NCA Environnement
11 Allée Jean Monnet
86170 Neuville-de-Poitou
Tél. 05 49 00 43 20
Fax 05 49 00 43 30
Email : accueil@nca-env.fr
www.nca-env.fr
www.nca-methanisation.fr

Études et conseils en environnement
Assainissement collectif
Assainissement non collectif
Maîtrise d'œuvre
Protection des eaux
Hydraulique fluviale
Environnement et agriculture
Méthanisation
Gestion des milieux
Démarche d'insertion écologique
Inventaire faune et flore
Environnement et aménagement

INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES, DU RESEAU HYDROGRAPHIQUE ET DES PLANS D'EAU

COMMUNE D'ADILLY (79)

Inventaire réalisé dans le cadre d'un groupement de communes et de communautés de communes porté par le Pays de Gâtine :

Pays de Gâtine Parthenay www.gatine.org

Avec le soutien financier de :

Expertise réalisée par NCA Environnement

- Décembre 2013-

Première entreprise française à avoir obtenu en avril 2011 l'AFAQ 26000 et en janvier 2012 la labellisation LUCIE pour son engagement dans la RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) et le développement durable.

SAS au capital de 110 000 €
N° identification :
343 460 622 RCS Poitiers
APE : 7112B
N° TVA : FR 57 343 460 622

TABLE DES MATIERES

CADRE REGLEMENTAIRE - CONTEXTE DE L'ÉTUDE ..... - 3 -

1. CADRE REGLEMENTAIRE ..... - 4 -
   1.1. Réglementation relative aux zones humides ..... - 4 -
   1.2. Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux ..... - 5 -
   1.3. Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux ..... - 6 -
2. LES ZONES HUMIDES - GENERALITES ..... - 8 -
   2.1. Définition ..... - 8 -
   2.2. Typologie ..... - 8 -
   2.3. Fonctions ..... - 9 -
3. DEMARCHE ET OBJECTIFS DE L'INVENTAIRE ..... - 12 -
   3.1. Démarche d'inventaire ..... - 12 -
   3.2. Objectifs ..... - 12 -
4. CONCERTATION DES ACTEURS ..... - 14 -
   4.1. Acteurs locaux ..... - 14 -
   4.2. Réunions ..... - 15 -
   4.3. Phase de levée de doute et retours sur le terrain ..... - 17 -
   4.3. Financeurs ..... - 18 -

CONTEXTE COMMUNAL ..... - 19 -

1. PRESENTATION GENERALE DE LA COMMUNE ..... - 20 -
   1.1. Contexte géographique ..... - 20 -
   1.2. Contexte Agricole ..... - 22 -
2. PRESENTATION DU CONTEXTE PHYSIQUE ..... - 23 -
   2.1. Contexte géologique et pédologique ..... - 23 -
   2.2. Contexte hydrogéologique ..... - 25 -
   2.3. Contexte hydrologique ..... - 26 -

METHODOLOGIE ..... - 28 -

1. PRE-INVENTAIRE ..... - 29 -
   1.1. Pré-localisation des zones humides ..... - 29 -
   1.2. Zones à urbaniser ..... - 30 -
2. INVENTAIRE DE TERRAIN ..... - 31 -
   2.1. Critères d'identification ..... - 32 -
   2.1.1. Pédologie ..... - 32 -
   2.1.2. Habitats naturels et végétation ..... - 33 -
   2.2. Campagne de terrain ..... - 35 -
3. CARTOGRAPHIE ..... - 36 -

RESULTATS DE L'INVENTAIRE ..... - 38 -

1. RESEAU HYDROGRAPHIQUE ET MILIEUX AQUATIQUES ..... - 39 -
   1.1. Réseau hydrographique ..... - 39 -
   1.2. Plans d'eau dont mares ..... - 42 -

2. ZONES HUMIDES ..... - 45 -
2.1. Sondages pédologiques ..... *- 45 -*
2.2. Inventaire global ..... *- 47 -*
2.3. Habitats - Typologie ..... *- 49 -*
2.3.1. Typologie SDAGE ..... *- 49 -*
2.3.2. Typologie CORINE Biotopes ..... *- 51 -*
2.4. Fonctions des zones humides ..... *- 66 -*
2.5. Enjeux ..... *- 68 -*

CONCLUSION ..... - 70 -

1. BILAN DE L'INVENTAIRE ..... - 71 -
1.1. Bilan des résultats ..... *- 71 -*
1.2. Bilan de la démarche ..... *- 71 -*
2. SUITE A DONNER ..... - 72 -

ANNEXES ..... -74-

CHAPITRE 1

CADRE REGLEMENTAIRE - CONTEXTE DE L'ÉTUDE

1. CADRE REGLEMENTAIRE

1.1. REGLEMENTATION RELATIVE AUX ZONES HUMIDES

Le Code de l'Environnement est composé de six livres, dont le deuxième est intitulé *Milieux Physiques*. Ce dernier comprend deux titres, respectivement consacrés à l'eau et à l'air.

Le Code de l'Environnement érige l'Eau en patrimoine commun de la nation. Sa protection est d'intérêt général et sa gestion doit se faire de façon globale.

Dans ce contexte de gestion globale de l'Eau, les zones humides tiennent un rôle de premier plan et différentes réglementations les caractérisent :

Art. L. 211-1 : *« Les zones humides sont des terrains exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre, de façon permanente ou temporaire ; la végétation quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année. »*

L'**article R.211-108** du code de l'environnement précise que les critères à prendre en compte pour la définition des zones humides sont relatifs « *à la morphologie des sols liée à la présence prolongée d'eau d'origine naturelle et à la présence éventuelle de plantes hygrophiles. Celles-ci sont définies à partir de listes établies par région biogéographique. En l'absence de végétation hygrophile, la morphologie des sols suffit à définir une zone humide* ». « *La délimitation des zones humides est effectuée à l'aide des côtes de crue ou de niveau phréatique, ou des fréquences et amplitudes des marées, pertinentes au regard des critères relatifs à la morphologie des sols et à la végétation »*.

L'**arrêté du 24 juin 2008 modifié le 1er octobre 2009** précise les critères de définition et de délimitation des zones humides en établissant une liste des types de sols de zones humides et une liste des espèces végétales indicatrices de zones humides. Les sols de zones humides correspondent aux sols engorgés en eau de façon permanenteet aux sols caractérisés par des traces d'hydromorphie (engorgement temporaire) débutant à moins de 25 cm de la surface et se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur (ou entre 25 et 50 cm de la surface s'il y a des traces d'engorgement permanent apparaissant entre 80 et 120 cm). La **circulaire du 18 janvier 2010** relative à la délimitation des zones humides expose les conditions de mise en œuvre des dispositions de l'arrêté précédemment cité.

De plus, au titre de la Police de l'Eau, une zone est considérée comme humide si elle présente l'un des critères suivants : une végétation hygrophile ou un sol hydromorphe. Dans ce cas, le projet (selon sa surface) est soumis au régime de déclaration ou d'autorisation relatif à la rubrique 3.3.1.0 de la nomenclature eau.

1.2. SCHEMA DIRECTEUR D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX

La commune d'Adilly, située dans le département des Deux-Sèvres, est concernée par le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin Loire-Bretagne. Quinze orientations fondamentales ont été identifiées sur le territoire du SDAGE. **L'orientation n°8**concerne la préservation des zones humides. Elle se base sur la nécessité de multiplier et de diversifier les efforts pour limiter l'altération du fonctionnement des milieux aquatiques, assurer la continuité écologique et reconquérir la qualité des habitats et la biodiversité. En effet, ces milieux assurent de multiples fonctions tant du point de vue de la ressource en eau que de la biodiversité. Leur préservation et leur restauration sont des enjeux majeurs à appréhender. Pour cela cinq actions ont été déterminées (notées 8A à 8E), elles comprennent, chacune, diverses dispositions.

- **8A : Préserver les zones humides.**

"Tout d'abord en maitrisant les causes de leur disparition au travers d'une protection réglementaire [...]. En second lieu au travers des politiques de gestion de l'espace […]. Ces deux types de mesures constituent un volet prioritaire des SAGE [...]."

- **8B : Recréer des zones humides disparues, restaurer les zones humides dégradées pour contribuer à l'atteinte du bon état des masses d'eau.**

"Il convient d'agir pour éviter de nouvelles pertes de surfaces et pour récupérer des surfaces perdues […] dans les secteurs de forte pression foncière […] ou dans certains secteurs en déprise agricole. Les actions à mettre en œuvre concernent à la fois les zones humides bénéficiant d'une protection liée à leur intérêt patrimonial et les réseaux de zones humides banales dont l'existence est nécessaire au bon état des masses d'eau et à la protection de la ressource en eau."

- **8C : Préserver les grands marais littoraux**

"Les marais littoraux situés entre la Vilaine et la baie de l'Aiguillon représentent des zones humides de grande surface qui ont été créées par l'homme […]. Ces espaces constituent le support d'une forte biodiversité de la faune et de la flore. Ils intègrent, pour la plupart, le réseau européen Natura 2000. Ils contribuent en partie à l'interception des pollutions issues des bassins versants amont. […] L'adéquation entre les différents usages et les conditions favorables à la biodiversité doit être recherchée en s'appuyant notamment sur une politique agricole adaptée."

- **8D : Favoriser la prise de conscience**

"La nécessité de conserver et d'entretenir les zones humides n'est pas encore suffisamment bien perçue, à la fois par les riverains et par les autorités locales. Certes, la prise de conscience est amorcée, mais elle se limite encore trop souvent aux enjeux patrimoniaux des zones humides (flore et faune). Les enjeux économiques se rattachant à leur présence sont encore largement sous-estimés, quand ils ne sont pas ignorés."

- **8E : Améliorer la connaissance**

"L'efficacité des zones humides, que ce soit en matière de gestion de la ressource en eau ou de biodiversité, dépend de la présence sur le terrain d'un maillage aussi dense que possible de sites interceptant au mieux les écoulements superficiels et souterrains et évitant le cloisonnement des populations végétales et animales sauvages.

Il est nécessaire de localiser les sites existants, de diagnostiquer leur état et d'identifier les fonctions qui s'y rattachent. C'est l'objet des inventaires qu'il convient de réaliser, en priorité, sur les territoires où la présence des zones humides détermine l'atteinte ou le maintien du bon état des masses d'eau."

1.3. SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX

La commune d'Adillyse situe sur le périmètre du SAGE Thouet qui s'étend sur 3 385 km² dans les départements des Deux-Sèvres (79), de la Vienne (86) et du Maine-et-Loire (49).

Ce SAGE est articulé autour de 6 enjeux majeurs :

- Le développement des ressources alternatives et la sécurisation de l'alimentation en eau potable ;
- La reconquête de la qualité des eaux de surface ;
- La gestion quantitative de la ressource ;
- La protection des têtes de bassins et des espaces naturels sensibles ;
- Le rétablissement d'une connectivité amont-aval des cours d'eau ;
- La valorisation touristique et la maitrise des loisirs liés à l'eau.

La Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE s'est réunie pour la première fois le 30 janvier 2012. La composition de la CLE a notamment été constituée, et la structure porteuse du SAGE a été désignée : le Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet et la Communauté d'Agglomération de Saumur Loire Développement à l'origine de l'étude de préfiguration du SAGE Thouet se partagent cette responsabilité.

Les zones humides représentent un enjeu important au sein du SAGE qui a identifié, dès l'état des lieux, la nécessité d'améliorer la connaissance de ces milieux afin de mieux les protéger.

Situation de la commune d'Adilly au sein du SAGE :

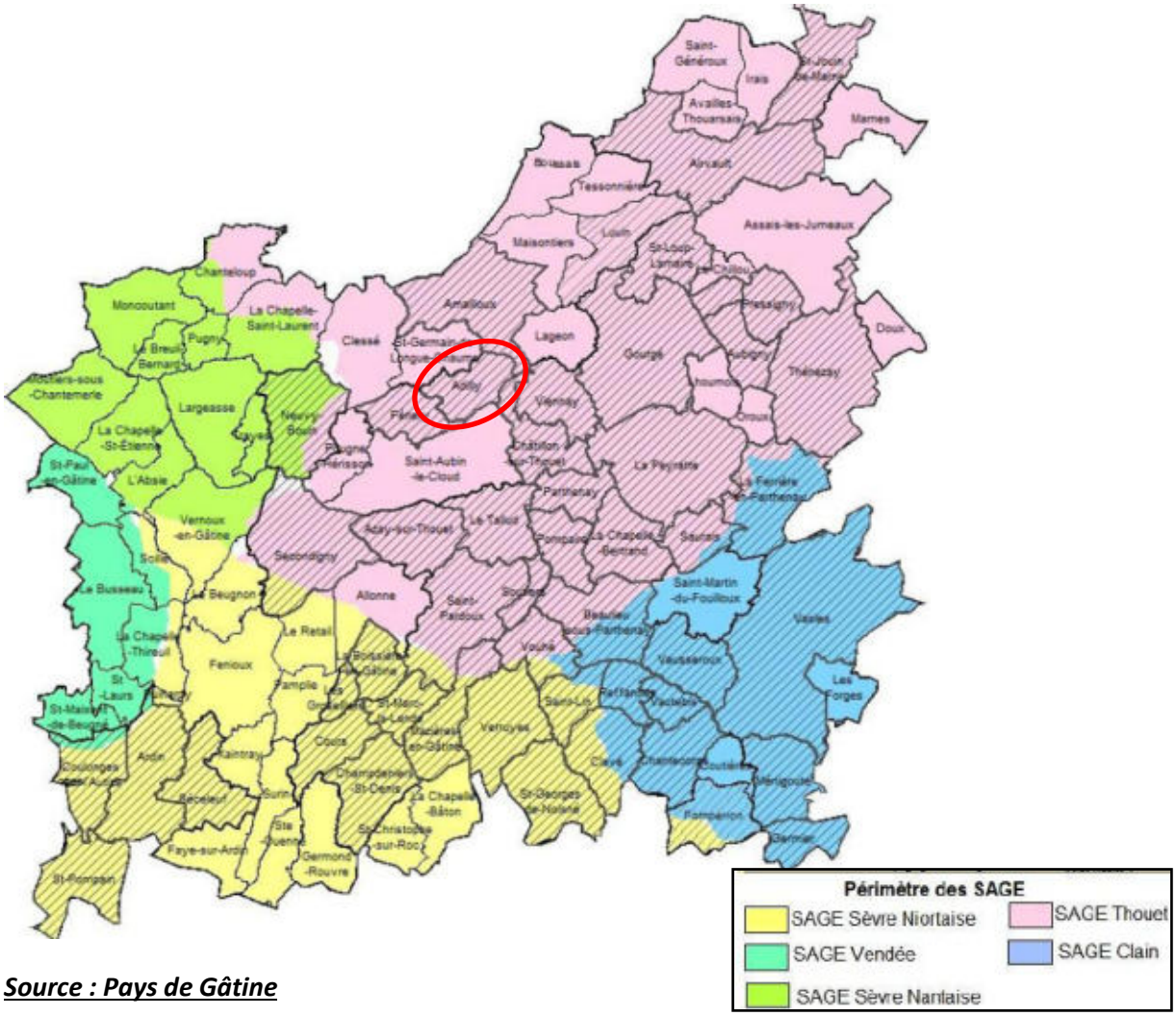

Source : Pays de Gâtine

2. LES ZONES HUMIDES - GENERALITES

2.1. DEFINITION

Les zones humides sont des milieux complexes, dynamiques et interdépendants entre terre et eau. Elles recèlent une richesse écologique particulière et souvent exceptionnelle. Elles assurent de plus de nombreuses fonctions dont la société tire des bénéfices (nommés services rendus). En effet, les zones humides jouent un rôle majeur pour la rétention, la régulation hydraulique et l'épuration, tout en constituant des réservoirs de biodiversité.

Gradient d'humidité des zones humides

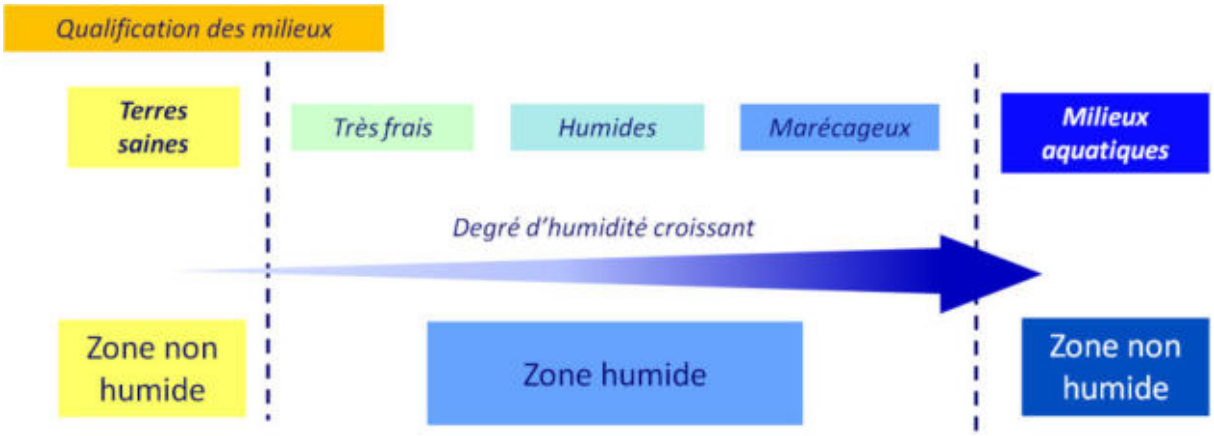

Source : IIBSN - Schéma élaboré d'après Oberti et al., 2003

En raison de leur grande diversité, l'identification des zones humides n'est pas toujours aisée. Elle est réalisée sur la base des observations de terrain liées à des limites naturelles. Elle s'appuie notamment sur :

- La présence de végétation hygrophile et d'habitats humides ;
- L'hydromorphie des sols ;
- La géomorphologie du site (ex : rupture de pente) et la topographie.

2.2. TYPOLOGIE

Selon leur caractéristiques, différents types de zones humides peuvent être distingués. Le SDAGE Loire-Bretagne les classe en 13 grands types selon leur localisation dans un bassin versant :

- Grands estuaires ;
- Baies et estuaires moyens plats ;
- Marais et lagunes côtiers ;
- Marais saumâtres aménagés ;
- Bordures de cours d'eau ;
- Plaines alluviales ;

- Zones humides de bas-fonds en tête de bassin ;
- Régions d'étangs ;
- Bordures de plan d'eau ;
- Marais et landes humides de plaines et de plateaux ;
- Zones humides ponctuelles ;
- Marais aménagés à vocation agricole ;
- Zones humides artificielles.

Le schéma ci-dessous présente les différentes typologies de zones humides suivant leur localisation sur le bassin versant.

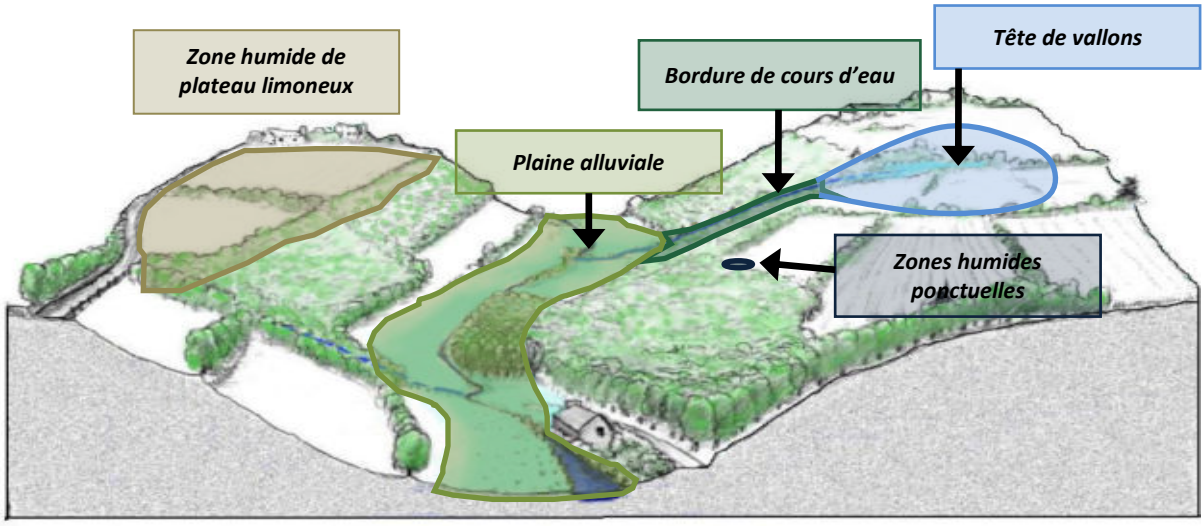

Localisation des zones humides sur un bassin versant (source : IIBSN)

2.3. FONCTIONS

Les zones humides présentent une richesse écologique particulière et assurent de nombreuses fonctions telles que la rétention, la régulation hydraulique et l'épuration mais également des fonctions socio-économiques.

- Fonctions biologiques :

Les zones humides recèlent généralement une biodiversité importante et peuvent constituer des réservoirs d'espèces patrimoniales. Ce sont des milieux essentiels pour la faune, qui permettent l'hivernage, la migration et la reproduction de nombreux oiseaux ; le frai du brochet et le développement des juvéniles ; la reproduction des poissons et crustacés en zones littorales. On y observe également des amphibiens, des odonates, etc.

Outre la faune, les zones humides sont reconnues pour leur diversité végétale (roselières, prairies humides, tourbières, bordures de cours d'eau…).

Fonctions épuratoires :

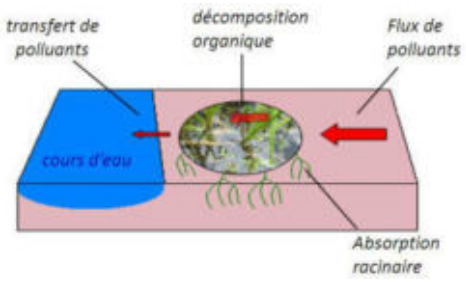

Certaines zones humides possèdent des propriétés épuratoires remarquables. Elles sont particulièrement efficaces en matière de dénitrification avec des taux d'abattement supérieurs à 50%. Elles sont également capables de fixer les matières en suspensions, les engrais et produits phytosanitaires et peuvent éliminer le phosphore parfois jusqu'à 90%.

Fonctions hydrauliques :

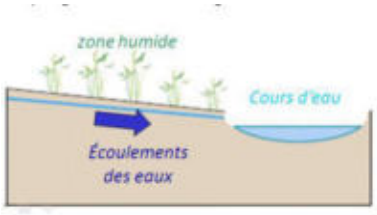

Les zones humides ont un rôle majeur dans le stockage des eaux. Elles contribuent en effet à l'écrêtement des pointes de crue et ont également un rôle d'éponge.

Elles peuvent ainsi retarder l'apparition et réduire l'intensité des débits d'étiage en restituant de manière progressive les eaux stockées en période de hautes eaux.

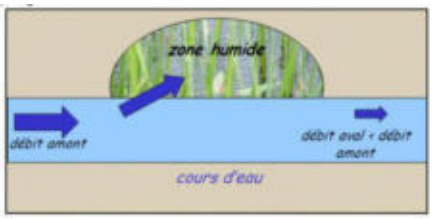

Source des figures : IIBSN

Fonctions socio-économiques :

Les zones humides sont avant tout des milieux utilisés par la profession agricole, pour la culture et le pâturage ; et sylvicole, notamment pour la populiculture.

Ce sont des milieux très généreux, qui peuvent être exploités pour la production de roseaux de laîche ou de joncs (paillage des chaises, couvertures de chaume…) ; de bois (peupliers) ; de ressources alimentaires (poissons, crustacés, chasse…) ; de fourrage, etc. Les zones humides peuvent également être valorisées pour le développement du tourisme (randonnés, naturalisme, etc.).

On observe par ailleurs une différence dans les usages entre l'amont et l'aval d'un bassin versant.

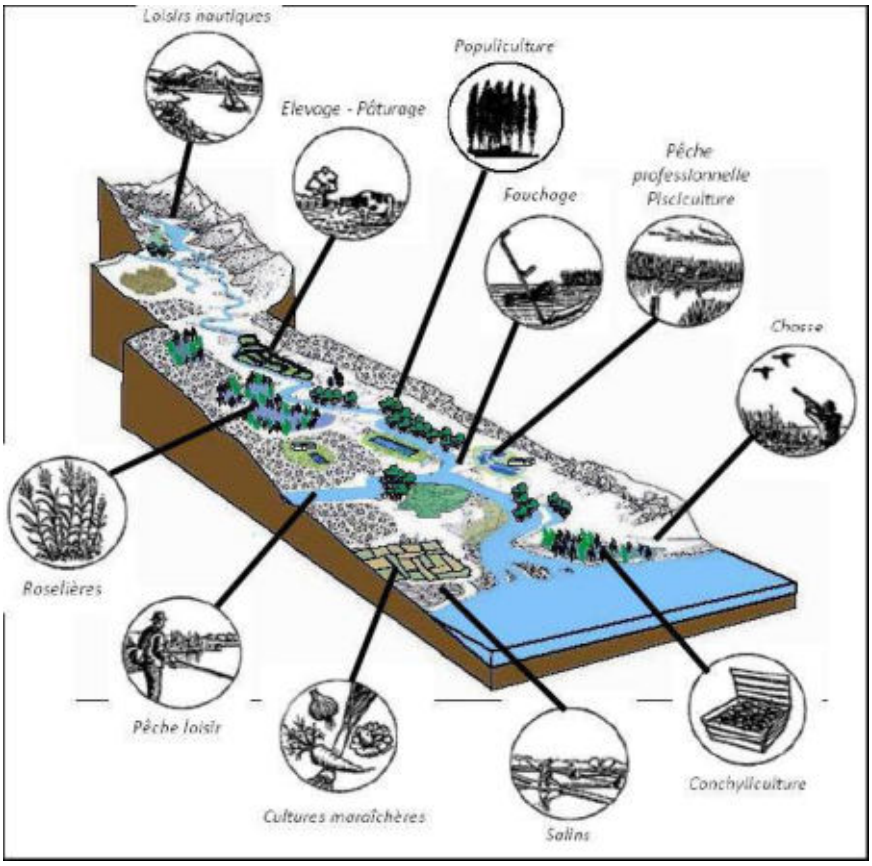

<u>Fonctions socio-économiques des zones humides</u>

3. DEMARCHE ET OBJECTIFS DE L'INVENTAIRE

3.1. DEMARCHE D'INVENTAIRE

L'inventaire des zones humides de la commune d'Adilly s'intègre dans une mutualisation de 47 communes du Pays de Gâtine, dont le territoire concerne cinq SAGE. Il a été décidé de respecter les modalités d'inventaire des zones humides de chacun des SAGE sur leur territoire respectif.Le SAGE Thouet étant actuellement en phase d'élaboration, la présente étude prend en compte la méthodologie du SAGE Sèvre Niortaise Marais Poitevin, validée par la Commission Locale de l'Eau du 1er juin 2010.

Pour une démarche et une méthodologie unique du bassin versant avec un socle minimum obligatoire, les modalités d'inventaire des zones humides sont définies sur l'ensemble du périmètre des SAGE.



La démarche, telle que définie par la CLE, s'articule sur deux axes :

- Concertation avec le groupe d'acteurs locaux afin de partager les connaissances et permettre une prise de conscience des enjeux liés aux zones humides.
- Expertise d'identification des zones humides pour leur inventaire à proprement dit.

Les modalités d'inventaire des zones humides sont en libre téléchargement sur le site de l'IIBSN, à l'adresse suivante : *http://sevre-niortaise.fr/wp-content/uploads/18_78_modalites-dinventaire-zh-sage-sevre-niortas-marais-poitevin_817.pdf.*

3.2. OBJECTIFS

La présente étude répond à deux objectifs principaux. Elle vise, dans un premier temps, à répondre aux enjeux du SAGE qui doit assurer l'inventaire, la préservation et la reconquête des zones humides. Dans un second temps, elle vise à acquérir une bonne connaissance du territoire communal (zones humides, réseau hydrographique, plans d'eau et mares…) pour l'élaboration des documents d'urbanismes.

Une fois l'inventaire terminé et validé par le Conseil municipal, les résultats seronttransmisau SAGE afin de compiler les données des différents inventaires communaux à l'échelle du bassin versant. L'analyse de ces résultats par la Commission Locale de l'Eau pourra donner naissance à diverses

règles de gestion des zones humides, contribuant ainsi à l'atteinte des objectifs du SAGE et du SDAGE.

Le recensement des zones humides permettra l'identification de milieux d'intérêt primordial tels que les Zones Humides d'Intérêt Environnemental Particulier (ZHIEP) et les Zones Stratégiques pour la Gestion de l'Eau (ZSGE). La délimitation de ces zones est un outil efficace pour atteindre l'objectif de bon état des eaux requis par la DCE (Directive Cadre sur l'Eau).

De plus, l'inventaire sera intégré totalement ou partiellement dans les documents d'urbanisme (Plan Local d'Urbanisme, Carte communale, etc.) et devra être pris en compte pour les projets d'installations, ouvrages, travaux et activités (IOTA), afin de permettre une meilleure gestion communale du territoire.

Il est cependant à préciser que toute opération visant à aménager une zone humide est soumise à la nomenclature Eau (art. R. 214-1 du Code de l'environnement). L'inventaire proposé ici permet certes une meilleure connaissance de ces espaces mais n'est cependant pas exhaustif du point de vue de cette nomenclature. Tout pétitionnaire devra donc, dans le cadre d'une demande d'autorisation ou d'une déclaration au titre de la loi sur l'eau, apporter des éléments d'expertise technique sur le caractère humide de son site d'implantation, et ce, indépendamment de l'existence du présent inventaire de zones humides, mais tout en le prenant en compte.

Enfin, dans le cadre de la politique fiscale pour la préservation des zones humides (Loi DTR), une parcelle identifiée comme zone humide peut bénéficier d'une exonération de taxe foncière sur les propriétés non bâtie (TFNB).

Cette dernière est portée à 50 % pour les terrains en prairie situés sur les zones humides définies au 1° du I de l'article L.211-1, et à 100 % pour les terrains situés sur les périmètres suivant :

- Périmètre d'intervention du Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres (CELRL) ;
- Parcs nationaux, Parcs naturels régionaux et Réserves naturelles ;
- Sites inscrits et classés ;
- Sites Natura 2000 ;
- Zones humides d'intérêt environnemental particulier (ZHIEP).

Ce dégrèvement à la parcelle cadastrale est accordé pour une durée de 5 ans, sous réserve d'un engagement de gestion par le propriétaire avec conservation du caractère humide de la zone et maintien en prairie, pré, lande…La liste des parcelles concernées est élaborée par le Maire et s'accompagne d'une compensation financière pour les communes.

4. CONCERTATION DES ACTEURS

4.1. ACTEURS LOCAUX

La démarche de concertation, validée par la CLE (Commission Locale de l'Eau), s'appuie sur la constitution d'un groupe d'acteurs locaux. La composition de ce dernier se veut la plus représentative possible des différents protagonistes du territoire.Sur la commune d'Adilly, le groupe se compose des acteurs suivant :

- du Maire de la commune ;
- d'élus (adjoint et conseillers municipaux) ;
- d'exploitants agricoles ;
- d'un représentant de la randonnée pédestre ;
- d'un représentantde la chasse ;
- d'un représentant de la pèche ;
- d'un représentant des forêts ;
- d'un représentant de Deux-Sèvres Nature et Environnement ;
- de représentants de la Communauté de Communes de Parthenay (CC Parthenay) ;
- de représentants de la Chambre d'Agriculture des Deux-Sèvres.

Membres du groupe d'acteurs	
Maired'Adilly (référente pour les zones humides)	Mme MIMEAU Francette
Adjoint (référent pour les zones humides)	M. LUMINEAU Louis-Marie
Conseiller / exploitant agricole	M. MIGEON Christian
Conseiller / exploitant agricole	M. AUBIN Cyril
Exploitants agricoles	M. LUMINEAU Fabien
	M. MIGEON Daniel
	M. MIGEON Pierre-Luc
	M. VOUHE Francis
	M. LUMINEAU Abel
Fédération Française de la Randonnée Pédestre 79	M. FOUILLET Hubert
Conseiller / Fédération de Chasse 79	M. CLISSON Yannick

Fédération pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique 79	M. VERDON Jacques
Représentant des Forêt	M. ROUAUX Michel
Deux-Sèvres Nature Environnement	M. BONNESSE Michel
CC Parthenay	M. JEANJEAN François
	M. FERJOU Jean-Marie
Chambre d'Agriculture 79	M. GARNIER Jean-Paul
	M. JANNEAU Thibaut

La composition du groupe de travail est établie par le Conseil Municipal. La délibération est annexée au rapport.

Ce groupe apporte au prestataire de l'inventaire, le bureau d'études NCA Environnement, ses connaissances locales de terrain et l'historique des activités sur la commune. Il s'exprime lors des réunions afin de pré-délimiter et caractériser les zones humides. Il aide aussi à mieux comprendre le fonctionnement des zones humides (inondations, fréquence, surface, saisonnalité, entrées / sorties d'eau) et la gestion actuelle des parcelles.

Il donne également son avis sur le déroulement de l'inventaire, et apporte au prestataire sa connaissance et sa vision du territoire, en particulier sur la dynamique de l'eau (drainage, source, écoulement, remontée de nappes, inondation,…).

4.2. REUNIONS

L'atout majeur du groupe d'acteurs locaux est donc le partage de connaissances. Plusieurs réunions sont organisées afin d'optimiser au mieux la concertation et le suivi de l'étude par la commune. Les comptes rendus de ces diverses réunions sont annexés à la fin de ce rapport.

Un ou plusieurs représentants du SAGE sont présents lors des réunions, tout comme l'équipe du prestataire chargé de l'étude (NCA Environnement). S'ajoute donc au groupe d'acteurs locaux les intervenants suivants :

Intervenants extérieurs lors des réunions	
NCA Environnement	M. LOUIS David – *Ingénieur pédologue* Mme TONDEUX Laetitia – *Ingénieur naturaliste*
SAGE Thouet	M. PEAUD Pierre

- Première réunion du groupe d'acteurs : présentation de l'atlas de pré-localisation

Le groupe d'acteurs locaux s'est réuni une première fois le **3 juillet 2013**à 14h**,** à la mairie d'Adilly, avec les représentants du bureau d'études NCA Environnement, missionné par le Pays de Gâtine pour réaliser l'inventaire et animer les réunions.

Le but de cette première réunion était, dans un premier temps, d'informer les acteurs sur le déroulement de l'étude, ses objectifs et le cadre dans lequel elle s'inscrit. Cette rencontre a également permis d'expliciter la notion de zones humides et la méthodologie d'inventaire.

Un planning prévisionnel a enfin été mis en place :

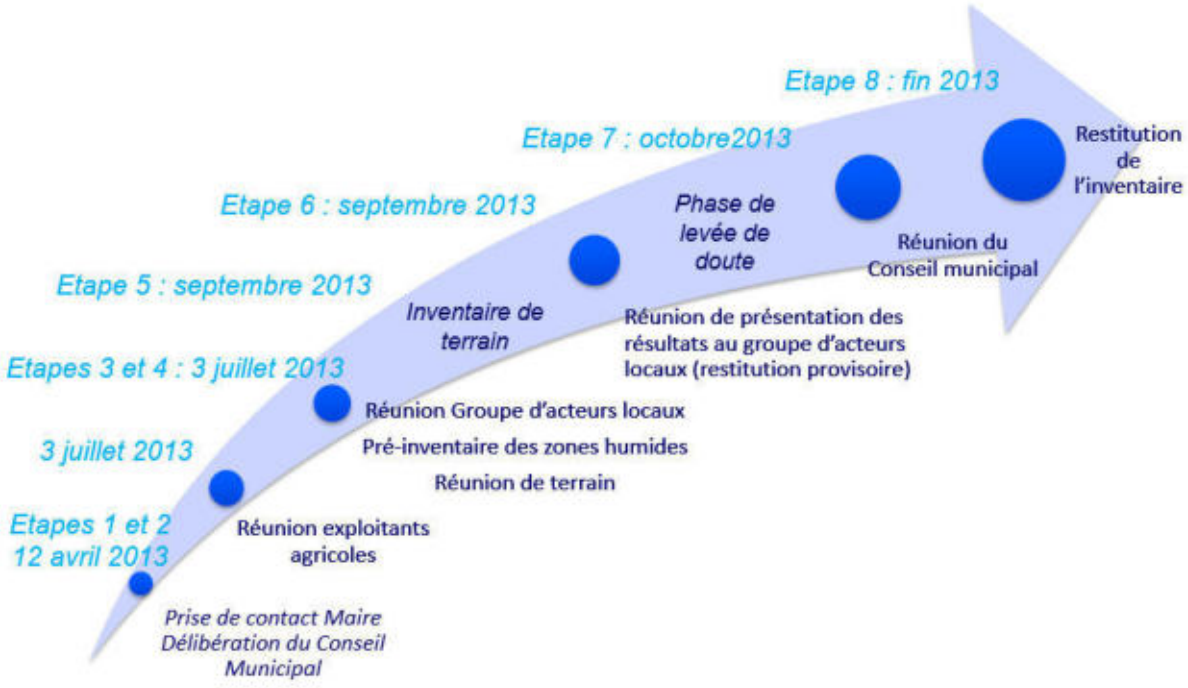

Planning de l'inventaire des zones humides de la commune d'Adilly

Dans un second temps, les différents outils de pré-localisation des zones humides ont été présentés aux membres du groupe d'acteurs par le biais de l'atlas de pré-localisation.

Enfin, un travail sur carte a été demandé aux acteurs locaux. Il a permis de vérifier la validité de la pré-délimitation, et de récolter différentes informations sur la dynamique de l'eau (drainage, source, remontée de nappe, inondation, ruissellement…).

- Réunion de terrain du groupe d'acteurs

A la suite de cette réunion de lancement, un déplacement sur le terrain a eu lieu. Il s'est tenu le **3 juillet 2013**, après la concertation sur carte.

Cette réunion de terrain avait pour objectifs de présenter la méthodologie d'inventaire utilisée par les chargés d'études de NCA Environnement, ainsi que les critères d'identification des zones humides (végétation et hydromorphie du sol).

- Réunion d'information à l'intention des agriculteurs et des propriétaires

Le groupe d'acteurs étant un groupe de travail, le nombre de personnes est restreint à une quinzaine d'individus. Une réunion d'information pour l'ensemble de la population s'est donc déroulée le **3 juillet 2013**à 10h. Elle a permis d'informer et de sensibiliser un plus grand nombre de personnes sur la nécessité de réaliser un inventaire des zones humides au niveau communal.

- Réunion de restitution de l'Atlas provisoire des zones humides au groupe d'acteurs

A la suite des trois réunions présentées ci-avant, la campagne de terrain a été réalisée du 11 au 27 septembre 2013 (*voir Chapitre 3 – Partie 2.2. Campagne de terrain*). Une réunion de restitution des résultats provisoires de l'inventaire des zones humides a été programmée le **10octobre 2013**.

Au cours de cette nouvelleréunion, les résultats de l'expertise ont été présentés, analysés et discutés avec le groupe d'acteurs locaux.Après avoir récupéré l'ensemble des remarques du groupe d'acteurs, les documents provisoires ont été déposés en mairie et des retours sur le terrain ont été effectués sur certains secteurs de la commune (*voir Chapitre 1 – Partie 4.3. Phase de levée de doute et retours sur le terrain*).

- Réunion de restitution de l'Atlas final de l'inventaire des zones humides au Conseil Municipal

Une fois les retours de terrain effectués et les corrections nécessaires apportées à la cartographie, la finalisation de l'étude a été entreprise en vue d'une restitution pour validation en Conseil Municipal, le **12 novembre 2013**. La délibération de ce conseil est annexée au rapport.

4.3. PHASE DE LEVEE DE DOUTE ET RETOURS SUR LE TERRAIN

L'atlasprovisoire des zones humides, résultant du travail de terrain, a été déposé en Mairie pour recueillir l'avis de la population. Cette phase de levée de doute s'est déroulée du **11au 25 octobre** inclus. Un cahier de remarques, ouvert par Mme Le Maire, a permis de récolter les commentaires des personnes suivantes :

- M. VOUHE Francis : Planche AE35 de l'Atlas ;
- M. VERDON : Planche AE35 ;
- M. DECOUST : Planche AF35

Ces remarques ont été ajoutées à celles récoltées lors de la réunion de restitution provisoire du 10octobre 2013 (*voir Annexes*).

La journée de retours a été programmée le **29 octobre2013**afin de répondre aux diverses remarques. Tous les retours n'ont pas forcément engendrés de correction de la cartographie.

A terme, les nouvelles visites ont permis d'affiner au mieux les résultats pour que ces derniers s'accordent avec le ressenti et les connaissances de terrain des acteurs du territoire.

4.3. FINANCEURS

Pour réaliser son inventaire des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau, la commune d'Adillys'est associée à 46 autres communes et communautés de communes du Pays de Gâtine.

L'inventaire est financé par l'Agence de l'eau Loire Bretagne, la commune, le département des Deux-Sèvres, la région Poitou-Charentes, le réseau LEADER et l'Union Européenne.

Le Pays de Gâtine, dans le cadre de la délégation de maitrise d'ouvrage, a sollicité les subventions auprès de ces différents partenaires.

CHAPITRE 2

CONTEXTE COMMUNAL

1. PRESENTATION GENERALE DE LA COMMUNE

1.1. CONTEXTE GEOGRAPHIQUE

La commune d'Adillys'étend sur 1292ha dans le département des Deux-Sèvres, en région Poitou-Charentes (cf. carte ci-dessous).

Située à 10km au Nord de Parthenay, Adillyest entourée par les communes de St-Germain-de-longue-chaume et Amailloux au Nord, Chatillon-sur-Thouet à l'Est, Saint-Aubin-le-Cloud au Sud etFénerya l'Ouest.

La commune présente un réseau hydrographique relativement développé avec la traversée de plusieurs cours d'eau temporaires ou permanents. On note la présence du Cébron en limite communale Sud et Est et de la Lime dans la moitié Nord de la commune.

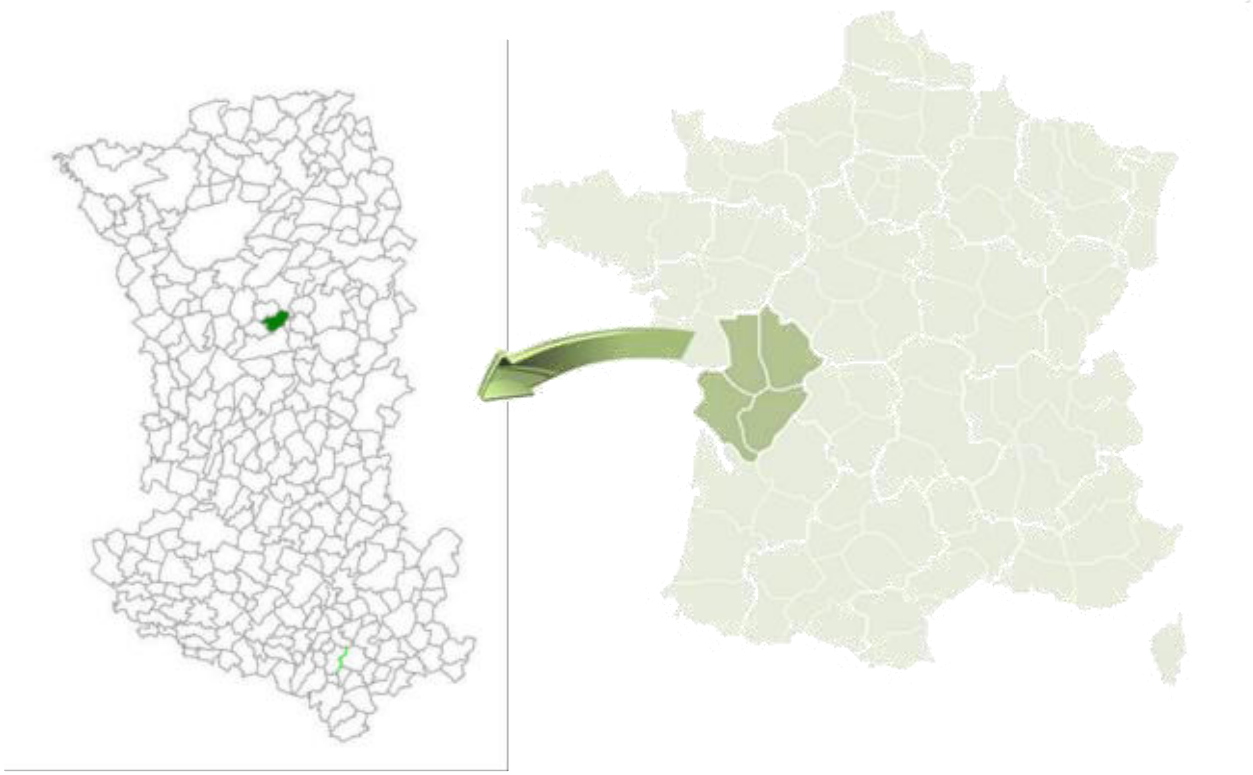

Localisation de la commune d'Adilly (Sources : GEOFLA®- IGN ; NCA environnement)

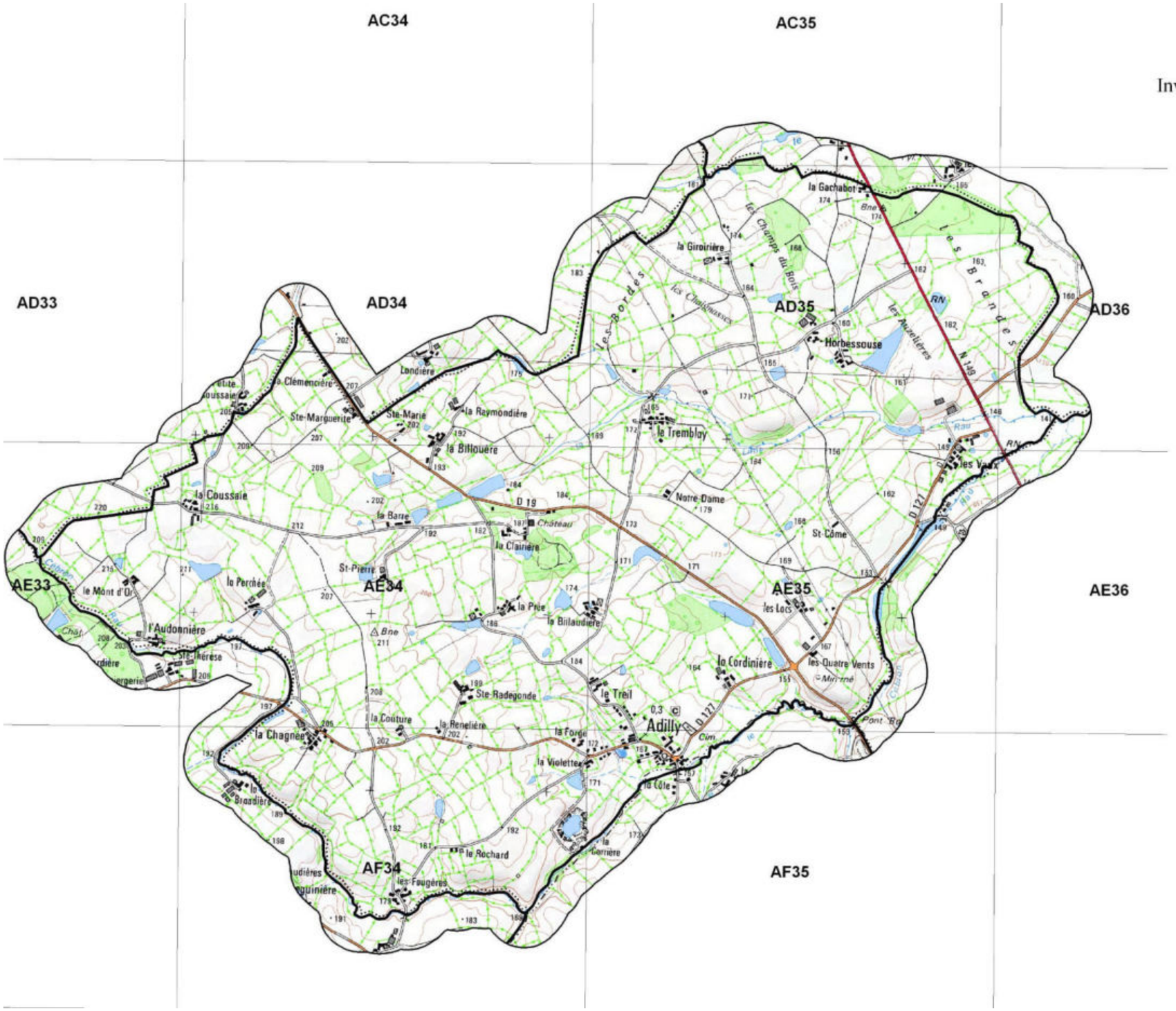

ADILLY

Inventaire (délimitation et caractérisation)
des zones humides,
du réseau hydrographique et
des plans d'eau des communes
du Pays de Gatine

Pays de Gâtine
Parthenay
www.gatine.org

Tableau d'assemblage des planches
au 1/ 7 000 ème

Réalisation: Marie RISTOR
NCA Environnement
Septembre 2012

Source: ©IGN Scan 25

Echelle: 1/ 30 000

N
W E
S

NCA
11, allée Jean Monnet
86170 Neuville de Poitou
05 49 00 43 20

Carte IGN de la commune d'Adilly (source : © IGN Scan 25)

1.2. CONTEXTE AGRICOLE

Les paysages de la commune sont essentiellement formés de bocages et de zones de plaines en prairies (pâturages naturels). On retrouve également des terres arables et des zones de cultures permanentes.

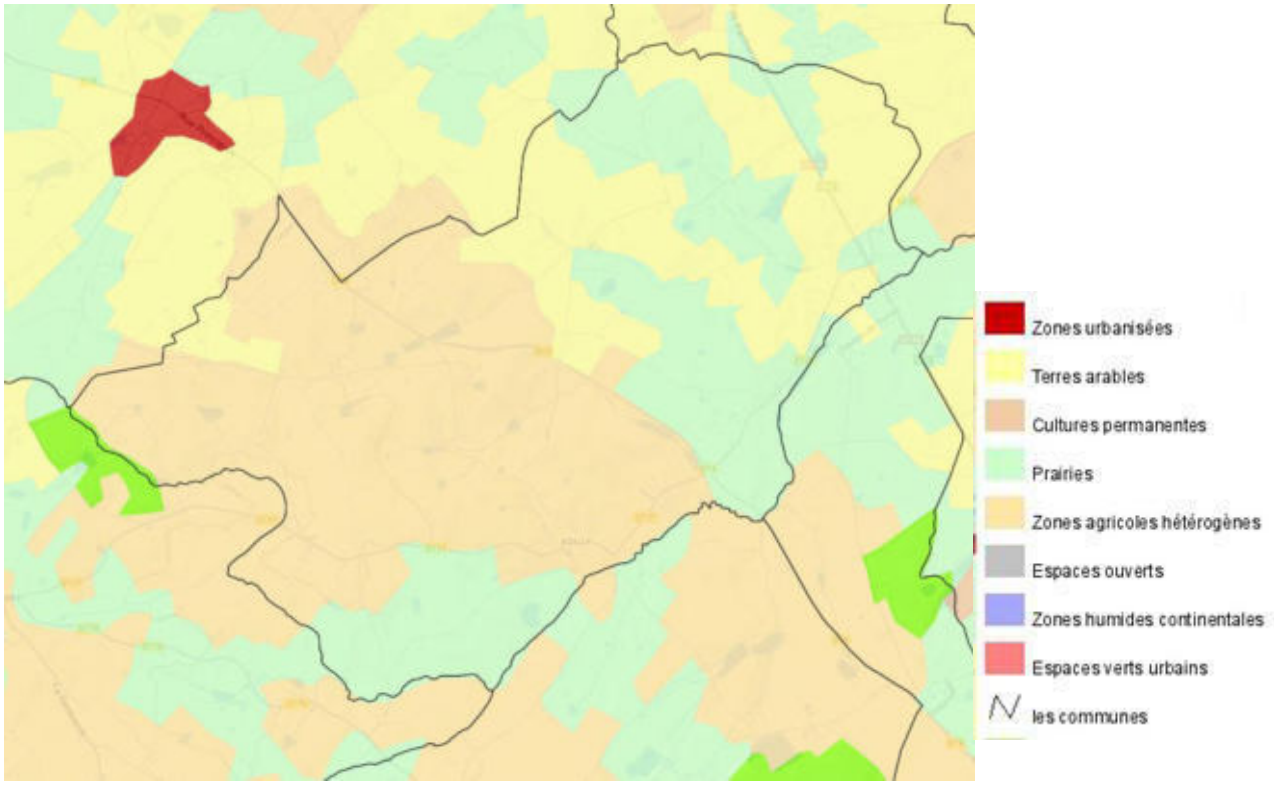

Occupation des sols de la commune (source : BD CORINE Land Cover 2006 - NCA)

La commune d'Adilly est localisée en Gâtine, région peu fertile. La totalité du territoire communal est recouvert par des terres agricoles (cultures permanentes, prairies, terres arables).

2. PRESENTATION DU CONTEXTE PHYSIQUE

2.1. CONTEXTE GEOLOGIQUE ET PEDOLOGIQUE

La géologie communale est assez complexe de par l'alternance de diverses formations.La commune d'Adillyprésente troissecteurs distincts :

- UnepartieOuestdominée par une alternance de formations granitiques : leucogranites peu à non porphyroïdes du massif de Neuvy-Bouin et monzogranites déformés à grains grossiers.
- Une partie centralemarquée par des terrains métamorphiques : micaschistes quartzeux.
- Une partie plus large à l'Est recouverte de nouveau par des leucogranites partiellement recristallisés et des monzogranites porphydroïdes du massif de Neuvy-Bouin.

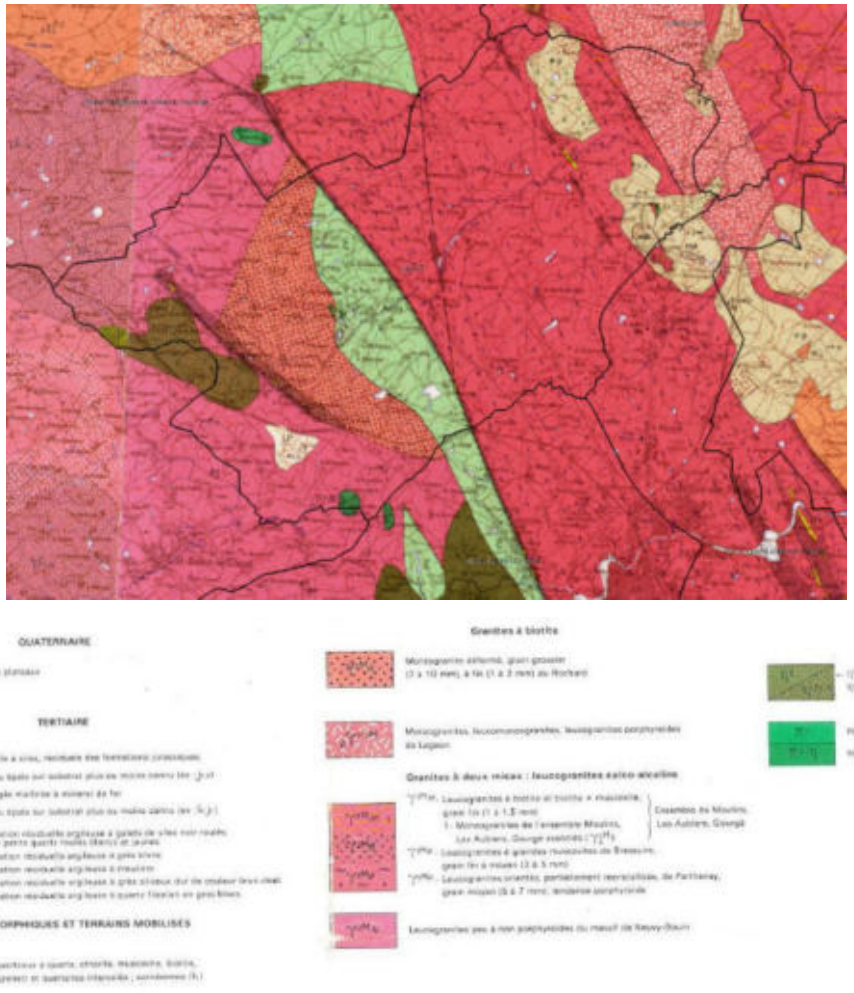

Carte géologique de la commune d'Adilly (source : BRGM)

La commune ne présente pas un contexte géologique particulièrement favorable au maintien de milieux humides. Sur les secteurs ou s'étendent les formations métamorphiques, la probabilité de présence de zones humides est tout de même supérieure.

La carte pédologique, quant à elle, fait ressortir quatretypes de pédopaysages :

- Des sols sur leucogranite à l'Est et à l'Ouest de la commune (52%) ;
- Des sols sur granite à deux à l'Ouest du bourg (29%) ;
- Des sols sur micaschistes verts présents à l'Est du bourg (17%);
- Des vallées étroites et encaissées à l'Est de la commune (3%) ;

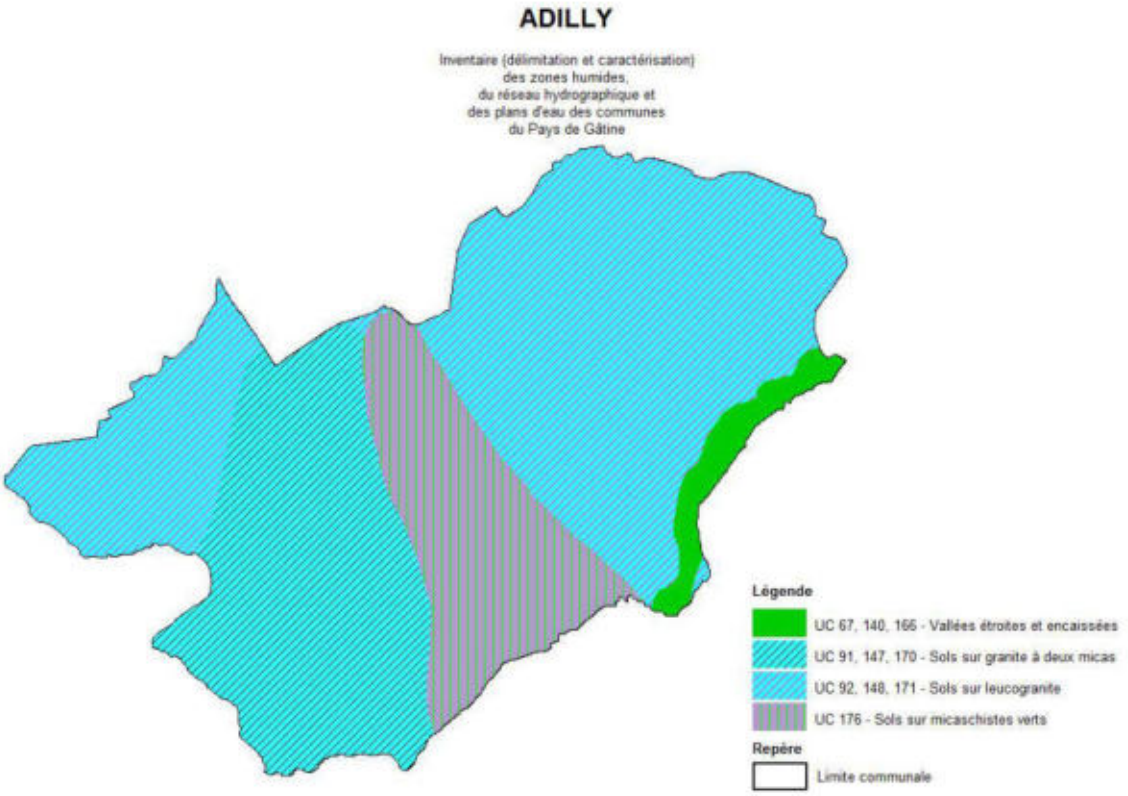

Carte des pédopaysages de la commune d'Adilly (Source : Pays de Gâtine - Nca)

La carte des pédopaysages présente un contexte assezpeu varié. Le secteur à micaschistes verts semble le plus favorable au maintien de zones humides. Les sols sur substrat granitique offrent des probabilités plus réduites. Les vallées seront des secteurs à prospecter en priorité même si l'encaissement de ces dernières reste un facteur limitant pour les zones humides.

Le parallèle avec les résultats de l'inventaire de terrain sera intéressant à observer.

2.2. CONTEXTEHYDROGEOLOGIQUE

La ressource en eau souterraine de la commune d'Adillyest définie par quatre aquifères principaux :

- Briovérien Metamorphisé du Sudde la Loire : représentant48 % de la ressource en eau ;
- Massif Granitique de Pouzauges et Neuvy-Bouin : un aquifère représentant 27 % de la ressource en eau ;
- Massif Granitique d'orvault : 24%;
- Socle Brioverien et Ligerien du Sud de la Loirereprésentant moins de 1 % de la ressource.

En ce qui concerne le contexte hydrogéologique, le point le plus intéressant est le phénomène de **remontée de nappe** pouvant influencer le caractère humide d'un sol et aller jusqu'à provoquer des inondations lors d'épisodes pluvieux exceptionnels.

Les nappes libres – aucune couche imperméable ne les séparant du sol – sont alimentées par la pluie dont une partie s'infiltre dans le sol. C'est bien entendu durant la période hivernale que cette recharge des nappes est la plus importante. Lorsqu'une zone est classée en nappe sub-affleurante, la nappe se situe en moyenne à un niveau proche de la surface du sol (inférieur à 3 m). Il n'est pas inhabituel pour le niveau supérieur de la nappe d'atteindre la surface du sol. Le contexte est alors très favorable à l'observation de zones humides. Lors d'épisodes pluvieux exceptionnels, des inondations par remontée de nappe peuvent se produire.

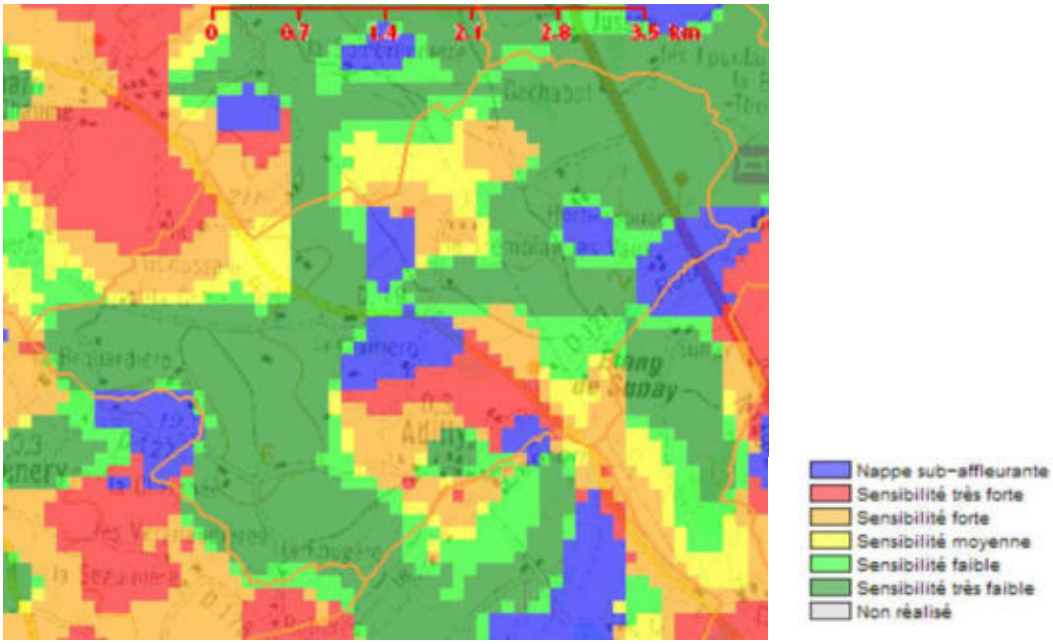

Remontées de nappe sur la commune d'Adilly (source : BRGM)

Les nappessub-affleurantes sont principalement localisées au niveau du réseau hydrographiqueet notamment le long du Cébron, à Sainte-Thérèse, aux Vaux et près du bourg.D'autre part, deux secteurs ressortent : une zone centrale allant dede la Billouère au bourg, en passant par la Clairière et la Billaudière ; et le secteur d'Horbessouse.

2.3. CONTEXTE HYDROLOGIQUE

La commune d'Adillyfait partie du bassin versant du Thouet. Elle présente un réseau hydrographique moyennement densese composant du Cébron, la rivière principale sur 9,5 km s'écoulant en limite Suddu territoire,et de plusieurs autres cours d'eau permanents ou temporairescomme le Ruisseau de la Lime et la Coussotte.

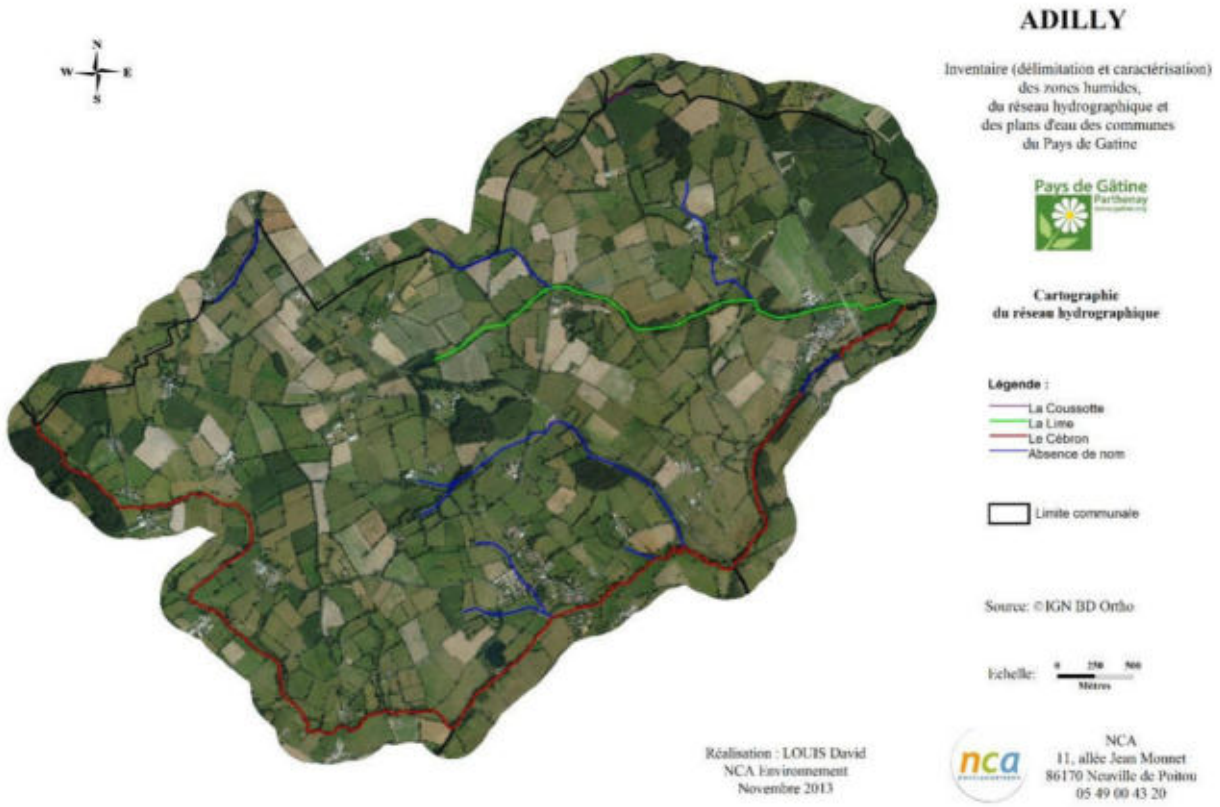

<u>Réseau hydrographique de la commune d'Adilly</u>
<u>(Sources : ©IGN BD Ortho ; Pays de Gâtine ; NCA environnement)</u>

CHAPITRE 3

METHODOLOGIE

1. PRE-INVENTAIRE

1.1. PRE-LOCALISATION DES ZONES HUMIDES

L'inventaire débute par une phase de pré-localisation des zones humides. Celle-ci permet de définir et de délimiter les zones humides potentielles. Elle résulte de la compilation de documents préétablis et d'une concertation avec les acteurs locaux (*voir Annexes : Compte-rendu de la réunion de présentation au groupe d'acteurs*). Elle consiste donc à identifier les secteurs du territoire susceptibles de présenter des zones humides et ce, afin d'optimiser les phases suivantes (phase de terrain, etc...).

La pré-localisation résulte de la compilation de divers documents. Les principales sources d'information dont nous disposons sont les suivantes :

- Pré-localisation du bureau d'études Eau Méga (pré-localisation AgroCampus) ;
- Pré-localisation du SAGE Sèvre Nantaise;
- Pré-localisation du Forum des Marais Atlantiques ;
- Réseau hydrographique ;
- Carte géologique ;
- Carte pédologique ;
- Aléa des remontées de nappes ;
- Topographie ;
- Photo-aériennes (ortho photoplans), Scan 25 IGN®.

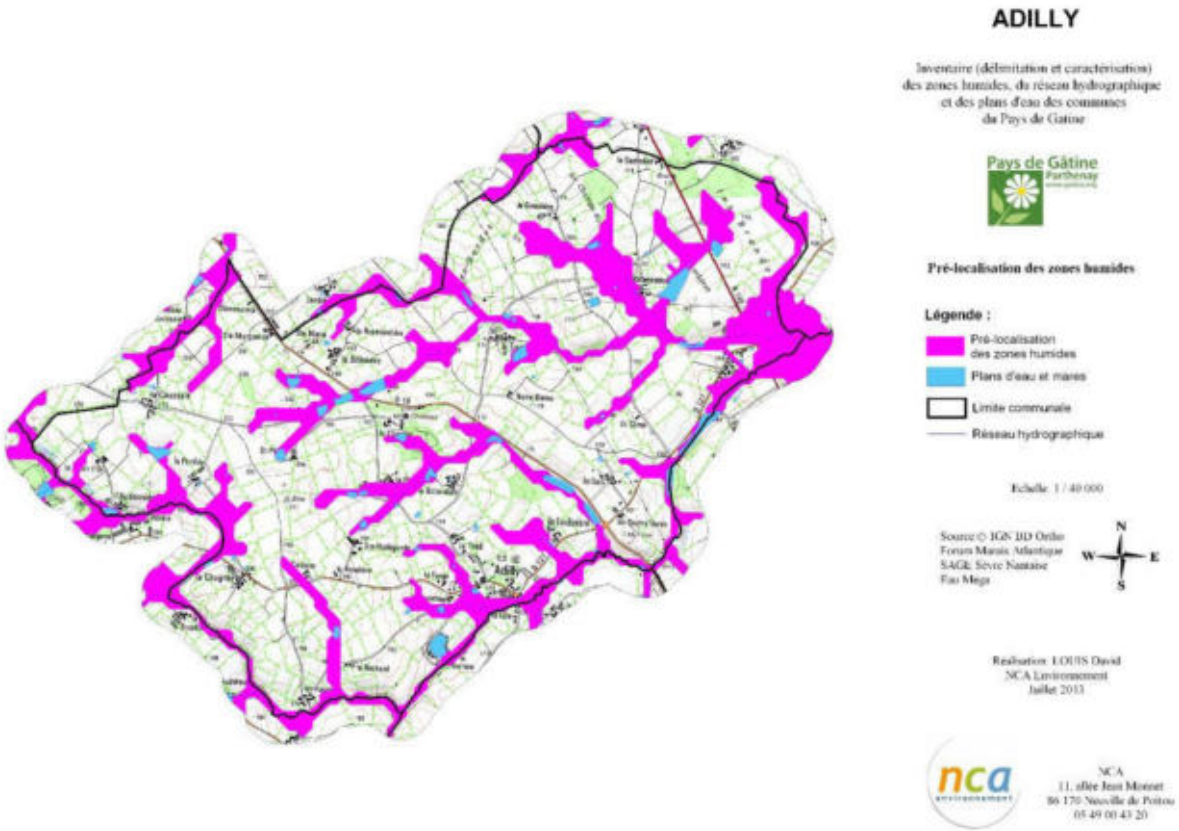

Pré-localisation des zones humides(sources : Pays de Gâtine ; Eau Méga ; NCA environnement)

1.2. ZONES A URBANISER

L'inventaire des zones humides ayant pour fonction d'intégrer les documents d'urbanisme communaux. Une attention particulière a été portée sur les zones à urbaniser (ZAU) déjà définies sur le territoire d'Adilly. Sur ces secteurs, une prospection plus fine (augmentation du nombre de sondages…), a été réalisée.

Afin de parer à l'éventualité d'une présence de milieux humides sur les ZAU, une prospection plus large a été réalisée sur les parcelles proches de ces zones. L'ensemble des secteurs ouverts à l'urbanisation a été pris en compte :

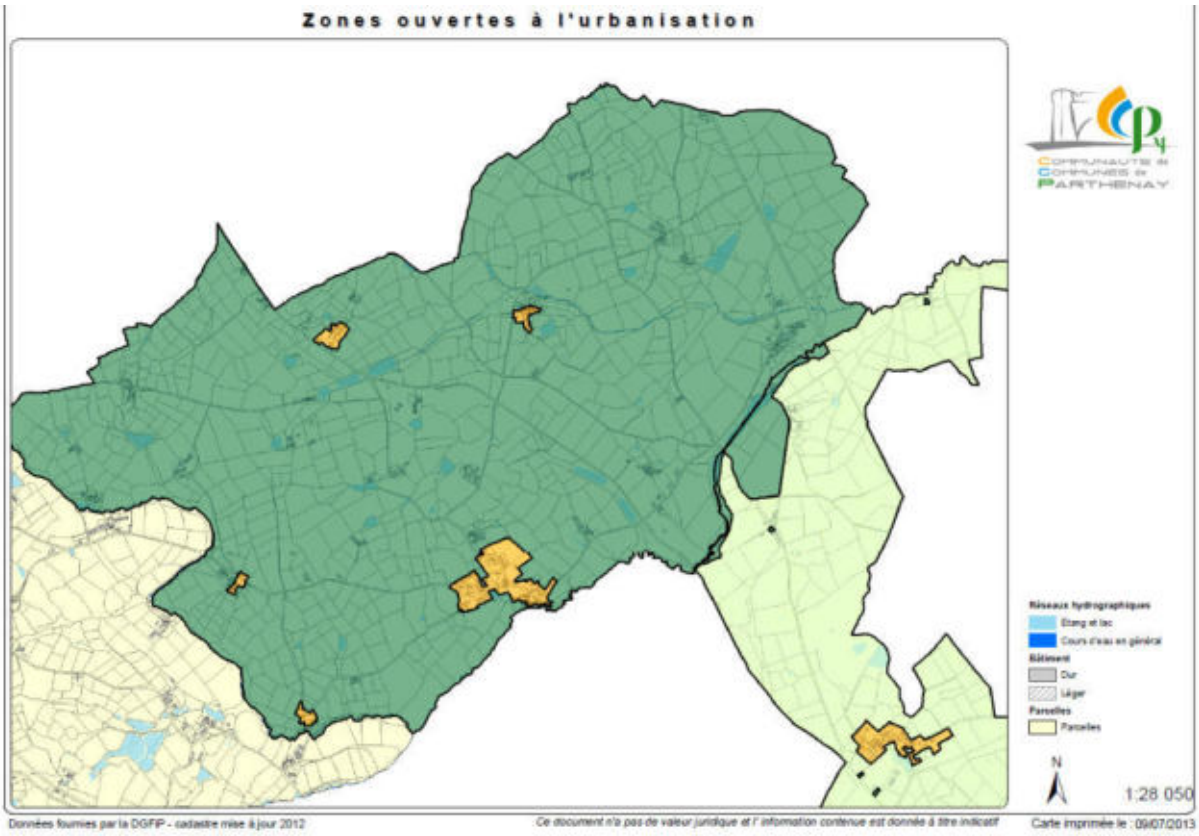

Zones ouvertes à l'urbanisation (source : Communauté de Communes de Parthenay)

La carte ci-dessus présente les secteurs ouverts à l'urbanisation. Les zones déjà urbanisées (U) et à urbaniser (ZAU), apparaissent en orange.

2. INVENTAIRE DE TERRAIN

Cette phase a pour objectif l'identification, la délimitation et la caractérisation, de manière exhaustive, des zones humides du territoire communal.

La méthode à suivre pour identifier une zone humide prend en compte les éléments présents dans l'arrêté interministériel du 24 juin 2008 modifié le 1er octobre 2009 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L.214-7-1 et R.2111-108 du Code de l'environnement.

La délimitation des zones humides est réalisée sur la base des observations de terrain liées à des limites naturelles. Elle s'appuie notamment sur :

- la limite de présence d'habitats humides ;
- l'engorgement des sols ;
- l'hydromorphie des sols ;
- la géomorphologie du site (ex : rupture de pente) et la topographie ;
- ou encore un aménagement humain (ex : route, talus, …).

Les laisses de crues (limites de zones inondables) sont aussi des indices de terrain à prendre en compte pour détecter la limite maximum d'une zone humide. Les deux critères principaux restent cependant pédologiques et floristiques.

La méthode d'identification des zones humides comme présentée dans les modalités d'inventaire des zones humides du SAGE Sèvre Niortaise Marais poitevin, respecte le logigramme suivant :

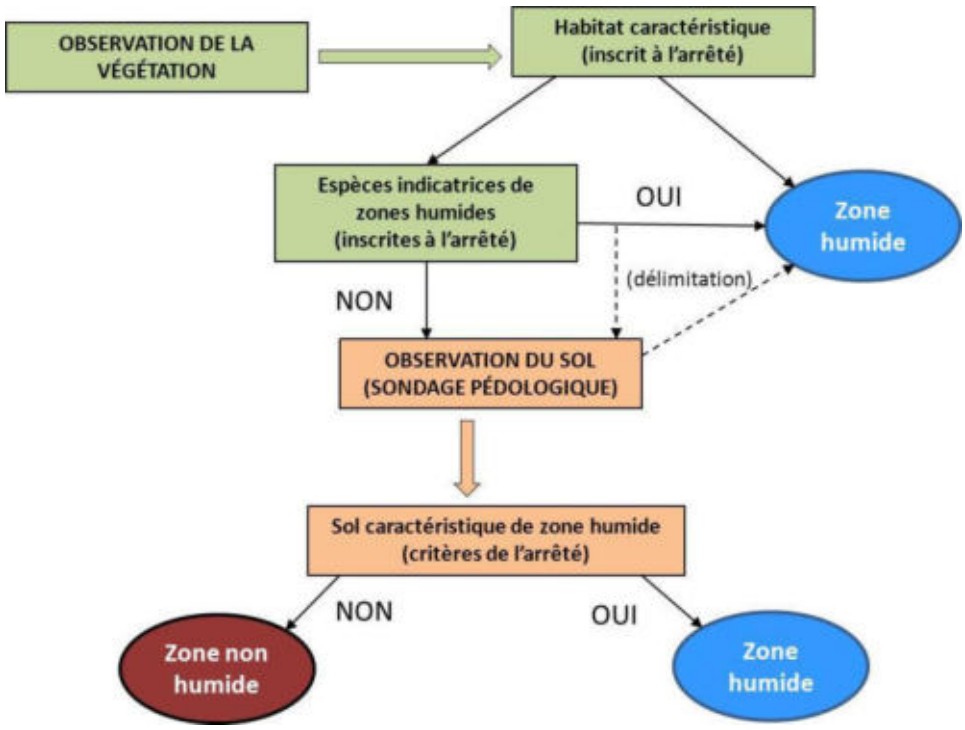

Logigramme de la méthode d'identification des zones humides (source : NCA environnement)

2.1. CRITERES D'IDENTIFICATION

2.1.1. Pédologie

Pour un inventaire de zones humides, l'examen des sols porte prioritairement sur la présence de traits d'hydromorphie. Le nombre, la répartition et la localisation précise des points de sondages dépendent de la taille et de l'hétérogénéité du site.Les sondages sont effectués à la tarière à main, et permettent de vérifier les limites des zones humides de manière plus précise que le critère botanique.

L'arrêté du 24 juin 2008modifié,expose les critères pédologiques déterminant une zone humide. Conformément à l'arrêté, les sondages pédologiques visent la présence :

- D'**histosols** (sols tourbeux), car ils connaissent un engorgement permanent en eau qui provoque l'accumulation de matières organiques peu ou pas décomposées. Ces sols correspondent aux classes d'hydromorphie H du GEPPA (Groupe d'Etude des Problèmes de Pédologie Appliquée) ;
- De **réductisols**, car ils connaissent un engorgement permanent en eau à faible profondeur se marquant par des traits réductiques débutant à moins de 50 centimètres de profondeur de sol. L'horizon caractéristique de ces sols est l'horizon réductique G. Ils correspondent aux classes VI c et VI d du GEPPA ;
- De sols caractérisés par des **traits rédoxiques à moins de 25 cm** de profondeur se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur. L'horizon spécifique est l'horizon rédoxique g. Ces sols correspondent aux classe V a, b, c et d du GEPPA ;
- De sols présentant des **traits rédoxiques à moins de 50 cm** de profondeur, se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur, associés à des **traits réductiques entre 80 et 120 cm** de profondeur. Ces sols correspondent à la classe IV d du GEPPA.





Traits d'hydromorphie (horizon rédoxique) et sondage pédologique en terre cultivée

(Sources : NCA environnement)

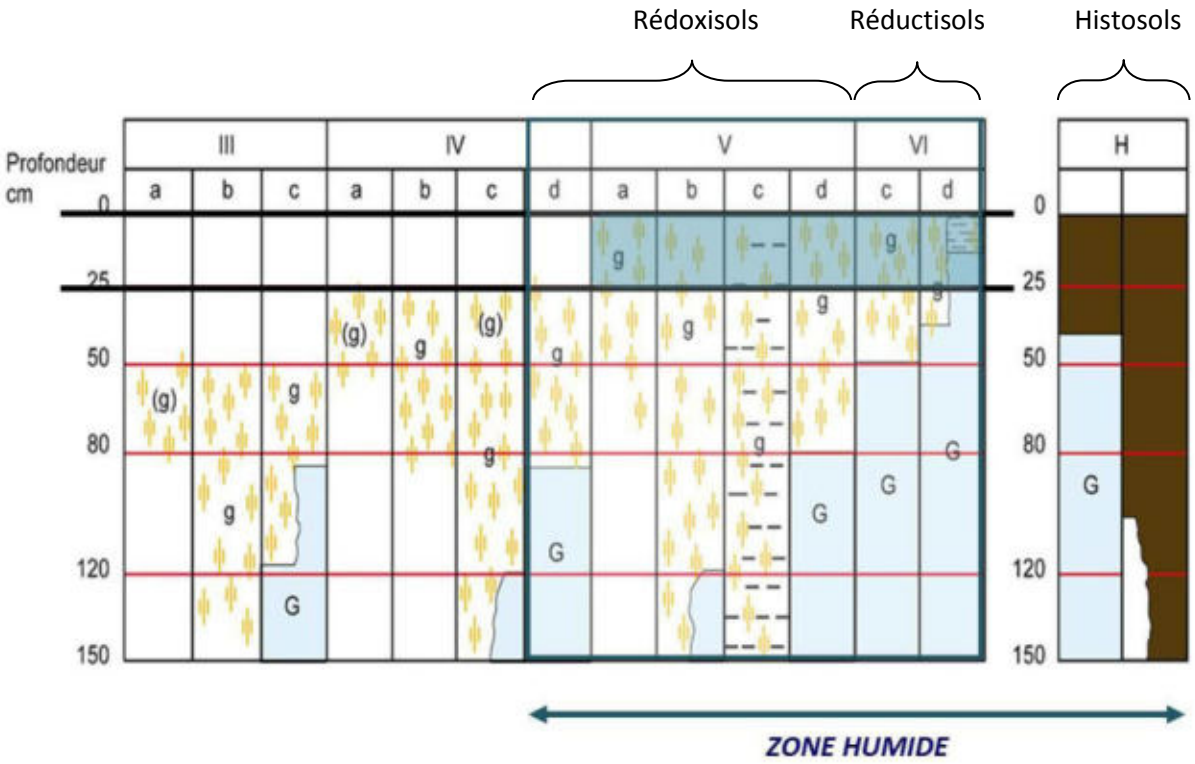

Schématisation des sols indicateurs de zones humides (Source : GEPPA, modifié NCA environnement)

2.1.2. Habitats naturels et végétation

Sur le terrain, les **critères liés à la végétation** sont les critères les plus simples pour délimiter une zone humide. La végétation de zone humide est caractérisée par :

- des communautés d'espèces végétales**,** dénommées **« habitats »,** caractéristiques des zones humides, identifiées selon la méthode et la liste correspondante à l'annexe 2.2 de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié. Une attention particulière est donnée à la délimitation des habitats d'intérêt communautaire et d'intérêt communautaire prioritaires. Environ 600 habitats sont répertoriés dansl'arrêté du 24 juin 2008 modifié, mais tous ne concernent pas l'aire biogéographique atlantique.

Exemples d'habitats (Sources : NCA environnement) :


Cariçaie


Mégaphorbiaie


Prairie calcaire à Molinie


Prairie humide eutrophe


Roselière


Tourbière alcaline

- des espèces indicatrices de zones humides**,** identifiées selon la méthode et la liste des espèces figurant à l'annexe 2.1 de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié.

Exemples d'espèces hygrophiles (Sources : NCA environnement) :


Renoncule rampante
Ranunculus repens


Fritillaire pintade
Fritillaria meleagris subsp. meleagris


Menthe aquatique
Mentha aquatica


Cardamine des prés
Cardamine pratensis


Lychnis fleur-de-coucou
Lychnis flos-cuculis


Orchis à fleurs lâches
Anacamptis laxiflora

2.2. CAMPAGNE DE TERRAIN

L'inventaire a été réalisé sur l'ensemble du territoire communal en ciblant prioritairement les zones définies lors du pré-inventaire.

L'objectif de la campagne de terrain était de confirmer ou d'infirmer la présence des zones humides, de délimiter précisément ces dernières, et de réaliser une caractérisation technique complète de chacune d'entre elles (profondeur des traces d'hydromorphie, végétation observée…).

La campagne de terrain a été réalisée **du 11 au 27 septembre 2013**.

L'ensemble des secteurs ciblés par le pré-inventaire ont fait l'objet de sondages pédologiques. Certaines zones ponctuelles éventuellement humides ont également été sondées pour vérification. Sur les secteurs humides, de nombreux sondages sont réalisés afin de délimiter précisément les zones. La topographie, si elle est marquée, et la végétation, lorsqu'elle est présente, aident à positionner les points de sondages et à définir les limites des zones humides.

En lien avec la base de données GWERN[1], chaque zone humide fait l'objet d'une feuille d'identification de terrain comprenant les informations suivantes :

- Informations générales (date, toponyme, cours d'eau…)
- Typologie CORINE (primaire et secondaire)
- Critères de délimitation (espèces végétales, habitats, sols - hydromorphie, topographie…)
- Etat de conservation (dégradé, non dégradé)
- Régime de submersion (fréquence, étendue)
- Diagnostique du fonctionnement hydrologique (connexion au réseau hydrographique…)
- Atteintes (drainage, assèchement, comblement, remblais, mise en culture…)
- Activités et usages dans et autour de la zone
- Remarques générales

Une photographie de chaque zone humide est également prise afin d'illustrer et de justifier les résultats.

[1] Développée par le Forum des Marais Atlantiques, la base de données GWERN permet d'avoir une même structuration des données relatives aux zones humides sur l'ensemble d'un territoire, de réaliser des atlas et des synthèses sur les données de caractérisation et d'automatiser la compilation d'inventaires réalisés.

3. CARTOGRAPHIE

L'ensemble du travail cartographique (Atlas des zones humides) est réalisé avec le logiciel de SIG (Système d'Information Géographique) MapInfoProfessionnal 8.5, en se basant sur les BD Ortho®, BD TOPO® et le scan 25® de l'IGN, ainsi que sur le BD parcellaire et le réseau hydrographique de l'IGN également.

L'inventaire cartographique des zones humides est établi au 1 /7000ème :

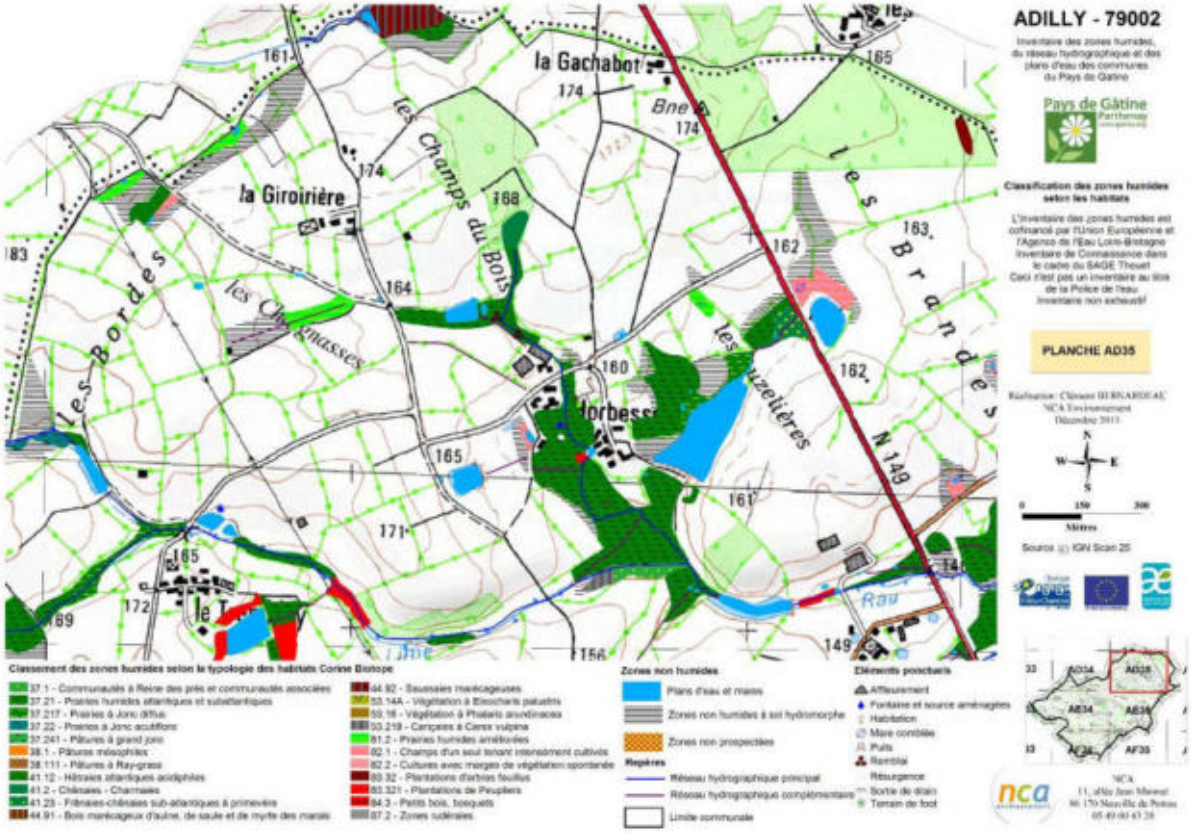

Extrait de l'atlas cartographiquedes zones humides de la commune d'Adilly (Sources : ©IGN Scan 25® ; BD TOPO®; Pays de Gâtine ; NCA environnement)

L'ensemble des données (couches SIG et observations de terrain) est enregistré dans le logiciel GWERN combinant la cartographie SIG des zones humides avec une base de données informatiques reprenant les éléments des fiches terrain.

Le logiciel GWERN permet une visualisation simultanée de la cartographie SIG et des données attributaires dans une forme codifiée et simplifiée, telle que l'illustre la figure suivante.

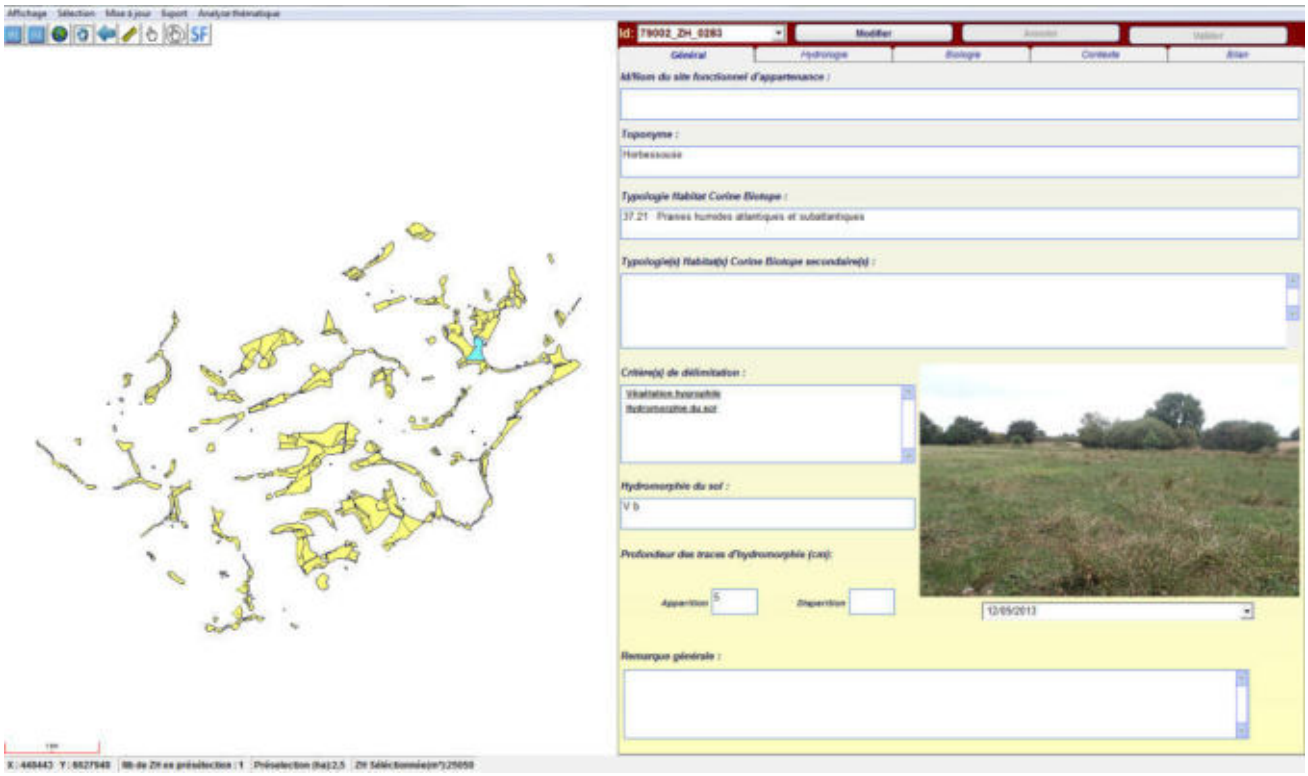

***Sélection d'une entité humide sur le logiciel GWERN*(Horbessouse – Commune d'Adilly)**

CHAPITRE 4

RESULTATS DE L'INVENTAIRE

1. RESEAU HYDROGRAPHIQUE ET MILIEUX AQUATIQUES

1.1. RESEAU HYDROGRAPHIQUE

La commune d'Adilly présente un réseau hydrographique moyennement dense, se composant du Cébron, la rivière principale sur 9,5 km, de la Lime s'écoulant sur 3,5 km et de plusieurs autres cours d'eau permanents ou temporaires.

(Voir carte page suivante).

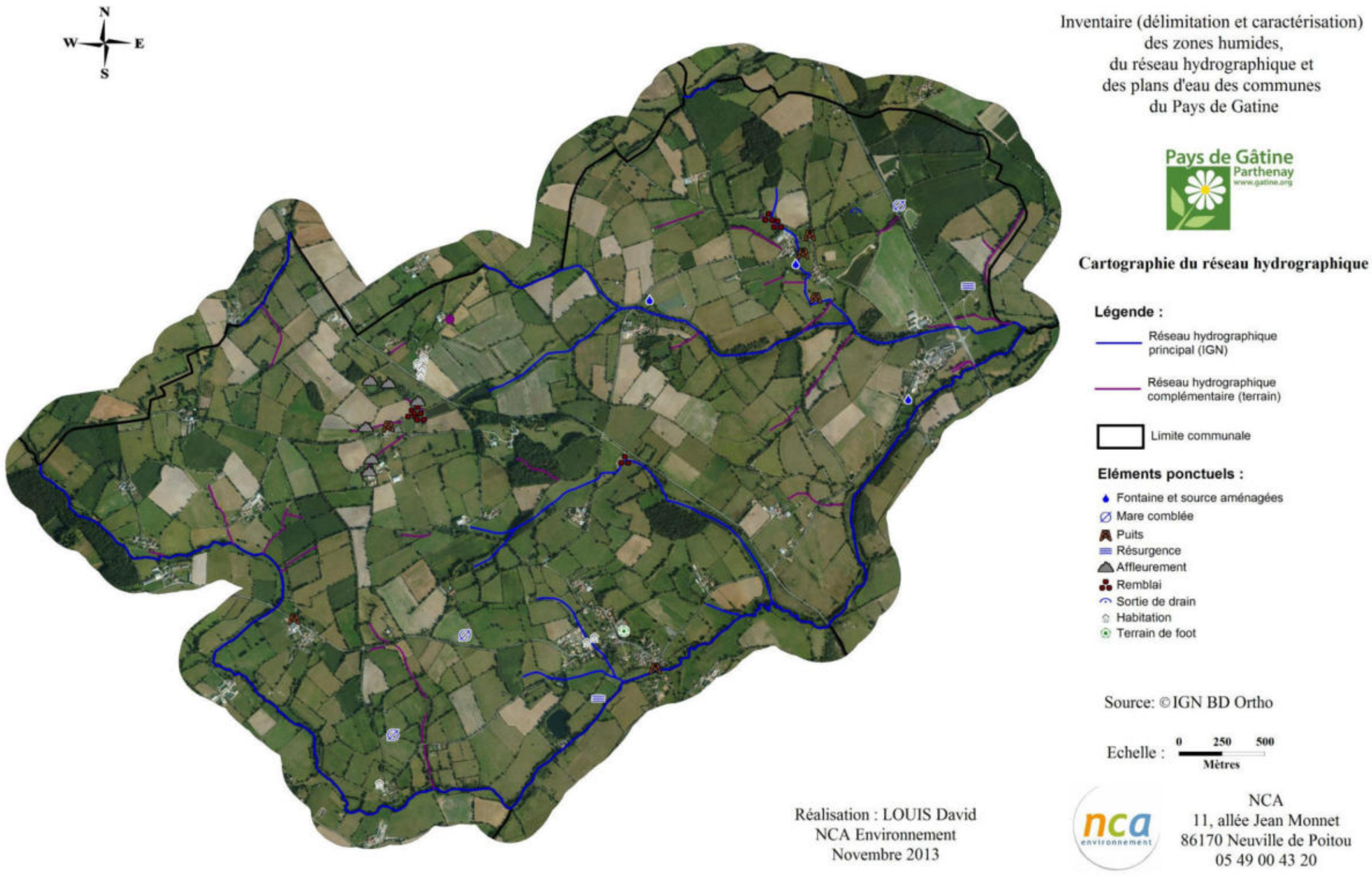

Inventaire du réseau hydrographique de la commune d'Adilly(Sources : ©IGN BD Ortho® ; NCA environnement)

Le réseau hydrographique s'étend sur près de **20,6 km** de linéaire.Sur l'ensemble de ce linéaire, environ 13,2km de cours d'eau présentent un régime permanent, et environ7,4 km un régime temporaire.

Le réseau complémentaire, ou secondaire, issu des observations de terrain représente quant à lui environ **7,9 km** de linéaire. Il ajoute sur les secteurs ou le réseau principal ne s'étend pas, une potentialité supérieure de présence de milieux humides.



Réseau hydrographique (principal et secondaire) (sources : NCA Environnement)

On observe un maintien du caractère naturel des cours d'eau avec des méandres et une diversité d'écoulements (intermittent, permanent). Il n'y a pas de fort surcreusement des ruisseaux et des fossés sauf dans certaines zones plus encaissées de la commune.

Les vallées où circulent les cours d'eau sont les zones les plus favorables à l'établissement de zones humides. Le réseau secondaire rajoute une potentialité de présence de zones humides sur certains secteurs où le réseau principal est absent.

Cependant, une majorité de ces cours d'eau complémentaires présente un régime d'écoulement temporaire, une caractéristique pouvant être un facteur limitant, tout comme le creusement des principaux cours d'eau sur certaines zones plus encaissées de la commune.

1.2. PLANS D'EAU DONT MARES

Les résultats d'inventaire comptabilisent**150plans d'eauet mares,**ne rentrant pas dans l'appellation « zones humides », pour une surface totale de **23,82 had'eau superficielle** (*voir carte page suivante*).On observe une grande diversité de ces milieux tant en termes de morphologie et de positionnement, qu'en termes d'usage et de structure de la végétation de ceinture. La surface varie entre 20 m² et 2,55 ha.

On entend par « mares », les trous d'eau de faible surface ne disposant pas de digue. On observe une majorité de mares de petites surfaces (entre 0,01 et 0,05 ha). Ce sont des mares d'abreuvement.

Les plans d'eau, utilisés pour des activités de loisirs, sont également de petite taille (entre 0,1 et 0,5 ha), seul six plans d'eau dépassent l'hectare.

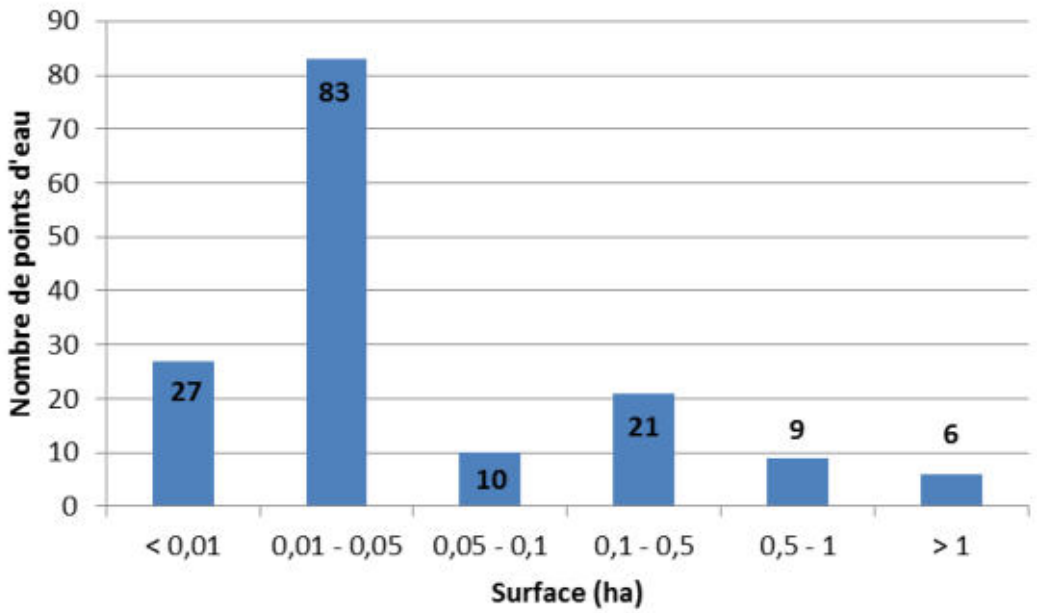

Classification des mares et plans d'eau en fonction de leur superficie (Sources : Pays de Gâtine, NCA environnement)



ADILLY

Inventaire (délimitation et caractérisation)
des zones humides,
du réseau hydrographique et
des plans d'eau des communes
du Pays de Gatine

Pays de Gâtine
Parthenay
www.gatine.org

Cartographie des plans d'eau et mares

Légende :

Plans d'eau et mares

Réseau hydrographique principal (IGN)

Limite communale

Source: ©IGN BD Ortho

Echelle : 0 250 500 Mètres

Réalisation : LOUIS David
NCA Environnement
Novembre 2013

NCA
11, allée Jean Monnet
86170 Neuville de Poitou
05 49 00 43 20

Inventaire des plans d'eau et mares de la commune d'Adilly(Sources : ©IGN BD Ortho® ; NCA environnement)

Exemples de typologies de plans d'eau (sources : NCA environnement) :





Plans d'eau





Mares d'abreuvement

2. ZONES HUMIDES

2.1. SONDAGES PEDOLOGIQUES

Tous les secteurs repérés durant la phase de pré-inventaire ont fait l'objet de sondages pédologiques permettant de caractériser l'hydromorphie des sols et ainsi de confirmer ou non la présence de zones humides. Plusieurs sondages ont été réalisés sur chaque secteur afin de délimiter précisément les limites des zones humides effectives.

Au total, **804sondages pédologiques** ont été réalisés sur le territoire communal (*voir carte page suivante*).146d'entre eux ont permis d'observer des sols caractéristiques de zones humides (en rouge) appartenant majoritairement à la classe d'hydromorphie Vb du GEPPA (Groupe d'Etudes des Problèmes de Pédologie Appliquée). Les autres sondages pédologiques ont affiché des sols non caractéristiques de zones humides mais 191d'entre eux présentaient tout de même des traces d'hydromorphie (en jaune).



ADILLY - 79002

Inventaire (délimitation et caractérisation)
des zones humides, du réseau hydrographique
et des plans d'eau des communes
du Pays de Gatine

Pays de Gâtine
Parthenay
www.gatine.org

Localisation des sondages pédologiques

- Sol "sain"
- Sol hydromorphe non caractéristique de zone humide
- Sol caractéristique de zone humide
- Limite communale

Source © IGN BD Ortho
Echelle : 1/20 000

Réalisation: Elise DEBOUTE
NCA Environnement
Octobre 2013

L'inventaire des zones humides est cofinancé par l'Union Européenne et l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne
Inventaire de connaissance dans le cadre du SAGE Thouet
Ceci n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'eau
Inventaire non exhaustif

NCA
11, allée Jean Monnet
86 170 Neuville de Poitou
05 49 00 43 20

Localisation des sondages pédologiques (Sources : ©IGN Scan 25® ; NCA environnement)

2.2. INVENTAIRE GLOBAL

Les résultats de l'expertise de terrain permettent de réaliser la cartographie globale des zones humides et des zones non humides à sol hydromorphe (*voir carte page suivante*).

L'inventaire comptabilise une surface totale en zones humides de **112,096ha**, soit environ 8,67% de la surface communale totale. La moyenne française étant située entre 6 et 16 %, la proportion retrouvée ici est assez faible pour un secteur bocager. Elle reste néanmoins cohérente compte tenu du contexte physique du territoire et en comparaison des communes limitrophes.

Comme le laissait penser le contexte topographique, hydrogéologique (remontée de nappe), géologique et pédologique de la commune, les zones humides sont majoritairement inféodées aux abords du réseau hydrographique.

On retrouve le secteur central de la commune allant de la Billouère au bourg en passant par la Billaudière, ou elles s'étendent plus largement. Le secteur des Vaux et d'Horbessouse est lui aussi plus favorable au maintien de milieux humides.

A l'inverse des Vaux, on observe qu'en rive du Cébron, un plus fort creusement du cours d'eau et un encaissement des vallées ne permet pas l'apparition de zones humides. Cela s'illustre notamment près de la Carrière, au sud-ouest du bourg. Sur le cours de la Lime, on l'observe à l'est de Tremblay.

D'autre part, l'inventaire des zones non humides, présentant des sols hydromorphesaffichant une profondeur d'apparition des traces d'hydromorphie en deçà des limites de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié, révèle une surface totale de 69,225ha. Ces zones hydromorphes sont la plupart du temps localisées en prolongement des zones humides identifiées. On observe ainsi que les zones humides s'intègrent dans une entité hydromorphe plus conséquente.

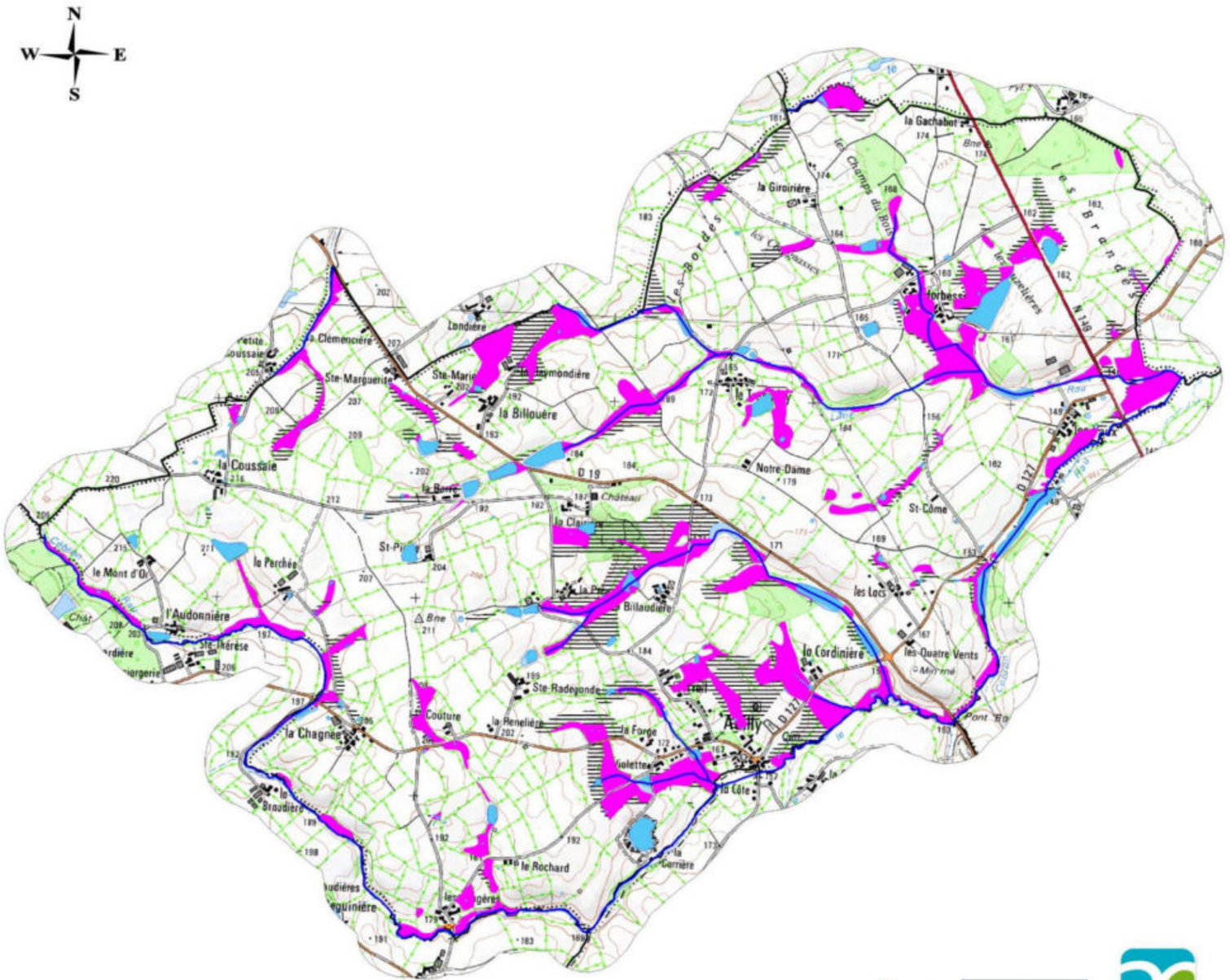

ADILLY - 79002

Inventaire (délimitation et caractérisation)
des zones humides, du réseau hydrographique
et des plans d'eau des communes
du Pays de Gatine

Pays de Gâtine
Parthenay
www.gatine.org

Cartographie des zones humides

Légende :

- Zones humides
- Zones non humides à sol hydromorphe
- Zones non prospectées
- Plans d'eau et mares
- Réseau hydrographique
- Limite communale

Source : © IGN Scan 25
Echelle : 1/20 000

Réalisation: Elise DEBOUTE
NCA Environnement
Octobre 2013

L'inventaire des zones humides est cofinancé par l'Union Européenne et l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne
Inventaire de connaissance dans le cadre du SAGE Thouet
Ceci n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'eau
Inventaire non exhaustif

l'Europe s'engage en Poitou-Charentes avec le FEADER
UNION EUROPÉENNE
agence de l'eau Loire-Bretagne

NCA
11, allée Jean Monnet
86 170 Neuville de Poitou
05 49 00 43 20

Cartographie générale des zones humides de la commune d'Adilly(Sources : ©IGN Scan 25® ; NCA environnement)

2.3. HABITATS - TYPOLOGIE

2.3.1. Typologie SDAGE

Afin de caractériser les zones humides identifiées,la typologie du SDAGE Loire-Bretagne est appliquée sur le territoire d'Adilly. Elle propose 13 grands types de zones humides selon leur localisation sur un bassin versant, tels que précisés dans le Chapitre 1 – Partie 2.2.

On note que 53,1 % des zones humides sont présentes en bordure de cours d'eau ;16,4 % sont localisées sur les plaines et plateaux ; 6,9 %en bordure de plans d'eau et 5,9 % en contexte de bas fond en tête de bassin.

Bien que les mares et plans d'eau ne soient pas considérés comme des zones humides mais comme des milieux aquatiques, ils intègrent la typologie SDAGE dans la catégorie zones humides ponctuelles (SDAGE 11). Cette catégorie représente alors 17,6 % de l'ensemble des zones (milieux aquatiques et milieux humides confondus).

	Typologie SDAGE	Surface (ha)	Proportion (%)
	Milieux humides		
5 -	Bordures de cours d'eau	72,22	53,1
7 -	Zones humides de bas-fonds	8,04	5,9
9 -	Bordures de plans d'eau	9,48	6,9
10 -	Zones humides de plaines et plateaux	22,35	16,4
	Milieux aquatiques		
11 -	Zones humides ponctuelles	23,82	17,6
	TOTAL	135,98	**100**

Répartition des surfaces en zone humide selon leur typologie SDAGE

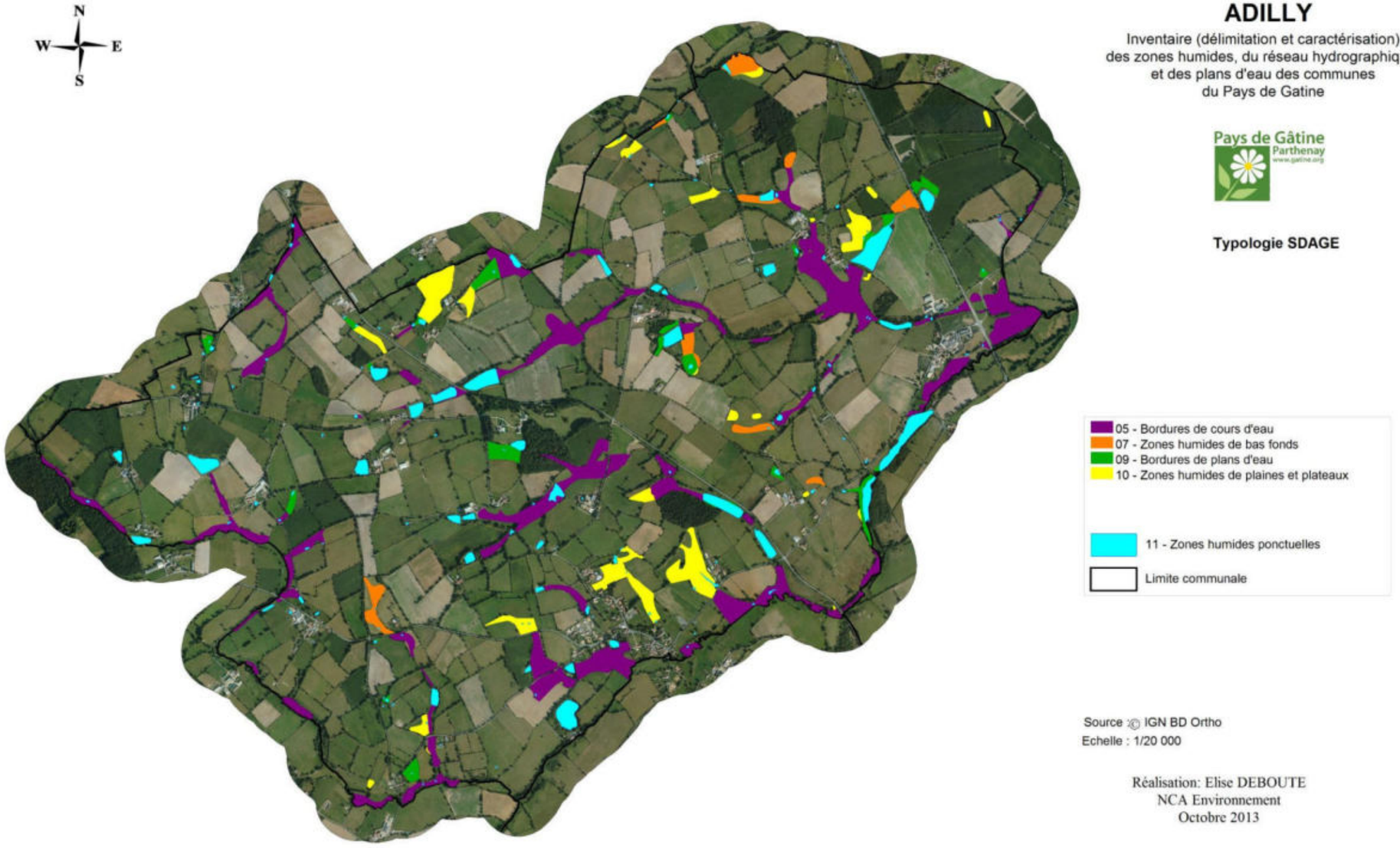

ADILLY

Inventaire (délimitation et caractérisation)
des zones humides, du réseau hydrographique
et des plans d'eau des communes
du Pays de Gatine

Pays de Gâtine
Parthenay
www.gatine.org

Typologie SDAGE

05 - Bordures de cours d'eau
07 - Zones humides de bas fonds
09 - Bordures de plans d'eau
10 - Zones humides de plaines et plateaux

11 - Zones humides ponctuelles

Limite communale

Source : © IGN BD Ortho
Echelle : 1/20 000

Réalisation: Elise DEBOUTE
NCA Environnement
Octobre 2013

NCA
11, allée Jean Monnet
86 170 Neuville de Poitou
05 49 00 43 20

Typologie SDAGE des zones humides de la commune d'Adilly(Sources : ©IGN BD Ortho® ; NCA environnement)

2.3.2. Typologie CORINE Biotopes

La typologie CORINE Biotopes est la référence en termes de classification des habitats naturels et semi-naturels présents en Europe. Elle est fondée sur une systématique descriptive de la végétation prise comme indicatrice des conditions du milieu.

La typologie est divisée en 7 grands types d'habitats :

1) Habitats littoraux et halophile ;
2) Milieux aquatiques non marins ;
3) Landes, fruticées et prairies ;
4) Forêts ;
5) Tourbières et Marais ;
6) Rochers continentaux, éboulis et sables ;
8) Terres agricoles et paysages artificiels.

Suivant cette typologie, les zones humides communales ont été classées par habitats. Leurs caractéristiques ainsi que les espèces végétales observées sur le terrain et permettant la détermination du Code CORINE Biotopes, sont précisées.

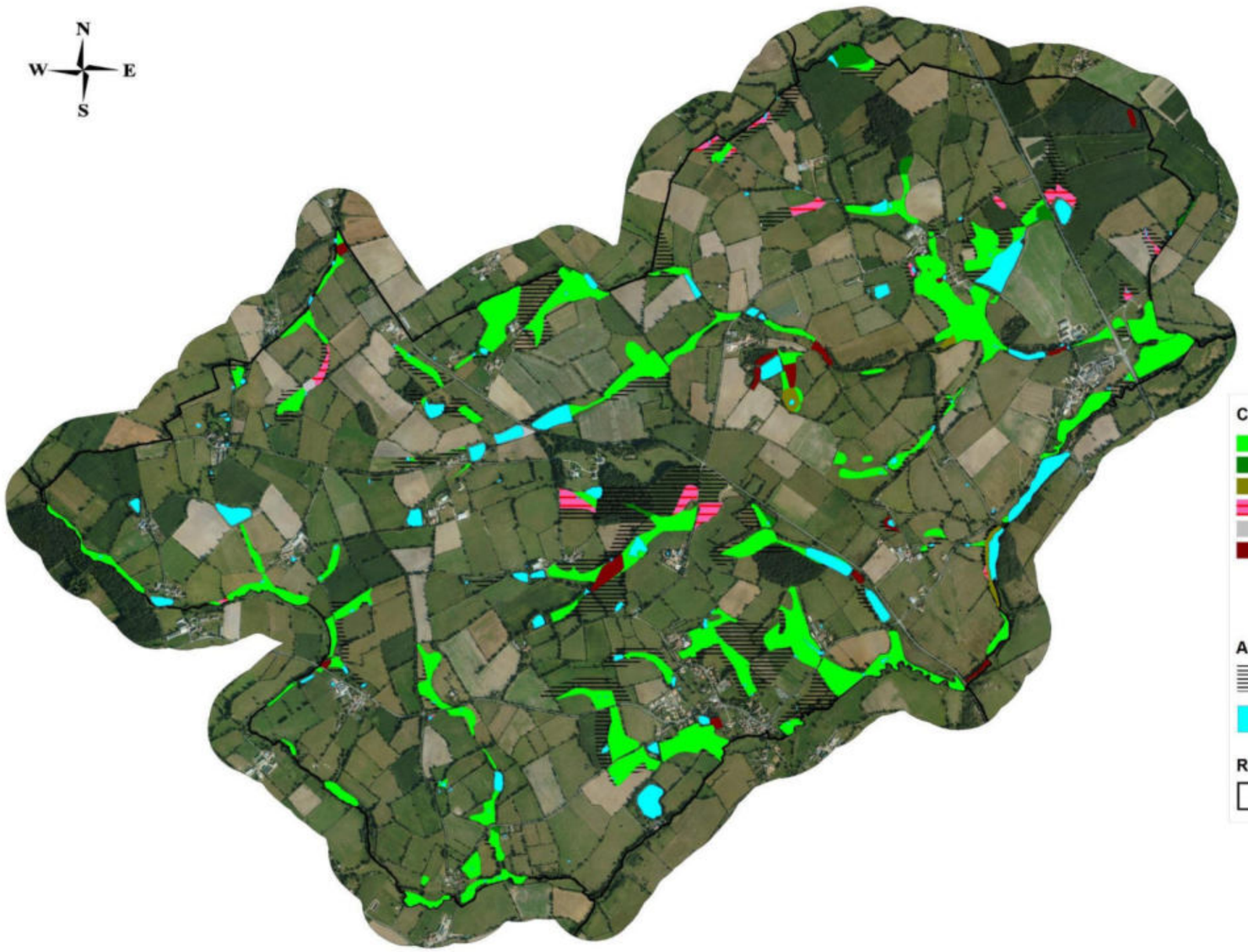

ADILLY - 79002

Inventaire (délimitation et caractérisation)
des zones humides, du réseau hydrographique
et des plans d'eau des communes
du Pays de Gatine

Pays de Gâtine
Parthenay
www.gatine.org

Classification des zones humides selon les habitats (niveau 1)

Classement des habitats (niveau 1)

- 3 - Prairies, fourrés
- 4 - Boisements
- 5 - Roselières, marais
- 8 - Cultures
- 8 - Divers
- 8 - Plantations

Autres zones

- Zones non humides à sol hydromorphe
- Plans d'eau et mares

Repère

- Limite communale

Source : © IGN BD Ortho
Echelle : 1/20 000

Réalisation: Elise DEBOUTE
NCA Environnement
Octobre 2013

L'inventaire des zones humides est cofinancé par l'Union Européenne et l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne
Inventaire de Connaissance dans le cadre du SAGE Thouet
Ceci n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'eau
Inentaire non exhaustif

NCA
11, allée Jean Monnet
86 170 Neuville de Poitou
05 49 00 43 20

Typologie SDAGE des zones humides de la commune d'Adilly
(Sources : ©IGN BD Ortho® ; NCA environnement)

	CORINE Biotopes	Surface (ha)	Proportion (%)
3 -	Prairies, fourrés	94,759	84,53
4 -	Boisements	3,717	3,32
5 -	Roselières, marais	1,811	1,62
8 -	Terres cultivées	6,516	5,81
8 -	Plantations	4,676	4,17
8 -	Divers	0,617	0,55
	TOTAL	**112,096**	**100**

Synthèse des habitats observés (Code CORINE Niveau 1)

De manière synthétique, la répartition des zones humides peut être analysée en fonction des habitats CORINE Biotopes. On observe un habitat majoritairement dominant sur la commune d'Adilly : les prairies avec près de 85 % des zones humides.

La répartition est la suivante (une couleur correspond à un niveau typologique) :

3 - PRAIRIES, FOURRES : 94,759ha (84,53%)

37 - Prairies humides et mégaphorbiaies

37.1 - Communautés à Reine des prés et communautés associées: 1,24 ha

37.2 - Prairies humides eutrophes

37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques :70,983ha

37.217 - Prairies à Jonc diffus :7,428ha

37.22 - Prairies à Jonc acutiflore : 13,197ha

37.24 - Prairies à Agropyre et Rumex

37.241 - Pâtures à grand jonc : 2,074ha

38 - Prairies mésophiles

38.1 - Pâtures mésophiles : 0,126ha

38.111 - Pâturages à Ray-grass : 1,125 ha

4 - BOISEMENTS : 3,717ha (3,32%)

41 -Forêts caducifoliées

41.1 - Hêtraies

41.12 - Hêtraies atlantiques acidiphiles : 0,288 ha

41.2 - Chênaies – Charmaies : 0,553 ha

41.23 - Frênaies-chênaies sub-atlantiques à primevère : 0,809ha

44 -Forêts riveraines, forêts et fourrés très humides

44.9 - Bois marécageux d'Aulne, de Saule et de Myrte des marais

44.91 - Bois marécageux d'Aulnes: 0,083ha

44.92 - Saussaies marécageuses : 1,983ha

5 - TOURBI7RES ET MARAIS : 1,811 ha (1,62%)

53 - Végétation de ceinture des bords des eaux

53.1 - Roselières

53.14 - Roselières basses

53.14A - Végétation à *Eleocharis palustris* : 0,714 ha

53.16 - Végétation à *Phalaris arundinacea* : 0,828 ha

53.2 - Communautés à grandes Laîches

53.21 -Peuplements de grandes Laîches (Magnocariçaies)

53.219 – Cariçaies à *Carex vulpina* : 0,268 ha

8 - TERRES CULTIVEES : 6,516ha (5,81%)

81 - Prairies améliorées

81.2 - Prairies humides améliorées : 3,088 ha

82 - Cultures

82.1 - Champs d'un seul tenant intensément cultivés : 3,259ha

82.2 - Cultures avec marges de végétation spontanée : 0,181 ha

8 - PLANTATIONS : **4,676ha (4,17%)**

83 - Vergers, bosquets et plantations d'arbres

83.3 - Plantations

83.32 - Plantations d'arbres feuillus : 0,451 ha

83.321 - Plantations de peupliers cultivars : 4,223ha

8 - DIVERS : **0,617 ha (0,55%)**

84-Alignements d'arbres, haies, petits bois, bocage, parcs

84.3- Petits bois, bosquets: 0,281 ha

87- Terrains en friche et terrains vagues

87.2 - Zones rudérales: 0,336 ha

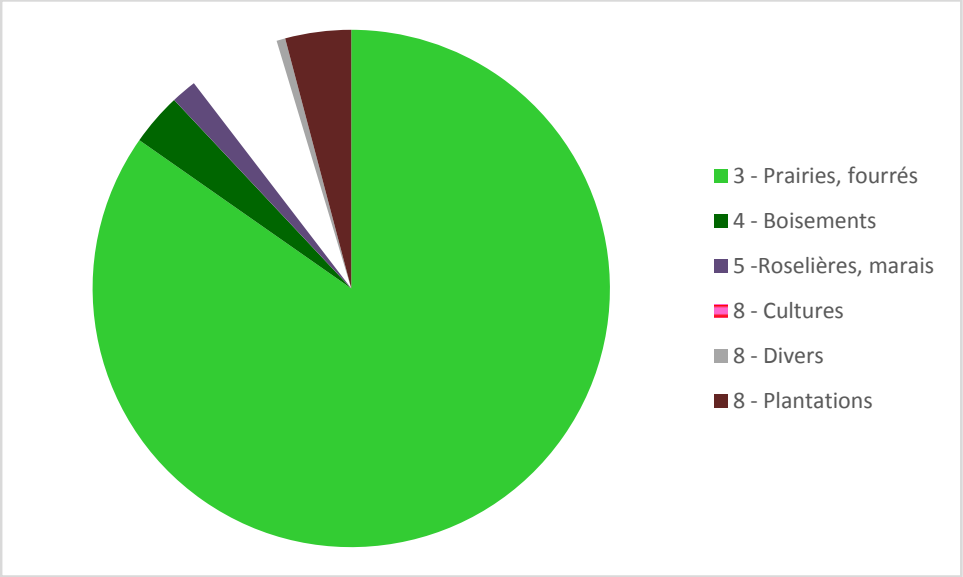

Répartition des surfaces en zone humide selon leur typologie CORINE Biotopes de niveau 1 adapté

Prairies, Fourrés (Code CORINE 3)

Cette catégorie est en grande partie représentée par des prairies, qui correspondent par ailleurs à l'habitat très majoritairement dominant sur la commune. En effet, les prairies représententprès de 85% des zones humides identifiées.Principalement à vocation agricole, pour le pâturage ou la fauche, ces prairies peuvent accueillir une diversité floristique importante. Toutefois, la pression du pâturage peut à l'inverse diminuer cette diversité végétale, et il n'est ainsi pas rare d'observer un nombre limité d'espèces au sein de ces milieux. Les prairies humides pâturées représentent une identité culturelle forte du bocage gâtinais. Bien souvent, le caractère humide très marqué, en particulier à proximité du réseau hydrographique, impose une gestion agricole de pâturage.

37.1 – Communautés à Reine des prés et communautés associées

Les mégaphorbiaies sont des habitats caractérisés par une végétation dense et une diversité floristique relativement importante, avec des espèces basses comme la Reine des prés (*Filipendula ulmaria*) et la Menthe aquatique (*Mentha aquatica*), mais également des espèces hautes telles que la Salicaire (*Lythrum salicaria*), la Lysimaque (*Lysimachia vulgaris*), la Baldingère-faux-roseau (*Phalaris arundinacea*) ou encore le Cirse des marais (*Cirsium palustre*).

Ces prairies hygrophiles se retrouvent généralement sur les berges alluviales fertiles, voire dans certaines dépressions et résultent d'une interruption plus ou moins longue des pratiques agricoles. Si aucune gestion n'est apportée à cet habitat, l'évolution naturelle tend à la fermeture du milieu, avec une colonisation petit à petit par des essences hygrophiles telles que des Saules, puis des Aulnes.



37.2 - Prairies humides atlantiques eutrophes

Cet habitat se développe généralement en bordure des rivières et ruisseaux de plus ou moins grande importance, également en queue de plans d'eau et sur les plateaux. Il s'agit d'un milieu herbacé dont l'évolution est bloquée par la gestion humaine (fauche ou pâturage) au stade prairial. Cet habitat se présente le plus souvent sous la forme de prairies denses, riches en diversité floristique.

Le mode de gestion des prairies humides influe directement sur la physionomie de l'habitat : lorsqu'elles sont pâturées - généralement par des bovins ou des ovins en Poitou-Charentes - le cortège végétal est moins diversifié. Les Joncs, peu appréciés par le bétail, y dominent souvent,

accompagnés par un faible nombre d'espèces dont la Renoncule rampante (*Ranunculus repens*), la Renoncule flammette (*Ranunculus flammula*), la Renoncule âcre (*Ranunculus acris*), la Cardamine des prés (*Cardamine pratensis*) ou encore l'Oseille crépue (*Rumex crispus*). Dans certains cas, lorsque la pression du pâturage est importante, on parlera de prairies « piétinées » : la végétation y est dominée par des espèces rampantes, à recouvrement épars, avec souvent un développement de grands joncs qui forment des touffes denses plus ou moins étalées. Les prairies humides bénéficiant d'une fauche tardive sont généralement très riches en espèces, on y retrouve en plus des espèces déjà citées, le Lychnis fleur de coucou (*Lychnis flos-cuculi*), l'Orchis à fleurs lâches (*Anacamptis laxiflora*), le Myosotis des marais (*Myosotis scorpioides*), le Gaillet des marais (*Galium palustre*), ou encore le Vulpin genouillé (*Alopecurus geniculatus*).

Sur la commune d'Adilly, quatre types de prairies humides ont été observées :

- les prairies humides atlantiques à subatlantiques,
- les prairies à Jonc acutiflore dominées par *Juncus acutiflorus*,
- les prairies à Jonc diffus dominées par *Juncus effusus,*
- les prairies à grands Joncs, composées notamment de *Juncus effusus, Juncus compressus et Juncus acutiflorus*.


37.21 – Prairies humides atlantiques à subatlantiques


37.22 – Prairies à Jonc acutiflore


37.217 – Prairies à Jonc diffus


37.241 – Pâtures à grands Joncs

38.1 - Prairies mésophiles

Ces prairies sont constituées principalement d'espèces mésophiles, c'est-à-dire non caractéristiques de zone humide. Sur ces milieux, c'est donc le critère pédologique qui a permis la délimitation d'une zone humide. Ces prairies sont exploitées pour la pâture et/ou pour la fauche. La richesse floristique est directement dépendante de la gestion agricole : si les prairies de fauche caractérisent des formations herbacées hautes dominées par les graminées et à grande diversité végétale, les prairies pâturées présentent un cortège floristique plus hétérogène où alternent des zones rases pâturées avec des refus (plantes épineuses, toxiques…). Ces prairies sont constitutives des paysages du bocage gâtinais.


38.1 – Prairie mésophile


38.111 – Pâture à Ray-grass

Boisements (Code CORINE 4)

Les boisements « spontanés » sont à différencier des boisements « anthropiques », issus de la plantation d'essences bien souvent exogènes. Sur la commune de Adilly, deux grands types de boisements sont distingués : les boisements alluviaux caractérisés par de la végétation hygrophile (Saules, Aulne glutineux, Lathrée clandestine, etc.) et les forêts de feuillus, dominées par des espèces non caractéristiques de zones humides (Chêne pédonculé, Frêne commun, Charme, Noisetier, etc.).

41.12 - Hêtraies atlantiques acidiphiles

Ces boisements sont dominés par le Hêtre (*Fagus sylvatica*) et le sous vbois est dominé par le houx (*Ilex aquifolium*). Pouvant être temporairement - mais rarement - humides, ces boisements se développent surtout sur des sols frais, pauvres en éléments minéraux et acides.



41.2 - Chênaies-charmaies

Ces boisements sont dominés par le Frêne commun (*Fraxinus excelsior*) et le Chêne pédonculé (*Quercus robur*), avec lesquels cohabite souvent le Charme (*Carpinus betulus*). Les strates arbustives et herbacées sont assez denses et riches en espèces, avec généralement un recouvrement important de Noisetier (*Corylus avellana*), d'Orme champêtre (*Ulmus campestris*) et d'Erable champêtre (*Acer campestre*). Pouvant être temporairement - mais rarement - humides, ces boisements se développent surtout sur des sols frais. Différents faciès existent, suivant notamment la position dans le versant, le degré d'humidité, la nature du sol et la gestion forestière.



41.23 - Frênaies-chênaies sub-atlantiques à primevère

Ces habitats sont en général des forêts secondaires, résultant du traitement forestier, et non des forêts climaciques. Ces traitements forestiers raccourcissent le cycle de régénération et imposent parfois la dominance de certaines espèces. Les variations sont nombreuses, souvent liées aux conditions de sol qui déterminent la présence ou l'absence d'espèces herbacées déterminantes, le cortège arboré et la physionomie restant le plus souvent similaire.



44.91/44.92 - Bois marécageux d'Aulnes/ Saussaies marécageuses

Ces boisements très humides se développent dans les bas-marais et sur les terrasses alluviales, sur des sols marécageux, gorgés d'eau pour la plus grande partie de l'année. Deux habitats se distinguent : les bois marécageux d'Aulnes, dominés par *Alnus glutinosa* (44.91) et les Saussaies marécageuses composées d'une ou plusieurs variétés de Saules (44.92). Le cortège floristique qui accompagne ces essences est constitué généralement de la Lathrée clandestine (*Lathraea clandestina*), de la Reine des prés (*Filipendula ulmaria*), de l'Iris faux-acore (*Iris pseudacorus*) ou encore de la Menthe aquatique (*Mentha aquatica*). Ces habitats sont très intéressants, tant pour les espèces animales et végétales, que pour les fonctionnalités hydrologiques qu'ils assurent.



Tourbières et marais (Code CORINE 5)

53.1 - Roselières

Formations dominées par des grands hélophytes, habituellement pauvres en espèces (souvent dominées par une seule espèce) et se développant principalement dans les eaux stagnantes, de profondeur variable. Sur la commune d'Adilly, les roselières identifiées sont dominées soit par la Baldingère (*Phalaris arundinacea*– code CORINE 53.16), soit par le Scirpe des marais (*Eleocharis palustris*– code CORINE 53.14A).



53.16 – Végétation à *Phalaris arundinacea*

53.2 - Communautés à grandes laîches

Formation dominées par des grandes cypéracées, du genre Carex ou Cyperus. Ces espèces se développent en en formant des touradons de manière pérenne ou alors en tapissant le sol annuellement.



Terres agricoles et paysages artificiels (Code CORINE 8)

81.2-Prairies humides améliorées

Les prairies humides améliorées sont généralement des prairies de fauche semée en Ray-grass (*Lolium multiflorum* ou *L. perenne*) ou en Fétuque. Souvent pauvres en espèces, elles se diversifient au cours du temps. On peut alors y trouver de la Renoncule rampante (*Ranunculus repens*), des Trèfles (*Trifolium repens, pratense*) et des Joncs dans les parties les plus humides.



82.1 - Champs d'un seul tenant intensément cultivés

Cet habitat correspond aux parcelles cultivées (labour, semis, cultures en place…), majoritairement de céréales.

Cette catégorie regroupe un ensemble d'habitats à niveau plus ou moins important d'anthropisation. On y retrouve les milieux à caractère « semi-naturel », représentés par les terres agricoles, qui comprennent à la fois les terres cultivées (82.1 – Cultures) et les plantations (83.3 – Plantations de feuillus).

Ces habitats anthropiques peuvent ainsi être divisés en trois sous-catégories : les terres cultivées et les plantations, qui ont une fonction de production agricole ou sylvicole ; le reste étant intégré sous l'appellation « divers ». Il est à noter que le caractère « semi-naturel » des terres agricoles reste une dénomination abstraite, chaque milieu étant différent dans son degré de perturbation et d'éloignement d'un habitat « naturel ». En revanche, l'anthropisation de ces milieux est une variable commune.

L'artificialisation des habitats explique l'absence, voire la faible représentativité des espèces végétales hygrophiles. La caractérisation et la délimitation de ces milieux passe ainsi nécessairement par le critère pédologique.



83.3 - Plantations

Les plantations, notamment celles de Peupliers cultivars, représentent une assez faible part des habitats humides présents sur la commune (4,17%). Ces plantations sont composées d'une variété de Peuplier noir, dénommée *Populus x canadensis*. L'âge et l'entretien des différentes plantations varient suivant les parcelles, la majorité des peupleraies subissant une fauche ou un broyage à l'année. Sur quelques parcelles, le stade avancé de la peupleraie et l'absence de gestion sylvicole, ont permis le développement de certaines espèces hygrophiles, on retrouve notamment la Lathrée clandestine (*Lathraea clandestina*) et la Reine des prés (*Filipendula ulmaria*).


83.32 – Plantation de feuillus


83.321 – Peupleraie

87.2 - Zones rudérales

Cet habitat regroupe divers types de friches se développant dans des sites fortement influencés par l'Homme et régulièrement perturbés.

La cartographie des zones humides de la commune suivant la typologie CORINE Biotopes est présentée en page suivante. Le niveau typologique attribué se veut le plus précis possible, toutefois au regard de la période d'inventaire, celui-ci demeure assez général.

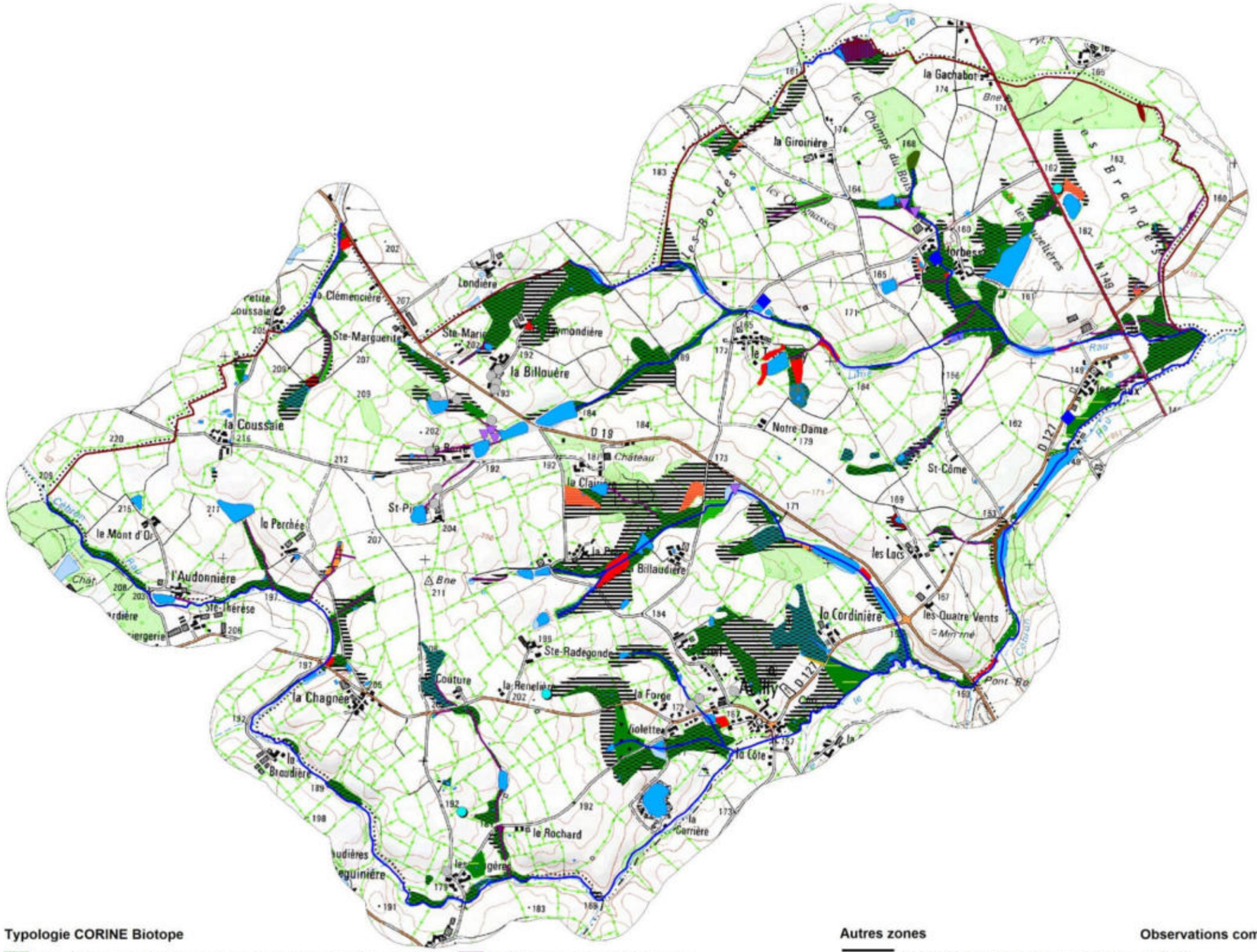

ADILLY - 79002

Inventaire des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau des communes du Pays de Gâtine

Pays de Gâtine
Parthenay
www.gatine.org

Typologie des zones humides selon la classification CORINE Biotope

Inventaire de connaissance dans le cadre du SAGE Thouet
NB :
* Ceci n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'eau
* Inventaire non exhaustif
*Prospections de terrain réalisées en septembre 2013

0 500 1000
Mètres

N
W E
S

L'inventaire des zones humides est cofinancé par l'Union Européenne. L'Europe s'engage en Poitou-Charente avec le FEDER

Typologie CORINE Biotope

- 37.1 - Communauté à Reine des prés et communautés associées
- 37.21 - Prairies humides atlantiques à subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc acutiflore
- 37.241 - Pâtures à grands Joncs
- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 38.111 - Pâtures à Ray-grass
- 41.12 - Hêtraies atlantiques acidiphiles
- 41.2 - Chênaies - charmaies
- 41.23 - Frênaies-chênaies subatlantiques à Primevère
- 44.91 - Bois marécageux d'Aulnes
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.14A - Végétation à Eleocharis palustris
- 53.16 - Végétation à Phalaris arundinacea
- 53.219 - Cariçaie à Carex vulpina
- 81.2 - Prairies humides améliorées
- 82.1 - Terres cultivées
- 82.2 - Cultures avec marges de végétation spontanées
- 83.32 - Plantation de feuillus
- 83.321 - Plantations de Peupliers cultivars
- 84.3 - Petits bois, bosquets
- 87.2 - Zones rudérales

Autres zones

- Zone non humide à sol hydromorphe
- Plans d'eau et mares

Repère

- Limite communale

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal (IGN)
- Réseau hydrographique secondaire (terrain)

Observations complémentaires

- Puits
- Fontaines et sources aménagées
- Sortie de drain
- Mare comblée
- Remblai
- Résurgence
- Autres

Réalisation : Romain LE DRET
NCA Environnement
Novembre 2013

Sources : IGN Scan 25, IGN BD Ortho, NCA Environnement, Pays de Gâtine, groupe d'acteurs locaux

NCA Environnement,
11, allée Jean MONNET
86170 NEUVILLE DE POITOU
05.49.00.43.20

2.4. FONCTIONS DES ZONES HUMIDES

Les zones humides inventoriées présentent diverses fonctionnalités et aptitudes. Elles sont en bon état de conservation grâce à la gestion adaptée au maintien et à l'entretien de ces milieux. On observe quelques altérations ponctuelles mais les zones humides de la commune restent faiblement dégradées.

Le constat des fonctionnalités varie selon les habitats :

- Les zones humides cultivées ont perdu toute fonctionnalité biologique par l'absence de végétation hygrophile. Elles conservent uniquement des **fonctions hydrauliques limitées** :
  - Régulation naturelle des crues (plaine d'inondation) ;
  - Protection contre l'érosion (faible sans végétation) ;
  - Stockage des eaux de surface, recharge des nappes, soutien d'étiage limité.

- De même, les plantations de Peupliers cultivars ont généralement peu de fonctionnalités biologiques du fait d'une biodiversité limitée par la sylviculture. Les peupleraies possèdentdes**fonctionnalités hydrauliques limitées**, tout comme les zones humides cultivées.

- Le cortège floristique des boisements naturels présente un **intérêt biologique** intéressant avec différentes strates de végétation (herbacée, arbustive et arborée). La végétation permet également d'assurer des **fonctionnalités hydrauliques et épuratrices**.
  - Régulation naturelle des crues (plaine d'inondation) ;
  - Protection contre l'érosion (faible sans végétation) ;
  - Stockage des eaux de surface, recharge des nappes, soutien d'étiage limité.

- Les prairies humides, représentant la plus grande surface, restent les **zones les plus riches** notamment par le maintien d'une végétation caractéristique. L'entretien de ces prairies par le pâturage est essentiel à leur maintien car il limite la fermeture du milieu. La végétation permet également d'assurer des **fonctionnalités hydrauliques et épuratrices**.
  - Régulation naturelle des crues (plaine d'inondation) ;
  - Protection contre l'érosion (faible sans végétation) ;
  - Stockage des eaux de surface, recharge des nappes, soutien d'étiage limité.

Aux fonctions hydrauliques et biologiques vient s'ajouter un rôle d'épuration des eaux, d'autant plus important au regard du contexte essentiellement agricole de la commune :

- Interception des matières en suspension et des matières toxiques ;
- Régulation des nutriments.

Les boisements et zones humides rivulaires participent ainsi à cette épuration, en limitant les transferts vers le réseau hydrographique.



Les zones humides de la commune ont un bon potentiel d'accueil pour la faune. La période n'était pas favorable à l'observation d'espèces, mais on remarque la présence de nombreux habitats favorables, particulièrement pour les amphibiens.Le contexte bocager associé aux nombreux plans d'eau et mares - en particulier les mares d'abreuvement en prairie - présente un potentiel important pour la reproduction et l'hivernage de ces espèces. La présence du Triton marbré a été signalée sur le secteur de la Raymondière. La végétation aquatique et celle des prairies annexes sont également favorables aux odonates (libellules). De même, lorsque celle-ci est dominée par les hélophytes (roseaux, massettes…), elle constitue un habitat pour l'avifaune aquatique et de zones humides : Bruant des roseaux, Locustelle luscinoïde, Rousserolle effarvatte…



Grenouille verte

On notera le bon potentiel du réseau hydrographique, dont l'hydromorphologie naturelle (substrat, profil en long, écoulements…) en fait un habitat pour de nombreuses espèces piscicoles et astacicoles remarquables. Ce potentiel écologique ne se limite toutefois pas aux cours d'eau majeurs : certains affluents, au niveau de leur lit mineur et lit majeur (zones humides) présentent un potentiel similaire.

2.5. ENJEUX

De par leurs fonctions et leurs intérêts à l'échelle de la commune et du bassin versant, il est important de préserver ces zones humides et de les intégrer dans les documents d'urbanisme.

Afin de guider la commune dans sa réflexion d'intégrer ces milieux dans son Plan Local d'Urbanisme, une hiérarchisation des zones humides a été réalisée, sur la base de l'analyse suivante :

- **Zones humides à enjeu très fort** : zones humides présentant des fonctionnalités hydraulique et biologique marquées (habitats / espèces remarquables), associées à une position stratégique dans le bassin versant (bordure de cours d'eau, bas de versant…).
- **Zones humides à enjeu fort** :zones humides présentant une fonctionnalité hydraulique marquée, et une fonctionnalité biologique intéressante, associées à une position stratégique dans le bassin versant.
- **Zones humides à enjeu moyen** : zones humides présentant des fonctionnalités hydraulique et biologique intéressantes, mais qui sont limitées par leur position dans le bassin versant.
- **Zones humides à enjeu faible** : zones humides à faible fonctionnalité hydraulique, et/ou sans fonctionnalité biologique notable (terres cultivées).

Cette carte identifie les secteurs présentant des intérêts ou des enjeux majeurs à l'échelle de la commune. La hiérarchisation de ces zones permettra de connaitre celles sur lesquelles une attention particulière devra être portée, et pourra être un argument dans le choix des zonages à attribuer dans le cadre de la révision du document d'urbanisme.



ADILLY - 79002

Inventaire (délimitation et caractérisation)
des zones humides, du réseau hydrographique
et des plans d'eau des communes
du Pays de Gatine

Pays de Gâtine
Parthenay
www.gatine.org

Hiérarchisation des zones humides

Enjeux de conservation

- Faible
- Moyen
- Fort
- Très fort
- Plans d'eau et mares

Source © IGN BD Ortho
Echelle : 1/20 000

Réalisation: Elise DEBOUTE
NCA Environnement
Octobre 2013

L'inventaire des zones humides est cofinancé par l'Union Européenne et l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne
Inventaire de Connaissance dans le cadre du SAGE Thouet
Ceci n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'eau
Inentaire non exhaustif

l'Europe s'engage en Poitou-Charentes avec le FEADER
UNION EUROPÉENNE
agence de l'eau Loire-Bretagne

nca environnement
NCA
11, allée Jean Monnet
86 170 Neuville de Poitou
05 49 00 43 20

Hiérarchisation des zones humides selon leur enjeu de conservation (Sources : ©IGN BD Ortho® ; Pays de Gâtine ; NCA environnement)

CHAPITRE 5

CONCLUSION

1. BILAN DE L'INVENTAIRE

1.1. BILAN DES RESULTATS

Les résultats de l'inventaire, réalisé conformément aux « modalités » validées par la CLE du SAGE Sèvre Niortaise Marais Poitevin, le 1er juin 2010, ainsi qu'aux critères de définition des zones humides de l'Arrêté interministériel du 24 juin 2008, modifié le 1er octobre 2009, établissent que :

- La **surface de zones humides** est de **112,096 ha**, soit environ 8,67% de la surface communale totale ;
- Compte tenu du contexte géologique, pédologique, hydrogéologique et hydrographique, la **majorité des zones humides**suit le réseau hydrographique ;
- Les zones humides inventoriées présentent des **fonctionnalités hydrauliques, épuratrices et biologiques importantes** ;
- Près de **85 %** des habitats humides répertoriés sont des prairies offrant un intérêt biologique élevé à très élevé ;
- Une surface totale de **69,225ha** a été inventoriée pour les **zones non humides** présentant des **sols hydromorphes**en deçà des limites de l'arrêté du 24 juin 2008.

La proportion de zones humides sur le territoire communal est comprise dans la moyenne nationale allant de 6% à 16%.

1.2. BILAN DE LA DEMARCHE

L'inventaire des zones humides sur la commune d'Adilly s'est déroulé dans de bonnes conditions et la démarche définie par le SAGE a bien été respectée.

Afin de mobiliser le savoir local et de sensibiliser les acteurs de la commune, une démarche de concertation a été instaurée. Au total, le groupe d'acteurs locaux s'est réuni à trois reprises et a participé activement au bon déroulement de l'étude. Les propriétaires ou exploitants voulant suivre les pédologues sur le terrain ont été contactés et ont pu constater la délimitation des zones humides sur leurs parcelles.

La période de prospection de terrain, se déroulant en septembre, n'a pas été favorable à l'identification exhaustive d'espèces végétales et à l'observation de la faune. Cependant, de nombreux sondages pédologiques à la tarière ont été réalisésen se basant sur les critères de caractérisation de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié.

Les investigations ont couvert l'ensemble des zones définies lors des réunions de pré-inventaire. Certaines zones ont aussi fait l'objet d'une vérification de terrain afin d'affiner les résultats de l'inventaire.

2. SUITE A DONNER

Cet inventaire permettra à la commune d'Adillyd'avoir une meilleure connaissance des zones humides présentes sur son territoire, la finalité étant de conserver et de favoriser l'état humide des habitats répertoriés.

Selon les modalités d'inventaire du SAGE, le rendu complet de l'étude se fait sous format papier et informatique, il comprend les documents suivants :

→ Format papier (3 exemplaires)

- Le présent rapport final ;
- L'Atlas cartographique imprimé à l'échelle 1/7000ème en format A3 ;
- Une carte des zones humides inventoriées identifiées par le Code CORINE Biotopes de niveau 1, imprimé au format poster A0 ;
- Une copie des fiches de terrain.

→ Format informatique (DVD-Rom en 3 exemplaires)

- Le rapport final de l'étude (format word et pdf) ;
- L'Atlas cartographique au 1/7000ème (format .mxd et pdf) ;
- La base de données Gwern complétée ;
- Un tableau Excel des relevés ponctuels ;
- La couche SIG polygone au format shape des zones humides ;
- La couche SIG polyligne au format shape du réseau hydrographique.

Les différents objectifs et continuités du présent inventaire des zones humides sont les suivants :

- Intégration aux documents du SAGE pour une gestion à l'échelle du bassin versant ;
- Délimitation des ZHIEP et ZSGE ;
- Intégration dans les documents d'urbanisme (PLU, carte communale, …) ;
- Application de la nomenclature EAU (projet IOTA) ;
- Exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

L'intégration de la présente étude dans les documents d'urbanisme constitue un nouvel élément dont il faut désormais tenir compte pour les différents projets de développement local. Il faudra également prendre en compte les zones « fonctionnelles » au regard de l'eau, qui ne sont pas forcément « zones humides » : remontées de nappes, inondations, etc.

ANNEXES

- ANNEXE N°1 : Compte-rendu de la réunion de présentation de la pré-localisation au groupe d'acteurs locaux et de la réunion de terrain du 3 juillet 2013 ;

- ANNEXE N°2 : Compte-rendu de la réunion de restitution de l'atlas provisoire au groupe d'acteurs locaux du 10 octobre 2013 ;

- ANNEXE N°3 : Compte-rendu du Conseil Municipal du 12 novembre2013 ;

- ANNEXE N°4 : Délibération du Conseil Municipal pour la constitution d'un groupe d'acteurs locaux ;

- ANNEXE N°5 : Délibération du Conseil Municipal pour validation des résultats de l'inventaire des zones humides, des plans d'eau et du réseau hydrographique ;

- ANNEXE N°6 : Flore observée sur la commune d'Adilly lors de l'inventaire

ANNEXE 1

Compte-rendu de la réunion de présentation de la pré-localisation au groupe d'acteurs locaux et de la réunion de terrain du 3 juillet 2013

NCA Environnement
11 Allée Jean Monnet
86170 Neuville-de-Poitou
Tél. 05 49 00 43 20
Fax 05 49 00 43 30
Email : accueil@nca-env.fr
www.nca-env.fr
www.nca-methanisation.fr

Études et conseils en environnement
Assainissement collectif
Assainissement non collectif
Maîtrise d'œuvre
Protection des eaux
Hydraulique fluviale
Environnement et agriculture
Méthanisation
Gestion des milieux
Démarche d'insertion écologique
Inventaire faune et flore
Environnement et aménagement

INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES, DU RESEAU HYDROGRAPHIQUE ET DES PLANS D'EAU

COMMUNE D'ADILLY

COMPTE-RENDU
REUNION DE LANCEMENT GROUPE D'ACTEURS LOCAUX ET REUNION DE TERRAIN
MERCREDI 3 JUILLET 2013

Objet **:** Présentation de la démarche d'inventaire des zones humides

Présentation de la prélocalisation des zones humides

Présentation de la méthodologie sur le terrain

Première entreprise française à avoir obtenu en avril 2011 l'AFAQ 26000 et en janvier 2012 la labellisation LUCIE pour son engagement dans la RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) et le développement durable.

SAS au capital de 110 000 €
N° identification :
343 460 622 RCS Poitiers
APE : 7112B
N° TVA : FR 57 343 460 622

Sommaire

PARTICIPANTS A LA REUNION 6
INTRODUCTION 7
CADRE JURIDIQUE DE L'INVENTAIRE 8
DEFINITION D'UNE ZONE HUMIDE 8
LOCALISATION DES ZONES HUMIDES 9
TYPES DE ZONES HUMIDES 9
FONCTIONNALITES 9
INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES 11
DEMARCHE DE CONCERTATION ET DE COMMUNICATION 11
METHODOLOGIE D'INVENTAIRE 11
ATLAS DE PRELOCALISATION : ANALYSE PLANCHE PAR PLANCHE 14
DISCUSSION/QUESTIONS POSEES DURANT LA PRESENTATION 15
BILAN DE LA REUNION 15
PRESENTATION DE LA METHODOLOGIE SUR LE TERRAIN 16
BILAN DE LA CONCERTATION DE TERRAIN 18
SUITE DE LA DEMARCHE D'INVENTAIRE 18

Participants à la réunion

Intervenants extérieurs	
NCA Environnement	Mme TONDEUX Laëtitia -Ingénieur naturaliste M. David LOUIS - Ingénieur pédologue
Deux-Sèvres Nature Environnement	M. BONNESSEE Michel
SAGE Thouet	M. PEAUD Pierre
Chambre d'Agriculture Deux-Sèvres	M. GARNIER Jean-Paul
CDC Parthenay	M. JEANJEAN François
Membres du groupe d'acteurs	
Maire d'Adilly	Mme MIMEAU Francette
Adjoint	M. LUMINEAU L.M.
Agriculteur	M. MIGEON Daniel
Agriculteur	M. MIGEON Pierre-Luc
Agriculteur	M. FOUILLET Hubert
Agriculteur	M. LUMINEAU Fabien
Agriculteur	M. AUBIN Cyril
Chasse	M. CLISSON
Pêche	M. VERDON Jacques
Forêt	M. ROUAUX Michel

I. Introduction

La réunion s'est déroulée à 14h00, le 3 juillet 2013, à la salle communale.

L'objectif est de réunir les différents acteurs locaux afin de rappeler succinctement la démarche générale d'inventaire des zones humides.

Dans un second temps, les différents outils de pré-localisation des zones humides sont présentés aux membres du groupe d'acteurs par le biais de l'atlas de pré-localisation des zones humides. Le but étant de vérifier avec l'ensemble des membres la validité de cette pré-délimitation, planche par planche.

Un déplacement sur le terrain s'est déroulé en fin de séance. Les objectifs étant de présenter :

- La méthodologie d'inventaire sur le terrain telle qu'elle sera réalisée par les chargés d'études de NCA Environnement.
- Les critères d'identification des zones humides selon la végétation et l'hydromorphie du sol.

Cadre juridique de l'inventaire

Le cadre juridique de cet inventaire est fixé par différentes réglementations:

- La loi sur l'eau du 3 janvier 1992 modifiée en 2006 a pour fondement la gestion collective de l'eau et des milieux aquatiques, qui constituent un patrimoine fragile et commun à tous.Les zones humides y sont identifiées comme des espaces contribuant à la gestion équilibrée de la ressource ;
- Le SDAGE Loire Bretagne 2010-2015, adopté le 15 octobre 2009 par le comité de bassin, prévoit, dans l'un de ses quinze objectifs principaux, la sauvegarde et la mise en valeur des zones humides, principe mis en œuvre au niveau du SAGE ;
- La loi sur le développement desterritoires ruraux de 2005 pose le principe que lapréservation et la gestion durable des zones humides sont d'intérêt général.

Définition d'une zone humide

La définition d'une zone humide est donnée par le code de l'environnement (art. L.211-1).

Ainsi, les zones humides sont définies comme "des terrains exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre, de façon permanente ou temporaire, la végétation quand elle existe, est dominée par des plantes hygrophiles pendant une partie de l'année".

Trois critères permettent de déterminer s'il s'agit d'une zone humide ou non :

- La présence de végétation hygrophile ;
- L'hydromorphie des sols ;
- L'hydrologie, ou présence d'eau.

Le schéma suivant permet de représenter l'étendue des milieux répondant à la définition de «zones humides» :



Mme TONDEUX souligne la confusion trop souvent faite entre zone humide et zone inondable.

Localisation des zones humides

Il existe une diversité de zones humides mais le moteur reste la présence d'eau de manière temporaire à prolongée. Ainsi, dès lors que les conditions nécessaires sont réunies, il est possible d'observer des zones humides partout où le contexte leur est favorable. On observe donc des zones humides de plateau limoneux, de tête de vallon, de bordure de cours d'eau ou de plaine alluviale.

Types de zones humides

Les zones humides recouvrent une diversité de milieux.On peut citer :

- les roselières,
- les prairies humides,
- les bordures de mares,
- les boisements humides,
- les terres labourées,
- les peupleraies…

Les zones dites «dégradées», comme les terres agricoles et paysages artificialisés (peupleraies…) peuventprésenter au moins un des critères d'identification des zones humides, notamment la présence desols hydromorphes. Ces secteurs seront donc également identifiés.

Fonctionnalités

De cette diversité de types de zones humides, découle une diversité de fonctions, desquelles l'Homme tire des bénéfices, nommés «services rendus».

FONCTIONS BIOGEOCHIMIQUES : EPURATION DES EAUX

Les zones humides agissent comme des zones tampons : elles ralentissentles écoulements de surface et favorisent la sédimentation et le stockage des matières présentes dans les eaux et des polluants qui ysont associés.Certaines de ces substances pourront être absorbées par la végétation et d'autrespourront être stockées et/ou dégradées (au moins en partie) par voie bactérienne.

Les zones humides contribuent donc à l'épuration des eaux et à l'élimination/stockage des nitrates, phosphates, produits phytosanitaires, matières en suspensions…

Elles contribuent ainsi au maintien de laqualité de l'eau rejoignant les cours d'eau ou les nappes. Ce processus naturel peut en partie se substituer à la création d'une station d'épuration.

FONCTIONS HYDROLOGIQUES

Les zones humides sont aussi de véritables « éponges naturelles ». Lors d'évènements pluvieux importants, elles vont capter une grande partie des eaux et ainsi réduire la zone d'expansion de crue. Elles vont ainsi minimiser la gravité des phénomènes d'inondation.

L'eau stockée va ensuite être restituée progressivement tout au long de l'année. Les zones humides participent donc à la recharge des nappes ainsi qu'au soutien d'étiagel'été, ce qui est indispensable au maintien de la vie aquatique.

FONCTIONS ECOLOGIQUES

Les zones humides peuvent constituer des réservoirs d'espèces faunistiques et floristiques parfois rares et menacées (30% des espèces végétales remarquables y sont attribués).

Elles sont indispensables pour l'hivernage/la migration/la reproduction de nombreux oiseaux (50% des espèces d'oiseaux y sont liés) ainsi que pour la faune (amphibiens, reproductions des poissons et crustacés, mollusques, insectes…) et la flore des étangs.

VALEURS SOCIO-ECONOMIQUES ET CULTURELLES

Les zones humides présentent également des intérêts socio-économiques et culturels importants tels que :

- la pêche,
- la chasse,
- la culture maraîchère,
- le pâturage,
- la fauche,
- la populiculture,
- les randonnées,
- les loisirs nautiques,
- les observatoires pour la biodiversité…

Inventaire des zones humides

L'inventaire est destiné à mieux connaître les zones humides du territoire, il s'agitbien d'un inventaire de connaissance qui ne constitue pas un inventaire au titre de la Police de l'eau. Ce dernier consiste à localiser, caractériser et mieuxcomprendre le fonctionnement des zones humides compte-tenu de leur rôle au sein du bassinversant. Une meilleure connaissance des zones humides constitue ainsi un élément incontournablepour répondre aux enjeux du SAGE concernant la gestion de la ressource en eau, tant sur le planqualitatif que quantitatif.

Mme TONDEUX précise qu'outre les zones humides, différents éléments tels que les mares et plans d'eau ainsi que le réseauhydrographique seront inventoriés car ces milieux sont étroitement liés aux zones humides.

Démarche de concertation et de communication

La concertation et la communication sont essentielles dans toute la démarche d'inventaire, les acteurs locaux étant les actuels gestionnaires des zones humides.Du fait de leur connaissance du territoire ils constituent une source d'information essentielle sur leszones humides à l'échelle communale.

Méthodologie d'inventaire

PHASE DE PRE-LOCALISATION DES ZONES HUMIDES

La phase de pré-localisation est un moyen de définir et de délimiter les zones humides **potentielles**. Elle identifie sur le territoire lessecteurs à forte probabilité de présence de zones humides, afin d'optimiser les phases suivantes.

Les principales sources d'information dont nous disposons sont les suivantes :

- pré-localisation Forum des Marais Atlantique,
- pré-localisation Eau Méga,
- pré-localisation Sèvre Nantaise,
- réseau hydrographique,
- carte géologiques,
- carte des sols,
- aléa des remontées de nappes,
- topographie,
- photo-aériennes.

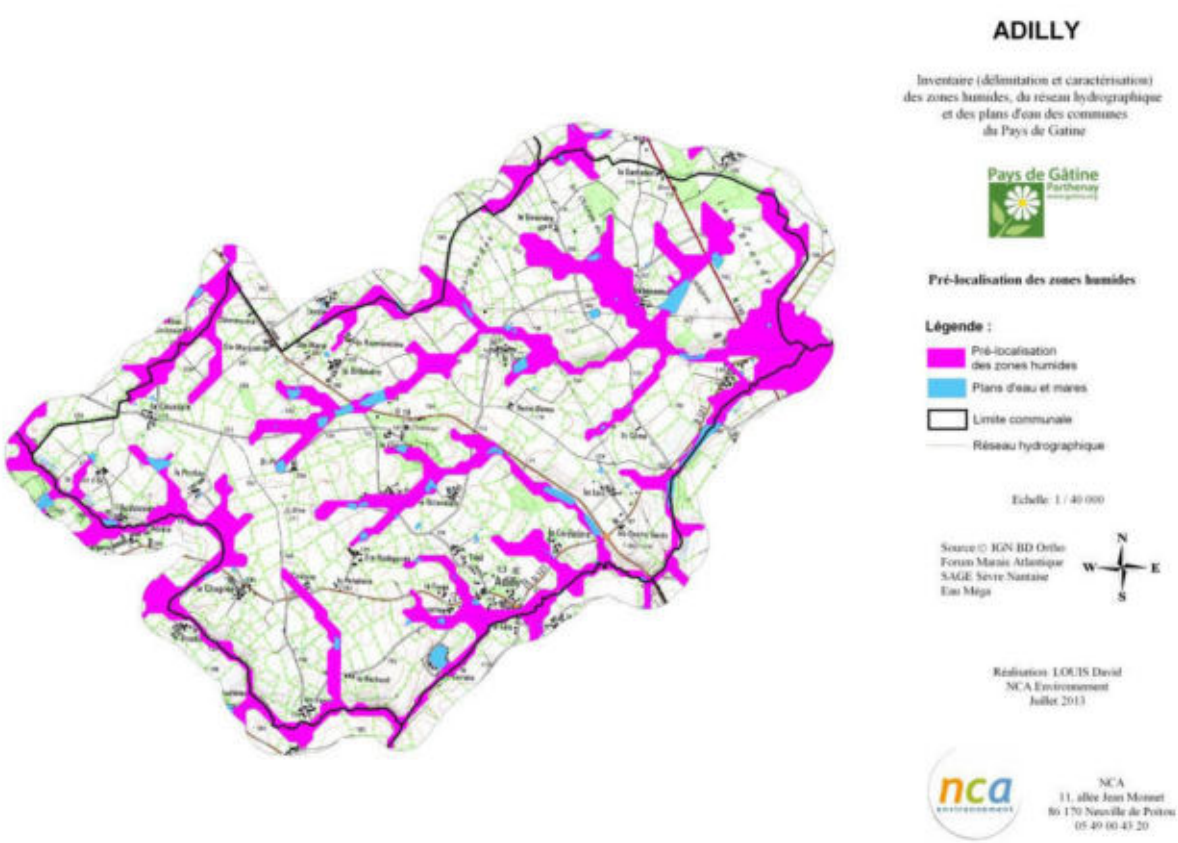

Prélocalisation des zones humides sur la commune d'Adilly

PHASE D'INVENTAIRE ET EXPERTISE DE TERRAIN

L'ensemble du territoire communal sera concerné par cet inventaire à l'exception des surfacesimperméabilisées et des Boisements ONF.L'échelle cartographique de l'atlas des zones humides sera au1/7000ème.

Il s'agit d'identifier et de délimiter, grâce aux investigations de terrain,les zones humides effectives, c'est-à-dire les zones présentant un caractère humidelorsque l'on suit la procédure d'identification conforme à laréglementation en vigueur.

Sur le terrain, la végétation sera observée afin de repérer les espèces indicatrices ou les habitats de zones humides. Dans un second temps, le critère pédologique sera utilisé afin de délimiter précisément les contours des zones humides. Sur les zones cultivées, seul le critère pédologique pourra être utilisé en l'absence de végétation caractéristique.

PHASE DE CARACTERISATION ET BANCARISATION DES DONNEES

L'ensemble des données recueillies sur les zones humides de la commune (flore, pédologie,fonctionnement,…) seront renseignées dans une base de données géo-référencée (Logiciel GWERN).

II. Atlas de pré-localisation : analyse planche par planche

Lors de cette réunion, les planches de l'atlas de prélocalisation ont été analysées les unes après les autres. Le document présenté est issu de la compilation des pré-localisations du Forum des Marais Atlantique, de la Sèvre Nantaise et d'Eau Méga.

De manière générale, la prélocalisation semble trop large au groupe d'acteurs.

Planche AD34

Plusieurs parcelles non prélocalisées, à Ste-Marguerite et La Raymondière, sont présentées comme potentiellement humides par le groupe d'acteurs. Le caractère humide d'autres parcelles incluses dans la prélocalisation est confirmé par le groupe d'acteurs.

Planche AD35

Plusieurs mares semblent avoir été supprimées. Deux nouvelles mares sont signalées à la Giroirière. Le long du cours d'eau situé à l'Ouest du Tremblay, le caractère humide de certaines parcelles est confirmé par le groupe d'acteurs.

Planche AE34

La prélocalisation est trop large au Nord du lieu-dit la Coussaie.

Planche AE35

Le déplacement sur le terrain s'est fait à la Cordinière et a confirmé le caractère humide de la zone.

Discussion/questions posées durant la présentation

Les exploitants agricoles s'inquiètent du devenir des parcelles inventoriées en zones humides. Les chargés d'études de NCA Environnement rappellent bien que l'inventaire n'a aucune portée réglementaire. Il s'agit d'un inventaire de connaissance permettant d'orienter les futurs projets pouvant être concernés par la rubrique « zones humides ».

A l'exception des projets d'aménagements soumis à la Loi sur l'eau en vigueur depuis 1992 (drainage, création de plan d'eau), aucune contrainte ne régit la gestion des zones humides et les pratiques existantes sur ces milieux (culture, labour…).

Bilan de la réunion

Au cours de cette première réunion, les membres du groupe d'acteurs locaux ont fait preuve d'intérêt et d'implication pour fournir au bureau d'études un certain nombre d'informations.

Sur la base des différentes indications qui nous ont été transmises par les membres du groupe d'acteurs locaux, l'inventaire de terrain ciblera en particulier les zones à plus forte potentialité de présence de zones humides.

III. Présentation de la méthodologie sur le terrain

L'ensemble du territoire communal sera concerné par cet inventaire à l'exception des surfaces imperméabilisées. L'échelle de cartographique de l'atlas des zones humides sera au 1/7000ème.

Sur le terrain, la végétation sera observée afin de repérer les espèces indicatrices ou les habitats de zones humides. Dans un second temps, le critère pédologique sera utilisé afin de délimiter précisément les contours des zones humides. Sur les zones cultivées, seul le critère pédologique pourra être utilisé en l'absence de végétation caractéristique.

Le site choisi pour la démonstration de terrain se situe à la Cordinière, au nord-est du bourg d'Adilly.

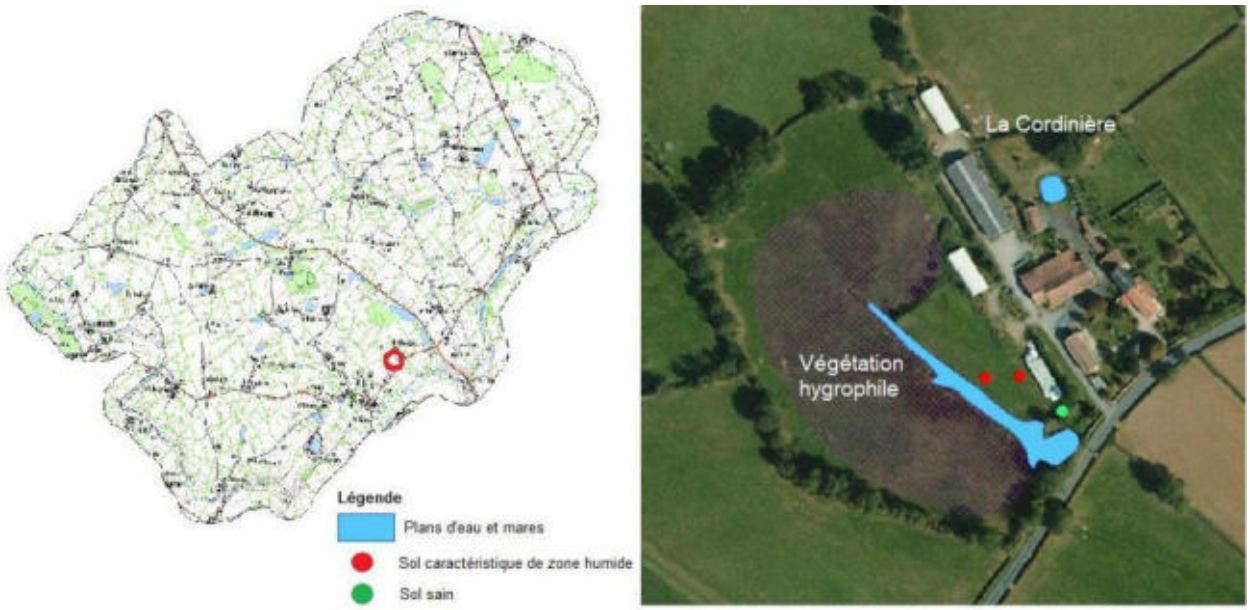

Localisation du site de démonstration

Ce site est prélocalisé et semble humide au groupe d'acteurs. M. LOUIS commence par rappeler les deux critères définissant une zone humide : végétation hygrophile et sol hydromorphe.

La parcelle étudiée était très broutée à droite du canal. La végétation était donc difficilement observable, mais le sol paraissait relativement engorgé. M. LOUIS réalise un premier sondage proche du canal. Celui-ci est clairement caractéristique d'un sol de zone humide(point rouge) puisqu'il présente des traces d'hydromorphie dès la surface.M. LOUIS explique que les traces d'hydromorphie correspondent aux traces de décoloration, taches de rouille issues à l'oxydation de fer et aux

concrétions ferro-manganiques. Il précise que l'hydromorphie doit apparaître entre 0 et 25 cm de profondeur, représenterau moins 5% de l'échantillon de sol prélevé, et doit s'accentuer en profondeur.

Un second sondage est effectué un peu plus haut, plus proche des bâtiments. Ce sondage est semblable au premier (point rouge).

Un troisième sondage est réalisé dans le coin de la parcelle, sur la butte. Ce sondage ne présente plus assez de traces d'hydromorphie, il témoigne d'un sol sain (point vert).

Pour délimiter la zone humide, d'autres sondages seront nécessaires sur cette parcelle et les voisines. La limite de la zone humide se situera entre les sondages « humides » et les sondages « sains ».

Par ailleurs, Mme TONDEUX invite le groupe d'acteurs à passer sur la parcelle d'à côté afin de pouvoir expliquer le critère de la végétation. En effet, de ce côté, la végétation hygrophile est fortement dominante, on note par exemples la présence de Jonc diffus, Jonc acutiflore, Renoncule rampante, Renoncule flamme, Gaillet des marais et Scirpe des marais. Mme TONDEUX explique que le recouvrement par la végétation caractéristique suffit pour définir une zone comme humide, si cette végétation recouvre au moins 50% de la surface, ce qui est le cas sur cette parcelle.

Cette comparaison a été suffisamment parlante au groupe d'acteurs, qui ont bien compris bien le principe de la délimitation des zones humides.



Le groupe d'acteurs sur le terrain



Végétation hygrophile

Bilan de la concertation de terrain

M. LOUIS et Mme TONDEUX demandent aux acteurs locaux si la méthodologie d'inventaire leur apparaît plus claire et s'ils souhaitent étudier d'autres secteurs de la commune. La présentation est jugée par le groupe suffisamment explicite car elle a permis de montrer l'ensemble des critères de caractérisation des zones humide et la démarche permettant de définir les contours de ces dernières.

Suite de la démarche d'inventaire

Le travail de terrain aura lieu début septembre 2013 (certainement du 5 au 18 sept.). Les différents exploitants et propriétaires concernés seront contactés. Suite à cet inventaire, une cartographie provisoire des zones humides sera présentée aux acteurs locaux, puis déposée en mairie. Une phase de levée de doute de deux semaines sera alors engagée.

La prochaine étape de la concertation avec le groupe d'acteurs locaux se déroulera ainsi lors d'une réunion de restitution provisoire début octobre.

ANNEXE 2

Compte-rendu de la réunion de restitution de l'atlas provisoire au groupe d'acteurs locaux du 10 octobre 2013

NCA Environnement
11 Allée Jean Monnet
86170 Neuville-de-Poitou
Tél. 05 49 00 43 20
Fax 05 49 00 43 30
Email : accueil@nca-env.fr
www.nca-env.fr
www.nca-methanisation.fr

Études et conseils en environnement
Assainissement collectif
Assainissement non collectif
Maîtrise d'œuvre
Protection des eaux
Hydraulique fluviale
Environnement et agriculture
Méthanisation
Gestion des milieux
Démarche d'insertion écologique
Inventaire faune et flore
Environnement et aménagement

L'INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES EST COFINANCE PAR L'UNION EUROPEENNE.
L'EUROPE S'ENGAGE EN POITOU-CHARENTES.

INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES, DU RESEAU HYDROGRAPHIQUE ET DES PLANS D'EAU

COMMUNE D'ADILLY

COMPTE-RENDU
REUNION DE RESTITUTION AU GROUPE D'ACTEURS LOCAUX
10 OCTOBRE 2013 A 14H00

Objet **:** Présentation des résultats de l'inventaire provisoire des zones humides

Première entreprise française à avoir obtenu en avril 2011 l'AFAQ 26000 et en janvier 2012 la labellisation LUCIE pour son engagement dans la RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) et le développement durable.

SAS au capital de 110 000 €
N° identification :
343 460 622 RCS Poitiers
APE : 71128
N° TVA : FR 57 343 460 622

Sommaire

PARTICIPANTS A LA REUNION ..... **VII**
INTRODUCTION ..... **VIII**
RESULTATS DE L'INVENTAIRE ..... **IX**
BILAN DE L'INVENTAIRE ..... **XI**
ANALYSE PLANCHE PAR PLANCHE ..... **XI**
BILAN DE LA CONCERTATION ..... **XII**
SUITE DE LA DEMARCHE D'INVENTAIRE ..... **XII**

Participants à la réunion

NCA Environnement	M.LOUIS David - Ingénieur pédologue
Maire	Mme MIMEAU Francette
SAGE Thouet / Natura 2000	M. PEAUD Pierre
CC Parthenay	M. JEANJEAN François
Exploitant agricole	M. VOUHE Francis
Chambre d'agriculture 79	M. JANNEAU Thibaut
Adjoint	M. LUMINEAU Louis-Marie
Propriétaire	M. ROUAUX Michel

Introduction

La réunion de restitution provisoire s'est déroulée le 10 octobre 2013 à 14h00 à la mairie d'Adilly. L'objectif étant de présenter la cartographie provisoire des zones humides, des plans d'eau et du réseau hydrographique de la commune.

La réunion débute par quelques rappels sur les zones humides, la démarche d'inventaire et la phase de pré-localisation. M. LOUIS propose de présenter tout d'abord les résultats généraux sur la commune avant de répondre à d'éventuelles remarques et de passer ensuite à une analyse plus précise planche par planche.

Résultats de l'inventaire

Après de courts rappels, M. LOUIS présente les résultats de l'étude.

Au final, le nombre de sondages s'élève à **792** pour une surface communale totale de **1292ha**.

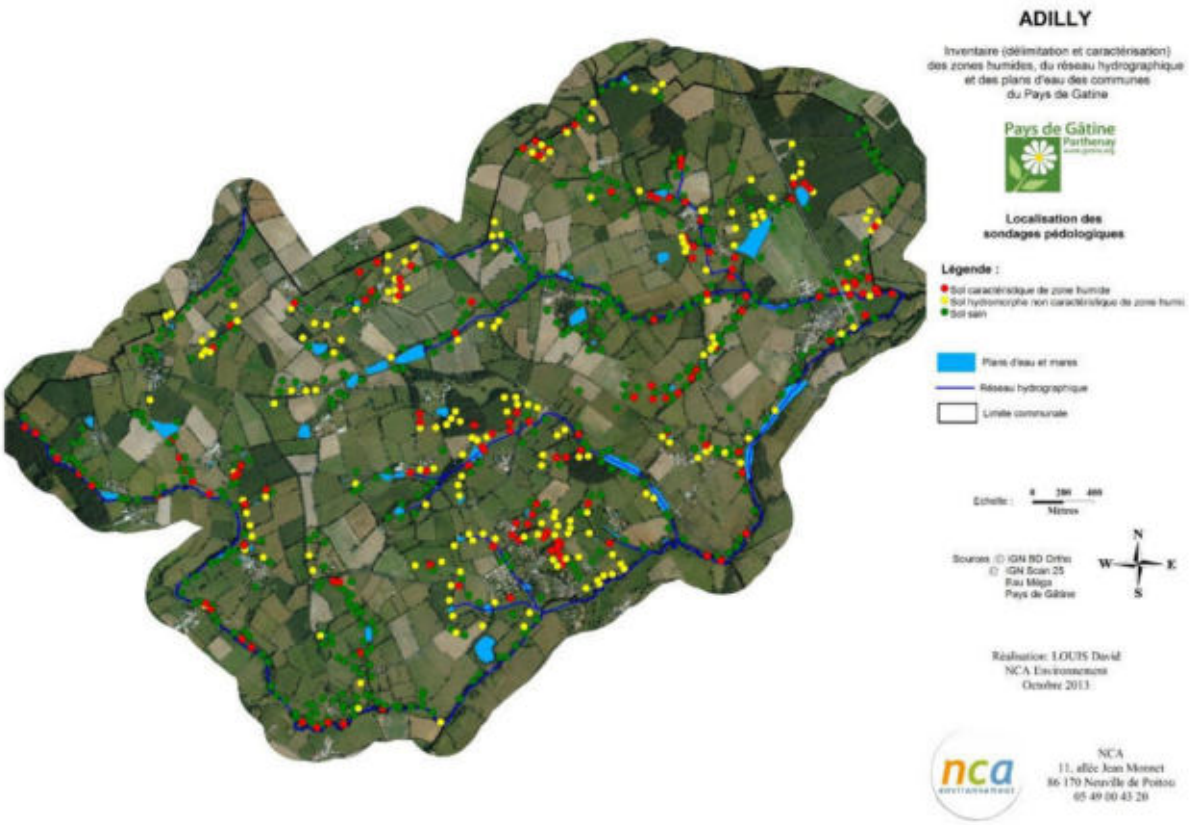

Localisation des sondages pédologiques réalisés sur la commune d'Adilly

La surface de zones humides inventoriée est de **113,309 hectares**, soit **8,77 %** de la surface communale totale. La moyenne française par commune se situant entre 6 et 16 %, la proportion de zones humides sur la commune reste tout de même assez faible pour un contexte bocagé.

La zone qui n'a pas pu être prospectée correspond à des jardins.

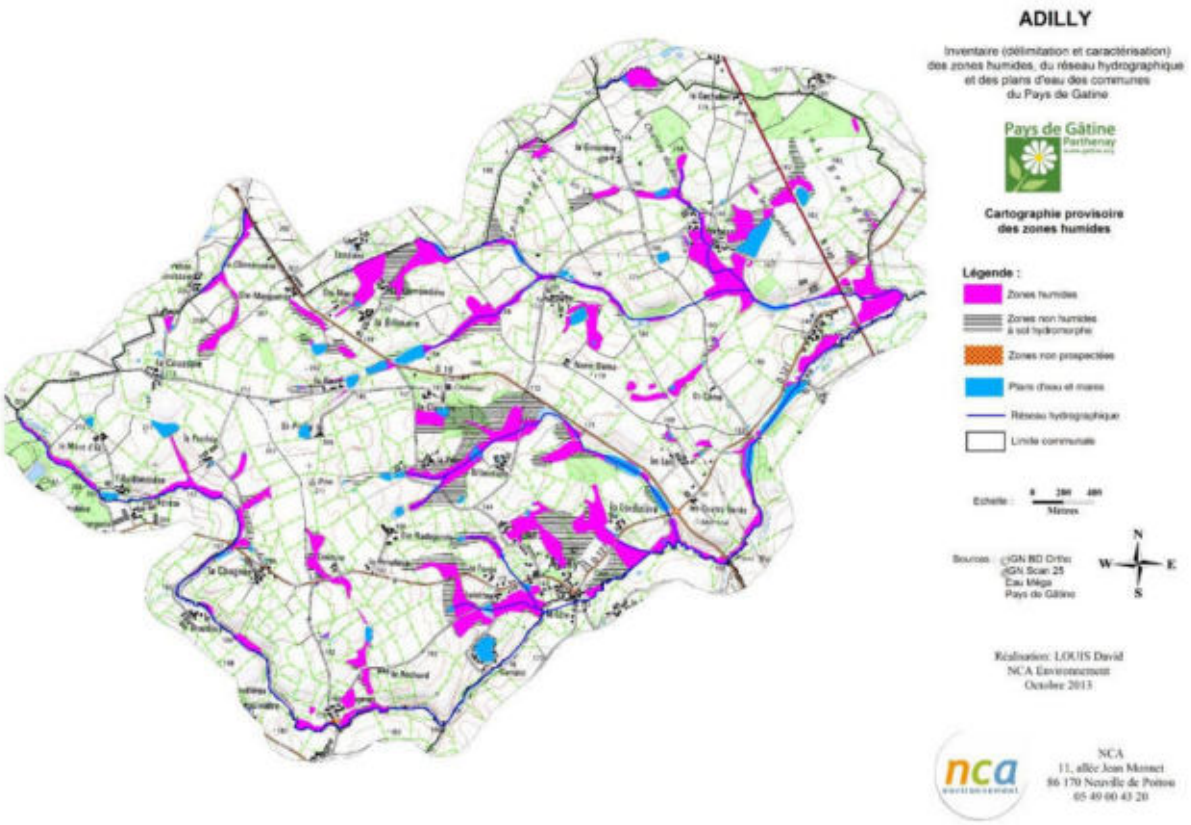

Localisation des zones humides inventoriées sur la commune D'Adilly

M. LOUIS explique que les sols hydromorphes non caractéristiques de zones humides ne sont pas pris en compte dans le cadre du PLU (Plan Local d'Urbanisme). Ils sont référencés ici à titre indicatif d'un inventaire de connaissance et pour alerter sur le fait que ce sont les vestiges d'anciennes zones humides dont la fonctionnalité a été altérée. Il est important de considérer ces milieux comme étant des « zones humides », mais dont les critères de caractérisation ne répondent pas au cadre réglementaire (apparition des traces d'hydromorphie à des profondeurs supérieures à 25 centimètres).

Les fonctionnalités hydrologiques et biologiques des zones humides observées sur la commune sont globalement bonnes mais varient en fonction de l'occupation du sol et de la localisation des zones sur le bassin versant. En effet, les peupleraies et les zones humides cultivées ont peu d'intérêt du point de vue biologique et hydrologique. A l'inverse, les prairies et les boisements humides spontanés types Aulnaies/Saussaies, possèdent des valeurs biologiques et ont des fonctionnalités hydrologiques bien plus intéressantes.

La majorité des zones humides est connectée au réseau hydrographique, ce qui induit des fonctionnalités hydrologiques et épuratrices intéressantes.

22 habitats (typologie CORINE Biotopes) ont été répertoriés, telles que les prairies humides à Jonc acutiflores, les prairies à grands joncs, les boisements humides, les terres cultivées…

47 espèces végétales hygrophiles indicatrices de zones humides ont été recensées.

D'un point de vue faunistique, peu d'individus ont pu être observés, principalement de la Grenouille verte. De nombreux habitats intéressants pour les amphibiens et les Odonates, tels que les complexes mares/prairies/boisements humides, ont été repérés.

Bilan de l'inventaire

L'état de conservation des zones humides est variable suivant le type d'habitat. Les prairies humides sont en bon état de conservation avec une gestion adaptée de ces milieux (pâturage/fauche), tandis que les peupleraies et les parcelles cultivées constituent des zones humides dégradées. Dans l'ensemble, les zones humides présentent un bon état de conservation avec un nombre important de prairies.

Les cours d'eau affichent un bon état naturel (méandres…). On observe généralement un maintien de la connexion entre zones humides et réseau hydrographique.

Après un rappel sur la suite donnée à l'inventaire, le groupe d'acteurs est invité à passer à une analyse plus précise planche par planche de ce dernier.

Analyse planche par planche

Lors de cette réunion, les planches de l'atlas cartographique ont été analysées les unes après les autres.

<u>Demandes de retour : Planche AE35</u>

- M. VOUHE Francis (nord de la Billardière)
- M. CLISSON (Le Treil)
- M. MIGEON Christian (sur demande de la mairie). Présence de M. JEANJEAN lors du retour
- M. VERDON (demande du propriétaire M. ROUAULT).

A ces remarques seront ajoutées celles découlant de la phase de dépôt en mairie. Un second passage sera donc à prévoir sur les parcelles nécessaires. Les personnes seront contactées au cas par cas.

Bilan de la concertation

Le groupe d'acteurs est satisfait de la prospection réalisée, elle s'accorde avec leur vision du territoire.

L'atlas provisoire des zones humides est déposé en mairie à la suite de cette réunion et les résultats restent accessibles au public pendant environ 2 semaines, jusqu'au **25 octobre**, avec la possibilité d'inscrire d'éventuelles remarques.

Suite de la démarche d'inventaire

Après la phase de levée de doutes et un retour sur le terrain en octobre, la cartographie finale des zones humides, des plans d'eau et du réseau hydrographique de la commune sera présentée au Conseil Municipal pour validation définitive (date non définie).

La restitution de l'inventaire et de l'ensemble des documents (rapport, base de données…) est prévue pour novembre 2013.

ANNEXE 3

Compte-rendu du Conseil Municipal du 12 novembre 2013

NCA Environnement
11 Allée Jean Monnet
86170 Neuville-de-Poitou
Tél. 05 49 00 43 20
Fax 05 49 00 43 30
Email : accueil@nca-env.fr
www.nca-env.fr
www.nca-methanisation.fr

Études et conseils en environnement
Assainissement collectif
Assainissement non collectif
Maîtrise d'œuvre
Protection des eaux
Hydraulique fluviale
Environnement et agriculture
Méthanisation
Gestion des milieux
Démarche d'insertion écologique
Inventaire faune et flore
Environnement et aménagement

L'INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES EST COFINANCE PAR L'UNION EUROPEENNE.
L'EUROPE S'ENGAGE EN POITOU-CHARENTES.

INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES, DU RESEAU HYDROGRAPHIQUE ET DES PLANS D'EAU

COMMUNE D'ADILLY

COMPTE-RENDU
REUNION DE RESTITUTION AU CONSEIL MUNICIPAL
MARDI 12 NOVEMBRE 2013

Objet **:**Présentation des résultats de l'inventaire pour validation.

Première entreprise française à avoir obtenu en avril 2011 l'AFAQ 26000 et en janvier 2012 la labellisation LUCIE pour son engagement dans la RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) et le développement durable.

SAS au capital de 110 000 €
N° identification :
343 460 622 RCS Poitiers
APE : 71128
N° TVA : FR 57 343 460 622

Sommaire

PARTICIPANTS A LA REUNION 1

INTRODUCTION 2

RESULTATS DE L'INVENTAIRE 3

BILAN DE L'INVENTAIRE VIII

PRESENTATION DE L'ATLAS CARTOGRAPHIQUE DES ZONES HUMIDES VIII

BILAN DE LA CONCERTATION IX

SUITE DE LA DEMARCHE D'INVENTAIRE IX

Participants à la réunion

Intervenants extérieurs	
NCA Environnement	M. LOUIS David
Membres du Conseil municipal	
Maire	Mme MIMEAU Francette
Adjoints	M. LUMINEAU Louis-Marie
	M. HERAULT Ludovic
Conseillers municipaux	M. OGERON Michel
	M. Aubin Cyril
	M. GRELLIER Bruno
	M. MIGEON Christian
	Mme GAILLARD Isabelle
	M. CLISSON Yannick

Introduction

La réunion du conseil municipal s'est déroulée le mardi 12 novembre à 20h30 à la mairie d'Adilly, en présence des élus municipaux. L'objectif étant de présenter la cartographie finale des zones humides, des plans d'eau et du réseau hydrographique de la commune.

Mme MIMEAU ouvre le conseil avant de laisser la parole à M. LOUIS, représentant du bureau d'étude NCA Environnement. La réunion débute par quelques rappels sur les zones humides et la démarche d'inventaire telle qu'elle a été suivie sur la commune.

M. LOUIS propose de présenter tout d'abord les résultats généraux (% de zones humides…) avant de répondre à d'éventuelles questions, et de passer ensuite à une analyse plus précise planche par planche de l'Atlas cartographique.

Résultats de l'inventaire

Après de courts rappels, M. LOUIS présente les résultats de l'étude au Conseil municipal.

Au final, le nombre de sondages s'élève à 804pour une surface communale totale de 1 292 ha. Ces derniers sont localisés sur tout le territoire, principalement le long du réseau hydrographique. Une pression plus importante de sondage a également été réalisée sur des zones à fort enjeux pour l'urbanisme.

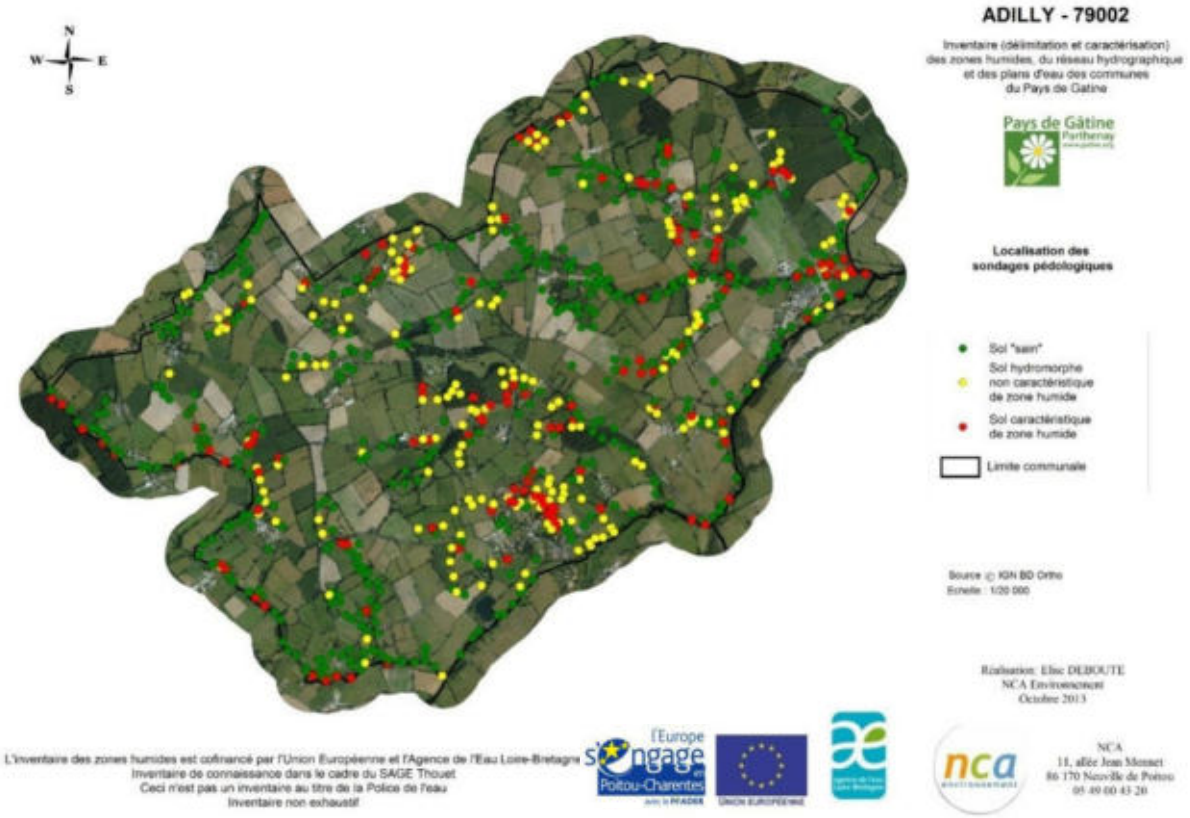

Localisation des sondages pédologiques sur la commune d'Adilly

Les résultats d'inventaire comptabilisent **150 plans d'eau et mares** pour une surface totale de **23,82 ha d'eau superficielle** (ne rentrant pas dans l'appellation « zones humides »). On observe une diversité de ces milieux tant en terme de morphologie et de positionnement, qu'en terme d'usage et de structure de la végétation de ceinture. La très grande majorité correspond à des mares d'abreuvement en prairies.

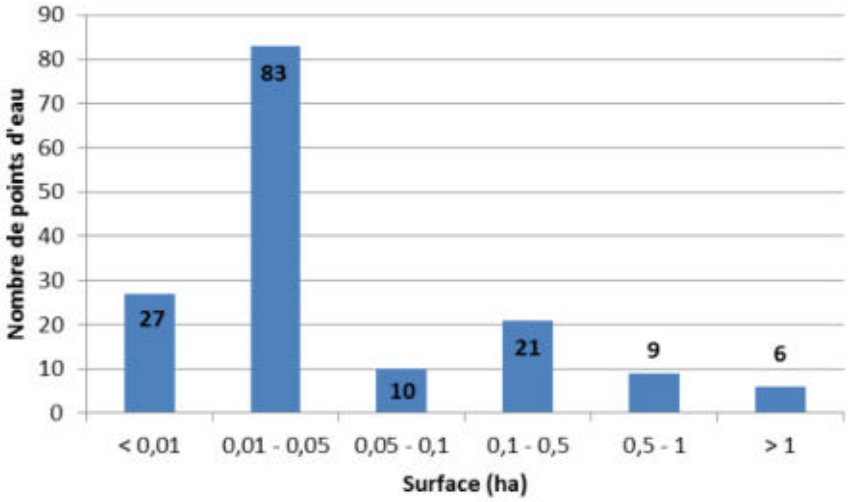

Répartition des points d'eau communaux en fonction de leur surface

Le réseau hydrographique, quant à lui, représente près de **20,6 km** de cours d'eau (réseau IGN). S'ajoute le réseau complémentaire issu des observations de terrain et représentant environ **7,9 km**, sans distinction entre fossés et cours d'eau.

On observe un maintien du caractère naturel des cours d'eau avec une diversité d'écoulement, peu de surcreusement des ruisseaux et des fossés, peu ou pas de rectifications et de recalibrages du réseau (méandres naturels). L'essentiel du réseau hydrographique apparait alors comme le secteur le plus favorable à l'établissement de zones humides.

M. LOUIS présente enfin la**surface totale de zones humides recensées avec112,096 ha,** soit environ**8,67 % de la surface communale totale**.

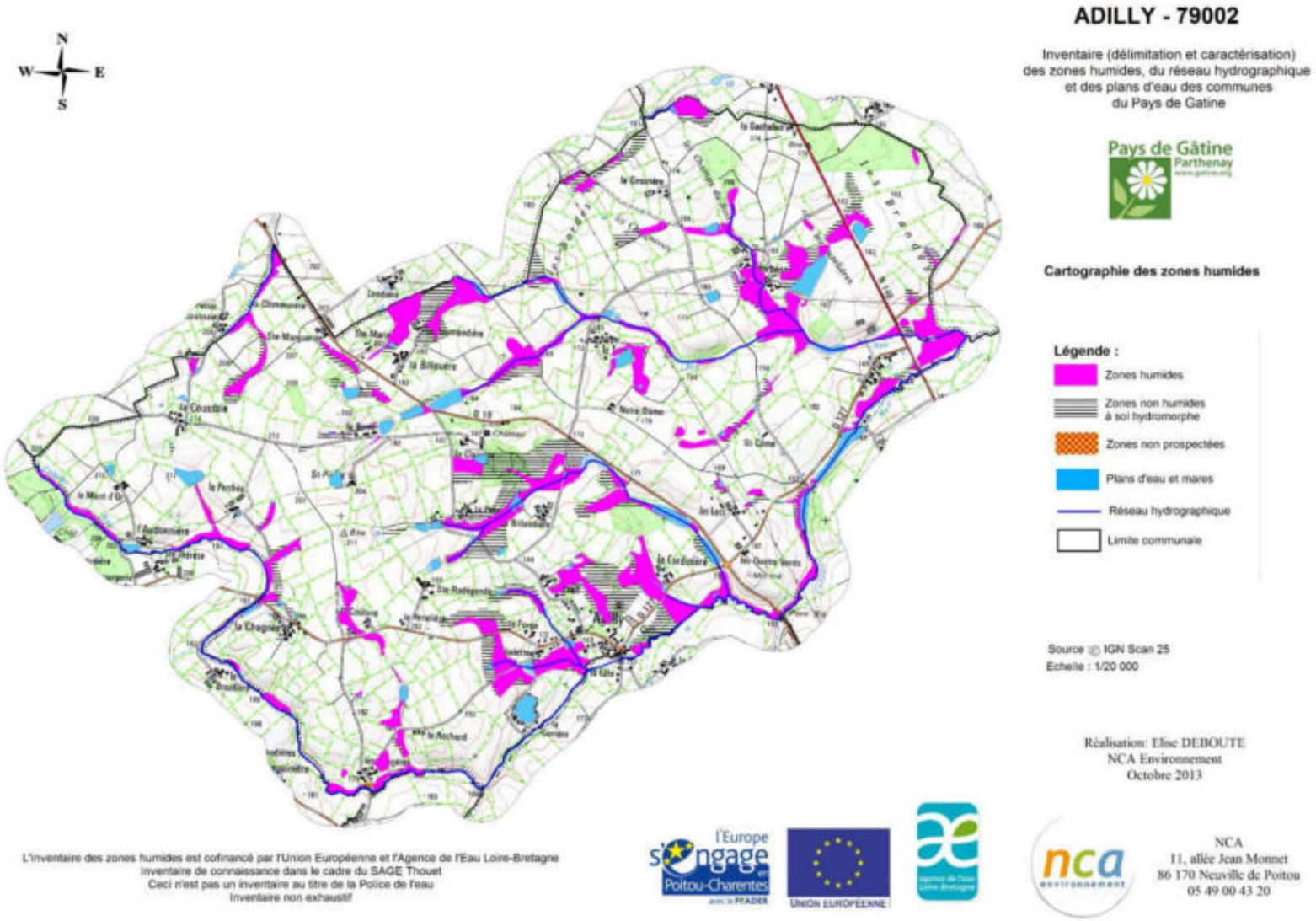

M. LOUIS explique que les zones non humides à sol hydromorphe, affichant une profondeur d'apparition des traces d'hydromorphie trop importante d'un point de vue réglementaire, n'apparaissent pas dans le cadre des PLU (Plan Local d'Urbanisme). Elles sont référencées ici à titre indicatif d'un inventaire de connaissance et pour alerter sur la probabilité qu'elles soient des vestiges d'anciennes zones humides dont la fonctionnalité a été altérée. Il est important de considérer ces milieux comme étant des « zones humides », mais dont les critères de caractérisation ne répondent pas à un cadre réglementaire.

Les résultats montrent que les zones humides se situent majoritairement le long du réseau hydrographique : 53,1 % des zones humides sont présentes en bordure de cours d'eau.On retrouve encore 6,9 % de ces milieux en bordure de plans d'eau,16,4 % sur les plaines et plateaux et 5,9 % dans les bas-fonds en tête de bassin(cf. carte suivante).

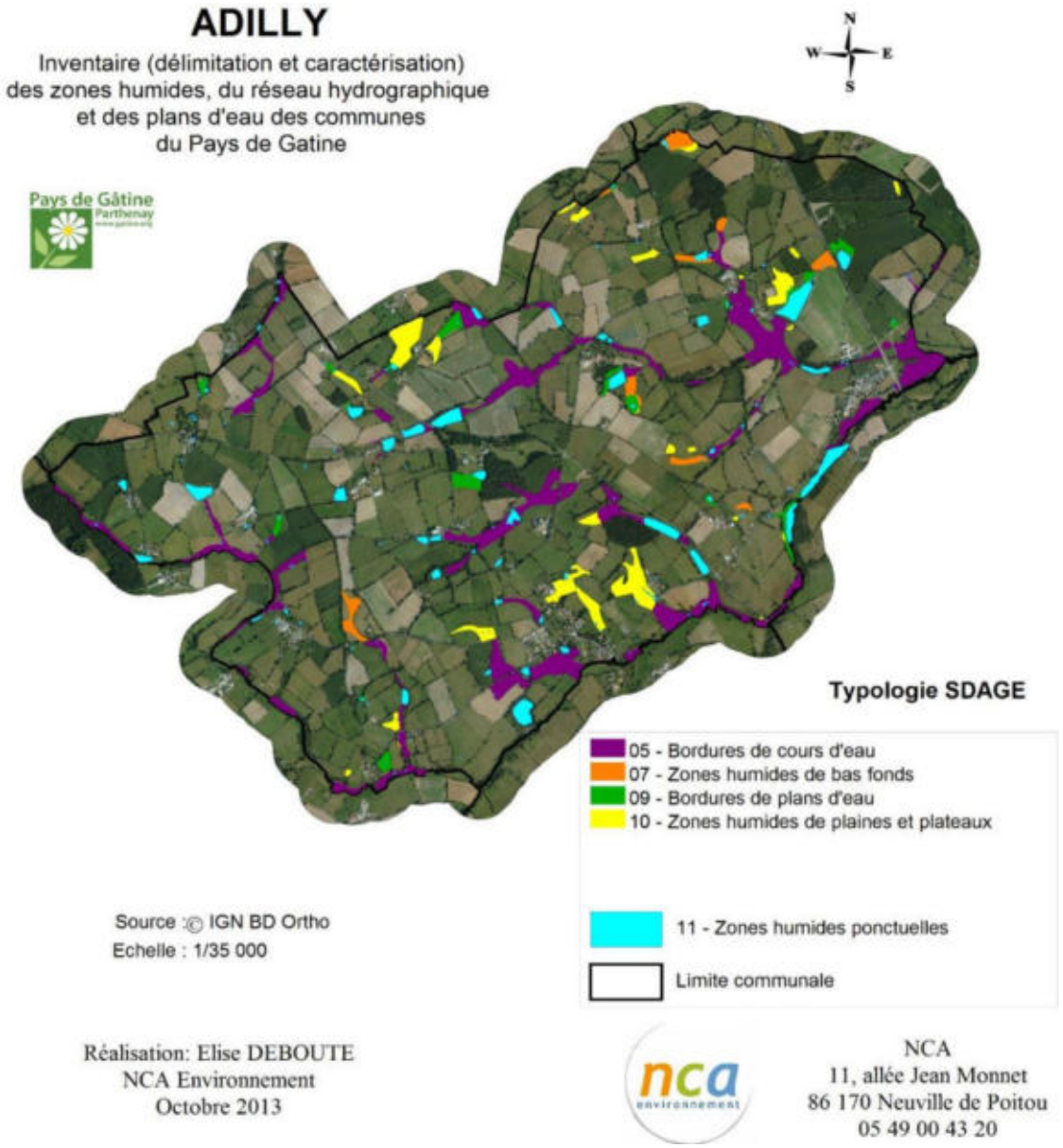

Typologie SDAGE des zones humides inventoriées

M. LOUIS explique ensuite le principe de la typologie CORINE Biotopes et la proportion des zones humides vis à vis de ces habitats : près de 84,5 % des zones humides sont des prairies. 1,62 % sont des milieux très humides types marais, mégaphorbiaies… 4,17 % sont des plantations, 5,81% des terres cultivées,3,32 % des boisements, et il reste 0,55 % des zones humides classées en divers (zones rudérales, friches, parcs et jardins, etc).

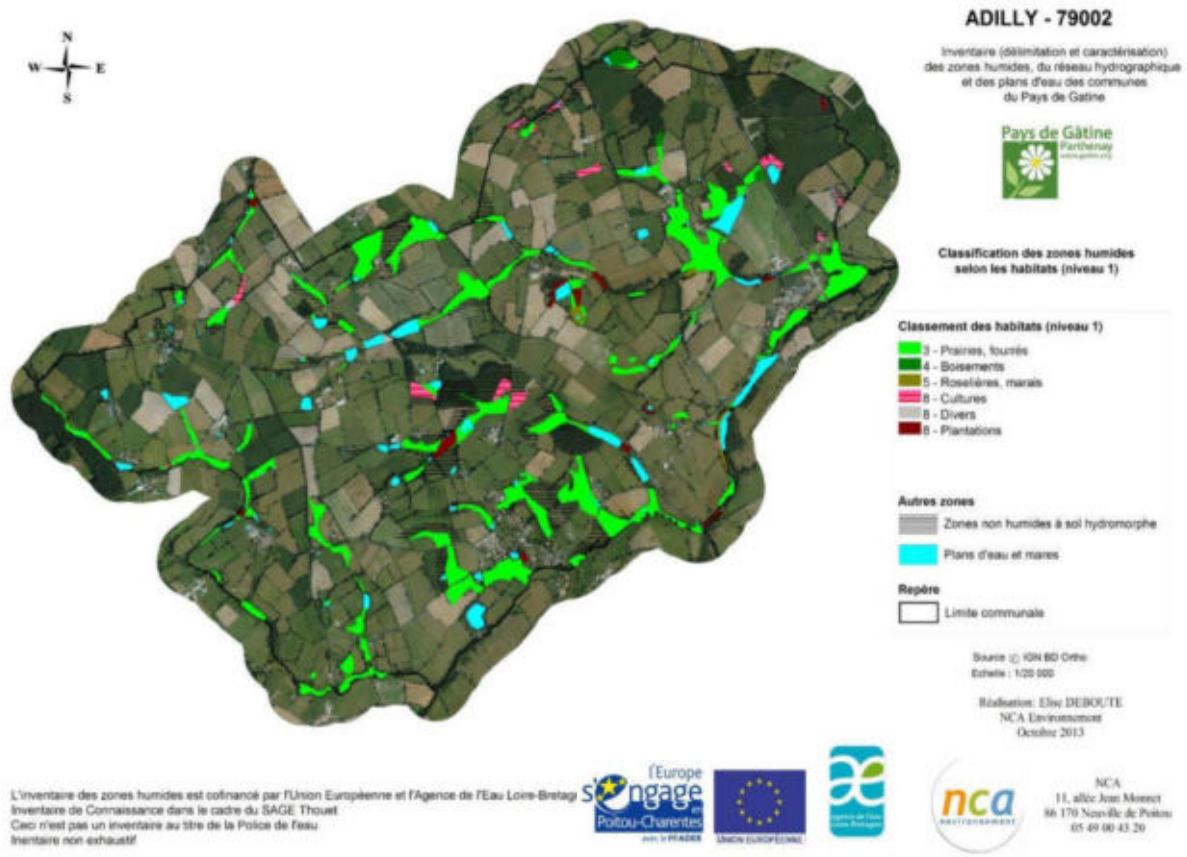

Répartition des différents types d'habitats selon la Typologie CORINE Biotopes

Les fonctionnalités hydrologiques et biologiques des zones humides sont généralement bonnes en raison notamment de la présence de végétation hygrophile et du pourcentage élevé de prairies sur la commune situées aux abords du réseau hydrographique.

Seulement 22 habitats ont été observés, les zones humides sont assez peu variées sur la commune. Par ailleurs, 47 espèces hygrophiles ont été observées comme la Grande douve (*Ranunculus lingua)* par exemple.

D'un point de vue faunistique, on retrouve de nombreuxhabitats intéressants pour les amphibiens et les odonates, notamment des complexes mares/haies/boisements sur les zones humides. Toutes les espèces d'amphibiens bénéficient d'une protection nationale et européenne.

Bilan de l'inventaire

Globalement, les prairies humides sont en bon état de conservation, situation due à la gestion adaptée et à l'entretien de ces milieux (pâturage/fauche), elles représentent la plus grande part des zones humides. A l'inverse, les terrains cultivés et les plantations sont des habitats dégradés.

Concernant le réseau hydrographique, on retrouve des cours d'eau présentant un bon état « naturel ». La connexion des zones humides avec le réseau hydrographique est maintenue sur une grande partie du territoire communal.

Présentation de l'Atlas cartographique des zones humides

L'Atlas final est présenté planche par planche et M. LOUIS indique les différentes corrections apportées lors de la phase de retour. Les personnes ayant émises des remarques en réunion de restitution provisoire ou en mairie, ont toutes été appelées.

M. LOUIS précise qu'un retour sur le terrain n'amène pas systématiquement à une correction de la cartographie. Les retours sont effectués en présence d'un élu ; pour la commune d'Adilly, M. MIGEON faisait office de référant. Sur chaque parcelle la délimitation de la zone humide est expliquée et argumentée suivant les critères de la méthodologie d'inventaire. Si le retour confirme la première prospection, il n'y a pas lieu de réviser les cartes.

Les corrections apportées sont cohérentes et les membres du conseil n'ont pas de remarques particulières à faire sur l'Atlas cartographique.

Bilan de la concertation

Le conseil municipal semble satisfait de l'effort de prospection réalisé par les ingénieurs de NCA et ne remet pas en cause les résultats obtenus. Ces derniers s'accordent bien avec le ressenti et les connaissances de terrain des acteurs du territoire.

M. LOUIS rappelle que les différents acteurs du territoire et surtout les exploitants agricoles ont été bien impliqués tout au long de la démarche. Il souligne aussi le bon suivi de la mairie. Un ensemble d'éléments ayant contribué au bon déroulement de l'étude.

Suite de la démarche d'inventaire

La restitution finale de l'inventaire est prévue fin novembre 2013.

ANNEXE 4

Délibération du Conseil Municipal pour la constitution d'un groupe d'acteurs locaux

DEUX-SEVRES

Code postal : 79200

: 05 49 70 07 02
: mairie-adilly@cc-parthenay.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUIN 2013

DATE DE CONVOCATION
6 JUIN 2013

DATE D'AFFICHAGE
06 JUIN 2013

L'an Deux Mil Treize, le 12 juin à vingt heures trente.
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de :
Mme MIMEAU Francette, Maire

NOMBRE DE CONSEILLERS :

Etaient présents : Mme MIMEAU Francette, MM HERAULT Ludovic, CLISSON Yannick, GRELLIER Bruno, OGERON Michel, M. ROCHAIS Joseph et Mme GAILLARD Isabelle

EN EXERCICE : 10

Formant la majorité des membres en exercice.

PRESENTS : 7
VOTANTS : 9

Absent : MM LUMINEAU Louis-Marie, MIGEON Christian et AUBIN Cyril

Pouvoir : M. MIGEON Christian à M.ROCHAIS Joseph

M. OGERON Michel a été élu secrétaire.

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION :

Groupement d'acteur pour l'inventaire des zones humides

Concernant la législation sur l'eau, la réalisation de l'inventaire des zones humides doit se réaliser en présence d'un groupe de personnes.
Madame Le Maire propose la liste suivante :
Les agriculteurs:

AUBIN Cyril
MIGEON Christian
MIGEON Daniel
MIGEON Pierre
VOUHE Francis
LUMINEAU Abel

les représentants d'associations :

Commission Aménagement - CC Parthenay, M. FERJOU
Fédération pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique 79, M.VERDON
Association Deux-Sèvres Nature Environnement, M.BONNESSE
Fédération de Chasse 79, M.CLISSON
Fédération Française de la Randonnée Pédestre 79, M. FOUILLET
Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet
Chambre d'agriculture des Deux-Sèvres
Représentant les forêts, M. ROUAUX

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le ..... et
publication ou notification
du .....

Après débat, les membres du Conseil Municipal **ACCEPTENT** cette proposition.

Fait à Adilly, le 12 juin 2013

EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,

Le Maire,
Francette MIMEAU

ANNEXE 5

Délibération du Conseil Municipal pour validation des résultats de l'inventaire des zones humides, des plans d'eau et du réseau hydrographique

DEUX-SEVRES
Code postal : 79200
Fax : 05 49 70 07 45
mairie-adilly@cc-northenay.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 NOVEMBRE 2013

DATE DE CONVOCATION
4 novembre 2013

DATE D'AFFICHAGE
4 novembre 2013

L'an Deux Mil Treize, le 14 mai à vingt heures trente.
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de :
Mme MIMEAU Francette, Maire

NOMBRE DE CONSEILLERS :

Étaient présents : *Mme MIMEAU Francette, MM LUMINEAU Louis-Marie, HÉRAULT Ludovic, M. AUBIN Cyril, CLISSON Yannick, GRELLIER Bruno, OGÉRON Michel. MIGEON Christian et Mme GAILLARD Isabelle*

EN EXERCICE : 10

Formant la majorité des membres en exercice.

PRÉSENTS : 9
VOTANTS : 10

Absent : *M. ROCHAIS Joseph*

Pouvoir : M.ROCHAIS Joseph pouvoir à M. MIGEON Christian

M. Cyril AUBIN a été élu secrétaire.

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION :
Validation de l'inventaire des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau

La commune s'est engagée à réaliser son inventaire des zones humides. Cette étude répond aux exigences réglementaires des Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) précisés par les Schémas d'Aménagement et de Gestion de l'eau (SAGE), entre autres, afin de pouvoir élaborer ou réviser les documents d'urbanisme et doivent être pris en compte dans les documents d'urbanisme.

La méthode d'inventaire des zones humides est déterminée d'une part par la Loi sur l'eau et d'autre part par le SAGE du Thouet.

La SAS NCA Environnement a été chargée de réaliser l'inventaire.

Un groupe d'acteurs locaux composé, d'élus de la commune, de représentants d'associations, de représentants socioprofessionnels notamment agriculteurs, a été constitué. La composition de ce groupe a été actée par délibération du 12 juin 2013.

Plusieurs réunions ont eu lieu afin de suivre et coordonner le travail :

Réunions	Ordre du jour	Date	Nombre de personnes présentes du groupe d'acteurs
Groupe d'acteurs locaux et réunion sur le terrain	Présentation de la démarche d'inventaire des zones humides Présentation de la prélocalisation des zones humides Présentation de la méthodologie sur le terrain	03/07/2013	10
Restitution au groupe d'acteurs locaux	Présentation des résultats de l'inventaire provisoire des zones humides	10/10/2013	5

Tout au long du processus d'inventaire, la commune a communiqué auprès de la population sur le dossier au travers d'invitations aux exploitants agricoles et autres acteurs clés, d'article de presse, affichage et mise à disposition en mairie etc.

Le bureau d'études NCA Environnement missionné pour l'étude présente en séance aux conseillers municipaux les principaux résultats sur le territoire communal.

- 47 espèces indicatrices de zones humides ont été recensées sur la commune
- 804 sondages ont été réalisés au cours de l'inventaire.
- 150 plans d'eau et mares ont été inventoriés et représentent une surface totale de 23,82 ha d'eau superficielle.
- Le réseau hydrographique principal s'étend sur 20,6 km et le secondaire sur 7,9 km.
- ➔ Une surface totale de **112,096 ha de zones humides** a été trouvée, ce qui représente **8,67 %** du territoire communal.
- La majorité des zones humides (84,53 %) sont des prairies et se situent en bords de cours d'eau (53,1 %).

Le rapport d'étude et de cartographie des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau sont consultables en mairie.

Enfin, Mme. le Maire mentionne que la Commission Locale de l'Eau est la commission *ad hoc* pour vérifier la qualité de ces inventaires. Ce point est développé dans la disposition 8E-1 du SDAGE Loire Bretagne. De ce fait, après un passage devant le comité technique zones humides du SAGE du Thouet, la Commission Locale de l'Eau donnera un avis sur le rendu de l'inventaire communal par délibération.

Après débat, le Conseil municipal:

- **APPROUVE le recensement des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau ;**
- **SOLLICITE l'avis de la Commission locale de l'eau ;**
- **DONNE pouvoir à Mme. le Maire pour prendre les mesures nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.**

Fait à Adilly, le 12 novembre 2013

EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,

Le Maire,
Francette MIMEAU

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le ..... et publication ou notification du .....

ANNEXE 6

Flore observée sur la commune d'Adilly au cours de l'inventaire

Flore observée sur la commune d'Adilly

Nom Scientifique	Nom Vernaculaire
Acer campestre	Erable champetre
Agrostis stolonifera	Agrostide stolonifère
Alisma plantago-aquatica	**Plaintain d'eau**
Alnus glutinosa	**Aulne glutineux**
Alopecurus geniculatus	**Vulpin genouillé**
Alopecurus pratense	Vulpin des prés
Anthoxantum odoratum	Flouve odorante
Apium nodiflorum	**Ache nodiflore**
Arrhenaterum eliatus	Fromental
Bellis perennis	Paquerette
Betula veruquosa	Bouleau veruqueux
Bidens tripartita	**Bidens trifolié**
Brunella vulgaris	Brunelle commune
Calystegia sepium	**Liseron des haies**
Carex flacca	Laîche flasque
Carex hirta	**Laiche hérissée**
Carex ovalis	Laîche des lièvres
Carex rostrata	**Laîche en ampoule**
Carpinus betulus	Charme commun
Carum verticillatum	**Carum verticillé**
Centaurea nigra	Centaurée noire
Circaea lutetiana	Circée de paris
Cirsium arvense	Cirse des champs
Cirsium palustre	**Cirse des marais**
Convolvulus arvensis	Liseron des champs
Corylus avellana	Noisetier
Crataegus monogyna	Aubépine
Cyclamen hederifolium	Cyclamen de à feuille de liere
Cynosurus cristatus	Crételle
Cyperus longus	**Souchet odorant**

Cytisus scoparius	Genêt à balais
Dactylis glomerata	Dactyle aggloméré
Dipsacus fullonum	Cardère sauvage
Echinochloa crus-galli	Panic pied-de-coq
Eleocharis palustris	**Eleocharis des marais**
Epilobium hirsutum	**Epilobe hirsute**
Epilobium parviflorum	**Epilobe à petites fleurs**
Fagus sylvatica	Hêtre commun
Festuca pratensis	Fétuque des prés
Filipendula ulmaria	**Reine des prés**
Fraxinus excelsior	Frêne commun
Galium cruciata	Gaillet croisette
Galium palustre	**Gaillet des marais**
Glechoma hederacea	Lierre terrestre
Glyceria fluitans	**Glycérie flottante**
Hedera helix	Lierre commun
Holcus lanatus	Houlque laineuse
Hypericum tetrapterum	**Millepertuis à quatre ailes**
Hypochaeris radicata	Porcelle enracinée
Ilex Aquifolium	Houx
Iris pseudacorus	**Iris faux-acore**
Juncus acutiflorus	**Jonc acutiflore**
Juncus articulatus	**Jonc articulé**
Juncus bufonius	**Jonc des crapauds**
Juncus compressus	**Jonc comprimé**
Juncus conglomeratus	**Jonc aggloméré**
Juncus effusus	**Jonc diffus**
Juncus inflexus	**Jonc arqué**
Leontodon automnalis	Liondent d'automne
Leontodon hispidus	Liondent hispide
Lolium multiflorum	Ray-gras italien
Lolium perenne	Ray-gras anglais
Lotus pedunculatus	**Lotier des marais**
Lycopus europaeus	**Lycope d'Europe**

Lysimachia nummularia	**Lysimaque nummulaire**
Lythrum salicaria	**Salicaire commune**
Mentha aquatica	**Menthe aquatique**
Mentha arvensis	**Menthe des champs**
Mentha pulegium	**Menthe pouliot**
Myosotis scorpioïdes	**Myosotis des marais**
Phalaris arundinacea	**Baldingère**
Plantago lanceolata	Plantain lancéolé
Plantago major	Grand plantain
Poa trivialis	Pâturin commun
Polygonum hydropiper	**Renouée poivre d'eau**
Polygonum persicaria	Renouée persicaire
Potentilla reptans	Potentille rampante
Prunus spinosa	Prunellier
Pteridium aquilinum	Fougère aigle
Pulicaria dysentérica	**Pulicaire dysentérique**
Quercus robur	Chêne pédonculé
Ranunculus acris	Renoncule âcre
Ranunculus flammula	**Renoncule flamette**
Ranunculus repens	**Renoncule rampante**
Ranunculus sardous	**Renoncule sarde**
Rosa canina	Rosier des chiens
Rubus fruticosus	Ronce
Rumex acetosa	Grande oseille
Rumex conglomeratus	**Rumex aggloméré**
Rumex crispus	**Oseille crépue**
Rumex obtusifolius	Patience à feuilles obtuses
Ruscus aculeatus	Fragon petit-houx
Salix cinerea	**Saule cendré**
Sambucus nigra	Sureau noir
Scrophularia auriculata	**Scrophualire à oreillettes**
Solanum dulcamara	**Morelle douce-amère**
Sonchus asper	Laiteron rude
Sparganium erectum	**Rubanier dressé**

Taraxacum officinale	Pissenlit
Trifolium pratense	Trèfle des prés
Trifolium repens	Trèfle blanc
Typha latifolia	**Roseau à massettes**
Urtica dioïca	Ortie dioïque

***En gras** : Espèces indicatrices de zones humides (Arrêté du 24 juin 2008, modifié par l'arrêté du 1er octobre 2009 : Annexe II, Table A)*

ADILLY

Inventaire (délimitation et caractérisation)
des zones humides,
du réseau hydrographique et
des plans d'eau des communes
du Pays de Gatine

Pays de Gâtine
Parthenay
www.gatine.org

ATLAS CARTOGRAPHIQUE FINAL

Typologie CORINE Biotopes

Tableau d'assemblage des planches
au 1/ 7 000 ème

Réalisation: LOUIS David
NCA Environnement
Novembre 2013

0 250 500
Mètres

N
W E
S

Source: ©IGN Scan 25

NCA
11, allée Jean Monnet
86170 Neuville de Poitou
05 49 00 43 20

AC34
AC35
AD33
AD34
AD35
AD36
AE33
AE34
AE35
AE36
AF34
AF35

ADILLY - 79002

Inventaire des zones humides,
du réseau hydrographique et des
plans d'eau des communes
du Pays de Gatine

Pays de Gâtine
Parthenay
www.gatine.org

Classification des zones humides selon les habitats

L'inventaire des zones humides est cofinancé par l'Union Européenne et l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne
Inventaire de Connaissance dans le cadre du SAGE Thouet
Ceci n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'eau
Inventaire non exhaustif

PLANCHE AC35

Réalisation: Clément BERNARDEAU
NCA Environnement
Décembre 2013

N
W E
S

0 150 300
Mètres

Source : © IGN Scan 25

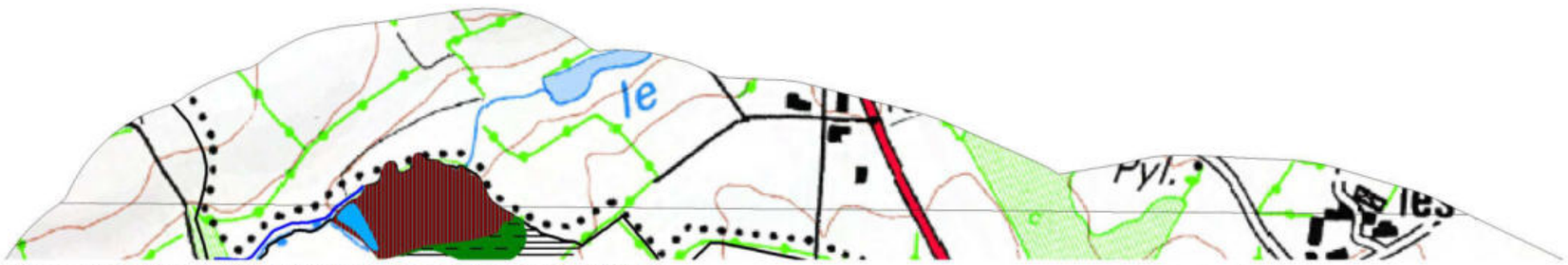

Classement des zones humides selon la typologie des habitats Corine Biotope

- 37.1 - Communautés à Reine des prés et communautés associées
- 37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc acutiflore
- 37.241 - Pâtures à grand jonc
- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 38.111 - Pâtures à Ray-grass
- 41.12 - Hêtraies atlantiques acidiphiles
- 41.2 - Chênaies - Charmaies
- 41.23 - Frênaies-chênaies sub-atlantiques à primevère
- 44.91 - Bois marécageux d'aulne, de saule et de myrte des marais
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.14A - Végétation à Eleocharis palustris
- 53.16 - Végétation à Phalaris arundinacea
- 53.219 - Cariçaies à Carex vulpina
- 81.2 - Prairies humides améliorées
- 82.1 - Champs d'un seul tenant intensément cultivés
- 82.2 - Cultures avec marges de végétation spontanée
- 83.32 - Plantations d'arbres feuillus
- 83.321 - Plantations de Peupliers
- 84.3 - Petits bois, bosquets
- 87.2 - Zones rudérales

Zones non humides

- Plans d'eau et mares
- Zones non humides à sol hydromorphe
- Zones non prospectées

Repères

- Réseau hydrographique principal
- Réseau hydrographique complémentaire
- Limite communale

Eléments ponctuels

- Affleurement
- Fontaine et source aménagées
- Habitation
- Mare comblée
- Puits
- Remblai
- Résurgence
- Sortie de drain
- Terrain de foot

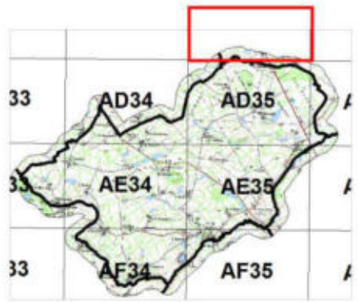

nca environnement
NCA
11, allée Jean Monnet
86 170 Neuville de Poitou
05 49 00 43 20

ADILLY - 79002

Inventaire des zones humides,
du réseau hydrographique et des
plans d'eau des communes
du Pays de Gatine

Pays de Gâtine
Parthenay
www.gatine.org

Classification des zones humides selon les habitats

L'inventaire des zones humides est cofinancé par l'Union Européenne et l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne
Inventaire de Connaissance dans le cadre du SAGE Thouet
Ceci n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'eau
Inventaire non exhaustif

PLANCHE AC35

Réalisation: Clément BERNARDEAU
NCA Environnement
Décembre 2013

N
W E
S

0 150 300
Mètres

Source : © IGN Scan 25



Classement des zones humides selon la typologie des habitats Corine Biotope

- 37.1 - Communautés à Reine des prés et communautés associées
- 37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc acutiflore
- 37.241 - Pâtures à grand jonc
- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 38.111 - Pâtures à Ray-grass
- 41.12 - Hêtraies atlantiques acidiphiles
- 41.2 - Chênaies - Charmaies
- 41.23 - Frênaies-chênaies sub-atlantiques à primevère
- 44.91 - Bois marécageux d'aulne, de saule et de myrte des marais
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.14A - Végétation à Eleocharis palustris
- 53.16 - Végétation à Phalaris arundinacea
- 53.219 - Cariçaies à Carex vulpina
- 81.2 - Prairies humides améliorées
- 82.1 - Champs d'un seul tenant intensément cultivés
- 82.2 - Cultures avec marges de végétation spontanée
- 83.32 - Plantations d'arbres feuillus
- 83.321 - Plantations de Peupliers
- 84.3 - Petits bois, bosquets
- 87.2 - Zones rudérales

Zones non humides

- Plans d'eau et mares
- Zones non humides à sol hydromorphe
- Zones non prospectées

Repères

- Réseau hydrographique principal
- Réseau hydrographique complémentaire
- Limite communale

Eléments ponctuels

- Affleurement
- Fontaine et source aménagées
- Habitation
- Mare comblée
- Puits
- Remblai
- Résurgence
- Sortie de drain
- Terrain de foot

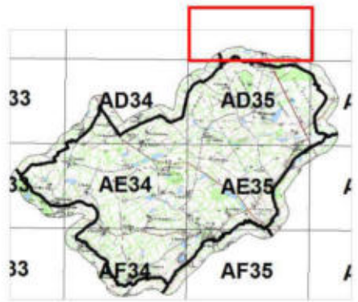

nca environnement
NCA
11, allée Jean Monnet
86 170 Neuville de Poitou
05 49 00 43 20

ADILLY - 79002

Inventaire des zones humides,
du réseau hydrographique et des
plans d'eau des communes
du Pays de Gatine

Pays de Gâtine
Parthenay
www.gatine.org

Classification des zones humides selon les habitats

L'inventaire des zones humides est cofinancé par l'Union Européenne et l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne
Inventaire de Connaissance dans le cadre du SAGE Thouet
Ceci n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'eau
Inventaire non exhaustif

PLANCHE AD34

Réalisation: Clément BERNARDEAU
NCA Environnement
Décembre 2013

N
W E
S

0 150 300
Mètres

Source : © IGN Scan 25

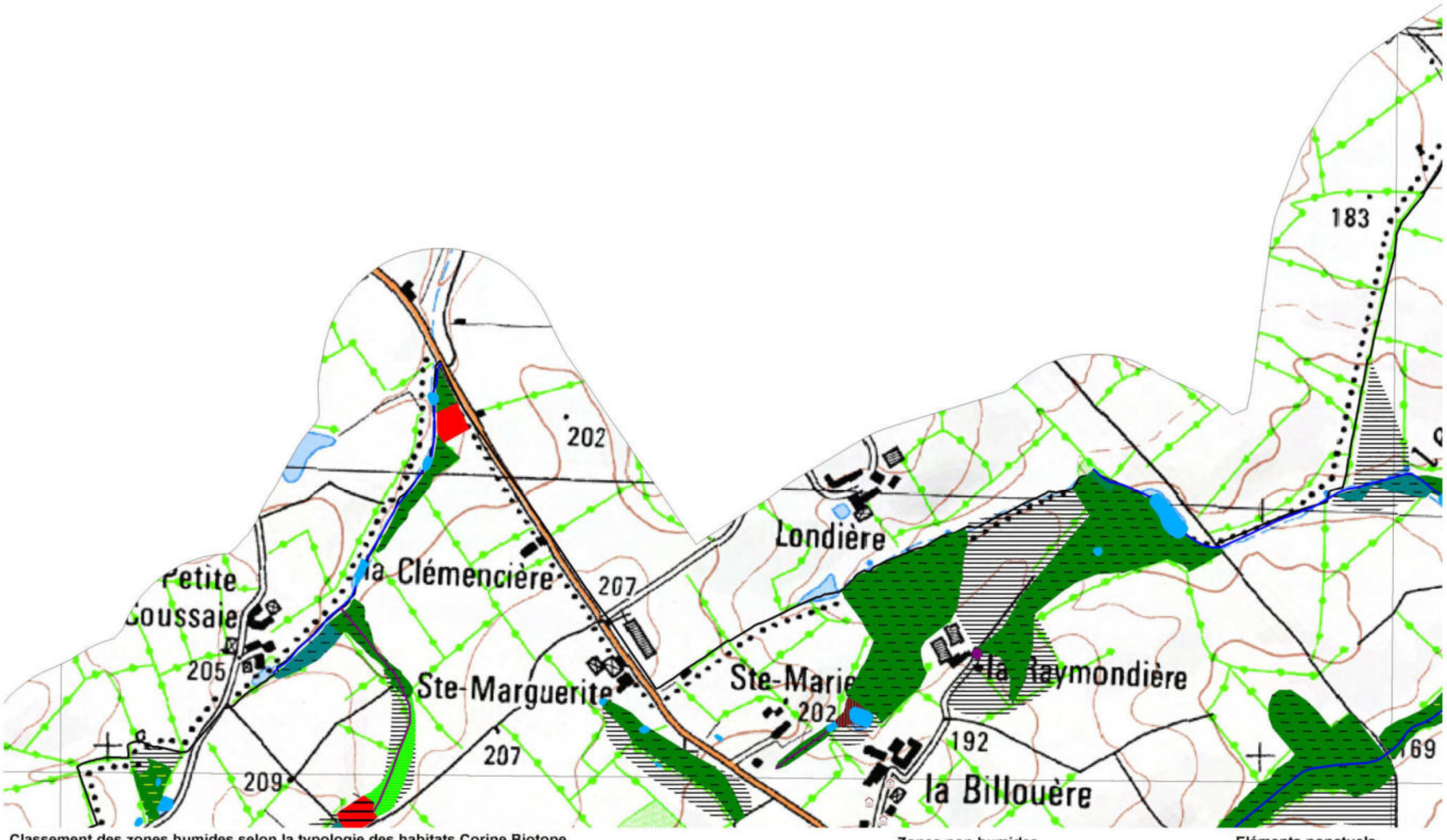

Classement des zones humides selon la typologie des habitats Corine Biotope

- 37.1 - Communautés à Reine des prés et communautés associées
- 37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc acutiflore
- 37.241 - Pâtures à grand jonc
- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 38.111 - Pâtures à Ray-grass
- 41.12 - Hêtraies atlantiques acidiphiles
- 41.2 - Chênaies - Charmaies
- 41.23 - Frênaies-chênaies sub-atlantiques à primevère
- 44.91 - Bois marécageux d'aulne, de saule et de myrte des marais
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.14A - Végétation à Eleocharis palustris
- 53.16 - Végétation à Phalaris arundinacea
- 53.219 - Cariçaies à Carex vulpina
- 81.2 - Prairies humides améliorées
- 82.1 - Champs d'un seul tenant intensément cultivés
- 82.2 - Cultures avec marges de végétation spontanée
- 83.32 - Plantations d'arbres feuillus
- 83.321 - Plantations de Peupliers
- 84.3 - Petits bois, bosquets
- 87.2 - Zones rudérales

Zones non humides

- Plans d'eau et mares
- Zones non humides à sol hydromorphe
- Zones non prospectées

Repères

- Réseau hydrographique principal
- Réseau hydrographique complémentaire
- Limite communale

Eléments ponctuels

- Affleurement
- Fontaine et source aménagées
- Habitation
- Mare comblée
- Puits
- Remblai
- Résurgence
- Sortie de drain
- Terrain de foot

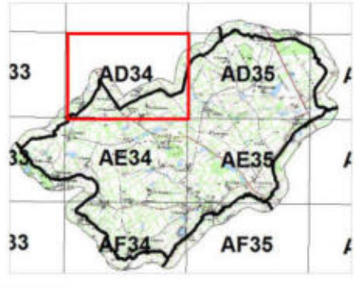

nca environnement
NCA
11, allée Jean Monnet
86 170 Neuville de Poitou
05 49 00 43 20

ADILLY - 79002

Inventaire des zones humides,
du réseau hydrographique et des
plans d'eau des communes
du Pays de Gatine

Pays de Gâtine
Parthenay
www.gatine.org

Classification des zones humides selon les habitats

L'inventaire des zones humides est cofinancé par l'Union Européenne et l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne
Inventaire de Connaissance dans le cadre du SAGE Thouet
Ceci n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'eau
Inventaire non exhaustif

PLANCHE AD34

Réalisation: Clément BERNARDEAU
NCA Environnement
Décembre 2013

N
W E
S

0 150 300
Mètres

Source : © IGN Scan 25



Classement des zones humides selon la typologie des habitats Corine Biotope

- 37.1 - Communautés à Reine des prés et communautés associées
- 37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc acutiflore
- 37.241 - Pâtures à grand jonc
- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 38.111 - Pâtures à Ray-grass
- 41.12 - Hêtraies atlantiques acidiphiles
- 41.2 - Chênaies - Charmaies
- 41.23 - Frênaies-chênaies sub-atlantiques à primevère
- 44.91 - Bois marécageux d'aulne, de saule et de myrte des marais
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.14A - Végétation à Eleocharis palustris
- 53.16 - Végétation à Phalaris arundinacea
- 53.219 - Cariçaies à Carex vulpina
- 81.2 - Prairies humides améliorées
- 82.1 - Champs d'un seul tenant intensément cultivés
- 82.2 - Cultures avec marges de végétation spontanée
- 83.32 - Plantations d'arbres feuillus
- 83.321 - Plantations de Peupliers
- 84.3 - Petits bois, bosquets
- 87.2 - Zones rudérales

Zones non humides

- Plans d'eau et mares
- Zones non humides à sol hydromorphe
- Zones non prospectées

Repères

- Réseau hydrographique principal
- Réseau hydrographique complémentaire
- Limite communale

Eléments ponctuels

- Affleurement
- Fontaine et source aménagées
- Habitation
- Mare comblée
- Puits
- Remblai
- Résurgence
- Sortie de drain
- Terrain de foot

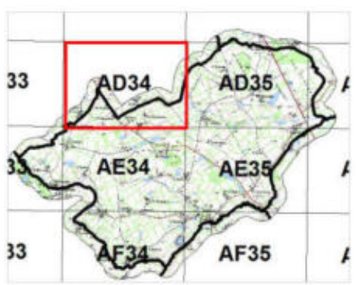

nca environnement
NCA
11, allée Jean Monnet
86 170 Neuville de Poitou
05 49 00 43 20

ADILLY - 79002

Inventaire des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau des communes du Pays de Gatine

Pays de Gâtine Parthenay
www.gatine.org

Classification des zones humides selon les habitats

L'inventaire des zones humides est cofinancé par l'Union Européenne et l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne
Inventaire de Connaissance dans le cadre du SAGE Thouet
Ceci n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'eau
Inventaire non exhaustif

PLANCHE AD35

Réalisation: Clément BERNARDEAU
NCA Environnement
Décembre 2013

N
W E
S

0 150 300
Mètres

Source : © IGN Scan 25

l'Europe s'engage en Poitou-Charentes avec le FEDER
Union Européenne
Agence de l'eau Loire-Bretagne

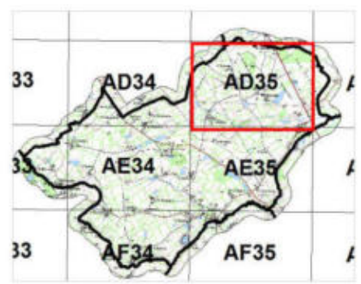

Classement des zones humides selon la typologie des habitats Corine Biotope

- 37.1 - Communautés à Reine des prés et communautés associées
- 37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc acutiflore
- 37.241 - Pâtures à grand jonc
- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 38.111 - Pâtures à Ray-grass
- 41.12 - Hêtraies atlantiques acidiphiles
- 41.2 - Chênaies - Charmaies
- 41.23 - Frênaies-chênaies sub-atlantiques à primevère
- 44.91 - Bois marécageux d'aulne, de saule et de myrte des marais
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.14A - Végétation à Eleocharis palustris
- 53.16 - Végétation à Phalaris arundinacea
- 53.219 - Cariçaies à Carex vulpina
- 81.2 - Prairies humides améliorées
- 82.1 - Champs d'un seul tenant intensément cultivés
- 82.2 - Cultures avec marges de végétation spontanée
- 83.32 - Plantations d'arbres feuillus
- 83.321 - Plantations de Peupliers
- 84.3 - Petits bois, bosquets
- 87.2 - Zones rudérales

Zones non humides

- Plans d'eau et mares
- Zones non humides à sol hydromorphe
- Zones non prospectées

Repères

- Réseau hydrographique principal
- Réseau hydrographique complémentaire
- Limite communale

Eléments ponctuels

- Affleurement
- Fontaine et source aménagées
- Habitation
- Mare comblée
- Puits
- Remblai
- Résurgence
- Sortie de drain
- Terrain de foot

nca environnement
NCA
11, allée Jean Monnet
86 170 Neuville de Poitou
05 49 00 43 20

ADILLY - 79002

Inventaire des zones humides,
du réseau hydrographique et des
plans d'eau des communes
du Pays de Gatine

Pays de Gâtine
Parthenay
www.gatine.org

Classification des zones humides selon les habitats

L'inventaire des zones humides est cofinancé par l'Union Européenne et l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne
Inventaire de Connaissance dans le cadre du SAGE Thouet
Ceci n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'eau
Inventaire non exhaustif

PLANCHE AD35

Réalisation: Clément BERNARDEAU
NCA Environnement
Décembre 2013

N
W E
S

0 150 300
Mètres

Source : © IGN Scan 25

l'Europe s'engage en Poitou-Charentes avec le FEDER
Union Européenne
Agence de l'Eau Loire-Bretagne

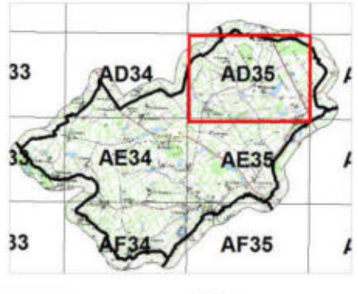

Classement des zones humides selon la typologie des habitats Corine Biotope

- 37.1 - Communautés à Reine des prés et communautés associées
- 37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc acutiflore
- 37.241 - Pâtures à grand jonc
- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 38.111 - Pâtures à Ray-grass
- 41.12 - Hêtraies atlantiques acidiphiles
- 41.2 - Chênaies - Charmaies
- 41.23 - Frênaies-chênaies sub-atlantiques à primevère
- 44.91 - Bois marécageux d'aulne, de saule et de myrte des marais
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.14A - Végétation à Eleocharis palustris
- 53.16 - Végétation à Phalaris arundinacea
- 53.219 - Cariçaies à Carex vulpina
- 81.2 - Prairies humides améliorées
- 82.1 - Champs d'un seul tenant intensément cultivés
- 82.2 - Cultures avec marges de végétation spontanée
- 83.32 - Plantations d'arbres feuillus
- 83.321 - Plantations de Peupliers
- 84.3 - Petits bois, bosquets
- 87.2 - Zones rudérales

Zones non humides

- Plans d'eau et mares
- Zones non humides à sol hydromorphe
- Zones non prospectées

Repères

- Réseau hydrographique principal
- Réseau hydrographique complémentaire
- Limite communale

Eléments ponctuels

- Affleurement
- Fontaine et source aménagées
- Habitation
- Mare comblée
- Puits
- Remblai
- Résurgence
- Sortie de drain
- Terrain de foot

nca environnement
NCA
11, allée Jean Monnet
86 170 Neuville de Poitou
05 49 00 43 20

ADILLY - 79002

Inventaire des zones humides,
du réseau hydrographique et des
plans d'eau des communes
du Pays de Gatine

Pays de Gâtine
Parthenay
www.gatine.org

Classification des zones humides selon les habitats

L'inventaire des zones humides est cofinancé par l'Union Européenne et l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne
Inventaire de Connaissance dans le cadre du SAGE Thouet
Ceci n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'eau
Inventaire non exhaustif

PLANCHE AD36

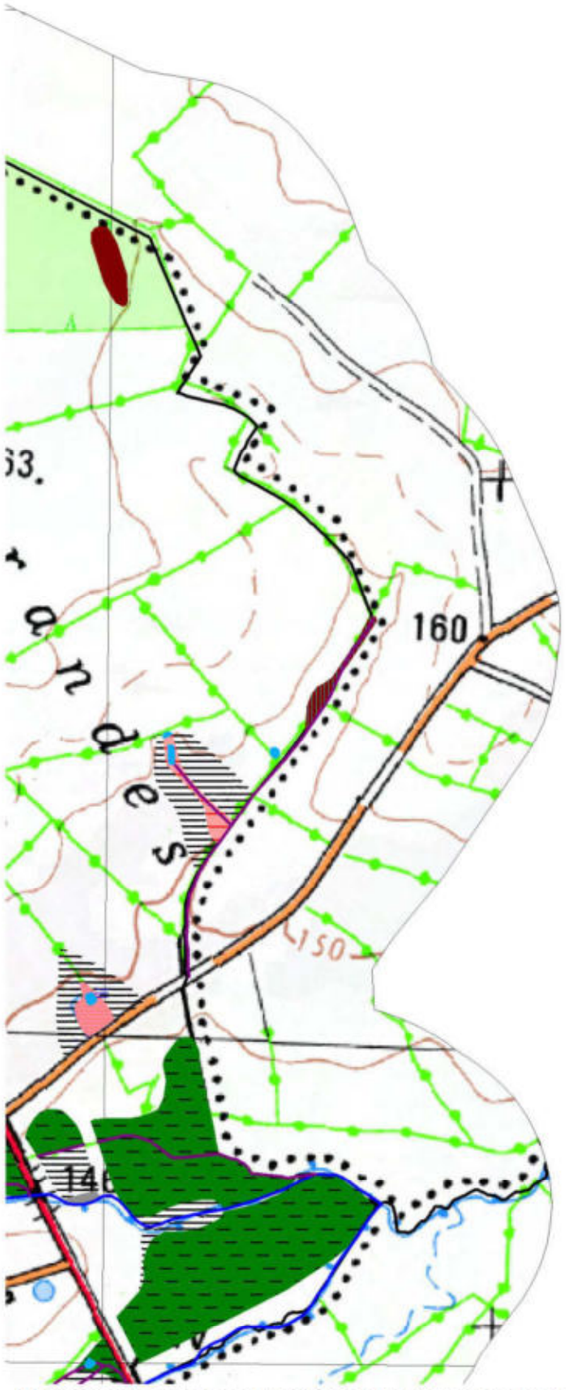

Réalisation: Clément BERNARDEAU
NCA Environnement
Décembre 2013

N
W E
S

0 150 300
Mètres

Source : © IGN Scan 25

Classement des zones humides selon la typologie des habitats Corine Biotope

- 37.1 - Communautés à Reine des prés et communautés associées
- 37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc acutiflore
- 37.241 - Pâtures à grand jonc
- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 38.111 - Pâtures à Ray-grass
- 41.12 - Hêtraies atlantiques acidiphiles
- 41.2 - Chênaies - Charmaies
- 41.23 - Frênaies-chênaies sub-atlantiques à primevère
- 44.91 - Bois marécageux d'aulne, de saule et de myrte des marais
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.14A - Végétation à Eleocharis palustris
- 53.16 - Végétation à Phalaris arundinacea
- 53.219 - Cariçaies à Carex vulpina
- 81.2 - Prairies humides améliorées
- 82.1 - Champs d'un seul tenant intensément cultivés
- 82.2 - Cultures avec marges de végétation spontanée
- 83.32 - Plantations d'arbres feuillus
- 83.321 - Plantations de Peupliers
- 84.3 - Petits bois, bosquets
- 87.2 - Zones rudérales

Zones non humides

- Plans d'eau et mares
- Zones non humides à sol hydromorphe
- Zones non prospectées

Repères

- Réseau hydrographique principal
- Réseau hydrographique complémentaire
- Limite communale

Eléments ponctuels

- Affleurement
- Fontaine et source aménagées
- Habitation
- Mare comblée
- Puits
- Remblai
- Résurgence
- Sortie de drain
- Terrain de foot

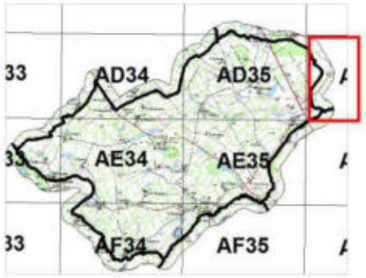

nca environnement
NCA
11, allée Jean Monnet
86 170 Neuville de Poitou
05 49 00 43 20

ADILLY - 79002

Inventaire des zones humides,
du réseau hydrographique et des
plans d'eau des communes
du Pays de Gatine

Pays de Gâtine
Parthenay
www.gatine.org

Classification des zones humides selon les habitats

L'inventaire des zones humides est cofinancé par l'Union Européenne et l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne
Inventaire de Connaissance dans le cadre du SAGE Thouet
Ceci n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'eau
Inventaire non exhaustif

PLANCHE AD36

Réalisation: Clément BERNARDEAU
NCA Environnement
Décembre 2013



Classement des zones humides selon la typologie des habitats Corine Biotope

- 37.1 - Communautés à Reine des prés et communautés associées
- 37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc acutiflore
- 37.241 - Pâtures à grand jonc
- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 38.111 - Pâtures à Ray-grass
- 41.12 - Hêtraies atlantiques acidiphiles
- 41.2 - Chênaies - Charmaies
- 41.23 - Frênaies-chênaies sub-atlantiques à primevère
- 44.91 - Bois marécageux d'aulne, de saule et de myrte des marais
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.14A - Végétation à Eleocharis palustris
- 53.16 - Végétation à Phalaris arundinacea
- 53.219 - Cariçaies à Carex vulpina
- 81.2 - Prairies humides améliorées
- 82.1 - Champs d'un seul tenant intensément cultivés
- 82.2 - Cultures avec marges de végétation spontanée
- 83.32 - Plantations d'arbres feuillus
- 83.321 - Plantations de Peupliers
- 84.3 - Petits bois, bosquets
- 87.2 - Zones rudérales

Zones non humides

- Plans d'eau et mares
- Zones non humides à sol hydromorphe
- Zones non prospectées

Repères

- Réseau hydrographique principal
- Réseau hydrographique complémentaire
- Limite communale

Eléments ponctuels

- Affleurement
- Fontaine et source aménagées
- Habitation
- Mare comblée
- Puits
- Remblai
- Résurgence
- Sortie de drain
- Terrain de foot

N
W E
S

0 150 300
Mètres

Source : © IGN Scan 25

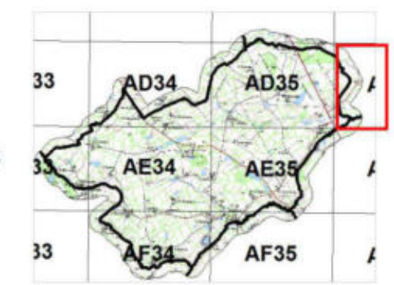

nca environnement
NCA
11, allée Jean Monnet
86 170 Neuville de Poitou
05 49 00 43 20

ADILLY - 79002

Inventaire des zones humides,
du réseau hydrographique et des
plans d'eau des communes
du Pays de Gatine

Pays de Gâtine
Parthenay
www.gatine.org



Classification des zones humides selon les habitats

L'inventaire des zones humides est cofinancé par l'Union Européenne et l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne
Inventaire de Connaissance dans le cadre du SAGE Thouet
Ceci n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'eau
Inventaire non exhaustif

PLANCHE AE33

Réalisation: Clément BERNARDEAU
NCA Environnement
Décembre 2013

N
W E
S

0 150 300
Mètres

Source : © IGN Scan 25

l'Europe s'engage en Poitou-Charentes avec le FEDER
UNION EUROPÉENNE
Agence de l'eau Loire-Bretagne

Classement des zones humides selon la typologie des habitats Corine Biotope

- 37.1 - Communautés à Reine des prés et communautés associées
- 37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc acutiflore
- 37.241 - Pâtures à grand jonc
- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 38.111 - Pâtures à Ray-grass
- 41.12 - Hêtraies atlantiques acidiphiles
- 41.2 - Chênaies - Charmaies
- 41.23 - Frênaies-chênaies sub-atlantiques à primevère
- 44.91 - Bois marécageux d'aulne, de saule et de myrte des marais
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.14A - Végétation à Eleocharis palustris
- 53.16 - Végétation à Phalaris arundinacea
- 53.219 - Cariçaies à Carex vulpina
- 81.2 - Prairies humides améliorées
- 82.1 - Champs d'un seul tenant intensément cultivés
- 82.2 - Cultures avec marges de végétation spontanée
- 83.32 - Plantations d'arbres feuillus
- 83.321 - Plantations de Peupliers
- 84.3 - Petits bois, bosquets
- 87.2 - Zones rudérales

Zones non humides

- Plans d'eau et mares
- Zones non humides à sol hydromorphe
- Zones non prospectées

Repères

- Réseau hydrographique principal
- Réseau hydrographique complémentaire
- Limite communale

Eléments ponctuels

- Affleurement
- Fontaine et source aménagées
- Habitation
- Mare comblée
- Puits
- Remblai
- Résurgence
- Sortie de drain
- Terrain de foot

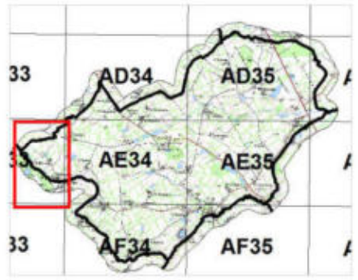

nca environnement
NCA
11, allée Jean Monnet
86 170 Neuville de Poitou
05 49 00 43 20

ADILLY - 79002

Inventaire des zones humides,
du réseau hydrographique et des
plans d'eau des communes
du Pays de Gatine

Pays de Gâtine
Parthenay
www.gatine.org

Classification des zones humides selon les habitats

L'inventaire des zones humides est cofinancé par l'Union Européenne et l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne
Inventaire de Connaissance dans le cadre du SAGE Thouet
Ceci n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'eau
Inventaire non exhaustif

PLANCHE AE33

Réalisation: Clément BERNARDEAU
NCA Environnement
Décembre 2013

N
W E
S

0 150 300
Mètres

Source : © IGN Scan 25

Classement des zones humides selon la typologie des habitats Corine Biotope

- 37.1 - Communautés à Reine des prés et communautés associées
- 37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc acutiflore
- 37.241 - Pâtures à grand jonc
- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 38.111 - Pâtures à Ray-grass
- 41.12 - Hêtraies atlantiques acidiphiles
- 41.2 - Chênaies - Charmaies
- 41.23 - Frênaies-chênaies sub-atlantiques à primevère
- 44.91 - Bois marécageux d'aulne, de saule et de myrte des marais
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.14A - Végétation à Eleocharis palustris
- 53.16 - Végétation à Phalaris arundinacea
- 53.219 - Cariçaies à Carex vulpina
- 81.2 - Prairies humides améliorées
- 82.1 - Champs d'un seul tenant intensément cultivés
- 82.2 - Cultures avec marges de végétation spontanée
- 83.32 - Plantations d'arbres feuillus
- 83.321 - Plantations de Peupliers
- 84.3 - Petits bois, bosquets
- 87.2 - Zones rudérales

Zones non humides

- Plans d'eau et mares
- Zones non humides à sol hydromorphe
- Zones non prospectées

Repères

- Réseau hydrographique principal
- Réseau hydrographique complémentaire
- Limite communale

Eléments ponctuels

- Affleurement
- Fontaine et source aménagées
- Habitation
- Mare comblée
- Puits
- Remblai
- Résurgence
- Sortie de drain
- Terrain de foot

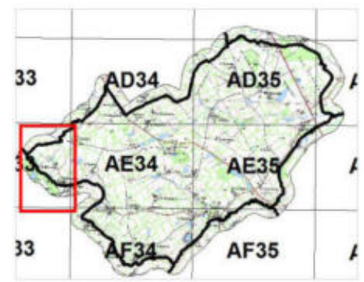

NCA
11, allée Jean Monnet
86 170 Neuville de Poitou
05 49 00 43 20

ADILLY - 79002

Inventaire des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau des communes du Pays de Gatine

Pays de Gâtine Parthenay www.gatine.org

Classification des zones humides selon les habitats

L'inventaire des zones humides est cofinancé par l'Union Européenne et l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne
Inventaire de Connaissance dans le cadre du SAGE Thouet
Ceci n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'eau
Inventaire non exhaustif

PLANCHE AE34

Réalisation: Clément BERNARDEAU
NCA Environnement
Décembre 2013

N
W E
S

0 150 300
Mètres

Source : © IGN Scan 25

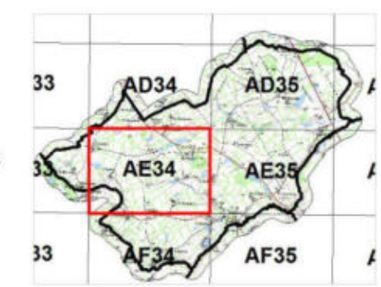

NCA
11, allée Jean Monnet
86 170 Neuville de Poitou
05 49 00 43 20

Classement des zones humides selon la typologie des habitats Corine Biotope

- 37.1 - Communautés à Reine des prés et communautés associées
- 37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc acutiflore
- 37.241 - Pâtures à grand jonc
- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 38.111 - Pâtures à Ray-grass
- 41.12 - Hêtraies atlantiques acidiphiles
- 41.2 - Chênaies - Charmaies
- 41.23 - Frênaies-chênaies sub-atlantiques à primevère
- 44.91 - Bois marécageux d'aulne, de saule et de myrte des marais
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.14A - Végétation à Eleocharis palustris
- 53.16 - Végétation à Phalaris arundinacea
- 53.219 - Cariçaies à Carex vulpina
- 81.2 - Prairies humides améliorées
- 82.1 - Champs d'un seul tenant intensément cultivés
- 82.2 - Cultures avec marges de végétation spontanée
- 83.32 - Plantations d'arbres feuillus
- 83.321 - Plantations de Peupliers
- 84.3 - Petits bois, bosquets
- 87.2 - Zones rudérales

Zones non humides

- Plans d'eau et mares
- Zones non humides à sol hydromorphe
- Zones non prospectées

Repères

- Réseau hydrographique principal
- Réseau hydrographique complémentaire
- Limite communale

Eléments ponctuels

- Affleurement
- Fontaine et source aménagées
- Habitation
- Mare comblée
- Puits
- Remblai
- Résurgence
- Sortie de drain
- Terrain de foot

ADILLY - 79002

Inventaire des zones humides,
du réseau hydrographique et des
plans d'eau des communes
du Pays de Gatine

Pays de Gâtine
Parthenay
www.gatine.org

Classification des zones humides selon les habitats

L'inventaire des zones humides est cofinancé par l'Union Européenne et l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne
Inventaire de Connaissance dans le cadre du SAGE Thouet
Ceci n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'eau
Inventaire non exhaustif

PLANCHE AE34

Réalisation: Clément BERNARDEAU
NCA Environnement
Décembre 2013

N
W E
S

0 150 300
Mètres

Source : © IGN Scan 25

Classement des zones humides selon la typologie des habitats Corine Biotope

- 37.1 - Communautés à Reine des prés et communautés associées
- 37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc acutiflore
- 37.241 - Pâtures à grand jonc
- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 38.111 - Pâtures à Ray-grass
- 41.12 - Hêtraies atlantiques acidiphiles
- 41.2 - Chênaies - Charmaies
- 41.23 - Frênaies-chênaies sub-atlantiques à primevère
- 44.91 - Bois marécageux d'aulne, de saule et de myrte des marais
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.14A - Végétation à Eleocharis palustris
- 53.16 - Végétation à Phalaris arundinacea
- 53.219 - Cariçaies à Carex vulpina
- 81.2 - Prairies humides améliorées
- 82.1 - Champs d'un seul tenant intensément cultivés
- 82.2 - Cultures avec marges de végétation spontanée
- 83.32 - Plantations d'arbres feuillus
- 83.321 - Plantations de Peupliers
- 84.3 - Petits bois, bosquets
- 87.2 - Zones rudérales

Zones non humides

- Plans d'eau et mares
- Zones non humides à sol hydromorphe
- Zones non prospectées

Repères

- Réseau hydrographique principal
- Réseau hydrographique complémentaire
- Limite communale

Eléments ponctuels

- Affleurement
- Fontaine et source aménagées
- Habitation
- Mare comblée
- Puits
- Remblai
- Résurgence
- Sortie de drain
- Terrain de foot

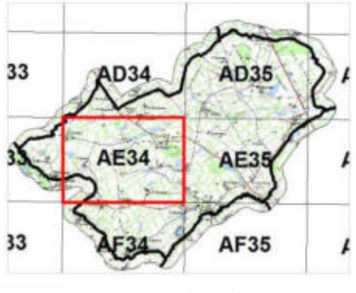

NCA
11, allée Jean Monnet
86 170 Neuville de Poitou
05 49 00 43 20

ADILLY - 79002

Inventaire des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau des communes du Pays de Gatine

Pays de Gâtine Parthenay
www.gatine.org

Classification des zones humides selon les habitats

L'inventaire des zones humides est cofinancé par l'Union Européenne et l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne
Inventaire de Connaissance dans le cadre du SAGE Thouet
Ceci n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'eau
Inventaire non exhaustif

PLANCHE AE35

Réalisation: Clément BERNARDEAU
NCA Environnement
Décembre 2013

N
W E
S

0 150 300
Mètres

Source : © IGN Scan 25

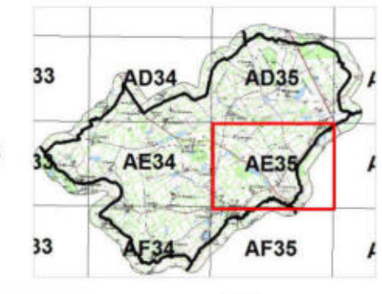

NCA
11, allée Jean Monnet
86 170 Neuville de Poitou
05 49 00 43 20

Classement des zones humides selon la typologie des habitats Corine Biotope

- 37.1 - Communautés à Reine des prés et communautés associées
- 37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc acutiflore
- 37.241 - Pâtures à grand jonc
- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 38.111 - Pâtures à Ray-grass
- 41.12 - Hêtraies atlantiques acidiphiles
- 41.2 - Chênaies - Charmaies
- 41.23 - Frênaies-chênaies sub-atlantiques à primevère
- 44.91 - Bois marécageux d'aulne, de saule et de myrte des marais
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.14A - Végétation à Eleocharis palustris
- 53.16 - Végétation à Phalaris arundinacea
- 53.219 - Cariçaies à Carex vulpina
- 81.2 - Prairies humides améliorées
- 82.1 - Champs d'un seul tenant intensément cultivés
- 82.2 - Cultures avec marges de végétation spontanée
- 83.32 - Plantations d'arbres feuillus
- 83.321 - Plantations de Peupliers
- 84.3 - Petits bois, bosquets
- 87.2 - Zones rudérales

Zones non humides

- Plans d'eau et mares
- Zones non humides à sol hydromorphe
- Zones non prospectées

Repères

- Réseau hydrographique principal
- Réseau hydrographique complémentaire
- Limite communale

Eléments ponctuels

- Affleurement
- Fontaine et source aménagées
- Habitation
- Mare comblée
- Puits
- Remblai
- Résurgence
- Sortie de drain
- Terrain de foot

ADILLY - 79002

Inventaire des zones humides,
du réseau hydrographique et des
plans d'eau des communes
du Pays de Gatine

Pays de Gâtine
Parthenay
www.gatine.org

Classification des zones humides selon les habitats

L'inventaire des zones humides est cofinancé par l'Union Européenne et l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne
Inventaire de Connaissance dans le cadre du SAGE Thouet
Ceci n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'eau
Inventaire non exhaustif

PLANCHE AE35

Réalisation: Clément BERNARDEAU
NCA Environnement
Décembre 2013

N
W E
S

0 150 300
Mètres

Source : © IGN Scan 25

Classement des zones humides selon la typologie des habitats Corine Biotope

- 37.1 - Communautés à Reine des prés et communautés associées
- 37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc acutiflore
- 37.241 - Pâtures à grand jonc
- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 38.111 - Pâtures à Ray-grass
- 41.12 - Hêtraies atlantiques acidiphiles
- 41.2 - Chênaies - Charmaies
- 41.23 - Frênaies-chênaies sub-atlantiques à primevère
- 44.91 - Bois marécageux d'aulne, de saule et de myrte des marais
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.14A - Végétation à Eleocharis palustris
- 53.16 - Végétation à Phalaris arundinacea
- 53.219 - Cariçaies à Carex vulpina
- 81.2 - Prairies humides améliorées
- 82.1 - Champs d'un seul tenant intensément cultivés
- 82.2 - Cultures avec marges de végétation spontanée
- 83.32 - Plantations d'arbres feuillus
- 83.321 - Plantations de Peupliers
- 84.3 - Petits bois, bosquets
- 87.2 - Zones rudérales

Zones non humides

- Plans d'eau et mares
- Zones non humides à sol hydromorphe
- Zones non prospectées

Repères

- Réseau hydrographique principal
- Réseau hydrographique complémentaire
- Limite communale

Eléments ponctuels

- Affleurement
- Fontaine et source aménagées
- Habitation
- Mare comblée
- Puits
- Remblai
- Résurgence
- Sortie de drain
- Terrain de foot

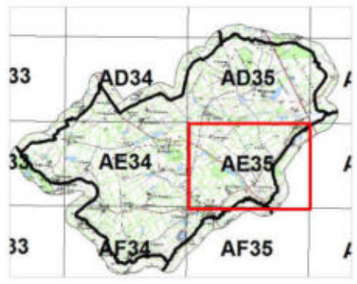

nca environnement
NCA
11, allée Jean Monnet
86 170 Neuville de Poitou
05 49 00 43 20

ADILLY - 79002

Inventaire des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau des communes du Pays de Gatine

Pays de Gâtine Parthenay
www.gatine.org

Classification des zones humides selon les habitats

L'inventaire des zones humides est cofinancé par l'Union Européenne et l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne
Inventaire de Connaissance dans le cadre du SAGE Thouet
Ceci n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'eau
Inventaire non exhaustif

PLANCHE AF34

Réalisation: Clément BERNARDEAU
NCA Environnement
Décembre 2013

N
W E
S

0 150 300
Mètres

Source : © IGN Scan 25

Classement des zones humides selon la typologie des habitats Corine Biotope

- 37.1 - Communautés à Reine des prés et communautés associées
- 37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc acutiflore
- 37.241 - Pâtures à grand jonc
- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 38.111 - Pâtures à Ray-grass
- 41.12 - Hêtraies atlantiques acidiphiles
- 41.2 - Chênaies - Charmaies
- 41.23 - Frênaies-chênaies sub-atlantiques à primevère
- 44.91 - Bois marécageux d'aulne, de saule et de myrte des marais
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.14A - Végétation à Eleocharis palustris
- 53.16 - Végétation à Phalaris arundinacea
- 53.219 - Cariçaies à Carex vulpina
- 81.2 - Prairies humides améliorées
- 82.1 - Champs d'un seul tenant intensément cultivés
- 82.2 - Cultures avec marges de végétation spontanée
- 83.32 - Plantations d'arbres feuillus
- 83.321 - Plantations de Peupliers
- 84.3 - Petits bois, bosquets
- 87.2 - Zones rudérales

Zones non humides

- Plans d'eau et mares
- Zones non humides à sol hydromorphe
- Zones non prospectées

Repères

- Réseau hydrographique principal
- Réseau hydrographique complémentaire
- Limite communale

Eléments ponctuels

- Affleurement
- Fontaine et source aménagées
- Habitation
- Mare comblée
- Puits
- Remblai
- Résurgence
- Sortie de drain
- Terrain de foot

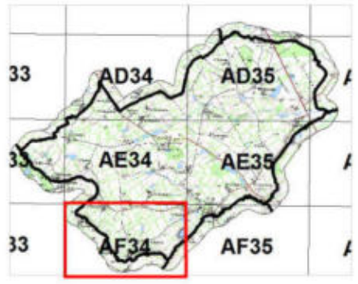

NCA
11, allée Jean Monnet
86 170 Neuville de Poitou
05 49 00 43 20



ADILLY - 79002

Inventaire des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau des communes du Pays de Gatine

Pays de Gâtine Parthenay www.gatine.org

Classification des zones humides selon les habitats

L'inventaire des zones humides est cofinancé par l'Union Européenne et l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne
Inventaire de Connaissance dans le cadre du SAGE Thouet
Ceci n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'eau
Inventaire non exhaustif

PLANCHE AF34

Réalisation: Clément BERNARDEAU
NCA Environnement
Décembre 2013

N
W E
S

0 150 300
Mètres

Source : © IGN Scan 25

Classement des zones humides selon la typologie des habitats Corine Biotope

- 37.1 - Communautés à Reine des prés et communautés associées
- 37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc acutiflore
- 37.241 - Pâtures à grand jonc
- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 38.111 - Pâtures à Ray-grass
- 41.12 - Hêtraies atlantiques acidiphiles
- 41.2 - Chênaies - Charmaies
- 41.23 - Frênaies-chênaies sub-atlantiques à primevère
- 44.91 - Bois marécageux d'aulne, de saule et de myrte des marais
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.14A - Végétation à Eleocharis palustris
- 53.16 - Végétation à Phalaris arundinacea
- 53.219 - Cariçaies à Carex vulpina
- 81.2 - Prairies humides améliorées
- 82.1 - Champs d'un seul tenant intensément cultivés
- 82.2 - Cultures avec marges de végétation spontanée
- 83.32 - Plantations d'arbres feuillus
- 83.321 - Plantations de Peupliers
- 84.3 - Petits bois, bosquets
- 87.2 - Zones rudérales

Zones non humides

- Plans d'eau et mares
- Zones non humides à sol hydromorphe
- Zones non prospectées

Repères

- Réseau hydrographique principal
- Réseau hydrographique complémentaire
- Limite communale

Eléments ponctuels

- Affleurement
- Fontaine et source aménagées
- Habitation
- Mare comblée
- Puits
- Remblai
- Résurgence
- Sortie de drain
- Terrain de foot

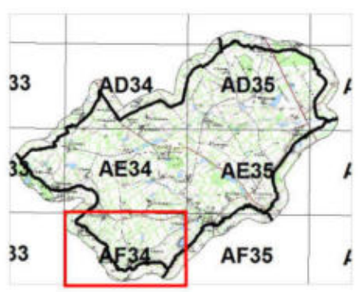

NCA environnement
NCA
11, allée Jean Monnet
86 170 Neuville de Poitou
05 49 00 43 20



ADILLY - 79002

Inventaire des zones humides,
du réseau hydrographique et des
plans d'eau des communes
du Pays de Gatine

Pays de Gâtine
Parthenay
www.gatine.org

Classification des zones humides selon les habitats

L'inventaire des zones humides est cofinancé par l'Union Européenne et l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne
Inventaire de Connaissance dans le cadre du SAGE Thouet
Ceci n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'eau
Inventaire non exhaustif

PLANCHE AF35

Réalisation: Clément BERNARDEAU
NCA Environnement
Décembre 2013

N
W E
S

0 150 300
Mètres

Source : © IGN Scan 25

Classement des zones humides selon la typologie des habitats Corine Biotope

- 37.1 - Communautés à Reine des prés et communautés associées
- 37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc acutiflore
- 37.241 - Pâtures à grand jonc
- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 38.111 - Pâtures à Ray-grass
- 41.12 - Hêtraies atlantiques acidiphiles
- 41.2 - Chênaies - Charmaies
- 41.23 - Frênaies-chênaies sub-atlantiques à primevère
- 44.91 - Bois marécageux d'aulne, de saule et de myrte des marais
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.14A - Végétation à Eleocharis palustris
- 53.16 - Végétation à Phalaris arundinacea
- 53.219 - Cariçaies à Carex vulpina
- 81.2 - Prairies humides améliorées
- 82.1 - Champs d'un seul tenant intensément cultivés
- 82.2 - Cultures avec marges de végétation spontanée
- 83.32 - Plantations d'arbres feuillus
- 83.321 - Plantations de Peupliers
- 84.3 - Petits bois, bosquets
- 87.2 - Zones rudérales

Zones non humides

- Plans d'eau et mares
- Zones non humides à sol hydromorphe
- Zones non prospectées

Repères

- Réseau hydrographique principal
- Réseau hydrographique complémentaire
- Limite communale

Eléments ponctuels

- Affleurement
- Fontaine et source aménagées
- Habitation
- Mare comblée
- Puits
- Remblai
- Résurgence
- Sortie de drain
- Terrain de foot

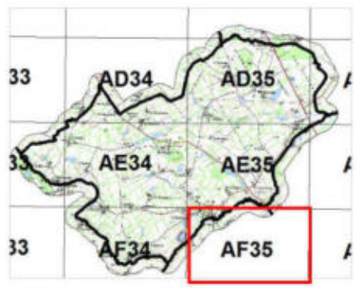

NCA
11, allée Jean Monnet
86 170 Neuville de Poitou
05 49 00 43 20



ADILLY - 79002

Inventaire des zones humides,
du réseau hydrographique et des
plans d'eau des communes
du Pays de Gatine

Pays de Gâtine
Parthenay
www.gatine.org

Classification des zones humides selon les habitats

L'inventaire des zones humides est cofinancé par l'Union Européenne et l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne
Inventaire de Connaissance dans le cadre du SAGE Thouet
Ceci n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'eau
Inventaire non exhaustif

PLANCHE AF35

Réalisation: Clément BERNARDEAU
NCA Environnement
Décembre 2013

N
W E
S

0 150 300
Mètres

Source : © IGN Scan 25

Classement des zones humides selon la typologie des habitats Corine Biotope

- 37.1 - Communautés à Reine des prés et communautés associées
- 37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc acutiflore
- 37.241 - Pâtures à grand jonc
- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 38.111 - Pâtures à Ray-grass
- 41.12 - Hêtraies atlantiques acidiphiles
- 41.2 - Chênaies - Charmaies
- 41.23 - Frênaies-chênaies sub-atlantiques à primevère
- 44.91 - Bois marécageux d'aulne, de saule et de myrte des marais
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.14A - Végétation à Eleocharis palustris
- 53.16 - Végétation à Phalaris arundinacea
- 53.219 - Cariçaies à Carex vulpina
- 81.2 - Prairies humides améliorées
- 82.1 - Champs d'un seul tenant intensément cultivés
- 82.2 - Cultures avec marges de végétation spontanée
- 83.32 - Plantations d'arbres feuillus
- 83.321 - Plantations de Peupliers
- 84.3 - Petits bois, bosquets
- 87.2 - Zones rudérales

Zones non humides

- Plans d'eau et mares
- Zones non humides à sol hydromorphe
- Zones non prospectées

Repères

- Réseau hydrographique principal
- Réseau hydrographique complémentaire
- Limite communale

Eléments ponctuels

- Affleurement
- Fontaine et source aménagées
- Habitation
- Mare comblée
- Puits
- Remblai
- Résurgence
- Sortie de drain
- Terrain de foot

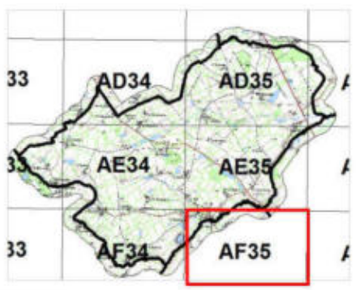

NCA
11, allée Jean Monnet
86 170 Neuville de Poitou
05 49 00 43 20

NCA Environnement
11 Allée Jean Monnet
86170 Neuville-de-Poitou
Tél. 05 49 00 43 20
Fax 05 49 00 43 30
Email : accueil@nca-env.fr
www.nca-env.fr
www.nca-methanisation.fr

Études et conseils en environnement
Assainissement collectif
Assainissement non collectif
Maîtrise d'œuvre
Protection des eaux
Hydraulique fluviale
Environnement et agriculture
Méthanisation
Gestion des milieux
Démarche d'insertion écologique
Inventaire faune et flore
Environnement et aménagement

INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES, DU RESEAU HYDROGRAPHIQUE ET DES PLANS D'EAU

COMMUNE D'ALLONNE (79)

Inventaire réalisé dans le cadre d'un groupement de 28 communes
porté par le Pays de Gâtine

Pays de Gâtine
Parthenay
www.gatine.org

Avec le soutien financier de :

l'Europe s'engage en Poitou-Charentes avec le FEDER

Expertise réalisée par NCA Environnement

- Avril 2016 –

Première entreprise française à avoir obtenu en avril 2011 l'AFAQ 26000 et en janvier 2012 la labellisation LUCIE pour son engagement dans la RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) et le développement durable.

SAS au capital de 110 000 e
N° identification :
343 460 622 RCS Poitiers
APE : 7112B
N° TVA : FR 57 343 460 622

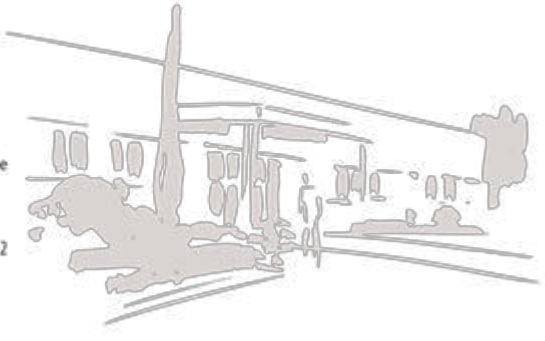

TABLE DES MATIERES

CHAPITRE 1 - CADRE REGLEMENTAIRE - CONTEXTE DE L'ÉTUDE ..... - 1 -

1. CADRE REGLEMENTAIRE ..... - 2 -
1.1. Réglementation relative aux zones humides ..... - 2 -
1.2. Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux ..... - 3 -
1.3. Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux ..... - 4 -
2. LES ZONES HUMIDES - GENERALITES ..... - 7 -
2.1. Définition ..... - 7 -
2.2. Typologie ..... - 7 -
2.3. Fonctions ..... - 8 -
3. DEMARCHE ET OBJECTIFS DE L'INVENTAIRE ..... - 11 -
3.1. Démarche d'inventaire ..... - 11 -
3.2. Objectifs ..... - 12 -
4. CONCERTATION DES ACTEURS ..... - 13 -
4.1. Acteurs locaux ..... - 13 -
4.2. Réunions ..... - 14 -
4.3. Financeurs ..... - 16 -

CHAPITRE 2 - CONTEXTE COMMUNAL ..... - 17 -

1. PRESENTATION GENERALE DE LA COMMUNE ..... - 18 -
1.1. Contexte géographique ..... - 18 -
1.2. Contexte Agricole ..... - 20 -
2. PRESENTATION DU CONTEXTE PHYSIQUE ..... - 22 -
2.1. Contexte géologique et pédologique ..... - 22 -
2.2. Contexte hydrogéologique ..... - 24 -

CHAPITRE 3 - METHODOLOGIE ..... - 26 -

1. PRE-LOCALISATION ..... - 27 -
1.2. Zones à urbaniser ..... - 30 -
2. INVENTAIRE DE TERRAIN ..... - 31 -
2.1. Critères d'identification ..... - 32 -
2.1.1. Pédologie ..... - 32 -
2.1.2. Habitats naturels et végétation ..... - 33 -
2.2. Campagne de terrain ..... - 35 -
3. CARTOGRAPHIE ..... - 36 -

CHAPITRE 4 - RESULTATS DE L'INVENTAIRE ..... - 38 -

1. RESEAU HYDROGRAPHIQUE ET MILIEUX AQUATIQUES ..... - 39 -
1.1. Réseau hydrographique ..... - 39 -
1.2. Plans d'eau dont mares ..... - 41 -
1.3. Observations complémentaires ..... - 44 -
2. ZONES HUMIDES ..... - 46 -
2.1. Sondages pédologiques ..... - 46 -
2.2. Inventaire global ..... - 48 -
2.3. Habitats - Typologie ..... - 51 -
2.3.1. Typologie SDAGE ..... - 51 -
2.3.2. Typologie CORINE Biotopes ..... - 53 -
2.4. Fonctions des zones humides ..... - 67 -
2.5. Enjeux ..... - 68 -

CHAPITRE 5 - CONCLUSION ..... - 71 -

1. BILAN DE L'INVENTAIRE ..... - 72 -
   1.1. Bilan des résultats ..... - 72 -
   1.2. Bilan de la démarche ..... - 72 -
2. SUITE A DONNER ..... - 74 -

ANNEXES

CHAPITRE 1

CADRE REGLEMENTAIRE - CONTEXTE DE L'ÉTUDE

1. CADRE REGLEMENTAIRE

1.1. REGLEMENTATION RELATIVE AUX ZONES HUMIDES

Le Code de l'Environnement est composé de six livres, dont le deuxième est intitulé *Milieux Physiques*. Ce dernier comprend deux titres, respectivement consacrés à l'eau et à l'air.

Le Code de l'Environnement érige l'Eau en patrimoine commun de la nation. Sa protection est d'intérêt général et sa gestion doit se faire de façon globale.

Dans ce contexte de gestion globale de l'Eau, les zones humides tiennent un rôle de premier plan et différentes réglementations les caractérisent :

Art. L. 211-1 : *« Les zones humides sont des terrains exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre, de façon permanente ou temporaire ; la végétation quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année. »*

L'**article R.211-108** du code de l'environnement précise que les critères à prendre en compte pour la définition des zones humides sont relatifs « *à la morphologie des sols liée à la présence prolongée d'eau d'origine naturelle et à la présence éventuelle de plantes hygrophiles. Celles-ci sont définies à partir de listes établies par région biogéographique. En l'absence de végétation hygrophile, la morphologie des sols suffit à définir une zone humide* ». « *La délimitation des zones humides est effectuée à l'aide des côtes de crue ou de niveau phréatique, ou des fréquences et amplitudes des marées, pertinentes au regard des critères relatifs à la morphologie des sols et à la végétation »*.

L'**arrêté du 24 juin 2008 modifié le 1er octobre 2009** précise les critères de définition et de délimitation des zones humides en établissant une liste des types de sols de zones humides et une liste des espèces végétales indicatrices de zones humides. Les sols de zones humides correspondent aux sols engorgés en eau de façon permanente et aux sols caractérisés par des traces d'hydromorphie (engorgement temporaire) débutant à moins de 25 cm de la surface et se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur (ou entre 25 et 50 cm de la surface s'il y a des traces d'engorgement permanent apparaissant entre 80 et 120 cm). La **circulaire du 18 janvier 2010** relative à la délimitation des zones humides expose les conditions de mise en œuvre des dispositions de l'arrêté précédemment cité.

De plus, au titre de la Police de l'Eau, une zone est considérée comme humide si elle présente l'un des critères suivants : une végétation hygrophile ou un sol hydromorphe. Dans ce cas, le projet (selon sa surface) est soumis au régime de déclaration ou d'autorisation relatif à la rubrique 3.3.1.0 de la nomenclature eau.

1.2. SCHEMA DIRECTEUR D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (SDAGE)

La commune d'Allonne, située dans le département des Deux-Sèvres, est concernée par le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin Loire-Bretagne[1]. **L'objectif du SDAGE 2016-2021 est d'atteindre 61 % des eaux en bon état d'ici 2021.** Aujourd'hui, 26 % des eaux sont en bon état et 20 % s'en approchent.

Quatorze orientations fondamentales ont été identifiées sur le territoire du SDAGE. **L'orientation n°8** concerne la préservation des zones humides. Elle se base sur la nécessité de multiplier et de diversifier les efforts pour limiter l'altération du fonctionnement des milieux aquatiques, assurer la continuité écologique et reconquérir la qualité des habitats et la biodiversité. En effet, ces milieux assurent de multiples fonctions tant du point de vue de la ressource en eau que de la biodiversité. Leur préservation et leur restauration sont des enjeux majeurs à appréhender. Pour cela cinq actions ont été déterminées (notées 8A à 8E), elles comprennent, chacune, diverses dispositions.

- **8A : Préserver les zones humides pour pérenniser leurs fonctionnalités**

"Tout d'abord en maitrisant les causes de leur disparition au travers d'une protection réglementaire [...]. En second lieu au travers des politiques de gestion de l'espace […]. Ces deux types de mesures constituent un volet prioritaire des SAGE [...]."

- **8B : Préserver les zones humides dans les projets d'installations, ouvrages, travaux et activités**

« La régression des zones humides au cours des dernières décennies est telle qu'il convient d'agir pour restaurer ou éviter de dégrader les fonctionnalités des zones humides encore existantes et pour éviter de nouvelles pertes de surfaces et, à défaut de telles solutions, de réduire tout impact sur la zone humide et de compenser toute destruction ou dégradation résiduelle. Ceci est plus particulièrement vrai dans les secteurs de forte pression foncière où l'évolution des activités économiques entraine une pression accrue sur les milieux aquatiques ou dans certains secteurs en déprise agricole. »

- **8C : Préserver les grands marais littoraux**

"Les marais littoraux situés entre la Vilaine et la baie de l'Aiguillon représentent des zones humides de grande surface qui ont été créées par l'homme […]. Ces espaces constituent le support d'une forte biodiversité de la faune et de la flore. Ils intègrent, pour la plupart, le réseau européen Natura 2000. Ils contribuent en partie à l'interception des pollutions issues des bassins versants amont. […] L'adéquation entre les différents usages et les conditions favorables à la biodiversité doit être recherchée en s'appuyant notamment sur une politique agricole adaptée."

- **8D : Favoriser la prise de conscience**

"La nécessité de conserver et d'entretenir les zones humides n'est pas encore suffisamment bien perçue, à la fois par les riverains et par les autorités locales. Certes, la prise de conscience est amorcée, mais elle se limite encore trop souvent aux enjeux patrimoniaux des zones humides (flore et

[1] *http://www.eau-loire-bretagne.fr/sdage/sdage_2016_2021*

faune). Les enjeux économiques se rattachant à leur présence sont encore largement sous-estimés, quand ils ne sont pas ignorés."

- **8E : Améliorer la connaissance**

"L'efficacité des zones humides, que ce soit en matière de gestion de la ressource en eau ou de biodiversité, dépend de la présence sur le terrain d'un maillage aussi dense que possible de sites interceptant au mieux les écoulements superficiels et souterrains et évitant le cloisonnement des populations végétales et animales sauvages.

Il est nécessaire de localiser les sites existants, de diagnostiquer leur état et d'identifier les fonctions qui s'y rattachent. C'est l'objet des inventaires qu'il convient de réaliser, en priorité, sur les territoires où la présence des zones humides détermine l'atteinte ou le maintien du bon état des masses d'eau."

1.3. SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (SAGE)

La commune d'Allonne se situe le périmètre de deux SAGE : le SAGE Thouet et le SAGE Sèvre Niortaise - Marais Poitevin.

SAGE Thouet

Le territoire du SAGE Thouet s'étend sur 3 376 km² dans les départements des Deux-Sèvres (79), de la Vienne (86) et du Maine-et-Loire (49).

Ce SAGE est articulé autour de 6 enjeux majeurs :

- Le développement des ressources alternatives et la sécurisation de l'alimentation en eau potable ;
- La reconquête de la qualité des eaux de surface ;
- La gestion quantitative de la ressource ;
- La protection des têtes de bassins et des espaces naturels sensibles ;
- Le rétablissement d'une connectivité amont-aval des cours d'eau ;
- La valorisation touristique et la maitrise des loisirs liés à l'eau.

La Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE s'est réunie pour la première fois le 30 janvier 2012. La composition de la CLE a notamment été constituée, et la structure porteuse du SAGE a été désignée : le Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet et la Communauté d'Agglomération de Saumur Loire Développement à l'origine de l'étude de préfiguration du SAGE Thouet se partagent cette responsabilité.

Les zones humides représentent un enjeu important au sein du SAGE qui a identifié, dès l'état des lieux, la nécessité d'améliorer la connaissance de ces milieux afin de mieux les protéger.

SAGE Sèvre Niortaise - Marais Poitevin

Le territoire du SAGE s'étend sur 3 650 km² dans les départements des Deux-Sèvres (79), de la Charente-Maritime (17), de la Vendée (85) et de la Vienne (86). Ce SAGE, initié en 1997, est articulé autour de 12 enjeux :

- La définition de seuils de qualité à atteindre en 2015,
- L'amélioration de la qualité de l'eau en faisant évoluer les pratiques agricoles et non agricoles ;
- L'amélioration de l'efficacité des systèmes d'assainissement ;
- La préservation et la mise en valeur des milieux naturels aquatiques ;
- La définition des seuils d'objectifs et de crise sur les cours d'eau, le Marais poitevin et les nappes souterraines ;
- L'amélioration de la connaissance quantitative des ressources ;
- Le développement des pratiques et des techniques permettant de réaliser des économies d'eau ;
- La diversification des ressources ;
- L'amélioration de la gestion des étiages ;
- Le renforcement de la prévention contre les inondations ;
- Le renforcement de la prévision des crues et des inondations ;
- L'amélioration de la protection contre les crues et les inondations.

Actuellement en phase de Mise en Œuvre depuis l'arrêté d'approbation du 29/04/2011, le SAGE Sèvre Niortaise - Marais Poitevin est porté par l'IIBSN : Institut Interdépartemental du Bassin de la Sèvre Niortaise.



Situation de la commune d'Allonne au sein des SAGE (Source : Pays de Gâtine)

2. LES ZONES HUMIDES - GENERALITES

2.1. DEFINITION

Les zones humides sont des milieux complexes, dynamiques et interdépendants entre terre et eau. Elles recèlent une richesse écologique particulière et souvent exceptionnelle. Elles assurent de plus de nombreuses fonctions dont la société tire des bénéfices (nommés services rendus). En effet, les zones humides jouent un rôle majeur pour la rétention, la régulation hydraulique et l'épuration tout en constituant des réservoirs de biodiversité.

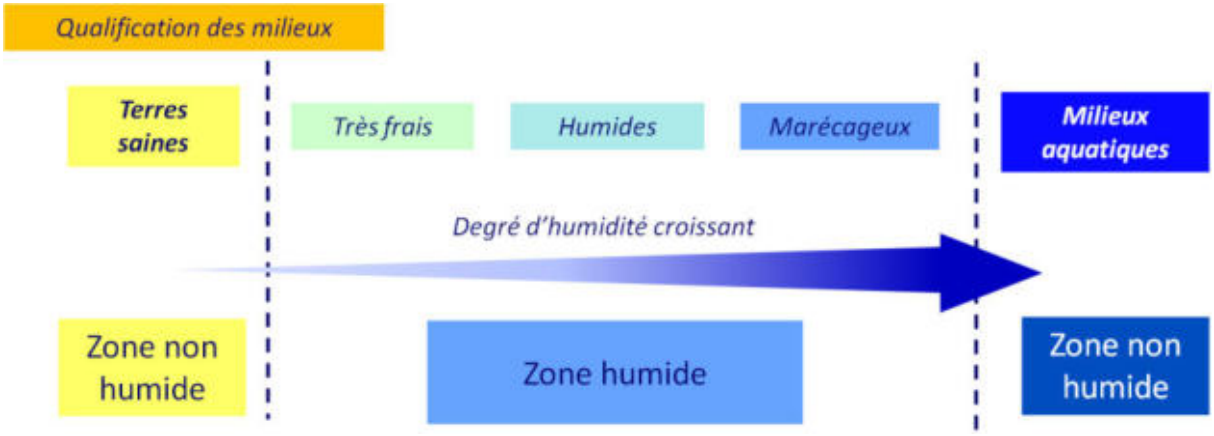

Gradient d'humidité des zones humides
(Source : IIBSN - Schéma élaboré d'après Oberti et al., 2003)

En raison de leur grande diversité, l'identification des zones humides n'est pas toujours aisée. Elle est réalisée sur la base des observations de terrain liées à des limites naturelles. Elle s'appuie notamment sur :

- La présence de végétation hygrophile et d'habitats humides ;
- L'hydromorphie des sols ;
- La géomorphologie du site (ex : rupture de pente) et la topographie.

2.2. TYPOLOGIE

Selon leur caractéristiques, différents types de zones humides peuvent être distingués. Le SDAGE Loire-Bretagne les classe en 13 grands types selon leur localisation dans un bassin versant :

- Grands estuaires ;
- Baies et estuaires moyens plats ;
- Marais et lagunes côtiers ;
- Marais saumâtres aménagés ;
- Bordures de cours d'eau ;
- Plaines alluviales ;

- Zones humides de bas-fonds en tête de bassin ;
- Régions d'étangs ;
- Bordures de plan d'eau ;
- Marais et landes humides de plaines et de plateaux ;
- Zones humides ponctuelles ;
- Marais aménagés à vocation agricole ;
- Zones humides artificielles.

Le schéma ci-dessous présente les différentes typologies de zones humides suivant leur localisation sur le bassin versant.

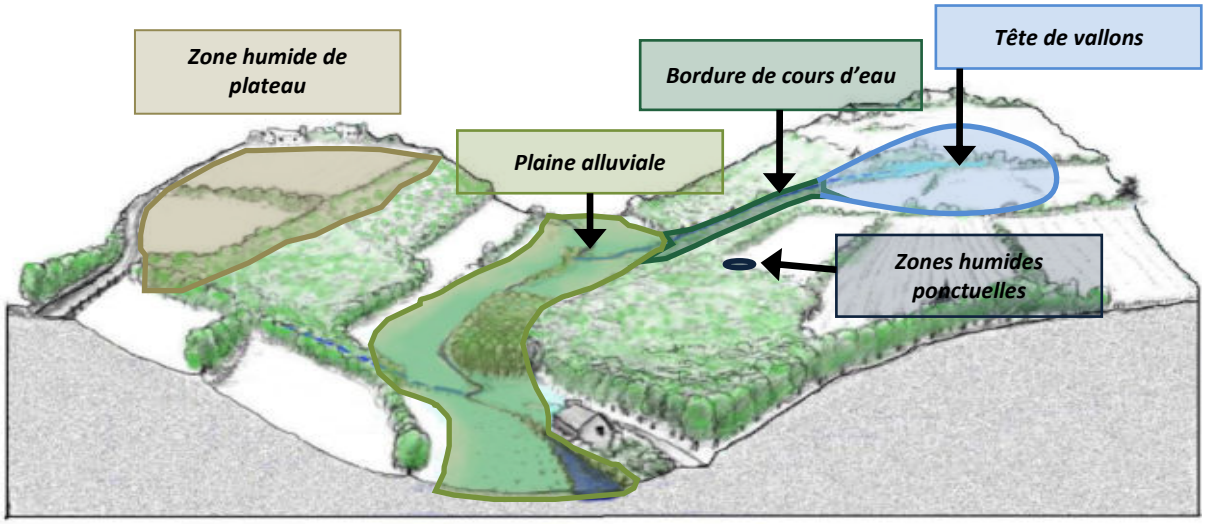

Localisation des zones humides sur un bassin versant (source : IIBSN)

2.3. FONCTIONS

Les zones humides présentent une richesse écologique particulière et assurent de nombreuses fonctions telles que la rétention, la régulation hydraulique et l'épuration mais également des fonctions socio-économiques.

- Fonctions biologiques :

Les zones humides recèlent généralement une biodiversité importante et peuvent constituer des réservoirs d'espèces patrimoniales. Ce sont des milieux essentiels pour la faune, qui permettent l'hivernage, la migration et la reproduction de nombreux oiseaux ; le frai du brochet et le développement des juvéniles ; la reproduction des poissons et crustacés en zones littorales. On y observe également des amphibiens, des odonates, etc.

Outre la faune, les zones humides sont reconnues pour leur diversité végétale (roselières, prairies humides, tourbières, bordures de cours d'eau…).

Fonctions épuratoires :

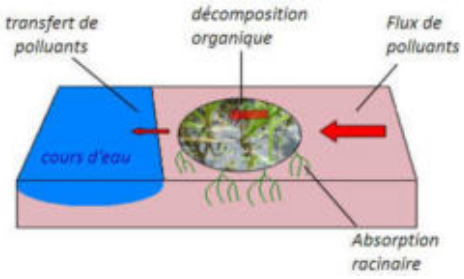

Certaines zones humides possèdent des propriétés épuratoires remarquables. Elles sont particulièrement efficaces en matière de dénitrification avec des taux d'abattement supérieurs à 50%. Elles sont également capables de fixer les matières en suspensions, les engrais et produits phytosanitaires et peuvent éliminer le phosphore parfois jusqu'à 90%.

Fonctions hydrauliques :



Les zones humides ont un rôle majeur dans le stockage des eaux. Elles contribuent en effet à l'écrêtement des pointes de crue et ont également un rôle d'éponge.

Elles peuvent ainsi retarder l'apparition et réduire l'intensité des débits d'étiage en restituant de manière progressive les eaux stockées en période de hautes eaux.

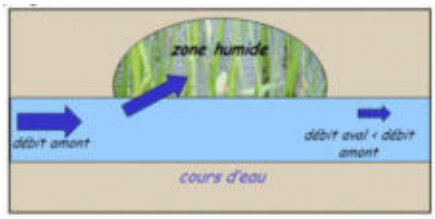

Source des figures : IIBSN

Fonctions socio-économiques :

Les zones humides sont avant tout des milieux utilisés par la profession agricole, pour la culture et le pâturage ; et sylvicole, notamment pour la populiculture.

Ce sont des milieux très généreux, qui peuvent être exploités pour la production de roseaux de laîche ou de joncs (paillage des chaises, couvertures de chaume…) ; de bois (peupliers) ; de ressources alimentaires (poissons, crustacés, chasse…) ; de fourrage, etc. Les zones humides peuvent également être valorisées pour le développement du tourisme (randonnés, naturalisme, etc.).

On observe par ailleurs une différence dans les usages entre l'amont et l'aval d'un bassin versant.

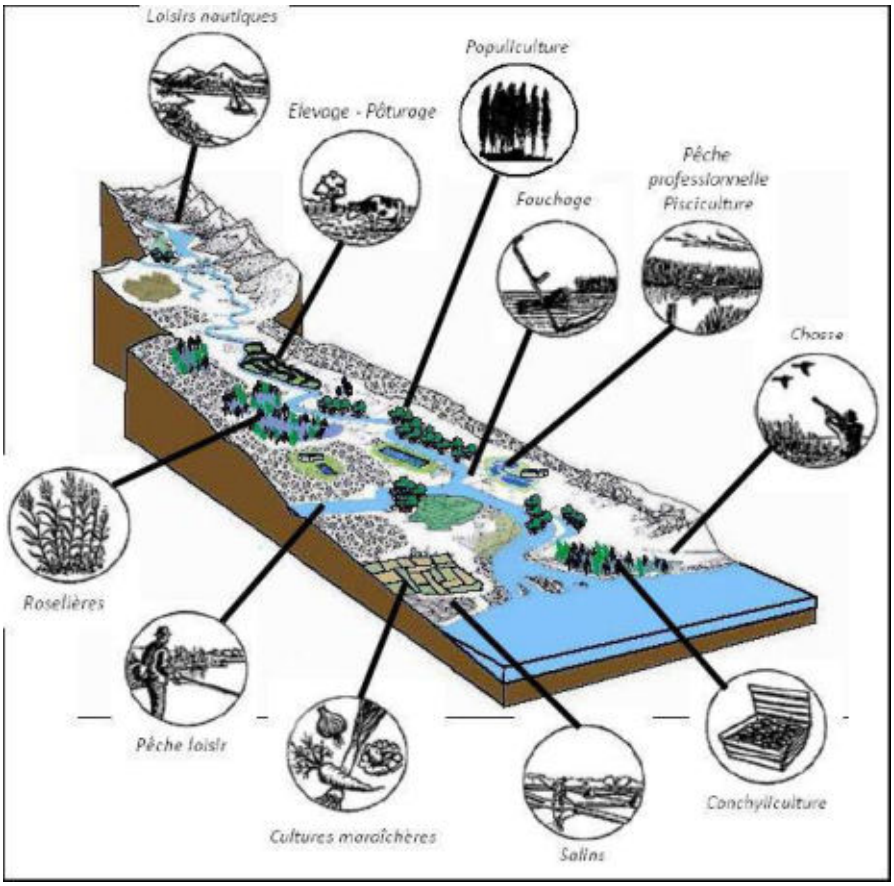

Fonctions socio-économiques des zones humides

3. DEMARCHE ET OBJECTIFS DE L'INVENTAIRE

3.1. DEMARCHE D'INVENTAIRE

L'inventaire des zones humides de la commune d'Allonne s'intègre dans une mutualisation de 28 communes du Pays de Gâtine, dont le territoire concerne cinq SAGE. Il a été décidé de respecter les modalités d'inventaire des zones humides de chacun des SAGE sur leur territoire respectif. Les modalités d'inventaire du **SAGE Thouet** ont été validées par la Commission Locale de l'Eau le 16 janvier 2014, celles du **SAGE Sèvre Niortaise - Marais Poitevin**, ont été validées le 1er juin 2010.

Pour une démarche et une méthodologie unique du bassin versant avec un socle minimum obligatoire, les modalités d'inventaire des zones humides sont définies sur l'ensemble du périmètre des SAGE.





La démarche, telle que définie par la CLE, s'articule sur deux axes :

- ✓ Concertation avec le groupe d'acteurs locaux afin de partager les connaissances et permettre une prise de conscience des enjeux liés aux zones humides.
- ✓ Expertise d'identification des zones humides pour leur inventaire à proprement dit.

3.2. OBJECTIFS

La présente étude répond à deux objectifs principaux. Elle vise, dans un premier temps, à répondre aux enjeux du SAGE qui doivent assurer l'inventaire, la préservation et la reconquête des zones humides. Dans un second temps, elle vise à acquérir une bonne connaissance du territoire communal (zones humides, réseau hydrographique, plans d'eau et mares…) pour l'élaboration des documents d'urbanisme.

Une fois l'inventaire terminé et validé par le Conseil municipal, les résultats seront transmis au(x) SAGE afin de compiler les données des différents inventaires communaux à l'échelle des bassins versants. L'analyse de ces résultats par la Commission Locale de l'Eau pourra donner naissance à diverses règles de gestion des zones humides, contribuant ainsi à l'atteinte des objectifs du SAGE et du SDAGE.

Le recensement des zones humides permettra l'identification de milieux d'intérêt primordial tels que les Zones Humides d'Intérêt Environnemental Particulier (ZHIEP) et les Zones Stratégiques pour la Gestion de l'Eau (ZSGE). La délimitation de ces zones est un outil efficace pour atteindre l'objectif de bon état des eaux requis par la DCE (Directive Cadre sur l'Eau).

De plus, l'inventaire sera intégré totalement ou partiellement dans les documents d'urbanisme (Plan Local d'Urbanisme, Carte communale, etc.) et pour les projets d'installations, ouvrages, travaux et activités (IOTA), afin de permettre une meilleure gestion communale du territoire.

Il est cependant à préciser que toute opération visant à aménager une zone humide est soumise à la nomenclature Eau (art. R. 214-1 du Code de l'environnement). L'inventaire proposé ici permet certes une meilleure connaissance de ces espaces mais n'est cependant pas exhaustif du point de vue de cette nomenclature. **L'inventaire des zones humides présenté dans cette étude n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'Eau. L'objectif est de faire un état des lieux des zones humides à l'échelle communale, l'échelle de rendu étant au 1/7000ème**. Tout pétitionnaire devra donc, dans le cadre d'une demande d'autorisation ou d'une déclaration au titre de la loi sur l'eau, apporter des éléments d'expertise technique sur le caractère humide de son site d'implantation, et ce, indépendamment de l'existence du présent inventaire de zones humides, mais tout en le prenant en compte.

4. CONCERTATION DES ACTEURS

4.1. ACTEURS LOCAUX

La démarche de concertation, validée par la CLE (Commission Locale de l'Eau), s'appuie sur la constitution d'un groupe d'acteurs locaux. La composition de ce dernier se veut la plus représentative possible des différents protagonistes du territoire. Ce dernier se compose alors :

- du Maire de la commune ;
- d'élus ;
- d'exploitants agricoles ;
- de représentants du monde associatif : fédération de chasse, association de pêche…

La composition du groupe de travail est établie par le Conseil Municipal (**cf. Annexe 1**).

Membres du groupe d'acteurs locaux	
Maire d'Allonne	M. ALLARD Emmanuel
Président ACCA Allonne	M. MORISSET Patrick
Chasseur	M. POIRAUD Robert
Agriculteur/Adjoint	M. AIRAULT Michel
Employé communal à la retraite	M. GROLLEAU Jacques
Agriculteur/Conseiller municipal	M. GUILBOT David
Conseiller municipal/Délégué SMVT	M. THIBAUD Martin
Représentant de la Marouette (association de randonneurs)	M. PILLET Dominique
Président de la clé des chemins (association environnementale)	M. GUIGNARD Patrick
Agriculteur	M. FLEAU Hervé
Agriculteur	M. MORIN Jean-Jacques
Agriculteur /Propriétaire	M. GAUTHIER Bruno
Propriétaire/Représentant association de pêche	M. GROLLEAU François
Agriculteur	M. BERTIN Thierry
Agriculteur	M. BELY Christophe

Ce groupe apporte au prestataire de l'inventaire, le bureau d'études NCA Environnement, ses connaissances locales de terrain et l'historique des activités sur la commune. Il s'exprime lors des réunions afin de pré-délimiter et caractériser les zones humides. Il aide aussi à mieux comprendre le fonctionnement des zones humides (inondations, fréquence, surface, saisonnalité, entrées / sorties d'eau) et la gestion actuelle des parcelles.

Il donne également son avis sur le déroulement de l'inventaire, et apporte au prestataire sa connaissance et sa vision du territoire, en particulier sur la dynamique de l'eau (drainage, source, écoulement, remontée de nappes, inondation,…).

4.2. REUNIONS

L'atout majeur du groupe d'acteurs locaux est donc le partage de connaissances. Plusieurs réunions sont organisées afin d'optimiser au mieux la concertation et le suivi de l'étude par la commune.

Un ou plusieurs représentants du SAGE sont présents lors des réunions, tout comme l'équipe du prestataire chargé de l'étude (NCA Environnement). S'ajoute donc au groupe d'acteurs locaux les intervenants suivants (présents à une réunion au moins) :

Intervenants extérieurs	
NCA Environnement	Mme TONDEUX Laetitia
Pays de Gâtine	Mme BEVILLON Camille
SAGE Sèvre Niortaise Marais Poitevin	M. JOSSE François
SAGE Thouet	M. PACAUD Alexis

- Première réunion du groupe d'acteurs : présentation de la démarche de l'inventaire (**cf. Annexe 2**)

Le groupe d'acteurs locaux s'est réuni une première fois le **11 janvier 2016** à la mairie d'Allonne, avec les représentants du bureau d'études NCA Environnement, missionné par le Pays de Gâtine pour réaliser l'inventaire et animer les réunions.

Le but de cette première réunion est d'informer les acteurs sur le déroulement de l'étude, ses objectifs et le cadre dans lequel elle s'inscrit. Cette rencontre permet également d'expliciter la notion de zones humides et la méthodologie d'inventaire.

Dans un second temps, les différents outils de pré-localisation des zones humides ont été présentés aux membres du groupe d'acteurs par le biais de l'atlas de pré-localisation. Un travail sur carte a été demandé aux acteurs locaux. Il a permis de vérifier la validité de la pré-délimitation, et de récolter différentes informations sur la dynamique de l'eau (drainage, source, remontée de nappe, inondation, ruissellement…).

De plus, un certain nombre de contacts a été recueilli par les chargés d'études de NCA Environnement, afin de pouvoir prévenir les personnes de leur passage sur le terrain.

- Seconde réunion du groupe d'acteurs : réunion de terrain (**cf. Annexe 3**)

Cette seconde réunion s'est déroulée le **18 janvier 2016**, sur la commune d'Allonne. La réunion de terrain consiste à présenter au groupe d'acteurs locaux, la méthode de délimitation des zones humides, de manière plus concrète. Cette réunion permet d'exposer les principaux critères de délimitation, à savoir la flore et la pédologie.

- Réunion d'information à l'intention des agriculteurs et des propriétaires de la commune

Le groupe d'acteurs étant un groupe de travail, le nombre de personnes est relativement restreint. Une réunion d'information pour l'ensemble des exploitants et des propriétaires s'est donc déroulée le **14 janvier 2016**. Elle permet d'informer et de sensibiliser un plus grand nombre de personnes sur la nécessité de réaliser un inventaire des zones humides au niveau communal et de répondre aux différentes interrogations. Cette réunion permet aussi de récupérer les noms et numéros de téléphone des exploitants et propriétaires voulant nous accompagner sur leurs parcelles lors de la phase terrain.

- Réunion de restitution de l'Atlas provisoire des zones humides au groupe d'acteurs (**cf. Annexe 4**)

A la suite des deux réunions présentées ci-avant, la **campagne de terrain** a été réalisée du **19 au 29 janvier 2016**. L'atlas cartographique provisoire des zones humides a été déposé deux semaines en mairie, du **8 au 22 février 2016**, afin que les données soit accessibles à toute la population. Au cours de cette **mise à disposition des cartes à la mairie**, un cahier est ouvert par M. le Maire, permettant aux personnes d'inscrire leurs remarques sur les résultats de l'inventaire et éventuellement de demander un retour sur le terrain.

Au cours de cette mise à disposition, 17 personnes sont venues voir les cartes à la mairie, certaines remarques nécessitant un retour terrain (cf. Annexe 5).

En parallèle, les résultats provisoires sont analysés par les SAGE, qui peuvent demander des retours terrain également, généralement pour compléter l'effort de prospection.

Une réunion de restitution des résultats provisoires de l'inventaire des zones humides a été programmée le **29 février 2016**, au cours de laquelle les résultats de l'expertise sont présentés aux membres du groupe d'acteurs. Les remarques laissées en mairie et celles faites par les SAGE sont présentées au groupe d'acteurs et discutées afin de justifier ou non la nécessité d'un retour sur le terrain.

Les **retours terrain** ont lieu à la suite de cette réunion, les **3 et 4 mars 2016**. Ils ont permis de lever les doutes et de corriger les cartes.

- Réunion de restitution de l'Atlas final de l'inventaire des zones humides au Conseil Municipal (**cf. Annexe 5**)

Les résultats finaux de l'inventaire des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau ont été présentés au Conseil municipal lors d'une réunion le **4 avril 2016**. Cette présentation aboutie sur une délibération du Conseil municipal, en vue d'une validation de l'étude.

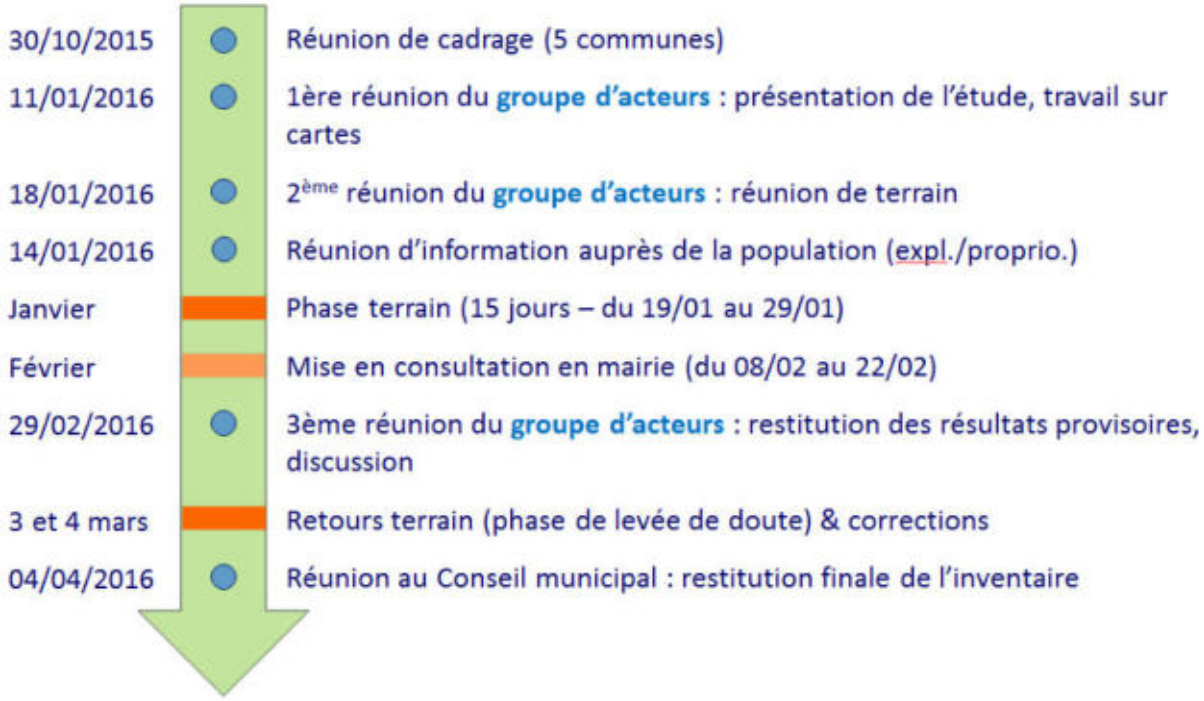

Synthèse des étapes de l'inventaire des zones humides de la commune d'Allonne

4.3. FINANCEURS

Pour réaliser son inventaire des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau, la commune d'Allonne s'est associée à 27 autres communes du Pays de Gâtine.

L'inventaire est financé par l'Agence de l'eau Loire Bretagne et le FEADER.

Le Pays de Gâtine, dans le cadre de la délégation de maitrise d'ouvrage, a sollicité les subventions auprès de ces différents partenaires.

CHAPITRE 2

CONTEXTE COMMUNAL

1. PRESENTATION GENERALE DE LA COMMUNE

1.1. CONTEXTE GEOGRAPHIQUE

La commune d'Allonne s'étend sur 2 317 ha dans le département des Deux-Sèvres, en région ex-Poitou-Charentes (cf. carte ci-dessous).

Située à 30 km au nord de Niort, Allonne est entourée par les communes de Secondigny et Azay-sur-Thouet au Nord, Saint-Pardoux à l'Est, Le Retail à l'Ouest, et la Boissière-en-Gâtine au Sud.

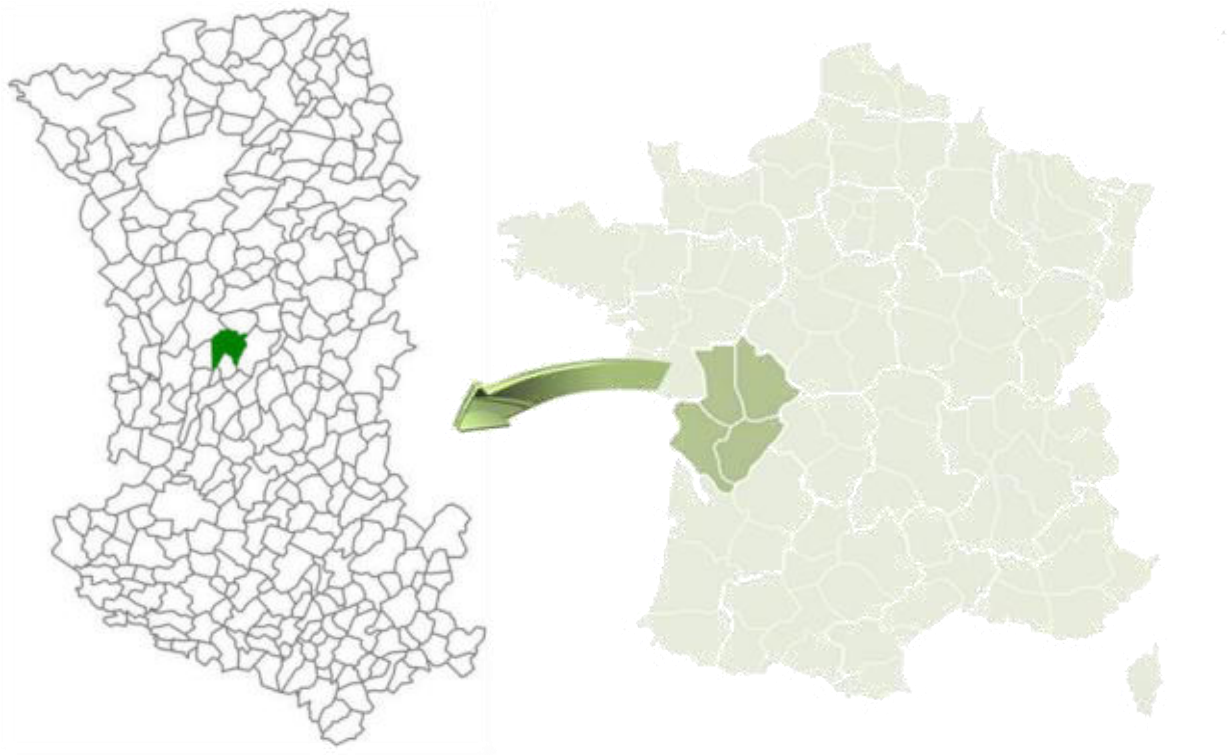

Localisation de la commune d'Allonne dans le département des Deux-Sèvres
(Sources : GEOFLA®- IGN ; NCA environnement)

Pays de Gâtine Parthenay www.gatine.org

Inventaire (délimitation et caractérisation) des zones humides, du réseau hydrographique et des pièces d'eau des communes du Pays de Gâtine

ALLONNE (79007)

Carte IGN Scan 25

Légende

Limite communale

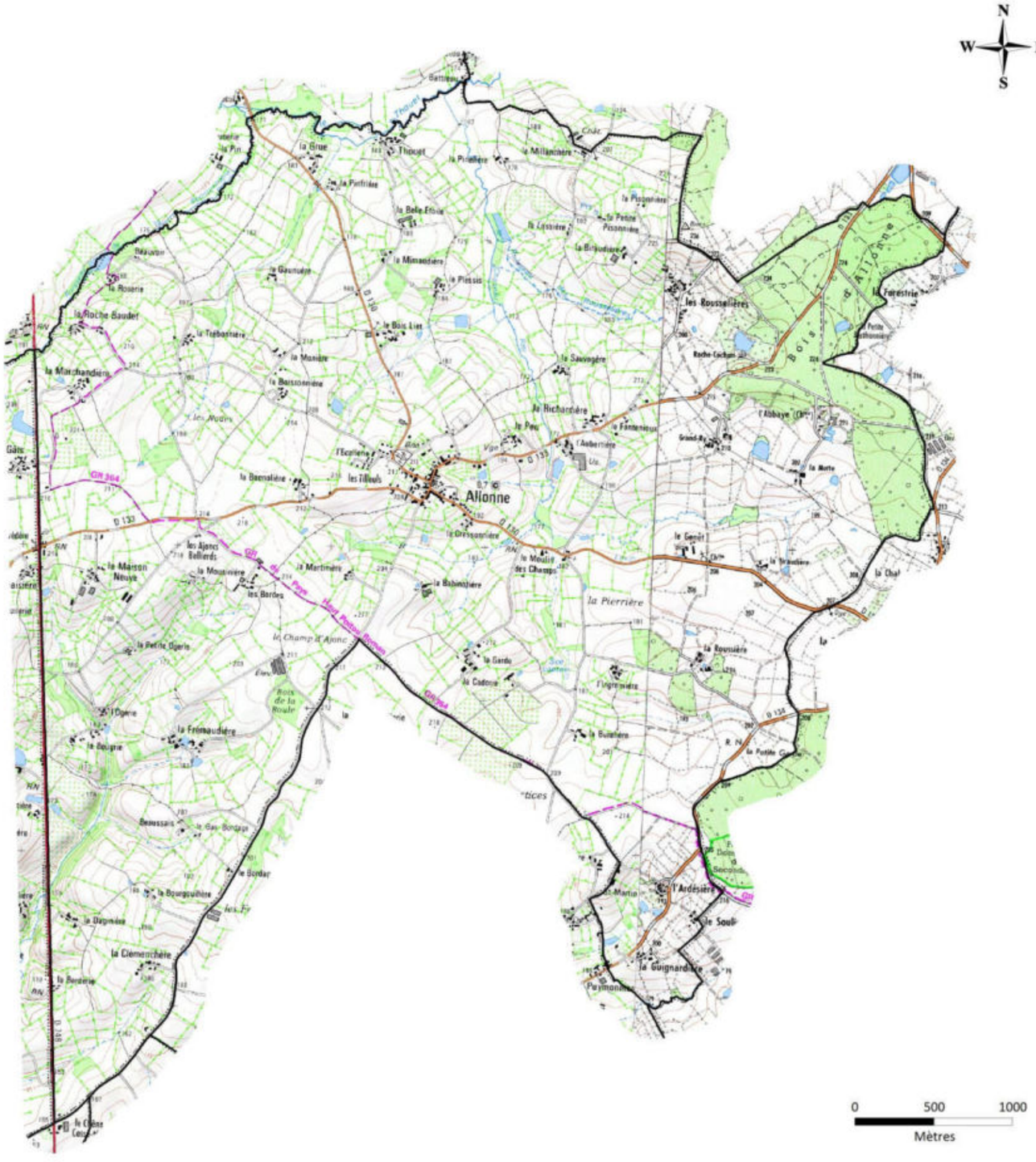

Sources : Pays de Gâtine, IGN Scan25®

Réalisation :
NCA Environnement
10/2015

Carte IGN de la commune d'Allonne (sources: IGN Scan 25®, Pays de Gâtine)

1.2. CONTEXTE AGRICOLE

La commune est composée de 92,7% de territoires agricoles, notamment des prairies bocagères, identité paysagère de la gâtine.

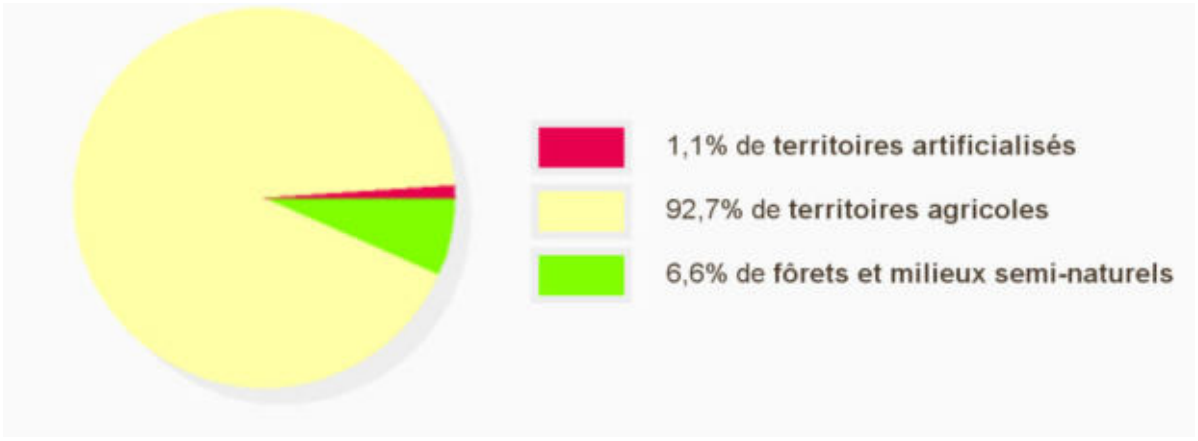

Répartition de l'occupation des sols sur la commune de Le Retail
(Source : http://macommune.observatoire-environnement.org/recherche/?commune=Allonne)



Photographie du bocage gâtinais (NCA)

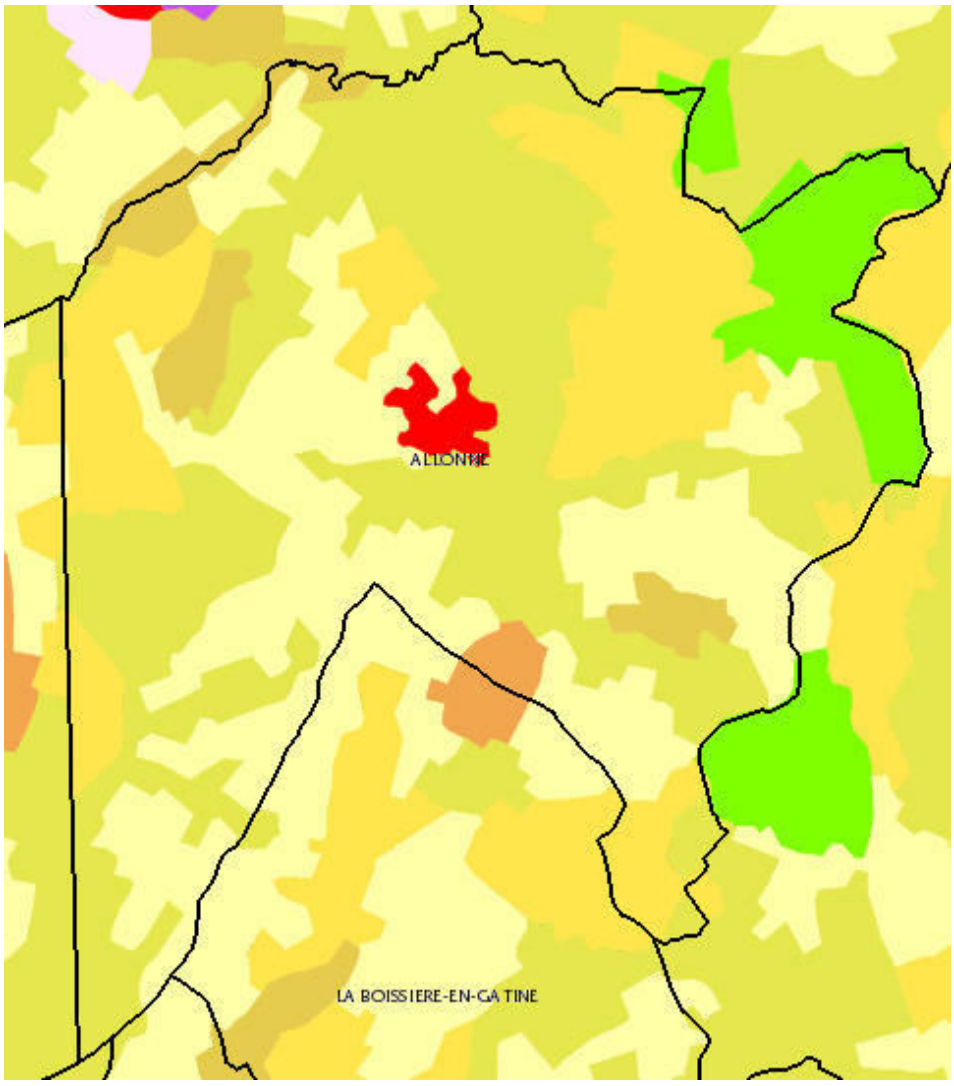

Légende

- 112 - Tissu urbain discontinu
- 211 - Terres arables hors périmètre d'irrigation
- 231 - Prairies et autres surfaces toujours en herbe à usage agricole
- 242 - Systèmes culturaux et parcellaires complexes
- 222 - Vergers et petits fruits
- 243 - Surfaces essentiellement agricoles, interrompues par des espaces naturels importants.
- 311 - Forêts de feuillus

Occupation des sols de la commune d'Allonne (source: BRGM)

2. PRESENTATION DU CONTEXTE PHYSIQUE

2.1. CONTEXTE GEOLOGIQUE ET PEDOLOGIQUE

Allonne est située sur le massif hercynien, ancienne chaine de montagnes ayant subi de fortes altérations et modifications. Aujourd'hui, il ne reste que des reliques de ce massif. Le contexte géologique s'en retrouve fortement complexe et hétérogène, avec diverses formations.

En simplifiant, la commune d'Allonne présente deux faciès distincts :

- Vallée du Chaseau sur alluvions modernes.
- Globalement sur la commune : dominance des altérites (et silcrètes)

La vallée du Chaseau, au relief peu marqué, est propice au maintien des zones humides. Sur le reste de la commune, il n'est pas aisé d'émettre des tendances, il sera intéressant d'étudier la carte pédologique en complément.

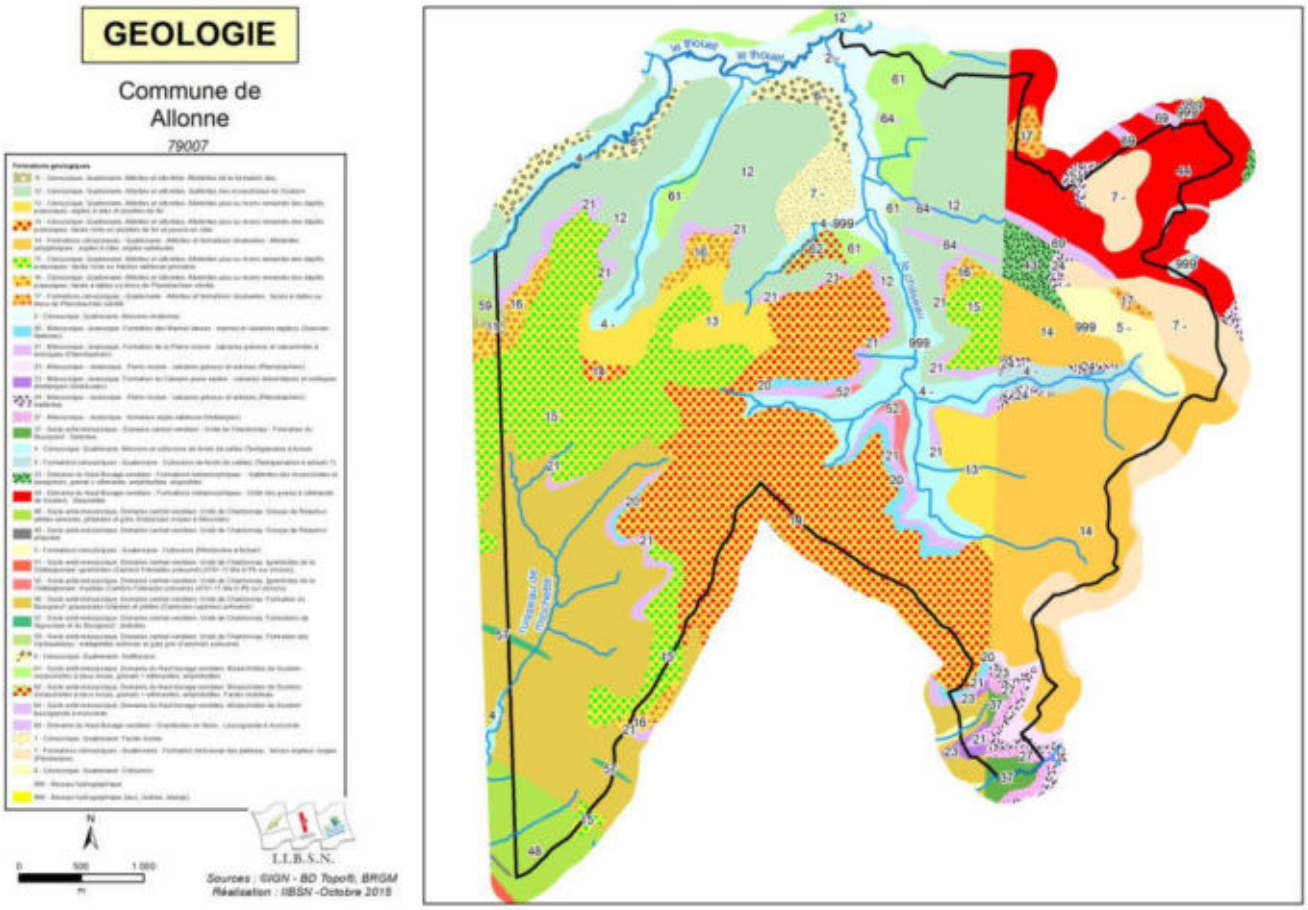

Carte géologique de la commune d'Allonne (source : IIBSN)

La carte pédologique fait ressortir trois types de pédopaysages :

- Sud-ouest (bassin Sèvre Niortaise) : schiste verts ;
- Majorité de la commune composée d'argiles à silex plus ou moins profondes ;
- Petite partie au nord sur schistes pourprés.

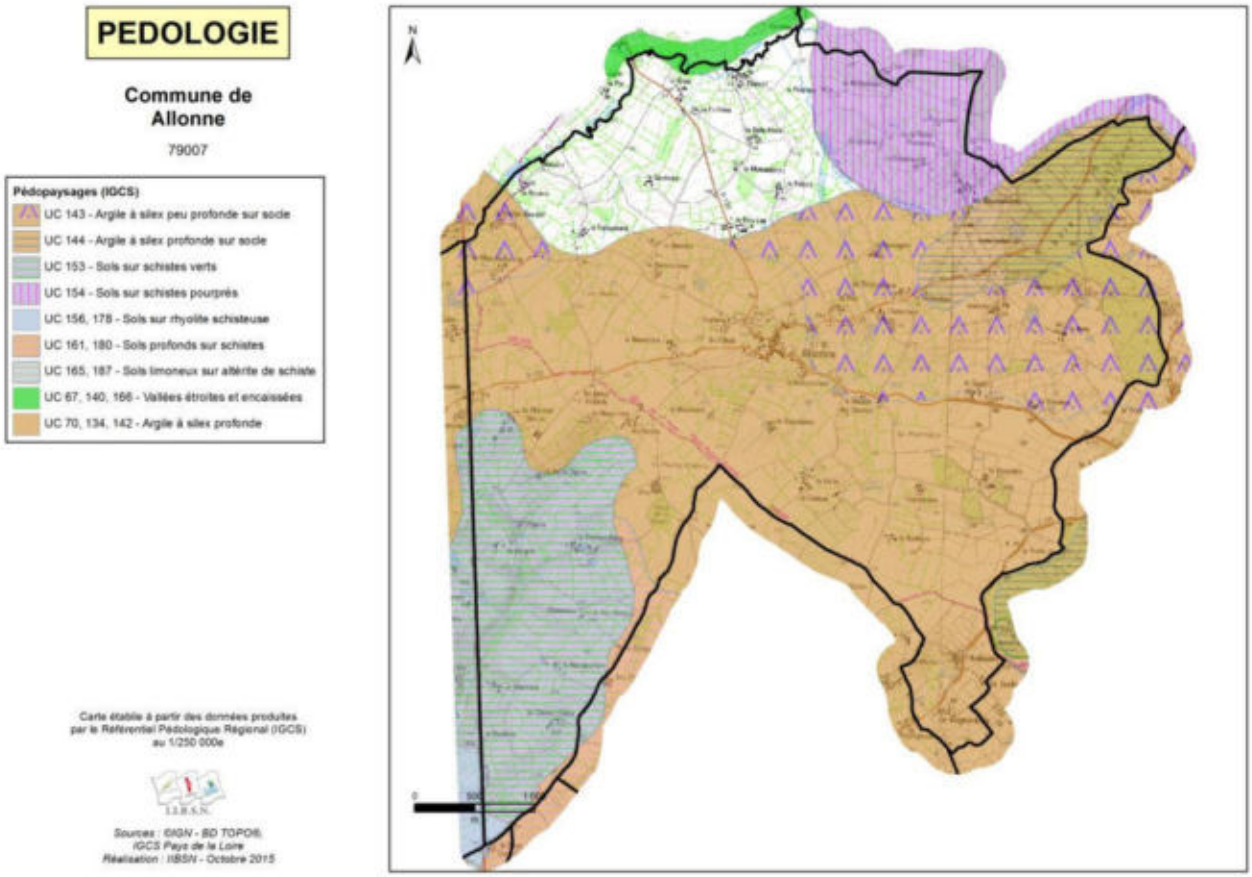

Carte des pédopaysages de la commune (Sources : Pays de Gâtine, NCA Environnement)

Les sols argileux sont plus propices au maintien de zones humides car ils freinent l'infiltration de l'eau dans le sol, créant parfois des couches imperméables. Les schistes sont a priori moins favorables aux zones humides mais, en se dégradant, ils peuvent produire également de l'argile.

2.2. CONTEXTE HYDROGEOLOGIQUE

La ressource en eau souterraine de la commune d'Allonne est définie par deux aquifères principaux :

- le socle : entité hydrogéologique à partie libre et captive ;
- le Toarcien (entité hydrogéologique autre).

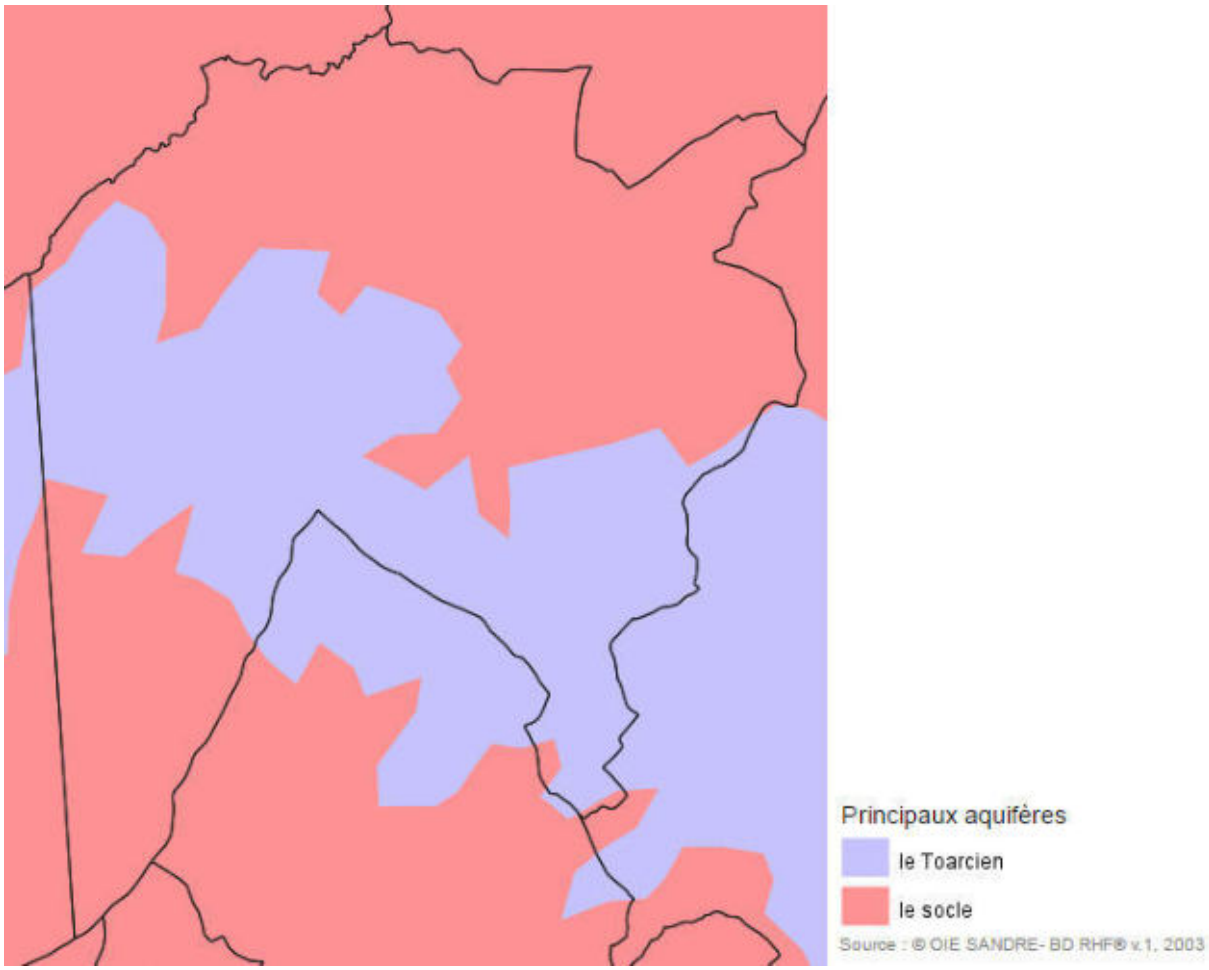

En ce qui concerne le contexte hydrogéologique, le point le plus intéressant est le phénomène de **remontée de nappe** pouvant influencer le caractère humide d'un sol et aller jusqu'à provoquer des inondations lors d'épisodes pluvieux exceptionnels.

Les nappes libres – aucune couche imperméable ne les séparant du sol – sont alimentées par la pluie dont une partie s'infiltre dans le sol. C'est bien entendu durant la période hivernale que cette recharge des nappes est la plus importante. Lorsqu'une zone est classée en nappe sub-affleurante, la nappe se situe en moyenne à un niveau proche de la surface du sol (inférieur à 3 m). Il n'est pas inhabituel pour le niveau supérieur de la nappe d'atteindre la surface du sol. Le contexte est alors très favorable à l'observation de zones humides. Lors d'épisodes pluvieux exceptionnels, des inondations par remontée de nappe peuvent se produire.

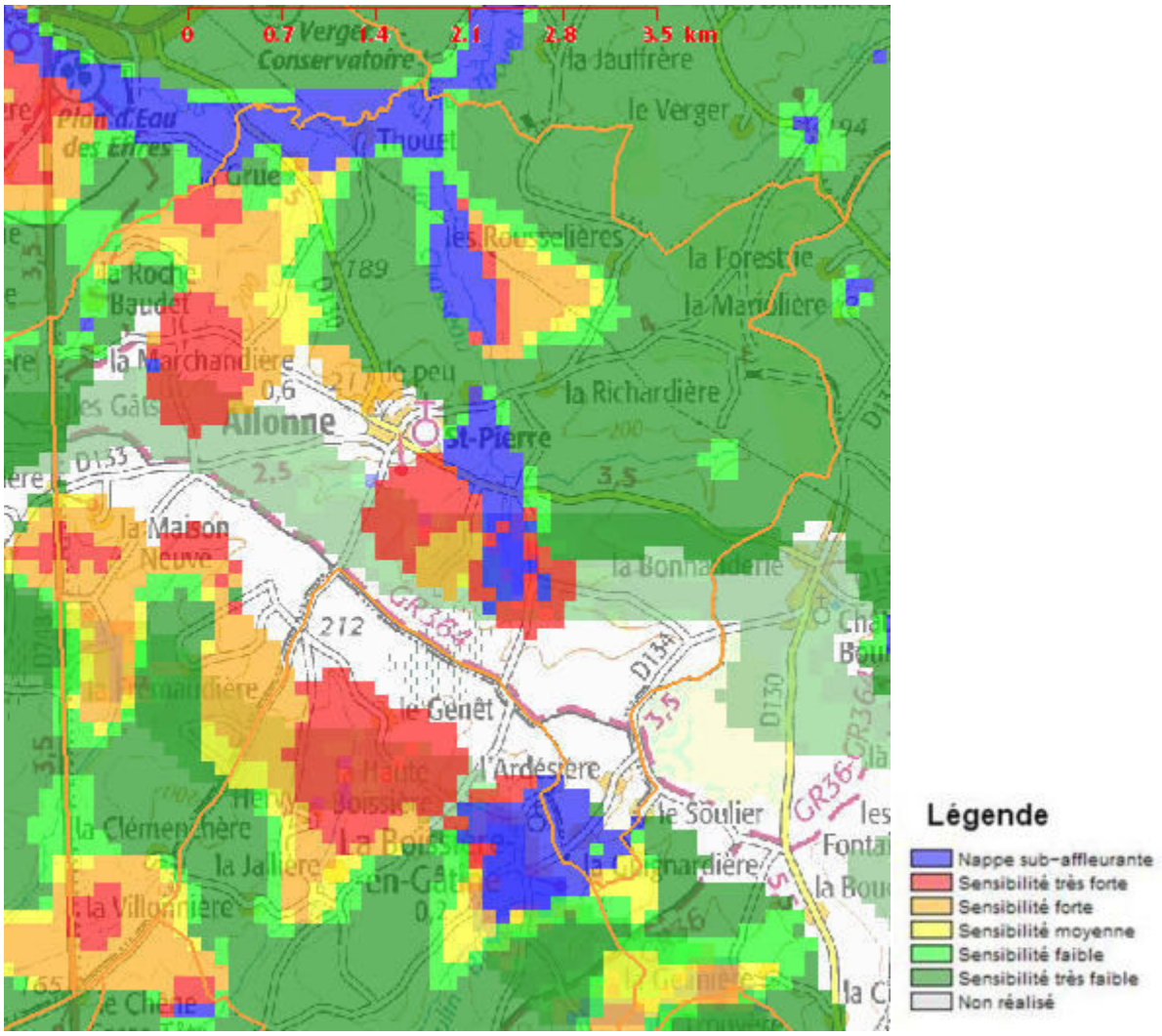

<u>Remontées de nappe sur la commune d'Allonne</u>

(Source : BRGM)

Les nappes sub-affleurantes sont dispersées principalement le long du Thouet et du Chaseau.

CHAPITRE 3

METHODOLOGIE

1. PRE-LOCALISATION

1.1. ZONES HUMIDES POTENTIELLES

L'inventaire débute par une phase de pré-localisation des zones humides. Celle-ci permet de définir et de délimiter les zones humides potentielles. Elle résulte de la compilation de documents préétablis et d'une concertation avec les acteurs locaux, et consiste donc à identifier les secteurs du territoire susceptibles de présenter des zones humides et ce, afin d'optimiser les phases suivantes (phase de terrain, etc...).

La pré-localisation résulte de la compilation de divers documents. Les principales sources d'information dont nous disposons sont les suivantes :

- Prélocalisation de l'AgroCampus de Rennes,
- Prélocalisation de la DREAL,
- Prélocalisations ponctuelles de l'IIBSN (points d'eau, lavoirs, peupleraies, etc),
- Prélocalisations surfaciques de l'IIBSN (patis, indice de confiance),
- Réseau hydrographique et plans d'eau,
- Carte géologique,
- Carte pédologique,
- Aléa des remontées de nappes,
- Topographie,
- IGN BD Ortho® et IGN Scan 25®.

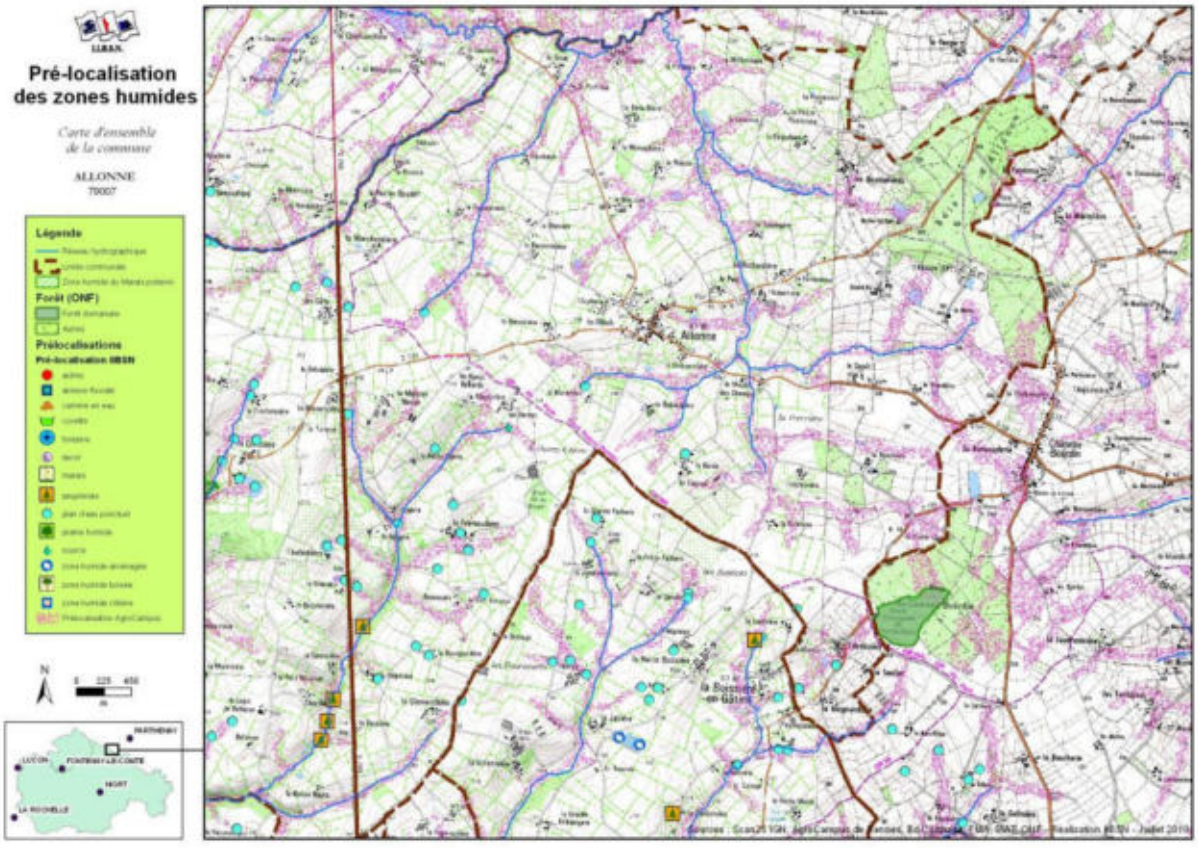

Carte de prélocalisation et observations ponctuelles de l'IIBSN

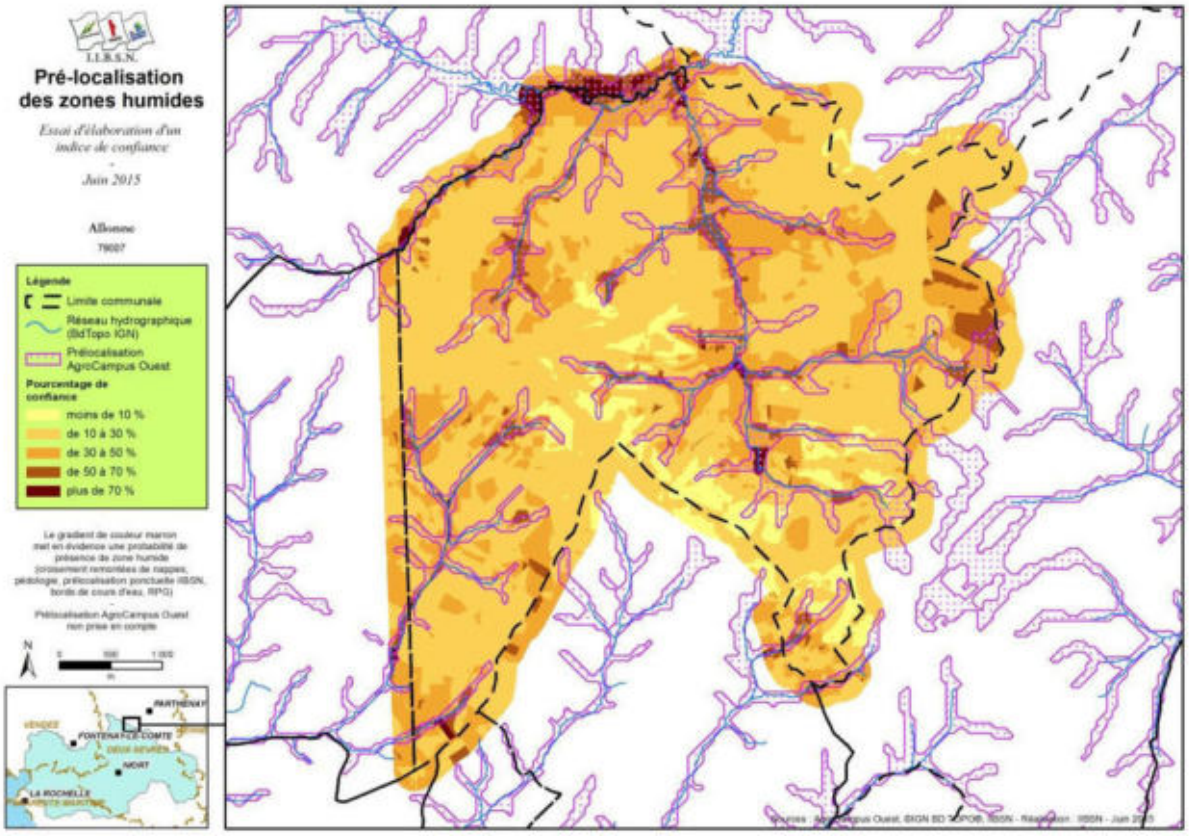

<u>Carte « indice de confiance » de l'IIBSN</u>

La **carte suivante** reprend l'ensemble des données de prélocalisations existantes, c'est-à-dire la prélocalisation de la DREAL, de l'Agrocampus de Rennes, de l'IIBSN, ainsi que les plans d'eau et le réseau hydrographique.

L'ensemble des éléments présents sur cette carte ont été discuté avec le groupe d'acteurs locaux afin de recueillir leur connaissance du territoire et d'aboutir à une carte plus proche de la réalité : la **carte de pré-inventaire**.

79007 - ALLONNE

Pré-inventaire des zones humides
Document de travail

Légende :

1/Dires d'acteurs :

- Observations ponctuelles
- Réseau hydrographique complémenta
- Zone de ruissellement
- ?
- Fond de vallée humide
- Mare
- Peupleraie
- Plan d'eau
- Secteur humide
- ZH potentielles
- Zone inondable mais pas forcément h

2/Données prélocalisations

Eléments ponctuels (IIBSN)

- annexe fluviale
- bassin d'ouvrage
- drain enterré
- fontaine
- lagune/step
- lavoir
- lavoir ?
- marais
- peupleraie
- plan d'eau ponctuel
- prairie humide
- puits
- réserve incendie
- réservoir
- source
- source ?
- source aménagée
- zone humide aménagée
- zone humide boisée

Zonages

- Zones potentiellement urbanisables
- Patis de l'Etat major (IIBSN)
- Prélocalisation DREAL
- Prélocalisation AgroCampus
- Indice de confiance IIBSN > 32 %

3/Repères

- Cours d'eau principaux
- Pièces d'eau
- Limite communale



Réalisation :
NCA Environnement - 11/2015

Sources : Pays de Gâtine, AgroCampus Rennes, DREAL, IIBSN, IGN Scan25®, IGN BD Ortho®

NCA Environnement
11 allée Jean Monnet
86170 Neuville-de-Poitou

Carte de pré-inventaire (sources : AgroCampus, DREAL, IIBSN, groupe d'acteurs locaux, Pays de Gâtine)

1.2. ZONES POTENTIELLEMENT URBANISABLES

L'inventaire des zones humides ayant pour fonction d'intégrer les documents d'urbanisme communaux, une attention particulière a été portée sur les zones potentiellement urbanisables, à court ou long terme. Sur ces secteurs, une prospection plus fine (augmentation du nombre de sondages…) a été réalisée.

L'ensemble des secteurs ouverts à l'urbanisation a été pris en compte :

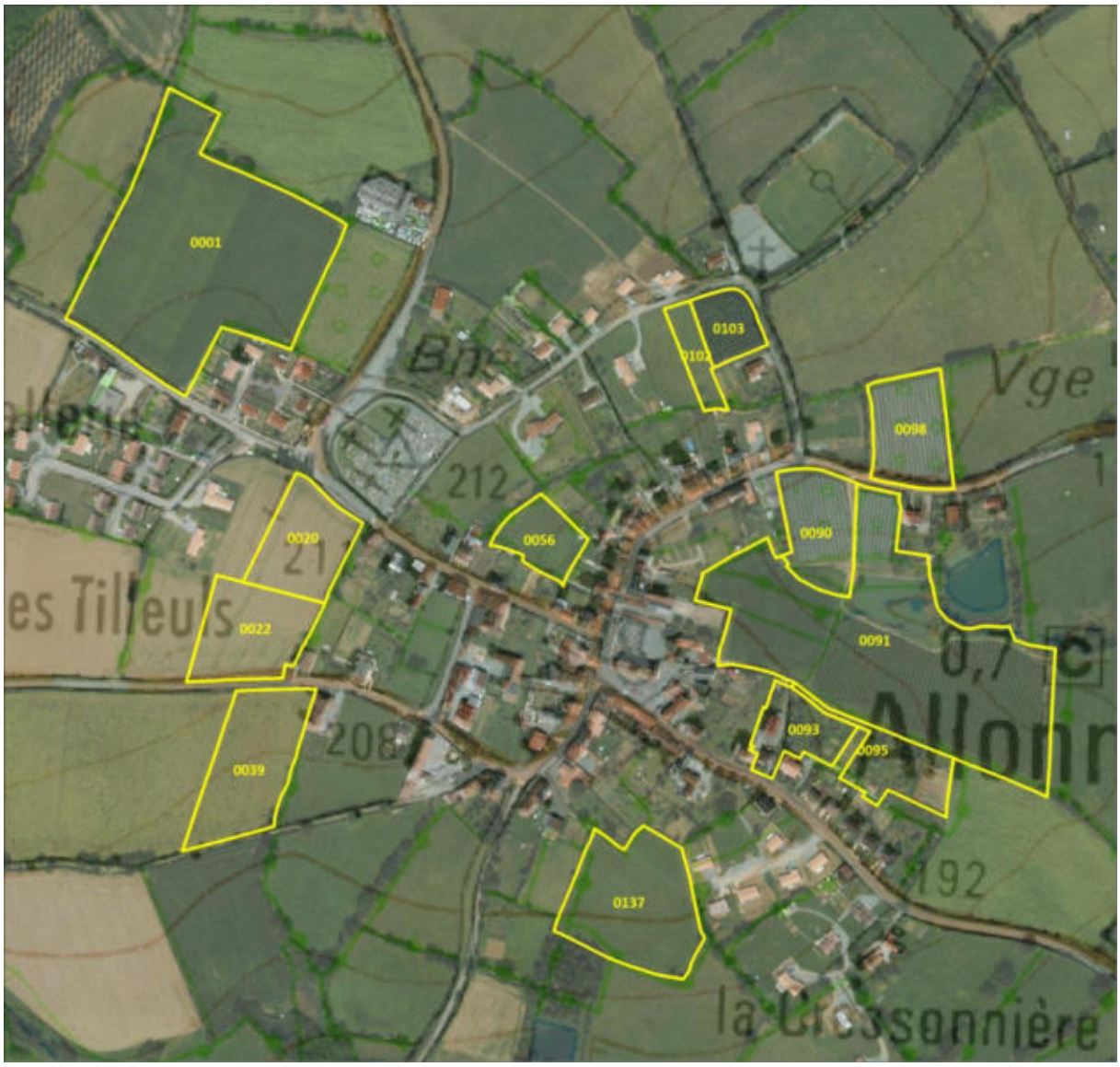

Parcelles potentiellement urbanisable - en jaune - données fournies par la commune d'Allonne

2. INVENTAIRE DE TERRAIN

Cette phase a pour objectif l'identification, la délimitation et la caractérisation, de manière exhaustive, des zones humides du territoire communal.

La méthode à suivre pour identifier une zone humide prend en compte les éléments présents dans **l'arrêté interministériel du 24 juin 2008 modifié le 1er octobre 2009** précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L.214-7-1 et R.2111-108 du Code de l'environnement.

La délimitation des zones humides est réalisée sur la base des observations de terrain liées à des limites naturelles. Elle s'appuie notamment sur :

- la limite de présence d'habitats humides ;
- l'engorgement des sols ;
- l'hydromorphie des sols ;
- la géomorphologie du site (ex : rupture de pente) et la topographie ;
- ou encore un aménagement humain (ex : route, talus, …).

Les laisses de crues (limites de zones inondables) sont aussi des indices de terrain à prendre en compte pour détecter la limite maximum d'une zone humide. Les deux critères principaux restent cependant **pédologiques et floristiques**.

La méthode d'identification des zones humides comme présentée dans les modalités d'inventaire des zones humides du SAGE Sèvre Niortaise - Marais Poitevin, respecte le logigramme suivant :

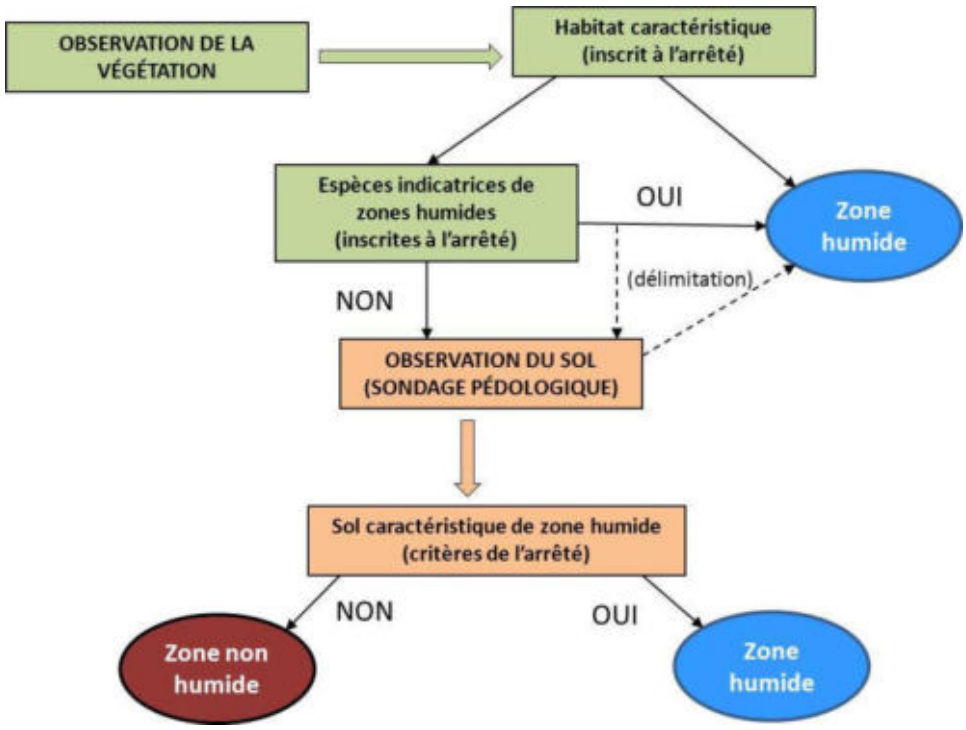

Logigramme de la méthode d'identification des zones humides (source : NCA environnement)

2.1. CRITERES D'IDENTIFICATION

2.1.1. Pédologie

Pour un inventaire de zones humides, l'examen des sols porte prioritairement sur la présence de traits d'hydromorphie. Le nombre, la répartition et la localisation précise des points de sondages dépendent de la taille et de l'hétérogénéité du site. Les sondages sont effectués à la tarière à main, et permettent de vérifier les limites des zones humides de manière plus précise que le critère botanique.

L'arrêté du 24 juin 2008 modifié, expose les critères pédologiques déterminant une zone humide. Conformément à l'arrêté, les sondages pédologiques visent la présence :

- D'**histosols** (sols tourbeux), car ils connaissent un engorgement permanent en eau qui provoque l'accumulation de matières organiques peu ou pas décomposées. Ces sols correspondent aux classes d'hydromorphie H du GEPPA (Groupe d'Etude des Problèmes de Pédologie Appliquée) ;
- De **réductisols**, car ils connaissent un engorgement permanent en eau à faible profondeur se marquant par des traits réductiques débutant à moins de 50 centimètres de profondeur de sol. L'horizon caractéristique de ces sols est l'horizon réductique G. Ils correspondent aux classes VI c et VI d du GEPPA ;
- De sols caractérisés par des **traits rédoxiques à moins de 25 cm** de profondeur se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur. L'horizon spécifique est l'horizon rédoxique g. Ces sols correspondent aux classe V a, b, c et d du GEPPA ;
- De sols présentant des **traits rédoxiques à moins de 50 cm** de profondeur, se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur, associés à des **traits réductiques entre 80 et 120 cm** de profondeur. Ces sols correspondent à la classe IV d du GEPPA.





Motte de terre avec traits rédoxiques (taches de rouille)

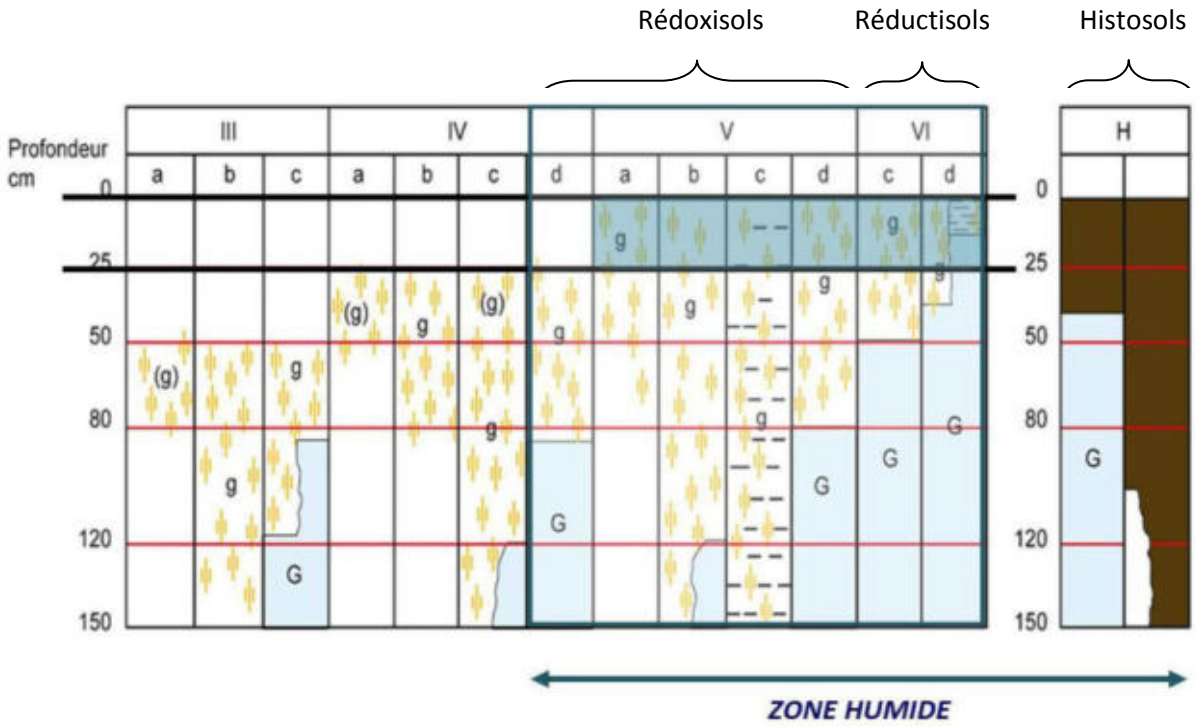

Schématisation des sols indicateurs de zones humides (Source : GEPPA, modifié NCA environnement)

2.1.2. Habitats naturels et végétation

Sur le terrain, les **critères liés à la végétation** sont les critères les plus simples pour délimiter une zone humide. La végétation de zone humide est caractérisée par :

- des communautés d'espèces végétales**,** dénommées **« habitats »,** caractéristiques des zones humides, identifiées selon la méthode et la liste correspondante à l'annexe 2.2 de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié. Une attention particulière est donnée à la délimitation des habitats d'intérêt communautaire et d'intérêt communautaire prioritaires. Environ 600 habitats sont répertoriés dans l'arrêté du 24 juin 2008 modifié, mais tous ne concernent pas l'aire biogéographique atlantique.

Exemples d'habitats (Sources : NCA environnement) :


Cariçaie


Mégaphorbiaie


Prairie calcaire à Molinie


Prairie humide eutrophe


Roselière


Tourbière alcaline

- des espèces indicatrices de zones humides**,** identifiées selon la méthode et la liste des espèces figurant à l'annexe 2.1 de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié.

Exemples d'espèces hygrophiles (Sources : NCA environnement) :


Renoncule rampante
Ranunculus repens


Fritillaire pintade
Fritillaria meleagris subsp. meleagris


Menthe aquatique
Mentha aquatica


Cardamine des prés
Cardamine pratensis


Lychnis fleur-de-coucou
Lychnis flos-cuculis


Orchis à fleurs lâches
Anacamptis laxiflora

2.2. CAMPAGNE DE TERRAIN

L'inventaire a été réalisé sur l'ensemble du territoire communal en ciblant prioritairement les zones définies lors du pré-inventaire.

L'objectif de la campagne de terrain était de confirmer ou d'infirmer la présence des zones humides, de délimiter précisément ces dernières, et de réaliser une caractérisation technique complète de chacune d'entre elles (profondeur des traces d'hydromorphie, végétation observée…).

La campagne de terrain a été réalisée **du 19 au 29 janvier 2016**.

L'ensemble des secteurs prélocalisés ont fait l'objet de prospections. Certaines zones ponctuelles éventuellement humides ont également été sondées pour vérification. Sur les secteurs humides, de nombreux sondages sont réalisés afin de délimiter précisément les zones. La topographie, si elle est marquée, et la végétation, lorsqu'elle est présente, aident à positionner les points de sondages et à définir les limites des zones humides.

En lien avec la base de données GWERN[2], chaque zone humide fait l'objet d'une feuille d'identification de terrain comprenant les informations suivantes :

- Informations générales (date, toponyme, cours d'eau…)
- Typologie CORINE (primaire et secondaire)
- Critères de délimitation (espèces végétales, habitats, sols - hydromorphie, topographie…)
- Etat de conservation (dégradé, non dégradé)
- Régime de submersion (fréquence, étendue)
- Diagnostique du fonctionnement hydrologique (connexion au réseau hydrographique…)
- Atteintes (drainage, assèchement, comblement, remblais, mise en culture…)
- Activités et usages dans et autour de la zone
- Remarques générales

Une photographie de chaque zone humide est également prise afin d'illustrer et de justifier les résultats.

[2] Développée par le Forum des Marais Atlantiques, la base de données GWERN permet d'avoir une même structuration des données relatives aux zones humides sur l'ensemble d'un territoire, de réaliser des atlas et des synthèses sur les données de caractérisation et d'automatiser la compilation d'inventaires réalisés.

3. CARTOGRAPHIE

L'ensemble du travail cartographique (Atlas des zones humides) est réalisé avec le logiciel de SIG (Système d'Information Géographique) MapInfo Professionnal 8.5, en se basant sur les BD Ortho®, BD TOPO® et le scan 25® de l'IGN, ainsi que sur le BD parcellaire et le réseau hydrographique de l'IGN également.

L'inventaire cartographique des zones humides est établi au 1 /7000ème :

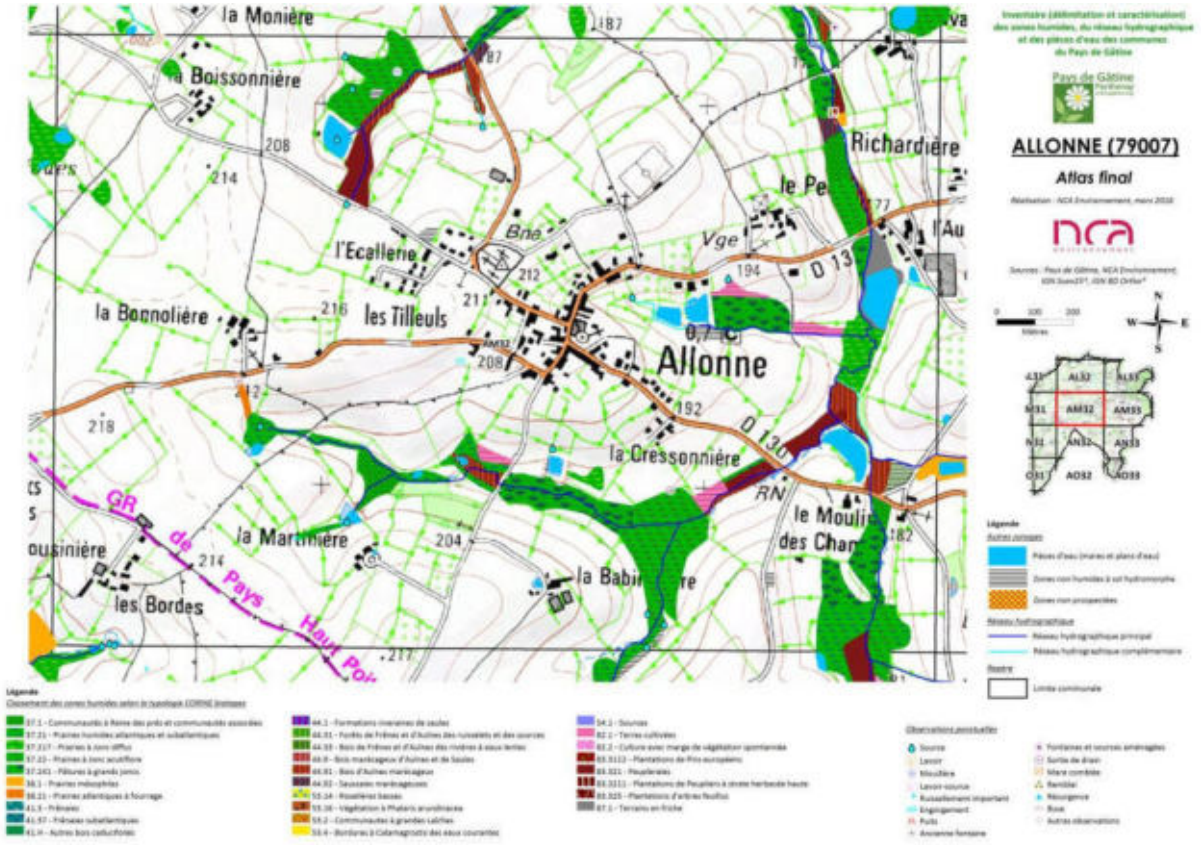

Extrait de l'atlas cartographique des zones humides de la commune d'Allonne
(Sources : IGN Scan25®, Pays de Gâtine, NCA environnement)

L'ensemble des données (couches SIG et observations de terrain) est enregistré dans le logiciel GWERN combinant la cartographie SIG des zones humides avec une base de données informatiques reprenant les éléments des fiches terrain.

Le logiciel GWERN permet une visualisation simultanée de la cartographie SIG et des données attributaires dans une forme codifiée et simplifiée, telle que l'illustre la figure suivante.

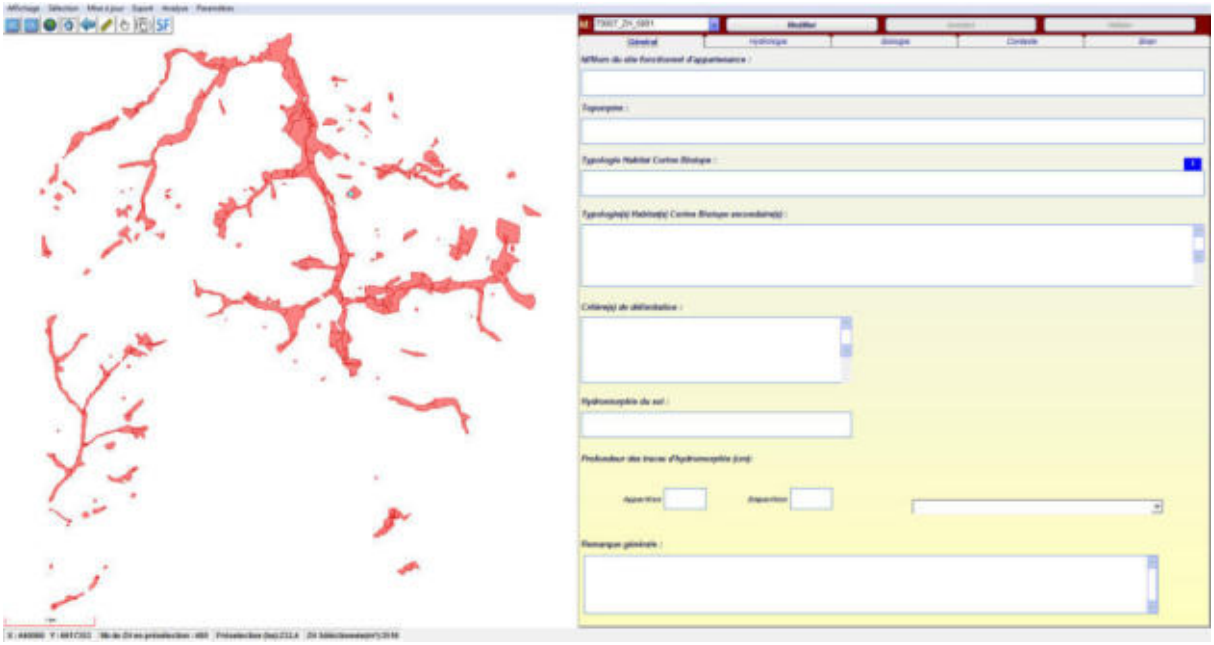

Visualisation de l'interface du logiciel GWERN

CHAPITRE 4

RESULTATS DE L'INVENTAIRE

1. RESEAU HYDROGRAPHIQUE ET MILIEUX AQUATIQUES

1.1. RESEAU HYDROGRAPHIQUE

Allonne présente un réseau hydrographique dense, qui s'étend sur près de **33 km** de linéaire. Sur l'ensemble de ce linéaire, environ **12 km** de cours d'eau présentent un régime permanent, et environ **21 km** un régime temporaire.

Ce réseau hydrographique est composé quatre cours d'eau principaux : le ruisseau de la Bodillonnière au nord-ouest, le Thouet au nord, le ruisseau de Miochette au sud-ouest, le ruisseau des Rousselières et le Chaseau au centre de la commune (cf. carte ci-après).

Le réseau complémentaire issu des observations de terrain représente quant à lui environ **13 km** de linéaire. Il ajoute sur les secteurs ou le réseau principal ne s'étend pas, une potentialité supérieure de présence de milieux humides.



Réseau hydrographique principal (vallée du Chaseau) et secondaire sur Allonne

Sur la commune, on observe globalement un maintien du caractère naturel des cours d'eau avec des méandres et une diversité d'écoulements (intermittent/permanent) ; peu de recalibrages et rectifications.

Les vallées où circulent les cours d'eau sont les zones les plus favorables à l'établissement de zones humides. Le réseau secondaire rajoute une potentialité de présence de zones humides sur certains secteurs où le réseau principal est absent.

Toutefois, des cours d'eau et fossés présentent un régime d'écoulement temporaire, une caractéristique pouvant être un facteur limitant, tout comme le surcreusement des cours d'eau et des fossés sur certains secteurs.

Pays de Gâtine Parthenay
www.gatine.org

Inventaire (délimitation et caractérisation) des zones humides, du réseau hydrographique et des pièces d'eau des communes du Pays de Gâtine

ALLONNE (79007)

Cartographie du réseau hydrographique

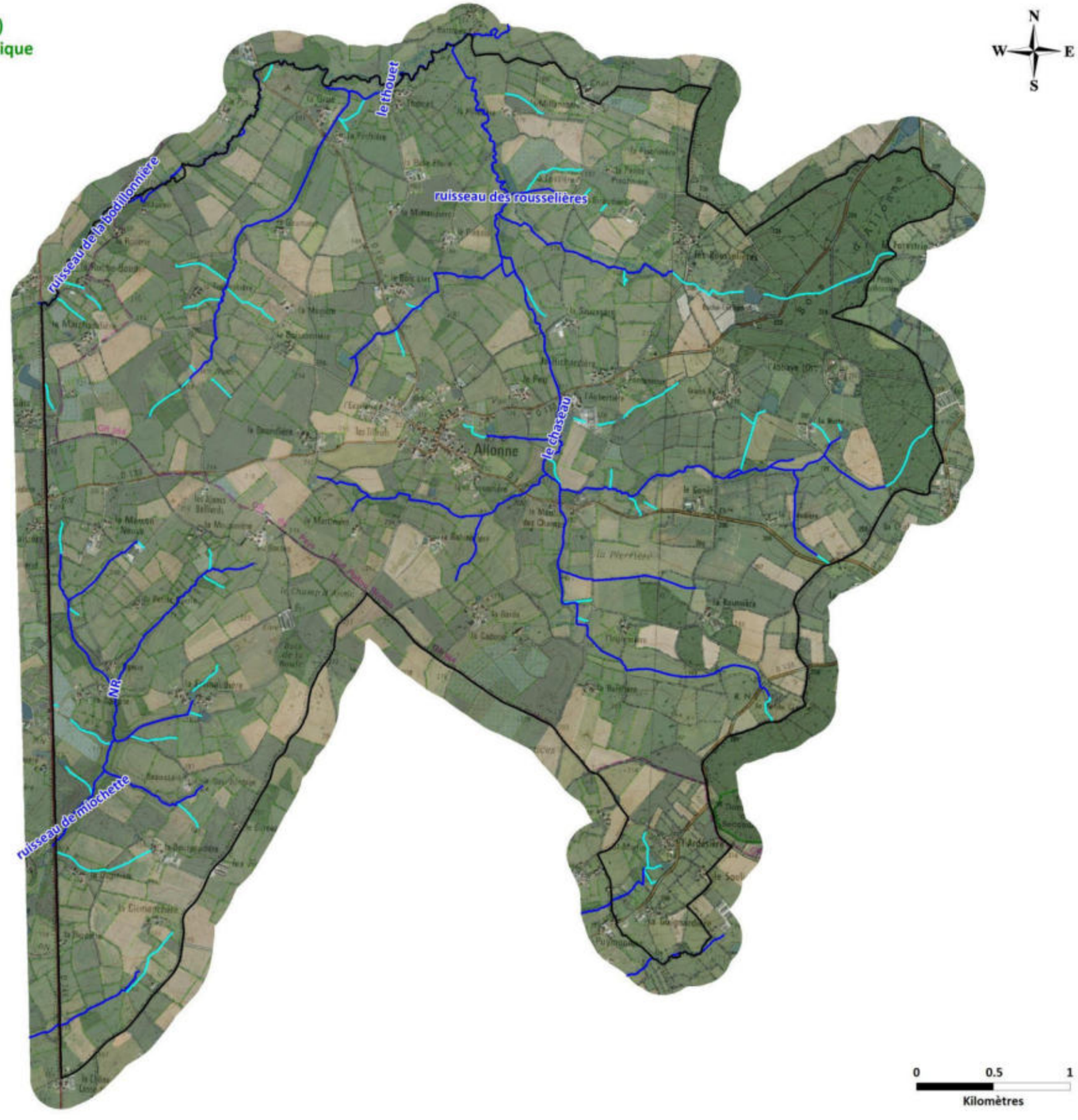

Légende

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal (IGN)
- Réseau hydrographique complémentaire (issu des observations de terrain)

Repère

- Limite communale

Sources : Pays de Gâtine, NCA Environnement, IGN Scan25®, IGN BD Ortho®

nca environnement

Réalisation : NCA Environnement Mars 2016

Cartographie du réseau hydrographique principal et complémentaire de la commune d'Allonne

(Sources : IGN BD Ortho®, IGN Scan25®, Pays de Gâtine, NCA environnement)

1.2. MARES ET PLANS D'EAU

Les résultats d'inventaire comptabilisent **123 plans d'eau et mares,** pour une surface totale sans le Cébron de **15,9 ha d'eau superficielle close** (ne rentrant pas dans l'appellation « zones humides »). On observe une diversité de ces milieux tant en termes de morphologie et de positionnement, qu'en termes d'usage et de structure de la végétation de ceinture. La surface varie de 20 m² à 1,3 ha. La majorité des points d'eau sont des mares de petites surfaces (comprises entre 100 et 500 m²) destinées à l'abreuvement des animaux. Les plans d'eau sont majoritairement de petite taille également, cinq plans d'eau dépassent l'hectare.

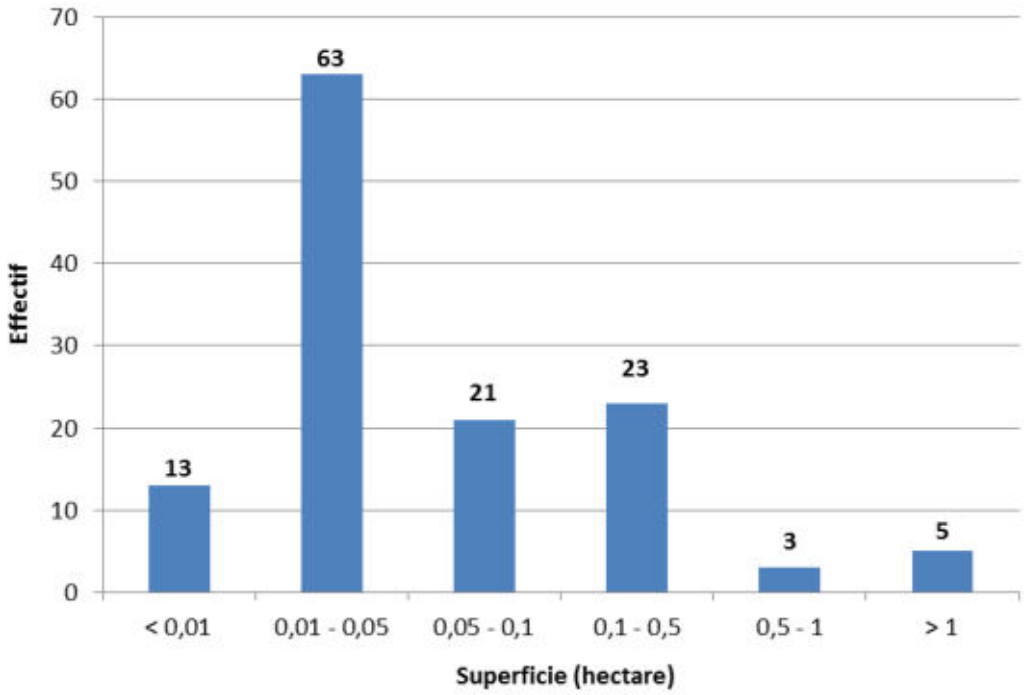

Répartition des mares et plans d'eau en fonction de leur surface

Pays de Gâtine
Parthenay
www.gatine.org

Inventaire (délimitation et caractérisation) des zones humides, du réseau hydrographique et des pièces d'eau des communes du Pays de Gâtine

ALLONNE (79007)

Cartographie des pièces d'eau



Légende

- Pièces d'eau (mares, plans d'eau)
- Limite communale

Sources : Pays de Gâtine, NCA Environnement, IGN Scan25®, IGN BD Ortho®

nca environnement

Réalisation : NCA Environnement Mars 2016

Inventaire des mares et plans d'eau de la commune d'Allonne
(Sources : IGN BD Ortho®, IGN Scan25®, Pays de Gâtine, NCA environnement)

Exemples de typologies de plans d'eau (source : NCA) :



La Garde



Roche-Cochon

Exemples de typologies de mares (source : NCA) :



La Tiraudière



Grand-Ry

1.3. OBSERVATIONS COMPLEMENTAIRES

Des observations de terrain en lien avec la ressource en eau ont été relevées sur le terrain. Ces observations regroupent différents éléments relatifs à la dynamique de l'eau tels que : source, lavoir, engorgement, puits… A noter que le recensement de ces points n'est ici pas exhaustif (contexte climatique pas toujours favorable à leur observation, zones non prospectées…).

Au total : 45 sources, 8 fontaines et 3 lavoirs ont été identifiées sur la commune d'Allonne.



Lavoir (entre le Moulin des Champs et le Genêt)



Fontaine (les Rousselières)

Pays de Gâtine Parthenay
www.gatine.org

Inventaire (délimitation et caractérisation) des zones humides, du réseau hydrographique et des pièces d'eau des communes du Pays de Gâtine

ALLONNE (79007)

Cartographie du réseau hydrographique et des observations ponctuelles

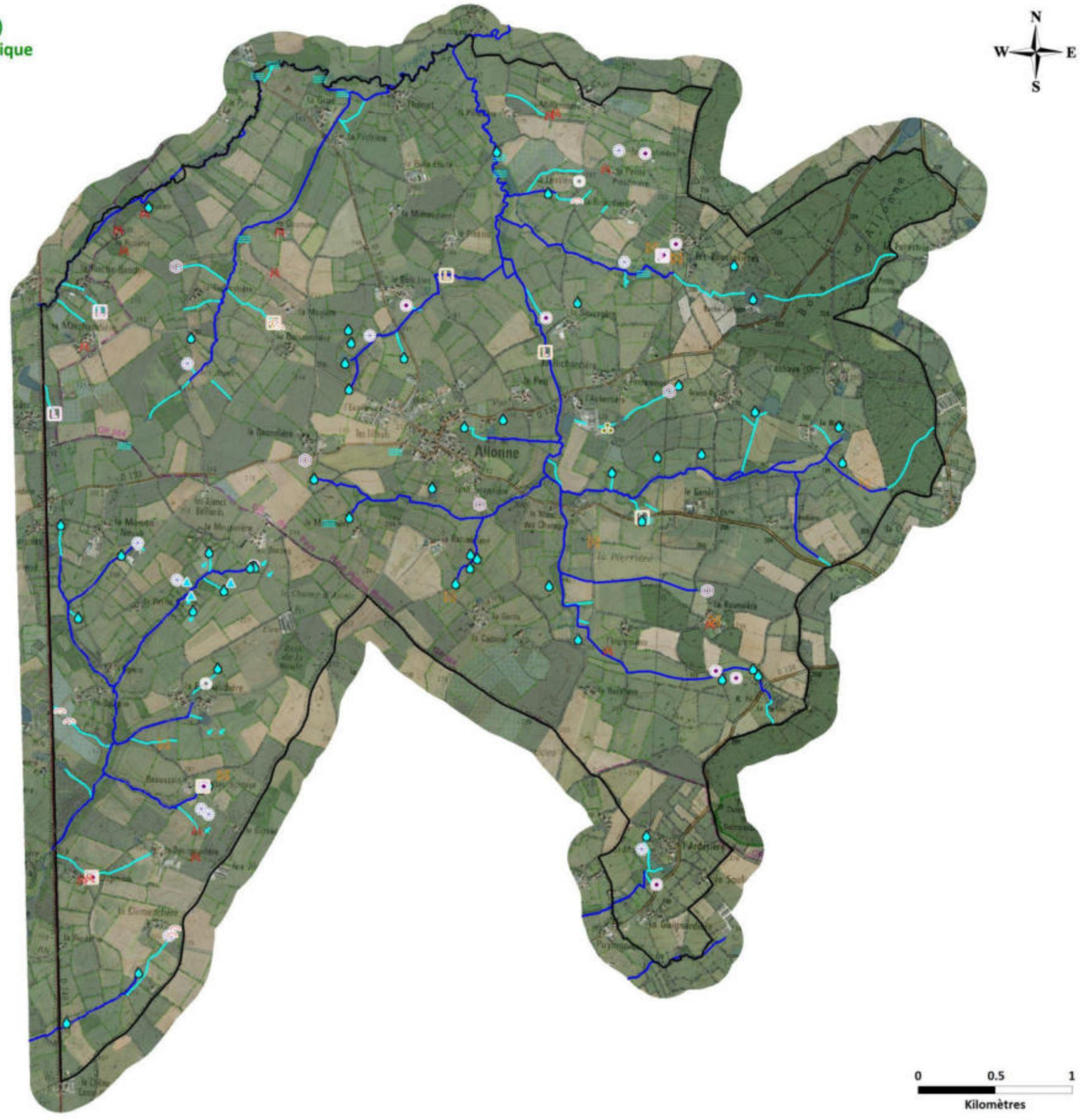

Légende

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal (IGN)
- Réseau hydrographique complémentaire (issu des observations de terrain)

Observations ponctuelles

- Source
- Lavoir
- Mouillère
- Lavoir-source
- Ruissellement important
- Engorgement
- Puits
- Ancienne fontaine
- Fontaines et sources aménagées
- Sortie de drain
- Mare comblée
- Remblai
- Résurgence
- Buse
- Autres observations

Repère

- Limite communale

Sources : Pays de Gâtine, NCA Environnement, IGN Scan25®, IGN BD Ortho®

Réalisation : NCA Environnement Mars 2016

Observations complémentaires de l'inventaire des zones humides de la commune d'Allonne
(Sources : IGN BD Ortho®, IGN Scan25®, Pays de Gâtine, NCA environnement)

2. ZONES HUMIDES

2.1. SONDAGES PEDOLOGIQUES

Tous les secteurs repérés durant la phase de pré-inventaire ont fait l'objet de sondages pédologiques permettant de caractériser l'hydromorphie des sols et ainsi de confirmer ou non la présence de zones humides. Plusieurs sondages ont été réalisés sur chaque secteur afin de délimiter précisément les limites des zones humides effectives.

Au total, **885 sondages pédologiques** ont été réalisés sur le territoire communal (voir carte ci-après). **64** d'entre eux ont permis d'observer des sols caractéristiques de zones humides (points rouges) appartenant majoritairement à la classe d'hydromorphie Vb et H du GEPPA (Groupe d'Etudes des Problèmes de Pédologie Appliquée).

Les autres sondages pédologiques ont affiché des sols non caractéristiques de zones humides mais 12 d'entre eux présentaient tout de même des traces d'hydromorphie plus en profondeur (points jaunes). Ces zones hydromorphes peuvent être le vestige d'anciennes zones humides et constituent un potentiel de restauration.





Photographies d'un sol caractéristique de zone humide à gauche et d'un sol sain à droite
(Source : NCA Environnement)

Pays de Gâtine Parthenay www.gatine.org

Inventaire (délimitation et caractérisation) des zones humides, du réseau hydrographique et des pièces d'eau des communes du Pays de Gâtine

ALLONNE (79007)

Cartographie des sondages pédologiques



Légende

Sondages pédologiques

- Sol sain
- Sol répondant aux critères de zones humides (classe 05)
- Sol répondant aux critères de zones humides (classe 09)
- Sol hydromorphe non caractéristique de zone humide

Repère

Limite communale

Sources : Pays de Gâtine, NCA Environnement, IGN Scan25®, IGN BD Ortho®

nca environnement

Réalisation : NCA Environnement Mars 2016

Localisation des sondages pédologiques effectués sur la commune d'Allonne

(Sources : IGN BD Ortho®, IGN Scan25®, Pays de Gâtine, NCA environnement)

2.2. INVENTAIRE GLOBAL

Les résultats de l'expertise de terrain permettent de réaliser la cartographie globale des zones humides et des zones non humides à sol hydromorphe.

L'inventaire comptabilise une surface totale en zones humides de **207,993 ha**, soit environ **8,98 %** de la surface communale totale. Sachant que la surface prélocalisée (avant la phase terrain) était de 515 ha, les zones humides réelles ont donc réduit de 60 %.

Remarque : La proportion moyenne de zones humides sur une commune du Pays de Gâtine est proche de 6 %.

Les zones humides sont pour la plupart localisées en fond de vallées et en bordure du réseau hydrographique, ainsi que sur les secteurs de sources.



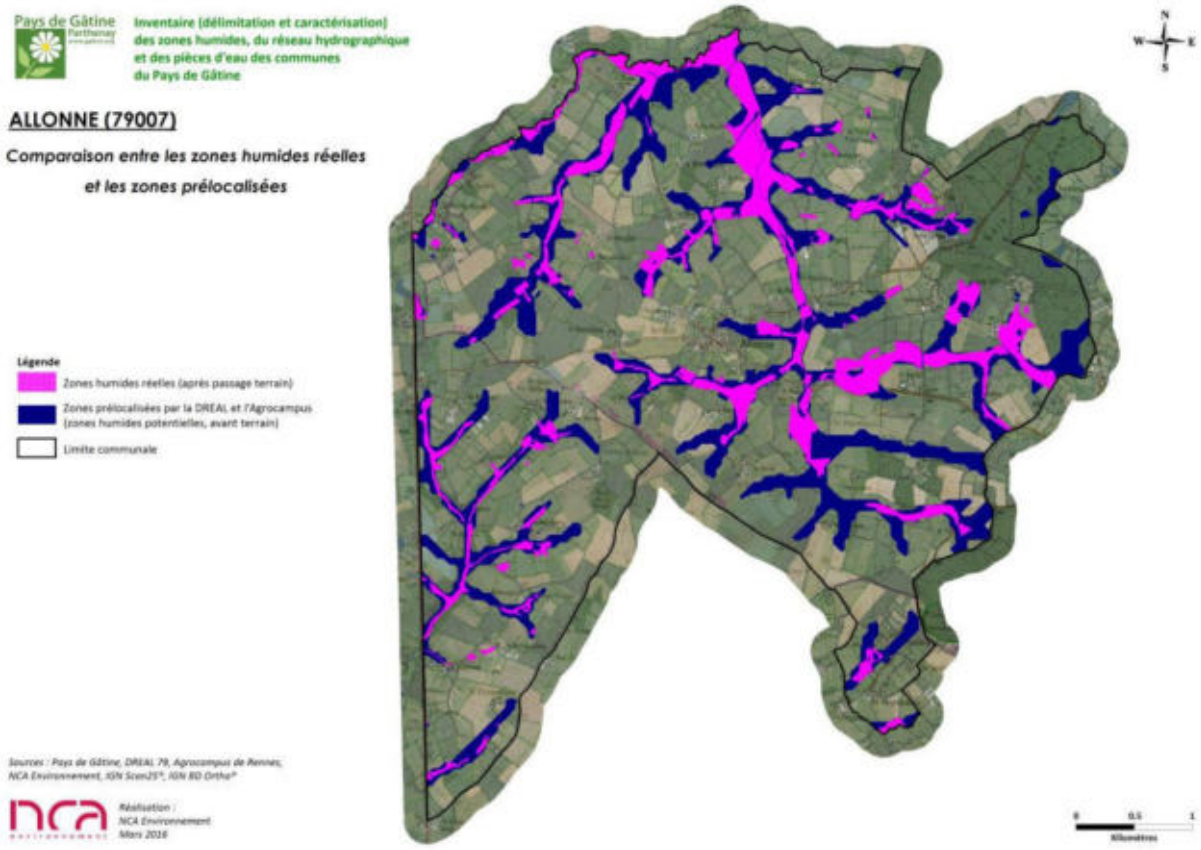

<u>Cartographie des zones prélocalisées (avant terrain) et des zones humides réelles (après terrain)</u>
(Sources : Agrocampus de Rennes, DREAL, Pays de Gâtine, NCA Environnement)

Pays de Gâtine Parthenay www.gatine.org

Inventaire (délimitation et caractérisation) des zones humides, du réseau hydrographique et des pièces d'eau des communes du Pays de Gâtine

ALLONNE (79007)

Cartographie des zones humides, des pièces d'eau et du réseau hydrographique

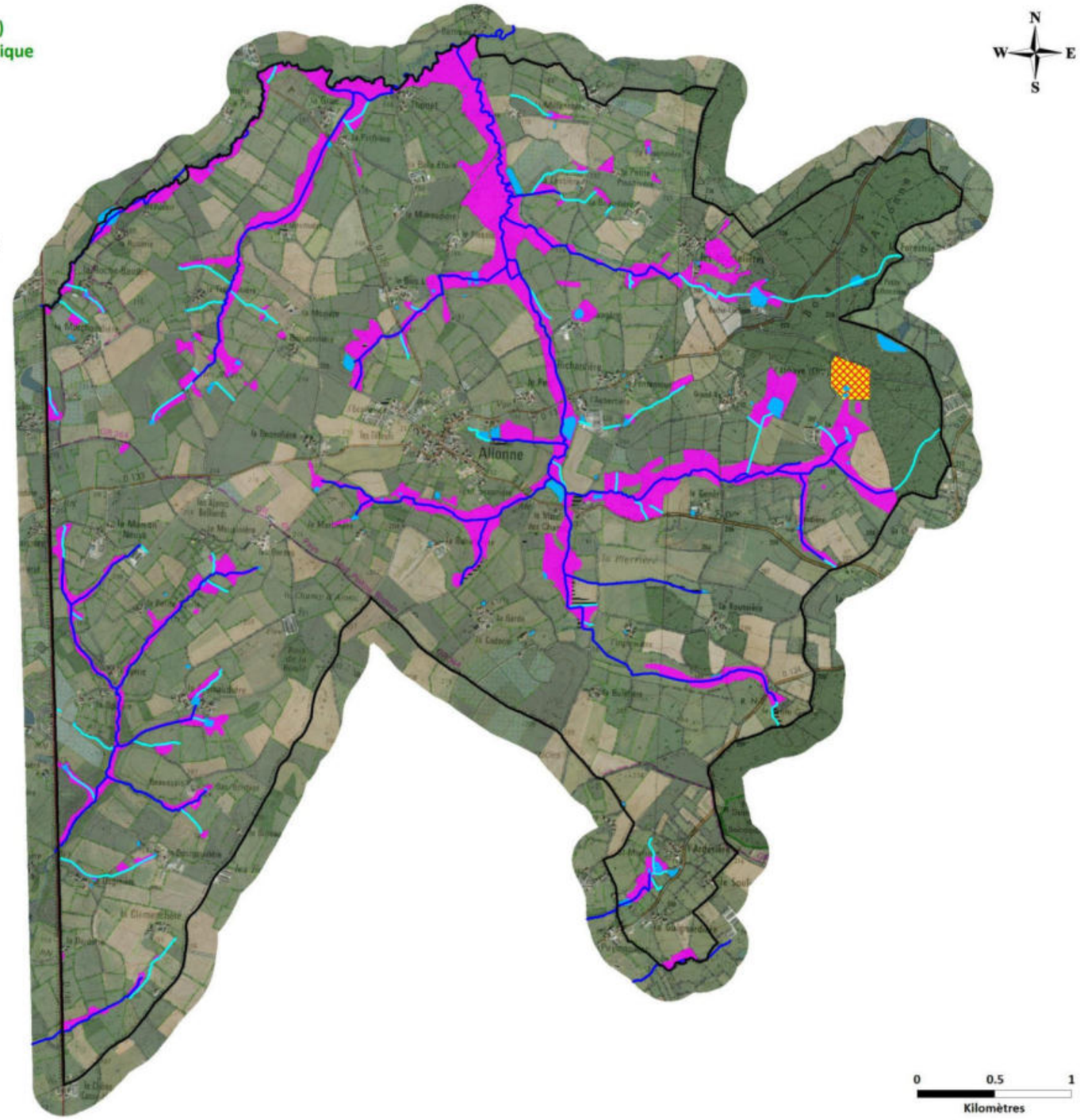

Légende

Zonages
- Zones humides
- Pièces d'eau (mares, plans d'eau)
- Zones non humides à sol hydromorphe
- Zone non prospectée (jardin clos)

Réseau hydrographique
- Réseau hydrographique principal (IGN)
- Réseau hydrographique complémentaire (issu des observations de terrain)

Repère
- Limite communale

Sources : Pays de Gâtine, NCA Environnement, IGN Scan25®, IGN BD Ortho®

nca environnement

Réalisation : NCA Environnement Mars 2016

Cartographie générale des zones humides, des plans d'eau et du réseau hydrographique de la commune d'Allonne
(Sources : IGN Scan25®, IGN BD Ortho®, Pays de Gâtine, NCA environnement)

2.3. HABITATS - TYPOLOGIE

2.3.1. Typologie SDAGE

Afin de caractériser les zones humides identifiées, il est appliquée sur le territoire d'Allonne, la typologie du SDAGE Loire-Bretagne qui propose 13 grands types de zones humides selon leur localisation dans un bassin versant, tels que précisés dans le Chapitre 1 – Partie 2.2.

On note que **80 % sont des zones humides sont situées en bordure de cours d'eau (SDAGE 05)**, 14 % sont des zones humides de source (SDAGE 07) et 6 % sont des zones humides de plateau (SDAGE 10).

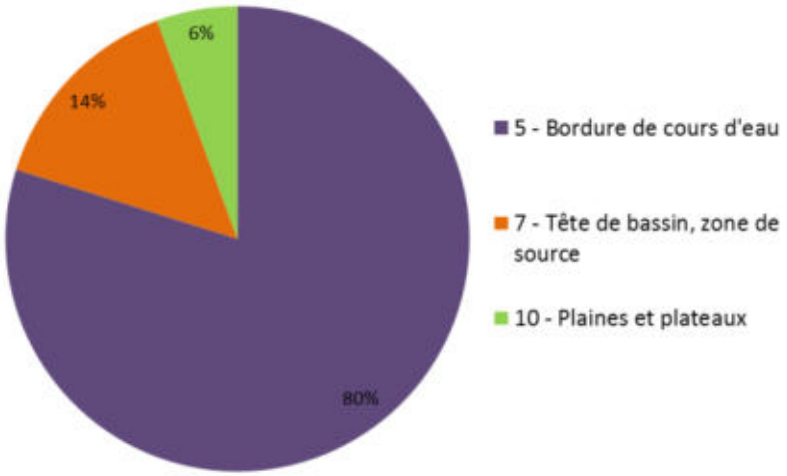

Classement des zones humides selon la typologie SDAGE Loire-Bretagne

Bien que les mares et plans d'eau ne soient pas considérés comme des zones humides mais comme des milieux aquatiques, ils intègrent la typologie SDAGE dans la catégorie « zones humides ponctuelles » (SDAGE 11). Cette catégorie représente alors 13,2 % de l'ensemble des zones (milieux aquatiques et milieux humides confondus) sans le lac du Cébron.

L'ensemble des résultats est présenté dans le tableau suivant :

Typologie SDAGE	Surface (ha)	Proportion (%)
Zones humides		
05 – Zones humides en bordure de cours d'eau	166,0 ha	79,8 %
07 – Zones humides en tête de bassin (sources)	30,3 ha	14,5 %
10 – Zones humides de plaines et plateaux	11,7 ha	5,6 %
SOUS-TOTAL	207,9 ha	100 %
Milieux aquatiques (mares et plans d'eau)		
11- Zones humides ponctuelles	15,9 ha	7,1 %
TOTAL	223,9 ha	100 %

Pays de Gâtine Parthenay
www.gatine.org

Inventaire (délimitation et caractérisation) des zones humides, du réseau hydrographique et des pièces d'eau des communes du Pays de Gâtine

ALLONNE (79007)

Cartographie des zones humides, classées selon la typologie du SDAGE Loire-Bretagne

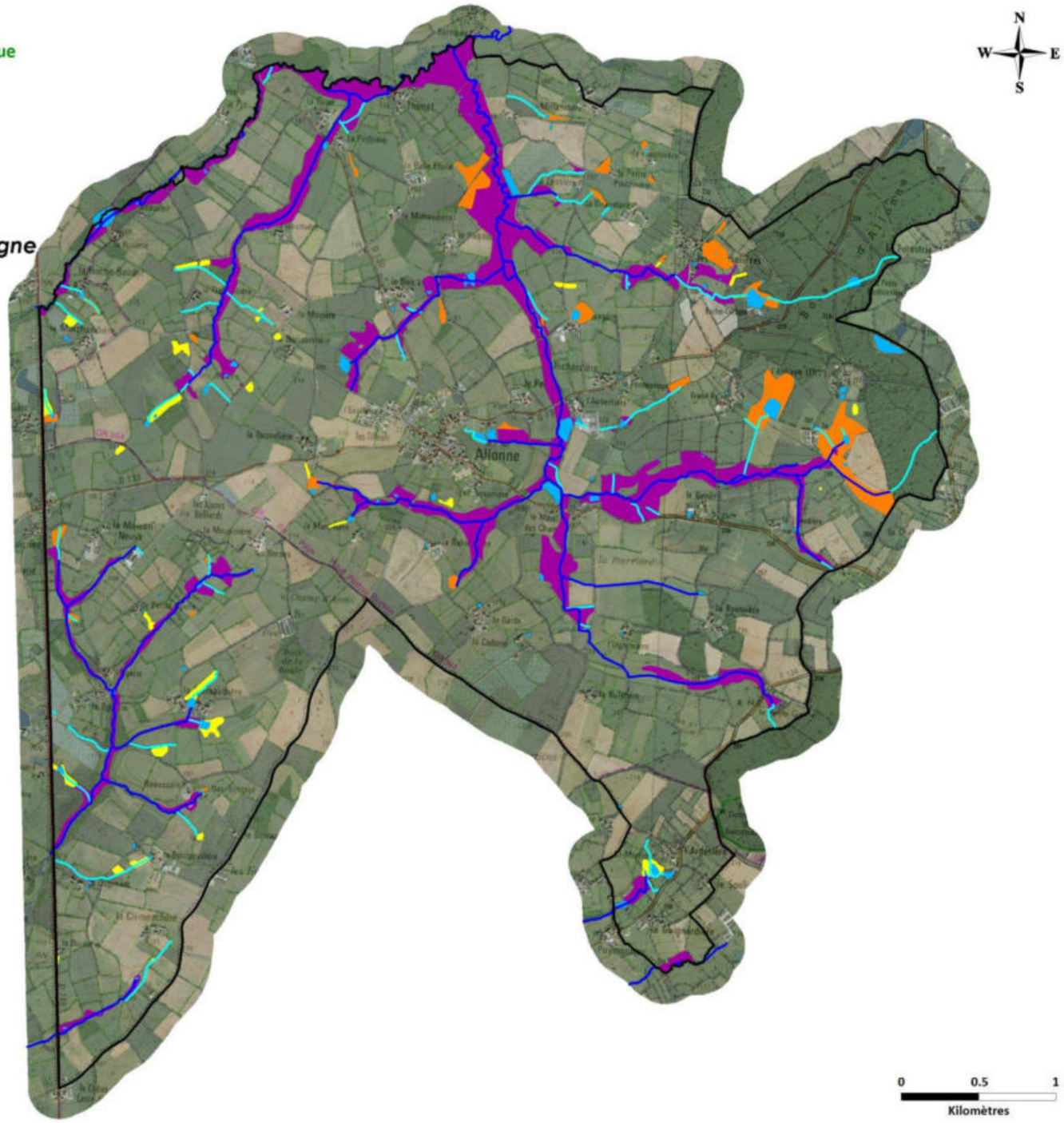

Légende

Classement des zones humides selon la typologie SDAGE

- 5 - Zones humides de bordure de cours d'eau
- 7 - Zones humides en tête de bassin (zones de sources)
- 10 - Zones humides de plaines et plateaux

Zones non humides appartenant à la typologie SDAGE

- 11 - Pièces d'eau (mares, plans d'eau)

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal (IGN)
- Réseau hydrographique complémentaire (issu des observations de terrain)

Repère

- Limite communale

Sources : Pays de Gâtine, NCA Environnement, IGN Scan25®, IGN BD Ortho®

nca environnement

Réalisation : NCA Environnement Mars 2016

Zones humides classées en fonction de la typologie SDAGE

(Sources : IGN Scan25®, IGN BD Ortho®, Pays de Gâtine, NCA environnement)

2.3.2. Typologie CORINE Biotopes

La typologie CORINE Biotopes est la référence en termes de classification des habitats naturels et semi-naturels présents en Europe. Elle est fondée sur une systématique descriptive de la végétation prise comme indicatrice des conditions du milieu.

La typologie est divisée en 7 grands types d'habitats :

1) Habitats littoraux et halophile ;
2) Milieux aquatiques non marins ;
3) Landes, fruticées et prairies ;
4) Forêts ;
5) Tourbières et Marais ;
6) Rochers continentaux, éboulis et sables ;
8) Terres agricoles et paysages artificiels.

Suivant cette typologie, les zones humides communales ont été classées par types d'habitats. Leurs caractéristiques ainsi que les espèces végétales observées sur le terrain et permettant la détermination du Code CORINE Biotopes, sont précisées.

Pays de Gâtine Parthenay www.gatine.org

Inventaire (délimitation et caractérisation) des zones humides, du réseau hydrographique et des pièces d'eau des communes du Pays de Gâtine

ALLONNE (79007)

Cartographie des zones humides, classées selon la typologie Corine biotope (niveau 1)

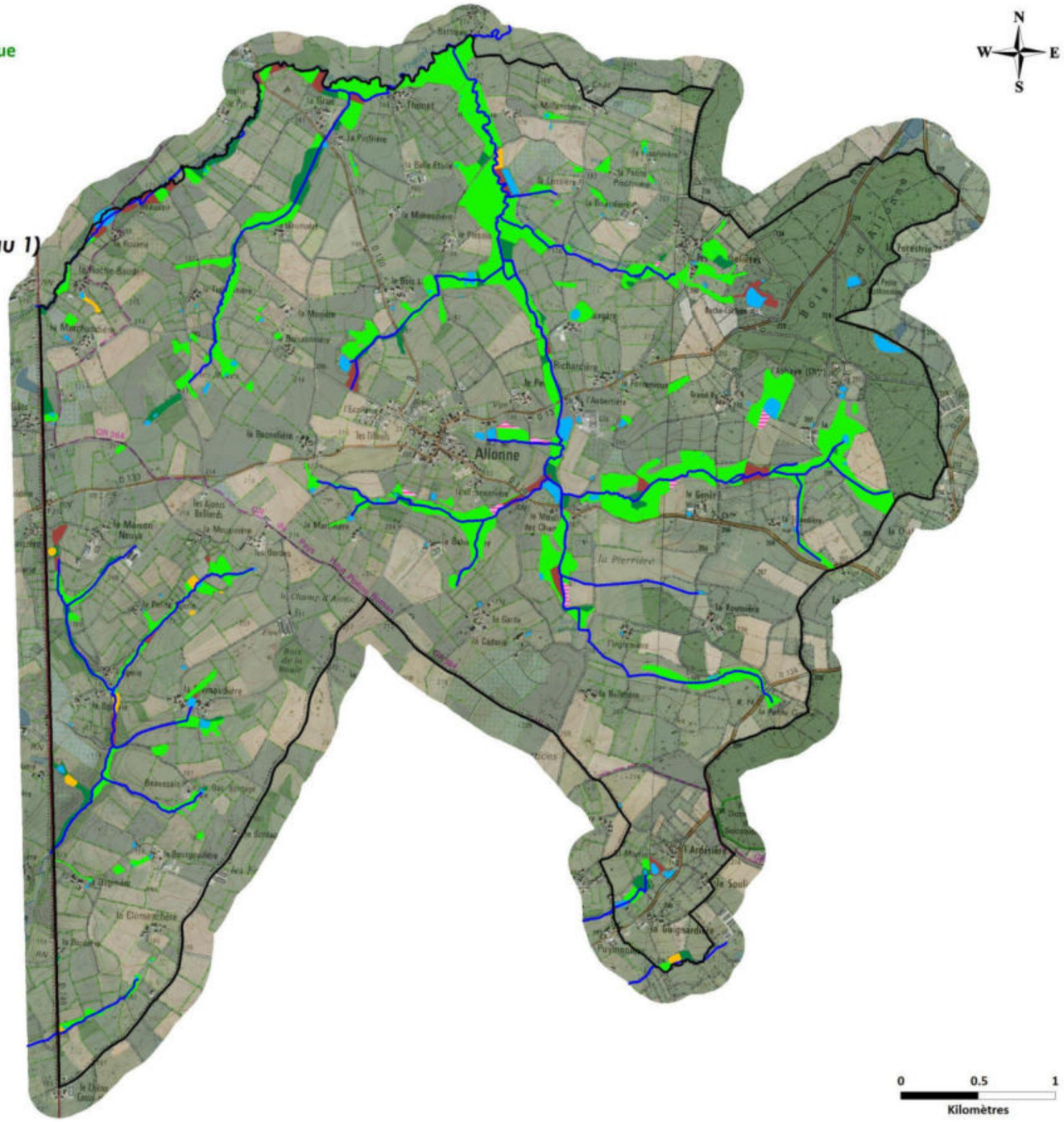

Légende

Classement des zones humides en fonction des habitats (niveau 1)

- 3 - Prairies, landes, fruticées
- 4 - Forêts
- 5 - Marais, roselières, cariçaies
- 8 - Terres cultivées
- 8 - Divers
- 8 - Plantations

Zones non humides appartenant à la typologie Corine biotopes

- 22.1 - Pièces d'eau (mares, plans d'eau)

Repères

- Limite communale
- Réseau hydrographique principal (IGN)

Sources : Pays de Gâtine, NCA Environnement, IGN Scan25®, IGN BD Ortho®

nca environnement *Réalisation : NCA Environnement Mars 2016*

Zones humides classées en fonction de la typologie CORINE Biotopes de niveau 1

(Sources : IGN Scan25®, IGN BD Ortho®, Pays de Gâtine, NCA environnement)

Typologie Corine biotope	Surface (ha)	Proportion (%)
3 – Landes, fruticées et prairies	163,6 ha	78,6 %
4 – Forêts	22,9 ha	11,1 %
5 – Tourbières et marais	3,2 ha	1,5 %
8 – Terres cultivées	2,7 ha	1,3 %
8 – Plantations	14,4 ha	6,9 %
TOTAL	207,9 ha	100 %

Synthèse des habitats observés (Code CORINE Niveau 1) et de leur proportion

De manière synthétique, la répartition des zones humides peut être analysée en fonction des habitats CORINE Biotopes. On observe un habitat majoritairement dominant sur la commune, c'est celui des **prairies** : près de **79 %** des zones humides. Ensuite, on retrouve les zones humides boisées (boisements naturels : 11 %), les zones humides plantées (7 %), les roselières (1 %) et les terres cultivées (1 %).

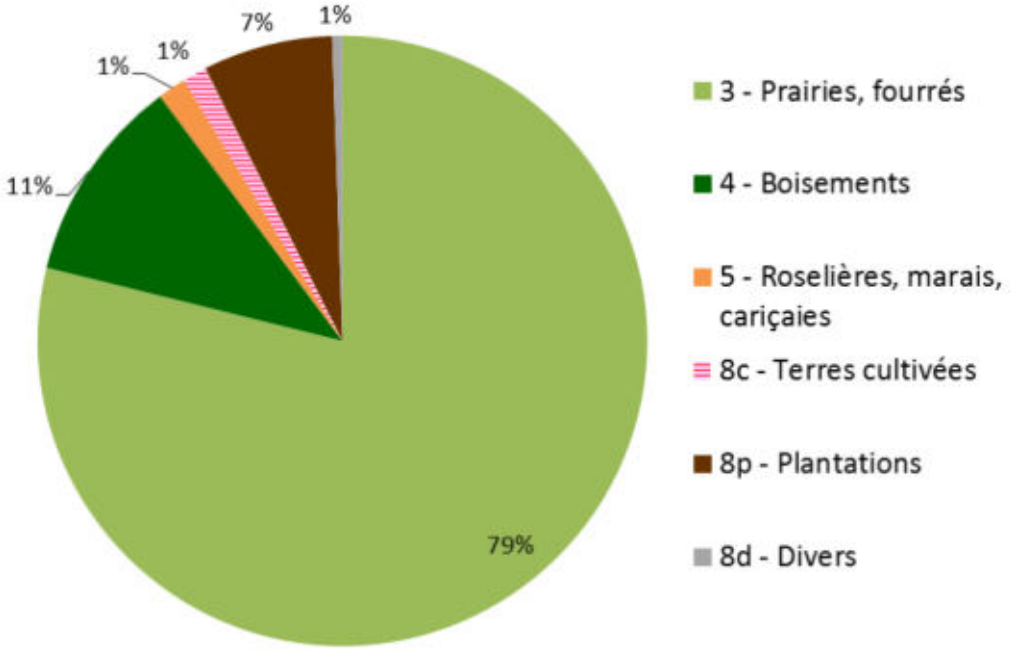

Répartition des zones humides selon la typologie CORINE Biotopes de niveau 1

En affinant la description, il est possible de définir les habitats de manière plus précise. Ainsi, 17 habitats différents ont été définis, en zone humide, sur Allonne.

La répartition est la suivante (une couleur correspond à un niveau typologique) :

3 - PRAIRIES, FOURRES : ha (%)

37 - Prairies humides et mégaphorbiaies

37.1 - Communautés à Reine des prés et communautés associées : 5,18 ha

37.2 - Prairies humides eutrophes

37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques : 27,32 ha

37.217 - Prairies à Jonc diffus : 52,49 ha

37.22 - Prairies à Jonc acutiflore : 38,69 ha

37.241 – Pâtures à grands joncs : 30,60 ha

38 - Prairies mésophiles

38.1 - Pâtures mésophiles : 9,14 ha

38.21 - Prairies atlantiques à fourrages : 0,17 ha

4 - BOISEMENTS : ha (%)

41 - Forêts caducifoliées

41.3 – Frênaies : 0,64 ha

41.37 - Frênaies sub-atlantiques : 0,47 ha

41.H - Autres bois caducifoliés : 0,53 ha

44 - Forêts riveraines, forêts et fourrés très humides

44.1 - Formations riveraines de saules : 0,51 ha

44.3 – Forêts de Frênes et d'Aulnes

44.31 - Forêts de Frênes et d'Aulnes des ruisselets et des sources (rivulaires) : 3,74 ha

44.33 - Bois de Frênes et d'Aulnes des rivières à eaux lentes : 3,47 ha

44.9 - Bois marécageux d'aulne, de saule et de myrte des marais : 1,13 ha

44.91 - Bois marécageux d'Aulnes : 11,23 ha

44.92 - Saussaies marécageuses : 1,27 ha

5 - TOURBIERES ET MARAIS : ha (%)

53 - Végétation de ceinture des bords des eaux

53.1 – Roselières

53.14 - Roselières basses : 0,50 ha

53.16 - Végétation à *Phalaris arundinacea* : 0,53 ha

53.2 – Communautés à grandes Laîches : 0,40 ha

53.4 – Bordures à Calamagrostis des eaux courantes : 1,12 ha

54.1 – Sources : 0,64 ha

8 - TERRES CULTIVEES : ha (%)

82 - Cultures

82.1 – Champs d'un seul tenant intensément cultivé : 1,74 ha

82.2 – Cultures avec marges de végétation spontanée : 0,92 ha

8 - PLANTATIONS : ha (%)

83 - Vergers, bosquets et plantations d'arbres

83.3 – Plantations

83.31 - Plantations de conifères

83.311 - Plantations de conifères indigènes

83.3112 - Plantations de Pins européens : 0,93 ha

83.32 - Plantations d'arbres feuillus : ha

83.321 - Plantations de Peupliers : 12,51 ha

83.3211 - Plantations de Peupliers avec une strate herbacée élevée : 0,73 ha

83.325 - Autres plantations d'arbres feuillus : 0,27 ha

87.1 – Terrains en friche : 1,14 ha

Prairies, Fourrés (Code CORINE 3)

Cette catégorie est en grande partie représentée par des prairies à Joncs diffus. Les prairies correspondent par ailleurs à l'habitat très majoritairement dominant sur la commune (93 % des zones humides). Principalement à vocation agricole, pour le pâturage ou la fauche, ces prairies peuvent accueillir une diversité floristique importante. Toutefois, la pression du pâturage peut à l'inverse diminuer cette diversité végétale, et il n'est ainsi pas rare d'observer un nombre limité d'espèces au sein de ces milieux. Les prairies humides pâturées représentent une identité culturelle forte du bocage gâtinais. Bien souvent, le caractère humide très marqué, en particulier à proximité du réseau hydrographique, impose une gestion agricole de pâturage.

37.1 - Communautés à Reine des prés (mégaphorbiaies)

Les mégaphorbiaies sont des habitats caractérisés par une végétation dense et une diversité floristique relativement importante, avec des espèces basses telles que la Reine des prés (*Filipendula ulmaria*) et la Menthe aquatique (*Mentha aquatica*), mais également des espèces hautes telles que la Salicaire (*Lythrum salicaria*), la Lysimaque (*Lysimachia vulgaris*), la Baldingère-faux-roseau (*Phalaris arundinacea*) ou encore le Cirse des marais (*Cirsium palustre*). Ces habitats s'inscrivent dans une dynamique de fermeture du milieu. Ils sont représentatifs d'un stade intermédiaire entre la prairie et le boisement. Si aucune gestion n'est apportée à cet habitat, l'évolution naturelle tend à la fermeture du milieu, avec une colonisation petit à petit par des essences hygrophiles telles que des Saules, puis des Aulnes.



37.2 - Prairies humides atlantiques eutrophes

Les prairies humides se développent généralement en bordure des rivières et ruisseaux de plus ou moins grande importance, également en bordure de plans d'eau et sur les plateaux. Il s'agit d'un milieu herbacé dont l'évolution est bloquée par la gestion humaine (fauche ou pâturage) au stade prairial. Cet habitat se présente le plus souvent sous la forme de prairies denses et riches en diversité floristique.

Le mode de gestion des prairies humides influe directement sur la physionomie de l'habitat : lorsqu'elles sont pâturées - généralement par des bovins ou des ovins en Poitou-Charentes - le cortège végétal est moins diversifié. Les Joncs, peu appréciés par le bétail, y dominent souvent, accompagnés par un faible nombre d'espèces dont la Renoncule rampante (*Ranunculus repens*), la Renoncule flammette (*Ranunculus flammula*), la Renoncule âcre (*Ranunculus acris*), la Lysimaque nummulaire (*Lysimachia nummularia*) ou encore l'Oseille crépue (*Rumex crispus*). Dans certains cas, lorsque la pression du pâturage est importante, on parlera de prairies « piétinées » : la végétation y est dominée par des espèces rampantes, à recouvrement épars, avec souvent un développement de grands joncs qui forment des touffes denses plus ou moins étalées. Les prairies humides bénéficiant d'une fauche tardive sont généralement très riches en espèces, on peut y retrouver en plus des espèces déjà citées, le Lychnis fleur de coucou (*Lychnis flos-cuculi*), le Myosotis des marais (*Myosotis scorpioides*), le Gaillet des marais (*Galium palustre*), ou encore le Vulpin genouillé (*Alopecurus geniculatus*).

Sur la commune, quatre types de prairies humides ont été observées :

- les prairies humides atlantiques à subatlantiques,

- les prairies à Jonc diffus, dominées par *Juncus effusus*,
- les prairies à Jonc acutiflore, dominées par *Juncus acutiflorus*,
- les pâtures à grands joncs, avec parfois *Juncus inflexus*,



38.1 / 38.21 - Prairies mésophiles

Ces prairies sont constituées principalement d'espèces mésophiles, c'est-à-dire non caractéristiques de zone humide. Sur ces milieux, c'est donc le critère pédologique qui a permis la délimitation d'une zone humide. Ces prairies sont exploitées pour le pâturage et/ou pour la fauche. La richesse floristique est directement dépendante de la gestion agricole : si les prairies sont permanentes, la diversité floristique peut être très intéressante, c'est moins le cas si la prairie est temporaire ou avec une végétation semée (Ray-grass, Fétuque). Ces prairies sont constitutives du bocage, elles représentent l'identité culturelle des paysages gâtinais.




Boisements (Code CORINE 4)

Les boisements « spontanés » sont à différencier des boisements « anthropiques », issus de la plantation d'essences bien souvent exogènes. Sur la commune d'Allonne, les boisements humides naturels sont pour la plupart dominés par l'Aulne glutineux.

41.3 - Frênaies

Deux zones humides de type frênaie ont été identifiées sur la commune. L'une est plantée, l'autre non. Les frênaies sont caractérisées par la présence du Frêne commun (*Fraxinus excelsior*) et/ou du Frêne à feuilles étroites (*Fraxinus angustifolia*). Seul *Fraxinus angustifolia* est caractéristique des zones humides, *Fraxinus excelsior* étant souvent planté. Dans le cas ou seul *Fraxinus excelsior* est présent, c'est le critère pédologique qui a permis la délimitation de la zone humide.




44.3 - Bois de Frênes et d'Aulnes

Ces forêts se retrouvent en bordure de cours d'eau et subissent des inondations périodiques. Cependant, lors des basses eaux, les sols sont bien drainés et aérés. La différence avec les bois marécageux résulte de la présence d'essences ne pouvant croitre sur des sols engorgés en permanence.




44.9 – Bois marécageux d'Aulnes et Saussaies marécageuses

Ces boisements très humides se développent dans les bas-marais et sur les terrasses alluviales, sur des sols marécageux, gorgés d'eau pour la plus grande partie de l'année. Les saussaies marécageuses sont composées d'une ou plusieurs variétés de Saules. Ces essences peuvent être accompagnées d'espèces basses comme la Lathrée clandestine (*Lathraea clandestina*), la Reine des prés (*Filipendula ulmaria*), l'Iris faux-acore (*Iris pseudacorus*) ou encore la Menthe aquatique (*Mentha aquatica*). Les aulnaies sont dominées par l'Aulne glutineux, le Saule marsault étant souvent présent en sous-strate.

Ces habitats sont très intéressants, tant pour les espèces animales et végétales, que pour les fonctionnalités hydrologiques qu'ils assurent.






Roselières, tourbières et marais (Code CORINE 5)

53.16 – Végétation à Phalaris arundinacea (ou Baldingeraie)

La Baldingeraie est dominée par la Baldingère faux-roseau (*Phalaris arundinacea*) et constitue une forme de roselière haute. La Baldingère faux-roseau forme souvent un tapis monospécifique et ressemble au Roseau commun. Elle s'en distingue par la forme de l'inflorescence et de la ligule (à la base des feuilles). Les roselières sont des milieux très intéressants d'un point de vue qualitatif de la ressource en eau car elles ont des capacités épuratrices efficaces. Plusieurs baldingeraies ont été identifiées sur la commune, souvent de trop petite taille pour être cartographiées en tant que telle. Une zone humide a été cartographiée en baldingeraie le long du Chaseau, entre la Pinelière et la Lussière.



Baldingeraie le long du Chaseau

53.2 - Communautés à grandes Laîches (cariçaies)

Les communautés à grandes laîches ou cariçaies, sont des formations végétales dominées par des espèces du genre Carex, occupant les dépressions humides pouvant s'assécher une partie de l'année. Les Carex (ou Laîches) forment des groupements, mono ou pluri-spécifiques, mais peuvent se développer en mosaïque avec des habitats prairiaux en fonction des conditions micro-topographiques. Leur tige est trigone et leurs feuilles souvent rudes et peu appétentes. Une cariçaie a été identifiée, elle est située le long d'un cours d'eau temporaire entre les Bordes et la Petite Ogerie.



53.4 – Bordures à Calamagrostis des eaux courantes

Trois zones ont été classées en bordure à Calamagrostis des eaux courantes. Il s'agit d'une franche en bordure de ruisseau, caractérisé par la présence de la Glycérie flottante (*Glyceria fluitans*). Cette plante (Poacée) se retrouve souvent dans les zones d'écoulements lents.



54.1 – Sources

Zones de sources (suintements) et leurs communautés étroitement associées. Dans les zones de sources, croisent des plantes telles que le Cresson des fontaines (*Nasturtium officinal*), l'Ache nodiflore (*Helosciadium nodiflorum*), la Glycérie flottantes (*Glyceria fluitans*), etc.





Terres agricoles et paysages artificiels (Code CORINE 8)

Cette catégorie regroupe un ensemble d'habitats à niveau plus ou moins important d'anthropisation. On y retrouve les milieux à caractère « semi-naturel », représentés par les terres agricoles, qui comprennent à la fois les terres cultivées (8c) et les plantations (8p). L'appellation « divers » regroupe les terrains en friche, les jardins et les zones rudérales (8d).

Il est à noter que le caractère « semi-naturel » des terres agricoles reste une dénomination abstraite, chaque milieu étant différent dans son degré de perturbation et d'éloignement d'un habitat «naturel». En revanche, l'anthropisation de ces milieux est une variable commune.

L'artificialisation des habitats explique l'absence, voire la faible représentativité des espèces végétales hygrophiles. La caractérisation et la délimitation de ces milieux passe ainsi nécessairement par le critère pédologique.

82.1 – Champs cultivés

Les terres cultivées représentent 1 % des zones humides inventoriées. Cet habitat correspond aux parcelles cultivées (labour, semis, cultures en place…), majoritairement de céréales. Certaines zones humides permettent la mise en place de cultures, notamment celle du maïs. Le travail du sol altère les fonctionnalités de la zone humide.





83.31 – Plantations de conifères

Bois planté en résineux (Pins européens) autour de l'étang de Roche-Cochon.



83.32 – Plantations de feuillus

Cette catégorie comprend notamment les plantations de peupliers. Les peupleraies peuvent être entretenues par une fauche de la strate herbacée ou non entretenues. Les peupleraies peuvent accueillir une strate herbacée typique de zone humide si la fauche n'est pas trop soutenue.




87.1 - Terrains en friche

Cet habitat est présent dans les zones de déprise agricole ou dans les espaces interstitiels de l'urbanisation. Le cortège floristique peut y être assez diversifié avec une dominance de grandes plantes à fleurs et de graminées. L'absence de gestion amène ces terrains à se fermer progressivement jusqu'au développement d'un boisement. Deux zones humides ont été classées en tant que friche (sous l'Aubertière et à la Pinfrière).



La cartographie des zones humides de la commune suivant la typologie CORINE Biotopes est présentée en page suivante. Le niveau typologique attribué se veut le plus précis possible.

Pays de Gâtine Parthenay
www.gatine.org

Inventaire (délimitation et caractérisation) des zones humides, du réseau hydrographique et des pièces d'eau des communes du Pays de Gâtine

ALLONNE (79007)

Cartographie des zones humides, classées selon la typologie Corine biotope

Légende

Classement des zones humides selon la typologie CORINE biotopes

- 37.1 - Communautés à Reine des prés et communautés associées
- 37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc acutiflore
- 37.241 - Pâtures à grands joncs
- 38.1 - Prairies mésophiles
- 38.21 - Prairies atlantiques à fourrage
- 41.3 - Frênaies
- 41.37 - Frênaies subatlantiques
- 41.H - Autres bois caducifoliés
- 44.1 - Formations riveraines de saules
- 44.31 - Forêts de Frênes et d'Aulnes des ruisselets et des sources
- 44.33 - Bois de Frênes et d'Aulnes des rivières à eaux lentes
- 44.9
- 44.91 - Bois d'Aulnes marécageux
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.14 - Roselières basses
- 53.16 - Végétation à Phalaris arundinacea
- 53.2 - Communautes à grandes Laîches
- 53.4 - Bordures à Calamagrostis des eaux courantes
- 54.1 - Sources
- 82.1 - Terres cultivées
- 82.2 - Culture avec marge de végétation spontannée
- 83.3112 - Plantations de Pins européens
- 83.321 - Peupleraies
- 83.3211 - Plantations de Peupliers à strate herbacée haute
- 83.325
- 87.1 - Terrains en friche

Zones non humides appartenant à la typologie Corine biotopes

- 22.1 - Pièces d'eau (mares, plans d'eau)

Repères

- Limite communale
- Réseau hydrographique principal (IGN)

0 0.5 1
Kilomètres

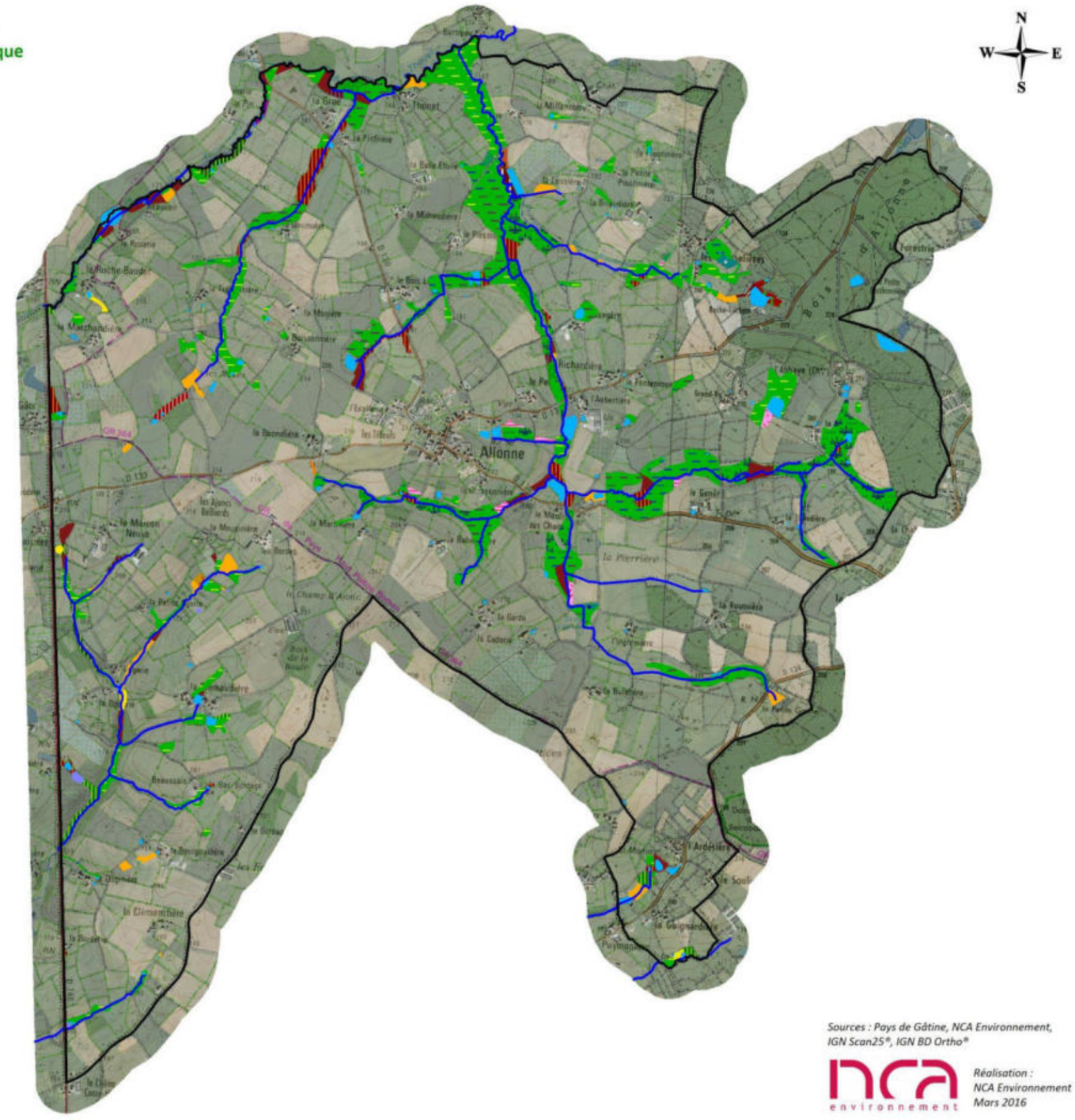

Sources : Pays de Gâtine, NCA Environnement, IGN Scan25®, IGN BD Ortho®

nca environnement

Réalisation : NCA Environnement Mars 2016

Cartographie des zones humides, classées selon la typologie CORINE Biotopes

(Sources : IGN Scan25®, IGN BD Ortho®, Pays de Gâtine, NCA environnement)

2.4. FONCTIONS DES ZONES HUMIDES

Les zones humides inventoriées présentent diverses fonctionnalités et aptitudes. L'état de conservation est variable selon l'occupation du sol. La majorité des zones humides de la commune sont représentées par des prairies en bon état de conservation. On observe sur Le Retail peu d'habitats dégradés tels que des terres cultivées ou des peupleraies, ces zones représentant des superficies relativement faibles sur l'ensemble de la commune (10 %).

Le constat des fonctionnalités varie selon les habitats :

- Les **prairies humides**, représentant la plus grande surface, sont des **zones riches** notamment par le maintien d'une végétation caractéristique. L'entretien de ces prairies par le pâturage est essentiel à leur maintien car il limite la fermeture du milieu. La végétation permet également d'assurer des **fonctionnalités hydrauliques et épuratrices**.
  - Régulation naturelle des crues (plaine d'inondation) ;
  - Protection contre l'érosion ;
  - Stockage des eaux de surface, recharge des nappes, soutien d'étiage fort.
  - Interception des matières en suspension et des matières polluantes ;
  - Régulation des nutriments.

- Les **boisements** de la commune possèdent un cortège floristique présentant un **intérêt biologique** intéressant (pas forcément dominé par les espèces hygrophiles) avec différentes strates de végétation (herbacée, arbustive et arborée). La végétation permet également d'assurer des **fonctionnalités hydrauliques**.
  - Régulation naturelle des crues (plaine d'inondation) ;
  - Protection contre l'érosion ;
  - Maintien des berges pour les boisements alluviaux ;
  - Stockage des eaux de surface, recharge des nappes, soutien d'étiage.

- Les **zones humides cultivées** ont perdu toute fonctionnalité biologique par l'absence de végétation hygrophile. Elles conservent uniquement des **fonctions hydrauliques limitées** :
  - Régulation naturelle des crues (plaine d'inondation) ;
  - Protection contre l'érosion (faible sans végétation) ;
  - Stockage des eaux de surface, recharge des nappes, soutien d'étiage limité.

Aux fonctions hydrauliques et biologiques vient s'ajouter un rôle d'épuration des eaux, d'autant plus important au regard du contexte essentiellement agricole de la commune. Les boisements et zones humides rivulaires participent ainsi à cette épuration, en limitant les transferts vers le réseau hydrographique.



Zone humide le long du Chaseau, entre le Plessis et la Sauvagère

27 espèces floristiques caractéristiques de zones humides ont été observées sur la commune (**cf. Annexe 6**). La période d'inventaire (janvier) ne permet pas d'être exhaustif dans les relevés mais une certaine variété d'habitats a pu être observée.

Concernant la faune, des espèces comme les amphibiens sont intéressants à prendre en compte dans ce cadre d'étude car il s'agit d'un groupe intimement lié aux zones humides. De plus, ils bénéficient tous d'une protection nationale et européenne, plus ou moins forte selon les espèces considérées. Par conséquent, la présence d'amphibiens ajoute une valeur biologique à ces milieux. La période de prospection n'a pas été favorable à l'observation d'individus.

Cependant, des habitats semblent favorables aux **amphibiens** et aux **odonates** (libellules). En effet, les paysages bocagers de la commune, associés à la présence de mares, offrent des sites de reproduction, d'alimentation et de repos pour ces espèces. La végétation aquatique et celle des prairies annexes sont également favorables à ces espèces.

2.5. ENJEUX

De par leurs fonctions et leurs intérêts à l'échelle de la commune et du bassin versant, il est important de préserver ces zones humides et de les intégrer dans les documents d'urbanisme.

Il n'existe pas à ce jour de modalités de définition des zones humides à enjeu. Ces travaux de hiérarchisation pourront être menés ultérieurement par le Préfet des Deux-Sèvres ou la Commission locale de l'eau, afin de définir d'éventuels nouveaux zonages réglementaires : les **ZHIEP** (zone humide d'intérêt environnemental particulier) et les **ZSGE** (zone stratégique pour la gestion de l'eau). En fonction des enjeux locaux, les critères d'analyse utilisés pourront être sensiblement différents.

De manière générale, les zones humides en bordure de cours d'eau ou tête de bassin présenteront un enjeu plutôt fort, compte tenu des fonctionnalités hydrauliques, voire épuratrices, qu'elles peuvent assurer. Les terres cultivées et les plantations présenteront un enjeu plus faible en raison de leur fonctionnalité biologique très limitées. Les zones humides de plateau et déconnectées de tout cours d'eau seront également moins intéressantes.

Il faut toutefois faire attention aux outils de hiérarchisation proposés, qui prennent avant tout en compte des critères d'analyse qui leur sont propres ! Les zones humides dont l'enjeu de conservation est considéré « faible » (par exemple sur un critère de fonctionnalité biologique) ne sont pas pour autant dépourvues d'intérêts (fonctions hydrauliques…).

CHAPITRE 5

CONCLUSION

1. BILAN DE L'INVENTAIRE

1.1. BILAN DES RESULTATS

Les résultats de l'inventaire, réalisé conformément aux « modalités » validées par la CLE du SAGE Sèvre Niortaise – Marais Poitevin et par la CLE du SAGE Thouet, ainsi qu'aux critères de définition des zones humides de l'Arrêté interministériel du 24 juin 2008, modifié le 1er octobre 2009, établissent que :

- La **surface en zones humides** est de **207,99 ha**, soit environ **8,98 %** de la surface communale totale ;
- Compte tenu du contexte géologique, pédologique, hydrographique et paysager, la majorité des zones humides se situe le long du réseau hydrographique (80%), dans les lits majeurs ;
- Les zones humides inventoriées présentent des fonctionnalités hydrauliques, épuratrices et biologiques variables selon les habitats considérés ;
- Près de **79 %** des zones humides répertoriées sont des **prairies** entretenues par les agriculteurs. Ces habitats offrent un potentiel biologique fort ;
- **27 espèces indicatrices** de zones humides ont été identifiées lors des prospections de janvier 2016 ;
- La commune comprend environ **33,4 km de cours d'eau principaux** et environ 13 km de réseau secondaire ;
- **123 mares et plans d'eau** ont été inventoriés, pour une surface de 15,94 ha.

La proportion de zones humides sur le territoire communal est légèrement au-dessus de la moyenne des communes du Pays de Gâtine, celle-ci étant aux alentours de 6 %.

1.2. BILAN DE LA DEMARCHE

L'inventaire des zones humides sur la commune d'Allonne s'est déroulé dans de bonnes conditions et les démarches définies par les SAGE ont bien été respectées.

Afin de mobiliser le savoir local et de sensibiliser les acteurs de la commune, une démarche de **concertation** a été instaurée. Au total, le groupe d'acteurs locaux s'est réuni à trois reprises, avant et après la phase terrain, et a participé au bon déroulement de l'étude. Les propriétaires ou exploitants voulant suivre les ingénieurs sur le terrain ont été contactés et ont pu constater la délimitation des zones humides sur leurs parcelles. Les exploitants se sont d'ailleurs bien mobilisés.

La période de prospection de terrain se déroulant en janvier, n'a pas été favorable à l'identification exhaustive des espèces végétales et de la faune. Toutefois, un certain nombre d'espèces végétales ont pu être identifiées. L'inventaire se basant sur les critères de caractérisation de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié, de nombreux sondages pédologiques à la tarière ont été réalisés afin de délimiter au mieux les zones humides.

Les investigations ont couvert l'ensemble des zones définies lors des réunions de pré-inventaire. Certaines zones non pré-localisées ont aussi fait l'objet d'une vérification de terrain afin d'affiner les résultats de l'inventaire.

2. SUITE A DONNER

Cet inventaire permettra à la commune d'Allonne d'avoir une meilleure connaissance des zones humides présentes sur son territoire, la finalité étant de conserver et de favoriser l'état humide des habitats répertoriés.

Selon les modalités d'inventaire du SAGE, le rendu complet de l'étude se fait sous format papier et informatique, il comprend les documents suivants :

→ Format papier

- Le présent rapport final ;
- L'Atlas cartographique imprimé à l'échelle 1/7000ème en format A3 ;
- Une carte des zones humides inventoriées identifiées par le Code CORINE Biotopes de niveau 1, imprimé au format poster A0 ;

→ Format informatique (DVD-Rom)

- Le rapport final de l'étude (format word et pdf) ;
- L'Atlas cartographique au 1/7000ème (format .mxd et pdf) ;
- La base de données Gwern complétée ;
- La couche SIG polygone au format shape des zones humides ;
- La couche SIG polyligne au format shape du réseau hydrographique ;
- La couche SIG point au format shape des sondages pédologiques ;
- La couche SIG point au format shape des observations complémentaires ;
- Une copie des fiches de terrain.

Les différents objectifs et continuités du présent inventaire des zones humides sont les suivants :

- Intégration aux documents du SAGE pour une gestion à l'échelle du bassin versant ;
- Délimitation des ZHIEP et ZSGE ;
- Intégration dans les documents d'urbanisme (PLU, carte communale, …) ;
- Application de la nomenclature EAU (projet IOTA) ;
- Exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

L'intégration de la présente étude dans les documents d'urbanisme constitue un nouvel élément dont il faut désormais tenir compte pour les différents projets de développement local. Il faudra également prendre en compte les zones « fonctionnelles » au regard de l'eau, qui ne sont pas forcément « zones humides » : remontées de nappes, inondations, etc.

ANNEXES

- ANNEXE N°1 : Constitution du groupe d'acteurs délibéré par le Conseil municipal ;

- ANNEXE N°2 : Compte-rendu de la réunion de présentation au groupe d'acteurs locaux du 11 janvier 2016 ;

- ANNEXE N°3 : Compte-rendu de la réunion de terrain avec le groupe d'acteurs locaux du 18 janvier 2016 ;

- ANNEXE N°4 : Compte-rendu de la réunion de restitution provisoire au groupe d'acteurs locaux du 29 février 2016 ;

- ANNEXE N°5 : Compte-rendu du conseil municipal du 4 avril 2016 ;

- ANNEXE N°6 : Flore observée sur la commune d'Allonne lors de la campagne de terrain (janvier 2016) ;

- ANNEXE N°7 : Délibération du Conseil municipal pour validation de l'inventaire.

ANNEXE 1

Délibération du conseil municipal validant la liste du groupe d'acteurs locaux

Nombre de conseillers	: 15
En exercice	: 15
Présents	: 12
Pouvoir	: 0

Tél : 05.49.63.72.23
Mail : mairie-allonne@orange.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE ALLONNE

L'an deux mille quinze, le sept décembre
Le Conseil Municipal de ALLONNE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Emmanuel ALLARD, Maire.

Date de convocation : 30 Novembre 2015

Etaient Présents : Mrs Mmes ALLARD Emmanuel, AIRAULT Michel, FLEAU Natacha, MAIRE Gabriel, GUIGNARD Isabelle, BERHILI Djelloul, CANTET Lucie, LECONTE Nathalie, NIORT Christian, PINTAUD Christine, PROUST Stéphane, THIBAUD Martin.

Excusés : GOMEZ CHAIGNEAU Ursula , GIRARD Bruno
Absent : GUILBOT David

Madame Lucie CANTET est élue secrétaire de séance

OBJET : INVENTAIRES DES ZONES HUMIDES
GROUPE D'ACTEURS LOCAUX – DÉSIGNATION DES MEMBRES

Par délibération en date du 02 juin 2014, la Commune s'est engagée à la réalisation de l'inventaire des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau sur son territoire. Dans le cadre de cette démarche, la Commune de Allonne doit mettre en place un groupe d'acteurs locaux de 15 personnes environ chargé d'accompagner la démarche dudit inventaire, réalisé par le cabinet d'études NCA Environnement.

La composition du groupe d'acteurs locaux est la suivante :
- un ou plusieurs élus dont le maire (ou son représentant),
- plusieurs exploitants agricoles locaux (et/ou exploitants forestiers)
- un élu du syndicat de rivières (quand il existe),
- un habitant ayant connaissance de l'avant-remembrement
- un représentant :
  - d'une association de chasse,
  - d'une association de pêche,
  - d'une association de protection de la nature,
  - d'une association de randonneurs,
  - de la propriété foncière,
  - de chaque SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) concerné par le territoire communal,
  - de l'ONEMA (Office National de l'Eaux et des Milieux Aquatiques

Il est à noter que peuvent être conviés à ce groupe de travail tous les acteurs locaux ou instances extérieures ayant un rôle, une connaissance ou un intérêt liés aux zones humides et aux cours d'eau.

Après en avoir délibéré, sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne comme membres du groupe d'acteurs locaux pour l'inventaire des zones humides :

- **Emmanuel ALLARD Maire**
- **Michel AIRAULT Agriculteur, Adjoint au Maire**
- **David GUILBOT, Agriculteur Conseiller Municipal**
- **Martin THIBAUD Délégué SMVT, Conseiller Municipal**
- **Jean-Jacques MORIN Agriculteur**
- **Hervé FLEAU Agriculteur**
- **Jacques GROLLEAU Employé Communal à la retraite**
- **Patrick GUIGNARD Président de la clé des chemins (association protection de l'environnement)**
- **Patrick MORISSET Président de l'ACCA Allonne**
- **Robert POIRAUD Chasseur**
- **François GROLLEAU Représentant association de pêche**
- **Bruno GAUTHIER Propriétaire foncier**
- **Dominique PILLET Représentant de la Marouette (association de randonneurs)**
- **Représentant de la CLE (SAGE SEVRE NIORTAISE VENDEE)**
- **Représentant du service Départemental de l'ONEMA 79**
- **Pierre PEAUD Représentant SAGE Thouet**

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus **Le Maire,**
Pour copie conforme

Certifié éxécutoire
Envoyé en Sous-Préfecture
Le : 11 Décembre 2015
Publié ou notifié
Le : 11 Décembre 2015



ANNEXE 2

Compte-rendu de la réunion de présentation au groupe d'acteurs locaux du 11 janvier 2016

NCA Environnement
11 Allée Jean Monnet
86170 Neuville-de-Poitou
Tél. 05 49 00 43 20
Fax 05 49 00 43 30
Email : accueil@nca-env.fr
www.nca-env.fr
www.nca-methanisation.fr

Études et conseils en environnement
Assainissement collectif
Assainissement non collectif
Maîtrise d'œuvre
Protection des eaux
Hydraulique fluviale
Environnement et agriculture
Méthanisation
Gestion des milieux
Démarche d'insertion écologique
Inventaire faune et flore
Environnement et aménagement

INVENTAIRE (DELIMITATION ET CARACTERISATION) DES ZONES HUMIDES, DU RESEAU HYDROGRAPHIQUE ET DES PLANS D'EAU

COMMUNE D'ALLONNE (79007)

Inventaire dans le cadre d'un groupement de 28 communes du Pays de Gâtine

Compte-rendu
1ère réunion avec le Groupe d'acteurs locaux : réunion de lancement

11 janvier 2016 à 9h30

Objet **:** Présentation de la démarche d'inventaire des zones humides
Présentation de la pré-localisation des zones humides
Etablissement de la carte de pré-inventaire

Première entreprise française à avoir obtenu en avril 2011 l'AFAQ 26000 et en janvier 2012 la labellisation LUCIE pour son engagement dans la RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) et le développement durable.

SAS au capital de 110 000 e
N° identification :
343 460 622 RCS Poitiers
APE : 7112B
N° TVA : FR 57 343 460 622

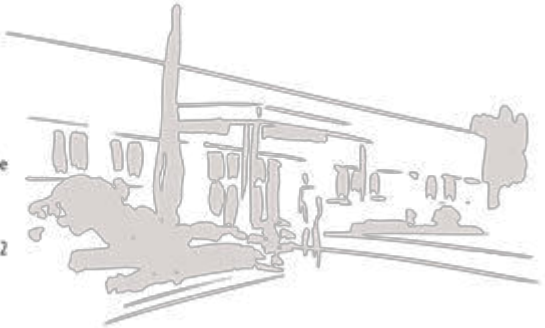

Sommaire

I. Présentation de la démarche d'inventaire des zones humides 2
1. Introduction 2
2. Cadre juridique de l'inventaire 3
3. Définition d'une zone humide 4
4. Localisation des zones humides 5
5. Types de zones humides 5
6. Fonctionnalités des zones humides 5
7. Inventaire des zones humides 6
8. Démarche de concertation et de communication 7
9. Planning prévisionnel 7
10. Méthodologie d'inventaire 7
II. Discussion/questions posées durant la présentation 11
III. Présentation de la pré-localisation des zones humides 11
IV. Etablissement de la carte de pré-inventaire 26
V. Bilan de la réunion 28
VI. Suite de la démarche d'inventaire 28

Participants à la réunion

Intervenants extérieurs	
NCA Environnement	Mme TONDEUX Laetitia
Pays de Gâtine	Mme BEVILLON Camille
SAGE Sèvre Niortaise Marais Poitevin	M. JOSSE François
SAGE Thouet	M. PACAUD Alexis
Membres du groupe d'acteurs locaux	
Maire d'Allonne	M. ALLARD Emmanuel
Président ACCA Allonne	M. MORISSET Patrick
Chasseur	M. POIRAUD Robert
Agriculteur/Adjoint	M. AIRAULT Michel
Employé communal à la retraite	M. GROLLEAU Jacques
Agriculteur/Conseiller municipal	M. GUILBOT David
Conseiller municipal/Délégué SMVT	M. THIBAUD Martin
Représentant de la Marouette (association de randonneurs)	M. PILLET Dominique
Président de la clé des chemins (association environnementale)	M. GUIGNARD Patrick
Agriculteur	M. FLEAU Hervé
Agriculteur	M. MORIN Jean-Jacques
Agriculteur /Propriétaire	M. GAUTHIER Bruno
Propriétaire/Représentant association de pêche	M. GROLLEAU François
Agriculteur	M. BERTIN Thierry
Agriculteur	M. BELY Christophe

La composition du groupe d'acteurs a été validée par délibération du Conseil municipal, en date du 7 décembre 2015.

Cependant, la composition de ce groupe ayant été jugée insuffisante par les exploitants de la commune, deux agriculteurs supplémentaires ont été rajouté au groupe d'acteurs, représentants la vallée de l'Autize. Le nouveau groupe d'acteurs a été validé par le Conseil municipal le 11 janvier 2016.

I. Présentation de la démarche d'inventaire des zones humides

1. Introduction

La réunion s'est déroulée à 9h30, le 11 janvier 2016, à la mairie d'Allonne.

L'objectif étant, dans un premier temps, d'exposer la démarche générale d'inventaire des zones humides, notamment les critères de délimitation.

Dans un second temps, le but est de présenter les différents outils de pré-localisation des zones humides aux membres du groupe d'acteurs : géologie, pédologie, remontée de nappe, prélocalisations.

Enfin, un travail sur carte est demandé aux acteurs locaux. Il vise à recueillir un maximum de données concernant la dynamique de l'eau sur la commune (sources, fontaines, lavoirs, puits, zones d'engorgements, zones inondables, écoulements, drainages, etc.) et de discuter des zones prélocalisées (zones humides avérées, zones humides potentielles, zones non humides).

Un tour de table est entamé, interrompu par l'intervention de personnes ne faisant pas partie du groupe d'acteurs locaux. En effet, sept agriculteurs de la commune, qui n'étaient pas invités à cette réunion, se sont mobilisés afin de manifester leur mécontentement. Première chose, ils regrettent de n'avoir pas reçu de courrier d'invitation pour la réunion de jeudi soir (14 janvier). La réunion du 14 janvier est adressée à tout le monde (exploitants et propriétaires de la commune), mais la communication est jugée insuffisante. La mairie a publié un article de presse dans le bulletin municipal, mais n'avait pas envoyé de courriers aux exploitants. Seconde chose, ils jugent le groupe d'acteurs incomplet car aucun agriculteur ne représente la vallée de l'Autize.

Monsieur le Maire s'excuse pour cette mise en route difficile et propose de rajouter deux personnes au groupe d'acteurs afin qu'il soit plus homogène. Ainsi, M. BELY et M. BERTIN font désormais partie du groupe d'acteurs. La réunion du jeudi 14 janvier est maintenue, la mairie s'engage à téléphoner aux exploitants qui ne seraient pas encore au courant.

A la suite de ces arrangements, seules les personnes du groupe d'acteurs sont restées autour de la table et Mme TONDEUX a commencé sa présentation.

2. Cadre juridique de l'inventaire

Le cadre juridique de cet inventaire est fixé par différentes réglementations :

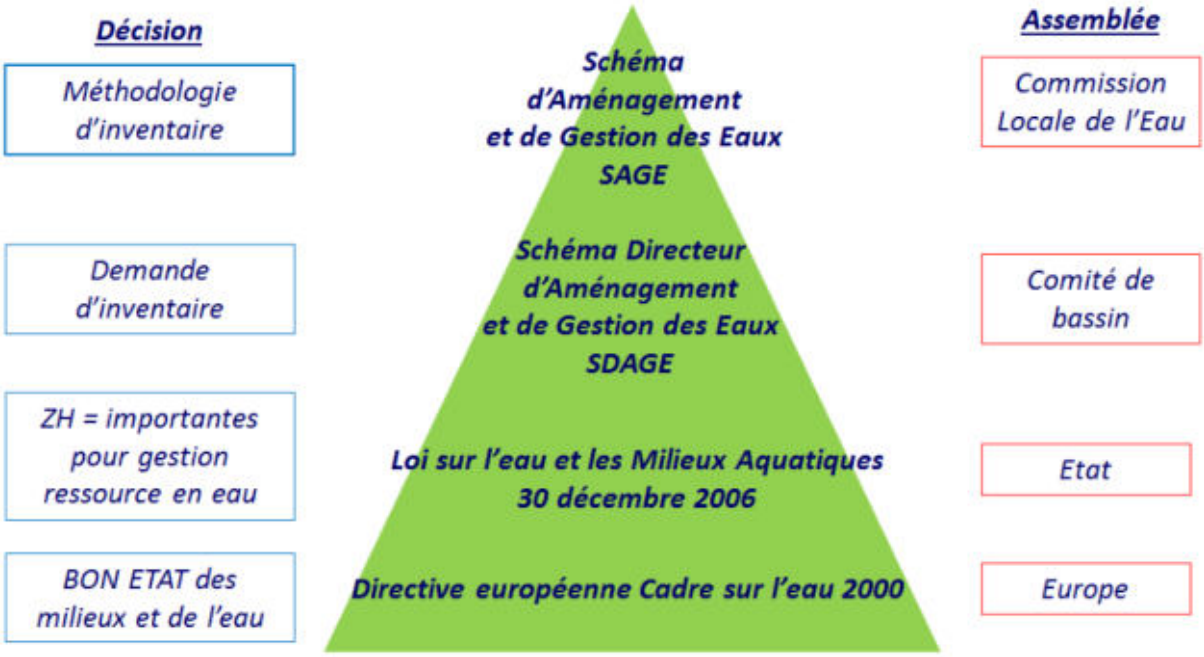

Source du schéma : IIBSN

La Directive Cadre sur l'Eau du 23 octobre 2000, fixe l'objectif d'atteindre un bon état des cours d'eau européens d'ici 2015.

La loi sur l'eau du 3 janvier 1992 modifiée en 2006 a pour fondement la gestion collective de l'eau et des milieux aquatiques, qui constituent un patrimoine fragile et commun à tous. Les zones humides y sont identifiées comme des espaces contribuant à la gestion équilibrée de la ressource ;

Le SDAGE Loire Bretagne 2016-2021, adopté le 4 novembre 2015 par le comité de bassin, prévoit, dans l'un de ses quatorze objectifs principaux, la sauvegarde et la mise en valeur des zones humides, principe mis en œuvre au niveau des SAGE. Le SDAGE Loire Bretagne prévoit d'atteindre 61% des eaux en bon état d'ici 2021. Aujourd'hui, seulement 26% des cours d'eau ont un bon état écologique sur le bassin Loire Bretagne.

La loi sur le développement des territoires ruraux de 2005 pose le principe que la préservation et la gestion durable des zones humides sont d'intérêt général.

La commune d'Allonne est située sur le territoire de deux SAGE : le SAGE Sèvre Niortaise Marais Poitevin et le SAGE Thouet.

La méthodologie d'inventaire des zones humides est définie par le SAGE sur son territoire. Lorsque la commune est concernée par deux SAGE, c'est la méthodologie la plus poussée qui est appliquée, en l'occurrence celle du SAGE Sèvre Niortaise Marais Poitevin.

La présente étude s'intègre dans un groupement de 28 communes du Pays de Gâtine, 5 SAGE sont concernés au total.

3. Définition d'une zone humide

La définition d'une zone humide est donnée par le code de l'environnement (art. L.211-1). Ainsi, les zones humides sont définies comme "des terrains exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre, de façon permanente ou temporaire, et la végétation quand elle existe, est dominée par des plantes hygrophiles pendant une partie de l'année".

Trois critères permettent de déterminer et de délimiter une zone humide :

- La présence de végétation hygrophile ;
- L'hydromorphie des sols ;
- L'hydrologie, ou présence d'eau (une indication à prendre « avec des pincettes » notamment en période de fortes précipitations).

Les critères « flore » et « pédologie » sont définis de manière précise par un arrêté ministériel datant du 24 juin 2008.

Le schéma suivant permet de représenter l'étendue des milieux répondant à la définition de « zones humides » :



Mme TONDEUX souligne la confusion trop souvent faite entre zone humide et zone inondable. En effet la zone inondable présente souvent le caractère exceptionnel d'une crue, ponctuelle dans le temps. Alors qu'une zone humide est engorgée, si ce n'est tout au long de l'année, au moins en période hivernale et de manière récurrente, pour qu'une végétation ou un sol caractéristique s'y développe.

4. Localisation des zones humides

Il existe une diversité de zones humides mais le moteur reste la présence d'eau de manière temporaire à prolongée. Ainsi, dès lors que les conditions nécessaires sont réunies, il est possible d'observer des zones humides partout où le contexte leur est favorable. On observe donc des zones humides de plateau limoneux, de tête de vallon, de bordure de cours d'eau ou de plaine alluviale.

5. Types de zones humides

Les zones humides recouvrent une diversité de milieux. On peut citer :

- les roselières,
- les prairies humides,
- les bordures de mares,
- les boisements humides,
- les terres labourées,
- les peupleraies…

Les zones humides dites «dégradées», comme les terres agricoles et les paysages artificialisés (peupleraies…) peuvent présenter au moins un des critères d'identification des zones humides, notamment la présence de sols hydromorphes. Ces secteurs seront donc également identifiés.

6. Fonctionnalités des zones humides

De cette diversité de types de zones humides, découle une diversité de fonctions, desquelles l'Homme tire des bénéfices, nommés « services rendus » :

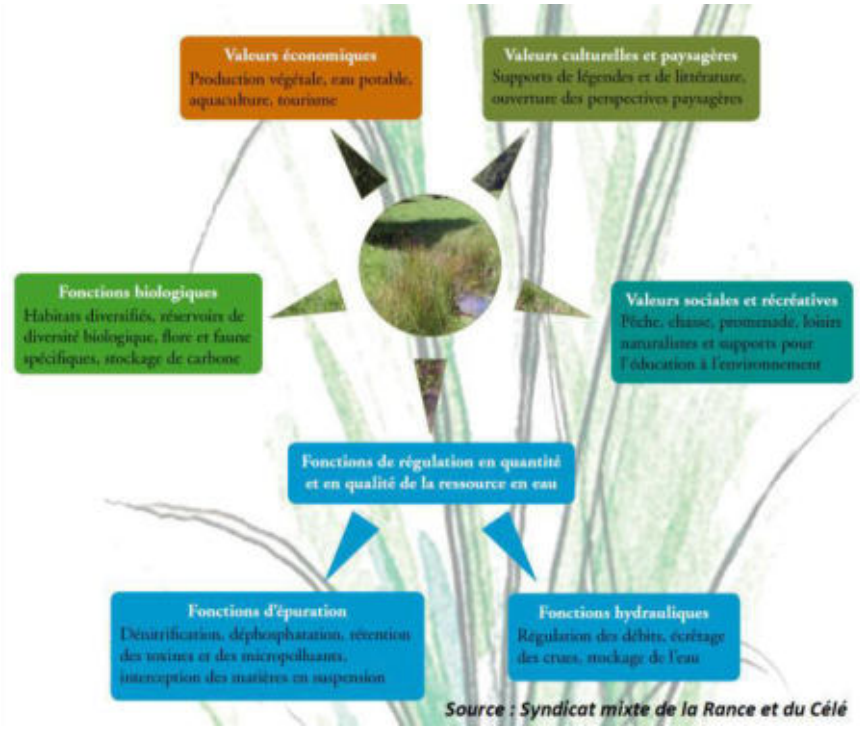

FONCTIONS BIOGEOCHIMIQUES : EPURATION DES EAUX

Les zones humides agissent comme des zones tampons : elles ralentissent les écoulements de surface et favorisent la sédimentation et le stockage des matières présentes dans les eaux et des polluants qui y sont associés. Certaines de ces substances pourront être absorbées par la végétation et d'autres pourront être stockées et/ou dégradées (au moins en partie) par voie bactérienne.

Les zones humides contribuent donc à l'épuration des eaux et à l'élimination/stockage des nitrates, phosphates, produits phytosanitaires, matières en suspensions…

Elles contribuent ainsi au maintien de la qualité de l'eau rejoignant les cours d'eau ou les nappes. Ce processus naturel peut en partie se substituer à la création d'une station d'épuration.

FONCTIONS HYDROLOGIQUES

Les zones humides sont aussi de véritables « éponges naturelles ». Lors d'évènements pluvieux importants, elles vont capter une grande partie des eaux et ainsi réduire la zone d'expansion de crue. Elles vont ainsi minimiser la gravité des phénomènes d'inondation.

L'eau stockée va ensuite être restituée progressivement tout au long de l'année. Les zones humides participent donc à la recharge des nappes ainsi qu'au soutien d'étiage l'été, ce qui est indispensable au maintien de la vie aquatique.

FONCTIONS ECOLOGIQUES

Les zones humides peuvent constituer des réservoirs d'espèces faunistiques et floristiques parfois rares et menacées (30% des espèces végétales remarquables y sont attribués).

Elles sont indispensables pour l'hivernage, la migration et la reproduction de nombreux oiseaux (50% des espèces d'oiseaux y sont liés) et pour de nombreuses autres espèces faunistiques (amphibiens, reproductions des poissons et crustacés, mollusques, insectes…).

VALEURS SOCIO-ECONOMIQUES ET CULTURELLES

Les zones humides présentent également des intérêts socio-économiques et culturels importants tels que :

- la pêche,
- la chasse,
- la culture maraîchère,
- le pâturage,
- la fauche,
- la populiculture,
- les randonnées,
- les loisirs nautiques,
- les observatoires pour la biodiversité…

7. Inventaire des zones humides

L'inventaire est destiné à mieux connaître les zones humides du territoire, il s'agit bien d'un inventaire de connaissance qui ne constitue pas un inventaire au titre de la Police de l'eau. Ce dernier

consiste à localiser, caractériser et mieux comprendre le fonctionnement des zones humides compte-tenu de leur rôle au sein du bassin versant. Une meilleure connaissance des zones humides constitue ainsi un élément incontournable pour répondre aux enjeux du SAGE concernant la gestion de la ressource en eau, tant sur le plan qualitatif que quantitatif.

Mme TONDEUX précise qu'outre les zones humides, différents éléments tels que les mares et plans d'eau, ainsi que le réseau hydrographique seront inventoriés car ces milieux sont étroitement liés aux zones humides.

8. Démarche de concertation et de communication

La concertation et la communication sont essentielles durant toute la démarche d'inventaire, les acteurs locaux étant les actuels gestionnaires des zones humides. Du fait de leur connaissance du territoire, ils constituent une source d'information essentielle sur les zones humides à l'échelle communale.

9. Planning prévisionnel

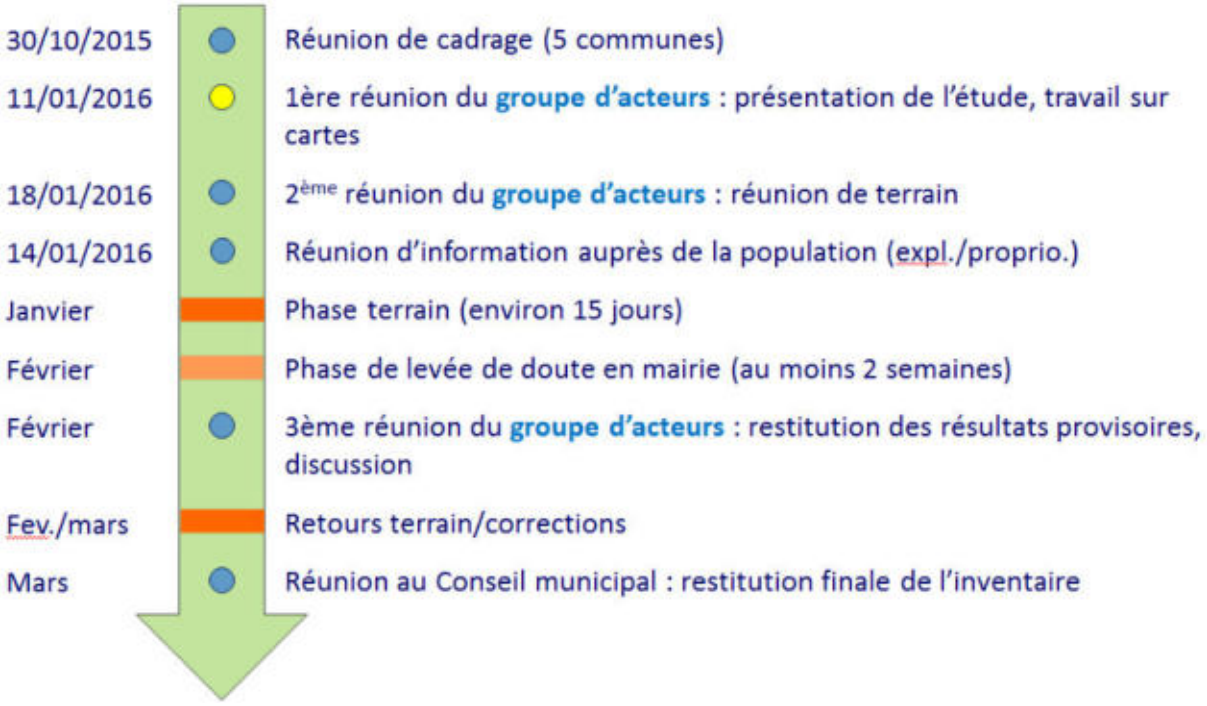

10. Méthodologie d'inventaire

PHASE DE PRE-LOCALISATION DES ZONES HUMIDES

La phase de pré-localisation est un moyen de définir et de délimiter les zones humides potentielles. Elle identifie sur le territoire les secteurs à forte probabilité de présence de zones humides, afin d'optimiser les phases suivantes.

Les principales sources d'information dont nous disposons sont les suivantes :

- Pré-localisation et indices de confiance de l'IIBSN
- pré-localisation Eau Méga,
- pré-localisation DREAL,
- réseau hydrographique,
- plans d'eau,
- carte géologique,
- carte pédologique,
- aléa des remontées de nappes,
- IGN BD Ortho (photo-aériennes),
- IGN scan25.

Bien connaitre le contexte géologique et pédologique de la commune est primordial afin d'analyser les cartes de pré-localisation :

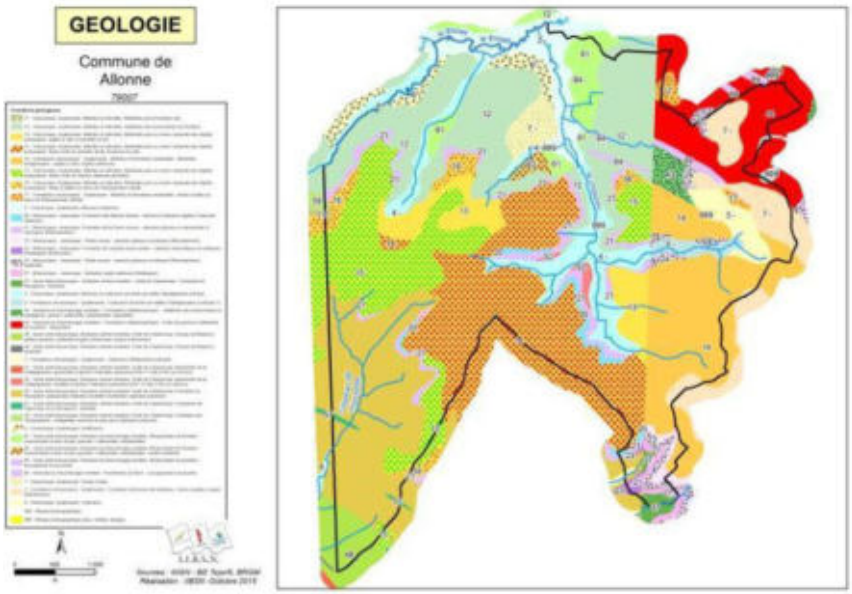

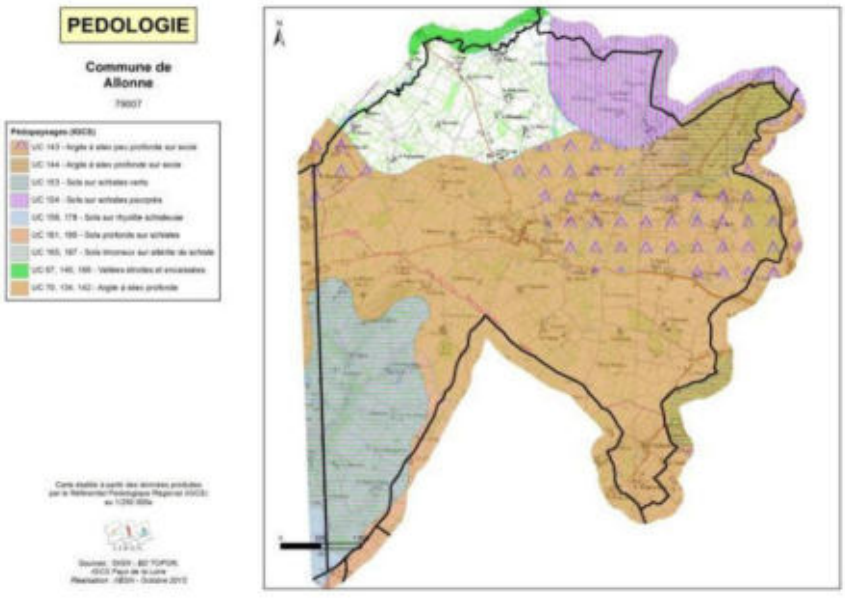

Le contexte géologique et pédologique de la commune fait ressortir 3 zones distinctes:

- Un secteur au nord-est de la commune, dominé par des sols sur schistes pourprés ;
- Un secteur au sud-ouest de la commune, dominé par des sols sur schistes verts ;
- La majorité du territoire, dominé par des sols argileux (argile à silex plus ou moins profonde).

Devant ce constat, on peut s'attendre à observer des zones humides un peu partout sur la commune. Les sols argileux forment une couche imperméable, empêchant l'eau de s'infiltrer rapidement dans le sol. Des zones d'engorgement et des zones humides peuvent ainsi apparaitre, notamment sur les plateaux. Une attention particulière sera donc portée aux zones de plateau argileux. Les sols sur schistes peuvent également donner des zones humides, cela dépend de la concentration en argile. Les vallées alluviales restent néanmoins les secteurs où la probabilité de présence de zones humides est la plus forte.

Après cette observation du contexte physique de la commune, deux outils de pré-inventaire sont présentés au groupe d'acteurs. Les deux cartes reprennent la pré-localisation AgroCampus qui met en avant les fonds de vallées, les zones à faible niveau topographique, et les abords des cours d'eau, ainsi que la prélocalisation de la DREAL.

A cette carte s'ajoutent diverses observations ponctuelles (source : IIBSN) à vérifier sur le terrain.

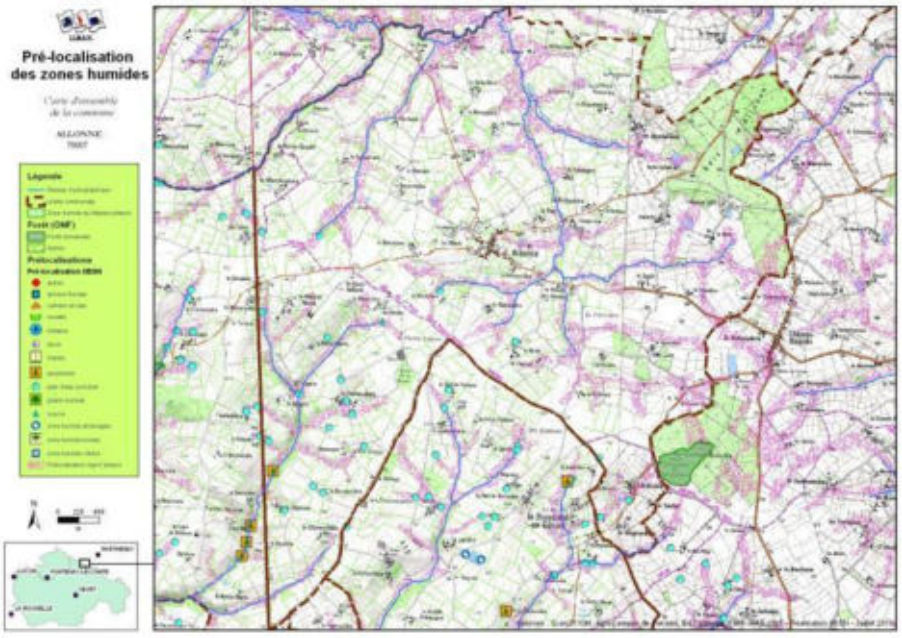

Pré-localisation des zones humides de la commune d'Allonne (IIBSN)

Enfin, l'IIBSN produit une carte apportant une information quant à la fiabilité de la pré-localisation, via un indice de confiance à 5 niveaux :

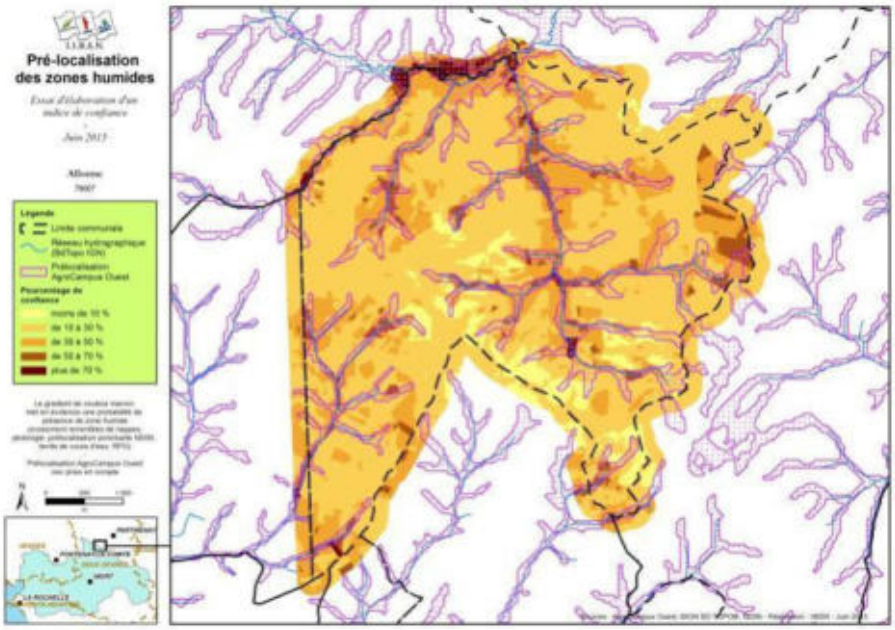

Indice de confiance de la pré-localisation sur la commune d'Allonne (IIBSN)

PHASE D'INVENTAIRE ET EXPERTISE DE TERRAIN

L'ensemble du territoire communal sera concerné par cet inventaire à l'exception des surfaces imperméabilisées et des Boisements ONF (Office Nationale des Forêts) qui font déjà l'objet d'une gestion et d'une protection particulière.

L'échelle cartographique de l'atlas des zones humides est au 1/7000ème. Cette échelle de travail n'a donc aucune portée réglementaire. En effet, la législation en vigueur depuis 1992 s'applique à l'échelle d'un projet d'aménagement, et donc à une échelle plus fine (m^2).

Cette étude correspond ainsi à un inventaire de connaissance ayant pour but d'orienter les futurs projets d'aménagements qui pourraient être concernés par la rubrique « zones humides » (assèchement, remblais, création de plans d'eau).

Pour cet inventaire, il s'agit d'identifier et de délimiter, grâce aux investigations de terrain, les zones humides effectives, c'est-à-dire les zones présentant un caractère humide lorsque l'on suit la procédure d'identification conforme à la réglementation en vigueur.

Sur le terrain, la végétation sera observée afin de repérer les espèces indicatrices ou les habitats de zones humides. Dans un second temps, le critère pédologique sera utilisé afin de délimiter précisément les contours des zones humides. Sur les zones cultivées, seul le critère pédologique pourra être utilisé en l'absence de végétation caractéristique.

PHASE DE CARACTERISATION ET BANCARISATION DES DONNEES

L'ensemble des données recueillies sur les zones humides de la commune (flore, pédologie, fonctionnement,…) seront renseignées dans une base de données géo-référencée (Logiciel GWERN).

II. Discussion/questions posées durant la présentation

M. PACAUD du SAGE Thouet précise que sur les sites Natura 2000, un dossier d'incidences est à mettre en place à partir de 100 m² de zones humides impactées. En dehors des sites Natura 2000, un dossier Loi sur l'Eau est nécessaire à partir de 1000 m² de zones humides impactées.

M. JOSSE rappelle que le Maire est responsable de la communication sur sa commune.

La question du financement est évoquée. Mme BEVILLON précise que l'inventaire est subventionné à 50% par l'Agence de l'eau, ainsi que par le FEDER (50% à confirmer).

Les exploitants manifestent leur crainte quant à l'avenir des classements en zones humides. Ils craignent de nouvelles contraintes, sur une profession déjà en difficultés.

Mme TONDEUX souligne le fait que la préservation des zones humides ne pourra se faire sans un lien étroit avec l'agriculture, notamment avec les éleveurs, de moins en moins nombreux. L'entretien idéal des zones humides est le pâturage et la fauche. Sans intervention humaine, les prairies humides s'enfricheraient et perdraient en intérêt biologique.

III. Présentation de l'atlas de pré-localisation des zones humides

L'Atlas de pré-localisation est présenté au format A3. L'atlas est une succession de cartes, représentant le territoire communal au 1/7000ème, avec un support IGN Scan25 et un support photos aériennes à chaque fois. Ces cartes sont appelées planches.

Lors de cette réunion, les planches de cet atlas ont été analysées les unes après les autres. Il reprend les différentes pré-localisations (DREAL, AgroCampus, IIBSN, etc).

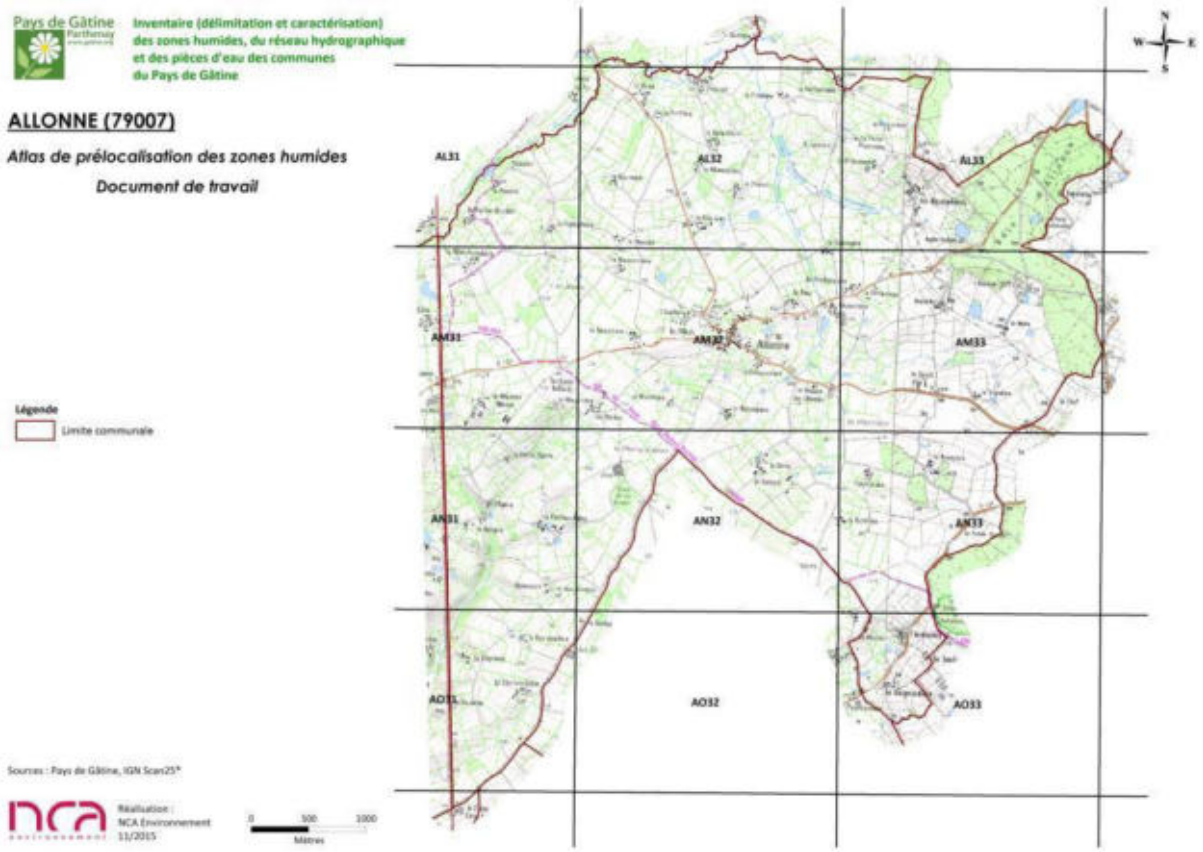

Découpage de la commune en 12 planches 1/7000ème

Le but est ici de discuter de la validité de cette pré-délimitation et de récolter différentes informations sur la dynamique de l'eau (drainage, source, remontée de nappe, inondation, ruissellement…).

Par ailleurs, la commune a fourmi au bureau d'études la localisation des parcelles potentiellement urbanisables, à court ou long terme. Ces parcelles sont illustrées sur la carte ci-après :

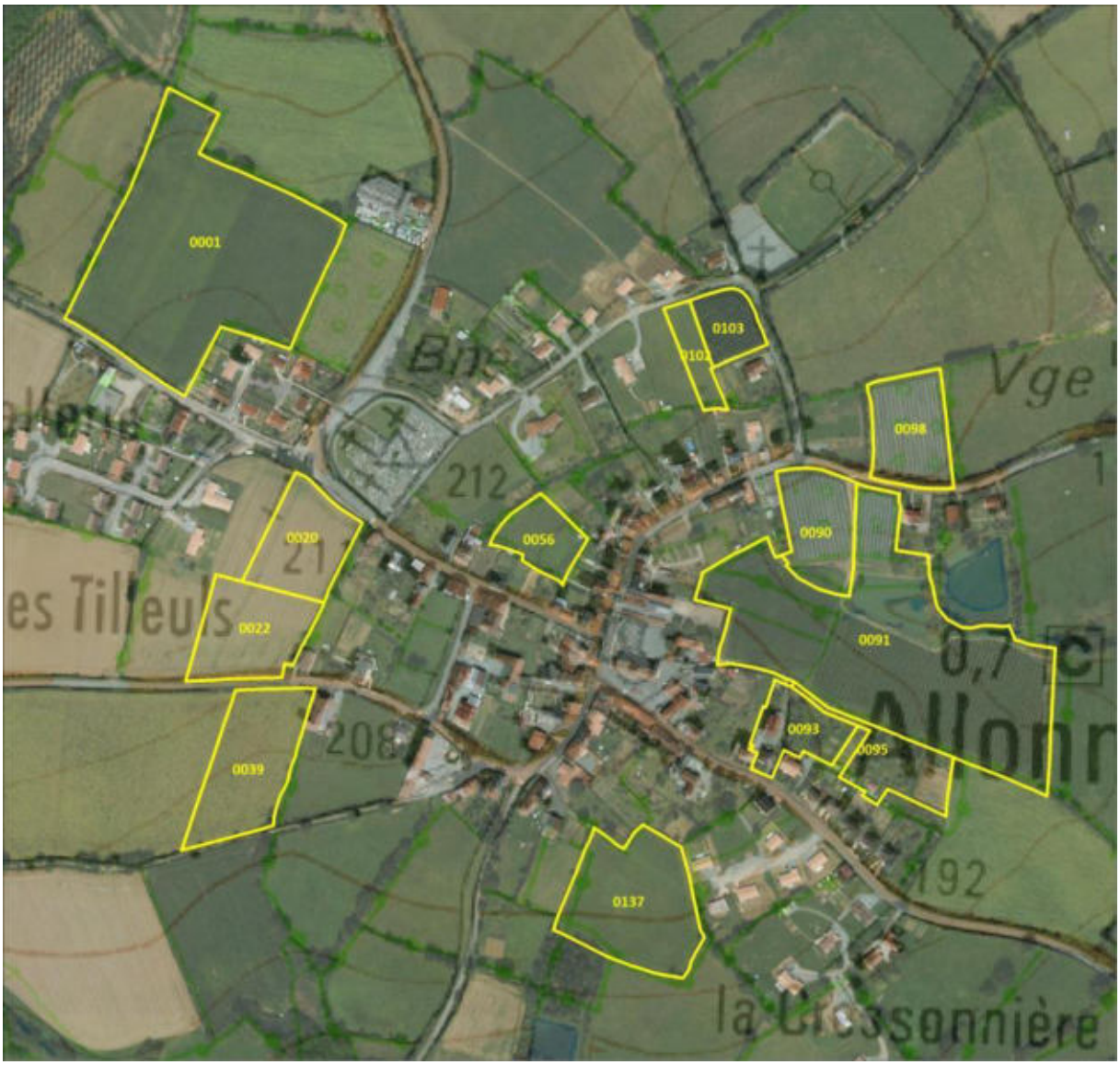

Parcelles potentiellement urbanisables (en jaune), à court ou long terme, sur Allonne

Sur l'ensemble des parcelles potentiellement urbanisables, une zone semble compromise par la présence de zones humides potentielles, il s'agit de la parcelle AB91. En effet, une source et un passage d'eau apparaissent sur les cartes de prélocalisation.

<u>Illustration des remarques planches par planches :</u>

PS : les remarques du groupe d'acteurs sont réparties en trois couches d'information différentes :

- Données ponctuelles/points (source, lavoir…)
- Données linéaires/lignes (fossés, réseau hydrographique…)
- Données surfaciques/polygones (zones à priori humides, zones saines, zones potentiellement humides…)

79007 - ALLONNE

Pré-inventaire des zones humides
Document de travail

Légende :
1/Dires d'acteurs :

- Observations ponctuelles
- Réseau hydrographique complémentaire
- Zone de ruissellement
- ?
- Fond de vallée humide
- Mare
- Peupleraie
- Plan d'eau
- Secteur humide
- ZH potentielles
- Zone inondable mais pas forcément humide

2/Données prélocalisations

Eléments ponctuels (IIBSN)

- annexe fluviale
- bassin d'ouvrage
- drain enterré
- fontaine
- lagune/step
- lavoir
- lavoir ?
- marais
- peupleraie
- plan d'eau ponctuel
- prairie humide
- puits
- réserve incendie
- réservoir
- source
- source ?
- source aménagée
- zone humide aménagée
- zone humide boisée

Zonages

- Patis de l'Etat major (IIBSN)
- Prélocalisation DREAL
- Prélocalisation AgroCampus
- Indice de confiance IIBSN > 32 %

3/Repères

- Cours d'eau principaux
- Pièces d'eau
- Limite communale

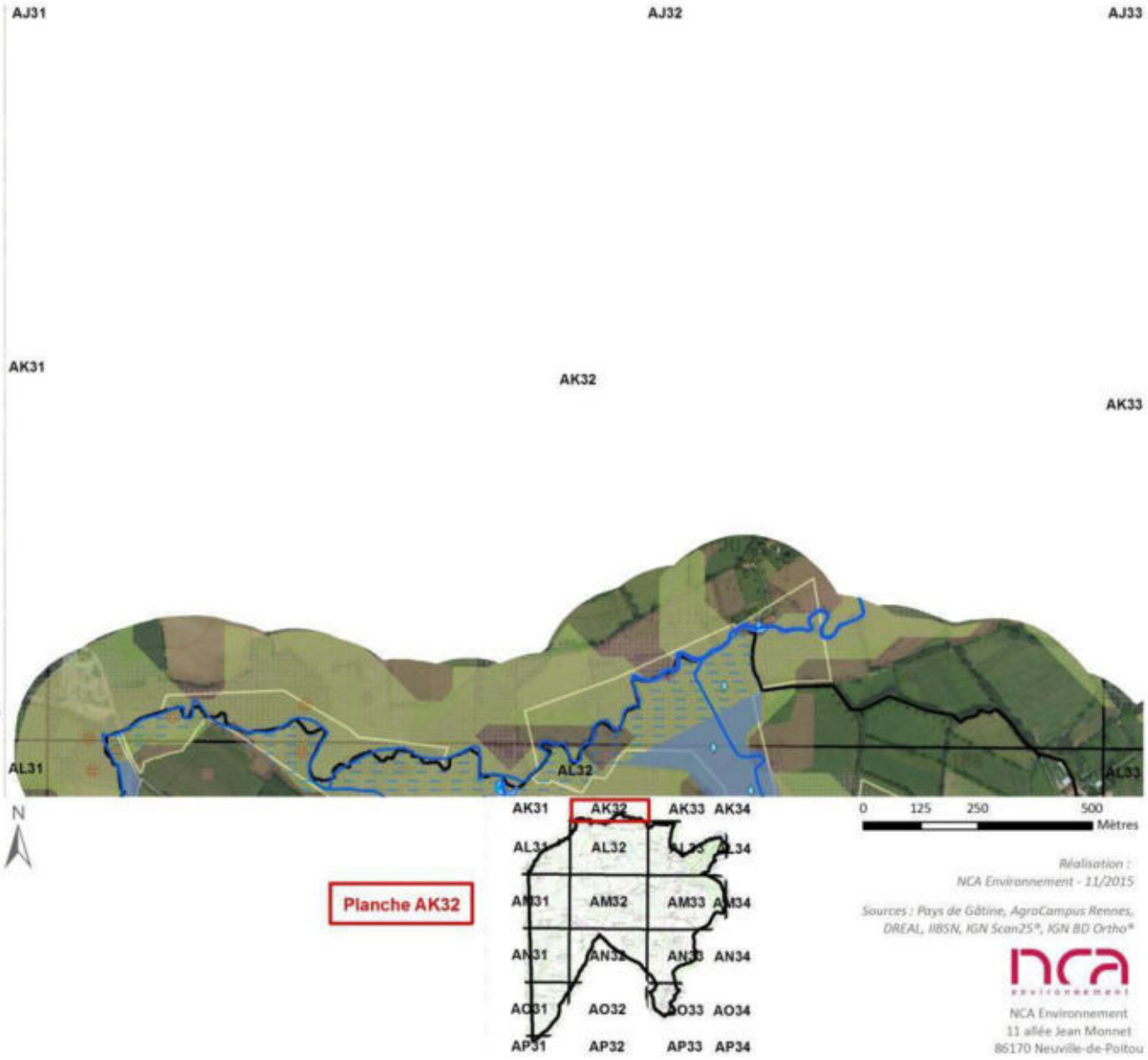

Réalisation :
NCA Environnement - 11/2015

Sources : Pays de Gâtine, AgroCampus Rennes, DREAL, IIBSN, IGN Scan25®, IGN BD Ortho®

NCA Environnement
11 allée Jean Monnet
86170 Neuville-de-Poitou

79007 - ALLONNE

Pré-inventaire des zones humides
Document de travail

Légende :

1/Dires d'acteurs :

- Observations ponctuelles
- Réseau hydrographique complémentaire
- Zone de ruissellement
- ?
- Fond de vallée humide
- Mare
- Peupleraie
- Plan d'eau
- Secteur humide
- ZH potentielles
- Zone inondable mais pas forcément humide

2/Données prélocalisations

Eléments ponctuels (IIBSN)

- annexe fluviale
- bassin d'ouvrage
- drain enterré
- fontaine
- lagune/step
- lavoir
- lavoir ?
- marais
- peupleraie
- plan d'eau ponctuel
- prairie humide
- puits
- réserve incendie
- réservoir
- source
- source ?
- source aménagée
- zone humide aménagée
- zone humide boisée

Zonages

- Patis de l'Etat major (IIBSN)
- Prélocalisation DREAL
- Prélocalisation AgroCampus
- Indice de confiance IIBSN > 32 %

3/Repères

- Pièces d'eau
- Cours d'eau principaux
- Limite communale

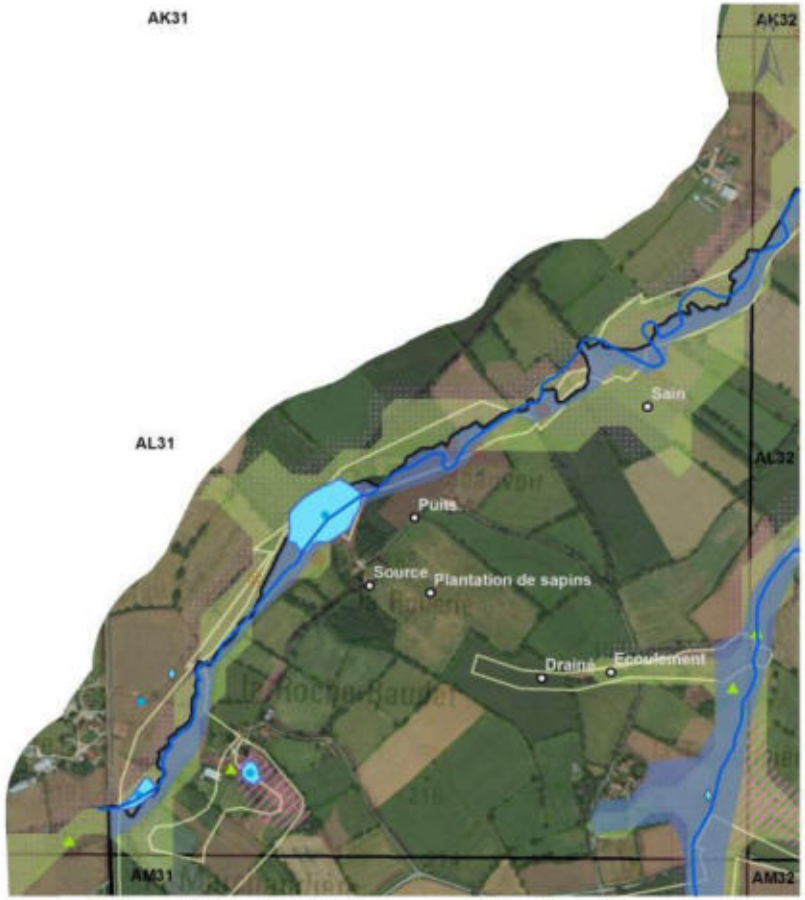

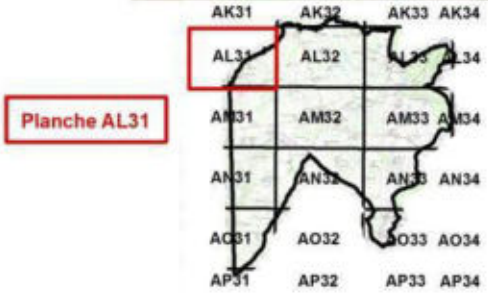

0 125 250 500 Mètres

Réalisation : NCA Environnement - 11/2015

Sources : Pays de Gâtine, AgroCampus Rennes, DREAL, IIBSN, IGN Scan25®, IGN BD Ortho®

NCA Environnement
11 allée Jean Monnet
86170 Neuville-de-Poitou

79007 - ALLONNE

Pré-inventaire des zones humides
Document de travail

Légende :

1/Dires d'acteurs :

- Observations ponctuelles
- Réseau hydrographique complémentaire
- Zone de ruissellement
- ?
- Fond de vallée humide
- Mare
- Peupleraie
- Plan d'eau
- Secteur humide
- ZH potentielles
- Zone inondable mais pas forcément humide

2/Données prélocalisations

Eléments ponctuels (IIBSN)

- annexe fluviale
- bassin d'ouvrage
- drain enterré
- fontaine
- lagune/step
- lavoir
- lavoir ?
- marais
- peupleraie
- plan d'eau ponctuel
- prairie humide
- puits
- réserve incendie
- réservoir
- source
- source ?
- source aménagée
- zone humide aménagée
- zone humide boisée

Zonages

- Patis de l'Etat major (IIBSN)
- Prélocalisation DREAL
- Prélocalisation AgroCampus
- Indice de confiance IIBSN > 32 %

3/Repères

- Pièces d'eau
- Cours d'eau principaux
- Limite communale



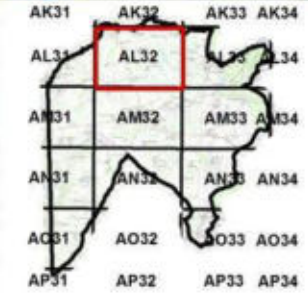

Planche AL32

0 125 250 500 Mètres

Réalisation :
NCA Environnement - 11/2015

Sources : Pays de Gâtine, AgroCampus Rennes, DREAL, IIBSN, IGN Scan25®, IGN BD Ortho®

NCA Environnement
11 allée Jean Monnet
86170 Neuville-de-Poitou

79007 - ALLONNE

Pré-inventaire des zones humides
Document de travail

Légende :

1/Dires d'acteurs :

- Observations ponctuelles
- Réseau hydrographique complémentaire
- Zone de ruissellement
- ?
- Fond de vallée humide
- Mare
- Peupleraie
- Plan d'eau
- Secteur humide
- ZH potentielles
- Zone inondable mais pas forcément humide

2/Données prélocalisations

Eléments ponctuels (IIBSN)

- annexe fluviale
- bassin d'ouvrage
- drain enterré
- fontaine
- lagune/step
- lavoir
- lavoir ?
- marais
- peupleraie
- plan d'eau ponctuel
- prairie humide
- puits
- réserve incendie
- réservoir
- source
- source ?
- source aménagée
- zone humide aménagée
- zone humide boisée

Zonages

- Patis de l'Etat major (IIBSN)
- Prélocalisation DREAL
- Prélocalisation AgroCampus
- Indice de confiance IIBSN > 32 %

3/Repères

- Pièces d'eau
- Cours d'eau principaux
- Limite communale

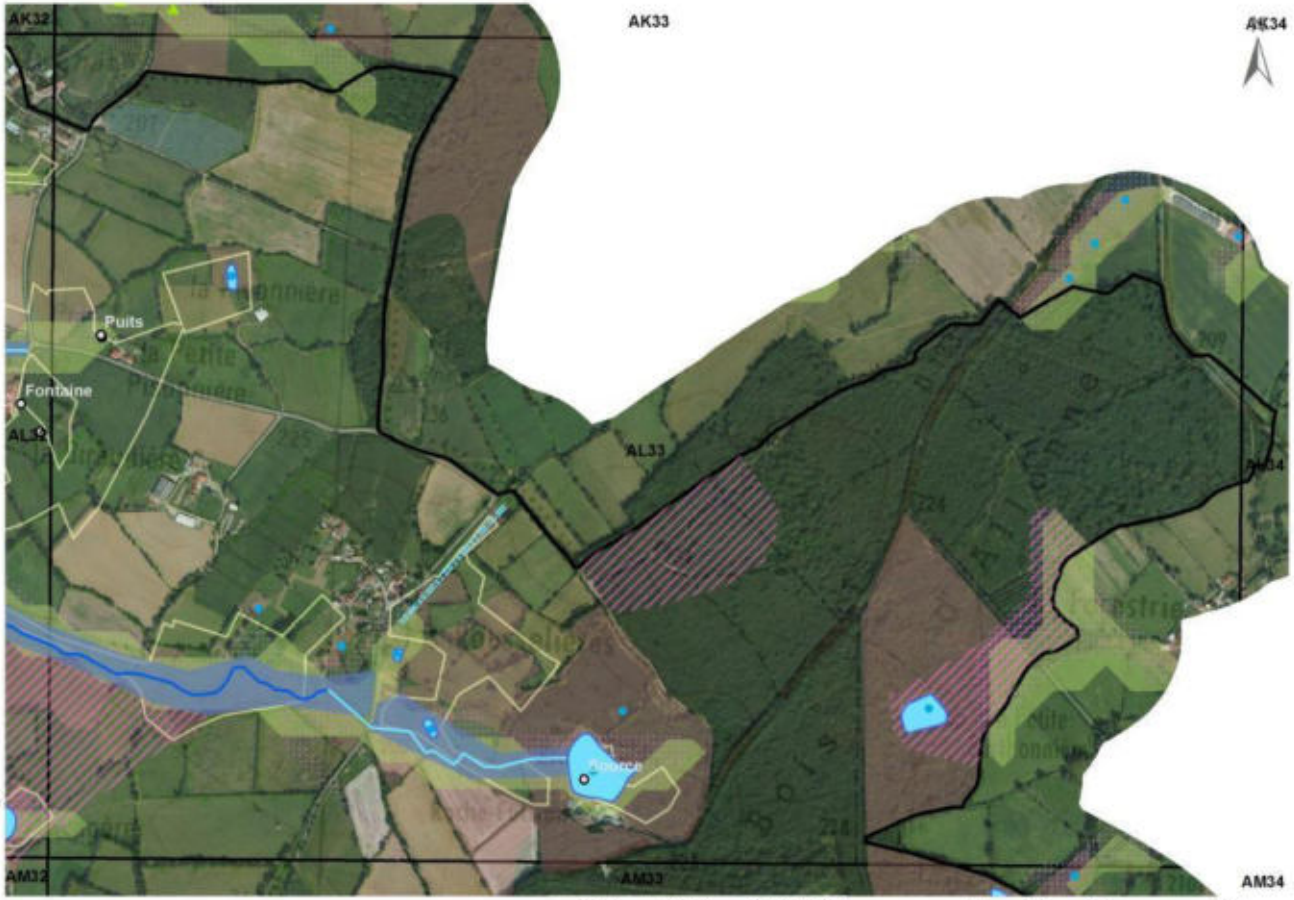

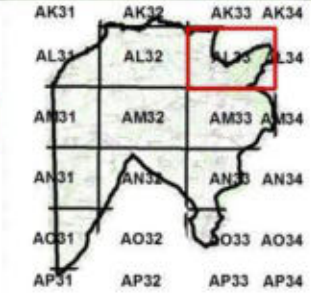

Planche AL33

0 125 250 500 Mètres

Réalisation :
NCA Environnement - 11/2015

Sources : Pays de Gâtine, AgroCampus Rennes, DREAL, IIBSN, IGN Scan25®, IGN BD Ortho®

NCA Environnement
11 allée Jean Monnet
86170 Neuville-de-Poitou

79007 - ALLONNE

Pré-inventaire des zones humides
Document de travail

Légende :

1/Dires d'acteurs :

- Observations ponctuelles
- Réseau hydrographique complémentaire
- Zone de ruissellement
- ?
- Fond de vallée humide
- Mare
- Peupleraie
- Plan d'eau
- Secteur humide
- ZH potentielles
- Zone inondable mais pas forcément humide

2/Données prélocalisations

Eléments ponctuels (IIBSN)

- annexe fluviale
- bassin d'ouvrage
- drain enterré
- fontaine
- lagune/step
- lavoir
- lavoir ?
- marais
- peupleraie
- plan d'eau ponctuel
- prairie humide
- puits
- réserve incendie
- réservoir
- source
- source ?
- source aménagée
- zone humide aménagée
- zone humide boisée

Zonages

- Patis de l'Etat major (IIBSN)
- Prélocalisation DREAL
- Prélocalisation AgroCampus
- Indice de confiance IIBSN > 32 %

3/Repères

- Pièces d'eau
- Cours d'eau principaux
- Limite communale



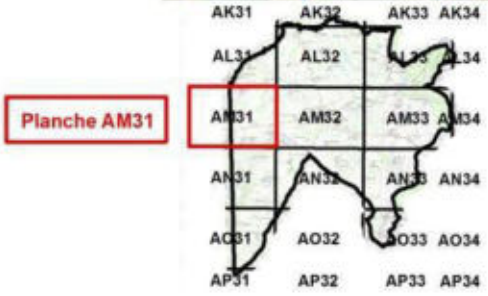

0 125 250 500 Mètres

Réalisation : NCA Environnement - 11/2015

Sources : Pays de Gâtine, AgroCampus Rennes, DREAL, IIBSN, IGN Scan25®, IGN BD Ortho®

NCA Environnement
11 allée Jean Monnet
86170 Neuville-de-Poitou

79007 - ALLONNE

Pré-inventaire des zones humides
Document de travail

Légende :
1/Dires d'acteurs :

- Observations ponctuelles
- Réseau hydrographique complémentaire
- Zone de ruissellement
- ?
- Fond de vallée humide
- Mare
- Peupleraie
- Plan d'eau
- Secteur humide
- ZH potentielles
- Zone inondable mais pas forcément humide

2/Données prélocalisations

Eléments ponctuels (IIBSN)

- annexe fluviale
- bassin d'ouvrage
- drain enterré
- fontaine
- lagune/step
- lavoir
- lavoir ?
- marais
- peupleraie
- plan d'eau ponctuel
- prairie humide
- puits
- réserve incendie
- réservoir
- source
- source ?
- source aménagée
- zone humide aménagée
- zone humide boisée

Zonages

- Zones ouvertes à l'urbanisation
- Patis de l'Etat major (IIBSN)
- Prélocalisation DREAL
- Prélocalisation AgroCampus
- Indice de confiance IIBSN > 32 %

3/Repères

- Cours d'eau principaux
- Pièces d'eau
- Limite communale



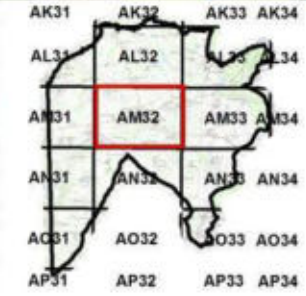

Planche AM32

0 125 250 500 Mètres

Réalisation :
NCA Environnement - 11/2015

Sources : Pays de Gâtine, AgroCampus Rennes, DREAL, IIBSN, IGN Scan25®, IGN BD Ortho®

NCA Environnement
11 allée Jean Monnet
86170 Neuville-de-Poitou

79007 - ALLONNE

Pré-inventaire des zones humides
Document de travail

Légende :

1/Dires d'acteurs :

- Observations ponctuelles
- Réseau hydrographique complémentaire
- Zone de ruissellement
- ?
- Fond de vallée humide
- Mare
- Peupleraie
- Plan d'eau
- Secteur humide
- ZH potentielles
- Zone inondable mais pas forcément humide

2/Données prélocalisations

Eléments ponctuels (IIBSN)

- annexe fluviale
- bassin d'ouvrage
- drain enterré
- fontaine
- lagune/step
- lavoir
- lavoir ?
- marais
- peupleraie
- plan d'eau ponctuel
- prairie humide
- puits
- réserve incendie
- réservoir
- source
- source ?
- source aménagée
- zone humide aménagée
- zone humide boisée

Zonages

- Patis de l'Etat major (IIBSN)
- Prélocalisation DREAL
- Prélocalisation AgroCampus
- Indice de confiance IIBSN > 32 %

3/Repères

- Pièces d'eau
- Cours d'eau principaux
- Limite communale



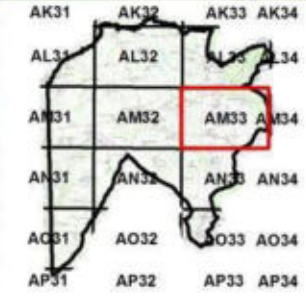

Planche AM33

0 125 250 500 Mètres

Réalisation :
NCA Environnement - 11/2015

Sources : Pays de Gâtine, AgroCampus Rennes, DREAL, IIBSN, IGN Scan25®, IGN BD Ortho®

NCA Environnement
11 allée Jean Monnet
86170 Neuville-de-Poitou

79007 - ALLONNE

Pré-inventaire des zones humides
Document de travail

Légende :

1/Dires d'acteurs :

- Observations ponctuelles
- Réseau hydrographique complémentaire
- Zone de ruissellement
- ?
- Fond de vallée humide
- Mare
- Peupleraie
- Plan d'eau
- Secteur humide
- ZH potentielles
- Zone inondable mais pas forcément humide

2/Données prélocalisations

Eléments ponctuels (IIBSN)

- annexe fluviale
- bassin d'ouvrage
- drain enterré
- fontaine
- lagune/step
- lavoir
- lavoir ?
- marais
- peupleraie
- plan d'eau ponctuel
- prairie humide
- puits
- réserve incendie
- réservoir
- source
- source ?
- source aménagée
- zone humide aménagée
- zone humide boisée

Zonages

- Patis de l'Etat major (IIBSN)
- Prélocalisation DREAL
- Prélocalisation AgroCampus
- Indice de confiance IIBSN > 32 %

3/Repères

- Cours d'eau principaux
- Pièces d'eau
- Limite communale

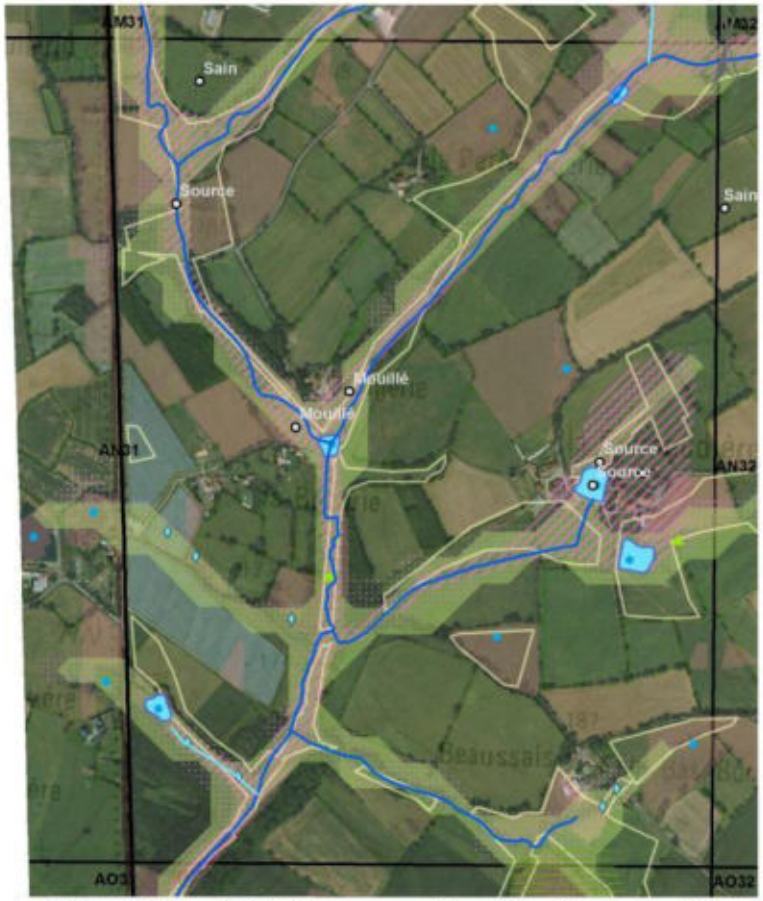

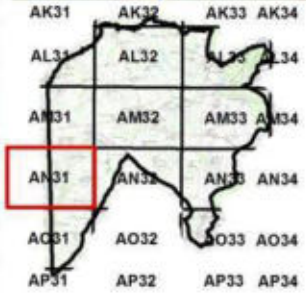

Planche AN31

0 125 250 500 Mètres

Réalisation : NCA Environnement - 11/2015

Sources : Pays de Gâtine, AgroCampus Rennes, DREAL, IIBSN, IGN Scan25®, IGN BD Ortho®

NCA Environnement
11 allée Jean Monnet
86170 Neuville-de-Poitou

79007 - ALLONNE

Pré-inventaire des zones humides
Document de travail

Légende :
1/Dires d'acteurs :

- Observations ponctuelles
- Réseau hydrographique complémentaire
- Zone de ruissellement
- ?
- Fond de vallée humide
- Mare
- Peupleraie
- Plan d'eau
- Secteur humide
- ZH potentielles
- Zone inondable mais pas forcément humide

2/Données prélocalisations

Eléments ponctuels (IIBSN)

- annexe fluviale
- bassin d'ouvrage
- drain enterré
- fontaine
- lagune/step
- lavoir
- lavoir ?
- marais
- peupleraie
- plan d'eau ponctuel
- prairie humide
- puits
- réserve incendie
- réservoir
- source
- source ?
- source aménagée
- zone humide aménagée
- zone humide boisée

Zonages

- Patis de l'Etat major (IIBSN)
- Prélocalisation DREAL
- Prélocalisation AgroCampus
- Indice de confiance IIBSN > 32 %

3/Repères

- Cours d'eau principaux
- Pièces d'eau
- Limite communale



N

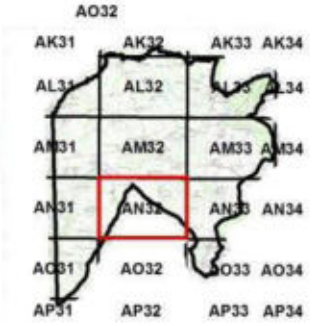

Planche AN32

0 125 250 500 Mètres

Réalisation :
NCA Environnement - 11/2015

Sources : Pays de Gâtine, AgroCampus Rennes, DREAL, IIBSN, IGN Scan25®, IGN BD Ortho®

NCA Environnement
11 allée Jean Monnet
86170 Neuville-de-Poitou

79007 - ALLONNE

Pré-inventaire des zones humides
Document de travail

Légende :
1/Dires d'acteurs :

- Observations ponctuelles
- Réseau hydrographique complémentaire
- Zone de ruissellement
- ?
- Fond de vallée humide
- Mare
- Peupleraie
- Plan d'eau
- Secteur humide
- ZH potentielles
- Zone inondable mais pas forcément humide

2/Données prélocalisations

Eléments ponctuels (IIBSN)

- annexe fluviale
- bassin d'ouvrage
- drain enterré
- fontaine
- lagune/step
- lavoir
- lavoir ?
- marais
- peupleraie
- plan d'eau ponctuel
- prairie humide
- puits
- réserve incendie
- réservoir
- source
- source ?
- source aménagée
- zone humide aménagée
- zone humide boisée

Zonages

- Patis de l'Etat major (IIBSN)
- Prélocalisation DREAL
- Prélocalisation AgroCampus
- Indice de confiance IIBSN > 32 %

3/Repères

- Cours d'eau principaux
- Pièces d'eau
- Limite communale



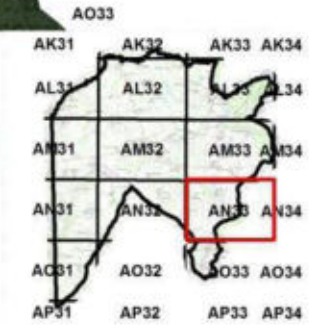

Planche AN33

0 125 250 500 Mètres

Réalisation :
NCA Environnement - 11/2015

Sources : Pays de Gâtine, AgroCampus Rennes, DREAL, IIBSN, IGN Scan25®, IGN BD Ortho®

NCA Environnement
11 allée Jean Monnet
86170 Neuville-de-Poitou

79007 - ALLONNE

Pré-inventaire des zones humides
Document de travail

Légende :
1/Dires d'acteurs :

- Observations ponctuelles
- Réseau hydrographique complémentaire
- Zone de ruissellement
- ?
- Fond de vallée humide
- Mare
- Peupleraie
- Plan d'eau
- Secteur humide
- ZH potentielles
- Zone inondable mais pas forcément humide

2/Données prélocalisations

Eléments ponctuels (IIBSN)

- annexe fluviale
- bassin d'ouvrage
- drain enterré
- fontaine
- lagune/step
- lavoir
- lavoir ?
- marais
- peupleraie
- plan d'eau ponctuel
- prairie humide
- puits
- réserve incendie
- réservoir
- source
- source ?
- source aménagée
- zone humide aménagée
- zone humide boisée

Zonages

- Patis de l'Etat major (IIBSN)
- Prélocalisation DREAL
- Prélocalisation AgroCampus
- Indice de confiance IIBSN > 32 %

3/Repères

- Cours d'eau principaux
- Pièces d'eau
- Limite communale



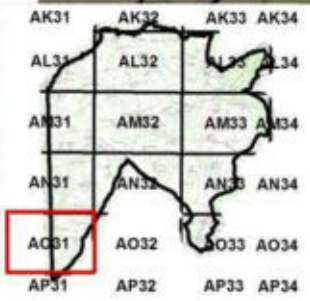

Planche AO31

0 125 250 500 Mètres

Réalisation :
NCA Environnement - 11/2015

Sources : Pays de Gâtine, AgroCampus Rennes, DREAL, IIBSN, IGN Scan25®, IGN BD Ortho®

NCA Environnement
11 allée Jean Monnet
86170 Neuville-de-Poitou

79007 - ALLONNE

Pré-inventaire des zones humides
Document de travail

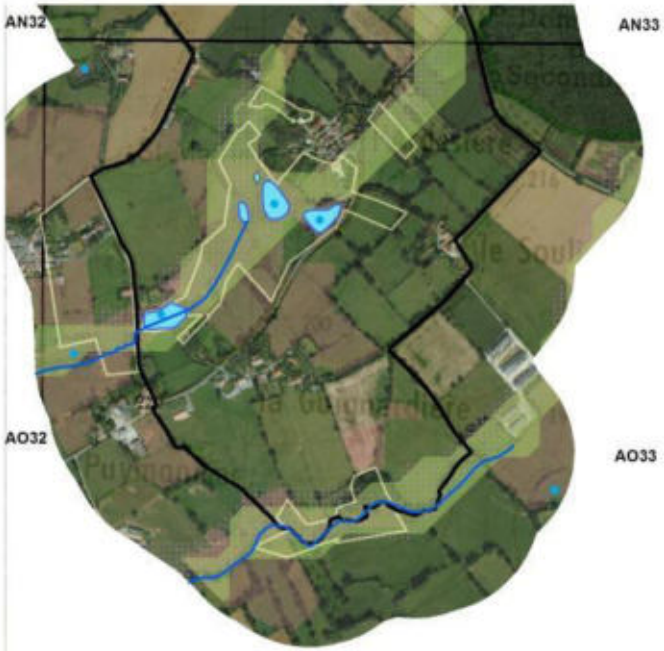

Légende :

1/Dires d'acteurs :

- Observations ponctuelles
- Réseau hydrographique complémentaire
- Zone de ruissellement
- ?
- Fond de vallée humide
- Mare
- Peupleraie
- Plan d'eau
- Secteur humide
- ZH potentielles
- Zone inondable mais pas forcément humide

2/Données prélocalisations

Eléments ponctuels (IIBSN)

- annexe fluviale
- bassin d'ouvrage
- drain enterré
- fontaine
- lagune/step
- lavoir
- lavoir ?
- marais
- peupleraie
- plan d'eau ponctuel
- prairie humide
- puits
- réserve incendie
- réservoir
- source
- source ?
- source aménagée
- zone humide aménagée
- zone humide boisée

Zonages

- Patis de l'Etat major (IIBSN)
- Prélocalisation DREAL
- Prélocalisation AgroCampus
- Indice de confiance IIBSN > 32 %

3/Repères

- Cours d'eau principaux
- Pièces d'eau
- Limite communale

N

Planche AO33

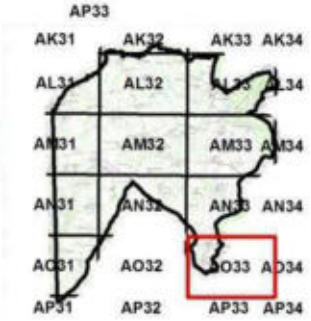

0 125 250 500 Mètres

Réalisation :
NCA Environnement - 11/2015

Sources : Pays de Gâtine, AgroCampus Rennes, DREAL, IIBSN, IGN Scan25®, IGN BD Ortho®

NCA Environnement
11 allée Jean Monnet
86170 Neuville-de-Poitou

IV. Etablissement de la carte de pré-inventaire

La carte de pré-inventaire fait ressortir de nombreuses informations :

- Données des acteurs locaux (données points, lignes et polygones) ;
- Prélocalisation IIBSN (observations ponctuelles, pâtis, indice de confiance > 32%) ;
- Prélocalisation Agrocampus ;
- Prélocalisation DREAL ;
- ZAU ;
- Cours d'eau principaux ;
- Pièces d'eau ;
- Limite communale.

Les tables attributaires des couches SIG (Système d'Information Géographique) ayant permis la réalisation de la carte de pré-inventaire sont annexées à ce compte-rendu.

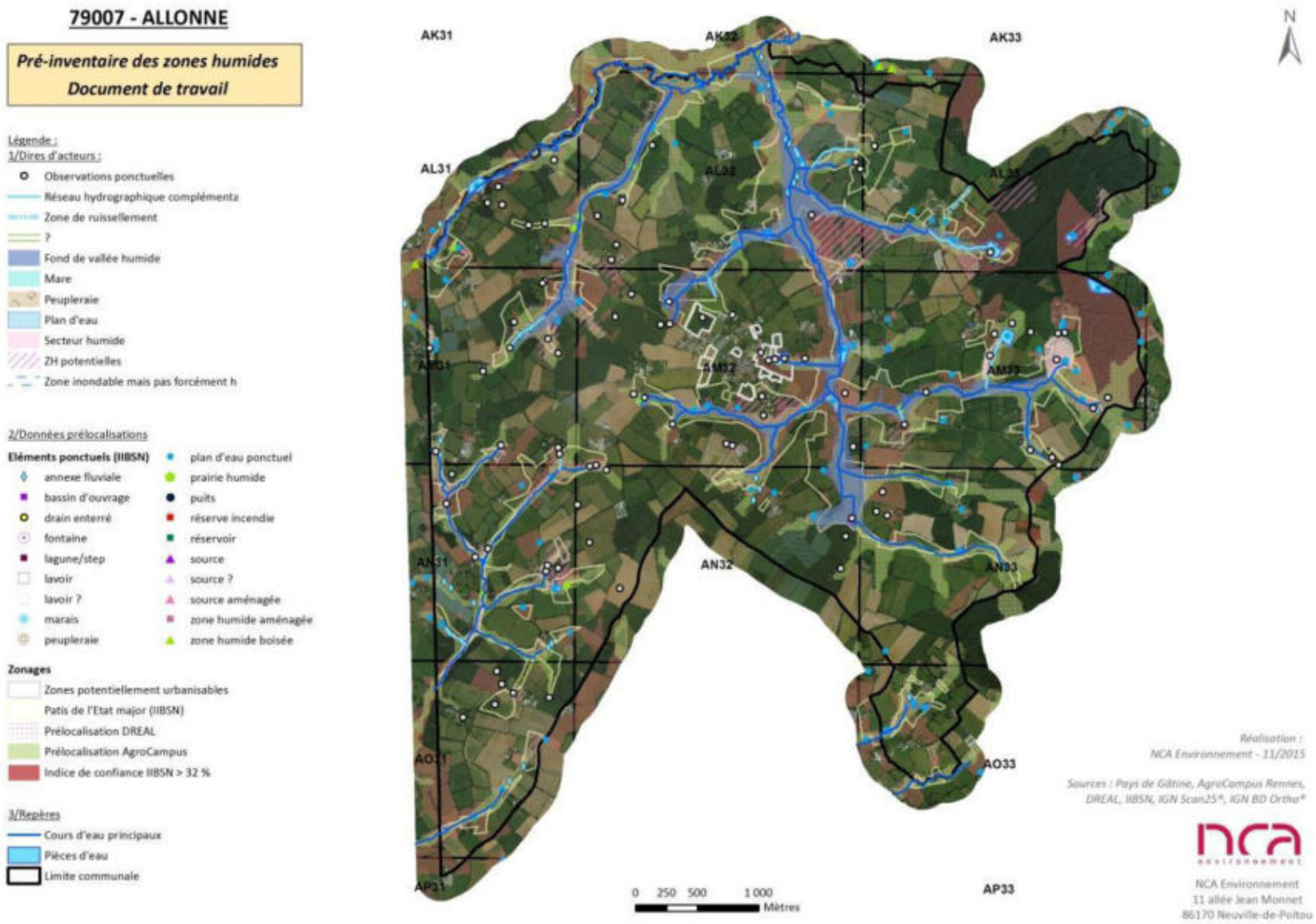

Carte de pré-inventaire établie après concertation avec le groupe d'acteurs

V. Bilan de la réunion

Au cours de cette première réunion, les membres du groupe d'acteurs locaux ont fait preuve d'intérêt et d'implication pour fournir au bureau d'études et à la cellule d'animation du SAGE, un grand nombre d'informations.

Sur la base des indications qui ont été transmises par les membres du groupe, l'inventaire de terrain ciblera en particulier les zones à plus forte potentialité de présence de zones humides.

Les référents n'ont pas été nommés mais le principe est approuvé. La liste des référents sera a validée lors de la prochaine réunion avec le groupe d'acteurs.

VI. Suite de la démarche d'inventaire

Une réunion d'information pour l'ensemble des exploitants agricoles et des propriétaires aura lieu le jeudi 14 janvier 2016 à 20h30, salle des fêtes.

Pour le groupe d'acteurs, la réunion de présentation de la méthodologie sur le terrain sera réalisée le lundi 18 janvier à 9h30, rdv à la mairie.

Le travail de terrain débutera dans la foulée, le mardi 19 janvier 2016. Les personnes souhaitant accompagner les ingénieurs de terrain seront contactées.

Suite à cet inventaire, une cartographie provisoire des zones humides sera déposée en mairie pour au moins deux semaines (phase de levée de doute) et les résultats provisoires seront présentés aux acteurs locaux lors d'une réunion.

Le rendu final de l'étude est prévu pour mars 2016.

ANNEXES : Données cartographiques des dires d'acteurs

Données POINTS :

ID	ID_simple	Type	Commentaire
79007_DA_points_0001	01	Lavoir	
79007_DA_points_0002	02	Etang	
79007_DA_points_0003	03	Source	
79007_DA_points_0004	04	Source	
79007_DA_points_0005	05	Source	
79007_DA_points_0006	06	Sain	
79007_DA_points_0007	07	Sain	pas de suintement
79007_DA_points_0008	08	Source	
79007_DA_points_0009	09	Mouillé	
79007_DA_points_0010	10	Mouillé	
79007_DA_points_0011	11	Source	
79007_DA_points_0012	12	Source	
79007_DA_points_0013	13	Source	
79007_DA_points_0014	14	Pièce d'eau OK	
79007_DA_points_0015	15	Pièce d'eau OK	
79007_DA_points_0016	16	Pièce d'eau OK	
79007_DA_points_0017	17	Puits	
79007_DA_points_0018	18	Drainé	
79007_DA_points_0019	19	A vérifier	un peu humide mais cultivé
79007_DA_points_0020	20	Ancien lavoir capté	
79007_DA_points_0021	21	Source	
79007_DA_points_0022	22	Source	
79007_DA_points_0023	23	Source	
79007_DA_points_0024	24	Source	
79007_DA_points_0025	25	Source	
79007_DA_points_0026	26	Sain	cultivé
79007_DA_points_0027	27	Mare d'égout	
79007_DA_points_0028	28	Drainé	sain
79007_DA_points_0029	29	Cultivé	
79007_DA_points_0030	30	Source	
79007_DA_points_0031	31	Sain	
79007_DA_points_0032	32	Lavoir-source	
79007_DA_points_0033	33	Sain	cultivé
79007_DA_points_0034	34	Sain	cultivé
79007_DA_points_0035	35	Sain	bois sec (chene, chataignier)
79007_DA_points_0036	36	Quelques joncs	
79007_DA_points_0037	37	Sol très argileux (argile jaune), hydromorphe	
79007_DA_points_0038	38	Sain	
79007_DA_points_0039	39	Sain	

79007_DA_points_0040	40	Sain	
79007_DA_points_0041	41	Plantation de sapins	
79007_DA_points_0042	42	Source	
79007_DA_points_0043	43	Puits	
79007_DA_points_0044	44	Sain	
79007_DA_points_0045	45	Drainé	Sain
79007_DA_points_0046	46	Ecoulement	
79007_DA_points_0047	47	Sain	
79007_DA_points_0048	48	Sain	
79007_DA_points_0049	49	Sain	
79007_DA_points_0050	50	A vérifier	
79007_DA_points_0051	51	Sain	
79007_DA_points_0052	52	Source	
79007_DA_points_0053	53	Zone plate	
79007_DA_points_0054	54	Source	
79007_DA_points_0055	55	Puits	
79007_DA_points_0056	56	Fontaine	
79007_DA_points_0057	57	Drainé	
79007_DA_points_0058	58	Source	
79007_DA_points_0059	59	Sain	
79007_DA_points_0060	60	Drainé depuis 2 ans	
79007_DA_points_0061	61	Cultivé	
79007_DA_points_0062	62	Sain	
79007_DA_points_0063	63	Pièce d'eau	
79007_DA_points_0064	64	Pièce d'eau	
79007_DA_points_0065	65	Sain	
79007_DA_points_0066	66	Sain	
79007_DA_points_0067	67	Drainé	
79007_DA_points_0068	68	Source	
79007_DA_points_0069	69	Drainé	
79007_DA_points_0070	70	Sain	
79007_DA_points_0071	71	Lavoir	
79007_DA_points_0072	72	Drainé	
79007_DA_points_0073	73	Drainé	
79007_DA_points_0074	74	Drainé	
79007_DA_points_0075	75	Source captée	
79007_DA_points_0076	76	Sain	
79007_DA_points_0077	77	Drainé	
79007_DA_points_0078	78	Sain	
79007_DA_points_0079	79	humide	
79007_DA_points_0080	80	humide	
79007_DA_points_0081	81	Sain	
79007_DA_points_0082	82	Humide mais pas large	
79007_DA_points_0083	83	Source	
79007_DA_points_0084	84	Sain	

79007_DA_points_0085	85	Drainé	
79007_DA_points_0086	86	Drainé	
79007_DA_points_0087	87	Drainé	
79007_DA_points_0088	88	Mare comblée	

Données LIGNES :

ID	Type
79007_DA_lignes_0001	réseau hydrographique complémentaire
79007_DA_lignes_0002	réseau hydrographique complémentaire
79007_DA_lignes_0003	réseau hydrographique complémentaire
79007_DA_lignes_0004	réseau hydrographique complémentaire
79007_DA_lignes_0005	réseau hydrographique complémentaire
79007_DA_lignes_0006	zone de ruissellement
79007_DA_lignes_0007	réseau hydrographique complémentaire
79007_DA_lignes_0008	réseau hydrographique complémentaire
79007_DA_lignes_0009	réseau hydrographique complémentaire
79007_DA_lignes_0010	réseau hydrographique complémentaire

Données POLYGONES :

ID	Type	Commentaire
79007_DA_polygones_0001	ZH potentielles	a vérifier
79007_DA_polygones_0002	ZH potentielles	vérifier bordure
79007_DA_polygones_0003	Plan d'eau	
79007_DA_polygones_0004	ZH potentielles	a vérifier
79007_DA_polygones_0005	ZH potentielles	a vérifier
79007_DA_polygones_0006	?	
79007_DA_polygones_0007	ZH potentielles	un peu humide mais cultivé - a voir
79007_DA_polygones_0008	Peupleraie	
79007_DA_polygones_0009	Fond de vallée humide	
79007_DA_polygones_0010	Fond de vallée humide	
79007_DA_polygones_0011	ZH potentielles	a vérifier
79007_DA_polygones_0012	Plan d'eau	
79007_DA_polygones_0013	Fond de vallée humide	
79007_DA_polygones_0014	Fond de vallée humide	
79007_DA_polygones_0015	Fond de vallée humide	
79007_DA_polygones_0016	Mare	
79007_DA_polygones_0017	ZH potentielles	a vérifier
79007_DA_polygones_0018	Secteur humide	
79007_DA_polygones_0019	Zone inondable mais pas forcément humide	variable d'une parcelle à l'autre
79007_DA_polygones_0020	Fond de vallée humide	
79007_DA_polygones_0021	Fond de vallée humide	
79007_DA_polygones_0022	Fond de vallée humide	

79007_DA_polygones_0023	Fond de vallée humide	
79007_DA_polygones_0024	Fond de vallée humide	
79007_DA_polygones_0025	Fond de vallée humide	
79007_DA_polygones_0026	Fond de vallée humide	
79007_DA_polygones_0027	ZH potentielles	a vérifier
79007_DA_polygones_0028	ZH potentielles	a vérifier
79007_DA_polygones_0029	ZH potentielles	peu de pente, ZH possibles
79007_DA_polygones_0030	Fond de vallée humide	
79007_DA_polygones_0031	Fond de vallée humide	
79007_DA_polygones_0032	ZH potentielles	a vérifier
79007_DA_polygones_0033	ZH potentielles	a vérifier
79007_DA_polygones_0034	ZH potentielles	a vérifier
79007_DA_polygones_0035	ZH potentielles	a vérifier
79007_DA_polygones_0036	ZH potentielles	a vérifier
79007_DA_polygones_0037	ZH potentielles	a vérifier
79007_DA_polygones_0038	Fond de vallée humide	
79007_DA_polygones_0039	Secteur humide	
79007_DA_polygones_0040	ZH potentielles	a vérifier

ANNEXE 3

Compte-rendu de la réunion de terrain avec le groupe d'acteurs locaux du 18 janvier 2016

NCA Environnement
11 Allée Jean Monnet
86170 Neuville-de-Poitou
Tél. 05 49 00 43 20
Fax 05 49 00 43 30
Email : accueil@nca-env.fr
www.nca-env.fr
www.nca-methanisation.fr

Études et conseils en environnement
Assainissement collectif
Assainissement non collectif
Maîtrise d'œuvre
Protection des eaux
Hydraulique fluviale
Environnement et agriculture
Méthanisation
Gestion des milieux
Démarche d'insertion écologique
Inventaire faune et flore
Environnement et aménagement

inventaire (délimitation et caractérisation) des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau

COMMUNE D'ALLONNE (79007)

Inventaire dans le cadre d'un groupement de 28 communes du Pays de Gâtine

Compte-rendu
2ème réunion avec le Groupe d'acteurs locaux : réunion de démonstration sur le terrain

18 janvier 2016 à 9h30

Objet **:** Présentation des critères pour la délimitation des zones humides

Première entreprise française à avoir obtenu en avril 2011 l'AFAQ 26000 et en janvier 2012 la labellisation LUCIE pour son engagement dans la RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) et le développement durable.

SAS au capital de 110 000 e
N° identification :
343 460 622 RCS Poitiers
APE : 7112B
N° TVA : FR 57 343 460 622

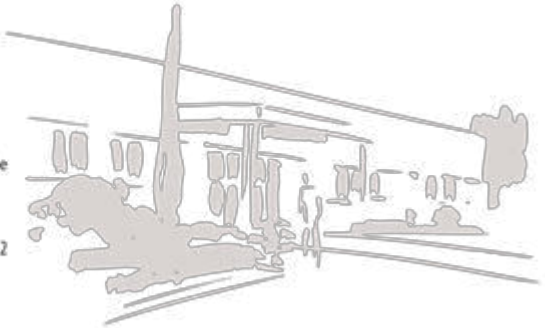

Sommaire

I. Réunion de terrain 1
II. Bilan de la réunion 5
III. Suite de la démarche d'inventaire 5

Participants à la réunion

Intervenants extérieurs	
NCA Environnement	Mme TONDEUX Laetitia
Pays de Gâtine	Mme BEVILLON Camille
SAGE Sèvre Niortaise Marais Poitevin	M. JOSSE François
SAGE Thouet	M. PACAUD Alexis
Membres du groupe d'acteurs locaux	
Chasseur	M. POIRAUD Robert
Agriculteur/Adjoint	M. AIRAULT Michel
Employé communal à la retraite	M. GROLLEAU Jacques
Agriculteur/Conseiller municipal	M. GUILBOT David
Conseiller municipal/Délégué SMVT	M. THIBAUD Martin
Représentant de la Marouette (association de randonneurs)	M. PILLET Dominique
Président de la clé des chemins (association environnementale)	M. GUIGNARD Patrick
Agriculteur	M. FLEAU Hervé
Agriculteur /Propriétaire	M. GAUTHIER Bruno
Propriétaire/Représentant association de pêche	M. GROLLEAU François
Agriculteur	M. BERTIN Thierry
Agriculteur	M. BELY Christophe

I. Réunion de terrain

Le rendez-vous pour cette réunion était à 9h30, le 18 janvier 2016, à la mairie d'Allonne.

L'objectif est d'expliquer de manière concrète les critères qui permettent de délimiter les zones humides, notamment le critère floristique et le critère pédologique. Pour cela, le groupe d'acteurs se déplace sur la route **entre le Moulin des champs et la Garde**, au sud-est du bourg d'Allonne.

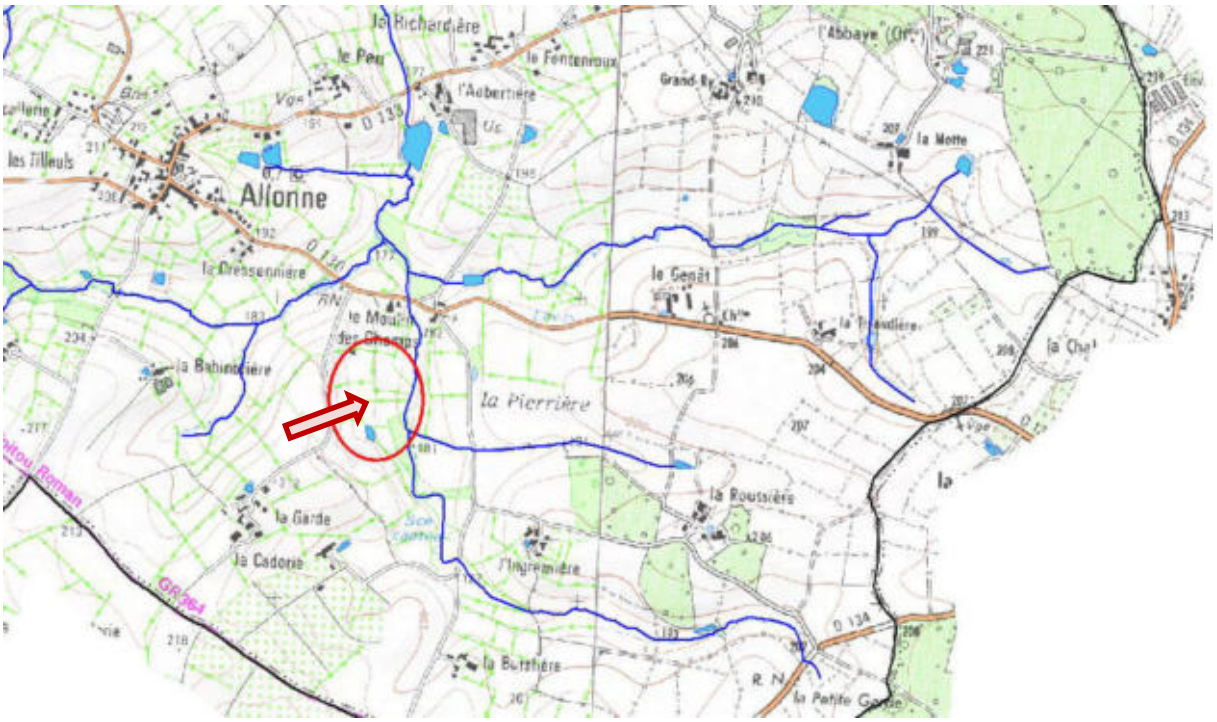

Localisation de la réunion de terrain, entre le Moulin des champs et la Garde

Les membres du groupe stationnent les voitures le long de la route et descendent à pied dans les parcelles, en direction du cours d'eau. Ils passent devant une mare, franchissent une clôture et arrivent dans une prairie. Celle-ci semble relativement engorgée, c'est pourquoi Mme TONDEUX effectue son premier sondage **(cf. 1 sur la carte ci-après)**. Dès la première carotte de terre, des traces d'hydromorphie apparaissent vers 10 cm de profondeur. Mme TONDEUX réalise d'autres carottes pour vérifier que ces traces continuent en profondeur, ce qui est le cas. Ce premier sondage est **caractéristique de zone humide**. Les membres du groupe d'acteurs font circuler la motte de terre et observe les traces d'hydromorphie. Sur cette parcelle, quelques plantes hygrophiles sont présentes (*Rumex crispus*, *Ranunculus repens*), mais en recouvrement inférieur à 50%.

Le groupe demande alors comment se fait la délimitation. Mme TONDEUX explique que les techniciens s'aident de la topographie et de la végétation pour choisir le prochain sondage. En l'occurrence, le relief de cette parcelle est peu pentu, mais une rupture de pente est observée un peu plus haut sur cette même parcelle. Mme TONDEUX effectue son second sondage (**cf. 2 sur la carte ci-après)** au-dessus de la rupture de pente. Les carottes effectuées ne montrent pas l'apparition de traces d'hydromorphie. Dans la dernière carotte, des traces d'altération sont observées (petits

cailloux altérés), témoignant que la roche est proche. Ce sondage n'est **pas caractéristique** de zone humide.



Le critère floristique n'ayant pas pu être correctement expliqué, le groupe se déplace dans la prairie qui longe le cours d'eau. Cette parcelle semble bien humide aux membres du groupe d'acteurs, les plantes hygrophiles recouvrent plus de 50% de la surface. Sur ce fond de vallon, l'engorgement est très marqué et Mme TONDEUX présente quelques plantes aux membres du groupe : *Cardamine pratensis, Mentha aquatica, Juncus effusus, Juncus inflexus, Iris pseudacorus, Epilobium sp, Carex sp*. Sur cette zone, aucun sondage n'est nécessaire pour classer en zone humide, mais des carottages seront à effectuer pour délimiter la zone.



Prairie humide en bordure du cours d'eau (Moulin des Champs)

Afin de connaitre la délimitation de la zone humide, le groupe repasse au sein de la terre cultivée juste au-dessus. Mme TONDEUX réalise un sondage dans le bas de cette parcelle **(cf. 3 sur la carte ci-après)**, celui-ci est très proche du sondage précédent (2). Aucune trace d'hydromorphie n'est observée dans le bas de la parcelle cultivée.

Un membre du groupe qui semble bien connaître cette parcelle, demande qu'un autre sondage soit réalisé tout à fait dans le haut (côté route), car le type de sol n'est pas le même que dans le bas du champ. Le groupe se dirige vers cette zone. Mme TONDEUX effectue un quatrième sondage **(cf. 4 sur la carte ci-après)**. A cet endroit, la végétation est moins dense et le sol plus engorgé. En effet, la première carotte ne présente pas de tache, mais de l'argile apparait à 35-40 cm de profondeur. Le groupe d'acteurs souligne que ce type de sol se retrouve occasionnellement en placage sur les parties hautes. Cette argile est très dense, compacte, expliquant pourquoi l'eau peine à s'infiltrer. En

examinant l'argile, Mme TONDEUX montre la présence de taches de rouille et non de gley, l'engorgement est ici temporaire. La parcelle étant tout de même en pente, l'eau ruisselle facilement. L'apparition des traces d'hydromorphie se fait vers 35-40 cm, ce qui est donc bien inférieur aux 25 cm réglementaires. D'après le tableau GEPPA présenté en réunion, la zone aurait cependant pu encore être classée en zone humide s'il y avait eu du gley par la suite, ce qui n'est pas le cas. Cette zone sera donc classée « **zone <u>non</u> humide à sol hydromorphe** » car des traces sont présentes mais en dessous du seuil réglementaire.



Sondage 4 : carotte 1



Sondage 4 : carotte 3 (argile)




Prairie humide – sondage 1


Prairie humide en bordure du cours d'eau


Terre cultivée – sondage 4

II. Bilan de la réunion

Cette réunion a permis aux membres du groupe d'acteurs de bien comprendre la méthodologie appliquée pour délimiter les zones humides sur le terrain, notamment les critères floristiques et pédologiques.

III. Suite de la démarche d'inventaire

La phase terrain débutera dans la foulée, le mardi 19 janvier 2016, sur la zone 1. Les référents et les personnes souhaitant accompagner les ingénieurs de terrain seront contactés.

Suite à cet inventaire, une cartographie provisoire des zones humides sera déposée en mairie pour au moins deux semaines (phase de levée de doute) et les résultats provisoires seront présentés aux acteurs locaux lors d'une réunion.

ANNEXE 4

Compte-rendu de la réunion de restitution provisoire au groupe d'acteurs locaux du 29 février 2016

NCA Environnement
11 Allée Jean Monnet
86170 Neuville-de-Poitou
Tél. 05 49 00 43 20
Fax 05 49 00 43 30
Email : accueil@nca-env.fr
www.nca-env.fr
www.nca-methanisation.fr

Études et conseils en environnement
Assainissement collectif
Assainissement non collectif
Maîtrise d'œuvre
Protection des eaux
Hydraulique fluviale
Environnement et agriculture
Méthanisation
Gestion des milieux
Démarche d'insertion écologique
Inventaire faune et flore
Environnement et aménagement

L'inventaire des zones humides est cofinancé par l'Agence de l'Eau et l'Union Européenne.

INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES, DU RESEAU HYDROGRAPHIQUE ET DES PLANS D'EAU

COMMUNE D'ALLONNE

Compte-rendu
Réunion de restitution provisoire au Groupe d'acteurs locaux
29 février 2016, 9h30

Objet **:** Présentation des résultats provisoires de l'inventaire des zones humides

Première entreprise française à avoir obtenu en avril 2011 l'AFAQ 26000 et en janvier 2012 la labellisation LUCIE pour son engagement dans la RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) et le développement durable.

SAS au capital de 110 000 €
N° identification :
343 460 622 RCS Poitiers
APE : 7112B
N° TVA : FR 57 343 460 622

Sommaire

Participants à la réunion 1

Introduction 2

Rappel de la démarche et présentation des résultats provisoires 2

→ 1. Définition d'une zone humide 2

→ 2. Méthodologie d'inventaire 2

→ 3. Résultats de l'inventaire 3

Discussion - Analyse planche par planche 7

Bilan de la concertation 11

Suite de la démarche d'inventaire 11

Participants à la réunion

Intervenants extérieurs	
NCA Environnement	Mme TONDEUX Laetitia
Membres du groupe d'acteurs	
Maire	M. ALLARD Emmanuel
Agriculteur	M. BERTIN Thierry
Agriculteur / Conseiller	M. GUILBOT David
Représentant de la Marouette	M. PILLET Dominique
Propriétaire et représentant de la pêche	M. GROLLEAU François
Représentant de la chasse	M. POIRAUD Robert
Employé communal à la retraite	M. GROLLEAU Jacques
Agriculteur	M. AIRAULT Michel
Président de l'association « Clef des chemins »	M. GUIGNARD Patrick
Animateur SAGE Sèvre Niortaise Marais Poitevin	M. JOSSE François
Animateur SAGE Thouet	M. PACAUD Alexis

Introduction

La réunion de restitution provisoire s'est déroulée le lundi 29 février à 9h30 à la mairie d'Allonne. L'objectif est de présenter les résultats provisoires concernant l'inventaire des zones humides, des plans d'eau et du réseau hydrographique de la commune.

Mme TONDEUX débute la réunion par quelques rappels sur les zones humides et la démarche d'inventaire. Elle présente ensuite les résultats provisoires concernant les zones humides, les pièces d'eau et le réseau hydrographique. Enfin, la discussion est ouverte et l'atlas cartographique est passé en revue, planche par planche, laissant le temps aux membres du groupe d'acteurs de s'exprimer et de commenter les remarques déposées à la mairie.

Rappel de la démarche et présentation des résultats provisoires

1. Définition d'une zone humide

L'identification des zones humides sur le terrain a respecté la définition donnée par le Code de l'Environnement : les zones humides sont définies comme "des terrains exploités ou non, **habituellement inondés ou gorgés d'eau douce**, salée ou saumâtre, **de façon permanente ou temporaire**, la végétation quand elle existe, est dominée par des plantes hygrophiles pendant une partie de l'année".

Trois critères permettent de déterminer s'il s'agit d'une zone humide ou non :

- La présence de **végétation hygrophile** ;
- L'**hydromorphie des sols** ;
- L'**hydrologie**, ou présence d'eau.

Les zones humides sont des milieux dynamiques, le « panel » en termes d'humidité notamment, est souvent plus large que le laisse à penser la culture populaire. En effet, les zones humides bien connues font souvent références aux marais, aux bourbiers ou aux tourbières. Toutefois, une zone humide peut présenter un degré d'humidité beaucoup plus faible, on parlera de milieux frais qu'il est alors possible de cultiver.

2. Méthodologie d'inventaire

Cette étude est basée sur une démarche de **concertation**, c'est pourquoi un groupe d'acteurs locaux a été créé. Le bureau d'études et les membres du groupe d'acteurs se sont réunis avant la phase terrain pour analyser ensemble les données de prélocalisation. De plus, les exploitants et propriétaires voulant accompagner les ingénieurs sur le terrain ont été contactés. Les cartes provisoires ont été mises à la disposition de la population à la mairie, **du 08 au 22 février 2016**. Un cahier de remarques est alors laissé à disposition pour noter les commentaires de chacun. 17 personnes sont venues consulter les résultats en mairie, certaines remarques nécessitent un retour

sur le terrain. Ce retour sera effectué en fin de semaine (jeudi 03 et vendredi 04 mars), les personnes seront contactées au cas par cas.

La concertation implique par ailleurs le SAGE Thouet et le SAGE Sèvre Niortaise Marais Poitevin. Les remarques des SAGE sont présentées aux membres du groupe d'acteurs afin de cibler les secteurs qui nécessitent un retour sur le terrain.

Après les retours, les cartes seront corrigées et présentées au Conseil municipal.

Après validation par la commune, l'inventaire devra être validé par les Commissions locales de l'eau (CLE) du Thouet et de la Sèvre Niortaise Marais Poitevin. Les animateurs du SAGE veillent à ce que les modalités d'inventaires soient biens respectées par les communes et le bureau d'études.

3. Résultats de l'inventaire

➢ Zones humides

La surface de zones humides inventoriée est de **207,75 ha**, soit **8,97 %** de la surface communale totale. Ceci représente 40,3 % de la prélocalisation initiale.

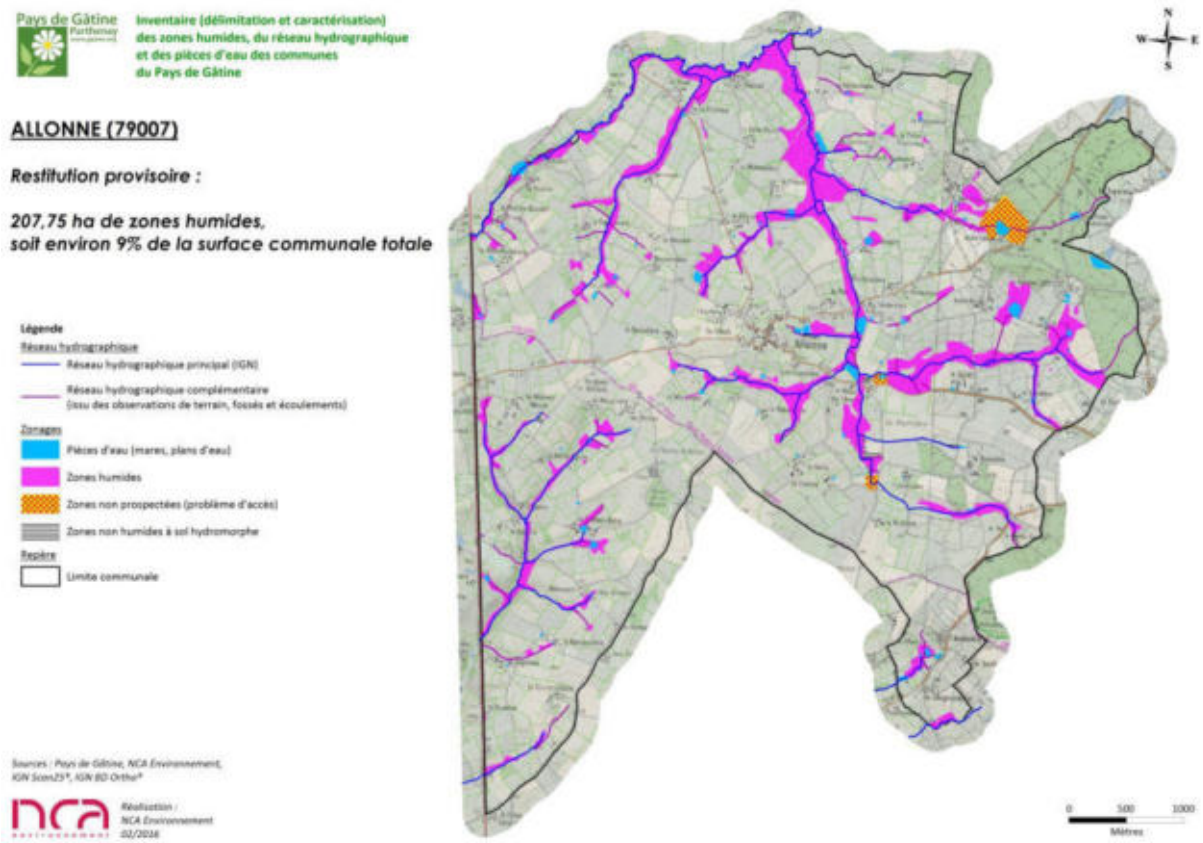

Cartographie des zones humides provisoires

Mme TONDEUX explique que les sols hydromorphes non caractéristiques de zones humides ne sont pas pris en compte dans le cadre du PLU (Plan Local d'Urbanisme). Ils sont référencés ici à titre indicatif d'un inventaire de connaissance et pour alerter sur le fait que ce sont les vestiges d'anciennes zones humides dont la fonctionnalité a été altérée. Il est important de considérer ces

milieux comme étant des « zones humides », mais dont les critères de caractérisation ne répondent pas au cadre réglementaire (apparition des traces d'hydromorphie à des profondeurs supérieures à 25 centimètres).

Les fonctionnalités des zones humides observées sur la commune sont globalement bonnes, notamment les fonctions hydrauliques. Les zones humides sont le plus souvent des **prairies** (79 %), localisées **en bordure de cours d'eau** (80 %) et participent donc à la régulation des débits d'étiage, à la réduction des risques d'inondation et à l'épuration des eaux. Mais ces fonctionnalités varient en fonction de l'occupation du sol. En effet, les zones humides cultivées ont peu d'intérêt d'un point de vue biologique. La végétation caractéristique étant souvent absente de ces milieux, les fonctionnalités épuratrices sont aussi plus limitées mais bien présentent avec les phénomènes d'oxydo-réduction découlant de l'alternance de l'engorgement.

Les habitats retrouvés sur la commune sont assez diversifiés : prairies humides à Joncs, roselières, boisements naturels, plantations, terres cultivées… Certains de ces habitats présentent un intérêt écologique plus fort, tel que les roselières et certaines prairies humides.

Au cours des prospections, aucune espèce protégée n'a été identifiée, cependant, la période d'observation n'était pas propice. Au regard de la période d'inventaire (janvier), la liste des espèces végétales hygrophiles ne se veut pas exhaustive.

L'état de conservation des zones humides est variable suivant le type d'habitat. **Les prairies humides sont en bon état de conservation, grâce à une gestion adaptée de ces milieux** (pâturage/fauche), tandis que les terres cultivées et les plantations constituent des zones humides dégradées. Dans l'ensemble, les zones humides étant majoritairement des prairies, elles présentent donc un bon état de conservation.

➢ Plans d'eau et mares

Les résultats d'inventaire comptabilisent **123 plans d'eau et mares,** pour une surface totale de **15,79 ha d'eau superficielle** (ne rentrant pas dans l'appellation « zones humides »). On observe une diversité de ces milieux, tant en terme de morphologie et de positionnement, qu'en terme d'usage et de structure de la végétation de ceinture. L'essentiel des petites pièces d'eau sont des mares à usage agricole, les plus grandes étant des étangs à utilisés pour le loisir.





Cartographie des pièces d'eau (mares et plans d'eau)

➢ Réseau hydrographique



Sur la commune, le réseau hydrographique principal (réseau IGN) est dense, il s'écoule sur près de **32 km**. On retrouve plusieurs cours d'eau principaux, dont le Thouet en limite nord et le Chaseau qui passe à l'est du bourg.

A cela, s'ajoute le réseau complémentaire, issu des observations de terrain, qui représente **12,82 km**, sans distinction entre fossés et cours d'eau.

On observe globalement un maintien du caractère naturel des cours d'eau. De plus, la connexion entre les milieux humides et les cours d'eau est maintenue sur une grande partie du réseau.

Lors des prospections, 45 sources ont été notées, ainsi que 8 fontaines et 3 lavoirs.

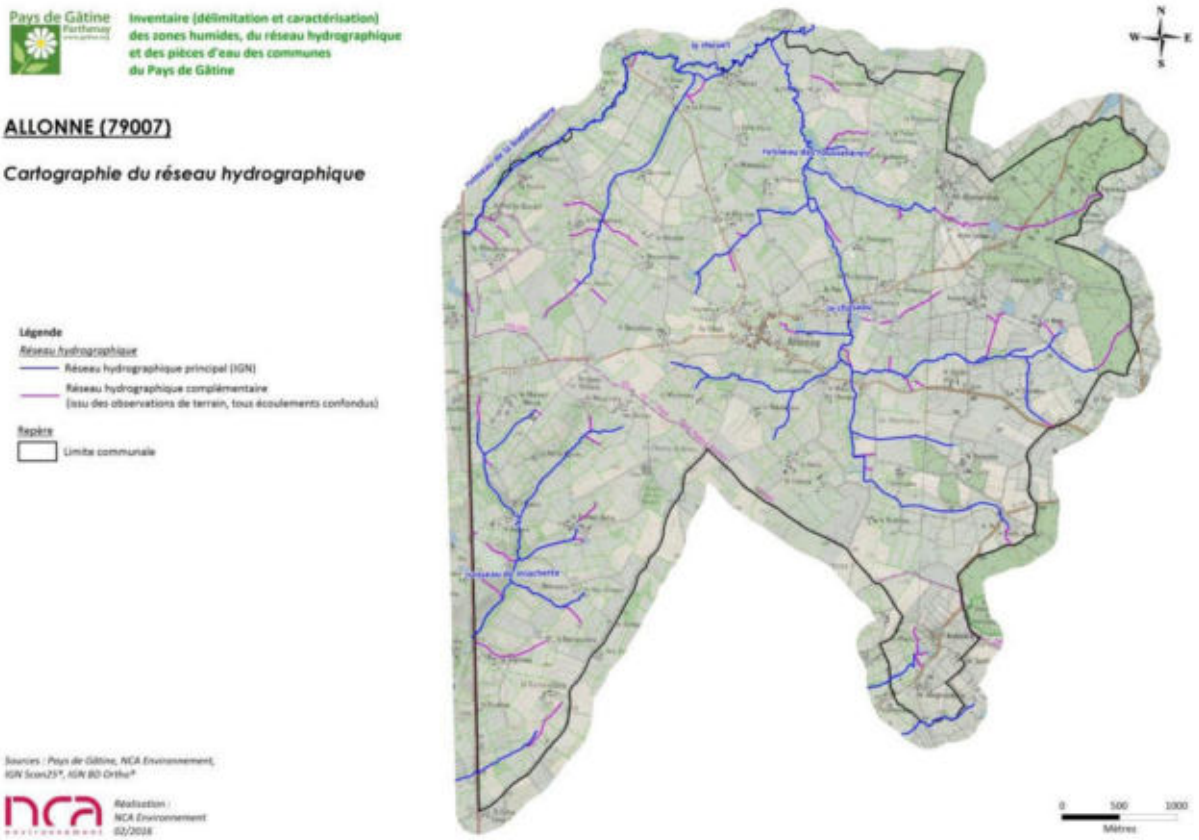

Cartographie du réseau hydrographique

Discussion

Un agriculteur souligne le fait que même sans végétation caractéristique, NCA a classé un secteur en zone humide par le critère pédologique. Mme TONDEUX et M. JOSSE rappellent que pour classer en zone humide, un seul des deux critères suffit, flore et/ou sol. Cette délimitation est définie par l'arrêté ministériel du 24 juin 2008.

Lorsque Mme TONDEUX évoque que les peupleraies sont considérées comme des zones humides dégradées, une personne du groupe d'acteurs demande des explications. Mme TONDEUX explique que la populiculture intensive dégrade les fonctionnalités de la zone humide pour plusieurs raisons. La raison principale est que la croissance rapide des peupliers, très gourmande en eau, provoque un assèchement de la zone humide sur le moyen terme. Son rôle d'éponge est alors réduit, surtout au printemps. M. JOSSE précise que le problème ce n'est pas une peupleraie isolée, que c'est une question de surface. Tout comme la problématique des plans d'eau, la situation dévient gênante à partir du moment où la concentration des plans d'eau est importante.

Lors de la mise à disposition des cartes à la mairie, 17 personnes sont venues les consulter. Voici la copie du cahier de remarque :

Inventaire des zones humides, du réseau hydrographique et des pièces d'eau

– Phase de levée de doute du 08/02/16 au 22/02/16 – Allonne

NOM, prénom	Numéro de téléphone	Remarque (explication et lieu concerné)	Signature
Airault Michel	0614862112	RAS	
CLISSON Anthony	0687944434	Lieu dit Beaussais : ce n'est pas une marine comblée. C'est une zone très humide !	
Grolleau Jacques	0780056855	R.A.S.	
CHAIGNAU Christophe	0680756728	R.A.S.	
MORIN J. Jacques	0683365867 J-Jacques.main@wanadoo.fr	Sur un nombre important de parcelles je trouve des erreurs à résoudre (principalement la surface des zones)	
CRAMET Yves	0611581440	RAS	
TAIBAUD Martin	0617318018651	RAS	
Gautier Michel BOUCHET Christian	0789537728 0549641081	Nous sommes pas d'accord sur l'inventaire des zones Humides situées au bas bordage et à la Bergouillère	
GAUTHIER Bruno	0549556446	R.A.S	
Lootvoet Odile	06-09-52-68-73	RAS.	
FICHET Didier	06-29-05-79-46	R.A.S	
Gatard Jeanclaude	0672406695	A la mounière, le pré à côté des petites maisons neuves n'est pas une zone humide – les joncs sont apparus quand EDF a défoncé le pré ! seul la partie qui touche la route est humide (15 m) le reste de la zone est douce ! pas de présence de Gorrite !	
BROSSARD Régis	06-83-96-79-80	une parcelle entière a été mise en zone humide alors que ce n'est pas le cas plus en Revoir ouvrir par rapport au ruisseau	
Gautier Gérard RAS	05-49-63-75-53	RAS	
Bely Christophe	0682407672	Vu	
après la date du 22/02/16 CANTET			
le 25/02/16			

6 personnes demandent un retour sur leurs parcelles :

- CLISSON Anthony à Beaussais ;
- MORIN Jean-Jacques sur plusieurs parcelles (localisation non précisée) ;
- GAUTIER Michel et BOUCHET Christian à Bas Bordage et à La Bourgouillère ;
- GATARD Jean-Claude à La Monière ;
- BROSSARD Régis sur une parcelle (localisation non précisée).

Ces personnes seront contactées par NCA Environnement pour fixer un rendez-vous.

Les remarques de l'IIBSN concernent de nombreux secteurs de la commune, elles correspondent à des secteurs oubliés, des secteurs à re-vérifier, des erreurs de cartographie, etc. Toutes ces remarques ne nécessitent pas un retour sur le terrain, notamment si le groupe d'acteurs confirme l'absence de zone humide. Voici la carte générale localisant les remarques de l'IIBSN :

Pays de Gâtine Parthenay

Inventaire (délimitation et caractérisation) des zones humides, du réseau hydrographique et des pièces d'eau des communes du Pays de Gâtine

ALLONNE (79007)

Remarques IIBSN

Zonages

- Pièces d'eau (mares, plans d'eau)
- Zones humides
- Zones non prospectées (problème d'accès)
- Zones non humides à sol hydromorphe

Repère

- Limite communale

Vérification effort de prospection

priorité 1	(80)
priorité 1-1	(6)
priorité 1-1-1	(2)
priorité 1-1-1	(22)
priorité 1-1-1-1	(1)
priorité 2	(13)
priorité 2 / digitalisation	(1)
priorité 3	(1)
digitalisation	(24)

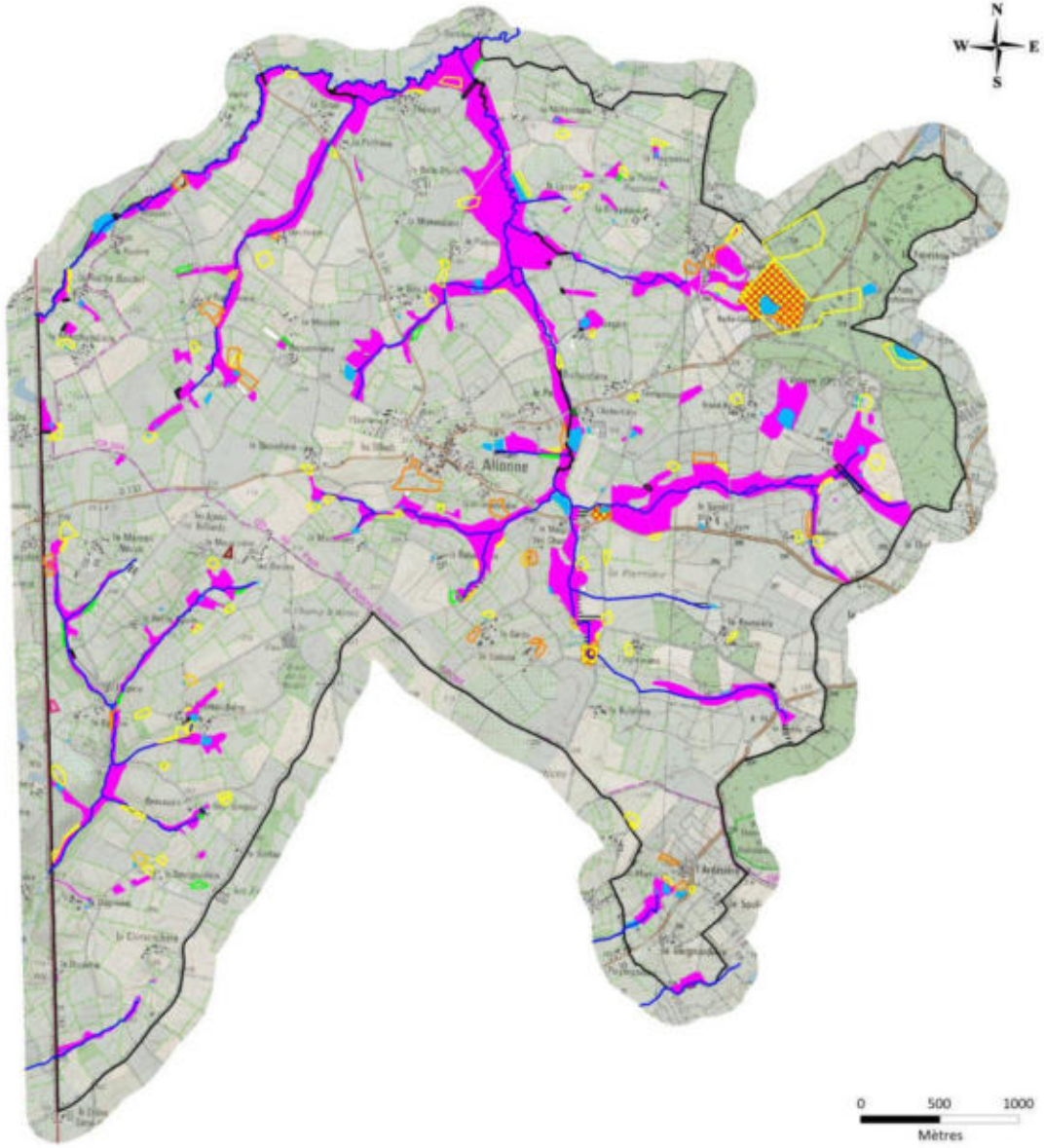

Sources : Pays de Gâtine, NCA Environnement, IGN Scan25®, IGN BD Ortho®

nca environnement

Réalisation : NCA Environnement 02/2016

Analyse planche par planche

Le groupe d'acteurs est invité à passer à une analyse plus précise de cet inventaire, planche par planche. Voici les remarques :

- Planche AK32 : RAS

- Planche AL31 :

Il y aurait une autre mare dans le village Roche Baudet. La source à Beauvoir est à repositionner un peu plus bas, le long de la zone humide.

- Planche AL32 :

Présence d'un puits au sud de la Gaunuère, présence d'une fontaine à la Lussière.
Zones à revoir : bordure de la mare au sud de la Millanchère, parcelle en long au sud du Plessis.

- Planche AL33 :

Zones à revoir : bordure de la mare au sud des Rousselières. Faire le bois non prospecté avec Monsieur PILLET.

- Planche AM31 :

Zones à revoir : bordure de la mare le long de la route (champs des Noues)

- Planche AM32 :

Zone à revoir à la Boissonnière (remarque de Monsieur GATARD) et un peu plus au sud, Monsieur GAUTIER demande un retour sur la petite bande humide qui serait un écoulement de moins de 7m de large, donc à transformer en réseau complémentaire.
A la Sauvagère, remarque de Monsieur BROSSARD sur une parcelle qui ne lui semble pas humide, ainsi qu'une parcelle boisée à prospecter (oublié lors du 1er passage).
Parcelle non prospectée : étang appartenant à Monsieur CHEVALLIER.
Remarques de l'IIBSN : parcelles à vérifier au sud du bourg d'Allonne car la géologie est particulière.

- Planche AM33 :

Deux mares à rajouter au Fontenioux, une mare comblée à Grand-Ry. Parcelle privée à l'Abbaye à voir avec M. et Mme GERSON. En face du lavoir, de l'autre côté de la route, il y a une source dans la haie.

- Planche AN31 :

Zones à revoir : parcelle sous l'étang de la Frémaudière. Une mare n'a pas été vue à Bas Bordage. Remarque de Monsieur CLISSON sur la mare comblée qui serait en fait une zone humide.

- Planche AN32 :

Zones à revoir : Voir la zone non prospectée avec le Syndicat des eaux de Gâtine (source de la Cadorie).

- Planche AN33 :

Zones à revoir : mare non répertoriée en limite communale vers Saint-Martin et une autre à la Roussière.

- Planche AO31 :

Il manque un puits à l'est de la Bourgouillère

- Planche AO33 :

Il est noté une sortie de drain entre Saint-Martin et l'Ardésière, en réalité il s'agit d'une source captée.

Au total, 14 personnes seront contactées pour effectuer un retour sur le terrain.

Bilan de la concertation

Les retours terrain concerneront 14 personnes, généralement pour des délimitations de zones humides à revoir.

M. le Maire clos la séance et remercie les participants de leur présence et de leur participation.

Suite de la démarche d'inventaire

Les retours seront effectués le jeudi 03 mars et le vendredi 04 mars 2016. Des rendez-vous seront pris par NCA avec les personnes concernées. De plus, deux membres du groupe d'acteurs accompagneront les ingénieurs de NCA pour les retours : M. AIRAULT (jeudi matin) et M. PILLET (jeudi après-midi). La cartographie des zones humides, des plans d'eau et du réseau hydrographique sera ensuite corrigée.

La restitution finale de l'étude se fera le lundi **4 avril 2016** lors d'une réunion avec Conseil municipal.

ANNEXE 5

Compte-rendu du conseil municipal du 4 avril 2016

NCA Environnement
11 Allée Jean Monnet
86170 Neuville-de-Poitou
Tél. 05 49 00 43 20
Fax 05 49 00 43 30
Email : accueil@nca-env.fr
www.nca-env.fr
www.nca-methanisation.fr

Études et conseils en environnement
Assainissement collectif
Assainissement non collectif
Maîtrise d'œuvre
Protection des eaux
Hydraulique fluviale
Environnement et agriculture
Méthanisation
Gestion des milieux
Démarche d'insertion écologique
Inventaire faune et flore
Environnement et aménagement

L'inventaire des zones humides est cofinancé par l'Agence de l'eau et l'Union Européenne.

INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES, DU RESEAU HYDROGRAPHIQUE ET DES PLANS D'EAU

COMMUNE D'ALLONNE

Compte-rendu
Réunion de restitution au Conseil municipal
Lundi 4 avril 2016, 20h30

Objet **:** Présentation des résultats finaux de l'inventaire des zones humides

Première entreprise française à avoir obtenu en avril 2011 l'AFAQ 26000 et en janvier 2012 la labellisation LUCIE pour son engagement dans la RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) et le développement durable.

SAS au capital de 110 000 €
N° identification :
343 460 622 RCS Poitiers
APE : 7112B
N° TVA : FR 57 343 460 622

Sommaire

Participants à la réunion 1

Introduction 2

Rappel de la démarche et présentation des résultats modifications suite à la phase de levée de doute 2

→ 1. Définition d'une zone humide 2

→ 2. Méthodologie d'inventaire 2

→ 3. Résultats de l'inventaire 3

Bilan de la concertation 11

Suite de la démarche d'inventaire 11

Participants à la réunion

Intervenants extérieurs	
NCA Environnement	Mme TONDEUX Laetitia
IIBSN (SAGE Sèvre Niortaise Marais Poitevin)	M. JOSSE François
Membres du Conseil municipal	
Maire	M. ALLARD Emmanuel
Adjoints	M. AIRAULT Michel
	Mme FLEAU Natacha
	M. MAIRE Gabriel
	Mme GUIGNARD Isabelle
Conseillers municipaux	M. THIBAUD Martin
	Mme CANTET Lucie
	Mme LECONTE Nathalie
	M. GUILBOT David
Secrétaire de mairie	Mme ANDRE Nathalie

Introduction

La réunion de restitution s'est déroulée le lundi 4 avril 2016 à 20h30 à la mairie d'Allonne. L'objectif est de présenter les résultats finaux concernant l'inventaire des zones humides, des plans d'eau et du réseau hydrographique de la commune.

M. ALLARD ouvre la séance en présentant Laetitia TONDEUX, du bureau d'études NCA.

Mme TONDEUX débute la réunion par quelques rappels sur les zones humides et la démarche d'inventaire. Elle présente ensuite les résultats relatifs aux zones humides, les pièces d'eau et le réseau hydrographique, ainsi que les modifications qui ont découlé des retours.

Rappel de la démarche et présentation des modifications suite à la phase de levée de doute

1. Définition d'une zone humide

L'identification des zones humides sur le terrain a respecté la définition donnée par le Code de l'Environnement : les zones humides sont définies comme "des terrains exploités ou non, **habituellement inondés ou gorgés d'eau douce**, salée ou saumâtre, **de façon permanente ou temporaire**, la végétation quand elle existe, est dominée par des plantes hygrophiles pendant une partie de l'année".

Deux critères permettent de déterminer s'il s'agit d'une zone humide ou non :

- La présence de **végétation hygrophile** ;
- L'**hydromorphie des sols** ;

Les zones humides sont des milieux dynamiques, le gradient d'humidité étant souvent plus large que le laisse à penser la culture populaire. En effet, les zones humides bien connues font souvent références aux marais, aux bourbiers ou aux tourbières. Toutefois, une zone humide peut présenter un degré d'humidité beaucoup plus faible, on parlera de milieux frais qu'il est alors possible de cultiver.

2. Méthodologie d'inventaire

Cette étude est basée sur une démarche de **concertation**, c'est pourquoi un groupe d'acteurs locaux a été créé. Le bureau d'études et les membres du groupe d'acteurs se sont réunis avant la phase terrain pour analyser ensemble les données de prélocalisation. De plus, les exploitants et propriétaires voulant accompagner les ingénieurs sur le terrain ont été contactés.

La phase terrain s'est déroulée du **19 au 29 janvier 2016** (**15 jours** d'intervention).

Les cartes provisoires ont été mises à la disposition de la population à la mairie, **du 8 au 22 février 2016**. Un cahier de remarques a été laissé à disposition pour noter les commentaires de chacun. **17 personnes** sont venues consulter les résultats en mairie, et 6 personnes ont été revues pour

effectuer un retour sur le terrain. Ces retours ont été effectués les **3 et 4 mars 2016**. Après les retours, les cartes ont été corrigées et renvoyées à la mairie pour validation.

Synthèse des étapes de l'inventaire

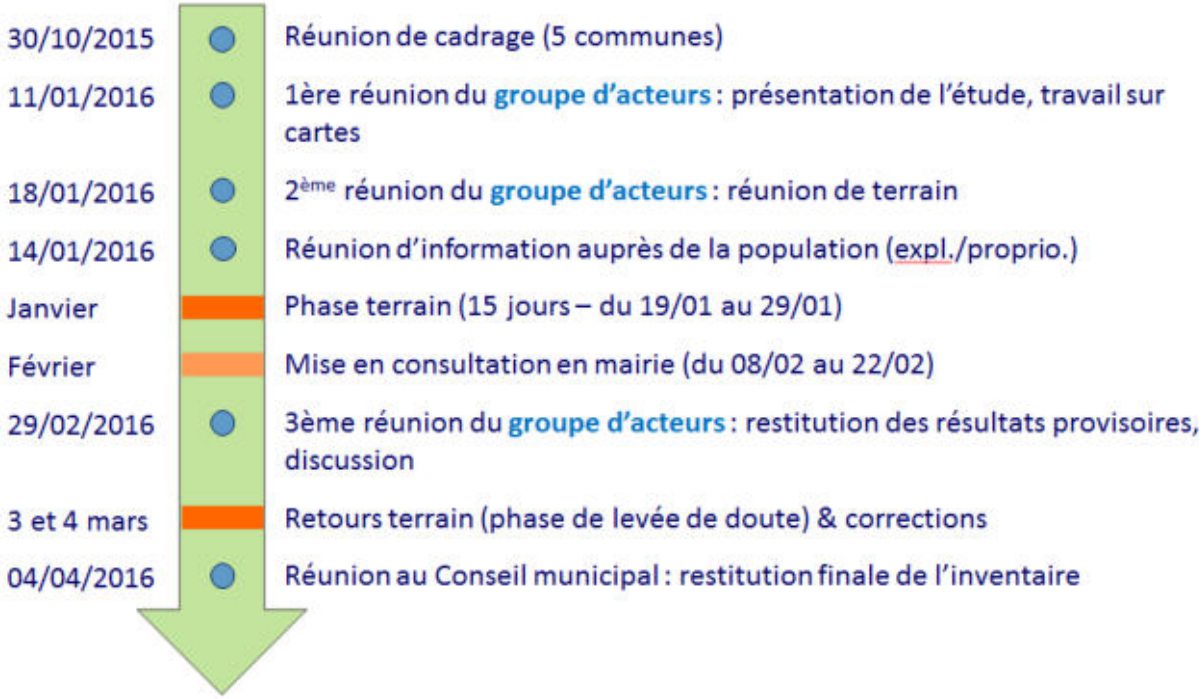

Au total, 20 secteurs ont fait l'objet d'un retour terrain (zones entourées en jaune sur la carte ci-après) :



Localisation des retours

3. Présentation des corrections effectuées lors des retours

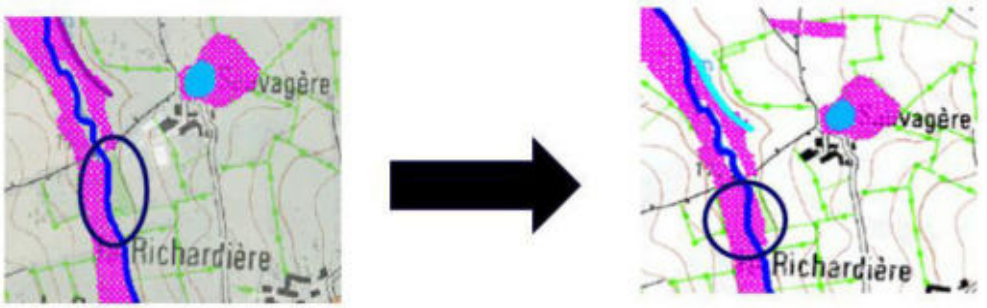

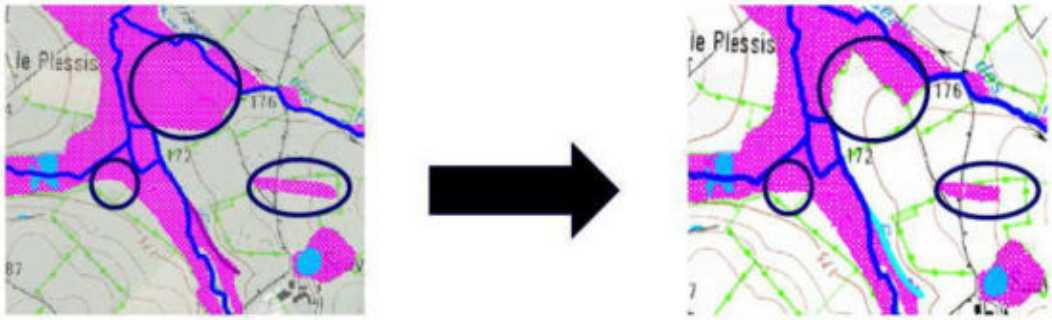

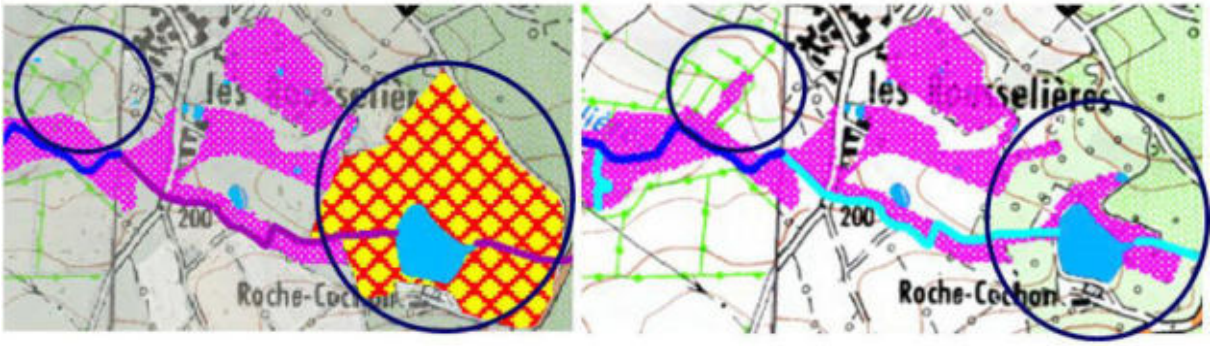

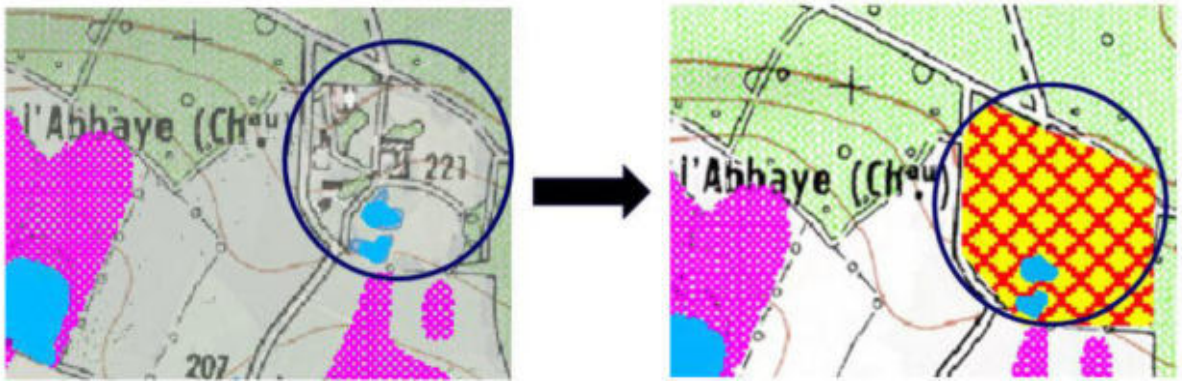

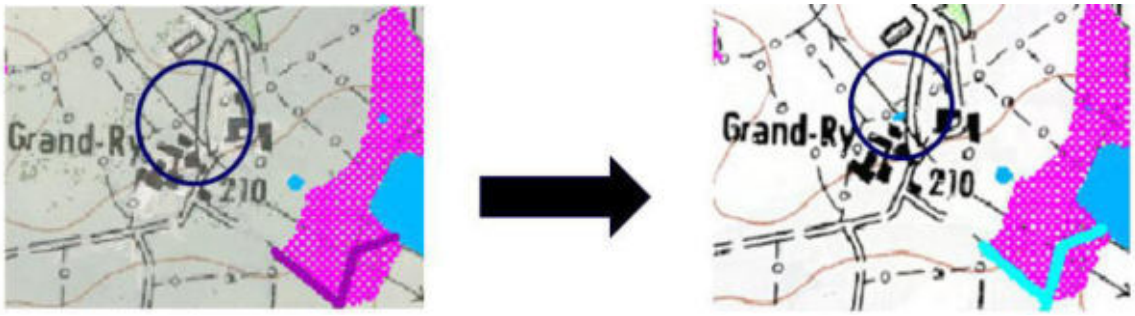

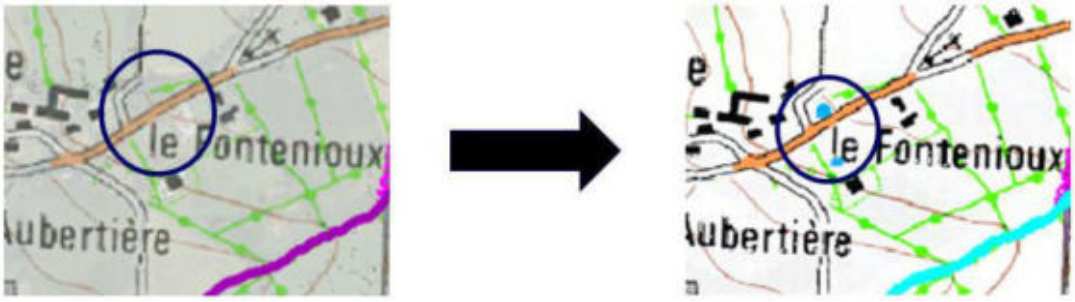
le Fontenioux
Aubertière

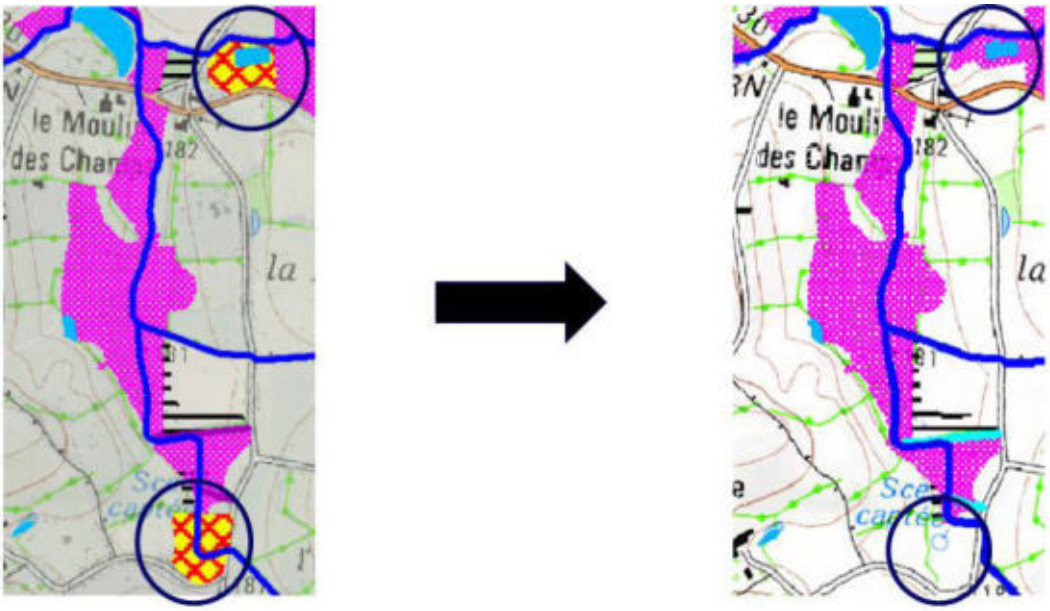
le Moulin
des Chan
182
la


203
les Nodes

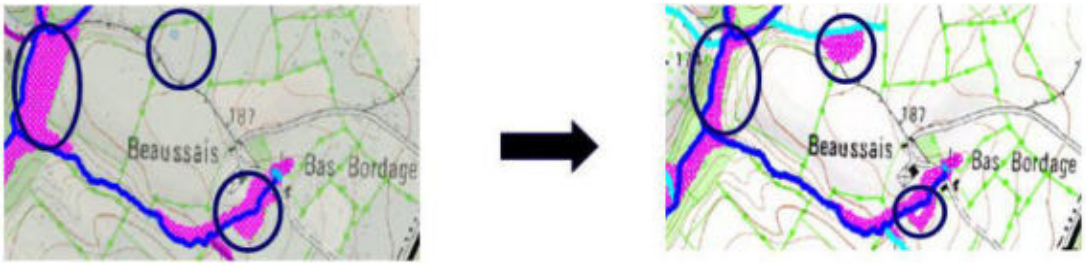
187
Beaussais
Bas Bordage

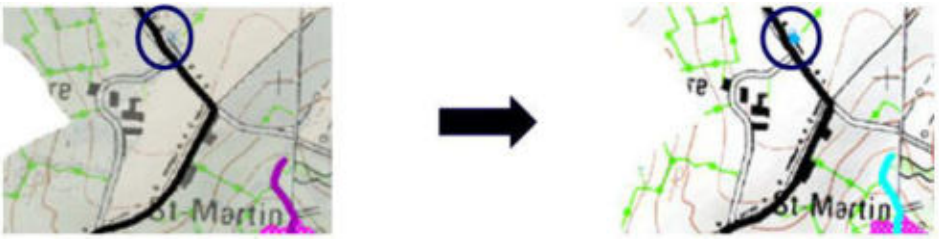

4. Résultats de l'inventaire

- Zones humides

La surface de zones humides inventoriée est de **207,993 ha**, soit **8,98 %** de la surface communale. Ceci représente une réduction de près de 60 % de la prélocalisation initiale.

Pour information : la proportion moyenne de zones humides sur les communes du Pays de Gâtine est autour de 6 %.

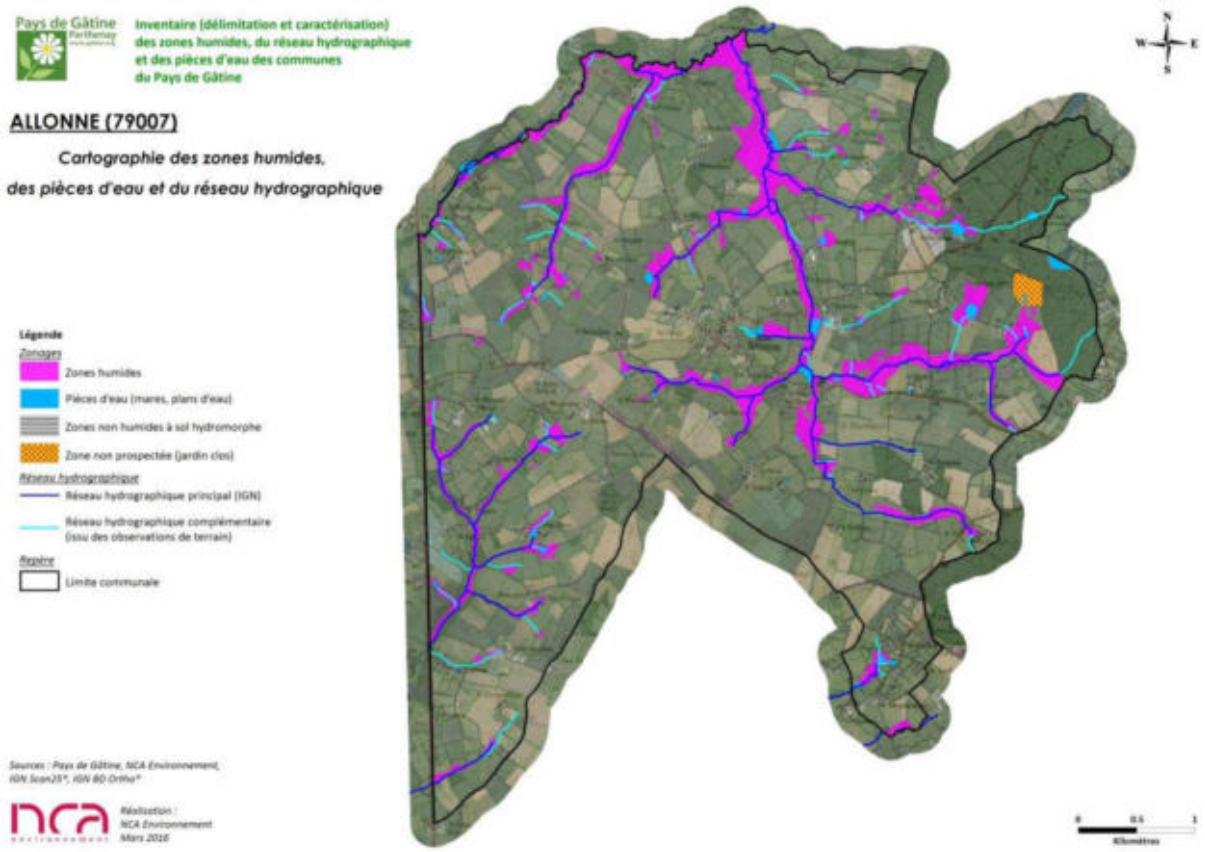

Cartographie des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau

Lorsque l'on compare les zones humides effectives aux zones humides potentielles (prélocalisation), on se rend bien compte de l'intérêt du terrain. Mme TONDEUX présente une superposition des deux couches pour souligner ses propos.

Les fonctionnalités des zones humides observées sur la commune sont globalement bonnes, notamment les fonctions hydrauliques. Les zones humides sont majoritairement des **prairies** (79 %),

localisées **en bordure de cours d'eau** (80 %) ou en tête de bassin (14 %). Elles participent donc à la régulation des débits d'étiage, à la réduction des risques d'inondation et à l'épuration des eaux. Ces fonctionnalités varient bien entendu en fonction de l'occupation du sol (les zones humides cultivées ont peu d'intérêt d'un point de vue biologique, avec des fonctionnalités épuratrices limitées par l'absence de végétation hygrophile), mais la part importante de prairies sur la commune met en évidence une faible altération des fonctionnalités de ces milieux.

Les habitats retrouvés sur la commune sont diversifiés, beaucoup de prairies humides à Joncs, mais également des milieux plus rares tels que les roselières.

Les prairies humides sont en bon état de conservation, grâce à une gestion adaptée de ces milieux (pâturage/fauche). Les zones humides dégradées sont des terres cultivées et des peupleraies, elles représentent 8 % des zones (1 % de terres cultivées, 7 % de plantations).

➢ Plans d'eau et mares

Les résultats d'inventaire comptabilisent **123 plans d'eau et mares,** pour une surface totale de **15,94 ha d'eau superficielle** (ne rentrant pas dans l'appellation « zones humides »).

On observe une diversité de ces milieux, tant en terme de morphologie et de positionnement, qu'en terme d'usage et de structure de la végétation de ceinture.

L'essentiel des pièces d'eau sont des petites mares à usage agricole (pâturage), les plus grandes étant des étangs utilisés pour le loisir.



Cartographie des mares et des plans d'eau

➢ Réseau hydrographique

Sur la commune, le réseau hydrographique principal (réseau IGN) est assez dense, il s'écoule sur près **33,44 km**, réparti sur tout le territoire communal. On retrouve 5 cours d'eau principaux : le Thouet en limite nord, le ruisseau des Rousselières, le ruisseau de la Bodillonnière, le ruisseau de Miochette et le Chaseau.

A cela, s'ajoute le réseau complémentaire, issu des observations de terrain, qui représente **13,14 km**, sans distinction entre fossés et cours d'eau.

On observe globalement un maintien du caractère naturel des cours d'eau, avec peu de rectifications/recalibrages.

45 sources, 8 fontaines et 3 lavoirs ont été répertoriées lors de cet inventaire, ce recensement n'est peut-être pas exhaustif.

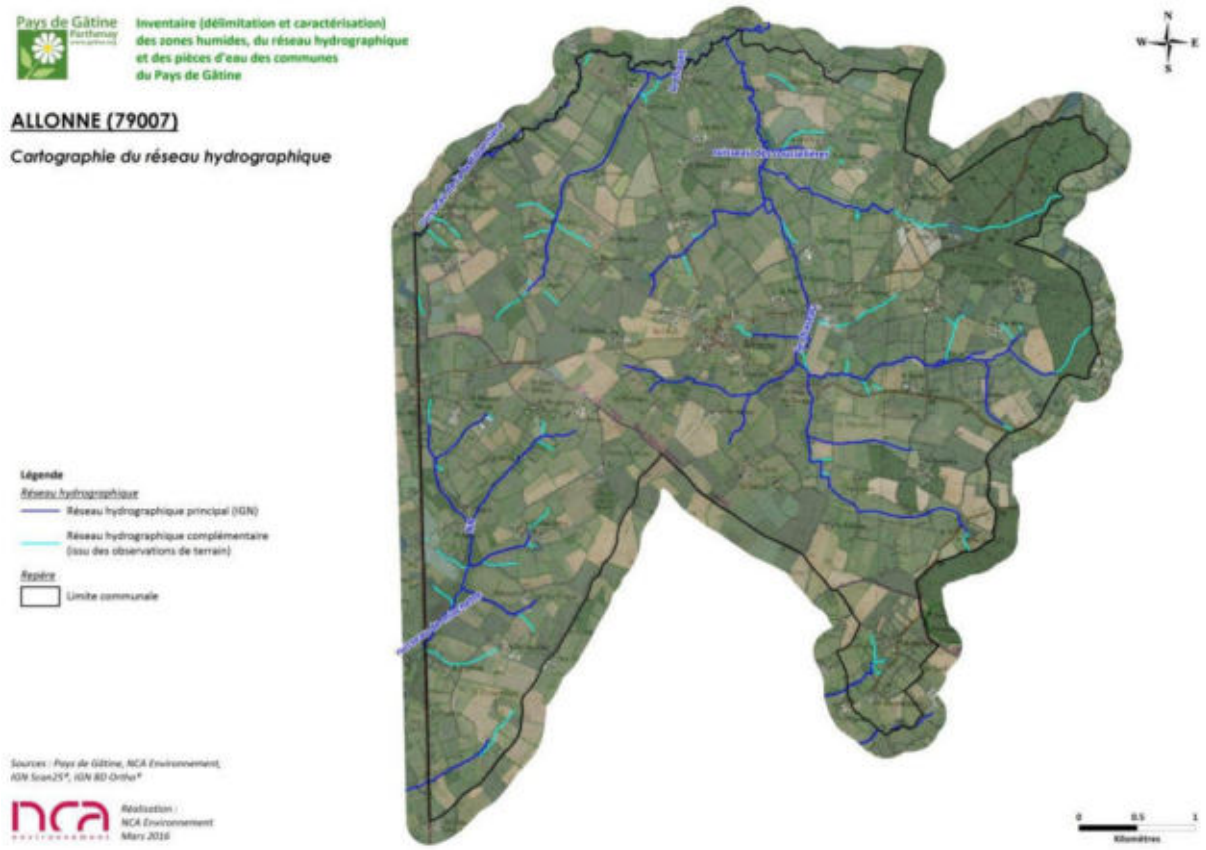

Cartographie du réseau hydrographique principal et complémentaire

Bilan de la réunion

M. AIRAULT témoigne qu'il a accompagné Elodie BOSSELET lors des retours sur le terrain et que cela s'est très bien passé. Seul M. MORIN est resté injoignable, sa remarque laissée en mairie n'a donc pas pu aboutir à un retour terrain. M. AIRAULT rappelle que les exploitants ont exprimé leurs craintes lors de la première réunion, mais que l'étude s'est finalement bien déroulée. M. JOSSE ajoute qu'il est préférable que les exploitants expriment leurs craintes au début et qu'ils se rendent compte par eux-mêmes du bon fonctionnement de la démarche d'inventaire.

M. le Maire remercie l'ensemble des exploitants de leur implication dans la démarche d'inventaire, ainsi que le bureau d'études pour son professionnalisme.

Suite de la démarche d'inventaire

Le Conseil municipal doit prendre sa délibération pour valider l'inventaire. Cette délibération sera ensuite retournée au bureau d'études et aux SAGE.

Le bureau d'études se charge d'envoyer le dossier complet à la commune, au Pays de Gâtine et aux SAGE, lorsqu'il aura reçu la délibération. Le dossier complet comprend un rapport d'étude, un atlas au 1/7000ème, une carte A0 (pour la commune seulement) et un DVD contenant l'ensemble des données à restituer.

L'inventaire devra ensuite être validé par les Commissions Locales de l'Eau du Thouet et de la Sèvre Niortaise Marais Poitevin.

ANNEXE 6

Flore observée sur la commune d'Allonne lors de l'inventaire

Flore observée sur la commune d'Allonne lors des prospections de terrain (janvier 2016)

	Nom latin	Nom vernaculaire
	Achillea millefolium	Achillée millefeuille
	Aillum ursinum	Ail des ours
h	*Alnus glutinosa*	Aulne glutineux
h	*Angelica sylvestris*	Angélique des bois
	Arum italicum	Gouet d'Italie
	Arum maculatum	Gouet tacheté
	Bellis perennis	Pâquerette
	Berula erecta	Berle dressé
h	*Calystegia sepium*	Liseron des haies
	Cardamine hirsuta	Cardamine hirsute
h	*Cardamine pratensis*	Cardamine des prés
	Carex sp	Laîche non identifiée
	Centaurea jacea	Centaurée jacée
h	*Cirsium palustre*	Cirse des marais
	Corylus avellana	Noisetier
	Dactylis glomerata	Dactyle aggloméré
	Dipsacus fullonum	Cardère sauvage
h	*Dryopteris carthusiana*	Dryoptéris des chartreux
h	*Eleocharis palustris*	Eléocharis des marais
h	*Epilobium hirsutum*	Epilobe hirsute
h	*Equisetum fluviatile*	Prêle des cours d'eau
	Festuca pratensis	Fétuque des prés
	Ficaria ranunculoïdes	Ficaire fausse-renoncule
h	*Filipendula ulmaria*	Reine des prés
h	*Frangula alnus*	Bourdaine
h	*Fraxinus angustifolia*	Frêne à feuille étroite
	Fraxinus excelsior	Frêne commun
	Galium aparine	Gaillet grateron
h	*Galium palustre*	Gaillet des marais
	Geranium molle	Géranium à feuilles molles
	Geranium robertianum	Géranium herbe à Robert
	Glechoma hederacea	Lierre terrestre
h	*Glyceria fluitans*	Glycérie flottante
	Hedera helix	Lierre commun
h	*Helosciadium nodiflorum*	Ache nodiflore

	Heracleum sphondylium	Grande berce
h	*Hypericum elodes*	Millepertuis des marais
h	*Iris pseudacorus*	Iris faux-acore
h	*Juncus acutiflorus*	Jonc acutiflore
h	*Juncus conglomeratus*	Jonc aggloméré
h	*Juncus effusus*	Jonc diffus
h	*Juncus inflexus*	Jonc arqué
	Lolium multiflorum	Ray-grass italien
	Lolium perenne	Ray-grass anglais
	Lonicera periclymenum	Chèvrefeuille
h	*Lycopus europaeus*	Lycope d'Europe
h	*Lysimachia nummularia*	Lysimaque nummulaire
h	*Lythrum portula*	Pourpier des marais
h	*Lythrum salicaria*	Salicaire commune
h	*Mentha aquatica*	Menthe aquatique
h	*Molinia caerulea*	Molinie bleue
h	*Nasturtium officinale*	Cresson de fontaine
h	*Phalaris arundinacea*	Baldingère
	Phyllostachys sp.	Bambou
	Pinus sylvestris	Pin sylvestre
	Plantago major	Grand plantain
	Poa annua	Pâturin annuel
	Poa pratensis	Pâturin des prés
	Poa trivialis	Pâturin commun
h	*Polygonum hydropiper*	Renouée poivre d'eau
	Populus x canadensis	Peuplier cultivar
	Potentilla reptans	Potentille rampante
	Primula vulgaris	Primevère acaule
	Prunus spinosa	Prunellier
	Pteridium aquilinum	Fougère aigle
	Quercus robur	Chêne pédonculé
	Ranunculus acris	Renoncule âcre
	Ranunculus ficaria	Ficaire fausse-renoncule
h	*Ranunculus flammula*	Renoncule flammette
h	*Ranunculus repens*	Renoncule rampante
	Rubus fruticosus	Ronce
	Rumex acetosa	Grande oseille
	Rumex acetosella	Petite oseille
h	*Rumex conglomeratus*	Rumex aggloméré

h	*Rumex crispus*	Oseille crépue
	Rumex obtusifolius	Patience à feuilles obtuses
h	*Salix atrocinerea*	Saule roux
h	*Salix caprea*	Saule marsault
h	*Salix cinerea*	Saule cendré
	Sambucus nigra	Sureau noir
h	*Scrophularia auriculata*	Scrophulaire à oreillettes
h	*Solanum dulcamara*	Morelle douce-amère
	Stachys sylvatica	Epiaire des bois
	Taraxacum officinalis	Pissenlit dent-de-lion
	Trifolium pratense	Trèfle des prés
	Trifolium repens	Trèfle blanc
h	*Typha angustifolia*	Massettes à feuilles étroites
h	*Typha latifolia*	Roseau à massettes
	Urtica dioïca	Ortie dioïque
	Veronica agrestis	Véronique agreste
h	*Veronica beccabunga*	Véronique des ruisseaux
	Veronica chamaedrys	Véronique petit chêne

***h** : Espèces indicatrices de zones humides (Arrêté du 24 juin 2008, modifié par l'arrêté du 1er octobre 2009 : Annexe II, Table A)*

ANNEXE 7

Délibération du Conseil Municipal pour la validation de l'inventaire

Nombre de conseillers : 15
En exercice : 15
Présents : 9
Pouvoir : 0

REÇU A LA SOUS-PREFECTURE
07. AVR. 2016
79200 PARTHENAY

Tél : 05.49.63.72.23
Mail : mairie-allonne@orange.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE ALLONNE

L'an deux mille seize, le quatre avril
Le Conseil Municipal de ALLONNE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Emmanuel ALLARD, Maire.

Date de convocation : 25 Mars 2016

Etaient Présents : Mrs Mmes ALLARD Emmanuel, AIRAULT Michel, FLEAU Natacha, MAIRE Gabriel, GUIGNARD Isabelle, CANTET Lucie, GUILBOT David, LECONTE Nathalie, THIBAUD Martin

Excusés : BERHILI Djelloul, GIRARD Bruno, GOMEZ CHAIGNEAU Ursula, NIORT Christian, PINTAUD Christine, PROUST Stéphane,

Madame Isabelle GUIGNARD est élue secrétaire de séance

OBJET : VALIDATION INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES

Par délibération du 06 Juin 2014, la Commune s'est engagée à réaliser son inventaire des zones humides. Cette étude répond aux exigences réglementaires du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Loire-Bretagne. Les modalités d'inventaire des zones humides sont définies d'une part par la Loi sur l'eau et les milieux aquatiques, et d'autre part par les Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE). La Commune d'Allonne est concernée par deux SAGE : le SAGE Thouet et le SAGE Sèvre Niortaise Marais Poitevin.

L'inventaire des zones humides sera intégré à la carte communale ou au plan local d'urbanisme (PLU) afin que ces zonages soient pris en compte lors des futurs projets d'aménagement.

La SAS NCA Environnement a été chargée de réaliser l'inventaire.

Un groupe d'acteurs locaux composé, d'élus de la commune, de représentants d'associations, de représentants socioprofessionnels notamment agriculteurs, a été constitué. La composition de ce groupe a été actée par délibération du 11 Janvier 2016.

Plusieurs réunions ont eu lieu afin de suivre et coordonner le travail :

Réunions	Ordre du jour	Date	Nombre de personnes présentes du groupe d'acteurs
1ère réunion du groupe d'acteurs locaux : lancement et travail sur cartes	- Présentation de la problématique « zones humides » et de la méthodologie - Recueil d'informations sur les zones humides communales (localisation, fonctionnement,...)	11/01/2016	17
2ème réunion du groupe d'acteurs locaux : démonstration sur le terrain	Présentation de la méthode de délimitation et caractérisation sur le terrain	18/01/2016	14
3ème réunion du groupe d'acteurs locaux : restitution provisoire	Présentation des résultats provisoires de l'inventaire des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau	29/02/2016	11

Tout au long du processus d'inventaire, la Commune a communiqué auprès de la population sur le dossier au travers d'invitations aux exploitants agricoles et autres acteurs clés, d'article de presse, affichage et mise à disposition en mairie etc.
Le bureau d'études NCA Environnement missionné pour l'étude présente en séance aux Conseillers Municipaux les principaux résultats sur le territoire communal.

Données d'inventaire

- 885 sondages pédologiques ont été réalisés au cours de l'inventaire.
- Une surface totale de **207,99 ha de zones humides** a été inventoriée, ce qui représente environ **8,98 %** du territoire communal.
- 123 plans d'eau et mares ont été inventoriés et représentent une surface totale de 15,94 ha d'eau superficielle close.
- Le réseau hydrographique principal (IGN) s'étend sur 33,44 km et le réseau hydrographique complémentaire (terrain) s'écoule sur 13,14 km.

Le rapport d'étude et de cartographie des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau seront consultables en Mairie.

Enfin, Monsieur le Maire mentionne que la Commission Locale de l'Eau est la commission *ad hoc* pour vérifier la qualité de ces inventaires. Ce point est développé dans la disposition 8E-1 du SDAGE Loire Bretagne. De ce fait, après un passage devant le comité technique zones humides du SAGE Thouet et du SAGE Sèvre Niortaise Marais Poitevin, les Commissions Locales de l'Eau donneront un avis sur le rendu de l'inventaire communal par délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Approuve le recensement des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau ;**
- **sollicite l'avis des deux Commissions locales de l'eau ;**
- **donne pouvoir à M. le Maire pour prendre les mesures nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.**

Inventaire (délimitation et caractérisation) des zones humides, du réseau hydrographique et des pièces d'eau des communes du Pays de Gâtine

Pays de Gâtine
Parthenay
www.gatine.org

ALLONNE (79007)

Atlas final

L'inventaire des zones humides est cofinancé par l'Union Européenne et l'Agence de l'eau Loire-Bretagne

Inventaire de connaissance dans le cadre du SAGE Thouet et du SAGE Sèvre Niortaise Marais Poitevin

Ceci n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'eau
Inventaire non exhaustif

Réalisation : NCA Environnement, mars 2016

nca environnement

Sources : Pays de Gâtine, NCA Environnement, IGN Scan25®, IGN BD Ortho®

0 0.5 1
Kilomètres

Inventaire (délimitation et caractérisation)
des zones humides, du réseau hydrographique
et des pièces d'eau des communes
du Pays de Gâtine

Pays de Gâtine
Parthenay
www.gatine.org

ALLONNE (79007)

Atlas final

Réalisation : NCA Environnement, mars 2016

nca environnement

Sources : Pays de Gâtine, NCA Environnement, IGN Scan25®, IGN BD Ortho®

0 100 200
Mètres

N
W E
S

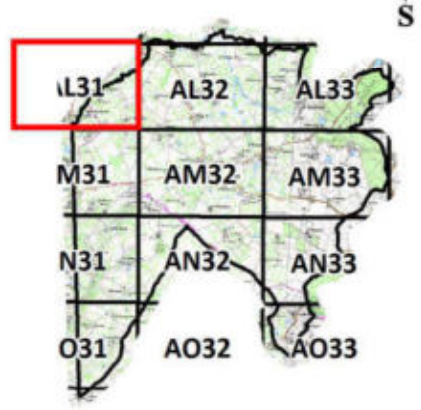

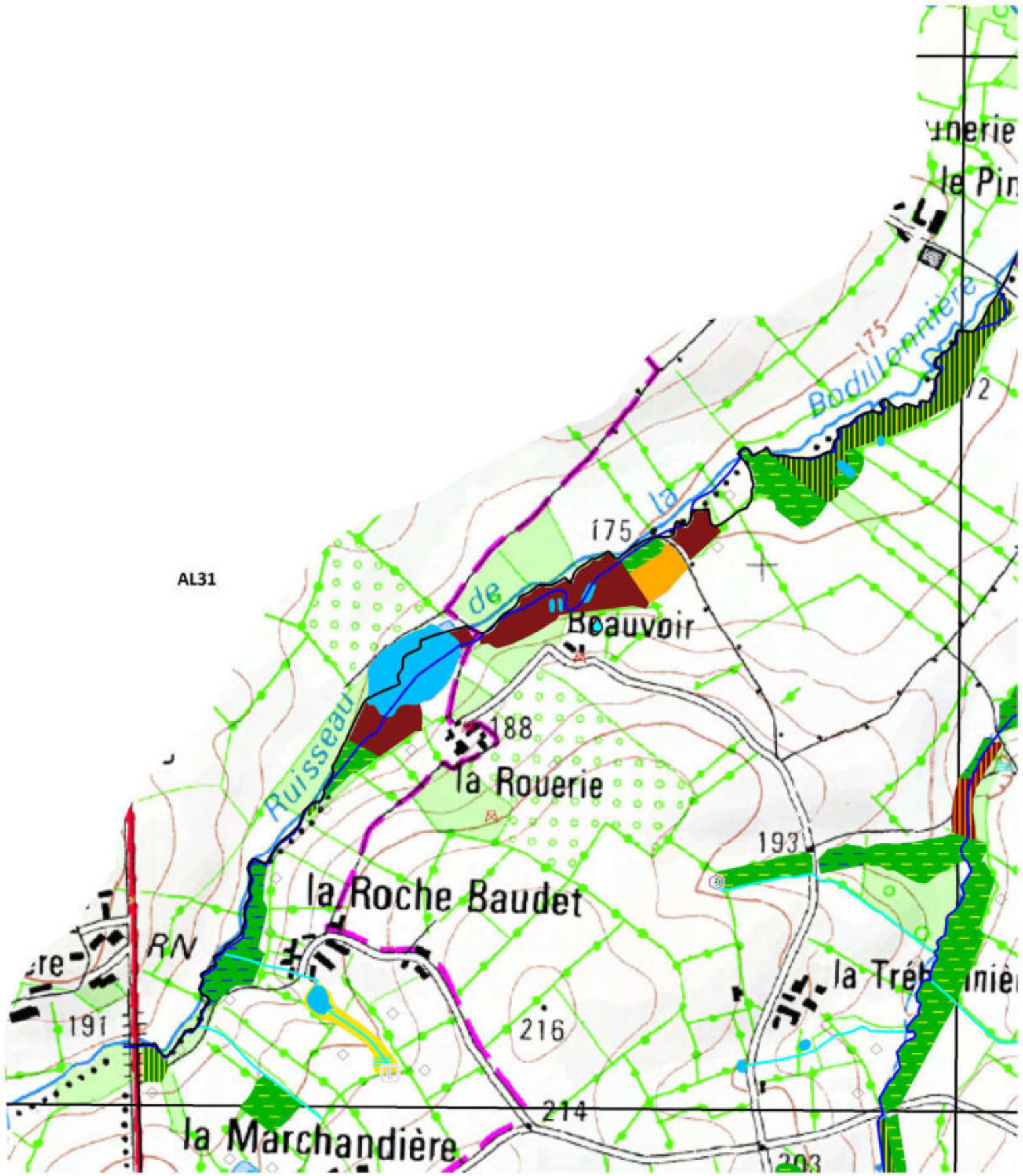

Légende

Autres zonages

- Pièces d'eau (mares et plans d'eau)
- Zones non humides à sol hydromorphe
- Zones non prospectées

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal
- Réseau hydrographique complémentaire

Repère

- Limite communale

Légende

Classement des zones humides selon la typologie CORINE biotopes

- 37.1 - Communautés à Reine des prés et communautés associées
- 37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc acutiflore
- 37.241 - Pâtures à grands joncs
- 38.1 - Prairies mésophiles
- 38.21 - Prairies atlantiques à fourrage
- 41.3 - Frênaies
- 41.37 - Frênaies subatlantiques
- 41.H - Autres bois caducifoliés
- 44.1 - Formations riveraines de saules
- 44.31 - Forêts de Frênes et d'Aulnes des ruisselets et des sources
- 44.33 - Bois de Frênes et d'Aulnes des rivières à eaux lentes
- 44.9 - Bois marécageux d'Aulnes et de Saules
- 44.91 - Bois d'Aulnes marécageux
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.14 - Roselières basses
- 53.16 - Végétation à Phalaris arundinacea
- 53.2 - Communautes à grandes Laîches
- 53.4 - Bordures à Calamagrostis des eaux courantes
- 54.1 - Sources
- 82.1 - Terres cultivées
- 82.2 - Culture avec marge de végétation spontannée
- 83.3112 - Plantations de Pins européens
- 83.321 - Peupleraies
- 83.3211 - Plantations de Peupliers à strate herbacée haute
- 83.325 - Plantations d'arbres feuillus
- 87.1 - Terrains en friche

Observations ponctuelles

- Source
- Lavoir
- Mouillère
- Lavoir-source
- Ruissellement important
- Engorgement
- Puits
- Ancienne fontaine
- Fontaines et sources aménagées
- Sortie de drain
- Mare comblée
- Remblai
- Résurgence
- Buse
- Autres observations

Inventaire (délimitation et caractérisation)
des zones humides, du réseau hydrographique
et des pièces d'eau des communes
du Pays de Gâtine

Pays de Gâtine
Parthenay
www.gatine.org

ALLONNE (79007)

Atlas final

Réalisation : NCA Environnement, mars 2016

nca environnement

Sources : Pays de Gâtine, NCA Environnement, IGN Scan25®, IGN BD Ortho®

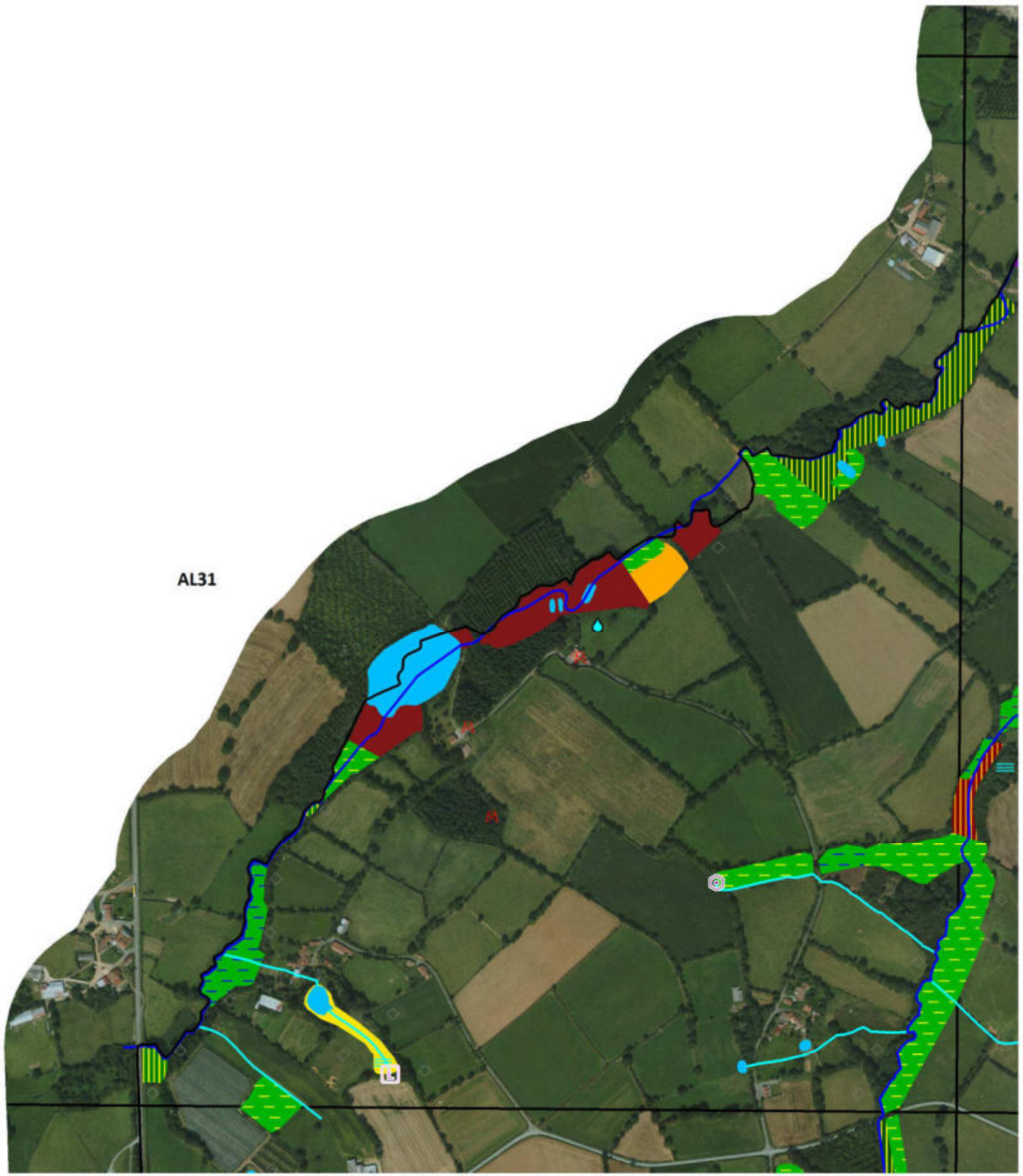

0 100 200
Mètres

N
W E
S

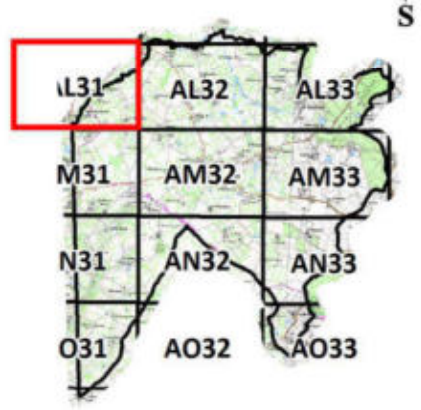

Légende

Autres zonages

- Pièces d'eau (mares et plans d'eau)
- Zones non humides à sol hydromorphe
- Zones non prospectées

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal
- Réseau hydrographique complémentaire

Repère

- Limite communale

Légende

Classement des zones humides selon la typologie CORINE biotopes

- 37.1 - Communautés à Reine des prés et communautés associées
- 37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc acutiflore
- 37.241 - Pâtures à grands joncs
- 38.1 - Prairies mésophiles
- 38.21 - Prairies atlantiques à fourrage
- 41.3 - Frênaies
- 41.37 - Frênaies subatlantiques
- 41.H - Autres bois caducifoliés
- 44.1 - Formations riveraines de saules
- 44.31 - Forêts de Frênes et d'Aulnes des ruisselets et des sources
- 44.33 - Bois de Frênes et d'Aulnes des rivières à eaux lentes
- 44.9 - Bois marécageux d'Aulnes et de Saules
- 44.91 - Bois d'Aulnes marécageux
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.14 - Roselières basses
- 53.16 - Végétation à Phalaris arundinacea
- 53.2 - Communautes à grandes Laîches
- 53.4 - Bordures à Calamagrostis des eaux courantes
- 54.1 - Sources
- 82.1 - Terres cultivées
- 82.2 - Culture avec marge de végétation spontannée
- 83.3112 - Plantations de Pins européens
- 83.321 - Peupleraies
- 83.3211 - Plantations de Peupliers à strate herbacée haute
- 83.325 - Plantations d'arbres feuillus
- 87.1 - Terrains en friche

Observations ponctuelles

- Source
- Lavoir
- Mouillère
- Lavoir-source
- Ruissellement important
- Engorgement
- Puits
- Ancienne fontaine
- Fontaines et sources aménagées
- Sortie de drain
- Mare comblée
- Remblai
- Résurgence
- Buse
- Autres observations

Inventaire (délimitation et caractérisation) des zones humides, du réseau hydrographique et des pièces d'eau des communes du Pays de Gâtine

Pays de Gâtine
Parthenay
www.gatine.org

ALLONNE (79007)

Atlas final

Réalisation : NCA Environnement, mars 2016

nca environnement

Sources : Pays de Gâtine, NCA Environnement, IGN Scan25®, IGN BD Ortho®

0 100 200
Mètres

N
W E
S

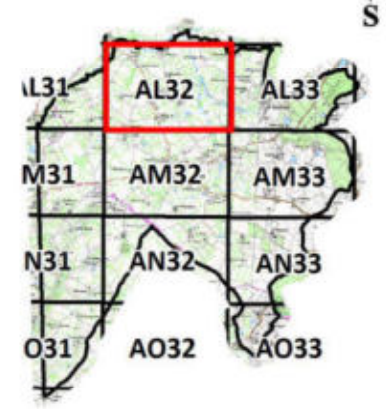

Légende

Autres zonages

- Pièces d'eau (mares et plans d'eau)
- Zones non humides à sol hydromorphe
- Zones non prospectées

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal
- Réseau hydrographique complémentaire

Repère

- Limite communale

Légende

Classement des zones humides selon la typologie CORINE biotopes

- 37.1 - Communautés à Reine des prés et communautés associées
- 37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc acutiflore
- 37.241 - Pâtures à grands joncs
- 38.1 - Prairies mésophiles
- 38.21 - Prairies atlantiques à fourrage
- 41.3 - Frênaies
- 41.37 - Frênaies subatlantiques
- 41.H - Autres bois caducifoliés
- 44.1 - Formations riveraines de saules
- 44.31 - Forêts de Frênes et d'Aulnes des ruisselets et des sources
- 44.33 - Bois de Frênes et d'Aulnes des rivières à eaux lentes
- 44.9 - Bois marécageux d'Aulnes et de Saules
- 44.91 - Bois d'Aulnes marécageux
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.14 - Roselières basses
- 53.16 - Végétation à Phalaris arundinacea
- 53.2 - Communautes à grandes Laîches
- 53.4 - Bordures à Calamagrostis des eaux courantes
- 54.1 - Sources
- 82.1 - Terres cultivées
- 82.2 - Culture avec marge de végétation spontannée
- 83.3112 - Plantations de Pins européens
- 83.321 - Peupleraies
- 83.3211 - Plantations de Peupliers à strate herbacée haute
- 83.325 - Plantations d'arbres feuillus
- 87.1 - Terrains en friche

Observations ponctuelles

- Source
- Lavoir
- Mouillère
- Lavoir-source
- Ruissellement important
- Engorgement
- Puits
- Ancienne fontaine
- Fontaines et sources aménagées
- Sortie de drain
- Mare comblée
- Remblai
- Résurgence
- Buse
- Autres observations

Inventaire (délimitation et caractérisation)
des zones humides, du réseau hydrographique
et des pièces d'eau des communes
du Pays de Gâtine

Pays de Gâtine
Parthenay
www.gatine.org

ALLONNE (79007)

Atlas final

Réalisation : NCA Environnement, mars 2016

nca environnement

Sources : Pays de Gâtine, NCA Environnement, IGN Scan25®, IGN BD Ortho®

0 100 200
Mètres

N
W E
S

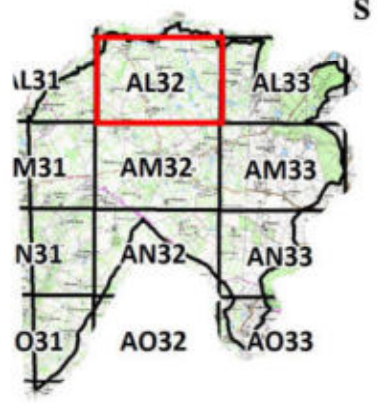

Légende

Autres zonages

- Pièces d'eau (mares et plans d'eau)
- Zones non humides à sol hydromorphe
- Zones non prospectées

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal
- Réseau hydrographique complémentaire

Repère

- Limite communale

Légende

Classement des zones humides selon la typologie CORINE biotopes

- 37.1 - Communautés à Reine des prés et communautés associées
- 37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc acutiflore
- 37.241 - Pâtures à grands joncs
- 38.1 - Prairies mésophiles
- 38.21 - Prairies atlantiques à fourrage
- 41.3 - Frênaies
- 41.37 - Frênaies subatlantiques
- 41.H - Autres bois caducifoliés
- 44.1 - Formations riveraines de saules
- 44.31 - Forêts de Frênes et d'Aulnes des ruisselets et des sources
- 44.33 - Bois de Frênes et d'Aulnes des rivières à eaux lentes
- 44.9 - Bois marécageux d'Aulnes et de Saules
- 44.91 - Bois d'Aulnes marécageux
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.14 - Roselières basses
- 53.16 - Végétation à Phalaris arundinacea
- 53.2 - Communautes à grandes Laîches
- 53.4 - Bordures à Calamagrostis des eaux courantes
- 54.1 - Sources
- 82.1 - Terres cultivées
- 82.2 - Culture avec marge de végétation spontannée
- 83.3112 - Plantations de Pins européens
- 83.321 - Peupleraies
- 83.3211 - Plantations de Peupliers à strate herbacée haute
- 83.325 - Plantations d'arbres feuillus
- 87.1 - Terrains en friche

Observations ponctuelles

- Source
- Lavoir
- Mouillère
- Lavoir-source
- Ruissellement important
- Engorgement
- Puits
- Ancienne fontaine
- Fontaines et sources aménagées
- Sortie de drain
- Mare comblée
- Remblai
- Résurgence
- Buse
- Autres observations

Inventaire (délimitation et caractérisation)
des zones humides, du réseau hydrographique
et des pièces d'eau des communes
du Pays de Gâtine

Pays de Gâtine
Parthenay
www.gatine.org

ALLONNE (79007)

Atlas final

Réalisation : NCA Environnement, mars 2016

nca environnement

Sources : Pays de Gâtine, NCA Environnement, IGN Scan25®, IGN BD Ortho®

0 100 200
Mètres

N
W E
S



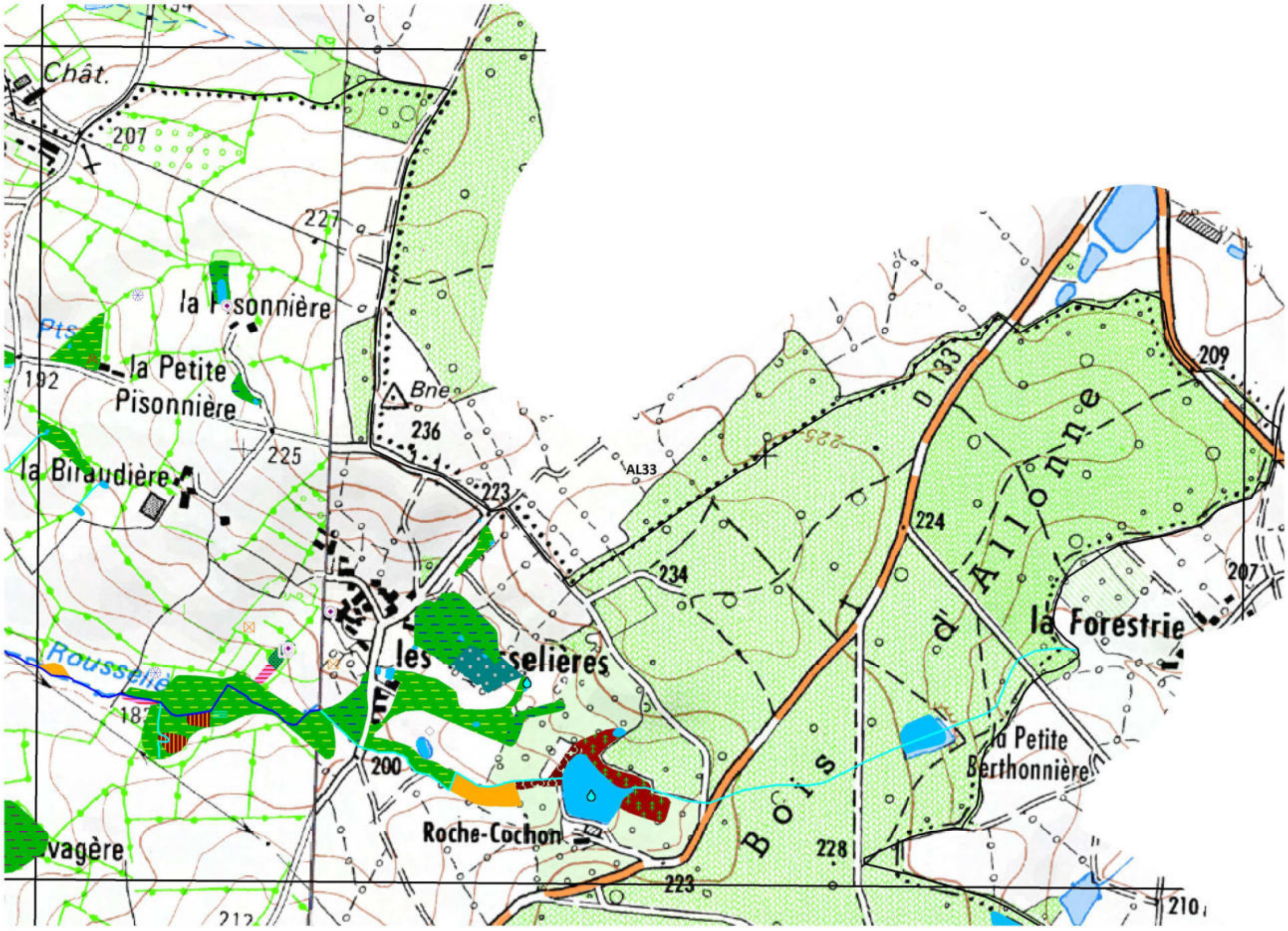

Légende

Autres zonages

- Pièces d'eau (mares et plans d'eau)
- Zones non humides à sol hydromorphe
- Zones non prospectées

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal
- Réseau hydrographique complémentaire

Repère

- Limite communale

Légende

Classement des zones humides selon la typologie CORINE biotopes

- 37.1 - Communautés à Reine des prés et communautés associées
- 37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc acutiflore
- 37.241 - Pâtures à grands joncs
- 38.1 - Prairies mésophiles
- 38.21 - Prairies atlantiques à fourrage
- 41.3 - Frênaies
- 41.37 - Frênaies subatlantiques
- 41.H - Autres bois caducifoliés
- 44.1 - Formations riveraines de saules
- 44.31 - Forêts de Frênes et d'Aulnes des ruisselets et des sources
- 44.33 - Bois de Frênes et d'Aulnes des rivières à eaux lentes
- 44.9 - Bois marécageux d'Aulnes et de Saules
- 44.91 - Bois d'Aulnes marécageux
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.14 - Roselières basses
- 53.16 - Végétation à Phalaris arundinacea
- 53.2 - Communautes à grandes Laîches
- 53.4 - Bordures à Calamagrostis des eaux courantes
- 54.1 - Sources
- 82.1 - Terres cultivées
- 82.2 - Culture avec marge de végétation spontannée
- 83.3112 - Plantations de Pins européens
- 83.321 - Peupleraies
- 83.3211 - Plantations de Peupliers à strate herbacée haute
- 83.325 - Plantations d'arbres feuillus
- 87.1 - Terrains en friche

Observations ponctuelles

- Source
- Lavoir
- Mouillère
- Lavoir-source
- Ruissellement important
- Engorgement
- Puits
- Ancienne fontaine
- Fontaines et sources aménagées
- Sortie de drain
- Mare comblée
- Remblai
- Résurgence
- Buse
- Autres observations

Inventaire (délimitation et caractérisation)
des zones humides, du réseau hydrographique
et des pièces d'eau des communes
du Pays de Gâtine

Pays de Gâtine
Parthenay
www.gatine.org

ALLONNE (79007)

Atlas final

Réalisation : NCA Environnement, mars 2016

nca environnement

Sources : Pays de Gâtine, NCA Environnement, IGN Scan25®, IGN BD Ortho®

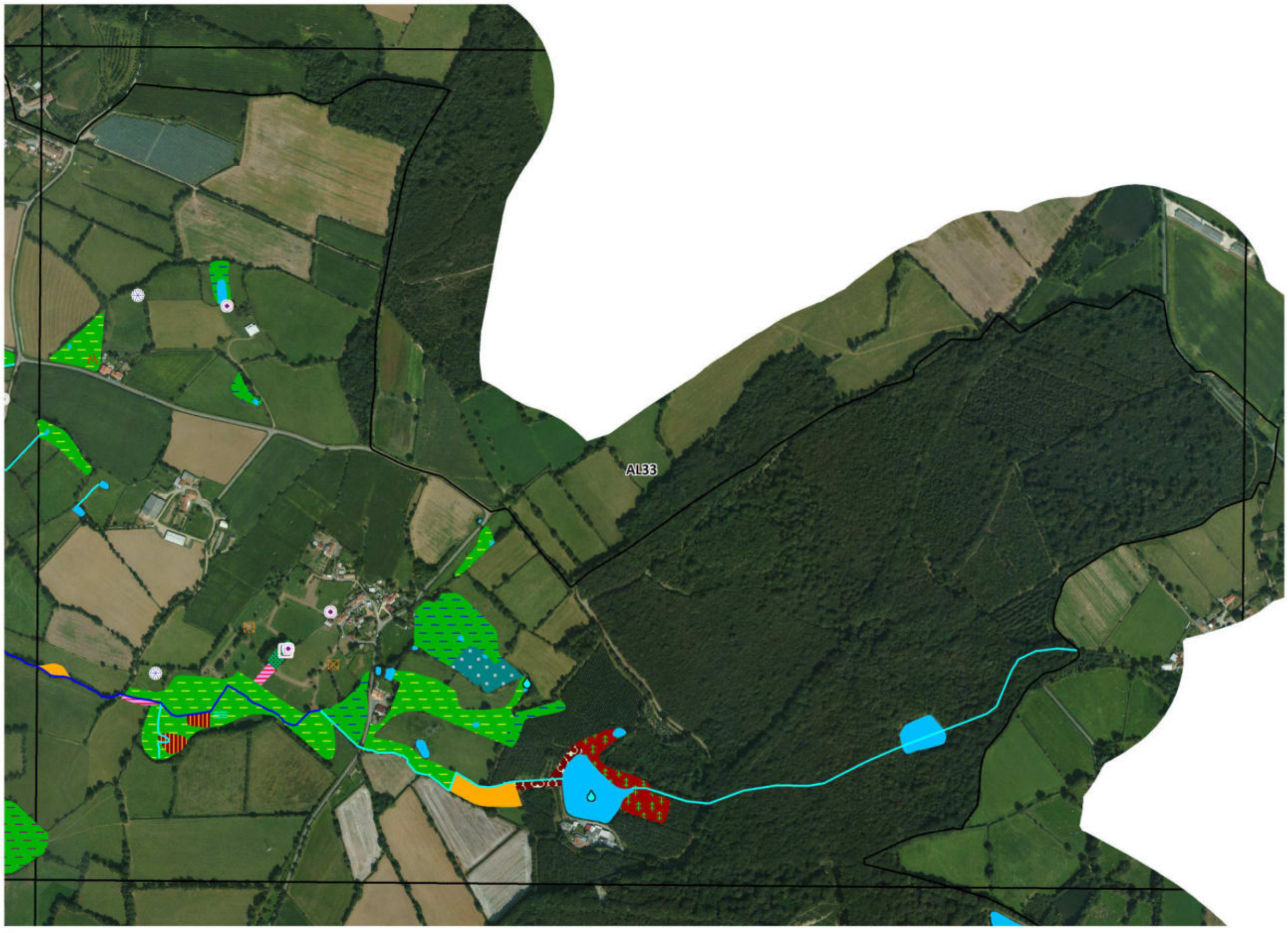

0 100 200
Mètres

N
W E
S



Légende

Autres zonages

- Pièces d'eau (mares et plans d'eau)
- Zones non humides à sol hydromorphe
- Zones non prospectées

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal
- Réseau hydrographique complémentaire

Repère

- Limite communale

Légende

Classement des zones humides selon la typologie CORINE biotopes

- 37.1 - Communautés à Reine des prés et communautés associées
- 37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc acutiflore
- 37.241 - Pâtures à grands joncs
- 38.1 - Prairies mésophiles
- 38.21 - Prairies atlantiques à fourrage
- 41.3 - Frênaies
- 41.37 - Frênaies subatlantiques
- 41.H - Autres bois caducifoliés
- 44.1 - Formations riveraines de saules
- 44.31 - Forêts de Frênes et d'Aulnes des ruisselets et des sources
- 44.33 - Bois de Frênes et d'Aulnes des rivières à eaux lentes
- 44.9 - Bois marécageux d'Aulnes et de Saules
- 44.91 - Bois d'Aulnes marécageux
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.14 - Roselières basses
- 53.16 - Végétation à Phalaris arundinacea
- 53.2 - Communautes à grandes Laîches
- 53.4 - Bordures à Calamagrostis des eaux courantes
- 54.1 - Sources
- 82.1 - Terres cultivées
- 82.2 - Culture avec marge de végétation spontannée
- 83.3112 - Plantations de Pins européens
- 83.321 - Peupleraies
- 83.3211 - Plantations de Peupliers à strate herbacée haute
- 83.325 - Plantations d'arbres feuillus
- 87.1 - Terrains en friche

Observations ponctuelles

- Source
- Lavoir
- Mouillère
- Lavoir-source
- Ruissellement important
- Engorgement
- Puits
- Ancienne fontaine
- Fontaines et sources aménagées
- Sortie de drain
- Mare comblée
- Remblai
- Résurgence
- Buse
- Autres observations

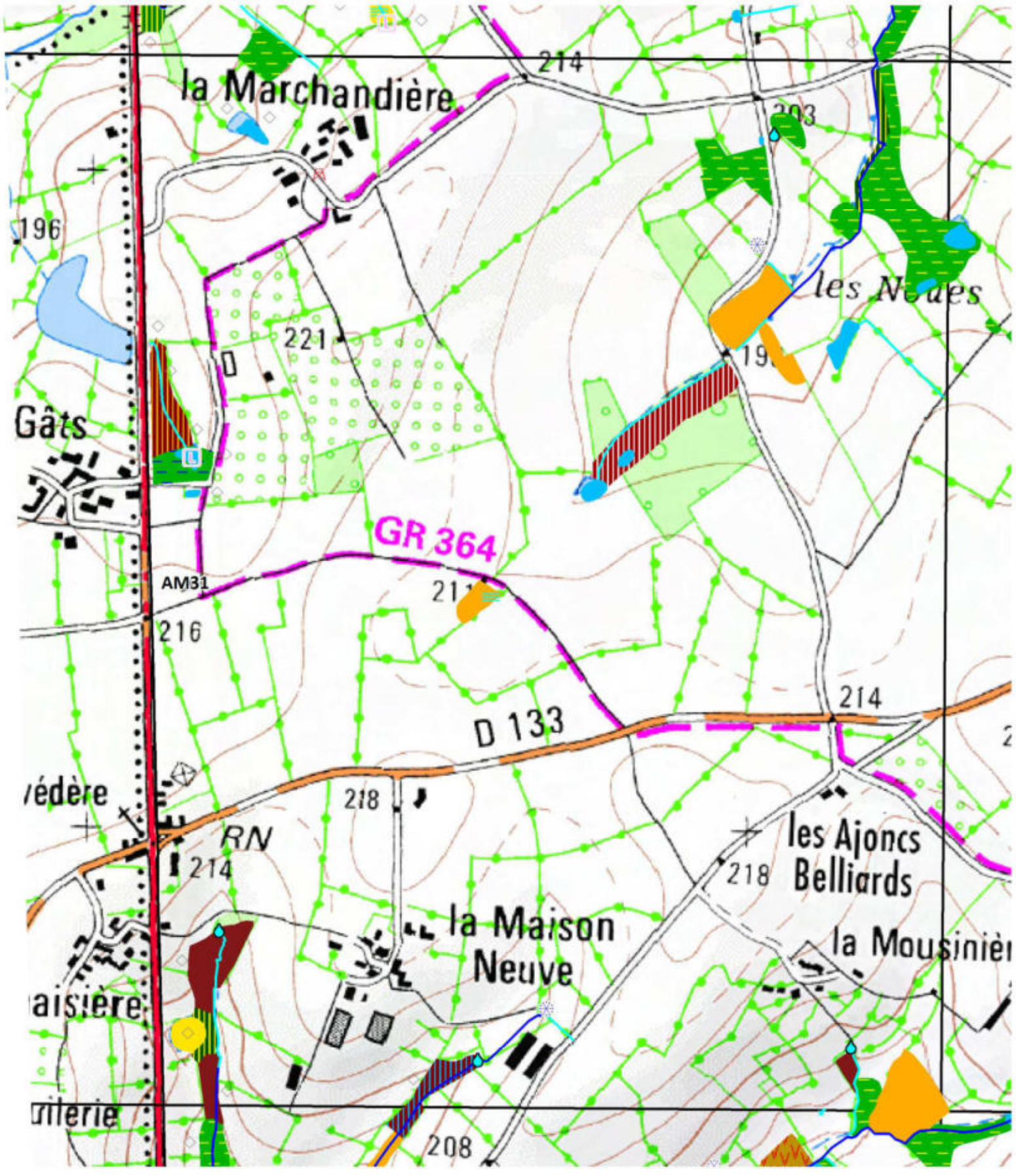

Inventaire (délimitation et caractérisation) des zones humides, du réseau hydrographique et des pièces d'eau des communes du Pays de Gâtine

Pays de Gâtine
Parthenay
www.gatine.org

ALLONNE (79007)

Atlas final

Réalisation : NCA Environnement, mars 2016

nca environnement

Sources : Pays de Gâtine, NCA Environnement, IGN Scan25®, IGN BD Ortho®

0 100 200
Mètres

N
W E
S

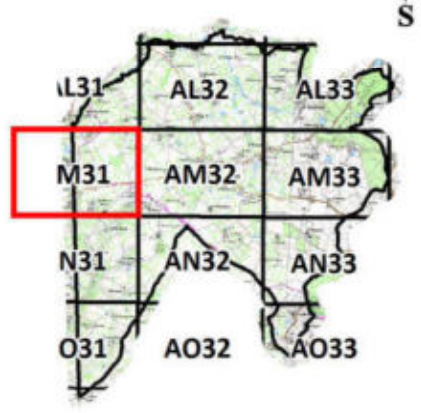

Légende

Autres zonages

- Pièces d'eau (mares et plans d'eau)
- Zones non humides à sol hydromorphe
- Zones non prospectées

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal
- Réseau hydrographique complémentaire

Repère

- Limite communale

Légende

Classement des zones humides selon la typologie CORINE biotopes

- 37.1 - Communautés à Reine des prés et communautés associées
- 37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc acutiflore
- 37.241 - Pâtures à grands joncs
- 38.1 - Prairies mésophiles
- 38.21 - Prairies atlantiques à fourrage
- 41.3 - Frênaies
- 41.37 - Frênaies subatlantiques
- 41.H - Autres bois caducifoliés
- 44.1 - Formations riveraines de saules
- 44.31 - Forêts de Frênes et d'Aulnes des ruisselets et des sources
- 44.33 - Bois de Frênes et d'Aulnes des rivières à eaux lentes
- 44.9 - Bois marécageux d'Aulnes et de Saules
- 44.91 - Bois d'Aulnes marécageux
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.14 - Roselières basses
- 53.16 - Végétation à Phalaris arundinacea
- 53.2 - Communautes à grandes Laîches
- 53.4 - Bordures à Calamagrostis des eaux courantes
- 54.1 - Sources
- 82.1 - Terres cultivées
- 82.2 - Culture avec marge de végétation spontannée
- 83.3112 - Plantations de Pins européens
- 83.321 - Peupleraies
- 83.3211 - Plantations de Peupliers à strate herbacée haute
- 83.325 - Plantations d'arbres feuillus
- 87.1 - Terrains en friche

Observations ponctuelles

- Source
- Lavoir
- Mouillère
- Lavoir-source
- Ruissellement important
- Engorgement
- Puits
- Ancienne fontaine
- Fontaines et sources aménagées
- Sortie de drain
- Mare comblée
- Remblai
- Résurgence
- Buse
- Autres observations

Inventaire (délimitation et caractérisation)
des zones humides, du réseau hydrographique
et des pièces d'eau des communes
du Pays de Gâtine

Pays de Gâtine
Parthenay
www.gatine.org

ALLONNE (79007)

Atlas final

Réalisation : NCA Environnement, mars 2016

nca environnement

Sources : Pays de Gâtine, NCA Environnement, IGN Scan25®, IGN BD Ortho®

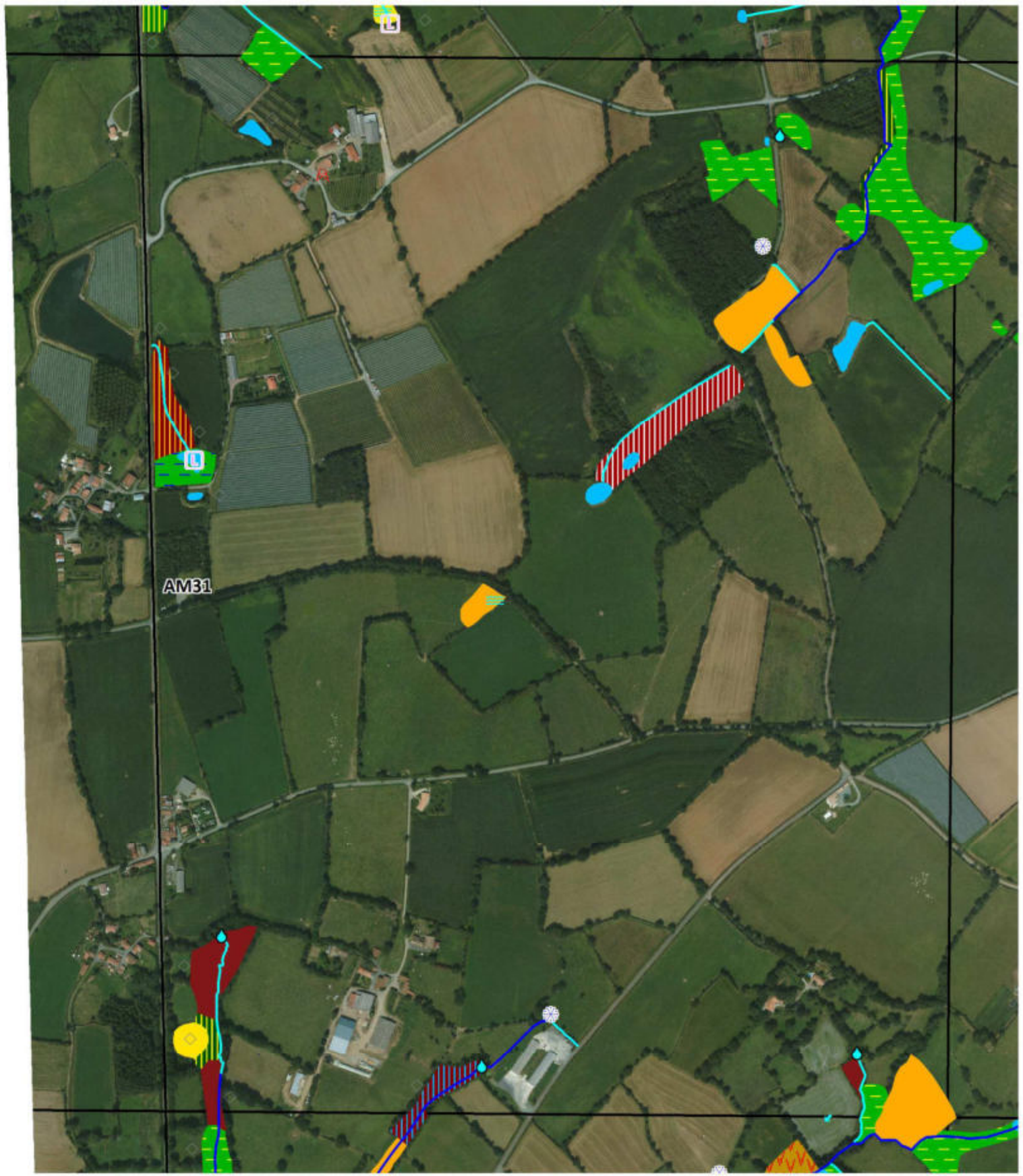

0 100 200
Mètres

N
W E
S

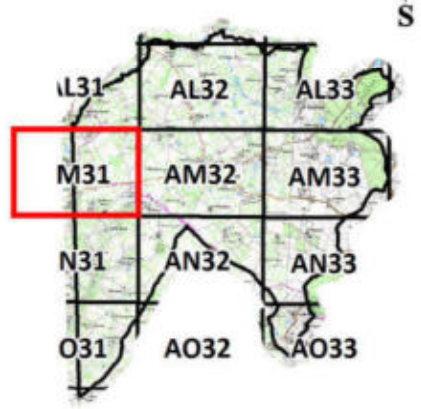

Légende

Autres zonages

- Pièces d'eau (mares et plans d'eau)
- Zones non humides à sol hydromorphe
- Zones non prospectées

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal
- Réseau hydrographique complémentaire

Repère

- Limite communale

Légende

Classement des zones humides selon la typologie CORINE biotopes

- 37.1 - Communautés à Reine des prés et communautés associées
- 37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc acutiflore
- 37.241 - Pâtures à grands joncs
- 38.1 - Prairies mésophiles
- 38.21 - Prairies atlantiques à fourrage
- 41.3 - Frênaies
- 41.37 - Frênaies subatlantiques
- 41.H - Autres bois caducifoliés
- 44.1 - Formations riveraines de saules
- 44.31 - Forêts de Frênes et d'Aulnes des ruisselets et des sources
- 44.33 - Bois de Frênes et d'Aulnes des rivières à eaux lentes
- 44.9 - Bois marécageux d'Aulnes et de Saules
- 44.91 - Bois d'Aulnes marécageux
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.14 - Roselières basses
- 53.16 - Végétation à Phalaris arundinacea
- 53.2 - Communautes à grandes Laîches
- 53.4 - Bordures à Calamagrostis des eaux courantes
- 54.1 - Sources
- 82.1 - Terres cultivées
- 82.2 - Culture avec marge de végétation spontannée
- 83.3112 - Plantations de Pins européens
- 83.321 - Peupleraies
- 83.3211 - Plantations de Peupliers à strate herbacée haute
- 83.325 - Plantations d'arbres feuillus
- 87.1 - Terrains en friche

Observations ponctuelles

- Source
- Lavoir
- Mouillère
- Lavoir-source
- Ruissellement important
- Engorgement
- Puits
- Ancienne fontaine
- Fontaines et sources aménagées
- Sortie de drain
- Mare comblée
- Remblai
- Résurgence
- Buse
- Autres observations

Inventaire (délimitation et caractérisation) des zones humides, du réseau hydrographique et des pièces d'eau des communes du Pays de Gâtine

Pays de Gâtine
Parthenay
www.gatine.org

ALLONNE (79007)

Atlas final

Réalisation : NCA Environnement, mars 2016

nca environnement

Sources : Pays de Gâtine, NCA Environnement, IGN Scan25®, IGN BD Ortho®

0 100 200
Mètres

N
W E
S

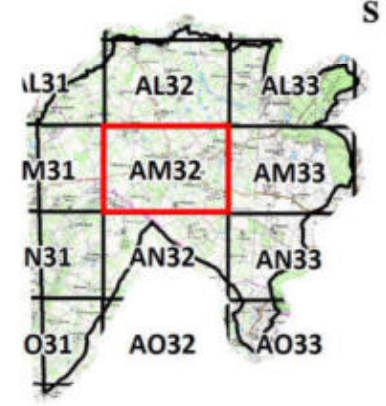

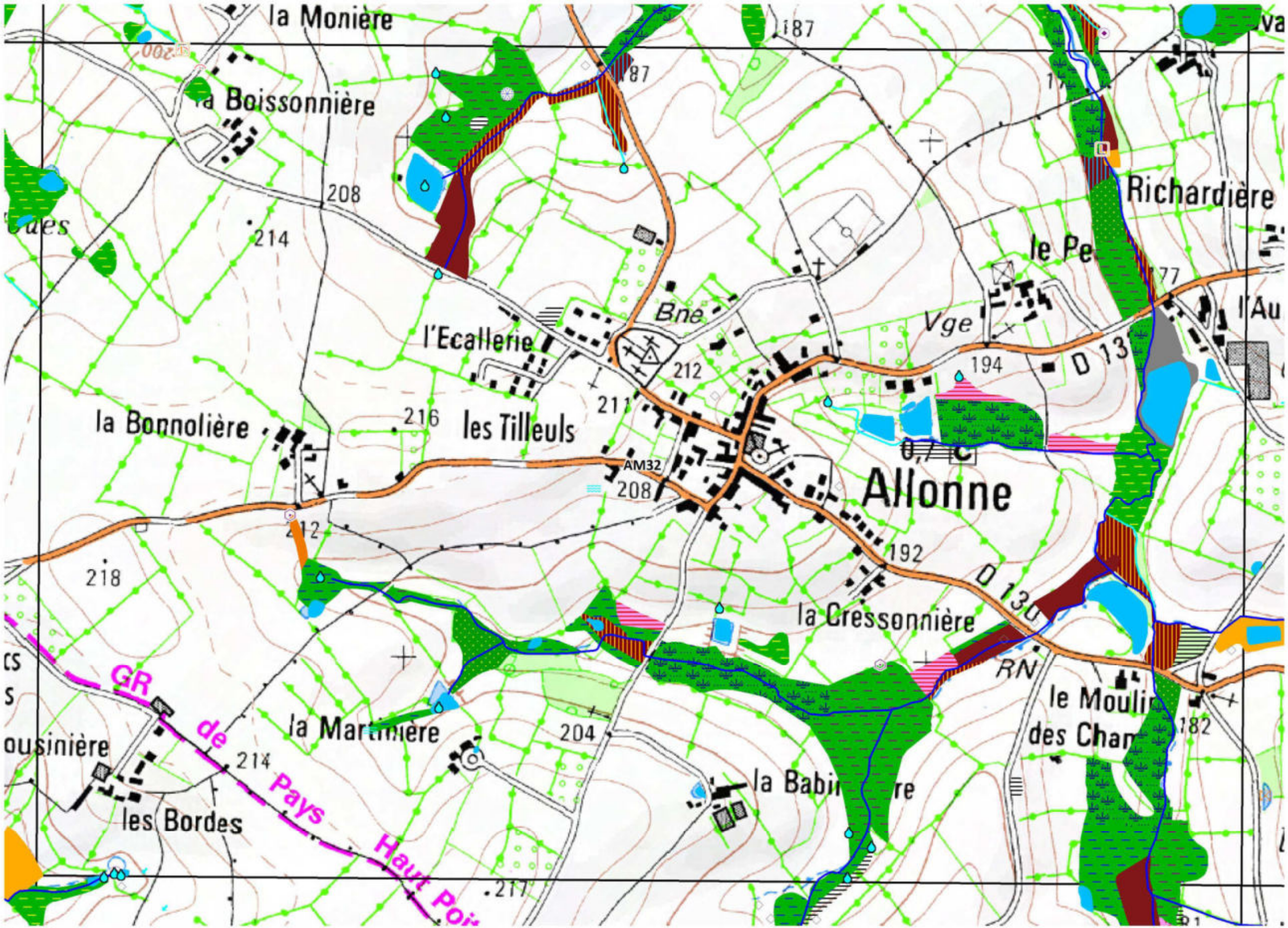

Légende

Autres zonages

- Pièces d'eau (mares et plans d'eau)
- Zones non humides à sol hydromorphe
- Zones non prospectées

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal
- Réseau hydrographique complémentaire

Repère

- Limite communale

Légende

Classement des zones humides selon la typologie CORINE biotopes

- 37.1 - Communautés à Reine des prés et communautés associées
- 37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc acutiflore
- 37.241 - Pâtures à grands joncs
- 38.1 - Prairies mésophiles
- 38.21 - Prairies atlantiques à fourrage
- 41.3 - Frênaies
- 41.37 - Frênaies subatlantiques
- 41.H - Autres bois caducifoliés
- 44.1 - Formations riveraines de saules
- 44.31 - Forêts de Frênes et d'Aulnes des ruisselets et des sources
- 44.33 - Bois de Frênes et d'Aulnes des rivières à eaux lentes
- 44.9 - Bois marécageux d'Aulnes et de Saules
- 44.91 - Bois d'Aulnes marécageux
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.14 - Roselières basses
- 53.16 - Végétation à Phalaris arundinacea
- 53.2 - Communautes à grandes Laîches
- 53.4 - Bordures à Calamagrostis des eaux courantes
- 54.1 - Sources
- 82.1 - Terres cultivées
- 82.2 - Culture avec marge de végétation spontannée
- 83.3112 - Plantations de Pins européens
- 83.321 - Peupleraies
- 83.3211 - Plantations de Peupliers à strate herbacée haute
- 83.325 - Plantations d'arbres feuillus
- 87.1 - Terrains en friche

Observations ponctuelles

- Source
- Lavoir
- Mouillère
- Lavoir-source
- Ruissellement important
- Engorgement
- Puits
- Ancienne fontaine
- Fontaines et sources aménagées
- Sortie de drain
- Mare comblée
- Remblai
- Résurgence
- Buse
- Autres observations

Inventaire (délimitation et caractérisation)
des zones humides, du réseau hydrographique
et des pièces d'eau des communes
du Pays de Gâtine

Pays de Gâtine
Parthenay
www.gatine.org

ALLONNE (79007)

Atlas final

Réalisation : NCA Environnement, mars 2016

nca environnement

Sources : Pays de Gâtine, NCA Environnement, IGN Scan25®, IGN BD Ortho®

0 100 200
Mètres

N
W E
S

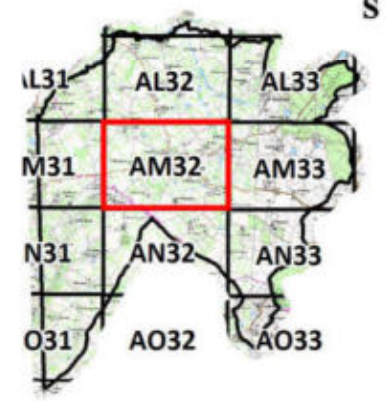

Légende

Autres zonages

- Pièces d'eau (mares et plans d'eau)
- Zones non humides à sol hydromorphe
- Zones non prospectées

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal
- Réseau hydrographique complémentaire

Repère

- Limite communale

Légende

Classement des zones humides selon la typologie CORINE biotopes

- 37.1 - Communautés à Reine des prés et communautés associées
- 37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc acutiflore
- 37.241 - Pâtures à grands joncs
- 38.1 - Prairies mésophiles
- 38.21 - Prairies atlantiques à fourrage
- 41.3 - Frênaies
- 41.37 - Frênaies subatlantiques
- 41.H - Autres bois caducifoliés
- 44.1 - Formations riveraines de saules
- 44.31 - Forêts de Frênes et d'Aulnes des ruisselets et des sources
- 44.33 - Bois de Frênes et d'Aulnes des rivières à eaux lentes
- 44.9 - Bois marécageux d'Aulnes et de Saules
- 44.91 - Bois d'Aulnes marécageux
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.14 - Roselières basses
- 53.16 - Végétation à Phalaris arundinacea
- 53.2 - Communautes à grandes Laîches
- 53.4 - Bordures à Calamagrostis des eaux courantes
- 54.1 - Sources
- 82.1 - Terres cultivées
- 82.2 - Culture avec marge de végétation spontannée
- 83.3112 - Plantations de Pins européens
- 83.321 - Peupleraies
- 83.3211 - Plantations de Peupliers à strate herbacée haute
- 83.325 - Plantations d'arbres feuillus
- 87.1 - Terrains en friche

Observations ponctuelles

- Source
- Lavoir
- Mouillère
- Lavoir-source
- Ruissellement important
- Engorgement
- Puits
- Ancienne fontaine
- Fontaines et sources aménagées
- Sortie de drain
- Mare comblée
- Remblai
- Résurgence
- Buse
- Autres observations

Inventaire (délimitation et caractérisation) des zones humides, du réseau hydrographique et des pièces d'eau des communes du Pays de Gâtine

Pays de Gâtine
Parthenay
www.gatine.org

ALLONNE (79007)

Atlas final

Réalisation : NCA Environnement, mars 2016

nca environnement

Sources : Pays de Gâtine, NCA Environnement, IGN Scan25®, IGN BD Ortho®

0 100 200
Mètres

N
W E
S

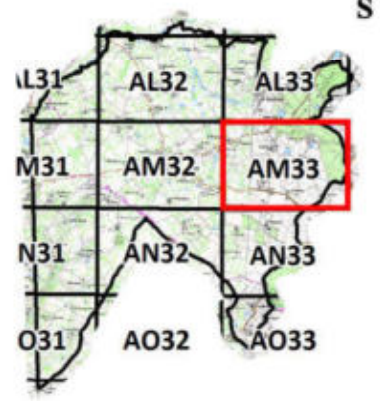

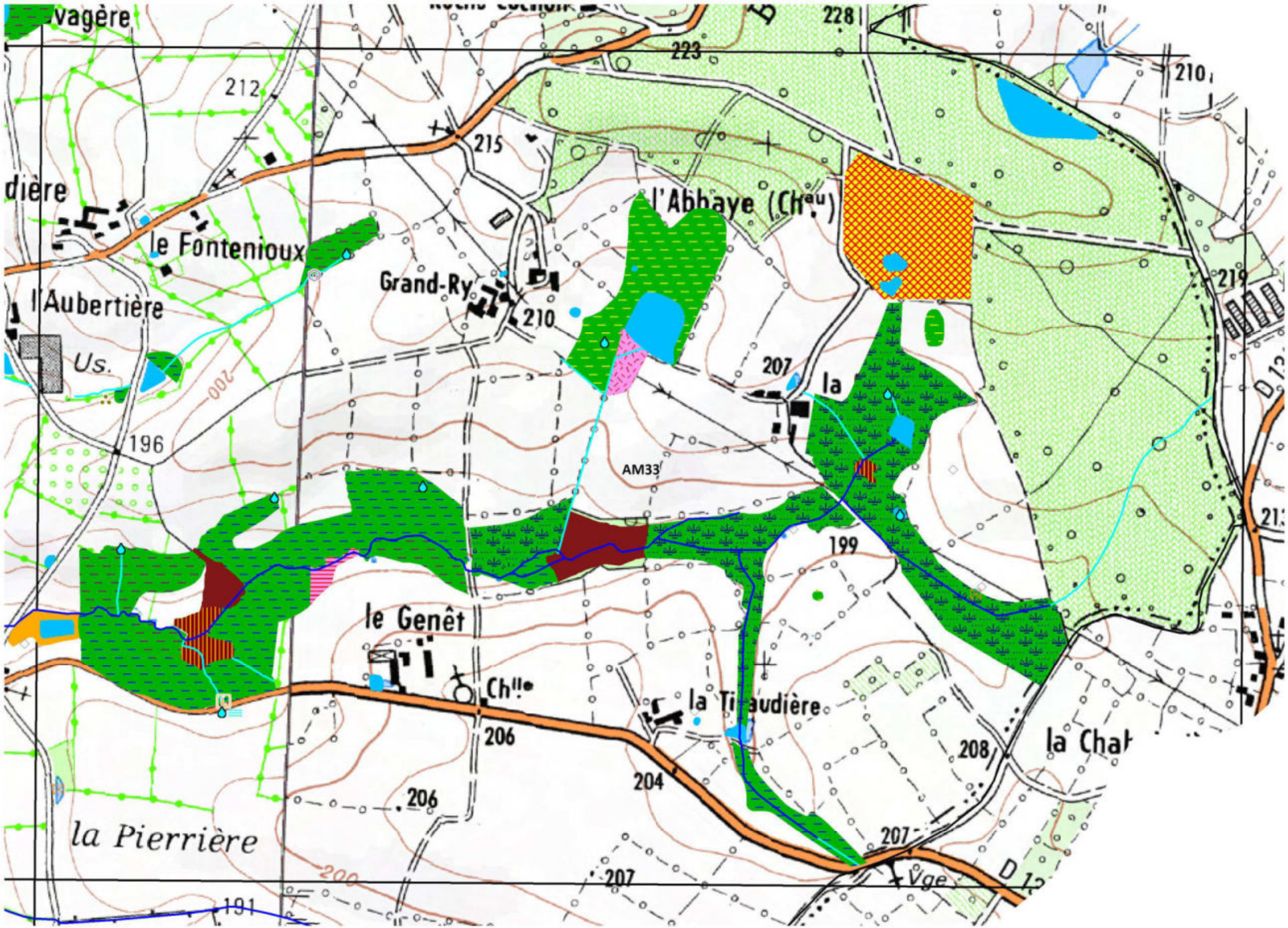

Légende

Autres zonages

- Pièces d'eau (mares et plans d'eau)
- Zones non humides à sol hydromorphe
- Zones non prospectées

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal
- Réseau hydrographique complémentaire

Repère

- Limite communale

Légende

Classement des zones humides selon la typologie CORINE biotopes

- 37.1 - Communautés à Reine des prés et communautés associées
- 37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc acutiflore
- 37.241 - Pâtures à grands joncs
- 38.1 - Prairies mésophiles
- 38.21 - Prairies atlantiques à fourrage
- 41.3 - Frênaies
- 41.37 - Frênaies subatlantiques
- 41.H - Autres bois caducifoliés
- 44.1 - Formations riveraines de saules
- 44.31 - Forêts de Frênes et d'Aulnes des ruisselets et des sources
- 44.33 - Bois de Frênes et d'Aulnes des rivières à eaux lentes
- 44.9 - Bois marécageux d'Aulnes et de Saules
- 44.91 - Bois d'Aulnes marécageux
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.14 - Roselières basses
- 53.16 - Végétation à Phalaris arundinacea
- 53.2 - Communautes à grandes Laîches
- 53.4 - Bordures à Calamagrostis des eaux courantes
- 54.1 - Sources
- 82.1 - Terres cultivées
- 82.2 - Culture avec marge de végétation spontannée
- 83.3112 - Plantations de Pins européens
- 83.321 - Peupleraies
- 83.3211 - Plantations de Peupliers à strate herbacée haute
- 83.325 - Plantations d'arbres feuillus
- 87.1 - Terrains en friche

Observations ponctuelles

- Source
- Lavoir
- Mouillère
- Lavoir-source
- Ruissellement important
- Engorgement
- Puits
- Ancienne fontaine
- Fontaines et sources aménagées
- Sortie de drain
- Mare comblée
- Remblai
- Résurgence
- Buse
- Autres observations

Inventaire (délimitation et caractérisation)
des zones humides, du réseau hydrographique
et des pièces d'eau des communes
du Pays de Gâtine

Pays de Gâtine
Parthenay
www.gatine.org

ALLONNE (79007)

Atlas final

Réalisation : NCA Environnement, mars 2016

nca environnement

Sources : Pays de Gâtine, NCA Environnement, IGN Scan25®, IGN BD Ortho®

0 100 200
Mètres

N
W E
S



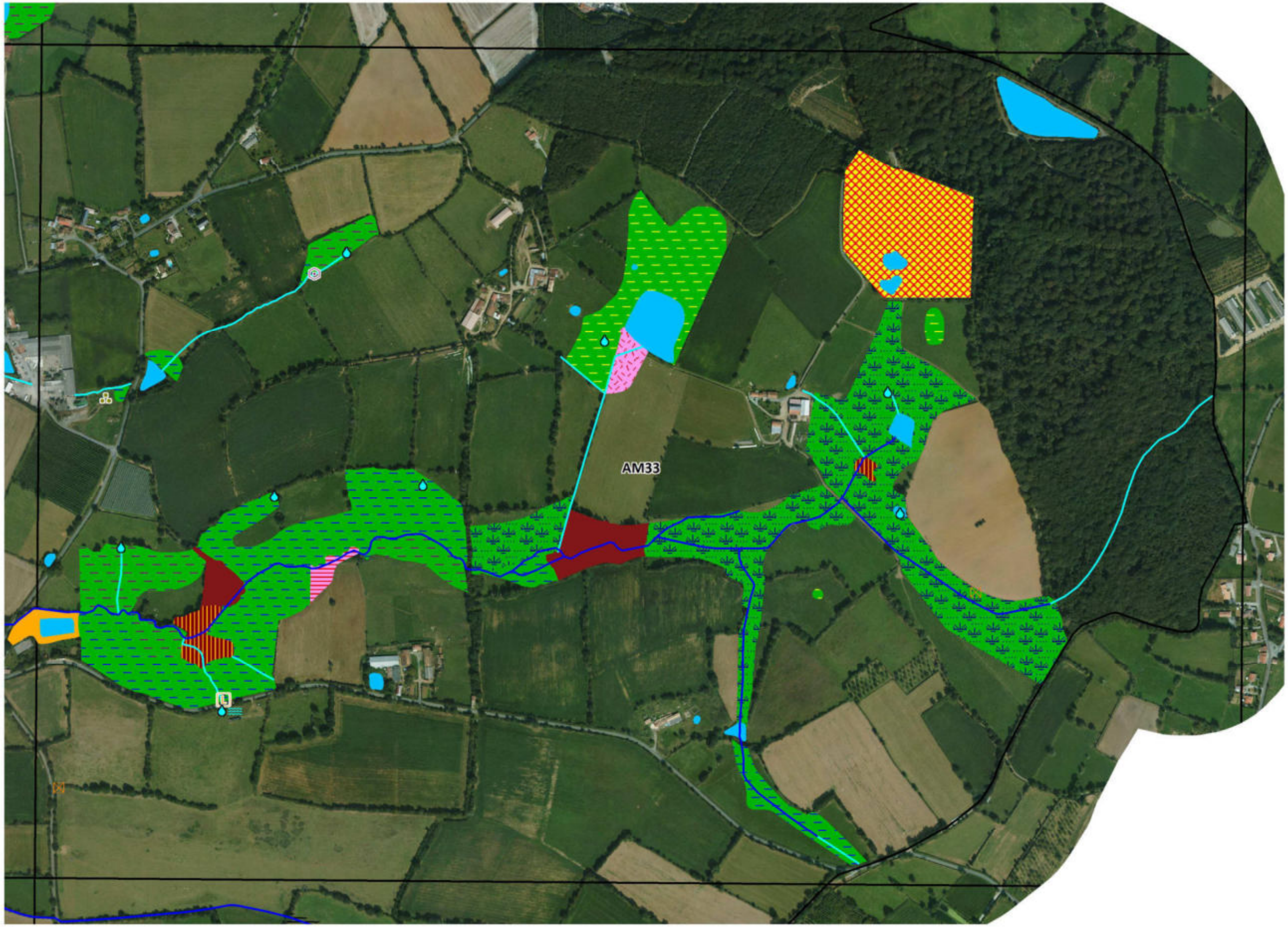

Légende

Autres zonages

- Pièces d'eau (mares et plans d'eau)
- Zones non humides à sol hydromorphe
- Zones non prospectées

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal
- Réseau hydrographique complémentaire

Repère

- Limite communale

Légende

Classement des zones humides selon la typologie CORINE biotopes

- 37.1 - Communautés à Reine des prés et communautés associées
- 37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc acutiflore
- 37.241 - Pâtures à grands joncs
- 38.1 - Prairies mésophiles
- 38.21 - Prairies atlantiques à fourrage
- 41.3 - Frênaies
- 41.37 - Frênaies subatlantiques
- 41.H - Autres bois caducifoliés
- 44.1 - Formations riveraines de saules
- 44.31 - Forêts de Frênes et d'Aulnes des ruisselets et des sources
- 44.33 - Bois de Frênes et d'Aulnes des rivières à eaux lentes
- 44.9 - Bois marécageux d'Aulnes et de Saules
- 44.91 - Bois d'Aulnes marécageux
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.14 - Roselières basses
- 53.16 - Végétation à Phalaris arundinacea
- 53.2 - Communautes à grandes Laîches
- 53.4 - Bordures à Calamagrostis des eaux courantes
- 54.1 - Sources
- 82.1 - Terres cultivées
- 82.2 - Culture avec marge de végétation spontannée
- 83.3112 - Plantations de Pins européens
- 83.321 - Peupleraies
- 83.3211 - Plantations de Peupliers à strate herbacée haute
- 83.325 - Plantations d'arbres feuillus
- 87.1 - Terrains en friche

Observations ponctuelles

- Source
- Lavoir
- Mouillère
- Lavoir-source
- Ruissellement important
- Engorgement
- Puits
- Ancienne fontaine
- Fontaines et sources aménagées
- Sortie de drain
- Mare comblée
- Remblai
- Résurgence
- Buse
- Autres observations

Inventaire (délimitation et caractérisation)
des zones humides, du réseau hydrographique
et des pièces d'eau des communes
du Pays de Gâtine

Pays de Gâtine
Parthenay
www.gatine.org

ALLONNE (79007)

Atlas final

Réalisation : NCA Environnement, mars 2016

nca environnement

Sources : Pays de Gâtine, NCA Environnement, IGN Scan25®, IGN BD Ortho®

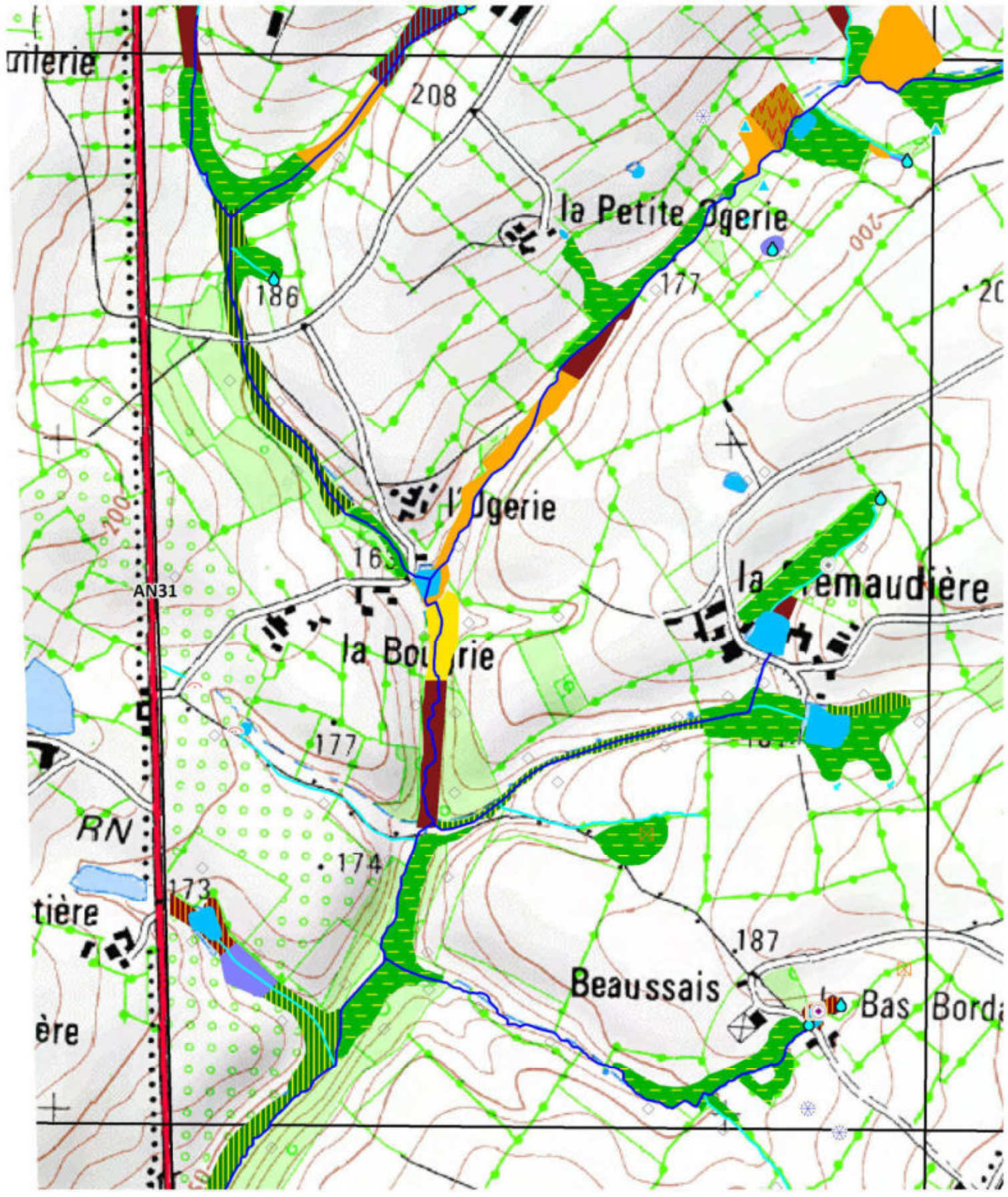

0 100 200
Mètres

N
W E
S

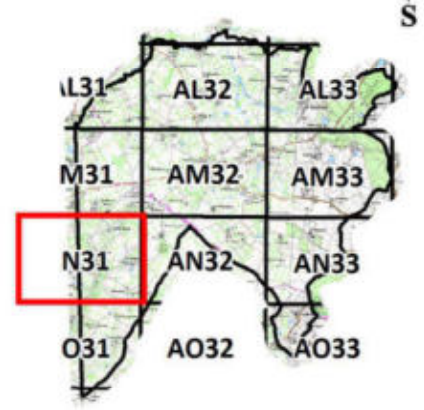

Légende

Autres zonages

- Pièces d'eau (mares et plans d'eau)
- Zones non humides à sol hydromorphe
- Zones non prospectées

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal
- Réseau hydrographique complémentaire

Repère

- Limite communale

Légende

Classement des zones humides selon la typologie CORINE biotopes

- 37.1 - Communautés à Reine des prés et communautés associées
- 37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc acutiflore
- 37.241 - Pâtures à grands joncs
- 38.1 - Prairies mésophiles
- 38.21 - Prairies atlantiques à fourrage
- 41.3 - Frênaies
- 41.37 - Frênaies subatlantiques
- 41.H - Autres bois caducifoliés
- 44.1 - Formations riveraines de saules
- 44.31 - Forêts de Frênes et d'Aulnes des ruisselets et des sources
- 44.33 - Bois de Frênes et d'Aulnes des rivières à eaux lentes
- 44.9 - Bois marécageux d'Aulnes et de Saules
- 44.91 - Bois d'Aulnes marécageux
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.14 - Roselières basses
- 53.16 - Végétation à Phalaris arundinacea
- 53.2 - Communautes à grandes Laîches
- 53.4 - Bordures à Calamagrostis des eaux courantes
- 54.1 - Sources
- 82.1 - Terres cultivées
- 82.2 - Culture avec marge de végétation spontannée
- 83.3112 - Plantations de Pins européens
- 83.321 - Peupleraies
- 83.3211 - Plantations de Peupliers à strate herbacée haute
- 83.325 - Plantations d'arbres feuillus
- 87.1 - Terrains en friche

Observations ponctuelles

- Source
- Lavoir
- Mouillère
- Lavoir-source
- Ruissellement important
- Engorgement
- Puits
- Ancienne fontaine
- Fontaines et sources aménagées
- Sortie de drain
- Mare comblée
- Remblai
- Résurgence
- Buse
- Autres observations

Inventaire (délimitation et caractérisation)
des zones humides, du réseau hydrographique
et des pièces d'eau des communes
du Pays de Gâtine

Pays de Gâtine
Parthenay
www.gatine.org

ALLONNE (79007)

Atlas final

Réalisation : NCA Environnement, mars 2016

nca environnement

Sources : Pays de Gâtine, NCA Environnement, IGN Scan25®, IGN BD Ortho®

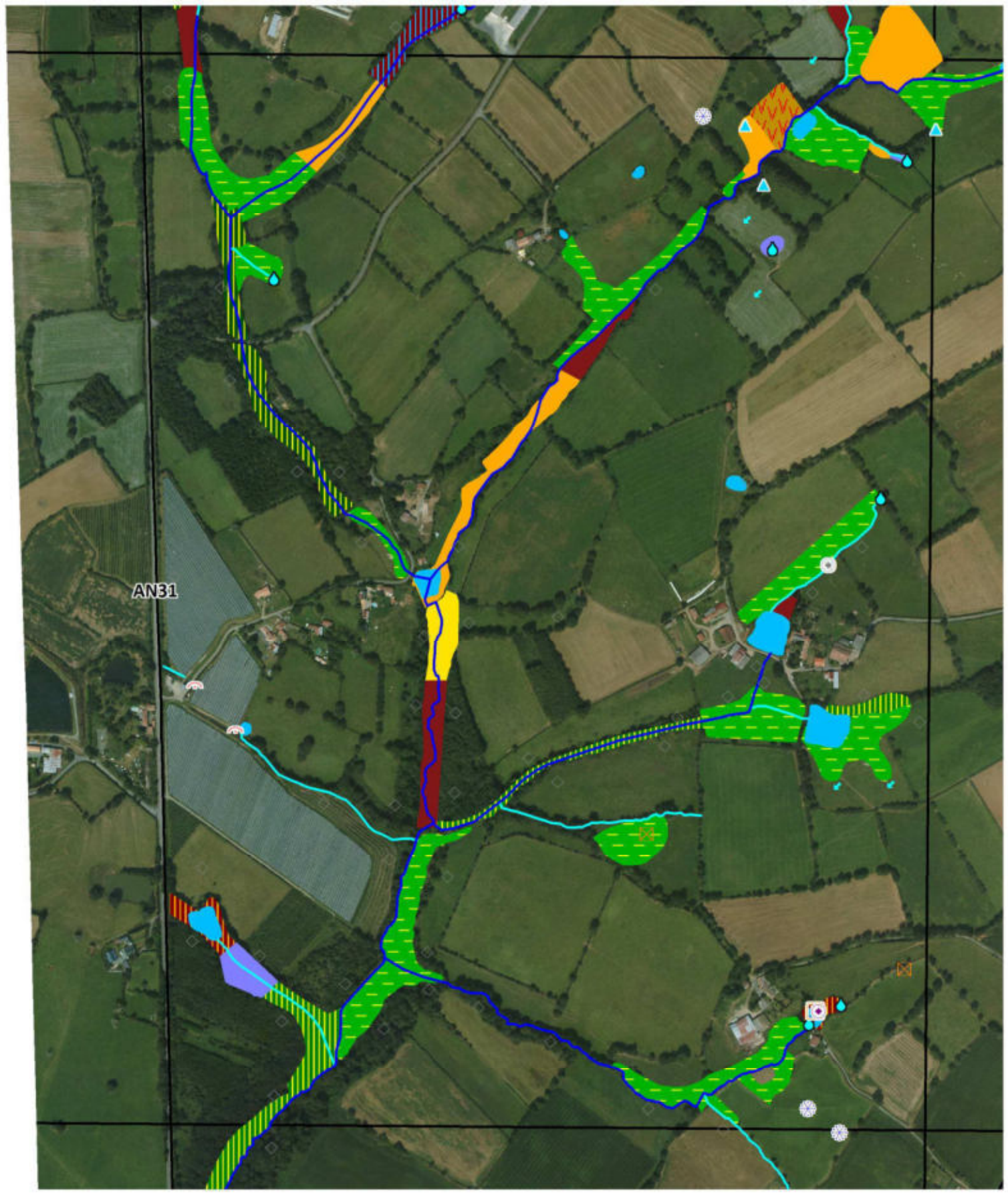

0 100 200
Mètres

N
W E
S

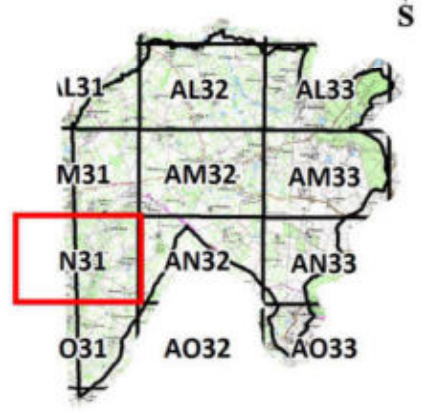

Légende

Autres zonages

- Pièces d'eau (mares et plans d'eau)
- Zones non humides à sol hydromorphe
- Zones non prospectées

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal
- Réseau hydrographique complémentaire

Repère

- Limite communale

Légende

Classement des zones humides selon la typologie CORINE biotopes

- 37.1 - Communautés à Reine des prés et communautés associées
- 37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc acutiflore
- 37.241 - Pâtures à grands joncs
- 38.1 - Prairies mésophiles
- 38.21 - Prairies atlantiques à fourrage
- 41.3 - Frênaies
- 41.37 - Frênaies subatlantiques
- 41.H - Autres bois caducifoliés
- 44.1 - Formations riveraines de saules
- 44.31 - Forêts de Frênes et d'Aulnes des ruisselets et des sources
- 44.33 - Bois de Frênes et d'Aulnes des rivières à eaux lentes
- 44.9 - Bois marécageux d'Aulnes et de Saules
- 44.91 - Bois d'Aulnes marécageux
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.14 - Roselières basses
- 53.16 - Végétation à Phalaris arundinacea
- 53.2 - Communautes à grandes Laîches
- 53.4 - Bordures à Calamagrostis des eaux courantes
- 54.1 - Sources
- 82.1 - Terres cultivées
- 82.2 - Culture avec marge de végétation spontannée
- 83.3112 - Plantations de Pins européens
- 83.321 - Peupleraies
- 83.3211 - Plantations de Peupliers à strate herbacée haute
- 83.325 - Plantations d'arbres feuillus
- 87.1 - Terrains en friche

Observations ponctuelles

- Source
- Lavoir
- Mouillère
- Lavoir-source
- Ruissellement important
- Engorgement
- Puits
- Ancienne fontaine
- Fontaines et sources aménagées
- Sortie de drain
- Mare comblée
- Remblai
- Résurgence
- Buse
- Autres observations

Inventaire (délimitation et caractérisation)
des zones humides, du réseau hydrographique
et des pièces d'eau des communes
du Pays de Gâtine

Pays de Gâtine
Parthenay
www.gatine.org

ALLONNE (79007)

Atlas final

Réalisation : NCA Environnement, mars 2016

nca environnement

Sources : Pays de Gâtine, NCA Environnement, IGN Scan25®, IGN BD Ortho®

0 100 200
Mètres

N
W E
S

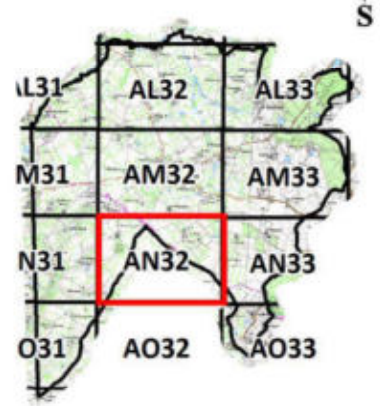

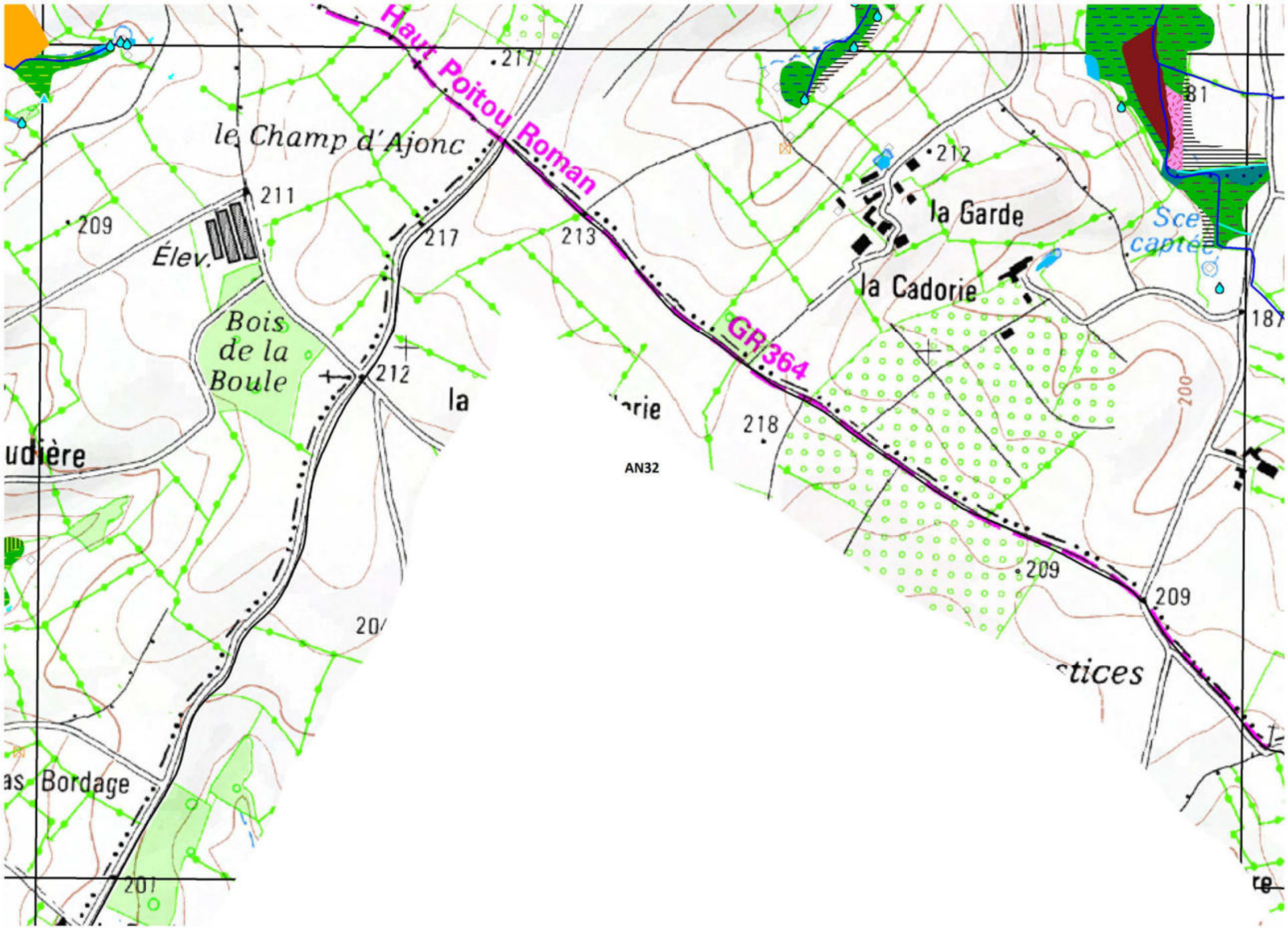

Légende

Autres zonages

- Pièces d'eau (mares et plans d'eau)
- Zones non humides à sol hydromorphe
- Zones non prospectées

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal
- Réseau hydrographique complémentaire

Repère

- Limite communale

Légende

Classement des zones humides selon la typologie CORINE biotopes

- 37.1 - Communautés à Reine des prés et communautés associées
- 37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc acutiflore
- 37.241 - Pâtures à grands joncs
- 38.1 - Prairies mésophiles
- 38.21 - Prairies atlantiques à fourrage
- 41.3 - Frênaies
- 41.37 - Frênaies subatlantiques
- 41.H - Autres bois caducifoliés
- 44.1 - Formations riveraines de saules
- 44.31 - Forêts de Frênes et d'Aulnes des ruisselets et des sources
- 44.33 - Bois de Frênes et d'Aulnes des rivières à eaux lentes
- 44.9 - Bois marécageux d'Aulnes et de Saules
- 44.91 - Bois d'Aulnes marécageux
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.14 - Roselières basses
- 53.16 - Végétation à Phalaris arundinacea
- 53.2 - Communautes à grandes Laîches
- 53.4 - Bordures à Calamagrostis des eaux courantes
- 54.1 - Sources
- 82.1 - Terres cultivées
- 82.2 - Culture avec marge de végétation spontannée
- 83.3112 - Plantations de Pins européens
- 83.321 - Peupleraies
- 83.3211 - Plantations de Peupliers à strate herbacée haute
- 83.325 - Plantations d'arbres feuillus
- 87.1 - Terrains en friche

Observations ponctuelles

- Source
- Lavoir
- Mouillère
- Lavoir-source
- Ruissellement important
- Engorgement
- Puits
- Ancienne fontaine
- Fontaines et sources aménagées
- Sortie de drain
- Mare comblée
- Remblai
- Résurgence
- Buse
- Autres observations

Inventaire (délimitation et caractérisation)
des zones humides, du réseau hydrographique
et des pièces d'eau des communes
du Pays de Gâtine

Pays de Gâtine
Parthenay
www.gatine.org

ALLONNE (79007)

Atlas final

Réalisation : NCA Environnement, mars 2016

nca environnement

Sources : Pays de Gâtine, NCA Environnement, IGN Scan25®, IGN BD Ortho®

0 100 200
Mètres

N
W E
S

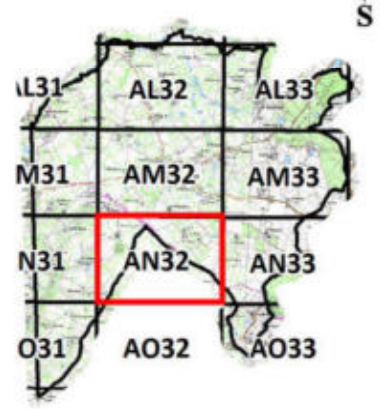

AN32

Légende

Autres zonages

- Pièces d'eau (mares et plans d'eau)
- Zones non humides à sol hydromorphe
- Zones non prospectées

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal
- Réseau hydrographique complémentaire

Repère

- Limite communale

Légende

Classement des zones humides selon la typologie CORINE biotopes

- 37.1 - Communautés à Reine des prés et communautés associées
- 37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc acutiflore
- 37.241 - Pâtures à grands joncs
- 38.1 - Prairies mésophiles
- 38.21 - Prairies atlantiques à fourrage
- 41.3 - Frênaies
- 41.37 - Frênaies subatlantiques
- 41.H - Autres bois caducifoliés
- 44.1 - Formations riveraines de saules
- 44.31 - Forêts de Frênes et d'Aulnes des ruisselets et des sources
- 44.33 - Bois de Frênes et d'Aulnes des rivières à eaux lentes
- 44.9 - Bois marécageux d'Aulnes et de Saules
- 44.91 - Bois d'Aulnes marécageux
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.14 - Roselières basses
- 53.16 - Végétation à Phalaris arundinacea
- 53.2 - Communautes à grandes Laîches
- 53.4 - Bordures à Calamagrostis des eaux courantes
- 54.1 - Sources
- 82.1 - Terres cultivées
- 82.2 - Culture avec marge de végétation spontannée
- 83.3112 - Plantations de Pins européens
- 83.321 - Peupleraies
- 83.3211 - Plantations de Peupliers à strate herbacée haute
- 83.325 - Plantations d'arbres feuillus
- 87.1 - Terrains en friche

Observations ponctuelles

- Source
- Lavoir
- Mouillère
- Lavoir-source
- Ruissellement important
- Engorgement
- Puits
- Ancienne fontaine
- Fontaines et sources aménagées
- Sortie de drain
- Mare comblée
- Remblai
- Résurgence
- Buse
- Autres observations

Inventaire (délimitation et caractérisation)
des zones humides, du réseau hydrographique
et des pièces d'eau des communes
du Pays de Gâtine

Pays de Gâtine
Parthenay
www.gatine.org

ALLONNE (79007)

Atlas final

Réalisation : NCA Environnement, mars 2016

nca environnement

Sources : Pays de Gâtine, NCA Environnement, IGN Scan25®, IGN BD Ortho®

0 100 200
Mètres

N
W E
S

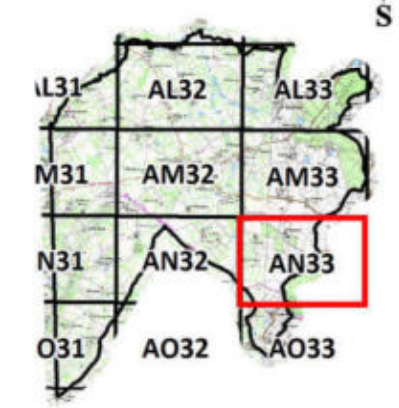

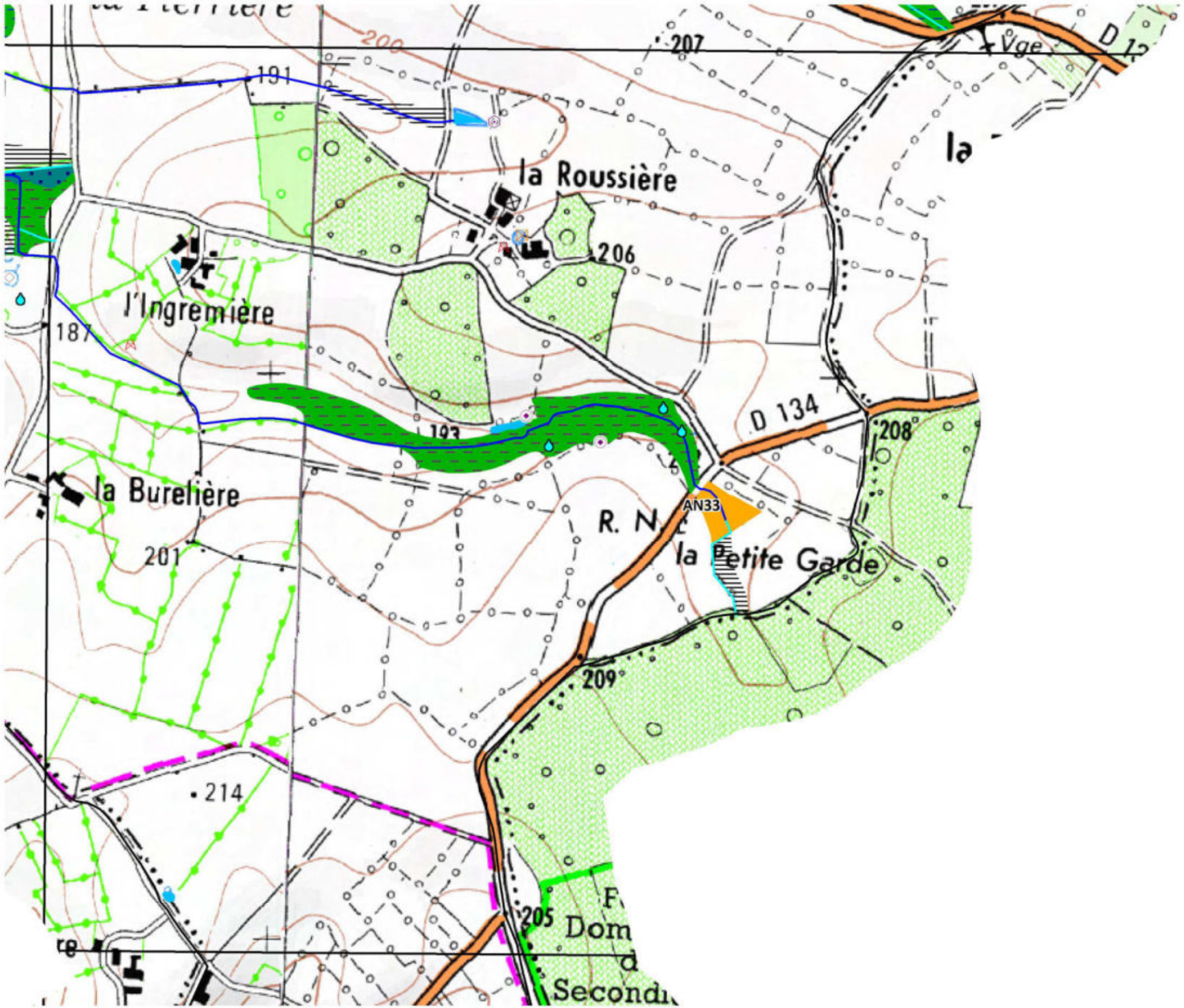

Légende

Autres zonages

- Pièces d'eau (mares et plans d'eau)
- Zones non humides à sol hydromorphe
- Zones non prospectées

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal
- Réseau hydrographique complémentaire

Repère

- Limite communale

Légende

Classement des zones humides selon la typologie CORINE biotopes

- 37.1 - Communautés à Reine des prés et communautés associées
- 37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc acutiflore
- 37.241 - Pâtures à grands joncs
- 38.1 - Prairies mésophiles
- 38.21 - Prairies atlantiques à fourrage
- 41.3 - Frênaies
- 41.37 - Frênaies subatlantiques
- 41.H - Autres bois caducifoliés
- 44.1 - Formations riveraines de saules
- 44.31 - Forêts de Frênes et d'Aulnes des ruisselets et des sources
- 44.33 - Bois de Frênes et d'Aulnes des rivières à eaux lentes
- 44.9 - Bois marécageux d'Aulnes et de Saules
- 44.91 - Bois d'Aulnes marécageux
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.14 - Roselières basses
- 53.16 - Végétation à Phalaris arundinacea
- 53.2 - Communautes à grandes Laîches
- 53.4 - Bordures à Calamagrostis des eaux courantes
- 54.1 - Sources
- 82.1 - Terres cultivées
- 82.2 - Culture avec marge de végétation spontannée
- 83.3112 - Plantations de Pins européens
- 83.321 - Peupleraies
- 83.3211 - Plantations de Peupliers à strate herbacée haute
- 83.325 - Plantations d'arbres feuillus
- 87.1 - Terrains en friche

Observations ponctuelles

- Source
- Lavoir
- Mouillère
- Lavoir-source
- Ruissellement important
- Engorgement
- Puits
- Ancienne fontaine
- Fontaines et sources aménagées
- Sortie de drain
- Mare comblée
- Remblai
- Résurgence
- Buse
- Autres observations

Inventaire (délimitation et caractérisation)
des zones humides, du réseau hydrographique
et des pièces d'eau des communes
du Pays de Gâtine

Pays de Gâtine
Parthenay
www.gatine.org

ALLONNE (79007)

Atlas final

Réalisation : NCA Environnement, mars 2016

nca environnement

Sources : Pays de Gâtine, NCA Environnement, IGN Scan25®, IGN BD Ortho®

0 100 200
Mètres

N
W E
S

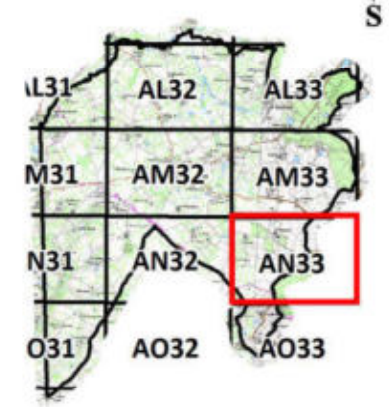



Légende

Autres zonages

- Pièces d'eau (mares et plans d'eau)
- Zones non humides à sol hydromorphe
- Zones non prospectées

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal
- Réseau hydrographique complémentaire

Repère

- Limite communale

Légende

Classement des zones humides selon la typologie CORINE biotopes

- 37.1 - Communautés à Reine des prés et communautés associées
- 37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc acutiflore
- 37.241 - Pâtures à grands joncs
- 38.1 - Prairies mésophiles
- 38.21 - Prairies atlantiques à fourrage
- 41.3 - Frênaies
- 41.37 - Frênaies subatlantiques
- 41.H - Autres bois caducifoliés
- 44.1 - Formations riveraines de saules
- 44.31 - Forêts de Frênes et d'Aulnes des ruisselets et des sources
- 44.33 - Bois de Frênes et d'Aulnes des rivières à eaux lentes
- 44.9 - Bois marécageux d'Aulnes et de Saules
- 44.91 - Bois d'Aulnes marécageux
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.14 - Roselières basses
- 53.16 - Végétation à Phalaris arundinacea
- 53.2 - Communautes à grandes Laîches
- 53.4 - Bordures à Calamagrostis des eaux courantes
- 54.1 - Sources
- 82.1 - Terres cultivées
- 82.2 - Culture avec marge de végétation spontannée
- 83.3112 - Plantations de Pins européens
- 83.321 - Peupleraies
- 83.3211 - Plantations de Peupliers à strate herbacée haute
- 83.325 - Plantations d'arbres feuillus
- 87.1 - Terrains en friche

Observations ponctuelles

- Source
- Lavoir
- Mouillère
- Lavoir-source
- Ruissellement important
- Engorgement
- Puits
- Ancienne fontaine
- Fontaines et sources aménagées
- Sortie de drain
- Mare comblée
- Remblai
- Résurgence
- Buse
- Autres observations

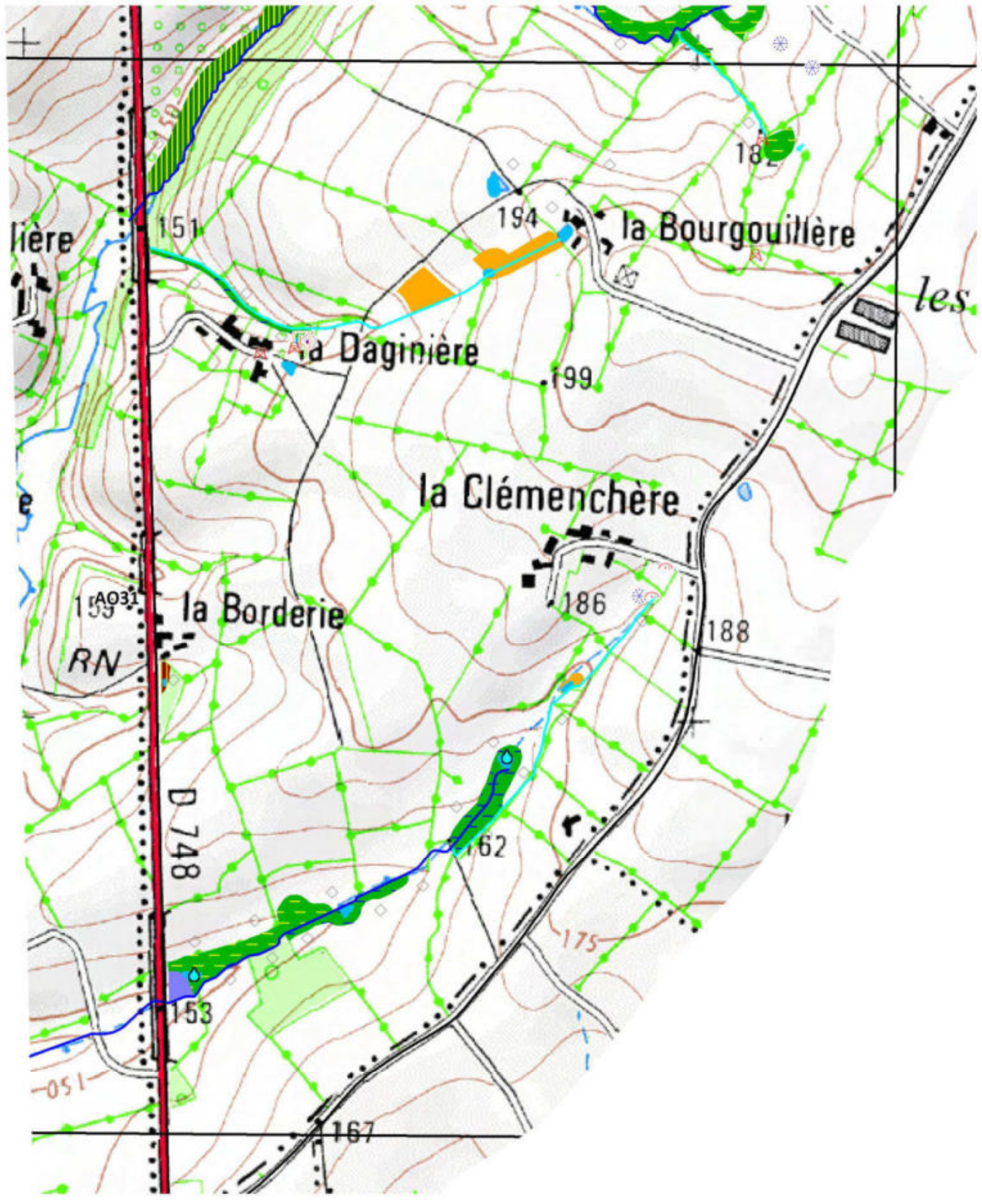

Inventaire (délimitation et caractérisation) des zones humides, du réseau hydrographique et des pièces d'eau des communes du Pays de Gâtine

Pays de Gâtine Parthenay www.gatine.org

ALLONNE (79007)

Atlas final

Réalisation : NCA Environnement, mars 2016

nca environnement

Sources : Pays de Gâtine, NCA Environnement, IGN Scan25®, IGN BD Ortho®

0 100 200 Mètres

N W E S

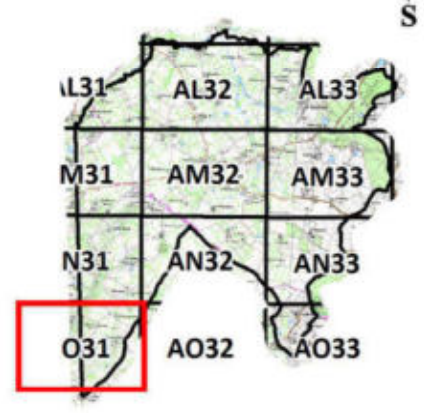

Légende

Autres zonages

- Pièces d'eau (mares et plans d'eau)
- Zones non humides à sol hydromorphe
- Zones non prospectées

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal
- Réseau hydrographique complémentaire

Repère

- Limite communale

Légende

Classement des zones humides selon la typologie CORINE biotopes

- 37.1 - Communautés à Reine des prés et communautés associées
- 37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc acutiflore
- 37.241 - Pâtures à grands joncs
- 38.1 - Prairies mésophiles
- 38.21 - Prairies atlantiques à fourrage
- 41.3 - Frênaies
- 41.37 - Frênaies subatlantiques
- 41.H - Autres bois caducifoliés
- 44.1 - Formations riveraines de saules
- 44.31 - Forêts de Frênes et d'Aulnes des ruisselets et des sources
- 44.33 - Bois de Frênes et d'Aulnes des rivières à eaux lentes
- 44.9 - Bois marécageux d'Aulnes et de Saules
- 44.91 - Bois d'Aulnes marécageux
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.14 - Roselières basses
- 53.16 - Végétation à Phalaris arundinacea
- 53.2 - Communautes à grandes Laîches
- 53.4 - Bordures à Calamagrostis des eaux courantes
- 54.1 - Sources
- 82.1 - Terres cultivées
- 82.2 - Culture avec marge de végétation spontannée
- 83.3112 - Plantations de Pins européens
- 83.321 - Peupleraies
- 83.3211 - Plantations de Peupliers à strate herbacée haute
- 83.325 - Plantations d'arbres feuillus
- 87.1 - Terrains en friche

Observations ponctuelles

- Source
- Lavoir
- Mouillère
- Lavoir-source
- Ruissellement important
- Engorgement
- Puits
- Ancienne fontaine
- Fontaines et sources aménagées
- Sortie de drain
- Mare comblée
- Remblai
- Résurgence
- Buse
- Autres observations

Inventaire (délimitation et caractérisation)
des zones humides, du réseau hydrographique
et des pièces d'eau des communes
du Pays de Gâtine

Pays de Gâtine
Parthenay
www.gatine.org

ALLONNE (79007)

Atlas final

Réalisation : NCA Environnement, mars 2016

nca environnement

Sources : Pays de Gâtine, NCA Environnement, IGN Scan25®, IGN BD Ortho®



0 100 200
Mètres

N
W E
S

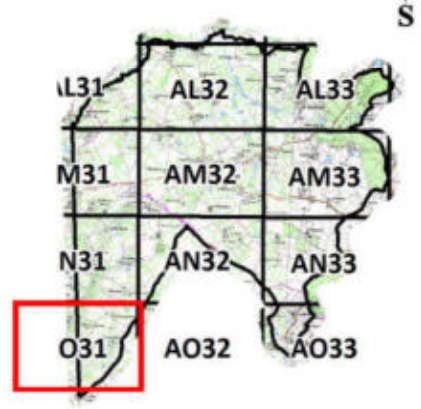

Légende

Autres zonages

- Pièces d'eau (mares et plans d'eau)
- Zones non humides à sol hydromorphe
- Zones non prospectées

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal
- Réseau hydrographique complémentaire

Repère

- Limite communale

Légende

Classement des zones humides selon la typologie CORINE biotopes

- 37.1 - Communautés à Reine des prés et communautés associées
- 37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc acutiflore
- 37.241 - Pâtures à grands joncs
- 38.1 - Prairies mésophiles
- 38.21 - Prairies atlantiques à fourrage
- 41.3 - Frênaies
- 41.37 - Frênaies subatlantiques
- 41.H - Autres bois caducifoliés
- 44.1 - Formations riveraines de saules
- 44.31 - Forêts de Frênes et d'Aulnes des ruisselets et des sources
- 44.33 - Bois de Frênes et d'Aulnes des rivières à eaux lentes
- 44.9 - Bois marécageux d'Aulnes et de Saules
- 44.91 - Bois d'Aulnes marécageux
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.14 - Roselières basses
- 53.16 - Végétation à Phalaris arundinacea
- 53.2 - Communautes à grandes Laîches
- 53.4 - Bordures à Calamagrostis des eaux courantes
- 54.1 - Sources
- 82.1 - Terres cultivées
- 82.2 - Culture avec marge de végétation spontannée
- 83.3112 - Plantations de Pins européens
- 83.321 - Peupleraies
- 83.3211 - Plantations de Peupliers à strate herbacée haute
- 83.325 - Plantations d'arbres feuillus
- 87.1 - Terrains en friche

Observations ponctuelles

- Source
- Lavoir
- Mouillère
- Lavoir-source
- Ruissellement important
- Engorgement
- Puits
- Ancienne fontaine
- Fontaines et sources aménagées
- Sortie de drain
- Mare comblée
- Remblai
- Résurgence
- Buse
- Autres observations

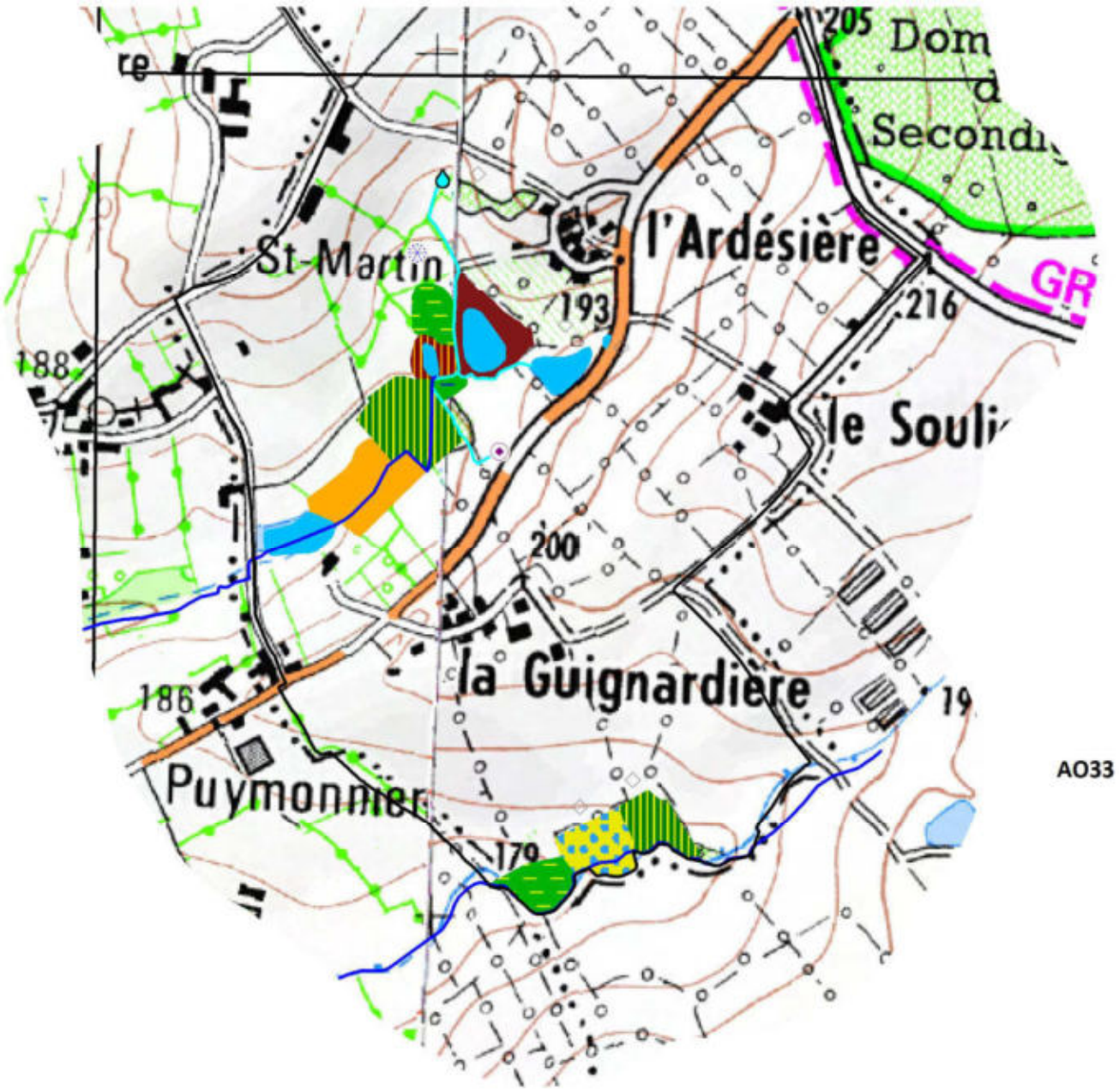

AO33

Inventaire (délimitation et caractérisation) des zones humides, du réseau hydrographique et des pièces d'eau des communes du Pays de Gâtine

Pays de Gâtine
Parthenay
www.gatine.org

ALLONNE (79007)

Atlas final

Réalisation : NCA Environnement, mars 2016

nca environnement

Sources : Pays de Gâtine, NCA Environnement, IGN Scan25®, IGN BD Ortho®

0 100 200
Mètres

N
W E
S

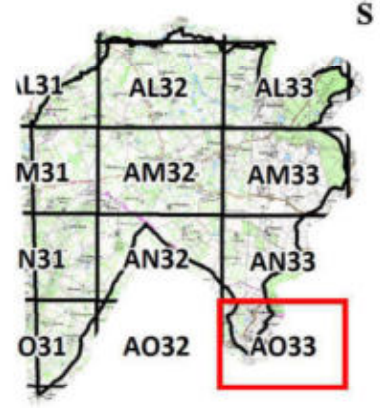

Légende

Autres zonages

- Pièces d'eau (mares et plans d'eau)
- Zones non humides à sol hydromorphe
- Zones non prospectées

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal
- Réseau hydrographique complémentaire

Repère

- Limite communale

Légende

Classement des zones humides selon la typologie CORINE biotopes

- 37.1 - Communautés à Reine des prés et communautés associées
- 37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc acutiflore
- 37.241 - Pâtures à grands joncs
- 38.1 - Prairies mésophiles
- 38.21 - Prairies atlantiques à fourrage
- 41.3 - Frênaies
- 41.37 - Frênaies subatlantiques
- 41.H - Autres bois caducifoliés
- 44.1 - Formations riveraines de saules
- 44.31 - Forêts de Frênes et d'Aulnes des ruisselets et des sources
- 44.33 - Bois de Frênes et d'Aulnes des rivières à eaux lentes
- 44.9 - Bois marécageux d'Aulnes et de Saules
- 44.91 - Bois d'Aulnes marécageux
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.14 - Roselières basses
- 53.16 - Végétation à Phalaris arundinacea
- 53.2 - Communautes à grandes Laîches
- 53.4 - Bordures à Calamagrostis des eaux courantes
- 54.1 - Sources
- 82.1 - Terres cultivées
- 82.2 - Culture avec marge de végétation spontannée
- 83.3112 - Plantations de Pins européens
- 83.321 - Peupleraies
- 83.3211 - Plantations de Peupliers à strate herbacée haute
- 83.325 - Plantations d'arbres feuillus
- 87.1 - Terrains en friche

Observations ponctuelles

- Source
- Lavoir
- Mouillère
- Lavoir-source
- Ruissellement important
- Engorgement
- Puits
- Ancienne fontaine
- Fontaines et sources aménagées
- Sortie de drain
- Mare comblée
- Remblai
- Résurgence
- Buse
- Autres observations



Inventaire (délimitation et caractérisation)
des zones humides, du réseau hydrographique
et des pièces d'eau des communes
du Pays de Gâtine

Pays de Gâtine
Parthenay
www.gatine.org

ALLONNE (79007)

Atlas final

Réalisation : NCA Environnement, mars 2016

nca environnement

Sources : Pays de Gâtine, NCA Environnement, IGN Scan25®, IGN BD Ortho®

0 100 200
Mètres

N
W E
S

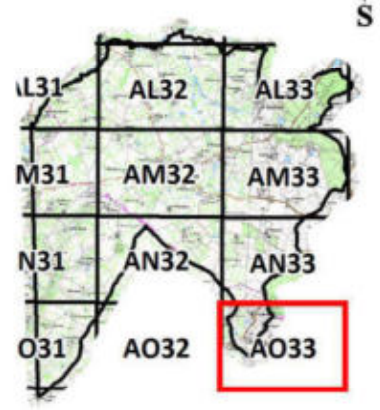

Légende

Autres zonages

- Pièces d'eau (mares et plans d'eau)
- Zones non humides à sol hydromorphe
- Zones non prospectées

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal
- Réseau hydrographique complémentaire

Repère

- Limite communale

Légende

Classement des zones humides selon la typologie CORINE biotopes

- 37.1 - Communautés à Reine des prés et communautés associées
- 37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc acutiflore
- 37.241 - Pâtures à grands joncs
- 38.1 - Prairies mésophiles
- 38.21 - Prairies atlantiques à fourrage
- 41.3 - Frênaies
- 41.37 - Frênaies subatlantiques
- 41.H - Autres bois caducifoliés
- 44.1 - Formations riveraines de saules
- 44.31 - Forêts de Frênes et d'Aulnes des ruisselets et des sources
- 44.33 - Bois de Frênes et d'Aulnes des rivières à eaux lentes
- 44.9 - Bois marécageux d'Aulnes et de Saules
- 44.91 - Bois d'Aulnes marécageux
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.14 - Roselières basses
- 53.16 - Végétation à Phalaris arundinacea
- 53.2 - Communautes à grandes Laîches
- 53.4 - Bordures à Calamagrostis des eaux courantes
- 54.1 - Sources
- 82.1 - Terres cultivées
- 82.2 - Culture avec marge de végétation spontannée
- 83.3112 - Plantations de Pins européens
- 83.321 - Peupleraies
- 83.3211 - Plantations de Peupliers à strate herbacée haute
- 83.325 - Plantations d'arbres feuillus
- 87.1 - Terrains en friche

Observations ponctuelles

- Source
- Lavoir
- Mouillère
- Lavoir-source
- Ruissellement important
- Engorgement
- Puits
- Ancienne fontaine
- Fontaines et sources aménagées
- Sortie de drain
- Mare comblée
- Remblai
- Résurgence
- Buse
- Autres observations

NCA Environnement
11 Allée Jean Monnet
86170 Neuville-de-Poitou
Tél. 05 49 00 43 20
Fax 05 49 00 43 30
Email : accueil@nca-env.fr
www.nca-env.fr
www.nca-methanisation.fr

Études et conseils en environnement
Assainissement collectif
Assainissement non collectif
Maîtrise d'œuvre
Protection des eaux
Hydraulique fluviale
Environnement et agriculture
Méthanisation
Gestion des milieux
Démarche d'insertion écologique
Inventaire faune et flore
Environnement et aménagement

INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES, DU RESEAU HYDROGRAPHIQUE ET DES PLANS D'EAU

COMMUNE D'AUBIGNY(79)

Inventaire réalisé dans le cadre d'un groupement de communes et de communautés de communes porté par le Pays de Gâtine :

Avec le soutien financier de :

Expertise réalisée parNCA Environnement

- Octobre 2014-

Première entreprise française à avoir obtenu en avril 2011 l'AFAQ 26000 et en janvier 2012 la labellisation LUCIE pour son engagement dans la RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) et le développement durable.

SAS au capital de 110 000 €
N° identification :
343 460 622 RCS Poitiers
APE : 7112B
N° TVA : FR 57 343 460 622

TABLE DES MATIERES

CHAPITRE 1 - CADRE REGLEMENTAIRE - CONTEXTE DE L'ÉTUDE ..... - 1 -

1. CADRE REGLEMENTAIRE ..... - 2 -
1.1. Réglementation relative aux zones humides ..... - 2 -
1.2. Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux ..... - 3 -
1.3. Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux ..... - 4 -
2. LES ZONES HUMIDES - GENERALITES ..... - 6 -
2.1. Définition ..... - 6 -
2.2. Typologie ..... - 6 -
2.3. Fonctions ..... - 7 -
3. DEMARCHE ET OBJECTIFS DE L'INVENTAIRE ..... - 10 -
3.1. Démarche d'inventaire ..... - 10 -
3.2. Objectifs ..... - 10 -
4. CONCERTATION DES ACTEURS ..... - 12 -
4.1. Acteurs locaux ..... - 12 -
4.2. Réunions ..... - 13 -
4.3. Financeurs ..... - 15 -

CHAPITRE 2 - CONTEXTE COMMUNAL ..... - 17 -

1. PRESENTATION GENERALE DE LA COMMUNE ..... - 18 -
1.1. Contexte géographique ..... - 18 -
1.2. Contexte Agricole ..... - 20 -
2. PRESENTATION DU CONTEXTE PHYSIQUE ..... - 21 -
2.1. Contexte géologique et pédologique ..... - 21 -
2.2. Contexte hydrogéologique ..... - 23 -

CHAPITRE 3 - METHODOLOGIE ..... - 24 -

1. PRE-LOCALISATION ..... - 25 -
1.2. Zones à urbaniser ..... - 27 -
2. INVENTAIRE DE TERRAIN ..... - 30 -
2.1. Critères d'identification ..... - 31 -
2.1.1. Pédologie ..... - 31 -
2.1.2. Habitats naturels et végétation ..... - 32 -
2.2. Campagne de terrain ..... - 34 -
3. CARTOGRAPHIE ..... - 35 -

CHAPITRE 4 - RESULTATS DE L'INVENTAIRE ..... - 37 -

1. RESEAU HYDROGRAPHIQUE ET MILIEUX AQUATIQUES ..... - 38 -
1.1. Réseau hydrographique ..... - 38 -
1.2. Plans d'eau dont mares ..... - 40 -
1.3. Observations complémentaires ..... - 43 -
2. ZONES HUMIDES ..... - 45 -
2.1. Sondages pédologiques ..... - 45 -
2.2. Inventaire global ..... - 47 -
2.3. Habitats - Typologie ..... - 50 -
2.3.1. Typologie SDAGE ..... - 50 -
2.3.2. Typologie CORINE Biotopes ..... - 52 -
2.4. Fonctions des zones humides ..... - 63 -
2.5. Enjeux ..... - 65 -

CHAPITRE 5 - CONCLUSION ..... - 67 -

1. BILAN DE L'INVENTAIRE ..... - 68 -
   1.1. Bilan des résultats ..... - 68 -
   1.2. Bilan de la démarche ..... - 68 -
2. SUITE A DONNER ..... - 69 -

ANNEXES

CHAPITRE 1

CADRE REGLEMENTAIRE - CONTEXTE DE L'ÉTUDE

1. CADRE REGLEMENTAIRE

1.1. REGLEMENTATION RELATIVE AUX ZONES HUMIDES

Le Code de l'Environnement est composé de six livres, dont le deuxième est intitulé *Milieux Physiques*. Ce dernier comprend deux titres, respectivement consacrés à l'eau et à l'air.

Le Code de l'Environnement érige l'Eau en patrimoine commun de la nation. Sa protection est d'intérêt général et sa gestion doit se faire de façon globale.

Dans ce contexte de gestion globale de l'Eau, les zones humides tiennent un rôle de premier plan et différentes réglementations les caractérisent :

Art. L. 211-1 : *« Les zones humides sont des terrains exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre, de façon permanente ou temporaire ; la végétation quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année. »*

L'**article R.211-108** du code de l'environnement précise que les critères à prendre en compte pour la définition des zones humides sont relatifs « *à la morphologie des sols liée à la présence prolongée d'eau d'origine naturelle et à la présence éventuelle de plantes hygrophiles. Celles-ci sont définies à partir de listes établies par région biogéographique. En l'absence de végétation hygrophile, la morphologie des sols suffit à définir une zone humide* ». « *La délimitation des zones humides est effectuée à l'aide des côtes de crue ou de niveau phréatique, ou des fréquences et amplitudes des marées, pertinentes au regard des critères relatifs à la morphologie des sols et à la végétation »*.

L'**arrêté du 24 juin 2008 modifié le 1er octobre 2009** précise les critères de définition et de délimitation des zones humides en établissant une liste des types de sols de zones humides et une liste des espèces végétales indicatrices de zones humides. Les sols de zones humides correspondent aux sols engorgés en eau de façon permanenteet aux sols caractérisés par des traces d'hydromorphie (engorgement temporaire) débutant à moins de 25 cm de la surface et se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur (ou entre 25 et 50 cm de la surface s'il y a des traces d'engorgement permanent apparaissant entre 80 et 120 cm). La **circulaire du 18 janvier 2010** relative à la délimitation des zones humides expose les conditions de mise en œuvre des dispositions de l'arrêté précédemment cité.

De plus, au titre de la Police de l'Eau, une zone est considérée comme humide si elle présente l'un des critères suivants : une végétation hygrophile ou un sol hydromorphe. Dans ce cas, le projet (selon sa surface) est soumis au régime de déclaration ou d'autorisation relatif à la rubrique 3.3.1.0 de la nomenclature eau.

1.2. SCHEMA DIRECTEUR D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX

La commune d'Aubigny, située dans le département des Deux-Sèvres, est concernée par le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin Loire-Bretagne. Quinze orientations fondamentales ont été identifiées sur le territoire du SDAGE. **L'orientation n°8**concerne la préservation des zones humides. Elle se base sur la nécessité de multiplier et de diversifier les efforts pour limiter l'altération du fonctionnement des milieux aquatiques, assurer la continuité écologique et reconquérir la qualité des habitats et la biodiversité. En effet, ces milieux assurent de multiples fonctions tant du point de vue de la ressource en eau que de la biodiversité. Leur préservation et leur restauration sont des enjeux majeurs à appréhender. Pour cela cinq actions ont été déterminées (notées 8A à 8E), elles comprennent, chacune, diverses dispositions.

- **8A : Préserver les zones humides.**

"Tout d'abord en maitrisant les causes de leur disparition au travers d'une protection réglementaire [...]. En second lieu au travers des politiques de gestion de l'espace […]. Ces deux types de mesures constituent un volet prioritaire des SAGE [...]."

- **8B : Recréer des zones humides disparues, restaurer les zones humides dégradées pour contribuer à l'atteinte du bon état des masses d'eau.**

"Il convient d'agir pour éviter de nouvelles pertes de surfaces et pour récupérer des surfaces perdues […] dans les secteurs de forte pression foncière […] ou dans certains secteurs en déprise agricole. Les actions à mettre en œuvre concernent à la fois les zones humides bénéficiant d'une protection liée à leur intérêt patrimonial et les réseaux de zones humides banales dont l'existence est nécessaire au bon état des masses d'eau et à la protection de la ressource en eau."

- **8C : Préserver les grands marais littoraux**

"Les marais littoraux situés entre la Vilaine et la baie de l'Aiguillon représentent des zones humides de grande surface qui ont été créées par l'homme […]. Ces espaces constituent le support d'une forte biodiversité de la faune et de la flore. Ils intègrent, pour la plupart, le réseau européen Natura 2000. Ils contribuent en partie à l'interception des pollutions issues des bassins versants amont. […] L'adéquation entre les différents usages et les conditions favorables à la biodiversité doit être recherchée en s'appuyant notamment sur une politique agricole adaptée."

- **8D : Favoriser la prise de conscience**

"La nécessité de conserver et d'entretenir les zones humides n'est pas encore suffisamment bien perçue, à la fois par les riverains et par les autorités locales. Certes, la prise de conscience est amorcée, mais elle se limite encore trop souvent aux enjeux patrimoniaux des zones humides (flore et faune). Les enjeux économiques se rattachant à leur présence sont encore largement sous-estimés, quand ils ne sont pas ignorés."

- **8E : Améliorer la connaissance**

"L'efficacité des zones humides, que ce soit en matière de gestion de la ressource en eau ou de biodiversité, dépend de la présence sur le terrain d'un maillage aussi dense que possible de sites interceptant au mieux les écoulements superficiels et souterrains et évitant le cloisonnement des populations végétales et animales sauvages.

Il est nécessaire de localiser les sites existants, de diagnostiquer leur état et d'identifier les fonctions qui s'y rattachent. C'est l'objet des inventaires qu'il convient de réaliser, en priorité, sur les territoires où la présence des zones humides détermine l'atteinte ou le maintien du bon état des masses d'eau."

1.3. SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX

La commune d'Aubigny se situe dans le périmètre du SAGE Thouet.Le territoire du SAGE Thouet s'étend sur 3 385 km² dans les départements des Deux-Sèvres (79), de la Vienne (86) et du Maine-et-Loire (49).

Ce SAGE est articulé autour de 6 enjeux majeurs :

- Le développement des ressources alternatives et la sécurisation de l'alimentation en eau potable ;
- La reconquête de la qualité des eaux de surface ;
- La gestion quantitative de la ressource ;
- La protection des têtes de bassins et des espaces naturels sensibles ;
- Le rétablissement d'une connectivité amont-aval des cours d'eau ;
- La valorisation touristique et la maitrise des loisirs liés à l'eau.

La Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE s'est réunie pour la première fois le 30 janvier 2012. La composition de la CLE a notamment été constituée, et la structure porteuse du SAGE a été désignée : le Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet et la Communauté d'Agglomération de Saumur Loire Développement à l'origine de l'étude de préfiguration du SAGE Thouet se partagent cette responsabilité.

Les zones humides représentent un enjeu important au sein du SAGE qui a identifié, dès l'état des lieux, la nécessité d'améliorer la connaissance de ces milieux afin de mieux les protéger.

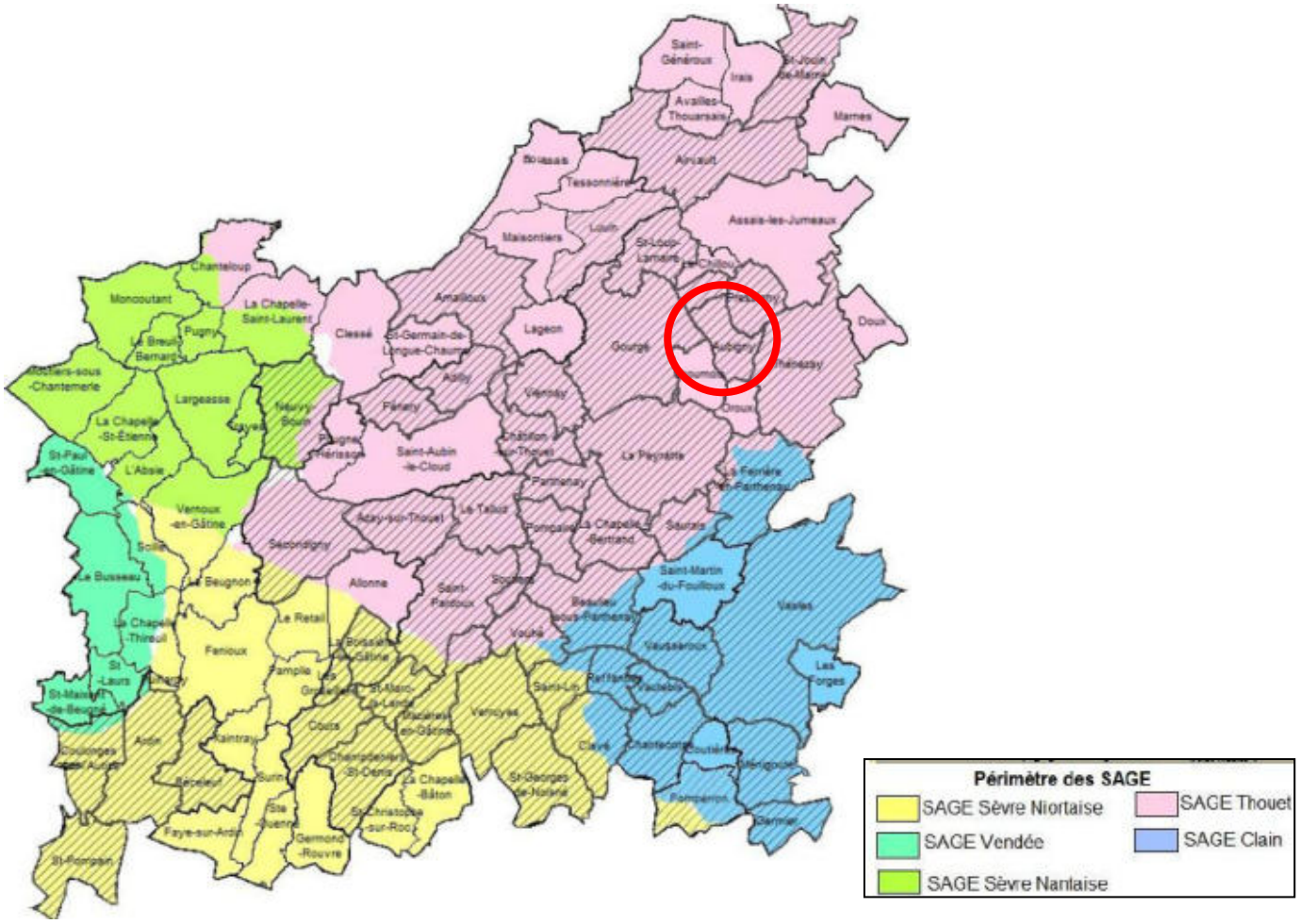

Situation de la commune d'Aubigny au sein des SAGE (Source : Pays de Gâtine)

2. LES ZONES HUMIDES - GENERALITES

2.1. DEFINITION

Les zones humides sont des milieux complexes, dynamiques et interdépendants entre terre et eau. Elles recèlent une richesse écologique particulière et souvent exceptionnelle. Elles assurent de plus de nombreuses fonctions dont la société tire des bénéfices (nommés services rendus). En effet, les zones humides jouent un rôle majeur pour la rétention, la régulation hydraulique et l'épuration tout en constituant des réservoirs de biodiversité.

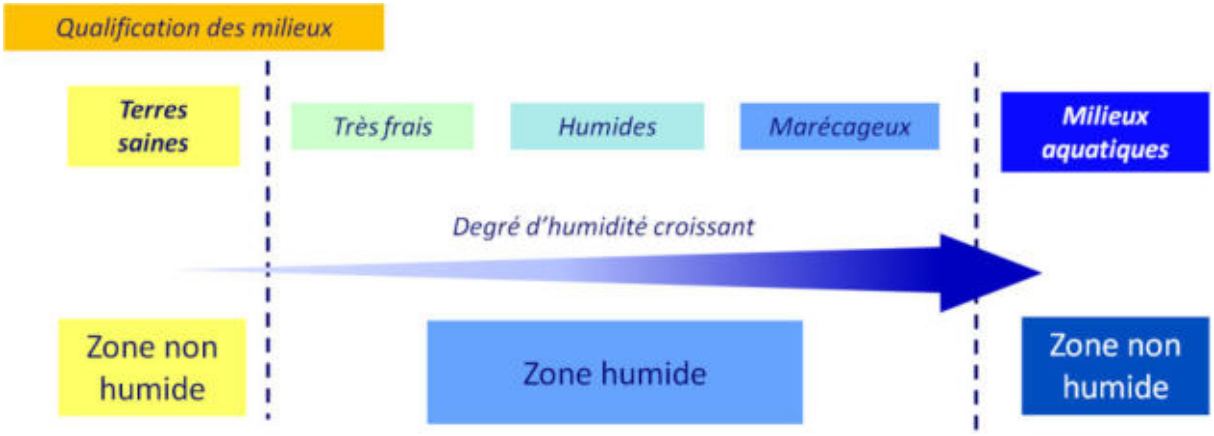

Gradient d'humidité des zones humides
(Source : IIBSN - Schéma élaboré d'après Oberti et al., 2003)

En raison de leur grande diversité, l'identification des zones humides n'est pas toujours aisée. Elle est réalisée sur la base des observations de terrain liées à des limites naturelles. Elle s'appuie notamment sur :

- La présence de végétation hygrophile et d'habitats humides ;
- L'hydromorphie des sols ;
- La géomorphologie du site (ex : rupture de pente) et la topographie.

2.2. TYPOLOGIE

Selon leur caractéristiques, différents types de zones humides peuvent être distingués. Le SDAGE Loire-Bretagne les classe en 13 grands types selon leur localisation dans un bassin versant :

- Grands estuaires ;
- Baies et estuaires moyens plats ;
- Marais et lagunes côtiers ;
- Marais saumâtres aménagés ;
- Bordures de cours d'eau ;
- Plaines alluviales ;

- Zones humides de bas-fonds en tête de bassin ;
- Régions d'étangs ;
- Bordures de plan d'eau ;
- Marais et landes humides de plaines et de plateaux ;
- Zones humides ponctuelles ;
- Marais aménagés à vocation agricole ;
- Zones humides artificielles.

Le schéma ci-dessous présente les différentes typologies de zones humides suivant leur localisation sur le bassin versant.

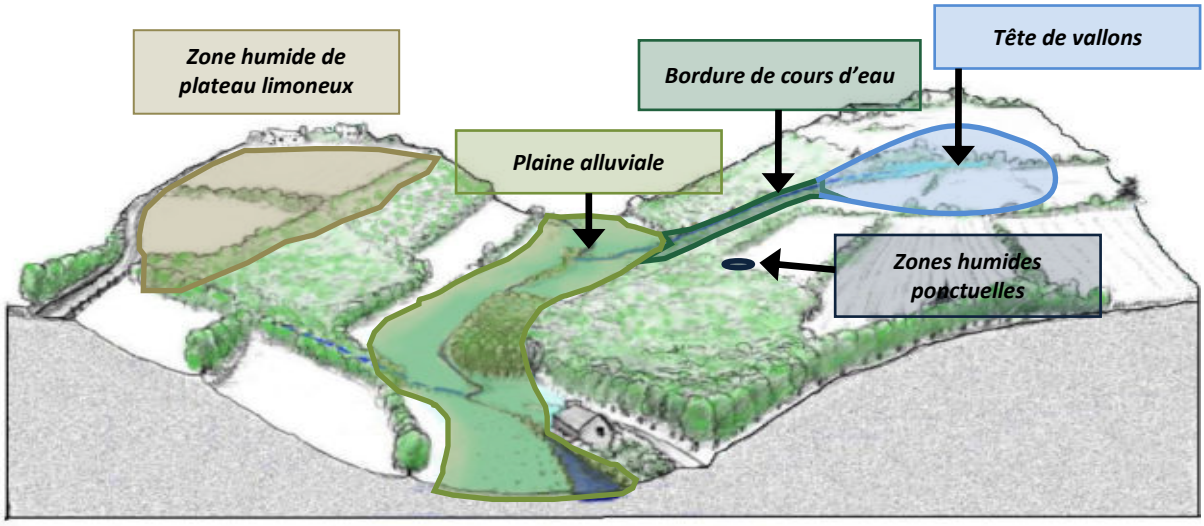

Localisation des zones humides sur un bassin versant (source : IIBSN)

2.3. FONCTIONS

Les zones humides présentent une richesse écologique particulière et assurent de nombreuses fonctions telles que la rétention, la régulation hydraulique et l'épuration mais également des fonctions socio-économiques.

- Fonctions biologiques :

Les zones humides recèlent généralement une biodiversité importante et peuvent constituer des réservoirs d'espèces patrimoniales. Ce sont des milieux essentiels pour la faune, qui permettent l'hivernage, la migration et la reproduction de nombreux oiseaux ; le frai du brochet et le développement des juvéniles ; la reproduction des poissons et crustacés en zones littorales. On y observe également des amphibiens, des odonates, etc.

Outre la faune, les zones humides sont reconnues pour leur diversité végétale (roselières, prairies humides, tourbières, bordures de cours d'eau…).

Fonctions épuratoires :

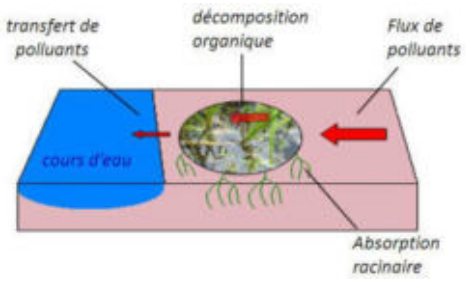

Certaines zones humides possèdent des propriétés épuratoires remarquables. Elles sont particulièrement efficaces en matière de dénitrification avec des taux d'abattement supérieurs à 50%. Elles sont également capables de fixer les matières en suspensions, les engrais et produits phytosanitaires et peuvent éliminer le phosphore parfois jusqu'à 90%.

Fonctions hydrauliques :

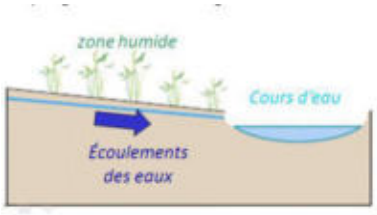

Les zones humides ont un rôle majeur dans le stockage des eaux. Elles contribuent en effet à l'écrêtement des pointes de crue et ont également un rôle d'éponge.

Elles peuvent ainsi retarder l'apparition et réduire l'intensité des débits d'étiage en restituant de manière progressive les eaux stockées en période de hautes eaux.

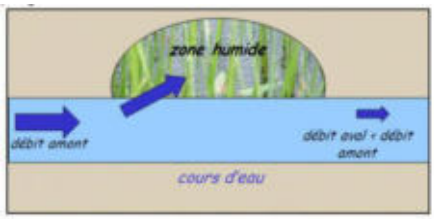

Source des figures : IIBSN

Fonctions socio-économiques :

Les zones humides sont avant tout des milieux utilisés par la profession agricole, pour la culture et le pâturage ; et sylvicole, notamment pour la populiculture.

Ce sont des milieux très généreux, qui peuvent être exploités pour la production de roseaux de laîche ou de joncs (paillage des chaises, couvertures de chaume…) ; de bois (peupliers) ; de ressources alimentaires (poissons, crustacés, chasse…) ; de fourrage, etc. Les zones humides peuvent également être valorisées pour le développement du tourisme (randonnés, naturalisme, etc.).

On observe par ailleurs une différence dans les usages entre l'amont et l'aval d'un bassin versant.

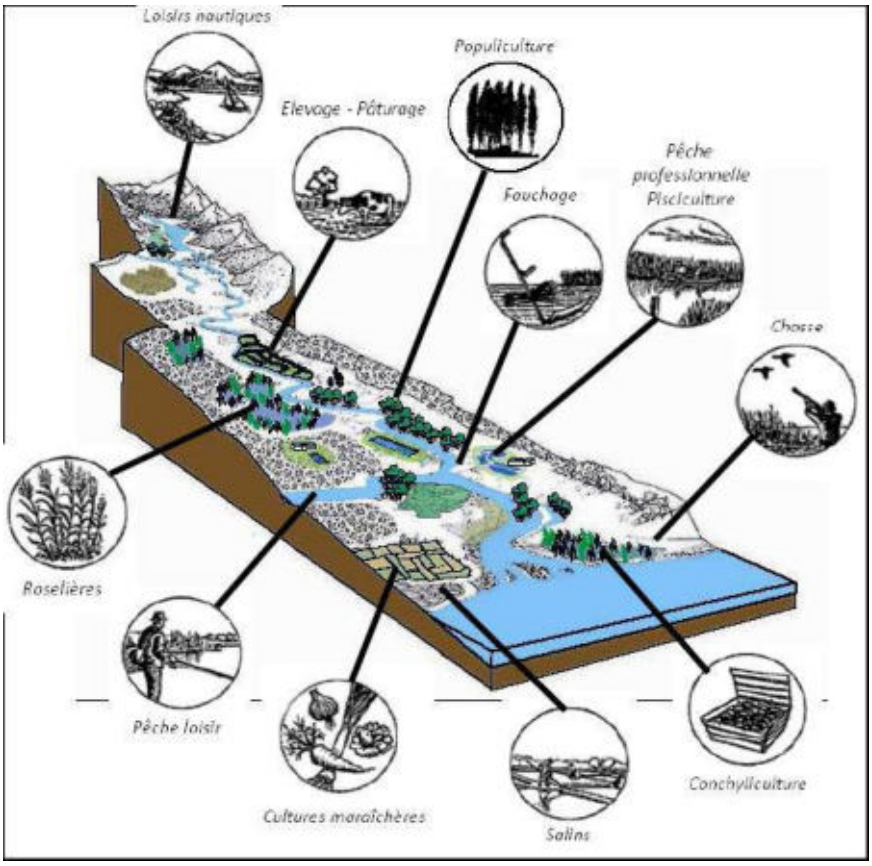

<u>Fonctions socio-économiques des zones humides</u>

3. DEMARCHE ET OBJECTIFS DE L'INVENTAIRE

3.1. DEMARCHE D'INVENTAIRE

L'inventaire des zones humides de la commune d'Aubigny s'intègre dans une mutualisation de 47 communes du Pays de Gâtine, dont le territoire concerne cinq SAGE. Il a été décidé de respecter les modalités d'inventaire des zones humides de chacun des SAGE sur leur territoire respectif. La présente étude prend en compte la méthodologie du **SAGE Thouet**, validée par la Commission Locale de l'Eau du 16 janvier 2014.

Pour une démarche et une méthodologie unique du bassin versant avec un socle minimum obligatoire, les modalités d'inventaire des zones humides sont définies sur l'ensemble du périmètre des SAGE.



La démarche, telle que définie par la CLE, s'articule sur deux axes :

- Concertation avec le groupe d'acteurs locaux afin de partager les connaissances et permettre une prise de conscience des enjeux liés aux zones humides.
- Expertise d'identification des zones humides pour leur inventaire à proprement dit.

3.2. OBJECTIFS

La présente étude répond à deux objectifs principaux. Elle vise, dans un premier temps, à répondre aux enjeux des SAGE qui doivent assurer l'inventaire, la préservation et la reconquête des zones humides. Dans un second temps, elle vise à acquérir une bonne connaissance du territoire communal (zones humides, réseau hydrographique, plans d'eau et mares…) pour l'élaboration des documents d'urbanisme.

Une fois l'inventaire terminé et validé par le Conseil municipal, les résultats seront transmis au SAGE afin de compiler les données des différents inventaires communaux à l'échelle du bassin versant. L'analyse de ces résultats par la Commission Locale de l'Eau pourra donner naissance à diverses règles de gestion des zones humides, contribuant ainsi à l'atteinte des objectifs du SAGE et du SDAGE.

Le recensement des zones humides permettra l'identification de milieux d'intérêt primordial tels que les Zones Humides d'Intérêt Environnemental Particulier (ZHIEP) et les Zones Stratégiques pour la

Gestion de l'Eau (ZSGE). La délimitation de ces zones est un outil efficace pour atteindre l'objectif de bon état des eaux requis par la DCE (Directive Cadre sur l'Eau).

De plus, l'inventaire sera intégré totalement ou partiellement dans les documents d'urbanisme (Plan Local d'Urbanisme, Carte communale, etc.) et pour les projets d'installations, ouvrages, travaux et activités (IOTA), afin de permettre une meilleure gestion communale du territoire.

Il est cependant à préciser que toute opération visant à aménager une zone humide est soumise à la nomenclature Eau (art. R. 214-1 du Code de l'environnement). L'inventaire proposé ici permet certes une meilleure connaissance de ces espaces mais n'est cependant pas exhaustif du point de vue de cette nomenclature. Tout pétitionnaire devra donc, dans le cadre d'une demande d'autorisation ou d'une déclaration au titre de la loi sur l'eau, apporter des éléments d'expertise technique sur le caractère humide de son site d'implantation, et ce, indépendamment de l'existence du présent inventaire de zones humides, mais tout en le prenant en compte.

4. CONCERTATION DES ACTEURS

4.1. ACTEURS LOCAUX

La démarche de concertation, validée par la CLE (Commission Locale de l'Eau), s'appuie sur la constitution d'un groupe d'acteurs locaux. La composition de ce dernier se veut la plus représentative possible des différents protagonistes du territoire.Ce dernier se compose alors :

- du Maire de la commune ;
- d'élus ;
- d'exploitants agricoles ;
- d'autres représentants du monde associatif : fédération de chasse, association de pêche…

Membres du groupe d'acteurs	
Maire / référent de l'étude	M. MALVAUD Daniel
Conseillers municipaux	M. GIRARD Sébastien
	Mme ARTUS Gaëlle
Conseiller municipal / exploitant agricole	M. GATARD Thierry
Exploitants agricole	M. JEUDI Daniel
	M. BARJAULT Gilles
	M. ROCHARD Jérome
	M. PILLOT Loïc
Représentant d'une association de chasse	M. NAULIN Joseph
Représentant des propriétaires fonciers	M. de TALHOUET-ROY Hervé
Représentant des amis de Gourgé (randonneurs)	M. BLAIS Jacky
Représentant du syndicat de la propriété rurale	M. DU DRESNAY Renaud

La composition du groupe de travail est établie par le Conseil Municipal.

Ce groupe apporte au prestataire de l'inventaire, le bureau d'études NCA Environnement, ses connaissances locales de terrain et l'historique des activités sur la commune. Il s'exprime lors des réunions afin de pré-délimiter et caractériser les zones humides. Il aide aussi à mieux comprendre le fonctionnement des zones humides (inondations, fréquence, surface, saisonnalité, entrées / sorties d'eau) et la gestion actuelle des parcelles.

Il donne également son avis sur le déroulement de l'inventaire, et apporte au prestataire sa connaissance et sa vision du territoire, en particulier sur la dynamique de l'eau (drainage, source, écoulement, remontée de nappes, inondation,…).

4.2. REUNIONS

L'atout majeur du groupe d'acteurs locaux est donc le partage de connaissances. Plusieurs réunions sont organisées afin d'optimiser au mieux la concertation et le suivi de l'étude par la commune.

Un ou plusieurs représentants du SAGE sont présents lors des réunions, tout comme l'équipe du prestataire chargé de l'étude (NCA Environnement). S'ajoute donc au groupe d'acteurs locaux les intervenants suivants (présents à une réunionau moins) :

Intervenants extérieurs lors des réunions	
NCA Environnement	Mme TONDEUX Laetitia- Ingénieur naturaliste M. LE DRET Romain - Ingénieur naturaliste Mme RISTOR Marie - Ingénieur pédologue
Pays de Gâtine	M. BRANSIECQ Maxence
Représentant du SAGE Thouet	M. GOHARD Pierre

- Première réunion du groupe d'acteurs : présentation de la démarche de l'inventaire

Le groupe d'acteurs locaux s'est réuni une première fois le **21 mai** à la mairie d'Aubigny, avec les représentants du bureau d'études NCA Environnement, missionné par le Pays de Gâtine pour réaliser l'inventaire et animer les réunions.

Le but de cette première réunion est d'informer les acteurs sur le déroulement de l'étude, ses objectifs et le cadre dans lequel elle s'inscrit. Cette rencontre permet également d'expliciter la notion de zones humides et la méthodologie d'inventaire.

Dans un second temps, les différents outils de pré-localisation des zones humides ont été présentés aux membres du groupe d'acteurs par le biais de l'atlas de pré-localisation. Un travail sur carte a été demandé aux acteurs locaux. Il a permis de vérifier la validité de la pré-délimitation, et de récolter différentes informations sur la dynamique de l'eau (drainage, source, remontée de nappe, inondation, ruissellement…).

De plus, un certain nombre de contacts a été recueilli par les chargés d'études de NCA Environnement, afin de pouvoir prévenir les personnes de leur passage sur le terrain.

Ensuite, le **28 mai** s'est déroulé la réunion de terrain, qui consiste à présenter directement sur le terrain, les méthodes de caractérisation des zones humides, et notamment le critère « végétation » et le critère « pédologie » au groupe d'acteurs locaux.

- Réunion d'information à l'intention des agriculteurs et des propriétaires

Le groupe d'acteurs étant un groupe de travail, le nombre de personnes est restreint à une dizaine d'individus. Une réunion d'information pour l'ensemble des exploitants et des propriétaires s'est donc déroulée le **3 juin**. Elle permetd'informer et de sensibiliser un plus grand nombre de personnes

sur la nécessité de réaliser un inventaire des zones humides au niveau communal et de répondre aux différentes interrogations.

- Réunion de restitution de l'Atlas provisoire des zones humides au groupe d'acteurs

A la suite des deux réunions présentées ci-avant, la campagne de terrain a été réalisée du **23**au **26 juin.** L'atlas cartographique provisoire des zones humides a été déposé deux semaines en mairie, du **21 juillet**au **8 août**, afin que les données soit accessibles à toute la population.Au cours de cette **phase de levée de doutes**, un cahier est ouvert par M. le Maire, permettant aux personnes d'inscrire leurs remarques sur les résultats de l'inventaire et éventuellement de demander un retour sur le terrain. Ensuite, une réunion de restitution des résultats provisoires de l'inventaire des zones humides a été programmée le **3 septembre**, au cours de laquelle les résultats de l'expertise et les remarques déposées, ont été présentés, analysés et discutés avec le groupe d'acteurs locaux.

Au cours de cette mise à disposition, aucune remarque n'a été déposée en mairie. Une zone non prospectée concernant plusieurs étangs, a été signalée lors de la réunion de restitution provisoire. Un retour pour prospecter cette zonea réalisé le **10 septembre.**

- Réunion de restitution de l'Atlas final de l'inventaire des zones humides au Conseil Municipal

Une fois les retours de terrain effectués et les corrections nécessaires apportées à la cartographie, la finalisation de l'étude a été entreprise en vue d'une restitution pour validation en Conseil Municipal, le **9 octobre**.

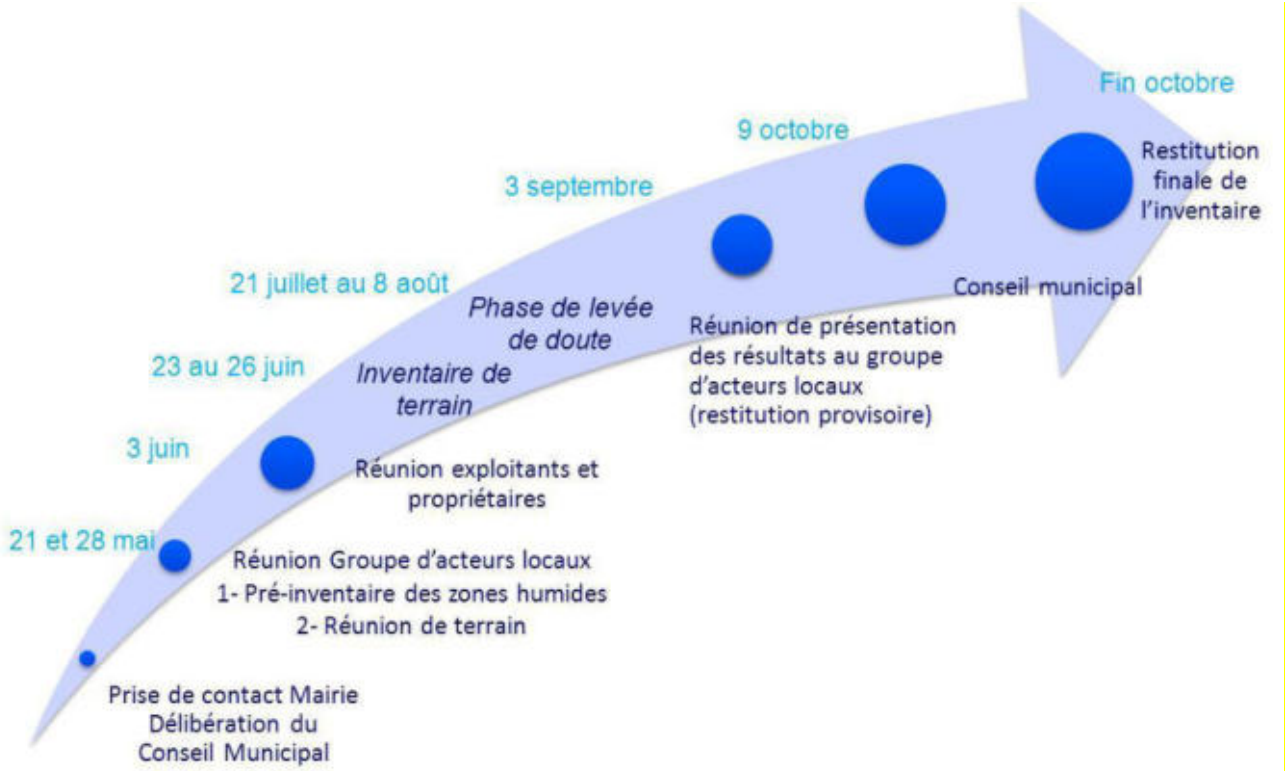

Synthèse des étapes de l'inventaire des zones humides de la commune d'Aubigny

4.3. FINANCEURS

Pour réaliser son inventaire des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau, la commune d'Aubignys'est associée à 46 autres communes du Pays de Gâtine.

L'inventaire est financé par l'Agence de l'eau Loire Bretagne, la commune, le département des Deux-Sèvres, la région Poitou-Charentes, le réseau LEADER et l'Union Européenne.

Le Pays de Gâtine, dans le cadre de la délégation de maitrise d'ouvrage, a sollicité les subventions auprès de ces différents partenaires.

CHAPITRE 2

CONTEXTE COMMUNAL

1. PRESENTATION GENERALE DE LA COMMUNE

1.1. CONTEXTE GEOGRAPHIQUE

La commune d'Aubignys'étend sur 1 198 ha dans le département des Deux-Sèvres, en région Poitou-Charentes (cf. carte ci-dessous).

Située à 15km au Nord Est de Parthenay, Aubignyest entourée par les communes de St Loup-Lamairé et de Pressignyau Nord ;de Thénezayà l'Est ;d'Oroux au Sud ; de Lhoumois et Gourgé à l'Ouest.

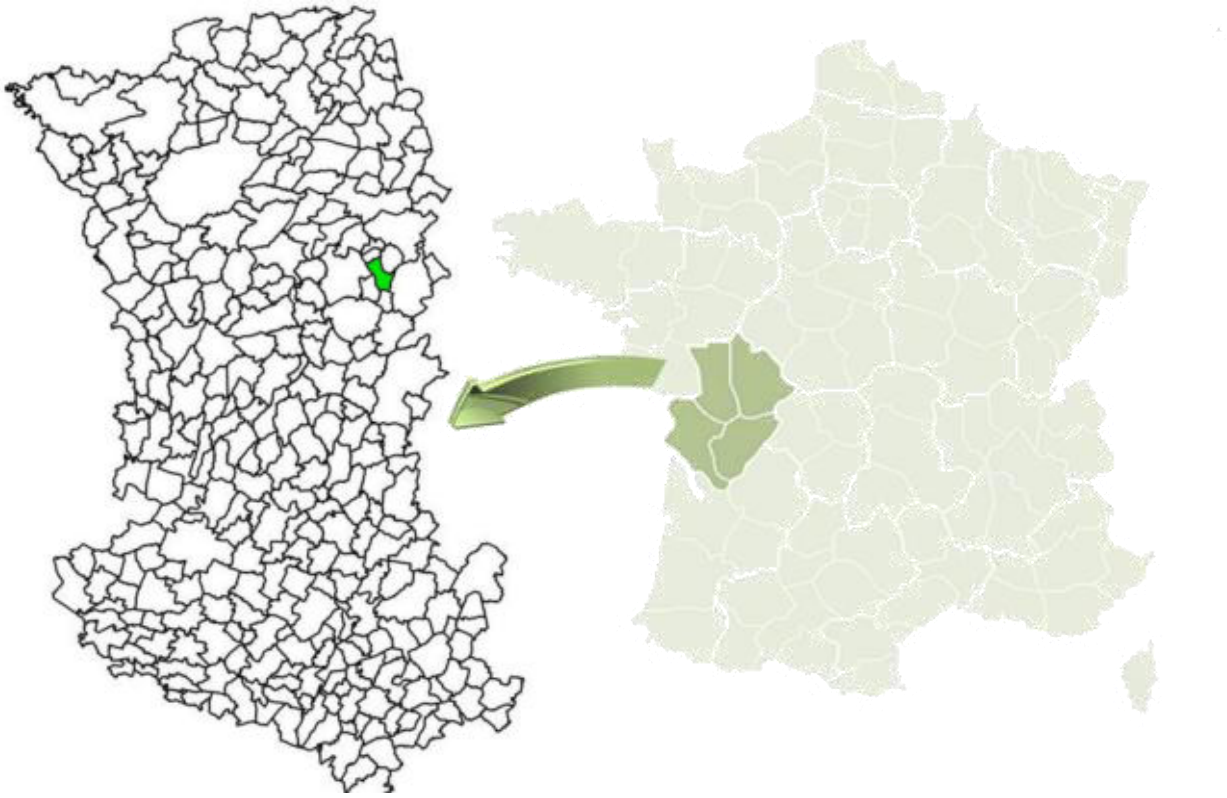

Localisation de la commune d'Aubignydans le département des Deux-Sèvres (Sources : GEOFLA®- IGN ; NCA environnement)

Aubigny
- 79019 -

Inventaire (délimitation et caractérisation)
des zones humides, du réseau hydrographique
et des plans d'eau des communes
du Pays de Gâtine

Pays de Gâtine
Parthenay
www.gatine.org



L'inventaire des zones humides est cofinancé par
l'Union Européenne et l'Agence de l'eau Loire-Bretagne

Inventaire de connaissance dans le cadre
du SAGE Thouet

Ceci n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'eau
Inventaire non exhaustif

SAGE THOUET

l'Europe s'engage en Poitou-Charentes avec le FEDER

UNION EUROPÉENNE

0 0.5 1
Kilomètres

N

Sources : IGN Scan 25© - Pays de Gâtine
Réalisation : NCA Environnement - Juillet 2014

nca environnement

NCA Environnement
11, allée Jean Monnet
86170 Neuville-de-Poitou
05 49 00 43 20

Carte IGN de la commune d'Aubigny(sources: IGN Scan 25®, Pays de Gâtine)

1.2. CONTEXTE AGRICOLE

Les paysages de la commune sont principalement formés de plaines de champs ouverts, de prairies bocagères et de vallées.

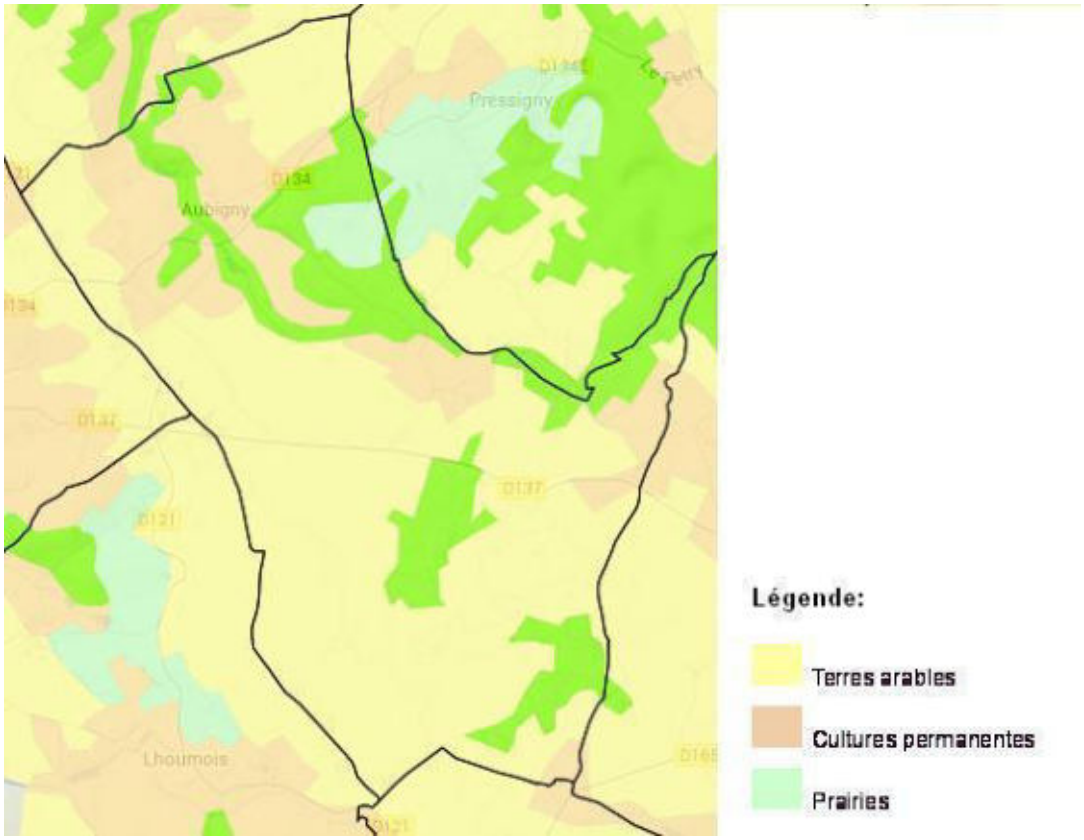

Occupation des sols de la communed'Aubigny(source: BD CORINE Land Cover 2006)

La commune d'Aubignyest localiséeen Gâtine. Le territoire compte 80% de terres agricoleset 20% de forêts et milieux semi-naturels. (*Source : IFEN Corine Land Cover 2006*)

2. PRESENTATION DU CONTEXTE PHYSIQUE

2.1. CONTEXTE GEOLOGIQUE ET PEDOLOGIQUE

La géologie communale est assez homogèneavec diverses formations. En simplifiant, la commune d'Aubignyprésente deux faciès distincts :

- La majoritéd'Aubignyest formée par des argiles à silex ;
- La vallée est dominéepar des leucogranites, des marnes et des calcaires argileux.

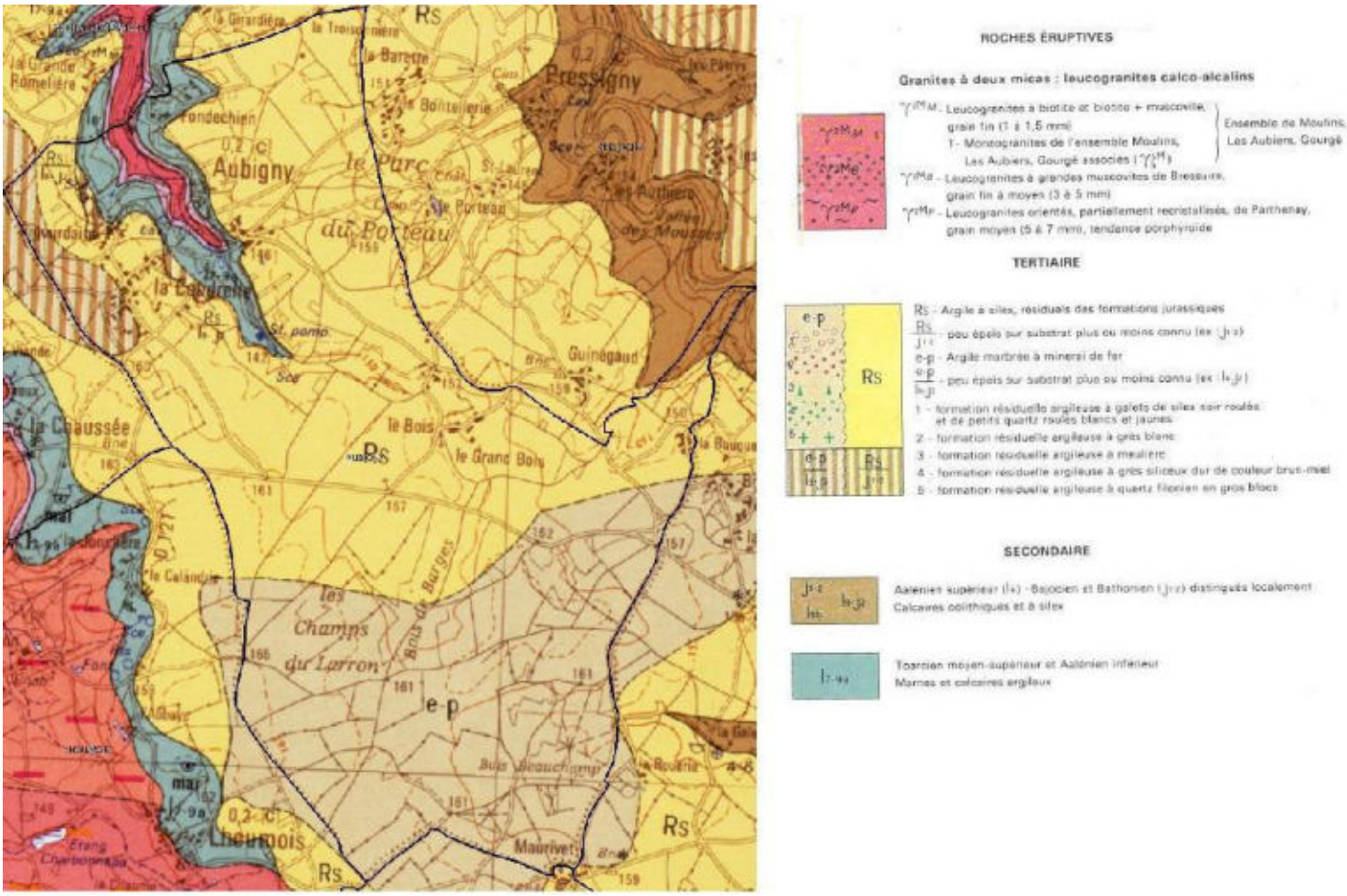

Carte géologique de la commune d'Aubigny(source : BRGM)

D'après cette carte, le contexte géologique de la commune estfavorable au maintien de milieux humides. En effet, les zonesconstituées d'argile offrent des conditions propices à l'expression de zones humides.

La carte pédologique, fait, elle aussi, ressortir troistypes de pédopaysages :

- Des sols sur argiles à silex s'étendent sur lamajorité d'Aubigny;
- Les bornaisau Sud-Ouest de la commune ;
- Les vallées calcairesdu ruisseau des prés de la Guinière.

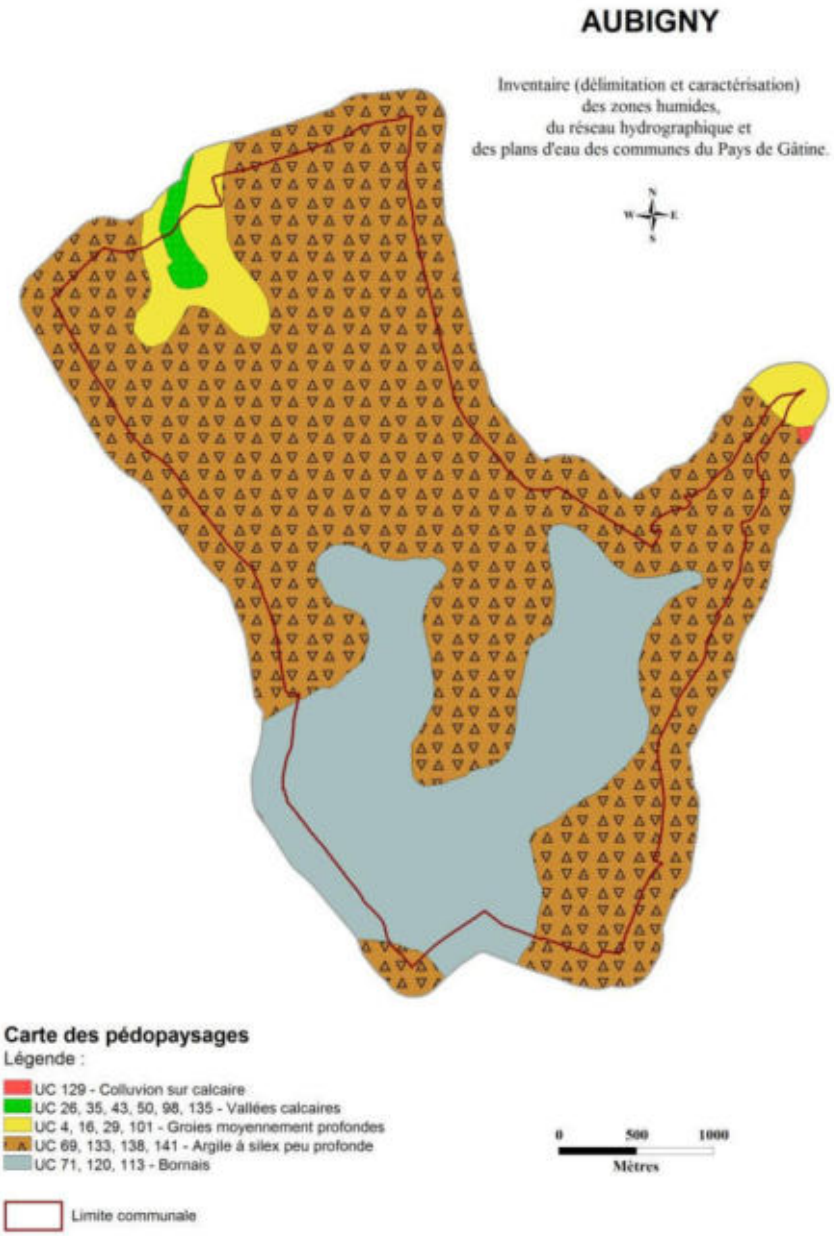

<u>Carte des pédopaysages de la commune (Source s : Pays de Gâtine, NCA Environnement)</u>

La carte des pédopaysages recoupe la carte géologie et présente une homogénéité de sols sur la commune. Les sols sur argilesont hydromorphes, la probabilité d'y avoir des zones humides est forte. Le parallèle avec les résultats de l'inventaire de terrain sera intéressant à observer.

2.2. CONTEXTEHYDROGEOLOGIQUE

La ressource en eau souterraine de la commune d'Aubignyest définie par deux aquifères principaux :

- L'aquifère du Thouarsais / Jurassique moyen du Nord Poitou représente 87% de la ressource en eau ;
- L'aquifère du Thouarsais Ouest / Lias : 13%.

En ce qui concerne le contexte hydrogéologique, le point le plus intéressant est le phénomène de **remontée de nappe** pouvant influencer le caractère humide d'un sol et aller jusqu'à provoquer des inondations lors d'épisodes pluvieux exceptionnels.

Les nappes libres – aucune couche imperméable ne les séparant du sol – sont alimentées par la pluie dont une partie s'infiltre dans le sol. C'est bien entendu durant la période hivernale que cette recharge des nappes est la plus importante. Lorsqu'une zone est classée en nappe sub-affleurante, la nappe se situe en moyenne à un niveau proche de la surface du sol (inférieur à 3 m). Il n'est pas inhabituel pour le niveau supérieur de la nappe d'atteindre la surface du sol. Le contexte est alors très favorable à l'observation de zones humides. Lors d'épisodes pluvieux exceptionnels, des inondations par remontée de nappe peuvent se produire.

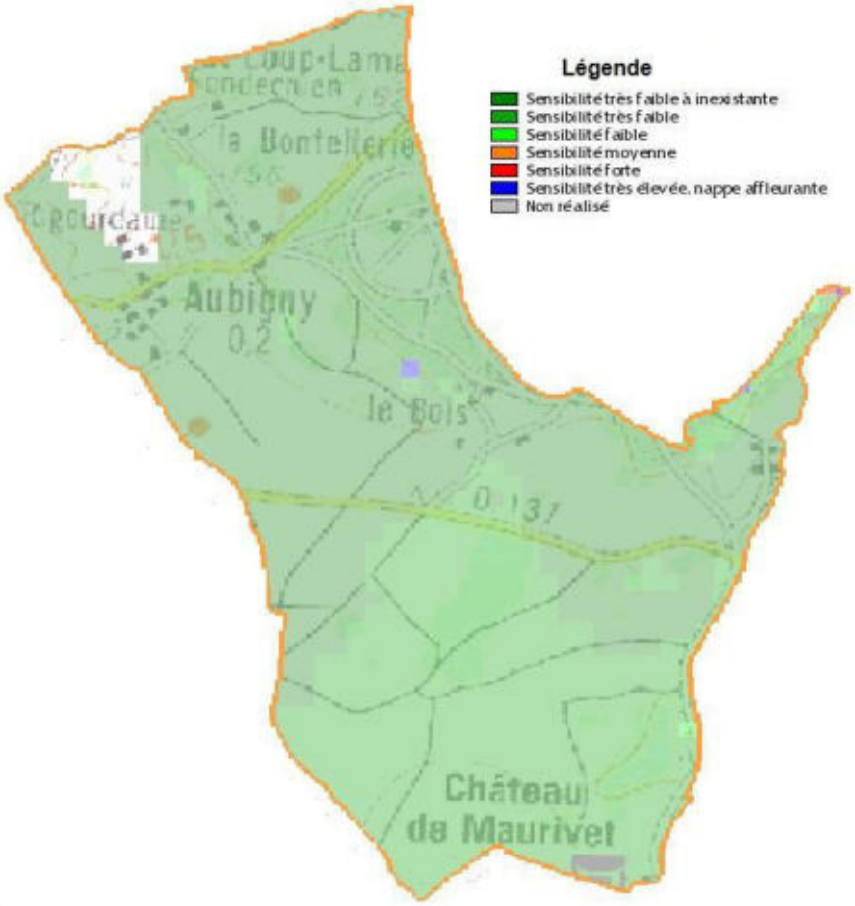

Remontées de nappe sur la commune d'Aubigny(source : BRGM)

Les remontées de nappes sur la commune d'Aubigny sont faibles, aucune nappe affleure à la surface.

CHAPITRE 3

METHODOLOGIE

1. PRE-LOCALISATION

1.1. ZONES HUMIDES POTENTIELLES

L'inventaire débute par une phase de pré-localisation des zones humides. Celle-ci permet de définir et de délimiter les zones humides potentielles. Elle résulte de la compilation de documents préétablis et d'une concertation avec les acteurs locaux, et consiste donc à identifier lessecteurs du territoiresusceptibles de présenter des zones humides et ce, afin d'optimiser les phases suivantes (phase de terrain, etc...).

La pré-localisation résulte de la compilation de divers documents. Les principales sources d'information dont nous disposons sont les suivantes :

- Pré-localisation d'AgroCampus) ;
- Réseau hydrographique ;
- Carte géologique ;
- Carte pédologique ;
- Aléa des remontées de nappes ;
- Topographie ;
- Photo-aériennes (ortho photoplans), Scan 25 IGN®.

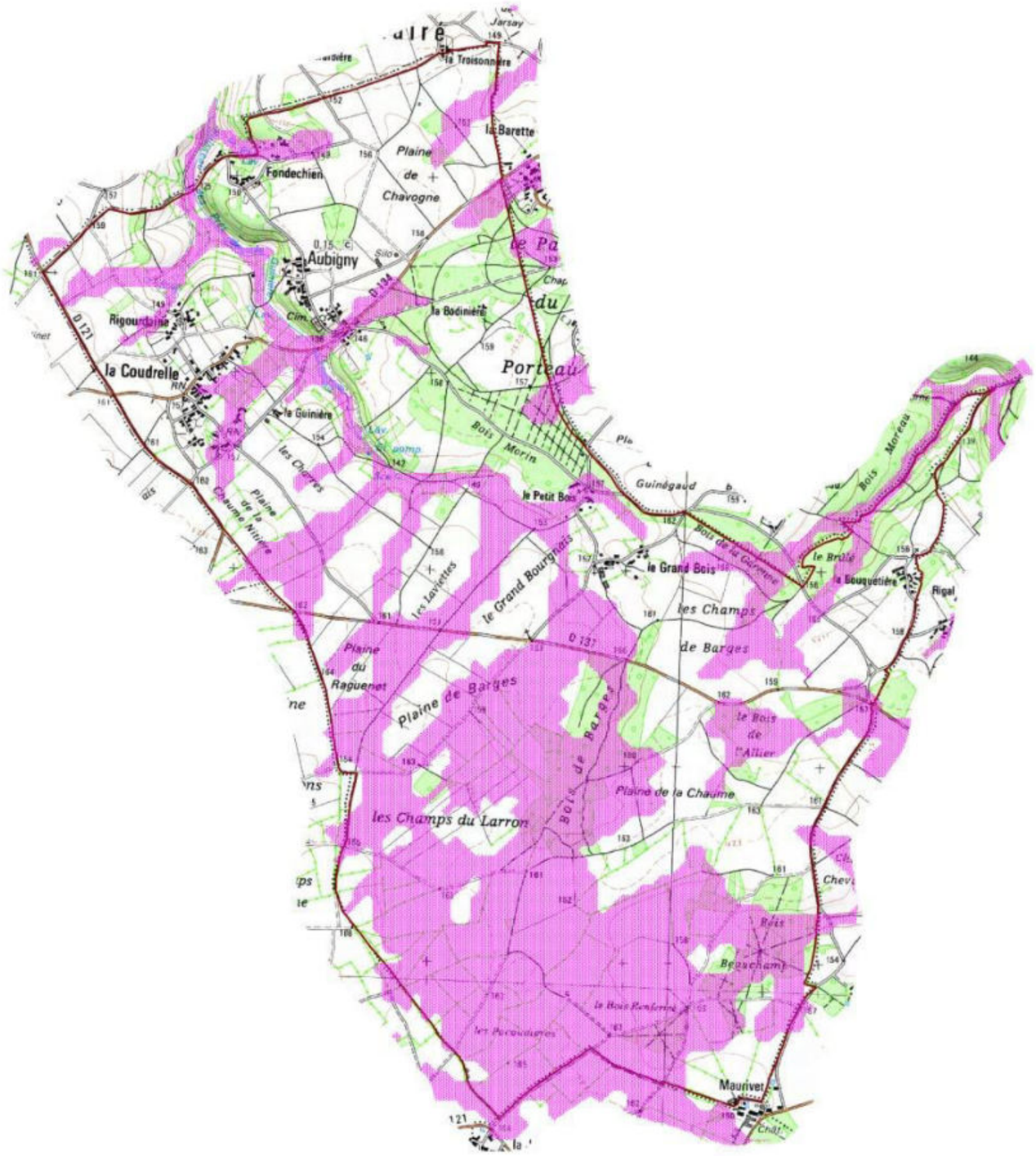

Aubigny

Inventaire (délimitation et caractérisation)
des zones humides, du réseau hydrographique
et des plans d'eau des communes
du Pays de Gâtine

Pays de Gâtine
Parthenay
www.gatine.org

Carte de prélocalisation des zones humides

Légende :

- Zones humides potentielles
- Limite communale

N

0 0.5 1
Kilomètres

Sources : IGN Scan 25®, Pays de Gâtine

Réalisation : NCA Environnement - Mai 2014

NCA
11, allée Jean Monnet
6 170 Neuville de Poitou
05 49 00 43 20

Pré-localisation des zones humides(sources : AgroCampus, SAGE Thouet, Pays de Gâtine)

1.2. ZONES A URBANISER

L'inventaire des zones humides ayant pour fonction d'intégrer les documents d'urbanisme communaux. Une attention particulière a été portée sur les zones à urbaniser (ZAU) déjà définies sur le territoire d'Aubigny. Sur ces secteurs, une prospection plus fine (augmentation du nombre de sondages…), a été réalisée.

Afin de parer à l'éventualité d'une présence de milieux humides sur les ZAU, une prospection plus large a été réalisée sur les parcelles proches de ces zones. L'ensemble des secteurs ouverts à l'urbanisation a été pris en compte :

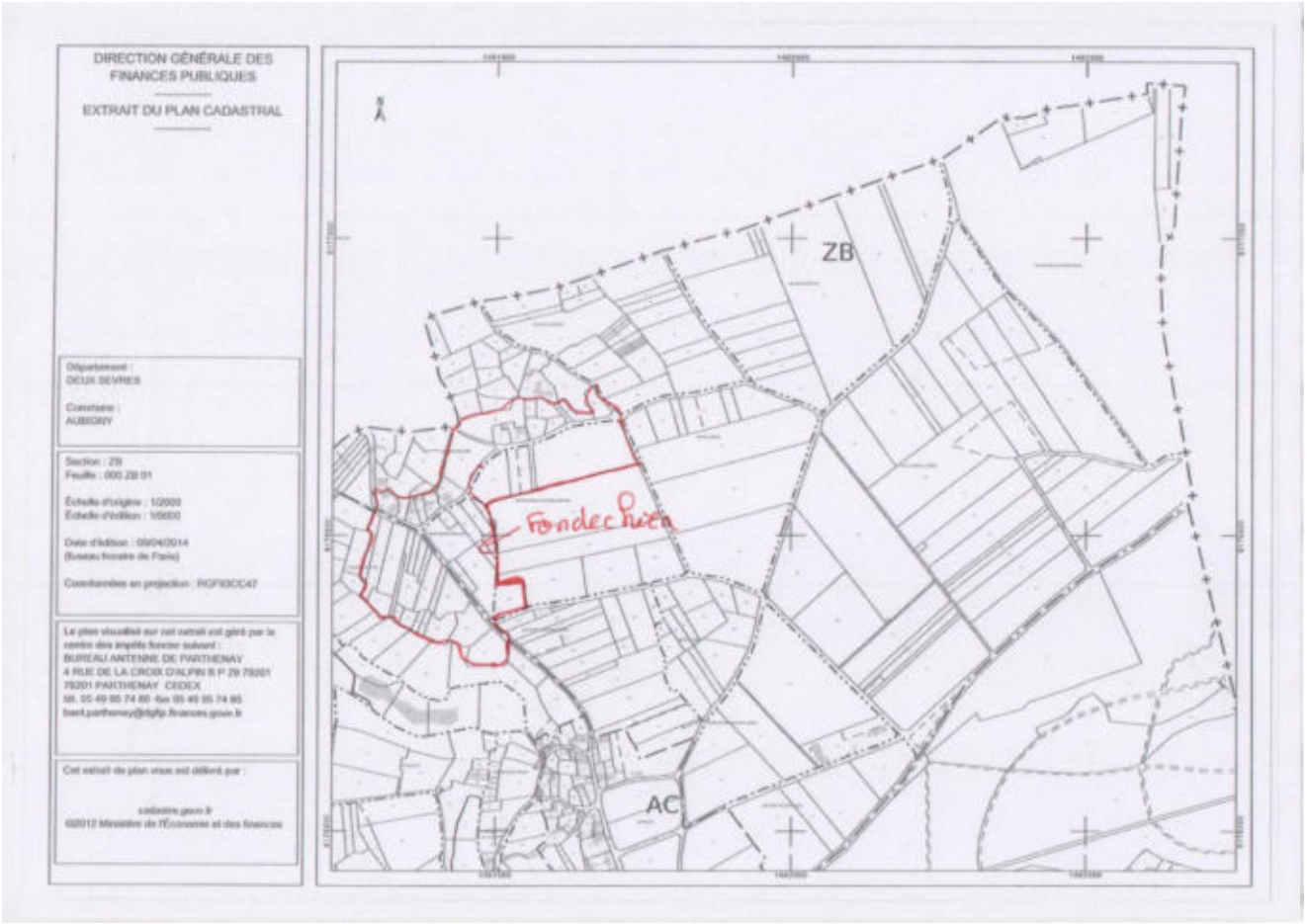

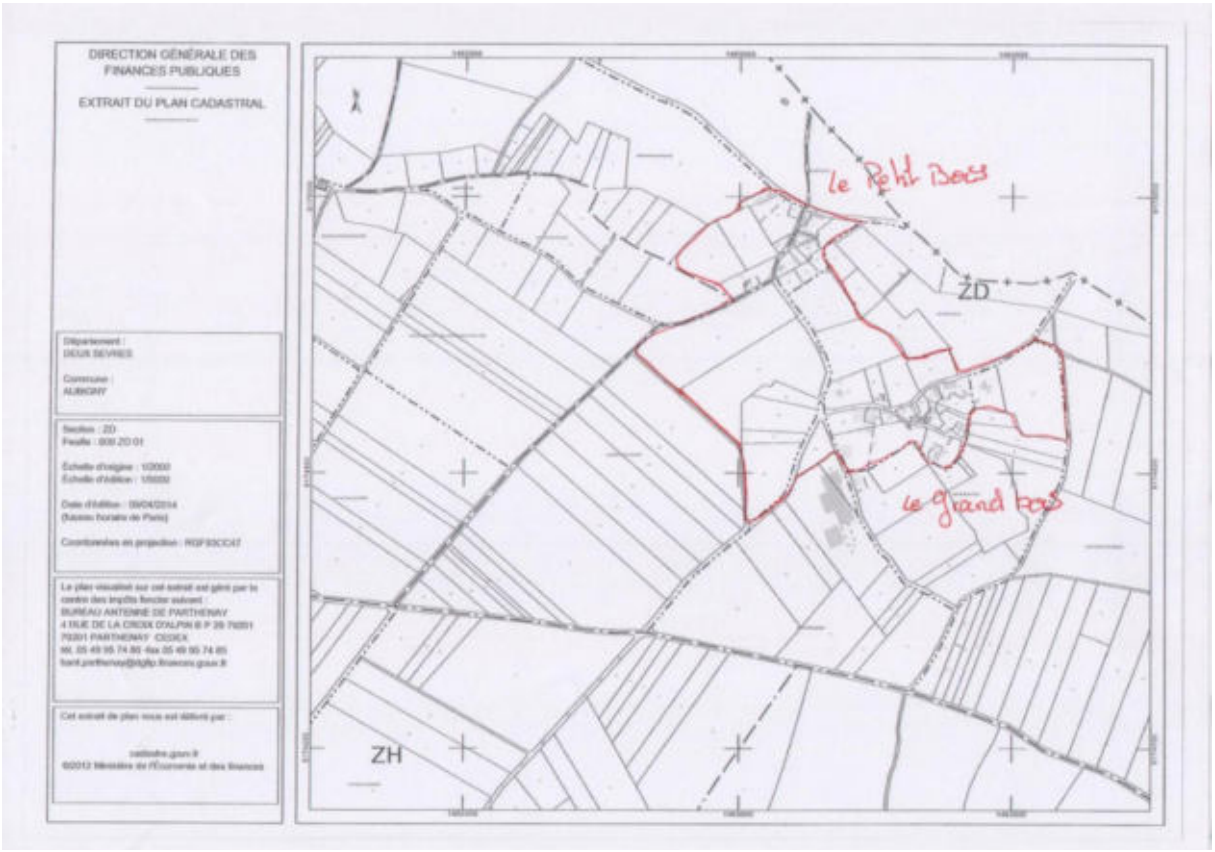
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL
Le Petit Bois
ZD
le grand Fois
ZH

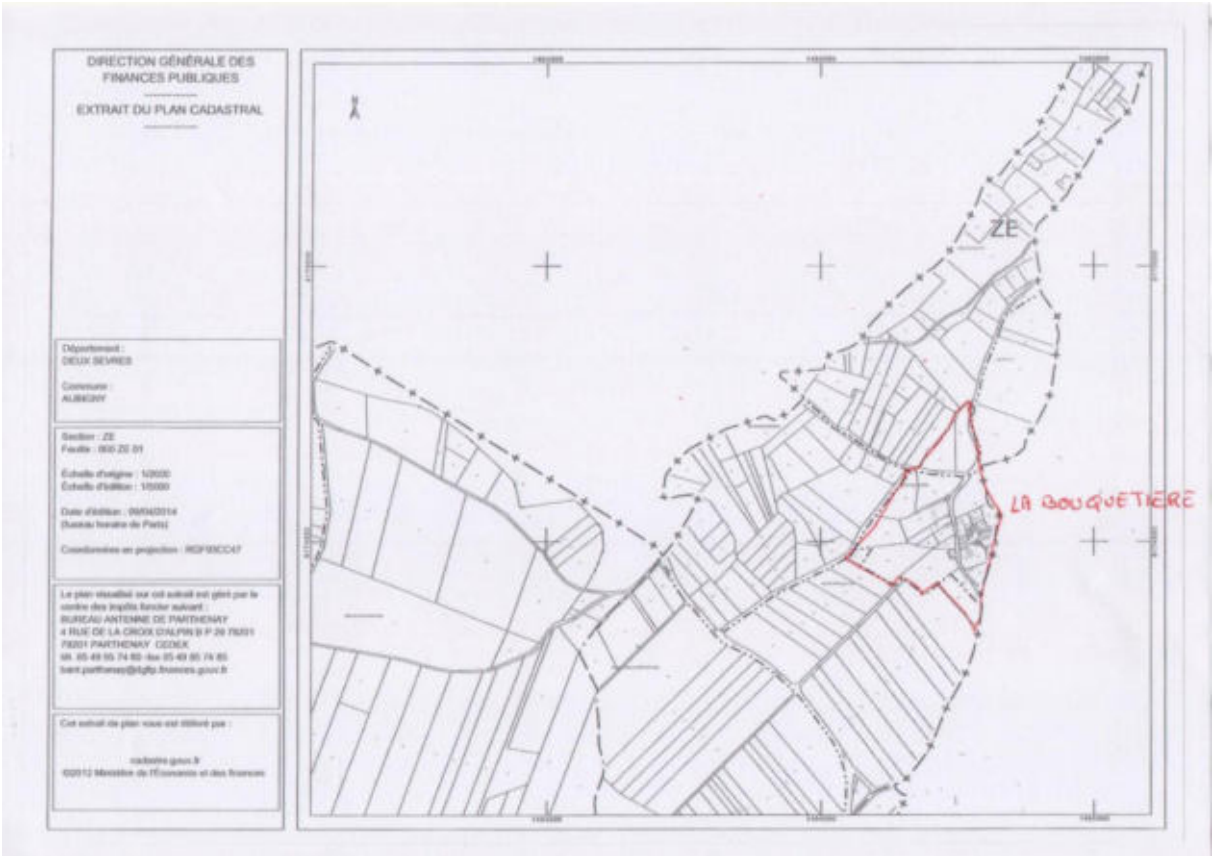
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL
ZE
LA BOUQUETIÈRE

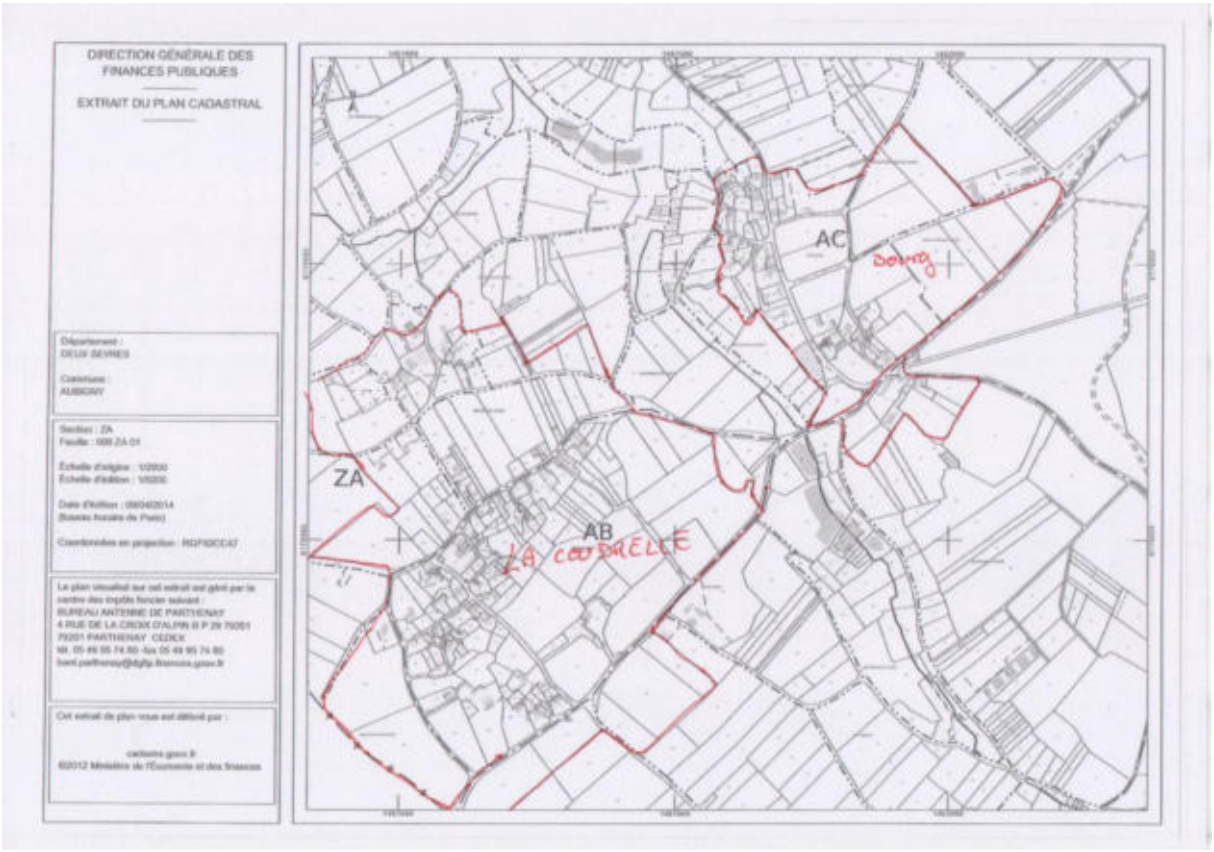

Zones à urbaniser (données fournies par la mairie d'Aubigny)

Les parcelles urbanisables ont fait l'objet d'une prospection fine lors du passage sur le terrain.

2. INVENTAIRE DE TERRAIN

Cette phase a pour objectif l'identification, la délimitation et la caractérisation, de manière exhaustive, des zones humides du territoire communal.

La méthode à suivre pour identifier une zone humide prend en compte les éléments présents dans l'arrêté interministériel du 24 juin 2008 modifié le 1er octobre 2009 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L.214-7-1 et R.2111-108 du Code de l'environnement.

La délimitation des zones humides est réalisée sur la base des observations de terrain liées à des limites naturelles. Elle s'appuie notamment sur :

- la limite de présence d'habitats humides ;
- l'engorgement des sols ;
- l'hydromorphie des sols ;
- la géomorphologie du site (ex : rupture de pente) et la topographie ;
- ou encore un aménagement humain (ex : route, talus, …).

Les laisses de crues (limites de zones inondables) sont aussi des indices de terrain à prendre en compte pour détecter la limite maximum d'une zone humide. Les deux critères principaux restent cependant **pédologiques et floristiques**.

La méthode d'identification des zones humides comme présentée dans les modalités d'inventaire des zones humides du SAGE Thouet, respecte le logigramme suivant :

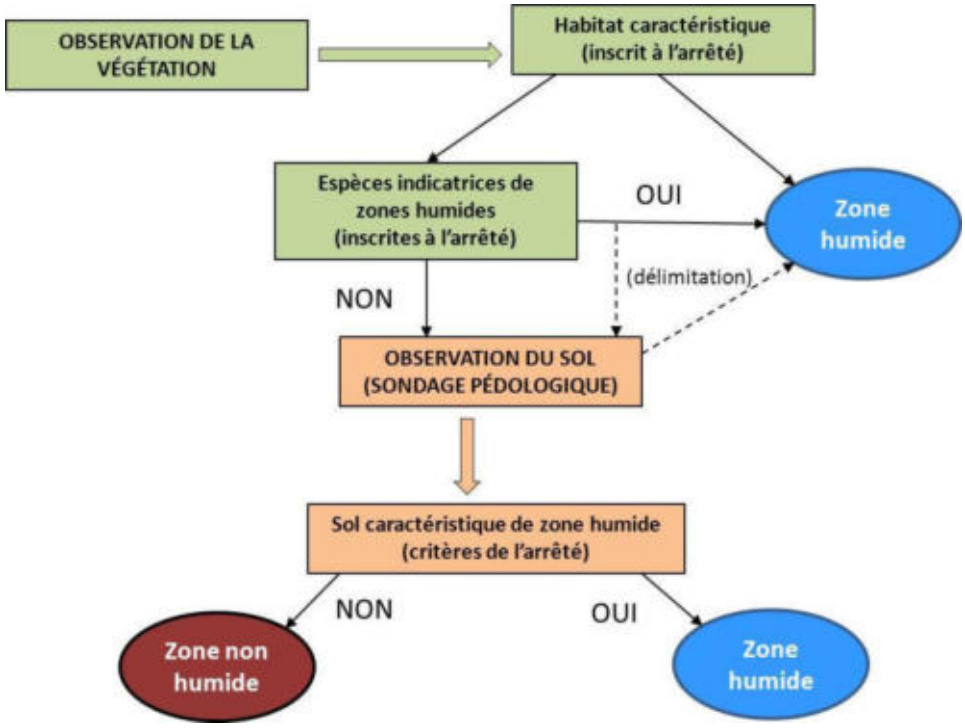

Logigramme de la méthode d'identification des zones humides (source : NCA environnement)

2.1. CRITERES D'IDENTIFICATION

2.1.1. Pédologie

Pour un inventaire de zones humides, l'examen des sols porte prioritairement sur la présence de traits d'hydromorphie. Le nombre, la répartition et la localisation précise des points de sondages dépendent de la taille et de l'hétérogénéité du site.Les sondages sont effectués à la tarière à main, et permettent de vérifier les limites des zones humides de manière plus précise que le critère botanique.

L'arrêté du 24 juin 2008modifié,expose les critères pédologiques déterminant une zone humide. Conformément à l'arrêté, les sondages pédologiques visent la présence :

- D'**histosols** (sols tourbeux), car ils connaissent un engorgement permanent en eau qui provoque l'accumulation de matières organiques peu ou pas décomposées. Ces sols correspondent aux classes d'hydromorphie H du GEPPA (Groupe d'Etude des Problèmes de Pédologie Appliquée) ;
- De **réductisols**, car ils connaissent un engorgement permanent en eau à faible profondeur se marquant par des traits réductiques débutant à moins de 50 centimètres de profondeur de sol. L'horizon caractéristique de ces sols est l'horizon réductique G. Ils correspondent aux classes VI c et VI d du GEPPA ;
- De sols caractérisés par des **traits rédoxiques à moins de 25 cm** de profondeur se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur. L'horizon spécifique est l'horizon rédoxique g. Ces sols correspondent aux classe V a, b, c et d du GEPPA ;
- De sols présentant des **traits rédoxiques à moins de 50 cm** de profondeur, se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur, associés à des **traits réductiques entre 80 et 120 cm** de profondeur. Ces sols correspondent à la classe IV d du GEPPA.





Traits d'hydromorphie (horizon rédoxique) et sondage pédologique en terre cultivée

(Sources : NCA environnement)

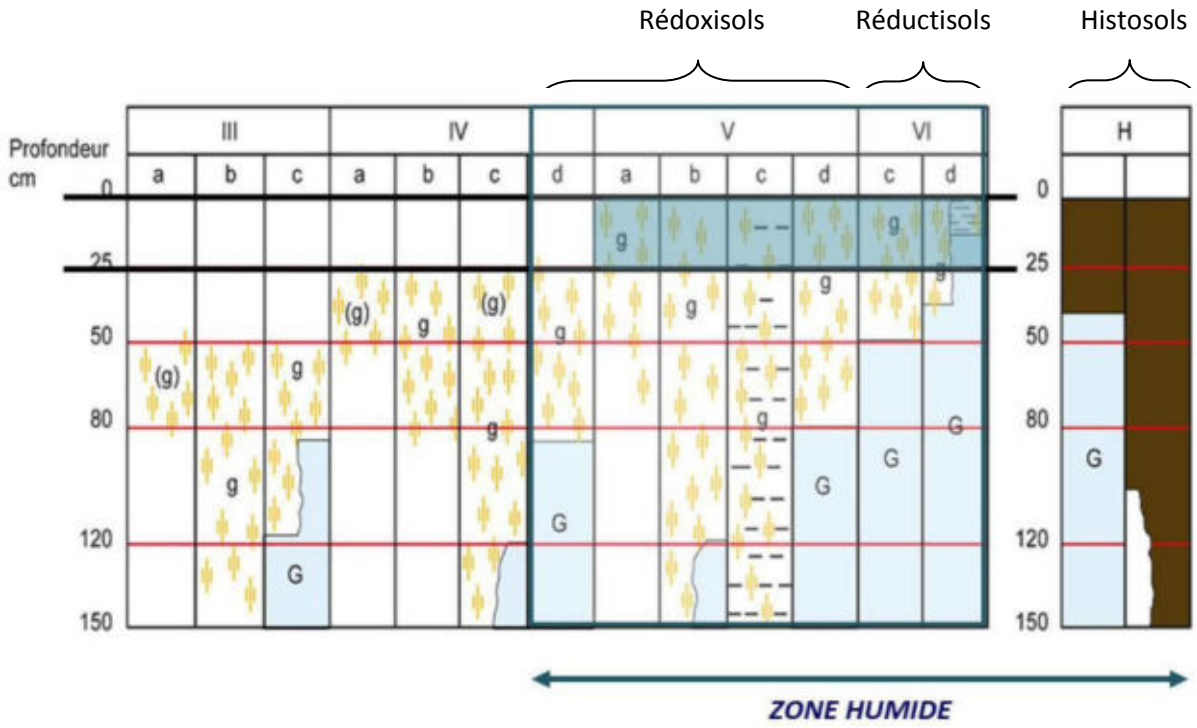

Schématisation des sols indicateurs de zones humides (Source : GEPPA, modifié NCA environnement)

2.1.2. Habitats naturels et végétation

Sur le terrain, les **critères liés à la végétation** sont les critères les plus simples pour délimiter une zone humide. La végétation de zone humide est caractérisée par :

- des communautés d'espèces végétales**,** dénommées **« habitats »,** caractéristiques des zones humides, identifiées selon la méthode et la liste correspondante à l'annexe 2.2 de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié. Une attention particulière est donnée à la délimitation des habitats d'intérêt communautaire et d'intérêt communautaire prioritaires. Environ 600 habitats sont répertoriés dansl'arrêté du 24 juin 2008 modifié, mais tous ne concernent pas l'aire biogéographique atlantique.

Exemples d'habitats (Sources : NCA environnement) :


Cariçaie


Mégaphorbiaie


Prairie calcaire à Molinie


Prairie humide eutrophe


Roselière


Tourbière alcaline

- des espèces indicatrices de zones humides**,** identifiées selon la méthode et la liste des espèces figurant à l'annexe 2.1 de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié.

Exemples d'espèces hygrophiles (Sources : NCA environnement) :


Renoncule rampante
Ranunculus repens


Fritillaire pintade
Fritillaria meleagris subsp. meleagris


Menthe aquatique
Mentha aquatica


Cardamine des prés
Cardamine pratensis


Lychnis fleur-de-coucou
Lychnis flos-cuculis


Orchis à fleurs lâches
Anacamptis laxiflora

2.2. CAMPAGNE DE TERRAIN

L'inventaire a été réalisé sur l'ensemble du territoire communal en ciblant prioritairement les zones définies lors du pré-inventaire.

L'objectif de la campagne de terrain était de confirmer ou d'infirmer la présence des zones humides, de délimiter précisément ces dernières, et de réaliser une caractérisation technique complète de chacune d'entre elles (profondeur des traces d'hydromorphie, végétation observée…).

La campagne de terrain a été réalisée **du 23 au 26 juin 2014**.

L'ensemble des secteurs ciblés par le pré-inventaire ont fait l'objet de sondages pédologiques. Certaines zones ponctuelles éventuellement humides ont également été sondées pour vérification. Sur les secteurs humides, de nombreux sondages sont réalisés afin de délimiter précisément les zones. La topographie, si elle est marquée, et la végétation, lorsqu'elle est présente, aident à positionner les points de sondages et à définir les limites des zones humides.

En lien avec la base de données GWERN[1], chaque zone humide fait l'objet d'une feuille d'identification de terrain comprenant les informations suivantes :

- Informations générales (date, toponyme, cours d'eau…)
- Typologie CORINE (primaire et secondaire)
- Critères de délimitation (espèces végétales, habitats, sols - hydromorphie, topographie…)
- Etat de conservation (dégradé, non dégradé)
- Régime de submersion (fréquence, étendue)
- Diagnostique du fonctionnement hydrologique (connexion au réseau hydrographique…)
- Atteintes (drainage, assèchement, comblement, remblais, mise en culture…)
- Activités et usages dans et autour de la zone
- Remarques générales

Une photographie de chaque zone humide est également prise afin d'illustrer et de justifier les résultats.

[1] Développée par le Forum des Marais Atlantiques, la base de données GWERN permet d'avoir une même structuration des données relatives aux zones humides sur l'ensemble d'un territoire, de réaliser des atlas et des synthèses sur les données de caractérisation et d'automatiser la compilation d'inventaires réalisés.

3. CARTOGRAPHIE

L'ensemble du travail cartographique (Atlas des zones humides) est réalisé avec le logiciel de SIG (Système d'Information Géographique) MapInfoProfessionnal 8.5, en se basant sur les BD Ortho®, BD TOPO® et le scan 25® de l'IGN, ainsi que sur le BD parcellaire et le réseau hydrographique de l'IGN également.

L'inventaire cartographique des zones humides est établi au 1 /7000ème :

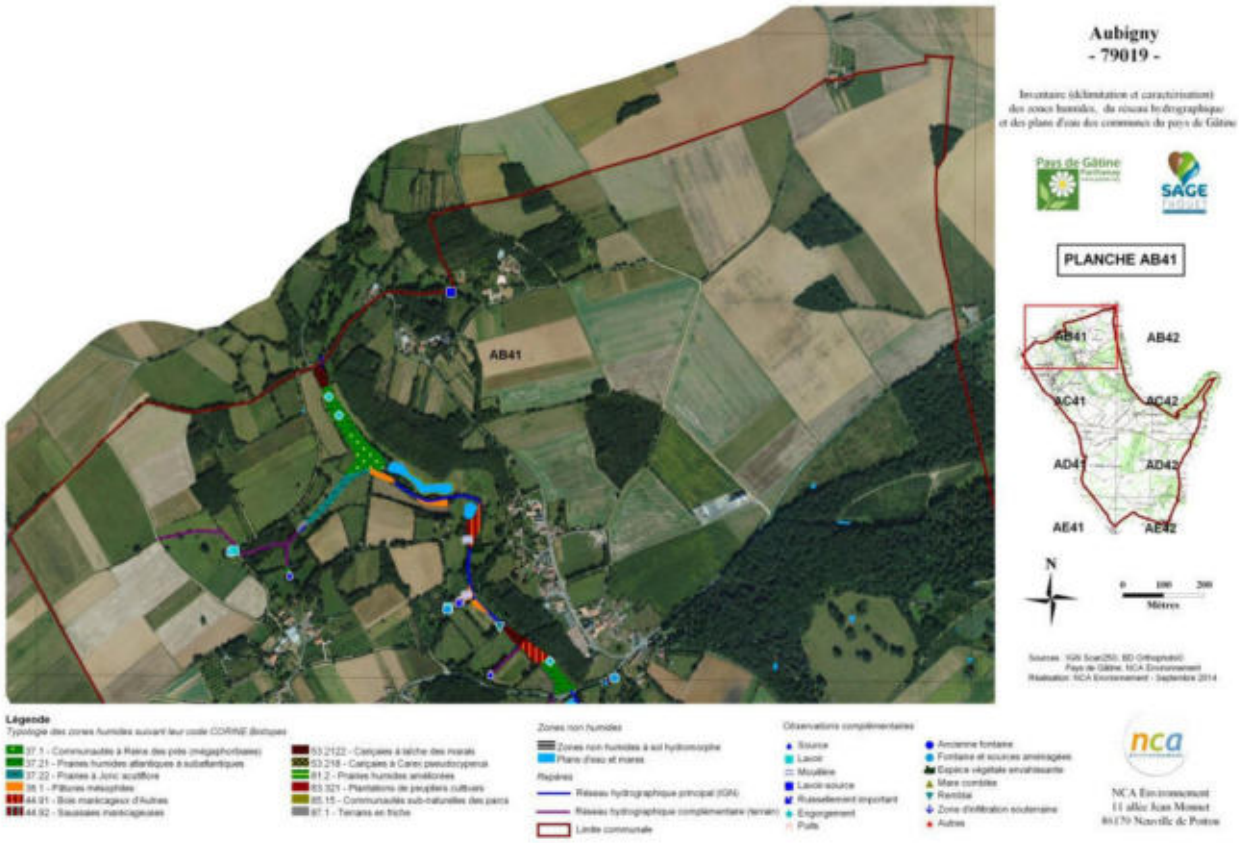

Extrait de l'atlas cartographique des zones humides de la commune d'Aubigny
(Sources : IGN BD Ortho®; Pays de Gâtine ; NCA environnement)

L'ensemble des données (couches SIG et observations de terrain) est enregistré dans le logiciel GWERN combinant la cartographie SIG des zones humides avec une base de données informatiques reprenant les éléments des fiches terrain.

Le logiciel GWERN permet une visualisation simultanée de la cartographie SIG et des données attributaires dans une forme codifiée et simplifiée, telle que l'illustre la figure suivante.

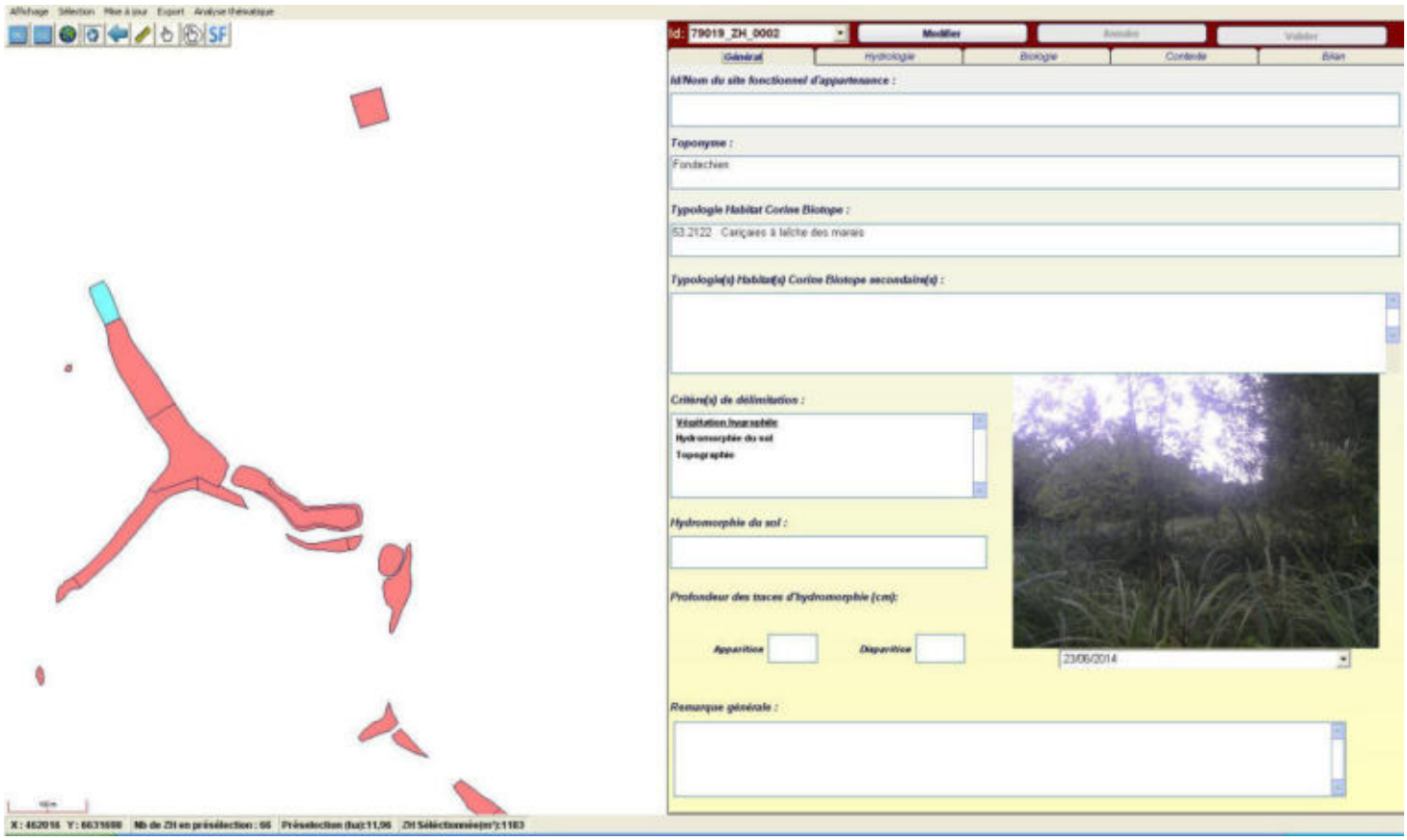

Sélection d'une entité humide sur le logiciel GWERN

CHAPITRE 4

RESULTATS DE L'INVENTAIRE

1. RESEAU HYDROGRAPHIQUE ET MILIEUX AQUATIQUES

1.1. RESEAU HYDROGRAPHIQUE

La commune d'Aubignyest située sur le bassin versantdu Thouet. Elle présente un réseau hydrographiquefaible, qui s'étend sur près de **2,4 km** de linéaire. Sur l'ensemble de ce linéaire, environ **2,1 km** de cours d'eau présentent un régime permanent, et environ **0,3 km** un régime temporaire. Il est composé principalement du Ruisseau des Prés de la Guinière(2,1 km) et de plusieurs autres cours d'eau et fossés permanents ou temporaires(cf. carte ci-après).

Le réseau complémentaire issu des observations de terrain représente quant à lui environ **1,32 km** de linéaire. Il ajoute sur les secteurs ou le réseau principal ne s'étend pas, une potentialité supérieure de présence de milieux humides.



Ruisseau des prés de la Guinière

Sur la commune, on observe un maintien du caractère naturel des cours d'eau avec des méandres et une diversité d'écoulements (intermittent/permanent). Il n'y a pas de fort surcreusement des ruisseaux et des fossés.

Réseau hydrographique principal (source: NCA Environnement)

Les vallées où circulent les cours d'eau sont les zones les plus favorables à l'établissement de zones humides. Le réseau secondaire rajoute une potentialité de présence de zones humides sur certains secteurs où le réseau principal est absent.

Toutefois, descours d'eau et fossés présentent un régime d'écoulement temporaire, une caractéristique pouvant être un facteur limitant, tout comme le creusement des cours d'eau et des fossés sur certains secteurs.



Aubigny

Inventaire (délimitation et caractérisation)
des zones humides, du réseau hydrographique
et des plans d'eau des communes
du Pays de Gâtine

Pays de Gâtine
Parthenay
www.gatine.org

**Carte de localisation
des réseaux hydrographiques**

Légende :

- Réseau hydrographique principal (IGN)
- Réseau hydrographique complémentaire (terrain)
- Limite communale

N

0 0,5 1
Kilomètres

Sources : IGN BD Ortho®, Pays de Gâtine

Réalisation : NCA Environnement - Août 2014

nca environnement
NCA
11, allée Jean Monnet
6 170 Neuville de Poitou
05 49 00 43 20

Inventaire du réseau hydrographique de la commune d'Aubigny
(Sources : ©IGN BD Ortho® ; Pays de Gâtine, NCA environnement)

1.2. PLANS D'EAU DONT MARES ET LAGUNES

Les résultats d'inventaire comptabilisent**26plans d'eau et mares,**pour une surface totale de **1,44had'eau superficielle close** (ne rentrant pas dans l'appellation « zones humides »). On observe une diversité de ces milieux tant en termes de morphologie et de positionnement, qu'en termes d'usage et de structure de la végétation de ceinture. La surface varie de 30 à 365m². La majorité des points d'eau sont des mares de petites surfaces (moins de 0,05 ha) destinées historiquement à l'abreuvement des animaux. Les plans d'eau sont majoritairement de petite taille également (entre 0,1 et 0,5 ha).Aucunplan d'eau ne dépasse l'hectare.

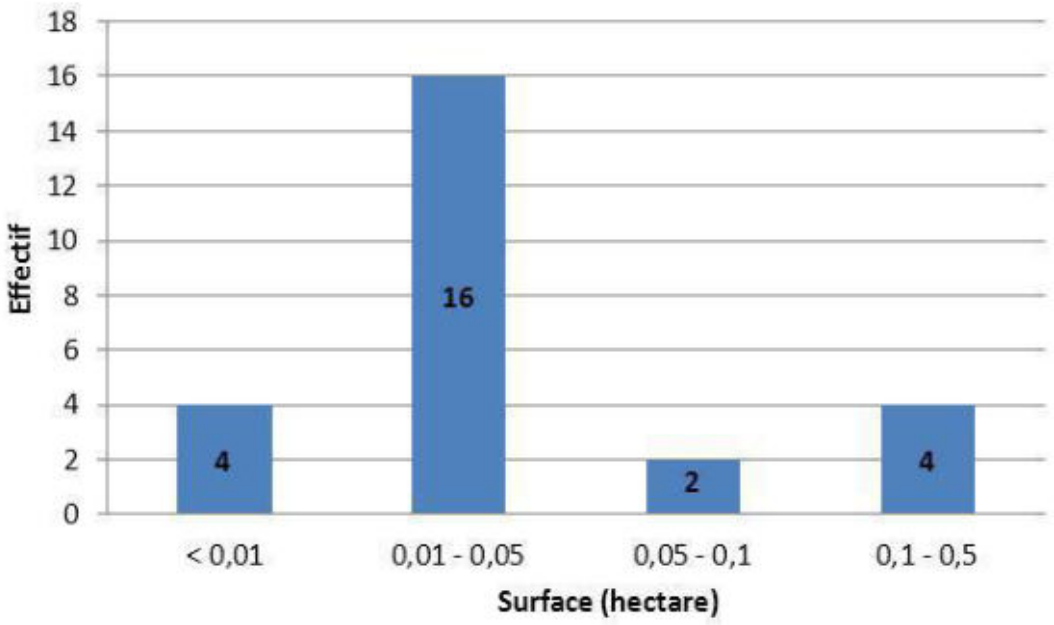

Classification des mares et plans d'eau en fonction de leur surface (Sources : NCA environnement)



Aubigny

Inventaire (délimitation et caractérisation)
des zones humides, du réseau hydrographique
et des plans d'eau des communes
du Pays de Gâtine

Pays de Gâtine
Parthenay
www.gatine.org

Carte de localisation des plans d'eau et mares

Légende:

Plans d'eau et mares

Limite communale

N

0 0.5 1
Kilomètres

Sources : IGN BD Ortho®, Pays de Gâtine

Réalisation : NCA Environnement - Septembre 2014

NCA
11, allée Jean Monnet
6 170 Neuville de Poitou
05 49 00 43 20

Inventaire des plans d'eau, mares et réservesde la commune d'Aubigny
(Sources : ©IGN BD Ortho® ; Pays de Gâtine ; NCA environnement)

Exemples de typologies de plans d'eau et mares (sources : NCA) :


Bois Beauchamp


Plaine de la Chaume


Petit Bois


Bois de l'Allier

1.3. OBSERVATIONS COMPLEMENTAIRES

29 observations complémentaires ont été notées sur Aubigny. Ces observations regroupent différents éléments relatifs à la dynamique de l'eau tels que : source, lavoir, engorgement, résurgence, puits… A noter que le recensement de ces points n'est ici pas exhaustif (contexte climatique pas toujours favorable à leur observation ; zones non prospectées…).



Source/ Fontaine - Bourg Aubigny



Lavoir - Bourg Aubigny



Aubigny

Inventaire (délimitation et caractérisation)
des zones humides, du réseau hydrographique
et des plans d'eau des communes
du Pays de Gâtine

Pays de Gâtine
Parthenay
www.gatine.org

Légende:

- Source
- Lavoir
- Mouillère
- Lavoir-source
- Ruissellement important
- Engorgement
- Puits
- Ancienne fontaine
- Fontaine et source aménagées
- Espèce végétale envahissante
- Mare comblée
- Remblais
- Zone d'infiltration souterraine
- Autres
- Limite communale

N

0 0,5 1
Kilomètres

Sources : IGN BD Ortho®, Pays de Gâtine

Réalisation : NCA Environnement - Août 2014

NCA
11, allée Jean Monnet
6 170 Neuville de Poitou
05 49 00 43 20

***Observations complémentairesde l'inventaire des zones humides*(Sources : ©IGN BD Ortho® ; Pays de Gâtine ; NCA environnement)**

2. ZONES HUMIDES

2.1. SONDAGES PEDOLOGIQUES

Tous les secteurs repérés durant la phase de pré-inventaire ont fait l'objet de sondages pédologiques permettant de caractériser l'hydromorphie des sols et ainsi de confirmer ou non la présence de zones humides. Plusieurs sondages ont été réalisés sur chaque secteur afin de délimiter précisément les limites des zones humides effectives.

Au total,**692sondages pédologiques** ont été réalisés sur le territoire communal (voir carte ci-après).**5**d'entre eux ont permis d'observer des sols caractéristiques de zones humides (en rouge) appartenant majoritairement à la classe d'hydromorphie Vb et H du GEPPA (Groupe d'Etudes des Problèmes de Pédologie Appliquée). Les autres sondages pédologiques ont affiché des sols non caractéristiques de zones humides mais 17d'entre eux présentaient tout de même des traces d'hydromorphie plus en profondeur (en jaune).





Photographies d'un sol caractéristique de zone humide à gauche et d'un sol sain à droite (Sources : NCA Environnement)



Aubigny

Inventaire (délimitation et caractérisation)
des zones humides, du réseau hydrographique
et des plans d'eau des communes
du Pays de Gâtine

Pays de Gâtine
Parthenay
www.gatine.org

Carte de localisation des sondages pédologiques

Légende:

- Sol sain
- Sol caractéristique de zones humides
- Sol hydromorphe non caractéristique de zones humides
- Limite communale

N

0 0,5 1
Kilomètres

Sources : IGN BD Ortho®, Pays de Gâtine

Réalisation : NCA Environnement - Septembre 2014

nca environnement
NCA
11, allée Jean Monnet
6 170 Neuville de Poitou
05 49 00 43 20

Localisation des sondages pédologiques effectués sur la commune d'Aubigny
(Sources : ©IGN BD Ortho®; NCA environnement)

2.2. INVENTAIRE GLOBAL

Les résultats de l'expertise de terrain permettent de réaliser la cartographie globale des zones humides et des zones non humides à sol hydromorphe.

L'inventaire comptabilise une surface totale en zones humides de **5,25ha**, soit environ **0,44%** de la surface communale totale.Ce pourcentage est inférieur à la moyenne française, comprise entre 6 et 16%. Ce résultat s'explique par le contexte géologique, pédologique et topographique de la commune.

Comme observé sur la carte de localisation des sondages pédologiques, l'essentiel des zones humides est localiséle long du réseau hydrographique. La répartition des zones humides est hétérogène sur le territoire communal.

D'autre part, les zones non humides présentant des traces d'hydromorphie en deçà des limites de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié, révèlent une surface totale de 5,09ha. Ces zones hydromorphes peuvent être le vestige d'anciennes zones humides et constituent un potentiel de restauration.



Aubigny

Inventaire (délimitation et caractérisation)
des zones humides, du réseau hydrographique
et des plans d'eau des communes
du Pays de Gâtine

Pays de Gâtine
Parthenay
www.gatine.org

Carte de localisation des zones humides

Légende:

- Plans d'eau et mares
- Zones humides
- Zones non humides à sol hydromorphe
- Limite communale

N

0 0,5 1
Kilomètres

Sources : IGN Scan 25®, Pays de Gâtine

Réalisation : NCA Environnement - Septembre 2014

NCA
11, allée Jean Monnet
6 170 Neuville de Poitou
05 49 00 43 20

Cartographie générale des zones humides et des plans d'eau de la commune d'Aubigny
(Sources : ©IGN Scan25® ; Pays de Gâtine ; NCA environnement)



Aubigny

Inventaire (délimitation et caractérisation)
des zones humides, du réseau hydrographique
et des plans d'eau des communes
du Pays de Gâtine

Pays de Gâtine
Parthenay
www.gatine.org

Carte de localisation des zones humides

Légende:

- Plans d'eau et mares
- Zones humides
- Zones non humides à sol hydromorphe
- Limite communale

N

0 0,5 1
Kilomètres

Sources : BD Ortho®, Pays de Gâtine

Réalisation : NCA Environnement - Septembre 2014

nca environnement

NCA
11, allée Jean Monnet
6 170 Neuville de Poitou
05 49 00 43 20

Cartographie générale des zones humides et des plans d'eau de la commune d'Aubigny
(Sources : ©IGN BD Ortho®; Pays de Gâtine ; NCA environnement)

2.3. HABITATS - TYPOLOGIE

2.3.1. Typologie SDAGE

Afin de caractériser les zones humides identifiées, il est appliquée sur le territoire d'Aubigny, la typologie du SDAGE Loire-Bretagnequi propose 13 grands types de zones humides selon leur localisation dans un bassin versant, tels que précisés dans le Chapitre 1 – Partie 2.2.

On note que **81,82%des zones humides sont en bordure de cours d'eau(SDAGE 5)**, 11,53% en bordure de plan d'eau (SDAGE 9),5,56% sont des zones humides de bas-fonds (SDAGE 7) et 1,08% sont des zones humides de plaines et plateaux.

Bien que les mares et plans d'eau ne soient pas considérés comme des zones humides mais comme des milieux aquatiques, ils intègrent la typologie SDAGE dans la catégorie zones humides ponctuelles (SDAGE 11). Cette catégorie représente alors 21,46 % de l'ensemble des zones (milieux aquatiques et milieux humides confondus).

L'ensemble des résultats est présenté dans le tableau suivant :

	Typologie SDAGE	Surface (ha)	Proportion (%)
	Milieux humides		
5 -	Bordures de cours d'eau	4,30	81,82
7 -	Zones humides de bas-fonds	0,29	5,56
9 -	Bordures de plans d'eau	0,61	11,53
10-	Zones humides de plaines et plateaux	0,06	1,08
	SOUS-TOTAL *(milieux humides)*	**5,25**	
	Milieux aquatiques		
11 –	Zones humides ponctuelles	1,44	21,46
	TOTAL	**6,69**	**100**



Aubigny

Inventaire (délimitation et caractérisation)
des zones humides, du réseau hydrographique
et des plans d'eau des communes
du Pays de Gâtine

Pays de Gâtine
Parthenay
www.gatine.org

Carte de localisation des zones humides

Légende:

- 5 - Bordures de cours d'eau
- 7 - Zones humides de bas fonds
- 9 - Bordures de plans d'eau
- 10 - Zones humides de plaines et plateaux
- Plans d'eau et mares
- Limite communale

N

0 0,5 1
Kilomètres

Sources : BD Ortho®, Pays de Gâtine

Réalisation : NCA Environnement - Septembre 2014

nca environnement
NCA
11, allée Jean Monnet
6 170 Neuville de Poitou
05 49 00 43 20

Typologie SDAGE des zones humides de la commune d'Aubigny
(Sources : ©IGN BD Ortho® ; NCA environnement)

2.3.2. Typologie CORINE Biotopes

La typologie CORINE Biotopes est la référence en termes de classification des habitats naturels et semi-naturels présents en Europe. Elle est fondée sur une systématique descriptive de la végétation prise comme indicatrice des conditions du milieu.

La typologie est divisée en 7 grands types d'habitats :

1) Habitats littoraux et halophile ;
2) Milieux aquatiques non marins ;
3) Landes, fruticées et prairies ;
4) Forêts ;
5) Tourbières et Marais ;
6) Rochers continentaux, éboulis et sables ;
8) Terres agricoles et paysages artificiels.

Suivant cette typologie, les zones humides communales ont été classées par types d'habitats. Leurs caractéristiques ainsi que les espèces végétales observées sur le terrain et permettant la détermination du Code CORINE Biotopes, sont précisées.



Aubigny

Inventaire (délimitation et caractérisation)
des zones humides, du réseau hydrographique
et des plans d'eau des communes
du Pays de Gâtine

Pays de Gâtine
Parthenay
www.gatine.org

Légende:

- 3 - Prairies, fourrés
- 4 - Boisements
- 5 - Roselières
- 8 - Terres cultivées
- 8 - Plantations
- 8 - Divers
- Plans d'eau et mares

Limite communale

N

0 0.5 1
Kilomètres

Sources : IGN BD Ortho®, Pays de Gâtine

Réalisation : NCA Environnement - Septembre 2014

NCA
11, allée Jean Monnet
6 170 Neuville de Poitou
05 49 00 43 20

Typologie CORINE Biotopes (niveau 1) des zones humides de la commune d'Aubigny
(Sources : ©IGN BD Ortho® ; NCA environnement)

	CORINE Biotopes	Surface (ha)	Proportion (%)
3 -	Prairies, fourrés	2,99	56,93
4 -	Boisements	0,78	14,88
5 -	Roselières et marais	0,34	6,51
8 -	Terres cultivées	0,06	1,08
8 -	Plantations	0,91	17,38
8 -	Divers	0,17	3,22
	TOTAL	**5,25**	**100**

Synthèse des habitats observés (Code CORINE Niveau 1)

De manière synthétique, la répartition des zones humides peut être analysée en fonction des habitats CORINE Biotopes. On observe un habitat majoritairement dominant sur la commune, qui sont les **prairies** : près de 56% des zones humides.Ensuite, on retrouve les boisements, avec près de 0,78 ha ce qui représente 14,88% des zones humides. Les roselières et marais, floristiquement intéressant, représentent 6,51 % des zones inventoriées. 1,08% des zones sont des terres cultivées. Les plantations sont majoritairement des peupleraies et représentent 17,38% des zones humides. Enfin, sont regroupés sous l'appellation « divers » les friches et espaces anthropisés. Ces espaces représentent 3,22% des zones humides.

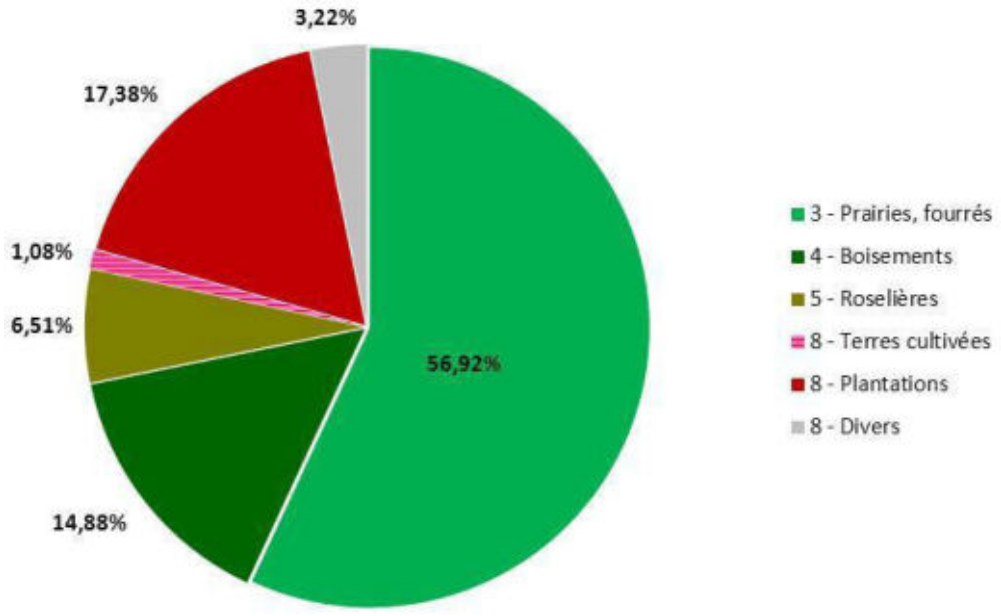

Répartition des surfaces en zone humide selon leur typologie CORINE Biotopes de niveau 1 adapté

En affinant la description, il est possible de définir les habitats de manière plus précise. Ainsi, 12habitats différents ont été définis, en zone humide, sur Aubigny.

La répartition est la suivante (une couleur correspond à un niveau typologique) :

3 - PRAIRIES, FOURRES : 2,99ha (56,93%)

37 - Prairies humides et mégaphorbiaies

37.1 - Communautés à Reine des prés (mégaphorbiaies) : 0,59 ha

37.2 - Prairies humides eutrophes

37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques : 1,28ha

37.22 - Prairies à Jonc acutiflore : 0,50 ha

38 - Prairies mésophiles

38.1 - Pâtures mésophiles : 0,62 ha

4 - BOISEMENTS : 0,78ha (14,88%)

44 - Forêts riveraines, forêts et fourrés très humides

44.9 - Bois marécageux d'aulne, de saule et de myrte des marais

44.91 - Bois marécageux d'Aulnes : 0,64 ha

44.92 - Saussaies marécageuses: 0,14 ha

5 - TOURBIERES ET MARAIS : 0,34ha (6,51%)

53 - Végétation de ceinture des bords des eaux

53.2-Communautés à grandes Laîches

53.21 - Peuplements de grandes Laîches

53.212 - Cariçaies à laîche aigüe et communautés s'y rapportant

53.2122 - Cariçaies à laîche des marais : 0,24 ha

53.218 - Cariçaies à Carex pseudocyperus: 0,10 ha

8 - TERRES CULTIVEES : 0,06ha (1,08%)

81 -Prairies améliorées

81.2 - Prairies humides améliorées: 0,06 ha

8 - PLANTATIONS : 0,91ha (17,38%)

83 - Vergers, bosquets et plantations d'arbres

83.3 - Plantations

83.32 - Plantations d'arbres feuillus

83.321 - Plantations de peupliers cultivars : 0,91 ha

8 - DIVERS : 0,17 ha (3,22 %)

85-Parcs urbains et grands jardins

85.1 -Grands parcs

85.15 - Communautés sub-naturelles des parcs: 0,13 ha

87 - Terrains en friche et terrains vagues

87.1 - Terrains en friche : 0,04 ha

Prairies, Fourrés (Code CORINE 3)

Cette catégorie est en grande partie représentée par des prairies humides atlantiques ou subatlantiques. Les prairies correspondent par ailleurs à l'habitat très majoritairement dominant sur la commune (près de 56% des zones humides). Principalement à vocation agricole, pour le pâturage ou la fauche, ces prairies peuvent accueillir une diversité floristique importante. Toutefois, la pression du pâturage peut à l'inverse diminuer cette diversité végétale, et il n'est ainsi pas rare d'observer un nombre limité d'espèces au sein de ces milieux. Les prairies humides pâturées représentent une identité culturelle forte du bocage gâtinais. Bien souvent, le caractère humide très marqué, en particulier à proximité du réseau hydrographique, impose une gestion agricole de pâturage.

37.1 - Communautés à Reine des prés (mégaphorbiaies)

Les mégaphorbiaies sont des habitats caractérisés par une végétation dense et une diversité floristique relativement importante, avec des espèces basses comme la Reine des prés (*Filipendula ulmaria*) et la Menthe aquatique (*Mentha aquatica*), mais également des espèces hautes telles que la Salicaire (*Lythrum salicaria*), la Lysimaque (*Lysimachiavulgaris*), la Baldingère-faux-roseau (*Phalaris arundinacea*) ou encore le Cirse des marais (*Cirsium palustre*). Ces habitats s'inscrivent dans une dynamique de fermeture du milieu. Ils sont représentatifs d'un stade intermédiaire entre prairie pâturée et boisement qui apparait après un arrêt du pâturage. Si aucune gestion n'est apportée à cet habitat, l'évolution naturelle tend à la fermeture du milieu, avec une colonisation petit à petit par des essences hygrophiles telles que des Saules, puis des Aulnes.

37.2 -Prairies humides atlantiques eutrophes

Cet habitat se développe généralement en bordure des rivières et ruisseaux de plus ou moins grande importance, également en bordure de plans d'eau et sur les plateaux. Il s'agit d'un milieu herbacé dont l'évolution est bloquée par la gestion humaine (fauche ou pâturage) au stade prairial. Cet habitat se présente le plus souvent sous la forme de prairies denses, riches en diversité floristique.

Le mode de gestion des prairies humides influe directement sur la physionomie de l'habitat : lorsqu'elles sont pâturées - généralement par des bovins ou des ovins en Poitou-Charentes - le cortège végétal est moins diversifié. Les Joncs, peu appréciés par le bétail, y dominent souvent, accompagnés par un faible nombre d'espèces dont la Renoncule rampante (*Ranunculus repens*), la Renoncule flammette (*Ranunculus flammula*), la Renoncule âcre (*Ranunculus acris*), la Lysimaque nummulaire (*Lysimachia nummularia*) ou encore l'Oseille crépue (*Rumex crispus*). Dans certains cas, lorsque la pression du pâturage est importante, on parlera de prairies « piétinées » : la végétation y est dominée par des espèces rampantes, à recouvrement épars, avec souvent un développement de grands joncs qui forment des touffes denses plus ou moins étalées. Les prairies humides bénéficiant d'une fauche tardive sont généralement très riches en espèces, on peut y retrouver en plus des espèces déjà citées, le Lychnis fleur de coucou (*Lychnis flos-cuculi*), le Myosotis des marais (*Myosotis scorpioides*), le Gaillet des marais (*Galium palustre*), ou encore le Vulpin genouillé (*Alopecurus geniculatus*).

Sur la commune, deux types de prairies humides ont été observées :

- les prairies humides atlantiques à subatlantiques,
- les prairies à Jonc acutiflore, dominées par *Juncus acutiflorus*.


Prairie à Jonc acutiflore


Prairie humide atlantique à subatlantique

38.1 -Prairies mésophiles

Ces prairies sont constituées principalement d'espèces mésophiles, c'est-à-dire non caractéristiques de zone humide. Sur ces milieux, c'est donc le critère pédologique qui a permis la délimitation d'une zone humide. Ces prairies sont exploitées pour le pâturage et/ou pour la fauche. La richesse floristique est directement dépendante de la gestion agricole : si les prairies sont permanentes, la diversité floristique peut être très intéressante, c'est moins le cas si la prairie est temporaire ou avec une végétation semée (Ray-grass par exemple).



Boisements (Code CORINE 4)

Les boisements « spontanés » sont à différencier des boisements « anthropiques », issus de la plantation d'essences bien souvent exogènes. Sur la commune d'Aubigny, les boisementsnaturels sont pour la plupart dominés par le Frêne commun (*Fraxinus excelsior*). Les boisements représentent un quart des zones humides de la commune (plus de 25%).

44.91 / 44.92 – Bois marécageux d'Aulnes / Saussaies marécageuses

Ces boisements très humides se développent dans les bas-marais et sur les terrasses alluviales, sur des sols marécageux, gorgés d'eau pour la plus grande partie de l'année. Les aulnaies sont caractérisées par la présence de l'Aulne glutineux en strate arborée et souvent accompagné de Saules. Les saussaies marécageuses sont composées d'une ou plusieurs variétés de Saules. Ces essences peuvent être accompagnées d'espèces basses comme la Lathrée clandestine (*Lathraea clandestina*), la Reine des prés (*Filipendula ulmaria*), l'Iris faux-acore (*Iris pseudacorus*) ou encore la Menthe aquatique (*Mentha aquatica*). Ces habitats sont très intéressants, tant pour les espèces animales et végétales, que pour les fonctionnalités hydrologiques qu'ils assurent.



Aulnaie

Roselières, tourbières et marais (Code CORINE 5)

Les roselières sont caractérisées par des hélophytes de grande taille tels que la Massette ou la Baldingère faux-roseau. Ce type d'habitat est très intéressant car il possède une grande capacité épuratoire, permettant de filtrer les matières organiques et les matières polluantes. De plus, cet habitat est susceptible d'accueillir des espèces d'oiseaux particulières comme le Bruant des roseaux.

53.2 - Communautés à grandes Laîches

Formations végétales dominées par des espèces du genre Carex, occupant les dépressions très humides pouvant s'assécher une partie de l'année. Elles se développent, sur la commune, en bordure du ruisseau des près de la Guinière sur les zones où le lit du cours d'eau n'est pas vraiment marqué.



Cariçaies à laîche des marais

Terres agricoles et paysages artificiels (Code CORINE 8)

Cette catégorie regroupe un ensemble d'habitats à niveau plus ou moins important d'anthropisation. On y retrouve les milieux à caractère « semi-naturel », représentés par les terres agricoles, qui comprennent à la fois les terres cultivées (82.1 – Cultures) et les plantations (83.3 – Plantations de feuillus).

Il est à noter que le caractère « semi-naturel » des terres agricoles reste une dénomination abstraite, chaque milieu étant différent dans son degré de perturbation et d'éloignement d'un habitat «naturel». En revanche, l'anthropisation de ces milieux est une variable commune.

L'artificialisation des habitats explique l'absence, voire la faible représentativité des espèces végétales hygrophiles. La caractérisation et la délimitation de ces milieux passe ainsi nécessairement par le critère pédologique.

81.2-Prairies humides améliorées

Les prairies humides améliorées sont généralement des prairies de fauche semée en Ray-grass (*Lolium multiflorum* ou *L. perenne*). Souvent pauvres en espèces, elles se diversifient au cours du temps. On peut alors y trouver de la Renoncule rampante (*Ranunculus repens*), des Trèfles (*Trifolium repens, pratense*) et des Joncs dans les parties les plus humides.



83.321– Plantations de Peupliers

Les plantations de Peupliers cultivars représentent près de 17% des zones humides communales. Elles sont localisées aux abords du réseau hydrographique et des plans d'eau. Ces plantations sont composées d'une variété de Peuplier, dénommée *Populus x canadensis*. L'âge et l'entretien des différentes plantations varient suivant les parcelles, la majorité des peupleraies subissant une fauche ou un broyage à l'année. Sur quelques parcelles, le stade avancé de la peupleraie et l'absence de gestion sylvicole, permettent le développement de certaines espèces hygrophiles, comme par exemple le Jonc diffus (*Juncus effusus*), la Lathrée clandestine (*Lathraea clandestina*) ou la Reine des prés (*Filipendula ulmaria*).



85.15–Communautés sub-naturelles de parcs

Cet habitat correspond au pourtour de l'étang situé près du ruisseau des prés de la Guinière, au Nord-Ouest du bourg d'Aubigny. Il s'agit d'un assemblage d'espèces qui ne peut évoluer spontanément à cause de l'entretien régulier par tonte. Il s'agit donc d'un habitat naturel subissant de fortes pressions anthropiques, d'où l'appellation « communautés sub-naturelles ».



87.1 - Terrains en friche

Cet habitat est présent dans les zones de déprise agricole ou dans les espaces interstitiels de l'urbanisation ou des infrastructures de transport. Le cortège floristique y est assez diversifié avec une dominance de grandes plantes à fleurs et de graminées. L'absence de gestion amène ces terrains à se fermer progressivement jusqu'au développement d'un boisement.



La cartographie des zones humides de la commune suivant la typologie CORINE Biotopes est présentée en page suivante. Le niveau typologique attribué se veut le plus précis possible.



Aubigny

Inventaire (délimitation et caractérisation)
des zones humides, du réseau hydrographique
et des plans d'eau des communes
du Pays de Gâtine

Pays de Gâtine
Parthenay
www.gatine.org

Légende
Typologie des zones humides suivant leur code CORINE Biotopes

- 37.1 - Communautés à Reine des prés (mégaphorbiaies)
- 37.21 - Prairies humides atlantiques à subatlantiques
- 37.22 - Prairies à Jonc acutiflore
- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 44.91 - Bois marécageux d'Aulnes
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.2122 - Cariçaies à laîche des marais
- 53.218 - Cariçaies à Carex pseudocyperus
- 81.2 - Prairies humides améliorées
- 83.321 - Plantations de peupliers cultivars
- 85.15 - Communautés sub-naturelles des parcs
- 87.1 - Terrains en friche
- Plans d'eau et mares
- Limite communale

N

0 0,5 1
Kilomètres

Sources : IGN BD Ortho®, Pays de Gâtine

Réalisation : NCA Environnement - Septembre 2014

nca environnement
NCA
11, allée Jean Monnet
6 170 Neuville de Poitou
05 49 00 43 20

Typologie CORINE Biotopes des zones humides inventoriées sur la commune d'Aubigny
(Sources : ©IGN BD Ortho® ; NCA environnement)

2.4. FONCTIONS DES ZONES HUMIDES

Les zones humides inventoriées présentent diverses fonctionnalités et aptitudes. L'état de conservation est variable selon l'occupation du sol. La majorité des zones humides de la commune sont représentées par des prairies en bon état de conservation. Néanmoins, on observe sur Aubigny des habitats nettement moins intéressants tels que peupleraies et des terres cultivées, dont l'état de conservation est relativement dégradé. Mais ces zones représentent des superficies très faibles sur l'ensemble de la commune.

Le constat des fonctionnalités varie selon les habitats :

- Les zones humides cultivées ont perdu toute fonctionnalité biologique par l'absence de végétation hygrophile. Elles conservent uniquement des **fonctions hydrauliques limitées** :
  - Régulation naturelle des crues (plaine d'inondation) ;
  - Protection contre l'érosion (faible sans végétation) ;
  - Stockage des eaux de surface, recharge des nappes, soutien d'étiage limité.

- De même, les plantations de Peupliers cultivars ont généralement peu de fonctionnalités biologiques du fait d'une biodiversité limitée par la sylviculture. Les peupleraies possèdentdes**fonctionnalités hydrauliques limitées**, tout comme les zones humides cultivées.

- Les boisements naturels de la commune (frênaies et déclinaisons) possèdent un cortège floristique présentant un **intérêt biologique** intéressant avec différentes strates de végétation (herbacée, arbustive et arborée). La végétation permet également d'assurer des **fonctionnalités hydrauliques**.
  - Régulation naturelle des crues (plaine d'inondation) ;
  - Protection contre l'érosion ;
  - Maintien des berges pour les boisements alluviaux ;
  - Stockage des eaux de surface, recharge des nappes, soutien d'étiage.

- Les prairies humides, représentant la plus grande surface, sont des **zones riches** notamment par le maintien d'une végétation caractéristique. L'entretien de ces prairies par le pâturage est essentiel à leur maintien car il limite la fermeture du milieu. La végétation permet également d'assurer des **fonctionnalités hydrauliques et épuratrices**.
  - Régulation naturelle des crues (plaine d'inondation) ;
  - Protection contre l'érosion ;
  - Stockage des eaux de surface, recharge des nappes, soutien d'étiage fort.
  - Interception des matières en suspension et des matières polluantes ;
  - Régulation des nutriments.

- Les roselières sont plus rares sur la commune, elles sont composées d'une végétation caractéristique, assurant des **fonctionnalités biologiques et hydrauliques** :
  - Protection contre l'érosion ;
  - Stockage des eaux de surface, recharge des nappes, soutien d'étiage;
  - Interception des matières en suspension et des matières toxiques ;
  - Régulation des nutriments.

Aux fonctions hydrauliques et biologiques vient s'ajouter un rôle d'épuration des eaux, d'autant plus important au regard du contexte essentiellement agricole de la commune. Les boisements et zones humides rivulaires participent ainsi à cette épuration, en limitant les transferts vers le réseau hydrographique.



Concernant la faune, les amphibiens sont intéressants à étudier dans ce cadre d'étude car il s'agit d'un groupe intimement lié aux zones humides. De plus, ils bénéficient tous d'une protection nationale et européenne, plus ou moins forte selon les espèces considérées. Par conséquent, la présence d'amphibiens ajoute une valeur biologique à ces milieux. Sur la commune, la Grenouille verte et la Grenouille agile ont été observées lors des prospections sur le terrain.

Les zones humides de la commune ont un potentiel d'accueil très intéressantpour les amphibienset les odonates (libellules) car les mares sont multiplesetinsérées, dans un maillage bocager.La végétation aquatique et celle des prairies annexes sont également favorables aux odonates (libellules).

2.5. ENJEUX

De par leurs fonctions et leurs intérêts à l'échelle de la commune et du bassin versant, il est important de préserver ces zones humides et de les intégrer dans les documents d'urbanisme.

Afin de guider la commune dans sa réflexion d'intégrer ces milieux dans son Plan Local d'Urbanisme, une hiérarchisation des zones humides a été réalisée à titre indicatif, sur la base de l'analyse suivante :

- **Zones humides à enjeu très fort** : zones humides présentant des fonctionnalités hydraulique et biologique marquées (habitats / espèces remarquables), associées à une position stratégique dans le bassin versant (bordure de cours d'eau, bas de versant…).
- **Zones humides à enjeu fort** :zones humides présentant une fonctionnalité hydraulique marquée, et une fonctionnalité biologique intéressante, associées à une position stratégique dans le bassin versant.
- **Zones humides à enjeu moyen** : zones humides présentant des fonctionnalités hydraulique et biologique intéressantes, mais qui sont limitées par leur position dans le bassin versant.
- **Zones humides à enjeu faible** : zones humides à faible fonctionnalité hydraulique, et/ou sans fonctionnalité biologique notable (terres cultivées).

Cette carte identifie les secteurs présentant des intérêts ou des enjeux majeurs à l'échelle de la commune. La hiérarchisation de ces zones permettra de connaitre celles sur lesquelles une attention particulière devra être portée, et pourra être un argument dans le choix des zonages à attribuer dans le cadre de la révision du document d'urbanisme.

De manière générale, les zones humides en bordure de cours d'eau présenteront un enjeu plutôt fort, compte tenu des fonctionnalités hydrauliques, voire épuratrices, qu'elles peuvent assurer. Les terres cultivées et les plantations présenteront un enjeu plus faible en raison de leur fonctionnalité biologique très limitées. Les zones humides de plateau et déconnectées de tout cours d'eauseront également moins intéressantes.



Aubigny

Inventaire (délimitation et caractérisation)
des zones humides, du réseau hydrographique
et des plans d'eau des communes
du Pays de Gâtine

Pays de Gâtine
Parthenay
www.gatine.org

Hierarchisation des zones humides
suivant leur enjeu de conservation

- Très Fort
- Fort
- Moyen
- Faible
- Limite communale

N

0 0,5 1
Kilomètres

Sources : IGN BD Ortho®, Pays de Gâtine

Réalisation : NCA Environnement - Septembre 2014

nca environnement
NCA
11, allée Jean Monnet
6 170 Neuville de Poitou
05 49 00 43 20

Hiérarchisation des zones humides selon leur enjeu de conservation
(Sources : ©IGN BD Ortho® ; Pays de Gâtine ; NCA environnement)

CHAPITRE 5

CONCLUSION

1. BILAN DE L'INVENTAIRE

1.1. BILAN DES RESULTATS

Les résultats de l'inventaire, réalisé conformément aux « modalités » validées par la CLE du Thouet, le 16 janvier 2014, ainsi qu'aux critères de définition des zones humides de l'Arrêté interministériel du 24 juin 2008, modifié le 1er octobre 2009, établissent que :

- La **surface de zones humides** est de **5,25ha**, soit environ **0,44%** de la surface communale totale ;
- Compte tenu du contexte géologique, pédologique, hydrographique et paysager, la **majorité des zones humides**se situe le long du réseau hydrographique ;
- Les zones humides inventoriées présentent des **fonctionnalités hydrauliques, épuratrices et biologiques variables selon les habitats considérés (bonnes à mauvaises)** ;
- Près de **56%** des zones humides répertoriées sont des **prairies**et plus de**6,5%** sont des **roselières.** Ces habitats offrent un intérêt biologique fort;
- **42**espèces indicatrices de zones humides ont été identifiées ;
- Une surface totale de **5,09ha** a été inventoriée pour les **zones non humides** présentant des **sols hydromorphes**en deçà des limites de l'arrêté du 24 juin 2008.

La proportion de zones humides sur le territoire communal est en dessous de la moyenne française, celle-ci étant comprise entre 6 et 16%.

1.2. BILAN DE LA DEMARCHE

L'inventaire des zones humides sur la commune d'Aubignys'est déroulé dans de bonnes conditions et la démarche définie par le SAGE a bien été respectée.

Afin de mobiliser le savoir local et de sensibiliser les acteurs de la commune, une démarche de concertation a été instaurée. Au total, le groupe d'acteurs locaux s'est réuni à deux reprises, avant et après la phase terrain, et a participé au bon déroulement de l'étude. Les propriétaires ou exploitants voulant suivre les pédologues sur le terrain ont été contactés et ont pu constater la délimitation des zones humides sur leurs parcelles.

La période de prospection de terrain, se déroulant enjuin, a été favorable à l'identification exhaustive des espèces végétales et à quelques observations de la faune. L'inventaire se basant sur les critères de caractérisation de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié, de nombreux sondages pédologiques à la tarière ont été réalisés afin de délimiter au mieux les zones humides.

Les investigations ont couvert l'ensemble des zones définies lors des réunions de pré-inventaire. Certaines zones non prospectéesont aussi fait l'objet de retour sur le terrain afin d'affiner les résultats de l'inventaire.

2. SUITE A DONNER

Cet inventaire permettra à la commune d'Aubignyd'avoir une meilleure connaissance des zones humides présentes sur son territoire, la finalité étant de conserver et de favoriser l'état humide des habitats répertoriés.

Selon les modalités d'inventaire du SAGE, le rendu complet de l'étude se fait sous format papier et informatique, il comprend les documents suivants :

→ Format papier (3 exemplaires)

- Le présent rapport final ;
- L'Atlas cartographique imprimé à l'échelle 1/7000ème en format A3 ;
- Une carte des zones humides inventoriées identifiées par le Code CORINE Biotopes de niveau 1, imprimé au format poster A0 ;

→ Format informatique (DVD-Rom en 3 exemplaires)

- Le rapport final de l'étude (format word et pdf) ;
- L'Atlas cartographique au 1/7000ème (format .mxd et pdf) ;
- La base de données Gwern complétée ;
- La couche SIG polygone au format shape des zones humides ;
- La couche SIG polyligne au format shape du réseau hydrographique ;
- La couche SIG point au format shape des sondages pédologiques ;
- Une copie des fiches de terrain.

Les différents objectifs et continuités du présent inventaire des zones humides sont les suivants :

- Intégration aux documents du SAGE pour une gestion à l'échelle du bassin versant ;
- Délimitation des ZHIEP et ZSGE ;
- Intégration dans les documents d'urbanisme (PLU, carte communale, …) ;
- Application de la nomenclature EAU (projet IOTA) ;
- Exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

L'intégration de la présente étude dans les documents d'urbanisme constitue un nouvel élément dont il faut désormais tenir compte pour les différents projets de développement local. Il faudra également prendre en compte les zones « fonctionnelles » au regard de l'eau, qui ne sont pas forcément « zones humides » : remontées de nappes, inondations, etc.

ANNEXES

- ANNEXE N°1 :Compte-rendu de la réunion de présentation au groupe d'acteurs locaux du 21 mai

- ANNEXE N°2 :Compte-rendu de la réunion de présentation sur le terrain au groupe d'acteurs locaux du 28 mai

- ANNEXE N°3: Compte-rendu de la réunion d'information aux exploitants et propriétaires du 3 juin

- ANNEXE N°4 : Compte-rendu de la réunion de restitution provisoire au groupe d'acteurs locaux du 3 septembre

- ANNEXE N°5 : Compte-rendu du conseil municipal du 9 octobre

- ANNEXE N°6 : Flore observée sur la commune d'Aubignylors de la campagne de terrain

ANNEXE 1

Compte-rendu de la réunion de présentation au groupe d'acteurs locaux du 21 mai

NCA Environnement
11 Allée Jean Monnet
86170 Neuville-de-Poitou
Tél. 05 49 00 43 20
Fax 05 49 00 43 30
Email : accueil@nca-env.fr
www.nca-env.fr
www.nca-methanisation.fr

Études et conseils en environnement
Assainissement collectif
Assainissement non collectif
Maîtrise d'œuvre
Protection des eaux
Hydraulique fluviale
Environnement et agriculture
Méthanisation
Gestion des milieux
Démarche d'insertion écologique
Inventaire faune et flore
Environnement et aménagement

INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES, DU RESEAU HYDROGRAPHIQUE ET DES PLANS D'EAU

COMMUNE D'AUBIGNY

Compte-rendu

1ère réunion du groupe d'acteurs locaux : Réunion de lancement

21 mai 2014 à 18h30

Objet : Présentation de la démarche d'inventaire des zones humides
Présentation de la pré-localisation des zones humides

Première entreprise française à avoir obtenu en avril 2011 l'AFAQ 26000 et en janvier 2012 la labellisation LUCIE pour son engagement dans la RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) et le développement durable.

SAS au capital de 110 000 €
N° identification :
343 460 622 RCS Poitiers
APE : 7112B
N° TVA : FR 57 343 460 622

Sommaire

Participants à la réunion

Introduction

Cadre juridique de l'inventaire

Définition d'une zone humide

Localisation des zones humides

Types de zone humide

Fonctionnalités

Inventaire des zones humides

Démarche de concertation et de communication

Méthodologie d’inventaire

Discussion/questions posées durant la présentation

Bilan de l’analyse des planches de l’atlas de pré-localisation

Bilan de la concertation

Suite de la démarche d’inventaire

Participants à la réunion

Intervenants extérieurs	
NCA Environnement	Mme TONDEUX Laetitia – Ingénieur flore
NCA Environnement	Mme RISTOR Marie – Ingénieur pédologue
Membres du groupe d'acteurs	
2ème adjoint	M. GIRARD Sébastien
Agriculteur	M. JEUDI Daniel
Agriculteur	M. PILLOT Loïc
Syndicat de la propriété privée rurale	M. DU DRESNAY Renaud
Fédération de chasse Aubigny	M. NAULIN Joseph
Fédération de pêche 79	M. BLAIS Jacky
Président de l'association des Amis de Gourgé	M. METAIS Jacques

Introduction

La première réunion du groupe d'acteurs locaux s'est déroulée à 18h30, le 21 mai 2014, à la Mairie d'Aubigny. L'objectif est de réunir les différents acteurs locaux afin qu'ils puissent prendre connaissance du déroulement de l'étude qui va se réaliser sur leur territoire.

Mme TONDEUX introduit la séance et remercie les participants de leur présence. Un tour de table est effectué, permettant à chacun de se présenter aux autres.

Dans un premier temps, Mme TONDEUX présente un diaporama expliquant différents points :

- le contexte et les objectifs de l'inventaire,
- des rappels sur les zones humides,
- la méthodologie d'inventaire,
- les résultats attendus,
- le planning d'intervention.

Dans un second temps, les différents outils de pré-localisation des zones humides sont présentés aux membres du groupe d'acteurs locaux, par le biais de l'atlas de pré-localisation des zones humides, afin de vérifier avec l'ensemble des membres la validité de cette pré-délimitation et de recueillir un maximum d'informations (ruissellements, drainages, sources, lavoirs, fontaines, occupation du sol, noms des exploitants agricoles, etc).

Cadre juridique de l'inventaire

Le cadre juridique de cet inventaire est fixé par différentes réglementations :

- La loi sur l'eau du 3 janvier 1992 modifiée en 2006 a pour fondement la gestion collective de l'eau et des milieux aquatiques, qui constituent un patrimoine fragile et commun à tous. Les zones humides y sont identifiées comme des espaces contribuant à la gestion équilibrée de la ressource en eau ;

- Le SDAGE Loire Bretagne 2010-2015, adopté le 15 octobre 2009 par le comité de bassin, prévoit, dans l'un de ses quinze objectifs principaux, la sauvegarde et la mise en valeur des zones humides, principe mis en œuvre au niveau des SAGE ;

- La loi sur le développement des territoires ruraux de 2005 pose le principe que la préservation et la gestion durable des zones humides sont d'intérêt général.

Définition d'une zone humide

La définition d'une zone humide est donnée par le code de l'environnement (art. L.211-1). Ainsi, les zones humides sont définies comme "des terrains exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre, de façon permanente ou temporaire la végétation, quand elle existe, est dominée par des plantes hygrophiles pendant une partie de l'année".

Trois critères permettent de déterminer s'il s'agit d'une zone humide ou non :

- La présence de végétation hygrophile ;
- L'hydromorphie des sols ;
- L'hydrologie, ou présence d'eau.

Le schéma suivant permet de représenter l'étendue des milieux répondant à la définition de «zones humides» :



Mme TONDEUX souligne la confusion trop souvent faite entre zone humide et zone inondable.

Localisation des zones humides

Il existe une diversité de zones humides mais le moteur reste la présence d'eau de manière temporaire à prolongée. Ainsi, dès lors que les conditions nécessaires sont réunies, il est possible d'observer des zones humides partout où le contexte leur est favorable. On observe donc des zones humides de plateau limoneux, de tête de vallon, de bordure de cours d'eau ou de plaine alluviale.

Types de zone humide

Les zones humides recouvrent une diversité de milieux, on peut citer :

- les roselières,
- les prairies humides,
- les mares,
- les boisements humides,
- les terres cultivées,
- les peupleraies…

Les zones dites «dégradées», comme les terres agricoles et paysages artificialisés (peupleraies…) peuvent présenter au moins un des critères d'identification des zones humides, notamment la présence de sols hydromorphes. Ces secteurs seront donc également identifiés.

Fonctionnalités

De cette diversité de types de zones humides, découle une diversité de fonctions, desquelles l'Homme tire des bénéfices, nommés «services rendus».

FONCTIONS HYDROLOGIQUES

Lors d'évènements pluvieux importants, les zones humides recueillent une part plus ou moins importante des volumes de crues en fonction leur capacité à s'étendre et en fonction de leur état de «conservation», c'est-à-dire si elles s'avèrent encore existantes et si elles sont plus ou moins aptes à remplir cette fonction. Ces zones humides constituent ce que l'on nomme une «zone d'expansion de crue».
Le maintien de ces volumes d'eau de manière plus ou moins prolongée dans les zones humides, permet de réduire sensiblement l'importance des volumes d'eau distribués en aval et ainsi de réduire la gravité des phénomènes d'inondation lors d'évènements pluvieux remarquables.

Ces volumes d'eau stockés temporairement peuvent également participer à la recharge des nappes en période hivernale et ainsi restituer l'eau tout le reste de l'année et permettre un soutien d'étiage l'été, ce qui est indispensable au maintien de la vie aquatique.

FONCTIONS BIO-GEO-CHIMIQUES

Les zones humides permettent de ralentir des écoulements de surface et favorisent la sédimentation et le stockage des matières présentes dans les eaux et des polluants qui y sont associés. Certaines de ces substances pourront être absorbées par la végétation et d'autres pourront être stockées et/ou dégradées (au moins en partie) par voie bactérienne.

Les zones humides contribuent donc à l'épuration des eaux et à l'élimination/stockage des nitrates, phosphores, produits phytosanitaires, matières en suspensions…

Elles contribuent ainsi au maintien de la qualité de l'eau qui arrive dans les cours d'eau ou bien dans les nappes.

FONCTIONS ECOLOGIQUES

Les zones humides peuvent constituer des réservoirs d'espèces faunistiques et floristiques parfois rares et menacées.
Elles sont indispensables pour l'hivernage/la migration/la reproduction de nombreux oiseaux d'eau ainsi que pour la faune et la flore des étangs et la reproduction des certains poissons et crustacés.

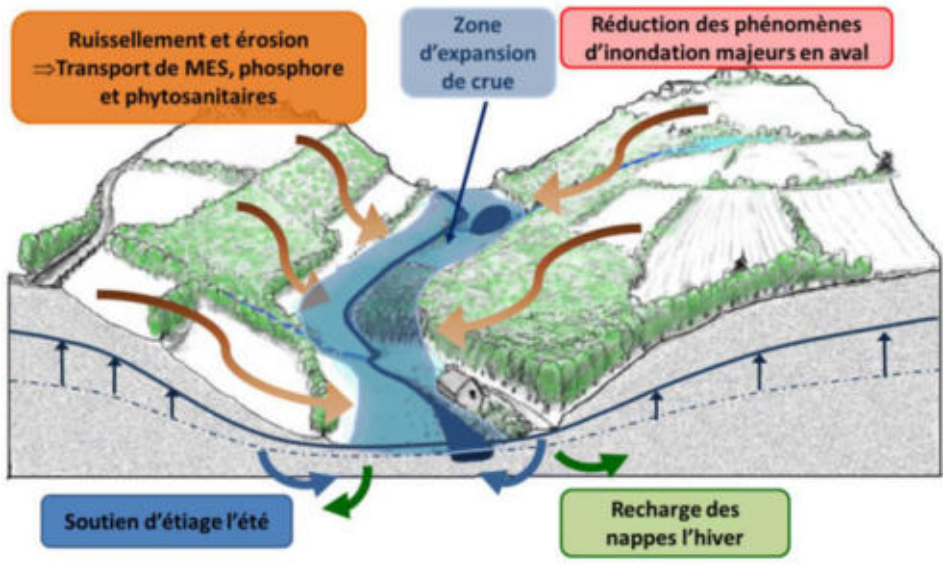

VALEURS SOCIO-ECONOMIQUES ET CULTURELLES

Les zones humides présentent également des intérêts socio-économiques et culturels importants tels que :

- la pêche,
- la chasse,
- la culture maraîchère,
- le pâturage,
- la fauche,
- la populiculture,
- les randonnées,
- les loisirs nautiques,
- les observatoires pour la biodiversité…

Inventaire des zones humides

L'inventaire est destiné à mieux connaître les zones humides du territoire, il s'agit bien d'un inventaire de connaissance qui ne constitue pas un inventaire des zones humides au titre de la Police de l'eau. Cet inventaire consiste à localiser, caractériser et mieux comprendre le fonctionnement des zones humides compte-tenu de leur rôle au sein du bassin versant. Une meilleure connaissance des zones humides constitue ainsi un élément incontournable pour répondre aux enjeux des SAGE concernant la gestion de la ressource en eau, tant sur le plan qualitatif que quantitatif.

Outre les zones humides, différents éléments tels que les mares et plans d'eau ainsi que le réseau hydrographique seront inventoriés car ces milieux sont étroitement liés aux zones humides.

Démarche de concertation et de communication

La concertation et la communication sont essentielles dans toute la démarche d'inventaire, puisque les acteurs locaux sont bien souvent les actuels gestionnaires des zones humides et ainsi, du fait de leur connaissance du territoire, ils constituent une source d'information essentielle sur les zones humides à l'échelle communale. Le groupe d'acteurs locaux délibéré par le Conseil Municipal est avant tout un groupe de travail et de réflexion, mais son rôle consiste également à diffuser l'information auprès de la population.

Méthodologie d'inventaire

PHASE DE PRELOCALISATION DES ZONES HUMIDES

La phase de pré-localisation est un moyen de définir et de délimiter les zones humides potentielles. Elle est réalisée à l'échelle du bassin-versant et consiste donc à identifier, sur le territoire, les secteurs à forte probabilité de présence de zones humides, afin d'optimiser les phases suivantes.

Les principales sources d'information dont nous disposons sont les suivantes :

- pré-localisation Agrocampus de Rennes,
- réseau hydrographique,
- carte géologique,
- carte des sols,
- aléa des remontées de nappes,
- topographie,
- photo-aériennes,
- scan 25.

PHASE D'INVENTAIRE ET EXPERTISE DE TERRAIN

L'ensemble du territoire communal sera concerné par cet inventaire à l'exception des surfaces imperméabilisées. L'échelle de cartographique des zones humides sera au 1/7000ème.

Il s'agit d'identifier et délimiter, grâce des investigations de terrain, les zones humides effectives, c'est-à-dire, les zones qui présentent effectivement un caractère humide lorsque l'on suit la procédure d'identification bâtie en cohérence et de manière conforme à la réglementation en vigueur.

Sur le terrain, la végétation sera observée afin de repérer les espèces indicatrices ou les habitats de zones humides. Dans un second temps, le critère pédologique sera utilisé afin de délimiter précisément les contours des zones humides. Dans les zones cultivées, seul le critère pédologique pourra être utilisé, en l'absence de végétation caractéristique.

PHASE DE CARACTERISATION

L'ensemble des données recueillies sur les zones humides de la commune (flore, pédologie, fonctionnement,…) seront renseignées dans une base de données géo-référencée (Logiciel GWERN).

Discussion/questions posées durant la présentation

Question : A terme, quelles seront les contraintes ?

Réponse de NCA : A l'heure actuelle, cet inventaire ne rajoute pas de contraintes supplémentaires. Il faut se référer à la loi sur l'eau pour ce qui concerne les questions réglementaires. Certains travaux sont réglementés depuis 1992, dont la création de plans d'eau, le remblayage et le drainage. Un des objectifs principaux de cet inventaire est de protéger les zones humides restantes de l'urbanisation. Le classement en zone humide d'une parcelle sera un frein considérable à son urbanisation.
Mme TONDEUX rajoute que cet inventaire n'a pas pour but d'être précis au m² près, il s'agit d'un état des lieux communal réalisé au 1/7000ème. De plus, les zones humides sont des milieux dynamiques, susceptibles d'évoluer dans le temps et l'espace.

Question : Quand est-ce qu'on connaîtra les contraintes ?

Réponse de NCA : Nous ne connaissons pas les dates des futures réglementations. Les zones humides seront certainement hiérarchisées et les propositions de gestion ne concerneront certainement que les zones à enjeu.

Les agriculteurs présents affirment « qu'à terme les terres cultivées classées humides seront mises en prairies ». Mme TONDEUX répond qu'aucune décision n'a encore été prise et que les enjeux environnementaux devront s'accorder avec les enjeux économiques.

Question : Existe-t-il un lien entre l'inventaire des zones humides et les diagnostics assainissements ?

Réponse de NCA : Il n'y a aucun lien entre ces deux types d'études.

Question : L'inventaire est dépendant du SAGE ?

Réponse de NCA : Oui, après que la commune ait validé l'inventaire, la CLE (Commission locale de l'eau) devra également le valider. Le rôle du SAGE est de veiller à ce que la démarche soit suivie du début à la fin, en concertation avec le groupe d'acteurs et les exploitants.

Question : Prospectons-nous dans les forêts également ?

Réponse de NCA : Oui, de la même manière que sur le reste de la commune. Compte tenu du contexte géologique et pédologique, il se peut que les zones humides soient en dehors de la prélocalisation. Ce zonage reste une théorie, les ingénieurs de NCA seront amenés à prospecter aussi bien au sein de la prélocalisation, qu'à l'extérieur de celle-ci.

Bilan de l'analyse des planches de l'atlas de pré-localisation

Lors de la réunion, les planches de l'atlas de pré-localisation sont passées en revue une à une. Les pré-localisations présentées sont issues du travail de l'Agro-campus de Rennes.

Légende :

Zones humides d'après le groupe d'acteur
Zones peut-être humides d'après le groupe d'acteur
Zones non humides d'après le groupe d'acteur

D = drainé
PP = prairie

Planche AB41

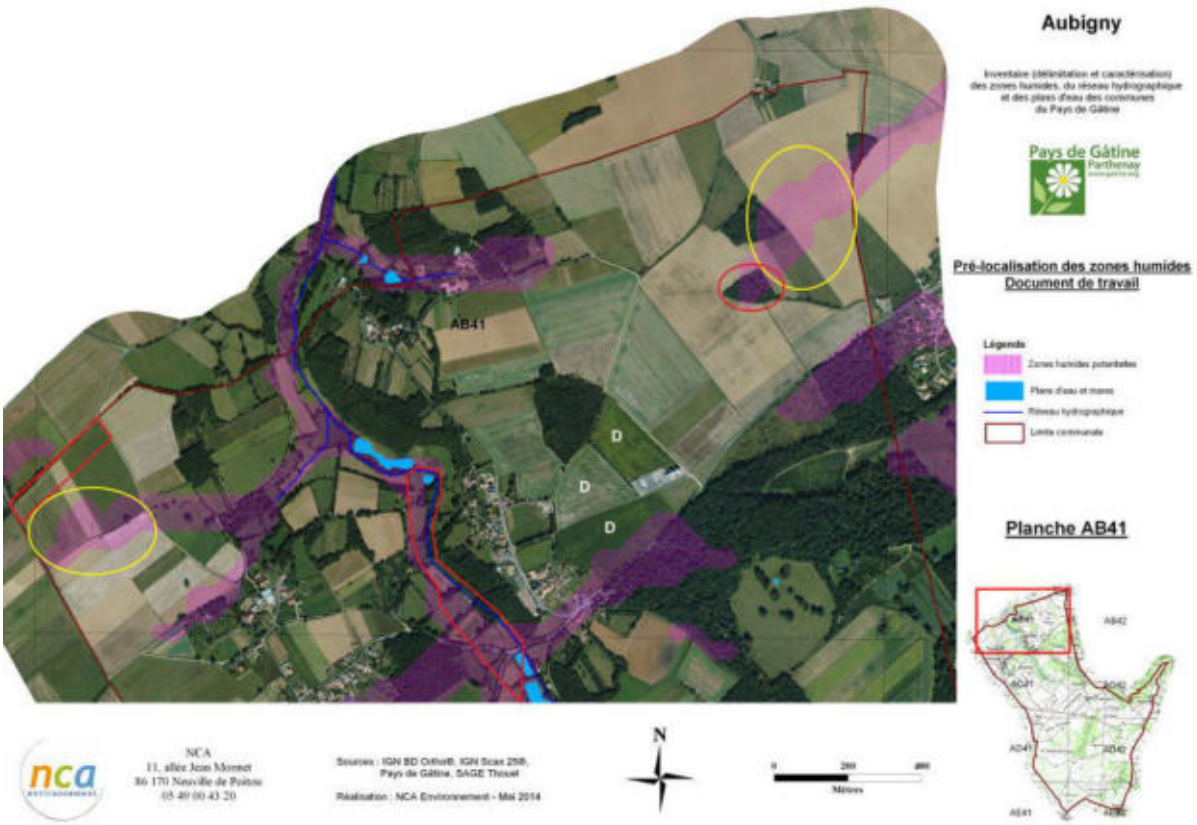

D'après le groupe d'acteurs (GA), les prairies le long du ruisseau des prés de la Guinière sont probablement humides. Au niveau de la plaine de Chavogne, un boisement garde l'eau, il est donc à vérifier. Les parcelles contenant des sources et des lavoirs sont également à vérifier. Sur cette planche : 2 sources (Rigourdaine) et 2 lavoirs (Fondechien et à l'ouest du cimetière d'Aubigny). A Fondechien, l'eau ruisselle mais ne stagne pas.

Par contre, les champs au sud de la Troisonnière et au nord-ouest de Rigourdaine ne sont pas humides. Un fossé draine les eaux en provenance de Gourgé.

Planche AC41

Sur cette planche : 1 source (source du ruisseau des prés de la Guinière) et 1 lavoir. La vallée semble humide au groupe d'acteurs, notamment les prés longeant le ruisseau. Un secteur non prélocalisé est pourtant humide d'après le GA, il est situé entre le bois Morin et le lavoir.

Il y a 4 plans d'eau de loisir, probablement alimentés par des sources.

Les remontées prélocalisées semblent aberrantes au groupe d'acteurs, il s'agit certes de couloirs de ruissellement mais l'eau ne stagne pas. A vérifier cependant dans les champs de la plaine de la Chaume Nitière car un secteur est souvent mouillé.

Un gouffre est présent le long d'un chemin, en dessous des Laviettes.

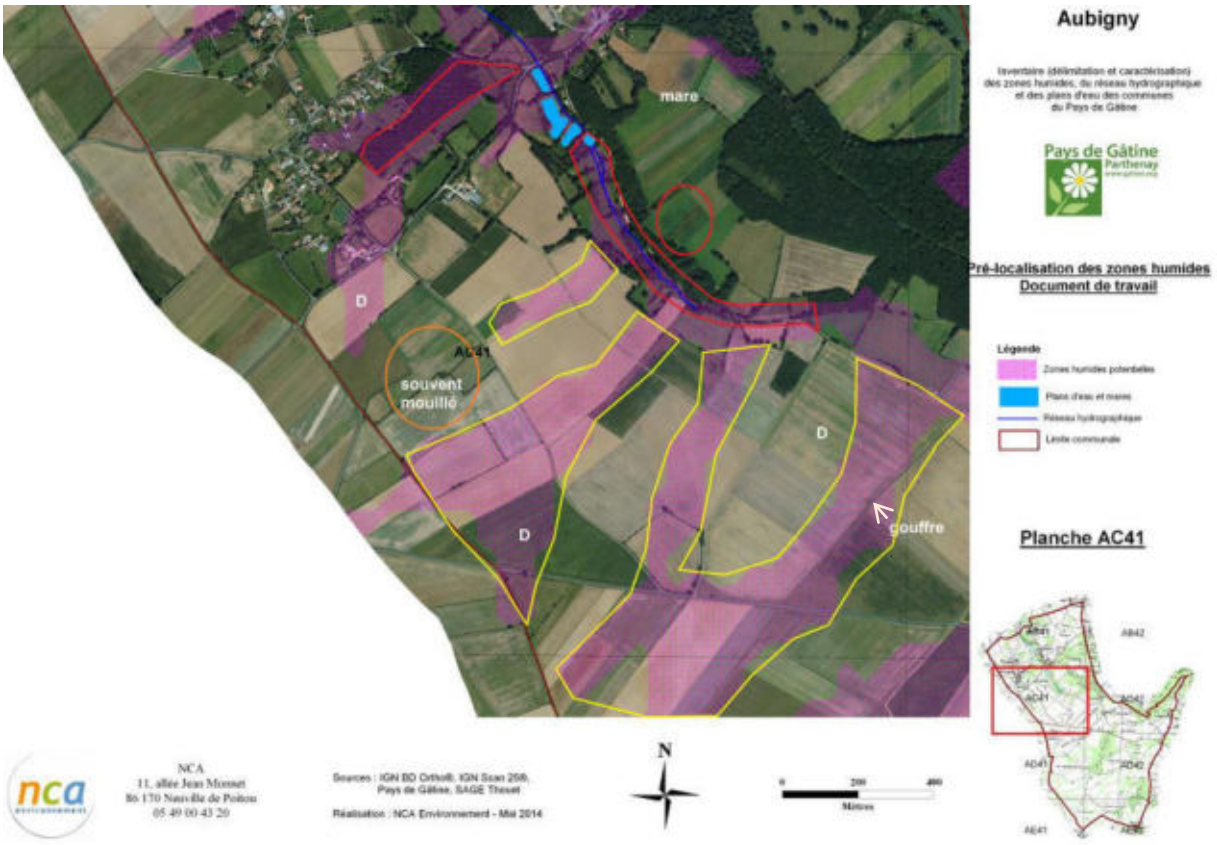

Planche AC42

D'après le GA, les prés au Petit Bois seraient humides, ainsi qu'une partie de la forêt en limite communale. Prélocalisation non justifiée autour du Grand Bois. Se méfier de certaines zones argileuses qui pourraient être humides.

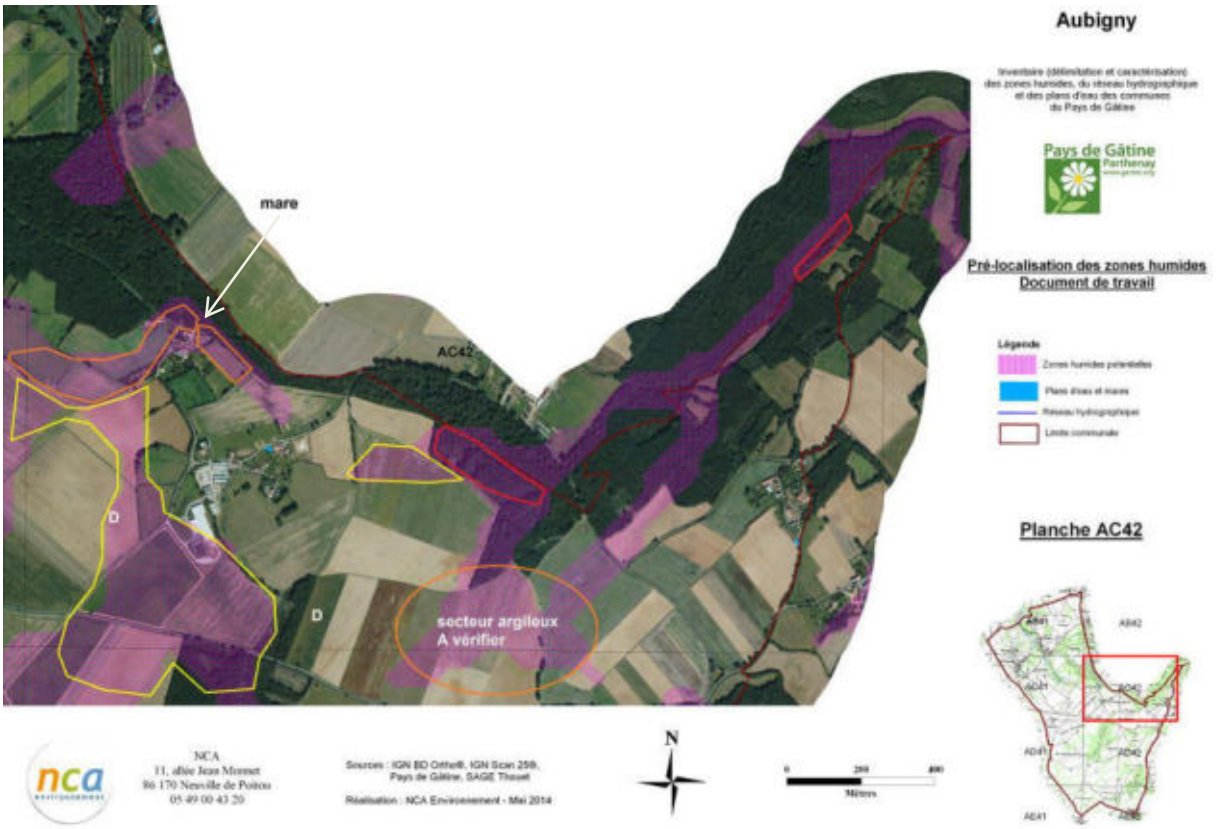

Planche AD41

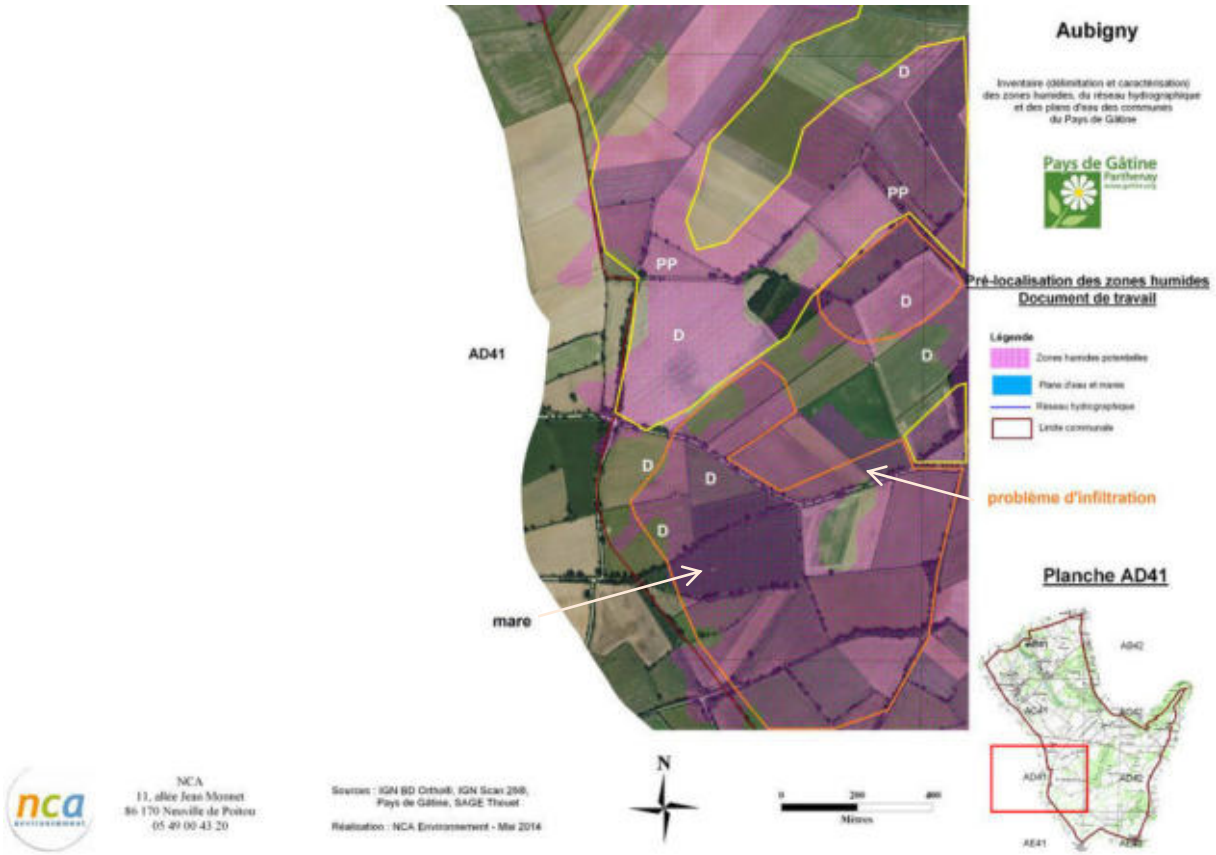

Sur ce secteur, un certain nombre de parcelles sont drainées, dont certaines depuis moins de 3 ans. On observe surtout des terres cultivées, mais le caractère humide sera à vérifier car le sol est limoneux et avec une bonne réserve en eau (bornais).

Planche AD42

Une partie de cette planche est encore concernée par les bornais. Le bois de Barges est globalement humide, avec des mares ponctuelles. Le bois Beauchamp apparait relativement humide également.

2 gouffres ont été identifiés, un dans le bois de Barges, l'autre dans le bois de l'Allier.

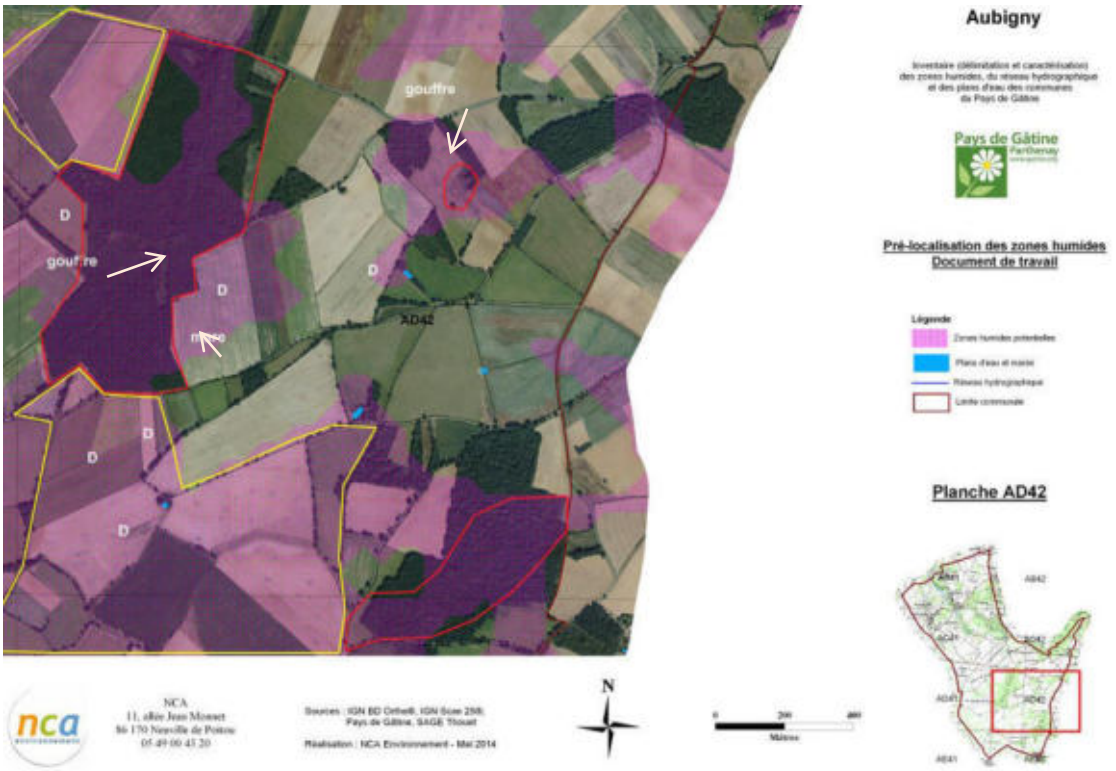

Planche AE41

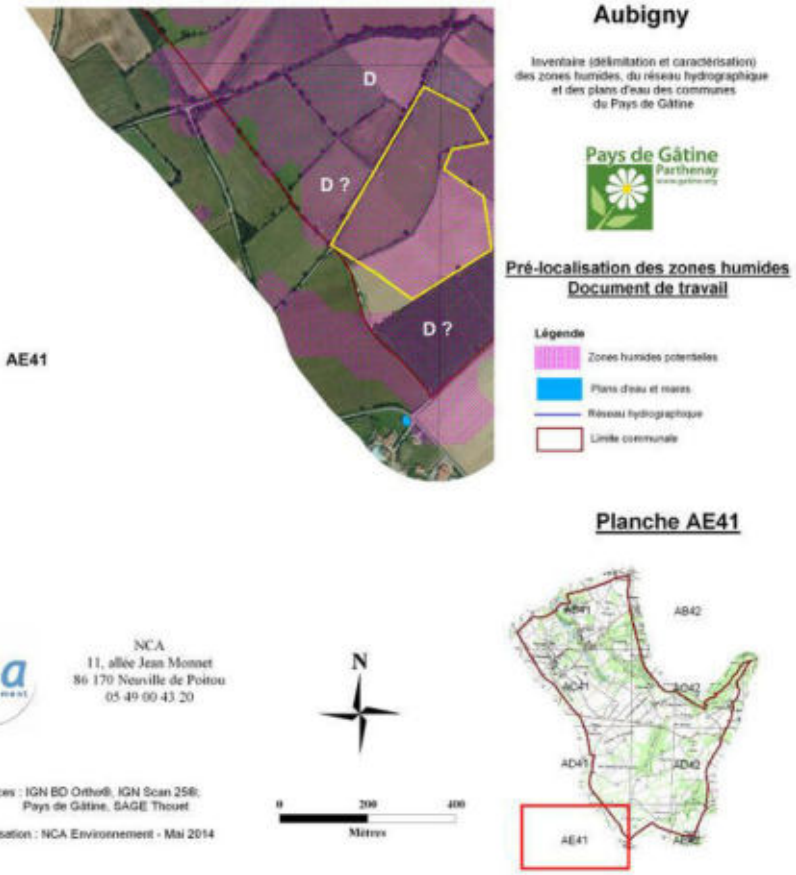

Planche AE42

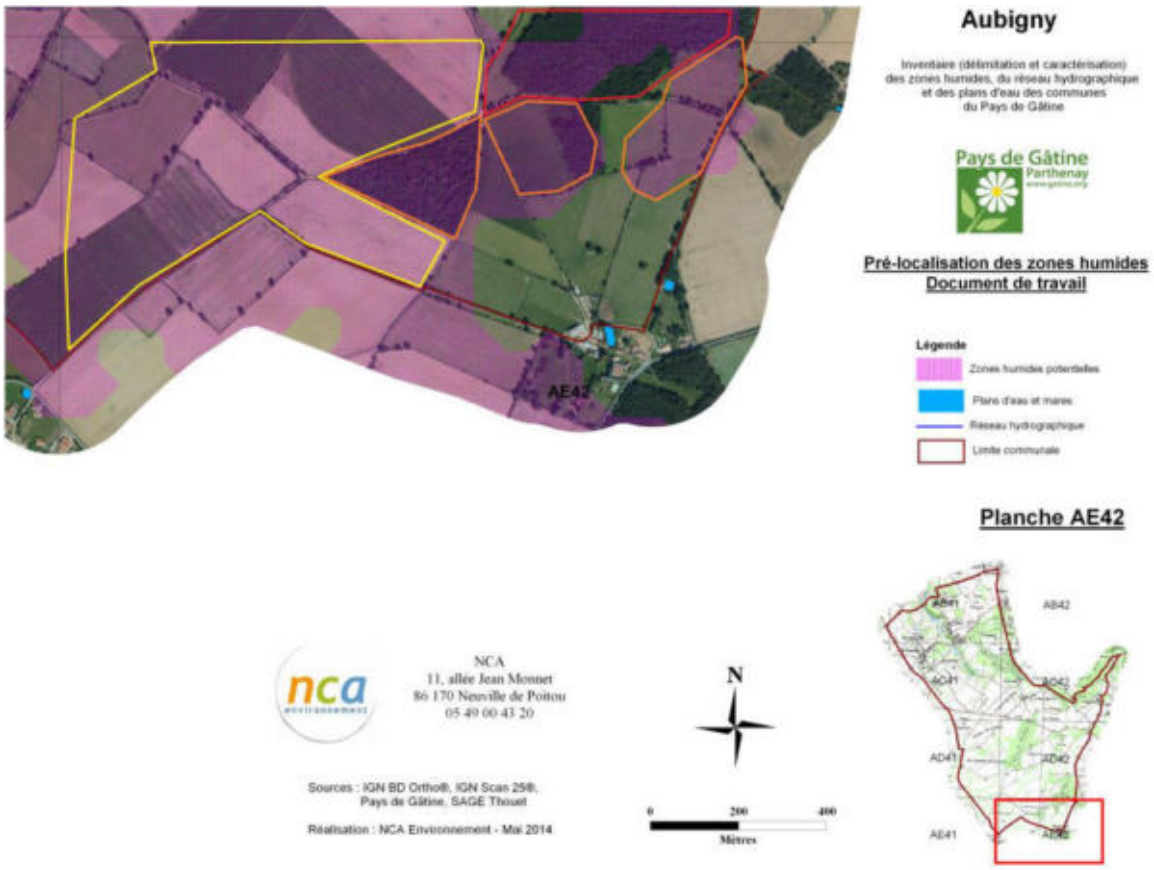

Bilan de la concertation

Au cours de cette première réunion, les membres du groupe d'acteurs locaux ont fait preuve d'implication et d'efficacité pour fournir au bureau d'études un maximum d'informations.

Sur la base des différentes indications qui nous ont été transmises par les membres du groupe d'acteurs locaux, l'inventaire de terrain ciblera plus particulièrement les secteurs dont la potentialité de présence de zones humides est importante.

Suite de la démarche d'inventaire

Le travail de terrain débutera fin **juin** 2014. Les différents exploitants et propriétaires concernés et souhaitant accompagner les techniciens de NCA sur le terrain seront contactés. Suite à cet inventaire, la cartographie provisoire des zones humides sera déposée en mairie pendant deux ou trois semaines (phase de levée de doutes), puis la cartographie sera présentée au groupe d'acteurs locaux lors d'une réunion de restitution.

La prochaine étape de la concertation avec le groupe d'acteurs locaux se déroulera ainsi lors d'une réunion de restitution provisoire, certainement fin juillet/début août 2014.

ANNEXE 2

Compte-rendu de la réunionde présentation sur le terrain du 28 mai

NCA Environnement
11 Allée Jean Monnet
86170 Neuville-de-Poitou
Tél. 05 49 00 43 20
Fax 05 49 00 43 30
Email : accueil@nca-env.fr
www.nca-env.fr
www.nca-methanisation.fr

Études et conseils en environnement
Assainissement collectif
Assainissement non collectif
Maîtrise d'œuvre
Protection des eaux
Hydraulique fluviale
Environnement et agriculture
Méthanisation
Gestion des milieux
Démarche d'insertion écologique
Inventaire faune et flore
Environnement et aménagement

INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES, DU RESEAU HYDROGRAPHIQUE ET DES PLANS D'EAU

COMMUNE D'AUBIGNY

Pays de Gâtine Parthenay www.gatine.org

Compte-rendu

2ème réunion du groupe d'acteurs locaux : Réunion de terrain

28 mai 2014 à 18h30

Objet **:** Présentation de la méthodologie sur le terrain

Première entreprise française à avoir obtenu en avril 2011 l'AFAQ 26000 et en janvier 2012 la labellisation LUCIE pour son engagement dans la RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) et le développement durable.

SAS au capital de 110 000 €
N° identification :
343 460 622 RCS Poitiers
APE : 7112B
N° TVA : FR 57 343 460 622

Sommaire

Participants à la réunion

Introduction

Présentation de la méthodologie sur le terrain

Bilan de la concertation de terrain

Suite de la démarche d'inventaire

Participants à la réunion

Intervenants extérieurs	
NCA Environnement	Mme RISTOR Marie – Ingénieur pédologue
	Mme TONDEUX Laetitia – Ingénieur flore
Membres du groupe d'acteurs	
Maire d'Aubigny	M. MALBAUD Daniel
2ème adjoint	M. GIRARD Sébastien
Agriculteur	M. JEUDI Daniel
Agriculteur	M. PILLOT Loïc
Syndicat de la propriété privée rurale	M. DU DRESNAY Renaud
Fédération de chasse Aubigny	M. NAULIN Joseph
Fédération de pêche 79	M. BLAIS Jacky
Président de l'association des Amis de Gourgé	M. METAIS Jacques
Elue	Mme ARTUS Gaëlle

Introduction

La démonstration sur le terrain s'est déroulée le mercredi 28 mai 2014 à 18h30.

L'objectif de cette réunion est de présenter au groupe d'acteurs locaux la méthodologie de délimitation des zones humides, au travers d'une démonstration sur le terrain. Ainsi, les différents critères de reconnaissance (flore et pédologie) sont expliqués concrètement.



Groupe d'acteurs présent à la réunion de terrain

Présentation de la méthodologie sur le terrain

Sur le terrain, la végétation est observée afin de repérer les espèces indicatrices ou les habitats de zones humides. Dans un second temps, le critère pédologique est utilisé afin de délimiter précisément les contours des zones humides. Sur les zones cultivées, seul le critère pédologique peut être utilisé en l'absence de végétation caractéristique.

Le groupe s'est déplacé sur une première parcelle, une prairie naturelle derrière un lavoir, puis sur une seconde parcelle, un champ cultivé.

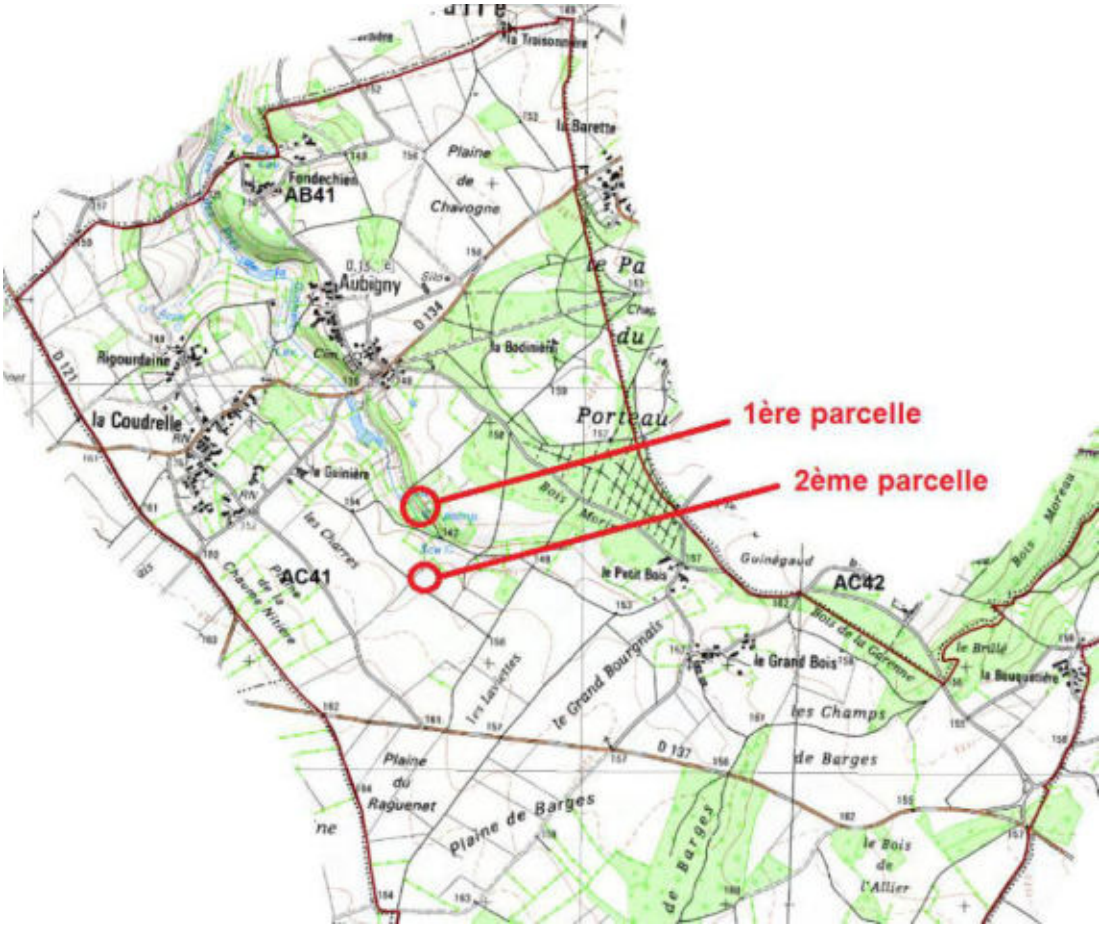

Localisation générale des sites présentés lors de la réunion de terrain

Mme TONDEUX commence par rappeler les deux critères définissant une zone humide : végétation hygrophile et sol hydromorphe. En arrivant sur une parcelle, le premier critère à être observé est la végétation. Mme TONDEUX rappelle que les plantes hygrophiles doivent représenter une surface supérieure ou égale à 50% de la superficie totale de la zone pour pouvoir la définir comme humide. Mme TONDEUX présente quelques plantes hygrophiles présentes sur la parcelle : Menthe aquatique, Iris faux-acore, Oseille crépue, Salicaire, Laîche hérissée. Le long du ruisseau, ces espèces occupent plus de 50% de la surface, la bordure est donc en zone humide.

Mme RISTOR présente ensuite les critères pédologiques. Elle rappelle qu'un sol oxydé caractéristique de zone humide se manifeste par la présence de traces d'hydromorphie entre 0 et 25 cm de profondeur. Les traces d'hydromorphie correspondent aux traces de décoloration, taches de rouille

(oxydation) et aux concrétions ferro-manganiques. Ces traces doivent être présentes sur l'ensemble du profil et représenter au moins 5% de la motte de terre.

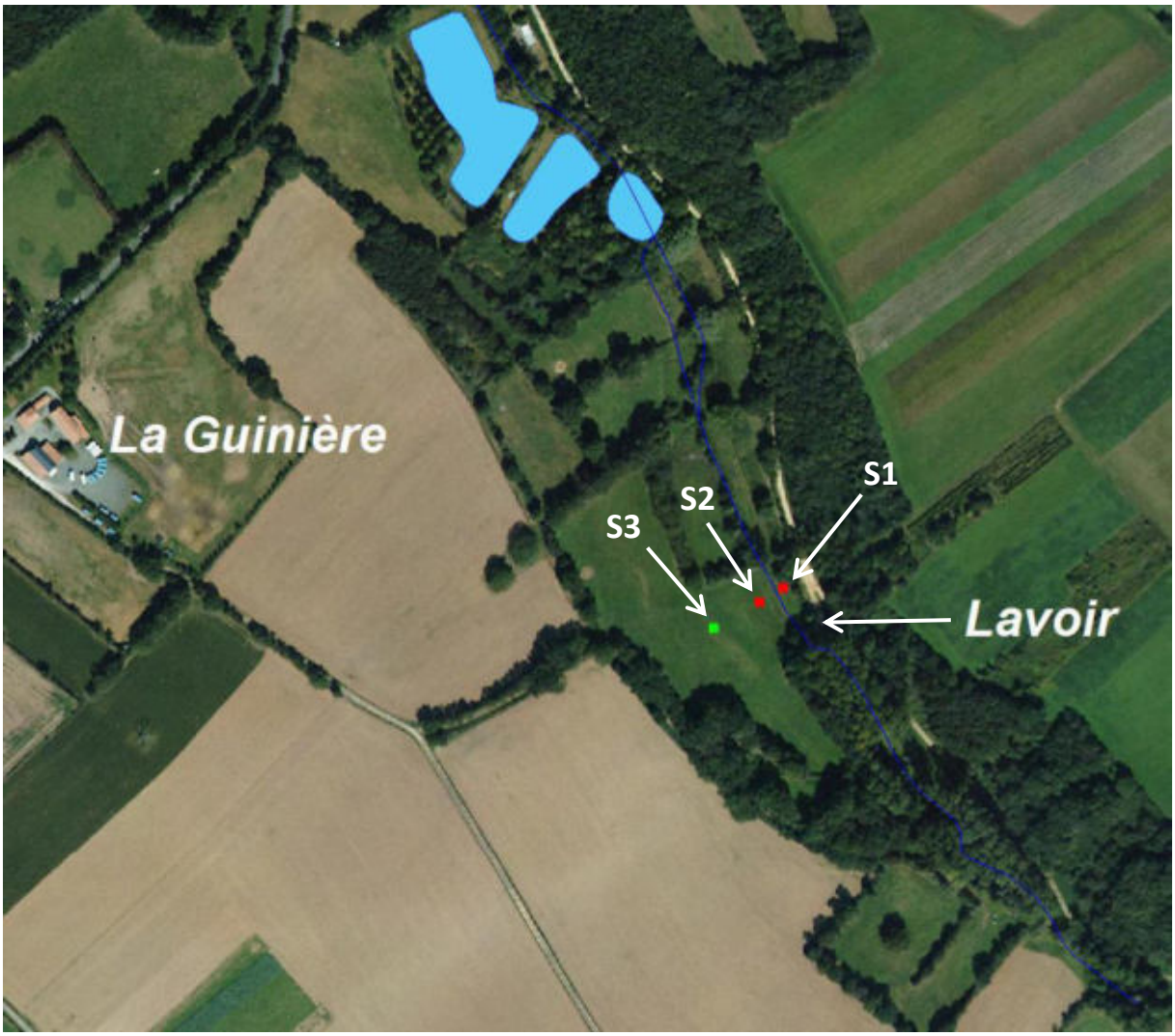

Sondages pédologiques effectués lors de la démonstration sur le terrain

Le premier sondage (S1) a été réalisé au sein des plantes hygrophiles, il est caractéristique de zone humide. Mme RISTOR peut montrer au groupe d'acteurs les traces d'oxydo-réduction (tâches de rouille) présentent dès 5 cm de profondeur.

Un second sondage a été réalisé de l'autre côté du ruisseau (S2), là où la végétation hygrophile n'atteint pas les 50% de recouvrement. Ce sondage est encore caractéristique de zone humide, avec apparition des traces à 5 cm.

Mme RISTOR remonte la pente et effectue un troisième sondage (S3). Ce dernier ne montre plus de trace d'hydromorphie, il témoigne d'un sol sain.

La délimitation de la zone humide passera donc entre les sondages S2 et S3.



Photographiede la 1ère parcelle présentée au groupe d'acteurs

La seconde parcelle visitée est une culture de colza. La partie basse est prélocalisée, le long du fossé. Mme RISTOR effectue un sedonge dans la partie basse, celui-ci ne s'avère pas humide. La prélocalisation est fausse à cet endroit, le bas de champ ne sera pas classé en zone humide.





Photographiede la 2ème parcelle présentée au groupe d'acteurs

Bilan de la concertation de terrain

Mme RISTOR et Mme TONDEUX demandent aux acteurs locaux si la méthodologie d'inventaire leur apparaît plus claire et s'ils souhaitent étudier d'autres secteurs de la commune. La présentation est jugée par le groupe suffisamment explicite car elle a permis de montrer l'ensemble des critères de caractérisation des zones humide et la démarche permettant de définir les contours de ces dernières.

La réunion s'est déroulée dans de bonnes conditions. Le groupe d'acteurs s'est montré intéressé et compréhensif.

Suite de la démarche d'inventaire

Le travail de terrain débutera fin juin 2014. Les différents exploitants et propriétaires concernés et souhaitant accompagner les techniciens de NCA sur le terrain seront contactés. Suite à cet inventaire, la cartographie provisoire des zones humides sera déposée en mairie pendant deux ou trois semaines (phase de levée de doutes), puis la cartographie sera présentée au groupe d'acteurs locaux lors d'une réunion de restitution.

La prochaine étape de la concertation avec le groupe d'acteurs locaux se déroulera ainsi lors d'une réunion de restitution provisoire, certainement fin juillet/début août 2014.

ANNEXE 3

Compte-rendu de la réunion d'information aux exploitants et propriétaires du 3 juin

NCA Environnement
11 Allée Jean Monnet
86170 Neuville-de-Poitou
Tél. 05 49 00 43 20
Fax 05 49 00 43 30
Email : accueil@nca-env.fr
www.nca-env.fr
www.nca-methanisation.fr

Études et conseils en environnement
Assainissement collectif
Assainissement non collectif
Maîtrise d'œuvre
Protection des eaux
Hydraulique fluviale
Environnement et agriculture
Méthanisation
Gestion des milieux
Démarche d'insertion écologique
Inventaire faune et flore
Environnement et aménagement

INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES, DU RESEAU HYDROGRAPHIQUE ET DES PLANS D'EAU

COMMUNE D'AUBIGNY

Pays de Gâtine Parthenay www.gatine.org

Compte-rendu
Réunion d'information à l'intention des agriculteurs et des propriétaires

3 juin 2014 à 20h30

Objet **:** Présentation de la démarche d'inventaire des zones humides

afaq 26000 Responsabilité sociétale
LUCIE
Première entreprise française à avoir obtenu en avril 2011 l'AFAQ 26000 et en janvier 2012 la labellisation LUCIE pour son engagement dans la RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) et le développement durable.
OPQIBI L'INGÉNIERIE QUALIFIÉE N° 00 04 1425

SAS au capital de 110 000 €
N° identification :
343 460 622 RCS Poitiers
APE : 7112B
N° TVA : FR 57 343 460 622

Sommaire

Participants à la réunion

Introduction

Cadre juridique de l'inventaire

Définition d'une zone humide

Localisation des zones humides

Types de zone humide

Fonctionnalités

Démarche de concertation et de communication

Méthodologie d’inventaire

Discussion/questions posées durant la présentation

Bilan de la concertation et suite de la démarche d’inventaire

Participants à la réunion

Intervenants extérieurs	
NCA Environnement	Mme RISTOR Marie – Ingénieur pédologue
Pays de Gâtine	M. BRANSIECQ Maxence – Chargé de mission
Membres du groupe d'acteurs	
Maire	M. MALVAUD Daniel
2ème adjoint	M. GIRARD Sébastien
Conseillère	Mme GERBIER Sylvie
Exploitants	M. JEUDI Daniel
	M. PILLOT Loïc
	M.MORTON J-L
	M. BRAULT Michel
	M. GAULT Stéphane
	M. CHAUVIERE André
	M. MARTINEAU Gilles
	M. SAUVIGNON Gilles
	M. BILLON Pierre
	M. BLANCHARD Jean Noel
	M. ROCHARD Jérome
	M. BROTHIER Philippe
	M. SAUVIGNON Pascal
Propriétaires	M. PILLOT Jean
	M. GELIN Claude
Propriétaire – Président ACCA	M. NAULIN Joseph
Président Association les Amis de Gourgé	M. METAIS Jacques
Représentant de la fédération de pèche	M. BLAIS Jacky

Introduction

La réunion d'information aux exploitants agricoles et propriétaires s'est déroulée à 20h30, le 3 juin 2014, à la salle des fêtes d'Aubigny. L'objectif étant de présenter, à l'ensemble de la population concernée, la démarche générale d'inventaire des zones humides.

M. le maire introduit la séance et remercie les participants de leur présence.

Dans un premier temps, Mme RISTOR présente un diaporama expliquant différents points :

- le contexte et les objectifs de l'inventaire,
- des rappels sur les zones humides,
- la méthodologie d'inventaire,
- les résultats attendus,
- le planning d'intervention.

Mme RISTOR ouvre la réunion en présentant le bureau d'étude NCA Environnement avant de commencer son exposé.

Cadre juridique de l'inventaire

Le cadre juridique de cet inventaire est fixé par différentes réglementations :

- La loi sur l'eau du 3 janvier 1992 modifiée en 2006 a pour fondement la gestion collective de l'eau et des milieux aquatiques, qui constituent un patrimoine fragile et commun à tous. Les zones humides y sont identifiées comme des espaces contribuant à la gestion équilibrée de la ressource en eau ;

- Le SDAGE Loire Bretagne 2010-2015, adopté le 15 octobre 2009 par le comité de bassin, prévoit, dans l'un de ses quinze objectifs principaux, la sauvegarde et la mise en valeur des zones humides, principe mis en œuvre au niveau des SAGE ;

- Le SAGE Thouet définit les modalités d'inventaires des zones humides.

La présente étude prendra en compte la méthodologie du SAGE Thouet validée en janvier 2014.

Définition d'une zone humide

La définition d'une zone humide est donnée par le code de l'environnement (art. L.211-1). Ainsi, les zones humides sont définies comme "des terrains exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre, de façon permanente ou temporaire la végétation, quand elle existe, est dominée par des plantes hygrophiles pendant une partie de l'année".

Trois critères permettent de déterminer s'il s'agit d'une zone humide ou non :

- La présence de végétation hygrophile ;
- L'hydromorphie des sols ;
- L'hydrologie, ou présence d'eau.

Le schéma suivant permet de représenter l'étendue des milieux répondant à la définition de «zones humides» :



Mme RISTOR souligne la confusion trop souvent faite entre zone humide et zone inondable. Outre les zones humides, différents éléments tels que les mares et plans d'eau ainsi que le réseau hydrographique seront inventoriés car ces milieux sont étroitement liés aux zones humides.

Localisation des zones humides

Il existe une diversité de zones humides mais le moteur reste la présence d'eau de manière temporaire à prolongée. Ainsi, dès lors que les conditions nécessaires sont réunies, il est possible d'observer des zones humides partout où le contexte leur est favorable. On observe donc des zones humides de plateau limoneux, de tête de vallon, de bordure de cours d'eau ou de plaine alluviale.

Types de zone humide

Les zones humides recouvrent une diversité de milieux, on peut citer :

- les roselières,
- les prairies humides,
- les mares,
- les boisements humides,
- les terres cultivées,
- les peupleraies…

Les zones dites «dégradées», comme les terres agricoles et paysages artificialisés (peupleraies…) peuvent présenter au moins un des critères d'identification des zones humides, notamment la présence de sols hydromorphes. Ces secteurs seront donc également identifiés.

Fonctionnalités

De cette diversité de types de zones humides, découle une diversité de fonctions, desquelles l'Homme tire des bénéfices, nommés «services rendus».

FONCTIONS HYDROLOGIQUES

Lors d'évènements pluvieux importants, les zones humides recueillent une part plus ou moins importante des volumes de crues en fonction leur capacité à s'étendre et en fonction de leur état de «conservation», c'est-à-dire si elles s'avèrent encore existantes et si elles sont plus ou moins aptes à remplir cette fonction. Ces zones humides constituent ce que l'on nomme une «zone d'expansion de crue».
Le maintien de ces volumes d'eau de manière plus ou moins prolongée dans les zones humides, permet de réduire sensiblement l'importance des volumes d'eau distribués en aval et ainsi de réduire la gravité des phénomènes d'inondation lors d'évènements pluvieux remarquables.

Ces volumes d'eau stockés temporairement peuvent également participer à la recharge des nappes en période hivernale et ainsi restituer l'eau tout le reste de l'année et permettre un soutien d'étiage l'été, ce qui est indispensable au maintien de la vie aquatique.

FONCTIONS BIO-GEO-CHIMIQUES

Les zones humides permettent de ralentir des écoulements de surface et favorisent la sédimentation et le stockage des matières présentes dans les eaux et des polluants qui y sont associés. Certaines de ces substances pourront être absorbées par la végétation et d'autres pourront être stockées et/ou dégradées (au moins en partie) par voie bactérienne.
Les zones humides contribuent donc à l'épuration des eaux et à l'élimination/stockage des nitrates, phosphores, produits phytosanitaires, matières en suspensions…

Elles contribuent ainsi au maintien de la qualité de l'eau qui arrive dans les cours d'eau ou bien dans les nappes.

FONCTIONS ECOLOGIQUES

Les zones humides peuvent constituer des réservoirs d'espèces faunistiques et floristiques parfois rares et menacées.
Elles sont indispensables pour l'hivernage/la migration/la reproduction de nombreux oiseaux d'eau ainsi que pour la faune et la flore des étangs et la reproduction des certains poissons et crustacés.

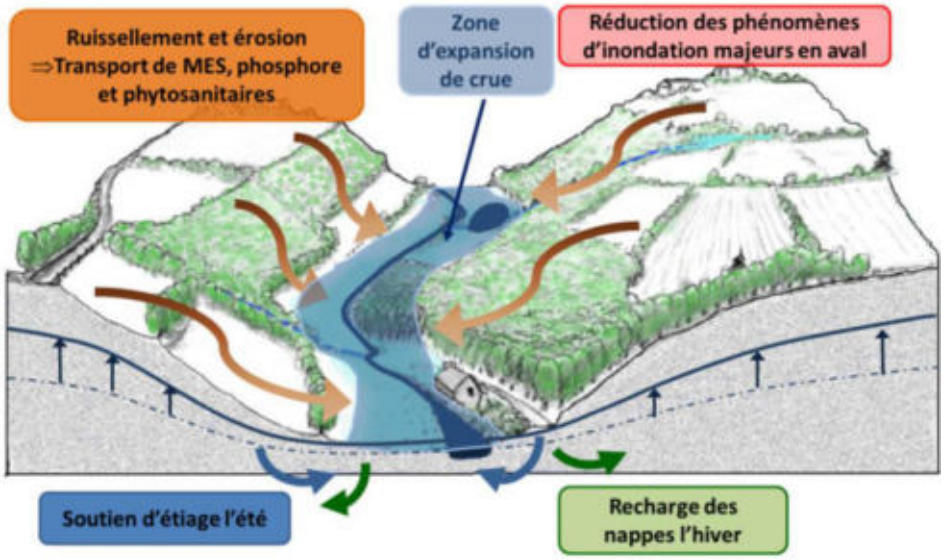

VALEURS SOCIO-ECONOMIQUES ET CULTURELLES

Les zones humides présentent également des intérêts socio-économiques et culturels importants tels que :

- la pêche,
- la chasse,
- la culture maraîchère,
- le pâturage,
- la fauche,
- la populiculture,
- les randonnées,
- les loisirs nautiques,
- les observatoires pour la biodiversité…

Démarche de concertation et de communication

La concertation et la communication sont essentielles dans toute la démarche d'inventaire, puisque les acteurs locaux sont bien souvent les actuels gestionnaires des zones humides et ainsi, du fait de leur connaissance du territoire, ils constituent une source d'information essentielle sur les zones humides à l'échelle communale. Le groupe d'acteurs locaux délibéré par le Conseil Municipal est avant tout un groupe de travail et de réflexion, mais son rôle consiste également à diffuser l'information auprès de la population.

Méthodologie d'inventaire

PHASE DE PRELOCALISATION DES ZONES HUMIDES

La phase de pré-localisation est un moyen de définir et de délimiter les zones humides potentielles. Elle est réalisée à l'échelle du bassin-versant et consiste donc à identifier, sur le territoire, les secteurs à forte probabilité de présence de zones humides, afin d'optimiser les phases suivantes.

Les principales sources d'information dont nous disposons sont les suivantes :

- pré-localisation Agrocampus de Rennes,
- réseau hydrographique,
- carte géologique,
- carte des sols,
- aléa des remontées de nappes,
- topographie,
- photo-aériennes,
- scan 25.

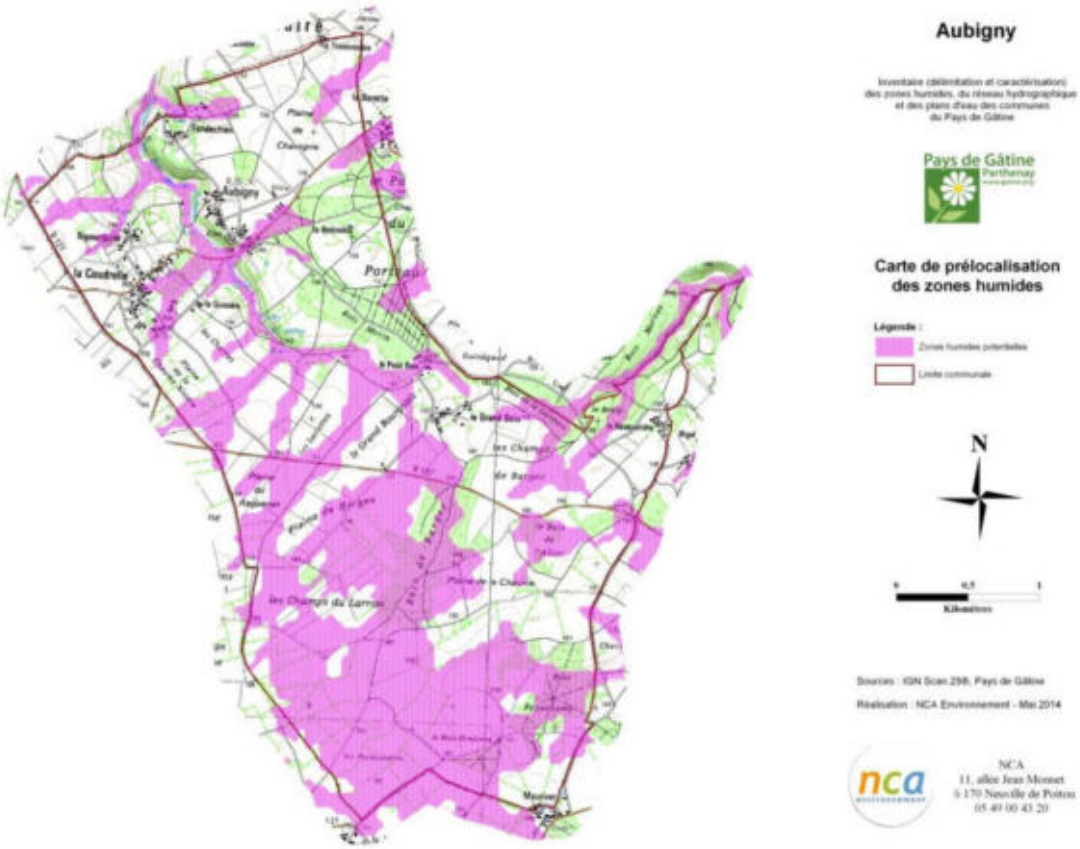

PHASE D'INVENTAIRE ET EXPERTISE DE TERRAIN

L'ensemble du territoire communal sera concerné par cet inventaire à l'exception des surfaces imperméabilisées. L'échelle de cartographique des zones humides sera au 1/7000ème.

Il s'agit d'identifier et délimiter, grâce des investigations de terrain, les zones humides effectives, c'est-à-dire, les zones qui présentent effectivement un caractère humide lorsque l'on suit la procédure d'identification bâtie en cohérence et de manière conforme à la réglementation en vigueur.

Sur le terrain, la végétation sera observée afin de repérer les espèces indicatrices ou les habitats de zones humides. Dans un second temps, le critère pédologique sera utilisé afin de délimiter précisément les contours des zones humides. Dans les zones cultivées, seul le critère pédologique pourra être utilisé, en l'absence de végétation caractéristique.

PHASE DE CARACTERISATION

L'ensemble des données recueillies sur les zones humides de la commune (flore, pédologie, fonctionnement,…) seront renseignées dans une base de données géo-référencée (Logiciel GWERN).

Discussion/questions posées durant la présentation

Question : A terme, quelles seront les contraintes ?

Mme RISTOR répond qu'à l'heure actuelle, cet inventaire ne rajoute pas de contraintes supplémentaires. Il faut se référer à la loi sur l'eau pour ce qui concerne les questions réglementaires. Certains travaux sont réglementés depuis 1992, dont la création de plans d'eau, l'urbanisation et le drainage.

Question : Comment seront nous avertit de la phase de levée de doute ?

Mme RISTOR déclare qu'habituellement, les mairies envoyaient un courrier aux différentes personnes pour les prévenir du dépôt des cartes en mairie. Un affichage en mairie et un article de presse pourront également être fait.

Une remarque est faite concernant la période de prospection (fin juin) qui tombe pendant les moissons.

Mme RISTOR répond que la période de prospection n'est pas forcément la plus favorable mais que l'inventaire se réalisera sur une semaine et que si les personnes le désirent, une rencontre avant et/ou après le passage sur les parcelles pourra être possible. Mme RISTOR rappelle que le marché comprend 47 communes de Pays de Gâtine et s'étale sur 2 ans et demi. Les inventaires ne peuvent pas s'arrêter l'été.

Bilan de la concertation et suite de la démarche d'inventaire

Malgré quelques contestations concernant l'heure de la réunion et l'envoi des courriers, la réunion a permis d'expliquer et de répondre aux questions des différents exploitants.

Le travail de terrain débutera fin **juin** 2014. Les différents exploitants et propriétaires concernés et souhaitant accompagner les techniciens de NCA sur le terrain seront contactés. Suite à cet inventaire, la cartographie provisoire des zones humides sera déposée en mairie pendant deux ou trois semaines (phase de levée de doutes), puis la cartographie sera présentée au groupe d'acteurs locaux lors d'une réunion de restitution.

La prochaine étape de la concertation avec le groupe d'acteurs locaux se déroulera ainsi lors d'une réunion de restitution provisoire, certainement fin juillet/début août 2014.

ANNEXE 4

Compte-rendu de la réunion de restitution provisoire au groupe d'acteurs locaux du 3 septembre

NCA Environnement
11 Allée Jean Monnet
86170 Neuville-de-Poitou
Tél. 05 49 00 43 20
Fax 05 49 00 43 30
Email : accueil@nca-env.fr
www.nca-env.fr
www.nca-methanisation.fr

Études et conseils en environnement
Assainissement collectif
Assainissement non collectif
Maîtrise d'œuvre
Protection des eaux
Hydraulique fluviale
Environnement et agriculture
Méthanisation
Gestion des milieux
Démarche d'insertion écologique
Inventaire faune et flore
Environnement et aménagement

L'inventaire des zones humides est cofinancé par l'Union Européenne.
L'Europe s'engage en Poitou-Charentes.

INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES, DU RESEAU HYDROGRAPHIQUE ET DES PLANS D'EAU

COMMUNE D'AUBIGNY

Compte-rendu
Réunion de restitution au Groupe d'acteurs locaux
Mercredi 3 septembre à 18h30

Objet **:** Présentation des résultats de l'inventaire provisoire des zones humides

Première entreprise française à avoir obtenu en avril 2011 l'AFAQ 26000 et en janvier 2012 la labellisation LUCIE pour son engagement dans la RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) et le développement durable.

SAS au capital de 110 000 €
N° identification :
343 460 622 RCS Poitiers
APE : 7112B
N° TVA : FR 57 343 460 622

Sommaire

Participants à la réunion

Introduction

Méthodologie d'inventaire

Définition d'une zone humide

Phase de pré-inventaire (1ère réunion du groupe d'acteurs)

Résultats de l'inventaire

Sondages pédologiques

Zones humides

Fonctionnalités des zones humides

Plans d'eau et mares

Réseau hydrographique

Discussion - Analyse planche par planche

Bilan de la concertation

Suite de la démarche d'inventaire

Participants à la réunion

Intervenants extérieurs	
NCA Environnement	Mme RISTOR Marie
Pays de Gâtine	M. BRANSIECQ Maxence
Membres du groupe d'acteurs	
Maire	M. MALVAUD Daniel
Représentant ACCA	M. NAULIN Joseph
Exploitants agricoles	M. PILLOT Loïc
	M. JEUDI Daniel
Représentant DSNE[2]	M. BONNESSEE Michel
Représentant Groupe ornithologique 79	M. ROCHETEAU Vincent

[2] Deux-Sèvres Nature et Environnement

Introduction

La réunion de restitution provisoire s'est déroulée le mardi 3 septembre 2014 à 18h30. L'objectif étant de présenter la cartographie provisoire des zones humides, des plans d'eau et du réseau hydrographique de la commune.

Mme RISTOR introduit la séance et remercie les participants de leur présence. Elle précise que cet inventaire intervient dans le cadre d'un groupement de 47 communes du Pays de Gâtine.

La réunion débute alors par quelques rappels sur les zones humides, la démarche de l'étude et la phase de pré-inventaire. Mme RISTOR propose de présenter tout d'abord les résultats généraux avant de répondre à d'éventuelles remarques et de passer ensuite à une analyse plus précise planche par planche.

Méthodologie d'inventaire

Définition d'une zone humide

L'identification des zones humides sur le terrain a respecté la définition donnée par le Code de l'Environnement : les zones humides sont définies comme "des terrains exploités ou non, **habituellement inondés ou gorgés d'eau douce**, salée ou saumâtre, **de façon permanente ou temporaire**, la végétation quand elle existe, est dominée par des plantes hygrophiles pendant une partie de l'année".

Trois critères permettent de déterminer s'il s'agit d'une zone humide ou non :

- La présence de **végétation hygrophile** ;
- L'**hydromorphie des sols** ;
- L'**hydrologie**, ou présence d'eau.

Les zones humides sont des milieux dynamiques, le « panel » en termes d'humidité notamment, est souvent plus large que le laisse à penser la culture populaire. En effet, les zones humides bien connues font souvent références aux marais, aux bourbiers ou aux tourbières. Toutefois, une zone humide peut présenter un degré d'humidité beaucoup plus faible, on parlera de milieux frais qu'il est alors possible de cultiver.



Mme RISTOR souligne la confusion souvent faite entre zone humide et zone inondable. Une corrélation existe bien entre ces deux types de milieux, mais on observe beaucoup plus de zones engorgées que de zones réellement « humides » d'après les critères de qualification réglementaires.

× Phase de pré-inventaire (1ère réunion du groupe d'acteurs)

La phase de pré-inventaire est un moyen de définir et de délimiter les zones humides potentielles. Elle identifie sur le territoire les secteurs à forte probabilité de présence de zones humides, afin de préparer la phase de terrain.

Plusieurs cartes de pré-localisation ainsi que des cartes géologiques et pédologiques ont été analysées afin d'y intégrer la connaissance du territoire du groupe d'acteurs : secteurs ou la pré-localisation est aberrante, zones d'engorgement, zones inondables, zones de sources…

Comme premier outil de réflexion, les atlas de pré-localisation reprenaient le zonage de l'Agrocampus de Rennes (voir carte ci-dessous).

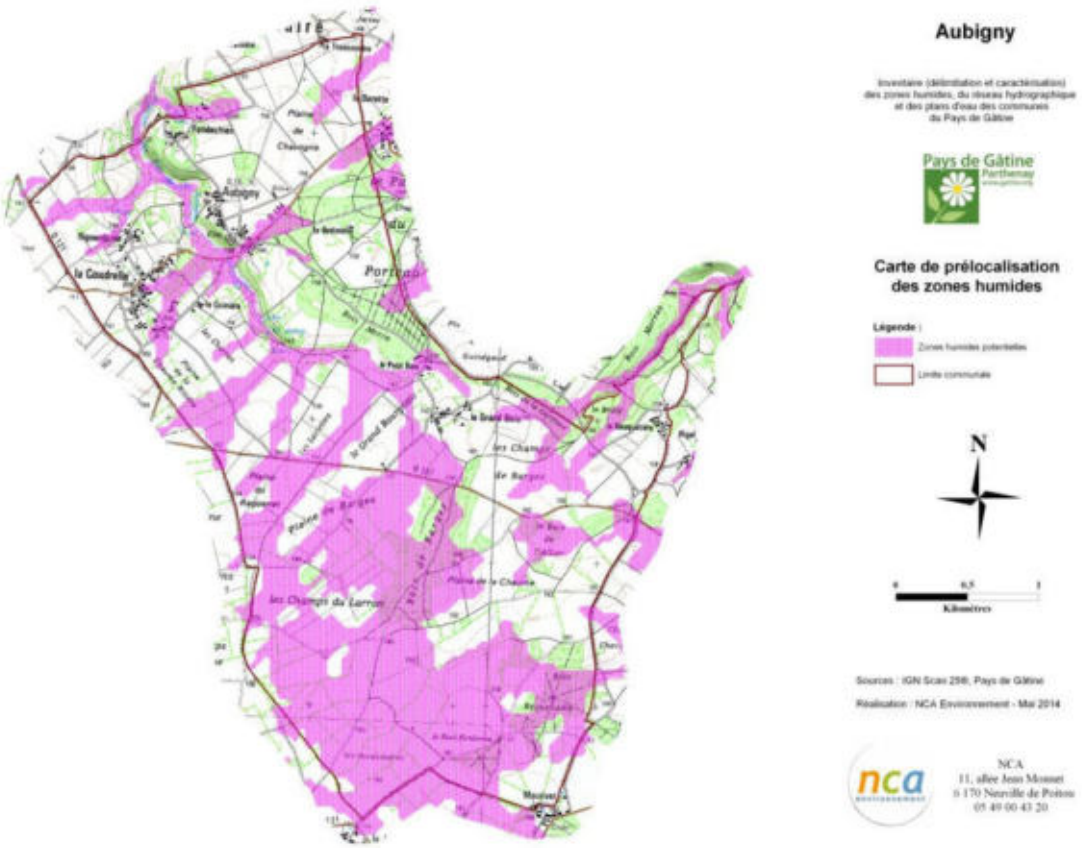

Pré-localisation des zones humides (source : AgroCampus, SAGE Thouet)

Résultats de l'inventaire

× Sondages pédologiques

Mme RISTOR présente les résultats de l'étude.
Au final, le nombre de sondages s'élève à **689** pour une surface communale totale de **1198ha**.

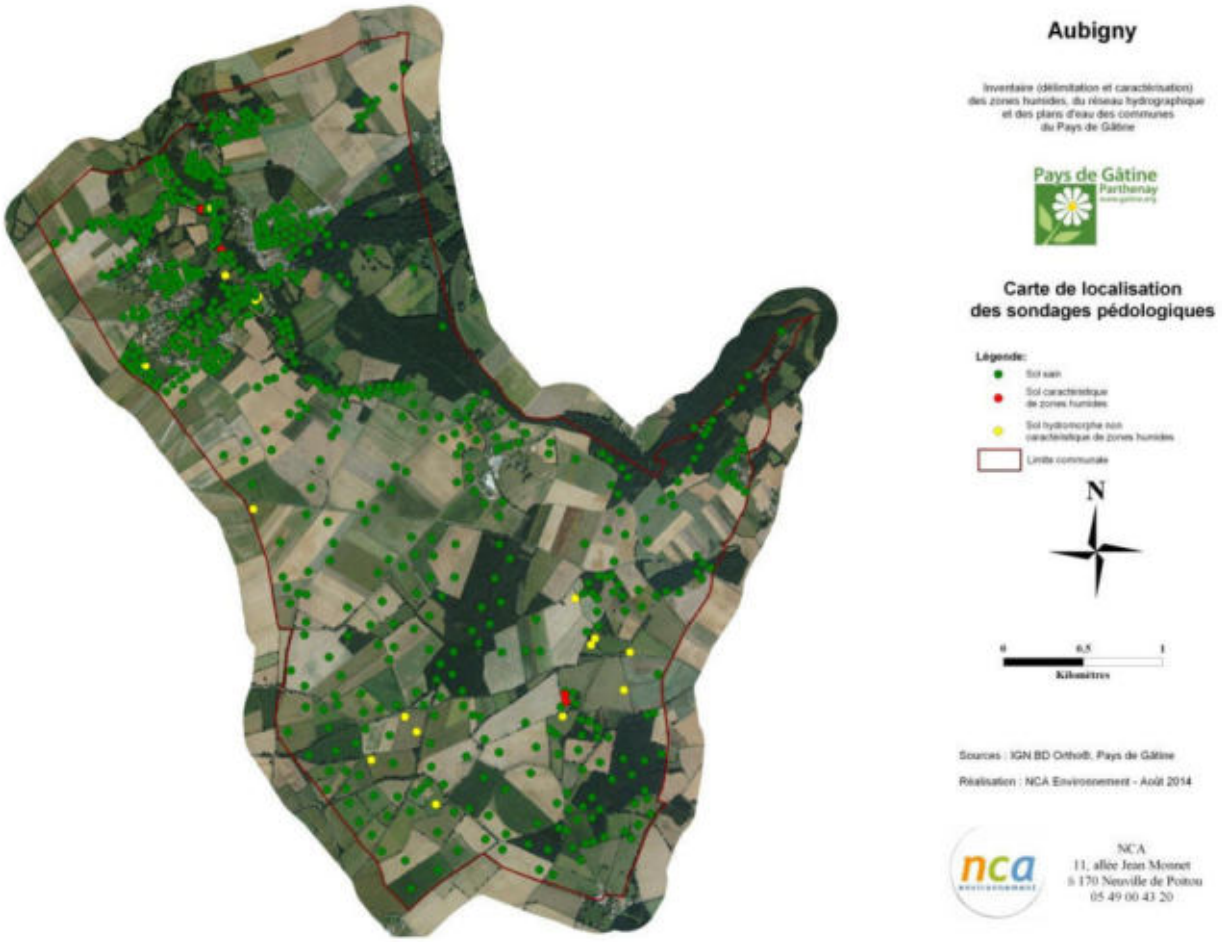

Localisation des sondages pédologiques réalisés sur la commune d'Aubigny

Zones humides

La surface de zones humides inventoriée est de **5,27 hectares**, soit **0,44 %** de la surface communale totale. La proportion de zones humides sur la commune d'Aubigny est plus faible que la moyenne nationale, comprise entre 6 et 16%.

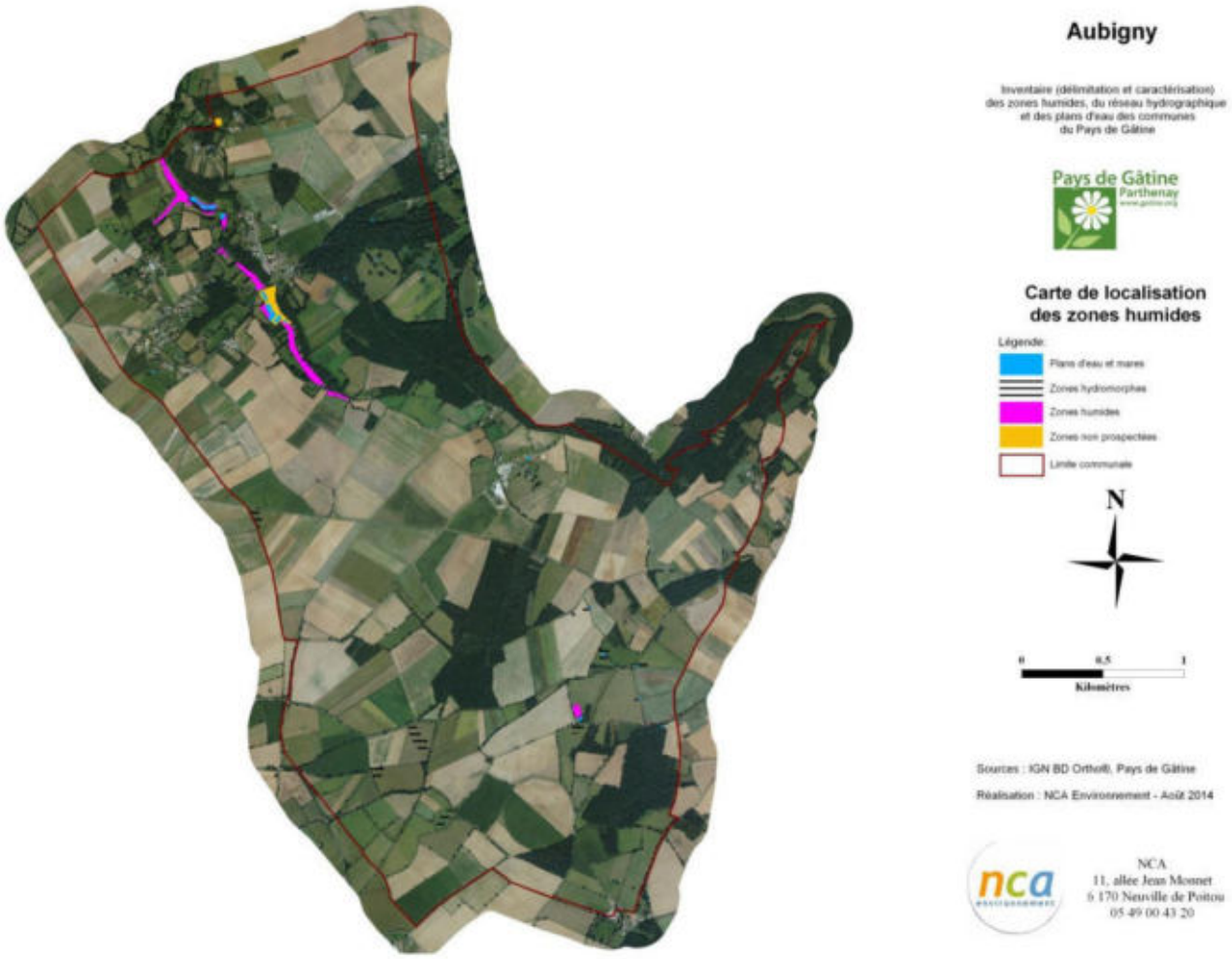

Localisation des zones humides inventoriées

Les zones qui n'ont pas pu être prospectées seront étudiées lors des retours sur le terrain.

Mme RISTOR explique que les sols hydromorphes non caractéristiques de zones humides ne sont pas pris en compte dans le cadre du PLU (Plan Local d'Urbanisme). Ils sont référencés ici à titre indicatif d'un inventaire de connaissance et pour alerter sur le fait que ce sont les vestiges d'anciennes zones humides dont la fonctionnalité a été altérée. Il est important de considérer ces milieux comme étant des « zones humides », mais dont les critères de caractérisation ne répondent pas au cadre réglementaire (apparition des traces d'hydromorphie à des profondeurs supérieures à 25 centimètres).

Fonctionnalités des zones humides

Les fonctionnalités des zones humides observées sur la commune sont globalement bonnes, notamment les fonctions hydrauliques. Les zones humides sont le plus souvent localisées en bordure de cours d'eau et participent donc à la régulation des débits d'étiage. Mais ces fonctionnalités varient en fonction de l'occupation du sol. En effet, les peupleraies et les zones humides cultivées ont peu d'intérêt d'un point de vue biologique. La végétation caractéristique étant absente de ces milieux, les fonctionnalités épuratrices sont aussi plus limitées mais bien présentent avec les phénomènes d'oxydo-réduction découlant de l'alternance de l'engorgement.

Les habitats retrouvés sur la commune sont diversifiés : prairies humides à Joncs, mégaphorbiaies, cariçaies, boisements spontanés, plantations de Peupliers, terres cultivées… Certains de ces habitats présentent un intérêt fort tel que les mégaphorbiaies, les roselières ou certaines prairies humides.

42 espèces caractéristiques de zones humides ont été observées sur la commune la Menthe aquatique, des Carex, des Joncs ou le Cresson des fontaines…

D'un point de vue faunistique, peu d'individus ont pu être repérés, mais de nombreux habitats paraissent favorables aux amphibiens et aux odonates. En effet, les paysages bocagers de la commune, associés à la présence de mares, offrent des sites de reproduction, d'alimentation et de repos pour ces espèces.

L'état de conservation des zones humides est variable suivant le type d'habitat. Les prairies humides sont en bon état de conservation grâce à une gestion adaptée de ces milieux (pâturage/fauche), tandis que les peupleraies et les terres cultivées constituent des zones humides dégradées. Dans l'ensemble, les zones humides étant majoritairement des prairies, elles présentent donc un bon état de conservation.

- Plans d'eau et mares

Les résultats d'inventaire comptabilisent **24 plans d'eau et mares,** pour une surface totale de **1,41 ha d'eau superficielle close** (ne rentrant pas dans l'appellation « zones humides »). On observe une diversité de ces milieux, tant en terme de morphologie et de positionnement, qu'en terme d'usage et de structure de la végétation de ceinture. L'essentiel des mares couvre de petites surfaces (entre 0,01 et 0,05 ha). Les plans d'eau sont également de petites tailles et ne dépassent pas 0,5 ha.



× Réseau hydrographique



Sur la commune, le réseau hydrographique principal (réseau IGN) s'écoule sur près de **2,40 km**. Le réseau hydrographique est peu dense. On retrouve un cours d'eau principal : la rivière des prés de la Guinière.
A cela, s'ajoute le réseau complémentaire issu des observations de terrain et représentant **1,32 km**, sans distinction entre fossés et cours d'eau.

On observe globalement un maintien du caractère naturel des cours d'eau. La connexion entre les milieux humides et les cours d'eau est maintenue sur une grande partie du réseau.

Discussion - Analyse planche par planche

Enfin, le groupe d'acteurs est invité à passer à une analyse plus précise de cet inventaire, planche par planche.

Plusieurs remarques sont prises en compte :

Planche AB41 - AC41

Les propriétaires d'étangs seront recherchés pour inspecter la zone non prospectée.

Planche AC42

M. le maire indique qu'une mare se situant au lieu-dit du Petit Bois a été oublié.

Bilan de la concertation

Les résultats reflètent bien la vision du territoire partagée par les membres présents du groupe d'acteurs. L'effort de prospection est satisfaisant. Les retours permettront de prospecter la zone d'étangs.

Suite de la démarche d'inventaire

La cartographie finale des zones humides, des plans d'eau et du réseau hydrographique de la commune sera présentée lors du Conseil Municipal courant octobre.

ANNEXE 5

Compte-rendu du conseil municipal du 9 octobre

NCA Environnement
11 Allée Jean Monnet
86170 Neuville-de-Poitou
Tél. 05 49 00 43 20
Fax 05 49 00 43 30
Email : accueil@nca-env.fr
www.nca-env.fr
www.nca-methanisation.fr

Études et conseils en environnement
Assainissement collectif
Assainissement non collectif
Maîtrise d'œuvre
Protection des eaux
Hydraulique fluviale
Environnement et agriculture
Méthanisation
Gestion des milieux
Démarche d'insertion écologique
Inventaire faune et flore
Environnement et aménagement

L'inventaire des zones humides est cofinancé par l'Union Européenne.
L'Europe s'engage en Poitou-Charentes.

INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES, DU RESEAU HYDROGRAPHIQUE ET DES PLANS D'EAU

COMMUNE D'AUBIGNY

Compte-rendu
Réunion de restitution au Conseil municipal
Jeudi 9 octobre 2014 - 20h00

Objet **:** Présentation des résultats de l'inventaire pour validation

Première entreprise française à avoir obtenu en avril 2011 l'AFAQ 26000 et en janvier 2012 la labellisation LUCIE pour son engagement dans la RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) et le développement durable.

SAS au capital de 110 000 €
N° identification :
343 460 622 RCS Poitiers
APE : 7112B
N° TVA : FR 57 343 460 622

Sommaire

Participants à la réunion

Introduction

Rappels généraux

1. Contexte de l'étude
2. Définition d'une zone humide

Démarche d'inventaire

1. Phase de pré-inventaire (1ère réunion du groupe d'acteurs)
2. Phase de terrain

Résultats de l'inventaire

1. Zones humides

   Typologie SDAGE

   Typologie CORINE biotopes

   Fonctionnalités des zones humides

2. Plans d'eau et mares
3. Réseau hydrographique

Bilan de l'inventaire

Bilan de la concertation

Suite de la démarche d'inventaire

Participants à la réunion

Intervenant extérieur	
NCA Environnement	Mme RISTOR Marie – Chargée d'études Pédologue
Membres du Conseil municipal	
Maire	M. MALVAUD Daniel
Adjoints	M. GIRARD Sébastien
	M. DABIN Pierre
	Mme ARTUS Sylvie
Conseillers municipaux	M. AZEVEDO Jacques
	Mme GERBIER Sylvie
Secrétaire de mairie	Mme MARTIN Aurélie

Introduction

La réunion du Conseil municipal s'est déroulée le 9 octobre 2014 à 20h00 à la mairie, en présence des élus municipaux. L'objectif étant de présenter la cartographie finale des zones humides, des plans d'eau et du réseau hydrographique de la commune.

Mme RISTOR débute la présentation par des rappels sur les zones humides, puis présente la démarche d'inventaire avec les différentes phases qui la compose, avant d'en arriver aux résultats de l'étude et au bilan.

Pour finir, Mme RISTOR propose de répondre à d'éventuelles questions et présente l'Atlas cartographique final des zones humides.

Rappels généraux

1. Contexte de l'étude

En matière de gestion de l'eau et de préservation des zones humides, deux grands outils de planification ont vu le jour avec la Loi sur l'Eau du 3 janvier 1992 : les Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux et les Schémas d'Aménagement (SDAGE) et de Gestion des Eaux (SAGE).
La commune d'Aubigny se situe sur le territoire du SDAGE Loire-Bretagne et sur le SAGE Thouet. C'est au niveau de ce SAGE que sont définies les modalités d'inventaires de zones humides respectées lors de l'étude.

2. Définition d'une zone humide

L'identification des zones humides sur le terrain a respecté la définition donnée par le Code de l'Environnement : les zones humides sont définies comme "des terrains exploités ou non, **habituellement inondés ou gorgés d'eau douce**, salée ou saumâtre, **de façon permanente ou temporaire**, la végétation quand elle existe, est dominée par des plantes hygrophiles pendant une partie de l'année".

Trois critères permettent de déterminer s'il s'agit d'une zone humide ou non :

- La présence de **végétation hygrophile** ;
- L'**hydromorphie des sols** ;
- L'**hydrologie**, ou présence d'eau.

Les zones humides sont des milieux dynamiques, le « panel » en termes d'humidité notamment, est souvent plus large que le laisse à penser la culture populaire. En effet, les zones humides bien connues font souvent références aux marais, aux bourbiers ou aux tourbières. Toutefois, une zone humide peut présenter un degré d'humidité beaucoup plus faible, on parlera de milieux frais qu'il est alors possible de cultiver.



Mme RISTOR souligne la confusion souvent faite entre zone humide et zone inondable. Une corrélation existe bien entre ces deux types de milieux, mais on observe beaucoup plus de zones engorgées que de zones réellement « humides » d'après les critères de qualification réglementaires.

Démarche d'inventaire

La démarche se veut être une démarche de concertation dont le point le plus important est la création d'un groupe de travail : le groupe d'acteurs locaux.

Une réunion de lancement avec la présentation de la méthodologie en salle, au groupe d'acteurs, a eu lieu le **21 juin** 2014. Une réunion de terrain présentant les critères de la méthodologie s'est déroulée le **28 juin** 2014. Une réunion visant à informer les exploitants agricoles et les propriétaires a eu lieu **3 juin** 2014.

Le terrain s'est déroulé du **23 au 26 juin** 2014. Les personnes désirant accompagnées les techniciens sur le terrain étaient contactées.

L'atlas cartographique a ensuite été déposé en mairie du **21 juillet au 8 août** 2014. Au cours de cette mise à disposition, aucune remarque n'a été déposée en mairie. Une fois la phase de levée de doute terminée, une restitution des résultats provisoires au groupe d'acteurs locaux a eu lieu le **3 septembre**, au cours de laquelle le secteur avec 4 étangs à revérifier a été signalé.

Le retour sur le terrain s'est déroulé le **10 septembre** 2014. Les personnes concernées ont été rencontrées sur leurs parcelles.

La présentation des résultats finaux en vue de la validation de l'inventaire se déroule lors de ce conseil municipal.

1. Phase de pré-inventaire (1ère réunion du groupe d'acteurs)

La phase de pré-inventaire est un moyen de définir et de délimiter les zones humides potentielles. Elle identifie sur le territoire les secteurs à forte probabilité de présence de zones humides, afin de préparer la phase de terrain.

Les résultats du pré-inventaire sont issus des observations du groupe d'acteurs lors de la 1ère réunion de présentation (secteurs ou la pré-localisation est aberrante, zones d'engorgement, zones inondables, sources, etc.), ainsi que de l'analyse des cartes géologiques et pédologiques

2. Phase de terrain

La phase de terrain a eu lieu sur la période fin mai/début juin. Au final, le nombre de sondages pédologiques s'élève à **692** pour une surface communale totale de 1198 ha (cf. carte ci-dessous).

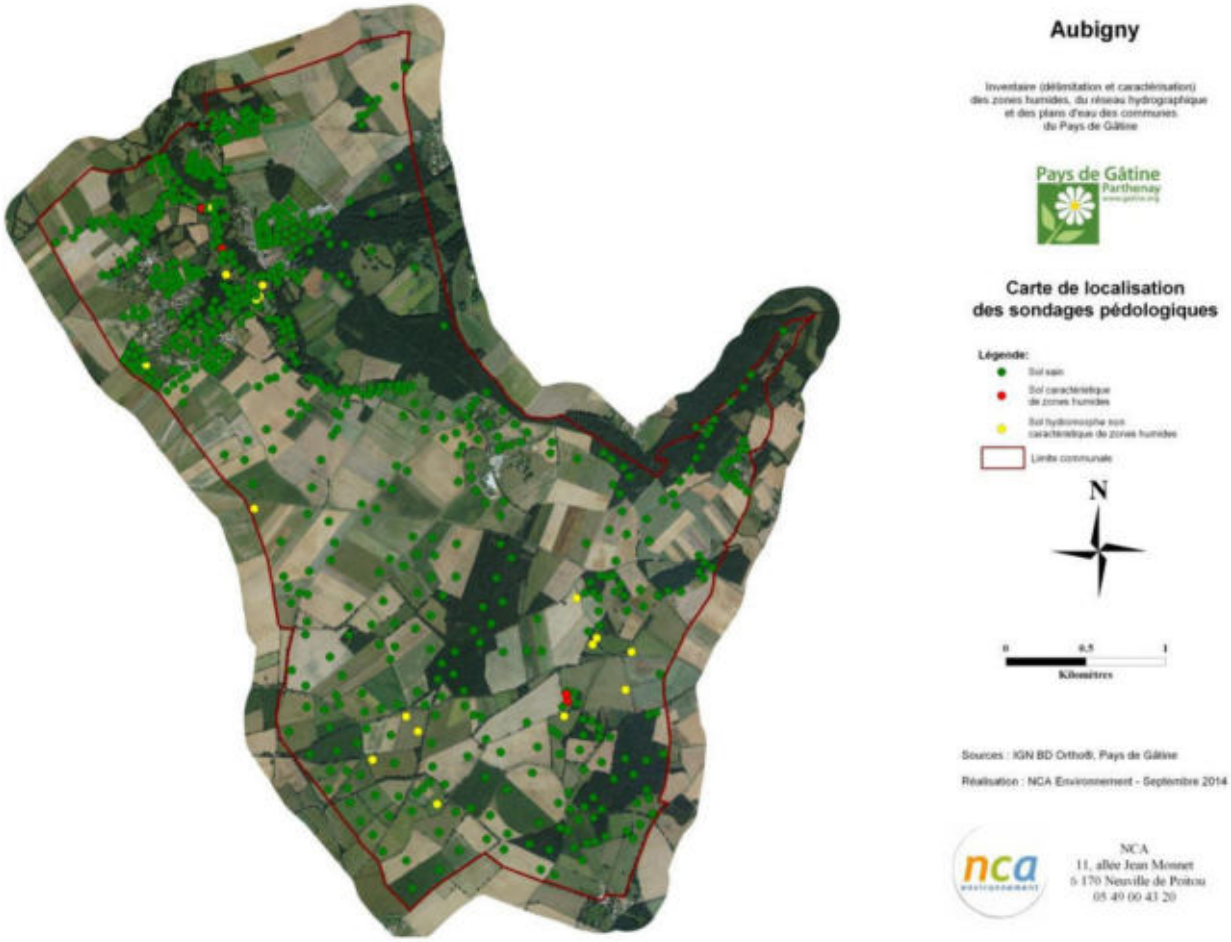

Localisation des sondages pédologiques

Résultats de l'inventaire

1. Zones humides

Mme RISTOR présente enfin les résultats de l'inventaire avec une **surface totale de zones humides recensées de 5,25 ha,** soit **0,44 % de la surface communale totale**.

La proportion moyenne de zones humides sur une commune française est comprise entre 6 et 16 %.



Photographie d'une zone humide (NCA Environnement, 2014)

Mme RISTOR explique que les sols hydromorphes non caractéristiques de zones humides ne sont pas pris en compte dans le cadre du PLU (Plan Local d'Urbanisme). Ils sont référencés ici à titre indicatif d'un inventaire de connaissance et pour alerter sur le fait que ce sont les vestiges d'anciennes zones humides dont la fonctionnalité a été altérée. Il est important de considérer ces milieux comme étant des « zones humides », mais dont les critères de caractérisation ne répondent pas au cadre réglementaire (apparition des traces d'hydromorphie à des profondeurs supérieures à 25 centimètres).

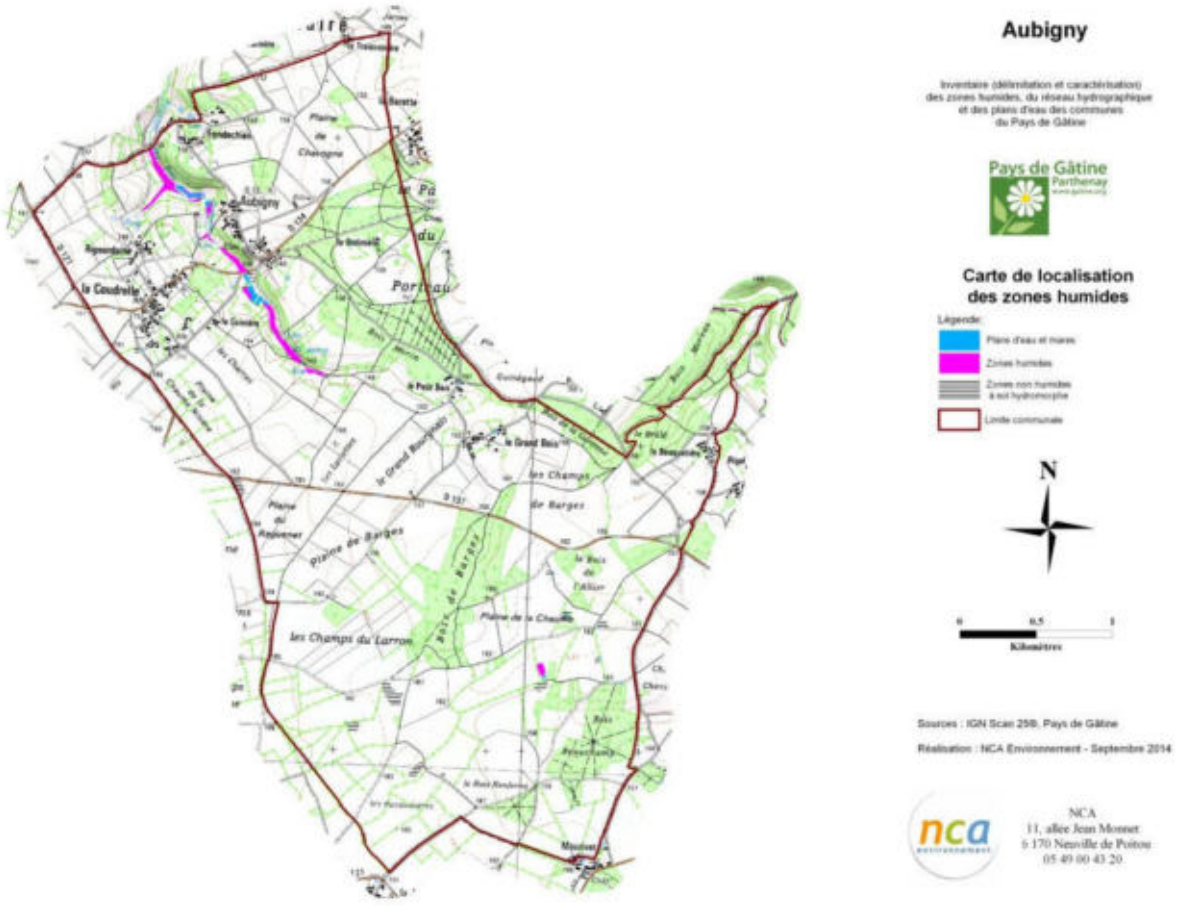

Localisation des zones humides, des plans d'eau et des zones non humides à sol hydromorphe sur la commune

Typologie SDAGE

La typologie SDAGE permet de classer les zones humides en fonction de leur positionnement sur le bassin versant. Les résultats montrent que les zones humides de la commune se situent majoritairement en bordure de cours d'eau (près de 81 %).

Les milieux aquatiques (mares et plans d'eau) intègrent la typologie SDAGE, bien qu'ils ne soient pas considérés comme des zones humides. Les milieux aquatiques représentent 21,46 % des zones (milieux humides et milieux aquatiques confondus). Ce résultat est dû à la surface importante du lac du Cébron.

L'ensemble des résultats est présenté dans le tableau suivant :

	Typologie SDAGE	Surface (ha)	Proportion (%)
	Milieux humides		
5 -	Bordures de cours d'eau	4,30	81,82
7 -	Zones humides de bas-fonds	0,29	5,56
9 -	Bordures de plans d'eau	0,61	11,53
10-	Zones humides de plaines et plateaux	0,06	1,08
	SOUS-TOTAL *(milieux humides)*	**5,25**	
	Milieux aquatiques		
11 –	Zones humides ponctuelles	1,44	21,46
	TOTAL	**6,69**	**100**

Répartition des zones humides selon la typologie SDAGE

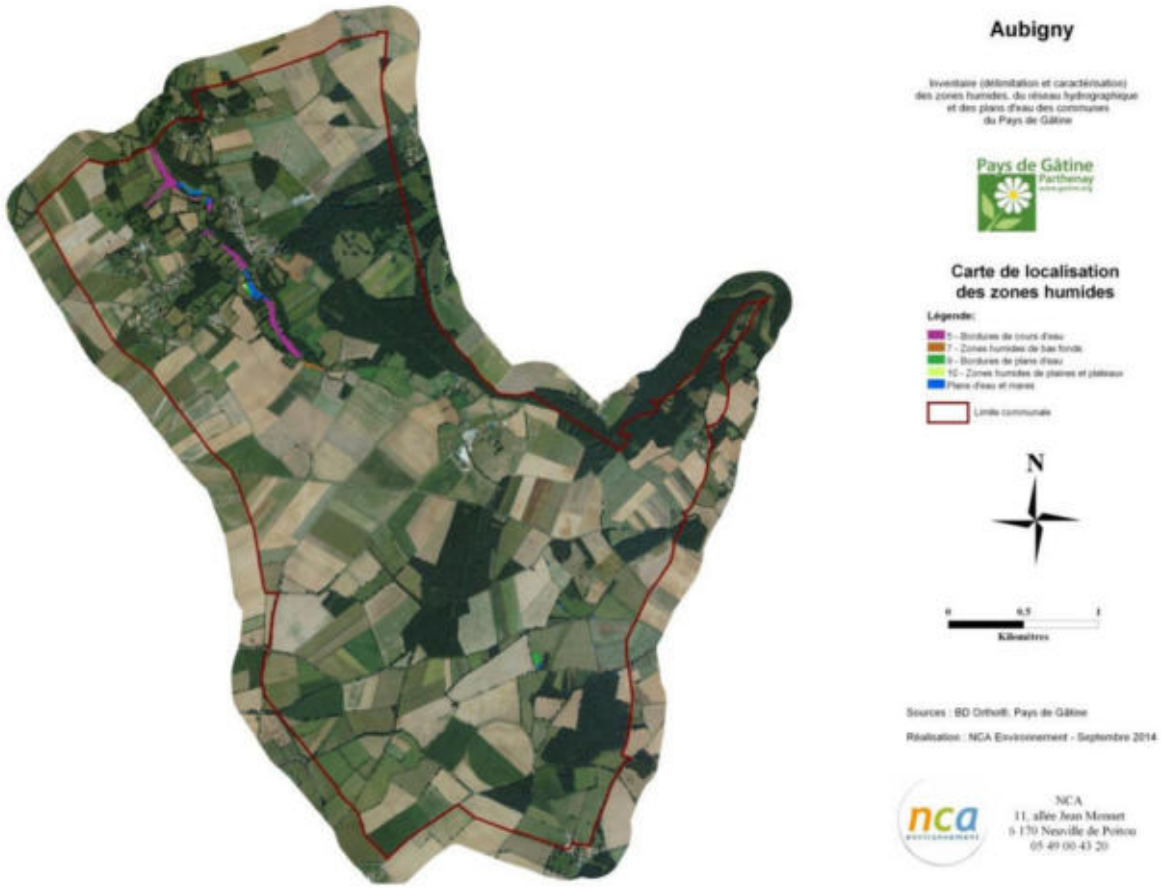

Typologie SDAGE des zones humides inventoriées

Typologie CORINE biotopes

La typologie CORINE biotopes permet de définir des habitats en fonction du cortège floristique présent sur la zone. Cette typologie est une référence européenne. Les prairies humides sont les milieux les plus représentés sur la commune (56,93%).

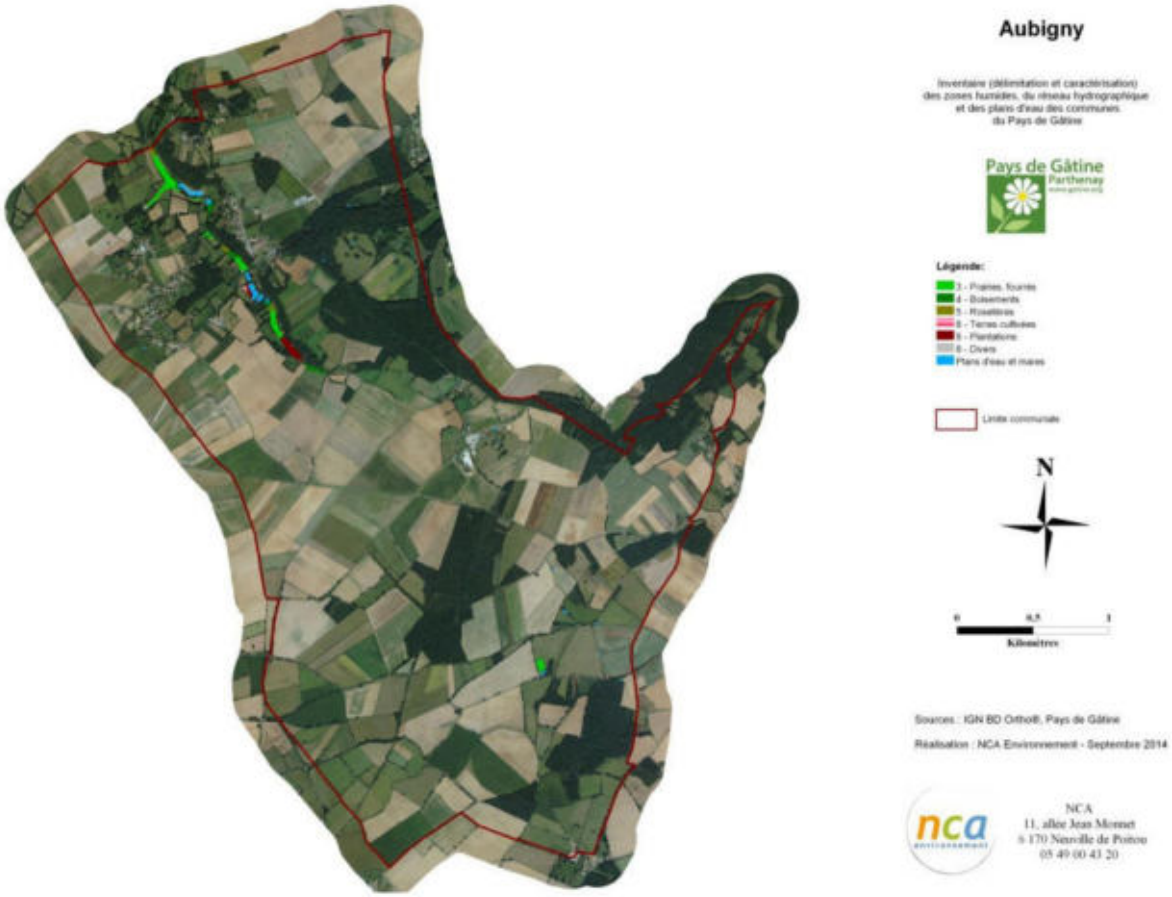

Typologie CORINE biotopes de niveau 1 des zones humides inventoriées (classification des zones humides selon les grands types d'habitats)

	CORINE Biotopes	Surface (ha)	Proportion (%)
3 -	Prairies, fourrés	2,99	56,93
4 -	Boisements	0,78	14,88
5 -	Roselières et marais	0,34	6,51
8 -	Terres cultivées	0,06	1,08
8 -	Plantations	0,91	17,38
8 -	Divers	0,17	3,22
	TOTAL	**5,25**	**100**

Répartition des habitats humides selon la Typologie CORINE Biotopes de niveau 1

Fonctionnalités des zones humides

Les fonctionnalités des zones humides observées sur la commune sont globalement bonnes, notamment les fonctions hydrauliques et biologiques. Mais ces fonctionnalités varient en fonction de l'occupation du sol. En effet, les peupleraies et les zones humides cultivées ont peu d'intérêt d'un point de vue biologique. La végétation caractéristique y étant généralement réduite, les fonctionnalités épuratrices sont aussi plus limitées.

Les habitats retrouvés sur la commune sont diversifiés : prairies humides à Joncs, roselières, cariçaies, mégaphorbiaies, boisements spontanés, plantations de Peupliers, terres cultivées… Certains de ces habitats présentent un intérêt fort tel que les mégaphorbiaies, les roselières et les prairies humides.

42 espèces caractéristiques de zones humides ont été observées sur la commune. D'un point de vue faunistique, de nombreux habitats sont favorables aux amphibiens et aux odonates (libellules), notamment les prairies en bordure de cours de cours d'eau et autour des mares. Les paysages bocagers associés à la présence de mares, offrent des sites de reproduction, d'alimentation et de repos pour ces espèces.

2. Plans d'eau et mares

Les résultats d'inventaire comptabilisent **26 plans d'eau et mares,** pour une surface totale de **1,44 ha d'eau superficielle close** (ne rentrant pas dans l'appellation « zones humides »). On observe une diversité de ces milieux, tant en terme de morphologie et de positionnement, qu'en terme d'usage et de structure de la végétation de ceinture. L'essentiel des mares couvre de petites surfaces (entre 0,01 et 0,05 ha).

3. Réseau hydrographique

Sur la commune, le réseau hydrographique principal (réseau IGN) s'écoule sur près de **2,40 km**. Le réseau hydrographique est peu dense. On retrouve plusieurs cours d'eau principaux, dont le ruisseau des Prés de la Guinière.

A cela, s'ajoute le réseau complémentaire issu des observations de terrain et représentant **1,32 km**, sans distinction entre fossés et cours d'eau.

On observe globalement un maintien du caractère naturel des cours d'eau. La connexion entre les milieux humides et les cours d'eau est maintenue sur une grande partie du réseau.

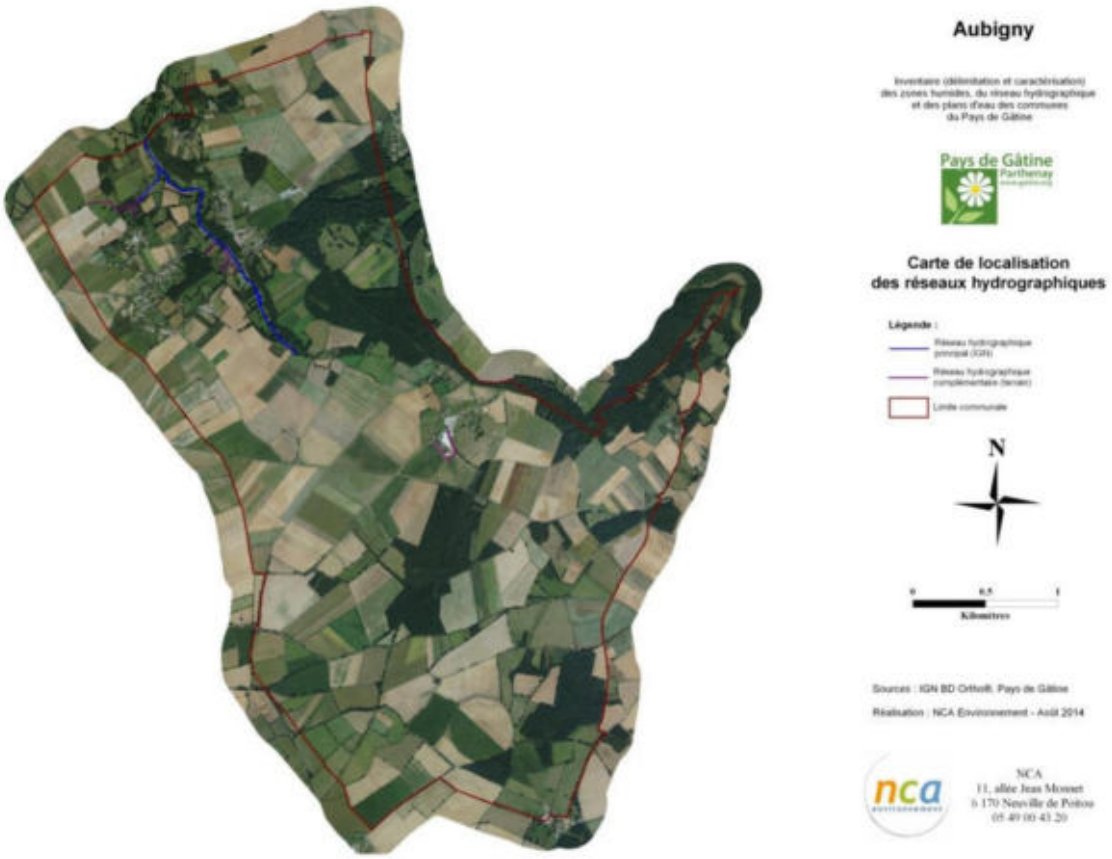

Inventaire du réseau hydrographique de la commune

Bilan de l'inventaire

L'état de conservation des zones humides est variable suivant le type d'habitat. Les zones humides de la commune sont principalement des prairies. Les prairies humides sont en bon état de conservation grâce à une gestion adaptée de ces milieux (pâturage/fauche). Leur fonctionnalités, hydrologiques et épuratices, peuvent alors s'exprimer de manière satisfaisante. A l'inverse, les peupleraies et les terres cultivées constituent des zones humides dégradées. En effet, dans ces deux cas la biodiversité est limitée. La populiculture intensive assèche la zone et le travail de la terre altère la zone humide.

Les cours d'eau affichent majoritairement un état naturel, avec présence d'un lit mineur et d'un lit majeur (zones humides). On observe un maintien de la connexion entre zones humides et réseau hydrographique.

Bilan de la concertation

Cet inventaire a été réalisé dans le cadre d'une démarche de concertation. Les cartes, les résultats et les atlas présentés au Conseil Municipal tiennent compte des corrections effectuées suites aux remarques du groupe d'acteurs et au retour de terrain. L'atlas cartographique final est présenté aux membres du Conseil, l'ensemble de la commune est passé en revue, planche par planche.

Les autres membres du conseil n'ont pas de remarques à formuler sur la présentation et le rendu.

Suite de la démarche d'inventaire

Après délibération et validation de l'étude par le Conseil Municipal, la restitution des documents finaux est prévue pour fin octobre 2014.

ANNEXE 6

Flore observée sur la commune d'Aubignylors de l'inventaire (juin 2014)

Flore observée sur la commune d'Aubigny

Nom Scientifique	*Nom Vernaculaire*
Acer campestre	Erable champetre
Agrostis stolonifera	**Agrostide stolonifère**
Aillum ursinum	Ail des ours
Alnus glutinosa	**Aulne glutineux**
Arrhenaterum eliatus	Fromental
Arum italicum	Gouet d'Italie
Bellis perennis	Paquerette
Brunella vulgaris	Brunelle commune
Calystegia sepium	**Liseron des haies**
Carex acutiformis	**Laîche des marais**
Carex divisa	**Laîche divisée**
Carex hirta	Laiche hérissée
Carex otrubae	Laiche cuivrée
Carex ovalis	Laîche des lièvres
Carex pseudocyperus	**Carex faux-souchet**
Carex remota	**Laiche espacée**
Centaurea nigra	Centaurée noire
Cerastium glomeratum	Ceraistre aggloméré
Cirsium palustre	**Cirse des marais**
Crataegus monogyna	Aubépine
Cynosurus cristatus	Crételle
Cyperus longus	**Souchet odorant**
Dactylis glomerata	Dactyle aggloméré
Eleocharis palustris	**Eleocharis des marais**
Epilobium hirsutum	**Epilobe hirsute**
Epilobium parviflorum	**Epilobe à petites fleurs**
Equisetum arvense	Prêle des champs
Equisetum fluviatile	**Prêle des cours d'eau**
Festuca pratensis	Fétuque des prés
Filipendula ulmaria	**Reine des prés**
Fraxinus excelsior	Frêne commun
Galium aparine	Gaillet grateron
Galium palustre	**Gaillet des marais**
Geranium robertianum	Geranium herbe à Robert
Geum urbanum	Benoite commune
Glyceria fluitans	Glycérie flottante
Hedera helix	Lierre commun
Helosciadum nodiflorum	**Ache nodiflore**
Holcus lanatus	Houlque laineuse
Hypericum tetrapterum	**Millepertuis à quatre ailes**
Hypochaeris radicata	Porcelle enracinée

Nom Scientifique	*Nom Vernaculaire*
Iris pseudacorus	**Iris faux-acore**
Juncus acutiflorus	**Jonc acutiflore**
Juncus articulatus	**Jonc articulé**
Juncus effusus	**Jonc diffus**
Juncus inflexus	**Jonc arqué**
Lolium perenne	Ray-gras anglais
Lonicera periclymenum	Chevrefeuille
Lotus corniculatus	Lotier corniculé
Lotus pedunculatus	**Lotier des marais**
Lychnis flos-cuculi	**Lychnis fleur de coucou**
Lycopus europaeus	**Lycope d'Europe**
Lysimachia nummularia	**Lysimaque nummulaire**
Lythrum salicaria	**Salicaire commune**
Mentha aquatica	**Menthe aquatique**
Mentha rotundifolia	**Menthe à feuilles rondes**
Nasturtium officinale	**Cresson de fontaine**
Phalaris arundinacea	**Baldingère**
Plantago lanceolata	Plantain lancéolé
Plantago major	Grand plantain
Poa trivialis	*Pâturin commun*
Polygonum hydropiper	**Renouée poivre d'eau**
Populus sp.	Peuplier
Potentilla reptans	Potentille rampante
Pulicaria dysentérica	**Pulicaire dysentérique**
Ranunculus acris	Renoncule âcre
Ranunculus repens	**Renoncule rampante**
Rubus fruticosus	Ronce
Rumex acetosa	Grande oseille
Rumex conglomeratus	**Rumex aggloméré**
Rumex crispus	**Oseille crépue**
Rumex obtusifolius	Patience à feuilles obtuses
Salix caprea	**Saule marsault**
Sambucus nigra	Sureau noir
Scrophularia auriculata	**Scrophualire à oreillettes**
Solanum dulcamara	**Morelle douce-amère**
Stachys palustris	**Epiaire des marais**
Tamus communis	Tamier commun
Taraxacum officinale	Pissenlit
Trifolium arvense	Trèfle des champs
Trifolium pratense	Trèfle des prés
Trifolium repens	Trèfle blanc
Urtica dioïca	Ortie dioïque
Veronica beccabunga	**Véronique des ruisseaux**

****en gras*** *: Espèces indicatrices de zones humides (Arrêté du 24 juin 2008, modifié par l'arrêté du 1er octobre 2009 : Annexe II, Table A) ;*



Aubigny

Inventaire (délimitation et caractérisation)
des zones humides, du réseau hydrographique
et des plans d'eau des communes
du Pays de Gâtine

Pays de Gâtine
Parthenay
www.gatine.org

ATLAS DE LOCALISATION DES ZONES HUMIDES

Document final

N

0 0,5 1
Kilomètres

Sources : IGN Scan 25®, Pays de Gâtine
Réalisation : NCA Environnement - Septembre 2014

NCA
11, allée Jean Monnet
6 170 Neuville de Poitou
05 49 00 43 20



Aubigny
- 79019 -

Inventaire (délimitation et caractérisation)
des zones humides, du réseau hydrographique
et des plans d'eau des communes du pays de Gâtine

Pays de Gâtine Parthenay
www.gatine.org

SAGE THOUET

PLANCHE AB41



N

0 100 200
Mètres

Sources : IGN Scan25©, BD Orthophoto©
Pays de Gâtine, NCA Environnement
Réalisation: NCA Environnement - Septembre 2014

Légende

Typologie des zones humides suivant leur code CORINE Biotopes

- 37.1 - Communautés à Reine des prés (mégaphorbiaies)
- 37.21 - Prairies humides atlantiques à subatlantiques
- 37.22 - Prairies à Jonc acutiflore
- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 44.91 - Bois marécageux d'Aulnes
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.2122 - Cariçaies à laîche des marais
- 53.218 - Cariçaies à Carex pseudocyperus
- 81.2 - Prairies humides améliorées
- 83.321 - Plantations de peupliers cultivars
- 85.15 - Communautés sub-naturelles des parcs
- 87.1 - Terrains en friche

Zones non humides

- Zones non humides à sol hydromorphe
- Plans d'eau et mares

Repères

- Réseau hydrographique principal (IGN)
- Réseau hydrographique complémentaire (terrain)
- Limite communale

Observations complémentaires

- Source
- Lavoir
- Mouillère
- Lavoir-source
- Ruissellement important
- Engorgement
- Puits
- Ancienne fontaine
- Fontaine et sources aménagées
- Espèce végétale envahissante
- Mare comblée
- Remblai
- Zone d'infiltration souterraine
- Autres

nca environnement

NCA Environnement
11 allée Jean Monnet
86170 Neuville de Poitou

Aubigny
- 79019 -

Inventaire (délimitation et caractérisation)
des zones humides, du réseau hydrographique
et des plans d'eau des communes du pays de Gâtine

PLANCHE AB41





N

0 100 200
Mètres

Sources : IGN Scan25©, BD Orthophoto©
Pays de Gâtine, NCA Environnement
Réalisation: NCA Environnement - Septembre 2014

Légende

Typologie des zones humides suivant leur code CORINE Biotopes

- 37.1 - Communautés à Reine des prés (mégaphorbiaies)
- 37.21 - Prairies humides atlantiques à subatlantiques
- 37.22 - Prairies à Jonc acutiflore
- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 44.91 - Bois marécageux d'Aulnes
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.2122 - Cariçaies à laîche des marais
- 53.218 - Cariçaies à Carex pseudocyperus
- 81.2 - Prairies humides améliorées
- 83.321 - Plantations de peupliers cultivars
- 85.15 - Communautés sub-naturelles des parcs
- 87.1 - Terrains en friche

Zones non humides

- Zones non humides à sol hydromorphe
- Plans d'eau et mares

Repères

- Réseau hydrographique principal (IGN)
- Réseau hydrographique complémentaire (terrain)
- Limite communale

Observations complémentaires

- Source
- Lavoir
- Mouillère
- Lavoir-source
- Ruissellement important
- Engorgement
- Puits
- Ancienne fontaine
- Fontaine et sources aménagées
- Espèce végétale envahissante
- Mare comblée
- Remblai
- Zone d'infiltration souterraine
- Autres

NCA Environnement
11 allée Jean Monnet
86170 Neuville de Poitou

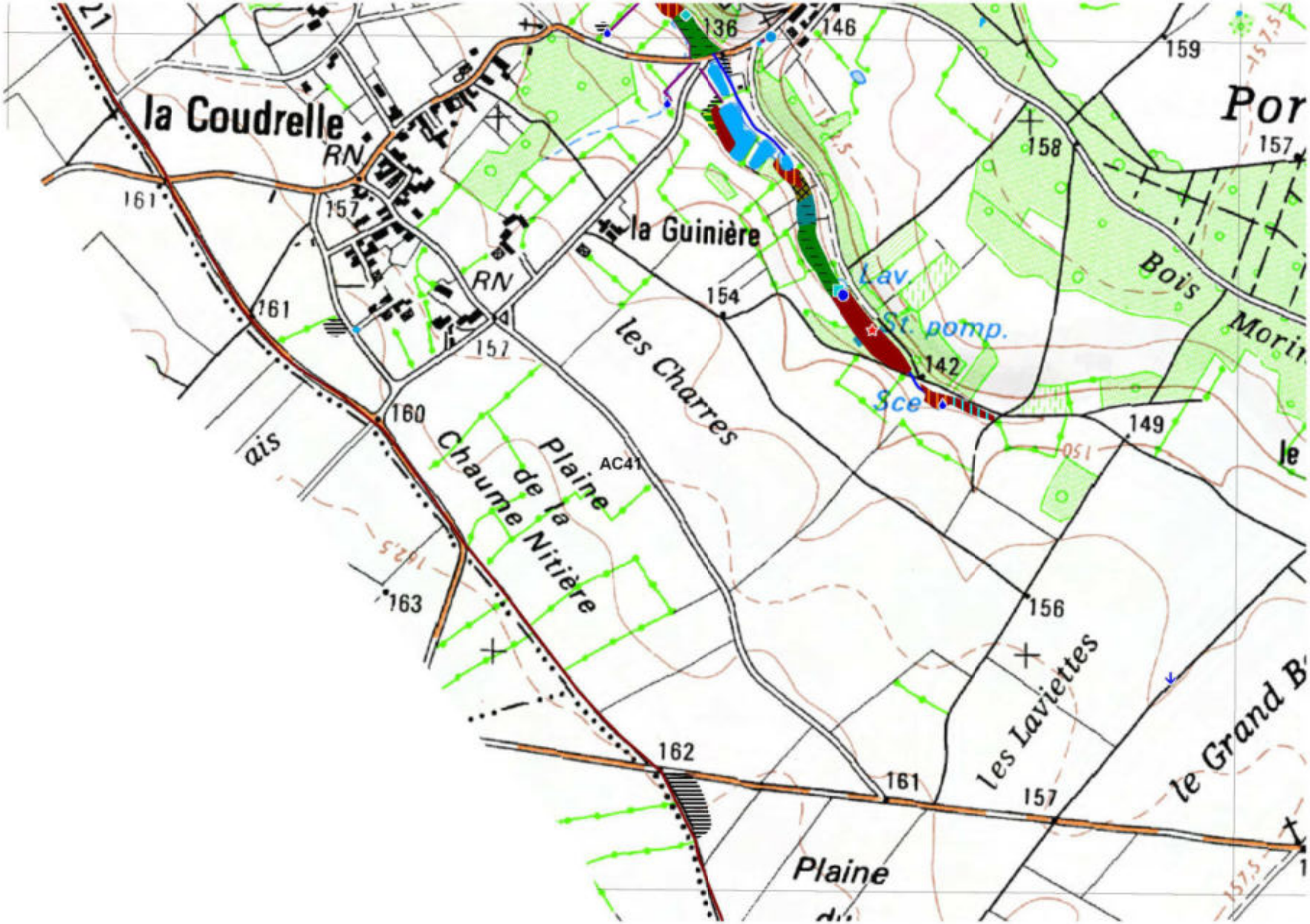

Aubigny
- 79019 -

Inventaire (délimitation et caractérisation) des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau des communes du pays de Gâtine

PLANCHE AC41

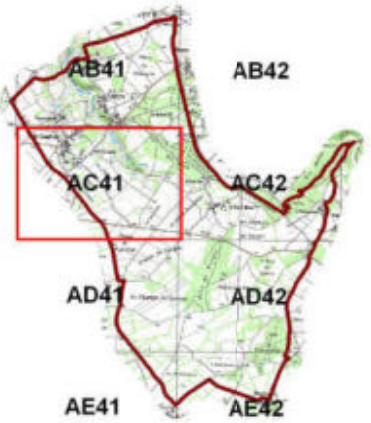

N

0 100 200
Mètres

Sources : IGN Scan25©, BD Orthophoto©
Pays de Gâtine, NCA Environnement
Réalisation: NCA Environnement - Septembre 2014

Légende

Typologie des zones humides suivant leur code CORINE Biotopes

- 37.1 - Communautés à Reine des prés (mégaphorbiaies)
- 37.21 - Prairies humides atlantiques à subatlantiques
- 37.22 - Prairies à Jonc acutiflore
- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 44.91 - Bois marécageux d'Aulnes
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.2122 - Cariçaies à laîche des marais
- 53.218 - Cariçaies à Carex pseudocyperus
- 81.2 - Prairies humides améliorées
- 83.321 - Plantations de peupliers cultivars
- 85.15 - Communautés sub-naturelles des parcs
- 87.1 - Terrains en friche

Zones non humides

- Zones non humides à sol hydromorphe
- Plans d'eau et mares

Repères

- Réseau hydrographique principal (IGN)
- Réseau hydrographique complémentaire (terrain)
- Limite communale

Observations complémentaires

- Source
- Lavoir
- Mouillère
- Lavoir-source
- Ruissellement important
- Engorgement
- Puits
- Ancienne fontaine
- Fontaine et sources aménagées
- Espèce végétale envahissante
- Mare comblée
- Remblai
- Zone d'infiltration souterraine
- Autres

NCA Environnement
11 allée Jean Monnet
86170 Neuville de Poitou

Aubigny
- 79019 -

Inventaire (délimitation et caractérisation)
des zones humides, du réseau hydrographique
et des plans d'eau des communes du pays de Gâtine

Pays de Gâtine Parthenay
www.gatine.org

SAGE THOUET

PLANCHE AC41

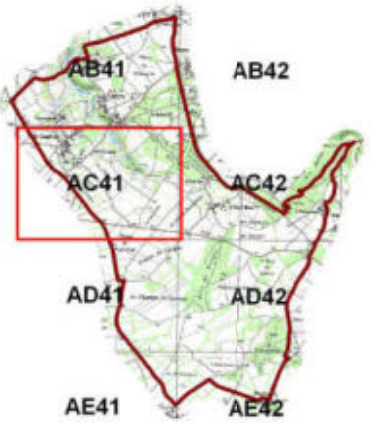

N

0 100 200
Mètres

Sources : IGN Scan25©, BD Orthophoto©
Pays de Gâtine, NCA Environnement
Réalisation: NCA Environnement - Septembre 2014

Légende

Typologie des zones humides suivant leur code CORINE Biotopes

- 37.1 - Communautés à Reine des prés (mégaphorbiaies)
- 37.21 - Prairies humides atlantiques à subatlantiques
- 37.22 - Prairies à Jonc acutiflore
- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 44.91 - Bois marécageux d'Aulnes
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.2122 - Cariçaies à laîche des marais
- 53.218 - Cariçaies à Carex pseudocyperus
- 81.2 - Prairies humides améliorées
- 83.321 - Plantations de peupliers cultivars
- 85.15 - Communautés sub-naturelles des parcs
- 87.1 - Terrains en friche

Zones non humides

- Zones non humides à sol hydromorphe
- Plans d'eau et mares

Repères

- Réseau hydrographique principal (IGN)
- Réseau hydrographique complémentaire (terrain)
- Limite communale

Observations complémentaires

- Source
- Lavoir
- Mouillère
- Lavoir-source
- Ruissellement important
- Engorgement
- Puits
- Ancienne fontaine
- Fontaine et sources aménagées
- Espèce végétale envahissante
- Mare comblée
- Remblai
- Zone d'infiltration souterraine
- Autres

nca environnement

NCA Environnement
11 allée Jean Monnet
86170 Neuville de Poitou

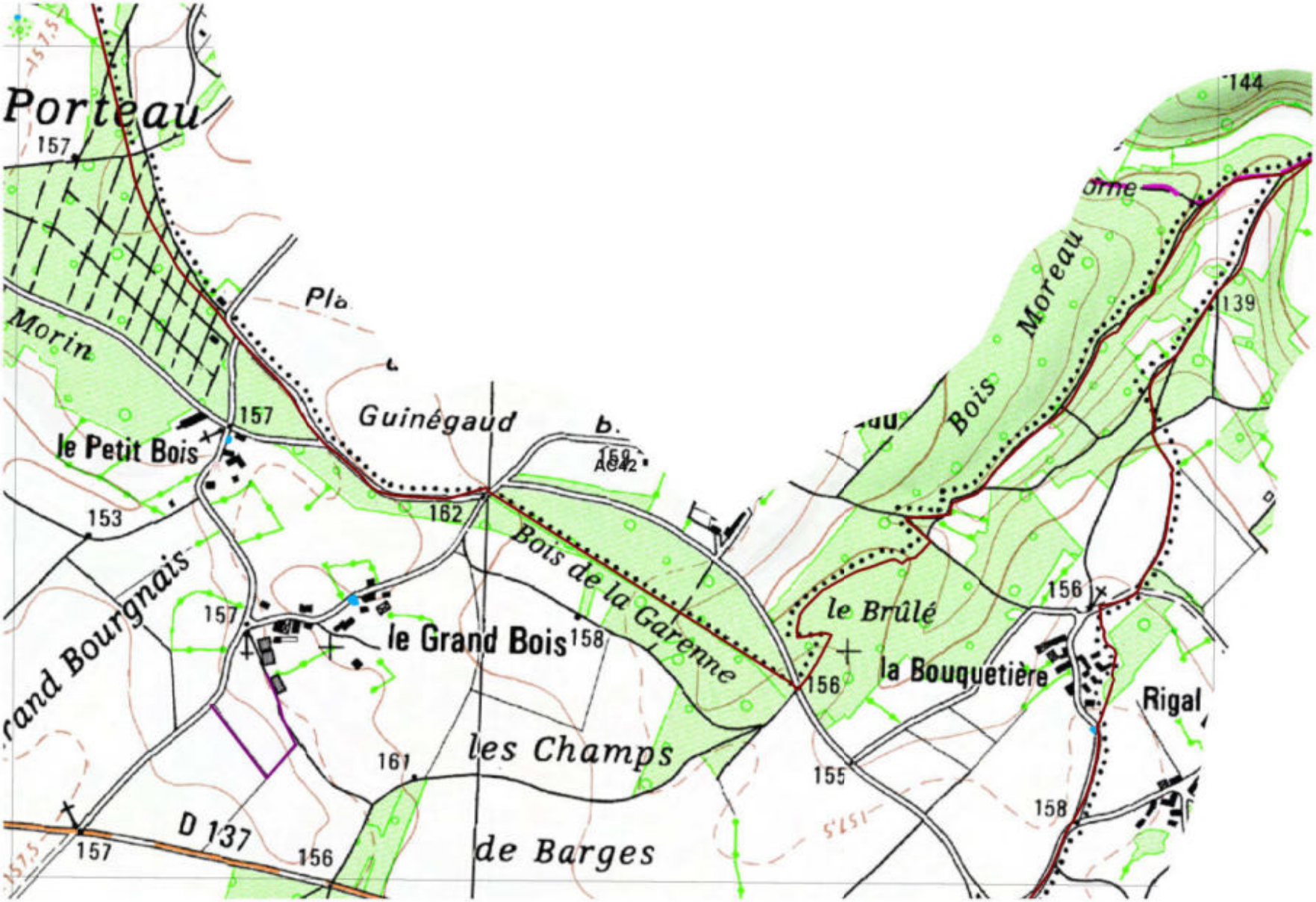

Aubigny
- 79019 -

Inventaire (délimitation et caractérisation)
des zones humides, du réseau hydrographique
et des plans d'eau des communes du pays de Gâtine

Pays de Gâtine Parthenay
www.gatine.org

SAGE THOUET

PLANCHE AC42



N

0 100 200
Mètres

Sources : IGN Scan25©, BD Orthophoto©
Pays de Gâtine, NCA Environnement
Réalisation: NCA Environnement - Septembre 2014

Légende

Typologie des zones humides suivant leur code CORINE Biotopes

- 37.1 - Communautés à Reine des prés (mégaphorbiaies)
- 37.21 - Prairies humides atlantiques à subatlantiques
- 37.22 - Prairies à Jonc acutiflore
- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 44.91 - Bois marécageux d'Aulnes
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.2122 - Cariçaies à laîche des marais
- 53.218 - Cariçaies à Carex pseudocyperus
- 81.2 - Prairies humides améliorées
- 83.321 - Plantations de peupliers cultivars
- 85.15 - Communautés sub-naturelles des parcs
- 87.1 - Terrains en friche

Zones non humides

- Zones non humides à sol hydromorphe
- Plans d'eau et mares

Repères

- Réseau hydrographique principal (IGN)
- Réseau hydrographique complémentaire (terrain)
- Limite communale

Observations complémentaires

- Source
- Lavoir
- Mouillère
- Lavoir-source
- Ruissellement important
- Engorgement
- Puits
- Ancienne fontaine
- Fontaine et sources aménagées
- Espèce végétale envahissante
- Mare comblée
- Remblai
- Zone d'infiltration souterraine
- Autres

nca environnement

NCA Environnement
11 allée Jean Monnet
86170 Neuville de Poitou

Aubigny
- 79019 -

Inventaire (délimitation et caractérisation)
des zones humides, du réseau hydrographique
et des plans d'eau des communes du pays de Gâtine

PLANCHE AC42



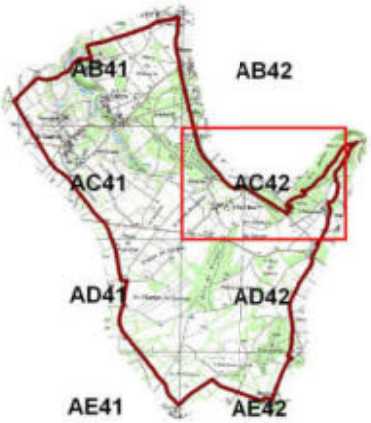

N

0 100 200
Mètres

Sources : IGN Scan25©, BD Orthophoto©
Pays de Gâtine, NCA Environnement
Réalisation: NCA Environnement - Septembre 2014

Légende

Typologie des zones humides suivant leur code CORINE Biotopes

- 37.1 - Communautés à Reine des prés (mégaphorbiaies)
- 37.21 - Prairies humides atlantiques à subatlantiques
- 37.22 - Prairies à Jonc acutiflore
- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 44.91 - Bois marécageux d'Aulnes
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.2122 - Cariçaies à laîche des marais
- 53.218 - Cariçaies à Carex pseudocyperus
- 81.2 - Prairies humides améliorées
- 83.321 - Plantations de peupliers cultivars
- 85.15 - Communautés sub-naturelles des parcs
- 87.1 - Terrains en friche

Zones non humides

- Zones non humides à sol hydromorphe
- Plans d'eau et mares

Repères

- Réseau hydrographique principal (IGN)
- Réseau hydrographique complémentaire (terrain)
- Limite communale

Observations complémentaires

- Source
- Lavoir
- Mouillère
- Lavoir-source
- Ruissellement important
- Engorgement
- Puits
- Ancienne fontaine
- Fontaine et sources aménagées
- Espèce végétale envahissante
- Mare comblée
- Remblai
- Zone d'infiltration souterraine
- Autres

NCA Environnement
11 allée Jean Monnet
86170 Neuville de Poitou

Aubigny
- 79019 -

Inventaire (délimitation et caractérisation)
des zones humides, du réseau hydrographique
et des plans d'eau des communes du pays de Gâtine



PLANCHE AD41

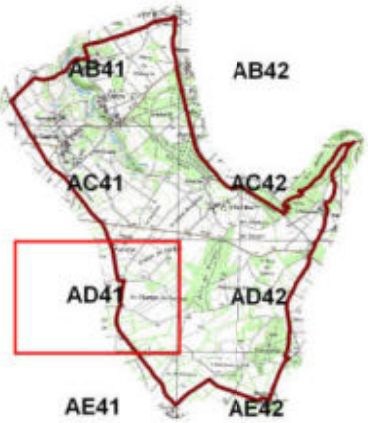

N

0 100 200
Mètres

Sources : IGN Scan25©, BD Orthophoto©
Pays de Gâtine, NCA Environnement
Réalisation: NCA Environnement - Septembre 2014

Légende

Typologie des zones humides suivant leur code CORINE Biotopes

- 37.1 - Communautés à Reine des prés (mégaphorbiaies)
- 37.21 - Prairies humides atlantiques à subatlantiques
- 37.22 - Prairies à Jonc acutiflore
- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 44.91 - Bois marécageux d'Aulnes
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.2122 - Cariçaies à laîche des marais
- 53.218 - Cariçaies à Carex pseudocyperus
- 81.2 - Prairies humides améliorées
- 83.321 - Plantations de peupliers cultivars
- 85.15 - Communautés sub-naturelles des parcs
- 87.1 - Terrains en friche

Zones non humides

- Zones non humides à sol hydromorphe
- Plans d'eau et mares

Repères

- Réseau hydrographique principal (IGN)
- Réseau hydrographique complémentaire (terrain)
- Limite communale

Observations complémentaires

- Source
- Lavoir
- Mouillère
- Lavoir-source
- Ruissellement important
- Engorgement
- Puits
- Ancienne fontaine
- Fontaine et sources aménagées
- Espèce végétale envahissante
- Mare comblée
- Remblai
- Zone d'infiltration souterraine
- Autres

NCA Environnement
11 allée Jean Monnet
86170 Neuville de Poitou

Aubigny
- 79019 -

Inventaire (délimitation et caractérisation)
des zones humides, du réseau hydrographique
et des plans d'eau des communes du pays de Gâtine



PLANCHE AD41

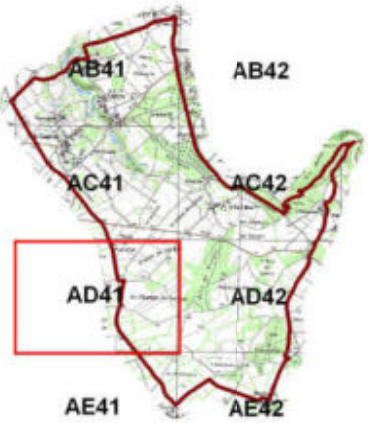

N

0 100 200
Mètres

Sources : IGN Scan25©, BD Orthophoto©
Pays de Gâtine, NCA Environnement
Réalisation: NCA Environnement - Septembre 2014

Légende

Typologie des zones humides suivant leur code CORINE Biotopes

- 37.1 - Communautés à Reine des prés (mégaphorbiaies)
- 37.21 - Prairies humides atlantiques à subatlantiques
- 37.22 - Prairies à Jonc acutiflore
- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 44.91 - Bois marécageux d'Aulnes
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.2122 - Cariçaies à laîche des marais
- 53.218 - Cariçaies à Carex pseudocyperus
- 81.2 - Prairies humides améliorées
- 83.321 - Plantations de peupliers cultivars
- 85.15 - Communautés sub-naturelles des parcs
- 87.1 - Terrains en friche

Zones non humides

- Zones non humides à sol hydromorphe
- Plans d'eau et mares

Repères

- Réseau hydrographique principal (IGN)
- Réseau hydrographique complémentaire (terrain)
- Limite communale

Observations complémentaires

- Source
- Lavoir
- Mouillère
- Lavoir-source
- Ruissellement important
- Engorgement
- Puits
- Ancienne fontaine
- Fontaine et sources aménagées
- Espèce végétale envahissante
- Mare comblée
- Remblai
- Zone d'infiltration souterraine
- Autres

NCA Environnement
11 allée Jean Monnet
86170 Neuville de Poitou

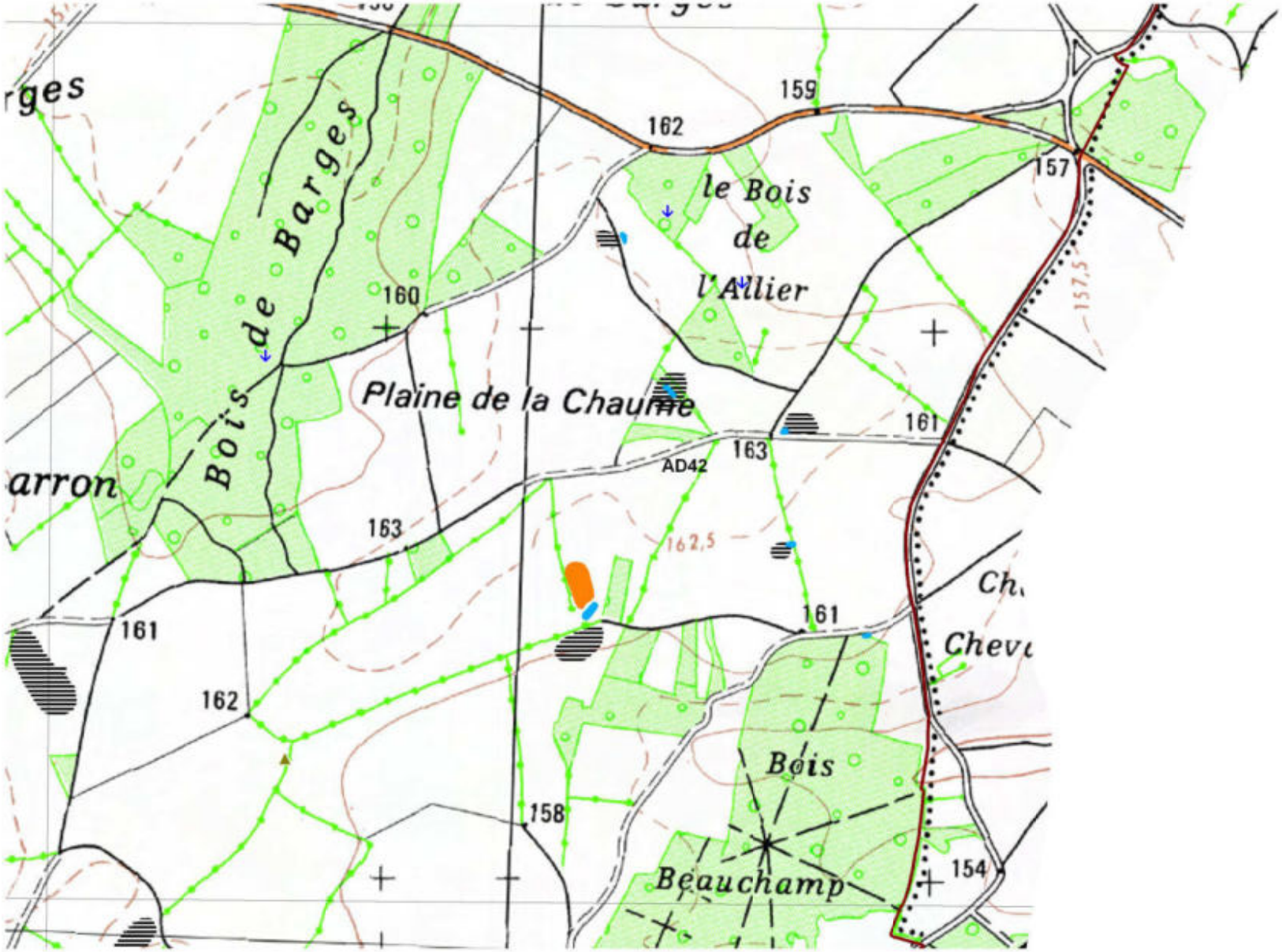

Aubigny
- 79019 -

Inventaire (délimitation et caractérisation)
des zones humides, du réseau hydrographique
et des plans d'eau des communes du pays de Gâtine

PLANCHE AD42



N

0 100 200
Mètres

Sources : IGN Scan25©, BD Orthophoto©
Pays de Gâtine, NCA Environnement
Réalisation: NCA Environnement - Septembre 2014

Légende

Typologie des zones humides suivant leur code CORINE Biotopes

- 37.1 - Communautés à Reine des prés (mégaphorbiaies)
- 37.21 - Prairies humides atlantiques à subatlantiques
- 37.22 - Prairies à Jonc acutiflore
- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 44.91 - Bois marécageux d'Aulnes
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.2122 - Cariçaies à laîche des marais
- 53.218 - Cariçaies à Carex pseudocyperus
- 81.2 - Prairies humides améliorées
- 83.321 - Plantations de peupliers cultivars
- 85.15 - Communautés sub-naturelles des parcs
- 87.1 - Terrains en friche

Zones non humides

- Zones non humides à sol hydromorphe
- Plans d'eau et mares

Repères

- Réseau hydrographique principal (IGN)
- Réseau hydrographique complémentaire (terrain)
- Limite communale

Observations complémentaires

- Source
- Lavoir
- Mouillère
- Lavoir-source
- Ruissellement important
- Engorgement
- Puits
- Ancienne fontaine
- Fontaine et sources aménagées
- Espèce végétale envahissante
- Mare comblée
- Remblai
- Zone d'infiltration souterraine
- Autres

NCA Environnement
11 allée Jean Monnet
86170 Neuville de Poitou



Aubigny
- 79019 -

Inventaire (délimitation et caractérisation)
des zones humides, du réseau hydrographique
et des plans d'eau des communes du pays de Gâtine

PLANCHE AD42

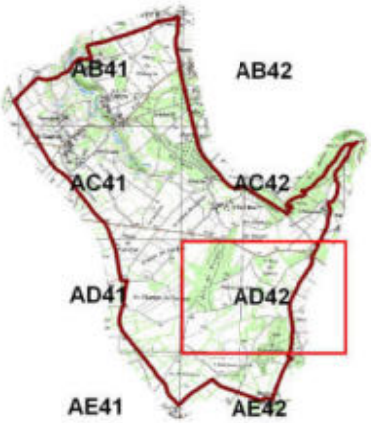

N

0 100 200
Mètres

Sources : IGN Scan25©, BD Orthophoto©
Pays de Gâtine, NCA Environnement
Réalisation: NCA Envrionnement - Septembre 2014

Légende

Typologie des zones humides suivant leur code CORINE Biotopes

- 37.1 - Communautés à Reine des prés (mégaphorbiaies)
- 37.21 - Prairies humides atlantiques à subatlantiques
- 37.22 - Prairies à Jonc acutiflore
- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 44.91 - Bois marécageux d'Aulnes
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.2122 - Cariçaies à laîche des marais
- 53.218 - Cariçaies à Carex pseudocyperus
- 81.2 - Prairies humides améliorées
- 83.321 - Plantations de peupliers cultivars
- 85.15 - Communautés sub-naturelles des parcs
- 87.1 - Terrains en friche

Zones non humides

- Zones non humides à sol hydromorphe
- Plans d'eau et mares

Repères

- Réseau hydrographique principal (IGN)
- Réseau hydrographique complémentaire (terrain)
- Limite communale

Observations complémentaires

- Source
- Lavoir
- Mouillère
- Lavoir-source
- Ruissellement important
- Engorgement
- Puits
- Ancienne fontaine
- Fontaine et sources aménagées
- Espèce végétale envahissante
- Mare comblée
- Remblai
- Zone d'infiltration souterraine
- Autres

NCA Environnement
11 allée Jean Monnet
86170 Neuville de Poitou

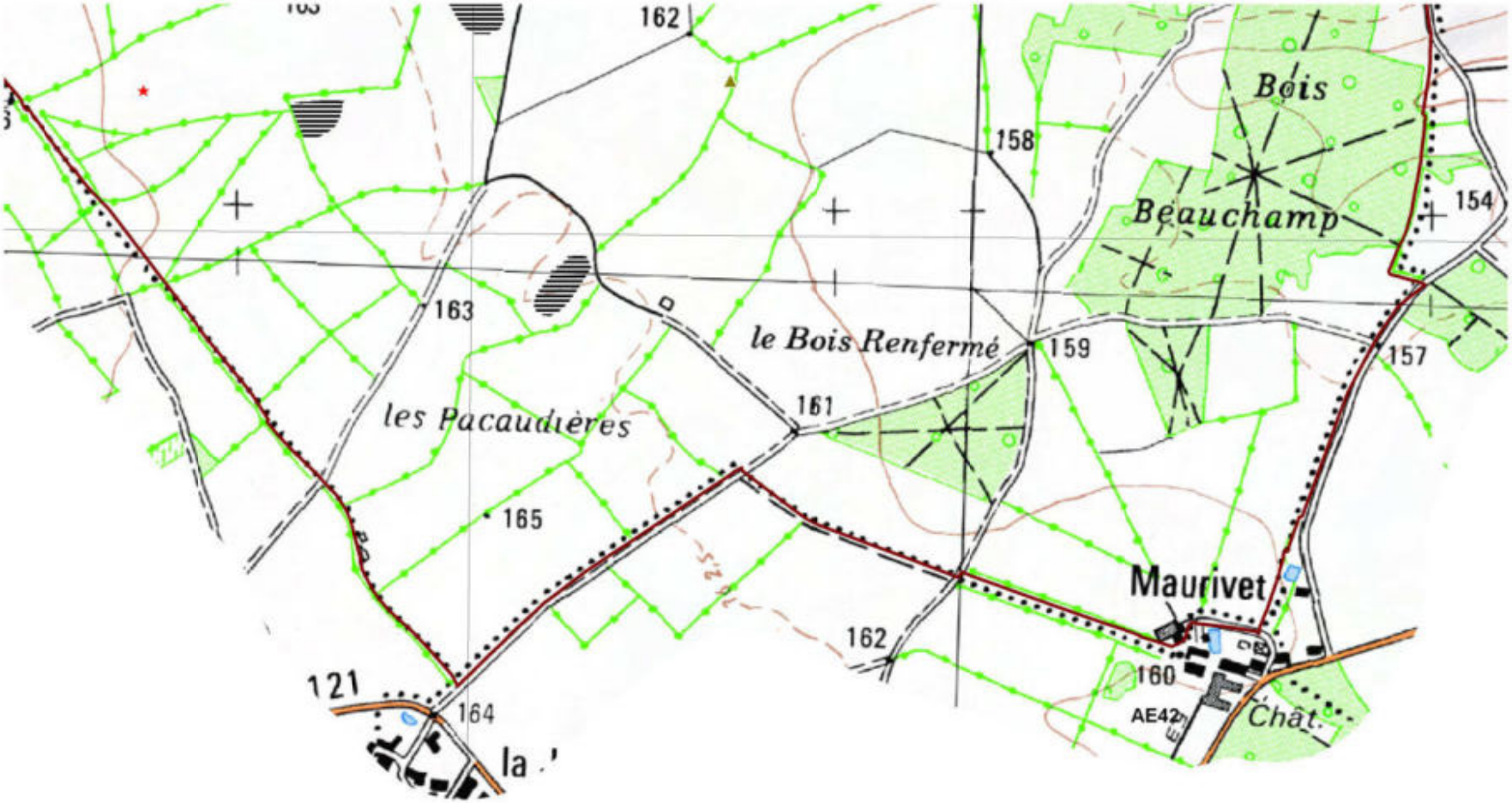

Aubigny
- 79019 -

Inventaire (délimitation et caractérisation)
des zones humides, du réseau hydrographique
et des plans d'eau des communes du pays de Gâtine

PLANCHE AE42



N

0 100 200
Mètres

Sources : IGN Scan25©, BD Orthophoto©
Pays de Gâtine, NCA Environnement
Réalisation: NCA Environnement - Septembre 2014

Légende

Typologie des zones humides suivant leur code CORINE Biotopes

- 37.1 - Communautés à Reine des prés (mégaphorbiaies)
- 37.21 - Prairies humides atlantiques à subatlantiques
- 37.22 - Prairies à Jonc acutiflore
- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 44.91 - Bois marécageux d'Aulnes
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.2122 - Cariçaies à laîche des marais
- 53.218 - Cariçaies à Carex pseudocyperus
- 81.2 - Prairies humides améliorées
- 83.321 - Plantations de peupliers cultivars
- 85.15 - Communautés sub-naturelles des parcs
- 87.1 - Terrains en friche

Zones non humides

- Zones non humides à sol hydromorphe
- Plans d'eau et mares

Repères

- Réseau hydrographique principal (IGN)
- Réseau hydrographique complémentaire (terrain)
- Limite communale

Observations complémentaires

- Source
- Lavoir
- Mouillère
- Lavoir-source
- Ruissellement important
- Engorgement
- Puits
- Ancienne fontaine
- Fontaine et sources aménagées
- Espèce végétale envahissante
- Mare comblée
- Remblai
- Zone d'infiltration souterraine
- Autres

NCA Environnement
11 allée Jean Monnet
86170 Neuville de Poitou



Aubigny
- 79019 -

Inventaire (délimitation et caractérisation)
des zones humides, du réseau hydrographique
et des plans d'eau des communes du pays de Gâtine

PLANCHE AE42



N

0 100 200
Mètres

Sources : IGN Scan25©, BD Orthophoto©
Pays de Gâtine, NCA Environnement
Réalisation: NCA Environnement - Septembre 2014

Légende

Typologie des zones humides suivant leur code CORINE Biotopes

- 37.1 - Communautés à Reine des prés (mégaphorbiaies)
- 37.21 - Prairies humides atlantiques à subatlantiques
- 37.22 - Prairies à Jonc acutiflore
- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 44.91 - Bois marécageux d'Aulnes
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.2122 - Cariçaies à laîche des marais
- 53.218 - Cariçaies à Carex pseudocyperus
- 81.2 - Prairies humides améliorées
- 83.321 - Plantations de peupliers cultivars
- 85.15 - Communautés sub-naturelles des parcs
- 87.1 - Terrains en friche

Zones non humides

- Zones non humides à sol hydromorphe
- Plans d'eau et mares

Repères

- Réseau hydrographique principal (IGN)
- Réseau hydrographique complémentaire (terrain)
- Limite communale

Observations complémentaires

- Source
- Lavoir
- Mouillère
- Lavoir-source
- Ruissellement important
- Engorgement
- Puits
- Ancienne fontaine
- Fontaine et sources aménagées
- Espèce végétale envahissante
- Mare comblée
- Remblai
- Zone d'infiltration souterraine
- Autres

NCA Environnement
11 allée Jean Monnet
86170 Neuville de Poitou

NCA Environnement
11 Allée Jean Monnet
86170 Neuville-de-Poitou
Tél. 05 49 00 43 20
Fax 05 49 00 43 30
Email : accueil@nca-env.fr
www.nca-env.fr
www.nca-methanisation.fr

Études et conseils en environnement
Assainissement collectif
Assainissement non collectif
Maîtrise d'œuvre
Protection des eaux
Hydraulique fluviale
Environnement et agriculture
Méthanisation
Gestion des milieux
Démarche d'insertion écologique
Inventaire faune et flore
Environnement et aménagement

INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES, DU RESEAU HYDROGRAPHIQUE ET DES PLANS D'EAU

COMMUNE D'AZAY-SUR-THOUET (79)

Inventaire réalisé dans le cadre d'un groupement de communes et de communautés de communes portés par le Pays de Gâtine :

Avec le soutien financier de :

Expertise réalisée parNCA Environnement
- Décembre 2012 –

Première entreprise française à avoir obtenu en avril 2011 l'AFAQ 26000 et en janvier 2012 la labellisation LUCIE pour son engagement dans la RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) et le développement durable.

SAS au capital de 110 000 €
N° identification :
343 460 622 RCS Poitiers
APE : 7112B
N° TVA : FR 57 343 460 622

TABLE DES MATIERES

CHAPITRE 1 - CADRE REGLEMENTAIRE - CONTEXTE DE L'ÉTUDE 3

1. CADRE REGLEMENTAIRE 4

1.1. Réglementation relative aux zones humides 4

1.2. Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux 5

1.3. Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux 6

2. LES ZONES HUMIDES - GENERALITES 8

2.1. Définition 8

2.2. Typologie 8

2.3. Fonctions 9

3. DEMARCHE ET OBJECTIFS DE L'INVENTAIRE 12

3.1. Démarche d'inventaire 12

3.2. Objectifs 12

4. CONCERTATION DES ACTEURS 14

4.1. Acteurs locaux 14

4.2. Réunions 15

4.3. Financeurs 16

CHAPITRE 2 - CONTEXTE COMMUNAL 17

1. PRESENTATION GENERALE DE LA COMMUNE 18

1.1. Contexte géographique 18

1.2. Contexte Agricole 20

2. PRESENTATION DU CONTEXTE PHYSIQUE 21

2.1. Contexte géologique et pédologique 21

2.2. CONTEXTE HYDROGEOLOGIQUE 23

2.3. CONTEXTE HYDROLOGIQUE 24

CHAPITRE 3 - METHODOLOGIE 25

1. PRE-LOCALISATION 26

2. INVENTAIRE DE TERRAIN 27

2.1. CRITERES D'IDENTIFICATION 28

2.1.1. Pédologie 28

2.1.2. Habitat naturel et végétation 29

2.2. CAMPAGNE DE TERRAIN 31

3. CARTOGRAPHIE 32

CHAPITRE 4 - RESULTATS DE L'INVENTAIRE 35

1. RESEAU HYDROGRAPHIQUE ET MILIEUX AQUATIQUES 36

1.1. RESEAU HYDROGRAPHIQUE 36

1.2. PLANS D'EAU DONT MARES 38

2. ZONES HUMIDES 40

2.1. SONDAGES PEDOLOGIQUES 40

2.2. INVENTAIRE GLOBAL 42

2.3. HABITATS - TYPOLOGIE 44

2.3.1. Typologie SDAGE 44

2.3.2. Typologie CORINE Biotopes 45

2.4. FONCTIONS DES ZONES HUMIDES 56

2.5. ENJEUX 57

CHAPITRE 5 - CONCLUSION 59

1. BILAN DE L'INVENTAIRE 60

1.1. BILAN DES RESULTATS 60

1.2. BILAN DE LA DEMARCHE 60

2. SUITE A DONNER 61

CHAPITRE 1

CADRE REGLEMENTAIRE - CONTEXTE DE L'ÉTUDE

1. CADRE REGLEMENTAIRE

1.1. REGLEMENTATION RELATIVE AUX ZONES HUMIDES

Le Code de l'Environnement est composé de six livres, dont le deuxième est intitulé *Milieux Physiques*. Ce dernier comprend deux titres, respectivement consacrés à l'eau et à l'air.

Le Code de l'Environnement érige l'Eau en patrimoine commun de la nation. Sa protection est d'intérêt général et sa gestion doit se faire de façon globale.

Dans ce contexte de gestion globale de l'Eau, les zones humides tiennent un rôle de premier plan et différentes réglementations les caractérisent :

Art. L. 211-1 : *« Les zones humides sont des terrains exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre, de façon permanente ou temporaire ; la végétation quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année. »*

L'**article R.211-108** du code de l'environnement précise que les critères à prendre en compte pour la définition des zones humides sont relatifs « *à la morphologie des sols liée à la présence prolongée d'eau d'origine naturelle et à la présence éventuelle de plantes hygrophiles. Celles-ci sont définies à partir de listes établies par région biogéographique. En l'absence de végétation hygrophile, la morphologie des sols suffit à définir une zone humide* ». « *La délimitation des zones humides est effectuée à l'aide des côtes de crue ou de niveau phréatique, ou des fréquences et amplitudes des marées, pertinentes au regard des critères relatifs à la morphologie des sols et à la végétation »*.

L'**arrêté du 24 juin 2008 modifié le 1er octobre 2009** précise les critères de définition et de délimitation des zones humides en établissant une liste des types de sols des zones humides et une liste des espèces végétales indicatrices de zones humides. Les sols de zones humides correspondent aux sols engorgés en eau de façon permanente et aux sols caractérisés par des traces d'hydromorphie débutant à moins de 25 cm de la surface et se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur (ou entre 25 et 50 cm de la surface s'il y a des traces d'engorgement permanent apparaissant entre 80 et 120 cm). La **circulaire du 18 janvier 2010** relative à la délimitation des zones humides expose les conditions de mise en œuvre des dispositions de l'arrêté précédemment cité.

De plus, au titre de la Police de l'Eau, une zone est considérée comme humide si elle présente l'un des critères suivants : une végétation hygrophile ou un sol hydromorphe. Dans ce cas, le projet (selon sa surface) est soumis au régime de déclaration ou d'autorisation relatif à la rubrique 3.3.1.0 de la nomenclature eau.

1.2. SCHEMA DIRECTEUR D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX

La commune d'Azay-sur-Thouet, située dans le département des Deux-Sèvres, est concernée par le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin Loire-Bretagne. Quinze orientations fondamentales ont été identifiées sur le territoire du SDAGE. **L'orientation n°8**concerne la préservation des zones humides. Elle se base sur la nécessité de multiplier et de diversifier les efforts pour limiter l'altération du fonctionnement des milieux aquatiques, assurer la continuité écologique et reconquérir la qualité des habitats et la biodiversité. En effet, ces milieux assurent de multiples fonctions tant du point de vue de la ressource en eau que de la biodiversité. Leur préservation et leur restauration sont des enjeux majeurs à appréhender. Pour cela cinq actions ont été déterminées (notées 8A à 8E), elles comprennent, chacune, diverses dispositions.

- **8A : Préserver les zones humides.**

"Tout d'abord en maitrisant les causes de leur disparition au travers d'une protection réglementaire [...]. En second lieu au travers des politiques de gestion de l'espace […]. Ces deux types de mesures constituent un volet prioritaire des SAGE [...]."

- **8B : Recréer des zones humides disparues, restaurer les zones humides dégradées pour contribuer à l'atteinte du bon état des masses d'eau.**

"Il convient d'agir pour éviter de nouvelles pertes de surfaces et pour récupérer des surfaces perdues […] dans les secteurs de forte pression foncière […] ou dans certains secteurs en déprise agricole. Les actions à mettre en œuvre concernent à la fois les zones humides bénéficiant d'une protection liée à leur intérêt patrimonial et les réseaux de zones humides banales dont l'existence est nécessaire au bon état des masses d'eau et à la protection de la ressource en eau."

- **8C : Préserver les grands marais littoraux**

"Les marais littoraux situés entre la Vilaine et la baie de l'Aiguillon représentent des zones humides de grande surface qui ont été créées par l'homme […]. Ces espaces constituent le support d'une forte biodiversité de la faune et de la flore. Ils intègrent, pour la plupart, le réseau européen Natura 2000. Ils contribuent en partie à l'interception des pollutions issues des bassins versants amont. […] L'adéquation entre les différents usages et les conditions favorables à la biodiversité doit être recherchée en s'appuyant notamment sur une politique agricole adaptée."

- **8D : Favoriser la prise de conscience**

"La nécessité de conserver et d'entretenir les zones humides n'est pas encore suffisamment bien perçue, à la fois par les riverains et par les autorités locales. Certes, la prise de conscience est amorcée, mais elle se limite encore trop souvent aux enjeux patrimoniaux des zones humides (flore et

faune). Les enjeux économiques se rattachant à leur présence sont encore largement sous-estimés, quand ils ne sont pas ignorés."

- **8E : Améliorer la connaissance**

"L'efficacité des zones humides, que ce soit en matière de gestion de la ressource en eau ou de biodiversité, dépend de la présence sur le terrain d'un maillage aussi dense que possible de sites interceptant au mieux les écoulements superficiels et souterrains et évitant le cloisonnement des populations végétales et animales sauvages.

Il est nécessaire de localiser les sites existants, de diagnostiquer leur état et d'identifier les fonctions qui s'y rattachent. C'est l'objet des inventaires qu'il convient de réaliser, en priorité, sur les territoires où la présence des zones humides détermine l'atteinte ou le maintien du bon état des masses d'eau."

1.3. SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX

La commune d'Azay-sur-Thouet fait partie du territoire du SAGE Thouet qui s'étend sur 3 385 km² dans les départements des Deux-Sèvres (79), de la Vienne (86) et du Maine-et-Loire (49).

Ce SAGE est articulé autour de 6 enjeux majeurs :

- Le développement des ressources alternatives et la sécurisation de l'alimentation en eau potable ;
- La reconquête de la qualité des eaux de surface ;
- La gestion quantitative de la ressource ;
- La protection des têtes de bassins et des espaces naturels sensibles ;
- Le rétablissement d'une connectivité amont-aval des cours d'eau ;
- La valorisation touristique et la maitrise des loisirs liés à l'eau.

Situation de la commune d'Azay-sur-Thouet au sein du SAGE :

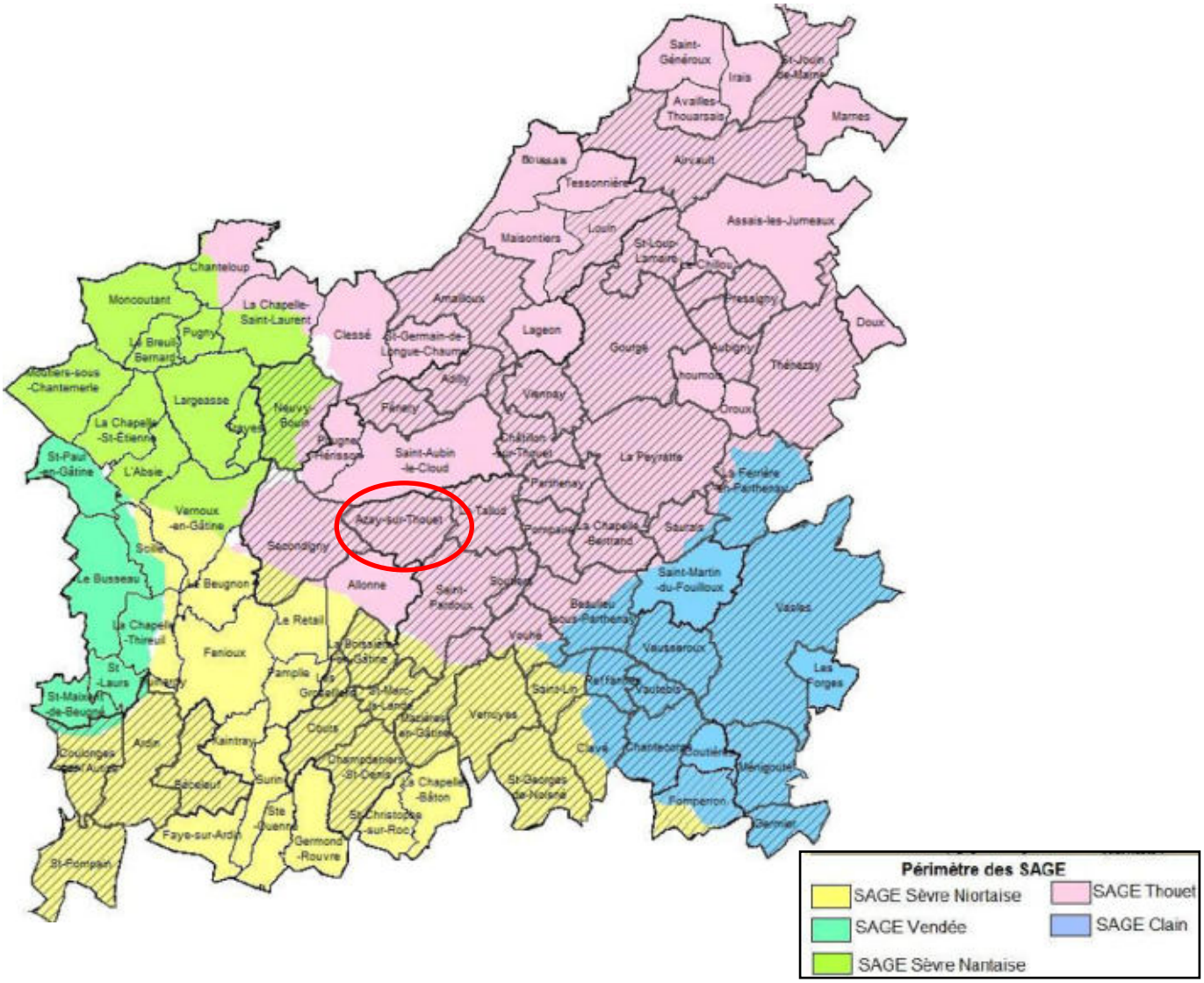

Source : Pays de Gâtine

Les zones humides représentent un enjeu important au sein du SAGE qui a identifié, dès l'état des lieux, la nécessité d'améliorer leur connaissance afin de mieux les protéger. Dans ce cadre, la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE a validé une méthodologie d'inventaire des zones humides. Cette méthodologie instaure la réalisation d'inventaires des zones humides à l'échelle communale. Chaque commune doit donc inventorier l'intégralité de son territoire à l'exception des surfaces imperméabilisées et des boisements gérés par l'Office National des Forêts.

2. LES ZONES HUMIDES - GENERALITES

2.1. DEFINITION

Les zones humides sont des milieux complexes, dynamiques et interdépendants entre terre et eau. Elles recèlent une richesse écologique particulière et souvent exceptionnelle. Elles assurent de plus de nombreuses fonctions dont la société tire des bénéfices (nommés services rendus). En effet, les zones humides jouent un rôle majeur pour la rétention, la régulation hydraulique et l'épuration tout en constituant des réservoirs de biodiversité.

Gradient d'humidité des zones humides

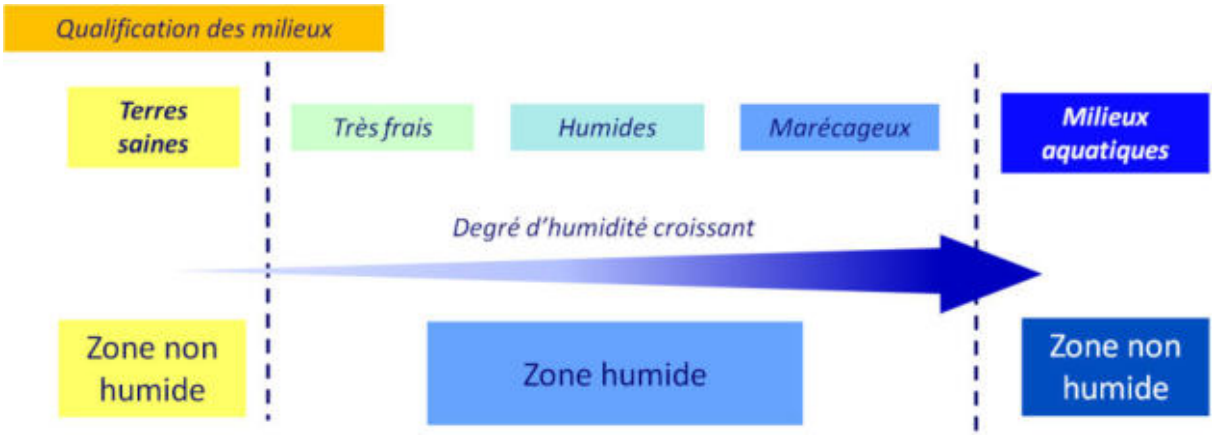

Source : IIBSN - Schéma élaboré d'après Oberti et al., 2003

En raison de leur grande diversité, l'identification des zones humides n'est pas toujours aisée. Elle est réalisée sur la base des observations de terrain liées à des limites naturelles. Elle s'appuie notamment sur :

- La présence de végétation hygrophile et d'habitats humides ;
- L'hydromorphie des sols ;
- La géomorphologie du site (ex : rupture de pente) et la topographie.

2.2. TYPOLOGIE

Selon leur caractéristiques, différents types de zones humides peuvent être distingués. Le SDAGE Loire-Bretagne les classe en 13 grands types selon leur localisation dans un bassin versant :

- Grands estuaires ;
- Baies et estuaires moyens plats ;
- Marais et lagunes côtiers ;
- Marais saumâtres aménagés ;
- Bordures de cours d'eau ;
- Plaines alluviales ;

- Zones humides de bas fonds en tête de bassin ;
- Régions d'étangs ;
- Bordures de plan d'eau ;
- Marais et landes humides de plaines et de plateaux ;
- Zones humides ponctuelles ;
- Marais aménagés à vocation agricole ;
- Zones humides artificielles.

Le schéma ci-dessous présente les différentes typologies de zones humides suivant leur localisation sur le bassin versant.

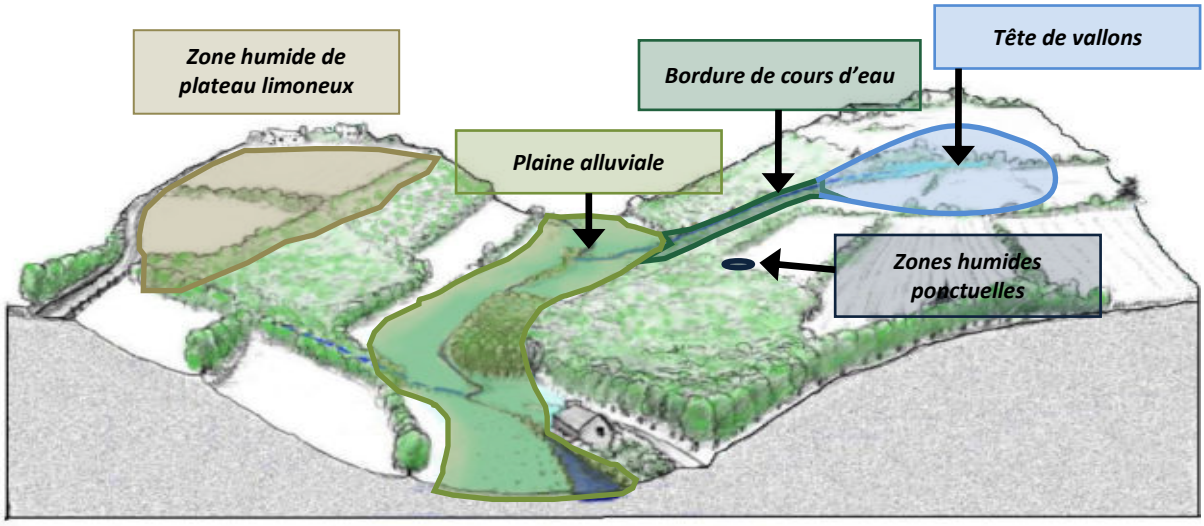

Localisation des zones humides sur un bassin versant (source : IIBSN)

2.3. FONCTIONS

Les zones humides présentent une richesse écologique particulière et assurent de nombreuses fonctions telles que la rétention, la régulation hydraulique et l'épuration mais également des fonctions socio-économiques.

- Fonctions biologiques :

Les zones humides recèlent généralement une biodiversité importante et peuvent constituer des réservoirs d'espèces patrimoniales. Ce sont des milieux essentiels pour la faune, qui permettent l'hivernage, la migration et la reproduction de nombreux oiseaux ; le frai du brochet et le développement des juvéniles ; la reproduction des poissons et crustacés en zones littorales. On y observe également des amphibiens, des odonates, etc.

Outre la faune, les zones humides sont reconnues pour leur diversité végétale (roselières, prairies humides, tourbières, bordures de cours d'eau…).

Fonctions épuratoires :

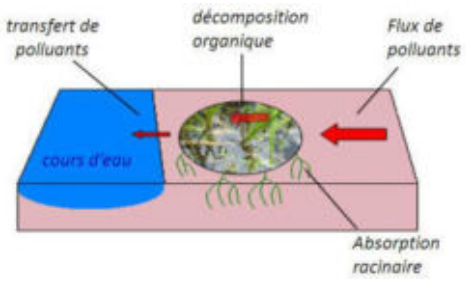

Certaines zones humides possèdent des propriétés épuratoires remarquables. Elles sont particulièrement efficaces en matière de dénitrification avec des taux d'abattement supérieurs à 50%. Elles sont également capables de fixer les matières en suspensions, les engrais et produits phytosanitaires et peuvent éliminer le phosphore parfois jusqu'à 90%.

Fonctions hydrauliques :

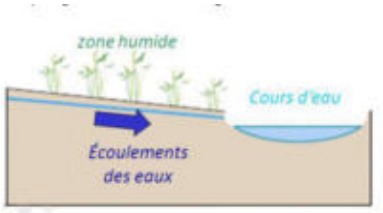

Les zones humides ont un rôle majeur dans le stockage des eaux. Elles contribuent en effet à l'écrêtement des pointes de crue mais ont également un rôle d'éponge.

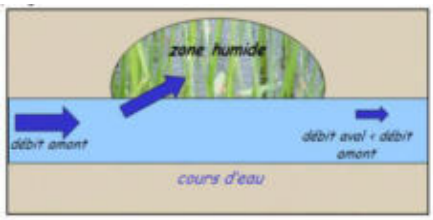

Elles peuvent ainsi retarder l'apparition et réduire l'intensité des débits d'étiage en restituant de manière progressive les eaux stockées en période de hautes eaux.

Source des figures : IIBSN

Fonctions socio-économiques :

Les zones humides sont avant tout des milieux utilisés par la profession agricole, pour la culture et le pâturage ; et sylvicole, notamment pour la populiculture.

Ce sont des milieux très généreux, qui peuvent être exploités pour la production de roseaux de laîche ou de joncs (paillage des chaises, couvertures de chaume…) ; de bois (peupliers) ; de ressources alimentaires (poissons, crustacés, chasse…) ; de fourrage, etc. Les zones humides peuvent également être valorisées pour le développement du tourisme (randonnés, naturalisme, etc.).

On observe par ailleurs une différence dans les usages entre l'amont et l'aval d'un bassin versant.

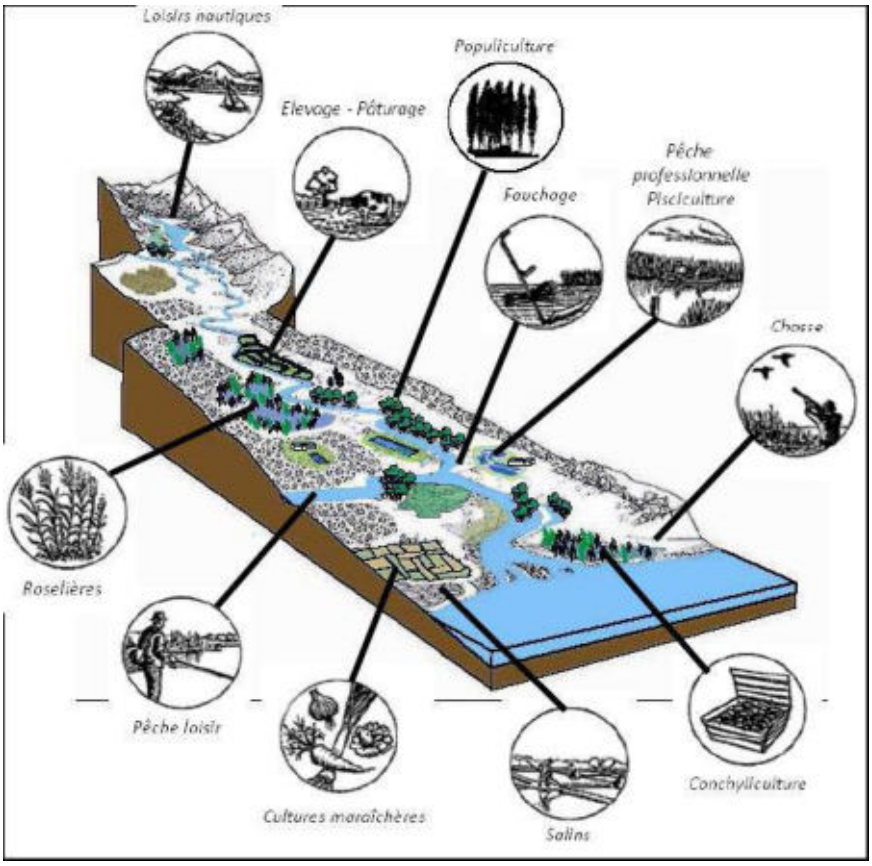

Fonctions socio-économiques des zones humides

3. DEMARCHE ET OBJECTIFS DE L'INVENTAIRE

3.1. DEMARCHE D'INVENTAIRE

L'inventaire des zones humides de la commune d'Azay-sur-Thouet s'intègre dans une mutualisation de 48 communes de Gâtine, dont le territoire concerne cinq SAGE. Il a été décidé de respecter les modalités d'inventaire des zones humides de chacun des SAGE sur leur territoire respectif. Le SAGEThouetétant actuellement dans sa phase d'élaboration, il n'existe encore aucune méthodologie d'inventaire des zones humides. La présente étude prend donc en compte la méthodologie du SAGE Sèvre Niortaise Marais Poitevin, validée par la Commission Locale de l'Eau du 1er juin 2010.

Pour une démarche et une méthodologie unique du bassin versant avec un socle minimum obligatoire, les modalités d'inventaire des zones humides sont définies sur l'ensemble du périmètre du SAGE Thouet.



La démarche, telle que définie par la CLE, s'articule sur deux axes :

- Concertation avec le groupe d'acteurs locaux afin de partager les connaissances et permettre une prise de conscience des enjeux liés aux zones humides.
- Expertise d'identification des zones humides pour leur inventaire à proprement dit.

Les modalités d'inventaire des zones humides sont en libre téléchargement sur le site de l'IIBSN, à l'adresse suivante : *http://sevre-niortaise.fr/wp-content/uploads/18_78_modalites-dinventaire-zh-sage-sevre-niortas-marais-poitevin_817.pdf.*

3.2. OBJECTIFS

La présente étude répond à deux objectifs principaux. Elle vise dans un premier temps, à répondre aux enjeux du SAGE Thouet qui doit assurer l'inventaire, la préservation et la reconquête des zones humides. Dans un second temps, elle vise à acquérir une bonne connaissance du territoire communal (zones humides, réseau hydrographique, plans d'eau et mares…) pour l'élaboration des documents d'urbanismes.

Une fois l'inventaire terminé et validé par le Conseil municipal, les résultats seront récupérés par le SAGE Thouet, afin de compiler les données des différents inventaires communaux à l'échelle du bassin versant. L'analyse de ces résultats par la Commission Locale de l'Eau pourra donner naissance

à diverses règles de gestion des zones humides, contribuant ainsi à l'atteinte des objectifs des SAGE et du SDAGE.

Le recensement des zones humides permettra l'identification de milieux d'intérêt primordial tels que les Zones Humides d'Intérêt Environnemental Particulier (ZHIEP) et les Zones Stratégiques pour la Gestion de l'Eau (ZSGE). La délimitation de ces zones est un outil efficace pour atteindre l'objectif de bon état des eaux requis par la DCE (Directive Cadre sur l'Eau).

De plus, l'inventaire sera intégré totalement ou partiellement dans les documents d'urbanisme (Plan Local d'Urbanisme, Carte communale, etc.) et pour les projets d'installations, ouvrages, travaux et activités (IOTA), afin de permettre une meilleure gestion communale du territoire.

Il est cependant à préciser que toute opération visant à aménager une zone humide est soumise à la nomenclature Eau (art. R. 214-1 du Code de l'environnement). L'inventaire proposé ici permet certes une meilleure connaissance de ces espaces mais n'est cependant pas exhaustif du point de vue de cette nomenclature. Tout pétitionnaire devra donc, dans le cadre d'une demande d'autorisation ou d'une déclaration au titre de la loi sur l'eau, apporter des éléments d'expertise technique sur le caractère humide de son site d'implantation, et ce, indépendamment de l'existence du présent inventaire de zones humides, mais tout en le prenant en compte.

Enfin, dans le cadre de la politique fiscale pour la préservation des zones humides (Loi DTR), une parcelle identifiée comme zone humide peut bénéficier d'une exonération de taxe foncière sur les propriétés non bâtie (TFNB).

Cette dernière est portée à 50 % pour les terrains en prairie situés sur les zones humides définies au 1° du I de l'article L.211-1, et à 100 % pour les terrains situés sur les périmètres suivant :

- Périmètre d'intervention du Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres (CELRL) ;
- Parcs nationaux, Parcs naturels régionaux et Réserves naturelles ;
- Sites inscrits et classés ;
- Sites Natura 2000 ;
- Zones humides d'intérêt environnemental particulier (ZHIEP).

Ce dégrèvement à la parcelle cadastrale est accordé pour une durée de 5 ans, sous réserve d'un engagement de gestion par le propriétaire avec conservation du caractère humide de la zone et maintien en prairie, pré, lande…La liste des parcelles concernées est élaborée par le Maire et s'accompagne d'une compensation financière pour les communes.

4. CONCERTATION DES ACTEURS

4.1. ACTEURS LOCAUX

La démarche de concertation, validée par la CLE (Commission Locale de l'Eau), s'appuie sur la constitution d'un groupe d'acteurs locaux. La composition de ce dernier s'est voulu la plus représentative possible des différents protagonistes du territoire. Le groupe se compose :

- du Maire de la commune ;
- d'élus ;
- de plusieurs exploitants agricoles ;
- de retraités.

Membres du groupe d'acteurs	
Maire d'Azay-sur-Thouet	M. MICHEL Fernand
Exploitant agricole	M. BRILLOUX jean Michel
Elu	M. RUAULT Philippe
Elu	M. MARTIN Michel
Elue	Mme TOUMIN Yolande
Elu	M. RENAULT Jean Michel
Elu	M. PEROU J.M
Exploitant agricole	M. BASTY Olivier
Elue	Mme FAZILLEAU Eliane
Retraité	M. MARTIN René
Retraité	M. BARREAU André
Exploitant agricole	M. MARIA Dominique
Exploitant agricole	M. ROSSARD Hervé

Ce groupe apporte au prestataire de l'inventaire, le bureau d'études NCA Environnement, ses connaissances locales de terrain et l'historique des activités sur la commune. Il s'exprime lors des réunions afin de pré-délimiter et caractériser les zones humides. Il aide aussi à mieux comprendre le fonctionnement des zones humides (inondations, fréquence, surface, saisonnalité, entrées / sorties d'eau) et la gestion actuelle des parcelles.

Il donne aussi son avis sur le déroulement de l'inventaire, et apporte au prestataire sa connaissance et sa vision du territoire, en particulier sur la dynamique de l'eau.

La carte des zones humides résultant du travail de terrain a été déposée en Mairie pour recueillir l'avis de la population. Les remarques formulées ont demandé un retour sur certains secteurs et ont permis d'affiner au mieux les résultats pour que ces derniers s'accordent avec le ressenti et les connaissances de terrain des acteurs du territoire.

4.2. REUNIONS

L'atout majeur du groupe d'acteurs locaux est donc le partage de connaissances. Plusieurs réunions sont organisées afin d'optimiser au mieux la concertation et le suivi de l'étude par la commune.

Un ou plusieurs représentants du SAGE Thouet sont présents lors des réunions, tout comme l'équipe du prestataire chargé de l'étude (NCA Environnement). S'ajoute donc au groupe d'acteurs locaux les intervenants suivants :

Intervenants extérieurs lors des réunions	
NCA Environnement	M. VINET Pierre – *Ingénieur naturaliste* M. PERNES Pierres – *Ingénieur pédologue* M. LOUIS David – *Ingénieur pédologue* Mme RISTOR Marie – *Ingénieur pédologue*
SAGE Thouet	M.GOHARD Pierre– *Animateur du SAGE* M. PEAUD Pierre – *Chargé de mission Natura 2000*

Le groupe d'acteurs locaux s'est réuni une première fois le 7 novembre à la mairie d'Azay-sur-Thouet, avec les représentants du bureau d'études NCA Environnement, missionné par le Pays de Gâtine pour réaliser l'inventaire et animer les réunions.

Le but de cette première réunion était d'informer les acteurs sur le déroulement de l'étude, ses objectifs et le cadre dans lequel elle s'inscrit. Cette rencontre a aussi permis d'expliciter la notion de zones humides et la méthodologie d'inventaire, ainsi que de présenter les différents outils de pré-localisation. Un planning prévisionnel a enfin été mis en place :

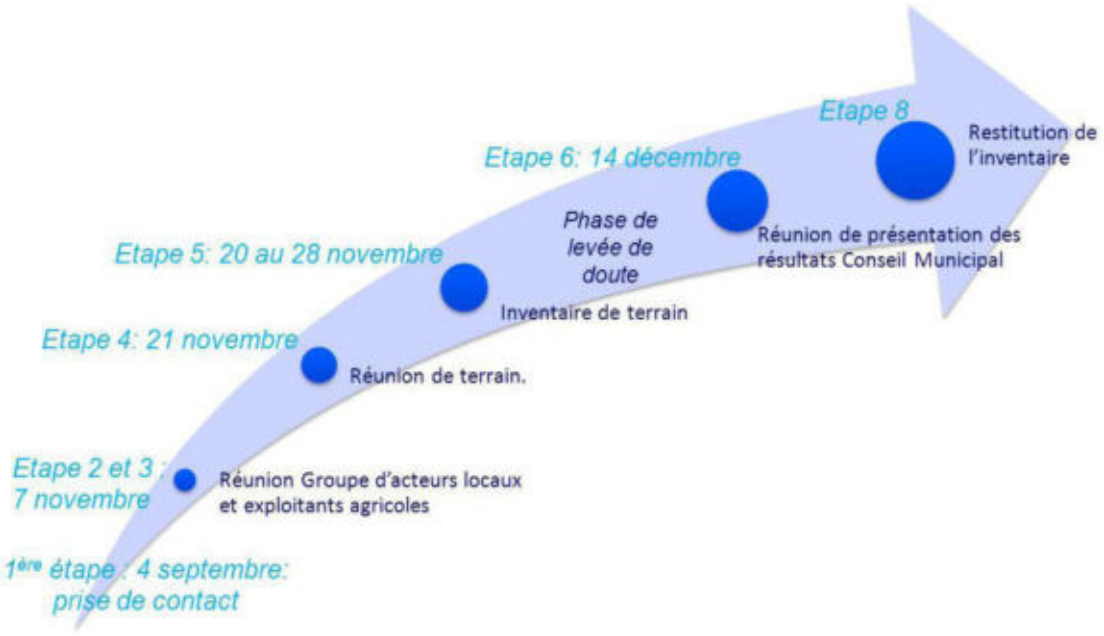

Planning prévisionnel de l'inventaire des zones humides de la commune d'Azay-sur-Thouet

A la suite de cette réunion de lancement, une réunion de terrain a été organiséele 21 novembre 2012 visant à présenter les méthodes de caractérisation des zones humides directement sur le terrain (végétation et critères pédologiques).

Enfin, une réunion de restitution de l'inventaire a eu lieu le 3 décembre 2012, au cours de laquelle les résultats de l'expertise ont été présentés, analysés et discutés avec le groupe d'acteurs locaux.

La finalisation de l'étude a ensuite été entreprise en vue d'une restitution pour validation au Conseil municipal, le 14 décembre 2012.

4.3. FINANCEURS

Pour réaliser son inventaire des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau, la commune d'Azay-sur-Thouet s'est associée à 47 autres communes et communautés de communes du Pays de Gâtine.

L'inventaire est financé par l'Agence de l'eau Loire Bretagne, la commune, le département des Deux-Sèvres, la région Poitou-Charentes, le réseau LEADER et l'Union Européenne.

Le Pays de Gâtine, dans le cadre de la délégation de maitrise d'ouvrage, a sollicité les subventions auprès de ces différents partenaires.

CHAPITRE 2

CONTEXTE COMMUNAL

1. PRESENTATION GENERALE DE LA COMMUNE

1.1. CONTEXTE GEOGRAPHIQUE

La commune d'Azay-sur-Thouet s'étend sur 2020 ha dans le département des Deux-Sèvres, dans la région Poitou-Charentes (cf. carte ci-dessous). Située à 9 km à l'ouest de Parthenay, Azay-sur-Thouet est entourée par les communes de Secondigny, Saint-Aubin-le-Cloud, le Tallud, Saint-Pardoux, Allonne. Azay-sur-Thouet présente un réseau hydrographique bien développé avec la traversée du Thouet.

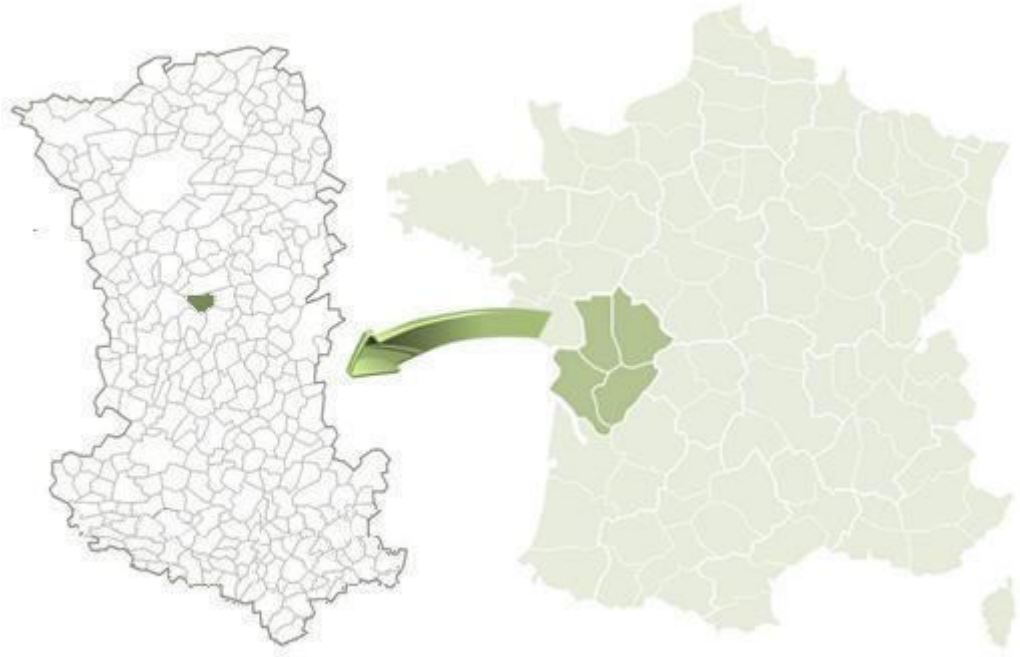

Localisation de la commune d'Azay-sur-Thouet (Sources : GEOFLA®- IGN ; NCA environnement)

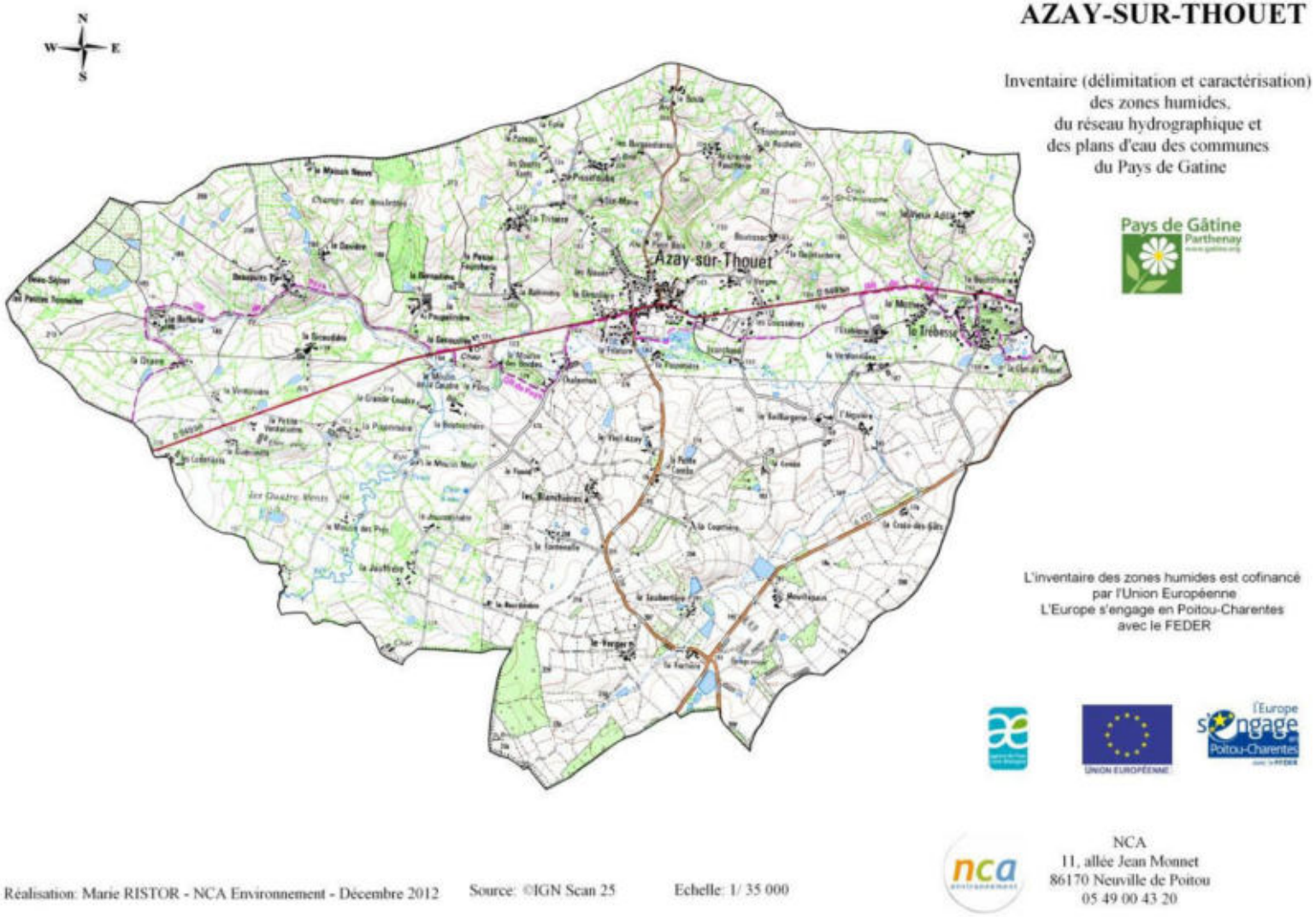

Carte IGN de la commune d'Azay-sur-Thouet (source : © IGN Scan 25)

1.2. CONTEXTE AGRICOLE

Les paysages de la commune sont principalement formés de bocages et de plaines de prairies.

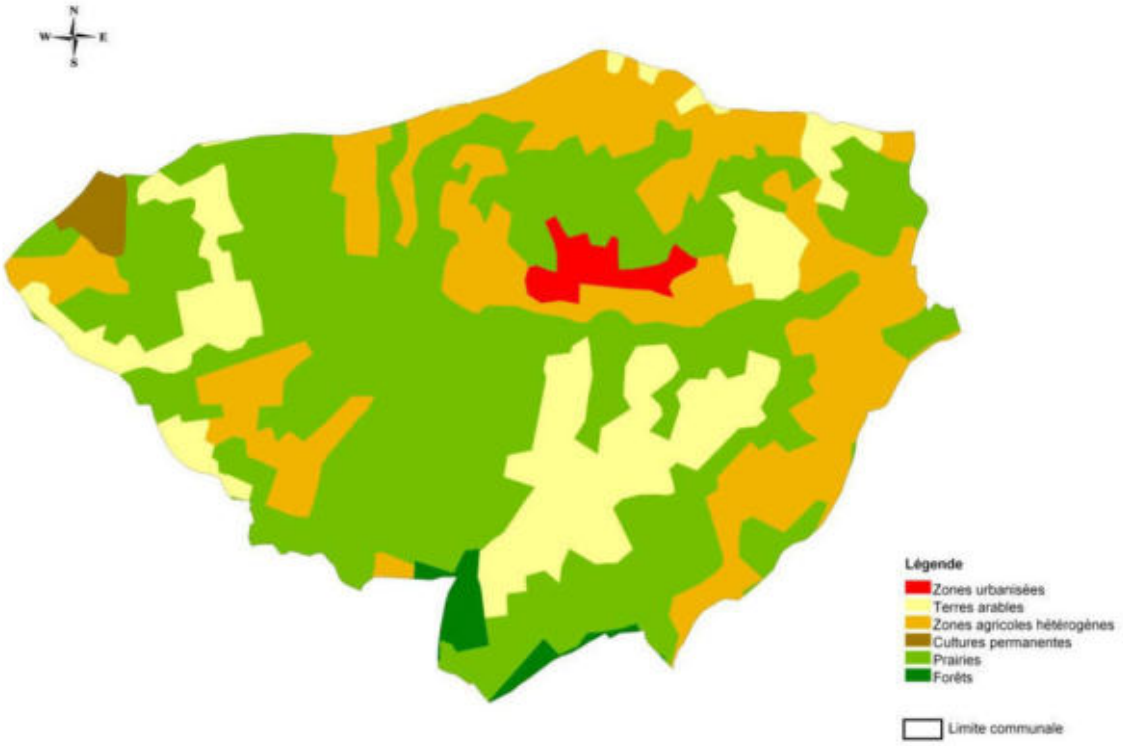

Occupation des sols de la commune (source : BD CORINE Land Cover 2006 -Pays de Gâtine– NCA)

La commune d'Azay-sur-Thouet est localisée en Gâtine, région peu fertile, avec des terrains pauvres et du granite affleurant. La commune compte environ 54% de prairieset 45% de terres agricoles. L'agriculture est dominée par l'élevage de bovins et d'ovins. Une petite partie boisée se situe au sud de la commune.

2. PRESENTATION DU CONTEXTE PHYSIQUE

2.1. CONTEXTE GEOLOGIQUE ET PEDOLOGIQUE

La commune d'Azay-sur-Thouet s'inscrit dans un contexte général de leucogranites à relief marqué et de micaschistes à relief peu marqué. La vallée du Thouet, repose sur des alluvions fluviatiles récentes. La géologie de la commune est assez complexe. En simplifiant, on distingue :

- Une partie nord dominée par les formations granitiques ;
- Une partie plus au sud, par les micaschistes.

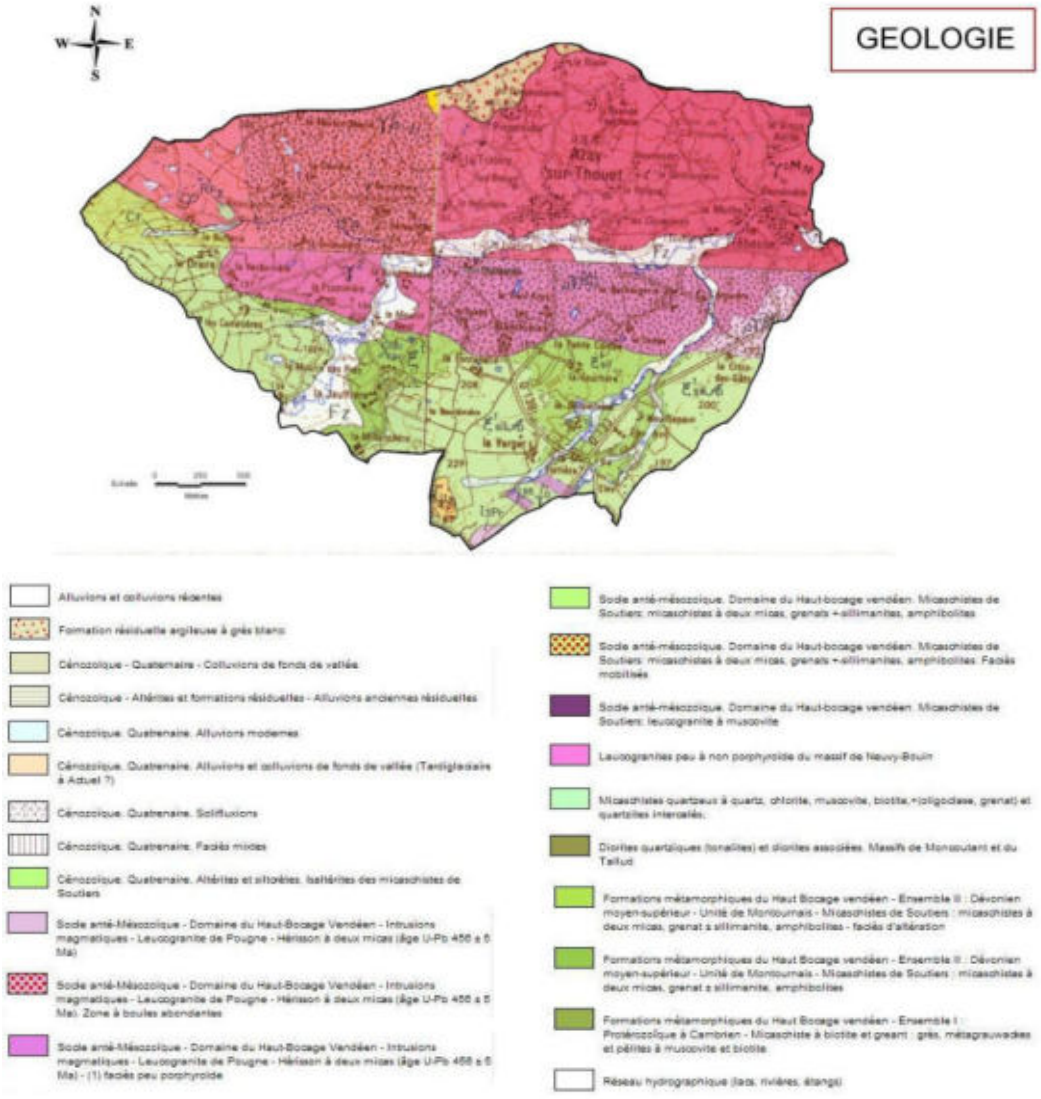

Carte géologique de la commune d'Azay-sur-Thouet (source : BRGM)

La carte pédologique, quant à elle, fait ressortir cinq types de pédopaysages principaux :

- Les sols sur leucogranite au nord recouvrant 43% du territoire ;
- Les sols sur granite à deux micas (21% du territoire);
- Les sols sur schistes pourprés représentent 19% de la commune ;
- Les sols sur schistes granulitisés (8%) ;
- Enfin, les vallées définies par le Thouet et son réseau hydrographique (6% du territoire), surplombant les alluvions fluviatiles et colluvions.

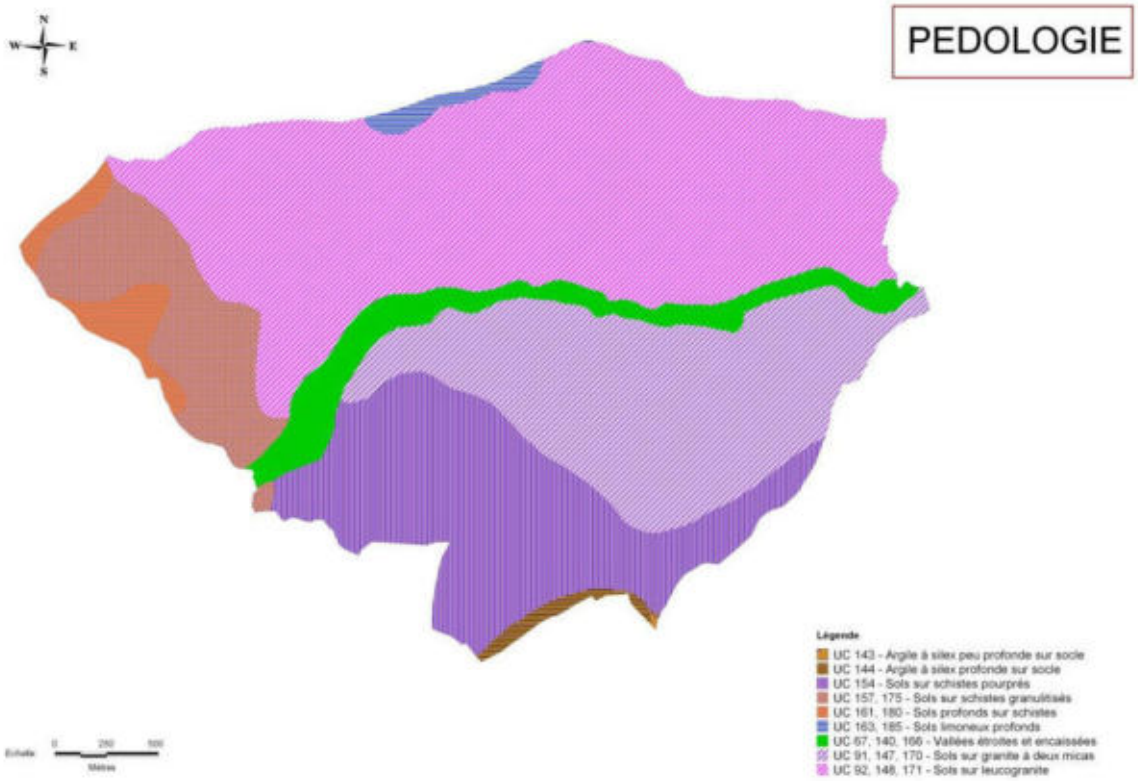

Carte des pédopaysages de la commune d'Azay-sur-Thouet (Source : Pays de Gâtine – NCA)

2.2. CONTEXTE HYDROGEOLOGIQUE

La ressource en eau souterraine de la commune d'Azay-sur-Thouet se définit par deux aquifères :

- L'aquifère du Massif granitique de Pouzauges et Neuvy-Bouin (69%) ;
- L'aquifère du Briovérien métamorphisé du sud de la Loire (31%).

En ce qui concerne le contexte hydrogéologique, le point le plus intéressant est le phénomène de **remontée de nappe** pouvant influencer le caractère humide d'un sol et aller jusqu'à provoquer des inondations lors d'épisodes pluvieux exceptionnels.

Les nappes phréatiques libres – aucune couche imperméable ne les séparant du sol – sont alimentées par la pluie dont une partie s'infiltre dans le sol. C'est bien entendu durant la période hivernale que cette recharge des nappes est la plus importante. Lorsqu'une zone est classée en nappe sub-affleurante, la nappe se situe en moyenne à un niveau proche de la surface du sol (inférieur à 3 m). Il n'est pas inhabituel pour le niveau supérieur de la nappe d'atteindre la surface du sol. Le contexte est alors très favorable à l'observation de zones humides. Lors d'épisodes pluvieux exceptionnels, des inondations par remontée de nappe peuvent se produire.

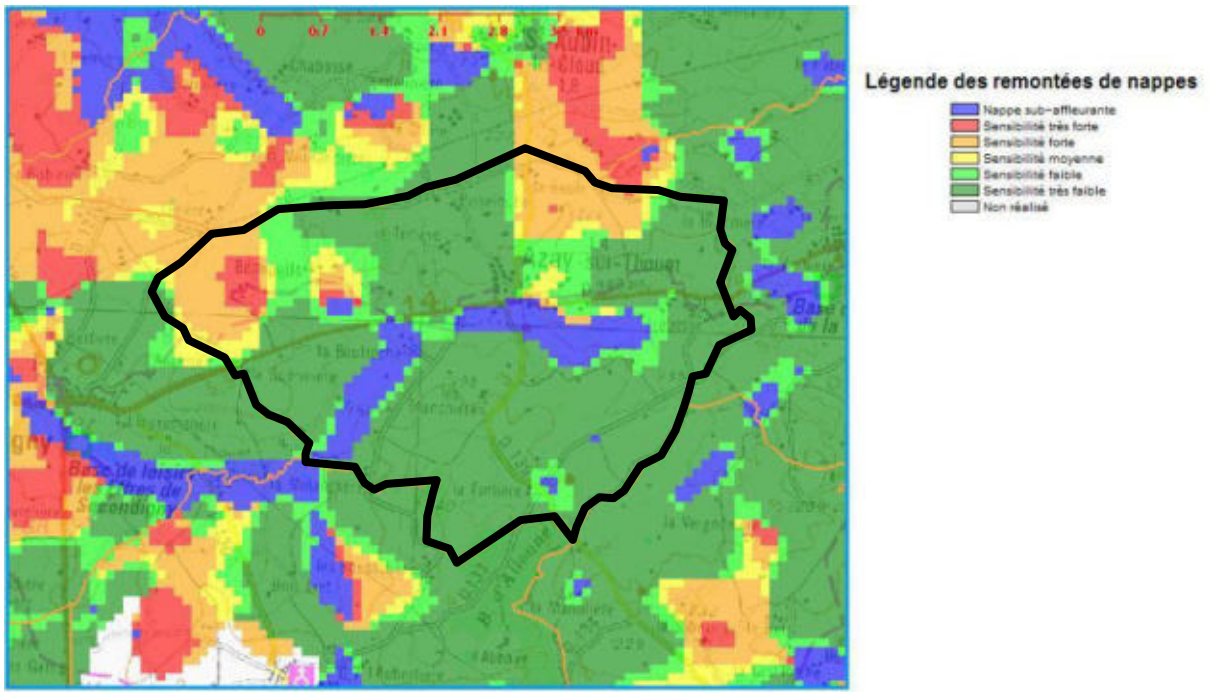

Remontées de nappe sur la commune d'Azay-sur-Thouet (source : BRGM)

2.3. CONTEXTE HYDROLOGIQUE

La commune d'Azay-sur-Thouet se situe sur le bassin versant de la Loire. Elle présente un réseau hydrographique très développé, se composant du Thouet et de ses affluents.

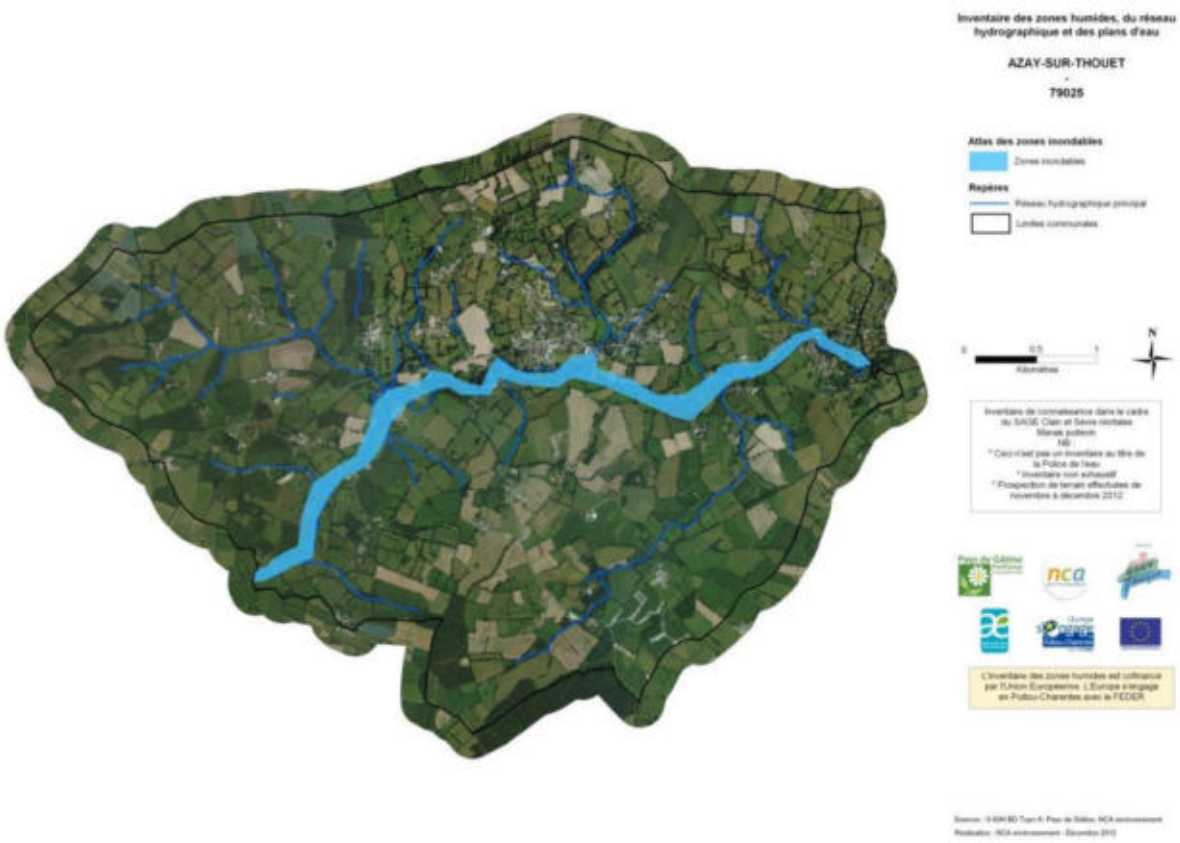

Zones inondables sur la commune d'Azay-sur-Thouet
(Sources : ©IGN BD Topo ; Pays de Gâtine ; NCA environnement)

Le Thouet représente le réseau hydrographique le plus dense sur la commune, avec une vallée alluviale plus étendue que la plupart des cours d'eau affluents. La totalité du val de Thouet est classée en zone inondable sur le territoire communal.

CHAPITRE 3

METHODOLOGIE

1. PRE-LOCALISATION

L'inventaire débute par une phase de pré-localisation des zones humides. Cette dernière est un moyen de définir et de délimiter les zones humides potentielles. Elle résulte de la compilation de documents préétablis et d'une concertation avec les acteurs locaux, et consiste donc à identifier lessecteurs du territoiresusceptibles de présenter des zones humides et ce, afin d'optimiser les phases suivantes (phase de terrain, etc.).

La pré-localisation résulte de la compilation de divers documents préétablis. Les principales sources d'information dont nous disposons sont les suivantes :

- Pré-localisation du bureau d'études Eau Méga ;
- Pré-localisation du SAGE Sèvre Nantaise;
- Pré-localisation du Forum des Marais Atlantiques ;
- Réseau hydrographique ;
- Carte géologique ;
- Carte pédologique ;
- Aléa des remontées de nappes ;
- Topographie ;
- Photo-aériennes (ortho photoplans), Scan 25 IGN®.

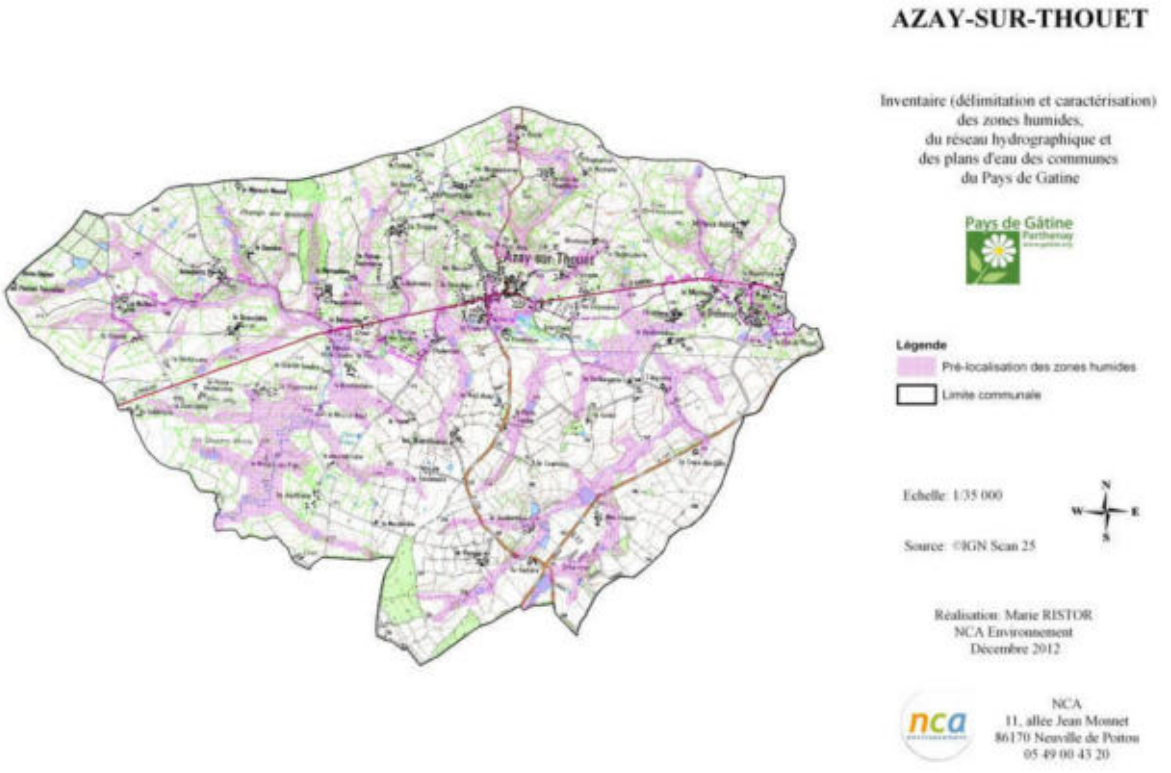

Pré-localisation ponctuelle des zones humides
(Source : Pays de Gâtine ; Eau Méga ; NCA environnement)

2. INVENTAIRE DE TERRAIN

Cette phase a pour objectif l'identification, la délimitation et la caractérisation, de manière exhaustive, des zones humides du territoire communal.

La méthode à suivre pour identifier une zone humide prend en compte les éléments présents dans l'arrêté interministériel du 24 juin 2008 modifié le 1er octobre 2009 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L.214-7-1 et R.2111-108 du Code de l'environnement.

La délimitation des zones humides est réalisée sur la base des observations de terrain liées à des limites naturelles. Elle s'appuie notamment sur :

- la limite de présence d'habitats humides ;
- l'engorgement des sols ;
- l'hydromorphie des sols ;
- la géomorphologie du site (ex : rupture de pente) et la topographie ;
- ou encore un aménagement humain (ex : route, talus, …).

Les laisses de crues (limites de zones inondables) sont aussi des indices de terrain à prendre en compte pour détecter la limite maximum d'une zone humide. Les deux critères principaux restent cependant pédologiques et floristiques.

La méthode d'identification des zones humides comme présentée dans les modalités d'inventaire des zones humides du SAGE Sèvre niortaise Marais poitevin, respecte le logigramme suivant :

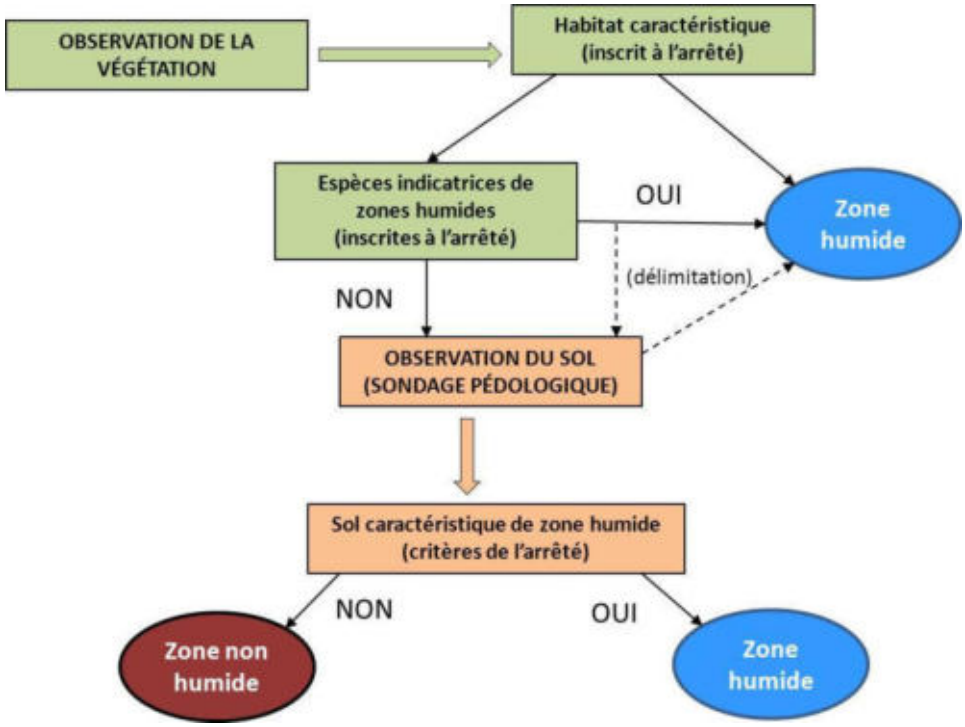

Logigramme de la méthode d'identification des zones humides (source : NCA environnement)

2.1. CRITERES D'IDENTIFICATION

2.1.1. Pédologie

Pour un inventaire de zones humides, l'examen des sols porte prioritairement sur la présence de traits d'hydromorphie. Le nombre, la répartition et la localisation précise des points de sondages dépendent de la taille et de l'hétérogénéité du site.Les sondages sont effectués à la tarière à main, et permettent de vérifier les limites des zones humides de manière plus précise que le critère botanique.

L'arrêté du 24 juin 2008modifié,expose les critères pédologiques déterminant une zone humide. Conformément à l'arrêté, les sondages pédologiques visent la présence :

- D'**histosols** (sols tourbeux), car ils connaissent un engorgement permanent en eau qui provoque l'accumulation de matières organiques peu ou pas décomposées. Ces sols correspondent aux classes d'hydromorphie H du GEPPA (Groupe d'Etude des Problèmes de Pédologie Appliquée) ;
- De **réductisols**, car ils connaissent un engorgement permanent en eau à faible profondeur se marquant par des traits réductiques débutant à moins de 50 centimètres de profondeur de sol. L'horizon caractéristique de ces sols est l'horizon réductique G. Ils correspondent aux classes VI c et VI d du GEPPA ;
- De sols caractérisés par des **traits rédoxiques à moins de 25 cm** de profondeur se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur. L'horizon spécifique est l'horizon rédoxique g. Ces sols correspondent aux classe V a, b, c et d du GEPPA ;
- De sols présentant des **traits rédoxiques à moins de 50 cm** de profondeur, se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur, associés à des **traits réductiques entre 80 et 120 cm** de profondeur. Ces sols correspondent à la classe IV d du GEPPA.





Traits d'hydromorphie (horizon rédoxique) et sondage pédologique en terre cultivée

(Sources : NCA environnement)

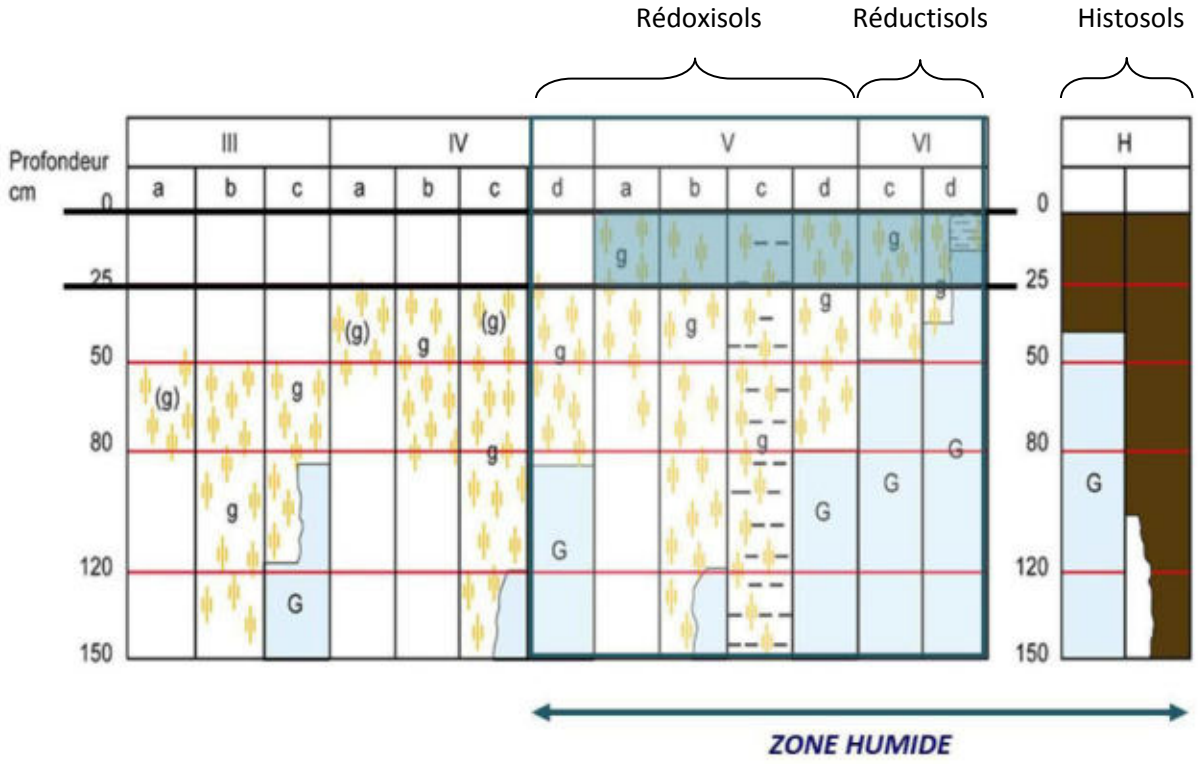

Schématisation des sols indicateurs de zones humides (Source : GEPPA, modifié NCA environnement)

2.1.2. Habitat naturel et végétation

Sur le terrain, les **critères liés à la végétation** sont les critères les plus simples pour délimiter une zone humide. La végétation de zone humide est caractérisée par :

- des communautés d'espèces végétales**,** dénommées **« habitats »,** caractéristiques des zones humides, identifiées selon la méthode et la liste correspondante à l'annexe 2.2 de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié. Une attention particulière est donnée à la délimitation des habitats d'intérêt communautaire et d'intérêt communautaire prioritaires. Environ 600 habitats sont répertoriés dansl'arrêté du 24 juin 2008 modifié, mais tous ne concernent pas l'aire biogéographique atlantique.

Exemples d'habitats (Sources : NCA environnement) :



Cariçaie



Mégaphorbiaie



Prairie calcaire à Molinie



Prairie humide eutrophe



Roselière



Tourbière alcaline

- des espèces indicatrices de zones humides**,** identifiées selon la méthode et la liste des espèces figurant à l'annexe 2.1 de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié.

Exemples d'espèces hygrophiles (Sources : NCA environnement) :



Renoncule rampante
Ranunculus repens



Fritillaire pintade
Fritillaria meleagris subsp. meleagris



Menthe aquatique
Mentha aquatica



Cardamine des prés
Cardamine pratensis



Lychnis fleur-de-coucou
Lychnis flos-cuculis



Orchis à fleurs lâches
Anacamptis laxiflora

2.2. CAMPAGNE DE TERRAIN

L'inventaire a été réalisé sur l'ensemble du territoire communal en ciblant prioritairement les zones définies lors du pré-inventaire.

L'objectif de la campagne de terrain était de confirmer ou d'infirmer la présence des zones humides, de délimiter précisément ces dernières, et de réaliser une caractérisation technique complète de chacune d'entre elles (profondeur des traces d'hydromorphie, végétation observée…).

La campagne de terrain a été réalisée du **20 au 28 novembre 2012**.

L'ensemble des secteurs ciblés par le pré-inventaire ont fait l'objet de sondages pédologiques. Certaines zones ponctuelles éventuellement humides ont aussi été sondées pour vérification. Sur les secteurs humides, de nombreux sondages sont réalisés afin de délimiter précisément les zones. La topographie, si elle est marquée, et la végétation, lorsqu'elle est présente, aident à positionner les points de sondages et à définir les limites des zones humides.

En lien avec la base de données GWERN[1], chaque zone humide fait l'objet d'une feuille d'identification de terrain comprenant les informations suivantes :

- Informations générales (date, toponyme, cours d'eau…)
- Typologie CORINE (primaire et secondaire)
- Critères de délimitation (espèces végétales, habitats, sols - hydromorphie, topographie…)
- Etat de conservation (dégradé, non dégradé)
- Régime de submersion (fréquence, étendue)
- Diagnostique du fonctionnement hydrologique (connexion au réseau hydrographique…)
- Atteintes (drainage, assèchement, comblement, remblais, mise en culture…)
- Activités et usages dans et autour de la zone
- Remarques générales

Une photographie de chaque zone humide est également prise afin d'illustrer et de justifier les résultats.

[1] Développée par le Forum des Marais Atlantiques, la base de données GWERN permet d'avoir une même structuration des données relatives aux zones humides sur l'ensemble d'un territoire, de réaliser des atlas et des synthèses sur les données de caractérisation et d'automatiser la compilation d'inventaires réalisés.

3. CARTOGRAPHIE

L'ensemble du travail cartographique (Atlas des zones humides) est réalisé avec le logiciel de SIG (Système d'Information Géographique) MapInfoProfessionnal 8.5, en se basant sur les BD Ortho®, BD TOPO® et le scan 25® de l'IGN, ainsi que sur le BD parcellaire et le réseau hydrographique de l'IGN également.

L'inventaire cartographique des zones humides est établi au 1 /7000 ème :

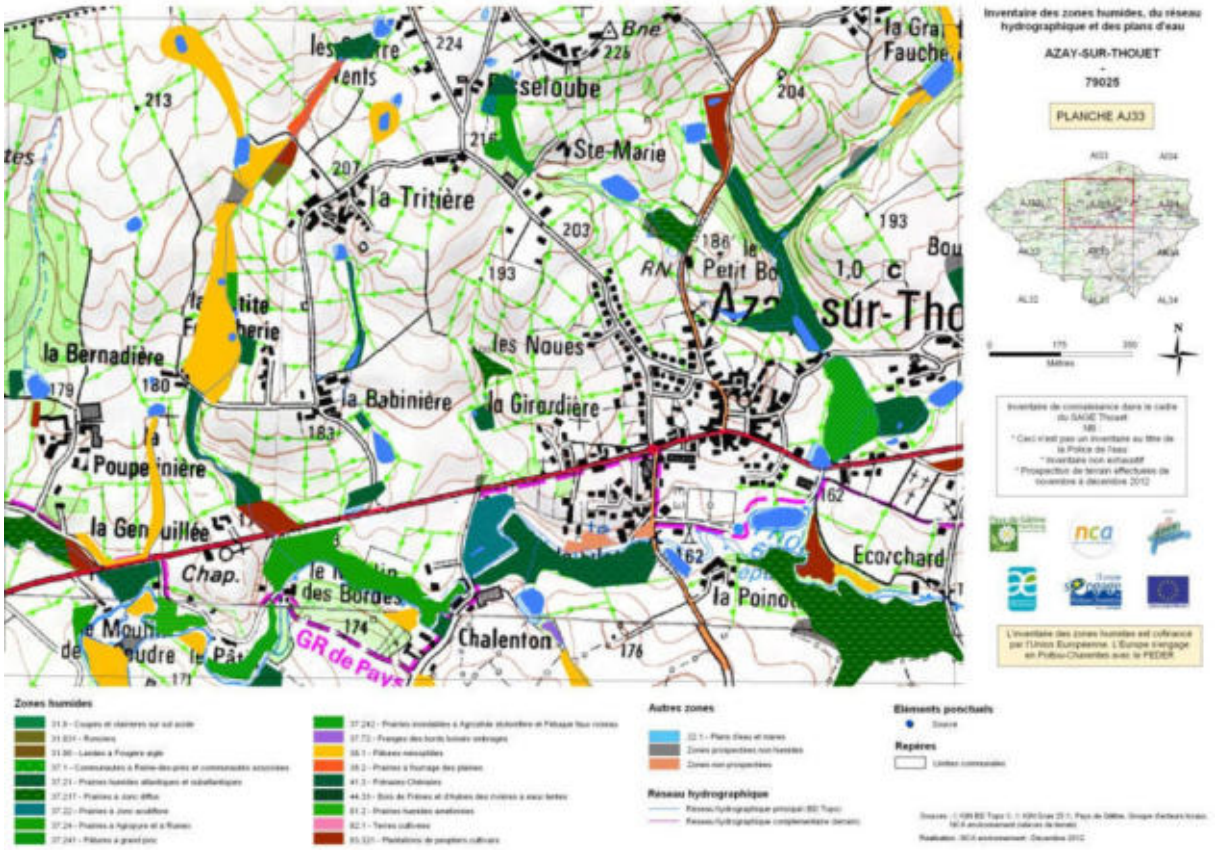

Extrait de l'atlas cartographique des zones humides de la commune d'Azay-sur-Thouet (Sources : ©IGN Scan 25® ; BD TOPO®; IIBSN ; NCA environnement)

L'ensemble des données (couches SIG et observations de terrain) est enregistré dans le logiciel GWERN combinant la cartographie SIG des zones humides avec une base de données informatiques reprenant les éléments des fiches terrain.

Le logiciel GWERN permet une visualisation simultanée de la cartographie SIG et des données attributaires dans une forme codifiée et simplifiée, telle que l'illustre la figure suivante.

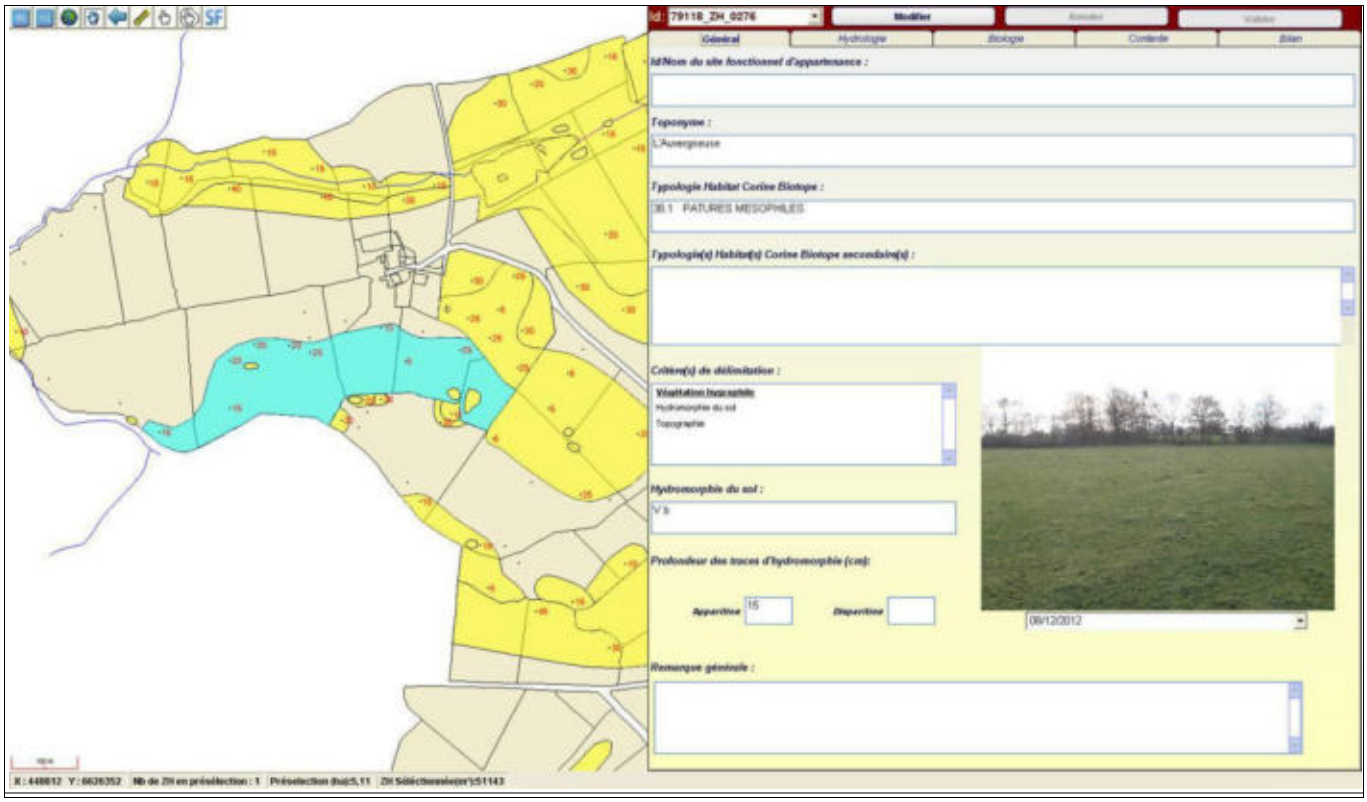

Sélection d'une entité humide sur le logiciel GWERN

CHAPITRE 4

RESULTATS DE L'INVENTAIRE

1. RESEAU HYDROGRAPHIQUE ET MILIEUX AQUATIQUES

1.1. RESEAU HYDROGRAPHIQUE

La commune d'Azay-sur-Thouet présente un réseau hydrographique très dense. La commune est traversée par le Thouet et ses affluents.



Inventaire du réseau hydrographique de la commune d'Azay-sur-Thouet
(Sources : ©IGN BD Ortho® ; NCA environnement)

Le réseau hydrographique s'étend sur près de **36,2 km** de linéaire (réseau figurant sur la BD Topo). Sur l'ensemble de ce linéaire, seulement 14,7 km de cours d'eau présentent un régime permanent, et 21,5 km un régime temporaire. Le val de Thouet représente à lui seul un fort potentiel de présence de zones humides dans sa plaine alluviale.

S'ajoute le réseau complémentaire issu des observations de terrain et représentant environ **9,90 km**.



Réseau hydrographique (principal et secondaire) (sources : NCA Environnement)

On observe un maintien du caractère naturel des cours d'eau avec des méandres et une diversité d'écoulement. Il n'y a pas de fort surcreusement des ruisseaux et des fossés, ni de rectification et de recalibrage du réseau, qui déconnecte parfois de manière flagrante l'hydrosystème avec ses milieux rivulaires.

Le contexte de plaine alluviale du Thouet, qui regroupe l'essentiel du réseau hydrographique, apparait ainsi le secteur le plus favorable à l'établissement de zones humides. Toutefois, une majorité de ces cours d'eau et fossés présente un régime d'écoulement temporaire, une caractéristique pouvant être un facteur limitant.

1.2. PLANS D'EAU DONT MARES

Les résultats d'inventaire comptabilisent **191 plans d'eauet mares** pour une surface totale de **24,06 had'eau libre** (ne rentrant pas dans l'appellation « zones humides »). On observe une grande diversité de ces milieux tant en termes de morphologie et de positionnement, qu'en termes d'usage et de structure de la végétation de ceinture. La surface varie entre 20 m² et 1,2 ha. L'essentiel des mares couvre de petites surfaces (entre 0,01 et 0,5 ha). Les plans d'eau sont majoritairement de tailles moyennes (entre 0,1 et 0,5 ha) et seulement 2 d'entre eux ont une superficie supérieure à 1 hectare.



Inventaire des plans d'eau et mares de la commune d'Azay-sur-Thouet (Sources : ©IGN BD Ortho® ; NCA environnement)

Exemples de typologies de plans d'eau (Sources : NCA environnement) :



Plans d'eau artificiels



Mares d'abreuvement en prairie

Mares forestières...

2. ZONES HUMIDES

2.1. SONDAGES PEDOLOGIQUES

Tous les secteurs repérés durant la phase de pré-inventaire ont fait l'objet de sondages pédologiques permettant de caractériser l'hydromorphie des sols et ainsi de confirmer ou non la présence de zones humides. Plusieurs sondages ont été réalisés sur chaque secteur afin de délimiter précisément les limites des zones humides effectives.

Au total, **978sondages pédologiques** ont été réalisés sur le territoire communal (voir carte ci-dessous). 278 d'entre eux ont permis d'observer des sols caractéristiques de zones humides (en rouge) appartenant majoritairement à la classe d'hydromorphie Vb du GEPPA (Groupe d'Etudes des Problèmes de Pédologie Appliquée). Les autres sondages pédologiques ont affiché des sols non caractéristiques de zones humides mais 69d'entre eux présentaient tout de même des traces d'hydromorphie (en jaune).

Les sondages présentant des sols caractéristiques de zones humides sont localisés généralement le long du Thouet et de son réseau.

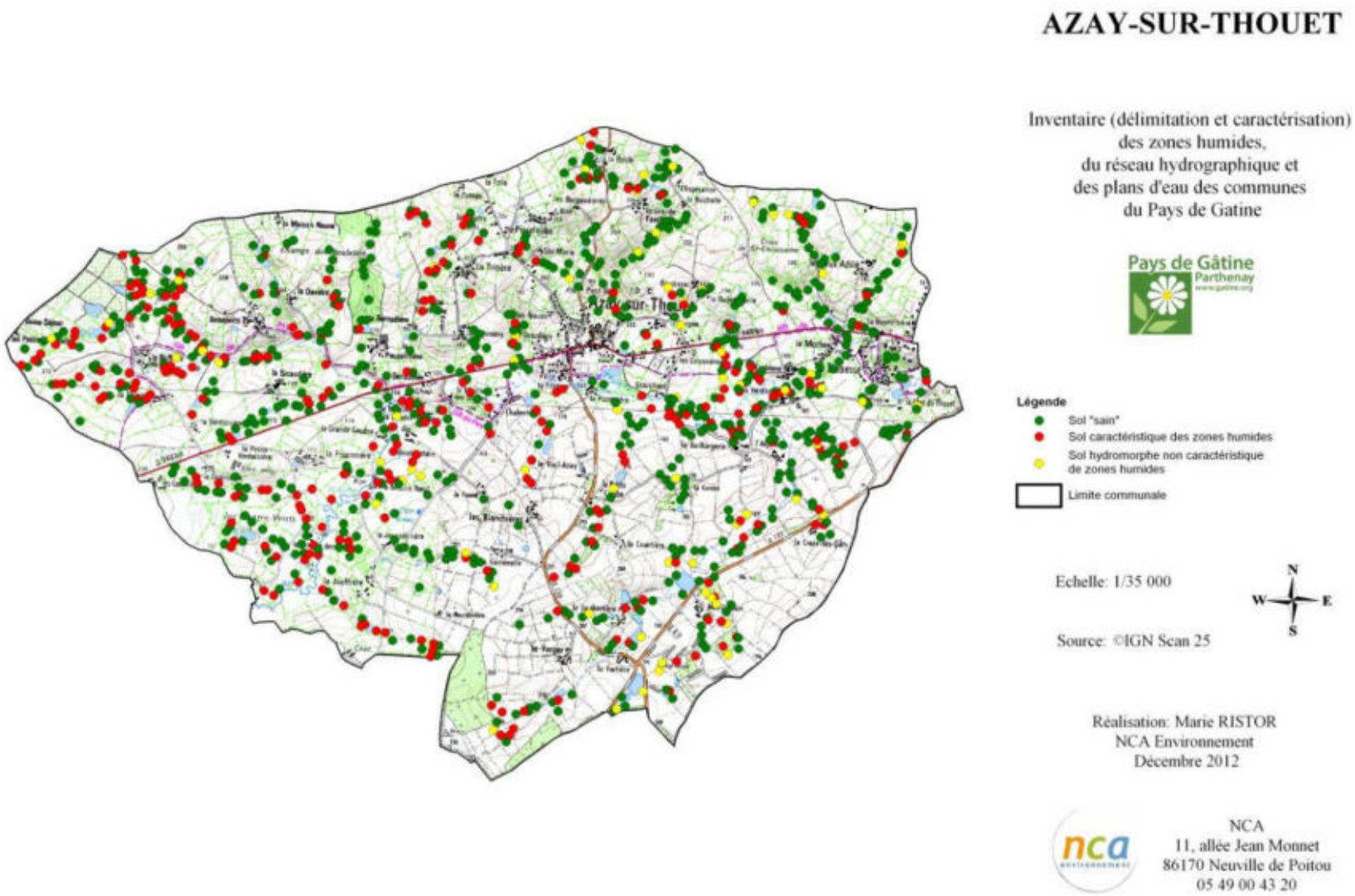

Localisation des sondages pédologiques (Sources : ©IGN Scan 25® ; NCA environnement)

2.2. INVENTAIRE GLOBAL

Les résultats de l'expertise de terrain permettent de réaliser la cartographie globale des zones humides et des zones non humides à sol hydromorphe.

L'inventaire comptabilise une surface totale en zones humides de **235,77ha**, soit environ 11,6% de la surface communale totale.

Comme observé sur la carte de localisation des sondages pédologiques, l'essentiel des zones humides est localisé le long du réseau hydrographique.

D'autre part, l'inventaire des zones non humides présentant des sols hydromorphes en deçà des limites de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié,car affichant une profondeur d'apparition des traces d'hydromorphie trop importante d'un point de vue réglementaire, révèle une surface totale de 14,06 ha. Ces zones hydromorphes sont la plupart du temps localisées en prolongement des zones humides identifiées. On observe ainsi que ces zones humides s'intègrent dans une entité hydromorphe plus conséquente.

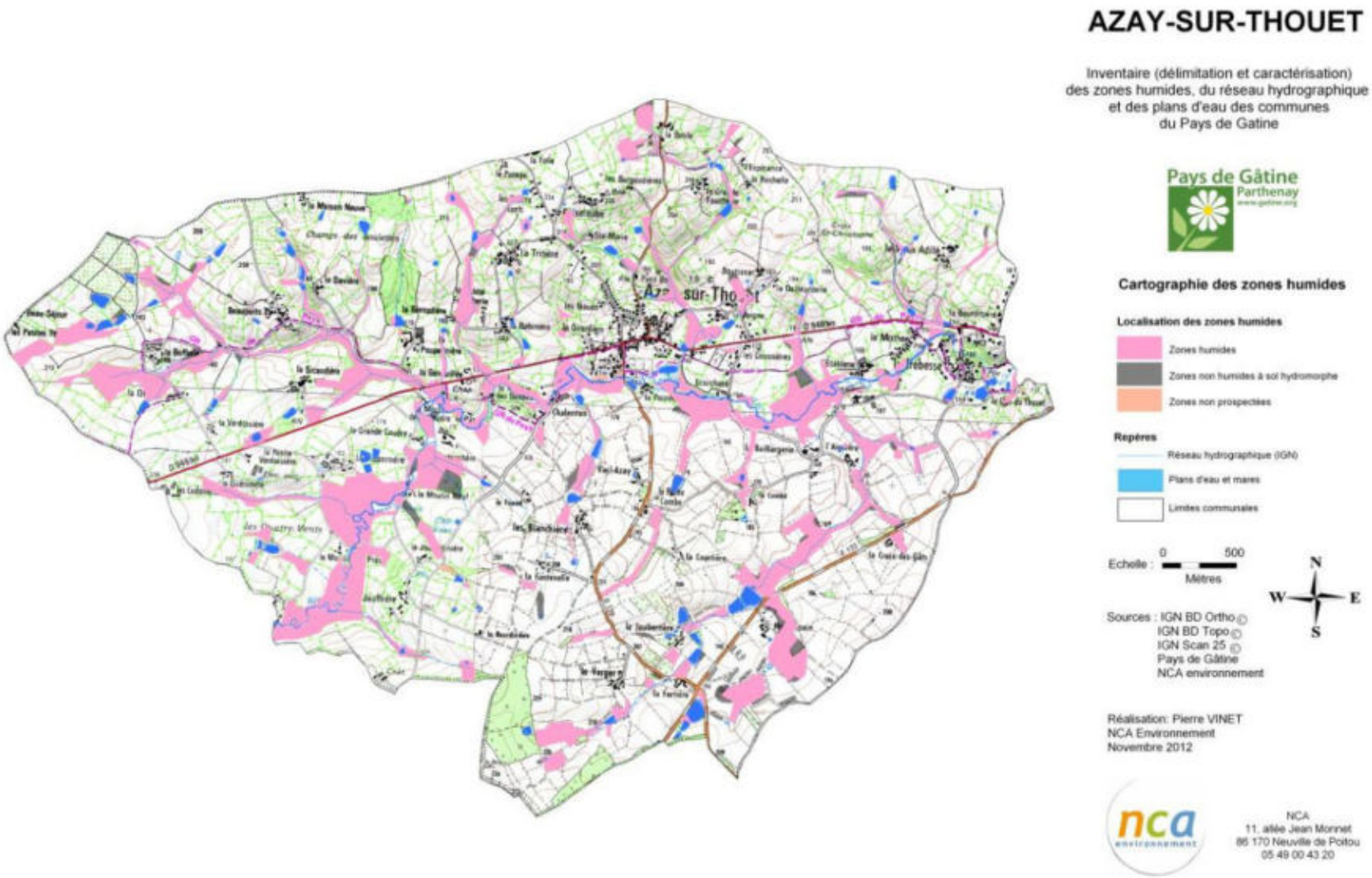

Cartographie générale des zones humides de la commune d'Azay-sur-Thouet (Sources : ©IGN Scan 25® ; NCA environnement)

2.3. HABITATS - TYPOLOGIE

2.3.1. Typologie SDAGE

Afin de caractériser les zones humides identifiées, est appliquée sur le territoire d'Azay-sur-Thouet la typologie du SDAGE Loire-Bretagne,qui propose 13 grands types de zones humides selon leur localisation dans un bassin versant, tels que précisés dans le Chapitre 1 – Partie 2.2.



Typologie SDAGE des zones humides de la commune d'Azay-sur-Thouet
(Sources : ©IGN BD Ortho® ; NCA environnement)

On note que 52,73% des zones humides sont présentes en bordure de cours d'eau et 12,31% en plaine alluviale, 16,14% en bordure de plans d'eau, 14,92% en contexte de bas fond, et 3,86% sur les plaines et plateaux. Les zones humides ponctuelles représentent les plans d'eau et mares, qui rentrent dans la typologie SDAGE des milieux aquatiques. L'ensemble des résultats est présenté dans le tableau suivant :

	Typologie SDAGE	Surface (ha)	Proportion (%)
	Milieux humides		
5 -	Bordures de cours d'eau	124,32	52,73
6 -	Plaines alluviales	29,03	12,31
7 -	Zones humides de bas fonds	35,17	14,92
9 -	Bordures de plans d'eau	38,15	16,18
10 -	Zones humides de plaines et plateaux	9,10	3,86
	Milieux aquatiques		
11 -	Zones humides ponctuelles	24,06	9,26
	TOTAL	**259,83**	**100**

2.3.2. Typologie CORINE Biotopes

La typologie CORINE Biotopes est la référence en termes de classification des habitats naturels et semi-naturels présents en Europe. Elle est fondée sur une systématique descriptive de la végétation prise comme indicatrice des conditions du milieu.

La typologie est divisée en 7 grands types d'habitats :

1) Habitats littoraux et halophile ;
2) Milieux aquatiques non marins ;
3) Landes, fruticées et prairies ;
4) Forêts ;
5) Tourbières et Marais ;
6) Rochers continentaux, éboulis et sables ;
8) Terres agricoles et paysages artificiels.

Suivant cette typologie, les zones humides communales ont été classées par habitats. Leurs caractéristiques ainsi que les espèces végétales observées sur le terrain et permettant la détermination du Code CORINE Biotopes, sont précisées.

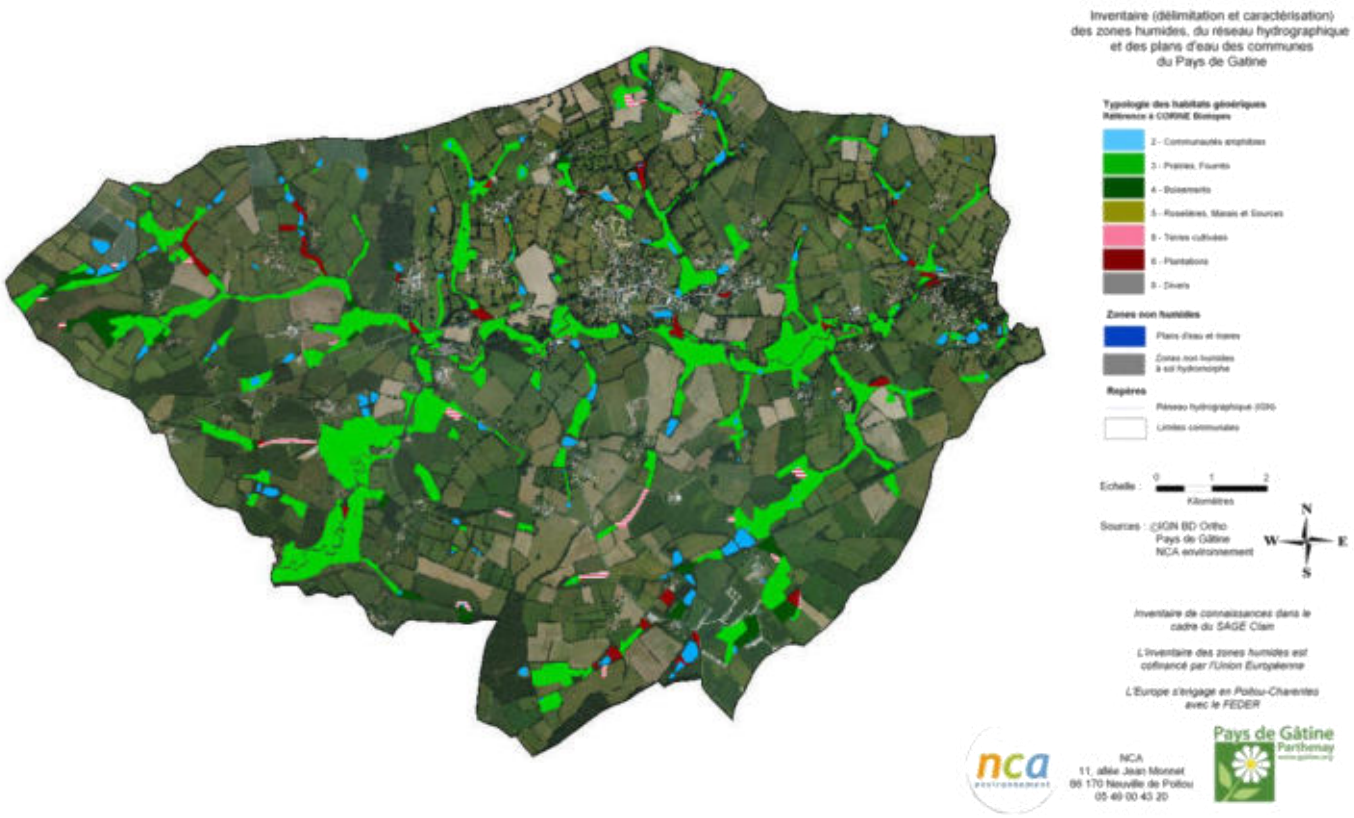

Typologie CORINE Biotopes (niveau 1) des zones humides de la commune d'Azay-sur-Thouet (Sources : ©IGN BD Ortho® ; NCA environnement)

	CORINE Biotopes	Surface (ha)	Proportion (%)
3 -	Prairies, fourrés	198,99	84,40
4 -	Boisements	17,70	7,50
8 -	Terres cultivées	6,44	2,73
8 -	Plantations	11,96	5,07
8 -	Divers	0,68	0,29
	TOTAL	**235,77**	**100**

Synthèse des habitats observés (Code CORINE Niveau 1)

De manière synthétique, la répartition des zones humides peut être analysée en fonction des habitats CORINE Biotopes de niveau 1. On observe que plus de 80% des zones humides correspondent à des prairies. La répartition est la suivante (une couleur correspond à un niveau typologique) :

3 - PRAIRIES, FOURRES : 198,99 ha (84,4 %)

31 - Landes et fruticées

31.8 - Fourrés

31.83 - Fruticées des sols pauvres atlantiques

31.831 - Ronciers : 0,27 ha

31.86 - Landes à fougères : 0,39 ha

37 - Prairies humides et mégaphorbiaies

37.1 - Communautés à Reine-des-prés et communautés apparentées : 2,20 ha

37.2 - Prairies humides eutrophes

37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques : 67,33 ha

37.217 - Prairies à Jonc diffus : 45,65 ha

37.22 - Prairies à Jonc acutiflore : 5,76 ha

37.24 - Prairies à Agropyre et Rumex : 16,02 ha

37.241 - Pâtures à grand jonc : 1,35 ha

37.242 - Pelouses à Agrostide stolonifère et Fétuque faux-roseau : 3,32 ha

37.7 - Lisières humides à grandes herbes

37.72 - Franges des bords boisés ombragés : 0,22 ha

38 - Prairies mésophiles

38.1 - Pâtures mésophiles : 39,41 ha

38.2 - Prairies à fourrage de plaines : 7,49 ha

4 - BOISEMENTS : 17,70 ha (7,5 %)

41 -Forêts caducifoliées

41.3 - Frênaies : 16,03 ha

44 - Forêts riveraines, forêts et fourrés très humides

44.3 - Forêts de Frênes et d'Aulnes des fleuves médio-européens

44.33 - Bois de Frênes et d'Aulnes des rivières à eaux lentes : 1,65 ha

8 - TERRES CULTIVEES : 6,44 ha (2,73 %)

82 - Cultures

82.1 - Champs d'un seul tenant intensément cultivés : 6,44 ha

8 - PLANTATIONS : 11,96 ha (5,07 %)

83 - Vergers, bosquets et plantations d'arbres

83.3 - Plantations

83.32 - Plantations d'arbres feuillus

83.321 - Plantations de peupliers cultivars : 11,96 ha

8 - DIVERS : 0,68 ha (0,29 %)

81 - Prairies améliorées

81.2 - Prairies humides améliorées : 0,68 ha

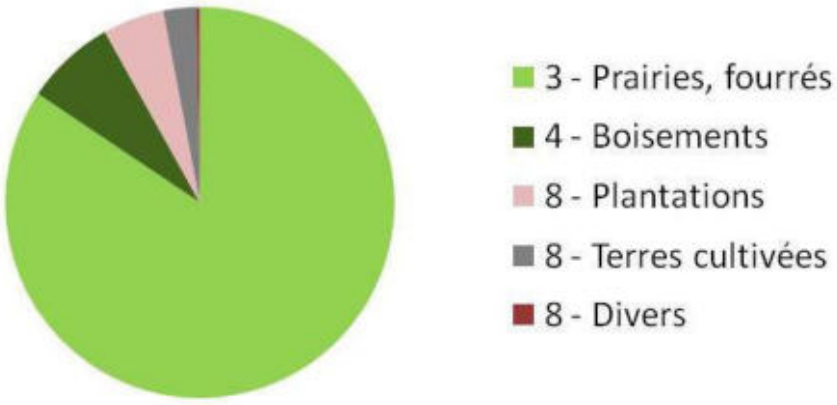

Répartition des surfaces en zone humide selon leur typologie CORINE Biotopes de niveau 1 adapté

- **Terres agricoles et paysages artificiels (Code CORINE 8)**

Cette catégorie regroupe un ensemble d'habitats à niveau plus ou moins important d'anthropisation. On y retrouve les milieux à caractère « semi-naturel », représentés par les terres agricoles, qui comprennent à la fois les terres cultivées (82.1 – Cultures / 81.2 – Prairies améliorées) et les plantations (83.3 – Plantations de feuillus).

Ces habitats anthropiques peuvent ainsi être divisés en trois sous-catégories : les terres cultivées et les plantations, qui ont une fonction de production agricole ou sylvicole ; le reste étant intégré sous l'appellation « divers ». Il est à noter que le caractère « semi-naturel » des terres agricoles reste une dénomination abstraite, chaque milieu étant différent dans son degré de perturbation et d'éloignement d'un habitat « naturel ». En revanche, l'anthropisation de ces milieux est une variable commune.

L'artificialisation des habitats explique l'absence, voire la faible représentativité des espèces végétales hygrophiles. La caractérisation et la délimitation de ces milieux passe ainsi nécessairement par le critère pédologique.

82.1 – Champs d'un seul tenant intensément cultivés

Cet habitat correspond aux parcelles cultivées (labour, semis, cultures en place…), majoritairement de céréales.




83.321 – Plantations de Peupliers cultivars

Les plantations de Peupliers représentent une part modeste, et sont essentiellement localisées aux abords du réseau hydrographique. Contrairement à ce dont on pourrait s'attendre, la vallée du Thouet ne concentre pas l'essentiel de ces milieux. L'âge et l'entretien des différentes plantations varient suivant les parcelles, la majorité des peupleraies subissant une fauche ou un broyage à l'année. Sur quelques parcelles, le stade avancé de la peupleraie, et l'absence de gestion sylvicole, ont permis le développement d'une végétation à hautes herbes en sous-strate.




81.2 – Prairies humides améliorées

Ces milieux correspondent à des prairies permanentes ou temporaires, semées, sur-semées et/ou très fortement fertilisées, parfois aussi traitées avec des herbicides sélectifs, et dont la diversité végétale se retrouve appauvrie. Souvent soumises au pâturage (bovin, ovin, équin), l'habitat peut être observé en croisement avec des habitats plus « naturels ».



- **Prairies, Fourrés (Code CORINE 3)**

Cette catégorie est essentiellement représentée sur la commune par des prairies, qui correspondent par ailleurs à la majorité des milieux identifiés en zones humides. Majoritairement à vocation agricole, pour le pâturage ou la fauche, ces prairies peuvent accueillent une diversité floristique importante. Toutefois, la pression de pâturage peut à l'inverse diminuer cette diversité végétale, et il n'est ainsi pas rare d'observer un nombre limité d'espèces au sein de ces milieux. Les prairies humides pâturées représentent une identité culturelle forte du bocage gâtinais. Bien souvent, le caractère humide très marqué, en particulier à proximité du réseau hydrographique, impose une gestion agricole de pâturage.

31.8 – Fourrés

Quelques secteurs humides sont caractérisés par un envahissement du milieu par un petit nombre d'espèces. On y retrouve des sols pauvres, qui laissent apparaitre une formation végétale moins diversifiée au sein de laquelle dominent les ronces ; ou des sols acides en clairières forestières, à strate herbacée dominée par la Fougère aigle, qui forme un tapis quasi continu.

Ces habitats n'accueillent pas d'espèces animales et végétales à enjeu, mais peuvent constituer toutefois un habitat pour certaines d'entre elles, et assurent un rôle de corridor écologique.




37.1 – Communautés à Reine-des-prés et communautés apparentées

Les mégaphorbiaies marécageuses sont des formations herbacées naturelles, dont la végétation hygrophiles atteint souvent plus d'un mètre de hauteur, avec un recouvrement important d'un petit nombre d'espèces. Elles se développent sur la partie supérieure des berges des cours d'eau, en lisière de forêts humides, dans les prairies humides voire parfois en strate herbacée de peupleraies. Les mégaphorbiaies colonisent les milieux généralement après leur abandon, la pression de pâturage ou de fauche n'étant plus à même de limiter leur développement.




37.2 – Prairies humides atlantiques eutrophes

Cet habitat se développe généralement en bordure des rivières et ruisseaux de plus ou moins grande importance, ainsi que ponctuellement en queue de plans d'eau. Il s'agit d'un milieu herbacé dont l'évolution est bloquée par la gestion humaine (fauche ou pâturage) au stade prairial. Cet habitat se présente le plus souvent sous la forme de prairies denses et hautes à grande diversité floristique.

Le mode de gestion des prairies humides influe directement sur la physionomie de l'habitat : lorsqu'elles sont pâturées - généralement par des bovins en Poitou-Charentes - le cortège végétal est moins diversifié. Le Jonc, peu apprécié par le bétail, y domine souvent, accompagné par un faible nombre d'espèces dont la Renoncule âcre. Dans certains cas, lorsque la pression de pâturage est suffisamment importante, on parlera de prairies « piétinées » : la végétation y est dominée par des

espèces rampantes, à recouvrement épars, avec souvent un développement de grands joncs qui forment des touffes denses plus ou moins étalées.




37.7 – Lisières humides à grandes herbes

La végétation des lisières humides (ourlets forestiers) se développe sur des sols frais à humides, rarement marécageux ou inondables. La richesse en azote explique la dominance d'espèces nitrophiles telles que l'Ortie et le Gaillet. Ces milieux sont associés aux milieux boisés frais.




38.1 / 38.2 – Prairies mésophiles

Prairies exploitées pour la pâture et/ou la fauche. La richesse floristique est directement dépendante de la gestion agricole : si les prairies de fauche caractérisent des formations herbacées hautes dominées par les graminées et à grande diversité végétale, les prairies pâturées présentent un cortège floristique plus hétérogène où alternent des zones rases pâturées avec des refus (plantes épineuses, toxiques…). Ces prairies sont constitutives des paysages de bocage gâtinais.




- **Boisements (Code CORINE 4)**

Les boisements « spontanés » sont à différencier des boisements « anthropiques », issus de la plantation d'essences bien souvent exogènes. La part de ces boisements naturels est par ailleurs prochede celle des plantations, en particulier des peupleraies, qui ont remplacé les boisements alluviaux autochtones.

Sur la commune subsistent encore quelques boisements spontanés, pouvant correspondre à un habitat caractéristique de zone humide, tel que les Aulnaies-Frênaies. D'autres boisements, moins diversifiés en termes d'essences, gardent également un caractère hydromorphe très marqué dès les premiers centimètres de profondeur.

41.3 – Frênaies

Ces boisements sont dominés par le Frêne commun et le Chêne pédonculé, avec lesquels cohabite souvent le Charme. Les strates arbustives et herbacées sont assez denses et riches en espèces, avec généralement un recouvrement important de Noisetier, d'orme champêtre et d'Erable champêtre. Pouvant être temporairement - mais rarement - humides, ces boisements se développement surtout sur des sols frais. Différents faciès existent, suivant notamment la position dans le versant, le degré d'humidité, la nature du sol et la gestion forestière.




44.33 – Bois de Frênes et d'Aulnes des rivières à eaux lentes

En bordure directe de cours d'eau, ces boisements sont soumis à des inondations périodiques, soit par des crues hivernales et printanières, soit par les remontées de la nappe phréatique. Deux essences se partagent la strate arborée de l'habitat : l'Aulne glutineux et le Frêne commun. La strate arbustive peut y être relativement bien développée, avec l'Aubépine, le Cornouiller sanguin, le Nerprun purgatif… Ces milieux accueillent une diversité d'espèces hygrophiles herbacées qui s'associent à des espèces nitrophiles (Orties, Gaillets, Ronces…). L'hydromorphie s'y observe dès les premiers centimètres de profondeur.




La cartographie des zones humides de la commune suivant la typologie CORINE Biotopes est présentée en page suivante. Le niveau typologique attribué se veut le plus précis possible, toutefois au regard de la période d'inventaire, celui-ci demeure bien souvent assez général.

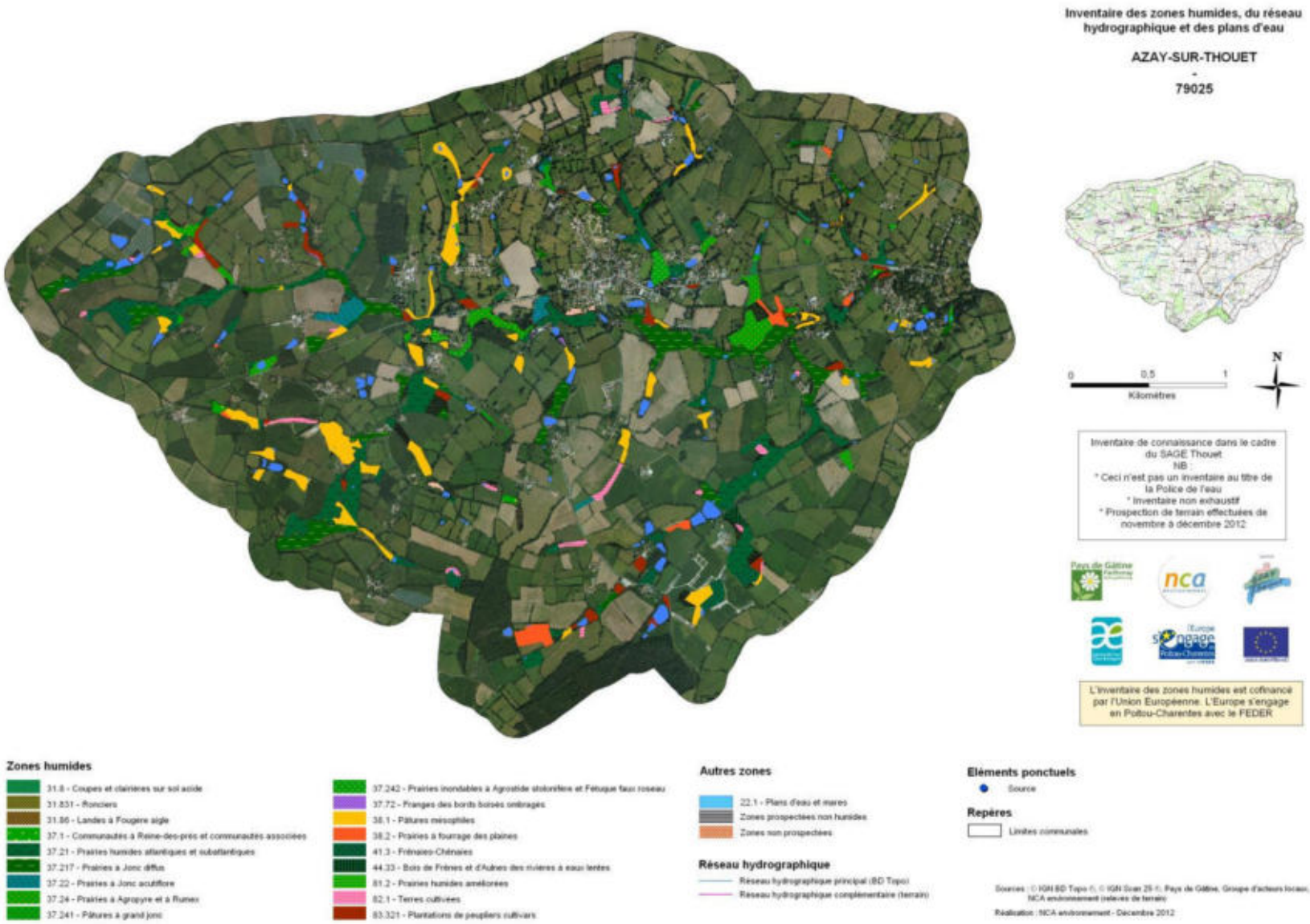
Inventaire des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau
AZAY-SUR-THOUET
-
79025
0
0,5
1
Kilomètres
N
Inventaire de connaissance dans le cadre du SAGE Thouet
NB :
* Ceci n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'eau
* Inventaire non exhaustif
* Prospection de terrain effectuées de novembre à décembre 2012
nca
L'inventaire des zones humides est cofinancé par l'Union Européenne. L'Europe s'engage en Poitou-Charentes avec le FEDER
Zones humides
31.8 - Coupes et clairières sur sol acide
31.831 - Ronciers
31.86 - Landes à Fougère aigle
37.1 - Communautés à Reine-des-prés et communautés associées
37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques
37.217 - Prairies à Jonc diffus
37.22 - Prairies à Jonc acutiflore
37.24 - Prairies à Agropyre et à Rumex
37.241 - Pâtures à grand jonc
37.242 - Prairies inondables à Agrostide stolonifère et Fétuque faux roseau
37.72 - Franges des bords boisés ombragés
38.1 - Pâtures mésophiles
38.2 - Prairies à fourrage des plaines
41.3 - Frênaies-Chênaies
44.33 - Bois de Frênes et d'Aulnes des rivières à eaux lentes
81.2 - Prairies humides améliorées
82.1 - Terres cultivées
83.321 - Plantations de peupliers cultivars
Autres zones
22.1 - Plans d'eau et mares
Zones prospectées non humides
Zones non prospectées
Réseau hydrographique
Réseau hydrographique principal (BD Topo)
Réseau hydrographique complémentaire (terrain)
Eléments ponctuels
Source
Repères
Limites communales
Réalisation : NCA environnement - Décembre 2012

2.4. FONCTIONS DES ZONES HUMIDES

Les zones humides inventoriées présentent diverses fonctionnalités et aptitudes. Elles sont en bon état de conservation grâce à la gestion adaptée au maintien et à l'entretien de ces milieux. On observe quelques altérations ponctuelles mais les zones humides de la commune restent faiblement dégradées.

Le constat des fonctionnalités varie selon les habitats :

- Les zones humides cultivées ont perdu toute fonctionnalité biologique par l'absence de végétation hygrophile. Elles conservent uniquement des fonctions hydrauliques limitées :
  - Régulation naturelle des crues (plaine d'inondation) ;
  - Protection contre l'érosion (faible sans végétation) ;
  - Stockage des eaux de surface, recharge des nappes, soutien d'étiage limité.

- Les zones humides boisées et les plantations de peupliers présentent parfois un intérêt biologique avec la présence d'une végétation hygrophile intéressante. Quelques habitats remarquables, tels que les Aulnaies-frênaies, ou des formations de Saules en bordure de prairies humides, ont été identifiés.

- Les prairies humides, représentant la plus grande surface, restent les zones les plus riches notamment par le maintien d'une végétation caractéristique.

Aux fonctions hydrauliques et biologiques vient s'ajouter un rôle d'épuration des eaux, d'autant plus important au regard du contexte essentiellement agricole de la commune :

- Interception des matières en suspension et des matières toxiques ;
- Régulation des nutriments.

Les boisements et zones humides rivulaires participent ainsi à cette épuration, en limitant les transferts vers le réseau hydrographique.

Les zones humides de la commune ont un très fort potentiel d'accueil pour la faune. La période n'était pas favorable à l'observation d'espèces, mais on remarque la présence de nombreux habitats favorables, particulièrement pour les amphibiens.Le contexte bocager associé aux nombreux plans d'eau et mares - en particulier les mares d'abreuvement en prairie et les mares forestières - présente un potentiel important pour la reproduction et l'hivernage de ces espèces. La végétation aquatique et celle des prairies annexes sont également favorables aux



odonates (libellules). De même, lorsque celle-ci est dominée par les hélophytes (roseaux, massettes…), elle constitue un habitat pour l'avifaune aquatique et des zones humides : Bruant des roseaux, Locustelle luscinoïde, Rousserolle effarvatte…



On notera le fort potentiel du réseau hydrographique, notamment le Thouet, dont l'hydromorphologie naturelle (substrat, profil en long, écoulements…) en fait un habitat pour de nombreuses espèces piscicoles et astacicoles remarquables. Les acteurs locaux ont corrélé ce constat en indiquant la présence d'Ecrevisse à pattes blanches et de Chabot sur certains secteurs de la commune. Ce potentiel écologique ne se limite toutefois pas à la vallée du Thouet : certains affluents, au niveau de leur lit mineur et lit majeur (zones humides) présentent un potentiel similaire. Les roselières, que l'on retrouve ponctuellement au sein de ce réseau hydrographique, constituent également une zone pour la fraie de certaines espèces piscicoles.

2.5. ENJEUX

De par leurs fonctions et leurs intérêts à l'échelle de la commune et du bassin versant, il est important de préserver ces zones humides et de les intégrer dans les documents d'urbanisme.

Afin de guider la commune dans sa réflexion d'intégrer ces milieux dans son Plan Local d'Urbanisme, une hiérarchisation des zones humides a été réalisée, sur la base de l'analyse suivante :

- **Zone humides à enjeu très fort** : zones humides présentant des fonctionnalités hydraulique et biologique marquées (habitats / espèces remarquables), associées à une position stratégique dans le bassin versant (bordure de cours d'eau, bas de versant…).
- **Zones humides à enjeu fort** :zones humides présentant une fonctionnalité hydraulique marquée, et une fonctionnalité biologique intéressante, associées à une position stratégique dans le bassin versant.
- **Zones humides à enjeu moyen** : zones humides présentant des fonctionnalités hydraulique et biologique intéressantes, mais qui sont limitées par leur position dans le bassin versant.
- **Zones humides à enjeu faible** : zones humides à faible fonctionnalité hydraulique, et/ou sans fonctionnalité biologique notable (terres cultivées).

Cette carte identifie les secteurs présentant des intérêts ou des enjeux majeurs à l'échelle de la commune. La hiérarchisation de ces zones permettra de connaitre les zones sur lesquelles une attention particulière devra être portée, et pourra être un argument dans le choix des zonages à attribuer dans le cadre de la révision du document d'urbanisme.


Inventaire des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau
AZAY-SUR-THOUET
-
79025
Hiérarchisation des zones humides
Enjeu de conservation
Très fort
Fort
Moyen
Faible
0
0,5
1
Kilomètres
N
Inventaire de connaissance dans le cadre du SAGE Thouet
NB :
* Ceci n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'eau
* Inventaire non exhaustif
* Prospection de terrain effectuées de novembre à décembre 2012
Pays de Gâtine
nca
L'Europe s'engage Poitou-Charentes
L'inventaire des zones humides est cofinancé par l'Union Européenne. L'Europe s'engage en Poitou-Charentes avec le FEDER
Sources : © IGN BD Topo ®, Pays de Gâtine, NCA environnement (relevés de terrain)
Réalisation : NCA environnement - Décembre 2012

CHAPITRE 5

CONCLUSION

1. BILAN DE L'INVENTAIRE

1.1. BILAN DES RESULTATS

Les résultats de l'inventaire, réalisés conformément aux « modalités » validées par la CLE du SAGE Sèvre niortaise Marais poitevin, le 1er juin 2010, ainsi qu'aux critères de définition des zones humides de l'arrêté interministériel du 24 juin 2008, modifié le 1er octobre 2009, établissent que :

- La **surface de zones humides** est de **235,77 ha**, soit environ 11,6% de la surface communale totale ;
- Compte tenu du contexte géologique, pédologique, hydrogéologique et hydrographique, la **majorité des zones humides**suit le réseau hydrographique ;
- Les zones humides inventoriées présentent des **fonctionnalités hydrauliques, épuratrices et biologiques importantes** ;
- Près de **85 %** des habitats humides répertoriés sont des prairies offrant un intérêt biologique élevé à très élevé ;
- Une surface totale de **14,06ha** a été inventoriée pour les **zones non humides** présentant des **sols hydromorphes**en deçà des limites de l'arrêté du 24 juin 2008.

Au final, les résultats s'accordent plutôt bien avec le ressenti et les connaissances de terrain des acteurs du territoire. De nombreuses zones humides ont été préservées, du fait notamment des grandes prairies et des pratiques peu agressives (labour peu profond à 20 cm maximum, etc.). Le secteur est historiquement humide.

1.2. BILAN DE LA DEMARCHE

L'inventaire des zones humides sur la commune d'Azay-sur-Thouet s'est déroulé dans de bonnes conditions et la démarche définie par le SAGE a bien été respectée.

Afin de mobiliser le savoir local et de sensibiliser les acteurs de la commune, une démarche de concertation a été instaurée. Au total, le groupe d'acteurs locaux s'est réuni à trois reprises et a participé activement au bon déroulement de l'étude.

La période de prospection de terrain, se déroulant en novembre, a été peu favorable à l'identification exhaustive d'espèces végétales et à l'observation de la faune. En contrepartie, l'inventaire se basant sur les critères de caractérisation de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié, de nombreux sondages pédologiques à la tarière ont été réalisés, le critère pédologique ayant été favorisé.

Les investigations ont couvert l'ensemble des zones définies lors des réunions de pré-inventaire, bien que quelques parcelles clôturées n'aient pu être prospectées. Certaines zones ont aussi fait l'objet d'une vérification de terrain afin d'affiner les résultats de l'inventaire, notamment sur la planche AJ34, sur une parcelle située au Clos du Thouet.

2. SUITE A DONNER

Cet inventaire permettra à la commune d'Azay-sur-Thouet d'avoir une meilleure connaissance des zones humides présentes sur son territoire, la finalité étant de conserver et de favoriser l'état humide des habitats répertoriés.

Selon les modalités d'inventaire du SAGE, le rendu complet de l'étude se fait sous format papier et informatique, il comprend les documents suivants :

→ Format papier (3 exemplaires)

- Le présent rapport final ;
- L'Atlas cartographique imprimé à l'échelle 1/7000ème en format A3 ;
- Une carte des zones humides inventoriées identifiées par le Code CORINE Biotopes de niveau 1, imprimé au format poster A0 ;
- Une copie des fiches de terrain.

→ Format informatique (DVD-Rom en 3 exemplaires)

- Le rapport final de l'étude (format word et pdf) ;
- L'Atlas cartographique au 1/7000ème (format .mxd et pdf) ;
- La base de données Gwern complétée ;
- Un tableau Excel des relevés ponctuels ;
- La couche SIG polygone au format shape des zones humides ;
- La couche SIG polyligne au format shape du réseau hydrographique.

Les différents objectifs et continuités du présent inventaire des zones humides sont les suivants :

- Intégration aux documents du SAGE pour une gestion à l'échelle du bassin versant ;
- Délimitation des ZHIEP et ZSGE ;
- Intégration dans les documents d'urbanisme (PLU, carte communale, …) ;
- Application de la nomenclature EAU (projet IOTA) ;
- Exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

L'intégration de la présente étude dans les documents d'urbanisme constitue un nouvel élément dont il faut désormais tenir compte pour les différents projets de développement local. Il faudra également prendre en compte les zones « fonctionnelles » au regard de l'eau, qui ne sont pas forcément « zones humides » : remontées de nappes, inondations, etc.

ANNEXES

- ANNEXE N°1 : Compte-rendu de la réunion de lancement du groupe d'acteurs locaux du 7 novembre 2012.

- ANNEXE N°2 : Compte-rendu de la réunion de terrain du groupe d'acteurs locaux du 21 novembre 2012.

- ANNEXE N°3 : Compte-rendu de la réunion de restitution du groupe d'acteurs locaux du 3 décembre 2012.

- ANNEXE N°4 : Compte-rendu du conseil municipal du 14 décembre 2012.

- ANNEXE N°5 : Flore observée sur la commune d'Azay-sur-Thouet lors de l'inventaire.

ANNEXE 1

Compte-rendu de la réunion de lancement du groupe d'acteurs locaux du 7 novembre 2012

ANNEXE 2

Compte-rendu de la réunion de terrain du groupe d'acteurs locaux du 21 novembre 2012

ANNEXE 3

Compte-rendu de la réunion de restitution du groupe d'acteurs locaux du 3 décembre 2012

ANNEXE 4

Compte-rendu du conseil municipal du 14 décembre 2012

ANNEXE 5

Flore observée sur la commune d'Azay-sur-Thouet au cours de l'inventaire

Flore observée sur la commune d'Azay-sur-Thouet

NOM LATIN	NOM VERNACULAIRE
Acer campestre	Erable champêtre
Acer pseudoplatanus	Erable sycomore
Achilleamillefolium	Achillée millefeuille
Agrostis stolonifera	Agrostis stolonifère
Alnusglutinosa	Aulne glutineux
Angelica sylvestris	Angélique des bois
Arrhenatherumelatius	Avoine élevée
Arum italicum	Gouet d'Italie
Bellis perennis	Pâquerette
Bromushordeaceus	Brome mou
Bromusracemosus	Brome en grappe
Cardamine pratensis	Cardamine des prés
Carex acuta	Laîche grêle
Carex hirta	Laîche hérissée
Carex paniculata	Laîche paniculée
Carpinusbetulus	Charme commun
Castaneasativa	Châtaignier
Centaureajacea	Centaurée jacée
Cirsium arvense	Cirse des champs
Cirsium palustre	Cirse des marais
Cornus sanguinea	Cornouiller sanguin
Coryllusavellana	Noisetier commun
Crataegus monogyna	Aubépine monogyne
Crepisbiennis	Crépide bisannuel
Dactylis glomerata	Dactyle aggloméré
Daucus carota	Carotte sauvage

Dipsacusfullonum	Cardère sauvage
Epilobiumhirsutum	Epilobe hirsute
Epilobiumparviflorum	Epilobe à petites fleurs
Epilobiumtetragonum	Epilobe à tige carrée
Eupatoriumcannabinum	Eupatoire chanvrine
Festucaarundinacea	Fétuque élevée
Festucapratensis	Fétuque des prés
Filipendulaulmaria	Reine-des-prés
Fraxinusangustifolia	Frêne à feuilles étroites
Fraxinusexcelsior	Frêne commun
Galium aparine	Gaillet gratteron
Glechomahederacea	Lierre terrestre
Hedera helix	Lierre grimpant
Heracleumsphondylium	Berce commune
Hypericumtetrapterum	Millepertuis à quatre ailes
Juncusacutiflorus	Jonc acutiflore
Juncusconglomeratus	Jonc aggloméré
Juncuseffusus	Jonc diffus
Juncusinflexus	Jonc flexueux
Leucanthemumvulgare	Reine-Marguerite
Loliumperenne	Ivraie vivace
Medicagolupulina	Luzerne lupuline
Medicagosativa	Luzerne cultivée
Menthaaquatica	Menthe aquatique
Picris hieracioides	Picride fausse-épervière
Plantagolanceolata	Plantain lancéolé
Plantago major	Grand Plantain
Poaannua	Pâturin annuel
Poapratensis	Pâturin des prés

Poatrivialis	Pâturin commun
Populus x canadensis	Peuplier cultivar
Potentillareptans	Potentille rampante
Primulaveris	Primevère officinale
Prunus spinosa	Prunellier
Pteridiumaquilinum	Fougère-aigle
Quercus robur	Chêne pédonculé
Ranunculusacris	Renoncule âcre
Ranunculusbulbosus	Renoncule bulbeuse
Ranunculusficaria	Ficaire fausse-renoncule
Ranunculus repens	Renoncule rampante
Rosa canina	Eglantier
Rubusfruticosus	Ronce commune
Rumex acetosa	Patience sauvage
Rumex conglomeratus	Patience agglomérée
Rumex crispus	Patience crêpue
Rumex obtusifolius	Patience à feuilles obtuses
Salixatrocinerea	Saule roux
Salixcaprea	Saule marsault
Sambucusnigra	Sureau noir
Seneciojacobaea	Séneçon de Jacob
Stachyssylvatica	Epiaire des bois
Taraxacumofficinalis	Pissenlit dent-de-lion
Trifolium campestre	Trèfle des champs
Trifolium hybridum	Trèfle hybride
Trifolium pratense	Trèfle des prés
Trifolium repens	Trèfle rampant
Ulmusminor	Orme champêtre
Urticadioica	Ortie dioïque

Veronica chamaedrys	Véronique petit-chêne
Vicia sativa	Vesce cultivée

NCA Environnement
11 Allée Jean Monnet
86170 Neuville-de-Poitou
Tél. 05 49 00 43 20
Fax 05 49 00 43 30
Email : accueil@nca-env.fr
www.nca-env.fr
www.nca-methanisation.fr

Études et conseils en environnement
Assainissement collectif
Assainissement non collectif
Maîtrise d'œuvre
Protection des eaux
Hydraulique fluviale
Environnement et agriculture
Méthanisation
Gestion des milieux
Démarche d'insertion écologique
Inventaire faune et flore
Environnement et aménagement

INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES, DU RESEAU HYDROGRAPHIQUE ET DES PLANS D'EAU

COMMUNE DE LA CHAPELLE-BERTRAND (79)

Inventaire réalisé dans le cadre d'un groupement de communes et de communautés de communes porté par le Pays de Gâtine :

Avec le soutien financier de :

Expertise réalisée parNCA Environnement

- Octobre 2013-

Première entreprise française à avoir obtenu en avril 2011 l'AFAQ 26000 et en janvier 2012 la labellisation LUCIE pour son engagement dans la RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) et le développement durable.

SAS au capital de 110 000 €
N° identification :
343 460 622 RCS Poitiers
APE : 7112B
N° TVA : FR 57 343 460 622

TABLE DES MATIERES

CHAPITRE 1 - CADRE REGLEMENTAIRE - CONTEXTE DE L'ÉTUDE ..... - 3 -

1. CADRE REGLEMENTAIRE ..... - 4 -
1.1. Réglementation relative aux zones humides ..... - 4 -
1.2. Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux ..... - 5 -
1.3. Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux ..... - 6 -
2. LES ZONES HUMIDES - GENERALITES ..... - 8 -
2.1. Définition ..... - 8 -
2.2. Typologie ..... - 8 -
2.3. Fonctions ..... - 9 -
3. DEMARCHE ET OBJECTIFS DE L'INVENTAIRE ..... - 12 -
3.1. Démarche d'inventaire ..... - 12 -
3.2. Objectifs ..... - 12 -
4. CONCERTATION DES ACTEURS ..... - 14 -
4.1. Acteurs locaux ..... - 14 -
4.2. Réunions ..... - 15 -
4.3. Financeurs ..... - 16 -

CHAPITRE 2 - CONTEXTE COMMUNAL ..... - 17 -

1. PRESENTATION GENERALE DE LA COMMUNE ..... - 18 -
1.1. Contexte géographique ..... - 18 -
1.2. Contexte Agricole ..... - 20 -
2. PRESENTATION DU CONTEXTE PHYSIQUE ..... - 21 -
2.1. Contexte géologique et pédologique ..... - 21 -
2.2. Contextehydrogéologique ..... - 22 -
2.3. Contexte hydrologique ..... - 23 -

CHAPITRE 3 - METHODOLOGIE ..... - 26 -

1. PRE-LOCALISATION ..... - 27 -
2. INVENTAIRE DE TERRAIN ..... - 28 -
2.1. Critères d'identification ..... - 29 -
2.1.1. Pédologie ..... - 29 -
2.1.2. Habitat naturel et végétation ..... - 30 -
2.2. Campagne de terrain ..... - 32 -
3. CARTOGRAPHIE ..... - 33 -

CHAPITRE 4- RESULTATS DE L'INVENTAIRE ..... - 36 -

1. RESEAU HYDROGRAPHIQUE ET MILIEUX AQUATIQUES ..... - 37 -
1.1. Réseau hydrographique ..... - 37 -
1.2. Plans d'eau dont mares ..... - 39 -
2. ZONES HUMIDES ..... - 42 -
2.1. Sondages pédologiques ..... - 42 -
2.2. Inventaire global ..... - 44 -
2.3. Habitats - Typologie ..... - 47 -
2.3.1. Typologie SDAGE ..... - 47 -
2.3.2. Typologie CORINE Biotopes ..... - 50 -
2.4. Fonctions des zones humides ..... - 62 -
2.5. Enjeux ..... - 64 -

CHAPITRE 5 - CONCLUSION ..... - 66 -

1. BILAN DE L'INVENTAIRE ..... - 67 -
   1.1. Bilan des résultats ..... - 67 -
   1.2. Bilan de la démarche ..... - 67 -
2. SUITE A DONNER ..... - 68 -

CHAPITRE 1

CADRE REGLEMENTAIRE - CONTEXTE DE L'ÉTUDE

1. CADRE REGLEMENTAIRE

1.1. REGLEMENTATION RELATIVE AUX ZONES HUMIDES

Le Code de l'Environnement est composé de six livres, dont le deuxième est intitulé *Milieux Physiques*. Ce dernier comprend deux titres, respectivement consacrés à l'eau et à l'air.

Le Code de l'Environnement érige l'Eau en patrimoine commun de la nation. Sa protection est d'intérêt général et sa gestion doit se faire de façon globale.

Dans ce contexte de gestion globale de l'Eau, les zones humides tiennent un rôle de premier plan et différentes réglementations les caractérisent :

Art. L. 211-1 : *« Les zones humides sont des terrains exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre, de façon permanente ou temporaire ; la végétation quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année. »*

L'**article R.211-108** du code de l'environnement précise que les critères à prendre en compte pour la définition des zones humides sont relatifs « *à la morphologie des sols liée à la présence prolongée d'eau d'origine naturelle et à la présence éventuelle de plantes hygrophiles. Celles-ci sont définies à partir de listes établies par région biogéographique. En l'absence de végétation hygrophile, la morphologie des sols suffit à définir une zone humide* ». « *La délimitation des zones humides est effectuée à l'aide des côtes de crue ou de niveau phréatique, ou des fréquences et amplitudes des marées, pertinentes au regard des critères relatifs à la morphologie des sols et à la végétation »*.

L'**arrêté du 24 juin 2008 modifié le 1er octobre 2009** précise les critères de définition et de délimitation des zones humides en établissant une liste des types de sols de zones humides et une liste des espèces végétales indicatrices de zones humides. Les sols de zones humides correspondent aux sols engorgés en eau de façon permanenteet aux sols caractérisés par des traces d'hydromorphie(engorgement temporaire) débutant à moins de 25 cm de la surface et se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur (ou entre 25 et 50 cm de la surface s'il y a des traces d'engorgement permanent apparaissant entre 80 et 120 cm). La **circulaire du 18 janvier 2010** relative à la délimitation des zones humides expose les conditions de mise en œuvre des dispositions de l'arrêté précédemment cité.

De plus, au titre de la Police de l'Eau, une zone est considérée comme humide si elle présente l'un des critères suivants : une végétation hygrophile ou un sol hydromorphe. Dans ce cas, le projet (selon sa surface) est soumis au régime de déclaration ou d'autorisation relatif à la rubrique 3.3.1.0 de la nomenclature eau.

1.2. SCHEMA DIRECTEUR D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX

La commune de La Chapelle-Bertrand, située dans le département des Deux-Sèvres, est concernée par le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin Loire-Bretagne. Quinze orientations fondamentales ont été identifiées sur le territoire du SDAGE. **L'orientation n°8**concerne la préservation des zones humides. Elle se base sur la nécessité de multiplier et de diversifier les efforts pour limiter l'altération du fonctionnement des milieux aquatiques, assurer la continuité écologique et reconquérir la qualité des habitats et la biodiversité. En effet, ces milieux assurent de multiples fonctions tant du point de vue de la ressource en eau que de la biodiversité. Leur préservation et leur restauration sont des enjeux majeurs à appréhender. Pour cela cinq actions ont été déterminées (notées 8A à 8E), elles comprennent, chacune, diverses dispositions.

- **8A : Préserver les zones humides.**

"Tout d'abord en maitrisant les causes de leur disparition au travers d'une protection réglementaire [...]. En second lieu au travers des politiques de gestion de l'espace […]. Ces deux types de mesures constituent un volet prioritaire des SAGE [...]."

- **8B : Recréer des zones humides disparues, restaurer les zones humides dégradées pour contribuer à l'atteinte du bon état des masses d'eau.**

"Il convient d'agir pour éviter de nouvelles pertes de surfaces et pour récupérer des surfaces perdues […] dans les secteurs de forte pression foncière […] ou dans certains secteurs en déprise agricole. Les actions à mettre en œuvre concernent à la fois les zones humides bénéficiant d'une protection liée à leur intérêt patrimonial et les réseaux de zones humides banales dont l'existence est nécessaire au bon état des masses d'eau et à la protection de la ressource en eau."

- **8C : Préserver les grands marais littoraux**

"Les marais littoraux situés entre la Vilaine et la baie de l'Aiguillon représentent des zones humides de grande surface qui ont été créées par l'homme […]. Ces espaces constituent le support d'une forte biodiversité de la faune et de la flore. Ils intègrent, pour la plupart, le réseau européen Natura 2000. Ils contribuent en partie à l'interception des pollutions issues des bassins versants amont. […] L'adéquation entre les différents usages et les conditions favorables à la biodiversité doit être recherchée en s'appuyant notamment sur une politique agricole adaptée."

- **8D : Favoriser la prise de conscience**

"La nécessité de conserver et d'entretenir les zones humides n'est pas encore suffisamment bien perçue, à la fois par les riverains et par les autorités locales. Certes, la prise de conscience est amorcée, mais elle se limite encore trop souvent aux enjeux patrimoniaux des zones humides (flore et faune). Les enjeux économiques se rattachant à leur présence sont encore largement sous-estimés, quand ils ne sont pas ignorés."

- **8E : Améliorer la connaissance**

"L'efficacité des zones humides, que ce soit en matière de gestion de la ressource en eau ou de biodiversité, dépend de la présence sur le terrain d'un maillage aussi dense que possible de sites interceptant au mieux les écoulements superficiels et souterrains et évitant le cloisonnement des populations végétales et animales sauvages.

Il est nécessaire de localiser les sites existants, de diagnostiquer leur état et d'identifier les fonctions qui s'y rattachent. C'est l'objet des inventaires qu'il convient de réaliser, en priorité, sur les territoires où la présence des zones humides détermine l'atteinte ou le maintien du bon état des masses d'eau."

1.3. SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX

La commune de La Chapelle-Bertrandse situe sur le périmètredu**SAGE Thouet**.

Le territoire du SAGE Thouet s'étend sur 3 385 km² dans les départements des Deux-Sèvres (79), de la Vienne (86) et du Maine-et-Loire (49).

Ce SAGE est articulé autour de 6 enjeux majeurs :

- Le développement des ressources alternatives et la sécurisation de l'alimentation en eau potable ;
- La reconquête de la qualité des eaux de surface ;
- La gestion quantitative de la ressource ;
- La protection des têtes de bassins et des espaces naturels sensibles ;
- Le rétablissement d'une connectivité amont-aval des cours d'eau ;
- La valorisation touristique et la maitrise des loisirs liés à l'eau.

La Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE s'est réunie pour la première fois le 30 janvier 2012. La composition de la CLE a notamment été constituée et la structure porteuse du SAGE a été désignée : Le Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet et la Communauté d'Agglomération de Saumur Loire Développement, à l'origine de l'étude de préfiguration du SAGE Thouet, se partagent cette responsabilité.

Les zones humides représentent un enjeu important au sein du SAGE qui a identifié, dès l'état des lieux, la nécessité d'améliorer la connaissance de ces milieux afin de mieux les protéger.

Le SAGE Thouet étant actuellement en phase de « Mise en Œuvre », la méthodologie appliquée pour cet inventaire est celle élaborée par l'I.I.B.S.N.

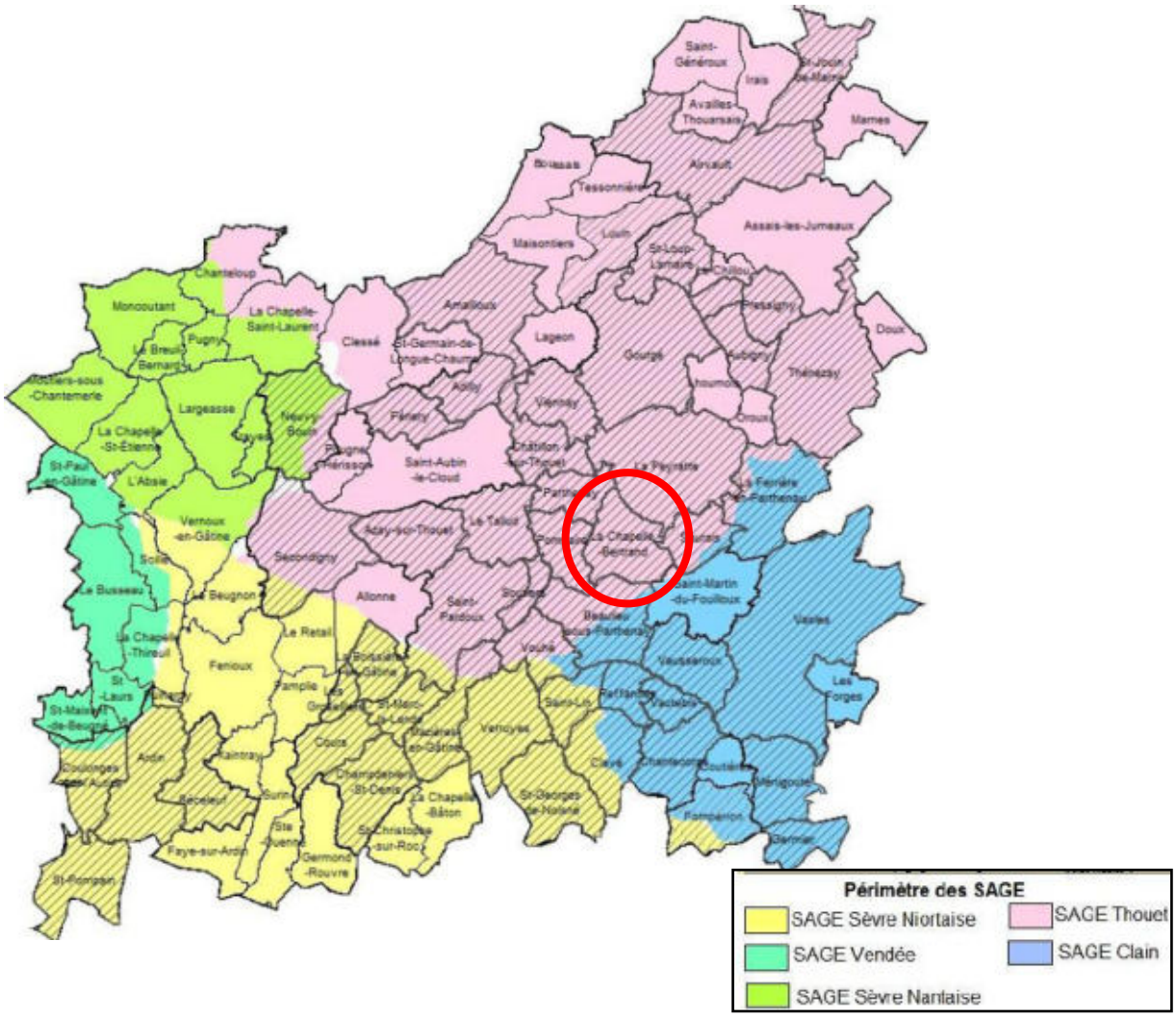

Situation de la commune de La Chapelle-Bertrand au sein des SAGE (Source : Pays de Gâtine)

2. LES ZONES HUMIDES - GENERALITES

2.1. DEFINITION

Les zones humides sont des milieux complexes, dynamiques et interdépendants entre terre et eau. Elles recèlent une richesse écologique particulière et souvent exceptionnelle. Elles assurent de plus de nombreuses fonctions dont la société tire des bénéfices (nommés services rendus). En effet, les zones humides jouent un rôle majeur pour la rétention, la régulation hydraulique et l'épuration tout en constituant des réservoirs de biodiversité.

Gradient d'humidité des zones humides

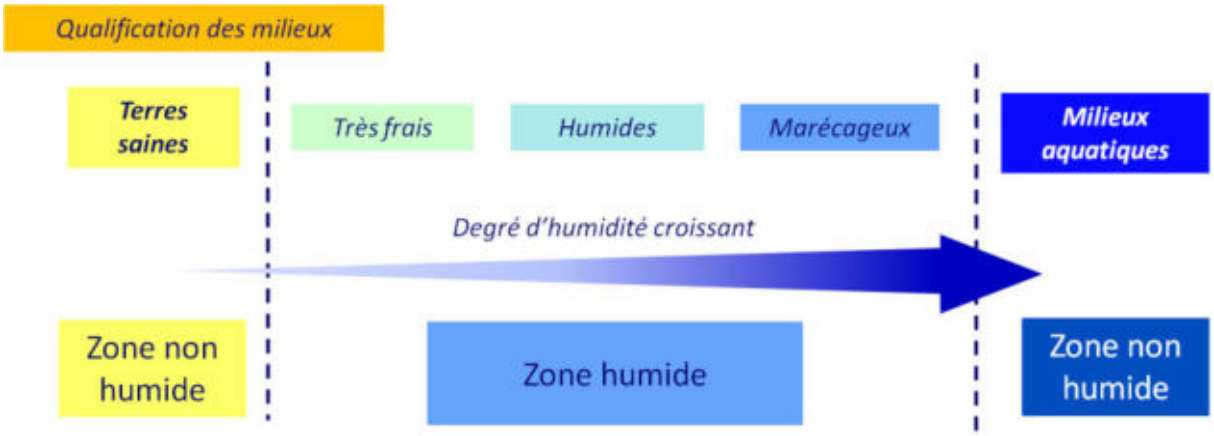

Source : IIBSN - Schéma élaboré d'après Oberti et al., 2003

En raison de leur grande diversité, l'identification des zones humides n'est pas toujours aisée. Elle est réalisée sur la base des observations de terrain liées à des limites naturelles. Elle s'appuie notamment sur :

- La présence de végétation hygrophile et d'habitats humides ;
- L'hydromorphie des sols ;
- La géomorphologie du site (ex : rupture de pente) et la topographie.

2.2. TYPOLOGIE

Selon leur caractéristiques, différents types de zones humides peuvent être distingués. Le SDAGE Loire-Bretagne les classe en 13 grands types selon leur localisation dans un bassin versant :

- Grands estuaires ;
- Baies et estuaires moyens plats ;
- Marais et lagunes côtiers ;
- Marais saumâtres aménagés ;
- Bordures de cours d'eau ;
- Plaines alluviales ;

- Zones humides de bas-fonds en tête de bassin ;
- Régions d'étangs ;
- Bordures de plan d'eau ;
- Marais et landes humides de plaines et de plateaux ;
- Zones humides ponctuelles ;
- Marais aménagés à vocation agricole ;
- Zones humides artificielles.

Le schéma ci-dessous présente les différentes typologies de zones humides suivant leur localisation sur le bassin versant.

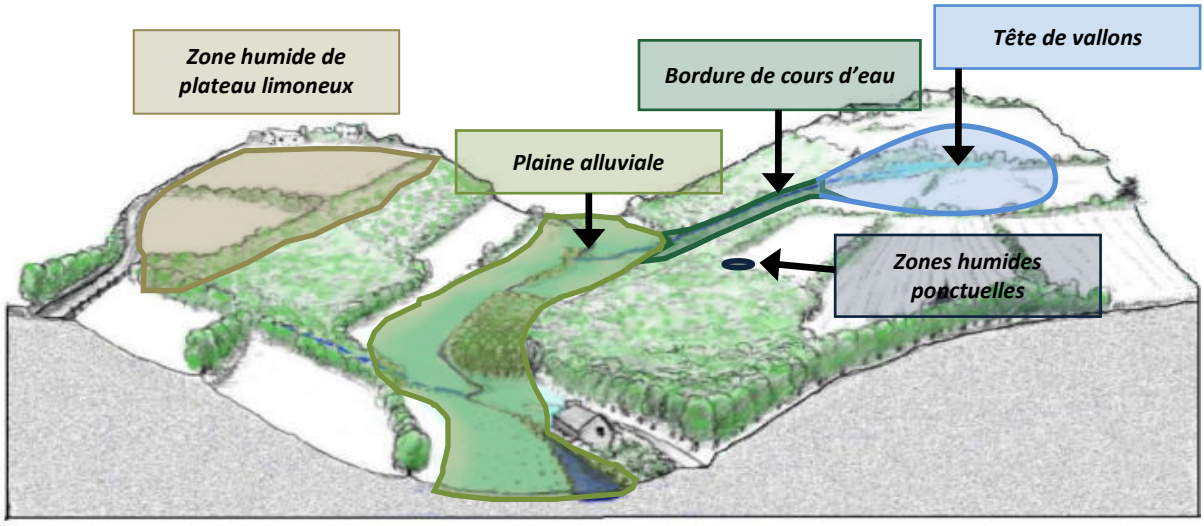

Localisation des zones humides sur un bassin versant (source : IIBSN)

2.3. FONCTIONS

Les zones humides présentent une richesse écologique particulière et assurent de nombreuses fonctions telles que la rétention, la régulation hydraulique et l'épuration mais également des fonctions socio-économiques.

- Fonctions biologiques :

Les zones humides recèlent généralement une biodiversité importante et peuvent constituer des réservoirs d'espèces patrimoniales. Ce sont des milieux essentiels pour la faune, qui permettent l'hivernage, la migration et la reproduction de nombreux oiseaux ; le frai du brochet et le développement des juvéniles ; la reproduction des poissons et crustacés en zones littorales. On y observe également des amphibiens, des odonates, etc.

Outre la faune, les zones humides sont reconnues pour leur diversité végétale (roselières, prairies humides, tourbières, bordures de cours d'eau…).

Fonctions épuratoires :

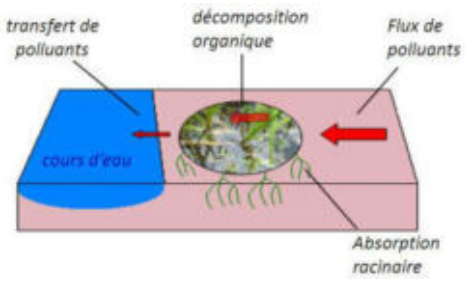

Certaines zones humides possèdent des propriétés épuratoires remarquables. Elles sont particulièrement efficaces en matière de dénitrification avec des taux d'abattement supérieurs à 50%. Elles sont également capables de fixer les matières en suspensions, les engrais et produits phytosanitaires et peuvent éliminer le phosphore parfois jusqu'à 90%.

Fonctions hydrauliques :

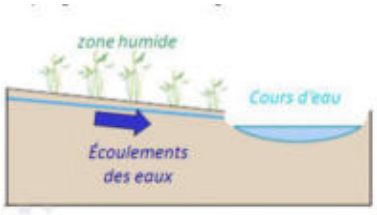

Les zones humides ont un rôle majeur dans le stockage des eaux. Elles contribuent en effet à l'écrêtement des pointes de crue et ont également un rôle d'éponge.

Elles peuvent ainsi retarder l'apparition et réduire l'intensité des débits d'étiage en restituant de manière progressive les eaux stockées en période de hautes eaux.

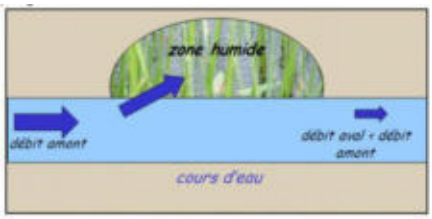

Source des figures : IIBSN

Fonctions socio-économiques :

Les zones humides sont avant tout des milieux utilisés par la profession agricole, pour la culture et le pâturage ; et sylvicole, notamment pour la populiculture.

Ce sont des milieux très généreux, qui peuvent être exploités pour la production de roseaux de laîche ou de joncs (paillage des chaises, couvertures de chaume…) ; de bois (peupliers) ; de ressources alimentaires (poissons, crustacés, chasse…) ; de fourrage, etc. Les zones humides peuvent également être valorisées pour le développement du tourisme (randonnés, naturalisme, etc.).

On observe par ailleurs une différence dans les usages entre l'amont et l'aval d'un bassin versant.

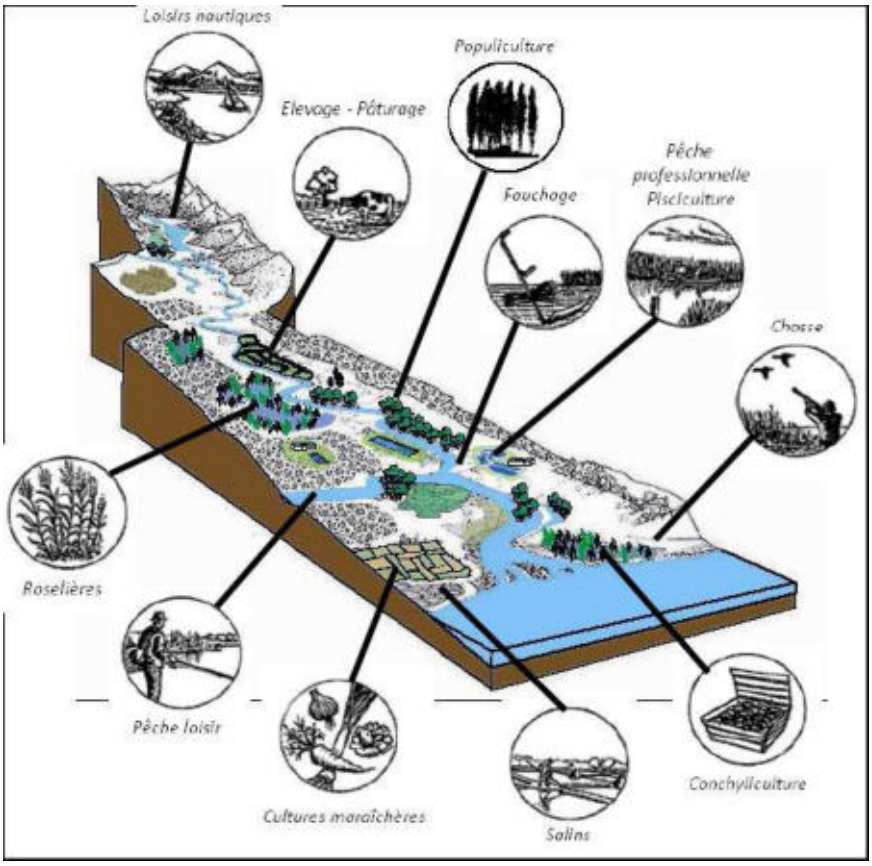

<u>Fonctions socio-économiques des zones humides</u>

3. DEMARCHE ET OBJECTIFS DE L'INVENTAIRE

3.1. DEMARCHE D'INVENTAIRE

L'inventaire des zones humides de la commune de La Chapelle-Bertrand s'intègre dans une mutualisation de 47 communes du Pays de Gâtine, dont le territoire concerne cinq SAGE. Il a été décidé de respecter les modalités d'inventaire des zones humides de chacun des SAGE sur leur territoire respectif.La présente étude prend en compte la méthodologie du SAGE Sèvre Niortaise Marais Poitevin, validée par la Commission Locale de l'Eau du 1er juin 2010.

Pour une démarche et une méthodologie unique du bassin versant avec un socle minimum obligatoire, les modalités d'inventaire des zones humides sont définies sur l'ensemble du périmètre des SAGE.



La démarche, telle que définie par la CLE, s'articule sur deux axes :

- Concertation avec le groupe d'acteurs locaux afin de partager les connaissances et permettre une prise de conscience des enjeux liés aux zones humides.
- Expertise d'identification des zones humides pour leur inventaire à proprement dit.

Les modalités d'inventaire des zones humides sont en libre téléchargement sur le site de l'IIBSN, à l'adresse suivante : *http://sevre-niortaise.fr/wp-content/uploads/18_78_modalites-dinventaire-zh-sage-sevre-niortas-marais-poitevin_817.pdf.*

3.2. OBJECTIFS

La présente étude répond à deux objectifs principaux. Elle vise, dans un premier temps, à répondre aux enjeux des SAGE qui doivent assurer l'inventaire, la préservation et la reconquête des zones humides. Dans un second temps, elle vise à acquérir une bonne connaissance du territoire communal (zones humides, réseau hydrographique, plans d'eau et mares…) pour l'élaboration des documents d'urbanismes.

Une fois l'inventaire terminé et validé par le Conseil municipal, les résultats seront récupérés par le SAGE afin de compiler les données des différents inventaires communaux à l'échelle du bassin versant. L'analyse de ces résultats par la Commission Locale de l'Eau pourra donner naissance à

diverses règles de gestion des zones humides, contribuant ainsi à l'atteinte des objectifs du SAGE et du SDAGE.

Le recensement des zones humides permettra l'identification de milieux d'intérêt primordial tels que les Zones Humides d'Intérêt Environnemental Particulier (ZHIEP) et les Zones Stratégiques pour la Gestion de l'Eau (ZSGE). La délimitation de ces zones est un outil efficace pour atteindre l'objectif de bon état des eaux requis par la DCE (Directive Cadre sur l'Eau).

De plus, l'inventaire sera intégré totalement ou partiellement dans les documents d'urbanisme (Plan Local d'Urbanisme, Carte communale, etc.) et pour les projets d'installations, ouvrages, travaux et activités (IOTA), afin de permettre une meilleure gestion communale du territoire.

Il est cependant à préciser que toute opération visant à aménager une zone humide est soumise à la nomenclature Eau (art. R. 214-1 du Code de l'environnement). L'inventaire proposé ici permet certes une meilleure connaissance de ces espaces mais n'est cependant pas exhaustif du point de vue de cette nomenclature. Tout pétitionnaire devra donc, dans le cadre d'une demande d'autorisation ou d'une déclaration au titre de la loi sur l'eau, apporter des éléments d'expertise technique sur le caractère humide de son site d'implantation, et ce, indépendamment de l'existence du présent inventaire de zones humides, mais tout en le prenant en compte.

Enfin, dans le cadre de la politique fiscale pour la préservation des zones humides (Loi DTR), une parcelle identifiée comme zone humide peut bénéficier d'une exonération de taxe foncière sur les propriétés non bâtie (TFNB).

Cette dernière est portée à 50 % pour les terrains en prairie situés sur les zones humides définies au 1° du I de l'article L.211-1, et à 100 % pour les terrains situés sur les périmètres suivant :

- Périmètre d'intervention du Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres (CELRL) ;
- Parcs nationaux, Parcs naturels régionaux et Réserves naturelles ;
- Sites inscrits et classés ;
- Sites Natura 2000 ;
- Zones humides d'intérêt environnemental particulier (ZHIEP).

Ce dégrèvement à la parcelle cadastrale est accordé pour une durée de 5 ans, sous réserve d'un engagement de gestion par le propriétaire avec conservation du caractère humide de la zone et maintien en prairie, pré, lande…La liste des parcelles concernées est élaborée par le Maire et s'accompagne d'une compensation financière pour les communes.

4. CONCERTATION DES ACTEURS

4.1. ACTEURS LOCAUX

La démarche de concertation, validée par la CLE (Commission Locale de l'Eau), s'appuie sur la constitution d'un groupe d'acteurs locaux. La composition de ce dernier se veut la plus représentative possible des différents protagonistes du territoire. Il a été décidé d'inviter l'ensemble des exploitants agricoles à faire partie du groupe.Ce dernier se compose alors :

- d'élus ;
- d'exploitants agricoles ;
- de propriétaires ;
- de représentants de la chasse ;
- d'un représentant de la Chambre d'Agriculture ;
- d'un représentant de l'association Deux-Sèvres Nature Environnement.

Membres du groupe d'acteurs	
Maire	M. POTHET Daniel
Adjoints Mairie	M. POUBLANC Raymond Mme MARTIN Dominique
Fédération des Chasseurs	M. BOTON Hervé
Secrétaire de Mairie	Mme GERBAUD Véronique
DSNE	M. BONNESSEE Michel
Propriétaire et agriculteur retraité	M. MARTEAU Jacques
Agriculteurs	Mme MOREAU Françoise M. CHOLLET Roland M. BILLON Pascal M. FRAGU Jean-Marie M. BERNARD Jean-François M. PACHOT Ludovic M. BRETON Damien M. COUTURIER Jean-Yves
Conseillers municipaux	M. BOUHET Marc M. PROUTEAU Jacques

Ce groupe apporte au prestataire de l'inventaire, le bureau d'études NCA Environnement, ses connaissances locales de terrain et l'historique des activités sur la commune. Il s'exprime lors des réunions afin de pré-délimiter et caractériser les zones humides. Il aide aussi à mieux comprendre le fonctionnement des zones humides (inondations, fréquence, surface, saisonnalité, entrées / sorties d'eau) et la gestion actuelle des parcelles.

Il donne également son avis sur le déroulement de l'inventaire, et apporte au prestataire sa connaissance et sa vision du territoire, en particulier sur la dynamique de l'eau.

La carte des zones humides résultant du travail de terrain a été déposée en Mairie pour recueillir l'avis de la population. Les remarques formulées lors de la phase de levée de doutes ont amenéà des retours sur certains secteurs. A terme, les nouvelles visites ont permis d'affiner au mieux les résultats pour que ces derniers s'accordent avec le ressenti et les connaissances de terrain des acteurs du territoire.

4.2. REUNIONS

L'atout majeur du groupe d'acteurs locaux est donc le partage de connaissances. Plusieurs réunions sont organisées afin d'optimiser au mieux la concertation et le suivi de l'étude par la commune.

Un ou plusieurs représentants du SAGE sont présents lors des réunions, tout comme l'équipe du prestataire chargé de l'étude (NCA Environnement). S'ajoute donc au groupe d'acteurs locaux les intervenants suivants :

Intervenants extérieurs lors des réunions	
NCA Environnement	M. LOUIS David – Ingénieur pédologue Mme DEBOUTE Elise – Ingénieur pédologue Mme TONDEUX Laetitia – Ingénieur naturaliste M. BERNARDEAU Clément – Ingénieur pédologue
Pays de Gâtine	M. BRANSIECQ Maxence
Secteur Urbanisme Parthenay	M. JEANJEAN François
DDT 79	M. SERANDOUR Jean-Marie
Communauté de Communes Parthenay	M. FERJOU Jean-Marie
SAGE Thouet	M. GOHARD Pierre
Chambre d'agriculture 79	M. JANNEAU Thibaut M. GARNIER Jean-Paul

Le groupe d'acteurs locaux s'est réuni une première fois le **4juillet2013**à la mairie de La Chapelle Bertrand, avec les représentants du bureau d'études NCA Environnement, missionné par le Pays de Gâtine pour réaliser l'inventaire et animer les réunions.

Le but de cette première réunion était d'informer les acteurs sur le déroulement de l'étude, ses objectifs et le cadre dans lequel elle s'inscrit. Cette rencontre a également permis d'expliciter la notion de zones humides et la méthodologie d'inventaire, ainsi que de présenter les différents outils de pré-localisation. Un planning prévisionnel a enfin été mis en place :



Planning prévisionnel de l'inventaire des zones humides de la commune de La Chapelle Bertrand

A la suite de cette réunion de lancement, une réunion de terrain a été réaliséeafin de présenter les méthodes de caractérisation des zones humides directement sur le terrain (végétation et critères pédologiques).

Une réunion de restitution provisoire de l'inventaire a eu lieu le **9septembre 2013**, au cours de laquelle les résultats de l'expertise ont été présentés, analysés et discutés avec le groupe d'acteurs locaux. Après avoir récupéré l'ensemble des remarques découlant de la phase de levée de doutes, un retour sur le terrain a été effectué sur certains secteurs.

La finalisation de l'étude a ensuite été entreprise en vue d'une restitution pour validation en Conseil Municipal, le **9octobre 2013**.

4.3. FINANCEURS

Pour réaliser son inventaire des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau, la commune de La Chapelle Bertrand s'est associée à 46 autres communes et communautés de communes du Pays de Gâtine.

L'inventaire est financé par l'Agence de l'eau Loire Bretagne, la commune, le département des Deux-Sèvres, la région Poitou-Charentes, le réseau LEADER et l'Union Européenne.

Le Pays de Gâtine, dans le cadre de la délégation de maitrise d'ouvrage, a sollicité les subventions auprès de ces différents partenaires.

CHAPITRE 2

CONTEXTE COMMUNAL

1. PRESENTATION GENERALE DE LA COMMUNE

1.1. CONTEXTE GEOGRAPHIQUE

La commune de La Chapelle Bertrands'étend sur 1939 ha dans le département des Deux-Sèvres, en région Poitou-Charentes (cf. carte ci-dessous).

Située à 50km au Nord de Niort, La Chapelle Bertrandest entourée par les communes deParthenay et La Peyratte au nord, Pompaire à l'ouest, Beaulieu-sous-Parthenay et Saint-Martin-du-Fouilloux au sud etSauraisà l'est.

La commune présente un réseau hydrographique moyennement développé. On note la présence du Gerson et du Ruisseau de l'étang de la Roulière.

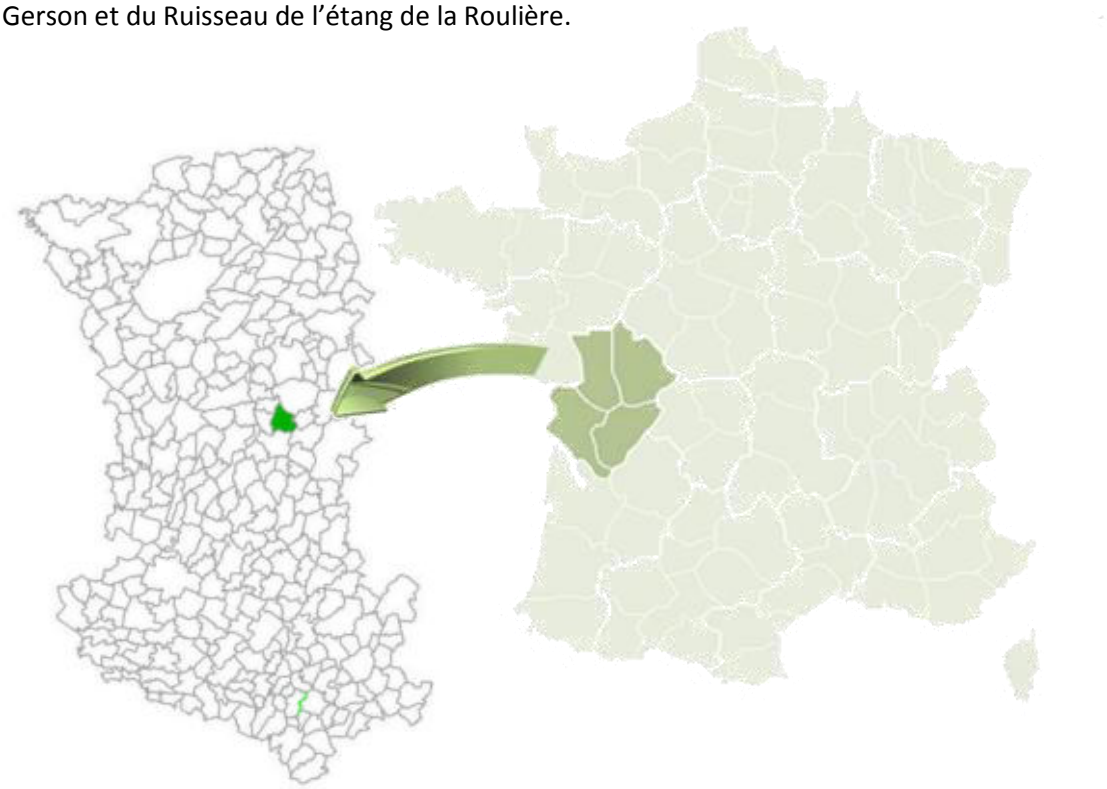

Localisation de la commune de La Chapelle Bertranden France et dans le département 79 (Sources : GEOFLA®- IGN ; NCA environnement)

La Chapelle-Bertrand
79071

Inventaire (délimitation et caractérisation)
des zones humides,
du réseau hydrographique et
des plans d'eau des communes
du Pays de Gâtine

Pays de Gâtine Parthenay www.gatine.org

Communauté de Communes de Parthenay

L'inventaire des zones humides est cofinancé par
l'Union Européenne et l'Agence de l'eau Loire-Bretagne

Inventaire de connaissance dans le cadre
du SAGE Thouet

Ceci n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'eau
Inventaire non exhaustif

SAGE THOUET

agence de l'eau Loire-Bretagne

l'Europe s'engage en Poitou-Charentes avec le FEDER

UNION EUROPÉENNE



Légende :

Limite communale

N

nca environnement
NCA Environnement
11, allée Jean Monnet
86170 Neuville-de-Poitou
05 49 00 43 20

Carte IGN de la commune de La Chapelle Bertrand (source : © IGN Scan 25)

1.2. CONTEXTE AGRICOLE

Les paysages de la commune sont principalement formés de bocages et de vallées.

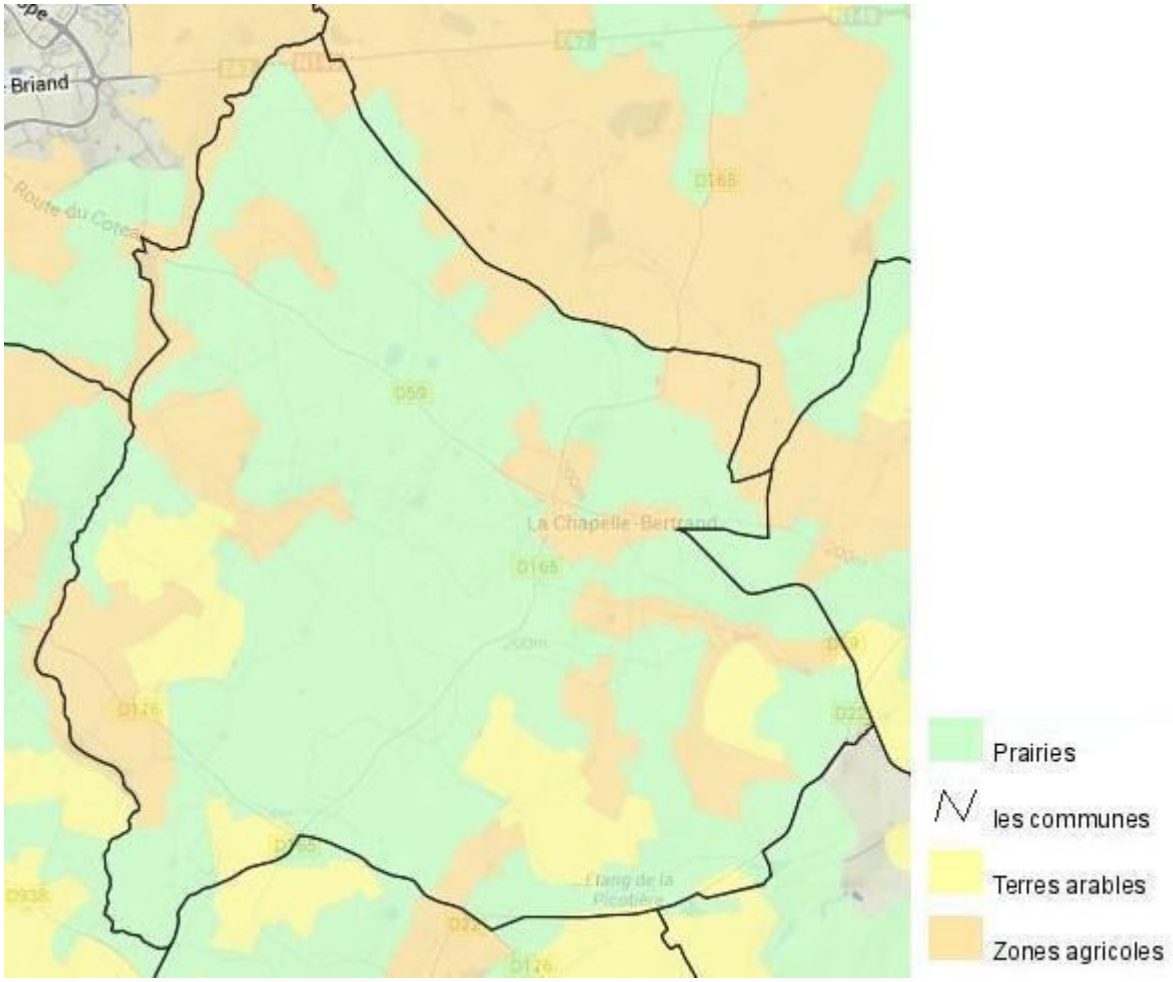

Occupation des sols de la commune de La Chapelle-Bertrand (source : BD CORINE Land Cover 2006)

La commune de La Chapelle-Bertrand est localisée en Gâtine, région peu fertile. Le territoire compte 100% de terres agricoles.

2. PRESENTATION DU CONTEXTE PHYSIQUE

2.1. CONTEXTE GEOLOGIQUE ET PEDOLOGIQUE

La géologie communale est assez complexe de par l'alternance de diverses formations. En simplifiant, la commune de La Chapelle-Bertrand présente trois faces distinctes :

- La partie au nord du bourg dominée par des leucogranites orientés partiellement recristallisés à tendance porphyroïde.
- La partie au sud du bourg marquée par des formations granitiques à deux micas.
- Des diorites et gabbros à hornblende, entrecoupant ponctuellement les leucogranites au Nord de la commune.

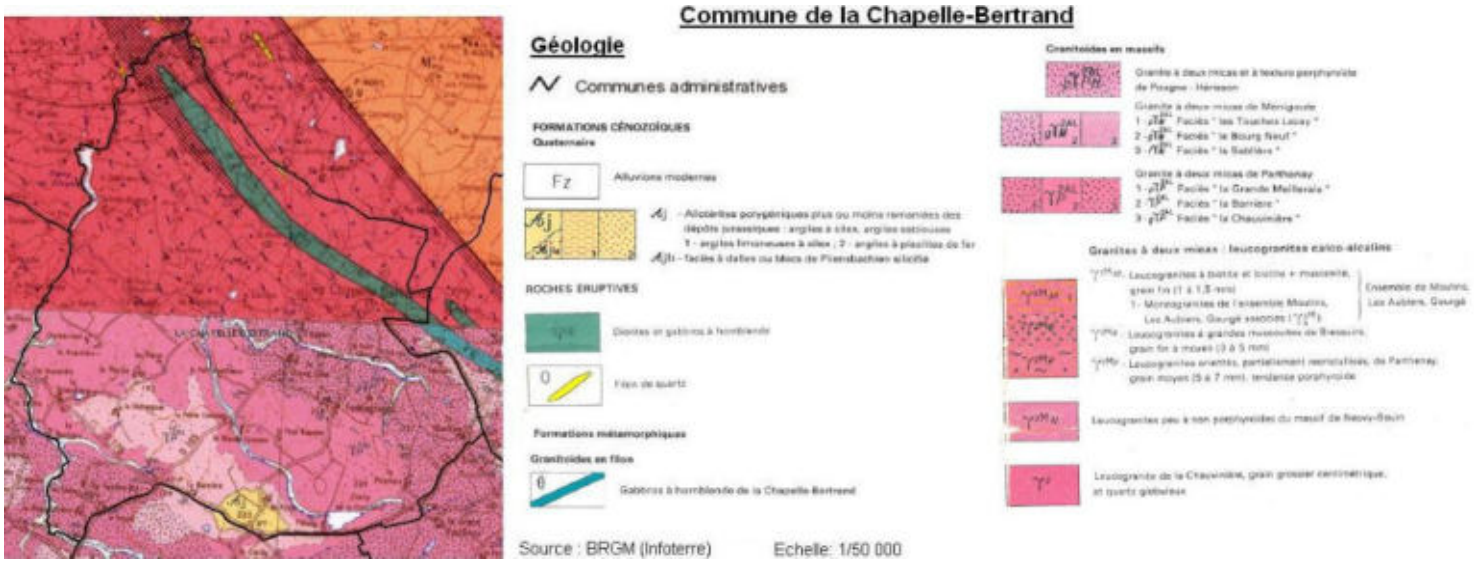

Carte géologique de la commune de La Chapelle-Bertrand (source : BRGM)

D'après cette carte, le contexte géologique de la commune est moyennement favorable au maintien de milieux humides.

La carte pédologique, quant à elle, fait ressortir trois types de pédopaysages :

- Des sols sur leucogranites présents sur la quasi-totalité (plus de 77%) de la commune;
- Des sols limoneux sur altérite de granite situés au Sud de la commune (20%) ;
- Des sols sur diorites au Nord-Est et représentant 3% de la surface commune ;

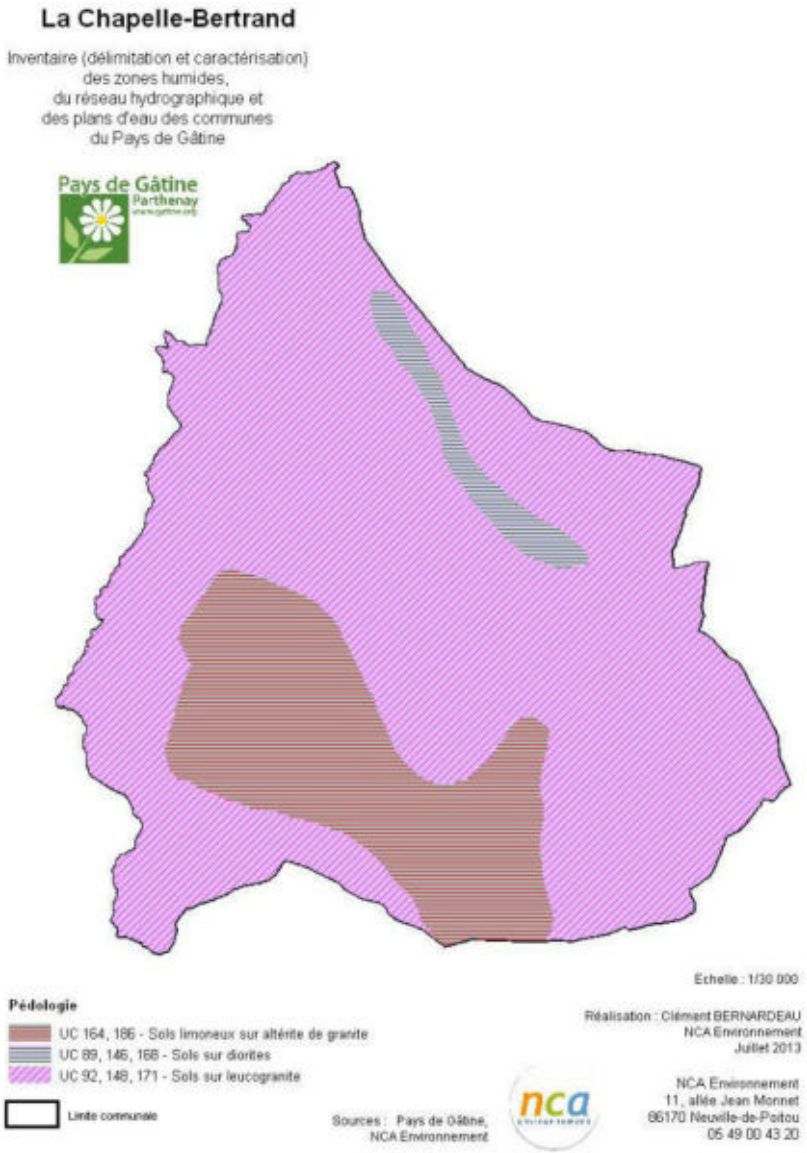

Carte des pédopaysages de la commune de La Chapelle-Bertrand (Source : Pays de Gâtine)

La carte des pédopaysages présente un contexte varié, on note la présence de sols limoneux au sud donc, favorables à la présence de zones humides. Les sols sur diorites sont peu hydromorphes, la probabilité d'y avoir des zones humides est plus faible. Le parallèle avec les résultats de l'inventaire de terrain sera intéressant à observer.

2.2. CONTEXTEHYDROGEOLOGIQUE

La ressource en eau souterraine de la commune de La Chapelle-Bertrandest définie par deux aquifères principaux :

- Massif granitique d'Orvault : 56 % de la ressource en eau ;
- Massif granitique de Viennay représentant 44 % de la ressource en eau ;

En ce qui concerne le contexte hydrogéologique, le point le plus intéressant est le phénomène de **remontée de nappe** pouvant influencer le caractère humide d'un sol et aller jusqu'à provoquer des inondations lors d'épisodes pluvieux exceptionnels.

Les nappes libres – aucune couche imperméable ne les séparant du sol – sont alimentées par la pluie dont une partie s'infiltre dans le sol. C'est bien entendu durant la période hivernale que cette recharge des nappes est la plus importante. Lorsqu'une zone est classée en nappe sub-affleurante, la nappe se situe en moyenne à un niveau proche de la surface du sol (inférieur à 3 m). Il n'est pas inhabituel pour le niveau supérieur de la nappe d'atteindre la surface du sol. Le contexte est alors très favorable à l'observation de zones humides. Lors d'épisodes pluvieux exceptionnels, des inondations par remontée de nappe peuvent se produire.

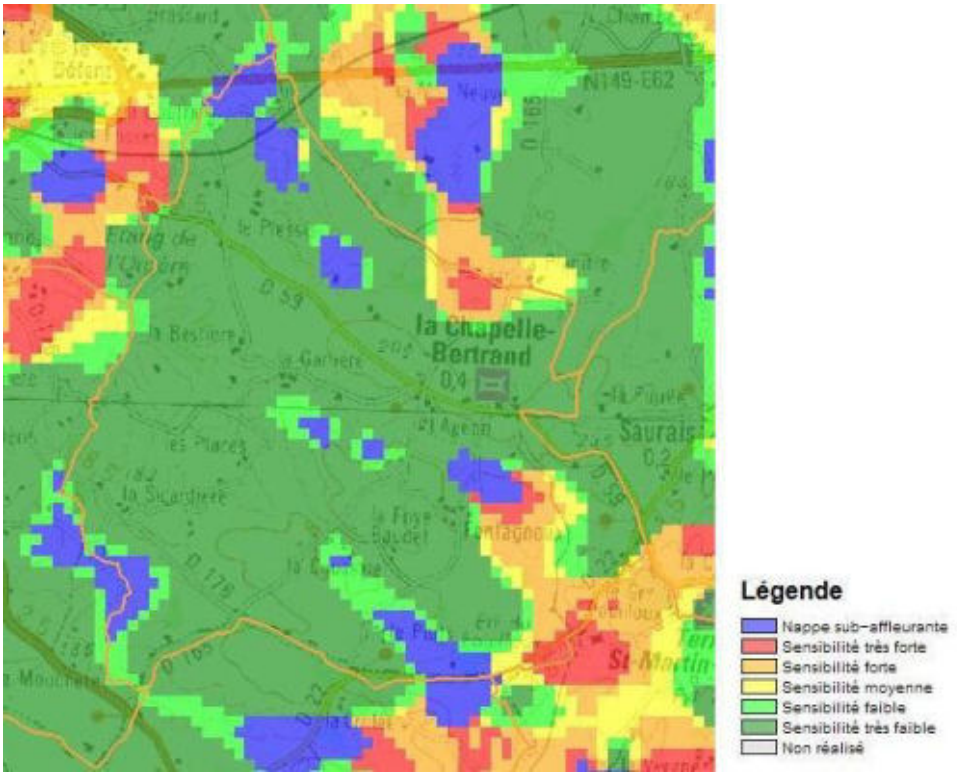

Remontées de nappe sur la commune de La Chapelle-Bertrand (source : BRGM)

Les nappessub-affleurantes sont principalement localisées au niveau du réseau hydrographiqueet notamment le long du Gerson et du ruisseau de l'étang de la Roulière.

2.3. CONTEXTE HYDROLOGIQUE

La commune de La Chapelle Bertrandest répartie sur unbassin versant, celuide la Loire. Cette commune présente un réseau hydrographique moyennement dense, se composant du Gerson, du ruisseau de l'étang de la Roulière et de plusieurs autres cours d'eau permanents ou temporaires.

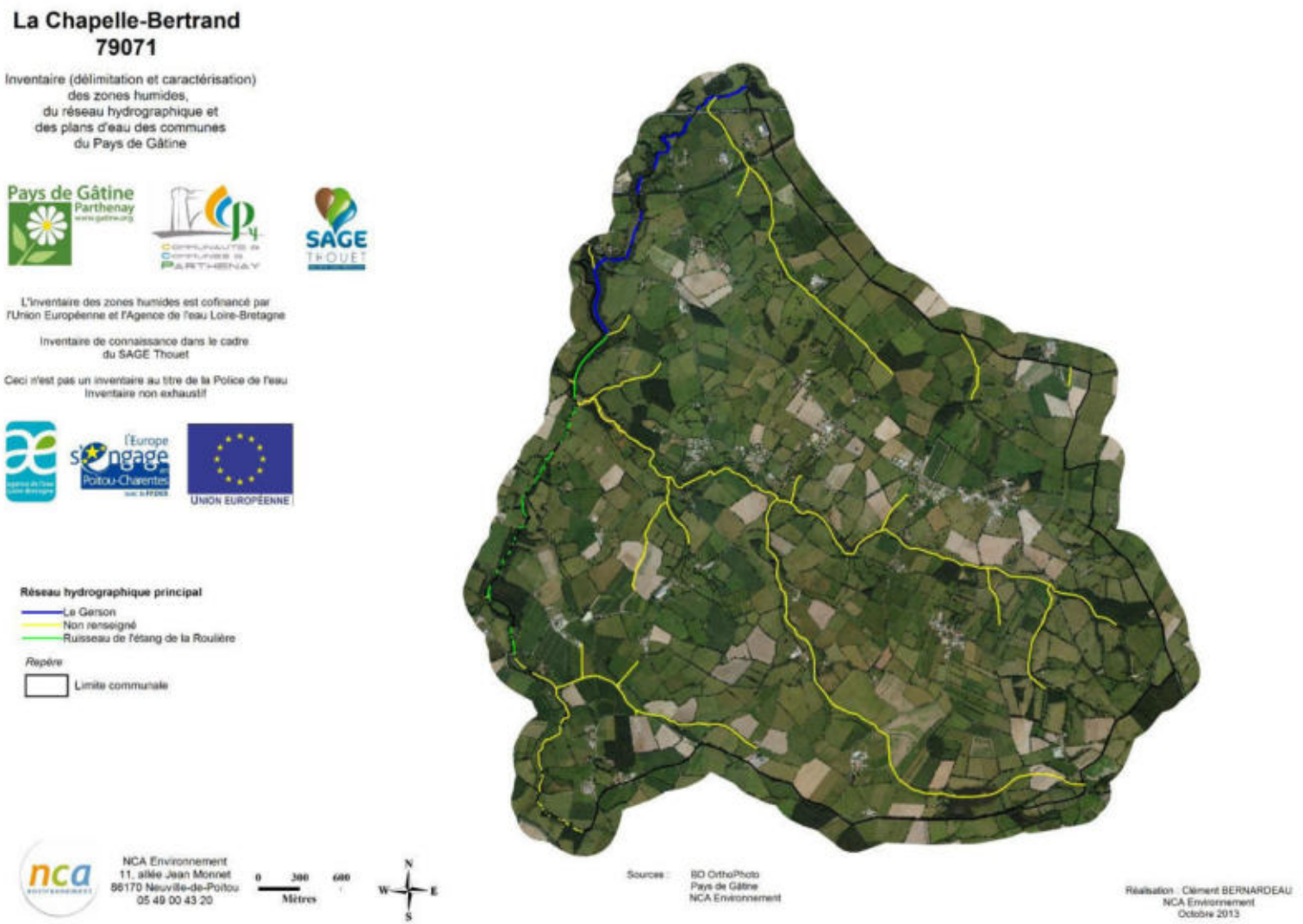

Réseau hydrographique de la commune de La Chapelle-Bertrand (Sources : ©IGN BD Ortho ; Pays de Gâtine ; NCA environnement)

CHAPITRE 3

METHODOLOGIE

1. PRE-LOCALISATION

L'inventaire débute par une phase de pré-localisation des zones humides. Celle-ci permet de définir et de délimiter les zones humides potentielles. Elle résulte de la compilation de documents préétablis et d'une concertation avec les acteurs locaux, et consiste donc à identifier lessecteurs du territoiresusceptibles de présenter des zones humides et ce, afin d'optimiser les phases suivantes (phase de terrain, etc...).

La pré-localisation résulte de la compilation de divers documents. Les principales sources d'information dont nous disposons sont les suivantes :

- Pré-localisation du bureau d'études Eau Méga ;
- Pré-localisation du SAGE Sèvre Nantaise;
- Pré-localisation du Forum des Marais Atlantiques ;
- Réseau hydrographique ;
- Carte géologique ;
- Carte pédologique ;
- Aléa des remontées de nappes ;
- Topographie ;
- Photo-aériennes (ortho photoplans), Scan 25 IGN®.

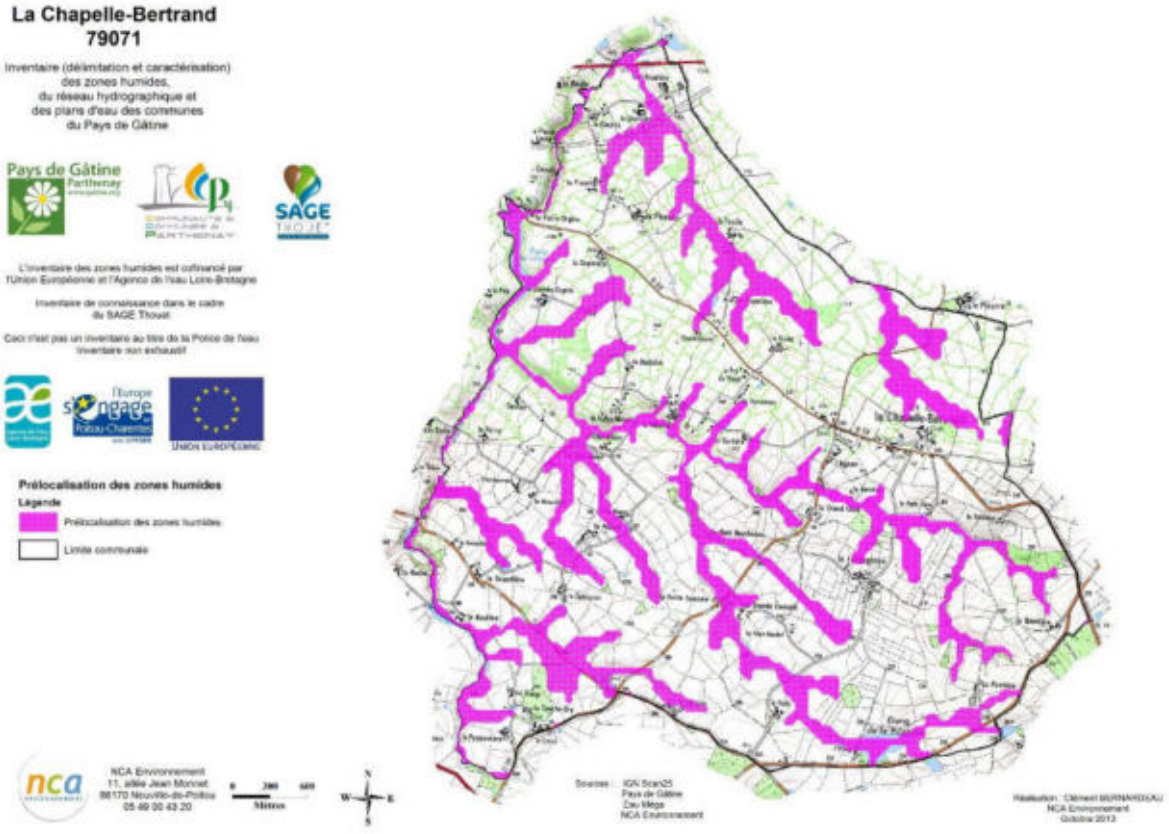

Pré-localisation des zones humides(sources : Pays de Gâtine ; Eau Méga ; NCA environnement)

2. INVENTAIRE DE TERRAIN

Cette phase a pour objectif l'identification, la délimitation et la caractérisation, de manière exhaustive, des zones humides du territoire communal.

La méthode à suivre pour identifier une zone humide prend en compte les éléments présents dans l'arrêté interministériel du 24 juin 2008 modifié le 1er octobre 2009 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L.214-7-1 et R.2111-108 du Code de l'environnement.

La délimitation des zones humides est réalisée sur la base des observations de terrain liées à des limites naturelles. Elle s'appuie notamment sur :

- la limite de présence d'habitats humides ;
- l'engorgement des sols ;
- l'hydromorphie des sols ;
- la géomorphologie du site (ex : rupture de pente) et la topographie ;
- ou encore un aménagement humain (ex : route, talus, …).

Les laisses de crues (limites de zones inondables) sont aussi des indices de terrain à prendre en compte pour détecter la limite maximum d'une zone humide. Les deux critères principaux restent cependant pédologiques et floristiques.

La méthode d'identification des zones humides comme présentée dans les modalités d'inventaire des zones humides du SAGE Sèvre niortaise Marais poitevin, respecte le logigramme suivant :

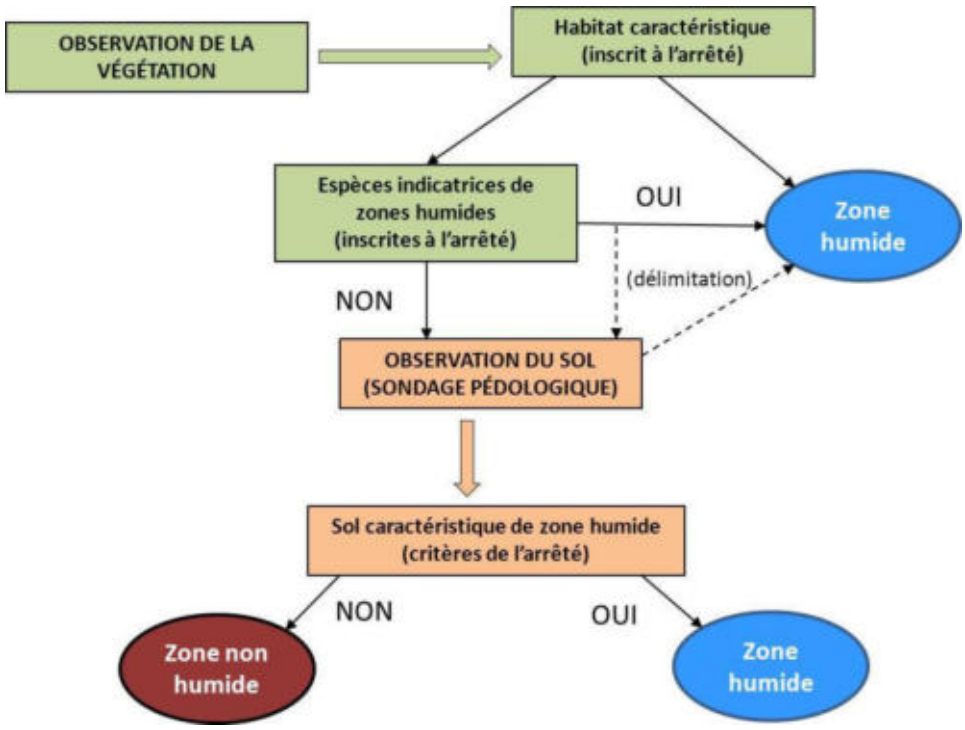

Logigramme de la méthode d'identification des zones humides (source : NCA environnement)

2.1. CRITERES D'IDENTIFICATION

2.1.1. Pédologie

Pour un inventaire de zones humides, l'examen des sols porte prioritairement sur la présence de traits d'hydromorphie. Le nombre, la répartition et la localisation précise des points de sondages dépendent de la taille et de l'hétérogénéité du site.Les sondages sont effectués à la tarière à main, et permettent de vérifier les limites des zones humides de manière plus précise que le critère botanique.

L'arrêté du 24 juin 2008modifié,expose les critères pédologiques déterminant une zone humide. Conformément à l'arrêté, les sondages pédologiques visent la présence :

- D'**histosols** (sols tourbeux), car ils connaissent un engorgement permanent en eau qui provoque l'accumulation de matières organiques peu ou pas décomposées. Ces sols correspondent aux classes d'hydromorphie H du GEPPA (Groupe d'Etude des Problèmes de Pédologie Appliquée) ;
- De **réductisols**, car ils connaissent un engorgement permanent en eau à faible profondeur se marquant par des traits réductiques débutant à moins de 50 centimètres de profondeur de sol. L'horizon caractéristique de ces sols est l'horizon réductique G. Ils correspondent aux classes VI c et VI d du GEPPA ;
- De sols caractérisés par des **traits rédoxiques à moins de 25 cm** de profondeur se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur. L'horizon spécifique est l'horizon rédoxique g. Ces sols correspondent aux classe V a, b, c et d du GEPPA ;
- De sols présentant des **traits rédoxiques à moins de 50 cm** de profondeur, se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur, associés à des **traits réductiques entre 80 et 120 cm** de profondeur. Ces sols correspondent à la classe IV d du GEPPA.





Traits d'hydromorphie (horizon rédoxique) et sondage pédologique en terre cultivée

(Sources : NCA environnement)

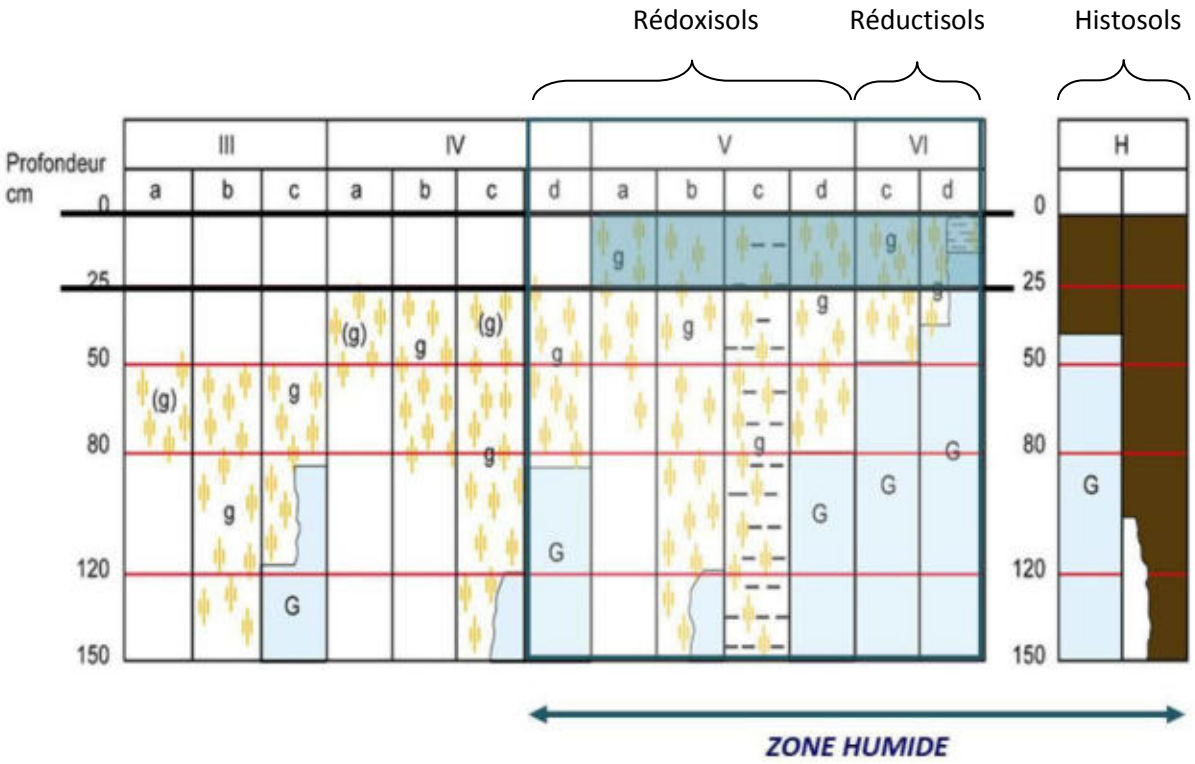

Schématisation des sols indicateurs de zones humides (Source : GEPPA, modifié NCA environnement)

2.1.2. Habitats naturels et végétation

Sur le terrain, les **critères liés à la végétation** sont les critères les plus simples pour délimiter une zone humide. La végétation de zone humide est caractérisée par :

- des communautés d'espèces végétales**,** dénommées **« habitats »,** caractéristiques des zones humides, identifiées selon la méthode et la liste correspondante à l'annexe 2.2 de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié. Une attention particulière est donnée à la délimitation des habitats d'intérêt communautaire et d'intérêt communautaire prioritaires. Environ 600 habitats sont répertoriés dansl'arrêté du 24 juin 2008 modifié, mais tous ne concernent pas l'aire biogéographique atlantique.

Exemples d'habitats (Sources : NCA environnement) :


Cariçaie


Mégaphorbiaie


Prairie calcaire à Molinie


Prairie humide eutrophe


Roselière


Tourbière alcaline

- des espèces indicatrices de zones humides**,** identifiées selon la méthode et la liste des espèces figurant à l'annexe 2.1 de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié.

Exemples d'espèces hygrophiles (Sources : NCA environnement) :


Renoncule rampante
Ranunculus repens


Fritillaire pintade
Fritillaria meleagris subsp. meleagris


Menthe aquatique
Mentha aquatica


Cardamine des prés
Cardamine pratensis


Lychnis fleur-de-coucou
Lychnis flos-cuculis


Orchis à fleurs lâches
Anacamptis laxiflora

2.2. CAMPAGNE DE TERRAIN

L'inventaire a été réalisé sur l'ensemble du territoire communal en ciblant prioritairement les zones définies lors du pré-inventaire.

L'objectif de la campagne de terrain était de confirmer ou d'infirmer la présence des zones humides, de délimiter précisément ces dernières, et de réaliser une caractérisation technique complète de chacune d'entre elles (profondeur des traces d'hydromorphie, végétation observée…).

La campagne de terrain a été réalisée **du 24 juillet au 12août 2013**.

L'ensemble des secteurs ciblés par le pré-inventaire ont fait l'objet de sondages pédologiques. Certaines zones ponctuelles éventuellement humides ont également été sondées pour vérification. Sur les secteurs humides, de nombreux sondages sont réalisés afin de délimiter précisément les zones. La topographie, si elle est marquée, et la végétation, lorsqu'elle est présente, aident à positionner les points de sondages et à définir les limites des zones humides.

En lien avec la base de données GWERN[1], chaque zone humide fait l'objet d'une feuille d'identification de terrain comprenant les informations suivantes :

- Informations générales (date, toponyme, cours d'eau…)
- Typologie CORINE (primaire et secondaire)
- Critères de délimitation (espèces végétales, habitats, sols -hydromorphie, topographie…)
- Etat de conservation (dégradé, non dégradé)
- Régime de submersion (fréquence, étendue)
- Diagnostique du fonctionnement hydrologique (connexion au réseau hydrographique…)
- Atteintes (drainage, assèchement, comblement, remblais, mise en culture…)
- Activités et usages dans et autour de la zone
- Remarques générales

Une photographie de chaque zone humide est également prise afin d'illustrer et de justifier les résultats.

[1] Développée par le Forum des Marais Atlantiques, la base de données GWERN permet d'avoir une même structuration des données relatives aux zones humides sur l'ensemble d'un territoire, de réaliser des atlas et des synthèses sur les données de caractérisation et d'automatiser la compilation d'inventaires réalisés.

3. CARTOGRAPHIE

L'ensemble du travail cartographique (Atlas des zones humides) est réalisé avec le logiciel de SIG (Système d'Information Géographique) MapInfoProfessionnal 8.5, en se basant sur les BD Ortho®, BD TOPO® et le scan 25® de l'IGN, ainsi que sur le BD parcellaire et le réseau hydrographique de l'IGN également.

L'inventaire cartographique des zones humides est établi au 1 /7000ème :

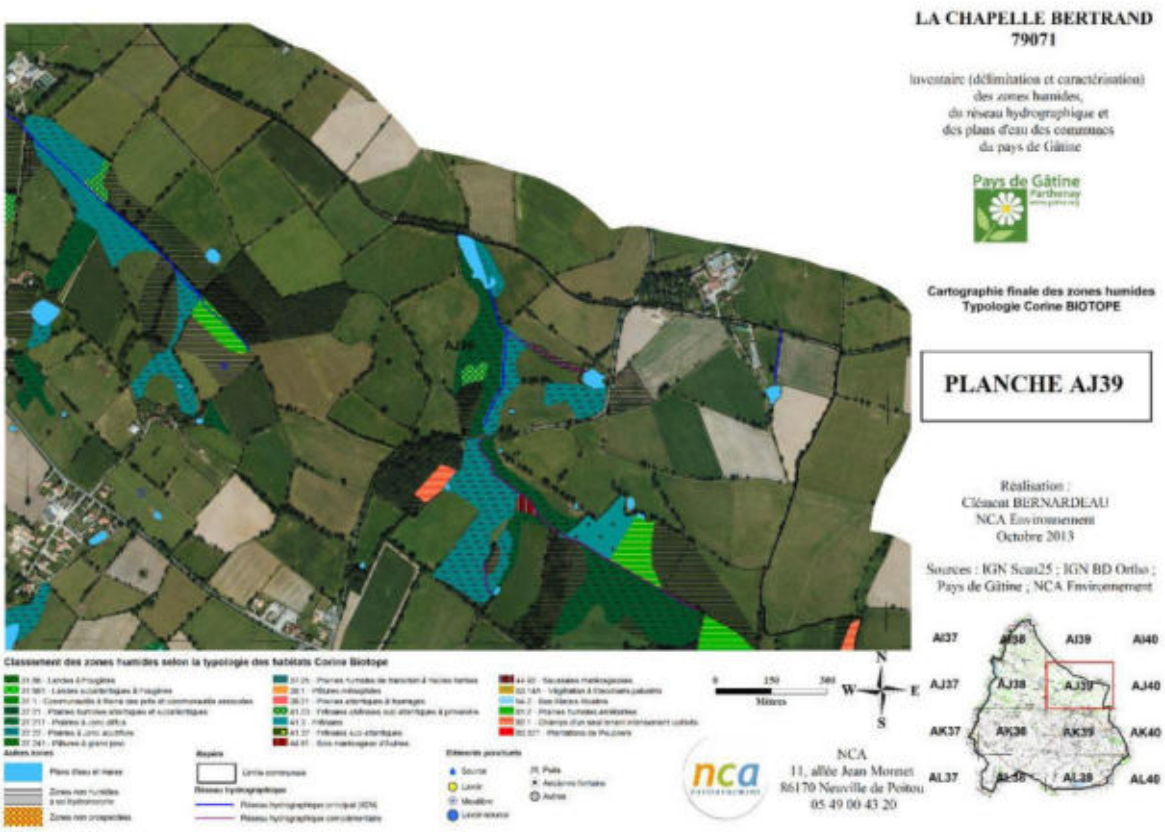

Extrait de l'atlas cartographique des zones humides de la commune de La Chapelle-Bertrand (Sources : IGN BD TOPO®; Pays de Gâtine ; NCA environnement)

L'ensemble des données (couches SIG et observations de terrain) est enregistré dans le logiciel GWERN combinant la cartographie SIG des zones humides avec une base de données informatiques reprenant les éléments des fiches terrain.

Le logiciel GWERN permet une visualisation simultanée de la cartographie SIG et des données attributaires dans une forme codifiée et simplifiée, telle que l'illustre la figure suivante.

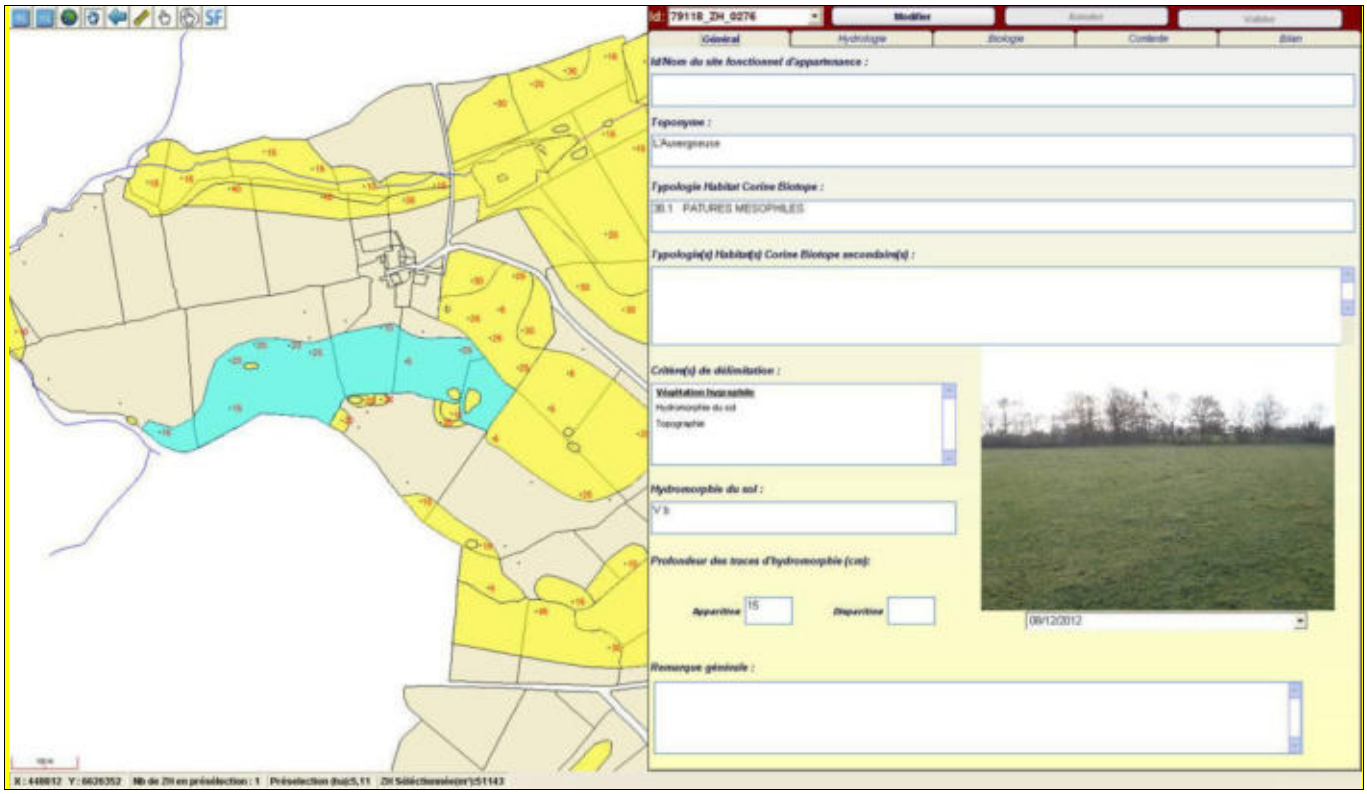

Sélection d'une entité humide sur le logiciel GWERN

CHAPITRE 4

RESULTATS DE L'INVENTAIRE

1. RESEAU HYDROGRAPHIQUE ET MILIEUX AQUATIQUES

1.1. RESEAU HYDROGRAPHIQUE

La commune de La Chapelle-Bertrand est située sur le bassin versantdu Thouet. Elle présente un réseau hydrographique moyennementdense, se composant du Gerson, principal cours d'eau sur La Chapelle-Bertrand (2,013 km), du Ruisseau de l'étang de la Roulière (1,569 km) et de plusieurs autres cours d'eau permanents ou temporaires.

Le réseau hydrographique s'étend sur près de **25,661 km** de linéaire. Sur l'ensemble de ce linéaire, environ **14,009 km** de cours d'eau présentent un régime permanent, et environ **11,652 km** un régime temporaire.

Le réseau complémentaire issu des observations de terrain représente quant à lui environ **4,307 km** de linéaire. Il ajoute sur les secteurs ou le réseau principal ne s'étend pas, une potentialité supérieure de présence de milieux humides.




Réseau hydrographique principal et secondaire (sources : NCA Environnement)

On observe un maintien du caractère naturel des cours d'eau avec des méandres et une diversité d'écoulements (intermittent, permanent). Il n'y a pas de fort surcreusement des ruisseaux et des fossés sauf dans certaines zones plus encaissées de la commune.

Les vallées où circulent les cours d'eau sont les zones les plus favorables à l'établissement de zones humides. Le réseau secondaire rajoute une potentialité de présence de zones humides sur certains secteurs où le réseau principal est absent.

Toutefois, une majorité de ces cours d'eau et fossés présente un régime d'écoulement temporaire, une caractéristique pouvant être un facteur limitant, tout comme le creusement des cours d'eau et des fossés sur certaines zones plus encaissées.

La Chapelle-Bertrand
79071

Inventaire (délimitation et caractérisation)
des zones humides,
du réseau hydrographique et
des plans d'eau des communes
du Pays de Gâtine

Pays de Gâtine Parthenay
www.gatine.org

Communauté de Communes de Parthenay

L'inventaire des zones humides est cofinancé par
l'Union Européenne et l'Agence de l'eau Loire-Bretagne

Inventaire de connaissance dans le cadre
du SAGE Thouet

Ceci n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'eau
Inventaire non exhaustif

SAGE THOUET

Réseau hydrographique
- Réseau hydrographique principal
- Réseau hydrographique complémentaire

Eléments ponctuels
- Source
- Lavoir
- Mouillère
- Lavoir-source
- Puit
- Ancienne fontaine
- Autres

Repère
- Limite communale

nca environnement
NCA Environnement
11, allée Jean Monnet
86170 Neuville-de-Poitou
05 49 00 43 20

0 250 500
Mètres
Echelle : 1/22 000



Inventaire du réseau hydrographique et des éléments ponctuels de la commune de La Chapelle-Bertrand
(Sources : ©IGN BD Ortho® ; Pays de Gâtine, NCA environnement)

1.2. PLANS D'EAU DONT MARES

Les résultats d'inventaire comptabilisent**129plans d'eauet mares** pour une surface totale de **17,548 had'eau libre** (ne rentrant pas dans l'appellation « zones humides »). On observe une grande diversité de ces milieux tant en termes de morphologie et de positionnement, qu'en termes d'usage et de structure de la végétation de ceinture. La surface varie entre 30 m² et 6,49 ha. Plus de la moitié des points d'eau sont des mares de petites surfaces (entre 0,01 et 0,05 ha) destinées à l'abreuvement des animaux. Les plans d'eau sont majoritairement de petite taille également (entre 0,1 et 0,5 ha), cinq plans d'eau dépassent l'hectare.

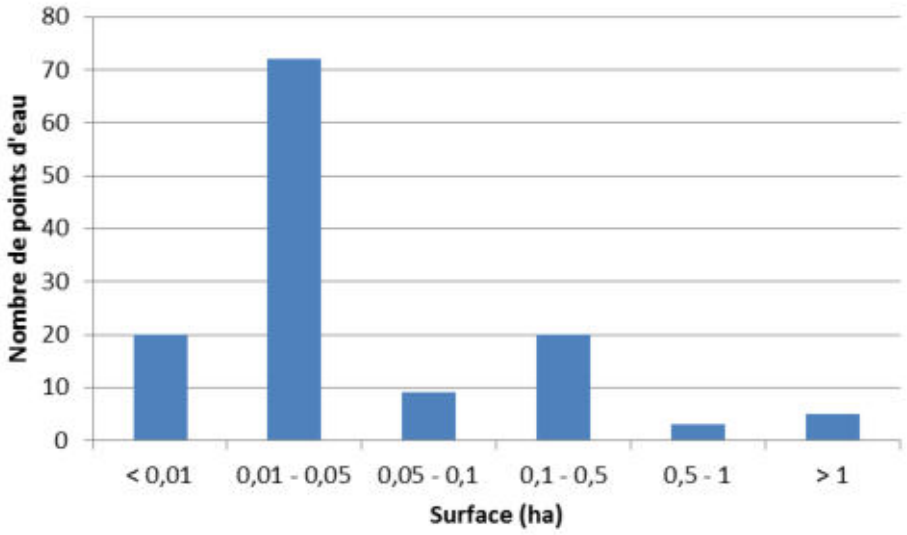

Classification des mares et plans d'eau en fonction de leur surface (Sources : Pays de Gâtine, NCA environnement)

La Chapelle-Bertrand
79071

Inventaire (délimitation et caractérisation)
des zones humides,
du réseau hydrographique et
des plans d'eau des communes
du Pays de Gâtine

L'inventaire des zones humides est cofinancé par
l'Union Européenne et l'Agence de l'eau Loire-Bretagne

Inventaire de connaissance dans le cadre
du SAGE Thouet

Ceci n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'eau
Inventaire non exhaustif

Légende

Plan d'eau et mares

Repères

Réseau hydrographique principal

Réseau hydrographique complémentaire

Limite communale



NCA Environnement
11, allée Jean Monnet
86170 Neuville-de-Poitou
05 49 00 43 20

0 300 600
Mètres

N
W E
S

Sources : BD OrthoPhoto
Pays de Gâtine
NCA Environnement

Réalisation : Clément BERNARDEAU
NCA Environnement
Octobre 2013

Inventaire des plans d'eau et mares de la commune de La Chapelle-Bertrand
(Sources : ©IGN BD Ortho® ; Pays de Gâtine ; NCA environnement)

Exemples de typologies de plans d'eau (sources : NCA environnement) :



Plans d'eau



Mares d'abreuvement

2. ZONES HUMIDES

2.1. SONDAGES PEDOLOGIQUES

Tous les secteurs repérés durant la phase de pré-inventaire ont fait l'objet de sondages pédologiques permettant de caractériser l'hydromorphie des sols et ainsi de confirmer ou non la présence de zones humides. Plusieurs sondages ont été réalisés sur chaque secteur afin de délimiter précisément les limites des zones humides effectives.

Au total,**1342sondages pédologiques** ont été réalisés sur le territoire communal (voir carte ci-après).**302**d'entre eux ont permis d'observer des sols caractéristiques de zones humides (en rouge) appartenant majoritairement à la classe d'hydromorphieVb du GEPPA (Groupe d'Etudes des Problèmes de Pédologie Appliquée). Les autres sondages pédologiques ont affiché des sols non caractéristiques de zones humides mais 238d'entre eux présentaient tout de même des traces d'hydromorphieplus en profondeur (en jaune).

La Chapelle-Bertrand
79071

Inventaire (délimitation et caractérisation)
des zones humides,
du réseau hydrographique et
des plans d'eau des communes
du Pays de Gâtine

Pays de Gâtine
Parthenay
www.gatine.org

Communauté de Communes de Parthenay

L'inventaire des zones humides est cofinancé par
l'Union Européenne et l'Agence de l'eau Loire-Bretagne

Inventaire de connaissance dans le cadre
du SAGE Thouet

Ceci n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'eau
Inventaire non exhaustif

SAGE THOUET

Sondages pédologiques

- Sol sain
- Sol répondant aux critères de zones humides
- Sol hydromorphe non caractéristique de zone humide

Repère

Limite communale

nca environnement
NCA Environnement
11, allée Jean Monnet
86170 Neuville-de-Poitou
05 49 00 43 20

0 250 500
Mètres
Echelle : 1/22 000

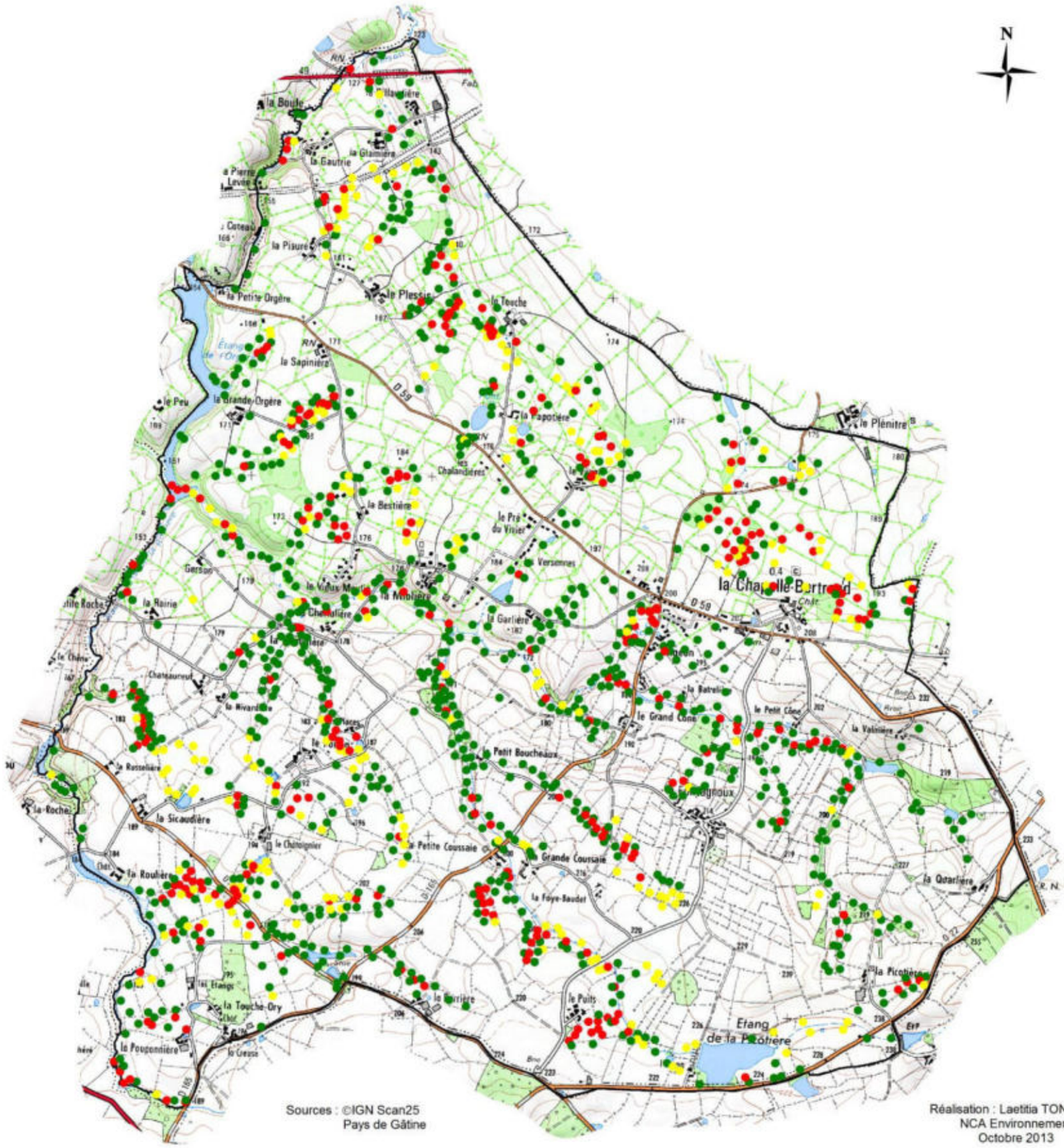

Localisation des sondages pédologiques effectués sur la commune de La Chapelle-Bertrand (Sources : ©IGN BD Ortho®; NCA environnement)

2.2. INVENTAIRE GLOBAL

Les résultats de l'expertise de terrain permettent de réaliser la cartographie globale des zones humides et des zones non humides à sol hydromorphe.

L'inventaire comptabilise une surface totale en zones humides de **134,494ha**, soit environ **6,94%** de la surface communale totale.La proportion en zones humides retrouvée sur la Chapelle-Bertrand est dans la moyennefrançaise, puisqu'elle est comprise entre 6 et 16 %. De plus, la proportion en zones humides est cohérente compte tenu du contexte topographique, pédologique et géologique de la commune.

Comme observé sur la carte de localisation des sondages pédologiques, l'essentiel des zones humides est localisé le long du réseau hydrographique et la répartition de ces dernières est assez homogène sur le territoire communal.

D'autre part, les zones non humides présentant des traces d'hydromorphie en deçà des limites de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié, révèlent une surface totale de 78,551ha. Ces zones hydromorphes sont la plupart du temps localisées en prolongement des zones humides identifiées. On observe ainsi que les zones humides s'intègrent dans une entité hydromorphe plus conséquente.

La Chapelle-Bertrand
79071

Inventaire (délimitation et caractérisation)
des zones humides,
du réseau hydrographique et
des plans d'eau des communes
du Pays de Gâtine

L'inventaire des zones humides est cofinancé par
l'Union Européenne et l'Agence de l'eau Loire-Bretagne

Inventaire de connaissance dans le cadre
du SAGE Thouet

Ceci n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'eau
Inventaire non exhaustif



Légende

- Zones humides
- Plans d'eau et mares
- Zones non humides à sol hydromorphe
- Zones non prospectées
- Réseau hydrographique principal
- Réseau hydrographique complémentaire
- Limite communale

NCA Environnement
11, allée Jean Monnet
86170 Neuville-de-Poitou
05 49 00 43 20

0 300 600
Mètres

N
W E
S

Sources : BD OrthoPhoto
Pays de Gâtine
NCA Environnement

Réalisation : Clément BERNARDEAU
NCA Environnement
Octobre 2013

Cartographie générale des zones humides de la commune de La Chapelle-Bertrand (Sources : ©IGN BD Ortho®; Pays de Gâtine ; NCA environnement)

La Chapelle-Bertrand
79071

Inventaire (délimitation et caractérisation)
des zones humides,
du réseau hydrographique et
des plans d'eau des communes
du Pays de Gâtine

Pays de Gâtine Parthenay www.gatine.org

Communauté de Communes de Parthenay

SAGE Thouet

L'inventaire des zones humides est cofinancé par
l'Union Européenne et l'Agence de l'eau Loire-Bretagne

Inventaire de connaissance dans le cadre
du SAGE Thouet

Ceci n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'eau
Inventaire non exhaustif

Agence de l'eau Loire-Bretagne

l'Europe s'engage en Poitou-Charentes avec le FEDER

Union Européenne

Légende

- Zones humides
- Plans d'eau et mares
- Zones non humides à sol hydromorphe
- Zones non prospectées
- Réseau hydrographique principal
- Réseau hydrographique complémentaire
- Limite communale

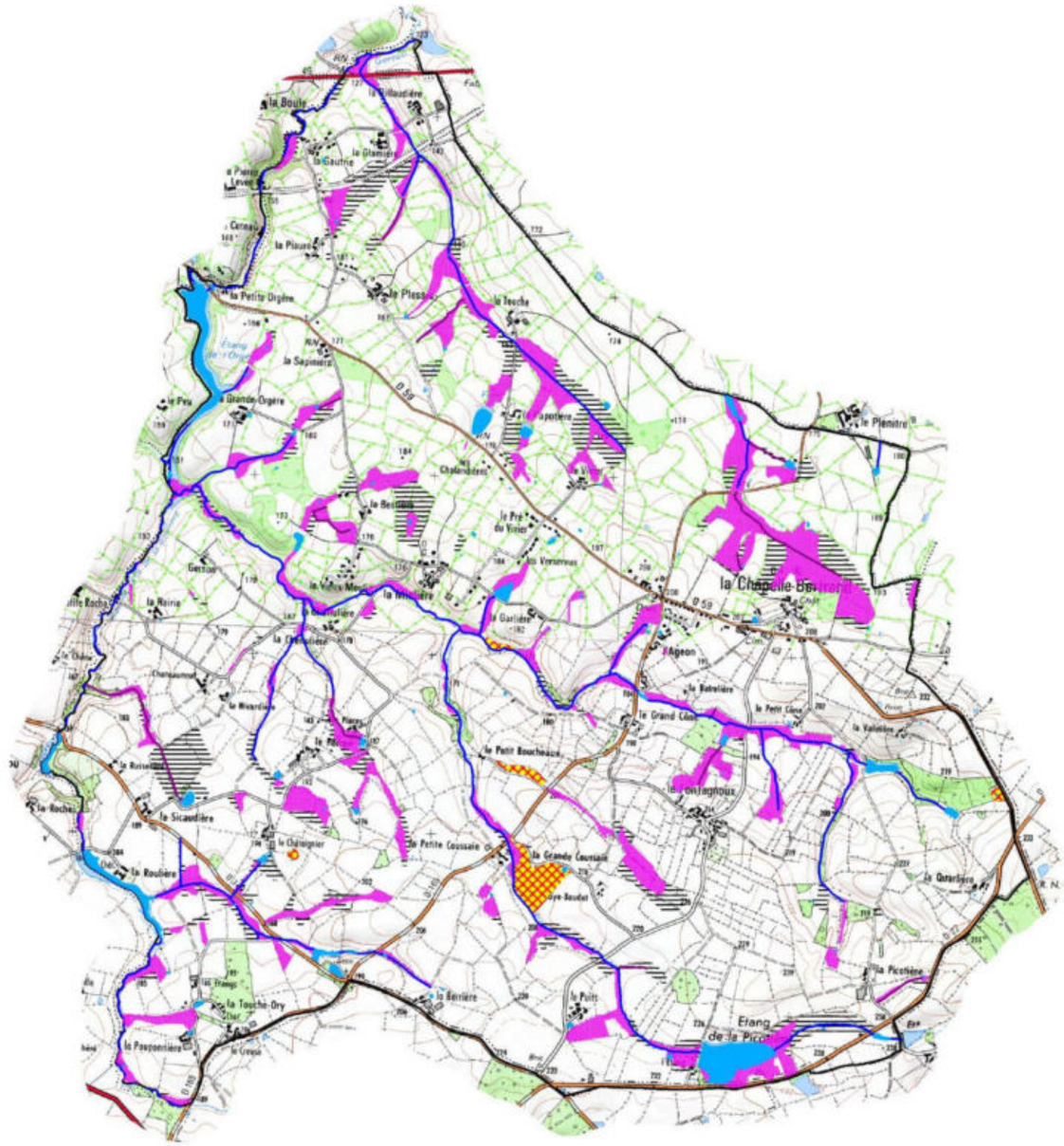

Sources : IGN Scan25
Pays de Gâtine
NCA Environnement

Réalisation : Clément BERNARDEAU
NCA Environnement
Octobre 2013

nca environnement

NCA Environnement
11, allée Jean Monnet
86170 Neuville-de-Poitou
05 49 00 43 20

0 300 600
Mètres

N W E S

Cartographie générale des zones humides de la commune de La Chapelle-Bertrand (Sources : ©IGN Scan25® ; Pays de Gâtine ; NCA environnement)

2.3. HABITATS - TYPOLOGIE

2.3.1. Typologie SDAGE

Afin de caractériser les zones humides identifiées, est appliquée sur le territoire de La Chapelle-Bertrand, la typologie du SDAGE Loire-Bretagnequi propose 13 grands types de zones humides selon leur localisation dans un bassin versant, tels que précisés dans le Chapitre 1 – Partie 2.2.

On note que 62,00 % des zones humides sont présentes en bordure de cours d'eau (SDAGE 5), 17,61 % en bordures de plans d'eau (SDAGE 9), 18,57% sur les plaines et plateaux(SDAGE 10) et 1,81% en bas-fonds en tête de bassin (SDAGE 7).

Bien que les mares et plans d'eau ne soient pas considérés comme des zones humides mais comme des milieux aquatiques, ils intègrent la typologie SDAGE dans la catégorie zones humides ponctuelles (SDAGE 11). Cette catégorie représente alors 15,00 % de l'ensemble des zones (milieux aquatiques et milieux humides confondus).

L'ensemble des résultats est présenté dans le tableau suivant :

	Typologie SDAGE	Surface (ha)	Proportion (%)
	Milieux humides		
5 -	Bordures de cours d'eau	83,39	62,00
7 -	Zones humides de bas fonds en tête de bassin	2,44	1,81
9 -	Bordures de plans d'eau	23,68	17,61
10 -	Zones humides de plaines et plateaux	24,982	18,57
	SOUS-TOTAL (milieux humides)	134,49	**100**
	Milieux aquatiques		
11 -	Zones humides ponctuelles	23,75	15,00
	TOTAL	158,24	**100**

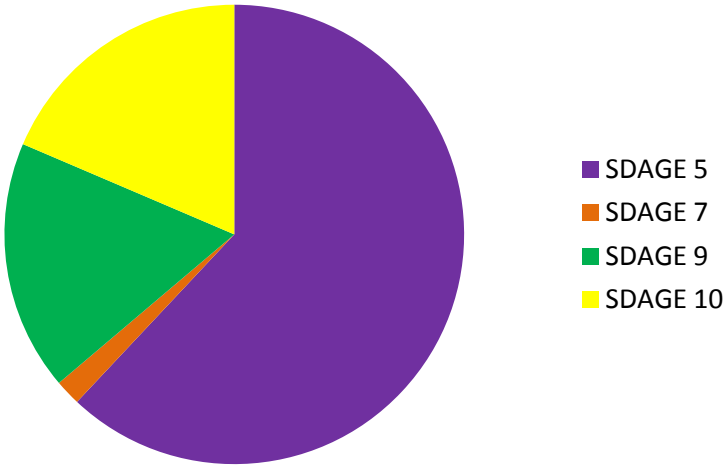

Répartition des surfaces en zone humide selon leur typologie SDAGE

La Chapelle-Bertrand
79071

Inventaire (délimitation et caractérisation)
des zones humides,
du réseau hydrographique et
des plans d'eau des communes
du Pays de Gâtine

L'inventaire des zones humides est cofinancé par
l'Union Européenne et l'Agence de l'eau Loire-Bretagne

Inventaire de connaissance dans le cadre
du SAGE Thouet

Ceci n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'eau
Inventaire non exhaustif

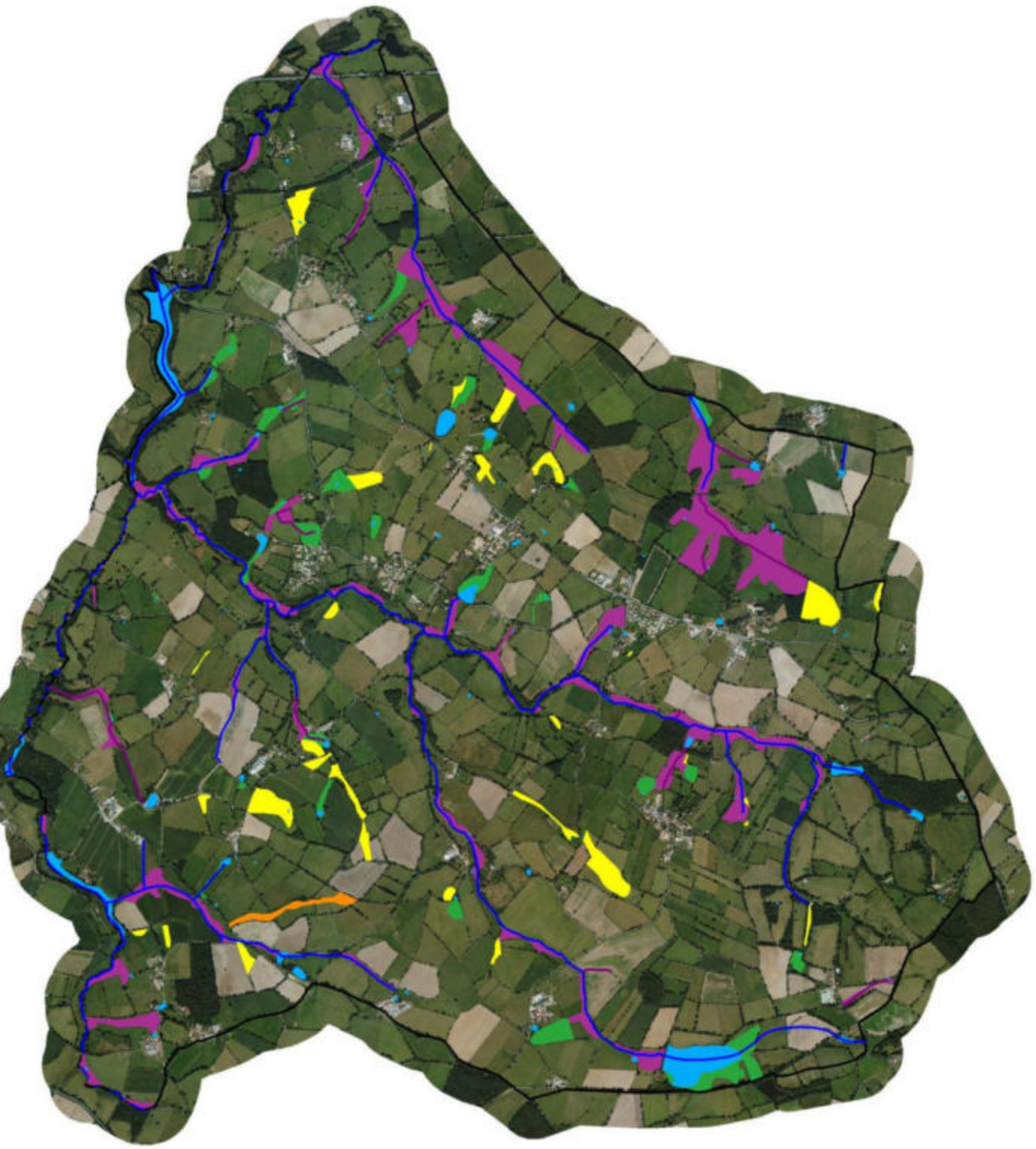

Typologie SDAGE des zones humides

- 5 - Bordures de cours d'eau
- 7 - Zones humides de bas fonds en tête de bassin
- 9 - Bordures de plan d'eau
- 10 - Zones humides de plaines et plateaux

Zones non humides

- 11 - Milieux aquatiques (plans d'eau et mares)

Repère

- Limite communale
- Réseau hydrographique principal
- Réseau hydrographique complémentaire

NCA Environnement
11, allée Jean Monnet
86170 Neuville-de-Poitou
05 49 00 43 20

0 300 600
Mètres

N
W E
S

Sources : BD OrthoPhoto
Pays de Gâtine
NCA Environnement

Réalisation : Clément BERNARDEAU
NCA Environnement
Octobre 2013

Typologie SDAGE des zones humides de la commune de La Chapelle-Bertrand
(Sources : ©IGN BD Ortho® ; NCA environnement)

2.3.2. Typologie CORINE Biotopes

La typologie CORINE Biotopes est la référence en termes de classification des habitats naturels et semi-naturels présents en Europe. Elle est fondée sur une systématique descriptive de la végétation prise comme indicatrice des conditions du milieu.

La typologie est divisée en 7 grands types d'habitats :

1) Habitats littoraux et halophile ;
2) Milieux aquatiques non marins ;
3) Landes, fruticées et prairies ;
4) Forêts ;
5) Tourbières et Marais ;
6) Rochers continentaux, éboulis et sables ;
8) Terres agricoles et paysages artificiels.

Suivant cette typologie, les zones humides communales ont été classées par habitats. Leurs caractéristiques ainsi que les espèces végétales observées sur le terrain et permettant la détermination du Code CORINE Biotopes, sont précisées.

La Chapelle-Bertrand
79071

Inventaire (délimitation et caractérisation)
des zones humides,
du réseau hydrographique et
des plans d'eau des communes
du Pays de Gâtine

L'inventaire des zones humides est cofinancé par
l'Union Européenne et l'Agence de l'eau Loire-Bretagne

Inventaire de connaissance dans le cadre
du SAGE Thouet

Ceci n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'eau
Inventaire non exhaustif

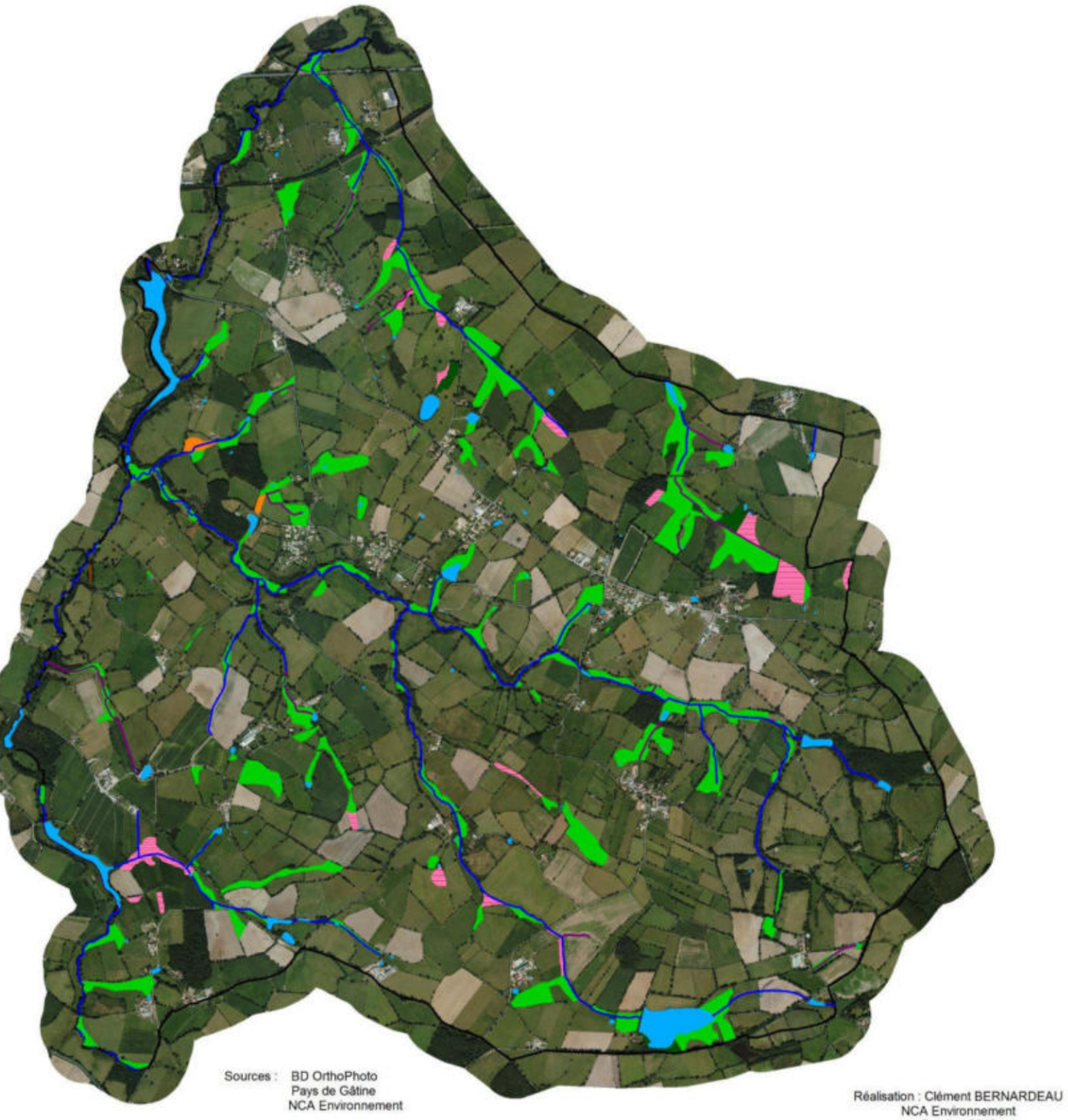

Classement des zones humides
Selon la typologie des habitats (Corine Biotope de niveau 1)

- 3 - Prairies, fourrés
- 4 - Boisements
- 5 - Roselières et marais
- 8 - Terres cultivées
- 8 - Plantations

Repères

- Plan d'eau et mares
- Réseau hydrographique principal
- Réseau hydrographique complémentaire
- Limite communale

NCA Environnement
11, allée Jean Monnet
86170 Neuville-de-Poitou
05 49 00 43 20

0 300 600
Mètres

N W E S

Typologie CORINE Biotopes (niveau 1) des zones humides de la commune de La Chapelle-Bertrand
(Sources : ©IGN BD Ortho® ; NCA environnement)

	CORINE Biotopes	Surface (ha)	Proportion (%)
3 -	Prairies, fourrés	114,056	84,80
4 -	Boisements	4,611	3,43
5 -	Roselières et marais	1,456	1,08
8 -	Terres cultivées	14,210	10,56
8 -	Plantations	0,161	0,12
	TOTAL	**134,494**	**100**

Synthèse des habitats observés (Code CORINE Niveau 1)

De manière synthétique, la répartition des zones humides peut être analysée en fonction des habitats CORINE Biotopes. On observe un habitat majoritairement dominant sur la commune de La Chapelle-Bertrand, qui sont les **prairies** : près de 85 % des zones humides.

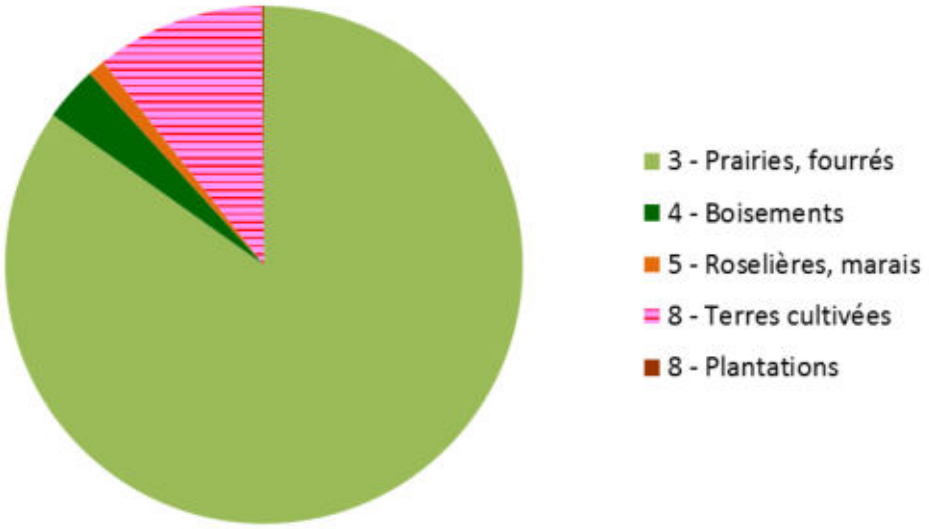

Répartition des surfaces en zone humide selon leur typologie CORINE Biotopes de niveau 1 adapté

La répartition est la suivante (une couleur correspond à un niveau typologique) :

3 - PRAIRIES, FOURRES : 114,056ha (84,80%)

31 – Landes et Fruticées

31.8 - Fourrés

31.86 – Landes à Fougères : 2,228 ha

31.861 – Landes subatlantiques à Fougères : 0,256 ha

37 - Prairies humides et mégaphorbiaies

37.1 - Communautés à Reine des prés et communautés associées : 1,766ha

37.2 - Prairies humides eutrophes

37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques :48,258ha

37.217 - Prairies à Jonc diffus : 9,213ha

37.22 - Prairies à Jonc acutiflore : 41,272ha

37.24 – Prairies à Agropyre et Rumex

37.241 – Pâture à grand jonc : 8,238 ha

37.25 – Prairies humides de transition à hautes herbes : 0,538 ha

38 - Prairies mésophiles

38.1 - Pâtures mésophiles : 2,238ha

38.2 – Prairies à fourrage des plaines

38.21 – Prairies atlantiques à fourrages : 0,049ha

4 - BOISEMENTS : 4,611ha (3,43%)

41 -Forêts caducifoliées

41.2 - Chênaies – Charmaies

41.23 - Frênaies-chênaies sub-atlantiques à primevère : 1,924ha

41.3 – Frênaies : 2,028 ha

41.37 – Frênaies sub-atlantiques : 0,139 ha

44 -Forêt riveraines, forêts et fourrés très humides

44.9 - Bois marécageux d'Aulne, de Saule et de Myrte des marais

44.91 – Bois marécageux d'Aulnes : 0,101 ha

44.92 - Saussaies marécageuses : 0,421ha

5 – TOURBIERES ET MARAIS : 1,46 ha (1,08%)

53 – Végétation de ceinture des bords des eaux

53.1 – Roselières

53.14 – Roselières basses

53.14A – Végétation à *Eleocharispalustris* : 0,358 ha

54 – Bas-marais, tourbières de transition et sources

54.2 – Bas-marais alcalins : 1,098 ha

8 - TERRES CULTIVEES : 14,208ha (10,56%)

81 – Prairies améliorées

81.2 – Prairies humides améliorées : 7,244 ha

82 - Cultures

82.1 - Champs d'un seul tenant intensément cultivés : 6,964ha

8 - PLANTATIONS : 0,161ha (0,12%)

83 - Vergers, bosquets et plantations d'arbres

83.3 - Plantations

83.32 - Plantations d'arbres feuillus

83.321 - Plantations de peupliers cultivars : 0,161ha

Prairies, Fourrés (Code CORINE 3)

Cette catégorie est en grande partie représentée par des prairies humides à joncs. Les prairies correspondent par ailleurs à l'habitat très majoritairement dominant sur la commune (plus de 80%). Principalement à vocation agricole, pour le pâturage ou la fauche, ces prairies peuvent accueillir une diversité floristique importante. Toutefois, la pression du pâturage peut à l'inverse diminuer cette diversité végétale, et il n'est ainsi pas rare d'observer un nombre limité d'espèces au sein de ces milieux. Les prairies humides pâturées représentent une identité culturelle forte du bocage gâtinais. Bien souvent, le caractère humide très marqué, en particulier à proximité du réseau hydrographique, impose une gestion agricole de pâturage.

31.861 - Landes subatlantiques à Fougères

Habitat colonisé par la fougère aigle (*Pteridium aquilinum*), souvent localisé en bordure de boisement.



37.1 - Communautés à Reine des prés et communautés associées

Les mégaphorbiaies sont des habitats caractérisés par une végétation dense et une diversité floristique relativement importante, avec des espèces basses comme la Reine des prés (*Filipendulaulmaria*) et la Menthe aquatique (*Menthaaquatica*), mais également des espèces hautes telles que la Salicaire (*Lythrum salicaria*), la Lysimaque (*Lysimachiavulgaris*), la Baldingère-faux-roseau (*Phalaris arundinacea*) ou encore le Cirse des marais (*Cirsium palustre*).

Ces prairies hygrophiles se retrouvent généralement sur les berges alluviales fertiles, voire dans certaines dépressions et résultent d'une interruption plus ou moins longue des pratiques agricoles. Si aucune gestion n'est apportée à cet habitat, l'évolution naturelle tend à la fermeture du milieu, avec une colonisation petit à petit par des essences hygrophiles telles que des Saules, puis des Aulnes.



37.2 - Prairies humides atlantiques eutrophes

Cet habitat se développe généralement en bordure des rivières et ruisseaux de plus ou moins grande importance, également en queue de plans d'eau et sur les plateaux. Il s'agit d'un milieu herbacé dont l'évolution est bloquée par la gestion humaine (fauche ou pâturage) au stade prairial. Cet habitat se présente le plus souvent sous la forme de prairies denses, riches en diversité floristique.

Le mode de gestion des prairies humides influe directement sur la physionomie de l'habitat : lorsqu'elles sont pâturées - généralement par des bovins ou des ovins en Poitou-Charentes - le cortège végétal est moins diversifié. Les Joncs, peu appréciés par le bétail, y dominent souvent, accompagnés par un faible nombre d'espèces dont la Renoncule rampante (*Ranunculus repens*), la Renoncule flammette (*Ranunculusflammula*), la Renoncule âcre (*Ranunculusacris*), la Cardamine des prés (*Cardamine pratensis*) ou encore l'Oseille crépue (*Rumex crispus*). Dans certains cas, lorsque la pression du pâturage est importante, on parlera de prairies « piétinées » : la végétation y est dominée par des espèces rampantes, à recouvrement épars, avec souvent un développement de grands joncs qui forment des touffes denses plus ou moins étalées. Les prairies humides bénéficiant d'une fauche tardive sont généralement très riches en espèces, on y retrouve en plus des espèces déjà citées, le Lychnis fleur de coucou (*Lychnis flos-cuculi*), le Myosotis des marais (*Myosotis scorpioides*), le Gaillet des marais (*Galium palustre*), ou encore le Vulpin genouillé (*Alopecurusgeniculatus*).

Sur la commune de La Chapelle-Bertrand, cinq types de prairies humides ont été observées :

- les prairies humides atlantiques à subatlantiques,
- les prairies à Jonc acutiflore dominées par *Juncusacutiflorus*,
- les prairies à Jonc diffus dominées par *Juncuseffusus,*
- les pâtures à grands joncs
- les prairies humides de transition à hautes herbes




38.1 / 38.21 - Pâtures mésophiles / Prairies atlantiques à fourrages

Ces prairies sont constituées principalement d'espèces mésophiles, c'est-à-dire non caractéristiques de zone humide. Sur ces milieux, c'est donc le critère pédologique qui a permis la délimitation d'une zone humide. Ces prairies sont exploitées pour la pâture et/ou pour la fauche. La richesse floristique est directement dépendante de la gestion agricole : si les prairies de fauche caractérisent des formations herbacées hautes dominées par les graminées et à grande diversité végétale, les prairies pâturées présentent un cortège floristique plus hétérogène où alternent des zones rases pâturées avec des refus (plantes épineuses, toxiques…). Ces prairies sont constitutives des paysages du bocage gâtinais.




- **Boisements (Code CORINE 4)**

Les boisements « spontanés » sont à différencier des boisements « anthropiques », issus de la plantation d'essences bien souvent exogènes. Sur la commune de La Chapelle-Bertrand, deux grands types de boisements naturels sont distingués : les boisements alluviaux caractérisés par de la végétation hygrophile (Saules, Aulne glutineux...) et les forêts de feuillus, dominées par des espèces non caractéristiques de zones humides (Chêne pédonculé, Frêne commun, Charme, Noisetier, etc.).

41.23–Frênaie-Chênaie subatlantique

Ces boisements sont dominés par le Frêne commun (*Fraxinusexcelsior*) et le Chêne pédonculé (*Quercus robur*), avec lesquels cohabite souvent le Charme (*Carpinusbetulus*). Les strates arbustives et herbacées sont assez denses et riches en espèces, avec généralement un recouvrement important de Noisetier (*Corylusavellana*), d'Orme champêtre (*Ulmuscampestris*) et d'Erable champêtre (*Acer campestre*). Pouvant être temporairement - mais rarement - humides, ces boisements se développent sur des sols frais. Différents faciès existent, suivant notamment la position dans le versant, le degré d'humidité, la nature du sol et la gestion forestière.



44.91 / 44.92 –Bois marécageux d'Aulnes / Saussaies marécageuses

Ces boisements très humides se développent dans les bas-marais et sur les terrasses alluviales, sur des sols marécageux, gorgés d'eau pour la plus grande partie de l'année. Les Saussaies marécageuses sont composées d'une ou plusieurs variétés de Saules. Ces essences peuvent être accompagnées d'espèces basses comme la Lathrée clandestine (*Lathraeaclandestina*), la Reine des prés (*Filipendulaulmaria*), l'Iris faux-acore (*Iris pseudacorus*) ou encore la Menthe aquatique (*Menthaaquatica*). Ces habitats sont très intéressants, tant pour les espèces animales et végétales, que pour les fonctionnalités hydrologiques qu'ils assurent.



Roselières, tourbières et marais (Code CORINE 5)

53.14A - Végétation à *Eleocharispalustris*

Habitat de végétation basse, dominé par le scirpe des marais (*Eleocharispalustris*), en association avec la menthe aquatique, des laîches (*Carex sp*), etc. Cet habitat se développe souvent en bordure de plan d'eau ou le long d'un passage d'eau.

54.2 - Bas-marais alcalins

Habitat composé de Joncs, Renoncules et d'espèces plus typiques de bas-marais tels que l'Ecuelle d'eau (*Hydrocotyle vulgaris*) et le Millepertuis des marais (*Hypericumelodes*).



Terres agricoles et paysages artificiels (Code CORINE 8)

Cette catégorie regroupe un ensemble d'habitats à niveau plus ou moins important d'anthropisation. On y retrouve les milieux à caractère « semi-naturel », représentés par les terres agricoles, qui comprennent à la fois les terres cultivées (82.1 – Cultures) et les plantations (83.3 – Plantations de feuillus).

Ces habitats anthropiques peuvent ainsi être divisés en trois sous-catégories : les terres cultivées et les plantations, qui ont une fonction de production agricole ou sylvicole ; le reste étant intégré sous l'appellation « divers ». Il est à noter que le caractère « semi-naturel » des terres agricoles reste une dénomination abstraite, chaque milieu étant différent dans son degré de perturbation et d'éloignement d'un habitat « naturel ». En revanche, l'anthropisation de ces milieux est une variable commune.

L'artificialisation des habitats explique l'absence, voire la faible représentativité des espèces végétales hygrophiles. La caractérisation et la délimitation de ces milieux passe ainsi nécessairement par le critère pédologique.

82.1 - Champs d'un seul tenant intensément cultivés

Cet habitat correspond aux parcelles cultivées (labour, semis, cultures en place…), majoritairement de céréales. Sur la commune, un certain nombre de terres cultivées ont été classées en zones humides (10,5% des zones humides). Ces secteurs sont notamment propices à la culture du maïs.





83.321– Plantations de Peupliers

Les plantations de Peupliers cultivars représentent une part très minime sur la commune car une seule peupleraie a été identifiée. Ces plantations sont composées d'une variété de Peuplier, dénommée *Populus x canadensis*.



La cartographie des zones humides de la commune suivant la typologie CORINE Biotopes est présentée en page suivante. Le niveau typologique attribué se veut le plus précis possible.

La Chapelle-Bertrand
79071

Inventaire (délimitation et caractérisation)
des zones humides,
du réseau hydrographique et
des plans d'eau des communes
du Pays de Gâtine

L'inventaire des zones humides est cofinancé par
l'Union Européenne et l'Agence de l'eau Loire-Bretagne

Inventaire de connaissance dans le cadre
du SAGE Thouet

Ceci n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'eau
Inventaire non exhaustif



Classement des zones humides selon la typologie des habitats Corine Biotope

- 31.86 - Landes à Fougères
- 31.861 - Landes subatlantiques à Fougères
- 37.1 - Communautés à Reine des prés et communautés associées
- 37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc acutiflore
- 37.241 - Pâtures à grand jonc
- 37.25 - Prairies humides de transition à hautes herbes
- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 38.21 - Prairies atlantiques à fourrages
- 41.23 - Frênaies-chênaies sub-atlantiques à primevère
- 41.3 - Frênaies
- 41.37 - Frênaies sub-atlantiques
- 44.91 - Bois marécageux d'aulne, de saule et de myrte des marais
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.14A - Végétation à Eleocharis palustris
- 54.2 - Bas-marais alcalins
- 81.2 - Prairies humides améliorées
- 82.1 - Champs d'un seul tenant intensément cultivés
- 83.321 - Plantations de Peupliers

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal
- Réseau hydrographique complémentaire
- Limite communale

NCA Environnement
11, allée Jean Monnet
86170 Neuville-de-Poitou
05 49 00 43 20

0 300 600
Mètres

N
W E
S

Sources : BD OrthoPhoto
Pays de Gâtine
NCA Environnement

Réalisation : Clément BERNARDEAU
NCA Environnement
Octobre 2013

Typologie CORINE Biotopes des zones humides inventoriées sur la commune de La Chapelle-Bertrand
(Sources : ©IGN BD Ortho® ; NCA environnement)

2.4. FONCTIONS DES ZONES HUMIDES

Les zones humides inventoriées présentent diverses fonctionnalités et aptitudes. Elles sont en bon état de conservation grâce à la gestion adaptée au maintien et à l'entretien de ces milieux. On observe quelques altérations ponctuelles mais les zones humides de la commune restent faiblement dégradées.

Le constat des fonctionnalités varie selon les habitats :

- Les zones humides cultivées ont perdu toute fonctionnalité biologique par l'absence de végétation hygrophile. Elles conservent uniquement des **fonctions hydrauliques limitées** :
  - Régulation naturelle des crues (plaine d'inondation) ;
  - Protection contre l'érosion (faible sans végétation) ;
  - Stockage des eaux de surface, recharge des nappes, soutien d'étiage limité.

- De même, les plantations de Peupliers cultivars ont généralement peu de fonctionnalités biologiques du fait d'une biodiversité limitée par la sylviculture. Les peupleraies possèdentdes**fonctionnalités hydrauliques limitées**, tout comme les zones humides cultivées.

- Deux grands types de boisements peuvent être distingués sur La Chapelle-Bertrand : les boisements alluviaux caractérisés par de la végétation hygrophile (Saule, Aulne glutineux, Lathrée clandestine, etc.) et les forêts de feuillus, dominées par des espèces non caractéristiques de zone humide (Chêne pédonculé, Frêne commun, Noisetier, etc.). Dans les deux cas, le cortège floristique de ces boisements naturels présente un **intérêt biologique** intéressant avec différentes strates de végétation (herbacée, arbustive et arborée). La végétation permet également d'assurer des **fonctionnalités hydrauliques et épuratrices**.
  - Régulation naturelle des crues (plaine d'inondation) ;
  - Protection contre l'érosion (faible sans végétation) ;
  - Stockage des eaux de surface, recharge des nappes, soutien d'étiage limité.

- Les prairies humides, représentant la plus grande surface, restent les **zones les plus riches** notamment par le maintien d'une végétation caractéristique. L'entretien de ces prairies par le pâturage est essentiel à leur maintien car il limite la fermeture du milieu. La végétation permet également d'assurer des **fonctionnalités hydrauliques et épuratrices**.
  - Régulation naturelle des crues (plaine d'inondation) ;
  - Protection contre l'érosion (faible sans végétation) ;
  - Stockage des eaux de surface, recharge des nappes, soutien d'étiage limité.

Aux fonctions hydrauliques et biologiques vient s'ajouter un rôle d'épuration des eaux, d'autant plus important au regard du contexte essentiellement agricole de la commune :

- Interception des matières en suspension et des matières toxiques ;
- Régulation des nutriments.

Les boisements et zones humides rivulaires participent ainsi à cette épuration, en limitant les transferts vers le réseau hydrographique.


Rainette arboricole

Concernant la faune, les amphibiens sont intéressants à étudier dans ce cadre d'étude car il s'agit d'un groupe intimement lié aux zones humides. De plus, ils bénéficient tous d'une protection nationale et européenne, plus ou moins forte selon les espèces considérées. Par conséquent, la présence d'amphibiens ajoute une valeur biologique à ces milieux. Sur la commune, nous avons noté la présence de la Grenouille verte (très commune), mais également de la Rainette arboricole et du Crapaud commun. Les zones humides de la commune ont un bon potentiel d'accueil pour les amphibienscar les nombreuses mares etle secteur bocager fourni des zones de reproduction, d'alimentation et de repos pour ces espèces.



La végétation aquatique et celle des prairies annexes sont également favorables aux odonates (libellules). De même, lorsque celle-ci est dominée par les hélophytes (roseaux, massettes…), elle constitue un habitat pour l'avifaune aquatique et de zones humides : Bruant des roseaux, Locustelle luscinoïde, Rousserolle effarvatte…

Par ailleurs, on notera que le réseau hydrographique possède une hydromorphologie naturelle (substrat, profil en long, écoulements…) et semble favorable pour de nombreuses espèces piscicoles et astacicoles, dans ce paysage de bocage.Ce potentiel écologique ne se limite pas aux cours d'eau majeurs : certains affluents, au niveau de leur lit mineur et lit majeur (zones humides) présentent un potentiel similaire.

2.5. ENJEUX

De par leurs fonctions et leurs intérêts à l'échelle de la commune et du bassin versant, il est important de préserver ces zones humides et de les intégrer dans les documents d'urbanisme.

Afin de guider la commune dans sa réflexion d'intégrer ces milieux dans son Plan Local d'Urbanisme, une hiérarchisation des zones humides a été réalisée, sur la base de l'analyse suivante :

- **Zones humides à enjeu très fort** : zones humides présentant des fonctionnalités hydraulique et biologique marquées (habitats / espèces remarquables), associées à une position stratégique dans le bassin versant (bordure de cours d'eau, bas de versant…).
- **Zones humides à enjeu fort** :zones humides présentant une fonctionnalité hydraulique marquée, et une fonctionnalité biologique intéressante, associées à une position stratégique dans le bassin versant.
- **Zones humides à enjeu moyen** : zones humides présentant des fonctionnalités hydraulique et biologique intéressantes, mais qui sont limitées par leur position dans le bassin versant.
- **Zones humides à enjeu faible** : zones humides à faible fonctionnalité hydraulique, et/ou sans fonctionnalité biologique notable (terres cultivées).

Cette carte identifie les secteurs présentant des intérêts ou des enjeux majeurs à l'échelle de la commune. La hiérarchisation de ces zones permettra de connaitre celles sur lesquelles une attention particulière devra être portée, et pourra être un argument dans le choix des zonages à attribuer dans le cadre de la révision du document d'urbanisme.

De manière générale, les zones humides en bordure de cours d'eau présenteront un enjeu très fort, compte tenu des fonctionnalités hydrauliques, voire épuratrices, qu'elles assurent. Les zones cultivées et les plantations présenteront un enjeu faible en raison de leur fonctionnalité biologique très limitées. Les zones humides de plateau et déconnectées de tout cours d'eau seront d'enjeu moyen.

La Chapelle-Bertrand
79071

Inventaire (délimitation et caractérisation)
des zones humides,
du réseau hydrographique et
des plans d'eau des communes
du Pays de Gâtine

L'inventaire des zones humides est cofinancé par
l'Union Européenne et l'Agence de l'eau Loire-Bretagne

Inventaire de connaissance dans le cadre
du SAGE Thouet

Ceci n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'eau
Inventaire non exhaustif

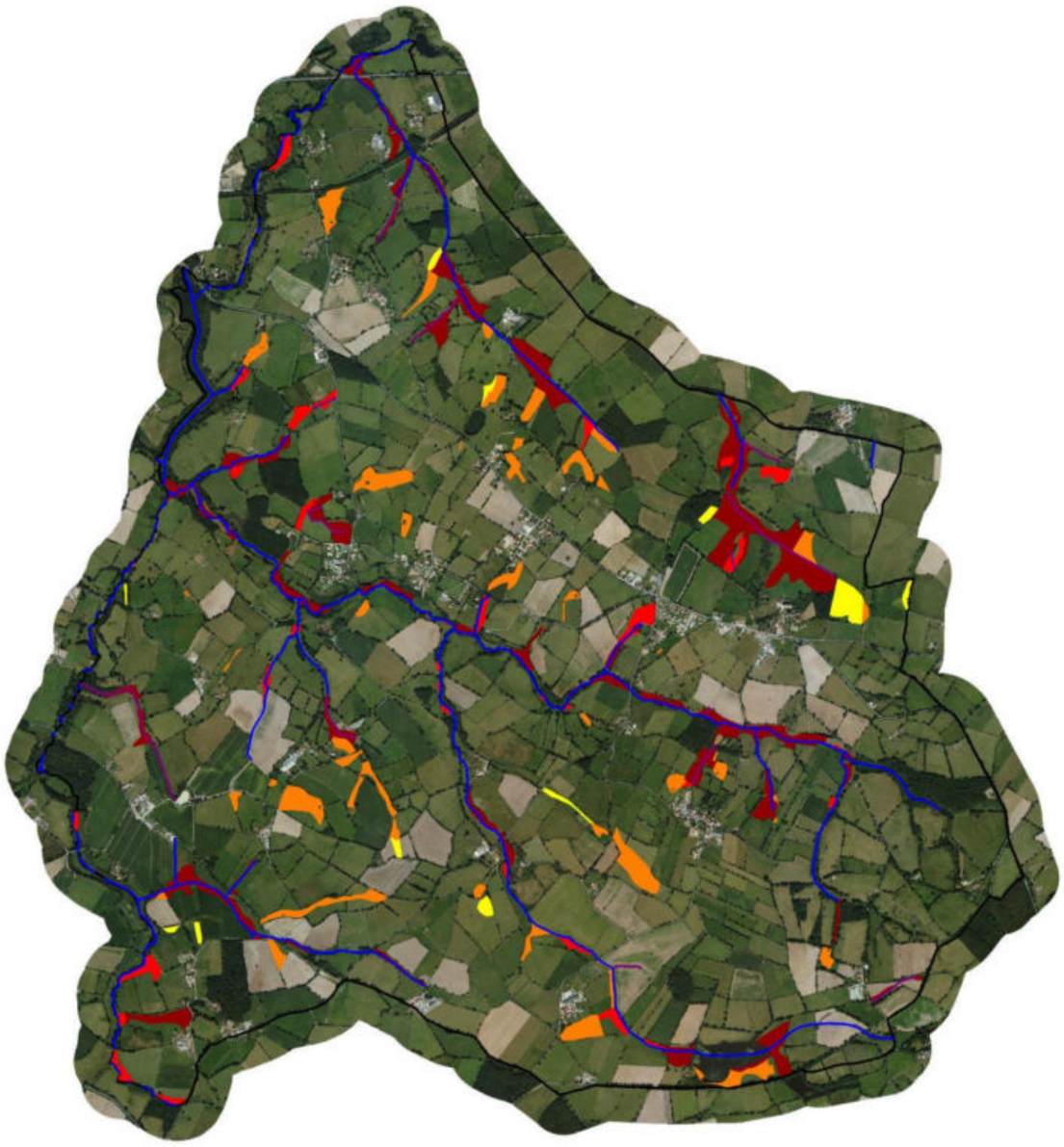

Classement des zones humides
Selon leur enjeu de conservation

- Enjeu très fort
- Enjeu fort
- Enjeu moyen
- Enjeu faible

Repère

- Limite communale
- Réseau hydrographique principal
- Réseau hydrographique complémentaire

NCA Environnement
11, allée Jean Monnet
86170 Neuville-de-Poitou
05 49 00 43 20

0 300 600
Mètres

N
W E
S

Sources : BD OrthoPhoto
Pays de Gâtine
NCA Environnement

Réalisation : Clément BERNARDEAU
NCA Environnement
Octobre 2013

Hiérarchisation des zones humides selon leur enjeu de conservation
(Sources : ©IGN BD Ortho® ; Pays de Gâtine ; NCA environnement)

CHAPITRE 5

CONCLUSION

1. BILAN DE L'INVENTAIRE

1.1. BILAN DES RESULTATS

Les résultats de l'inventaire, réalisé conformément aux « modalités » validées par la CLE du SAGE Sèvre Niortaise Marais Poitevin, le 1er juin 2010, ainsi qu'aux critères de définition des zones humides de l'Arrêté interministériel du 24 juin 2008, modifié le 1er octobre 2009, établissent que :

- La **surface de zones humides** est de **134,494 ha**, soit environ **6,94%** de la surface communale totale ;
- Compte tenu du contexte géologique, pédologique, hydrogéologique et hydrographique, la **majorité des zones humides**suit le réseau hydrographique;
- Les zones humides inventoriées présentent des **fonctionnalités hydrauliques, épuratrices et biologiques importantes** ;
- Près de 85 % des habitats humides répertoriés sont des **prairies** offrant un intérêt biologique élevé à très élevé;
- 30 espèces indicatrices de zones humides ont été identifiées ;
- Une surface totale de **78,551ha** a été inventoriée pour les **zones non humides** présentant des **sols hydromorphes**en deçà des limites de l'arrêté du 24 juin 2008.

La proportion de zones humides sur le territoire communal est dans la moyenne française, celle-ci étant comprise entre 6 et 16%.

1.2. BILAN DE LA DEMARCHE

L'inventaire des zones humides sur la commune de La Chapelle-Bertrands'est déroulé dans de bonnes conditions et la démarche définie par le SAGE a bien été respectée.

Afin de mobiliser le savoir local et de sensibiliser les acteurs de la commune, une démarche de concertation a été instaurée. Au total, le groupe d'acteurs locaux s'est réuni à trois reprises et a participé activement au bon déroulement de l'étude. Les propriétaires ou exploitants voulant suivre les pédologues sur le terrain ont été contactés et ont pu constater la délimitation des zones humides sur leurs parcelles.

La période de prospection de terrain, se déroulant en juillet-août, a été favorable à l'identification exhaustive d'espèces végétales et à l'observation de la faune. De plus, l'inventaire se basant sur les critères de caractérisation de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié, de nombreux sondages pédologiques à la tarière ont été réalisés.

Les investigations ont couvert l'ensemble des zones définies lors des réunions de pré-inventaire. Certaines zones ont aussi fait l'objet d'une vérification de terrain afin d'affiner les résultats de l'inventaire.

2. SUITE A DONNER

Cet inventaire permettra à la commune de La Chapelle-Bertrandd'avoir une meilleure connaissance des zones humides présentes sur son territoire, la finalité étant de conserver et de favoriser l'état humide des habitats répertoriés.

Selon les modalités d'inventaire du SAGE, le rendu complet de l'étude se fait sous format papier et informatique, il comprend les documents suivants :

→ Format papier (3 exemplaires)

- Le présent rapport final ;
- L'Atlas cartographique imprimé à l'échelle 1/7000ème en format A3 ;
- Une carte des zones humides inventoriées identifiées par le Code CORINE Biotopes de niveau 1, imprimé au format poster A0 ;

→ Format informatique (DVD-Rom en 3 exemplaires)

- Le rapport final de l'étude (format word et pdf) ;
- L'Atlas cartographique au 1/7000ème (format .mxd et pdf) ;
- La base de données Gwern complétée ;
- La couche SIG polygone au format shape des zones humides ;
- La couche SIG polyligne au format shape du réseau hydrographique ;
- La couche SIG point au format shape des sondages pédologiques ;
- Une copie des fiches de terrain.

Les différents objectifs et continuités du présent inventaire des zones humides sont les suivants :

- Intégration aux documents du SAGE pour une gestion à l'échelle du bassin versant ;
- Délimitation des ZHIEP et ZSGE ;
- Intégration dans les documents d'urbanisme (PLU, carte communale, …) ;
- Application de la nomenclature EAU (projet IOTA) ;
- Exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

L'intégration de la présente étude dans les documents d'urbanisme constitue un nouvel élément dont il faut désormais tenir compte pour les différents projets de développement local. Il faudra également prendre en compte les zones « fonctionnelles » au regard de l'eau, qui ne sont pas forcément « zones humides » : remontées de nappes, inondations, etc.

ANNEXES

- ANNEXE N°1 : Compte-rendu de la réunion de présentation au groupe d'acteurs locaux et de la réunion terrain du 4 juillet 2013

- ANNEXE N°2 : Compte-rendu de la réunion de restitution du groupe d'acteurs locaux du 9 septembre2013

- ANNEXE N°3 : Compte-rendu du conseil municipal du 9octobre2013

- ANNEXE N°4 : Flore observée sur la commune de La Chapelle-Bertrand lors de la campagne de terrain

ANNEXE 1

Compte-rendu de la réunion de présentation
au groupe d'acteurs locaux et réunion de terrain
du4 juillet 2013

NCA Environnement
11 Allée Jean Monnet
86170 Neuville-de-Poitou
Tél. 05 49 00 43 20
Fax 05 49 00 43 30
Email : accueil@nca-env.fr
www.nca-env.fr
www.nca-methanisation.fr

Études et conseils en environnement
Assainissement collectif
Assainissement non collectif
Maîtrise d'œuvre
Protection des eaux
Hydraulique fluviale
Environnement et agriculture
Méthanisation
Gestion des milieux
Démarche d'insertion écologique
Inventaire faune et flore
Environnement et aménagement

INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES, DU RESEAU HYDROGRAPHIQUE ET DES PLANS D'EAU

COMMUNE DE LA CHAPELLE BERTRAND

COMMUNAUTE de COMMUNES de PARTHENAY

<u>Compte-rendu</u>
<u>Réunion de lancement & Réunion de terrain</u>
<u>Jeudi 4 juillet 2013</u>

<u>Objet</u> **:** Présentation de la démarche d'inventaire des zones humides
Présentation de la prélocalisation des zones humides
Présentation de la méthodologie sur le terrain

Première entreprise française à avoir obtenu en avril 2011 l'AFAQ 26000 et en janvier 2012 la labellisation LUCIE pour son engagement dans la RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) et le développement durable.

SAS au capital de 110 000 €
N° identification :
343 460 622 RCS Poitiers
APE : 7112B
N° TVA : FR 57 343 460 622

Sommaire

Participants à la réunion 1
I. Introduction 2
Cadre juridique de l'inventaire 3
Définition d'une zone humide 3
Localisation des zones humides 4
Types de zones humides 4
Fonctionnalités 4
Inventaire des zones humides 5
Démarche de concertation et de communication 5
Méthodologie d'inventaire 6
II. Atlas de prélocalisation : analyse planche par planche 8
Discussion/questions posées durant la présentation 9
Bilan de la réunion de lancement 9
III. Présentation de la méthodologie sur le terrain 10
Bilan de la concertation de terrain 11
Suite de la démarche d'inventaire 11

Participants à la réunion

Intervenants extérieurs	
NCA Environnement	Mme TONDEUX Laetitia- Ingénieur flore M. BERNARDEAU Clément - Ingénieur pédologue
CC Parthenay	M. JEANJEAN François
Chambre d'Agriculture Deux-Sèvres	M. GARNIER Jean-Paul
Membres du groupe d'acteurs	
Maire de la Chapelle Bertrand	M. POTHET Daniel
Secrétaire de Mairie	Mme POUPARD-GERBAUD Véronique
Adjoints	M. POUBLANC Raymond
	M. MARTIN Dominique
Membre du Conseil	M. BOUHET Marc
Fédération des Chasseurs	M. BOTON Hervé
Agriculteur et représentant FNSEA	M. CHOLLET Roland
Propriétaire et ancien exploitant	M. MARTEAU Jacques
Agriculteurs	M. BRETON Damien
	M. BILLON Pascal
	M. POUBLANC Sébastien
	M. BERNARD Jean-François
	Mme MOREAU Françoise
	M. FRAGU Jean-Marie
	M. COUTURIER Jean-Yves
	M. POUBLANC Patrice
	M. PACHOT Ludovic

I. Introduction

La réunion s'est déroulée à 14h00, le 4 juillet 2013, à la Mairie de la Chapelle Bertrand.

L'objectif est de réunir les différents acteurs locaux afin d'informer le groupe d'acteurs locaux de la démarche d'inventaire des zones humides.

Dans un second temps, les différents outils de pré-localisation des zones humides sont présentés aux membres du groupe d'acteurs par le biais de l'atlas de pré-localisation des zones humides. Le but étant de vérifier avec l'ensemble des membres la validité de cette pré-délimitation, planche par planche.

Un déplacement sur le terrain s'est déroulé en fin de séance. Les objectifs étant de présenter :

- La méthodologie d'inventaire sur le terrain telle qu'elle sera réalisée par les chargés d'études de NCA Environnement.
- Les critères d'identification des zones humides selon la végétation et l'hydromorphie du sol.

Cadre juridique de l'inventaire

Le cadre juridique de cet inventaire est fixé par différentes réglementations:

- La loi sur l'eau du 3 janvier 1992 modifiée en 2006 a pour fondement la gestion collective de l'eau et des milieux aquatiques, qui constituent un patrimoine fragile et commun à tous. Les zones humides y sont identifiées comme des espaces contribuant à la gestion équilibrée de la ressource ;
- Le SDAGE Loire Bretagne 2010-2015, adopté le 15 octobre 2009 par le comité de bassin, prévoit, dans l'un de ses quinze objectifs principaux, la sauvegarde et la mise en valeur des zones humides, principe mis en œuvre au niveau du SAGE ;
- La loi sur le développement des territoires ruraux de 2005 pose le principe que la préservation et la gestion durable des zones humides sont d'intérêt général.

Définition d'une zone humide

La définition d'une zone humide est donnée par le code de l'environnement (art. L.211-1).
Ainsi, les zones humides sont définies comme "des terrains exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre, de façon permanente ou temporaire, la végétation quand elle existe, est dominée par des plantes hygrophiles pendant une partie de l'année".

Trois critères permettent de déterminer s'il s'agit d'une zone humide ou non :

- La présence de végétation hygrophile ;
- L'hydromorphie des sols ;
- L'hydrologie, ou présence d'eau.

Le schéma suivant permet de représenter l'étendue des milieux répondant à la définition de «zones humides» :



Mme TONDEUX souligne la confusion trop souvent faite entre zone humide et zone inondable.

Localisation des zones humides

Il existe une diversité de zones humides mais le moteur reste la présence d'eau de manière temporaire à prolongée. Ainsi, dès lors que les conditions nécessaires sont réunies, il est possible d'observer des zones humides partout où le contexte leur est favorable. On observe donc des zones humides de plateau limoneux, de tête de vallon, de bordure de cours d'eau ou de plaine alluviale.

Types de zones humides

Les zones humides recouvrent une diversité de milieux. On peut citer :

- les roselières,
- les prairies humides,
- les bordures de mares,
- les boisements humides,
- les terres labourées,
- les peupleraies…

Les zones dites «dégradées», comme les terres agricoles et paysages artificialisés (peupleraies…) peuvent présenter au moins un des critères d'identification des zones humides, notamment la présence de sols hydromorphes. Ces secteurs seront donc également identifiés.

Fonctionnalités

De cette diversité de types de zones humides, découle une diversité de fonctions, desquelles l'Homme tire des bénéfices, nommés «services rendus».

FONCTIONS BIOGEOCHIMIQUES : EPURATION DES EAUX

Les zones humides agissent comme des zones tampons : elles ralentissent les écoulements de surface et favorisent la sédimentation et le stockage des matières présentes dans les eaux et des polluants qui y sont associés. Certaines de ces substances pourront être absorbées par la végétation et d'autres pourront être stockées et/ou dégradées (au moins en partie) par voie bactérienne.
Les zones humides contribuent donc à l'épuration des eaux et à l'élimination/stockage des nitrates, phosphates, produits phytosanitaires, matières en suspensions…

Elles contribuent ainsi au maintien de la qualité de l'eau rejoignant les cours d'eau ou les nappes. Ce processus naturel peut en partie se substituer à la création d'une station d'épuration.

FONCTIONS HYDROLOGIQUES

Les zones humides sont aussi de véritables « éponges naturelles ». Lors d'évènements pluvieux importants, elles vont capter une grande partie des eaux et ainsi réduire la zone d'expansion de crue. Elles vont ainsi minimiser la gravité des phénomènes d'inondation.

L'eau stockée va ensuite être restituée progressivement tout au long de l'année. Les zones humides participent donc à la recharge des nappes ainsi qu'au soutien d'étiage l'été, ce qui est indispensable au maintien de la vie aquatique.

FONCTIONS ECOLOGIQUES

Les zones humides peuvent constituer des réservoirs d'espèces faunistiques et floristiques parfois rares et menacées (30% des espèces végétales remarquables y sont attribués).

Elles sont indispensables pour l'hivernage/la migration/la reproduction de nombreux oiseaux (50% des espèces d'oiseaux y sont liés) ainsi que pour la faune (amphibiens, reproductions des poissons et crustacés, mollusques, insectes…) et la flore des étangs.

VALEURS SOCIO-ECONOMIQUES ET CULTURELLES

Les zones humides présentent également des intérêts socio-économiques et culturels importants tels que :

- la pêche,
- la chasse,
- la culture maraîchère,
- le pâturage,
- la fauche,
- la populiculture,
- les randonnées,
- les loisirs nautiques,
- les observatoires pour la biodiversité…

Inventaire des zones humides

L'inventaire est destiné à mieux connaître les zones humides du territoire, il s'agit bien d'un inventaire de connaissance qui ne constitue pas un inventaire au titre de la Police de l'eau. Ce dernier consiste à localiser, caractériser et mieux comprendre le fonctionnement des zones humides compte-tenu de leur rôle au sein du bassin versant. Une meilleure connaissance des zones humides constitue ainsi un élément incontournable pour répondre aux enjeux du SAGE concernant la gestion de la ressource en eau, tant sur le plan qualitatif que quantitatif.

Mme TONDEUX précise qu'outre les zones humides, différents éléments tels que les mares et plans d'eau ainsi que le réseau hydrographique seront inventoriés car ces milieux sont étroitement liés aux zones humides.

Démarche de concertation et de communication

La concertation et la communication sont essentielles dans toute la démarche d'inventaire, les acteurs locaux étant les actuels gestionnaires des zones humides. Du fait de leur connaissance du territoire ils constituent une source d'information essentielle sur les zones humides à l'échelle communale.

Méthodologie d'inventaire

PHASE DE PRE-LOCALISATION DES ZONES HUMIDES

La phase de pré-localisation est un moyen de définir et de délimiter les zones humides **potentielles**. Elle identifie sur le territoire les secteurs à forte probabilité de présence de zones humides, afin d'optimiser les phases suivantes.

Les principales sources d'information dont nous disposons sont les suivantes :

- pré-localisation Forum des Marais Atlantique,
- pré-localisation Eau Méga,
- pré-localisation Sèvre Nantaise,
- réseau hydrographique,
- carte géologiques,
- carte des sols,
- aléa des remontées de nappes,
- topographie,
- photo-aériennes.

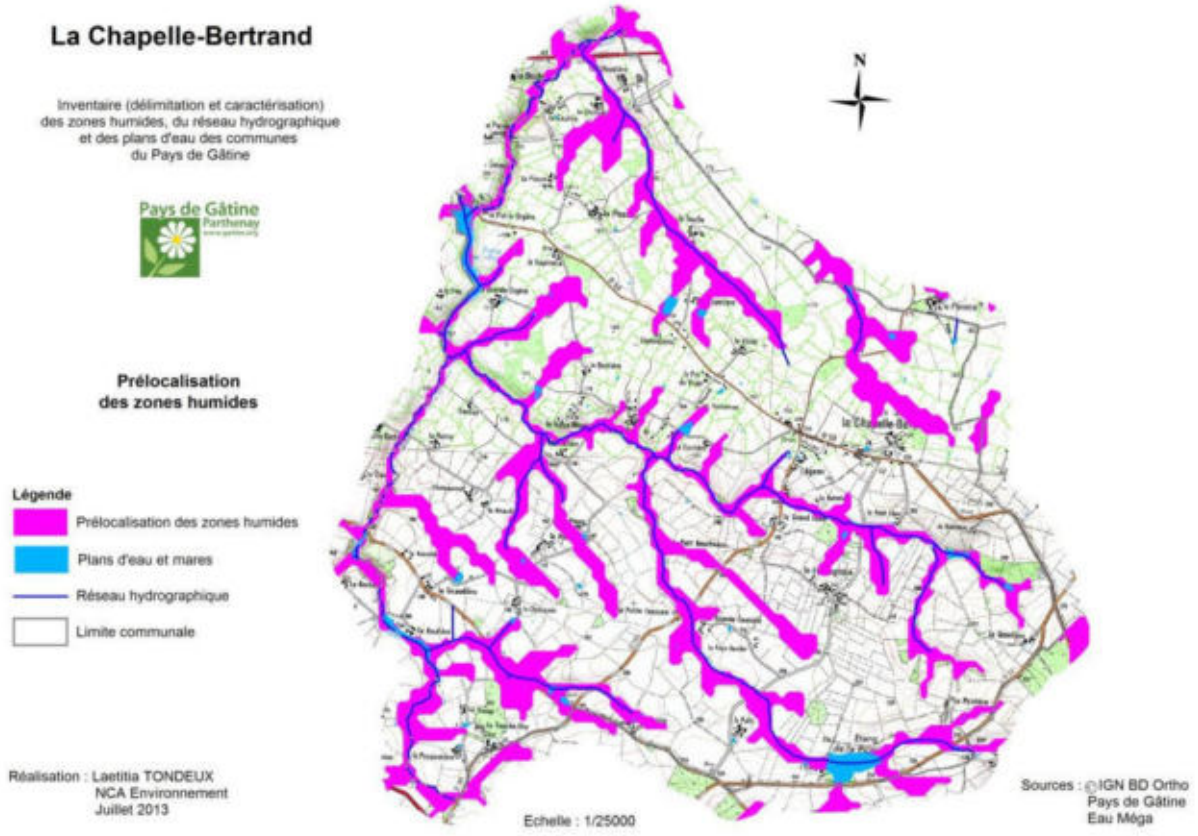

Prélocalisation des zones humides sur la commune de Chapelle Bertrand

PHASE D'INVENTAIRE ET EXPERTISE DE TERRAIN

L'ensemble du territoire communal sera concerné par cet inventaire à l'exception des surfaces imperméabilisées et des Boisements ONF. L'échelle cartographique de l'atlas des zones humides sera au 1/7000ème.

Il s'agit d'identifier et de délimiter, grâce aux investigations de terrain, les zones humides effectives, c'est-à-dire les zones présentant un caractère humide lorsque l'on suit la procédure d'identification conforme à la réglementation en vigueur.
Sur le terrain, la végétation sera observée afin de repérer les espèces indicatrices ou les habitats de zones humides. Dans un second temps, le critère pédologique sera utilisé afin de délimiter précisément les contours des zones humides. Sur les zones cultivées, seul le critère pédologique pourra être utilisé en l'absence de végétation caractéristique.

PHASE DE CARACTERISATION ET BANCARISATION DES DONNEES

L'ensemble des données recueillies sur les zones humides de la commune (flore, pédologie, fonctionnement,…) seront renseignées dans une base de données géo-référencée (Logiciel GWERN).

II. Atlas de prélocalisation : analyse planche par planche

Lors de cette réunion, les planches de l'atlas de prélocalisation ont été analysées les unes après les autres. Le document présenté est issu de la compilation des pré-localisations du Forum des Marais Atlantique, de la Sèvre Nantaise et d'Eau Méga.

De manière générale, la prélocalisation apparaît trop large au groupe d'acteurs.

Planche AI38
Secteur très encaissé le long du Gerson, donc certainement peu d'étalement des zones humides en bordure communale. Humide le long du cours d'eau, entre la Pillaudière et la Touche, mais ne remonte pas autant. Secteur humide sous la Glamière, mais ne remonte pas jusqu'à la Piaure.

Planche AJ38
Humide au niveau de la fontaine de la Papotière, mais ne remonte pas vers la Touche, ni vers le Plessis. Secteur humide sous la Grande Orgère (s'arrête au bois).

Planche AJ39
Secteur humide entre la Touche et le Vivier, même si la prélocalisation est trop large. La pointe prélocalisée sous l'étang de la Papotière ne serait pas humide. Zones humides certainement en bordure du cours d'eau (milieu de planche) et dans le prolongement en direction du bourg.

Planche AK37
Zone très encaissée.

Planche AK38
Autour du Châtaignier, secteur plutôt sain. Les zones humides seraient situées davantage le long du cours d'eau, de la Chenulière vers la Nivardière.

Planche AK39

Prospections à réaliser sur les futures zones à urbaniser : en dessous du bourg, à côté de l'Ageon et de la Batrelière.

Planche AL38
Ne serait pas humide au nord de la D176, ni à la Barrière. Zones humides entre la Barrière et la D165.

Planche AL39
Présence de zones humides en amont et en aval de l'étang de la Picotière.

Discussion/questions posées durant la présentation

Très vite lors de cette présentation, les agriculteurs interpellent les ingénieurs de NCA Environnement afin d'obtenir de plus amples informations concernant le devenir des zones classées humides. Même si la démarche n'a pas de conséquences à court terme, les exploitants s'inquiètent des restrictions des pratiques agricoles qui tomberont, ils l'assurent, dans quelques années.

Mme TONDEUX précise que l'inventaire ne rajoute pas, à l'heure actuelle, de contraintes réglementaires supplémentaires. La loi appliquée est la LEMA (loi sur l'eau et les milieux aquatiques) datant de 1992. Cette loi engendre des contraintes quant à l'urbanisation, le drainage et la création de plans d'eau. Par contre, le mode de gestion des zones humides (pâturage, fauche ou labour) n'est pas concerné par la loi, il n'y a donc pas de contraintes à l'heure actuelle. De plus, cet inventaire consiste à faire un état des lieux des zones humides, des points d'eau et du réseau hydrographique sur le territoire communal, ce n'est pas un inventaire réglementaire au titre de la Police de l'eau.

M. GARNIER, représentant de la Chambre d'agriculture, précise que cet inventaire sera intégré dans le PLU. Il ne doit pas bloquer les extensions des exploitations, c'est-à-dire que l'intérêt de l'environnement doit être compatible avec le social et l'économie locale.

La méthodologie appliquée est celle de SAGE Sèvre Niortaise et Marais Poitevin, puisque le SAGE Thouet est en cours d'élaboration.

Le but final de cet inventaire est la protection des zones humides restantes vis-à-vis de l'urbanisation. En effet, en 30 ans (entre 1960 et 1990), la France a perdu plus de 50% de ses zones humides, or celles-ci constituent un enjeu important dans la protection de la ressource en eau.

L'important étant que cet inventaire est fait en concertation avec les exploitants, et qu'ils peuvent donc en profiter pour bien suivre les travaux. Les ingénieurs de NCA Environnement assurent qu'avant les phases de terrain, l'ensemble des personnes est contacté et que de nombreuses réunions permettent aux acteurs du territoire de bien accompagner la démarche tout au long du déroulement de l'étude.

Bilan de la réunion de lancement

Les différents acteurs et notamment les agriculteurs ont pu exprimer leur inquiétude face à l'inventaire des zones humides. Le point positif à retenir de cette première réunion, est que les membres du groupe d'acteurs locaux ont fait preuve d'implication et d'efficacité pour fournir au bureau d'étude un maximum d'informations.

Sur la base des différentes indications qui nous ont été transmises par les membres du groupe d'acteurs locaux, l'inventaire de terrain ciblera en particulier les zones à plus forte potentialité de présence de zones humides.

III. Présentation de la méthodologie sur le terrain

L'ensemble du territoire communal sera concerné par cet inventaire à l'exception des surfaces imperméabilisées. L'échelle de cartographique de l'atlas des zones humides sera au 1/7000ème.

Sur le terrain, la végétation sera observée afin de repérer les espèces indicatrices ou les habitats de zones humides. Dans un second temps, le critère pédologique sera utilisé afin de délimiter précisément les contours des zones humides. Sur les zones cultivées, seul le critère pédologique pourra être utilisé en l'absence de végétation caractéristique.
La zone étudiée lors de la présentation sur le terrain se situe dans un pré juste au nord du bourg de la Chapelle Bertrand.



Localisation de la zone présentée lors de la réunion de terrain

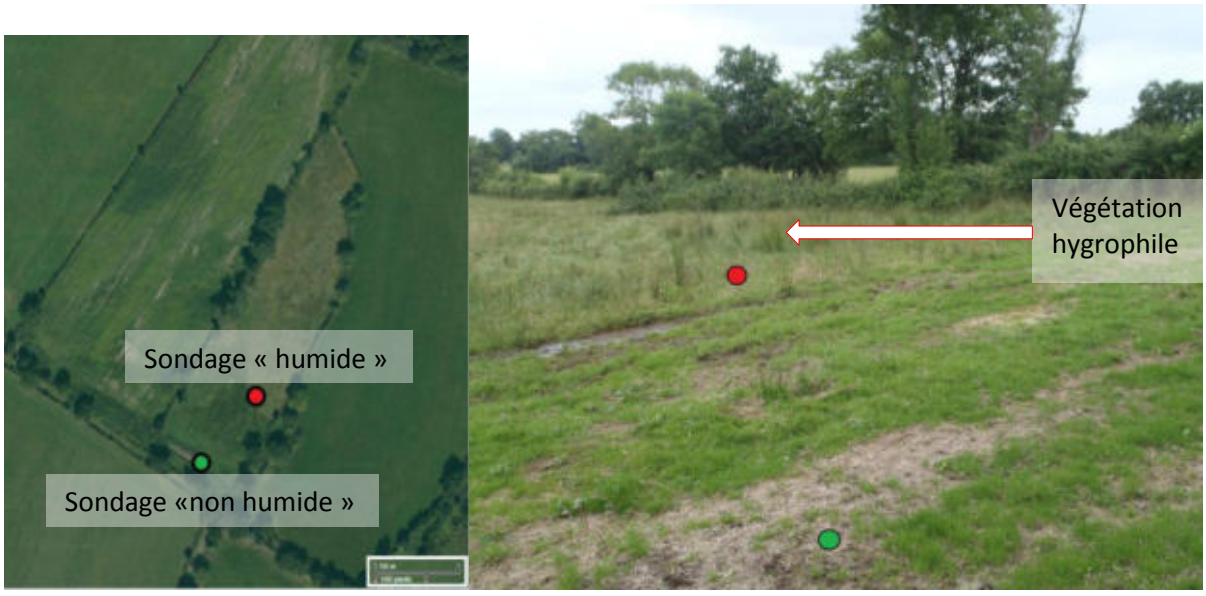

Localisation des sondages réalisés lors de la réunion de terrain

Mme TONDEUX commence par rappeler les deux critères définissant une zone humide : végétation hygrophile et sol hydromorphe.

En arrivant sur la zone de démonstration, la partie centrale de la parcelle est dominée par des espèces hygrophiles, tels que le Jonc diffus, le Jonc acutiflore ou encore le Gaillet des marais. Mme TONDEUX explique que le recouvrement par la végétation caractéristique suffit pour définir une zone comme humide, si cette végétation recouvre au moins 50% de la surface. La partie centrale est donc classée en zone humide.

M. BERNARDEAU réalise un premier sondage dans la végétation hygrophile afin de montrer clairement les caractéristiques d'un sol de zone humide (point rouge). Il explique que les traces d'hydromorphie correspondent aux traces de décoloration, taches de rouille issues à l'oxydation de fer et aux concrétions ferro-manganiques. Il précise que l'hydromorphie doit représenter 5% de l'échantillon de sol prélevé, et doit s'accentuer en profondeur.

M. BERNARDEAU réalise un second sondage sur la partie haute de la parcelle, où la végétation a été fauchée. A cet endroit, les traces d'hydromorphie sont très peu présentes, le sol n'est donc pas caractéristique de zone humide (point vert).

Pour délimiter la zone humide, d'autres sondages seront nécessaires sur cette parcelle et les voisines. La limite de la zone humide se situera entre les sondages « humides » et les sondages « sains ».

Cette comparaison a été suffisamment parlante au groupe d'acteurs, qui ont bien compris bien le principe de la délimitation des zones humides.

Bilan de la concertation de terrain

Mme TONDEUX et M. BERNARDEAU demandent aux acteurs locaux si la méthodologie d'inventaire leur apparaît plus claire et s'ils souhaitent étudier d'autres secteurs de la commune. La présentation est jugée par le groupe suffisamment explicite car elle a permis de montrer l'ensemble des critères de caractérisation des zones humide et la démarche permettant de définir les contours de ces dernières.

Suite de la démarche d'inventaire

Le travail de terrain débutera fin juillet (semaine 30). Les différents exploitants et propriétaires concernés et souhaitant accompagner les techniciens de NCA sur le terrain seront contactés pour fixer un rendez-vous.

Suite à cet inventaire, une cartographie provisoire des zones humides sera présentée aux acteurs locaux lors d'une réunion de restitution provisoire. Cette cartographie sera alors déposée en mairie afin que toutes les personnes intéressées puissent consulter les cartes et laisser une remarque au besoin.

La prochaine étape de la concertation avec le groupe d'acteurs locaux se déroulera lors d'une réunion de restitution provisoire, fin septembre.

ANNEXE 2

Compte-rendu de la réunion de restitution au groupe d'acteurs du 9 septembre 2013

NCA Environnement
11 Allée Jean Monnet
86170 Neuville-de-Poitou
Tél. 05 49 00 43 20
Fax 05 49 00 43 30
Email : accueil@nca-env.fr
www.nca-env.fr
www.nca-methanisation.fr

Études et conseils en environnement
Assainissement collectif
Assainissement non collectif
Maîtrise d'œuvre
Protection des eaux
Hydraulique fluviale
Environnement et agriculture
Méthanisation
Gestion des milieux
Démarche d'insertion écologique
Inventaire faune et flore
Environnement et aménagement

L'inventaire des zones humides est cofinancé par l'Union Européenne.
L'Europe s'engage en Poitou-Charentes.

INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES, DU RESEAU HYDROGRAPHIQUE ET DES PLANS D'EAU

COMMUNE DE LA CHAPELLE-BERTRAND

Compte-rendu
Réunion de restitution au Groupe d'acteurs locaux
Lundi 9 septembre 2013 à 10h00

Objet **:** Présentation des résultats de l'inventaire provisoire des zones humides

Première entreprise française à avoir obtenu en avril 2011 l'AFAQ 26000 et en janvier 2012 la labellisation LUCIE pour son engagement dans la RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) et le développement durable.

SAS au capital de 110 000 €
N° identification :
343 460 622 RCS Poitiers
APE : 7112B
N° TVA : FR 57 343 460 622

Sommaire

Participants à la réunion..... 1
Introduction..... 2
Résultats de l'inventaire..... 3
Bilan de l'inventaire..... 5
Analyse planche par planche..... 5
Bilan de la concertation..... 6
Suite de la démarche d'inventaire 6

Participants à la réunion

Intervenants extérieurs	
NCA Environnement	M. LOUIS David – Ingénieur pédologue Mme TONDEUX Laetitia – Ingénieur naturaliste
SAGE Thouet	M. GOHARD Pierre
Pays de Gâtine	M. BRANSIECQ Maxence
UPCC Parthenay	M. FERJOU Jean-Marie
Communauté Commune de Parthenay	M. JEANJEAN François
Chambre Agriculture Deux-Sèvres	M. JANNEAN Thibault
DDT Deux-Sèvres	M. SERANDOUR Jean-Marie
Participants à la réunion	
Maire	M. POTHET Daniel
Secrétaire Mairie	Mme GERBAUD Véronique
Adjoints	M. MARTIN Dominique M. POUBLANC Raymond
Membre Conseil Municipal	M. BOUHET Marc
Deux-Sèvres Nature Environnement	M. BONNESSEE Michel
Fédération des chasseurs	M. BOTON Hervé
Exploitants agricoles	M. CHOLLET Roland M. COUTURIER Jean-Yves M. BILLON Pascal M. BRETON Damien M. BERNARD Jean-François
Propriétaires	Mme DE SAINT LAON Roselyne M. MARTEAU Jacques Mme DE NANTOIS Hélène

Introduction

La réunion de restitution au groupe d'acteurs locaux s'est déroulée le 9 septembre 2013 à 10h00, en présence du groupe d'acteurs locaux. L'objectif étant de présenter la cartographie provisoire des zones humides, des plans d'eau et du réseau hydrographique de la commune.

La réunion débute par quelques rappels sur les zones humides, la démarche d'inventaire et la phase de pré-localisation. Mme TONDEUX propose de présenter tout d'abord les résultats généraux sur la commune avant de répondre à d'éventuelles remarques et de passer ensuite à une analyse plus précise planche par planche.

Résultats de l'inventaire

Après de courts rappels, Mme TONDEUX présente les résultats de l'étude. Au final, le nombre de sondages s'élève à 1283 pour une surface communale totale de 1939 ha.

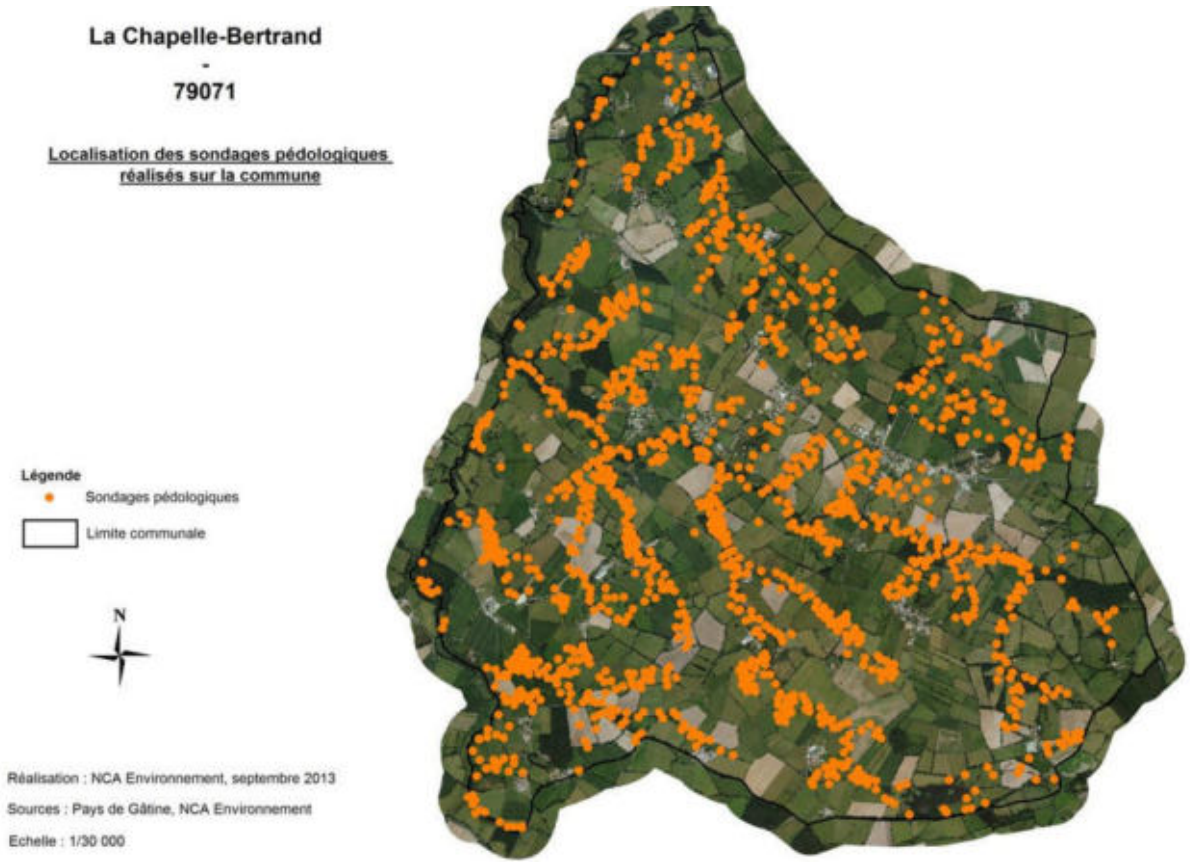

Localisation des sondages pédologiques réalisés sur la commune de La Chapelle-Bertrand

Mme TONDEUX présente ensuite les résultats de l'inventaire. La surface de zones humides inventoriée est de 139,09 hectares, soit 7,17 % de la surface communale totale. La moyenne française par commune se situant entre 6 et 16 %, la proportion de zones humides trouvée ici est assez faible pour un contexte de paysage bocagé.

Mme TONDEUX précise les raisons de l'existence de zones non prospectées. Sur des parcelles pâturées, le passage de techniciens pouvant effrayer le troupeau de bovins et le faire sortir du champ, le choix de ne pas pénétrer sur la parcelle est préférable et parfois même demandé par l'éleveur.

Une impossibilité d'accès (zone grillagée, végétation trop abondante…) est parfois à l'origine de zones non prospectées. Dans la mesure du possible, un retour sur ces secteurs sera prévu après la phase de levée de doutes. Les jardins privés ne sont pas prospectés.

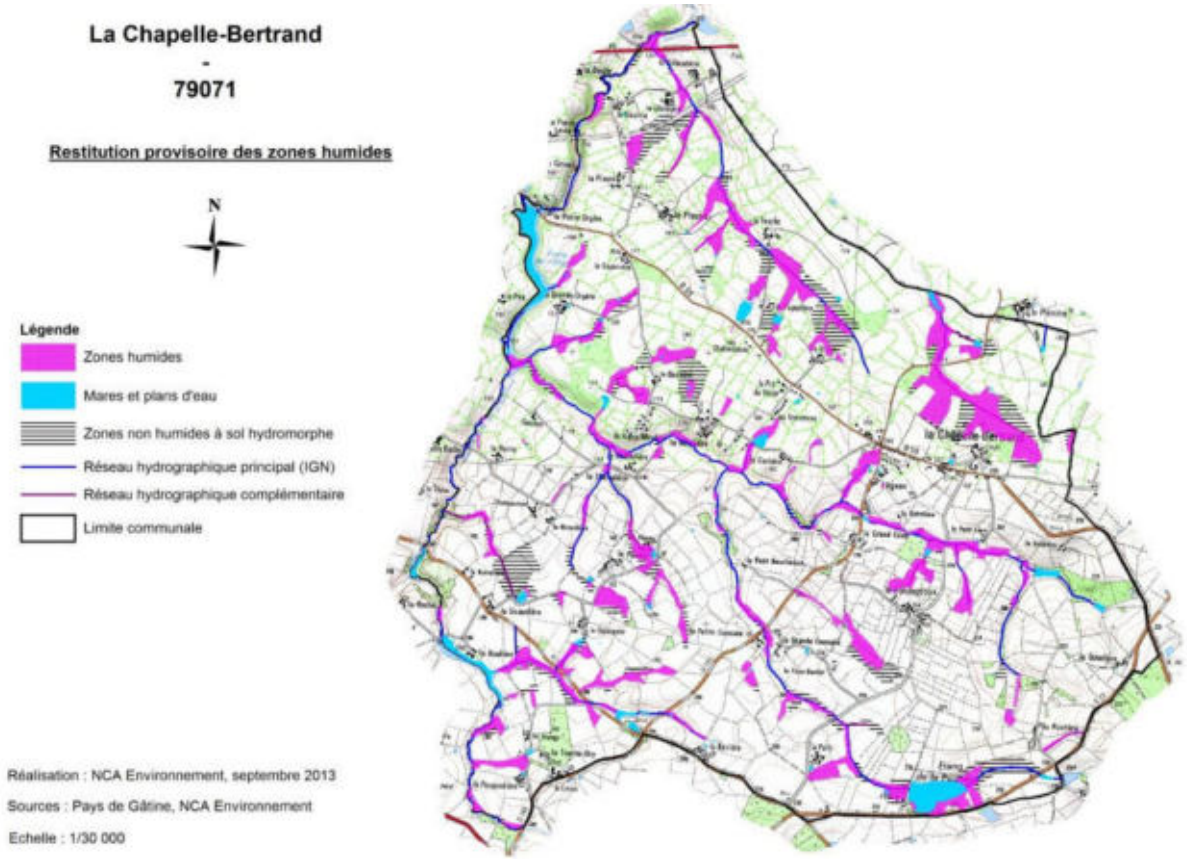

Localisation des zones humides inventoriées sur la commune de La Chapelle-Bertrand

Mme TONDEUXexplique que les sols hydromorphes non caractéristiques de zones humides ne sont pas pris en compte dans le cadre du PLU (Plan Local d'Urbanisme). Ils sont référencés ici à titre indicatif d'un inventaire de connaissance et pour alerter sur le fait que ce sont les vestiges d'anciennes zones humides dont la fonctionnalité a été altérée. Il est important de considérer ces milieux comme étant des « zones humides », mais dont les critères de caractérisation ne répondent pas au cadre réglementaire (apparition des traces d'hydromorphie à des profondeurs supérieures à 25 centimètres).

Les fonctionnalités hydrologiques et biologiques des zones humides sont bonnes dans l'ensemble mais varient en fonction de l'occupation du sol et de la localisation des zones sur le bassin versant.

Une vingtaine d'habitats a été répertoriée, telles que les prairies humides à Jonc, les roselières, les boisements humides… Une trentaine d'espèces végétales caractéristiques de zone humide ont été recensées.

D'un point de vue faunistique, de nombreux habitats intéressants pour les amphibiens, tels que les mares et les boisements humides, ont été repérés. Différentes espèces d'Odonates (libellules) et d'amphibiens ont été observées.

Bilan de l'inventaire

L'état de conservation est variable suivant le type d'habitat. Les prairies humides sont en bon état de conservation avec une gestion adaptée de ces milieux (pâturage/fauche), tandis que les peupleraies et les parcelles cultivées constituent des zones humides dégradées. Dans l'ensemble, les zones humides présentent un bon état de conservation avec un pourcentage important de prairies humides.

Les cours d'eau affichent majoritairement un bon état naturel (méandres…). On observe par ailleurs, un maintien de la connexion entre zones humides et réseau hydrographique.

Aucune autre contrainte n'est imposée aujourd'hui sur les parcelles humides. L'inventaire présenté ici est un outil d'information permettant d'orienter au mieux les projets d'urbanisme communaux.

Enfin, le groupe d'acteurs est invité à passer à une analyse plus précise planche par planche de ce dernier.

Analyse planche par planche

Lors de cette réunion, les planches de l'atlas cartographique ont été analysées les unes après les autres.

Plusieurs remarques sont prises en compte :

- **Planche AI38** : M. MARTEAU fait remarquer une zone où il serait nécessaire de réaliser un retour : entre la Piaure et la Gautrie. Mme MOREAU, M. BERNARD et M. PELLETIER demandent un retour pour le secteur à l'Est du Plessis.

- **Planche AJ38** : M. BERNARD demande une vérification des zones qui s'étalent sous la Touche. Une parcelle à l'Est de la Grande Orgère nécessite un retour avec M. BILLON.

- **Planche AJ39 :** Mme MOREAU et DE SAINT LAON sollicitent un retour pour une zone au Nord du bourg de la Chapelle-Bertrand. M. BERNARD désire lui une levée de doutes dans le secteur des Touches.

- **Planche AK38 :** M. BERTIN réclame une vérification au niveau des Places, la zone étant proche de ses bâtiments, tandis que M. COUTURIER demande un retour dans le secteur du Châtaignier.

- **Planche AK39 :** Il est fait remarquer qu'une mare notée au niveau du Fontagnoux n'existe plus.

- **Planche AL38 :** (suite du secteur à M. COUTURIER, voir AK38)

Les zones non prospectées feront l'objet d'un retour. M. LOUIS précise que les retours n'amène pas systématiquement une correction de la cartographie. Une délimitation plus précise sur certains secteurs est parfois nécessaire.

A ces remarques seront ajoutées celles découlant de la phase de dépôt en mairie. Un second passage sera donc à prévoir sur les parcelles. Les personnes seront contactées au cas par cas.

M. BOUHET et M. MARTEAU se proposent pour être d'éventuels référents lors de la phase de retour sur le terrain.

En plus d'un affichage en mairie, il est demandé au groupe d'acteurs de faire jouer le bouche-à-l'oreille pour prévenir de la phase de levée de doutes.

Bilan de la concertation

Le groupe d'acteurs est satisfait de l'effort de prospection réalisé. Des retours sont demandés afin que les résultats finaux s'accordent bien avec le ressenti et les connaissances de terrain du groupe.

L'atlas provisoire des zones humides est déposé en mairie à la suite de cette réunion et les résultats restent accessibles au public pendant 2 semaines du 10 au 24 septembre avec la possibilité d'inscrire d'éventuelles remarques.

Suite de la démarche d'inventaire

Après la phase de levée de doutes et un retour sur le terrain, la cartographie finale des zones humides, des plans d'eau et du réseau hydrographique de la commune sera présentée lors d'une réunion du Conseil Municipal (10 ou 15 octobre) pour validation définitive.

La restitution de l'inventaire et de l'ensemble des documents (rapport, base de données…) est prévue pour le mois d'octobre.

ANNEXE 3

Compte-rendu du Conseil municipal du 9octobre 2013

NCA Environnement
11 Allée Jean Monnet
86170 Neuville-de-Poitou
Tél. 05 49 00 43 20
Fax 05 49 00 43 30
Email : accueil@nca-env.fr
www.nca-env.fr
www.nca-methanisation.fr

Études et conseils en environnement
Assainissement collectif
Assainissement non collectif
Maîtrise d'œuvre
Protection des eaux
Hydraulique fluviale
Environnement et agriculture
Méthanisation
Gestion des milieux
Démarche d'insertion écologique
Inventaire faune et flore
Environnement et aménagement

L'inventaire des zones humides est cofinancé par l'Union Européenne.
L'Europe s'engage en Poitou-Charentes.

INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES, DU RESEAU HYDROGRAPHIQUE ET DES PLANS D'EAU

COMMUNE DE LA CHAPELLE-BERTRAND

Compte-rendu
Réunion de restitution au Conseil municipal
09 octobre 2013

Objet **:** Présentation des résultats de l'inventaire pour validation

Première entreprise française à avoir obtenu en avril 2011 l'AFAQ 26000 et en janvier 2012 la labellisation LUCIE pour son engagement dans la RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) et le développement durable.

SAS au capital de 110 000 €
N° identification :
343 460 622 RCS Poitiers
APE : 71128
N° TVA : FR 57 343 460 622

Sommaire

Participants à la réunion..... 1

Introduction..... 2

Résultats de l'inventaire..... 3

Bilan de la concertation..... 7

Suite de la démarche d'inventaire 7

Participants à la réunion

Intervenants extérieurs	
NCA Environnement	Mme TONDEUX Laetitia – Ingénieur naturaliste
Membres du Conseil municipal	
Maire	M. POTHET Daniel
Secrétaire de mairie	Mme GERBAUD Véronique
Adjoint	M. POUBLANC Raymond
Adjoint	M. MARTIN Dominique
Adjoint	M. BONNET Dominique
Elu	M. MACHADO José
Elu	M. BOUTINEAU Stéphane
Elu	M. PROUTEAU Jacques
Elu	M. ROSSARD Philippe
Référent zones humides	M. BOUET Marc

Introduction

La réunion de conseil municipal s'est déroulée le mercredi 09 octobre à 20h à la mairie de la Chapelle Bertrand, en présence des élus municipaux. L'objectif étant de présenter la cartographie finale des zones humides, des plans d'eau et du réseau hydrographique de la commune.

La réunion débute par quelques rappels sur les zones humides, la démarche d'inventaire et la phase de pré-localisation. Mme TONDEUX propose de présenter tout d'abord les résultats sur la commune avant de répondre à d'éventuelles remarques et de passer ensuite à une analyse plus précise planche par planche.

Résultats de l'inventaire

Après de courts rappels, Mme TONDEUX présente les résultats de l'étude au Conseil municipal.

Au final, le nombre de sondages s'élève à 1342pour une surface communale totale de 1939 ha. Ces derniers sont localisés sur tout le territoire, principalement le long du réseau hydrographique.

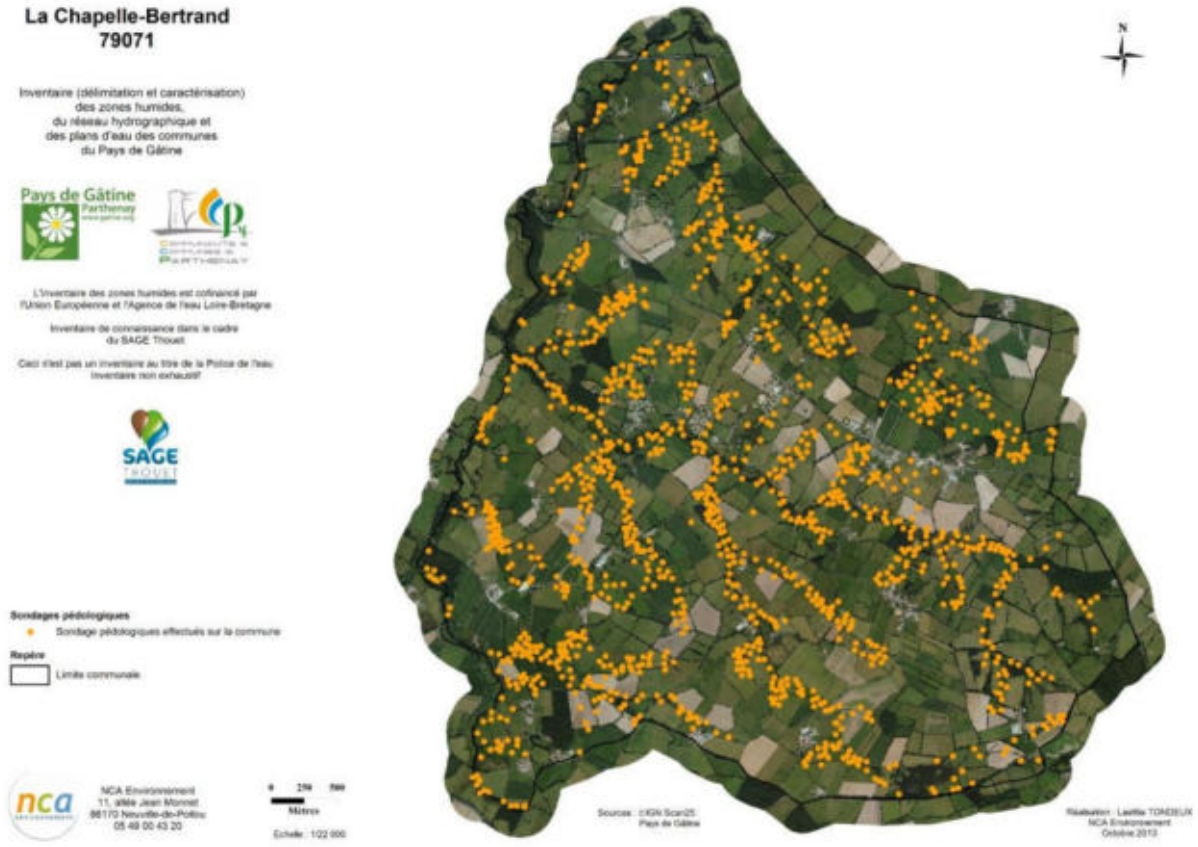

Localisation des sondages pédologiques

Les résultats d'inventaire comptabilisent **130 plans d'eau et mares** pour une surface totale de **23,753 ha d'eau libre** (ne rentrant pas dans l'appellation « zones humides »). On observe une diversité de ces milieux tant en terme de morphologie et de positionnement, qu'en terme d'usage et de structure de la végétation de ceinture. La très grande majorité correspond à des mares d'abreuvement en prairies.

Le réseau hydrographique, quant à lui, représente près de **25,66 km** de cours d'eau (réseau IGN). S'ajoute le réseau complémentaire issu des observations de terrain et représentant environ **4,31 km**, sans distinction entre fossés et cours d'eau.

On observe un maintien du caractère naturel des cours d'eau avec une diversité d'écoulement et peu de surcreusement des ruisseaux et des fossés, de rectifications et de recalibrages du réseau. L'essentiel du réseau hydrographique apparait comme le secteur le plus favorable à l'établissement de zones humides.

Mme TONDEUX présente enfin les résultats de l'inventaire avec une **surface totale de zones humides recensées de 134,585 ha,** soit environ **6,94 % de la surface communale totale**.

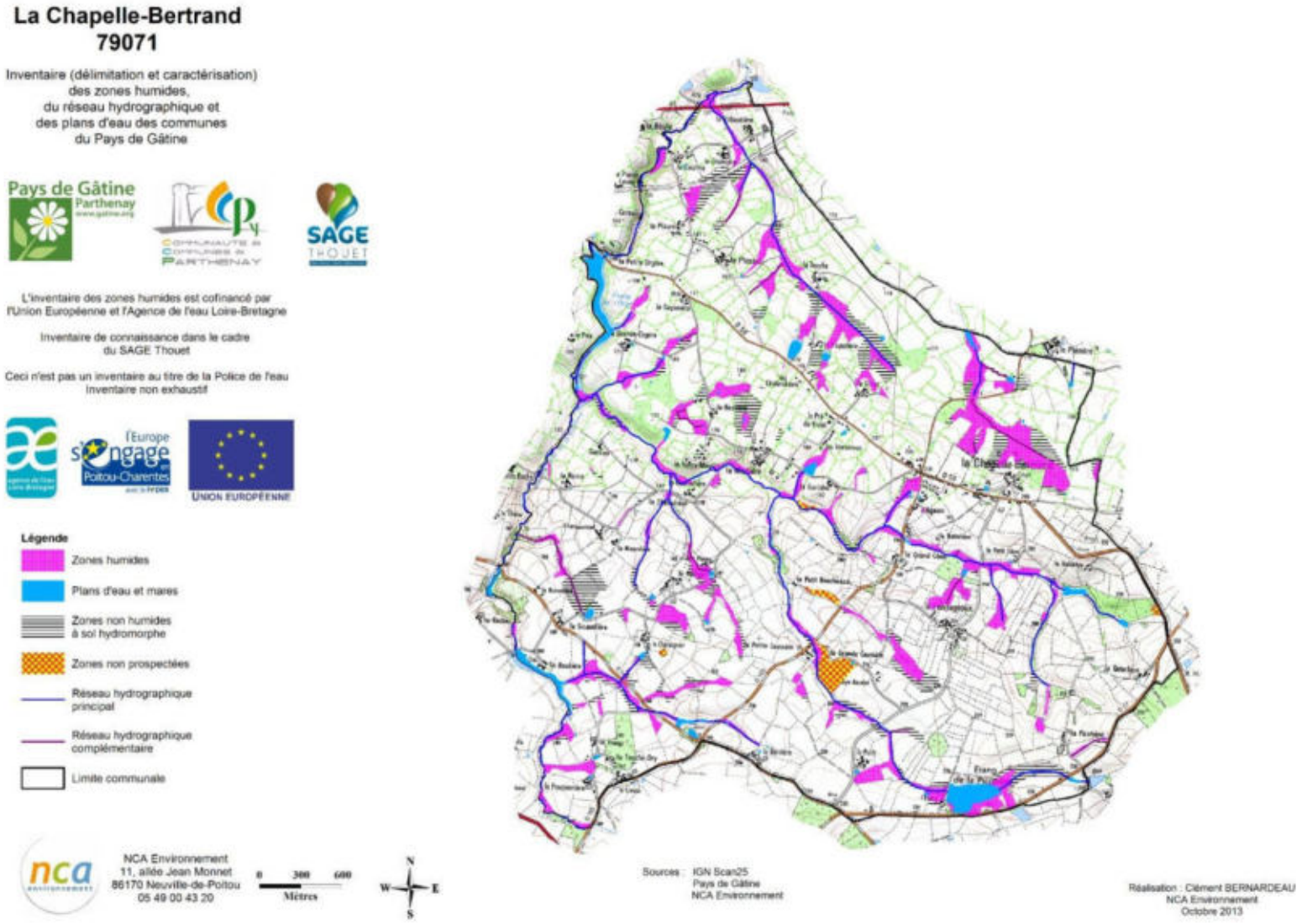

Mme TONDEUX explique que les zones non humides à sol hydromorphe, affichant une profondeur d'apparition des traces d'hydromorphie trop importante d'un point de vue réglementaire, n'apparaissent pas dans le cadre des PLU (Plan Local d'Urbanisme). Elles sont référencées ici à titre indicatif d'un inventaire de connaissance et pour alerter sur la probabilité qu'elles soient des vestiges d'anciennes zones humides dont la fonctionnalité a été altérée. Il est important de considérer ces milieux comme étant des « zones humides », mais dont les critères de caractérisation ne répondent pas à un cadre réglementaire.

Les résultats montrent que les zones humides se situent majoritairement le long du réseau hydrographique : 62,15 % des zones humides sont présentes en bordure de cours d'eau, 20,51 % en bordure de plans d'eau, 15,52 % sur les plaines et plateaux et 1,81 % en contexte de bas fond (cf. carte suivante).

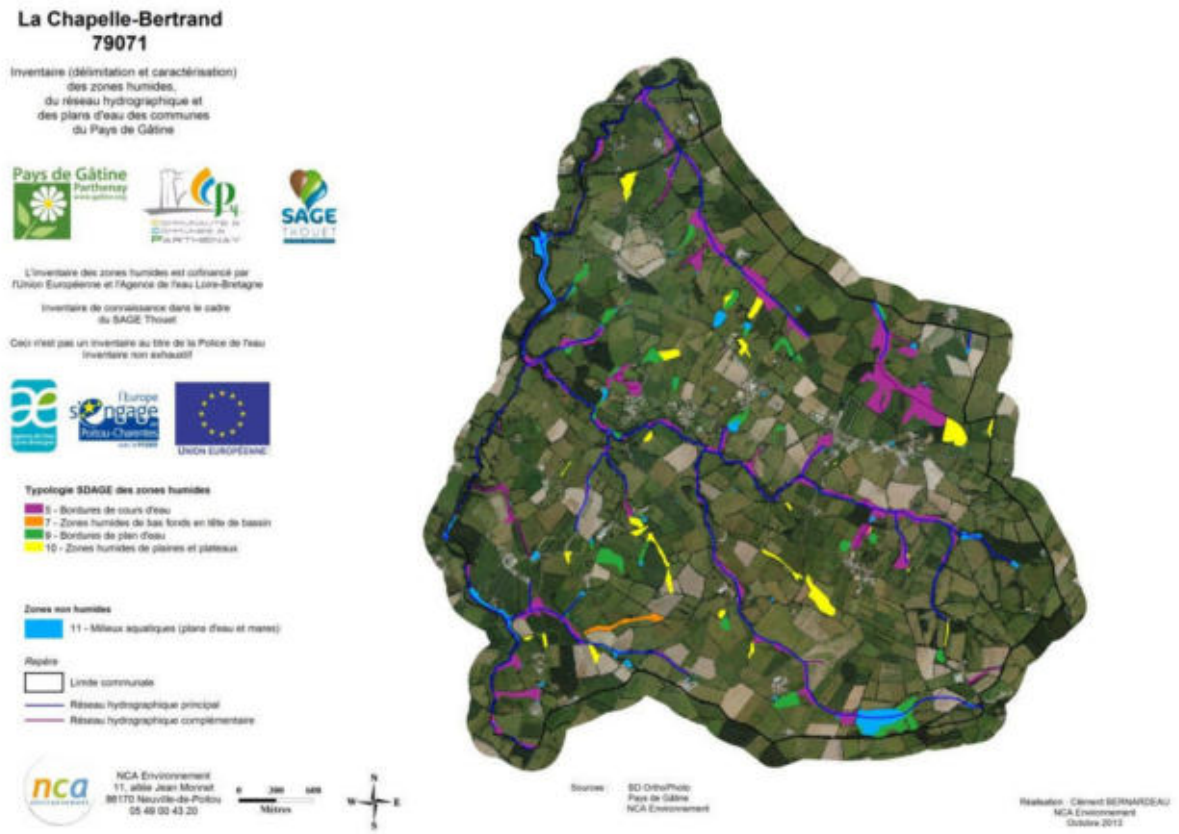

Typologie SDAGE des zones humides inventoriées

Mme TONDEUX explique ensuite le principe de la typologie CORINE Biotopes et la proportion des zones humides vis à vis de ces habitats : 86,17 % des zones humides sont des prairies, 3,15 % sont des boisements, 0,12 % sont des plantations et 10,56 % sont des terres cultivées.

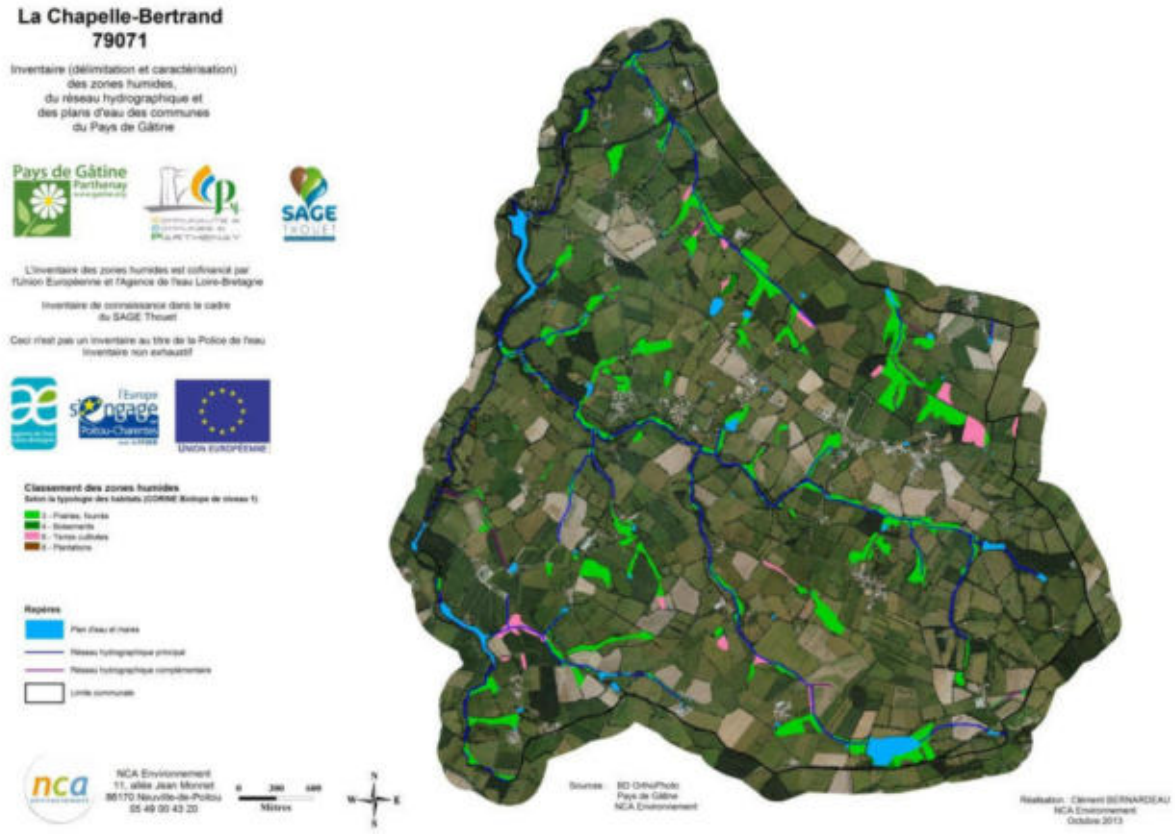

Répartition des différents types d'habitats selon la Typologie CORINE Biotopes

Les fonctionnalités hydrologiques et biologiques des zones humides varient en fonction de l'occupation du sol. Les zones humides de type prairial assurent de bonnes fonctionnalités en raison notamment de la présence de végétation hygrophile et de leur position le long du réseau hydrographique.

Globalement, les prairies humides sont en bon état de conservation, situation due à la gestion adaptée au maintien et à l'entretien de ces milieux (pâturage/fauche). A l'inverse, les zones humides cultivées et les peupleraies correspondent à des habitats dégradés.

Des habitats intéressants ont été répertoriés, notamment les mégaphorbiaies. Ces milieux très humides abritent une riche biodiversité et sont favorables aux amphibiens et odonates. De nombreuses espèces caractéristiques de zones humides ont été identifiées, mais aucune espèce protégée.

D'un point de vue faunistique, on retrouve des habitats intéressants pour les amphibiens et les odonates, notamment les mares proches des haies et des boisements. Toutes les espèces d'amphibiens bénéficient d'une protection nationale et européenne.

Le point à retenir est que la grande majorité des zones humides sont des prairies et que la connexion entre les zones humides et le réseau hydrographique est maintenue dans plus de 60% des cas.

Bilan de la concertation

L'Atlas final est présenté planche par planche et Mme TONDEUX indique les différentes corrections apportées lors de la phase de retour.

Les cartes corrigées ont été envoyées à la mairie après les retours. Les agriculteurs vus pour les retours ont de nouveau manifesté leur mécontentement et leur insatisfaction vis-à-vis de cet inventaire. La secrétaire de mairie fourni à Mme TONDEUX les nouvelles remarques concernant l'inventaire. Cependant les zones corrigeables ont été corrigées, selon les critères de délimitation de l'arrêté (pédologie et flore).

Certains agriculteurs craignent une réglementation future sur les zones hydromorphes, malgré les explications de Mme TONDEUX.

Deux objets complémentaires doivent être rajoutés : 1 lavoir au Fontagnoux et 1 fontaine au Grand Cône.

Le conseil municipal prévoit de délibérer courant le mois d'octobre.

Suite de la démarche d'inventaire

La restitution finale de l'inventaire est prévue fin octobre 2013.

ANNEXE 4

Flore observée sur la commune de La Chapelle-Bertrand au cours de l'inventaire des zones humides (prospections de terrain en juillet/août 2013)

Agrostis stolonifera*	**Agrostide stolonifère**
Alnusglutinosa	**Aulne glutineux**
Alopecurusgeniculatus	**Vulpin genouillé**
Angelica sylvestris	Angélique des bois
Anthemisarvensis	Fausse camomille
Anthoxantumodoratum	Flouve odorante
Arrenatherumeliatus	Fromental
Bidenstripartita	**Bident à feuilles tripartites**
Brunellavulgaris	Brunelle commune
Calystegiasepium	**Liseron des haies**
Carex cuprina	**Laîche cuivrée**
Carex flacca	Laîche glauque
Carex hirta	**Laîche hérissée**
Carex ovalis	Laîche des lièvres
Carex riparia	**Laîche des rivages**
Carex vesicaria	**Laiche à utricules renflés**
Carex vulpina	**Laîche des renards**
Carumverticillatum	**Carum verticillé**
Centaureanigra	Centaurée noire
Cirsium arvense	Cirse des champs
Cirsium palustre	**Cirse des marais**
Corylusavellana	Noisetier
Crataegus monogyna	Aubépine à un style
Cynosuruscristatus	Crételle
Cytisusscoparius	Genêt à balai
Dactylis glomerata	Dactyle aggloméré
Digitalispurpurea	Digitale pourpre
Eleocharispalustris	**Scirpe des marais**
Epilobiumhirsutum	**Epilobe hirsute**
Epilobiumparviflorum	**Epilobe à petites fleurs**
Festucapratensis	Fétuque des prés
Filipendulaulmaria	**Reine-des-prés**
Fraxinusexcelsior	Frêne commun
Galium aparine	Gaillet commun
Galium palustris	**Gaillet des marais**
Galium verum	**Gaillet jaune**
Geraniumrobertianum	Géranium herbe à Robert
Glechomahederacea	Lierre terrestre
Glyceriafluitans	**Glycérie flottante**

Hedera helix	Lierre grimpant
Helosciadiumnodiflorum	**Ache nodiflore**
Heracleumsphondylium	Berce commune
Holcuslanatus	Houlque laineuse
Humuluslupulus	**Houblon**
Hydrocotyle vulgaris	**Ecuelle d'eau**
Hypericumelodes	**Millepertuis des marais**
Hypochaerisradicata	Porcelle enracinée
Iris pseudacorus	**Iris faux acore**
Juncusacutiflorus	**Jonc acutiflore**
Juncusarticulatus	**Jonc articulé**
Juncusbufonius	**Jonc des crapauds**
Juncuscompressus	**Jonc à tiges aplaties**
Juncusconglomeratus	**Jonc aggloméré**
Juncuseffusus	**Jonc diffus**
Leontodonhispidus	Liondent hispide
Loliummultiflorum	Ray grass d'Italie
Loliumperenne	Ivraie vivace
Lonicerapericlymenum	Chèvrefeuille des bois
Lotus corniculatus	Lotier corniculé
Lotus pedunculatus	**Lotier des marais**
Lycopuseuropaeus	**Lycope d'Europe**
Lysimachianumularia	**Lysimaque numulaire**
Lysimachiavulgaris	**Lysimaque commune**
Lyhrumsalicaria	**Salicaire**
Menthaaquatica	**Menthe aquatique**
Menthaarvensis	**Menthe des champs**
Menthapelugium	**Menthe pouillot**
Mentharotundifolia	**Menthe à feuilles rondes**
Myosotis scorpioides	**Myosotis des marais**
Persicariamaculosa	Persicaire
Phalaris arundinacea	**Baldingère faux roseau**
Phleumpratensis	Fléole des prés
Plantagolanceolata	Plantain lancéolé
Poaannua	Pâturin annuel
Poapratensis	Pâturin des prés
Poatrivialis	Pâturin commun
Polygonumhydropiper	**Renouée poivre d'eau**
Populus tremula	Tremble

Populus x canadensis	Peuplier cultivar
Potentillareptans	Potentille rampante
Prunus spinosa	Prunellier
Pteridium aquilinum	Fougère aigle
Pulicariadysenterica	**Pulicaire dysentérique**
Quercus robur	Chêne pédonculé
Ranunculusacris	Renoncule âcre
Ranunculusflammula	**Renoncule flammette**
Ranunculushederaceus	**Renoncule à feuilles de lierre**
Ranunculus lingua	**Grande douve**
Ranunculus repens	**Renoncule rampante**
Ranunculussardous	**Renoncule sarde**
Rubusfruticosus	Ronce commune
Rumex acetosa	Grande oseille
Rumex conglomeratus	Patience agglomérée
Rumex crispus	**Patience crêpue**
Rumex obtusifolius	Patience à feuilles obtuses
Rumex palustris	**Patience des marais**
Salixcaprea	**Saule Marsault**
Sambucusnigra	Sureau noir
Scrophulariaaquatica	**Scrophulaire aquatique**
Silenefloscuculi	**Lychnis fleur de coucou**
Solanumdulcamara	**Douce-amer**
Sonchusasper	Laiteron rude
Sorbustorminalis	Alisier torminal
Sparganiumerectum	**Rubanier dressé**
Stachyspalustris	**Epiaire des marais**
Taraxacumautumnalis	Pissenlit d'automne
Taraxacum officinale	Pissenlit
Trifolium repens	Trèfle des champs
Trifolium pratense	Trèfle rampant
Urticadioica	Ortie dioïque
Veronica beccabunga	**Veronique des ruisseaux**

****En gras** : Espèces indicatrices de zones humides (Arrêté du 24 juin 2008, modifié par l'arrêté du 1er octobre 2009 : Annexe II, Table A)*

LA CHAPELLE BERTRAND

-

79071

Inventaire (délimitation et caractérisation)
des zones humides,
du réseau hydrographique et
des plans d'eau des communes
du pays de Gâtine

Tableau d'assemblage des planches
au 1 / 7 000ème

Inventaire réalisé dans le cadre
du SAGE Thouet



Réalisation : Clément BERNARDEAU
NCA Environnement
Octobre 2013

Sources : ©IGN Scan25

Echelle : 1/ 25 000

NCA
11, allée Jean Monnet
86170 Neuville de Poitou
05 49 00 43 20

LA CHAPELLE BERTRAND
79071

Inventaire (délimitation et caractérisation)
des zones humides,
du réseau hydrographique et
des plans d'eau des communes
du pays de Gâtine

Pays de Gâtine
Parthenay
www.gatine.org

Cartographie finale des zones humides
Typologie Corine BIOTOPE

PLANCHE AI38



Réalisation :
Clément BERNARDEAU
NCA Environnement
Octobre 2013

Sources : IGN Scan25 ; IGN BD Ortho ;
Pays de Gâtine ; NCA Environnement

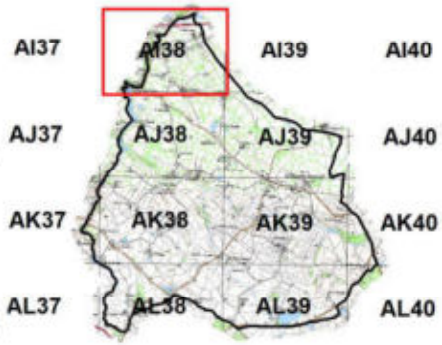

Classement des zones humides selon la typologie des habitats Corine Biotope

- 31.86 - Landes à Fougères
- 31.861 - Landes subatlantiques à Fougères
- 37.1 - Communautés à Reine des prés et communautés associées
- 37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc acutiflore
- 37.241 - Pâtures à grand jonc
- 37.25 - Prairies humides de transition à hautes herbes
- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 38.21 - Prairies atlantiques à fourrages
- 41.23 - Frênaies-chênaies sub-atlantiques à primevère
- 41.3 - Frênaies
- 41.37 - Frênaies sub-atlantiques
- 44.91 - Bois marécageux d'Aulnes
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.14A - Végétation à Eleocharis palustris
- 54.2 - Bas-Marais Alcalins
- 81.2 - Prairies humides améliorées
- 82.1 - Champs d'un seul tenant intensement cultivés
- 83.321 - Plantations de Peupliers

Autres zones

- Plans d'eau et mares
- Zones non humides à sol hydromorphe
- Zones non prospectées

Repère

- Limite communale

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal (IGN)
- Réseau hydrographique complémentaire

Eléments ponctuels

- Source
- Lavoir
- Mouillère
- Lavoir-source
- Puits
- Ancienne fontaine
- Autres

0 150 300
Mètres

N
W E
S

NCA
11, allée Jean Monnet
86170 Neuville de Poitou
05 49 00 43 20

LA CHAPELLE BERTRAND
79071

Inventaire (délimitation et caractérisation)
des zones humides,
du réseau hydrographique et
des plans d'eau des communes
du pays de Gâtine

Pays de Gâtine
Parthenay
www.gatine.org

Cartographie finale des zones humides
Typologie Corine BIOTOPE

PLANCHE AI38



Classement des zones humides selon la typologie des habitats Corine Biotope

- 31.86 - Landes à Fougères
- 31.861 - Landes subatlantiques à Fougères
- 37.1 - Communautés à Reine des prés et communautés associées
- 37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc acutiflore
- 37.241 - Pâtures à grand jonc
- 37.25 - Prairies humides de transition à hautes herbes
- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 38.21 - Prairies atlantiques à fourrages
- 41.23 - Frênaies-chênaies sub-atlantiques à primevère
- 41.3 - Frênaies
- 41.37 - Frênaies sub-atlantiques
- 44.91 - Bois marécageux d'Aulnes
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.14A - Végétation à Eleocharis palustris
- 54.2 - Bas-Marais Alcalins
- 81.2 - Prairies humides améliorées
- 82.1 - Champs d'un seul tenant intensement cultivés
- 83.321 - Plantations de Peupliers

Autres zones

- Plans d'eau et mares
- Zones non humides à sol hydromorphe
- Zones non prospectées

Repère

- Limite communale

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal (IGN)
- Réseau hydrographique complémentaire

Eléments ponctuels

- Source
- Lavoir
- Mouillère
- Lavoir-source
- Puits
- Ancienne fontaine
- Autres

0 150 300
Mètres

N
W E
S

Réalisation :
Clément BERNARDEAU
NCA Environnement
Octobre 2013

Sources : IGN Scan25 ; IGN BD Ortho ;
Pays de Gâtine ; NCA Environnement

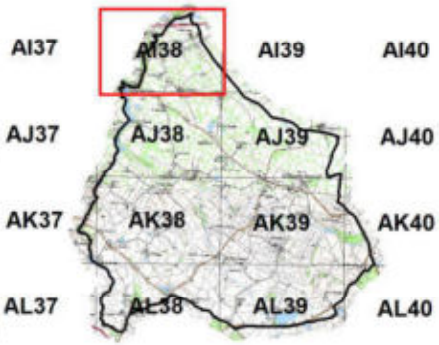

nca environnement
NCA
11, allée Jean Monnet
86170 Neuville de Poitou
05 49 00 43 20

LA CHAPELLE BERTRAND
79071

Inventaire (délimitation et caractérisation)
des zones humides,
du réseau hydrographique et
des plans d'eau des communes
du pays de Gâtine

Pays de Gâtine
Parthenay
www.gatine.org

Cartographie finale des zones humides
Typologie Corine BIOTOPE

PLANCHE AI39

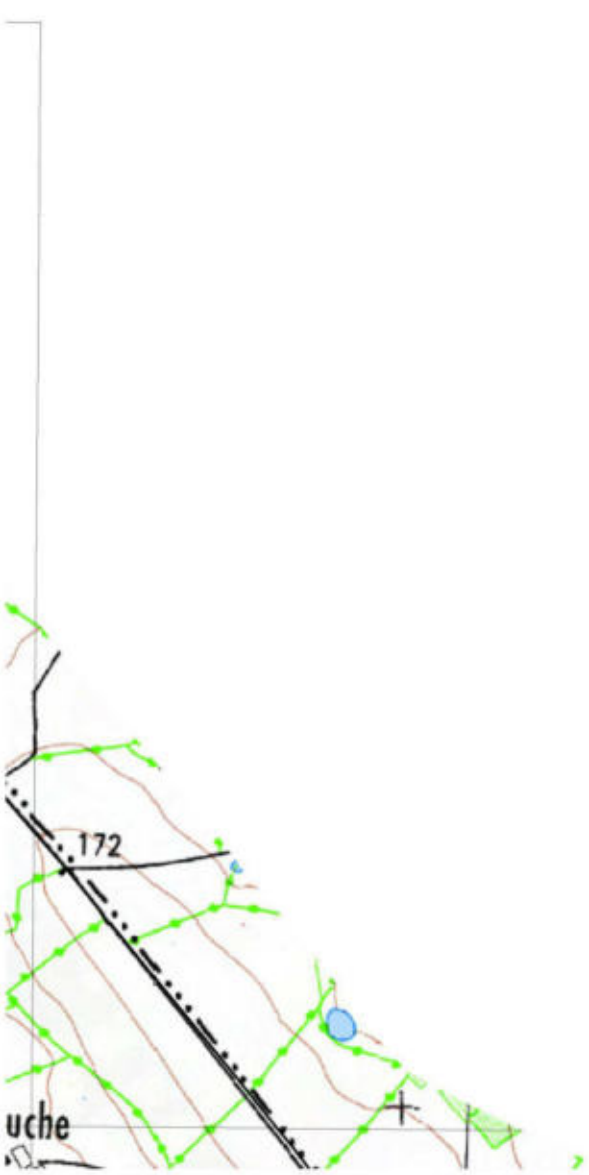

Classement des zones humides selon la typologie des habitats Corine Biotope

- 31.86 - Landes à Fougères
- 31.861 - Landes subatlantiques à Fougères
- 37.1 - Communautés à Reine des prés et communautés associées
- 37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc acutiflore
- 37.241 - Pâtures à grand jonc
- 37.25 - Prairies humides de transition à hautes herbes
- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 38.21 - Prairies atlantiques à fourrages
- 41.23 - Frênaies-chênaies sub-atlantiques à primevère
- 41.3 - Frênaies
- 41.37 - Frênaies sub-atlantiques
- 44.91 - Bois marécageux d'Aulnes
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.14A - Végétation à Eleocharis palustris
- 54.2 - Bas-Marais Alcalins
- 81.2 - Prairies humides améliorées
- 82.1 - Champs d'un seul tenant intensement cultivés
- 83.321 - Plantations de Peupliers

Autres zones

- Plans d'eau et mares
- Zones non humides à sol hydromorphe
- Zones non prospectées

Repère

- Limite communale

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal (IGN)
- Réseau hydrographique complémentaire

Eléments ponctuels

- Source
- Lavoir
- Mouillère
- Lavoir-source
- Puits
- Ancienne fontaine
- Autres

0 150 300
Mètres

N
W E
S

nca environnement

NCA
11, allée Jean Monnet
86170 Neuville de Poitou
05 49 00 43 20

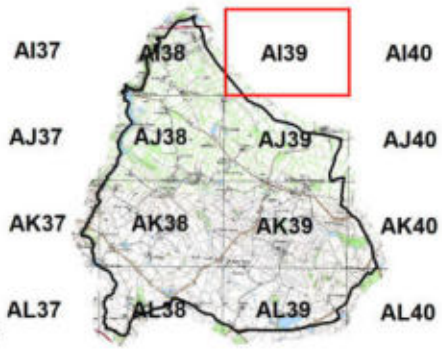

Réalisation :
Clément BERNARDEAU
NCA Environnement
Octobre 2013

Sources : IGN Scan25 ; IGN BD Ortho ;
Pays de Gâtine ; NCA Environnement

LA CHAPELLE BERTRAND
79071

Inventaire (délimitation et caractérisation)
des zones humides,
du réseau hydrographique et
des plans d'eau des communes
du pays de Gâtine

Pays de Gâtine
Parthenay
www.gatine.org

Cartographie finale des zones humides
Typologie Corine BIOTOPE

AI39



PLANCHE AI39

Réalisation :
Clément BERNARDEAU
NCA Environnement
Octobre 2013

Sources : IGN Scan25 ; IGN BD Ortho ;
Pays de Gâtine ; NCA Environnement

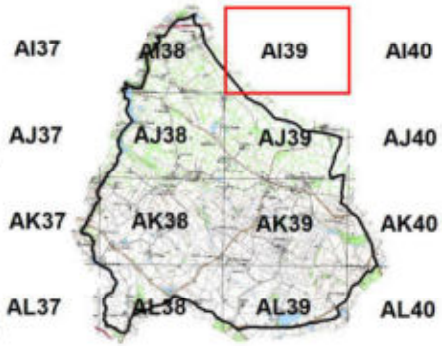

Classement des zones humides selon la typologie des habitats Corine Biotope

- 31.86 - Landes à Fougères
- 31.861 - Landes subatlantiques à Fougères
- 37.1 - Communautés à Reine des prés et communautés associées
- 37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc acutiflore
- 37.241 - Pâtures à grand jonc
- 37.25 - Prairies humides de transition à hautes herbes
- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 38.21 - Prairies atlantiques à fourrages
- 41.23 - Frênaies-chênaies sub-atlantiques à primevère
- 41.3 - Frênaies
- 41.37 - Frênaies sub-atlantiques
- 44.91 - Bois marécageux d'Aulnes
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.14A - Végétation à Eleocharis palustris
- 54.2 - Bas-Marais Alcalins
- 81.2 - Prairies humides améliorées
- 82.1 - Champs d'un seul tenant intensement cultivés
- 83.321 - Plantations de Peupliers

Autres zones

- Plans d'eau et mares
- Zones non humides à sol hydromorphe
- Zones non prospectées

Repère

- Limite communale

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal (IGN)
- Réseau hydrographique complémentaire

Eléments ponctuels

- Source
- Lavoir
- Mouillère
- Lavoir-source
- Puits
- Ancienne fontaine
- Autres

0 150 300
Mètres

N
W E
S

nca environnement

NCA
11, allée Jean Monnet
86170 Neuville de Poitou
05 49 00 43 20

LA CHAPELLE BERTRAND
79071

Inventaire (délimitation et caractérisation)
des zones humides,
du réseau hydrographique et
des plans d'eau des communes
du pays de Gâtine

Pays de Gâtine
Parthenay
www.gatine.org

Cartographie finale des zones humides
Typologie Corine BIOTOPE

PLANCHE AJ38

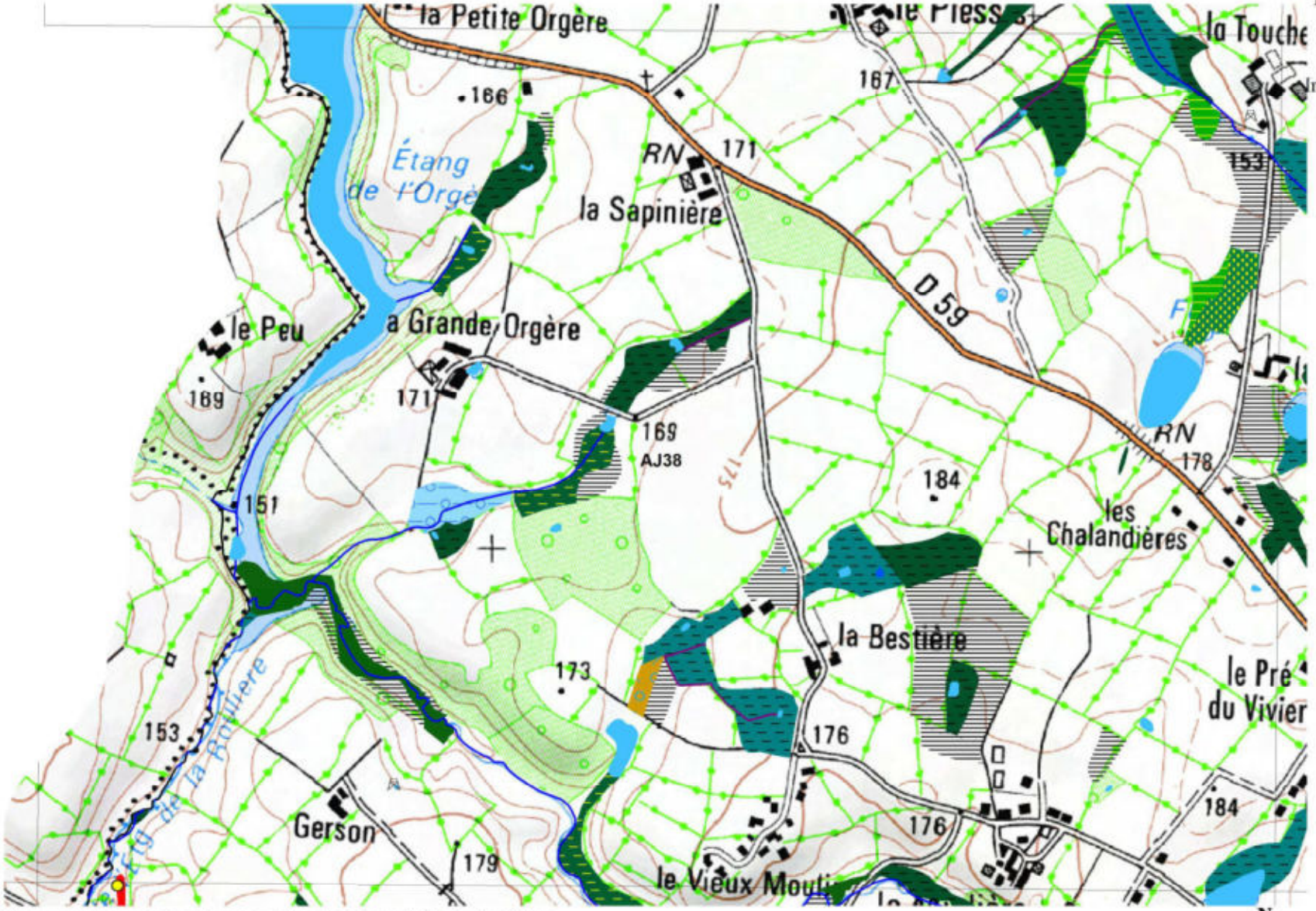

Réalisation :
Clément BERNARDEAU
NCA Environnement
Octobre 2013

Sources : IGN Scan25 ; IGN BD Ortho ;
Pays de Gâtine ; NCA Environnement

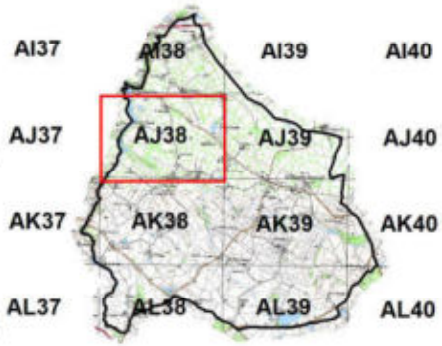

Classement des zones humides selon la typologie des habitats Corine Biotope

- 31.86 - Landes à Fougères
- 31.861 - Landes subatlantiques à Fougères
- 37.1 - Communautés à Reine des prés et communautés associées
- 37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc acutiflore
- 37.241 - Pâtures à grand jonc
- 37.25 - Prairies humides de transition à hautes herbes
- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 38.21 - Prairies atlantiques à fourrages
- 41.23 - Frênaies-chênaies sub-atlantiques à primevère
- 41.3 - Frênaies
- 41.37 - Frênaies sub-atlantiques
- 44.91 - Bois marécageux d'Aulnes
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.14A - Végétation à Eleocharis palustris
- 54.2 - Bas-Marais Alcalins
- 81.2 - Prairies humides améliorées
- 82.1 - Champs d'un seul tenant intensement cultivés
- 83.321 - Plantations de Peupliers

Autres zones

- Plans d'eau et mares
- Zones non humides à sol hydromorphe
- Zones non prospectées

Repère

- Limite communale

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal (IGN)
- Réseau hydrographique complémentaire

Eléments ponctuels

- Source
- Lavoir
- Mouillère
- Lavoir-source
- Puits
- Ancienne fontaine
- Autres

0 150 300
Mètres

N
W E
S

NCA
11, allée Jean Monnet
86170 Neuville de Poitou
05 49 00 43 20

LA CHAPELLE BERTRAND
79071

Inventaire (délimitation et caractérisation)
des zones humides,
du réseau hydrographique et
des plans d'eau des communes
du pays de Gâtine

Pays de Gâtine
Parthenay
www.gatine.org

Cartographie finale des zones humides
Typologie Corine BIOTOPE

PLANCHE AJ38



Réalisation :
Clément BERNARDEAU
NCA Environnement
Octobre 2013

Sources : IGN Scan25 ; IGN BD Ortho ;
Pays de Gâtine ; NCA Environnement

Classement des zones humides selon la typologie des habitats Corine Biotope

- 31.86 - Landes à Fougères
- 31.861 - Landes subatlantiques à Fougères
- 37.1 - Communautés à Reine des prés et communautés associées
- 37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc acutiflore
- 37.241 - Pâtures à grand jonc
- 37.25 - Prairies humides de transition à hautes herbes
- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 38.21 - Prairies atlantiques à fourrages
- 41.23 - Frênaies-chênaies sub-atlantiques à primevère
- 41.3 - Frênaies
- 41.37 - Frênaies sub-atlantiques
- 44.91 - Bois marécageux d'Aulnes
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.14A - Végétation à Eleocharis palustris
- 54.2 - Bas-Marais Alcalins
- 81.2 - Prairies humides améliorées
- 82.1 - Champs d'un seul tenant intensement cultivés
- 83.321 - Plantations de Peupliers

Autres zones

- Plans d'eau et mares
- Zones non humides à sol hydromorphe
- Zones non prospectées

Repère

- Limite communale

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal (IGN)
- Réseau hydrographique complémentaire

Eléments ponctuels

- Source
- Lavoir
- Mouillère
- Lavoir-source
- Puits
- Ancienne fontaine
- Autres

0 150 300
Mètres

N
W E
S

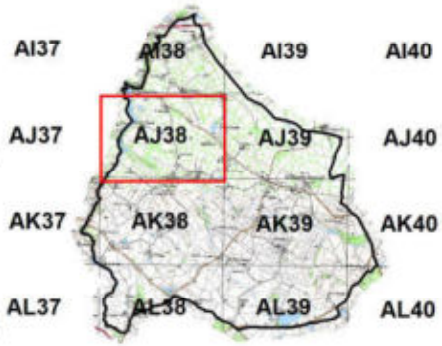

nca environnement

NCA
11, allée Jean Monnet
86170 Neuville de Poitou
05 49 00 43 20

LA CHAPELLE BERTRAND
79071

Inventaire (délimitation et caractérisation)
des zones humides,
du réseau hydrographique et
des plans d'eau des communes
du pays de Gâtine

Pays de Gâtine
Parthenay
www.gatine.org

Cartographie finale des zones humides
Typologie Corine BIOTOPE

PLANCHE AJ39

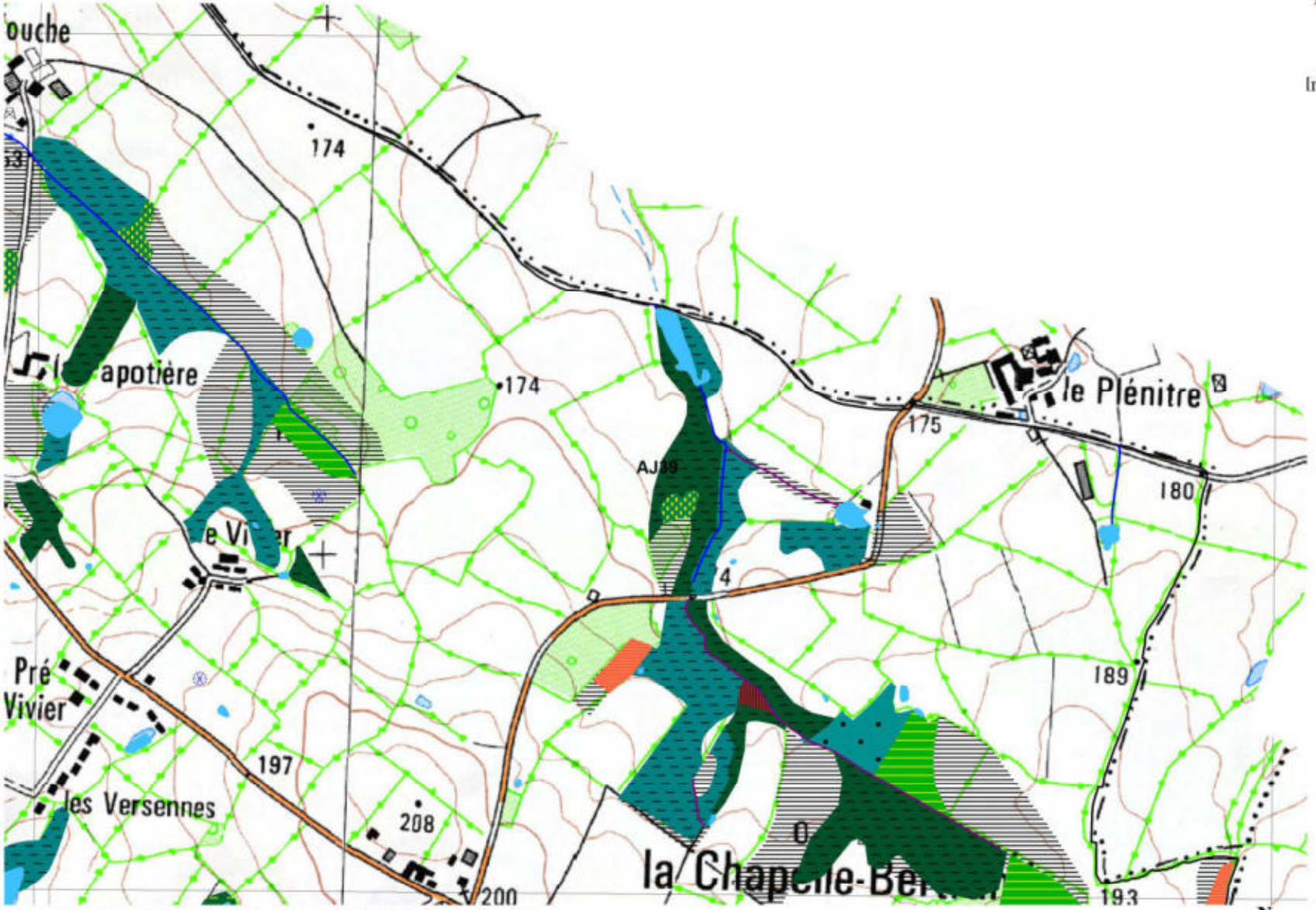

Réalisation :
Clément BERNARDEAU
NCA Environnement
Octobre 2013

Sources : IGN Scan25 ; IGN BD Ortho ;
Pays de Gâtine ; NCA Environnement

Classement des zones humides selon la typologie des habitats Corine Biotope

- 31.86 - Landes à Fougères
- 31.861 - Landes subatlantiques à Fougères
- 37.1 - Communautés à Reine des prés et communautés associées
- 37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc acutiflore
- 37.241 - Pâtures à grand jonc
- 37.25 - Prairies humides de transition à hautes herbes
- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 38.21 - Prairies atlantiques à fourrages
- 41.23 - Frênaies-chênaies sub-atlantiques à primevère
- 41.3 - Frênaies
- 41.37 - Frênaies sub-atlantiques
- 44.91 - Bois marécageux d'Aulnes
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.14A - Végétation à Eleocharis palustris
- 54.2 - Bas-Marais Alcalins
- 81.2 - Prairies humides améliorées
- 82.1 - Champs d'un seul tenant intensement cultivés
- 83.321 - Plantations de Peupliers

Autres zones

- Plans d'eau et mares
- Zones non humides à sol hydromorphe
- Zones non prospectées

Repère

- Limite communale

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal (IGN)
- Réseau hydrographique complémentaire

Eléments ponctuels

- Source
- Lavoir
- Mouillère
- Lavoir-source
- Puits
- Ancienne fontaine
- Autres

0 150 300
Mètres

N
W E
S

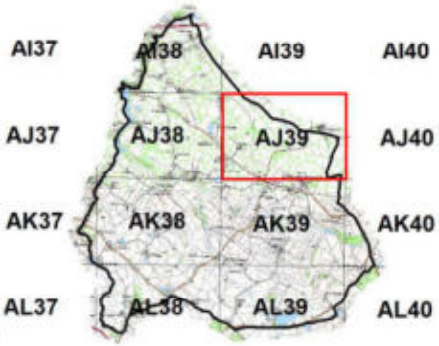

nca environnement

NCA
11, allée Jean Monnet
86170 Neuville de Poitou
05 49 00 43 20

LA CHAPELLE BERTRAND
79071

Inventaire (délimitation et caractérisation)
des zones humides,
du réseau hydrographique et
des plans d'eau des communes
du pays de Gâtine

Pays de Gâtine
Parthenay
www.gatine.org

Cartographie finale des zones humides
Typologie Corine BIOTOPE

PLANCHE AJ39

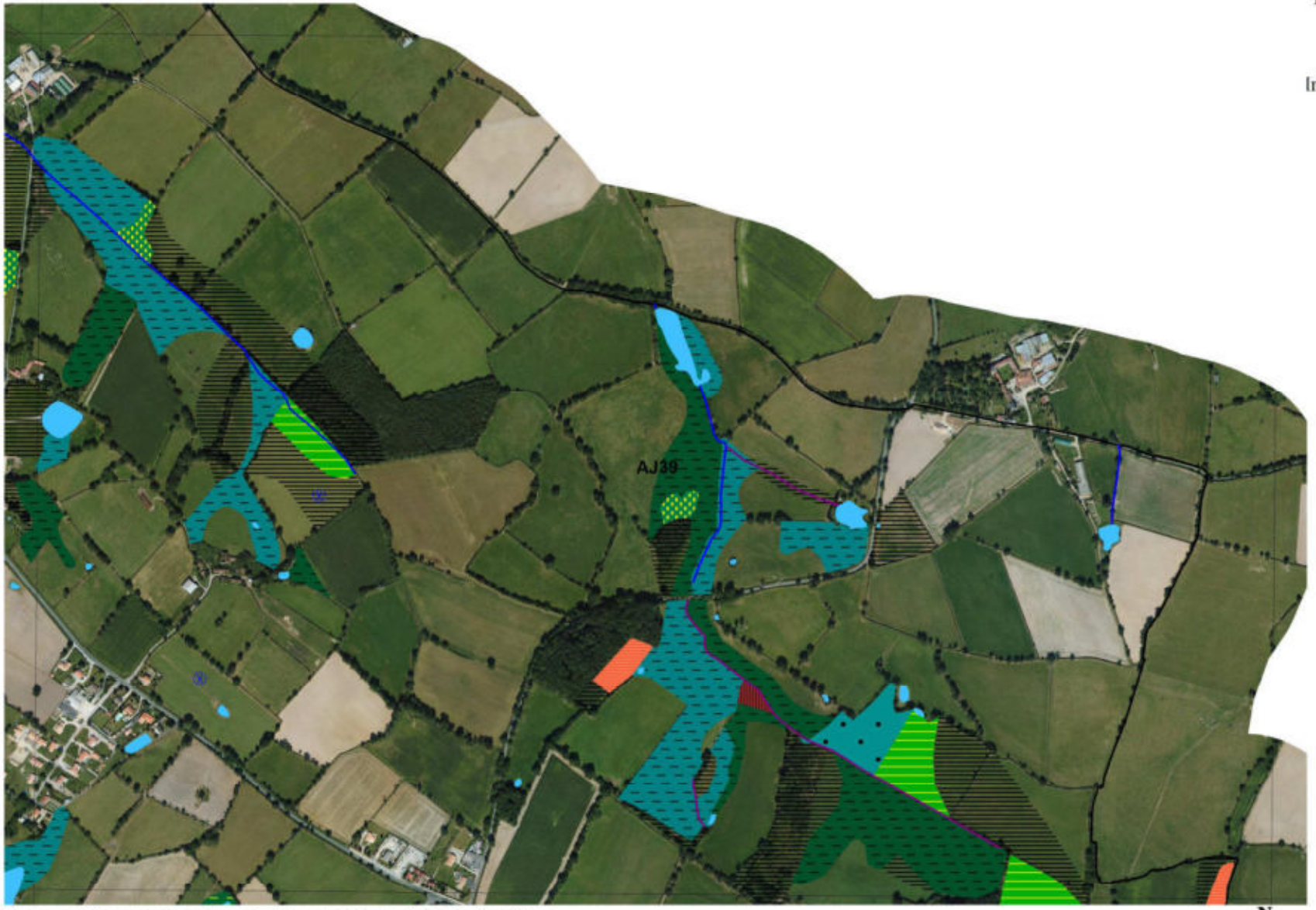

Classement des zones humides selon la typologie des habitats Corine Biotope

- 31.86 - Landes à Fougères
- 31.861 - Landes subatlantiques à Fougères
- 37.1 - Communautés à Reine des prés et communautés associées
- 37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc acutiflore
- 37.241 - Pâtures à grand jonc
- 37.25 - Prairies humides de transition à hautes herbes
- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 38.21 - Prairies atlantiques à fourrages
- 41.23 - Frênaies-chênaies sub-atlantiques à primevère
- 41.3 - Frênaies
- 41.37 - Frênaies sub-atlantiques
- 44.91 - Bois marécageux d'Aulnes
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.14A - Végétation à Eleocharis palustris
- 54.2 - Bas-Marais Alcalins
- 81.2 - Prairies humides améliorées
- 82.1 - Champs d'un seul tenant intensement cultivés
- 83.321 - Plantations de Peupliers

Autres zones

- Plans d'eau et mares
- Zones non humides à sol hydromorphe
- Zones non prospectées

Repère

- Limite communale

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal (IGN)
- Réseau hydrographique complémentaire

Eléments ponctuels

- Source
- Lavoir
- Mouillère
- Lavoir-source
- Puits
- Ancienne fontaine
- Autres

0 150 300
Mètres

N
W E
S

Réalisation :
Clément BERNARDEAU
NCA Environnement
Octobre 2013

Sources : IGN Scan25 ; IGN BD Ortho ;
Pays de Gâtine ; NCA Environnement

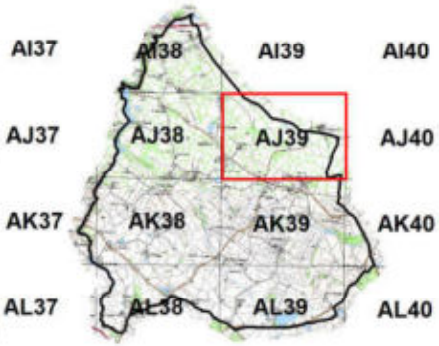

nca environnement

NCA
11, allée Jean Monnet
86170 Neuville de Poitou
05 49 00 43 20

LA CHAPELLE BERTRAND
79071

Inventaire (délimitation et caractérisation)
des zones humides,
du réseau hydrographique et
des plans d'eau des communes
du pays de Gâtine

Pays de Gâtine
Parthenay
www.gatine.org

Cartographie finale des zones humides
Typologie Corine BIOTOPE

AK37

PLANCHE AK37



Réalisation :
Clément BERNARDEAU
NCA Environnement
Octobre 2013

Sources : IGN Scan25 ; IGN BD Ortho ;
Pays de Gâtine ; NCA Environnement

0 150 300
Mètres

N
W E
S

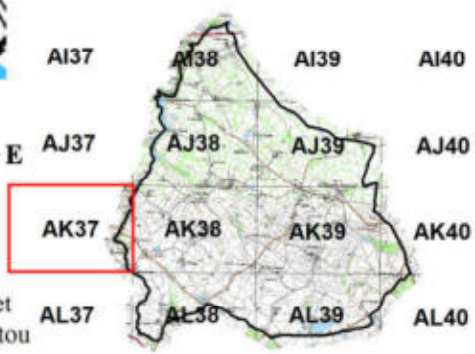

Classement des zones humides selon la typologie des habitats Corine Biotope

- 31.86 - Landes à Fougères
- 31.861 - Landes subatlantiques à Fougères
- 37.1 - Communautés à Reine des prés et communautés associées
- 37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc acutiflore
- 37.241 - Pâtures à grand jonc
- 37.25 - Prairies humides de transition à hautes herbes
- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 38.21 - Prairies atlantiques à fourrages
- 41.23 - Frênaies-chênaies sub-atlantiques à primevère
- 41.3 - Frênaies
- 41.37 - Frênaies sub-atlantiques
- 44.91 - Bois marécageux d'Aulnes
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.14A - Végétation à Eleocharis palustris
- 54.2 - Bas-Marais Alcalins
- 81.2 - Prairies humides améliorées
- 82.1 - Champs d'un seul tenant intensement cultivés
- 83.321 - Plantations de Peupliers

Autres zones

- Plans d'eau et mares
- Zones non humides à sol hydromorphe
- Zones non prospectées

Repère

- Limite communale

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal (IGN)
- Réseau hydrographique complémentaire

Eléments ponctuels

- Source
- Lavoir
- Mouillère
- Lavoir-source
- Puits
- Ancienne fontaine
- Autres

nca environnement
NCA
11, allée Jean Monnet
86170 Neuville de Poitou
05 49 00 43 20

LA CHAPELLE BERTRAND
79071

Inventaire (délimitation et caractérisation)
des zones humides,
du réseau hydrographique et
des plans d'eau des communes
du pays de Gâtine

Pays de Gâtine
Parthenay
www.gatine.org

Cartographie finale des zones humides
Typologie Corine BIOTOPE

AK37



PLANCHE AK37

Réalisation :
Clément BERNARDEAU
NCA Environnement
Octobre 2013

Sources : IGN Scan25 ; IGN BD Ortho ;
Pays de Gâtine ; NCA Environnement

Classement des zones humides selon la typologie des habitats Corine Biotope

- 31.86 - Landes à Fougères
- 31.861 - Landes subatlantiques à Fougères
- 37.1 - Communautés à Reine des prés et communautés associées
- 37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc acutiflore
- 37.241 - Pâtures à grand jonc
- 37.25 - Prairies humides de transition à hautes herbes
- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 38.21 - Prairies atlantiques à fourrages
- 41.23 - Frênaies-chênaies sub-atlantiques à primevère
- 41.3 - Frênaies
- 41.37 - Frênaies sub-atlantiques
- 44.91 - Bois marécageux d'Aulnes
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.14A - Végétation à Eleocharis palustris
- 54.2 - Bas-Marais Alcalins
- 81.2 - Prairies humides améliorées
- 82.1 - Champs d'un seul tenant intensement cultivés
- 83.321 - Plantations de Peupliers

Autres zones

- Plans d'eau et mares
- Zones non humides à sol hydromorphe
- Zones non prospectées

Repère

- Limite communale

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal (IGN)
- Réseau hydrographique complémentaire

Eléments ponctuels

- Source
- Lavoir
- Mouillère
- Lavoir-source
- Puits
- Ancienne fontaine
- Autres

0 150 300
Mètres

N
W E
S

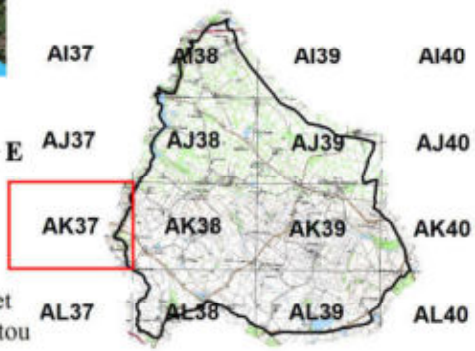

nca environnement

NCA
11, allée Jean Monnet
86170 Neuville de Poitou
05 49 00 43 20

LA CHAPELLE BERTRAND
79071

Inventaire (délimitation et caractérisation)
des zones humides,
du réseau hydrographique et
des plans d'eau des communes
du pays de Gâtine

Pays de Gâtine
Parthenay
www.gatine.org

Cartographie finale des zones humides
Typologie Corine BIOTOPE

PLANCHE AK38

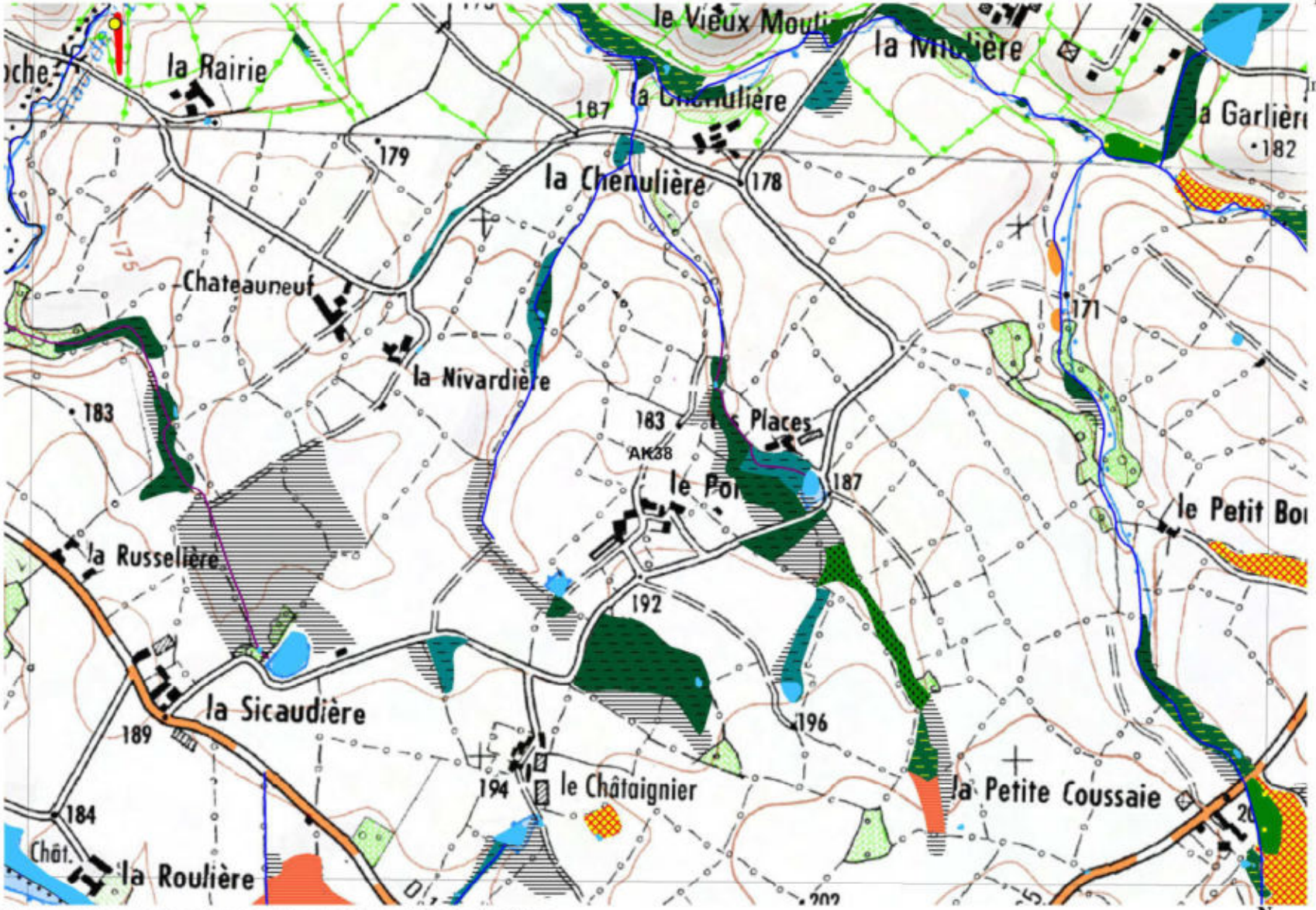

Réalisation :
Clément BERNARDEAU
NCA Environnement
Octobre 2013

Sources : IGN Scan25 ; IGN BD Ortho ;
Pays de Gâtine ; NCA Environnement

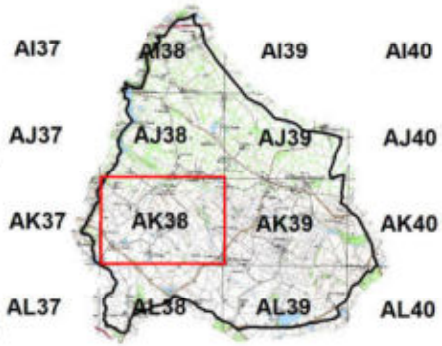

Classement des zones humides selon la typologie des habitats Corine Biotope

- 31.86 - Landes à Fougères
- 31.861 - Landes subatlantiques à Fougères
- 37.1 - Communautés à Reine des prés et communautés associées
- 37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc acutiflore
- 37.241 - Pâtures à grand jonc
- 37.25 - Prairies humides de transition à hautes herbes
- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 38.21 - Prairies atlantiques à fourrages
- 41.23 - Frênaies-chênaies sub-atlantiques à primevère
- 41.3 - Frênaies
- 41.37 - Frênaies sub-atlantiques
- 44.91 - Bois marécageux d'Aulnes
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.14A - Végétation à Eleocharis palustris
- 54.2 - Bas-Marais Alcalins
- 81.2 - Prairies humides améliorées
- 82.1 - Champs d'un seul tenant intensement cultivés
- 83.321 - Plantations de Peupliers

Autres zones

- Plans d'eau et mares
- Zones non humides à sol hydromorphe
- Zones non prospectées

Repère

- Limite communale

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal (IGN)
- Réseau hydrographique complémentaire

Eléments ponctuels

- Source
- Lavoir
- Mouillère
- Lavoir-source
- Puits
- Ancienne fontaine
- Autres

0 150 300
Mètres

N
W E
S

nca environnement

NCA
11, allée Jean Monnet
86170 Neuville de Poitou
05 49 00 43 20

LA CHAPELLE BERTRAND
79071

Inventaire (délimitation et caractérisation)
des zones humides,
du réseau hydrographique et
des plans d'eau des communes
du pays de Gâtine

Pays de Gâtine
Parthenay
www.gatine.org

Cartographie finale des zones humides
Typologie Corine BIOTOPE

PLANCHE AK38

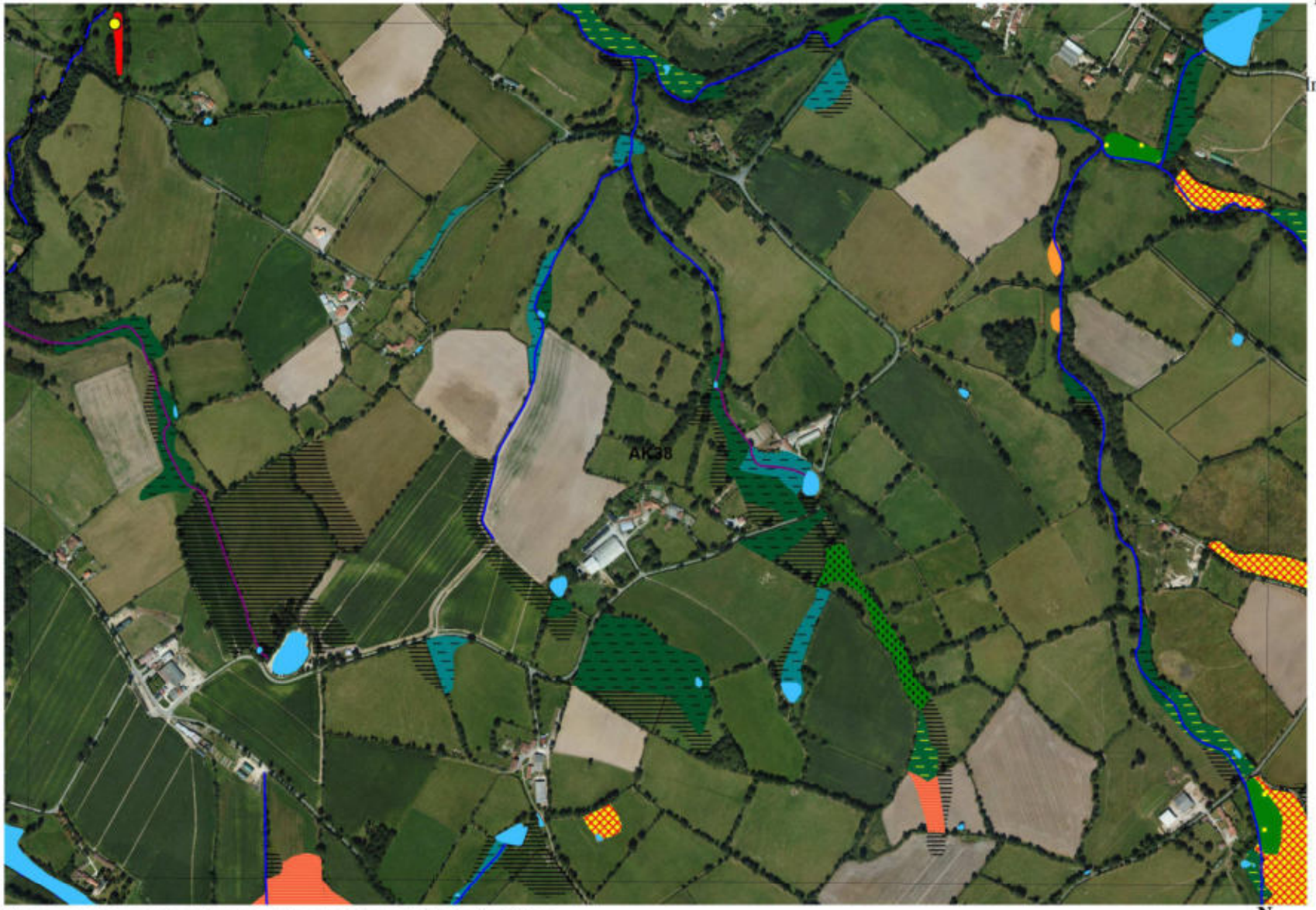

Classement des zones humides selon la typologie des habitats Corine Biotope

- 31.86 - Landes à Fougères
- 31.861 - Landes subatlantiques à Fougères
- 37.1 - Communautés à Reine des prés et communautés associées
- 37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc acutiflore
- 37.241 - Pâtures à grand jonc
- 37.25 - Prairies humides de transition à hautes herbes
- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 38.21 - Prairies atlantiques à fourrages
- 41.23 - Frênaies-chênaies sub-atlantiques à primevère
- 41.3 - Frênaies
- 41.37 - Frênaies sub-atlantiques
- 44.91 - Bois marécageux d'Aulnes
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.14A - Végétation à Eleocharis palustris
- 54.2 - Bas-Marais Alcalins
- 81.2 - Prairies humides améliorées
- 82.1 - Champs d'un seul tenant intensement cultivés
- 83.321 - Plantations de Peupliers

Autres zones

- Plans d'eau et mares
- Zones non humides à sol hydromorphe
- Zones non prospectées

Repère

- Limite communale

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal (IGN)
- Réseau hydrographique complémentaire

Eléments ponctuels

- Source
- Lavoir
- Mouillère
- Lavoir-source
- Puits
- Ancienne fontaine
- Autres

0 150 300
Mètres

N
W E
S

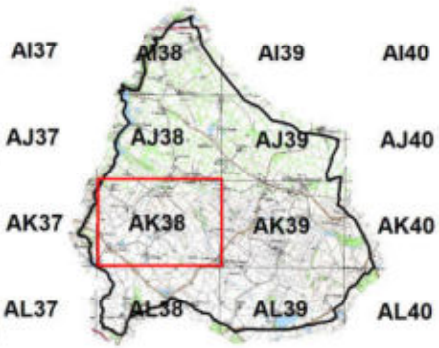

Réalisation :
Clément BERNARDEAU
NCA Environnement
Octobre 2013

Sources : IGN Scan25 ; IGN BD Ortho ;
Pays de Gâtine ; NCA Environnement

nca environnement

NCA
11, allée Jean Monnet
86170 Neuville de Poitou
05 49 00 43 20

LA CHAPELLE BERTRAND
79071

Inventaire (délimitation et caractérisation)
des zones humides,
du réseau hydrographique et
des plans d'eau des communes
du pays de Gâtine

Pays de Gâtine
Parthenay
www.gatine.org

Cartographie finale des zones humides
Typologie Corine BIOTOPE

PLANCHE AK39

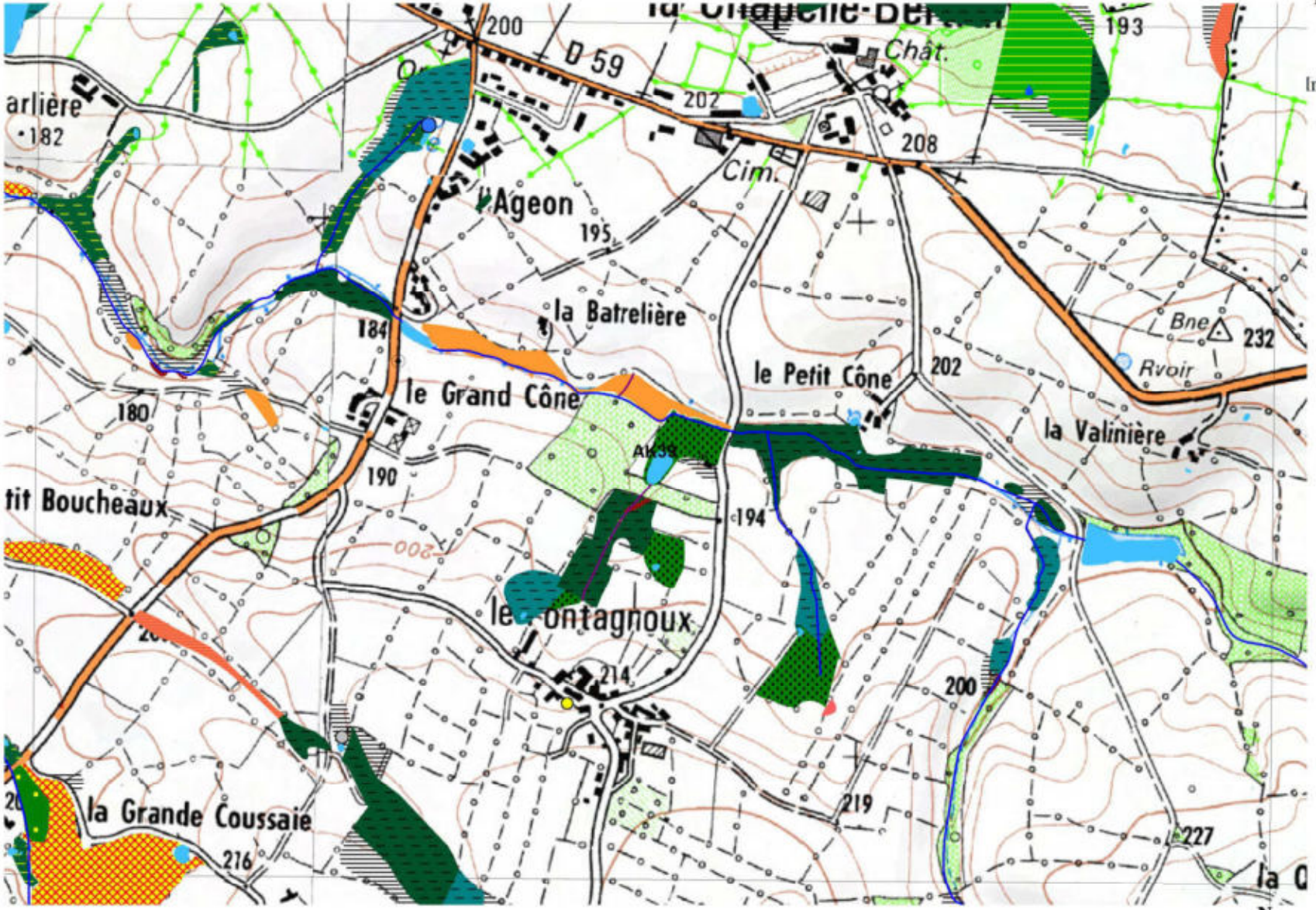

Réalisation :
Clément BERNARDEAU
NCA Environnement
Octobre 2013

Sources : IGN Scan25 ; IGN BD Ortho ;
Pays de Gâtine ; NCA Environnement

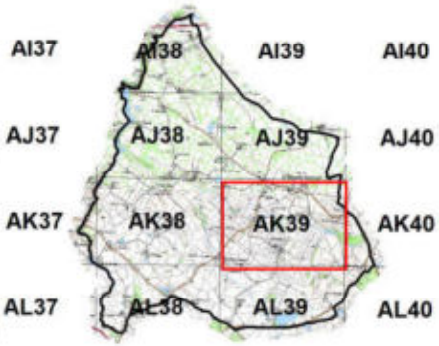

Classement des zones humides selon la typologie des habitats Corine Biotope

- 31.86 - Landes à Fougères
- 31.861 - Landes subatlantiques à Fougères
- 37.1 - Communautés à Reine des prés et communautés associées
- 37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc acutiflore
- 37.241 - Pâtures à grand jonc
- 37.25 - Prairies humides de transition à hautes herbes
- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 38.21 - Prairies atlantiques à fourrages
- 41.23 - Frênaies-chênaies sub-atlantiques à primevère
- 41.3 - Frênaies
- 41.37 - Frênaies sub-atlantiques
- 44.91 - Bois marécageux d'Aulnes
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.14A - Végétation à Eleocharis palustris
- 54.2 - Bas-Marais Alcalins
- 81.2 - Prairies humides améliorées
- 82.1 - Champs d'un seul tenant intensement cultivés
- 83.321 - Plantations de Peupliers

Autres zones

- Plans d'eau et mares
- Zones non humides à sol hydromorphe
- Zones non prospectées

Repère

- Limite communale

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal (IGN)
- Réseau hydrographique complémentaire

Eléments ponctuels

- Source
- Lavoir
- Mouillère
- Lavoir-source
- Puits
- Ancienne fontaine
- Autres

0 150 300
Mètres

N
W E
S

NCA
11, allée Jean Monnet
86170 Neuville de Poitou
05 49 00 43 20

LA CHAPELLE BERTRAND
79071

Inventaire (délimitation et caractérisation)
des zones humides,
du réseau hydrographique et
des plans d'eau des communes
du pays de Gâtine

Pays de Gâtine
Parthenay
www.gatine.org

Cartographie finale des zones humides
Typologie Corine BIOTOPE

PLANCHE AK39



Classement des zones humides selon la typologie des habitats Corine Biotope

- 31.86 - Landes à Fougères
- 31.861 - Landes subatlantiques à Fougères
- 37.1 - Communautés à Reine des prés et communautés associées
- 37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc acutiflore
- 37.241 - Pâtures à grand jonc
- 37.25 - Prairies humides de transition à hautes herbes
- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 38.21 - Prairies atlantiques à fourrages
- 41.23 - Frênaies-chênaies sub-atlantiques à primevère
- 41.3 - Frênaies
- 41.37 - Frênaies sub-atlantiques
- 44.91 - Bois marécageux d'Aulnes
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.14A - Végétation à Eleocharis palustris
- 54.2 - Bas-Marais Alcalins
- 81.2 - Prairies humides améliorées
- 82.1 - Champs d'un seul tenant intensement cultivés
- 83.321 - Plantations de Peupliers

Autres zones

- Plans d'eau et mares
- Zones non humides à sol hydromorphe
- Zones non prospectées

Repère

- Limite communale

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal (IGN)
- Réseau hydrographique complémentaire

Eléments ponctuels

- Source
- Lavoir
- Mouillère
- Lavoir-source
- Puits
- Ancienne fontaine
- Autres

0 150 300
Mètres

N
W E
S

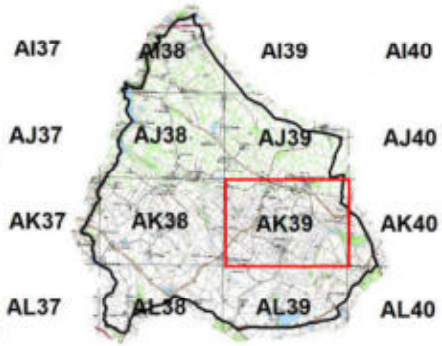

nca environnement

NCA
11, allée Jean Monnet
86170 Neuville de Poitou
05 49 00 43 20

Réalisation :
Clément BERNARDEAU
NCA Environnement
Octobre 2013

Sources : IGN Scan25 ; IGN BD Ortho ;
Pays de Gâtine ; NCA Environnement

LA CHAPELLE BERTRAND
79071

Inventaire (délimitation et caractérisation)
des zones humides,
du réseau hydrographique et
des plans d'eau des communes
du pays de Gâtine

Pays de Gâtine
Parthenay
www.gatine.org

Cartographie finale des zones humides
Typologie Corine BIOTOPE

AK40

PLANCHE AK40



Classement des zones humides selon la typologie des habitats Corine Biotope

- 31.86 - Landes à Fougères
- 31.861 - Landes subatlantiques à Fougères
- 37.1 - Communautés à Reine des prés et communautés associées
- 37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc acutiflore
- 37.241 - Pâtures à grand jonc
- 37.25 - Prairies humides de transition à hautes herbes
- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 38.21 - Prairies atlantiques à fourrages
- 41.23 - Frênaies-chênaies sub-atlantiques à primevère
- 41.3 - Frênaies
- 41.37 - Frênaies sub-atlantiques
- 44.91 - Bois marécageux d'Aulnes
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.14A - Végétation à Eleocharis palustris
- 54.2 - Bas-Marais Alcalins
- 81.2 - Prairies humides améliorées
- 82.1 - Champs d'un seul tenant intensement cultivés
- 83.321 - Plantations de Peupliers

Autres zones

- Plans d'eau et mares
- Zones non humides à sol hydromorphe
- Zones non prospectées

Repère

- Limite communale

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal (IGN)
- Réseau hydrographique complémentaire

Eléments ponctuels

- Source
- Lavoir
- Mouillère
- Lavoir-source
- Puits
- Ancienne fontaine
- Autres

0 150 300
Mètres

N
W E
S

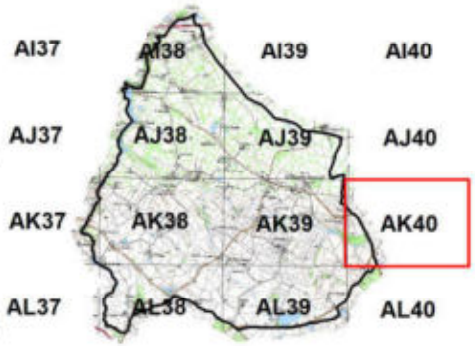

nca environnement

NCA
11, allée Jean Monnet
86170 Neuville de Poitou
05 49 00 43 20

Réalisation :
Clément BERNARDEAU
NCA Environnement
Octobre 2013

Sources : IGN Scan25 ; IGN BD Ortho ;
Pays de Gâtine ; NCA Environnement

LA CHAPELLE BERTRAND
79071

Inventaire (délimitation et caractérisation)
des zones humides,
du réseau hydrographique et
des plans d'eau des communes
du pays de Gâtine

Pays de Gâtine
Parthenay
www.gatine.org

Cartographie finale des zones humides
Typologie Corine BIOTOPE



AK40

PLANCHE AK40

Réalisation :
Clément BERNARDEAU
NCA Environnement
Octobre 2013

Sources : IGN Scan25 ; IGN BD Ortho ;
Pays de Gâtine ; NCA Environnement

Classement des zones humides selon la typologie des habitats Corine Biotope

- 31.86 - Landes à Fougères
- 31.861 - Landes subatlantiques à Fougères
- 37.1 - Communautés à Reine des prés et communautés associées
- 37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc acutiflore
- 37.241 - Pâtures à grand jonc
- 37.25 - Prairies humides de transition à hautes herbes
- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 38.21 - Prairies atlantiques à fourrages
- 41.23 - Frênaies-chênaies sub-atlantiques à primevère
- 41.3 - Frênaies
- 41.37 - Frênaies sub-atlantiques
- 44.91 - Bois marécageux d'Aulnes
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.14A - Végétation à Eleocharis palustris
- 54.2 - Bas-Marais Alcalins
- 81.2 - Prairies humides améliorées
- 82.1 - Champs d'un seul tenant intensement cultivés
- 83.321 - Plantations de Peupliers

Autres zones

- Plans d'eau et mares
- Zones non humides à sol hydromorphe
- Zones non prospectées

Repère

- Limite communale

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal (IGN)
- Réseau hydrographique complémentaire

Eléments ponctuels

- Source
- Lavoir
- Mouillère
- Lavoir-source
- Puits
- Ancienne fontaine
- Autres

0 150 300
Mètres

N
W E
S

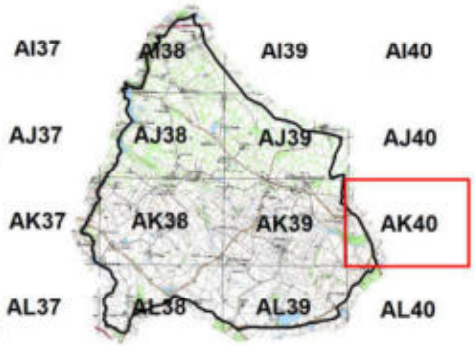

NCA
11, allée Jean Monnet
86170 Neuville de Poitou
05 49 00 43 20

LA CHAPELLE BERTRAND
79071

Inventaire (délimitation et caractérisation)
des zones humides,
du réseau hydrographique et
des plans d'eau des communes
du pays de Gâtine

Pays de Gâtine
Parthenay
www.gatine.org

Cartographie finale des zones humides
Typologie Corine BIOTOPE

PLANCHE AL38



Réalisation :
Clément BERNARDEAU
NCA Environnement
Octobre 2013

Sources : IGN Scan25 ; IGN BD Ortho ;
Pays de Gâtine ; NCA Environnement

Classement des zones humides selon la typologie des habitats Corine Biotope

- 31.86 - Landes à Fougères
- 31.861 - Landes subatlantiques à Fougères
- 37.1 - Communautés à Reine des prés et communautés associées
- 37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc acutiflore
- 37.241 - Pâtures à grand jonc
- 37.25 - Prairies humides de transition à hautes herbes
- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 38.21 - Prairies atlantiques à fourrages
- 41.23 - Frênaies-chênaies sub-atlantiques à primevère
- 41.3 - Frênaies
- 41.37 - Frênaies sub-atlantiques
- 44.91 - Bois marécageux d'Aulnes
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.14A - Végétation à Eleocharis palustris
- 54.2 - Bas-Marais Alcalins
- 81.2 - Prairies humides améliorées
- 82.1 - Champs d'un seul tenant intensement cultivés
- 83.321 - Plantations de Peupliers

Autres zones

- Plans d'eau et mares
- Zones non humides à sol hydromorphe
- Zones non prospectées

Repère

- Limite communale

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal (IGN)
- Réseau hydrographique complémentaire

Eléments ponctuels

- Source
- Lavoir
- Mouillère
- Lavoir-source
- Puits
- Ancienne fontaine
- Autres

0 150 300
Mètres

N
W E
S

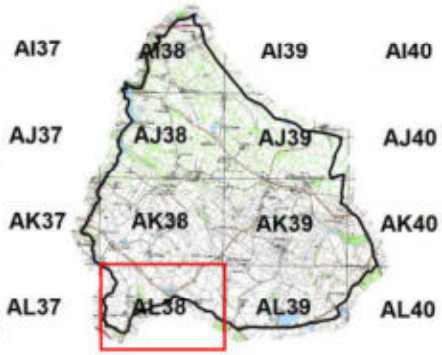

nca environnement

NCA
11, allée Jean Monnet
86170 Neuville de Poitou
05 49 00 43 20

LA CHAPELLE BERTRAND
79071

Inventaire (délimitation et caractérisation)
des zones humides,
du réseau hydrographique et
des plans d'eau des communes
du pays de Gâtine

Pays de Gâtine
Parthenay
www.gatine.org

Cartographie finale des zones humides
Typologie Corine BIOTOPE



PLANCHE AL38

Réalisation :
Clément BERNARDEAU
NCA Environnement
Octobre 2013

Sources : IGN Scan25 ; IGN BD Ortho ;
Pays de Gâtine ; NCA Environnement

Classement des zones humides selon la typologie des habitats Corine Biotope

- 31.86 - Landes à Fougères
- 31.861 - Landes subatlantiques à Fougères
- 37.1 - Communautés à Reine des prés et communautés associées
- 37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc acutiflore
- 37.241 - Pâtures à grand jonc
- 37.25 - Prairies humides de transition à hautes herbes
- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 38.21 - Prairies atlantiques à fourrages
- 41.23 - Frênaies-chênaies sub-atlantiques à primevère
- 41.3 - Frênaies
- 41.37 - Frênaies sub-atlantiques
- 44.91 - Bois marécageux d'Aulnes
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.14A - Végétation à Eleocharis palustris
- 54.2 - Bas-Marais Alcalins
- 81.2 - Prairies humides améliorées
- 82.1 - Champs d'un seul tenant intensement cultivés
- 83.321 - Plantations de Peupliers

Autres zones

- Plans d'eau et mares
- Zones non humides à sol hydromorphe
- Zones non prospectées

Repère

- Limite communale

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal (IGN)
- Réseau hydrographique complémentaire

Eléments ponctuels

- Source
- Lavoir
- Mouillère
- Lavoir-source
- Puits
- Ancienne fontaine
- Autres

0 150 300
Mètres

N
W E
S

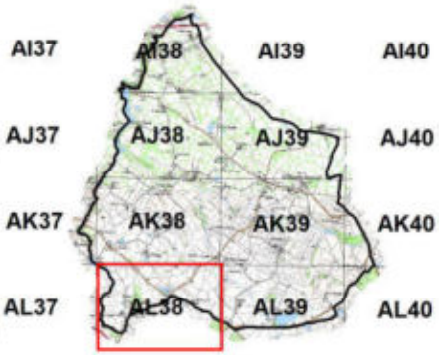

nca environnement

NCA
11, allée Jean Monnet
86170 Neuville de Poitou
05 49 00 43 20

LA CHAPELLE BERTRAND
79071

Inventaire (délimitation et caractérisation)
des zones humides,
du réseau hydrographique et
des plans d'eau des communes
du pays de Gâtine

Pays de Gâtine
Parthenay
www.gatine.org

Cartographie finale des zones humides
Typologie Corine BIOTOPE

PLANCHE AL39



Réalisation :
Clément BERNARDEAU
NCA Environnement
Octobre 2013

Sources : IGN Scan25 ; IGN BD Ortho ;
Pays de Gâtine ; NCA Environnement

Classement des zones humides selon la typologie des habitats Corine Biotope

- 31.86 - Landes à Fougères
- 31.861 - Landes subatlantiques à Fougères
- 37.1 - Communautés à Reine des prés et communautés associées
- 37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc acutiflore
- 37.241 - Pâtures à grand jonc
- 37.25 - Prairies humides de transition à hautes herbes
- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 38.21 - Prairies atlantiques à fourrages
- 41.23 - Frênaies-chênaies sub-atlantiques à primevère
- 41.3 - Frênaies
- 41.37 - Frênaies sub-atlantiques
- 44.91 - Bois marécageux d'Aulnes
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.14A - Végétation à Eleocharis palustris
- 54.2 - Bas-Marais Alcalins
- 81.2 - Prairies humides améliorées
- 82.1 - Champs d'un seul tenant intensement cultivés
- 83.321 - Plantations de Peupliers

Autres zones

- Plans d'eau et mares
- Zones non humides à sol hydromorphe
- Zones non prospectées

Repère

- Limite communale

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal (IGN)
- Réseau hydrographique complémentaire

Eléments ponctuels

- Source
- Lavoir
- Mouillère
- Lavoir-source
- Puits
- Ancienne fontaine
- Autres

0 150 300
Mètres

N
W E
S

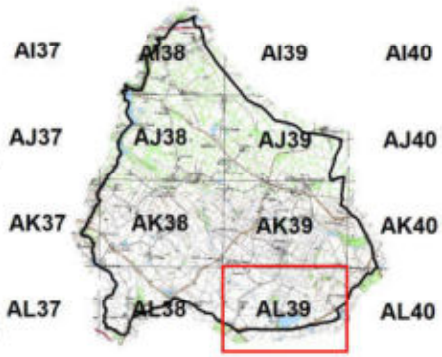

nca environnement

NCA
11, allée Jean Monnet
86170 Neuville de Poitou
05 49 00 43 20

LA CHAPELLE BERTRAND
79071

Inventaire (délimitation et caractérisation)
des zones humides,
du réseau hydrographique et
des plans d'eau des communes
du pays de Gâtine

Pays de Gâtine
Parthenay
www.gatine.org

Cartographie finale des zones humides
Typologie Corine BIOTOPE



PLANCHE AL39

Réalisation :
Clément BERNARDEAU
NCA Environnement
Octobre 2013

Sources : IGN Scan25 ; IGN BD Ortho ;
Pays de Gâtine ; NCA Environnement

Classement des zones humides selon la typologie des habitats Corine Biotope

- 31.86 - Landes à Fougères
- 31.861 - Landes subatlantiques à Fougères
- 37.1 - Communautés à Reine des prés et communautés associées
- 37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc acutiflore
- 37.241 - Pâtures à grand jonc
- 37.25 - Prairies humides de transition à hautes herbes
- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 38.21 - Prairies atlantiques à fourrages
- 41.23 - Frênaies-chênaies sub-atlantiques à primevère
- 41.3 - Frênaies
- 41.37 - Frênaies sub-atlantiques
- 44.91 - Bois marécageux d'Aulnes
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.14A - Végétation à Eleocharis palustris
- 54.2 - Bas-Marais Alcalins
- 81.2 - Prairies humides améliorées
- 82.1 - Champs d'un seul tenant intensement cultivés
- 83.321 - Plantations de Peupliers

Autres zones

- Plans d'eau et mares
- Zones non humides à sol hydromorphe
- Zones non prospectées

Repère

- Limite communale

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal (IGN)
- Réseau hydrographique complémentaire

Eléments ponctuels

- Source
- Lavoir
- Mouillère
- Lavoir-source
- Puits
- Ancienne fontaine
- Autres

0 150 300
Mètres

N
W E
S

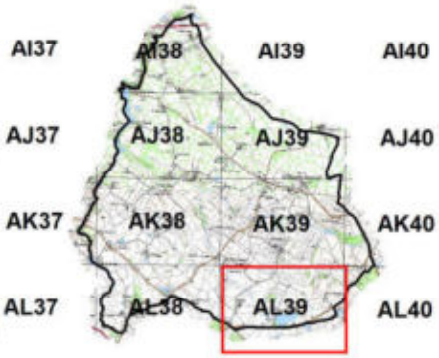

nca environnement

NCA
11, allée Jean Monnet
86170 Neuville de Poitou
05 49 00 43 20



AL40

LA CHAPELLE BERTRAND
79071

Inventaire (délimitation et caractérisation)
des zones humides,
du réseau hydrographique et
des plans d'eau des communes
du pays de Gâtine

Pays de Gâtine
Parthenay
www.gatine.org

Cartographie finale des zones humides
Typologie Corine BIOTOPE

PLANCHE AL40

Réalisation :
Clément BERNARDEAU
NCA Environnement
Octobre 2013

Sources : IGN Scan25 ; IGN BD Ortho ;
Pays de Gâtine ; NCA Environnement

Classement des zones humides selon la typologie des habitats Corine Biotope

- 31.86 - Landes à Fougères
- 31.861 - Landes subatlantiques à Fougères
- 37.1 - Communautés à Reine des prés et communautés associées
- 37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc acutiflore
- 37.241 - Pâtures à grand jonc
- 37.25 - Prairies humides de transition à hautes herbes
- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 38.21 - Prairies atlantiques à fourrages
- 41.23 - Frênaies-chênaies sub-atlantiques à primevère
- 41.3 - Frênaies
- 41.37 - Frênaies sub-atlantiques
- 44.91 - Bois marécageux d'Aulnes
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.14A - Végétation à Eleocharis palustris
- 54.2 - Bas-Marais Alcalins
- 81.2 - Prairies humides améliorées
- 82.1 - Champs d'un seul tenant intensement cultivés
- 83.321 - Plantations de Peupliers

Autres zones

- Plans d'eau et mares
- Zones non humides à sol hydromorphe
- Zones non prospectées

Repère

- Limite communale

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal (IGN)
- Réseau hydrographique complémentaire

Eléments ponctuels

- Source
- Lavoir
- Mouillère
- Lavoir-source
- Puits
- Ancienne fontaine
- Autres

0 150 300
Mètres

N
W E
S

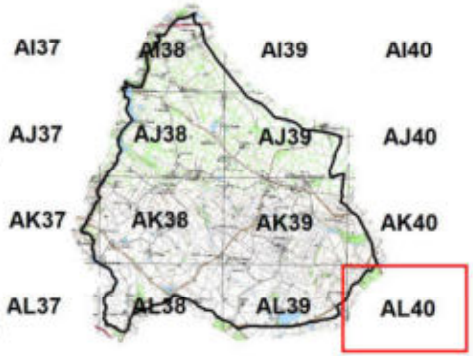

NCA
11, allée Jean Monnet
86170 Neuville de Poitou
05 49 00 43 20

LA CHAPELLE BERTRAND
79071

Inventaire (délimitation et caractérisation)
des zones humides,
du réseau hydrographique et
des plans d'eau des communes
du pays de Gâtine

Pays de Gâtine
Parthenay
www.gatine.org

Cartographie finale des zones humides
Typologie Corine BIOTOPE



AL40

PLANCHE AL40

Réalisation :
Clément BERNARDEAU
NCA Environnement
Octobre 2013

Sources : IGN Scan25 ; IGN BD Ortho ;
Pays de Gâtine ; NCA Environnement

Classement des zones humides selon la typologie des habitats Corine Biotope

- 31.86 - Landes à Fougères
- 31.861 - Landes subatlantiques à Fougères
- 37.1 - Communautés à Reine des prés et communautés associées
- 37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc acutiflore
- 37.241 - Pâtures à grand jonc
- 37.25 - Prairies humides de transition à hautes herbes
- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 38.21 - Prairies atlantiques à fourrages
- 41.23 - Frênaies-chênaies sub-atlantiques à primevère
- 41.3 - Frênaies
- 41.37 - Frênaies sub-atlantiques
- 44.91 - Bois marécageux d'Aulnes
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.14A - Végétation à Eleocharis palustris
- 54.2 - Bas-Marais Alcalins
- 81.2 - Prairies humides améliorées
- 82.1 - Champs d'un seul tenant intensement cultivés
- 83.321 - Plantations de Peupliers

Autres zones

- Plans d'eau et mares
- Zones non humides à sol hydromorphe
- Zones non prospectées

Repère

- Limite communale

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal (IGN)
- Réseau hydrographique complémentaire

Eléments ponctuels

- Source
- Lavoir
- Mouillère
- Lavoir-source
- Puits
- Ancienne fontaine
- Autres

0 150 300
Mètres

N
W E
S

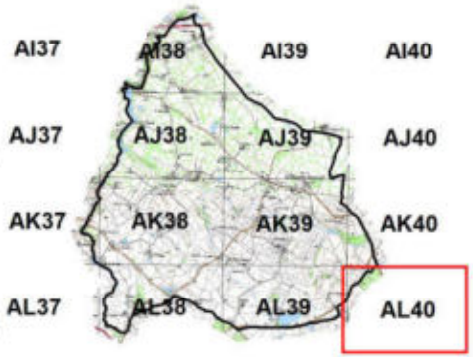

NCA
11, allée Jean Monnet
86170 Neuville de Poitou
05 49 00 43 20

NCA Environnement
11 Allée Jean Monnet
86170 Neuville-de-Poitou
Tél. 05 49 00 43 20
Fax 05 49 00 43 30
Email : accueil@nca-env.fr
www.nca-env.fr
www.nca-methanisation.fr

Études et conseils en environnement
Assainissement collectif
Assainissement non collectif
Maîtrise d'œuvre
Protection des eaux
Hydraulique fluviale
Environnement et agriculture
Méthanisation
Gestion des milieux
Démarche d'insertion écologique
Inventaire faune et flore
Environnement et aménagement

INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES, DU RESEAU HYDROGRAPHIQUE ET DES PLANS D'EAU

COMMUNE DE CHANTECORPS(79)

Inventaire réalisé dans le cadre d'un groupement de communes et de communautés de communes porté par le Pays de Gâtine :

Avec le soutien financier de :

Expertise réalisée parNCA Environnement

- Décembre 2014-

Première entreprise française à avoir obtenu en avril 2011 l'AFAQ 26000 et en janvier 2012 la labellisation LUCIE pour son engagement dans la RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) et le développement durable.

SAS au capital de 110 000 €
N° identification :
343 460 622 RCS Poitiers
APE : 7112B
N° TVA : FR 57 343 460 622

TABLE DES MATIERES

CHAPITRE 1 - CADRE REGLEMENTAIRE - CONTEXTE DE L'ÉTUDE ..... - 1 -

1. CADRE REGLEMENTAIRE ..... - 2 -
1.1. Réglementation relative aux zones humides ..... - 2 -
1.2. Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux ..... - 3 -
1.3. Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux ..... - 4 -
2. LES ZONES HUMIDES - GENERALITES ..... - 6 -
2.1. Définition ..... - 6 -
2.2. Typologie ..... - 6 -
2.3. Fonctions ..... - 7 -
3. DEMARCHE ET OBJECTIFS DE L'INVENTAIRE ..... - 10 -
3.1. Démarche d'inventaire ..... - 10 -
3.2. Objectifs ..... - 10 -
4. CONCERTATION DES ACTEURS ..... - 12 -
4.1. Acteurs locaux ..... - 12 -
4.2. Réunions ..... - 13 -
4.3. Financeurs ..... - 15 -

CHAPITRE 2 - CONTEXTE COMMUNAL ..... - 17 -

1. PRESENTATION GENERALE DE LA COMMUNE ..... - 18 -
1.1. Contexte géographique ..... - 18 -
1.2. Contexte Agricole ..... - 20 -
2. PRESENTATION DU CONTEXTE PHYSIQUE ..... - 21 -
2.1. Contexte géologique et pédologique ..... - 21 -
2.2. Contexte hydrogéologique ..... - 23 -

CHAPITRE 3 - METHODOLOGIE ..... - 24 -

1. PRE-LOCALISATION ..... - 25 -
1.2. Zones à urbaniser ..... - 28 -
2. INVENTAIRE DE TERRAIN ..... - 29 -
2.1. Critères d'identification ..... - 30 -
2.1.1. Pédologie ..... - 30 -
2.1.2. Habitats naturels et végétation ..... - 31 -
2.2. Campagne de terrain ..... - 33 -
3. CARTOGRAPHIE ..... - 34 -

CHAPITRE 4 - RESULTATS DE L'INVENTAIRE ..... - 36 -

1. RESEAU HYDROGRAPHIQUE ET MILIEUX AQUATIQUES ..... - 37 -
1.1. Réseau hydrographique ..... - 37 -
1.2. Plans d'eau dont mares ..... - 40 -
1.3. Observations complémentaires ..... - 43 -
2. ZONES HUMIDES ..... - 45 -
2.1. Sondages pédologiques ..... - 45 -
2.2. Inventaire global ..... - 47 -
2.3. Habitats - Typologie ..... - 51 -
2.3.1. Typologie SDAGE ..... - 51 -
2.3.2. Typologie CORINE Biotopes ..... - 53 -
2.4. Fonctions des zones humides ..... - 67 -
2.5. Enjeux ..... - 69 -

CHAPITRE 5 - CONCLUSION ..... - 71 -

1. BILAN DE L'INVENTAIRE ..... - 72 -
   1.1. Bilan des résultats ..... - 72 -
   1.2. Bilan de la démarche ..... - 72 -
2. SUITE A DONNER ..... - 73 -

ANNEXES

CHAPITRE 1

CADRE REGLEMENTAIRE - CONTEXTE DE L'ÉTUDE

1. CADRE REGLEMENTAIRE

1.1. REGLEMENTATION RELATIVE AUX ZONES HUMIDES

Le Code de l'Environnement est composé de six livres, dont le deuxième est intitulé *Milieux Physiques*. Ce dernier comprend deux titres, respectivement consacrés à l'eau et à l'air.

Le Code de l'Environnement érige l'Eau en patrimoine commun de la nation. Sa protection est d'intérêt général et sa gestion doit se faire de façon globale.

Dans ce contexte de gestion globale de l'Eau, les zones humides tiennent un rôle de premier plan et différentes réglementations les caractérisent :

Art. L. 211-1 : *« Les zones humides sont des terrains exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre, de façon permanente ou temporaire ; la végétation quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année. »*

L'**article R.211-108** du code de l'environnement précise que les critères à prendre en compte pour la définition des zones humides sont relatifs « *à la morphologie des sols liée à la présence prolongée d'eau d'origine naturelle et à la présence éventuelle de plantes hygrophiles. Celles-ci sont définies à partir de listes établies par région biogéographique. En l'absence de végétation hygrophile, la morphologie des sols suffit à définir une zone humide* ». « *La délimitation des zones humides est effectuée à l'aide des côtes de crue ou de niveau phréatique, ou des fréquences et amplitudes des marées, pertinentes au regard des critères relatifs à la morphologie des sols et à la végétation »*.

L'**arrêté du 24 juin 2008 modifié le 1er octobre 2009** précise les critères de définition et de délimitation des zones humides en établissant une liste des types de sols de zones humides et une liste des espèces végétales indicatrices de zones humides. Les sols de zones humides correspondent aux sols engorgés en eau de façon permanenteet aux sols caractérisés par des traces d'hydromorphie (engorgement temporaire) débutant à moins de 25 cm de la surface et se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur (ou entre 25 et 50 cm de la surface s'il y a des traces d'engorgement permanent apparaissant entre 80 et 120 cm). La **circulaire du 18 janvier 2010** relative à la délimitation des zones humides expose les conditions de mise en œuvre des dispositions de l'arrêté précédemment cité.

De plus, au titre de la Police de l'Eau, une zone est considérée comme humide si elle présente l'un des critères suivants : une végétation hygrophile ou un sol hydromorphe. Dans ce cas, le projet (selon sa surface) est soumis au régime de déclaration ou d'autorisation relatif à la rubrique 3.3.1.0 de la nomenclature eau.

1.2. SCHEMA DIRECTEUR D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX

La commune de Chantecorps, située dans le département des Deux-Sèvres, est concernée par le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin Loire-Bretagne. Quinze orientations fondamentales ont été identifiées sur le territoire du SDAGE. **L'orientation n°8**concerne la préservation des zones humides. Elle se base sur la nécessité de multiplier et de diversifier les efforts pour limiter l'altération du fonctionnement des milieux aquatiques, assurer la continuité écologique et reconquérir la qualité des habitats et la biodiversité. En effet, ces milieux assurent de multiples fonctions tant du point de vue de la ressource en eau que de la biodiversité. Leur préservation et leur restauration sont des enjeux majeurs à appréhender. Pour cela cinq actions ont été déterminées (notées 8A à 8E), elles comprennent, chacune, diverses dispositions.

- **8A : Préserver les zones humides.**

"Tout d'abord en maitrisant les causes de leur disparition au travers d'une protection réglementaire [...]. En second lieu au travers des politiques de gestion de l'espace […]. Ces deux types de mesures constituent un volet prioritaire des SAGE [...]."

- **8B : Recréer des zones humides disparues, restaurer les zones humides dégradées pour contribuer à l'atteinte du bon état des masses d'eau.**

"Il convient d'agir pour éviter de nouvelles pertes de surfaces et pour récupérer des surfaces perdues […] dans les secteurs de forte pression foncière […] ou dans certains secteurs en déprise agricole. Les actions à mettre en œuvre concernent à la fois les zones humides bénéficiant d'une protection liée à leur intérêt patrimonial et les réseaux de zones humides banales dont l'existence est nécessaire au bon état des masses d'eau et à la protection de la ressource en eau."

- **8C : Préserver les grands marais littoraux**

"Les marais littoraux situés entre la Vilaine et la baie de l'Aiguillon représentent des zones humides de grande surface qui ont été créées par l'homme […]. Ces espaces constituent le support d'une forte biodiversité de la faune et de la flore. Ils intègrent, pour la plupart, le réseau européen Natura 2000. Ils contribuent en partie à l'interception des pollutions issues des bassins versants amont. […] L'adéquation entre les différents usages et les conditions favorables à la biodiversité doit être recherchée en s'appuyant notamment sur une politique agricole adaptée."

- **8D : Favoriser la prise de conscience**

"La nécessité de conserver et d'entretenir les zones humides n'est pas encore suffisamment bien perçue, à la fois par les riverains et par les autorités locales. Certes, la prise de conscience est amorcée, mais elle se limite encore trop souvent aux enjeux patrimoniaux des zones humides (flore et faune). Les enjeux économiques se rattachant à leur présence sont encore largement sous-estimés, quand ils ne sont pas ignorés."

- **8E : Améliorer la connaissance**

"L'efficacité des zones humides, que ce soit en matière de gestion de la ressource en eau ou de biodiversité, dépend de la présence sur le terrain d'un maillage aussi dense que possible de sites

interceptant au mieux les écoulements superficiels et souterrains et évitant le cloisonnement des populations végétales et animales sauvages.

Il est nécessaire de localiser les sites existants, de diagnostiquer leur état et d'identifier les fonctions qui s'y rattachent. C'est l'objet des inventaires qu'il convient de réaliser, en priorité, sur les territoires où la présence des zones humides détermine l'atteinte ou le maintien du bon état des masses d'eau."

1.3. SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX

La commune de Chantecorpsse situe dans le périmètre du SAGEClain.

Le territoire du SAGE Clain s'étend sur 2 882 km² dans les départements de la Charente (16), des Deux-Sèvres (79) et de la Vienne (86).

Suite à l'installation de la Commission Locale de l'Eau du SAGE en février 2010, le SAGE Clain est actuellement dans sa phase d'élaboration : le diagnostic du SAGE a été validé en novembre 2012.



Etat d'avancement du SAGE Clain (Source : Cellule d'animation du Sage Clain)

Ce SAGEest articulé autour de quatre grands enjeux :

- La gestion qualitative de la ressource et des milieux ;
- La gestion quantitative de la ressource en période d'étiage ;
- La préservation et restauration des milieux aquatiques ;
- La prévention et gestion des inondations ;

Le Conseil Général de la Vienne s'est proposé pour être la structure opérationnelle technique et financière pour assurer l'animation de la démarche sur le bassin du Clain et la maîtrise d'ouvrage des études.

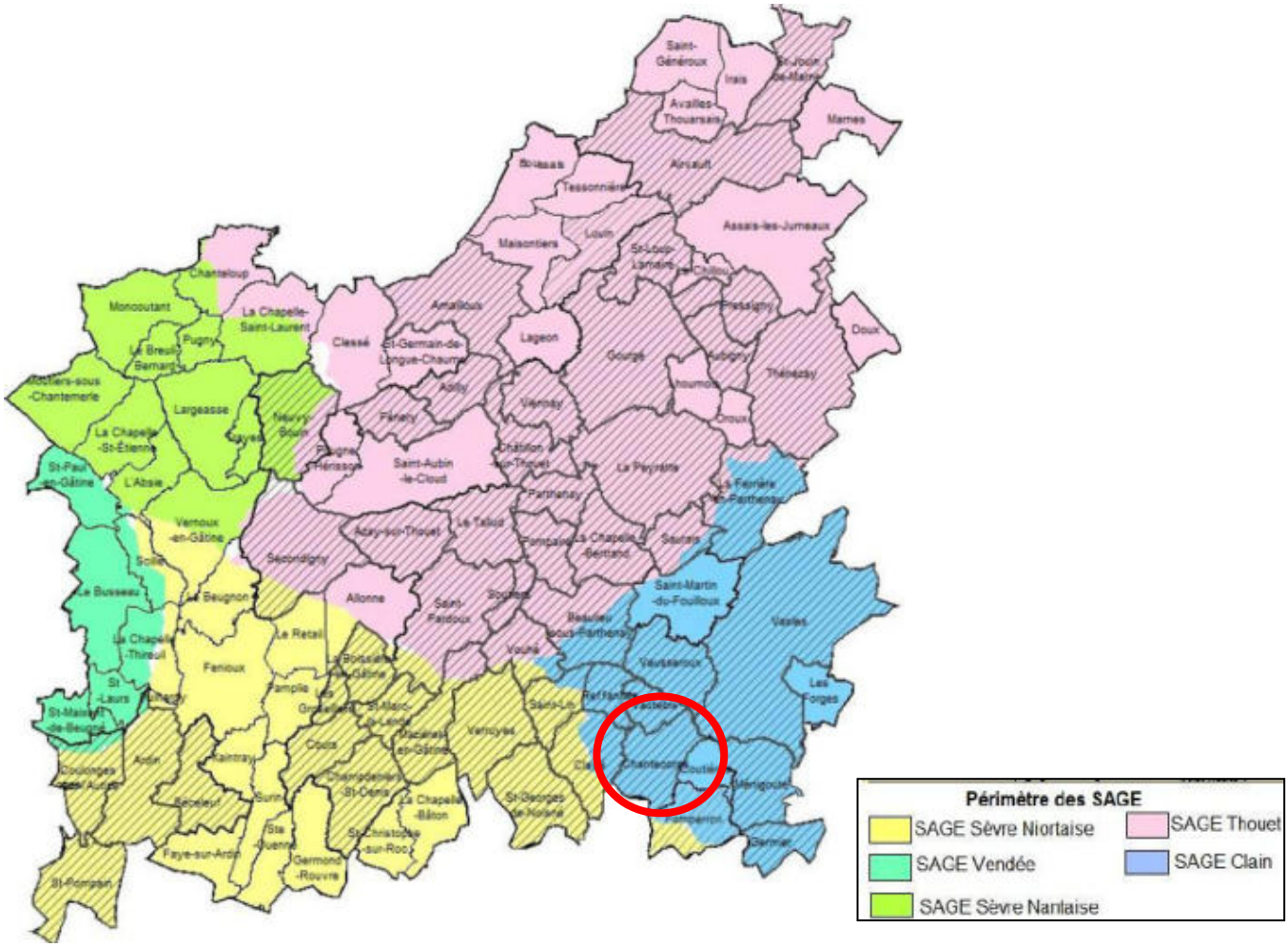

Situation de la commune de Chantecorpsau sein des SAGE (Source : Pays de Gâtine)

2. LES ZONES HUMIDES - GENERALITES

2.1. DEFINITION

Les zones humides sont des milieux complexes, dynamiques et interdépendants entre terre et eau. Elles recèlent une richesse écologique particulière et souvent exceptionnelle. Elles assurent de plus de nombreuses fonctions dont la société tire des bénéfices (nommés services rendus). En effet, les zones humides jouent un rôle majeur pour la rétention, la régulation hydraulique et l'épuration tout en constituant des réservoirs de biodiversité.

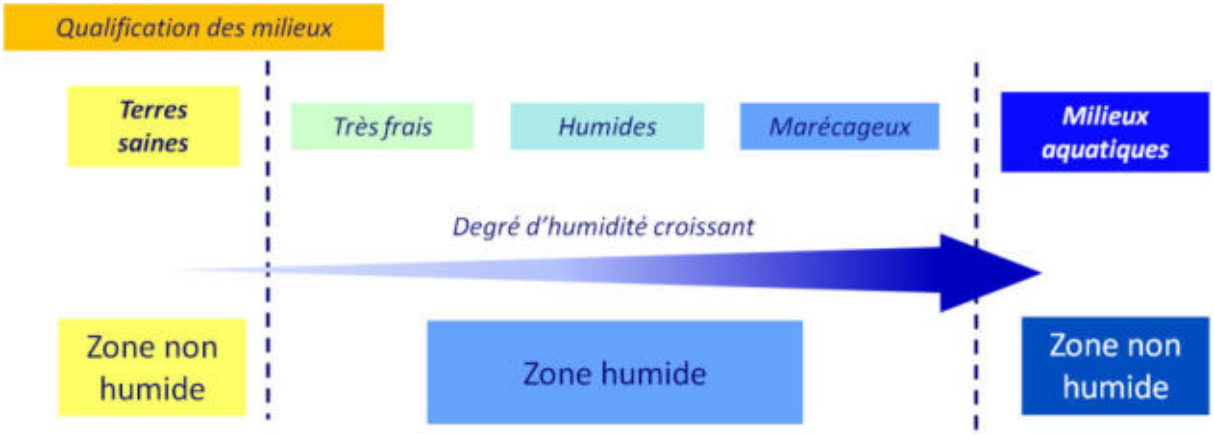

Gradient d'humidité des zones humides
(Source : IIBSN - Schéma élaboré d'après Oberti et al., 2003)

En raison de leur grande diversité, l'identification des zones humides n'est pas toujours aisée. Elle est réalisée sur la base des observations de terrain liées à des limites naturelles. Elle s'appuie notamment sur :

- La présence de végétation hygrophile et d'habitats humides ;
- L'hydromorphie des sols ;
- La géomorphologie du site (ex : rupture de pente) et la topographie.

2.2. TYPOLOGIE

Selon leur caractéristiques, différents types de zones humides peuvent être distingués. Le SDAGE Loire-Bretagne les classe en 13 grands types selon leur localisation dans un bassin versant :

- Grands estuaires ;
- Baies et estuaires moyens plats ;
- Marais et lagunes côtiers ;
- Marais saumâtres aménagés ;
- Bordures de cours d'eau ;
- Plaines alluviales ;

- Zones humides de bas-fonds en tête de bassin ;
- Régions d'étangs ;
- Bordures de plan d'eau ;
- Marais et landes humides de plaines et de plateaux ;
- Zones humides ponctuelles ;
- Marais aménagés à vocation agricole ;
- Zones humides artificielles.

Le schéma ci-dessous présente les différentes typologies de zones humides suivant leur localisation sur le bassin versant.

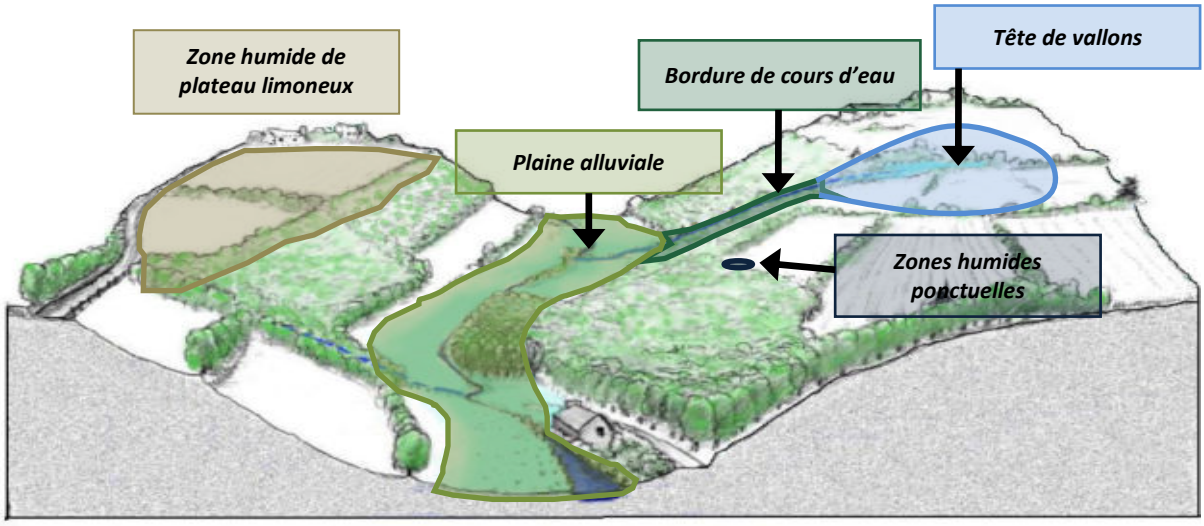

Localisation des zones humides sur un bassin versant (source : IIBSN)

2.3. FONCTIONS

Les zones humides présentent une richesse écologique particulière et assurent de nombreuses fonctions telles que la rétention, la régulation hydraulique et l'épuration mais également des fonctions socio-économiques.

- Fonctions biologiques :

Les zones humides recèlent généralement une biodiversité importante et peuvent constituer des réservoirs d'espèces patrimoniales. Ce sont des milieux essentiels pour la faune, qui permettent l'hivernage, la migration et la reproduction de nombreux oiseaux ; le frai du brochet et le développement des juvéniles ; la reproduction des poissons et crustacés en zones littorales. On y observe également des amphibiens, des odonates, etc.

Outre la faune, les zones humides sont reconnues pour leur diversité végétale (roselières, prairies humides, tourbières, bordures de cours d'eau…).

Fonctions épuratoires :

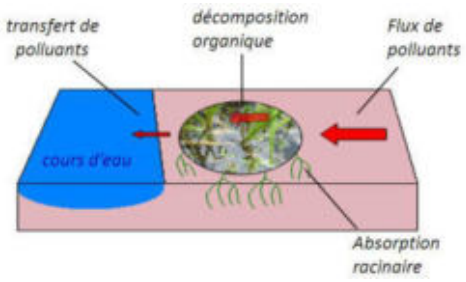

Certaines zones humides possèdent des propriétés épuratoires remarquables. Elles sont particulièrement efficaces en matière de dénitrification avec des taux d'abattement supérieurs à 50%. Elles sont également capables de fixer les matières en suspensions, les engrais et produits phytosanitaires et peuvent éliminer le phosphore parfois jusqu'à 90%.

Fonctions hydrauliques :

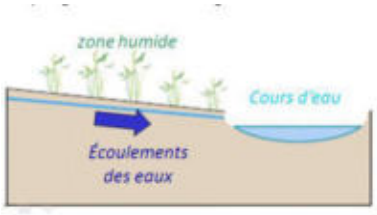

Les zones humides ont un rôle majeur dans le stockage des eaux. Elles contribuent en effet à l'écrêtement des pointes de crue et ont également un rôle d'éponge.

Elles peuvent ainsi retarder l'apparition et réduire l'intensité des débits d'étiage en restituant de manière progressive les eaux stockées en période de hautes eaux.

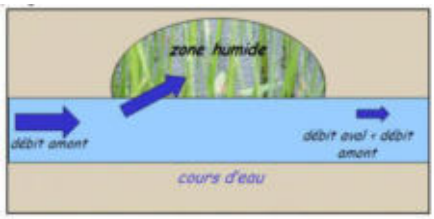

Source des figures : IIBSN

Fonctions socio-économiques :

Les zones humides sont avant tout des milieux utilisés par la profession agricole, pour la culture et le pâturage ; et sylvicole, notamment pour la populiculture.

Ce sont des milieux très généreux, qui peuvent être exploités pour la production de roseaux de laîche ou de joncs (paillage des chaises, couvertures de chaume…) ; de bois (peupliers) ; de ressources alimentaires (poissons, crustacés, chasse…) ; de fourrage, etc. Les zones humides peuvent également être valorisées pour le développement du tourisme (randonnés, naturalisme, etc.).

On observe par ailleurs une différence dans les usages entre l'amont et l'aval d'un bassin versant.

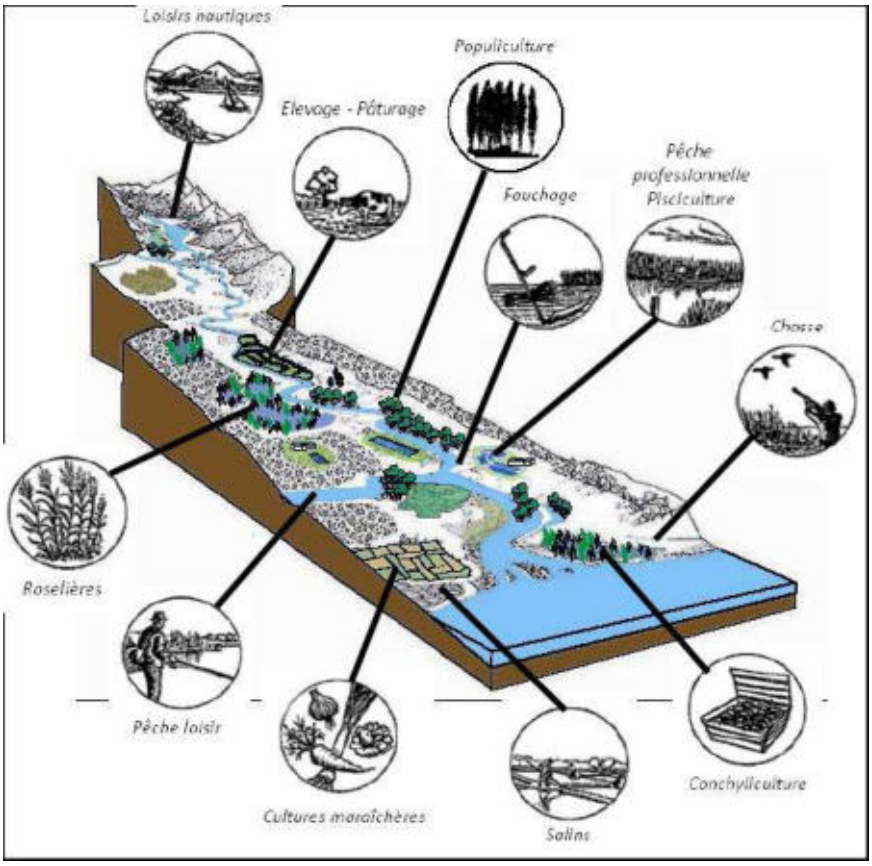

<u>Fonctions socio-économiques des zones humides</u>

3. DEMARCHE ET OBJECTIFS DE L'INVENTAIRE

3.1. DEMARCHE D'INVENTAIRE

L'inventaire des zones humides de la commune de Chantecorps s'intègre dans une mutualisation de 47 communes du Pays de Gâtine, dont le territoire concerne cinq SAGE. Il a été décidé de respecter les modalités d'inventaire des zones humides de chacun des SAGE sur leur territoire respectif. Le SAGE Clain, n'ayant pas encore validée sa méthodologie, la présente étude prend en compte la méthodologie du **SAGE Thouet**, validée par la Commission Locale de l'Eau du 16 janvier 2014.

Pour une démarche et une méthodologie unique du bassin versant avec un socle minimum obligatoire, les modalités d'inventaire des zones humides sont définies sur l'ensemble du périmètre des SAGE.



La démarche, telle que définie par la CLE, s'articule sur deux axes :

- Concertation avec le groupe d'acteurs locaux afin de partager les connaissances et permettre une prise de conscience des enjeux liés aux zones humides.
- Expertise d'identification des zones humides pour leur inventaire à proprement dit.

3.2. OBJECTIFS

La présente étude répond à deux objectifs principaux. Elle vise, dans un premier temps, à répondre aux enjeux des SAGE qui doivent assurer l'inventaire, la préservation et la reconquête des zones humides. Dans un second temps, elle vise à acquérir une bonne connaissance du territoire communal (zones humides, réseau hydrographique, plans d'eau et mares…) pour l'élaboration des documents d'urbanisme.

Une fois l'inventaire terminé et validé par le Conseil municipal, les résultats seront transmis au SAGE afin de compiler les données des différents inventaires communaux à l'échelle du bassin versant. L'analyse de ces résultats par la Commission Locale de l'Eau pourra donner naissance à diverses règles de gestion des zones humides, contribuant ainsi à l'atteinte des objectifs du SAGE et du SDAGE.

Le recensement des zones humides permettra l'identification de milieux d'intérêt primordial tels que les Zones Humides d'Intérêt Environnemental Particulier (ZHIEP) et les Zones Stratégiques pour la Gestion de l'Eau (ZSGE). La délimitation de ces zones est un outil efficace pour atteindre l'objectif de bon état des eaux requis par la DCE (Directive Cadre sur l'Eau).

De plus, l'inventaire sera intégré totalement ou partiellement dans les documents d'urbanisme (Plan Local d'Urbanisme, Carte communale, etc.) et pour les projets d'installations, ouvrages, travaux et activités (IOTA), afin de permettre une meilleure gestion communale du territoire.

Il est cependant à préciser que toute opération visant à aménager une zone humide est soumise à la nomenclature Eau (art. R. 214-1 du Code de l'environnement). L'inventaire proposé ici permet certes une meilleure connaissance de ces espaces mais n'est cependant pas exhaustif du point de vue de cette nomenclature. Tout pétitionnaire devra donc, dans le cadre d'une demande d'autorisation ou d'une déclaration au titre de la loi sur l'eau, apporter des éléments d'expertise technique sur le caractère humide de son site d'implantation, et ce, indépendamment de l'existence du présent inventaire de zones humides, mais tout en le prenant en compte.

4. CONCERTATION DES ACTEURS

4.1. ACTEURS LOCAUX

La démarche de concertation, validée par la CLE (Commission Locale de l'Eau), s'appuie sur la constitution d'un groupe d'acteurs locaux. La composition de ce dernier se veut la plus représentative possible des différents protagonistes du territoire.Ce dernier se compose alors :

- du Maire de la commune ;
- d'élus ;
- d'exploitants agricoles ;
- d'autres représentants du monde associatif : fédération de chasse, association de pêche…

Membres du groupe d'acteurs	
Maire / référent	M. PELEGRIN Michel
Conseillers municipaux	Mme LATTUADA Evelyne
	Mme THOMAS Emmanuelle
Conseillers municipaux / exploitants agricoles	M. IMBERT Jacky
	M. VEILLON Erick
Exploitants agricole	M. FILLON Philippe
	M. TEXIER Pascal
	M. BOUCHET Dany
	M. MARTIN Francis
	M. JAMET Thierry
SAGE Clain	Mme ETIENNE Hélène
Comité départemental de la randonnée pédestre	
ONEMA	

La composition du groupe de travail est établie par le Conseil Municipal (cf. Annexe 1).

Ce groupe apporte au prestataire de l'inventaire, le bureau d'études NCA Environnement, ses connaissances locales de terrain et l'historique des activités sur la commune. Il s'exprime lors des réunions afin de pré-délimiter et caractériser les zones humides. Il aide aussi à mieux comprendre le fonctionnement des zones humides (inondations, fréquence, surface, saisonnalité, entrées / sorties d'eau) et la gestion actuelle des parcelles.

Il donne également son avis sur le déroulement de l'inventaire, et apporte au prestataire sa connaissance et sa vision du territoire, en particulier sur la dynamique de l'eau (drainage, source, écoulement, remontée de nappes, inondation,…).

4.2. REUNIONS

L'atout majeur du groupe d'acteurs locaux est donc le partage de connaissances. Plusieurs réunions sont organisées afin d'optimiser au mieux la concertation et le suivi de l'étude par la commune.

Un ou plusieurs représentants du SAGE sont présents lors des réunions, tout comme l'équipe du prestataire chargé de l'étude (NCA Environnement). S'ajoute donc au groupe d'acteurs locaux les intervenants suivants (présents à une réunionau moins) :

Intervenants extérieurs lors des réunions	
NCA Environnement	Mme TONDEUX Laetitia – Chargée d'études Naturaliste Mme RISTOR Marie–Chargée d'études Pédologue Mme BOSSELET Elodie – Chargée d'études Naturaliste
Pays de Gâtine	M. BRANSIECQ Maxence
Représentante du SAGE Clain	Mme ETIENNE Hélène

- Première réunion du groupe d'acteurs : présentation de la démarche de l'inventaire

Le groupe d'acteurs locaux s'est réuni une première fois le **12 septembre**à la mairiede Chantecorps, avec les représentants du bureau d'études NCA Environnement, missionné par le Pays de Gâtine pour réaliser l'inventaire et animer les réunions.

Le but de cette première réunion est d'informer les acteurs sur le déroulement de l'étude, ses objectifs et le cadre dans lequel elle s'inscrit. Cette rencontre permet également d'expliciter la notion de zones humides et la méthodologie d'inventaire.

Dans un second temps, les différents outils de pré-localisation des zones humides ont été présentés aux membres du groupe d'acteurs par le biais de l'atlas de pré-localisation. Un travail sur carte a été demandé aux acteurs locaux. Il a permis de vérifier la validité de la pré-délimitation, et de récolter différentes informations sur la dynamique de l'eau (drainage, source, remontée de nappe, inondation, ruissellement…).

De plus, un certain nombre de contacts a été recueilli par les chargés d'études de NCA Environnement, afin de pouvoir prévenir les personnes de leur passage sur le terrain.

Enfin, la dernière partie de la réunion de lancement consiste à présenter directement sur le terrain, les méthodes de caractérisation des zones humides, et notamment le critère « végétation » et le critère « pédologie » au groupe d'acteurs locaux.

- Réunion d'information à l'intention des agriculteurs et des propriétaires

Le groupe d'acteurs étant un groupe de travail, le nombre de personnes est restreint à une dizaine d'individus. Une réunion d'information pour l'ensemble des exploitants et des propriétaires s'est donc déroulée le **22 septembre**. Elle permetd'informer et de sensibiliser un plus grand nombre de

personnes sur la nécessité de réaliser un inventaire des zones humides au niveau communal et de répondre aux différentes interrogations.

- Réunion de restitution de l'Atlas provisoire des zones humides au groupe d'acteurs

A la suite des deux réunions présentées ci-avant, la campagne de terrain a été réalisée du **8 au27octobre.** L'atlas cartographique provisoire des zones humides a été déposé deux semaines en mairie, du **30 octobre** au **14 novembre**, afin que les données soit accessibles à toute la population.Au cours de cette **phase de levée de doutes**, un cahier est ouvert par M. le Maire, permettant aux personnes d'inscrire leurs remarques sur les résultats de l'inventaire et éventuellement de demander un retour sur le terrain. Au cours de cette mise à disposition, plusieurs remarques ont été déposées en mairie (cf. Annexe 4). Ensuite, une réunion de restitution des résultats provisoires de l'inventaire des zones humides a été programmée le **28 novembre**, au cours de laquelle les résultats de l'expertise et les remarques déposées, ont été présentés, analysés et discutés avec le groupe d'acteurs locaux.

Certaines remarques ont nécessité des retours sur le terrain. Ces retours ont eu lieu à la suite de cette réunion.

- Réunion de restitution de l'Atlas final de l'inventaire des zones humides au Conseil Municipal

Une fois les retours de terrain effectués et les corrections nécessaires apportées à la cartographie, la finalisation de l'étude a été entreprise en vue d'une restitution pour validation en Conseil Municipal, le **9 décembre 2014**.



Synthèse des étapes de l'inventaire des zones humides de la commune de Chantecorps

4.3. FINANCEURS

Pour réaliser son inventaire des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau, la commune de Chantecorpss'est associée à 46 autres communes du Pays de Gâtine.

L'inventaire est financé par l'Agence de l'eau Loire Bretagne, la commune, le département des Deux-Sèvres, la région Poitou-Charentes, le réseau LEADER et l'Union Européenne.

Le Pays de Gâtine, dans le cadre de la délégation de maitrise d'ouvrage, a sollicité les subventions auprès de ces différents partenaires.

CHAPITRE 2

CONTEXTE COMMUNAL

1. PRESENTATION GENERALE DE LA COMMUNE

1.1. CONTEXTE GEOGRAPHIQUE

La commune de Chantecorpss'étend sur 1910 ha dans le département des Deux-Sèvres, en région Poitou-Charentes (cf. carte ci-dessous).

Située à 10km au Nord-Est de St Maixent l'Ecole, Chantecorpsest entourée par les communes de Vautebis et Vausserouxau Nord,de Vasles et Coutières à l'Est,de Fomperron et Exireuil au Sud, de Clavé et Reffannes à l'Ouest.

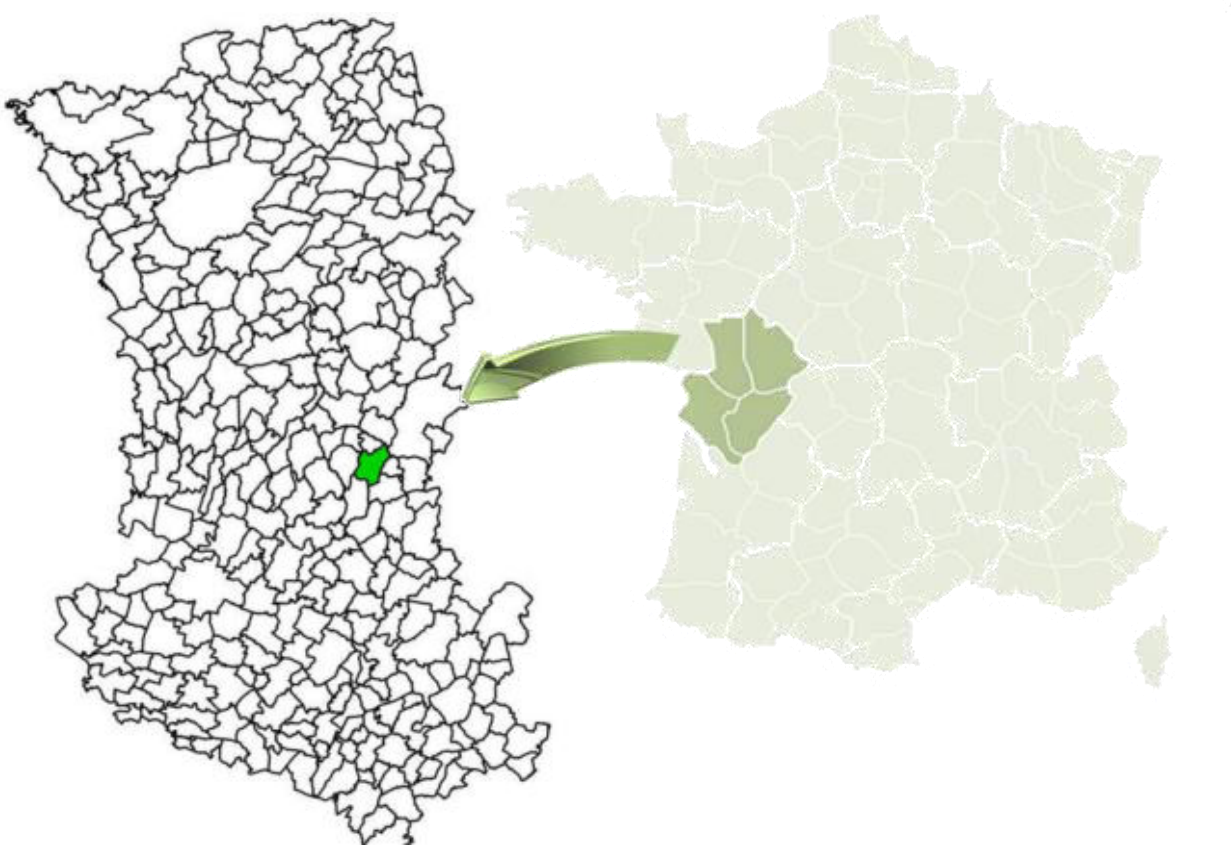

Localisation de la commune de Chantecorpsdans le département des Deux-Sèvres (Sources : GEOFLA®- IGN ; NCA environnement)

Chantecorps
- 79068 -

Inventaire (délimitation et caractérisation)
des zones humides, du réseau hydrographique
et des plans d'eau des communes
du Pays de Gâtine

Pays de Gâtine
Parthenay
www.gatine.org

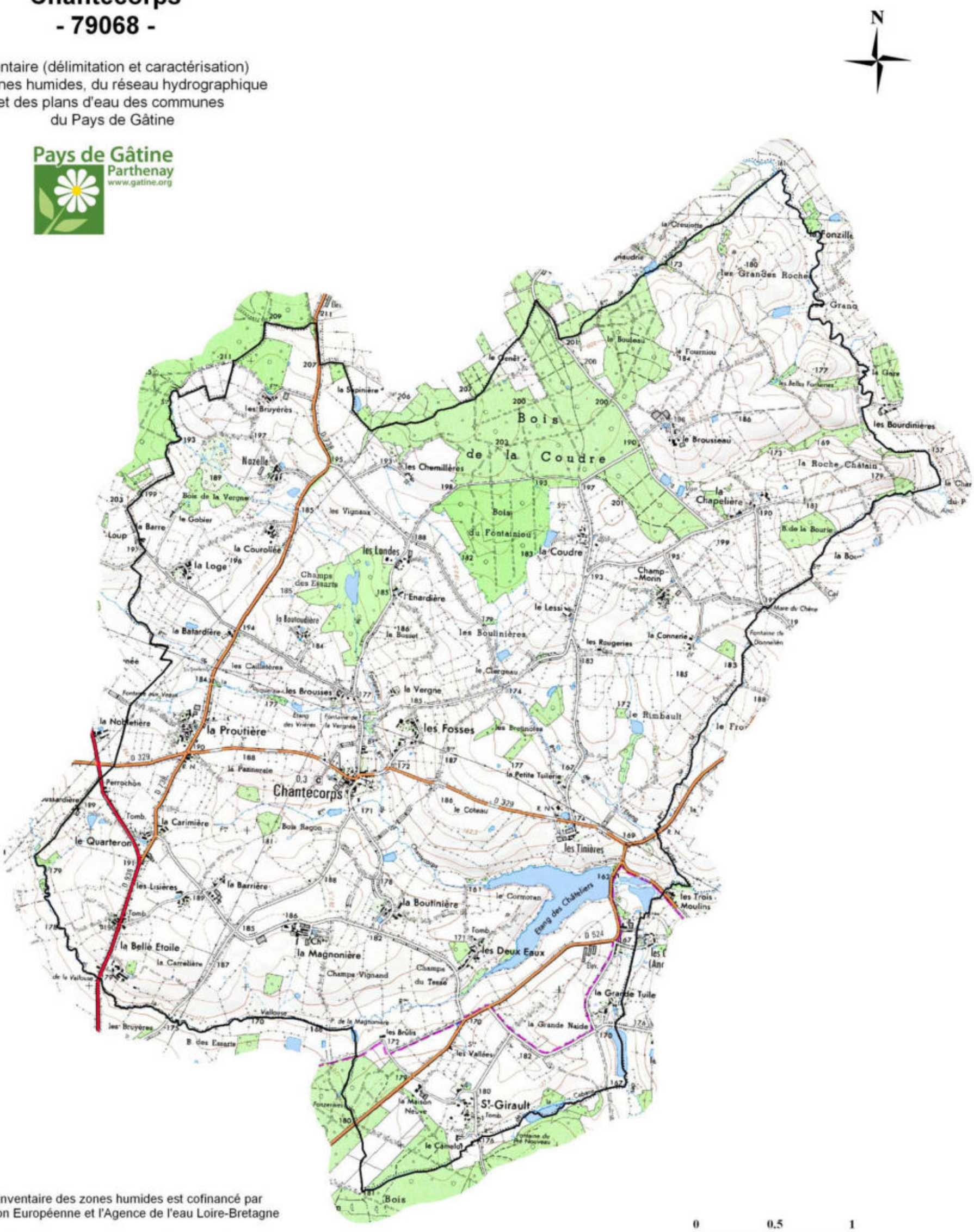

L'inventaire des zones humides est cofinancé par
l'Union Européenne et l'Agence de l'eau Loire-Bretagne

Inventaire de connaissance dans le cadre
du SAGE Clain

Ceci n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'eau
Inventaire non exhaustif

Sources : IGN Scan 25© - Pays de Gâtine
Réalisation : NCA Environnement - Juillet 2014

NCA Environnement
11, allée Jean Monnet
86170 Neuville-de-Poitou
05 49 00 43 20

Carte IGN de la commune de Chantecorps(sources: IGN Scan 25®, Pays de Gâtine)

1.2. CONTEXTE AGRICOLE

Les paysages de la commune sont principalement formés de bocages.

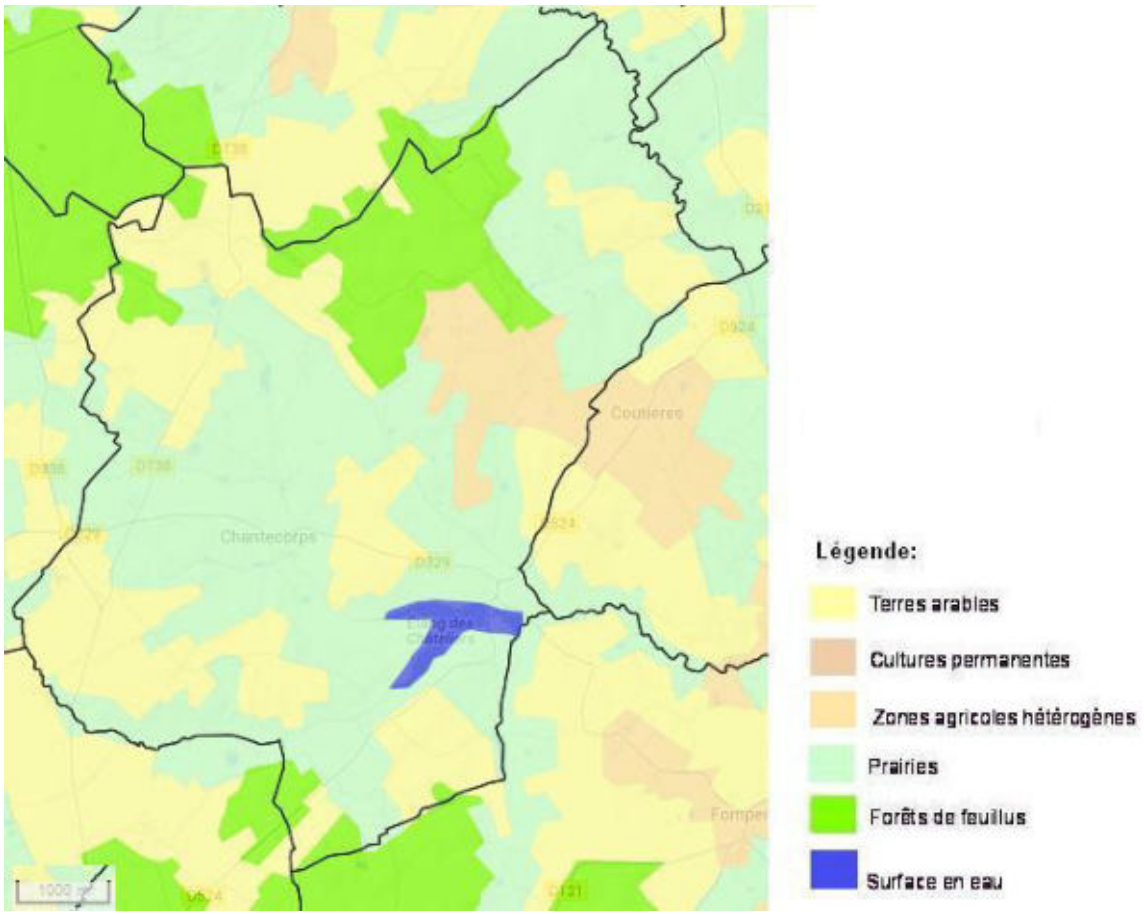

Occupation des sols de la communede Chantecorps(source: BD CORINE Land Cover 2006)

La commune de Chantecorpsest localiséeen Gâtine. Le territoire compte 87% de terres agricoles, 12% de forêts et milieux semi-naturels et 1% de surfaces en eau. (*Source : IFEN Corine Land Cover 2006*).

2. PRESENTATION DU CONTEXTE PHYSIQUE

2.1. CONTEXTE GEOLOGIQUE ET PEDOLOGIQUE

La géologie communale est assez hétérogèneavec diverses formations. En simplifiant, la commune de Chantecorpsprésente deux faciès distincts :

- Chantecorpsest dominé majoritairement par des allotérites,
- Les vallées de la commune sont forméespar des alluvions, colluvions, granites et calcaires.

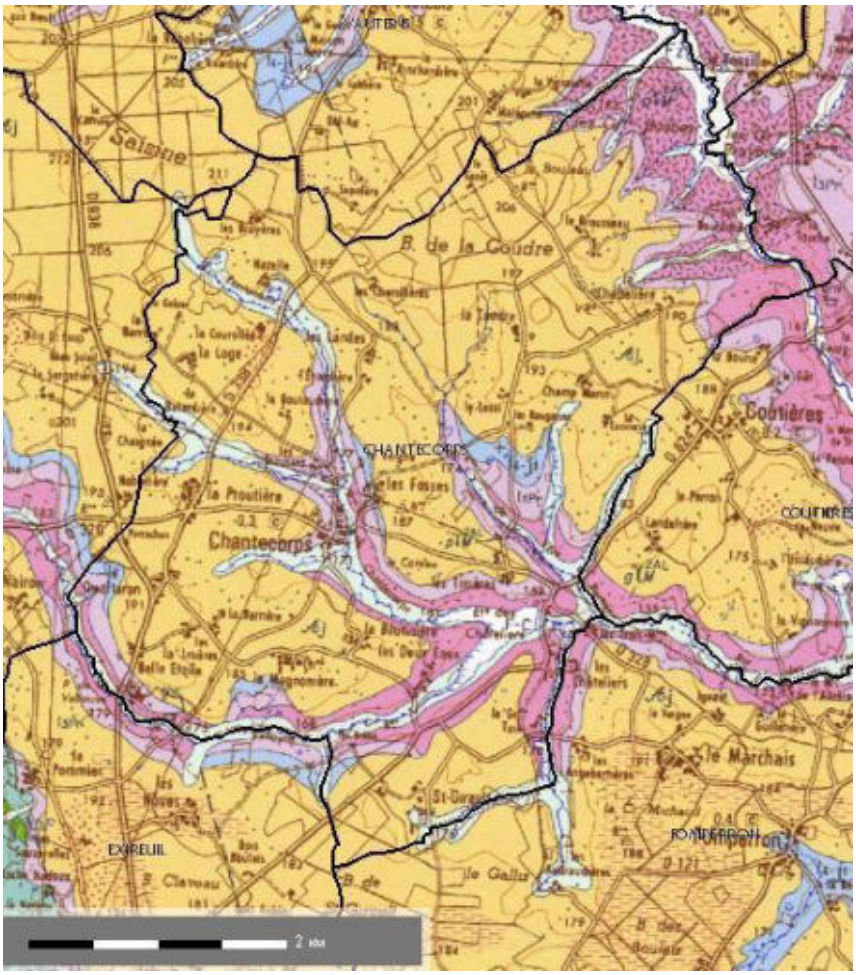

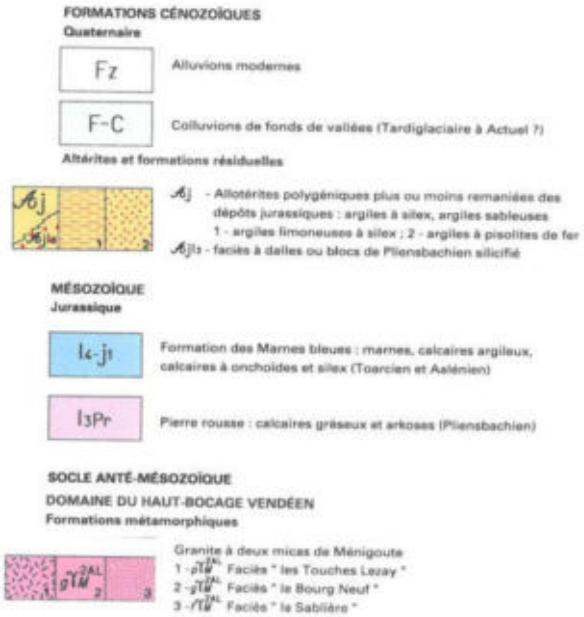

Carte géologique de la commune de Chantecorps(source : BRGM)

D'après cette carte, le contexte géologique de la commune estfavorable au maintien de milieux humides. En effet, les zonesconstituées d'allotéritesoffrent des conditions propices à l'expression de zones humides.

La carte pédologique faitressortir quatretypes de pédopaysages :

- Des sols argileuxs'étendent sur lamajorité de Chantecorps,
- Les sols limoneuxsont présents au Nord-Ouest de la commune,
- Les sols sur granite rose se situent au centre et au Nord,
- Des bornais au Sud de Chantecorps.

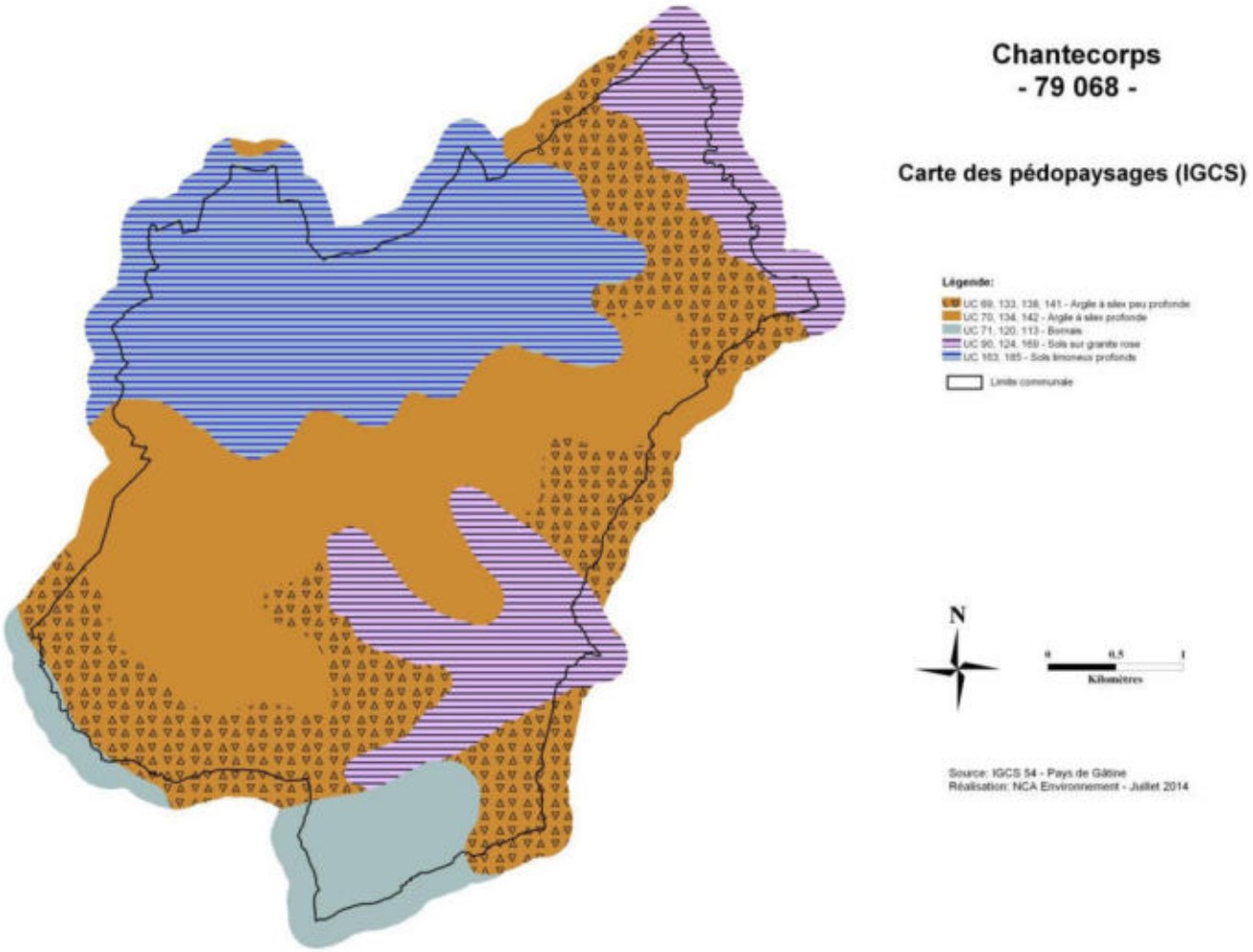

Carte des pédopaysages de la commune (Sources : Pays de Gâtine, NCA Environnement)

La carte des pédopaysages recoupe la carte géologie et présente une homogénéité de sols sur la commune. Les sols argileux et bornais sonthydromorphes, la probabilité d'y avoir des zones humides est forte. Le parallèle avec les résultats de l'inventaire de terrain sera intéressant à observer.

2.2. CONTEXTEHYDROGEOLOGIQUE

La ressource en eau souterraine de la commune de Chantecorpsest définie par trois aquifères principaux :

- L'aquifère de Vendée Sud / Aalénienreprésente 77% de la ressource en eau,
- L'aquifère du Massif granitique de Viennay : 14%,
- L'aquifère de Vendée Sud / Bajocien et Bathonien : 9%.

En ce qui concerne le contexte hydrogéologique, le point le plus intéressant est le phénomène de **remontée de nappe** pouvant influencer le caractère humide d'un sol et aller jusqu'à provoquer des inondations lors d'épisodes pluvieux exceptionnels.

Les nappes libres – aucune couche imperméable ne les séparant du sol – sont alimentées par la pluie dont une partie s'infiltre dans le sol. C'est bien entendu durant la période hivernale que cette recharge des nappes est la plus importante. Lorsqu'une zone est classée en nappe sub-affleurante, la nappe se situe en moyenne à un niveau proche de la surface du sol (inférieur à 3 m). Il n'est pas inhabituel pour le niveau supérieur de la nappe d'atteindre la surface du sol. Le contexte est alors très favorable à l'observation de zones humides. Lors d'épisodes pluvieux exceptionnels, des inondations par remontée de nappe peuvent se produire.

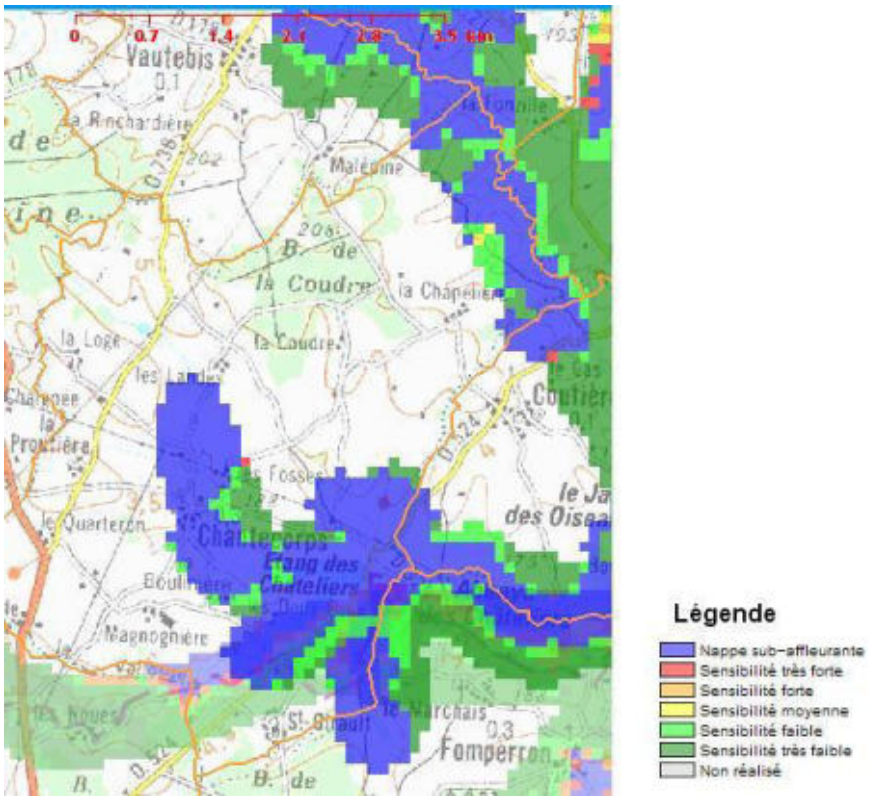

Remontées de nappe sur la commune de Chantecorps(source : BRGM)

Les nappes sub-affleurantes sont principalement localisées au niveau du réseau hydrographique et notamment le long de la rivière des Trois Moulins, du ruisseau de Chantecorps et de la Vonne.

CHAPITRE 3

METHODOLOGIE

1. PRE-LOCALISATION

1.1. ZONES HUMIDES POTENTIELLES

L'inventaire débute par une phase de pré-localisation des zones humides. Celle-ci permet de définir et de délimiter les zones humides potentielles. Elle résulte de la compilation de documents préétablis et d'une concertation avec les acteurs locaux, et consiste donc à identifier lessecteurs du territoiresusceptibles de présenter des zones humides et ce, afin d'optimiser les phases suivantes (phase de terrain, etc...).

La pré-localisation résulte de la compilation de divers documents. Les principales sources d'information dont nous disposons sont les suivantes :

- Pré-localisation de l'AgroCampus de Rennes,
- Pré-localisation du SAGE Clain,
- Pré-localisation de la DREAL,
- Réseau hydrographique,
- Carte géologique,
- Carte pédologique,
- Aléa des remontées de nappes,
- Topographie,
- Photo-aériennes (ortho photoplans) et Scan 25 IGN®.

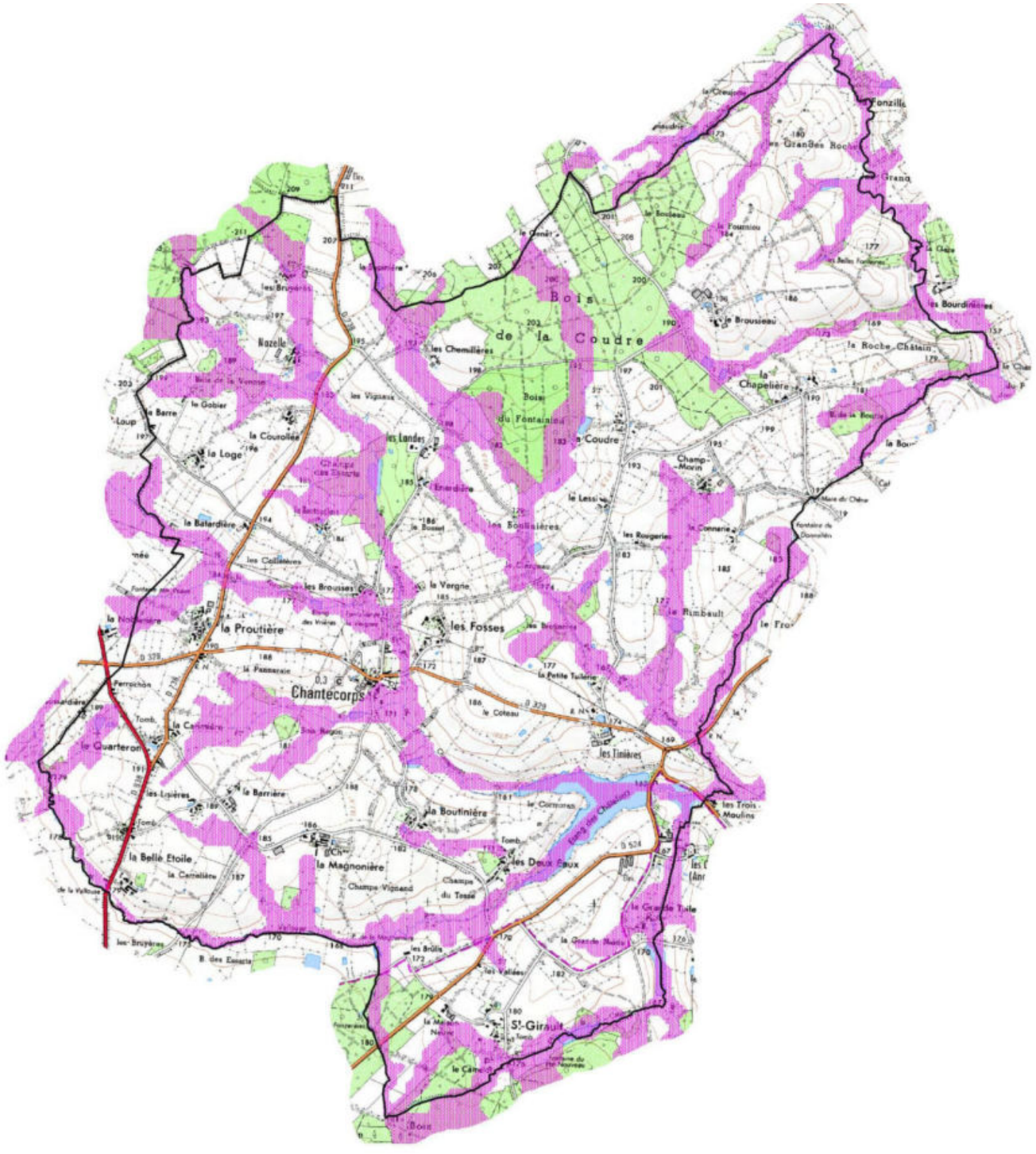

Chantecorps
- 79068 -

Inventaire (délimitation et caractérisation)
des zones humides, du réseau hydrographique
et des plans d'eau des communes
du Pays de Gâtine

Pays de Gâtine
Parthenay
www.gatine.org

Carte de prélocalisation des zones humides

Légende:

Zones humides potentielles

Limite communale

Sources : IGN Scan 25®, Eau Mega
Pays de Gâtine

Réalisation : NCA Environnement - Juin 2014

N

0 0,5 1
Kilomètres

NCA
11, allée Jean Monnet
86 170 Neuville de Poitou
05 49 00 43 20

Pré-localisation des zones humides(sources : AgroCampus, Pays de Gâtine)

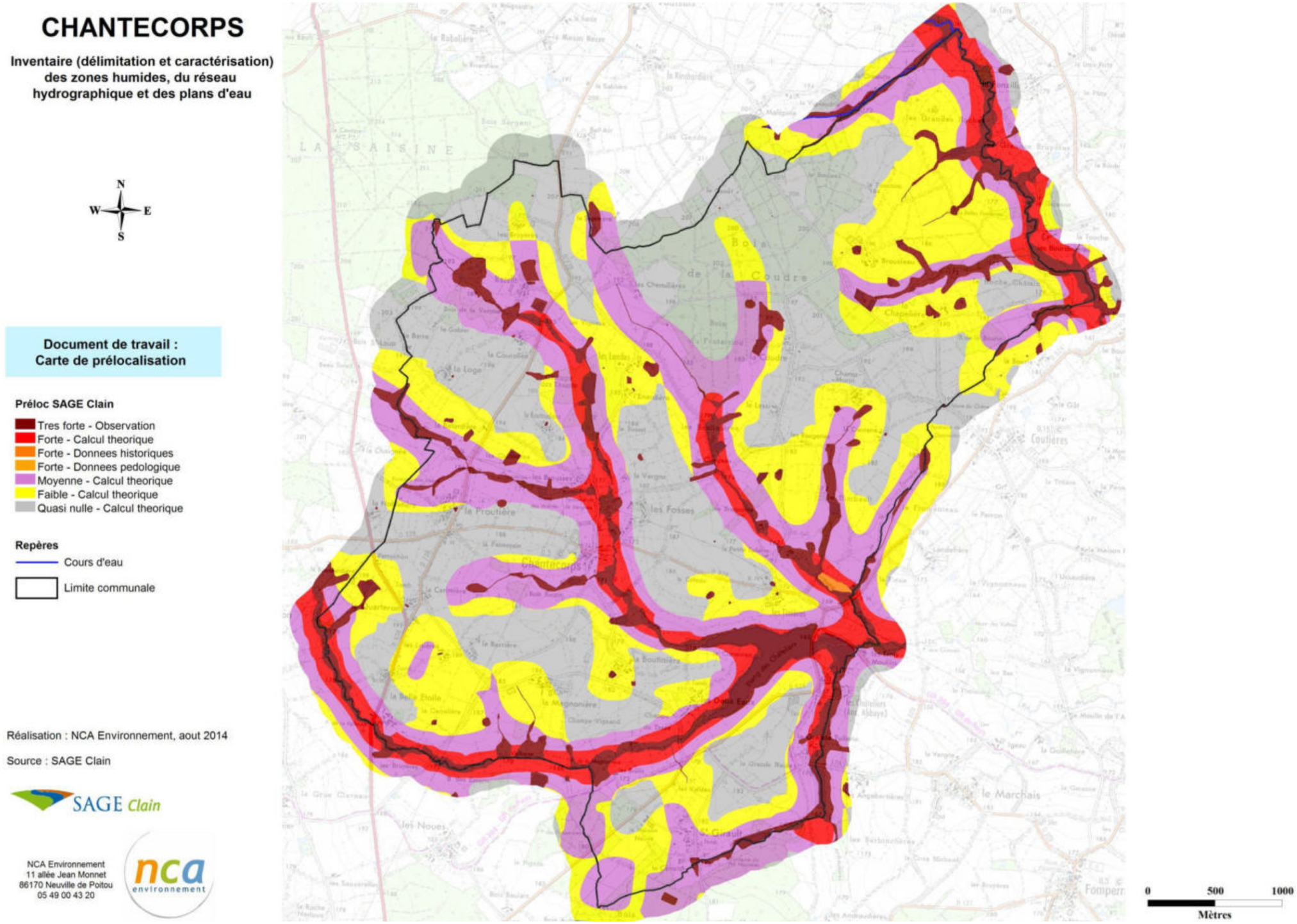

Pré-localisation des zones humides (source : SAGE Clain)

1.2. ZONES POTENTIELLEMENT URBANISABLES

L'inventaire des zones humides ayant pour fonction d'intégrer les documents d'urbanisme communaux, une attention particulière a été portée sur les zones potentiellement urbanisables, à court ou long terme. Sur ces secteurs, une prospection plus fine (augmentation du nombre de sondages…) a été réalisée.

L'ensemble des secteurs ouverts à l'urbanisation a été pris en compte :

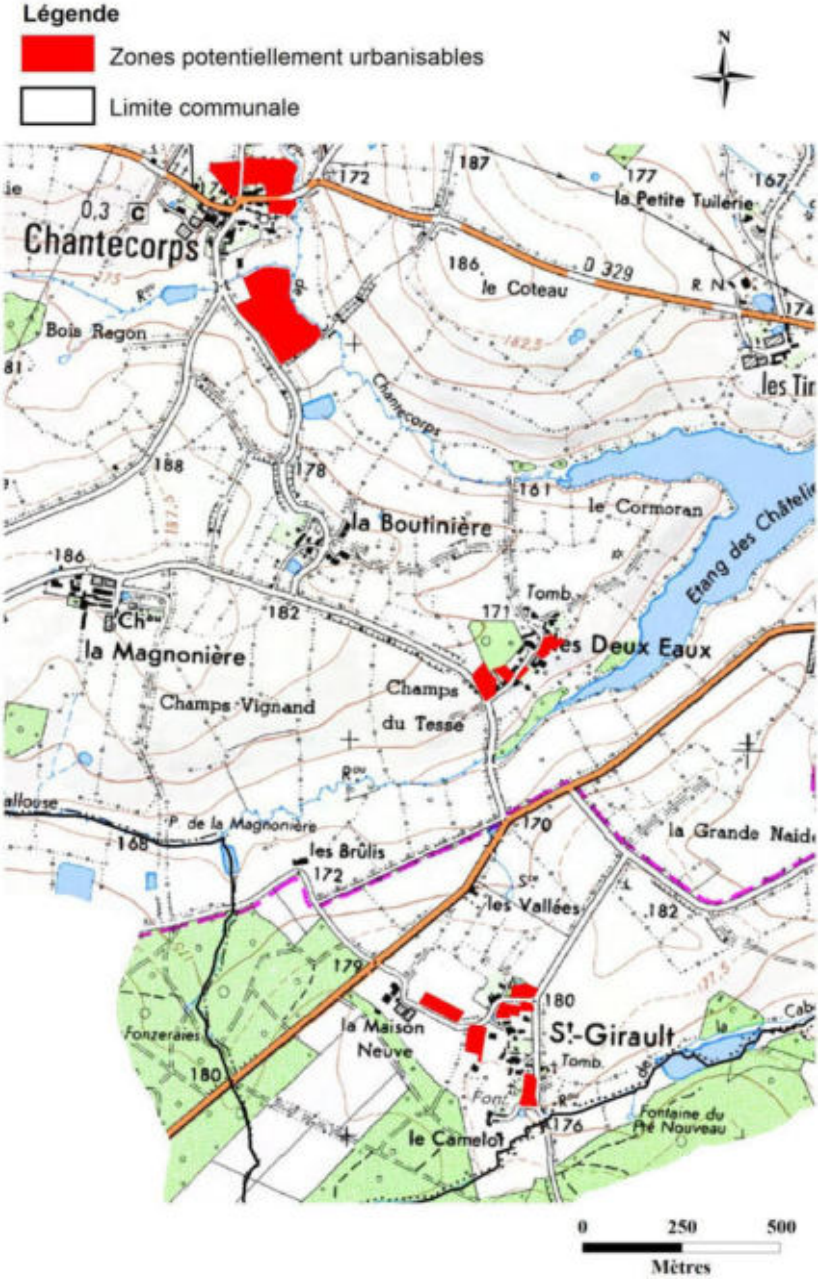

Zones potentiellement urbanisables (données fournies par la mairie de Chantecorps)

2. INVENTAIRE DE TERRAIN

Cette phase a pour objectif l'identification, la délimitation et la caractérisation, de manière exhaustive, des zones humides du territoire communal.

La méthode à suivre pour identifier une zone humide prend en compte les éléments présents dans l'arrêté interministériel du 24 juin 2008 modifié le 1er octobre 2009 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L.214-7-1 et R.2111-108 du Code de l'environnement.

La délimitation des zones humides est réalisée sur la base des observations de terrain liées à des limites naturelles. Elle s'appuie notamment sur :

- la limite de présence d'habitats humides ;
- l'engorgement des sols ;
- l'hydromorphie des sols ;
- la géomorphologie du site (ex : rupture de pente) et la topographie ;
- ou encore un aménagement humain (ex : route, talus, …).

Les laisses de crues (limites de zones inondables) sont aussi des indices de terrain à prendre en compte pour détecter la limite maximum d'une zone humide. Les deux critères principaux restent cependant **pédologiques et floristiques**.

La méthode d'identification des zones humides comme présentée dans les modalités d'inventaire des zones humides du SAGE Sèvre Niortaise - Marais Poitevin respecte le logigramme suivant :

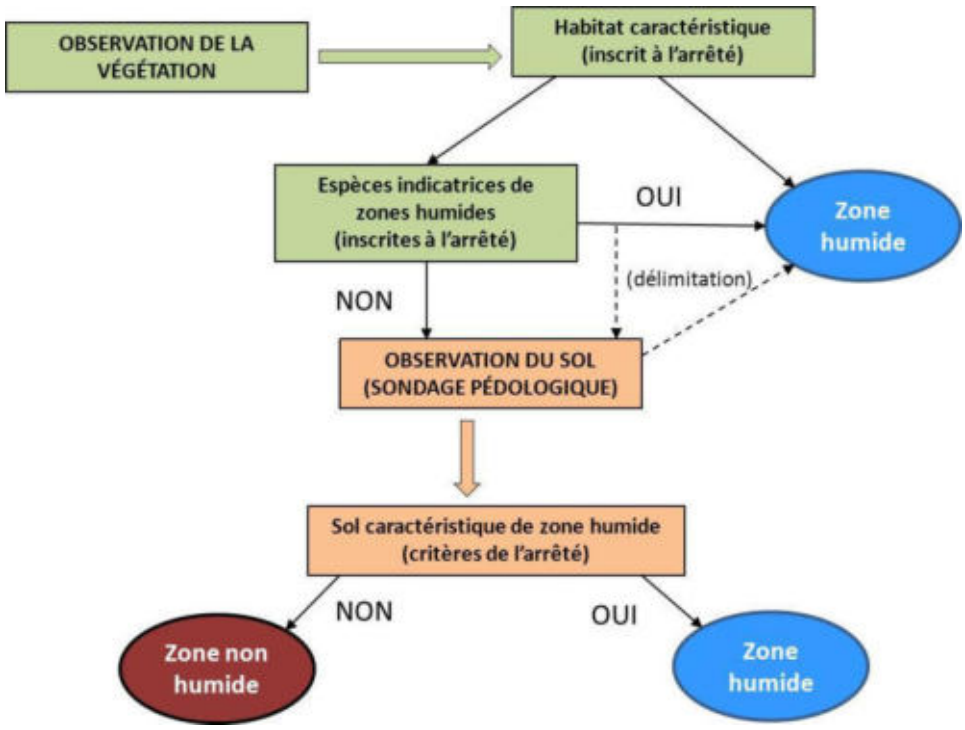

Logigramme de la méthode d'identification des zones humides (source : NCA environnement)

2.1. CRITERES D'IDENTIFICATION

2.1.1. Pédologie

Pour un inventaire de zones humides, l'examen des sols porte prioritairement sur la présence de traits d'hydromorphie. Le nombre, la répartition et la localisation précise des points de sondages dépendent de la taille et de l'hétérogénéité du site.Les sondages sont effectués à la tarière à main, et permettent de vérifier les limites des zones humides de manière plus précise que le critère botanique.

L'arrêté du 24 juin 2008modifié,expose les critères pédologiques déterminant une zone humide. Conformément à l'arrêté, les sondages pédologiques visent la présence :

- D'**histosols** (sols tourbeux), car ils connaissent un engorgement permanent en eau qui provoque l'accumulation de matières organiques peu ou pas décomposées. Ces sols correspondent aux classes d'hydromorphie H du GEPPA (Groupe d'Etude des Problèmes de Pédologie Appliquée) ;
- De **réductisols**, car ils connaissent un engorgement permanent en eau à faible profondeur se marquant par des traits réductiques débutant à moins de 50 centimètres de profondeur de sol. L'horizon caractéristique de ces sols est l'horizon réductique G. Ils correspondent aux classes VI c et VI d du GEPPA ;
- De sols caractérisés par des **traits rédoxiques à moins de 25 cm** de profondeur se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur. L'horizon spécifique est l'horizon rédoxique g. Ces sols correspondent aux classe V a, b, c et d du GEPPA ;
- De sols présentant des **traits rédoxiques à moins de 50 cm** de profondeur, se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur, associés à des **traits réductiques entre 80 et 120 cm** de profondeur. Ces sols correspondent à la classe IV d du GEPPA.





Traits d'hydromorphie (horizon rédoxique) et sondage pédologique en terre cultivée

(Sources : NCA environnement)

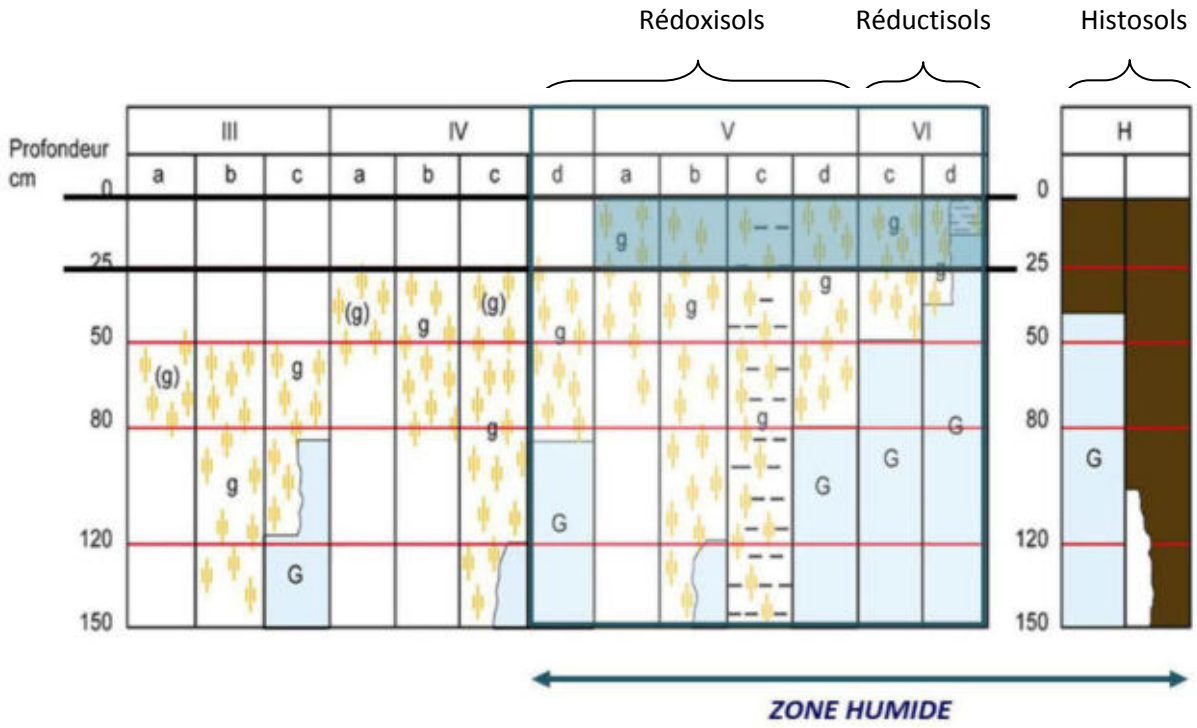

Schématisation des sols indicateurs de zones humides (Source : GEPPA, modifié NCA environnement)

2.1.2. Habitats naturels et végétation

Sur le terrain, les **critères liés à la végétation** sont les critères les plus simples pour délimiter une zone humide. La végétation de zone humide est caractérisée par :

- des communautés d'espèces végétales**,** dénommées **« habitats »,** caractéristiques des zones humides, identifiées selon la méthode et la liste correspondante à l'annexe 2.2 de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié. Une attention particulière est donnée à la délimitation des habitats d'intérêt communautaire et d'intérêt communautaire prioritaires. Environ 600 habitats sont répertoriés dansl'arrêté du 24 juin 2008 modifié, mais tous ne concernent pas l'aire biogéographique atlantique.

Exemples d'habitats (Sources : NCA environnement) :


Cariçaie


Mégaphorbiaie


Prairie calcaire à Molinie


Prairie humide eutrophe


Roselière


Tourbière alcaline

- des espèces indicatrices de zones humides**,** identifiées selon la méthode et la liste des espèces figurant à l'annexe 2.1 de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié.

Exemples d'espèces hygrophiles (Sources : NCA environnement) :


Renoncule rampante
Ranunculus repens


Fritillaire pintade
Fritillaria meleagris subsp. meleagris


Menthe aquatique
Mentha aquatica


Cardamine des prés
Cardamine pratensis


Lychnis fleur-de-coucou
Lychnis flos-cuculis


Orchis à fleurs lâches
Anacamptis laxiflora

2.2. CAMPAGNE DE TERRAIN

L'inventaire a été réalisé sur l'ensemble du territoire communal en ciblant prioritairement les zones définies lors du pré-inventaire.

L'objectif de la campagne de terrain était de confirmer ou d'infirmer la présence des zones humides, de délimiter précisément ces dernières, et de réaliser une caractérisation technique complète de chacune d'entre elles (profondeur des traces d'hydromorphie, végétation observée…).

La campagne de terrain a été réalisée **du 8 au 27 octobre 2014**.

L'ensemble des secteurs ciblés par le pré-inventaire ont fait l'objet de sondages pédologiques. Certaines zones ponctuelles éventuellement humides ont également été sondées pour vérification. Sur les secteurs humides, de nombreux sondages sont réalisés afin de délimiter précisément les zones. La topographie, si elle est marquée, et la végétation, lorsqu'elle est présente, aident à positionner les points de sondages et à définir les limites des zones humides.

En lien avec la base de données GWERN[1], chaque zone humide fait l'objet d'une feuille d'identification de terrain comprenant les informations suivantes :

- Informations générales (date, toponyme, cours d'eau…)
- Typologie CORINE biotopes (primaire et secondaire)
- Critères de délimitation (espèces végétales, habitats, sols - hydromorphie, topographie…)
- Etat de conservation (dégradé, non dégradé)
- Régime de submersion (fréquence, étendue)
- Diagnostic du fonctionnement hydrologique (connexion au réseau hydrographique…)
- Atteintes (drainage, assèchement, comblement, remblais, mise en culture…)
- Activités et usages dans et autour de la zone
- Remarques générales

Une photographie de chaque zone humide et de chaque mare est également prise afin d'illustrer et de justifier les résultats.

[1] Développée par le Forum des Marais Atlantiques, la base de données GWERN permet d'avoir une même structuration des données relatives aux zones humides sur l'ensemble d'un territoire, de réaliser des atlas et des synthèses sur les données de caractérisation et d'automatiser la compilation d'inventaires réalisés.

3. CARTOGRAPHIE

L'ensemble du travail cartographique (Atlas des zones humides) est réalisé avec le logiciel de SIG (Système d'Information Géographique) MapInfoProfessionnal 8.5, en se basant sur les BD Ortho®, BD TOPO® et le scan 25® de l'IGN, ainsi que sur le BD parcellaire et le réseau hydrographique de l'IGN également.

L'inventaire cartographique des zones humides est établi au 1 /7000ème :

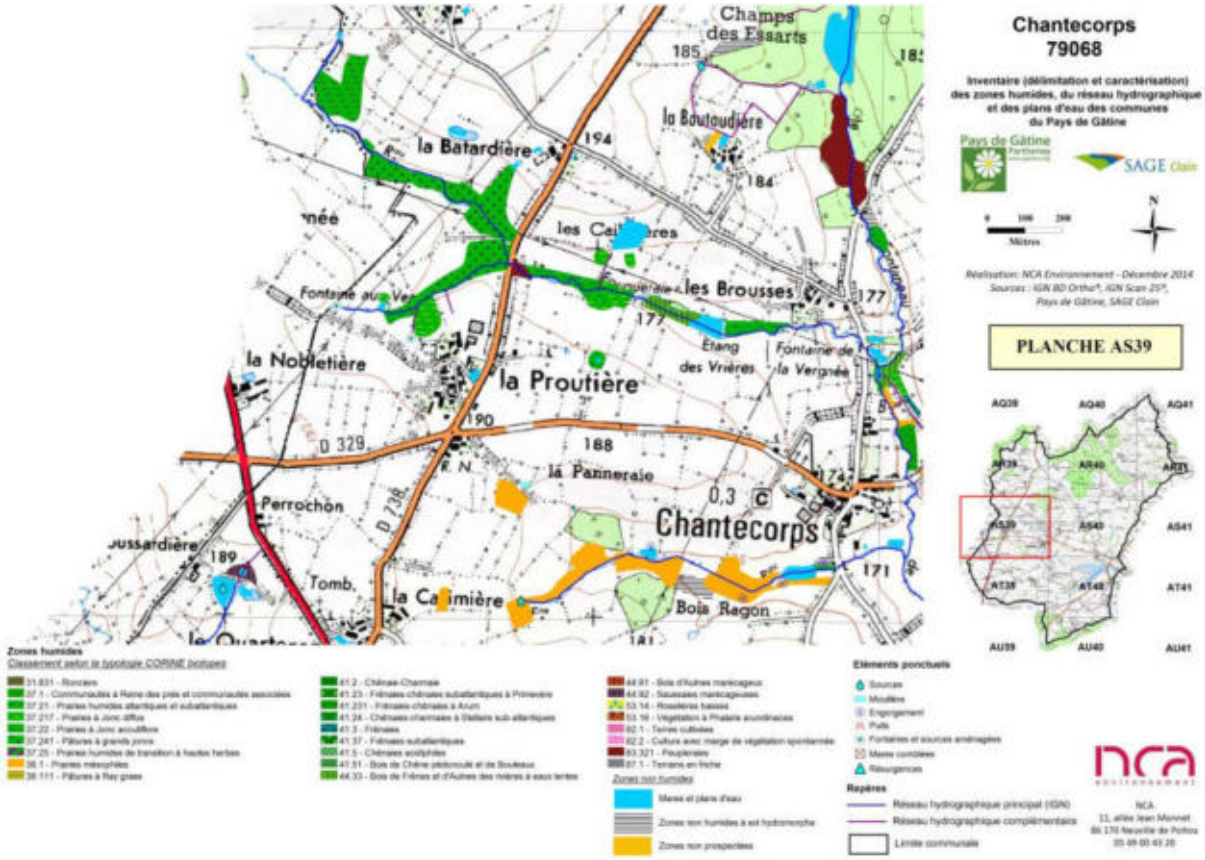

Extrait de l'atlas cartographique des zones humides de la commune de Chantecorps (Sources : IGN Scan25®, Pays de Gâtine,NCA environnement)

L'ensemble des données (couches SIG et observations de terrain) est enregistré dans le logiciel GWERN combinant la cartographie SIG des zones humides avec une base de données informatiques reprenant les éléments des fiches terrain.

Le logiciel GWERN permet une visualisation simultanée de la cartographie SIG et des données attributaires dans une forme codifiée et simplifiée, telle que l'illustre la figure suivante.

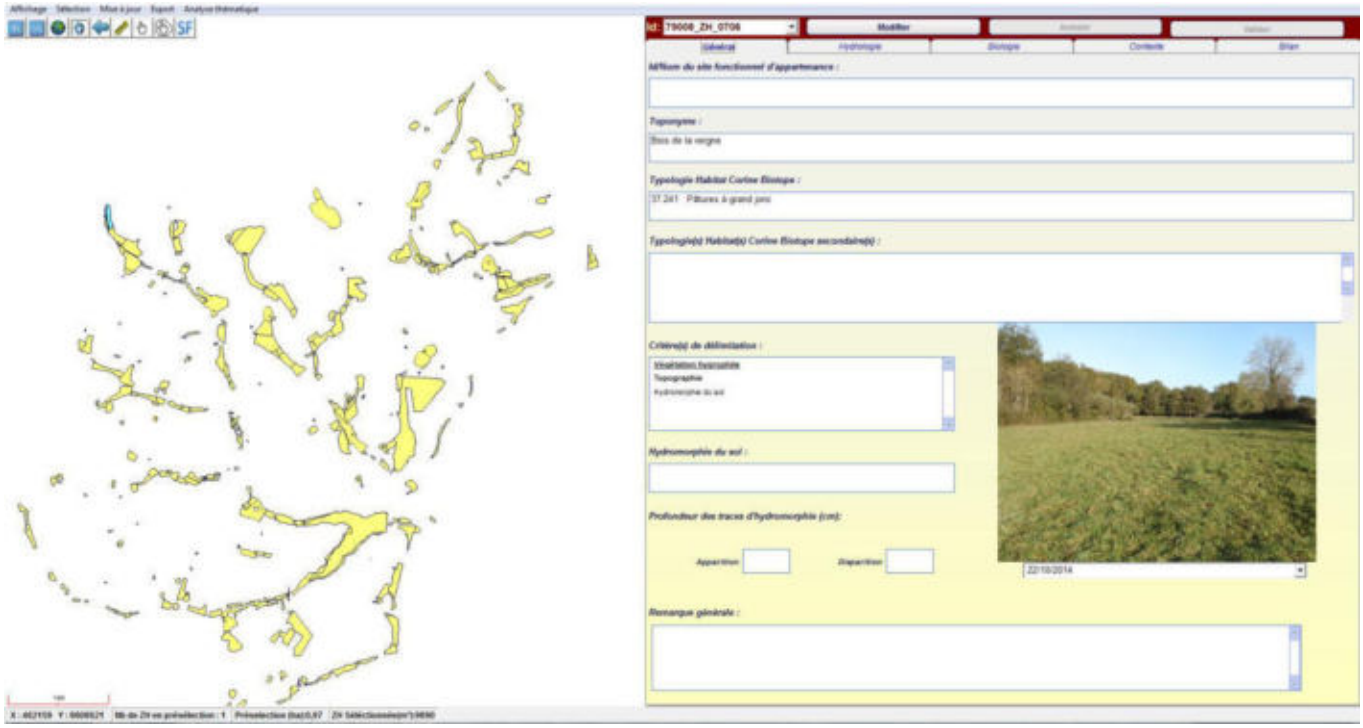

Sélection d'une entité humide sur le logiciel GWERN

CHAPITRE 4

RESULTATS DE L'INVENTAIRE

1. RESEAU HYDROGRAPHIQUE ET MILIEUX AQUATIQUES

1.1. RESEAU HYDROGRAPHIQUE

La commune de Chantecorpsest située sur le bassin versantdu Clain. Elle présente un réseau hydrographiquetrès dense, qui s'étend sur près de **35,86 km** de linéaire. Sur l'ensemble de ce linéaire, environ **21,9 km** de cours d'eau présentent un régime permanent, et environ **13,9 km** un régime temporaire.Il est composé principalement de la Vallouse, de la Vonne et du Fontaneau, ainsi que de plusieurs autres cours d'eau permanents ou temporaires (cf. carte ci-après).

Le réseau complémentaire issu des observations de terrain représente quant à lui environ **12,40 km** de linéaire. Il ajoute sur les secteurs ou le réseau principal ne s'étend pas, une potentialité supérieure de présence de milieux humides.



Réseau hydrographique principal (source: la Vonne, NCA Environnement)

Sur la commune, on observe globalement un maintien du caractère naturel des cours d'eau avec des méandres et une diversité d'écoulements (intermittent/permanent).

Néanmoins, certaines portions du réseau hydrographique principal ont subi des modifications relativement récentes, notamment au niveau du Rimbault.

Les vallées où circulent les cours d'eau sont les zones les plus favorables à l'établissement de zones humides. Le réseau secondaire rajoute une potentialité de présence de zones humides sur certains secteurs où le réseau principal est absent.

Toutefois, descours d'eau et fossés présentent un régime d'écoulement temporaire, une caractéristique pouvant être un facteur limitant, tout comme le creusement des cours d'eau et des fossés sur certains secteurs.

Chantecorps
- 79068 -

Inventaire (délimitation et caractérisation)
des zones humides, du réseau hydrographique
et des plans d'eau des communes
du Pays de Gâtine

Pays de Gâtine
Parthenay
www.gatine.org

Cartographie provisoire

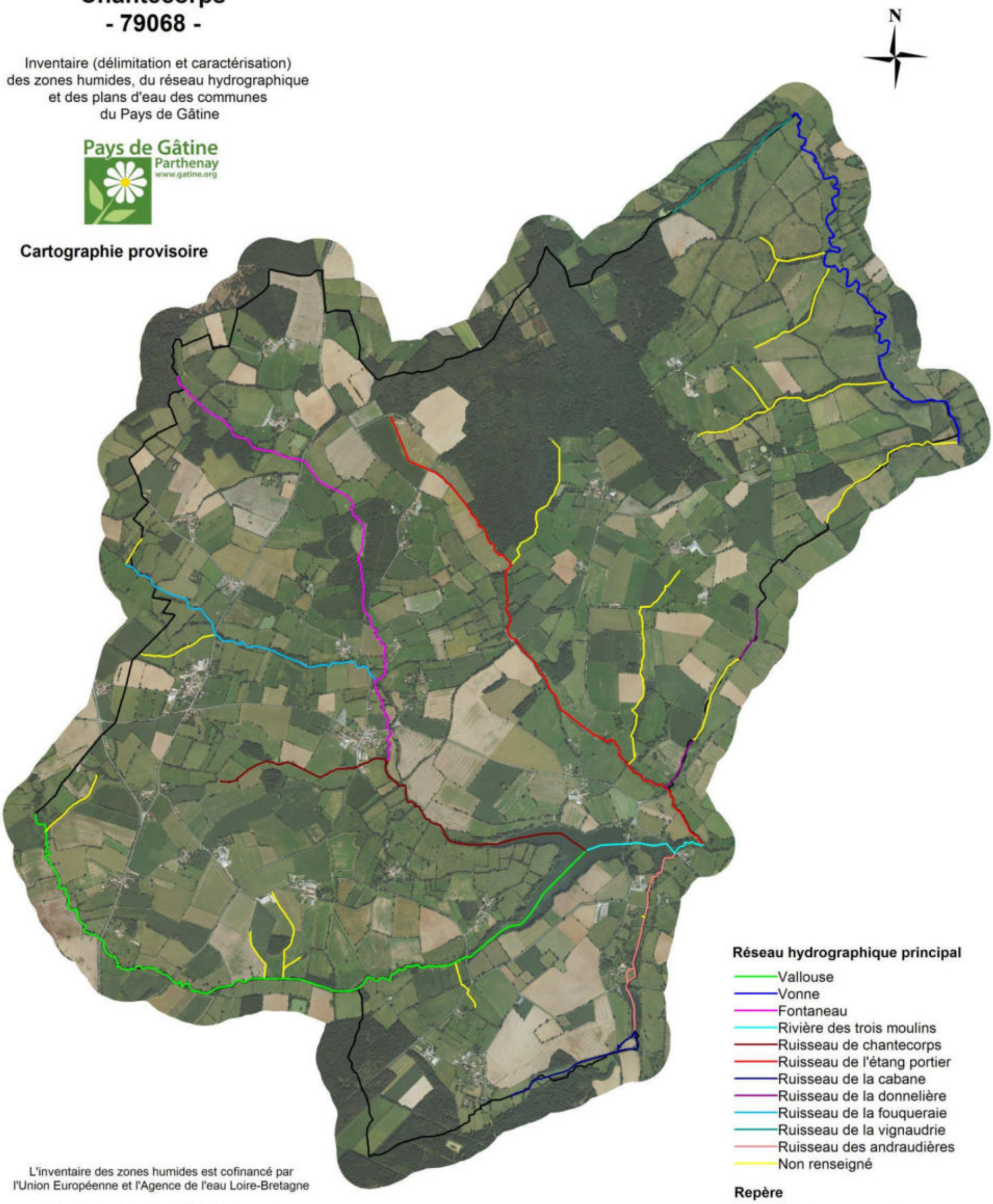

Réseau hydrographique principal

- Vallouse
- Vonne
- Fontaneau
- Rivière des trois moulins
- Ruisseau de chantecorps
- Ruisseau de l'étang portier
- Ruisseau de la cabane
- Ruisseau de la donnelière
- Ruisseau de la fouqueraie
- Ruisseau de la vignaudrie
- Ruisseau des andraudières
- Non renseigné

Repère

- Limite communale

L'inventaire des zones humides est cofinancé par
l'Union Européenne et l'Agence de l'eau Loire-Bretagne

Inventaire de connaissance dans le cadre
du SAGE Clain

Ceci n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'eau
Inventaire non exhaustif

l'Europe s'engage en Poitou-Charentes avec le FEDER

UNION EUROPÉENNE

0 500 1000
Mètres

Sources : IGN Scan 25© - Pays de Gâtine
Réalisation : NCA Environnement - Octobre 2014

nca environnement

NCA Environnement
11, allée Jean Monnet
86170 Neuville-de-Poitou
05 49 00 43 20

Cartographie du réseau hydrographique principal de la commune de Chantecorps
(Sources : IGN BD Ortho®,Pays de Gâtine)

Chantecorps
- 79068 -

Inventaire (délimitation et caractérisation)
des zones humides, du réseau hydrographique
et des plans d'eau des communes
du Pays de Gâtine

Pays de Gâtine
Parthenay
www.gatine.org



Légende

- Réseau hydrographique principal (IGN)
- Réseau hydrographique complémentaire (issu des observations de terrain)
- Limite communale

0 500 1000
Mètres

Sources : IGN Scan 25© - Pays de Gâtine
Réalisation : NCA Environnement - Décembre 2014

NCA Environnement
11, allée Jean Monnet
86170 Neuville-de-Poitou
05 49 00 43 20

L'inventaire des zones humides est cofinancé par
l'Union Européenne et l'Agence de l'eau Loire-Bretagne

Inventaire de connaissance dans le cadre
du SAGE Clain

Ceci n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'eau
Inventaire non exhaustif

Cartographie du réseau hydrographique principal, du réseau hydrographique complémentaire et des observations ponctuelles (Sources : IGN BD Ortho®,Pays de Gâtine, NCA Environnement)

1.2. MARES ET PLANS D'EAU

Les résultats d'inventaire comptabilisent**107plans d'eau et mares,**pour une surface totale de **32,87had'eau superficielle close** (ne rentrant pas dans l'appellation « zones humides »). On observe une diversité de ces milieux tant en termes de morphologie et de positionnement, qu'en termes d'usage et de structure de la végétation de ceinture. La surface varie de400 m² à 17,4 ha.

La majorité des points d'eau sont des mares de petites surfaces (entre 100 et 500 m²) destinées historiquement à l'abreuvement des animaux. Les plans d'eau sont majoritairement de petite taille également (entre 0,1 et 0,5 ha).Cinq plans d'eau dépassent l'hectare.

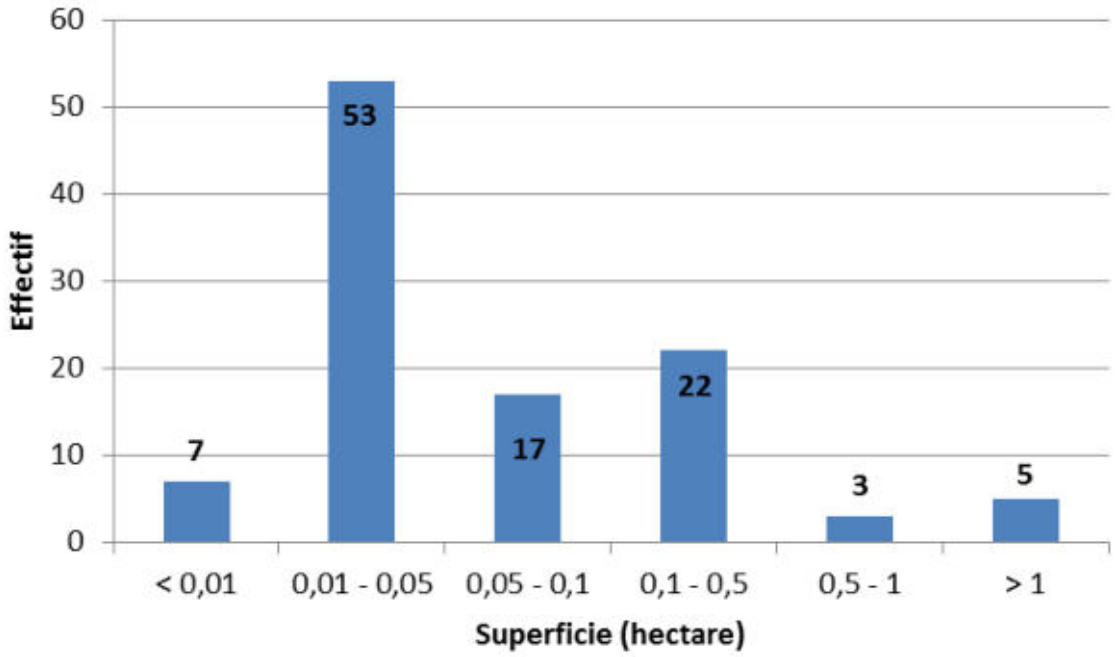

Répartition des mares et plans d'eau en fonction de leur surface (sources : Pays de Gâtine, NCA environnement)

Chantecorps
- 79068 -

Inventaire (délimitation et caractérisation)
des zones humides, du réseau hydrographique
et des plans d'eau des communes
du Pays de Gâtine

Pays de Gâtine
Parthenay
www.gatine.org

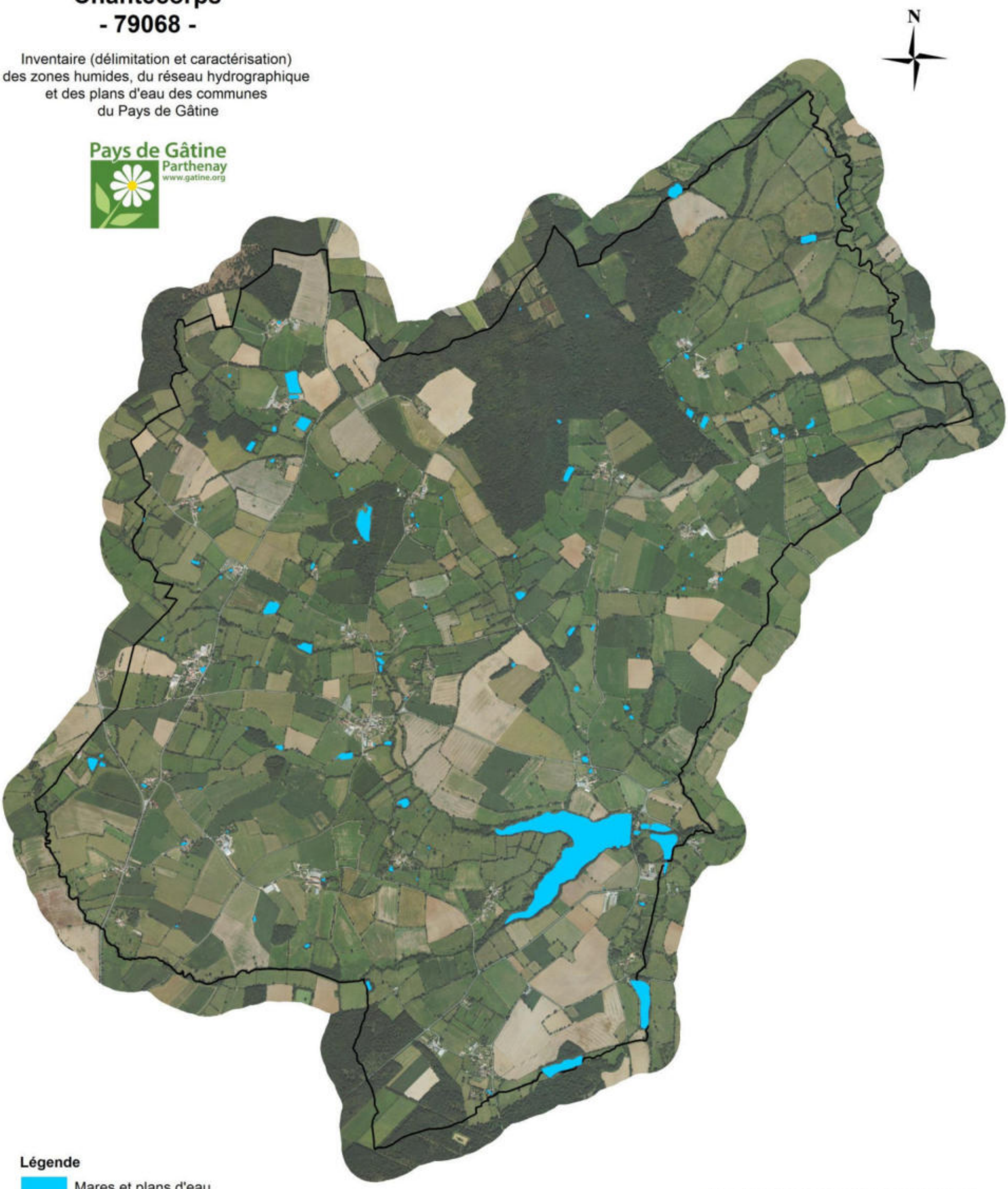

Légende

Mares et plans d'eau

Limite communale

0 500 1000
Mètres

Sources : IGN Scan 25© - Pays de Gâtine
Réalisation : NCA Environnement - Décembre 2014

NCA Environnement
11, allée Jean Monnet
86170 Neuville-de-Poitou
05 49 00 43 20

L'inventaire des zones humides est cofinancé par
l'Union Européenne et l'Agence de l'eau Loire-Bretagne

Inventaire de connaissance dans le cadre
du SAGE Clain

Ceci n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'eau
Inventaire non exhaustif

Inventaire des mares et des plans d'eau de la commune de Chantecorps
(Sources : ©IGN BD Ortho®, Pays de Gâtine, NCA environnement)

Exemples de typologies de mares (sources : NCA) :


La Proutière


Nazelle

Exemples de typologies de plans d'eau (sources : NCA) :


Nazelle


La Boussardière

1.3. OBSERVATIONS COMPLEMENTAIRES

Des observations de terrain en lien avec la ressource en eau ont été relevées sur le terrain. Ces observations regroupent différents éléments relatifs à la dynamique de l'eau tels que : source, lavoir, engorgement, puits, mare comblée, etc. A noter que le recensement de ces points n'est ici pas exhaustif (contexte climatique pas toujours favorable à leur observation, zones non prospectées…).

Au total :24 sources et 5 fontainesont été identifiées sur la commune de Chantecorps.



Bois de la Vergne



Fontaine de St-Girault (source du Fontaneau)

Chantecorps
- 79068 -

Inventaire (délimitation et caractérisation)
des zones humides, du réseau hydrographique
et des plans d'eau des communes
du Pays de Gâtine

Pays de Gâtine
Parthenay
www.gatine.org



Légende

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal (IGN)
- Réseau hydrographique complémentaire (issu des observations de terrain)

Eléments ponctuels

- Sources
- Mouillères
- Engorgements
- Puits
- Fontaines et sources aménagées
- Mares comblées
- Résurgences

Repère

- Limite communale

L'inventaire des zones humides est cofinancé par
l'Union Européenne et l'Agence de l'eau Loire-Bretagne

Inventaire de connaissance dans le cadre
du SAGE Clain

Ceci n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'eau
Inventaire non exhaustif

l'Europe s'engage en Poitou-Charentes avec le FEDER

UNION EUROPÉENNE

nca environnement

NCA Environnement
11, allée Jean Monnet
86170 Neuville-de-Poitou
05 49 00 43 20

0 500 1000
Mètres

Sources : ©IGN OrthoPhoto®, Pays de Gâtine
Réalisation : NCA Environnement - Décembre 2014

Observations complémentairesde l'inventaire des zones humides(Sources : ©IGN BD Ortho®, Pays de Gâtine, NCA environnement)

2. ZONES HUMIDES

2.1. SONDAGES PEDOLOGIQUES

Tous les secteurs repérés durant la phase de pré-inventaire ont fait l'objet de sondages pédologiques permettant de caractériser l'hydromorphie des sols et ainsi de confirmer ou non la présence de zones humides. Plusieurs sondages ont été réalisés sur chaque secteur afin de délimiter précisément les limites des zones humides effectives.

Au total,**1119sondages pédologiques** ont été réalisés sur le territoire communal (voir carte ci-après).**164**d'entre eux ont permis d'observer des sols caractéristiques de zones humides (en rouge) appartenant majoritairement à la classe d'hydromorphie Vbet H du GEPPA (Groupe d'Etudes des Problèmes de Pédologie Appliquée).

Les autres sondages pédologiques ont affiché des sols non caractéristiques de zones humides mais 48d'entre eux présentaient tout de même des traces d'hydromorphie plus en profondeur (en jaune).Ces zones hydromorphes peuvent être le vestige d'anciennes zones humides et constituent un potentiel de restauration.





Photographies d'un sol caractéristique de zone humide à gauche et d'un sol sain à droite (Source : NCA Environnement)

Chantecorps
- 79068 -

Inventaire (délimitation et caractérisation)
des zones humides, du réseau hydrographique
et des plans d'eau des communes
du Pays de Gâtine

Pays de Gâtine
Parthenay
www.gatine.org

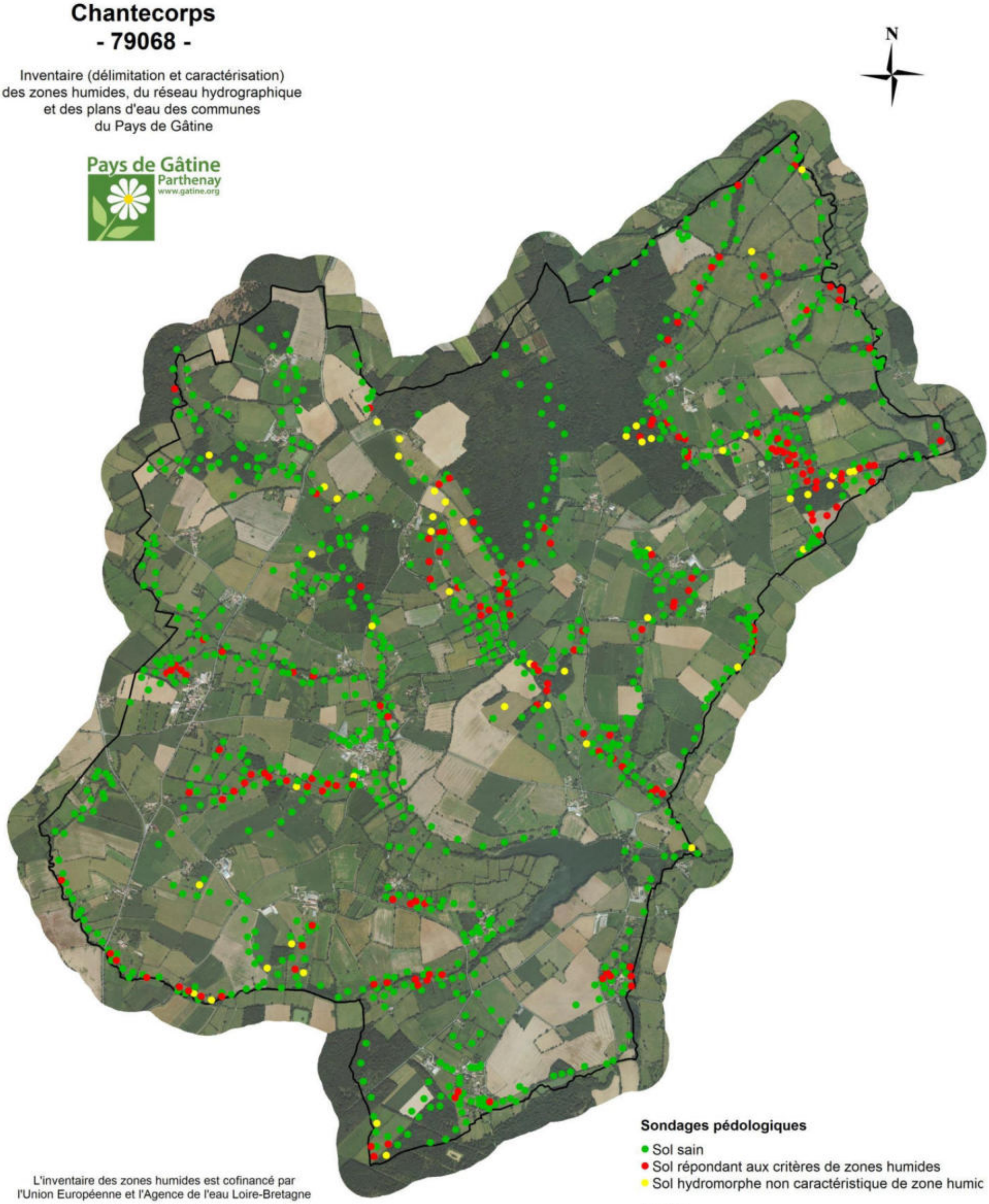

L'inventaire des zones humides est cofinancé par
l'Union Européenne et l'Agence de l'eau Loire-Bretagne

Inventaire de connaissance dans le cadre
du SAGE Clain

Ceci n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'eau
Inventaire non exhaustif

Sondages pédologiques
- Sol sain
- Sol répondant aux critères de zones humides
- Sol hydromorphe non caractéristique de zone humic

Repère
- Limite communale

0 500 1000
Mètres

Sources : IGN Scan 25© - Pays de Gâtine
Réalisation : NCA Environnement - Décembre 2014

NCA Environnement
11, allée Jean Monnet
86170 Neuville-de-Poitou
05 49 00 43 20

Localisation des sondages pédologiques effectués sur la commune de Chantecorps
(Sources : ©IGN BD Ortho®, NCA Environnement)

2.2. INVENTAIRE GLOBAL

Les résultats de l'expertise de terrain permettent de réaliser la cartographie globale des zones humides et des zones non humides à sol hydromorphe.

L'inventaire comptabilise une surface totale en zones humides de **152,236 ha**, soit environ **7,97 %** de la surface communale totale. Sachant que la surface prélocalisée (avant la phase terrain) était de 455 ha, les zones humides réelles ont donc réduit de 66,5 %. Ce résultat s'explique par le contexte géologique, pédologique et topographique de la commune.

PS : La proportion moyenne de zones humides sur une commune française est comprise entre 6 et 16%.

Comme observé sur la carte de localisation des sondages pédologiques, l'essentiel des zones humides est localiséle long du réseau hydrographique. La répartition des zones humides est relativement homogène sur le territoire communal.

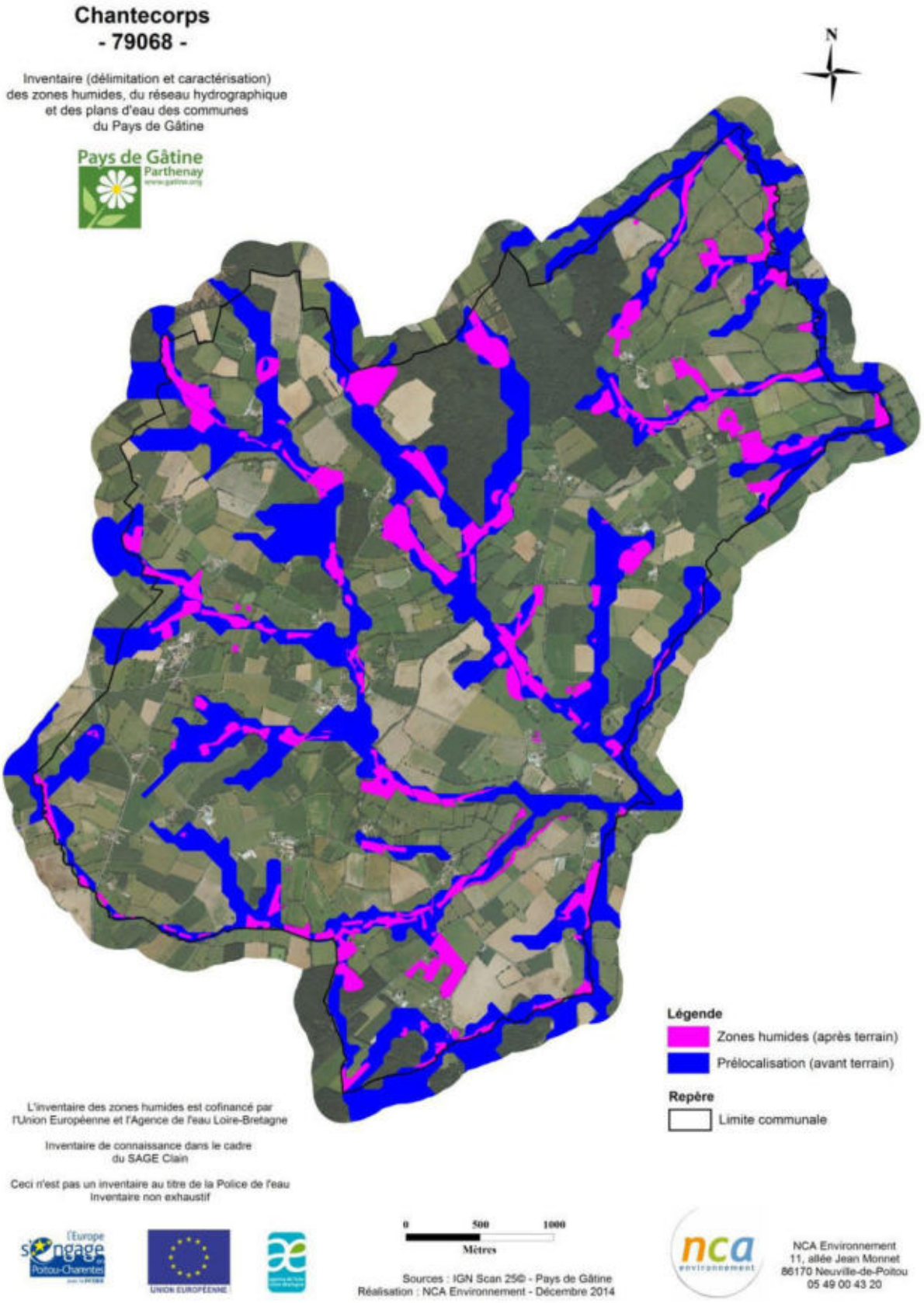

<u>Cartographie des zones prélocalisées (avant terrain) et des zones humides réelles (après terrain) (sources : Agrocampus de Rennes, Pays de Gâtine, NCA Environnement)</u>

Chantecorps
- 79068 -

Inventaire (délimitation et caractérisation)
des zones humides, du réseau hydrographique
et des plans d'eau des communes
du Pays de Gâtine

Pays de Gâtine
Parthenay
www.gatine.org

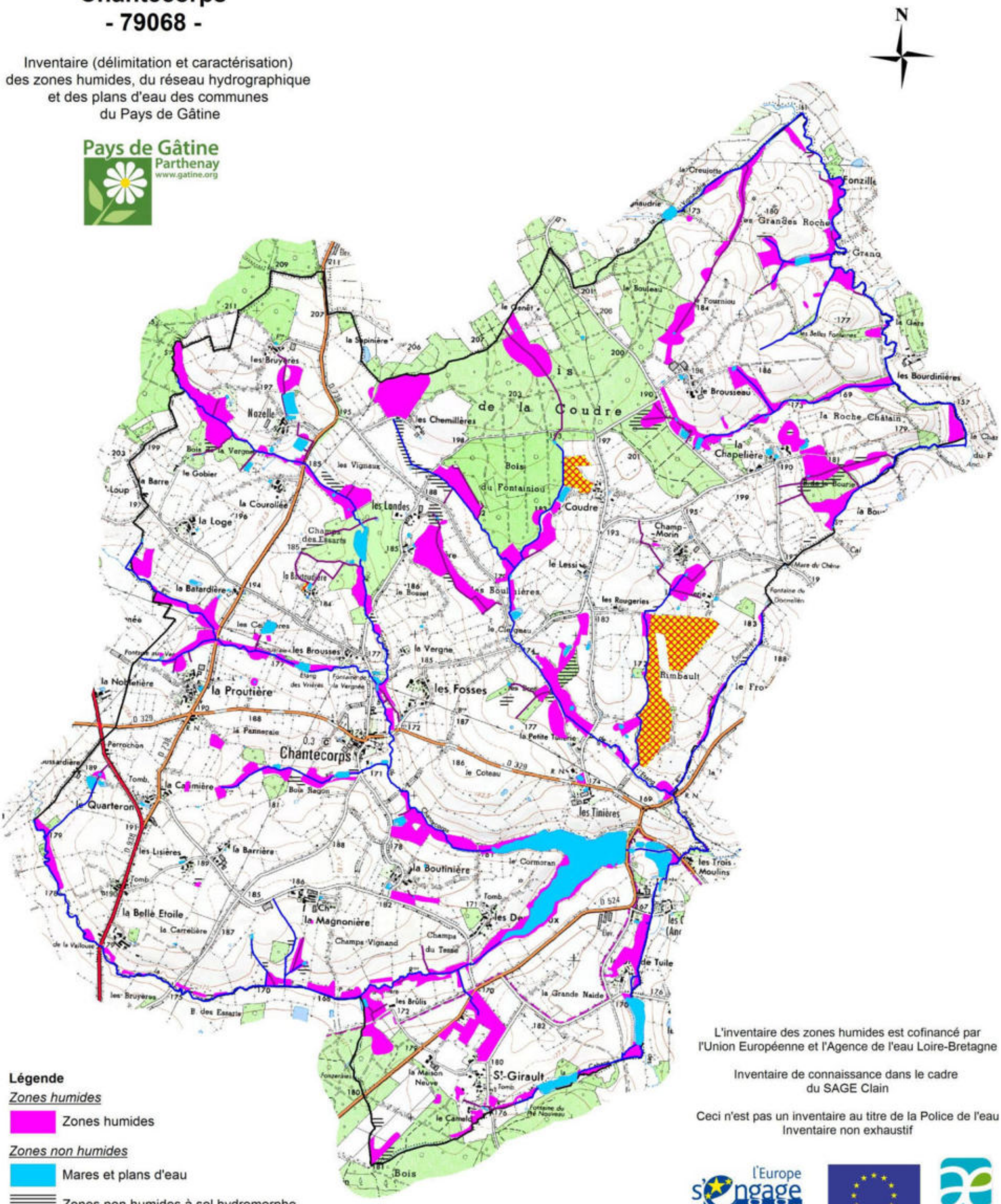

Légende

Zones humides

- Zones humides

Zones non humides

- Mares et plans d'eau
- Zones non humides à sol hydromorphe
- Zones non prospectées

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal (IGN)
- Réseau hydrographique complémentaire (issu des observations de terrain)

Repère

- Limite communale

L'inventaire des zones humides est cofinancé par
l'Union Européenne et l'Agence de l'eau Loire-Bretagne

Inventaire de connaissance dans le cadre
du SAGE Clain

Ceci n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'eau
Inventaire non exhaustif

NCA Environnement
11, allée Jean Monnet
86170 Neuville-de-Poitou
05 49 00 43 20

0 500 1000
Mètres

Sources : IGN Scan 25©,Pays de Gâtine, NCA
Réalisation : NCA Environnement - Décembre 2014

Cartographie générale des zones humides et des plans d'eau de la commune de Chantecorps
(Sources : ©IGN Scan25®, Pays de Gâtine, NCA environnement)

Chantecorps
- 79068 -

Inventaire (délimitation et caractérisation)
des zones humides, du réseau hydrographique
et des plans d'eau des communes
du Pays de Gâtine

Pays de Gâtine
Parthenay
www.gatine.org

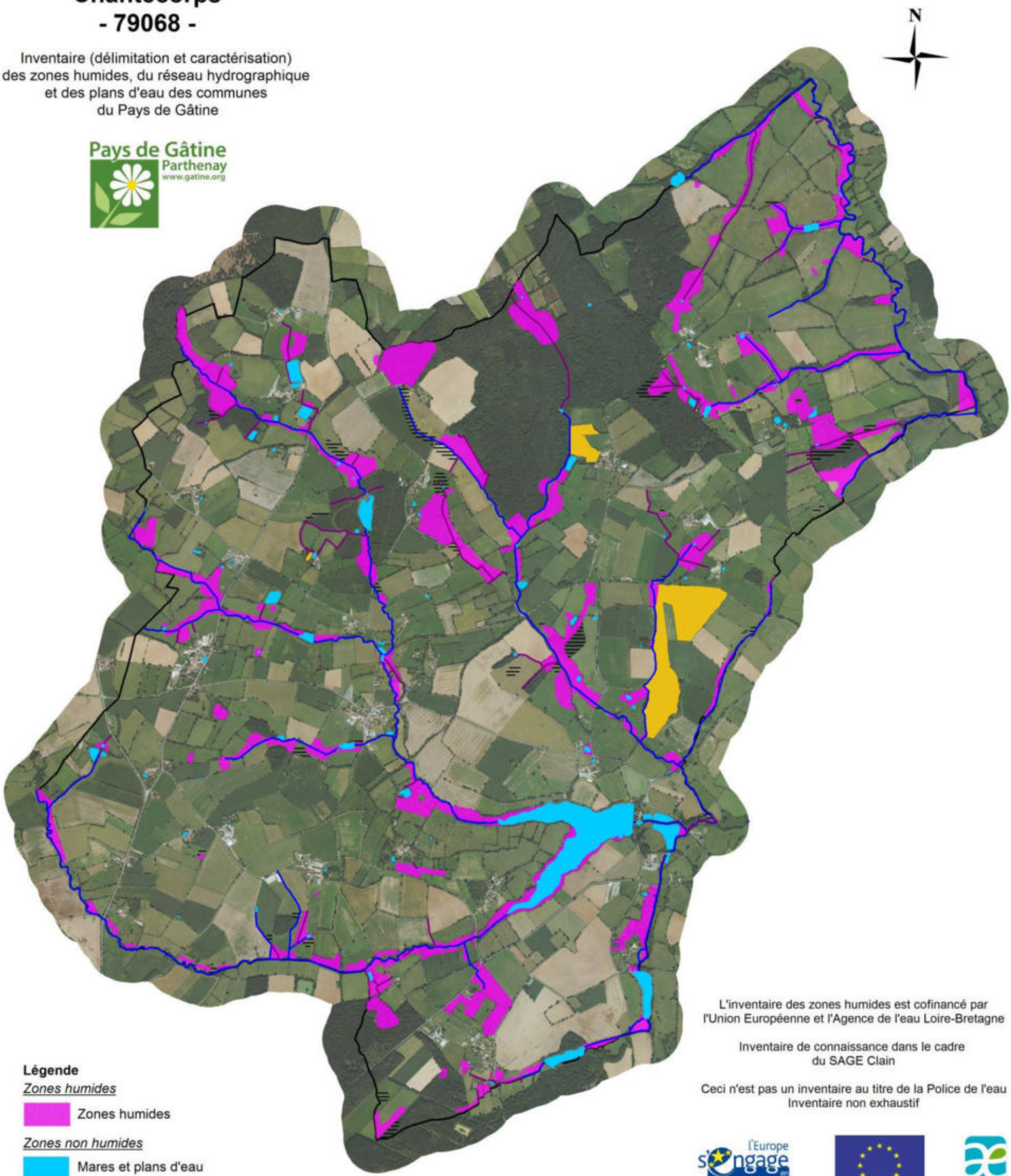

Légende

Zones humides
- Zones humides

Zones non humides
- Mares et plans d'eau
- Zones non humides à sol hydromorphe
- Zones non prospectées

Réseau hydrographique
- Réseau hydrographique principal (IGN)
- Réseau hydrographique complémentaire (issu des observations de terrain)

Repère
- Limite communale

NCA Environnement
11, allée Jean Monnet
86170 Neuville-de-Poitou
05 49 00 43 20

L'inventaire des zones humides est cofinancé par
l'Union Européenne et l'Agence de l'eau Loire-Bretagne

Inventaire de connaissance dans le cadre
du SAGE Clain

Ceci n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'eau
Inventaire non exhaustif

0 500 1000
Mètres

Sources : ©IGN OrthoPhoto®, Pays de Gâtine
Réalisation : NCA Environnement - Décembre 2014

Cartographie générale des zones humides et des plans d'eau de la commune de Chantecorps
(Sources : ©IGN BD Ortho®, Pays de Gâtine, NCA environnement)

2.3. HABITATS - TYPOLOGIE

2.3.1. Typologie SDAGE

Afin de caractériser les zones humides identifiées, il est appliquée sur le territoire de Chantecorps, la typologie du SDAGE Loire-Bretagnequi propose 13 grands types de zones humides selon leur localisation dans un bassin versant, tels que précisés dans le Chapitre 1 – Partie 2.2.

On note que **62,94%des zones humides sont en bordure de cours d'eau(SDAGE 5)**, 27,84 % sont des zones humides de plaines et plateaux (SDAGE 10), 8,72 % sont des zones humides de bas-fonds en tête de bassin (SDAGE 7) et 0,5 % en bordure de plan d'eau (SDAGE 9).

Bien que les mares et plans d'eau ne soient pas considérés comme des zones humides mais comme des milieux aquatiques, ils intègrent la typologie SDAGE dans la catégorie zones humides ponctuelles (SDAGE 11). Cette catégorie représente alors 17,76 % de l'ensemble des zones (milieux aquatiques et milieux humides confondus).

L'ensemble des résultats est présenté dans le tableau suivant :

Typologie SDAGE	Surface (ha)	Proportion (%)
Milieux humides		
5 - Bordures de cours d'eau	95,82	62,94
7 - Zones humides de bas fonds	13,27	8,72
9 - Bordures de plans d'eau	0,76	0,50
10 - Zones humides de plaines et plateaux	42,39	27,84
SOUS-TOTAL (milieux humides)	**152,24**	**100**
Milieux aquatiques		
11 – Zones humides ponctuelles	32,87	17,76
TOTAL	**185,11**	**100**

Chantecorps
- 79068 -

Inventaire (délimitation et caractérisation)
des zones humides, du réseau hydrographique
et des plans d'eau des communes
du Pays de Gâtine

Pays de Gâtine
Parthenay
www.gatine.org

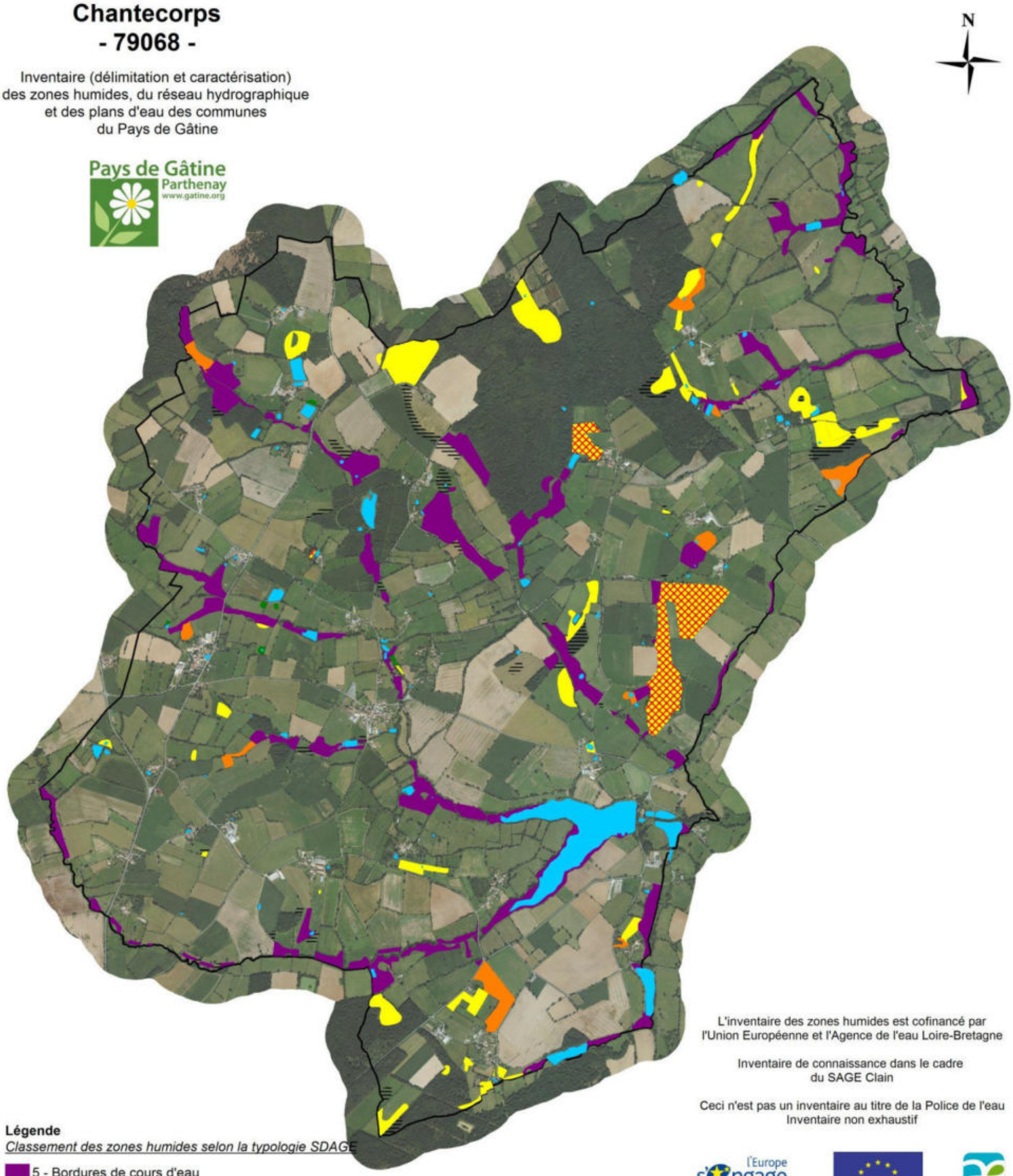

Légende

Classement des zones humides selon la typologie SDAGE

- 5 - Bordures de cours d'eau
- 7 - Zones humides de bas fonds
- 9 - Bordures de plans d'eau
- 10 - Zones humides de plaines et plateaux

Zones non humides

- 11 - Mares et plans d'eau
- Zones non humides à sol hydromorphe
- Zones non prospectées

Repère

- Limite communale

NCA Environnement
11, allée Jean Monnet
86170 Neuville-de-Poitou
05 49 00 43 20

L'inventaire des zones humides est cofinancé par
l'Union Européenne et l'Agence de l'eau Loire-Bretagne

Inventaire de connaissance dans le cadre
du SAGE Clain

Ceci n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'eau
Inventaire non exhaustif

0 500 1000
Mètres

Sources : ©IGN OrthoPhoto®, Pays de Gâtine
Réalisation : NCA Environnement - Décembre 2014

Zones humides classées en fonction de la typologie SDAGE
(Sources : ©IGN BD Ortho®, NCA environnement)

2.3.2. Typologie CORINE Biotopes

La typologie CORINE Biotopes est la référence en termes de classification des habitats naturels et semi-naturels présents en Europe. Elle est fondée sur une systématique descriptive de la végétation prise comme indicatrice des conditions du milieu.

La typologie est divisée en 7 grands types d'habitats :

1) Habitats littoraux et halophile ;
2) Milieux aquatiques non marins ;
3) Landes, fruticées et prairies ;
4) Forêts ;
5) Tourbières et Marais ;
6) Rochers continentaux, éboulis et sables ;
8) Terres agricoles et paysages artificiels.

Suivant cette typologie, les zones humides communales ont été classées par types d'habitats. Leurs caractéristiques ainsi que les espèces végétales observées sur le terrain et permettant la détermination du Code CORINE Biotopes, sont précisées.

Chantecorps
- 79068 -

Inventaire (délimitation et caractérisation)
des zones humides, du réseau hydrographique
et des plans d'eau des communes
du Pays de Gâtine

Pays de Gâtine
Parthenay
www.gatine.org

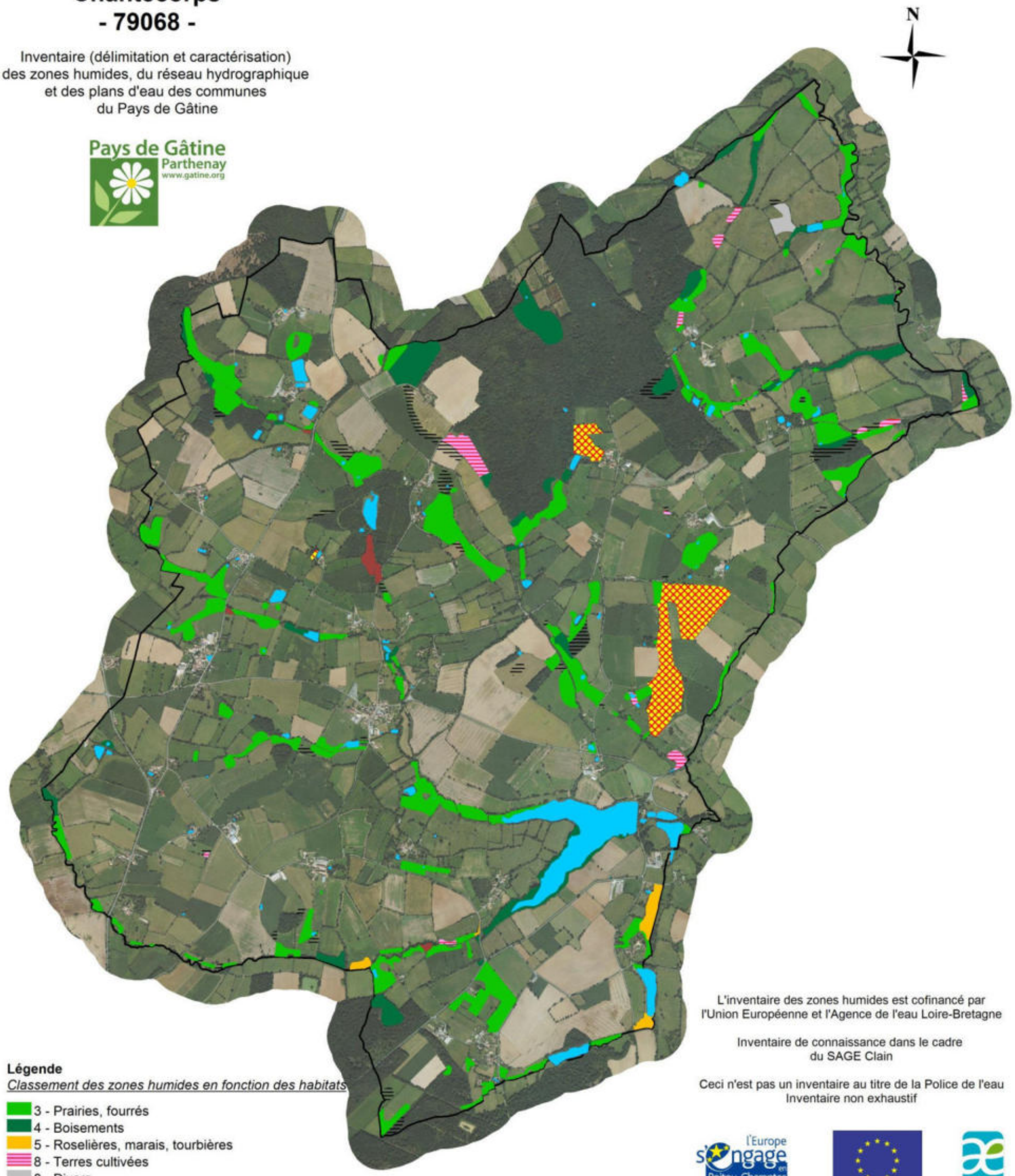

Légende

Classement des zones humides en fonction des habitats

- 3 - Prairies, fourrés
- 4 - Boisements
- 5 - Roselières, marais, tourbières
- 8 - Terres cultivées
- 8 - Divers
- 8 - Plantations

Zones non humides

- Mares et plans d'eau
- Zones non humides à sol hydromorphe
- Zones non prospectées

Repère

- Limite communale

L'inventaire des zones humides est cofinancé par
l'Union Européenne et l'Agence de l'eau Loire-Bretagne

Inventaire de connaissance dans le cadre
du SAGE Clain

Ceci n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'eau
Inventaire non exhaustif

l'Europe s'engage en Poitou-Charentes avec le FEDER

UNION EUROPÉENNE

SAGE Clain

NCA environnement
NCA Environnement
11, allée Jean Monnet
86170 Neuville-de-Poitou
05 49 00 43 20

0 500 1000
Mètres

Sources : ©IGN OrthoPhoto®, Pays de Gâtine
Réalisation : NCA Environnement - Décembre 2014

Zones humides classées en fonction de la typologie CORINE Biotopes de niveau 1
(Sources : ©IGN BD Ortho®, NCA environnement)

	CORINE Biotopes	Surface (ha)	Proportion (%)
3 -	Prairies, fourrés	105,51	69,31
4 -	Boisements	33,05	21,71
5 -	Roselières et marais	3,57	2,35
8 -	Terres cultivées	6,09	4,00
8 -	Plantations	2,29	1,50
8 -	Divers	1,72	1,13
	TOTAL	**152,24**	**100**

Synthèse des habitats observés (Code CORINE Niveau 1)

De manière synthétique, la répartition des zones humides peut être analysée en fonction des habitats CORINE Biotopes. On observe un habitat majoritairement dominant sur la commune, qui sont les **prairies** : près de 70% des zones humides.Ensuite, on retrouve les boisements, avec près de 22% des zones humides. 4 % des zones humides sont des terres cultivées (incluant les bandes enherbées). Les roselières et marais, floristiquement intéressants, représentent 2 % des zones humides. Les plantations de peupliers représentent également 2% des zones humides. Enfin, sont regroupés sous l'appellation « divers » les friches et espaces anthropisés. Ces espaces représentent 1% des zones humides.

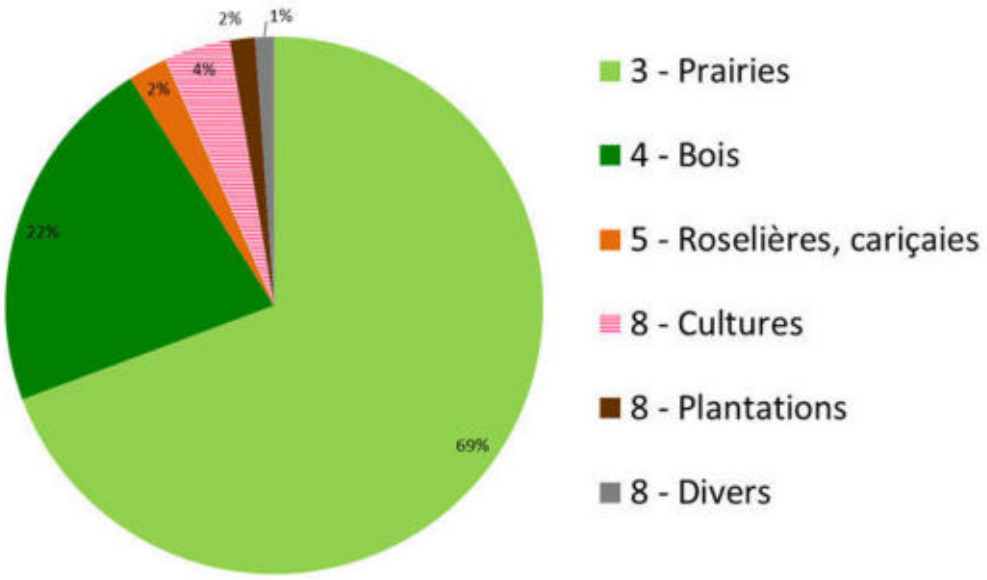

Répartition zones humidesen fonction de la typologie CORINE Biotopes de niveau 1

En affinant la description, il est possible de définir les habitats de manière plus précise. Ainsi, 26 habitats différents ont été définis, en zone humide, sur Chantecorps.

La répartition est la suivante (une couleur correspond à un niveau typologique) :

3 - PRAIRIES, FOURRES : 105,51 ha (69,31 %)

31–Landes et fruticées

31.8 - Fourrés

31.831–Ronciers : 0,51 ha

37 - Prairies humides et mégaphorbiaies

37.1 - Communautés à Reine des prés (mégaphorbiaies) : 3,09 ha

37.2 - Prairies humides eutrophes

37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques : 21,34 ha

37.217 - Prairies à Jonc diffus : 16,10 ha

37.22 - Prairies à Jonc acutiflore : 17,85 ha

37.24 - Prairies à Agropyre et Rumex

37.241 - Pâtures à grands joncs : 25,51 ha

37.25–Prairies humides de transition à hautes herbes : 1,12 ha

38 - Prairies mésophiles

38.1 - Pâtures mésophiles : 18,57 ha

38.111– Pâtures à Ray-grass : 1,42 ha

4 - BOISEMENTS : 33,05 ha (21,71 %)

41 -Forêts caducifoliées

41.2 - Chênaies-Charmaies : 7,08

41.23 -Frênaies-chênaies sub-atlantiques à Primevère : 2,59 ha

41.231 - Frênaies-chênaies à Arum: 0,37 ha

41.24 - Chênaies-charmaies sub-atlantiques à Stellaire : 2,01 ha

41.3 – Frênaies : 0,25 ha

41.37 - Frênaies sub-atlantiques: 1,89 ha

41.5 – Chênaies acidiphiles : 4,31 ha

41.51–Bois de Chêne pédonculé et de Bouleaux : 5,45 ha

44 - Forêts riveraines, forêts et fourrés très humides

44.3 - Forêt de Frênes et d'Aulnes des fleuves médio-européens

44.33 - Bois de Frênes et d'Aulnes des rivières à eaux lentes : 1,13 ha

44.9 - Bois marécageux d'aulne, de saule et de myrte des marais

44.91 - Bois marécageux d'Aulnes : 1,98 ha

44.92 - Saussaies marécageuses: 5,99 ha

5 - TOURBIERES ET MARAIS : 3,57 ha (2,35 %)

53 - Végétation de ceinture des bords des eaux

53.1 - Roselières

53.14 - Roselière basse: 0,82 ha

53.16- Végétation à *Phalaris arundinacea*: 2,75 ha

8 - TERRES CULTIVEES : 6,09 ha (4,00 %)

82 - Cultures

82.1-Terres cultivées : 4,69 ha

82.2-Cultures avec marges de végétation spontanée : 1,40 ha

8 - PLANTATIONS : 2,29ha (1,50%)

83 - Vergers, bosquets et plantations d'arbres

83.3 - Plantations

83.32 - Plantations d'arbres feuillus

83.321 - Plantations de peupliers cultivars : 2,29 ha

8 - DIVERS : 1,72 ha (1,13 %)

87 - Terrains en friche et terrains vagues

87.1 - Terrains en friche : 1,72 ha

Prairies, Fourrés (Code CORINE 3)

Cette catégorie est en grande partie représentée par des pâtures à grands joncs. Les prairies correspondent par ailleurs à l'habitat très majoritairement dominant sur la commune (près de 70 % des zones humides). Principalement à vocation agricole, pour le pâturage ou la fauche, ces prairies peuvent accueillir une diversité floristique importante. Toutefois, la pression du pâturage peut à l'inverse diminuer cette diversité végétale, et il n'est ainsi pas rare d'observer un nombre limité d'espèces au sein de ces milieux. Les prairies humides pâturées représentent une identité culturelle forte du bocage gâtinais. Bien souvent, le caractère humide très marqué, en particulier à proximité du réseau hydrographique, impose une gestion agricole de pâturage.

37.1 - Communautés à Reine des prés (mégaphorbiaies)

Les mégaphorbiaies sont des habitats caractérisés par une végétation dense et une diversité floristique relativement importante, avec des espèces basses comme la Reine des prés (*Filipendulaulmaria*) et la Menthe aquatique (*Menthaaquatica*), mais également des espèces hautes telles que la Salicaire (*Lythrum salicaria*), la Lysimaque (*Lysimachiavulgaris*), la Baldingère-faux-roseau (*Phalaris arundinacea*) ou encore le Cirse des marais (*Cirsium palustre*). Ces habitats s'inscrivent dans une dynamique de fermeture du milieu. Ils sont représentatifs d'un stade intermédiaire entre prairie pâturée et boisement qui apparait après un arrêt du pâturage. Si aucune gestion n'est apportée à cet habitat, l'évolution naturelle tend à la fermeture du milieu, avec une colonisation petit à petit par des essences hygrophiles telles que des Saules, puis des Aulnes.



37.2 -Prairies humides atlantiques eutrophes

Cet habitat se développe généralement en bordure des rivières et ruisseaux de plus ou moins grande importance, également en bordure de plans d'eau et sur les plateaux. Il s'agit d'un milieu herbacé dont l'évolution est bloquée par la gestion humaine (fauche ou pâturage) au stade prairial. Cet habitat se présente le plus souvent sous la forme de prairies denses, riches en diversité floristique.

Le mode de gestion des prairies humides influe directement sur la physionomie de l'habitat : lorsqu'elles sont pâturées - généralement par des bovins ou des ovins en Poitou-Charentes - le cortège végétal est moins diversifié. Les Joncs, peu appréciés par le bétail, y dominent souvent, accompagnés par un faible nombre d'espèces dont la Renoncule rampante (*Ranunculus repens*), la

Renoncule flammette (*Ranunculusflammula*), la Renoncule âcre (*Ranunculusacris*), la Lysimaque nummulaire (*Lysimachianummularia*) ou encore l'Oseille crépue (*Rumex crispus*). Dans certains cas, lorsque la pression du pâturage est importante, on parlera de prairies « piétinées » : la végétation y est dominée par des espèces rampantes, à recouvrement épars, avec souvent un développement de grands joncs qui forment des touffes denses plus ou moins étalées. Les prairies humides bénéficiant d'une fauche tardive sont généralement très riches en espèces, on peut y retrouver en plus des espèces déjà citées, le Lychnis fleur de coucou (*Lychnis flos-cuculi*), le Myosotis des marais (*Myosotis scorpioides*), le Gaillet des marais (*Galium palustre*), ou encore le Vulpin genouillé (*Alopecurusgeniculatus*).

Sur la commune, cinq types de prairies humides ont été observées :

- les prairies humides atlantiques à subatlantiques,
- les prairies à Jonc acutiflore, dominées par *Juncusacutiflorus*,
- les prairies à Jonc diffus, dominées par *Juncuseffusus,*
- les prairies à grands joncs, composées de plusieurs espèces de Joncs,
- les prairies humides de transition à hautes herbes.







38.1 -Prairies mésophiles

Ces prairies sont constituées principalement d'espèces mésophiles, c'est-à-dire non caractéristiques de zone humide. Sur ces milieux, c'est donc le critère pédologique qui a permis la délimitation d'une zone humide. Ces prairies sont exploitées pour le pâturage et/ou pour la fauche. La richesse floristique est directement dépendante de la gestion agricole : si les prairies sont permanentes, la diversité floristique peut être très intéressante, c'est moins le cas si la prairie est temporaire ou avec une végétation semée (Ray-grass par exemple).On se situe sur des sols frais, peu perméables, qui retiennent l'eau sans pour autant être impraticable. Ces prairies sont constitutives du paysage bocager.




Boisements (Code CORINE 4)

Les boisements « spontanés » sont à différencier des boisements « anthropiques », issus de la plantation d'essences bien souvent exogènes. Sur la commune de Chantecorps, les boisementsnaturels humides sont bien représentés (près de 22%). La plupart de ces bois sont dominés par le Chêne pédonculé (*Quercus robur*) et en plus faible proportion par le Frêne commun (*Fraxinusexcelsior*).

41.2 - Chênaies-charmaies

Ces boisements sont dominés par le Chêne pédonculé (*Quercus robur*), avec lequel cohabite souvent le Charme (*Carpinusbetulus*). Les strates arbustives et herbacées sont assez denses et riches en espèces, avec généralement un recouvrement important de Noisetier (*Corylusavellana*) et d'Erable champêtre (*Acer campestre*). Pouvant être temporairement - mais rarement - humides, ces boisements se développent surtout sur des sols frais. Différents faciès existent, suivant notamment la position sur le versant, le degré d'humidité, la nature du sol et la gestion forestière.



41.3- Frênaies

Bois planté ou non, dominés par le Frêne commun (*Fraxinusexcelsior*), souvent en association avec le Chêne pédonculé (*Quercus robur*). Cet habitat n'est pas typique des zones humides mais se retrouve aisément sur des sols frais. C'est le critère pédologique qui a permis la délimitation de la zone humide.



41.5 – Chênaies acidiphiles

Le Chêne pédonculé est ici l'essence principale, souvent accompagné du Bouleau verruqueux (*Betula pendula*) et du Tremble (*Populus tremula*). Cette strate arborée reste toujours très ouverte. La strate arbustive est pauvre et également peu développée avec quelques sujets dispersés de Bourdaine (*Frangulaalnus*). La strate herbacée est constituée entre autres, de Fougère aigle (*Pteridium aquilinum*). (Source :http://www.poitou-charentes-nature.asso.fr/Chenaie-acidophile.html).



44.3 - Forêts de Frênes et d'Aulne des fleuves medio-européens.

Ces forêts se retrouvent en bordure de cours d'eau et subissent des inondations périodiques. Cependant, lors des basses eaux, les sols sont bien drainés et aérés. La différence avec les bois marécageux résulte de la présence d'essences ne pouvant croitre sur des sols engorgés en permanence.



44.9 – Bois marécageux d'Aulnes / Saussaies marécageuses

Ces boisements très humides se développent dans les bas-marais et sur les terrasses alluviales, sur des sols marécageux, gorgés d'eau pour la plus grande partie de l'année. Les aulnaies sont caractérisées par la présence de l'Aulne glutineux en strate arborée et souvent accompagné de Saules. Les saussaies marécageuses sont composées d'une ou plusieurs variétés de Saules. Ces essences peuvent être accompagnées d'espèces basses comme la Lathrée clandestine (*Lathraeaclandestina*), la Reine des prés (*Filipendulaulmaria*), l'Iris faux-acore (*Iris pseudacorus*) ou encore la Menthe aquatique (*Menthaaquatica*). Ces habitats sont très intéressants, tant pour les espèces animales et végétales, que pour les fonctionnalités hydrologiques qu'ils assurent.



Roselières, tourbières et marais (Code CORINE 5)

53.1 – Roselières

Les roselières croissent dans les eaux stagnantes ou à écoulement lent et où la profondeur est fluctuante. Les espèces sont adaptées à ces contraintes, leur système racinaire se développe dans la vase ou un sol gorgé d'eau, tandis la tige et les feuilles sont émergées. Ces plantes sont qualifiées d'hélophytes. Les roselières de la commune sont caractérisées par l'Iris faux-acore (*Iris pseudacorus*) ou la Baldingère faux-roseau (*Phalaris arundinacea*).

Ce type d'habitat est très intéressant car il possède une grande capacité épuratoire, permettant de filtrer les matières organiques et les matières polluantes. De plus, cet habitat est susceptible d'accueillir des espèces d'oiseaux particulières comme le Bruant des roseaux.



Terres agricoles et paysages artificiels (Code CORINE 8)

Cette catégorie regroupe un ensemble d'habitats à niveau plus ou moins important d'anthropisation. On y retrouve les milieux à caractère « semi-naturel », représentés par les terres agricoles, qui comprennent à la fois les terres cultivées (8c) et les plantations (8p). L'appellation « divers »regroupe les terrains en friche, les jardins et les zones rudérales (8d).

Il est à noter que le caractère « semi-naturel » des terres agricoles reste une dénomination abstraite, chaque milieu étant différent dans son degré de perturbation et d'éloignement d'un habitat «naturel». En revanche, l'anthropisation de ces milieux est une variable commune.

L'artificialisation des habitats explique l'absence, voire la faible représentativité des espèces végétales hygrophiles. La caractérisation et la délimitation de ces milieux passe ainsi nécessairement par le critère pédologique.

82.1 – Terres cultivées

Cet habitat correspond aux parcelles cultivées (labour, semis, cultures en place…), majoritairement de céréales, entourées de haies et/ou de lisières herbacées. Certaines zones humides permettent la mise en place de cultures, notamment de maïs. Au total, les terres cultivées représentent 4 % des zones humides inventoriées.



83.321– Plantations de Peupliers

Les plantations de Peupliers cultivars représentent 1,5 % des zones humides communales. Elles sont localisées aux abords du réseau hydrographique et des plans d'eau. Ces plantations sont composées d'une variété de Peuplier, dénommée *Populus x canadensis*. L'âge et l'entretien des différentes plantations varient suivant les parcelles, la majorité des peupleraies subissant une fauche ou un broyage à l'année. Sur quelques parcelles, le stade avancé de la peupleraie et l'absence de gestion sylvicole, permettent le développement de certaines espèces hygrophiles, comme par exemple l'Aulne glutineux (*Alnusglutinosa*), le Jonc diffus (*Juncuseffusus*) ou la Reine des prés (*Filipendulaulmaria*).




87.1 - Terrains en friche

Une zone humide a été classée en friche, du fait de l'absence de gestion agricole. Une grande partie de cette zone est colonisée par des rejets de Saules et par les Ronces.La parcelle possède un faciès de lande à Molinie sur une petite surface, avec des espèces telles que la Molinie bleue (*Moliniacaerulea*) et l'Ajonc d'Europe (*Ulexeuropaeus*).




La cartographie des zones humides de la commune suivant la typologie CORINE Biotopes est présentée en page suivante. Le niveau typologique attribué se veut le plus précis possible.

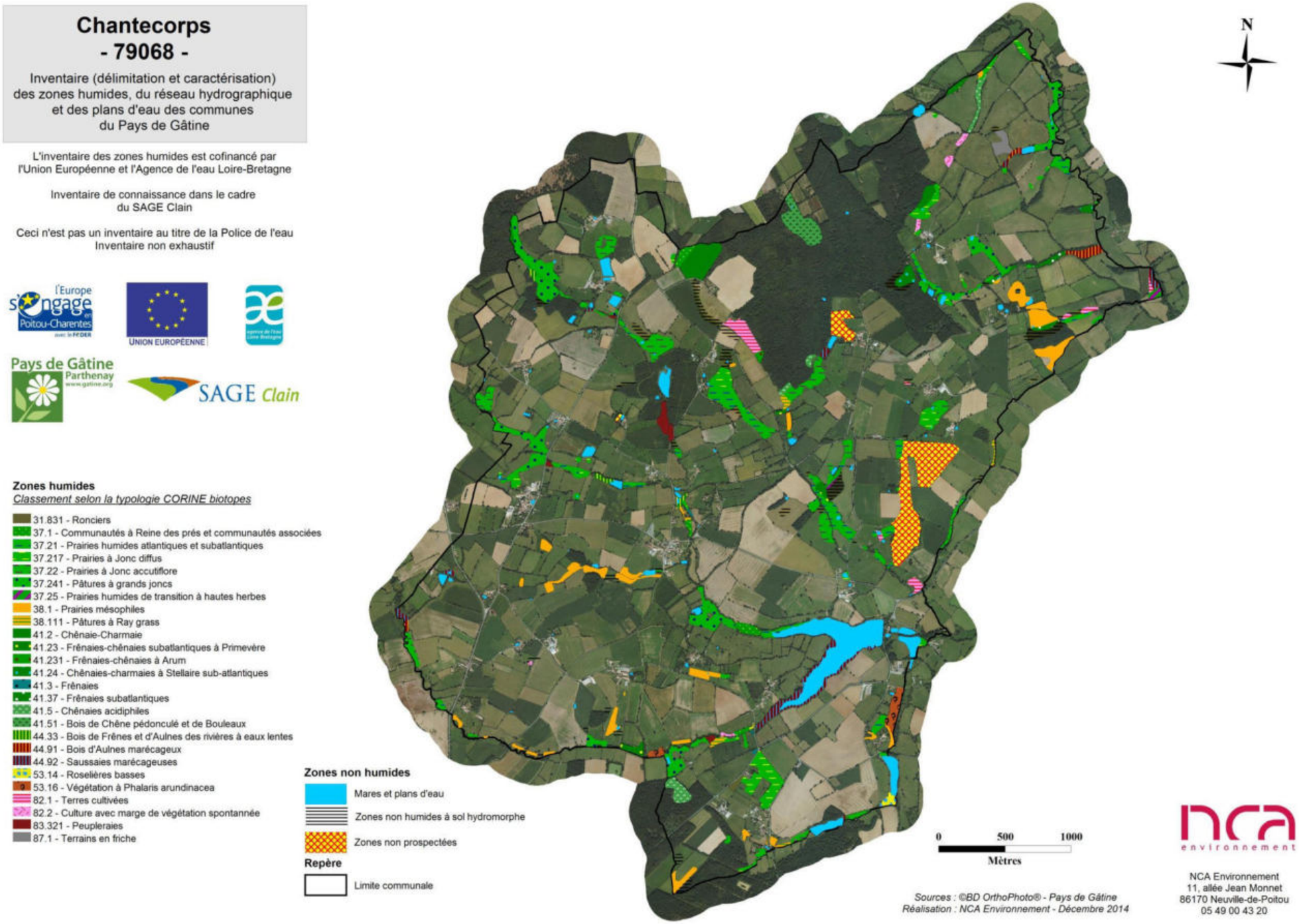

Cartographie des zones humides, classées selon la typologie CORINE Biotopes
(Sources : ©IGN BD Ortho®, NCA environnement)

2.4. FONCTIONS DES ZONES HUMIDES

Les zones humides inventoriées présentent diverses fonctionnalités et aptitudes. L'état de conservation est variable selon l'occupation du sol. La majorité des zones humides de la commune sont représentées par des prairies en bon état de conservation. Les peupleraies et les terres cultivées sont considérées comme des zones humides dégradées, mais ces zones représentent des superficies relativement faibles sur l'ensemble de la commune.

Le constat des fonctionnalités varie selon les habitats :

- Les zones humides cultivées ont perdu toute fonctionnalité biologique par l'absence de végétation hygrophile. Elles conservent uniquement des **fonctions hydrauliques limitées** :
  - Régulation naturelle des crues (plaine d'inondation) ;
  - Protection contre l'érosion (faible sans végétation) ;
  - Stockage des eaux de surface, recharge des nappes, soutien d'étiage limité.

- De même, les plantations de Peupliers cultivars ont généralement peu de fonctionnalités biologiques du fait d'une biodiversité limitée par la sylviculture. Les peupleraies possèdentdes**fonctionnalités hydrauliques limitées**, tout comme les zones humides cultivées.

- Les boisements naturels de la communepossèdent un cortège floristique présentant un **intérêt biologique** intéressant avec différentes strates de végétation (herbacée, arbustive et arborée). La végétation permet également d'assurer des **fonctionnalités hydrauliques**.
  - Régulation naturelle des crues (plaine d'inondation) ;
  - Protection contre l'érosion ;
  - Maintien des berges pour les boisements alluviaux ;
  - Stockage des eaux de surface, recharge des nappes, soutien d'étiage.

- Les prairies humides, représentant la plus grande surface, sont des **zones riches** notamment par le maintien d'une végétation caractéristique. L'entretien de ces prairies par le pâturage et/ou la fauche est essentiel à leur maintien car il limite la fermeture du milieu. La végétation permet également d'assurer des **fonctionnalités hydrauliques et épuratrices**.
  - Régulation naturelle des crues (plaine d'inondation) ;
  - Protection contre l'érosion ;
  - Stockage des eaux de surface, recharge des nappes, soutien d'étiage fort ;
  - Interception des matières en suspension et des matières polluantes ;
  - Régulation des nutriments.

- Les roselières plus rares sur la commune, sont composées d'une végétation caractéristique, assurant des **fonctionnalités biologiques et hydrauliques fortes** :
  - Protection contre l'érosion ;

- Stockage des eaux de surface, recharge des nappes, soutien d'étiage;
- Interception des matières en suspension et des matières toxiques ;
- Régulation des nutriments.

Aux fonctions hydrauliques et biologiques vient s'ajouter un rôle d'épuration des eaux, d'autant plus important au regard du contexte essentiellement agricole de la commune. Les boisements et zones humides rivulaires participent ainsi à cette épuration, en limitant les transferts de matières organiques et de matières polluantes vers le réseau hydrographique.

Concernant la faune, les amphibiens sont intéressants à prendre en compte dans ce cadre d'étude car il s'agit d'un groupe intimement lié aux zones humides. De plus, ils bénéficient tous d'une protection nationale et européenne, plus ou moins forte selon les espèces considérées. Par conséquent, la présence d'amphibiens ajoute une valeur biologique à ces milieux. La période de prospection (octobre) n'a pas été favorable à l'observation d'individus. Cependant, de nombreux habitats sont favorables aux **amphibiens** et aux **odonates** (libellules). En effet, les paysages bocagers de la commune, associés à la présence de mares, offrent des sites de reproduction, d'alimentation et de repos pour ces espèces.La végétation aquatique et celle des prairies annexes sont également favorables à ces espèces.



51 espèces caractéristiques de zones humides ont été observées sur la commune. Compte tenu de la période de prospection, ce chiffre ne peut pas être exhaustif. Cette période n'est pas non plus favorable à l'observation d'espèces hygrophiles protégées mais des données de la Chambre d'Agriculture montrent la présence de **Fritillaire pintade** en mars 2014 au niveau du Rimbault, le long du cours d'eau. Cette espèce a une valeur patrimoniale forte. Cependant, ce secteur a subi récemment des modifications de l'occupation du sol (passage de prairies à cultures) et des drainages, cette population ne sera peut-être plus observée.


Fritillariameleagrissubsp. meleagris

2.5. ENJEUX

De par leurs fonctions et leurs intérêts à l'échelle de la commune et du bassin versant, il est important de préserver l'ensemble des zones humides et de les intégrer dans les documents d'urbanisme.

Toutefois, afin d'accompagner la réflexion de la commune dans sa prise en compte de ces milieux humides dans son Plan Local d'Urbanisme, une première proposition de classement a été réalisée. Ce classement des zones humides a été réalisé à titre indicatif, sur la base de l'analyse suivante :

- **Zones humides à enjeu très fort** : zones humides présentant des fonctionnalités hydraulique et biologique marquées (habitats / espèces remarquables), associées à une position stratégique dans le bassin versant (bordure de cours d'eau, bas de versant…).
- **Zones humides à enjeu fort** :zones humides présentant une fonctionnalité hydraulique marquée, et une fonctionnalité biologique intéressante, associées à une position stratégique dans le bassin versant.
- **Zones humides à enjeu moyen** : zones humides présentant des fonctionnalités hydraulique et biologique intéressantes, mais qui sont limitées par leur position dans le bassin versant.
- **Zones humides à enjeu faible** : zones humides à faible fonctionnalité hydraulique, et/ou sans fonctionnalité biologique notable (terres cultivées).

Cette carte identifie des secteurs présentant des intérêts ou des enjeux majeurs à l'échelle de la commune. Ce classement pourra donc être un argument dans le choix des zonages à attribuer dans le cadre de la révision du document d'urbanisme.

De manière générale, les zones humides en bordure de cours d'eau présenteront un enjeu plutôt fort, compte tenu des fonctionnalités hydrauliques, voire épuratrices, qu'elles peuvent assurer. Les terres cultivées et les plantations présenteront un enjeu plus faible en raison de leur fonctionnalité biologique très limitées. Les zones humides de plateau et déconnectées de tout cours d'eauseront également moins intéressantes.

Attention : les zones humides dont l'enjeu de conservation est considéré « faible » ne sont pas pour autant dépourvues d'intérêts.

De plus, cette catégorisation se base essentiellement sur les fonctionnalités identifiées lors des prospections de terrain, hors celles-ci sont susceptibles d'évoluer en fonction des influences externes.

Enfin, cette catégorisation ne saurait se substituer aux travaux de hiérarchisation qui pourront être menés ultérieurement par le Préfet des Deux-Sèvres ou la Commission locale de l'eau, afin de définir d'éventuels nouveaux zonages réglementaires : les ZHIEP (zone humide d'intérêt environnemental particulier) et les ZSGE (zone stratégique pour la gestion de l'eau). En fonction des enjeux locaux, les critères d'analyse utilisés pourront être sensiblement différents.

Chantecorps
- 79068 -

Inventaire (délimitation et caractérisation)
des zones humides, du réseau hydrographique
et des plans d'eau des communes
du Pays de Gâtine

Pays de Gâtine
Parthenay
www.gatine.org

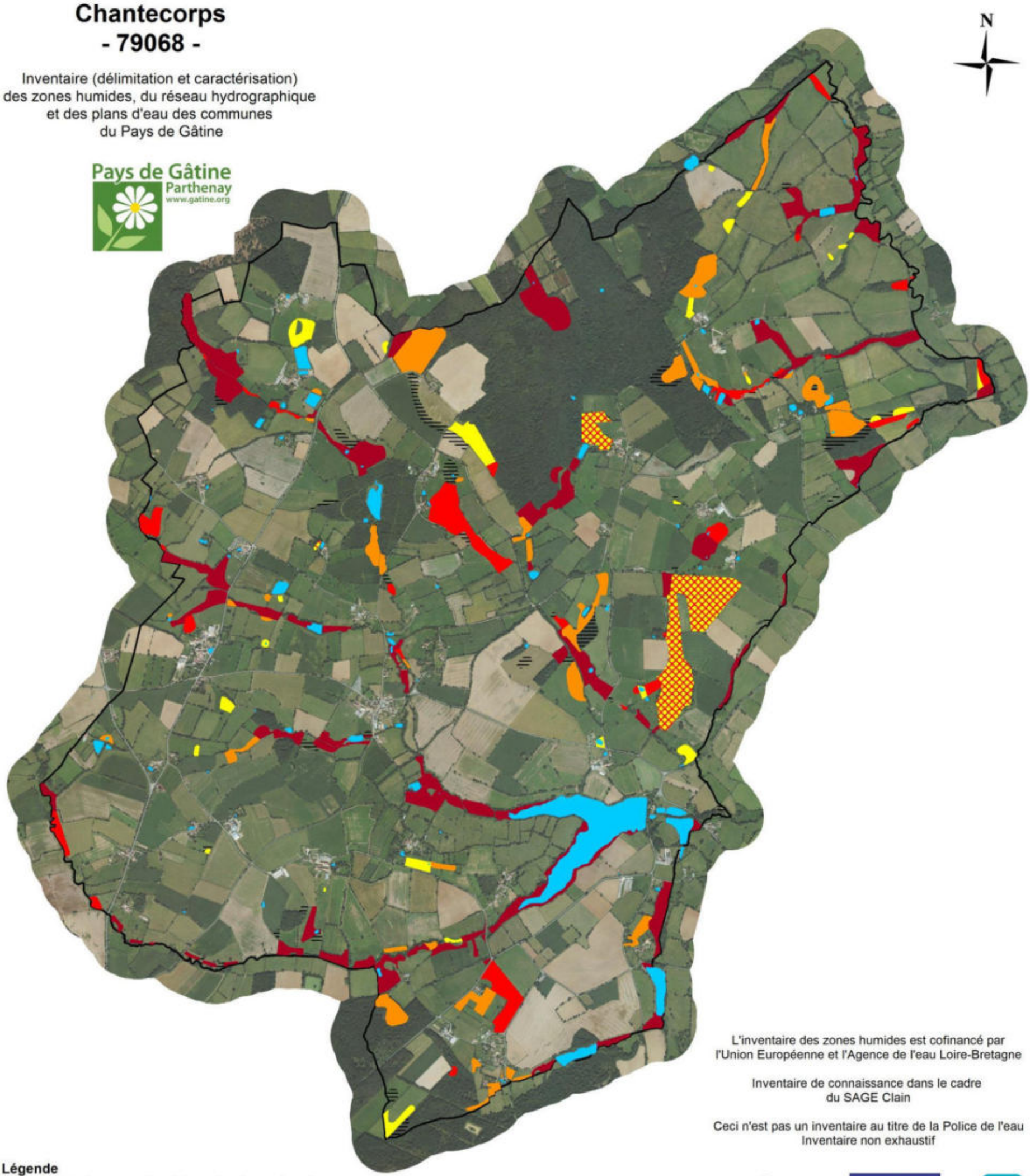

Légende

Classement des zones humides selon leur enjeu de conservation

- Enjeu très fort
- Enjeu fort
- Enjeu moyen
- Enjeu faible

Zones non humides

- 11 - Mares et plans d'eau
- Zones non humides à sol hydromorphe
- Zones non prospectées

Repère

- Limite communale

L'inventaire des zones humides est cofinancé par
l'Union Européenne et l'Agence de l'eau Loire-Bretagne

Inventaire de connaissance dans le cadre
du SAGE Clain

Ceci n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'eau
Inventaire non exhaustif

l'Europe s'engage en Poitou-Charentes avec le FEDER

UNION EUROPÉENNE

SAGE Clain

NCA environnement
NCA Environnement
11, allée Jean Monnet
86170 Neuville-de-Poitou
05 49 00 43 20

0 500 1000
Mètres

Sources : ©IGN OrthoPhoto®, Pays de Gâtine
Réalisation : NCA Environnement - Décembre 2014

Cartographie des zones humides, classées selon leur enjeu de conservation
(Sources : ©IGN BD Ortho®, NCA environnement)

CHAPITRE 5

CONCLUSION

1. BILAN DE L'INVENTAIRE

1.1. BILAN DES RESULTATS

Les résultats de l'inventaire, réalisé conformément aux « modalités » validées par la CLE du Thouet, le 16 janvier 2014, ainsi qu'aux critères de définition des zones humides de l'Arrêté interministériel du 24 juin 2008, modifié le 1er octobre 2009, établissent que :

- La **surface de zones humides** est de **152,236ha**, soit environ **7,97%** de la surface communale totale ;
- Compte tenu du contexte géologique, pédologique, hydrographique et paysager, la majorité des zones humidesse situe le long du réseau hydrographique ;
- Les zones humides inventoriées présentent des fonctionnalités hydrauliques, épuratrices et biologiques variables selon les habitats considérés ;
- Près de 70 % des zones humides répertoriées sont des **prairies**et près de 22 % sont des boisements naturels;
- **51espèces indicatrices** de zones humides ont été identifiées ;
- **107 mares et plans d'eau** ont été cartographiés ;
- Une surface totale de 15ha a été inventoriée pour les zones non humides présentant des sols hydromorphesen deçà des limites de l'arrêté du 24 juin 2008. Cette valeur n'est pas exhaustive.

La proportion de zones humides sur le territoire communal estdans la moyenne française, celle-ci étant comprise entre 6 et 16%.

1.2. BILAN DE LA DEMARCHE

L'inventaire des zones humides sur la commune de Chantecorpss'est déroulé dans de bonnes conditions et la démarche définie par le SAGE a bien été respectée.

Afin de mobiliser le savoir local et de sensibiliser les acteurs de la commune, une démarche de concertation a été instaurée. Au total, le groupe d'acteurs locaux s'est réuni à deux reprises, avant et après la phase terrain, et a participé au bon déroulement de l'étude. Les propriétaires ou exploitants voulant suivre les ingénieurs sur le terrain ont été contactés et ont pu constater la délimitation des zones humides sur leurs parcelles.

La période de prospection de terrain se déroulant enoctobre,n'a pas été favorable à l'identification exhaustive des espèces végétales et de la faune. Toutefois, de nombreuses espèces végétales ont pu être identifiées. L'inventaire se basant sur les critères de caractérisation de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié, de nombreux sondages pédologiques à la tarière ont été réalisés afin de délimiter au mieux les zones humides.

Les investigations ont couvert l'ensemble des zones définies lors de la réunion de pré-inventaire. Certaines zones non pré-localisées ont aussi fait l'objet d'une vérification de terrain afin d'affiner les résultats de l'inventaire.

2. SUITE A DONNER

Cet inventaire permettra à la commune de Chantecorpsd'avoir une meilleure connaissance des zones humides présentes sur son territoire, la finalité étant de conserver et de favoriser l'état humide des habitats répertoriés.

Selon les modalités d'inventaire du SAGE, le rendu complet de l'étude se fait sous format papier et informatique, il comprend les documents suivants :

→ Format papier (3 exemplaires)

- Le présent rapport final ;
- L'Atlas cartographique imprimé à l'échelle 1/7000ème en format A3 ;
- Une carte des zones humides inventoriées identifiées par le Code CORINE Biotopes de niveau 1, imprimé au format poster A0.

→ Format informatique (DVD-Rom en 3 exemplaires)

- Le rapport final de l'étude (format word et pdf) ;
- L'Atlas cartographique au 1/7000ème (format .mxd et pdf) ;
- La base de données Gwern complétée ;
- La couche SIG polygone au format shape des zones humides ;
- La couche SIG polyligne au format shape du réseau hydrographique ;
- La couche SIG point au format shape des sondages pédologiques ;
- La couche SIG point au format shape des observations complémentaires ;
- Une copie des fiches de terrain.

Les différents objectifs et continuités du présent inventaire des zones humides sont les suivants :

- Intégration aux documents du SAGE pour une gestion à l'échelle du bassin versant ;
- Délimitation des ZHIEP et ZSGE ;
- Intégration dans les documents d'urbanisme (PLU, carte communale, …) ;
- Application de la nomenclature EAU (projet IOTA) ;
- Exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

L'intégration de la présente étude dans les documents d'urbanisme constitue un nouvel élément dont il faut désormais tenir compte pour les différents projets de développement local. Il faudra également prendre en compte les zones « fonctionnelles » au regard de l'eau, qui ne sont pas forcément « zones humides » : remontées de nappes, inondations, etc.

ANNEXES

- ANNEXE N°1 : Délibération du groupe d'acteurs au conseil municipal

- ANNEXE N°2 :Compte-rendu de la réunion de présentation au groupe d'acteurs locaux du 12 septembre 2014

- ANNEXE N°3: Compte-rendu de la réunion d'information aux exploitants et propriétaires du 22 septembre 2014

- ANNEXE N°4 : Remarques déposées lors de la phase de levée de doute

- ANNEXE N°5 : Compte-rendu de la réunion de restitution provisoire au groupe d'acteurs locaux du 28 novembre 2014

- ANNEXE N°6 : Compte-rendu du conseil municipal du 9 décembre 2014

- ANNEXE N°7 : Flore observée sur la commune de Chantecorps lors de la campagne de terrain

ANNEXE 1

Délibération du conseil municipal validant la liste du groupe d'acteurs locaux

COMMUNE DE
CHANTECORPS
79340
Tél. : 05 49 69 02 59
Fax : 05 49 69 14 78

Commune de CHANTECORPS / 2014 / août

Délibérations du Conseil municipal du 1er août 2014

L'an deux mil quatorze, le premier août à vingt heures trente, le Conseil municipal légalement convoqué par convocation individuelle en date du 18 juillet 2014, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Michel PELEGRIN, Maire.

Nombre de membres en exercice : onze
Etaient présents : Michel PELEGRIN, Evelyne LATTUADA, Jacky IMBERT, Denis MARTIN, Jérôme FRAIGNEAU, Emmanuelle THOMAS, Célia CARRÉ, Erick VEILLON et Ginette BERGEON.
Absents : Stéphane FERREIRA et Laetitia THARSIS (pouvoir à Denis MARTIN)
Célia CARRÉ est nommée secrétaire

Délibération n°2/ Création de la Commission Zones humides
Inventaires des zones humides - Groupe d'acteurs locaux- Désignation des membres.

Par délibération du 21 septembre 2012, la commune s'est engagée à la réalisation de l'inventaire des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau sur son territoire. Dans le cadre de cette démarche, la commune de CHANTECORPS doit mettre en place un groupe d'acteurs locaux de 15 personnes environ, chargé d'accompagner la démarche dudit inventaire, réalisé par le cabinet d'études NCA Environnement.
La composition du groupe de travail se compose ainsi :

- un ou plusieurs élus dont le maire (ou son représentant),
- plusieurs exploitants agricoles locaux,
- un élu du Syndicat de rivière (quand il existe),
- un représentant d'une association de chasse, d'une association de pêche, d'une association de protection de la nature, d'une association de randonneurs, de propriétaires fonciers, de la Commission Locale de l'Eau, de l'ONEMA (Office National de l'Eaux et des Milieux Aquatiques).

Il est à noter que peuvent être conviés à ce groupe de travail tous les acteurs locaux ou instances extérieures ayant un rôle, une connaissance ou un intérêt lié aux zones humides et aux cours d'eau.

Après en avoir délibéré, sur proposition de Monsieur le Maire, **le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne comme membres du groupe d'acteurs locaux pour l'inventaire des zones humides :**
- Michel PELEGRIN Maire, élu référent
- Evelyne LATTUADA et Emmanuelle THOMAS (élues)
- Jacky IMBERT et Erick VEILLON (agriculteurs et élus)
- Philippe FILLON domicilié à Nazelles, Pascal TEXIER dans le Bourg, Dany BOUCHET à Champ Morin et Francis MARTIN à la Proutière (agriculteurs de la commune) et Thierry JAMET de Fomperron (agriculteur hors commune)
- un représentant d'une association de protection de l'environnement
- un représentant d'une association de chasse
- un représentant des propriétaires fonciers

Il est également décidé d'inviter aux réunions, des représentants du Comité départementale de la Randonnée pédestre, du SAGE Clain et de l'ONEMA.

Le Conseil municipal donne l'autorisation au Maire d'accréditer les techniciens du bureau NCA Environnement, leur permettant ainsi d'aller sur les parcelles communales.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. A LA
Au registre sont les signatures. S - PREFECTURE
En mairie de Chantecorps le 28 août 2014
01. SEP. 2014
Le Maire, Michel PELEGRIN
79200 PARTHENAY

ANNEXE 2

Compte-rendu de la réunion de présentation au groupe d'acteurs locaux du 12 septembre 2014

NCA Environnement
11 Allée Jean Monnet
86170 Neuville-de-Poitou
Tél. 05 49 00 43 20
Fax 05 49 00 43 30
Email : accueil@nca-env.fr
www.nca-env.fr
www.nca-methanisation.fr

Études et conseils en environnement
Assainissement collectif
Assainissement non collectif
Maîtrise d'œuvre
Protection des eaux
Hydraulique fluviale
Environnement et agriculture
Méthanisation
Gestion des milieux
Démarche d'insertion écologique
Inventaire faune et flore
Environnement et aménagement

INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES, DU RESEAU HYDROGRAPHIQUE ET DES PLANS D'EAU

COMMUNE DE CHANTECORPS

Pays de Gâtine Parthenay
www.gatine.org

Compte-rendu
Réunion de lancement et réunion de terrain du Groupe d'acteurs locaux

12 septembre 2014 à 14h00

Objet **:** Présentation de la démarche d'inventaire des zones humides
Présentation de la pré-localisation des zones humides
Présentation de la méthodologie sur le terrain

Première entreprise française à avoir obtenu en avril 2011 l'AFAQ 26000 et en janvier 2012 la labellisation LUCIE pour son engagement dans la RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) et le développement durable.

SAS au capital de 110 000 €
N° identification :
343 460 622 RCS Poitiers
APE : 7112B
N° TVA : FR 57 343 460 622

Sommaire

Participants à la réunion 1

REUNION DE PRESENTATION AU GROUPE D'ACTEURS LOCAUX

Introduction 3
Cadre juridique de l'inventaire 4
Définition d'une zone humide 4
Localisation des zones humides 5
Types de zone humide 5
Fonctionnalités 5
Inventaire des zones humides 7
Démarche de concertation et de communication 7
Méthodologie d'inventaire 7
Discussion/questions posées durant la présentation 9
Bilan de l'analyse des planches de l'atlas de pré-localisation 9
Bilan de la concertation 9

REUNION DE PRESENTATION SUR LE TERRAIN

Introduction 11
Présentation de la méthodologie sur le terrain 12
Bilan de la concertation de terrain 14
Suite de la démarche d'inventaire 14

Participants à la réunion

Intervenants extérieurs	
NCA Environnement	Mme RISTOR Marie – Chargée d'études sol
NCA Environnement	Mme BOSSELET Elodie – Chargée d'études flore
Pays de Gâtine	M. BRANSIECQ Maxence
Membres du groupe d'acteurs	
Maire	M. PELEGRIN Michel
2ème adjointe	Mme LATTUADA Evelyne
Conseillère municipale	Mme THOMAS Emmanuelle
3ème adjoint / exploitant agricole	M. IMBERT Jacky
Exploitants agricoles	M. BOUCHET Dany
	M. FILLON Philippe
	M. JAMET Thierry
	M. TEXIER Pascal
	M. VEILLON Erick
	M. MARTIN Francis
Exploitant agricole / représentant ACCA	M. FAUCHER Jean Yves
Retraité	M. JULIA Georges
Représentant DSNE[2]	M. BONNESSEE Michel
Secrétaire mairie	Mme RIVAULT Evelyne

[2] Deux Sèvres Nature Environnement

REUNION DE PRESENTATION AU GROUPE D'ACTEURS LOCAUX

Introduction

La première réunion du groupe d'acteurs locaux s'est déroulée à 14h, le 12 septembre 2014, à la mairie de Chantecorps. L'objectif est de réunir les différents acteurs locaux afin qu'ils puissent prendre connaissance du déroulement de l'étude qui va se réaliser sur leur territoire.

M. PELEGRIN introduit la séance en remerciant les participants de leur présence et explique le contexte de l'inventaire.
M. BRANSIECQ précise que cet inventaire intervient dans le cadre d'un groupement de 47 communes du Pays de Gâtine.
Un tour de table est effectué, permettant à chacun de se présenter aux autres.

Dans un premier temps, Mme BOSSELET présente un diaporama expliquant différents points :

- le contexte et les objectifs de l'inventaire,
- des rappels sur les zones humides,
- la méthodologie d'inventaire,
- les résultats attendus,
- le planning d'intervention.

Dans un second temps, les différents outils de pré-localisation des zones humides sont présentés aux membres du groupe d'acteurs locaux, par le biais de l'atlas de pré-localisation des zones humides, afin de vérifier avec l'ensemble des membres la validité de cette pré-délimitation et de recueillir un maximum d'informations (ruissellements, drainages, sources, lavoirs, fontaines, occupation du sol, etc).

Enfin, un déplacement sur le terrain est prévu afin d'expliquer au groupe d'acteurs la méthodologie de délimitation des zones humides et les critères utilisés pour cela, pédologie et flore principalement.

Cadre juridique de l'inventaire

Le cadre juridique de cet inventaire est fixé par différentes réglementations :

- La loi sur l'eau du 3 janvier 1992 modifiée en 2006 a pour fondement la gestion collective de l'eau et des milieux aquatiques, qui constituent un patrimoine fragile et commun à tous. Les zones humides y sont identifiées comme des espaces contribuant à la gestion équilibrée de la ressource en eau ;

- Le SDAGE Loire Bretagne 2010-2015, adopté le 15 octobre 2009 par le comité de bassin, prévoit, dans l'un de ses quinze objectifs principaux, la sauvegarde et la mise en valeur des zones humides, principe mis en œuvre au niveau des SAGE ;

- La loi sur le développement des territoires ruraux de 2005 pose le principe que la préservation et la gestion durable des zones humides sont d'intérêt général.

Définition d'une zone humide

La définition d'une zone humide est donnée par le code de l'environnement (art. L.211-1). Ainsi, les zones humides sont définies comme "des terrains exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre, de façon permanente ou temporaire la végétation, quand elle existe, est dominée par des plantes hygrophiles pendant une partie de l'année".

Trois critères permettent de déterminer s'il s'agit d'une zone humide ou non :

- La présence de végétation hygrophile ;
- L'hydromorphie des sols ;
- L'hydrologie, ou présence d'eau.

Le schéma suivant permet de représenter l'étendue des milieux répondant à la définition de «zones humides» :



Mme BOSSELET souligne la confusion trop souvent faite entre zone humide et zone inondable.

Localisation des zones humides

Il existe une diversité de zones humides mais le moteur reste la présence d'eau de manière temporaire à prolongée. Ainsi, dès lors que les conditions nécessaires sont réunies, il est possible d'observer des zones humides partout où le contexte leur est favorable. On observe donc des zones humides de plateau limoneux, de tête de vallon, de bordure de cours d'eau ou de plaine alluviale.

Types de zone humide

Les zones humides recouvrent une diversité de milieux, on peut citer :

- les roselières,
- les prairies humides,
- les mares,
- les boisements humides,
- les terres cultivées,
- les peupleraies…

Les zones dites «dégradées», comme les terres agricoles et paysages artificialisés (peupleraies…) peuvent présenter au moins un des critères d'identification des zones humides, notamment la présence de sols hydromorphes. Ces secteurs seront donc également identifiés.

Fonctionnalités

De cette diversité de types de zones humides, découle une diversité de fonctions, desquelles l'Homme tire des bénéfices, nommés «services rendus».

FONCTIONS HYDROLOGIQUES

Lors d'évènements pluvieux importants, les zones humides recueillent une part plus ou moins importante des volumes de crues en fonction leur capacité à s'étendre et en fonction de leur état de «conservation», c'est-à-dire si elles s'avèrent encore existantes et si elles sont plus ou moins aptes à remplir cette fonction. Ces zones humides constituent ce que l'on nomme une «zone d'expansion de crue».
Le maintien de ces volumes d'eau de manière plus ou moins prolongée dans les zones humides, permet de réduire sensiblement l'importance des volumes d'eau distribués en aval et ainsi de réduire la gravité des phénomènes d'inondation lors d'évènements pluvieux remarquables.

Ces volumes d'eau stockés temporairement peuvent également participer à la recharge des nappes en période hivernale et ainsi restituer l'eau tout le reste de l'année et permettre un soutien d'étiage l'été, ce qui est indispensable au maintien de la vie aquatique.

FONCTIONS BIO-GEO-CHIMIQUES

Les zones humides permettent de ralentir des écoulements de surface et favorisent la sédimentation et le stockage des matières présentes dans les eaux et des polluants qui y sont associés. Certaines de ces substances pourront être absorbées par la végétation et d'autres pourront être stockées et/ou dégradées (au moins en partie) par voie bactérienne.
Les zones humides contribuent donc à l'épuration des eaux et à l'élimination/stockage des nitrates, phosphores, produits phytosanitaires, matières en suspensions…

Elles contribuent ainsi au maintien de la qualité de l'eau qui arrive dans les cours d'eau ou bien dans les nappes.

FONCTIONS ECOLOGIQUES

Les zones humides peuvent constituer des réservoirs d'espèces faunistiques et floristiques parfois rares et menacées.
Elles sont indispensables pour l'hivernage/la migration/la reproduction de nombreux oiseaux d'eau ainsi que pour la faune et la flore des étangs et la reproduction des certains poissons et crustacés.

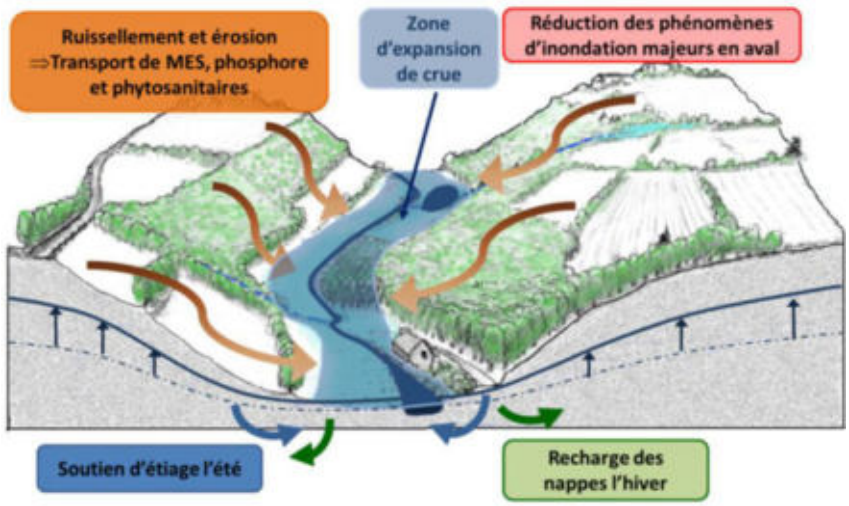

VALEURS SOCIO-ECONOMIQUES ET CULTURELLES

Les zones humides présentent également des intérêts socio-économiques et culturels importants tels que :

- la pêche,
- la chasse,
- la culture maraîchère,
- le pâturage,
- la fauche,
- la populiculture,
- les randonnées,
- les loisirs nautiques,
- les observatoires pour la biodiversité…

Inventaire des zones humides

L'inventaire est destiné à mieux connaître les zones humides du territoire, il s'agit bien d'un inventaire de connaissance qui ne constitue pas un inventaire des zones humides au titre de la Police de l'eau. Cet inventaire consiste à localiser, caractériser et mieux comprendre le fonctionnement des zones humides compte-tenu de leur rôle au sein du bassin versant. Une meilleure connaissance des zones humides constitue ainsi un élément incontournable pour répondre aux enjeux des SAGE concernant la gestion de la ressource en eau, tant sur le plan qualitatif que quantitatif.

Outre les zones humides, différents éléments tels que les mares et plans d'eau ainsi que le réseau hydrographique seront inventoriés car ces milieux sont étroitement liés aux zones humides.

Démarche de concertation et de communication

La concertation et la communication sont essentielles dans toute la démarche d'inventaire, puisque les acteurs locaux sont bien souvent les actuels gestionnaires des zones humides et ainsi, du fait de leur connaissance du territoire, ils constituent une source d'information essentielle sur les zones humides à l'échelle communale. Le groupe d'acteurs locaux délibéré par le Conseil Municipal est avant tout un groupe de travail et de réflexion, mais son rôle consiste également à diffuser l'information auprès de la population.

Méthodologie d'inventaire

PHASE DE PRELOCALISATION DES ZONES HUMIDES

La phase de pré-localisation est un moyen de définir et de délimiter les zones humides potentielles. Elle est réalisée à l'échelle du bassin-versant et consiste donc à identifier, sur le territoire, les secteurs à forte probabilité de présence de zones humides, afin d'optimiser les phases suivantes.

Les principales sources d'information dont nous disposons sont les suivantes :

- pré-localisation Agrocampus de Rennes,
- réseau hydrographique,
- carte géologique,
- carte des sols,
- aléa des remontées de nappes,
- topographie,
- photo-aériennes,
- scan 25.

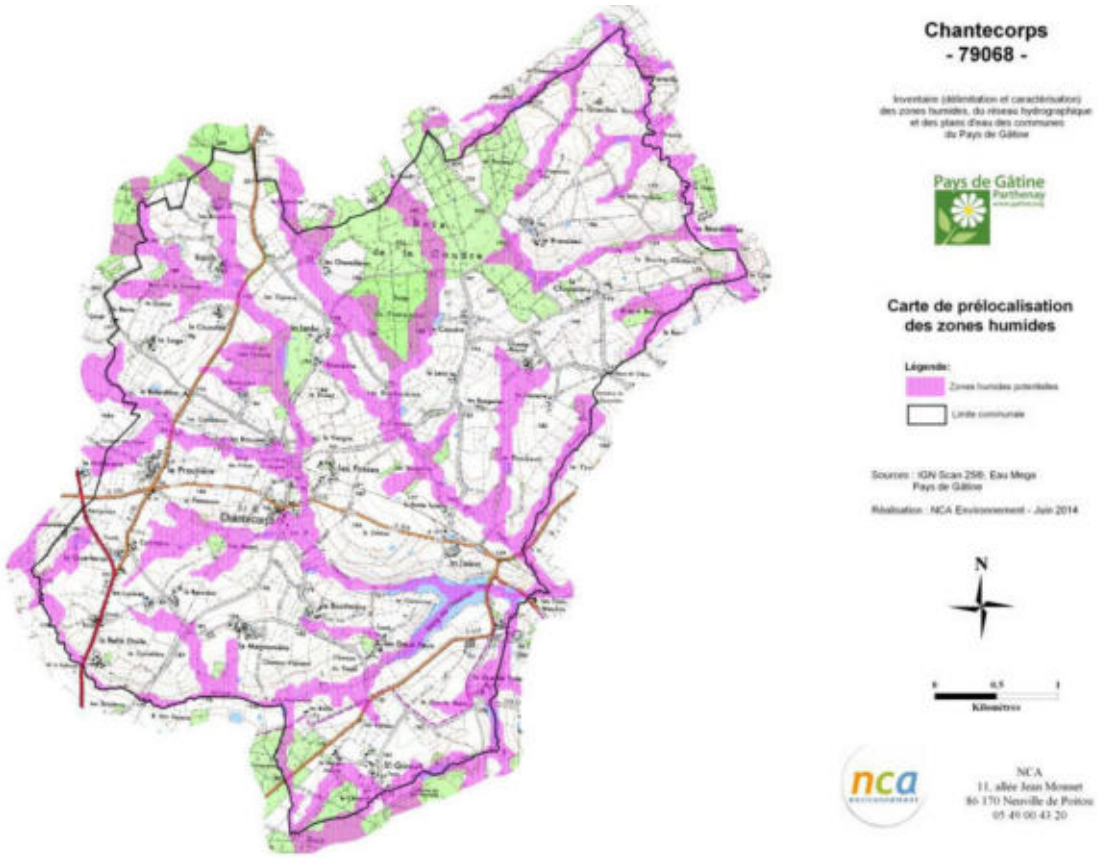

Figure 1: Prélocalisation des zones humides communales (source: IGN Scan 25, Agrocampus 35, Pays de Gâtine)

PHASE D'INVENTAIRE ET EXPERTISE DE TERRAIN

L'ensemble du territoire communal sera concerné par cet inventaire à l'exception des surfaces imperméabilisées. L'échelle de cartographique des zones humides sera au 1/7000ème.

Il s'agit d'identifier et délimiter, grâce des investigations de terrain, les zones humides effectives, c'est-à-dire, les zones qui présentent effectivement un caractère humide lorsque l'on suit la procédure d'identification bâtie en cohérence et de manière conforme à la réglementation en vigueur.

Sur le terrain, la végétation sera observée afin de repérer les espèces indicatrices ou les habitats de zones humides. Dans un second temps, le critère pédologique sera utilisé afin de délimiter précisément les contours des zones humides. Dans les zones cultivées, seul le critère pédologique pourra être utilisé, en l'absence de végétation caractéristique.

PHASE DE CARACTERISATION

L'ensemble des données recueillies sur les zones humides de la commune (flore, pédologie, fonctionnement,…) seront renseignées dans une base de données géo-référencée (Logiciel GWERN).

Discussion/questions posées durant la présentation

Question : quelles seront les contraintes futures pour l'agriculture ?
Mme RISTOR répond que pour le moment aucunes contraintes culturales ne sont appliquées. Par contre, les projets de type drainage, remblais et création de plans d'eau sont soumis à la réglementation en vigueur, c'est-à-dire à la loi sur l'eau de 1992. M. Bransiecq insiste sur le fait que l'inventaire se réalise à l'échelle 1/7000e, les sondages ne sont pas fait au mètre carré près, on ne peut donc pas imposer des pratiques culturales à cette échelle-là.

Question : Y a-t-il un pourcentage minimal de zones humides à recenser ?
Mme RISTOR répond que non, le pourcentage final relate le terrain. Sur différentes communes, le pourcentage variait entre 0,13% et 23%. Il n'est pas demandé de rajouter des zones humides si le pourcentage est trop faible.

Les exploitants agricoles demandent à être prévenus au moins la veille du passage des techniciens sur le terrain. Ils expriment aussi leur inquiétude face aux contraintes futures qui pourront toucher les éleveurs.

Bilan de l'analyse des planches de l'atlas de pré-localisation

Lors de la réunion, les planches de l'atlas de pré-localisation sont passées en revue une à une. Les pré-localisations présentées sont issues du travail de l'Agro-campus de Rennes. Des informations sur la validité de la pré-localisation et le nom des différents exploitants sont demandés pour chaque planches.

La pré-localisation semble trop importante, le terrain permettra donc de délimiter les zones humides réelles.

Bilan de la concertation

Au cours de cette première réunion, les membres du groupe d'acteurs locaux ont fournis au bureau d'études un maximum d'informations.
Les exploitants agricoles expriment leur inquiétude concernant l'avenir des zones humides et des potentielles contraintes futures.

Sur la base des différentes indications qui nous ont été transmises par les membres du groupe d'acteurs locaux, l'inventaire de terrain ciblera plus particulièrement les secteurs dont la potentialité de présence de zones humides est importante.

REUNION DE PRESENTATION SUR LE TERRAIN

Introduction

La démonstration sur le terrain s'est déroulée à la suite de la présentation en salle.

L'objectif de cette réunion est de présenter au groupe d'acteurs locaux la méthodologie de délimitation des zones humides, au travers d'une démonstration sur le terrain. Ainsi, les différents critères de reconnaissance (flore et pédologie) sont expliqués concrètement.



Photographie de la zone humide présentée lors de la réunion

Présentation de la méthodologie sur le terrain

Sur le terrain, la végétation est observée afin de repérer les espèces indicatrices ou les habitats de zones humides. Dans un second temps, le critère pédologique est utilisé afin de délimiter précisément les contours des zones humides. Sur les zones cultivées, seul le critère pédologique peut être utilisé en l'absence de végétation caractéristique.

Le groupe s'est déplacé sur une prairie située au Nord du bourg de Chantecorps.

Mme RISTOR commence par rappeler les deux critères définissant une zone humide : végétation hygrophile et sol hydromorphe. Il rappelle les différents sols caractéristiques de zones humides : les sols tourbeux, les sols réduits (engorgement permanent en eau) et les sols oxydés. Pour ces deniers, il explique qu'un sol oxydé caractéristique de zone humide se manifeste par la présence de traces d'hydromorphie entre 0 et 25 cm de profondeur. Les traces d'hydromorphie correspondent aux traces de décoloration, taches de rouille (oxydation) et aux concrétions ferro-manganiques. Ces traces doivent être présentes sur l'ensemble du profil et représenter au moins 5% de la motte de terre.

D'un point de vue floristique, Mme BOSSELET rappelle que les plantes hygrophiles doivent représenter une surface supérieure ou égale à 50% de la superficie totale de la zone pour pouvoir la définir comme humide.

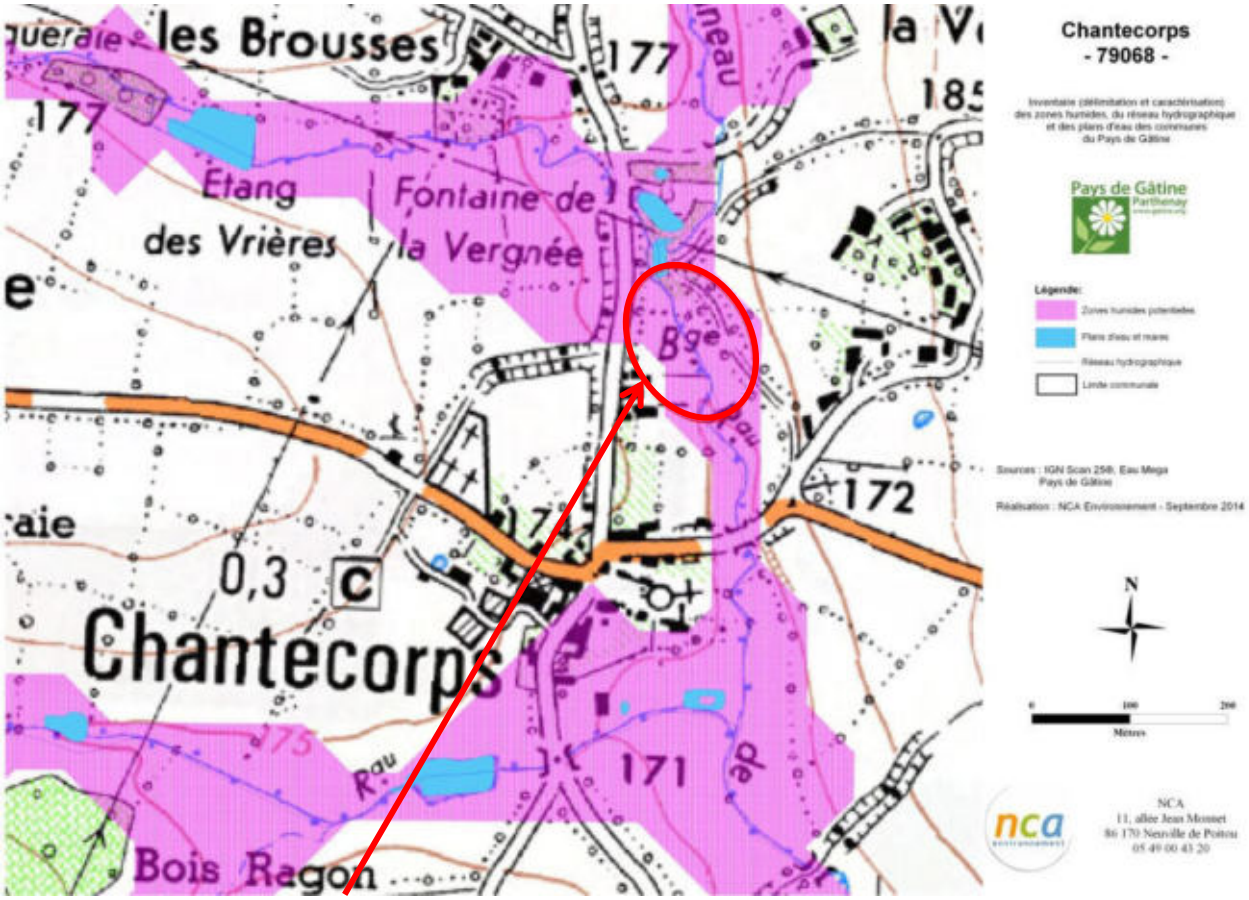

Localisation générale du site présenté lors de la réunion de terrain

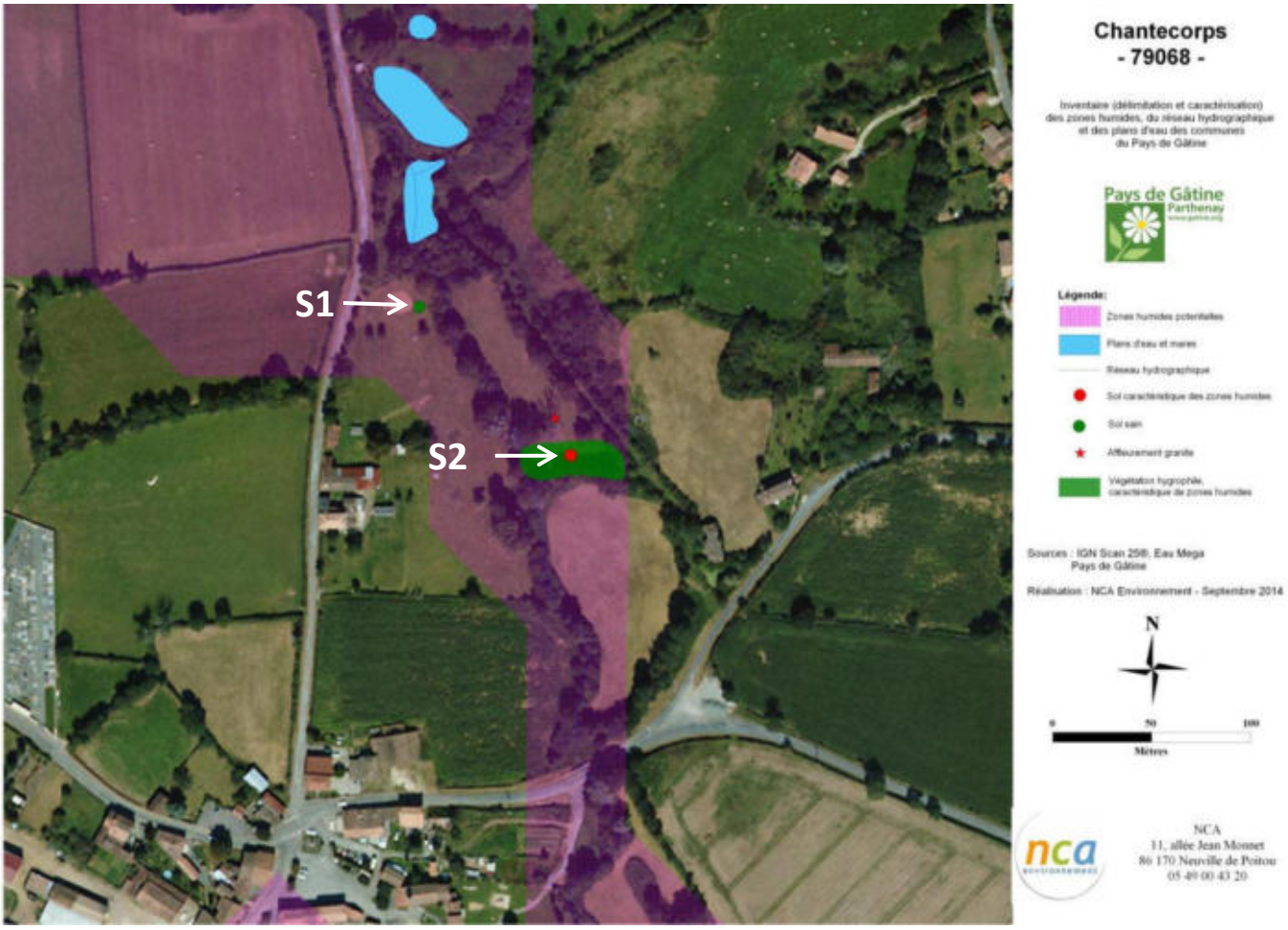

Observations tirées de la démonstration sur le terrain (sondages pédologiques effectués, végétation hygrophile et éléments complémentaires)

Au sein de la prairie, Mme BOSSELET présente les espèces caractéristiques de zones humides : *Galium palustre, Lysimachianummularia, Juncuseffusus, Juncusinflexus, Filipendulaumaria, Ranunculus repens*. L'ensemble de ces espèces hygrophiles représente plus de 50% de la surface, le bas de la prairie sera donc classé en zone humide.

Mme RISTOR effectue un premier sondage dans la prairie prélocalisée. Ce sondage (S1) est non caractéristique de zone humide. Un second sondage (S2) est réalisé. Il s'agit d'un sol présentant des traces d'oxydation à partir de 10 cm de profondeur. De plus des affleurements granitiques se situent sur la parcelle. La délimitation de la zone humide se dessine donc entre les sondages S2 et le granite.

Bilan de la concertation de terrain

Mme RISTOR et Mme BOSSELET demandent aux acteurs locaux si la méthodologie d'inventaire leur apparaît plus claire et s'ils souhaitent étudier d'autres secteurs de la commune. La présentation est jugée par le groupe suffisamment explicite car elle a permis de montrer l'ensemble des critères de caractérisation des zones humide et la démarche permettant de définir les contours de ces dernières.

Suite de la démarche d'inventaire

Le travail de terrain débutera en octobre. Les différents exploitants et propriétaires concernés et souhaitant accompagner les techniciens de NCA sur le terrain seront contactés. Suite à cet inventaire, la cartographie provisoire des zones humides sera déposée en mairie pendant deux semaines (phase de levée de doutes), puis la cartographie sera présentée au groupe d'acteurs locaux lors d'une réunion de restitution.

La prochaine étape de la concertation avec le groupe d'acteurs locaux se déroulera ainsi lors d'une réunion de restitution provisoire, certainement au mois de novembre.

ANNEXE 3

Compte-rendu de la réunionexploitants et propriétaires du 22 septembre 2014

NCA Environnement
11 Allée Jean Monnet
86170 Neuville-de-Poitou
Tél. 05 49 00 43 20
Fax 05 49 00 43 30
Email : accueil@nca-env.fr
www.nca-env.fr
www.nca-methanisation.fr

Études et conseils en environnement
Assainissement collectif
Assainissement non collectif
Maîtrise d'œuvre
Protection des eaux
Hydraulique fluviale
Environnement et agriculture
Méthanisation
Gestion des milieux
Démarche d'insertion écologique
Inventaire faune et flore
Environnement et aménagement

INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES, DU RESEAU HYDROGRAPHIQUE ET DES PLANS D'EAU

COMMUNE DE CHANTECORPS

Compte-rendu
Réunion d'information à l'intention des agriculteurs et des propriétaires

22 septembre 2014 à 18h

Objet **:** Présentation de la démarche d'inventaire des zones humides

Première entreprise française à avoir obtenu en avril 2011 l'AFAQ 26000 et en janvier 2012 la labellisation LUCIE pour son engagement dans la RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) et le développement durable.

SAS au capital de 110 000 €
N° identification :
343 460 622 RCS Poitiers
APE : 7112B
N° TVA : FR 57 343 460 622

Sommaire

Participants à la réunion 1

Introduction 2

Cadre juridique de l'inventaire 2

Définition d'une zone humide 2

Localisation des zones humides 3

Types de zone humide 3

Fonctionnalités 4

Démarche de concertation et de communication 5

Méthodologie d'inventaire 6

Discussion/questions posées durant la présentation 8

Bilan de la concertation et suite de la démarche d'inventaire 8

Participants à la réunion

Intervenants extérieurs	
NCA Environnement	Mme RISTOR Marie - Chargée de mission sol
Pays de Gâtine	M. BRANSIECQ Maxence – Chargé de mission
Membres du groupe d'acteurs	
Maire	M. PELEGRIN Michel
Adjoints	M. FERREIRA Stéphane
	Mme LATTUADA Evelyne
Exploitants	M. IMBERT Jacky
	M. PATARIN Jérôme
	M. GAUTIER Alain
	M. GAUTIER Loïc
	M. BRECHOIRE Didier
	M. TEXIER Pascal
	M. AUBINEAU René
	M. BOUCHET Dany
	M. MARTIN Francis
	M. THOREAU Patrick
	M. FILLON Philippe
	M. METAYER Eric
	M. BOUCHET Patrice
	M. THOREAU Frédéric
	M. TURPEAU Olivier
	M. TURPEAU Laurent
	M. BOUQUET Alain
	M. OUIN Simon
Retraité	M. JULIA Georges
Propriétaires	M. PIGEAU Stéphane
	M. DUPUIS Moïse
Secrétaire de mairie	Mme RIVAULT Evelyne

Introduction

La réunion d'information aux exploitants agricoles et propriétaires s'est déroulée à 18h, le 22 septembre 2014, à la salle des fêtes de Chantecorps. L'objectif étant de présenter, à l'ensemble de la population concernée, la démarche générale d'inventaire des zones humides.

M. le maire introduit la séance, explique l'intérêt de faire cet inventaire et remercie les participants de leur présence.
M. Bransiecqprécise que cet inventaire intervient dans le cadre d'un groupement de 47 communes du Pays de Gâtine. Le financement de l'inventaire se fait à 80% par les subventions, il ne restera que 20% des frais à payer à la commune.

Dans un premier temps, Mme RISTOR présente un diaporama expliquant différents points :

- le contexte et les objectifs de l'inventaire,
- des rappels sur les zones humides,
- la méthodologie d'inventaire,
- les résultats attendus,
- le planning d'intervention.

Mme RISTOR ouvre la réunion en présentant le bureau d'étude NCA Environnement avant de commencer son exposé.

Cadre juridique de l'inventaire

Le cadre juridique de cet inventaire est fixé par différentes réglementations :

- La loi sur l'eau du 3 janvier 1992 modifiée en 2006 a pour fondement la gestion collective de l'eau et des milieux aquatiques, qui constituent un patrimoine fragile et commun à tous. Les zones humides y sont identifiées comme des espaces contribuant à la gestion équilibrée de la ressource en eau ;

- Le SDAGE Loire Bretagne 2010-2015, adopté le 15 octobre 2009 par le comité de bassin, prévoit, dans l'un de ses quinze objectifs principaux, la sauvegarde et la mise en valeur des zones humides, principe mis en œuvre au niveau des SAGE ;

- Le SAGE Clain définit les modalités d'inventaires des zones humides.

La présente étude prendra en compte la méthodologie du SAGE Sèvre Niortaise (utilisée sur les autres communes du Pays de Gâtine), le SAGE Clain n'ayant pas validé sa méthodologie.

Définition d'une zone humide

La définition d'une zone humide est donnée par le code de l'environnement (art. L.211-1). Ainsi, les zones humides sont définies comme "des terrains exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre, de façon permanente ou temporaire la végétation, quand elle existe, est dominée par des plantes hygrophiles pendant une partie de l'année".

Trois critères permettent de déterminer s'il s'agit d'une zone humide ou non :

- La présence de végétation hygrophile ;
- L'hydromorphie des sols ;
- L'hydrologie, ou présence d'eau.

Le schéma suivant permet de représenter l'étendue des milieux répondant à la définition de «zones humides» :



Mme RISTOR souligne la confusion trop souvent faite entre zone humide et zone inondable. Outre les zones humides, différents éléments tels que les mares et plans d'eau ainsi que le réseau hydrographique seront inventoriés car ces milieux sont étroitement liés aux zones humides.

Localisation des zones humides

Il existe une diversité de zones humides mais le moteur reste la présence d'eau de manière temporaire à prolongée. Ainsi, dès lors que les conditions nécessaires sont réunies, il est possible d'observer des zones humides partout où le contexte leur est favorable. On observe donc des zones humides de plateau limoneux, de tête de vallon, de bordure de cours d'eau ou de plaine alluviale.

Types de zone humide

Les zones humides recouvrent une diversité de milieux, on peut citer :

- les roselières,
- les prairies humides,
- les mares,
- les boisements humides,
- les terres cultivées,
- les peupleraies…

Les zones dites «dégradées», comme les terres agricoles et paysages artificialisés (peupleraies…) peuvent présenter au moins un des critères d'identification des zones humides, notamment la présence de sols hydromorphes. Ces secteurs seront donc également identifiés.

Fonctionnalités

De cette diversité de types de zones humides, découle une diversité de fonctions, desquelles l'Homme tire des bénéfices, nommés «services rendus».

FONCTIONS HYDROLOGIQUES

Lors d'évènements pluvieux importants, les zones humides recueillent une part plus ou moins importante des volumes de crues en fonction leur capacité à s'étendre et en fonction de leur état de «conservation», c'est-à-dire si elles s'avèrent encore existantes et si elles sont plus ou moins aptes à remplir cette fonction. Ces zones humides constituent ce que l'on nomme une «zone d'expansion de crue».
Le maintien de ces volumes d'eau de manière plus ou moins prolongée dans les zones humides, permet de réduire sensiblement l'importance des volumes d'eau distribués en aval et ainsi de réduire la gravité des phénomènes d'inondation lors d'évènements pluvieux remarquables.

Ces volumes d'eau stockés temporairement peuvent également participer à la recharge des nappes en période hivernale et ainsi restituer l'eau tout le reste de l'année et permettre un soutien d'étiage l'été, ce qui est indispensable au maintien de la vie aquatique.

FONCTIONS BIO-GEO-CHIMIQUES

Les zones humides permettent de ralentir des écoulements de surface et favorisent la sédimentation et le stockage des matières présentes dans les eaux et des polluants qui y sont associés. Certaines de ces substances pourront être absorbées par la végétation et d'autres pourront être stockées et/ou dégradées (au moins en partie) par voie bactérienne.
Les zones humides contribuent donc à l'épuration des eaux et à l'élimination/stockage des nitrates, phosphores, produits phytosanitaires, matières en suspensions…

Elles contribuent ainsi au maintien de la qualité de l'eau qui arrive dans les cours d'eau ou bien dans les nappes.

FONCTIONS ECOLOGIQUES

Les zones humides peuvent constituer des réservoirs d'espèces faunistiques et floristiques parfois rares et menacées.
Elles sont indispensables pour l'hivernage/la migration/la reproduction de nombreux oiseaux d'eau ainsi que pour la faune et la flore des étangs et la reproduction des certains poissons et crustacés.

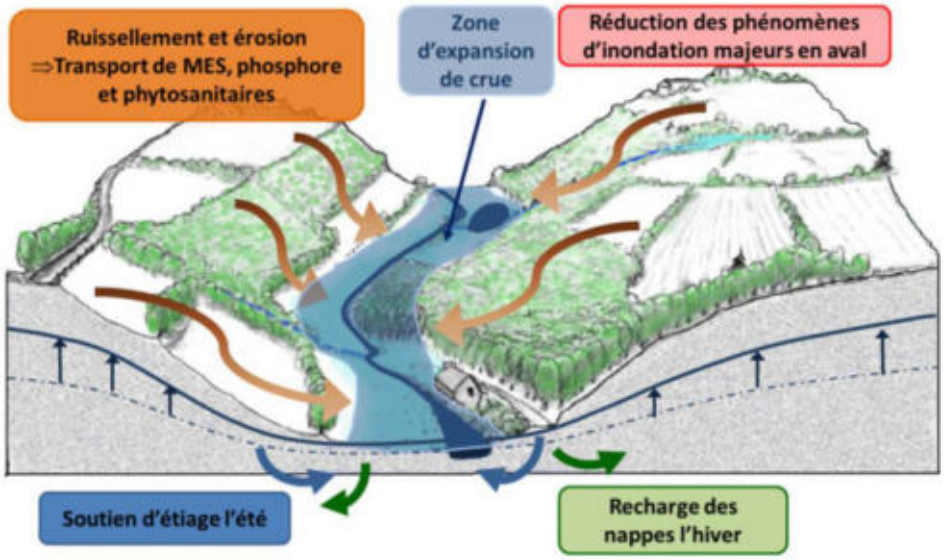

VALEURS SOCIO-ECONOMIQUES ET CULTURELLES

Les zones humides présentent également des intérêts socio-économiques et culturels importants tels que :

- la pêche,
- la chasse,
- la culture maraîchère,
- le pâturage,
- la fauche,
- la populiculture,
- les randonnées,
- les loisirs nautiques,
- les observatoires pour la biodiversité…

Démarche de concertation et de communication

La concertation et la communication sont essentielles dans toute la démarche d'inventaire, puisque les acteurs locaux sont bien souvent les actuels gestionnaires des zones humides et ainsi, du fait de leur connaissance du territoire, ils constituent une source d'information essentielle sur les zones humides à l'échelle communale. Le groupe d'acteurs locaux délibéré par le Conseil Municipal est avant tout un groupe de travail et de réflexion, mais son rôle consiste également à diffuser l'information auprès de la population.

Méthodologie d'inventaire

PHASE DE PRELOCALISATION DES ZONES HUMIDES

La phase de pré-localisation est un moyen de définir et de délimiter les zones humides potentielles. Elle est réalisée à l'échelle du bassin-versant et consiste donc à identifier, sur le territoire, les secteurs à forte probabilité de présence de zones humides, afin d'optimiser les phases suivantes.

Les principales sources d'information dont nous disposons sont les suivantes :

- pré-localisation Agrocampus de Rennes,
- réseau hydrographique,
- carte géologique,
- carte des sols,
- aléa des remontées de nappes,
- topographie,
- photo-aériennes,
- scan 25.

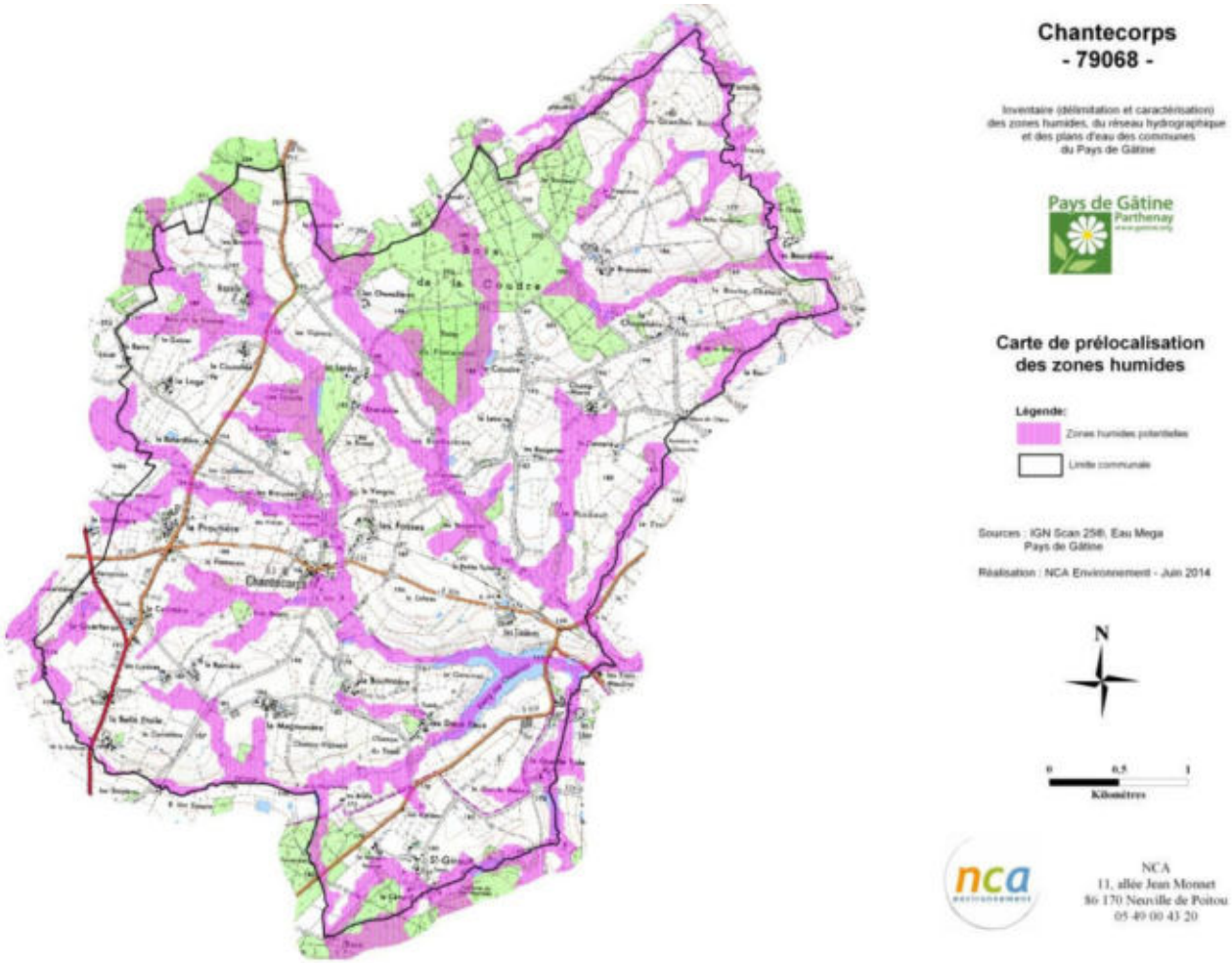

Carte de prélocalisation des zones humides communales

PHASE D'INVENTAIRE ET EXPERTISE DE TERRAIN

L'ensemble du territoire communal sera concerné par cet inventaire à l'exception des surfaces imperméabilisées. L'échelle de cartographique des zones humides sera au 1/7000ème.

Il s'agit d'identifier et délimiter, grâce des investigations de terrain, les zones humides effectives, c'est-à-dire, les zones qui présentent effectivement un caractère humide lorsque l'on suit la procédure d'identification bâtie en cohérence et de manière conforme à la réglementation en vigueur.

Sur le terrain, la végétation sera observée afin de repérer les espèces indicatrices ou les habitats de zones humides. Dans un second temps, le critère pédologique sera utilisé afin de délimiter précisément les contours des zones humides. Dans les zones cultivées, seul le critère pédologique pourra être utilisé, en l'absence de végétation caractéristique.

PHASE DE CARACTERISATION

L'ensemble des données recueillies sur les zones humides de la commune (flore, pédologie, fonctionnement,…) seront renseignées dans une base de données géo-référencée (Logiciel GWERN).

Discussion/questions posées durant la présentation

Question : Quelles seront les conséquences à l'avenir (labour - épandages - utilisation de produits phytosanitaire…) ?

Mme RISTOR déclare que pour l'instant aucune contrainte liée à la pratique agricole, cela reste un inventaire de connaissances. Les contraintes existent déjà, avec la loi sur l'Eau de 1992, en ce qui concerne le drainage, la mise en eau, l'urbanisation ou le remblayage des zones humides.

M. BRANSIECQ ajoute, que l'inventaire de terrain permettra d'enlever les aberrations de la prélocalisation qui passe sur des habitations…

M. le maire explique que la commune a besoin de cet inventaire pour avancer dans les différents projets communaux : aménagements du territoire… et que l'inventaire sera à intégrer dans les documents d'urbanismes.

M. FERREIRA rajoute que l'inventaire est également une contrainte pour la commune (pour son coût), mais qu'il est obligatoire et qu'il permettra d'avoir une carte réelle, sans les aberrations de la pré-localisation.

Bilan de la concertation et suite de la démarche d'inventaire

Malgré les contestations, la réunion a permis d'expliquer la méthodologie de l'inventaire. Les questions des différents exploitants ont été écoutées mais aucune réponse n'a pu être apportée concernant la future réglementation et le devenir des zones humides.

Le travail de terrain débutera en octobre. Les différents exploitants et propriétaires concernés et souhaitant accompagner les techniciens de NCA sur le terrain seront contactés. Un planning découpant la commune par secteur et par journée va être réalisé et transmis à la mairie.

Suite à cet inventaire, la cartographie provisoire des zones humides sera déposée en mairie pendant deux ou trois semaines (phase de levée de doutes), puis la cartographie sera présentée au groupe d'acteurs locaux lors d'une réunion de restitution.

La prochaine étape de la concertation avec le groupe d'acteurs locaux se déroulera ainsi lors d'une réunion de restitution provisoire, certainement en novembre.

ANNEXE 4

Remarques déposées lors de la phase de levée de doute

Nom	Prénom	Adresse	Tél	Zone PLANCHE	Lieudit le plus proche	Observation
Bouchet	Dany	Champmorin 79340 Chantecorps	0618311734	AS 40 + AR 40	Le Clergeau + Champmorin	Champ drainer à revoir.
TEXIER	Pascal	Le Bourg 79340 CHANTECORPS	0679207944	AS 40	Le Clergeau	
MARTIN	Francis	La Proutiere 79340 Chantecorps	06.35.97.23.34	AS 40	La Petite Tuilerie	Parcelle entre le 167 et 172.
TURPEAU	Olivier et Laurent	Les Chateleurs	06 76 194038	AT 40	Les Chateleurs	Parcelles le long de l'étang
PATARIN	JEROME	LES ANGES GERTIERES 79340 COMPERRON	0681713659	AR 41 AT 40	LES GOURDINIERS LES CHATELIERS	
Faucher	Jyrs	8 La Proutière de Chantecorps 79340	06 73883595	AR 39 AR 40	Les Landes L'Enarchère	
Bréchoire	Didier	1 La Magnonière 79340 Chantecorps	06 84 06 44 49	AT 39	La Magnonière	Petite zone à retirer le long de la Vallouse.
"	"	"	"	AR 40 AT 40	Le Coudre les Deux Eaux	→ Pas court d'eau → Diminuer la zone

ANNEXE 5

Compte-rendu de la réunion de restitution provisoire au groupe d'acteurs locaux du 28 novembre 2014

NCA Environnement
11 Allée Jean Monnet
86170 Neuville-de-Poitou
Tél. 05 49 00 43 20
Fax 05 49 00 43 30
Email : accueil@nca-env.fr
www.nca-env.fr
www.nca-methanisation.fr

Études et conseils en environnement
Assainissement collectif
Assainissement non collectif
Maîtrise d'œuvre
Protection des eaux
Hydraulique fluviale
Environnement et agriculture
Méthanisation
Gestion des milieux
Démarche d'insertion écologique
Inventaire faune et flore
Environnement et aménagement

L'inventaire des zones humides est cofinancé par l'Union Européenne.
L'Europe s'engage en Poitou-Charentes.

INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES, DU RESEAU HYDROGRAPHIQUE ET DES PLANS D'EAU

COMMUNE DE CHANTECORPS

Compte-rendu
Réunion de restitution au Groupe d'acteurs locaux
Vendredi 28 novembre à 9h45

Objet **:** Présentation des résultats de l'inventaire provisoire des zones humides

Première entreprise française à avoir obtenu en avril 2011 l'AFAQ 26000 et en janvier 2012 la labellisation LUCIE pour son engagement dans la RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) et le développement durable.

SAS au capital de 110 000 €
N° identification :
343 460 622 RCS Poitiers
APE : 71128
N° TVA : FR 57 343 460 622

Sommaire

Participants à la réunion 1
Introduction 2
Méthodologie d'inventaire 3
Définition d'une zone humide *3*
Phase de pré-inventaire (1ère réunion du groupe d'acteurs) *3*
Résultats de l'inventaire 5
Sondages pédologiques *5*
Zones humides *6*
Fonctionnalités des zones humides *7*
Plans d'eau et mares *7*
Réseau hydrographique *8*
Discussion - Analyse planche par planche 9
Bilan de la concertation 10
Suite de la démarche d'inventaire 10

Participants à la réunion

Intervenants extérieurs	
NCA Environnement	Mme TONDEUX Laetitia
Pays de Gâtine	M. BRANSIECQ Maxence
Membres du groupe d'acteurs	
Maire	M. PELEGRIN Michel
Secrétaire de Mairie	Mme RIVAULT Evelyne
Elue	Mme THOMAS Emmanuelle
Adjointe	Mme LATTUADA Evelyne
CPIE de Gâtine Poitevine	M. THERY Paul
Forestier	M. JULIA Georges
Agriculteurs	M. IMBERT Jacky
	M. TEXIER Pascal
	M. MARTIN Francis
	M. JAMET Thierry
	M. PAIN Philippe (GAEC Chapoupi)
	M. BOUCHET Dany

Excusés : M. FAUCHER Jean-Yves et M. VEILLON Eric.

Introduction

La réunion de restitution provisoire s'est déroulée le vendredi 28 novembre 2014 à 9h45. L'objectif étant de présenter la cartographie provisoire des zones humides, des plans d'eau et du réseau hydrographique de la commune.

Mme TONDEUX introduit la séance et remercie les participants de leur présence. La réunion débute alors par quelques rappels sur les zones humides, la démarche de l'étude et la phase de pré-inventaire. Mme TONDEUX propose de présenter tout d'abord les résultats généraux avant de répondre à d'éventuelles remarques et de passer ensuite à une analyse plus précise planche par planche sur l'atlas cartographique.

Méthodologie d'inventaire

Définition d'une zone humide

L'identification des zones humides sur le terrain a respecté la définition donnée par le Code de l'Environnement : les zones humides sont définies comme "des terrains exploités ou non, **habituellement inondés ou gorgés d'eau douce**, salée ou saumâtre, **de façon permanente ou temporaire**, la végétation quand elle existe, est dominée par des plantes hygrophiles pendant une partie de l'année".

Trois critères permettent de déterminer s'il s'agit d'une zone humide ou non :

- La présence de **végétation hygrophile** ;
- L'**hydromorphie des sols** ;
- L'**hydrologie**, ou présence d'eau.

Les zones humides sont des milieux dynamiques, le « panel » en termes d'humidité notamment, est souvent plus large que le laisse à penser la culture populaire. En effet, les zones humides bien connues font souvent références aux marais, aux bourbiers ou aux tourbières. Toutefois, une zone humide peut présenter un degré d'humidité beaucoup plus faible, on parlera de milieux frais qu'il est alors possible de cultiver.

Phase de pré-inventaire (1ère réunion du groupe d'acteurs)

La phase de pré-inventaire est un moyen de définir et de délimiter les zones humides potentielles. Elle identifie sur le territoire les secteurs à forte probabilité de présence de zones humides, afin de préparer la phase de terrain.

Plusieurs cartes de pré-localisation ainsi que des cartes géologiques et pédologiques ont été analysées afin d'y intégrer la connaissance du territoire du groupe d'acteurs : secteurs ou la pré-localisation est aberrante, zones d'engorgement, zones inondables, zones de sources…

Comme premier outil de réflexion, les atlas de pré-localisation reprenaient le zonage de l'Agrocampus de Rennes (voir carte ci-dessous).

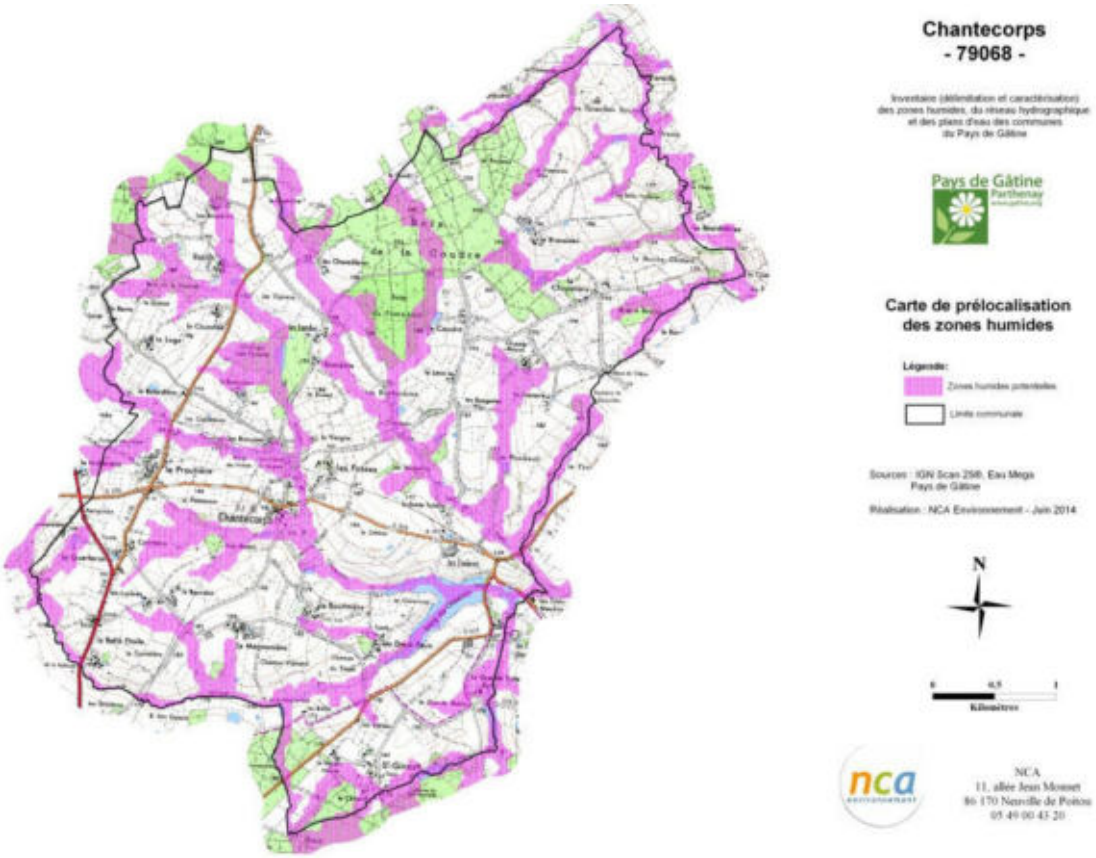

Pré-localisation des zones humides (source : AgroCampus, SAGE Clain)

Résultats de l'inventaire

× Sondages pédologiques

Mme TONDEUX présente les résultats de l'étude.
Le nombre de sondages pédologiques s'élève à **1088** pour une surface communale totale de **1910 ha**.



Localisation des sondages pédologiques réalisés sur la commune de Chantecorps

Zones humides

La surface de zones humides inventoriée est de **154,82 hectares**, soit **8,10 %** de la surface communale totale, ce qui représente une réduction de 66 % par rapport à la prélocalisation initiale. La proportion de zones humides sur la commune de Chantecorps est dans la moyenne nationale, qui est comprise entre 6 et 16%.

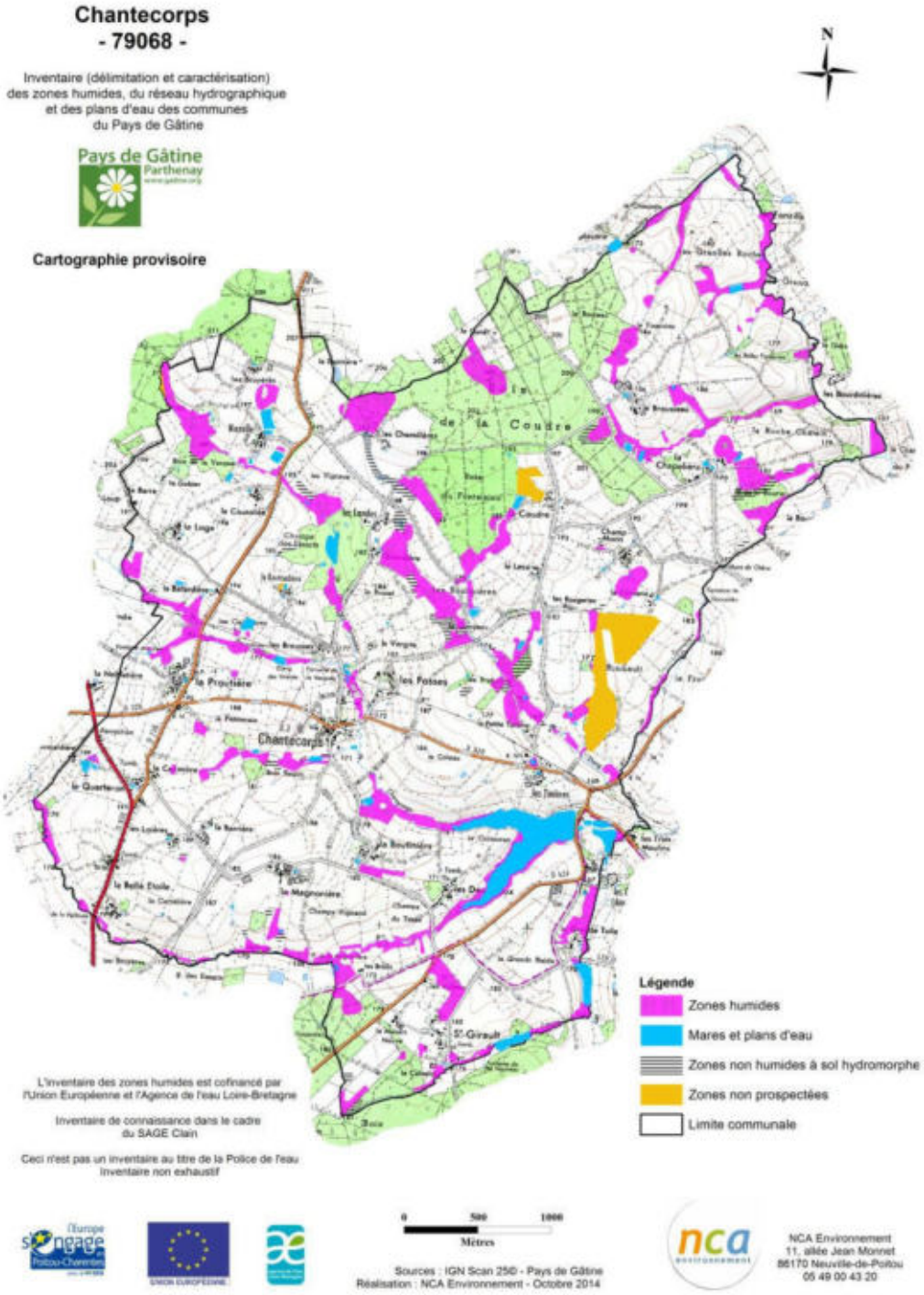

Localisation des zones humides inventoriées

Les zones non prospectées correspondent à des jardins particuliers ou à des secteurs ayant déjà fait l'objet d'une étude pédologique par la Chambre d'Agriculture et la DDT, pour une demande de drainage.

Mme TONDEUX explique que les sols hydromorphes non caractéristiques de zones humides ne sont pas pris en compte dans le cadre du PLU (Plan Local d'Urbanisme). Ils sont référencés ici à titre indicatif d'un inventaire de connaissance et pour alerter sur le fait que ce sont les vestiges d'anciennes zones humides dont la fonctionnalité a été altérée. Il est important de considérer ces milieux comme étant des « zones humides », mais dont les critères de caractérisation ne répondent pas au cadre réglementaire (apparition des traces d'hydromorphie à des profondeurs supérieures à 25 centimètres).

Fonctionnalités des zones humides

Les fonctionnalités des zones humides observées sur la commune sont globalement bonnes, notamment les fonctions hydrauliques. Les zones humides sont le plus souvent des **prairies** (70%), localisées en bordure de cours d'eau (67%) et participent donc à la régulation des débits d'étiage, à la réduction des risques d'inondation et à l'épuration des eaux. Mais ces fonctionnalités varient en fonction de l'occupation du sol. En effet, les peupleraies et les zones humides cultivées ont peu d'intérêt d'un point de vue biologique. La végétation caractéristique étant souvent absente de ces milieux, les fonctionnalités épuratrices sont aussi plus limitées mais bien présentent avec les phénomènes d'oxydo-réduction découlant de l'alternance de l'engorgement.

Les habitats retrouvés sur la commune sont diversifiés : prairies humides à Joncs, roselières, mégaphorbiaies, landes humides à Molinie, boisements spontanés, plantations de Peupliers, terres cultivées… Certains de ces habitats présentent un intérêt écologique fort tel que les mégaphorbiaies, les roselières ou certaines prairies humides.

Au cours des prospections, aucune espèce protégée n'a été identifiée, cependant, la période d'observation n'était pas non plus propice. De plus, les données de la Chambre d'Agriculture sur le secteur du Rimbault, indiquent la présence de nombreux pieds de **Fritillaire pintade** (*Fritillariameleagris : cf. photo ci-contre*), espèce protégée au niveau national.


NCA Environnement

D'un point de vue faunistique, peu d'individus ont pu être observés, mais de nombreux habitats sont favorables aux amphibiens et aux odonates (libellules). En effet, les paysages bocagers de la commune, associés à la présence de mares, offrent des sites de reproduction, d'alimentation et de repos pour ces espèces.

L'état de conservation des zones humides est variable suivant le type d'habitat. Les prairies humides sont en bon état de conservation grâce à une gestion adaptée de ces milieux (pâturage/fauche), tandis que les peupleraies et les terres cultivées constituent des zones humides dégradées. Dans l'ensemble, les zones humides étant majoritairement des prairies, elles présentent donc un bon état de conservation.

Plans d'eau et mares

Les résultats d'inventaire comptabilisent **106 plans d'eau et mares,** pour une surface totale de **32,91 ha d'eau superficielle close** (ne rentrant pas dans l'appellation « zones humides »). On observe une diversité de ces milieux, tant en terme de morphologie et de positionnement, qu'en terme d'usage et de structure de la végétation de ceinture. L'essentiel des mares couvre de petites surfaces (entre 0,01 et 0,05 ha). Les plans d'eau sont également de petites tailles, 5 plans d'eau dépassent l'hectare.



× Réseau hydrographique

Sur la commune, le réseau hydrographique principal (réseau IGN) est très dense, il s'écoule sur près de **35,86 km**. On retrouve plusieurs cours d'eau principaux : la Vonne, la Vallouse, le Fontaneau…
A cela, s'ajoute le réseau complémentaire issu des observations de terrain et représentant **12,40 km**, sans distinction entre fossés et cours d'eau.



On observe globalement un maintien du caractère naturel des cours d'eau. La connexion entre les milieux humides et les cours d'eau est maintenue sur une grande partie du réseau. Néanmoins, des modifications du réseau hydrographique principal ont été observées sur la commune, notamment au niveau du Rimbault.

Discussion - Analyse planche par planche

Lors de la phase de levée de doute, plusieurs remarques ont été déposées, dont certaines nécessitant un **retour sur le terrain** (cf. cercles bleus carte ci-après) :

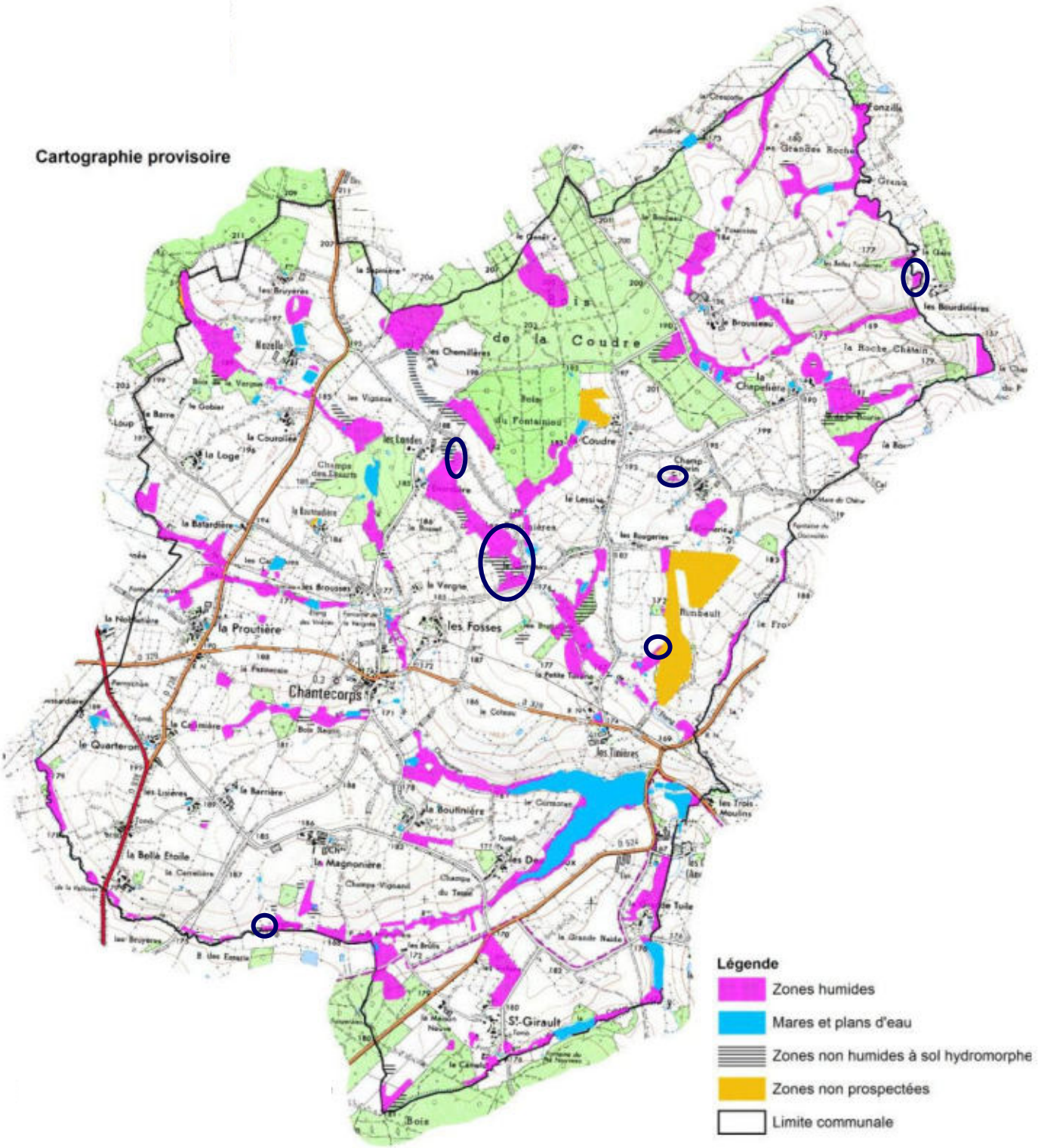

<u>Cartographie des retours à effectuer sur le terrain avant la restitution finale</u>

Enfin, le groupe d'acteurs est invité à passer à une analyse plus précise de cet inventaire, planche par planche. Les demandes de compléments sont évoquées et des remarques supplémentaires sont émises. Au final, voici les remarques à prendre en compte :

Planche AR40 :

- Une mare à rajouter dans le bois de la Coudre,
- M. FAUCHER demande un retour au niveau des Landes,
- M. BRECHOIRE souligne que le cours d'eau marqué sur l'IGN à la Coudre en pointillé n'est pas un cours d'eau mais un fossé récoltant les eaux de ruissellement.

Planche AR41 :

- M. PATARIN demande un retour le long de la Vonne, au niveau des Bourdinières.

Planche AS40 :

- M. TEXIER demande un retour au Clergeau,
- M. BOUCHET demande un retour au Clergeau et à Champ Morin,
- M. MARTIN demande un retour entre la Petite Tuilerie et le Rimbault.

Planche AT39 :

- M. BRECHOIRE demande un retour sur une parcelle cultivée le long de la Vallouse,
- M. OUIN s'interroge sur une zone humide au sud de la Magnonière.

Planche AT40 :

- Il manquerait des zones humides au lieu-dit les Vallées,
- M. TURPEAU s'interrogeait si les zones humides remontent jusque dans ses terres cultivées autour de l'étang des Chateliers, mais ce n'est pas le cas.

Bilan de la concertation

Le groupe d'acteurs semble rassuré de la réduction des zones humides par rapport à la prélocalisation initiale. Des agriculteurs demandent pourquoi certaines zones n'ont pas été prospectées. Mme TONDEUX répond que ces secteurs ont déjà fait l'objet d'une étude pédologique, mais par une autre structure, hors les résultats présentés ici sont uniquement ceux de NCA Environnement. Les données concernant ces secteurs sont synthétisées dans un rapport, mis à disposition de la mairie et de NCA Environnement.

Une autre personne demande combien de jours de terrain avons-nous passé sur la commune. Mme TONDEUX précise que NCA a passé 15 jours de terrain, plus une journée de prévue pour les retours.

Suite de la démarche d'inventaire

Les retours sur le terrain sont prévus à la suite de cette réunion. Les cartes seront ensuite corrigées, dans le but d'une présentation de la cartographie finale des zones humides, des plans d'eau et du réseau hydrographique au Conseil Municipal le 9 décembre 2014.

ANNEXE 6

Compte-rendu du conseil municipal du 9 décembre 2014

NCA Environnement
11 Allée Jean Monnet
86170 Neuville-de-Poitou
Tél. 05 49 00 43 20
Fax 05 49 00 43 30
Email : accueil@nca-env.fr
www.nca-env.fr
www.nca-methanisation.fr

Études et conseils en environnement
Assainissement collectif
Assainissement non collectif
Maîtrise d'œuvre
Protection des eaux
Hydraulique fluviale
Environnement et agriculture
Méthanisation
Gestion des milieux
Démarche d'insertion écologique
Inventaire faune et flore
Environnement et aménagement

L'inventaire des zones humides est cofinancé par l'Union Européenne.
L'Europe s'engage en Poitou-Charentes.

INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES, DU RESEAU HYDROGRAPHIQUE ET DES PLANS D'EAU

COMMUNE DE CHANTECORPS

Compte-rendu
Réunion de restitution au Conseil municipal
Mardi 9 décembre à 19h

Objet **:** Présentation des résultats finaux de l'inventaire des zones humides

Première entreprise française à avoir obtenu en avril 2011 l'AFAQ 26000 et en janvier 2012 la labellisation LUCIE pour son engagement dans la RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) et le développement durable.

SAS au capital de 110 000 €
N° identification :
343 460 622 RCS Poitiers
APE : 71128
N° TVA : FR 57 343 460 622

Sommaire

Participants à la réunion 1

Introduction 2

Méthodologie d'inventaire 3

Contexte de l'étude 3

Définition d'une zone humide 3

Démarche d'inventaire 3

Phase de pré-inventaire (1ère réunion du groupe d'acteurs) 4

Résultats de l'inventaire 5

Sondages pédologiques 5

Zones humides 6

Typologie SDAGE 8

Typologie CORINE biotopes 10

Fonctionnalités des zones humides 12

Plans d'eau et mares 13

Réseau hydrographique 13

Bilan de l'inventaire 14

Bilan de la concertation 14

Suite de la démarche d'inventaire 14

Participants à la réunion

Intervenants extérieurs	
NCA Environnement	Mme TONDEUX Laetitia
Membres du groupe d'acteurs	
Maire	M. PELEGRIN Michel
Secrétaire	Mme RIVAULT Evelyne
Adjoints	Mme LATTUADA Evelyne
	M. IMBERT Jacky
Conseillers Municipaux	Mme THOMAS Emmanuelle
	M. VEILLON Erick
	M. MARTIN Denis
	Mme BERGEON Ginette
	Mme THARSIS Laetitia

Excusés :

- M. FERREIRA Stéphane, a donné pouvoir à M. PELEGRIN Michel ;
- Mme CARRE Célia, a donné pouvoir à Mme THOMAS Emmanuelle ;
- M. FRAIGNEAU Jérôme, a donné pouvoir à M. IMBERT Jacky.

Introduction

La réunion du Conseil municipal s'est déroulée le 9 décembre 2014 à 19h à la mairie de Chantecorps, en présence des élus municipaux. L'objectif étant de présenter la cartographie finale des zones humides, des plans d'eau et du réseau hydrographique de la commune.

M. le maire laisse la parole à Mme TONDEUX.

Mme TONDEUX débute la présentation par des rappels sur les zones humides, puis explique la démarche d'inventaire avec les différentes phases qui la compose, avant d'en arriver aux résultats de l'étude et au bilan.

Pour finir, Mme TONDEUX propose de répondre aux éventuelles questions et présente l'Atlas cartographique final des zones humides.

Méthodologie d'inventaire

Contexte de l'étude

En matière de gestion de l'eau et de préservation des zones humides, deux grands outils de planification ont vu le jour avec la Loi sur l'Eau du 3 janvier 1992 : les Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) et les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE).
La commune de Chantecorps se situe sur le territoire du SDAGE Loire-Bretagne et sur le SAGE Clain. C'est le SAGE qui définit les modalités d'inventaires des zones humides. Cependant, le SAGE Clain étant en cours d'élaboration, c'est les modalités du SAGE Thouet qui ont été appliquées lors de cette étude.

Définition d'une zone humide

L'identification des zones humides sur le terrain a respecté la définition donnée par le Code de l'Environnement : les zones humides sont définies comme "des terrains exploités ou non, **habituellement inondés ou gorgés d'eau douce**, salée ou saumâtre, **de façon permanente ou temporaire**, la végétation quand elle existe, est dominée par des plantes hygrophiles pendant une partie de l'année".

Trois critères permettent de déterminer s'il s'agit d'une zone humide ou non :

- La présence de **végétation hygrophile** ;
- L'**hydromorphie des sols** ;
- L'**hydrologie**, ou présence d'eau.

Les zones humides sont des milieux dynamiques, le « panel » en termes d'humidité notamment, est souvent plus large que le laisse à penser la culture populaire. En effet, les zones humides bien connues font souvent références aux marais, aux bourbiers ou aux tourbières. Toutefois, une zone humide peut présenter un degré d'humidité beaucoup plus faible, on parlera de milieux frais qu'il est alors possible de cultiver.

Démarche d'inventaire

La démarche se veut être une démarche de concertation dont le point le plus important est la création d'un groupe de travail : le groupe d'acteurs locaux.

Une réunion de lancement avec la présentation de la méthodologie, en salle et sur le terrain, au groupe d'acteurs, a eu lieu le **12 septembre**. Une réunion visant à informer les exploitants agricoles et les propriétaires a eu lieu **22 septembre**.

Le terrain s'est déroulé du **8 au 23 octobre**. L'atlas cartographique a ensuite été déposé en mairie du **30 octobre au 14 novembre**. Au cours de cette mise à disposition, deux remarques ont été déposées en mairie. Une fois la phase de levée de doute terminée, une restitution des résultats provisoires au groupe d'acteurs locaux a eu lieu le **28 novembre**. Les retours sur le terrain se sont déroulés suite à cette réunion.

La présentation des résultats finaux en vue de la validation de l'inventaire se déroule lors de ce conseil municipal.

× Phase de pré-inventaire (1ère réunion du groupe d'acteurs)

La phase de pré-inventaire est un moyen de définir et de délimiter les zones humides **potentielles**. Elle identifie sur le territoire les secteurs à forte probabilité de présence de zones humides, afin de préparer et faciliter la phase terrain.

La carte de pré-localisation prend compte principalement les courbes de niveau (relief), les données géologiques et pédologiques. A cela s'ajoute les informations fournies par le groupe d'acteurs : secteurs ou la pré-localisation semble aberrante, zones d'engorgement, zones inondables, zones de sources…

Comme premier outil de réflexion, les atlas de pré-localisation reprenaient le zonage de l'Agrocampus de Rennes (voir carte ci-dessous).

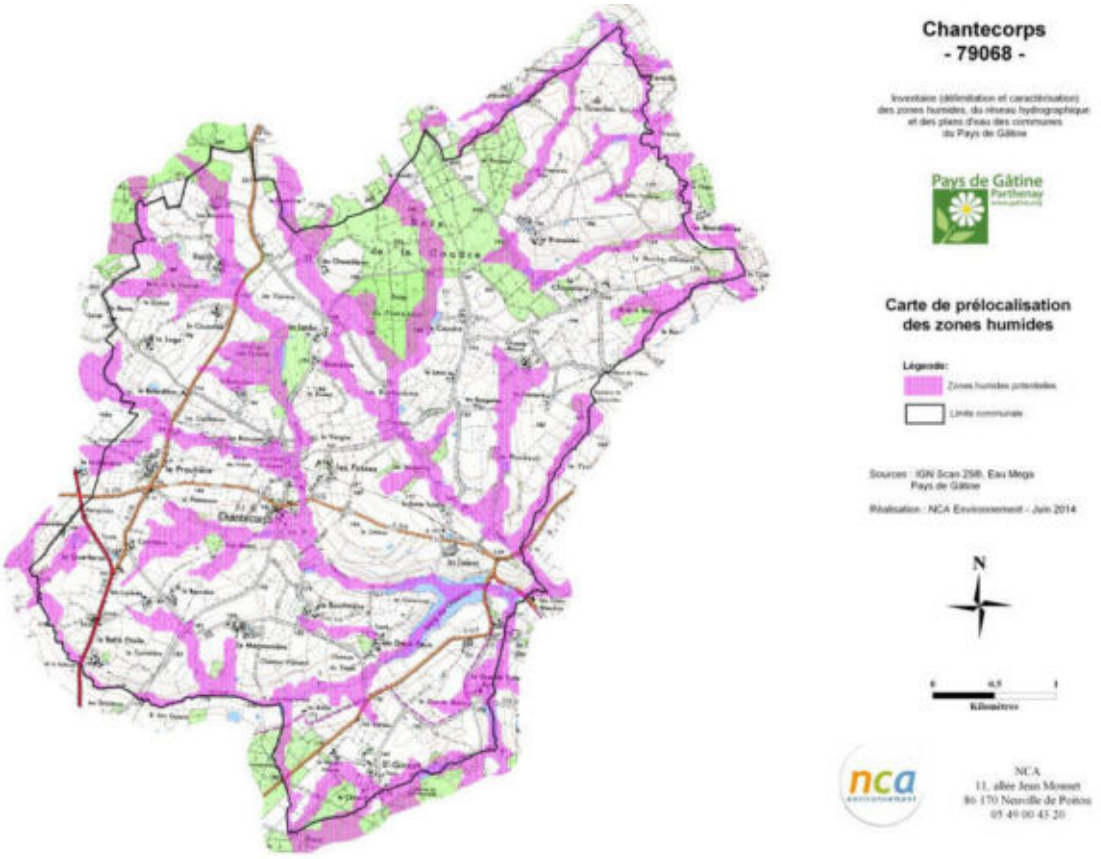

Pré-localisation des zones humides (source : EauMéga, AgroCampus, SAGE Clain)

Résultats de l'inventaire

Les résultats présentés ci-après tiennent compte des retours effectués sur le terrain, avec les personnes suivantes :

- M. TEXIER au Clergeau ;
- M. BOUCHET au Clergeau et à Champ-Morin ;
- M. MARTIN au Rimbault ;
- M. FAUCHER à l'Enardière ;
- M. BRECHOIRE au sud de la Magnonière ;
- M. PATARIN aux Belles Fontaines.

× Sondages pédologiques

Mme TONDEUX présente les résultats de l'étude.**16 jours** de terrain ont permis d'aboutir à ces résultats.
Au final, le nombre de sondages s'élève à **1119** pour une surface communale totale de **1910 ha**.

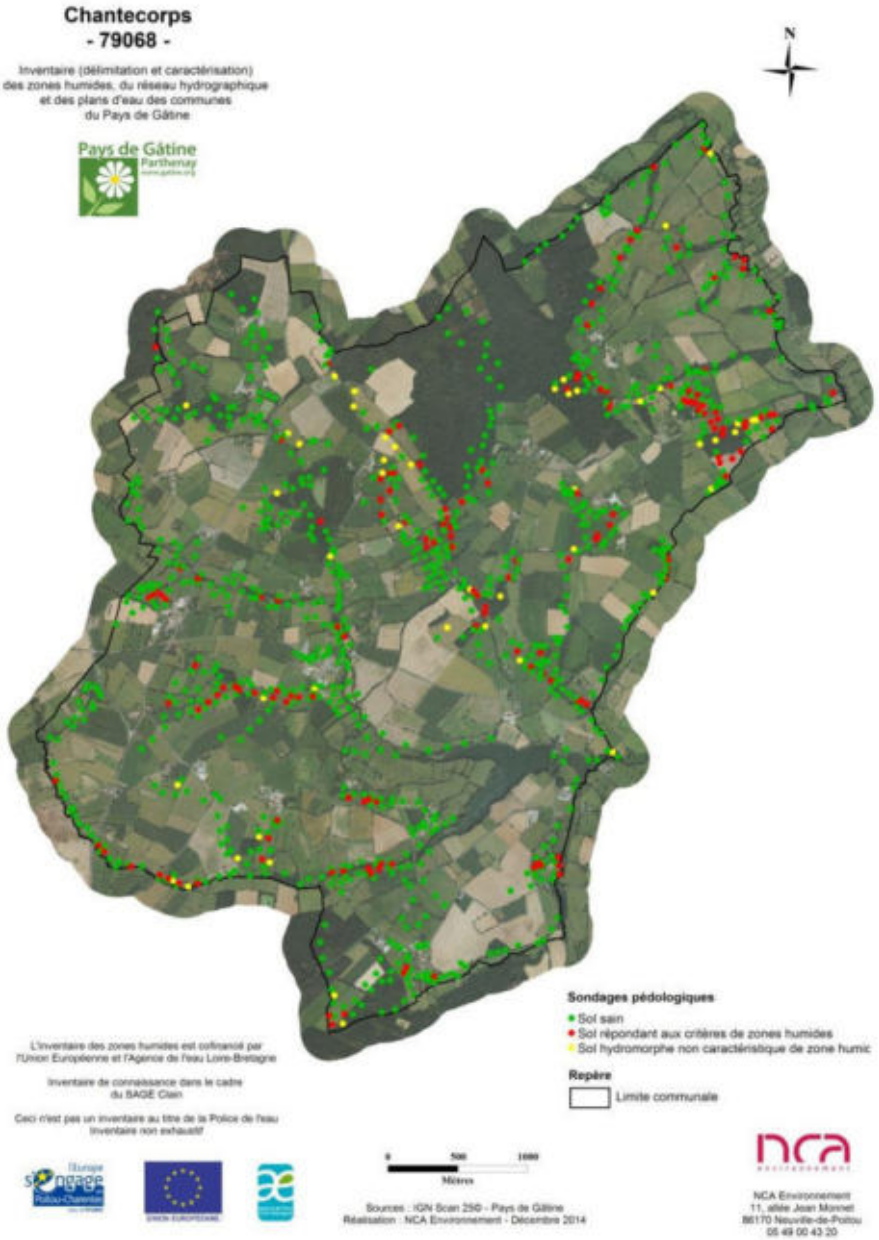

Localisation des sondages pédologiques réalisés sur la commune

× Zones humides

Unesurface totale de zones humides recensées de 152,24 ha, soitenviron8 % de la surface communale totale.

Les zones humides prélocalisées (avant le terrain) atteignaient 454,90 ha, soit 23,8 % de la superficie communale. L'expertise montre donc une réduction de 66,5 % par rapport aux données initiales.

NB : La proportion moyenne de zones humides sur une commune française est comprise entre 6 et 16 %.



Photographie d'une zone humide (NCA Environnement, 2014)

Mme TONDEUX explique que les sols hydromorphes non caractéristiques de zones humides ne sont pas pris en compte dans le cadre du PLU (Plan Local d'Urbanisme). Ils sont référencés ici à titre indicatif d'un inventaire de connaissance et pour alerter sur le fait que ce sont les vestiges d'anciennes zones humides dont la fonctionnalité a été altérée. Il est important de considérer ces milieux comme étant des « zones humides », mais dont les critères de caractérisation ne répondent pas au cadre réglementaire (apparition des traces d'hydromorphie à des profondeurs supérieures à 25 centimètres).

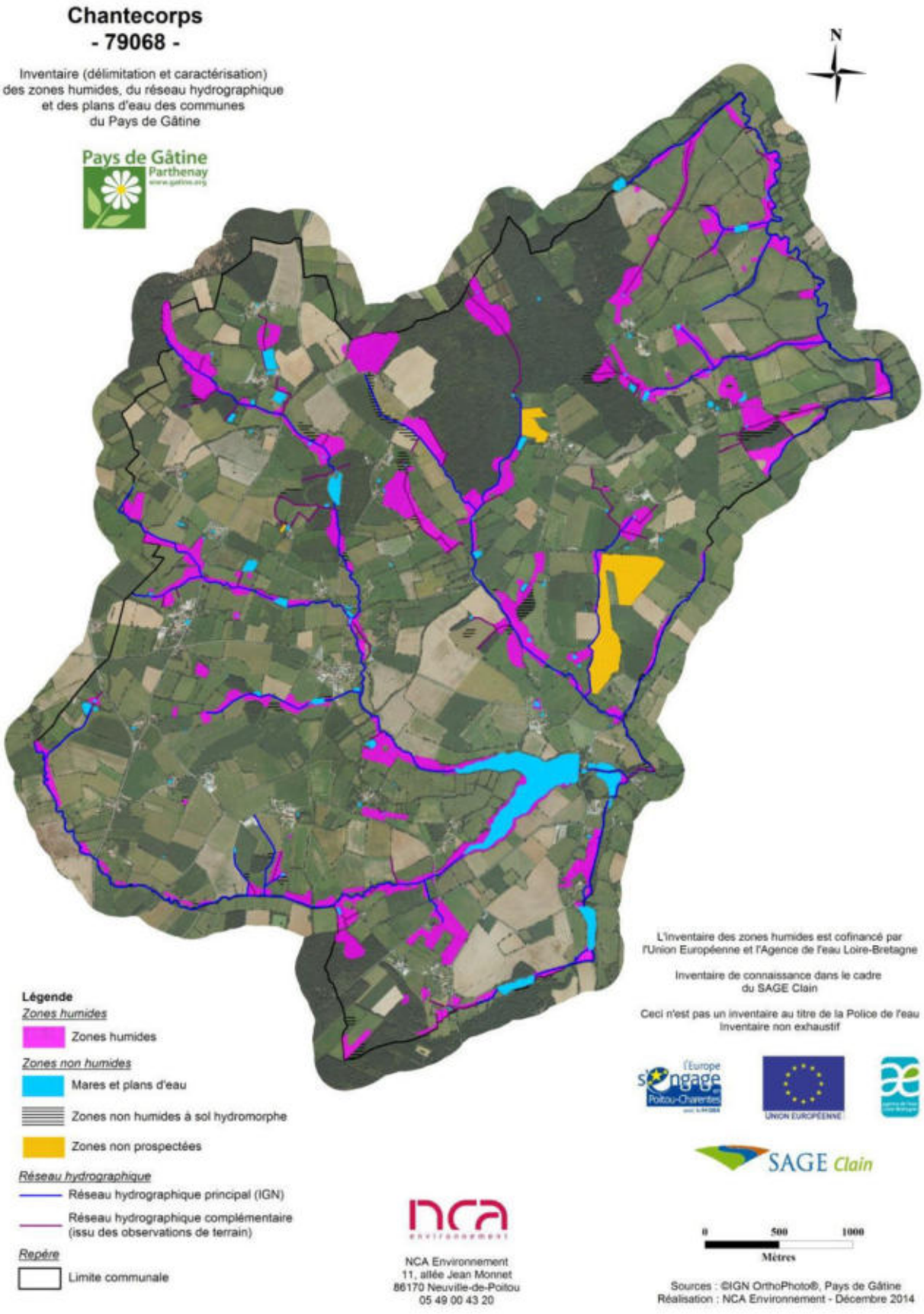

Localisation des zones humides inventoriées

Typologie SDAGE

La typologie SDAGE permet de classer les zones humides en fonction de leur positionnement sur le bassin versant. Les résultats montrent que les zones humides de la commune se trouvent majoritairement en bordure de cours d'eau (63%) ou sur les plateaux (28%).

Les milieux aquatiques (mares et plans d'eau) intègrent la typologie SDAGE, bien qu'ils ne soient pas considérés comme des zones humides. Les milieux aquatiques représentent alors 17,8% des zones totales (milieux humides et milieux aquatiques confondus).

L'ensemble des résultats est présenté dans le tableau suivant :

Typologie SDAGE		Surface (ha)	Proportion (%)
Milieux humides			
5 -	Bordures de cours d'eau	95,82	62,94
7 -	Zones humides de bas-fonds en tête de bassin	13,27	8,72
9 -	Bordures de plans d'eau	0,76	0,50
10 -	Zones humides de plaines et plateaux	42,39	27,84
SOUS-TOTAL (milieux humides)		**152,24**	**100**
Milieux aquatiques			
11 –	Zones humides ponctuelles	32,87	17,76
TOTAL		**185,11**	**100**

Répartition des zones humides selon la typologie SDAGE

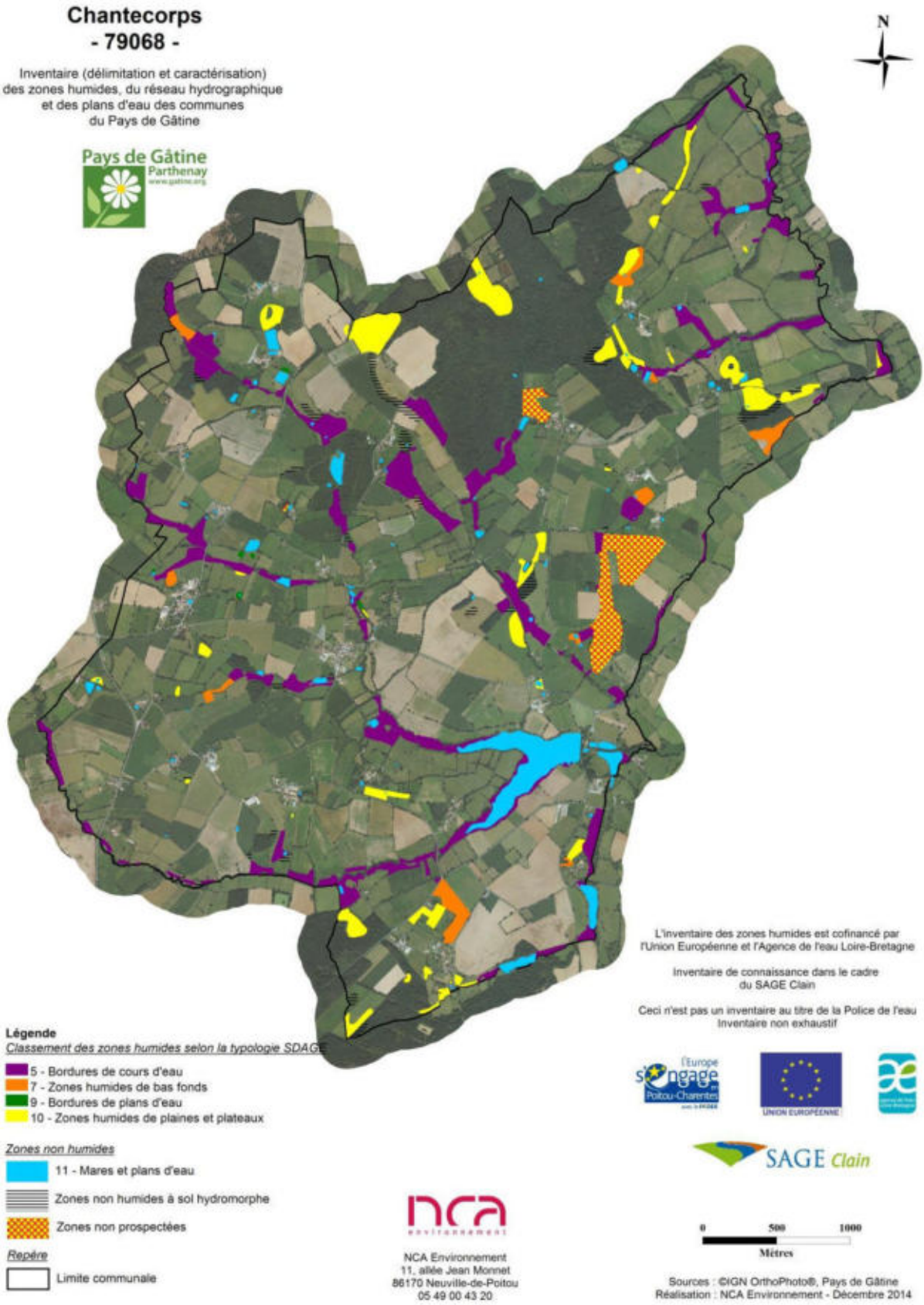

Typologie SDAGE des zones humides inventoriées

✕ Typologie CORINE biotopes

La typologie CORINE biotopes permet de définir des habitats en fonction du cortège floristique présent sur la zone. Cette typologie est une référence européenne.

Les résultats montrent que près de 70% des zones humides sont des prairies et que 22% sont des bois naturels. A plus faible proportion, on trouve ensuite des terres cultivées (4%), des roselières, des plantations de peupliers et des habitats divers, qui correspondent à des friches.

	CORINE biotopes	Surface (ha)	Proportion (%)
3 -	Prairies, fourrés	105,51	69,31
4 -	Boisements	33,05	21,71
5 -	Roselières, cariçaies	3,57	2,35
8 -	Terres cultivées	6,09	4,00
8 -	Plantations	2,29	1,50
8 -	Divers	1,72	1,13
	TOTAL	**152,24**	**100**

Répartition des habitats humides selon la typologie CORINE biotopes de niveau 1

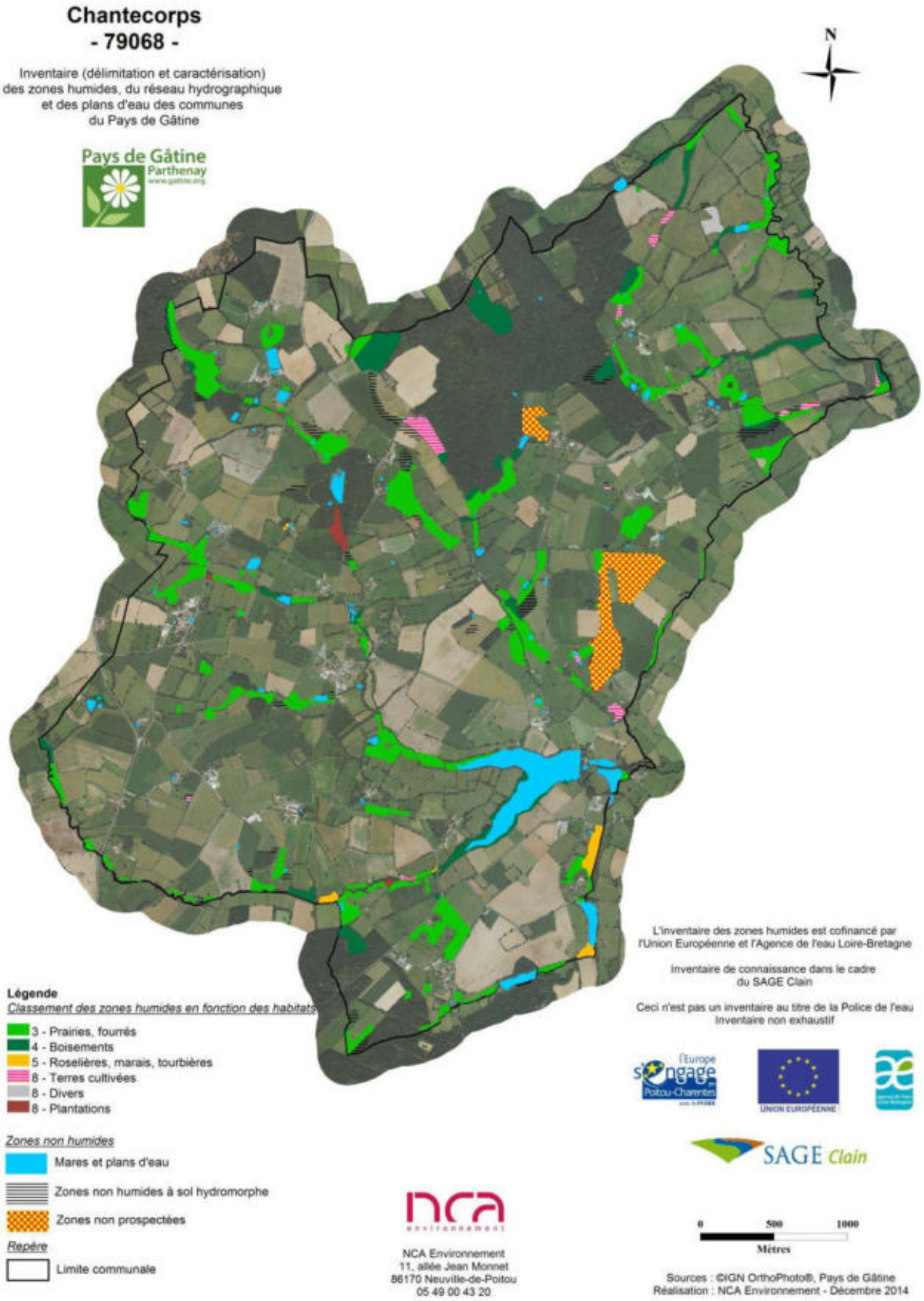

Typologie CORINE biotopes de niveau 1 des zones humides inventoriées (classification des zones humides selon les grands types de formations végétales)

Fonctionnalités des zones humides

Les fonctionnalités des zones humides observées sur la commune sont globalement bonnes, notamment les fonctions hydrauliques. En effet, les zones humides sont le plus souvent des prairies, localisées en bordure de cours d'eau. Elles participent donc à l'épuration des eaux, à la réduction des risques d'inondation et à la régulation des débits d'étiage. Mais ces fonctionnalités varient en fonction de l'occupation du sol. En effet, les peupleraies et les zones humides cultivées ont peu d'intérêt d'un point de vue biologique. La végétation caractéristique étant souvent réduite, voire absente de ces milieux, les fonctionnalités épuratrices sont aussi plus limitées mais bien présentent avec les phénomènes d'oxydo-réduction découlant de l'alternance de l'engorgement.

Les habitats retrouvés sur la commune sont diversifiés : prairies humides à Joncs, prairies mésophiles, mégaphorbiaies, roselières, boisements naturels, plantations de Peupliers, terres cultivées… Certains de ces habitats présentent un intérêt fort tel que les mégaphorbiaies, les roselières et certaines prairies humides.

51 espèces caractéristiques de zones humides ont été observées sur la commune. Compte tenu de la période de prospection (octobre), ce chiffre ne peut pas être exhaustif. Cette période n'est pas non plus favorable à l'observation d'espèces hygrophiles protégées mais des données de la Chambre d'Agriculture montrent la présence de **Fritillaire pintade** au niveau du Rimbault, le long du cours d'eau. Cette espèce a une valeur patrimoniale forte. Cependant, ce secteur ayant subi des modifications de l'occupation du sol (passage de prairies à cultures) et des drainages, cette population ne sera peut-être plus observée.


Fritillariameleagrissubsp. meleagris

D'un point de vue faunistique, peu d'individus ont pu être repérés, mais de nombreux habitats sont favorables aux amphibiens et aux odonates (libellules). En effet, les paysages bocagers de la commune, associés à la présence de mares, offrent des sites de reproduction, d'alimentation et de repos pour ces espèces.

L'état de conservation des zones humides est variable suivant le type d'habitat. Les prairies humides sont en bon état de conservation grâce à une gestion adaptée de ces milieux (pâturage/fauche), tandis que les peupleraies et les terres cultivées constituent des zones humides dégradées. Dans l'ensemble, les zones humides étant majoritairement des prairies, elles présentent donc un bon état de conservation.

Plans d'eau et mares

Les résultats d'inventaire comptabilisent **107 plans d'eau et mares,** pour une surface totale de **32,88 ha d'eau superficielle close** (ne rentrant pas dans l'appellation « zones humides »). On observe une diversité de ces milieux, tant en terme de morphologie et de positionnement, qu'en terme d'usage et de structure de la végétation de ceinture. L'essentiel des mares couvre de petites surfaces (entre 0,01 et 0,05 ha). Les plans d'eau sont également de petites tailles, mais 5 plans d'eau dépassent l'hectare.



Réseau hydrographique

Sur la commune, le réseau hydrographique principal (réseau IGN) s'écoule sur près de **36 km**. Le réseau hydrographique est très dense. On retrouve plusieurs cours d'eau principaux dont la Vonne, la Vallouse et le Fontaneau.

A cela, s'ajoute le réseau complémentaire issu des observations de terrain et représentant **12,4km**, sans distinction entre fossés et ruisseaux.



La Vonne

On observe globalement un maintien du caractère naturel des cours d'eau. Néanmoins, des modifications du réseau hydrographique principal ont été observées, notamment au niveau du Rimbault.

La connexion entre les milieux humides et les cours d'eau est maintenue sur une grande partie du réseau.

Bilan de l'inventaire

L'état de conservation des zones humides est variable suivant le type d'habitat. Les zones humides de la commune sont principalement des prairies, hors celles-ci bénéficient d'une gestion adaptée par fauche et/ou pâturage. Les zones humides de la commune sont donc globalement en bon état de conservation. Leur fonctionnalités hydrologiques et épuratices, peuvent alors s'exprimer de manière satisfaisante. A l'inverse, les peupleraies et les terres cultivées constituent des zones humides dégradées. En effet, dans ces deux cas la biodiversité est limitée et les fonctionnalités altérées. La populiculture intensive assèche la zone et le labour altère la structure de la zone humide.

Les cours d'eau affichent majoritairement un bon état naturel, avec présence d'un lit mineur et d'un lit majeur. On observe un maintien de la connexion entre zones humides et réseau hydrographique. Le cours d'eau qui passe au niveau du Rimbault a cependant subi des modifications, son lit a été déplacé de plusieurs mètres.

Bilan de la concertation

Cet inventaire a été réalisé dans le cadre d'une démarche de concertation. Toutes les personnes voulant accompagner les techniciens sur le terrain ont été contactées. Les agriculteurs se sont d'ailleurs bien mobilisés. Les cartes, les résultats et les atlas présentés au Conseil Municipal tiennent compte des corrections effectuées suites aux remarques du groupe d'acteurs et au retour de terrain. L'atlas cartographique final est présenté aux membres du Conseil, l'ensemble du territoire communal est passé en revue, planche par planche.

Les élus demandent quelques clarifications sur la typologie CORINE biotopes, notamment sur la signification de certains habitats. Les *Phalaris arundinacea* sont des baldingères, elles ressemblent au roseau commun et constituent un type de roselière. Les saussaies ou saulaies sont des boisements humides dominés par des saules.
M. PELEGRIN souhaite une explication sur le fait que la plantation de peupliers dégrade les zones humides. Mme TONDEUX répond que cette essence d'arbre consomme énormément d'eau (au maximum 200L/jour/individu). De plus, la consommation d'eau est maximale en été, lorsque l'arbre croit et développe son feuillage. Cette action assèche la zone humide et altère ses fonctionnalités.

Les membres du conseil semblent satisfaits du travail accompli et n'ont pas d'autres remarques à formuler sur la présentation et le rendu.

Suite de la démarche d'inventaire

La restitution des documents finaux est prévue pour fin décembre 2014. Le conseil municipal enverra prochainement sa délibération au bureau d'études NCA.

ANNEXE 7

Flore observée sur la commune de Chantecorpslors de l'inventaire (octobre 2014)

Flore observée sur la commune de Chantecorps lors des prospections d'octobre 2014

Nom latin	Nom vernaculaire
Acer campestre	Erable champêtre
Achilleaptarmica*	**Achillée sternutatoire**
Agrostis stolonifera	**Agrostide stolonifère**
Alnusglutinosa	**Aulne glutineux**
Alopecurusgeniculatus	**Vulpin genouillé**
Alopecuruspratensis	Vulpin des prés
Angelica sylvestris	**Angélique des bois**
Arctiumlappa	Grande bardane
Arum italicum	Gouet d'Italie
Bellis perennis	Pâquerette
Berulaerecta	**Berle dressé**
Betula pendula	Bouleau blanc
Betulapubescens	Bouleau pubescent
Bidenstripartita	**Bident tripartite**
Calystegiasepium	**Liseron des haies**
Cardamine pratensis	**Cardamine des prés**
Carex sp	Laîche non identifiée
Carex hirta	Laîche hérissée
Carpinusbetulus	Charme commun
Carumverticillatum	**Carum verticillé**
Centaureajacea	Centaurée jacée
Cirsium arvense	Cirse des champs
Cirsium palustre	**Cirse des marais**
Cornus sanguinea	Cornouiller sanguin
Corylusavellana	Noisetier
Crataegus monogyna	Aubépine à un style
Cynosuruscristatus	Crételle
Cytisusscoparius	Genêt à balais (tri folié)
Dactylis glomerata	Dactyle aggloméré
Epilobiumhirsutum	**Epilobe hirsute**
Epilobiumparviflorum	**Epilobe à petites fleurs**
Eupatoriumcannabinum	**Eupatoire chanvrine**
Festucapratensis	Fétuque des prés
Filipendulaulmaria	**Reine-des-prés**
Frangulaalnus	**Bourdaine**

Fraxinusangustifolia	**Frêne à feuilles étroites**
Fraxinusexcelsior	Frêne commun
Galium palustris	**Gaillet des marais**
Geraniumdissectum	Géranium à feuilles découpées
Geraniumrobertianum	Géranium herbe à Robert
Geumurbanum	Benoite commune
Glechomahederacea	Lierre terrestre
Glyceriafluitans	**Glycérie flottante**
Hedera helix	Lierre grimpant
Holcuslanatus	Houlque laineuse
Hypericumperforatum	Millepertuis perforé
Ilexaquifolium	Houx
Iris foetidissima	Iris fétide
Iris pseudacorus	**Iris faux acore**
Juncusacutiflorus	**Jonc acutiflore**
Juncusarticulatus	**Jonc articulé**
Juncusconglomeratus	**Jonc aggloméré**
Juncuseffusus	**Jonc diffus**
Juncusinflexus	**Jonc glauque**
Loliummultiflorum	Ray grass d'Italie
Loliumperenne	Ivraie vivace
Lotus pedunculatus	**Lotier des marais**
Lycopuseuropaeus	**Lycope d'Europe**
Lysimachianummularia	**Lysimaque nummulaire**
Lysimachiavulgaris	**Lysimaque commune**
Lythrum salicaria	**Salicaire commune**
Menthaaquatica	**Menthe aquatique**
Menthapulegium	**Menthe pouilot**
Moliniacaerulea	**Molinie bleue**
Nasturtium officinale	**Cresson de fontaine**
Oenanthepimpinelloides	Oenanthe faux boucage
Phalaris arundinacea	**Baldingère faux roseau**
Phragmites australis	**Roseau commun**
Phyllostachyssp.	Bambou
Plantagolanceolata	Plantain lancéolé
Poaannua	Pâturin annuel
Poapratensis	Pâturin des prés
Poatrivialis	Pâturin commun
Polygonumhydropiper	**Renouée poivre d'eau**
Populus tremula	Tremble

Populus x canadensis	Peuplier cultivar
Potentillaerecta	Potentille dressée
Potentillareptans	Potentille rampante
Prunus spinosa	Prunellier
Pteridium aquilinum	Fougère aigle
Pulicariadysenterica	**Pulicaire dysentérique**
Pyruspyraster	Poirier sauvage
Quercus robur	Chêne pédonculé
Ranunculusacris	Renoncule âcre
Ranunculusflammula	**Renoncule flammette**
Ranunculus repens	**Renoncule rampante**
Rosa canina	Rosier des chiens
Rubusfruticosus	Ronce commune
Rumex acetosa	Oseille des prés
Rumex crispus	**Patience crêpue**
Rumex obtusifolius	Oseille à feuilles obtuses
Salix alba	**Saule blanc**
Salixatrocinerea	**Saule roux**
Salixaurita	**Saule à oreillettes**
Salixcaprea	**Saule marsault**
Scrophulariaauriculata	**Scrophulaire à oreillettes**
Solanumdulcamara	**Douce-amer**
Sorbustorminalis	Alisier torminal
Sparganiumerectum	**Rubanier dressé**
Trifolium arvense	Trèfle des champs
Trifolium pratense	Trèfle des prés
Trifolium repens	Trèfle blanc
Typha latifolia	**Massette à larges feuilles**
Urticadioica	Ortie dioïque
Veronica anagalis-aquatica	**Véronique mouron d'eau**
Veronica beccabunga	**Cresson de cheval**

****en gras*** *: Espèces indicatrices de zones humides (Arrêté du 24 juin 2008, modifié par l'arrêté du 1er octobre 2009 : Annexe II, Table A)*

Chantecorps
79068

Inventaire (délimitation et caractérisation)
des zones humides, du réseau hydrographique
et des plans d'eau des communes
du Pays de Gâtine

Pays de Gâtine Parthenay
www.gatine.org

SAGE Clain

Restitution finale

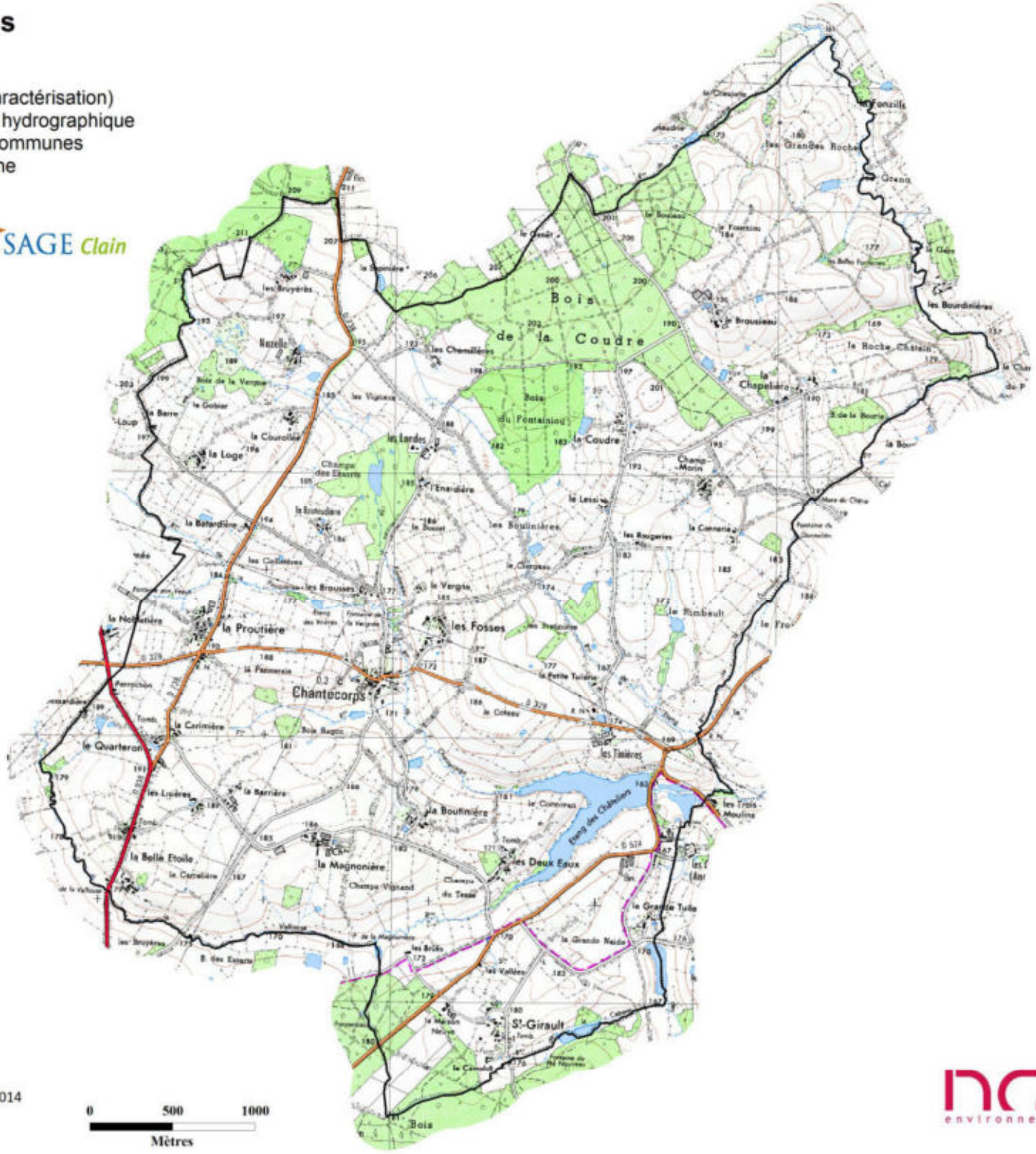

0 500 1000
Mètres

Réalisation: NCA Environnement - Décembre 2014
Sources : IGN BD Ortho®, IGN Scan 25®,
Pays de Gâtine, SAGE Clain

nca environnement

NCA
11, allée Jean Monnet
86 170 Neuville de Poitou
05 49 00 43 20

Chantecorps
79068

Inventaire (délimitation et caractérisation) des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau des communes du Pays de Gâtine

Pays de Gâtine Parthenay www.gatine.org

SAGE Clain



0 100 200
Mètres

N

Réalisation: NCA Environnement - Décembre 2014
Sources : IGN BD Ortho®, IGN Scan 25®, Pays de Gâtine, SAGE Clain

PLANCHE AQ40

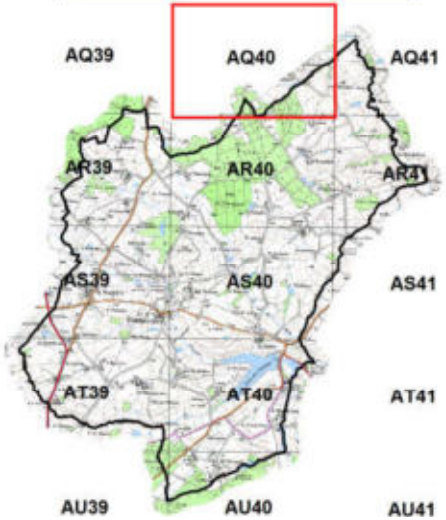

Zones humides

Classement selon la typologie CORINE biotopes

- 31.831 - Ronciers
- 37.1 - Communautés à Reine des prés et communautés associées
- 37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc accutiflore
- 37.241 - Pâtures à grands joncs
- 37.25 - Prairies humides de transition à hautes herbes
- 38.1 - Prairies mésophiles
- 38.111 - Pâtures à Ray grass
- 41.2 - Chênaie-Charmaie
- 41.23 - Frênaies-chênaies subatlantiques à Primevère
- 41.231 - Frênaies-chênaies à Arum
- 41.24 - Chênaies-charmaies à Stellaire sub-atlantiques
- 41.3 - Frênaies
- 41.37 - Frênaies subatlantiques
- 41.5 - Chênaies acidiphiles
- 41.51 - Bois de Chêne pédonculé et de Bouleaux
- 44.33 - Bois de Frênes et d'Aulnes des rivières à eaux lentes
- 44.91 - Bois d'Aulnes marécageux
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.14 - Roselières basses
- 53.16 - Végétation à Phalaris arundinacea
- 82.1 - Terres cultivées
- 82.2 - Culture avec marge de végétation spontannée
- 83.321 - Peupleraies
- 87.1 - Terrains en friche

Zones non humides

- Mares et plans d'eau
- Zones non humides à sol hydromorphe
- Zones non prospectées

Eléments ponctuels

- Sources
- Mouillère
- Engorgement
- Puits
- Fontaines et sources aménagées
- Mares comblées
- Résurgences

Repères

- Réseau hydrographique principal (IGN)
- Réseau hydrographique complémentaire
- Limite communale

nca environnement

NCA
11, allée Jean Monnet
86 170 Neuville de Poitou
05 49 00 43 20

Chantecorps
79068

Inventaire (délimitation et caractérisation) des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau des communes du Pays de Gâtine

Pays de Gâtine Parthenay www.gatine.org

SAGE Clain

0 100 200
Mètres

N

Réalisation: NCA Environnement - Décembre 2014
Sources : IGN BD Ortho®, IGN Scan 25®, Pays de Gâtine, SAGE Clain



PLANCHE AQ40

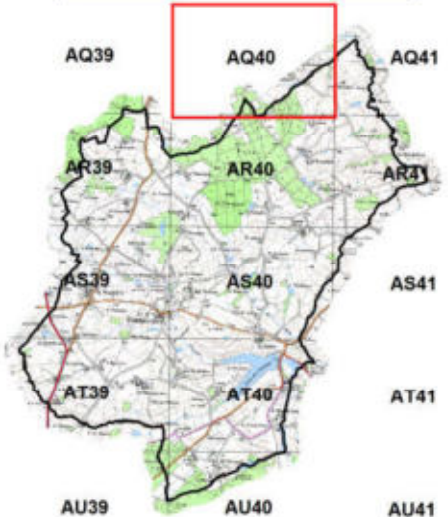

Zones humides

Classement selon la typologie CORINE biotopes

- 31.831 - Ronciers
- 37.1 - Communautés à Reine des prés et communautés associées
- 37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc accutiflore
- 37.241 - Pâtures à grands joncs
- 37.25 - Prairies humides de transition à hautes herbes
- 38.1 - Prairies mésophiles
- 38.111 - Pâtures à Ray grass
- 41.2 - Chênaie-Charmaie
- 41.23 - Frênaies-chênaies subatlantiques à Primevère
- 41.231 - Frênaies-chênaies à Arum
- 41.24 - Chênaies-charmaies à Stellaire sub-atlantiques
- 41.3 - Frênaies
- 41.37 - Frênaies subatlantiques
- 41.5 - Chênaies acidiphiles
- 41.51 - Bois de Chêne pédonculé et de Bouleaux
- 44.33 - Bois de Frênes et d'Aulnes des rivières à eaux lentes
- 44.91 - Bois d'Aulnes marécageux
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.14 - Roselières basses
- 53.16 - Végétation à Phalaris arundinacea
- 82.1 - Terres cultivées
- 82.2 - Culture avec marge de végétation spontannée
- 83.321 - Peupleraies
- 87.1 - Terrains en friche

Zones non humides

- Mares et plans d'eau
- Zones non humides à sol hydromorphe
- Zones non prospectées

Eléments ponctuels

- Sources
- Mouillère
- Engorgement
- Puits
- Fontaines et sources aménagées
- Mares comblées
- Résurgences

Repères

- Réseau hydrographique principal (IGN)
- Réseau hydrographique complémentaire
- Limite communale

nca environnement

NCA
11, allée Jean Monnet
86 170 Neuville de Poitou
05 49 00 43 20

Chantecorps
79068

Inventaire (délimitation et caractérisation) des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau des communes du Pays de Gâtine

Pays de Gâtine Parthenay www.gatine.org

SAGE Clain

0 100 200
Mètres

N

Réalisation: NCA Environnement - Décembre 2014
Sources : IGN BD Ortho®, IGN Scan 25®, Pays de Gâtine, SAGE Clain

PLANCHE AQ41

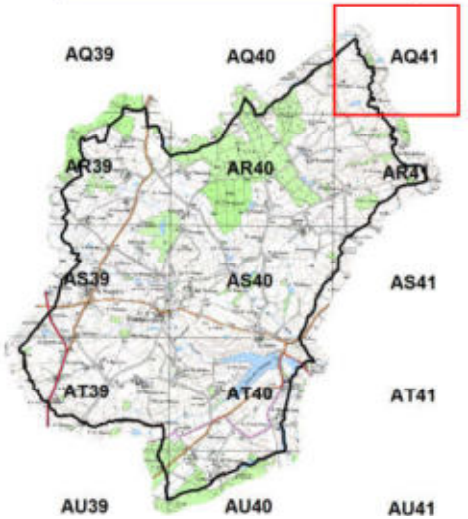

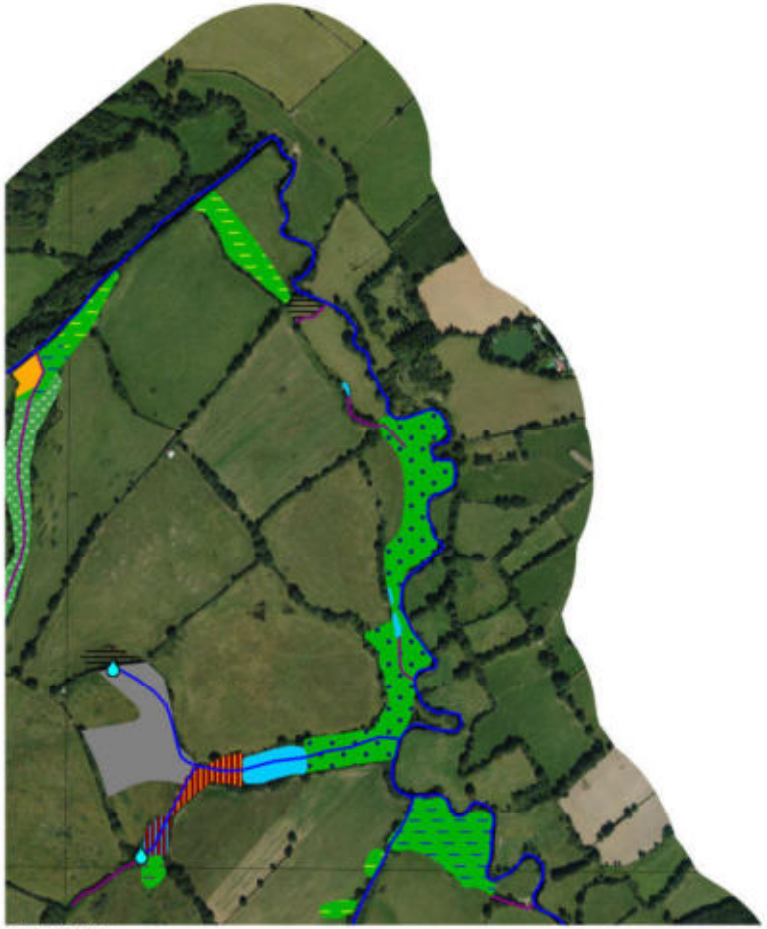

Zones humides

Classement selon la typologie CORINE biotopes

- 31.831 - Ronciers
- 37.1 - Communautés à Reine des prés et communautés associées
- 37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc accutiflore
- 37.241 - Pâtures à grands joncs
- 37.25 - Prairies humides de transition à hautes herbes
- 38.1 - Prairies mésophiles
- 38.111 - Pâtures à Ray grass
- 41.2 - Chênaie-Charmaie
- 41.23 - Frênaies-chênaies subatlantiques à Primevère
- 41.231 - Frênaies-chênaies à Arum
- 41.24 - Chênaies-charmaies à Stellaire sub-atlantiques
- 41.3 - Frênaies
- 41.37 - Frênaies subatlantiques
- 41.5 - Chênaies acidiphiles
- 41.51 - Bois de Chêne pédonculé et de Bouleaux
- 44.33 - Bois de Frênes et d'Aulnes des rivières à eaux lentes
- 44.91 - Bois d'Aulnes marécageux
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.14 - Roselières basses
- 53.16 - Végétation à Phalaris arundinacea
- 82.1 - Terres cultivées
- 82.2 - Culture avec marge de végétation spontannée
- 83.321 - Peupleraies
- 87.1 - Terrains en friche

Zones non humides

- Mares et plans d'eau
- Zones non humides à sol hydromorphe
- Zones non prospectées

Eléments ponctuels

- Sources
- Mouillère
- Engorgement
- Puits
- Fontaines et sources aménagées
- Mares comblées
- Résurgences

Repères

- Réseau hydrographique principal (IGN)
- Réseau hydrographique complémentaire
- Limite communale

nca environnement

NCA
11, allée Jean Monnet
86 170 Neuville de Poitou
05 49 00 43 20

Chantecorps
79068

Inventaire (délimitation et caractérisation) des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau des communes du Pays de Gâtine

Pays de Gâtine Parthenay www.gatine.org

SAGE Clain

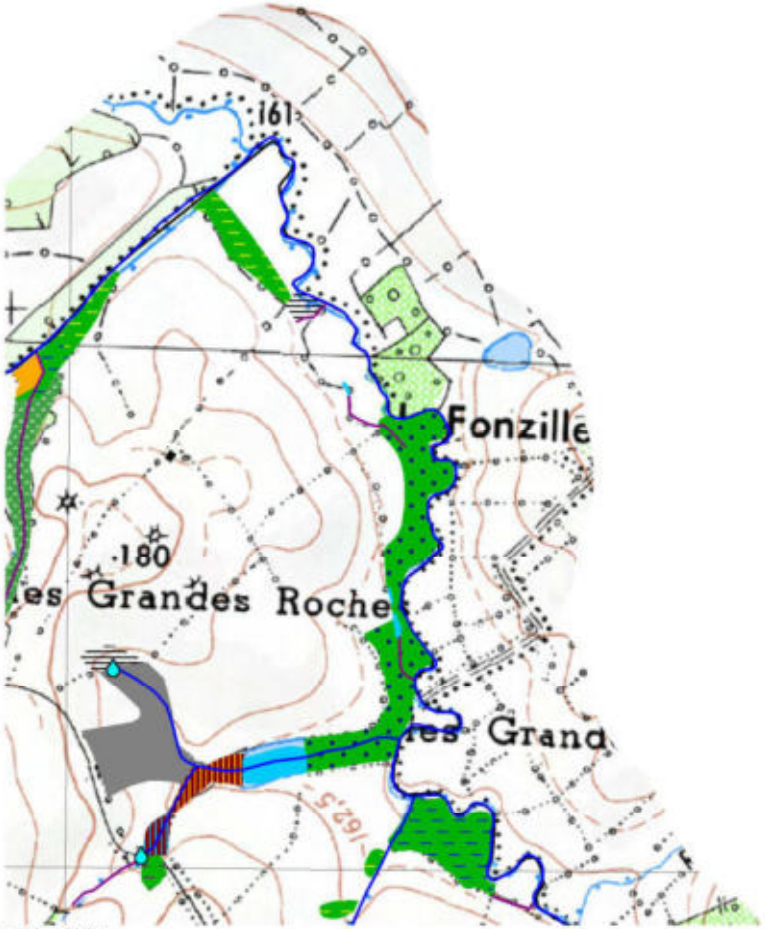

0 100 200
Mètres

N

Réalisation: NCA Environnement - Décembre 2014
Sources : IGN BD Ortho®, IGN Scan 25®, Pays de Gâtine, SAGE Clain

PLANCHE AQ41

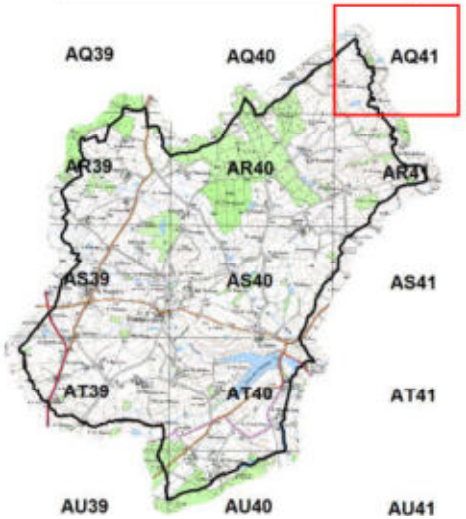

Zones humides

Classement selon la typologie CORINE biotopes

- 31.831 - Ronciers
- 37.1 - Communautés à Reine des prés et communautés associées
- 37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc accutiflore
- 37.241 - Pâtures à grands joncs
- 37.25 - Prairies humides de transition à hautes herbes
- 38.1 - Prairies mésophiles
- 38.111 - Pâtures à Ray grass
- 41.2 - Chênaie-Charmaie
- 41.23 - Frênaies-chênaies subatlantiques à Primevère
- 41.231 - Frênaies-chênaies à Arum
- 41.24 - Chênaies-charmaies à Stellaire sub-atlantiques
- 41.3 - Frênaies
- 41.37 - Frênaies subatlantiques
- 41.5 - Chênaies acidiphiles
- 41.51 - Bois de Chêne pédonculé et de Bouleaux
- 44.33 - Bois de Frênes et d'Aulnes des rivières à eaux lentes
- 44.91 - Bois d'Aulnes marécageux
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.14 - Roselières basses
- 53.16 - Végétation à Phalaris arundinacea
- 82.1 - Terres cultivées
- 82.2 - Culture avec marge de végétation spontannée
- 83.321 - Peupleraies
- 87.1 - Terrains en friche

Zones non humides

- Mares et plans d'eau
- Zones non humides à sol hydromorphe
- Zones non prospectées

Eléments ponctuels

- Sources
- Mouillère
- Engorgement
- Puits
- Fontaines et sources aménagées
- Mares comblées
- Résurgences

Repères

- Réseau hydrographique principal (IGN)
- Réseau hydrographique complémentaire
- Limite communale

nca environnement

NCA
11, allée Jean Monnet
86 170 Neuville de Poitou
05 49 00 43 20

Chantecorps
79068

Inventaire (délimitation et caractérisation) des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau des communes du Pays de Gâtine

Pays de Gâtine Parthenay
www.gatine.org

SAGE Clain

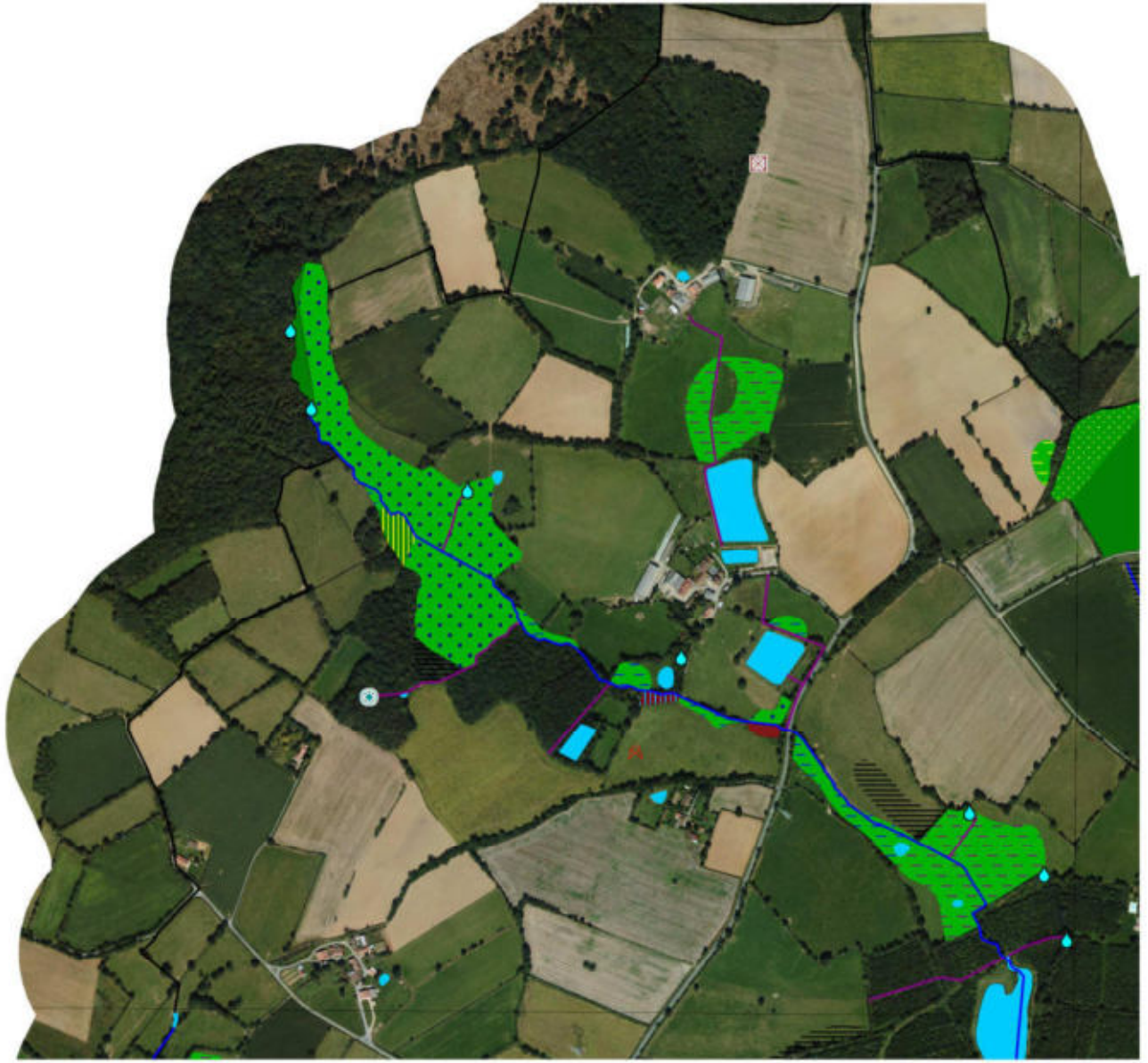

0 100 200
Mètres

N

Réalisation: NCA Environnement - Décembre 2014
Sources : IGN BD Ortho®, IGN Scan 25®, Pays de Gâtine, SAGE Clain

PLANCHE AR39

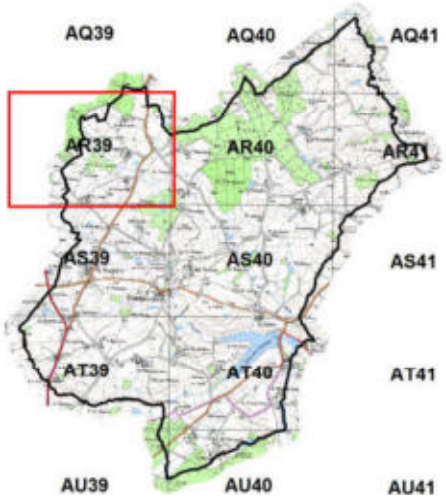

Zones humides

Classement selon la typologie CORINE biotopes

- 31.831 - Ronciers
- 37.1 - Communautés à Reine des prés et communautés associées
- 37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc accutiflore
- 37.241 - Pâtures à grands joncs
- 37.25 - Prairies humides de transition à hautes herbes
- 38.1 - Prairies mésophiles
- 38.111 - Pâtures à Ray grass
- 41.2 - Chênaie-Charmaie
- 41.23 - Frênaies-chênaies subatlantiques à Primevère
- 41.231 - Frênaies-chênaies à Arum
- 41.24 - Chênaies-charmaies à Stellaire sub-atlantiques
- 41.3 - Frênaies
- 41.37 - Frênaies subatlantiques
- 41.5 - Chênaies acidiphiles
- 41.51 - Bois de Chêne pédonculé et de Bouleaux
- 44.33 - Bois de Frênes et d'Aulnes des rivières à eaux lentes
- 44.91 - Bois d'Aulnes marécageux
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.14 - Roselières basses
- 53.16 - Végétation à Phalaris arundinacea
- 82.1 - Terres cultivées
- 82.2 - Culture avec marge de végétation spontannée
- 83.321 - Peupleraies
- 87.1 - Terrains en friche

Zones non humides

- Mares et plans d'eau
- Zones non humides à sol hydromorphe
- Zones non prospectées

Eléments ponctuels

- Sources
- Mouillère
- Engorgement
- Puits
- Fontaines et sources aménagées
- Mares comblées
- Résurgences

Repères

- Réseau hydrographique principal (IGN)
- Réseau hydrographique complémentaire
- Limite communale

nca environnement

NCA
11, allée Jean Monnet
86 170 Neuville de Poitou
05 49 00 43 20

Chantecorps
79068

Inventaire (délimitation et caractérisation) des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau des communes du Pays de Gâtine

Pays de Gâtine Parthenay
SAGE Clain

0 100 200
Mètres

N

Réalisation: NCA Environnement - Décembre 2014
Sources : IGN BD Ortho®, IGN Scan 25®, Pays de Gâtine, SAGE Clain

PLANCHE AR39

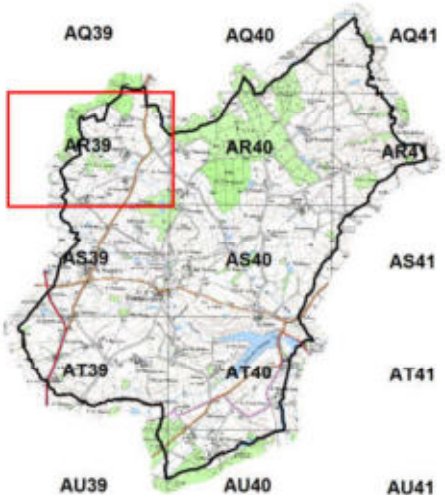

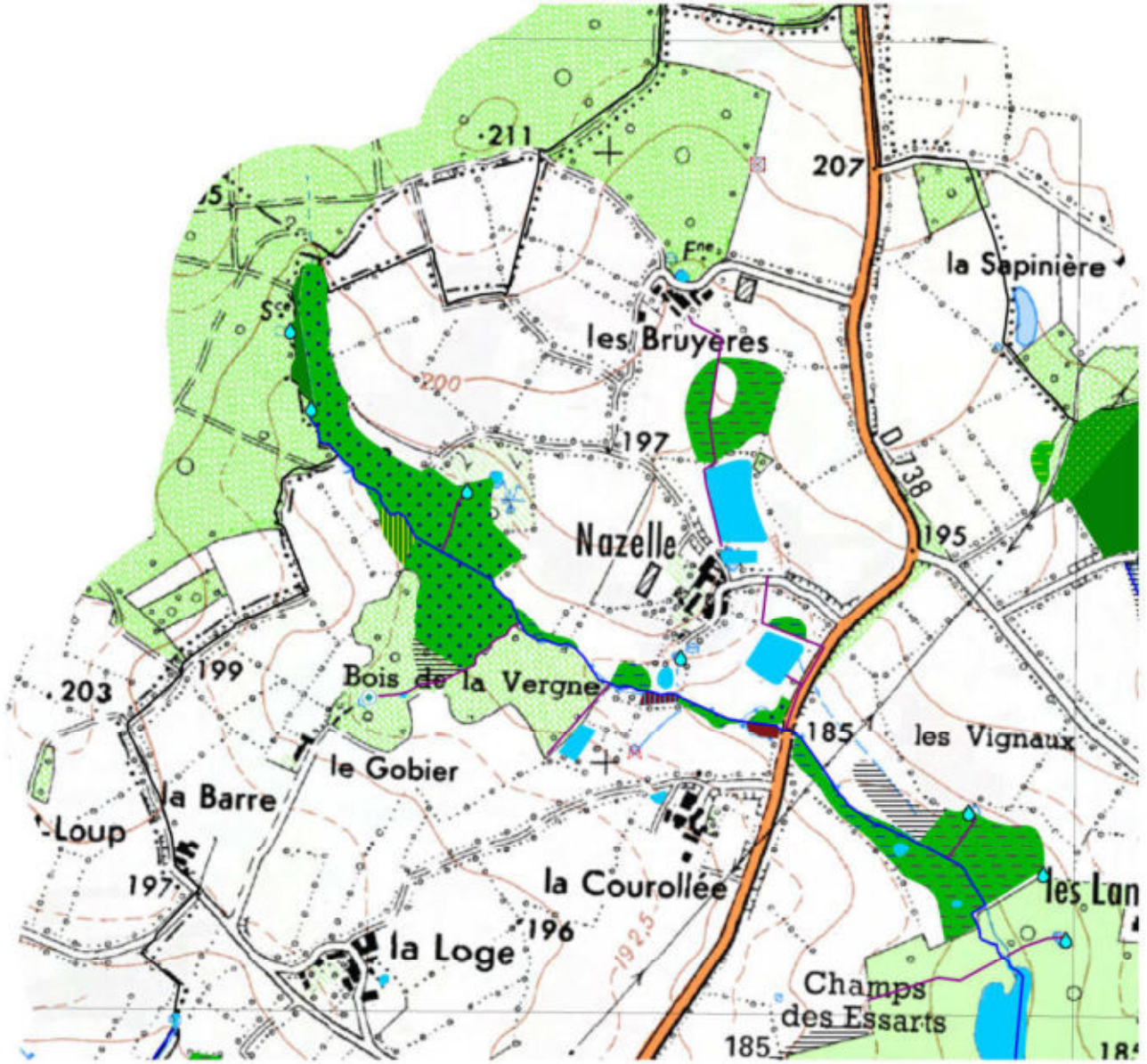

Zones humides

Classement selon la typologie CORINE biotopes

- 31.831 - Ronciers
- 37.1 - Communautés à Reine des prés et communautés associées
- 37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc accutiflore
- 37.241 - Pâtures à grands joncs
- 37.25 - Prairies humides de transition à hautes herbes
- 38.1 - Prairies mésophiles
- 38.111 - Pâtures à Ray grass
- 41.2 - Chênaie-Charmaie
- 41.23 - Frênaies-chênaies subatlantiques à Primevère
- 41.231 - Frênaies-chênaies à Arum
- 41.24 - Chênaies-charmaies à Stellaire sub-atlantiques
- 41.3 - Frênaies
- 41.37 - Frênaies subatlantiques
- 41.5 - Chênaies acidiphiles
- 41.51 - Bois de Chêne pédonculé et de Bouleaux
- 44.33 - Bois de Frênes et d'Aulnes des rivières à eaux lentes
- 44.91 - Bois d'Aulnes marécageux
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.14 - Roselières basses
- 53.16 - Végétation à Phalaris arundinacea
- 82.1 - Terres cultivées
- 82.2 - Culture avec marge de végétation spontannée
- 83.321 - Peupleraies
- 87.1 - Terrains en friche

Zones non humides

- Mares et plans d'eau
- Zones non humides à sol hydromorphe
- Zones non prospectées

Eléments ponctuels

- Sources
- Mouillère
- Engorgement
- Puits
- Fontaines et sources aménagées
- Mares comblées
- Résurgences

Repères

- Réseau hydrographique principal (IGN)
- Réseau hydrographique complémentaire
- Limite communale

nca environnement

NCA
11, allée Jean Monnet
86 170 Neuville de Poitou
05 49 00 43 20

Chantecorps
79068

Inventaire (délimitation et caractérisation) des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau des communes du Pays de Gâtine

Pays de Gâtine Parthenay www.gatine.org

SAGE Clain

0 100 200
Mètres

N

Réalisation: NCA Environnement - Décembre 2014
Sources : IGN BD Ortho®, IGN Scan 25®, Pays de Gâtine, SAGE Clain

PLANCHE AR40

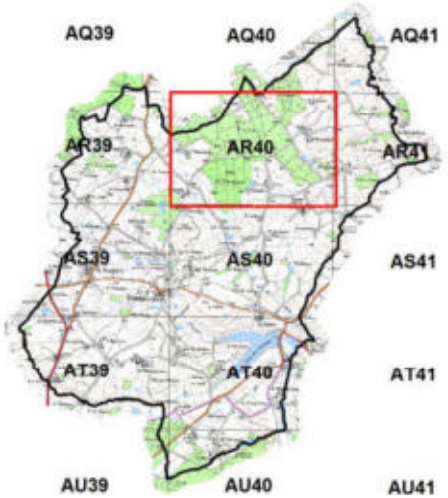

Zones humides

Classement selon la typologie CORINE biotopes

- 31.831 - Ronciers
- 37.1 - Communautés à Reine des prés et communautés associées
- 37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc accutiflore
- 37.241 - Pâtures à grands joncs
- 37.25 - Prairies humides de transition à hautes herbes
- 38.1 - Prairies mésophiles
- 38.111 - Pâtures à Ray grass
- 41.2 - Chênaie-Charmaie
- 41.23 - Frênaies-chênaies subatlantiques à Primevère
- 41.231 - Frênaies-chênaies à Arum
- 41.24 - Chênaies-charmaies à Stellaire sub-atlantiques
- 41.3 - Frênaies
- 41.37 - Frênaies subatlantiques
- 41.5 - Chênaies acidiphiles
- 41.51 - Bois de Chêne pédonculé et de Bouleaux
- 44.33 - Bois de Frênes et d'Aulnes des rivières à eaux lentes
- 44.91 - Bois d'Aulnes marécageux
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.14 - Roselières basses
- 53.16 - Végétation à Phalaris arundinacea
- 82.1 - Terres cultivées
- 82.2 - Culture avec marge de végétation spontannée
- 83.321 - Peupleraies
- 87.1 - Terrains en friche

Zones non humides

- Mares et plans d'eau
- Zones non humides à sol hydromorphe
- Zones non prospectées

Eléments ponctuels

- Sources
- Mouillère
- Engorgement
- Puits
- Fontaines et sources aménagées
- Mares comblées
- Résurgences

Repères

- Réseau hydrographique principal (IGN)
- Réseau hydrographique complémentaire
- Limite communale

nca environnement

NCA
11, allée Jean Monnet
86 170 Neuville de Poitou
05 49 00 43 20

Chantecorps
79068

Inventaire (délimitation et caractérisation) des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau des communes du Pays de Gâtine

Pays de Gâtine Parthenay
www.gatine.org

SAGE Clain

0 100 200
Mètres

N

Réalisation: NCA Environnement - Décembre 2014
Sources : IGN BD Ortho®, IGN Scan 25®, Pays de Gâtine, SAGE Clain

PLANCHE AR40

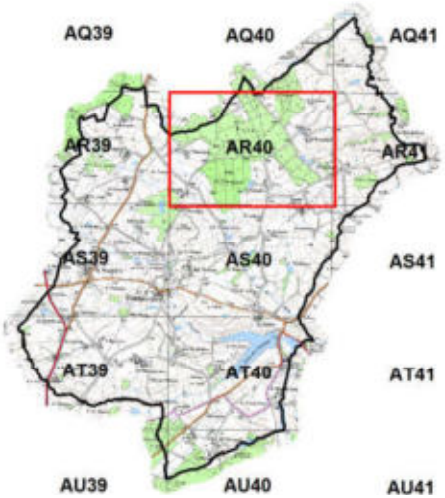

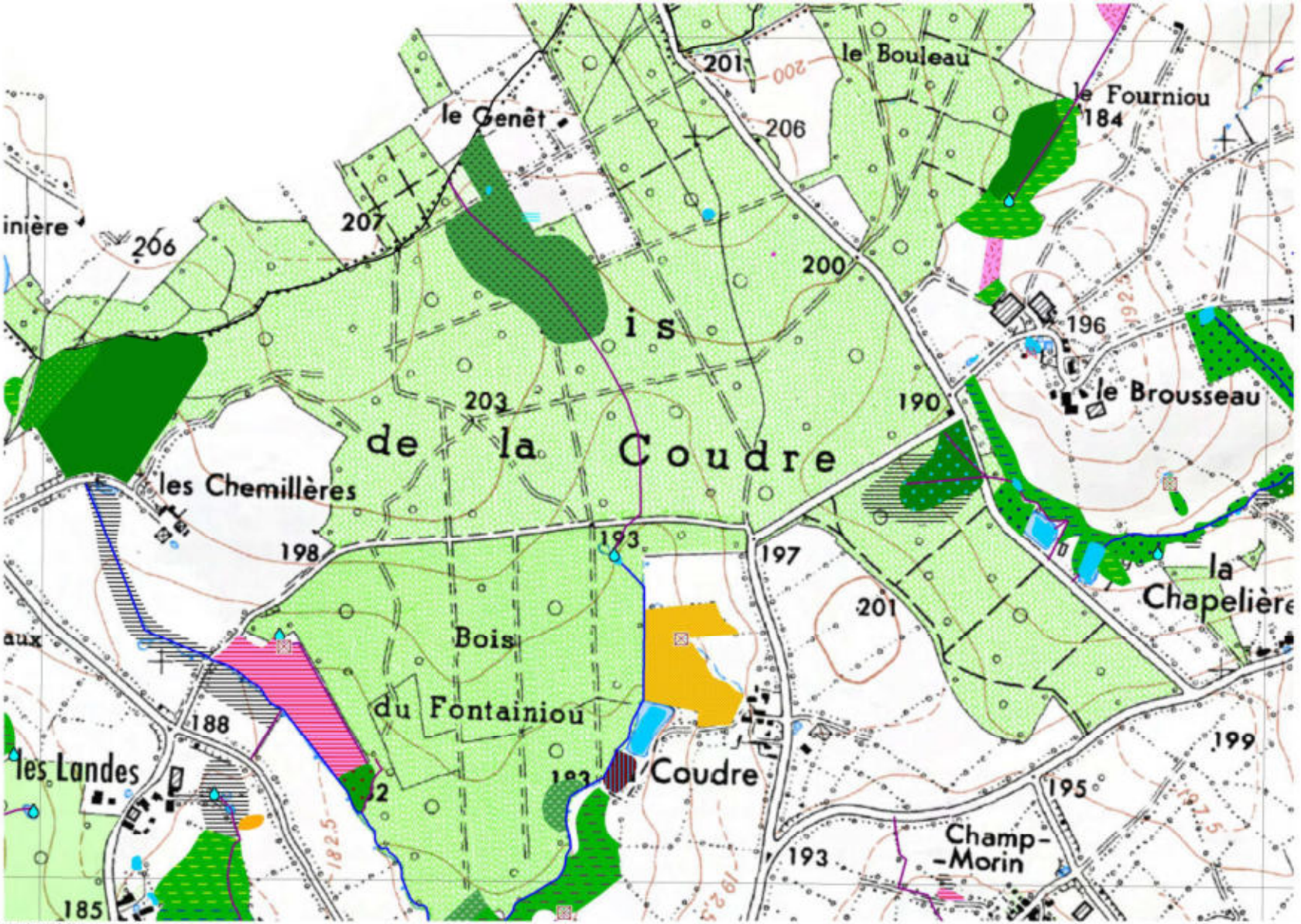

Zones humides

Classement selon la typologie CORINE biotopes

- 31.831 - Ronciers
- 37.1 - Communautés à Reine des prés et communautés associées
- 37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc accutiflore
- 37.241 - Pâtures à grands joncs
- 37.25 - Prairies humides de transition à hautes herbes
- 38.1 - Prairies mésophiles
- 38.111 - Pâtures à Ray grass
- 41.2 - Chênaie-Charmaie
- 41.23 - Frênaies-chênaies subatlantiques à Primevère
- 41.231 - Frênaies-chênaies à Arum
- 41.24 - Chênaies-charmaies à Stellaire sub-atlantiques
- 41.3 - Frênaies
- 41.37 - Frênaies subatlantiques
- 41.5 - Chênaies acidiphiles
- 41.51 - Bois de Chêne pédonculé et de Bouleaux
- 44.33 - Bois de Frênes et d'Aulnes des rivières à eaux lentes
- 44.91 - Bois d'Aulnes marécageux
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.14 - Roselières basses
- 53.16 - Végétation à Phalaris arundinacea
- 82.1 - Terres cultivées
- 82.2 - Culture avec marge de végétation spontannée
- 83.321 - Peupleraies
- 87.1 - Terrains en friche

Zones non humides

- Mares et plans d'eau
- Zones non humides à sol hydromorphe
- Zones non prospectées

Eléments ponctuels

- Sources
- Mouillère
- Engorgement
- Puits
- Fontaines et sources aménagées
- Mares comblées
- Résurgences

Repères

- Réseau hydrographique principal (IGN)
- Réseau hydrographique complémentaire
- Limite communale

nca environnement

NCA
11, allée Jean Monnet
86 170 Neuville de Poitou
05 49 00 43 20

Chantecorps
79068

Inventaire (délimitation et caractérisation) des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau des communes du Pays de Gâtine

Pays de Gâtine Parthenay www.gatine.org

SAGE Clain

0 100 200
Mètres

N

Réalisation: NCA Environnement - Décembre 2014
Sources : IGN BD Ortho®, IGN Scan 25®, Pays de Gâtine, SAGE Clain

PLANCHE AR41

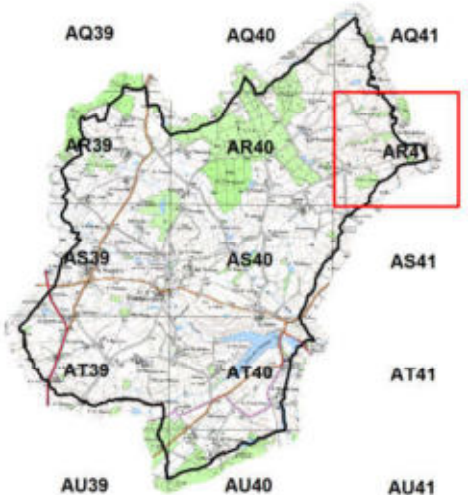

Zones humides

Classement selon la typologie CORINE biotopes

- 31.831 - Ronciers
- 37.1 - Communautés à Reine des prés et communautés associées
- 37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc accutiflore
- 37.241 - Pâtures à grands joncs
- 37.25 - Prairies humides de transition à hautes herbes
- 38.1 - Prairies mésophiles
- 38.111 - Pâtures à Ray grass
- 41.2 - Chênaie-Charmaie
- 41.23 - Frênaies-chênaies subatlantiques à Primevère
- 41.231 - Frênaies-chênaies à Arum
- 41.24 - Chênaies-charmaies à Stellaire sub-atlantiques
- 41.3 - Frênaies
- 41.37 - Frênaies subatlantiques
- 41.5 - Chênaies acidiphiles
- 41.51 - Bois de Chêne pédonculé et de Bouleaux
- 44.33 - Bois de Frênes et d'Aulnes des rivières à eaux lentes
- 44.91 - Bois d'Aulnes marécageux
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.14 - Roselières basses
- 53.16 - Végétation à Phalaris arundinacea
- 82.1 - Terres cultivées
- 82.2 - Culture avec marge de végétation spontannée
- 83.321 - Peupleraies
- 87.1 - Terrains en friche

Zones non humides

- Mares et plans d'eau
- Zones non humides à sol hydromorphe
- Zones non prospectées

Eléments ponctuels

- Sources
- Mouillère
- Engorgement
- Puits
- Fontaines et sources aménagées
- Mares comblées
- Résurgences

Repères

- Réseau hydrographique principal (IGN)
- Réseau hydrographique complémentaire
- Limite communale

nca environnement

NCA
11, allée Jean Monnet
86 170 Neuville de Poitou
05 49 00 43 20

Chantecorps
79068

Inventaire (délimitation et caractérisation) des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau des communes du Pays de Gâtine

Pays de Gâtine Parthenay www.gatine.org

SAGE Clain

0 100 200
Mètres

N

Réalisation: NCA Environnement - Décembre 2014
Sources : IGN BD Ortho®, IGN Scan 25®, Pays de Gâtine, SAGE Clain

PLANCHE AR41

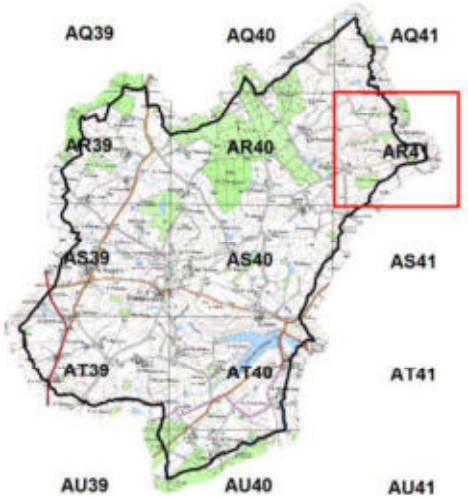

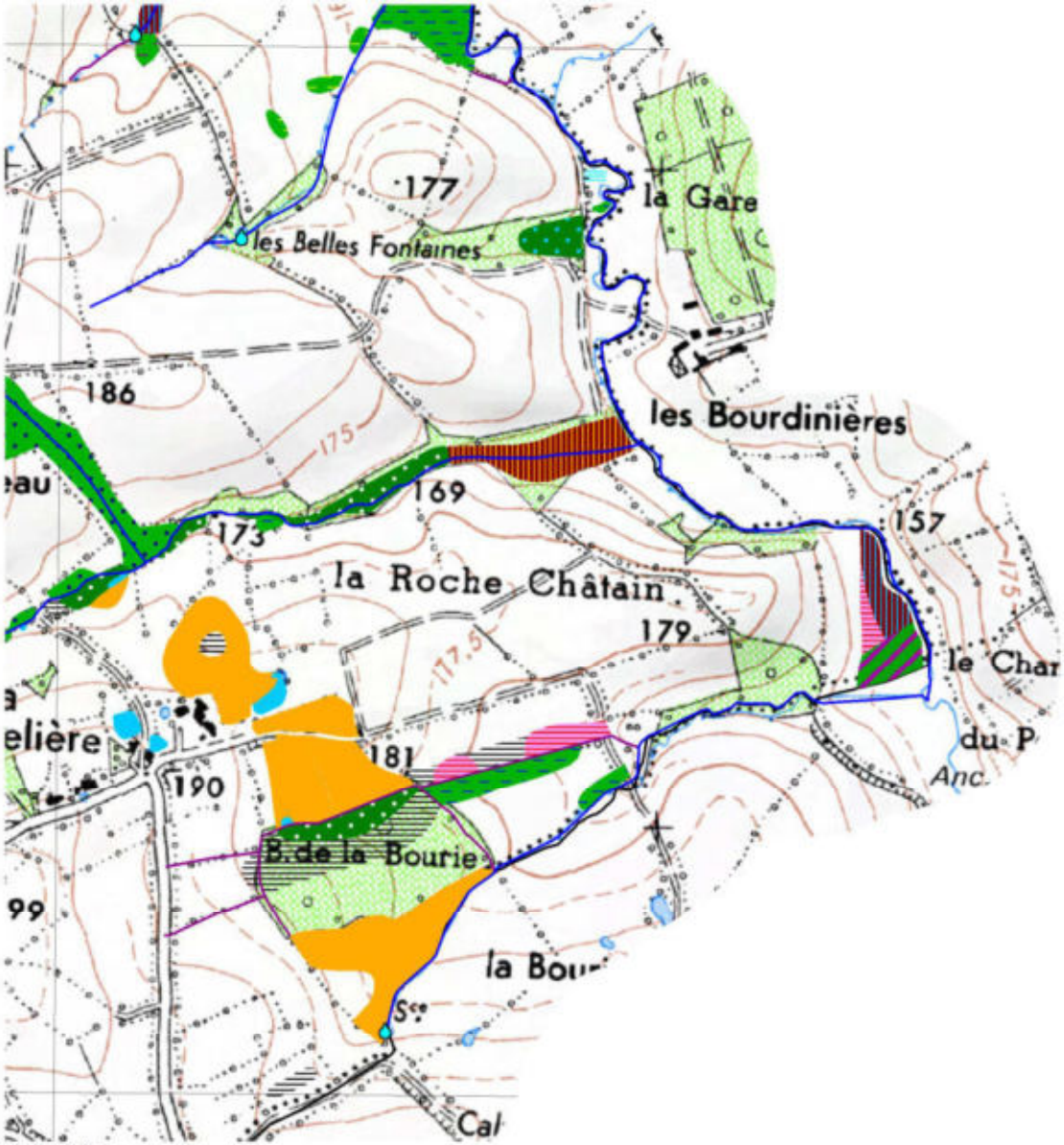

Zones humides

Classement selon la typologie CORINE biotopes

- 31.831 - Ronciers
- 37.1 - Communautés à Reine des prés et communautés associées
- 37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc accutiflore
- 37.241 - Pâtures à grands joncs
- 37.25 - Prairies humides de transition à hautes herbes
- 38.1 - Prairies mésophiles
- 38.111 - Pâtures à Ray grass
- 41.2 - Chênaie-Charmaie
- 41.23 - Frênaies-chênaies subatlantiques à Primevère
- 41.231 - Frênaies-chênaies à Arum
- 41.24 - Chênaies-charmaies à Stellaire sub-atlantiques
- 41.3 - Frênaies
- 41.37 - Frênaies subatlantiques
- 41.5 - Chênaies acidiphiles
- 41.51 - Bois de Chêne pédonculé et de Bouleaux
- 44.33 - Bois de Frênes et d'Aulnes des rivières à eaux lentes
- 44.91 - Bois d'Aulnes marécageux
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.14 - Roselières basses
- 53.16 - Végétation à Phalaris arundinacea
- 82.1 - Terres cultivées
- 82.2 - Culture avec marge de végétation spontannée
- 83.321 - Peupleraies
- 87.1 - Terrains en friche

Zones non humides

- Mares et plans d'eau
- Zones non humides à sol hydromorphe
- Zones non prospectées

Eléments ponctuels

- Sources
- Mouillère
- Engorgement
- Puits
- Fontaines et sources aménagées
- Mares comblées
- Résurgences

Repères

- Réseau hydrographique principal (IGN)
- Réseau hydrographique complémentaire
- Limite communale

nca environnement

NCA
11, allée Jean Monnet
86 170 Neuville de Poitou
05 49 00 43 20

Chantecorps
79068

Inventaire (délimitation et caractérisation) des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau des communes du Pays de Gâtine

Pays de Gâtine Parthenay
www.gatine.org

SAGE Clain

0 100 200
Mètres

N

Réalisation: NCA Environnement - Décembre 2014
Sources : IGN BD Ortho®, IGN Scan 25®, Pays de Gâtine, SAGE Clain

PLANCHE AS39

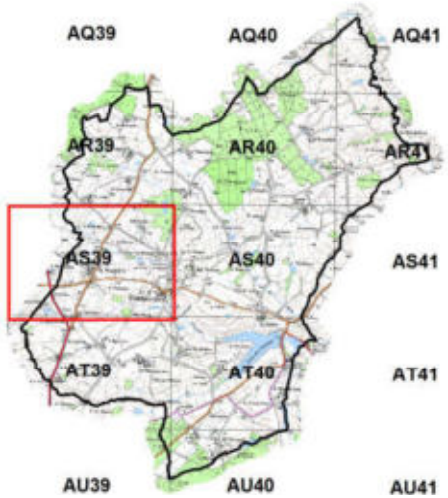

Zones humides

Classement selon la typologie CORINE biotopes

- 31.831 - Ronciers
- 37.1 - Communautés à Reine des prés et communautés associées
- 37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc accutiflore
- 37.241 - Pâtures à grands joncs
- 37.25 - Prairies humides de transition à hautes herbes
- 38.1 - Prairies mésophiles
- 38.111 - Pâtures à Ray grass
- 41.2 - Chênaie-Charmaie
- 41.23 - Frênaies-chênaies subatlantiques à Primevère
- 41.231 - Frênaies-chênaies à Arum
- 41.24 - Chênaies-charmaies à Stellaire sub-atlantiques
- 41.3 - Frênaies
- 41.37 - Frênaies subatlantiques
- 41.5 - Chênaies acidiphiles
- 41.51 - Bois de Chêne pédonculé et de Bouleaux
- 44.33 - Bois de Frênes et d'Aulnes des rivières à eaux lentes
- 44.91 - Bois d'Aulnes marécageux
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.14 - Roselières basses
- 53.16 - Végétation à Phalaris arundinacea
- 82.1 - Terres cultivées
- 82.2 - Culture avec marge de végétation spontannée
- 83.321 - Peupleraies
- 87.1 - Terrains en friche

Zones non humides

- Mares et plans d'eau
- Zones non humides à sol hydromorphe
- Zones non prospectées

Eléments ponctuels

- Sources
- Mouillère
- Engorgement
- Puits
- Fontaines et sources aménagées
- Mares comblées
- Résurgences

Repères

- Réseau hydrographique principal (IGN)
- Réseau hydrographique complémentaire
- Limite communale

nca environnement

NCA
11, allée Jean Monnet
86 170 Neuville de Poitou
05 49 00 43 20

Chantecorps
79068

Inventaire (délimitation et caractérisation) des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau des communes du Pays de Gâtine

Pays de Gâtine Parthenay
www.gatine.org

SAGE Clain

0 100 200
Mètres

N

Réalisation: NCA Environnement - Décembre 2014
Sources : IGN BD Ortho®, IGN Scan 25®, Pays de Gâtine, SAGE Clain

PLANCHE AS39



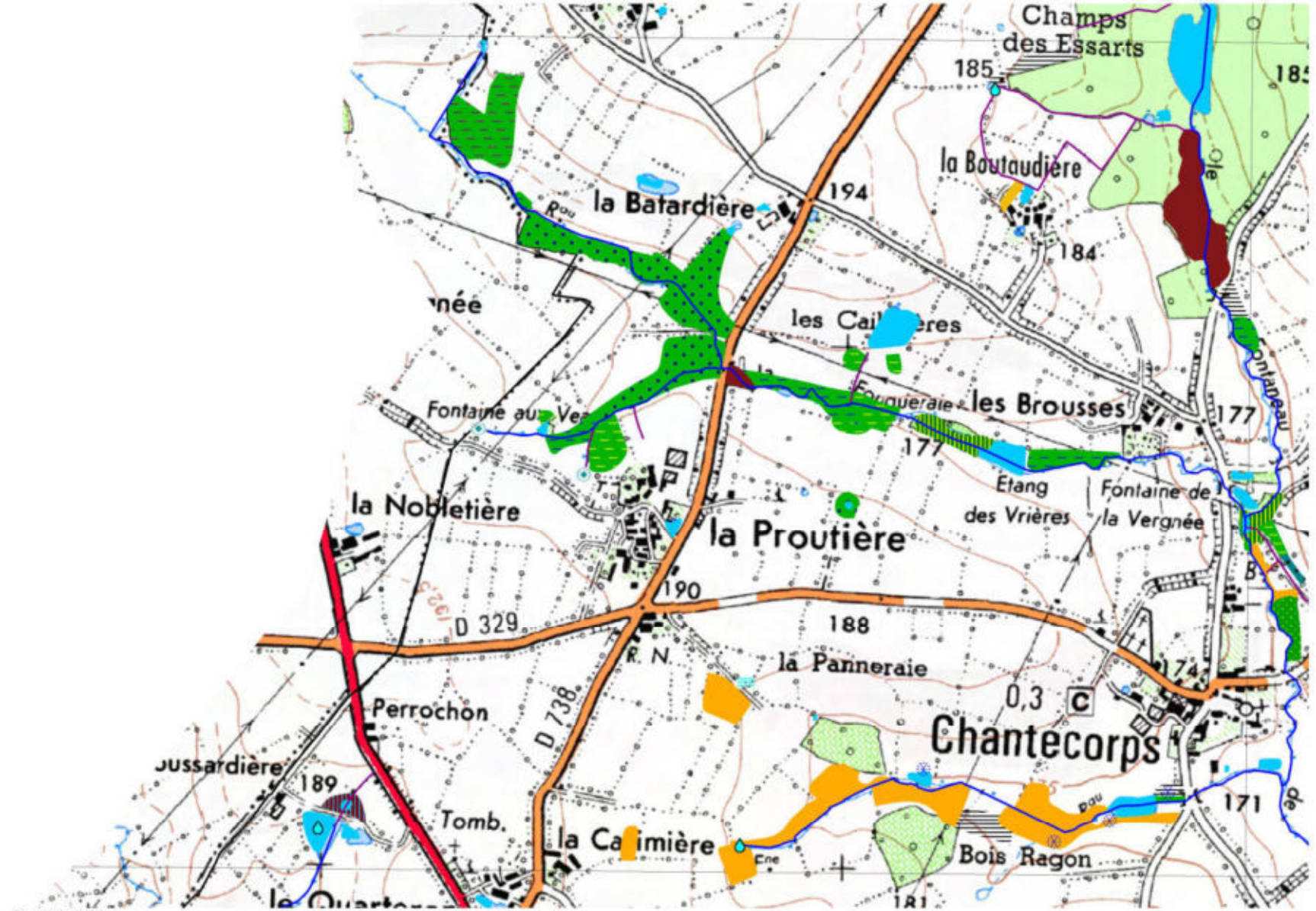

Zones humides

Classement selon la typologie CORINE biotopes

- 31.831 - Ronciers
- 37.1 - Communautés à Reine des prés et communautés associées
- 37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc accutiflore
- 37.241 - Pâtures à grands joncs
- 37.25 - Prairies humides de transition à hautes herbes
- 38.1 - Prairies mésophiles
- 38.111 - Pâtures à Ray grass
- 41.2 - Chênaie-Charmaie
- 41.23 - Frênaies-chênaies subatlantiques à Primevère
- 41.231 - Frênaies-chênaies à Arum
- 41.24 - Chênaies-charmaies à Stellaire sub-atlantiques
- 41.3 - Frênaies
- 41.37 - Frênaies subatlantiques
- 41.5 - Chênaies acidiphiles
- 41.51 - Bois de Chêne pédonculé et de Bouleaux
- 44.33 - Bois de Frênes et d'Aulnes des rivières à eaux lentes
- 44.91 - Bois d'Aulnes marécageux
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.14 - Roselières basses
- 53.16 - Végétation à Phalaris arundinacea
- 82.1 - Terres cultivées
- 82.2 - Culture avec marge de végétation spontannée
- 83.321 - Peupleraies
- 87.1 - Terrains en friche

Zones non humides

- Mares et plans d'eau
- Zones non humides à sol hydromorphe
- Zones non prospectées

Eléments ponctuels

- Sources
- Mouillère
- Engorgement
- Puits
- Fontaines et sources aménagées
- Mares comblées
- Résurgences

Repères

- Réseau hydrographique principal (IGN)
- Réseau hydrographique complémentaire
- Limite communale

nca environnement

NCA
11, allée Jean Monnet
86 170 Neuville de Poitou
05 49 00 43 20

Chantecorps
79068

Inventaire (délimitation et caractérisation) des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau des communes du Pays de Gâtine

Pays de Gâtine Parthenay www.gatine.org

SAGE Clain

0 100 200
Mètres

N

Réalisation: NCA Environnement - Décembre 2014
Sources : IGN BD Ortho®, IGN Scan 25®, Pays de Gâtine, SAGE Clain

PLANCHE AS40

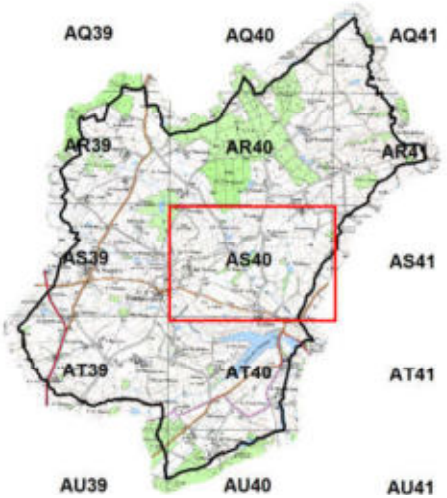

Zones humides

Classement selon la typologie CORINE biotopes

- 31.831 - Ronciers
- 37.1 - Communautés à Reine des prés et communautés associées
- 37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc accutiflore
- 37.241 - Pâtures à grands joncs
- 37.25 - Prairies humides de transition à hautes herbes
- 38.1 - Prairies mésophiles
- 38.111 - Pâtures à Ray grass
- 41.2 - Chênaie-Charmaie
- 41.23 - Frênaies-chênaies subatlantiques à Primevère
- 41.231 - Frênaies-chênaies à Arum
- 41.24 - Chênaies-charmaies à Stellaire sub-atlantiques
- 41.3 - Frênaies
- 41.37 - Frênaies subatlantiques
- 41.5 - Chênaies acidiphiles
- 41.51 - Bois de Chêne pédonculé et de Bouleaux
- 44.33 - Bois de Frênes et d'Aulnes des rivières à eaux lentes
- 44.91 - Bois d'Aulnes marécageux
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.14 - Roselières basses
- 53.16 - Végétation à Phalaris arundinacea
- 82.1 - Terres cultivées
- 82.2 - Culture avec marge de végétation spontannée
- 83.321 - Peupleraies
- 87.1 - Terrains en friche

Zones non humides

- Mares et plans d'eau
- Zones non humides à sol hydromorphe
- Zones non prospectées

Eléments ponctuels

- Sources
- Mouillère
- Engorgement
- Puits
- Fontaines et sources aménagées
- Mares comblées
- Résurgences

Repères

- Réseau hydrographique principal (IGN)
- Réseau hydrographique complémentaire
- Limite communale

nca environnement

NCA
11, allée Jean Monnet
86 170 Neuville de Poitou
05 49 00 43 20

Chantecorps
79068

Inventaire (délimitation et caractérisation) des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau des communes du Pays de Gâtine

Pays de Gâtine Parthenay www.gatine.org

SAGE Clain

0 100 200
Mètres

N

Réalisation: NCA Environnement - Décembre 2014
Sources : IGN BD Ortho®, IGN Scan 25®, Pays de Gâtine, SAGE Clain

PLANCHE AS40



Zones humides

Classement selon la typologie CORINE biotopes

- 31.831 - Ronciers
- 37.1 - Communautés à Reine des prés et communautés associées
- 37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc accutiflore
- 37.241 - Pâtures à grands joncs
- 37.25 - Prairies humides de transition à hautes herbes
- 38.1 - Prairies mésophiles
- 38.111 - Pâtures à Ray grass
- 41.2 - Chênaie-Charmaie
- 41.23 - Frênaies-chênaies subatlantiques à Primevère
- 41.231 - Frênaies-chênaies à Arum
- 41.24 - Chênaies-charmaies à Stellaire sub-atlantiques
- 41.3 - Frênaies
- 41.37 - Frênaies subatlantiques
- 41.5 - Chênaies acidiphiles
- 41.51 - Bois de Chêne pédonculé et de Bouleaux
- 44.33 - Bois de Frênes et d'Aulnes des rivières à eaux lentes
- 44.91 - Bois d'Aulnes marécageux
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.14 - Roselières basses
- 53.16 - Végétation à Phalaris arundinacea
- 82.1 - Terres cultivées
- 82.2 - Culture avec marge de végétation spontannée
- 83.321 - Peupleraies
- 87.1 - Terrains en friche

Zones non humides

- Mares et plans d'eau
- Zones non humides à sol hydromorphe
- Zones non prospectées

Eléments ponctuels

- Sources
- Mouillère
- Engorgement
- Puits
- Fontaines et sources aménagées
- Mares comblées
- Résurgences

Repères

- Réseau hydrographique principal (IGN)
- Réseau hydrographique complémentaire
- Limite communale

nca environnement

NCA
11, allée Jean Monnet
86 170 Neuville de Poitou
05 49 00 43 20



Chantecorps
79068

Inventaire (délimitation et caractérisation) des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau des communes du Pays de Gâtine

Pays de Gâtine Parthenay www.gatine.org

SAGE Clain

0 100 200
Mètres

N

Réalisation: NCA Environnement - Décembre 2014
Sources : IGN BD Ortho®, IGN Scan 25®, Pays de Gâtine, SAGE Clain

PLANCHE AS41

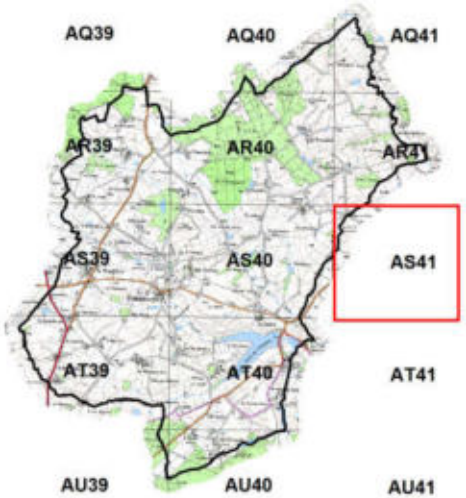

Zones humides

Classement selon la typologie CORINE biotopes

- 31.831 - Ronciers
- 37.1 - Communautés à Reine des prés et communautés associées
- 37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc accutiflore
- 37.241 - Pâtures à grands joncs
- 37.25 - Prairies humides de transition à hautes herbes
- 38.1 - Prairies mésophiles
- 38.111 - Pâtures à Ray grass
- 41.2 - Chênaie-Charmaie
- 41.23 - Frênaies-chênaies subatlantiques à Primevère
- 41.231 - Frênaies-chênaies à Arum
- 41.24 - Chênaies-charmaies à Stellaire sub-atlantiques
- 41.3 - Frênaies
- 41.37 - Frênaies subatlantiques
- 41.5 - Chênaies acidiphiles
- 41.51 - Bois de Chêne pédonculé et de Bouleaux
- 44.33 - Bois de Frênes et d'Aulnes des rivières à eaux lentes
- 44.91 - Bois d'Aulnes marécageux
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.14 - Roselières basses
- 53.16 - Végétation à Phalaris arundinacea
- 82.1 - Terres cultivées
- 82.2 - Culture avec marge de végétation spontannée
- 83.321 - Peupleraies
- 87.1 - Terrains en friche

Zones non humides

- Mares et plans d'eau
- Zones non humides à sol hydromorphe
- Zones non prospectées

Eléments ponctuels

- Sources
- Mouillère
- Engorgement
- Puits
- Fontaines et sources aménagées
- Mares comblées
- Résurgences

Repères

- Réseau hydrographique principal (IGN)
- Réseau hydrographique complémentaire
- Limite communale

nca environnement

NCA
11, allée Jean Monnet
86 170 Neuville de Poitou
05 49 00 43 20



Chantecorps
79068

Inventaire (délimitation et caractérisation) des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau des communes du Pays de Gâtine

Pays de Gâtine Parthenay www.gatine.org

SAGE Clain

0 100 200
Mètres

N

Réalisation: NCA Environnement - Décembre 2014
Sources : IGN BD Ortho®, IGN Scan 25®, Pays de Gâtine, SAGE Clain

PLANCHE AS41

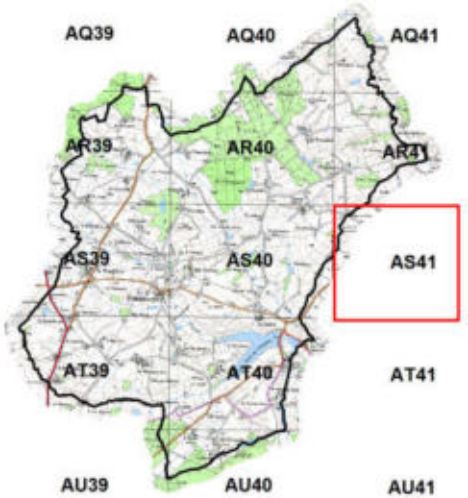

Zones humides

Classement selon la typologie CORINE biotopes

- 31.831 - Ronciers
- 37.1 - Communautés à Reine des prés et communautés associées
- 37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc accutiflore
- 37.241 - Pâtures à grands joncs
- 37.25 - Prairies humides de transition à hautes herbes
- 38.1 - Prairies mésophiles
- 38.111 - Pâtures à Ray grass
- 41.2 - Chênaie-Charmaie
- 41.23 - Frênaies-chênaies subatlantiques à Primevère
- 41.231 - Frênaies-chênaies à Arum
- 41.24 - Chênaies-charmaies à Stellaire sub-atlantiques
- 41.3 - Frênaies
- 41.37 - Frênaies subatlantiques
- 41.5 - Chênaies acidiphiles
- 41.51 - Bois de Chêne pédonculé et de Bouleaux
- 44.33 - Bois de Frênes et d'Aulnes des rivières à eaux lentes
- 44.91 - Bois d'Aulnes marécageux
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.14 - Roselières basses
- 53.16 - Végétation à Phalaris arundinacea
- 82.1 - Terres cultivées
- 82.2 - Culture avec marge de végétation spontannée
- 83.321 - Peupleraies
- 87.1 - Terrains en friche

Zones non humides

- Mares et plans d'eau
- Zones non humides à sol hydromorphe
- Zones non prospectées

Eléments ponctuels

- Sources
- Mouillère
- Engorgement
- Puits
- Fontaines et sources aménagées
- Mares comblées
- Résurgences

Repères

- Réseau hydrographique principal (IGN)
- Réseau hydrographique complémentaire
- Limite communale

NCA
11, allée Jean Monnet
86 170 Neuville de Poitou
05 49 00 43 20

Chantecorps
79068

Inventaire (délimitation et caractérisation) des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau des communes du Pays de Gâtine

Pays de Gâtine Parthenay www.gatine.org

SAGE Clain

0 100 200
Mètres

N

Réalisation: NCA Environnement - Décembre 2014
Sources : IGN BD Ortho®, IGN Scan 25®, Pays de Gâtine, SAGE Clain

PLANCHE AT39

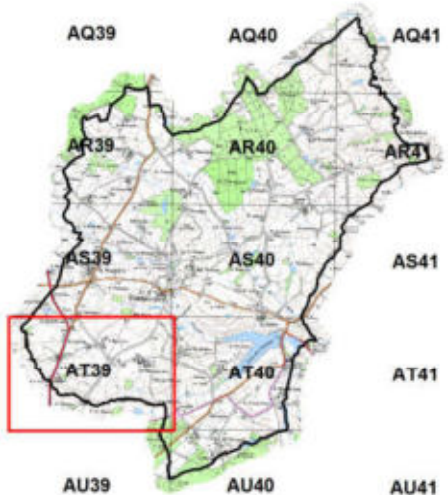

Zones humides

Classement selon la typologie CORINE biotopes

- 31.831 - Ronciers
- 37.1 - Communautés à Reine des prés et communautés associées
- 37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc accutiflore
- 37.241 - Pâtures à grands joncs
- 37.25 - Prairies humides de transition à hautes herbes
- 38.1 - Prairies mésophiles
- 38.111 - Pâtures à Ray grass
- 41.2 - Chênaie-Charmaie
- 41.23 - Frênaies-chênaies subatlantiques à Primevère
- 41.231 - Frênaies-chênaies à Arum
- 41.24 - Chênaies-charmaies à Stellaire sub-atlantiques
- 41.3 - Frênaies
- 41.37 - Frênaies subatlantiques
- 41.5 - Chênaies acidiphiles
- 41.51 - Bois de Chêne pédonculé et de Bouleaux
- 44.33 - Bois de Frênes et d'Aulnes des rivières à eaux lentes
- 44.91 - Bois d'Aulnes marécageux
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.14 - Roselières basses
- 53.16 - Végétation à Phalaris arundinacea
- 82.1 - Terres cultivées
- 82.2 - Culture avec marge de végétation spontannée
- 83.321 - Peupleraies
- 87.1 - Terrains en friche

Zones non humides

- Mares et plans d'eau
- Zones non humides à sol hydromorphe
- Zones non prospectées

Eléments ponctuels

- Sources
- Mouillère
- Engorgement
- Puits
- Fontaines et sources aménagées
- Mares comblées
- Résurgences

Repères

- Réseau hydrographique principal (IGN)
- Réseau hydrographique complémentaire
- Limite communale

nca environnement

NCA
11, allée Jean Monnet
86 170 Neuville de Poitou
05 49 00 43 20



Chantecorps
79068

Inventaire (délimitation et caractérisation) des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau des communes du Pays de Gâtine

Pays de Gâtine Parthenay www.gatine.org

SAGE Clain

0 100 200
Mètres

N

Réalisation: NCA Environnement - Décembre 2014
Sources : IGN BD Ortho®, IGN Scan 25®, Pays de Gâtine, SAGE Clain

PLANCHE AT39



Zones humides

Classement selon la typologie CORINE biotopes

- 31.831 - Ronciers
- 37.1 - Communautés à Reine des prés et communautés associées
- 37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc accutiflore
- 37.241 - Pâtures à grands joncs
- 37.25 - Prairies humides de transition à hautes herbes
- 38.1 - Prairies mésophiles
- 38.111 - Pâtures à Ray grass
- 41.2 - Chênaie-Charmaie
- 41.23 - Frênaies-chênaies subatlantiques à Primevère
- 41.231 - Frênaies-chênaies à Arum
- 41.24 - Chênaies-charmaies à Stellaire sub-atlantiques
- 41.3 - Frênaies
- 41.37 - Frênaies subatlantiques
- 41.5 - Chênaies acidiphiles
- 41.51 - Bois de Chêne pédonculé et de Bouleaux
- 44.33 - Bois de Frênes et d'Aulnes des rivières à eaux lentes
- 44.91 - Bois d'Aulnes marécageux
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.14 - Roselières basses
- 53.16 - Végétation à Phalaris arundinacea
- 82.1 - Terres cultivées
- 82.2 - Culture avec marge de végétation spontannée
- 83.321 - Peupleraies
- 87.1 - Terrains en friche

Zones non humides

- Mares et plans d'eau
- Zones non humides à sol hydromorphe
- Zones non prospectées

Eléments ponctuels

- Sources
- Mouillère
- Engorgement
- Puits
- Fontaines et sources aménagées
- Mares comblées
- Résurgences

Repères

- Réseau hydrographique principal (IGN)
- Réseau hydrographique complémentaire
- Limite communale

nca environnement

NCA
11, allée Jean Monnet
86 170 Neuville de Poitou
05 49 00 43 20

Chantecorps
79068

Inventaire (délimitation et caractérisation) des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau des communes du Pays de Gâtine

Pays de Gâtine Parthenay
www.gatine.org

SAGE Clain

0 100 200
Mètres

N

Réalisation: NCA Environnement - Décembre 2014
Sources : IGN BD Ortho®, IGN Scan 25®, Pays de Gâtine, SAGE Clain

PLANCHE AT40

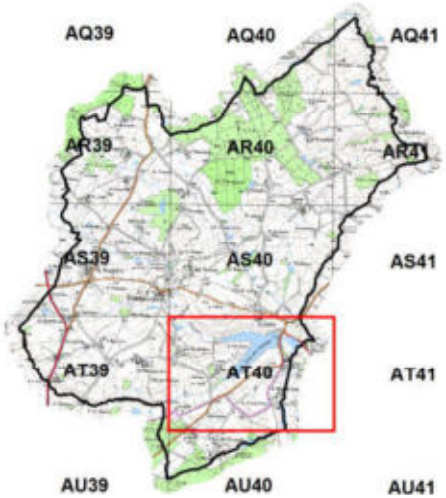

Zones humides

Classement selon la typologie CORINE biotopes

- 31.831 - Ronciers
- 37.1 - Communautés à Reine des prés et communautés associées
- 37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc accutiflore
- 37.241 - Pâtures à grands joncs
- 37.25 - Prairies humides de transition à hautes herbes
- 38.1 - Prairies mésophiles
- 38.111 - Pâtures à Ray grass
- 41.2 - Chênaie-Charmaie
- 41.23 - Frênaies-chênaies subatlantiques à Primevère
- 41.231 - Frênaies-chênaies à Arum
- 41.24 - Chênaies-charmaies à Stellaire sub-atlantiques
- 41.3 - Frênaies
- 41.37 - Frênaies subatlantiques
- 41.5 - Chênaies acidiphiles
- 41.51 - Bois de Chêne pédonculé et de Bouleaux
- 44.33 - Bois de Frênes et d'Aulnes des rivières à eaux lentes
- 44.91 - Bois d'Aulnes marécageux
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.14 - Roselières basses
- 53.16 - Végétation à Phalaris arundinacea
- 82.1 - Terres cultivées
- 82.2 - Culture avec marge de végétation spontannée
- 83.321 - Peupleraies
- 87.1 - Terrains en friche

Zones non humides

- Mares et plans d'eau
- Zones non humides à sol hydromorphe
- Zones non prospectées

Eléments ponctuels

- Sources
- Mouillère
- Engorgement
- Puits
- Fontaines et sources aménagées
- Mares comblées
- Résurgences

Repères

- Réseau hydrographique principal (IGN)
- Réseau hydrographique complémentaire
- Limite communale

nca environnement

NCA
11, allée Jean Monnet
86 170 Neuville de Poitou
05 49 00 43 20

Chantecorps
79068

Inventaire (délimitation et caractérisation) des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau des communes du Pays de Gâtine

Pays de Gâtine Parthenay www.gatine.org

SAGE Clain

0 100 200
Mètres

N

Réalisation: NCA Environnement - Décembre 2014
Sources : IGN BD Ortho®, IGN Scan 25®, Pays de Gâtine, SAGE Clain

PLANCHE AT40

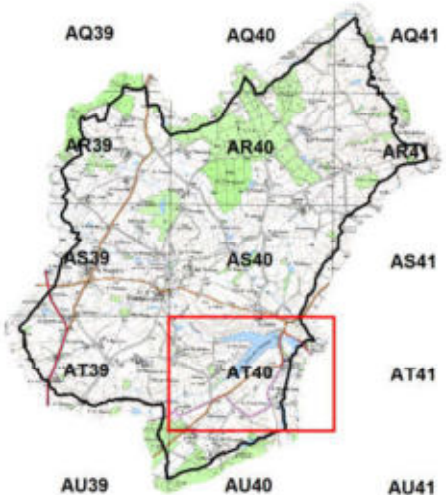

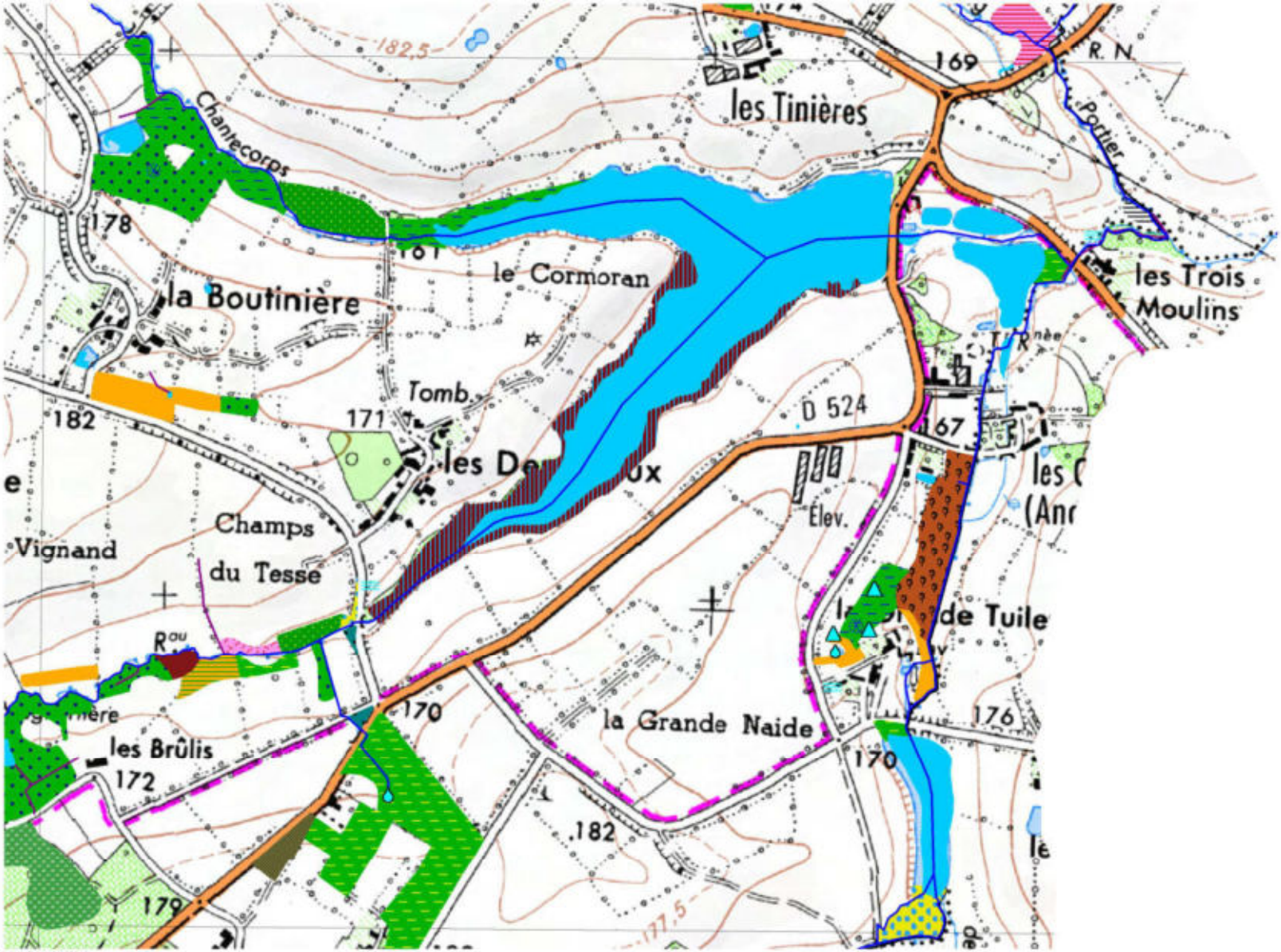

Zones humides

Classement selon la typologie CORINE biotopes

- 31.831 - Ronciers
- 37.1 - Communautés à Reine des prés et communautés associées
- 37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc accutiflore
- 37.241 - Pâtures à grands joncs
- 37.25 - Prairies humides de transition à hautes herbes
- 38.1 - Prairies mésophiles
- 38.111 - Pâtures à Ray grass
- 41.2 - Chênaie-Charmaie
- 41.23 - Frênaies-chênaies subatlantiques à Primevère
- 41.231 - Frênaies-chênaies à Arum
- 41.24 - Chênaies-charmaies à Stellaire sub-atlantiques
- 41.3 - Frênaies
- 41.37 - Frênaies subatlantiques
- 41.5 - Chênaies acidiphiles
- 41.51 - Bois de Chêne pédonculé et de Bouleaux
- 44.33 - Bois de Frênes et d'Aulnes des rivières à eaux lentes
- 44.91 - Bois d'Aulnes marécageux
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.14 - Roselières basses
- 53.16 - Végétation à Phalaris arundinacea
- 82.1 - Terres cultivées
- 82.2 - Culture avec marge de végétation spontannée
- 83.321 - Peupleraies
- 87.1 - Terrains en friche

Zones non humides

- Mares et plans d'eau
- Zones non humides à sol hydromorphe
- Zones non prospectées

Eléments ponctuels

- Sources
- Mouillère
- Engorgement
- Puits
- Fontaines et sources aménagées
- Mares comblées
- Résurgences

Repères

- Réseau hydrographique principal (IGN)
- Réseau hydrographique complémentaire
- Limite communale

nca environnement

NCA
11, allée Jean Monnet
86 170 Neuville de Poitou
05 49 00 43 20

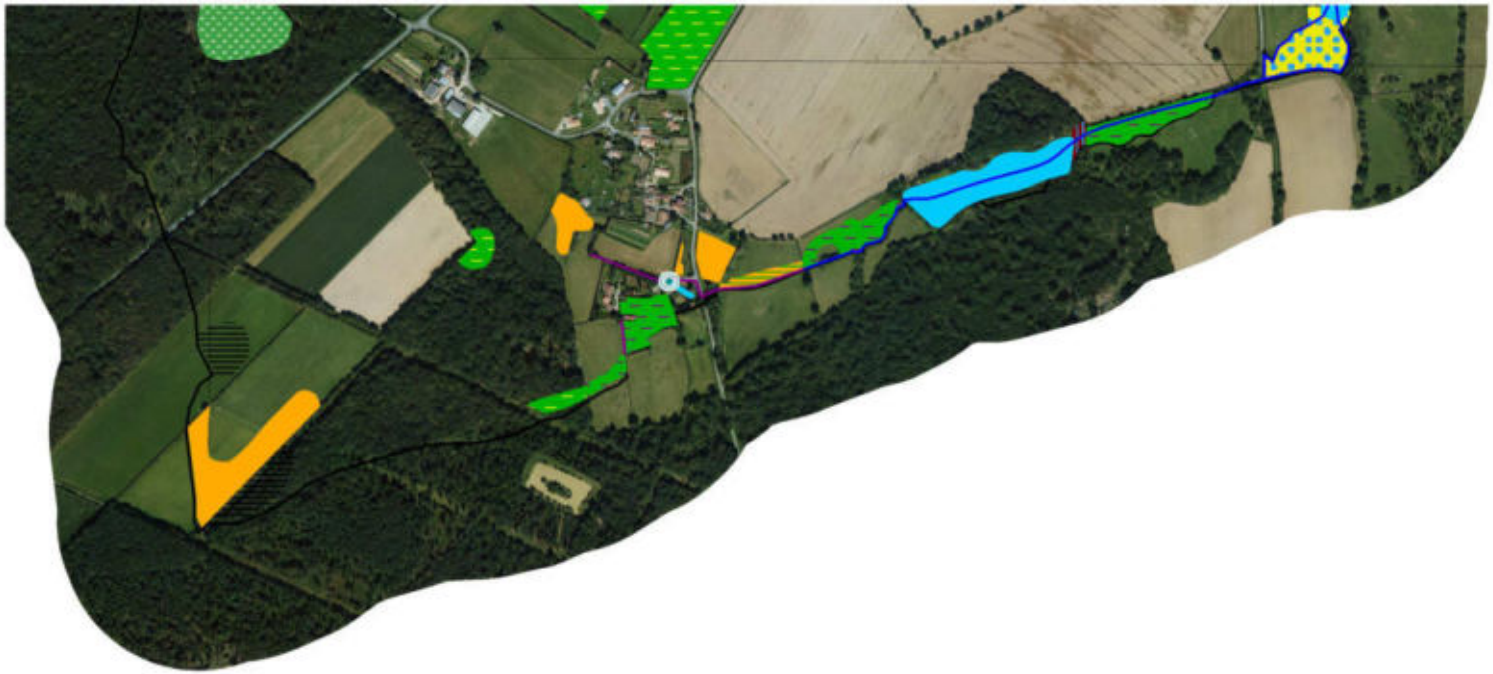

Chantecorps
79068

Inventaire (délimitation et caractérisation) des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau des communes du Pays de Gâtine

Pays de Gâtine Parthenay www.gatine.org

SAGE Clain

0 100 200
Mètres

N

Réalisation: NCA Environnement - Décembre 2014
Sources : IGN BD Ortho®, IGN Scan 25®, Pays de Gâtine, SAGE Clain

PLANCHE AU40



Zones humides

Classement selon la typologie CORINE biotopes

- 31.831 - Ronciers
- 37.1 - Communautés à Reine des prés et communautés associées
- 37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc accutiflore
- 37.241 - Pâtures à grands joncs
- 37.25 - Prairies humides de transition à hautes herbes
- 38.1 - Prairies mésophiles
- 38.111 - Pâtures à Ray grass
- 41.2 - Chênaie-Charmaie
- 41.23 - Frênaies-chênaies subatlantiques à Primevère
- 41.231 - Frênaies-chênaies à Arum
- 41.24 - Chênaies-charmaies à Stellaire sub-atlantiques
- 41.3 - Frênaies
- 41.37 - Frênaies subatlantiques
- 41.5 - Chênaies acidiphiles
- 41.51 - Bois de Chêne pédonculé et de Bouleaux
- 44.33 - Bois de Frênes et d'Aulnes des rivières à eaux lentes
- 44.91 - Bois d'Aulnes marécageux
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.14 - Roselières basses
- 53.16 - Végétation à Phalaris arundinacea
- 82.1 - Terres cultivées
- 82.2 - Culture avec marge de végétation spontannée
- 83.321 - Peupleraies
- 87.1 - Terrains en friche

Zones non humides

- Mares et plans d'eau
- Zones non humides à sol hydromorphe
- Zones non prospectées

Eléments ponctuels

- Sources
- Mouillère
- Engorgement
- Puits
- Fontaines et sources aménagées
- Mares comblées
- Résurgences

Repères

- Réseau hydrographique principal (IGN)
- Réseau hydrographique complémentaire
- Limite communale

nca environnement

NCA
11, allée Jean Monnet
86 170 Neuville de Poitou
05 49 00 43 20

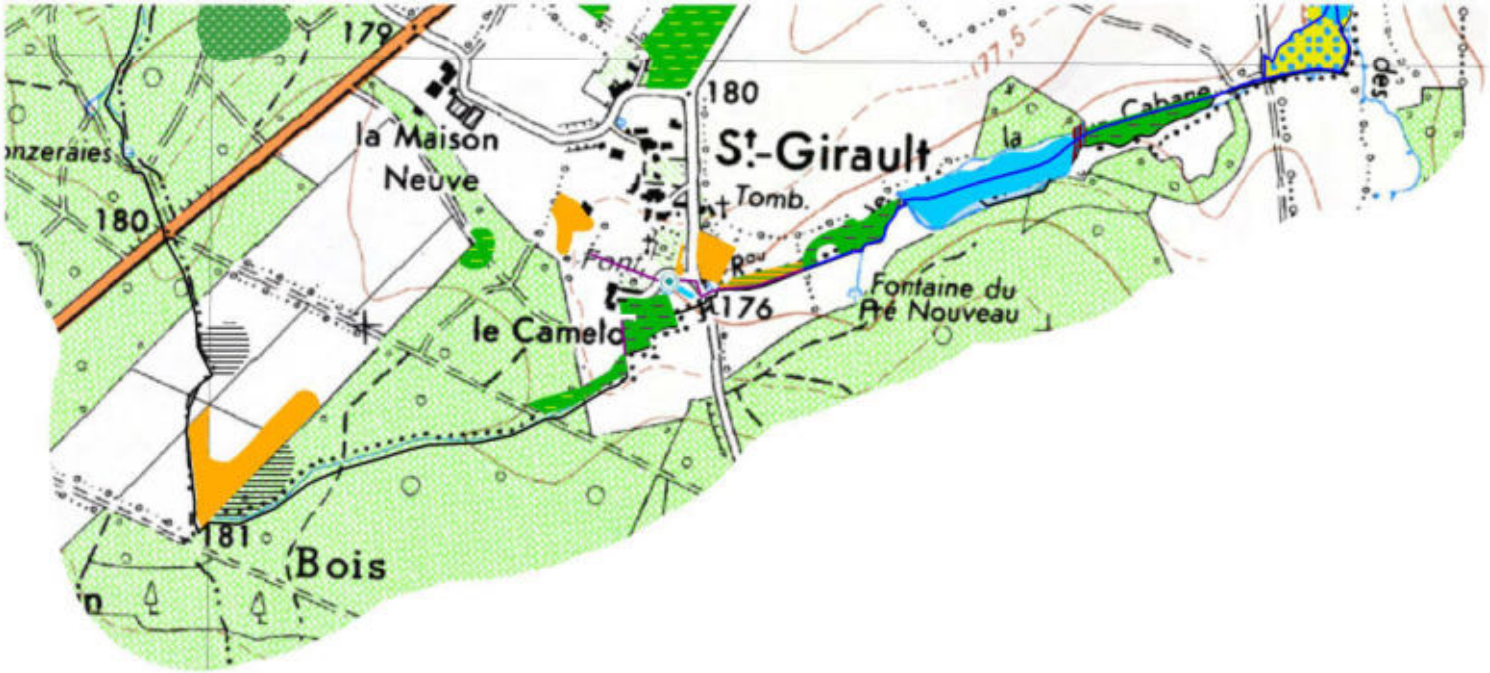

Chantecorps
79068

Inventaire (délimitation et caractérisation) des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau des communes du Pays de Gâtine

Pays de Gâtine Parthenay www.gatine.org

SAGE Clain

0 100 200
Mètres

N

Réalisation: NCA Environnement - Décembre 2014
Sources : IGN BD Ortho®, IGN Scan 25®, Pays de Gâtine, SAGE Clain

PLANCHE AU40



Zones humides

Classement selon la typologie CORINE biotopes

- 31.831 - Ronciers
- 37.1 - Communautés à Reine des prés et communautés associées
- 37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc accutiflore
- 37.241 - Pâtures à grands joncs
- 37.25 - Prairies humides de transition à hautes herbes
- 38.1 - Prairies mésophiles
- 38.111 - Pâtures à Ray grass
- 41.2 - Chênaie-Charmaie
- 41.23 - Frênaies-chênaies subatlantiques à Primevère
- 41.231 - Frênaies-chênaies à Arum
- 41.24 - Chênaies-charmaies à Stellaire sub-atlantiques
- 41.3 - Frênaies
- 41.37 - Frênaies subatlantiques
- 41.5 - Chênaies acidiphiles
- 41.51 - Bois de Chêne pédonculé et de Bouleaux
- 44.33 - Bois de Frênes et d'Aulnes des rivières à eaux lentes
- 44.91 - Bois d'Aulnes marécageux
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.14 - Roselières basses
- 53.16 - Végétation à Phalaris arundinacea
- 82.1 - Terres cultivées
- 82.2 - Culture avec marge de végétation spontannée
- 83.321 - Peupleraies
- 87.1 - Terrains en friche

Zones non humides

- Mares et plans d'eau
- Zones non humides à sol hydromorphe
- Zones non prospectées

Eléments ponctuels

- Sources
- Mouillère
- Engorgement
- Puits
- Fontaines et sources aménagées
- Mares comblées
- Résurgences

Repères

- Réseau hydrographique principal (IGN)
- Réseau hydrographique complémentaire
- Limite communale

nca environnement

NCA
11, allée Jean Monnet
86 170 Neuville de Poitou
05 49 00 43 20

NCA Environnement
11 Allée Jean Monnet
86170 Neuville-de-Poitou
Tél. 05 49 00 43 20
Fax 05 49 00 43 30
Email : accueil@nca-env.fr
www.nca-env.fr
www.nca-methanisation.fr

Études et conseils en environnement
Assainissement collectif
Assainissement non collectif
Maîtrise d'œuvre
Protection des eaux
Hydraulique fluviale
Environnement et agriculture
Méthanisation
Gestion des milieux
Démarche d'insertion écologique
Inventaire faune et flore
Environnement et aménagement

INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES, DU RESEAU HYDROGRAPHIQUE ET DES PLANS D'EAU

COMMUNE DE COUTIERES (79)

Inventaire réalisé dans le cadre d'un groupement de communes porté par le Pays de Gâtine





Avec le soutien financier de :

Expertise réalisée par NCA Environnement

- Décembre 2016 -

Première entreprise française à avoir obtenu en avril 2011 l'AFAQ 26000 et en janvier 2012 la labellisation LUCIE pour son engagement dans la RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) et le développement durable.

SAS au capital de 110 000 e
N° identification :
343 460 622 RCS Poitiers
APE : 7112B
N° TVA : FR 57 343 460 622

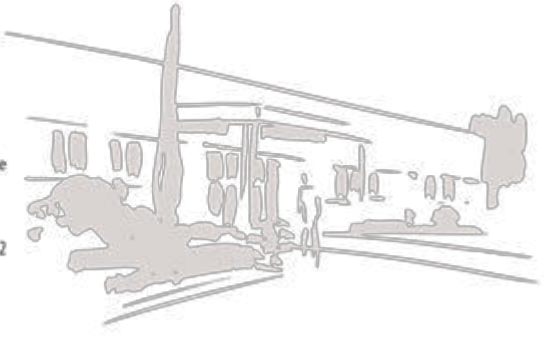

Table des matières

CHAPITRE 1 : CADRE REGLEMENTAIRE - CONTEXTE DE L'ÉTUDE 1

1. CADRE REGLEMENTAIRE 2
1.1 Réglementation relative aux zones humides 2
1.2 Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) 3
1.3 Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) 4
2. LES ZONES HUMIDES - GENERALITES 6
2.1 Définition 6
2.2. Typologie 6
2.3. Fonctions 7
3. DEMARCHE ET OBJECTIFS DE L'INVENTAIRE 10
3.1 Démarche d'inventaire 10
3.2. Objectifs 11
4. CONCERTATION DES ACTEURS 12
4.1. Acteurs locaux 12
4.2. Réunions 13
4.3. Financeurs 15

CHAPITRE 2 : CONTEXTE COMMUNAL 17

1. PRESENTATION GENERALE DE LA COMMUNE 18
1.1. Contexte géographique 18
1.2. Contexte Agricole 20
2. PRESENTATION DU CONTEXTE PHYSIQUE 22
2.1. Contexte géologique et pédologique 22
2.2. Contexte hydrogéologique 25

CHAPITRE 3 : METHODOLOGIE 26

1. PRELOCALISATION 27
1.1. Zones humides potentielles 27
1.2. Zones potentiellement urbanisables 28
2. INVENTAIRE DE TERRAIN 28
2.1. Critères d'identification 29
2.1.1. Pédologie 29
2.1.2. Habitats naturels et végétation 31
2.2. Campagne de terrain 32
3. CARTOGRAPHIE 33

CHAPITRE 4 : RESULTATS DE L'INVENTAIRE 36

1. RESEAU HYDROGRAPHIQUE ET MILIEUX AQUATIQUES 37
1.1. Réseau hydrographique 37
1.2. Mares et plans d'eau 40
1.3. Observations complémentaires 42
2. ZONES HUMIDES 44
2.1. Sondages pédologiques 44
2.2. Inventaire global 46
2.3. Habitats - Typologie 49
2.3.1. Typologie SDAGE 49

2.3.2. Typologie CORINE Biotopes 51

2.4. Fonctions des zones humides 63
2.5. Enjeux 65

CHAPITRE 5 : CONCLUSION 67

1. BILAN DE L'INVENTAIRE 68
1.1. Bilan des résultats 68
1.2. Bilan de la démarche 68
2. SUITE A DONNER 69

ANNEXES 71



Sauf mention contraire, les photographies qui illustrent ce rapport ont été prises à Coutières par NCA Environnement

CHAPITRE 1 :

CADRE REGLEMENTAIRE – CONTEXTE DE L'ÉTUDE

1. CADRE REGLEMENTAIRE

1.1 REGLEMENTATION RELATIVE AUX ZONES HUMIDES

Le Code de l'Environnement est composé de six livres, dont le deuxième est intitulé *Milieux Physiques*. Ce dernier comprend deux titres, respectivement consacrés à l'eau et à l'air.

Le Code de l'Environnement érige l'Eau en patrimoine commun de la nation. Sa protection est d'intérêt général et sa gestion doit se faire de façon globale.

Dans ce contexte de gestion globale de l'Eau, les zones humides tiennent un rôle de premier plan et différentes réglementations les caractérisent :

Art. L. 211-1 : *« Les zones humides sont des terrains exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre, de façon permanente ou temporaire ; la végétation quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année. »*

L'**article R.211-108** du code de l'environnement précise que les critères à prendre en compte pour la définition des zones humides sont relatifs « *à la morphologie des sols liée à la présence prolongée d'eau d'origine naturelle et à la présence éventuelle de plantes hygrophiles. Celles-ci sont définies à partir de listes établies par région biogéographique. En l'absence de végétation hygrophile, la morphologie des sols suffit à définir une zone humide* ». « *La délimitation des zones humides est effectuée à l'aide des côtes de crue ou de niveau phréatique, ou des fréquences et amplitudes des marées, pertinentes au regard des critères relatifs à la morphologie des sols et à la végétation »*.

L'**arrêté du 24 juin 2008 modifié le 1er octobre 2009** précise les critères de définition et de délimitation des zones humides en établissant une liste des types de sols de zones humides et une liste des espèces végétales indicatrices de zones humides. Les sols de zones humides correspondent aux sols engorgés en eau de façon permanente et aux sols caractérisés par des traces d'hydromorphie (engorgement temporaire) débutant à moins de 25 cm de la surface et se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur (ou entre 25 et 50 cm de la surface s'il y a des traces d'engorgement permanent apparaissant entre 80 et 120 cm). La **circulaire du 18 janvier 2010** relative à la délimitation des zones humides expose les conditions de mise en œuvre des dispositions de l'arrêté précédemment cité.

De plus, au titre de la Police de l'Eau, une zone est considérée comme humide si elle présente l'un des critères suivants : une végétation hygrophile ou un sol hydromorphe. Dans ce cas, le projet (selon sa surface) est soumis au régime de déclaration ou d'autorisation relatif à la rubrique 3.3.1.0 de la nomenclature eau.

1.2 SCHEMA DIRECTEUR D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (SDAGE)

La commune de Coutières, située dans le département des Deux-Sèvres, est concernée par le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin Loire-Bretagne[1]. **L'objectif du SDAGE 2016-2021 est d'atteindre 61 % des eaux en bon état d'ici 2021.** Aujourd'hui, 26 % des eaux sont en bon état et 20 % s'en approchent.

Quatorze orientations fondamentales ont été identifiées sur le territoire du SDAGE. **L'orientation n°8** concerne la préservation des zones humides. Elle se base sur la nécessité de multiplier et de diversifier les efforts pour limiter l'altération du fonctionnement des milieux aquatiques, assurer la continuité écologique et reconquérir la qualité des habitats et la biodiversité. En effet, ces milieux assurent de multiples fonctions tant du point de vue de la ressource en eau que de la biodiversité. Leur préservation et leur restauration sont des enjeux majeurs à appréhender. Pour cela cinq actions ont été déterminées (notées 8A à 8E), elles comprennent, chacune, diverses dispositions.

- **8A : Préserver les zones humides pour pérenniser leurs fonctionnalités**

"Tout d'abord en maitrisant les causes de leur disparition au travers d'une protection réglementaire [...]. En second lieu au travers des politiques de gestion de l'espace […]. Ces deux types de mesures constituent un volet prioritaire des SAGE [...]."

- **8B : Préserver les zones humides dans les projets d'installations, ouvrages, travaux et activités**

« La régression des zones humides au cours des dernières décennies est telle qu'il convient d'agir pour restaurer ou éviter de dégrader les fonctionnalités des zones humides encore existantes et pour éviter de nouvelles pertes de surfaces et, à défaut de telles solutions, de réduire tout impact sur la zone humide et de compenser toute destruction ou dégradation résiduelle. Ceci est plus particulièrement vrai dans les secteurs de forte pression foncière où l'évolution des activités économiques entraine une pression accrue sur les milieux aquatiques ou dans certains secteurs en déprise agricole. »

- **8C : Préserver les grands marais littoraux**

"Les marais littoraux situés entre la Vilaine et la baie de l'Aiguillon représentent des zones humides de grande surface qui ont été créées par l'homme […]. Ces espaces constituent le support d'une forte biodiversité de la faune et de la flore. Ils intègrent, pour la plupart, le réseau européen Natura 2000. Ils contribuent en partie à l'interception des pollutions issues des bassins versants amont. […] L'adéquation entre les différents usages et les conditions favorables à la biodiversité doit être recherchée en s'appuyant notamment sur une politique agricole adaptée."

- **8D : Favoriser la prise de conscience**

"La nécessité de conserver et d'entretenir les zones humides n'est pas encore suffisamment bien perçue, à la fois par les riverains et par les autorités locales. Certes, la prise de conscience est amorcée, mais elle se limite encore trop souvent aux enjeux patrimoniaux des zones humides (flore et faune). Les enjeux économiques se rattachant à leur présence sont encore largement sous-estimés, quand ils ne sont pas ignorés."

[1] *http://www.eau-loire-bretagne.fr/sdage/sdage_2016_2021*

- **8E : Améliorer la connaissance**

"L'efficacité des zones humides, que ce soit en matière de gestion de la ressource en eau ou de biodiversité, dépend de la présence sur le terrain d'un maillage aussi dense que possible de sites interceptant au mieux les écoulements superficiels et souterrains et évitant le cloisonnement des populations végétales et animales sauvages.

Il est nécessaire de localiser les sites existants, de diagnostiquer leur état et d'identifier les fonctions qui s'y rattachent. C'est l'objet des inventaires qu'il convient de réaliser, en priorité, sur les territoires où la présence des zones humides détermine l'atteinte ou le maintien du bon état des masses d'eau."

1.3 SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (SAGE)

La commune de Coutières se situe sur le périmètre du **SAGE Clain**.

Le territoire du SAGE Clain s'étend sur 2 882 km² dans les départements de la Charente (16), des Deux-Sèvres (79) et de la Vienne (86).

Suite à l'installation de la Commission Locale de l'Eau du SAGE en février 2010, le SAGE Clain est actuellement dans sa phase d'élaboration : le diagnostic du SAGE a été validé en novembre 2012.



Etat d'avancement du SAGE Clain (Source : Cellule d'animation du Sage Clain)

Ce SAGE est articulé autour de quatre grands enjeux :

- La gestion qualitative de la ressource et des milieux ;
- La gestion quantitative de la ressource en période d'étiage ;
- La préservation et restauration des milieux aquatiques ;
- La prévention et gestion des inondations.

Le Conseil Général de la Vienne s'est proposé pour être la structure opérationnelle technique et financière pour assurer l'animation de la démarche sur le bassin du Clain et la maîtrise d'ouvrage des études.

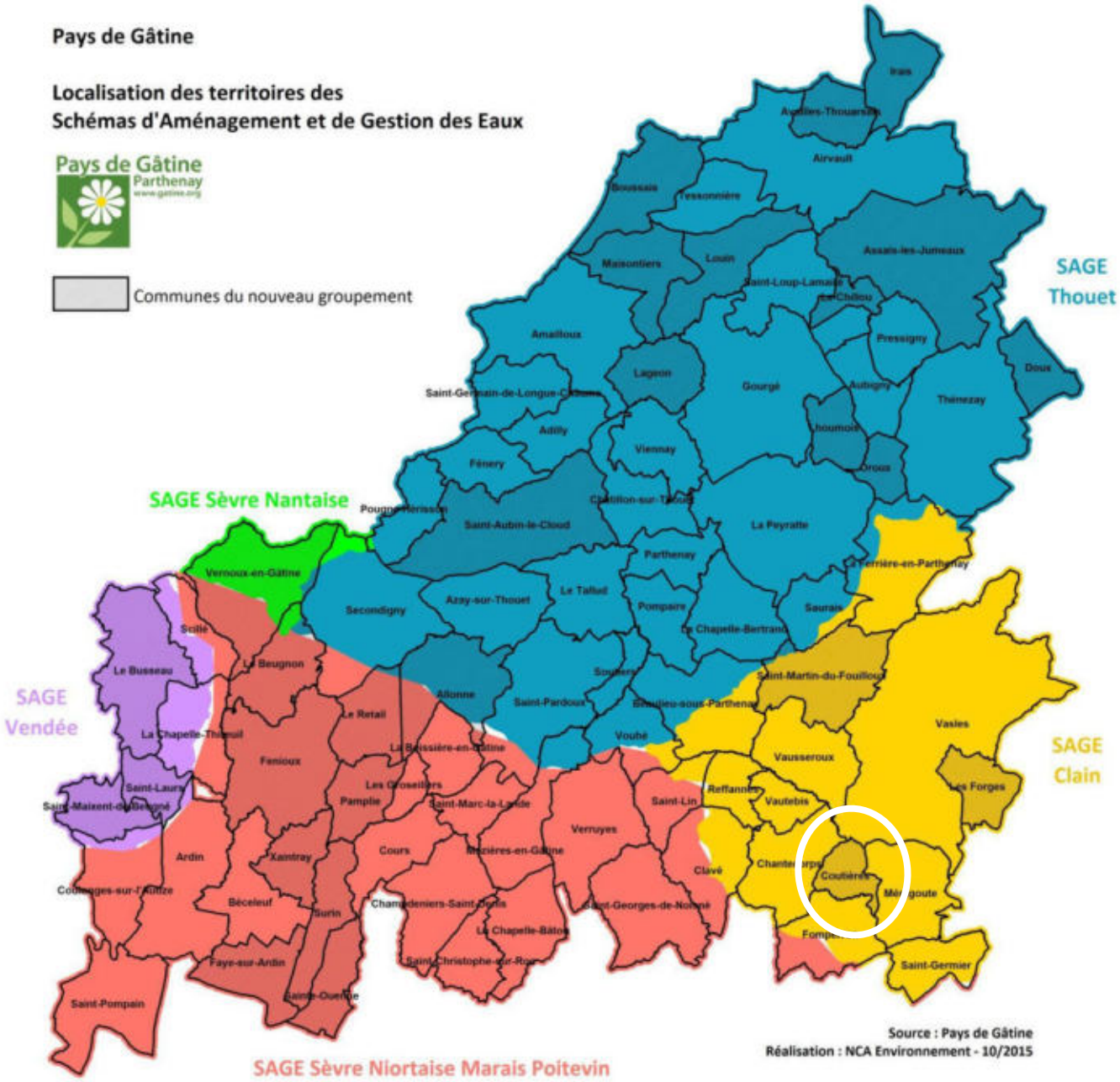

Situation de la commune de Coutières au sein des SAGE (Source : Pays de Gâtine)

2. LES ZONES HUMIDES - GENERALITES

2.1 DEFINITION

Les zones humides sont des milieux complexes, dynamiques et interdépendants entre terre et eau. Elles recèlent une richesse écologique particulière et souvent exceptionnelle. Elles assurent de plus de nombreuses fonctions dont la société tire des bénéfices (nommés services rendus). En effet, les zones humides jouent un rôle majeur pour la rétention, la régulation hydraulique et l'épuration tout en constituant des réservoirs de biodiversité.

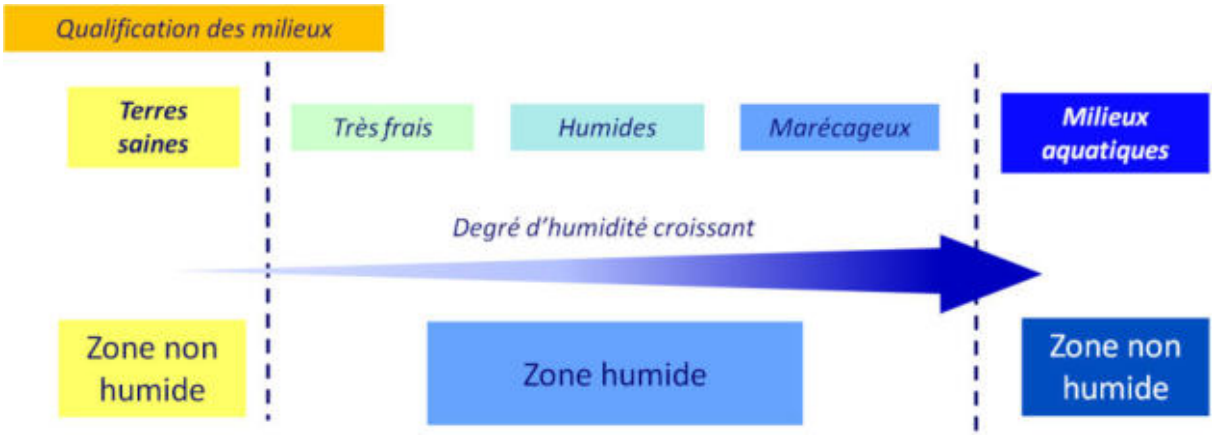

Gradient d'humidité des zones humides
(Source : IIBSN - Schéma élaboré d'après Oberti et al., 2003)

En raison de leur grande diversité, l'identification des zones humides n'est pas toujours aisée. Elle est réalisée sur la base des observations de terrain liées à des limites naturelles. Elle s'appuie notamment sur :

- La présence de végétation hygrophile et d'habitats humides ;
- L'hydromorphie des sols ;
- La géomorphologie du site (ex : rupture de pente) et la topographie.

2.2. TYPOLOGIE

Selon leur caractéristiques, différents types de zones humides peuvent être distingués. Le SDAGE Loire-Bretagne les classe en 13 grands types selon leur localisation dans un bassin versant :

- Grands estuaires ;
- Baies et estuaires moyens plats ;
- Marais et lagunes côtiers ;
- Marais saumâtres aménagés ;
- Bordures de cours d'eau ;
- Plaines alluviales ;
- Zones humides de bas-fonds en tête de bassin ;

- Régions d'étangs ;
- Bordures de plan d'eau ;
- Marais et landes humides de plaines et de plateaux ;
- Zones humides ponctuelles ;
- Marais aménagés à vocation agricole ;
- Zones humides artificielles.

Le schéma ci-dessous présente les différentes typologies de zones humides suivant leur localisation sur le bassin versant.

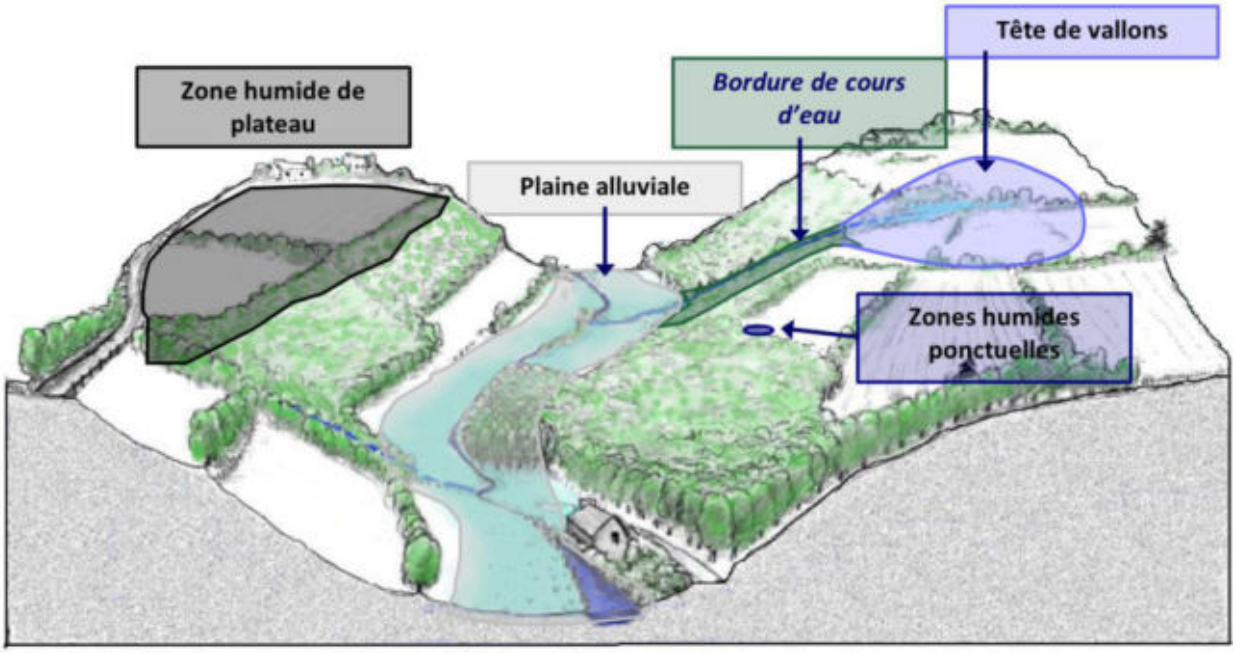

Localisation des zones humides sur un bassin versant (source : IIBSN)

2.3. FONCTIONS

Les zones humides présentent une richesse écologique particulière et assurent de nombreuses fonctions telles que la rétention, la régulation hydraulique et l'épuration mais également des fonctions socio-économiques.

- Fonctions biologiques :

Les zones humides recèlent généralement une biodiversité importante et peuvent constituer des réservoirs d'espèces patrimoniales. Ce sont des milieux essentiels pour la faune, qui permettent l'hivernage, la migration et la reproduction de nombreux oiseaux ; le frai du brochet et le développement des juvéniles ; la reproduction des poissons et crustacés en zones littorales. On observe également des amphibiens, des odonates, etc.

Outre la faune, les zones humides sont reconnues pour leur diversité végétale (roselières, prairies humides, tourbières, bordures de cours d'eau…).

- Fonctions épuratoires :

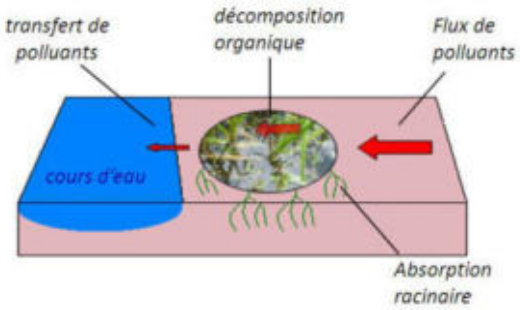

Certaines zones humides possèdent des propriétés épuratoires remarquables. Elles sont particulièrement efficaces en matière de dénitrification avec des taux d'abattement supérieurs à 50%. Elles sont également capables de fixer les matières en suspensions, les engrais et produits phytosanitaires et peuvent éliminer le phosphore parfois jusqu'à 90%.

- Fonctions hydrauliques :

Les zones humides ont un rôle majeur dans le stockage des eaux. Elles contribuent en effet à l'écrêtement des pointes de crue et ont également un rôle d'éponge.

Elles peuvent ainsi retarder l'apparition et réduire l'intensité des débits d'étiage en restituant de manière progressive les eaux stockées en période de hautes eaux.

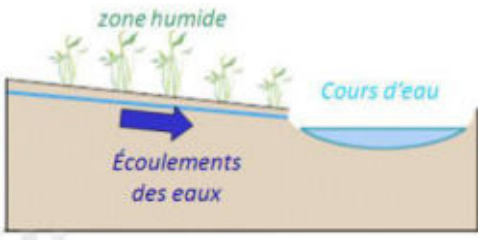

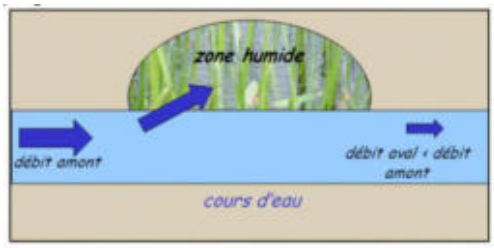

Source des figures : IIBSN

- Fonctions socio-économiques :

Les zones humides sont avant tout des milieux utilisés par la profession agricole, pour la culture et le pâturage ; et sylvicole, notamment pour la populiculture.

Ce sont des milieux très généreux, qui peuvent être exploités pour la production de roseaux, de laîche ou de joncs (paillage des chaises, couvertures de chaume…) ; de bois (peupliers) ; de ressources alimentaires (poissons, crustacés, chasse…) ; de fourrage, etc. Les zones humides peuvent également être valorisées pour le développement du tourisme (randonnés, naturalisme, etc.).

Par ailleurs, il est observé une différence dans les usages entre l'amont et l'aval d'un bassin versant.

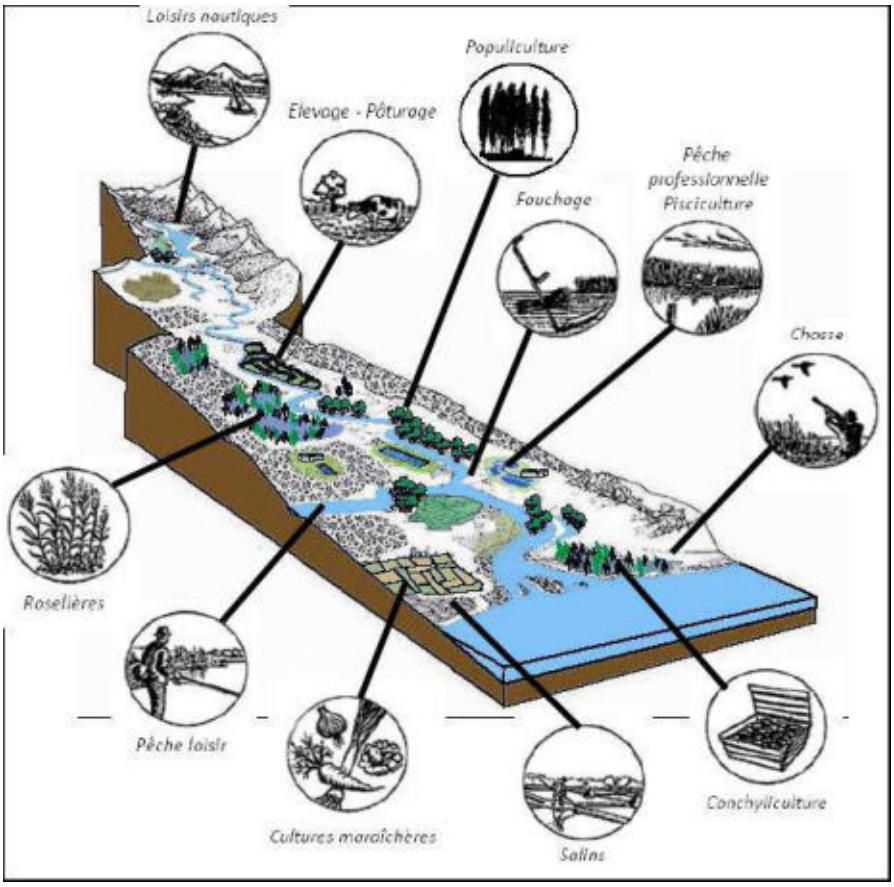

Fonctions socio-économiques des zones humides



Synthèse des fonctions assurées par les zones humides
(source : Syndicat mixte du bassin de la Rance et de Célé)

3. DEMARCHE ET OBJECTIFS DE L'INVENTAIRE

3.1 DEMARCHE D'INVENTAIRE

L'inventaire des zones humides de la commune de Coutières s'intègre dans une mutualisation de 28 communes du Pays de Gâtine, dont le territoire concerne cinq SAGE. Il a été décidé de respecter les modalités d'inventaire des zones humides de chacun des SAGE sur leur territoire respectif. Le SAGE **Clain** n'ayant **pas de modalités d'inventaire**, ce sont celles du SAGE Thouet qui ont été respectées. Les modalités d'inventaire du **SAGE Thouet** ont été validées par la Commission Locale de l'Eau le 16 janvier 2014.

Pour une démarche et une méthodologie unique du bassin versant avec un socle minimum obligatoire, les modalités d'inventaire des zones humides sont définies sur l'ensemble du périmètre du SAGE.



A noter : c'est un inventaire de connaissance, il n'est pas réalisé au titre de la Police de l'eau.

La démarche, telle que définie par la CLE, s'articule sur deux axes :

- Concertation avec le groupe d'acteurs locaux afin de partager les connaissances et permettre une prise de conscience des enjeux liés aux zones humides.
- Expertise d'identification des zones humides pour leur inventaire à proprement dit.

3.2. OBJECTIFS

La présente étude répond à deux objectifs principaux. Elle vise, dans un premier temps, à répondre aux enjeux du SAGE qui doit assurer l'inventaire, la préservation et la reconquête des zones humides. Dans un second temps, elle vise à acquérir une bonne connaissance du territoire communal (zones humides, réseau hydrographique, plans d'eau et mares…) pour l'élaboration des documents d'urbanisme.

Une fois l'inventaire terminé et validé par le Conseil municipal, les résultats seront transmis au SAGE afin de compiler les données des différents inventaires communaux à l'échelle du bassin versant. L'analyse de ces résultats par la Commission Locale de l'Eau pourra donner naissance à diverses règles de gestion des zones humides, contribuant ainsi à l'atteinte des objectifs du SAGE et du SDAGE.

Le recensement des zones humides permettra l'identification de milieux d'intérêt primordial tels que les Zones Humides d'Intérêt Environnemental Particulier (ZHIEP) et les Zones Stratégiques pour la Gestion de l'Eau (ZSGE). La délimitation de ces zones est un outil efficace pour atteindre l'objectif de bon état des eaux requis par la DCE (Directive Cadre sur l'Eau). A ce jour, aucun arrêté préfectoral n'a délimité de telles zones.

De plus, l'inventaire sera intégré totalement ou partiellement dans les documents d'urbanisme (Plan Local d'Urbanisme, Carte communale, etc.) et pour les projets d'installations, ouvrages, travaux et activités (IOTA), afin de permettre une meilleure gestion communale du territoire.

Il est cependant à préciser que toute opération visant à aménager une zone humide est soumise à la nomenclature Loi sur l'Eau (art. R. 214-1 du Code de l'environnement). L'inventaire proposé ici permet certes une meilleure connaissance de ces espaces mais n'est cependant pas exhaustif du point de vue de cette nomenclature. Tout pétitionnaire devra donc, dans le cadre d'une demande d'autorisation ou d'une déclaration au titre de la loi sur l'eau, apporter des éléments d'expertise technique sur le caractère humide de son site d'implantation, et ce, indépendamment de l'existence du présent inventaire de zones humides, mais tout en le prenant en compte.

4. CONCERTATION DES ACTEURS

4.1. ACTEURS LOCAUX

La démarche de concertation, validée par la CLE (Commission Locale de l'Eau), s'appuie sur la constitution d'un groupe d'acteurs locaux. La composition de ce dernier se veut la plus représentative possible des différents protagonistes du territoire. Ce dernier se compose alors :

- du Maire de la commune ;
- d'élus ;
- d'exploitants agricoles ;
- de représentants du monde associatif : fédération de chasse, association de pêche, association naturaliste…

La composition du groupe de travail est établie par le Conseil Municipal (*cf. Annexe 1*).

Membres du groupe d'acteurs	
Maire de Coutières	M. GAMACHE Nicolas
Président de l'ACCA	M. MARCHE Patrick
Président société de pêche	M. GENTILLEAU Olivier
Président foyer communal	M. PAUL Jean-Guy
Directeur de l'institut francophone de formation au cinéma animalier	M. BROUARD Dominique
Président de l'APEM CPIE	M. MORIN Serge
Agriculteur	M. METAYER Eric
Association des randonneurs départementaux	Mme METOIS Nicole
SAGE Clain	M. BAUDET Mickael
ONEMA 79	
DDT	

Ce groupe apporte au prestataire de l'inventaire, le bureau d'études NCA Environnement, ses connaissances locales de terrain et l'historique des activités sur la commune. Il s'exprime lors des réunions afin de pré-délimiter et caractériser les zones humides. Il aide aussi à mieux comprendre le fonctionnement des zones humides (inondations, fréquence, surface, saisonnalité, entrées / sorties d'eau) et la gestion actuelle des parcelles.

Il donne également son avis sur le déroulement de l'inventaire, et apporte au prestataire sa connaissance et sa vision du territoire, en particulier sur la dynamique de l'eau (drainage, source, écoulement, remontée de nappes, inondation,…).

4.2. REUNIONS

L'atout majeur du groupe d'acteurs locaux est donc le partage de connaissances. Plusieurs réunions sont organisées afin d'optimiser au mieux la concertation et le suivi de l'étude par la commune.

Un représentant du Pays de Gâtine et des SAGE sont présents lors des réunions, tout comme l'équipe du prestataire chargé de l'étude (NCA Environnement). S'ajoute donc au groupe d'acteurs locaux les intervenants suivants :

Intervenants extérieurs lors des réunions	
NCA Environnement	Mme BOSSELET Elodie Mme TONDEUX Laetitia Mme RICHEZ Eva
Pays de Gâtine	Mme BEVILLON Camille
SAGE Clain	M. BAUDET Mickael

- Première réunion du groupe d'acteurs : présentation de la démarche de l'inventaire (*cf. Annexe 2*)

Le groupe d'acteurs locaux s'est réuni une première fois le **19 juillet 2016**, avec les représentants du bureau d'études NCA Environnement, missionnés par le Pays de Gâtine pour réaliser l'inventaire et animer les réunions.

Le but de cette première réunion est d'informer les acteurs sur le déroulement de l'étude, ses objectifs et le cadre dans lequel elle s'inscrit. Cette rencontre permet également d'expliciter la notion de zones humides et la méthodologie d'inventaire.

Dans un second temps, les différents outils de prélocalisation des zones humides ont été présentés aux membres du groupe d'acteurs par le biais de l'atlas de prélocalisation. Un travail sur carte a été demandé aux acteurs locaux. Il a permis de vérifier la validité de la pré-délimitation, et de récolter différentes informations sur la dynamique de l'eau (drainage, sources, remontées de nappe, inondations, ruissellements…). Cette analyse permet de compléter les documents de travail et de mieux connaitre la commune avant le passage sur le terrain.

De plus, à l'aide de la mairie, le bureau d'études a recueilli les contacts des personnes exploitant des parcelles sur la commune de Coutières, afin de pouvoir les prévenir du passage sur le terrain. Ainsi, les personnes (exploitants ou propriétaires) souhaitant accompagner les ingénieurs sur leurs parcelles, ont été contactées.

La deuxième phase de la réunion consiste à présenter la méthodologie directement sur le terrain, notamment le critère « végétation » et le critère « pédologie ». Quelques parcelles sont donc visitées avec le groupe d'acteurs locaux afin de montrer les critères permettant d'identifier une zone humide.

- Réunion d'information à l'intention des agriculteurs et des propriétaires de la commune (*cf. Annexe 3*)

Le groupe d'acteurs étant un groupe de travail, le nombre de personnes est relativement restreint. Une réunion d'information pour l'ensemble des exploitants et des propriétaires s'est donc déroulée le **25 juillet 2016**. Elle permet d'informer et de sensibiliser un plus grand nombre de personnes sur la nécessité de réaliser un inventaire des zones humides au niveau communal et de répondre aux différentes interrogations. Cette réunion permet aussi de récupérer les noms et numéros de téléphone des exploitants et propriétaires voulant nous accompagner sur leurs parcelles lors de la phase terrain.

A la suite des deux réunions présentées ci-dessus, la **campagne de terrain** a été réalisée du 20 au 22 septembre 2016. L'atlas cartographique provisoire des zones humides a été déposé deux semaines en mairie, du 4 au 18 octobre 2016, afin que les données soient accessibles à toute la population. Au cours de cette **mise à disposition des cartes à la mairie**, un cahier est ouvert par le Maire, permettant aux personnes d'inscrire leurs remarques sur les résultats de l'inventaire et éventuellement de demander un retour sur le terrain. Au cours de cette mise à disposition, aucune personne n'est venue consulter les cartes en mairie.

En parallèle, les résultats provisoires sont analysés par le SAGE, qui peut demander des retours terrain également, généralement pour compléter l'effort de prospection.

- Réunion de restitution de l'Atlas provisoire des zones humides au groupe d'acteurs (*cf. Annexe 4*)

Une réunion de restitution des résultats provisoires de l'inventaire des zones humides a été programmée le **8 novembre 2016**, au cours de laquelle les résultats de l'expertise sont présentés aux membres du groupe d'acteurs.

Le bureau d'études récolte les remarques déposées en mairie, celles faites par le SAGE et celles faites lors de la réunion de restitution provisoire. Certaines remarques peuvent venir compléter directement les résultats d'inventaire, d'autres peuvent nécessiter un retour sur le terrain. Sur la commune de Coutières, il n'y a pas eu de remarque en mairie, pas de remarques de la part du SAGE Clain, cependant un agriculteur avait refusé notre passage sur ses parcelles, une zone restait ainsi non prospectée. Après la réunion de restitution celui-ci avait été recontacté par le Maire et a finalement donné son accord. Des retours ont donc été effectués sur ses parcelles le **23 novembre 2016**.

- Réunion de restitution de l'Atlas final de l'inventaire des zones humides au Conseil Municipal (*cf. Annexe 5*)

Les résultats finaux de l'inventaire des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau ont été présentés au Conseil municipal lors d'une réunion le **30 novembre 2016**. Cette présentation a abouti sur une délibération du Conseil municipal, en vue d'une validation de l'étude.

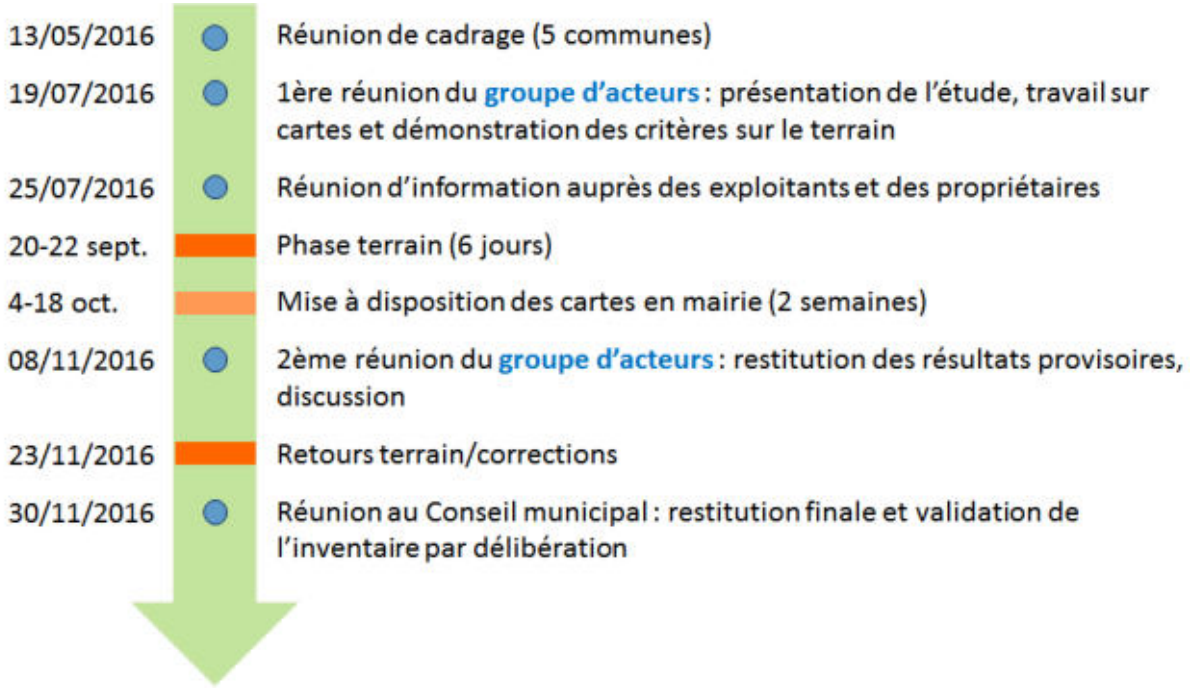

Synthèse des étapes de l'inventaire des zones humides de la commune de Coutières

4.3. FINANCEURS

Pour réaliser son inventaire des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau, la commune de Coutières s'est associée à 27 autres communes du Pays de Gâtine.

L'inventaire est financé par l'Agence de l'eau Loire Bretagne et le FEADER.

Le Pays de Gâtine, dans le cadre de la délégation de maitrise d'ouvrage, a sollicité les subventions auprès de ces différents partenaires.

CHAPITRE 2 :

CONTEXTE COMMUNAL

1. PRESENTATION GENERALE DE LA COMMUNE

1.1. CONTEXTE GEOGRAPHIQUE

La commune de Coutières s'étend sur 735 ha dans le département des Deux-Sèvres, en région ex-Poitou-Charentes (cf. carte ci-dessous). Coutières est située à 23 km au sud-est de Parthenay.

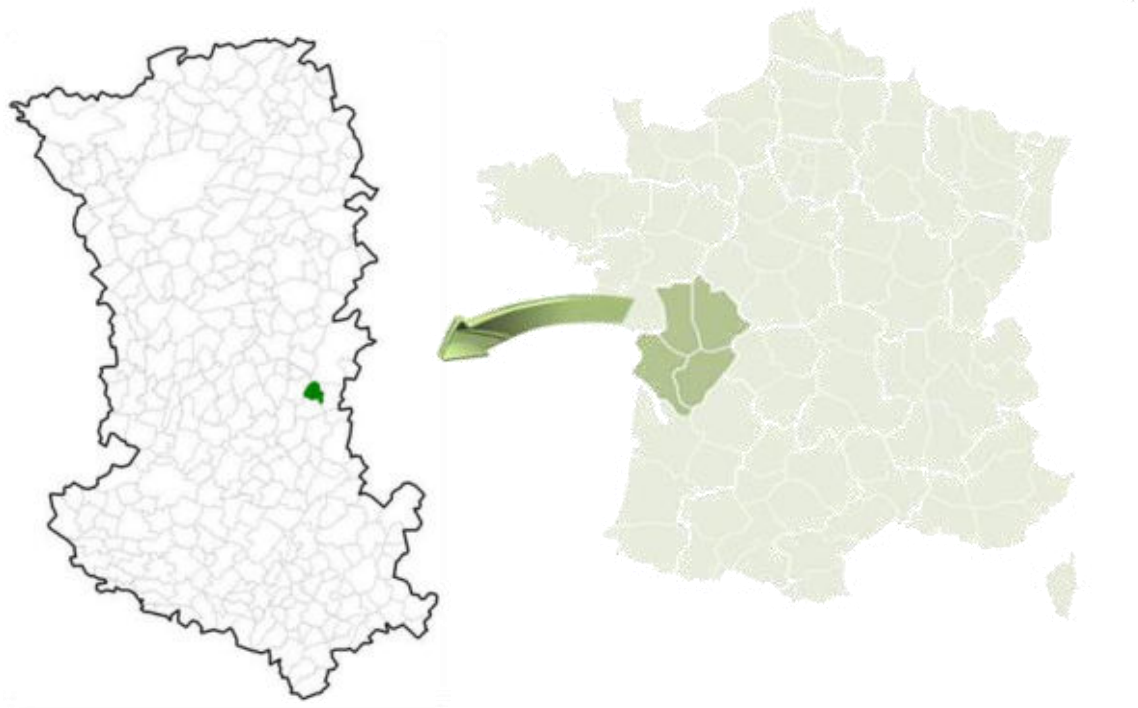

Localisation de la commune de Coutières dans le département des Deux-Sèvres (En vert : la commune de Coutières)

(Sources : GEOFLA®- IGN ; NCA environnement)

Pays de Gâtine
Parthenay
www.gatine.org

Inventaire (délimitation et caractérisation) des zones humides, du réseau hydrographique et des pièces d'eau des communes du Pays de Gâtine

COUTIERES (79105)

Carte IGN Scan25

Légende

Limite communale

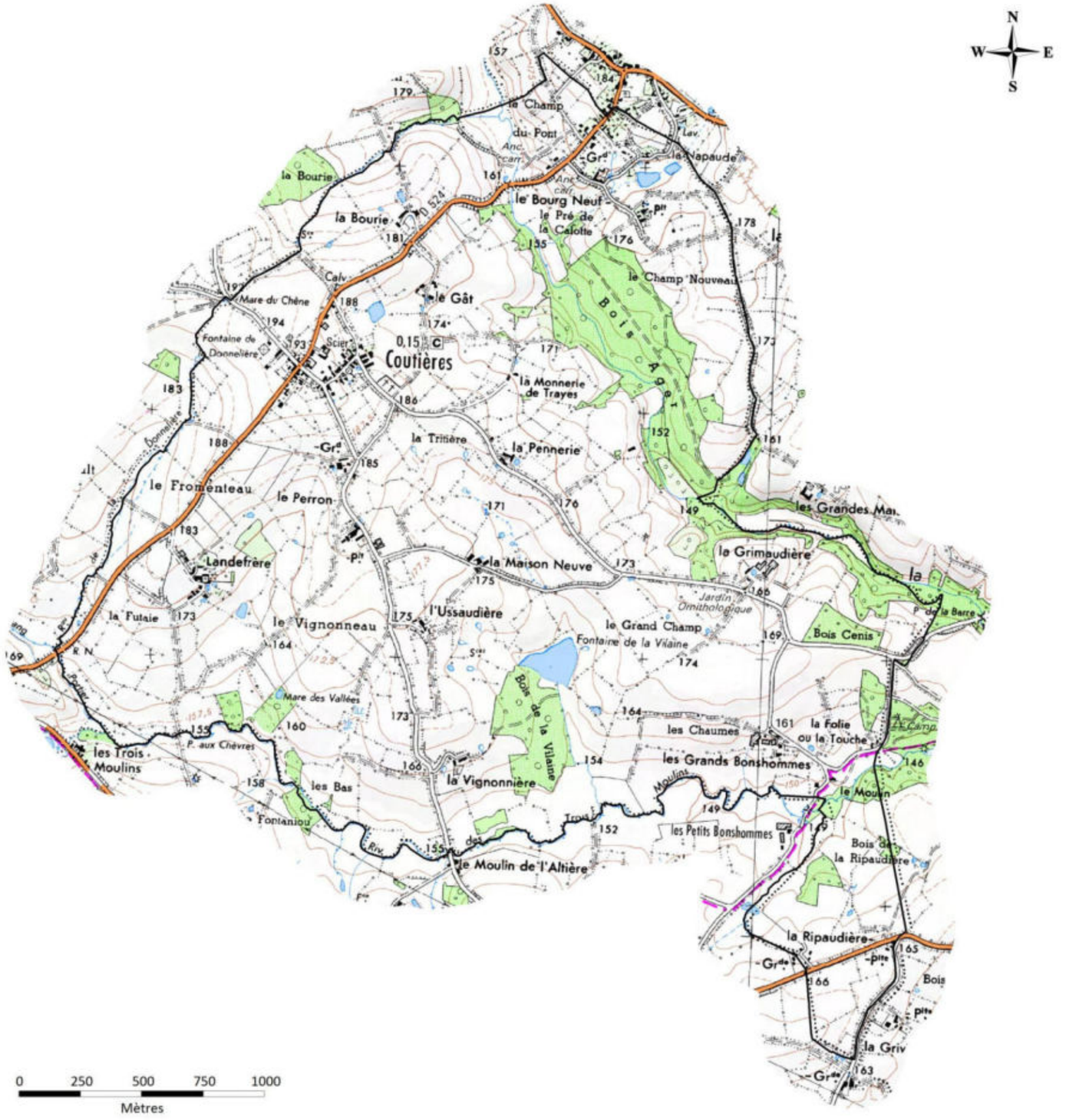

Sources : Pays de Gâtine, IGN Scan25®

Réalisation :
NCA Environnement
08/2016

Carte IGN de la commune de Coutières (sources: IGN Scan 25®, Pays de Gâtine)

1.2. CONTEXTE AGRICOLE

La commune de Coutières est située dans le Pays de Gâtine, terre historiquement d'élevage. Elle est recouverte par 91 % de territoires agricoles et 9 % de forêts et milieux semi-naturels.

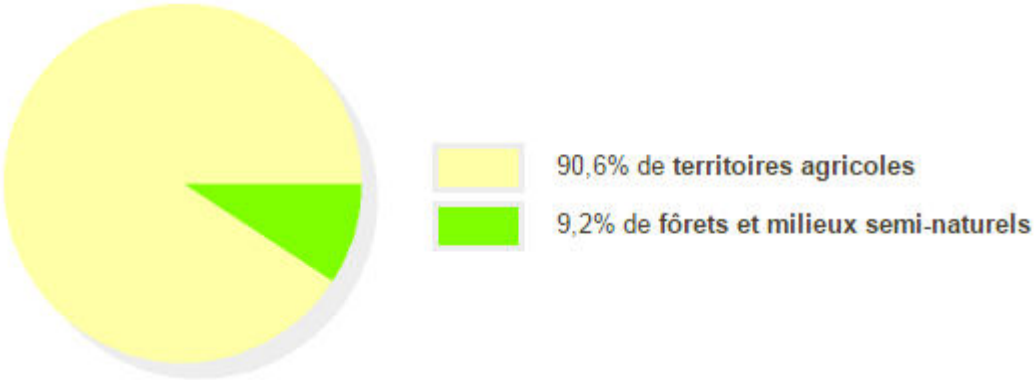

Répartition de l'occupation des sols sur la commune de Coutières
(Source : http://macommune.observatoire-environnement.org/commune/Coutières-79600)



Photographie du paysage de Coutières

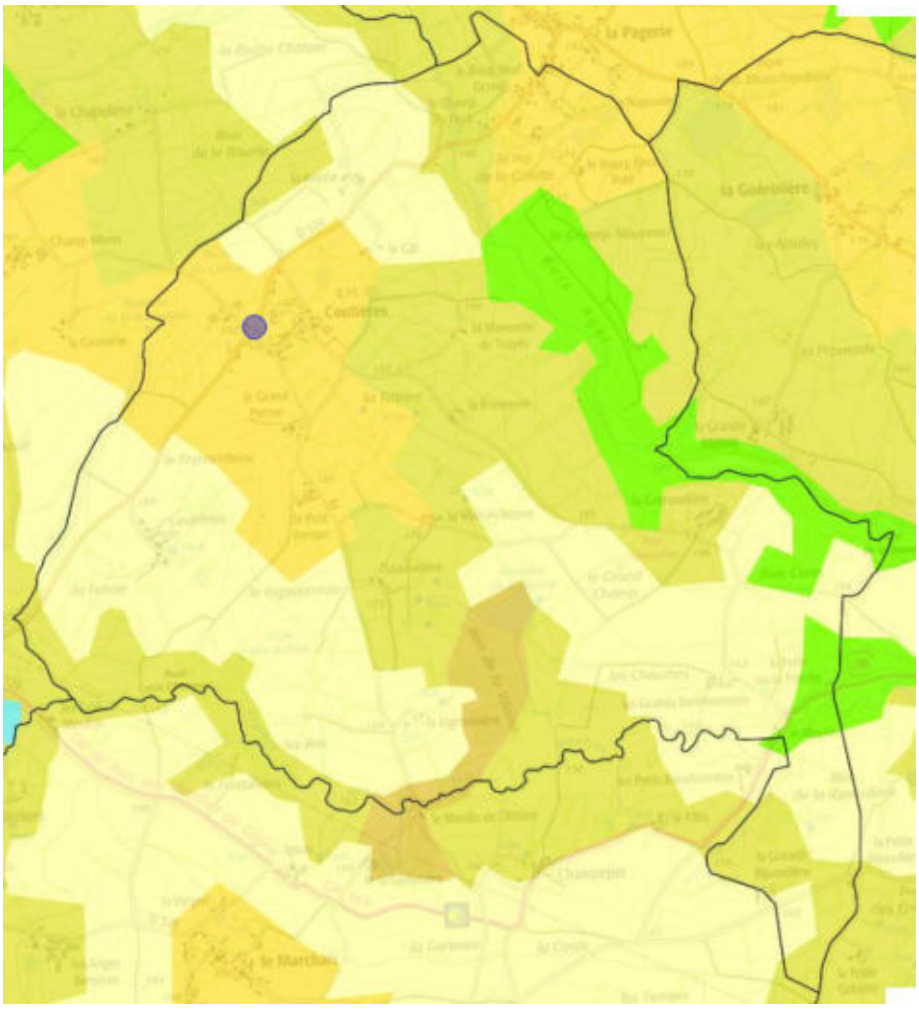

211 – Terres arables hors périmètres d'irrigation

231 - Prairies

242 – Systèmes culturaux et parcellaires complexes

243 – Surfaces essentiellement agricoles, interrompues par des espaces naturels importants

311 – Forêts de feuillus

<u>Occupation des sols de la commune de Coutières</u>

(Source : http://cartographie.observatoire-environnement.org/visualiseur/?zoom=6&lat=6636428.5800016&lon=455357.48286924&idlyr=13647)

2. PRESENTATION DU CONTEXTE PHYSIQUE

2.1. CONTEXTE GEOLOGIQUE ET PEDOLOGIQUE

× ***Pédopaysages et pédologie***

Les paysages de Coutières se dessinent entre bocage et vallées.

Voici les différents types de sols[2] :

Classe (pédopaysages)	Type de sol (pédologie)	Répartition
Collines et plateaux des massifs anciens	Sol sur granite rose	31 %
Plateaux du Seuil du Poitou	Argile à silex profonde	7 %
	Argile à silex peu profonde	61 %
Vallées et terrasses alluviales	Vallées étroites et encaissées	1 %

La pédologie (science des sols) est plus précise que la carte des pédopaysages, mais elle reprend les mêmes zonages. La commune est dominée par de l'argile à silex peu profonde et par du granite rose.

Les sols **argileux** sont peu perméables, ils retiennent l'eau, c'est pourquoi ils sont favorables à l'installation de zones humides. Des zones humides peuvent ainsi être retrouvées même sur les plateaux. Si ces sols sont drainés depuis plusieurs années, il est possible de ne pas retrouver de trace caractéristique dans le sol ou au niveau de la flore.

Les sols **granitiques** sont également peu perméables, mais ils ne peuvent pas retenir l'eau. Les zones humides sont souvent plus localisées le long des cours d'eau et des sources. Cependant, la présence de gros blocs de granite peut entrainer la présence de zones humides ponctuelles, isolées de tout cours d'eau.

[2] *Source : http://macommune.observatoire-environnement.org*

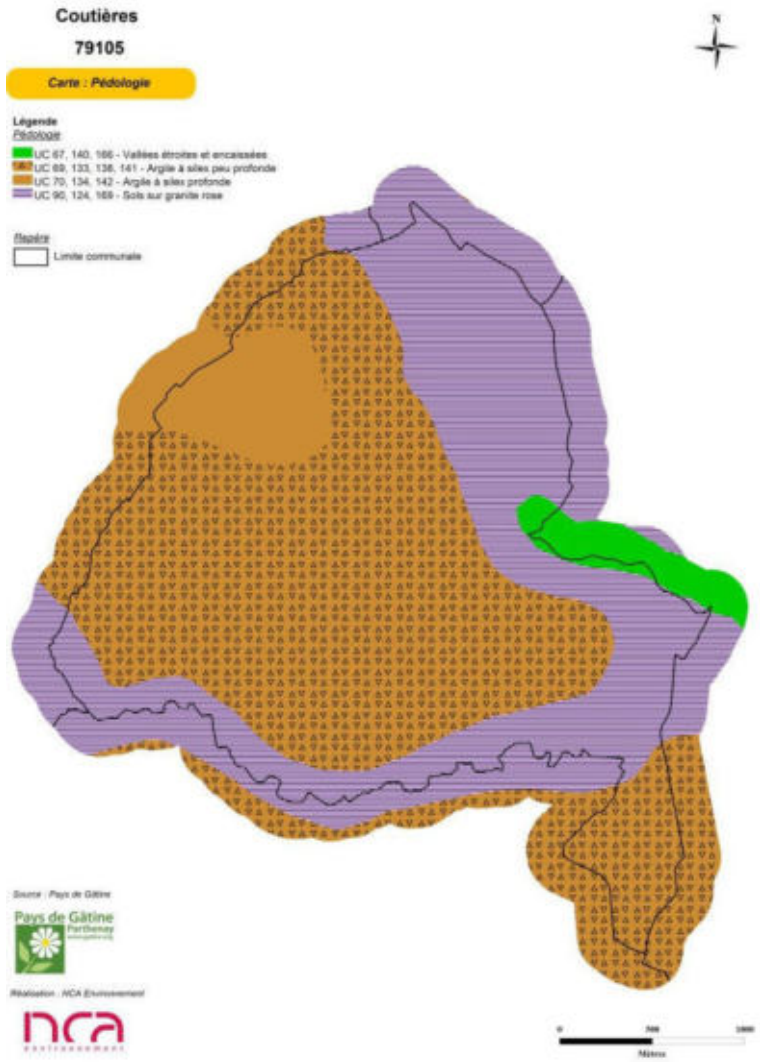

***Carte pédologique de la commune de Coutières* (Source: BRGM)**

- ***Géologie***

La géologie (science des roches) de la commune est dominée par des formations argileuses au sud de la route de la Pennerie (Coutières) et des formations granitiques au nord de cette route. La limite sud de la commune est au niveau de la Rivière Des Trois Moulins, sa vallée est composée de colluvions[3].

[3] Colluvions : dépôts de bas de pente, relativement fin, formé d'éléments arrachés aux versants et ayant subi un faible transport (à la différence des alluvions) *(source : http://www.umr-lisah.fr/Paysages/Asp/Lexique.asp?Mot=colluvion)*

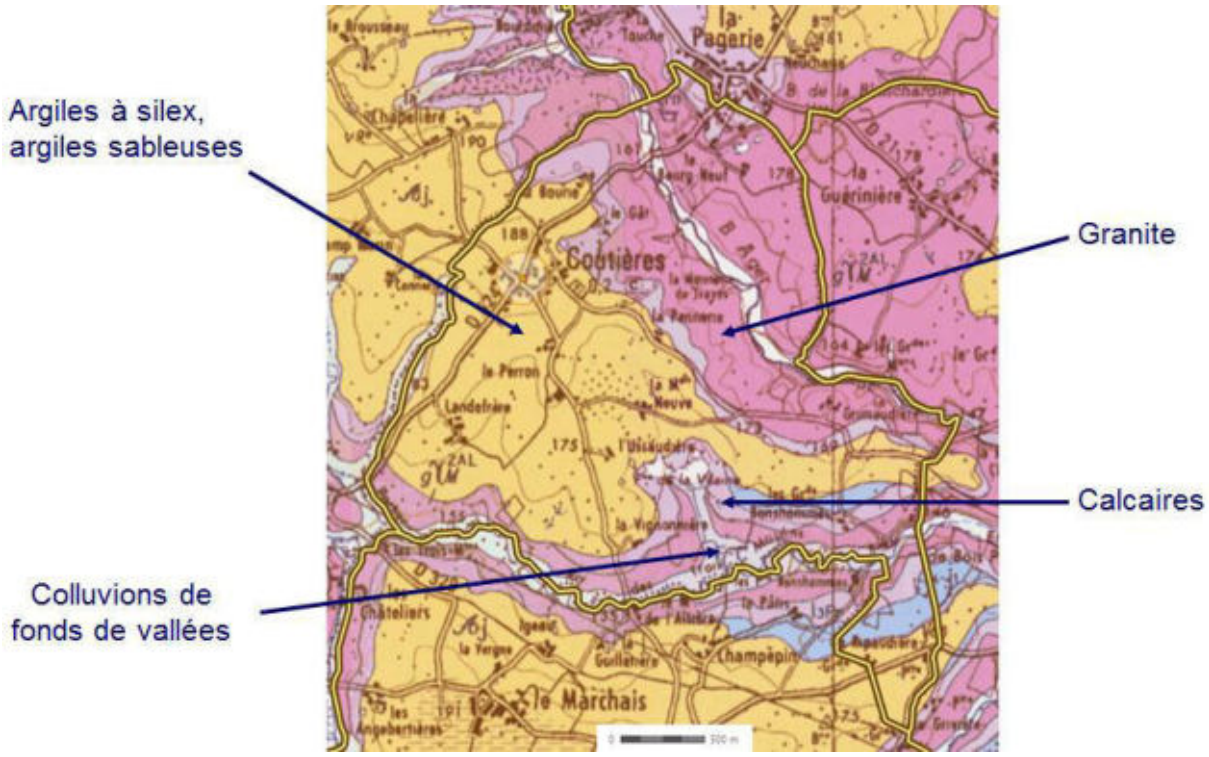

<u>Carte géologique de la commune de Coutières</u> (Source: BRGM)

Sur la commune de Coutières, de grands blocs de granite sont observables en surface. Ces blocs sont de résultats de l'érosion et de l'altération d'un pluton granitique. L'érosion fait apparaitre le granite en surface et l'altération de celui-ci par l'eau et le vent le fissure et forme des blocs arrondis avec le temps.



Exemple de blocs de granite (Coutières)

2.2. CONTEXTE HYDROGEOLOGIQUE

La ressource en eau souterraine de Coutières est définie par deux aquifères :

- Vendée sud / Aalanien à 56%
- Massif granitique de Viennay à 40%

En ce qui concerne le contexte hydrogéologique, le point le plus intéressant est le phénomène de **remontée de nappe** pouvant influencer le caractère humide d'un sol et aller jusqu'à provoquer des inondations lors d'épisodes pluvieux exceptionnels.

Les nappes libres (aucune couche imperméable ne les séparant du sol) sont alimentées par la pluie dont une partie s'infiltre dans le sol. Durant la période hivernale la recharge des nappes est la plus importante. Une zone est classée en nappe sub-affleurante quand la nappe se situe, en moyenne, à un niveau proche de la surface du sol (inférieur à 3 m). Il n'est pas inhabituel pour le niveau supérieur de la nappe d'atteindre la surface du sol. Le contexte est alors très favorable à l'observation de zones humides. Différentes sensibilités sont accordées selon les secteurs. Elles identifient les endroits pouvant subir des inondations par remontée de nappe lors d'épisodes pluvieux exceptionnels.

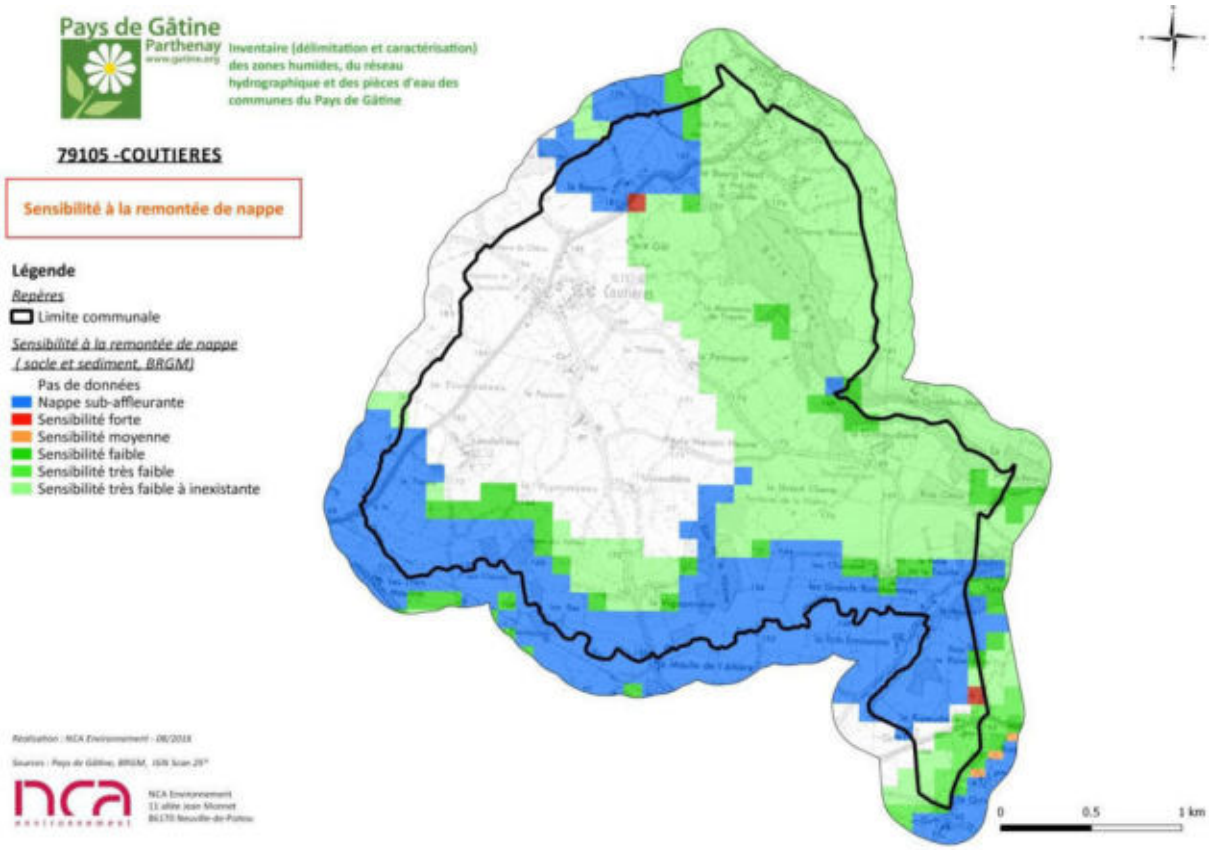

Remontées de nappe sur la commune de Coutières
(Source : BRGM)

Le phénomène de remontées de nappe est élevé au sud de la commune, le long de la Rivière Des Trois Moulins, ainsi qu'au nord de la Bourie.

CHAPITRE 3 :

METHODOLOGIE

1. PRELOCALISATION

1.1. ZONES HUMIDES POTENTIELLES

L'inventaire débute par une phase de prélocalisation des zones humides. Celle-ci permet de définir et de délimiter les zones humides potentielles. Elle résulte de la compilation de documents préétablis et d'une concertation avec les acteurs locaux. La prélocalisation consiste donc à identifier les secteurs du territoire susceptibles de présenter des zones humides et ce, afin d'optimiser les phases suivantes (phase de terrain, etc...).

La prélocalisation résulte de la compilation de divers documents. Les principales sources d'information dont nous disposons sont les suivantes :

- Prélocalisation de la DREAL,
- Réseau hydrographique et plans d'eau,
- Carte géologique,
- Carte pédologique,
- Aléa des remontées de nappes,
- Topographie,
- IGN BD Ortho® et IGN Scan 25®.



Carte de prélocalisation de la commune de Coutières

Les éléments présents sur cette carte ont été discutés avec le groupe d'acteurs locaux afin de recueillir leur connaissance du territoire.

1.2. ZONES POTENTIELLEMENT URBANISABLES

Aux zones prélocalisées (cf. paragraphe précédent), s'ajoutent les parcelles potentiellement urbanisables à court ou long terme. L'inventaire des zones humides ayant pour fonction d'intégrer les documents d'urbanisme communaux, une attention particulière est portée sur les zones potentiellement urbanisables.

La commune de Coutières n'a pas fourni de parcelles potentiellement urbanisables.

2. INVENTAIRE DE TERRAIN

Cette phase a pour objectif l'identification, la délimitation et la caractérisation, de manière exhaustive, des zones humides du territoire communal.

La méthode à suivre pour identifier une zone humide prend en compte les éléments présents dans l'arrêté interministériel du 24 juin 2008 modifié le 1er octobre 2009 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L.214-7-1 et R.2111-108 du Code de l'environnement.

La délimitation des zones humides est réalisée sur la base des observations de terrain liées à des limites naturelles. Elle s'appuie notamment sur :

- la limite de présence d'habitats humides ;
- l'engorgement des sols ;
- l'hydromorphie des sols ;
- la géomorphologie du site (ex : rupture de pente) et la topographie ;
- ou encore l'aménagement humain (ex : route, talus, …).

Les laisses de crues (limites de zones inondables) sont aussi des indices de terrain à prendre en compte pour détecter la limite maximum d'une zone humide. Les deux critères principaux restent cependant **la pédologie et la flore**.

La méthode d'identification des zones humides comme présentée dans les modalités d'inventaire des zones humides du **SAGE Clain**, respecte le logigramme suivant :

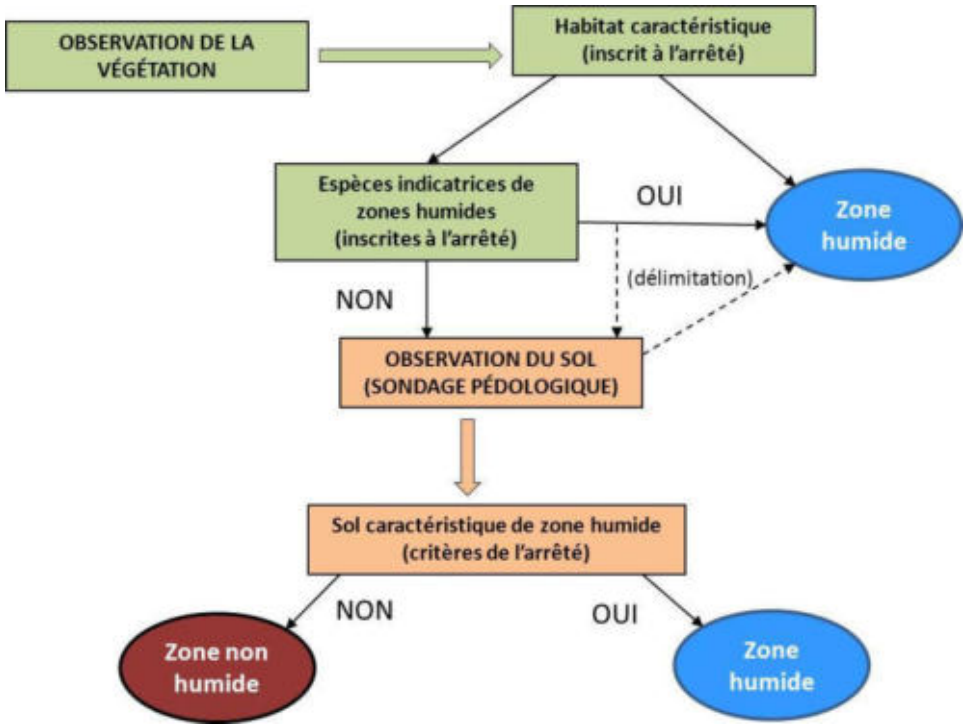

Logigramme de la méthode d'identification des zones humides (source : NCA environnement)

2.1. CRITERES D'IDENTIFICATION

2.1.1. Pédologie

Pour un inventaire de zones humides, l'examen des sols porte prioritairement sur la présence de traits d'hydromorphie. Le nombre, la répartition et la localisation des points de sondages dépendent de la taille et de l'hétérogénéité du site. Les sondages sont effectués à la tarière à main, et permettent de vérifier les limites des zones humides de manière plus précise que le critère botanique.

L'arrêté du 24 juin 2008 modifié, expose les critères pédologiques déterminant une zone humide. Conformément à l'arrêté, les sondages pédologiques visent la présence :

- D'**HISTOSOLS** (sols tourbeux), car ils connaissent un engorgement permanent en eau qui provoque l'accumulation de matières organiques peu ou pas décomposées. Ces sols correspondent aux classes d'hydromorphie H du GEPPA (Groupe d'Etude des Problèmes de Pédologie Appliquée) ;
- De **REDUCTISOLS**, car ils connaissent un engorgement permanent en eau à faible profondeur se marquant par des traits réductiques débutant à moins de 50 centimètres de profondeur de sol. L'horizon caractéristique de ces sols est l'horizon réductique G. Ils correspondent aux classes VI c et VI d du GEPPA ;
- De sols caractérisés par des **traits rédoxiques à moins de 25 cm** de profondeur se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur. L'horizon spécifique est l'horizon rédoxique g. Ces sols correspondent aux classe V a, b, c et d du GEPPA ;

- De sols présentant des **traits rédoxiques à moins de 50 cm** de profondeur, se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur, associés à des **traits réductiques entre 80 et 120 cm** de profondeur. Ces sols correspondent à la classe IV d du GEPPA.





Traits d'hydromorphie (horizon rédoxique) et sondage pédologique en prairie mésophile

(Source : NCA environnement)

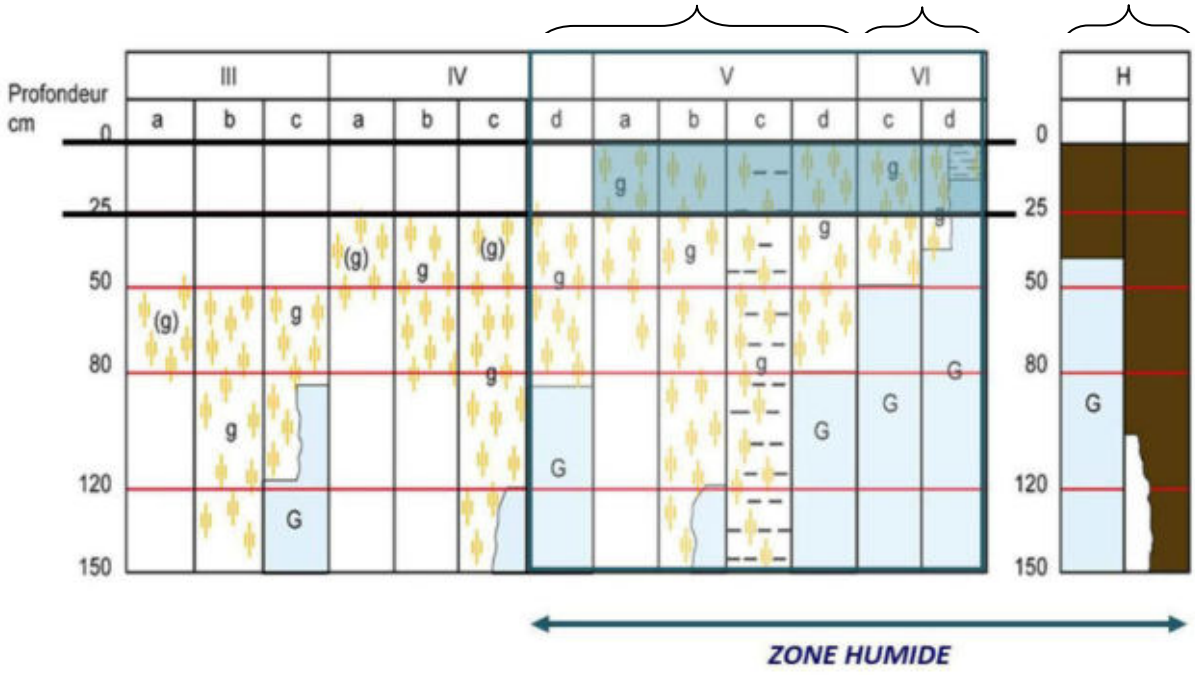

Schématisation des sols indicateurs de zones humides (Source : GEPPA, modifié NCA environnement)

2.1.2. Habitats naturels et végétation

Sur le terrain, les **critères liés à la végétation** sont les critères les plus simples pour délimiter une zone humide. La végétation de zone humide est caractérisée par :

- des communautés d'espèces végétales**,** dénommées **« habitats »,** caractéristiques des zones humides, identifiées selon la méthode et la liste correspondante à l'annexe 2.2 de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié. Une attention particulière est donnée à la délimitation des habitats d'intérêt communautaire et d'intérêt communautaire prioritaires. Environ 600 habitats sont répertoriés dans l'arrêté du 24 juin 2008 modifié, mais tous ne concernent pas l'aire biogéographique atlantique.

Exemples d'habitats (Sources : NCA environnement) :



Cariçaie



Mégaphorbiaie



Prairie calcaire à Molinie



Prairie humide eutrophe



Roselière



Tourbière alcaline

- des espèces indicatrices de zones humides**,** identifiées selon la méthode et la liste des espèces figurant à l'annexe 2.1 de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié.

Exemples d'espèces hygrophiles (Sources : NCA environnement) :



Renoncule rampante
Ranunculus repens



Fritillaire pintade
Fritillaria meleagris subsp. meleagris



Menthe aquatique
Mentha aquatica



Cardamine des prés
Cardamine pratensis



Lychnis fleur-de-coucou
Lychnis flos-cuculis



Orchis à fleurs lâches
Anacamptis laxiflora

2.2. CAMPAGNE DE TERRAIN

L'inventaire a été réalisé sur l'ensemble du territoire communal en ciblant prioritairement les zones définies lors du pré-inventaire.

L'objectif de la campagne de terrain était de confirmer ou d'infirmer la présence de zones humides, de délimiter précisément ces dernières, et de réaliser une caractérisation technique complète de chacune d'entre elles (profondeur des traces d'hydromorphie, végétation observée…).

La campagne de terrain a été réalisée **du 20 au 22 septembre 2016**.

Les secteurs prélocalisés ont fait l'objet de sondages pédologiques. Certaines zones ponctuelles éventuellement humides ont également été sondées pour vérification. Sur les secteurs humides, de nombreux sondages sont réalisés afin de délimiter précisément les zones. La topographie, si elle est marquée, et la végétation, lorsqu'elle est présente, aident à positionner les points de sondages et à définir les limites des zones humides.

En lien avec la base de données GWERN[4], chaque zone humide fait l'objet d'une feuille d'identification de terrain comprenant les informations suivantes :

- Informations générales (date, toponyme, cours d'eau…)
- Typologie CORINE (primaire et secondaire)
- Critères de délimitation (espèces végétales, habitats, sols - hydromorphie, topographie…)
- Etat de conservation (dégradé, non dégradé)

[4] Développée par le Forum des Marais Atlantiques, la base de données GWERN permet d'avoir une même structuration des données relatives aux zones humides sur l'ensemble d'un territoire, de réaliser des atlas et des synthèses sur les données de caractérisation et d'automatiser la compilation d'inventaires réalisés.

- Régime de submersion (fréquence, étendue)
- Diagnostic du fonctionnement hydrologique (connexion au réseau hydrographique…)
- Atteintes (drainage, assèchement, comblement, remblais, mise en culture…)
- Activités et usages dans et autour de la zone
- Remarques générales

Une photographie de chaque zone humide est également prise afin d'illustrer et de justifier les résultats.

3. CARTOGRAPHIE

L'ensemble du travail cartographique (Atlas des zones humides) est réalisé avec le logiciel de SIG (Système d'Information Géographique) MapInfo 8.0, en se basant sur les BD Ortho®, BD TOPO® et le scan 25® de l'IGN, ainsi que sur le BD parcellaire et le réseau hydrographique de l'IGN également.

L'inventaire cartographique des zones humides est établi au 1 /7000ème :

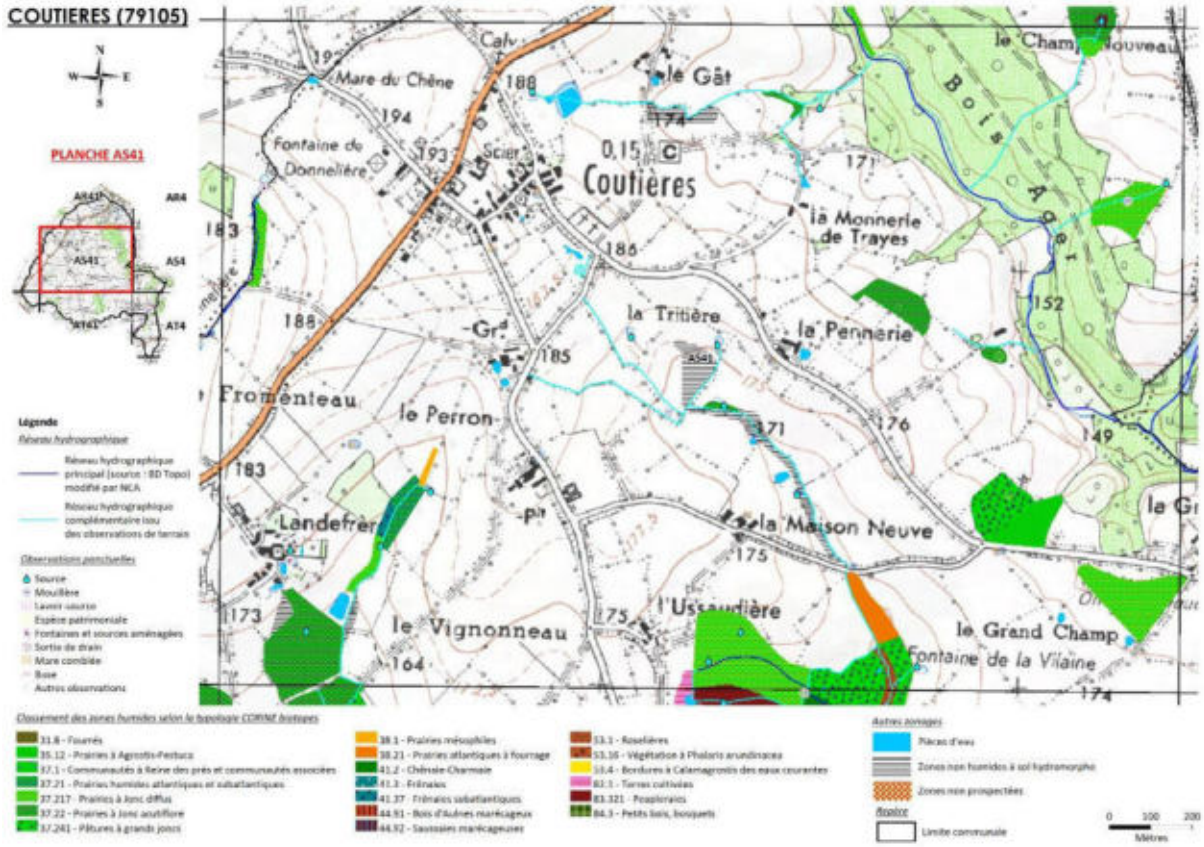

Extrait de l'atlas cartographique des zones humides de la commune de Coutières

L'ensemble des données (couches SIG et observations de terrain) est enregistré dans le logiciel

GWERN combinant la cartographie SIG des zones humides avec une base de données informatiques reprenant les éléments des fiches terrain.

Le logiciel GWERN permet une visualisation simultanée de la cartographie SIG et des données attributaires dans une forme codifiée et simplifiée, telle que l'illustre la figure suivante.

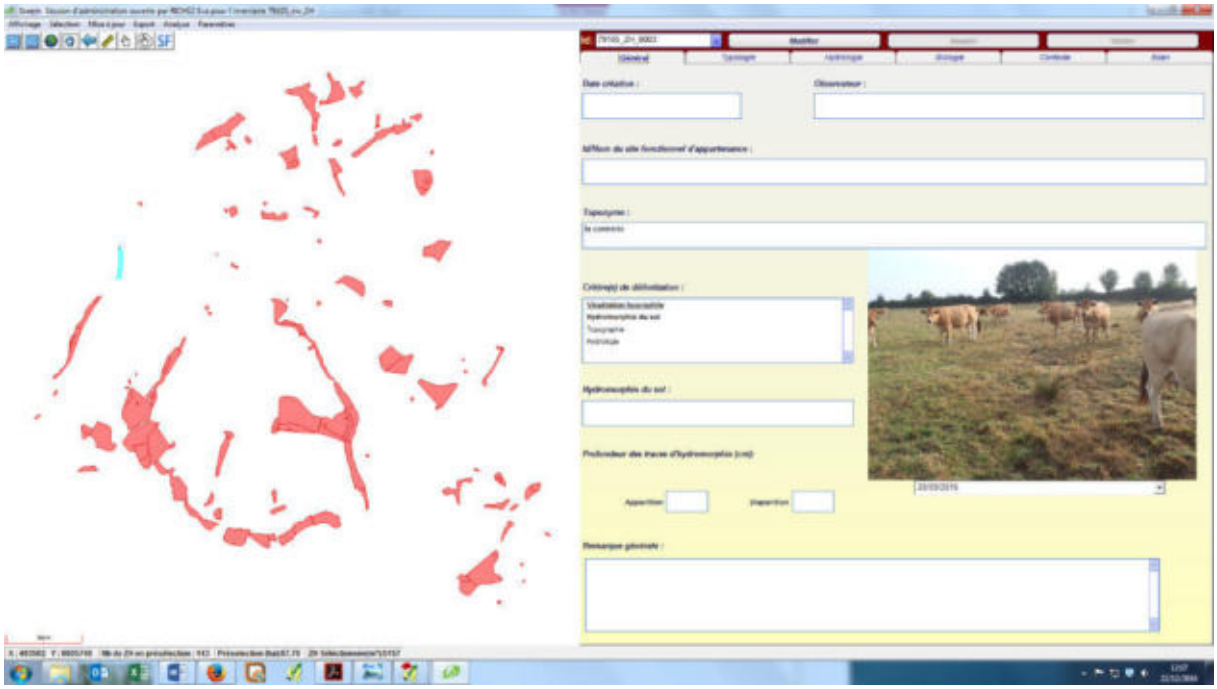

Interface du logiciel GWERN

CHAPITRE 4 :

RESULTATS DE L'INVENTAIRE

1. RESEAU HYDROGRAPHIQUE ET MILIEUX AQUATIQUES

1.1. RESEAU HYDROGRAPHIQUE

Le **réseau hydrographique principal** de Coutières s'étend sur **16,8 km.**

La Vonne traverse le Nord-Est de la commune. En limite communale Ouest se trouve le ruisseau de la donnelière et en limite Sud la rivière des trois moulins. (cf. carte ci-après).

Sur l'ensemble de ce linéaire, 10,9 km présentent un régime permanent et 5,9 km un régime intermittent.

A cela, s'ajoute le réseau complémentaire, issu uniquement des observations de terrain. Ce réseau ne distingue pas les fossés des cours d'eau. Généralement, il vient en complément du réseau principal, en ajoutant un écoulement de source ou des fossés de drainage par exemples. Le **réseau complémentaire représente 9,4 km** de linéaire. Il peut ajouter une potentialité supérieure de présence de milieux humides (zone de source), ou à l'inverse, expliquer pourquoi ce n'est pas ou plus humide (fossés de drainage). Ces fossés ont été créés, en majorité, pour évacuer les eaux pluviales ou les eaux de drainage. Ainsi, leur régime est intermittent.

Réseau hydrographique principal, permanent :



La Vonne



Rivière des Trois Moulins

Réseau hydrographique complémentaire, intermittent :



Dans le bois Ager



Entre la mare des vallées et la rivière

Les vallées où circulent les cours d'eau sont les zones les plus favorables à l'établissement des zones humides. Le réseau secondaire amène une présence potentielle de zones humides sur certains secteurs où le réseau principal est absent.

Toutefois, des cours d'eau et fossés présentent un régime d'écoulement temporaire, une caractéristique pouvant être un facteur limitant, tout comme le surcreusement des cours d'eau et des fossés sur certains secteurs.

Pays de Gâtine Parthenay
www.gatine.org

Inventaire (délimitation et caractérisation) des zones humides, du réseau hydrographique et des pièces d'eau des communes du Pays de Gâtine

COUTIERES (79105)

Cartographie du réseau hydrographique

Légende

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal (source : BD Topo) modifié par NCA
- Réseau hydrographique complémentaire issu des observations de terrain

Repère

- Limite communale



Sources : Pays de Gâtine, NCA, IGN BD Topo©, IGN Scan25©

nca environnement

Réalisation : NCA Environnement Novembre 2016

Cartographie du réseau hydrographique de la commune de Coutières
(Sources : IGN BD Ortho®, IGN Scan25®, Pays de Gâtine, NCA environnement)

1.2. MARES ET PLANS D'EAU

Les résultats d'inventaire comptabilisent **46 mares et plans d'eau,** pour une surface totale de **2,55 ha d'eau superficielle close** (ne rentrant pas dans l'appellation « zones humides »).

Les pièces d'eau de la commune sont relativement nombreuses, et sont principalement des mares de petite taille ou des étangs. Leur surface varie **de 10 m² à 0,46 ha**.

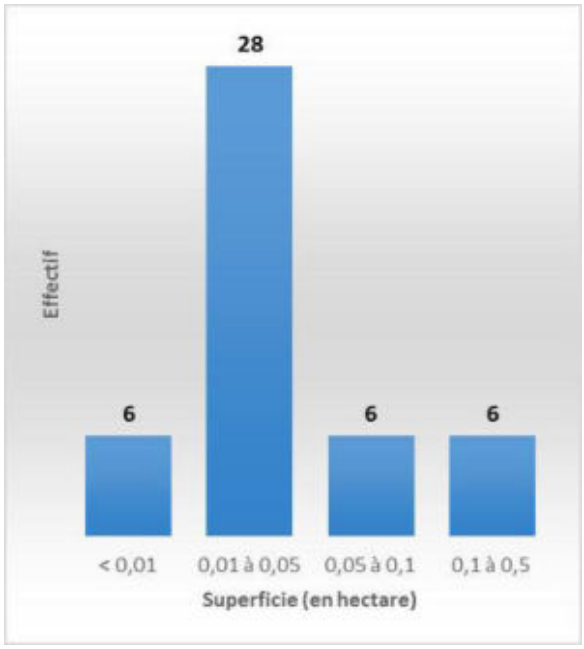

Répartition des mares et plans d'eau en fonction de leur surface



La Pagerie



La Ripaudière

Exemples de typologies de plans d'eau (Source : NCA) :

Pays de Gâtine Parthenay www.gatine.org

Inventaire (délimitation et caractérisation) des zones humides, du réseau hydrographique et des pièces d'eau des communes du Pays de Gâtine

COUTIERES (79105)

Cartographie des pièces d'eau



Légende

- Pièces d'eau (mares, plans d'eau)
- Limite communale

Sources : Pays de Gâtine, NCA, IGN BD Topo©, IGN Scan25©

nca environnement — *Réalisation : NCA Environnement Novembre 2016*

Inventaire des mares et plans d'eau de la commune de Coutières
(Sources : IGN BD Ortho®, IGN Scan25®, Pays de Gâtine, NCA environnement

1.3. OBSERVATIONS COMPLEMENTAIRES

Des observations de terrain en lien avec la ressource en eau ont été relevées sur le terrain. Ces observations regroupent différents éléments relatifs à la dynamique de l'eau tels que les sources, lavoirs, les engorgements marqués, les puits…

A noter que le recensement de ces points n'est pas exhaustif, l'ensemble du territoire ne pouvant être prospecté. De même, une partie des observations est issue des dires d'acteurs (données lors du passage terrain ou lors des réunions), par conséquent un certain nombre d'éléments dépendent du degré de connaissance des acteurs locaux.

Il a ainsi été recensé sur la commune :

- ✓ 28 sources
- ✓ 1 lavoir
- ✓ 4 fontaines



Fontaine à Landefrère



Source aménagée près de la Ripaudière

Pays de Gâtine Parthenay
www.gatine.org

Inventaire (délimitation et caractérisation) des zones humides, du réseau hydrographique et des pièces d'eau des communes du Pays de Gâtine

COUTIERES (79105)

Cartographie des observations ponctuelles



Légende

Observations ponctuelles

Source	(28)
Mouillère	(7)
Lavoir-source	(1)
Espèce patrimoniale	(6)
Fontaines et sources aménagées	(4)
Sortie de drain	(2)
Mare comblée	(4)
Buse	(3)
Autres observations	(13)

Repère

Limite communale

Sources : Pays de Gâtine, NCA, IGN BD Topo©, IGN Scan25©

Réalisation : NCA Environnement 08/2016

Observations complémentaires de l'inventaire des zones humides de la commune de Coutières
(Sources : IGN BD Ortho®, IGN Scan25®, Pays de Gâtine, NCA environnement)

2. ZONES HUMIDES

2.1. SONDAGES PEDOLOGIQUES

Tous les secteurs repérés durant la phase de pré-inventaire ont fait l'objet de sondages pédologiques permettant de caractériser l'hydromorphie des sols et ainsi de confirmer ou non la présence de zones humides.

Au total, **358 sondages pédologiques** ont été réalisés sur le territoire communal (voir carte ci-dessus). **64** d'entre eux ont permis d'observer des sols caractéristiques de zones humides (en rouge) appartenant majoritairement à la classe d'hydromorphie Vb du GEPPA (Groupe d'Etudes des Problèmes de Pédologie Appliquée).

Les autres sondages pédologiques ont affiché des sols non caractéristiques de zones humides, bien que certains présentent tout de même des traces d'hydromorphie plus en profondeur. Ces zones hydromorphes peuvent être le vestige d'anciennes zones humides. Elles constituent un potentiel de restauration.



Sol humide (traces de "rouille") à Coutières



Sol humide (concrétions ferro-manganiques et rouille) à Coutières



Sol sain (non humide)

Sols caractéristiques de zone humide et sol sain

Pays de Gâtine Parthenay
www.gatine.org

Inventaire (délimitation et caractérisation) des zones humides, du réseau hydrographique et des pièces d'eau des communes du Pays de Gâtine

COUTIERES (79105)

Cartographie des sondages pédologiques

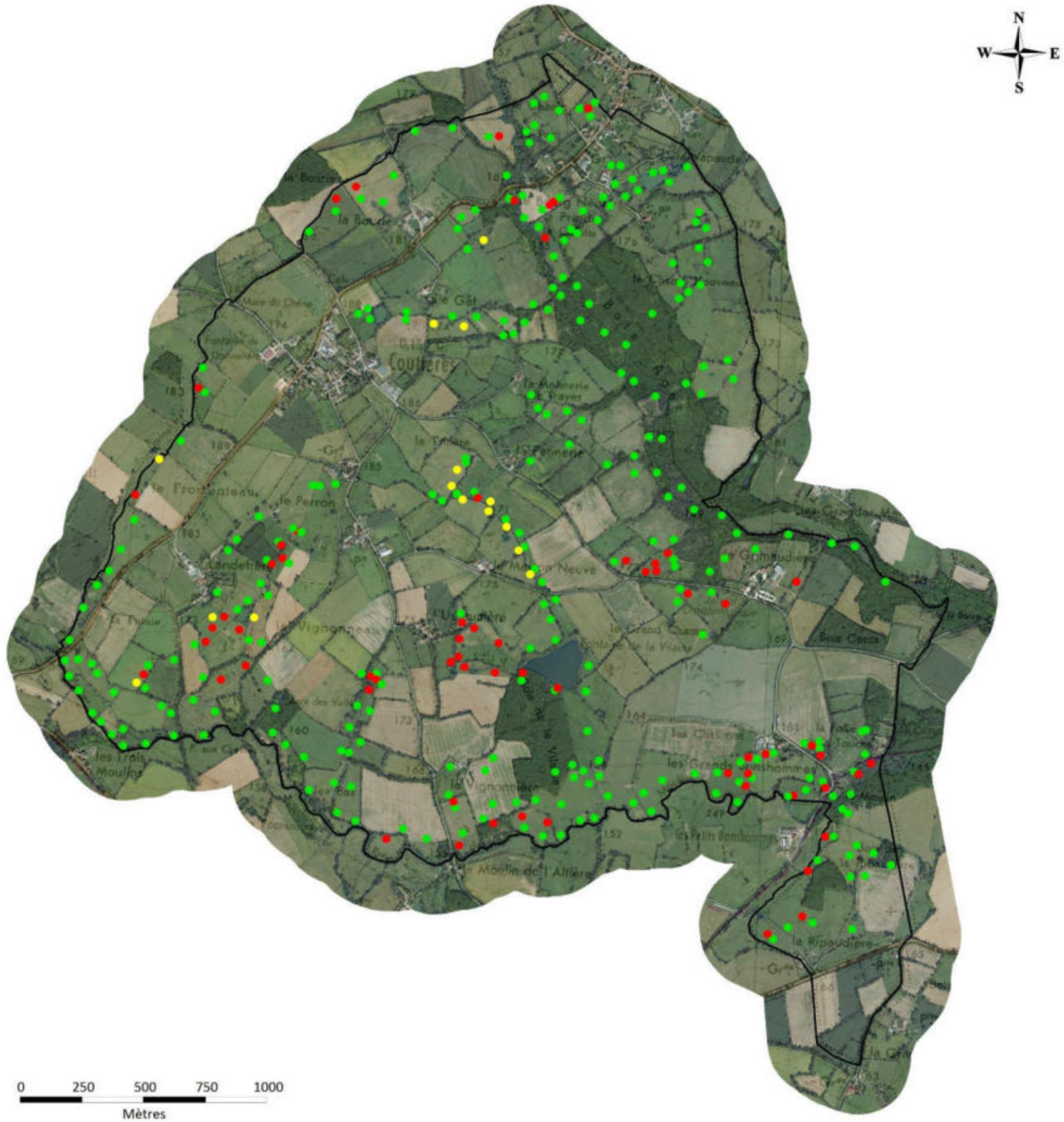

Légende

Sondages pédologiques

- Sol sain (279)
- Sol répondant aux critères de zones humides (64)
- Sol hydromorphe non caractéristique de zone humide (15)

Repère

Limite communale

0 250 500 750 1000
Mètres

Sources : Pays de Gâtine, NCA, IGN BD Topo©, IGN Scan25©

nca environnement
Réalisation : NCA Environnement 08/2016

Localisation des sondages pédologiques effectués sur la commune de Coutières (Sources : IGN BD Ortho®, IGN Scan25®, Pays de Gâtine, NCA environnement)

2.2. INVENTAIRE GLOBAL

L'inventaire comptabilise une surface totale en zones humides de **61,06 ha**, soit environ **8,31 %** de la surface communale totale. Sachant que la surface prélocalisée (avant la phase terrain) était d'environ 140 ha, les zones humides réelles ont donc réduit de plus de 55 %.



Zone humide de la commune de Coutières (Le Pagerie)

La carte en page suivante permet de comparer les zones humides prélocalisées initialement, avant la phase terrain (en bleu foncé) aux zones humides réelles identifiées sur le terrain (en rose).

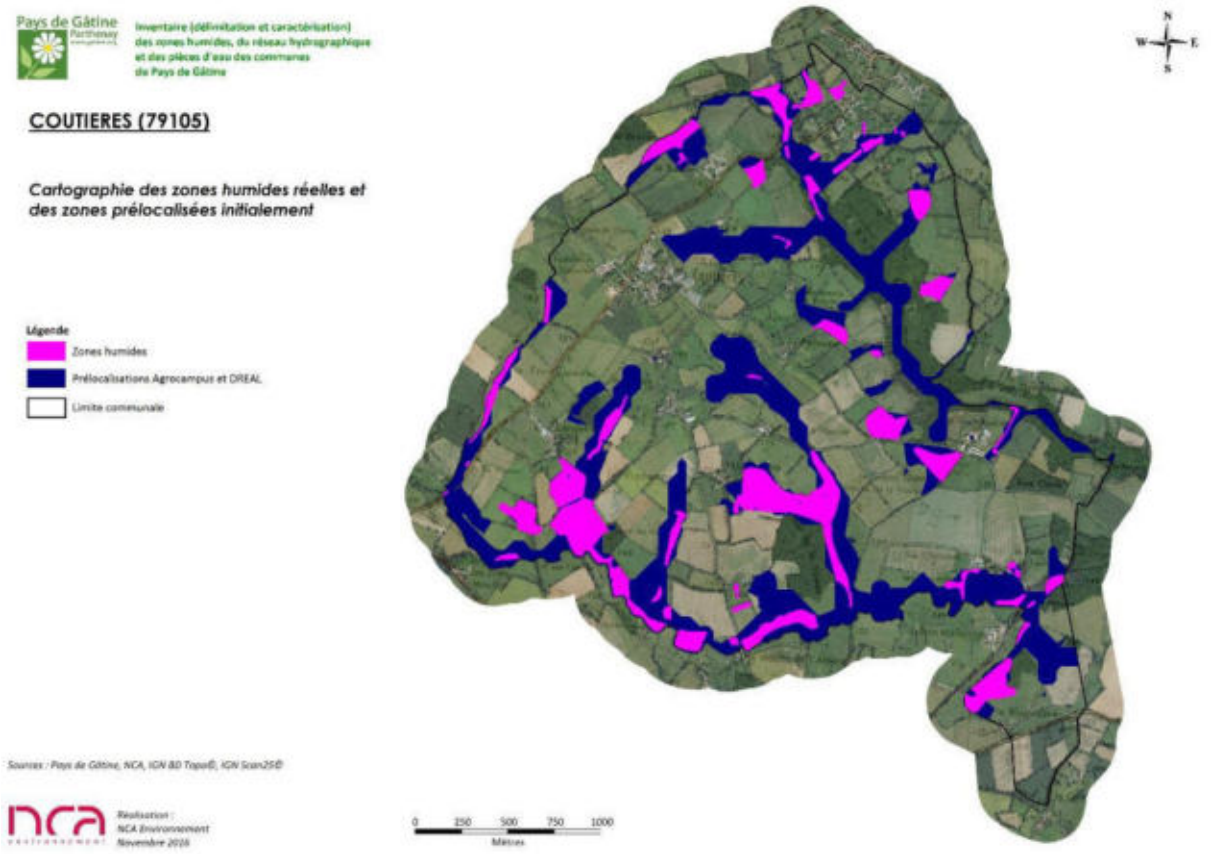

Cartographie des zones prélocalisées (avant terrain) et des zones humides réelles (après terrain)

Pays de Gâtine Parthenay
www.gatine.org

Inventaire (délimitation et caractérisation) des zones humides, du réseau hydrographique et des pièces d'eau des communes du Pays de Gâtine

COUTIERES (79105)

Cartographie des zones humides, du réseau hydrographique et des pièces d'eau

Légende

Zonages

- Zones humides
- Pièces d'eau
- Zones non humides à sol hydromorphe
- Zones non prospectées

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal (source : BD Topo) modifié par NCA
- Réseau hydrographique complémentaire issu des observations de terrain

Repère

- Limite communale

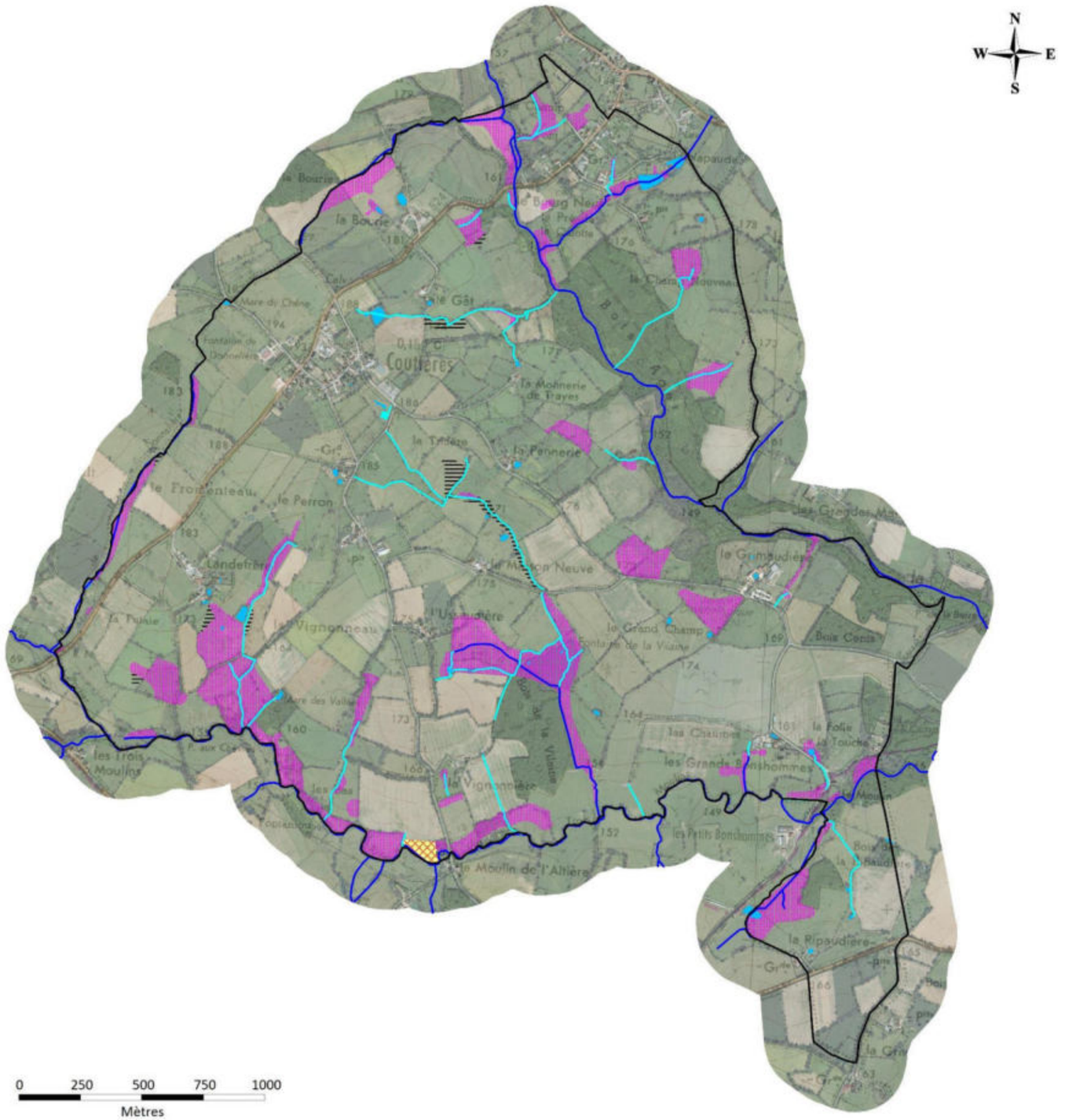

Sources : Pays de Gâtine, NCA, IGN BD Topo©, IGN Scan25©

nca environnement

Réalisation : NCA Environnement Novembre 2016

Cartographie générale des zones humides, des plans d'eau et du réseau hydrographique de la commune de Coutières
(Sources : IGN BD Ortho®, IGN Scan25®, Pays de Gâtine, NCA environnement)

2.3. HABITATS - TYPOLOGIE

2.3.1. Typologie SDAGE

Afin de caractériser les zones humides identifiées, il est appliqué sur le territoire de Coutières, la typologie du SDAGE Loire-Bretagne qui propose 13 grands types de zones humides selon leur localisation dans un bassin versant, tels que précisés dans le Chapitre 1 – Partie 2.2.

On note que **34 % des zones humides sont localisées en bordure de cours d'eau**.

Bien que les mares et plans d'eau ne soient pas considérés comme des zones humides mais comme des milieux aquatiques, ils intègrent la typologie SDAGE dans la catégorie zones humides ponctuelles (SDAGE 11). Cette catégorie représente alors 4 % de l'ensemble des zones (milieux aquatiques et milieux humides confondus).

L'ensemble des résultats est présenté dans le tableau suivant :

Typologie SDAGE	Surface (ha)	Proportion (%)
Zones humides		
5 –Bordure de cours d'eau	33,70	55,2
7 - Tête de bassin, zone de source	13,66	22,4
10 - Plaines et plateaux	13,70	22,4
SOUS-TOTAL	**61,06**	**100**
Milieux aquatiques (mares et plans d'eau)		
11- Zones humides ponctuelles	2,55	4,00
TOTAL	**63,61**	**100**

Pays de Gâtine Parthenay
www.gatine.org

Inventaire (délimitation et caractérisation)
des zones humides, du réseau hydrographique
et des pièces d'eau des communes
du Pays de Gâtine

COUTIERES (79105)

Cartographie des zones humides, classées selon la typologie SDAGE Loire-Bretagne

Légende

Classement des zones humides selon la typologie SDAGE

- 5 - Zones humides de bordure de cours d'eau (50)
- 7 - Zones humides en tête de bassin (zones de sources) (16)
- 10 - Zones humides de plaines et plateaux (22)

Repère

- Limite communale



Sources : Pays de Gâtine, NCA, IGN BD Topo©, IGN Scan25©

nca environnement

Réalisation :
NCA Environnement
Novembre 2016

Zones humides classées en fonction de la typologie SDAGE
(Sources : IGN Scan25®, IGN BD Ortho®, Pays de Gâtine, NCA environnement)

2.3.2. Typologie CORINE Biotopes

La typologie CORINE Biotopes est la référence en termes de classification des habitats naturels et semi-naturels présents en Europe. Elle est fondée sur une systématique descriptive de la végétation prise comme indicatrice des conditions du milieu.

La typologie est divisée en 7 grands types d'habitats :

1) Habitats littoraux et halophile ;
2) Milieux aquatiques non marins ;
3) Landes, fruticées et prairies ;
4) Forêts ;
5) Tourbières et Marais ;
6) Rochers continentaux, éboulis et sables ;
8) Terres agricoles et paysages artificiels.

Suivant cette typologie, la zone humide communale a été classée par type d'habitat. Ses caractéristiques ainsi que les espèces végétales observées sur le terrain et permettant la détermination du Code CORINE Biotopes, sont précisées (Voir carte en page précédente).

Typologie Corine biotopes	Surface (ha)	Proportion (%)
3 – Prairies, fourrés	54,42	89,1
4 - Boisements	3,53	5,8
5- Roselières, marais, cariçaies	1,44	2,4
8p - Plantations	0,90	1,5
8d - Divers	0,04	0,1
8c – Terres cultivées	0,73	1,2
TOTAL	**61,06**	**100**

Synthèse des habitats observés (Code CORINE Niveau 1) et de leur proportion

De manière synthétique, la répartition des zones humides peut être analysée en fonction des habitats CORINE Biotopes. On observe un habitat majoritairement dominant sur la commune, c'est l'habitat de type prairie : **54 % des zones humides**.

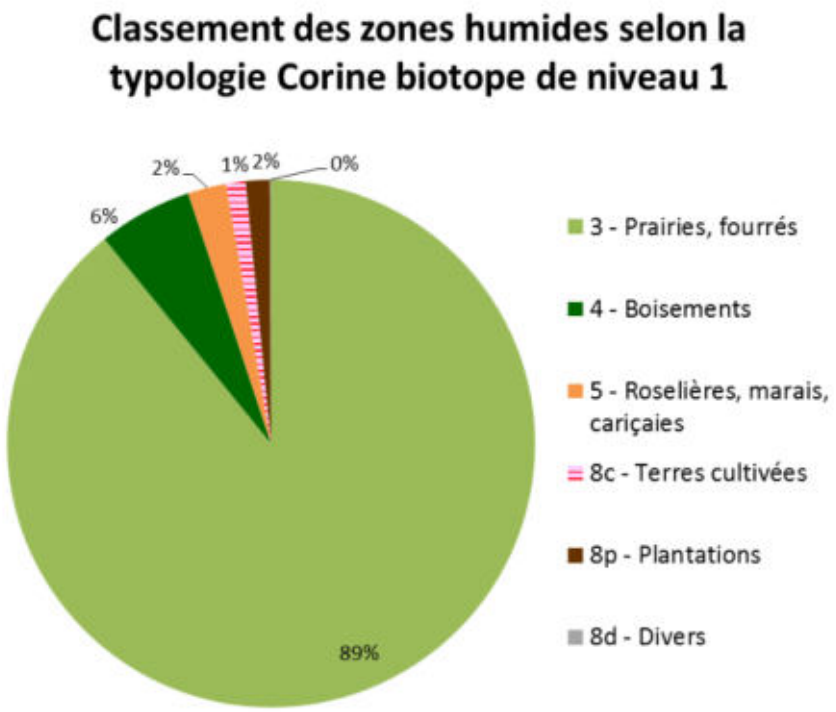

Classement des zones humides selon la typologie CORINE Biotopes de niveau 1

En affinant la description, il est possible de définir les habitats de manière plus précise. Ainsi, 20 habitats différents ont été caractérisés en zones humides sur Coutières.

La répartition est la suivante (une couleur correspond à un niveau typologique) :

3 - PRAIRIES, FOURRES : 54 ,42 ha (89,1 %)

31 – Landes et fruticées

31.8 –Fourrés : 3,14ha

35 – Prairies siliceuses sèches

35.12 -Prairies à Agrostis-Festuca : 1,15ha

37 - Prairies humides et mégaphorbiaies

37.1 - Communautés à Reine des prés et communautés associées : 1,86 ha

37.2 - Prairies humides eutrophes

37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques : 4,98 ha

37.217 - Prairies à Jonc diffus : 12,30 ha

37.22 –Prairies à Jonc acutiflore: 16,60 ha

37.24 – Prairies à Agropyre et Rumex

37.241 – Pâtures à grands joncs : 9,29 ha

38 - Prairies mésophiles

38.1 - Pâtures mésophiles : **0,58 ha**

38.2 – Prairies à fourrages des plaines

38.21 -Prairies atlantiques à fourrages : **4,54 ha**

4 - BOISEMENTS : 3,53 ha (5,8 %)

41 – Forêts caducifoliées

41.2 – Chénaies-Charmaies : **0,62 ha**

41.3 – Frênaies : **1,18 ha**

41.37 – Frênaies sub-atlantiques : **0,76 ha**

44 - Forêts riveraines, forêts et fourrés très humides

44.9 - Bois marécageux d'aulne, de saule et de myrte des marais

44.91 - Bois marécageux d'Aulnes : **0,36 ha**

44.92 – Saussaies marécageuses : **0,61 ha**

5 – ROSELIERES, MARAIS, CARICAIES: 1,44 ha (2,4%)

53 – Végétation de ceinture des bords des eaux

53.1 – Roselières : **0,49 ha**

53.16 – Végétation à Phalaris arundinacea : **0,58 ha**

53.4 – ordures à Calamagrostis des eaux courantes : **0,37 ha**

8 – TERRES CULTIVEES : 0,73 ha (1,2 %)

82 – Cultures

82.1 – Champs d'un seul tenant intensément cultivés : **0,73 ha**

8 - PLANTATIONS : 0,90 ha (1,5 %)

83 - Vergers, bosquets et plantations d'arbres

83.3 – Plantations

83.32 - Plantations d'arbres feuillus

83.321 - Plantations de Peupliers : **0,90 ha**

8 - DIVERS : 0,04 ha (0,1 %)

84 – Alignements d'arbres, haies, petits bois, bocage, parcs

84.3 – Petits bois, bosquets : **0,04 ha**

Prairies, Fourrés (Code CORINE 3)

Cette catégorie est en grande partie représentée par des prairies mésophiles. Les prairies/fourrés correspondent par ailleurs à l'habitat très majoritaire sur la commune (81,5 % des zones humides). Principalement à vocation agricole, pour le pâturage ou la fauche, ces prairies peuvent accueillir une diversité floristique importante. Toutefois, la pression du pâturage peut à l'inverse diminuer cette diversité végétale, et il n'est pas rare d'observer un nombre limité d'espèces au sein de ces milieux. Les prairies humides pâturées représentent une identité culturelle forte du bocage gâtinais. Bien souvent, le caractère humide très marqué, en particulier à proximité du réseau hydrographique, impose une gestion agricole de pâturage.

31.8 – Fourrés

Les fourrés sont des milieux où il n'y a pas de gestion humaine, souvent d'anciennes prairies abandonnées.



37.1 - Communautés à Reine des prés et communautés associées

Prairies hygrophiles de hautes herbes, installées sur les berges alluviales fertiles, souvent dominées par la Reine des prés (*Filipendula ulmaria*). Cet habitat est intéressant car souvent riche en espèces et peu commun dans le secteur. Sur Coutières, ce type d'habitat a été retrouvé en bordure de la Vonne près de la Pagerie.



37.2 - Prairies humides atlantiques eutrophes

Cet habitat se développe généralement en bordure des rivières et ruisseaux de plus ou moins grande importance, également en bordure de plans d'eau et sur les plateaux. Il s'agit d'un milieu herbacé dont l'évolution est bloquée par la gestion humaine (fauche ou pâturage) au stade prairial. Cet habitat se présente le plus souvent sous la forme de prairies denses, riches en diversité floristique.

Le mode de gestion des prairies humides influe directement sur la physionomie de l'habitat : lorsqu'elles sont pâturées - généralement par des bovins ou des ovins en Poitou-Charentes - le cortège végétal est moins diversifié. Les Joncs, peu appréciés par le bétail, y dominent souvent, accompagnés par un faible nombre d'espèces dont la Renoncule rampante (*Ranunculus repens*), la Renoncule flammette (*Ranunculus flammula*), la Renoncule âcre (*Ranunculus acris*), le Trèfle rampant (*Trifolium repens*) ou encore l'Oseille crépue (*Rumex crispus*). Dans certains cas, lorsque la pression du pâturage est importante, on parlera de prairies « piétinées » : la végétation y est dominée par des espèces rampantes, à recouvrement épars, avec souvent un développement de grands joncs qui forment des touffes denses plus ou moins étalées. Les prairies humides bénéficiant d'une fauche tardive sont généralement très riches en espèces, on peut y retrouver en plus des espèces déjà citées, le Lychnis fleur de coucou (*Lychnis flos-cuculi*), le Myosotis des marais (*Myosotis scorpioides*), le Gaillet des marais (*Galium palustre*), ou encore le Vulpin genouillé (*Alopecurus geniculatus*).

Sur la commune, 4 types de prairies humides ont été observées :

- les prairies humides atlantiques à subatlantiques,
- les prairies à Jonc diffus, dominées par *Juncus effusus*,
- les prairies humides à joncs acutiflore
- les pâtures à grands joncs.



Près de la Vignonnière



Vallée en dessous de l'Ussaudière



La Pennerie



Près de l'Ussaudière (ancien étang)

38 - Prairies mésophiles

Ces prairies sont constituées principalement d'espèces mésophiles, c'est-à-dire non caractéristiques de zone humide. Sur ces milieux, c'est donc le critère pédologique qui a permis la délimitation d'une zone humide. Ces prairies sont exploitées pour le pâturage et/ou pour la fauche. La richesse floristique est directement dépendante de la gestion agricole : si les prairies sont permanentes, la diversité floristique peut être très intéressante, c'est moins le cas si la prairie est temporaire ou avec une végétation semée (Ray-grass par exemple). Ces prairies sont constitutives du bocage, et sont caractéristiques des paysages gâtinais.



Près de Landefrère

Boisements (Code CORINE 4)

Les boisements « spontanés » sont à différencier des boisements « anthropiques », issus de la plantation d'essences bien souvent exogènes.

41.2 – Chênaies-charmaies

Les chênaies-charmaies sont dominées par le Chêne pédonculé, en association avec le Charme commun. On y retrouve également l'Arum d'Italie, la Ficaire fausse-renoncule, le Lierre grimpant, le Chèvrefeuille des bois, etc. Ces boisements ne sont pas caractéristiques de zones humides, c'est donc le critère pédologique qui a permis de délimiter la zone humide.



Bois de la Vallée en bordure de cours d'eau

41.3 - Frênaies

Bois planté ou non, dominés par le Frêne commun (*Fraxinus excelsior*), souvent en association avec le Chêne pédonculé (*Quercus robur*). Cet habitat n'est pas typique des zones humides mais se retrouve aisément sur des sols frais. C'est le critère pédologique qui a permis la délimitation de la zone humide.



La Folie ou La Touche

Roselières, tourbières et marais (Code CORINE 5)

53.1 – Roselières

Les roselières hautes sont caractérisées par des hélophytes de grande taille tels que le Roseau commun ou la Baldingère faux-roseau. Ce type d'habitat est très intéressant car il possède une grande capacité épuratoire, permettant de filtrer les matières organiques et les matières polluantes.

Les roselières basses sont des formations de petits hélophytes le plus souvent non-graminoïdes (*Iris pseudacorus*), émergeant des eaux superficielles mésotrophes ou eutrophes, stagnantes ou à écoulement faible.



Près du bois de la Vilaine (ancien étang)

53.4 – Bordures à Calamagrostis des eaux courantes

Ce milieu est caractérisé par la présence de Glycérie et d'autres végétations amphibies telles que le Cresson des fontaines, la Ache nodiflore ou encore la Véronique des ruisseaux. On retrouve cet habitat autour de petits écoulements d'eau lents ou au niveau des zones de sources.



Le Bourg Neuf

44.9 – Aulnaies et Saussaies marécageuses

Ces boisements très humides se développent dans les bas-marais et sur les terrasses alluviales, sur des sols marécageux, gorgés d'eau une bonne partie de l'année. L'Aulne glutineux et les Saules peuvent être accompagnées d'espèces basses comme la Lathrée clandestine (*Lathraea clandestina*), la Reine des prés (*Filipendula ulmaria*), l'Iris faux-acore (*Iris pseudacorus*) ou encore la Menthe aquatique (*Mentha aquatica*). Ces habitats sont très intéressants, tant pour les espèces animales et végétales, que pour les fonctionnalités hydrologiques qu'ils assurent.



Le Bourg Neuf



La Folie ou La Touche

Terres agricoles et paysages artificiels (Code CORINE 8)

Cette catégorie regroupe un ensemble d'habitats à niveau plus ou moins important d'anthropisation. On y retrouve les milieux à caractère « semi-naturel », représentés par les terres agricoles, qui comprennent à la fois les terres cultivées (82.1 – Cultures) et les plantations (83.3 – Plantations de feuillus).

Ces habitats anthropiques peuvent ainsi être divisés en deux sous-catégories : les terres cultivées et les plantations, qui ont une fonction de production agricole ou sylvicole ; le reste étant intégré sous l'appellation « divers ». Il est à noter que le caractère « semi-naturel » des terres agricoles reste une dénomination abstraite, chaque milieu étant différent dans son degré de perturbation et d'éloignement d'un habitat « naturel ». En revanche, l'anthropisation de ces milieux est une variable commune.

L'artificialisation des habitats explique l'absence, voire la faible représentativité des espèces végétales hygrophiles. La caractérisation et la délimitation de ces milieux passe ainsi nécessairement par le critère pédologique.

83.3 - Plantations

Les plantations de Peupliers cultivars représentent 14 % des zones humides communales. Ces plantations sont composées d'une variété de Peuplier, dénommée *Populus x canadensis*. L'âge et l'entretien des différentes plantations varient suivant les parcelles, la majorité des peupleraies subissant une fauche ou un broyage à l'année. Les peupleraies sont considérées comme des zones humides dégradées car elles ont un effet « drainant », le Peuplier absorbant beaucoup d'eau au printemps.



Peupleraie au Sud de l'Ussaudière

La cartographie des zones humides de la commune suivant la typologie CORINE Biotopes est présentée en page suivante. Le niveau typologique attribué se veut le plus précis possible.

Pays de Gâtine Parthenay
www.gatine.org

Inventaire (délimitation et caractérisation) des zones humides, du réseau hydrographique et des pièces d'eau des communes du Pays de Gâtine

COUTIERES (79105)

Cartographie des zones humides, classées selon la typologie CORINE biotopes de niveau 1

Légende

Classement des zones humides en fonction des habitats (niveau 1)

- 3 - Prairies, landes, fruticées (66)
- 4 - Forêts (13)
- 5 - Marais, roselières, cariçaies (4)
- 8 - Terres cultivées (3)
- 8 - Divers (1)
- 8 - Plantations (1)

Repère

- Limite communale

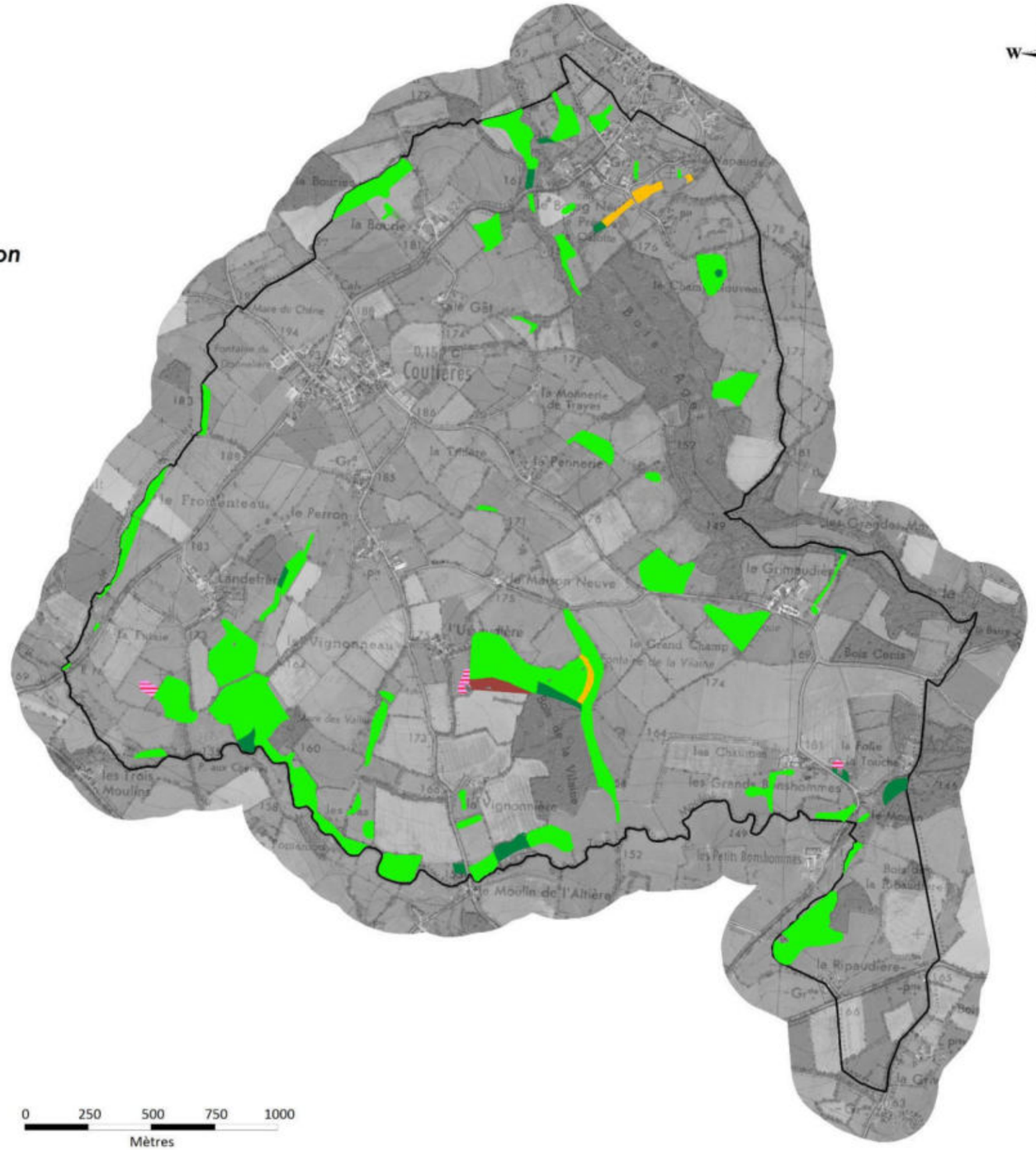

Sources : Pays de Gâtine, NCA, IGN BD Topo©, IGN Scan25©

nca environnement

Réalisation : NCA Environnement Novembre 2016

Zones humides classées en fonction de la typologie CORINE Biotopes de niveau 1

(Sources : IGN Scan25®, IGN BD Ortho®, Pays de Gâtine, NCA environnement)

Pays de Gâtine Parthenay
www.gatine.org

Inventaire (délimitation et caractérisation) des zones humides, du réseau hydrographique et des pièces d'eau des communes du Pays de Gâtine

COUTIERES (79105)

Cartographie des zones humides, classées selon la typologie CORINE biotopes

Légende

Classement des zones humides selon la typologie CORINE biotopes

31.8 - Fourrés	(2)
35.12 - Prairies à Agrostis-Festuca	(1)
37.1 - Communautés à Reine des prés et communautés associées	(1)
37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques	(8)
37.217 - Prairies à Jonc diffus	(18)
37.22 - Prairies à Jonc acutiflore	(19)
37.241 - Pâtures à grands joncs	(10)
38.1 - Prairies mésophiles	(2)
38.21 - Prairies atlantiques à fourrage	(5)
41.2 - Chênaie-Charmaie	(1)
41.3 - Frênaies	(3)
41.37 - Frênaies subatlantiques	(3)
44.91 - Bois d'Aulnes marécageux	(2)
44.92 - Saussaies marécageuses	(4)
53.1 - Roselières	(1)
53.16 - Végétation à Phalaris arundinacea	(2)
53.4 - Bordures à Calamagrostis des eaux courantes	(1)
82.1 - Terres cultivées	(3)
83.321 - Peupleraies	(1)
84.3 - Petits bois, bosquets	(1)

Repère

Limite communale

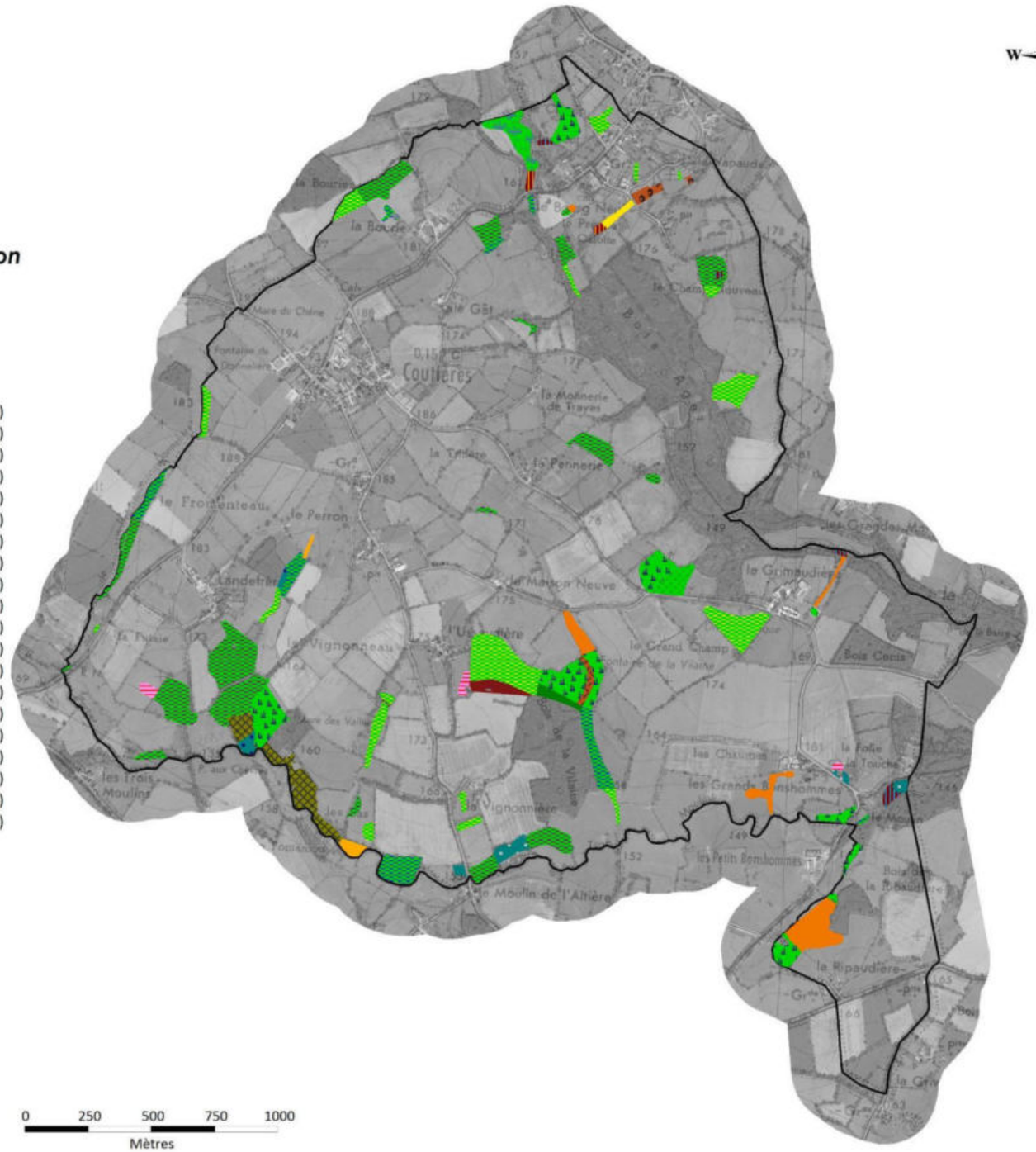

Sources : Pays de Gâtine, NCA, IGN BD Topo©, IGN Scan25©

nca environnement

Réalisation : NCA Environnement Novembre 2016

Cartographie de la zone humide, classées selon la typologie CORINE Biotopes
(Sources : IGN Scan25®, IGN BD Ortho®, Pays de Gâtine, NCA environnement)

2.4. FONCTIONS DES ZONES HUMIDES

Les zones humides inventoriées présentent diverses fonctionnalités et aptitudes. L'état de conservation est variable selon l'occupation du sol. La majorité des zones humides de la commune sont représentées par des prairies en bon état de conservation.

On observe sur Coutières peu d'habitats dégradés tels que des terres cultivées ou des peupleraies, ces zones représentant des superficies relativement faibles sur l'ensemble de la commune (14 %).

Le constat des fonctionnalités varie selon les habitats :

- Les **prairies humides**, représentant la plus grande surface, sont des **zones riches** notamment par le maintien d'une végétation caractéristique. L'entretien de ces prairies par le pâturage est essentiel à leur maintien car il limite la fermeture du milieu. La végétation permet également d'assurer des **fonctionnalités hydrauliques et épuratrices**.
  - Régulation naturelle des crues (plaine d'inondation) ;
  - Protection contre l'érosion ;
  - Stockage des eaux de surface, recharge des nappes, soutien d'étiage fort.
  - Interception des matières en suspension et des matières polluantes ;
  - Régulation des nutriments.

- Les **boisements** de la commune possèdent un cortège floristique présentant un **intérêt biologique** intéressant (pas forcément dominé par les espèces hygrophiles) avec différentes strates de végétation (herbacée, arbustive et arborée). La végétation permet également d'assurer des **fonctionnalités hydrauliques**.
  - Régulation naturelle des crues (plaine d'inondation) ;
  - Protection contre l'érosion ;
  - Maintien des berges pour les boisements alluviaux ;
  - Stockage des eaux de surface, recharge des nappes, soutien d'étiage.

- Les **zones humides cultivées** ont perdu toute fonctionnalité biologique par l'absence de végétation hygrophile. Elles conservent uniquement des **fonctions hydrauliques limitées** :
  - Régulation naturelle des crues (plaine d'inondation) ;
  - Protection contre l'érosion (faible sans végétation) ;
  - Stockage des eaux de surface, recharge des nappes, soutien d'étiage limité.

Aux fonctions hydrauliques et biologiques viennent s'ajouter un rôle d'épuration des eaux, d'autant plus important au regard du contexte essentiellement agricole de la commune. Les boisements et zones humides rivulaires participent ainsi à cette épuration, en limitant les transferts vers le réseau hydrographique.

33 espèces floristiques caractéristiques de zones humides ont été observées sur la commune (***cf. Annexe 6***). Deux espèces floristiques patrimoniales ont été observées sur la commune :

- ➔ l'Achillée sternutatoire (*Achillea ptarmica*), espèce déterminante dans les Deux-Sèvres
- ➔ L'Osmonde Royale (*Osmunda regalis*), espèce déterminante dans les Deux-Sèvres


Achillée sternutatoire


Osmonde Royale


Osmonde Royale (fructification)

Concernant la faune, le Criquet ensanglanté ensanglanté (*Stethophyma grossum*), espèce déterminante en Poitou-Charentes, a été observé sur la commune.


Criquet ensanglanté

Par ailleurs, des espèces comme les amphibiens sont intéressants à prendre en compte dans ce cadre d'étude car il s'agit d'un groupe intimement lié aux zones humides. De plus, ils bénéficient tous d'une protection nationale et européenne, plus ou moins forte selon les espèces considérées. Par conséquent, la présence d'amphibiens ajoute une valeur biologique à ces milieux. La commune offre quelques milieux favorables aux **amphibiens** et aux **odonates** (libellules) : mares et berges des ruisseaux. Les paysages bocagers de la gâtine, associés à la présence de mares, offrent des sites de reproduction, d'alimentation et de repos pour ces espèces. La végétation aquatique et celle des prairies annexes sont également favorables à ces espèces.

2.5. ENJEUX

De par leurs fonctions et leurs intérêts à l'échelle de la commune et du bassin versant, il est important de préserver les zones humides et de les intégrer dans les documents d'urbanisme.

Il n'existe pas à ce jour de modalités de définition des zones humides à enjeu. Ces travaux de hiérarchisation pourront être menés ultérieurement par le Préfet des Deux-Sèvres ou la Commission locale de l'eau, afin de définir d'éventuels nouveaux zonages réglementaires : les **ZHIEP** (zone humide d'intérêt environnemental particulier) et les **ZSGE** (zone stratégique pour la gestion de l'eau). En fonction des enjeux locaux, les critères d'analyse utilisés pourront être sensiblement différents. A ce jour, aucun zonage de ce type n'a été délimité.

De manière générale, les zones humides en bordure de cours d'eau ou tête de bassin présenteront un enjeu plutôt fort, compte tenu des fonctionnalités hydrauliques, voire épuratrices, qu'elles peuvent assurer. Les paysages artificiels et les plantations présenteront un enjeu plus faible en raison de leur fonctionnalité biologique très limitées. Les zones humides de plateau et déconnectées de tout cours d'eau seront également moins intéressantes.

Il faut toutefois faire attention aux outils de hiérarchisation proposés, qui prennent avant tout en compte des critères d'analyse qui leur sont propres ! Les zones humides dont l'enjeu de conservation est considéré « faible » (par exemple sur un critère de fonctionnalité biologique) ne sont pas pour autant dépourvues d'intérêts (fonctions hydrauliques…).

CHAPITRE 5 :

CONCLUSION

1. BILAN DE L'INVENTAIRE

1.1. BILAN DES RESULTATS

Les résultats de l'inventaire, réalisé conformément aux « modalités » validées par la CLE du SAGE Thouet, ainsi qu'aux critères de définition des zones humides de l'Arrêté interministériel du 24 juin 2008, modifié le 1er octobre 2009, établissent que :

- La **surface en zones humides** est de **61,06 ha**, soit environ **8,31 %** de la surface communale totale ;
- **54 %** des zones humides répertoriées sont des prairies ;
- Les zones humides inventoriées présentent des fonctionnalités hydrauliques, épuratrices et biologiques variables selon les habitats considérés ;
- **33 espèces indicatrices** de zones humides ont été identifiées lors des prospections (juillet) ;
- **46 pièces d'eau** ont été inventoriées (mares, plans d'eau), pour une surface de 2,55 ha.

1.2. BILAN DE LA DEMARCHE

L'inventaire des zones humides sur la commune de Coutières s'est déroulé dans de bonnes conditions et la démarche définie par le SAGE Clain a bien été respectée.

Afin de mobiliser le savoir local et de sensibiliser les acteurs de la commune, une démarche de **concertation** a été instaurée. Au total, le groupe d'acteurs locaux s'est réuni à deux reprises, avant et après la phase terrain, et a participé au bon déroulement de l'étude. Les propriétaires ou exploitants voulant suivre les ingénieurs sur le terrain ont été contactés et ont pu constater la délimitation des zones humides sur leurs parcelles. Les exploitants se sont d'ailleurs bien mobilisés.

Les prospections de terrain se sont déroulées en septembre, période qui, suite à un été sec, n'est pas optimal pour une identification exhaustive de la flore. Cependant un bon nombre d'espèces a pu être identifié. L'inventaire se basant sur les critères de caractérisation de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié, de nombreux sondages pédologiques à la tarière ont été réalisés afin de délimiter au mieux les zones humides.

Les investigations ont couvert l'ensemble des zones définies lors des réunions de pré-inventaire. Certaines zones non prélocalisées ont aussi fait l'objet d'une vérification de terrain afin d'affiner les résultats de l'inventaire.

2. SUITE A DONNER

Cet inventaire permettra à la commune de Coutières d'avoir une meilleure connaissance des zones humides présentes sur son territoire.

Selon les modalités d'inventaire, le rendu complet de l'étude se fait sous format papier et informatique, il comprend les documents suivants :

→ Format papier

- Le présent rapport final ;
- L'Atlas cartographique imprimé à l'échelle 1/7000ème en format A3 ;
- Une carte des zones humides inventoriées identifiées par le Code CORINE Biotopes de niveau 1, imprimé au format poster A0.

→ Format informatique (DVD-Rom)

- Le rapport final de l'étude (format WORD et PDF) ;
- L'Atlas cartographique au 1/7000ème (format PDF) ;
- La base de données Gwern complétée ;
- La couche SIG polygone des zones humides (format TAB et SHP) ;
- La couche SIG polyligne du réseau hydrographique (format TAB et SHP) ;
- La couche SIG point des sondages pédologiques (format TAB et SHP) ;
- La couche SIG point des observations complémentaires (format TAB et SHP).

Les différents objectifs et continuités du présent inventaire des zones humides sont les suivants :

- Intégration aux documents du SAGE pour une gestion à l'échelle du bassin versant ;
- Délimitation des ZHIEP et ZSGE ;
- Intégration dans les documents d'urbanisme (PLU, carte communale…) ;
- Application de la nomenclature EAU (projet IOTA).

L'intégration de la présente étude dans les documents d'urbanisme constitue un nouvel élément dont il faut désormais tenir compte pour les différents projets de développement local. Il faudra également prendre en compte les zones « fonctionnelles » au regard de l'eau, qui ne sont pas forcément « zones humides » : remontées de nappes, inondations, etc…

ANNEXES

- ANNEXE N°1 : Constitution du groupe d'acteurs délibéré par le Conseil municipal ;

- ANNEXE N°2 : Compte-rendu de la réunion de présentation au groupe d'acteurs locaux, du 19 juillet 2016 ;

- ANNEXE N°3 : Compte-rendu de la réunion d'information auprès des exploitants et propriétaires de la commune, du 25 juillet 2016

- ANNEXE N°4 : Compte-rendu de la réunion de restitution provisoire au groupe d'acteurs locaux du 8 novembre 2016

- ANNEXE N°5 : Compte-rendu du conseil municipal du 30 novembre 2016

- ANNEXE N°6 : Flore observée sur la commune de Coutières lors de la campagne de terrain ;

- ANNEXE N°7 : Délibération du Conseil municipal pour validation de l'inventaire.

ANNEXE 1

Délibération du conseil municipal validant la liste du groupe d'acteurs locaux

Commune de : **COUTIERES**

DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mil Seize, le cinq juillet,
Le Conseil Municipal de la Commune de Coutières, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M GAMACHE Nicolas, Maire.
Présents : M. GAMACHE Nicolas, M. SICAUD Mickaël, Mme SIROIT Corinne, M. PETRAULT Pascal, M DELAVEAU Cedrik, Mme CHAIGNEAU Marie-Pierre, Mme VEYRIER Valérie, M. GENTILLEAU Laurent, Mme VAN MEEGEREN Yvette
Absente excusée : Mme CLENET Aline.
Date de la convocation : 21 juin 2016
Secrétaire de séance : Mme SIROIT Corinne

Nombre de membres en exercice : 10
Nombre de membres présents : 9
Nombre de membres votants : 9

Objet : 2016-32 COMITÉ DE PILOTAGE INVENTAIRE ZONES HUMIDES

Chaque commune ayant l'obligation d'inventorier leurs zones humides, un regroupement de communes avait été effectué afin d'en baisser le coût. Ce regroupement a permis une possibilité de financement à 100 %.
Monsieur le Maire précise que la démarche de concertation s'appuie sur la constitution d'un groupe d'acteurs locaux. La composition du groupe d'acteurs doit respecter les préconisations de la Commission Locale de l'Eau.
Le Conseil Municipal à l'unanimité valide la composition de ce groupe d'acteurs locaux comme suit :
Monsieur GAMACHE Nicolas, Maire de Coutières
Monsieur MARCHÉ Patrick, Président de l'ACCA ou son représentant,
Monsieur GENTILLEAU Olivier, Président de la société de Pêche ou son représentant,
M. PAUL Jean-Guy, Président du foyer communal ou son représentant,
Monsieur BROUARD Dominique, directeur de l'institut francophone de formation au cinéma animalier ou son représentant,
Monsieur MORIN Serge, Président de l'APEM CPIE ou son représentant,
Monsieur METAYER Éric, agriculteur,
Mme METOIS Nicole, représentant l'association des randonneurs départementaux
Un représentant de l'ONEMA,
Un représentant de la DDT,
Un représentant du SAGE du CLAIN,

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme en Mairie le 9 juillet 2016
Le Maire,

ANNEXE 2

Compte-rendu de la réunion de présentation au groupe d'acteurs locaux du 2 mai 2016

NCA Environnement
11 Allée Jean Monnet
86170 Neuville-de-Poitou
Tél. 05 49 00 43 20
Fax 05 49 00 43 30
Email : accueil@nca-env.fr
www.nca-env.fr
www.nca-methanisation.fr

Études et conseils en environnement
Assainissement collectif
Assainissement non collectif
Maîtrise d'œuvre
Protection des eaux
Hydraulique fluviale
Environnement et agriculture
Méthanisation
Gestion des milieux
Démarche d'insertion écologique
Inventaire faune et flore
Environnement et aménagement

COMPTE-RENDU DE REUNION

Groupe d'acteurs n°1	Exploitants et propriétaires	Groupe d'acteurs n°2	Conseil Municipal

INVENTAIRE (DELIMITATION ET CARACTERISATION) DES ZONES HUMIDES, DU RESEAU HYDROGRAPHIQUE ET DES PLANS D'EAU

- COMMUNE DE COUTIERES (79105) -

Inventaire dans le cadre d'un groupement de 28 communes du Pays de Gâtine

Pays de Gâtine Parthenay www.gatine.org

SAGE Clain

l'Europe s'engage en Poitou-Charentes avec le FEDER

- 1ère réunion avec le Groupe d'acteurs locaux : réunion de lancement et terrain -
19 Juillet 2016 à 14h00

Objet **:** Présentation de la démarche d'inventaire des zones humides
Présentation de la prélocalisation des zones humides
Etablissement de la carte de pré-inventaire

afaq 26000 Responsabilité sociétale évalué par AFNOR CERTIFICATION
LUCIE
Première entreprise française à avoir obtenu en avril 2011 l'AFAQ 26000 et en janvier 2012 la labellisation LUCIE pour son engagement dans la RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) et le développement durable.
OPQIBI L'INGÉNIERIE QUALIFIÉE CERTIFICAT N° 00 04 1425
SAS au capital de 110 000 e
N° identification :
343 460 622 RCS Poitiers
APE : 7112B
N° TVA : FR 57 343 460 622

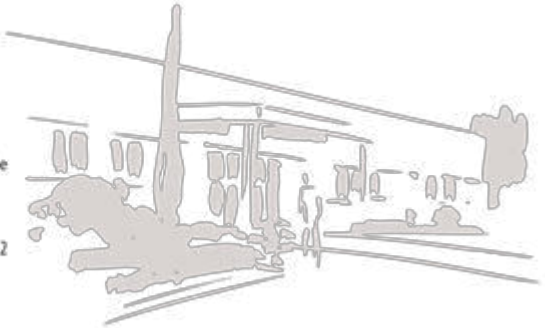

Sommaire

A. REUNION DE PRESENTATION AU GROUPE D'ACTEURS LOCAUX 1
I. Présentation de la démarche d'inventaire des zones humides 2
1. Introduction 2
2. Cadre juridique de l'inventaire 3
3. Généralités sur les zones humides 4
a. Définition d'une zone humide 4
b. Types et localisation des zones humides 5
c. Fonctionnalités des zones humides 5
4. Démarche d'inventaire des zones humides 8
5. Méthodologie d'inventaire 9
a. Phase de prélocalisation des zones humides 9
b. Phase d'inventaire et expertise de terrain 12
c. Phase de caractérisation et bancarisation des données 12
II. Discussion/questions posées durant la présentation 13
III. Présentation de l'atlas de prélocalisation des zones humides 13
IV. Bilan de la réunion 22
B. REUNION DE PRESENTATION SUR LE TERRAIN 22
I. Réunion de terrain 23
II. Bilan de la réunion 26
III. Suite de la démarche d'inventaire 26

Participants à la réunion

Intervenants extérieurs	
NCA Environnement	Mme Elodie BOSSELET
Pays de Gâtine	*Excusée*
Membres du groupe d'acteurs locaux	
MARCHE Patrick	Président de l'ACCA
METAYER Éric	Agriculteur
DELAVEAU Cédric	Adjoint Coutières
BOUET Natacha	Conseil départemental 79
GAMACHE Nicolas	Mairie

A. REUNION DE PRESENTATION AU GROUPE D'ACTEURS LOCAUX

I -Présentation de la démarche d'inventaire des zones humides

1 - Introduction

La première réunion du groupe d'acteurs locaux s'est déroulée à 14h00, le 19 juillet 2016, à la mairie de Coutières. L'objectif étant de réunir les différents acteurs locaux afin qu'ils puissent prendre connaissance du déroulement de l'étude réalisée sur leur territoire.

M. GAMACHE démarre la séance en excusant la plupart des membres du groupe d'acteurs. Peu de personnes se sont déplacées, seulement quatre. Mme BOSSELET demande à M. Le Maire la raison de la présence d'un unique exploitant dans le groupe d'acteurs. Il mentionne avoir contacté l'ensemble des exploitants de la commune. Il ajoute qu'au vu de la période choisie pour les réunions et le retard pris cette année par les agriculteurs, suite à la météo capricieuse, ils ont tous décliné son offre. Il précise qu'il ne veut pas entendre, de leur part, de mauvais commentaires sur l'inventaire. M. GAMACHE lance un tour de table et laisse la parole à Mme BOSSELET du bureau d'études NCA Environnement.

Dans un premier temps, Mme BOSSELET présente aux membres du groupe d'acteurs locaux différents points concernant cet inventaire :

- le contexte et les objectifs de l'inventaire,
- des informations générales sur les zones humides,
- la méthodologie d'inventaire,
- les résultats attendus,
- le planning d'intervention.

Dans un second temps, les différents outils de prélocalisation des zones humides sont présentés aux membres du groupe d'acteurs locaux, par le biais de l'atlas de prélocalisation des zones humides. Le travail sur les cartes a pour objectif d'analyser avec le groupe d'acteurs la pré-délimitation des zones humides et de recueillir un maximum d'informations (ruissellements, drainages, sources, lavoirs, fontaines, occupation du sol, noms des exploitants, etc).

Enfin, un déplacement sur le terrain est réalisé afin d'expliquer au groupe d'acteurs la méthodologie de délimitation des zones humides et les critères utilisés pour cela, pédologie et flore.

2 - Cadre juridique de l'inventaire

Le cadre juridique de cet inventaire est fixé par différentes réglementations :

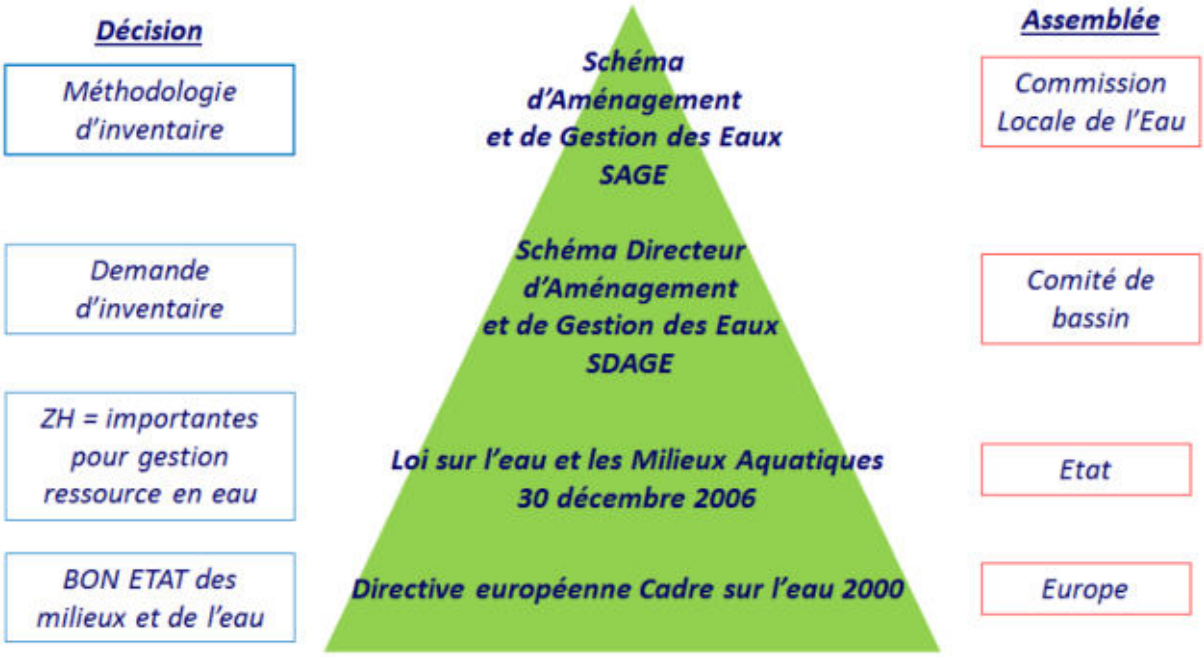

Source du schéma : IIBSN

- La Directive Cadre sur l'Eau du 23 octobre 2000, fixe l'objectif d'atteindre un bon état des cours d'eau européens d'ici 2015, reporté à 2021.
- La loi sur l'eau du 3 janvier 1992 modifiée en 2006 a pour fondement la gestion collective de l'eau et des milieux aquatiques, qui constituent un patrimoine fragile et commun à tous. Les zones humides y sont identifiées comme des espaces contribuant à la gestion équilibrée de la ressource ;
- Le SDAGE Loire Bretagne 2016-2021, adopté le 4 novembre 2015 par le comité de bassin, prévoit, dans l'un de ses quatorze objectifs principaux, la sauvegarde et la mise en valeur des zones humides, principe mis en œuvre au niveau des SAGE. Le SDAGE Loire Bretagne prévoit d'atteindre 61% des eaux en bon état d'ici 2021. Aujourd'hui, seulement 26% des cours d'eau ont un bon état écologique sur le bassin Loire Bretagne.
- La loi sur le développement des territoires ruraux de 2005 pose le principe que la préservation et la gestion durable des zones humides sont d'intérêt général.

Mme BOSSELET rappelle que la loi sur l'eau réglemente certains travaux en zone humide : drainage, remblais, création de plans d'eau. Un dossier de déclaration doit être monté lorsque la surface de zone humide impactée atteint 1000 m². Au-delà d'1 ha de zone humide impactée, c'est un dossier d'autorisation.
La commune de Coutières est située sur le territoire du SAGE Clain. La méthodologie d'inventaire des zones humides est définie par le SAGE sur son territoire.

La présente étude s'intègre dans un groupement de 28 communes du Pays de Gâtine, 5 SAGE sont concernés au total.

3 - Généralités sur les zones humides

a) Définition d'une zone humide

La définition d'une zone humide est donnée par le code de l'environnement (art. L.211-1). Ainsi, les zones humides sont définies comme "des terrains exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre, de façon permanente ou temporaire. La végétation quand elle existe, est dominée par des plantes hygrophiles pendant une partie de l'année".

Trois critères permettent de déterminer et délimiter une zone humide :

- La présence de végétation hygrophile ;
- L'hydromorphie des sols ;
- L'hydrologie, ou présence d'eau (une indication à prendre « avec des pincettes » notamment en période de fortes précipitations).

Les critères « flore » et « pédologie » sont définis de manière précise par un arrêté ministériel datant du 24 juin 2008.

Le schéma suivant permet de représenter l'étendue des milieux répondant à la définition de « zones humides » :



Mme BOSSELET souligne la confusion trop souvent faite entre zone humide et zone inondable. En effet la zone inondable est ponctuelle dans le temps et en lien avec le caractère exceptionnel d'une crue. Alors qu'une zone humide est engorgée, si ce n'est tout au long de l'année, au moins en période hivernale et de manière récurrente, pour qu'une végétation ou un sol caractéristique s'y développe. Mme BOSSELET ajoute qu'il arrive que des zones inondables, même en bordure directe de cours d'eau, ne présentent pas de critères permettant de les classer en zones humides, l'engorgement étant trop ponctuel.

b) Types et localisation des zones humides

Il existe une diversité de zones humides mais le moteur reste la présence d'eau de manière temporaire ou prolongée. Dès lors que les conditions nécessaires sont réunies, il est possible d'observer des zones humides partout où le contexte leur est favorable : en plateau, en tête de vallon, en bordure de cours d'eau ou en plaine alluviale.

Les zones humides recouvrent une diversité de milieux. On peut citer :

- les roselières,
- les prairies humides,
- les bordures de mares,
- les boisements humides,
- les terres labourées,
- les peupleraies…

Les zones humides dites «dégradées», comme les terres agricoles et les paysages artificialisés (peupleraies…) peuvent présenter au moins un des critères d'identification des zones humides, notamment la présence de sols hydromorphes. Ces secteurs seront donc également identifiés.

Fonctionnalités des zones humides

De cette diversité de types de zones humides, découle une diversité de fonctions. Desquelles l'Homme tire des bénéfices, nommés « services rendus » :

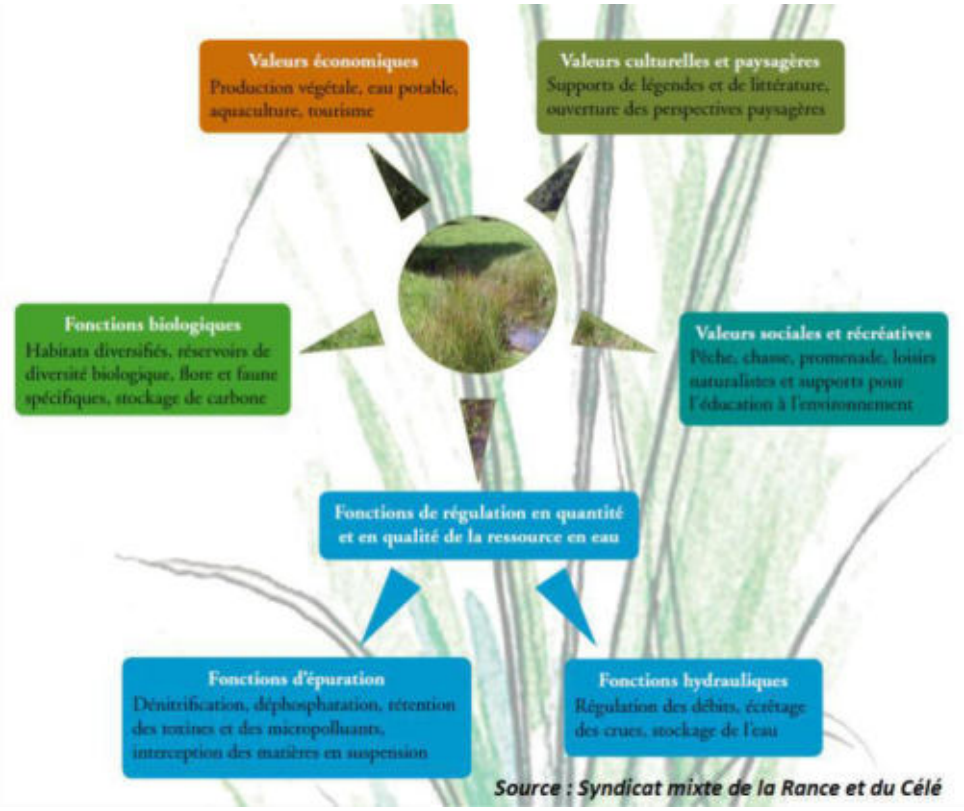

Source : Syndicat mixte de la Rance et du Célé

Fonctions biogéochimiques : épuration des eaux

Les zones humides agissent comme des zones tampon : elles ralentissent les écoulements de surface et favorisent la sédimentation et le stockage des matières présentes dans les eaux et des polluants qui y sont associés. Certaines de ces substances pourront être absorbées par la végétation et d'autres pourront être stockées et/ou dégradées (au moins en partie) par voie bactérienne.

Les zones humides contribuent donc à l'épuration des eaux et à l'élimination/stockage des nitrates, phosphates, produits phytosanitaires, matières en suspension…

Elles contribuent ainsi au maintien de la qualité de l'eau rejoignant les cours d'eau ou les nappes. Ce processus naturel peut en partie se substituer à la création d'une station d'épuration.

Fonctions hydrologiques

Les zones humides sont aussi de véritables « éponges naturelles ». Lors d'évènements pluvieux importants, elles vont capter une grande partie des eaux et réduire la zone d'expansion de crue. Elles vont minimiser la gravité des phénomènes d'inondation.

L'eau stockée va ensuite être restituée progressivement tout au long de l'année. Les zones humides participent donc à la recharge des nappes ainsi qu'au soutien d'étiage l'été, ce qui est indispensable au maintien de la vie aquatique.

Fonctions écologiques

Les zones humides peuvent constituer des réservoirs d'espèces faunistiques et floristiques parfois rares et menacées (30 % des espèces végétales remarquables y sont attribuées).

Elles sont indispensables pour l'hivernage, la migration et la reproduction de nombreux oiseaux (50 % des espèces d'oiseaux y sont liés) et pour de nombreuses autres espèces faunistiques (amphibiens, reproductions des poissons et crustacés, mollusques, insectes…).

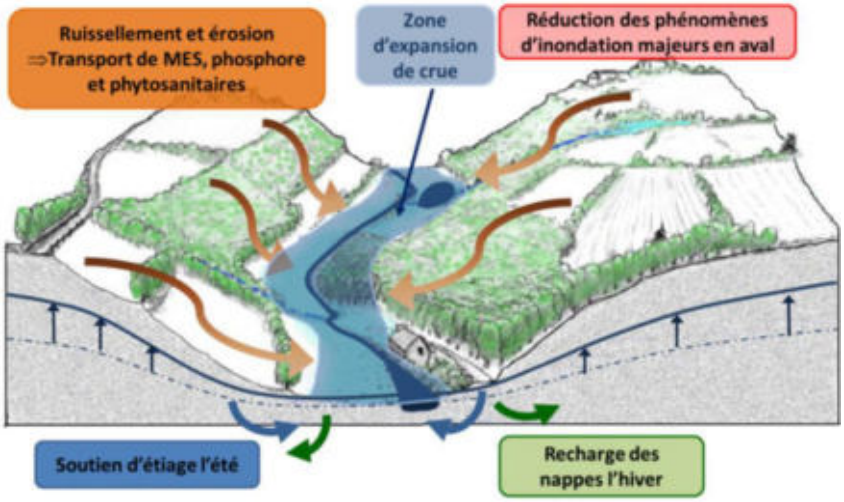

Valeurs socio-économiques et culturelles

Les zones humides présentent également des intérêts socio-économiques et culturels importants tels que :

- la pêche,
- la chasse,
- la culture maraîchère,
- le pâturage,
- la fauche,
- la populiculture,
- les randonnées,
- les loisirs nautiques,
- les observatoires pour la biodiversité…

Rappelons que ces milieux sont dans la majorité des cas exploités, et par conséquent possèdent une dimension socio-économique non négligeable.

4 - Démarche d'inventaire des zones humides

L'inventaire est destiné à mieux connaître les zones humides du territoire, il s'agit bien d'un inventaire de connaissance qui ne constitue pas un inventaire au titre de la Police de l'eau. Il consiste à localiser, caractériser et mieux comprendre le fonctionnement des zones humides compte-tenu de leur rôle au sein du bassin versant. Une meilleure connaissance des zones humides constitue ainsi un élément incontournable pour répondre aux enjeux du SAGE concernant la gestion de la ressource en eau, tant sur le plan qualitatif que quantitatif.

Mme BOSSELET précise qu'outre les zones humides, différents éléments tels que les mares et plans d'eau, ainsi que le réseau hydrographique seront inventoriés car ces milieux sont étroitement liés aux zones humides.

La concertation et la communication sont essentielles durant toute la démarche d'inventaire, les acteurs locaux étant les actuels gestionnaires des zones humides. Du fait de leurs connaissances du territoire, ils constituent une source d'information essentielle sur les zones humides à l'échelle communale.

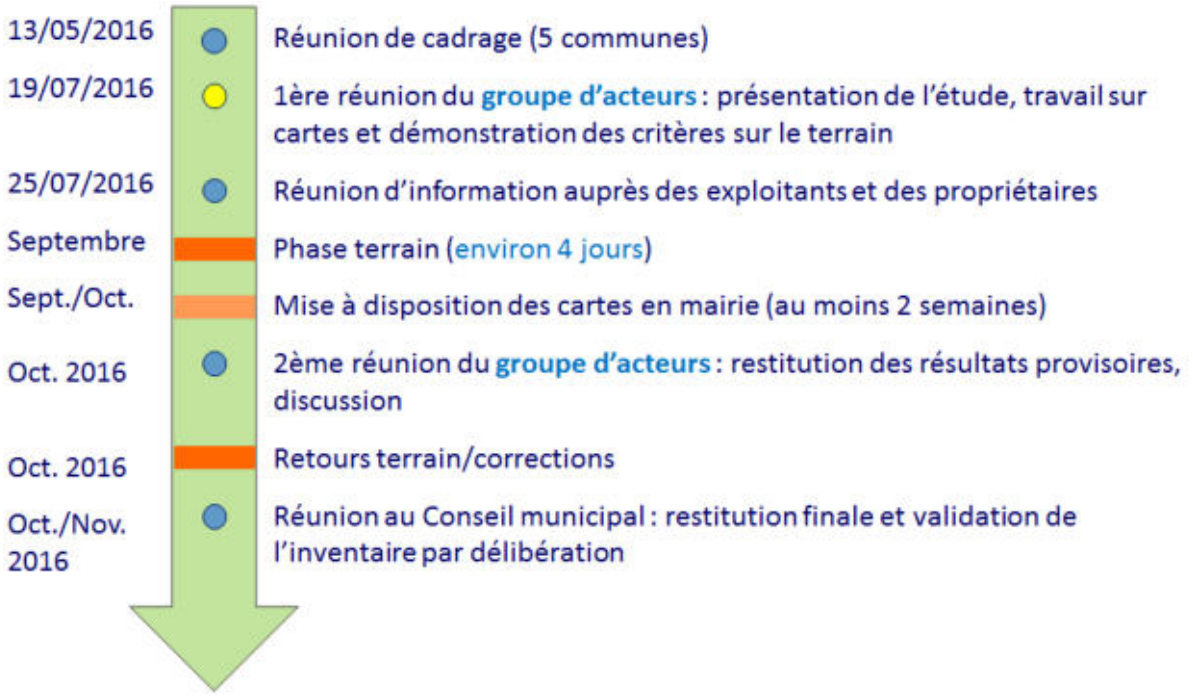

Planning prévisionnel

5 - Méthodologie d'inventaire

a) Phase de prélocalisation des zones humides

La phase de prélocalisation est un moyen de définir et de délimiter les zones humides potentielles. Elle identifie sur le territoire les secteurs à forte probabilité de présence de zones humides, afin d'optimiser les phases suivantes.

Les principales sources d'information dont nous disposons sont les suivantes :

- Prélocalisation et indices de confiance de l'IIBSN
- prélocalisation AgroCampus,
- prélocalisation DREAL,
- réseau hydrographique,
- plans d'eau,
- carte géologique,
- carte pédologique,
- aléa des remontées de nappes,
- IGN BD Ortho (photo-aériennes),
- IGN scan25.

Bien connaitre le contexte géologique et pédologique de la commune est primordial afin d'analyser les cartes de prélocalisation :

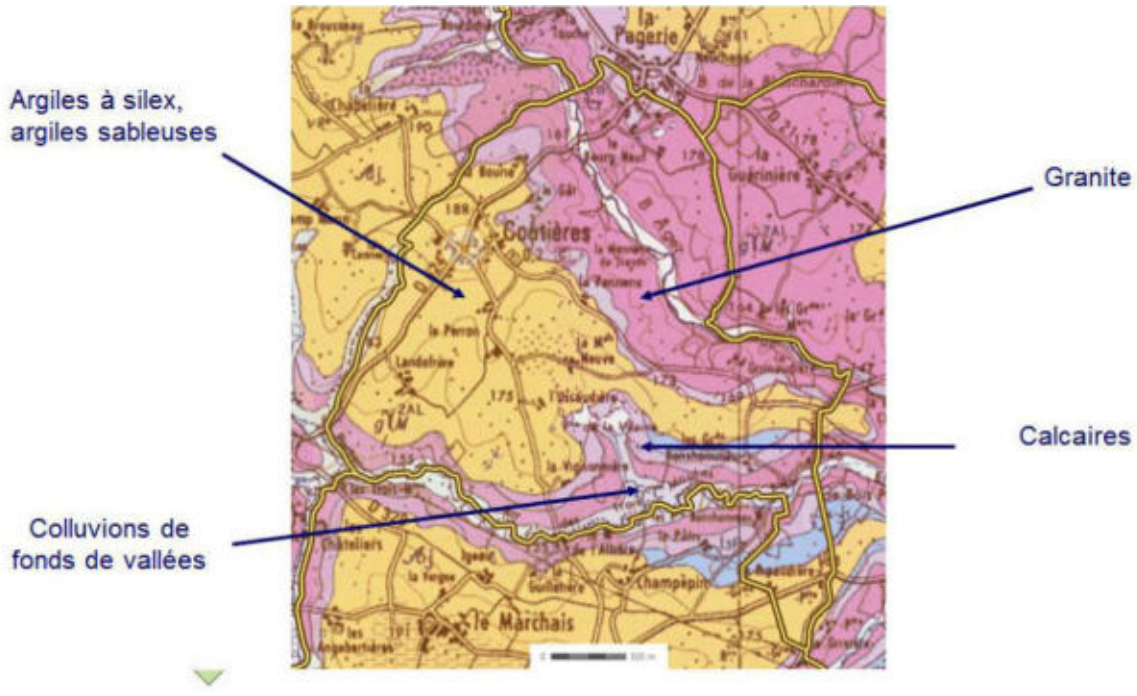

Carte géologique de la commune de Coutières

Coutières se trouve sur trois types géologiques, le Plateau du Seuil du Poitou, Vallées et terrasses alluviales, les collines et plateaux des massifs anciens. Les dominantes géologiques sur la commune sont les argiles à silex et le granite. Le long des vallées, on peut observer la présence de calcaire et de colluvions.

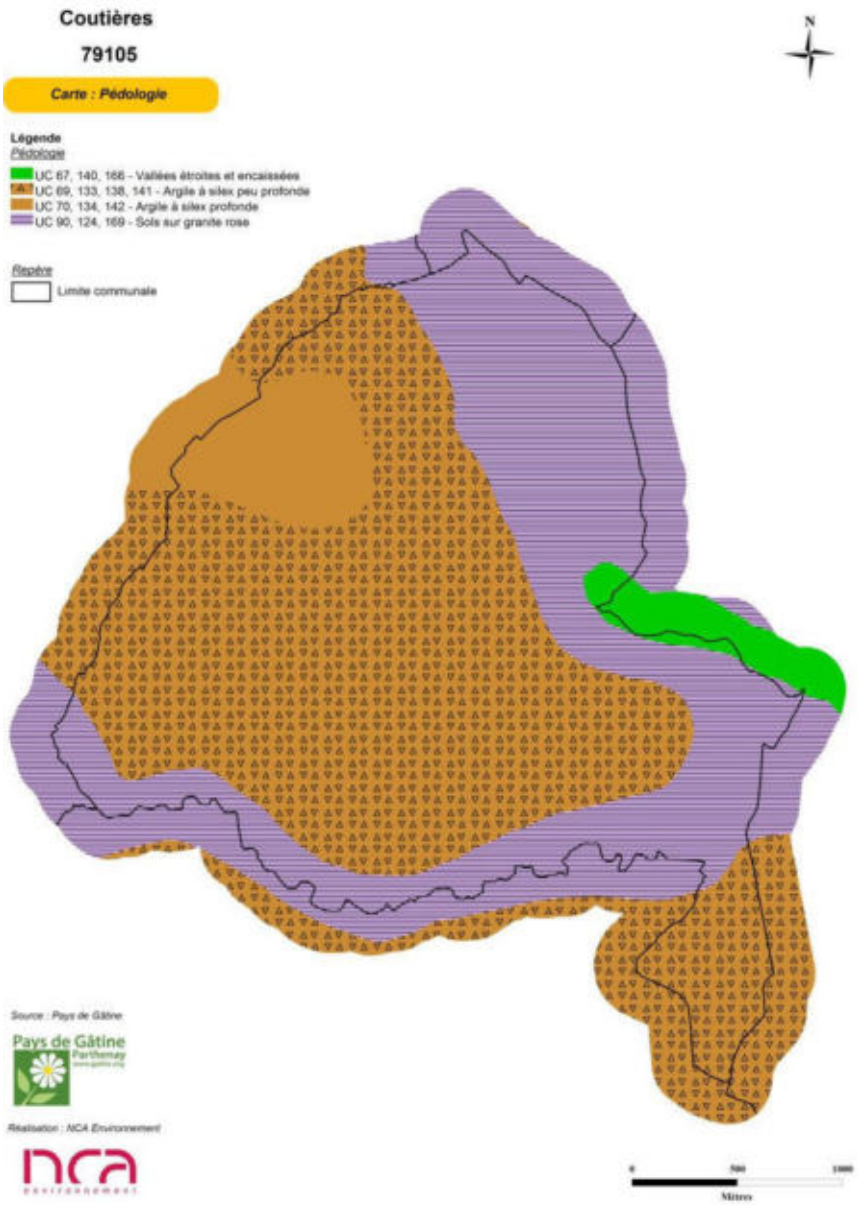

Carte pédologique de la commune de Coutières

Le contexte pédologique de la commune fait ressortir 4 zones distinctes:

- Un secteur au nord-ouest jusqu'au centre de la commune, dominé par des sols argileux à silex;
- Un secteur de la commune constitué de sols sur granite rose ;
- Un secteur au nord-ouest de la commune dominé par de l'argile à silex profonde ;
- Un secteur au centre est de la commune, dominé par des vallées étroites et encaissées.

Devant ce constat, on peut s'attendre à observer des zones humides un peu partout sur la commune. Les sols argileux forment une couche imperméable, empêchant l'eau de s'infiltrer rapidement dans le sol. Des zones d'engorgement et des zones humides peuvent ainsi apparaitre, notamment sur les plateaux. Une attention particulière sera donc portée aux zones de plateaux argileux. Les sols sur

granite peuvent également former des zones humides, cela dépend de leurs altérations et du taux d'argile contenu dans le sol.

Après cette observation du contexte physique de la commune, un outil de pré-inventaire est présenté au groupe d'acteurs. La carte reprend la prélocalisation AgroCampus qui met en avant les fonds de vallées, les zones à faible niveau topographique, et les abords des cours d'eau, ainsi que la prélocalisation de la DREAL.



Carte de prélocalisation des zones humides de la commune de Coutières

b) Phase d'inventaire et expertise de terrain

L'ensemble du territoire communal sera concerné par cet inventaire à l'exception des surfaces imperméabilisées.

L'échelle cartographique de l'atlas des zones humides est au 1/7000ème. Cette échelle de travail n'a donc aucune portée réglementaire. En effet, la législation en vigueur depuis 1992 s'applique à l'échelle d'un projet d'aménagement, et donc à une échelle plus fine (m^2).

Cette étude correspond ainsi à un inventaire de connaissance ayant pour but d'orienter les futurs projets d'aménagements qui pourraient être concernés par la rubrique « zones humides » (assèchement, remblais, création de plans d'eau).

Pour cet inventaire, il s'agit d'identifier et de délimiter, grâce aux investigations de terrain, les zones humides effectives, c'est-à-dire les zones présentant un caractère humide lorsque l'on suit la procédure d'identification conforme à la réglementation en vigueur.

Sur le terrain, la végétation sera observée afin de repérer les espèces indicatrices ou les habitats de zones humides. Dans un second temps, le critère pédologique sera utilisé afin de délimiter précisément les contours des zones humides. Sur les zones cultivées, seul le critère pédologique pourra être utilisé en l'absence de végétation caractéristique.

c) Phase de caractérisation et bancarisation des données

L'ensemble des données recueillies sur les zones humides de la commune (flore, pédologie, fonctionnement,…) seront renseignées dans une base de données géo-référencée (Logiciel GWERN).

Mme BOSSELET propose la mise en place d'un système de référents. Les personnes, qui le souhaitent, sont assimilées « référentes » sur les secteurs qu'elles connaissent bien. Les référents permettent des échanges plus faciles et plus efficaces entre le bureau d'études et les agriculteurs. La présence de référents permet d'oublier un minimum de personnes lors de la prise de contact par le bureau d'études. Les membres du groupe d'acteurs ne valident pas ce système car un seul agriculteur est présent à la réunion. M. GAMACHE prend alors une feuille et note sur chaque secteur le nom des exploitants. Cette feuille sera présentée à la réunion avec les propriétaires-exploitants pour la compléter.

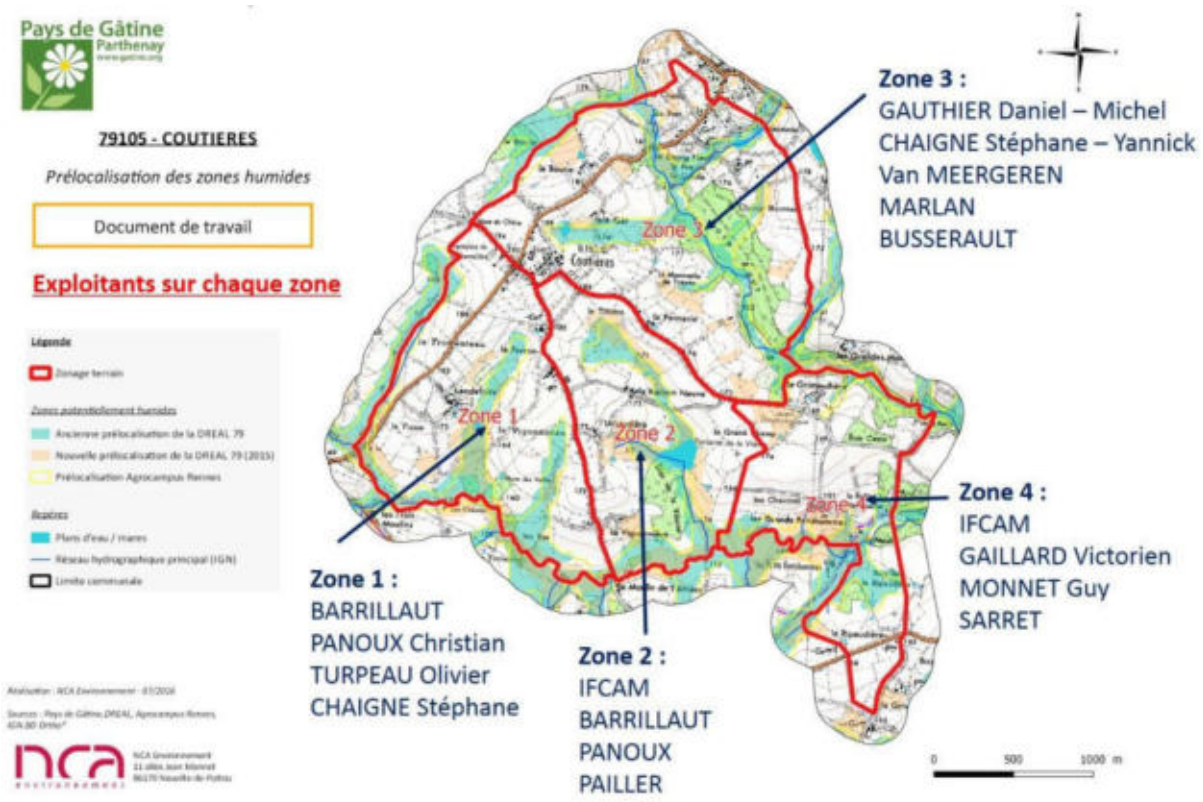

Les noms des exploitants

II - Discussion/questions posées durant la présentation

Le groupe d'acteurs n'a pas de questions, tout semble clair pour eux.

III - Présentation de l'atlas de prélocalisation des zones humides

L'Atlas de prélocalisation est présenté au format A3. L'atlas est une succession de cartes, représentant le territoire communal au 1/7000ème, avec un support IGN Scan25 et un support photos aériennes à chaque fois. Ces cartes sont appelées planches.

Lors de cette réunion, les planches de cet atlas ont été analysées les unes après les autres. Il reprend les différentes prélocalisations (DREAL, AgroCampus, …).

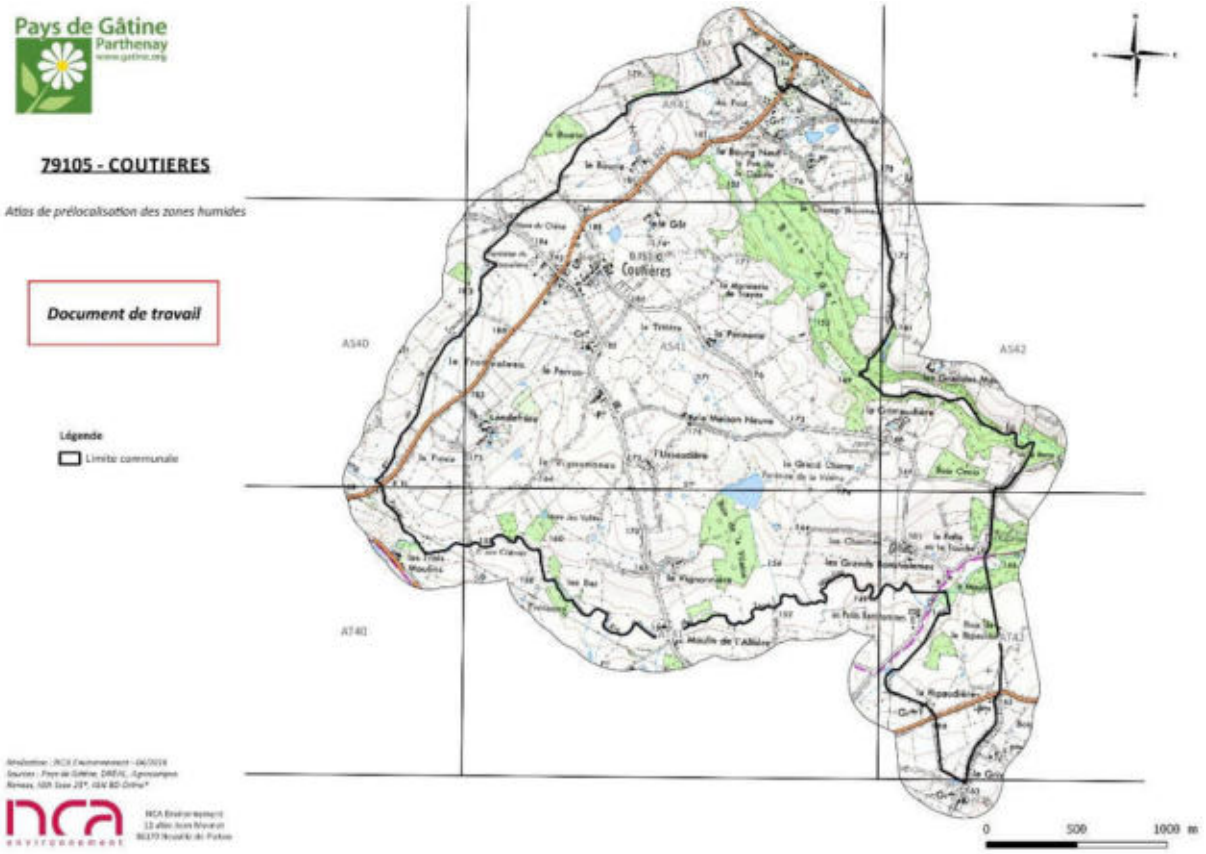

Découpage de la commune en 7 planches 1/7000ème

Le but est de discuter de la validité de cette pré-délimitation et de récolter différentes informations sur la dynamique de l'eau (drainage, source, remontée de nappe, inondation, ruissellement…).

Pays de Gâtine
Parthenay
www.gatine.org

79105 - COUTIERES

Prélocalisation des zones humides

Document de travail

PLANCHE AR41

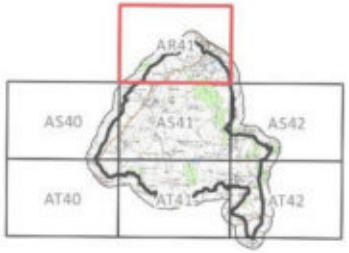

Ancienne carrière de granite

Ancienne carrière de sable

Secteur à vérifier : potentiellement humide

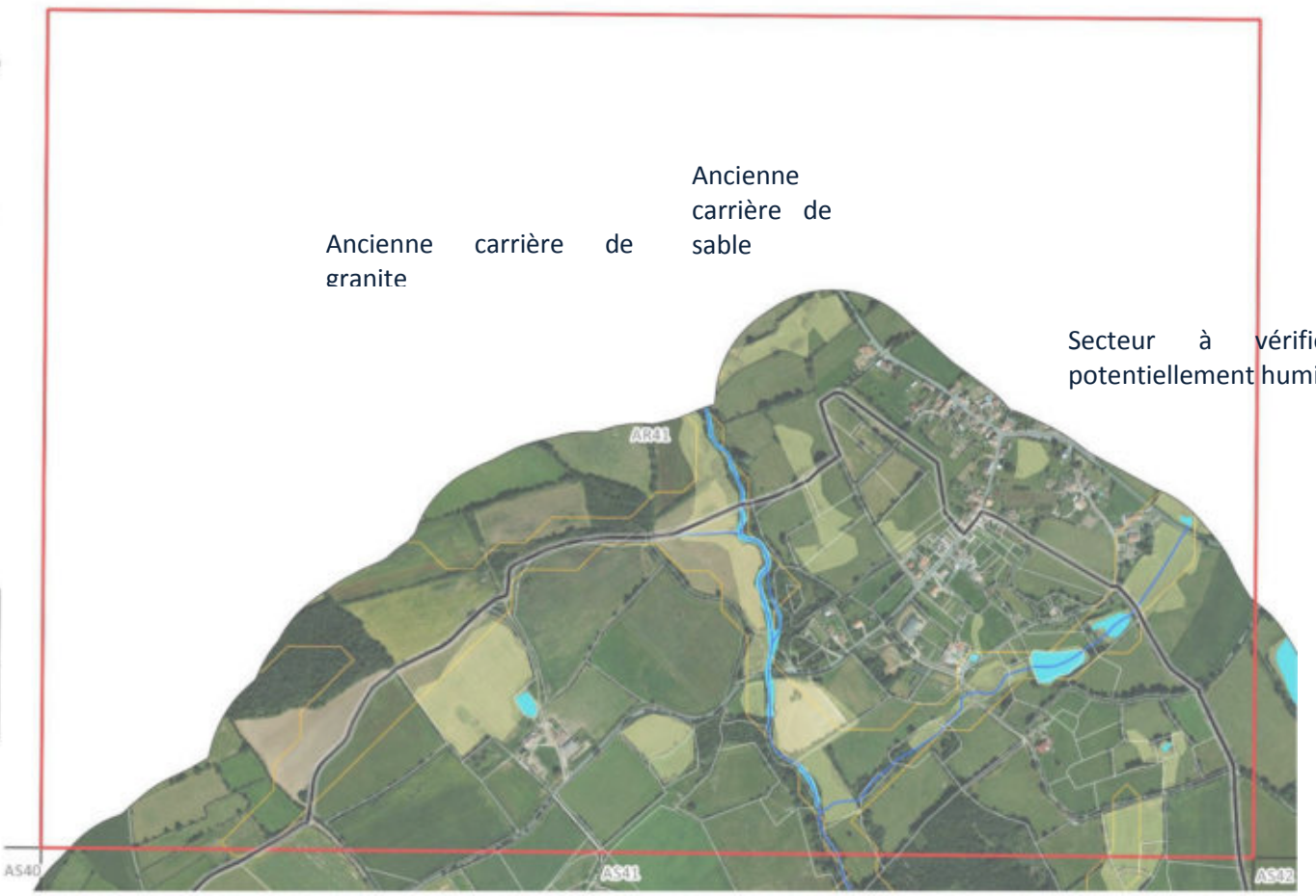

Légende

Prélocalisation des zones humides

- Prélocalisation DREAL 79
- Prélocalisation Agrocampus Rennes

Repères

- Plans d'eau / mares
- Réseau hydrographique principal (IGN)
- Limite communale

0 200 400 m

Réalisation : NCA Environnement - 07/2016

Sources : Pays de Gâtine, DREAL, Agrocampus Rennes, IGN Scan 25®, IGN BD Ortho®

NCA Environnement
11 allée Jean Monnet
86170 Neuville-de-Poitou

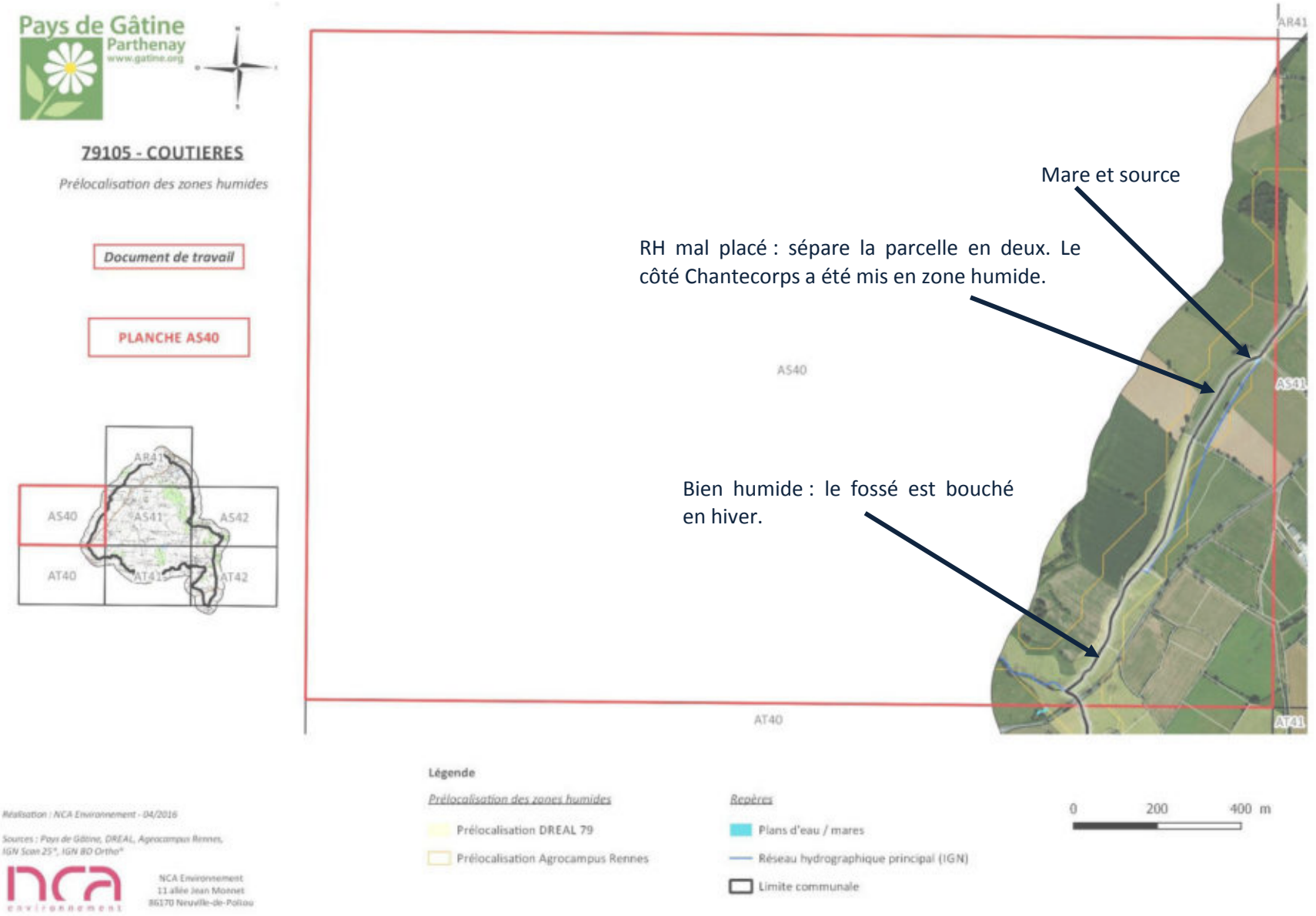
Pays de Gâtine
Parthenay
www.gatine.org
79105 - COUTIERES
Prélocalisation des zones humides
Document de travail
PLANCHE AS40
AR41
AS40
AS41
AS42
AT40
AT41
AT42
Mare et source
RH mal placé : sépare la parcelle en deux. Le côté Chantecorps a été mis en zone humide.
Bien humide : le fossé est bouché en hiver.
AS40
AR41
AS41
AT40
AT41
Légende
Prélocalisation des zones humides
Prélocalisation DREAL 79
Prélocalisation Agrocampus Rennes
Repères
Plans d'eau / mares
Réseau hydrographique principal (IGN)
Limite communale
0
200
400 m
Réalisation : NCA Environnement - 04/2016
Sources : Pays de Gâtine, DREAL, Agrocampus Rennes, IGN Scan 25®, IGN BD Ortho®
NCA Environnement
11 allée Jean Monnet
86170 Neuville-de-Poitou

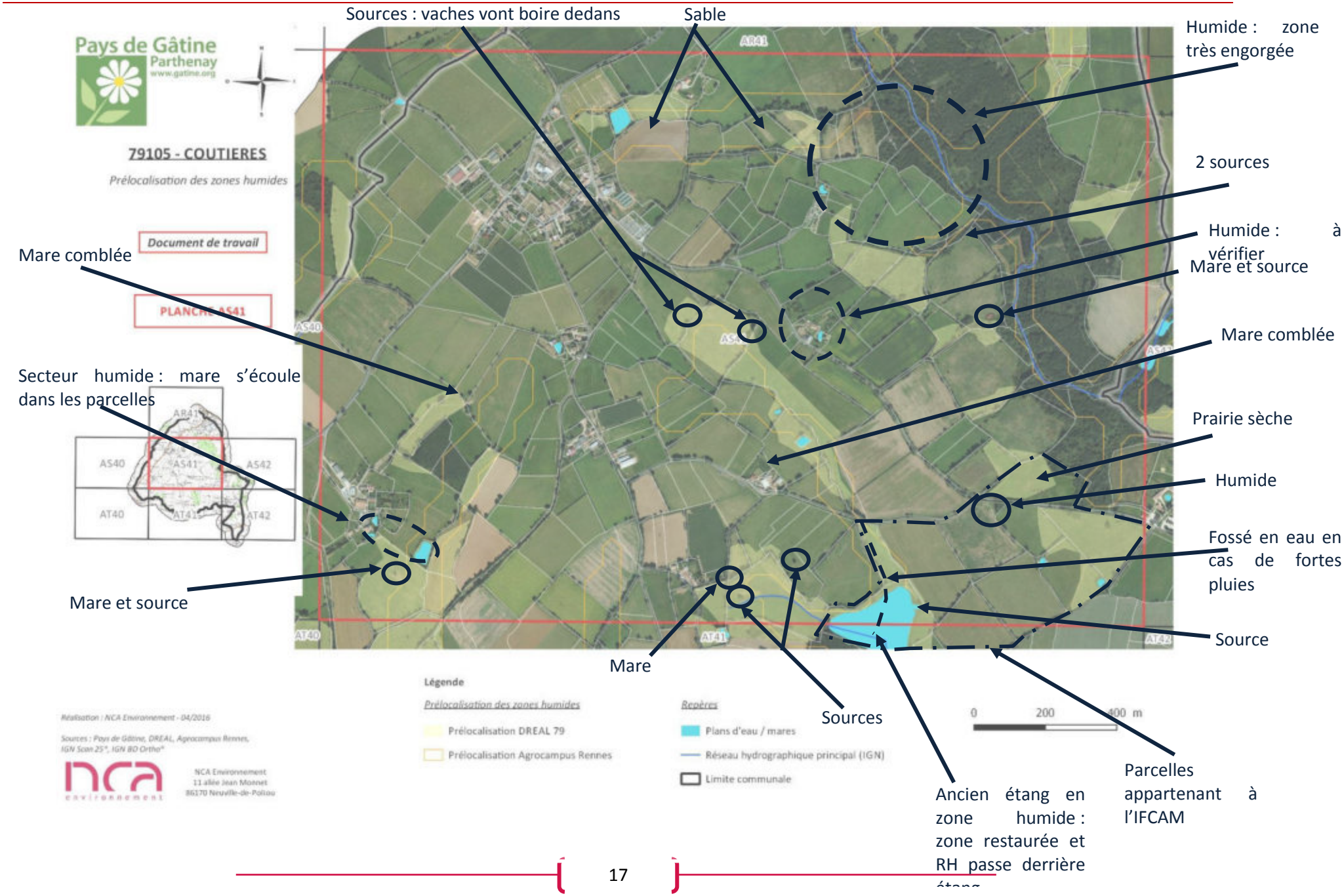
Sources : vaches vont boire dedans
Sable
Humide : zone très engorgée
2 sources
Humide : à vérifier
Mare et source
Mare comblée
Mare comblée
Secteur humide : mare s'écoule dans les parcelles
Prairie sèche
Humide
Fossé en eau en cas de fortes pluies
Mare et source
Source
Mare
Sources
Ancien étang en zone humide : zone restaurée et RH passe derrière étang
Parcelles appartenant à l'IFCAM
Pays de Gâtine
Parthenay
www.gatine.org
79105 - COUTIERES
Prélocalisation des zones humides
Document de travail
PLANCHE AS41
Légende
Prélocalisation des zones humides
Prélocalisation DREAL 79
Prélocalisation Agrocampus Rennes
Repères
Plans d'eau / mares
Réseau hydrographique principal (IGN)
Limite communale
0
200
400 m
Réalisation : NCA Environnement - 04/2016
NCA Environnement
11 allée Jean Monnet
86170 Neuville-de-Poitou

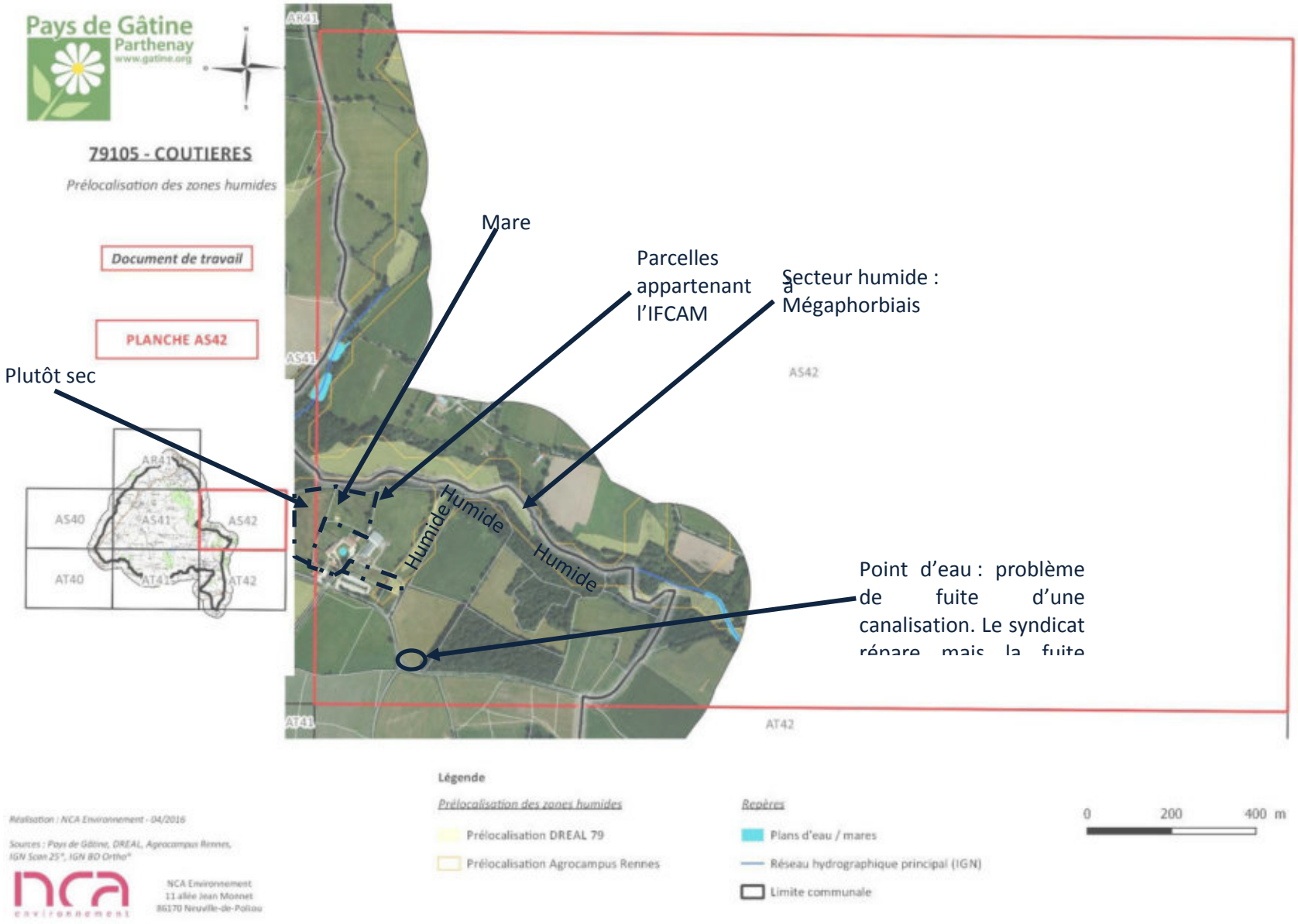
Pays de Gâtine
Parthenay
www.gatine.org
79105 - COUTIERES
Prélocalisation des zones humides
Document de travail
PLANCHE AS42
Mare
Parcelles appartenant à l'IFCAM
Secteur humide : Mégaphorbiais
Plutôt sec
Point d'eau : problème de fuite d'une canalisation. Le syndicat répare mais la fuite
Humide
Humide
Humide
AR41
AS40
AS41
AS42
AT40
AT41
AT42
Légende
Prélocalisation des zones humides
Prélocalisation DREAL 79
Prélocalisation Agrocampus Rennes
Repères
Plans d'eau / mares
Réseau hydrographique principal (IGN)
Limite communale
0
200
400 m
Réalisation : NCA Environnement - 04/2016
NCA Environnement
11 allée Jean Monnet
86170 Neuville-de-Poitou

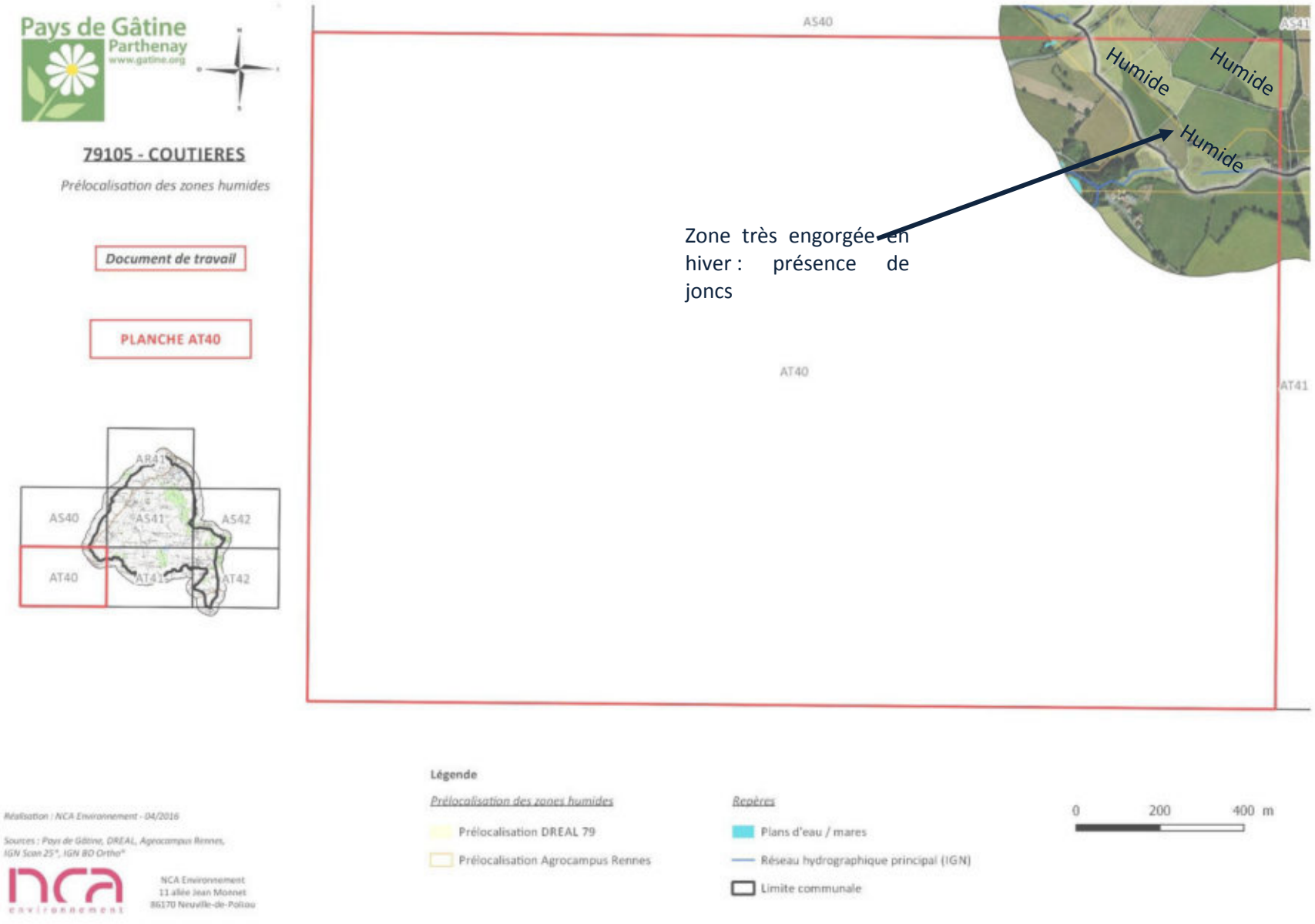
Pays de Gâtine
Parthenay
www.gatine.org
79105 - COUTIERES
Prélocalisation des zones humides
Document de travail
PLANCHE AT40
AR41
AS40
AS41
AS42
AT40
AT41
AT42
AS40
AS41
Humide
Humide
Humide
Zone très engorgée en hiver : présence de joncs
AT40
AT41
Légende
Prélocalisation des zones humides
Prélocalisation DREAL 79
Prélocalisation Agrocampus Rennes
Repères
Plans d'eau / mares
Réseau hydrographique principal (IGN)
Limite communale
0
200
400 m
Réalisation : NCA Environnement - 04/2016
Sources : Pays de Gâtine, DREAL, Agrocampus Rennes, IGN Scan 25®, IGN BD Ortho®
NCA Environnement
11 allée Jean Monnet
86170 Neuville-de-Poitou

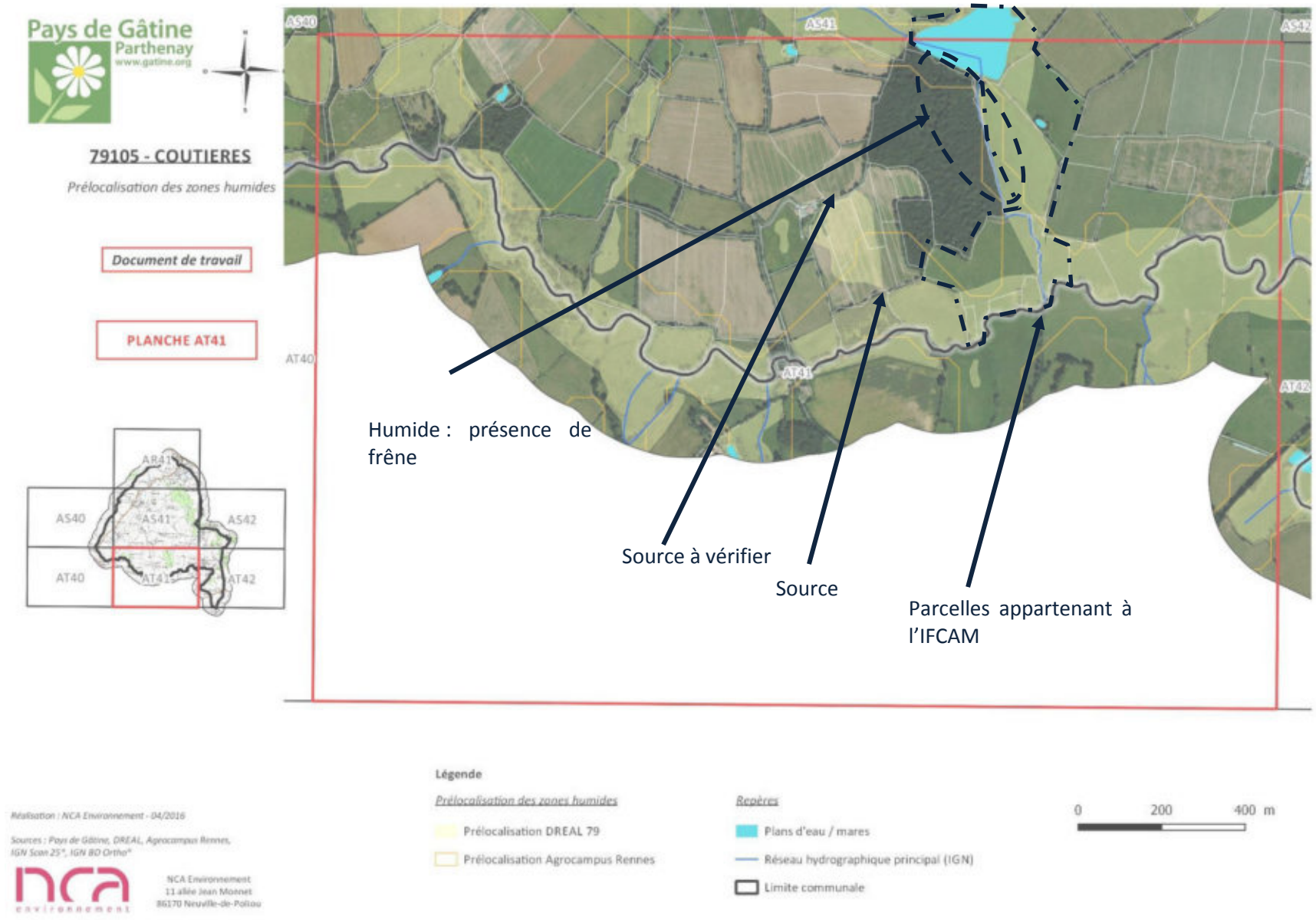
Pays de Gâtine
Parthenay
www.gatine.org
79105 - COUTIERES
Prélocalisation des zones humides
Document de travail
PLANCHE AT41
AS40
AS41
AS42
AT40
AT41
AT42
Humide : présence de frêne
Source à vérifier
Source
Parcelles appartenant à l'IFCAM
Légende
Prélocalisation des zones humides
Prélocalisation DREAL 79
Prélocalisation Agrocampus Rennes
Repères
Plans d'eau / mares
Réseau hydrographique principal (IGN)
Limite communale
0
200
400 m
Réalisation : NCA Environnement - 04/2016
Sources : Pays de Gâtine, DREAL, Agrocampus Rennes, IGN Scan 25®, IGN BD Ortho®
NCA Environnement
11 allée Jean Monnet
86170 Neuville-de-Poitou

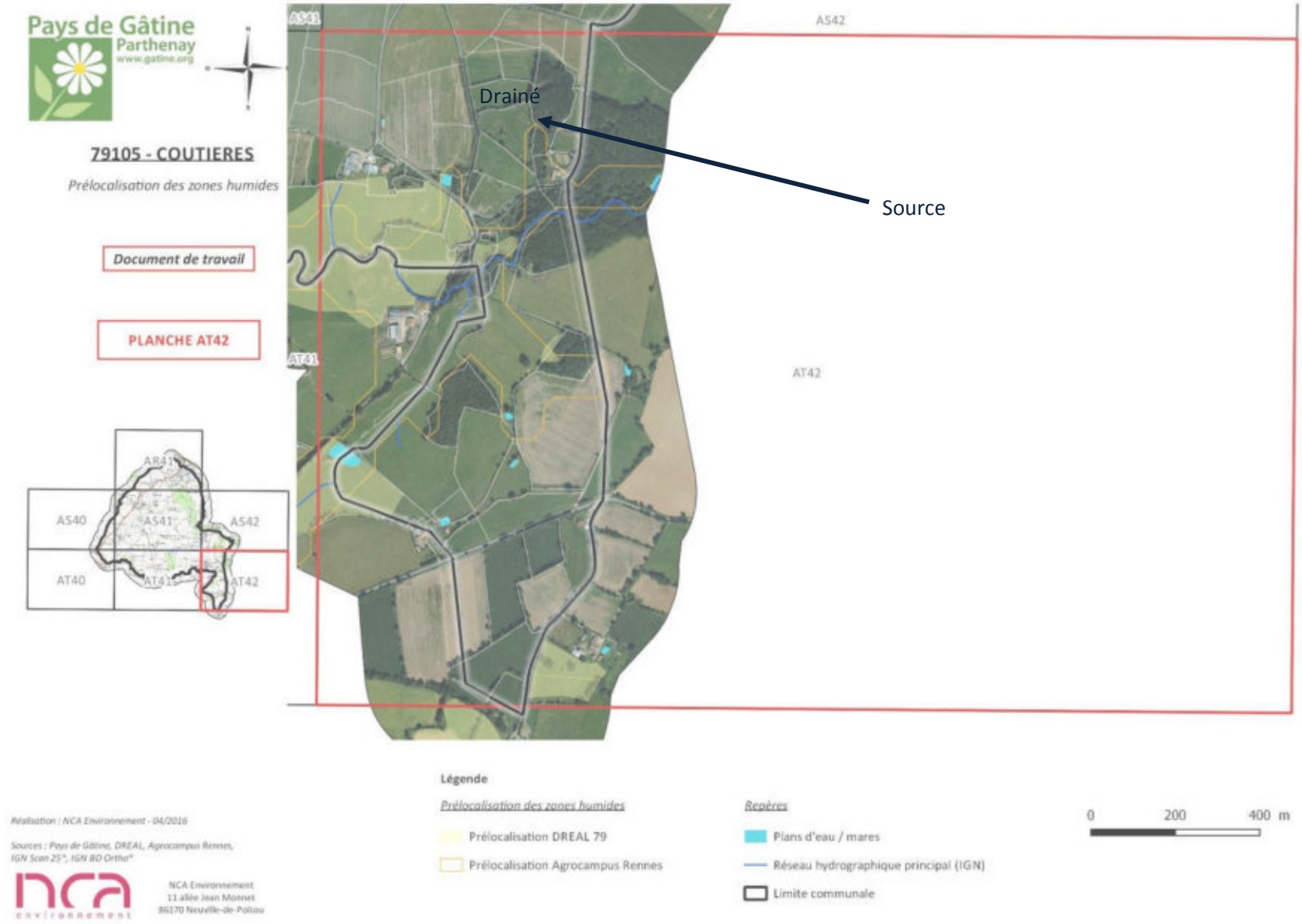
Pays de Gâtine
Parthenay
www.gatine.org
79105 - COUTIERES
Prélocalisation des zones humides
Document de travail
PLANCHE AT42
AS41
AS42
AT41
AT42
Drainé
Source
AR41
AS40
AS41
AS42
AT40
AT41
AT42
Légende
Prélocalisation des zones humides
Prélocalisation DREAL 79
Prélocalisation Agrocampus Rennes
Repères
Plans d'eau / mares
Réseau hydrographique principal (IGN)
Limite communale
0
200
400 m
Réalisation : NCA Environnement - 04/2016
Sources : Pays de Gâtine, DREAL, Agrocampus Rennes, IGN Scan 25®, IGN BD Ortho®
NCA Environnement
11 allée Jean Monnet
86170 Neuville-de-Poitou

IV - Bilan de la réunion

Au cours de cette première réunion, les membres du groupe d'acteurs locaux ont fait preuve d'intérêt et d'implication pour fournir au bureau d'études un grand nombre d'informations.

Sur la base des indications qui ont été transmises par les membres du groupe, l'inventaire de terrain ciblera en particulier les zones à plus forte potentialité de présence de zones humides.

Le principe des référents n'a pas été approuvé.

B - REUNION DE PRESENTATION SUR LE TERRAIN

I. Réunion de terrain

La démonstration sur le terrain s'est déroulée à la suite de la présentation en salle.

L'objectif de cette réunion est de présenter au groupe d'acteurs locaux la méthodologie de délimitation des zones humides, au travers d'une démonstration sur le terrain. Ainsi, les différents critères de reconnaissance sont expliqués concrètement.

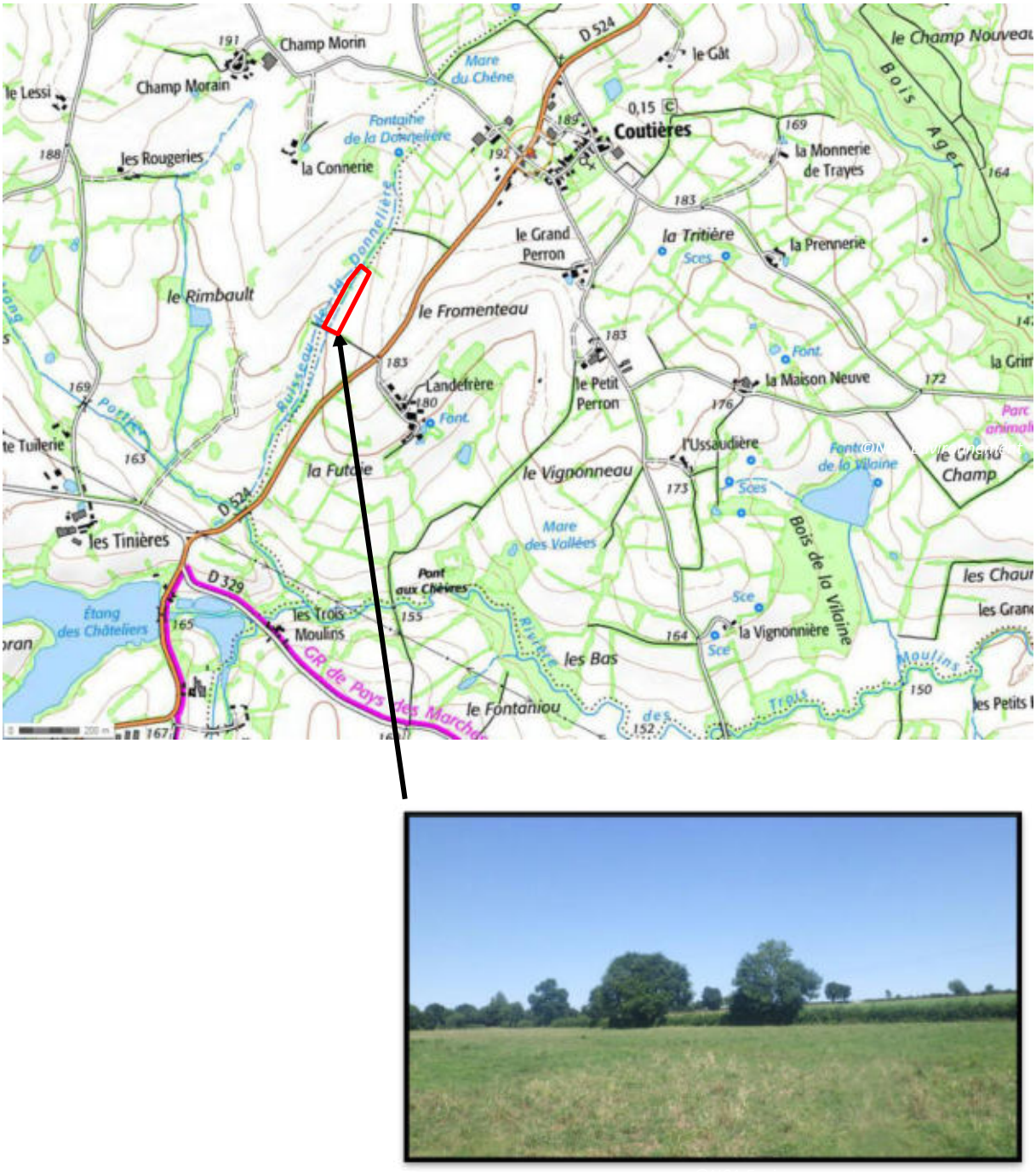

Localisation de la zone prospectée (en rouge) lors de la réunion terrain (Source : IGN Scan 25)



La zone prospectée (en rouge) lors de la réunion de terrain (Source : BD Orthophotographies)

Mme BOSSELET commence par rappeler les deux critères définissant une zone humide : végétation hygrophile et sol hydromorphe. Elle rappelle les différents sols caractéristiques de zones humides : les sols tourbeux, les sols réduits (engorgement permanent en eau) et les sols oxydés. Pour ces derniers, elle explique qu'un sol oxydé caractéristique de zone humide se manifeste par la présence de traces d'hydromorphie entre 0 et 25 cm de profondeur. Les traces d'hydromorphie correspondent aux traces de décoloration, taches de rouille (oxydation) et aux concrétions ferro-manganiques. Ces traces doivent être présentes sur l'ensemble du profil et représenter au moins 5% de la motte de terre.

La parcelle étudiée est une prairie en limite communale avec Chantecorps, pâturée régulièrement. La majorité des plantes présentes ne sont pas caractéristiques de zone humide. Mme BOSSELET effectue un premier sondage (**S1**) pour découvrir la nature du sol. La tarière est enfoncée facilement jusqu'à 60 cm de profondeur : le sol est marqué par des traces d'oxydation (taches de rouille), typique dans les zones où l'engorgement est temporaire. Les traces apparaissent entre 0 et 25 cm et jusqu'à 60 cm de profondeur. Ce sol est caractéristique de zone humide car il y a une continuité des taches d'oxydation sur l'ensemble du profil de sol.



Zone humide



Sondage présentant des taches d'oxydation

Mme BOSSELET effectue un second sondage dans cette parcelle, un peu plus haut cette fois (**S2**). Ce sondage n'est comparable au premier. La tarière s'est enfoncée difficilement. La motte est extrêmement friable, le sol est très sec contrairement au premier sondage. Le groupe d'acteurs a pu observer un sol non caractéristique de zones humides.



Zone non humide



Sondage ne présentant pas des taches d'oxydation dans les premiers 25 cm

Mme BOSSELET effectue alors un troisième sondage (**S3**), qui est comparable au premier. Cette parcelle est humide sur sa partie basse. Les sondages ont permis d'identifier un sol argileux et de couleur brun.

Les membres du groupe d'acteurs ont pu observer des plantes hygrophiles de prairies pâturées.

Les informations précédentes sont représentées sur la carte ci-après :

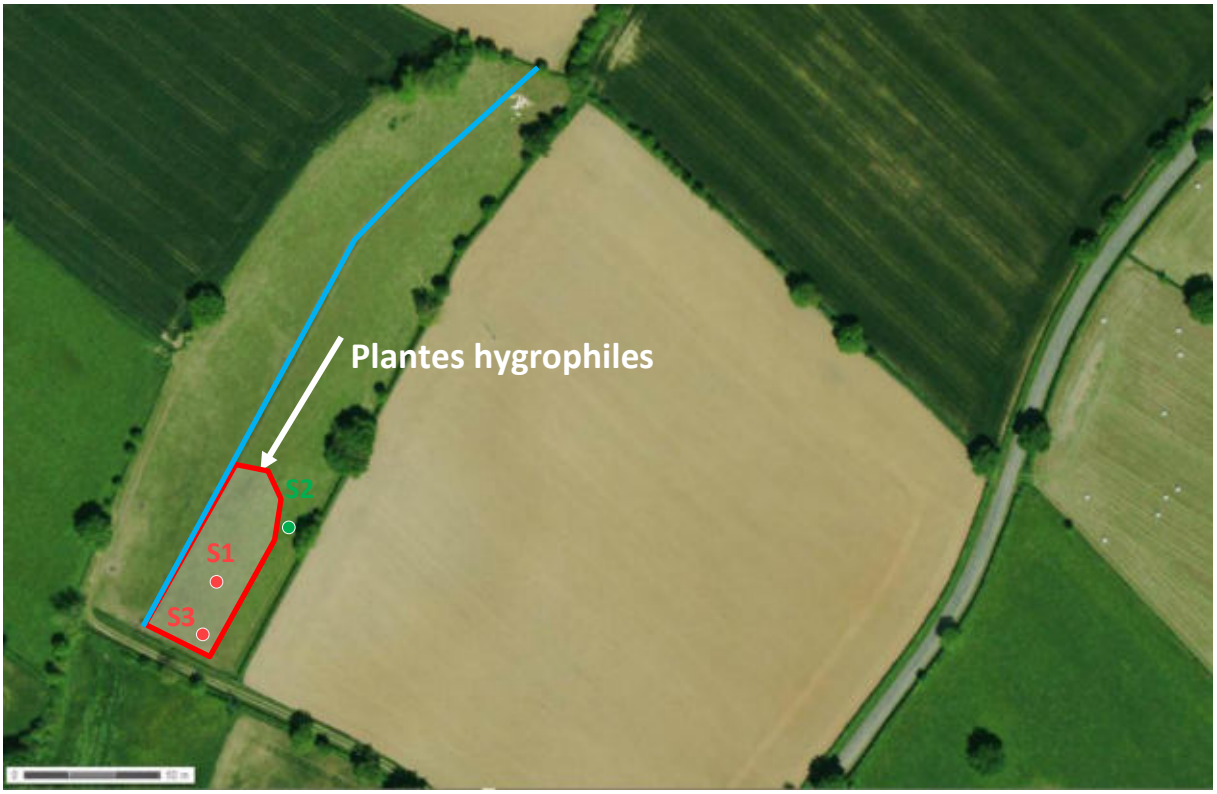

Localisation des sondages pédologiques effectués et observation des plantes hygrophiles

II - Bilan de la réunion

L'analyse de l'atlas de prélocalisation a permis au bureau d'études de recueillir diverses informations sur la commune, les personnes présentes ont fait preuve d'implication.

La démonstration de terrain a permis aux membres du groupe d'acteurs de bien visualiser la méthode d'inventaire des zones humides. Les critères d'identification leur ont été exposés de manière concrète.

III - Suite de la démarche d'inventaire

Le 25 juillet 2016, une réunion aura lieu à 14h00 à la salle communale de Coutières, permettant au bureau d'études d'informer l'ensemble des exploitants et propriétaires de la commune.

Un courrier a été envoyé à la plupart des agriculteurs et propriétaires de la commune de Coutières. Les membres du groupe d'acteurs feront également le relais afin qu'un maximum de personnes soient présentes.

Le travail de terrain débutera le **19 septembre 2016**. Les différents exploitants concernés et souhaitant accompagner les techniciens de NCA sur le terrain seront contactés. Suite à cet inventaire, la cartographie provisoire des zones humides sera déposée en mairie pour consultation.

Les résultats provisoires seront présentés au groupe d'acteurs lors d'une réunion de restitution le 8 novembre 2016.



Dates provisoires	Elodie
Lundi 19 Sept.	**Zone 1**
Mardi 20 Sept.	**Zone 2**
Mercredi 21 Sept.	
Jeudi 22 Sept.	**Zone 3**
Vendredi 23 Sept.	**Zone 4**

Planning terrain prévisionnel

ANNEXE 3

Compte-rendu de la réunion d'information auprès des exploitants et propriétaires de la commune, du 9 mai 2016

NCA Environnement
11 Allée Jean Monnet
86170 Neuville-de-Poitou
Tél. 05 49 00 43 20
Fax 05 49 00 43 30
Email : accueil@nca-env.fr
www.nca-env.fr
www.nca-methanisation.fr

Études et conseils en environnement
Assainissement collectif
Assainissement non collectif
Maîtrise d'œuvre
Protection des eaux
Hydraulique fluviale
Environnement et agriculture
Méthanisation
Gestion des milieux
Démarche d'insertion écologique
Inventaire faune et flore
Environnement et aménagement

COMPTE-RENDU DE REUNION

Groupe d'acteurs n°1 | Groupe d'acteurs n°1 – terrain - | **Exploitants et propriétaires** | Groupe d'acteurs n°2 | Conseil Municipal

INVENTAIRE (DELIMITATION ET CARACTERISATION) DES ZONES HUMIDES, DU RESEAU HYDROGRAPHIQUE ET DES PLANS D'EAU

- COMMUNE DE COUTIERES (79105) -

Inventaire dans le cadre d'un groupement de 28 communes du Pays de Gâtine

Pays de Gâtine Parthenay www.gatine.org

SAGE Clain

l'Europe s'engage en Poitou-Charentes avec le FEDER

- Réunion de présentation aux exploitants et propriétaires -

25 07 2016 à 14 h 00

Objet **:** Présentation de la démarche d'inventaire des zones humides
Présentation de la prélocalisation des zones humides
Présentation du planning prévisionnel

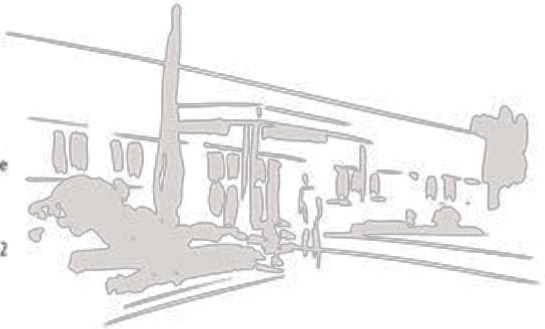

Première entreprise française à avoir obtenu en avril 2011 l'AFAQ 26000 et en janvier 2012 la labellisation LUCIE pour son engagement dans la RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) et le développement durable.

SAS au capital de 110 000 e
N° identification :
343 460 622 RCS Poitiers
APE : 7112B
N° TVA : FR 57 343 460 622

Sommaire

I. Présentation de la démarche d'inventaire des zones humides 1
1. Introduction 1
2. Cadre juridique de l'inventaire 2
3. Généralités sur les zones humides 3
a. Définition d'une zone humide 3
b. Localisation et types de zone humide 4
4. Fonctionnalités des zones humides 4
5. Démarche d'inventaire des zones humides 6
6. Méthodologie d'inventaire 7
a. Phase de prélocalisation des zones humides 7
b. Phase d'inventaire et expertise de terrain 10
c. Phase de caractérisation et bancarisation des données 10
II. Discussion/questions posées durant la présentation 10
III. Bilan de la réunion 11
IV. Suite de la démarche d'inventaire 11

Participants à la réunion

Intervenants extérieurs	
NCA Environnement	Mme BOSSELET Elodie
Pays de Gâtine	Mme BEVILLON Camille
SAGE Clain	*excusé*
Membres du groupe d'acteurs locaux	
Maire de Coutières	M. GAMACHE Nicolas
Exploitant agricole	M. PANOUX Christian
Exploitant agricole	M. METAYER Éric
Exploitant agricole	M. GAUTHIER Daniel
Propriétaire	M. PELLETIER Rémi
Propriétaire	M. MONNET Guy

I - Présentation de la démarche d'inventaire des zones humides

1 - Introduction

La réunion s'est déroulée à 14h00, le 25 juillet 2016, à la mairie de Coutières.

L'objectif de cette réunion est de porter à connaissance cet inventaire aux exploitants agricoles et aux propriétaires de la commune. Les exploitants et les grands propriétaires ont été conviés par courrier.

M. GAMACHE résume la réunion effectuée avec les groupe d'acteurs et donne la parole au bureau d'études.

L'exploitant, présent lors de la réunion avec le groupe d'acteurs, est là pour acquiescer les dires de M. GAMACHE.

Mme BOSSELET démarre sa présentation par une explication de la démarche générale d'inventaire des zones humides, notamment les critères de délimitation. Par la suite, les différents outils de prélocalisation sont présentés (géologie, pédologie, prélocalisations Agrocampus et IIBSN, indice de confiance IIBSN) en expliquant que ces éléments ont été discutés amplement lors de la réunion « groupe d'acteurs » du 19 juillet, permettant d'aboutir à une carte de pré-inventaire. Cette carte sera un document de travail utilisé lors de la phase terrain.

2 - Cadre juridique de l'inventaire

Le cadre juridique de cet inventaire est fixé par différentes réglementations :

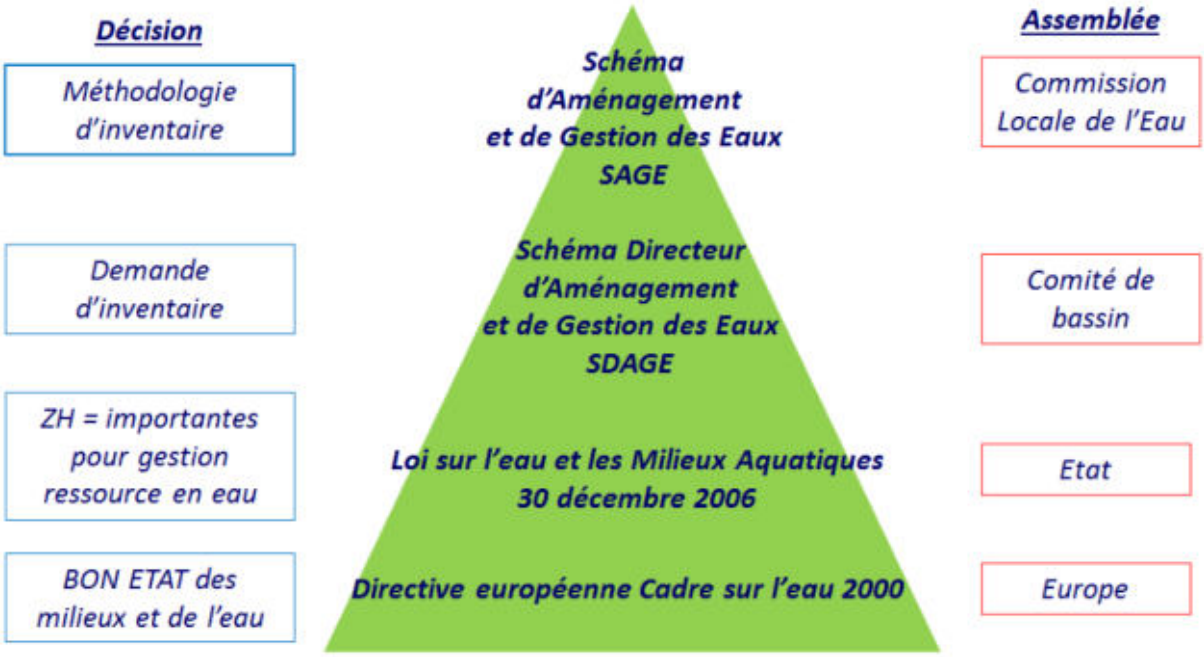

Source du schéma : IIBSN

- La Directive Cadre sur l'Eau du 23 octobre 2000, fixe l'objectif d'atteindre un bon état des cours d'eau européens d'ici 2015.
- La loi sur l'eau du 3 janvier 1992 modifiée en 2006 a pour fondement la gestion collective de l'eau et des milieux aquatiques, qui constituent un patrimoine fragile et commun à tous. Les zones humides y sont identifiées comme des espaces contribuant à la gestion équilibrée de la ressource ;
- Le SDAGE Loire Bretagne 2016-2021, adopté le 4 novembre 2015 par le comité de bassin, prévoit, dans l'un de ses quatorze objectifs principaux, la sauvegarde et la mise en valeur des zones humides, principe mis en œuvre au niveau des SAGE. Le SDAGE Loire Bretagne prévoit d'atteindre 61% des eaux en bon état d'ici 2021. Aujourd'hui, seulement 26% des cours d'eau ont un bon état écologique sur le bassin Loire Bretagne.
- La loi sur le développement des territoires ruraux de 2005 pose le principe que la préservation et la gestion durable des zones humides sont d'intérêt général.

La commune de Coutières est située sur le territoire du SAGE Clain.

La méthodologie d'inventaire des zones humides est définie par le SAGE sur son territoire.

La présente étude s'intègre dans un groupement de 28 communes du Pays de Gâtine, 5 SAGE sont concernés au total.

3 - Généralités sur les zones humides

a) Définition d'une zone humide

La définition d'une zone humide est donnée par le code de l'environnement (art. L.211-1). Ainsi, les zones humides sont définies comme "des terrains exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre, de façon permanente ou temporaire. La végétation quand elle existe, est dominée par des plantes hygrophiles pendant une partie de l'année".

Trois critères permettent de déterminer et de délimiter une zone humide :

- La présence de végétation hygrophile ;
- L'hydromorphie des sols ;
- L'hydrologie, ou présence d'eau (une indication à prendre « avec des pincettes » notamment en période de fortes précipitations).

Les critères « flore » et « pédologie » sont définis de manière précise par un arrêté ministériel datant du 24 juin 2008.

Le schéma suivant permet de représenter l'étendue des milieux répondant à la définition de « zones humides » :



Mme BOSSELET souligne la confusion trop souvent faite entre zone humide et zone inondable. En effet la zone inondable présente souvent le caractère exceptionnel d'une crue, ponctuelle dans le temps. Alors qu'une zone humide est engorgée, si ce n'est tout au long de l'année, au moins en période hivernale et de manière récurrente, pour qu'une végétation ou un sol caractéristique s'y développe. Elle ajoute qu'il arrive que des zones inondables, même en bordure directe de cours d'eau, ne présentent pas des critères permettant de les classer en zones humides, l'engorgement étant trop ponctuel.

b) Localisation et types de zone humide

Il existe une diversité de zones humides mais le moteur reste la présence d'eau de manière temporaire à prolongée. Ainsi, dès lors que les conditions nécessaires sont réunies, il est possible d'observer des zones humides partout où le contexte leur est favorable. On observe donc des zones humides de plateau, de tête de vallon, de bordure de cours d'eau ou de plaine alluviale.

Les zones humides recouvrent une diversité de milieux. On peut citer :

- les roselières,
- les prairies humides,
- les bordures de mares,
- les boisements humides,
- les terres labourées,
- les peupleraies…

Les zones humides dites «dégradées», comme les terres agricoles et les paysages artificialisés (peupleraies…) peuvent présenter au moins un des critères d'identification des zones humides, notamment la présence de sols hydromorphes. Ces secteurs seront donc également identifiés.

4 -Fonctionnalités des zones humides

De cette diversité de types de zones humides, découle une diversité de fonctions, desquelles l'Homme tire des bénéfices, nommés « services rendus » :

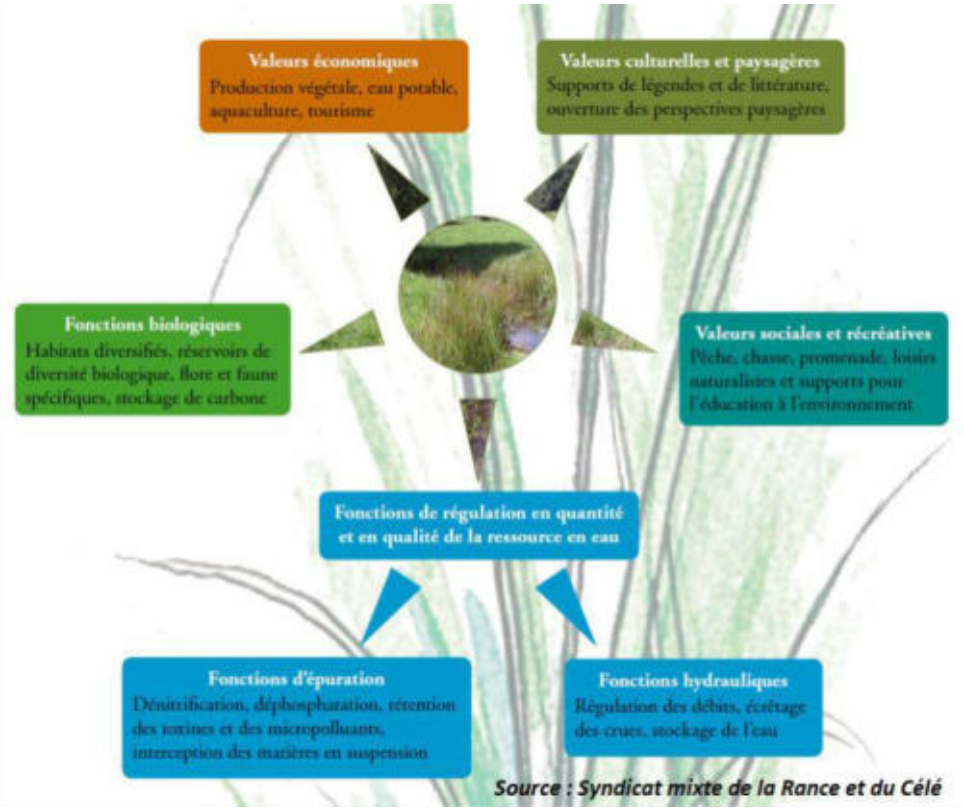

Source : Syndicat mixte de la Rance et du Célé

Fonctions biogéochimiques : épuration des eaux

Les zones humides agissent comme des zones tampon : elles ralentissent les écoulements de surface, favorisent la sédimentation et le stockage des matières présentes dans les eaux et des polluants qui y sont associés. Certaines de ces substances pourront être absorbées par la végétation et d'autres pourront être stockées et/ou dégradées (au moins en partie) par voie bactérienne.

Les zones humides contribuent donc à l'épuration des eaux et à l'élimination/stockage des nitrates, phosphates, produits phytosanitaires, matières en suspension…

Elles contribuent ainsi au maintien de la qualité de l'eau rejoignant les cours d'eau ou les nappes. Ce processus naturel peut en partie se substituer à la création d'une station d'épuration.

Fonctions hydrologiques

Les zones humides sont aussi de véritables « éponges naturelles ». Lors d'évènements pluvieux importants, elles vont capter une grande partie des eaux et ainsi réduire la zone d'expansion de crue. Elles vont ainsi minimiser la gravité des phénomènes d'inondation.

L'eau stockée va ensuite être restituée progressivement tout au long de l'année. Les zones humides participent donc à la recharge des nappes ainsi qu'au soutien d'étiage l'été, ce qui est indispensable au maintien de la vie aquatique.

Fonctions écologiques

Les zones humides peuvent constituer des réservoirs d'espèces faunistiques et floristiques parfois rares et menacées (30 % des espèces végétales remarquables y sont attribuées).

Elles sont indispensables pour l'hivernage, la migration et la reproduction de nombreux oiseaux (50 % des espèces d'oiseaux y sont liés) et pour de nombreuses autres espèces faunistiques (amphibiens, reproductions des poissons et crustacés, mollusques, insectes…).

Valeurs socio-économiques et culturelles

Les zones humides présentent également des intérêts socio-économiques et culturels importants tels que :

- la pêche,
- la chasse,
- la culture maraîchère,
- le pâturage,
- la fauche,
- la populiculture,
- les randonnées,
- les loisirs nautiques,
- les observatoires pour la biodiversité…

Rappelons que ces milieux sont dans la majorité des cas exploités, et par conséquent possèdent une dimension socio-économique non négligeable.

5 - Démarche d'inventaire des zones humides

L'inventaire est destiné à mieux connaître les zones humides du territoire, il s'agit bien d'un inventaire de connaissance qui ne constitue pas un inventaire au titre de la Police de l'eau. Il consiste à localiser, caractériser et mieux comprendre le fonctionnement des zones humides compte-tenu de leur rôle au sein du bassin versant. Une meilleure connaissance des zones humides constitue ainsi un élément incontournable pour répondre aux enjeux du SAGE concernant la gestion de la ressource en eau, tant sur le plan qualitatif que quantitatif.

Mme BOSSELET précise qu'outre les zones humides, différents éléments tels que les mares et plans d'eau, ainsi que le réseau hydrographique seront inventoriés car ces milieux sont étroitement liés aux zones humides.

La concertation et la communication sont essentielles durant toute la démarche d'inventaire, les exploitants étant les actuels gestionnaires des zones humides. Du fait de leur connaissance de leur parcelle, ils constituent une source d'information essentielle sur les zones humides.

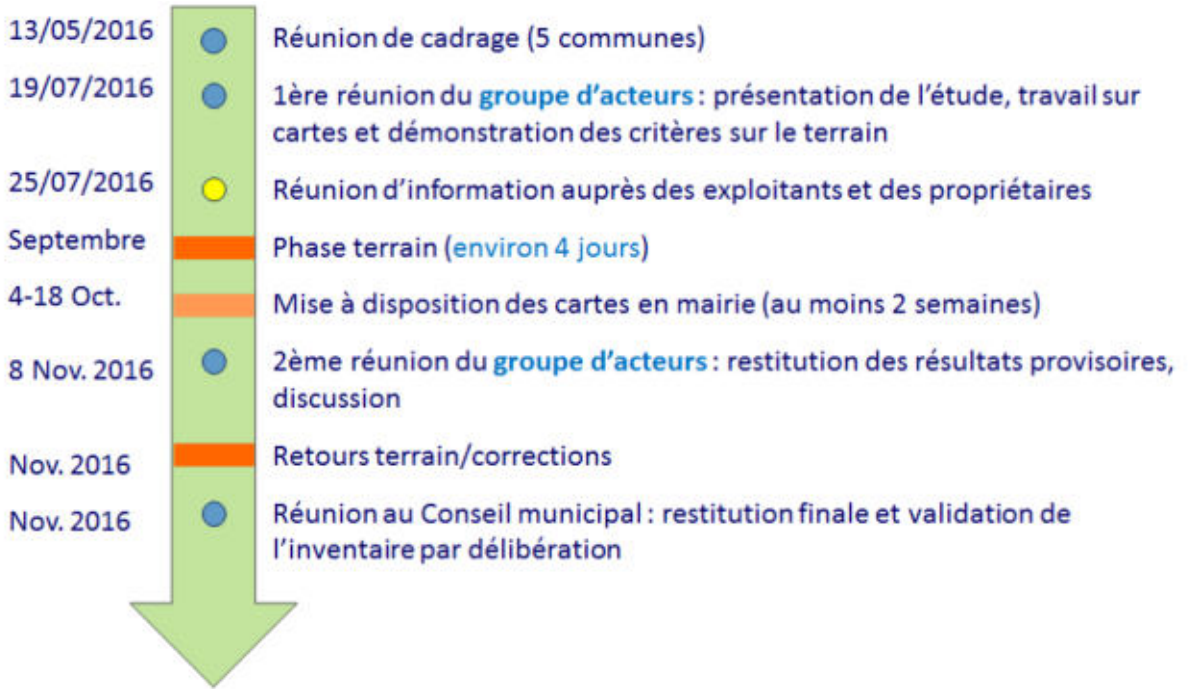

Planning prévisionnel

6 - Méthodologie d'inventaire

a) Phase de prélocalisation des zones humides

La phase de prélocalisation est un moyen de définir et de délimiter les zones humides potentielles. Elle identifie sur le territoire les secteurs à forte probabilité de présence de zones humides, afin d'optimiser les phases suivantes.

Les principales sources d'information dont nous disposons sont les suivantes :

- prélocalisation AgroCampus,
- prélocalisation DREAL,
- réseau hydrographique,
- plans d'eau,
- carte géologique,
- carte pédologique,
- aléa des remontées de nappes,
- IGN BD Ortho (photo-aériennes),
- IGN scan25.

Bien connaitre le contexte géologique et pédologique de la commune est primordial afin d'analyser les cartes de pré-localisation :

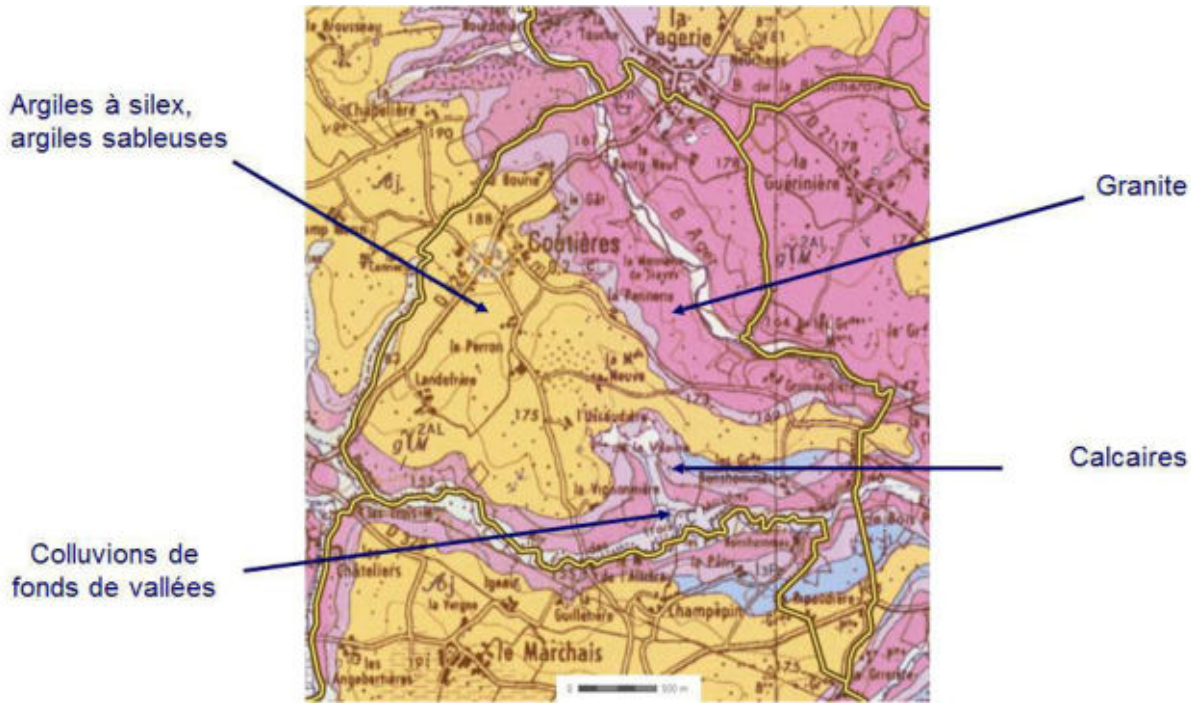

Carte géologique de la commune de Coutières

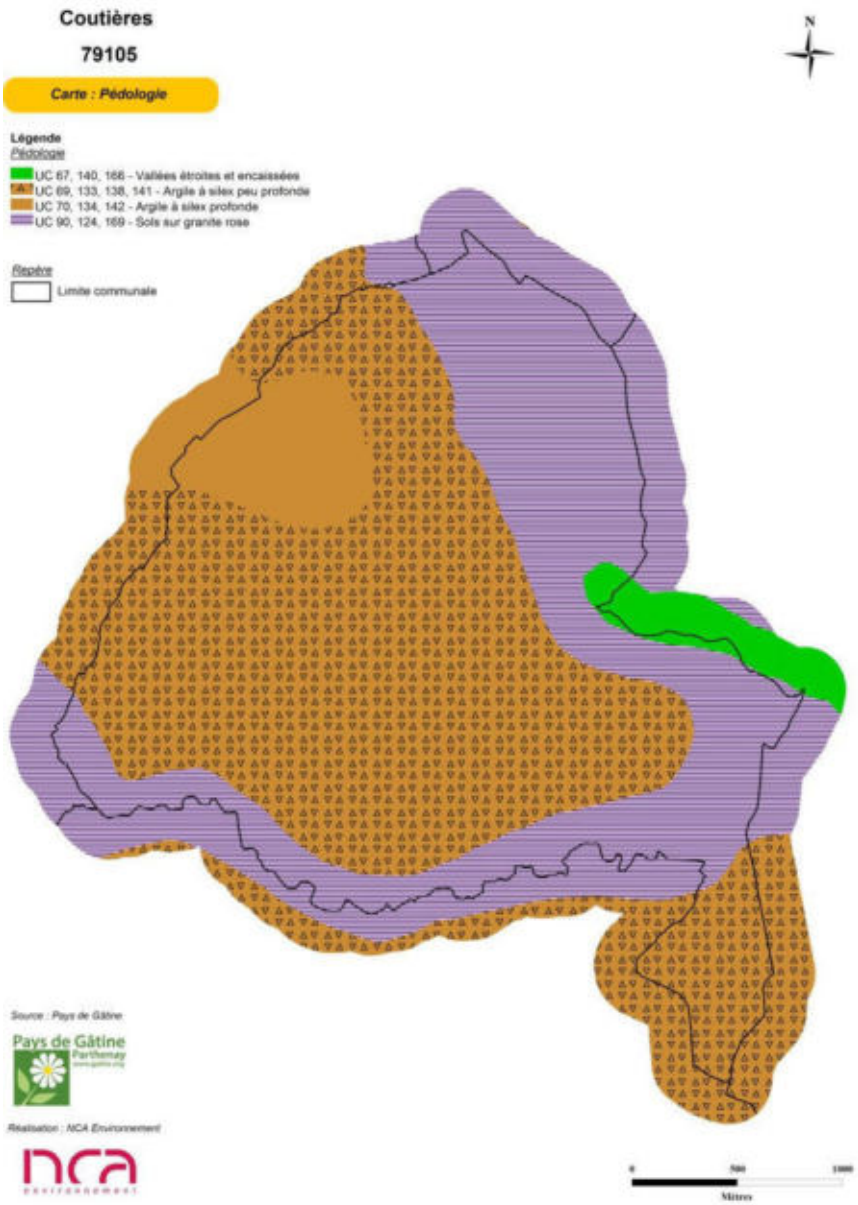

Carte pédologique de la commune de Coutières

Le contexte pédologique de la commune fait ressortir 4 zones distinctes:

- Un secteur au nord-ouest jusqu'au centre de la commune, dominé par des sols argileux à silex;
- Un secteur de la commune constitué de sols sur granite rose ;
- Un secteur au nord-ouest de la commune dominé par de l'argile à silex profonde ;
- Un secteur au centre est de la commune, dominé par des vallées étroites et encaissées.

Devant ce constat, on peut s'attendre à observer des zones humides un peu partout sur la commune. Les sols argileux forment une couche imperméable, empêchant l'eau de s'infiltrer rapidement dans le sol. Des zones d'engorgement et des zones humides peuvent ainsi apparaitre, notamment sur les plateaux. Une attention particulière sera donc portée aux zones de plateaux argileux. Les sols sur

granite peuvent également former des zones humides, cela dépend de leurs altérations et du taux d'argile contenu dans le sol.

La commune est traversée par quatre cours d'eau : la Vonne, le ruisseau des trois moulins, le ruisseau de la Donnelière et le ruisseau de l'étang portier. La commune est dominée par des zones bocagères. Ces deux facteurs sont propices à l'installation de zones humides. Ainsi, les zones prélocalisées sont nombreuses et ne sont pas limitées aux bordures de cours d'eau.

Après cette observation du contexte physique de la commune, deux outils de pré-inventaire sont présentés aux exploitants-propriétaires. La carte reprend la prélocalisation AgroCampus qui met en avant les fonds de vallées, les zones à faible niveau topographique, et les abords des cours d'eau, ainsi que les deux prélocalisations de la DREAL (l'ancienne étant basée sur l'analyse informatique de différents facteurs et la nouvelle, datant de 2015, est basée sur la photo-interprétation).



Carte de prélocalisation des zones humides de la commune de Coutières

b) Phase d'inventaire et expertise de terrain

L'ensemble du territoire communal sera concerné par cet inventaire à l'exception des surfaces imperméabilisées.

L'échelle cartographique de l'atlas des zones humides est au 1/7000ème. Cette échelle de travail n'a donc aucune portée réglementaire. En effet, la législation en vigueur depuis 1992 s'applique à l'échelle d'un projet d'aménagement, et donc à une échelle plus fine (m^2).

Cette étude correspond ainsi à un inventaire de connaissance ayant pour but d'orienter les futurs projets d'aménagements qui pourraient être concernés par la rubrique « zones humides » (assèchement, remblais, création de plans d'eau).

Pour cet inventaire, il s'agit d'identifier et de délimiter, grâce aux investigations de terrain, les zones humides effectives, c'est-à-dire les zones présentant un caractère humide lorsque l'on suit la procédure d'identification conforme à la réglementation en vigueur.

Sur le terrain, la végétation sera observée afin de repérer les espèces indicatrices ou les habitats de zones humides. Dans un second temps, le critère pédologique sera utilisé afin de délimiter précisément les contours des zones humides. Sur les zones cultivées, seul le critère pédologique pourra être utilisé en l'absence de végétation caractéristique.

c) Phase de caractérisation et bancarisation des données

L'ensemble des données recueillies sur les zones humides de la commune (flore, pédologie, fonctionnement,…) seront renseignées dans une base de données géo-référencée (Logiciel GWERN).

II - Discussion/questions posées durant la présentation

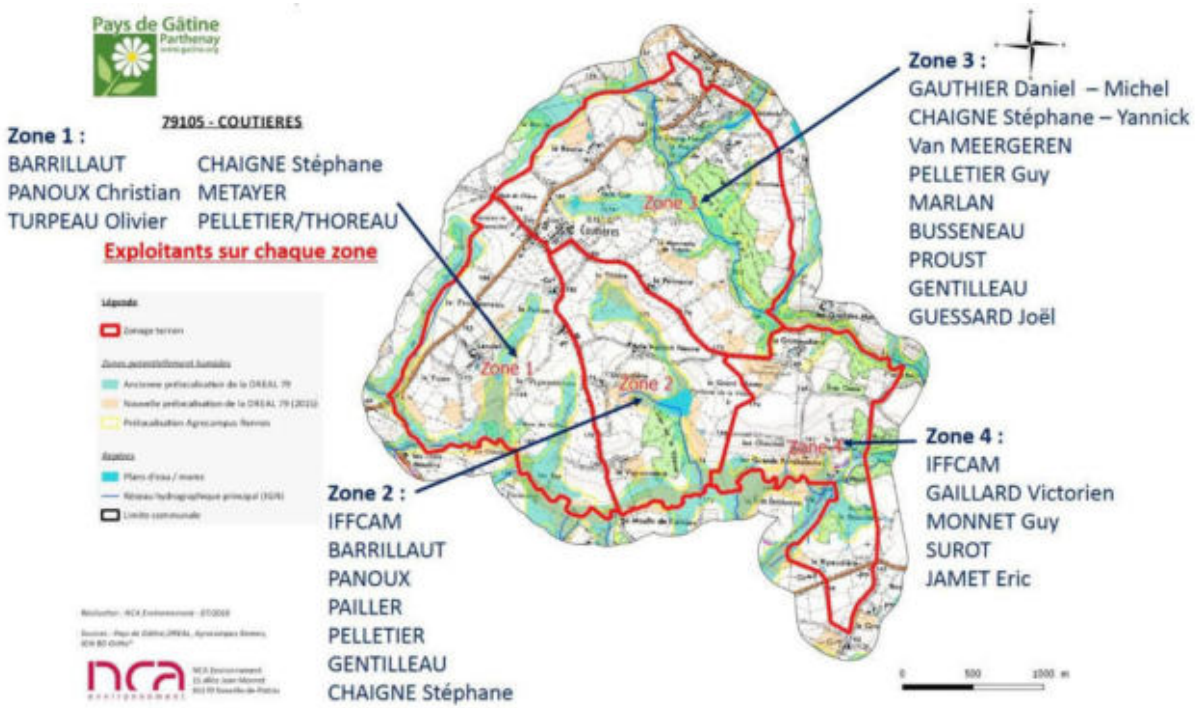

Le système des référents n'a pas été validé lors de la première réunion avec le groupe d'acteurs. Ainsi, la commune étant de faible superficie, il a été noté les différents exploitants sur chaque zone. Cette carte a été montrée et complétée par les agriculteurs et propriétaires présents lors de la réunion.

Les exploitants et propriétaires n'ont pas de questions particulières à poser, tout semble clair.

M. GAMACHE intervient en présentant un courrier de M. PAILLER, exploitant sur la commune, à Mme BOSSELET. Celui-ci demande aux techniciens du bureau d'études de ne pas passer sur ses parcelles. Mme BOSSELET en prend note mais informe que la prélocalisation sera gardée sur ses parcelles.

III - Bilan de la réunion

Au cours de cette première réunion, l'ensemble des personnes présentes ont pu s'exprimer. Les techniciens de NCA ne passeront pas sur les parcelles de M. PAILLER. Au vu du faible nombre de personnes présentes à la réunion, il manque un bon nombre de numéros de téléphone. Mme BOSSELET informe qu'elle en récupérera une majorité des communes alentours réalisées par le bureau d'études. Pour le reste, les techniciens demanderont aux exploitants contactés s'ils connaissent le numéro de ces personnes.

IV - Suite de la démarche d'inventaire

Le travail de terrain débutera autour du 19 septembre 2016.

Suite à cet inventaire, une cartographie provisoire des zones humides sera déposée en mairie pour au moins deux semaines (phase de levée de doute) et les résultats provisoires seront présentés aux acteurs locaux lors d'une réunion.

Le rendu final de l'étude est prévu pour novembre 2016.

ANNEXE 4

Compte-rendu de la réunion de restitution provisoire au groupe d'acteurs locaux du 6 septembre 2016

NCA Environnement
11 Allée Jean Monnet
86170 Neuville-de-Poitou
Tél. 05 49 00 43 20
Fax 05 49 00 43 30
Email : accueil@nca-env.fr
www.nca-env.fr
www.nca-methanisation.fr

Études et conseils en environnement
Assainissement collectif
Assainissement non collectif
Maîtrise d'œuvre
Protection des eaux
Hydraulique fluviale
Environnement et agriculture
Méthanisation
Gestion des milieux
Démarche d'insertion écologique
Inventaire faune et flore
Environnement et aménagement

COMPTE-RENDU DE REUNION

Groupe d'acteurs n°1 | Exploitants et propriétaires | **Groupe d'acteurs n°2** | Conseil Municipal

INVENTAIRE (DELIMITATION ET CARACTERISATION) DES ZONES HUMIDES, DU RESEAU HYDROGRAPHIQUE ET DES PLANS D'EAU

-COMMUNE DE COUTIERES (79105) -

Inventaire dans le cadre d'un groupement de 28 communes du Pays de Gâtine

SAGE Clain

l'Europe s'engage en Poitou-Charentes avec le FEDER

- Réunion de restitution provisoire au groupe d'acteurs locaux -

8 novembre 2016 à 14h

Objet : Présentation des résultats provisoires de l'inventaire des zones humides

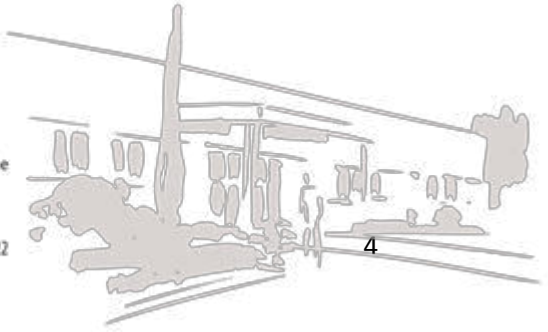

Première entreprise française à avoir obtenu en avril 2011 l'AFAQ 26000 et en janvier 2012 la labellisation LUCIE pour son engagement dans la RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) et le développement durable.

SAS au capital de 110 000 e
N° identification :
343 460 622 RCS Poitiers
APE : 7112B
N° TVA : FR 57 343 460 622

Sommaire

I. Introduction 1

II. Rappel de la démarche et présentation des résultats provisoires 2

1. Définition d'une zone humide 2

2. Méthodologie d'inventaire 2

3. Résultats de l'inventaire 3

III. Analyse planche par planche 6

IV. Bilan de la concertation 9

V. Suite de la démarche d'inventaire 10

Participants à la réunion

Intervenants extérieurs	
NCA Environnement	Mme TONDEUX Laetitia
Pays de Gâtine	Mme BEVILLON Camille
Membres du groupe d'acteurs	
Maire	M. GAMACHE Nicolas
Agriculteur	M. METAYER Eric
Conseil départemental 79	M. BROUARD Dominique
Conseil départemental 79	Mme BOUET Natacha
Comité de randonnée 79	Mme METOIS Nicole
CPIE Gâtine Poitevine	M. BENAY Anthony
SAGE Clain	M. BAUDET Mickaël

I-Introduction

La réunion de restitution provisoire s'est déroulée le mardi 8 novembre 2016 à 14h à la mairie de Coutières. L'objectif était de présenter les résultats provisoires concernant l'inventaire des zones humides, des plans d'eau et du réseau hydrographique de la commune.

Monsieur GAMACHE ouvre la séance puis laisse la parole à Mme TONDEUX du bureau d'études NCA Environnement.

Mme TONDEUX débute la réunion par quelques rappels sur les zones humides et la démarche d'inventaire. Elle présente ensuite les résultats provisoires concernant les zones humides, les pièces d'eau et le réseau hydrographique. Enfin, la discussion est ouverte et l'atlas cartographique est passé en revue, planche par planche, laissant le temps aux membres du groupe d'acteurs de s'exprimer.

II - Rappel de la démarche et présentation des résultats provisoires

1 - Définition d'une zone humide

L'identification des zones humides sur le terrain a respecté la définition donnée par le Code de l'Environnement : les zones humides sont définies comme "des terrains exploités ou non, **habituellement inondés ou gorgés d'eau douce**, salée ou saumâtre, **de façon permanente ou temporaire**, la végétation quand elle existe, est dominée par des plantes hygrophiles pendant une partie de l'année".

Deux critères permettent de déterminer et de délimiter une zone humide :

- La présence de végétation hygrophile,
- L'hydromorphie des sols.

Les critères « flore » et « pédologie » sont définies de manière précise par un arrêté ministériel datant du 24 juin 2008, modifié en 2009.

Deux autres « critères » peuvent être utilisés comme outils d'aide à la décision :

- L'hydrologie, ou présence d'eau (une indication à prendre « avec des pincettes » notamment en période de fortes précipitations),
- La topographie.

Les zones humides sont des milieux dynamiques, avec un gradient d'humidité souvent plus large que le laisse à penser la culture populaire. En effet, les zones humides bien connues font souvent référence aux marais, aux bourbiers ou aux tourbières. Toutefois, une zone humide peut présenter un degré d'humidité beaucoup plus faible, on parlera de milieux frais qu'il est alors possible de cultiver.

2 - Méthodologie d'inventaire

La commune de Coutières est située sur le territoire du SAGE Clain. Les méthodologies d'inventaire sont définies par les SAGE sur leur territoire, or le SAGE Clain n'a pas encore établi ce document. Dans le cadre de cet inventaire, c'est donc la méthodologie du SAGE Thouet qui a été prise en compte, ce SAGE étant dominant sur le Pays de Gâtine. A noter toutefois que le SAGE Clain est en cours de rédaction d'un document relatant la méthodologie d'inventaire des zones humides.

Cette étude est basée sur une démarche de **concertation**, c'est pourquoi un groupe d'acteurs locaux a été créé. Le bureau d'études et les membres du groupe d'acteurs se sont réunis avant la phase terrain pour analyser ensemble les données de prélocalisation. De plus, les exploitants et propriétaires voulant accompagner les ingénieurs sur le terrain ont été contactés. Les cartes provisoires ont été mises à la disposition de la population à la mairie, **du 4 au 19 octobre 2016**. Un cahier de remarques a été laissé à disposition pour noter les commentaires de chacun.

➥ Lors de la mise à disposition des cartes à la mairie, 3 personnes sont venues les consulter mais n'ont pas signé la feuille d'émargement. Voici la copie du cahier de remarque :

Inventaire des zones humides, du réseau hydrographique et des pièces d'eau

– Mise à disposition des cartes à la mairie du 04/10/16 au 18/10/16 – Coutières

NOM, prénom	Numéro de téléphone	Remarque (explication et lieu concerné)	Signature
		NEANT	

Mme TONDEUX explique que le SAGE s'assure du bon déroulement de l'étude. Le SAGE Clain n'a pas eu de remarque particulière sur les résultats d'inventaire.

Un propriétaire/agriculteur de la commune, Monsieur PAILLER, avait refusé notre passage, en écrivant une lettre à la mairie. La zone non prospectée représente 27 ha et se situe en bordure de cours d'eau. Madame TONDEUX demande à Monsieur le Maire de reprendre contact avec lui afin de savoir si ses parcelles pourraient être prospectées lors des retours.

3 - Résultats de l'inventaire

Zones humides

La phase terrain aura nécessité 6 jours et 333 sondages pédologiques.

La surface de zones humides inventoriée est de **56,4 ha**, soit **7,7** % de la surface communale totale. Ceci représente une réduction de 60 % de la prélocalisation initiale.

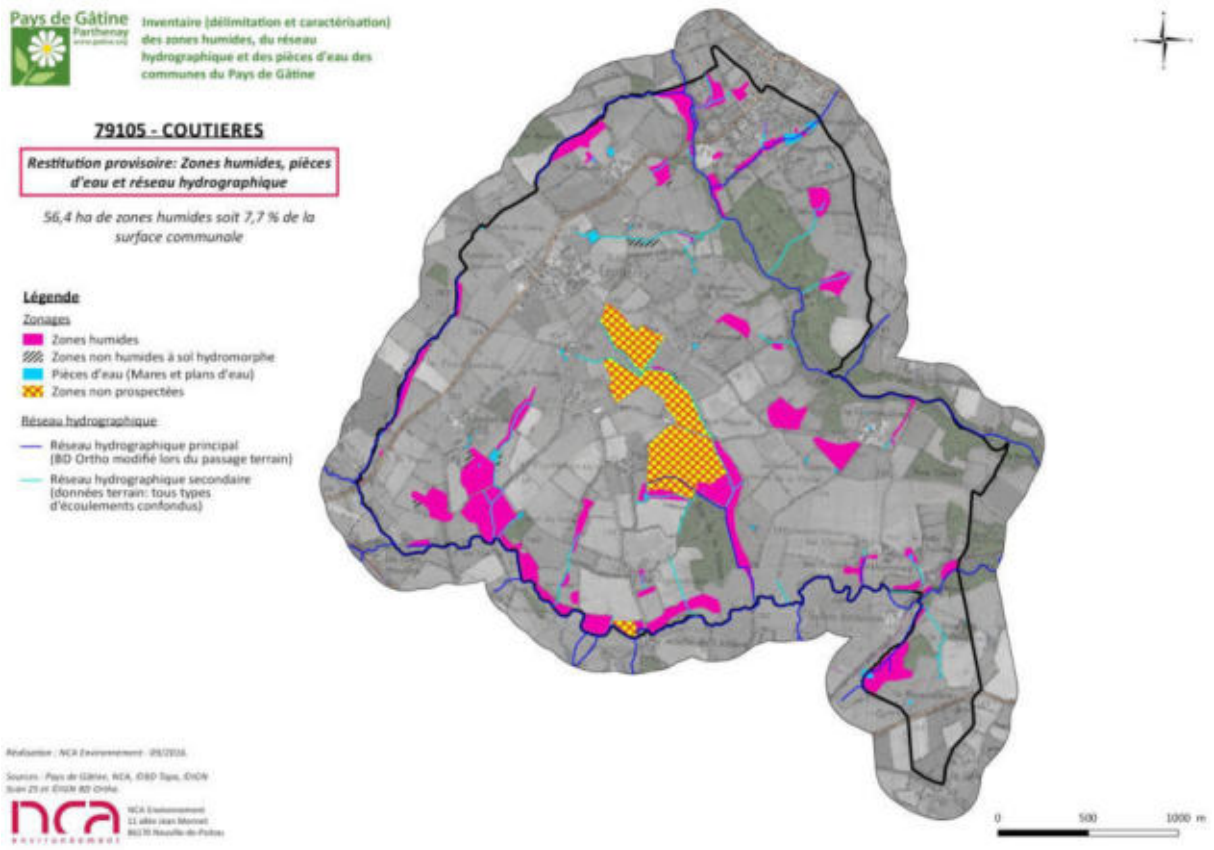

Cartographie des zones humides provisoires

Les habitats retrouvés sur la commune sont diversifiés, beaucoup de prairies humides à Joncs, mais également des milieux plus rares tels que les mégaphorbiaies et les roselières. De ce fait, **les zones humides de la commune sont majoritairement en bon état de conservation**. La gestion idéale sur les prairies humides est l'élevage traditionnel : **pâturage** et **fauche**. Sans entretien, les prairies se ferment, peu à peu colonisées par les fourrés (ronciers par exemple). Cette fermeture conduit à une dégradation du milieu. Le secteur de l'élevage étant en grande difficulté depuis plusieurs années, l'avenir des zones humides pourraient en pâtir si rien n'est fait pour relever ce secteur.

Les fonctionnalités des zones humides observées sur la commune sont globalement bonnes, notamment les fonctions hydrauliques. Les zones humides sont majoritairement des **prairies** (89 %), localisées **en bordure de cours d'eau** (52 %). Elles participent donc à la régulation des débits d'étiage, à la réduction des risques d'inondation et à l'épuration des eaux.

Ces fonctionnalités varient bien entendu en fonction de l'occupation du sol : les zones humides cultivées et les peupleraies sont considérées comme des zones humides dégradées, cela représente seulement 3 % des zones humides. Les zones humides cultivées ont peu d'intérêt d'un point de vue biologique, avec des fonctionnalités épuratrices limitées par l'absence de végétation hygrophile. De plus, l'emploi de produits phytosanitaires sur les zones humides peut être une problématique car les produits peuvent ensuite rejoindre les nappes et les cours d'eau et leur décomposition est très lente.

Les prospections ont permis d'identifier trois espèces déterminantes en Deux-Sèvres : le **Criquet ensanglanté, l'Achillée sternutatoire** et **l'Osmonde royale**. Des espèces protégées côtoient également les zones humides, tels que les amphibiens.

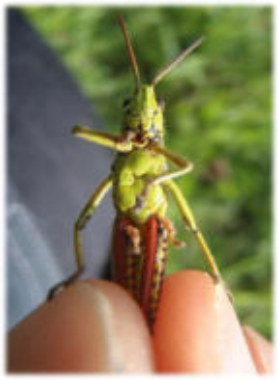



De gauche à droite : Criquet ensanglanté, Achillée sternutatoire, roselière

Plans d'eau et mares

Les résultats d'inventaire comptabilisent **39 plans d'eau et mares,** pour une surface totale de **2,4 ha d'eau superficielle** (ne rentrant pas dans l'appellation « zones humides »). L'essentiel des pièces d'eau sont de petites mares d'abreuvement ; aucune pièce d'eau dépasse l'hectare.



Cartographie des pièces d'eau (mares et plans d'eau)

Réseau hydrographique

Sur la commune, le réseau hydrographique principal (BD Topo) est assez dense, il s'écoule sur près de **16,8 km**. On retrouve plusieurs cours d'eau principaux : la Vonne, la rivière des Trois Moulins et le ruisseau de la Donnelière.

A cela, s'ajoute le réseau complémentaire, issu des observations de terrain, qui représente environ **9 km**, sans distinction entre fossés et cours d'eau.

On observe globalement un maintien du caractère naturel des cours d'eau.



Cartographie du réseau hydrographique

Lors des prospections, 28 sources ont été notées, ainsi que 4 fontaines et 1 lavoir-source.

III - Analyse planche par planche

Le groupe d'acteurs est invité à passer à une analyse plus précise de cet inventaire, planche par planche. Voici les remarques :

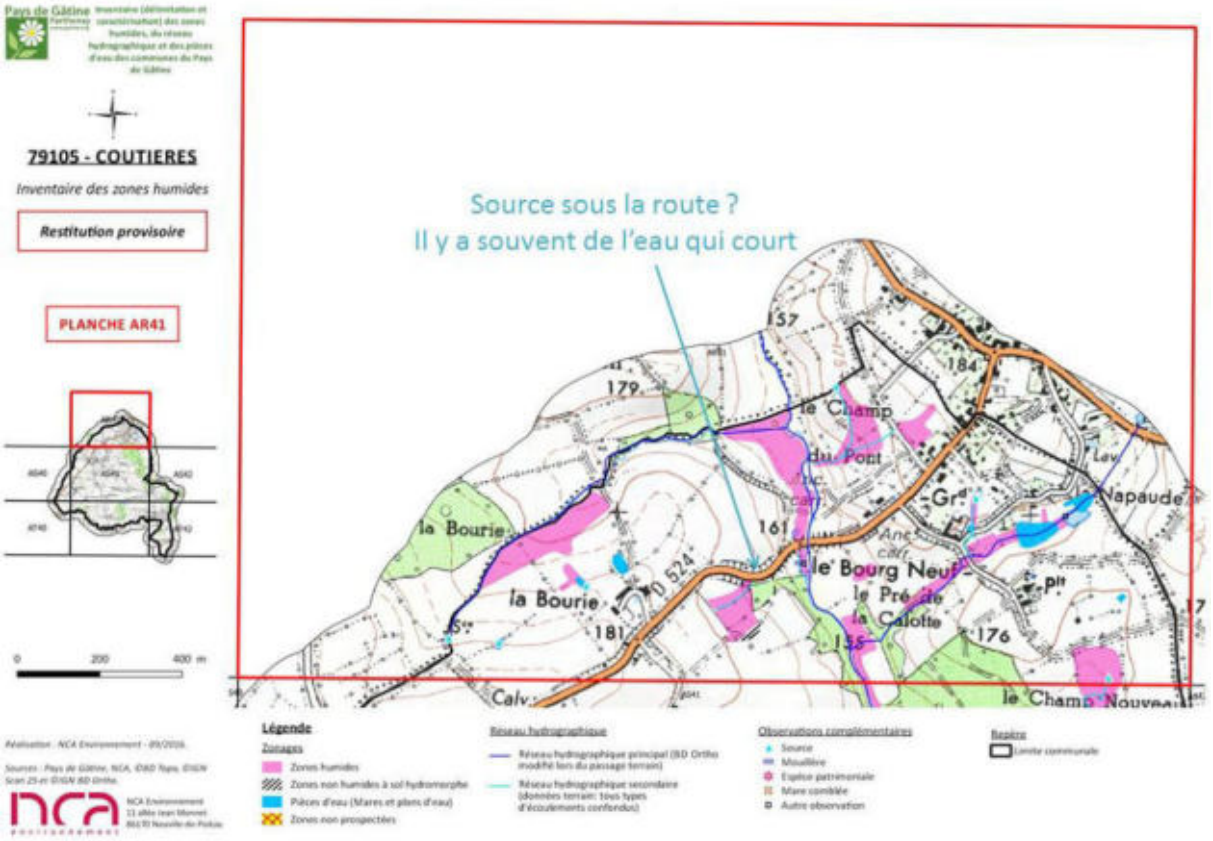
79105 - COUTIERES
Inventaire des zones humides
Restitution provisoire
PLANCHE AR41
Source sous la route ?
Il y a souvent de l'eau qui court
la Bourie
le Champ du Pont
le Bourg Neuf
la Calotte
le Champ Nouveau
Légende

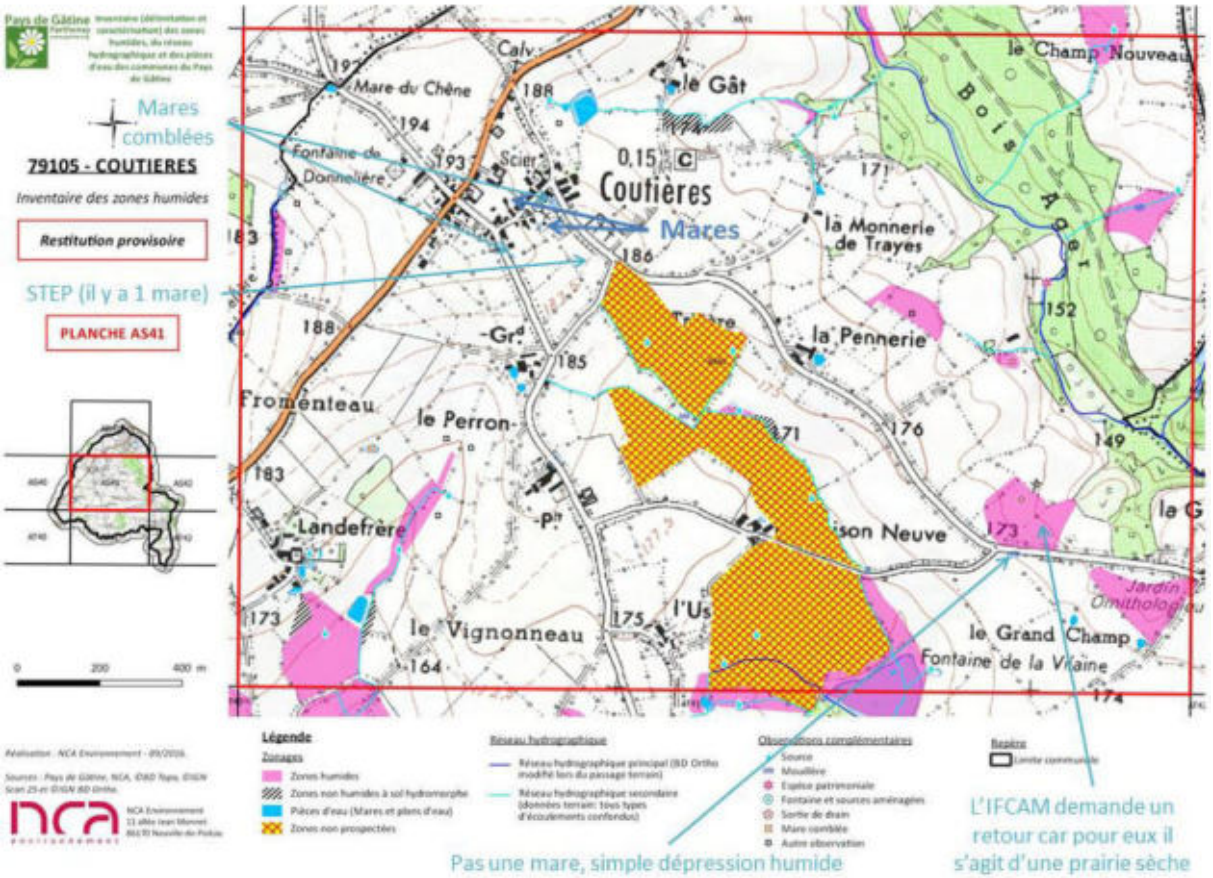
Mares comblées
79105 - COUTIERES
Inventaire des zones humides
Restitution provisoire
STEP (il y a 1 mare)
PLANCHE AS41
Coutières
Mares
Mare du Chêne
Fontaine de Donnelière
le Gât
la Monnerie de Trayes
la Pennerie
Froménteau
le Perron
Landefrère
le Vignonneau
le Champ Nouveau
le Grand Champ
Fontaine de la Vilaine
Pas une mare, simple dépression humide
L'IFCAM demande un retour car pour eux il s'agit d'une prairie sèche
Légende

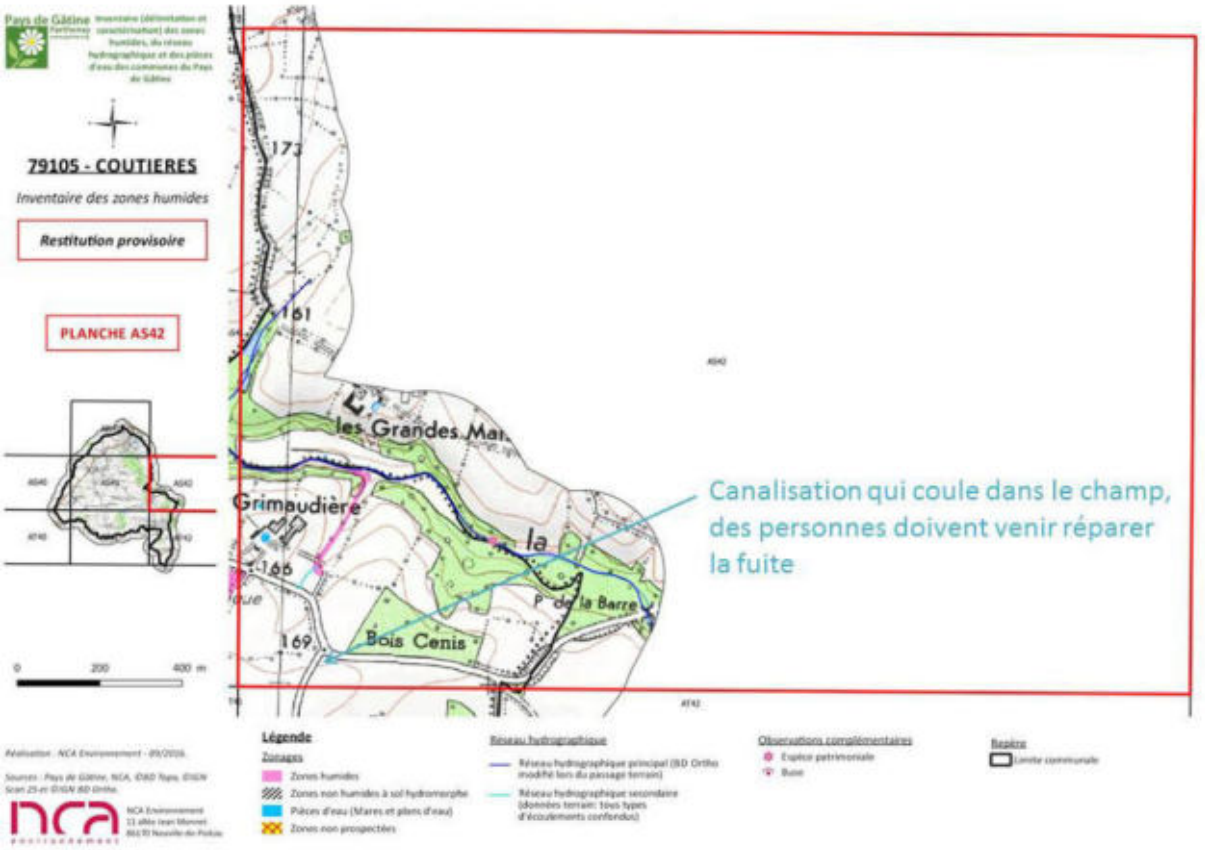
79105 - COUTIERES
Inventaire des zones humides
Restitution provisoire
PLANCHE AS42
les Grandes Mar
Grimaudière
la
P. de la Barre
Bois Cenis
173
161
166
169
Canalisation qui coule dans le champ, des personnes doivent venir réparer la fuite
Légende
Zonages
Zones humides
Zones non humides à sol hydromorphe
Pièces d'eau (Mares et plans d'eau)
Zones non prospectées
Réseau hydrographique
Observations complémentaires
Repère

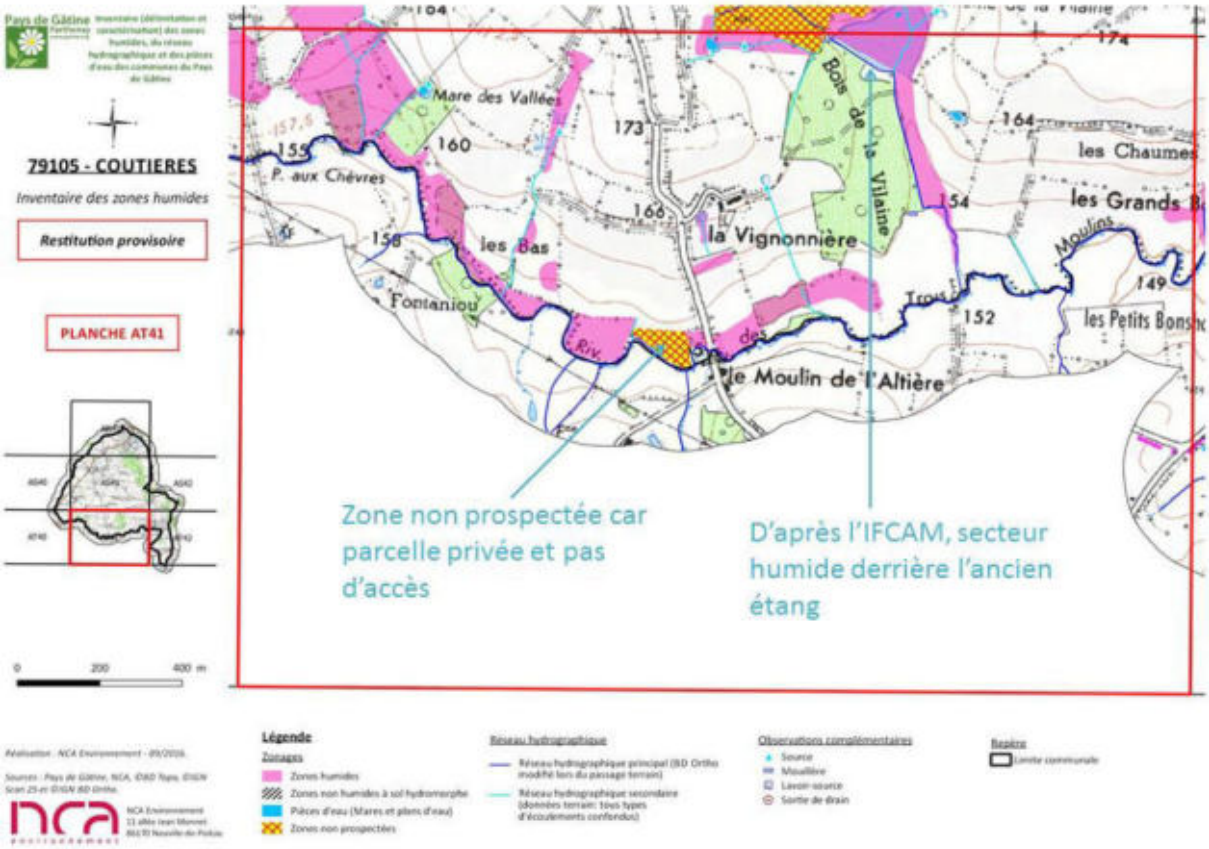
79105 - COUTIERES
Inventaire des zones humides
Restitution provisoire
PLANCHE AT41
Mare des Vallées
P. aux Chèvres
les Bas
Fontaniou
la Vignonnière
Bois de la Vilaine
les Chaumes
les Grands
les Petits Bons
le Moulin de l'Altière
173
160
155
158
166
154
164
152
149
Zone non prospectée car parcelle privée et pas d'accès
D'après l'IFCAM, secteur humide derrière l'ancien étang
Légende
Zonages
Zones humides
Zones non humides à sol hydromorphe
Pièces d'eau (Mares et plans d'eau)
Zones non prospectées
Réseau hydrographique
Observations complémentaires
Repère

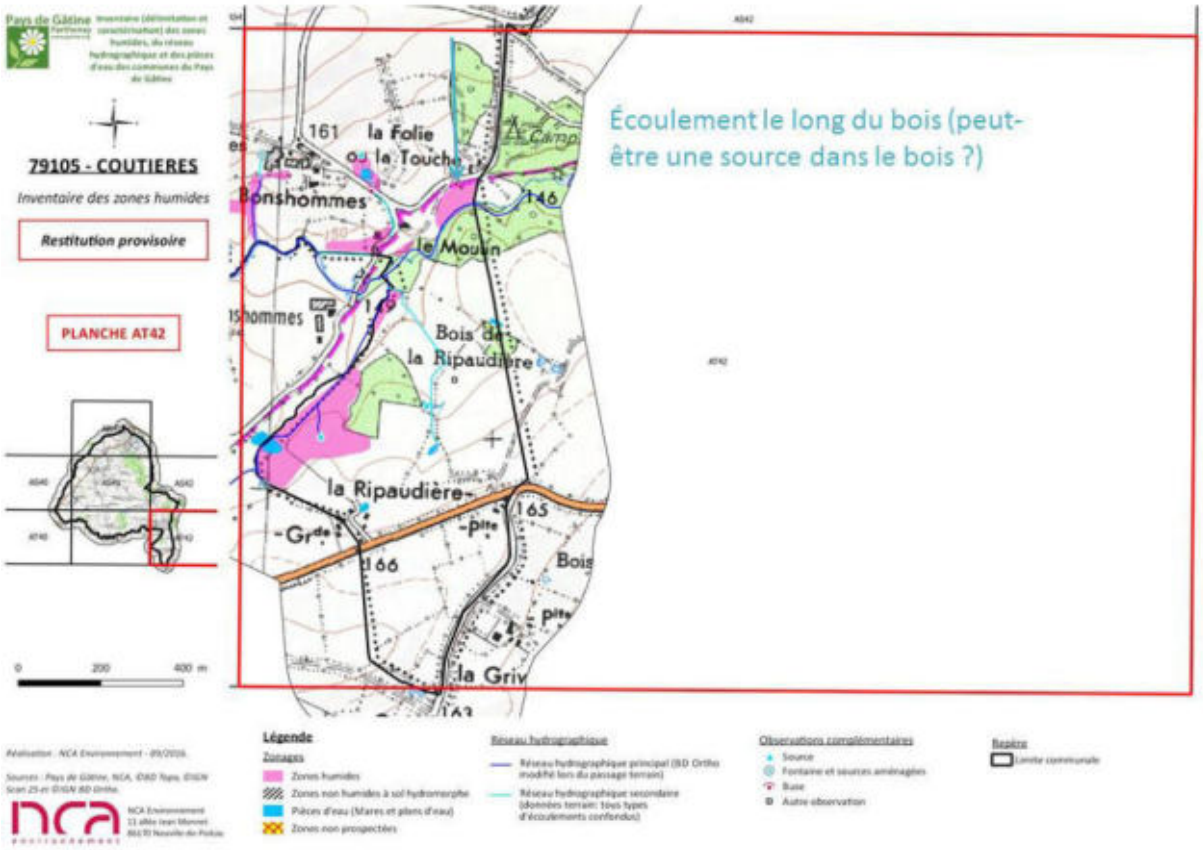

IV - Bilan de la concertation

Dans l'ensemble, la cartographie provisoire reflète bien la localisation des zones humides sur le territoire communal.

Suite aux discussions, plusieurs retours sont à prévoir : vérification de 2 zones humides et de 4 mares, ainsi que les parcelles de Monsieur PAILLER.

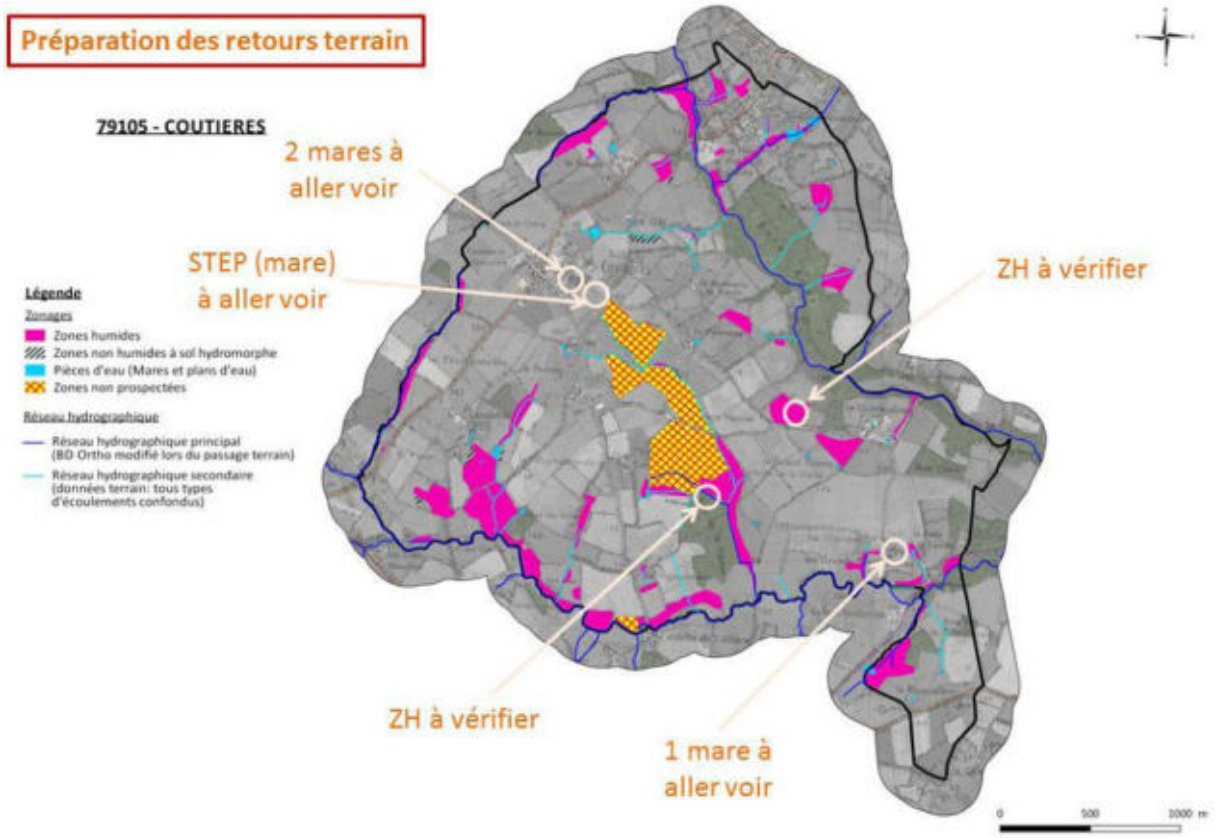

V - Suite de la démarche d'inventaire

Monsieur GAMACHE tiendra NCA informé de son échange avec Monsieur PAILLER.

Les retours seront effectués le mardi **22 novembre**. Monsieur DELAVEAU Cédric, adjoint, accompagnera le chargé d'étude de NCA lors des retours.

Après les retours, les cartes seront corrigées et les résultats finaux seront présentés au Conseil municipal du mercredi **30 novembre** 2016.

Après validation par la commune, l'inventaire devra être validé par la Commission locale de l'eau (CLE) du Clain.

ANNEXE 5

Compte-rendu du conseil municipal du 15 septembre 2016

NCA Environnement
11 Allée Jean Monnet
86170 Neuville-de-Poitou
Tél. 05 49 00 43 20
Fax 05 49 00 43 30
Email : accueil@nca-env.fr
www.nca-env.fr
www.nca-methanisation.fr

Études et conseils en environnement
Assainissement collectif
Assainissement non collectif
Maîtrise d'œuvre
Protection des eaux
Hydraulique fluviale
Environnement et agriculture
Méthanisation
Gestion des milieux
Démarche d'insertion écologique
Inventaire faune et flore
Environnement et aménagement

COMPTE-RENDU DE REUNION

Groupe d'acteurs n°1 | Exploitants et propriétaires | Groupe d'acteurs n°2 | **Conseil Municipal**

INVENTAIRE (DELIMITATION ET CARACTERISATION) DES ZONES HUMIDES, DU RESEAU HYDROGRAPHIQUE ET DES PLANS D'EAU

-COMMUNE DE COUTIERES (79105) -

Inventaire dans le cadre d'un groupement de 28 communes du Pays de Gâtine

SAGE Clain

l'Europe s'engage en Poitou-Charentes avec le FEDER

- Réunion de restitution au conseil municipal -
30 novembre 2016 à 20h30

Objet : Présentation des résultats finaux de l'inventaire des zones humides

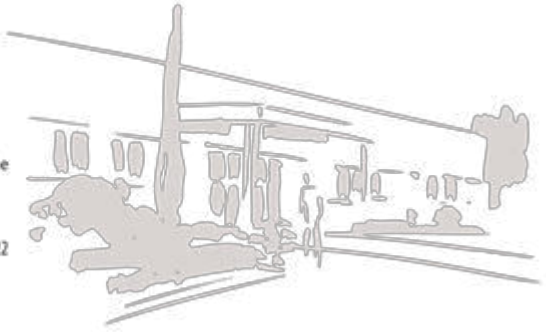

Première entreprise française à avoir obtenu en avril 2011 l'AFAQ 26000 et en janvier 2012 la labellisation LUCIE pour son engagement dans la RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) et le développement durable.

SAS au capital de 110 000 e
N° identification :
343 460 622 RCS Poitiers
APE : 7112B
N° TVA : FR 57 343 460 622

Sommaire

Participants à la réunion 1

Introduction 1

Rappel de la démarche et présentation des résultats modifications suite à la phase de levée de doute 2

1. Définition d'une zone humide 2
2. Méthodologie d'inventaire 2
3. Résultats de l'inventaire 3

Bilan de la concertation 9

Suite de la démarche d'inventaire 10

Participants à la réunion

Intervenants extérieurs	
NCA Environnement	Mme TONDEUX Laetitia
Membres du Conseil municipal	
Maire	M. Nicolas GAMACHE
Conseillère municipale	Mme Marie-Pierre CHAIGNEAU
Conseillère municipale	Mme Aline CLÉNET
Adjoint	M. Cédrik DELAVEAU
Conseiller municipal	M. Pascal PETRAULT
Adjoint	M. Mickaël SICAUD
Conseillère municipale	Mme Corinne SIROIT
Conseillère municipale	Mme Valérie VEYRIER
Absente	Mme Yvette VAN MEEGEREN

Introduction

La réunion de restitution s'est déroulée le mercredi 30 novembre à 20h30 à la mairie de Coutières. L'objectif est de présenter les résultats finaux concernant l'inventaire des zones humides, des plans d'eau et du réseau hydrographique de la commune.

M. GAMACHE ouvre la séance en présentant Laetitia TONDEUX, du bureau d'études NCA.

Mme TONDEUX débute la réunion par quelques rappels sur les zones humides et la démarche d'inventaire. Elle présente ensuite les résultats relatifs aux zones humides, les pièces d'eau et le réseau hydrographique, suite à la phase de levée de doute et les modifications qui en ont découlé.

Rappel de la démarche et présentation des modifications suite à la phase de levée de doute

1-Définition d'une zone humide

L'identification des zones humides sur le terrain a respecté la définition donnée par le Code de l'Environnement : les zones humides sont définies comme "des terrains exploités ou non, **habituellement inondés ou gorgés d'eau douce**, salée ou saumâtre, **de façon permanente ou temporaire**, la végétation quand elle existe, est dominée par des plantes hygrophiles pendant une partie de l'année".

Deux critères permettent de déterminer s'il s'agit d'une zone humide ou non :

- La présence de **végétation hygrophile** ;
- L'**hydromorphie des sols** ;

Les zones humides sont des milieux dynamiques, le gradient d'humidité étant souvent plus large que le laisse à penser la culture populaire. En effet, les zones humides bien connues font souvent références aux marais, aux bourbiers ou aux tourbières. Toutefois, une zone humide peut présenter un degré d'humidité beaucoup plus faible, on parlera de milieux frais qu'il est alors possible de cultiver.

2- Méthodologie d'inventaire

Cette étude est basée sur une démarche de **concertation**, c'est pourquoi un groupe d'acteurs locaux a été créé. Le bureau d'études et les membres du groupe d'acteurs se sont réunis avant la phase terrain pour analyser ensemble les données de prélocalisation. De plus, les exploitants et propriétaires voulant accompagner les ingénieurs sur le terrain ont été contactés. Les cartes provisoires ont été mises à la disposition de la population à la mairie, **du 4 au 18 octobre** 2016. Un cahier de remarques a été laissé à disposition pour noter les commentaires de chacun. Personne n'est venu consulter les résultats en mairie.

Les SAGE s'assurent que la méthodologie est bien respectée et peuvent demander des compléments, mais cela n'a pas été nécessaire sur Coutières.

Certaines parcelles n'avaient pas pu être prospectées lors du premier passage car le propriétaire Monsieur PAILLER s'était opposé à l'inventaire. Monsieur GAMACHE, le maire, a repris contact avec lui après la réunion de restitution, permettant de la faire changer d'avis. Ses parcelles ont donc pu être prospectées lors d'une journée de retours terrain.

D'autres secteurs ont fait l'objet d'un retour, suite aux différentes remarques qui avaient découlées de la réunion de restitution avec le groupe d'acteurs locaux.

Au total, **six secteurs ont été revus lors des retours**. Ces derniers ont été effectués le **23 novembre** 2016. Après les retours, les cartes ont été corrigées et présentées au Conseil municipal.

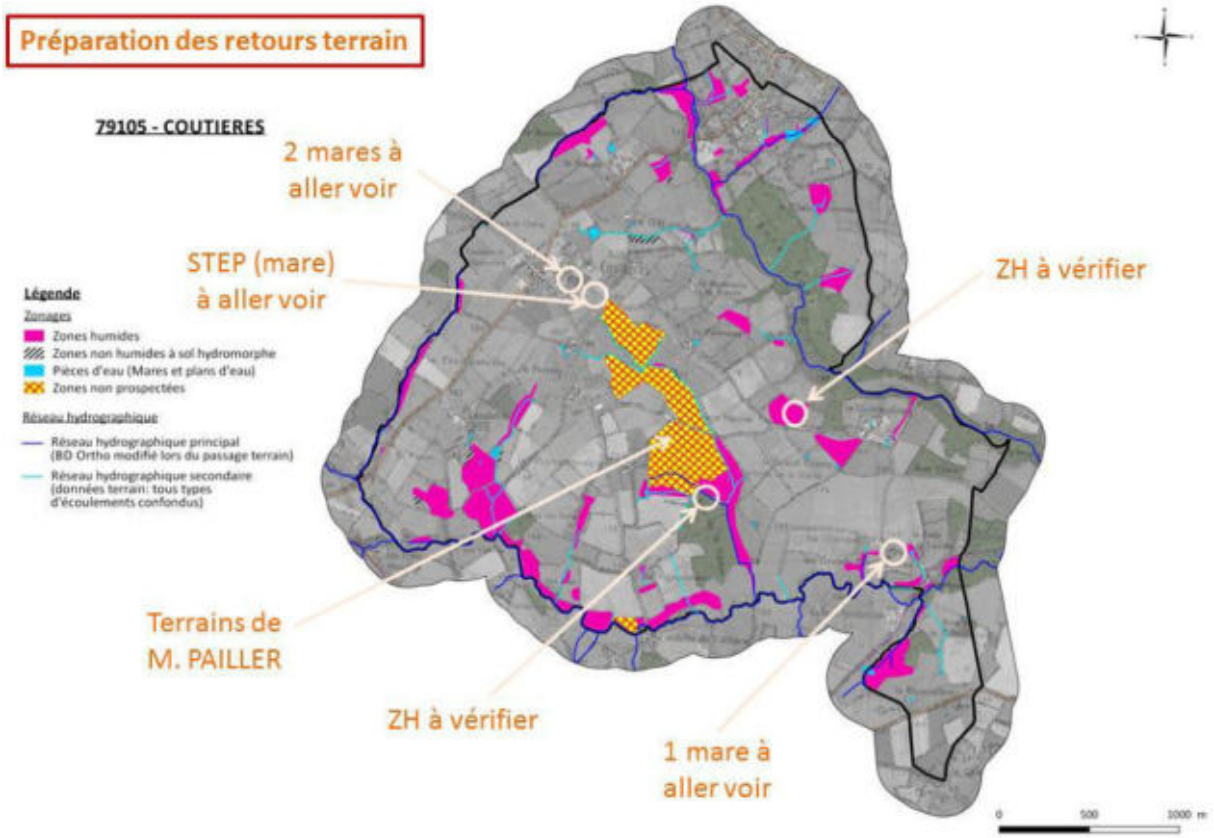

Localisation des retours terrain

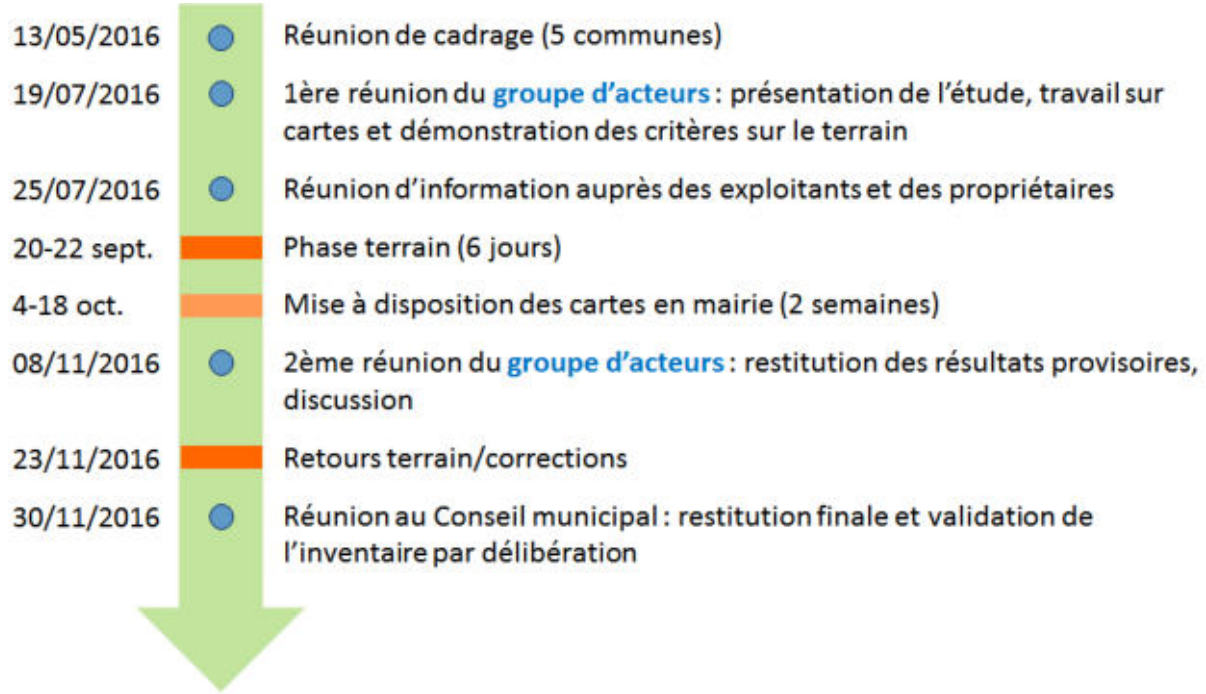

Synthèse des étapes de l'inventaire

3- Résultats de l'inventaire

Zones humides

La surface de zones humides inventoriée est de **61,06 ha**, soit **8,3 %** de la surface communale. Ceci représente une réduction de 57 % de la prélocalisation initiale.



Zones humides prises en photo sur Coutières (source : NCA)

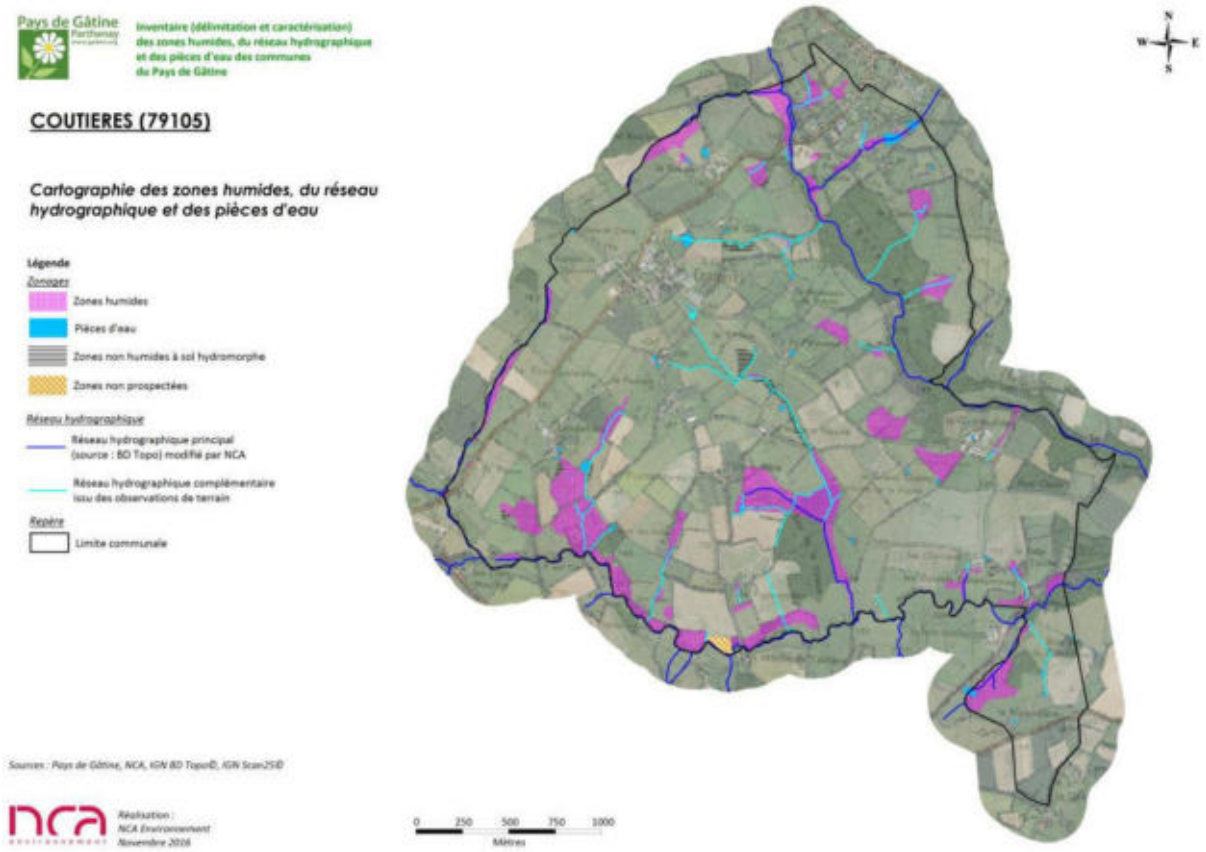

Cartographie des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau

Lorsque l'on compare les zones humides effectives aux zones humides potentielles (prélocalisation), on se rend bien compte de l'intérêt du terrain. Mme TONDEUX présente une superposition des deux couches pour souligner ses propos.

Les habitats retrouvés sur la commune sont diversifiés, beaucoup de prairies humides à Joncs, mais également des milieux plus rares tels que les mégaphorbiaies et les roselières. De ce fait, **les zones humides de la commune sont majoritairement en bon état de conservation**. La gestion idéale sur les prairies humides est l'élevage traditionnel : **pâturage** et **fauche**. Sans entretien, les prairies se ferment, peu à peu colonisées par les fourrés (ronciers par exemple). Cette fermeture conduit à une dégradation du milieu. Le secteur de l'élevage étant en grande difficulté depuis plusieurs années, l'avenir des zones humides pourraient en pâtir si rien n'est fait pour relever ce secteur.

Les fonctionnalités des zones humides observées sur la commune sont globalement bonnes, notamment les fonctions hydrauliques. Les zones humides sont majoritairement des **prairies** (89 %), localisées **en bordure de cours d'eau** (55 %). Elles participent donc à la régulation des débits d'étiage, à la réduction des risques d'inondation et à l'épuration des eaux.

Ces fonctionnalités varient bien entendu en fonction de l'occupation du sol : les zones humides cultivées et les peupleraies sont considérées comme des zones humides dégradées, cela représente 3% des zones humides. Les zones humides cultivées ont peu d'intérêt d'un point de vue biologique, avec des fonctionnalités épuratrices limitées par l'absence de végétation hygrophile. De plus,

l'emploi de produits phytosanitaires sur les zones humides peut être une problématique car les produits peuvent ensuite rejoindre les nappes et les cours d'eau et leur décomposition est très lente.

Les prospections ont permis d'identifier trois espèces végétales déterminantes en Deux-Sèvres : **l'Achillée sternutatoire**, l'Osmonde royale et le **Criquet ensanglanté**. Des espèces protégées côtoient également les zones humides, tels que les amphibiens.



Criquet ensanglanté, Osmonde royale et Achillée sternutatoire

Plans d'eau et mares

Les résultats d'inventaire comptabilisent **46 plans d'eau et mares,** pour une surface totale de **2,54 ha d'eau superficielle** (ne rentrant pas dans l'appellation « zones humides »).

On observe une diversité de ces milieux, tant en terme de morphologie et de positionnement, qu'en terme d'usage et de structure de la végétation de ceinture.

L'essentiel des pièces d'eau sont des petites mares à usage agricole (pâturage), les plus grandes étant des étangs utilisés pour le loisir.



Cartographie des mares et des plans d'eau

Réseau hydrographique

Sur la commune, le réseau hydrographique principal (réseau IGN) est assez dense, il s'écoule sur près de **16,83 km**, réparti sur tout le territoire communal. On retrouve 3 cours d'eau principaux : la Vonne, la rivière des Trois Moulins et le ruisseau de la Donnelière.

A cela, s'ajoute le réseau complémentaire, issu des observations de terrain, qui représente **9,36 km**, sans distinction entre fossés et cours d'eau.

On observe globalement un maintien du caractère naturel des cours d'eau, avec peu de rectifications/recalibrages.

28 sources, 4 fontaines et 1 lavoir ont été répertoriées lors de cet inventaire, ce recensement n'est peut-être pas exhaustif.

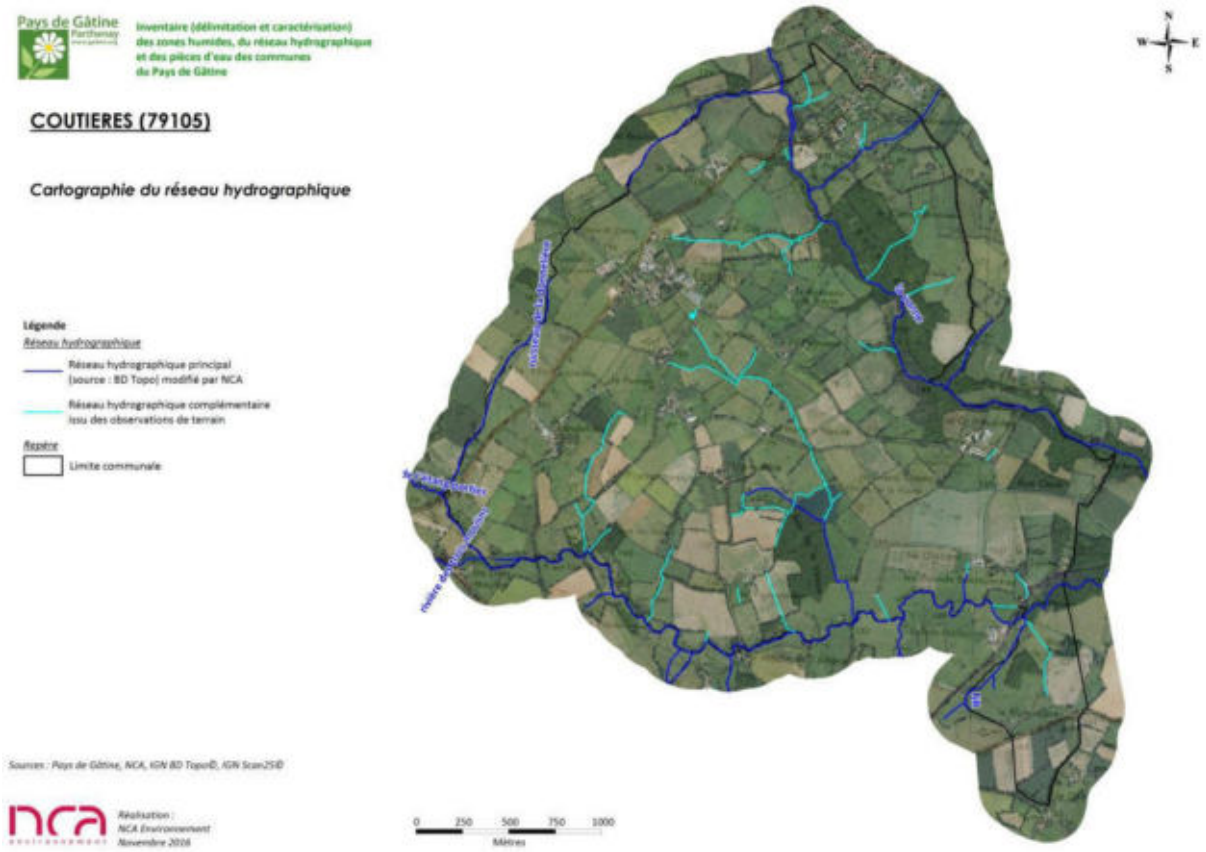

Cartographie du réseau hydrographique principal et complémentaire

Bilan de la réunion

L'inventaire s'est déroulé dans de bonnes conditions. Il y a eu une faible mobilisation des exploitants sur le terrain par rapport à d'autres communes, mais cela n'a pas été limitant par rapport à la réalisation. Le groupe d'acteurs s'est montré efficace lors des réunions. M. le maire remercie les participants et NCA pour le travail effectué.

Suite de la démarche d'inventaire

Le conseil prendra sa délibération dans la foulée. Une fois retournée de la préfecture, la délibération devra être transmise à NCA et au SAGE Clain.

Une fois la délibération reçue, NCA pourra finaliser l'étude. La commune, le SAGE et le Pays de Gâtine recevront sous format papier un rapport complet ainsi qu'un atlas au 1/7000ème. L'ensemble des données seront restituées sur un DVD, conformément au cahier des charges et aux modalités du SAGE.

ANNEXE 6

Flore observée sur la commune de Coutières lors de la campagne de terrain (juillet)

	Nom latin	Nom commun	Statut
	Acer campestre	Erable champêtre	
h	*Achillea ptarmica*	Achillée sternutatoire	**Det. 79**
h	*Agrostis stolonifera*	Agrostide stolonifère	
h	*Alnus glutinosa*	Aulne glutineux	
	Anthoxanthum odoratum	Flouve odorante	
h	*Calystegia sepium*	Liseron des haies	
h	*Cardamine pratensis*	Cardamine des prés	
	Carex hirta	Laiche hérissée	
	Carex sp	Laîche non identifiée	
	Carpinus betulus	Charme commun	
	Centaurea jacea	Centaurée jacée	
	Cirsium arvense	Cirse des champs	
h	*Cirsium palustre*	Cirse des marais	
	Convolvulus arvensis	Liseron des champs	
	Corylus avellana	Noisetier	
	Crataegus monogyna	Aubépine	
	Cynosurus cristatus	Crételle	
	Dactylis glomerata	Dactyle aggloméré	
	Daucus carotta	Carotte sauvage	
	Echinochloa crus-galli	Panic pied-de-coq	
h	*Epilobium hirsutum*	Epilobe hirsute	
	Epilobium tetragonum	Epilobe à quatre angles	
	Festuca pratensis	Fétuque des prés	
h	*Filipendula ulmaria*	Reine des prés	
	Fraxinus excelsior	Frêne commun	
h	*Galium palustre*	Gaillet des marais	
	Glechoma hederacea	Lierre terrestre	
h	*Glyceria fluitans*	Glycérie flottante	
	Hedera helix	Lierre commun	
	Holcus lanatus	Houlque laineuse	
	Ilex aquifolium	Houx	
h	*Iris pseudacorus*	Iris faux-acore	
h	*Juncus acutiflorus*	Jonc acutiflore	
h	*Juncus conglomeratus*	Jonc aggloméré	

h	*Juncus effusus*	Jonc diffus	
h	*Juncus inflexus*	Jonc arqué	
	Leucanthemum vulgare	Margueritte	
	Ligustrum vulgare	Troène	
	Lolium perenne	Ray-grass anglais	
	Lonicera periclymenum	Chèvrefeuille	
h	*Lotus pedunculatus*	Lotier des marais	
h	*Lychnis flos-cuculi*	Lychnis fleur de coucou	
h	*Lycopus europaeus*	Lycope d'Europe	
h	*Lythrum salicaria*	Salicaire commune	
h	*Mentha aquatica*	Menthe aquatique	
h	*Mentha arvensis*	Menthe des champs	
h	*Mentha rotundifolia*	Menthe à feuilles rondes	
	Oenanthe pimpinelloides	Oenanthe faux boucage	
h	*Persicaria hydropiper*	Renouée poivre d'eau	
h	*Phalaris arundinacea*	Baldingère	
	Plantago lanceolata	Plantain lancéolé	
	Polygonum aviculare	Renouée des oiseaux	
	Populus tremula	Tremble	
	Populus x canadensis	Peuplier cultivar	
	Potentilla reptans	Potentille rampante	
	Prunella vulgaris	Brunelle commune	
h	*Pulicaria dysenterica*	Pulicaire dysentérique	
	Quercus robur	Chêne pédonculé	
	Ranunculus acris	Renoncule âcre	
h	*Ranunculus flammula*	Renoncule flammette	
h	*Ranunculus repens*	Renoncule rampante	
	Rubus fruticosus	Ronce	
h	*Rumex crispus*	Oseille crépue	
	Rumex obtusifolius	Patience à feuilles obtuses	
	Ruscus aculeatus	Fragon petit-houx	
h	*Salix caprea*	Saule marsault	
h	*Scrophularia auriculata*	Scrophulaire à oreillettes	
h	*Solanum dulcamara*	Morelle douce-amère	
	Sorbus torminalis	Alisier torminal	
	Trifolium repens	Trèfle blanc	
h	*Typha latifolia*	Massettes à larges feuilles	
	Urtica dioïca	Ortie dioïque	
h	*Veronica beccabunga*	Véronique des ruisseaux	
	h : Espèces indicatrices de zones humides (Arrêté du 24 juin 2008, modifié par l'arrêté du 1er octobre 2009 : Annexe II, Table A)		
	Statuts :		
	Det 79 : espèces déterminantes ZNIEFF en Deux-Sèvres		
	VU : espèce classée vulnérable en France		

ANNEXE 7

Délibération du Conseil municipal pour validation de l'inventaire

Commune de : **COUTIERES**

DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mil Seize, le trente novembre,
Le Conseil Municipal de la Commune de Coutières, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M GAMACHE Nicolas, Maire.
Présents : M. GAMACHE Nicolas, M. SICAUD Mickaël, Mme SIROIT Corinne, M. PETRAULT Pascal, M DELAVEAU Cedrik, Mme CHAIGNEAU Marie-Pierre, Mme VEYRIER Valérie
Absente excusée : Mme CLÉNET Aline (pouvoir à M. GAMACHE Nicolas)
Absente : Mme VAN MEEGEREN Yvette

Date de la convocation : 23 novembre 2016
Secrétaire de séance : M. DELAVEAU Cédrik

Nombre de membres en exercice : 9
Nombre de membres présents : 7
Nombre de membres votants : 8

Objet: 2016-53 VALIDATION DE L'INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES, DU RESEAU HYDROGRAPHIQUE ET DES PLANS D'EAU

Par délibération du 11/06/2014, la commune s'est engagée à réaliser son inventaire des zones humides. Cette étude répond aux exigences réglementaires des Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) précisés par les Schémas d'Aménagement et de Gestion de l'eau (SAGE), entre autres, afin de pouvoir élaborer ou réviser les documents d'urbanisme et doivent être pris en compte dans les documents d'urbanisme.

La méthode d'inventaire des zones humides est déterminée d'une part par la Loi sur l'eau et d'autre part par le SAGE Thouet. Coutières se situe sur le SAGE Clain, mais il n'existe pas encore de modalités d'inventaire pour ce territoire, c'est pourquoi ce sont celles du SAGE Thouet qui ont été appliquées.

La SAS NCA Environnement a été chargée de réaliser l'inventaire.

Un groupe d'acteurs locaux composé, d'élus de la commune, de représentants d'associations, de représentants socioprofessionnels notamment agriculteurs, a été constitué. La composition de ce groupe a été actée par délibération du 05/07/2016.

Plusieurs réunions ont eu lieu afin de suivre et coordonner le travail :

Réunions	**Ordre du jour**	**Date**	**Nombre de personnes présentes du groupe d'acteurs**
1ère réunion du groupe d'acteurs locaux : lancement et travail sur cartes	- Présentation de la problématique « zones humides » et de la méthodologie - Recueil d'informations sur les zones humides communales (localisation, fonctionnement,...) - Présentation de la méthode de délimitation et caractérisation sur le terrain	19/07/2016	5

2ème réunion du groupe d'acteurs locaux : restitution provisoire	Présentation des résultats provisoires de l'inventaire des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau	08/11/2016	7

Tout au long du processus d'inventaire, la commune a communiqué auprès de la population sur le dossier au travers d'invitations aux exploitants agricoles et autres acteurs clés, d'article de presse, affichage et mise à disposition en mairie etc.

Le bureau d'études NCA Environnement missionné pour l'étude présente en séance aux conseillers municipaux les principaux résultats sur le territoire communal.

Délibération du Conseil municipal : données d'inventaire

358 sondages pédologiques ont été réalisés au cours de l'inventaire.

Une surface totale de **61,06 ha de zones humides** a été inventoriée, ce qui représente environ **8,31 %** du territoire communal.

46 pièces d'eau ont été inventoriées et représentent une surface totale de 2,54 ha d'eau superficielle close.

Le réseau hydrographique principal (BD Topo) s'écoule sur 16,83 km et le réseau hydrographique complémentaire (terrain) s'écoule sur 9,36 km.

Le rapport d'étude et de cartographie des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau seront consultables en mairie.

Enfin, M. le Maire mentionne que la Commission Locale de l'Eau est la commission *ad hoc* pour vérifier la qualité de ces inventaires. Ce point est développé dans la disposition 8E-1 du SDAGE Loire Bretagne. De ce fait, après un passage devant le comité technique zones humides du SAGE Clain, la Commission Locale de l'Eau donnera un avis sur le rendu de l'inventaire communal par délibération.

Après débat, le Conseil municipal est donc invité à délibérer pour

approuver le recensement des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau ;

solliciter l'avis de la Commission locale de l'eau ;
donner pouvoir à M. le Maire ou à son représentant pour prendre les mesures nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

Après discussions, Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve le recensement des zones humides , du réseau hydrographique et des plans d'eau, sollicite l'avis de la Commission Locale de l'eau et donne pouvoir à M. Le Maire ou à son représentant pour prendre les mesures nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

FAIT ET DELIBERE LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS.
Pour extrait copie conforme,
Je certifie le caractère exécutoire de la présente délibération,
Le Maire,

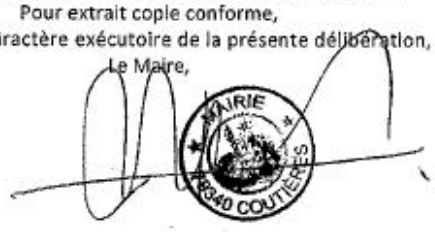

Pays de Gâtine
Parthenay
www.gatine.org

Inventaire (délimitation et caractérisation) des zones humides,
du réseau hydrographique et des pièces d'eau
des communes du Pays de Gâtine

COUTIERES (79105)

N
W E
S

Atlas final

L'inventaire des zones humides est cofinancé par
l'Union Européenne et l'Agence de l'eau Loire-Bretagne

Inventaire de connaissance dans le cadre
du SAGE Clain

Ceci n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'eau
Inventaire non exhaustif

Echelle de rendu : 1/7000ème

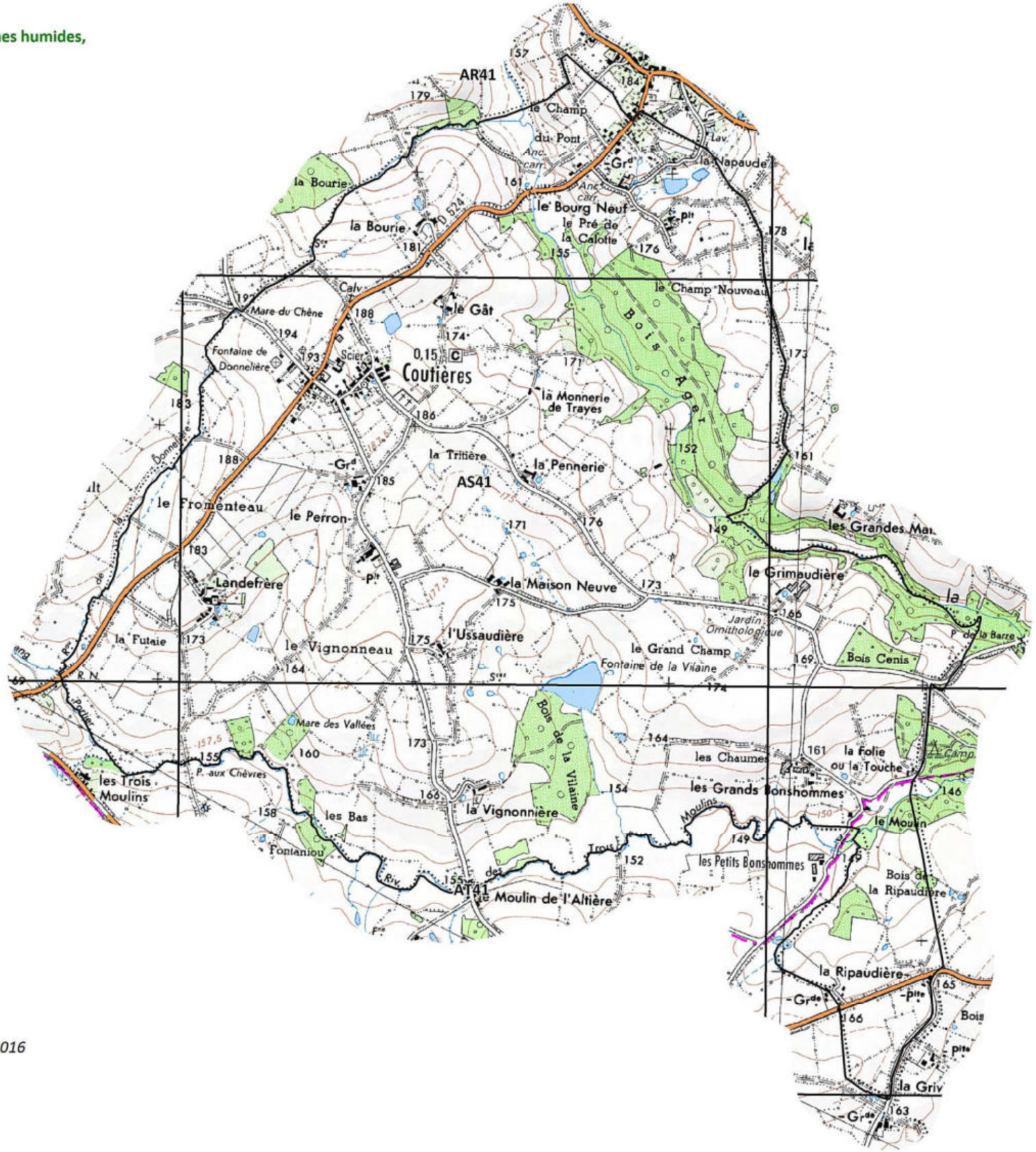

nca environnement

Réalisation : NCA Environnement - Novembre 2016
11 allée Jean Monnet
86170 Neuville-de-Poitou

Sources : Pays de Gâtine, NCA Environnement, IGN Scan25©, IGN BD Ortho©

COUTIERES (79105)



PLANCHE AR41

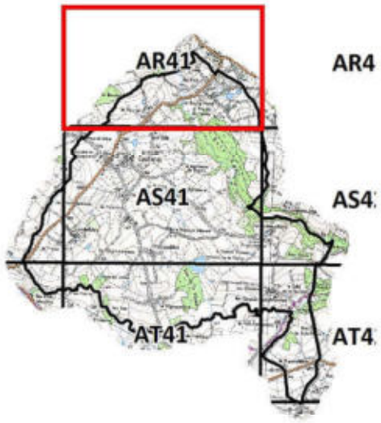

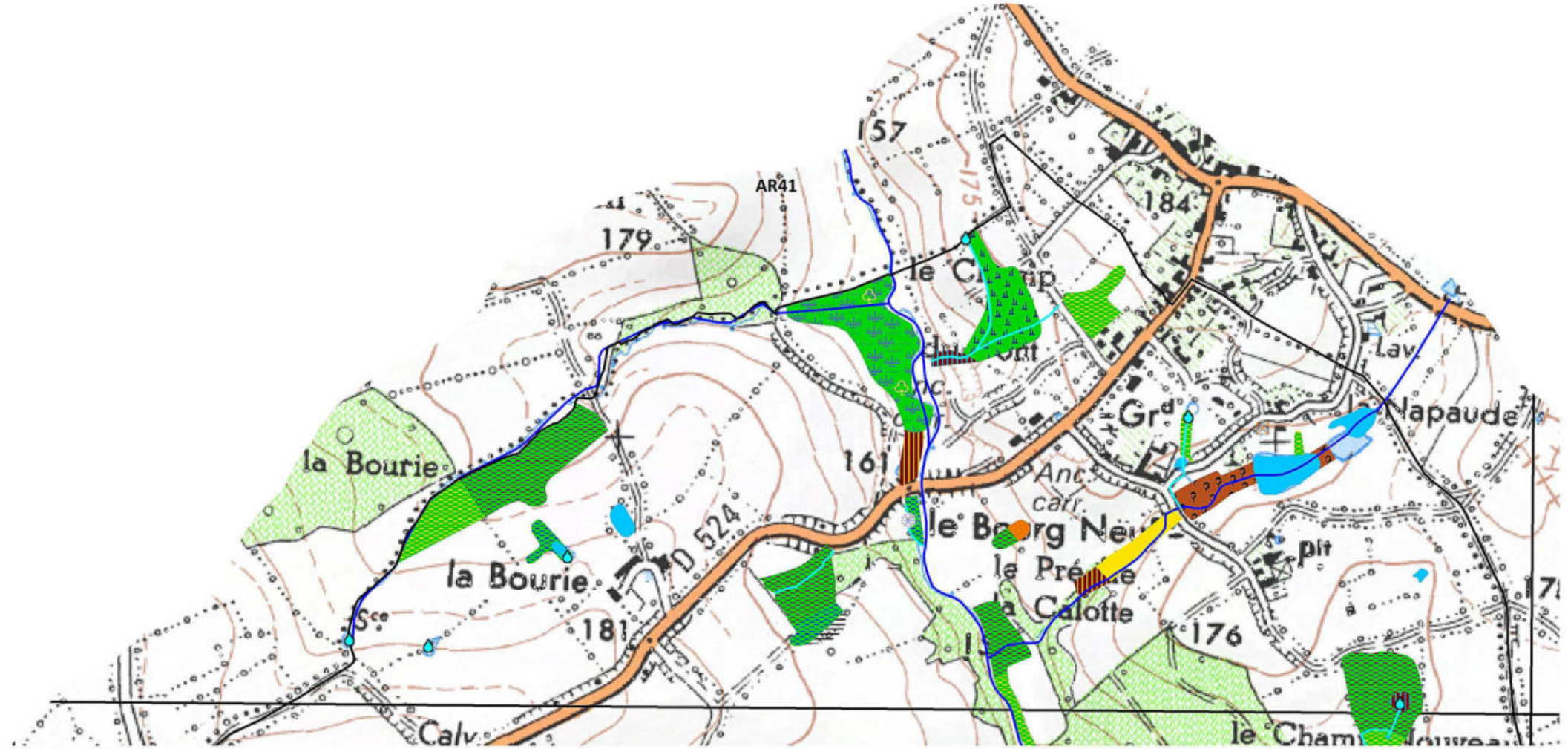

Légende

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal (source : BD Topo) modifié par NCA
- Réseau hydrographique complémentaire issu des observations de terrain

Observations ponctuelles

- Source
- Mouillère
- Lavoir-source
- Espèce patrimoniale
- Fontaines et sources aménagées
- Sortie de drain
- Mare comblée
- Buse
- Autres observations

Classement des zones humides selon la typologie CORINE biotopes

- 31.8 - Fourrés
- 35.12 - Prairies à Agrostis-Festuca
- 37.1 - Communautés à Reine des prés et communautés associées
- 37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc acutiflore
- 37.241 - Pâtures à grands joncs
- 38.1 - Prairies mésophiles
- 38.21 - Prairies atlantiques à fourrage
- 41.2 - Chênaie-Charmaie
- 41.3 - Frênaies
- 41.37 - Frênaies subatlantiques
- 44.91 - Bois d'Aulnes marécageux
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.1 - Roselières
- 53.16 - Végétation à Phalaris arundinacea
- 53.4 - Bordures à Calamagrostis des eaux courantes
- 82.1 - Terres cultivées
- 83.321 - Peupleraies
- 84.3 - Petits bois, bosquets

Autres zonages

- Pièces d'eau
- Zones non humides à sol hydromorphe
- Zones non prospectées

Repère

- Limite communale

0 100 200
Mètres

COUTIERES (79105)

N
W E
S

PLANCHE AR41

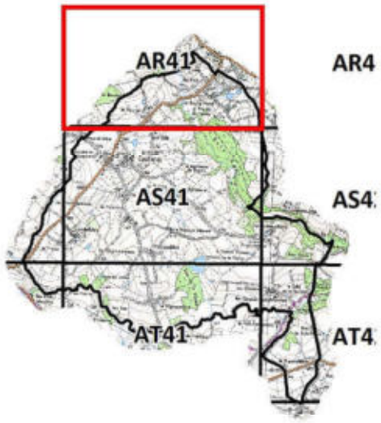



Légende

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal (source : BD Topo) modifié par NCA
- Réseau hydrographique complémentaire issu des observations de terrain

Observations ponctuelles

- Source
- Mouillère
- Lavoir-source
- Espèce patrimoniale
- Fontaines et sources aménagées
- Sortie de drain
- Mare comblée
- Buse
- Autres observations

Classement des zones humides selon la typologie CORINE biotopes

- 31.8 - Fourrés
- 35.12 - Prairies à Agrostis-Festuca
- 37.1 - Communautés à Reine des prés et communautés associées
- 37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc acutiflore
- 37.241 - Pâtures à grands joncs
- 38.1 - Prairies mésophiles
- 38.21 - Prairies atlantiques à fourrage
- 41.2 - Chênaie-Charmaie
- 41.3 - Frênaies
- 41.37 - Frênaies subatlantiques
- 44.91 - Bois d'Aulnes marécageux
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.1 - Roselières
- 53.16 - Végétation à Phalaris arundinacea
- 53.4 - Bordures à Calamagrostis des eaux courantes
- 82.1 - Terres cultivées
- 83.321 - Peupleraies
- 84.3 - Petits bois, bosquets

Autres zonages

- Pièces d'eau
- Zones non humides à sol hydromorphe
- Zones non prospectées

Repère

- Limite communale

0 100 200
Mètres

COUTIERES (79105)



PLANCHE AS40

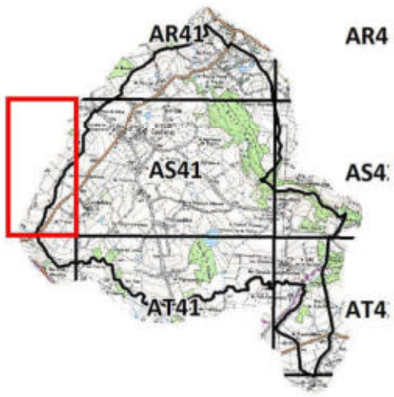

AS40



Légende

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal (source : BD Topo) modifié par NCA
- Réseau hydrographique complémentaire issu des observations de terrain

Observations ponctuelles

- Source
- Mouillère
- Lavoir-source
- Espèce patrimoniale
- Fontaines et sources aménagées
- Sortie de drain
- Mare comblée
- Buse
- Autres observations

Classement des zones humides selon la typologie CORINE biotopes

- 31.8 - Fourrés
- 35.12 - Prairies à Agrostis-Festuca
- 37.1 - Communautés à Reine des prés et communautés associées
- 37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc acutiflore
- 37.241 - Pâtures à grands joncs
- 38.1 - Prairies mésophiles
- 38.21 - Prairies atlantiques à fourrage
- 41.2 - Chênaie-Charmaie
- 41.3 - Frênaies
- 41.37 - Frênaies subatlantiques
- 44.91 - Bois d'Aulnes marécageux
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.1 - Roselières
- 53.16 - Végétation à Phalaris arundinacea
- 53.4 - Bordures à Calamagrostis des eaux courantes
- 82.1 - Terres cultivées
- 83.321 - Peupleraies
- 84.3 - Petits bois, bosquets

Autres zonages

- Pièces d'eau
- Zones non humides à sol hydromorphe
- Zones non prospectées

Repère

- Limite communale

0 100 200
Mètres

COUTIERES (79105)

N
W E
S

PLANCHE AS40

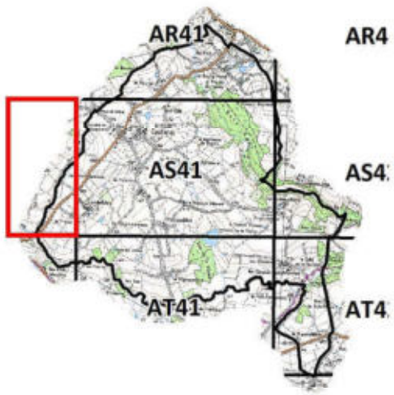

AS40



Légende

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal (source : BD Topo) modifié par NCA
- Réseau hydrographique complémentaire issu des observations de terrain

Observations ponctuelles

- Source
- Mouillère
- Lavoir-source
- Espèce patrimoniale
- Fontaines et sources aménagées
- Sortie de drain
- Mare comblée
- Buse
- Autres observations

Classement des zones humides selon la typologie CORINE biotopes

- 31.8 - Fourrés
- 35.12 - Prairies à Agrostis-Festuca
- 37.1 - Communautés à Reine des prés et communautés associées
- 37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc acutiflore
- 37.241 - Pâtures à grands joncs
- 38.1 - Prairies mésophiles
- 38.21 - Prairies atlantiques à fourrage
- 41.2 - Chênaie-Charmaie
- 41.3 - Frênaies
- 41.37 - Frênaies subatlantiques
- 44.91 - Bois d'Aulnes marécageux
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.1 - Roselières
- 53.16 - Végétation à Phalaris arundinacea
- 53.4 - Bordures à Calamagrostis des eaux courantes
- 82.1 - Terres cultivées
- 83.321 - Peupleraies
- 84.3 - Petits bois, bosquets

Autres zonages

- Pièces d'eau
- Zones non humides à sol hydromorphe
- Zones non prospectées

Repère

- Limite communale

0 100 200
Mètres

COUTIERES (79105)

PLANCHE AS41

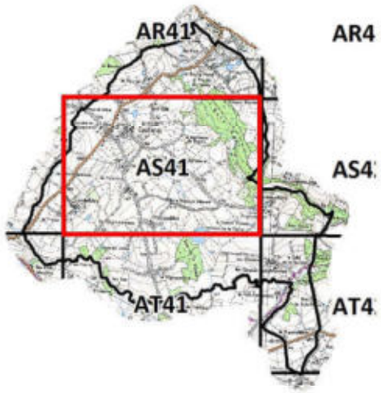

Légende

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal (source : BD Topo) modifié par NCA
- Réseau hydrographique complémentaire issu des observations de terrain

Observations ponctuelles

- Source
- Mouillère
- Lavoir-source
- Espèce patrimoniale
- Fontaines et sources aménagées
- Sortie de drain
- Mare comblée
- Buse
- Autres observations

Classement des zones humides selon la typologie CORINE biotopes

- 31.8 - Fourrés
- 35.12 - Prairies à Agrostis-Festuca
- 37.1 - Communautés à Reine des prés et communautés associées
- 37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc acutiflore
- 37.241 - Pâtures à grands joncs
- 38.1 - Prairies mésophiles
- 38.21 - Prairies atlantiques à fourrage
- 41.2 - Chênaie-Charmaie
- 41.3 - Frênaies
- 41.37 - Frênaies subatlantiques
- 44.91 - Bois d'Aulnes marécageux
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.1 - Roselières
- 53.16 - Végétation à Phalaris arundinacea
- 53.4 - Bordures à Calamagrostis des eaux courantes
- 82.1 - Terres cultivées
- 83.321 - Peupleraies
- 84.3 - Petits bois, bosquets

Autres zonages

- Pièces d'eau
- Zones non humides à sol hydromorphe
- Zones non prospectées

Repère

- Limite communale

0 100 200
Mètres

COUTIERES (79105)

N
W E
S

PLANCHE AS41

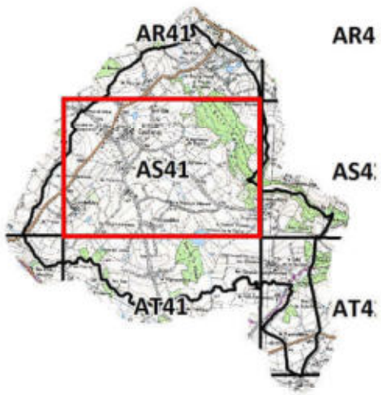



Légende

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal (source : BD Topo) modifié par NCA
- Réseau hydrographique complémentaire issu des observations de terrain

Observations ponctuelles

- Source
- Mouillère
- Lavoir-source
- Espèce patrimoniale
- Fontaines et sources aménagées
- Sortie de drain
- Mare comblée
- Buse
- Autres observations

Classement des zones humides selon la typologie CORINE biotopes

- 31.8 - Fourrés
- 35.12 - Prairies à Agrostis-Festuca
- 37.1 - Communautés à Reine des prés et communautés associées
- 37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc acutiflore
- 37.241 - Pâtures à grands joncs
- 38.1 - Prairies mésophiles
- 38.21 - Prairies atlantiques à fourrage
- 41.2 - Chênaie-Charmaie
- 41.3 - Frênaies
- 41.37 - Frênaies subatlantiques
- 44.91 - Bois d'Aulnes marécageux
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.1 - Roselières
- 53.16 - Végétation à Phalaris arundinacea
- 53.4 - Bordures à Calamagrostis des eaux courantes
- 82.1 - Terres cultivées
- 83.321 - Peupleraies
- 84.3 - Petits bois, bosquets

Autres zonages

- Pièces d'eau
- Zones non humides à sol hydromorphe
- Zones non prospectées

Repère

- Limite communale

0 100 200
Mètres

COUTIERES (79105)

N
W E
S

PLANCHE AS42

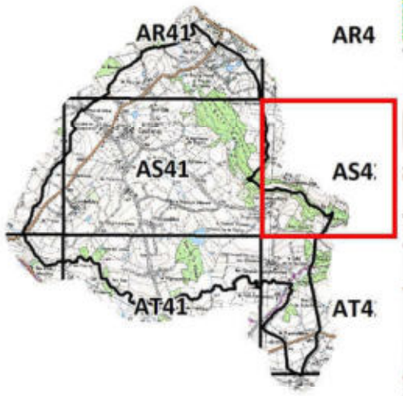

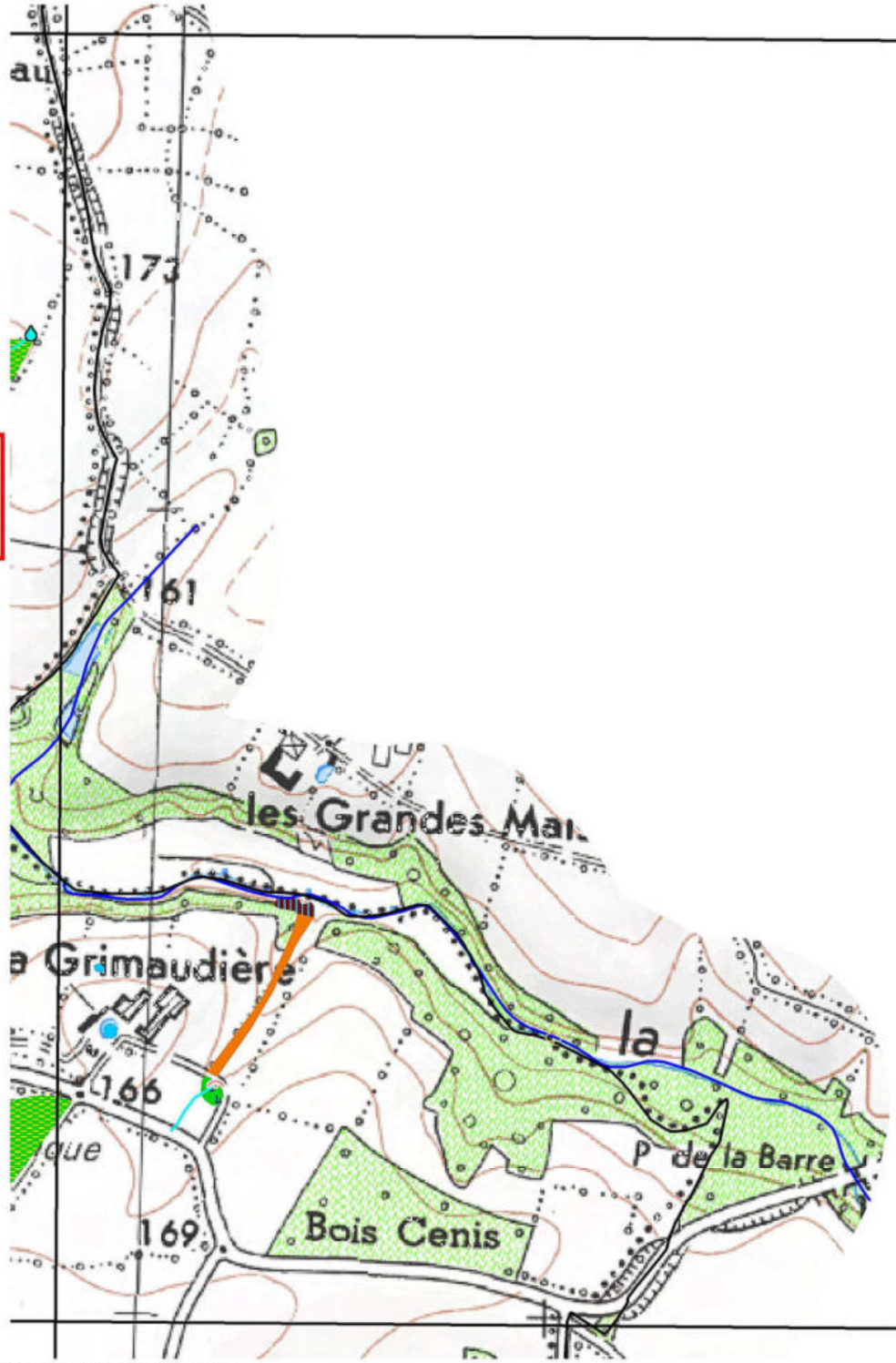

AS42

Légende

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal (source : BD Topo) modifié par NCA
- Réseau hydrographique complémentaire issu des observations de terrain

Observations ponctuelles

- Source
- Mouillère
- Lavoir-source
- Espèce patrimoniale
- Fontaines et sources aménagées
- Sortie de drain
- Mare comblée
- Buse
- Autres observations

Classement des zones humides selon la typologie CORINE biotopes

- 31.8 - Fourrés
- 35.12 - Prairies à Agrostis-Festuca
- 37.1 - Communautés à Reine des prés et communautés associées
- 37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc acutiflore
- 37.241 - Pâtures à grands joncs
- 38.1 - Prairies mésophiles
- 38.21 - Prairies atlantiques à fourrage
- 41.2 - Chênaie-Charmaie
- 41.3 - Frênaies
- 41.37 - Frênaies subatlantiques
- 44.91 - Bois d'Aulnes marécageux
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.1 - Roselières
- 53.16 - Végétation à Phalaris arundinacea
- 53.4 - Bordures à Calamagrostis des eaux courantes
- 82.1 - Terres cultivées
- 83.321 - Peupleraies
- 84.3 - Petits bois, bosquets

Autres zonages

- Pièces d'eau
- Zones non humides à sol hydromorphe
- Zones non prospectées

Repère

- Limite communale

0 100 200
Mètres

COUTIERES (79105)

N
W E
S

PLANCHE AS42

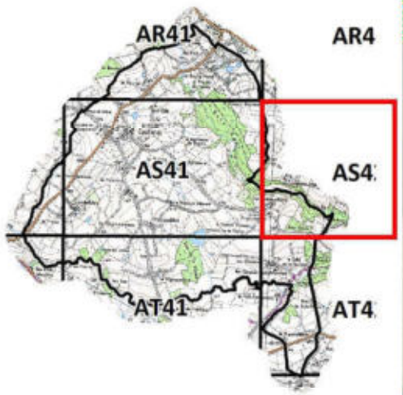



Légende

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal (source : BD Topo) modifié par NCA
- Réseau hydrographique complémentaire issu des observations de terrain

Observations ponctuelles

- Source
- Mouillère
- Lavoir-source
- Espèce patrimoniale
- Fontaines et sources aménagées
- Sortie de drain
- Mare comblée
- Buse
- Autres observations

Classement des zones humides selon la typologie CORINE biotopes

- 31.8 - Fourrés
- 35.12 - Prairies à Agrostis-Festuca
- 37.1 - Communautés à Reine des prés et communautés associées
- 37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc acutiflore
- 37.241 - Pâtures à grands joncs
- 38.1 - Prairies mésophiles
- 38.21 - Prairies atlantiques à fourrage
- 41.2 - Chênaie-Charmaie
- 41.3 - Frênaies
- 41.37 - Frênaies subatlantiques
- 44.91 - Bois d'Aulnes marécageux
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.1 - Roselières
- 53.16 - Végétation à Phalaris arundinacea
- 53.4 - Bordures à Calamagrostis des eaux courantes
- 82.1 - Terres cultivées
- 83.321 - Peupleraies
- 84.3 - Petits bois, bosquets

Autres zonages

- Pièces d'eau
- Zones non humides à sol hydromorphe
- Zones non prospectées

Repère

- Limite communale

0 100 200
Mètres

COUTIERES (79105)



PLANCHE AT40

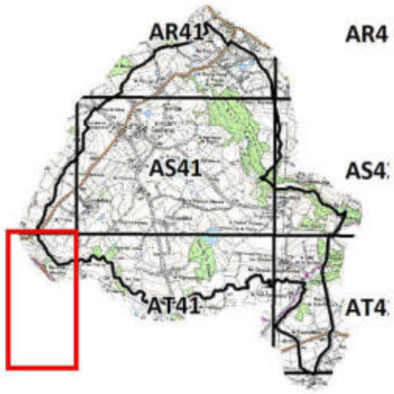

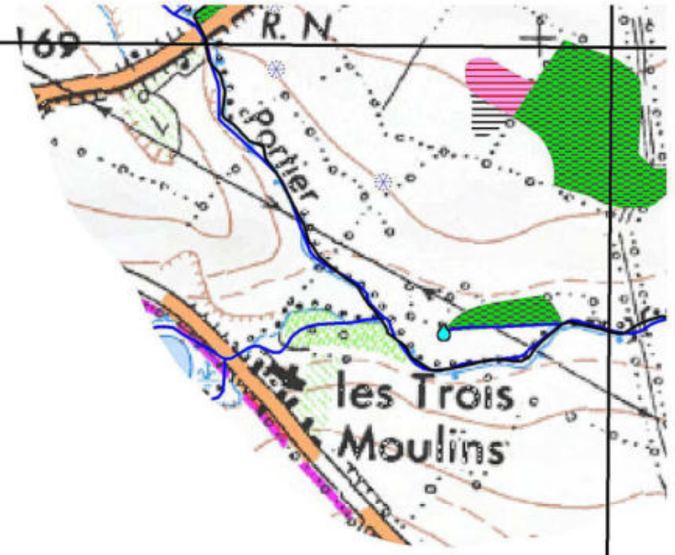

AT40

Légende

Réseau hydrographique

Réseau hydrographique principal (source : BD Topo) modifié par NCA

Réseau hydrographique complémentaire issu des observations de terrain

Observations ponctuelles

- Source
- Mouillère
- Lavoir-source
- Espèce patrimoniale
- Fontaines et sources aménagées
- Sortie de drain
- Mare comblée
- Buse
- Autres observations

Classement des zones humides selon la typologie CORINE biotopes

- 31.8 - Fourrés
- 35.12 - Prairies à Agrostis-Festuca
- 37.1 - Communautés à Reine des prés et communautés associées
- 37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc acutiflore
- 37.241 - Pâtures à grands joncs
- 38.1 - Prairies mésophiles
- 38.21 - Prairies atlantiques à fourrage
- 41.2 - Chênaie-Charmaie
- 41.3 - Frênaies
- 41.37 - Frênaies subatlantiques
- 44.91 - Bois d'Aulnes marécageux
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.1 - Roselières
- 53.16 - Végétation à Phalaris arundinacea
- 53.4 - Bordures à Calamagrostis des eaux courantes
- 82.1 - Terres cultivées
- 83.321 - Peupleraies
- 84.3 - Petits bois, bosquets

Autres zonages

- Pièces d'eau
- Zones non humides à sol hydromorphe
- Zones non prospectées

Repère

- Limite communale

0 100 200
Mètres

COUTIERES (79105)



PLANCHE AT40

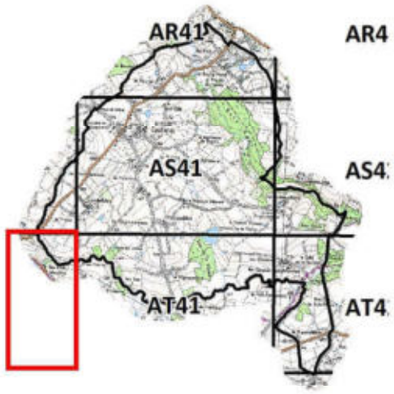



AT40

Légende

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal (source : BD Topo) modifié par NCA
- Réseau hydrographique complémentaire issu des observations de terrain

Observations ponctuelles

- Source
- Mouillère
- Lavoir-source
- Espèce patrimoniale
- Fontaines et sources aménagées
- Sortie de drain
- Mare comblée
- Buse
- Autres observations

Classement des zones humides selon la typologie CORINE biotopes

- 31.8 - Fourrés
- 35.12 - Prairies à Agrostis-Festuca
- 37.1 - Communautés à Reine des prés et communautés associées
- 37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc acutiflore
- 37.241 - Pâtures à grands joncs
- 38.1 - Prairies mésophiles
- 38.21 - Prairies atlantiques à fourrage
- 41.2 - Chênaie-Charmaie
- 41.3 - Frênaies
- 41.37 - Frênaies subatlantiques
- 44.91 - Bois d'Aulnes marécageux
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.1 - Roselières
- 53.16 - Végétation à Phalaris arundinacea
- 53.4 - Bordures à Calamagrostis des eaux courantes
- 82.1 - Terres cultivées
- 83.321 - Peupleraies
- 84.3 - Petits bois, bosquets

Autres zonages

- Pièces d'eau
- Zones non humides à sol hydromorphe
- Zones non prospectées

Repère

- Limite communale

0 100 200
Mètres

COUTIERES (79105)

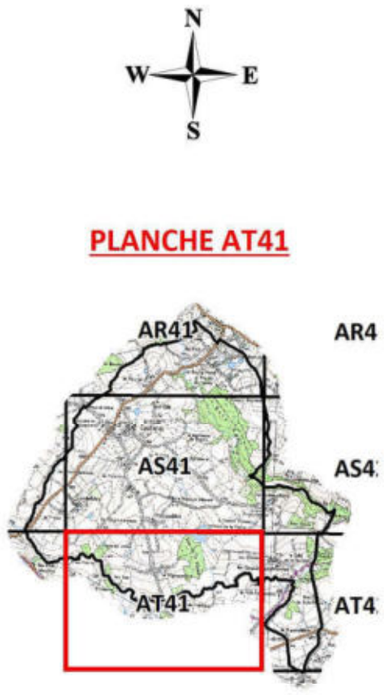

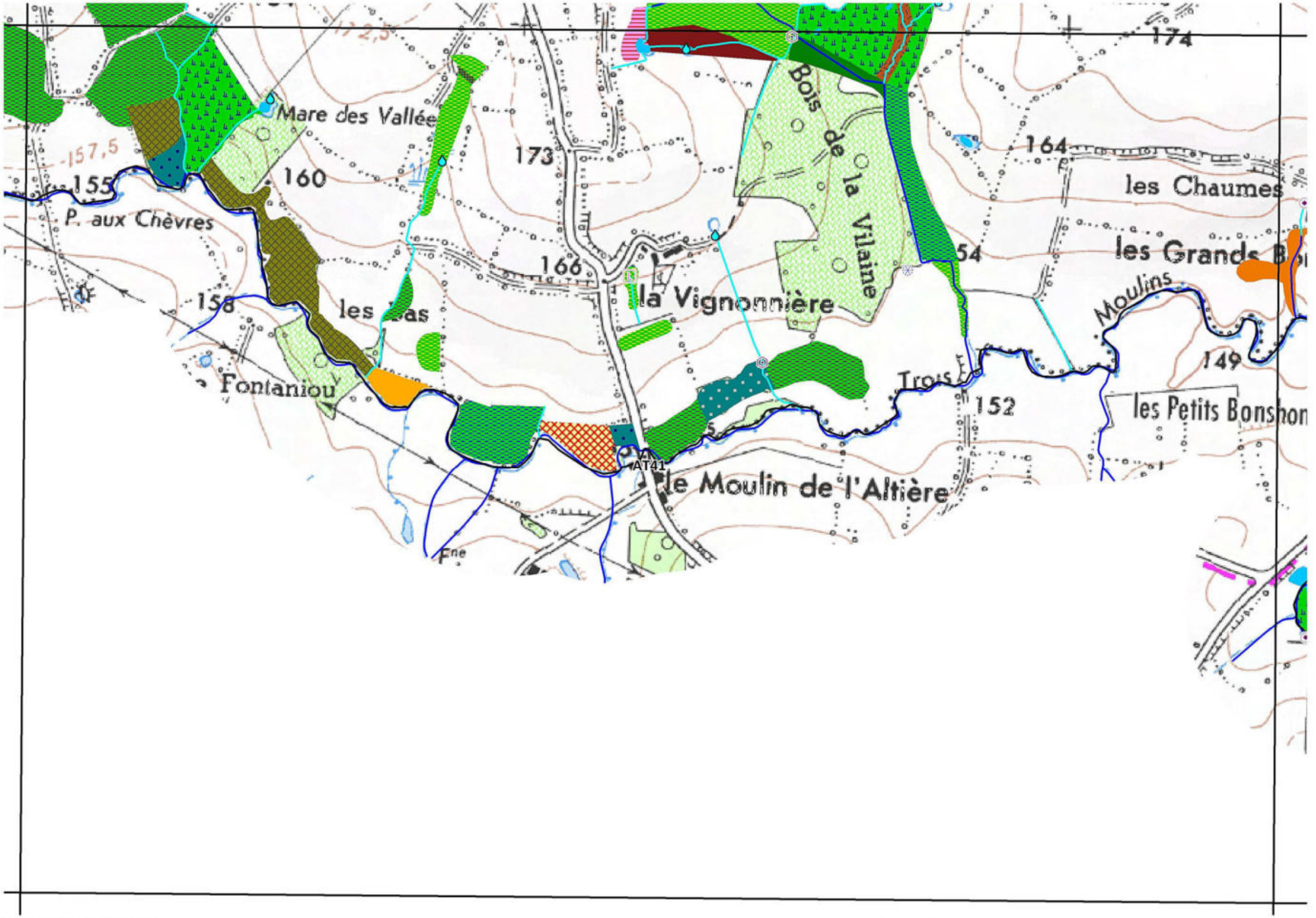

Légende

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal (source : BD Topo) modifié par NCA
- Réseau hydrographique complémentaire issu des observations de terrain

Observations ponctuelles

- Source
- Mouillère
- Lavoir-source
- Espèce patrimoniale
- Fontaines et sources aménagées
- Sortie de drain
- Mare comblée
- Buse
- Autres observations

Classement des zones humides selon la typologie CORINE biotopes

- 31.8 - Fourrés
- 35.12 - Prairies à Agrostis-Festuca
- 37.1 - Communautés à Reine des prés et communautés associées
- 37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc acutiflore
- 37.241 - Pâtures à grands joncs
- 38.1 - Prairies mésophiles
- 38.21 - Prairies atlantiques à fourrage
- 41.2 - Chênaie-Charmaie
- 41.3 - Frênaies
- 41.37 - Frênaies subatlantiques
- 44.91 - Bois d'Aulnes marécageux
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.1 - Roselières
- 53.16 - Végétation à Phalaris arundinacea
- 53.4 - Bordures à Calamagrostis des eaux courantes
- 82.1 - Terres cultivées
- 83.321 - Peupleraies
- 84.3 - Petits bois, bosquets

Autres zonages

- Pièces d'eau
- Zones non humides à sol hydromorphe
- Zones non prospectées

Repère

- Limite communale

0 100 200
Mètres

COUTIERES (79105)

N
W E
S

PLANCHE AT41

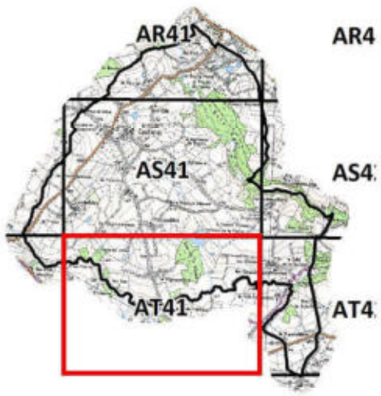



Légende

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal (source : BD Topo) modifié par NCA
- Réseau hydrographique complémentaire issu des observations de terrain

Observations ponctuelles

- Source
- Mouillère
- Lavoir-source
- Espèce patrimoniale
- Fontaines et sources aménagées
- Sortie de drain
- Mare comblée
- Buse
- Autres observations

Classement des zones humides selon la typologie CORINE biotopes

- 31.8 - Fourrés
- 35.12 - Prairies à Agrostis-Festuca
- 37.1 - Communautés à Reine des prés et communautés associées
- 37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc acutiflore
- 37.241 - Pâtures à grands joncs
- 38.1 - Prairies mésophiles
- 38.21 - Prairies atlantiques à fourrage
- 41.2 - Chênaie-Charmaie
- 41.3 - Frênaies
- 41.37 - Frênaies subatlantiques
- 44.91 - Bois d'Aulnes marécageux
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.1 - Roselières
- 53.16 - Végétation à Phalaris arundinacea
- 53.4 - Bordures à Calamagrostis des eaux courantes
- 82.1 - Terres cultivées
- 83.321 - Peupleraies
- 84.3 - Petits bois, bosquets

Autres zonages

- Pièces d'eau
- Zones non humides à sol hydromorphe
- Zones non prospectées

Repère

- Limite communale

0 100 200
Mètres

COUTIERES (79105)



PLANCHE AT42

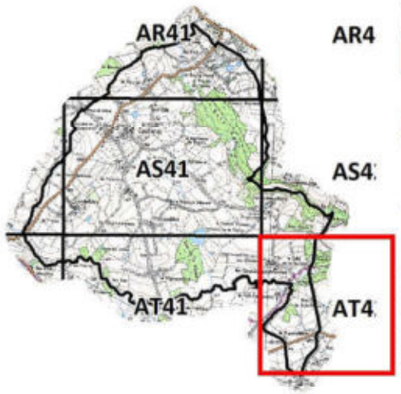

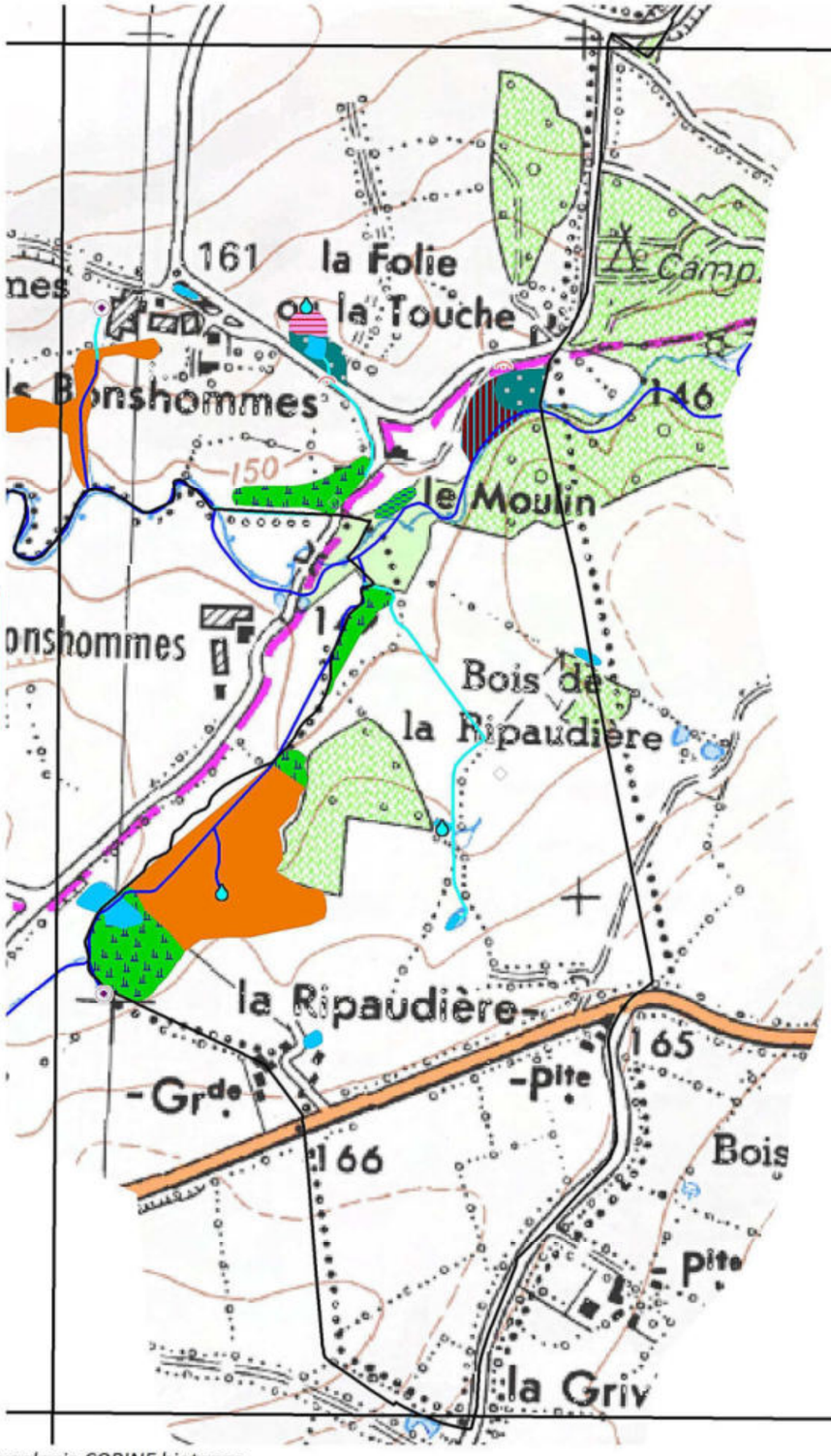

AT42

Légende

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal (source : BD Topo) modifié par NCA
- Réseau hydrographique complémentaire issu des observations de terrain

Observations ponctuelles

- Source
- Mouillère
- Lavoir-source
- Espèce patrimoniale
- Fontaines et sources aménagées
- Sortie de drain
- Mare comblée
- Buse
- Autres observations

Classement des zones humides selon la typologie CORINE biotopes

- 31.8 - Fourrés
- 35.12 - Prairies à Agrostis-Festuca
- 37.1 - Communautés à Reine des prés et communautés associées
- 37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc acutiflore
- 37.241 - Pâtures à grands joncs
- 38.1 - Prairies mésophiles
- 38.21 - Prairies atlantiques à fourrage
- 41.2 - Chênaie-Charmaie
- 41.3 - Frênaies
- 41.37 - Frênaies subatlantiques
- 44.91 - Bois d'Aulnes marécageux
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.1 - Roselières
- 53.16 - Végétation à Phalaris arundinacea
- 53.4 - Bordures à Calamagrostis des eaux courantes
- 82.1 - Terres cultivées
- 83.321 - Peupleraies
- 84.3 - Petits bois, bosquets

Autres zonages

- Pièces d'eau
- Zones non humides à sol hydromorphe
- Zones non prospectées

Repère

- Limite communale

0 100 200
Mètres

COUTIERES (79105)

N
W E
S

PLANCHE AT42

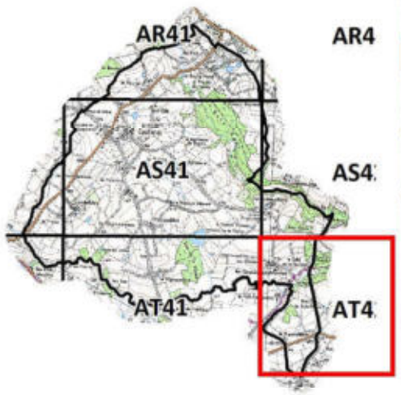

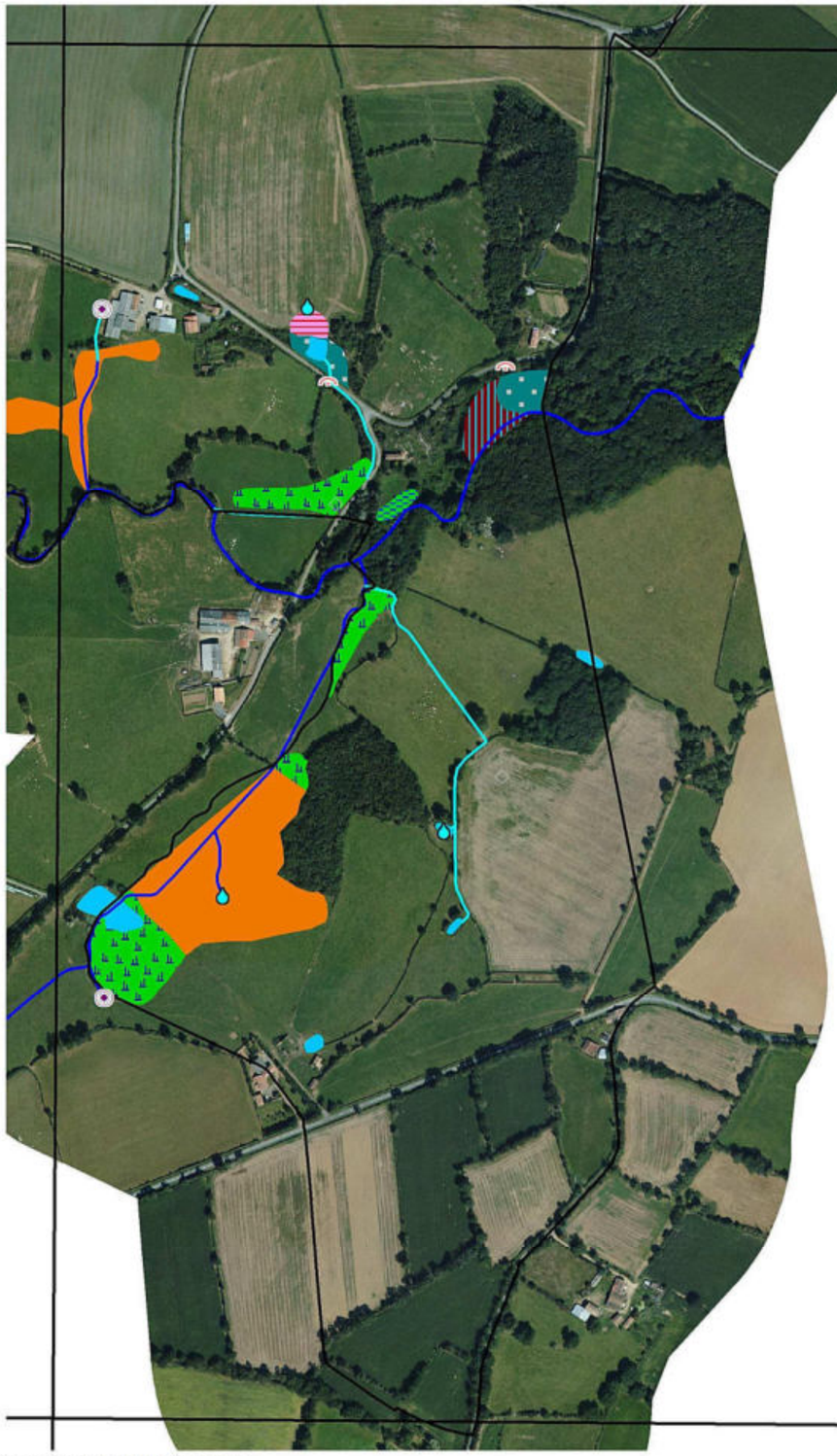

Légende

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal (source : BD Topo) modifié par NCA
- Réseau hydrographique complémentaire issu des observations de terrain

Observations ponctuelles

- Source
- Mouillère
- Lavoir-source
- Espèce patrimoniale
- Fontaines et sources aménagées
- Sortie de drain
- Mare comblée
- Buse
- Autres observations

Classement des zones humides selon la typologie CORINE biotopes

- 31.8 - Fourrés
- 35.12 - Prairies à Agrostis-Festuca
- 37.1 - Communautés à Reine des prés et communautés associées
- 37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc acutiflore
- 37.241 - Pâtures à grands joncs
- 38.1 - Prairies mésophiles
- 38.21 - Prairies atlantiques à fourrage
- 41.2 - Chênaie-Charmaie
- 41.3 - Frênaies
- 41.37 - Frênaies subatlantiques
- 44.91 - Bois d'Aulnes marécageux
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.1 - Roselières
- 53.16 - Végétation à Phalaris arundinacea
- 53.4 - Bordures à Calamagrostis des eaux courantes
- 82.1 - Terres cultivées
- 83.321 - Peupleraies
- 84.3 - Petits bois, bosquets

Autres zonages

- Pièces d'eau
- Zones non humides à sol hydromorphe
- Zones non prospectées

Repère

- Limite communale

0 100 200
Mètres

NCA Environnement
11 Allée Jean Monnet
86170 Neuville-de-Poitou
Tél. 05 49 00 43 20
Fax 05 49 00 43 30
Email : accueil@nca-env.fr
www.nca-env.fr
www.nca-methanisation.fr

Études et conseils en environnement
Assainissement collectif
Assainissement non collectif
Maîtrise d'œuvre
Protection des eaux
Hydraulique fluviale
Environnement et agriculture
Méthanisation
Gestion des milieux
Démarche d'insertion écologique
Inventaire faune et flore
Environnement et aménagement

INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES, DU RESEAU HYDROGRAPHIQUE ET DES PLANS D'EAU

COMMUNE DE CHÂTILLON-SUR-THOUET (79)

Inventaire réalisé dans le cadre d'un groupement de communes et de communautés de communes porté par le Pays de Gâtine :

Avec le soutien financier de :

Expertise réalisée parNCA Environnement

- Décembre 2013-

Première entreprise française à avoir obtenu en avril 2011 l'AFAQ 26000 et en janvier 2012 la labellisation LUCIE pour son engagement dans la RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) et le développement durable.

SAS au capital de 110 000 €
N° identification :
343 460 622 RCS Poitiers
APE : 7112B
N° TVA : FR 57 343 460 622

TABLE DES MATIERES

CHAPITRE 1 - CADRE REGLEMENTAIRE - CONTEXTE DE L'ÉTUDE ..... - 1 -

1. CADRE REGLEMENTAIRE ..... - 2 -
   1.1. Réglementation relative aux zones humides ..... - 2 -
   1.2. Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux ..... - 3 -
   1.3. Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux ..... - 4 -
2. LES ZONES HUMIDES - GENERALITES ..... - 6 -
   2.1. Définition ..... - 6 -
   2.2. Typologie ..... - 6 -
   2.3. Fonctions ..... - 7 -
3. DEMARCHE ET OBJECTIFS DE L'INVENTAIRE ..... - 10 -
   3.1. Démarche d'inventaire ..... - 10 -
   3.2. Objectifs ..... - 10 -
4. CONCERTATION DES ACTEURS ..... - 12 -
   4.1. Acteurs locaux ..... - 12 -
   4.2. Réunions ..... - 13 -
   4.3. Financeurs ..... - 15 -

CHAPITRE 2 - CONTEXTE COMMUNAL ..... - 16 -

1. PRESENTATION GENERALE DE LA COMMUNE ..... - 17 -
   1.1. Contexte géographique ..... - 17 -
   1.2. Contexte Agricole ..... - 19 -
2. PRESENTATION DU CONTEXTE PHYSIQUE ..... - 20 -
   2.1. Contexte géologique et pédologique ..... - 20 -
   2.2. Contextehydrogéologique ..... - 20 -
   2.3. Contexte hydrologique ..... - 23 -

CHAPITRE 3 - METHODOLOGIE ..... - 25 -

1. PRE-LOCALISATION ..... - 26 -
2. INVENTAIRE DE TERRAIN ..... - 28 -
   2.1. Critères d'identification ..... - 29 -
   2.1.1. Pédologie ..... - 29 -
   2.1.2. Habitat naturel et végétation ..... - 30 -
   2.2. Campagne de terrain ..... - 32 -
3. CARTOGRAPHIE ..... - 33 -

CHAPITRE 4- RESULTATS DE L'INVENTAIRE ..... - 35 -

1. RESEAU HYDROGRAPHIQUE ET MILIEUX AQUATIQUES ..... - 36 -
   1.1. Réseau hydrographique ..... - 36 -
   1.2. Plans d'eau dont mares ..... - 39 -
2. ZONES HUMIDES ..... - 42 -
   2.1. Sondages pédologiques ..... - 42 -
   2.2. Inventaire global ..... - 44 -
   2.3. Habitats - Typologie ..... - 47 -
   2.3.1. Typologie SDAGE ..... - 47 -
   2.3.2. Typologie CORINE Biotopes ..... - 50 -
   2.4. Fonctions des zones humides ..... - 64 -
   2.5. Enjeux ..... - 65 -

CHAPITRE 5 - CONCLUSION ..... - 68 -

1. BILAN DE L'INVENTAIRE ..... - 69 -
   1.1. Bilan des résultats ..... - 69 -
   1.2. Bilan de la démarche ..... - 69 -
2. SUITE A DONNER ..... - 71 -

CHAPITRE 1

CADRE REGLEMENTAIRE - CONTEXTE DE L'ÉTUDE

1. CADRE REGLEMENTAIRE

1.1. REGLEMENTATION RELATIVE AUX ZONES HUMIDES

Le Code de l'Environnement est composé de six livres, dont le deuxième est intitulé *Milieux Physiques*. Ce dernier comprend deux titres, respectivement consacrés à l'eau et à l'air.

Le Code de l'Environnement érige l'Eau en patrimoine commun de la nation. Sa protection est d'intérêt général et sa gestion doit se faire de façon globale.

Dans ce contexte de gestion globale de l'Eau, les zones humides tiennent un rôle de premier plan et différentes réglementations les caractérisent :

Art. L. 211-1 : *« Les zones humides sont des terrains exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre, de façon permanente ou temporaire ; la végétation quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année. »*

L'**article R.211-108** du code de l'environnement précise que les critères à prendre en compte pour la définition des zones humides sont relatifs « *à la morphologie des sols liée à la présence prolongée d'eau d'origine naturelle et à la présence éventuelle de plantes hygrophiles. Celles-ci sont définies à partir de listes établies par région biogéographique. En l'absence de végétation hygrophile, la morphologie des sols suffit à définir une zone humide* ». « *La délimitation des zones humides est effectuée à l'aide des côtes de crue ou de niveau phréatique, ou des fréquences et amplitudes des marées, pertinentes au regard des critères relatifs à la morphologie des sols et à la végétation »*.

L'**arrêté du 24 juin 2008 modifié le 1er octobre 2009** précise les critères de définition et de délimitation des zones humides en établissant une liste des types de sols de zones humides et une liste des espèces végétales indicatrices de zones humides. Les sols de zones humides correspondent aux sols engorgés en eau de façon permanenteet aux sols caractérisés par des traces d'hydromorphie (engorgement temporaire) débutant à moins de 25 cm de la surface et se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur (ou entre 25 et 50 cm de la surface s'il y a des traces d'engorgement permanent apparaissant entre 80 et 120 cm). La **circulaire du 18 janvier 2010** relative à la délimitation des zones humides expose les conditions de mise en œuvre des dispositions de l'arrêté précédemment cité.

De plus, au titre de la Police de l'Eau, une zone est considérée comme humide si elle présente l'un des critères suivants : une végétation hygrophile ou un sol hydromorphe. Dans ce cas, le projet (selon sa surface) est soumis au régime de déclaration ou d'autorisation relatif à la rubrique 3.3.1.0 de la nomenclature eau.

1.2. SCHEMA DIRECTEUR D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX

La commune de Châtillon-sur-Thouet, située dans le département des Deux-Sèvres, est concernée par le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin Loire-Bretagne. Quinze orientations fondamentales ont été identifiées sur le territoire du SDAGE. **L'orientation n°8**concerne la préservation des zones humides. Elle se base sur la nécessité de multiplier et de diversifier les efforts pour limiter l'altération du fonctionnement des milieux aquatiques, assurer la continuité écologique et reconquérir la qualité des habitats et la biodiversité. En effet, ces milieux assurent de multiples fonctions tant du point de vue de la ressource en eau que de la biodiversité. Leur préservation et leur restauration sont des enjeux majeurs à appréhender. Pour cela cinq actions ont été déterminées (notées 8A à 8E), elles comprennent, chacune, diverses dispositions.

- **8A : Préserver les zones humides.**

"Tout d'abord en maitrisant les causes de leur disparition au travers d'une protection réglementaire [...]. En second lieu au travers des politiques de gestion de l'espace […]. Ces deux types de mesures constituent un volet prioritaire des SAGE [...]."

- **8B : Recréer des zones humides disparues, restaurer les zones humides dégradées pour contribuer à l'atteinte du bon état des masses d'eau.**

"Il convient d'agir pour éviter de nouvelles pertes de surfaces et pour récupérer des surfaces perdues […] dans les secteurs de forte pression foncière […] ou dans certains secteurs en déprise agricole. Les actions à mettre en œuvre concernent à la fois les zones humides bénéficiant d'une protection liée à leur intérêt patrimonial et les réseaux de zones humides banales dont l'existence est nécessaire au bon état des masses d'eau et à la protection de la ressource en eau."

- **8C : Préserver les grands marais littoraux**

"Les marais littoraux situés entre la Vilaine et la baie de l'Aiguillon représentent des zones humides de grande surface qui ont été créées par l'homme […]. Ces espaces constituent le support d'une forte biodiversité de la faune et de la flore. Ils intègrent, pour la plupart, le réseau européen Natura 2000. Ils contribuent en partie à l'interception des pollutions issues des bassins versants amont. […] L'adéquation entre les différents usages et les conditions favorables à la biodiversité doit être recherchée en s'appuyant notamment sur une politique agricole adaptée."

- **8D : Favoriser la prise de conscience**

"La nécessité de conserver et d'entretenir les zones humides n'est pas encore suffisamment bien perçue, à la fois par les riverains et par les autorités locales. Certes, la prise de conscience est amorcée, mais elle se limite encore trop souvent aux enjeux patrimoniaux des zones humides (flore et faune). Les enjeux économiques se rattachant à leur présence sont encore largement sous-estimés, quand ils ne sont pas ignorés."

- **8E : Améliorer la connaissance**

"L'efficacité des zones humides, que ce soit en matière de gestion de la ressource en eau ou de biodiversité, dépend de la présence sur le terrain d'un maillage aussi dense que possible de sites interceptant au mieux les écoulements superficiels et souterrains et évitant le cloisonnement des populations végétales et animales sauvages.

Il est nécessaire de localiser les sites existants, de diagnostiquer leur état et d'identifier les fonctions qui s'y rattachent. C'est l'objet des inventaires qu'il convient de réaliser, en priorité, sur les territoires où la présence des zones humides détermine l'atteinte ou le maintien du bon état des masses d'eau."

1.3. SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX

La commune de Châtillon-sur-Thouetse situe sur le périmètredu**SAGE Thouet**.

Le territoire du SAGE Thouet s'étend sur 3 385 km² dans les départements des Deux-Sèvres (79), de la Vienne (86) et du Maine-et-Loire (49).

Ce SAGE est articulé autour de 6 enjeux majeurs :

- Le développement des ressources alternatives et la sécurisation de l'alimentation en eau potable ;
- La reconquête de la qualité des eaux de surface ;
- La gestion quantitative de la ressource ;
- La protection des têtes de bassins et des espaces naturels sensibles ;
- Le rétablissement d'une connectivité amont-aval des cours d'eau ;
- La valorisation touristique et la maitrise des loisirs liés à l'eau.

La Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE s'est réunie pour la première fois le 30 janvier 2012. La composition de la CLE a notamment été constituée et la structure porteuse du SAGE a été désignée : Le Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet et la Communauté d'Agglomération de Saumur Loire Développement, à l'origine de l'étude de préfiguration du SAGE Thouet, se partagent cette responsabilité.

Les zones humides représentent un enjeu important au sein du SAGE qui a identifié, dès l'état des lieux, la nécessité d'améliorer la connaissance de ces milieux afin de mieux les protéger.

Le SAGE Thouet étant actuellement en cours d'élaboration, la méthodologie appliquée pour cet inventaire est celle élaborée par l'I.I.B.S.N.

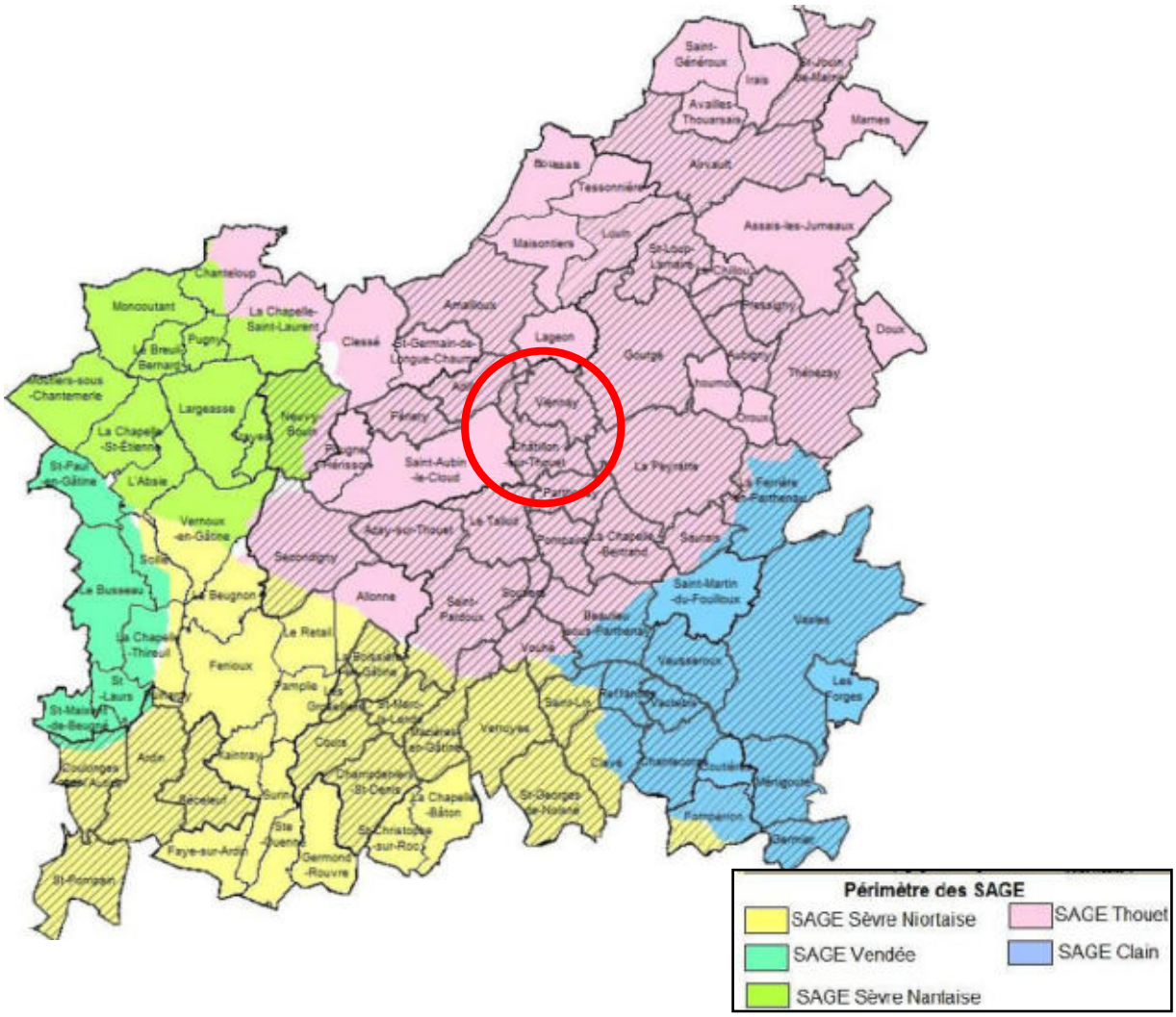

Situation de la commune de Châtillon-sur-Thouet au sein des SAGE (Source : Pays de Gâtine)

2. LES ZONES HUMIDES - GENERALITES

2.1. DEFINITION

Les zones humides sont des milieux complexes, dynamiques et interdépendants entre terre et eau. Elles recèlent une richesse écologique particulière et souvent exceptionnelle. Elles assurent de plus de nombreuses fonctions dont la société tire des bénéfices (nommés services rendus). En effet, les zones humides jouent un rôle majeur pour la rétention, la régulation hydraulique et l'épuration tout en constituant des réservoirs de biodiversité.

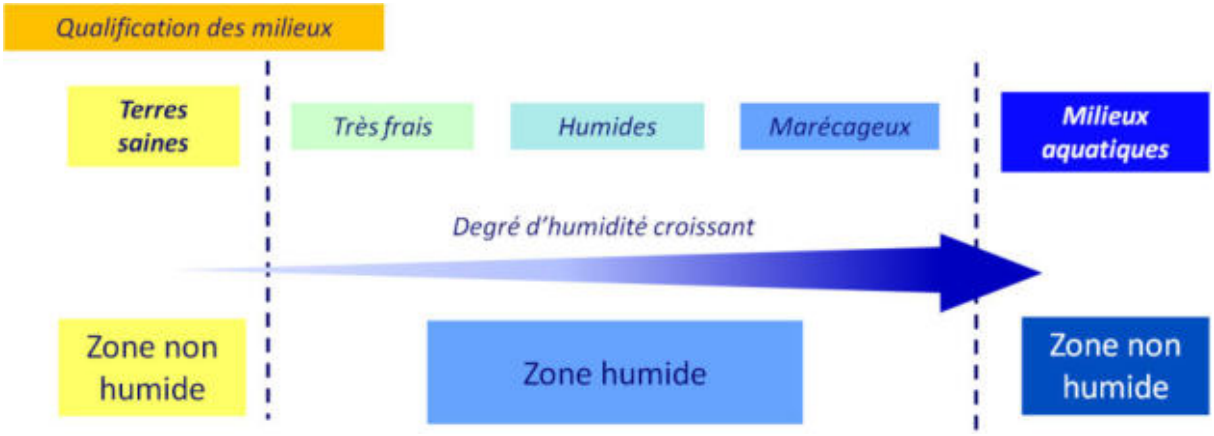

Gradient d'humidité des zones humides
(Source : IIBSN - Schéma élaboré d'après Oberti et al., 2003)

En raison de leur grande diversité, l'identification des zones humides n'est pas toujours aisée. Elle est réalisée sur la base des observations de terrain liées à des limites naturelles. Elle s'appuie notamment sur :

- La présence de végétation hygrophile et d'habitats humides ;
- L'hydromorphie des sols ;
- La géomorphologie du site (ex : rupture de pente) et la topographie.

2.2. TYPOLOGIE

Selon leurs caractéristiques, différents types de zones humides peuvent être distingués. Le SDAGE Loire-Bretagne les classe en 13 grands types selon leur localisation dans un bassin versant :

- Grands estuaires ;
- Baies et estuaires moyens plats ;
- Marais et lagunes côtiers ;
- Marais saumâtres aménagés ;
- Bordures de cours d'eau ;
- Plaines alluviales ;

- Zones humides de bas-fonds en tête de bassin ;
- Régions d'étangs ;
- Bordures de plan d'eau ;
- Marais et landes humides de plaines et de plateaux ;
- Zones humides ponctuelles ;
- Marais aménagés à vocation agricole ;
- Zones humides artificielles.

Le schéma ci-dessous présente les différentes typologies de zones humides suivant leur localisation sur le bassin versant.

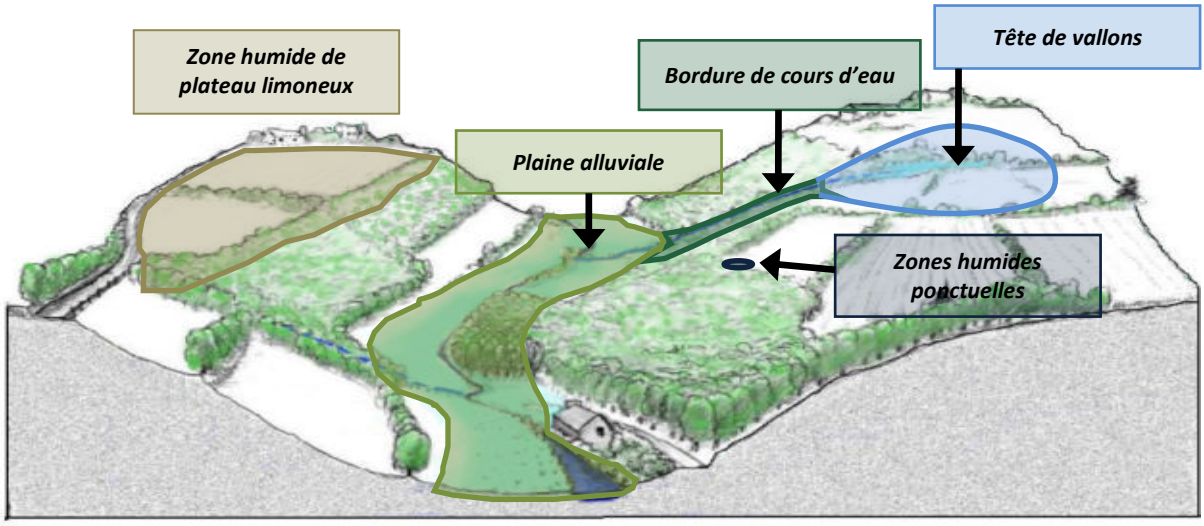

Localisation des zones humides sur un bassin versant (source : IIBSN)

2.3. FONCTIONS

Les zones humides présentent une richesse écologique particulière et assurent de nombreuses fonctions telles que la rétention, la régulation hydraulique et l'épuration mais également des fonctions socio-économiques.

- Fonctions biologiques :

Les zones humides recèlent généralement une biodiversité importante et peuvent constituer des réservoirs d'espèces patrimoniales. Ce sont des milieux essentiels pour la faune, qui permettent l'hivernage, la migration et la reproduction de nombreux oiseaux ; le frai du brochet et le développement des juvéniles ; la reproduction des poissons et crustacés en zones littorales. On y observe également des amphibiens, des odonates, etc.

Outre la faune, les zones humides sont reconnues pour leur diversité végétale (roselières, prairies humides, tourbières, bordures de cours d'eau…).

Fonctions épuratoires :

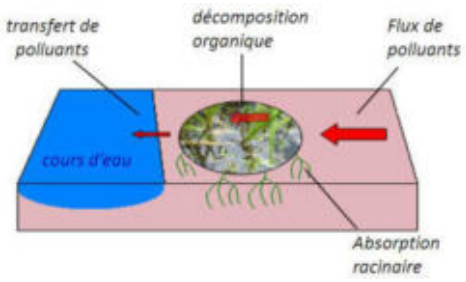

Certaines zones humides possèdent des propriétés épuratoires remarquables. Elles sont particulièrement efficaces en matière de dénitrification avec des taux d'abattement supérieurs à 50%. Elles sont également capables de fixer les matières en suspensions, les engrais et produits phytosanitaires et peuvent éliminer le phosphore parfois jusqu'à 90%.

Fonctions hydrauliques :

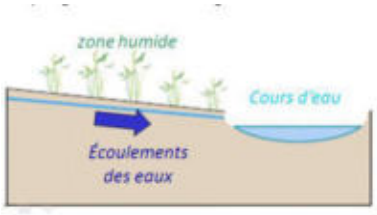

Les zones humides ont un rôle majeur dans le stockage des eaux. Elles contribuent en effet à l'écrêtement des pointes de crue et ont également un rôle d'éponge.

Elles peuvent ainsi retarder l'apparition et réduire l'intensité des débits d'étiage en restituant de manière progressive les eaux stockées en période de hautes eaux.

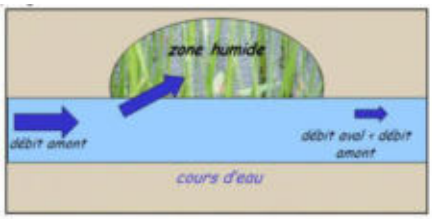

Source des figures : IIBSN

Fonctions socio-économiques :

Les zones humides sont avant tout des milieux utilisés par la profession agricole, pour la culture et le pâturage ; et sylvicole, notamment pour la populiculture.

Ce sont des milieux très généreux, qui peuvent être exploités pour la production de roseaux de laîche ou de joncs (paillage des chaises, couvertures de chaume…) ; de bois (peupliers) ; de ressources alimentaires (poissons, crustacés, chasse…) ; de fourrage, etc. Les zones humides peuvent également être valorisées pour le développement du tourisme (randonnés, naturalisme, etc.).

On observe par ailleurs une différence dans les usages entre l'amont et l'aval d'un bassin versant.

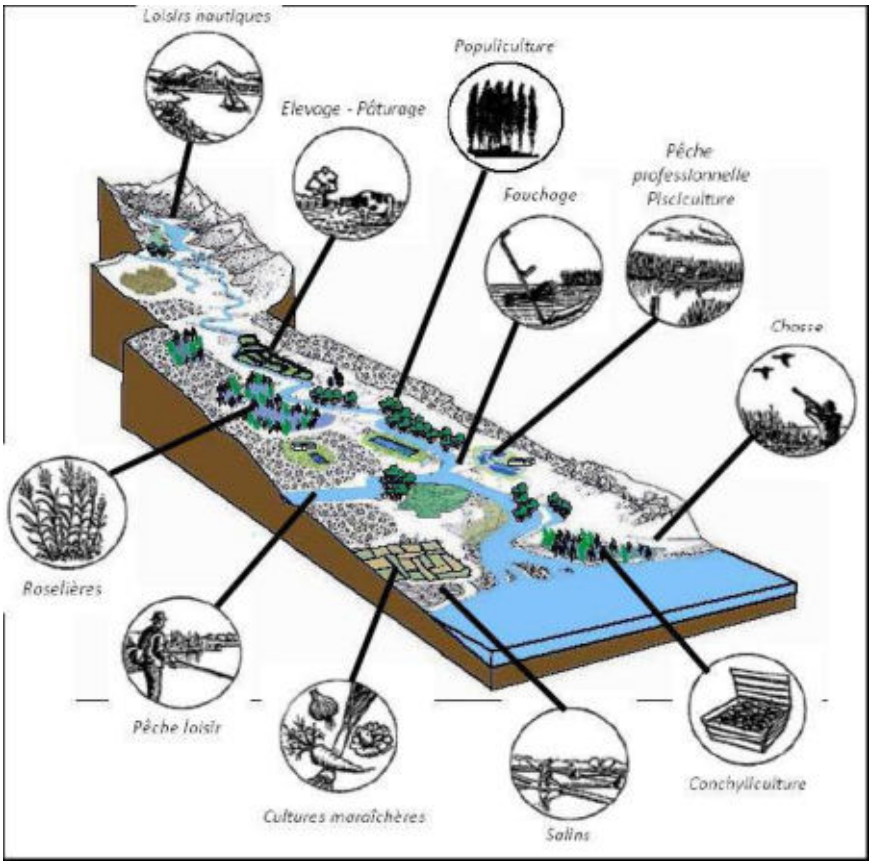

<u>Fonctions socio-économiques des zones humides</u>

3. DEMARCHE ET OBJECTIFS DE L'INVENTAIRE

3.1. DEMARCHE D'INVENTAIRE

L'inventaire des zones humides de la commune de Châtillon-sur-Thouets'intègre dans une mutualisation de 47 communes du Pays de Gâtine, dont le territoire concerne cinq SAGE. Il a été décidé de respecter les modalités d'inventaire des zones humides de chacun des SAGE sur leur territoire respectif.Le SAGE Thouet étant actuellement en phase d'élaboration, la présente étude prend en compte la méthodologie du **SAGE Sèvre Niortaise Marais Poitevin**, validée par la Commission Locale de l'Eau du 1er juin 2010.

Pour une démarche et une méthodologie unique du bassin versant avec un socle minimum obligatoire, les modalités d'inventaire des zones humides sont définies sur l'ensemble du périmètre des SAGE.



La démarche, telle que définie par la CLE, s'articule sur deux axes :

- Concertation avec le groupe d'acteurs locaux afin de partager les connaissances et permettre une prise de conscience des enjeux liés aux zones humides.
- Expertise d'identification des zones humides pour leur inventaire à proprement dit.

Les modalités d'inventaire des zones humides sont en libre téléchargement sur le site de l'IIBSN, à l'adresse suivante : *http://sevre-niortaise.fr/wp-content/uploads/18_78_modalites-dinventaire-zh-sage-sevre-niortas-marais-poitevin_817.pdf.*

3.2. OBJECTIFS

La présente étude répond à deux objectifs principaux. Elle vise, dans un premier temps, à répondre aux enjeux des SAGE qui doivent assurer l'inventaire, la préservation et la reconquête des zones humides. Dans un second temps, elle vise à acquérir une bonne connaissance du territoire communal (zones humides, réseau hydrographique, plans d'eau et mares…) pour l'élaboration des documents d'urbanisme.

Une fois l'inventaire terminé et validé par le Conseil municipal, les résultats seront transmis au SAGE afin de compiler les données des différents inventaires communaux à l'échelle du bassin versant. L'analyse de ces résultats par la Commission Locale de l'Eau pourra donner naissance à diverses

règles de gestion des zones humides, contribuant ainsi à l'atteinte des objectifs du SAGE et du SDAGE.

Le recensement des zones humides permettra l'identification de milieux d'intérêt primordial tels que les Zones Humides d'Intérêt Environnemental Particulier (ZHIEP) et les Zones Stratégiques pour la Gestion de l'Eau (ZSGE). La délimitation de ces zones est un outil efficace pour atteindre l'objectif de bon état des eaux requis par la DCE (Directive Cadre sur l'Eau).

De plus, l'inventaire sera intégré totalement ou partiellement dans les documents d'urbanisme (Plan Local d'Urbanisme, Carte communale, etc.) et devra être pris en compte par les projets d'installations, ouvrages, travaux et activités (IOTA), afin de permettre une meilleure gestion communale du territoire.

Il est cependant à préciser que toute opération visant à aménager une zone humide est soumise à la nomenclature Eau (art. R. 214-1 du Code de l'environnement). L'inventaire proposé ici permet certes une meilleure connaissance de ces espaces mais n'est cependant pas exhaustif du point de vue de cette nomenclature. Tout pétitionnaire devra donc, dans le cadre d'une demande d'autorisation ou d'une déclaration au titre de la loi sur l'eau, apporter des éléments d'expertise technique sur le caractère humide de son site d'implantation, et ce, indépendamment de l'existence du présent inventaire de zones humides, mais tout en le prenant en compte.

Enfin, dans le cadre de la politique fiscale pour la préservation des zones humides (Loi DTR), une parcelle identifiée comme zone humide peut bénéficier d'une exonération de taxe foncière sur les propriétés non bâtie (TFNB).

Cette dernière est portée à 50 % pour les terrains en prairie situés sur les zones humides définies au 1° du I de l'article L.211-1, et à 100 % pour les terrains situés sur les périmètres suivant :

- Périmètre d'intervention du Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres (CELRL) ;
- Parcs nationaux, Parcs naturels régionaux et Réserves naturelles ;
- Sites inscrits et classés ;
- Sites Natura 2000 ;
- Zones humides d'intérêt environnemental particulier (ZHIEP).

Ce dégrèvement à la parcelle cadastrale est accordé pour une durée de 5 ans, sous réserve d'un engagement de gestion par le propriétaire avec conservation du caractère humide de la zone et maintien en prairie, pré, lande…La liste des parcelles concernées est élaborée par le Maire et s'accompagne d'une compensation financière pour les communes.

4. CONCERTATION DES ACTEURS

4.1. ACTEURS LOCAUX

La démarche de concertation, validée par la CLE (Commission Locale de l'Eau), s'appuie sur la constitution d'un groupe d'acteurs locaux. La composition de ce dernier se veut la plus représentative possible des différents protagonistes du territoire.La constitution du groupe d'acteurs a été validée par le Conseil Municipal (cf. Annexe 1). Ce dernier se compose alors :

- du Maire de la commune
- d'élus ;
- d'exploitants agricoles ;
- de propriétaires ;
- de représentants de la chasse, de la pêche ;
- d'un représentant de l'association Deux-Sèvres Nature Environnement
- d'un représentant de la Chambre d'Agriculture

Membres du groupe d'acteurs	
Maire	M DIEUMEGARD
Conseiller municipal	M. GUICHET Alain
Adjoint	M. DERES Didier
Adjoint	M. COURJAULT Rémi
Exploitante agricole	Mme GUINARD Marie-Laure
Exploitant agricole	M. LUCET Thierry
Exploitant agricole	M. BARANGER Jean-Claude
Exploitant agricole	M. RIMBAUD Christophe
Propriétaire et représentant de l'association Deux-Sèvres Nature Environnement	M. BERNARDEAU Yves
Fédération des randonneurs pédestres	M. INGREMEAU Claude

Ce groupe apporte au prestataire de l'inventaire, le bureau d'études NCA Environnement, ses connaissances locales de terrain et l'historique des activités sur la commune. Il s'exprime lors des réunions afin de pré-délimiter et caractériser les zones humides. Il aide aussi à mieux comprendre le fonctionnement des zones humides (inondations, fréquence, surface, saisonnalité, entrées / sorties d'eau) et la gestion actuelle des parcelles.

Il donne également son avis sur le déroulement de l'inventaire, et apporte au prestataire sa connaissance et sa vision du territoire, en particulier sur la dynamique de l'eau (drainage, source, écoulement, remontée de nappes, inondation,…).

La carte des zones humides résultant du travail de terrain a été déposée en Mairie pour recueillir l'avis de la population. Les remarques formulées lors de la phase de levée de doutes et lors des réunionsont amenéà des retours sur certains secteurs. A terme, les nouvelles visites ont permis d'affiner au mieux les résultats pour que ces derniers s'accordent avec le ressenti et les connaissances de terrain des acteurs du territoire.

4.2. REUNIONS

L'atout majeur du groupe d'acteurs locaux est donc le partage de connaissances. Plusieurs réunions sont organisées afin d'optimiser au mieux la concertation et le suivi de l'étude par la commune.

Un ou plusieurs représentants du SAGE sont présents lors des réunions, tout comme l'équipe du prestataire chargé de l'étude (NCA Environnement). S'ajoute donc au groupe d'acteurs locaux les intervenants suivants :

Intervenants extérieurs lors des réunions	
NCA Environnement	M. LOUIS David – *Ingénieur pédologue* Mme TONDEUX Laetitia – *Chargée d'études botaniste*
SAGE Thouet	M. GOHARD Pierre – *Animateur* M. PEAUD Pierre – *Technicien*
Vice-Président CC Parthenay	M. FERJOU Jean-Marie
CC Parthenay	Mme BARANGER Maud M. JEANJEAN François M. DESSONS Pierre
Chambre d'agriculture 79	M. JANNEAU Thibaut

- Première réunion du groupe d'acteurs : présentation de la démarche de l'inventaire

Le groupe d'acteurs locaux s'est réuni une première fois le **2 septembre2013**à la mairie de Châtillon-sur-Thouet, avec les représentants du bureau d'études NCA Environnement, missionné par le Pays de Gâtine pour réaliser l'inventaire et animer les réunions.

Le but de cette première réunion était d'informer les acteurs sur le déroulement de l'étude, ses objectifs et le cadre dans lequel elle s'inscrit. Cette rencontre a également permis d'expliciter la notion de zones humides et la méthodologie d'inventaire.

Dans un second temps, les différents outils de pré-localisation des zones humides ont été présentés aux membres du groupe d'acteurs par le biais de l'atlas de pré-localisation. Un travail sur carte a été

demandé aux acteurs locaux. Il a permis de vérifier la validité de la pré-délimitation, et de récolter différentes informations sur la dynamique de l'eau (drainage, source, remontée de nappe, inondation, ruissellement…).

Enfin, la dernière partie de la réunion de lancement consiste à présenter directement sur le terrain, les méthodes de caractérisation des zones humides, et notamment le critère « végétation » et le critère « pédologie » au groupe d'acteurs locaux.

- Réunion d'information à l'intention des agriculteurs et des propriétaires

Le groupe d'acteurs étant un groupe de travail, le nombre de personnes est restreint à une quinzaine d'individus. Une réunion d'information pour l'ensemble de la population s'est donc déroulée le**3 septembre 2013**. Elle a permis d'informer et de sensibiliser un plus grand nombre de personnes sur la nécessité de réaliser un inventaire des zones humides au niveau communal.

- Réunion de restitution de l'Atlas provisoire des zones humides au groupe d'acteurs

A la suite des deux réunions présentées ci-avant, la campagne de terrain a été réalisée du 27 septembre au 17 octobre 2013 (*voir Chapitre 3 – Partie 2.2. Campagne de terrain*). Une réunion de restitution des résultats provisoires de l'inventaire des zones humides a été programmée le**5 novembre 2013**, au cours de laquelle les résultats de l'expertise ont été présentés, analysés et discutés avec le groupe d'acteurs locaux. Au cours de cette réunion, diverses remarques ont été émises par le groupe d'acteurs, donnant lieu à des retours sur le terrain. Au total, 13 secteurs ont fait l'objet d'un retour sur le terrain, concernant cinq personnes et la Mairie (cf. annexe 2). Les retours ont été effectués sur deux journées, le 28 et le 29 octobre.

A la suite de cette réunion, l'atlas cartographique a été déposé deux semaines en mairie, du 12 novembre au 26 novembre, afin que les données soit accessibles à toute la population. Au cours de cette **phase de levée**, un cahier est ouvert par M. le Maire, permettant aux personnes d'inscrire leurs remarques sur les résultats de l'inventaire et éventuellement de demander un retour sur le terrain. Au cours de cette mise à disposition, une remarque a été déposée en mairie (cf. annexe 3).

- Réunion de restitution de l'Atlas final de l'inventaire des zones humides au Conseil Municipal

Une fois les retours de terrain effectués et les corrections nécessaires apportées à la cartographie, la finalisation de l'étude a été entreprise en vue d'une restitution pour validation en Conseil Municipal, le **16 décembre 2013**.



Planning de l'inventaire des zones humides de la commune de Châtillon-sur-Thouet

4.3. FINANCEURS

Pour réaliser son inventaire des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau, la commune de Châtillon-sur-Thouets'est associée à 46 autres communes et communautés de communes du Pays de Gâtine.

L'inventaire est financé par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, la commune, le département des Deux-Sèvres, la région Poitou-Charentes, le réseau LEADER et l'Union Européenne.

Le Pays de Gâtine, dans le cadre de la délégation de maitrise d'ouvrage, a sollicité les subventions auprès de ces différents partenaires.

CHAPITRE 2

CONTEXTE COMMUNAL

1. PRESENTATION GENERALE DE LA COMMUNE

1.1. CONTEXTE GEOGRAPHIQUE

La commune de Châtillon-sur-Thouets'étend sur 1138 ha dans le département des Deux-Sèvres, en région Poitou-Charentes (cf. carte ci-dessous).

Située à 40km au Nord de Niort, Châtillon-sur-Thouetest entourée par les communes deChâtillon-sur-Thouet au nord, Le Tallud à l'ouest, Pompaire au sud et les communes deLa Peyratte et La Chapelle-Bertrandà l'est.

La commune présente un réseau hydrographique peu développé. On note la présence du Thouet, du Gerson et de la Viette.

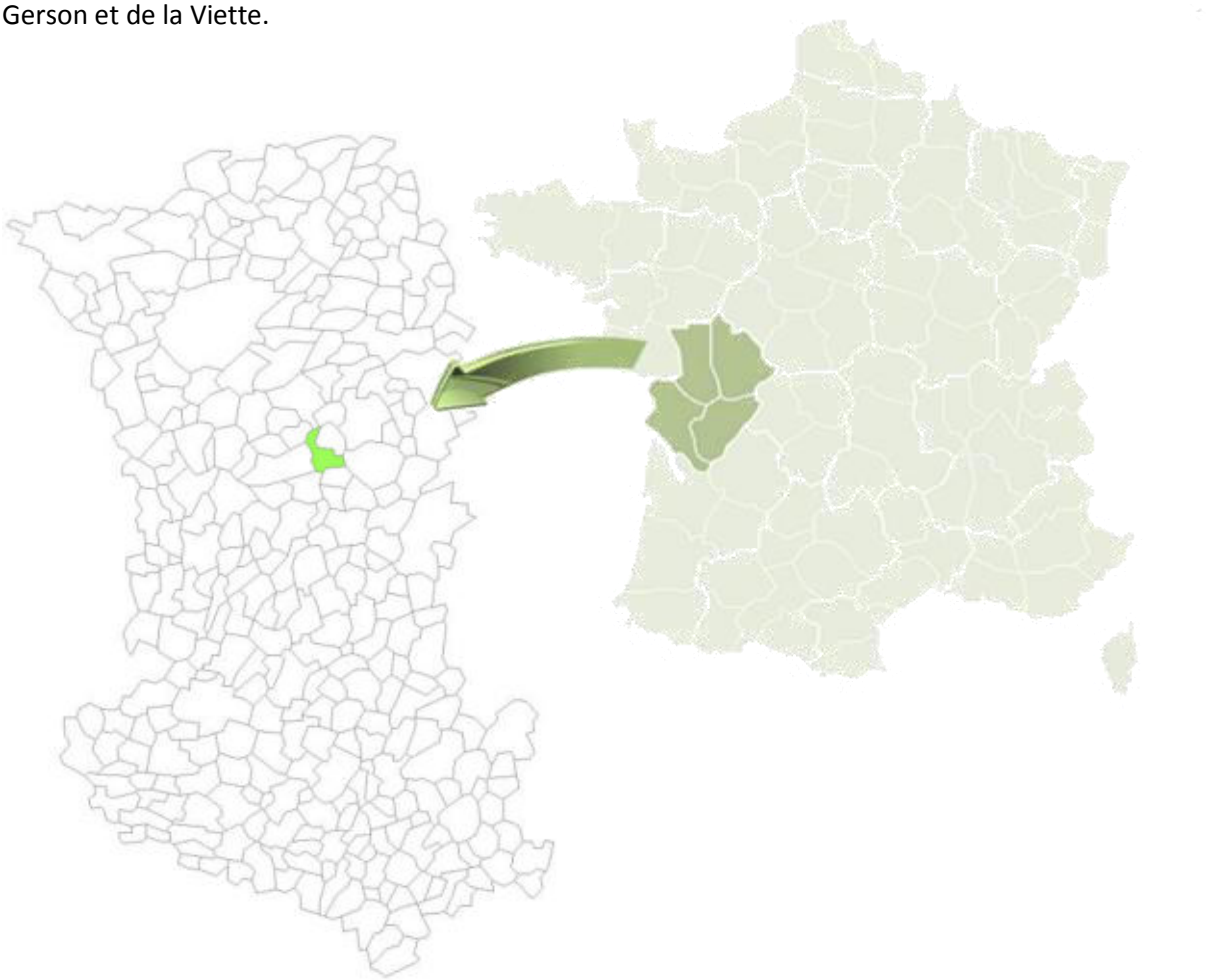

Localisation de la commune de Châtillon-sur-Thouet (Sources : GEOFLA®- IGN ; NCA environnement)

CHATILLON-SUR-THOUET
79 080

Inventaire (délimitation et caractérisation)
des zones humides, du réseau hydrographique
et des plans d'eau des communes
du Pays de Gatine

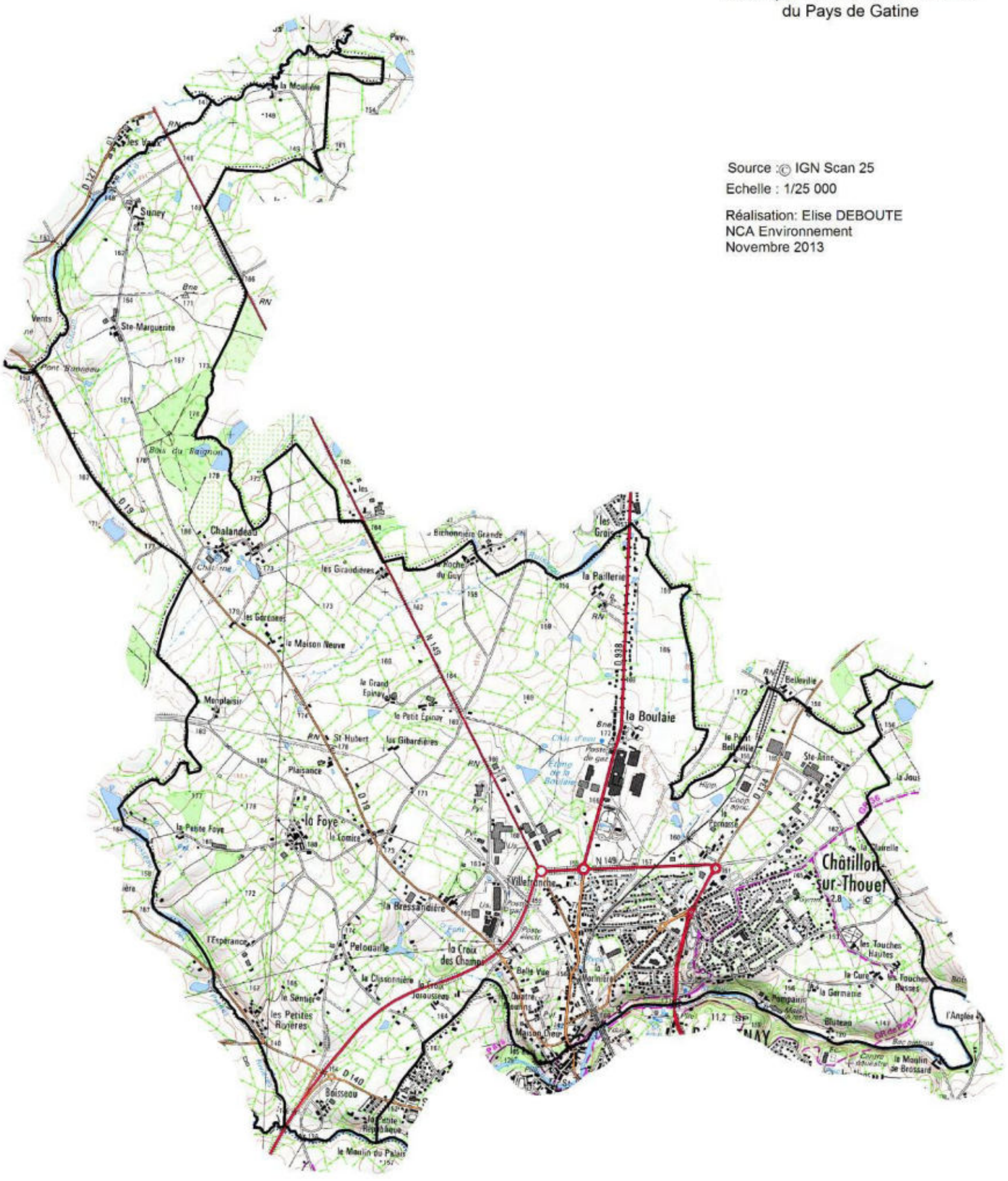

Source : © IGN Scan 25
Echelle : 1/25 000

Réalisation: Elise DEBOUTE
NCA Environnement
Novembre 2013

L'inventaire des zones humides est cofinancé par l'Union Européenne et l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne
Inventaire de Connaissance dans le cadre du SAGE Thouet
Ceci n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'eau
Inventaire non exhaustif

NCA
11, allée Jean Monnet
86 170 Neuville de Poitou
05 49 00 43 20

Carte IGN de la commune de Châtillon-sur-Thouet (source : © IGN Scan 25)

1.2. CONTEXTE AGRICOLE

Les paysages de la commune sont principalement formés de zones urbanisées et industrielles, de zones de plaines en prairies (pâturages naturels). Les autres types d'occupation du sol correspondent aux surfaces agricoles etaux quelques surfaces boisées (forêts de feuillus).

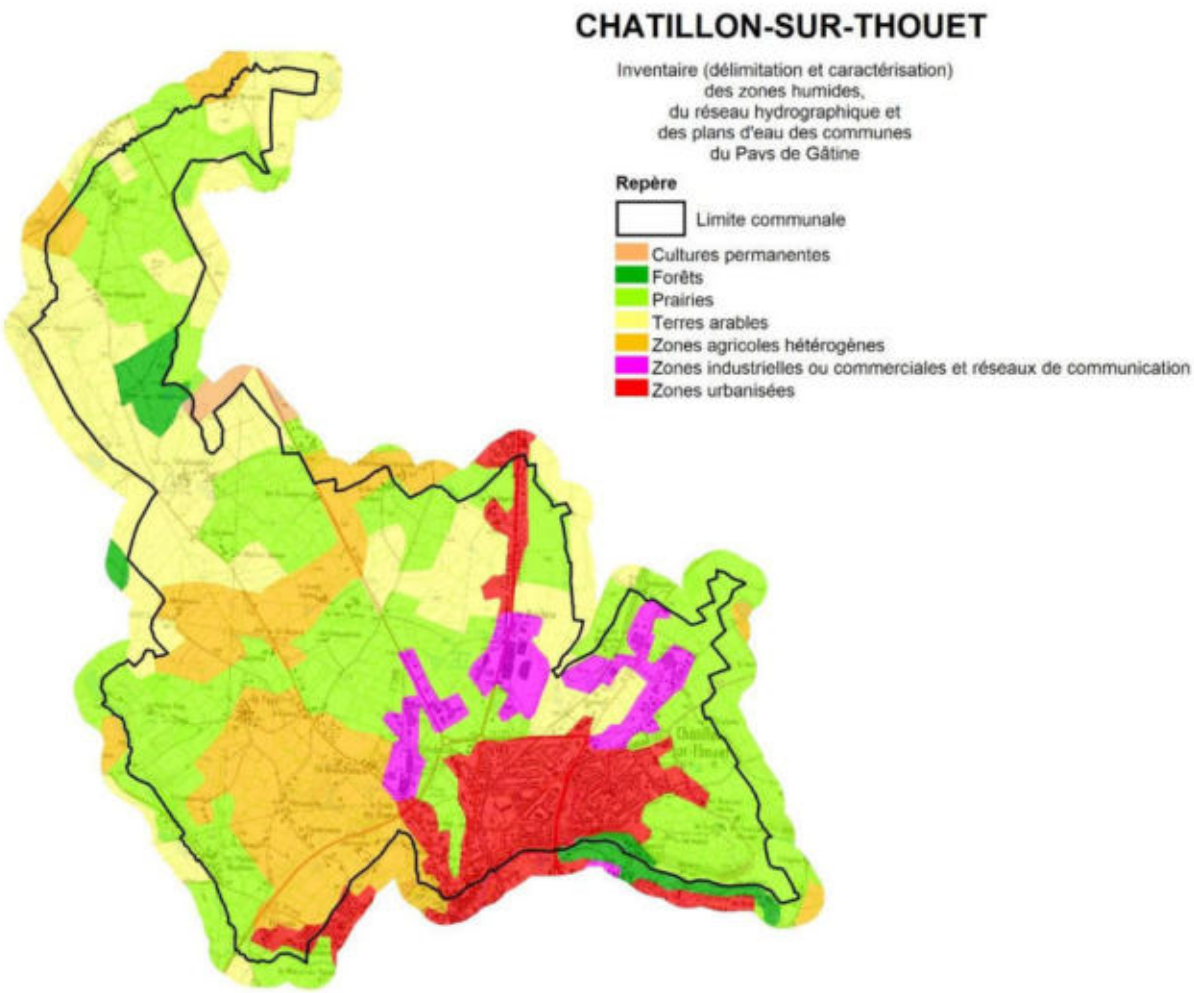

Occupation des sols de la commune de Chatillon-sur-Thouet
(sources : BD CORINE Land Cover 2006 - NCA)

La commune de Châtillon-sur-Thouet est localisée en Gâtine, région peu fertile. Le territoire compte environ 80% de terres agricoles (dont 40% de prairies) et 18% de zones urbanisées (dont 6% de zones industrielles ou commerciales).

2. PRESENTATION DU CONTEXTE PHYSIQUE

2.1. CONTEXTE GEOLOGIQUE ET PEDOLOGIQUE

La géologie communale est assez uniforme, en effet, la commune de Châtillon-sur-Thouet présente deux formations distinctes :

- Les trois-quarts du territoire de la commune sont caractérisés par des leucogranites orientés partiellement recristallisés de Parthenay.
- Seule la bordure sud-ouest de la commune montre des micaschistes quartzeux à quartz, chlorite, muscovite et biotite.

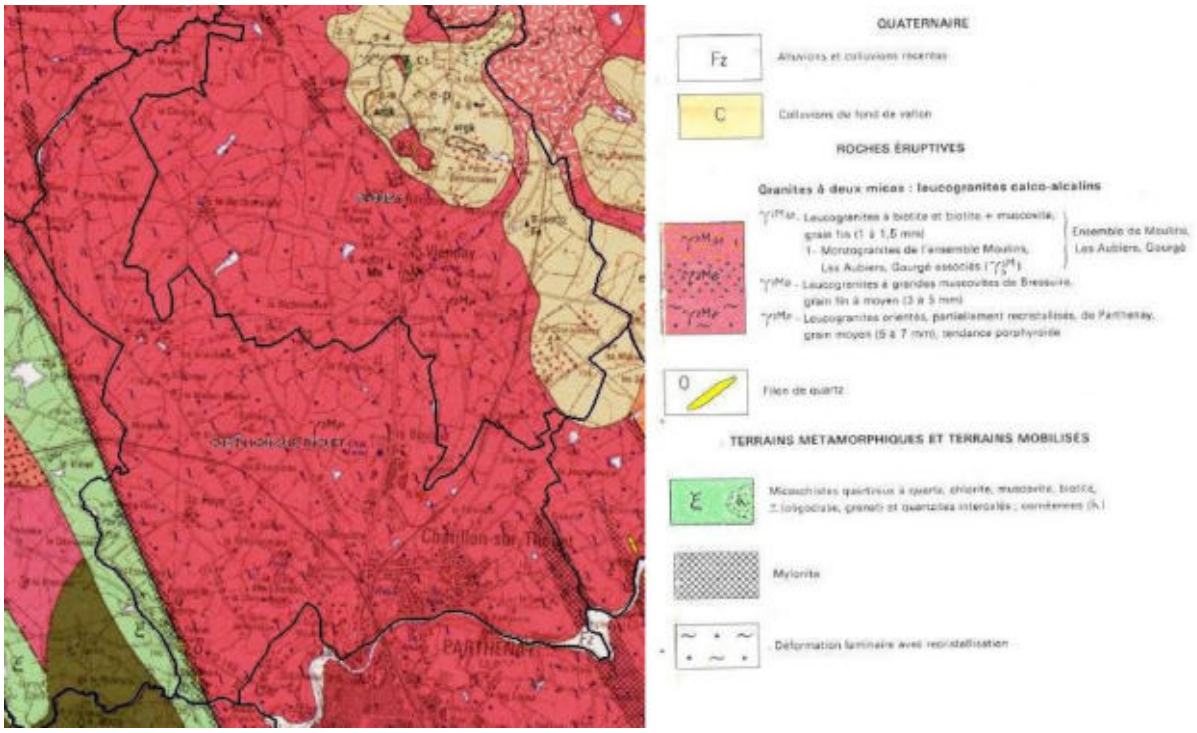

Carte géologique de la commune de Châtillon-sur-Thouet (source : BRGM)

D'après cette carte, le contexte géologique de la commune moyennement favorable au maintien de milieux humides.

La carte pédologique, quant à elle, fait ressortir cinq types de pédopaysages :

- Des sols limoneux sur altérite de granite situés au centre de la commune (68%) ;
- Des sols sur leucogranite au nord et au sud (27%) ;
- Des vallées étroites et encaissées au nord et au sud (3%) ;
- Des sols sableux à l'est de la commune (1,6%) ;
- Des sols sur micaschistes verts en bordure sud-ouest de la commune (1,6%).

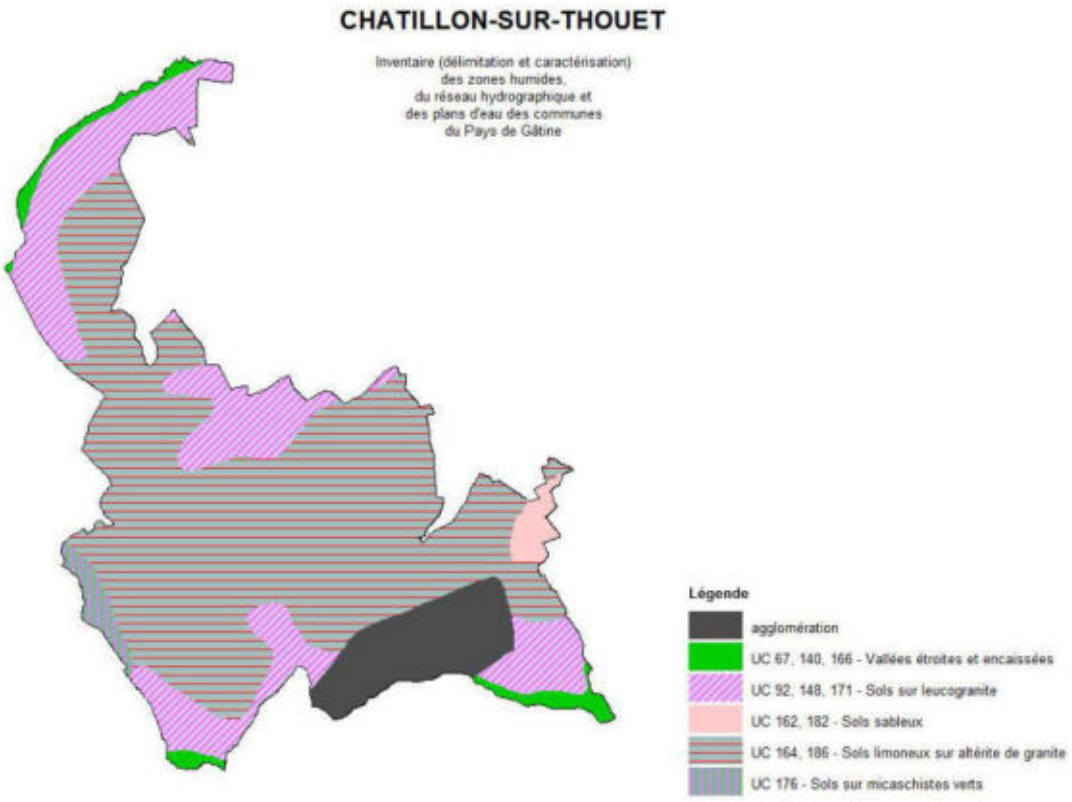

Carte des pédopaysages de la commune de Châtillon-sur-Thouet (Source : Pays de Gâtine - NCA)

La carte des pédopaysages présente un contexte varié, on note la présence de sols limoneux sur altérite de granite donc favorable à la présence de zones humides. Les sols sur micaschistes sont peu hydromorphes, la probabilité d'y avoir des zones humides est plus faible. Le parallèle avec les résultats de l'inventaire de terrain sera intéressant à observer.

2.2. CONTEXTEHYDROGEOLOGIQUE

La ressource en eau souterraine de la commune de Châtillon-sur-Thouet est définie par quatre aquifères principaux :

- Massif Granitique d'Orvault : 87% de la ressource en eau ;
- Briovérien métamorphisé du sud de la Loire représentant 11 % ;
- Massif granitique de Viennay :1 % ;
- Massif granitique de Pouzauges et Neuvy-Bouin : moins de 1%.

En ce qui concerne le contexte hydrogéologique, le point le plus intéressant est le phénomène de **remontée de nappe** pouvant influencer le caractère humide d'un sol et aller jusqu'à provoquer des inondations lors d'épisodes pluvieux exceptionnels.

Les nappes libres – aucune couche imperméable ne les séparant du sol – sont alimentées par la pluie dont une partie s'infiltre dans le sol. C'est bien entendu durant la période hivernale que cette recharge des nappes est la plus importante. Lorsqu'une zone est classée en nappe sub-affleurante, la nappe se situe en moyenne à un niveau proche de la surface du sol (inférieur à 3 m). Il n'est pas inhabituel pour le niveau supérieur de la nappe d'atteindre la surface du sol. Le contexte est alors très favorable à l'observation de zones humides. Lors d'épisodes pluvieux exceptionnels, des inondations par remontée de nappe peuvent se produire.

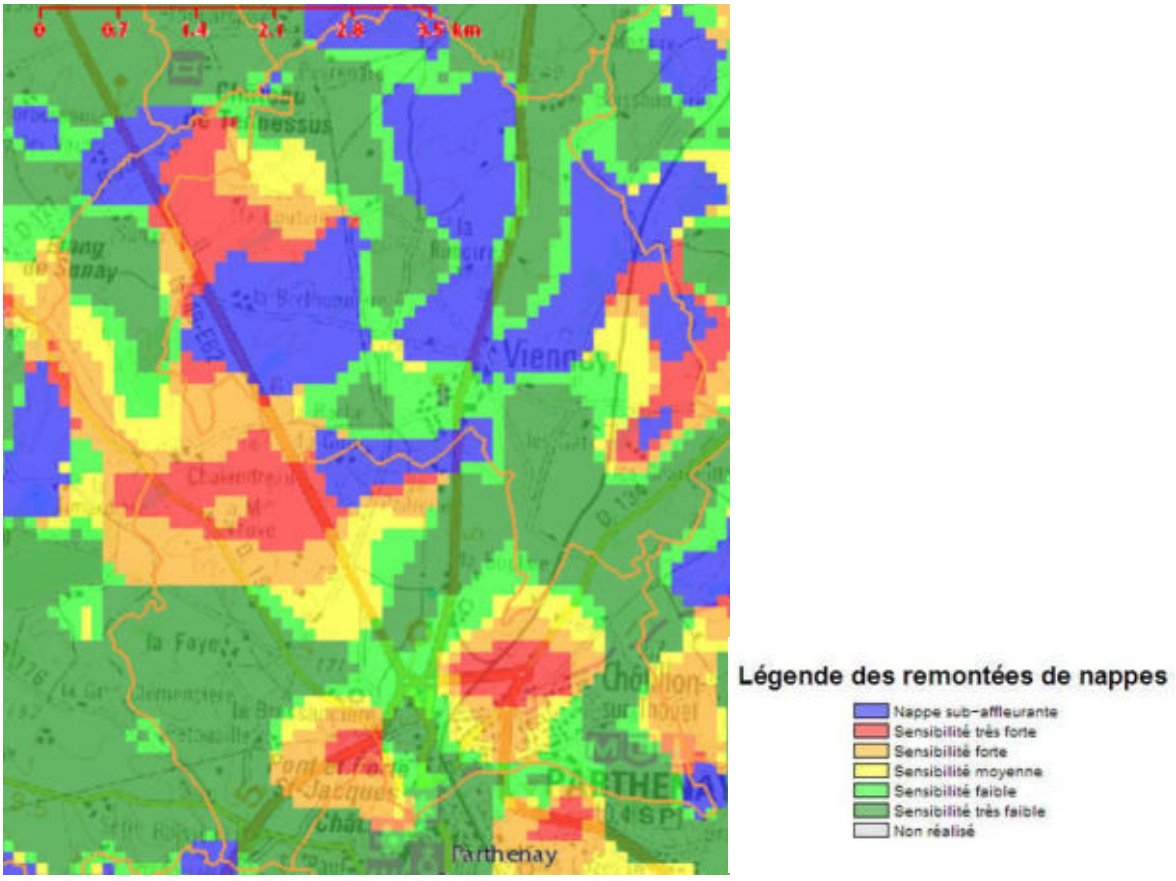

Remontées de nappe sur la commune de Châtillon-sur-Thouet (source : BRGM)

Cette carte met en évidence qu'il existe sur la commune de nombreuses nappes sub-affleurantes, notamment sur toute la moitié nord. De plus, des nombreux secteurs ont des sensibilités fortes et très fortes en termes de remontées de nappes. Les nappes sub-affleurantes sont principalement localisées au niveau du réseau hydrographique et notamment le long du ruisseau du Bourg et du Cébron.

2.3. CONTEXTE HYDROLOGIQUE

La commune de Châtillon-sur-Thouet est fait partie du bassin versant du Thouet. Elle présente un réseau hydrographique assez dense, se composant du Cébron, la rivière principale sur 3,5 km, du Thouet s'écoulant sur 3,3 km en limite Nord du territoire, du Ruisseau des petites rivières (2,35 km) et de plusieurs autres cours d'eau permanents ou temporaires (La Lime, Ruisseau du Bourg, Le Palais).

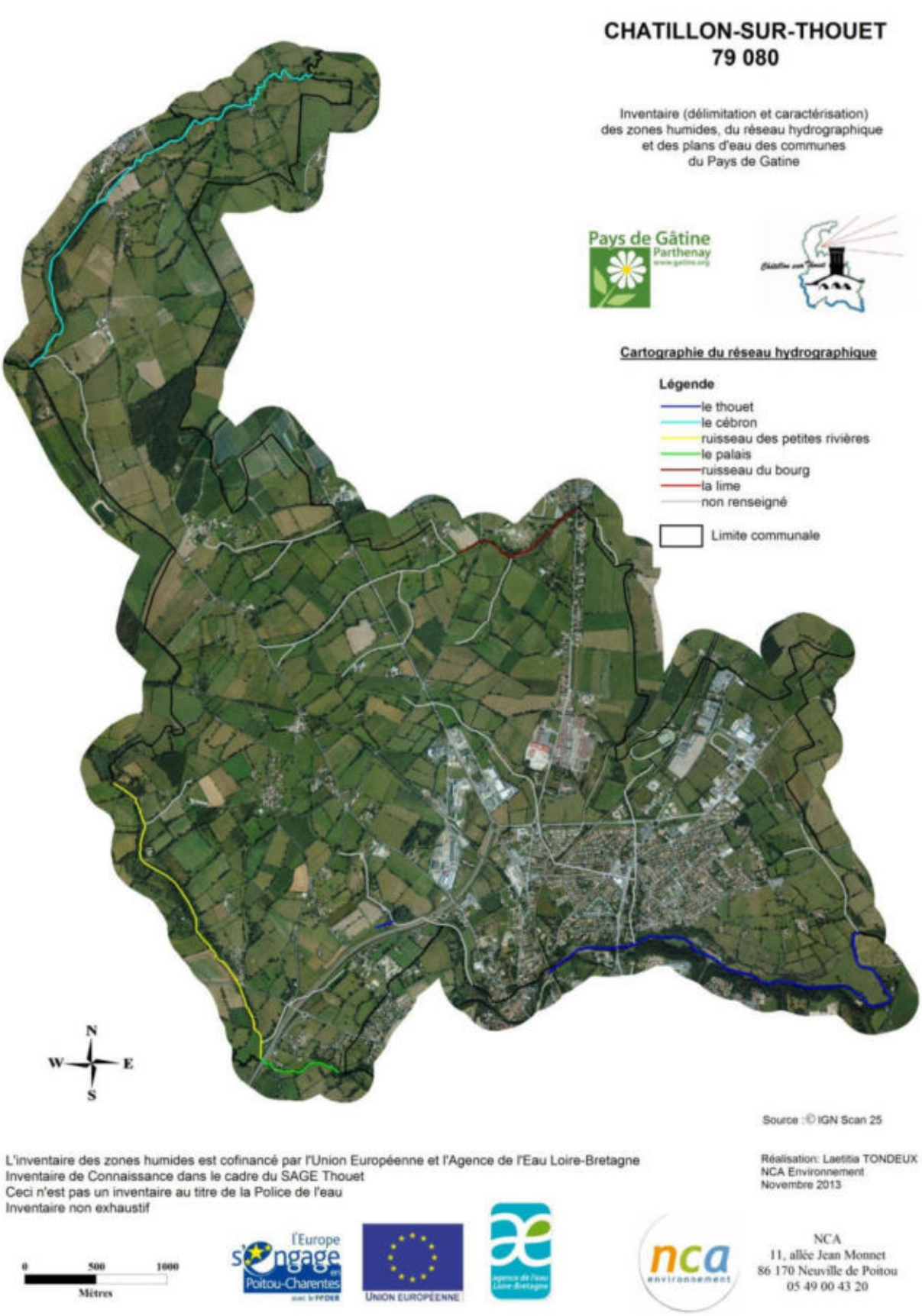

Réseau hydrographique de la commune de Chatillon-sur-Thouet
(Sources : ©IGN BD Ortho ; Pays de Gâtine ; NCA environnement)

CHAPITRE 3

METHODOLOGIE

1. PRE-LOCALISATION

1.1. PRE-LOCALISATION DES ZONES HUMIDES

L'inventaire débute par une phase de pré-localisation des zones humides. Celle-ci permet de définir et de délimiter les zones humides potentielles. Elle résulte de la compilation de documents préétablis et d'une concertation avec les acteurs locaux, et consiste donc à identifier lessecteurs du territoiresusceptibles de présenter des zones humides et ce, afin d'optimiser les phases suivantes (phase de terrain, etc...).

La pré-localisation résulte de la compilation de divers documents. Les principales sources d'information dont nous disposons sont les suivantes :

- Pré-localisation du bureau d'études Eau Méga (pré-localisation AgroCampus) ;
- Réseau hydrographique ;
- Carte géologique ;
- Carte pédologique ;
- Aléa des remontées de nappes ;
- Topographie ;
- Photo-aériennes (ortho photoplans), Scan 25 IGN®.

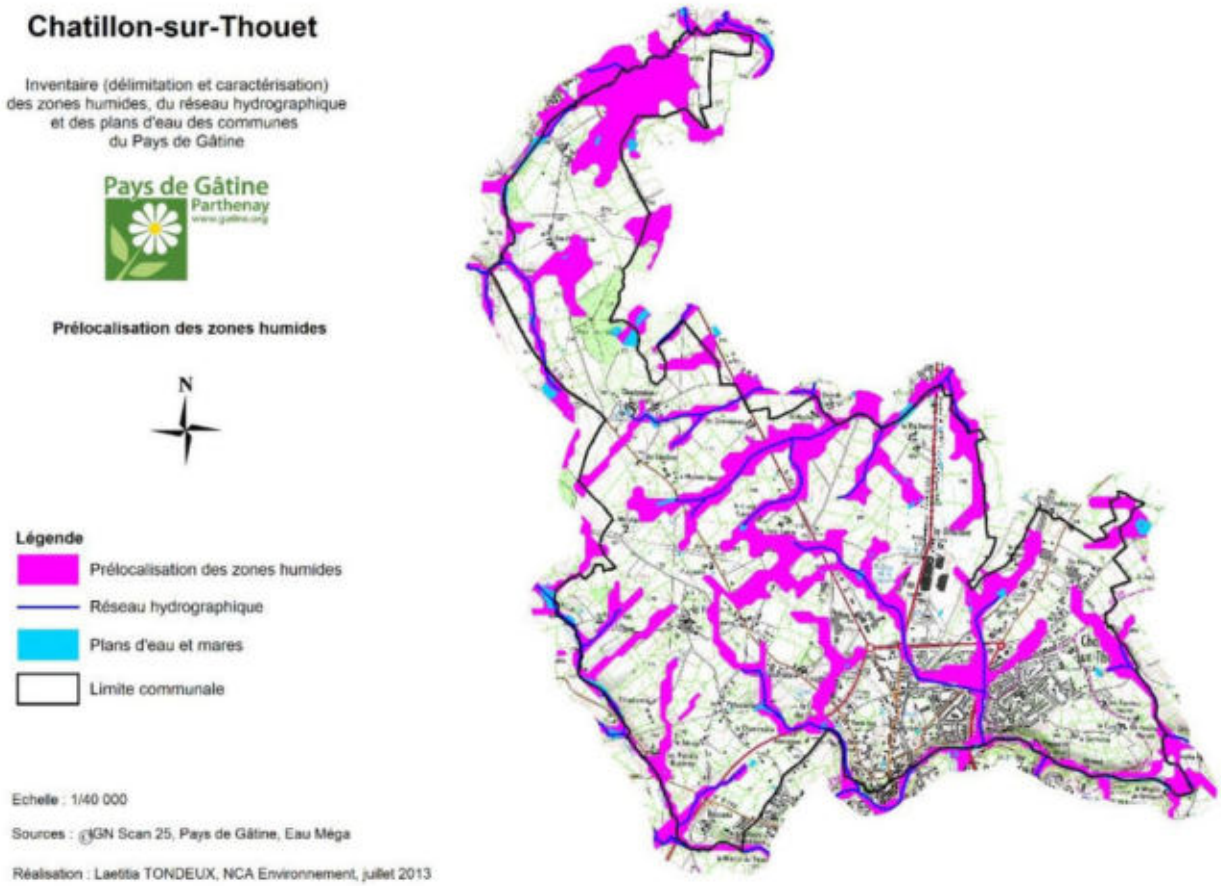

Pré-localisation des zones humides(sources : Pays de Gâtine ;Agrocampus de Rennes ; Eau Méga ; NCA environnement)

1.2. ZONES A URBANISER

L'inventaire des zones humides ayant pour fonction d'intégrer les documents d'urbanisme communaux. Une attention particulière a été portée sur les zones à urbaniser (ZAU) déjà définies sur le territoire de Châtillon-sur-Thouet. Sur ces secteurs, une prospection plus fine (augmentation du nombre de sondages…), a été réalisée.

Afin de parer à l'éventualité d'une présence de milieux humides sur les ZAU, une prospection plus large a été réalisée sur les parcelles proches de ces zones. L'ensemble des secteurs ouverts à l'urbanisation a été pris en compte :

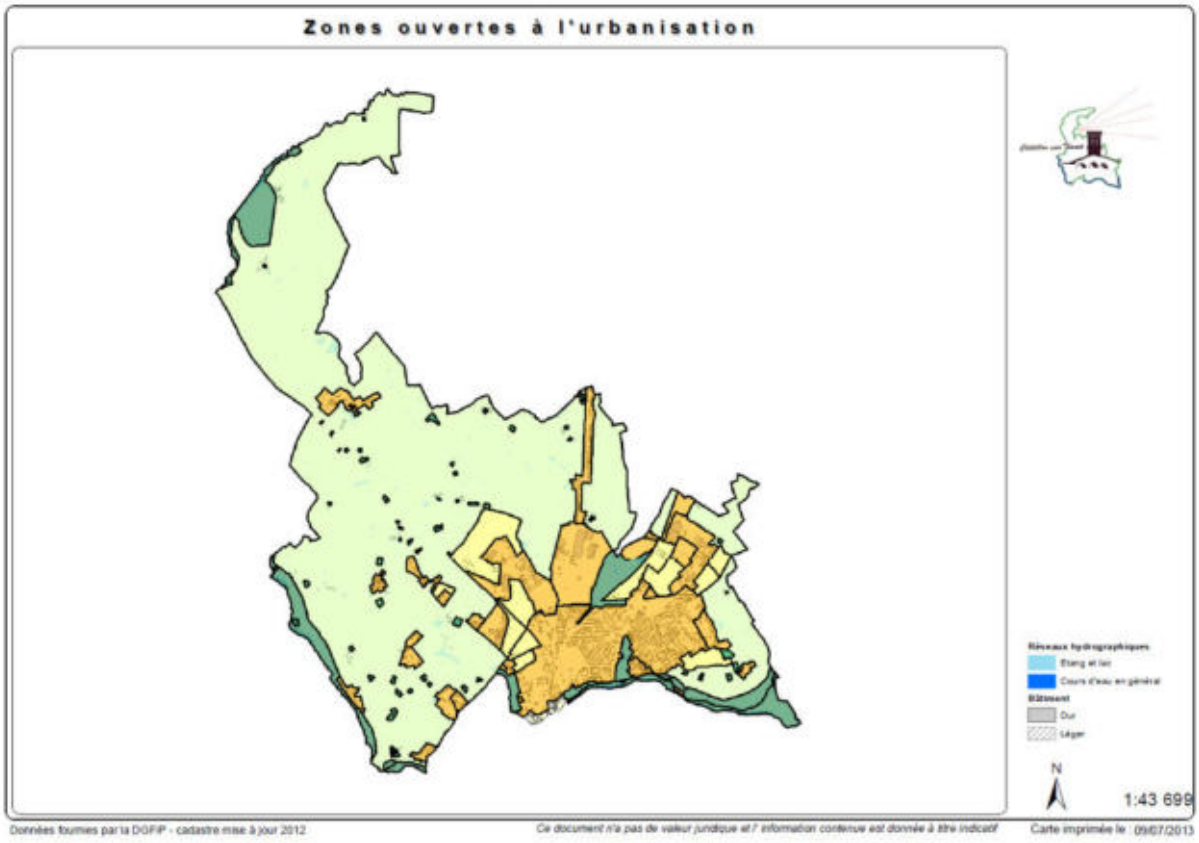

Zones ouvertes à l'urbanisation (données fournies par la Communauté de Communes de Parthenay)

Sur cette carte, les secteurs en orange correspondent aux zones déjà urbanisées, alors que les secteurs en jaune correspondent aux autres secteurs ouverts à l'urbanisation. Dans les deux cas, les parcelles ayant fait l'objet d'une prospection fine lors du passage sur le terrain.

2. INVENTAIRE DE TERRAIN

Cette phase a pour objectif l'identification, la délimitation et la caractérisation, de manière exhaustive, des zones humides du territoire communal.

La méthode à suivre pour identifier une zone humide prend en compte les éléments présents dans l'arrêté interministériel du 24 juin 2008 modifié le 1er octobre 2009 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L.214-7-1 et R.2111-108 du Code de l'environnement.

La délimitation des zones humides est réalisée sur la base des observations de terrain liées à des limites naturelles. Elle s'appuie notamment sur :

- la limite de présence d'habitats humides ;
- l'engorgement des sols ;
- l'hydromorphie des sols ;
- la géomorphologie du site (ex : rupture de pente) et la topographie ;
- ou encore un aménagement humain (ex : route, talus, …).

Les laisses de crues (limites de zones inondables) sont aussi des indices de terrain à prendre en compte pour détecter la limite maximum d'une zone humide. Les deux critères principaux restent cependant pédologiques et floristiques.

La méthode d'identification des zones humides comme présentée dans les modalités d'inventaire des zones humides du SAGE Sèvre Niortaise Marais Poitevin, respecte le logigramme suivant :

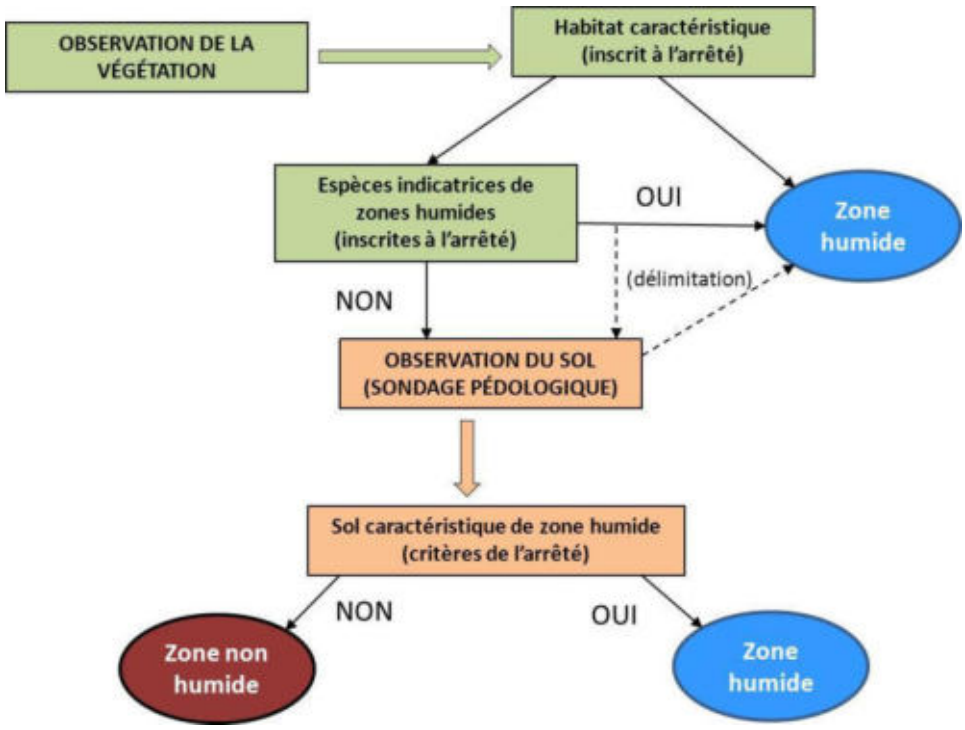

Logigramme de la méthode d'identification des zones humides (source : NCA environnement)

2.1. CRITERES D'IDENTIFICATION

2.1.1. Pédologie

Pour un inventaire de zones humides, l'examen des sols porte prioritairement sur la présence de traits d'hydromorphie. Le nombre, la répartition et la localisation précise des points de sondages dépendent de la taille et de l'hétérogénéité du site.Les sondages sont effectués à la tarière à main, et permettent de vérifier les limites des zones humides de manière plus précise que le critère botanique.

L'arrêté du 24 juin 2008modifié,expose les critères pédologiques déterminant une zone humide. Conformément à l'arrêté, les sondages pédologiques visent la présence :

- D'**histosols** (sols tourbeux), car ils connaissent un engorgement permanent en eau qui provoque l'accumulation de matières organiques peu ou pas décomposées. Ces sols correspondent aux classes d'hydromorphie H du GEPPA (Groupe d'Etude des Problèmes de Pédologie Appliquée) ;
- De **réductisols**, car ils connaissent un engorgement permanent en eau à faible profondeur se marquant par des traits réductiques débutant à moins de 50 centimètres de profondeur de sol. L'horizon caractéristique de ces sols est l'horizon réductique G. Ils correspondent aux classes VI c et VI d du GEPPA ;
- De sols caractérisés par des **traits rédoxiques à moins de 25 cm** de profondeur se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur. L'horizon spécifique est l'horizon rédoxique g. Ces sols correspondent aux classe V a, b, c et d du GEPPA ;
- De sols présentant des **traits rédoxiques à moins de 50 cm** de profondeur, se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur, associés à des **traits réductiques entre 80 et 120 cm** de profondeur. Ces sols correspondent à la classe IV d du GEPPA.





Traits d'hydromorphie (horizon rédoxique) et sondage pédologique en terre cultivée

(Sources : NCA environnement)

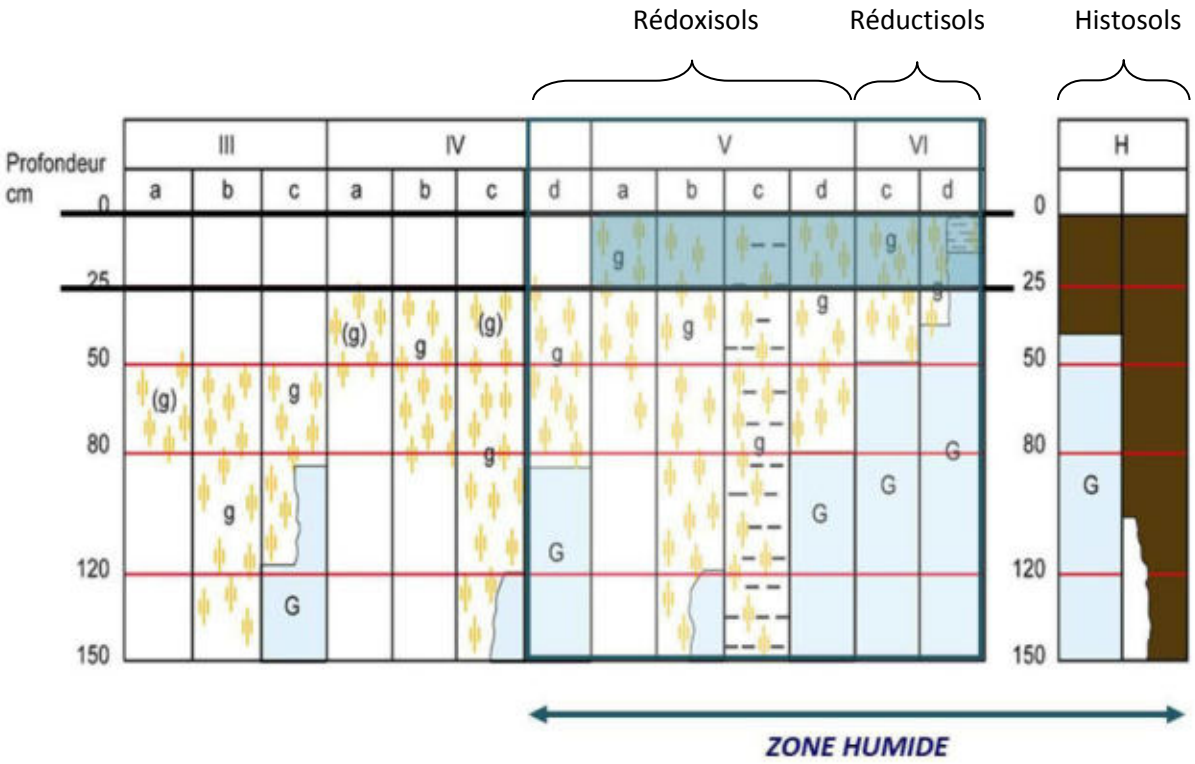

Schématisation des sols indicateurs de zones humides (Source : GEPPA, modifié NCA environnement)

2.1.2. Habitats naturels et végétation

Sur le terrain, les **critères liés à la végétation** sont les critères les plus simples pour délimiter une zone humide. La végétation de zone humide est caractérisée par :

- des communautés d'espèces végétales**,** dénommées **« habitats »,** caractéristiques des zones humides, identifiées selon la méthode et la liste correspondante à l'annexe 2.2 de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié. Une attention particulière est donnée à la délimitation des habitats d'intérêt communautaire et d'intérêt communautaire prioritaires. Environ 600 habitats sont répertoriés dansl'arrêté du 24 juin 2008 modifié, mais tous ne concernent pas l'aire biogéographique atlantique.

Exemples d'habitats (Sources : NCA environnement) :


Cariçaie


Mégaphorbiaie


Prairie calcaire à Molinie


Prairie humide eutrophe


Roselière


Tourbière alcaline

- des espèces indicatrices de zones humides**,** identifiées selon la méthode et la liste des espèces figurant à l'annexe 2.1 de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié.

Exemples d'espèces hygrophiles (Sources : NCA environnement) :


Renoncule rampante
Ranunculus repens


Fritillaire pintade
Fritillaria meleagris subsp. meleagris


Menthe aquatique
Mentha aquatica


Cardamine des prés
Cardamine pratensis


Lychnis fleur-de-coucou
Lychnis flos-cuculis


Orchis à fleurs lâches
Anacamptis laxiflora

2.2. CAMPAGNE DE TERRAIN

L'inventaire a été réalisé sur l'ensemble du territoire communal en ciblant prioritairement les zones définies lors du pré-inventaire.

L'objectif de la campagne de terrain était de confirmer ou d'infirmer la présence des zones humides, de délimiter précisément ces dernières, et de réaliser une caractérisation technique complète de chacune d'entre elles (profondeur des traces d'hydromorphie, végétation observée…).

La campagne de terrain a été réalisée **du 27 septembre au 17 octobre 2013**.

L'ensemble des secteurs ciblés par le pré-inventaire a fait l'objet de sondages pédologiques. Certaines zones ponctuelles éventuellement humides ont également été sondées pour vérification. Sur les secteurs humides, de nombreux sondages sont réalisés afin de délimiter précisément les zones. La topographie, si elle est marquée, et la végétation, lorsqu'elle est présente, aident à positionner les points de sondages et à définir les limites des zones humides.

En lien avec la base de données GWERN[1], chaque zone humide fait l'objet d'une feuille d'identification de terrain comprenant les informations suivantes :

- Informations générales (date, toponyme, cours d'eau…)
- Typologie CORINE (primaire et secondaire)
- Critères de délimitation (espèces végétales, habitats, sols - hydromorphie, topographie…)
- Etat de conservation (dégradé, non dégradé)
- Régime de submersion (fréquence, étendue)
- Diagnostic du fonctionnement hydrologique (connexion au réseau hydrographique…)
- Atteintes (drainage, assèchement, comblement, remblais, mise en culture…)
- Activités et usages dans et autour de la zone
- Remarques générales

Une photographie de chaque zone humide est également prise afin d'illustrer et de justifier les résultats.

[1] Développée par le Forum des Marais Atlantiques, la base de données GWERN permet d'avoir une même structuration des données relatives aux zones humides sur l'ensemble d'un territoire, de réaliser des atlas et des synthèses sur les données de caractérisation et d'automatiser la compilation d'inventaires réalisés.

3. CARTOGRAPHIE

L'ensemble du travail cartographique (Atlas des zones humides) est réalisé avec le logiciel de SIG (Système d'Information Géographique) MapInfoProfessionnal 8.5, en se basant sur les BD Ortho®, BD TOPO® et le scan 25® de l'IGN, ainsi que sur le BD parcellaire et le réseau hydrographique de l'IGN également.

L'inventaire cartographique des zones humides est établi au 1 /7000ème :

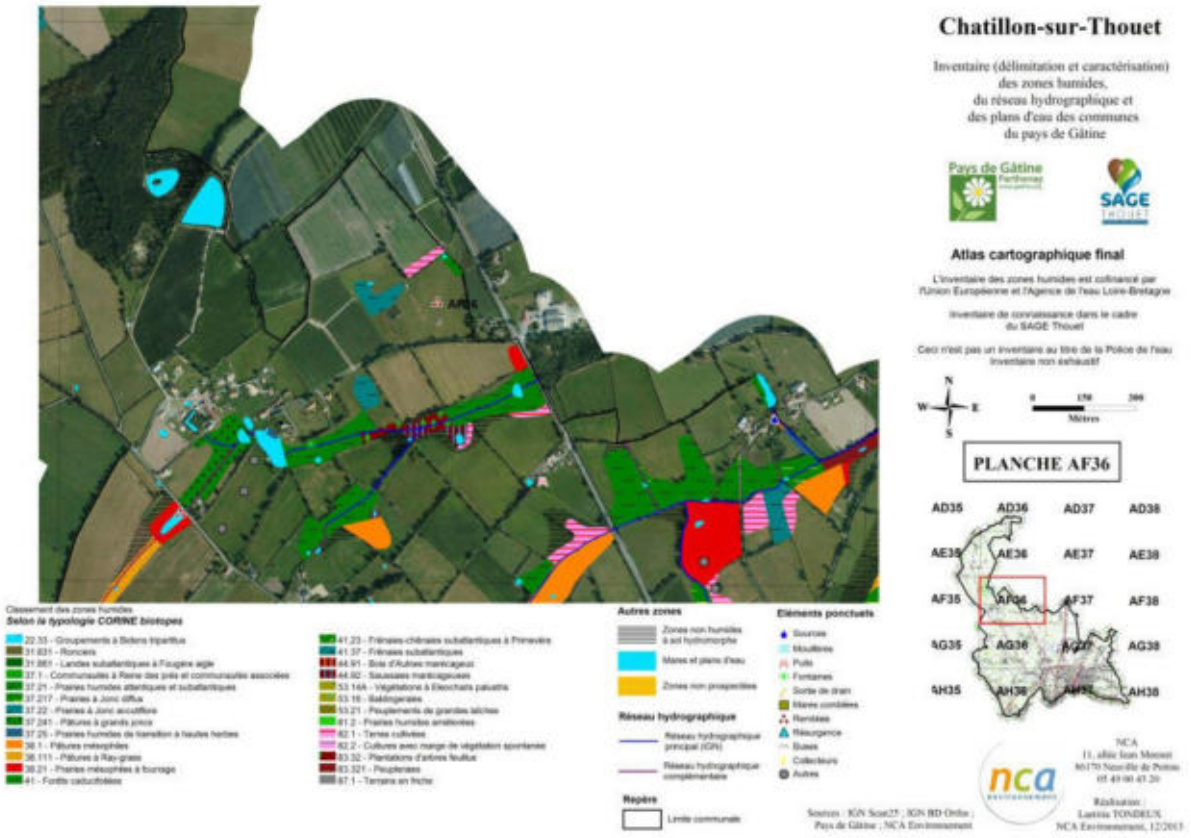

Extrait de l'atlas cartographique des zones humides de la commune de Chatillon-sur-Thouet (Sources : IGN BD TOPO®; Pays de Gâtine ; NCA environnement)

L'ensemble des données (couches SIG et observations de terrain) est enregistré dans le logiciel GWERN combinant la cartographie SIG des zones humides avec une base de données informatiques reprenant les éléments des fiches terrain.

Le logiciel GWERN permet une visualisation simultanée de la cartographie SIG et des données attributaires dans une forme codifiée et simplifiée, telle que l'illustre la figure suivante.

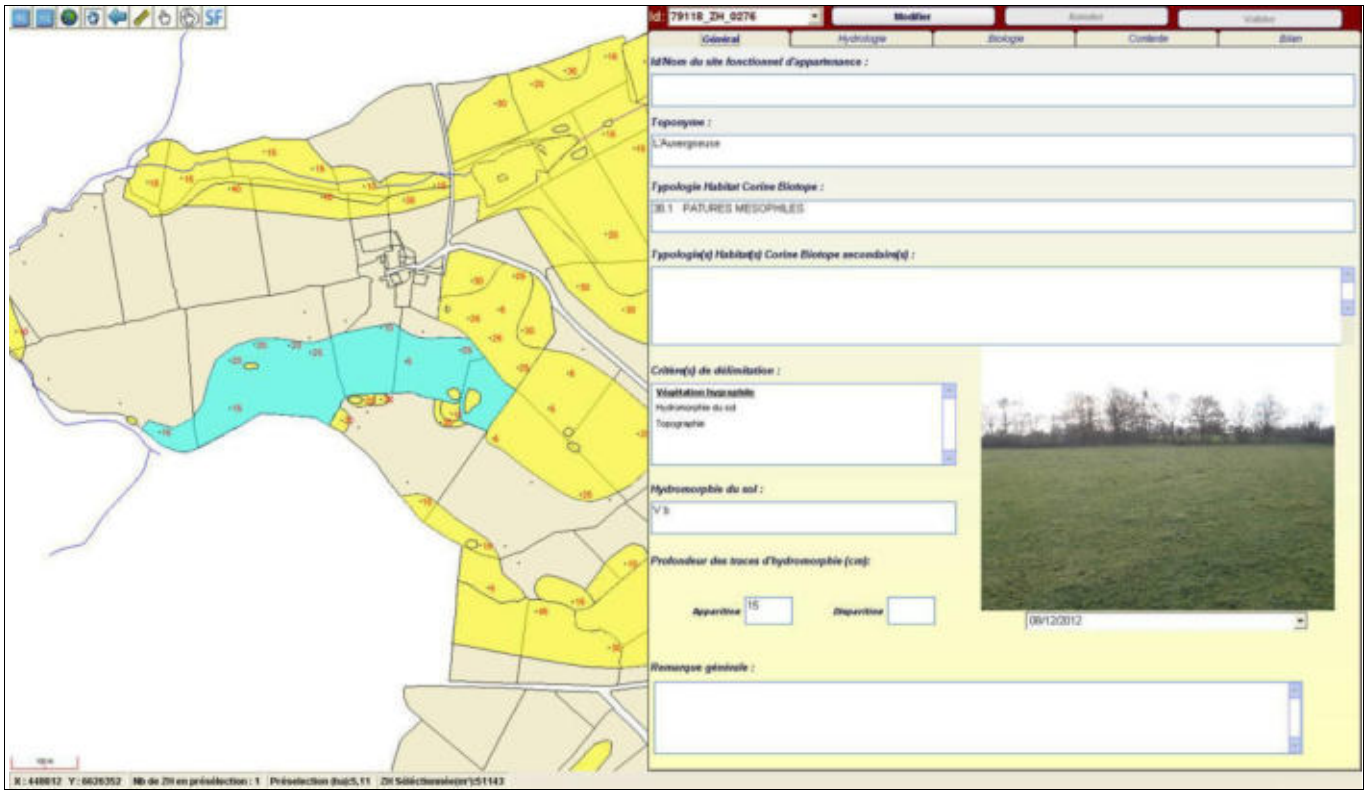

Sélection d'une entité humide sur le logiciel GWERN

CHAPITRE 4

RESULTATS DE L'INVENTAIRE

1. RESEAU HYDROGRAPHIQUE ET MILIEUX AQUATIQUES

1.1. RESEAU HYDROGRAPHIQUE

La commune de Châtillon-sur-Thouet est située sur le bassin versantdu Thouet. Elle présente un réseau hydrographique assez dense,composé du Thouet, cours d'eau principal sur Châtillon-sur-Thouet (7,19 km), du Cébron (3,53 km), du ruisseau des Petites Rivières (2,35 km), du ruisseau du Bourg (1,04 km) et de plusieurs autres cours d'eau permanents ou temporaires (la Lime, le Palais).

Le réseau hydrographique s'étend sur près de **29,90 km** de linéaire. Sur l'ensemble de ce linéaire, environ **14,68 km** de cours d'eau présentent un régime permanent, et environ **15,22 km** un régime temporaire (voir carte page 36).

Le réseau complémentaire issu des observations de terrain représente quant à lui environ **8,23 km** de linéaire. Il ajoute sur les secteurs où le réseau principal ne s'étend pas, une potentialité supérieure de présence de milieux humides.



Réseau hydrographique principal et secondaire (sources : NCA Environnement)

On observe globalement un maintien du caractère naturel des cours d'eau, avec des méandres et une diversité d'écoulements (intermittent, permanent). Quelques recalibrages ont été effectués, notamment au niveau du centre-ville de Châtillon. Par ailleurs, on note la présence d'un lit mineur et d'un majeur.

Il n'y a pas de fort surcreusement des ruisseaux et des fossés sauf dans certaines zones plus encaissées de la commune.

Les vallées où circulent les cours d'eau sont les zones les plus favorables à l'établissement de zones humides. Le réseau secondaire rajoute une potentialité de présence de zones humides sur certains secteurs où le réseau principal est absent.

Toutefois, une majorité de ces cours d'eau et fossés présente un régime d'écoulement temporaire, une caractéristique pouvant être un facteur limitant, tout comme le creusement des cours d'eau et des fossés sur certaines zones plus encaissées.



L'inventaire des zones humides est cofinancé par l'Union Européenne et l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne
Inventaire de Connaissance dans le cadre du SAGE Thouet
Ceci n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'eau
Inventaire non exhaustif

Sources : ©IGN BD ORTHO,
Pays de Gâtine, groupe d'acteurs, NCA

Réalisation: Laetitia TONDEUX
NCA Environnement
Décembre 2013

NCA
11, allée Jean Monnet
86 170 Neuville de Poitou
05 49 00 43 20

Inventaire du réseau hydrographique et des éléments ponctuels de la commune de Chatillon-sur-Thouet
(Sources : ©IGN BD Ortho® ; Pays de Gâtine, NCA environnement)

1.2. PLANS D'EAU DONT MARES

Les résultats d'inventaire comptabilisent**242plans d'eauet mares** pour une surface totale de **26,64 had'eau superficielle** (ne rentrant pas dans l'appellation « zones humides » ; voir carte page suivante).

On observe une grande diversité de ces milieux tant en termes de morphologie et de positionnement, qu'en termes d'usage et de structure de la végétation de ceinture. La surface varie entre 10 m² et 2,13 ha. Plus de la moitié des points d'eau sont des mares de petites surfaces (entre 0,01 et 0,05 ha) destinées à l'abreuvement des animaux. Les plans d'eau sont majoritairement de petite taille également (entre 0,1 et 0,5 ha), mais cinq plans d'eau dépassent l'hectare.

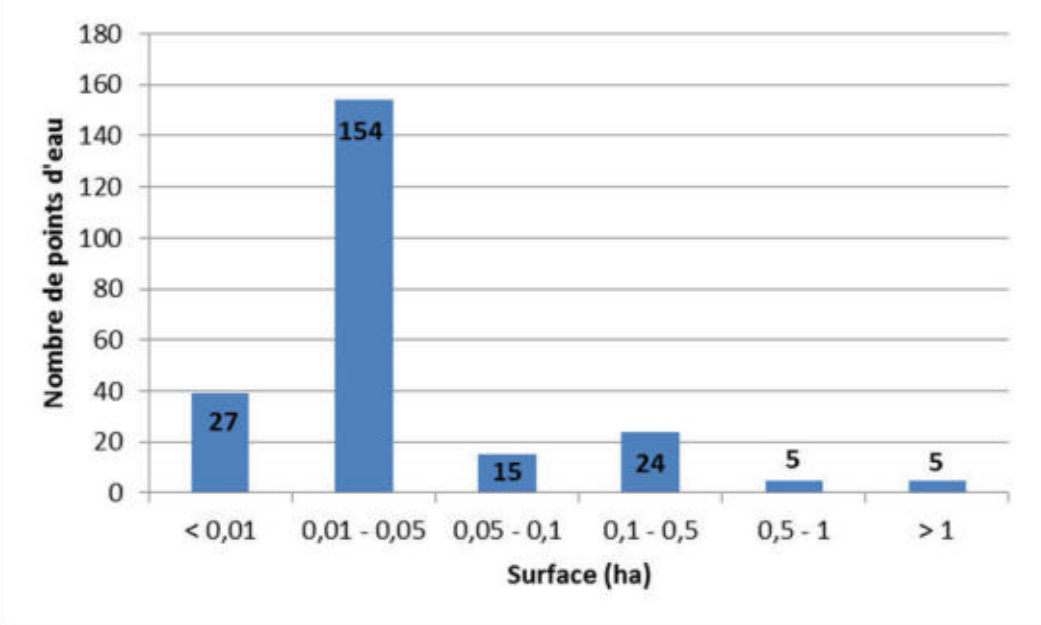

Classification des mares et plans d'eau en fonction de leur surface (Sources : Pays de Gâtine, NCA environnement)



Inventaire des plans d'eau et mares de la commune de Chatillon-sur-Thouet
(Sources : ©IGN BD Ortho® ; Pays de Gâtine ; NCA environnement)

Exemples de typologie de mares et plans d'eau (sources : NCA environnement) :


Sunay


La Petite Foye

Plans d'eau


La Boulaie


Les Giraudières

Mares d'abreuvement

2. ZONES HUMIDES

2.1. SONDAGES PEDOLOGIQUES

Tous les secteurs repérés durant la phase de pré-inventaire ont fait l'objet de sondages pédologiques permettant de caractériser l'hydromorphie des sols et ainsi de confirmer ou non la présence de zones humides. Plusieurs sondages ont été réalisés sur chaque secteur afin de délimiter précisément les limites des zones humides effectives.

Au total,**1021sondages pédologiques** ont été réalisés sur le territoire communal (voir carte page suivante).**304**d'entre eux ont permis d'observer des sols caractéristiques de zones humides (en rouge) appartenant majoritairement à la classe d'hydromorphie Vb du GEPPA (Groupe d'Etudes des Problèmes de Pédologie Appliquée). Les autres sondages pédologiques ne répondent pas aux critères de l'arrêté, ils ne donc pas caractéristiques de zones humides, mais 186d'entre eux présentaient tout de même des traces d'hydromorphie plus en profondeur (en jaune).

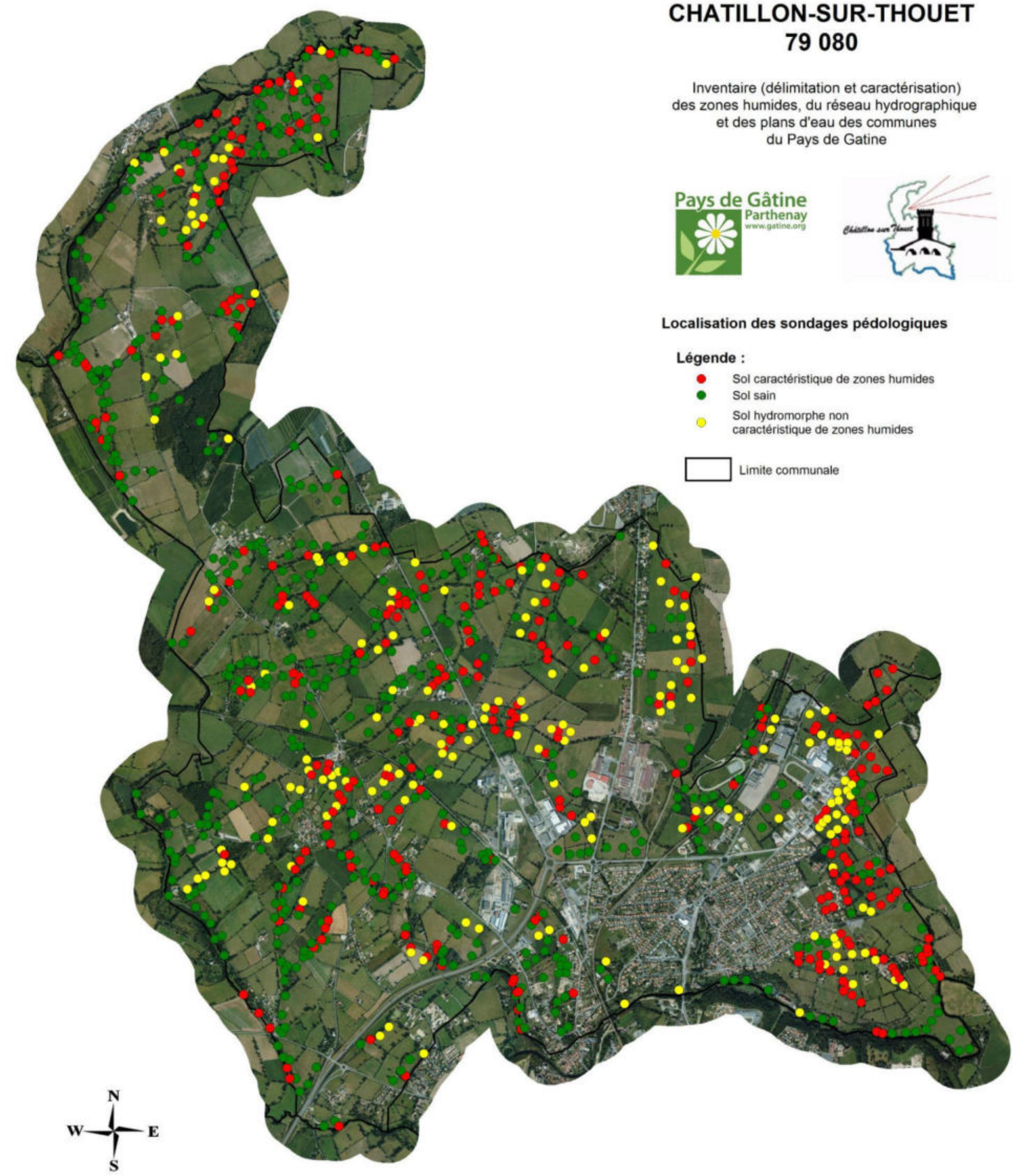

Localisation des sondages pédologiques effectués sur la commune de Châtillon-sur-Thouet (Sources : ©IGN BD Ortho®; NCA environnement)

2.2. INVENTAIRE GLOBAL

Les résultats de l'expertise de terrain permettent de réaliser la cartographie globale des zones humides et des zones non humides à sol hydromorphe.

L'inventaire comptabilise une surface totale en zones humides de **201,74ha**, soit environ **12,27%** de la surface communale totale.La proportion en zones humides retrouvée ici est comprise dans la moyenne française, qui est de 6 et 16 %. Ce résultat n'est pas surprenant compte tenu du contexte pédologique de la commune, dominé par des sols limoneux sur altérite de granite. De plus, l'importance des remontées de nappes est favorable au maintien des zones humides.

La répartition des zones humides est assez homogène sur l'ensemble de la commune, avec une plus forte densité le long du réseau hydrographique, mais également sur les plateaux limoneux. De plus, le degré d'encaissement des vallées influe sur l'installation des zones humides, par exemple, la vallée encaissée du ruisseau des Petites Rivières n'est pas favorable au développement des zones humides.

D'autre part, l'inventaire des zones non humides, présentant des sols hydromorphesaffichant une profondeur d'apparition des traces d'hydromorphie en deçà des limites de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié, révèle une surface totale de 100,9ha. Ces zones hydromorphes sont la plupart du temps localisées en prolongement des zones humides identifiées. On observe ainsi que les zones humides s'intègrent dans une entité hydromorphe plus conséquente.

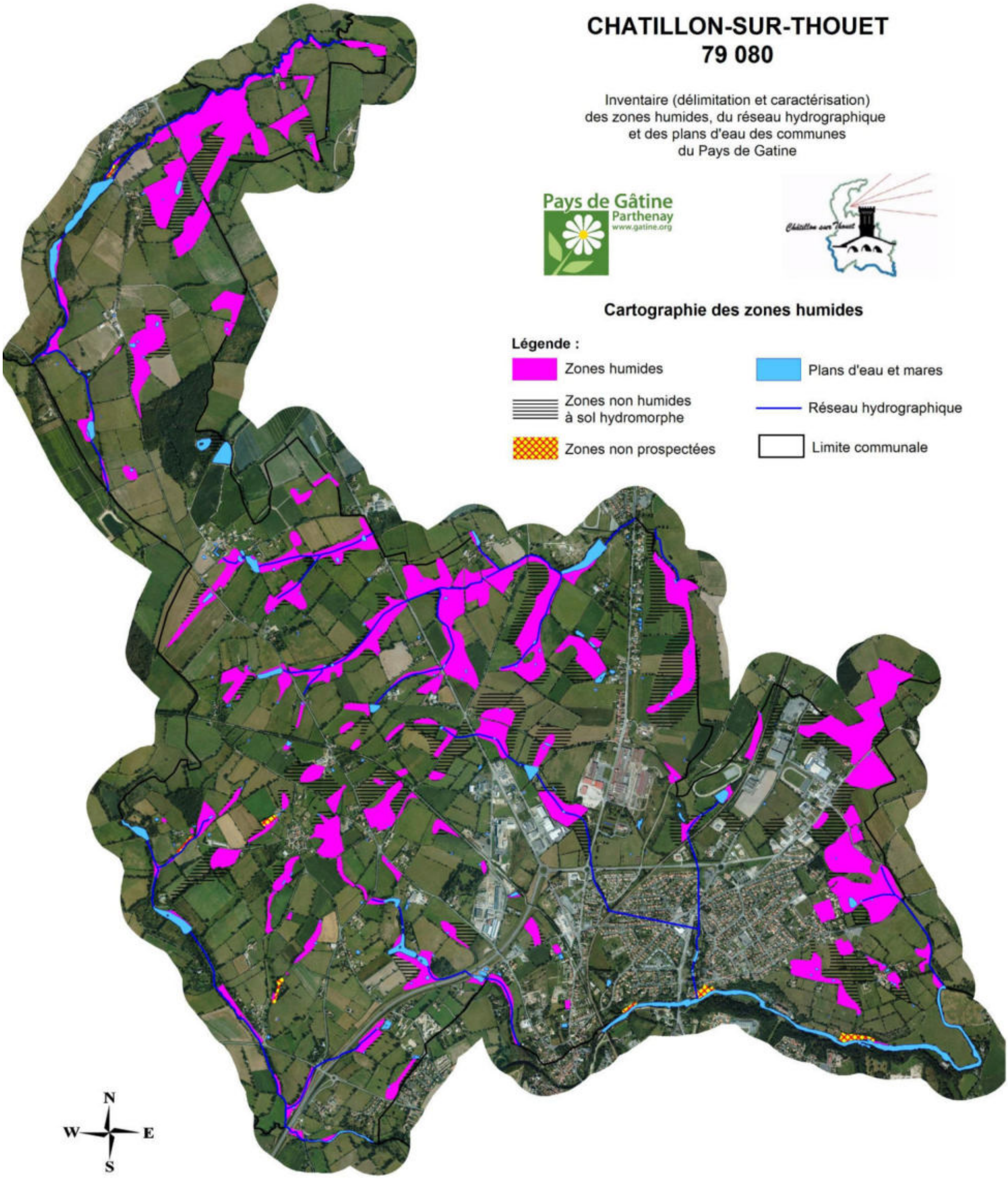

Cartographie générale des zones humides de la commune de Chatillon-sur-Thouet
(Sources : ©IGN BD Ortho®; Pays de Gâtine ; NCA environnement)

CHATILLON-SUR-THOUET
79 080

Inventaire (délimitation et caractérisation)
des zones humides, du réseau hydrographique
et des plans d'eau des communes
du Pays de Gatine

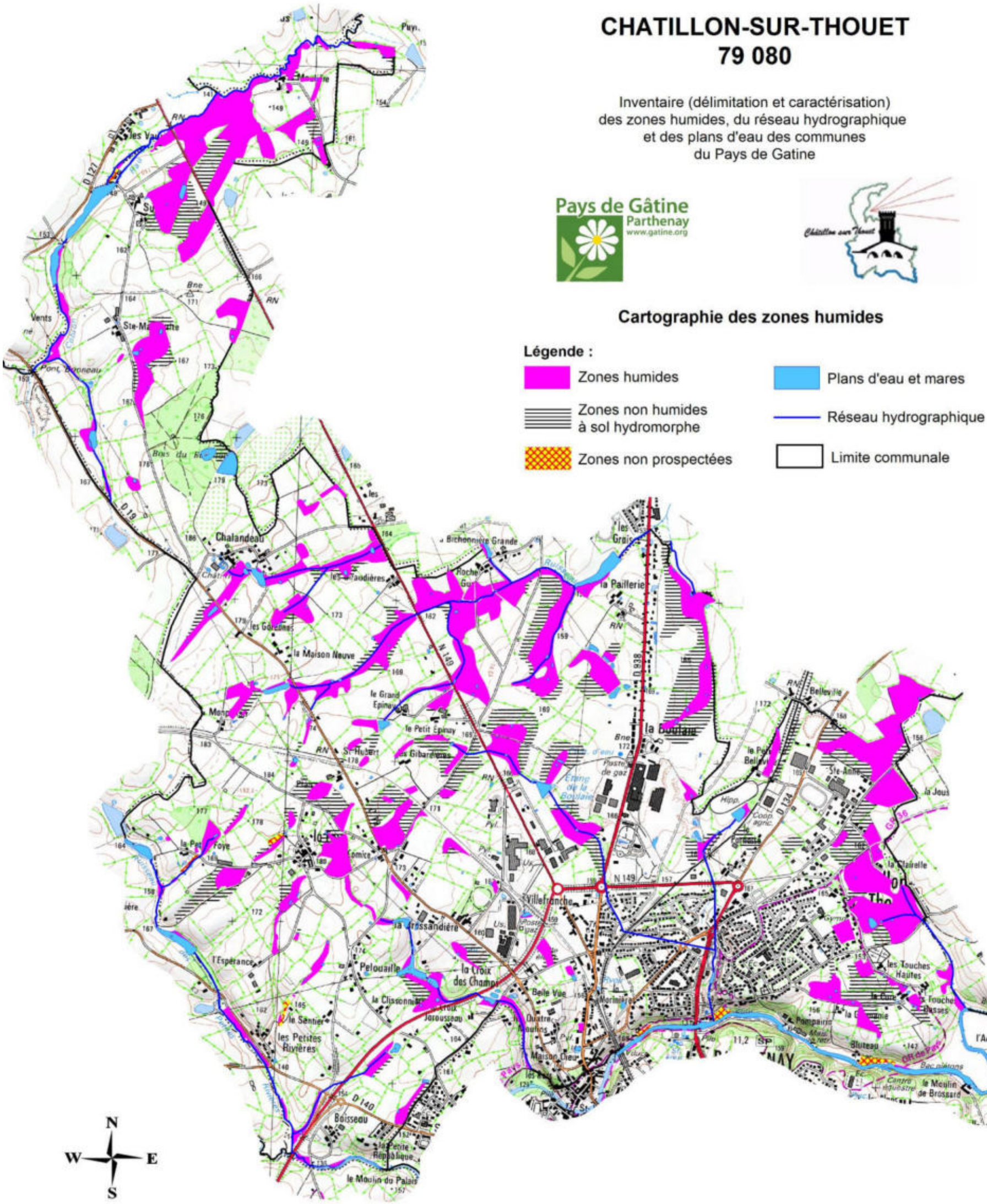

L'inventaire des zones humides est cofinancé par l'Union Européenne et l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne
Inventaire de connaissance dans le cadre du SAGE Thouet
Ceci n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'eau
Inventaire non exhaustif

Source : © IGN Scan 25

Réalisation: LOUIS David
NCA Environnement
Décembre 2013

NCA
11, allée Jean Monnet
86 170 Neuville de Poitou
05 49 00 43 20

Cartographie générale des zones humides de la commune de Chatillon-sur-Thouet
(Sources : ©IGN Scan25®; Pays de Gâtine ; NCA environnement)

2.3. HABITATS - TYPOLOGIE

2.3.1. Typologie SDAGE

Afin de caractériser les zones humides identifiées, est appliquée sur le territoire de Chatillon-sur-Thouet, la typologie du SDAGE Loire-Bretagnequi propose 13 grands types de zones humides selon leur localisation dans un bassin versant, tels que précisés dans le Chapitre 1 – Partie 2.2.

On note que 46,52 % des zones humides sont présentes en bordure de cours d'eau, 38,38 % sont localisées sur les plateaux, 11,15 % sont des zones humides de bas-fondset 3,95 % sont présentes en bordure de plans d'eau.

Bien que les mares et plans d'eau ne soient pas considérés comme des zones humides mais comme des milieux aquatiques, ils intègrent la typologie SDAGE dans la catégorie zones humides ponctuelles (SDAGE 11). Cette catégorie représente alors 11,67 % de l'ensemble des zones (milieux aquatiques et milieux humides confondus).

L'ensemble des résultats est présenté dans le tableau suivant :

	Typologie SDAGE	Surface (ha)	Proportion (%)
	Milieux humides		
5 -	Bordures de cours d'eau	93,85	46,52
7 -	Zones humides de bas-fonds	22,50	11,15
9 -	Bordures de plans d'eau	7,97	3,95
10 -	Zones humides de plaines et plateaux	77,42	38,38
	SOUS-TOTAL*(milieux humides)*	**201,74**	**100**
	Milieux aquatiques		
11 -	Zones humides ponctuelles	26,64	11,67
	TOTAL	**228,38**	**100**

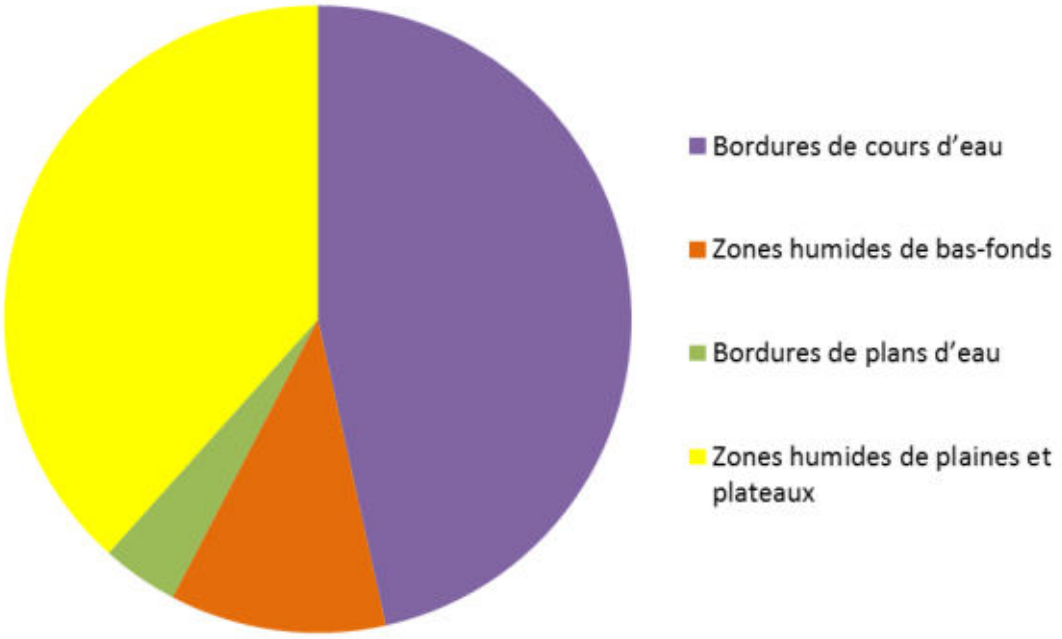

Répartition des surfaces en zone humide selon la typologie SDAGE

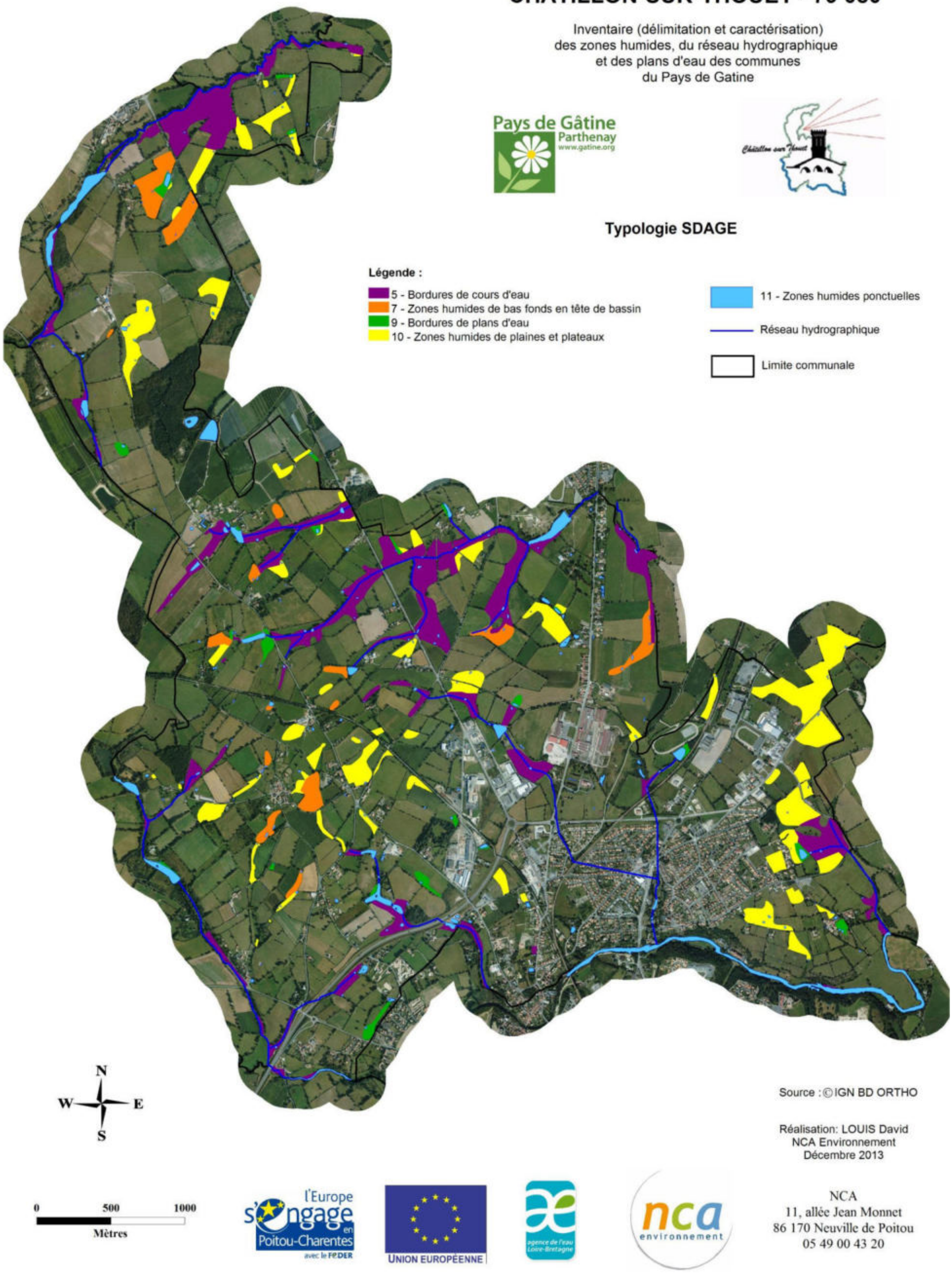

Typologie SDAGE des zones humides de la commune de Chatillon-sur-Thouet
(Sources : ©IGN BD Ortho® ; NCA environnement)

2.3.2. Typologie CORINE biotopes

La typologie CORINE biotopes est la référence en termes de classification des habitats naturels et semi-naturels présents en Europe. Elle est fondée sur une systématique descriptive de la végétation prise comme indicatrice des conditions du milieu.

La typologie est divisée en 7 grands types d'habitats :

1) Habitats littoraux et halophile ;
2) Milieux aquatiques non marins ;
3) Landes, fruticées et prairies ;
4) Forêts ;
5) Tourbières et Marais ;
6) Rochers continentaux, éboulis et sables ;
8) Terres agricoles et paysages artificiels.

Suivant cette typologie, les zones humides communales ont été classées par habitats. Leurs caractéristiques ainsi que les espèces végétales observées sur le terrain et permettant la détermination du Code CORINE biotopes, sont précisées.

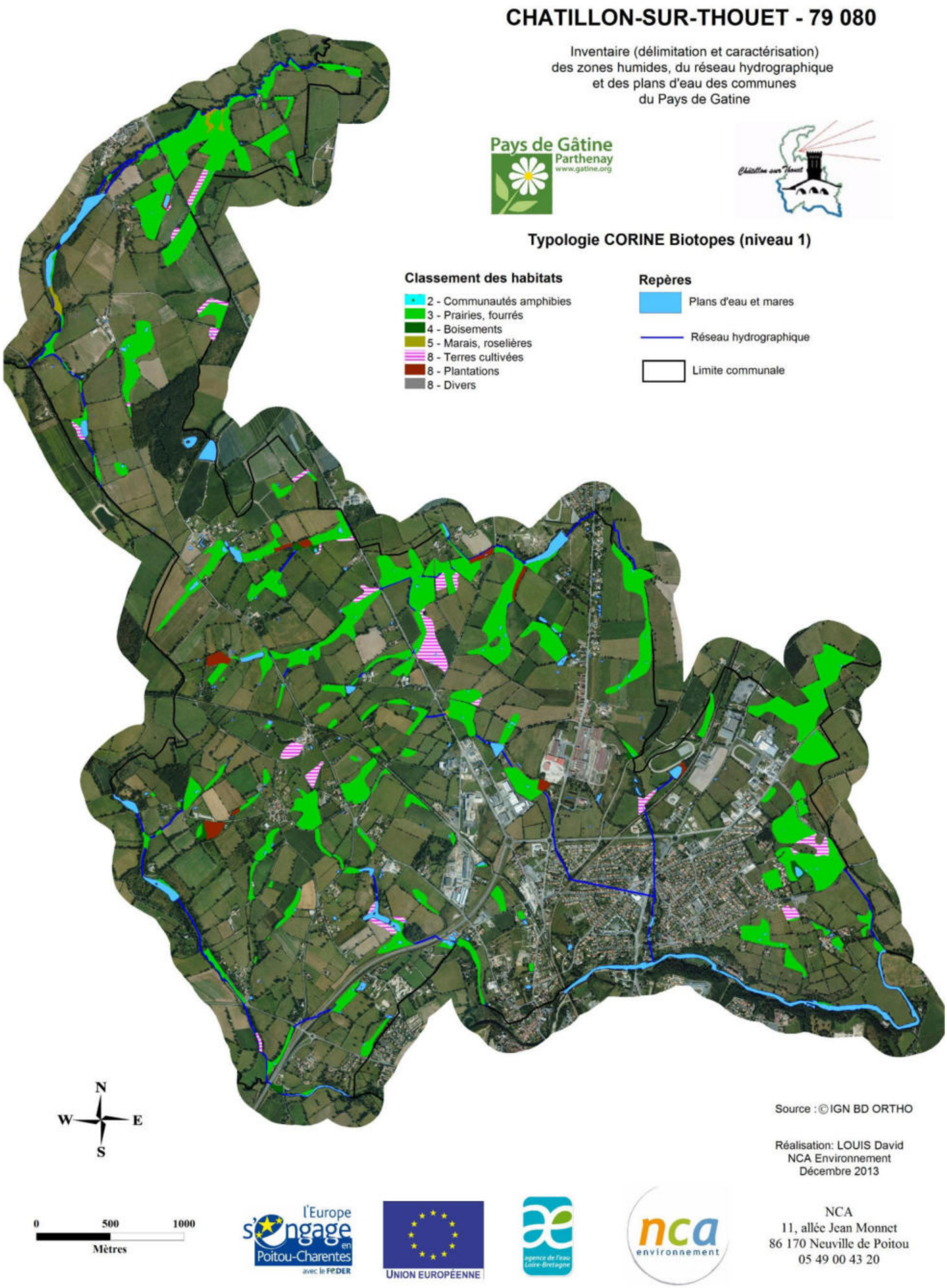

Typologie CORINE biotopes (de niveau 1) des zones humides de la commune de Chatillon-sur-Thouet
(Sources : ©IGN BD Ortho® ; NCA environnement)

	CORINE Biotopes	Surface (ha)	Proportion (%)
2 -	Communautés amphibies	0,02	0,01
3 -	Prairies, fourrés	177,65	**88,06**
4 -	Boisements	1,88	0,93
5 -	Roselières, marais	1,57	0,78
8 -	Terres cultivées	15,27	7,57
8 -	Plantations	5,15	2,55
8 -	Divers	0,21	0,11
	TOTAL	**201,74**	**100**

Synthèse des habitats observés (Code CORINE Niveau 1)

De manière synthétique, la répartition des zones humides peut être analysée en fonction des habitats CORINE Biotopes. On observe un habitat majoritairement dominant sur la commune de Chatillon-sur-Thouet, qui sont les **prairies** : près de 88 % des zones humides.

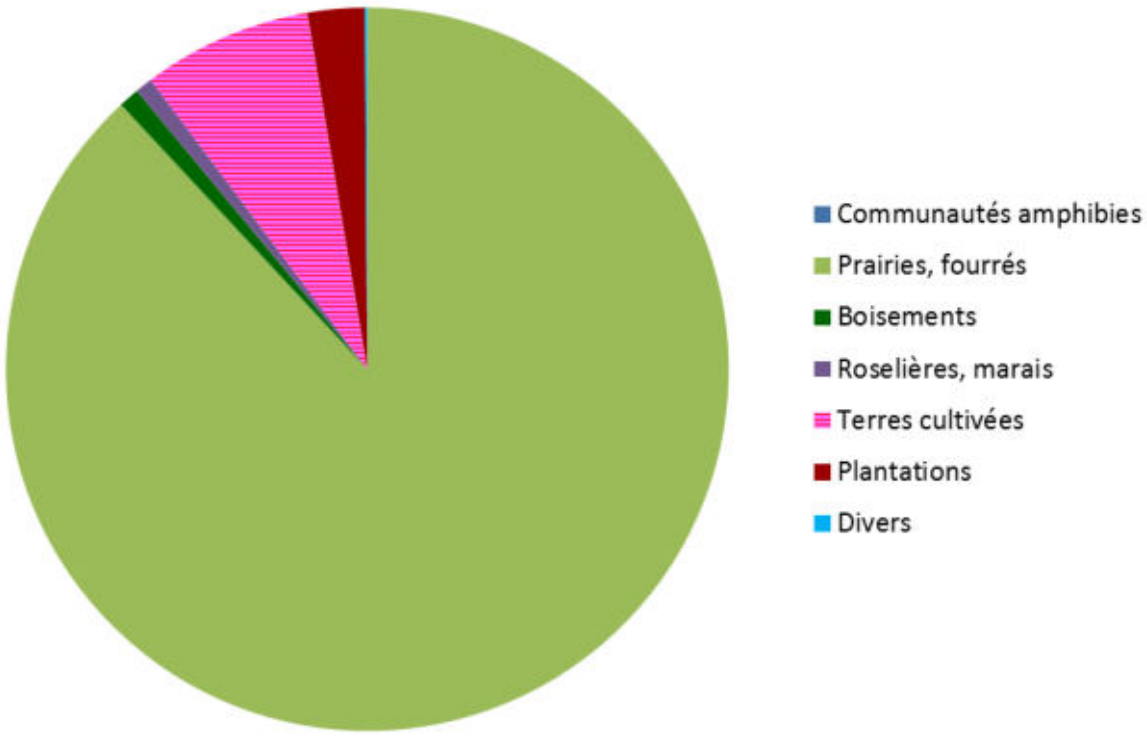

Répartition des surfaces en zone humide selon leur typologie CORINE Biotopes de niveau 1 adapté

La répartition est la suivante (une couleur correspond à un niveau typologique) :

2–COMMUNAUTES AMPHIBIES : 0,02 ha (0,01%)

22.33–Groupements à *Bidenstripartitus* : 0,015 ha

3 - PRAIRIES, FOURRES : 177,65ha (88,06%)

31–Landes et fruticées

31.831 - Ronciers : 0,22 ha

31.861 - Landes subatlantiques à Fougère aigle : 0,42 ha

37 - Prairies humides et mégaphorbiaies

37.1 - Communautés à Reine des prés et communautés associées : 0,98ha

37.2 - Prairies humides eutrophes

37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques :41,32ha

37.217 - Prairies à Jonc diffus : 17,58ha

37.22 - Prairies à Jonc acutiflore : 22,13ha

37.241 – Pâtures à grands Joncs : 10,395 ha

37.25 – Prairies humides de transition à hautes herbes : 0,64 ha

38 - Prairies mésophiles

38.1 - Pâtures mésophiles : 59,08ha

38.111 – Pâtures à Ray-grass : 12,30 ha

38.2 - Prairies à fourrage des plaines

38.21 – Prairies atlantiques à fourrages :12,59 ha

4 - BOISEMENTS :1,88 ha (0,93%)

41 -Forêts caducifoliées : 0,19 ha

41.2 - Chênaies – Charmaies

41.23 - Frênaies-chênaies sub-atlantiques à primevère : 0,46ha

41.37 - Frênaies subatlantiques : 0,34 ha

44 -Forêt riveraines, forêts et fourrés très humides

44.9 - Bois marécageux d'Aulne, de Saule et de Myrte des marais

44.91 - Bois d'Aulnes marécageux : 0,365 ha

44.92 - Saussaies marécageuses : 0,53ha

5–ROSELIERES, MARAIS, TOURBIERES : 1,57 ha (0,78%)

53 - Végétation de ceinture des bords des eaux

53.1 - Roselières

53.14A- Végétation à *Eleocharispalustris* : 0,08 ha

53.16 - Végétation à *Phalaris arundinacea* : 1,23 ha

53.2–Communautés à grandes Laîches

53.21 - Peuplements de grandes Laîches : 0,26 ha

8 - TERRES CULTIVEES : 15,27ha (7,57%)

81-Prairies améliorées

81.2-Prairies humides améliorées : 2,31 ha

82 - Cultures

82.1 - Champs d'un seul tenant intensément cultivés : 12,575ha

82.2-Cultures avec marges de végétation spontanée : 0,38 ha

8 - PLANTATIONS : 5,15ha (2,55 %)

83 - Vergers, bosquets et plantations d'arbres

83.3 - Plantations

83.32 - Plantations d'arbres feuillus : 0,67 ha

83.321 - Plantations de peupliers cultivars : 4,48ha

8 - DIVERS : 0,21 ha (0,11%)

87.1 – Terrains en friche : 0,21 ha

Communautés amphibies (Code CORINE 2)

Cette catégorie correspond à des habitats temporairement inondés, du fait de leur positionnement, généralement en bordure de plans d'eau. La communauté amphibie identifiée sur la commune est un groupement à *Bidenstripartitus*, localisé en queue d'étang, à l'ouest de la Paillerie. Outre que le Bident à feuilles tripartites (*Bidenstripartita*), d'autres espèces sont présentes telles que l'Iris faux acore (*Iris pseudacorus*), la Lysimaque nummulaire (*Lysimachianummularia*), la Menthe aquatique (*Menthaaquatica*) et le Lycope d'Europe (*Lycopuseuropaeus*).



Prairies, Fourrés (Code CORINE 3)

Cette catégorie est en grande partie représentée par des prairies humides à joncs. Les prairies correspondent par ailleurs à l'habitat très majoritairement dominant sur la commune (près de 88 % des zones humides). Principalement à vocation agricole, pour le pâturage ou la fauche, ces prairies peuvent accueillir une diversité floristique importante. Toutefois, la pression du pâturage peut à l'inverse diminuer cette diversité végétale, et il n'est ainsi pas rare d'observer un nombre limité d'espèces au sein de ces milieux. Les prairies humides pâturées représentent une identité culturelle forte du bocage gâtinais. Bien souvent, le caractère humide très marqué, en particulier à proximité du réseau hydrographique, impose une gestion agricole de pâturage.

31.831 - Ronciers

Une zone humide a été classée en roncier puisque l'espèce dominante est la Ronce commune (*Rubusfruticusus*).

31.861 - Landes subatlantiques à Fougère aigle

Deux zones humides ont été classées en tant que landes subatlantiques à Fougère aigle, cet habitat présente un aspect de friche avec comme espèce principale la Fougère aigle (*Pteridium aquilinum*).



37.1 - Communautés à Reine des prés et communautés associées

Les mégaphorbiaies sont des habitats caractérisés par une végétation dense et une diversité floristique relativement importante, avec des espèces basses comme la Reine des prés (*Filipendulaulmaria*) et la Menthe aquatique (*Menthaaquatica*), mais également des espèces hautes telles que la Salicaire (*Lythrum salicaria*), la Lysimaque (*Lysimachiavulgaris*), la Baldingère-faux-roseau (*Phalaris arundinacea*) ou encore le Cirse des marais (*Cirsium palustre*).

Ces prairies hygrophiles se retrouvent généralement sur les berges alluviales fertiles, voire dans certaines dépressions et résultent d'une interruption plus ou moins longue des pratiques agricoles. Si aucune gestion n'est apportée à cet habitat, l'évolution naturelle tend à la fermeture du milieu, avec une colonisation petit à petit par des essences hygrophiles telles que des Saules, puis des Aulnes.



37.2 - Prairies humides atlantiques eutrophes

Cet habitat se développe généralement en bordure des rivières et ruisseaux de plus ou moins grande importance, également en queue de plans d'eau et sur les plateaux. Il s'agit d'un milieu herbacé dont l'évolution est bloquée par la gestion humaine (fauche ou pâturage) au stade prairial. Cet habitat se présente le plus souvent sous la forme de prairies denses, riches en diversité floristique.

Le mode de gestion des prairies humides influe directement sur la physionomie de l'habitat : lorsqu'elles sont pâturées - généralement par des bovins ou des ovins en Poitou-Charentes - le cortège végétal est moins diversifié. Les Joncs, peu appréciés par le bétail, y dominent souvent,

accompagnés par un faible nombre d'espèces dont la Renoncule rampante (*Ranunculus repens*), la Renoncule flammette (*Ranunculusflammula*), la Renoncule âcre (*Ranunculusacris*), la Cardamine des prés (*Cardamine pratensis*) ou encore l'Oseille crépue (*Rumex crispus*). Dans certains cas, lorsque la pression du pâturage est importante, on parlera de prairies « piétinées » : la végétation y est dominée par des espèces rampantes, à recouvrement épars, avec souvent un développement de grands joncs qui forment des touffes denses plus ou moins étalées. Les prairies humides bénéficiant d'une fauche tardive sont généralement très riches en espèces, on y retrouve en plus des espèces déjà citées, le Lychnis fleur de coucou (*Lychnis flos-cuculi*), le Myosotis des marais (*Myosotis scorpioides*), le Gaillet des marais (*Galium palustre*), ou encore le Vulpin genouillé (*Alopecurusgeniculatus*).

Sur la commune de Chatillon-sur-Thouet, plusieurs types de prairies humides ont été observés :

- prairies humides atlantiques à subatlantiques,
- prairies à Jonc acutiflore dominées par *Juncusacutiflorus*,
- prairies à Jonc diffus dominées par *Juncuseffusus,*
- pâtures à grands Joncs
- prairies humides de transition à hautes herbes







38.1 / 38.21 –Prairies mésophiles

Ces prairies sont constituées principalement d'espèces mésophiles, c'est-à-dire non caractéristiques de zone humide. Sur ces milieux, c'est donc le critère pédologique qui a permis la délimitation d'une

zone humide. Ces prairies sont exploitées pour la pâture et/ou pour la fauche. La richesse floristique est directement dépendante de la gestion agricole : si les prairies de fauche caractérisent des formations herbacées hautes dominées par les graminées et à grande diversité végétale, les prairies pâturées présentent un cortège floristique plus hétérogène où alternent des zones rases pâturées avec des refus (plantes épineuses, toxiques…). Ces prairies sont constitutives des paysages du bocage gâtinais.



- **Boisements (Code CORINE 4)**

Les boisements « spontanés » sont à différencier des boisements « anthropiques », issus de la plantation d'essences bien souvent exogènes. Sur la commune de Chatillon-sur-Thouet, deux grands types de boisements sont distingués : les boisements alluviaux caractérisés par de la végétation hygrophile (Saules, Aulne glutineux...) et les forêts de feuillus, dominées par des espèces non caractéristiques de zones humides (Chêne pédonculé, Frêne commun, Charme, Noisetier, etc.).

41.23 / 41.37–Frênaie-Chênaie subatlantique / Frênaies subatlantiques

Ces boisements sont dominés par le Frêne commun (*Fraxinusexcelsior*) et le Chêne pédonculé (*Quercus robur*), avec lesquels cohabite souvent le Charme (*Carpinusbetulus*). Les strates arbustives et herbacées sont assez denses et riches en espèces, avec généralement un recouvrement important de Noisetier (*Corylusavellana*), d'Orme champêtre (*Ulmuscampestris*) et d'Erable champêtre (*Acer campestre*). Pouvant être temporairement - mais rarement - humides, ces boisements se développent sur des sols frais. Différents faciès existent, suivant notamment la position dans le versant, le degré d'humidité, la nature du sol et la gestion forestière.



44.91 / 44.92 –Aulnaies / Saussaies marécageuses

Ces boisements très humides se développent dans les bas-marais et sur les terrasses alluviales, sur des sols marécageux, gorgés d'eau pour la plus grande partie de l'année. Les Saussaies marécageuses sont composées d'une ou plusieurs variétés de Saules. Ces essences peuvent être accompagnées d'espèces basses comme la Lathrée clandestine (*Lathraeaclandestina*), la Reine des prés (*Filipendulaulmaria*), l'Iris faux-acore (*Iris pseudacorus*) ou encore la Menthe aquatique (*Menthaaquatica*). Ces habitats sont très intéressants, tant pour les espèces animales et végétales, que pour les fonctionnalités hydrologiques qu'ils assurent.



- **Roselières, tourbières, marais (Code CORINE 5)**

Sur la commune de Châtillon, deux types de roselières ont été identifiées :

- La végétation à *Eleocharispalustris* est une roselière basse dominée par la Scirpe des marais. Cet habitat est localisé le long de la N149, juste à côté du nouveau rond-point.

- La végétation à *Phalaris arundinacea* est une roselière haute dominée par la Baldingère faux-roseau. Une première phalaridaie a été observée entre la Moulière et Sunay, dans une annexe alluviale du Cébron. La seconde a été observée au niveau de Sainte-Marguerite, le long du Cébron et à proximité des grands étangs. Ce type d'habitat est très intéressant car il possède une grande capacité épuratoire, permettant de filtrer les

matières organiques et les matières polluantes. De plus, cet habitat est susceptible d'accueillir des espèces animales et végétales intéressantes.



53.14A - Végétation à *Eleocharispalustris*



53.16 - Végétation à *Phalaris arundinacea*

De plus, un peuplement de grandes Laîches a été identifié non loin de la Moulière, le long du Cébron également. Cet habitat est caractérisé par la présence d'une ou plusieurs espèces de Laîches (*Carex sp*), appartenant au grand groupe des graminées.



53.21 -Peuplement de grandes Laîches

Terres agricoles et paysages artificiels (Code CORINE 8)

Cette catégorie regroupe un ensemble d'habitats à niveau plus ou moins important d'anthropisation. On y retrouve les milieux à caractère « semi-naturel », représentés par les terres agricoles, qui comprennent à la fois les terres cultivées (82.1 – Cultures) et les plantations (83.3 – Plantations de feuillus).

Ces habitats anthropiques peuvent ainsi être divisés en trois sous-catégories : les terres cultivées et les plantations, qui ont une fonction de production agricole ou sylvicole ; le reste étant intégré sous l'appellation « divers ». Il est à noter que le caractère « semi-naturel » des terres agricoles reste une dénomination abstraite, chaque milieu étant différent dans son degré de perturbation et d'éloignement d'un habitat « naturel ». En revanche, l'anthropisation de ces milieux est une variable commune.

L'artificialisation des habitats explique l'absence, voire la faible représentativité des espèces végétales hygrophiles. La caractérisation et la délimitation de ces milieux passe ainsi nécessairement par le critère pédologique.

82.1 - Champs d'un seul tenant intensément cultivés

Cet habitat correspond aux parcelles cultivées (labour, semis, cultures en place…), majoritairement de céréales. Sur la commune, un certain nombre de terres cultivées ont été classées en zones humides, leur proportion atteintprès de 7,5 % des zones humides inventoriées. Ces secteurs sont notamment propices à la culture du maïs.



83.321– Plantations de Peupliers

Les plantations de Peupliers cultivars représentent 2,55% des zones humides communales. Elles sont essentiellement localisées le long du réseau hydrographique ou en bordure de plans d'eau. Ces plantations sont composées d'une variété de Peuplier, dénommée *Populus x canadensis*. L'âge et l'entretien des différentes plantations varient suivant les parcelles, la majorité des peupleraies subissant une fauche ou un broyage à l'année. Sur quelques parcelles, le stade avancé de la peupleraie et l'absence de gestion sylvicole, permettent le développement de certaines espèces hygrophiles, comme par exemple le Jonc diffus (*Juncuseffusus*), la Lathrée clandestine (*Lathraeaclandestina*) et la Reine des prés (*Filipendulaulmaria*).





La cartographie des zones humides de la commune suivant la typologie CORINE biotopes est présentée en page suivante. Le niveau typologique attribué se veut le plus précis possible.

CHATILLON-SUR-THOUET
79 080

Pays de Gâtine Parthenay
www.gatine.org

Cartographie des zones humides
Typologie CORINE biotopes

N
W E
S

0 500 1000
Mètres

Échelle: 1:25 000

Classement des zones humides
Selon la typologie CORINE biotopes

- 22.33 - Groupements à Bidens tripartitus
- 31.831 - Ronciers
- 31.861 - Landes subatlantiques à Fougère aigle
- 37.1 - Communautés à Reine des prés et communautés associées
- 37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc accutiflore
- 37.241 - Pâtures à grands joncs
- 37.25 - Prairies humides de transition à hautes herbes
- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 38.111 - Pâtures à Ray-grass
- 38.21 - Prairies mésophiles à fourrage
- 41 - Forêts caducifoliées
- 41.23 - Frênaies-chênaies subatlantiques à Primevère
- 41.37 - Frênaies subatlantiques
- 44.91 - Bois d'Aulnes marécageux
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.14A - Végétations à Eleocharis palustris
- 53.16 - Baldingeraies
- 53.21 - Peuplements de grandes laîches
- 81.2 - Prairies humides améliorées
- 82.1 - Terres cultivées
- 82.2 - Cultures avec marge de végétation spontanée
- 83.32 - Plantations d'arbres feuillus
- 83.321 - Peupleraies
- 87.1 - Terrains en friche

Autres zones

- Zones non humides à sol hydromorphe
- Plans d'eau et mares
- Zones non prospectées
- Limite communale

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal



L'inventaire des zones humides est cofinancé par
l'Union Européenne et l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne
Inventaire de connaissance dans le cadre du SAGE Thouet
Ceci n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'eau
Inventaire non exhaustif

l'Europe s'engage en Poitou-Charentes avec le FEDER
UNION EUROPÉENNE
agence de l'eau Loire-Bretagne

nca environnement
NCA
11, allée Jean Monnet
86 170 Neuville de Poitou
05 49 00 43 20

Sources : ©IGN BD ORTHO, Pays de Gâtine, NCA Environnement

Réalisation: Laetitia TONDEUX
NCA Environnement
Décembre 2013

Typologie CORINE biotopes des zones humides inventoriées sur la commune de Chatillon-sur-Thouet
(Sources : ©IGN BD Ortho® ; NCA environnement)

2.4. FONCTIONS DES ZONES HUMIDES

Les zones humides inventoriées présentent diverses fonctionnalités et aptitudes. Elles sont en bon état de conservation grâce à la gestion adaptée au maintien et à l'entretien de ces milieux. On observe quelques altérations ponctuelles mais les zones humides de la commune restent faiblement dégradées.

Le constat des fonctionnalités varie selon les habitats :

- Les zones humides cultivées ont perdu toute fonctionnalité biologique par l'absence de végétation hygrophile. Elles conservent uniquement des **fonctions hydrauliques limitées** :
  - Régulation naturelle des crues (plaine d'inondation) ;
  - Protection contre l'érosion (faible sans végétation) ;
  - Stockage des eaux de surface, recharge des nappes, soutien d'étiage limité.

- De même, les plantations de Peupliers cultivars ont généralement peu de fonctionnalités biologiques du fait d'une biodiversité limitée par la sylviculture. Les peupleraies possèdentdes**fonctionnalités hydrauliques limitées**, tout comme les zones humides cultivées.

- Deux grands types de boisements peuvent être distingués sur Châtillon-sur-Thouet : les boisements alluviaux caractérisés par de la végétation hygrophile (Saule, Aulne glutineux, Lathrée clandestine, etc.) et les forêts de feuillus, dominées par des espèces non caractéristiques de zone humide (Chêne pédonculé, Frêne commun, Noisetier, etc.). Dans les deux cas, le cortège floristique de ces boisements naturels présente un **intérêt biologique** intéressant avec différentes strates de végétation (herbacée, arbustive et arborée). La végétation permet également d'assurer des **fonctionnalités hydrauliques et épuratrices** :
  - Régulation naturelle des crues (plaine d'inondation) ;
  - Protection contre l'érosion (faible sans végétation) ;
  - Stockage des eaux de surface, recharge des nappes, soutien d'étiage limité.

- Les prairies humides, représentant la plus grande surface, restent les **zones les plus riches** notamment par le maintien d'une végétation caractéristique. L'entretien de ces prairies par le pâturage est essentiel à leur maintien car il limite la fermeture du milieu. La végétation permet également d'assurer des **fonctionnalités hydrauliques et épuratrices**.
  - Régulation naturelle des crues (plaine d'inondation) ;
  - Protection contre l'érosion (faible sans végétation) ;
  - Stockage des eaux de surface, recharge des nappes, soutien d'étiage limité.

Aux fonctions hydrauliques et biologiques vient s'ajouter un rôle d'épuration des eaux, d'autant plus important au regard du contexte essentiellement agricole de la commune :

- Interception des matières en suspension et des matières polluantes ;
- Régulation des nutriments.

Les boisements et zones humides rivulaires participent ainsi à cette épuration, en limitant les transferts vers le réseau hydrographique.


Grenouille verte

Les zones humides de la commune ont un bon potentiel d'accueil pour la faune. La période n'était pas optimale à l'observation de l'ensemble des espèces inféodées à ces milieux. Mais on remarque la présence de nombreux habitats favorables, particulièrement pour les amphibiens. Ce groupe estintéressant à étudier dans ce cadre d'étude car il s'agit d'un groupe intimement lié aux zones humides. De plus, ils bénéficient tous d'une protection nationale et européenne, plus ou moins forte selon les espèces considérées. Par conséquent, la présence d'amphibiens ajoute une valeur biologique à ces milieux. Sur la commune, nous avons noté la présence de la Grenouille verte et de la Grenouille agile.Le bocage offre de nombreux habitats favorables, dont les mares d'abreuvement à proximité de boisements.



La végétation aquatique et celle des prairies annexes sont également favorables aux odonates (libellules). De même, lorsque celle-ci est dominée par les hélophytes (roseaux, massettes…), elle constitue un habitat pour l'avifaune aquatique et de zones humides : Bruant des roseaux, Locustelle luscinoïde, Rousserolle effarvatte…

On notera le bon potentiel du réseau hydrographique, dont l'hydromorphologie naturelle (substrat, profil en long, écoulements…) en fait un habitat pour de nombreuses espèces piscicoles et astacicoles remarquables. Ce potentiel écologique ne se limite toutefois pas aux cours d'eau majeurs : certains affluents, au niveau de leur lit mineur et lit majeur (zones humides) présentent un potentiel similaire.

2.5. ENJEUX

De par leurs fonctions et leurs intérêts à l'échelle de la commune et du bassin versant, il est important de préserver ces zones humides et de les intégrer dans les documents d'urbanisme.

Afin de guider la commune dans sa réflexion d'intégrer ces milieux dans son Plan Local d'Urbanisme, une hiérarchisation des zones humides a été réalisée, sur la base de l'analyse suivante :

- **Zones humides à enjeu très fort** : zones humides présentant des fonctionnalités hydraulique et biologique marquées (habitats / espèces remarquables), associées à une position stratégique dans le bassin versant (bordure de cours d'eau, bas de versant…).
- **Zones humides à enjeu fort** :zones humides présentant une fonctionnalité hydraulique marquée, et une fonctionnalité biologique intéressante, associées à une position stratégique dans le bassin versant.
- **Zones humides à enjeu moyen** : zones humides présentant des fonctionnalités hydraulique et biologique intéressantes, mais qui sont limitées par leur position dans le bassin versant.
- **Zones humides à enjeu faible** : zones humides à faible fonctionnalité hydraulique, et/ou sans fonctionnalité biologique notable (terres cultivées).

Cette carte identifie les secteurs présentant des intérêts ou des enjeux majeurs à l'échelle de la commune. La hiérarchisation de ces zones permettra de connaitre celles sur lesquelles une attention particulière devra être portée, et pourra être un argument dans le choix des zonages à attribuer dans le cadre de la révision du document d'urbanisme.

De manière générale, les zones humides en bordure de cours d'eau présenteront un enjeu très fort, compte tenu des fonctionnalités hydrauliques, voire épuratrices, qu'elles assurent. Les zones cultivées et les plantations présenteront un enjeu faible en raison de leur fonctionnalité biologique très limitées. Les zones humides de plateau et déconnectées de tout cours d'eau seront d'enjeu moyen.

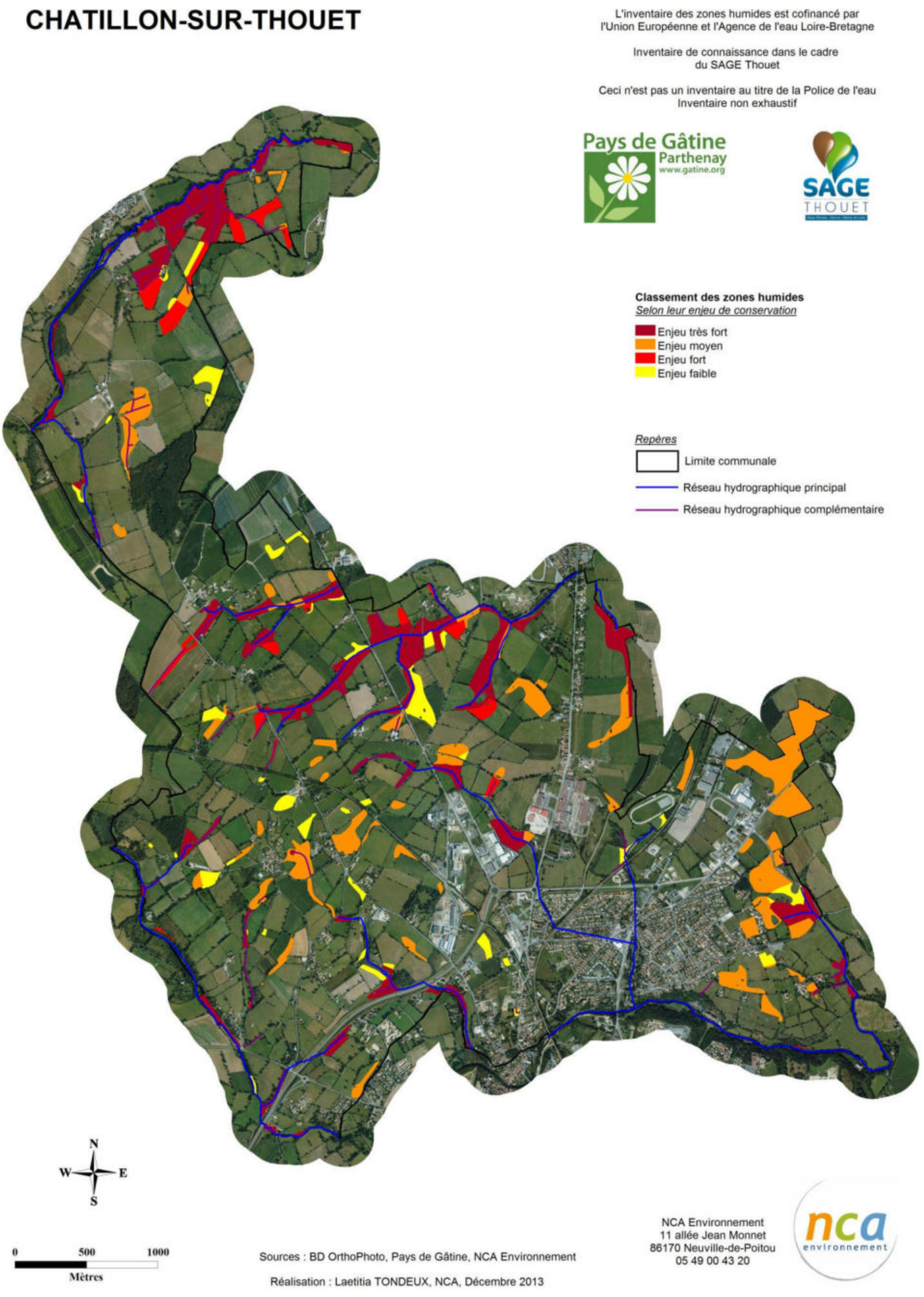

Hiérarchisation des zones humides selon leur enjeu de conservation
(Sources : ©IGN BD Ortho® ; Pays de Gâtine ; NCA environnement)

CHAPITRE 5

CONCLUSION

1. BILAN DE L'INVENTAIRE

1.1. BILAN DES RESULTATS

Les résultats de l'inventaire, réalisé conformément aux « modalités » validées par la CLE du SAGE Sèvre Niortaise Marais Poitevin, le 1er juin 2010, ainsi qu'aux critères de définition des zones humides de l'Arrêté interministériel du 24 juin 2008, modifié le 1er octobre 2009, établissent que :

- La **surface de zones humides** est de **201,74 ha**, soit environ **12,27 %** de la surface communale totale ;
- Compte tenu du contexte géologique, pédologique, hydrogéologique et hydrographique, les zones humides sont répandues sur l'ensemble de la commune, avec une plus forte densité le long des cours d'eau et sur les plateaux limoneux ;
- Les zones humides inventoriées présentent des **fonctionnalités hydrauliques, épuratrices et biologiques importantes** ;
- Près de 88 % des habitats humides répertoriés sont des **prairies** offrant un intérêt biologique élevé ;
- **38 espèces** indicatrices de zones humides ont été identifiées ;
- Une surface totale de **100,9ha** a été inventoriée pour les **zones non humides** présentant des **sols hydromorphes** en deçà des limites de l'arrêté du 24 juin 2008 ;
- **242 plans d'eau et mares** ont été inventoriés, représentant une surface totale de **26,64 ha** ;
- Le réseau hydrographique principal s'écoule sur **29,79 km**, et le réseau hydrographique complémentaire issu des observations de terrain s'écoule sur **8,36 km**.

La proportion de zones humides sur le territoire communal est comprise dans la moyenne française, qui est de 6 et 16 %. Ceci s'explique par le contexte pédologique de la commune et par l'importance des remontées de nappes.

1.2. BILAN DE LA DEMARCHE

L'inventaire des zones humides sur la commune de Châtillon-sur-Thouet s'est déroulé dans de bonnes conditions et la démarche définie par le SAGE a bien été respectée.

Afin de mobiliser le savoir local et de sensibiliser les acteurs de la commune, une démarche de concertation a été instaurée. Au total, le groupe d'acteurs locaux s'est réuni à deux reprises et a participé activement au bon déroulement de l'étude. Les propriétaires ou exploitants voulant suivre les pédologues sur le terrain ont été contactés et ont pu constater la délimitation des zones humides sur leurs parcelles.

La période de prospection de terrain, se déroulant en octobre, n'a pas été favorable à l'identification exhaustive d'espèces végétales et à l'observation de la faune, mais tout de même 38 espèces végétales indicatrices de zones humides ont été identifiées.L'inventaire se basant sur les critères de caractérisation de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié, de nombreux sondages pédologiques à la tarière ont été réalisés.

Les investigations ont couvert l'ensemble des zones définies lors des réunions de pré-inventaire. Certaines zones ont aussi fait l'objet d'une vérification de terrain afin d'affiner les résultats de l'inventaire.

Lors de la présentation au Conseil Municipal, certaines personnes ont fait part de leurs inquiétudes quant à l'utilisation à venir de cet inventaire. Cependant le travail réalisé n'est pas remis en question, tout comme la nécessité de protéger les ressources en eau. La délibération du Conseil Municipal est en Annexe 7 de ce rapport.

2. SUITE A DONNER

Cet inventaire permettra à la commune de Châtillon-sur-Thouet d'avoir une meilleure connaissance des zones humides présentes sur son territoire, la finalité étant de conserver et de favoriser l'état humide des habitats répertoriés.

Selon les modalités d'inventaire du SAGE, le rendu complet de l'étude se fait sous format papier et informatique, il comprend les documents suivants :

→ Format papier (3 exemplaires)

- Le présent rapport final ;
- L'Atlas cartographique imprimé à l'échelle 1/7000ème en format A3 ;
- Une carte des zones humides inventoriées identifiées par le Code CORINE Biotopes de niveau 1, imprimé au format poster A0 ;

→ Format informatique (DVD-Rom en 3 exemplaires)

- Le rapport final de l'étude (format word et pdf) ;
- L'Atlas cartographique au 1/7000ème (format .mxd et pdf) ;
- La base de données Gwern complétée ;
- La couche SIG polygone au format shape des zones humides ;
- La couche SIG polyligne au format shape du réseau hydrographique ;
- La couche SIG point au format shape des sondages pédologiques ;
- Une copie des fiches de terrain.

Les différents objectifs et continuités du présent inventaire des zones humides sont les suivants :

- Intégration aux documents du SAGE pour une gestion à l'échelle du bassin versant ;
- Délimitation des ZHIEP et ZSGE ;
- Intégration dans les documents d'urbanisme (PLU, carte communale, …) ;
- Application de la nomenclature EAU (projet IOTA) ;
- Exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

L'intégration de la présente étude dans les documents d'urbanisme constitue un nouvel élément dont il faut désormais tenir compte pour les différents projets de développement local. Il faudra également prendre en compte les zones « fonctionnelles » au regard de l'eau, qui ne sont pas forcément « zones humides » : remontées de nappes, inondations, etc.

ANNEXES

- ANNEXE N°1 : Constitution du groupe d'acteurs locaux, délibération du Conseil Municipal

- ANNEXE N°2 : Carte récapitulative des remarques émises par le groupe d'acteurs locaux lors de la réunion de restitution provisoire

- ANNEXE N°3 : Copie des remarques inscrites sur le cahier de doléances déposé en mairie pour la phase de levée de doutes

- ANNEXE N°4 : Compte-rendu de la réunion de présentation au groupe d'acteurs locaux et de la réunion terrain du 2 septembre 2013

- ANNEXE N°5 : Compte-rendu de la réunion de restitution du groupe d'acteurs locaux du 5 novembre2013

- ANNEXE N°6 : Compte-rendu du conseil municipal du 16 décembre2013

- ANNEXE N°7 : Flore observée sur la commune de Châtillon-sur-Thouet lors de la campagne de terrain

- ANNEXE N°8 : Délibération du Conseil Municipal

ANNEXE 1

Constitution du groupe d'acteurs locaux, délibération du Conseil Municipal

MAIRIE DE CHÂTILLON-SUR-THOUET 79200 TEL. : 05 49 95 07 84 FAX : 05 49 95 07 21	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL	D.2508
NOMBRE DE CONSEILLE En exercice : 23 Présents : 14 Votants : 17	L'an deux mille treize, le sept juin, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Châtillon-sur-Thouet, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence du Maire, Monsieur Claude DIEUMEGARD. **Date de convocation du Conseil Municipal** : 23 mai 2013 **Présents** : M. DIEUMEGARD, M. MORIN, M. FERJOU, Mme POINT, M. DERES ; M. COURJAULT, Mme RINSANT ; M. CHARGELEGUE ; M. GUICHET, Mme BROSSEAU, M. GUILBOT, M. DAVID, M. RAVAILLAULT, M. SENECHAUD. **Secrétaire de séance** : M. GUICHET **Procuration(s)** : Mme MAGNERON à Mme BROSSEAU Mme MADEIRA à Mme POINT M. MIGOUT à M. FERJOU REÇU A LA SOUS-PREFECTURE 11. JUIN 2013 79200 PARTHENAY **Absent(s) excusé(s)** : Mme MAGNERON, Mme BIRAULT ; Mme ROY, M. COELHO, M. DUQUESNOY, Mme JAULIN, Mme MADEIRA, M. MIGOUT, M. BERTIN.	

OBJET CONSTITUTION DU GROUPE D'ACTEURS LOCAUX POUR L'INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES

Vu la loi n°92-3 du 3 janvier 1992 dite « loi sur l'eau » créant les schémas Directeurs d'Aménagement et de gestion des Eaux et les Schémas d'Aménagement et des Eaux ;
Vu l'article L. 211-1 du Code de l'environnement définissant les zones humides ;
Vu l'article R. 211-108 du Code de l'environnement précisant les critères de définition des zones humides ;
Vu l'arrêté du 24 juin 2008 modifié le 1er octobre 2009 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides et établissant une liste des espèces végétales indicatrices de zones humides ;

Monsieur FERJOU expose que la loi sur l'Eau du 3 janvier 1992 a créé les Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) et les Schémas d'Aménagement et des Eaux (SAGE).

Les SAGE doivent être élaborés à l'échelon local d'un bassin hydrographique ou d'un ensemble aquifère, en compatibilité avec les recommandations du SDAGE. La commune de Châtillon-sur-Thouet est donc associée au « SAGE Thouet ».

Les enjeux du SAGE s'articulent autour de

- L'amélioration de la qualité des eaux pour contribuer à une meilleure qualité des eaux littorales et à une amélioration des ressources en eau potabilisable ;
- La gestion quantitative de la ressource (lutte contre le risque de crues et d'inondations, gestion en période d'étiage pour assurer un apport d'eau suffisant, usages agricoles) ;
- La protection et la restauration des écosystèmes aquatiques ;
- La préservation et la gestion des inondations.

Pour l'élaboration du SAGE Thouet, un inventaire des zones humides doit-être dressé.
Afin d'apporter au prestataire de l'inventaire des zones humides (le bureau d'étude NCA environnement), des connaissances locales du terrain ainsi que l'historique des activités de la

commune, un groupe d'acteurs locaux doit être mis en place. Ce groupe sera chargé d'accompagner la démarche de l'inventaire.
Selon les modalités de l'inventaire, le groupe d'acteurs locaux doit être constitué de :

- Monsieur le Maire
- Les membres du Conseil municipal pouvant être associés à l'étude
- 5 à 6 exploitants agricoles
- Commission Aménagement de la Communauté de communes de Parthenay
- Fédération de Pêche et de la Protection du Milieu Aquatique
- Association Deux-Sèvres Nature Environnement
- Fédération de Chasse des Deux-Sèvres
- Fédération Française de la Randonnée Pédestre
- Commission Locale de l'Eau – Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet
- Chambre de l'Agriculture
- Service Aménagement Communauté de communes de Parthenay

Monsieur le Maire **propose de désigner comme membres du groupe d'acteurs locaux** pour l'inventaire des zones humides :

- Monsieur DIEUMEGARD, Maire
- M. MIGOUT, Conseiller municipal
- M. GUICHET, Conseiller municipal
- M. BARANGER Jean-Claude, Exploitant agricole
- Mme GUINARD Marie-Laure, Exploitante agricole
- M. LUCET Thierry, Exploitant agricole
- M. RAMBAULT Christophe, Exploitant agricole
- M. BERNARDEAU Yves, Retraité Exploitant agricole et représentant de l'association Deux-Sèvres Nature Environnement
- M. FERJOU Jean-Marie, Conseiller municipal et membre de la commission aménagement de la communauté de communes de Parthenay
- Un représentant de la Fédération pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, désigné en son sein.
- Un représentant de la Fédération de Chasse des Deux-Sèvres, désigné en son sein
- Un membre de la section randonnée (Maison pour Tous), désigné en son sein
- Un représentant de la Commission Locale de l'Eau – Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet, désigné en son sein
- Un représentant de la Chambre de l'Agriculture, désigné en son sein
- Mme BARANGER Maud, Service Aménagement Communauté de communes de Parthenay
- M. JEANJEAN François, Service Aménagement Communauté de communes de Parthenay

Le Conseil est invité à

- **DESIGNER** les membres du groupe d'acteurs locaux pour l'inventaire des zones humides tel que présentés précédemment.

Adopté à l'unanimité

Certifié exécutoire
Reçu en Sous-Préfecture le :

Publié et notifié le :

11 JUIN 2013

MAIRIE de CHATILLON sur THOUET 79200

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

Claude DIEUMEGARD

ANNEXE 2

Carte récapitulative des remarques émises par le groupe d'acteurs locaux lors de la réunion de restitution provisoire

Chatillon-sur-Thouet

Restitution provisoire des zones humides

-

Préparation de la phase de retours

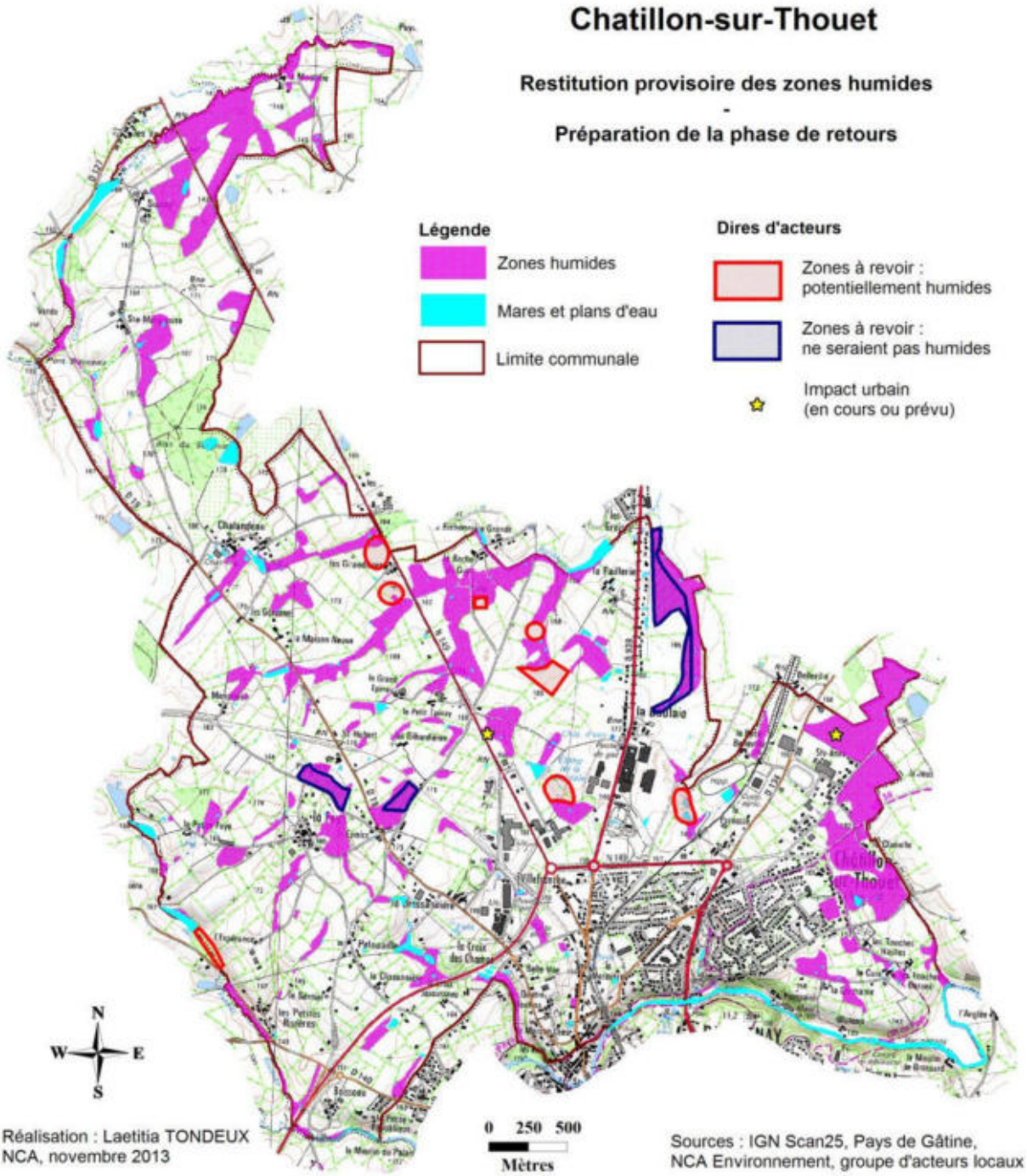

Réalisation : Laetitia TONDEUX
NCA, novembre 2013

Sources : IGN Scan25, Pays de Gâtine,
NCA Environnement, groupe d'acteurs locaux

ANNEXE 3

Copie des remarques inscrites sur le cahier de doléances déposé en mairie pour la phase de levée de doutes

QM Prénom Adresse - Coordonnées téléphoniques	Commentaire	1
Arnardeau Yve Tailleur 200 Chatillon/Saint 05.49.951.981	Bien que représentant pour Gâtine-Tenoir nommément, je n'ai pu assister à toutes les réunions, en raisons de mes multiples casquettes. Cependant si sur le principe je suis très favorable à un inventaire des zones humides, je constate sur le terrain des anomalies, à mon avis liées à la methodologie utilisée, et à l'observation sur une période trop courte. Il en résulte que les terrains ayant été labourés récemment sont très rarement classés en zone humide et que les terrains non labourés sont classés très fréquemment en zone humide. L'exemple le plus frappant planche AF37. dans le bas à gauche, vous pouvez constater une enclave au milieu d'une zone humide. Regardez attentivement le fond de cette enclave présente une traînée plus foncée. Je connais parfaitement cette parcelle et son historique. c'est une prairie naturelle qui a été défoncée par un producteur de maïs une année, récemment mais il a semé fin juin et récolte de justesse en septembre. C'est une parcelle où il est plus	

que la culture du maïs en 2010 sur cette parcelle a modifié en surface le sol, mais que cette parcelle aurait dû être classée en zone humide et d'ailleurs en regardant bien dans le fond de l'enclave sur-mentionnée, on v une traînée plus foncée due à l'excès d'humi

A l'inverse dans cette planche une gra surface est classée hydromorphe sans resp des différentes natures de terres. evidemment ce n'ont pas été cultivées depuis longtemps.

[signature]

ANNEXE 4

Compte-rendu de la réunion de présentation
au groupe d'acteurs locaux et réunion de terrain
du2 septembre 2013

NCA Environnement
11 Allée Jean Monnet
86170 Neuville-de-Poitou
Tél. 05 49 00 43 20
Fax 05 49 00 43 30
Email : accueil@nca-env.fr
www.nca-env.fr
www.nca-methanisation.fr

Études et conseils en environnement
Assainissement collectif
Assainissement non collectif
Maîtrise d'œuvre
Protection des eaux
Hydraulique fluviale
Environnement et agriculture
Méthanisation
Gestion des milieux
Démarche d'insertion écologique
Inventaire faune et flore
Environnement et aménagement

INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES, DU RESEAU HYDROGRAPHIQUE ET DES PLANS D'EAU

COMMUNE DE CHATILLON-SUR-THOUET

Compte-rendu
Réunion de lancement & Réunion de terrain
Lundi 2 septembre 2013

Objet **:** Présentation de la démarche d'inventaire des zones humides
Présentation de la pré-localisation des zones humides
Présentation de la méthodologie sur le terrain

Première entreprise française à avoir obtenu en avril 2011 l'AFAQ 26000 et en janvier 2012 la labellisation LUCIE pour son engagement dans la RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) et le développement durable.

SAS au capital de 110 000 €
N° identification :
343 460 622 RCS Poitiers
APE : 7112B
N° TVA : FR 57 343 460 622

Sommaire

Participants à la réunion 1
Introduction 2
Cadre juridique de l'inventaire 3
Définition d'une zone humide 3
Localisation des zones humides 4
Types de zones humides 4
Fonctionnalités 4
Inventaire des zones humides 5
Démarche de concertation et de communication 5
Méthodologie d'inventaire 6
Atlas de prélocalisation : analyse planche par planche 8
Discussion/questions posées durant la présentation 9
Bilan de la réunion 9
Présentation de la méthodologie sur le terrain 10
Bilan de la concertation de terrain 11
Suite de la démarche d'inventaire 11

Participants à la réunion

Intervenants extérieurs	
NCA Environnement	Mme TONDEUX Laetitia- Ingénieur flore M. LOUIS David - Ingénieur pédologue
Vice-Président CC Parthenay	M. FERJOU Jean-Marie
CC Parthenay	M. JEANJEAN François
SAGE Thouet	M. PEAUD Pierre
Chambre d'agriculture 79	M. JANNEAU Thibaut
Membres du groupe d'acteurs	
Fédération des randonneurs pédestres	M. INGREMEAU Claude
Conseiller municipal	M. GUICHET Alain
Exploitante agricole	Mme GUINARD Marie-Laure
Exploitant agricole	M. LUCET Thierry
Exploitant agricole	M. BARANGER Jean-Claude
Exploitant agricole	M. RIMBAUD Christophe

Introduction

La réunion s'est déroulée à 14h00, le 2 septembre 2013, à la salle des fêtes de Chatillon-sur-Thouet.

L'objectif est de réunir les différents acteurs locaux afin d'informer le groupe d'acteurs locaux de la démarche d'inventaire des zones humides.

Dans un second temps, les différents outils de pré-localisation des zones humides sont présentés aux membres du groupe d'acteurs par le biais de l'atlas de pré-localisation des zones humides. Le but étant de vérifier avec l'ensemble des membres la validité de cette pré-délimitation, planche par planche.

Un déplacement sur le terrain s'est déroulé en fin de séance. Les objectifs étant de présenter :

- La méthodologie d'inventaire sur le terrain telle qu'elle sera réalisée par les chargés d'études de NCA Environnement.
- Les critères d'identification des zones humides selon la végétation et l'hydromorphie du sol.

Cadre juridique de l'inventaire

Le cadre juridique de cet inventaire est fixé par différentes réglementations:

- La loi sur l'eau du 3 janvier 1992 modifiée en 2006 a pour fondement la gestion collective de l'eau et des milieux aquatiques, qui constituent un patrimoine fragile et commun à tous. Les zones humides y sont identifiées comme des espaces contribuant à la gestion équilibrée de la ressource ;
- Le SDAGE Loire Bretagne 2010-2015, adopté le 15 octobre 2009 par le comité de bassin, prévoit, dans l'un de ses quinze objectifs principaux, la sauvegarde et la mise en valeur des zones humides, principe mis en œuvre au niveau du SAGE ;
- La loi sur le développement des territoires ruraux de 2005 pose le principe que la préservation et la gestion durable des zones humides sont d'intérêt général.

Définition d'une zone humide

La définition d'une zone humide est donnée par le code de l'environnement (art. L.211-1).
Ainsi, les zones humides sont définies comme "des terrains exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre, de façon permanente ou temporaire, la végétation quand elle existe, est dominée par des plantes hygrophiles pendant une partie de l'année".

Trois critères permettent de déterminer s'il s'agit d'une zone humide ou non :

- La présence de végétation hygrophile ;
- L'hydromorphie des sols ;
- L'hydrologie, ou présence d'eau.

Le schéma suivant permet de représenter l'étendue des milieux répondant à la définition de «zones humides» :



M. LOUIS souligne la confusion trop souvent faite entre zone humide et zone inondable.

Localisation des zones humides

Il existe une diversité de zones humides mais le moteur reste la présence d'eau de manière temporaire à prolongée. Ainsi, dès lors que les conditions nécessaires sont réunies, il est possible d'observer des zones humides partout où le contexte leur est favorable. On observe donc des zones humides de plateau limoneux, de tête de vallon, de bordure de cours d'eau ou de plaine alluviale.

Types de zones humides

Les zones humides recouvrent une diversité de milieux. On peut citer :

- les roselières,
- les prairies humides,
- les bordures de mares,
- les boisements humides,
- les terres labourées,
- les peupleraies…

Les zones dites «dégradées», comme les terres agricoles et paysages artificialisés (peupleraies…) peuvent présenter au moins un des critères d'identification des zones humides, notamment la présence de sols hydromorphes. Ces secteurs seront donc également identifiés.

Fonctionnalités

De cette diversité de types de zones humides, découle une diversité de fonctions, desquelles l'Homme tire des bénéfices, nommés «services rendus».

FONCTIONS BIOGEOCHIMIQUES : EPURATION DES EAUX

Les zones humides agissent comme des zones tampons : elles ralentissent les écoulements de surface et favorisent la sédimentation et le stockage des matières présentes dans les eaux et des polluants qui y sont associés. Certaines de ces substances pourront être absorbées par la végétation et d'autres pourront être stockées et/ou dégradées (au moins en partie) par voie bactérienne.
Les zones humides contribuent donc à l'épuration des eaux et à l'élimination/stockage des nitrates, phosphates, produits phytosanitaires, matières en suspensions…

Elles contribuent ainsi au maintien de la qualité de l'eau rejoignant les cours d'eau ou les nappes. Ce processus naturel peut en partie se substituer à la création d'une station d'épuration.

FONCTIONS HYDROLOGIQUES

Les zones humides sont aussi de véritables « éponges naturelles ». Lors d'évènements pluvieux importants, elles vont capter une grande partie des eaux et ainsi réduire la zone d'expansion de crue. Elles vont ainsi minimiser la gravité des phénomènes d'inondation.

L'eau stockée va ensuite être restituée progressivement tout au long de l'année. Les zones humides participent donc à la recharge des nappes ainsi qu'au soutien d'étiage l'été, ce qui est indispensable au maintien de la vie aquatique.

FONCTIONS ECOLOGIQUES

Les zones humides peuvent constituer des réservoirs d'espèces faunistiques et floristiques parfois rares et menacées (30% des espèces végétales remarquables y sont attribués).

Elles sont indispensables pour l'hivernage/la migration/la reproduction de nombreux oiseaux (50% des espèces d'oiseaux y sont liés) ainsi que pour la faune (amphibiens, reproductions des poissons et crustacés, mollusques, insectes…) et la flore des étangs.

VALEURS SOCIO-ECONOMIQUES ET CULTURELLES

Les zones humides présentent également des intérêts socio-économiques et culturels importants tels que :

- la pêche,
- la chasse,
- la culture maraîchère,
- le pâturage,
- la fauche,
- la populiculture,
- les randonnées,
- les loisirs nautiques,
- les observatoires pour la biodiversité…

Inventaire des zones humides

L'inventaire est destiné à mieux connaître les zones humides du territoire, il s'agit bien d'un inventaire de connaissance qui ne constitue pas un inventaire au titre de la Police de l'eau. Ce dernier consiste à localiser, caractériser et mieux comprendre le fonctionnement des zones humides compte-tenu de leur rôle au sein du bassin versant. Une meilleure connaissance des zones humides constitue ainsi un élément incontournable pour répondre aux enjeux du SAGE concernant la gestion de la ressource en eau, tant sur le plan qualitatif que quantitatif.

M. LOUIS précise qu'outre les zones humides, différents éléments tels que les mares et plans d'eau ainsi que le réseau hydrographique seront inventoriés car ces milieux sont étroitement liés aux zones humides.

Démarche de concertation et de communication

La concertation et la communication sont essentielles dans toute la démarche d'inventaire, les acteurs locaux étant les actuels gestionnaires des zones humides. Du fait de leur connaissance du territoire ils constituent une source d'information essentielle sur les zones humides à l'échelle communale.

Méthodologie d'inventaire

PHASE DE PRE-LOCALISATION DES ZONES HUMIDES

La phase de pré-localisation est un moyen de définir et de délimiter les zones humides **potentielles**. Elle identifie sur le territoire les secteurs à forte probabilité de présence de zones humides, afin d'optimiser les phases suivantes.

Les principales sources d'information dont nous disposons sont les suivantes :

- pré-localisation Forum des Marais Atlantique,
- pré-localisation Eau Méga,
- pré-localisation Sèvre Nantaise,
- réseau hydrographique,
- carte géologiques,
- carte des sols,
- aléa des remontées de nappes,
- topographie,
- photo-aériennes.

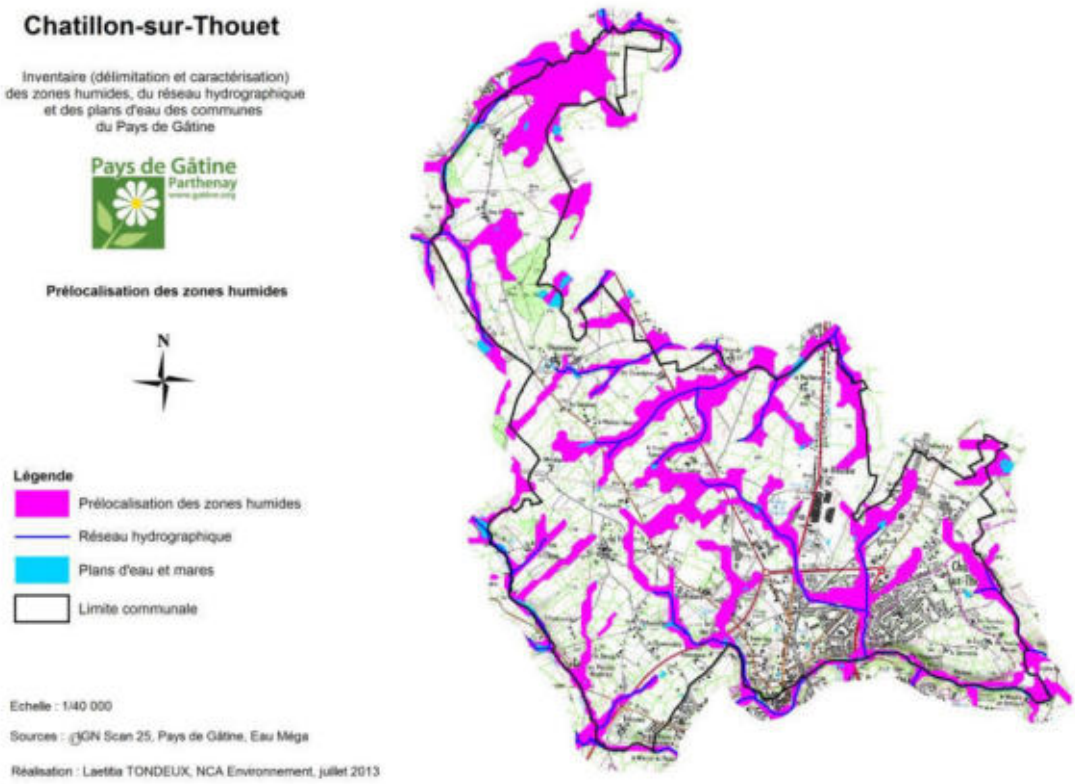

Pré-localisation des zones humides sur la commune de Chatillon-sur-Thouet

PHASE D'INVENTAIRE ET EXPERTISE DE TERRAIN

L'ensemble du territoire communal sera concerné par cet inventaire à l'exception des surfaces imperméabilisées et des Boisements ONF. L'échelle cartographique de l'atlas des zones humides sera au 1/7000ème.

Il s'agit d'identifier et de délimiter, grâce aux investigations de terrain, les zones humides effectives, c'est-à-dire les zones présentant un caractère humide lorsque l'on suit la procédure d'identification conforme à la réglementation en vigueur.
Sur le terrain, la végétation sera observée afin de repérer les espèces indicatrices ou les habitats de zones humides. Dans un second temps, le critère pédologique sera utilisé afin de délimiter précisément les contours des zones humides. Sur les zones cultivées, seul le critère pédologique pourra être utilisé en l'absence de végétation caractéristique.

PHASE DE CARACTERISATION ET BANCARISATION DES DONNEES

L'ensemble des données recueillies sur les zones humides de la commune (flore, pédologie, fonctionnement,…) seront renseignées dans une base de données géo-référencée (Logiciel GWERN).

Atlas de pré-localisation : analyse planche par planche

Lors de cette réunion, les planches de l'atlas de pré-localisation ont été analysées les unes après les autres. Le document présenté est issu de la compilation des pré-localisations du Forum des Marais Atlantique et du bureau d'études Eau Méga.

De manière générale, la pré-localisation apparaît trop large au groupe d'acteurs.

Planche AE35

Parcelles drainées sous Sainte-Marguerite.

Planche AF36

Bois du Baignon clôturé.

Planche AF37

Les terrains à l'est de la Paillerie ne seraient pas humides.

Planche AG36

L'extension de la ZAC n'apparait pas sur les cartes : elle se situe entre la N149 et la route qui va vers le Comice.

De manière générale, les zones humides devraient être moins larges que la pré-localisation.

Planche AG37

L'hippodrome n'est pas en zone humide.

Zone humide non pré-localisée à vérifier à côté du bourg de Chatillon : autour de la parcelle où se trouve un étang entouré d'un boisement.

Présence de nombreuses mares.

Planche AH36

Ne serait pas humide sous l'usine, au-dessus de la croix des champs.

Planche AH37

Partie très urbanisée correspondant au bourg de Chatillon-sur-Thouet.

Terrains encaissés le long du cours d'eau, probablement peu de zones humides.

Discussion/questions posées durant la présentation

Très vite lors de cette présentation, les agriculteurs interpellent les ingénieurs de NCA Environnement afin d'obtenir de plus amples informations concernant le devenir des zones classées humides. Même si la démarche n'a pas de conséquences à court terme, les exploitants s'inquiètent des restrictions des pratiques agricoles qui tomberont, ils l'assurent, dans quelques années.

M. LOUIS précise que l'inventaire ne rajoute pas, à l'heure actuelle, de contraintes réglementaires supplémentaires. La loi appliquée est la LEMA (loi sur l'eau et les milieux aquatiques) datant de 1992. Cette loi engendre des contraintes quant à l'urbanisation, le drainage et la création de plans d'eau. Par contre, le mode de gestion des zones humides (pâturage, fauche ou labour) n'est pas concerné par la loi, il n'y a donc pas de contraintes à l'heure actuelle.

M. LOUIS souligne que l'important est que cet inventaire soit réalisé dans de bonnes conditions, c'est-à-dire en concertation avec les exploitants, et qu'ils peuvent donc en profiter pour bien suivre les travaux. Les ingénieurs de NCA Environnement assurent qu'avant les phases de terrain, l'ensemble des personnes est contacté et que de nombreuses réunions permettent aux acteurs du territoire de bien accompagner la démarche tout au long du déroulement de l'étude.

Bilan de la réunion de lancement

Les différents acteurs et notamment les agriculteurs ont pu exprimer leur inquiétude face à l'inventaire des zones humides. Le point positif à retenir de cette première réunion, est que les membres du groupe d'acteurs locaux ont fait preuve d'implication pour fournir au bureau d'étude un maximum de noms à contacter.

Sur la base des différentes indications qui nous ont été transmises par les membres du groupe d'acteurs locaux, l'inventaire de terrain ciblera en particulier les zones à plus forte potentialité de présence de zones humides.

Présentation de la méthodologie sur le terrain

L'ensemble du territoire communal sera concerné par cet inventaire à l'exception des surfaces imperméabilisées. L'échelle de cartographique de l'atlas des zones humides sera au 1/7000ème.

Sur le terrain, la végétation sera observée afin de repérer les espèces indicatrices ou les habitats de zones humides. Dans un second temps, le critère pédologique sera utilisé afin de délimiter précisément les contours des zones humides. Sur les zones cultivées, seul le critère pédologique pourra être utilisé en l'absence de végétation caractéristique.

La zone étudiée lors de la présentation sur le terrain se situe au sud de la Roche du Guy.

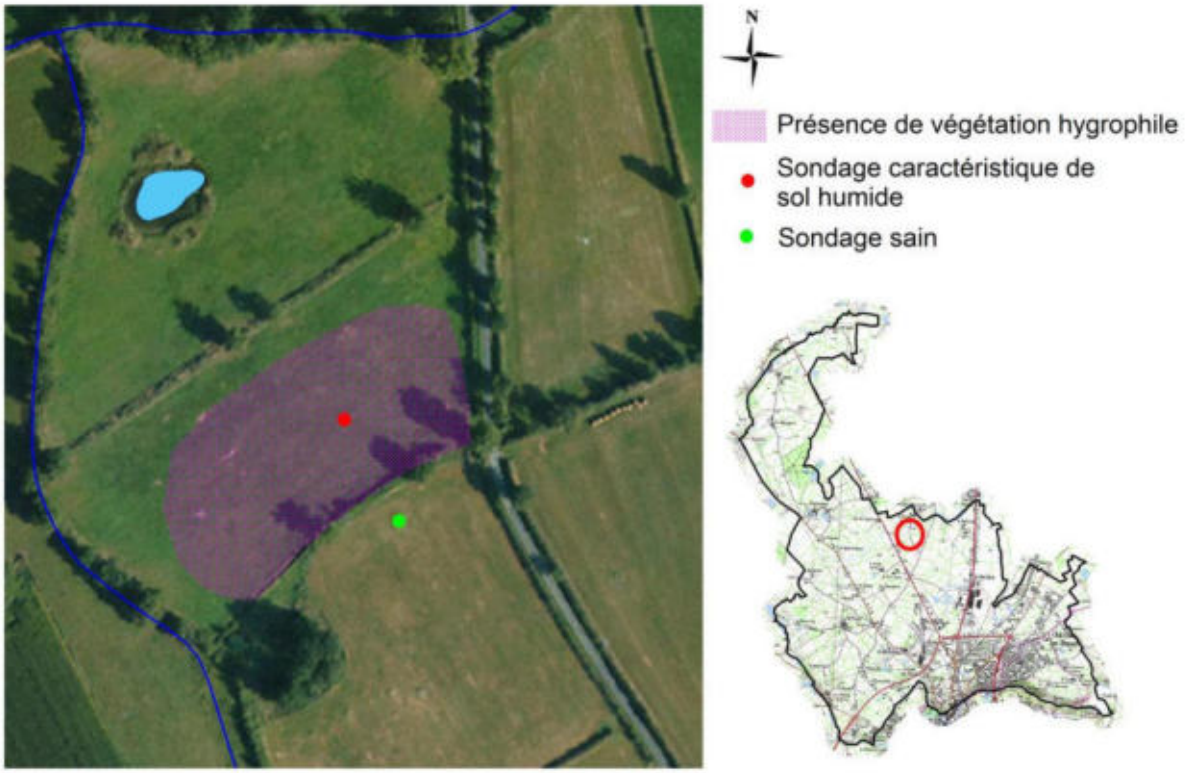

Localisation de la zone présentée lors de la réunion de terrain

M. LOUIS commence par rappeler les deux critères définissant une zone humide : végétation hygrophile et sol hydromorphe.

Mme TONDEUX montre quelques exemples de plantes hygrophiles présentent sur cette zone : Renoncule rampante, Lycope d'Europe, Jonc aggloméré, Vulpin genouillé… Mme TONDEUX explique que le recouvrement par la végétation caractéristique suffit pour définir une zone comme humide, si cette végétation recouvre au moins 50% de la surface. Sur la zone de démonstration, la végétationhygrophile s'étend sur plus des 2/3 de la parcelle mais ne dépasse pas les haies.



Végétation hygrophile



M. LOUIS et le groupe d'acteurs locaux

M. LOUIS effectue un sondage au sein du couvert végétal caractéristique des zones humides afin de pouvoir montrer clairement les traces d'hydromorphie. Les traces d'hydromorphie correspondent aux traces de décoloration, taches de rouille issues à l'oxydation de fer et aux concrétions ferro-manganiques. Il précise que l'hydromorphie doit représenter 5% de l'échantillon de sol prélevé, et doit s'accentuer en profondeur. M. LOUIS effectue un second sondage de l'autre côté de la haie, dans le champ cultivé. Ce sondage ne montre pas de traces d'hydromorphie et permet ainsi de définir le contour de la zone, la limite étant située entre les deux sondages. Cette comparaison est très parlante au groupe d'acteurs, qui comprennent bien le principe de la délimitation des zones humides. Bien sûr, d'autres sondages seront nécessaires pour délimiter correctement cette zone humide.

Bilan de la concertation de terrain

M. LOUIS et Mme TONDEUX demandent aux acteurs locaux si la méthodologie d'inventaire leur apparaît plus claire et s'ils souhaitent étudier d'autres secteurs de la commune. La présentation est jugée par le groupe suffisamment explicite car elle a permis de montrer l'ensemble des critères de caractérisation des zones humide et la démarche permettant de définir les contours de ces dernières.

Suite de la démarche d'inventaire

Le travail de terrain débutera **fin septembre**. Les différents exploitants et propriétaires concernés et souhaitant accompagner les techniciens de NCA sur le terrain seront contactés pour fixer un rendez-vous. Suite à cet inventaire, une cartographie provisoire des zones humides sera présentée aux acteurs locaux, puis déposée en mairie durant le mois d'octobre. Une phase de levée de doute de deux semaines sera alors engagée.

La prochaine étape de la concertation avec le groupe d'acteurs locaux se déroulera ainsi lors d'une réunion de restitution provisoire.

ANNEXE 5

Compte-rendu de la réunion de restitution au groupe d'acteurs du 5 novembre 2013

NCA Environnement
11 Allée Jean Monnet
86170 Neuville-de-Poitou
Tél. 05 49 00 43 20
Fax 05 49 00 43 30
Email : accueil@nca-env.fr
www.nca-env.fr
www.nca-methanisation.fr

Études et conseils en environnement
Assainissement collectif
Assainissement non collectif
Maîtrise d'œuvre
Protection des eaux
Hydraulique fluviale
Environnement et agriculture
Méthanisation
Gestion des milieux
Démarche d'insertion écologique
Inventaire faune et flore
Environnement et aménagement

L'inventaire des zones humides est cofinancé par l'Union Européenne.
L'Europe s'engage en Poitou-Charentes.

INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES, DU RESEAU HYDROGRAPHIQUE ET DES PLANS D'EAU

COMMUNE DE CHATILLON-SUR-THOUET

Compte-rendu
Réunion de restitution au Groupe d'acteurs locaux
Mardi 5 novembre 2013 à 14h00

Objet **:** Présentation des résultats de l'inventaire provisoire des zones humides

Première entreprise française à avoir obtenu en avril 2011 l'AFAQ 26000 et en janvier 2012 la labellisation LUCIE pour son engagement dans la RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) et le développement durable.

SAS au capital de 110 000 €
N° identification :
343 460 622 RCS Poitiers
APE : 7112B
N° TVA : FR 57 343 460 622

Sommaire

Participants à la réunion..... 1
Introduction..... 2
Introduction..... 2
Résultats de l'inventaire..... 3
Bilan de l'inventaire..... 5
Analyse planche par planche..... 6
Bilan de la concertation..... 8
Suite de la démarche d'inventaire 8

Participants à la réunion

Intervenants extérieurs	
NCA Environnement	Mme TONDEUX Laetitia
CC Parthenay	Mme BARANGER Maud
CC Parthenay	M. JEANJEAN François
CC Parthenay	M. DESSONS Pierre
SAGE Thouet	M. GOHARD Pierre
Membres du groupe d'acteurs	
CC Parthenay	M. FERJOU Jean-Marie
Adjoint	M. DERES Didier
Adjoint	M. COURJAULT Rémi
Agriculteur	M. RIMBAUD C.
Agriculteur	M. BARANGER Jean-Claude
Agricultrice	Mme GUINARD Laure
Propriétaire	M. BERNARDEAU Yves
Agriculteur	M. LUCET Thierry
Conseiller municipal	M. GUICHET Alain

Introduction

La réunion de restitution provisoire s'est déroulée le 5 novembre 2013 à 14h00. L'objectif étant de présenter la cartographie provisoire des zones humides, des plans d'eau et du réseau hydrographique de la commune.

La réunion débute par quelques rappels sur les zones humides, la démarche d'inventaire et la phase de pré-localisation. Mme TONDEUX propose de présenter tout d'abord les résultats généraux sur la commune avant de répondre à d'éventuelles remarques et de passer ensuite à une analyse plus précise planche par planche.

Résultats de l'inventaire

Après de courts rappels, Mme TONDEUX présente les résultats de l'étude. Près de 37 espèces végétales hygrophiles indicatrices de zones humides ont été recensées.

Au final, le nombre de sondages s'élève à **974** pour une surface communale totale de **1645ha**.

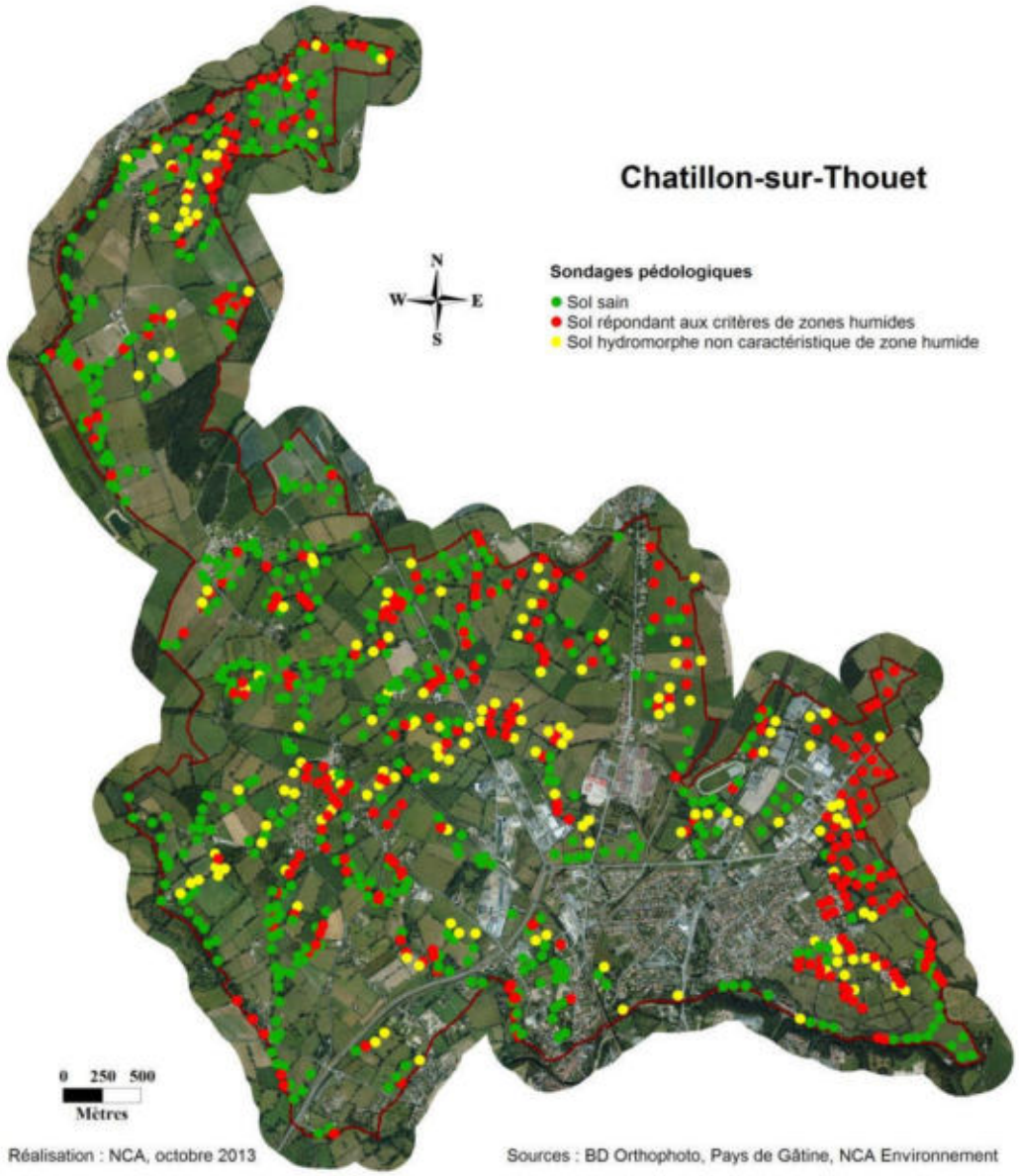

Localisation des sondages pédologiques réalisés sur la commune de Parthenay

La surface de zones humides inventoriée est de **215,108 hectares**, soit **13,07 %** de la surface communale totale. La proportion de zones humides sur la commune de Chatillon se situe dans la moyenne française, qui est comprise entre 6 et 16%.

Concernant la répartition des zones humides sur le territoire communal, les zones humides sont réparti de manière assez homogène, bien entendu le long des cours d'eau, mais également sur les plateaux.

Les zones qui n'ont pas pu être prospectées correspondent à des jardins ou bois privatifs.

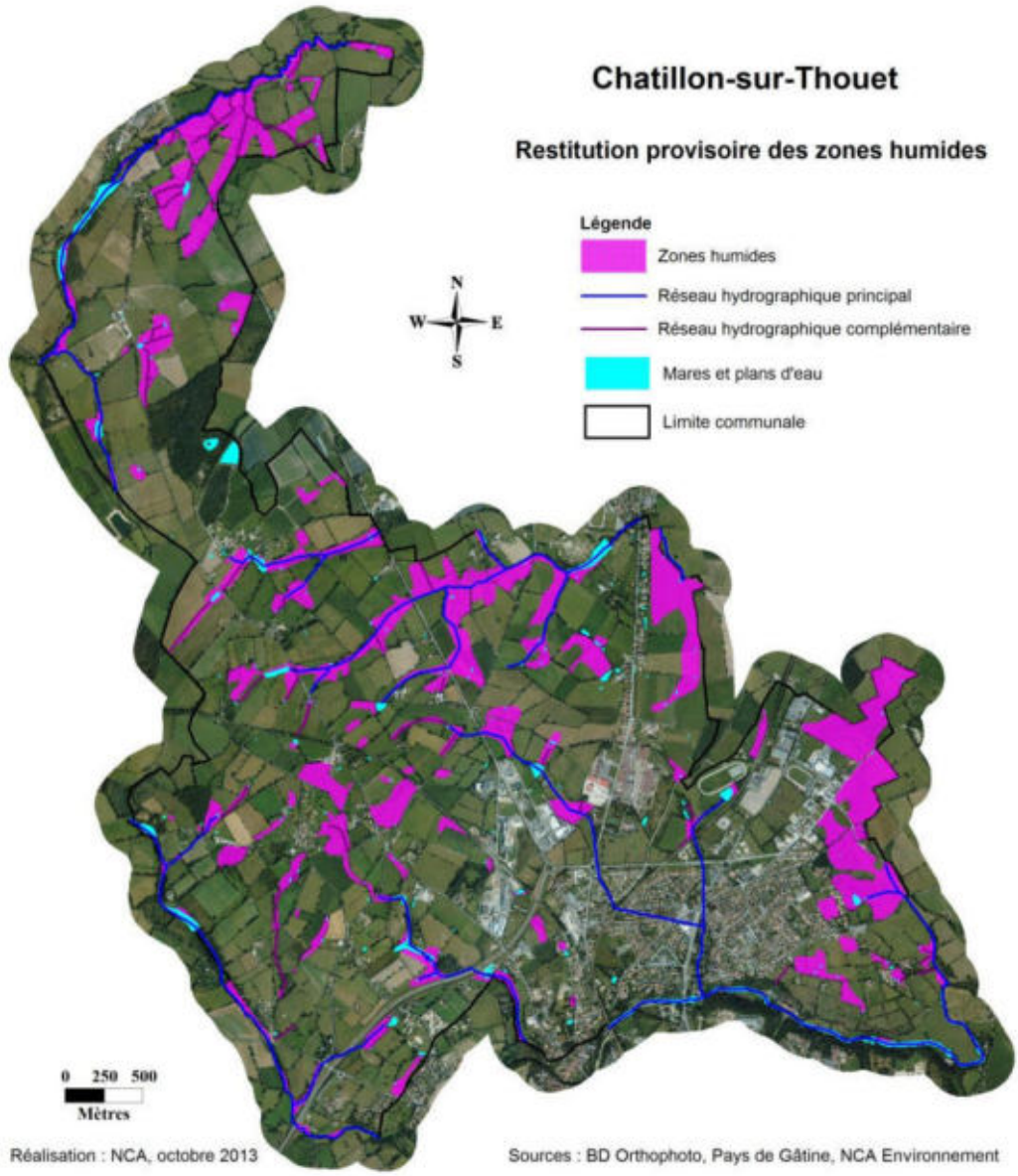

Localisation des zones humides inventoriées sur la commune de Parthenay

Mme TONDEUX explique que les sols hydromorphes non caractéristiques de zones humides ne sont pas pris en compte dans le cadre du PLU (Plan Local d'Urbanisme). Ils sont référencés ici à titre indicatif d'un inventaire de connaissance et pour alerter sur le fait que ce sont les vestiges d'anciennes zones humides dont la fonctionnalité a été altérée. Il est important de considérer ces milieux comme étant des « zones humides », mais dont les critères de caractérisation ne répondent pas au cadre réglementaire (apparition des traces d'hydromorphie à des profondeurs supérieures à 25 centimètres).

Les fonctionnalités hydrologiques et biologiques des zones humides observées sur la commune de Parthenay sont globalement bonnes mais varient en fonction de l'occupation du sol et de la localisation des zones sur le bassin versant. En effet, les peupleraies et les zones humides cultivées ont peu d'intérêt du point de vue biologique et hydrologique. A l'inverse, les prairies et les boisements humides spontanés types Aulnaies/Saussaies, possèdent des valeurs biologiques et ont des fonctionnalités hydrologiques bien plus intéressantes.

Les habitats retrouvés sur la commune sont diversifiés : prairies humides à Joncs, mégaphorbiaies, roselières, cariçaies, boisements spontanés, plantations de Peupliers, terres cultivées, prairies semées… Certains de ces habitas présentent un intérêt considérable tels que les mégaphorbiaies, les roselières et les prairies humides.

D'un point de vue faunistique, peu d'individus ont pu être observés, principalement de la Grenouille verte, mais de nombreux habitats paraissent favorables aux amphibiens et aux odonates. En effet, les paysages bocagers associés à la présence de mares, offrent des sites de reproduction, d'alimentation et de repos pour ces espèces.

Bilan de l'inventaire

L'état de conservation des zones humides est variable suivant le type d'habitat. Les prairies humides sont en bon état de conservation grâce à une gestion adaptée de ces milieux (pâturage/fauche), tandis que les peupleraies et les terres cultivées constituent des zones humides dégradées. Dans l'ensemble, les zones humides étant majoritairement des prairies, elles présentent donc un bon état de conservation.

Les cours d'eau affichent majoritairement un bon état naturel (méandres…), avec présence d'un lit mineur et d'un lit majeur. On observe par ailleurs, un maintien de la connexion entre zones humides et réseau hydrographique.

Enfin, le groupe d'acteurs est invité à passer à une analyse plus précise de cet inventaire, planche par planche.

Analyse planche par planche

Lors de cette réunion, les planches de l'atlas cartographique ont été analysées les unes après les autres.

Plusieurs remarques sont prises en compte :

Planche AF35

Contact pour prospecter le Bois du Baignon : M. COURILLEAU (propriétaire) ou voir avec M. MORIN Emet de Sainte-Marguerite.

Planche AF36

Zones à revoir, humides selon le GA :

- 1 zone au nord des Giraudières
- 1 zone au sud des Giraudières
- 1 zone au sud de la Roche du Guy

Planche AF37

- 1 zone serait humide : continuité le long du cours d'eau
- Zone humide trop large à l'est de la Paillerie, humide simplement de long du cours d'eau : contacter M. RAMBAUD.

Planche AG36

- Zone humide trop large au nord de la Foye : contacter Mme GUINARD
- Zone humide trop large au Comice : contacter M. LUCET T.
- Le petit Epinay : construction d'un rond-point sur la N 149 : impact sur zone humide mais à fait l'objet d'un dossier d'autorisation et accord de la Police de l'Eau.

Planche AG37

- Au sud de l'étang de la Boulaie : la zone humide serait peut-être un peu plus large, à vérifier.
- Sous l'hippodrome : la zone humide serait peut-être un peu plus large au niveau des deux plans d'eau, à vérifier.
- Sainte-Anne : l'entreprise prévoyait de s'étendre du côté de la zone humide (20 000m²) : refaire des sondages à ce niveau pour délimiter peut-être plus précisément.

Planche AH36

- Peupleraie humide sous l'étang de l'Espérance : vérifier.

Planche Ah38

- Questionnement de M. GOHARD : la prairie qui suit la boucle du cours d'eau n'est-elle pas humide ? Le groupe d'acteur répond que cette zone est inondable mais pas humide (alluvions, chirons).

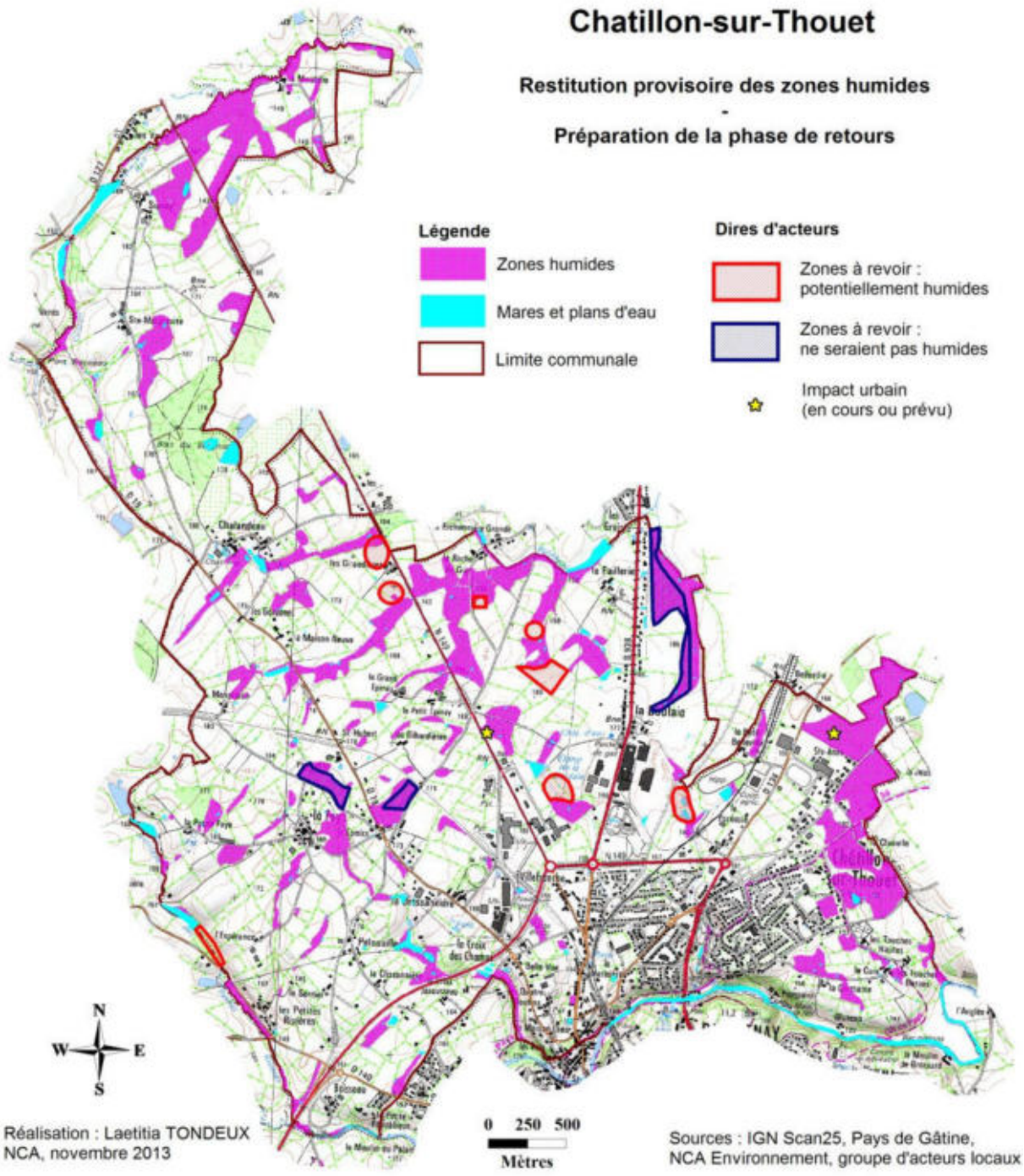

Carte 1 : Localisation des zones à revoir lors des retours, d'après le groupe d'acteurs

A ces remarques seront ajoutées celles découlant de la phase de dépôt en mairie. Un second passage sera donc à prévoir sur les parcelles nécessaires. Les personnes seront contactées au cas par cas.

Bilan de la concertation

Le groupe d'acteurs s'est montré très impliqué lors de cette réunion et a fait ressortir des remarques intéressantes concernant l'inventaire. Les retours permettront d'affiner la délimitation des zones humides.

Par ailleurs, la Communauté de Communes de Parthenay nous enverra la carte des parcelles qu'elle souhaite revoir, en fonction du zonage des parcelles ouvertes à l'urbanisation.

Suite de la démarche d'inventaire

L'atlas provisoire des zones humides est déposé en mairie à la suite de cette réunion : **les résultats seront accessibles au public du 12 au 26 novembre 2013**, avec la possibilité d'inscrire d'éventuelles remarques.

Après cette phase de levée de doutes, l'ensemble des remarques sera transmis au bureau d'études NCA Environnement, qui effectuera des retours sur le terrain le **28 novembre 2013**. La présence d'un référent sera obligatoire (éventuellement M. FERJOU).

La cartographie finale des zones humides, des plans d'eau et du réseau hydrographique de la commune sera présentée lors du Conseil Municipal. La restitution de l'inventaire et de l'ensemble des documents (rapport, base de données…) est prévue pour décembre 2013.

ANNEXE 6

Compte-rendu du Conseil municipal du 16 décembre 2013

NCA Environnement
11 Allée Jean Monnet
86170 Neuville-de-Poitou
Tél. 05 49 00 43 20
Fax 05 49 00 43 30
Email : accueil@nca-env.fr
www.nca-env.fr
www.nca-methanisation.fr

Études et conseils en environnement
Assainissement collectif
Assainissement non collectif
Maîtrise d'œuvre
Protection des eaux
Hydraulique fluviale
Environnement et agriculture
Méthanisation
Gestion des milieux
Démarche d'insertion écologique
Inventaire faune et flore
Environnement et aménagement

L'inventaire des zones humides est cofinancé par l'Union Européenne.
L'Europe s'engage en Poitou-Charentes.

INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES, DU RESEAU HYDROGRAPHIQUE ET DES PLANS D'EAU

COMMUNE DE CHATILLON-SUR-THOUET

Compte-rendu
Réunion de restitution au Conseil municipal
Mardi 16 décembre 2013

Objet **:** Présentation des résultats de l'inventaire pour validation

Première entreprise française à avoir obtenu en avril 2011 l'AFAQ 26000 et en janvier 2012 la labellisation LUCIE pour son engagement dans la RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) et le développement durable.

SAS au capital de 110 000 €
N° identification :
343 460 622 RCS Poitiers
APE : 7112B
N° TVA : FR 57 343 460 622

Sommaire

Participants à la réunion..... 1

Introduction..... 2

Résultats de l'inventaire..... 3

Bilan de l'inventaire..... 12

Bilan de la concertation..... 12

Suite de la démarche d'inventaire 13

Participants à la réunion

Intervenants extérieurs	
NCA Environnement	M. LOUIS David – Ingénieur pédologue
Membres du Conseil municipal	
Maire	M. DIEUMEGARD Claude
Adjoints	M. FERJOU Jean-Marie
	M. COURJAULT Rémi
	M. MORIN Jean-Michel
	Mme POINT Anne-Marie
	M. DERES Didier
Conseillers municipaux	M. GUILBOT Claude
	Mme RINSANT Martine
	M. SENECHAUD René
	Mme MAGNERON Nathalie
	Mme BIRAULT Céline
	Mme MADEIRA Amélia
	Mme ROY Martine
	M. RAVAILLAULT Pierre
	Mme BROSSEAU Ingrid
	M. GUICHET Alain
	M. CHARGELEGUE Mathieu

Introduction

La réunion du conseil municipal s'est déroulée le mardi 16 décembre à 20h00 à la mairie de Châtillon-sur-Thouet, en présence des élus municipaux. L'objectif étant de présenter la cartographie finale des zones humides, des plans d'eau et du réseau hydrographique de la commune.

M. DIEUMEGARD ouvre la séance avant de laisser la parole à M. LOUIS, représentant du bureau d'étude NCA Environnement.

Ce dernier propose de débuter la réunion par des rappels concernant le contexte dans lequel s'inscrit l'étude, la démarche d'inventaire, et la méthodologie appliquée sur la commune.

M. LOUIS présentera ensuite les résultats généraux (pourcentage de zones humides…) avant de répondre à d'éventuelles questions.

Pour finir, l'Atlas cartographique sera analysé de manière plus précise, planche par planche, en s'attardant sur les secteurs ayant fait l'objet d'un retour sur le terrain.

Résultats de l'inventaire

Après un rappel sur le contexte et la définition des zones humides. M. LOUIS reprend les différentes étapes de la démarche en appuyant sur l'aspect le plus important : la concertation.

- **2 septembre 2013 :1ère réunion du groupe d'acteurs - Présentation de l'atlas de pré-localisation des zones humides**

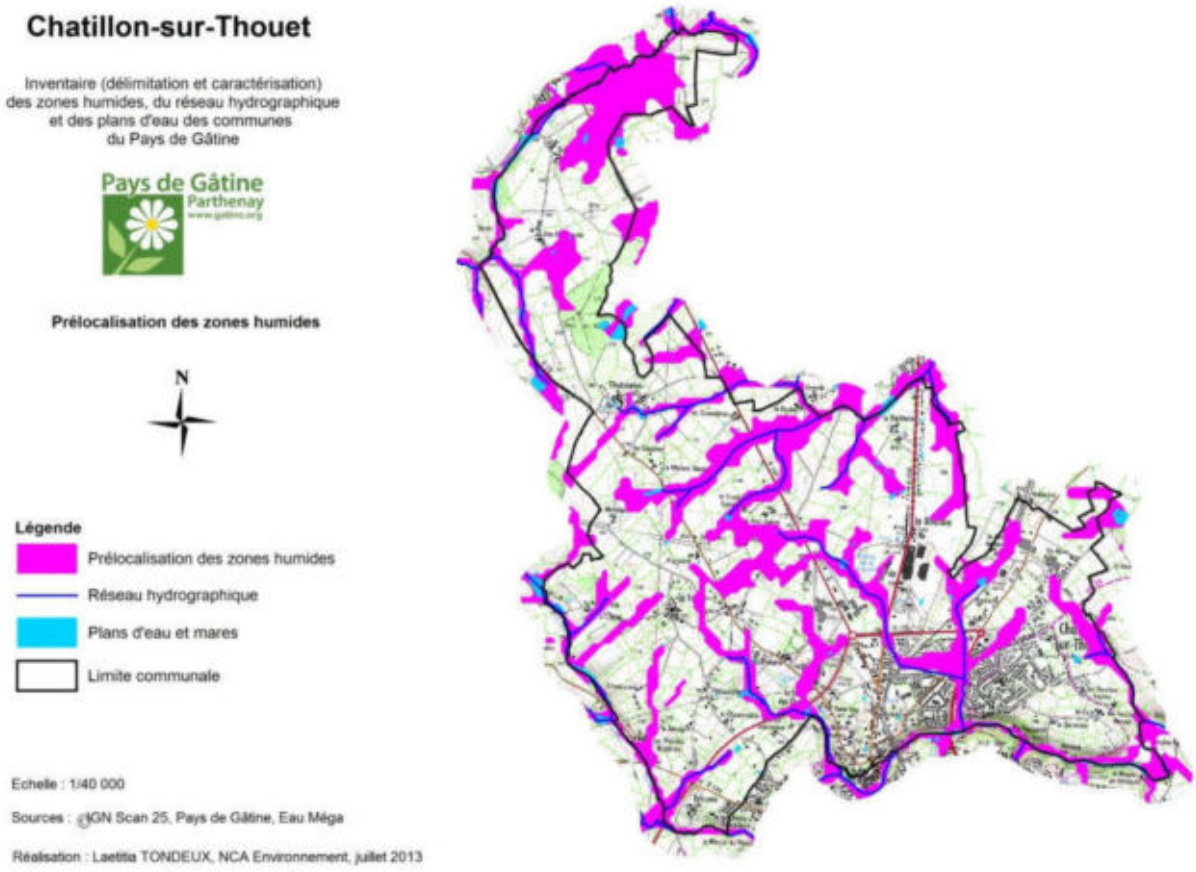

Carte de pré-localisation sur la commune de Châtillon-sur-Thouet

Cette carte de pré-localisation des zones humides vise en particulier les fonds de vallées et les abords du réseau hydrographique.

- **Campagne de terrain : du 27 septembre au 17 octobre 2013**

Le nombre de sondages pédologiques s'élève à 1021pour une surface communale totale de 1645 ha. Ces derniers sont localisés sur tout le territoire, principalement le long du réseau hydrographique. Une pression plus importante de sondages a également été réalisée sur des zones à fort enjeux pour l'urbanisme.

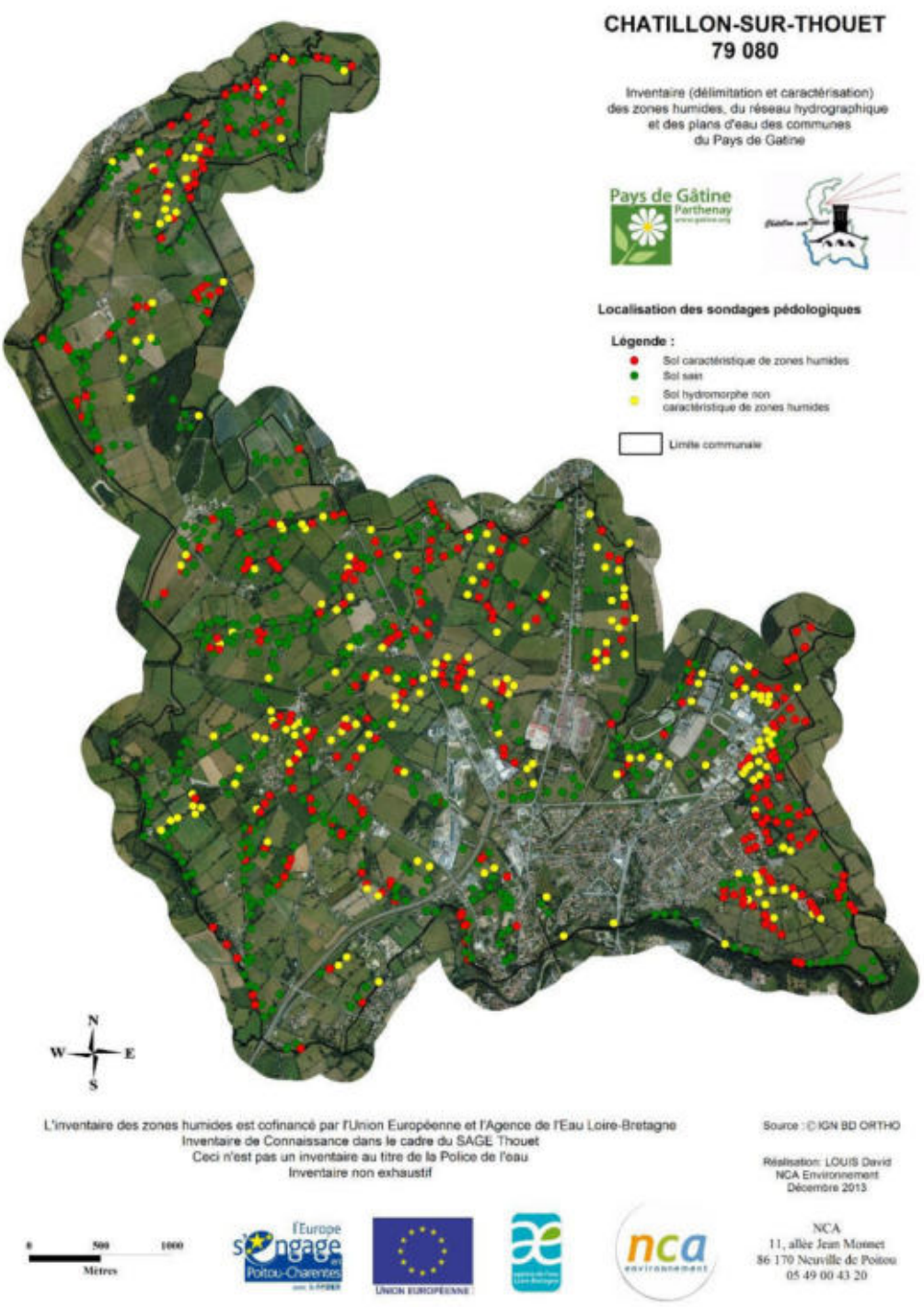

Localisation des sondages pédologiques sur la commune de Châtillon-sur-Thouet

- **Restitution provisoire au groupe d'acteurs : 5 novembre 2013**

A la suite de la phase de terrain, les résultats provisoires ont été présentés afin de recolter les remarques du groupe d'acteurs. La carte suivante compile les commentaires émis lors de cette réunion :

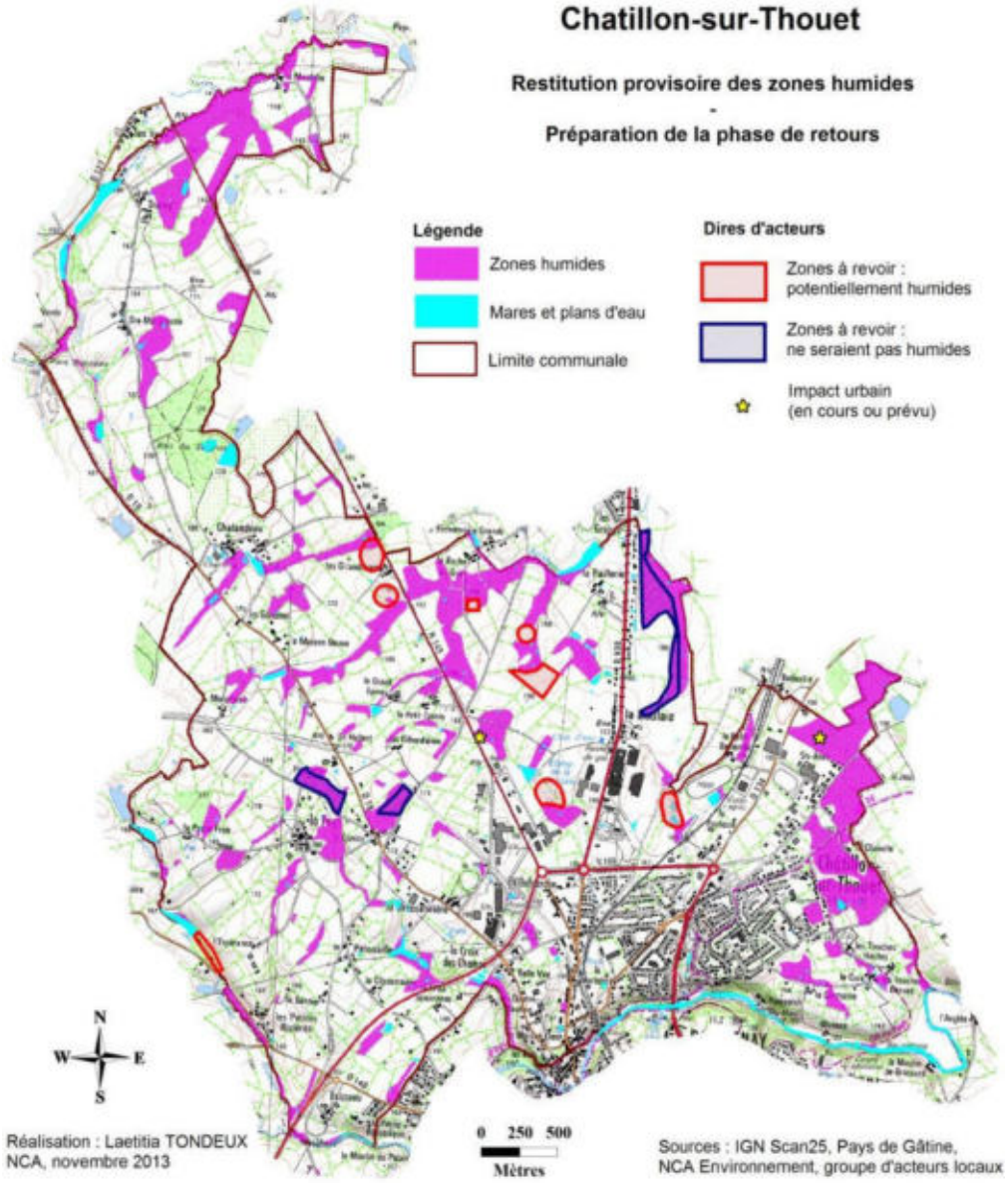

Compilation des remarques émises par le groupe d'acteurs

A l'issue de cette réunion, un dépôt en mairie de l'Atlas cartographique provisoire a été engagé pour une durée de deux semaines. Des retours ont ensuite été réalisés afin de répondre aux différents remarques.

- **Retours terrain : 28 et 29 novembre 2013**

Cette phase de retours s'est déroulée sur deux journées. 13 secteurs étaient concernés et 5 personnes ont été contactées. De plus, sur demande de la mairie, un retour sur le secteur de Sainte-Anne a été effectué le jeudi 28 novembre à 9h en présence de M. Claude DIEUMEGARD, maire de la commune, de M. François JEANJEAN, Chargé d'études en urbanisme à la Communauté de Communes de Parthenay (CCPY), et M. Pierre DESSONS, Responsable du service économique de la CCPY.
Suite à ces deux journées, des corrections ont été apportées à la cartographie.

M. LOUIS présente alors les résultats finaux de l'étude au Conseil municipal.

Mares et plans d'eau

Les résultats d'inventaire comptabilisent **242 plans d'eau et mares** pour une surface totale de **26,642 ha d'eau superficielle** (ne rentrant pas dans l'appellation « zones humides »). On observe une diversité de ces milieux tant en terme de morphologie et de positionnement, qu'en terme d'usage et de structure de la végétation de ceinture. L'essentiel des mares couvre de petites surfaces (entre 0,01 et 0,05 ha). Elles sont destinées à l'abreuvement des animaux. De même, les plans d'eau sont en majorité de petite taille (entre 0,1 et 0,5 ha), 5 plans d'eau dépassent l'hectare.

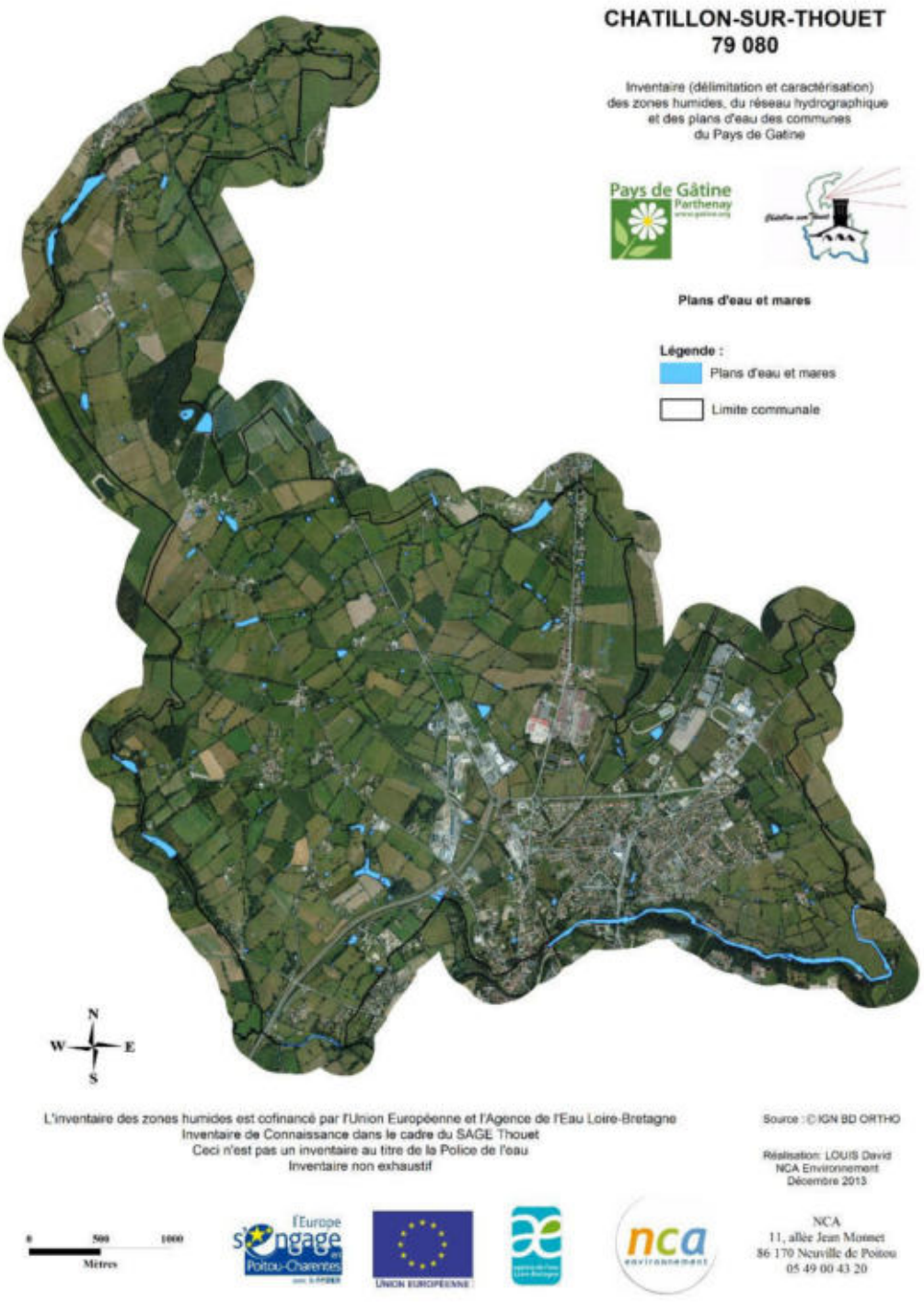

Inventaire des plans d'eau et des mares sur la commune de Châtillon-sur-Thouet

Réseau hydrographique

Le réseau hydrographique principal représente **29,79 km** de cours d'eau (réseau IGN). S'ajoute le réseau complémentaire issu des observations de terrain et représentant environ **8,36 km**, sans distinction entre fossés et cours d'eau.

L'état du réseau hydrographique est variable. En contexte urbain, on observe des modifications du lit majeur et du lit mineur (ouvrages, rectification / recalibrage, cours d'eau busés…).

En milieu bocager (contexte agricole), on observe un maintien du caractère naturel des cours d'eau avec une diversité d'écoulement, peu de surcreusement des ruisseaux et des fossés, peu ou pas de rectifications et de recalibrages du réseau (méandres naturels). Le lit majeur du réseau hydrographique apparait alors comme le secteur le plus favorable à l'établissement de zones humides.

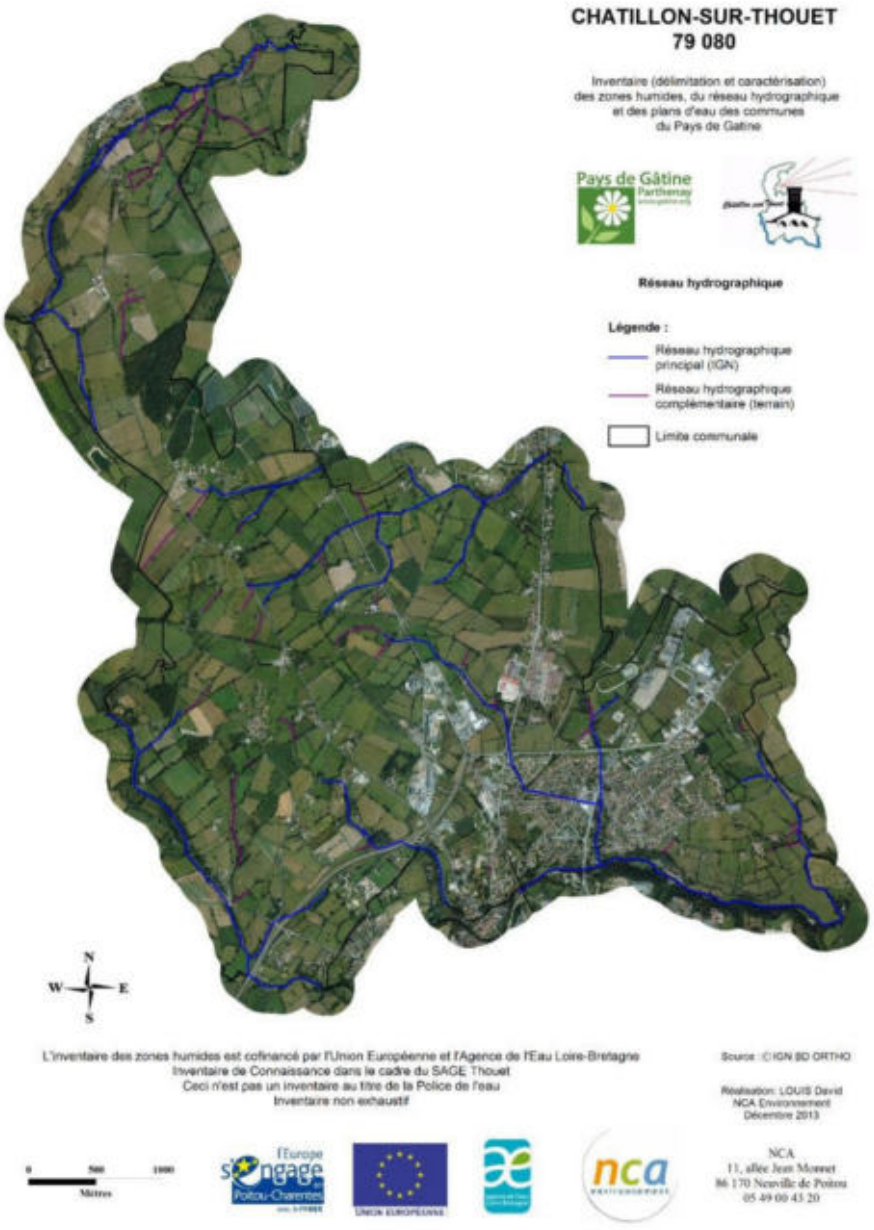

Inventaire du réseau hydrographique de la commune

Zones humides

M. LOUIS présente enfin les résultats de l'inventaire avec une **surface totale de zones humides recensées de 201,74 ha,** soit environ **12,27 % de la surface communale totale**.

La proportion moyenne en zones humides d'une commune française est comprise entre 6 et 16 %. Le pourcentage sur la commune de Châtillon se situe dans cette moyenne, ce qui s'explique notamment par le maintien d'un contexte bocager sur une grande surface de la commune.



Photographie d'une zone humide (NCA Environnement, Châtillon-sur-Thouet, 2013)

M. LOUIS explique que les zones non humides à sol hydromorphe, affichant une profondeur d'apparition des traces d'hydromorphie trop importante d'un point de vue réglementaire, n'apparaissent pas dans le cadre des PLU (Plan Local d'Urbanisme). Elles sont référencées ici à titre indicatif d'un inventaire de connaissance et pour alerter sur la probabilité qu'elles soient des vestiges d'anciennes zones humides dont la fonctionnalité a été altérée. Il est important de considérer ces milieux comme étant des « zones humides », mais dont les critères de caractérisation ne répondent pas à un cadre réglementaire.

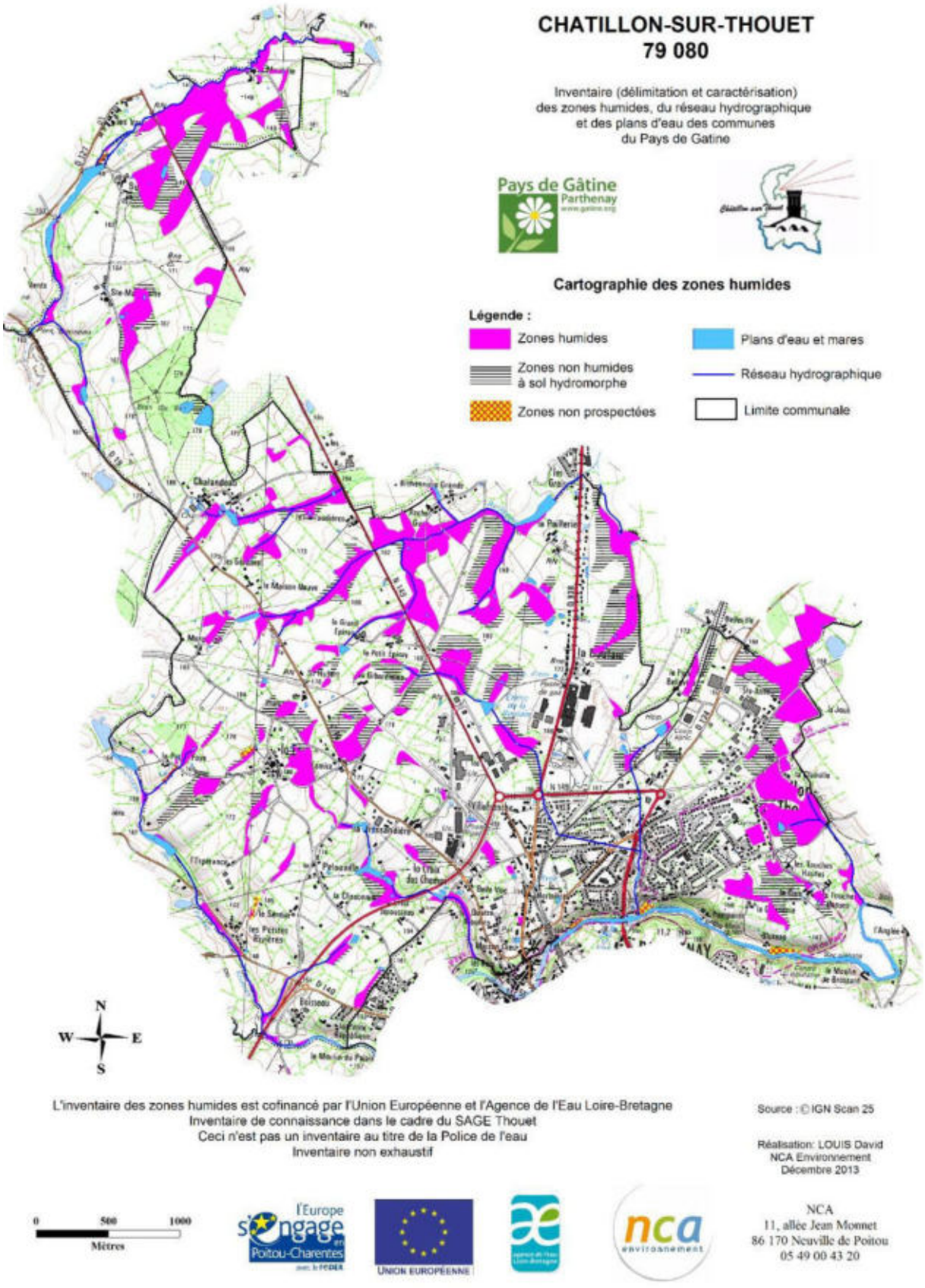

Cartographie des zones humides sur la commune de Châtillon-sur-Thouet

Typologie SDAGE

La typologie SDAGE permet de classer les zones humides en fonction de leur positionnement sur le bassin versant. Les résultats montrent que les zones humides se situent majoritairement le long du réseau hydrographique : 46,52 % des zones humides sont présentes en bordure de cours d'eau. On retrouve aussi une proportion importante de zones humides de plaines et plateaux (38,38 %). 11,15 % des zones humides sont présentent en contexte de bas fond en tête de bassin et 3,95 % de ces milieux en bordure de plans d'eau (cf. carte suivante).

Les milieux aquatiques (mares et plans d'eau) intègrent la typologie SDAGE, bien qu'ils ne soient pas considérés comme des zones humides. Les milieux aquatiques représentent 11,67 % des zones observées (milieux humides et milieux aquatiques confondus).

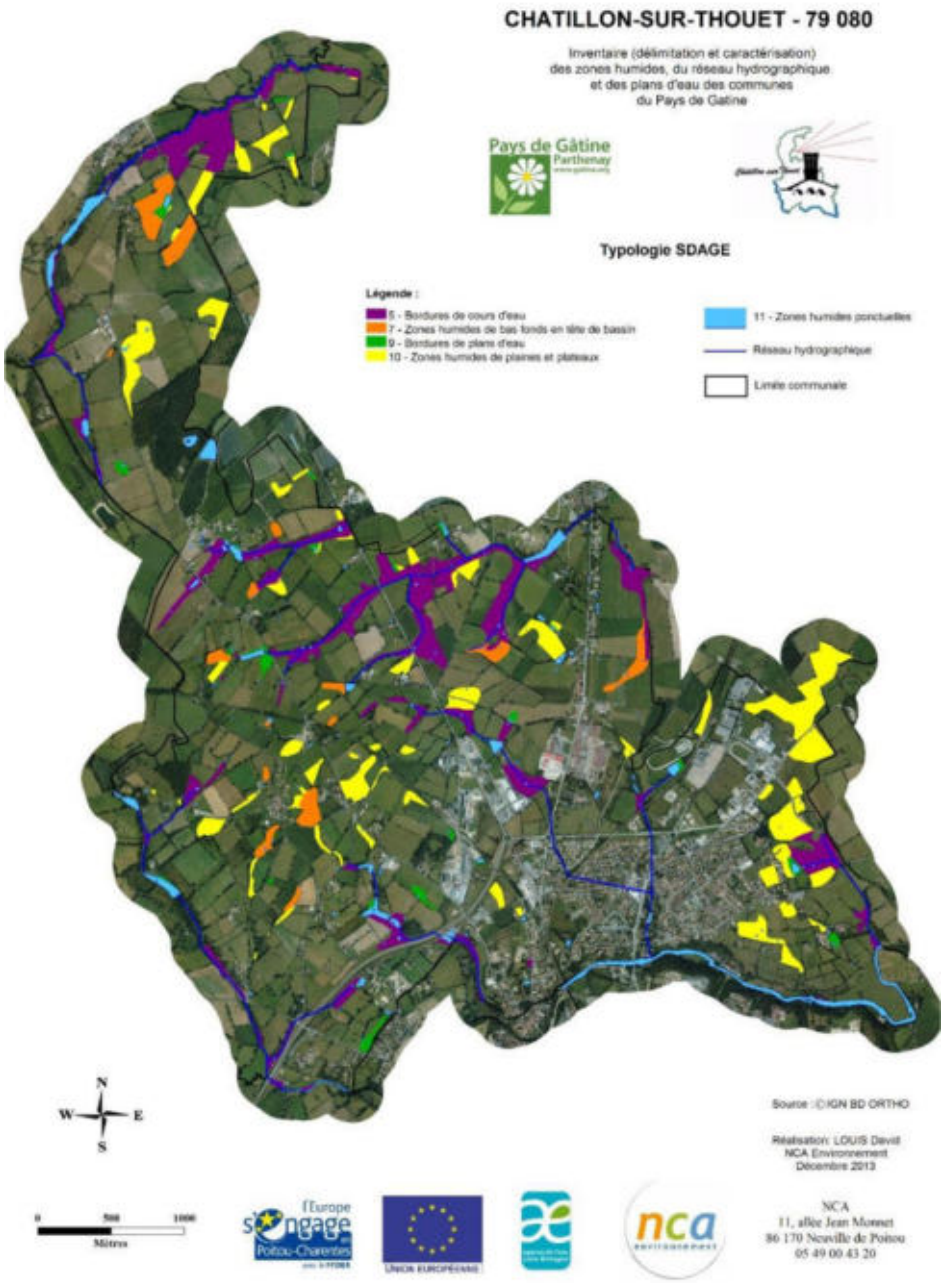

Typologie SDAGE des zones humides inventoriées

Typologie CORINE biotopes

La typologie CORINE biotopes permet de définir des habitats en fonction du cortège floristique présent sur la zone. Cette typologie est une référence européenne. M. LOUIS fait ressortir les points essentiels : près de **88 % des zones humides sont des prairies**, 7,57 % des terres cultivées, 2,55 % sont des plantations, 0,96 % des boisements, 0,78 des marais et roselières, 0,11 % des zones humides sont classées sous la dénomination « divers » (friches, parcs et jardins, etc) et on retrouve une zone définie en communauté amphibie représentant 0,01 % des zones humides.

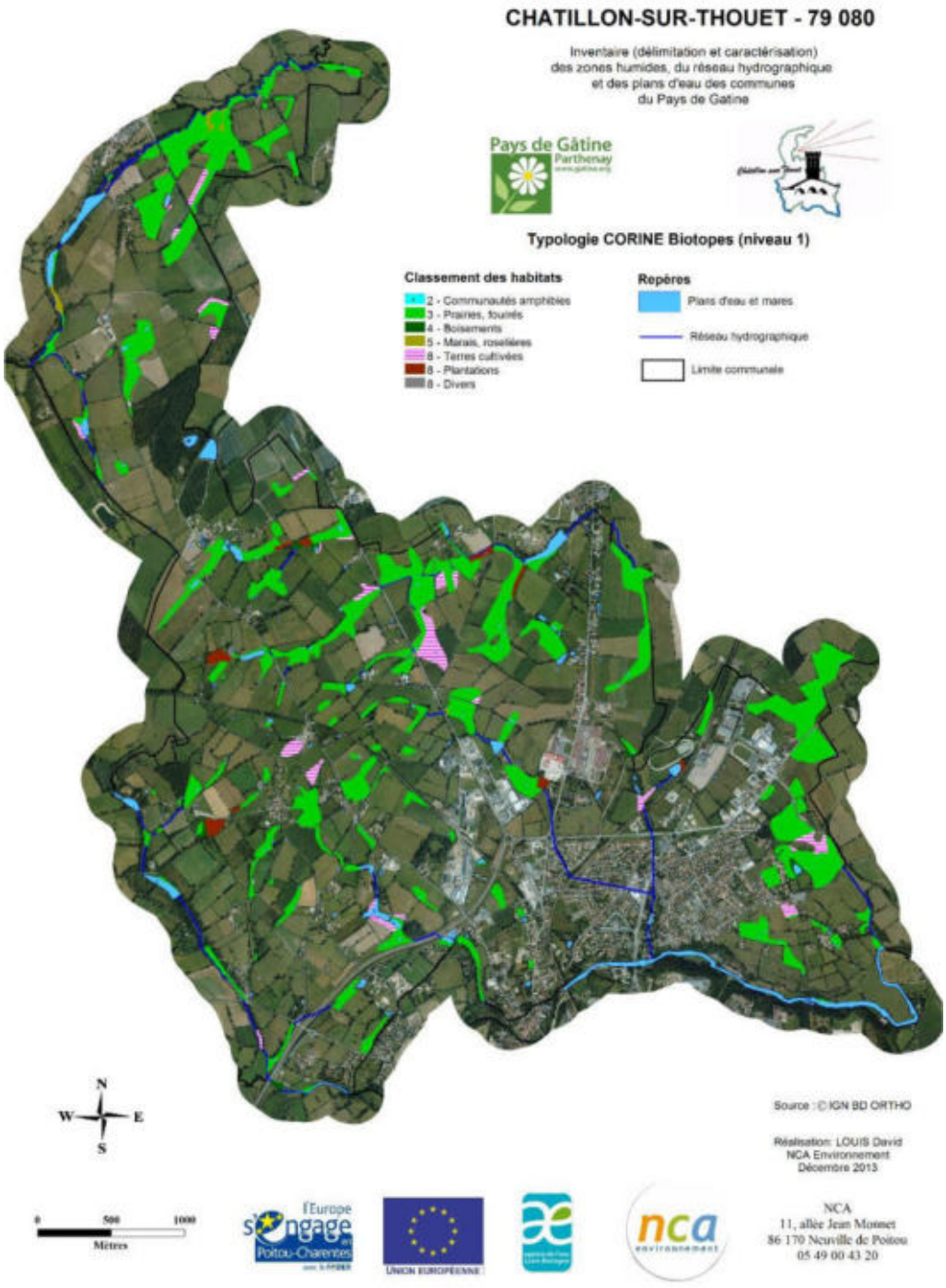

Répartition des différents types d'habitats selon la Typologie CORINE Biotopes de niveau 1

Les fonctionnalités hydrologiques et biologiques des zones humides varient selon l'occupation du sol. Elles sont plus intéressantes sur les zones humides de type prairies naturelles, en raison notamment de la présence de végétation hygrophile. Les terres cultivées et les peupleraies correspondent à des zones humides dégradées, du fait de la forte pression anthropique sur le milieu et les espèces.

37 espèces végétales hygrophiles indicatrices de zones humides ont été recensées sur la commune. Ce chiffre est assez élevé compte tenu de la période d'inventaire (octobre), il reflète une certaine richesse écologique, notamment en termes de flore de zone humide.



D'un point de vue faunistique, on retrouve de nombreux habitats intéressants pour les amphibiens et les odonates (libellules), notamment des complexes mares/haies/boisements sur les zones humides. Toutes les espèces d'amphibiens bénéficient d'une protection nationale et européenne.

Bilan de l'inventaire

Les prairies humides apparaissent en bon état de conservation, situation due à une gestion adaptée (pâturage/fauche) qui permet de maintenir et d'entretenir ces milieux. Le point positif est que la majorité des zones humides sont des prairies (88%). A l'inverse, les peupleraies et les terres cultivées sont considérées comme des zones humides dégradées. En effet, dans ces deux cas, la biodiversité est quasi nulle. De plus, la populiculture intensive assèche la zone et le travail de la terre altère la zone humide.Autour du bourg, la pression urbaine importante est aussi à l'origine de zones dégradées (zones humides rudérales).

Concernant le réseau hydrographique, l'état de ce dernier varie suivant le contexte : agricole / urbain. La connexion des zones humides avec le réseau hydrographique est maintenue sur une grande partie du territoire communale.

Bilan de la concertation

Une fois la présentation terminée, M. FERJOU fait ressortir trois points au sujet de l'étude. Il regrette tout d'abord de ne pas avoir pu consulter les cartes définitives avant la réunion du Conseil Municipal. Il exprime ensuite ses craintes concernant la naissance de futures contraintes sur les pratiques agricoles en zones humides.

Il souligne enfin que la Gâtine, du fait d'une activité d'élevage et d'une proportion en prairies élevée, est désavantagée par rapport aux régions ou l'agriculture céréalière est plus développée. Il précise que l'effet du labour sur les résultats de l'inventaire est clairement visible.

M. LOUIS confirme que la gestion pratiquée sur une parcelle a, dans une certaine mesure, un effet sur les résultats. Avec le temps, les prairies humides ont tendance à s'asphyxier, alors que le labour intensif va ré-oxygéner le sol. Les critères pédologiques seront dons plus difficilement observables sur les 25 premiers centimètres. De plus, la culture fait disparaitre la flore caractéristique de zones humides. Cependant l'effet du labour à tout de même une limite et il ne fait pas « disparaitre » le caractère humide d'une zone. La gestion d'une parcelle variant sur plusieurs années, l'étude est bien un inventaire réalisé à un instant « T ».

M. LOUIS explique que l'ensemble des craintes émises sur l'avenir sont légitimes. Il rappelle que l'inventaire n'a aucune portée réglementaire du fait de son échelle de réalisation et qu'il s'agit d'un inventaire de connaissance permettant d'orienter les futurs projets pouvant être concernés par la rubrique « zones humides » (projet de drainage, création de plan d'eau, remblais).

Au jour d'aujourd'hui, aucune contrainte ne régit la gestion des zones humides et les pratiques existantes sur ces milieux (culture, labour…). Cet inventaire permet d'effectuer un état des lieux sur le bassin versant, afin de caractériser les zones à enjeux pouvant faire l'objet de futures préconisations de gestion.

M. LOUIS propose alors de passer à la présentation de l'atlas final et met en avant les différentes corrections apportées lors de la phase de retours sur le terrain. Il explique alors qu'un retour sur le terrain n'amène pas systématiquement à une correction de la cartographie.

M. le Maire tient à faire part de son inquiétude concernant le développement urbain. En effet, les contraintes dans ce domaine sont déjà très lourdes. A terme, les différents projets d'urbanisme ou de développement économique risquent d'être bloqués, notamment sur la base de l'inventaire des zones humides.

M. LOUIS rappelle alors que pour chaque projet d'urbanisme, il est obligatoire de réaliser une étude Loi sur l'eau. L'inventaire est justement un outil permettant d'adapter au mieux la gestion du territoire au contexte communal. Il n'a pas vocation à interdire toute activité sur les zones humides. Il existe notamment des mesures compensatrices permettant de mener à terme un projet d'aménagement.

Pour conclure, M. LOUIS précise que les différents acteurs du territoire et surtout les exploitants agricoles ont été bien impliqués tout au long de la démarche.

Suite de la démarche d'inventaire

La restitution finale de l'ensemble des documents de l'inventaire est prévue fin décembre 2013.

ANNEXE 7

Flore observée sur la commune de Châtillon-sur-Thouet au cours de l'inventaire

Flore observée sur la commune de Châtillon-sur-Thouet lors de l'inventaire zones humides (prospections en octobre 2013)

Acer campestre	Erable champêtre
Achilleamillefolium	Achillée millefeuille
Achilleaptarmica	**Achillée sternutatoire**
Alisma plantago-aquatica	**Plantain d'eau commun**
Alnusglutinosa	**Aulne glutineux**
Arrhenatherumelatius	Fromental
Bellis perennis	Pâquerette
Bidenstripartita	**Bident tripartite**
Calystegiasepium	**Liseron des haies**
Capsellabursapastoris	Capselle bourse à Pasteur
Carex hirta	Laîche hérissée
Carumverticillatum	**Carum verticillé**
Centaureajacea	Centaurée jacée
Cirsium arvense	Cirse des champs
Cirsium palustre	**Cirse des marais**
Convolvulus arvensis	Liseron des champs
Corylusavellana	Noisetier
Crataegus monogyna	Aubépine à un style
Cynosuruscristatus	Crételle
Cytisusscoparius	Genêt à balais
Dactylis glomerata	Dactyle aggloméré
Dioscoreacommunis	Tamier commun
Dipsacusfullonum	Cardère sauvage
Eleocharispalustris	**Eleocharis des marais**
Epilobiumhirsutum	**Epilobe hirsute**
Epilobiumparviflorum	**Epilobe à petites fleurs**
Equisetum fluviatile	**Prêle des eaux**
Erodiumcicutarium	Bec de grue
Filipendulaulmaria	**Reine-des-prés**
Fraxinusexcelsior	Frêne commun
Galium palustris	**Gaillet des marais**
Glyceriafluitans	**Glycérie flottante**
Hedera helix	Lierre grimpant
Helosciadiumnodiflorum	**Ache nodiflore**
Holcuslanatus	Houlque laineuse
Iris pseudacorus	**Iris faux acore**

Juncusacutiflorus	**Jonc acutiflore**
Juncusarticulatus	**Jonc articulé**
Juncusconglomeratus	**Jonc aggloméré**
Juncuseffusus	**Jonc diffus**
Juncusinflexus	**Jonc glauque**
Loliummultiflorum	Ray grass d'Italie
Loliumperenne	Ivraie vivace
Lotus corniculatus	Lotier corniculé
Lotus pedunculatus	**Lotier des marais**
Lycopuseuropaeus	**Lycope d'Europe**
Lysimachianummularia	**Lysimaque nummulaire**
Lythrum salicaria	**Salicaire**
Matricariadiscoidea	Matricaire odorante
Menthaaquatica	**Menthe aquatique**
Menthapulegium	**Menthe pouilot**
Mentharotundifolia	Menthe à feuilles rondes
Myosotis scorpioides	**Myosotis des marais**
Phalaris arundinacea	**Baldingère faux roseau**
Plantagolanceolata	Plantain lancéolé
Plantago major	Plantain majeur
Poapratensis	Pâturin des prés
Poatrivialis	Pâturin commun
Polygonumaviculare	Renouée des oiseaux
Polygonumhydropiper	**Renouée poivre d'eau**
Polygonumpersicaria	Renouée persicaire
Populus x canadensis	Peuplier cultivar
Potentillareptans	Potentille rampante
Pteridium aquilinum	Fougère aigle
Pulicariadysenterica	**Pulicaire dysentérique**
Quercus robur	Chêne pédonculé
Ranunculusacris	Renoncule âcre
Ranunculusflammula	**Renoncule flammette**
Ranunculus repens	**Renoncule rampante**
Rosa canina	Rosier des chiens
Rubusfruticosus	Ronce commune
Rumex crispus	**Patience crêpue**
Rumex obtusifolius	Oseille à feuilles obtuses
Rumex pulcher	Patience élégante
Salix alba	**Saule blanc**

Salixcaprea	**Saule marsault**
Solanumdulcamara	**Douce-amer**
Stellaria media	Mouron des oiseaux
Succisapratensis	Succisse des prés
Taraxacumofficinalis	Pissenlit dent-de-lion
Trifolium pratense	Trèfle des prés
Trifolium repens	Trèfle blanc
Typha latifolia	**Massette à larges feuilles**
Urticadioica	Ortie dioïque
Verbenaofficinalis	Verveine officinale
Veronica chamaedrys	Véronique petit chêne

****En gras** : Espèces indicatrices de zones humides (Arrêté du 24 juin 2008, modifié par l'arrêté du 1er octobre 2009 : Annexe II, Table A)*

ANNEXE 8

Délibération du Conseil Municipal

REÇU A LA
SOUS-PREFECTURE
17 DEC. 2013
79200 PARTHENAY

MAIRIE DE
CHATILLON-SUR-THOUET
79200
TEL. : 05 49 95 07 84
FAX : 05 49 95 07 21

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

D.2534

NOMBRE DE CONSEILLE

En exercice : 23

Présents : 17

Votants : 17

L'an deux mille treize, le seize décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Châtillon-sur-Thouet, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence du Maire, Monsieur Claude DIEUMEGARD.

Date de convocation du Conseil Municipal : 6 décembre 2013

Présents : M. DIEUMEGARD, M. MORIN, Mme POINT, M. FERJOU, M. COURJAULT, M. DERES; Mme BIRAULT; Mme RINSANT; Mme BROSSEAU, Mme MADEIRA, Mme MAGNERON, Mme ROY, M. CHARGELEGUE; M. GUICHET, M. GUILBOT, M. RAVAILLAULT, M. SENECHAUD.

Secrétaire de séance : M. DERES

Procuration(s) :

Absent(s) excusé(s) : M. DAVID, M. MIGOUT, M. COELHO, M. DUQUESNOY, Mme JAULIN, M. BERTIN.

OBJET **Validation de l'inventaire des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau**

Exposé des motifs :

Par délibération du 7 juin 2013, la commune s'est engagée à réaliser son inventaire des zones humides. Cette étude répond aux exigences réglementaires des Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) précisés par les Schémas d'Aménagement et de Gestion de l'eau (SAGE), entre autres, afin de pouvoir élaborer ou réviser les documents d'urbanisme et doivent être pris en compte dans les documents d'urbanisme.

La méthode d'inventaire des zones humides est déterminée d'une part par la Loi sur l'eau et d'autre part par le SAGE Thouet.

La SAS NCA Environnement a été chargée de réaliser l'inventaire.

Un groupe d'acteurs locaux composé, d'élus de la commune, de représentants d'associations, de représentants socioprofessionnels notamment agriculteurs, a été constitué. La composition de ce groupe a été actée par délibération du 7 juin 2013.

Plusieurs réunions ont eu lieu afin de suivre et coordonner le travail :

Réunions	Ordre du jour	Date
Groupe d'acteurs locaux	Présentation de la démarche, Recueil d'informations, Présentation de la méthode sur le terrain	2 septembre 2013
Des exploitants agricoles et propriétaires fonciers	Présentation de la démarche de l'inventaire	3 septembre 2013
Groupe d'acteurs locaux	Restitution de la phase terrain, échanges sur les résultats et levé des doutes	5 novembre 2013

Tout au long du processus d'inventaire, la commune a communiqué auprès de la population sur le dossier au travers d'invitations aux exploitants agricoles et autres acteurs clés, d'affichage et de mis à disposition en mairie.
Le bureau d'études NCA Environnement missionné pour l'étude présente en séance aux conseillers municipaux les principaux résultats sur le territoire communal.

Synthétiquement les résultats sont les suivants :

- 37 espèces indicatrices de zones humides ont été recensées sur la commune.
- 1021 sondages ont été réalisés au cours de l'inventaire.
- 242 plans d'eau et mares ont été inventoriés et représentent une surface totale de 26,642 ha d'eau superficielle.
- Le réseau hydrographique principal s'étend sur 29,79 km, et le complémentaire sur 8,36 km.

➔ Une surface totale de **201,74 ha de zones humides** a été inventoriée, ce qui représente **12,27 %** du territoire communal.

- La majorité des zones humides (88 %) sont des prairies et se situent en bords de cours d'eau (46,52 %).

La **carte** ci-annexée permet de visualiser les données ci-dessus décrites.

Le rapport d'étude et de cartographie des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau sont consultables en mairie.

Enfin, M. le Maire mentionne que la Commission Locale de l'Eau est la commission *ad hoc* pour vérifier la qualité de ces inventaires. Ce point est développé dans la disposition 8E-1 du SDAGE Loire Bretagne. De ce fait, après un passage devant le comité technique zones humides du SAGE du Thouet, la Commission Locale de l'Eau donnera un avis sur le rendu de l'inventaire communal par délibération.

Les membres du conseil tiennent néanmoins à souligner le regret de ne pas avoir obtenu les plages définitives du zonage, avec les corrections apportées avant la réunion du conseil municipal.

Par ailleurs les membres du Conseil tiennent à exprimer leurs craintes concernant l'utilisation à venir de cet inventaire. Si la démarche et la nécessité de protéger les ressources en eau ne sont pas contestées, les membres du conseil s'interrogent sur les conséquences, à terme, de cet inventaire.

D'une part, il est redouté que l'inventaire des zones humides donne naissance à de nouvelles contraintes pour les agriculteurs. La Gâtine, terre d'élevage se trouve désavantagée par rapport à d'autres territoires, où l'agriculture céréalière est plus présente. En effet, les terres non labourées et non cultivées sont nécessairement plus humides. Les conseillers redoutent qu'à terme l'inventaire de zones humides serve d'appui aux législateurs pour interdire certaines pratiques comme le retournement des prairies. Le secteur agricole, déjà contraint par la lourdeur de la règlementation actuelle, risque de ne pas pouvoir survivre face à de nouvelles interdictions.

D'autre part, l'inventaire des zones humides fait peser des contraintes lourdes en termes d'urbanisation. Les membres du Conseil tiennent à souligner les difficultés de développement de zones à urbaniser (construction de lotissement). Les projets de développement économique du territoire risquent également d'être contraints voir bloqués sur le fondement de l'inventaire.

L'accord du conseil donné sur l'état des lieux dressé ce jour ne préjuge donc pas des réserves émises concernant les suites et conséquences qui seront données à cette étude.

Après débat, le Conseil municipal est donc invité à délibérer pour :

- **approuver le recensement des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau ;**
- **solliciter l'avis de la Commission locale de l'eau ;**
- **donner pouvoir à Monsieur le Maire ou à son représentant pour prendre les mesures nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.**

Adopté à la majorité (5 voix pour, 2 voix contre et 10 abstentions)

Certifié exécutoire
Reçu en Sous-Préfecture le :

Publié et notifié le :
17 DEC. 2013

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

MAIRIE de CHATILLON sur THOUET

Claude DIEUMEGARD

NCA Environnement
11 Allée Jean Monnet
86170 Neuville-de-Poitou
Tél. 05 49 00 43 20
Fax 05 49 00 43 30
Email : accueil@nca-env.fr
www.nca-env.fr
www.nca-methanisation.fr

Études et conseils en environnement
Assainissement collectif
Assainissement non collectif
Maîtrise d'œuvre
Protection des eaux
Hydraulique fluviale
Environnement et agriculture
Méthanisation
Gestion des milieux
Démarche d'insertion écologique
Inventaire faune et flore
Environnement et aménagement

INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES, DU RESEAU HYDROGRAPHIQUE ET DES PLANS D'EAU

COMMUNE DE DOUX (79)

Inventaire réalisé dans le cadre d'un groupement de communes et de communautés de communes porté par le Pays de Gâtine

Pays de Gâtine Parthenay www.gatine.org

Avec le soutien financier de :

l'Europe s'engage en Poitou-Charentes avec le FEDER

agence de l'eau Loire-Bretagne

Expertise réalisée par NCA Environnement

- Juin 2016 -

afaq 26000 Responsabilité sociétale évalué par AFNOR CERTIFICATION

LUCIE

Première entreprise française à avoir obtenu en avril 2011 l'AFAQ 26000 et en janvier 2012 la labellisation LUCIE pour son engagement dans la RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) et le développement durable.

OPQIBI L'INGÉNIERIE QUALIFIÉE N° 00 04 1425

SAS au capital de 110 000 e
N° identification :
343 460 622 RCS Poitiers
APE : 7112B
N° TVA : FR 57 343 460 622

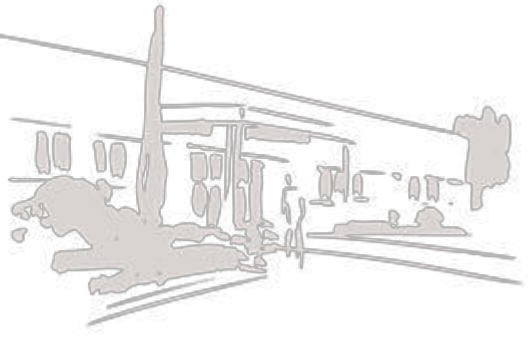

TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES 1

CHAPITRE 1 CADRE REGLEMENTAIRE - CONTEXTE DE L'ÉTUDE 1

1. CADRE REGLEMENTAIRE 2
   - *1.1. Réglementation relative aux zones humides 2*
   - *1.2. Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) 3*
   - *1.3. Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) 4*
2. LES ZONES HUMIDES - GENERALITES 6
   - *2.1. Définition 6*
   - *2.2. Typologie 6*
   - *2.3. Fonctions 7*
3. DEMARCHE ET OBJECTIFS DE L'INVENTAIRE 10
   - *3.1. Démarche d'inventaire 10*
   - *3.2. Objectifs 11*
4. CONCERTATION DES ACTEURS 12
   - *4.1. Acteurs locaux 12*
   - *4.2. Réunions 13*
   - *4.3. Financeurs 15*

CHAPITRE 2 CONTEXTE COMMUNAL 17

1. PRESENTATION GENERALE DE LA COMMUNE 18
   - *1.1. Contexte géographique 18*
   - *1.2. Contexte Agricole 20*
2. PRESENTATION DU CONTEXTE PHYSIQUE 22
   - *2.1. Contexte géologique et pédologique 22*
   - *2.2. Contexte hydrogéologique 23*

CHAPITRE 3 METHODOLOGIE 26

1. PRELOCALISATION 27
   - *1.1. Zones humides potentielles 27*
   - *1.2. Zones potentiellement urbanisables 28*
2. INVENTAIRE DE TERRAIN 29
   - *2.1. Critères d'identification 30*
   - *2.1.1. Pédologie 30*
   - *2.1.2. Habitats naturels et végétation 31*
   - *2.2. Campagne de terrain 33*
3. CARTOGRAPHIE 34

CHAPITRE 4 RESULTATS DE L'INVENTAIRE 36

1. RESEAU HYDROGRAPHIQUE ET MILIEUX AQUATIQUES 37
   - *1.1. Réseau hydrographique 37*
   - *1.2. Mares et plans d'eau 40*
   - *1.3. Observations complémentaires 41*
2. ZONES HUMIDES 44
   - *2.1. Sondages pédologiques 44*
   - *2.2. Inventaire global 45*
   - *2.3. Habitats - Typologie 48*
   - *2.3.1. Typologie SDAGE 48*

2.3.2. Typologie CORINE Biotopes 51
2.4. Fonctions des zones humides 54
2.5. Enjeux 55

CHAPITRE 5 CONCLUSION 56

1. BILAN DE L'INVENTAIRE 57
1.1. Bilan des résultats 57
1.2. Bilan de la démarche 57
2. SUITE A DONNER 58

ANNEXES 59

CHAPITRE 1

CADRE REGLEMENTAIRE - CONTEXTE DE L'ÉTUDE

1. CADRE REGLEMENTAIRE

1.1. REGLEMENTATION RELATIVE AUX ZONES HUMIDES

Le Code de l'Environnement est composé de six livres, dont le deuxième est intitulé *Milieux Physiques*. Ce dernier comprend deux titres, respectivement consacrés à l'eau et à l'air.

Le Code de l'Environnement érige l'Eau en patrimoine commun de la nation. Sa protection est d'intérêt général et sa gestion doit se faire de façon globale.

Dans ce contexte de gestion globale de l'Eau, les zones humides tiennent un rôle de premier plan et différentes réglementations les caractérisent :

Art. L. 211-1 : *« Les zones humides sont des terrains exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre, de façon permanente ou temporaire ; la végétation quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année. »*

L'**article R.211-108** du code de l'environnement précise que les critères à prendre en compte pour la définition des zones humides sont relatifs « *à la morphologie des sols liée à la présence prolongée d'eau d'origine naturelle et à la présence éventuelle de plantes hygrophiles. Celles-ci sont définies à partir de listes établies par région biogéographique. En l'absence de végétation hygrophile, la morphologie des sols suffit à définir une zone humide* ». « *La délimitation des zones humides est effectuée à l'aide des côtes de crue ou de niveau phréatique, ou des fréquences et amplitudes des marées, pertinentes au regard des critères relatifs à la morphologie des sols et à la végétation* ».

L'**arrêté du 24 juin 2008 modifié le 1er octobre 2009** précise les critères de définition et de délimitation des zones humides en établissant une liste des types de sols de zones humides et une liste des espèces végétales indicatrices de zones humides. Les sols de zones humides correspondent aux sols engorgés en eau de façon permanente et aux sols caractérisés par des traces d'hydromorphie (engorgement temporaire) débutant à moins de 25 cm de la surface et se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur (ou entre 25 et 50 cm de la surface s'il y a des traces d'engorgement permanent apparaissant entre 80 et 120 cm). La **circulaire du 18 janvier 2010** relative à la délimitation des zones humides expose les conditions de mise en œuvre des dispositions de l'arrêté précédemment cité.

De plus, au titre de la Police de l'Eau, une zone est considérée comme humide si elle présente l'un des critères suivants : une végétation hygrophile ou un sol hydromorphe. Dans ce cas, le projet (selon sa surface) est soumis au régime de déclaration ou d'autorisation relatif à la rubrique 3.3.1.0 de la nomenclature eau.

1.2. SCHEMA DIRECTEUR D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (SDAGE)

La commune de Doux, située dans le département des Deux-Sèvres, est concernée par le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin Loire-Bretagne[1]. **L'objectif du SDAGE 2016-2021 est d'atteindre 61 % des eaux en bon état d'ici 2021.** Aujourd'hui, 26 % des eaux sont en bon état et 20 % s'en approchent.

Quatorze orientations fondamentales ont été identifiées sur le territoire du SDAGE. **L'orientation n°8** concerne la préservation des zones humides. Elle se base sur la nécessité de multiplier et de diversifier les efforts pour limiter l'altération du fonctionnement des milieux aquatiques, assurer la continuité écologique et reconquérir la qualité des habitats et la biodiversité. En effet, ces milieux assurent de multiples fonctions tant du point de vue de la ressource en eau que de la biodiversité. Leur préservation et leur restauration sont des enjeux majeurs à appréhender. Pour cela cinq actions ont été déterminées (notées 8A à 8E), elles comprennent, chacune, diverses dispositions.

- **8A : Préserver les zones humides pour pérenniser leurs fonctionnalités**

"Tout d'abord en maitrisant les causes de leur disparition au travers d'une protection réglementaire [...]. En second lieu au travers des politiques de gestion de l'espace […]. Ces deux types de mesures constituent un volet prioritaire des SAGE [...]."

- **8B : Préserver les zones humides dans les projets d'installations, ouvrages, travaux et activités**

« La régression des zones humides au cours des dernières décennies est telle qu'il convient d'agir pour restaurer ou éviter de dégrader les fonctionnalités des zones humides encore existantes et pour éviter de nouvelles pertes de surfaces et, à défaut de telles solutions, de réduire tout impact sur la zone humide et de compenser toute destruction ou dégradation résiduelle. Ceci est plus particulièrement vrai dans les secteurs de forte pression foncière où l'évolution des activités économiques entraine une pression accrue sur les milieux aquatiques ou dans certains secteurs en déprise agricole. »

- **8C : Préserver les grands marais littoraux**

"Les marais littoraux situés entre la Vilaine et la baie de l'Aiguillon représentent des zones humides de grande surface qui ont été créées par l'homme […]. Ces espaces constituent le support d'une forte biodiversité de la faune et de la flore. Ils intègrent, pour la plupart, le réseau européen Natura 2000. Ils contribuent en partie à l'interception des pollutions issues des bassins versants amont. […] L'adéquation entre les différents usages et les conditions favorables à la biodiversité doit être recherchée en s'appuyant notamment sur une politique agricole adaptée."

- **8D : Favoriser la prise de conscience**

"La nécessité de conserver et d'entretenir les zones humides n'est pas encore suffisamment bien perçue, à la fois par les riverains et par les autorités locales. Certes, la prise de conscience est amorcée, mais elle se limite encore trop souvent aux enjeux patrimoniaux des zones humides (flore et faune). Les enjeux économiques se rattachant à leur présence sont encore largement sous-estimés, quand ils ne sont pas ignorés."

[1] *http://www.eau-loire-bretagne.fr/sdage/sdage_2016_2021*

- **8E : Améliorer la connaissance**

"L'efficacité des zones humides, que ce soit en matière de gestion de la ressource en eau ou de biodiversité, dépend de la présence sur le terrain d'un maillage aussi dense que possible de sites interceptant au mieux les écoulements superficiels et souterrains et évitant le cloisonnement des populations végétales et animales sauvages.

Il est nécessaire de localiser les sites existants, de diagnostiquer leur état et d'identifier les fonctions qui s'y rattachent. C'est l'objet des inventaires qu'il convient de réaliser, en priorité, sur les territoires où la présence des zones humides détermine l'atteinte ou le maintien du bon état des masses d'eau."

1.3. SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (SAGE)

La commune de Doux se situe sur le périmètre du SAGE Thouet.

SAGE Thouet

Le territoire du SAGE Thouet s'étend sur 3 376 km² dans les départements des Deux-Sèvres (79), de la Vienne (86) et du Maine-et-Loire (49).

Ce SAGE est articulé autour de 6 enjeux majeurs :

- Le développement des ressources alternatives et la sécurisation de l'alimentation en eau potable ;
- La reconquête de la qualité des eaux de surface ;
- La gestion quantitative de la ressource ;
- La protection des têtes de bassins et des espaces naturels sensibles ;
- Le rétablissement d'une connectivité amont-aval des cours d'eau ;
- La valorisation touristique et la maitrise des loisirs liés à l'eau.

La Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE s'est réunie pour la première fois le 30 janvier 2012. La composition de la CLE a notamment été constituée, et la structure porteuse du SAGE a été désignée : le Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet et la Communauté d'Agglomération de Saumur Loire Développement à l'origine de l'étude de préfiguration du SAGE Thouet se partagent cette responsabilité.

Les zones humides représentent un enjeu important au sein du SAGE qui a identifié, dès l'état des lieux, la nécessité d'améliorer la connaissance de ces milieux afin de mieux les protéger.

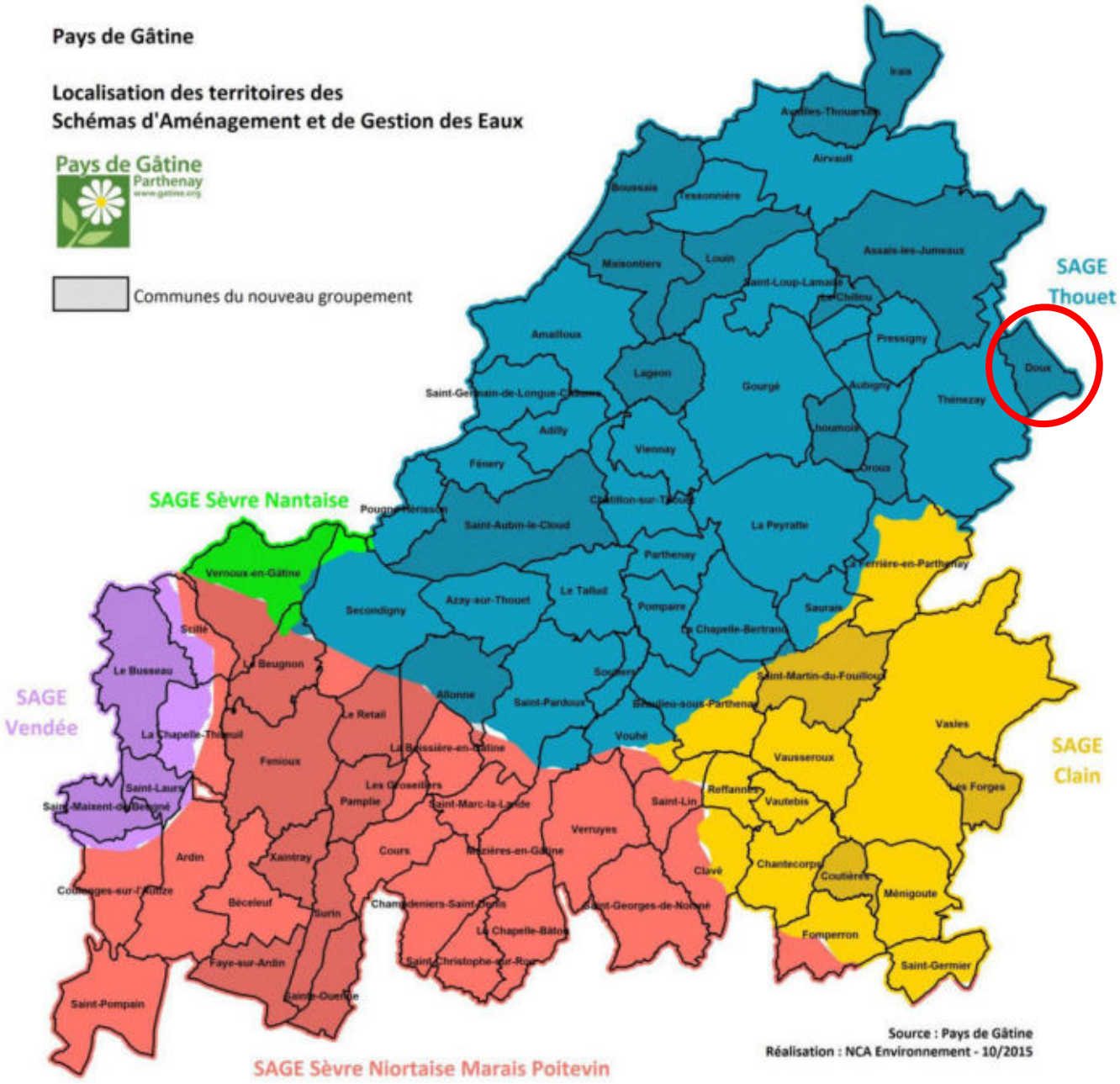

Situation de la commune de Doux au sein des SAGE (Source : Pays de Gâtine)

2. LES ZONES HUMIDES - GENERALITES

2.1. DEFINITION

Les zones humides sont des milieux complexes, dynamiques et interdépendants entre terre et eau. Elles recèlent une richesse écologique particulière et souvent exceptionnelle. Elles assurent de plus de nombreuses fonctions dont la société tire des bénéfices (nommés services rendus). En effet, les zones humides jouent un rôle majeur pour la rétention, la régulation hydraulique et l'épuration tout en constituant des réservoirs de biodiversité.

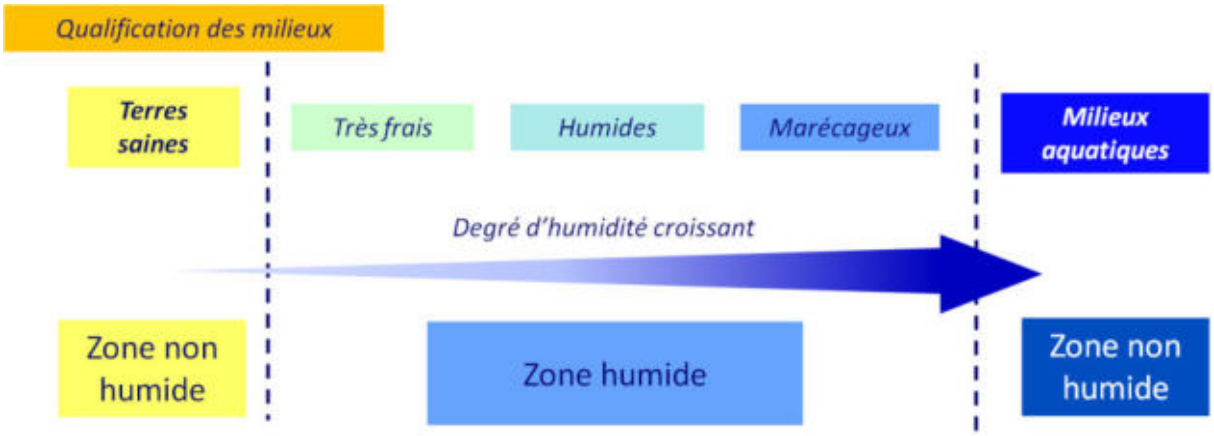

Gradient d'humidité des zones humides
(Source : IIBSN - Schéma élaboré d'après Oberti et al., 2003)

En raison de leur grande diversité, l'identification des zones humides n'est pas toujours aisée. Elle est réalisée sur la base des observations de terrain liées à des limites naturelles. Elle s'appuie notamment sur :

- La présence de végétation hygrophile et d'habitats humides ;
- L'hydromorphie des sols ;
- La géomorphologie du site (ex : rupture de pente) et la topographie.

2.2. TYPOLOGIE

Selon leur caractéristiques, différents types de zones humides peuvent être distingués. Le SDAGE Loire-Bretagne les classe en 13 grands types selon leur localisation dans un bassin versant :

- Grands estuaires ;
- Baies et estuaires moyens plats ;
- Marais et lagunes côtiers ;
- Marais saumâtres aménagés ;
- Bordures de cours d'eau ;
- Plaines alluviales ;
- Zones humides de bas-fonds en tête de bassin ;

- Régions d'étangs ;
- Bordures de plan d'eau ;
- Marais et landes humides de plaines et de plateaux ;
- Zones humides ponctuelles ;
- Marais aménagés à vocation agricole ;
- Zones humides artificielles.

Le schéma ci-dessous présente les différentes typologies de zones humides suivant leur localisation sur le bassin versant.

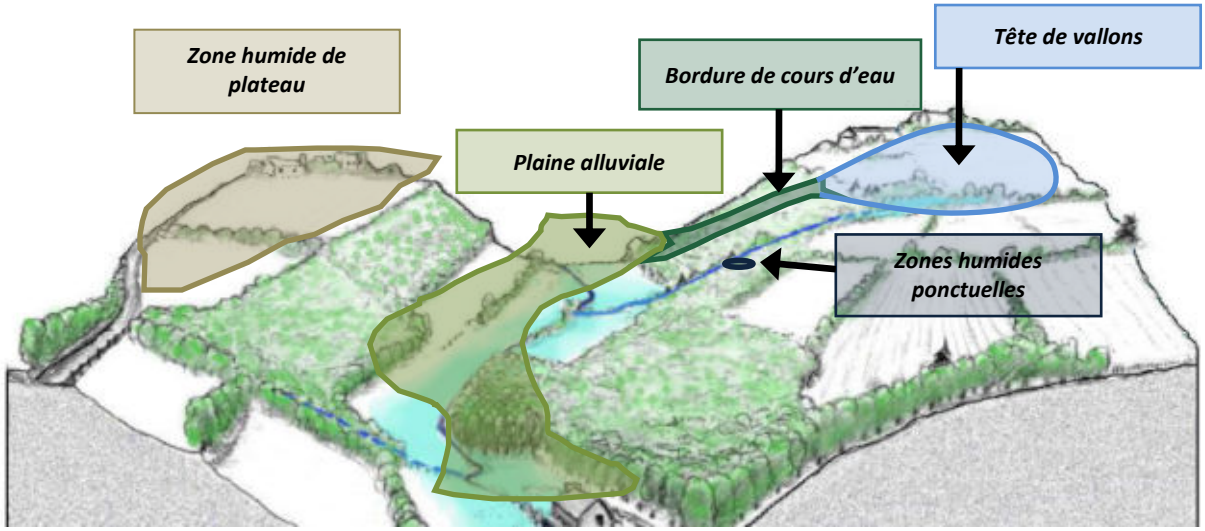

Localisation des zones humides sur un bassin versant (source : IIBSN)

2.3. FONCTIONS

Les zones humides présentent une richesse écologique particulière et assurent de nombreuses fonctions telles que la rétention, la régulation hydraulique et l'épuration mais également des fonctions socio-économiques.

- Fonctions biologiques :

Les zones humides recèlent généralement une biodiversité importante et peuvent constituer des réservoirs d'espèces patrimoniales. Ce sont des milieux essentiels pour la faune, qui permettent l'hivernage, la migration et la reproduction de nombreux oiseaux ; le frai du brochet et le développement des juvéniles ; la reproduction des poissons et crustacés en zones littorales. On observe également des amphibiens, des odonates, etc.

Outre la faune, les zones humides sont reconnues pour leur diversité végétale (roselières, prairies humides, tourbières, bordures de cours d'eau…).

- Fonctions épuratoires :

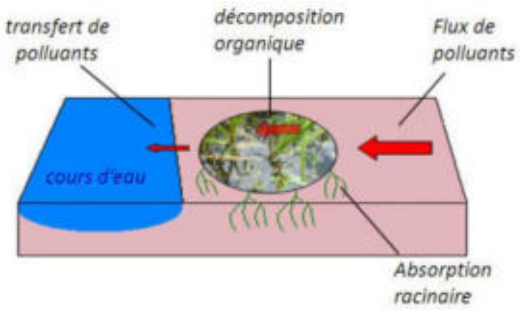

Certaines zones humides possèdent des propriétés épuratoires remarquables. Elles sont particulièrement efficaces en matière de dénitrification avec des taux d'abattement supérieurs à 50%. Elles sont également capables de fixer les matières en suspensions, les engrais et produits phytosanitaires et peuvent éliminer le phosphore parfois jusqu'à 90%.

- Fonctions hydrauliques :

Les zones humides ont un rôle majeur dans le stockage des eaux. Elles contribuent en effet à l'écrêtement des pointes de crue et ont également un rôle d'éponge.

Elles peuvent ainsi retarder l'apparition et réduire l'intensité des débits d'étiage en restituant de manière progressive les eaux stockées en période de hautes eaux.

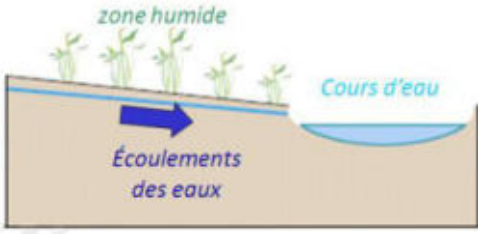

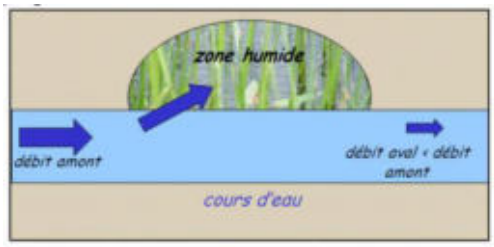

Source des figures : IIBSN

- Fonctions socio-économiques :

Les zones humides sont avant tout des milieux utilisés par la profession agricole, pour la culture et le pâturage ; et sylvicole, notamment pour la populiculture.

Ce sont des milieux très généreux, qui peuvent être exploités pour la production de roseaux de laîche ou de joncs (paillage des chaises, couvertures de chaume…) ; de bois (peupliers) ; de ressources alimentaires (poissons, crustacés, chasse…) ; de fourrage, etc. Les zones humides peuvent également être valorisées pour le développement du tourisme (randonnés, naturalisme, etc.).

Par ailleurs, il est observé une différence dans les usages entre l'amont et l'aval d'un bassin versant.

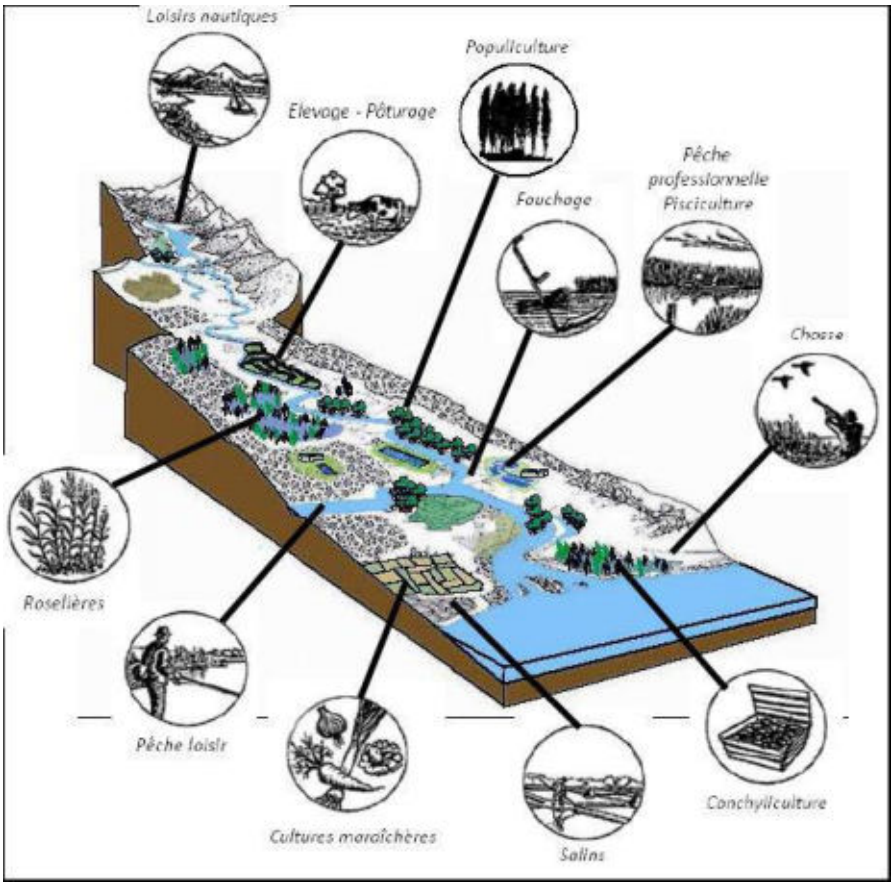

<u>Fonctions socio-économiques des zones humides</u>

3. DEMARCHE ET OBJECTIFS DE L'INVENTAIRE

3.1. DEMARCHE D'INVENTAIRE

L'inventaire des zones humides de la commune de Doux s'intègre dans une mutualisation de 28 communes du Pays de Gâtine, dont le territoire concerne cinq SAGE. Il a été décidé de respecter les modalités d'inventaire des zones humides de chacun des SAGE sur leur territoire respectif. Les modalités d'inventaire du **SAGE Thouet** ont été validées par la Commission Locale de l'Eau le 16 janvier 2014.

Pour une démarche et une méthodologie unique du bassin versant avec un socle minimum obligatoire, les modalités d'inventaire des zones humides sont définies sur l'ensemble du périmètre du SAGE.



A noter : c'est un inventaire de connaissance et il n'est pas réalisé au titre de la Police de l'eau.

La démarche, telle que définie par la CLE, s'articule sur deux axes :

- Concertation avec le groupe d'acteurs locaux afin de partager les connaissances et permettre une prise de conscience des enjeux liés aux zones humides.
- Expertise d'identification des zones humides pour leur inventaire à proprement dit.

3.2. OBJECTIFS

La présente étude répond à deux objectifs principaux. Elle vise, dans un premier temps, à répondre aux enjeux du SAGE qui doit assurer l'inventaire, la préservation et la reconquête des zones humides. Dans un second temps, elle vise à acquérir une bonne connaissance du territoire communal (zones humides, réseau hydrographique, plans d'eau et mares…) pour l'élaboration des documents d'urbanisme.

Une fois l'inventaire terminé et validé par le Conseil municipal, les résultats seront transmis au SAGE afin de compiler les données des différents inventaires communaux à l'échelle du bassin versant. L'analyse de ces résultats par la Commission Locale de l'Eau pourra donner naissance à diverses règles de gestion des zones humides, contribuant ainsi à l'atteinte des objectifs du SAGE et du SDAGE.

Le recensement des zones humides permettra l'identification de milieux d'intérêt primordial tels que les Zones Humides d'Intérêt Environnemental Particulier (ZHIEP) et les Zones Stratégiques pour la Gestion de l'Eau (ZSGE). La délimitation de ces zones est un outil efficace pour atteindre l'objectif de bon état des eaux requis par la DCE (Directive Cadre sur l'Eau).

De plus, l'inventaire sera intégré totalement ou partiellement dans les documents d'urbanisme (Plan Local d'Urbanisme, Carte communale, etc.) et pour les projets d'installations, ouvrages, travaux et activités (IOTA), afin de permettre une meilleure gestion communale du territoire.

Il est cependant à préciser que toute opération visant à aménager une zone humide est soumise à la nomenclature Loi sur l'Eau (art. R. 214-1 du Code de l'environnement). L'inventaire proposé ici permet certes une meilleure connaissance de ces espaces mais n'est cependant pas exhaustif du point de vue de cette nomenclature. Tout pétitionnaire devra donc, dans le cadre d'une demande d'autorisation ou d'une déclaration au titre de la loi sur l'eau, apporter des éléments d'expertise technique sur le caractère humide de son site d'implantation, et ce, indépendamment de l'existence du présent inventaire de zones humides, mais tout en le prenant en compte.

4. CONCERTATION DES ACTEURS

4.1. ACTEURS LOCAUX

La démarche de concertation, validée par la CLE (Commission Locale de l'Eau), s'appuie sur la constitution d'un groupe d'acteurs locaux. La composition de ce dernier se veut la plus représentative possible des différents protagonistes du territoire. Ce dernier se compose alors :

- du Maire de la commune ;
- d'élus ;
- d'exploitants agricoles ;
- d'autres représentants du monde associatif : fédération de chasse, association de pêche…

La composition du groupe de travail est établie par le Conseil Municipal (cf. Annexe 1).

Membres du groupe d'acteurs	
Maire de Doux	M. JOLIVOT Lucien
Elu (1er adjoint)	M. BERNARDEAU Serge
Elu (2ème adjointe)	M. BOURREAU Annie
Agriculteur	M. MORIN Nicolas
Agriculteur	M. SARRAZIN Benoît
Agriculteur	M. SARRAZIN Gilles
Agriculteur	M. CHEVALIER Jean-Marc
Agriculteur	M. ALLARD Thierry
Ancien agriculteur et ayant la mémoire d'avant le remembrement	M. BOURREAU Jean-Jacques
Deux-Sèvres Nature et Environnement	M .BONNESSEE Michel
Représentant société de chasse	M. BOULIN Lionel
Représentant du SAGE Thouet	M. PEAUD Pierre
ONEMA 79	Représentant
DDT	Représentant

Ce groupe apporte au prestataire de l'inventaire, le bureau d'études NCA Environnement, ses connaissances locales de terrain et l'historique des activités sur la commune. Il s'exprime lors des réunions afin de pré-délimiter et caractériser les zones humides. Il aide aussi à mieux comprendre le fonctionnement des zones humides (inondations, fréquence, surface, saisonnalité, entrées / sorties d'eau) et la gestion actuelle des parcelles.

Il donne également son avis sur le déroulement de l'inventaire, et apporte au prestataire sa connaissance et sa vision du territoire, en particulier sur la dynamique de l'eau (drainage, source, écoulement, remontée de nappes, inondation,…).

4.2. REUNIONS

L'atout majeur du groupe d'acteurs locaux est donc le partage de connaissances. Plusieurs réunions sont organisées afin d'optimiser au mieux la concertation et le suivi de l'étude par la commune.

Un représentant du Pays de Gâtine et du SAGE sont présents lors des réunions, tout comme l'équipe du prestataire chargé de l'étude (NCA Environnement). S'ajoute donc au groupe d'acteurs locaux les intervenants suivants :

Intervenants extérieurs lors des réunions	
NCA Environnement	Mme TONDEUX Laetitia Mme BOSSELET Elodie
Pays de Gâtine	Mme BEVILLON Camille
SAGE Thouet	M. PACAUD Alexis

- Première réunion du groupe d'acteurs : présentation de la démarche de l'inventaire (cf. Annexe 2)

Le groupe d'acteurs locaux s'est réuni une première fois le **25 Mars 2016** à la mairie de Doux, avec les représentants du bureau d'études NCA Environnement, missionnés par le Pays de Gâtine pour réaliser l'inventaire et animer les réunions.

Le but de cette première réunion est d'informer les acteurs sur le déroulement de l'étude, ses objectifs et le cadre dans lequel elle s'inscrit. Cette rencontre permet également d'expliciter la notion de zones humides et la méthodologie d'inventaire.

Dans un second temps, les différents outils de pré-localisation des zones humides ont été présentés aux membres du groupe d'acteurs par le biais de l'atlas de pré-localisation. Un travail sur carte a été demandé aux acteurs locaux. Il a permis de vérifier la validité de la pré-délimitation, et de récolter différentes informations sur la dynamique de l'eau (drainage, sources, remontées de nappe, inondations, ruissellements…).

De plus, un certain nombre de contacts a été recueilli par le chargé d'études de NCA Environnement, afin de pouvoir prévenir les personnes de son passage sur le terrain.

La deuxième phase de la réunion consiste à présenter la méthodologie directement sur le terrain, notamment le critère « végétation » et le critère « pédologie » au groupe d'acteurs locaux.

- Réunion d'information à l'intention des agriculteurs et des propriétaires de la commune (cf. Annexe 3)

Le groupe d'acteurs étant un groupe de travail, le nombre de personnes est relativement restreint. Une réunion d'information pour l'ensemble des exploitants et des propriétaires s'est donc déroulée le **06 avril 2016**. Elle permet d'informer et de sensibiliser un plus grand nombre de personnes sur la nécessité de réaliser un inventaire des zones humides au niveau communal et de répondre aux différentes interrogations. Cette réunion permet aussi de récupérer les noms et numéros de téléphone des exploitants et propriétaires voulant nous accompagner sur leurs parcelles lors de la phase terrain.

- Réunion de restitution de l'Atlas provisoire des zones humides au groupe d'acteurs (cf. Annexe 4)

A la suite des deux réunions présentées ci-dessus, la **campagne de terrain** a été réalisée le 06 avril 2016. L'atlas cartographique provisoire des zones humides a été déposé deux semaines en mairie, du 2 au 16 mai 2016, afin que les données soient accessibles à toute la population. Au cours de cette **mise à disposition des cartes à la mairie**, un cahier est ouvert par M. le Maire, permettant aux personnes d'inscrire leurs remarques sur les résultats de l'inventaire et éventuellement de demander un retour sur le terrain.

Au cours de cette mise à disposition, deux personnes sont venues voir les cartes à la mairie, aucune personne n'a demandé un retour sur le terrain.

En parallèle, les résultats provisoires sont analysés par le SAGE, qui peut demander des retours terrain également, généralement pour compléter l'effort de prospection.

Une réunion de restitution des résultats provisoires de l'inventaire des zones humides a été programmée le **18 mai 2016**, au cours de laquelle les résultats de l'expertise sont présentés aux membres du groupe d'acteurs. Les remarques laissées en mairie et celles faites par le SAGE sont présentées au groupe d'acteurs et discutées afin de justifier ou non la nécessité d'un retour sur le terrain.

Aucun retour terrain n'a été programmé pour la commune de Doux.

- Réunion de restitution de l'Atlas final de l'inventaire des zones humides au Conseil Municipal (cf. Annexe 5)

Les résultats finaux de l'inventaire des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau ont été présentés au Conseil municipal lors d'une réunion le **07 juin 2016**. Cette présentation a abouti sur une délibération du Conseil municipal, en vue d'une validation de l'étude.

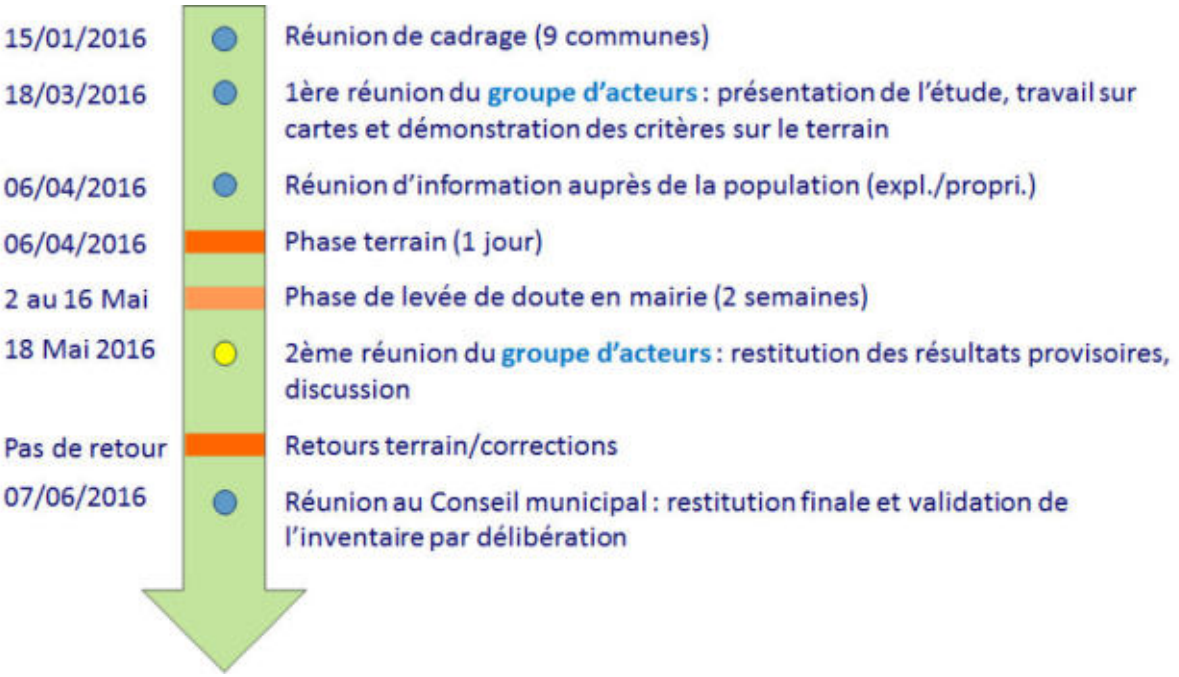

Synthèse des étapes de l'inventaire des zones humides de la commune de Doux

4.3. FINANCEURS

Pour réaliser son inventaire des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau, la commune de Doux s'est associée à 27 autres communes du Pays de Gâtine.

L'inventaire est financé par l'Agence de l'eau Loire Bretagne et le FEADER.

Le Pays de Gâtine, dans le cadre de la délégation de maitrise d'ouvrage, a sollicité les subventions auprès de ces différents partenaires.

CHAPITRE 2

CONTEXTE COMMUNAL

1. PRESENTATION GENERALE DE LA COMMUNE

1.1. CONTEXTE GEOGRAPHIQUE

La commune de Doux s'étend sur 985 ha dans le département des Deux-Sèvres, en région ex-Poitou-Charentes (cf. carte ci-dessous).

Entouré par les communes de Craon, Thénezay et Maisonneuve, le village de Doux est situé à 2 km au nord-ouest de Cherves la plus grande ville aux alentours.

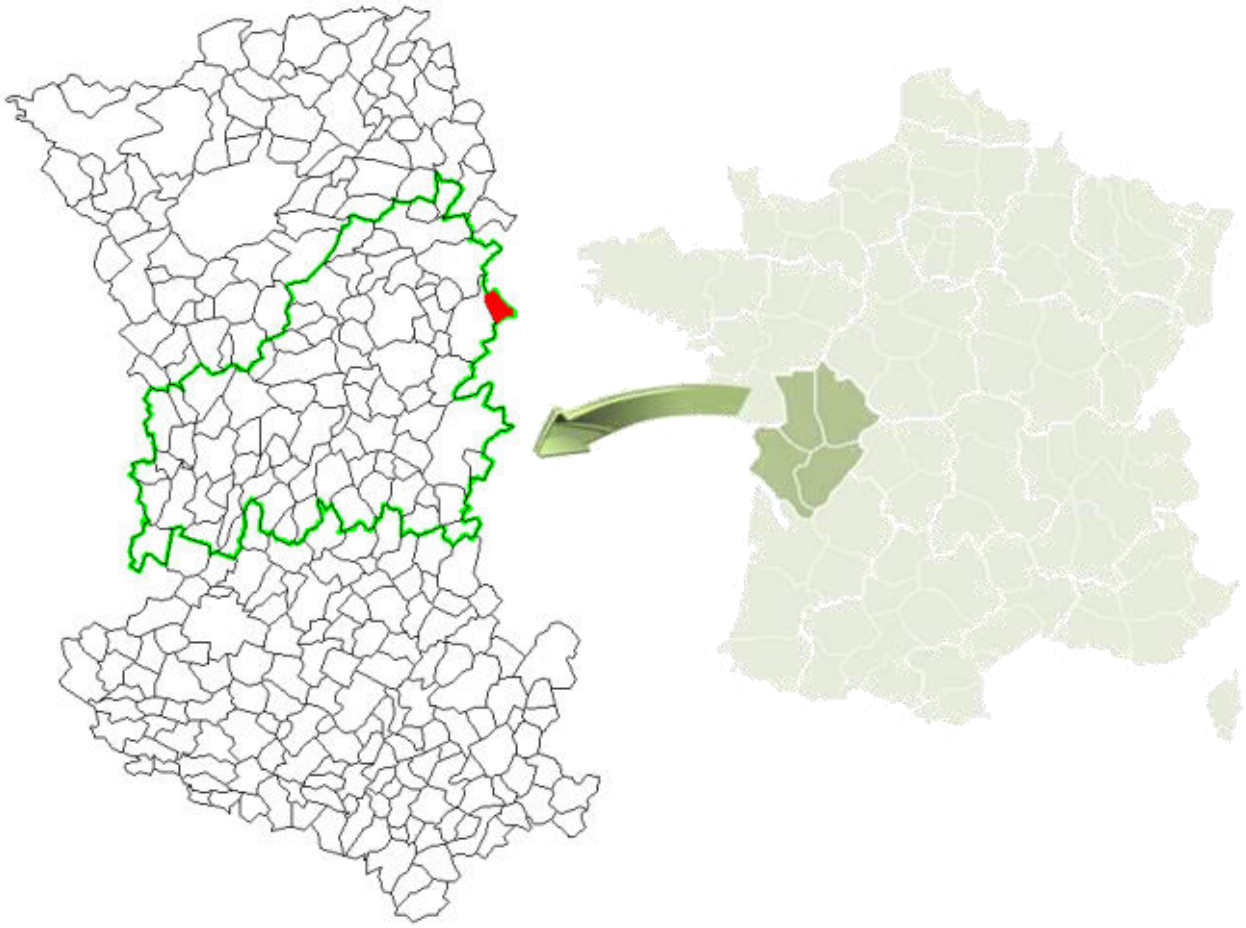

Localisation de la commune de Doux dans le département des Deux-Sèvres (En rouge : la commune de Doux et en vert : la délimitation du Pays de Gâtine)

(Sources : GEOFLA®- IGN ; NCA environnement)

Pays de Gâtine
Parthenay
www.gatine.org

Inventaire (délimitation et caractérisation) des zones humides, du réseau hydrographique et des pièces d'eau des communes du Pays de Gâtine

79108 - DOUX

L'inventaire des zones humides est cofinancé par l'Union Européenne et l'Agence de l'eau Loire Bretagne.

Inventaire de connaissance dans le cadre du SAGE Thouet.

Ceci n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'eau.
Inventaire non exhaustif.

Légende

Limite communale

N
O E
S

0 1000 2000 m

Réalisation : NCA Environnement - 06/2016

Sources : Pays de Gâtine, SAGE Thouet, IGN Scan 25®, IGN BD Ortho®

NCA Environnement
11 allée Jean Monnet
86170 Neuville-de-Poitou



Carte IGN de la commune de Doux (sources: IGN Scan 25®, Pays de Gâtine)

1.2. CONTEXTE AGRICOLE

La commune de Doux est située dans la plaine céréalière. Elle est composée de 95,8 % de territoires agricoles, principalement des cultures de céréales (blé, colza, tournesol, maïs), ainsi que de 4,2 % de territoires artificialisés.

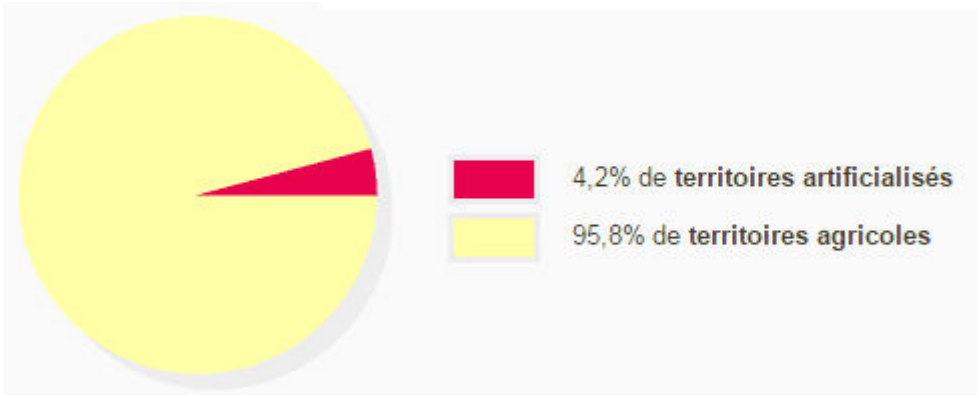

Répartition de l'occupation des sols sur la commune de Doux
(Source : http://macommune.observatoire-environnement.org/commune/Doux-79390)



Photographie de la plaine de Doux (NCA Environnement)

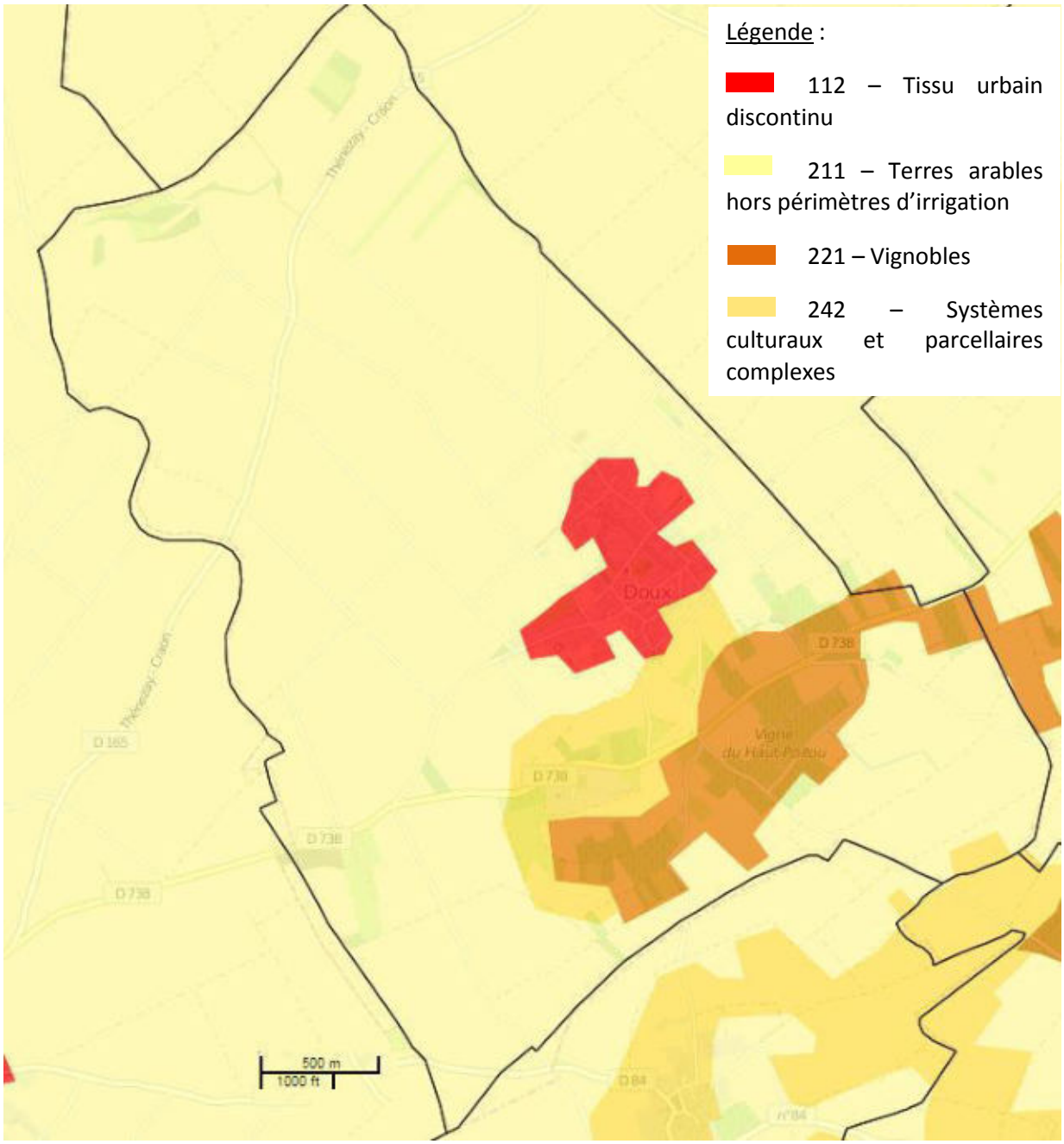

Occupation des sols de la commune de Doux

(source : http://cartographie.observatoire-environnement.org/visualiseur/?zoom=5&lat=6630905.6103818&lon=471522.64582207&idlyr=11866)

2. PRESENTATION DU CONTEXTE PHYSIQUE

2.1. CONTEXTE GEOLOGIQUE ET PEDOLOGIQUE

Doux se situe sur des plaines calcaires. Les formations géologiques de la commune sont composées uniquement de calcaire.
La géologie ne donne pas d'information sur la présence ou non de zones humides en surface, mais la carte pédologique apportera plus d'informations.

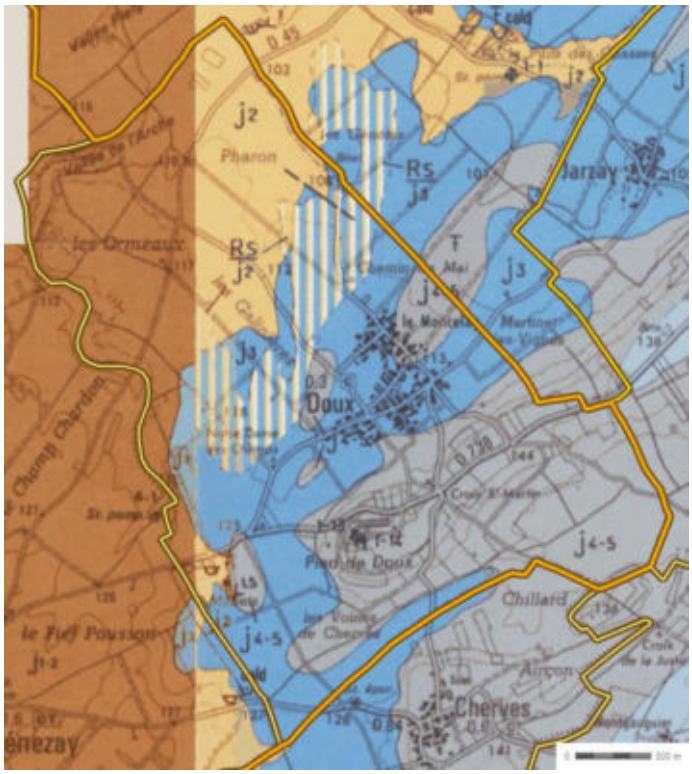

Légende :

J_3 – Calcaires blancs fins et calcaires argileux

J_2 – Calcaires crayeux et silex

J_{4-5} – Calcaires argileux

J_{1-2} – Calcaires à silex

RS/J_2 – Formation résiduelle d'altération les calcaires à blanc fins

***Carte géologique de la commune de Doux* (Source :BRGM)**

Cette homogénéité géologique fait apparaitre deux types de sols, sur la carte pédologique :

- Des groies moyennement profondes représentant 44 % de la commune,
- Des groies profondes qui occupent 55 % de la surface communale.

Les groies sont des terres caillouteuses de texture argilo-limoneuse. Deux critères permettent leur distinction :

- la profondeur d'apparition de la roche mère (distinction entre groie superficielle, moyenne ou profonde),
- la teneur en argile (distinction entre groie lourde et légère).

Selon la teneur en argile, les groies peuvent être des sols plus ou moins humides.

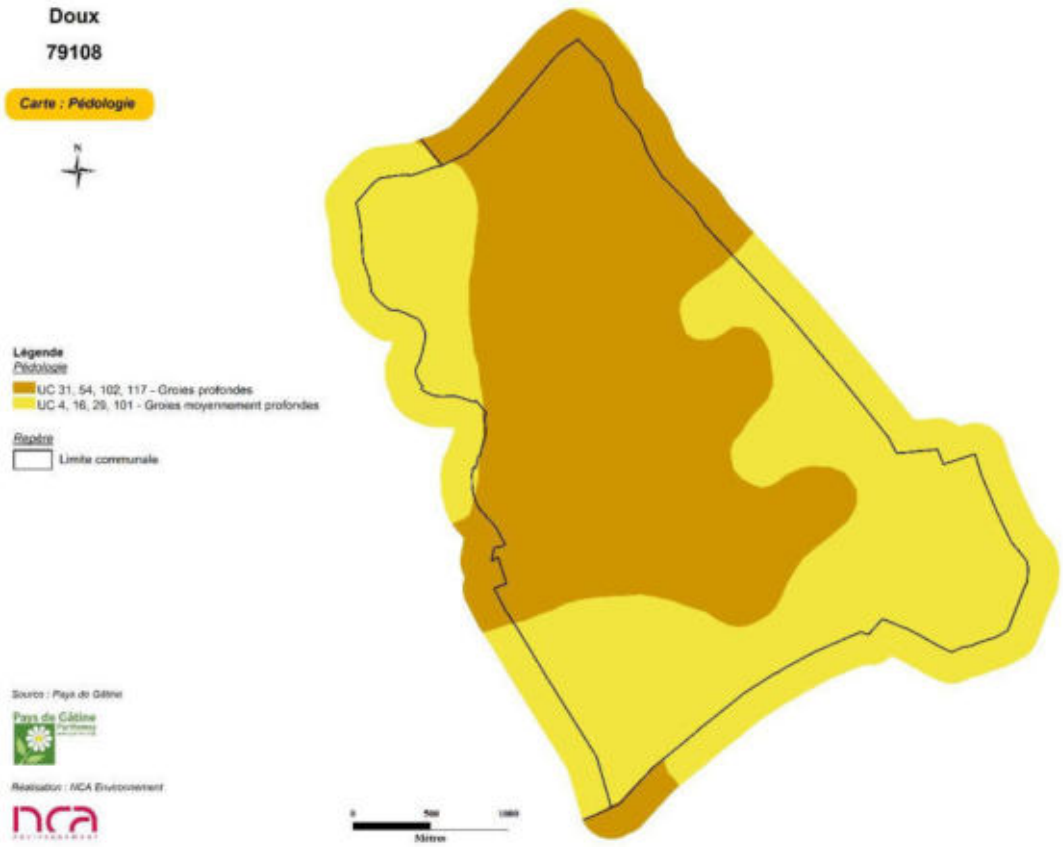

Carte pédologique de la commune de Doux

2.2. CONTEXTE HYDROGEOLOGIQUE

La ressource en eau souterraine de Doux est définie par deux aquifères :

- le Thouarsais / Jurassique Moyen du Nord Poitou qui s'étend sur 83 % de la surface communale,
- le Thouarsais Est sur 17 %.

En ce qui concerne le contexte hydrogéologique, le point le plus intéressant est le phénomène de **remontée de nappe** pouvant influencer le caractère humide d'un sol et aller jusqu'à provoquer des inondations lors d'épisodes pluvieux exceptionnels.

Les nappes libres (aucune couche imperméable ne les séparant du sol) sont alimentées par la pluie dont une partie s'infiltre dans le sol. C'est bien entendu durant la période hivernale que cette recharge des nappes est la plus importante. Une zone est classée en nappe sub-affleurante quand la nappe se situe, en moyenne, à un niveau proche de la surface du sol (inférieur à 3 m). Il n'est pas inhabituel pour le niveau supérieur de la nappe d'atteindre la surface du sol. Le contexte est alors très favorable à l'observation de zones humides. Différentes sensibilités sont accordées selon les secteurs. Elles identifient les endroits pouvant subir des inondations par remontée de nappe lors d'épisodes pluvieux exceptionnels.

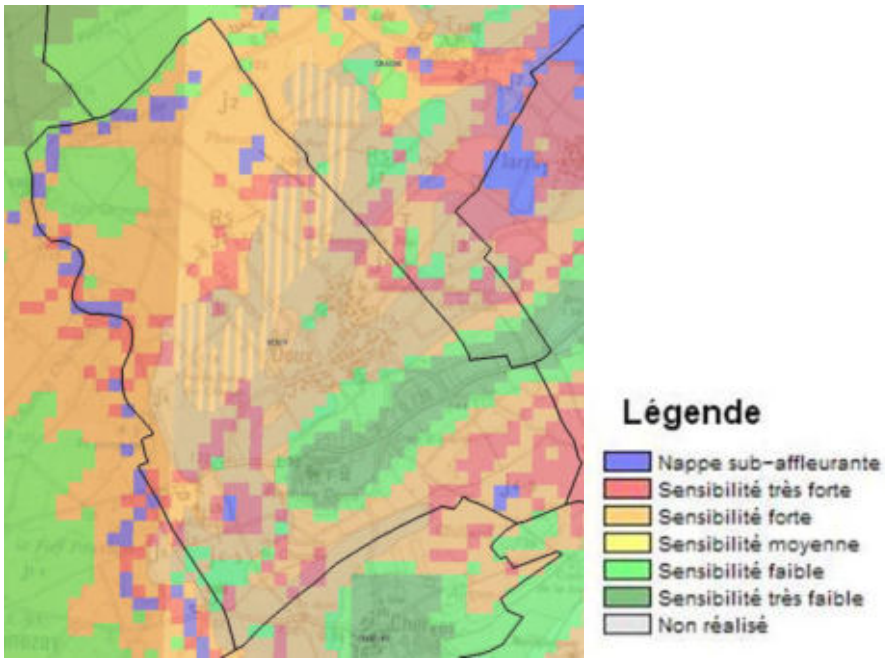

Remontées de nappe sur la commune de Doux

(source : BRGM)

La sensibilité, forte à très forte de la commune à une inondation par remontée de nappe, recouvre les trois quarts du territoire. Ainsi, ces secteurs sont favorables à l'implantation de zones humides.

CHAPITRE 3

METHODOLOGIE

1. PRELOCALISATION

1.1. ZONES HUMIDES POTENTIELLES

L'inventaire débute par une phase de prélocalisation des zones humides. Celle-ci permet de définir et de délimiter les zones humides potentielles. Elle résulte de la compilation de documents préétablis et d'une concertation avec les acteurs locaux. La prélocalisation consiste donc à identifier les secteurs du territoire susceptibles de présenter des zones humides et ce, afin d'optimiser les phases suivantes (phase de terrain, etc...).

La prélocalisation résulte de la compilation de divers documents. Les principales sources d'information dont nous disposons sont les suivantes :

- Prélocalisation de la DREAL,
- Réseau hydrographique et plans d'eau,
- Carte géologique,
- Carte pédologique,
- Aléa des remontées de nappes,
- Topographie,
- IGN BD Ortho® et IGN Scan 25®.



Carte de prélocalisation de la commune de Doux

L'ensemble des éléments présents sur cette carte a été discuté avec le groupe d'acteurs locaux afin de recueillir leur connaissance du territoire.

1.2. ZONES POTENTIELLEMENT URBANISABLES

Aux zones prélocalisées (cf. paragraphe précédent), s'ajoutent les parcelles potentiellement urbanisables à court ou long terme. L'inventaire des zones humides ayant pour fonction d'intégrer les documents d'urbanisme communaux, une attention particulière est portée sur les zones potentiellement urbanisables. La commune de Doux ne possède pas de zones urbanisables ou potentiellement urbanisables. Ainsi aucune prospection sur ces zones n'a été réalisée.

2. INVENTAIRE DE TERRAIN

Cette phase a pour objectif l'identification, la délimitation et la caractérisation, de manière exhaustive, des zones humides du territoire communal.

La méthode à suivre pour identifier une zone humide prend en compte les éléments présents dans l'arrêté interministériel du 24 juin 2008 modifié le 1er octobre 2009 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L.214-7-1 et R.2111-108 du Code de l'environnement.

La délimitation des zones humides est réalisée sur la base des observations de terrain liées à des limites naturelles. Elle s'appuie notamment sur :

- la limite de présence d'habitats humides ;
- l'engorgement des sols ;
- l'hydromorphie des sols ;
- la géomorphologie du site (ex : rupture de pente) et la topographie ;
- ou encore un aménagement humain (ex : route, talus, …).

Les laisses de crues (limites de zones inondables) sont aussi des indices de terrain à prendre en compte pour détecter la limite maximum d'une zone humide. Les deux critères principaux restent cependant **la pédologie et la flore**.

La méthode d'identification des zones humides comme présentée dans les modalités d'inventaire des zones humides du SAGE Thouet, respecte le logigramme suivant :

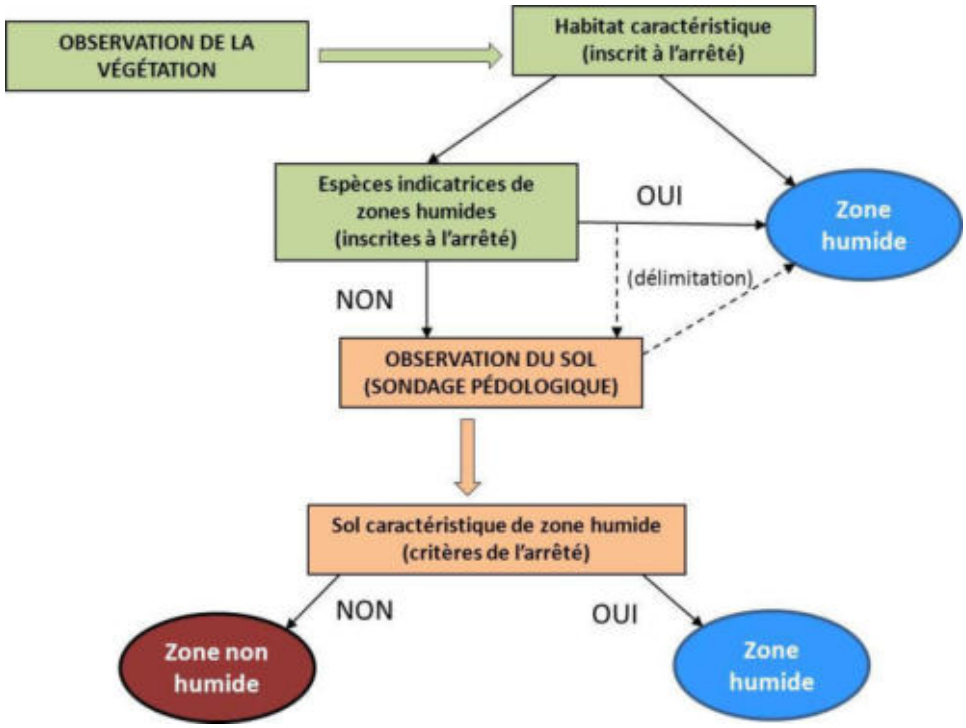

Logigramme de la méthode d'identification des zones humides (source : NCA environnement)

2.1. CRITERES D'IDENTIFICATION

2.1.1. Pédologie

Pour un inventaire de zones humides, l'examen des sols porte prioritairement sur la présence de traits d'hydromorphie. Le nombre, la répartition et la localisation précise des points de sondages dépendent de la taille et de l'hétérogénéité du site. Les sondages sont effectués à la tarière à main, et permettent de vérifier les limites des zones humides de manière plus précise que le critère botanique.

L'arrêté du 24 juin 2008 modifié, expose les critères pédologiques déterminant une zone humide. Conformément à l'arrêté, les sondages pédologiques visent la présence :

- D'**HISTOSOLS** (sols tourbeux), car ils connaissent un engorgement permanent en eau qui provoque l'accumulation de matières organiques peu ou pas décomposées. Ces sols correspondent aux classes d'hydromorphie H du GEPPA (Groupe d'Etude des Problèmes de Pédologie Appliquée) ;
- De **REDUCTISOLS**, car ils connaissent un engorgement permanent en eau à faible profondeur se marquant par des traits réductiques débutant à moins de 50 centimètres de profondeur de sol. L'horizon caractéristique de ces sols est l'horizon réductique G. Ils correspondent aux classes VI c et VI d du GEPPA ;
- De sols caractérisés par des **traits rédoxiques à moins de 25 cm** de profondeur se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur. L'horizon spécifique est l'horizon rédoxique g. Ces sols correspondent aux classe V a, b, c et d du GEPPA ;
- De sols présentant des **traits rédoxiques à moins de 50 cm** de profondeur, se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur, associés à des **traits réductiques entre 80 et 120 cm** de profondeur. Ces sols correspondent à la classe IV d du GEPPA.





Traits d'hydromorphie (horizon rédoxique) et sondage pédologique en terre cultivée

(Source : NCA environnement)

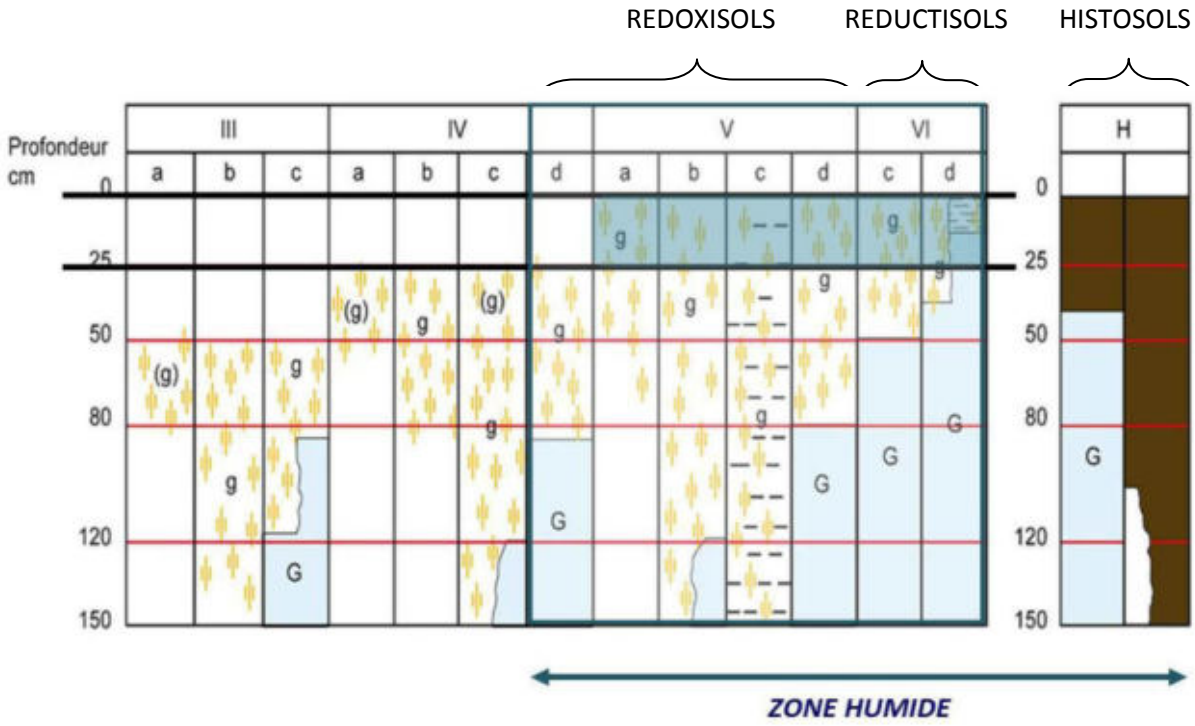

Schématisation des sols indicateurs de zones humides (Source : GEPPA, modifié NCA environnement)

2.1.2. Habitats naturels et végétation

Sur le terrain, les **critères liés à la végétation** sont les critères les plus simples pour délimiter une zone humide. La végétation de zone humide est caractérisée par :

- des communautés d'espèces végétales**,** dénommées **« habitats »,** caractéristiques des zones humides, identifiées selon la méthode et la liste correspondante à l'annexe 2.2 de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié. Une attention particulière est donnée à la délimitation des habitats d'intérêt communautaire et d'intérêt communautaire prioritaires. Environ 600 habitats sont répertoriés dans l'arrêté du 24 juin 2008 modifié, mais tous ne concernent pas l'aire biogéographique atlantique.

Exemples d'habitats (Sources : NCA environnement) :


Cariçaie


Mégaphorbiaie


Prairie calcaire à Molinie


Prairie humide eutrophe


Roselière


Tourbière alcaline

- des espèces indicatrices de zones humides**,** identifiées selon la méthode et la liste des espèces figurant à l'annexe 2.1 de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié.

Exemples d'espèces hygrophiles (Sources : NCA environnement) :


Renoncule rampante
Ranunculus repens


Fritillaire pintade
Fritillaria meleagris subsp. meleagris


Menthe aquatique
Mentha aquatica


Cardamine des prés
Cardamine pratensis


Lychnis fleur-de-coucou
Lychnis flos-cuculis


Orchis à fleurs lâches
Anacamptis laxiflora

2.2. CAMPAGNE DE TERRAIN

L'inventaire a été réalisé sur l'ensemble du territoire communal en ciblant prioritairement les zones définies lors du pré-inventaire.

L'objectif de la campagne de terrain était de confirmer ou d'infirmer la présence des zones humides, de délimiter précisément ces dernières, et de réaliser une caractérisation technique complète de chacune d'entre elles (profondeur des traces d'hydromorphie, végétation observée…).

La campagne de terrain a été réalisée **le 06 avril 2016**.

L'ensemble des secteurs prélocalisés a fait l'objet de sondages pédologiques. Certaines zones ponctuelles éventuellement humides ont également été sondées pour vérification. Sur les secteurs humides, de nombreux sondages sont réalisés afin de délimiter précisément les zones. La topographie, si elle est marquée, et la végétation, lorsqu'elle est présente, aident à positionner les points de sondages et à définir les limites des zones humides.

En lien avec la base de données GWERN[2], chaque zone humide fait l'objet d'une feuille d'identification de terrain comprenant les informations suivantes :

- Informations générales (date, toponyme, cours d'eau…)
- Typologie CORINE (primaire et secondaire)
- Critères de délimitation (espèces végétales, habitats, sols - hydromorphie, topographie…)
- Etat de conservation (dégradé, non dégradé)
- Régime de submersion (fréquence, étendue)
- Diagnostique du fonctionnement hydrologique (connexion au réseau hydrographique…)
- Atteintes (drainage, assèchement, comblement, remblais, mise en culture…)
- Activités et usages dans et autour de la zone
- Remarques générales

Une photographie de chaque zone humide est également prise afin d'illustrer et de justifier les résultats.

[2] Développée par le Forum des Marais Atlantiques, la base de données GWERN permet d'avoir une même structuration des données relatives aux zones humides sur l'ensemble d'un territoire, de réaliser des atlas et des synthèses sur les données de caractérisation et d'automatiser la compilation d'inventaires réalisés.

3. CARTOGRAPHIE

L'ensemble du travail cartographique (Atlas des zones humides) est réalisé avec le logiciel de SIG (Système d'Information Géographique) MapInfo 8.0, en se basant sur les BD Ortho®, BD TOPO® et le scan 25® de l'IGN, ainsi que sur le BD parcellaire et le réseau hydrographique de l'IGN également.

L'inventaire cartographique des zones humides est établi au 1 /7000ème :



Extrait de l'atlas cartographique des zones humides de la commune de Doux

L'ensemble des données (couches SIG et observations de terrain) est enregistré dans le logiciel GWERN combinant la cartographie SIG des zones humides avec une base de données informatiques reprenant les éléments des fiches terrain.

Le logiciel GWERN permet une visualisation simultanée de la cartographie SIG et des données attributaires dans une forme codifiée et simplifiée, telle que l'illustre la figure suivante.

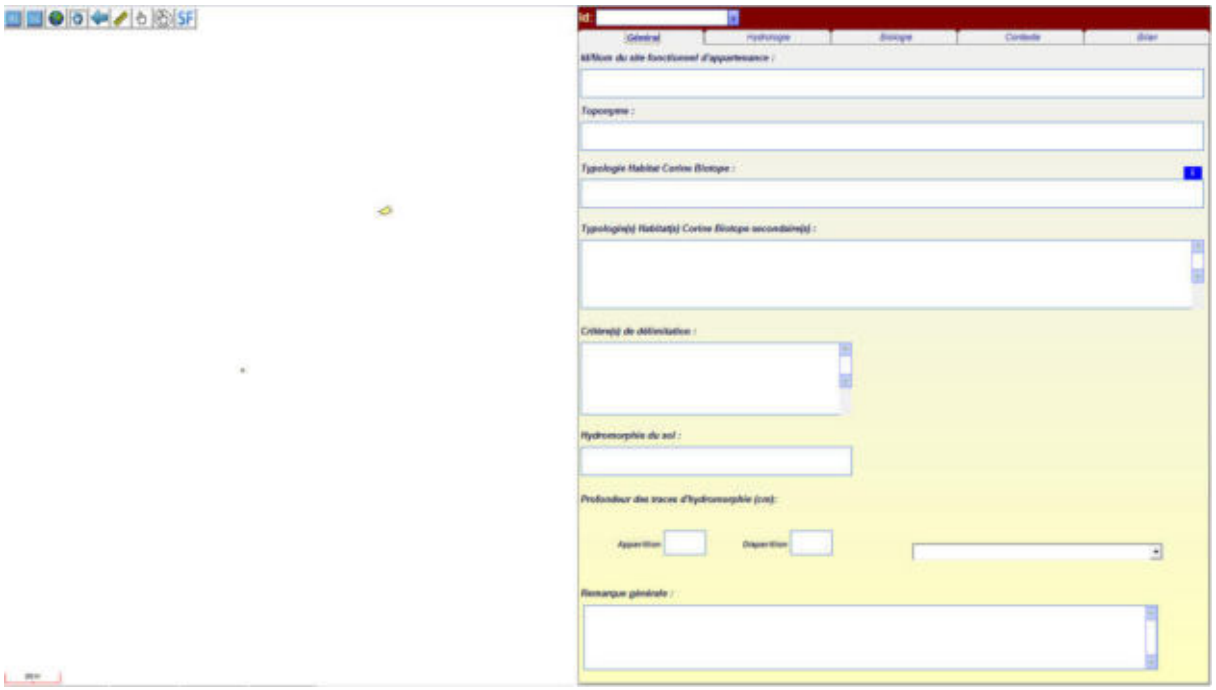

Interface du logiciel GWERN

CHAPITRE 4

RESULTATS DE L'INVENTAIRE

1. RESEAU HYDROGRAPHIQUE ET MILIEUX AQUATIQUES

1.1. RESEAU HYDROGRAPHIQUE

Doux possède un réseau hydrographique relativement faible qui s'étend sur 3,807 km. Ce réseau hydrographique est composé d'un seul cours d'eau qui s'écoule au sud de la commune (cf. carte ci-après). Ce cours d'eau est issu de la main de l'Homme, il capte seulement les eaux de drainage.

Sur l'ensemble de ce linéaire, le cours d'eau présente un régime temporaire.

Le réseau complémentaire, issu des observations de terrain, représente quant à lui environ **1,229 km** de linéaire. Il ajoute une potentialité supérieure de présence de milieux humides. Ces fossés ont été créés pour évacuer les eaux pluviales. Ainsi, leur régime est intermittent.



Réseau hydrographique principal de la commune de Doux (Source : NCA Environnement)

Le réseau principal est rectiligne et creusé par l'homme pour le drainage entrainant une absence de zones humides. Le réseau secondaire ajoute une potentialité de présence de zones humides sur certains secteurs.

Toutefois, les fossés et le cours d'eau présentent un régime d'écoulement temporaire, une caractéristique pouvant se transformer en facteur limitant.

Pays de Gâtine
Parthenay
www.gatine.org

Inventaire (délimitation et caractérisation) des zones humides, du réseau hydrographique et des pièces d'eau des communes du Pays de Gâtine

79108 - DOUX

Ceci n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'eau.

Cartographie du réseau hydrographique

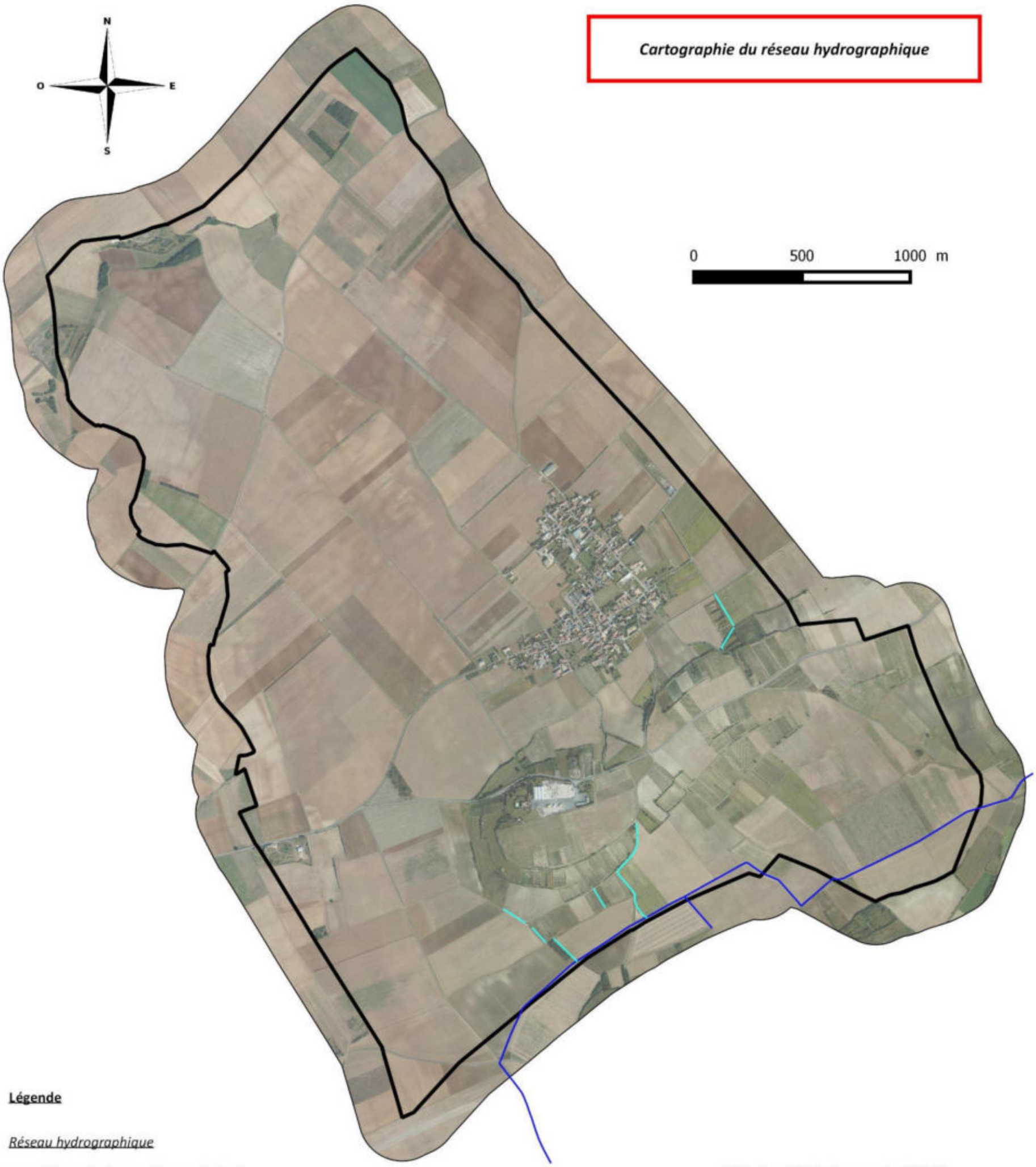

Réalisation : NCA Environnement - 06/2016

Sources : Pays de Gâtine, Agrocampus Rennes, IGN BD Ortho®

NCA Environnement
11 allée Jean Monnet
86170 Neuville-de-Poitou

Cartographie du réseau hydrographique de la commune de Doux
(Sources : IGN BD Ortho®, IGN Scan25®, Pays de Gâtine, NCA environnement)

Pays de Gâtine
Parthenay
www.gatine.org

Inventaire (délimitation et caractérisation) des zones humides, du réseau hydrographique et des pièces d'eau des communes du Pays de Gâtine

79108 - DOUX

Ceci n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'eau.

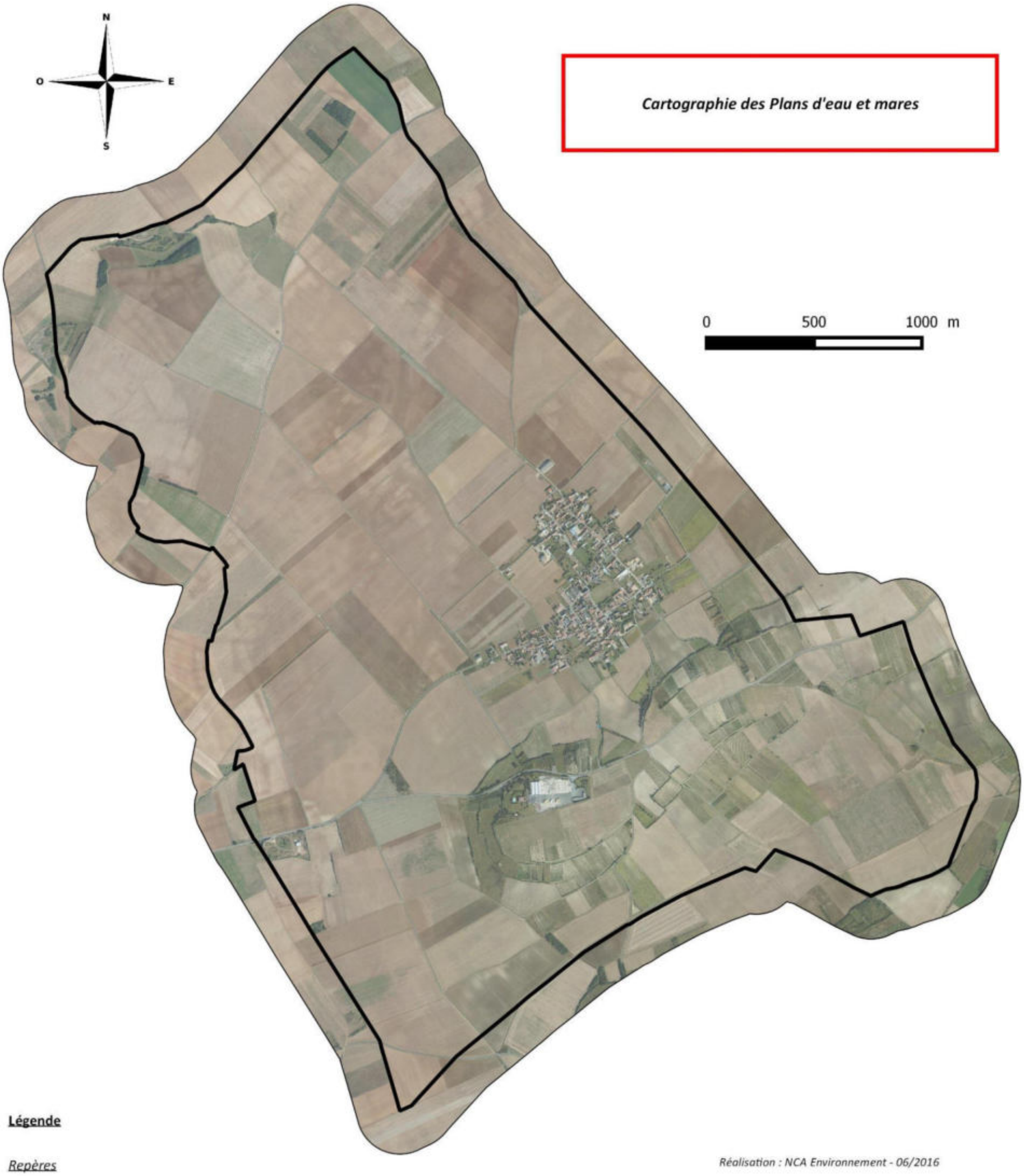

Cartographie des Plans d'eau et mares

Légende

Repères

Pièce d'eau (Plans d'eau et mares)

Limite communale

Réalisation : NCA Environnement - 06/2016

Sources : Pays de Gâtine, Agrocampus Rennes, IGN BD Ortho®

NCA Environnement
11 allée Jean Monnet
86170 Neuville-de-Poitou

Inventaire des mares et plans d'eau de la commune de Doux
(Sources : IGN BD Ortho®, IGN Scan25®, Pays de Gâtine, NCA environnement)

1.2. MARES ET PLANS D'EAU

Les résultats d'inventaire comptabilisent **1 mare,** pour une surface totale de **0,009 ha d'eau superficielle close** (ne rentrant pas dans l'appellation « zones humides »).



L'unique mare communale à Pied de Doux (Source : NCA Environnement)

1.3. OBSERVATIONS COMPLEMENTAIRES

Des observations de terrain en lien avec la ressource en eau ont été relevées. Elles regroupent différents éléments relatifs à la dynamique de l'eau tels que les sources et les engorgements marqués.

A noter que le recensement de ces points n'est pas exhaustif, l'ensemble du territoire ne pouvant être prospecté. De même, une partie des observations est issue des dires d'acteurs (données lors du passage terrain, ou lors des réunions), par conséquent un certain nombre d'éléments dépendent du degré de connaissance des acteurs locaux.

Sur la commune, trois observations ont été comptabilisées (Une fontaine, un puits et un lavoir). D'autres observations complémentaires ont été notées comme sortie de drain, buse ou ancienne carrière.



La fontaine de Saint Martin



Le lavoir



Le puits

Pays de Gâtine
Parthenay
www.gatine.org

Inventaire (délimitation et caractérisation) des zones humides, du réseau hydrographique et des pièces d'eau des communes du Pays de Gâtine

79108 - DOUX

Ceci n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'eau.

Cartographie du réseau hydrographique et des observations ponctuelles

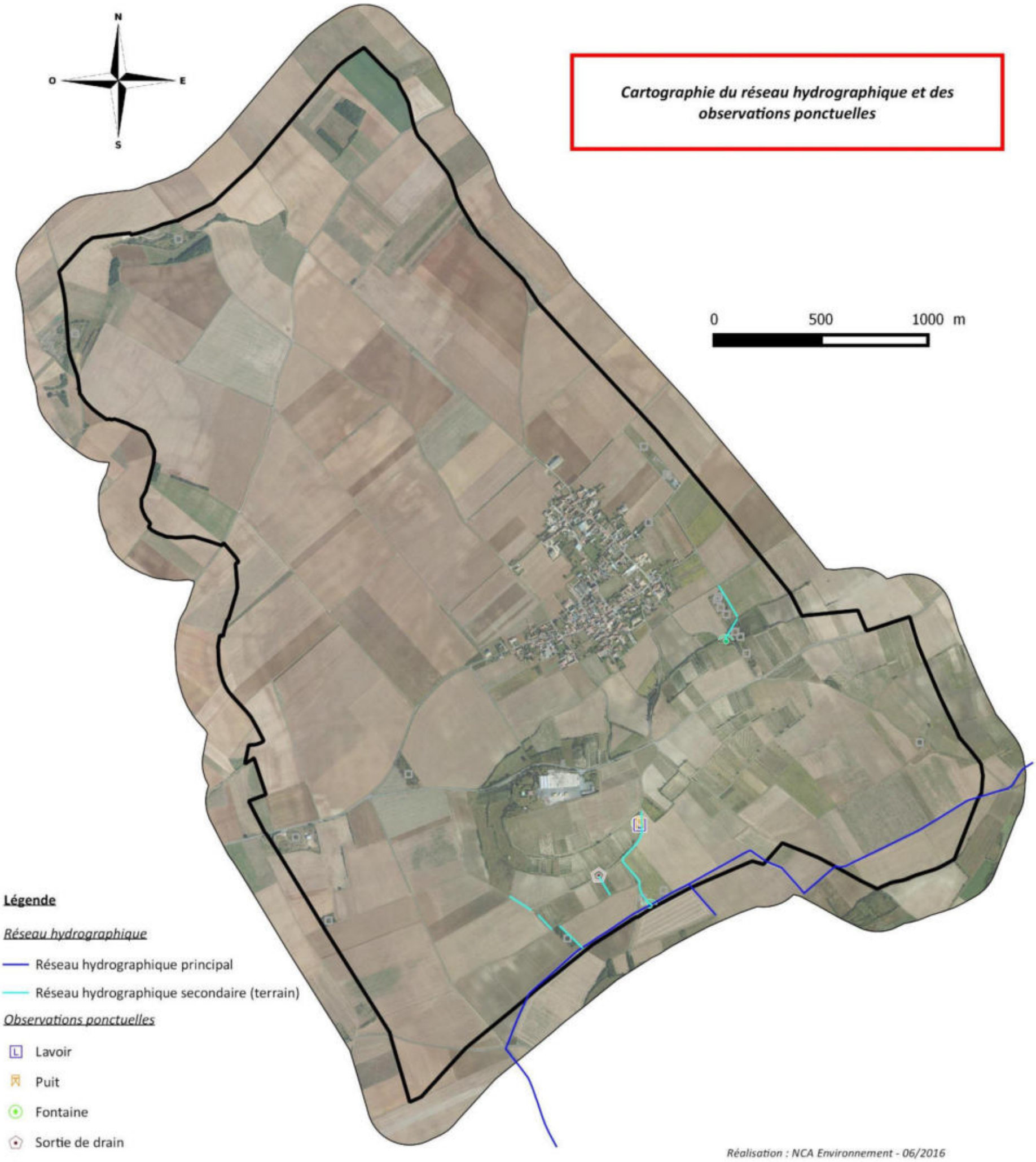

Légende

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal
- Réseau hydrographique secondaire (terrain)

Observations ponctuelles

- Lavoir
- Puit
- Fontaine
- Sortie de drain
- Buse
- Autre observation

Repères

- Limite communale

Réalisation : NCA Environnement - 06/2016

Sources : Pays de Gâtine, Agrocampus Rennes, IGN BD Ortho®

nca environnement
NCA Environnement
11 allée Jean Monnet
86170 Neuville-de-Poitou

Observations complémentaires de l'inventaire des zones humides de la commune de Doux
(Sources : IGN BD Ortho®, IGN Scan25®, Pays de Gâtine, NCA environnement)

Pays de Gâtine
Parthenay
www.gatine.org

Inventaire (délimitation et caractérisation) des zones humides, du réseau hydrographique et des pièces d'eau des communes du Pays de Gâtine

79108 - DOUX

Ceci n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'eau.

Cartographie des sondages pédologiques

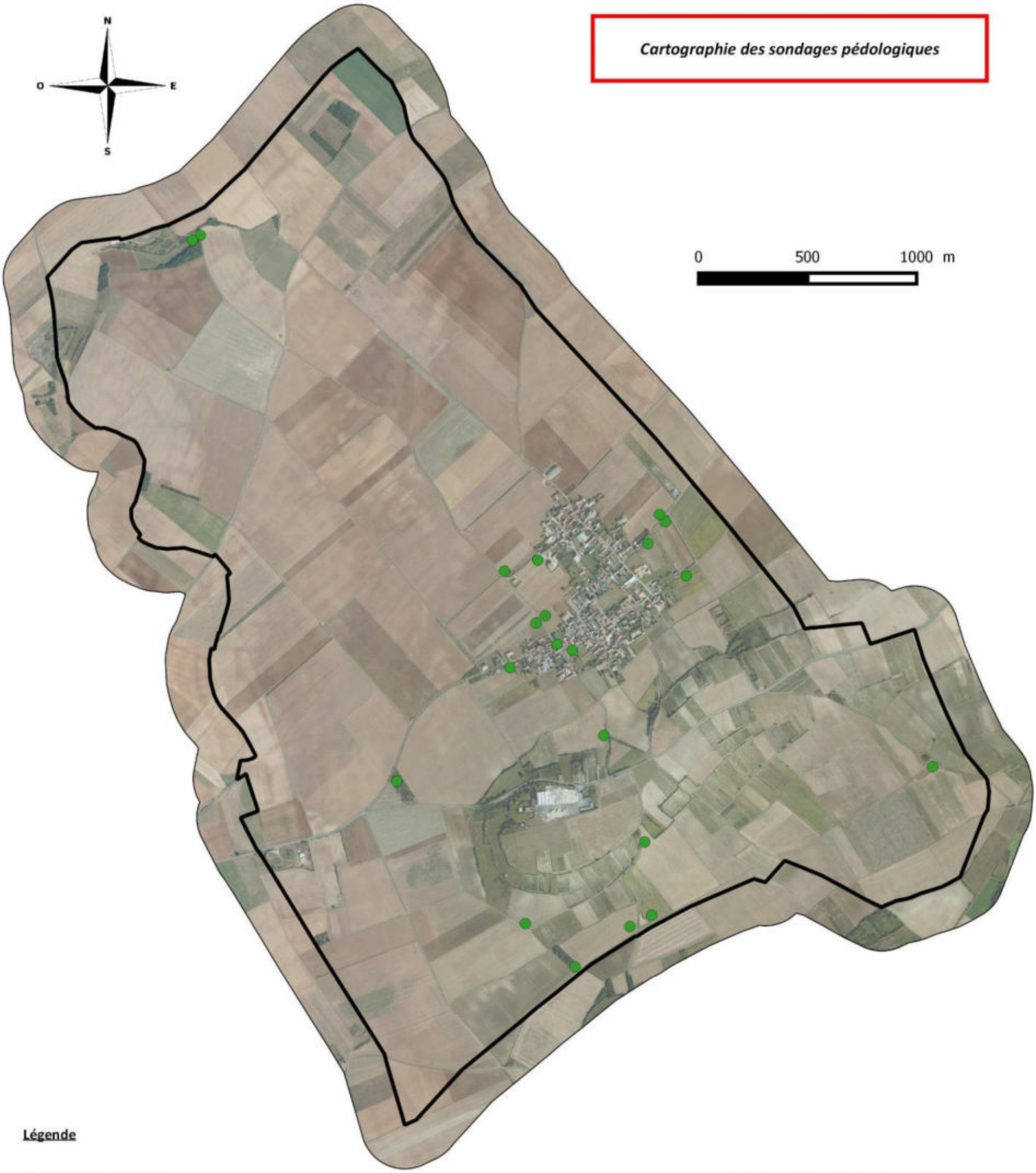

Légende

Sondages pédologiques

- Sol sain

Repères

- Limite communale

Réalisation : NCA Environnement - 06/2016

Sources : Pays de Gâtine, Agrocampus Rennes, IGN BD Ortho®

NCA Environnement
11 allée Jean Monnet
86170 Neuville-de-Poitou

Localisation des sondages pédologiques effectués sur la commune de Doux
(Sources : IGN BD Ortho®, IGN Scan25®, Pays de Gâtine, NCA environnement)

2. ZONES HUMIDES

2.1. SONDAGES PEDOLOGIQUES

Tous les secteurs repérés durant la phase de pré-inventaire ont fait l'objet de sondages pédologiques permettant de caractériser l'hydromorphie des sols et ainsi de confirmer ou non la présence de zones humides.

Au total, **21 sondages pédologiques** ont été réalisés sur le territoire communal (voir carte ci-dessus).Aucun sondage n'a permis d'observer des sols caractéristiques de zones humides.

Tous les sondages pédologiques ont affiché des sols non caractéristiques de zones humides.



Photographies d'un sol non caractéristique de zone humide
(Source : NCA Environnement)

2.2. INVENTAIRE GLOBAL

Les résultats de l'expertise de terrain permettent de réaliser la cartographie globale des zones humides et des zones non humides à sol hydromorphe.

L'inventaire comptabilise une seule zone humide, d'une superficie de **0, 073 ha**, soit environ **0,01 %** de la surface communale totale. Sachant que la surface prélocalisée (avant la phase terrain) était d'environ 191,311 ha, la zone humide réelle a conduit à une diminution de 99,7 %. Ce résultat s'explique notamment par le contexte topographique et géologique de la commune.

Remarque : La proportion moyenne de zones humides sur une commune du Pays de Gâtine est proche de 6 %.

La zone humide est localisée sur les plaines et plateaux et elle est déconnectée du réseau hydrographique.



Zone humide de la commune de Doux située sur un plateau *(Source : NCA Environnement)*

La carte en page suivante permet de comparer les zones humides prélocalisées initialement, avant la phase terrain (en bleu foncé) à la zone humide réelle identifiée sur le terrain (en rose).

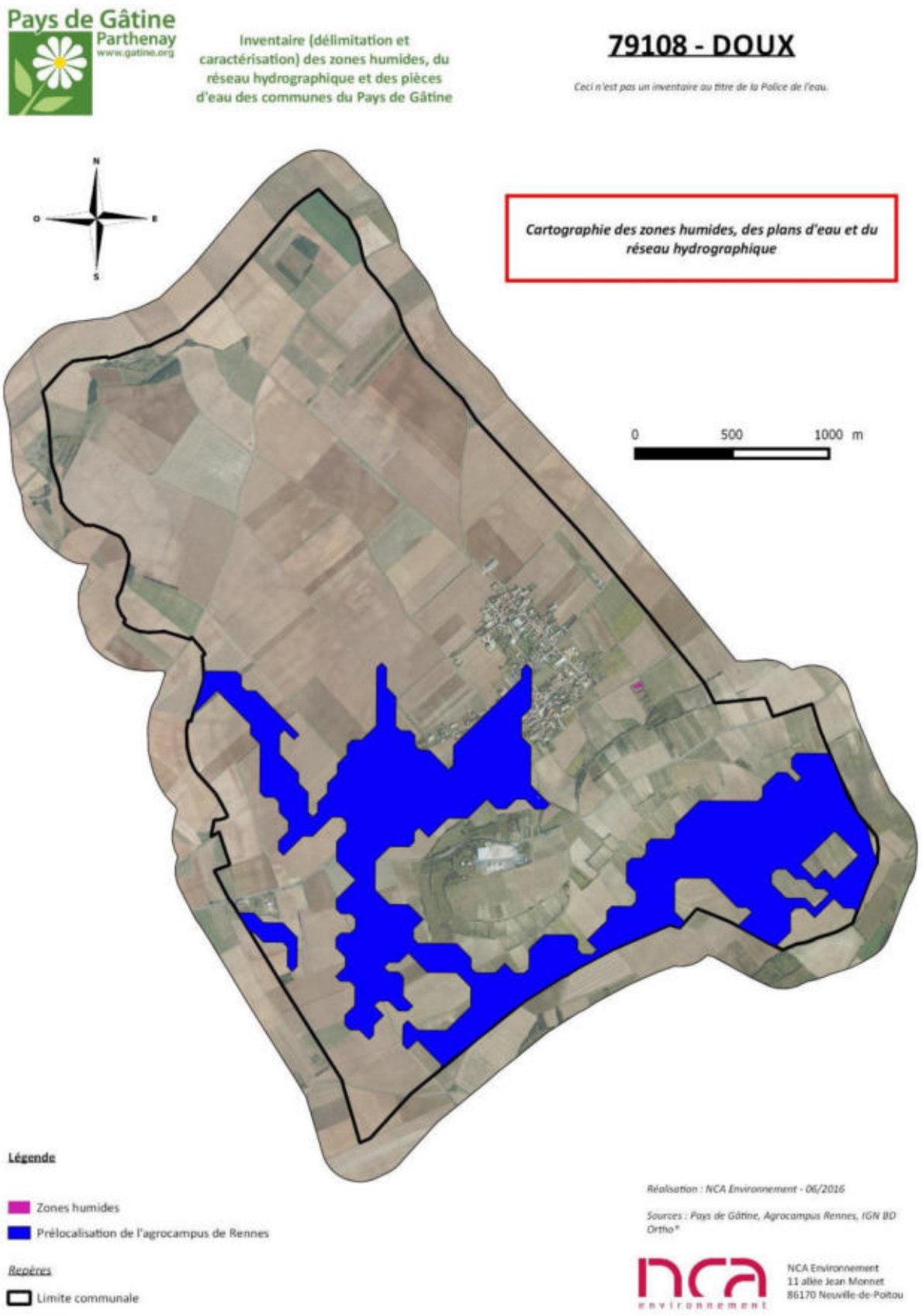

<u>Cartographie des zones prélocalisées (avant terrain) et de la zone humide réelle (après terrain)</u>
(Sources des prélocalisations : Agrocampus de Rennes)

Pays de Gâtine
Parthenay
www.gatine.org

Inventaire (délimitation et caractérisation) des zones humides, du réseau hydrographique et des pièces d'eau des communes du Pays de Gâtine

79108 - DOUX

Ceci n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'eau.

Cartographie des zones humides, des pièces d'eau et du réseau hydrographique

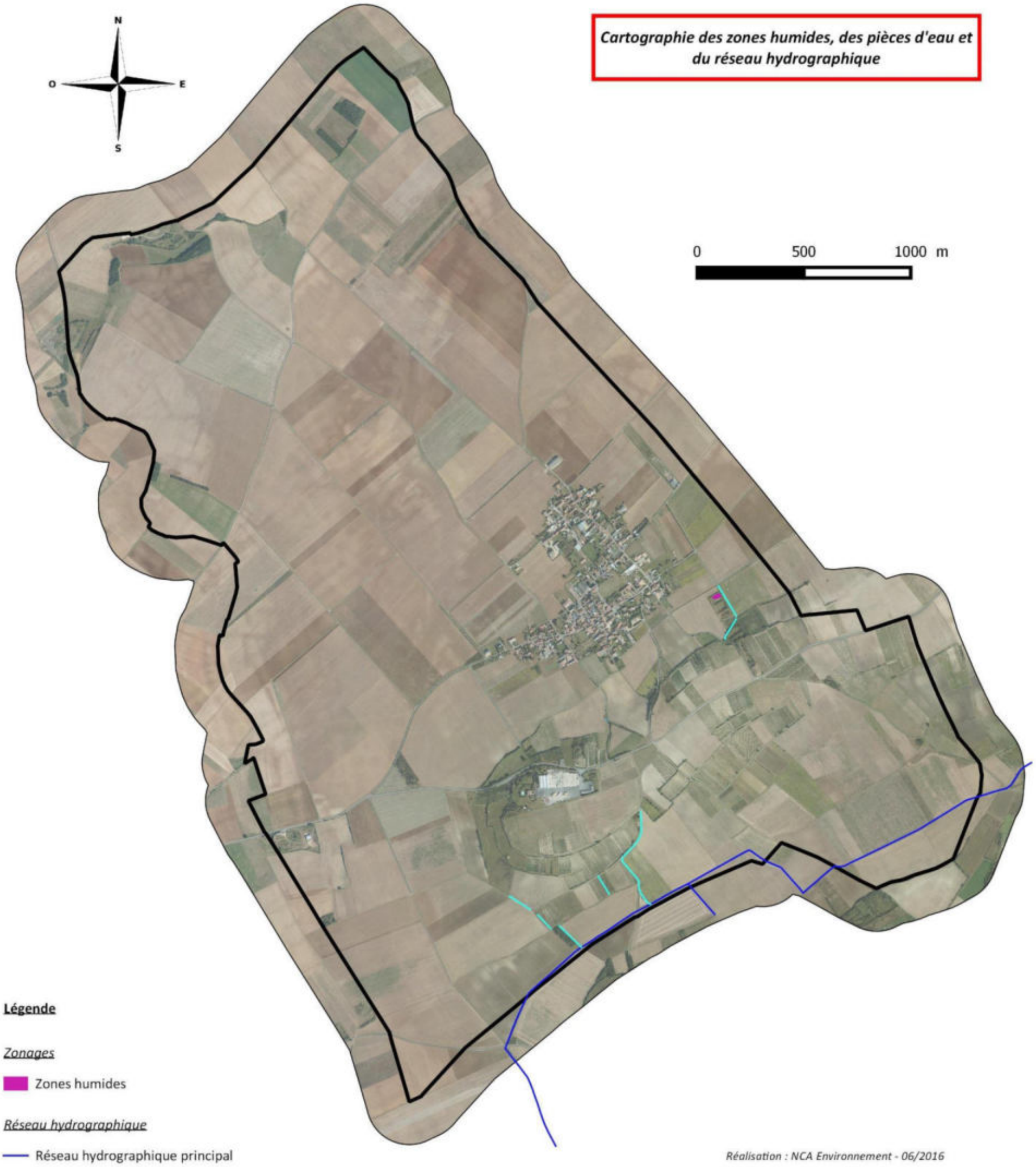

Légende

Zonages
- Zones humides

Réseau hydrographique
- Réseau hydrographique principal
- Réseau hydrographique secondaire (Terrain)

Repères
- Limite communale
- Pièces d'eau (Mares et plans d'eau)

Réalisation : NCA Environnement - 06/2016

Sources : Pays de Gâtine, Agrocampus Rennes, IGN BD Ortho®

NCA Environnement
11 allée Jean Monnet
86170 Neuville-de-Poitou

Cartographie générale des zones humides, des plans d'eau et du réseau hydrographique de la commune de Doux
(Sources : IGN BD Ortho®, IGN Scan25®, Pays de Gâtine, NCA environnement)

2.3. HABITATS - TYPOLOGIE

2.3.1. Typologie SDAGE

Afin de caractériser la zone humide identifiée, il est appliqué sur le territoire de Doux, la typologie du SDAGE Loire-Bretagne qui propose 13 grands types de zones humides selon leur localisation dans un bassin versant, tels que précisés dans le Chapitre 1 – Partie 2.2.

Il est noté que **l'unique zone humide est localisée sur les plaines et plateaux**.

Bien que les mares et plans d'eau ne soient pas considérés comme des zones humides mais comme des milieux aquatiques, ils intègrent la typologie SDAGE dans la catégorie zones humides ponctuelles (SDAGE 11). Cette catégorie représente alors 11 % de l'ensemble des zones (milieux aquatiques et milieux humides confondus).

L'ensemble des résultats est présenté dans le tableau suivant :

Typologie SDAGE	Surface (ha)	Proportion (%)
Zones humides		
10 – Zones humides de plaines et plateaux	0,073	100
SOUS-TOTAL	**0,073**	**100**
Milieux aquatiques (mares et plans d'eau)		
11- Zones humides ponctuelles	0,009	11
TOTAL	**0,082**	**100**

Pays de Gâtine
Parthenay
www.gatine.org

Inventaire (délimitation et caractérisation) des zones humides, du réseau hydrographique et des pièces d'eau des communes du Pays de Gâtine

79108 - DOUX

Ceci n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'eau.

Cartographie des zones humides selon leur typologie SDAGE

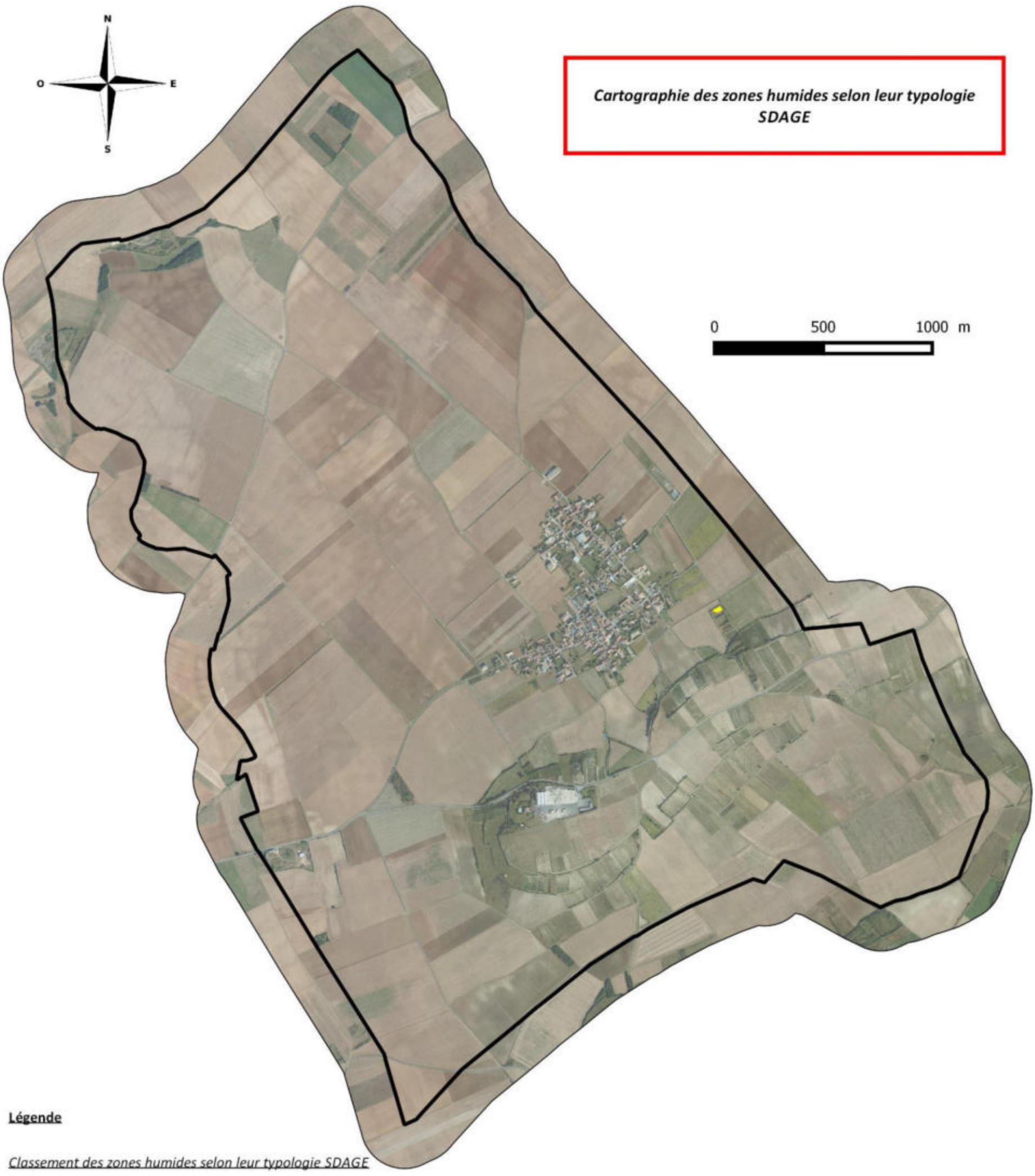

Légende

Classement des zones humides selon leur typologie SDAGE

10 - Zones humides de plaines et plateaux

Repères

Pièce d'eau (Plans d'eau et mares)

Limite communale

Réalisation : NCA Environnement - 05/2016

Sources : Pays de Gâtine, Agrocampus Rennes, IGN BD

NCA Environnement
11 allée Jean Monnet
86170 Neuville-de-Poitou

Zones humides classées en fonction de la typologie SDAGE

(Sources : IGN Scan25®, IGN BD Ortho®, Pays de Gâtine, NCA environnement)

Pays de Gâtine
Parthenay
www.gatine.org

Inventaire (délimitation et caractérisation) des zones humides, du réseau hydrographique et des pièces d'eau des communes du Pays de Gâtine

79108 - DOUX

Ceci n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'eau.

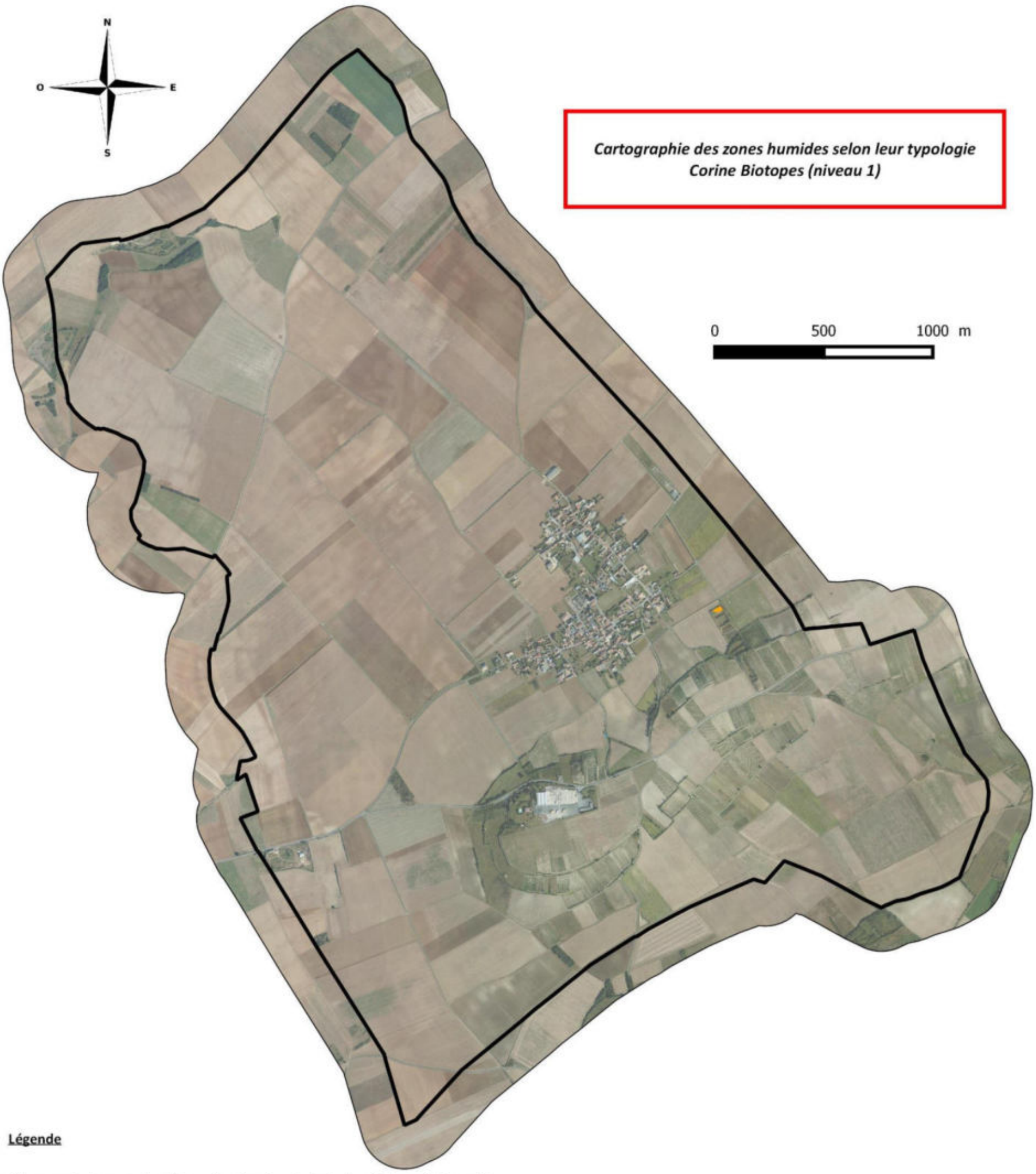

Cartographie des zones humides selon leur typologie Corine Biotopes (niveau 1)

Légende

Classement des zones humides selon leur typologie Corine Biotopes (niveau 1)

5 - Cariçaies, roselières et marais

Repères

Pièce d'eau (Plans d'eau et mares)

Limite communale

Réalisation : NCA Environnement - 06/2016

Sources : Pays de Gâtine, Agrocampus Rennes, IGN BD Ortho®

NCA Environnement
11 allée Jean Monnet
86170 Neuville-de-Poitou

Zones humides classées en fonction de la typologie CORINE Biotopes de niveau 1
(Sources : IGN Scan25®, IGN BD Ortho®, Pays de Gâtine, NCA environnement)

2.3.2. Typologie CORINE Biotopes

La typologie CORINE Biotopes est la référence en termes de classification des habitats naturels et semi-naturels présents en Europe. Elle est fondée sur une systématique descriptive de la végétation prise comme indicatrice des conditions du milieu.

La typologie est divisée en 7 grands types d'habitats :

1) Habitats littoraux et halophile ;
2) Milieux aquatiques non marins ;
3) Landes, fruticées et prairies ;
4) Forêts ;
5) Tourbières et Marais ;
6) Rochers continentaux, éboulis et sables ;
8) Terres agricoles et paysages artificiels.

Suivant cette typologie, la zone humide communale a été classée par type d'habitat. Ses caractéristiques ainsi que les espèces végétales observées sur le terrain et permettant la détermination du Code CORINE Biotopes, sont précisées.

Typologie Corine biotopes	Surface (ha)	Proportion (%)
5 – Cariçaies, roselières et marais	0,073	100
TOTAL	**0,073**	**100**

Synthèse de l'habitat observé (Code CORINE Niveau 1) et de sa proportion

En affinant la description, il est possible de définir l'habitat de manière plus précise. Ainsi, un seul habitat a été caractérisé en zones humides sur Doux.

La répartition est la suivante (une couleur correspond à un niveau typologique) :

5 - TOURBIERES ET MARAIS : 0,073 ha (100 %)

53 - Végétation de ceinture des bords des eaux

53.1 – Roselières

53.14 – Roselières basses

53.14A– Végétation à *Eleocharis palustris* : 0,073 ha

Roselières, tourbières et marais (Code CORINE 5)

- **53.14A – Végétation à Eleocharis palustris**

Ce sont des formations basses, souvent étendues, et très homogènes dominées par Eleocharis palustris. Cet habitat est principalement retrouvé en bordure de mares ou plans d'eau.

La cartographie de la zone humide de Doux suivant la typologie CORINE Biotopes est présentée en page suivante. Le niveau typologique attribué se veut le plus précis possible.

Pays de Gâtine
Parthenay
www.gatine.org

Inventaire (délimitation et caractérisation) des zones humides, du réseau hydrographique et des pièces d'eau des communes du Pays de Gâtine

79108 - DOUX

Ceci n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'eau.

Cartographie des zones humides selon leur typologie CORINE Biotopes

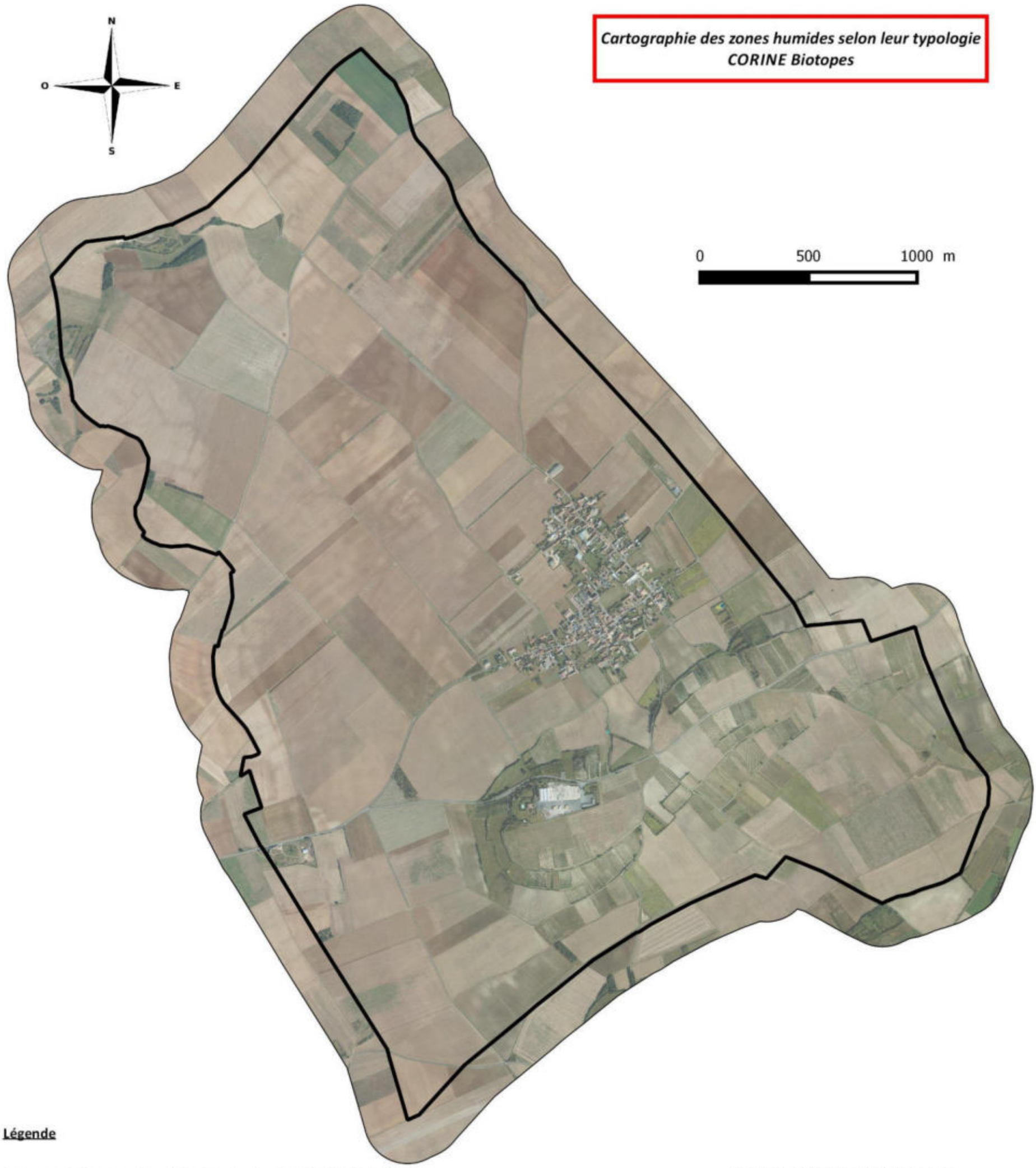

Légende

Classement des zones humides selon leur typologie CORINE Biotopes

- Pièces d'eau (Plans d'eau et mares)
- 53.14A - Végétation à Eleocharis palustris

Repères

- Limite communale

Réalisation : NCA Environnement - 06/2016

Sources : Pays de Gâtine, Agrocampus Rennes, IGN BD Ortho®

NCA Environnement
11 allée Jean Monnet
86170 Neuville-de-Poitou

Cartographie de la zone humide, classées selon la typologie CORINE Biotopes
(Sources : IGN Scan25®, IGN BD Ortho®, Pays de Gâtine, NCA environnement)

2.4. FONCTIONS DES ZONES HUMIDES

La zone humide inventoriée ne présente pas de fonctions ou aptitudes particulières. C'est un paysage artificiel en mauvais état de conservation.

Elle aura des fonctions hydrauliques très limitées car sa présence est due à l'histoire du site. Elle s'est établie au sein d'une ancienne lagune, qui sert aujourd'hui comme un bassin retenant les eaux pluviales temporairement.

Cette zone humide exerce une fonction hydraulique, celle de stockage des eaux de surface mais aussi une fonction biologique car cette zone renferme un habitat particulier avec la présence de scirpe des marais.

Aux fonctions hydrauliques et biologiques vient s'ajouter un rôle d'épuration des eaux, d'autant plus important au regard du contexte essentiellement agricole de la commune.

4 espèces floristiques caractéristiques de zones humides ont été observées sur la commune (cf. Annexe 6). La période d'inventaire (avril) fut propice à l'observation d'une bonne diversité floristique.

Concernant la faune, des espèces comme les amphibiens sont intéressants à prendre en compte dans ce cadre d'étude car il s'agit d'un groupe intimement lié aux zones humides. De plus, ils bénéficient tous d'une protection nationale et européenne, plus ou moins forte selon les espèces considérées. Par conséquent, la présence d'amphibiens ajoute une valeur biologique à ces milieux. Il n'a pas été observé d'individu sur la commune de Doux.

Cependant, les habitats ne semblent pas favorables aux **amphibiens** et aux **odonates** (libellules). En effet, l'unique mare de la commune, associés aux cultures, n'offrent pas des sites de reproduction, d'alimentation et de repos pour ces espèces.

2.5. ENJEUX

De par leurs fonctions et leurs intérêts à l'échelle de la commune et du bassin versant, il est important de préserver les zones humides et de les intégrer dans les documents d'urbanisme.

Il n'existe pas à ce jour de modalités de définition des zones humides à enjeu. Ces travaux de hiérarchisation pourront être menés ultérieurement par le Préfet des Deux-Sèvres ou la Commission locale de l'eau, afin de définir d'éventuels nouveaux zonages réglementaires : les **ZHIEP** (zone humide d'intérêt environnemental particulier) et les **ZSGE** (zone stratégique pour la gestion de l'eau). En fonction des enjeux locaux, les critères d'analyse utilisés pourront être sensiblement différents.

De manière générale, les zones humides en bordure de cours d'eau ou tête de bassin présenteront un enjeu plutôt fort, compte tenu des fonctionnalités hydrauliques, voire épuratrices, qu'elles peuvent assurer. Les paysages artificiels et les plantations présenteront un enjeu plus faible en raison de leur fonctionnalité biologique très limitées. Les zones humides de plateau et déconnectées de tout cours d'eau seront également moins intéressantes.

Il faut toutefois faire attention aux outils de hiérarchisation proposés, qui prennent avant tout en compte des critères d'analyse qui leur sont propres ! Les zones humides dont l'enjeu de conservation est considéré « faible » (par exemple sur un critère de fonctionnalité biologique) ne sont pas pour autant dépourvues d'intérêts (fonctions hydrauliques…).

CHAPITRE 5

CONCLUSION

1. BILAN DE L'INVENTAIRE

1.1. BILAN DES RESULTATS

Les résultats de l'inventaire, réalisé conformément aux « modalités » validées par la CLE du SAGE Thouet, ainsi qu'aux critères de définition des zones humides de l'Arrêté interministériel du 24 juin 2008, modifié le 1er octobre 2009, établissent que :

- La **surface en zones humides** est de **0,073 ha**, soit environ **0,01 %** de la surface communale totale ;
- **Une seule zone humide a été répertoriée, il s'agit d'une scirpaie**. Cet habitat offre un intérêt biologique important ;
- Cette zone humide ne présente pas de fonctionnalités hydrauliques et de faibles fonctions épuratrices et biologiques car c'est une zone artificielle se trouvant dans une lagune;
- **4 espèces indicatrices** de zones humides ont été identifiées lors des prospections (avril) ;
- **1 mare** a été inventoriée, pour une surface de 0,009 ha ;

1.2. BILAN DE LA DEMARCHE

L'inventaire des zones humides sur la commune de Doux s'est déroulé dans de bonnes conditions et la démarche définie par le SAGE Thouet a bien été respectée.

Afin de mobiliser le savoir local et de sensibiliser les acteurs de la commune, une démarche de **concertation** a été instaurée. Au total, le groupe d'acteurs locaux s'est réuni à deux reprises, avant et après la phase terrain, et a participé au bon déroulement de l'étude. Les propriétaires ou exploitants voulant suivre les ingénieurs sur le terrain ont été contactés et ont pu constater la délimitation des zones humides sur leurs parcelles. Les exploitants se sont d'ailleurs bien mobilisés.

La période de prospection de terrain se déroulant en avril a permis une identification des espèces végétales et de la faune. Toutefois, un certain nombre d'espèces végétales ont pu être identifiées. L'inventaire se basant sur les critères de caractérisation de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié, de nombreux sondages pédologiques à la tarière ont été réalisés afin de délimiter au mieux les zones humides.

Les investigations ont couvert l'ensemble des zones définies lors des réunions de pré-inventaire. Certaines zones non prélocalisées ont aussi fait l'objet d'une vérification de terrain afin d'affiner les résultats de l'inventaire.

2. SUITE A DONNER

Cet inventaire permettra à la commune de Doux d'avoir une meilleure connaissance des zones humides présentes sur son territoire.

Selon les modalités d'inventaire, le rendu complet de l'étude se fait sous format papier et informatique, il comprend les documents suivants :

→ Format papier

- Le présent rapport final ;
- L'Atlas cartographique imprimé à l'échelle 1/7000ème en format A3 ;
- Une carte des zones humides inventoriées identifiées par le Code CORINE Biotopes de niveau 1, imprimé au format poster A0 ;

→ Format informatique (DVD-Rom)

- Le rapport final de l'étude (format word et pdf) ;
- L'Atlas cartographique au 1/7000ème (format .mxd et pdf) ;
- La base de données Gwern complétée ;
- La couche SIG polygone au format shape des zones humides ;
- La couche SIG polyligne au format shape du réseau hydrographique ;
- La couche SIG point au format shape des sondages pédologiques ;
- La couche SIG point au format shape des observations complémentaires ;

Les différents objectifs et continuités du présent inventaire des zones humides sont les suivants :

- Intégration aux documents du SAGE pour une gestion à l'échelle du bassin versant ;
- Délimitation des ZHIEP et ZSGE ;
- Intégration dans les documents d'urbanisme (PLU, carte communale…) ;
- Application de la nomenclature EAU (projet IOTA) ;

L'intégration de la présente étude dans les documents d'urbanisme constitue un nouvel élément dont il faut désormais tenir compte pour les différents projets de développement local. Il faudra également prendre en compte les zones « fonctionnelles » au regard de l'eau, qui ne sont pas forcément « zones humides » : remontées de nappes, inondations, etc

ANNEXES

- ANNEXE N°1 : Constitution du groupe d'acteurs délibéré par le Conseil municipal ;

- ANNEXE N°2 : Compte-rendu de la réunion de présentation et du terrain au groupe d'acteurs locaux du 25 mars 2016 ;

- ANNEXE N°3 : Compte-rendu de la réunion d'information auprès des exploitants et propriétaires de la commune, du 06 avril 2016 ;

- ANNEXE N°4 : Compte-rendu de la réunion de restitution provisoire au groupe d'acteurs locaux du 18 mai 2016 ;

- ANNEXE N°5 : Compte-rendu du conseil municipal du 07 juin 2016 ;

- ANNEXE N°6 : Flore observée sur la commune de Doux lors de la campagne de terrain (avril) ;

- ANNEXE N°7 : Délibération du Conseil municipal pour validation de l'inventaire.

ANNEXE 1

Délibération du conseil municipal validant la liste du groupe d'acteurs locaux

Commune de Doux
19 Rue de la Mairie
79390 DOUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil seize, le dix sept mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de DOUX, dûment convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur JOLIVOT Lucien, Maire.
Nombre de conseillers en exercice : 11
Date de convocation du Conseil Municipal : 11 Mars 2016
Etaient présents : JOLIVOT Lucien, BERNARDEAU Serge, BOURREAU Annie, PROUTEAU Nadine (pouvoir de VALLAT Philippe), MARTIN Joël, FOURNEAUX Patrice, GUIGNARD Bernadette (pouvoir de SARRAZIN Claire), BOULIN Marie-Noëlle, GUILLAUMIN Jean-Pierre.
Etaient absents : SARRAZIN Claire (pouvoir donné à GUIGNARD Bernadette), VALLAT Philippe (pouvoir donné à PROUTEAU Nadine).

Monsieur MARTIN a été désigné comme secrétaire de séance.

Délibération n° 10/2016 : Inventaires des zones humides - Groupe d'acteurs locaux Désignation des membres.

Par délibération en date du 17 juin 2014 la commune s'est engagée à la réalisation de l'inventaire des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau sur son territoire. Dans le cadre de cette démarche, la commune de DOUX doit mettre en place un groupe **d'acteurs locaux** de 15 personnes environ chargé d'accompagner la démarche dudit inventaire, réalisé par le cabinet d'études NCA Environnement.

La composition du groupe d'acteurs locaux est la suivante :

- un ou plusieurs élus dont le maire (ou son représentant),
- plusieurs exploitants agricoles locaux (et/ou exploitants forestiers)
- un élu du Syndicat de rivière (quand il existe),
- un habitant ayant connaissance de l'avant-remembrement
- un représentant …
  - d'une association de chasse,
  - d'une association de pêche,
  - d'une association de protection de la nature,
  - d'une association de randonneurs,
  - de la propriété foncière,
  - de chaque SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) concerné par le territoire communal,
  - de l'ONEMA (Office National de l'Eaux et des Milieux Aquatiques
  - de la DDT (Direction Départementale des Territoires)

REÇU A LA
SOUS-PREFECTURE
05. AVR. 2016
79200 PARTHENAY

Il est à noter que peuvent être conviés à ce groupe de travail tous les acteurs locaux ou instances extérieures ayant un rôle, une connaissance ou un intérêt liés aux zones humides et aux cours d'eau.

Après en avoir délibéré, sur proposition de Monsieur le Maire,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
désigne comme membres du groupe d'acteurs locaux pour l'inventaire des zones humides :

Monsieur JOLIVOT Lucien, Maire
Monsieur BERNARDEAU Serge, 1er Adjoint
Madame BOURREAU Annie, 2ème adjoint
Monsieur MORIN Nicolas, Agriculteur
Monsieur SARRAZIN Benoît, Agriculteur
Monsieur SARRAZIN Gilles, Agriculteur
Monsieur ALLARD Thierry, Agriculteur
Monsieur BOURREAU Jean-Jacques, Référent Remembrement
Monsieur BOULIN Lionel, Représentant de la société de chasse
Monsieur BONNESSE Michel, Représentant de Deux-Sèvres Nature Environnement
Monsieur PEAUD Pierre, Représentant du SAGE THOUET
Un représentant du Service Départemental de **l'ONEMA 79**
Un représentant de la Direction Départementale des Territoires

Fait et délibéré les jours mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme :

En Mairie, le 30 Mars 2016
Le Maire,



ANNEXE 2

Compte-rendu de la réunion de présentation et de terrain au groupe d'acteurs locaux du 25 mars 2016

INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES, DU RESEAU HYDROGRAPHIQUE ET DES PLANS D'EAU

COMMUNE DE DOUX

COMPTE-RENDU
REUNION DE LANCEMENT ET REUNION DE TERRAIN AVEC LE GROUPE D'ACTEURS LOCAUX

25 MARS 2016 A 9H30

Objet **:** Présentation de la démarche d'inventaire des zones humides

Présentation de la pré-localisation des zones humides

Présentation de la méthodologie sur le terrain

Sommaire

PARTICIPANTS A LA REUNION 1

REUNION DE PRESENTATION AU GROUPE D'ACTEURS LOCAUX

INTRODUCTION 0
CADRE JURIDIQUE DE L'INVENTAIRE 1
DEFINITION D'UNE ZONE HUMIDE 2
LOCALISATION DES ZONES HUMIDES 3
TYPES DE ZONE HUMIDE 3
FONCTIONNALITES 4
DEMARCHE DE CONCERTATION ET DE COMMUNICATION 5
METHODOLOGIE D'INVENTAIRE 6
DISCUSSION/QUESTIONS POSEES DURANT LA PRESENTATION 8
BILAN DE L'ANALYSE DES PLANCHES DE L'ATLAS DE PRE-LOCALISATION 8
BILAN DE LA CONCERTATION 9

REUNION DE PRESENTATION SUR LE TERRAIN

INTRODUCTION 11
PRESENTATION DE LA METHODOLOGIE SUR LE TERRAIN 11
BILAN DE LA CONCERTATION DE TERRAIN 14
SUITE DE LA DEMARCHE D'INVENTAIRE 14

Participants à la réunion

Fiche de présence – 25 mars 2016, 9 h 30 – DOUX
Réunion de lancement avec le groupe d'acteurs locaux

Prénom, NOM	Statut / Organisme	Téléphone	Mail	Signature
Laetitia TONDEUX	NCA Environnement	06.08.04.44.09	l.tondeux@nca-env.fr	
Elodie BOSSELET	NCA Environnement	06.88.49.82.66	e.bosselet@nca-env.fr	
Alexis PACAUD	SAGE Thouet	-	sage.thouet@-vallee du thouet.fr	Pacaud
Camille Bèvillon	Pays de Gâtine			
Michel BONNESSEE	Deux-Sèvres Nature Environnement (DSNE)	05.49.94.61.29	bonnessee@wanadoo.fr	
SARRAZIN Gilles	AGRICULTEUR	0549630358		
Morin Nicolas	Agriculteur	0607311863	earldeschasses@orange.fr	
ALLARD Thierry	Agriculteur.	06.80.05.29.75	thma.allard@orange.fr.	
Beauvreau Jean Jacques	Agriculteur	06 30 60 10 08	J.J.B@Orange.FR	
BOULIN. Lionel.	ACCA-	05-49-63.15-09		
Bernardeau Serge	Adj Marie Doux	05 49 63 08 21	bernardeau.serge@orange.fr	
JOLIVOT Lucien	Marie	06 87 14 06 40	jolivotlu@cc-parthenaygatine.fr	
SARRAZIN Benoit	Agriculteur	06.08-26-06-33	benelai.sarrazin@wanadoo.fr	

Introduction

La première réunion du groupe d'acteurs locaux s'est déroulée à 9h30, le 25 mars 2015, à la mairie de Doux. L'objectif est de réunir les différents acteurs locaux afin qu'ils puissent prendre connaissance du déroulement de l'étude qui va se réaliser sur leur territoire.

La réunion débute par un tour de table.

Mme BEVILLON du Pays de Gâtine précise que cet inventaire à lieu dans le cadre d'un groupement de 28 communes porté par le Pays. Le bureau d'études NCA Environnement a été choisi pour réaliser ces inventaires. Le premier groupement sur le Pays de Gâtine avait été réalisé par ce même bureau d'études.

M. le Maire introduit la séance en signalant que l'inventaire des zones humides inquiète le monde agricole, notamment vis-à-vis des contraintes qui pourraient exister dans le futur.

Mme BOSSELET commence la **présentation** avec un diaporama expliquant différents points :

- le contexte et les objectifs de l'inventaire,
- des généralités sur les zones humides,
- la méthodologie d'inventaire,
- les résultats attendus,
- le planning d'intervention.

Dans un second temps, les différents outils de pré-localisation des zones humides sont présentés aux membres du groupe d'acteurs locaux, par le biais de l'**atlas de pré-localisation** des zones humides. Le travail sur cartes a pour objectif d'analyser avec le groupe d'acteurs la pré-délimitation des zones humides et de recueillir un maximum d'informations (ruissellements, drainages, sources, lavoirs, fontaines, occupation du sol, noms des exploitants, etc).

Enfin, un déplacement sur le **terrain** est prévu afin d'expliquer au groupe d'acteurs la méthodologie de délimitation des zones humides et les critères utilisés pour cela, pédologie et flore principalement.

REUNION DE PRESENTATION AU

GROUPE D'ACTEURS LOCAUX

I. Cadre juridique de l'inventaire

Le cadre juridique de cet inventaire est fixé par différentes réglementations :

1. La **loi sur l'eau** du 3 janvier 1992 modifiée en 2006 a pour fondement la gestion collective de l'eau et des milieux aquatiques, qui constituent un patrimoine fragile et commun à tous. Les zones humides y sont identifiées comme des espaces contribuant à la gestion équilibrée de la ressource en eau ;
2. Le **SDAGE Loire Bretagne** 2016-2021 a pour objectif d'atteindre 61 % des cours d'eau en bon état écologique d'ici 2021 sur son territoire, contre 26 % aujourd'hui. Le SDAGE impose à plus petite échelle la réalisation d'inventaires des zones humides aux échelles communales ;
3. La **loi sur le développement des territoires ruraux** de 2005 pose le principe que la préservation et la gestion durable des zones humides sont d'intérêt général.

L'inventaire des zones humides est obligatoire lorsqu'une commune souhaite faire ou réviser son PLU. La commune de Doux n'était pas dans l'obligation de réaliser l'inventaire cette année mais l'intégration à un groupement de communes, comme c'est le cas ici, permet d'obtenir des subventions de l'Agence de l'Eau et de l'Europe.

Mme BOSSELET rappelle que la loi sur l'eau réglemente certains travaux en zone humide : drainage, remblais, création de plans d'eau. Un dossier de déclaration doit être monté lorsque la surface de zone humide impactée atteint 1000 m². Au-delà d'1 ha de zone humide impactée, c'est un dossier d'autorisation.

L'inventaire est destiné à mieux connaître les zones humides du territoire, il s'agit bien d'un **inventaire de connaissance** qui ne constitue pas un inventaire des zones humides au titre de la Police de l'eau. Cet inventaire consiste à localiser, caractériser et mieux comprendre le fonctionnement des zones humides compte-tenu de leur rôle au sein du bassin versant. Une meilleure connaissance des zones humides constitue ainsi un élément incontournable pour répondre aux enjeux des SAGE concernant la gestion de la ressource en eau, tant sur le plan qualitatif que quantitatif.

Outre les zones humides, différents éléments tels que les mares et plans d'eau ainsi que le réseau hydrographique seront inventoriés car ces milieux sont étroitement liés aux zones humides.

II. Définition d'une zone humide

La définition d'une zone humide est donnée par le code de l'environnement (art. L.211-1). Ainsi, les zones humides sont définies comme "des terrains exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre, de façon permanente ou temporaire la végétation, quand elle existe, est dominée par des plantes hygrophiles pendant une partie de l'année".

Deux critères permettent de déterminer s'il s'agit d'une zone humide ou non :

- **La présence de végétation hygrophile**
- **L'hydromorphie des sols**

Ces deux critères (flore et pédologie) sont définis par **arrêté ministériel du 24 juin 2008**.

Le schéma suivant permet de représenter l'étendue des milieux répondant à la définition de « zones humides » :



Mme BOSSELET souligne la confusion trop souvent faite entre zone humide et zone inondable.

III. Localisation des zones humides

Il existe une diversité de zones humides mais le moteur reste la présence d'eau de manière temporaire à prolongée. Ainsi, dès lors que les conditions nécessaires sont réunies, il est possible d'observer des zones humides partout où le contexte leur est favorable. On observe donc des zones humides de plateau limoneux, de tête de vallon, de bordure de cours d'eau ou de plaine alluviale.

IV. Types de zone humide

Les zones humides recouvrent une diversité de milieux, on peut citer :

- les roselières,
- les prairies humides,
- les mares,
- les boisements humides,
- les terres cultivées,
- les peupleraies…

Les zones dites «dégradées», comme les terres agricoles et paysages artificialisés (peupleraies…) peuvent présenter au moins un des critères d'identification des zones humides, notamment la présence de sols hydromorphes. Ces secteurs seront donc également identifiés.

V. Fonctionnalités

De cette diversité de types de zones humides, découle une diversité de fonctions, desquelles l'Homme tire des bénéfices, nommés «services rendus».

- **FONCTIONS HYDROLOGIQUES**

Lors d'évènements pluvieux importants, les zones humides recueillent une part plus ou moins importante des volumes de crues en fonction leur capacité à s'étendre et en fonction de leur état de «conservation», c'est-à-dire si elles s'avèrent encore existantes et si elles sont plus ou moins aptes à remplir cette fonction. Ces zones humides constituent ce que l'on nomme une «zone d'expansion de crue».

Le maintien de ces volumes d'eau de manière plus ou moins prolongée dans les zones humides, permet de réduire sensiblement l'importance des volumes d'eau distribués en aval et ainsi de réduire la gravité des phénomènes d'inondation lors d'évènements pluvieux remarquables.

Ces volumes d'eau stockés temporairement peuvent également participer à la recharge des nappes en période hivernale et ainsi restituer l'eau tout le reste de l'année et permettre un soutien d'étiage l'été, ce qui est indispensable au maintien de la vie aquatique.

- **FONCTIONS BIO-GEO-CHIMIQUES**

Les zones humides permettent de ralentir des écoulements de surface et favorisent la sédimentation et le stockage des matières présentes dans les eaux et des polluants qui y sont associés. Certaines de ces substances pourront être absorbées par la végétation et d'autres pourront être stockées et/ou dégradées (au moins en partie) par voie bactérienne.

Les zones humides contribuent donc à l'épuration des eaux et à l'élimination/stockage des nitrates, phosphores, produits phytosanitaires, matières en suspensions…

Elles contribuent ainsi à l'amélioration de la qualité de l'eau des cours d'eau et des nappes.

- **FONCTIONS ECOLOGIQUES**

Les zones humides peuvent constituer des réservoirs d'espèces faunistiques et floristiques parfois rares et menacées.

Elles sont indispensables pour l'hivernage/la migration/la reproduction de nombreux oiseaux d'eau ainsi que pour la faune et la flore des étangs et la reproduction des certains poissons et crustacés.

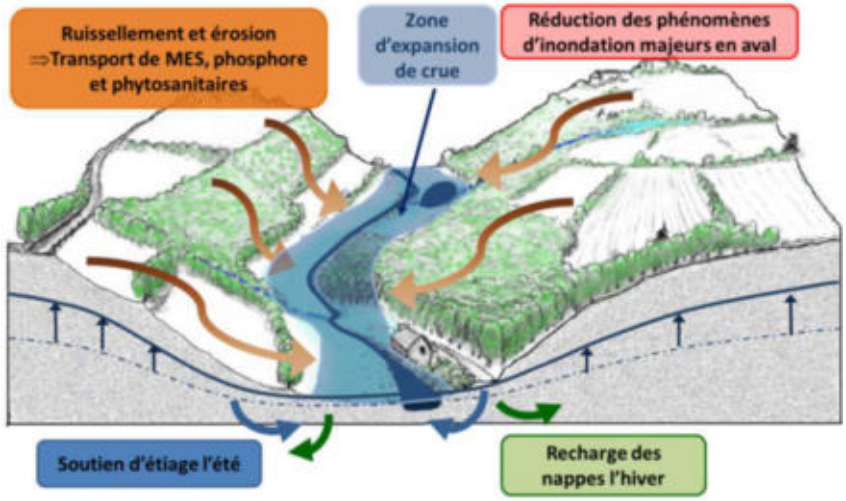

- **VALEURS SOCIO-ECONOMIQUES ET CULTURELLES**

Les zones humides présentent également des intérêts socio-économiques et culturels importants tels que : la pêche, la chasse, les randonnées, la culture maraîchère, le pâturage, la fauche, la populiculture, les loisirs nautiques, les observatoires pour la biodiversité…

VI. Démarche de concertation et de communication

La **concertation** et la communication sont essentielles dans toute la démarche d'inventaire, puisque les acteurs locaux sont bien souvent les actuels gestionnaires des zones humides et ainsi, du fait de leur connaissance du territoire, ils constituent une source d'information essentielle sur les zones humides à l'échelle communale. Le groupe d'acteurs locaux délibéré par le Conseil Municipal est avant tout un groupe de travail et de réflexion, mais son rôle consiste également à diffuser l'information auprès de la population.

Une réunion est prévue avec le groupe d'acteurs avant la phase terrain pour discuter des cartes et après la phase terrain pour discuter des résultats.

Une réunion de présentation est prévue auprès de l'ensemble des exploitants de la commune, avant la phase terrain. Les propriétaires sont également les bienvenus.

Les résultats provisoires seront laissés deux semaines en mairie pour permettre à la population de les consulter. Un cahier sera laissé avec pour éventuellement annoter des remarques. Des retours sur le terrain peuvent être envisagés si besoin est.

La cellule d'animation du SAGE supervise l'étude afin de vérifier que les modalités d'inventaire soient bien respectées.

VII. Méthodologie d'inventaire

- **PHASE DE PRELOCALISATION DES ZONES HUMIDES**

La phase de pré-localisation est un moyen de définir et de délimiter les **zones humides potentielles**. Elle est réalisée à l'échelle du bassin-versant et consiste donc à identifier, sur le territoire, les secteurs à forte probabilité de présence de zones humides, afin d'optimiser les phases suivantes.

Les principales sources d'information dont nous disposons sont les suivantes :

- pré-localisation Agrocampus de Rennes et DREAL,
- réseau hydrographique et pièces d'eau,
- carte géologique et carte pédologique,
- aléa des remontées de nappes,
- topographie,
- IGN (photo-aériennes et scan 25).

Les cartes géologique et pédologique de la commune sont présentées par Mme BOSSELET. La commune de Doux est dominée par la plaine calcaire, la présence de zones humides est peu probable sur l'ensemble du territoire. Le sud de la commune apparait plus riche en argile (calcaire argileux), c'est pourquoi la prélocalisation est concentrée dans la partie sud.

A noter que la DREAL ne prélocalise pas de zones sur la commune de Doux. Seul l'Agrocampus fait ressortir des secteurs à vérifier car il est basé sur une analyse des courbes de niveau (relief).



Figure 1: Prélocalisation des zones humides communales (sources : IGN Scan 25, Agrocampus)

La prélocalisation peut sembler impressionnante mais il faut bien comprendre qu'il s'agit d'un document de travail. Au vu du contexte de la commune, il se peut que les zones prélocalisées ne soient pas humides. Cela sera vérifier lors de la phase terrain.

- **PHASE D'INVENTAIRE / EXPERTISE DE TERRAIN**

Les zones prélocalisées , les pourtours des pièces d'eau et les zones potentiellement urbanisables seront prospectées de manière systématique, en utilisant de manière simultanée le critère « flore » et le critère « pédologie ».

Il s'agit d'identifier et délimiter, grâce des investigations de terrain, les zones humides effectives, c'est-à-dire, les zones qui présentent effectivement un caractère humide lorsque l'on suit la procédure d'identification bâtie en cohérence et de manière conforme à la réglementation en vigueur.

Sur le terrain, la végétation sera observée afin de repérer les espèces indicatrices ou les habitats de zones humides. Dans un second temps, le critère pédologique sera utilisé afin de délimiter précisément les contours des zones humides. Dans les zones cultivées, seul le critère pédologique pourra être utilisé, en l'absence de végétation caractéristique.

L'échelle de rendu est au 1/7000ème.

- **PHASE DE CARACTERISATION**

L'ensemble des données recueillies sur les zones humides de la commune (flore, pédologie, fonctionnement,…) seront renseignées dans une base de données géo-référencée (Logiciel GWERN).

VIII. Discussion/questions posées durant la présentation

Un exploitant ne comprend pas comment la commune de Doux puisse être sur le territoire du SAGE Thouet. Alexis PACAUD explique que le territoire du SAGE Thouet est vaste et qu'il prend en compte tous les affluents du Thouet, dont la Dive. Doux est donc reliée au SAGE Thouet.

Une autre personne demande le coût de cette étude. Mme BEVILLON répond que cette étude coute environ 6000 € (coût en fonction de la superficie communale), avec 50 % pris en charge par l'Agence de l'Eau et une autre part prise en charge par les fonds européens.

Un exploitant évoque les problèmes de concurrence avec les pays voisins européens, notamment Espagne, Pologne, etc. Font-ils eu aussi l'inventaire des zones humides ? Car si un jour des contraintes sont appliquées sur les zones humides, il ne faudrait pas que les agriculteurs français se retrouvent désavantagés. Les Etats membres de l'Union Européenne sont soumis aux mêmes exigences mais les modalités d'inventaire peuvent variées en fonction des structures gestionnaires. Même en France, des différences existent entre les différents SAGE. Et les communes qui ne sont pas situées sur un SAGE n'ont pas l'obligation de réaliser l'inventaire des zones humides sur l'ensemble de leur territoire, mais uniquement sur les zones ouvertes à l'urbanisation.

M. le Maire demande s'il est possible de drainer une zone humide. Mme BOSSELET répond que, comme expliqué dans la présentation, les travaux de drainage sont soumis à réglementation. C'est la loi sur l'eau qui réglemente les drainages et non l'inventaire des zones humides. Au-delà de 1000 m² de zones humides impactées, il faut monter un dossier « loi sur l'eau ». L'inventaire met en avant les zones humides, la loi sera donc plus facilement applicable.

Une personne aimerait comprendre l'intérêt de recenser les mares. Mme TONDEUX explique que le but est de recueillir un maximum d'information sur la ressource en eau et que les mares font partie de cet ensemble. De plus, des zones humides peuvent être localisées autour des mares, leur pourtour sera donc à vérifier. L'agriculteur craint d'être obligé d'entretenir les mares. Mme BEVILLON rappelle que les mares sont localisées sur les cartes IGN depuis longtemps et dans les bases de données et que cet inventaire ne fait que mettre à jour les données (des mares sont comblées depuis longtemps mais apparaissent sur l'IGN). Il n'y a pas d'obligation d'entretien des mares.

IX. Bilan de l'analyse des planches de l'atlas de pré-localisation

Lors de la réunion, les planches de l'atlas de pré-localisation sont passées en revue une à une. La pré-localisation présentée est issue du travail de l'Agro-campus de Rennes. Des informations sur la validité de la pré-localisation et la présence de tous éléments liés à la dynamique de l'eau sont demandées aux membres du groupe d'acteurs.

De manière générale sur la commune, le groupe d'acteurs est surpris par la prélocalisation, celle-ci ne semble pas justifiée. La commune s'inscrit dans un contexte de plaine calcaire, dominée par la

culture des céréales. Les seules pièces d'eau sont des lagunes artificielles et le réseau hydrographique au sud de la commune est un fossé en eau uniquement lors de grandes précipitations.

Planche AA45 : pas de remarque particulière, secteur de plaine calcaire, non humide

Planche AB44 : présence d'une ancienne carrière de calcaire

Planche AB45 : présence d'une ancienne carrière de calcaire

Planche AB46 : présence de deux lagunes (STEP de la commune)

Planche AC45 : présence d'une ancienne carrière (four à chaud) ; usine Cristalline qui a brulée, l'usine pompait l'eau dans la rivière à 5 km ; petite peupleraie plantée pour absorber les rejets d'eau de l'usine ; puits à 20/25 m mais coupe en été ; forage à 65 m de profondeur pour irriguer un champ de maïs (débit de 20 m^3/h) ; prélocalisation aberrante, secteur non humide, les peupliers sont en mauvais état depuis que l'usine a fermé.

Planche AC46 : anciennes lagunes pour eau pluviale mais très peu d'eau dedans ; fossé en eau l'hiver et encore (1 mois en eau) ; sol avec un peu d'argile mais l'eau ne dort pas, le sol est très filtrant, même s'il y a de l'argile, le calcaire n'est pas loin ; présence d'un lavoir sur l'IGN (lavoir Saint-Martin)

Planche AD45 : ancienne petite carrière de calcaire ; bosquet de Chênes (ne poussent pas bcp)

Planche AD46 : présence d'un bassin de récupération des eaux pluviales mais plus haut que la route, à sec.

X. Bilan de la concertation

Au cours de cette première réunion, les membres du groupe d'acteurs locaux ont fait preuve d'implication et d'efficacité pour fournir au bureau d'études un maximum d'informations.

Sur la base des différentes indications qui nous ont été transmises par les membres du groupe d'acteurs locaux, l'inventaire de terrain ciblera plus particulièrement les secteurs dont la potentialité de présence de zones humides est importante.

REUNION DE PRESENTATION SUR LE TERRAIN

I. Introduction

La démonstration sur le terrain s'est déroulée à la suite de la présentation en salle.

L'objectif de cette réunion est de présenter au groupe d'acteurs locaux la méthodologie de délimitation des zones humides, au travers d'une démonstration sur le terrain. Ainsi, les différents critères de reconnaissance (flore et pédologie) sont expliqués concrètement.



Elodie BOSSELET présentant aux acteurs locaux les critères de caractérisation de zones humides

II. Présentation de la méthodologie sur le terrain

Sur le terrain, la végétation est observée afin de repérer les espèces indicatrices ou les habitats de zones humides. Dans un second temps, le critère pédologique est utilisé afin de délimiter précisément les contours des zones humides. Sur les zones cultivées, seul le critère pédologique peut être utilisé en l'absence de végétation caractéristique.

Le groupe s'est déplacé sur un secteur au sud-est de la commune, autour d'une lagune (cf. carte ci-après). Ce secteur est argilo-calcaire.



Localisation du site présenté lors de la démonstration sur le terrain

Mme BOSSELET commence par rappeler les deux critères définissant une zone humide : végétation hygrophile et sol hydromorphe. Pour ces derniers, elle explique qu'un sol caractéristique de zone humide se manifeste par la présence de traces d'hydromorphie entre 0 et 25 cm de profondeur. Les traces d'hydromorphie correspondent aux traces de décoloration, des taches de rouille (oxydation) ou des concrétions ferro-manganiques. Ces traces doivent apparaitre entre 0 et 25 cm de profondeur, être présentes sur l'ensemble du profil et représenter au moins 5 % de la motte de terre.

D'un point de vue floristique, Mme BOSSELET rappelle que les plantes hygrophiles doivent représenter une surface supérieure ou égale à 50% de la superficie totale de la zone pour pouvoir la définir comme humide.



Localisation des sondages effectués de la démonstration sur le terrain

Mme BOSSELET effectue un premier sondage « S1 » au sein de la lagune presque à sec. Ce sondage n'est pas exploitable car le sol est perturbé. Cependant, des plantes caractéristiques de zones humides se développent au sein de la lagune : Menthe aquatique, Epilobe, Jonc diffus, Saules (plantés), Oseille crépue. La « lagune » pourrait donc être classée en zone humide artificielle.

Mme BOSSELET effectue un second sondage « S2 » dans la culture de l'autre côté du chemin. Ce sondage contient un peu d'argile mais ne présente aucune trace d'hydromorphie. Il n'est donc pas caractéristique de zone humide.



Carotte du sondage « S2 »

La probabilité de retrouver des zones humides « naturelles » sur la commune de Doux semble faible.

III. Bilan de la concertation de terrain

La démonstration de terrain a permis aux membres du groupe d'acteurs de bien visualiser la méthode d'inventaire des zones humides. Les critères pédologiques et botaniques leur ont été exposés de manière concrète et la méthode leur semble pertinente.

La commune de Doux ne semble pas propice aux zones humides, les prospections de terrain cibleront les secteurs potentiellement humides (pourtour des lagunes, lavoir, fossé, sol argilo-calcaire).

IV. Suite de la démarche d'inventaire

La réunion de présentation auprès des exploitants et propriétaires de la commune aura lieu le **6 avril 2016 à 9h30**.

Les prospections de terrain se feront dans la foulée, à la suite de la réunion.

Les résultats provisoires seront présentés au groupe d'acteurs lors d'une réunion de restitution, le **18 mai 2016 à 9h30**.

La présentation finale se fera lors d'une réunion avec le Conseil Municipal, le **7 juin 2016**.

ANNEXE 3

Compte-rendu de la réunion d'information auprès des exploitants et propriétaires de la commune, du 06 avril 2016

INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES, DU RESEAU HYDROGRAPHIQUE ET DES PLANS D'EAU

COMMUNE DE DOUX

Compte-rendu

Réunion d'information auprès des exploitants et des propriétaires

6 avril 2016 – 9h30

Objet **:** Présentation de la démarche d'inventaire des zones humides

Présentation de la pré-localisation des zones humides

Sommaire

INTRODUCTION **2**
CADRE JURIDIQUE DE L'INVENTAIRE **2**
DEFINITION D'UNE ZONE HUMIDE **3**
LOCALISATION DES ZONES HUMIDES **3**
TYPES DE ZONE HUMIDE **3**
FONCTIONNALITES **4**
INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES **5**
DEMARCHE DE CONCERTATION ET DE COMMUNICATION **5**
METHODOLOGIE D'INVENTAIRE **6**
BILAN DE LA CONCERTATION **7**
SUITE DE LA DEMARCHE D'INVENTAIRE **7**

Participants à la réunion

Prénom NOM	Statut
Laetitia TONDEUX	NCA Environnement
Camille BEVILLON	Pays de Gâtine
Lucien JOLIVOT	Maire de Doux
Nicolas MORIN	Agriculteur
Frédéric BOULIN	Agriculteur
Jean-Jacques BRUNEAU	Agriculteur
Benoit SARRAZIN	Agriculteur
Thierry ALLARD	Agriculteur
Patrice BLANCHARD	Agriculteur
Gilles BLANCHARD	Agriculteur
Fabrice DURAND	Agriculteur
François VIVIER	Agriculteur
Franck PAIN	Agriculteur
Hugues GARNIER	Agriculteur
Jean-Claude BRIN	Agriculteur
Francis LAMARCHE	Agriculteur
Dominique PARTHENAY	Agriculteur

Introduction

La réunion d'information auprès des exploitants et propriétaires de la commune s'est déroulée à 9h30, le 6 avril 2016, à la salle communale de Doux. L'objectif est de réunir les exploitants et les propriétaires afin qu'ils puissent prendre connaissance du déroulement de l'étude qui va se réaliser sur leur territoire.

Mme TONDEUX du bureau d'études NCA Environnement précise que la commune de Doux s'est associée à 27 autres communes pour réaliser les inventaires communaux des zones humides. Ce genre de groupement est intéressant pour les communes car il permet d'accéder à des subventions de l'Agence de l'Eau et du FEADER.

Mme TONDEUX commence la présentation avec un diaporama expliquant différents points :

- le contexte et les objectifs de l'inventaire,
- informations sur les zones humides,
- la méthodologie d'inventaire,
- les résultats attendus,
- le planning d'intervention.

Les différents outils de pré-localisation des zones humides sont présentés, aboutissant à la carte de pré-inventaire, qui sera le support principal pour le terrain.

Cadre juridique de l'inventaire

Le cadre juridique de cet inventaire est fixé par différentes réglementations :

- La loi sur l'eau du 3 janvier 1992 modifiée en 2006 a pour fondement la gestion collective de l'eau et des milieux aquatiques, qui constituent un patrimoine fragile et commun à tous. Les zones humides y sont identifiées comme des espaces contribuant à la gestion équilibrée de la ressource en eau ;
- Le SDAGE Loire Bretagne 2010-2015, adopté le 15 octobre 2009 par le comité de bassin, prévoit, dans l'un de ses quinze objectifs principaux, la sauvegarde et la mise en valeur des zones humides, principe mis en œuvre au niveau des SAGE ;
- La loi sur le développement des territoires ruraux de 2005 pose le principe que la préservation et la gestion durable des zones humides sont d'intérêt général.

Mme TONDEUX rappelle que la loi sur l'eau réglemente certains travaux en zone humide : drainage, remblais, création de plans d'eau. La contrainte principale sur les zones humides concerne l'urbanisme, le but étant de ne plus construire en zone humide.

Définition d'une zone humide

La définition d'une zone humide est donnée par le code de l'environnement (art. L.211-1). Ainsi, les zones humides sont définies comme "des terrains exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre, de façon permanente ou temporaire la végétation, quand elle existe, est dominée par des plantes hygrophiles pendant une partie de l'année".

Trois critères permettent de déterminer s'il s'agit d'une zone humide ou non :

- La présence de végétation hygrophile ;
- L'hydromorphie des sols ;
- L'hydrologie, ou présence d'eau.

Le schéma suivant permet de représenter l'étendue des milieux répondant à la définition de «zones humides» :



Mme TONDEUX souligne la confusion trop souvent faite entre zone humide et zone inondable.

Localisation des zones humides

Il existe une diversité de zones humides mais le moteur reste la présence d'eau de manière temporaire à prolongée. Ainsi, dès lors que les conditions nécessaires sont réunies, il est possible d'observer des zones humides partout où le contexte leur est favorable. On observe donc des zones humides de plateau limoneux, de tête de vallon, de bordure de cours d'eau ou de plaine alluviale.

Types de zone humide

Les zones humides peuvent être caractérisées par les espèces végétales présentes. Le cortège floristique permet de préciser l'habitat (typologie CORINE biotopes). Les zones humides peuvent être des roselières, des prairies humides, des boisements humides, des terres cultivées, des peupleraies, etc.

Les zones dites «dégradées», comme les terres agricoles et paysages artificialisés (peupleraies…) peuvent présenter au moins un des critères d'identification des zones humides, notamment la présence de sols hydromorphes. Ces secteurs seront donc également identifiés.

Fonctionnalités

De cette diversité de types de zones humides, découle une diversité de fonctions, desquelles l'Homme tire des bénéfices, nommés «services rendus».

FONCTIONS HYDROLOGIQUES

Lors d'évènements pluvieux importants, les zones humides recueillent une part plus ou moins importante des volumes de crues en fonction leur capacité à s'étendre et en fonction de leur état de «conservation», c'est-à-dire si elles s'avèrent encore existantes et si elles sont plus ou moins aptes à remplir cette fonction. Ces zones humides constituent ce que l'on nomme une «zone d'expansion de crue».

Le maintien de ces volumes d'eau de manière plus ou moins prolongée dans les zones humides, permet de réduire sensiblement l'importance des volumes d'eau distribués en aval et ainsi de réduire la gravité des phénomènes d'inondation lors d'évènements pluvieux remarquables.

Ces volumes d'eau stockés temporairement peuvent également participer à la recharge des nappes en période hivernale et ainsi restituer l'eau tout le reste de l'année et permettre un soutien d'étiage l'été, ce qui est indispensable au maintien de la vie aquatique.

FONCTIONS BIO-GEO-CHIMIQUES

Les zones humides permettent de ralentir des écoulements de surface et favorisent la sédimentation et le stockage des matières présentes dans les eaux et des polluants qui y sont associés. Certaines de ces substances pourront être absorbées par la végétation et d'autres pourront être stockées et/ou dégradées (au moins en partie) par voie bactérienne.

Les zones humides contribuent donc à l'épuration des eaux et à l'élimination/stockage des nitrates, phosphores, produits phytosanitaires, matières en suspensions…

Elles contribuent ainsi à l'amélioration de la qualité de l'eau des cours d'eau et des nappes.

FONCTIONS ECOLOGIQUES

Les zones humides peuvent constituer des réservoirs d'espèces faunistiques et floristiques parfois rares et menacées.

Elles sont indispensables pour l'hivernage/la migration/la reproduction de nombreux oiseaux d'eau ainsi que pour la faune et la flore des étangs et la reproduction des certains poissons et crustacés.

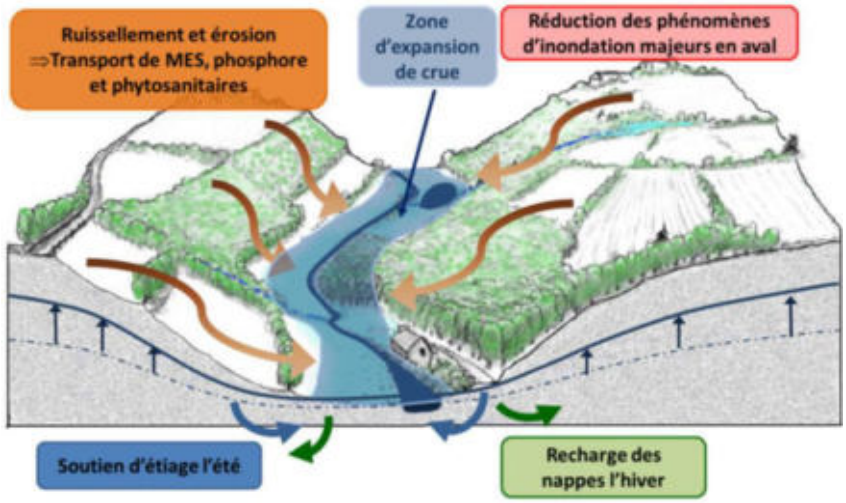

VALEURS SOCIO-ECONOMIQUES ET CULTURELLES

Les zones humides présentent également des intérêts socio-économiques et culturels importants tels que :

- Les loisirs d'extérieurs (la pêche, la chasse, les randonnées…)
- L'agriculture (la culture maraîchère, le pâturage, la fauche, la populiculture…)

Inventaire des zones humides

L'inventaire est destiné à mieux connaître les zones humides du territoire, il s'agit bien d'un **inventaire de connaissance qui ne constitue pas un inventaire des zones humides au titre de la Police de l'eau**. Cet inventaire consiste à localiser, caractériser et mieux comprendre le fonctionnement des zones humides compte-tenu de leur rôle au sein du bassin versant. Une meilleure connaissance des zones humides constitue ainsi un élément incontournable pour répondre aux enjeux des SAGE concernant la gestion de la ressource en eau, tant sur le plan qualitatif que quantitatif.

Outre les zones humides, différents éléments tels que les mares et plans d'eau ainsi que le réseau hydrographique seront inventoriés car ces milieux sont étroitement liés aux zones humides.

Démarche de concertation et de communication

La concertation et la communication sont essentielles dans toute la démarche d'inventaire, puisque les acteurs locaux sont bien souvent les actuels gestionnaires des zones humides et ainsi, du fait de leur connaissance du territoire, ils constituent une source d'information essentielle sur les zones humides à l'échelle communale. Le groupe d'acteurs locaux délibéré par le Conseil Municipal est avant tout un groupe de travail et de réflexion, mais son rôle consiste également à diffuser l'information auprès de la population.

Méthodologie d'inventaire

PHASE DE PRELOCALISATION DES ZONES HUMIDES

La phase de pré-localisation est un moyen de définir et de délimiter les zones humides potentielles. Elle est réalisée à l'échelle du bassin-versant et consiste donc à identifier, sur le territoire, les secteurs à forte probabilité de présence de zones humides, afin d'optimiser les phases suivantes.

Les principales sources d'information dont nous disposons sont les suivantes :

- pré-localisation de la DREAL,
- réseau hydrographique,
- carte géologique,
- carte des sols,
- aléa des remontées de nappes,
- topographie,
- photo-aériennes,
- scan 25.

Les cartes géologique et pédologique de la commune sont présentées par Mme TONDEUX. Doux est située dans la plaine céréalière, les sols sont constitués de groies, mélange de calcaire et d'argile. Si le taux d'argile est important, des zones humides peuvent être rencontrées dans les vallées mais également sur les plateaux. Si le taux d'argile est faible, c'est le calcaire qui dominera, peu propice aux zones humides. Les surfaces prélocalisées apparaissent surtout dans le sud de la commune car le taux d'argile est censé être plus élevé.



Figure 2: Prélocalisation des zones humides communales

Le travail effectué avec le groupe d'acteurs permet de s'attendre à très peu de zones humides sur la commune.

PHASE D'INVENTAIRE ET EXPERTISE DE TERRAIN

L'ensemble du territoire communal peut être concerné par cet inventaire, à l'exception des surfaces imperméabilisées et des forêts domaniales. Les prospections de terrain cibleront en priorité **les zones prélocalisées et les pourtours de mares**.

Sur le terrain, la végétation sera observée afin de repérer les espèces indicatrices ou les habitats de zones humides. Dans un second temps, le critère pédologique sera utilisé afin de délimiter précisément les contours des zones humides. Dans les zones cultivées, seul le critère pédologique pourra être utilisé, en l'absence de végétation caractéristique.

Il s'agira d'identifier et délimiter les zones humides effectives, c'est-à-dire, les zones qui présentent effectivement un caractère humide lorsque l'on suit la procédure d'identification bâtie en cohérence et de manière conforme à la réglementation en vigueur.

L'échelle de cartographique du rendu sera au **1/7000ème.**

PHASE DE CARACTERISATION

L'ensemble des données recueillies sur les zones humides de la commune (flore, pédologie, fonctionnement,…) seront renseignées dans une base de données géo-référencée (Logiciel GWERN).

Bilan de la concertation

Les exploitants ont fait part de leur crainte concernant le classement en zone humide. Ils craignent de ne plus pouvoir labourer ces zones à l'avenir. Mme TONDEUX leur explique que la réglementation peut effectivement évoluer, mais cet aspect n'est pas encore connu. L'inventaire des zones humides a pour but de dresser un état des lieux à l'échelle communale. Ces zones feront peut-être l'objet d'une hiérarchisation dans le futur, mais pour l'instant il n'y a pas d'élément supplémentaire.

Cet inventaire n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'Eau, il n'est donc pas réglementaire, mais il peut être utilisé par la Chambre d'Agriculture pour l'établissement de contrats MAE « zones humides ».

Suite de la démarche d'inventaire

La phase **terrain** est prévue à la suite de cette réunion, le 6 avril 2016.

A la suite de la phase terrain, les résultats provisoires seront **mis à disposition à la mairie** pendant deux semaines : du **2 au 16 mai 2016**. Cette mise à disposition permet à la population de prendre connaissance des résultats et d'inscrire d'éventuelles remarques.

Les résultats provisoires seront présentés au groupe d'acteurs locaux lors d'une réunion de restitution vers le 18 mai 2016.

La restitution finale de cet inventaire pourra être présentée au Conseil Municipal le 7 juin 2016.

Planning prévisionnel :

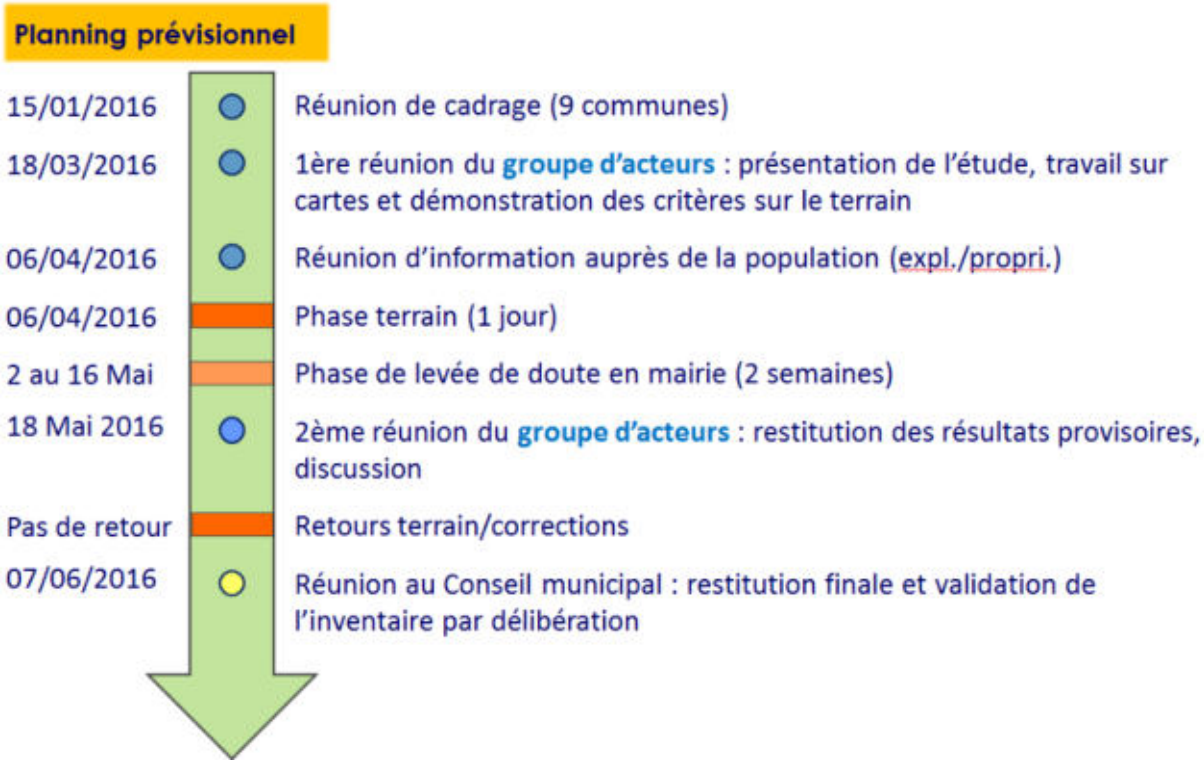

ANNEXE 4

Compte-rendu de la réunion de restitution provisoire au groupe d'acteurs locaux du 18 mai 2016

NCA Environnement
11 Allée Jean Monnet
86170 Neuville-de-Poitou
Tél. 05 49 00 43 20
Fax 05 49 00 43 30
Email : accueil@nca-env.fr
www.nca-env.fr
www.nca-methanisation.fr

Études et conseils en environnement
Assainissement collectif
Assainissement non collectif
Maîtrise d'œuvre
Protection des eaux
Hydraulique fluviale
Environnement et agriculture
Méthanisation
Gestion des milieux
Démarche d'insertion écologique
Inventaire faune et flore
Environnement et aménagement

L'INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES EST COFINANCE PAR L'AGENCE DE L'EAU ET L'UNION EUROPEENNE (FEADER)

INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES, DU RESEAU HYDROGRAPHIQUE ET DES PLANS D'EAU

COMMUNE DE DOUX

COMPTE-RENDU
REUNION DE RESTITUTION PROVISOIRE AVEC LE GROUPE D'ACTEURS LOCAUX
18 MAI 2016, 9H30

Première entreprise française à avoir obtenu en avril 2011 l'AFAQ 26000 et en janvier 2012 la labellisation LUCIE pour son engagement dans la RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) et le développement durable.

SAS au capital de 110 000 €
N° identification :
343 460 622 RCS Poitiers
APE : 7112B
N° TVA : FR 57 343 460 622

Sommaire

PARTICIPANTS A LA REUNION 12
INTRODUCTION 13
RAPPEL DE LA DEMARCHE ET PRESENTATION DES RESULTATS PROVISOIRES 14
1. Méthodologie d'inventaire 14
2. Résultats de l'inventaire des zones humides 14
ANALYSE PLANCHE PAR PLANCHE DE L'ATLAS 18
PREPARATION DES RETOURS 18
BILAN DE LA CONCERTATION 19
SUITE DE LA DEMARCHE D'INVENTAIRE 20

1. PARTICIPANTS A LA REUNION

Intervenants extérieurs	
NCA Environnement	Mme BOSSELET Elodie
Pays de Gâtine	Mme BEVILLON Camille
Membres du groupe d'acteurs	
Maire	M. JOLIVOT Lucien
Elu (2ème adjointe)	M. BOURREAU Annie
Agriculteur	M. SARRAZIN Benoit
Elu (Adjoint au Maire)	M. BERNADEAU Auge
Agriculteur	M. ALLARD Thierry
ACCA	M. BOULIN Lionel
DSNE (Deux Sèvres Nature et Environnement)	M. BONNESSEE Michel
Animateur SAGE Thouet	M. PACAUD Alexis

2. INTRODUCTION

La réunion de restitution provisoire s'est déroulée le mercredi 18 mai 2016 à 9h30 à la mairie de Doux. L'objectif est de présenter les résultats provisoires concernant l'inventaire des zones humides, des plans d'eau et du réseau hydrographique de la commune.

Mme BOSSELET débute la réunion par quelques rappels sur la démarche d'inventaire. Elle rappelle que cet inventaire n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'eau et qu'il n'est pas exhaustif. Elle présente les résultats provisoires concernant les zones humides, les pièces d'eau et le réseau hydrographique. Enfin, la discussion est ouverte et l'atlas cartographique est passé en revue, planche par planche, laissant le temps aux membres du groupe d'acteurs de s'exprimer.

3. RAPPEL DE LA DEMARCHE ET PRESENTATION DES RESULTATS PROVISOIRES

METHODOLOGIE D'INVENTAIRE

Cette étude est basée sur une démarche de **concertation**, c'est pourquoi un groupe d'acteurs locaux a été créé. Le bureau d'études et les membres du groupe d'acteurs se sont réunis avant la phase terrain pour analyser ensemble les données de prélocalisation. De plus, les exploitants et propriétaires voulant accompagner les ingénieurs sur le terrain ont été contactés. Les cartes provisoires ont été mises à la disposition de la population à la mairie, **du 2 au 16 mai 2016**. Un cahier de remarques est alors laissé à disposition pour noter les commentaires de chacun. Deux personnes sont venues consulter les résultats en mairie mais elles n'ont pas signés le cahier.

Le SAGE fait également des remarques concernant l'inventaire et peut demander des compléments sur le terrain. Les animateurs du SAGE veillent à ce que les modalités d'inventaires soient bien respectées par les communes et le bureau d'études.

Aucune remarque n'a été formulée en mairie et par le SAGE. Ainsi, aucun retours sur le terrain n'est programmé.

Le groupe d'acteurs est en adéquation avec la délimitation des zones humides. Les cartes seront ainsi, présentées au Conseil municipal sans modification.

Après validation par la commune, l'inventaire devra être validé par la Commission locale de l'eau (CLE) du Thouet.

RESULTATS DE L'INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES

Zones humides

La surface de zones humides inventoriées est de **0,073 ha**, soit 0,01 % de la surface communale totale. Ceci représente **0,04 % de la prélocalisation initiale**.



Cartographie des zones humides provisoires

Une seule zone humide a été recensée sur la commune. Elle présente globalement de mauvaises fonctionnalités, est localisée **sur les plaines et plateaux**.

Mais ces fonctionnalités varient en fonction de l'occupation du sol. Les roselières sont des zones naturellement humides avec un fort pouvoir d'épuration. Cette zone humide est une zone artificielle issue des anciennes lagunes de la station d'épuration où stagne l'eau de pluie. Une végétation caractéristique s'est développée dû à la retenue des eaux de pluie. Les fonctions épuratrices de ces milieux sont beaucoup plus limitées dans un milieu artificiel.

Un seul habitat a été retrouvé sur la commune, il s'agit d'une scirpaie. Il présente un intérêt écologique fort.

La scirpaie est en bon état de conservation, grâce à l'afflux d'eau issu des pluies.

Plans d'eau et mares

Les résultats d'inventaire comptabilisent **1 mare,** pour une surface totale de **0,009 ha d'eau superficielle** (ne rentrant pas dans l'appellation « zones humides »).



Cartographie des pièces d'eau (mares et plans d'eau)

Réseau hydrographique

Sur la commune, le réseau principal s'écoule sur 3,807 km (réseau IGN) et uniquement en limite communale au sud. Le réseau hydrographique de la commune est relativement faible. De plus, le cours d'eau est un fossé de drainage rectiligne lui donnant un caractère non naturel.

Suite aux observations de terrain, s'ajoute le réseau complémentaire, qui représente **1,229 km**, sans distinction entre fossés et cours d'eau.

Lors des prospections, une fontaine, un puits et un lavoir ont été recensés.

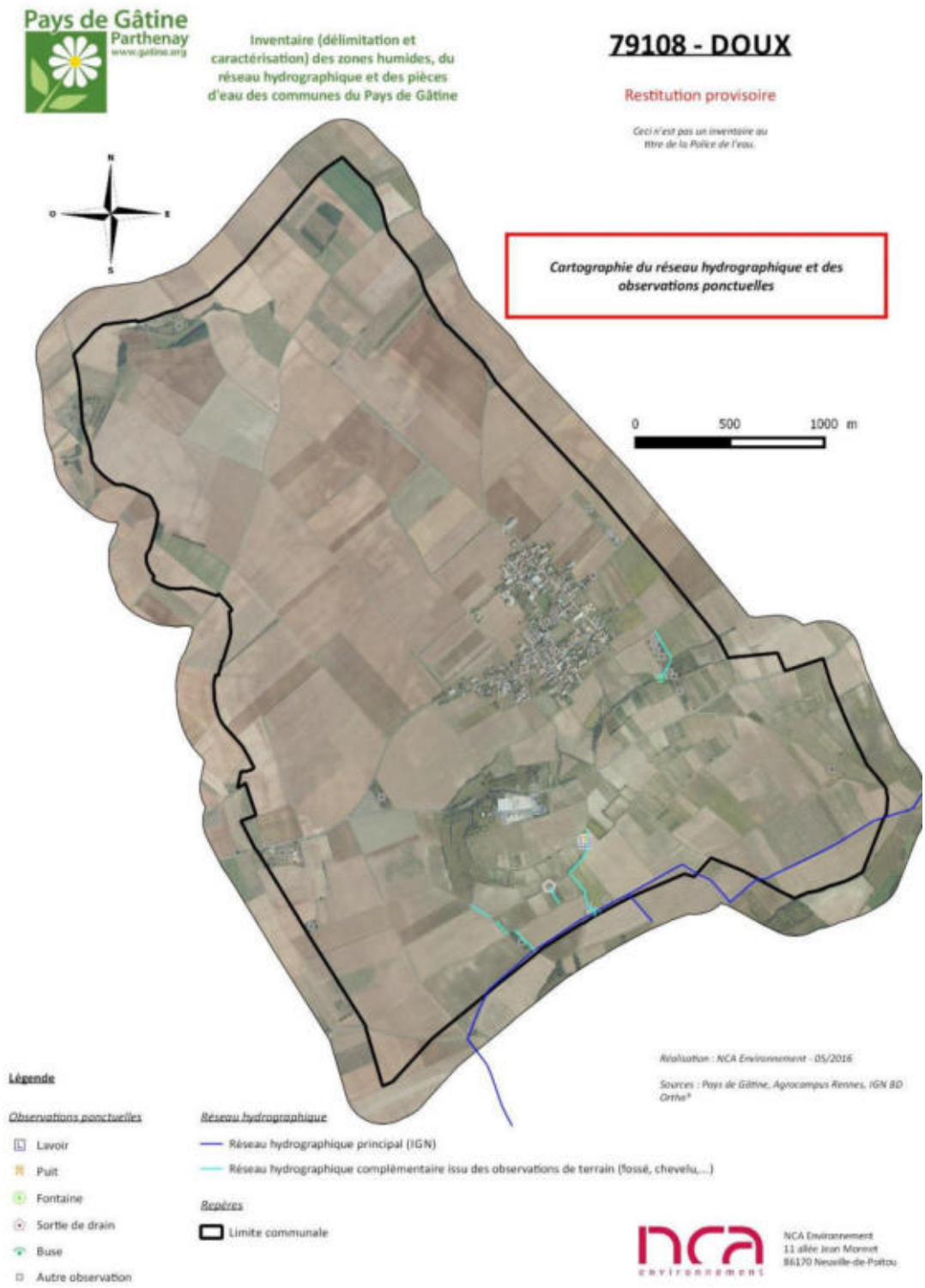

Cartographie du réseau hydrographique et des observations ponctuelles

4. ANALYSE PLANCHE PAR PLANCHE DE L'ATLAS

Le groupe d'acteurs est invité à passer à une analyse plus précise de cet inventaire, planche par planche. Voici les remarques :

- Planche **AA45** à la Planche **AD46** : Rien à signaler.Préparation des retours

L'ensemble du groupe d'acteurs est en accord avec la délimitation et aucune demande n'a été annotée durant la mise à disposition des cartes en mairie, ainsi aucun retour ne sera programmé sur le terrain.

5. BILAN DE LA CONCERTATION

Les résultats provisoires de cet inventaire ont pu être présentés aux membres du groupe d'acteurs. Ceux-ci ont pu s'exprimer et poser leurs questions, permettant ainsi d'aboutir à une validation des cartes sans effectuer de retour.

6. SUITE DE LA DEMARCHE D'INVENTAIRE

La restitution finale de l'étude se fera lors d'une présentation au Conseil municipal, le 7 juin 2016 à 20h00.

ANNEXE 5

Compte-rendu du conseil municipal du 07 juin 2016

NCA Environnement
11 Allée Jean Monnet
86170 Neuville-de-Poitou
Tél. 05 49 00 43 20
Fax 05 49 00 43 30
Email : accueil@nca-env.fr
www.nca-env.fr
www.nca-methanisation.fr

Études et conseils en environnement
Assainissement collectif
Assainissement non collectif
Maîtrise d'œuvre
Protection des eaux
Hydraulique fluviale
Environnement et agriculture
Méthanisation
Gestion des milieux
Démarche d'insertion écologique
Inventaire faune et flore
Environnement et aménagement

L'INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES EST COFINANCE PAR L'AGENCE DE L'EAU ET L'UNION EUROPEENNE.

INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES, DU RESEAU HYDROGRAPHIQUE ET DES PLANS D'EAU

COMMUNE DE DOUX

COMPTE-RENDU
REUNION DE RESTITUTION AU CONSEIL MUNICIPAL
MARDI 7 JUIN 2016, 20H00

Objet **:** Présentation des résultats finaux de l'inventaire des zones humides

Première entreprise française à avoir obtenu en avril 2011 l'AFAQ 26000 et en janvier 2012 la labellisation LUCIE pour son engagement dans la RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) et le développement durable.

SAS au capital de 110 000 €
N° identification :
343 460 622 RCS Poitiers
APE : 7112B
N° TVA : FR 57 343 460 622

Sommaire

PARTICIPANTS A LA REUNION 1
INTRODUCTION 2
RAPPEL DE LA DEMARCHE ET PRESENTATION DES MODIFICATIONS SUITE A LA PHASE DE LEVEE DE DOUTE 3
1. Définition d'une zone humide 3
2. Méthodologie d'inventaire 3
3. Résultats de l'inventaire 4
BILAN DE LA REUNION 9
SUITE DE LA DEMARCHE D'INVENTAIRE 10

1. PARTICIPANTS A LA REUNION

Intervenants extérieurs	
NCA Environnement	Mme BOSSELET Elodie
Membres du Conseil municipal	
Maire	M .JOLIVOT Lucien
Adjoint	M. BERNARDEAU Serge
Adjointe	Mme BOURREAU Annie
Conseillère municipale	Mme GUIGNARD Bernadette
Conseillère municipale	Mme GUILLAUMIN Jean-Pierre
Conseillère municipale	M. MARTIN Joël
Conseillère municipale	Mme PROUTEAU Nadine
Conseiller municipal	Mme SARRAZIN Claire
Conseiller municipal	M. VALLAT Philippe

2. INTRODUCTION

La réunion de restitution s'est déroulée le mardi 7 juin à 20h00 à la mairie de Doux. L'objectif est de présenter les résultats finaux concernant l'inventaire des zones humides, des plans d'eau et du réseau hydrographique de la commune.

M. JOLIVOT ouvre la séance en rappelant qu'ils sont réunis aujourd'hui pour délibérer sur cet inventaire. Il laisse ensuite la parole au bureau d'études NCA Environnement.

Mme BOSSELET débute la réunion par quelques rappels sur les zones humides et la démarche d'inventaire. Elle présente ensuite les résultats relatifs aux zones humides, les pièces d'eau et le réseau hydrographique, suite à la phase de mise à disposition des cartes à la mairie.

3. RAPPEL DE LA DEMARCHE ET PRESENTATION DES MODIFICATIONS SUITE A LA PHASE DE LEVEE DE DOUTE

DEFINITION D'UNE ZONE HUMIDE

L'identification des zones humides sur le terrain a respecté la définition donnée par le Code de l'Environnement : les zones humides sont définies comme "des terrains exploités ou non, **habituellement inondés ou gorgés d'eau douce**, salée ou saumâtre, **de façon permanente ou temporaire**, la végétation quand elle existe, est dominée par des plantes hygrophiles pendant une partie de l'année".

Deux critères permettent de déterminer s'il s'agit d'une zone humide ou non :

4. La présence de **végétation hygrophile** ;
5. L'**hydromorphie des sols** ;

Les zones humides sont des milieux dynamiques, le gradient d'humidité étant souvent plus large que le laisse à penser la culture populaire. En effet, les zones humides bien connues font souvent références aux marais, aux bourbiers ou aux tourbières. Toutefois, une zone humide peut présenter un degré d'humidité beaucoup plus faible, on parlera de milieux frais qu'il est alors possible de cultiver.

METHODOLOGIE D'INVENTAIRE

Cette étude est basée sur une démarche de **concertation**, c'est pourquoi un groupe d'acteurs locaux a été créé. Le bureau d'études et les membres du groupe d'acteurs se sont réunis avant la phase terrain pour analyser ensemble les données de prélocalisation. De plus, les exploitants et propriétaires voulant accompagner les ingénieurs sur le terrain ont été contactés. Les cartes provisoires ont été mises à la disposition de la population à la mairie, du 2 au 16 mai 2016. Un cahier de remarques a été laissé à disposition pour noter les commentaires de chacun. 2 personnes sont venues consulter les résultats en mairie, et aucune personne n'a été revue pour effectuer les retours sur le terrain. Ainsi, les cartes n'ont pas été corrigées et sont présentées au Conseil municipal.

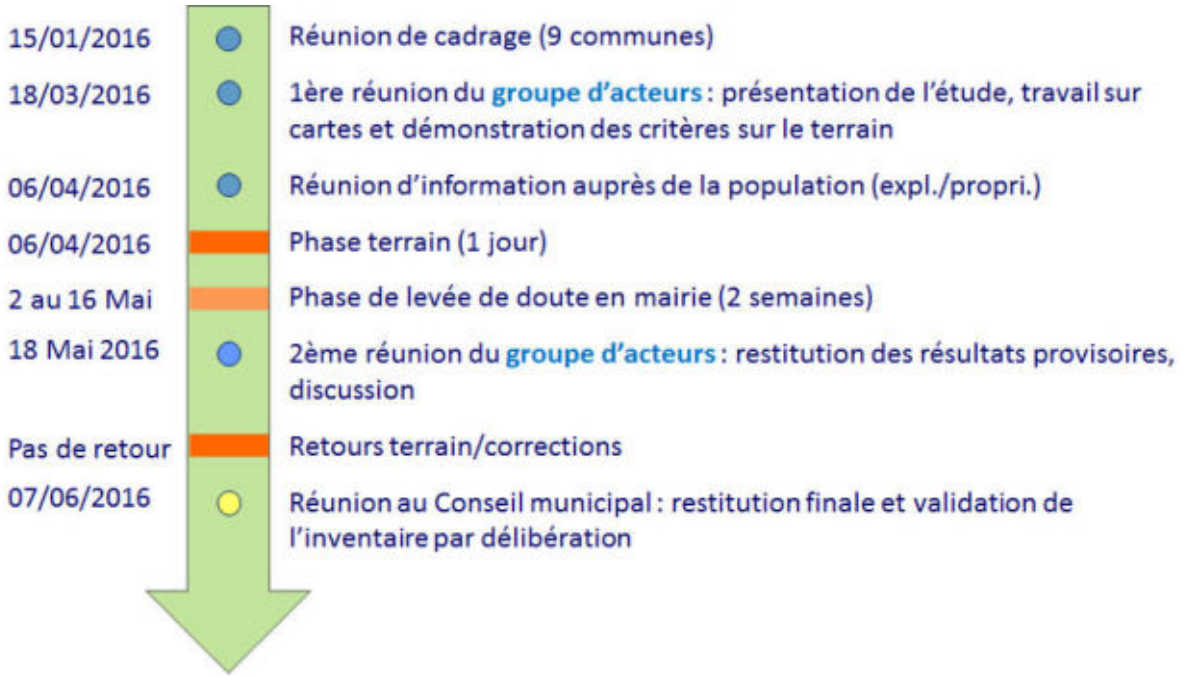

Synthèse des étapes de l'inventaire

RESULTATS DE L'INVENTAIRE

Zones humides

Une seule zone humide a été inventoriée, elle possède une superficie de **0,073 ha**, soit **0,01 %** de la surface communale*. Ceci représente une réduction de 99,7 % de la prélocalisation initiale.

**Pour information : la proportion moyenne de zones humides sur les communes du Pays de Gâtine est autour de 6%.*

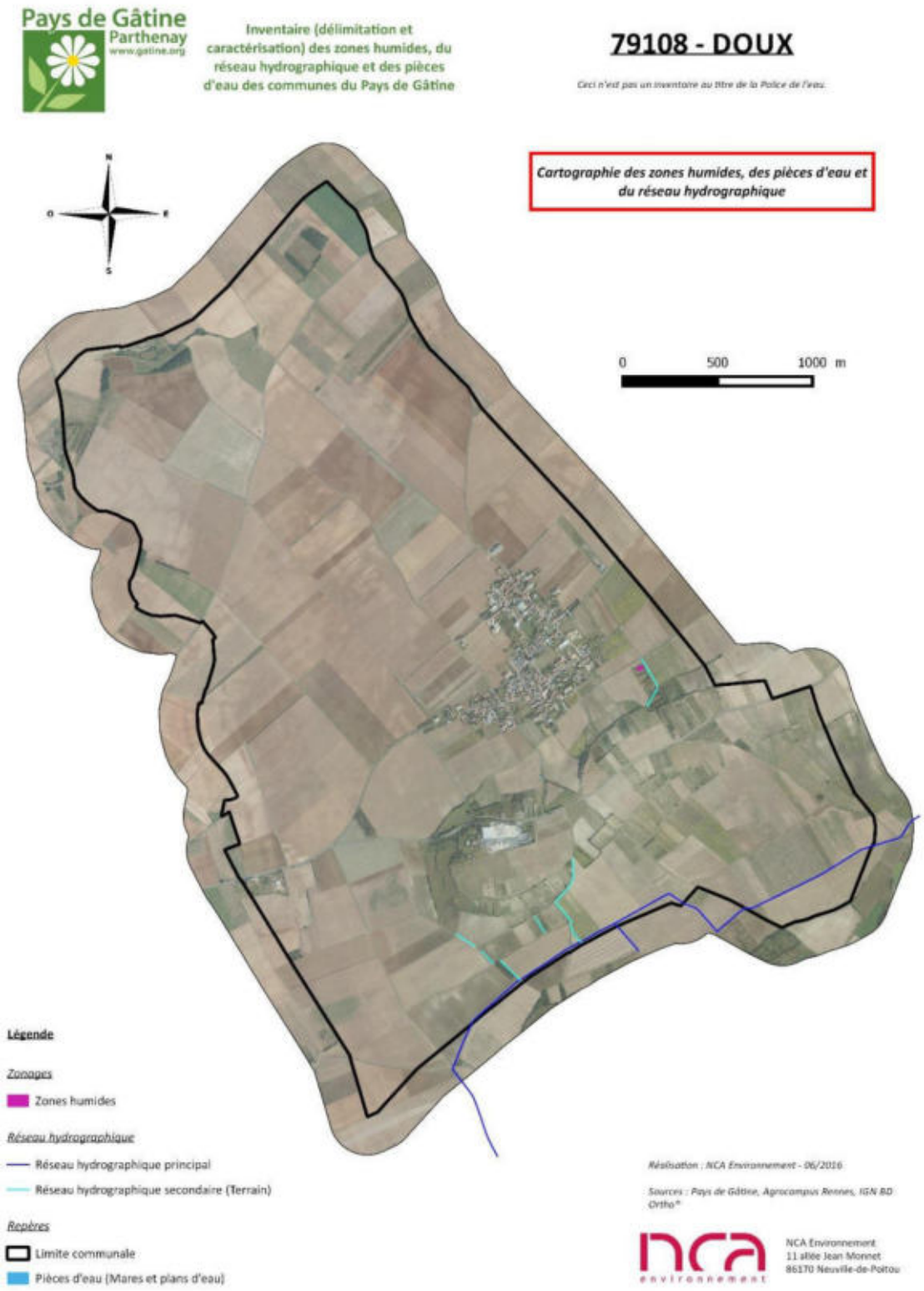

Cartographie des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau

Lorsque l'on compare l'unique zone humide effective avec les zones humides potentielles (prélocalisation), on se rend bien compte de l'intérêt du terrain. Mme BOSSELET présente une superposition des deux couches pour souligner ses propos.

L'unique zone humide trouvée sur la commune possède de mauvaises fonctionnalités. Elle est située au fond d'un ancien bassin de lagunage. Elle a pu se développer uniquement grâce à l'eau stagnante issue des eaux pluviales. Cette zone humide est purement artificielle. Aucune fonction hydrologique n'est exercée par ce milieu. De plus seule la fonction épuratrice est modérément assurée par cette zone humide, au vu des espèces hygrophiles qui sont présentes sur la zone.

Par contre, elle a un intérêt biologique car c'est une roselière, localisée sur un plateau et elle composée majoritairement de scirpe des marais, *Eleocharis palustris*.

Les prospections ont permis de relever 4 espèces hygrophiles.

Plans d'eau et mares

Les résultats d'inventaire comptabilisent **1 mare,** pour une surface totale de **0,009 ha d'eau superficielle** (ne rentrant pas dans l'appellation « zones humides »).

Cette mare est l'unique mare communale. Selon les dires d'acteurs, l'eau ne tient pas et elle s'assèche en été.





Cartographie des mares et des plans d'eau

Réseau hydrographique



Sur la commune, le réseau hydrographique principal (réseau issu de la BD Ortho) s'écoule sur 3,807 km. Ce réseau est considéré à part entière comme un cours d'eau. Pourtant, il est artificiel et il a été créé par l'Homme pour évacuer les eaux de drainage des champs amont.

Lors de la prospection de terrain, un réseau complémentaire a été identifié et il représente **1,229 km**. Il s'apparente à des fossés d'écoulement des eaux pluviales.

1 fontaine, 1 lavoir et 1 puits ont été répertoriés lors de cet inventaire, ce recensement n'est peut-être pas exhaustif.







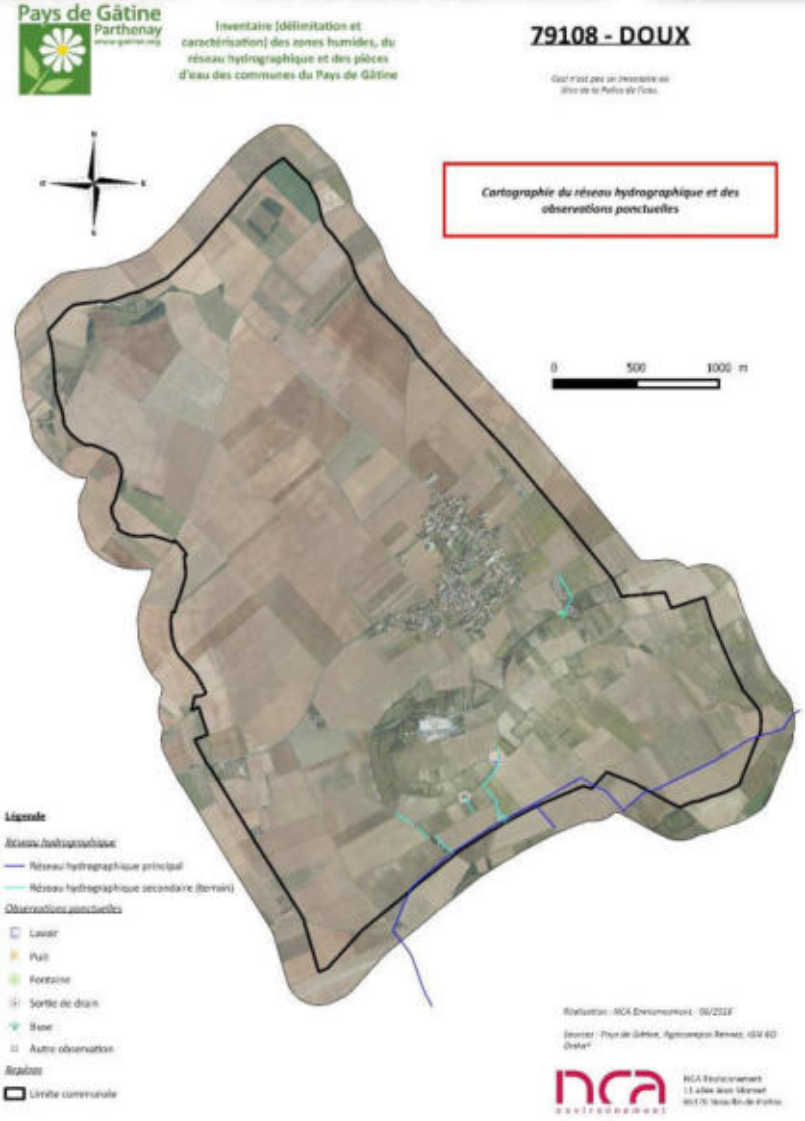

Cartographie du réseau hydrographique et des observations complémentaires

4. BILAN DE LA REUNION

M. le Maire indique son souhait de requalifier le cours d'eau définit sur la commune. En effet, ce cours d'eau est un fossé non naturel, creusé pour évacuer l'eau stagnante du lavoir. Il a peur que les agriculteurs subissent des contraintes, comme la mise en place de bandes enherbés de part et d'autre du cours d'eau. Mme BOSSELET lui précise que les conclusions sur ce cours d'eau ont déjà été présentées au SAGE lors de la deuxième réunion du groupe d'acteurs. Elles seront aussi notées dans le rapport final. Mme BOSSELET rappelle que le bureau d'étude ne peut pas modifier un cours d'eau et que la SAGE Thouet répertorie en ce moment les cours d'eau de leur territoire. Il revient donc au SAGE et à la CLE de décider de l'avenir de ce cours d'eau.

Un conseiller élève la voix en précisant qu'il y avait plus de mare sur Doux mais qu'elles ont été bouchées. M. Le Maire précise que Doux n'est pas une commune humide et que les puits présents sur la commune trouvent l'eau à 20 mètres de profond.

Mme BOSSELET remercie l'ensemble des élus, exploitants et propriétaires de leur implication dans la démarche d'inventaire. Mme BOSSELET explique que la bonne implication de la commune, notamment en termes de communication, favorise grandement l'appropriation de l'inventaire par les acteurs locaux.

M. le Maire remercie le bureau d'études NCA pour le travail effectué.

5. SUITE DE LA DEMARCHE D'INVENTAIRE

La restitution finale de l'étude se fera dans la foulée, en juin 2016. L'envoie des documents (rapport, carte, DVD) se fera lorsque le bureau d'études recevra la délibération signée par la préfecture.

La commune, le SAGE et le Pays de Gâtine recevront sous format papier un rapport complet ainsi qu'un atlas au 1/7000ème. L'ensemble des données seront restituées sur un DVD, conformément au cahier des charges et aux modalités du SAGE.

ANNEXE 6

Flore observée sur la commune de Doux lors de la campagne de terrain (Avril)

Flore observée sur la commune de Doux lors de la prospection de terrain (avril 2016)

	Nom latin	Nom commun
h	*Eleocharis palustris*	Eleocharis des marais
h	*Epilobium hirsutum*	Epilobe hirsute
h	*Juncus inflexus*	Jonc arqué
h	*Rumex crispus*	Oseille crépue
	Salix alba	Saule blanc

h : Espèces indicatrices de zones humides (Arrêté du 24 juin 2008, modifié par l'arrêté du 1er octobre 2009 : Annexe II, Table A)

ANNEXE 7

Délibération du Conseil municipal pour validation de l'inventaire

Commune de Doux
19 Rue de la Mairie
79390 DOUX

REÇU A LA SOUS-PREFECTURE
20 JUIN 2016
79200 PARTHENAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil seize, le sept juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de DOUX, dûment convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur JOLIVOT Lucien, Maire.
Nombre de conseillers en exercice : 11
Date de convocation du Conseil Municipal : 27 Avril 2016
Etaient présents : JOLIVOT Lucien (pouvoir de FOURNEAUX Patrice), BERNARDEAU Serge, BOURREAU Annie, MARTIN Joël, PROUTEAU Nadine, GUIGNARD Bernadette (pouvoir de BOULIN Marie-Noëlle), SARRAZIN Claire, VALLAT Philippe, GUILLAUMIN Jean-Pierre.
Etaient absents : BOULIN Marie-Noëlle (pouvoir à GUIGNARD Bernadette), FOURNEAUX Patrice (pouvoir à JOLIVOT Lucien).

Monsieur MARTIN Joël a été désigné comme secrétaire de séance.

Délibération n° 27/2016 : Validation de l'inventaire des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau

Exposé des motifs :

Par délibération du 17/06/2014, la commune s'est engagée à réaliser son inventaire des zones humides. Cette étude répond aux exigences réglementaires des Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) précisés par les Schémas d'Aménagement et de Gestion de l'eau (SAGE), entre autres, afin de pouvoir élaborer ou réviser les documents d'urbanisme et doivent être pris en compte dans les documents d'urbanisme.

La méthode d'inventaire des zones humides est déterminée d'une part par la Loi sur l'eau et d'autre part par le SAGE Thouet.

La SAS NCA Environnement a été chargée de réaliser l'inventaire.

Un groupe d'acteurs locaux composé, d'élus de la commune, de représentants d'associations, de représentants socioprofessionnels notamment agriculteurs, a été constitué. La composition de ce groupe a été actée par délibération du 17/03/2016

Plusieurs réunions ont eu lieu afin de suivre et coordonner le travail :

Réunions	Ordre du jour	Date	Nombre de personnes présentes du groupe d'acteurs
	- Présentation de la problématique	25/03/2016	10

1ère réunion du groupe d'acteurs locaux : lancement et travail sur cartes	« zones humides » et de la méthodologie - Recueil d'informations sur les zones humides communales (localisation, fonctionnement,...) - Présentation de la méthode de délimitation et caractérisation sur le terrain		
2ème réunion du groupe d'acteurs locaux : restitution provisoire	Présentation des résultats provisoires de l'inventaire des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau	18/05/2016	8

Tout au long du processus d'inventaire, la commune a communiqué auprès de la population sur le dossier au travers d'invitations aux exploitants agricoles et autres acteurs clés, d'article de presse, affichage et mise à disposition en mairie etc.

Le bureau d'études NCA Environnement missionné pour l'étude présente en séance aux conseillers municipaux les principaux résultats sur le territoire communal.

Délibération du Conseil municipal : données d'inventaire

- 20 sondages pédologiques ont été réalisés au cours de l'inventaire.
- Une surface totale de **0,073 ha de zones humides** a été inventoriée, ce qui représente environ **0,01 %** du territoire communal.
- 1 mare a été inventoriée et représente une surface totale de 0,009 ha d'eau superficielle close.
- Le réseau hydrographique principal (IGN) sur 3,807 km et le réseau hydrographique complémentaire (terrain) s'écoule sur 1,229 km.

Le rapport d'étude et de cartographie des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau seront consultables en mairie.

Enfin, M. le Maire mentionne que la Commission Locale de l'Eau est la commission *ad hoc* pour vérifier la qualité de ces inventaires. Ce point est développé dans la disposition 8E-1 du SDAGE Loire Bretagne. De ce fait, après un passage devant le comité technique zones humides du SAGE Thouet, les Commissions Locales de l'Eau donneront un avis sur le rendu de l'inventaire communal par délibération.

Après débat, le Conseil municipal est donc invité à délibérer pour :

- **approuver le recensement des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau ;**
- **solliciter l'avis des deux Commissions locales de l'eau ;**
- **donner pouvoir à M. le Maire ou à son représentant pour prendre les mesures nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.**

Pays de Gâtine
Parthenay
www.gatine.org

Inventaire (délimitation et caractérisation) des zones humides, du réseau hydrographique et des pièces d'eau des communes du Pays de Gâtine

79108 - DOUX

Ceci n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'eau.

Cartographie des zones humides, des plans d'eau et du réseau hydrographique

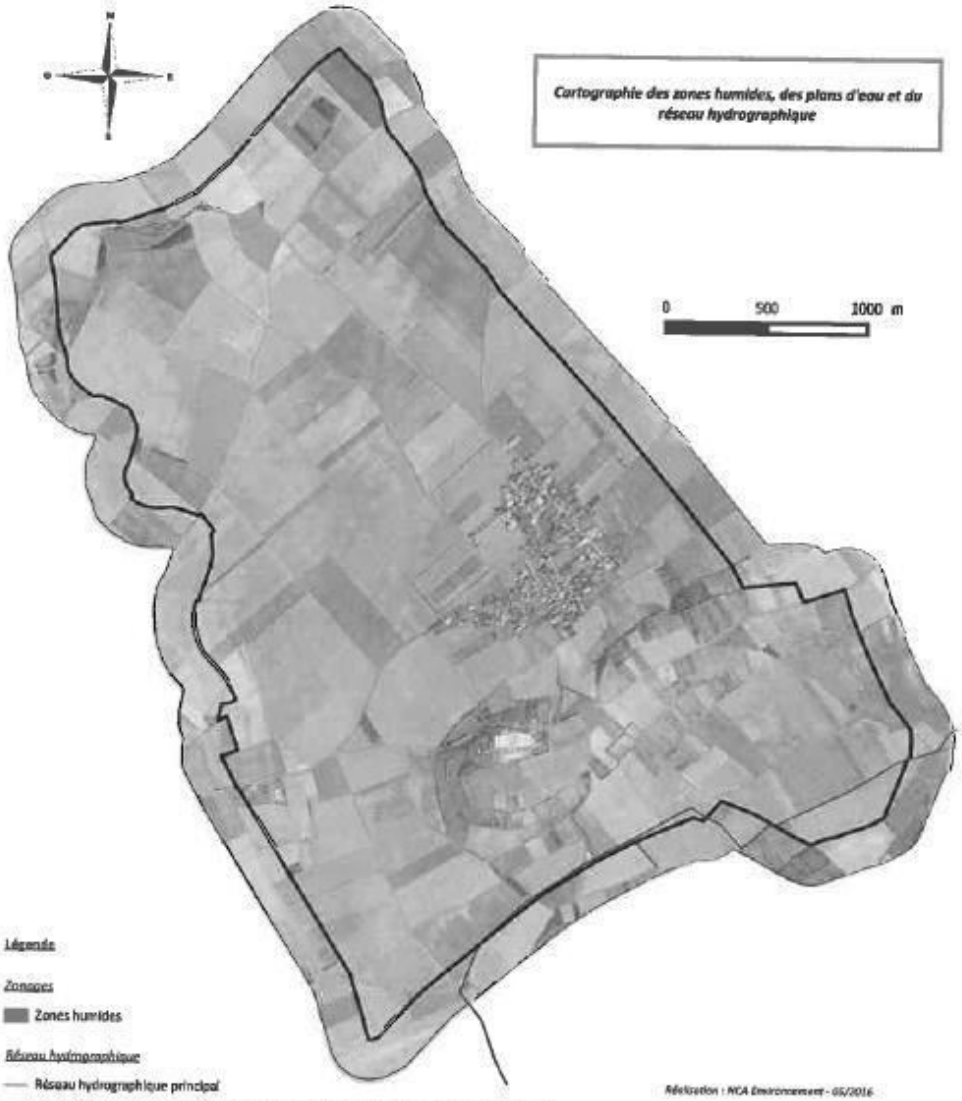

Légende

Zonages

Zones humides

Réseau hydrographique

Réseau hydrographique principal

Réseau hydrographique complémentaire issu des observations de terrain (fossé, chevelu,...)

Repères

Limite communale

Pièces d'eau (Mares et plans d'eau)

Réalisation : NCA Environnement - 05/2016

Sources : Pays de Gâtine, Agrocampus Rennes, IGN BD Ortho®

NCA Environnement
11 allée Jean Monnet
86370 Neuville-de-Poitou

Cartographie générale des zones humides, des plans d'eau et du réseau hydrographique de la commune de Doux (Sources : IGN Scan25 , IGN BD Ortho , Pays de Gâtine, NCA environnement)

Fait et délibéré les jours mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme :

En Mairie, le 13 Juin 2016
Le Maire,

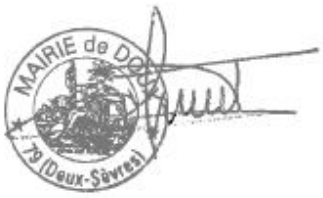

Pays de Gâtine
Parthenay
www.gatine.org

Inventaire (délimitation et caractérisation) des zones humides, du réseau hydrographique et des pièces d'eau des communes du Pays de Gâtine

79108 - DOUX

Atlas final

L'inventaire des zones humides est cofinancé par l'Union Européenne et l'Agence de l'eau Loire Bretagne.

Inventaire de connaissance dans le cadre du SAGE Thouet.

Ceci n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'eau.
Inventaire non exhaustif.

Légende

Limite communale

N
O E
S

0 1000 2000 m



Réalisation : NCA Environnement - 06/2016

Sources : Pays de Gâtine, SAGE Thouet, IGN Scan 25®, IGN BD Ortho®

nca environnement

NCA Environnement
11 allée Jean Monnet
86170 Neuville-de-Poitou

Pays de Gâtine
Parthenay
www.gatine.org

Inventaire (délimitation et caractérisation) des zones humides, du réseau hydrographique et des pièces d'eau des communes du Pays de Gâtine

79108 - DOUX

Atlas Final

Cet inventaire est réalisé suivant les modalités du SAGE Thouet. Ce n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'eau.

Malgré une prospection sur le terrain importante, il demeure un inventaire de connaissance, et par conséquent n'a pas pour vocation d'être exhaustif.

PLANCHE AA45

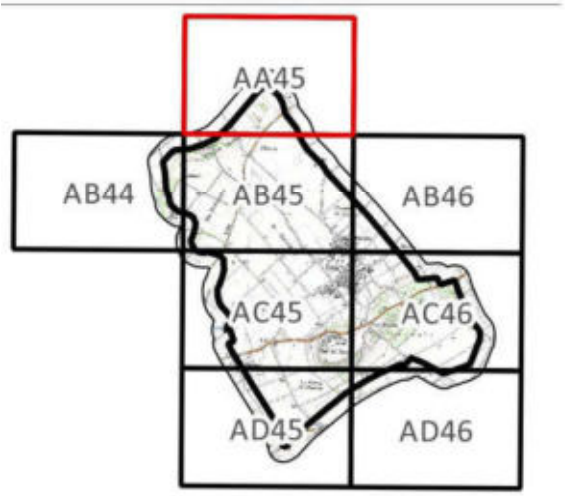



Réalisation : NCA Environnement - 06/2016.

Sources : Pays de Gâtine, Agrocampus Rennes, SAGE Thouet, IGN Scan 25® et IGN BD Ortho®.

Légende

Zones humides

Observations ponctuelles

Repère

Autres zonages

Réseau hydrographique

Limite communale

NCA Environnement
11 allée Jean Monnet
86170 Neuville-de-Poitou

Pays de Gâtine
Parthenay
www.gatine.org

Inventaire (délimitation et caractérisation) des zones humides, du réseau hydrographique et des pièces d'eau des communes du Pays de Gâtine

79108 - DOUX

Atlas Final

Cet inventaire est réalisé suivant les modalités du SAGE Thouet. Ce n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'eau.

Malgré une prospection sur le terrain importante, il demeure un inventaire de connaissance, et par conséquent n'a pas pour vocation d'être exhaustif.

PLANCHE AA45



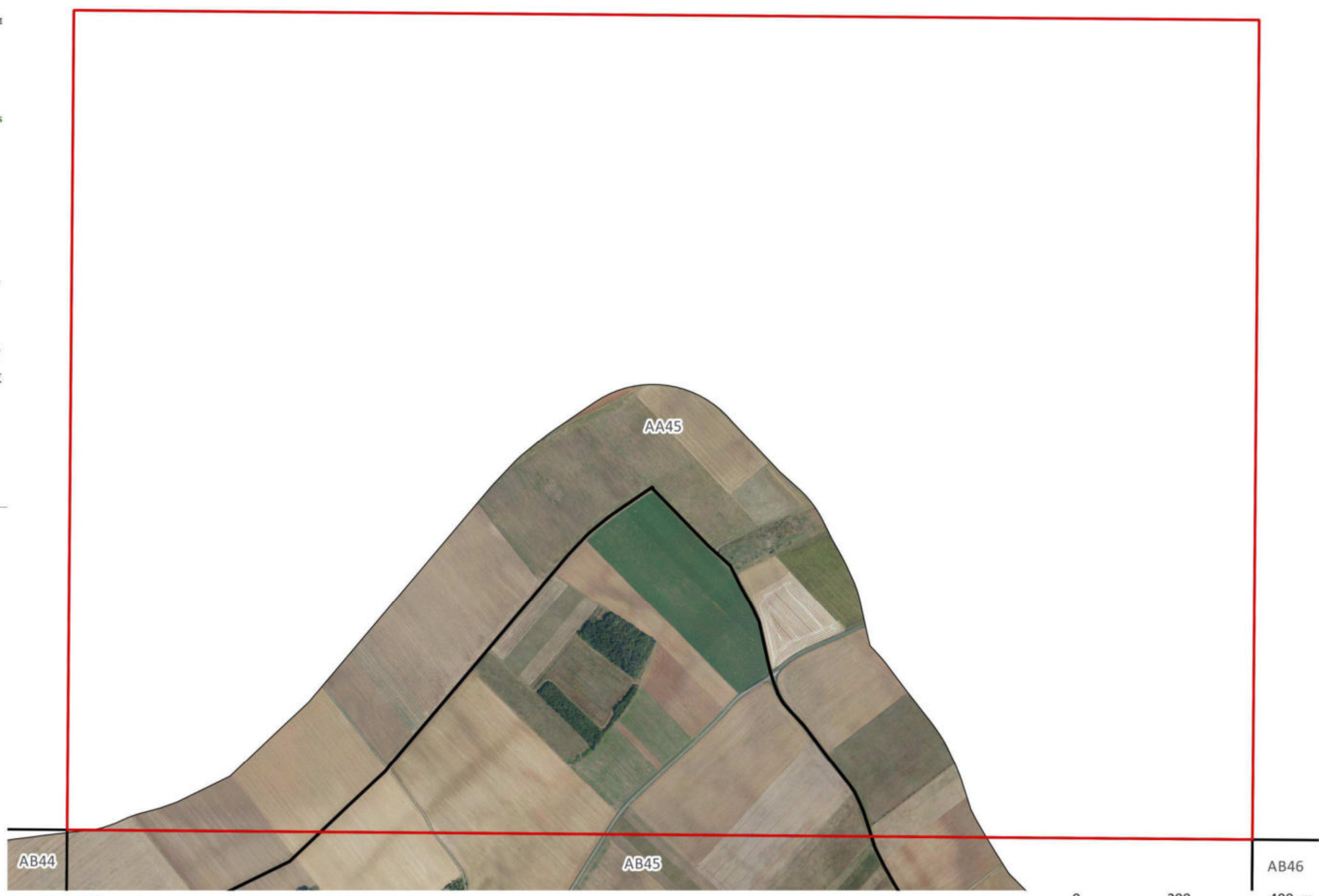

0 200 400 m

Réalisation : NCA Environnement - 06/2016.

Sources : Pays de Gâtine, Agrocampus Rennes, SAGE Thouet, IGN Scan 25® et IGN BD Ortho®.

Légende

Zones humides

Autres zonages

Observations ponctuelles

Réseau hydrographique

Repère

Limite communale

NCA Environnement
11 allée Jean Monnet
86170 Neuville-de-Poitou

Pays de Gâtine
Parthenay
www.gatine.org

Inventaire (délimitation et caractérisation) des zones humides, du réseau hydrographique et des pièces d'eau des communes du Pays de Gâtine

79108 - DOUX

Atlas Final

Cet inventaire est réalisé suivant les modalités du SAGE Thouet. Ce n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'eau.

Malgré une prospection sur le terrain importante, il demeure un inventaire de connaissance, et par conséquent n'a pas pour vocation d'être exhaustif.

PLANCHE AB44

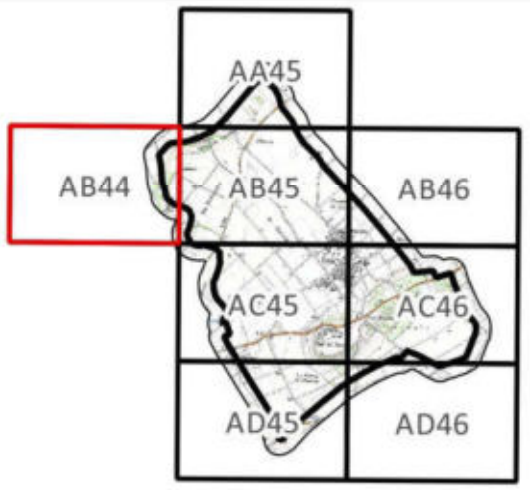

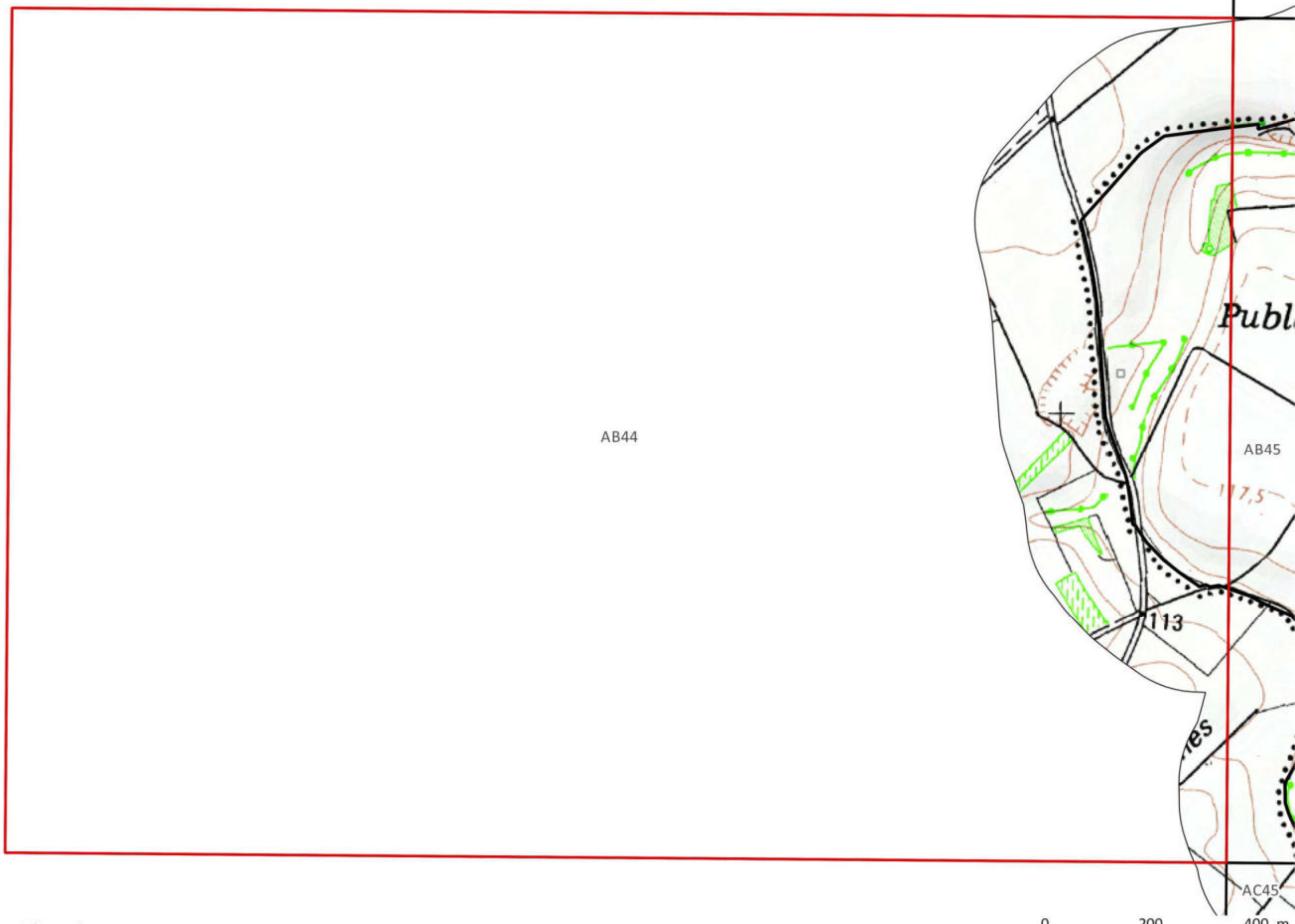

Réalisation : NCA Environnement - 06/2016.

Sources : Pays de Gâtine, Agrocampus Rennes, SAGE Thouet, IGN Scan 25® et IGN BD Ortho®.

Légende

Zones humides

Autres zonages

Observations ponctuelles

- Autre observation

Repère

- Limite communale

Réseau hydrographique

NCA Environnement
11 allée Jean Monnet
86170 Neuville-de-Poitou

Pays de Gâtine
Parthenay
www.gatine.org

N
O
E
S

Inventaire (délimitation et caractérisation) des zones humides, du réseau hydrographique et des pièces d'eau des communes du Pays de Gâtine

79108 - DOUX

Atlas Final

Cet inventaire est réalisé suivant les modalités du SAGE Thouet. Ce n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'eau.

Malgré une prospection sur le terrain importante, il demeure un inventaire de connaissance, et par conséquent n'a pas pour vocation d'être exhaustif.

PLANCHE AB44

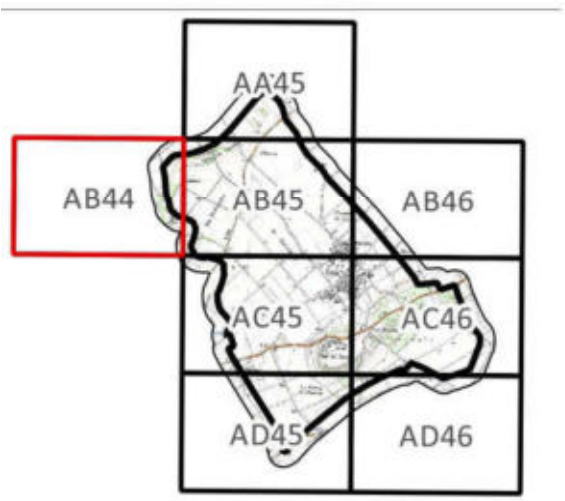

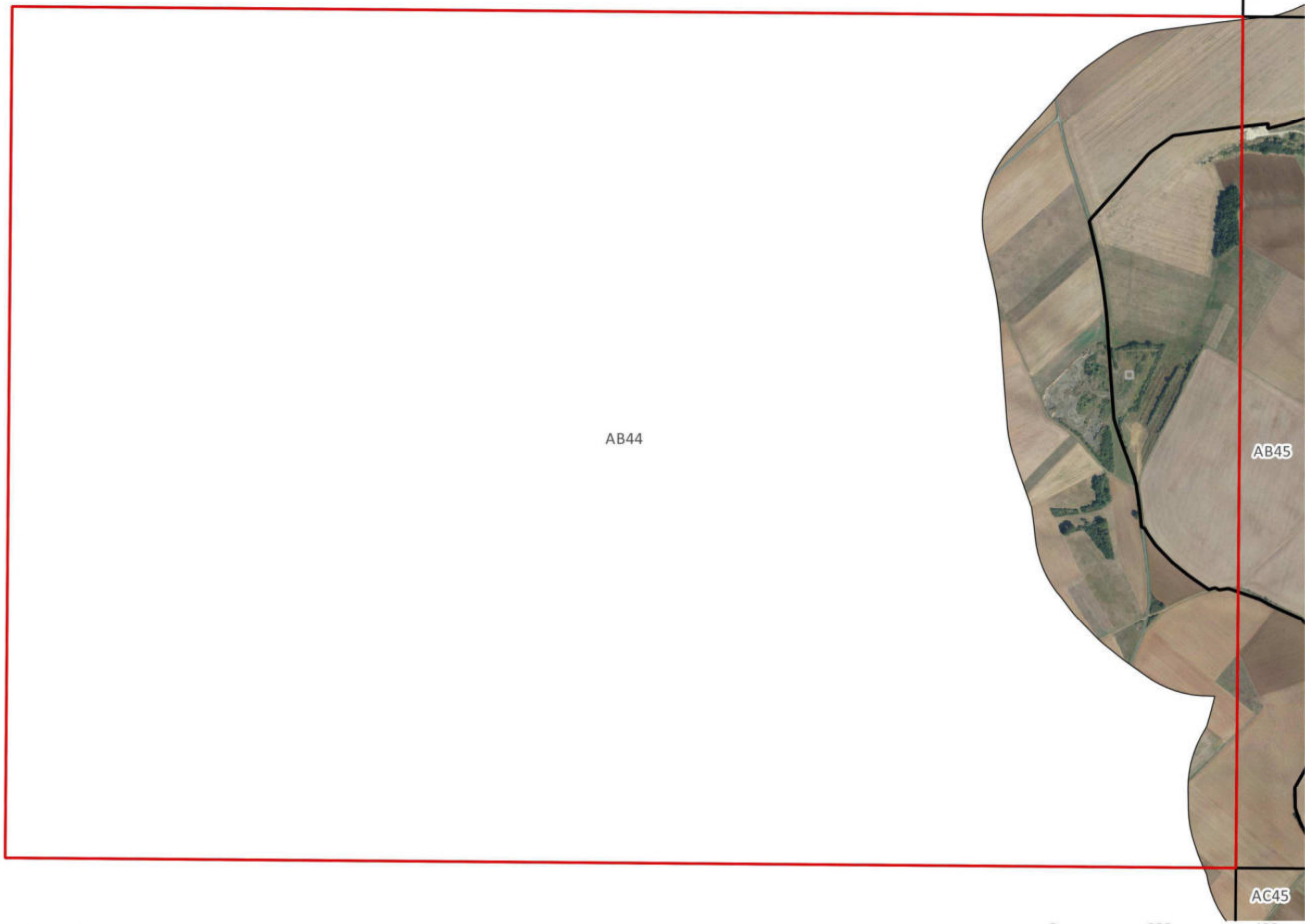

0 200 400 m

Réalisation : NCA Environnement - 06/2016.

Sources : Pays de Gâtine, Agrocampus Rennes, SAGE Thouet, IGN Scan 25® et IGN BD Ortho®.

Légende

Zones humides

Autres zonages

Observations ponctuelles

Autre observation

Repère

Limite communale

Réseau hydrographique

NCA Environnement
11 allée Jean Monnet
86170 Neuville-de-Poitou

Pays de Gâtine
Parthenay
www.gatine.org

Inventaire (délimitation et caractérisation) des zones humides, du réseau hydrographique et des pièces d'eau des communes du Pays de Gâtine

79108 - DOUX

Atlas Final

Cet inventaire est réalisé suivant les modalités du SAGE Thouet. Ce n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'eau.

Malgré une prospection sur le terrain importante, il demeure un inventaire de connaissance, et par conséquent n'a pas pour vocation d'être exhaustif.

PLANCHE AB45

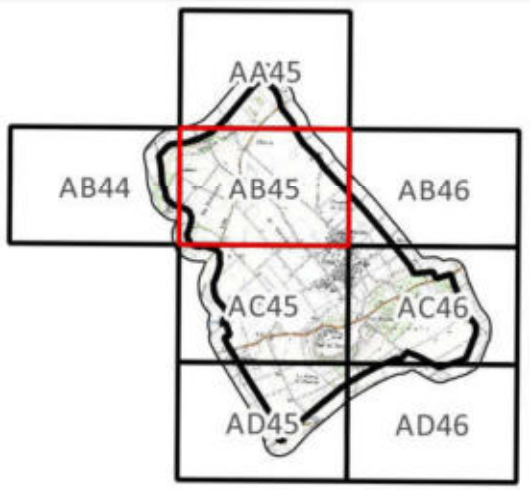

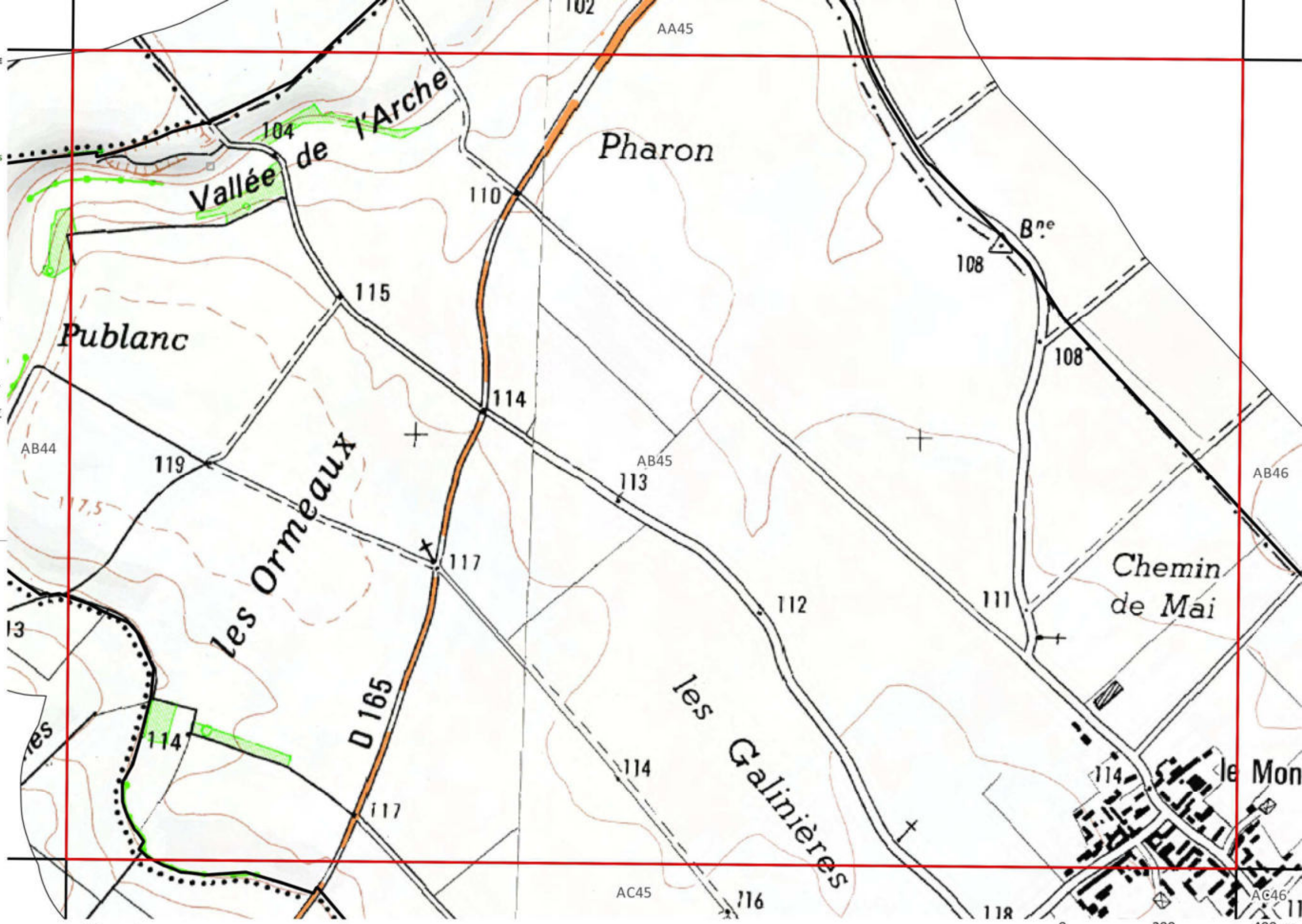

Réalisation : NCA Environnement - 06/2016.

Sources : Pays de Gâtine, Agrocampus Rennes, SAGE Thouet, IGN Scan 25® et IGN BD Ortho®.

Légende

Zones humides

Autres zonages

Observations ponctuelles

Autre observation

Réseau hydrographique

Repère

Limite communale

NCA Environnement
11 allée Jean Monnet
86170 Neuville-de-Poitou

Pays de Gâtine
Parthenay
www.gatine.org

Inventaire (délimitation et caractérisation) des zones humides, du réseau hydrographique et des pièces d'eau des communes du Pays de Gâtine

79108 - DOUX

Atlas Final

Cet inventaire est réalisé suivant les modalités du SAGE Thouet. Ce n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'eau.

Malgré une prospection sur le terrain importante, il demeure un inventaire de connaissance, et par conséquent n'a pas pour vocation d'être exhaustif.

PLANCHE AB45

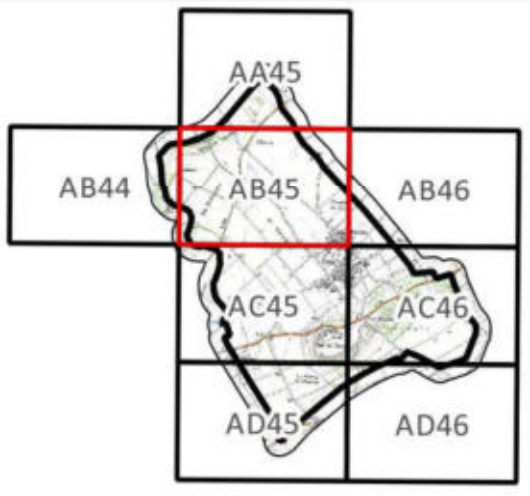



Réalisation : NCA Environnement - 06/2016.

Sources : Pays de Gâtine, Agrocampus Rennes, SAGE Thouet, IGN Scan 25® et IGN BD Ortho®.

Légende

Zones humides

Autres zonages

Observations ponctuelles

- Autre observation

Réseau hydrographique

Repère

- Limite communale

NCA Environnement
11 allée Jean Monnet
86170 Neuville-de-Poitou

Pays de Gâtine
Parthenay
www.gatine.org

Inventaire (délimitation et caractérisation) des zones humides, du réseau hydrographique et des pièces d'eau des communes du Pays de Gâtine

79108 - DOUX

Atlas Final

Cet inventaire est réalisé suivant les modalités du SAGE Thouet. Ce n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'eau.

Malgré une prospection sur le terrain importante, il demeure un inventaire de connaissance, et par conséquent n'a pas pour vocation d'être exhaustif.

PLANCHE AB46



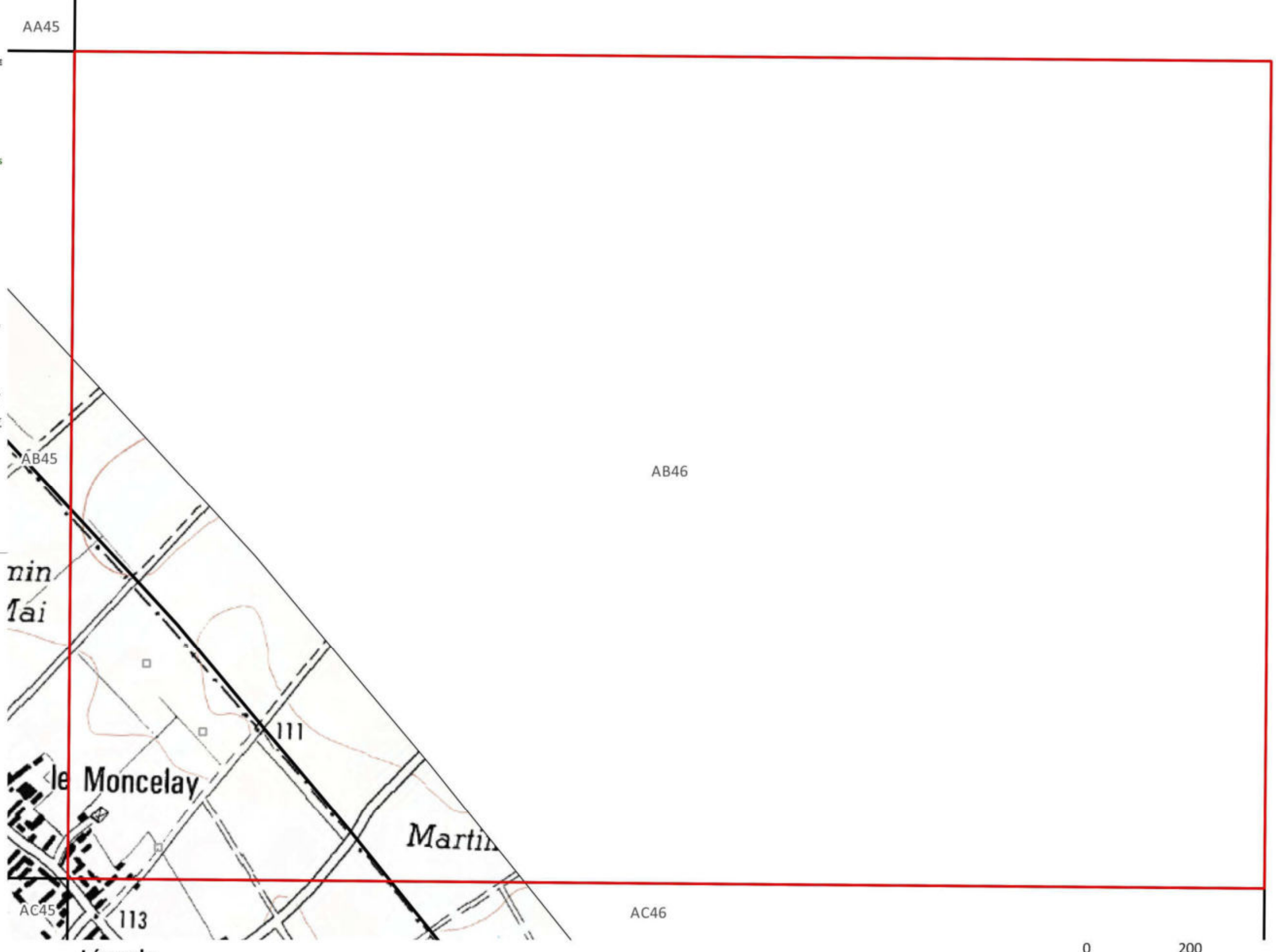

Réalisation : NCA Environnement - 06/2016.

Sources : Pays de Gâtine, Agrocampus Rennes, SAGE Thouet, IGN Scan 25® et IGN BD Ortho®.

Légende

Zones humides

Autres zonages

Observations ponctuelles

Autre observation

Repère

Limite communale

Réseau hydrographique

0 200 400 m

NCA Environnement
11 allée Jean Monnet
86170 Neuville-de-Poitou

Pays de Gâtine
Parthenay
www.gatine.org

Inventaire (délimitation et caractérisation) des zones humides, du réseau hydrographique et des pièces d'eau des communes du Pays de Gâtine

79108 - DOUX

Atlas Final

Cet inventaire est réalisé suivant les modalités du SAGE Thouet. Ce n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'eau.

Malgré une prospection sur le terrain importante, il demeure un inventaire de connaissance, et par conséquent n'a pas pour vocation d'être exhaustif.

PLANCHE AB46

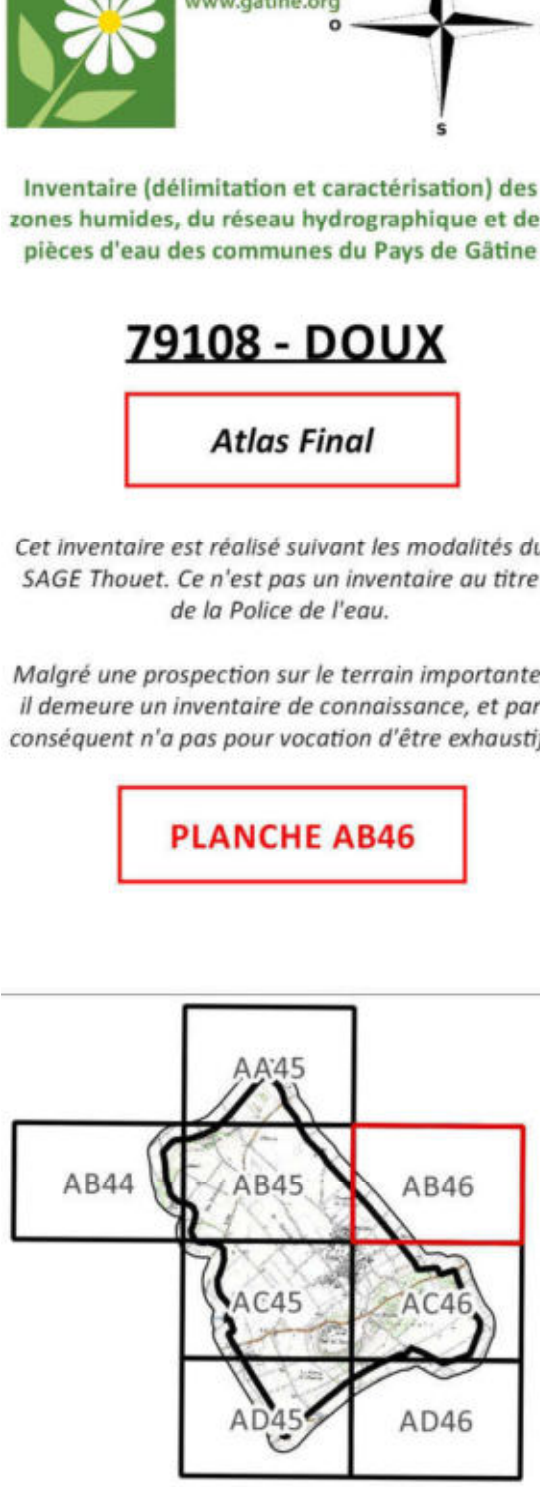



0 200 400 m

Réalisation : NCA Environnement - 06/2016.

Sources : Pays de Gâtine, Agrocampus Rennes, SAGE Thouet, IGN Scan 25® et IGN BD Ortho®.

Légende

Zones humides

Autres zonages

Observations ponctuelles

Autre observation

Repère

Limite communale

Réseau hydrographique

NCA Environnement
11 allée Jean Monnet
86170 Neuville-de-Poitou

Pays de Gâtine
Parthenay
www.gatine.org

Inventaire (délimitation et caractérisation) des zones humides, du réseau hydrographique et des pièces d'eau des communes du Pays de Gâtine

79108 - DOUX

Atlas Final

Cet inventaire est réalisé suivant les modalités du SAGE Thouet. Ce n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'eau.

Malgré une prospection sur le terrain importante, il demeure un inventaire de connaissance, et par conséquent n'a pas pour vocation d'être exhaustif.

PLANCHE AC45

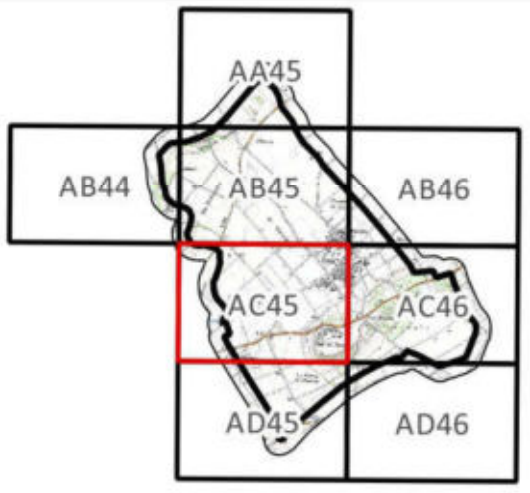

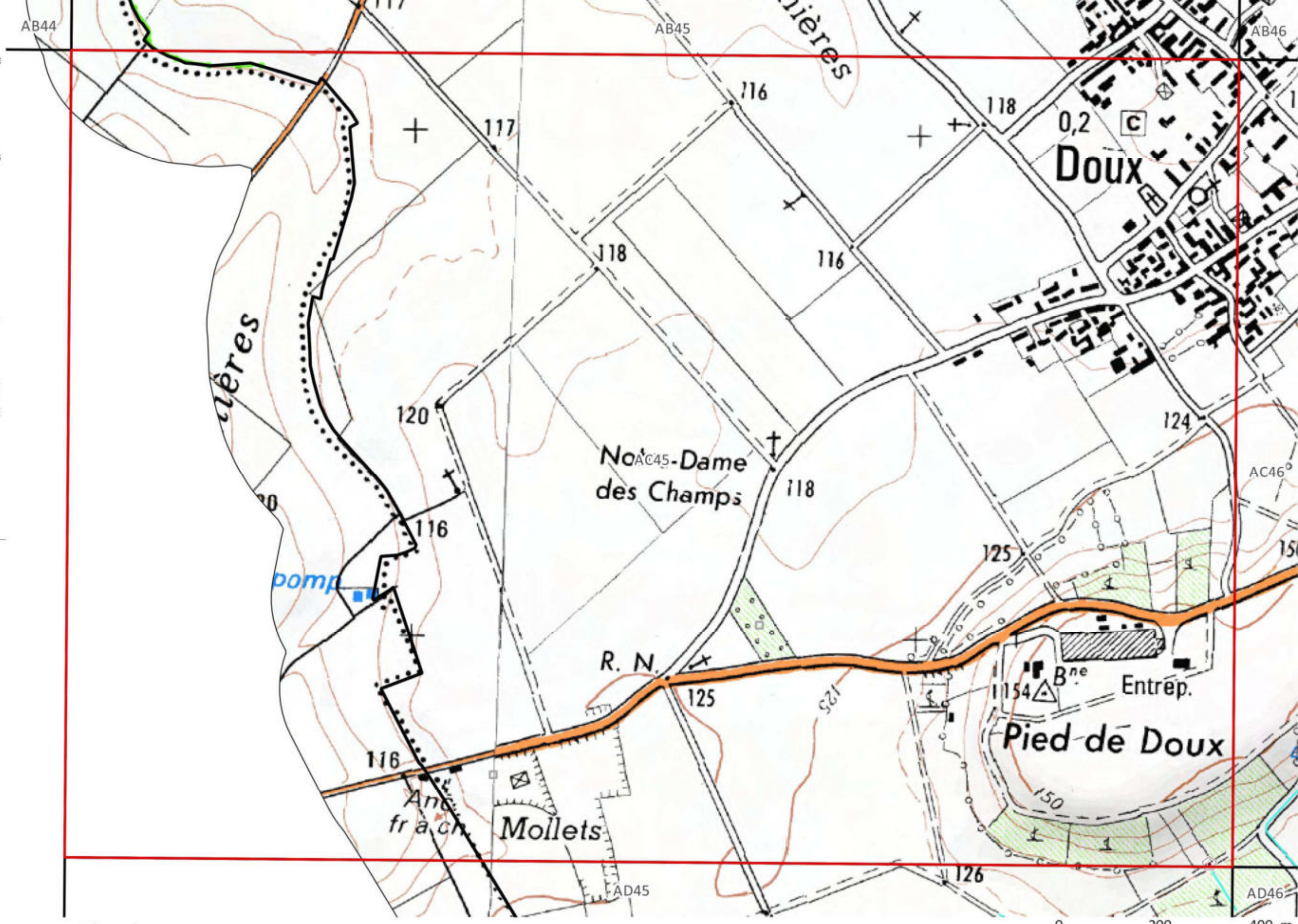

Réalisation : NCA Environnement - 06/2016.

Sources : Pays de Gâtine, Agrocampus Rennes, SAGE Thouet, IGN Scan 25® et IGN BD Ortho®.

Légende

Zones humides

Autres zonages

- Pièces d'eau (Mares et plans d'eau)

Observations ponctuelles

- Sortie de drain
- Autre observation

Réseau hydrographique

- Réseau complémentaire de terrain (fossé,...)

Repère

- Limite communale

NCA Environnement
11 allée Jean Monnet
86170 Neuville-de-Poitou

Pays de Gâtine
Parthenay
www.gatine.org

Inventaire (délimitation et caractérisation) des zones humides, du réseau hydrographique et des pièces d'eau des communes du Pays de Gâtine

79108 - DOUX

Atlas Final

Cet inventaire est réalisé suivant les modalités du SAGE Thouet. Ce n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'eau.

Malgré une prospection sur le terrain importante, il demeure un inventaire de connaissance, et par conséquent n'a pas pour vocation d'être exhaustif.

PLANCHE AC45

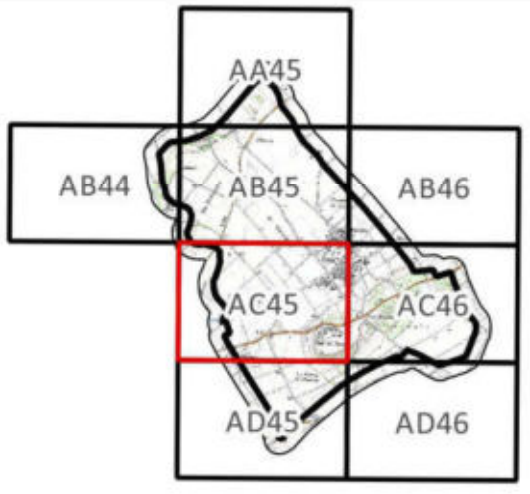



0 200 400 m

Réalisation : NCA Environnement - 06/2016.

Sources : Pays de Gâtine, Agrocampus Rennes, SAGE Thouet, IGN Scan 25® et IGN BD Ortho®.

NCA Environnement
11 allée Jean Monnet
86170 Neuville-de-Poitou

Légende

Zones humides

Autres zonages

- Pièces d'eau (Mares et plans d'eau)

Observations ponctuelles

- Sortie de drain
- Autre observation

Réseau hydrographique

- Réseau complémentaire de terrain (fossé,...)

Repère

- Limite communale

Pays de Gâtine
Parthenay
www.gatine.org

Inventaire (délimitation et caractérisation) des zones humides, du réseau hydrographique et des pièces d'eau des communes du Pays de Gâtine

79108 - DOUX

Atlas Final

Cet inventaire est réalisé suivant les modalités du SAGE Thouet. Ce n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'eau.

Malgré une prospection sur le terrain importante, il demeure un inventaire de connaissance, et par conséquent n'a pas pour vocation d'être exhaustif.

PLANCHE AC46

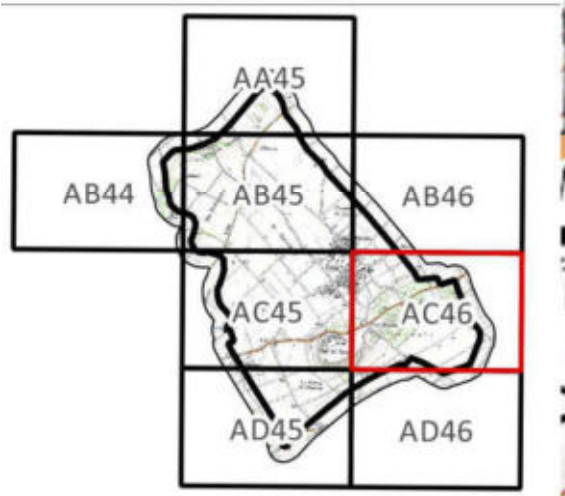

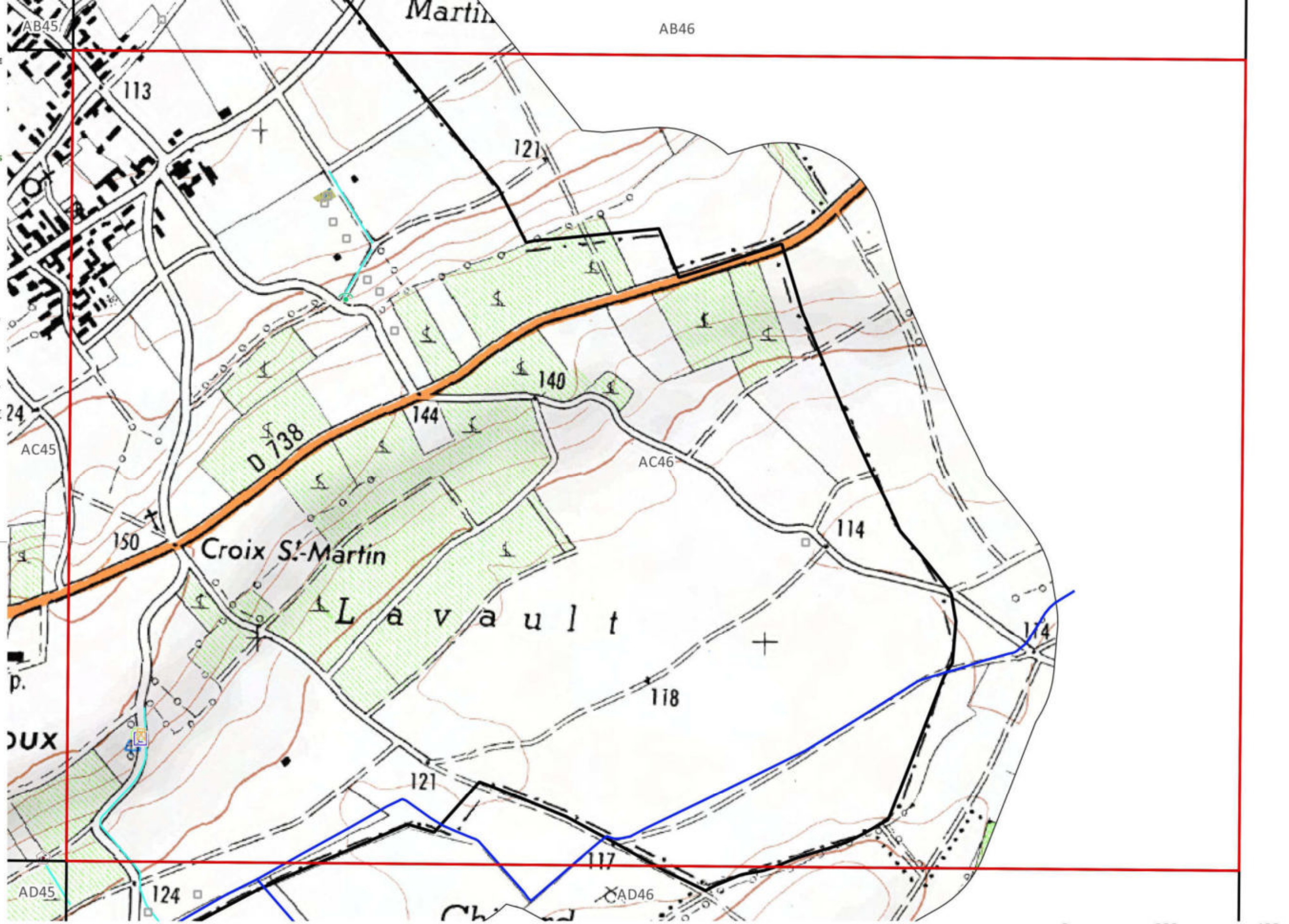

Réalisation : NCA Environnement - 06/2016.

Sources : Pays de Gâtine, Agrocampus Rennes, SAGE Thouet, IGN Scan 25® et IGN BD Ortho®.

NCA Environnement
11 allée Jean Monnet
86170 Neuville-de-Poitou

Légende

Zones humides

Classement des zones humides selon la typologie Corine Biotopes

- 53.14A - Végétation à Eleocharis palustris

Autres zonages

- Pièces d'eau (Mares et plans d'eau)
- Zones humides

Observations ponctuelles

- Lavoir
- Puit
- Fontaine
- Sortie de drain
- Buse
- Autre observation

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal (BD Ortho)
- Réseau complémentaire de terrain (fossé,...)

Repère

- Limite communale

0 200 400 m

Pays de Gâtine
Parthenay
www.gatine.org

Inventaire (délimitation et caractérisation) des zones humides, du réseau hydrographique et des pièces d'eau des communes du Pays de Gâtine

79108 - DOUX

Atlas Final

Cet inventaire est réalisé suivant les modalités du SAGE Thouet. Ce n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'eau.

Malgré une prospection sur le terrain importante, il demeure un inventaire de connaissance, et par conséquent n'a pas pour vocation d'être exhaustif.

PLANCHE AC46

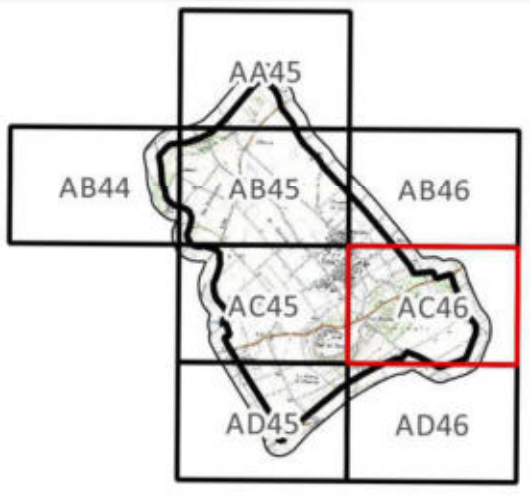



Réalisation : NCA Environnement - 06/2016.

Sources : Pays de Gâtine, Agrocampus Rennes, SAGE Thouet, IGN Scan 25® et IGN BD Ortho®.

NCA Environnement
11 allée Jean Monnet
86170 Neuville-de-Poitou

Légende

Zones humides

Classement des zones humides selon la typologie Corine Biotopes

- 53.14A - Végétation à Eleocharis palustris

Autres zonages

- Pièces d'eau (Mares et plans d'eau)
- Zones humides

Observations ponctuelles

- Lavoir
- Puit
- Fontaine
- Sortie de drain
- Buse
- Autre observation

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal (BD Ortho)
- Réseau complémentaire de terrain (fossé,...)

Repère

- Limite communale

0 200 400 m

Pays de Gâtine
Parthenay
www.gatine.org

Inventaire (délimitation et caractérisation) des zones humides, du réseau hydrographique et des pièces d'eau des communes du Pays de Gâtine

79108 - DOUX

Atlas Final

Cet inventaire est réalisé suivant les modalités du SAGE Thouet. Ce n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'eau.

Malgré une prospection sur le terrain importante, il demeure un inventaire de connaissance, et par conséquent n'a pas pour vocation d'être exhaustif.

PLANCHE AD45

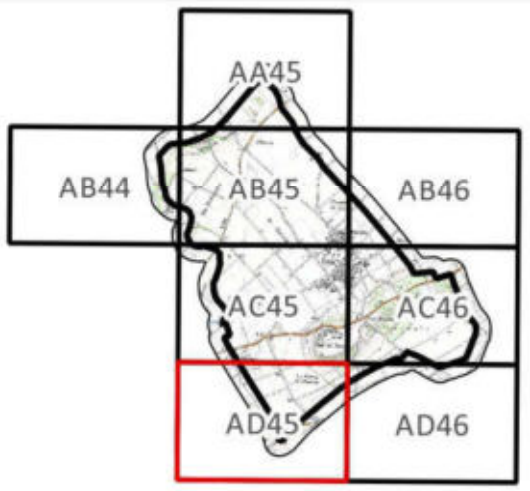

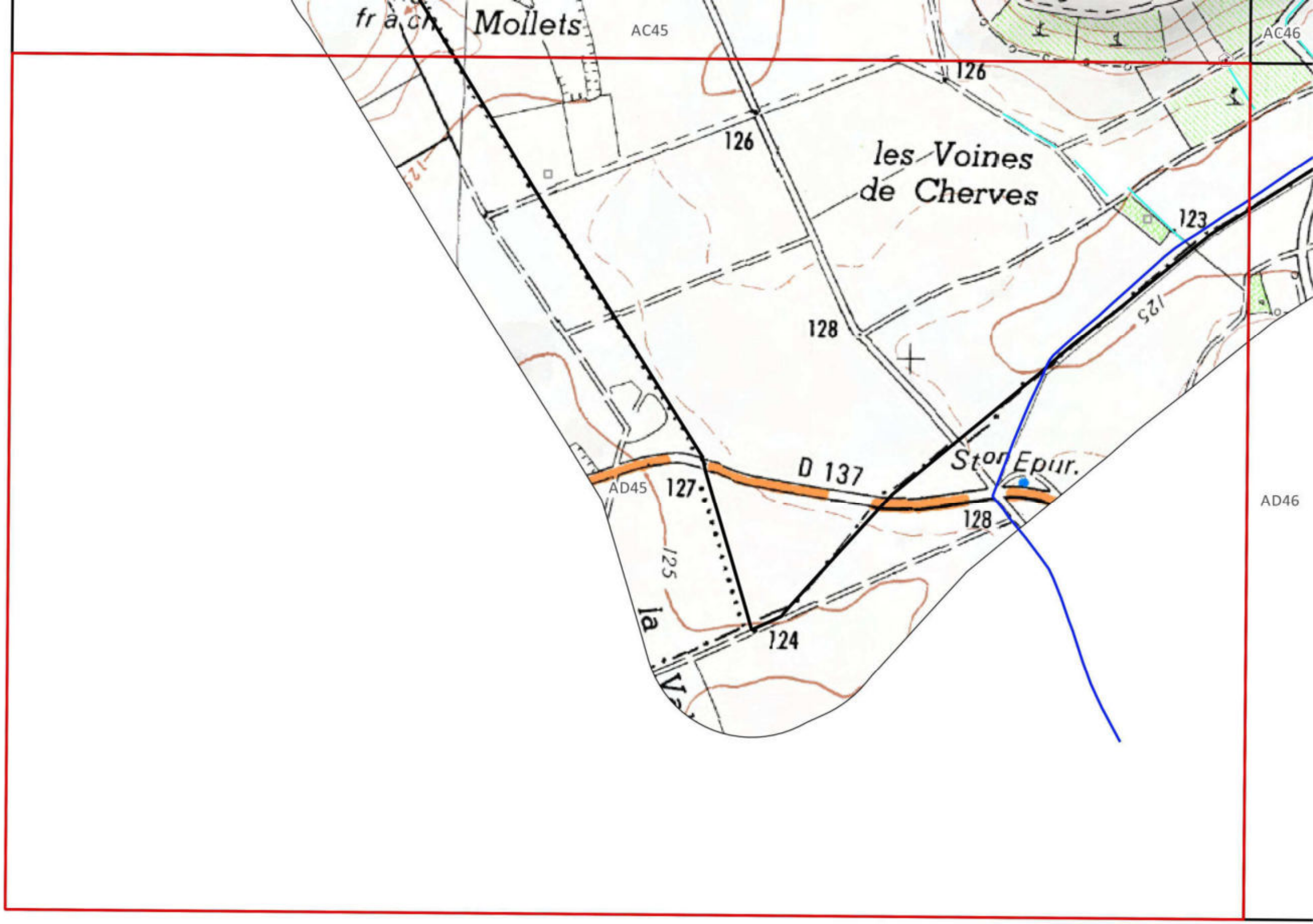

Réalisation : NCA Environnement - 06/2016.

Sources : Pays de Gâtine, Agrocampus Rennes, SAGE Thouet, IGN Scan 25® et IGN BD Ortho®.

NCA Environnement
11 allée Jean Monnet
86170 Neuville-de-Poitou

Légende

Zones humides

Autres zonages

Observations ponctuelles

Sortie de drain

Autre observation

Réseau hydrographique

Réseau hydrographique principal (BD Ortho)

Réseau complémentaire de terrain (fossé,...)

Repère

Limite communale

0 200 400 m

Pays de Gâtine
Parthenay
www.gatine.org

N
O
E
S

Inventaire (délimitation et caractérisation) des zones humides, du réseau hydrographique et des pièces d'eau des communes du Pays de Gâtine

79108 - DOUX

Atlas Final

Cet inventaire est réalisé suivant les modalités du SAGE Thouet. Ce n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'eau.

Malgré une prospection sur le terrain importante, il demeure un inventaire de connaissance, et par conséquent n'a pas pour vocation d'être exhaustif.

PLANCHE AD45

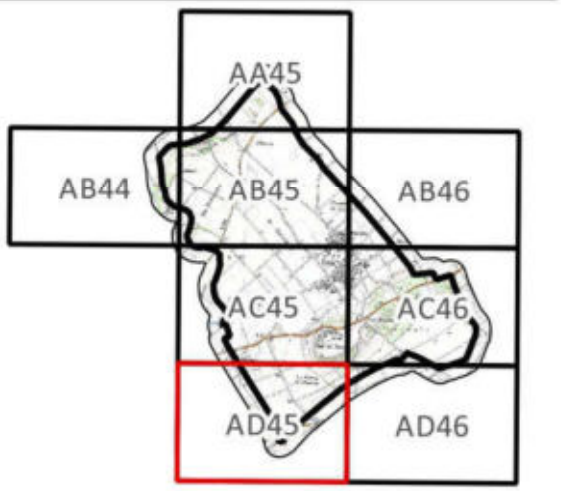



Réalisation : NCA Environnement - 06/2016.

Sources : Pays de Gâtine, Agrocampus Rennes, SAGE Thouet, IGN Scan 25® et IGN BD Ortho®.

NCA Environnement
11 allée Jean Monnet
86170 Neuville-de-Poitou

Légende

Zones humides

Autres zonages

Observations ponctuelles

Sortie de drain
Autre observation

Réseau hydrographique

Réseau hydrographique principal (BD Ortho)
Réseau complémentaire de terrain (fossé,...)

Repère

Limite communale

0 200 400 m

Pays de Gâtine
Parthenay
www.gatine.org

Inventaire (délimitation et caractérisation) des zones humides, du réseau hydrographique et des pièces d'eau des communes du Pays de Gâtine

79108 - DOUX

Atlas Final

Cet inventaire est réalisé suivant les modalités du SAGE Thouet. Ce n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'eau.

Malgré une prospection sur le terrain importante, il demeure un inventaire de connaissance, et par conséquent n'a pas pour vocation d'être exhaustif.

PLANCHE AD46

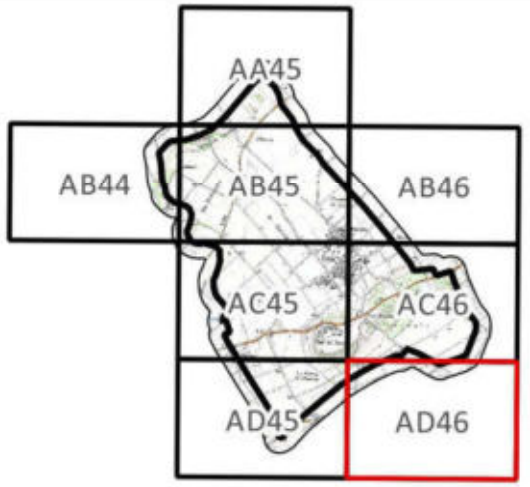

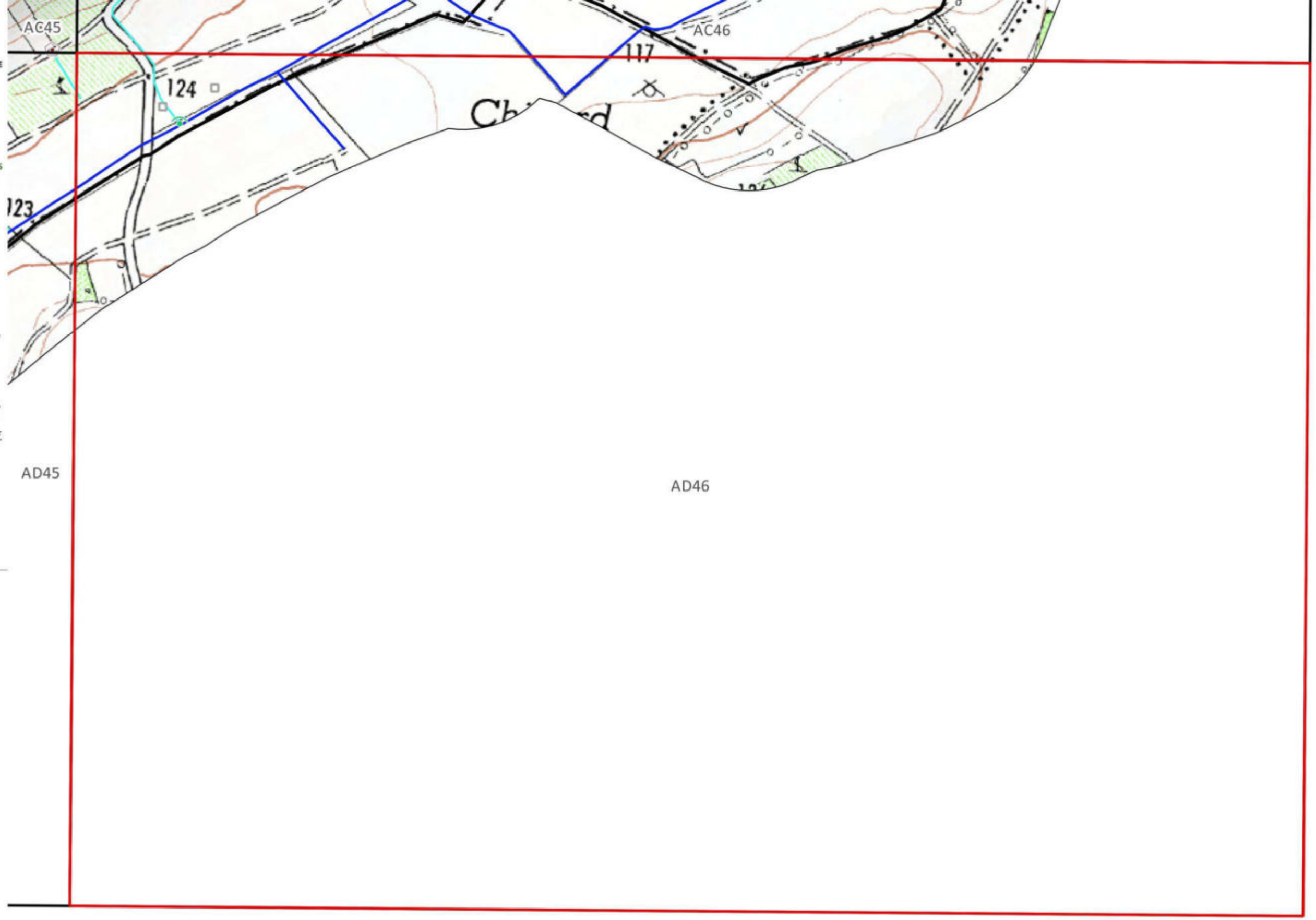

Réalisation : NCA Environnement - 06/2016.

Sources : Pays de Gâtine, Agrocampus Rennes, SAGE Thouet, IGN Scan 25® et IGN BD Ortho®.

NCA Environnement
11 allée Jean Monnet
86170 Neuville-de-Poitou

Légende

Zones humides

Autres zonages

Observations ponctuelles

- Sortie de drain
- Buse
- Autre observation

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal (BD Ortho)
- Réseau complémentaire de terrain (fossé,...)

Repère

- Limite communale

0 200 400 m

Pays de Gâtine
Parthenay
www.gatine.org

Inventaire (délimitation et caractérisation) des zones humides, du réseau hydrographique et des pièces d'eau des communes du Pays de Gâtine

79108 - DOUX

Atlas Final

Cet inventaire est réalisé suivant les modalités du SAGE Thouet. Ce n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'eau.

Malgré une prospection sur le terrain importante, il demeure un inventaire de connaissance, et par conséquent n'a pas pour vocation d'être exhaustif.

PLANCHE AD46

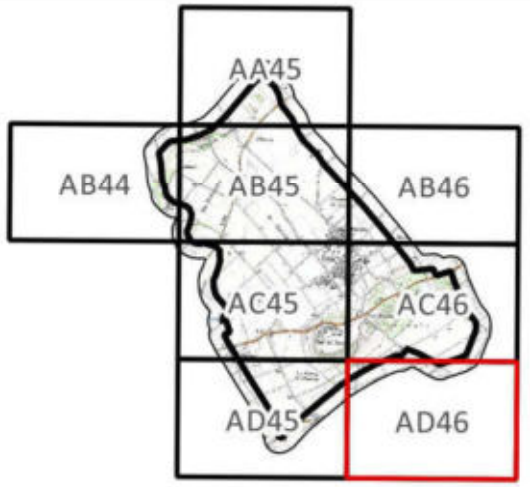



Réalisation : NCA Environnement - 06/2016.

Sources : Pays de Gâtine, Agrocampus Rennes, SAGE Thouet, IGN Scan 25® et IGN BD Ortho®.

NCA Environnement
11 allée Jean Monnet
86170 Neuville-de-Poitou

Légende

Zones humides

Autres zonages

Observations ponctuelles

- Sortie de drain
- Buse
- Autre observation

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal (BD Ortho)
- Réseau complémentaire de terrain (fossé,...)

Repère

- Limite communale

0 200 400 m

NCA Environnement
11 Allée Jean Monnet
86170 Neuville-de-Poitou
Tél. 05 49 00 43 20
Fax 05 49 00 43 30
Email : accueil@nca-env.fr
www.nca-env.fr
www.nca-methanisation.fr

Études et conseils en environnement
Assainissement collectif
Assainissement non collectif
Maîtrise d'œuvre
Protection des eaux
Hydraulique fluviale
Environnement et agriculture
Méthanisation
Gestion des milieux
Démarche d'insertion écologique
Inventaire faune et flore
Environnement et aménagement

INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES, DU RESEAU HYDROGRAPHIQUE ET DES PLANS D'EAU

COMMUNE DE FENERY (79)

Inventaire réalisé dans le cadre d'un groupement de communes et de communautés de communes portés par le Pays de Gâtine :

Avec le soutien financier de :

Expertise réalisée par NCA Environnement

- Décembre 2012 –

Première entreprise française à avoir obtenu en avril 2011 l'AFAQ 26000 et en janvier 2012 la labellisation LUCIE pour son engagement dans la RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) et le développement durable.

SAS au capital de 110 000 €
N° identification :
343 460 622 RCS Poitiers
APE : 7112B
N° TVA : FR 57 343 460 622

SOMMAIRE

CHAPITRE 1 – CADRE REGLEMENTAIRE – CONTEXTE DE L'ETUDE 4

1. CADRE REGLEMENTAIRE 5

1.1. REGLEMENTATION RELATIVE AUX ZONES HUMIDES 5
1.2. SCHEMA DIRECTEUR D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX 6
1.3. SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX 7

2. LES ZONES HUMIDES - GENERALITES 9

2.1. DEFINITION 9
2.2. TYPOLOGIE 9
2.3. FONCTIONS 10

3. DEMARCHE ET OBJECTIFS DE L'INVENTAIRE 13

3.1. DEMARCHE D'INVENTAIRE 13
3.2. OBJECTIFS 13

4. CONCERTATION DES ACTEURS 15

4.1. ACTEURS LOCAUX 15
4.2. REUNIONS 16
4.3. FINANCEURS 17

CHAPITRE 2 - CONTEXTE COMMUNAL 18

1. PRESENTATION GENERALE DE LA COMMUNE 19

1.1. CONTEXTE GEOGRAPHIQUE 19
1.2. CONTEXTE AGRICOLE 21

2. PRESENTATION DU CONTEXTE PHYSIQUE 22

2.1. CONTEXTE GEOLOGIQUE ET PEDOLOGIQUE 22
2.2. CONTEXTE HYDROGEOLOGIQUE 25
2.3. CONTEXTE HYDROLOGIQUE 26

CHAPITRE 3 - METHODOLOGIE 28

1. PRE-LOCALISATION 29

2. INVENTAIRE DE TERRAIN 30

2.1. CRITERES D'IDENTIFICATION 31
2.1.1. Pédologie 31
2.1.2. Habitat naturel et végétation 32

2.2. CAMPAGNE DE TERRAIN 34
3. CARTOGRAPHIE 35

CHAPITRE 4 - RESULTATS DE L'INVENTAIRE 38

1. RESEAU HYDROGRAPHIQUE ET MILIEUX AQUATIQUES 39

1.1. RESEAU HYDROGRAPHIQUE 39
1.2. PLANS D'EAU DONT MARES ET SOURCE 41

2. ZONES HUMIDES 43

2.1. SONDAGES PEDOLOGIQUES 43
2.2. INVENTAIRE GLOBAL 45
2.3. HABITATS - TYPOLOGIE 47
2.3.1. Typologie SDAGE 47
2.3.2. Typologie CORINE Biotopes 48
2.4. FONCTIONS DES ZONES HUMIDES 56
2.5. ENJEUX 57

CHAPITRE 5 - CONCLUSION 60

1. BILAN DE L'INVENTAIRE 61

1.1. BILAN DES RESULTATS 61
1.2. BILAN DE LA DEMARCHE 61

2. SUITE A DONNER 62

CHAPITRE 1

CADRE REGLEMENTAIRE - CONTEXTE DE L'ÉTUDE

1. CADRE REGLEMENTAIRE

1.1. REGLEMENTATION RELATIVE AUX ZONES HUMIDES

Le Code de l'Environnement est composé de six livres, dont le deuxième est intitulé *Milieux Physiques*. Ce dernier comprend deux titres, respectivement consacrés à l'eau et à l'air.

Le Code de l'Environnement érige l'Eau en patrimoine commun de la nation. Sa protection est d'intérêt général et sa gestion doit se faire de façon globale.

Dans ce contexte de gestion globale de l'Eau, les zones humides tiennent un rôle de premier plan et différentes réglementations les caractérisent :

Art. L. 211-1 : *« Les zones humides sont des terrains exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre, de façon permanente ou temporaire ; la végétation quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année. »*

L'**article R.211-108** du code de l'environnement précise que les critères à prendre en compte pour la définition des zones humides sont relatifs « *à la morphologie des sols liée à la présence prolongée d'eau d'origine naturelle et à la présence éventuelle de plantes hygrophiles. Celles-ci sont définies à partir de listes établies par région biogéographique. En l'absence de végétation hygrophile, la morphologie des sols suffit à définir une zone humide* ». « *La délimitation des zones humides est effectuée à l'aide des côtes de crue ou de niveau phréatique, ou des fréquences et amplitudes des marées, pertinentes au regard des critères relatifs à la morphologie des sols et à la végétation* ».

L'**arrêté du 24 juin 2008 modifié le 1er octobre 2009** précise les critères de définition et de délimitation des zones humides en établissant une liste des types de sols des zones humides et une liste des espèces végétales indicatrices de zones humides. Les sols de zones humides correspondent aux sols engorgés en eau de façon permanente et aux sols caractérisés par des traces d'hydromorphie débutant à moins de 25 cm de la surface et se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur (ou entre 25 et 50 cm de la surface s'il y a des traces d'engorgement permanent apparaissant entre 80 et 120 cm). La **circulaire du 18 janvier 2010** relative à la délimitation des zones humides expose les conditions de mise en œuvre des dispositions de l'arrêté précédemment cité.

De plus, au titre de la Police de l'Eau, une zone est considérée comme humide si elle présente l'un des critères suivants : une végétation hygrophile ou un sol hydromorphe. Dans ce cas, le projet (selon sa surface) est soumis au régime de déclaration ou d'autorisation relatif à la rubrique 3.3.1.0 de la nomenclature eau.

1.2. SCHEMA DIRECTEUR D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX

La commune de Fénery, située dans le département des Deux-Sèvres est concernée par le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin Loire-Bretagne. Quinze orientations fondamentales ont été identifiées sur le territoire du SDAGE. **L'orientation n°8** concerne la préservation des zones humides. Elle se base sur la nécessité de multiplier et de diversifier les efforts pour limiter l'altération du fonctionnement des milieux aquatiques, assurer la continuité écologique et reconquérir la qualité des habitats et la biodiversité. En effet, ces milieux assurent de multiples fonctions tant du point de vue de la ressource en eau que de la biodiversité. Leur préservation et leur restauration sont des enjeux majeurs à appréhender.Pour cela cinq actions ont été déterminées (notées 8A à 8E), elles comprennent, chacune, diverses dispositions.

- **8A : Préserver les zones humides.**

"Tout d'abord en maitrisant les causes de leur disparition au travers d'une protection réglementaire [...]. En second lieu au travers des politiques de gestion de l'espace […]. Ces deux types de mesures constituent un volet prioritaire des SAGE [..]."

- **8B : Recréer des zones humides disparues, restaurer les zones humides dégradées pour contribuer à l'atteinte du bon état des masses d'eau.**

"il convient d'agir pour éviter de nouvelles pertes de surfaces et pour récupérer des surfaces perdues […] dans les secteurs de forte pression foncière […] ou dans certains secteurs en déprise agricole. Les actions à mettre en œuvre concernent à la fois les zones humides bénéficiant d'une protection liée à leur intérêt patrimonial et les réseaux de zones humides banales dont l'existence est nécessaire au bon état des masses d'eau et à la protection de la ressource en eau."

- **8C : Préserver les grands marais littoraux**

"Les marais littoraux situés entre la Vilaine et la baie de l'Aiguillon représentent des zones humides de grande surface qui ont été créées par l'homme […]. Ces espaces constituent le support d'une forte biodiversité de la faune et de la flore. Ils intègrent, pour la plupart, le réseau européen Natura 2000. Ils contribuent en partie à l'interception des pollutions issues des bassins versants amont. […] L'adéquation entre les différents usages et les conditions favorables à la biodiversité doit être recherchée en s'appuyant notamment sur une politique agricole adaptée."

- **8D : Favoriser la prise de conscience**

"La nécessité de conserver et d'entretenir les zones humides n'est pas encore suffisamment bien perçue, à la fois par les riverains et par les autorités locales. Certes, la prise de conscience est amorcée, mais elle se limite encore trop souvent aux enjeux patrimoniaux des zones humides (flore et faune). Les enjeux économiques se rattachant à leur présence sont encore largement sous-estimés, quand ils ne sont pas ignorés."

- **8E : Améliorer la connaissance**

"L'efficacité des zones humides, que ce soit en matière de gestion de la ressource en eau ou de biodiversité, dépend de la présence sur le terrain d'un maillage aussi dense que possible de sites interceptant au mieux les écoulements superficiels et souterrains et évitant le cloisonnement des populations végétales et animales sauvages.

Il est nécessaire de localiser les sites existants, de diagnostiquer leur état et d'identifier les fonctions qui s'y rattachent. C'est l'objet des inventaires qu'il convient de réaliser, en priorité, sur les territoires où la présence des zones humides détermine l'atteinte ou le maintien du bon état des masses d'eau."

1.3. SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX

La commune de Fénery fait partie du territoire du SAGE Thouetqui s'étend sur 3 385 km² dans les départements des Deux-Sèvres (79), de la Vienne (86) et du Maine-et-Loire (49).

Ce SAGE est articulé autour de 6 enjeux majeurs :

- Le développement des ressources alternatives et la sécurisation de l'alimentation en eau potable
- La reconquête de la qualité des eaux de surface
- La gestion quantitative de la ressource
- La protection des têtes de bassins et des espaces naturels sensibles
- Le rétablissement d'une connectivité amont-aval des cours d'eau
- La valorisation touristique et la maitrise des loisirs liés à l'eau

Situation de la commune de Fénery au sein du SAGE :



Source : Pays de Gâtine

Les zones humides représentent un enjeu important au sein du SAGE qui a identifié, dès l'état des lieux, la nécessité d'améliorer leur connaissance afin de mieux les protéger. Dans ce cadre, la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE a validé une méthodologie d'inventaire des zones humides. Cette méthodologie instaure la réalisation d'inventaires des zones humides à l'échelle communale. Chaque commune doit donc inventorier l'intégralité de son territoire à l'exception des surfaces imperméabilisées, des boisements gérés par l'Office National des Forêts et de la zone humide du Marais Poitevin.

2. LES ZONES HUMIDES - GENERALITES

2.1. DEFINITION

Les zones humides sont des milieux complexes, dynamiques et interdépendants entre terre et eau. Elles recèlent une richesse écologique particulière et souvent exceptionnelle. Elles assurent de plus, de nombreuses fonctions dont la société tire des bénéfices (nommés services rendus). En effet, les zones humides jouent un rôle majeur pour la rétention, la régulation hydraulique et l'épuration tout en constituant des réservoirs de biodiversité.

Gradient d'humidité des zones humides

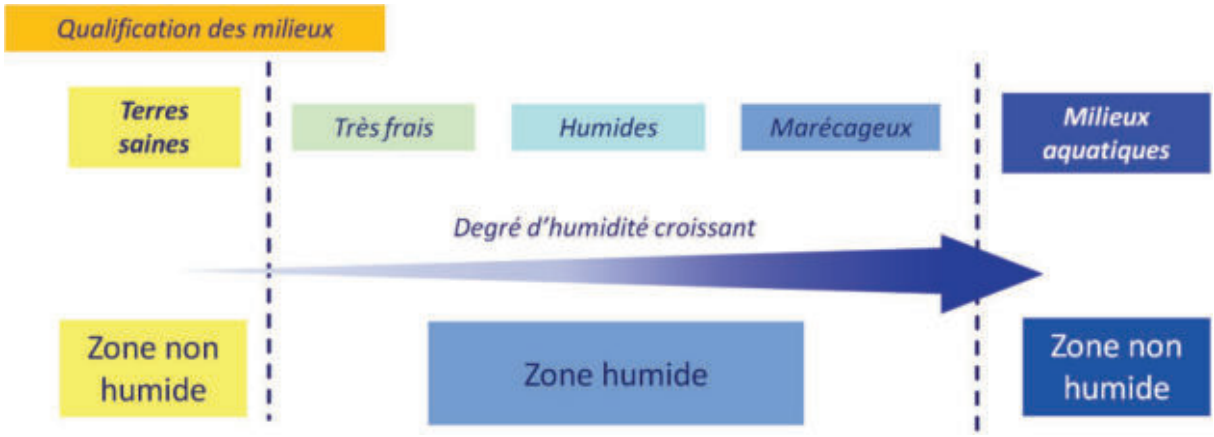

Source : IIBSN - Schéma élaboré d'après Oberti et al., 2003

En raison de leur grande diversité, l'identification des zones humides n'est pas toujours aisée. Elle est réalisée sur la base des observations de terrain liées à des limites naturelles. Elle s'appuie notamment sur :

- La présence de végétation hygrophile et d'habitats humides ;
- L'hydromorphie des sols ;
- La géomorphologie du site (ex : rupture de pente) et la topographie.

2.2. TYPOLOGIE

Selon leur caractéristiques, différents types de zones humides peuvent être distingués. Le SDAGE Loire-Bretagne les classe en 13 grands types selon leur localisation dans un bassin versant :

- Grands estuaires ;
- Baies et estuaires moyens plats ;
- Marais et lagunes côtiers ;
- Marais saumâtres aménagés ;
- Bordures de cours d'eau ;

- Plaines alluviales ;
- Zones humides de bas fonds en tête de bassin ;
- Régions d'étangs ;
- Bordures de plan d'eau ;
- Marais et landes humides de plaines et de plateaux ;
- Zones humides ponctuelles ;
- Marais aménagés à vocation agricole ;
- Zones humides artificielles.

Le schéma ci-dessous présente les différentes typologies de zones humides suivant leur localisation sur le bassin versant.

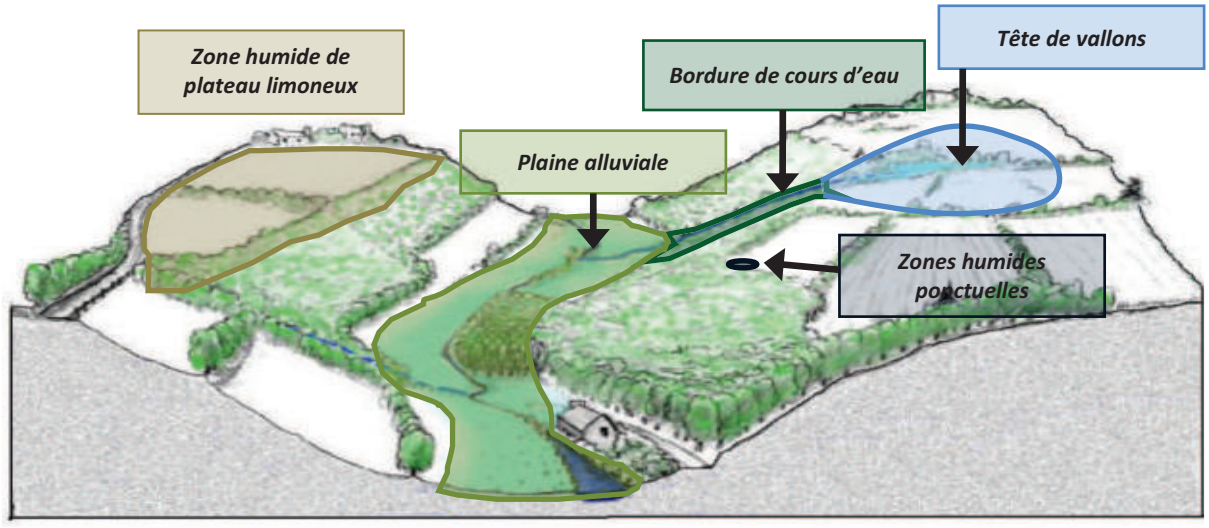

Localisation des zones humides sur un bassin versant (source : IIBSN)

2.3. FONCTIONS

Les zones humides présentent une richesse écologique particulière et assurent de nombreuses fonctions telles que la rétention, la régulation hydraulique et l'épuration mais également des fonctions socio-économiques.

- Fonctions biologiques :

Les zones humides recèlent généralement une biodiversité importante et peuvent constituer des réservoirs d'espèces patrimoniales. Ce sont des milieux essentiels pour la faune, qui permettent l'hivernage, la migration et la reproduction de nombreux oiseaux ; le frai du brochet et le développement des juvéniles ; la reproduction des poissons et crustacés en zones littorales. On y observe également des amphibiens, des odonates, etc.

Outre la faune, les zones humides sont reconnues pour leur diversité végétale (roselières, prairies humides, tourbières, bordures de cours d'eau…).

Fonctions épuratoires :

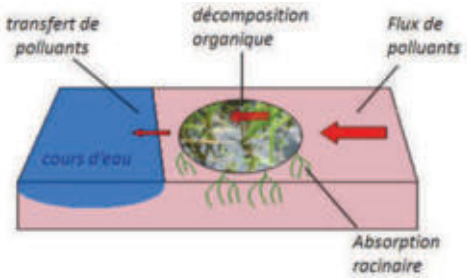

Certaines zones humides possèdent des propriétés épuratoires remarquables. Elles sont particulièrement efficaces en matière de dénitrification avec des taux d'abattement supérieurs à 50%. Elles sont également capables de fixer les matières en suspensions, les engrais et produits phytosanitaires et peuvent éliminer le phosphore parfois jusqu'à 90%.

Fonctions hydrauliques :

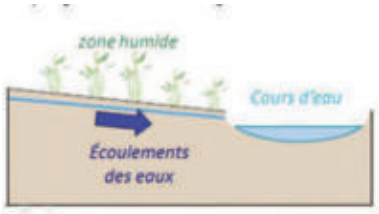

Les zones humides ont un rôle majeur dans le stockage des eaux. Elles contribuent en effet à l'écrêtement des pointes de crue mais ont également un rôle d'éponge.

Elles peuvent ainsi retarder l'apparition et réduire l'intensité des débits d'étiage en restituant de manière progressive les eaux stockées en période de hautes eaux.

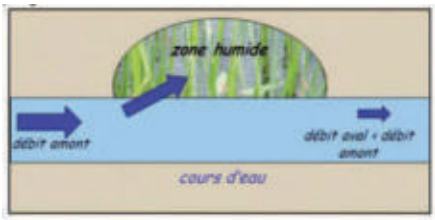

Source des figures : IIBSN

Fonctions socio-économiques :

Les zones humides sont avant tout des milieux utilisés par la profession agricole, pour la culture et le pâturage ; et sylvicole, notamment pour la populiculture.

Ce sont des milieux très généreux, qui peuvent être exploités pour la production de roseaux de laîche ou de joncs (paillage des chaises, couvertures de chaume…) ; de bois (peupliers) ; de ressources alimentaires (poissons, crustacés, chasse…) ; de fourrage, etc. Les zones humides peuvent également être valorisées pour le développement du tourisme (randonnés, naturalisme, etc.).

On observe par ailleurs une différence dans les usages entre l'amont et l'aval d'un bassin versant.

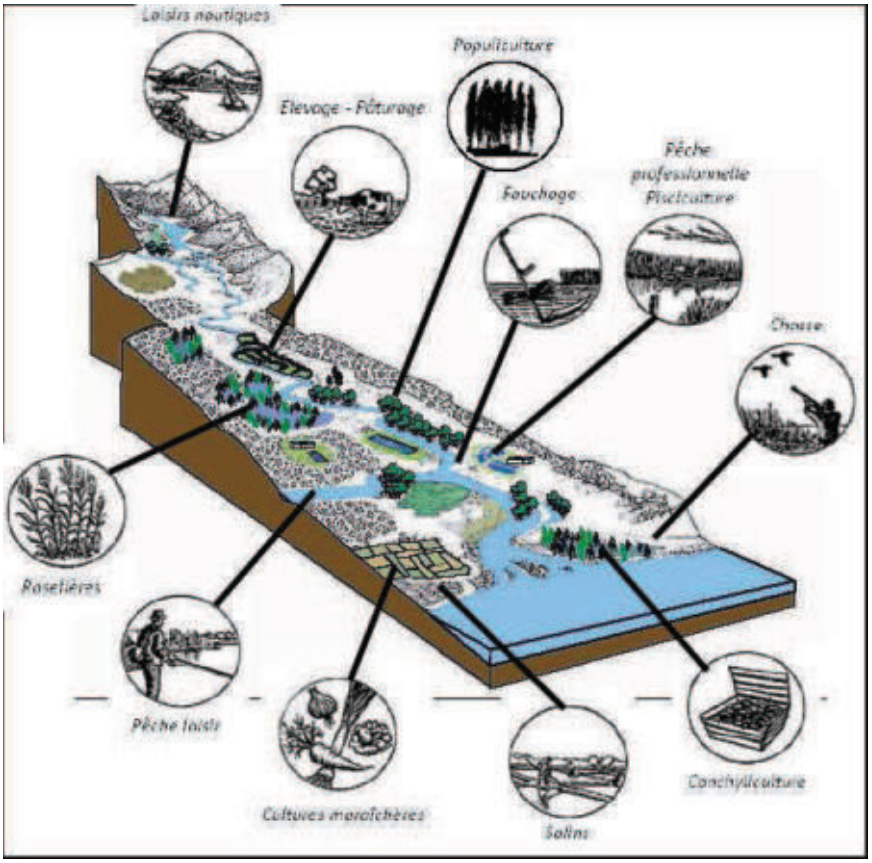

Fonctions socio-économiques des zones humides

3. DEMARCHE ET OBJECTIFS DE L'INVENTAIRE

3.1. DEMARCHE D'INVENTAIRE

L'inventaire des zones humides de la commune de Fénery s'intègre dans une mutualisation de 48 communes de Gâtine, dont le territoire concerne cinq SAGE. Il a été décidé de respecter les modalités d'inventaire des zones humides de chacun des SAGE sur leur territoire respectif. Le SAGE Thouet étant actuellement dans sa phase d'élaboration, il n'existe encore aucune méthodologie d'inventaire des zones humides. La présente étude prend donc en compte la méthodologie du SAGE Sèvre Niortaise Marais Poitevin, validée par la Commission Locale de l'Eau du 1er juin 2010.

Pour une démarche et une méthodologie unique du bassin versant avec un socle minimum obligatoire, les modalités d'inventaire des zones humides sont définies sur l'ensemble du périmètre du SAGE Thouet.



La démarche, telle que définie par la CLE, s'articule sur deux axes :

- Concertation avec le groupe d'acteurs locaux afin de partager les connaissances et permettre une prise de conscience des enjeux liés aux zones humides.
- Expertise d'identification des zones humides pour leur inventaire à proprement dit.

Les modalités d'inventaire des zones humides sont en libre téléchargement sur le site de l'IIBSN, à l'adresse suivante : *http://sevre-niortaise.fr/wp-content/uploads/18_78_modalites-dinventaire-zh-sage-sevre-niortas-marais-poitevin_817.pdf.*

3.2. OBJECTIFS

La présente étude répond à deux objectifs principaux. Elle vise dans un premier temps, à répondre aux enjeux du SAGE Thouet qui doit assurer l'inventaire, la préservation et la reconquête des zones humides. Dans un second temps, elle vise à acquérir une bonne connaissance du territoire communal (zones humides, réseau hydrographique, plans d'eau et mares…) pour l'élaboration des documents d'urbanismes.

Une fois l'inventaire terminé et validé par le Conseil municipal, les résultats seront récupérés par le SAGE Thouet, afin de compiler les données des différents inventaires communaux à l'échelle du bassin versant. L'analyse de ces résultats par la Commission Locale de l'Eau pourra donner naissance

à diverses règles de gestion des zones humides, contribuant ainsi à l'atteinte des objectifs des SAGE et du SDAGE.

Le recensement des zones humides permettra l'identification de milieux d'intérêt primordial tels que les Zones Humides d'Intérêt Environnemental Particulier (ZHIEP) et les Zones Stratégiques pour la Gestion de l'Eau (ZSGE). La délimitation de ces zones est un outil efficace pour atteindre l'objectif de bon état des eaux requis par la DCE (Directive Cadre sur l'Eau).

De plus, l'inventaire sera intégré totalement ou partiellement dans les documents d'urbanisme (Plan Local d'Urbanisme, Carte communale, etc.) et pour les projets d'installations, ouvrages, travaux et activités (IOTA), afin de permettre une meilleure gestion communale du territoire.

Il est cependant à préciser que toute opération visant à aménager une zone humide est soumise à la nomenclature Eau (art. R. 214-1 du Code de l'environnement). L'inventaire proposé ici permet certes une meilleure connaissance de ces espaces mais n'est cependant pas exhaustif du point de vue de cette nomenclature. Tout pétitionnaire devra donc, dans le cadre d'une demande d'autorisation ou d'une déclaration au titre de la loi sur l'eau, apporter des éléments d'expertise technique sur le caractère humide de son site d'implantation, et ce, indépendamment de l'existence du présent inventaire de zones humides, mais tout en le prenant en compte.

Enfin, dans le cadre de la politique fiscale pour la préservation des zones humides (Loi DTR), une parcelle identifiée comme zone humide peut bénéficier d'une exonération de taxe foncière sur les propriétés non bâtie (TFNB).

Cette dernière est portée à 50 % pour les terrains en prairie situés sur les zones humides définies au 1° du I de l'article L.211-1, et à 100 % pour les terrains situés sur les périmètres suivant :

- Périmètre d'intervention du Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres (CELRL) ;
- Parcs nationaux, Parcs naturels régionaux et Réserves naturelles ;
- Sites inscrits et classés ;
- Sites Natura 2000 ;
- Zones humides d'intérêt environnemental particulier (ZHIEP).

Ce dégrèvement à la parcelle cadastrale est accordé pour une durée de 5 ans, sous réserve d'un engagement de gestion par le propriétaire avec conservation du caractère humide de la zone et maintien en prairie, pré, lande…La liste des parcelles concernées est élaborée par le Maire et s'accompagne d'une compensation financière pour les communes.

4. CONCERTATION DES ACTEURS

4.1. ACTEURS LOCAUX

La démarche de concertation, validée par la CLE (Commission Locale de l'Eau), s'appuie sur la constitution d'un groupe d'acteurs locaux. La composition de ce dernier s'est voulu la plus représentative possible des différents protagonistes du territoire. Il se compose :

- du maire de la commune ;
- d'élus ;
- de représentants de la communauté de commune de Parthenay ;
- de plusieurs exploitants agricoles ;
- d'une association de chasse.

Les membres du groupe d'acteurs locaux ayant participé à cette démarche de concertation sont désignés dans le tableau suivant :

Composition du groupe d'acteurs locaux (selon la délibération prise en Conseil municipal)

Membres du groupe d'acteurs	
Maire de Fénery	Mme MARY Sybille
Adjoint au Maire	M. VERDON Jean-Claude
Elu – Exploitant agricole	M. DUBIN Didier
Elu – Exploitant agricole	M. GARDAIS Cédric
Elu – Exploitant agricole	M. COUDREAU Denis
Exploitant agricole	M. POUBLANC Pascal
Exploitant agricole	M. COUSIN Florent
Exploitant agricole	M. LAUNAY Jean-Maxime
Exploitant agricole	M. AUDEBAUD Laurent
Exploitant agricole	M. ROY Stéphane
Exploitant agricole	M. MARILLEAU Gérard
Fédération des chasseurs 79	M. BOTON Hervé
Représentant CC Parthenay	M. FERIOU Jean-Marie
Représentant CC Parthenay	M. JEANJEAN François
	M. LASCAUT Jacky

Le groupe apporte au prestataire de l'inventaire, le bureau d'études NCA Environnement, ses connaissances locales de terrain et l'historique des activités sur la commune. Il s'exprime lors des réunions afin de pré-délimiter et caractériser les zones humides. Il aide aussi à mieux comprendre le

fonctionnement des zones humides (inondations, fréquence, surface, saisonnalité, entrées / sorties d'eau) et la gestion actuelle des parcelles.
Il donne aussi son avis sur le déroulement de l'inventaire, et apporte au prestataire sa connaissance et sa vision du territoire, en particulier sur la dynamique de l'eau.

La carte des zones humides résultant du travail de terrain a été déposée en mairie pour recueillir l'avis de la population. Les remarques formulées ont demandées un retour sur certains secteurs et ont permises d'affiner au mieux les résultats pour que ces derniers s'accordent avec le ressenti et les connaissances de terrain des acteurs du territoire.

4.2. REUNIONS

L'atout majeur du groupe d'acteurs locaux est donc le partage de connaissances. Plusieurs réunions sont organisées afin d'optimiser au mieux la concertation et le suivi de l'étude par la commune.

Un ou plusieurs représentants du SAGE Thouet ont été invités lors des réunions, tout comme l'équipe du prestataire chargé de l'étude (NCA Environnement). S'ajoute donc au groupe d'acteurs locaux les intervenants suivants :

Intervenants extérieurs lors des réunions	
NCA Environnement	M. VINET Pierre – *Ingénieur naturaliste* M. PERNES Pierres – *Ingénieur pédologue* M. LOUIS David – *Ingénieur pédologue* Mme RISTOR Marie – *Ingénieur pédologue*
SAGE Thouet	M.GOHARD Pierre – *Animateur du SAGE* M. PEAUD Pierre – *Chargé de mission Natura 2000*

Le groupe d'acteurs locaux s'est réuni une première fois le 22 novembre 2012 à la mairie de Fénery, avec les représentants du bureau d'études NCA Environnement missionné par le Pays de Gâtine pour réaliser l'inventaire et animer les réunions.

Le but de cette première réunion était d'informer les acteurs sur le déroulement de l'étude, ses objectifs et le cadre dans lequel elle s'inscrit. Cette rencontre a aussi permis d'expliciter la notion de zones humides, la méthodologie d'inventaire ainsi que de présenter les différents outils de pré-localisation. Pour finir, un planning prévisionnel a ainsi été mis en place :

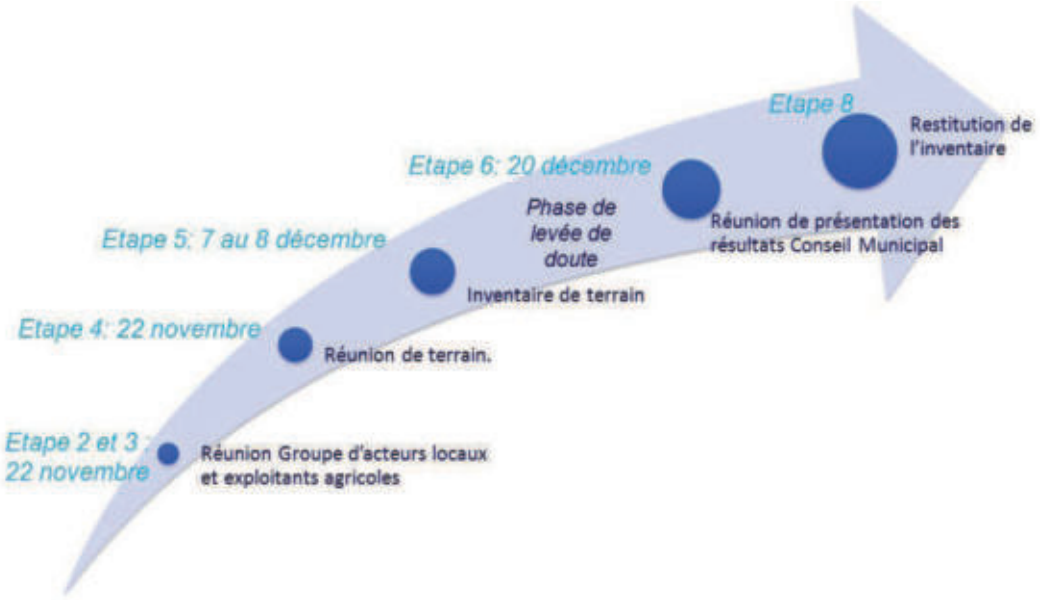

Planning prévisionnel de l'inventaire des zones humides de la commune de Fénery

A la suite de cette réunion de lancement, une réunion de terrain a été organisée le 22 novembre 2012, visant à présenter les méthodes de caractérisations des zones humides directement sur le terrain (végétation et critères pédologiques).

Enfin, une réunion de restitution de l'inventaire a eu lieu le 10 décembre 2012, durant laquelle les résultats de l'expertise ont été présentés, analysés et discutés avec le groupe d'acteurs locaux.

La finalisation de l'étude a ensuite été entreprise en vue d'une restitution pour validation au Conseil Municipal, le 20 décembre 2012.

4.3. FINANCEURS

Pour réaliser son inventaire des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau, la commune de Fénery s'est associée à 47 autres communes et communautés de communes du Pays de Gâtine.

L'inventaire est financé par l'Agence de l'eau Loire Bretagne, la commune, le département des Deux-Sèvres, la région Poitou-Charentes, le réseau LEADER et l'Union Européenne.

Le Pays de Gâtine, dans le cadre de la délégation de maitrise d'ouvrage, a sollicité les subventions auprès de ces différents partenaires.

CHAPITRE 2

CONTEXTE COMMUNAL

1. PRESENTATION GENERALE DE LA COMMUNE

1.1. CONTEXTE GEOGRAPHIQUE

La commune de Fénery s'étend sur 12,6 km² et compte 308 habitants depuis le dernier recensement de la population datant de 2004.Entourée par les communes de Pougné-Hérisson, Saint-Germain-de-Longue-Chaume et Saint-Aubin-le-Cloud, elle est située à 19 km au sud-est de Bressuire.

Situé à 225 mètres d'altitude, les rivières du Cébron et du Palais sont les principaux cours d'eau qui traversent la commune.

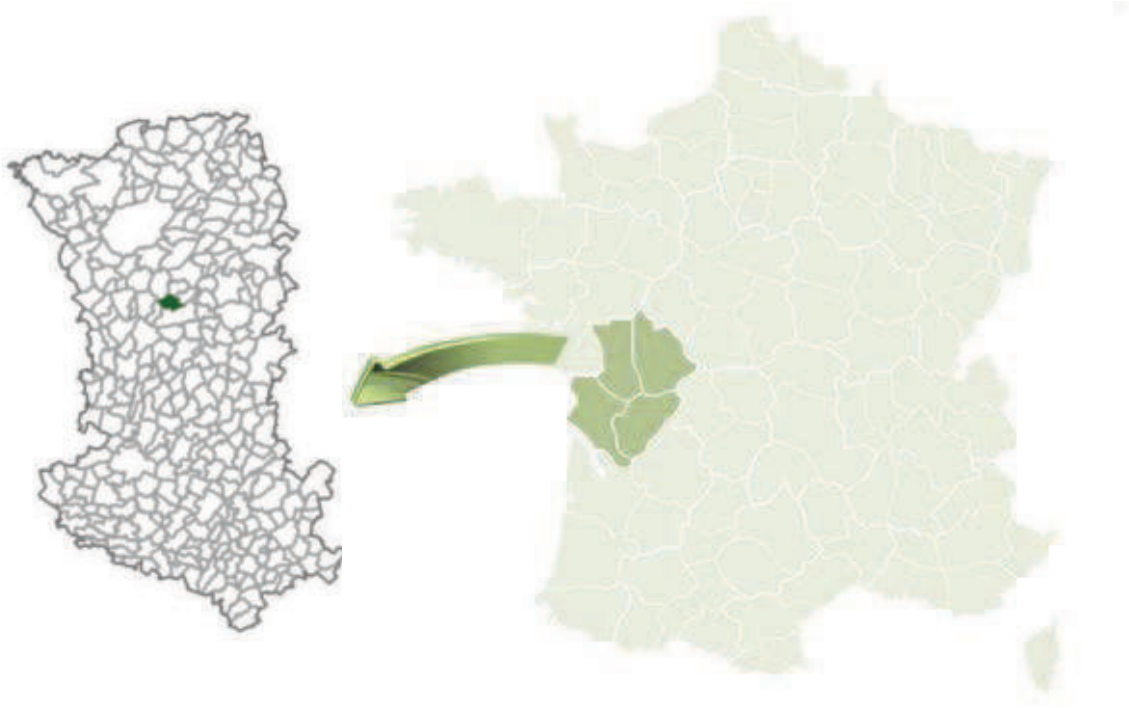

Localisation de la commune de Fénery (Sources : GEOFLA®-IGN ; NCA environnement)


FENERY
Inventaire (délimitation et caractérisation)
des zones humides,
du réseau hydrographique et
des plans d'eau des communes
du Pays de Gatine
Pays de Gâtine
Parthenay
L'inventaire des zones humides est cofinancé
par l'Union Européenne
L'Europe s'engage en Poitou-Charentes
avec le FEDER
UNION EUROPÉENNE
L'Europe s'engage en Poitou-Charentes
Source: ©IGN Scan 25
Echelle: 1/ 30 000
N
W
E
S
AE32
AE33
AE34
AF32
AF33
AF34
AG32
AG33
AG34
Fénery
Champain
Longeville
St-André
Morbail
Jappeloup
les Arcis
l'Auvergneuse
le Cartier
Pérajoux
St-Hilaire
Pierrefitte
la Noue
la Mase
le Bocage
la Clavelière
la Pâtis
la Clordière
la Fortrie
Beauséjour
Bertette
les Noues
la Roudrière
la Bonnière
l'Aumônerie
le Panier Fleuri
la Brouardière
la Conciergerie
l'Audonnière
la Chapelle
la Guitardière
Beauvoir
les Tonnelles
la Germanie
la Drauvière
la Roche
la Vérie
les Vergnaudières
la Séguinière
les Rousserinières
les Ratières
la Léonière
le Fontenoux
les Fougères
la Chagnière
le Grand Châteaux

1.2. CONTEXTE AGRICOLE

Les paysages de la commune sont principalement formés de zones agricoles et secondairement de prairies et terres arables.

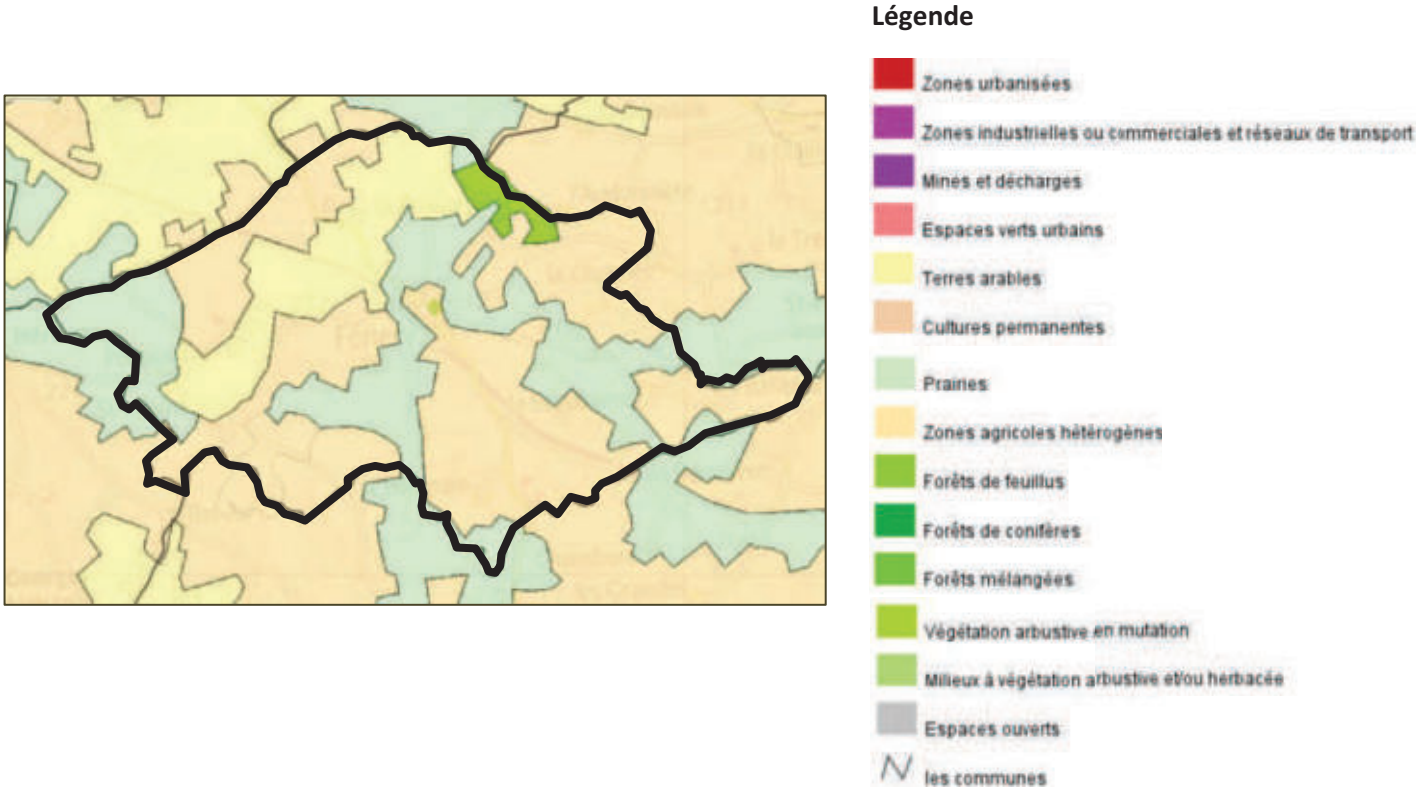

Occupation des sols de la commune(Sources : BD CORINE Land Cover 2006)

La commune de Fénery est localisée en Gâtine,région peu fertile, avec des terrains pauvres et du granite affleurant. La commune compte environ 72% de terres agricoles et 27% de prairies. Une petite partie boisée se situe au nord de la commune.

2. PRESENTATION DU CONTEXTE PHYSIQUE

2.1. CONTEXTE GEOLOGIQUE ET PEDOLOGIQUE

La commune de Fénery s'inscrit dans un contexte général de leucogranites et de diorites. En simplifiant, on distingue une partie nord dominée par les formations calcaires, et une partie plus au sud, par les marnes. Il est possible de faire ressortir trois secteurs :

- Un premier secteur couvrant une majorité de la commune, caractérisé par des leucogranitiques ;
- Un second secteur situé à l'est, caractérisé par des diorites ;
- Au nord-est, la géologie est dominée par des monzogranites.

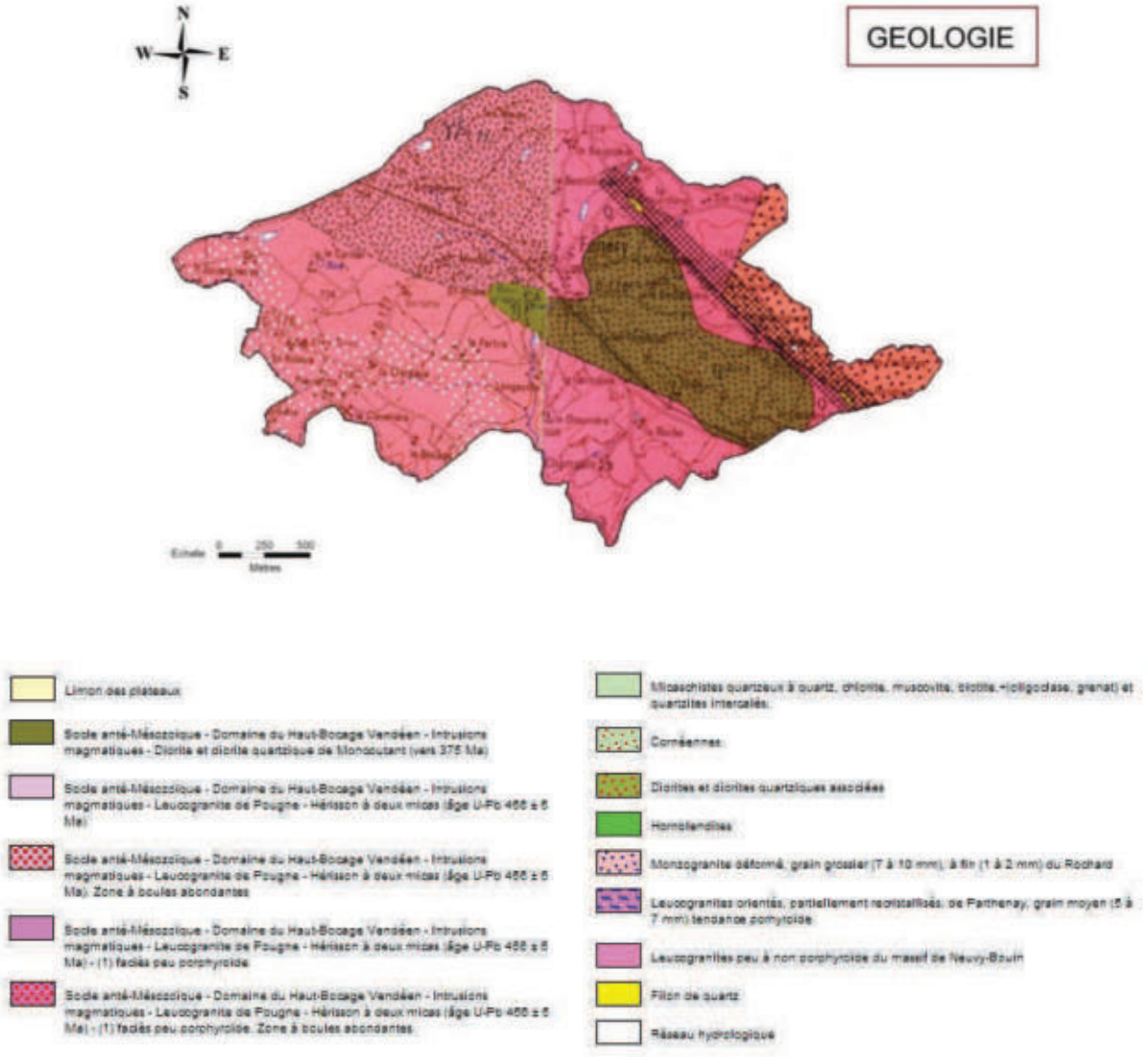

Carte géologique de la commune de Fénery (source : BRGM)

La carte pédologique, quant à elle, fait ressortir cinq types de pédopaysages principaux :

- Les sols sur leucogranite recouvrant la majorité de la commune (60% du territoire) ;
- Les sols sur diorites (23% de la commune) ;
- Les sols limoneux sur altérite de granite se situe à l'ouest de la commune et couvre 9% ;
- Les sols sur granite à deux micas représentent 6% du territoire communal et se situent à l'est de Fénery ;
- Enfin, on trouve au nord des sols limoneux profonds.

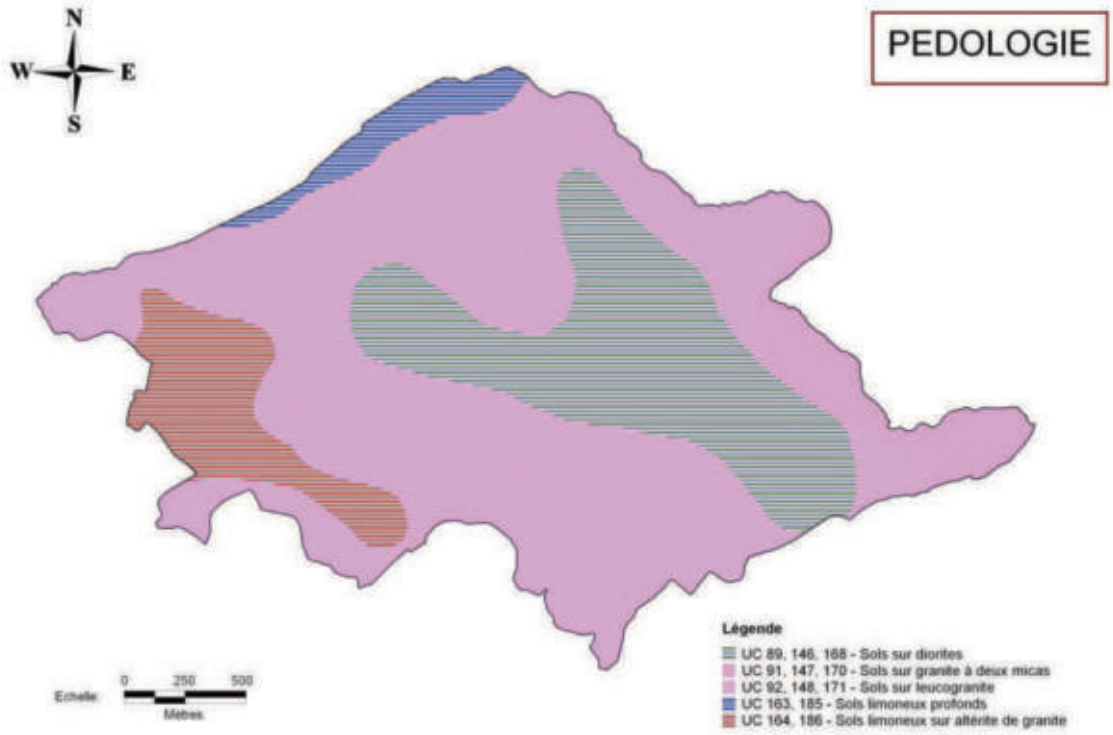

Carte des pédopaysages de la commune de Fénery (source : Pays de Gâtine –NCA Environnement)

2.2. CONTEXTE HYDROGEOLOGIQUE

La ressource en eau souterraine de la commune de Fénery se définit par deux aquifères :

- L'aquifère du Massif granitique de Pouzauges et Neuvy-Bouin (81%)
- L'aquifère du Briovérien métamorphisé du sud de la Loire (19%)

En ce qui concerne le contexte hydrogéologique, le point le plus intéressant est le phénomène de **remontée de nappe** pouvant influencer le caractère humide d'un sol et aller jusqu'à provoquer des inondations lors d'épisodes pluvieux exceptionnels.

Les nappes phréatiques libres, aucune couche imperméable ne les séparant du sol, sont alimentées par la pluie dont une partie s'infiltre dans le sol. C'est bien entendu durant la période hivernale que cette recharge des nappes est la plus importante. Lorsqu'une zone est classée en nappe sub-affleurante, la nappe se situe en moyenne à un niveau proche de la surface du sol (inférieur à 3 m). Il n'est pas inhabituel pour le niveau supérieur de la nappe d'atteindre la surface du sol. Le contexte est alors très favorable à l'observation de zones humides. Lors d'épisodes pluvieux exceptionnels, des inondations par remontée de nappe peuvent se produire.

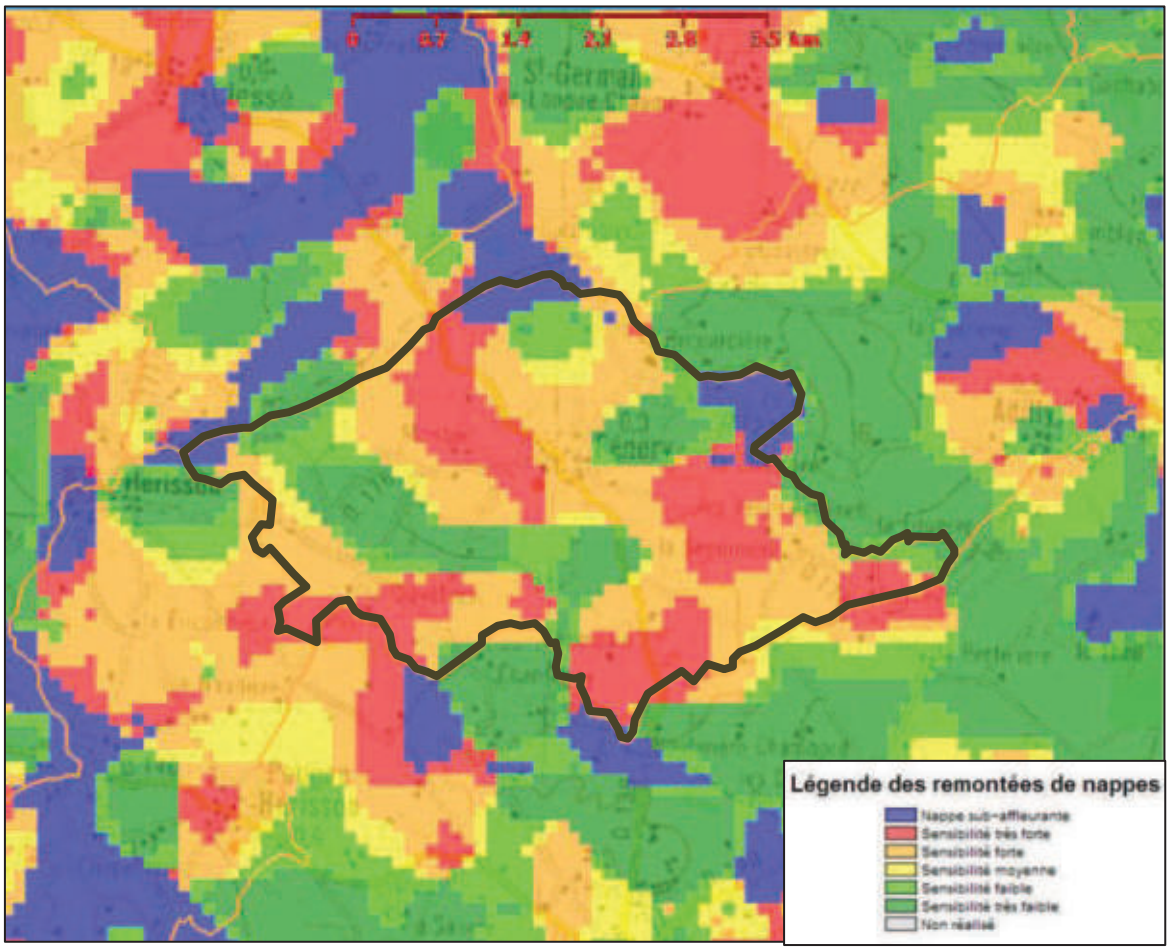

Remontées de nappe sur la commune de Fénery (source : BRGM)

On observe qu'une zone de nappe sub-affleurante, est présente sur une partie nord de la commune. La vallée du Cébron est concernée par cette zone.

2.3. CONTEXTE HYDROLOGIQUE

La commune de Fénery se situe sur le bassin versant de la Loire. Elle présente un réseau hydrographique essentiellement développé à l'est, et représenté par le Cébron et ses affluents.



Réseau hydrographique de la commune de Fénery
(Sources : ©IGN BD Ortho ; NCA environnement)

CHAPITRE 3

METHODOLOGIE

1. PRE-LOCALISATION

L'inventaire débute par une phase de pré-localisation des zones humides. Cette dernière est un moyen de définir et de délimiter les zones humides potentielles. Elle résulte de la compilation de documents préétablis et d'une concertation avec les acteurs locaux, et consiste donc à identifier les secteurs du territoire susceptibles de présenter des zones humides et ce, afin d'optimiser les phases suivantes (phase de terrain, etc.).

La pré-localisation résulte de la compilation de divers documents préétablis. Les principales sources d'information dont nous disposons sont les suivantes :

- Pré-localisation du bureau d'études Eau Méga ;
- Pré-localisation du SAGE Sèvre Nantaise;
- Pré-localisation du Forum des Marais Atlantiques ;
- Réseau hydrographique ;
- Carte géologique ;
- Carte pédologique ;
- Aléa des remontées de nappes ;
- Topographie ;
- Photo-aériennes (orthophotoplans), Scan 25 IGN®.

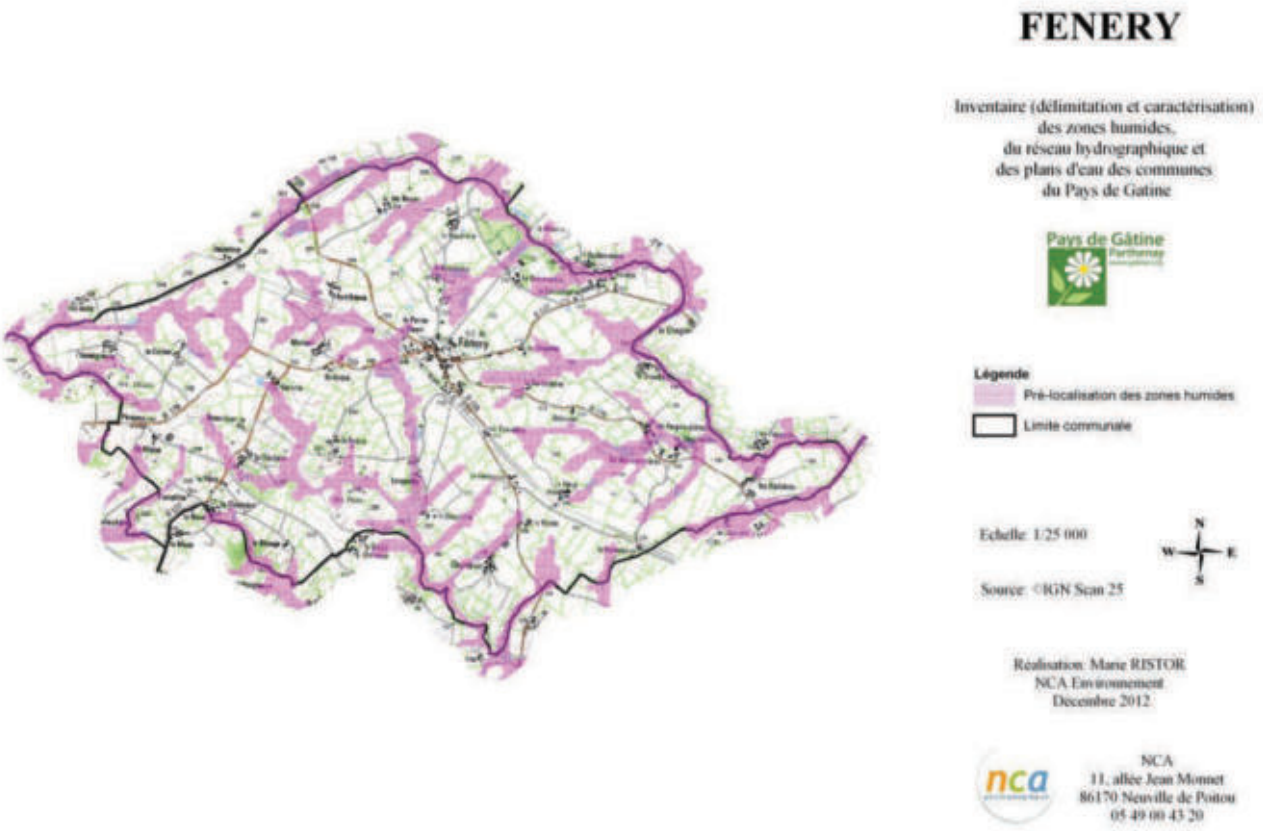

Pré-localisation des zones humides
(Source : Pays de Gâtine ; Eau Méga ; NCA environnement)

2. INVENTAIRE DE TERRAIN

Cette phase a pour objectif l'identification, la délimitation et la caractérisation, de manière exhaustive, des zones humides du territoire communal.

La méthode à suivre pour identifier une zone humide prend en compte les éléments présents dans l'arrêté interministériel du 24 juin 2008 modifié le 1er octobre 2009 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L.214-7-1 et R.2111-108 du Code de l'environnement.

La délimitation des zones humides est réalisée sur la base des observations de terrain liées à des limites naturelles. Elle s'appuie notamment sur :

- la limite de présence d'habitats humides ;
- l'engorgement des sols ;
- l'hydromorphie des sols ;
- la géomorphologie du site (ex : rupture de pente) et la topographie ;
- ou encore un aménagement humain (ex : route, talus, …).

Les laisses de crues (limites de zones inondables) sont aussi des indices de terrain à prendre en compte pour détecter la limite maximum d'une zone humide. Les deux critères principaux restent cependant pédologiques et floristiques.

La méthode d'identification des zones humides comme présentée dans les modalités d'inventaire des zones humides du SAGE Sèvre niortaise Marais poitevin, respecte le logigramme suivant :

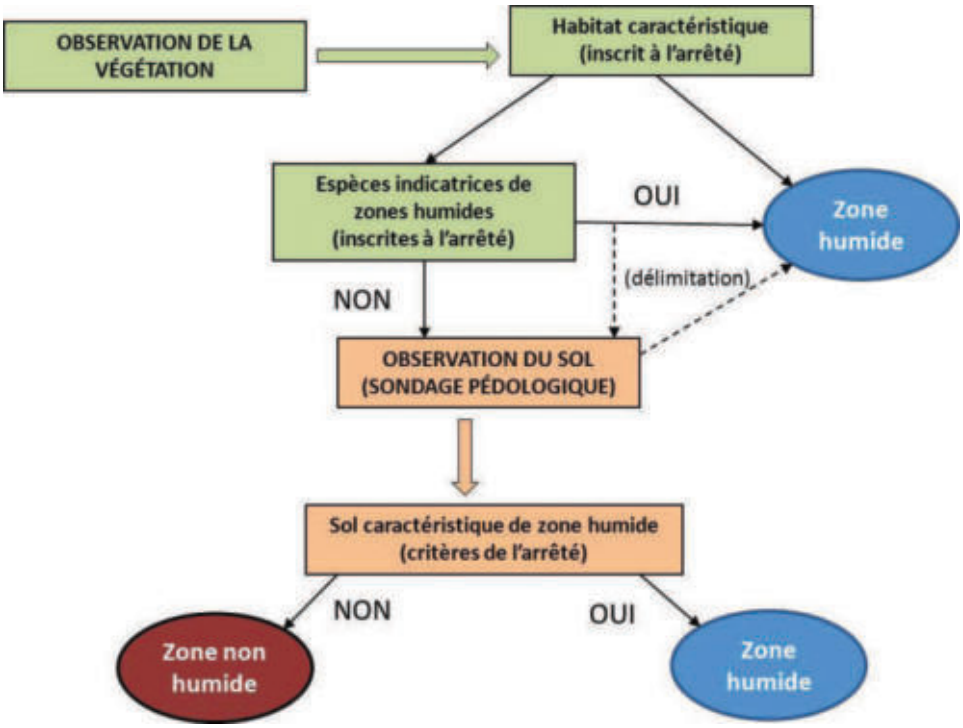

Logigramme de la méthode d'identification des zones humides (source : NCA environnement)

2.1. CRITERES D'IDENTIFICATION

2.1.1. Pédologie

Pour un inventaire de zones humides, l'examen des sols porte prioritairement sur la présence de traits d'hydromorphie. Le nombre, la répartition et la localisation précise des points de sondages dépendent de la taille et de l'hétérogénéité du site.Les sondages sont effectués à la tarière à main, et permettent de vérifier les limites des zones humides de manière plus précise que le critère botanique.

L'arrêté du 24 juin 2008modifié,expose les critères pédologiques déterminant une zone humide. Conformément à l'arrêté, les sondages pédologiques visent la présence :

- D'**histosols** (sols tourbeux), car ils connaissent un engorgement permanent en eau qui provoque l'accumulation de matières organiques peu ou pas décomposées. Ces sols correspondent aux classes d'hydromorphie H du GEPPA (Groupe d'Etude des Problèmes de Pédologie Appliquée) ;
- De **réductisols**, car ils connaissent un engorgement permanent en eau à faible profondeur se marquant par des traits réductiques débutant à moins de 50 centimètres de profondeur de sol. L'horizon caractéristique de ces sols est l'horizon réductique G. Ils correspondent aux classes VI c et VI d du GEPPA ;
- De sols caractérisés par des **traits rédoxiques à moins de 25 cm** de profondeur se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur. L'horizon spécifique est l'horizon rédoxique g. Ces sols correspondent aux classe V a, b, c et d du GEPPA ;
- De sols présentant des **traits rédoxiques à moins de 50 cm** de profondeur, se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur, associés à des **traits réductiques entre 80 et 120 cm** de profondeur. Ces sols correspondent à la classe IV d du GEPPA.





Traits d'hydromorphie (horizon rédoxique) et sondage pédologique en terre cultivée

(Sources : NCA environnement)

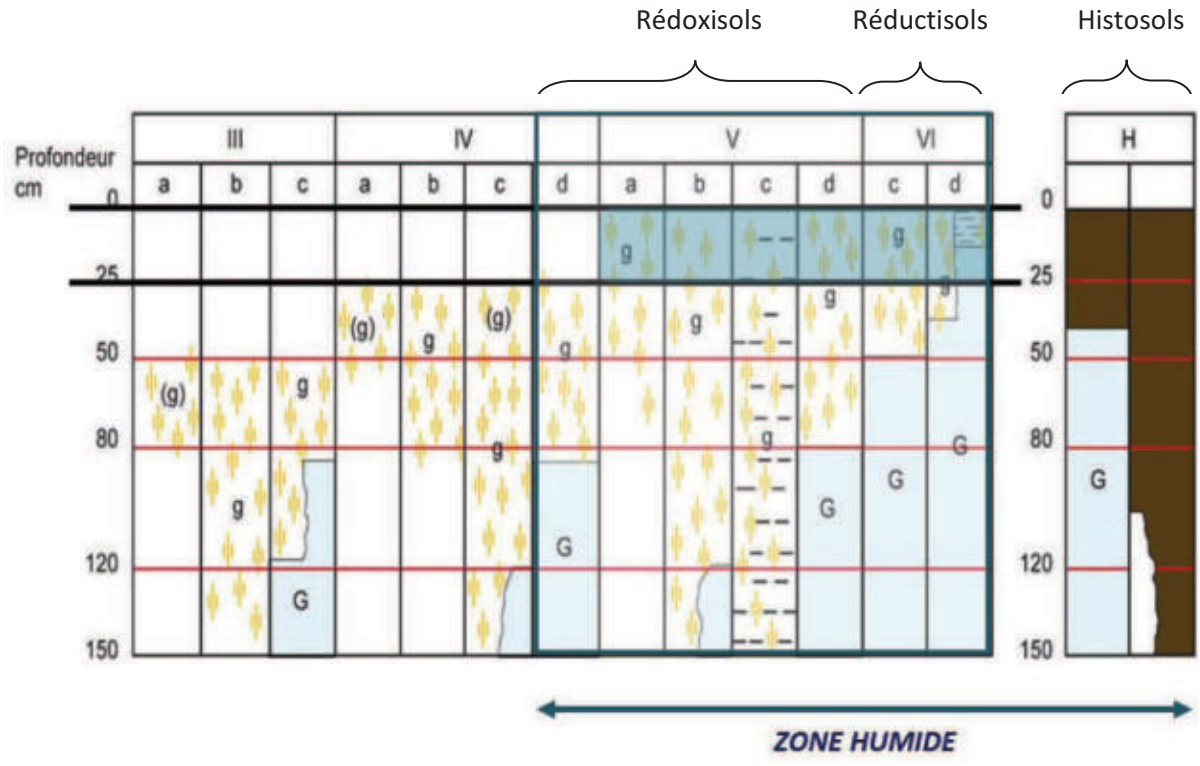

Schématisation des sols indicateurs de zones humides (Source : GEPPA, modifié NCA environnement)

2.1.2. Habitat naturel et végétation

Sur le terrain, les **critères liés à la végétation** sont les critères les plus simples pour délimiter une zone humide. La végétation de zone humide est caractérisée par :

- des communautés d'espèces végétales**,** dénommées **« habitats »,** caractéristiques des zones humides, identifiées selon la méthode et la liste correspondante à l'annexe 2.2 de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié. Une attention particulière est donnée à la délimitation des habitats d'intérêt communautaire et d'intérêt communautaire prioritaires. Environ 600 habitats sont répertoriés dansl'arrêté du 24 juin 2008 modifié, mais tous ne concernent pas l'aire biogéographique atlantique.

Exemples d'habitats (Sources : NCA environnement) :


Cariçaie


Mégaphorbiaie


Prairie calcaire à Molinie


Prairie humide eutrophe


Roselière


Tourbière alcaline

- des espèces indicatrices de zones humides**,** identifiées selon la méthode et la liste des espèces figurant à l'annexe 2.1 de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié.

Exemples d'espèces hygrophiles (Sources : NCA environnement) :


Renoncule rampante
Ranunculus repens


Fritillaire pintade
Fritillaria meleagris subsp. meleagris


Menthe aquatique
Mentha aquatica


Cardamine des prés
Cardamine pratensis


Lychnis fleur-de-coucou
Lychnis flos-cuculis


Orchis à fleurs lâches
Anacamptis laxiflora

2.2. CAMPAGNE DE TERRAIN

L'inventaire a été réalisé sur l'ensemble du territoire communal en ciblant prioritairement les zones définies lors du pré-inventaire.

L'objectif de la campagne de terrain était de confirmer ou d'infirmer la présence des zones humides, de délimiter précisément ces dernières, et de réaliser une caractérisation technique complète de chacune d'entre elles (profondeur des traces d'hydromorphie, végétation observée…).

La campagne de terrain a été réalisée du 4 au 8 décembre. Des compléments ont été effectués le 14 décembre, afin d'affiner la délimitation des zones humides.

L'ensemble des secteurs ciblés par le pré-inventaire ont fait l'objet de sondages pédologiques. Certaines zones ponctuelles éventuellement humides ont aussi été sondées pour vérification. Sur les secteurs humides, de nombreux sondages sont réalisés afin de délimiter précisément les zones. La topographie, si elle est marquée, et la végétation, lorsqu'elle est présente, aident à positionner les points de sondages et à définir les limites des zones humides.

En lien avec la base de données GWERN[1], chaque zone humide fait l'objet d'une feuille d'identification de terrain comprenant les informations suivantes :

- Informations générales (date, toponyme, cours d'eau…)
- Typologie CORINE (primaire et secondaire)
- Critères de délimitation (espèces végétales, habitats, sols – hydromorphie, topographie…)
- Etat de conservation (dégradé, non dégradé)
- Régime de submersion (fréquence, étendue)
- Diagnostique du fonctionnement hydrologique (connexion au réseau hydrographique…)
- Atteintes (drainage, assèchement, comblement, remblais, mise en culture…)
- Activités et usages dans et autour de la zone
- Remarques générales

Une photographie de chaque zone humide est également prise afin d'illustrer et de justifier les résultats.

[1] Développée par le Forum des Marais Atlantiques, la base de données GWERN permet d'avoir une même structuration des données relatives aux zones humides sur l'ensemble d'un territoire, de réaliser des atlas et des synthèses sur les données de caractérisation et d'automatiser la compilation d'inventaires réalisés.

3. CARTOGRAPHIE

L'ensemble du travail cartographique (Atlas des zones humides…) est réalisé avec le logiciel de SIG (Système d'Information Géographique) MapInfoProfessionnal 8.5, en se basant sur les BD Ortho®, BD TOPO® et le scan 25® de l'IGN, ainsi que sur le BD parcellaire et le réseau hydrographique de l'IGN également.

L'inventaire cartographique des zones humides est établi au 1 /7000 ème :

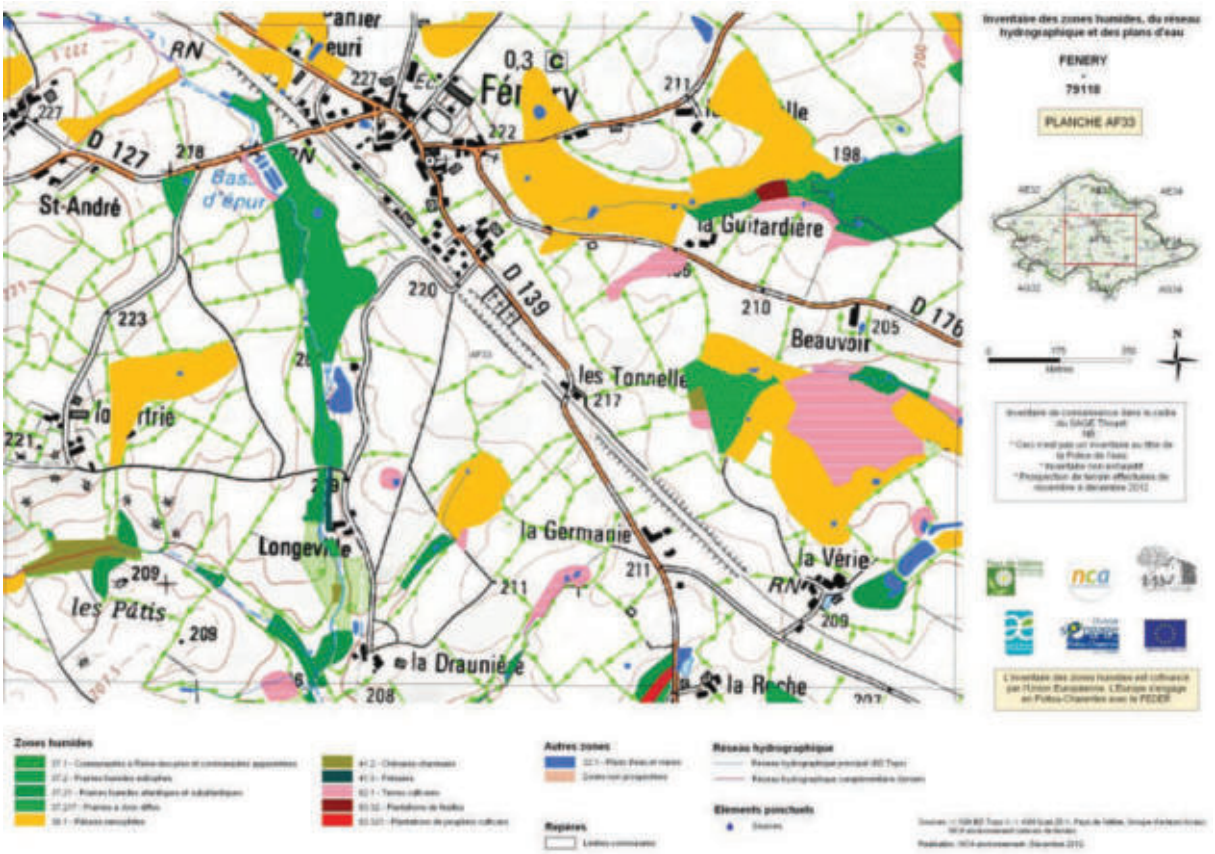

Extrait de l'Atlas cartographique provisoire des zones humides de la commune de Fénery (Sources : ©IGN Scan 25® ; BD TOPO®; Pays de Gâtine ; NCA environnement)

L'ensemble des données (couches SIG et observations de terrain) est enregistré dans le logiciel GWERN combinant la cartographie SIG des zones humides avec une base de données informatiques reprenant les éléments des fiches terrain.

Le logiciel GWERN permet une visualisation simultanée de la cartographie SIG et des données attributaires dans une forme codifiée et simplifiée, telle que l'illustre la figure suivante.



Sélection d'une entité humide sur le logiciel GWERN

CHAPITRE 4

RESULTATS DE L'INVENTAIRE

1. RESEAU HYDROGRAPHIQUE ET MILIEUX AQUATIQUES

1.1. RESEAU HYDROGRAPHIQUE

La commune de Fénery présente un réseau hydrographique plus développé dans à l'Est de la commune avec le cours du Cébron et de ses affluents.



Inventaire du réseau hydrographique de la commune de Fénery
(Sources : ©IGN BD Ortho® ; NCA environnement)

Le réseau hydrographique s'étend sur près de **23,5 km** de linéaire (réseau figurant sur la BD Topo). Sur ces 23,5 km, seulement 10 km de cours d'eau présentent un régime permanent, et 13,5 km un régime temporaire.

S'ajoute le réseau complémentaire issu des observations de terrain et représentant environ **8,8 km**.





Réseau hydrographique principal et secondaire (Sources : NCA Environnement)

On observe un maintien du caractère naturel des cours d'eau avec des méandres et une diversité d'écoulement. Il n'y a pas de fort surcreusement des ruisseaux et des fossés, ni de rectifications et de recalibrages du réseau qui, déconnecte parfois de manière flagrante l'hydrosystème avec ses milieux rivulaires

La faible densité de cours d'eau limite au premier abord la potentialité de présence de zones humides. Toutefois, la présence d'un réseau secondaire souvent important, associé à une topographie peu marquée, augmente fortement ce potentiel sur certains secteurs.

1.2. PLANS D'EAU DONT MARES ET SOURCE

Les résultats d'inventaire comptabilisent **146 plans d'eau et mares** pour une surface totale de **14,2ha d'eau libre** (ne rentrant pas dans l'appellation « zones humides »). On observe une diversité moyenne de ces milieux tant en termes de morphologie et de positionnement, ainsi qu'en termes d'usage et de structure de la végétation de ceinture (souvent très faible voire inexistante). L'essentiel des plans d'eau et mares couvre de petites surfaces (entre 0,01 et 0,5 ha), seulement 3 plans d'eau dépassent l'hectare. Les mares de prairies servent généralement à l'abreuvement des bêtes d'élevage.

Une source a été recensée au niveau du lieu-dit le Cartier.

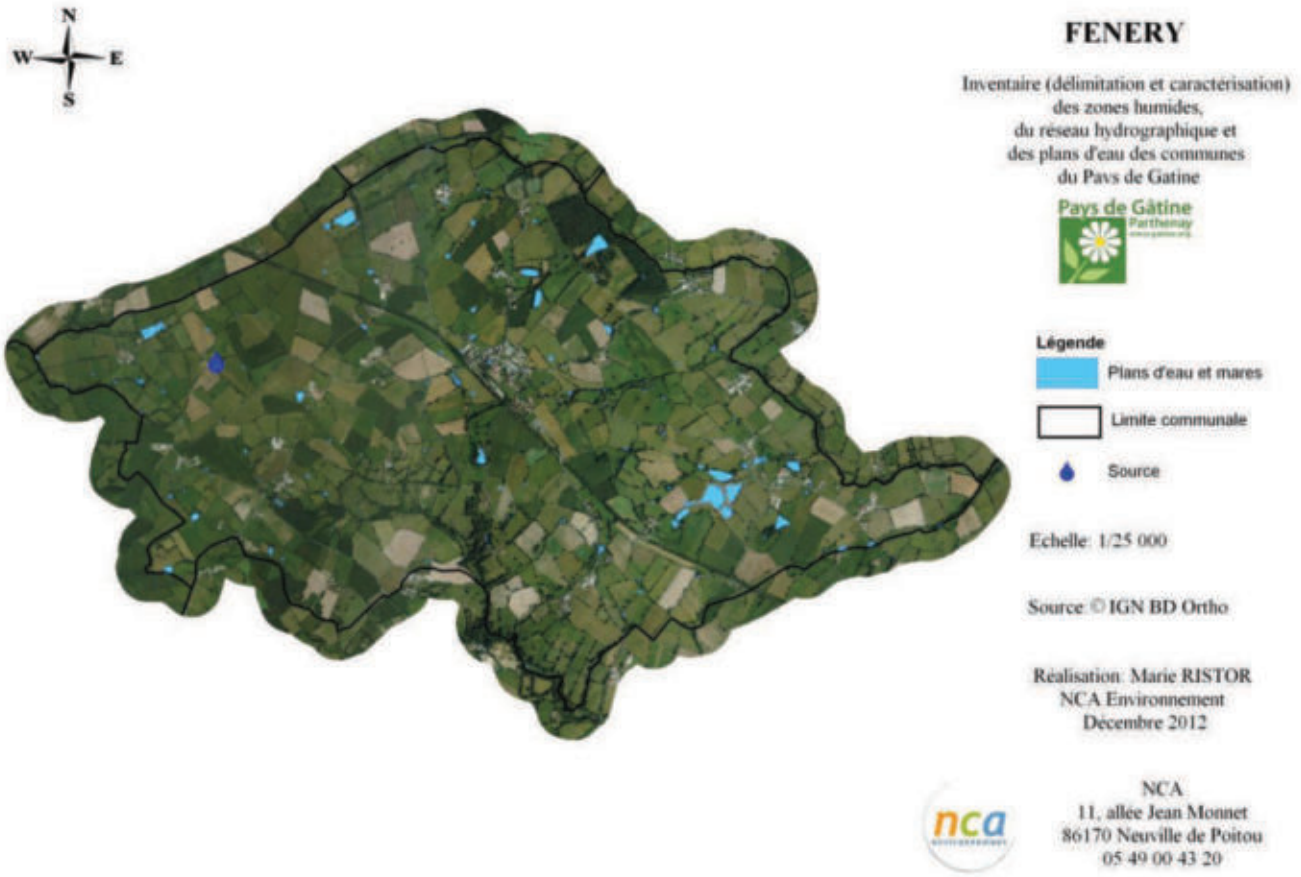

Inventaire des plans d'eau, mares et source de la commune de Fénery
(Sources : ©IGN BD Ortho® ; NCA Environnement)

Exemples de typologies de plans d'eau (Sources : NCA environnement) :



Plans d'eau artificiels



Mares d'abreuvement en prairie

Mares forestières…

2. ZONES HUMIDES

2.1. SONDAGES PEDOLOGIQUES

Tous les secteurs repérés durant la phase de pré-inventaire ont fait l'objet de sondages pédologiques permettant de caractériser l'hydromorphie des sols et ainsi de confirmer ou non la présence de zones humides. Plusieurs sondages ont été réalisés sur chaque secteur afin de délimiter précisément les limites des zones humides effectives.

Au total, **926 sondages pédologiques** ont été réalisés sur le territoire communal (voir carte ci-dessous). 340 d'entre eux ont permis d'observer des sols caractéristiques de zones humides (en rouge) appartenant majoritairement à la classe d'hydromorphie Vb du GEPPA (Groupe d'Etudes des Problèmes de Pédologie Appliquée). Les autres sondages pédologiques ont affiché des sols non caractéristiques de zones humides mais 267 d'entre eux présentaient tout de même des traces d'hydromorphie (en jaune).

On remarque que les sondages caractéristiques de zones humides sont répartis un peu partout sur le territoire communal, mais sont dans l'ensemble associés à des variables hydrauliques (réseau hydrographique) et topographiques.

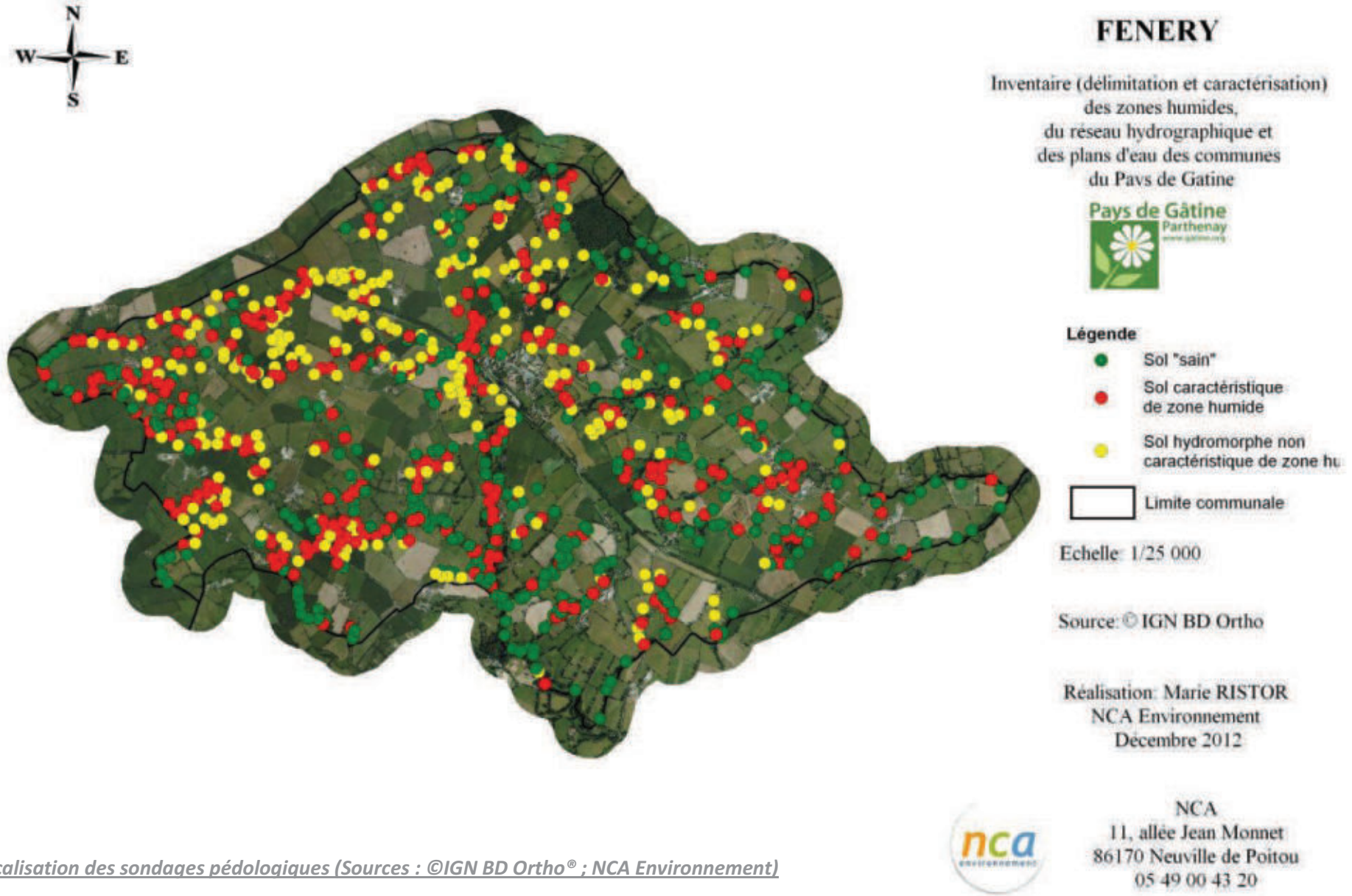

Localisation des sondages pédologiques (Sources : ©IGN BD Ortho® ; NCA Environnement)

2.2. INVENTAIRE GLOBAL

Les résultats de l'expertise de terrain permettent de réaliser la cartographie globale des zones humides et des zones non humides à sol hydromorphe.

L'inventaire comptabilise une surface totale en zones humides de **224,24 ha**, soit environ 17,8% de la surface communale totale. On rappelle que, sur la même surface de prospection, la pré-localisation donnait 288,5 ha de zones potentiellement humides : la surface en zones humides a ainsi été diminuée de 22%. L'importance d'affiner les pré-localisations sur le terrain, en prenant en compte l'ensemble des paramètres de reconnaissance, est ici clairement démontrée.

Comme observé sur la carte de localisation des sondages pédologiques, les zones humides suivent majoritairement le réseau hydrographique.

D'autre part, l'inventaire des zones non humides présentant des sols hydromorphes en deçà des limites de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié, car affichant une profondeur d'apparition des traces d'hydromorphie trop importante d'un point de vue réglementaire, révèle une surface totale de 156,31 ha. On observe que ces zones sont regroupées aux alentours des zones humides formant une entité hydromorphe plus importante.

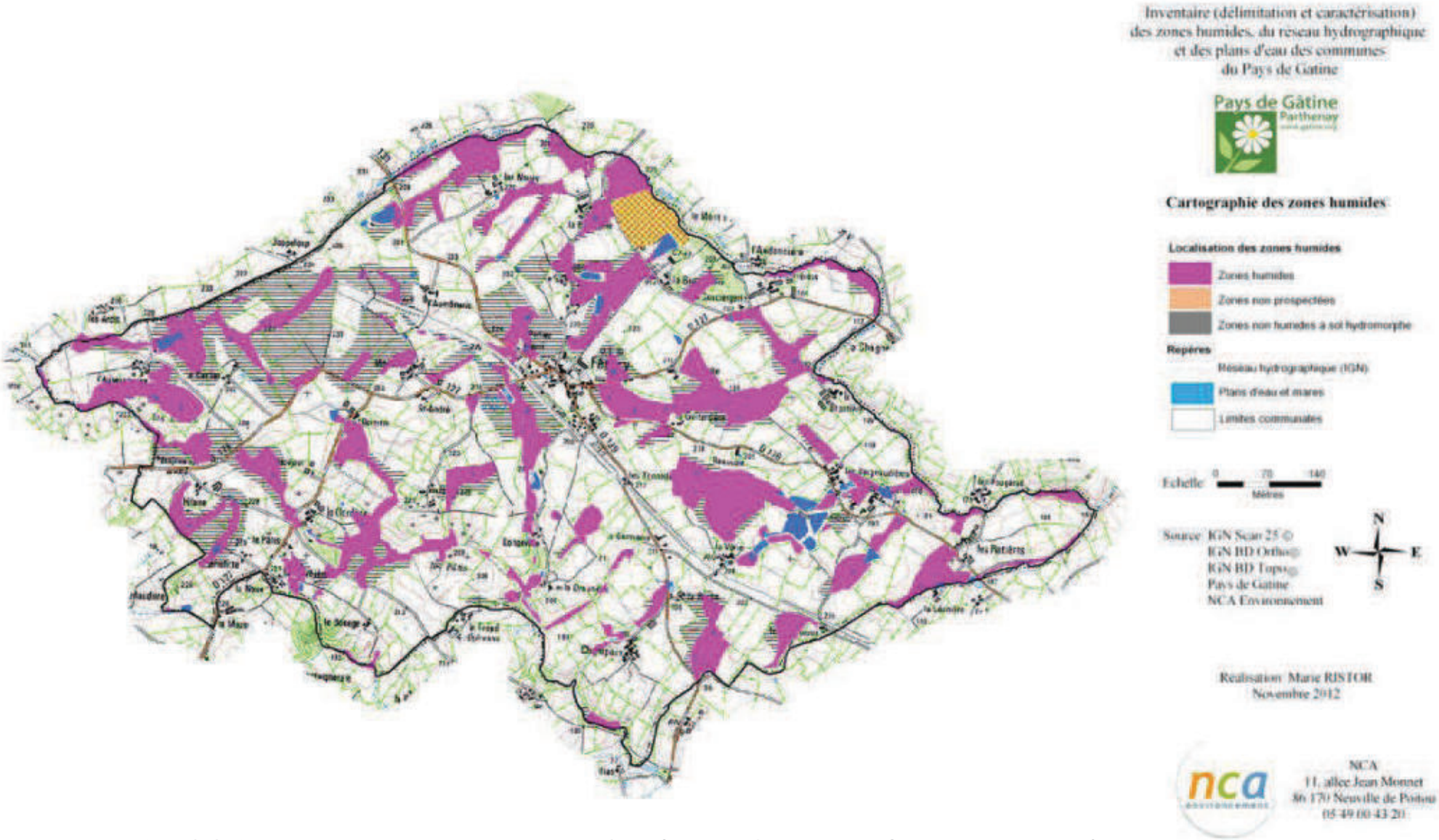

Cartographie générale des zones humides de la commune de Fénery (Sources : ©IGN BD Ortho® ; NCA Environnement)

2.3. HABITATS - TYPOLOGIE

2.3.1. Typologie SDAGE

Afin de caractériser les zones humides identifiées, est appliquée sur le territoire de Fénery la typologie du SDAGE Loire-Bretagne, qui propose 13 grands types de zones humides selon leur localisation dans un bassin versant, tels que précisés dans le Chapitre 1 – Partie 2.2.

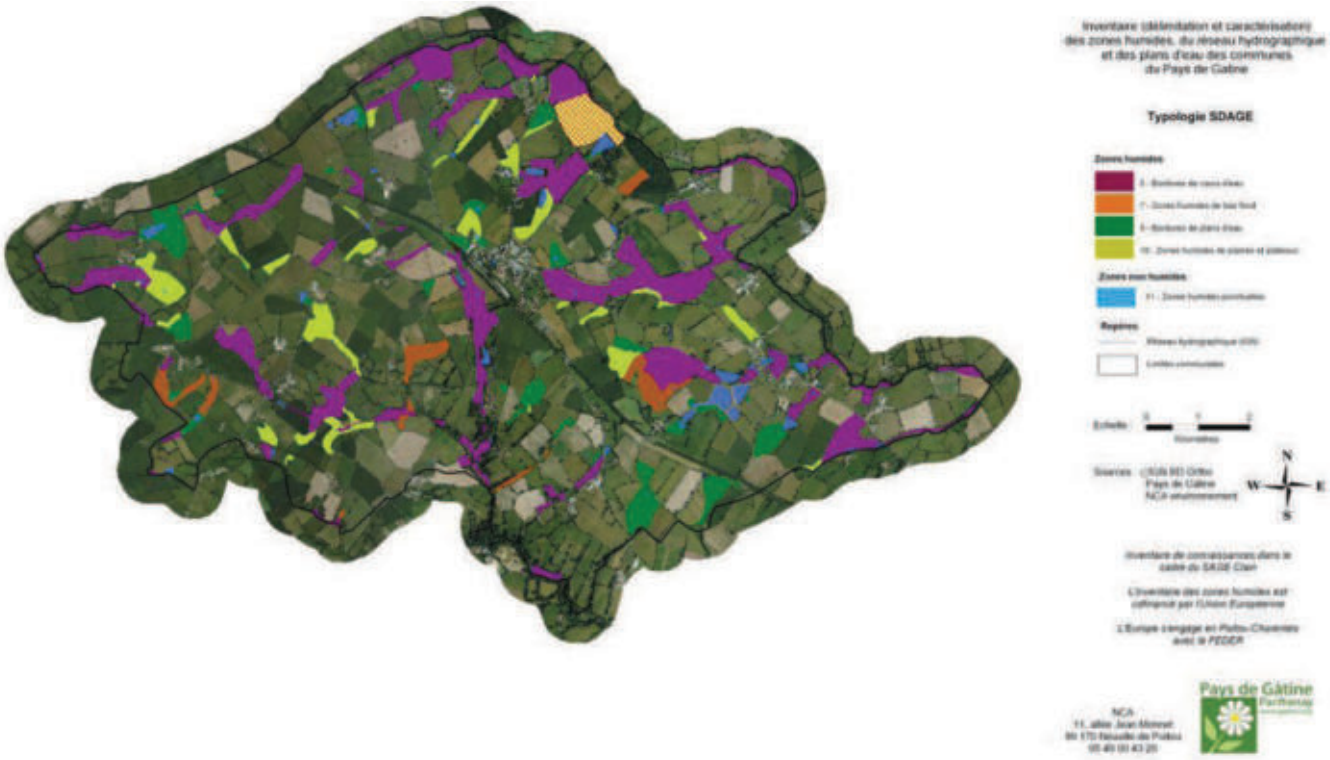

Typologie SDAGE des zones humides de la commune de Fénery
(Sources : ©IGN BD Ortho® ; NCA Environnement)

On note que 57,9% des zones humides sont présentes en bordure des cours d'eau, 17,5% en bordure de plans d'eau, 16,7% sur les plaines et les plateaux et 7,8% en contexte de bas fond. Les zones humides ponctuelles représentent les plans d'eau et mares, qui rentrent dans la typologie SDAGE des milieux aquatiques. L'ensemble des résultats est présenté dans le tableau suivant :

	Typologie SDAGE	Surface (ha)	Proportion (%)
	Milieux humides		
5 -	Bordures de cours d'eau	129,8	57,9
7 -	Zones humides de bas fonds	17,6	7,8
9 -	Bordures de plans d'eau	39,3	17,5
10 -	Zones humides de plaines et plateaux	37,6	16,7
	Milieux aquatiques		
11 -	Zones humides ponctuelles	14,2	5,9
	TOTAL	**238,46**	**100**

2.3.2. Typologie CORINE Biotopes

La typologie CORINE Biotopes est la référence en termes de classification des habitats naturels et semi-naturels présents en Europe. Elle est fondée sur une systématique descriptive de la végétation prise comme indicatrice des conditions du milieu.

La typologie est divisée en 7 grands types d'habitats :

1) Habitats littoraux et halophile ;
2) Milieux aquatiques non marins ;
3) Landes, fruticées et prairies ;
4) Forêts ;
5) Tourbières et Marais ;
6) Rochers continentaux, éboulis et sables ;
8) Terres agricoles et paysages artificiels.

Suivant cette typologie, les zones humides communales ont été classées par habitats. Leurs caractéristiques ainsi que les espèces végétales observées sur le terrain et permettant la détermination du Code CORINE Biotopes, sont précisées.

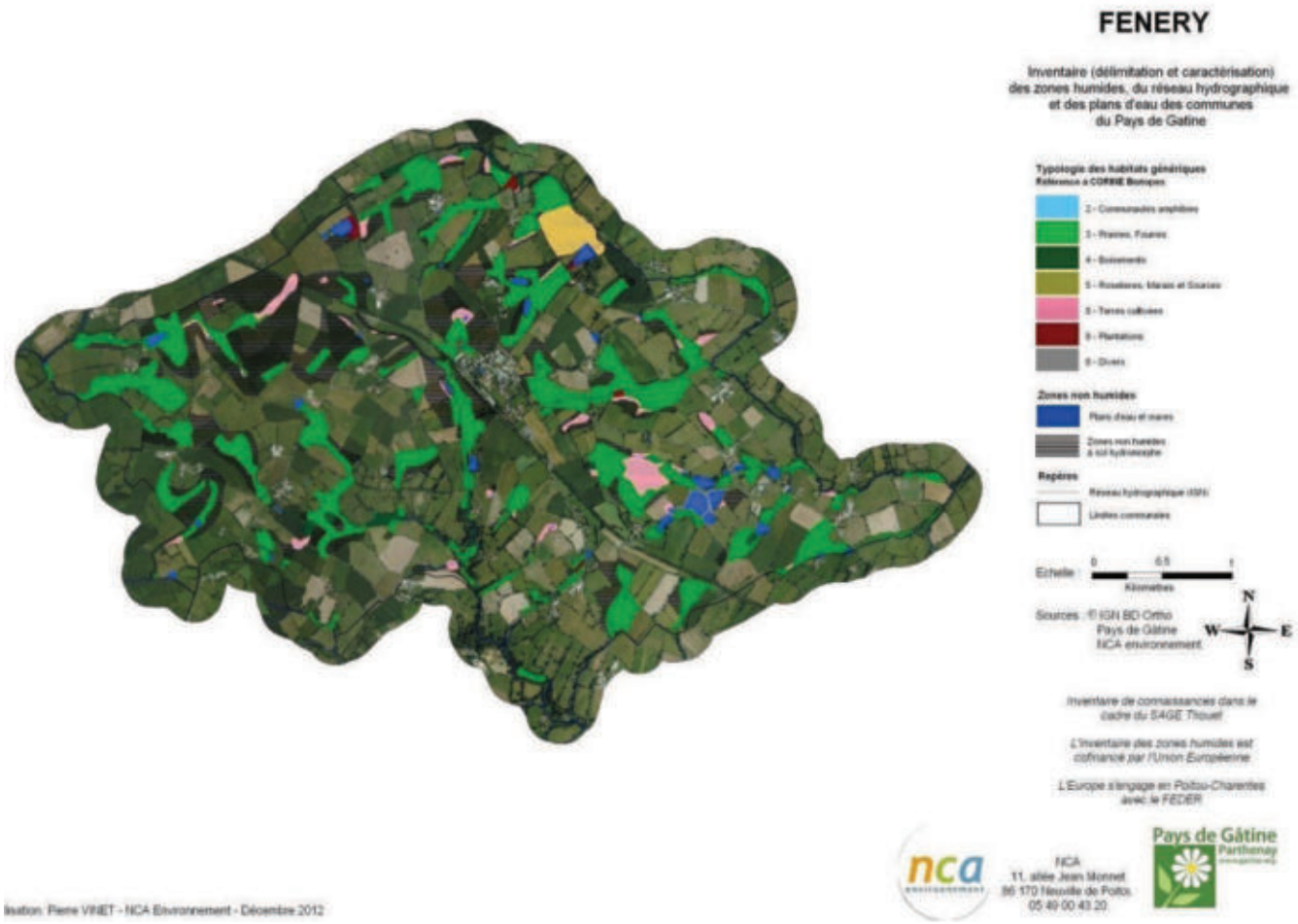

Typologie CORINE Biotopes (niveau 1) des zones humides de la commune de Fénery (Sources : ©IGN BD Ortho® ; NCA Environnement)

Suivant cette typologie, les zones humides communales ont été classées par habitats. Leurs caractéristiques ainsi que les espèces végétales observées sur le terrain et permettant la détermination du Code CORINE Biotopes, sont précisées.

	CORINE Biotopes	Surface (ha)	Proportion (%)
3 -	Prairies, fourrés	195,32	87,1
4 -	Boisements	5,20	2,3
8 -	Terres cultivées	21,49	9,6
8 -	Plantations	2,26	1,0
	TOTAL	**224,26**	**100**

Synthèse des habitats observés (Code CORINE Biotopes)

De manière synthétique, la répartition des zones humides peut être analysée en fonction des habitats CORINE Biotopes. On observe que plus de 80% des zones humides correspondent à des prairies. La répartition est la suivante (une couleur correspond à un niveau typologique) :

3 - PRAIRIES, FOURRES : 195,3 ha (87,1 %)

37 - Prairies humides et mégaphorbiaies

37.1 - Communautés à Reine-des-prés et communautés apparentées : 2,15 ha

37.2 - Prairies humides eutrophes : 17,40 ha

37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques : 41,63 ha

37.217 - Prairies à Jonc diffus : 34,20 ha

38 - Prairies mésophiles

38.1 - Pâtures mésophiles : 99,94 ha

4 - BOISEMENTS : 5,2 ha (2,3 %)

41 - Forêts caducifoliées

41.2 - Chênaies-charmaies : 4,27 ha

41.3 - Frênaies : 0,93 ha

8 - TERRES CULTIVEES : 21,5 ha (9,6 %)

82 - Cultures

82.1 - Champs d'un seul tenant intensément cultivés : 21,5 ha

8 - PLANTATIONS : 2,26 ha (1,0 %)

83 - Vergers, bosquets et plantations d'arbres

83.3 - Plantations

83.32 - Plantations d'arbres feuillus : 0,30 ha

83.321 - Plantations de peupliers cultivars : 1,96 ha



Répartition des surfaces en zone humide selon leur typologie CORINE Biotopes de niveau 1 adapté

Terres agricoles et paysages artificiels (Code CORINE 8)

Cette catégorie regroupe un ensemble d'habitats à niveau plus ou moins important d'anthropisation. On y retrouve les milieux à caractère « semi-naturel », représentés par les terres agricoles, qui comprennent à la fois les terres cultivées (82.1 – Cultures) et les plantations (83.3 – Plantations de feuillus).

Ces habitats anthropiques peuvent ainsi être divisés en trois sous-catégories : les terres cultivées et les plantations, qui ont une fonction de production agricole ou sylvicole ; le reste étant intégré sous l'appellation « divers ». Il est à noter que le caractère « semi-naturel » des terres agricoles reste une dénomination abstraite, chaque milieu étant différent dans son degré de perturbation et d'éloignement d'un habitat « naturel ». En revanche, l'anthropisation de ces milieux est une variable commune.

L'artificialisation des habitats explique l'absence, voire la faible représentativité des espèces végétales hygrophiles. La caractérisation et la délimitation de ces milieux passe ainsi nécessairement par le critère pédologique.

82.1 – Champs d'un seul tenant intensément cultivés

Cet habitat correspond aux parcelles cultivées (labour, semis, cultures en place…), majoritairement de céréales.




83.321 – Plantations de Peupliers cultivars

Les plantations de feuillus, notamment celles de peupliers cultivars, représentent une part modeste, et sont essentiellement localisées aux abords du réseau hydrographique. L'âge et l'entretien des différentes plantations varient suivant les parcelles, la majorité des peupleraies subissant une fauche ou un broyage à l'année. Sur quelques parcelles, le stade avancé de la peupleraie, et l'absence de gestion sylvicole, ont permis le développement d'une végétation à hautes herbes en sous-strate.




- **Prairies, Fourrés (Code CORINE 3)**

Cette catégorie est essentiellement représentée sur la commune par des prairies, qui correspondent par ailleurs à la majorité des milieux identifiés en zones humides. Majoritairement à vocation agricole, pour le pâturage ou la fauche, ces prairies peuvent accueillent une diversité floristique importante. Toutefois, la pression de pâturage peut à l'inverse diminuer cette diversité végétale, et il n'est ainsi pas rare d'observer un nombre limité d'espèces au sein de ces milieux. Les prairies humides pâturées représentent une identité culturelle forte du bocage gâtinais. Bien souvent, le caractère humide très marqué, en particulier à proximité du réseau hydrographique, impose une gestion agricole de pâturage.

37.1 – Communautés à Reine-des-prés et communautés apparentées

Les mégaphorbiaies marécageuses sont des formations herbacées naturelles, dont la végétation hygrophiles atteint souvent plus d'un mètre de hauteur, avec un recouvrement important d'un petit nombre d'espèces. Elles se développent sur la partie supérieure des berges des cours d'eau, en lisière de forêts humides, dans les prairies humides voire parfois en strate herbacée de peupleraies. Les mégaphorbiaies colonisent les milieux généralement après leur abandon, la pression de pâturage ou de fauche n'étant plus à même de limiter leur développement.





37.2 – Prairies humides atlantiques eutrophes

Cet habitat se développe généralement en bordure des rivières et ruisseaux de plus ou moins grande importance, ainsi que ponctuellement en queue de plans d'eau. Il s'agit d'un milieu herbacé dont l'évolution est bloquée par la gestion humaine (fauche ou pâturage) au stade prairial. Cet habitat se présente le plus souvent sous la forme de prairies denses et hautes à grande diversité floristique.

Le mode de gestion des prairies humides influe directement sur la physionomie de l'habitat : lorsqu'elles sont pâturées - généralement par des bovins en Poitou-Charentes - le cortège végétal est moins diversifié. Le Jonc, peu apprécié par le bétail, y domine souvent, accompagné par un faible nombre d'espèces dont la Renoncule âcre. Dans certains cas, lorsque la pression de pâturage est suffisamment importante, on parlera de prairies « piétinées » : la végétation y est dominée par des espèces rampantes, à recouvrement épars, avec souvent un développement de grands joncs qui forment des touffes denses plus ou moins étalées.





38.1 – Prairies mésophiles

Prairies exploitées pour la pâture et/ou la fauche. La richesse floristique est directement dépendante de la gestion agricole : si les prairies de fauche caractérisent des formations herbacées hautes dominées par les graminées et à grande diversité végétale, les prairies pâturées présentent un cortège floristique plus hétérogène où alternent des zones rases pâturées avec des refus (plantes épineuses, toxiques…). Ces prairies sont constitutives des paysages de bocage gâtinais.





Boisements (Code CORINE 4)

Les boisements « spontanés » sont à différencier des boisements « anthropiques », issus de la plantation d'essences bien souvent exogènes.

A l'exception de certains faciès plus humides, la majorité de ces boisements ne se caractérise pas par la présence d'espèces hygrophiles. Au contraire, les essences sont peu diversifiées. Néanmoins, ces milieux gardent dans l'ensemble un caractère hydromorphe très marqué dès les premiers centimètres de profondeur.

41.2 - Chênaies-charmaies / 41.3 – Frênaies

Ces boisements sont dominés par le Frêne commun et le Chêne pédonculé, avec lesquels cohabite souvent le Charme. Les strates arbustives et herbacées sont assez denses et riches en espèces, avec généralement un recouvrement important de Noisetier, d'Orme champêtre et d'Erable champêtre. Pouvant être temporairement - mais rarement - humides, ces boisements se développement surtout sur des sols frais. Différents faciès existent, suivant notamment la position dans le versant, le degré d'humidité, la nature du sol et la gestion forestière.




La cartographie des zones humides de la commune suivant la typologie CORINE Biotopes est présentée en page suivante. Le niveau typologique attribué se veut le plus précis possible, toutefois au regard de la période d'inventaire, celui-ci demeure bien souvent assez général.

2.4. FONCTIONS DES ZONES HUMIDES

Les zones humides inventoriées présentent diverses fonctionnalités et aptitudes. Elles sont en bon état de conservation grâce à la gestion adaptée au maintien et à l'entretien de ces milieux. On observe quelques altérations ponctuelles mais les zones humides de la commune restent faiblement dégradées.

Le constat des fonctionnalités varie selon les habitats :

- Les zones humides cultivées ont perdu toute fonctionnalité biologique par l'absence de végétation hygrophile. Elles conservent uniquement des fonctions hydrauliques limitées :
  - Régulation naturelle des crues (plaine d'inondation) ;
  - Protection contre l'érosion (faible sans végétation) ;
  - Stockage des eaux de surface, recharge des nappes, soutien d'étiage limité.

- Les zones humides boisées et les plantations de peupliers présentent parfois un intérêt biologique avec la présence d'une végétation hygrophile intéressante. Aucun habitat remarquable n'a toutefoisété identifié.

- Les prairies humides, représentant la plus grande surface, restent les zones les plus riches notamment par le maintien d'une végétation caractéristique.

Aux fonctions hydrauliques et biologiques vient s'ajouter un rôle d'épuration des eaux, d'autant plus important au regard du contexte essentiellement agricole de la commune :

- Interception des matières en suspension et des matières toxiques ;
- Régulation des nutriments.

Les boisements et zones humides rivulaires participent ainsi à cette épuration, en limitant les transferts vers le réseau hydrographique.



Les zones humides de la commune ont un fort potentiel d'accueil pour la faune. La période n'était pas favorable à l'observation d'espèces, mais on remarque la présence de nombreux habitats favorables, particulièrement pour les amphibiens. Le contexte bocager associé aux nombreux plans d'eau et mares - en particulier les mares d'abreuvement en prairie et les mares forestières - présente un potentiel important pour la reproduction et l'hivernage de ces espèces. La végétation aquatique et celle des prairies annexes sont également favorables aux odonates (libellules). De même, lorsque celle-ci est dominée par les hélophytes (roseaux,

massettes…), elle constitue un habitat pour l'avifaune aquatique et des zones humides : Bruant des roseaux, Locustelle luscinoïde, Rousserolle effarvatte…



On notera le potentiel du réseau hydrographique, dont l'hydromorphologie naturelle (substrat, profil en long, écoulements…) en fait un habitat pour de nombreuses espèces piscicoles et astacicoles remarquables. Ce potentiel écologique ne se limite toutefois pas aux ruisseaux les plus importants : certains affluents, au niveau de leur lit mineur et lit majeur (zones humides) présentent un potentiel similaire. Les roselières, que l'on retrouve ponctuellement au sein de ce réseau hydrographique, constituent également une zone pour la fraie de certaines espèces piscicoles.

2.5. ENJEUX

De par leurs fonctions et leurs intérêts à l'échelle de la commune et du bassin versant, il est important de préserver ces zones humides et de les intégrer dans les documents d'urbanisme.

Afin de guider la commune dans sa réflexion d'intégrer ces milieux dans son Plan Local d'Urbanisme, une hiérarchisation des zones humides a été réalisée, sur la base de l'analyse suivante :

- **Zone humides à enjeu très fort** : zones humides présentant des fonctionnalités hydraulique et biologique marquées (habitats / espèces remarquables), associées à une position stratégique dans le bassin versant (bordure de cours d'eau, bas de versant…).
- **Zones humides à enjeu fort** :zones humides présentant une fonctionnalité hydraulique marquée, et une fonctionnalité biologique intéressante, associées à une position stratégique dans le bassin versant.
- **Zones humides à enjeu moyen** : zones humides présentant des fonctionnalités hydraulique et biologique intéressantes, mais qui sont limitées par leur position dans le bassin versant.
- **Zones humides à enjeu faible** : zones humides à faible fonctionnalité hydraulique, et/ou sans fonctionnalité biologique notable (terres cultivées).

Cette carte identifie les secteurs présentant des intérêts ou des enjeux majeurs à l'échelle de la commune. La hiérarchisation de ces zones permettra de connaitre les zones sur lesquelles une attention particulière devra être portée, et pourra être un argument dans le choix des zonages à attribuer dans le cadre de la révision du document d'urbanisme.

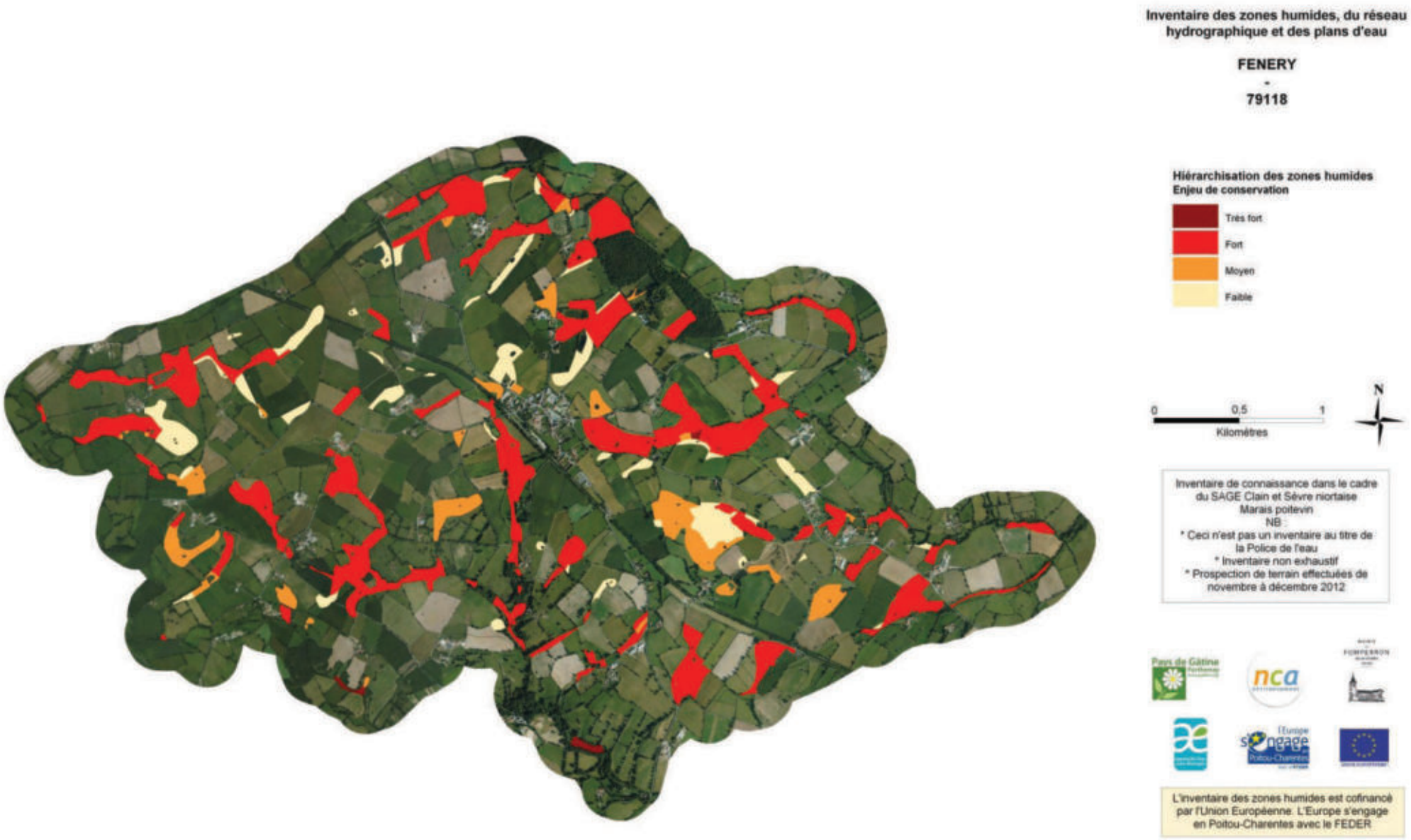
Inventaire des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau
FENERY
-
79118
Hiérarchisation des zones humides
Enjeu de conservation
Très fort
Fort
Moyen
Faible
0
0,5
1
Kilomètres
N
Inventaire de connaissance dans le cadre du SAGE Clain et Sèvre niortaise Marais poitevin
NB :
* Ceci n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'eau
* Inventaire non exhaustif
* Prospection de terrain effectuées de novembre à décembre 2012
L'inventaire des zones humides est cofinancé par l'Union Européenne. L'Europe s'engage en Poitou-Charentes avec le FEDER

CHAPITRE 5

CONCLUSION

1. BILAN DE L'INVENTAIRE

1.1. BILAN DES RESULTATS

Les résultats de l'inventaire, réalisés conformément aux « modalités » validées par la CLE du SAGE Sèvre niortaise Marais poitevin, le 1er juin 2010, ainsi qu'aux critères de définition des zones humides de l'arrêté interministériel du 24 juin 2008, modifié le 1er octobre 2009, établissent que :

- La **surface de zones humides** est de **224,26 ha**, soit environ 17,8% de la surface communale totale ;
- Les zones humides inventoriées présentent des **fonctionnalités hydrauliques, épuratrices et biologiques intéressantes**;
- Près de **87 %** des habitats humides répertoriés sont des prairies offrant un intérêt biologique très élevé ;
- Une surface totale de **156,31 ha** a été inventoriée pour les **zones non humides** présentant des **sols hydromorphes** en deçà des limites de l'arrêté du 24 juin 2008.

Au final, les résultats s'accordent plutôt bien avec le ressenti et les connaissances de terrain des acteurs du territoire. De nombreuses zones humides ont été préservées, du fait notamment des grandes prairies et des pratiques peu agressives (labour peu profond à 20 cm maximum, etc.).

1.2. BILAN DE LA DEMARCHE

L'inventaire des zones humides sur la commune de Fénery s'est déroulé dans de bonnes conditions et la démarche définie par le SAGE a bien été respectée.

Afin de mobiliser le savoir local et de sensibiliser les acteurs de la commune, une démarche de concertation a été instaurée. Au total, le groupe d'acteurs locaux s'est réuni à quatre reprises et a participé activement au bon déroulement de l'étude.

La période de prospection de terrain, se déroulant en décembre, a été peu favorable à l'identification exhaustive d'espèces végétales et à l'observation de la faune. En contrepartie, l'inventaire se basant sur les critères de caractérisation de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié, de nombreux sondages pédologiques à la tarière ont été réalisés, le critère pédologique ayant été favorisé.

Les investigations ont couvert l'ensemble des zones définies lors des réunions de pré-inventaire, bien que quelques parcelles clôturées n'aient pu être prospectées. Certaines zones ont aussi fait l'objet d'une vérification de terrain afin d'affiner les résultats de l'inventaire.

2. SUITE A DONNER

Cet inventaire permettra à la commune de Fénery une meilleure gestion des zones humides présentes sur son territoire,la finalité étant de conserver et de favoriser l'état humide des habitats répertoriés.

Selon les modalités d'inventaire du SAGE, le rendu complet de l'étude se fait sous format papier et informatique, il comprend les documents suivants :

→ Format papier (3 exemplaires)

- Le présent rapport final ;
- L'Atlas cartographique imprimé à l'échelle 1/7000ème en format A3 ;
- Une carte des zones humides inventoriées identifiées par le Code CORINE Biotopes de niveau 1, imprimé au format poster A0 ;
- Une copie des fiches de terrain.

→ Format informatique (DVD-Rom en 3 exemplaires)

- Le rapport final de l'étude (format word et pdf) ;
- L'Atlas cartographique au 1/7000ème (format .mxd et pdf) ;
- La base de données Gwern complétée ;
- Un tableau Excel des relevés ponctuels ;
- La couche SIG polygone au format shape des zones humides ;
- La couche SIG polyligne au format shape du réseau hydrographique.

Les différents objectifs et continuités du présent inventaire des zones humides sont les suivants :

- Intégration aux documents du SAGE pour une gestion à l'échelle du bassin versant ;
- Délimitation des ZHIEP et ZSGE ;
- Intégration dans les documents d'urbanisme (PLU, carte communale, …) ;
- Application de la nomenclature EAU (projet IOTA) ;
- Exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

L'intégration de la présente étude dans les documents d'urbanisme constitue un nouvel élément dont il faut désormais tenir compte pour les différents projets de développement local. Il faudra également prendre en compte les zones « fonctionnelles » au regard de l'eau, qui ne sont pas forcément « zones humides » : remontées de nappes, inondations, etc.

ANNEXES

- ANNEXE N°1 : Compte-rendu de la réunion de lancement du groupe d'acteurs locaux et de la réunion terrain du 22 novembre 2012.

- ANNEXE N°2 : Compte-rendu de la réunion de restitution du groupe d'acteurs locaux du 10 décembre 2012.

- ANNEXE N°3 : Compte-rendu de la réunion de restitution au Conseil municipal du 20 décembre 2012.

- ANNEXE N°4 : Flore observée sur la commune de Fénery lors de l'inventaire.

ANNEXE 1

Compte-rendu de la réunion de lancement du groupe d'acteurs locaux et de la réunion terrain du 22 novembre 2012

NCA Environnement
11 Allée Jean Monnet
86170 Neuville-de-Poitou
Tél. 05 49 00 43 20
Fax 05 49 00 43 30
Email : accueil@nca-env.fr
www.nca-env.fr
www.nca-methanisation.fr

Études et conseils en environnement
Assainissement collectif
Assainissement non collectif
Maîtrise d'œuvre
Protection des eaux
Hydraulique fluviale
Environnement et agriculture
Méthanisation
Gestion des milieux
Démarche d'insertion écologique
Inventaire faune et flore
Environnement et aménagement

L'inventaire des zones humides est cofinancé par l'Union Européenne.
L'Europe s'engage en Poitou-Charentes.

INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES, DU RESEAU HYDROGRAPHIQUE ET DES PLANS D'EAU

COMMUNE DE FENERY



Compte-rendu
Réunion de lancement Groupe d'acteurs locaux
et réunion de terrain
22 novembre 2012

Première entreprise française à avoir obtenu en avril 2011 l'AFAQ 26000 et en janvier 2012 la labellisation LUCIE pour son engagement dans la RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) et le développement durable.

SAS au capital de 110 000 €
N° identification :
343 460 622 RCS Poitiers
APE : 7112B
N° TVA : FR 57 343 460 622

Sommaire

Participants à la réunion 3
Introduction 4
Cadre juridique de l'inventaire 5
Définition d'une zone humide 5
Localisation des zones humides 6
Types de zone humide 6
Fonctionnalités 6
Inventaire des zones humides 7
Démarche de concertation et de communication 7
Méthodologie d'inventaire 7
Discussion/questions posées durant la présentation 8
Analyse planche par planche 8
Bilan de la concertation 9
Présentation de la méthodologie sur le terrain 10
Bilan de la concertation de terrain 11
Suite de la démarche d'inventaire 11

Participants à la réunion

Intervenants extérieurs	
NCA Environnement	M. VINET Pierre – Ingénieur naturaliste M. PERNES Pierre – Ingénieur pédologue
CC Parthenay	M. FERIOU Jean-Marie M. JEANJEAN François
Membres du groupe d'acteurs locaux	
Maire de Fénery	Mme MARY Sybille
Exploitant agricole	M. COUSIN Florent
Exploitant agricole	M. DUBIN Didier
Exploitant agricole	M. POUBLANC Pascal
Exploitant agricole	M. ROY Stéphane
Exploitant agricole	M. COUCHEAU Denis
Exploitant agricole	M. GARDAIS Cédric
Exploitant agricole	M.MARILLEAU Gérard
Adjoint	M. VERDON Jean-Claude
Fédération des chasseurs (79)	M. BOTON Hervé
	M. LASCAUT Jacky

Introduction

La première réunion du groupe d'acteurs locaux s'est déroulée le 22 novembre 2012, à la Mairie de Fénery.
L'objectif de cette dernière est de réunir les différents acteurs locaux afin qu'ils puissent prendre connaissance du déroulement de l'étude qui va se réaliser sur leur territoire.

Pierre Vinet, Ingénieur Naturaliste au sein de NCA Environnement, réalisera le volet botanique de l'inventaire des zones humides de Fénery. David Louis et Marie Ristor, Ingénieurs Pédologues, s'occuperont du volet sol. Pierre Pernes, Ingénieur pédologue, interviendra si nécessaire.

Pierre Vinet débute la réunion par un diaporama présentant :

- le contexte et les objectifs de l'inventaire,
- des rappels sur les zones humides,
- la méthodologie d'inventaire,
- les résultats attendus,
- le planning d'intervention.

Puis, les différents outils de pré-localisation des zones humides sont présentés aux membres du groupe d'acteurs locaux par le biais de l'atlas de pré-localisation des zones humides. L'objectif étant de vérifier avec l'ensemble des membres la validité de cette pré-délimitation, planche par planche.

Une réunion de travail sur le terrain s'est déroulée en fin de séance. Elle avait pour objectifs de présenter :

- La méthodologie d'inventaire sur le terrain telle qu'elle sera réalisée par les chargés d'études de NCA Environnement.
- les critères d'identification des zones humides selon la végétation et l'hydromorphie du sol.

Cadre juridique de l'inventaire

Le cadre juridique de cet inventaire est fixé par différentes réglementations:

- La loi sur l'eau du 3 janvier 1992 modifiée en 2006 a pour fondement la gestion collective de l'eau et des milieux aquatiques, qui constituent un patrimoine fragile et commun à tous. Les zones humides y sont identifiées comme des espaces contribuant à la gestion équilibrée de la ressource ;
- Le SDAGE Loire Bretagne 2010-2015, adopté le 15 octobre 2009 par le comité de bassin, prévoit, dans l'un de ses quinze objectifs principaux, la sauvegarde et la mise en valeur des zones humides, principe mis en œuvre au niveau du SAGE ;
- La loi sur le développement des territoires ruraux de 2005 pose le principe que la préservation et la gestion durable des zones humides sont d'intérêt général.

Définition d'une zone humide

La définition d'une zone humide est donnée par le code de l'environnement (art. L.211-1).
Ainsi, les zones humides sont définies comme "des terrains exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre, de façon permanente ou temporaire, la végétation quand elle existe, est dominée par des plantes hygrophiles pendant une partie de l'année".

Trois critères permettent de déterminer s'il s'agit d'une zone humide ou non :

- La présence de végétation hygrophile ;
- L'hydromorphie des sols ;
- L'hydrologie, ou présence d'eau.

Le schéma suivant permet de représenter l'étendue des milieux répondant à la définition de «zones humides» :



Pierre Vinet souligne la confusion trop souvent faite entre zone humide et zone inondable.

Localisation des zones humides

Il existe une diversité de zones humides mais le moteur reste la présence d'eau de manière temporaire à prolongée. Ainsi, dès lors que les conditions nécessaires sont réunies, il est possible d'observer des zones humides partout où le contexte leur est favorable. On observe donc des zones humides de plateau limoneux, de tête de vallon, de bordure de cours d'eau ou de plaine alluviale.

Types de zone humide

Les zones humides recouvrent une diversité de milieux. On peut citer :

- les roselières,
- les prairies humides,
- les bordures de mares,
- les boisements humides,
- les terres labourées,
- les peupleraies…

Les zones dites «dégradées», comme les terres agricoles et paysages artificialisés (peupleraies…) peuvent présenter au moins un des critères d'identification des zones humides, notamment la présence de sols hydromorphes. Ces secteurs seront donc également identifiés.

Fonctionnalités

De cette diversité de types de zones humides, découle une diversité de fonctions, desquelles l'Homme tire des bénéfices, nommés «services rendus».

FONCTIONS BIOGEOCHIMIQUES : EPURATION DES EAUX

Les zones humides agissent comme des zones tampons : elles ralentissent les écoulements de surface et favorisent la sédimentation et le stockage des matières présentes dans les eaux et des polluants qui y sont associés. Certaines de ces substances pourront être absorbées par la végétation et d'autres pourront être stockées et/ou dégradées (au moins en partie) par voie bactérienne.
Les zones humides contribuent donc à l'épuration des eaux et à l'élimination/stockage des nitrates, phosphates, produits phytosanitaires, matières en suspensions…

Elles contribuent ainsi au maintien de la qualité de l'eau rejoignant les cours d'eau ou les nappes. Ce processus naturel peut en partie se substituer à la création d'une station d'épuration.

FONCTIONS HYDROLOGIQUES

Les zones humides sont aussi de véritables « éponges naturelles ». Lors d'évènements pluvieux importants, elles vont capter une grande partie des eaux et ainsi réduire la zone d'expansion de crue. Elles vont ainsi minimiser la gravité des phénomènes d'inondation.

L'eau stockée va ensuite être restituée progressivement tout au long de l'année. Les zones humides participent donc à la recharge des nappes ainsi qu'au soutien d'étiage l'été, ce qui est indispensable au maintien de la vie aquatique.

FONCTIONS ECOLOGIQUES

Les zones humides peuvent constituer des réservoirs d'espèces faunistiques et floristiques parfois rares et menacées (30% des espèces végétales remarquables y sont attribués).

Elles sont indispensables pour l'hivernage/la migration/la reproduction de nombreux oiseaux (50% des espèces d'oiseaux y sont liés) ainsi que pour la faune (amphibiens, reproductions des poissons et crustacés, mollusques, insectes…) et la flore des étangs.

VALEURS SOCIO-ECONOMIQUES ET CULTURELLES

Les zones humides présentent également des intérêts socio-économiques et culturels importants tels que :

- la pêche,
- la chasse,
- la culture maraîchère,
- le pâturage,
- la fauche,
- la populiculture,
- les randonnées,
- les loisirs nautiques,
- les observatoires pour la biodiversité…

Inventaire des zones humides

L'inventaire est destiné à mieux connaître les zones humides du territoire, il s'agit bien d'un inventaire de connaissance qui ne constitue pas un inventaire au titre de la Police de l'eau. Ce dernier consiste à localiser, caractériser et mieux comprendre le fonctionnement des zones humides compte-tenu de leur rôle au sein du bassin versant. Une meilleure connaissance des zones humides constitue ainsi un élément incontournable pour répondre aux enjeux du SAGE concernant la gestion de la ressource en eau, tant sur le plan qualitatif que quantitatif.

Pierre Vinet précise qu'outre les zones humides, différents éléments tels que les mares et plans d'eau ainsi que le réseau hydrographique seront inventoriés car ces milieux sont étroitement liés aux zones humides.

Démarche de concertation et de communication

La concertation et la communication sont essentielles dans toute la démarche d'inventaire, les acteurs locaux étant les actuels gestionnaires des zones humides. Du fait de leur connaissance du territoire ils constituent une source d'information essentielle sur les zones humides à l'échelle communale.

Méthodologie d'inventaire

PHASE DE PRE-LOCALISATION DES ZONES HUMIDES

La phase de pré-localisation est un moyen de définir et de délimiter les zones humides potentielles. Elle identifie sur le territoire les secteurs à forte probabilité de présence de zones humides, afin d'optimiser les phases suivantes.

Les principales sources d'information dont nous disposons sont les suivantes :

- pré-localisation Forum des Marais Atlantique,
- pré-localisation Eau Méga,
- pré-localisation Sèvre Nantaise,
- réseau hydrographique,
- carte géologiques,
- carte des sols,
- aléa des remontées de nappes,
- topographie,
- photo-aériennes.

PHASE D'INVENTAIRE ET EXPERTISE DE TERRAIN

L'ensemble du territoire communal sera concerné par cet inventaire à l'exception des surfaces imperméabilisées. L'échelle de cartographique de l'atlas des zones humides sera au 1/7000ème.

Il s'agit d'identifier et de délimiter, grâce aux investigations de terrain, les zones humides effectives, c'est-à-dire les zones présentant un caractère humide lorsque l'on suit la procédure d'identification conforme à la réglementation en vigueur.
Sur le terrain, la végétation sera observée afin de repérer les espèces indicatrices ou les habitats de zones humides. Dans un second temps, le critère pédologique sera utilisé afin de délimiter précisément les contours des zones humides. Sur les zones cultivées, seul le critère pédologique pourra être utilisé en l'absence de végétation caractéristique.

PHASE DE CARACTERISATION ET BANCARISATION DES DONNEES

L'ensemble des données recueillies sur les zones humides de la commune (flore, pédologie, fonctionnement,…) seront renseignées dans une base de données géo-référencée (Logiciel GWERN).

Discussion/questions posées durant la présentation

Les acteurs demandent si la démarche ne va pas avoir de conséquence sur les pratiques agricoles et s'inquiète concernant le futur. Pierre Vinet indique qu'aujourd'hui cet inventaire ne remet pas en cause les pratiques sur les zones humides, à l'exception des projets d'aménagements soumis à la Loi sur l'eau. Une zone humide cultivée peut le rester. Toutefois, il ne peut se prononcer sur l'évolution de la situation et de la réglementation future.

Certains acteurs souhaiteraient venir avec les pédologues lors de leur passage.

Analyse planche par planche

Lors de cette réunion, les planches de l'atlas cartographique ont commencé à être analysées les unes après les autres. La pré-localisation présentée est issue de la compilation des pré-localisations du Forum des Marais Atlantique, de la Sèvre Nantaise et d'Eau Méga. Devant l'incohérence entre la pré-localisation et la connaissance du territoire des acteurs locaux, l'analyse planche par planches ne s'est pas finalisé.

Bilan de la concertation

Au cours de cette première réunion, les membres du groupe d'acteurs locaux ont fait preuve d'implication pour fournir au bureau d'étude un maximum d'informations. La pré-localisation des zones humides ne correspond pas à leur connaissance du terrain.

Présentation de la méthodologie sur le terrain

La présentation de la méthodologie d'inventaire des zones humides sur le terrain s'est déroulée à la suite de la réunion.
L'objectif est d'expliquer comment se déroule la prospection de terrain en présentant les différents critères (végétation et caractéristiques du sol) et la manière dont ces derniers permettent de délimiter les zones humides.
M. VINET et M. PERNES ont appliqué la méthodologie sur plusieurs parcelles.

Le site étudié lors de la réunion de terrain se situe au Nord de la commune, près du lieu-dit La Brouardière.

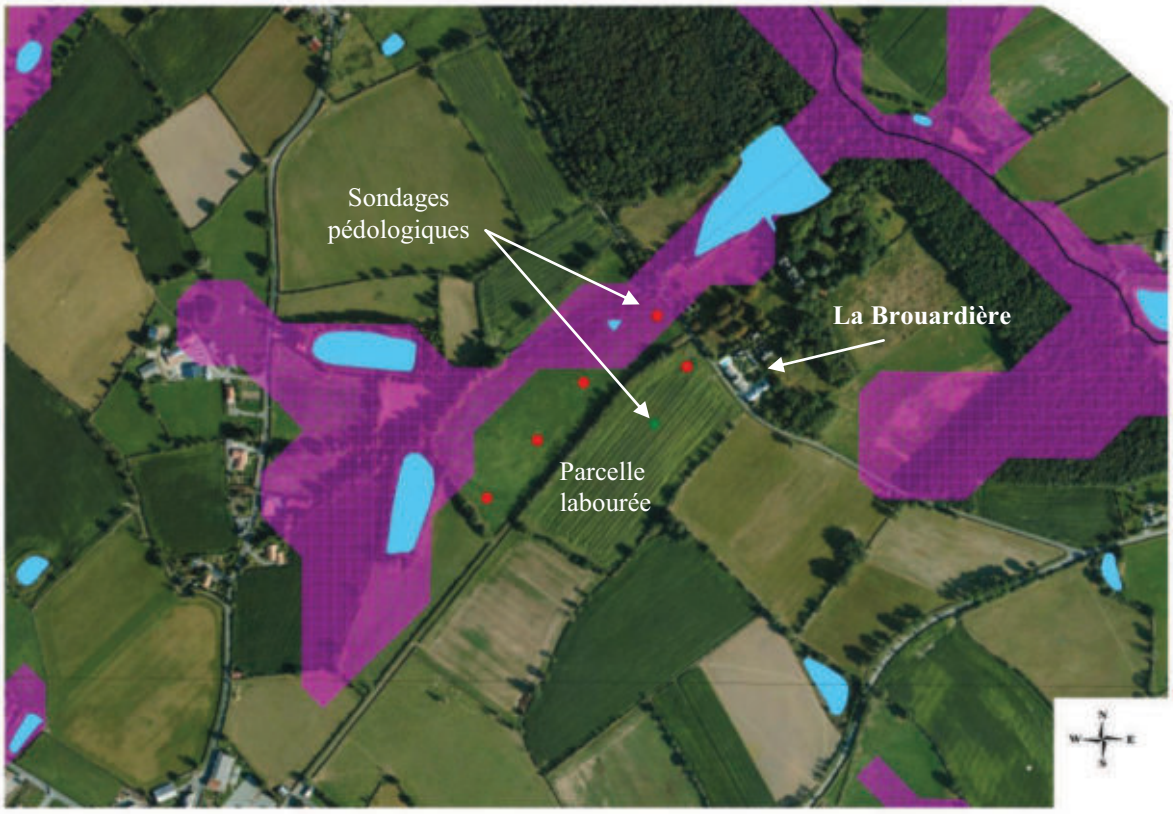

<u>Localisation des parcelles et sondages réalisés lors de la réunion</u>
(En rouge : les sols de zone humide ; en vert : les sols ne présentant pas les caractéristiques recherchées)

M. VINET commence par présenter la végétation hygrophile telle que la Renoncule rampante (*Ranunculus repens*) et le Jonc diffus (*Juncuseffusus*). La présence de ces espèces caractéristiques suffit à définir la zone comme humide mais M. PERNES réalise tout de même un sondage afin de présenter un sol aux caractéristiques bien visibles.
M. PERNES rappelle les critères recherchés, mettant en évidence le caractère humide, temporaire ou permanent, du sol. Dans le cas présent, les traces d'hydromorphie correspondent à une oxydation du fer se traduisant par la présence de traces couleur rouille. Il précise que l'hydromorphie doit représenter 5% de l'échantillon de sol prélevé, doit apparaitre entre 0 et 25 cm de profondeur et s'accentuer en profondeur. Il réalise ensuite un autre sondage en remontant un peu la pente et présente un sol sain. M. PERNES explique que la zone humide suit la topographie et s'insère entre le cours d'eau, passant en bas de parcelles, et le versant.

M. VINET enchaine ensuite en expliquant qu'après la délimitation, il reste ensuite à caractériser l'habitat définissant la zone humide. Pour cette première parcelle, il précise que l'habitat est une prairie à jonc diffus.

Bilan de la concertation de terrain

M. VINET et M. PERNES demandent aux acteurs locaux si la méthodologie d'inventaire leur apparaît plus claire et s'ils souhaitent étudier d'autres secteurs de la commune. La présentation est jugée par le groupe suffisamment explicite car elle a permis de montrer l'ensemble des critères de caractérisation des zones humides.

Suite de la démarche d'inventaire

La cartographie des zones humides sera finalisée et déposée en mairie courant décembre. Une phase de levée de doute d'une semaine minimum sera alors engagée. La prochaine étape de la concertation avec le groupe d'acteurs locaux se déroulera lors d'une réunion de restitution.

Elle aura pour objectif de présenter la cartographie finale des zones humides, des plans d'eau et du réseau hydrographique de la commune, après prise en compte des éventuelles remarques et échanges relevés lors de la phase de dépôt en mairie.

ANNEXE 2

Compte-rendu de la réunion de restitution du groupe d'acteurs locaux du 10 décembre 2012

NCA Environnement
11 Allée Jean Monnet
86170 Neuville-de-Poitou
Tél. 05 49 00 43 20
Fax 05 49 00 43 30
Email : accueil@nca-env.fr
www.nca-env.fr
www.nca-methanisation.fr

Études et conseils en environnement
Assainissement collectif
Assainissement non collectif
Maîtrise d'œuvre
Protection des eaux
Hydraulique fluviale
Environnement et agriculture
Méthanisation
Gestion des milieux
Démarche d'insertion écologique
Inventaire faune et flore
Environnement et aménagement

L'inventaire des zones humides est cofinancé par l'Union Européenne.
L'Europe s'engage en Poitou-Charentes.

INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES, DU RESEAU HYDROGRAPHIQUE ET DES PLANS D'EAU

COMMUNE DE FENERY



Compte-rendu
Réunion de restitution au Groupe d'acteurs locaux
10 décembre 2012

Première entreprise française à avoir obtenu en avril 2011 l'AFAQ 26000 et en janvier 2012 la labellisation LUCIE pour son engagement dans la RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) et le développement durable.

SAS au capital de 110 000 €
N° identification :
343 460 622 RCS Poitiers
APE : 7112B
N° TVA : FR 57 343 460 622

Sommaire

Participants à la réunion 3

Introduction..... 4

Résultats de l'inventaire..... 5

Analyse planche par planche..... 6

Bilan de la concertation..... 7

Suite de la démarche d'inventaire 7

Participants à la réunion

Intervenants extérieurs	
NCA Environnement	M. VINET Pierre – Ingénieur naturaliste M. PERNES Pierre – Ingénieur pédologue
CC Parthenay	M. JEANJEAN François
Pays de Gâtine	M. PRIEUR Jean-Michel
Membres du groupe d'acteurs locaux	
Maire de Fénery	Mme MARY Sybille
Exploitant agricole	M. COUSIN Florent
Exploitant agricole	M. DUBIN Didier
Exploitant agricole	M. POUBLANC Pascal
Exploitant agricole	M. ROY Stéphane
Exploitant agricole	M. COUCHEAU Denis
Exploitant agricole	M. AUDEBAUD Laurent
Exploitant agricole	M.MARILLEAU Gérard
Exploitant agricole	M. LAUNAY Jean-Maxime
Adjoint	M. VERDON Jean-Claude
	M. LASCAUT Jacky

Introduction

La réunion de restitution au groupe d'acteurs locaux s'est déroulée le 10 décembre à la mairie de Fénery, en présence du groupe d'acteurs locaux. L'objectif étant de présenter la cartographie finale des zones humides, des plans d'eau et du réseau hydrographique de la commune.

La réunion débute par quelques rappels sur les zones humides, la démarche d'inventaire et la phase de pré-localisation. M. VINET propose de présenter tout d'abord les résultats sur la commune avant de répondre à d'éventuelles remarques et de passer ensuite à une analyse plus précise planche par planche.

Résultats de l'inventaire

Après de courts rappels, M. VINET présente au conseil municipal les résultats de l'étude. Près de 20 espèces végétales hygrophiles indicatrices de zones humides ont été recensées. M. VINET précise que ce chiffre est faible à cause de la période d'observation et que du fait, le critère pédologique gagne en importance et est parfois le seul permettant de délimiter les zones humides.

Au final, le nombre de sondages s'élève à 840 pour une surface communale totale de 1263 ha. Ces derniers sont localisés dans tout le territoire.



Localisation des sondages pédologiques réalisés

M. Vinet présente enfin les résultats de l'inventaire avec une surface totale de zones humides recensées de 237,5 ha, soit environ 18,8% de la surface communale totale. Cette proportion de zones humides ne surprend pas les acteurs locaux qui s'attendaient plus ou moins à ce constat, qui correspond de plus à leur réalité de terrain.

M. VINET explique que les sols hydromorphes, étant considérés comme des zones non humides, n'apparaissent pas dans le cadre des PLU (Plan Local d'Urbanisme). Ils sont référencés ici à titre indicatif d'un inventaire de connaissance et pour alerter sur la probabilité qu'ils soient des vestiges d'anciennes zones humides dont la fonctionnalité a été altérée. Il est important de considérer ces milieux comme étant des « zones humides », mais dont les critères de caractérisation ne répondent pas à un cadre réglementaire (supérieur à 25 centimètre de profondeur).

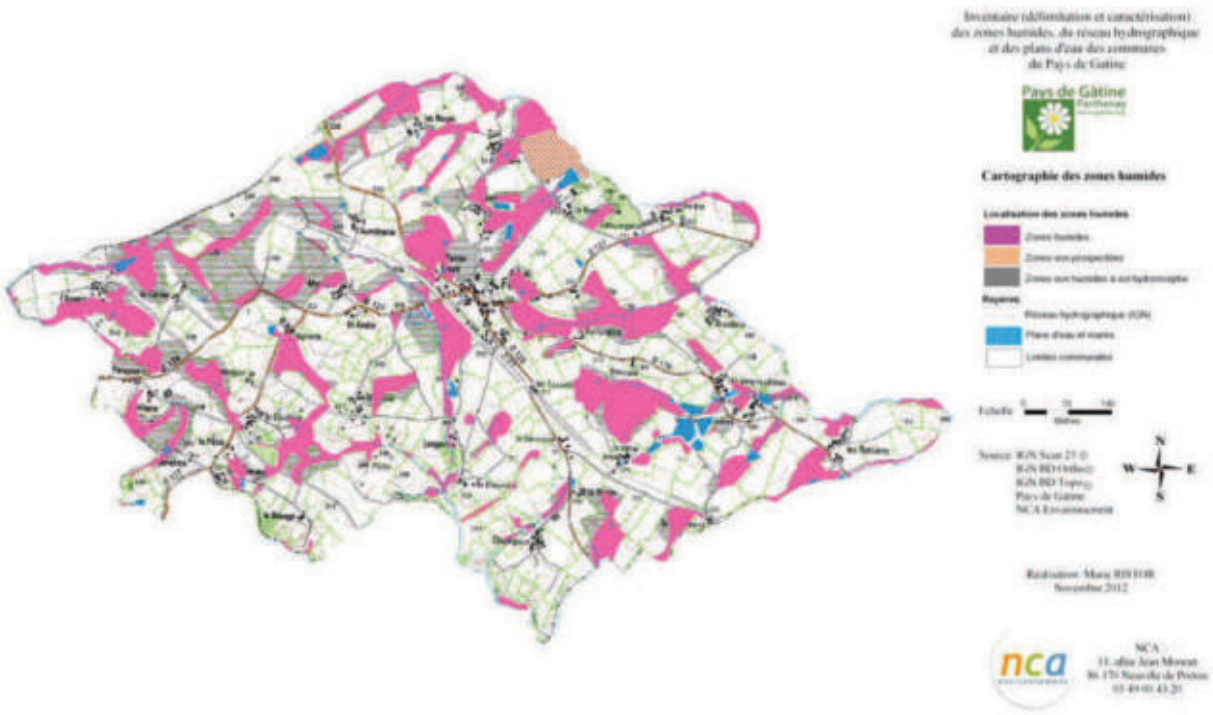

Localisation des zones humides

Les fonctionnalités hydrologiques et biologiques des zones humides sont moyennes à bonnes en fonction de l'occupation du sol. Quelques habitats variés et remarquables ont été répertoriés, telles que des Mégaphorbiaies et des prairies à Jonc Acutiflore.

D'un point de vue faunistique, la période d'observation n'ont pas été favorable à l'observation d'une faune caractéristique. Quelques habitats restent néanmoins les intéressants pour les amphibiens, libellules et avifaune.

L'ensemble des zones humides est en bon état de conservation, situation due à la gestion adaptée au maintien et à l'entretien de ces milieux. On constate qu'il y a de nombreux boisements et peu de plantations.

Après un rappel sur la suite donnée à l'inventaire, le groupe d'acteur est invité à passer à une analyse plus précise planche par planche.

Analyse planche par planche

Lors de cette réunion, les planches de l'atlas cartographique ont été analysées les unes après les autres.

Le groupe d'acteur ne conteste pas la cartographie réalisée. Toutefois quelques remarques ont été émises :

- Des zones humides trop « importantes » (planche AE33, AF32 et AF33)

Un retour sur le terrain est donc prévu.

Bilan de la concertation

Le groupe d'acteurs semble satisfait de l'effort de prospection réalisé. Ces derniers s'accordent bien avec le ressenti et les connaissances de terrain des acteurs du territoire. Un retour sur le terrain est prévue pour bien redélimiter certaines zones humides.

Suite de la démarche d'inventaire

La cartographie finale des zones humides, des plans d'eau et du réseau hydrographique de la commune sera présentée lors de la réunion du Conseil Municipal le 20 décembre pour validation.

La restitution de l'inventaire est prévue fin décembre.

ANNEXE 3

Compte-rendu de la réunion de restitution au Conseil municipal du 20 décembre 2012

NCA Environnement
11 Allée Jean Monnet
86170 Neuville-de-Poitou
Tél. 05 49 00 43 20
Fax 05 49 00 43 30
Email : accueil@nca-env.fr
www.nca-env.fr
www.nca-methanisation.fr

Études et conseils en environnement
Assainissement collectif
Assainissement non collectif
Maîtrise d'œuvre
Protection des eaux
Hydraulique fluviale
Environnement et agriculture
Méthanisation
Gestion des milieux
Démarche d'insertion écologique
Inventaire faune et flore
Environnement et aménagement

INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES, DU RESEAU HYDROGRAPHIQUE ET DES PLANS D'EAU

COMMUNE DE FENERY



Mairie de Secondigny
1 Place de l'Hôtel de Ville
79130 Secondigny

Compte-rendu
Réunion de restitution au Conseil Municipal
Jeudi 20 Décembre 2012

Objet **:** Présentation de l'Atlas final des zones humides

Première entreprise française à avoir obtenu en avril 2011 l'AFAQ 26000 et en janvier 2012 la labellisation LUCIE pour son engagement dans la RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) et le développement durable.

SAS au capital de 110 000 €
N° identification :
343 460 622 RCS Poitiers
APE : 7112B
N° TVA : FR 57 343 460 622

Sommaire

Participants à la réunion 2

Introduction..... 3

Résultats de l'inventaire..... 4

Bilan de la réunion..... 8

Suite de la démarche d'inventaire 8

Participants à la réunion

Intervenants extérieurs	
NCA Environnement	M. VINET Pierre – Ingénieur naturaliste M. PERNES Pierre – Ingénieur pédologue
Pays de Gâtine	M. BRANSIECQ Maxence
CC Parthenay	Mme BARANGER Maud
Courrier de l'Ouest	M. MICHENOT Georges
Membres du conseil municipal	
Maire de Fénery	Mme MARY Sybille
Secrétaire de mairie	Mme AUBRIT Lydie
Conseillère municipale	Mme AUDEBAUD Hélène
Conseillère municipale	Mme POUBLANC Isabelle
Conseillère municipale	Mme TEIXEIRA Elisabeth
Conseiller municipal	M. ROCA Sébastien
Conseiller municipal	M. DUBIN Didier
Conseiller municipal	M. COUCHEAU Denis
Conseiller municipal	M. GARDAIS Cédric
Adjointe	Mme MARILLEAU Monique
Adjoint	M. VERDON Jean-Claude

Introduction

La réunion de conseil municipal s'est déroulée le 20 décembre à la mairie de Fénery, en présence des élus municipaux. L'objectif étant de présenter la cartographie finale des zones humides, des plans d'eau et du réseau hydrographique de la commune.

La réunion débute par quelques rappels sur les zones humides, la démarche d'inventaire et la phase de pré-localisation. M. VINET propose de présenter tout d'abord les résultats sur la commune avant de répondre à d'éventuelles remarques et de passer ensuite à une analyse plus précise planche par planche.

Résultats de l'inventaire

Après de courts rappels, M. VINET présente au Conseil Municipal les résultats de l'étude. Près de 20 espèces végétales hygrophiles indicatrices de zones humides ont été recensées. M. VINET précise que ce chiffre est faible à cause de la période d'observation et que du fait, le critère pédologique gagne en importance et est parfois le seul permettant de délimiter les zones humides.

Au final, le nombre de sondages s'élève à 930 pour une surface communale totale de 1 263 ha. Ces derniers sont localisés dans tout le territoire.



Localisation des sondages pédologiques réalisés

Les résultats d'inventaire comptabilisent 146 plans d'eau et mares pour une surface totale de 14,2 ha d'eau libre (ne rentrant pas dans l'appellation « zones humides »). On observe une grande diversité de ces milieux tant en terme de morphologie et de positionnement, ainsi qu'en terme d'usage et de structure de la végétation de ceinture. L'essentiel est constitué de mares couvrant de petites surfaces (usage agricole), mais le nombre de plans d'eau est lui aussi important. Ces derniers sont majoritairement de taille moyenne.

Le réseau hydrographique, quant à lui, recouvre près de 23,5 km de cours d'eau (réseau IGN). S'ajoute le réseau complémentaire issu des observations de terrain et représentant environ 8,8 km, sans distinction entre fossés et cours d'eau. On observe un maintien du caractère naturel des cours d'eau avec des méandres, une diversité d'écoulement et peu de surcreusement des ruisseaux et des fossés, de rectifications et de recalibrages du réseau.

M. Vinet présente enfin les résultats de l'inventaire avec une surface totale de zones humides recensées de 224,26 ha, soit environ 17,8% de la surface communale totale.
M. VINET rappelle que les zones humides ne correspondent pas toujours aux zones inondables.

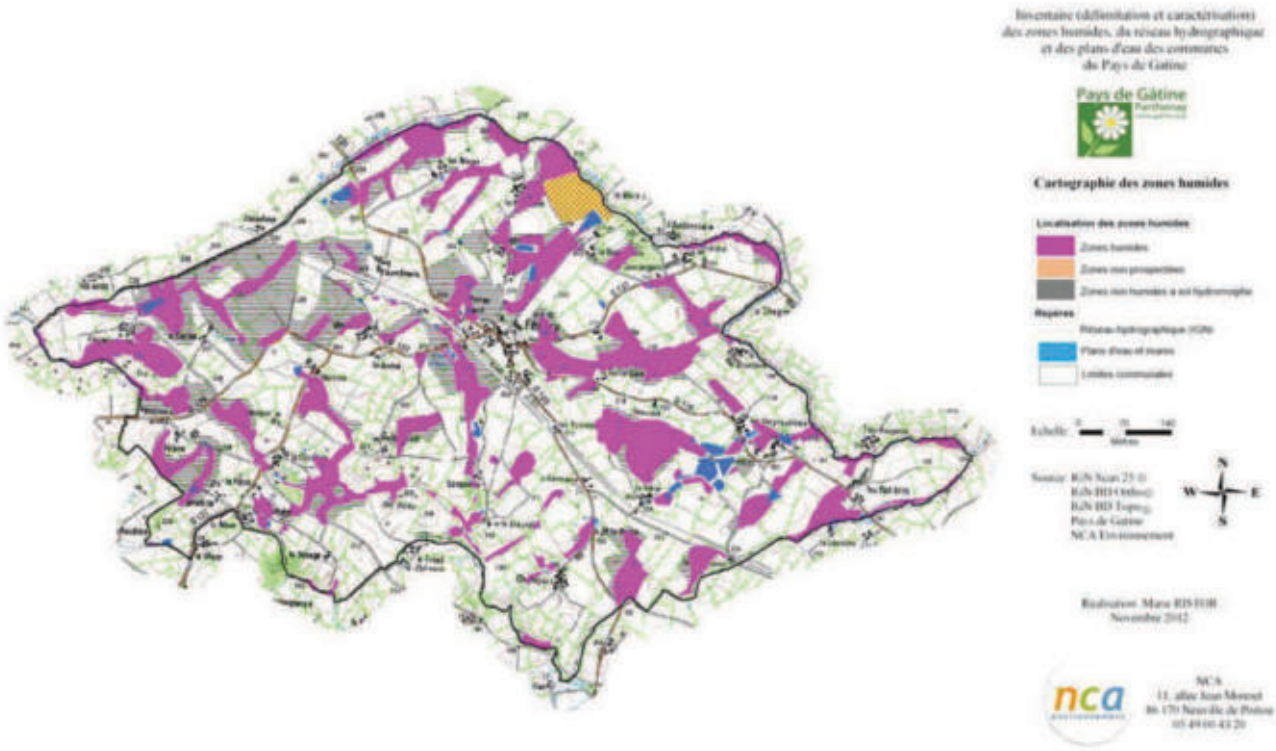

Localisation des zones humides inventoriées sur la commune

M. VINET explique ensuite le principe du code CORINE et la proportion des zones humides vis à vis de ces habitats : plus de 87% des zones humides sont des prairies et 10% des terres cultivées.

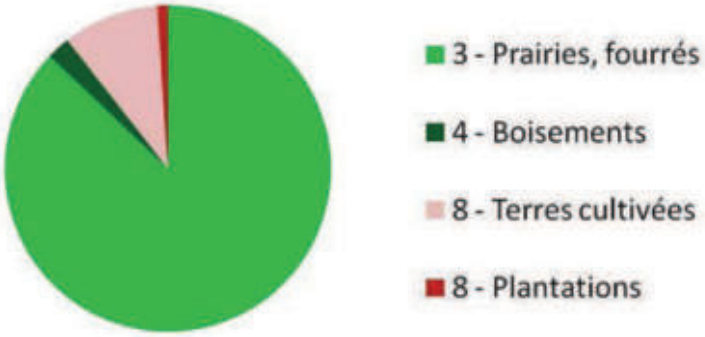

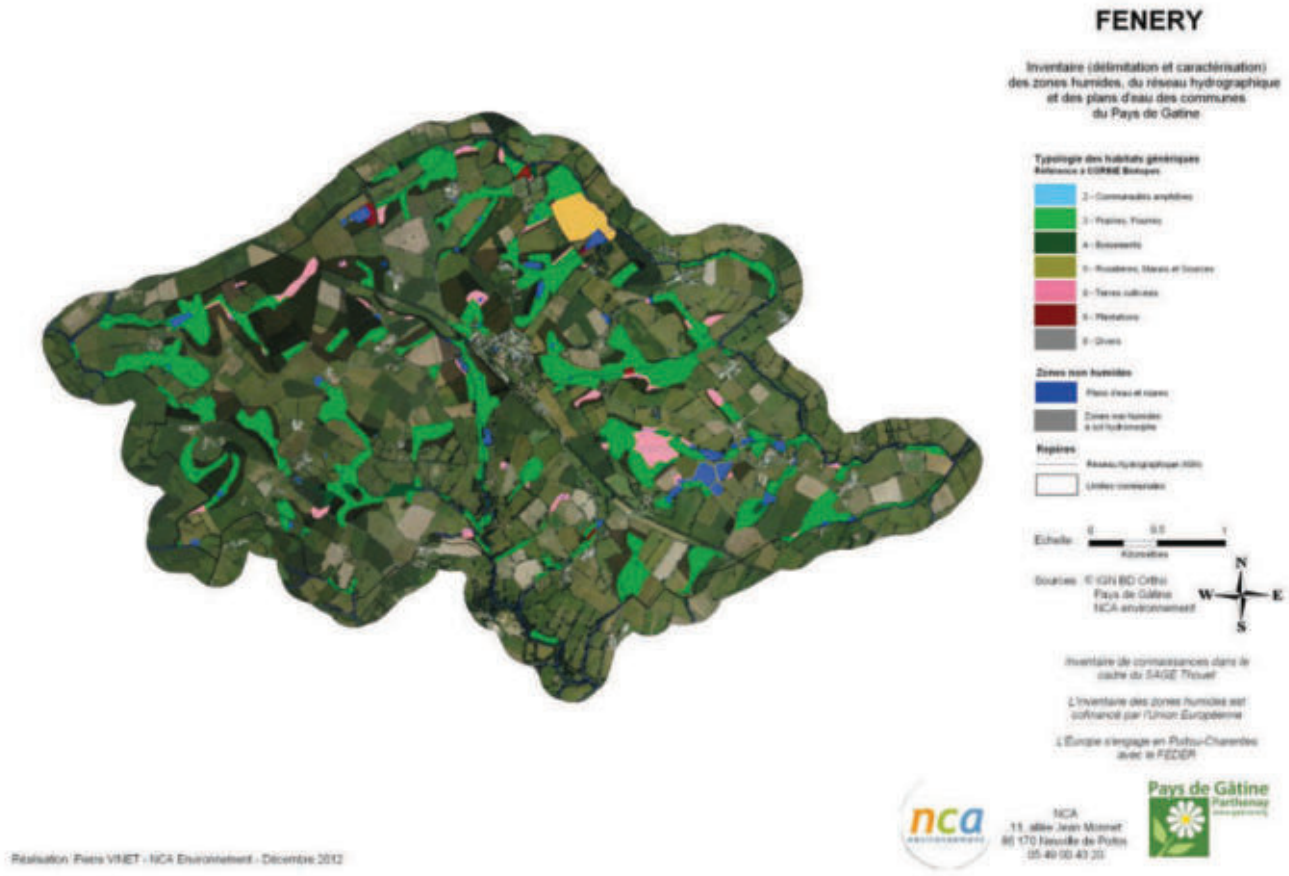

Typologie des habitats des zones humides inventoriées (code CORINE)

M. VINET explique le principe de la typologie SDAGE et la proportion des zones humides vis à vis de ces codes : plus de 57% des zones humides sont en bordures de cours d'eau, 17,5% en bordures de plans d'eau et 16,7% sont des zones humides de plaines et plateaux.





Typologie SDAGE des zones humides inventoriées

Les fonctionnalités hydrologiques et biologiques des zones humides de la commune dépendent de l'occupation du sol mais dans l'ensemble ont une fonctionnalité moyenne à bonne. Quelques habitats remarquables ont été répertoriés (malgré le fait que l'inventaire se soit déroulé en automne), tels que des prairies à Jonc diffus et à Jonc Acutiflore, des Chênaies-Charmaies et des Mégaphorbiaies.

M. VINET dresse enfin le bilan sur l'inventaire des zones humides de la commune. On remarque que les zones humides répertoriées sont en bon état de conservation qui s'explique par la gestion adaptée et l'entretien de ces milieux. Les cours d'eau sont en bon état « naturel » : peu de recalibrage ni de rectification du réseau hydrographique.

Un rappel est enfin effectué sur les suites à donner à l'inventaire, et notamment sur la manière dont seront intégrés dans le document d'urbanisme les résultats de ce dernier.

Bilan de la réunion

Le conseil municipal semble satisfait de l'effort de prospection réalisé et ne remet pas en cause les résultats obtenus. Ces derniers s'accordent bien avec le ressenti et les connaissances de terrain des acteurs du territoire.

Suite de la démarche d'inventaire

La restitution de l'inventaire est prévue fin décembre.

ANNEXE 4

Flore observée sur la commune de Fénery au cours de l'inventaire

Flore observée sur la commune de Fénery

NOM LATIN	NOM VERNACULAIRE
Acer campestre	Erable champêtre
Acer pseudoplatanus	Erable sycomore
Achillea millefolium	Achillée millefeuille
Agrostis stolonifera	Agrostis stolonifère
Alnus glutinosa	Aulne glutineux
Angelica sylvestris	Angélique des bois
Arrhenatherum elatius	Avoine élevée
Arum italicum	Gouet d'Italie
Bellis perennis	Pâquerette
Betula pendula	Bouleau blanc
Bromus hordeaceus	Brome mou
Bromus racemosus	Brome en grappe
Cardamine pratensis	Cardamine des prés
Carex acuta	Laîche grêle
Carex hirta	Laîche hérissée
Carex paniculata	Laîche paniculée
Carpinus betulus	Charme commun
Castanea sativa	Châtaignier
Centaurea jacea	Centaurée jacée
Cirsium arvense	Cirse des champs
Cirsium palustre	Cirse des marais
Cornus sanguinea	Cornouiller sanguin
Coryllus avellana	Noisetier commun
Crataegus monogyna	Aubépine monogyne
Crepis biennis	Crépide bisannuel
Dactylis glomerata	Dactyle aggloméré
Daucus carota	Carotte sauvage

Dipsacus fullonum	Cardère sauvage
Epilobium hirsutum	Epilobe hirsute
Epilobium parviflorum	Epilobe à petites fleurs
Epilobium tetragonum	Epilobe à tige carrée
Eupatorium cannabinum	Eupatoire chanvrine
Festuca arundinacea	Fétuque élevée
Festuca pratensis	Fétuque des prés
Filipendula ulmaria	Reine-des-prés
Fraxinus angustifolia	Frêne à feuilles étroites
Fraxinus excelsior	Frêne commun
Galium aparine	Gaillet gratteron
Glechoma hederacea	Lierre terrestre
Hedera helix	Lierre grimpant
Heracleum sphondylium	Berce commune
Hypericum tetrapterum	Millepertuis à quatre ailes
Juncus acutiflorus	Jonc acutiflore
Juncus conglomeratus	Jonc aggloméré
Juncus effusus	Jonc diffus
Juncus inflexus	Jonc flexueux
Leucanthemum vulgare	Reine-Marguerite
Lolium perenne	Ivraie vivace
Medicago lupulina	Luzerne lupuline
Medicago sativa	Luzerne cultivée
Mentha aquatica	Menthe aquatique
Picris hieracioides	Picride fausse-épervière
Plantago lanceolata	Plantain lancéolé
Plantago major	Grand Plantain
Poa annua	Pâturin annuel
Poa pratensis	Pâturin des prés
Poa trivialis	Pâturin commun

Populus x canadensis	Peuplier cultivar
Potentilla reptans	Potentille rampante
Primula veris	Primevère officinale
Prunus spinosa	Prunellier
Pteridium aquilinum	Fougère-aigle
Quercus robur	Chêne pédonculé
Ranunculus acris	Renoncule âcre
Ranunculus bulbosus	Renoncule bulbeuse
Ranunculus ficaria	Ficaire fausse-renoncule
Ranunculus repens	Renoncule rampante
Rosa canina	Eglantier
Rubus fruticosus	Ronce commune
Rumex acetosa	Patience sauvage
Rumex conglomeratus	Patience agglomérée
Rumex crispus	Patience crêpue
Rumex obtusifolius	Patience à feuilles obtuses
Salix atrocinerea	Saule roux
Salix caprea	Saule marsault
Sambucus nigra	Sureau noir
Senecio jacobaea	Séneçon de Jacob
Stachys sylvatica	Epiaire des bois
Taraxacum officinalis	Pissenlit dent-de-lion
Trifolium campestre	Trèfle des champs
Trifolium hybridum	Trèfle hybride
Trifolium pratense	Trèfle des prés
Trifolium repens	Trèfle rampant
Ulmus minor	Orme champêtre
Urtica dioica	Ortie dioïque
Veronica chamaedrys	Véronique petit-chêne
Vicia sativa	Vesce cultivée

FENERY



Inventaire (délimitation et caractérisation)
des zones humides,
du réseau hydrographique et
des plans d'eau des communes
du Pays de Gatine

Pays de Gâtine
Parthenay
www.gatine.org

Tableau d'assemblage des planches au 1/ 7 000 ème

Réalisation: Marie RISTOR
NCA Environnement
Decembre 2012

Source: ©IGN Scan 25

Echelle: 1/ 30 000

N
W E
S

NCA
11, allée Jean Monnet
86170 Neuville de Poitou
05 49 00 43 20

Inventaire des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau

FENERY
-
79118

PLANCHE AE32



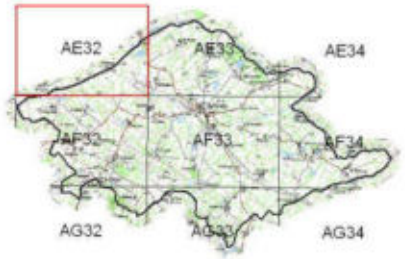

0 175 350
Mètres

N

Inventaire de connaissance dans le cadre du SAGE Thouet
NB :
* Ceci n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'eau
* Inventaire non exhaustif
* Prospection de terrain effectuées de novembre à décembre 2012

L'inventaire des zones humides est cofinancé par l'Union Européenne. L'Europe s'engage en Poitou-Charentes avec le FEDER

Zones humides

- 37.1 - Communautés à Reine-des-prés et communautés apparentées
- 37.2 - Prairies humides eutrophes
- 37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 41.2 - Chênaies-charmaies
- 41.3 - Frênaies
- 82.1 - Terres cultivées
- 83.32 - Plantations de feuillus
- 83.321 - Plantations de peupliers cultivars

Autres zones

- 22.1 - Plans d'eau et mares
- Zones non prospectées

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal (BD Topo)
- Réseau hydrographique complémentaire (terrain)

Repères

- Limites communales

Eléments ponctuels

- Sources

Sources : © IGN BD Topo ®, © IGN Scan 25 ®, Pays de Gâtine, Groupe d'acteurs locaux, NCA environnement (relevés de terrain)

Réalisation : NCA environnement - Décembre 2012

Inventaire des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau

FENERY

-

79118

PLANCHE AE32



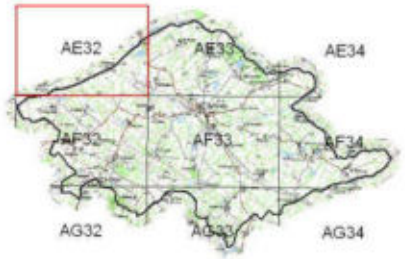

0 175 350

Mètres

N

Inventaire de connaissance dans le cadre du SAGE Thouet
NB :
* Ceci n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'eau
* Inventaire non exhaustif
* Prospection de terrain effectuées de novembre à décembre 2012

L'inventaire des zones humides est cofinancé par l'Union Européenne. L'Europe s'engage en Poitou-Charentes avec le FEDER

Zones humides

- 37.1 - Communautés à Reine-des-prés et communautés apparentées
- 37.2 - Prairies humides eutrophes
- 37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 41.2 - Chênaies-charmaies
- 41.3 - Frênaies
- 82.1 - Terres cultivées
- 83.32 - Plantations de feuillus
- 83.321 - Plantations de peupliers cultivars

Autres zones

- 22.1 - Plans d'eau et mares
- Zones non prospectées

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal (BD Topo)
- Réseau hydrographique complémentaire (terrain)

Eléments ponctuels

- Sources

Repères

- Limites communales

Sources : © IGN BD Topo ®, © IGN Scan 25 ®, Pays de Gâtine, Groupe d'acteurs locaux, NCA environnement (relevés de terrain)

Réalisation : NCA environnement - Décembre 2012

Inventaire des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau

FENERY

-

79118

PLANCHE AE33

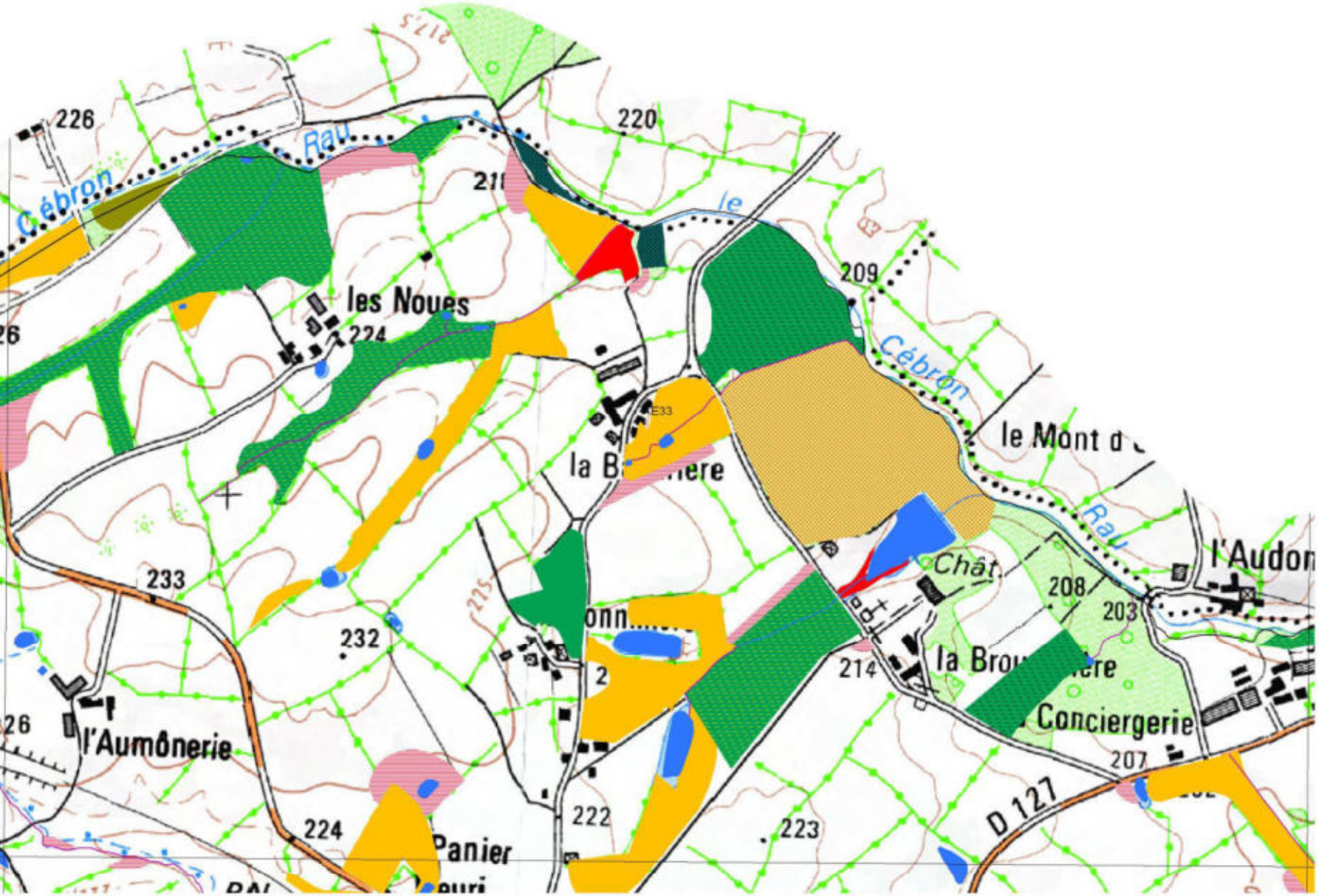

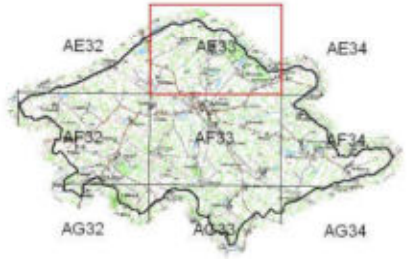



Inventaire de connaissance dans le cadre du SAGE Thouet

NB :

* Ceci n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'eau
* Inventaire non exhaustif
* Prospection de terrain effectuées de novembre à décembre 2012

L'inventaire des zones humides est cofinancé par l'Union Européenne. L'Europe s'engage en Poitou-Charentes avec le FEDER

Zones humides

- 37.1 - Communautés à Reine-des-prés et communautés apparentées
- 37.2 - Prairies humides eutrophes
- 37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 41.2 - Chênaies-charmaies
- 41.3 - Frênaies
- 82.1 - Terres cultivées
- 83.32 - Plantations de feuillus
- 83.321 - Plantations de peupliers cultivars

Autres zones

- 22.1 - Plans d'eau et mares
- Zones non prospectées

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal (BD Topo)
- Réseau hydrographique complémentaire (terrain)

Eléments ponctuels

- Sources

Repères

- Limites communales

Sources : © IGN BD Topo ®, © IGN Scan 25 ®, Pays de Gâtine, Groupe d'acteurs locaux, NCA environnement (relevés de terrain)

Réalisation : NCA environnement - Décembre 2012

Inventaire des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau

FENERY

-

79118

PLANCHE AE33



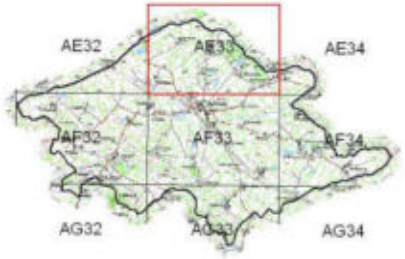

0 175 350

Mètres

N

Inventaire de connaissance dans le cadre du SAGE Thouet

NB :

* Ceci n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'eau
* Inventaire non exhaustif
* Prospection de terrain effectuées de novembre à décembre 2012

L'inventaire des zones humides est cofinancé par l'Union Européenne. L'Europe s'engage en Poitou-Charentes avec le FEDER

Zones humides

- 37.1 - Communautés à Reine-des-prés et communautés apparentées
- 37.2 - Prairies humides eutrophes
- 37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 41.2 - Chênaies-charmaies
- 41.3 - Frênaies
- 82.1 - Terres cultivées
- 83.32 - Plantations de feuillus
- 83.321 - Plantations de peupliers cultivars

Autres zones

- 22.1 - Plans d'eau et mares
- Zones non prospectées

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal (BD Topo)
- Réseau hydrographique complémentaire (terrain)

Eléments ponctuels

- Sources

Repères

- Limites communales

Sources : © IGN BD Topo ®, © IGN Scan 25 ®, Pays de Gâtine, Groupe d'acteurs locaux, NCA environnement (relevés de terrain)

Réalisation : NCA environnement - Décembre 2012

Inventaire des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau

FENERY

-

79118

PLANCHE AE34



AE34



0 175 350

Mètres

N

Inventaire de connaissance dans le cadre du SAGE Thouet
NB :
* Ceci n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'eau
* Inventaire non exhaustif
* Prospection de terrain effectuées de novembre à décembre 2012

L'inventaire des zones humides est cofinancé par l'Union Européenne. L'Europe s'engage en Poitou-Charentes avec le FEDER

Zones humides

- 37.1 - Communautés à Reine-des-prés et communautés apparentées
- 37.2 - Prairies humides eutrophes
- 37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 41.2 - Chênaies-charmaies
- 41.3 - Frênaies
- 82.1 - Terres cultivées
- 83.32 - Plantations de feuillus
- 83.321 - Plantations de peupliers cultivars

Autres zones

- 22.1 - Plans d'eau et mares
- Zones non prospectées

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal (BD Topo)
- Réseau hydrographique complémentaire (terrain)

Repères

- Limites communales

Eléments ponctuels

- Sources

Sources : © IGN BD Topo ®, © IGN Scan 25 ®, Pays de Gâtine, Groupe d'acteurs locaux, NCA environnement (relevés de terrain)

Réalisation : NCA environnement - Décembre 2012

Inventaire des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau

FENERY

-

79118

PLANCHE AE34



AE34



0 175 350

Mètres

N

Inventaire de connaissance dans le cadre du SAGE Thouet
NB :
* Ceci n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'eau
* Inventaire non exhaustif
* Prospection de terrain effectuées de novembre à décembre 2012

L'inventaire des zones humides est cofinancé par l'Union Européenne. L'Europe s'engage en Poitou-Charentes avec le FEDER

Zones humides

- 37.1 - Communautés à Reine-des-prés et communautés apparentées
- 37.2 - Prairies humides eutrophes
- 37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 41.2 - Chênaies-charmaies
- 41.3 - Frênaies
- 82.1 - Terres cultivées
- 83.32 - Plantations de feuillus
- 83.321 - Plantations de peupliers cultivars

Autres zones

- 22.1 - Plans d'eau et mares
- Zones non prospectées

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal (BD Topo)
- Réseau hydrographique complémentaire (terrain)

Repères

- Limites communales

Eléments ponctuels

- Sources

Sources : © IGN BD Topo ®, © IGN Scan 25 ®, Pays de Gâtine, Groupe d'acteurs locaux, NCA environnement (relevés de terrain)

Réalisation : NCA environnement - Décembre 2012

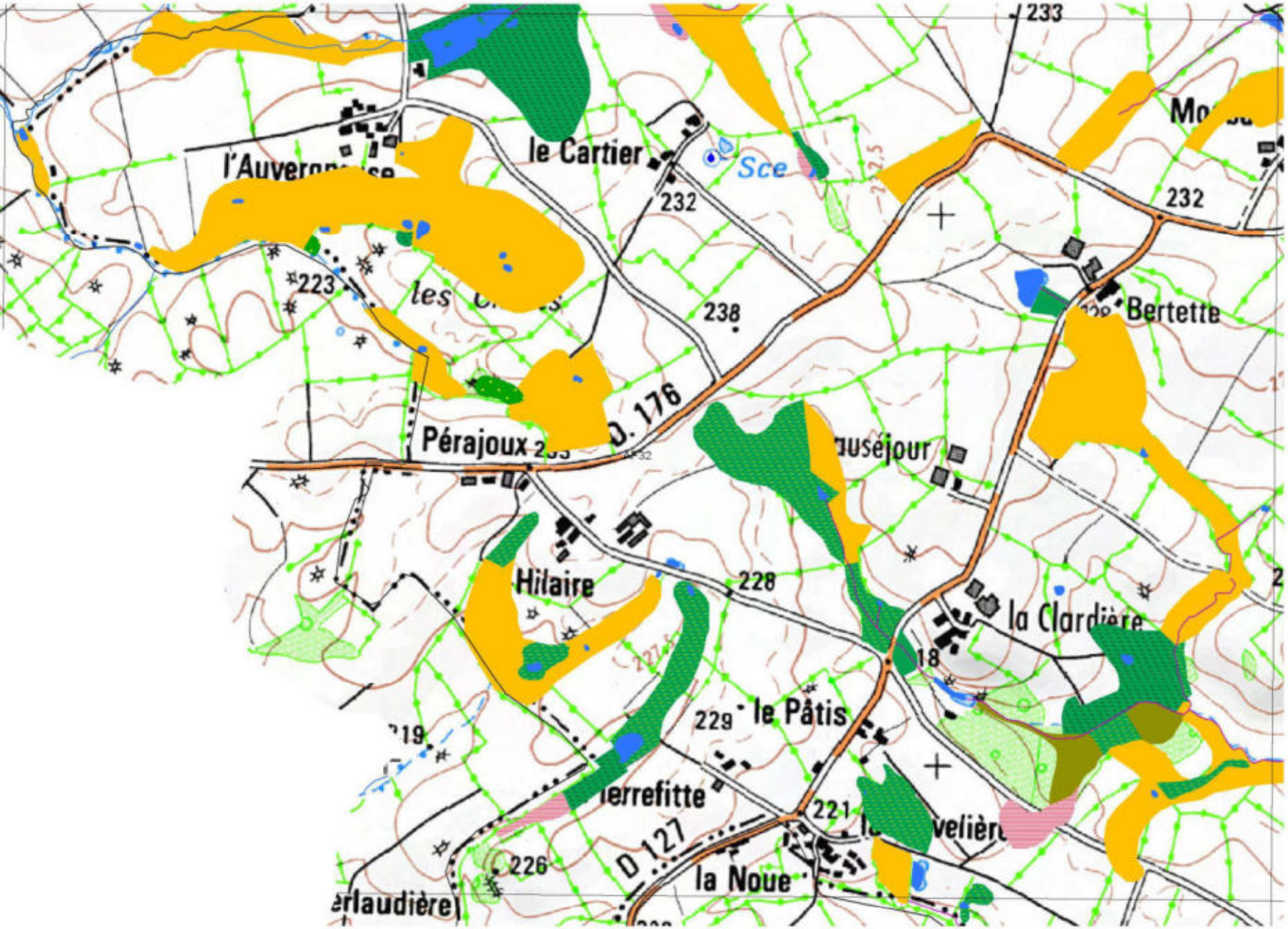

Inventaire des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau

FENERY

-

79118

PLANCHE AF32



0 175 350

Mètres

N

Inventaire de connaissance dans le cadre du SAGE Thouet

NB :

* Ceci n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'eau
* Inventaire non exhaustif
* Prospection de terrain effectuées de novembre à décembre 2012

L'inventaire des zones humides est cofinancé par l'Union Européenne. L'Europe s'engage en Poitou-Charentes avec le FEDER

Zones humides

- 37.1 - Communautés à Reine-des-prés et communautés apparentées
- 37.2 - Prairies humides eutrophes
- 37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 41.2 - Chênaies-charmaies
- 41.3 - Frênaies
- 82.1 - Terres cultivées
- 83.32 - Plantations de feuillus
- 83.321 - Plantations de peupliers cultivars

Autres zones

- 22.1 - Plans d'eau et mares
- Zones non prospectées

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal (BD Topo)
- Réseau hydrographique complémentaire (terrain)

Eléments ponctuels

- Sources

Repères

- Limites communales

Sources : © IGN BD Topo ®, © IGN Scan 25 ®, Pays de Gâtine, Groupe d'acteurs locaux, NCA environnement (relevés de terrain)

Réalisation : NCA environnement - Décembre 2012



Inventaire des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau

FENERY

-

79118

PLANCHE AF32

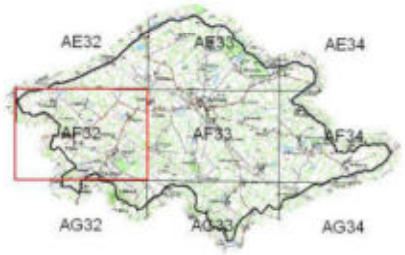

0 175 350

Mètres

N

Inventaire de connaissance dans le cadre du SAGE Thouet
NB :
* Ceci n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'eau
* Inventaire non exhaustif
* Prospection de terrain effectuées de novembre à décembre 2012

L'inventaire des zones humides est cofinancé par l'Union Européenne. L'Europe s'engage en Poitou-Charentes avec le FEDER

Zones humides

- 37.1 - Communautés à Reine-des-prés et communautés apparentées
- 37.2 - Prairies humides eutrophes
- 37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 41.2 - Chênaies-charmaies
- 41.3 - Frênaies
- 82.1 - Terres cultivées
- 83.32 - Plantations de feuillus
- 83.321 - Plantations de peupliers cultivars

Autres zones

- 22.1 - Plans d'eau et mares
- Zones non prospectées

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal (BD Topo)
- Réseau hydrographique complémentaire (terrain)

Eléments ponctuels

- Sources

Repères

- Limites communales

Sources : © IGN BD Topo ®, © IGN Scan 25 ®, Pays de Gâtine, Groupe d'acteurs locaux, NCA environnement (relevés de terrain)

Réalisation : NCA environnement - Décembre 2012

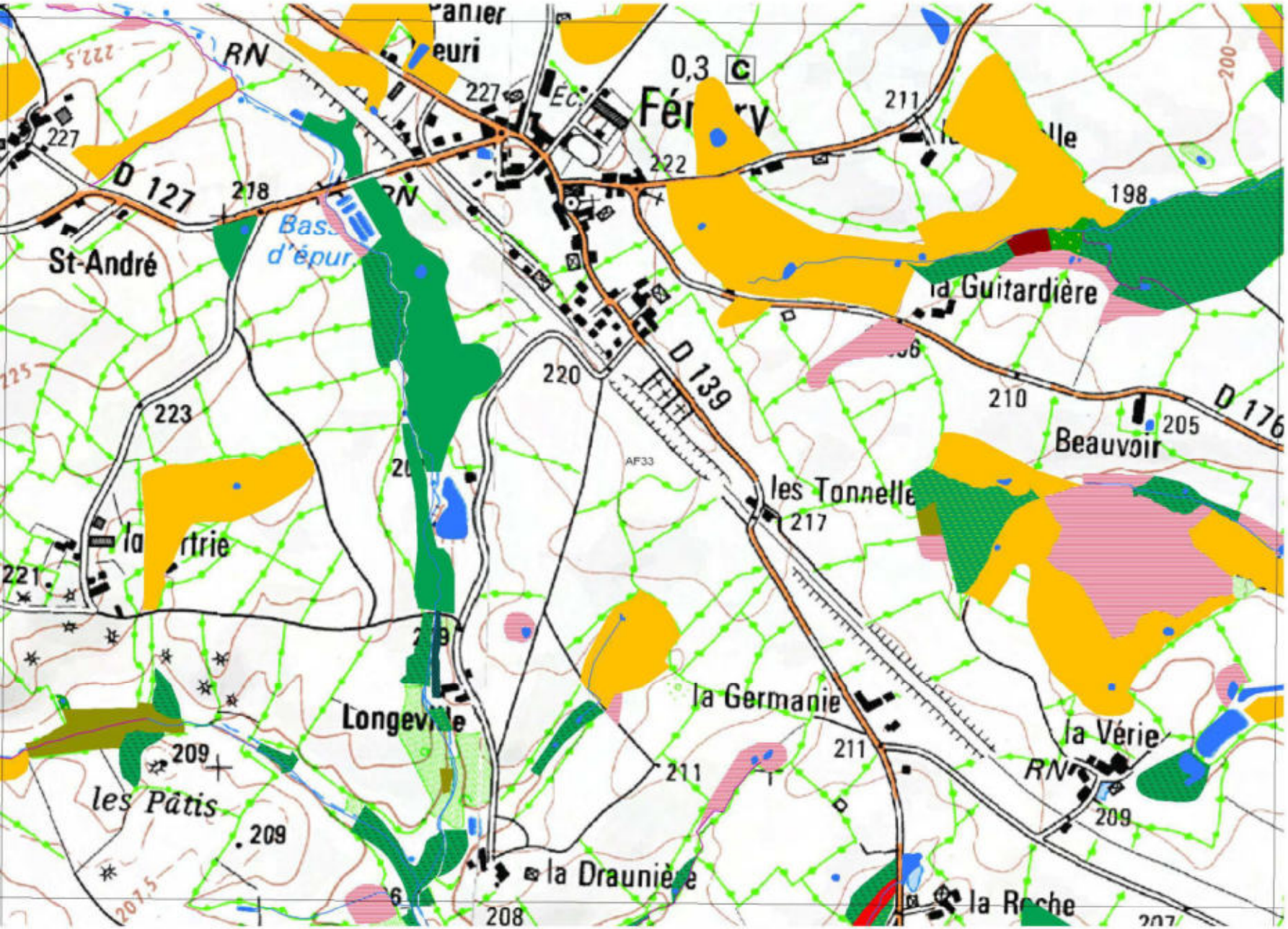

Inventaire des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau

FENERY
-
79118

PLANCHE AF33



0 175 350
Mètres

N

Inventaire de connaissance dans le cadre du SAGE Thouet
NB :
* Ceci n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'eau
* Inventaire non exhaustif
* Prospection de terrain effectuées de novembre à décembre 2012

L'inventaire des zones humides est cofinancé par l'Union Européenne. L'Europe s'engage en Poitou-Charentes avec le FEDER

Zones humides

- 37.1 - Communautés à Reine-des-prés et communautés apparentées
- 37.2 - Prairies humides eutrophes
- 37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 41.2 - Chênaies-charmaies
- 41.3 - Frênaies
- 82.1 - Terres cultivées
- 83.32 - Plantations de feuillus
- 83.321 - Plantations de peupliers cultivars

Autres zones

- 22.1 - Plans d'eau et mares
- Zones non prospectées

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal (BD Topo)
- Réseau hydrographique complémentaire (terrain)

Eléments ponctuels

- Sources

Repères

- Limites communales

Sources : © IGN BD Topo ®, © IGN Scan 25 ®, Pays de Gâtine, Groupe d'acteurs locaux, NCA environnement (relevés de terrain)
Réalisation : NCA environnement - Décembre 2012



Inventaire des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau

FENERY

-

79118

PLANCHE AF33

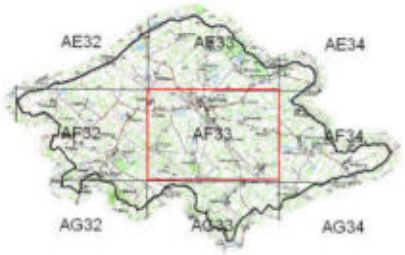

0 175 350

Mètres

N

Inventaire de connaissance dans le cadre du SAGE Thouet
NB :
* Ceci n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'eau
* Inventaire non exhaustif
* Prospection de terrain effectuées de novembre à décembre 2012

L'inventaire des zones humides est cofinancé par l'Union Européenne. L'Europe s'engage en Poitou-Charentes avec le FEDER

Zones humides

- 37.1 - Communautés à Reine-des-prés et communautés apparentées
- 37.2 - Prairies humides eutrophes
- 37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 41.2 - Chênaies-charmaies
- 41.3 - Frênaies
- 82.1 - Terres cultivées
- 83.32 - Plantations de feuillus
- 83.321 - Plantations de peupliers cultivars

Autres zones

- 22.1 - Plans d'eau et mares
- Zones non prospectées

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal (BD Topo)
- Réseau hydrographique complémentaire (terrain)

Eléments ponctuels

- Sources

Repères

- Limites communales

Sources : © IGN BD Topo ®, © IGN Scan 25 ®, Pays de Gâtine, Groupe d'acteurs locaux, NCA environnement (relevés de terrain)

Réalisation : NCA environnement - Décembre 2012

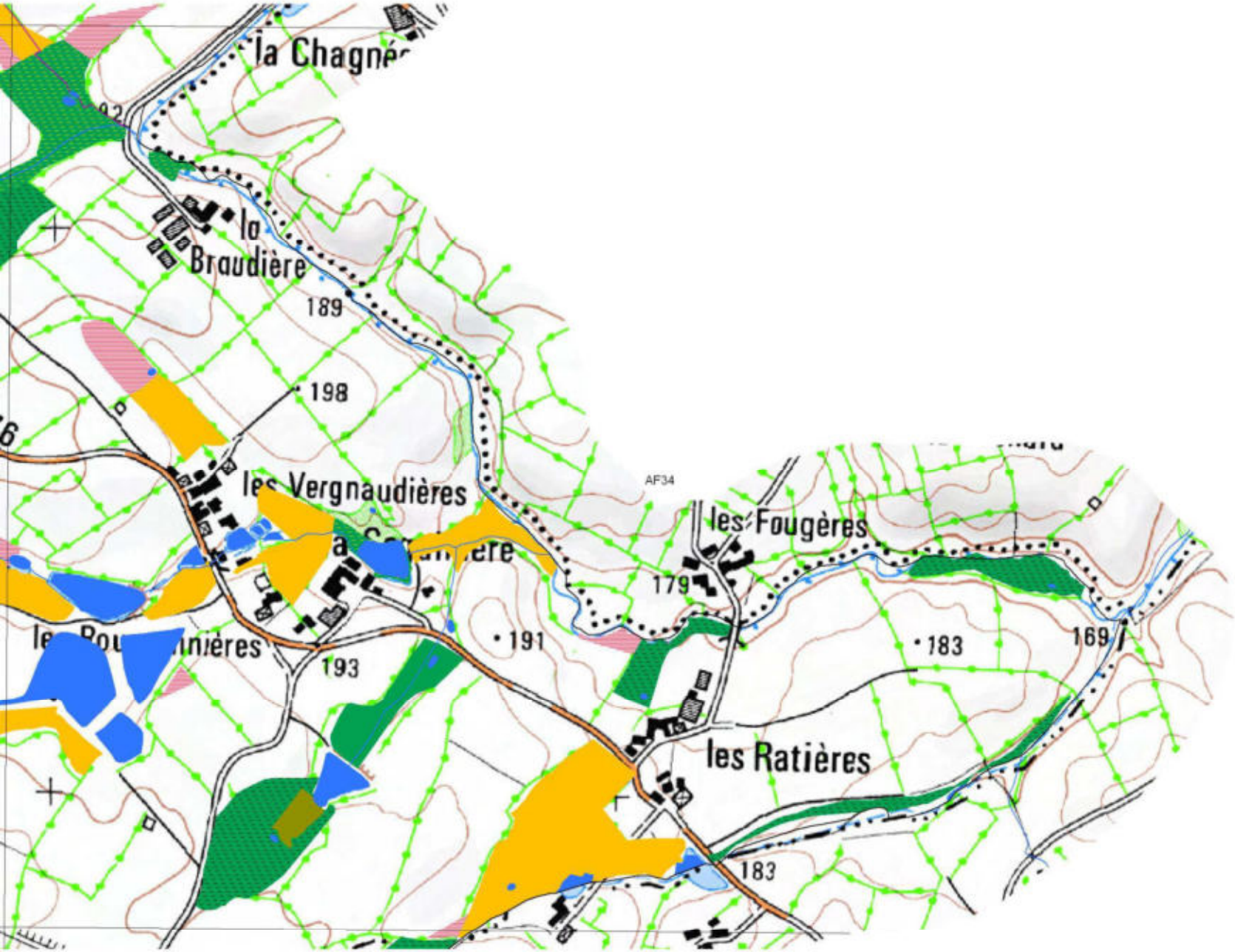

Inventaire des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau

FENERY

-

79118

PLANCHE AF34



0 175 350

Mètres

N

Inventaire de connaissance dans le cadre du SAGE Thouet

NB :

* Ceci n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'eau
* Inventaire non exhaustif
* Prospection de terrain effectuées de novembre à décembre 2012

L'inventaire des zones humides est cofinancé par l'Union Européenne. L'Europe s'engage en Poitou-Charentes avec le FEDER

Zones humides

- 37.1 - Communautés à Reine-des-prés et communautés apparentées
- 37.2 - Prairies humides eutrophes
- 37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 41.2 - Chênaies-charmaies
- 41.3 - Frênaies
- 82.1 - Terres cultivées
- 83.32 - Plantations de feuillus
- 83.321 - Plantations de peupliers cultivars

Autres zones

- 22.1 - Plans d'eau et mares
- Zones non prospectées

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal (BD Topo)
- Réseau hydrographique complémentaire (terrain)

Eléments ponctuels

- Sources

Repères

- Limites communales

Sources : © IGN BD Topo ®, © IGN Scan 25 ®, Pays de Gâtine, Groupe d'acteurs locaux, NCA environnement (relevés de terrain)

Réalisation : NCA environnement - Décembre 2012

Inventaire des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau

FENERY

-

79118

PLANCHE AF34



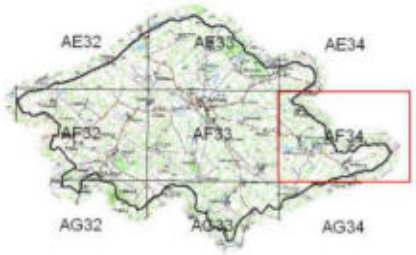

0 175 350

Mètres

N

Inventaire de connaissance dans le cadre du SAGE Thouet
NB :
* Ceci n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'eau
* Inventaire non exhaustif
* Prospection de terrain effectuées de novembre à décembre 2012

L'inventaire des zones humides est cofinancé par l'Union Européenne. L'Europe s'engage en Poitou-Charentes avec le FEDER

Zones humides

- 37.1 - Communautés à Reine-des-prés et communautés apparentées
- 37.2 - Prairies humides eutrophes
- 37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 41.2 - Chênaies-charmaies
- 41.3 - Frênaies
- 82.1 - Terres cultivées
- 83.32 - Plantations de feuillus
- 83.321 - Plantations de peupliers cultivars

Autres zones

- 22.1 - Plans d'eau et mares
- Zones non prospectées

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal (BD Topo)
- Réseau hydrographique complémentaire (terrain)

Eléments ponctuels

- Sources

Repères

- Limites communales

Sources : © IGN BD Topo ®, © IGN Scan 25 ®, Pays de Gâtine, Groupe d'acteurs locaux, NCA environnement (relevés de terrain)

Réalisation : NCA environnement - Décembre 2012



AG32

Inventaire des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau

FENERY
-
79118

PLANCHE AG32

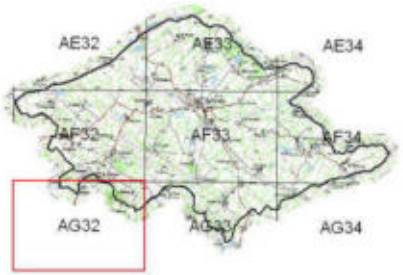

0 175 350
Mètres

N

Inventaire de connaissance dans le cadre du SAGE Thouet
NB :
* Ceci n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'eau
* Inventaire non exhaustif
* Prospection de terrain effectuées de novembre à décembre 2012

L'inventaire des zones humides est cofinancé par l'Union Européenne. L'Europe s'engage en Poitou-Charentes avec le FEDER

Zones humides

- 37.1 - Communautés à Reine-des-prés et communautés apparentées
- 37.2 - Prairies humides eutrophes
- 37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 41.2 - Chênaies-charmaies
- 41.3 - Frênaies
- 82.1 - Terres cultivées
- 83.32 - Plantations de feuillus
- 83.321 - Plantations de peupliers cultivars

Autres zones

- 22.1 - Plans d'eau et mares
- Zones non prospectées

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal (BD Topo)
- Réseau hydrographique complémentaire (terrain)

Repères

- Limites communales

Eléments ponctuels

- Sources

Sources : © IGN BD Topo ®, © IGN Scan 25 ®, Pays de Gâtine, Groupe d'acteurs locaux, NCA environnement (relevés de terrain)

Réalisation : NCA environnement - Décembre 2012

Inventaire des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau

FENERY

-

79118

PLANCHE AG32



AG32

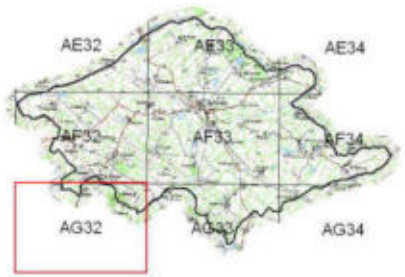

0 175 350

Mètres

N

Inventaire de connaissance dans le cadre du SAGE Thouet
NB :
* Ceci n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'eau
* Inventaire non exhaustif
* Prospection de terrain effectuées de novembre à décembre 2012

L'inventaire des zones humides est cofinancé par l'Union Européenne. L'Europe s'engage en Poitou-Charentes avec le FEDER

Zones humides

- 37.1 - Communautés à Reine-des-prés et communautés apparentées
- 37.2 - Prairies humides eutrophes
- 37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 41.2 - Chênaies-charmaies
- 41.3 - Frênaies
- 82.1 - Terres cultivées
- 83.32 - Plantations de feuillus
- 83.321 - Plantations de peupliers cultivars

Autres zones

- 22.1 - Plans d'eau et mares
- Zones non prospectées

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal (BD Topo)
- Réseau hydrographique complémentaire (terrain)

Repères

- Limites communales

Eléments ponctuels

- Sources

Sources : © IGN BD Topo ®, © IGN Scan 25 ®, Pays de Gâtine, Groupe d'acteurs locaux, NCA environnement (relevés de terrain)

Réalisation : NCA environnement - Décembre 2012



Inventaire des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau

FENERY

-

79118

PLANCHE AG33

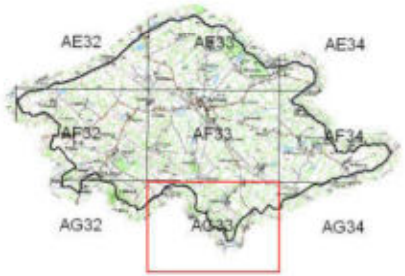

0 175 350

Mètres

N

Inventaire de connaissance dans le cadre du SAGE Thouet

NB :

* Ceci n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'eau
* Inventaire non exhaustif
* Prospection de terrain effectuées de novembre à décembre 2012

L'inventaire des zones humides est cofinancé par l'Union Européenne. L'Europe s'engage en Poitou-Charentes avec le FEDER

Zones humides

- 37.1 - Communautés à Reine-des-prés et communautés apparentées
- 37.2 - Prairies humides eutrophes
- 37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 41.2 - Chênaies-charmaies
- 41.3 - Frênaies
- 82.1 - Terres cultivées
- 83.32 - Plantations de feuillus
- 83.321 - Plantations de peupliers cultivars

Autres zones

- 22.1 - Plans d'eau et mares
- Zones non prospectées

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal (BD Topo)
- Réseau hydrographique complémentaire (terrain)

Eléments ponctuels

- Sources

Repères

- Limites communales

Sources : © IGN BD Topo ®, © IGN Scan 25 ®, Pays de Gâtine, Groupe d'acteurs locaux, NCA environnement (relevés de terrain)

Réalisation : NCA environnement - Décembre 2012



Inventaire des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau

FENERY
-
79118

PLANCHE AG33

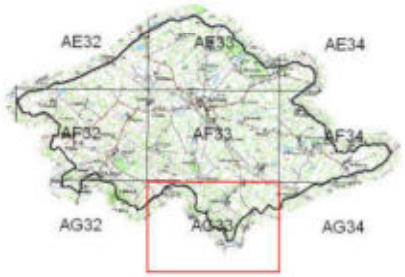

0 175 350
Mètres

N

Inventaire de connaissance dans le cadre du SAGE Thouet
NB :
* Ceci n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'eau
* Inventaire non exhaustif
* Prospection de terrain effectuées de novembre à décembre 2012

L'inventaire des zones humides est cofinancé par l'Union Européenne. L'Europe s'engage en Poitou-Charentes avec le FEDER

Zones humides

- 37.1 - Communautés à Reine-des-prés et communautés apparentées
- 37.2 - Prairies humides eutrophes
- 37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 41.2 - Chênaies-charmaies
- 41.3 - Frênaies
- 82.1 - Terres cultivées
- 83.32 - Plantations de feuillus
- 83.321 - Plantations de peupliers cultivars

Autres zones

- 22.1 - Plans d'eau et mares
- Zones non prospectées

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal (BD Topo)
- Réseau hydrographique complémentaire (terrain)

Eléments ponctuels

- Sources

Repères

- Limites communales

Sources : © IGN BD Topo ®, © IGN Scan 25 ®, Pays de Gâtine, Groupe d'acteurs locaux, NCA environnement (relevés de terrain)

Réalisation : NCA environnement - Décembre 2012



AG34

Inventaire des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau

FENERY

-

79118

PLANCHE AG34

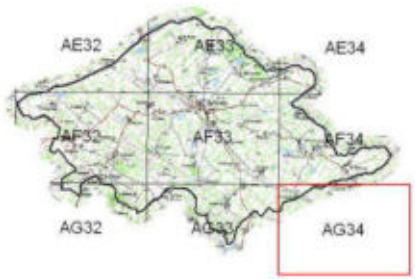

0 175 350

Mètres

N

Inventaire de connaissance dans le cadre du SAGE Thouet
NB :
* Ceci n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'eau
* Inventaire non exhaustif
* Prospection de terrain effectuées de novembre à décembre 2012

L'inventaire des zones humides est cofinancé par l'Union Européenne. L'Europe s'engage en Poitou-Charentes avec le FEDER

Zones humides

- 37.1 - Communautés à Reine-des-prés et communautés apparentées
- 37.2 - Prairies humides eutrophes
- 37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 41.2 - Chênaies-charmaies
- 41.3 - Frênaies
- 82.1 - Terres cultivées
- 83.32 - Plantations de feuillus
- 83.321 - Plantations de peupliers cultivars

Autres zones

- 22.1 - Plans d'eau et mares
- Zones non prospectées

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal (BD Topo)
- Réseau hydrographique complémentaire (terrain)

Repères

- Limites communales

Eléments ponctuels

- Sources

Sources : © IGN BD Topo ®, © IGN Scan 25 ®, Pays de Gâtine, Groupe d'acteurs locaux, NCA environnement (relevés de terrain)

Réalisation : NCA environnement - Décembre 2012



AG34

Inventaire des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau

FENERY

-

79118

PLANCHE AG34

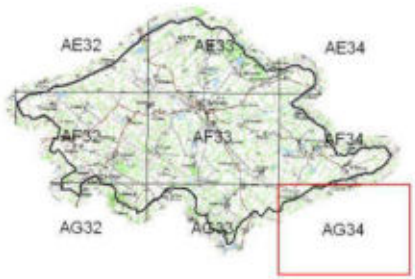

0 175 350

Mètres

N

Inventaire de connaissance dans le cadre du SAGE Thouet
NB :
* Ceci n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'eau
* Inventaire non exhaustif
* Prospection de terrain effectuées de novembre à décembre 2012

L'inventaire des zones humides est cofinancé par l'Union Européenne. L'Europe s'engage en Poitou-Charentes avec le FEDER

Zones humides

- 37.1 - Communautés à Reine-des-prés et communautés apparentées
- 37.2 - Prairies humides eutrophes
- 37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 41.2 - Chênaies-charmaies
- 41.3 - Frênaies
- 82.1 - Terres cultivées
- 83.32 - Plantations de feuillus
- 83.321 - Plantations de peupliers cultivars

Autres zones

- 22.1 - Plans d'eau et mares
- Zones non prospectées

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal (BD Topo)
- Réseau hydrographique complémentaire (terrain)

Repères

- Limites communales

Eléments ponctuels

- Sources

Sources : © IGN BD Topo ®, © IGN Scan 25 ®, Pays de Gâtine, Groupe d'acteurs locaux, NCA environnement (relevés de terrain)

Réalisation : NCA environnement - Décembre 2012

NCA Environnement
11 Allée Jean Monnet
86170 Neuville-de-Poitou
Tél. 05 49 00 43 20
Fax 05 49 00 43 30
Email : accueil@nca-env.fr
www.nca-env.fr
www.nca-methanisation.fr

Études et conseils en environnement
Assainissement collectif
Assainissement non collectif
Maîtrise d'œuvre
Protection des eaux
Hydraulique fluviale
Environnement et agriculture
Méthanisation
Gestion des milieux
Démarche d'insertion écologique
Inventaire faune et flore
Environnement et aménagement

INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES, DU RESEAU HYDROGRAPHIQUE ET DES PLANS D'EAU

COMMUNE DE LA FERRIERE-EN-PARTHENAY (79)

Inventaire réalisé dans le cadre d'un groupement de communes et de communautés de communes porté par le Pays de Gâtine :

Avec le soutien financier de :

Expertise réalisée par NCA Environnement

- Octobre 2014 -

Première entreprise française à avoir obtenu en avril 2011 l'AFAQ 26000 et en janvier 2012 la labellisation LUCIE pour son engagement dans la RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) et le développement durable.

SAS au capital de 110 000 €
N° identification : 343 460 622 RCS Poitiers
APE : 7112B
N° TVA : FR 57 343 460 622

TABLE DES MATIERES

CHAPITRE 1 - CADRE REGLEMENTAIRE - CONTEXTE DE L'ÉTUDE ..... - 1 -

1. CADRE REGLEMENTAIRE ..... - 2 -
   1.1. Réglementation relative aux zones humides ..... - 2 -
   1.2. Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux ..... - 3 -
   1.3. Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux ..... - 4 -
2. LES ZONES HUMIDES - GENERALITES ..... - 7 -
   2.1. Définition ..... - 7 -
   2.2. Typologie ..... - 7 -
   2.3. Fonctions ..... - 8 -
3. DEMARCHE ET OBJECTIFS DE L'INVENTAIRE ..... - 11 -
   3.1. Démarche d'inventaire ..... - 11 -
   3.2. Objectifs ..... - 11 -
4. CONCERTATION DES ACTEURS ..... - 13 -
   4.1. Acteurs locaux ..... - 13 -
   4.2. Réunions ..... - 14 -
   4.3. Financeurs ..... - 16 -

CHAPITRE 2 - CONTEXTE COMMUNAL ..... - 17 -

1. PRESENTATION GENERALE DE LA COMMUNE ..... - 18 -
   1.1. Contexte géographique ..... - 18 -
   1.2. Contexte Agricole ..... - 20 -
2. PRESENTATION DU CONTEXTE PHYSIQUE ..... - 21 -
   2.1. Contexte géologique et pédologique ..... - 21 -
   2.2. Contexte hydrogéologique ..... - 23 -

CHAPITRE 3 - METHODOLOGIE ..... - 24 -

1. PRE-LOCALISATION ..... - 25 -
   1.2. Zones à urbaniser ..... - 26 -
2. INVENTAIRE DE TERRAIN ..... - 27 -
   2.1. Critères d'identification ..... - 28 -
   2.1.1. Pédologie ..... - 28 -
   2.1.2. Habitats naturels et végétation ..... - 29 -
   2.2. Campagne de terrain ..... - 31 -
3. CARTOGRAPHIE ..... - 32 -

CHAPITRE 4 - RESULTATS DE L'INVENTAIRE ..... - 34 -

1. RESEAU HYDROGRAPHIQUE ET MILIEUX AQUATIQUES ..... - 35 -
   1.1. Réseau hydrographique ..... - 35 -
   1.2. Plans d'eau dont mares ..... - 38 -
   1.3. Observations complémentaires ..... - 40 -
2. ZONES HUMIDES ..... - 42 -
   2.1. Sondages pédologiques ..... - 42 -
   2.2. Inventaire global ..... - 44 -
   2.3. Habitats - Typologie ..... - 48 -
   2.3.1. Typologie SDAGE ..... - 48 -
   2.3.2. Typologie CORINE Biotopes ..... - 50 -
   2.4. Fonctions des zones humides ..... - 62 -
   2.5. Enjeux ..... - 64 -

CHAPITRE 5 - CONCLUSION ..... - 66 -

1. BILAN DE L'INVENTAIRE ..... - 67 -
   1.1. Bilan des résultats ..... - 67 -
   1.2. Bilan de la démarche ..... - 67 -
2. SUITE A DONNER ..... - 68 -

ANNEXES

CHAPITRE 1

CADRE REGLEMENTAIRE - CONTEXTE DE L'ÉTUDE

1. CADRE REGLEMENTAIRE

1.1. REGLEMENTATION RELATIVE AUX ZONES HUMIDES

Le Code de l'Environnement est composé de six livres, dont le deuxième est intitulé *Milieux Physiques*. Ce dernier comprend deux titres, respectivement consacrés à l'eau et à l'air.

Le Code de l'Environnement érige l'Eau en patrimoine commun de la nation. Sa protection est d'intérêt général et sa gestion doit se faire de façon globale.

Dans ce contexte de gestion globale de l'Eau, les zones humides tiennent un rôle de premier plan et différentes réglementations les caractérisent :

Art. L. 211-1 : *« Les zones humides sont des terrains exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre, de façon permanente ou temporaire ; la végétation quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année. »*

L'**article R.211-108** du code de l'environnement précise que les critères à prendre en compte pour la définition des zones humides sont relatifs « *à la morphologie des sols liée à la présence prolongée d'eau d'origine naturelle et à la présence éventuelle de plantes hygrophiles. Celles-ci sont définies à partir de listes établies par région biogéographique. En l'absence de végétation hygrophile, la morphologie des sols suffit à définir une zone humide* ». « *La délimitation des zones humides est effectuée à l'aide des côtes de crue ou de niveau phréatique, ou des fréquences et amplitudes des marées, pertinentes au regard des critères relatifs à la morphologie des sols et à la végétation »*.

L'**arrêté du 24 juin 2008 modifié le 1er octobre 2009** précise les critères de définition et de délimitation des zones humides en établissant une liste des types de sols de zones humides et une liste des espèces végétales indicatrices de zones humides. Les sols de zones humides correspondent aux sols engorgés en eau de façon permanente et aux sols caractérisés par des traces d'hydromorphie (engorgement temporaire) débutant à moins de 25 cm de la surface et se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur (ou entre 25 et 50 cm de la surface s'il y a des traces d'engorgement permanent apparaissant entre 80 et 120 cm). La **circulaire du 18 janvier 2010** relative à la délimitation des zones humides expose les conditions de mise en œuvre des dispositions de l'arrêté précédemment cité.

De plus, au titre de la Police de l'Eau, une zone est considérée comme humide si elle présente l'un des critères suivants : une végétation hygrophile ou un sol hydromorphe. Dans ce cas, le projet (selon sa surface) est soumis au régime de déclaration ou d'autorisation relatif à la rubrique 3.3.1.0 de la nomenclature eau.

1.2. SCHEMA DIRECTEUR D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX

La commune de La Ferrière-en-Parthenay, située dans le département des Deux-Sèvres, est concernée par le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin Loire-Bretagne. Quinze orientations fondamentales ont été identifiées sur le territoire du SDAGE. **L'orientation n°8** concerne la préservation des zones humides. Elle se base sur la nécessité de multiplier et de diversifier les efforts pour limiter l'altération du fonctionnement des milieux aquatiques, assurer la continuité écologique et reconquérir la qualité des habitats et la biodiversité. En effet, ces milieux assurent de multiples fonctions tant du point de vue de la ressource en eau que de la biodiversité. Leur préservation et leur restauration sont des enjeux majeurs à appréhender. Pour cela cinq actions ont été déterminées (notées 8A à 8E), elles comprennent, chacune, diverses dispositions.

- **8A : Préserver les zones humides.**

"Tout d'abord en maitrisant les causes de leur disparition au travers d'une protection réglementaire [...]. En second lieu au travers des politiques de gestion de l'espace […]. Ces deux types de mesures constituent un volet prioritaire des SAGE [...]."

- **8B : Recréer des zones humides disparues, restaurer les zones humides dégradées pour contribuer à l'atteinte du bon état des masses d'eau.**

"Il convient d'agir pour éviter de nouvelles pertes de surfaces et pour récupérer des surfaces perdues […] dans les secteurs de forte pression foncière […] ou dans certains secteurs en déprise agricole. Les actions à mettre en œuvre concernent à la fois les zones humides bénéficiant d'une protection liée à leur intérêt patrimonial et les réseaux de zones humides banales dont l'existence est nécessaire au bon état des masses d'eau et à la protection de la ressource en eau."

- **8C : Préserver les grands marais littoraux**

"Les marais littoraux situés entre la Vilaine et la baie de l'Aiguillon représentent des zones humides de grande surface qui ont été créées par l'homme […]. Ces espaces constituent le support d'une forte biodiversité de la faune et de la flore. Ils intègrent, pour la plupart, le réseau européen Natura 2000. Ils contribuent en partie à l'interception des pollutions issues des bassins versants amont. […] L'adéquation entre les différents usages et les conditions favorables à la biodiversité doit être recherchée en s'appuyant notamment sur une politique agricole adaptée."

- **8D : Favoriser la prise de conscience**

"La nécessité de conserver et d'entretenir les zones humides n'est pas encore suffisamment bien perçue, à la fois par les riverains et par les autorités locales. Certes, la prise de conscience est amorcée, mais elle se limite encore trop souvent aux enjeux patrimoniaux des zones humides (flore et faune). Les enjeux économiques se rattachant à leur présence sont encore largement sous-estimés, quand ils ne sont pas ignorés."

- **8E : Améliorer la connaissance**

"L'efficacité des zones humides, que ce soit en matière de gestion de la ressource en eau ou de biodiversité, dépend de la présence sur le terrain d'un maillage aussi dense que possible de sites interceptant au mieux les écoulements superficiels et souterrains et évitant le cloisonnement des populations végétales et animales sauvages.

Il est nécessaire de localiser les sites existants, de diagnostiquer leur état et d'identifier les fonctions qui s'y rattachent. C'est l'objet des inventaires qu'il convient de réaliser, en priorité, sur les territoires où la présence des zones humides détermine l'atteinte ou le maintien du bon état des masses d'eau."

1.3. SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX

La commune de La Ferrière-en-Parthenay se situe dans les périmètres du SAGE Clain et du SAGE Thouet. Le territoire du SAGE Clain s'étend sur 2 882 km² dans les départements de la Charente (16), des Deux-Sèvres (79) et de la Vienne (86). Le SAGE Thouet s'étend sur 3 385 km² dans les départements des Deux-Sèvres (79), de la Vienne (86) et du Maine-et-Loire (49).

→ **Le SAGE Clain :**

Suite à l'installation de la Commission Locale de l'Eau du SAGE en février 2010, le SAGE Clain est actuellement dans sa phase d'élaboration : le diagnostic du SAGE a été validé en novembre 2012.



Etat d'avancement du SAGE Clain (Source : Cellule d'animation du Sage Clain)

Ce SAGE est articulé autour de quatre grands enjeux :

- La gestion qualitative de la ressource et des milieux ;
- La gestion quantitative de la ressource en période d'étiage ;
- La préservation et restauration des milieux aquatiques ;
- La prévention et gestion des inondations ;

Le Conseil Général de la Vienne s'est proposé pour être la structure opérationnelle technique et financière pour assurer l'animation de la démarche sur le bassin du Clain et la maîtrise d'ouvrage des études.

→ **Le SAGE Thouet :**

Le SAGE Thouet est articulé autour de 6 enjeux majeurs :

- Le développement des ressources alternatives et la sécurisation de l'alimentation en eau potable ;
- La reconquête de la qualité des eaux de surface ;
- La gestion quantitative de la ressource ;
- La protection des têtes de bassins et des espaces naturels sensibles ;
- Le rétablissement d'une connectivité amont-aval des cours d'eau ;
- La valorisation touristique et la maitrise des loisirs liés à l'eau.

La Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE s'est réunie pour la première fois le 30 janvier 2012. La composition de la CLE a notamment été constituée, et la structure porteuse du SAGE a été désignée : le Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet et la Communauté d'Agglomération de Saumur Loire Développement à l'origine de l'étude de préfiguration du SAGE Thouet se partagent cette responsabilité.

Les zones humides représentent un enjeu important au sein du SAGE qui a identifié, dès l'état des lieux, la nécessité d'améliorer la connaissance de ces milieux afin de mieux les protéger.

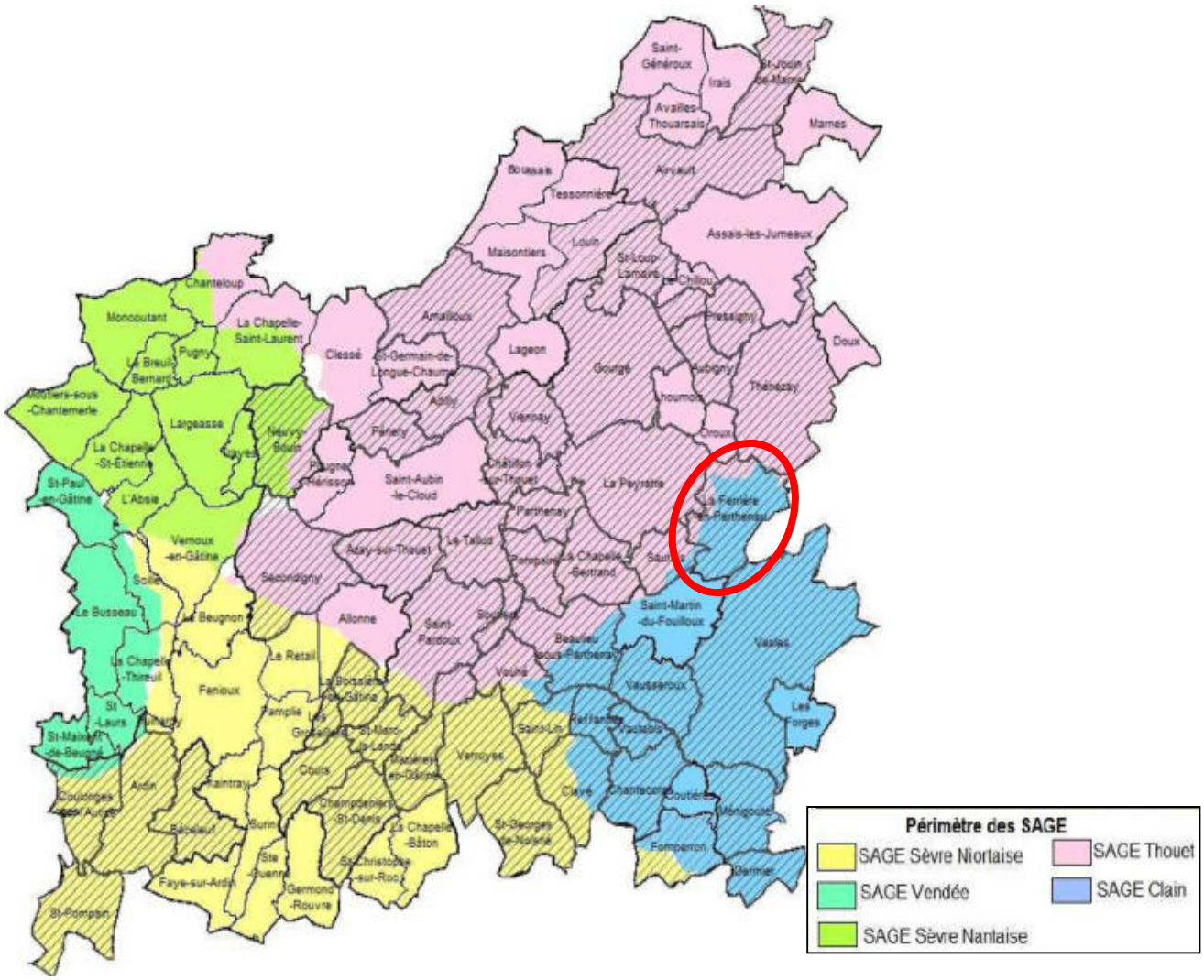

Situation de la commune de La Ferrière-en-Parthenay au sein des SAGE (Source : Pays de Gâtine)

2. LES ZONES HUMIDES - GENERALITES

2.1. DEFINITION

Les zones humides sont des milieux complexes, dynamiques et interdépendants entre terre et eau. Elles recèlent une richesse écologique particulière et souvent exceptionnelle. Elles assurent de plus de nombreuses fonctions dont la société tire des bénéfices (nommés services rendus). En effet, les zones humides jouent un rôle majeur pour la rétention, la régulation hydraulique et l'épuration tout en constituant des réservoirs de biodiversité.

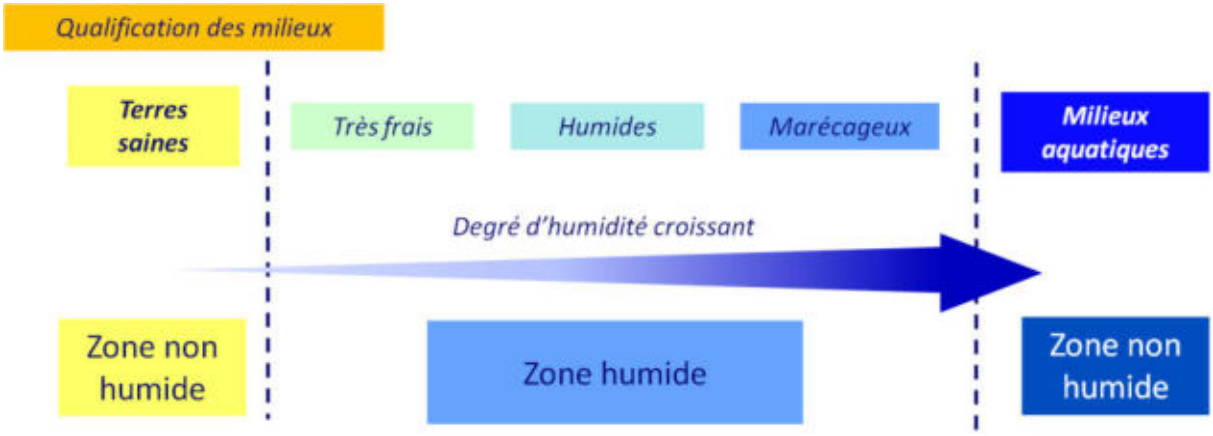

Gradient d'humidité des zones humides
(Source : IIBSN - Schéma élaboré d'après Oberti et al., 2003)

En raison de leur grande diversité, l'identification des zones humides n'est pas toujours aisée. Elle est réalisée sur la base des observations de terrain liées à des limites naturelles. Elle s'appuie notamment sur :

- La présence de végétation hygrophile et d'habitats humides ;
- L'hydromorphie des sols ;
- La géomorphologie du site (ex : rupture de pente) et la topographie.

2.2. TYPOLOGIE

Selon leur caractéristiques, différents types de zones humides peuvent être distingués. Le SDAGE Loire-Bretagne les classe en 13 grands types selon leur localisation dans un bassin versant :

- Grands estuaires ;
- Baies et estuaires moyens plats ;
- Marais et lagunes côtiers ;
- Marais saumâtres aménagés ;
- Bordures de cours d'eau ;
- Plaines alluviales ;

- Zones humides de bas-fonds en tête de bassin ;
- Régions d'étangs ;
- Bordures de plan d'eau ;
- Marais et landes humides de plaines et de plateaux ;
- Zones humides ponctuelles ;
- Marais aménagés à vocation agricole ;
- Zones humides artificielles.

Le schéma ci-dessous présente les différentes typologies de zones humides suivant leur localisation sur le bassin versant.

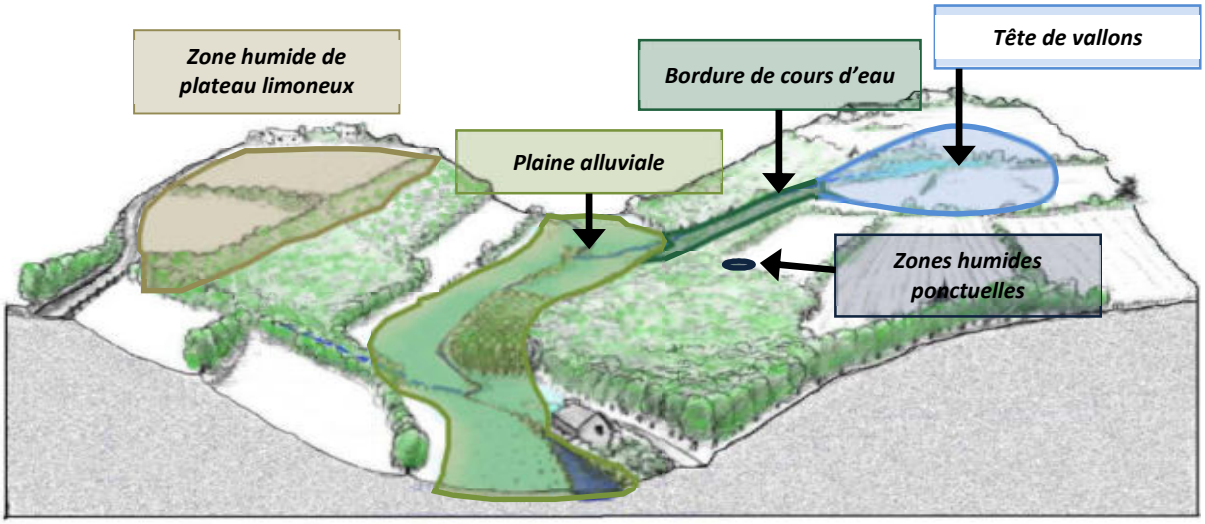

Localisation des zones humides sur un bassin versant (source : IIBSN)

2.3. FONCTIONS

Les zones humides présentent une richesse écologique particulière et assurent de nombreuses fonctions telles que la rétention, la régulation hydraulique et l'épuration mais également des fonctions socio-économiques.

- Fonctions biologiques :

Les zones humides recèlent généralement une biodiversité importante et peuvent constituer des réservoirs d'espèces patrimoniales. Ce sont des milieux essentiels pour la faune, qui permettent l'hivernage, la migration et la reproduction de nombreux oiseaux ; le frai du brochet et le développement des juvéniles ; la reproduction des poissons et crustacés en zones littorales. On y observe également des amphibiens, des odonates, etc.

Outre la faune, les zones humides sont reconnues pour leur diversité végétale (roselières, prairies humides, tourbières, bordures de cours d'eau…).

Fonctions épuratoires :

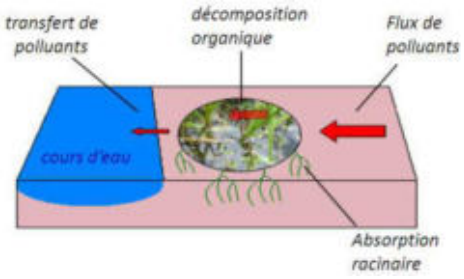

Certaines zones humides possèdent des propriétés épuratoires remarquables. Elles sont particulièrement efficaces en matière de dénitrification avec des taux d'abattement supérieurs à 50%. Elles sont également capables de fixer les matières en suspensions, les engrais et produits phytosanitaires et peuvent éliminer le phosphore parfois jusqu'à 90%.

Fonctions hydrauliques :

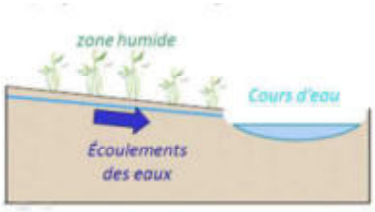

Les zones humides ont un rôle majeur dans le stockage des eaux. Elles contribuent en effet à l'écrêtement des pointes de crue et ont également un rôle d'éponge.

Elles peuvent ainsi retarder l'apparition et réduire l'intensité des débits d'étiage en restituant de manière progressive les eaux stockées en période de hautes eaux.

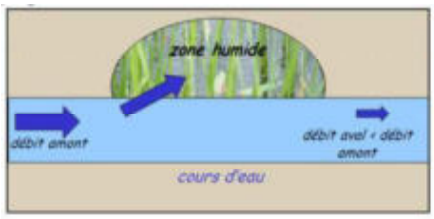

Source des figures : IIBSN

Fonctions socio-économiques :

Les zones humides sont avant tout des milieux utilisés par la profession agricole, pour la culture et le pâturage ; et sylvicole, notamment pour la populiculture.

Ce sont des milieux très généreux, qui peuvent être exploités pour la production de roseaux de laîche ou de joncs (paillage des chaises, couvertures de chaume…) ; de bois (peupliers) ; de ressources alimentaires (poissons, crustacés, chasse…) ; de fourrage, etc. Les zones humides peuvent également être valorisées pour le développement du tourisme (randonnés, naturalisme, etc.).

On observe par ailleurs une différence dans les usages entre l'amont et l'aval d'un bassin versant.

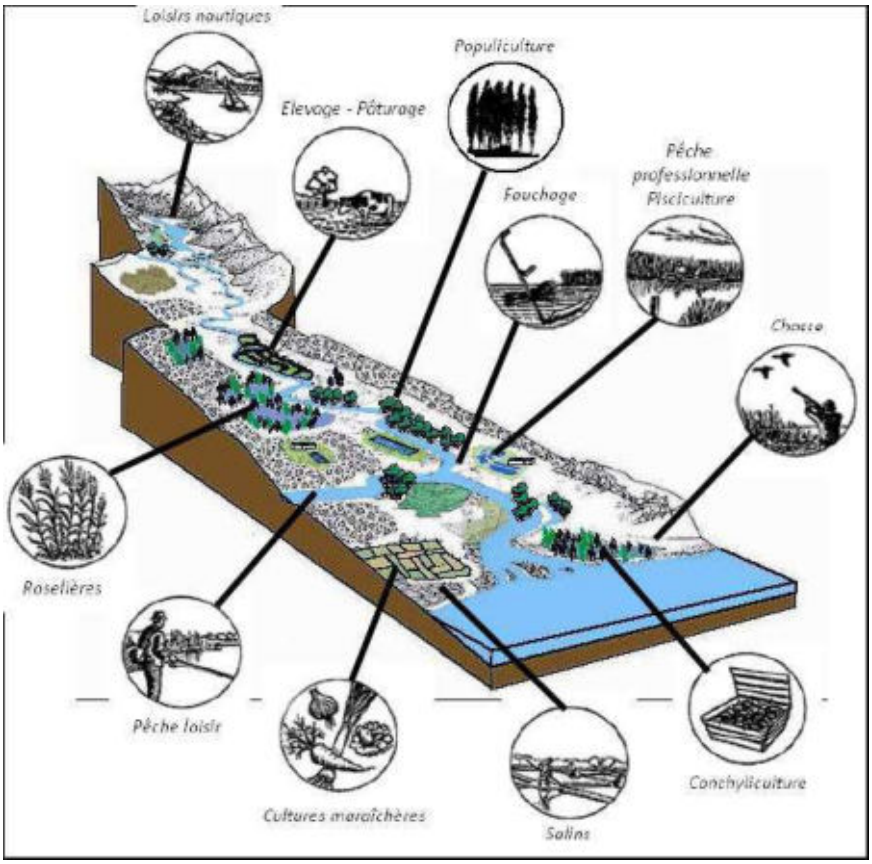

<u>Fonctions socio-économiques des zones humides</u>

3. DEMARCHE ET OBJECTIFS DE L'INVENTAIRE

3.1. DEMARCHE D'INVENTAIRE

L'inventaire des zones humides de la commune de La Ferrière-en-Parthenay s'intègre dans une mutualisation de 47 communes du Pays de Gâtine, dont le territoire concerne cinq SAGE. Il a été décidé de respecter les modalités d'inventaire des zones humides de chacun des SAGE sur leur territoire respectif. Cependant, le SAGE Clain étant en cours d'élaboration, la présente étude prend en compte la méthodologie du **SAGE Thouet**, validée par la Commission Locale de l'Eau du 16 janvier 2014.

Pour une démarche et une méthodologie unique du bassin versant avec un socle minimum obligatoire, les modalités d'inventaire des zones humides sont définies sur l'ensemble du périmètre des SAGE.



La démarche, telle que définie par la CLE, s'articule sur deux axes :

- Concertation avec le groupe d'acteurs locaux afin de partager les connaissances et permettre une prise de conscience des enjeux liés aux zones humides.
- Expertise d'identification des zones humides pour leur inventaire à proprement dit.

3.2. OBJECTIFS

La présente étude répond à deux objectifs principaux. Elle vise, dans un premier temps, à répondre aux enjeux des SAGE qui doivent assurer l'inventaire, la préservation et la reconquête des zones humides. Dans un second temps, elle vise à acquérir une bonne connaissance du territoire communal (zones humides, réseau hydrographique, plans d'eau et mares…) pour l'élaboration des documents d'urbanisme.

Une fois l'inventaire terminé et validé par le Conseil municipal, les résultats seront transmis aux SAGE afin de compiler les données des différents inventaires communaux à l'échelle du bassin versant. L'analyse de ces résultats par la Commission Locale de l'Eau pourra donner naissance à diverses règles de gestion des zones humides, contribuant ainsi à l'atteinte des objectifs du SAGE et du SDAGE.

Le recensement des zones humides permettra l'identification de milieux d'intérêt primordial tels que les Zones Humides d'Intérêt Environnemental Particulier (ZHIEP) et les Zones Stratégiques pour la Gestion de l'Eau (ZSGE). La délimitation de ces zones est un outil efficace pour atteindre l'objectif de bon état des eaux requis par la DCE (Directive Cadre sur l'Eau).

De plus, l'inventaire sera intégré totalement ou partiellement dans les documents d'urbanisme (Plan Local d'Urbanisme, Carte communale, etc.) et pour les projets d'installations, ouvrages, travaux et activités (IOTA), afin de permettre une meilleure gestion communale du territoire.

Il est cependant à préciser que toute opération visant à aménager une zone humide est soumise à la nomenclature Eau (art. R. 214-1 du Code de l'environnement). L'inventaire proposé ici permet certes une meilleure connaissance de ces espaces mais n'est cependant pas exhaustif du point de vue de cette nomenclature. Tout pétitionnaire devra donc, dans le cadre d'une demande d'autorisation ou d'une déclaration au titre de la loi sur l'eau, apporter des éléments d'expertise technique sur le caractère humide de son site d'implantation, et ce, indépendamment de l'existence du présent inventaire de zones humides, mais tout en le prenant en compte.

4. CONCERTATION DES ACTEURS

4.1. ACTEURS LOCAUX

La démarche de concertation, validée par la CLE (Commission Locale de l'Eau), s'appuie sur la constitution d'un groupe d'acteurs locaux. La composition de ce dernier se veut la plus représentative possible des différents protagonistes du territoire. Ce dernier se compose alors :

- du Maire de la commune ;
- d'élus ;
- d'exploitants agricoles ;
- d'autres représentants du monde associatif : fédération de chasse, association de pêche…

Membres du groupe d'acteurs	
Maire de Le Ferrière en Parthenay et exploitant agricole	M. CLEMENT Guillaume
1er adjoint	Mme VERGER Nathalie
2ème adjoint	M. GIRAUD Bernard
3ème adjoint et exploitant agricole	M. MARTEAU Jean-François
4ème adjoint et exploitant agricole	Mme RUSSEUIL Marie-Pascal
Exploitant agricole	M. BLANCHARD Pascal
Exploitant agricole	M. FERJOU Michel
Propriétaire et exploitant agricole	M. VERGER Patrick
Exploitant agricole	M. VIVIER Yohan (excusé)
Secteur pêche	M. GELE Robert
Association « Sauver les Galizières »	M. ROYER Philippe

La composition du groupe de travail est établie par le Conseil Municipal.

Ce groupe apporte au prestataire de l'inventaire, le bureau d'études NCA Environnement, ses connaissances locales de terrain et l'historique des activités sur la commune. Il s'exprime lors des réunions afin de pré-délimiter et caractériser les zones humides. Il aide aussi à mieux comprendre le fonctionnement des zones humides (inondations, fréquence, surface, saisonnalité, entrées / sorties d'eau) et la gestion actuelle des parcelles.

Il donne également son avis sur le déroulement de l'inventaire, et apporte au prestataire sa connaissance et sa vision du territoire, en particulier sur la dynamique de l'eau (drainage, source, écoulement, remontée de nappes, inondation,…).

4.2. REUNIONS

L'atout majeur du groupe d'acteurs locaux est donc le partage de connaissances. Plusieurs réunions sont organisées afin d'optimiser au mieux la concertation et le suivi de l'étude par la commune.

Un ou plusieurs représentants des SAGE sont présents lors des réunions, tout comme l'équipe du prestataire chargé de l'étude (NCA Environnement). S'ajoute donc au groupe d'acteurs locaux les intervenants suivants (présents à une réunion au moins) :

Intervenants extérieurs	
NCA Environnement	M. LE DRET Romain
	Mme RISTOR Marie
SAGE Thouet	M. GOHARD Pierre
SAGE Clain	Mme TAHERIE Sammie
Représentant du Pays de Gâtine	M. BRANSIECQ Maxence

- Première réunion du groupe d'acteurs : présentation de la démarche de l'inventaire

Le groupe d'acteurs locaux s'est réuni une première fois le **3 juin 2014** à la mairie de La Ferrière-en-Parthenay, avec les représentants du bureau d'études NCA Environnement, missionné par le Pays de Gâtine pour réaliser l'inventaire et animer les réunions.

Le but de cette première réunion est d'informer les acteurs sur le déroulement de l'étude, ses objectifs et le cadre dans lequel elle s'inscrit. Cette rencontre permet également d'expliciter la notion de zones humides et la méthodologie d'inventaire.

Dans un second temps, les différents outils de pré-localisation des zones humides ont été présentés aux membres du groupe d'acteurs par le biais de l'atlas de pré-localisation. Un travail sur carte a été demandé aux acteurs locaux. Il a permis de vérifier la validité de la pré-délimitation, et de récolter différentes informations sur la dynamique de l'eau (drainage, source, remontée de nappe, inondation, ruissellement…).

De plus, un certain nombre de contacts a été recueilli par les chargés d'études de NCA Environnement, afin de pouvoir prévenir les personnes de leur passage sur le terrain.

Enfin, la dernière partie de la réunion de lancement consiste à présenter directement sur le terrain, les méthodes de caractérisation des zones humides, et notamment le critère « végétation » et le critère « pédologie » au groupe d'acteurs locaux.

- Réunion d'information à l'intention des agriculteurs et des propriétaires

Le groupe d'acteurs étant un groupe de travail, le nombre de personnes est restreint à une dizaine d'individus. Une réunion d'information pour l'ensemble des exploitants et des propriétaires s'est donc déroulée le **17 juin 2014**. Elle permet d'informer et de sensibiliser un plus grand nombre de personnes sur la nécessité de réaliser un inventaire des zones humides au niveau communal et de répondre aux différentes interrogations.

- Réunion de restitution de l'Atlas provisoire des zones humides au groupe d'acteurs

A la suite des deux réunions présentées ci-avant, la campagne de terrain a été réalisée du **1er juillet** au **5 aout**. L'atlas cartographique provisoire des zones humides a été déposé trois semaines en mairie, du **18 aout au 5 septembre**, afin que les données soit accessibles à toute la population. Au cours de cette **phase de levée de doutes**, un cahier est ouvert par M. le Maire, permettant aux personnes d'inscrire leurs remarques sur les résultats de l'inventaire et éventuellement de demander un retour sur le terrain. Ensuite, une réunion de restitution des résultats provisoires de l'inventaire des zones humides a été programmée le **10 septembre**, au cours de laquelle les résultats de l'expertise et les remarques déposées, ont été présentés, analysés et discutés avec le groupe d'acteurs locaux.

Au cours de cette mise à disposition, deux remarques ont été déposées en mairie. L'ensemble des retours ont tous été réalisés le **10 septembre.**

- Réunion de restitution de l'Atlas final de l'inventaire des zones humides au Conseil Municipal

Une fois les retours de terrain effectués et les corrections nécessaires apportées à la cartographie, la finalisation de l'étude a été entreprise en vue d'une restitution pour validation en Conseil Municipal, le **15 octobre 2014**.

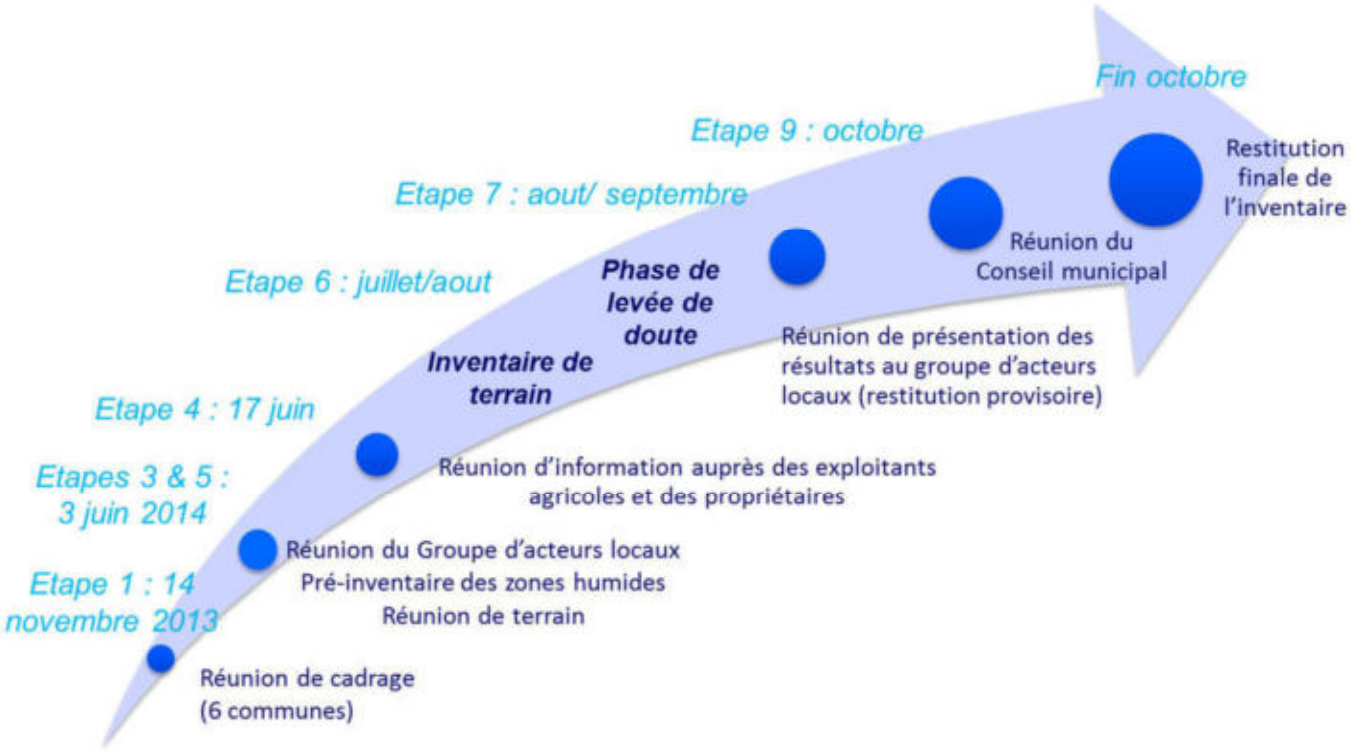

Synthèse des étapes de l'inventaire des zones humides de la commune de La Ferrière-en-Parthenay

4.3. FINANCEURS

Pour réaliser son inventaire des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau, la commune de La Ferrière-en-Parthenay s'est associée à 46 autres communes du Pays de Gâtine.

L'inventaire est financé par l'Agence de l'eau Loire Bretagne, la commune, le département des Deux-Sèvres, la région Poitou-Charentes, le réseau LEADER et l'Union Européenne.

Le Pays de Gâtine, dans le cadre de la délégation de maitrise d'ouvrage, a sollicité les subventions auprès de ces différents partenaires.

CHAPITRE 2

CONTEXTE COMMUNAL

1. PRESENTATION GENERALE DE LA COMMUNE

1.1. CONTEXTE GEOGRAPHIQUE

La commune de La Ferrière-en-Parthenay s'étend sur 2912 ha dans le département des Deux-Sèvres, en région Poitou-Charentes (cf. carte ci-dessous).

Située à 50 km au Nord-Est de Niort, cette commune limitrophe de la vienne est entourée par les communes d'Oroux et Thénezay au Nord ; Chalandray à l'Est ; Vasles et St-Martin-du-Fouilloux au Sud ; La Peyratte et Saurais à l'Ouest.

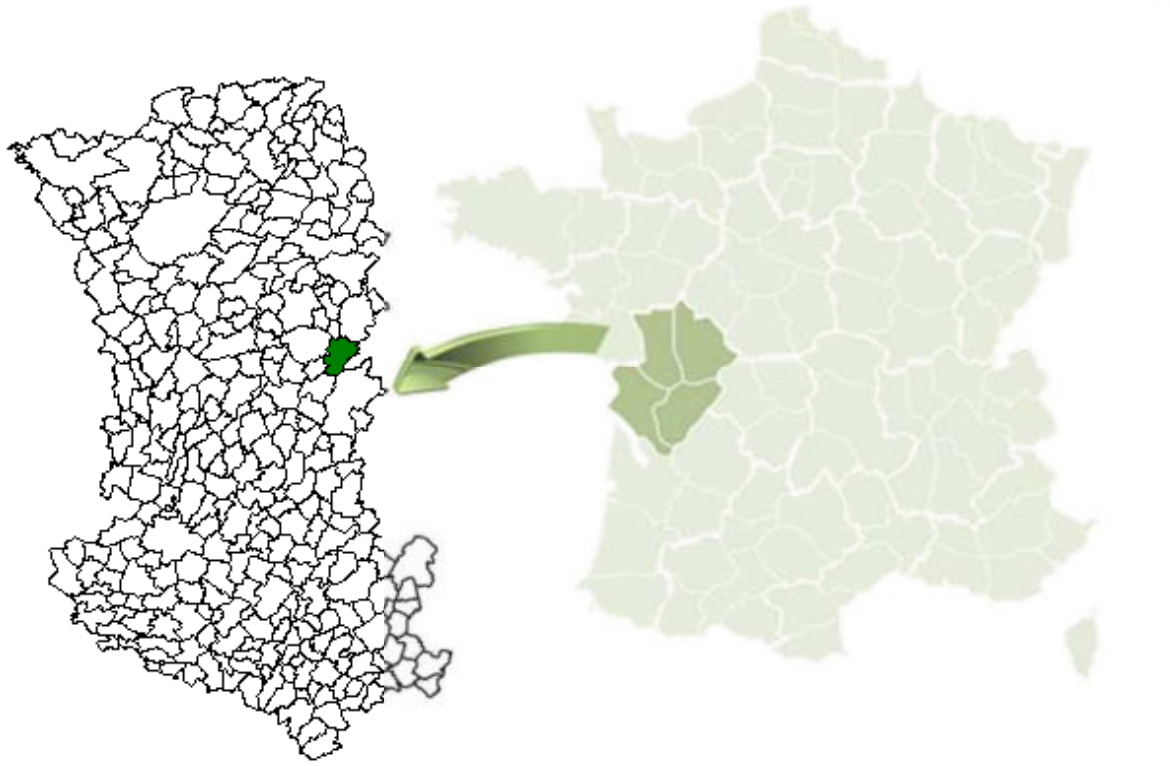

Localisation de la commune de La Ferrière-en-Parthenay dans le département des Deux-Sèvres (Sources : GEOFLA®- IGN ; NCA environnement)

LA FERRIERE-EN-PARTHENAY

Inventaire (délimitation et caractérisation)
des zones humides, du réseau hydrographique
et des plans d'eau des communes
du Pays de Gatine

Pays de Gâtine
Parthenay
www.gatine.org

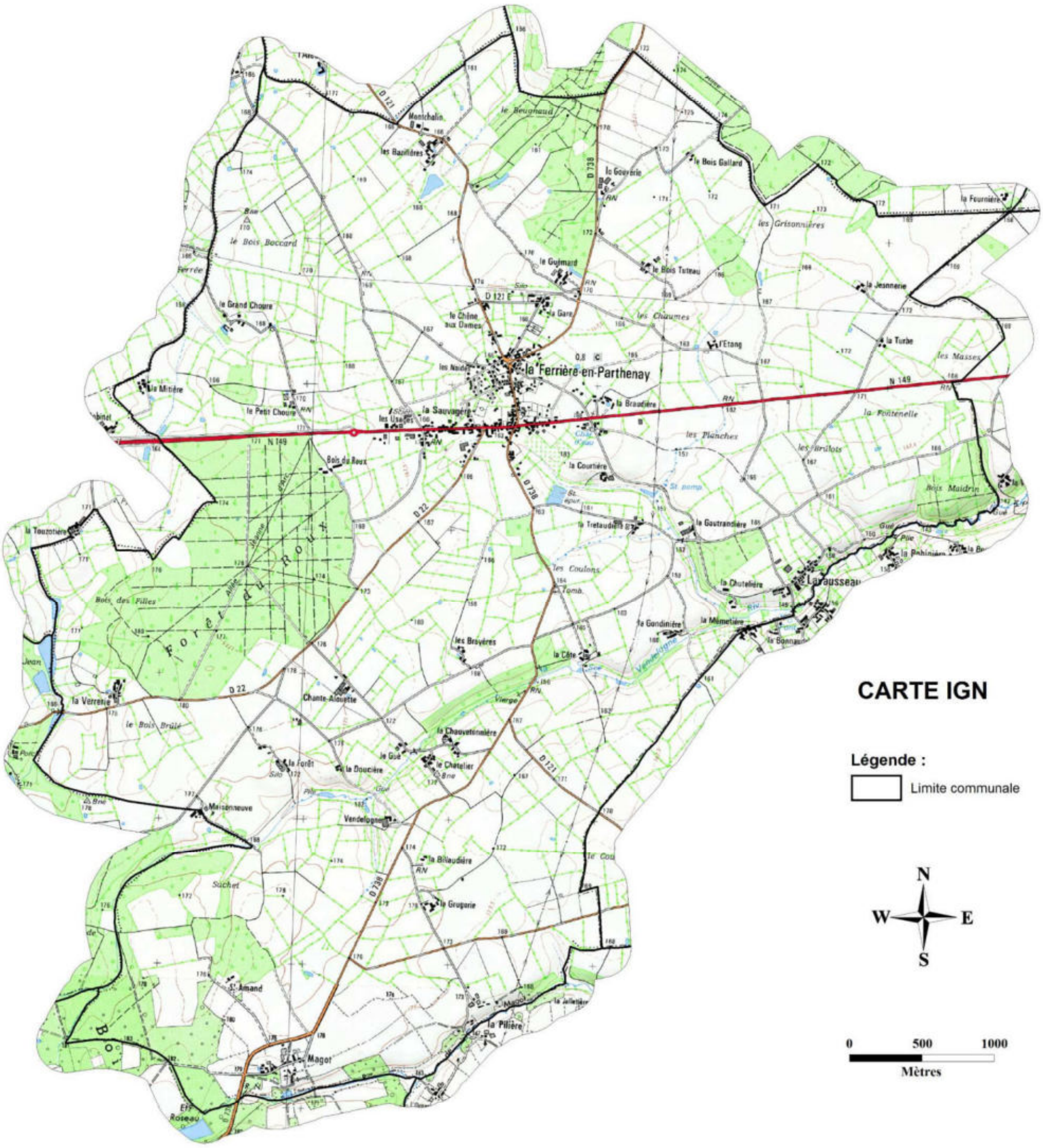

CARTE IGN

Légende :

Limite communale

N
W E
S

0 500 1000
Mètres

NCA
11, allée Jean Monnet
86 170 Neuville de Poitou
05 49 00 43 20

Réalisation : LE DRET Romain
NCA Environnement
Mars 2014

Carte IGN de la commune de La Ferrière-en-Parthenay (sources: IGN Scan 25®, Pays de Gâtine)

1.2. CONTEXTE AGRICOLE

Les paysages de la commune sont principalement formés de prairies bocagères à l'Ouest, de cultures à l'Est (bordure de plaine de neuville), d'ensembles bocagers et de boisements à l'Ouest.

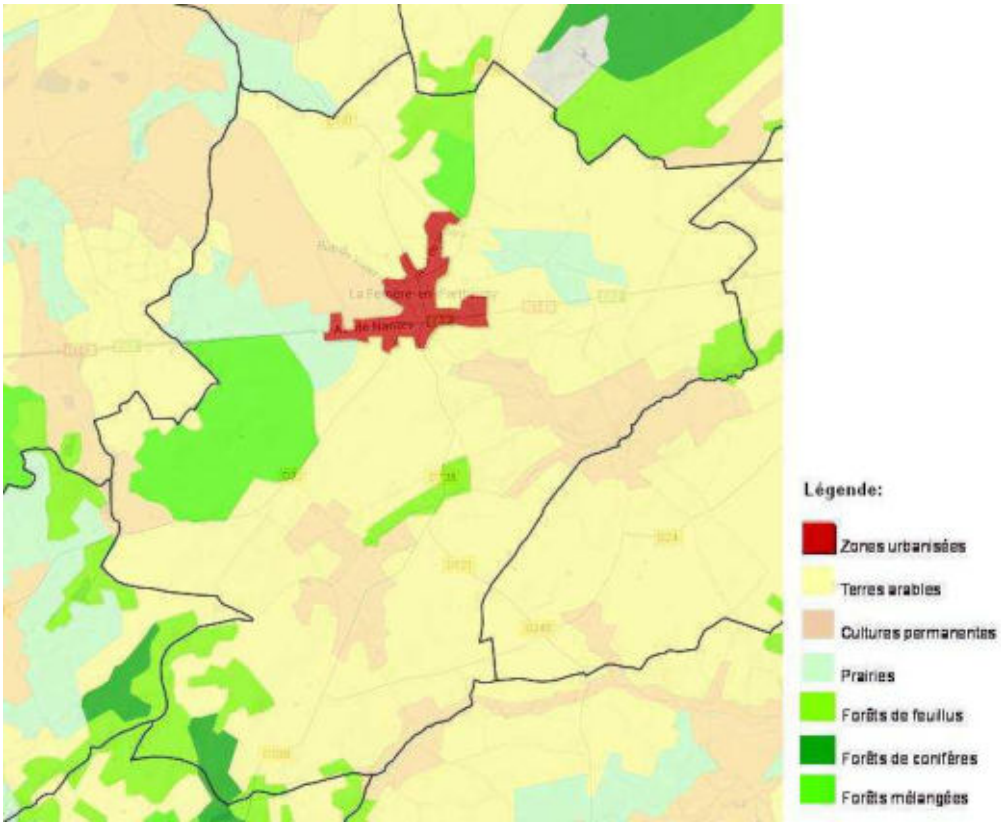

Occupation des sols de la commune de La Ferrière-en-Parthenay (source: BD CORINE Land Cover 2006)

La commune de La Ferrière-en-Parthenay est localisée en Gâtine. Le territoire compte 83% de terres agricoles 15% de forêts (430 ha de forêts privées d'après le CRPF) et 2% de territoires artificialisés correspondant aux surfaces urbanisées (*Source : IFEN Corine Land Cover 2006*).

2. PRESENTATION DU CONTEXTE PHYSIQUE

2.1. CONTEXTE GEOLOGIQUE ET PEDOLOGIQUE

La géologie communale est assez simple, la commune de La Ferrière-en-Parthenay présente trois faciès distincts :

- La majorité de La Ferrière-en-Parthenay est formée par des argiles marbrées et d'argiles à silex ;
- Une petite zone granitique se situe à l'Ouest ;
- La vallée de la Vendelogne composée de marnes et de calcaires argileux, de même qu'au Nord-Ouest en bordure de granite.

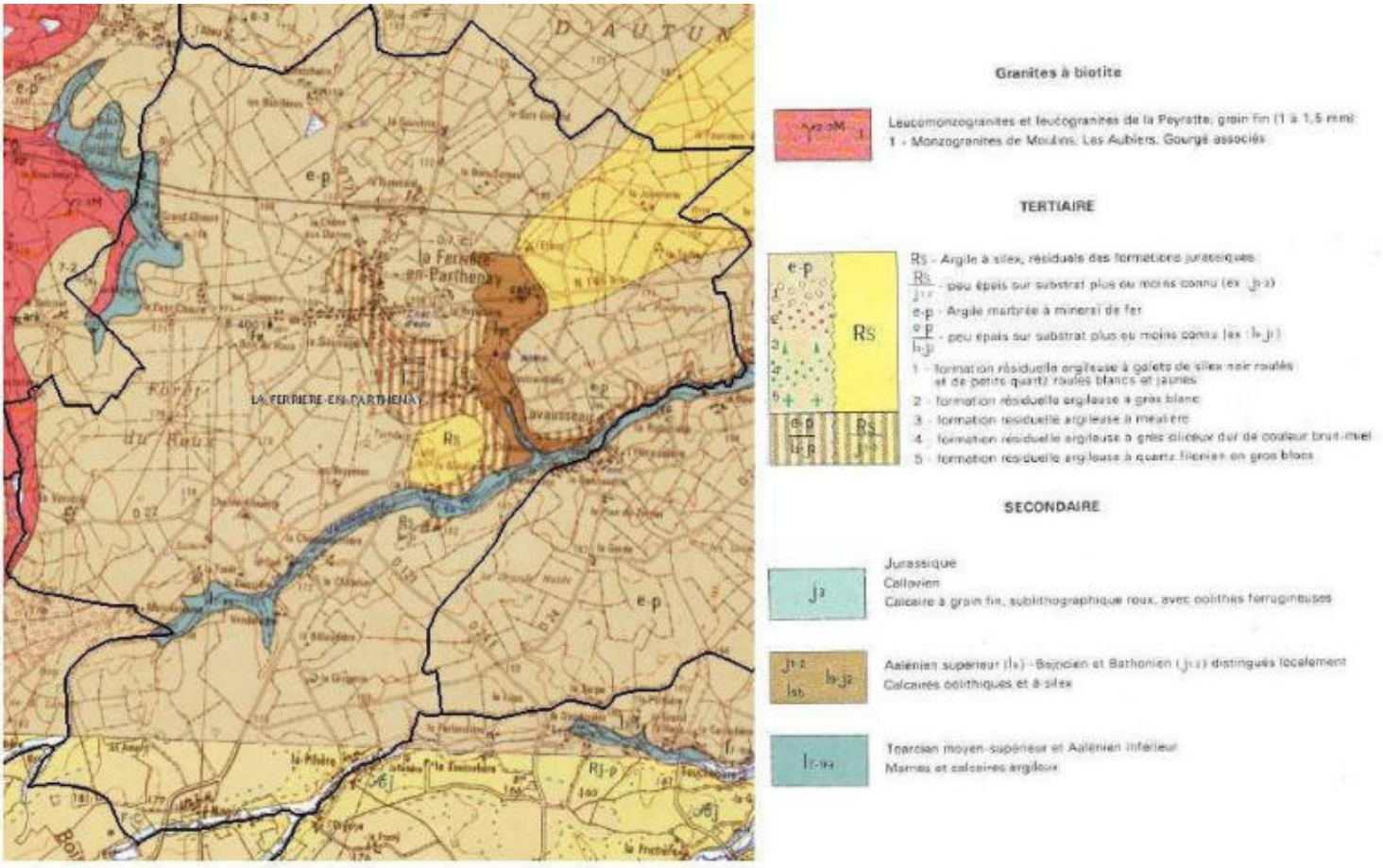

Carte géologique de la commune de La Ferrière-en-Parthenay (source : BRGM)

D'après cette carte, le contexte géologique de la commune est favorable au maintien de milieux humides. En effet, les zones constituées d'argile offrent des conditions propices à l'expression de zones humides, surtout dans un contexte topographique peu accentué (mini : 146m, maxi : 186m).

La carte pédologique, fait, elle aussi, ressortir trois types de pédopaysages :

- Des argiles à silex s'étendent sur la partie centre-Ouest de La Ferrière-en-Parthenay ;
- Les sols sur Bornais sur le reste de la commune ;
- Une vallée sur leucogranite au Sud (ruisseau de Magot).

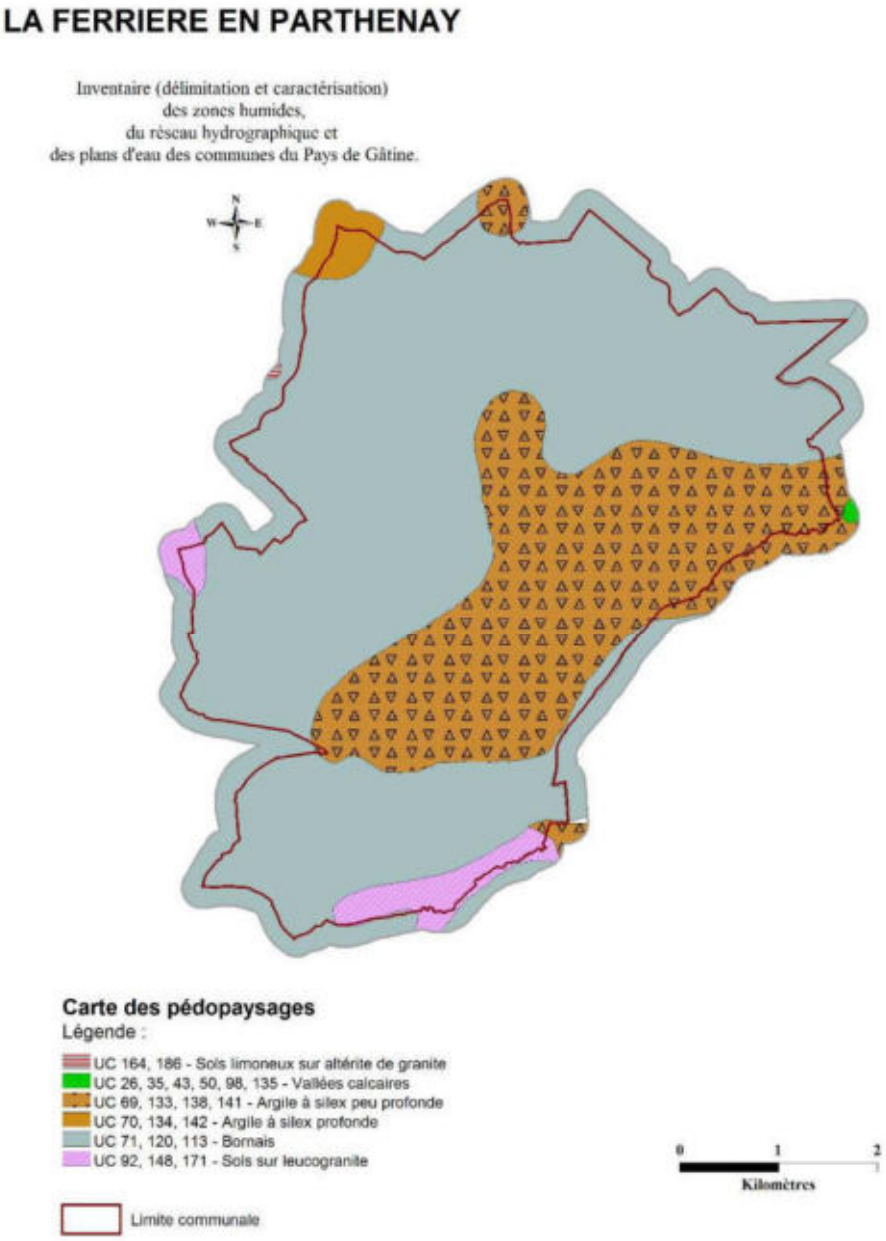

<u>Carte des pédopaysages de la commune (Source s : Pays de Gâtine, NCA Environnement)</u>

La carte des pédopaysages recoupe la carte géologie et présente une homogénéité de sols sur la commune. Le parallèle avec les résultats de l'inventaire de terrain sera intéressant à observer.

2.2. CONTEXTE HYDROGEOLOGIQUE

La ressource en eau souterraine de la commune de La Ferrière-en-Parthenay est définie par quatre aquifères :

- Thouarsais Ouest / Lias : 53%
- Thouarsais / Jurassique Moyen du Nord Poitou : 41%
- Haut Poitou / Dogger et Aalenien : 4%
- Massif Granitique de Viennay : 2%

En ce qui concerne le contexte hydrogéologique, le point le plus intéressant est le phénomène de **remontée de nappe** pouvant influencer le caractère humide d'un sol et aller jusqu'à provoquer des inondations lors d'épisodes pluvieux exceptionnels.

Les nappes libres – aucune couche imperméable ne les séparant du sol – sont alimentées par la pluie dont une partie s'infiltre dans le sol. C'est bien entendu durant la période hivernale que cette recharge des nappes est la plus importante. Lorsqu'une zone est classée en nappe sub-affleurante, la nappe se situe en moyenne à un niveau proche de la surface du sol (inférieur à 3 m). Il n'est pas inhabituel pour le niveau supérieur de la nappe d'atteindre la surface du sol. Le contexte est alors très favorable à l'observation de zones humides. Lors d'épisodes pluvieux exceptionnels, des inondations par remontée de nappe peuvent se produire.

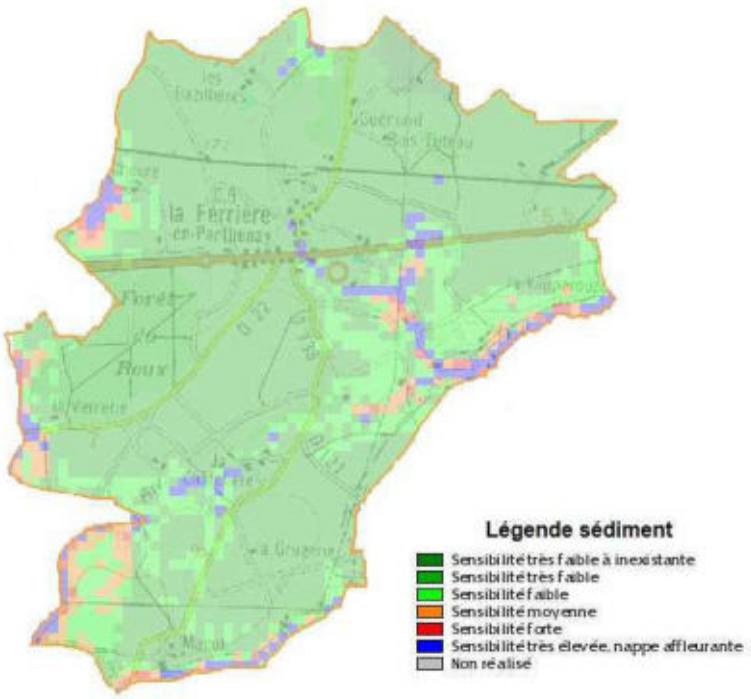

Remontées de nappe sur la commune de La Ferrière-en-Parthenay (source : BRGM)

Les nappes sub-affleurantes sont principalement localisées au niveau du réseau hydrographique et notamment le long de la Vendelogne et de ses affluents..

CHAPITRE 3

METHODOLOGIE

1. PRE-LOCALISATION

1.1. ZONES HUMIDES POTENTIELLES

L'inventaire débute par une phase de pré-localisation des zones humides. Celle-ci permet de définir et de délimiter les zones humides potentielles. Elle résulte de la compilation de documents préétablis et d'une concertation avec les acteurs locaux, et consiste donc à identifier les secteurs du territoire susceptibles de présenter des zones humides et ce, afin d'optimiser les phases suivantes (phase de terrain, etc...).

La pré-localisation résulte de la compilation de divers documents. Les principales sources d'information dont nous disposons sont les suivantes :

- Pré-localisation d'AgroCampus ;
- Réseau hydrographique ;
- Carte géologique ;
- Carte pédologique ;
- Aléa des remontées de nappes ;
- Topographie ;Photo-aériennes (ortho-photoplans), Scan 25 IGN®.

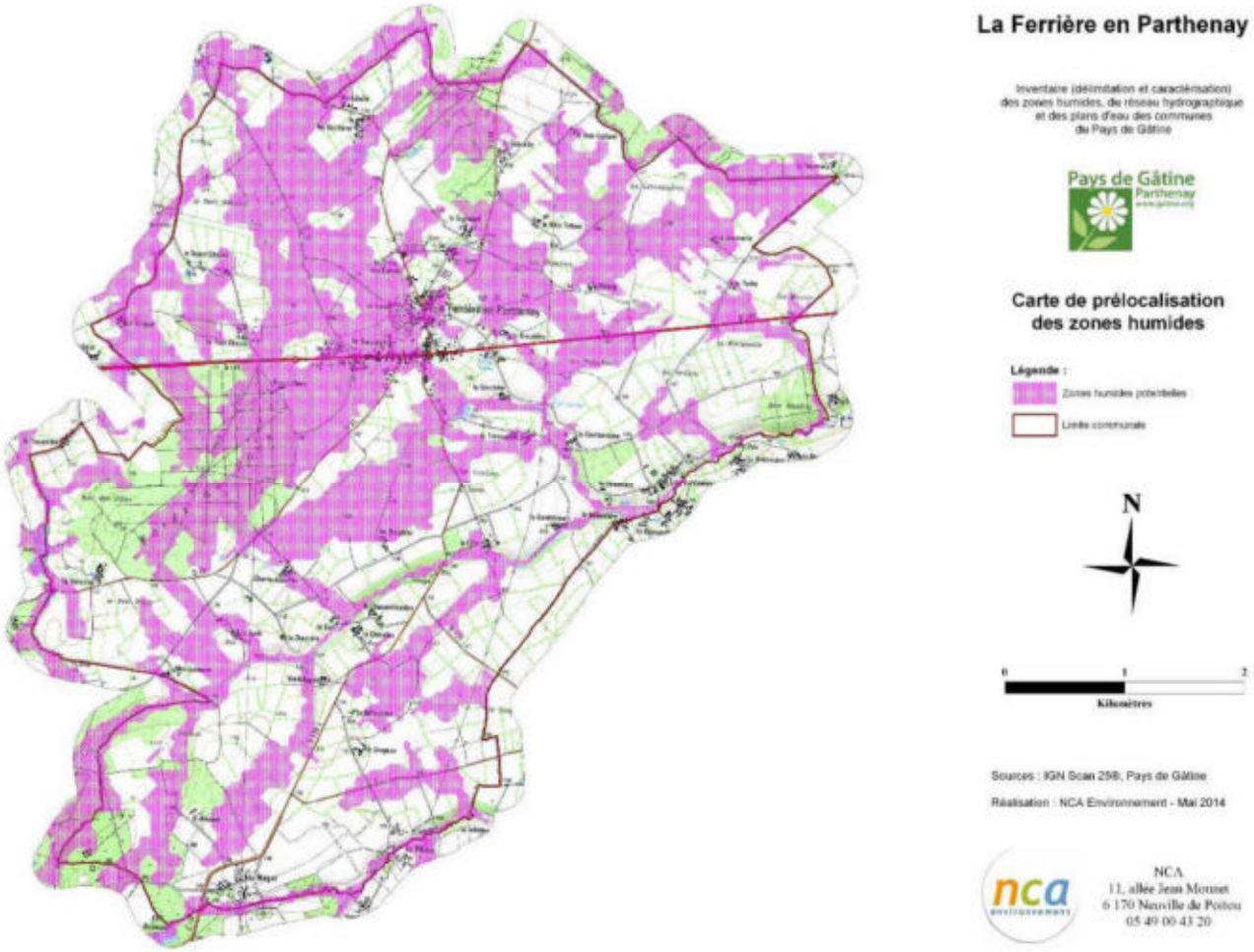

Pré-localisation des zones humides (sources : AgroCampus)

1.2. ZONES A URBANISER

L'inventaire des zones humides ayant pour fonction d'intégrer les documents d'urbanisme communaux. Une attention particulière a été portée sur les zones à urbaniser (ZAU) déjà définies sur le territoire de La Ferrière-en-Parthenay. Sur ces secteurs, une prospection plus fine (augmentation du nombre de sondages…), a été réalisée.

Afin de parer à l'éventualité d'une présence de milieux humides sur les ZAU, une prospection plus large a été réalisée sur les parcelles proches de ces zones. L'ensemble des secteurs ouverts à l'urbanisation a été pris en compte :

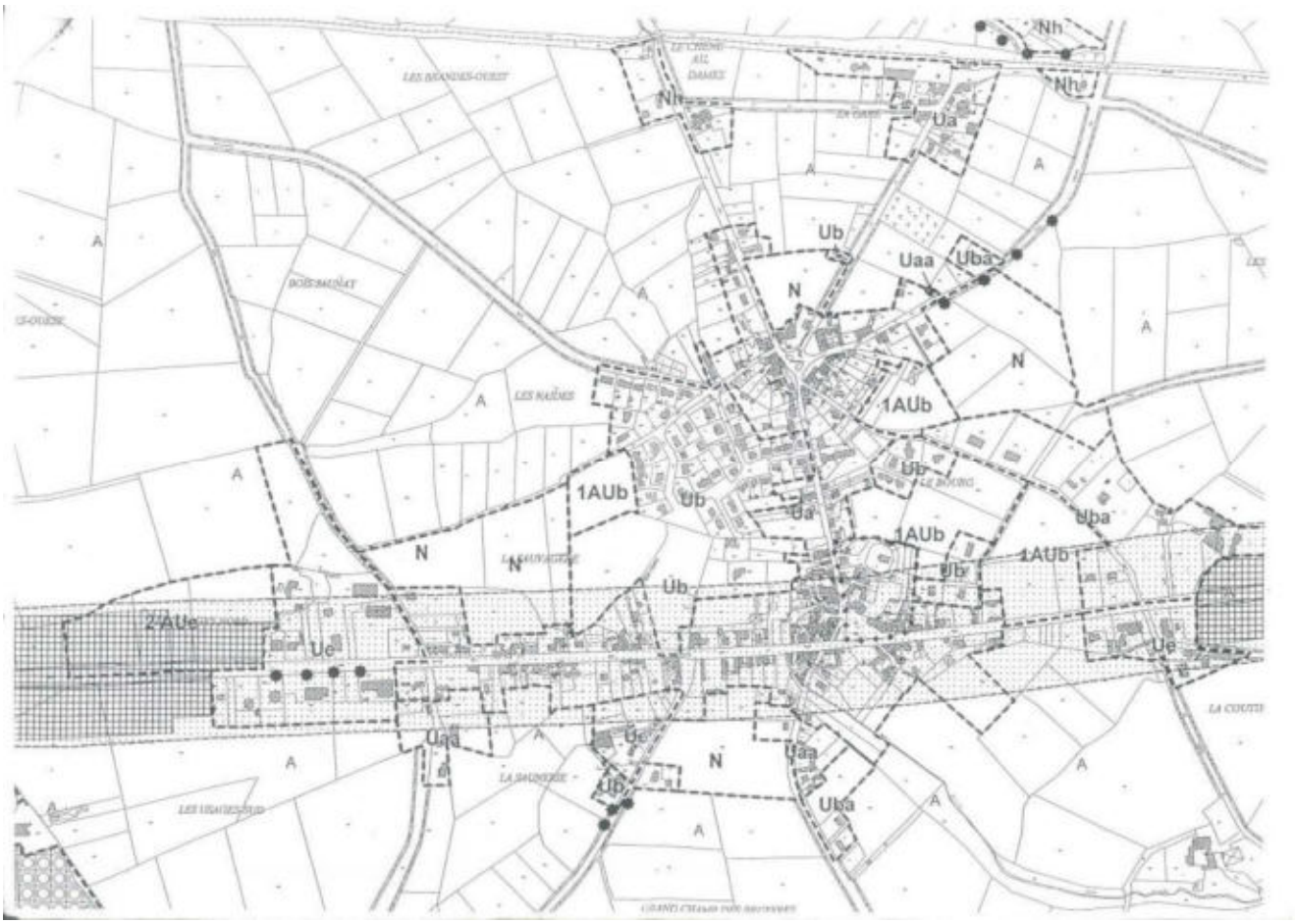

Zones à urbaniser (données fournies par la mairie de La Ferrière-en-Parthenay)

La politique d'aménagement foncier de la commune étant d'urbaniser en priorité les « dents creuses », l'ensemble des secteurs ouverts à l'urbanisation sont concentrés autour du bourg.

2. INVENTAIRE DE TERRAIN

Cette phase a pour objectif l'identification, la délimitation et la caractérisation, de manière exhaustive, des zones humides du territoire communal.

La méthode à suivre pour identifier une zone humide prend en compte les éléments présents dans l'arrêté interministériel du 24 juin 2008 modifié le 1er octobre 2009 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L.214-7-1 et R.2111-108 du Code de l'environnement.

La délimitation des zones humides est réalisée sur la base des observations de terrain liées à des limites naturelles. Elle s'appuie notamment sur :

- la limite de présence d'habitats humides ;
- l'engorgement des sols ;
- l'hydromorphie des sols ;
- la géomorphologie du site (ex : rupture de pente) et la topographie ;
- ou encore un aménagement humain (ex : route, talus, …).

Les laisses de crues (limites de zones inondables) sont aussi des indices de terrain à prendre en compte pour détecter la limite maximum d'une zone humide. Les deux critères principaux restent cependant **pédologiques et floristiques**.

La méthode d'identification des zones humides comme présentée dans les modalités d'inventaire des zones humides du SAGE Thouet, respecte le logigramme suivant :

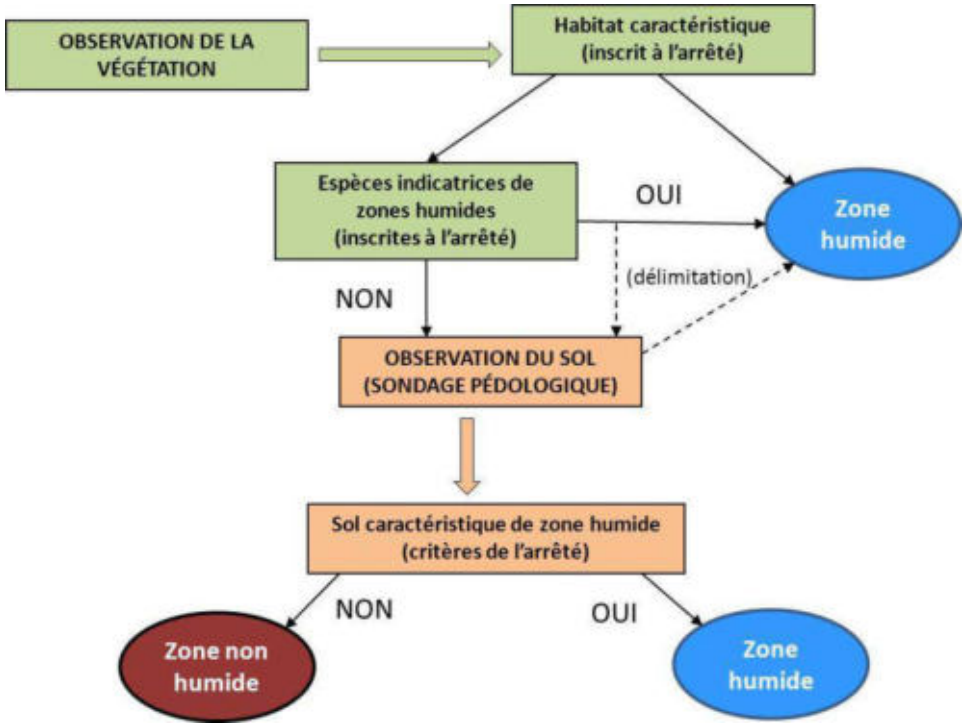

Logigramme de la méthode d'identification des zones humides (source : NCA environnement)

2.1. CRITERES D'IDENTIFICATION

2.1.1. Pédologie

Pour un inventaire de zones humides, l'examen des sols porte prioritairement sur la présence de traits d'hydromorphie. Le nombre, la répartition et la localisation précise des points de sondages dépendent de la taille et de l'hétérogénéité du site. Les sondages sont effectués à la tarière à main, et permettent de vérifier les limites des zones humides de manière plus précise que le critère botanique.

L'arrêté du 24 juin 2008 modifié, expose les critères pédologiques déterminant une zone humide. Conformément à l'arrêté, les sondages pédologiques visent la présence :

- D'**histosols** (sols tourbeux), car ils connaissent un engorgement permanent en eau qui provoque l'accumulation de matières organiques peu ou pas décomposées. Ces sols correspondent aux classes d'hydromorphie H du GEPPA (Groupe d'Etude des Problèmes de Pédologie Appliquée) ;
- De **réductisols**, car ils connaissent un engorgement permanent en eau à faible profondeur se marquant par des traits réductiques débutant à moins de 50 centimètres de profondeur de sol. L'horizon caractéristique de ces sols est l'horizon réductique G. Ils correspondent aux classes VI c et VI d du GEPPA ;
- De sols caractérisés par des **traits rédoxiques à moins de 25 cm** de profondeur se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur. L'horizon spécifique est l'horizon rédoxique g. Ces sols correspondent aux classe V a, b, c et d du GEPPA ;
- De sols présentant des **traits rédoxiques à moins de 50 cm** de profondeur, se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur, associés à des **traits réductiques entre 80 et 120 cm** de profondeur. Ces sols correspondent à la classe IV d du GEPPA.





Traits d'hydromorphie (horizon rédoxique) et sondage pédologique en terre cultivée

(Sources : NCA environnement)

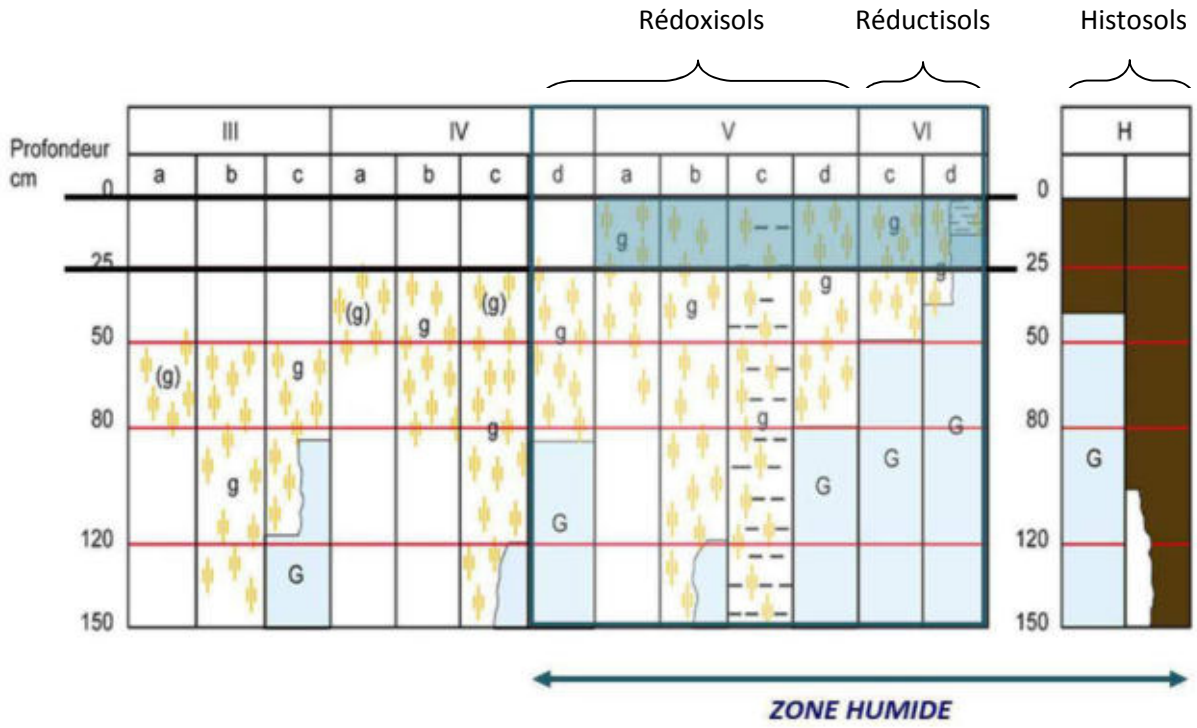

Schématisation des sols indicateurs de zones humides (Source : GEPPA, modifié NCA environnement)

2.1.2. Habitats naturels et végétation

Sur le terrain, les **critères liés à la végétation** sont les critères les plus simples pour délimiter une zone humide. La végétation de zone humide est caractérisée par :

- des communautés d'espèces végétales**,** dénommées **« habitats »,** caractéristiques des zones humides, identifiées selon la méthode et la liste correspondante à l'annexe 2.2 de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié. Une attention particulière est donnée à la délimitation des habitats d'intérêt communautaire et d'intérêt communautaire prioritaires. Environ 600 habitats sont répertoriés dans l'arrêté du 24 juin 2008 modifié, mais tous ne concernent pas l'aire biogéographique atlantique.

Exemples d'habitats (Sources : NCA environnement) :


Cariçaie


Mégaphorbiaie


Prairie calcaire à Molinie


Prairie humide eutrophe


Roselière


Tourbière alcaline

- des espèces indicatrices de zones humides**,** identifiées selon la méthode et la liste des espèces figurant à l'annexe 2.1 de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié.

Exemples d'espèces hygrophiles (Sources : NCA environnement) :


Renoncule rampante
Ranunculus repens


Fritillaire pintade
Fritillaria meleagris subsp. meleagris


Menthe aquatique
Mentha aquatica


Cardamine des prés
Cardamine pratensis


Lychnis fleur-de-coucou
Lychnis flos-cuculis


Orchis à fleurs lâches
Anacamptis laxiflora

2.2. CAMPAGNE DE TERRAIN

L'inventaire a été réalisé sur le territoire communal en ciblant prioritairement les zones définies lors du pré-inventaire. Un propriétaire, M. DE SESMAISONS, a refusé de laisser libre accès à M. LE DRET pour prospecter ses parcelles. Il y a donc une partie de la prélocalisation qui n'a pas fait l'objet de vérification. **Cette surface non prospectée représente 68ha** et est composée de parcelles cultivées mais surtout de boisement de fond de vallée, potentiellement humides. En effet, une partie de ces boisements ont pu être prospectés, le propriétaire étant différent.

L'objectif de la campagne de terrain était de confirmer ou d'infirmer la présence des zones humides, de délimiter précisément ces dernières, et de réaliser une caractérisation technique complète de chacune d'entre elles (profondeur des traces d'hydromorphie, végétation observée…).

La campagne de terrain a été réalisée **du 1er juillet au 5 aout 2014**.

L'ensemble des secteurs ciblés par le pré-inventaire ont fait l'objet de sondages pédologiques, sauf à Magot où la prospection n'a pu avoir lieu. Certaines zones ponctuelles éventuellement humides ont également été sondées pour vérification. Sur les secteurs humides, de nombreux sondages sont réalisés afin de délimiter précisément les zones. La topographie, si elle est marquée, et la végétation lorsqu'elle est présente, aident à définir les limites des zones humides.

En lien avec la base de données GWERN[1], chaque zone humide fait l'objet d'une feuille d'identification de terrain comprenant les informations suivantes :

- Informations générales (date, toponyme, cours d'eau…)
- Typologie CORINE (primaire et secondaire)
- Critères de délimitation (espèces végétales, habitats, sols - hydromorphie, topographie…)
- Etat de conservation (dégradé, non dégradé)
- Régime de submersion (fréquence, étendue)
- Diagnostique du fonctionnement hydrologique (connexion au réseau hydrographique…)
- Atteintes (drainage, assèchement, comblement, remblais, mise en culture…)
- Activités et usages dans et autour de la zone
- Remarques générales

Une photographie de chaque zone humide est également prise afin d'illustrer et de justifier les résultats.

[1] Développée par le Forum des Marais Atlantiques, la base de données GWERN permet d'avoir une même structuration des données relatives aux zones humides sur l'ensemble d'un territoire, de réaliser des atlas et des synthèses sur les données de caractérisation et d'automatiser la compilation d'inventaires réalisés.

3. CARTOGRAPHIE

L'ensemble du travail cartographique (Atlas des zones humides) est réalisé avec le logiciel de SIG (Système d'Information Géographique) MapInfo Professionnal 8.5, en se basant sur les BD Ortho®, BD TOPO® et le scan 25® de l'IGN, ainsi que sur le BD parcellaire et le réseau hydrographique de l'IGN également.

L'inventaire cartographique des zones humides est établi au 1 /7000ème :

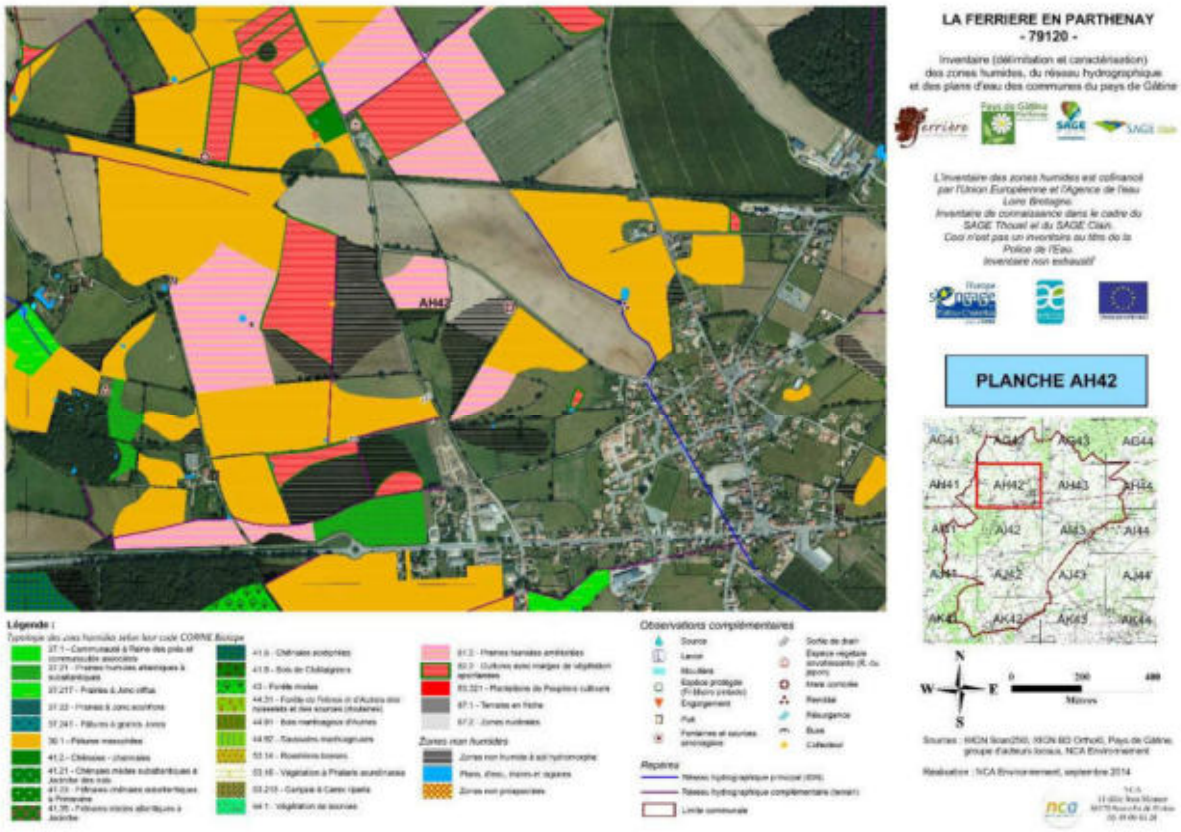

Extrait de l'atlas cartographique des zones humides de la commune de La Ferrière-en-Parthenay (Sources : IGN BD Ortho®; Pays de Gâtine ; NCA environnement)

L'ensemble des données (couches SIG et observations de terrain) est enregistré dans le logiciel GWERN combinant la cartographie SIG des zones humides avec une base de données informatiques reprenant les éléments des fiches terrain.

Le logiciel GWERN permet une visualisation simultanée de la cartographie SIG et des données attributaires dans une forme codifiée et simplifiée, telle que l'illustre la figure suivante.

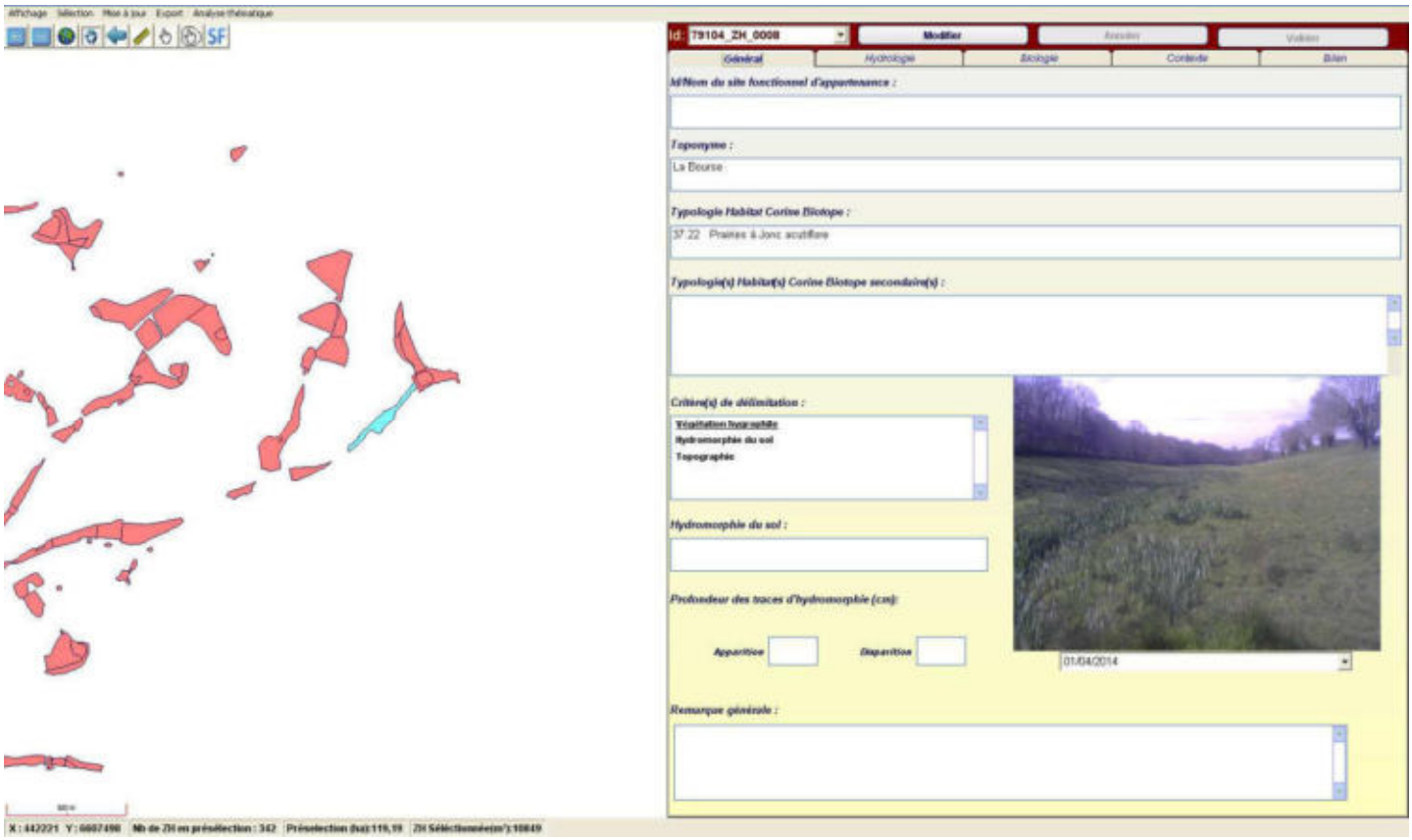

Sélection d'une entité humide sur le logiciel GWERN

CHAPITRE 4

RESULTATS DE L'INVENTAIRE

1. RESEAU HYDROGRAPHIQUE ET MILIEUX AQUATIQUES

1.1. RESEAU HYDROGRAPHIQUE

La commune de La Ferrière-en-Parthenay est située sur le bassin versant du Clain. Elle présente un réseau hydrographique dense, qui s'étend sur près de **26,23 km** de linéaire. Il est composé principalement de la Vendelogne (8,83 km), du Ruisseau de Magot (3,1 km), d'autres ruisseaux non nommés à l'IGN (14,3 km) et de plusieurs autres cours d'eau et fossés permanents ou temporaires (cf. carte ci-après).

Le réseau complémentaire issu des observations de terrain représente quant à lui environ **26,6 km** de linéaire. Il ajoute sur les secteurs ou le réseau principal ne s'étend pas, une potentialité supérieure de présence de milieux humides. Cependant, certains fossés profonds, larges et rectilignes accélèrent le cheminement de l'eau vers l'exutoire.


La Vendelogne (à sec)


Fossé recalibré

Réseau hydrographique principal et secondaire (sources : NCA Environnement)

Sur la commune, on observe un maintien du caractère naturel des cours d'eau avec présence de lit mineur et lit majeur sur la Vendelogne et une diversité d'écoulements (intermittent/permanent). Il n'y a pas de fort surcreusement des ruisseaux et des fossés mis à part les tronçons recalibrés. La vallée dela Vendelogne est une zone inondable. (Source : DDT 79, zone inondable définie selon la méthode hydrogéomorphologique. cf. carte p37).

Les vallées où circulent les cours d'eau sont les zones les plus favorables à l'établissement de zones humides. Le réseau secondaire rajoute une potentialité de présence de zones humides sur certains secteurs où le réseau principal est absent.

Toutefois, des cours d'eau et fossés présentent un régime d'écoulement temporaire, une caractéristique pouvant être un facteur limitant, tout comme le creusement des cours d'eau et des fossés sur certains secteurs.

LA FERRIERE-EN-PARTHENAY
-
79 120

Inventaire (délimitation et caractérisation)
des zones humides, du réseau hydrographique
et des plans d'eau des communes
du Pays de Gâtine

Pays de Gâtine
Parthenay
www.gatine.org

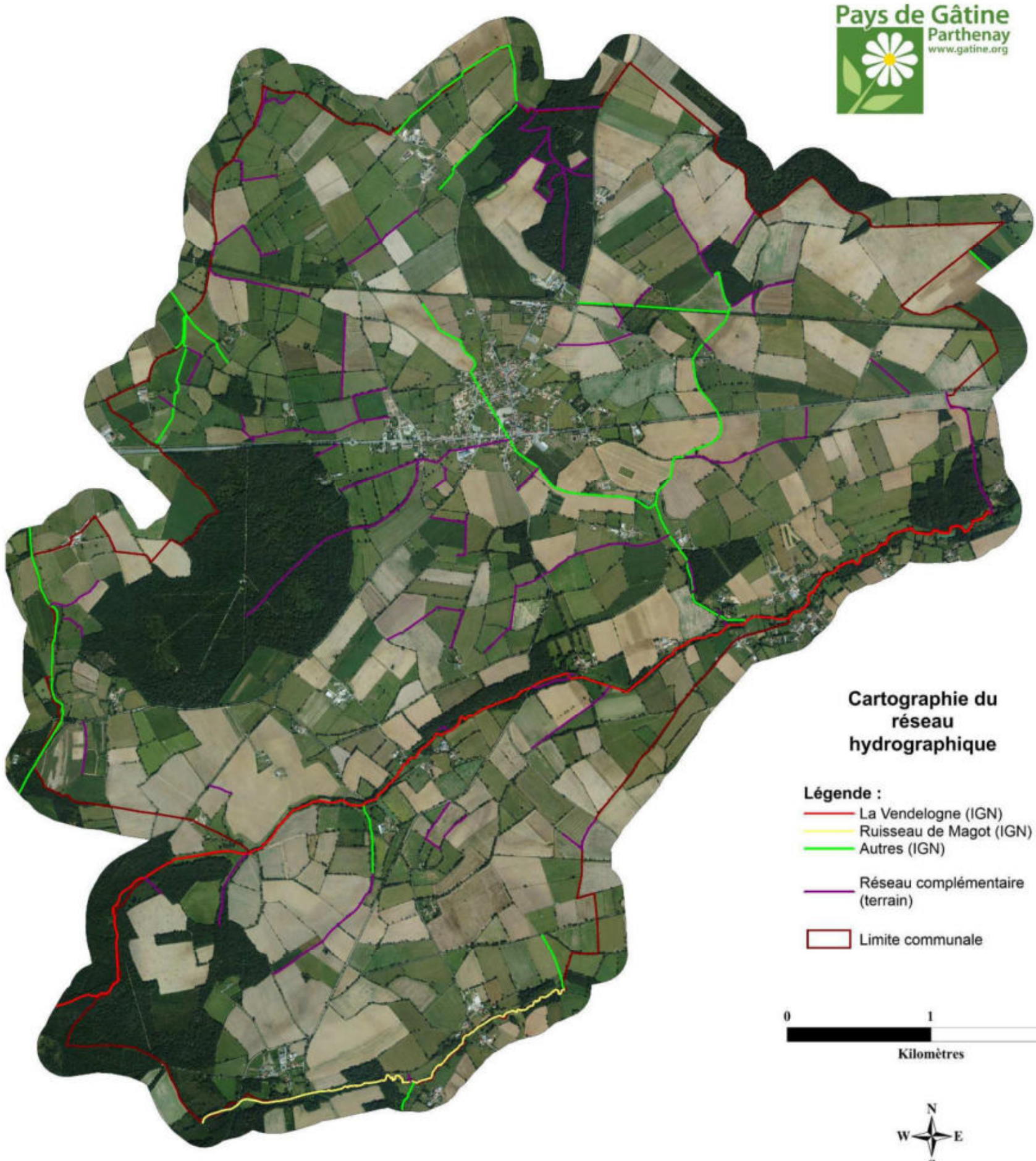

Sources : ®IGN BD Ortho©, Pays de Gâtine, NCA Environnement, groupe d'acteurs locaux

Réalisation : NCA Environnement, Septembre 2014

NCA Environnement
11, allée Jean Monnet
86 170 Neuville de Poitou
05 49 00 43 20

Inventaire du réseau hydrographique de la commune de La Ferrière-en-Parthenay

(Sources : ©IGN BD Ortho® ; Pays de Gâtine, NCA environnement)

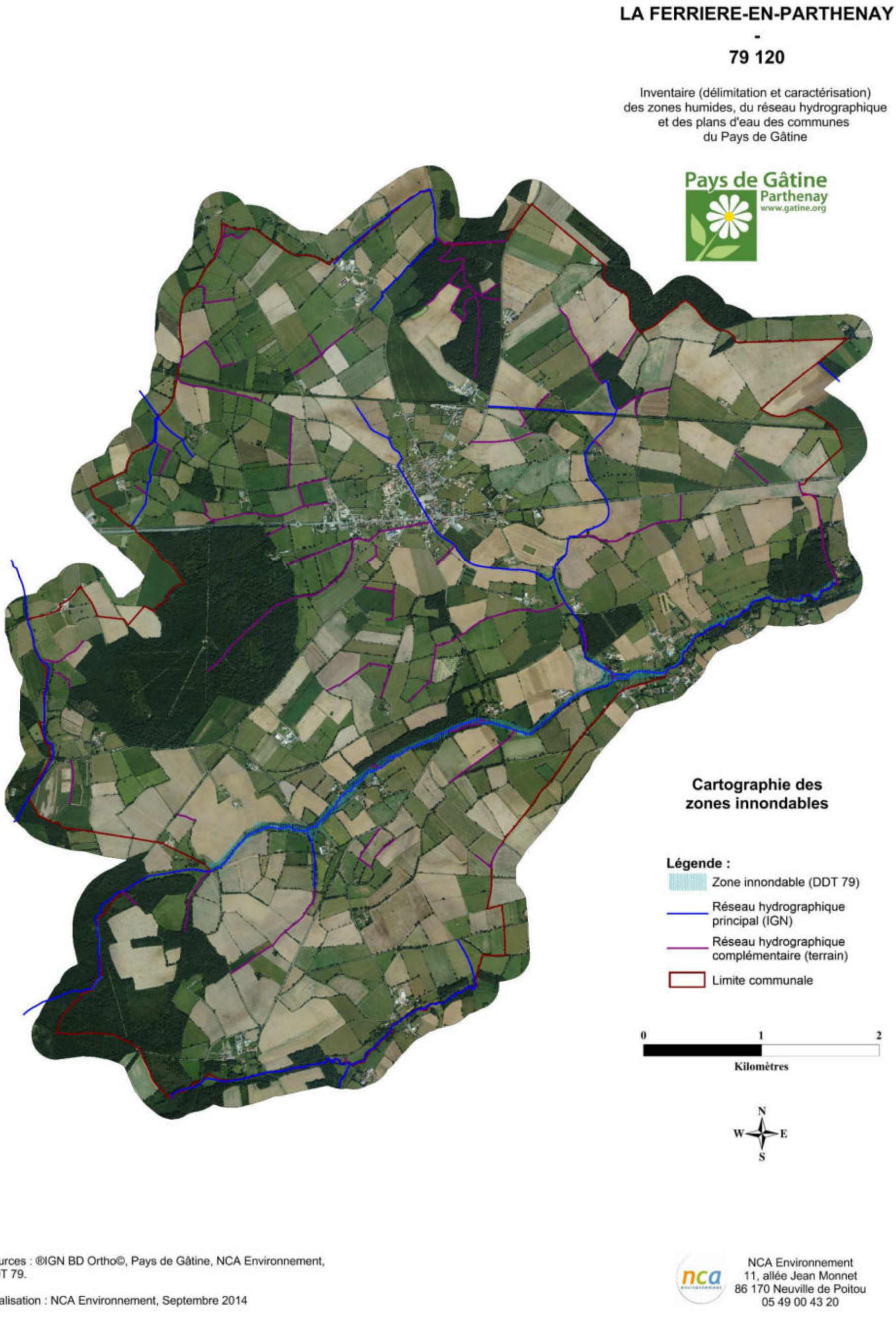

Cartographie du réseau hydrographique et des zones inondables de la commune
(Sources : ©IGN BD Ortho® ; Pays de Gâtine, NCA environnement)

1.2. PLANS D'EAU DONT MARES ET LAGUNES

Les résultats d'inventaire comptabilisent **138 plans d'eau, mares et lagunes,** pour une surface totale de **10,54 ha d'eau superficielle close** (ne rentrant pas dans l'appellation « zones humides »). On observe une diversité de ces milieux tant en termes de morphologie et de positionnement, qu'en termes d'usage et de structure de la végétation de ceinture. La surface varie de 18 m² à 2,12 ha. La majorité des points d'eau sont des mares de petites surfaces (moins de 0,05 ha) destinées historiquement à l'abreuvement des animaux. Les plans d'eau sont majoritairement de petite taille également (entre 0,1 et 0,5 ha). Seul un plan d'eau dépasse l'hectare.

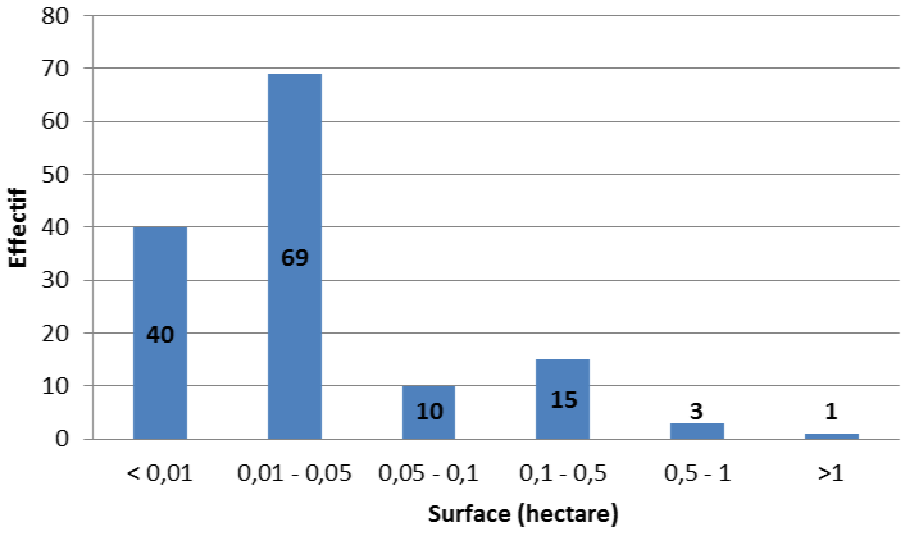

Classification des mares et plans d'eau en fonction de leur surface (Sources : NCA environnement)





Exemples de typologies de plans d'eau et mares (sources : NCA)

LA FERRIERE-EN-PARTHENAY
-
79 120

Inventaire (délimitation et caractérisation)
des zones humides, du réseau hydrographique
et des plans d'eau des communes
du Pays de Gâtine

Pays de Gâtine
Parthenay
www.gatine.org



Cartographie des plans d'eau, mares et lagunes

Légende :
- Plans d'eau, mares, lagunes
- Limite communale

0 1 2
Kilomètres

N
W E
S

Sources : ®IGN BD Ortho©, Pays de Gâtine, NCA Environnement, groupe d'acteurs locaux

Réalisation : NCA Environnement, Septembre 2014

NCA Environnement
11, allée Jean Monnet
86 170 Neuville de Poitou
05 49 00 43 20

Inventaire des plans d'eau, mares et réserves de la commune de La Ferrière-en-Parthenay
(Sources : ©IGN BD Ortho® ; Pays de Gâtine ; NCA environnement)

1.3. OBSERVATIONS COMPLEMENTAIRES

97 observations complémentaires ont été notées sur La Ferrière-en-Parthenay. Ces observations regroupent différents éléments relatifs à la dynamique de l'eau tels que : source, lavoir, engorgement, résurgence, puits… A noter que le recensement de ces points n'est ici pas exhaustif (contexte climatique pas toujours favorable à leur observation ; zones non prospectées…).



On notera, sur plusieurs zones, la présence de Fritillaire pintade (*Fritillaria maleagris*). Cette espèce protégée est à conserver. La conservation de l'espèce passe inévitablement par la conservation des prairies humides pâturées et/ou fauchées.

Deux stations de Renouée du Japon ont également été notées. Cette espèce invasive peut former de grands massifs très difficiles à supprimer.



Renouée du Japon (feuille)



Fritillaria maleagris

LA FERRIERE-EN-PARTHENAY
-
79 120

Inventaire (délimitation et caractérisation)
des zones humides, du réseau hydrographique
et des plans d'eau des communes
du Pays de Gâtine

Pays de Gâtine
Parthenay
www.gatine.org

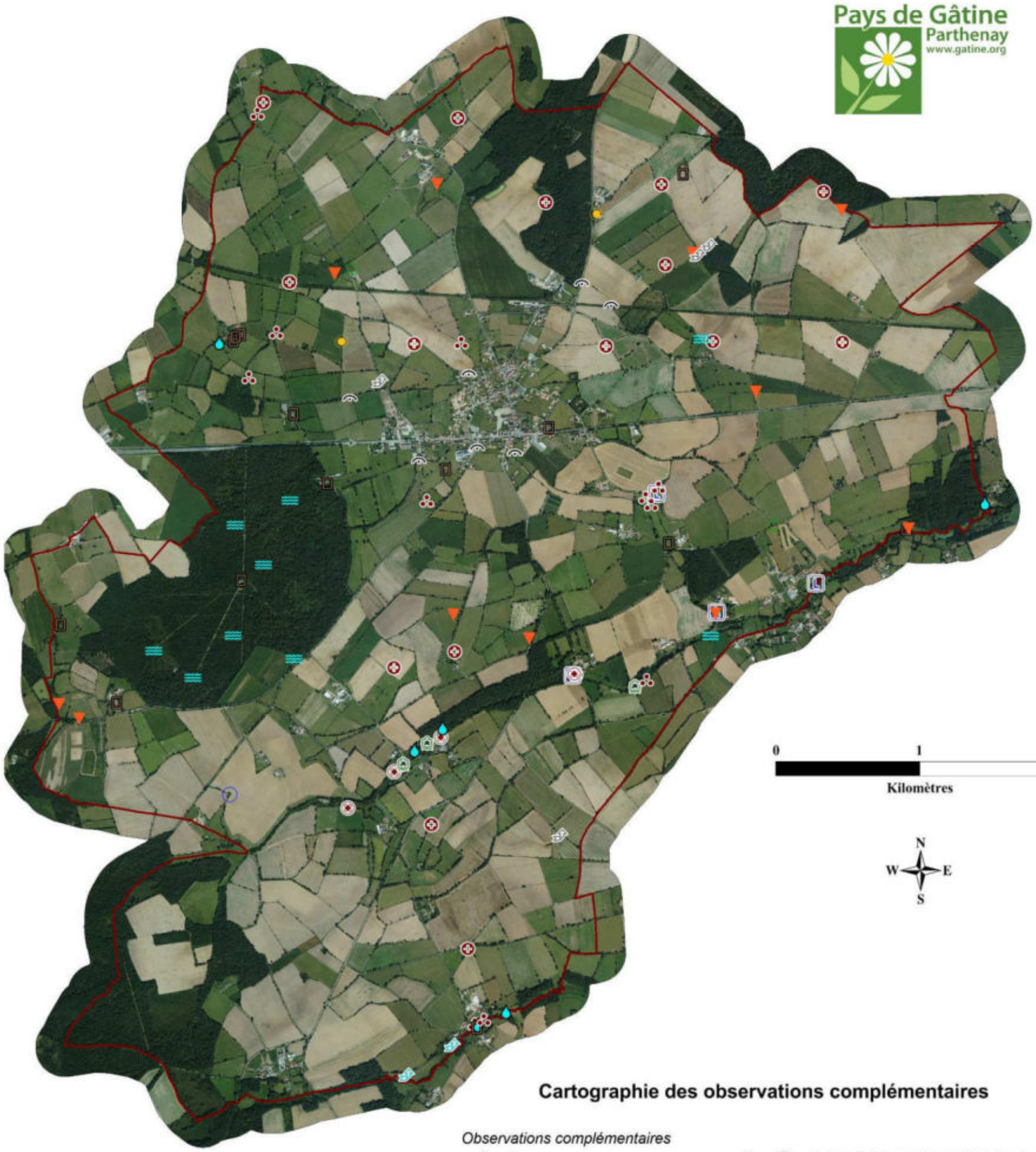

Cartographie des observations complémentaires

Observations complémentaires

Source	(7)		Espèce végétale envahissante (R. du japon)	(2)
Lavoir	(4)		Mare comblée	(15)
Mouillère	(9)		Remblai	(11)
Espèce protégée (Fritillaire pintade)	(3)		Gouffre	(1)
Engorgement	(11)		Résurgence	(2)
Puit	(14)		Buse	(7)
Fontaines et sources aménagées	(5)		Collecteur	(2)
Sortie de drain	(4)			

Sources : ®IGN BD Ortho©, Pays de Gâtine, NCA Environnement, groupe d'acteurs locaux

Réalisation : NCA Environnement, Septembre 2014

NCA Environnement
11, allée Jean Monnet
86 170 Neuville de Poitou
05 49 00 43 20

Observations complémentaires de l'inventaire des zones humides **(Sources : ©IGN BD Ortho® ; Pays de Gâtine ; NCA environnement)**

2. ZONES HUMIDES

2.1. SONDAGES PEDOLOGIQUES

Tous les secteurs repérés durant la phase de pré-inventaire ont fait l'objet de sondages pédologiques permettant de caractériser l'hydromorphie des sols et ainsi de confirmer ou non la présence de zones humides. Plusieurs sondages ont été réalisés sur chaque secteur afin de délimiter précisément les limites des zones humides effectives.

Au total, **1271 sondages pédologiques** ont été réalisés sur le territoire communal (voir carte ci-après). **406** d'entre eux ont permis d'observer des sols caractéristiques de zones humides (en rouge) appartenant à la classe d'hydromorphie Vb du GEPPA (Groupe d'Etudes des Problèmes de Pédologie Appliquée). Les autres sondages pédologiques ont affiché des sols non caractéristiques de zones humides mais 117 d'entre eux présentaient tout de même des traces d'hydromorphie plus en profondeur (en jaune). Le nombre élevé de sondages est à mettre en relation avec la typologie des habitats rencontrés. Beaucoup de zones humides sont des prairies mésophiles, semées ou non, ou des cultures. Ces habitats ne permettent pas à eux seuls de cartographier une zone humide, d'où le nombre de sondages effectués.





Photographies d'un sol caractéristique de zone humide à gauche et d'un sol sain à droite (Sources : NCA Environnement)

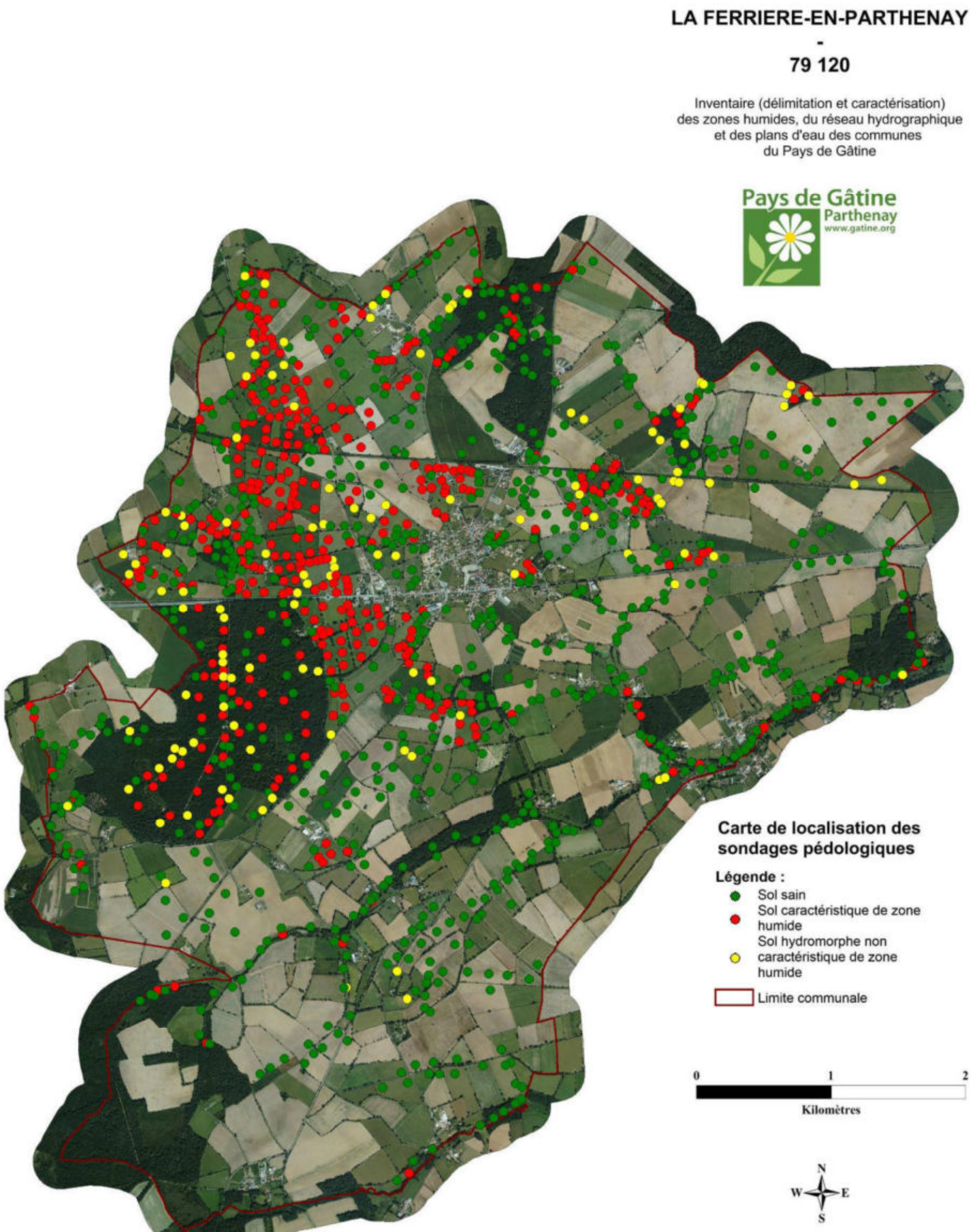

Localisation des sondages pédologiques effectués sur la commune de La Ferrière-en-Parthenay
(Sources : ©IGN BD Ortho®; NCA environnement)

2.2. INVENTAIRE GLOBAL

Les résultats de l'expertise de terrain permettent de réaliser la cartographie globale des zones humides et des zones non humides à sol hydromorphe.

L'inventaire comptabilise une surface totale en zones humides de **360,491 ha**, soit environ **12,37 %** de la surface communale totale. Ce pourcentage est compris dans la moyenne française, qui s'étend de 6 à 16%. Ce résultat s'explique par le contexte géologique, pédologique et topographique de la commune.

Comme observé sur la carte de localisation des sondages pédologiques, l'essentiel des zones humides est localisé en sur le plateau limoneux de Nord-Ouest de la commune. La répartition des zones humides est hétérogène sur le territoire communal, le parallèle entre le type de sol et la localisation des zones humides est intéressant à observer :

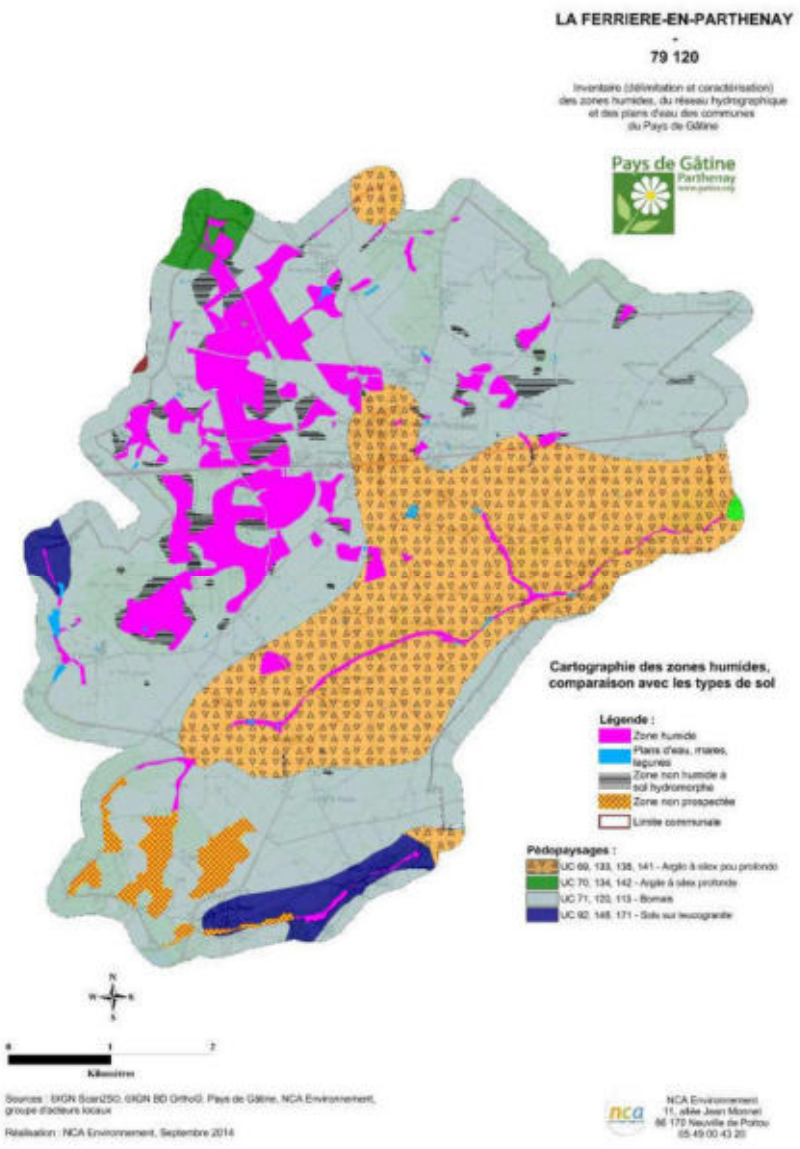

Localisation des zones humides et des types de sols de La Ferrière-en-Parthenay (Sources : ©IGN Scan25®; NCA environnement)

D'autre part, les zones non humides présentant des traces d'hydromorphie en deçà des limites de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié, révèlent une surface totale de 151,144 ha. Ces zones hydromorphes peuvent être le vestige d'anciennes zones humides et constituent un potentiel de restauration.

LA FERRIERE-EN-PARTHENAY
-
79 120

Inventaire (délimitation et caractérisation)
des zones humides, du réseau hydrographique
et des plans d'eau des communes
du Pays de Gâtine

Pays de Gâtine
Parthenay
www.gatine.org

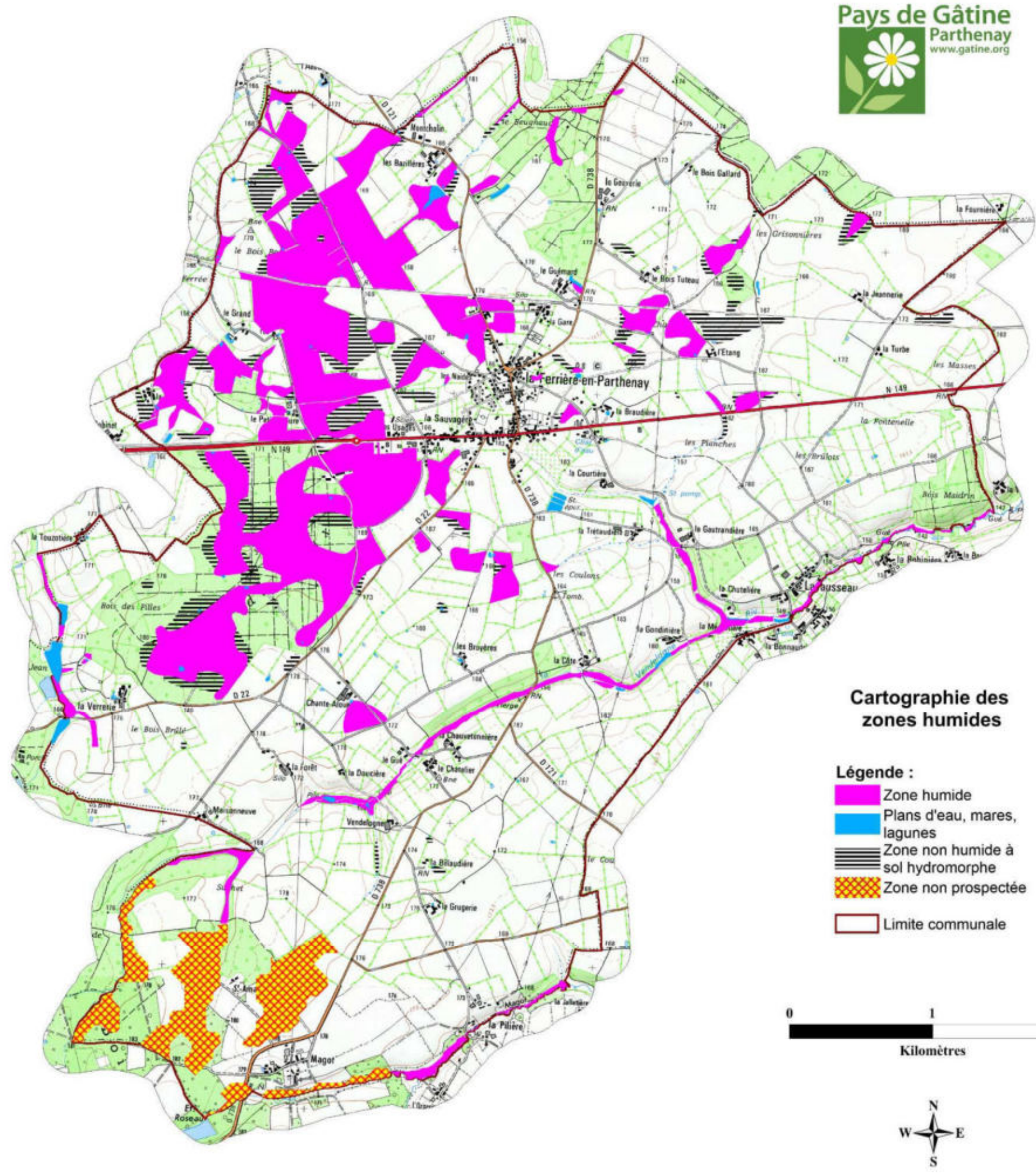

Cartographie des zones humides

Légende :

- Zone humide
- Plans d'eau, mares, lagunes
- Zone non humide à sol hydromorphe
- Zone non prospectée
- Limite communale

0 1 2
Kilomètres

N
W E
S

Sources : ®IGN Scan25©, Pays de Gâtine, NCA Environnement, groupe d'acteurs locaux

Réalisation : NCA Environnement, Septembre 2014

NCA Environnement
11, allée Jean Monnet
86 170 Neuville de Poitou
05 49 00 43 20

Cartographie générale des zones humides et des plans d'eau de la commune de La Ferrière-en-Parthenay
(Sources : ©IGN Scan25® ; Pays de Gâtine ; NCA environnement)

LA FERRIERE-EN-PARTHENAY
-
79 120

Inventaire (délimitation et caractérisation)
des zones humides, du réseau hydrographique
et des plans d'eau des communes
du Pays de Gâtine

Pays de Gâtine
Parthenay
www.gatine.org

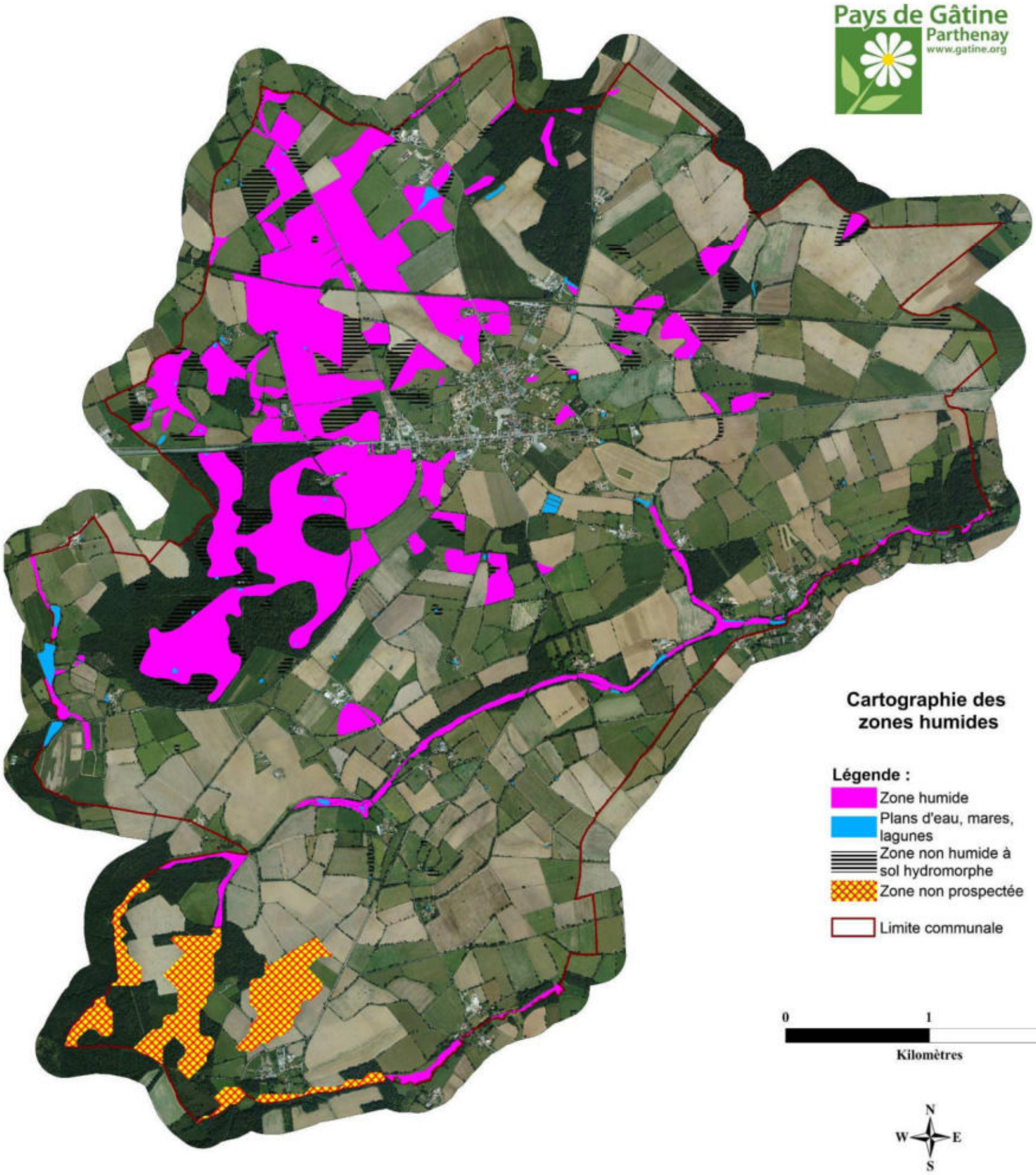

Cartographie des zones humides

Légende :

- Zone humide
- Plans d'eau, mares, lagunes
- Zone non humide à sol hydromorphe
- Zone non prospectée
- Limite communale

0 1 2
Kilomètres

N
W E
S

Sources : ®IGN BD Ortho©, Pays de Gâtine, NCA Environnement, groupe d'acteurs locaux

Réalisation : NCA Environnement, Septembre 2014

NCA Environnement
11, allée Jean Monnet
86 170 Neuville de Poitou
05 49 00 43 20

Cartographie générale des zones humides et des plans d'eau de la commune de La Ferrière-en-Parthenay
(Sources : ©IGN BD Ortho®; Pays de Gâtine ; NCA environnement)

2.3. HABITATS - TYPOLOGIE

2.3.1. Typologie SDAGE

Afin de caractériser les zones humides identifiées, il est appliquée sur le territoire de La Ferrière-en-Parthenay, la typologie du SDAGE Loire-Bretagne qui propose 13 grands types de zones humides selon leur localisation dans un bassin versant, tels que précisés dans le Chapitre 1 – Partie 2.2.

On note que **84,20% des zones humides sont en contexte de plateau (SDAGE 10)**, 8,59% en bordure de cours d'eau (SDAGE 5), 2,78% sont des plaines alluviales (SDAGE 6), 1,32% en bordure de plan d'eau (SDAGE 9), et 0,27 sont des zones humides de bas-fonds en tête de bassin.

Bien que les mares et plans d'eau ne soient pas considérés comme des zones humides mais comme des milieux aquatiques, ils intègrent la typologie SDAGE dans la catégorie zones humides ponctuelles (SDAGE 11). Cette catégorie représente alors 2,84% de l'ensemble des zones (milieux aquatiques et milieux humides confondus).

L'ensemble des résultats est présenté dans le tableau suivant :

	Typologie SDAGE	Surface (ha)	Proportion (%)
	Milieux humides		
5 -	Bordures de cours d'eau	31,87	8,59
6 -	Plaines alluviales	10,33	2,78
7 -	Zones humides de bas-fonds	0,99	0,27
9 -	Bordures de plans d'eau	4,88	1,32
10 -	Zones humides de plaines et de plateaux	312,42	84,20
	SOUS-TOTAL *(milieux humides)*	**360,49**	
	Milieux aquatiques		
11 –	Zones humides ponctuelles	10,54	2,84
	TOTAL	**371,03**	**100**

LA FERRIERE-EN-PARTHENAY
-
79 120

Inventaire (délimitation et caractérisation)
des zones humides, du réseau hydrographique
et des plans d'eau des communes
du Pays de Gâtine

Pays de Gâtine
Parthenay
www.gatine.org



Cartographie des zones humides Typologie SDAGE

Légende :

- 5 - Bordures de cours d'eau
- 6 - Plaines alluviales
- 7 - Zones humides de bas fonds en tête de bassin
- 9 - Bordures de plans d'eau
- 10 - Marais et landes humides de plaines et plateaux
- 11 - Plans d'eau, mares et lagunes
- Limite communale

0 1 2
Kilomètres

N
W E
S

Sources : ®IGN BD Ortho©, Pays de Gâtine, NCA Environnement, DDT 79.

Réalisation : NCA Environnement, Septembre 2014

NCA Environnement
11, allée Jean Monnet
86 170 Neuville de Poitou
05 49 00 43 20

Typologie SDAGE des zones humides de la commune de La Ferrière-en-Parthenay

(Sources : ©IGN BD Ortho® ; NCA environnement)

2.3.2. Typologie CORINE Biotopes

La typologie CORINE Biotopes est la référence en termes de classification des habitats naturels et semi-naturels présents en Europe. Elle est fondée sur une systématique descriptive de la végétation prise comme indicatrice des conditions du milieu.

La typologie est divisée en 7 grands types d'habitats :

1) Habitats littoraux et halophile ;
2) Milieux aquatiques non marins ;
3) Landes, fruticées et prairies ;
4) Forêts ;
5) Tourbières et Marais ;
6) Rochers continentaux, éboulis et sables ;
8) Terres agricoles et paysages artificiels.

Suivant cette typologie, les zones humides communales ont été classées par types d'habitats. Leurs caractéristiques ainsi que les espèces végétales observées sur le terrain et permettant la détermination du Code CORINE Biotopes, sont précisées.

LA FERRIERE-EN-PARTHENAY
-
79 120

Inventaire (délimitation et caractérisation)
des zones humides, du réseau hydrographique
et des plans d'eau des communes
du Pays de Gâtine

Pays de Gâtine
Parthenay
www.gatine.org

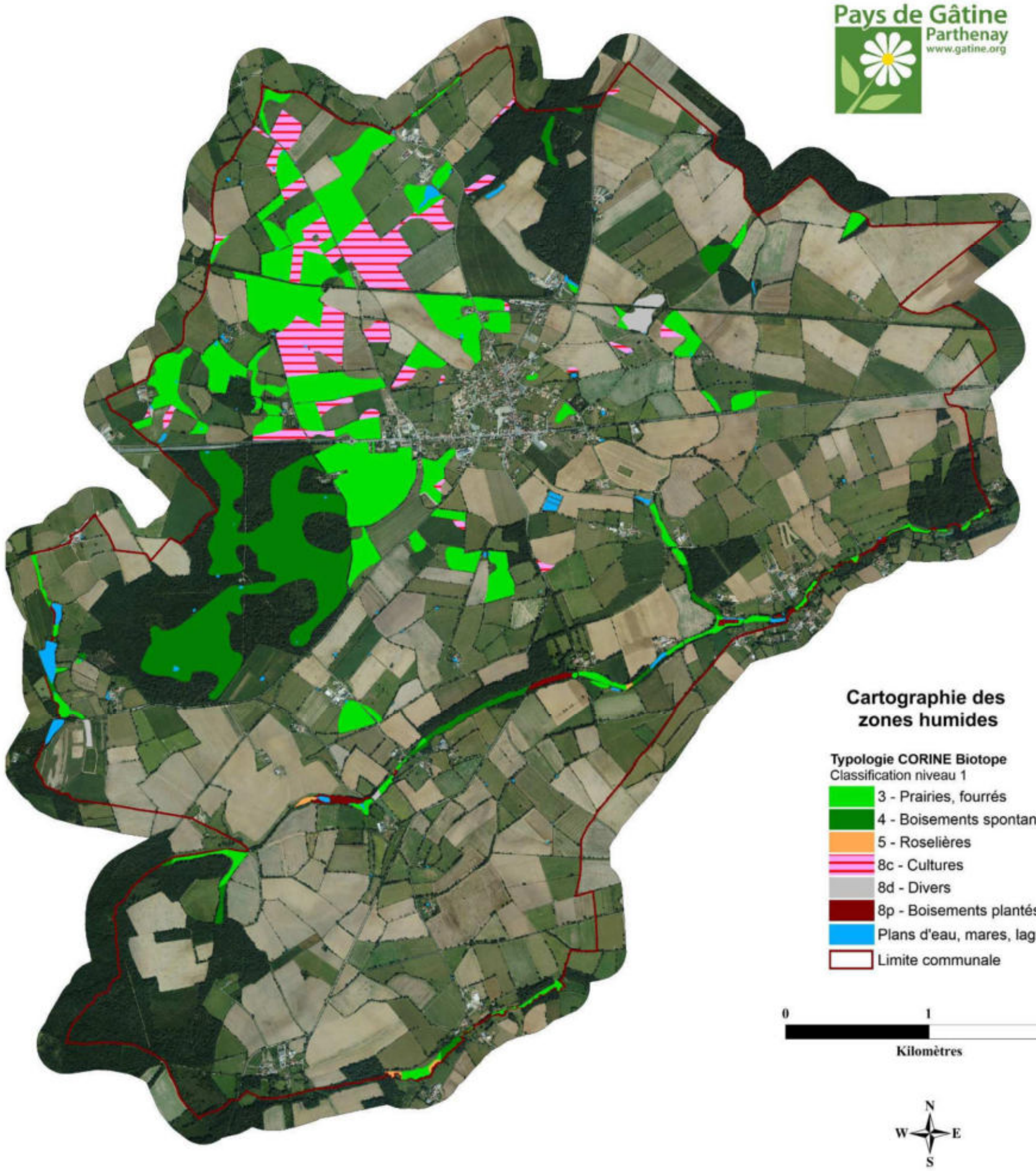

Cartographie des zones humides

Typologie CORINE Biotope
Classification niveau 1

- 3 - Prairies, fourrés
- 4 - Boisements spontanés
- 5 - Roselières
- 8c - Cultures
- 8d - Divers
- 8p - Boisements plantés
- Plans d'eau, mares, lagunes
- Limite communale

0 1 2
Kilomètres

N
W E
S

Sources : ®IGN BD Ortho©, Pays de Gâtine, NCA Environnement, groupe d'acteurs locaux

Réalisation : NCA Environnement, Septembre 2014

NCA Environnement
11, allée Jean Monnet
86 170 Neuville de Poitou
05 49 00 43 20

Typologie CORINE Biotopes (niveau 1) des zones humides de la commune de La Ferrière-en-Parthenay
(Sources : ©IGN BD Ortho® ; NCA environnement)

	CORINE Biotopes	Surface (ha)	Proportion (%)
3 -	Prairies, fourrés	191,04	53,00
4 -	Boisements	99,25	27,53
5 -	Roselières	0,93	0,26
8 -	Terres cultivées	60,60	16,81
8 -	Plantations	3,41	0,95
8 -	Divers	5,26	1,46
	TOTAL	360,49	100

Synthèse des formations végétales observées (Code CORINE Niveau 1)

De manière synthétique, la répartition des zones humides peut être analysée en fonction des habitats CORINE Biotopes. On observe un habitat majoritairement dominant sur la commune : les **prairies** qui représentent 53 % des zones humides. Ensuite, on retrouve les boisements, avec près de 100 ha ce qui représente 27,53% des zones humides. Les roselières, floristiquement intéressant, ne représentent que 0,26 % des zones inventoriées. Enfin, 16,81% des zones sont des terres cultivées. Les plantations sont des peupleraies et représentent moins de 1% des zones humides. Enfin, sont regroupés sous l'appellation « divers » les friches et espaces anthropisés. Ces espaces représentent 1,46 % des zones humides.

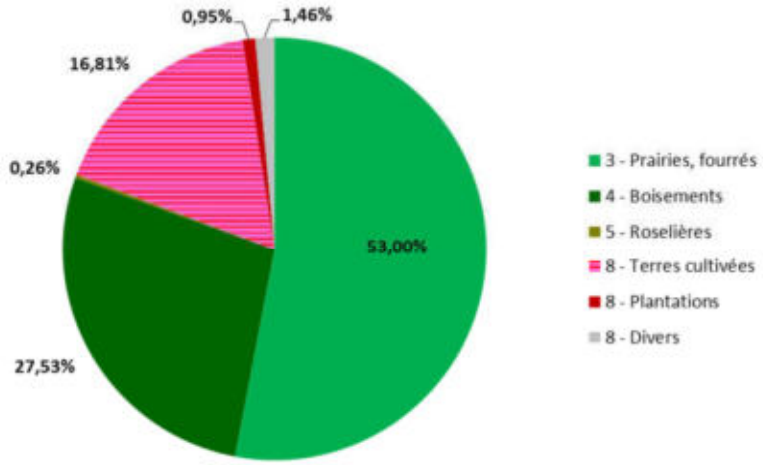

Répartition des surfaces en zone humide selon leur typologie CORINE Biotopes de niveau 1 adapté

En affinant la description, il est possible de définir les habitats de manière plus précise. Ainsi, 25 habitats différents ont été définis, en zone humide, sur La Ferrière-en-Parthenay.

La répartition est la suivante (une couleur correspond à un niveau typologique) :

3 - PRAIRIES, FOURRES : 191,04 ha (53 %)

37 - Prairies humides et mégaphorbiaies

37.1 - Communautés à Reine des prés (mégaphorbiaies) : 1,82 ha

37.2 - Prairies humides eutrophes

37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques : 7,16 ha

37.217 - Prairies à Jonc diffus : 5,45 ha

37.22 - Prairies à Jonc acutiflore : 13,15 ha

37.24 - Prairies à Agropyre et Rumex

37.241 - Pâtures à grand jonc : 0,74 ha

38 - Prairies mésophiles

38.1 - Pâtures mésophiles : 162,71 ha

4 - BOISEMENTS : 99,25 ha (27,53 %)

41 - Forêts caducifoliées

41.2 - Chênaies-Charmaies : 1,91 ha

41.21 – Chênaies atlantiques mixtes à Jacinthe des bois : 5,16 ha

41.23 - Frênaies-chênaies sub-atlantiques à primevères : 0,17 ha

41.3 – Frênaies

41.35 - Frênaies mixtes atlantiques à Jacinthe : 3,86 ha

41.5 – Chênaies acidiphiles : 14,19 ha

41.9 – Bois de châtaigniers : 1,26 ha

43 – Forêts mixtes : 70,26 ha

44 - Forêts riveraines, forêts et fourrés très humides

44.3 - Forêt de Frênes et d'Aulnes des fleuves médio-européens

44.31 - Bois de Frênes et d'Aulnes des ruisselets et des sources : 0,84 ha

44.9 - Bois marécageux d'aulne, de saule et de myrte des marais

44.91 - Bois marécageux d'Aulnes : 0,35 ha

44.92 - Saussaies marécageuses : 1,24 ha

5 - TOURBIERES ET MARAIS : 0,93 ha (0,26 %)

53 - Végétation de ceinture des bords des eaux

53.1 - Roselières

53.14 - Roselière basse : 0,21 ha

53.16 - Végétation à *Phalaris arundinacea* : 0,38 ha

53.2 - Communautés à grandes Laîches

53.21 - Peuplements de grandes Laîches : 3,76 ha

53.213 - Cariçaies à Carex riparia : 0,34 ha

54 – Bas-marais, tourbières de transitions et sources

54.1 – Sources : 0,004 ha

8 - TERRES CULTIVEES : 60,60 ha (16,81 %)

81 - Prairies améliorées

81.2 - Prairies humides améliorées : 29,92 ha

82 - Cultures

82.2 - Cultures avec marges de végétation spontanée : 30,68 ha

8 - PLANTATIONS : 3,41 ha (0,95 %)

83 - Vergers, bosquets et plantations d'arbres

83.3 - Plantations

83.32 - Plantations d'arbres feuillus

83.321 - Plantations de peupliers cultivars : 3,41 ha

8 - DIVERS : 5,26 ha (1,46 %)

87 - Terrains en friche et terrains vagues

87.1 - Terrains en friche : 4,98 ha

87.2 – Zones rudérales : 0,28 ha

Prairies, Fourrés (Code CORINE 3)

Les prairies correspondent à l'habitat très majoritairement dominant sur la commune (53% des zones humides). Principalement à vocation agricole, pour le pâturage ou la fauche, ces prairies peuvent accueillir une diversité floristique importante. Toutefois, la pression du pâturage peut à l'inverse diminuer cette diversité végétale, et il n'est ainsi pas rare d'observer un nombre limité d'espèces au sein de ces milieux. Les prairies humides pâturées représentent une identité culturelle forte du bocage gâtinais. Bien souvent, le caractère humide très marqué, en particulier à proximité du réseau hydrographique, impose une gestion agricole de pâturage. Six types de prairies ont été cartographiés sur la commune :

37.1 - Communautés à Reine des prés (mégaphorbiaies)



Les mégaphorbiaies sont des habitats caractérisés par une végétation dense et une diversité floristique relativement importante, avec des espèces hautes comme la Reine des prés (*Filipendula ulmaria*), la Salicaire (*Lythrum salicaria*), la Lysimaque (*Lysimachia vulgaris*), la Baldingère-faux-roseau (*Phalaris arundinacea*) ou encore le Cirse des marais (*Cirsium palustre*). Ces habitats s'inscrivent dans une dynamique de fermeture du milieu. Ils sont représentatifs d'un stade intermédiaire entre prairie pâturée et boisement qui apparait après un arrêt du pâturage. Si aucune gestion n'est apportée à cet habitat, l'évolution naturelle tend à la fermeture du milieu, avec une colonisation petit à petit par des essences hygrophiles telles que des Saules, puis des Aulnes.

37.2 - Prairies humides eutrophes

Cet habitat se développe généralement en bordure des rivières et ruisseaux de plus ou moins grande importance, également en queue de plans d'eau et sur les plateaux. Il s'agit d'un milieu herbacé dont l'évolution est bloquée par la gestion humaine (fauche et/ou pâturage) au stade prairial. Cet habitat se présente le plus souvent sous la forme de prairies denses, riches en diversité floristique.

Le mode de gestion des prairies humides influe directement sur la physionomie de l'habitat : lorsqu'elles sont pâturées - généralement par des bovins ou des ovins en Poitou-Charentes - le cortège végétal est moins diversifié. Les Joncs, peu appréciés par le bétail, y dominent souvent, accompagnés par un faible nombre d'espèces dont la Renoncule rampante (*Ranunculus repens*), la Renoncule flammette (*Ranunculus flammula*), la Renoncule âcre (*Ranunculus acris*), la Cardamine des prés (*Cardamine pratensis*) et l'Oseille crépue (*Rumex crispus*). Dans certains cas, lorsque la pression du pâturage est importante, on parlera de prairies « piétinées » : la végétation y est dominée par des espèces rampantes, à recouvrement épars, avec souvent un développement de grands joncs qui forment des touffes denses plus ou moins étalées.

Sur la commune, quatre faciès de prairies humides eutrophes ont été observées :

- les prairies humides atlantiques à subatlantiques,
- les prairies à Jonc acutiflore dominées par *Juncus acutiflorus*,

- les prairies à Jonc diffus dominées par *Juncus effusus,*
- les pâtures à grands joncs.


Pâtures à grands Joncs


Prairie à Jonc acutiflore

38.1 - Prairies mésophiles



Ces prairies sont constituées principalement d'espèces mésophiles, c'est-à-dire non caractéristiques de zone humide. Sur ces milieux, c'est donc le critère pédologique qui a permis la délimitation d'une zone humide. Ces prairies sont exploitées pour le pâturage et/ou pour la fauche. La richesse floristique est directement dépendante de la gestion agricole : si les prairies sont permanentes, la diversité floristique peut être très intéressante, c'est moins le cas si la prairie est temporaire ou avec une végétation semée (Ray-grass par exemple). Sur La Ferrière-en-Parthenay, cet habitat est le plus représenté. En effet, une majorité de zones humides a été observée en contexte de plateau sans connexion avec le réseau hydrographique. On se situe sur des sols frais, peu perméables, qui retiennent l'eau sans pour autant être impraticable. Ces prairies sont constitutives du paysage bocager.

Boisements (Code CORINE 4)

Les boisements « spontanés » sont à différencier des boisements « anthropiques », issus de la plantation d'essences bien souvent exogènes. Sur la commune de La Ferrière-en-Parthenay, les boisements naturels sont pour la plupart dominés par le Frêne commun (*Fraxinus excelsior*) ou des Chênes (*Quercus sp.*). Les boisements représentent plus d'un quart des zones humides de la commune (plus de 27%).

41.2 - Chênaies-charmaies

Ces boisements sont dominés par le Chêne pédonculé (*Quercus robur*), avec lequel cohabite souvent le Charme (*Carpinus betulus*). Les strates arbustives et herbacées sont assez denses et riches en espèces, avec généralement un recouvrement important de Noisetier (*Corylus avellana*) et d'Erable champêtre (*Acer campestre*). Pouvant être temporairement - mais rarement - humides, ces boisements se développent surtout sur des sols frais. Différents faciès existent, suivant notamment l'âge de la formation, le degré d'humidité, la nature du sol et la gestion forestière.

41.3 - Frênaies

Bois planté ou non, dominés par le Frêne commun (*Fraxinus excelsior*), souvent en association avec le Chêne pédonculé (*Quercus robur*). Cet habitat n'est pas typique des zones humides mais se retrouve aisément sur des sols frais. C'est le critère pédologique ou la composition des différentes sous-strates qui a permis la délimitation de la zone humide.

41.5 – Chênaies acidiphiles

Forêts de Chênes se développant sur des sols acides, non caractéristique de zone humide mais pouvant être présent sur des sols frais. La présence de quelques mares au sein du boisement est très favorable aux Amphibiens et Odonates. La strate herbacée est riche en Molinie bleue (*Molinia caerulea*) et en Fougère aigle (*Pteridium aquilinum*). Cet habitat, dominé exclusivement par le Chêne, est en mosaïque avec des boisements qui présentent un mélange d'essences.

41.9 – Bois de Châtaigniers

Ces formations arborées de feuillus sont dominées par le Châtaignier (*Castanea sativa*), qui peut être accompagné par le Chêne pédonculé (*Quercus robur*) et le Bouleau verruqueux (*Betula pendula*). La strate herbacée est peu dense, constituée majoritairement de la Ronce commune (*Rubus fruticosus*), mais également du Fragon (*Ruscus aculeatus*) et de la Fougère aigle (*Pteridium aquilinum*).

43 – Forêts mixtes

Boisements au sein desquels cohabitent essences caducifoliés et résineux issues de plantations. En fonction de la dominance de l'une ou de l'autre, différents faciès peuvent être présents : strate herbacée à Ronce commune (*Rubus fructicosus*) ou à Fougère aigle (*Pteridium aquilinum*) par exemple.

44.31 - Forêts de Frênes et d'Aulne des ruisselets et des sources

Ces boisements se rencontrent au niveau des sources et des suintements. L'humidité permanente du sol est le facteur structurant la communauté végétale. L'Aulne glutineux (*Alnus glutinosa*) et le Frêne commun (*Fraxinus excelsior*) constituent la strate arborée. La strate herbacée est variable suivant la pénétration lumineuse. On peut y trouver des Carex (*Carex sp.*) et des hélophytes telles que l'Iris faux acore ou des Salicaires.

44.91 / 44.92 – Bois marécageux d'Aulnes / Saussaies marécageuses

Ces boisements très humides se développent dans les bas-marais et sur les terrasses alluviales, sur des sols marécageux, gorgés d'eau pour la plus grande partie de l'année. Les aulnaies sont caractérisées par la présence de l'Aulne glutineux en strate arborée et souvent accompagné de Saules. Les saussaies marécageuses sont composées d'une ou plusieurs variétés de Saules. Ces essences peuvent être accompagnées d'espèces basses comme la Lathrée clandestine (*Lathraea clandestina*), la Reine des prés (*Filipendula ulmaria*), l'Iris faux-acore (*Iris pseudacorus*) ou encore la Menthe aquatique (*Mentha aquatica*). Ces habitats sont très intéressants, tant pour les espèces animales et végétales, que pour les fonctionnalités hydrologiques qu'ils assurent.

Roselières, tourbières et marais (Code CORINE 5)

Les roselières sont caractérisées par des hélophytes de grande taille tels que la Massette ou la Baldingère faux-roseau. Ce type d'habitat est très intéressant car il possède une grande capacité épuratoire, permettant de filtrer les matières organiques et les matières polluantes. De plus, cet habitat est susceptible d'accueillir des espèces d'oiseaux particulières comme le Bruant des roseaux.

53.1 - Roselières



Formations dominées par des grands hélophytes, habituellement pauvres en espèces (souvent dominées par une seule espèce) et se développant principalement dans les eaux stagnantes, de profondeur variable. Sur la commune de La Ferrière-en-Parthenay, les roselières identifiées sont dominées soit par l'Iris (*Iris pseudacorus*) pour les roselières basses ou par la Baldingère faux-roseau (*Phalaris arundinacea*) pour les roselières hautes.

53.2 - Communautés à grandes Laîches



Formations végétales dominées par des espèces du genre Carex occupant les dépressions très humides pouvant s'assécher une partie de l'année. Elles se développent souvent en mosaïque avec des habitats prairiaux en fonction des conditions micro-topographiques. C'est pour cette raison qu'elles ne représentent qu'une petite superficie. Les espèces du genre Carex sont peu appétentes pour le bétail, leur développement est souvent contrôlé par l'exploitant agricole.

54.1 – Végétation de sources

Ce type d'habitat représente une faible superficie sur la commune (0,004 ha) mais il se compose d'une végétation très caractéristique. Les groupements végétaux varient en fonction des conditions microclimatiques et hydrologiques engendrées par la source. Le plus souvent, on y retrouve du Cresson de fontaine (*Nasturtium offcinale*) ou de la Ache nodiflore (*Helosciadum nodiflorum*) accompagnées d'autres hélophytes mais rarement par des Graminées.

Terres agricoles et paysages artificiels (Code CORINE 8)

Cette catégorie regroupe un ensemble d'habitats à niveau plus ou moins important d'anthropisation. On y retrouve les milieux à caractère « semi-naturel », représentés par les terres agricoles, qui comprennent à la fois les prairies semées (81.2 – Prairies humides améliorées), les terres cultivées (82.1 – Cultures) et les plantations (83.32 – Plantations de feuillus).

Il est à noter que le caractère « semi-naturel » des terres agricoles reste une dénomination abstraite, chaque milieu étant différent dans son degré de perturbation et d'éloignement d'un habitat «naturel». En revanche, l'anthropisation de ces milieux est une variable commune.

L'artificialisation des habitats explique l'absence, voire la faible représentativité des espèces végétales hygrophiles. La caractérisation et la délimitation de ces milieux passe ainsi nécessairement par le critère pédologique.

81.2 - Prairies humides améliorées



Les prairies humides améliorées sont généralement des prairies de fauche semée en Ray-grass (*Lolium multiflorum* ou *L. perenne*). Souvent pauvres en espèces, elles se diversifient au cours du temps. On peut alors y trouver de la Renoncule rampante (*Ranunculus repens*), des Trèfles (*Trifolium repens, T. pratense*) et des Joncs dans les parties les plus humides.

82.2 – Cultures avec marges de végétation spontanée



Cet habitat correspond aux parcelles cultivées (labour, semis, cultures en place…) entourées de haies et/ou de lisières herbacées. Au total, les terres cultivées représentent près de 17% des zones humides inventoriées.

83.321 – Plantations de Peupliers



Les plantations de Peupliers cultivars sont localisées aux abords du réseau hydrographique et des plans d'eau. Ces plantations sont composées d'une variété de Peuplier, dénommée *Populus x canadensis*. L'âge et l'entretien des différentes plantations varient suivant les parcelles, certaines subissant une fauche ou un broyage à l'année. Sur quelques parcelles, le stade avancé de la peupleraie et l'absence de gestion sylvicole, permettent le développement de certaines espèces hygrophiles, comme par exemple le Jonc diffus (*Juncus effusus*), la Lathrée clandestine (*Lathraea clandestina*) ou la Reine des prés (*Filipendula ulmaria*).

87.1 - Terrains en friche



Cet habitat est présent dans les zones de déprise agricole ou dans les espaces interstitiels de l'urbanisation ou des infrastructures de transport. Le cortège floristique y est assez diversifié avec une dominance de grandes plantes à fleurs et de graminées. L'absence de gestion amène ces terrains à se fermer progressivement jusqu'au développement d'un boisement.

87.2 - Zones rudérales

Cet habitat regroupe divers types de friches se développant dans des sites fortement influencés par l'Homme et régulièrement perturbés : fumière par exemple.

La cartographie des zones humides de la commune suivant la typologie CORINE Biotopes est présentée en page suivante. Le niveau typologique attribué se veut le plus précis possible.

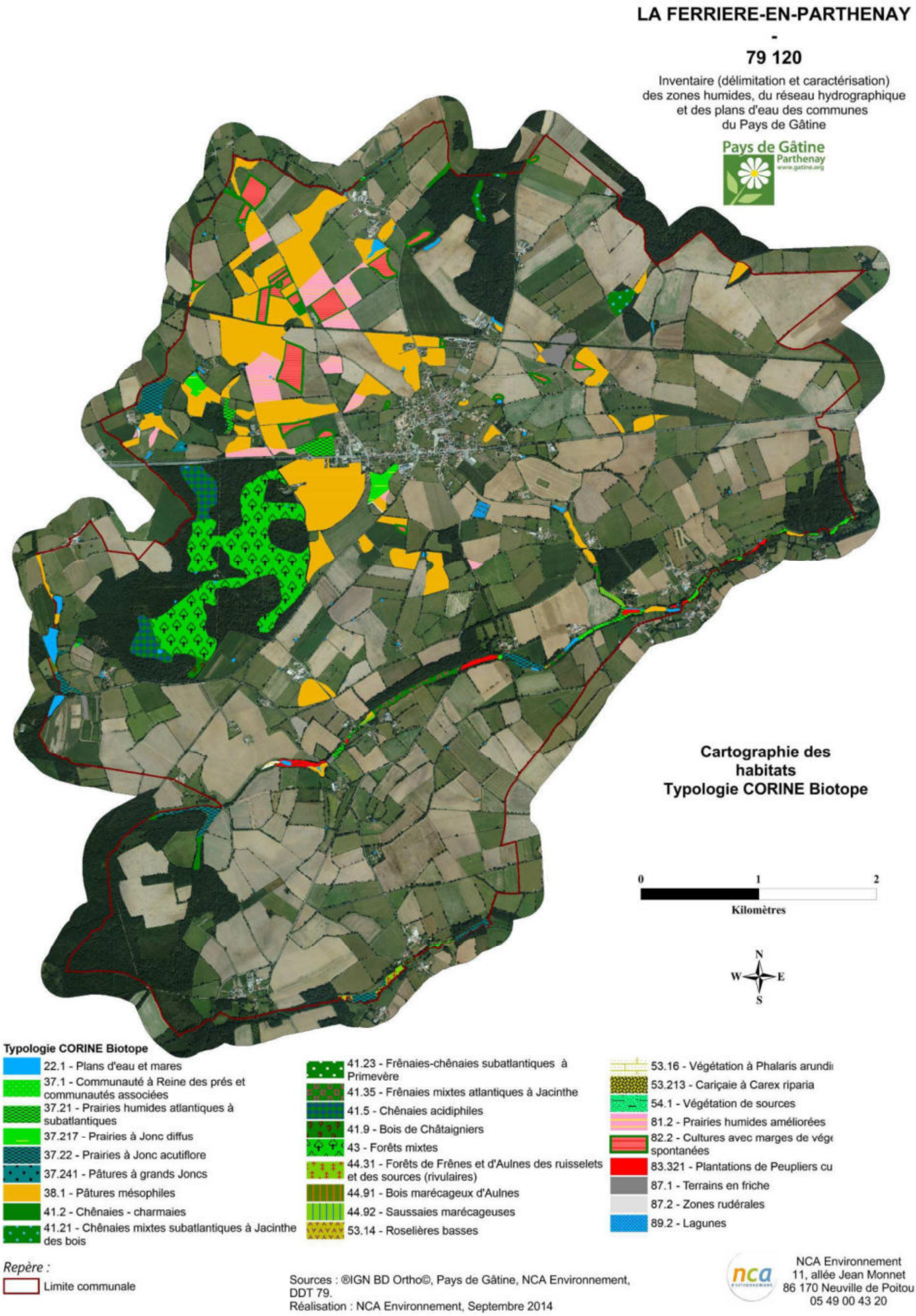

Typologie CORINE Biotopes des zones humides inventoriées sur la commune de La Ferrière-en-Parthenay

(Sources : ©IGN BD Ortho® ; NCA environnement)

2.4. FONCTIONS DES ZONES HUMIDES

Les zones humides inventoriées présentent diverses fonctionnalités et aptitudes. L'état de conservation est variable selon l'occupation du sol. La majorité des zones humides de la commune sont représentées par des prairies en bon état de conservation. Néanmoins, on observe sur La Ferrière-en-Parthenay des habitats nettement moins intéressants tels que peupleraies et des terres cultivées, dont l'état de conservation est relativement dégradé.

Le constat des fonctionnalités varie selon les habitats :

- Les zones humides cultivées ont perdu toute fonctionnalité biologique par l'absence de végétation hygrophile. Elles conservent uniquement des **fonctions hydrauliques limitées** :
  - Régulation naturelle des crues (plaine d'inondation) ;
  - Protection contre l'érosion (faible sans végétation) ;
  - Stockage des eaux de surface, recharge des nappes, soutien d'étiage limité.

- De même, les plantations de Peupliers cultivars ont généralement peu de fonctionnalités biologiques du fait d'une biodiversité limitée par la sylviculture. Les peupleraies possèdent des **fonctionnalités hydrauliques limitées**, tout comme les zones humides cultivées.

- Les boisements naturels de la commune (chênaies, frênaies et déclinaisons) possèdent un cortège floristique présentant un **intérêt biologique** intéressant avec différentes strates de végétation (herbacée, arbustive et arborée). La végétation permet également d'assurer des **fonctionnalités hydrauliques**.
  - Régulation naturelle des crues (plaine d'inondation) ;
  - Protection contre l'érosion ;
  - Maintien des berges pour les boisements alluviaux ;
  - Stockage des eaux de surface, recharge des nappes, soutien d'étiage.

- Les prairies humides, représentant la plus grande surface, sont des **zones riches** notamment par le maintien d'une végétation naturelle. L'entretien de ces prairies par le pâturage est essentiel à leur maintien car il limite la fermeture du milieu. La végétation permet également d'assurer des **fonctionnalités hydrauliques et épuratrices**.
  - Régulation naturelle des crues (plaine d'inondation) ;
  - Protection contre l'érosion ;
  - Stockage des eaux de surface, recharge des nappes, soutien d'étiage fort.
  - Interception des matières en suspension et des matières polluantes ;
  - Régulation des nutriments.

- Les roselières sont plus rares sur la commune, elles sont composées d'une végétation caractéristique, assurant des **fonctionnalités biologiques et hydrauliques élevées** :
  - Protection contre l'érosion ;
  - Stockage des eaux de surface, recharge des nappes, soutien d'étiage ;
  - Interception des matières en suspension et des matières toxiques ;
  - Régulation des nutriments.

Aux fonctions hydrauliques et biologiques vient s'ajouter un rôle d'épuration des eaux, d'autant plus important au regard du contexte essentiellement agricole de la commune. Les boisements et zones humides rivulaires participent ainsi à cette épuration, en limitant les transferts vers le réseau hydrographique. De plus, les zones humides de plateaux, lorsqu'elles ne sont pas drainées, sont des zones de stockage d'eau qui limitent ainsi les crues à l'aval.

Concernant la faune, les amphibiens sont intéressants à étudier dans ce cadre d'étude car il s'agit d'un groupe intimement lié aux zones humides. De plus, ils bénéficient tous d'une protection nationale et européenne, plus ou moins forte selon les espèces considérées. Par conséquent, la présence d'amphibiens ajoute une valeur biologique à ces milieux. Sur la commune, la Grenouille verte et la Grenouille agile ont été observées lors des prospections sur le terrain.

Les zones humides de la commune ont un potentiel d'accueil très intéressant pour les amphibiens et les odonates (libellules) car les mares sont nombreuses et insérées, dans un maillage bocager. La végétation aquatique et celle des prairies annexes sont également favorables aux odonates (libellules).

2.5. ENJEUX

De par leurs fonctions et leurs intérêts à l'échelle de la commune et du bassin versant, il est important de préserver ces zones humides et de les intégrer dans les documents d'urbanisme.

Afin de guider la commune dans sa réflexion d'intégrer ces milieux dans son Plan Local d'Urbanisme, une hiérarchisation des zones humides a été réalisée à titre indicatif, sur la base de l'analyse suivante :

- **Zones humides à enjeu très fort** : zones humides présentant des fonctionnalités hydraulique et biologique marquées (habitats / espèces remarquables), associées à une position stratégique dans le bassin versant (bordure de cours d'eau, bas de versant…).
- **Zones humides à enjeu fort** : zones humides présentant une fonctionnalité hydraulique marquée, et une fonctionnalité biologique intéressante, associées à une position stratégique dans le bassin versant.
- **Zones humides à enjeu moyen** : zones humides présentant des fonctionnalités hydraulique et biologique intéressantes, mais qui sont limitées par leur position dans le bassin versant.
- **Zones humides à enjeu faible** : zones humides à faible fonctionnalité hydraulique, et/ou sans fonctionnalité biologique notable (terres cultivées).

Cette carte identifie les secteurs présentant des intérêts ou des enjeux majeurs à l'échelle de la commune. La hiérarchisation de ces zones permettra de connaitre celles sur lesquelles une attention particulière devra être portée, et pourra être un argument dans le choix des zonages à attribuer dans le cadre de la révision du document d'urbanisme.

De manière générale, les zones humides en bordure de cours d'eau présenteront un enjeu plutôt fort, compte tenu des fonctionnalités hydrauliques, voire épuratrices, qu'elles peuvent assurer. Les terres cultivées et les plantations présenteront un enjeu plus faible en raison de leur fonctionnalité biologique très limitées. Les zones humides de plateau et déconnectées de tout cours d'eau seront également moins intéressantes.

LA FERRIERE-EN-PARTHENAY
-
79 120

Inventaire (délimitation et caractérisation)
des zones humides, du réseau hydrographique
et des plans d'eau des communes
du Pays de Gâtine

Pays de Gâtine
Parthenay
www.gatine.org

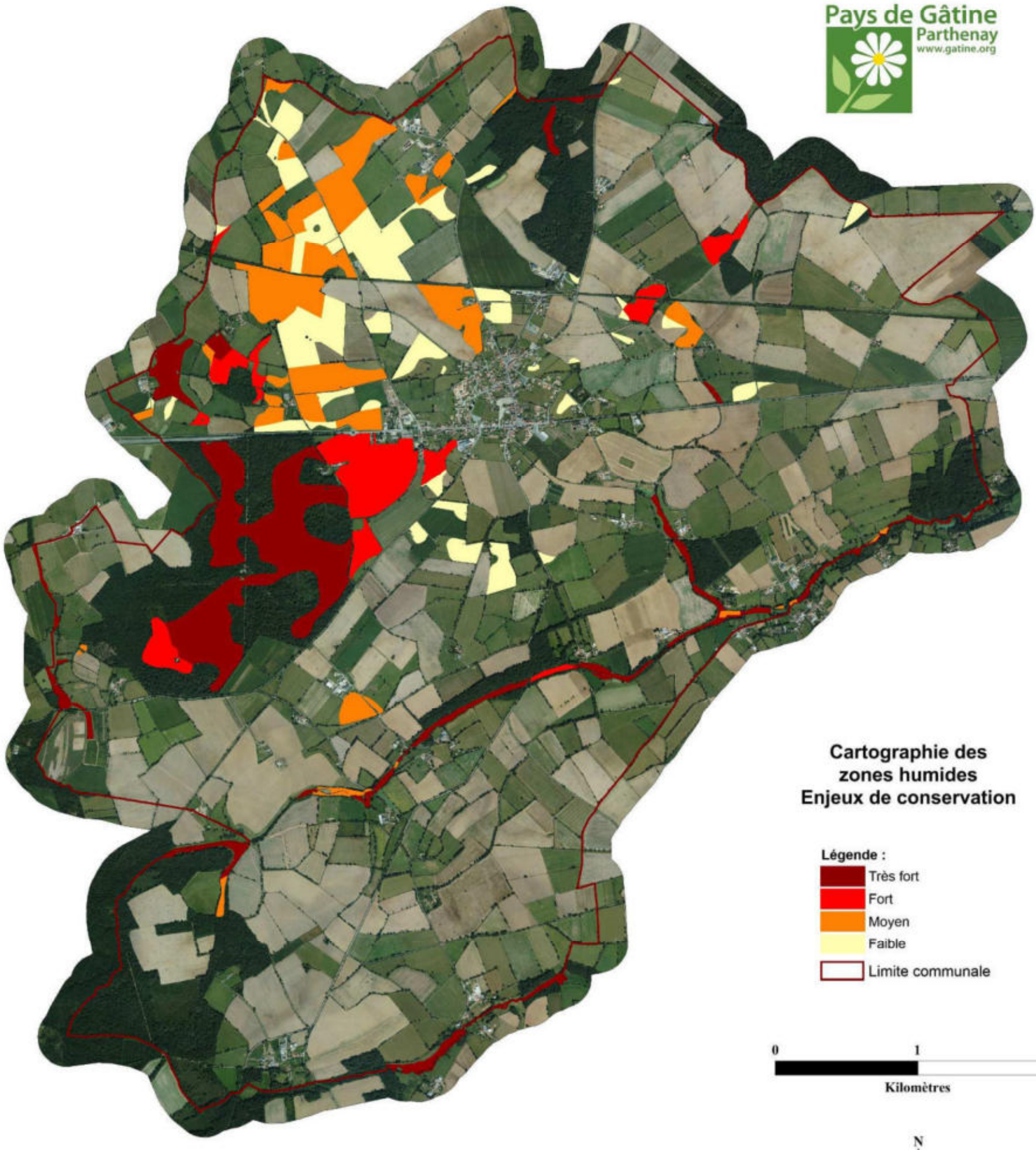

Cartographie des zones humides
Enjeux de conservation

Légende :
- Très fort
- Fort
- Moyen
- Faible
- Limite communale

0 1 2
Kilomètres

N
W E
S

Sources : ®IGN BD Ortho©, Pays de Gâtine, NCA Environnement, DDT 79.

Réalisation : NCA Environnement, Septembre 2014

NCA Environnement
11, allée Jean Monnet
86 170 Neuville de Poitou
05 49 00 43 20

Hiérarchisation des zones humides selon leur enjeu de conservation
(Sources : ©IGN BD Ortho® ; Pays de Gâtine ; NCA environnement)

CHAPITRE 5

CONCLUSION

1. BILAN DE L'INVENTAIRE

1.1. BILAN DES RESULTATS

Les résultats de l'inventaire, réalisé conformément aux « modalités » validées par la CLE du Thouet, le 16 janvier 2014, ainsi qu'aux critères de définition des zones humides de l'Arrêté interministériel du 24 juin 2008, modifié le 1er octobre 2009, établissent que :

- La **surface de zones humides** est de **360,491 ha**, soit environ **12,37 %** de la surface communale totale ;
- Compte tenu du contexte géologique, pédologique, hydrographique et paysager, la **majorité des zones humides** se situe en contexte de **plateaux limoneux** ;
- Les zones humides inventoriées présentent des **fonctionnalités hydrauliques, épuratrices et biologiques variables selon les habitats considérés** ;
- **53% des zones humides répertoriées sont des prairies** et plus de **27% sont des boisements à forte naturalité.** Ces habitats offrent un intérêt biologique fort ;
- **57 espèces indicatrices** de zones humides ont été identifiées ;
- Une surface totale de **151,144 ha** a été inventoriée pour les **zones non humides** présentant des **sols hydromorphes** en deçà des limites de l'arrêté du 24 juin 2008.

La proportion de zones humides sur le territoire communal est comprise dans la moyenne française, celle-ci étant comprise entre 6 et 16%.

1.2. BILAN DE LA DEMARCHE

L'inventaire des zones humides sur la commune de La Ferrière-en-Parthenay s'est déroulé dans de bonnes conditions et la démarche définie par le SAGE a bien été respectée.

Afin de mobiliser le savoir local et de sensibiliser les acteurs de la commune, une démarche de concertation a été instaurée. Au total, le groupe d'acteurs locaux s'est réuni à deux reprises, avant et après la phase terrain, et a participé au bon déroulement de l'étude. Les propriétaires ou exploitants voulant suivre les pédologues sur le terrain ont été contactés et ont pu constater la délimitation des zones humides sur leurs parcelles. Le système de personnes référentes a largement facilité cette démarche.

La période de prospection de terrain, se déroulant en juillet-aout, a été favorable à l'identification exhaustive des espèces végétales et à quelques observations de la faune. L'inventaire se basant sur les critères de caractérisation de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié, de nombreux sondages pédologiques à la tarière ont été réalisés afin de délimiter au mieux les zones humides. Les investigations ont couvert l'ensemble des zones définies lors des réunions de pré-inventaire, sauf une exploitation.

2. SUITE A DONNER

Cet inventaire permettra à la commune de La Ferrière-en-Parthenay d'avoir une meilleure connaissance des zones humides présentes sur son territoire, la finalité étant de conserver et de favoriser l'état humide des habitats répertoriés.

Selon les modalités d'inventaire du SAGE, le rendu complet de l'étude se fait sous format papier et informatique, il comprend les documents suivants :

→ Format papier (3 exemplaires)

- Le présent rapport final ;
- L'Atlas cartographique imprimé à l'échelle 1/7000ème en format A3 ;
- Une carte des zones humides inventoriées identifiées par le Code CORINE Biotopes de niveau 1, imprimé au format poster A0 ;

→ Format informatique (DVD-Rom en 3 exemplaires)

- Le rapport final de l'étude (format word et pdf) ;
- L'Atlas cartographique au 1/7000ème (format .mxd et pdf) ;
- La base de données Gwern complétée ;
- La couche SIG polygone au format shape des zones humides ;
- La couche SIG polyligne au format shape du réseau hydrographique ;
- La couche SIG point au format shape des sondages pédologiques ;
- Une copie des fiches de terrain.

Les différents objectifs et continuités du présent inventaire des zones humides sont les suivants :

- Intégration aux documents du SAGE pour une gestion à l'échelle du bassin versant ;
- Délimitation des ZHIEP et ZSGE ;
- Intégration dans les documents d'urbanisme (PLU, carte communale, …) ;
- Application de la nomenclature EAU (projet IOTA) ;
- Exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

L'intégration de la présente étude dans les documents d'urbanisme constitue un nouvel élément dont il faut désormais tenir compte pour les différents projets de développement local. Il faudra également prendre en compte les zones « fonctionnelles » au regard de l'eau, qui ne sont pas forcément « zones humides » : remontées de nappes, inondations, etc. De plus, **il parait très important de conserver et favoriser l'élevage tel qu'il est pratiqué aujourd'hui sur la commune. Seul ce type de pratique permettra de conserver des zones humides efficaces tant au niveau hydrologique que biologique.**

ANNEXES

- ANNEXE N°1 : Délibération du groupe d'acteurs au conseil municipal

- ANNEXE N°2 : Compte-rendu de la réunion de présentation au groupe d'acteurs locaux du 3 juin 2014

- ANNEXE N°3: Compte-rendu de la réunion d'information aux exploitants et propriétaires du 17 juin 2014

- ANNEXE N°4 : Compte-rendu de la réunion de restitution provisoire au groupe d'acteurs locaux du 10 septembre 2014

- ANNEXE N°5 : Compte-rendu du conseil municipal du 15 octobre 2014

- ANNEXE N°6 : Remarques déposées lors de la phase de levée de doute

- ANNEXE N°7 : Flore observée sur la commune de La Ferrière-en-Parthenay lors de la campagne de terrain

ANNEXE 1

Délibération du groupe d'acteurs locaux au conseil municipal

MAIRIE DE LA FERRIERE
79390 LA FERRIERE
Tél : 05-49-63-05-09
FAX : 05-49-63-09-63
Mail : mairie-la-ferriere@wanadoo.fr

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
079-217901206-20131128-201305121511-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/12/2013

13/00272

Nombre de Conseillers
En exercice : 13
Présents : 11
Votants : 11

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil treize, le vingt huit Novembre
Le Conseil Municipal de la commune de LA FERRIERE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur DECOUT Francis, Maire.
Date de la convocation du Conseil Municipal : 22 Novembre 2013

Présents : MM DECOUT F, GELE R, GIRAULT B, BLANCHARD P, CLEMENT G, MARTEAU J-F, MAUILLON J-L, NUNES B., RUSSEIL M-P., SALVAT J.,VERGER N.
Excusés : MAURY H.
Absents : THOMAS L.
Secrétaire de séance : MARTEAU Jean-François

OBJET : **INVENTAIRE DE ZONES HUMIDES – GROUPE D'ACTEURS LOCAUX – DESIGNATION DES MEMBRES.**

Dans le cadre de l'inventaire des zones humides nécessaire pour l'élaboration, la commune de LA FERRIERE EN PARTHENAY doit mettre en place un groupe **d'acteurs locaux** de 15 personnes environ chargé d'accompagner la démarche dudit inventaire, réalisé par le cabinet d'études NCA Environnement.

La composition du groupe de travail se compose ainsi :

- un ou plusieurs élus dont le maire (ou son représentant),
- plusieurs exploitants agricoles locaux,
- un élu du Syndicat de rivière,
- un représentant ...
  - d'une association de chasse,
  - d'une association de pêche,
  - d'une association de protection de la nature,
  - d'une association de randonneurs,
  - de la propriété foncière.
  - de la Commission Locale de l'Eau
  - de l'ONEMA (Office National de l'Eaux et des Milieux Aquatiques

Il est à noter que peuvent être conviés à ce groupe de travail tous les acteurs locaux ou instances extérieures ayant un rôle, une connaissance ou un intérêt lié aux zones humides et aux cours d'eau,

Après en avoir délibéré, sur proposition de Monsieur le Maire, Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne comme membres du groupe d'acteurs locaux pour l'inventaire des zones humides :

- DECOUT Francis, le Maire,
- MAURY H., 1er adjoint
- GIRAULT B., 3ème adjoint
- GELE Robert, 2ème adjoint et président de la section pêche
- BLANCHARD Pascal, élu du syndicat de rivière

- Mr ROYER Philippe, Président de l'Association Sauver les Galizières
- CLEMENT Guillaume, membre de l'Association Sauver les Galizières
- MARTEAU Jean-François, exploitant agricole
- MAUILLON Jean-Luc, exploitant agricole
- RUSSEIL Marie-Pascale, exploitant agricole
- VIVIER Yohan, exploitant agricole
- FERJOU Michel, exploitant agricole
- GIRARD Guy, président association de chasse
- VERGER Patrick, propriétaire foncier
- SALVAT Bernard, propriétaire foncier
- Un représentant de la Commission Locale de l'Eau (CLE) : SAGE Thouet et SAGE Clain
- Un représentant de l'ONEMA (Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques).

Pour copie conforme,
A LA FERRIERE, le 5 Décembre 2013.

LE MAIRE,

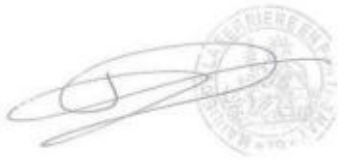

ANNEXE 2

Compte-rendu de la réunion de présentation au groupe d'acteurs locaux du 3 juin 2014

NCA Environnement
11 Allée Jean Monnet
86170 Neuville-de-Poitou
Tél. 05 49 00 43 20
Fax 05 49 00 43 30
Email : accueil@nca-env.fr
www.nca-env.fr
www.nca-methanisation.fr

Études et conseils en environnement
Assainissement collectif
Assainissement non collectif
Maîtrise d'œuvre
Protection des eaux
Hydraulique fluviale
Environnement et agriculture
Méthanisation
Gestion des milieux
Démarche d'insertion écologique
Inventaire faune et flore
Environnement et aménagement

INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES, DU RESEAU HYDROGRAPHIQUE ET DES PLANS D'EAU

COMMUNE DE LA FERRIERE EN PARTHENAY

Pays de Gâtine Parthenay www.gatine.org

I.I.B.S.N.

<u>Compte-rendu</u>
<u>Réunion de lancement du Groupe d'acteurs locaux et démonstration de terrain</u>
<u>3 juin 2014</u>

<u>Objet</u> **:** Présentation de la démarche d'inventaire des zones humides
Présentation de la pré-localisation des zones humides
Etablissement de la carte de pré-inventaire

Première entreprise française à avoir obtenu en avril 2011 l'AFAQ 26000 et en janvier 2012 la labellisation LUCIE pour son engagement dans la RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) et le développement durable.

SAS au capital de 110 000 €
N° identification :
343 460 622 RCS Poitiers
APE : 7112B
N° TVA : FR 57 343 460 622

Table des matières

Participants à la réunion 80
1. Introduction 81
2. Cadre juridique de l'inventaire 82
3. Rappels sur les zones humides. 82
B. Localisation des zones humides 83
C. Types de zones humides 83
4. Inventaire des zones humides 84
A. Démarche de concertation et de communication 85
B. Planning 85
C. Méthodologie d'inventaire 85
I. Atlas de pré-localisation : analyse planche par planche 91
II. Discussion/questions posées durant la concertation 93
Bilan de la réunion 94
Suite de la démarche d'inventaire 94

Participants à la réunion

Intervenants extérieurs	
NCA Environnement	M. LE DRET Romain
NCA Environnement	Mme RISTOR Marie
SAGE Thouet	M. GOHARD Pierre
SAGE Clain	Mme TAHERIE Sammie
Représentant du Pays de Gâtine	M. BRANSIECQ Maxence
Membres du groupe d'acteurs	
Maire de Le Ferrière en Parthenay et exploitant agricole	M. CLEMENT Guillaume
1er adjoint	Mme VERGER Nathalie
2ème adjoint	M. GIRAUD Bernard
3ème adjoint et exploitant agricole	M. MARTEAU Jean-François
4ème adjoint et exploitant agricole	Mme RUSSEUIL Marie-Pascal
Exploitant agricole	M. BLANCHARD Pascal
Exploitant agricole	M. FERJOU Michel
Propriétaire et exploitant agricole	M. VERGER Patrick
Exploitant agricole	M. VERGER Yohan (excusé)
Secteur pêche	M. GELE Robert
Association « Sauver les Galizières »	M. ROYER Philippe

1. Introduction

La réunion s'est déroulée à 14h00, le 3 juin 2014, à la mairie de La Ferrière en Parthenay.

L'objectif étant, dans un premier temps, d'exposer la démarche générale d'inventaire des zones humides.

Dans un second temps, le but est de présenter les différents outils de pré-localisation des zones humides aux membres du groupe d'acteurs par le biais de l'atlas de pré-localisation et de cartes géologiques et pédologiques.

Enfin, un travail sur carte est demandé aux acteurs locaux. Il vise à vérifier la validité de la pré-délimitation ainsi qu'à récolter différentes informations sur la dynamique de l'eau (drainage, source, remontée de nappe, inondation, ruissellement…).

M. LE DRET ouvre la réunion en remerciant les membres du groupe d'acteurs pour leur présence et leur implication volontaire dans cette démarche. M. LE DRET propose ensuite de faire un tour de table pour que les membres du groupe se présentent.

Afin de répondre aux diverses questions, M. LE DRET commence par une présentation du bureau d'étude NCA Environnement et expose ensuite le contexte, la méthodologie et la démarche générale de l'étude d'inventaire des zones humides.

2. Cadre juridique de l'inventaire

Le cadre juridique de cet inventaire est fixé par différentes réglementations :

- La loi sur l'eau du 3 janvier 1992 modifiée en 2006 a pour fondement la gestion collective de l'eau et des milieux aquatiques, qui constituent un patrimoine fragile et commun à tous. Les zones humides y sont identifiées comme des espaces contribuant à la gestion équilibrée de la ressource ;
- Le SDAGE Loire Bretagne 2010-2015, adopté le 15 octobre 2009 par le comité de bassin, prévoit, dans l'un de ses quinze objectifs principaux, la sauvegarde et la mise en valeur des zones humides, principe mis en œuvre au niveau des SAGE ;
- La loi sur le développement des territoires ruraux de 2005 pose le principe que la préservation et la gestion durable des zones humides sont d'intérêt général.

La commune de La Ferrière en Parthenay se situe en majeure partie sur le territoire du SAGE Clain. La partie Nord-Ouest se situe quant à elle sur le territoire du SAGE Thouet.

La méthodologie d'inventaire des zones humides est définie par le SAGE sur son territoire. La présente étude s'intègre dans un groupement de 47 communes du Pays de Gâtine, 5 SAGE sont concernés. Cependant, tous les SAGE n'ont pas le même niveau d'avancement dans leur élaboration. Il a donc été décidé de suivre la méthodologie du SAGE Thouet bien qu'il ne concerne qu'une petite partie de la commune.

3. Rappels sur les zones humides.

A. Définition d'une zone humide

La définition d'une zone humide est donnée par le code de l'environnement (art. L.211-1).
Ainsi, les zones humides sont définies comme "des terrains exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre, de façon permanente ou temporaire, et la végétation quand elle existe, est dominée par des plantes hygrophiles pendant une partie de l'année".

Trois critères permettent de déterminer et de délimiter une zone humide :

- La présence de végétation hygrophile ;
- L'hydromorphie des sols ;
- L'hydrologie, ou présence d'eau (une indication à prendre « avec des pincettes » notamment en période de fortes précipitations)

Le schéma suivant permet de représenter l'étendue des milieux répondant à la définition de «zones humides» :



M. LE DRET souligne la confusion trop souvent faite entre zone humide et zone inondable. En effet la zone inondable présente souvent le caractère exceptionnel d'une crue, ponctuelle dans le temps. Alors qu'une zone humide est engorgée, si ce n'est tout au long de l'année, au moins en période hivernale et de manière récurrente, pour qu'une végétation ou un sol caractéristique s'y développe. De plus, M. LE DRET insiste sur le fait qu'une zone humide n'est pas toujours un bourbier. Certaines zones humides peuvent avoir une très bonne portance et ne jamais présenter d'engorgement superficiel.

B. Localisation des zones humides

Il existe une diversité de zones humides mais le moteur reste la présence d'eau de manière temporaire à prolongée. Ainsi, dès lors que les conditions nécessaires sont réunies, il est possible d'observer des zones humides partout où le contexte leur est favorable. On observe donc des zones humides de plateau limoneux, de tête de vallon, de bordure de cours d'eau ou de plaine alluviale.

C. Types de zones humides

Les zones humides recouvrent une diversité de milieux. On peut citer :

- les roselières,
- les prairies humides,
- les bordures de mares,
- les boisements humides,
- les terres labourées,
- les peupleraies…

Les zones dites «dégradées», comme les terres agricoles et paysages artificialisés (peupleraies…) peuvent présenter au moins un des critères d'identification des zones humides, notamment la présence de sols hydromorphes. Ces secteurs seront donc également identifiés.

D. Fonctionnalités des zones humides

De cette diversité de types de zones humides, découle une diversité de fonctions, desquelles l'Homme tire des bénéfices, nommés «services rendus».

FONCTIONS BIOGEOCHIMIQUES : EPURATION DES EAUX

Les zones humides agissent comme des zones tampons : elles ralentissent les écoulements de surface et favorisent la sédimentation et le stockage des matières présentes dans les eaux et des polluants qui y sont associés. Certaines de ces substances pourront être absorbées par la végétation et d'autres pourront être stockées et/ou dégradées (au moins en partie) par voie bactérienne.
Les zones humides contribuent donc à l'épuration des eaux et à l'élimination/stockage des nitrates, phosphates, produits phytosanitaires, matières en suspensions…

Elles contribuent ainsi au maintien de la qualité de l'eau rejoignant les cours d'eau ou les nappes. Ce processus naturel peut en partie se substituer à la création d'une station d'épuration, ce qui représente un gain économique pour la commune.

FONCTIONS HYDROLOGIQUES

Les zones humides sont aussi de véritables « éponges naturelles ». Lors d'évènements pluvieux importants, elles vont capter une grande partie des eaux et ainsi réduire la zone d'expansion de crue. Elles vont ainsi minimiser la gravité des phénomènes d'inondation.

L'eau stockée va ensuite être restituée progressivement tout au long de l'année. Les zones humides participent donc à la recharge des nappes ainsi qu'au soutien d'étiage l'été, ce qui est indispensable au maintien de la vie aquatique est des activités associées.

FONCTIONS ECOLOGIQUES

Les zones humides peuvent constituer des réservoirs d'espèces faunistiques et floristiques parfois rares et menacées (30% des espèces végétales remarquables y sont attribués).

Elles sont indispensables pour l'hivernage, la migration et la reproduction de nombreux oiseaux (50% des espèces d'oiseaux y sont liés) et pour de nombreuses autres espèces faunistiques (amphibiens, reproductions des poissons et crustacés, mollusques, insectes…).

VALEURS SOCIO-ECONOMIQUES ET CULTURELLES

Les zones humides présentent également des intérêts socio-économiques et culturels importants tels que :

- la pêche,
- la chasse,
- la culture maraîchère,
- le pâturage,
- la fauche,
- la populiculture,
- les randonnées,
- les loisirs nautiques,
- les observatoires pour la biodiversité…

4. Inventaire des zones humides

L'inventaire est destiné à mieux connaître les zones humides du territoire, il s'agit bien **d'un inventaire de connaissance qui ne constitue pas un inventaire au titre de la Police de l'eau**. Ce dernier consiste à localiser, caractériser et mieux comprendre le fonctionnement des zones humides compte-tenu de leur rôle au sein du bassin versant. Une meilleure connaissance des zones humides constitue ainsi un élément incontournable pour répondre aux enjeux du SAGE concernant la gestion de la ressource en eau, tant sur le plan qualitatif que quantitatif.

M. LE DRET précise qu'outre les zones humides, différents éléments tels que les mares et plans d'eau ainsi que le réseau hydrographique seront inventoriés car ces milieux sont étroitement liés aux zones humides.

A. Démarche de concertation et de communication

La concertation et la communication sont essentielles durant toute la démarche d'inventaire, les acteurs locaux étant les actuels gestionnaires des zones humides. Du fait de leur connaissance du territoire, ils constituent une source d'information importante sur les zones humides à l'échelle communale.

B. Planning

La démarche suit un planning bien précis :

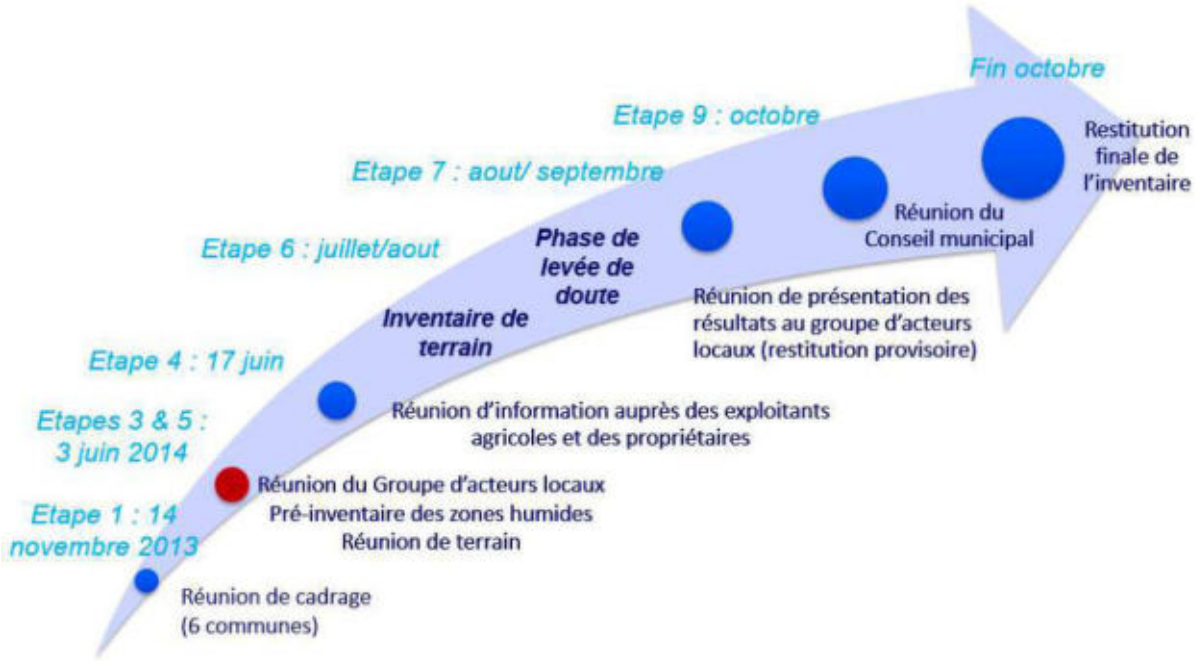

Le déroulement des prospections de terrain suivra le calendrier suivant :

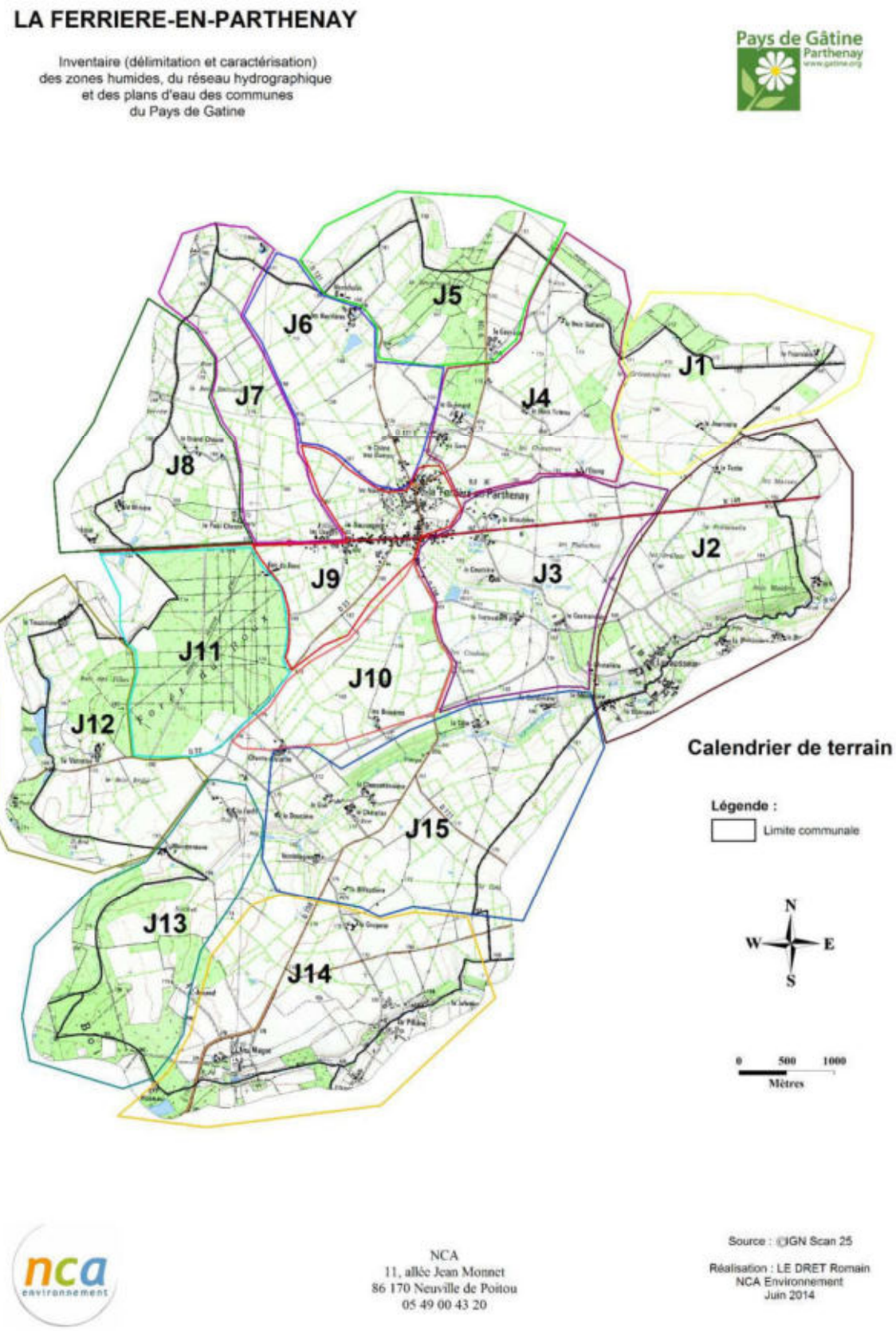

Sectorisation des journées de prospection de terrain sur la commune de La Ferrière en Parthenay

Le travail de terrain débutera le 1er juillet 2014. Certains membres du groupe d'acteurs se sont portés volontaires pour être référent lors des prospections de terrain. Ces référents passeront une, deux ou trois journées sur le terrain avec l'ingénieur en charge de l'inventaire. Leur rôle sera de contacter les

exploitants au fur et à mesure de l'avancement sur les parcelles. Ils auront également un rôle de suivi de l'étude et témoigneront de la bonne conduite de l'inventaire.

Tableau récapitulatif des référents par journée de prospection

Inventaire des zones humides La Ferrière en Parthenay Calendrier de terrain				
	Date		NOM	Prénom
J1	1	juillet	VERGER	Patrick
J2	2	juillet	VIVIER	Yohan
J3	3	juillet	BLANCHARD	Pascal
J4	9	juillet	VERGER	Patrick
J5	10	juillet	VERGER	Patrick
J6	22	juillet	GIRAULT	Bernard
J7	23	juillet	ROYER	Philippe
J8	24	juillet	ROYER	Philippe
J9	28	juillet	CLEMENT	Guillaume
J10	29	juillet	MARTEAU	Jean-François
J11	30	juillet	VERGER	Nathalie
J12	31	juillet	VERGER	Nathalie
J13	4	aout	REAULT	Dominique
J14	5	aout	MARTEAU	Jean-François
J15	6	août	MARTEAU	Jean-François

PHASE DE PRE-LOCALISATION DES ZONES HUMIDES

La phase de pré-localisation est un moyen de définir et de délimiter les zones humides **potentielles**. Elle identifie sur le territoire les secteurs à forte probabilité de présence de zones humides, afin d'optimiser les phases suivantes.

Les principales sources d'information dont nous disposons sont les suivantes :

- pré-localisation de la DREAL,
- pré-localisation de l'Agrocampus,
- réseau hydrographique,
- carte géologique,
- carte des sols,
- aléa des remontées de nappes,
- topographie,
- photo-aériennes.

Bien connaitre le contexte géologique et pédologique de la commune est primordial afin d'analyser les cartes de pré-localisation :

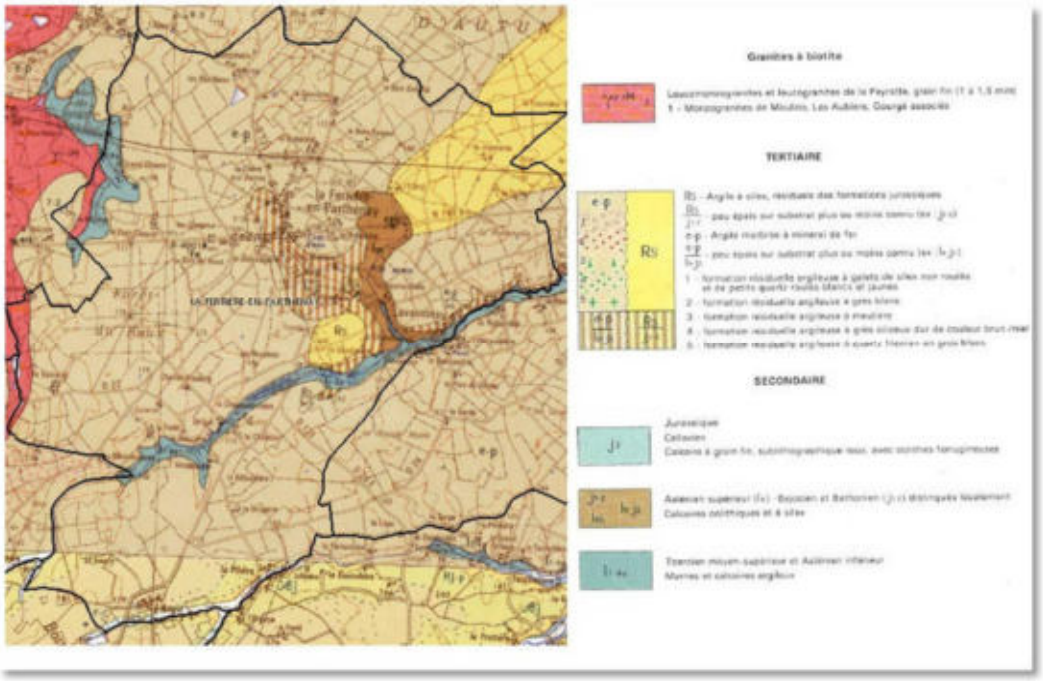

Carte géologique de la commune de La Ferrière en Parthenay



Carte pédologique de la commune de La Ferrière en Parthenay

Le contexte géologique et pédologique de la commune fait ressortir 2 zones principales :

- Un secteur centre-Est où l'on observe des sols argileux à silex.
- Le reste de la commune est constitué de sols à argiles marbrées et à minerais de fer.
- Un troisième secteur peut être identifié. Il s'agit de la vallée de la Vendelogne qui est une vallée à marnes et calcaires argileux.

Devant ce constat, on peut s'attendre à observer des zones humides sur l'ensemble de la commune. En effet, les sols argileux non favorables à l'infiltration de l'eau et le relief très peut accentuer de la commune vont être favorable à la présence de zones humides de plateaux.

Après cette observation du contexte physique de la commune, deux outils de pré-inventaire sont présentés au groupe d'acteurs. Les deux cartes reprennent la pré-localisation AgroCampus qui met en avant les fonds de vallées, les zones à faible niveau topographique, et les abords des cours d'eau.

La première carte ajoute à ce zonage, diverses observations ponctuelles à vérifier sur le terrain. La seconde apporte une information quant à la fiabilité de la pré-localisation AgroCampus, via un indice de confiance à 5 niveaux.

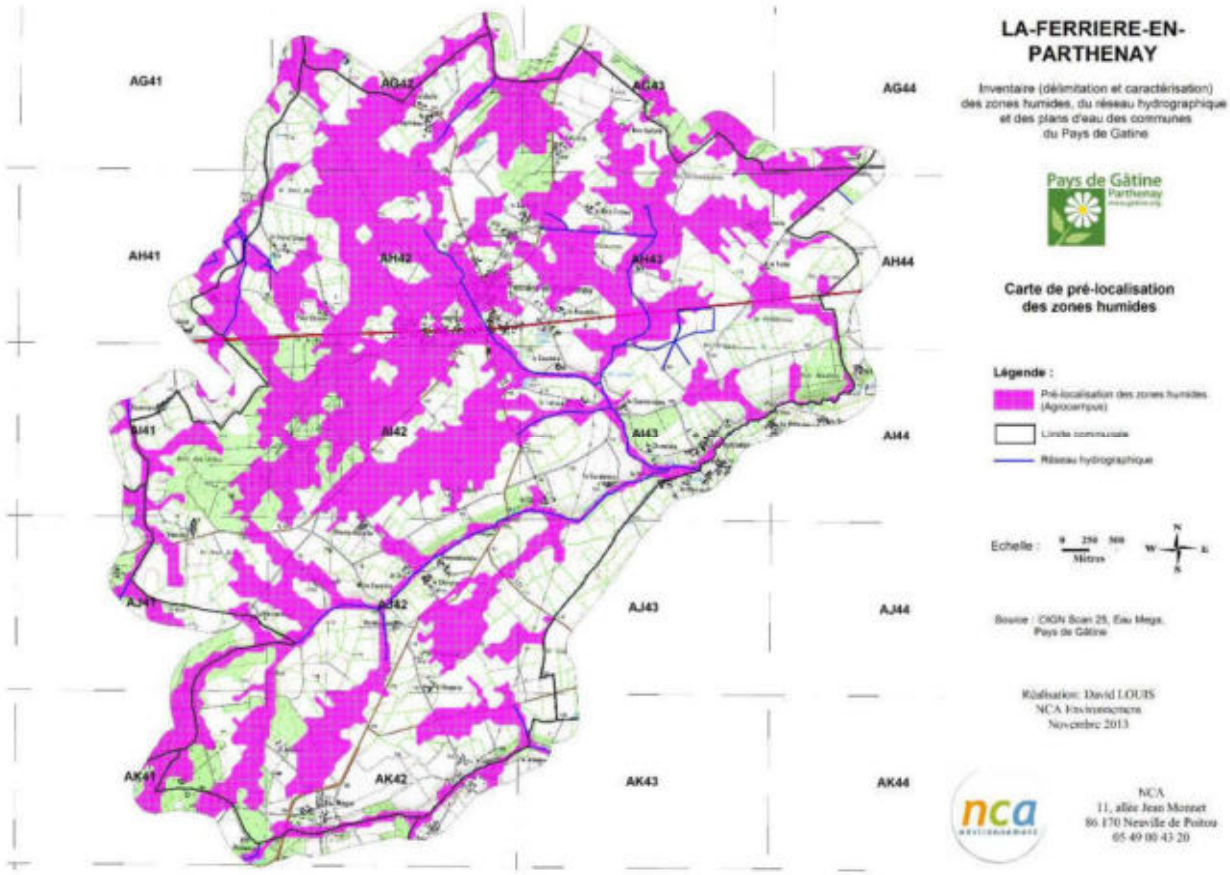

Pré-localisation des zones humides de la commune de La Ferrière en Parthenay (Agrocampus)

PHASE D'INVENTAIRE ET EXPERTISE DE TERRAIN

L'ensemble du territoire communal sera concerné par cet inventaire à l'exception des surfaces imperméabilisées et des Boisements ONF (Office Nationale des Forêts) qui font déjà l'objet d'une gestion et d'une protection particulière.

L'échelle cartographique de l'atlas des zones humides est au 1/7000ème. Cette échelle de travail n'a donc aucune portée réglementaire. En effet, la législation en vigueur depuis 1992 s'applique à l'échelle d'un projet d'aménagement, et donc à une échelle plus fine (m^2).

Cette étude correspond ainsi à un inventaire de connaissance ayant pour but d'orienter les futurs projets d'aménagements qui pourraient être concernés par la rubrique « zones humides » (assèchement, remblais, création de plans d'eau).

Pour cet inventaire, il s'agit d'identifier et de délimiter, grâce aux investigations de terrain, les zones humides effectives, c'est-à-dire les zones présentant un caractère humide lorsque l'on suit la procédure d'identification conforme à la réglementation en vigueur.

Sur le terrain, la végétation sera observée afin de repérer les espèces indicatrices ou les habitats de zones humides. Dans un second temps, le critère pédologique sera utilisé afin de délimiter précisément les contours des zones humides. Sur les zones cultivées, seul le critère pédologique pourra être utilisé en l'absence de végétation caractéristique.

PHASE DE CARACTERISATION ET BANCARISATION DES DONNEES

L'ensemble des données recueillies sur les zones humides de la commune (flore, pédologie, fonctionnement,…) seront renseignées dans une base de données géo-référencée (Logiciel GWERN).

5. Atlas de pré-localisation : analyse planche par planche

L'Atlas de pré-localisation est présenté au format A3. Lors de cette réunion, les planches de cet atlas ont été analysées les unes après les autres. Il reprend la pré-localisation AgroCampus, comme on peut le voir sur la carte générale ci-dessous.

Cette dernière présente aussi le découpage par planche de la commune. Chaque planche de ce quadrillage correspond à une double page de l'Atlas. Pour chaque secteur (ou planche), une première page a comme support un fond IGN, et une seconde page, la photographie aérienne de la zone.

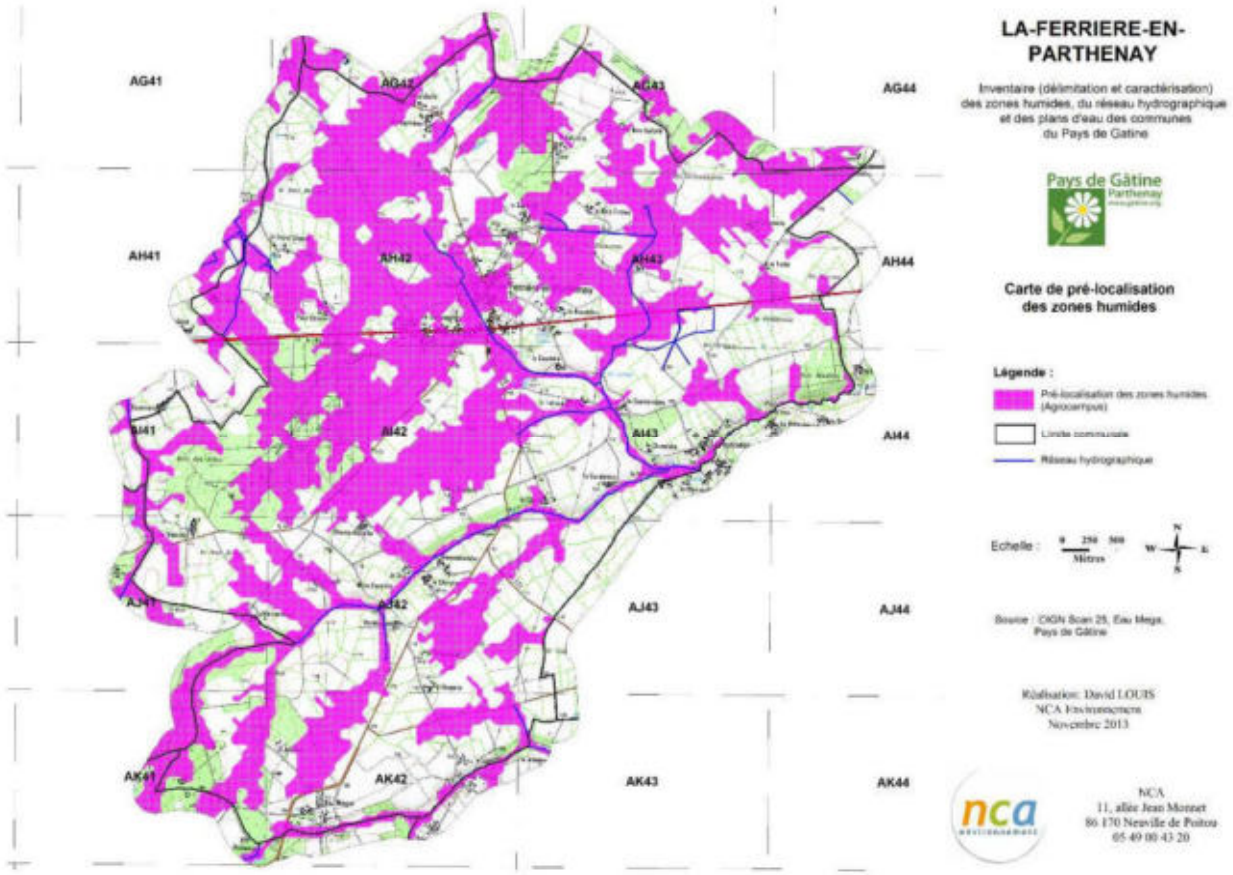

Pré-localisation des zones humides et découpage par planche de la commune

Le but est ici de discuter de la validité de cette pré-délimitation et de récolter différentes informations sur la dynamique de l'eau (drainage, source, remontée de nappe, inondation, ruissellement…).

Les observations importantes émises par le groupe d'acteurs sont reportées sur la carte de pré-inventaire page suivante. Cette dernière affiche aussi les secteurs à vérifier car présentant un indice de confiance élevé (calculé à partir de la pré-localisation Agrocampus), ainsi que les zones à urbaniser.

Le tableau suivant reprend les informations données par le groupe d'acteurs locaux. La planche de l'atlas cartographique ainsi que le lieu-dit proche duquel l'information a été relevée sont indiqués. Le groupe d'acteurs s'est montré bien impliqué lors de cette réunion, mais les informations récoltées restent assez générales. La colonne « COMMENTAIRE » est donc parfois peut fournie.

Tableau récapitulatif des remarques du groupe d'acteurs sur le zonage et la pré-localisation

PLANCHE	LIEU-DIT	TYPE	COMMENTAIRE
AG42	Montchalin - Les Bazillères	Plusieurs parcelles drainées	
AG42	Le Beugnaud	boisement humide	Zone humide à délimiter
AG42	Le Beugnaud (Sud)	Mare comblée	
AG43	La Gouverie	Plusieurs parcelles drainées	
AG43	La Gouverie	Présence d'une mare	
AG43	Le Bois Gallard	Mare comblée	
AG43	Les Grisonnières	Prairie humide en bordure de boisement	Zone humide à délimiter
AH 41	Le Grand Choure	Station à Fritillaire (espèce protégée de zone humide) en limite communale avec La Peyratte	
AH 41	La Mitière	Parcelle humide au Nord	Zone humide à délimiter
AH 41	Le Grand Choure	Une mare comblée et une source à l'Ouest	Zone humide à vérifier
AH 41	Le Grand Choure	Plusieurs parcelles drainées	
AH 42	Le Grand Choure	Secteur humide	Zone humide à délimiter
AH 42	Le Bourg	Plusieurs parcelles drainées	
AH 42	Le Chêne aux Dames	Zone humide à l'Est	Zone humide à vérifier
AH 43	L'étang	Mare partiellement comblée	
AH 43	Le Bois Tuteau	Boisement peut être humide	Zone humide à vérifier
AH 43	Le Bois Tuteau	Parcelle humide et mare au Nord du boisement	Zone humide à délimiter
AH 43		Parcelles drainées sur l'ensemble du secteur	
AH 44		Parcelles drainées sur l'ensemble du secteur	
AI 41	Forêt du Roux	Boisement humide	Zone humide à délimiter
AI 41	Forêt du Roux	Mare en bordure due la N149	
AI 41		Parcelles drainées sur l'ensemble du secteur en dehors du boisement	
AI 42	station d'épuration	Parcelles non humides	Parcelles à vérifier
AI 42	Bois du Roux	Secteur humide non drainé	Zone humide à délimiter
AI 42	Les Bruyères	Plusieurs parcelles drainées	
AI 43	Les Brûlots (Sud)	Affleurements rocheux	
AI 43	Vallée de la Vendelogne	Fond de vallée humide	Zone humide à délimiter
AI 44	Vallée de la Vendelogne	Fond de vallée humide	Zone humide à délimiter
AJ 41		Parcelles drainées sur l'ensemble du secteur	
AJ 41	Maisonneuve (Sud)	Boisement humide à marécageux	Zone humide à délimiter
AJ 42	Vallée de la Vendelogne	Fond de vallée humide	Zone humide à délimiter
AJ 42	La Billaudière	Parcelles drainées sur l'ensemble du secteur	
AJ 42	La Billaudière (Est)	Mare comblée	
AJ 43		Secteur non drainé	Parcelles à vérifier
AK 41		Boisement humide à marécageux	Zone humide à délimiter
AK 42	Ruisseau de Magot	Fond de vallée humide	Zone humide à délimiter
AK 42	La Grugerie	Parcelles humides au Sud-Est	Zone humide à délimiter
AK 42	La Grugerie	Plusieurs parcelles drainées	

6. Discussion/questions posées durant la concertation

M. GOHARD explique que les SAGE sont des outils de planification et de gestion ayant pour but l'atteinte du bon état écologique des masses d'eau. Il précise que la qualité de l'eau sur le bassin du Thouet n'est pas satisfaisante et que la préservation des zones humides est un pas vers l'atteinte des objectifs qualitatifs et quantitatifs fixés par le SDAGE Loire-Bretagne.

M. GOHARD explique aussi au groupe d'acteurs que les SAGE sont là pour vérifier que les inventaires se déroulent de la même, manière sur l'ensemble des communes du territoire. Il se réjouit de voir que le groupe d'acteurs est ici bien constitué car composé de personnes d'horizons différents ayant une utilisation variée des zones humides et de l'environnement en général.

Une question est posée concernant l'inventaire des zones humides non effectué sur la commune d'Oroux. M. BRANSIECQ précise que La Ferrière en Parthenay s'est associée à 48 autres communes pour cet inventaire afin de réduire les charges administratives. Un second marché est en cours de lancement pour les communes qui ne souhaitaient pas faire partie du premier groupement.

M. le Maire relève le fait que les sols de la commune soient très riches en fer et qu'il y aura donc une « surestimation » des surfaces de zones humides. Mme. RISTOR explique que les traces d'hydromorphies (trace de rouille) n'apparaissent qu'en présence d'eau de manière prolongée. Il peut y avoir autant de fer que possible dans le sol, s'il n'y a pas une phase d'engorgement durant l'année, il n'y aura jamais de traces d'hydromorphies.

Le groupe d'acteurs s'interroge, à juste titre, sur la prospection des zones non concernées par la pré-localisation. M. GOHARD explique que cette carte de pré-localisation est un guide de départ indiquant les zones où la potentialité de zones humides est la plus forte. Cependant, l'ensemble de la commune sera parcourue. M. LE DRET ajoute que l'inventaire est centré sur les zones humides mais que les plans d'eau seront aussi inventoriés. Tous les plans d'eau ne sont dans la pré-localisation, ce sont donc eux qui amèneront les ingénieurs à s'écarter de la pré-localisation pour aller vérifier la présence de zone humide autour de ces plans d'eau. De plus, il sera précisé sur la cartographie finale si les mares sont en relation avec une source ou non.

Une question est posée concernant les parcelles drainées. M. LE DRET explique que les parcelles drainées seront notées sur la carte. Ceci ne fait pas partie du cahier des charges de l'étude mais cela permet de mieux comprendre les délimitations des zones humides. En effet, deux zones humides peuvent être séparées par une parcelle drainée. On peut alors se poser la question « pourquoi cette parcelle située entre deux zones humides n'est-elle pas humide elle aussi ? » L'indication du drainage sur la carte permet de répondre tout de suite à cette question.

Le groupe d'acteurs s'inquiète du devenir des parcelles inventoriées en zones humides et notamment concernant les pratiques agricoles. M. LE DRET explique que l'ensemble des craintes émises par le groupe d'acteurs sont légitimes. Ils rappellent que l'inventaire n'a aucune portée réglementaire du fait de son échelle de réalisation et qu'il s'agit d'un inventaire de connaissance permettant d'orienter les futurs projets pouvant être concernés par la rubrique « zones humides ».

A l'exception des projets d'aménagements soumis à la Loi sur l'eau, en vigueur depuis 1992 (drainage, création de plan d'eau, remblais), aucune contrainte ne régit la gestion des zones humides et les pratiques existantes sur ces milieux (culture, labour…).

L'inventaire des zones humides est une étude obligatoire qui sera intégrer dans les cartes communales et dont le but principal est d'orienter les projets d'aménagement et les documents d'urbanisme.

M. LE DRET précise aussi que les résultats sont transmis aux structures porteuses des deux SAGE qui couvrent la commune : Le SAGE Thouet et le SAGE Clain. M. GOHARD insiste sur le fait que les

membres du groupe d'acteurs doivent communiquer le plus possible auprès des autres exploitants agricoles au sujet des dates de prospections de terrain et de la phase de levée de doute.

Bilan de la réunion

Au cours de cette première réunion, les membres du groupe d'acteurs locaux ont fait preuve d'intérêt et d'implication pour fournir au bureau d'études NCA un grand nombre d'informations.

Sur la base des indications qui ont été transmises par les membres du groupe, l'inventaire de terrain ciblera en particulier les zones à plus forte potentialité de présence de zones humides. Une carte de pré-inventaire (présentée dans ce rapport) sera alors réalisée sur la base de ces dires d'acteurs locaux.

Suite de la démarche d'inventaire

A la suite de cette réunion de travail cartographique, une réunion de présentation de la méthodologie sur le terrain a eu lieu cette même journée du 3 juin 2014. Deux sondages pédologiques ont été réalisés afin de montrer nettement la différence entre un sol typique de zone humide et un sol sain.

Une réunion d'information pour l'ensemble des exploitants agricoles et des propriétaires aura lieu le 17 juin 2014 à 14h.

Suite à cet inventaire, une cartographie provisoire des zones humides sera présentée aux acteurs locaux, puis déposée en mairie. Une phase de levée de doute de deux semaines sera alors engagée. Chaque personne concernée pourra alors inscrire des remarques sur un cahier de doléance ouvert par la mairie. Suite à cette phase de consultation, des retours sur zone seront effectués afin de corriger, ou non, les délimitations des zones humides concernées.

Le rendu final de l'étude est prévu pour octobre 2014.

ANNEXE 3

Compte-rendu de la réunion d'information aux exploitants et propriétaires du 8 juillet 2014

NCA Environnement
11 Allée Jean Monnet
86170 Neuville-de-Poitou
Tél. 05 49 00 43 20
Fax 05 49 00 43 30
Email : accueil@nca-env.fr
www.nca-env.fr
www.nca-methanisation.fr

Études et conseils en environnement
Assainissement collectif
Assainissement non collectif
Maîtrise d'œuvre
Protection des eaux
Hydraulique fluviale
Environnement et agriculture
Méthanisation
Gestion des milieux
Démarche d'insertion écologique
Inventaire faune et flore
Environnement et aménagement

INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES, DU RESEAU HYDROGRAPHIQUE ET DES PLANS D'EAU

COMMUNE DE LA PEYRATTE

Compte-rendu
Réunion d'information à l'intention des agriculteurs et des propriétaires
8 juillet 2014

Objet **:** Présentation de la démarche d'inventaire des zones humides

Première entreprise française à avoir obtenu en avril 2011 l'AFAQ 26000 et en janvier 2012 la labellisation LUCIE pour son engagement dans la RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) et le développement durable.

SAS au capital de 110 000 €
N° identification :
343 460 622 RCS Poitiers
APE : 7112B
N° TVA : FR 57 343 460 622

Sommaire

Participants à la réunion 100
Introduction 102
Cadre juridique de l'inventaire 103
Définition d'une zone humide 103
Localisation des zones humides 104
Types de zones humides 104
Fonctionnalités des zones humides 104
Inventaire des zones humides 105
Démarche de concertation et de communication 105
Méthodologie d'inventaire 106
Planning 107
Discussion/questions posées 108
Bilan de la réunion et suites de la démarche 108

Participants à la réunion

Intervenants extérieurs	
LE DRET Romain	NCA environnement
LAMARQUE Stéphane	NCA environnement
GOHARD Pierre	SAGE Thouet
BRANSIECQ Maxence	Pays de Gâtine
Participants à la réunion	
GOUBEAU Claude	
GANNE Philippe	Exploitant
JAMONNEAU Claude	Exploitant
MOREAU Christophe	Exploitant
PELLETIER Michel	
BILLON Michel	Exploitant
BONNISSEAU Brigitte	Exploitant
THOMAS Gilles	Exploitant
GIROIRE Francis	
DEMARLY Vincent	Exploitant
FRAGU Jean-Marie	Exploitant
JAULIN Patrice	Exploitant
LAMARCHE Jean-Marc	Propriétaire
ROUVREAU Yohan	Exploitant
BOUZIN Aurélien	Exploitant
PILLOT Patrick	Propriétaire
DUPONT Gilles	Propriétaire
SIMON Fernand	Propriétaire
LIAIGRE Guy	Propriétaire
GUIGNARD Michel	Propriétaire
RIVIERE Raymond	Propriétaire
BILLON Pierre	Propriétaire
BIRONNEAU Jean-Michel	Propriétaire
PAILLIER Anthony	Exploitant
ROCS Serge	Exploitant
SENE Didier	Exploitant
PELLETIER Gilles	Propriétaire
SACHE Jacky	Exploitant

DENOUE Christophe	Exploitant
GAILLARD Samuel	Exploitant
VEILLON Damien	Exploitant
FLEURY James	Retraité
VEILLON Jean	Propriétaire
BERNELAS Bruno	Exploitant
BONNET Yannick	Exploitant
MOREAU Cyril	Exploitant
MENARD René	Propriétaire
PELLETIER Bernard	Propriétaire
JAULIN Jean-Luc	Exploitant
PELLETIER Ludovic	Exploitant
BRUNET Nicolas	
CLUZEAU Patrice	Propriétaire
JAULIN Jean-Pierre	Exploitant
SIMON Lionel	Exploitant
FERJOU Michel	Exploitant
DELION (GAEC)	Propriétaire - exploitant
GIRAULT Claude	Propriétaire
PANNOUX Michel	Propriétaire
PASTUREAU Maurice	Propriétaire
AYRAULT Jean-Michel	Propriétaire - exploitant
SUPRIEN Jean-François	Propriétaire - exploitant
BOUILLE Joël	Propriétaire - exploitant
GUITTON Fréderic	Propriétaire - exploitant
BOURDIN Jean	Propriétaire
SIMON Frédéric	Exploitant
PROTTEAU Joëlle	Retraité

Introduction

La réunion s'est déroulée à 20h30, le 8 juillet 2014, à la salle des fêtes de La Peyratte.

L'objectif étant de présenter, à l'ensemble de la population concernée (agriculteurs et propriétaires), la démarche générale d'inventaire des zones humides.

M. GUERIN ouvre la réunion en remerciant les personnes présentes et donne ensuite la parole à M. LE DRET. Ce dernier commence par présenter le bureau d'étude NCA Environnement avant de commencer l'explication de la démarche.

Avant de répondre aux diverses questions, M. LE DRET propose de débuter par une présentation du contexte réglementaire dans lequel s'inscrit l'étude. Il définit ensuite les zones humides et les raisons pour lesquelles il est important d'inventorier ces milieux, avant de continuer sur les modalités de la démarche et la méthodologie d'inventaire. Enfin il présentera les résultats attendus et leur intégration dans les documents d'urbanisme.

Cadre juridique de l'inventaire

Le cadre juridique de cet inventaire est fixé par différentes réglementations :

- La loi sur l'eau du 3 janvier 1992 modifiée en 2006 a pour fondement la gestion collective de l'eau et des milieux aquatiques, qui constituent un patrimoine fragile et commun à tous. Les zones humides y sont identifiées comme des espaces contribuant à la gestion équilibrée de la ressource ;
- Le SDAGE Loire Bretagne 2010-2015, adopté le 15 octobre 2009 par le comité de bassin, prévoit, dans l'un de ses quinze objectifs principaux, la sauvegarde et la mise en valeur des zones humides, principe mis en œuvre au niveau des SAGE ;
- La loi sur le développement des territoires ruraux de 2005 pose le principe que la préservation et la gestion durable des zones humides sont d'intérêt général.

La commune de La Peyratte est concernée par le SAGE Thouet sur la totalité du territoire.

La méthodologie d'inventaire des zones humides est définie par les SAGE sur leur territoire. Le SAGE Thouet a défini une méthodologie d'inventaire des zones humides. C'est donc cette-dernière qui sera employée sur la commune.

Définition d'une zone humide

La définition d'une zone humide est donnée par le code de l'environnement (art. L.211-1).
Ainsi, les zones humides sont définies comme "*des terrains exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre, de façon permanente ou temporaire, et la végétation quand elle existe, est dominée par des plantes hygrophiles pendant une partie de l'année*".

Trois critères permettent de déterminer et de délimiter une zone humide :

- La présence de végétation hygrophile ;
- L'hydromorphie des sols ;
- L'hydrologie, ou présence d'eau (une indication à prendre « avec des pincettes » notamment en période de fortes précipitations)

Le schéma suivant permet de représenter l'étendue des milieux répondant à la définition de «zones humides» :

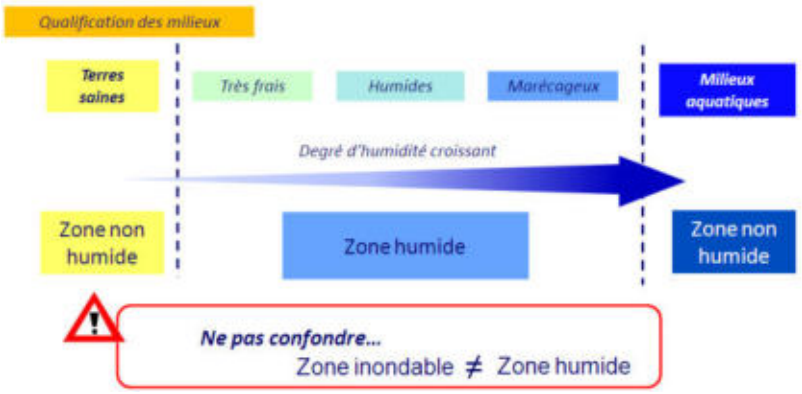

M. LE DRET souligne la confusion trop souvent faite entre zone humide et zone inondable. En effet la zone inondable présente souvent le caractère exceptionnel d'une crue ponctuelle dans le temps. Alors qu'une zone humide **est engorgée si ce n'est tout au long de l'année, au moins en période hivernale et de manière récurrente**, pour qu'une végétation ou un sol caractéristique s'y développe.

Localisation des zones humides

Il existe une diversité de zones humides mais le moteur reste la présence d'eau de manière temporaire à prolongée. Ainsi, dès lors que les conditions nécessaires sont réunies, il est possible d'observer des zones humides partout où le contexte leur est favorable. On observe donc des zones humides de plateau limoneux, de tête de vallon, de bordure de cours d'eau ou de plaine alluviale.

Types de zones humides

Les zones humides recouvrent une diversité de milieux. On peut citer :

- les roselières,
- les prairies humides,
- les bordures de mares,
- les boisements humides,
- les terres labourées,
- les peupleraies…

Les zones dites «dégradées», comme les terres agricoles et paysages artificialisés (peupleraies…) peuvent présenter au moins un des critères d'identification des zones humides, notamment la présence de sols hydromorphes. Ces secteurs seront donc également identifiés.

Fonctionnalités des zones humides

De cette diversité de types de zones humides, découle une diversité de fonctions, desquelles l'Homme tire des bénéfices, nommés «services rendus».

FONCTIONS BIOGEOCHIMIQUES : EPURATION DES EAUX

Les zones humides agissent comme des zones tampons : elles ralentissent les écoulements de surface et favorisent la sédimentation et le stockage des matières présentes dans les eaux et des polluants qui y sont associés. Certaines de ces substances pourront être absorbées par la végétation et d'autres pourront être stockées et/ou dégradées (au moins en partie) par voie bactérienne.
Les zones humides contribuent donc à l'épuration des eaux et à l'élimination/stockage des nitrates, phosphates, produits phytosanitaires, matières en suspensions…

Elles contribuent ainsi au maintien de la qualité de l'eau rejoignant les cours d'eau ou les nappes. Ce processus naturel peut en partie se substituer à la création d'une station d'épuration.

FONCTIONS HYDROLOGIQUES

Les zones humides sont aussi de véritables « éponges naturelles ». Lors d'évènements pluvieux importants, elles vont capter une grande partie des eaux et ainsi réduire la zone d'expansion de crue. Elles vont ainsi minimiser la gravité des phénomènes d'inondation.

L'eau stockée va ensuite être restituée progressivement tout au long de l'année. Les zones humides participent donc à la recharge des nappes ainsi qu'au soutien d'étiage l'été, ce qui est indispensable au maintien de la vie aquatique.

FONCTIONS ECOLOGIQUES

Les zones humides peuvent constituer des réservoirs d'espèces faunistiques et floristiques parfois rares et menacées (30% des espèces végétales remarquables y sont attribués).

Elles sont indispensables pour l'hivernage, la migration et la reproduction de nombreux oiseaux (50% des espèces d'oiseaux y sont liés) et pour de nombreuses autres espèces faunistiques (amphibiens, reproductions des poissons et crustacés, mollusques, insectes…).

VALEURS SOCIO-ECONOMIQUES ET CULTURELLES

Les zones humides présentent également des intérêts socio-économiques et culturels importants tels que :

- la pêche,
- la chasse,
- la culture maraîchère,
- le pâturage,
- la fauche,
- la populiculture,
- les randonnées,
- les loisirs nautiques,
- les observatoires pour la biodiversité…

Inventaire des zones humides

L'inventaire est destiné à mieux connaître les zones humides du territoire**, il s'agit bien d'un inventaire de connaissance qui ne constitue pas un inventaire au titre de la Police de l'eau**. Ce dernier consiste à localiser, caractériser et mieux comprendre le fonctionnement des zones humides compte-tenu de leur rôle au sein du bassin versant. Une meilleure connaissance des zones humides constitue ainsi un élément incontournable pour répondre aux enjeux du SAGE concernant la gestion de la ressource en eau, tant sur le plan qualitatif que quantitatif.

M. LE DRET précise qu'outre les zones humides, différents éléments tels que les mares et plans d'eau ainsi que le réseau hydrographique seront inventoriés car ces milieux sont étroitement liés aux zones humides. Il insiste également sur le fait que **l'inventaire n'a aucune valeur réglementaire et qu'il ne modifiera en rien les pratiques actuelles.**

Démarche de concertation et de communication

La concertation et la communication sont essentielles durant toute la démarche d'inventaire, les acteurs locaux étant les actuels gestionnaires des zones humides. Du fait de leur connaissance du territoire, ils constituent une source d'information essentielle sur les zones humides à l'échelle communale.

Méthodologie d'inventaire

PHASE DE PRE-LOCALISATION DES ZONES HUMIDES

La phase de pré-localisation est un moyen de définir et de délimiter les zones humides **potentielles**. Elle identifie sur le territoire les secteurs à forte probabilité de présence de zones humides, afin d'optimiser les phases suivantes. Sur la commune de La Peyratte, cette prélocalisation recouvre environ un quart du territoire.

Les principales sources d'information dont nous disposons sont les suivantes :

- pré-localisation Agrocampus de Rennes,
- réseau hydrographique,
- carte géologique,
- carte des sols,
- aléa des remontées de nappes,
- topographie,
- photo-aériennes.

Pré-localisation des zones humides de la commune de La Peyratte (Agrocampus)

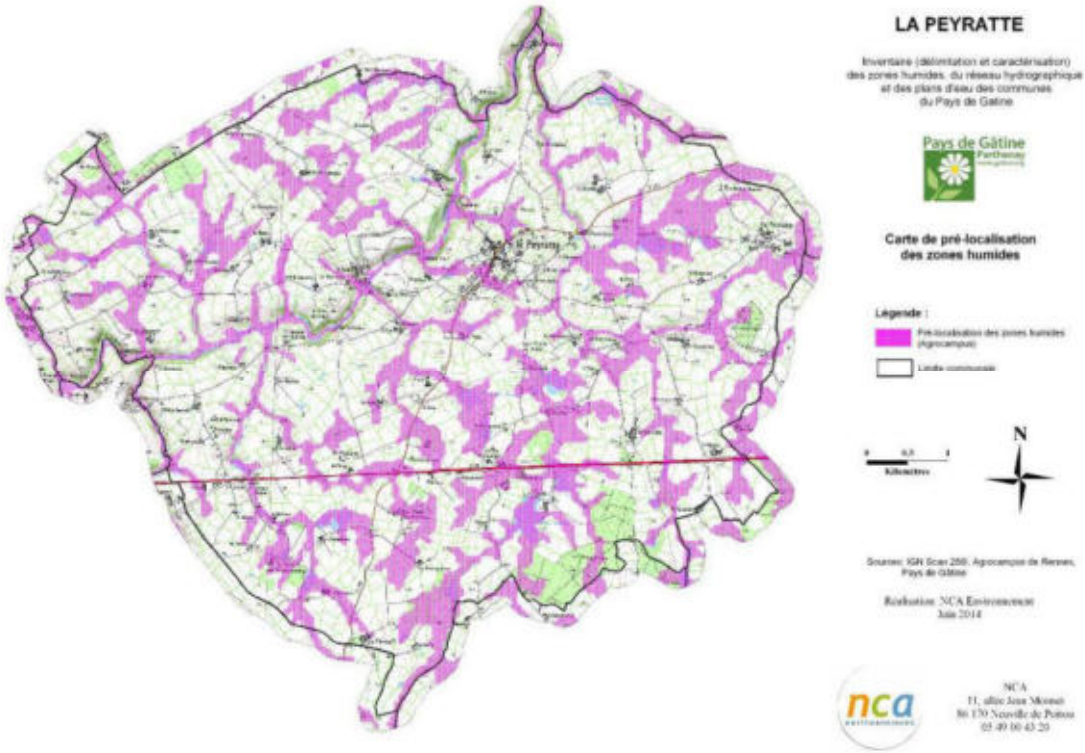

PHASE D'INVENTAIRE ET EXPERTISE DE TERRAIN

L'ensemble du territoire communal sera concerné par cet inventaire à l'exception des surfaces imperméabilisées. L'échelle cartographique de l'atlas des zones humides sera au 1/7000ème.

Il s'agit d'identifier et de délimiter, grâce aux investigations de terrain, les zones humides effectives, c'est-à-dire les zones présentant un caractère humide **lorsque l'on suit la procédure d'identification conforme à la réglementation en vigueur**.

Sur le terrain, la végétation sera listée afin de repérer les espèces indicatrices ou les habitats de zones humides. Dans un second temps, le critère pédologique sera utilisé afin de délimiter précisément les contours des zones humides. Sur les zones cultivées, seul le critère pédologique pourra être utilisé en l'absence de végétation caractéristique.

M. LE DRET indique qu'il ne sera pas accompagné par un référent, bien que cette démarche ait été proposée au groupe d'acteurs locaux. Cependant, il contactera les exploitants et propriétaires dont il aura eu la connaissance auparavant. Il s'excuse par avance des oublis qui pourront avoir lieu.

PHASE DE CARACTERISATION ET BANCARISATION DES DONNEES

L'ensemble des données recueillies sur les zones humides de la commune (flore, pédologie, fonctionnement,…) seront renseignées dans une base de données géo-référencée (Logiciel GWERN).

Planning

La démarche suit un planning bien précis :

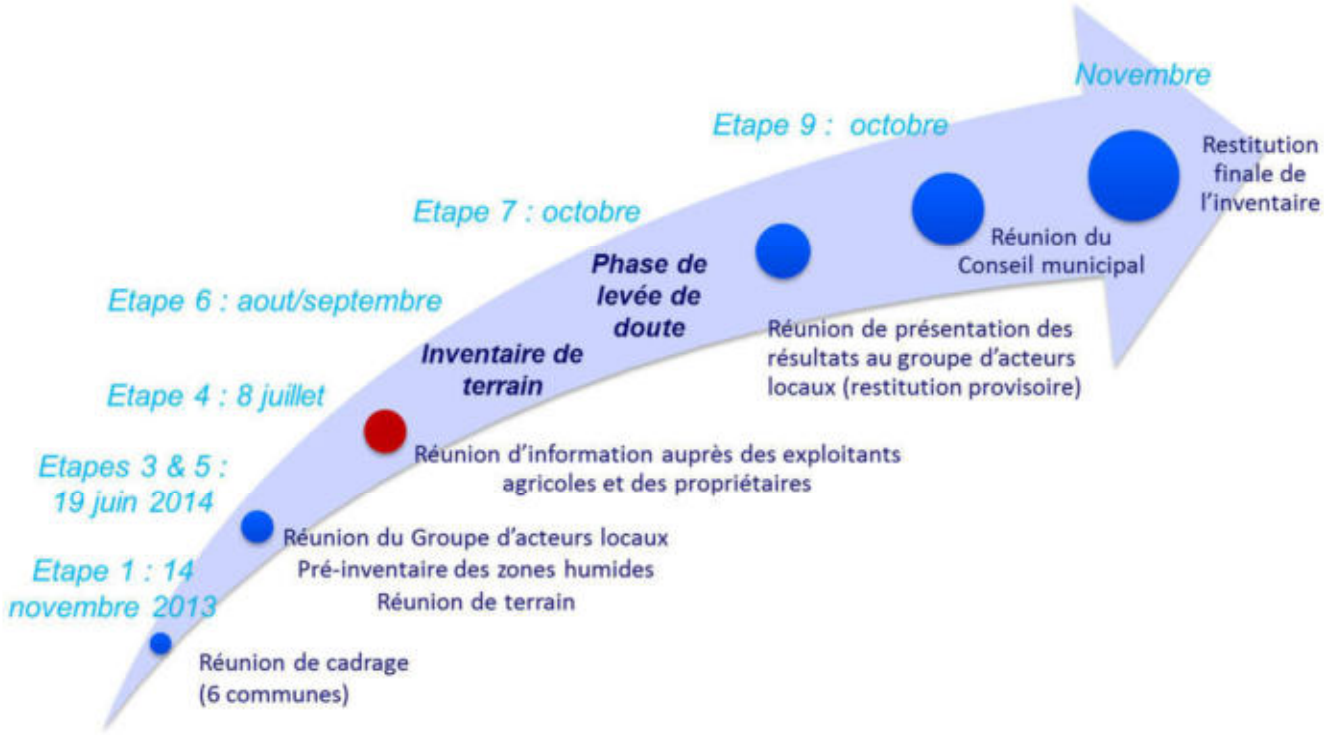

Discussion/questions posées

M. LE DRET demande s'il y a des questions :

- La première interrogation est la suivante : Quelle est la différence entre la superficie de la prélocalisation et la surface de zone humide réelle ?

M. LE DRET explique que cela dépend du contexte communal mais qu'en général la surface de zones humides réelles est équivalente à environ 10% du territoire communal. C'est pour cette raison que la phase de terrain est importante puisqu'elle permet de cartographier précisément ces zones humides à la différence de la prélocalisation qui n'est qu'un résultat de compilations informatiques.

- Une seconde question porte sur le but de l'inventaire.

Pierre GOHARD (animateur du SAGE Thouet) répond que cet inventaire va permettre de mieux connaitre le territoire communal, de quantifier les zones humides afin de les intégrer aux futurs documents d'aménagement du territoire. Il s'agit bien d'un inventaire de connaissance et non d'un inventaire réglementaire.

- Les débats continuent avec une remarque concernant les grands projets nationaux type LGV qui eux, ne sont jamais contrariés par les zones humides.

M. LE DRET et M. GOHARD ne peuvent que déplorer cette situation qui malheureusement est vraie. Cependant, des sommes colossales sont dépensées par ces grands groupes pour les mesures de compensation qui accompagnent les projets (3000ha de compensation pour la LGV Tours Bordeaux)..

- La question suivante a pour sujet la plantation de peupliers en zone humide.

M. LE DRET rappelle que **cet inventaire n'a aucune valeur réglementaire, ni sur les usages, ni sur les pratiques en zones humides**. M. GOHARD ajoute que c'est à la DDT de faire ensuite son travail d'instruction de dossier quant à la dégradation des zones humides. M. BRANSIECQ, en tant que juriste, précise qu'un inventaire réalisé à une échelle de 1/7000eme ne peut pas imposer de pratiques culturales.

- Une question concernant la caractérisation des habitats est soulevée par un exploitant ayant des terres sur Vasles. Celui-ci ne comprend pas pourquoi une de ses parcelles drainées figure en zone humide.

M. BRANSIECQ précise que l'inventaire des zones humides reflète la réalité à un instant t. Les traces d'hydromorphie mettent plusieurs années avant d'apparaitre, il en est de même quant à leur disparition après drainage. Une parcelle drainée récemment présentera toujours des traces d'hydromorphie pendant plusieurs années.

Plusieurs questions faisant références aux inventaires de zones humides sur des communes limitrophes ont été posées durant cette réunion. Ces questions ne sont pas rapportées dans le compte rendu puisque le sujet était la commune de La Ferrière-en-Parthenay.

Bilan de la réunion et suites de la démarche

Cette réunion a permis d'informer une bonne partie de la population (agriculteurs et propriétaires).

Les personnes souhaitant être prévenues du passage des ingénieurs sur le terrain, ont pu fournir leurs coordonnées (téléphone, e-mail). Le travail de terrain débutera le premier juillet. Les personnes souhaitant accompagner les ingénieurs de terrain seront contactées.

Suite à cet inventaire, une cartographie provisoire des zones humides sera présentée aux acteurs locaux, puis déposée en mairie. Une phase de levée de doute de deux semaines sera alors engagée.

Les rendus de l'étude se feront au mois d'octobre 2014.

ANNEXE 4

Compte-rendu de la réunion de restitution provisoire au groupe d'acteurs locaux du 10 septembre 2014

NCA Environnement
11 Allée Jean Monnet
86170 Neuville-de-Poitou
Tél. 05 49 00 43 20
Fax 05 49 00 43 30
Email : accueil@nca-env.fr
www.nca-env.fr
www.nca-methanisation.fr

Études et conseils en environnement
Assainissement collectif
Assainissement non collectif
Maîtrise d'œuvre
Protection des eaux
Hydraulique fluviale
Environnement et agriculture
Méthanisation
Gestion des milieux
Démarche d'insertion écologique
Inventaire faune et flore
Environnement et aménagement

L'inventaire des zones humides est cofinancé par l'Union Européenne.
L'Europe s'engage en Poitou-Charentes.

INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES, DU RESEAU HYDROGRAPHIQUE ET DES PLANS D'EAU

COMMUNE DE LA FERRIERE EN PARTHENAY

Compte-rendu
Réunion de restitution provisoire au groupe d'acteurs locaux
10 septembre 2014

Objet **:** Présentation des résultats provisoires de l'inventaire des zones humides

Première entreprise française à avoir obtenu en avril 2011 l'AFAQ 26000 et en janvier 2012 la labellisation LUCIE pour son engagement dans la RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) et le développement durable.

SAS au capital de 110 000 €
N° identification :
343 460 622 RCS Poitiers
APE : 7112B
N° TVA : FR 57 343 460 622

Sommaire

Participants à la réunion 114

Introduction 115

Méthodologie d'inventaire 116

Définition d'une zone humide 116

Phase de pré-inventaire (1ère réunion du groupe d'acteurs) 117

Résultats de l'inventaire 117

Sondages pédologiques 117

Zones humides 119

Fonctionnalités des zones humides 119

Plans d'eau et mares 120

Réseau hydrographique 121

Discussion - Analyse planche par planche 122

Bilan de la concertation 122

Suite de la démarche d'inventaire 122

Participants à la réunion

Intervenants extérieurs	
NCA Environnement	M. LE DRET Romain
SAGE Thouet	M. GOHARD Pierre
Représentant du Pays de Gâtine	M. BRANSIECQ Maxence
Membres du groupe d'acteurs	
Maire de Le Ferrière en Parthenay et exploitant agricole	M. CLEMENT Guillaume
1er adjoint	Mme VERGER Nathalie
2ème adjoint	M. GIRAULT Bernard
4ème adjoint et exploitant agricole	Mme RUSSEUIL Marie-Pascal
Exploitant agricole	M. BLANCHARD Pascal
Exploitant agricole	M. FERJOU Michel
Propriétaire et exploitant agricole	M. VERGER Patrick
Secteur pêche	M. GELE Robert
Association « Sauver les Galizières »	M. ROYER Philippe

Introduction

La réunion s'est déroulée à 14h00, le 10 septembre 2014, à la maison des associations de La Ferrière en Parthenay. L'objectif étant de présenter la cartographie provisoire des zones humides, des plans d'eau et du réseau hydrographique de la commune.

Enfin, un travail sur carte est demandé aux acteurs locaux. Il vise à vérifier la validité de la pré-délimitation ainsi qu'à récolter différentes informations sur la dynamique de l'eau (drainage, source, remontée de nappe, inondation, ruissellement…).

La réunion débute alors par quelques rappels sur les zones humides, la démarche de l'étude et la phase de pré-inventaire. M. LE DRET propose de présenter tout d'abord les résultats généraux avant de répondre à d'éventuelles remarques et de passer ensuite à une analyse plus précise planche par planche.

Méthodologie d'inventaire

Définition d'une zone humide

L'identification des zones humides sur le terrain a respecté la définition donnée par le Code de l'Environnement : les zones humides sont définies comme "des terrains exploités ou non, **habituellement inondés ou gorgés d'eau douce**, salée ou saumâtre, **de façon permanente ou temporaire**, la végétation quand elle existe, est dominée par des plantes hygrophiles pendant une partie de l'année".

Trois critères permettent de déterminer s'il s'agit d'une zone humide ou non :

- La présence de **végétation hygrophile** ;
- L'**hydromorphie des sols** ;
- L'**hydrologie**, ou présence d'eau.

Les zones humides sont des milieux dynamiques, le « panel » en termes d'humidité notamment, est souvent plus large que le laisse à penser la culture populaire. En effet, les zones humides bien connues font souvent références aux marais, aux bourbiers ou aux tourbières. Toutefois, une zone humide peut présenter un degré d'humidité beaucoup plus faible, on parlera de milieux frais qu'il est alors possible de cultiver.



M. LE DRET souligne la confusion souvent faite entre zone humide et zone inondable. Une corrélation existe bien entre ces deux types de milieux, mais on observe beaucoup plus de zones engorgées que de zones réellement « humides » d'après les critères de qualification réglementaires.

× Phase de pré-inventaire (1ère réunion du groupe d'acteurs)

La phase de pré-inventaire est un moyen de définir et de délimiter les zones humides potentielles. Elle identifie sur le territoire les secteurs à forte probabilité de présence de zones humides, afin de préparer la phase de terrain.

Plusieurs cartes de pré-localisation ainsi que des cartes géologiques et pédologiques ont été analysées afin d'y intégrer la connaissance du territoire du groupe d'acteurs : secteurs ou la pré-localisation est aberrante, zones d'engorgement, zones inondables, zones de sources…

Comme premier outil de réflexion, les atlas de pré-localisation reprenaient le zonage de l'Agrocampus de Rennes (voir carte ci-dessous).

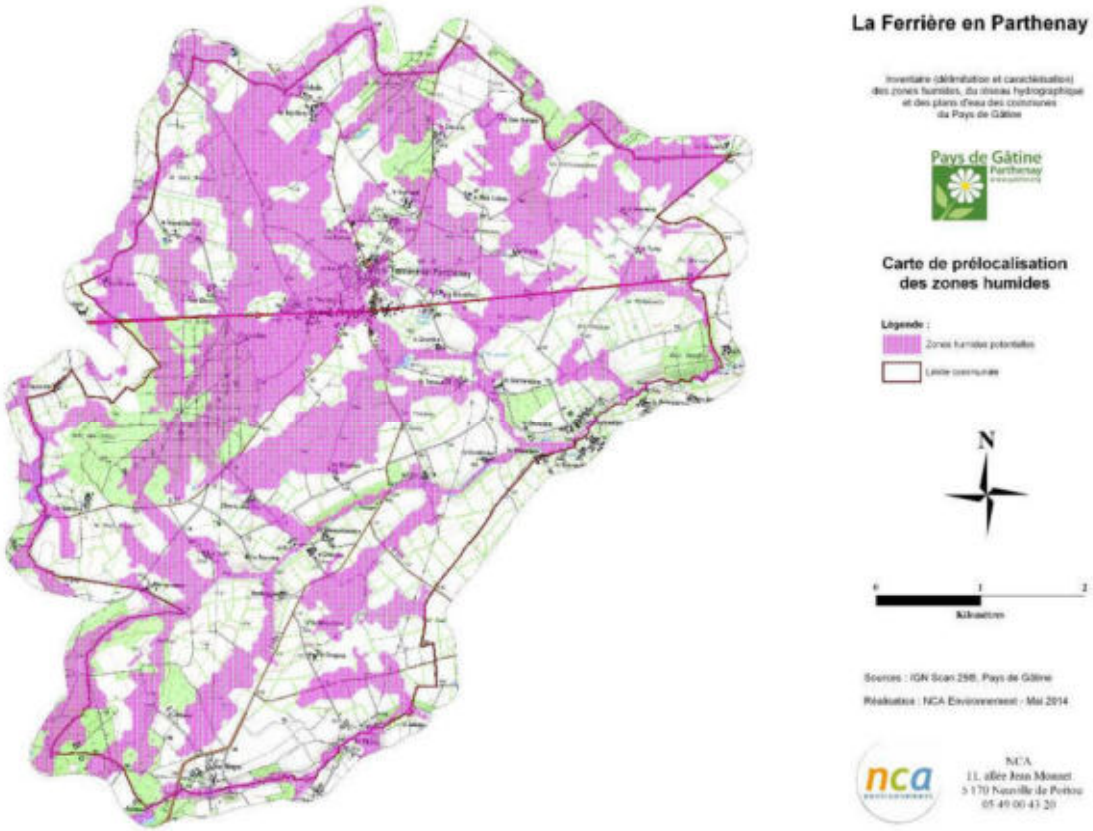

Pré-localisation des zones humides (source : AgroCampus, SAGE Thouet)

Résultats de l'inventaire

× Sondages pédologiques

M. LE DRET présente les résultats de l'étude.
Au final, le nombre de sondages s'élève à **1271** pour une surface communale totale de **2912 ha**.

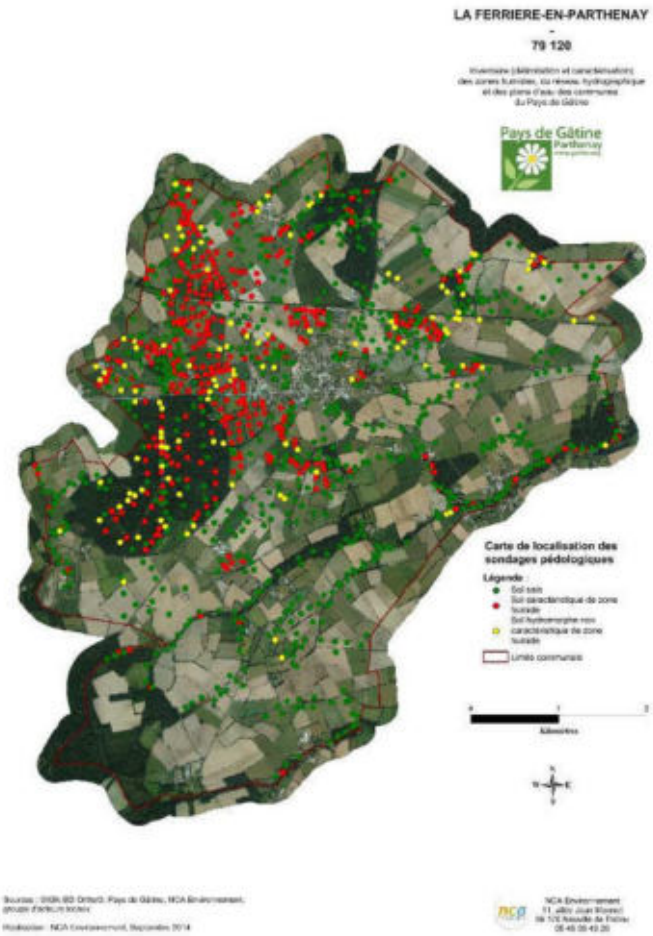

Localisation des sondages pédologiques réalisés sur la commune de La Ferrière en Parthenay

× Zones humides

La surface de zones humides inventoriée est de **360,88 hectares**, soit **12,39 %** de la surface communale totale. La proportion de zones humides sur la commune de La Ferrière en Parthenay est dans la moyenne nationale, comprise entre 6 et 16%.

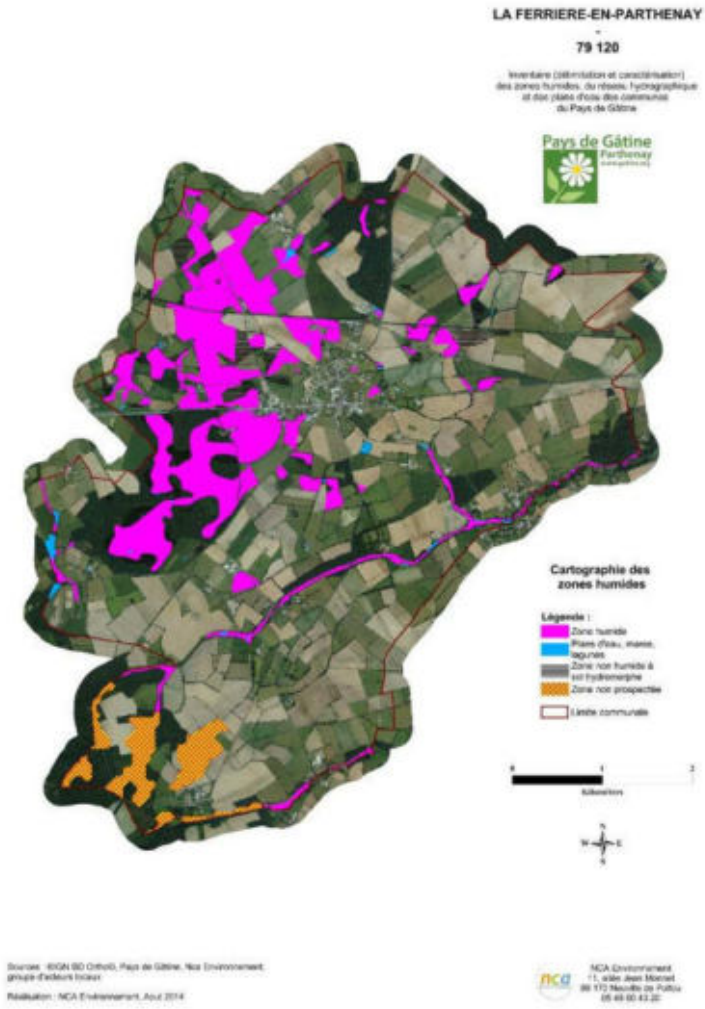

Localisation des zones humides inventoriées

68 h de pré-localisation n'ont pas été prospectées. Le propriétaire des zones concernées a refusé le passage du chargé d'étude sur ses parcelles.

M. LE DRET explique que les sols hydromorphes non caractéristiques de zones humides ne sont pas pris en compte dans le cadre du PLU (Plan Local d'Urbanisme). Ils sont référencés ici à titre indicatif d'un inventaire de connaissance et pour alerter sur le fait que ce sont les vestiges d'anciennes zones humides dont la fonctionnalité a été altérée. Il est important de considérer ces milieux comme étant des « zones humides », mais dont les critères de caractérisation ne répondent pas au cadre réglementaire (apparition des traces d'hydromorphie à des profondeurs supérieures à 25 centimètres).

× Fonctionnalités des zones humides

Les fonctionnalités des zones humides observées sur la commune sont moyennes à dégradées, notamment les fonctions hydrauliques. Les zones humides sont le plus souvent localisées en zone de plateau sans connexion au réseau hydrographique. De plus, ces fonctionnalités varient en fonction de l'occupation du sol. En effet, les peupleraies et les zones humides cultivées ont peu d'intérêt d'un point de vue biologique. La végétation caractéristique étant absente de ces milieux, les fonctionnalités épuratrices sont aussi plus limitées. Le drainage, très présent sur la commune, est également un facteur de forte dégradation.

Les habitats retrouvés sur la commune sont diversifiés : prairies humides à Joncs, cariçaies, boisements spontanés, plantations de Peupliers, terres cultivées… Certains de ces habitats présentent un intérêt fort tel que les roselières, cariçaies ou certaines prairies humides.



57 espèces caractéristiques de zones humides ont été observées sur la commune dont, par exemple, la Menthe aquatique, des Carex, des Fritillaires pintades (non observées mais présence confirmée par les propriétaires des parcelles)…



D'un point de vue faunistique, peu d'individus ont pu être repérés, mais de nombreux habitats paraissent favorables aux amphibiens, aux reptiles et aux odonates. En effet, les paysages bocagers de la commune, associés à la présence de mares, offrent des sites de reproduction, d'alimentation et de repos pour ces espèces.



L'état de conservation des zones humides est variable suivant le type d'habitat. Les prairies humides permanentes sont en bon état de conservation grâce à une gestion adaptée de ces milieux (pâturage/fauche), tandis que les peupleraies et les terres cultivées constituent des zones humides dégradées. Dans l'ensemble, les zones humides étant majoritairement des prairies semées ou des cultures, elles présentent un état de conservation relativement dégradé.

- Plans d'eau et mares

Les résultats d'inventaire comptabilisent **136 plans d'eau et mares,** pour une surface totale de **10,52 ha d'eau superficielle close** (ne rentrant pas dans l'appellation « zones humides »). On observe une diversité de ces milieux, tant en terme de morphologie et de positionnement, qu'en terme d'usage et de structure de la végétation de ceinture. L'essentiel des mares couvre de petites surfaces (entre 0,01 et 0,05 ha).



× Réseau hydrographique

Sur la commune, le réseau hydrographique principal (réseau IGN) s'écoule sur **26,23km**. Le réseau hydrographique est dense. On retrouve en cours d'eau principaux : La Vendelogne (8,83km) et le Ruisseau de Magot (3,1km).
A cela, s'ajoute le réseau complémentaire issu des observations de terrain et représentant **26,6 km**, sans distinction entre fossés et cours d'eau.

On observe globalement un maintien du caractère naturel des cours d'eau. La connexion entre les milieux humides et les cours d'eau est maintenue sur une grande partie du réseau.

.

Discussion - Analyse planche par planche

Enfin, le groupe d'acteurs est invité à passer à une analyse plus précise de cet inventaire, planche par planche.

Plusieurs remarques sont prises en compte :

Planche AH41

Au lieu-dit Le Grand Choure, 3 puits, une mare et une source sont indiqués par le groupe d'acteurs. Ces éléments ne figuraient pas sur l'inventaire car ils étaient situés sur des propriétés privées non prospectées. Ces remarques seront prises en compte lors du rendu final.

Planche AH42

Une buse a été répertoriée au Petit Choure alors qu'elle n'existe pas. Cet élément sera supprimé du rendu final.
M. le Maire indique qu'un projet de zone d'activité est menacé par le « classement » en zone humide des parcelles concernées.

Planche AH43

Une mare est signalée au lieu-dit l'Etang. M. LE DRET ajoute qu'une demande de retour a été formulée lors de la phase de levée de doute. Elle concerne la zone humide située au lieu-dit Guémard. De plus, toujours au Guémard, une erreur de cartographie a été commise lors de la modification du cours d'eau longent la voie ferrée.

Planche AI42

M. le Maire indique qu'un projet d'agrandissement de l'entreprise de construction métallique est menacé par la présence d'une zone humide sur l'emprise du projet.

Planche AK41 et AK42

Les zones non prospectées resteront en l'état. Le propriétaire, M. DE SESMAISONS, refuse qu'un passage soit effectué sur ses terres.

Bilan de la concertation

Les résultats reflètent bien la vision du territoire partagée par les membres présents du groupe d'acteurs. Sur quinze personnes s'étant déplacé en mairie pour consulter les cartes, seules deux ont formulé une demande de retour. Ces retours ont été effectués juste après la réunion et ont permis de confirmer ou d'affiner la délimitation des zones concernées. L'effort de prospection est jugé satisfaisant.
M. LE DRET termine la réunion en remerciant toutes les personnes qui l'ont accompagné sur le terrain. Il note que **la démarche participative mise en place sur la commune a grandement contribué au bon déroulement de l'étude.**

Suite de la démarche d'inventaire

La cartographie finale des zones humides, des plans d'eau et du réseau hydrographique de la commune sera présentée lors du Conseil Municipal du 15 octobre 2014.

ANNEXE 5

Compte-rendu du conseil municipal du 15 octobre 2014

NCA Environnement
11 Allée Jean Monnet
86170 Neuville-de-Poitou
Tél. 05 49 00 43 20
Fax 05 49 00 43 30
Email : accueil@nca-env.fr
www.nca-env.fr
www.nca-methanisation.fr

Études et conseils en environnement
Assainissement collectif
Assainissement non collectif
Maîtrise d'œuvre
Protection des eaux
Hydraulique fluviale
Environnement et agriculture
Méthanisation
Gestion des milieux
Démarche d'insertion écologique
Inventaire faune et flore
Environnement et aménagement

L'inventaire des zones humides est cofinancé par l'Union Européenne.
L'Europe s'engage en Poitou-Charentes.

INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES, DU RESEAU HYDROGRAPHIQUE ET DES PLANS D'EAU

COMMUNE DE LA FERRIERE-EN-PARTHENAY

Compte-rendu
Réunion de restitution au Conseil municipal
Mercredi 15 octobre 2014 - 20h00

Objet **:** Présentation des résultats de l'inventaire pour validation

Première entreprise française à avoir obtenu en avril 2011 l'AFAQ 26000 et en janvier 2012 la labellisation LUCIE pour son engagement dans la RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) et le développement durable.

SAS au capital de 110 000 €
N° identification :
343 460 622 RCS Poitiers
APE : 7112B
N° TVA : FR 57 343 460 622

Sommaire

Participants à la réunion 128
Introduction 129
Rappels généraux 130
1. Contexte de l'étude 130
2. Définition d'une zone humide 130
Démarche d'inventaire 131
1. Phase de pré-inventaire (1ère réunion du groupe d'acteurs) 132
2. Phase de terrain 132
Résultats de l'inventaire 133
1. Zones humides 133
Typologie SDAGE 135
Typologie CORINE biotopes 137
Fonctionnalités des zones humides 139
2. Plans d'eau et mares 139
3. Réseau hydrographique 139
Bilan de l'inventaire 140
Bilan de la concertation 140
Suite de la démarche d'inventaire 140

Participants à la réunion

Intervenant extérieur	
NCA Environnement	M. LE DRET Romain – Chargée d'études, Naturaliste
Membres du Conseil municipal	
Maire	M. CLEMENT Guillaume
Adjoints	Mme. RUSSEIL Marie-Pascal
	M. GIRAULT Bernard
	M. MARTEAU Jean-François
	Mme. VERGER Nathalie
Conseillers municipaux	M. CHEVRIER Raphaël
	M. BARBAUD David
	Mme. BERTIN Monique
	M. HESDIN Christian
	Mme. SOUCHET Marjorie
	Mme. DOLIN Anne
	M. BARREIRA Auguste
	Mme FERGEAU Paquita

Introduction

La réunion du Conseil municipal s'est déroulée le 15 octobre 2014 à 20h00 à la mairie, en présence des élus municipaux. L'objectif étant de présenter la cartographie finale des zones humides, des plans d'eau et du réseau hydrographique de la commune.

M. le maire introduit la séance et laisse la parole à M. LE DRET.

M. LE DRET débute la présentation par des rappels sur les zones humides, puis présente la démarche d'inventaire avec les différentes phases qui la compose, avant d'en arriver aux résultats de l'étude et au bilan.

Pour finir, M. LE DRET propose de répondre à d'éventuelles questions et présente l'Atlas cartographique final des zones humides.

Rappels généraux

1. Contexte de l'étude

En matière de gestion de l'eau et de préservation des zones humides, deux grands outils de planification ont vu le jour avec la Loi sur l'Eau du 3 janvier 1992 : les Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux et les Schémas d'Aménagement (SDAGE) et de Gestion des Eaux (SAGE).
La commune de La Ferrière-en-Parthenay se situe sur le territoire du SDAGE Loire-Bretagne et sur les SAGE et SAGE Clain. C'est au niveau de ces SAGE que sont définies les modalités d'inventaires de zones humides respectées lors de l'étude. Le SAGE Clain n'ayant pas validé sa méthodologie, la présente étude appliquera la méthodologie du SAGE Thouet.

2. Définition d'une zone humide

L'identification des zones humides sur le terrain a respecté la définition donnée par le Code de l'Environnement : les zones humides sont définies comme "des terrains exploités ou non, **habituellement inondés ou gorgés d'eau douce**, salée ou saumâtre, **de façon permanente ou temporaire**, la végétation quand elle existe, est dominée par des plantes hygrophiles pendant une partie de l'année".

Trois critères permettent de déterminer s'il s'agit d'une zone humide ou non :

- La présence de **végétation hygrophile** ;
- L'**hydromorphie des sols** ;
- L'**hydrologie**, ou présence d'eau.

Les zones humides sont des milieux dynamiques, le « panel » en termes d'humidité notamment, est souvent plus large que le laisse à penser la culture populaire. En effet, les zones humides bien connues font souvent références aux marais, aux bourbiers ou aux tourbières. Toutefois, une zone humide peut présenter un degré d'humidité beaucoup plus faible, on parlera de milieux frais qu'il est alors possible de cultiver.



M. LE DRET souligne la confusion souvent faite entre zone humide et zone inondable. Une corrélation existe bien entre ces deux types de milieux, mais on observe beaucoup plus de zones engorgées que de zones réellement « humides » d'après les critères de qualification réglementaires.

Démarche d'inventaire

La démarche se veut être une démarche de concertation dont le point le plus important est la création d'un groupe de travail : le groupe d'acteurs locaux.

Une réunion de lancement avec la présentation de la méthodologie, en salle et sur le terrain, au groupe d'acteurs, a eu lieu le **3 juin** 2014. Une réunion visant à informer les exploitants agricoles et les propriétaires a eu lieu **17 juin** 2014.

Le terrain s'est déroulé du **1 juillet au 5 août** 2014. Des « référents », dont le rôle était d'accompagner le technicien et de prévenir les différents exploitants par secteur, se sont portés volontaires dès le début de la démarche.

L'atlas cartographique a ensuite été déposé en mairie du **18 aout au 5 septembre** 2014. Au cours de cette mise à disposition, deux remarques ont été déposées en mairie. Une fois la phase de levée de doute terminée, une restitution des résultats provisoires au groupe d'acteurs locaux a eu lieu le **10 septembre**. Les retours sur le terrain se sont déroulés suite à cette réunion.

La présentation des résultats finaux en vue de la validation de l'inventaire se déroule lors de ce conseil municipal.

1. Phase de pré-inventaire (1ère réunion du groupe d'acteurs)

La phase de pré-inventaire est un moyen de définir et de délimiter les zones humides potentielles. Elle identifie sur le territoire les secteurs à forte probabilité de présence de zones humides, afin de préparer la phase de terrain.

Les résultats du pré-inventaire sont issus des observations du groupe d'acteurs lors de la 1ère réunion de présentation (secteurs ou la pré-localisation est aberrante, zones d'engorgement, zones inondables, sources, etc.), ainsi que de l'analyse des cartes géologiques et pédologiques

2. Phase de terrain

La phase de terrain a eu lieu sur la période juillet/début aout. Au final, le nombre de sondages pédologiques s'élève à **1271** pour une surface communale totale de 2912 ha (cf. carte ci-dessous).

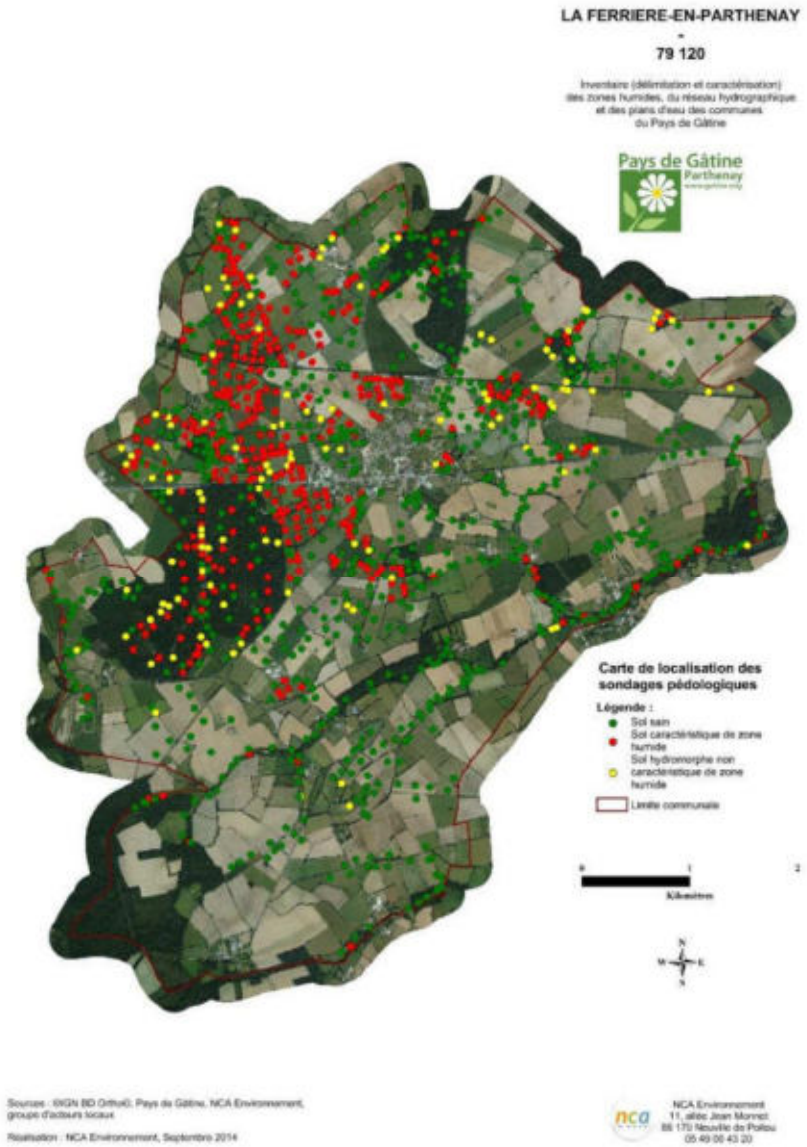

Localisation des sondages pédologiques

Résultats de l'inventaire

1. Zones humides

M. LE DRET présente enfin les résultats de l'inventaire avec une **surface totale de zones humides recensées de 360,491 ha,** soit **12,37% de la surface communale totale**.
La superficie de zones humide recensée avant la phase de levée de doute était de 360,88 ha, soit 12,39% de la superficie communale.

La proportion moyenne de zones humides sur une commune française est comprise entre 6 et 16 %.



Photographie d'une zone humide (NCA Environnement, 2014)

M. LE DRET explique que les sols hydromorphes non caractéristiques de zones humides ne sont pas pris en compte dans le cadre du PLU (Plan Local d'Urbanisme). Ils sont référencés ici à titre indicatif d'un inventaire de connaissance et pour alerter sur le fait que ce sont les vestiges d'anciennes zones humides dont la fonctionnalité a été altérée. Il est important de considérer ces milieux comme étant des « zones humides », mais dont les critères de caractérisation ne répondent pas au cadre réglementaire (apparition des traces d'hydromorphie à des profondeurs supérieures à 25 centimètres).

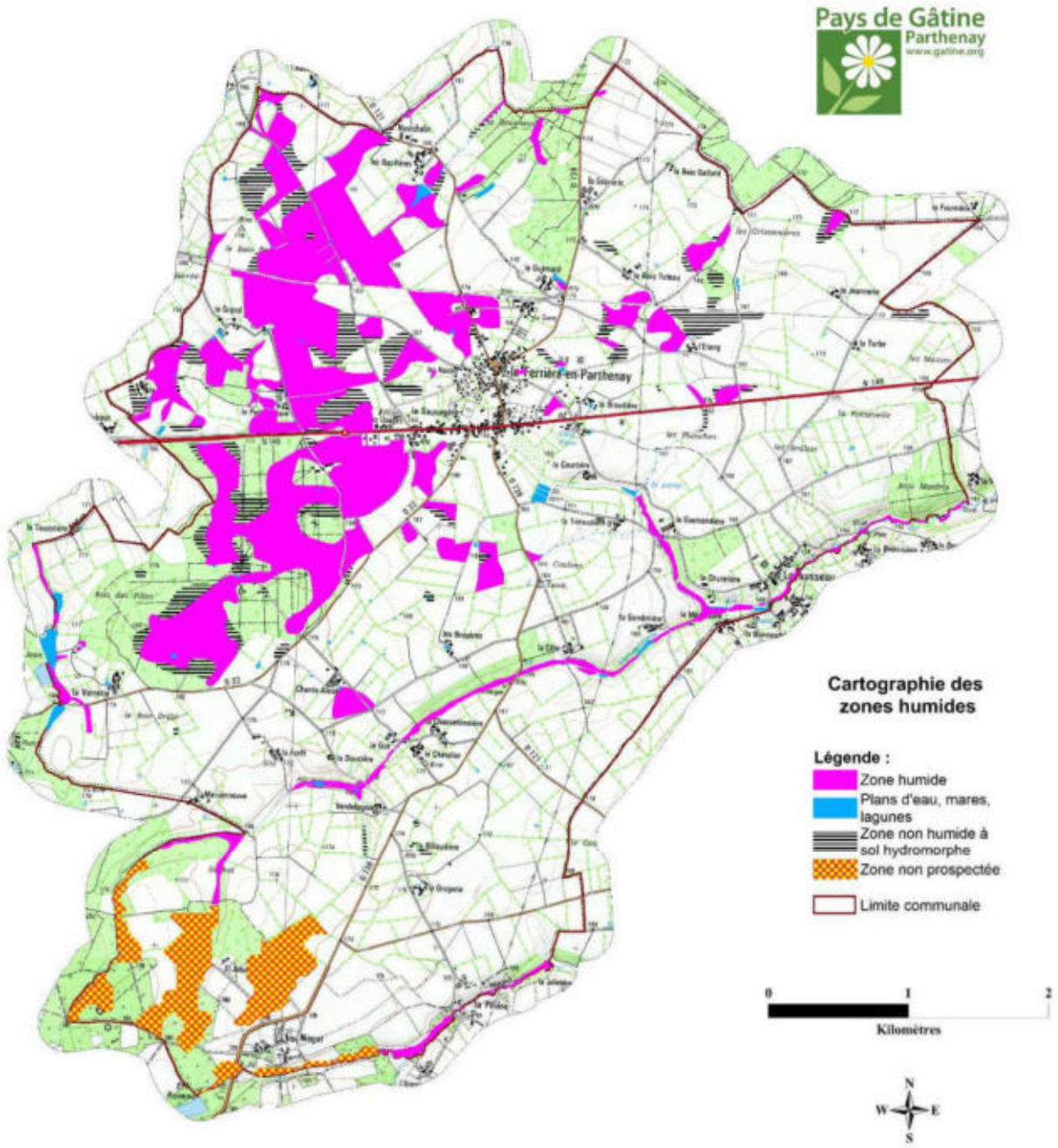

Localisation des zones humides, des plans d'eau et des zones non humides à sol hydromorphe sur la commune

Typologie SDAGE

La typologie SDAGE permet de classer les zones humides en fonction de leur positionnement sur le bassin versant. Les résultats montrent que les zones humides de la commune se situent majoritairement en contexte de plaine (plus de 84 %). Plus de 10% des zones humides se trouvent en bordure de cours d'eau ou en plaine alluviale (zones d'expansion des crues).

Les milieux aquatiques (mares et plans d'eau) intègrent la typologie SDAGE, bien qu'ils ne soient pas considérés comme des zones humides. Les milieux aquatiques représentent 10,54 % des zones (milieux humides et milieux aquatiques confondus).

L'ensemble des résultats est présenté dans le tableau suivant :

Typologie SDAGE		Surface (ha)	Proportion (%)
Milieux humides			
5 -	Bordures de cours d'eau	31,87	8,59
6 -	Plaines alluviales	10,33	2,78
7 -	Zones humides de bas-fonds	0,99	0,27
9 -	Bordures de plans d'eau	4,88	1,32
10 -	Zones humides de plaines et de plateaux	312,42	84,20
SOUS-TOTAL *(milieux humides)*		360,49	
Milieux aquatiques			
11 –	Zones humides ponctuelles	10,54	2,84
TOTAL		371,03	100

Répartition des zones humides selon la typologie SDAGE

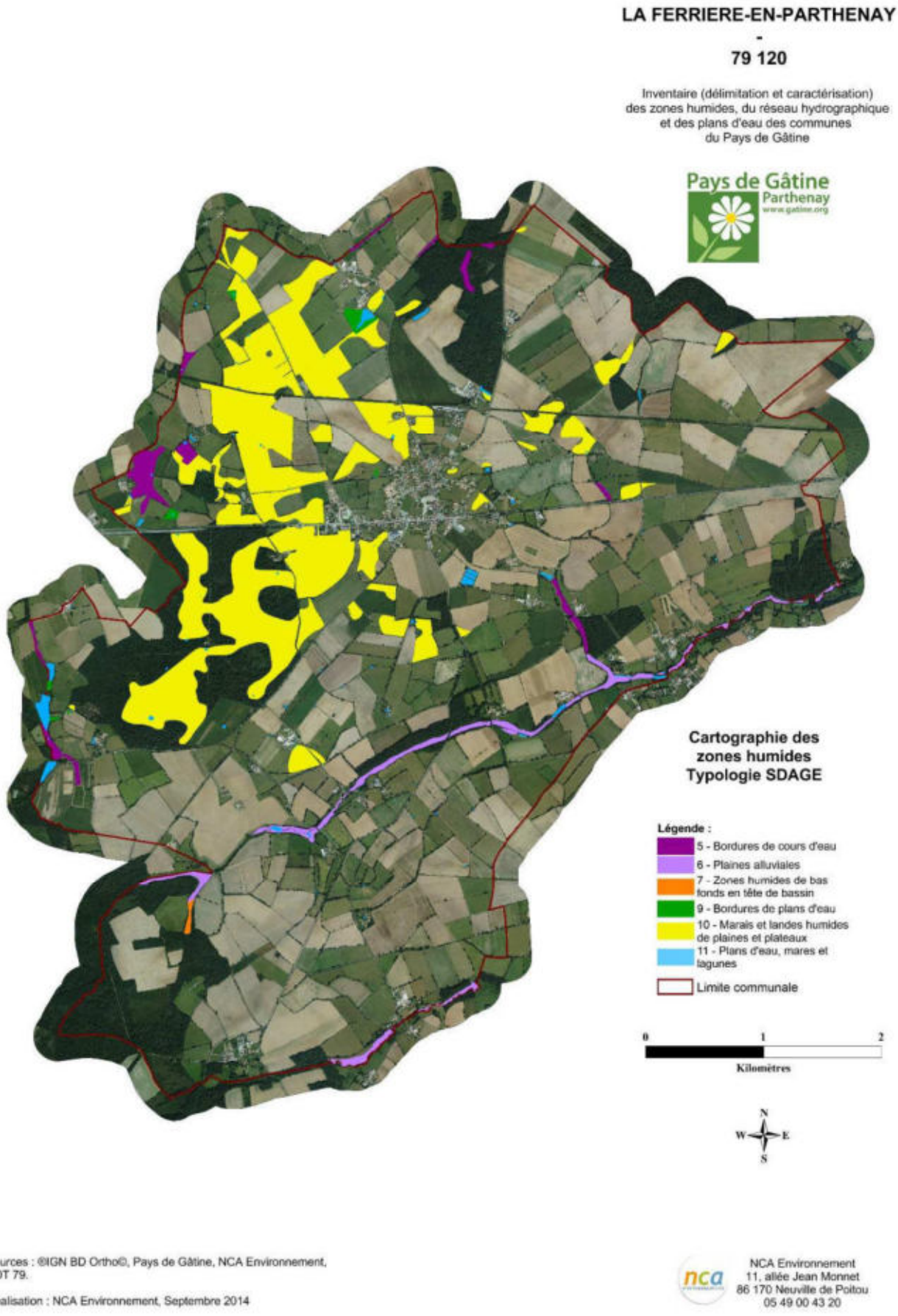

Typologie SDAGE des zones humides inventoriées

Typologie CORINE biotopes

La typologie CORINE biotopes permet de définir des habitats en fonction du cortège floristique présent sur la zone. Cette typologie est une référence européenne. Les prairies sont, en zone humide, les milieux les plus représentés sur la commune (53%). On note que, malgré la position des zones humides en contexte de plateau, à peine 17% des zones humides sont cultivées (prairies semées comprises).

	CORINE Biotopes	Surface (ha)	Proportion (%)
3 -	Prairies, fourrés	191,04	53,00
4 -	Boisements	99,25	27,53
5 -	Roselières	0,93	0,26
8 -	Terres cultivées	60,60	16,81
8 -	Plantations	3,41	0,95
8 -	Divers	5,26	1,46
	TOTAL	**360,49**	**100**

Répartition des habitats humides selon la Typologie CORINE Biotopes de niveau 1

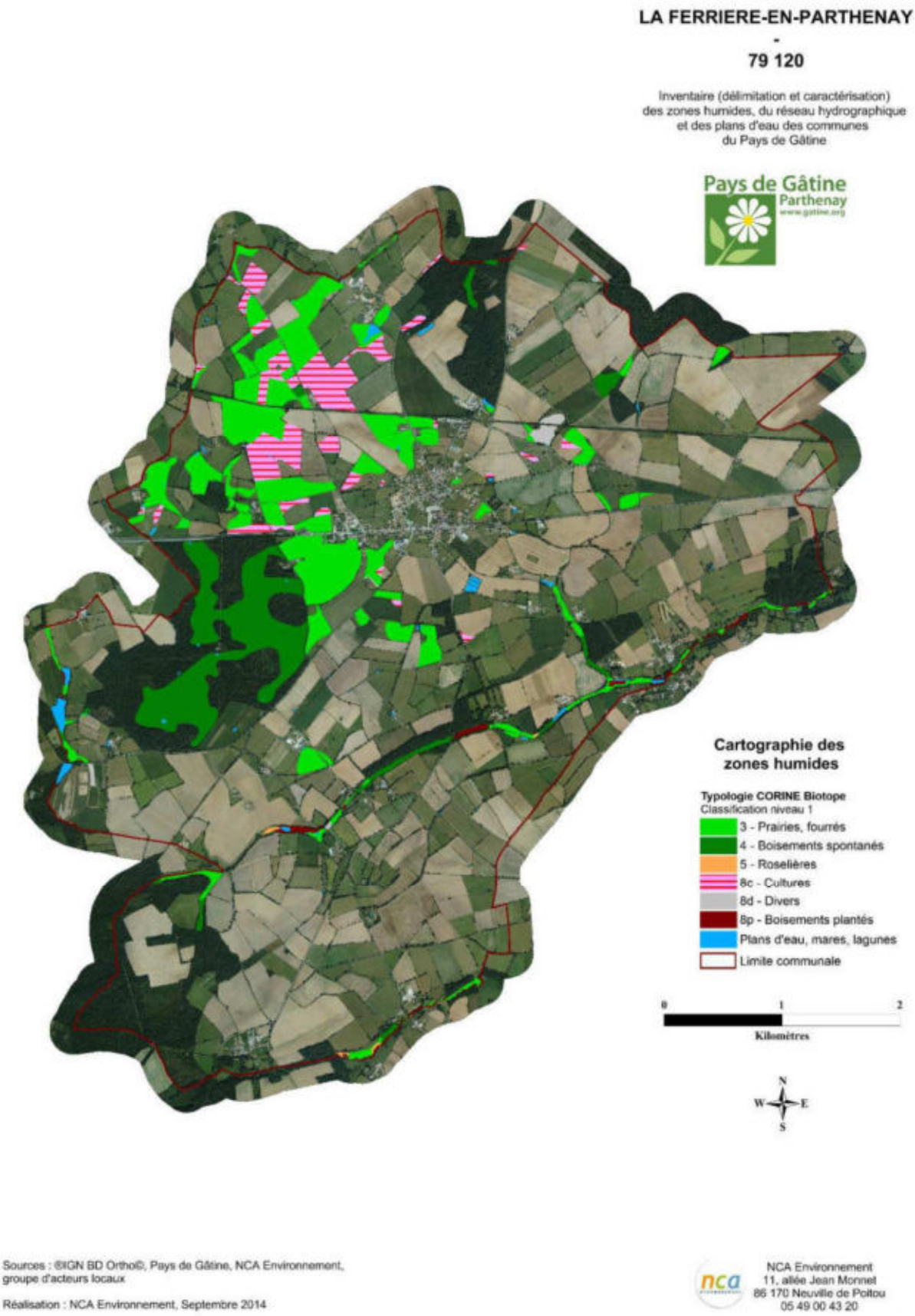

Typologie CORINE biotopes de niveau 1 des zones humides inventoriées (classification des zones humides selon les grands types de formations végétales)

Fonctionnalités des zones humides

Les fonctionnalités des zones humides observées sur la commune sont moyennes à mauvaises, notamment les fonctions hydrauliques et biologiques. Mais ces fonctionnalités varient en fonction de l'occupation du sol. En effet, les peupleraies et les zones humides cultivées ont peu d'intérêt d'un point de vue biologique. La végétation caractéristique y étant généralement réduite ou absente, les fonctionnalités épuratrices sont aussi plus limitées.

Les habitats retrouvés sur la commune sont diversifiés : prairies humides à Joncs, roselières, cariçaies, mégaphorbiaies, boisements spontanés, plantations de Peupliers, terres cultivées… Certains de ces habitats présentent un intérêt fort tel que les roselières, les cariçaies et les prairies humides naturelles.

57 espèces caractéristiques de zones humides ont été observées sur la commune. D'un point de vue faunistique, de nombreux habitats sont favorables aux amphibiens, aux reptiles et aux odonates (libellules), notamment les prairies en bordure de cours de cours d'eau et autour des mares. Les paysages bocagers associés à la présence de mares, offrent des sites de reproduction, d'alimentation et de repos pour ces espèces.

2. Plans d'eau et mares

Les résultats d'inventaire comptabilisent **138 plans d'eau et mares,** pour une surface totale de **10,54 ha d'eau superficielle close** (ne rentrant pas dans l'appellation « zones humides »). On observe une diversité de ces milieux, tant en terme de morphologie et de positionnement, qu'en terme d'usage et de structure de la végétation de ceinture. L'essentiel des mares couvre de petites surfaces (entre 0,01 et 0,05 ha).

3. Réseau hydrographique

Sur la commune, le réseau hydrographique principal (réseau IGN) s'écoule sur près de **26,23 km**. Le réseau hydrographique est relativement dense. On retrouve plusieurs cours d'eau principaux, dont la Vendelogne et le Ruisseau de Magot.

A cela, s'ajoute le réseau complémentaire issu des observations de terrain et représentant **26,6 km**, sans distinction entre fossés et cours d'eau.

On observe globalement un maintien du caractère naturel des cours d'eau sauf sur les secteurs de culture plus intensive. La connexion entre les milieux humides et les cours d'eau est maintenue sur une grande partie du réseau.

Bilan de l'inventaire

L'état de conservation des zones humides est variable suivant le type d'habitat. Les zones humides de la commune sont principalement des prairies. Les prairies humides sont en bon état de conservation grâce à une gestion adaptée de ces milieux (pâturage/fauche). Leur fonctionnalités, hydrologiques et épuratices, peuvent alors s'exprimer de manière satisfaisante. A l'inverse, les peupleraies et les terres cultivées constituent des zones humides dégradées. En effet, dans ces deux cas la biodiversité est limitée. La populiculture intensive assèche la zone et le travail de la terre altère la structure de la zone humide.

Les cours d'eau affichent majoritairement un état naturel, avec présence d'un lit mineur et d'un lit majeur sur la Vendelogne (zones humides). On observe un maintien de la connexion entre zones humides et réseau hydrographique.

Bilan de la concertation

Cet inventaire a été réalisé dans le cadre d'une démarche de concertation. Les cartes, les résultats et les atlas présentés au Conseil Municipal tiennent compte des corrections effectuées suites aux remarques du groupe d'acteurs et au retour de terrain. L'atlas cartographique final est présenté aux membres du Conseil, l'ensemble du territoire communal est passé en revue, planche par planche.

Les membres du conseil n'ont pas de remarques à formuler sur la présentation et le rendu. M. LE DRET remercie les différentes personnes, élus ou exploitants agricoles, qui se sont libérées pour l'accompagner sur le terrain.

Suite de la démarche d'inventaire

Après délibération et validation de l'étude par le Conseil Municipal, la restitution des documents finaux est prévue pour fin octobre 2014.

ANNEXE 6

Remarques déposées lors de la phase de levée de doute

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE LA FERRIERE EN PARTHENAY

REGISTRE DE CONSULTATION

DE L'ATLAS PROVISOIRE

D'INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES

Pascal Blondreau Planche AI 43

Les zones humides désignées sur cette planche sont bien celles qui ont été vues avec le technicien début Juillet donc rien à signaler

Blondreau

Guignon Remi

Bien Vu les zones Humides

le 28.8.2014

Le 01 Sept 2014 BLANCHARD Denis

Vu la carte des zones humides

RAS

GAEC Vendelogne AYRON.

86190

Fergeau Paquita.

La Gauverie - La Baudière.

VERGER Patrick

GAEC LE GUENARD

MARTEAU JEAN-FRANCOIS

Pas d'observations particulières
Michel Ferjan

Il y a rien à signaler, car le bureau d'étude avait vue, ou ne l'avait signalé
Blanchard Jean-Noël

Rien a signaler le 4/09/14
Mauillon Jean Luc

VIVIER Johann
GAEC VIVIER
05/09/14

Vu BROTTIER Romain (GAEC la Fontaine)

Vu Hérault Franck
A des doutes sur certain ilot car il y a des endroits ou on a fait le tour et au milieu pas de zone humides
Pourtant cetait les endroits qui etait reconnue pour etre très humides ?

Nous soussignons VERGER Hachy « Charval emettons une réserve sur le classement en zone humide de la parcelle à proximité de notre habitation « le Queinard » et de l'exploitation agricole.

le 5.09.2014.

Planche AH42 : Je souhaiterais un nouveau passage sur zones identifiées humides de cette planche afin de vérifier les données du 1er diagnostic ayant classé en zone humide certaines parcelles de terre de bonne qualité. Ces surfaces humides me paraissent bien trop éloignées des prélocalisations issues des compilations de données en égard aux diminutions de surfaces ayant eu lieu sur d'autres parties de la commune.

Guillaume CLEMENT.

ANNEXE 7

Flore observée sur la commune de La Ferrière-en-Parthenay lors de l'inventaire (juillet-aout 2014)

Flore observée sur la commune de La Ferrière-en-Parthenay

	Nom scientifique	Nom vernaculaire
	Acer platanoïdes	Erable plane
h	*Agrostis stolonifera*	Agrostide stolonifère
h	*Alnus glutinosa*	Aulne glutineux
h	*Alopecurus geniculatus*	Pâturin genouillé
	Alopecurus pratense	Pâturin des prés
	Anthoxantum odoratum	Flouve odorante
	Asphodelus albus	Asphodèle blanc
	Athyrium filix-femina	Fougère femelle
	Bellis perennis	Paquerette
h	*Betula pubescens*	Bouleau pubescent
	Betula veruquosa	Bouleau veruqueux
h	*Bidens tripartita*	Bidens trifolié
	Bromus mollis	Brome mou
	Brunella vulgaris	Brunelle commune
h	*Caltha palustris*	Populage des marais
h	*Calystegia sepium*	Liseron des haies
	Carex flacca	Laîche flasque
	Carex hirta	Laiche hérissée
	Carex otrubae	Laiche cuivrée
h	*Carex pseudocyperus*	Carex faux-souchet
h	*Carex remota*	Laiche espacée
h	*Carex riparia*	Laiche des rivages
h	*Carex vulpina*	Laîche des renards
	Carpinus betulus	Charme commun
	Castanea sativa	Châtaignier
	Centaurea nigra	Centaurée noire
	Centaurium erythraea	Petit centaurée commune
	Cerastium glomeratum	Ceraistre aggloméré
	Circaea lutetiana	Circée de paris
	Circium eriophorum	Cirse laineux
	Cirsium arvense	Cirse des champs
h	*Cirsium dissectum*	Cirse d'Angleterre
h	*Cirsium palustre*	Cirse des marais
	Convolvulus arvensis	Liseron des champs
	Cornus sanguinea	Cornouillé sanguin
	Corylus avellana	Noisetier
	Crataegus monogyna	Aubépine
	Cynosurus cristatus	Crételle
	Cytisus scoparius	Genêt à balais
	Cytisus scoparius	Genêt à balais
	Dactylis glomerata	Dactyle aggloméré
	Daucus carotta	Carotte sauvage
	Dispacus fullonum	Cardère sauvage

h	*Eleocharis palustris*	Eleocharis des marais
h	*Epilobium hirsutum*	Epilobe hirsute
h	*Epilobium parviflorum*	Epilobe à petites fleurs
	Equisetum arvense	Prêle des champs
	Erica scoparia	Bruyère à balais
h	*Eupatorium cannabinum*	Eupatoire chanvrine
	Festuca arundinacea	Fétuque faux-roseau
	Festuca pratensis	Fétuque des prés
	Festuca rubra	Fétuque rouge
h	*Filipendula ulmaria*	Reine des prés
	Fraxinus excelsior	Frêne commun
h	*Fritillaria meleagris*	Fritillaire pintade
	Galium aparine	Gaillet grateron
	Galium cruciata	Gaillet croisette
h	*Galium palustre*	Gaillet des marais
	Geranium robertianum	Geranium herbe à Robert
	Geum urbanum	Benoite commune
	Glechoma hederacea	Lierre terrestre
h	*Glyceria fluitans*	Glycérie flottante
	Hedera helix	Lierre commun
h	*Helosciadum nodiflorum*	Ache nodiflore
	Heracleum sphondylium	Grande berce
	Holcus lanatus	Houlque laineuse
	Hyacinthoides non-scripta	Jacynthe des bois
h	*Hypericum tetrapterum*	Millepertuis à quatre ailes
	Hypochaeris radicata	Porcelle enracinée
	Ilex aquifolium	Houx
h	*Iris pseudacorus*	Iris faux-acore
	Jacobea vulgaris	Seneçon jacobée
h	*Juncus acutiflorus*	Jonc acutiflore
h	*Juncus articulatus*	Jonc articulé
h	*Juncus bufonius*	Jonc des crapauds
h	*Juncus conglomeratus*	Jonc aggloméré
h	*Juncus effusus*	Jonc diffus
h	*Juncus inflexus*	Jonc arqué
	Leontodon autumnalis	Liondent d'automne
	Leontodon hispidus	Liondent hispide
	Lolium multiflorum	Ray-gras italien
	Lolium perenne	Ray-gras anglais
	Lonicera periclymenum	Chevrefeuille
	Lotus corniculatus	Lotier corniculé
	Lotus corniculatus ssp. Tenuis	Lotier à feuilles étroites
h	*Lotus pedunculatus*	Lotier des marais
h	*Lychnis flos-cuculi*	Lychnis fleur de coucou
h	*Lycopus europaeus*	Lycope d'Europe
h	*Lysimachia nummularia*	Lysimaque nummulaire

h	*Lysimachia vulgaris*	Lysimaque vulgaire
h	*Lythrum salicaria*	Salicaire commune
	Malva moschata	Mauve musquée
	Melica uniflora	Mélique à une fleur
h	*Mentha aquatica*	Menthe aquatique
h	*Mentha arvensis*	Menthe des champs
h	*Mentha pulegium*	Menthe pouliot
h	*Mentha rotundifolia*	Menthe à feuilles rondes
h	*Molinia caerulea*	Molinie bleue
	Myosotis arvensis	Myosotis des champs
h	*Nasturtium officinale*	Cresson de fontaine
h	*Oenanthe crocata*	Oenanthe safranée
	Oenanthe pimpinelloïdes	Oenanthe faux boucage
h	*Phalaris arundinacea*	Baldingère
	Phleum pratensis	Fléole des près
h	*Phragmites australis*	Roseau
	Picris echioides	Picride vipérine
	Pinus nigra	Pin laricio
	Pinus sylvestris	Pin sylvestre
	Plantago lanceolata	Plantain lancéolé
	Plantago major	Grand plantain
	Poa annua	Pâturin annuel
	Poa pratensis	Pâturin des prés
	Poa trivialis	*Pâturin commun*
	Polygonatum multiflorum	Sceau de Salomon multiflore
h	*Polygonum hydropiper*	Renouée poivre d'eau
	Polygonum persicaria	Renouée persicaire
	Populus sp.	Peuplier
	Populus tremula	Tremble
h	*Potentilla anserina*	Potentille des oies
	Potentilla reptans	Potentille rampante
	Potentille recta	Potentille dressée
	Primula vulgaris	Primevère acaule
	Prunus spinosa	Prunellier
	Pteridium aquilinum	Fougère aigle
h	*Pulicaria dysentérica*	Pulicaire dysentérique
	Pulmonaria officinalis	Pulmonaire officinale
	Quercus petraea	Chêne sessile
	Quercus robur	Chêne pédonculé
	Quercus rubra	Chene rouge d'Amérique
	Ranunculus acris	Renoncule âcre
	Ranunculus bulbosa	Renoncule bulbeuse
h	*Ranunculus flammula*	Renoncule flamette
h	*Ranunculus sardous*	Renoncule sarde
	Rubus fruticosus	Ronce
	Rumex acetosa	Grande oseille

h	*Rumex crispus*	Oseille crépue
	Rumex obtusifolius	Patience à feuilles obtuses
	Ruscus aculeatus	Fragon petit-houx
	Salix alba	Saule blanc
h	*Salix caprea*	Saule marsault
h	*Salix cinerea*	Saule cendré
	Salvia officinalis	Sauge officinale
	Sambucus nigra	Sureau noir
h	*Scrophularia auriculata*	Scrophualire à oreillettes
h	*Solanum dulcamara*	Morelle douce-amère
h	*Sparganium erectum*	Rubanier dressé
	Stellaria media	Mouron des oiseaux
	Tamus communis	Tamier commun
	Taraxacum officinale	Pissenlit
	Trifolium arvense	Trèfle des champs
	Trifolium pratense	Trèfle des prés
	Trifolium repens	Trèfle blanc
	Ulex europaeus	Ajonc d'Europe
	Ulmus minor	Orme champêtre
	Urtica dioïca	Ortie dioïque
h	*Veronica beccabunga*	Véronique des ruisseaux
	Veronica chamaedrys	Veronique petit chêne
	Vicia sepium	Vesce des haies

***h** : Espèces indicatrices de zones humides (Arrêté du 24 juin 2008, modifié par l'arrêté du 1er octobre 2009 : Annexe II, Table A)*

La Ferrière en Parthenay
- 79120 -

Inventaire (délimitation et caractérisation)
des zones humides, du réseau hydrographique
et des plans d'eau des communes
du Pays de Gâtine

CARTOGRAPHIE DES ZONES HUMIDES
Tableau d'assemblage des planches

Document final

Légende :

- Zones humides
- Zones non humides à sol hydromorphe
- Plans d'eau, mares, lagunes
- Zones non prospectées
- Limite communale

N

0 1 2

Kilomètres

Sources : IGN Scan 25®, Pays de Gâtine

Réalisation : NCA Environnement - Septembre 2014

NCA
11, allée Jean Monnet
86 170 Neuville de Poitou
05 49 00 43 20

LA FERRIERE EN PARTHENAY
- 79120 -

Inventaire (délimitation et caractérisation)
des zones humides, du réseau hydrographique
et des plans d'eau des communes du pays de Gâtine

L'inventaire des zones humides est cofinancé par l'Union Européenne et l'Agence de l'eau Loire Bretagne.
Inventaire de connaissance dans le cadre du SAGE Thouet et du SAGE Clain.
Ceci n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'Eau.
Inventaire non exhaustif

PLANCHE AG42

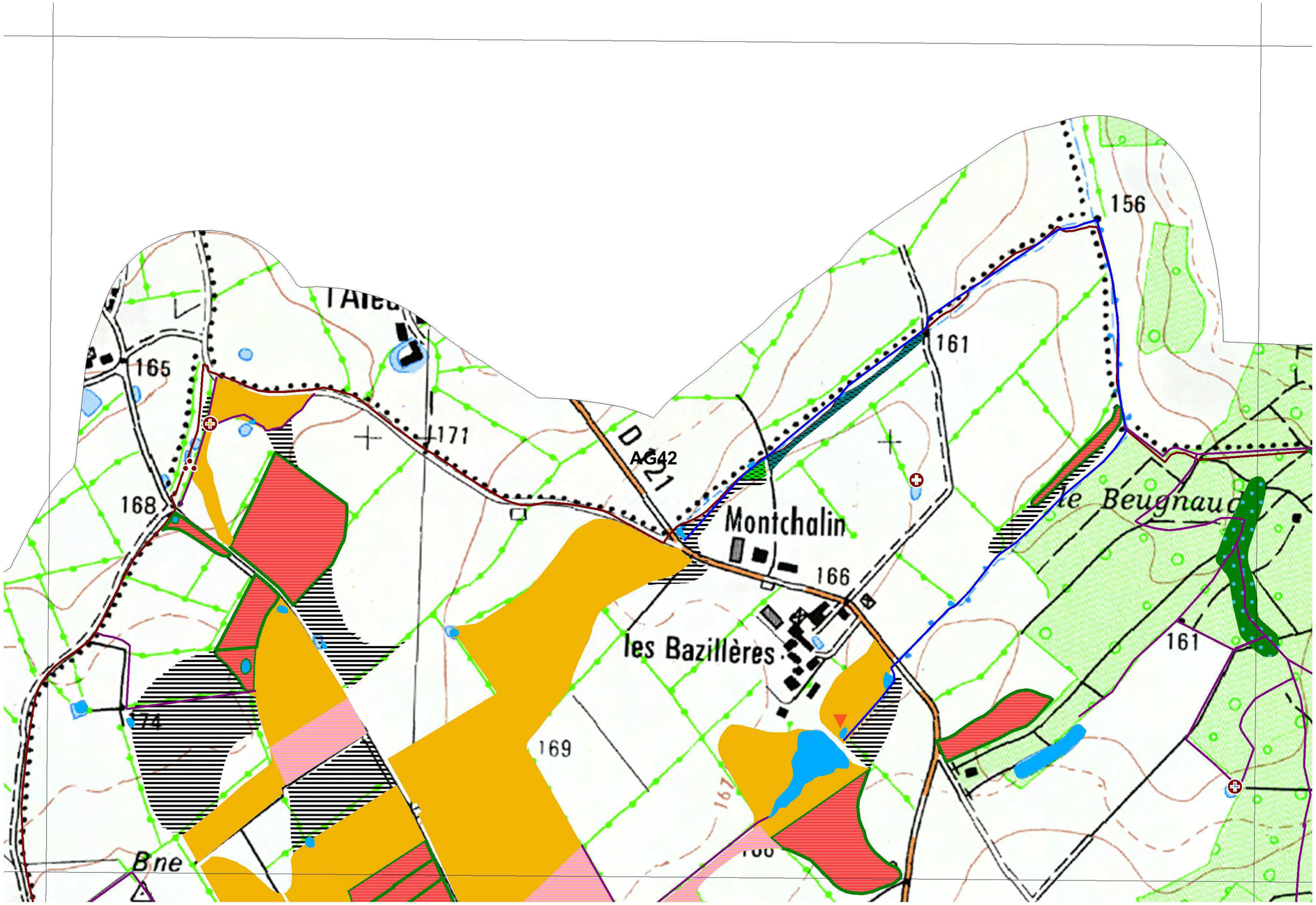

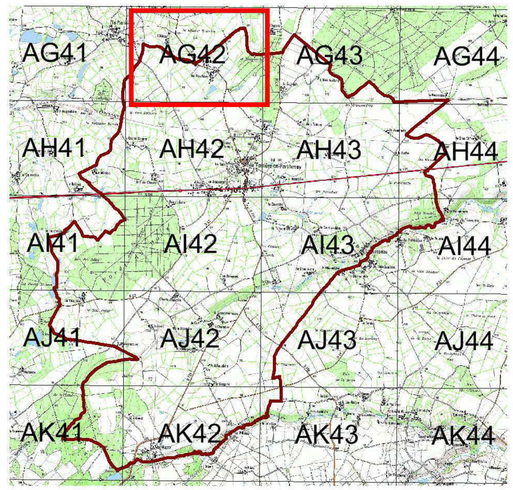

Légende :

Typologie des zoes humides selon leur code CORINE Biotope

- 37.1 - Communauté à Reine des prés et communautés associées
- 37.21 - Prairies humides atlantiques à subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc acutiflore
- 37.241 - Pâtures à grands Joncs
- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 41.2 - Chênaies - charmaies
- 41.21 - Chênaies mixtes subatlantiques à Jacinthe des bois
- 41.23 - Frênaies-chênaies subatlantiques à Primevère
- 41.35 - Frênaies mixtes atlantiques à Jacinthe
- 41.5 - Chênaies acidiphiles
- 41.9 - Bois de Châtaigniers
- 43 - Forêts mixtes
- 44.31 - Forêts de Frênes et d'Aulnes des ruisselets et des sources (rivulaires)
- 44.91 - Bois marécageux d'Aulnes
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.14 - Roselières basses
- 53.16 - Végétation à Phalaris arundinacea
- 53.213 - Cariçaie à Carex riparia
- 54.1 - Végétation de sources
- 81.2 - Prairies humides améliorées
- 82.2 - Cultures avec marges de végétation spontanées
- 83.321 - Plantations de Peupliers cultivars
- 87.1 - Terrains en friche
- 87.2 - Zones rudérales

Zones non humides

- Zones non humide à sol hydromorphe
- Plans, d'eau, mares et lagunes
- Zones non prospectées

Observations complémentaires

- Source
- Lavoir
- Mouillère
- Espèce protégée (Fritillaire pintade)
- Engorgement
- Puit
- Fontaines et sources aménagées
- Sortie de drain
- Espèce végétale envahissante (R. du japon)
- Mare comblée
- Remblai
- Résurgence
- Buse
- Collecteur

Repères

- Réseau hydrographique principal (IGN)
- Réseau hydrographique complémentaire (terrain)
- Limite communale

N W E S

0 200 400
Mètres

Sources : ®IGN Scan25©, ®IGN BD Ortho©, Pays de Gâtine, groupe d'acteurs locaux, NCA Environnement

Réalisation : NCA Environnement, septembre 2014

NCA
11 allée Jean Monnet
86170 Neuville de Poitou
05 49 00 43 20

LA FERRIERE EN PARTHENAY
- 79120 -

Inventaire (délimitation et caractérisation)
des zones humides, du réseau hydrographique
et des plans d'eau des communes du pays de Gâtine

L'inventaire des zones humides est cofinancé par l'Union Européenne et l'Agence de l'eau Loire Bretagne.
Inventaire de connaissance dans le cadre du SAGE Thouet et du SAGE Clain.
Ceci n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'Eau.
Inventaire non exhaustif

PLANCHE AG42



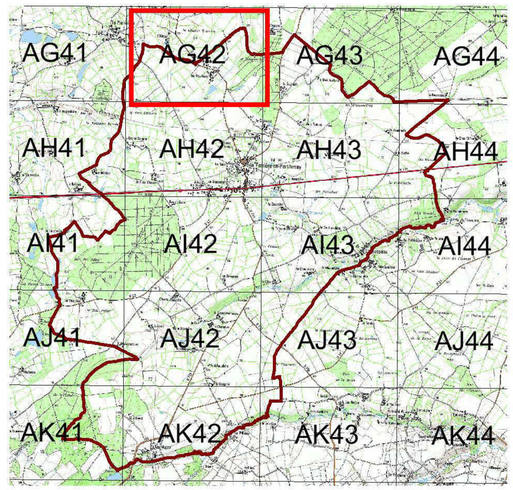

N
W E
S

0 200 400
Mètres

Sources : ®IGN Scan25©, ®IGN BD Ortho©, Pays de Gâtine, groupe d'acteurs locaux, NCA Environnement

Réalisation : NCA Environnement, septembre 2014

NCA
11 allée Jean Monnet
86170 Neuville de Poitou
05 49 00 43 20

Légende :

Typologie des zoes humides selon leur code CORINE Biotope

- 37.1 - Communauté à Reine des prés et communautés associées
- 37.21 - Prairies humides atlantiques à subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc acutiflore
- 37.241 - Pâtures à grands Joncs
- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 41.2 - Chênaies - charmaies
- 41.21 - Chênaies mixtes subatlantiques à Jacinthe des bois
- 41.23 - Frênaies-chênaies subatlantiques à Primevère
- 41.35 - Frênaies mixtes atlantiques à Jacinthe
- 41.5 - Chênaies acidiphiles
- 41.9 - Bois de Châtaigniers
- 43 - Forêts mixtes
- 44.31 - Forêts de Frênes et d'Aulnes des ruisselets et des sources (rivulaires)
- 44.91 - Bois marécageux d'Aulnes
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.14 - Roselières basses
- 53.16 - Végétation à Phalaris arundinacea
- 53.213 - Cariçaie à Carex riparia
- 54.1 - Végétation de sources
- 81.2 - Prairies humides améliorées
- 82.2 - Cultures avec marges de végétation spontanées
- 83.321 - Plantations de Peupliers cultivars
- 87.1 - Terrains en friche
- 87.2 - Zones rudérales

Zones non humides

- Zones non humide à sol hydromorphe
- Plans, d'eau, mares et lagunes
- Zones non prospectées

Observations complémentaires

- Source
- Lavoir
- Mouillère
- Espèce protégée (Fritillaire pintade)
- Engorgement
- Puit
- Fontaines et sources aménagées
- Sortie de drain
- Espèce végétale envahissante (R. du japon)
- Mare comblée
- Remblai
- Résurgence
- Buse
- Collecteur

Repères

- Réseau hydrographique principal (IGN)
- Réseau hydrographique complémentaire (terrain)
- Limite communale

LA FERRIERE EN PARTHENAY
- 79120 -

Inventaire (délimitation et caractérisation)
des zones humides, du réseau hydrographique
et des plans d'eau des communes du pays de Gâtine

L'inventaire des zones humides est cofinancé par l'Union Européenne et l'Agence de l'eau Loire Bretagne.
Inventaire de connaissance dans le cadre du SAGE Thouet et du SAGE Clain.
Ceci n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'Eau.
Inventaire non exhaustif

PLANCHE AG43

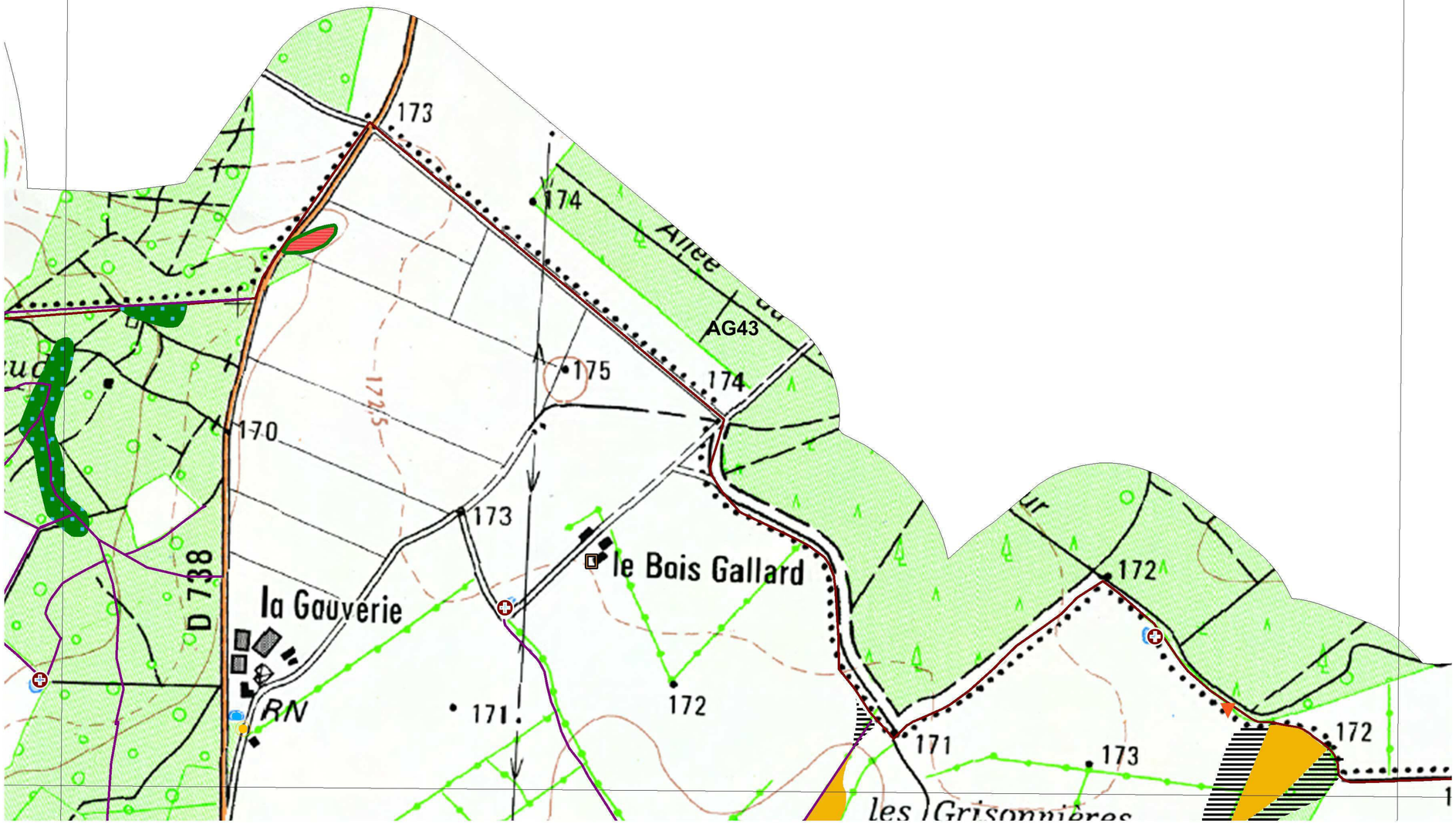

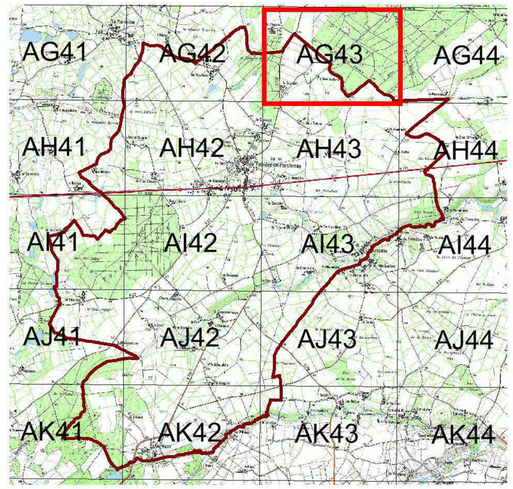

N
W
E
S

0 200 400
Mètres

Sources : ®IGN Scan25©, ®IGN BD Ortho©, Pays de Gâtine, groupe d'acteurs locaux, NCA Environnement

Réalisation : NCA Environnement, septembre 2014

NCA
11 allée Jean Monnet
86170 Neuville de Poitou
05 49 00 43 20

Légende :

Typologie des zoes humides selon leur code CORINE Biotope

- 37.1 - Communauté à Reine des prés et communautés associées
- 37.21 - Prairies humides atlantiques à subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc acutiflore
- 37.241 - Pâtures à grands Joncs
- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 41.2 - Chênaies - charmaies
- 41.21 - Chênaies mixtes subatlantiques à Jacinthe des bois
- 41.23 - Frênaies-chênaies subatlantiques à Primevère
- 41.35 - Frênaies mixtes atlantiques à Jacinthe
- 41.5 - Chênaies acidiphiles
- 41.9 - Bois de Châtaigniers
- 43 - Forêts mixtes
- 44.31 - Forêts de Frênes et d'Aulnes des ruisselets et des sources (rivulaires)
- 44.91 - Bois marécageux d'Aulnes
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.14 - Roselières basses
- 53.16 - Végétation à Phalaris arundinacea
- 53.213 - Cariçaie à Carex riparia
- 54.1 - Végétation de sources
- 81.2 - Prairies humides améliorées
- 82.2 - Cultures avec marges de végétation spontanées
- 83.321 - Plantations de Peupliers cultivars
- 87.1 - Terrains en friche
- 87.2 - Zones rudérales

Zones non humides

- Zones non humide à sol hydromorphe
- Plans, d'eau, mares et lagunes
- Zones non prospectées

Observations complémentaires

- Source
- Lavoir
- Mouillère
- Espèce protégée (Fritillaire pintade)
- Engorgement
- Puit
- Fontaines et sources aménagées
- Sortie de drain
- Espèce végétale envahissante (R. du japon)
- Mare comblée
- Remblai
- Résurgence
- Buse
- Collecteur

Repères

- Réseau hydrographique principal (IGN)
- Réseau hydrographique complémentaire (terrain)
- Limite communale

LA FERRIERE EN PARTHENAY
- 79120 -

Inventaire (délimitation et caractérisation)
des zones humides, du réseau hydrographique
et des plans d'eau des communes du pays de Gâtine

L'inventaire des zones humides est cofinancé par l'Union Européenne et l'Agence de l'eau Loire Bretagne.
Inventaire de connaissance dans le cadre du SAGE Thouet et du SAGE Clain.
Ceci n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'Eau.
Inventaire non exhaustif

PLANCHE AG43



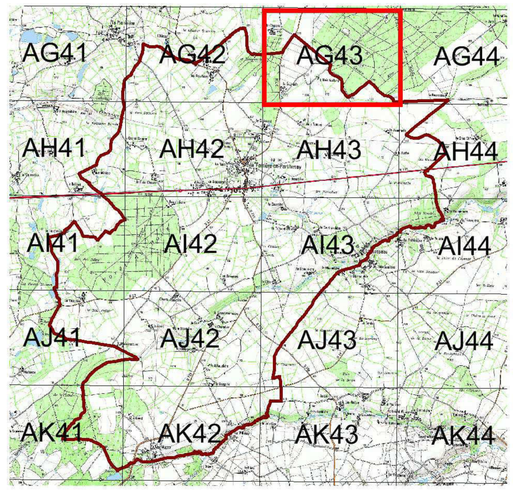

N
W E
S

0 200 400
Mètres

Légende :

Typologie des zoes humides selon leur code CORINE Biotope

- 37.1 - Communauté à Reine des prés et communautés associées
- 37.21 - Prairies humides atlantiques à subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc acutiflore
- 37.241 - Pâtures à grands Joncs
- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 41.2 - Chênaies - charmaies
- 41.21 - Chênaies mixtes subatlantiques à Jacinthe des bois
- 41.23 - Frênaies-chênaies subatlantiques à Primevère
- 41.35 - Frênaies mixtes atlantiques à Jacinthe
- 41.5 - Chênaies acidiphiles
- 41.9 - Bois de Châtaigniers
- 43 - Forêts mixtes
- 44.31 - Forêts de Frênes et d'Aulnes des ruisselets et des sources (rivulaires)
- 44.91 - Bois marécageux d'Aulnes
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.14 - Roselières basses
- 53.16 - Végétation à Phalaris arundinacea
- 53.213 - Cariçaie à Carex riparia
- 54.1 - Végétation de sources
- 81.2 - Prairies humides améliorées
- 82.2 - Cultures avec marges de végétation spontanées
- 83.321 - Plantations de Peupliers cultivars
- 87.1 - Terrains en friche
- 87.2 - Zones rudérales

Zones non humides

- Zones non humide à sol hydromorphe
- Plans, d'eau, mares et lagunes
- Zones non prospectées

Observations complémentaires

- Source
- Lavoir
- Mouillère
- Espèce protégée (Fritillaire pintade)
- Engorgement
- Puit
- Fontaines et sources aménagées
- Sortie de drain
- Espèce végétale envahissante (R. du japon)
- Mare comblée
- Remblai
- Résurgence
- Buse
- Collecteur

Repères

- Réseau hydrographique principal (IGN)
- Réseau hydrographique complémentaire (terrain)
- Limite communale

Sources : ®IGN Scan25©, ®IGN BD Ortho©, Pays de Gâtine, groupe d'acteurs locaux, NCA Environnement

Réalisation : NCA Environnement, septembre 2014

NCA
11 allée Jean Monnet
86170 Neuville de Poitou
05 49 00 43 20

LA FERRIERE EN PARTHENAY
- 79120 -

Inventaire (délimitation et caractérisation)
des zones humides, du réseau hydrographique
et des plans d'eau des communes du pays de Gâtine

L'inventaire des zones humides est cofinancé par l'Union Européenne et l'Agence de l'eau Loire Bretagne.
Inventaire de connaissance dans le cadre du SAGE Thouet et du SAGE Clain.
Ceci n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'Eau.
Inventaire non exhaustif

AH41

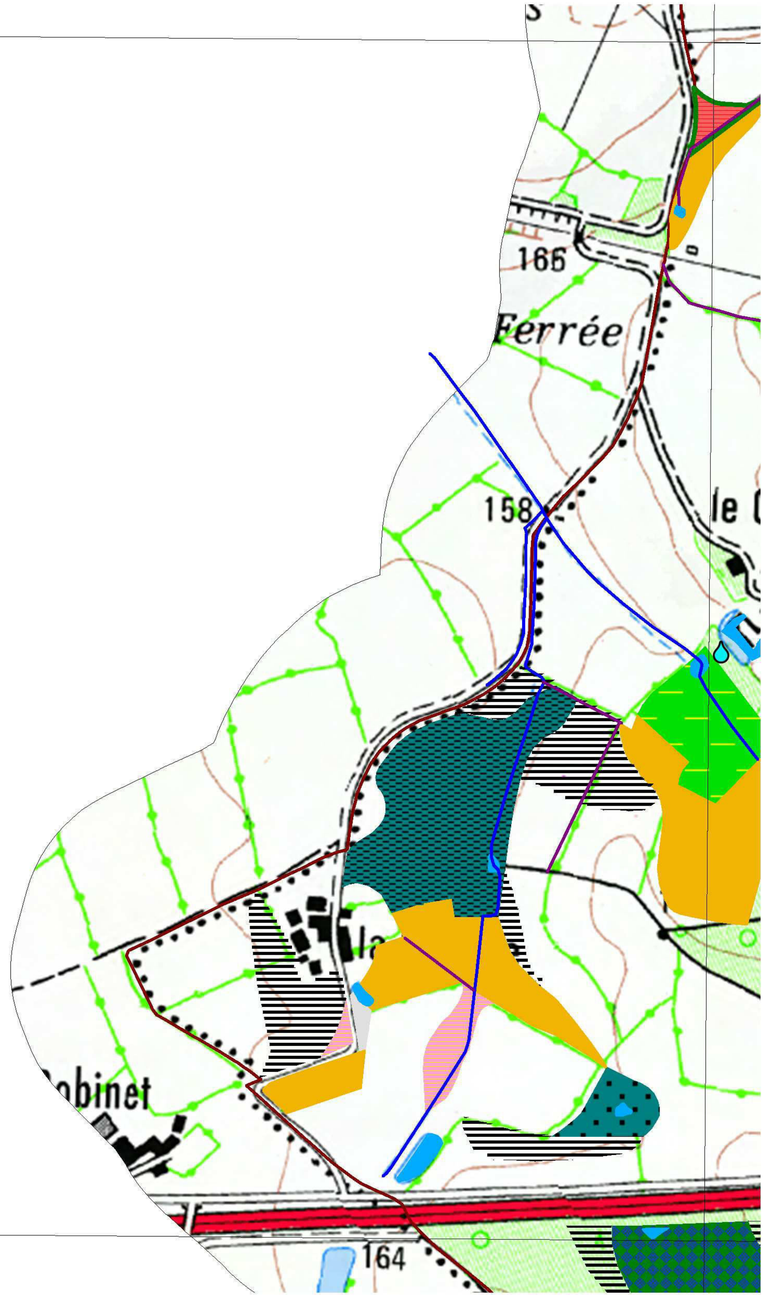

PLANCHE AH41

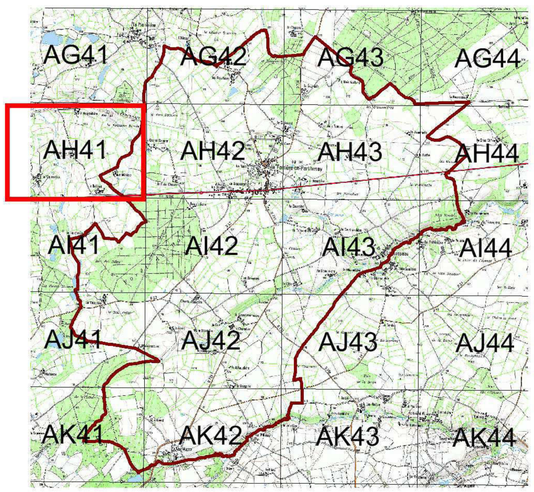

N
W E
S

0 200 400
Mètres

Sources : ®IGN Scan25©, ®IGN BD Ortho©, Pays de Gâtine, groupe d'acteurs locaux, NCA Environnement

Réalisation : NCA Environnement, septembre 2014

NCA
11 allée Jean Monnet
86170 Neuville de Poitou
05 49 00 43 20

Légende :

Typologie des zoes humides selon leur code CORINE Biotope

- 37.1 - Communauté à Reine des prés et communautés associées
- 37.21 - Prairies humides atlantiques à subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc acutiflore
- 37.241 - Pâtures à grands Joncs
- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 41.2 - Chênaies - charmaies
- 41.21 - Chênaies mixtes subatlantiques à Jacinthe des bois
- 41.23 - Frênaies-chênaies subatlantiques à Primevère
- 41.35 - Frênaies mixtes atlantiques à Jacinthe
- 41.5 - Chênaies acidiphiles
- 41.9 - Bois de Châtaigniers
- 43 - Forêts mixtes
- 44.31 - Forêts de Frênes et d'Aulnes des ruisselets et des sources (rivulaires)
- 44.91 - Bois marécageux d'Aulnes
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.14 - Roselières basses
- 53.16 - Végétation à Phalaris arundinacea
- 53.213 - Cariçaie à Carex riparia
- 54.1 - Végétation de sources
- 81.2 - Prairies humides améliorées
- 82.2 - Cultures avec marges de végétation spontanées
- 83.321 - Plantations de Peupliers cultivars
- 87.1 - Terrains en friche
- 87.2 - Zones rudérales

Zones non humides

- Zones non humide à sol hydromorphe
- Plans, d'eau, mares et lagunes
- Zones non prospectées

Observations complémentaires

- Source
- Lavoir
- Mouillère
- Espèce protégée (Fritillaire pintade)
- Engorgement
- Puit
- Fontaines et sources aménagées
- Sortie de drain
- Espèce végétale envahissante (R. du japon)
- Mare comblée
- Remblai
- Résurgence
- Buse
- Collecteur

Repères

- Réseau hydrographique principal (IGN)
- Réseau hydrographique complémentaire (terrain)
- Limite communale

LA FERRIERE EN PARTHENAY
- 79120 -

Inventaire (délimitation et caractérisation)
des zones humides, du réseau hydrographique
et des plans d'eau des communes du pays de Gâtine

L'inventaire des zones humides est cofinancé par l'Union Européenne et l'Agence de l'eau Loire Bretagne.
Inventaire de connaissance dans le cadre du SAGE Thouet et du SAGE Clain.
Ceci n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'Eau.
Inventaire non exhaustif

PLANCHE AH41

AH41



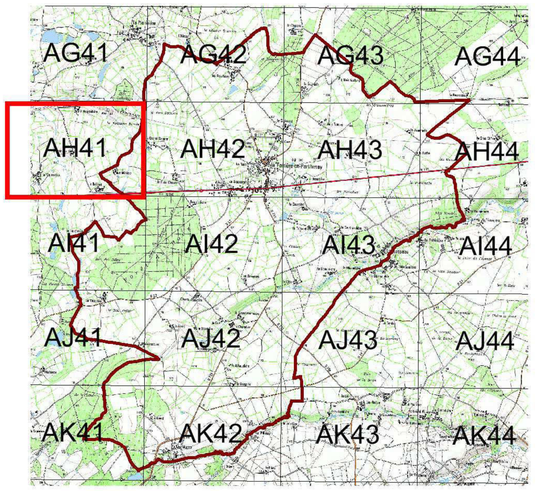

N
W E
S

0 200 400
Mètres

Sources : ®IGN Scan25©, ®IGN BD Ortho©, Pays de Gâtine, groupe d'acteurs locaux, NCA Environnement

Réalisation : NCA Environnement, septembre 2014

NCA
11 allée Jean Monnet
86170 Neuville de Poitou
05 49 00 43 20

Légende :

Typologie des zoes humides selon leur code CORINE Biotope

- 37.1 - Communauté à Reine des prés et communautés associées
- 37.21 - Prairies humides atlantiques à subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc acutiflore
- 37.241 - Pâtures à grands Joncs
- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 41.2 - Chênaies - charmaies
- 41.21 - Chênaies mixtes subatlantiques à Jacinthe des bois
- 41.23 - Frênaies-chênaies subatlantiques à Primevère
- 41.35 - Frênaies mixtes atlantiques à Jacinthe
- 41.5 - Chênaies acidiphiles
- 41.9 - Bois de Châtaigniers
- 43 - Forêts mixtes
- 44.31 - Forêts de Frênes et d'Aulnes des ruisselets et des sources (rivulaires)
- 44.91 - Bois marécageux d'Aulnes
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.14 - Roselières basses
- 53.16 - Végétation à Phalaris arundinacea
- 53.213 - Cariçaie à Carex riparia
- 54.1 - Végétation de sources
- 81.2 - Prairies humides améliorées
- 82.2 - Cultures avec marges de végétation spontanées
- 83.321 - Plantations de Peupliers cultivars
- 87.1 - Terrains en friche
- 87.2 - Zones rudérales

Zones non humides

- Zones non humide à sol hydromorphe
- Plans, d'eau, mares et lagunes
- Zones non prospectées

Observations complémentaires

- Source
- Lavoir
- Mouillère
- Espèce protégée (Fritillaire pintade)
- Engorgement
- Puit
- Fontaines et sources aménagées
- Sortie de drain
- Espèce végétale envahissante (R. du japon)
- Mare comblée
- Remblai
- Résurgence
- Buse
- Collecteur

Repères

- Réseau hydrographique principal (IGN)
- Réseau hydrographique complémentaire (terrain)
- Limite communale

LA FERRIERE EN PARTHENAY
- 79120 -

Inventaire (délimitation et caractérisation)
des zones humides, du réseau hydrographique
et des plans d'eau des communes du pays de Gâtine

L'inventaire des zones humides est cofinancé par l'Union Européenne et l'Agence de l'eau Loire Bretagne.
Inventaire de connaissance dans le cadre du SAGE Thouet et du SAGE Clain.
Ceci n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'Eau.
Inventaire non exhaustif

PLANCHE AH42

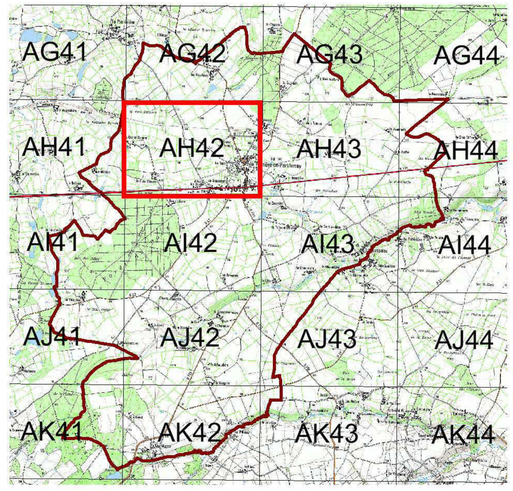

N
W E
S

0 200 400
Mètres

Sources : ®IGN Scan25©, ®IGN BD Ortho©, Pays de Gâtine, groupe d'acteurs locaux, NCA Environnement

Réalisation : NCA Environnement, septembre 2014

NCA
11 allée Jean Monnet
86170 Neuville de Poitou
05 49 00 43 20

Légende :

Typologie des zoes humides selon leur code CORINE Biotope

- 37.1 - Communauté à Reine des prés et communautés associées
- 37.21 - Prairies humides atlantiques à subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc acutiflore
- 37.241 - Pâtures à grands Joncs
- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 41.2 - Chênaies - charmaies
- 41.21 - Chênaies mixtes subatlantiques à Jacinthe des bois
- 41.23 - Frênaies-chênaies subatlantiques à Primevère
- 41.35 - Frênaies mixtes atlantiques à Jacinthe
- 41.5 - Chênaies acidiphiles
- 41.9 - Bois de Châtaigniers
- 43 - Forêts mixtes
- 44.31 - Forêts de Frênes et d'Aulnes des ruisselets et des sources (rivulaires)
- 44.91 - Bois marécageux d'Aulnes
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.14 - Roselières basses
- 53.16 - Végétation à Phalaris arundinacea
- 53.213 - Cariçaie à Carex riparia
- 54.1 - Végétation de sources
- 81.2 - Prairies humides améliorées
- 82.2 - Cultures avec marges de végétation spontanées
- 83.321 - Plantations de Peupliers cultivars
- 87.1 - Terrains en friche
- 87.2 - Zones rudérales

Zones non humides

- Zones non humide à sol hydromorphe
- Plans, d'eau, mares et lagunes
- Zones non prospectées

Observations complémentaires

- Source
- Lavoir
- Mouillère
- Espèce protégée (Fritillaire pintade)
- Engorgement
- Puit
- Fontaines et sources aménagées
- Sortie de drain
- Espèce végétale envahissante (R. du japon)
- Mare comblée
- Remblai
- Résurgence
- Buse
- Collecteur

Repères

- Réseau hydrographique principal (IGN)
- Réseau hydrographique complémentaire (terrain)
- Limite communale

LA FERRIERE EN PARTHENAY
- 79120 -

Inventaire (délimitation et caractérisation)
des zones humides, du réseau hydrographique
et des plans d'eau des communes du pays de Gâtine

L'inventaire des zones humides est cofinancé par l'Union Européenne et l'Agence de l'eau Loire Bretagne.
Inventaire de connaissance dans le cadre du SAGE Thouet et du SAGE Clain.
Ceci n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'Eau.
Inventaire non exhaustif

PLANCHE AH42



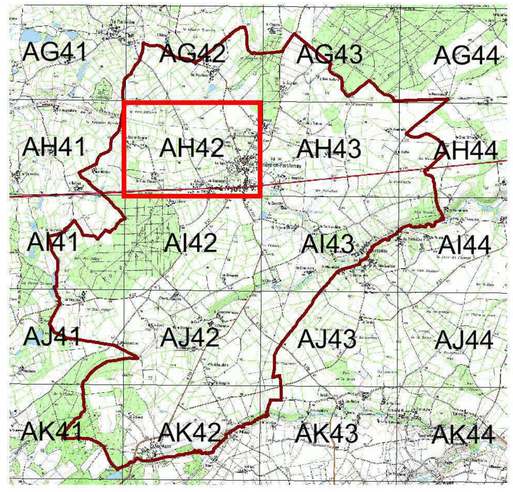

N
W E
S

0 200 400
Mètres

Légende :

Typologie des zoes humides selon leur code CORINE Biotope

- 37.1 - Communauté à Reine des prés et communautés associées
- 37.21 - Prairies humides atlantiques à subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc acutiflore
- 37.241 - Pâtures à grands Joncs
- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 41.2 - Chênaies - charmaies
- 41.21 - Chênaies mixtes subatlantiques à Jacinthe des bois
- 41.23 - Frênaies-chênaies subatlantiques à Primevère
- 41.35 - Frênaies mixtes atlantiques à Jacinthe
- 41.5 - Chênaies acidiphiles
- 41.9 - Bois de Châtaigniers
- 43 - Forêts mixtes
- 44.31 - Forêts de Frênes et d'Aulnes des ruisselets et des sources (rivulaires)
- 44.91 - Bois marécageux d'Aulnes
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.14 - Roselières basses
- 53.16 - Végétation à Phalaris arundinacea
- 53.213 - Cariçaie à Carex riparia
- 54.1 - Végétation de sources
- 81.2 - Prairies humides améliorées
- 82.2 - Cultures avec marges de végétation spontanées
- 83.321 - Plantations de Peupliers cultivars
- 87.1 - Terrains en friche
- 87.2 - Zones rudérales

Zones non humides

- Zones non humide à sol hydromorphe
- Plans, d'eau, mares et lagunes
- Zones non prospectées

Observations complémentaires

- Source
- Lavoir
- Mouillère
- Espèce protégée (Fritillaire pintade)
- Engorgement
- Puit
- Fontaines et sources aménagées
- Sortie de drain
- Espèce végétale envahissante (R. du japon)
- Mare comblée
- Remblai
- Résurgence
- Buse
- Collecteur

Repères

- Réseau hydrographique principal (IGN)
- Réseau hydrographique complémentaire (terrain)
- Limite communale

Sources : ®IGN Scan25©, ®IGN BD Ortho©, Pays de Gâtine, groupe d'acteurs locaux, NCA Environnement

Réalisation : NCA Environnement, septembre 2014

NCA
11 allée Jean Monnet
86170 Neuville de Poitou
05 49 00 43 20

LA FERRIERE EN PARTHENAY
- 79120 -

Inventaire (délimitation et caractérisation)
des zones humides, du réseau hydrographique
et des plans d'eau des communes du pays de Gâtine

L'inventaire des zones humides est cofinancé par l'Union Européenne et l'Agence de l'eau Loire Bretagne.
Inventaire de connaissance dans le cadre du SAGE Thouet et du SAGE Clain.
Ceci n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'Eau.
Inventaire non exhaustif

PLANCHE AH43

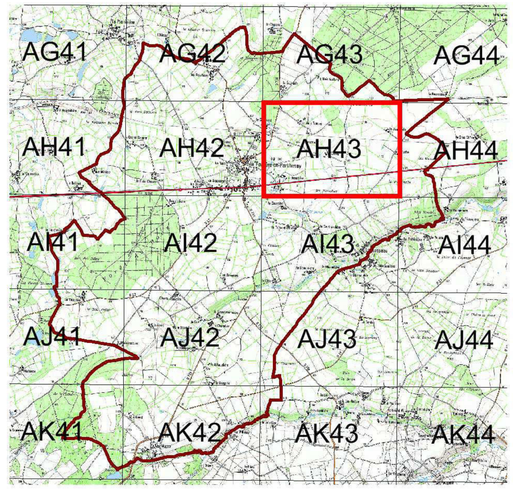

N
W E
S

0 200 400
Mètres

Sources : ®IGN Scan25©, ®IGN BD Ortho©, Pays de Gâtine, groupe d'acteurs locaux, NCA Environnement

Réalisation : NCA Environnement, septembre 2014

NCA
11 allée Jean Monnet
86170 Neuville de Poitou
05 49 00 43 20

Légende :

Typologie des zoes humides selon leur code CORINE Biotope

- 37.1 - Communauté à Reine des prés et communautés associées
- 37.21 - Prairies humides atlantiques à subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc acutiflore
- 37.241 - Pâtures à grands Joncs
- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 41.2 - Chênaies - charmaies
- 41.21 - Chênaies mixtes subatlantiques à Jacinthe des bois
- 41.23 - Frênaies-chênaies subatlantiques à Primevère
- 41.35 - Frênaies mixtes atlantiques à Jacinthe
- 41.5 - Chênaies acidiphiles
- 41.9 - Bois de Châtaigniers
- 43 - Forêts mixtes
- 44.31 - Forêts de Frênes et d'Aulnes des ruisselets et des sources (rivulaires)
- 44.91 - Bois marécageux d'Aulnes
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.14 - Roselières basses
- 53.16 - Végétation à Phalaris arundinacea
- 53.213 - Cariçaie à Carex riparia
- 54.1 - Végétation de sources
- 81.2 - Prairies humides améliorées
- 82.2 - Cultures avec marges de végétation spontanées
- 83.321 - Plantations de Peupliers cultivars
- 87.1 - Terrains en friche
- 87.2 - Zones rudérales

Zones non humides

- Zones non humide à sol hydromorphe
- Plans, d'eau, mares et lagunes
- Zones non prospectées

Observations complémentaires

- Source
- Lavoir
- Mouillère
- Espèce protégée (Fritillaire pintade)
- Engorgement
- Puit
- Fontaines et sources aménagées
- Sortie de drain
- Espèce végétale envahissante (R. du japon)
- Mare comblée
- Remblai
- Résurgence
- Buse
- Collecteur

Repères

- Réseau hydrographique principal (IGN)
- Réseau hydrographique complémentaire (terrain)
- Limite communale



LA FERRIERE EN PARTHENAY
- 79120 -

Inventaire (délimitation et caractérisation)
des zones humides, du réseau hydrographique
et des plans d'eau des communes du pays de Gâtine

L'inventaire des zones humides est cofinancé par l'Union Européenne et l'Agence de l'eau Loire Bretagne.
Inventaire de connaissance dans le cadre du SAGE Thouet et du SAGE Clain.
Ceci n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'Eau.
Inventaire non exhaustif

PLANCHE AH43

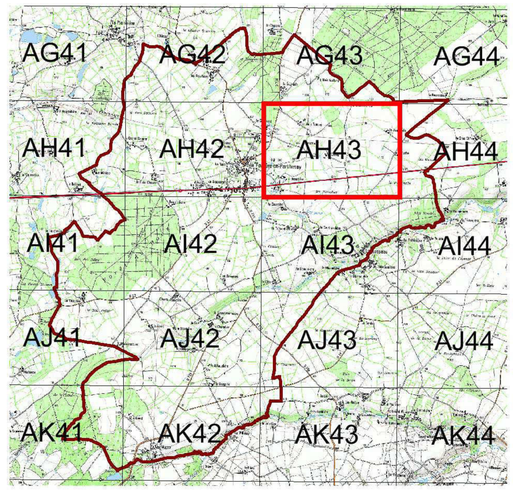

N
W E
S

0 200 400
Mètres

Sources : ®IGN Scan25©, ®IGN BD Ortho©, Pays de Gâtine, groupe d'acteurs locaux, NCA Environnement

Réalisation : NCA Environnement, septembre 2014

NCA
11 allée Jean Monnet
86170 Neuville de Poitou
05 49 00 43 20

Légende :

Typologie des zoes humides selon leur code CORINE Biotope

- 37.1 - Communauté à Reine des prés et communautés associées
- 37.21 - Prairies humides atlantiques à subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc acutiflore
- 37.241 - Pâtures à grands Joncs
- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 41.2 - Chênaies - charmaies
- 41.21 - Chênaies mixtes subatlantiques à Jacinthe des bois
- 41.23 - Frênaies-chênaies subatlantiques à Primevère
- 41.35 - Frênaies mixtes atlantiques à Jacinthe
- 41.5 - Chênaies acidiphiles
- 41.9 - Bois de Châtaigniers
- 43 - Forêts mixtes
- 44.31 - Forêts de Frênes et d'Aulnes des ruisselets et des sources (rivulaires)
- 44.91 - Bois marécageux d'Aulnes
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.14 - Roselières basses
- 53.16 - Végétation à Phalaris arundinacea
- 53.213 - Cariçaie à Carex riparia
- 54.1 - Végétation de sources
- 81.2 - Prairies humides améliorées
- 82.2 - Cultures avec marges de végétation spontanées
- 83.321 - Plantations de Peupliers cultivars
- 87.1 - Terrains en friche
- 87.2 - Zones rudérales

Zones non humides

- Zones non humide à sol hydromorphe
- Plans, d'eau, mares et lagunes
- Zones non prospectées

Observations complémentaires

- Source
- Lavoir
- Mouillère
- Espèce protégée (Fritillaire pintade)
- Engorgement
- Puit
- Fontaines et sources aménagées
- Sortie de drain
- Espèce végétale envahissante (R. du japon)
- Mare comblée
- Remblai
- Résurgence
- Buse
- Collecteur

Repères

- Réseau hydrographique principal (IGN)
- Réseau hydrographique complémentaire (terrain)
- Limite communale

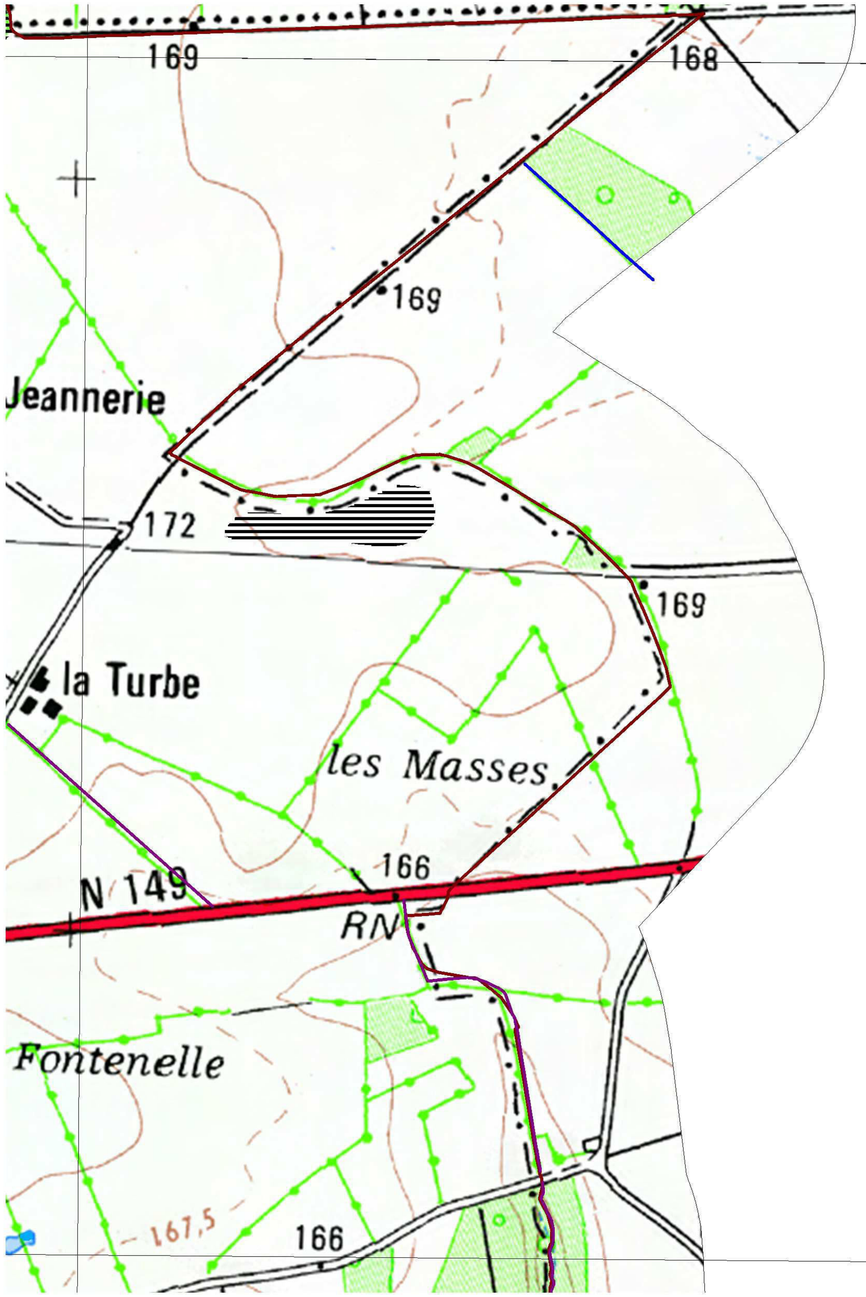

AH44

LA FERRIERE EN PARTHENAY
- 79120 -

Inventaire (délimitation et caractérisation)
des zones humides, du réseau hydrographique
et des plans d'eau des communes du pays de Gâtine

L'inventaire des zones humides est cofinancé par l'Union Européenne et l'Agence de l'eau Loire Bretagne.
Inventaire de connaissance dans le cadre du SAGE Thouet et du SAGE Clain.
Ceci n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'Eau.
Inventaire non exhaustif

PLANCHE AH44

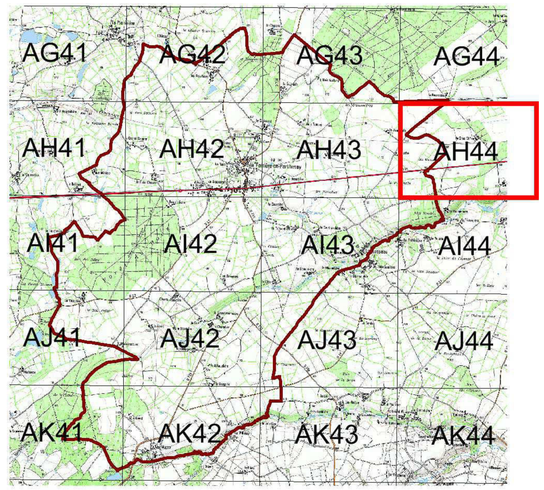

N
W
E
S

0 200 400
Mètres

Sources : ®IGN Scan25©, ®IGN BD Ortho©, Pays de Gâtine, groupe d'acteurs locaux, NCA Environnement

Réalisation : NCA Environnement, septembre 2014

NCA
11 allée Jean Monnet
86170 Neuville de Poitou
05 49 00 43 20

Légende :

Typologie des zoes humides selon leur code CORINE Biotope

- 37.1 - Communauté à Reine des prés et communautés associées
- 37.21 - Prairies humides atlantiques à subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc acutiflore
- 37.241 - Pâtures à grands Joncs
- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 41.2 - Chênaies - charmaies
- 41.21 - Chênaies mixtes subatlantiques à Jacinthe des bois
- 41.23 - Frênaies-chênaies subatlantiques à Primevère
- 41.35 - Frênaies mixtes atlantiques à Jacinthe
- 41.5 - Chênaies acidiphiles
- 41.9 - Bois de Châtaigniers
- 43 - Forêts mixtes
- 44.31 - Forêts de Frênes et d'Aulnes des ruisselets et des sources (rivulaires)
- 44.91 - Bois marécageux d'Aulnes
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.14 - Roselières basses
- 53.16 - Végétation à Phalaris arundinacea
- 53.213 - Cariçaie à Carex riparia
- 54.1 - Végétation de sources
- 81.2 - Prairies humides améliorées
- 82.2 - Cultures avec marges de végétation spontanées
- 83.321 - Plantations de Peupliers cultivars
- 87.1 - Terrains en friche
- 87.2 - Zones rudérales

Zones non humides

- Zones non humide à sol hydromorphe
- Plans, d'eau, mares et lagunes
- Zones non prospectées

Observations complémentaires

- Source
- Lavoir
- Mouillère
- Espèce protégée (Fritillaire pintade)
- Engorgement
- Puit
- Fontaines et sources aménagées
- Sortie de drain
- Espèce végétale envahissante (R. du japon)
- Mare comblée
- Remblai
- Résurgence
- Buse
- Collecteur

Repères

- Réseau hydrographique principal (IGN)
- Réseau hydrographique complémentaire (terrain)
- Limite communale



AH44

LA FERRIERE EN PARTHENAY
- 79120 -

Inventaire (délimitation et caractérisation)
des zones humides, du réseau hydrographique
et des plans d'eau des communes du pays de Gâtine

L'inventaire des zones humides est cofinancé par l'Union Européenne et l'Agence de l'eau Loire Bretagne.
Inventaire de connaissance dans le cadre du SAGE Thouet et du SAGE Clain.
Ceci n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'Eau.
Inventaire non exhaustif

PLANCHE AH44

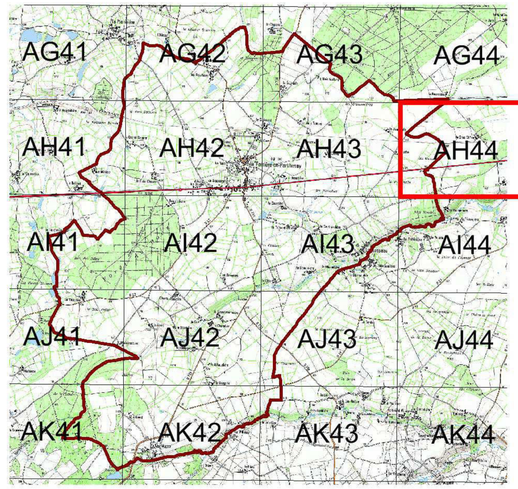

N
W E
S

0 200 400
Mètres

Sources : ®IGN Scan25©, ®IGN BD Ortho©, Pays de Gâtine, groupe d'acteurs locaux, NCA Environnement

Réalisation : NCA Environnement, septembre 2014

NCA
11 allée Jean Monnet
86170 Neuville de Poitou
05 49 00 43 20

Légende :

Typologie des zoes humides selon leur code CORINE Biotope

- 37.1 - Communauté à Reine des prés et communautés associées
- 37.21 - Prairies humides atlantiques à subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc acutiflore
- 37.241 - Pâtures à grands Joncs
- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 41.2 - Chênaies - charmaies
- 41.21 - Chênaies mixtes subatlantiques à Jacinthe des bois
- 41.23 - Frênaies-chênaies subatlantiques à Primevère
- 41.35 - Frênaies mixtes atlantiques à Jacinthe
- 41.5 - Chênaies acidiphiles
- 41.9 - Bois de Châtaigniers
- 43 - Forêts mixtes
- 44.31 - Forêts de Frênes et d'Aulnes des ruisselets et des sources (rivulaires)
- 44.91 - Bois marécageux d'Aulnes
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.14 - Roselières basses
- 53.16 - Végétation à Phalaris arundinacea
- 53.213 - Cariçaie à Carex riparia
- 54.1 - Végétation de sources
- 81.2 - Prairies humides améliorées
- 82.2 - Cultures avec marges de végétation spontanées
- 83.321 - Plantations de Peupliers cultivars
- 87.1 - Terrains en friche
- 87.2 - Zones rudérales

Zones non humides

- Zones non humide à sol hydromorphe
- Plans, d'eau, mares et lagunes
- Zones non prospectées

Observations complémentaires

- Source
- Lavoir
- Mouillère
- Espèce protégée (Fritillaire pintade)
- Engorgement
- Puit
- Fontaines et sources aménagées
- Sortie de drain
- Espèce végétale envahissante (R. du japon)
- Mare comblée
- Remblai
- Résurgence
- Buse
- Collecteur

Repères

- Réseau hydrographique principal (IGN)
- Réseau hydrographique complémentaire (terrain)
- Limite communale

LA FERRIERE EN PARTHENAY
- 79120 -

Inventaire (délimitation et caractérisation)
des zones humides, du réseau hydrographique
et des plans d'eau des communes du pays de Gâtine

L'inventaire des zones humides est cofinancé par l'Union Européenne et l'Agence de l'eau Loire Bretagne.
Inventaire de connaissance dans le cadre du SAGE Thouet et du SAGE Clain.
Ceci n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'Eau.
Inventaire non exhaustif

PLANCHE AI41

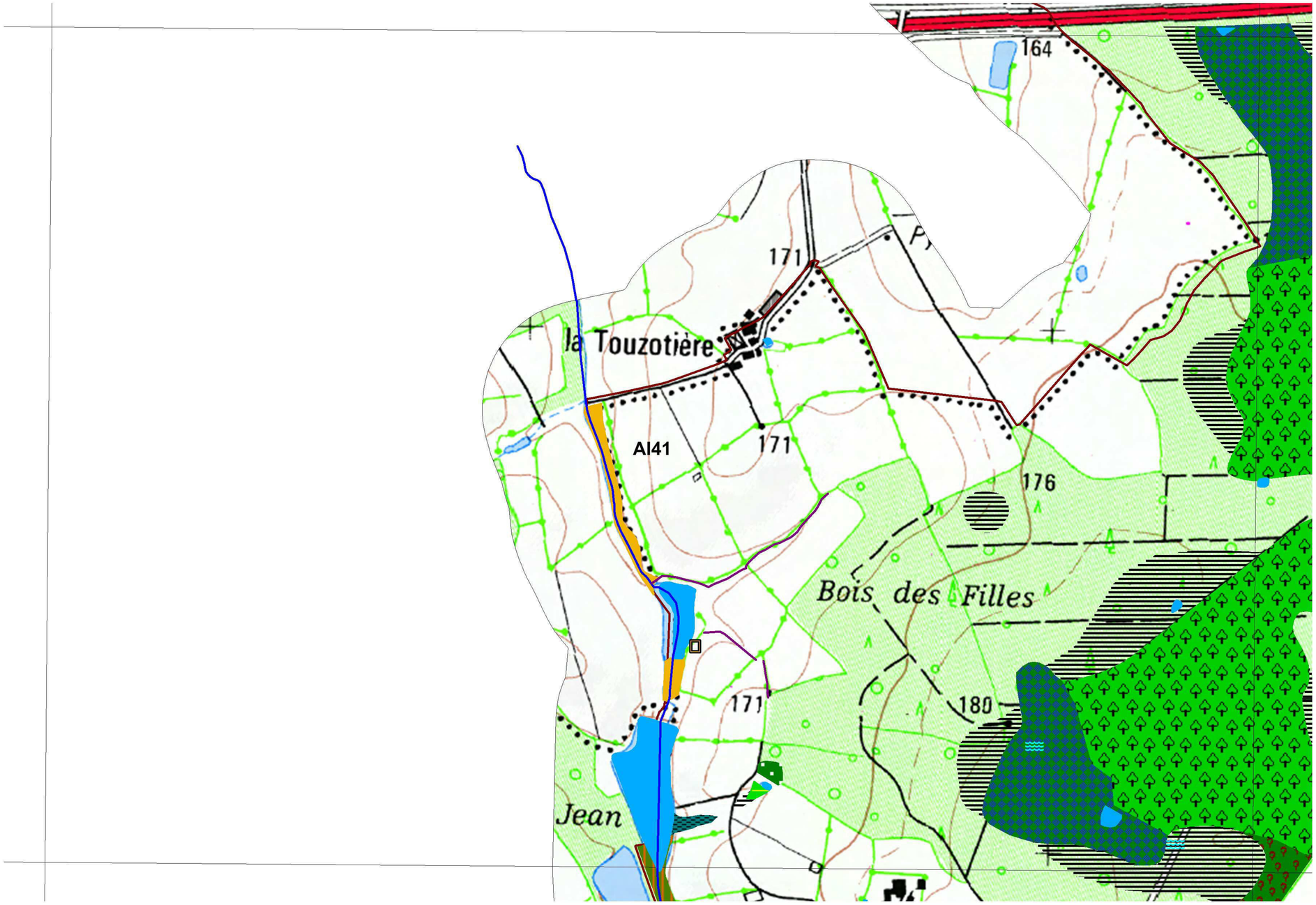

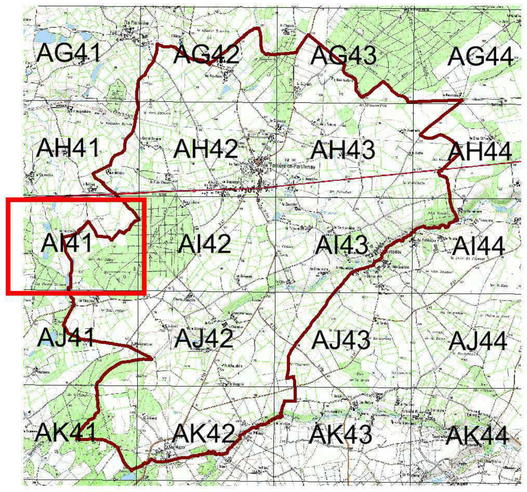

N
W
E
S

0 200 400
Mètres

Sources : ®IGN Scan25©, ®IGN BD Ortho©, Pays de Gâtine, groupe d'acteurs locaux, NCA Environnement

Réalisation : NCA Environnement, septembre 2014

NCA
11 allée Jean Monnet
86170 Neuville de Poitou
05 49 00 43 20

Légende :

Typologie des zoes humides selon leur code CORINE Biotope

- 37.1 - Communauté à Reine des prés et communautés associées
- 37.21 - Prairies humides atlantiques à subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc acutiflore
- 37.241 - Pâtures à grands Joncs
- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 41.2 - Chênaies - charmaies
- 41.21 - Chênaies mixtes subatlantiques à Jacinthe des bois
- 41.23 - Frênaies-chênaies subatlantiques à Primevère
- 41.35 - Frênaies mixtes atlantiques à Jacinthe
- 41.5 - Chênaies acidiphiles
- 41.9 - Bois de Châtaigniers
- 43 - Forêts mixtes
- 44.31 - Forêts de Frênes et d'Aulnes des ruisselets et des sources (rivulaires)
- 44.91 - Bois marécageux d'Aulnes
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.14 - Roselières basses
- 53.16 - Végétation à Phalaris arundinacea
- 53.213 - Cariçaie à Carex riparia
- 54.1 - Végétation de sources
- 81.2 - Prairies humides améliorées
- 82.2 - Cultures avec marges de végétation spontanées
- 83.321 - Plantations de Peupliers cultivars
- 87.1 - Terrains en friche
- 87.2 - Zones rudérales

Zones non humides

- Zones non humide à sol hydromorphe
- Plans, d'eau, mares et lagunes
- Zones non prospectées

Observations complémentaires

- Source
- Lavoir
- Mouillère
- Espèce protégée (Fritillaire pintade)
- Engorgement
- Puit
- Fontaines et sources aménagées
- Sortie de drain
- Espèce végétale envahissante (R. du japon)
- Mare comblée
- Remblai
- Résurgence
- Buse
- Collecteur

Repères

- Réseau hydrographique principal (IGN)
- Réseau hydrographique complémentaire (terrain)
- Limite communale

LA FERRIERE EN PARTHENAY
- 79120 -

Inventaire (délimitation et caractérisation)
des zones humides, du réseau hydrographique
et des plans d'eau des communes du pays de Gâtine

L'inventaire des zones humides est cofinancé par l'Union Européenne et l'Agence de l'eau Loire Bretagne.
Inventaire de connaissance dans le cadre du SAGE Thouet et du SAGE Clain.
Ceci n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'Eau.
Inventaire non exhaustif

PLANCHE AI41



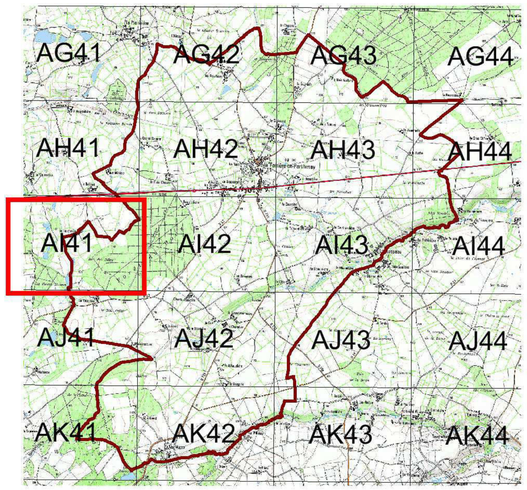

N
W E
S

0 200 400
Mètres

Sources : ®IGN Scan25©, ®IGN BD Ortho©, Pays de Gâtine, groupe d'acteurs locaux, NCA Environnement

Réalisation : NCA Environnement, septembre 2014

NCA
11 allée Jean Monnet
86170 Neuville de Poitou
05 49 00 43 20

Légende :

Typologie des zoes humides selon leur code CORINE Biotope

- 37.1 - Communauté à Reine des prés et communautés associées
- 37.21 - Prairies humides atlantiques à subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc acutiflore
- 37.241 - Pâtures à grands Joncs
- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 41.2 - Chênaies - charmaies
- 41.21 - Chênaies mixtes subatlantiques à Jacinthe des bois
- 41.23 - Frênaies-chênaies subatlantiques à Primevère
- 41.35 - Frênaies mixtes atlantiques à Jacinthe
- 41.5 - Chênaies acidiphiles
- 41.9 - Bois de Châtaigniers
- 43 - Forêts mixtes
- 44.31 - Forêts de Frênes et d'Aulnes des ruisselets et des sources (rivulaires)
- 44.91 - Bois marécageux d'Aulnes
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.14 - Roselières basses
- 53.16 - Végétation à Phalaris arundinacea
- 53.213 - Cariçaie à Carex riparia
- 54.1 - Végétation de sources
- 81.2 - Prairies humides améliorées
- 82.2 - Cultures avec marges de végétation spontanées
- 83.321 - Plantations de Peupliers cultivars
- 87.1 - Terrains en friche
- 87.2 - Zones rudérales

Zones non humides

- Zones non humide à sol hydromorphe
- Plans, d'eau, mares et lagunes
- Zones non prospectées

Observations complémentaires

- Source
- Lavoir
- Mouillère
- Espèce protégée (Fritillaire pintade)
- Engorgement
- Puit
- Fontaines et sources aménagées
- Sortie de drain
- Espèce végétale envahissante (R. du japon)
- Mare comblée
- Remblai
- Résurgence
- Buse
- Collecteur

Repères

- Réseau hydrographique principal (IGN)
- Réseau hydrographique complémentaire (terrain)
- Limite communale

LA FERRIERE EN PARTHENAY
- 79120 -

Inventaire (délimitation et caractérisation)
des zones humides, du réseau hydrographique
et des plans d'eau des communes du pays de Gâtine

L'inventaire des zones humides est cofinancé par l'Union Européenne et l'Agence de l'eau Loire Bretagne.
Inventaire de connaissance dans le cadre du SAGE Thouet et du SAGE Clain.
Ceci n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'Eau.
Inventaire non exhaustif

PLANCHE AI42

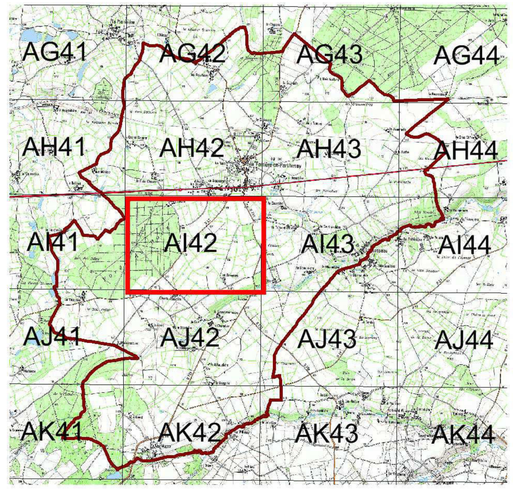

N
W E
S

0 200 400
Mètres

Sources : ®IGN Scan25©, ®IGN BD Ortho©, Pays de Gâtine, groupe d'acteurs locaux, NCA Environnement

Réalisation : NCA Environnement, septembre 2014

NCA
11 allée Jean Monnet
86170 Neuville de Poitou
05 49 00 43 20

Légende :

Typologie des zoes humides selon leur code CORINE Biotope

- 37.1 - Communauté à Reine des prés et communautés associées
- 37.21 - Prairies humides atlantiques à subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc acutiflore
- 37.241 - Pâtures à grands Joncs
- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 41.2 - Chênaies - charmaies
- 41.21 - Chênaies mixtes subatlantiques à Jacinthe des bois
- 41.23 - Frênaies-chênaies subatlantiques à Primevère
- 41.35 - Frênaies mixtes atlantiques à Jacinthe
- 41.5 - Chênaies acidiphiles
- 41.9 - Bois de Châtaigniers
- 43 - Forêts mixtes
- 44.31 - Forêts de Frênes et d'Aulnes des ruisselets et des sources (rivulaires)
- 44.91 - Bois marécageux d'Aulnes
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.14 - Roselières basses
- 53.16 - Végétation à Phalaris arundinacea
- 53.213 - Cariçaie à Carex riparia
- 54.1 - Végétation de sources
- 81.2 - Prairies humides améliorées
- 82.2 - Cultures avec marges de végétation spontanées
- 83.321 - Plantations de Peupliers cultivars
- 87.1 - Terrains en friche
- 87.2 - Zones rudérales

Zones non humides

- Zones non humide à sol hydromorphe
- Plans, d'eau, mares et lagunes
- Zones non prospectées

Observations complémentaires

- Source
- Lavoir
- Mouillère
- Espèce protégée (Fritillaire pintade)
- Engorgement
- Puit
- Fontaines et sources aménagées
- Sortie de drain
- Espèce végétale envahissante (R. du japon)
- Mare comblée
- Remblai
- Résurgence
- Buse
- Collecteur

Repères

- Réseau hydrographique principal (IGN)
- Réseau hydrographique complémentaire (terrain)
- Limite communale

LA FERRIERE EN PARTHENAY
- 79120 -

Inventaire (délimitation et caractérisation)
des zones humides, du réseau hydrographique
et des plans d'eau des communes du pays de Gâtine

L'inventaire des zones humides est cofinancé par l'Union Européenne et l'Agence de l'eau Loire Bretagne.
Inventaire de connaissance dans le cadre du SAGE Thouet et du SAGE Clain.
Ceci n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'Eau.
Inventaire non exhaustif

PLANCHE AI42

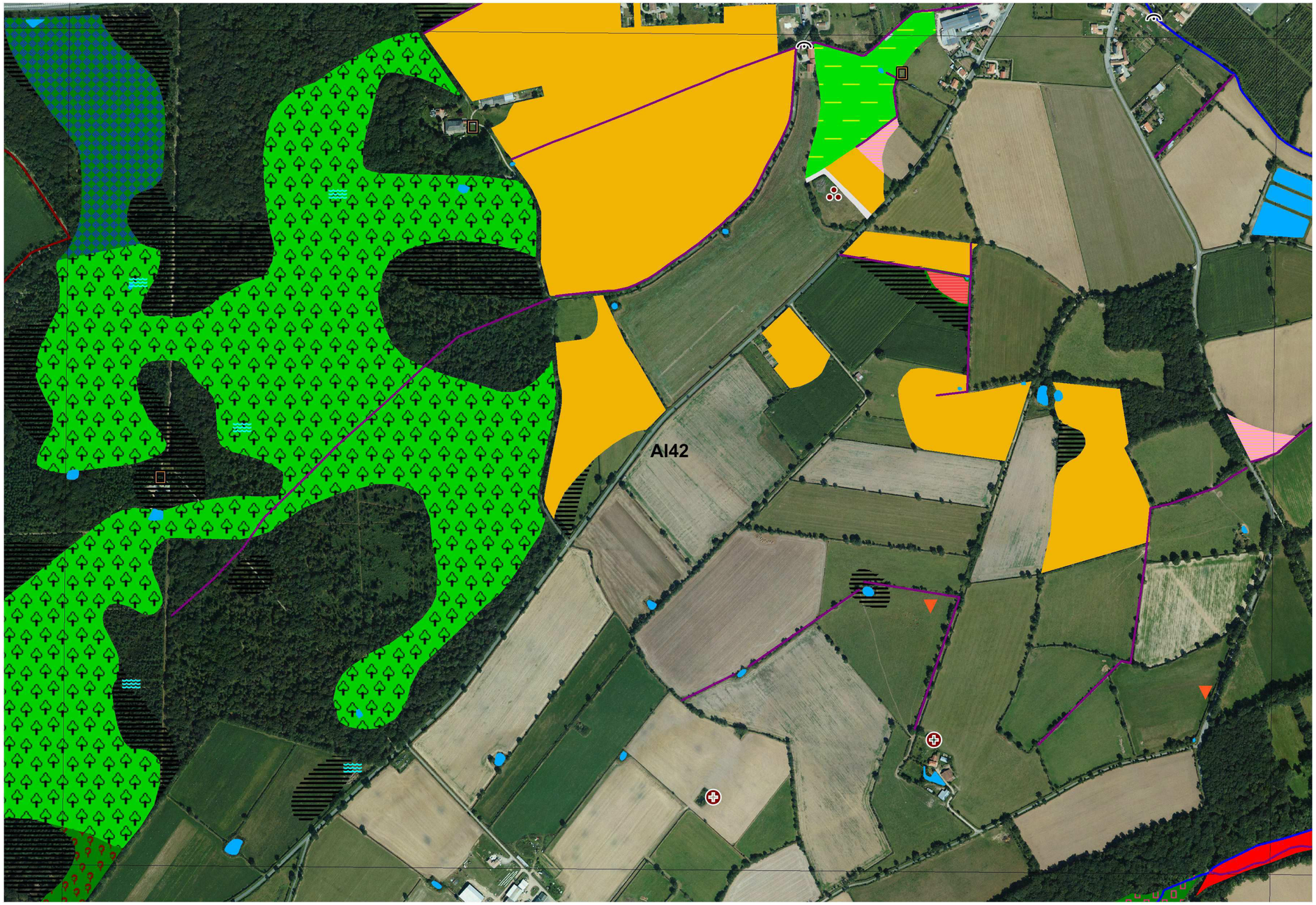

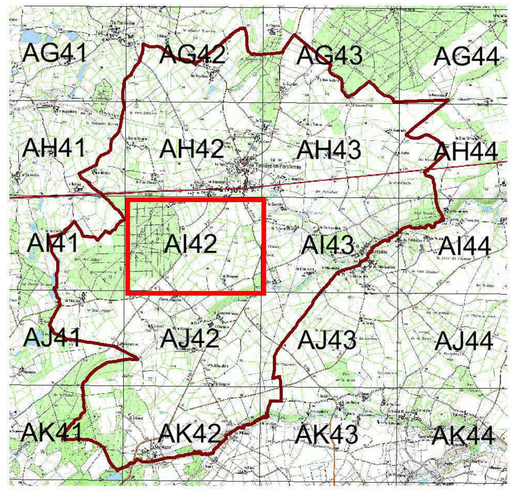

N
W E
S

0 200 400
Mètres

Sources : ®IGN Scan25©, ®IGN BD Ortho©, Pays de Gâtine, groupe d'acteurs locaux, NCA Environnement

Réalisation : NCA Environnement, septembre 2014

NCA
11 allée Jean Monnet
86170 Neuville de Poitou
05 49 00 43 20

Légende :

Typologie des zoes humides selon leur code CORINE Biotope

- 37.1 - Communauté à Reine des prés et communautés associées
- 37.21 - Prairies humides atlantiques à subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc acutiflore
- 37.241 - Pâtures à grands Joncs
- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 41.2 - Chênaies - charmaies
- 41.21 - Chênaies mixtes subatlantiques à Jacinthe des bois
- 41.23 - Frênaies-chênaies subatlantiques à Primevère
- 41.35 - Frênaies mixtes atlantiques à Jacinthe
- 41.5 - Chênaies acidiphiles
- 41.9 - Bois de Châtaigniers
- 43 - Forêts mixtes
- 44.31 - Forêts de Frênes et d'Aulnes des ruisselets et des sources (rivulaires)
- 44.91 - Bois marécageux d'Aulnes
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.14 - Roselières basses
- 53.16 - Végétation à Phalaris arundinacea
- 53.213 - Cariçaie à Carex riparia
- 54.1 - Végétation de sources
- 81.2 - Prairies humides améliorées
- 82.2 - Cultures avec marges de végétation spontanées
- 83.321 - Plantations de Peupliers cultivars
- 87.1 - Terrains en friche
- 87.2 - Zones rudérales

Zones non humides

- Zones non humide à sol hydromorphe
- Plans, d'eau, mares et lagunes
- Zones non prospectées

Observations complémentaires

- Source
- Lavoir
- Mouillère
- Espèce protégée (Fritillaire pintade)
- Engorgement
- Puit
- Fontaines et sources aménagées
- Sortie de drain
- Espèce végétale envahissante (R. du japon)
- Mare comblée
- Remblai
- Résurgence
- Buse
- Collecteur

Repères

- Réseau hydrographique principal (IGN)
- Réseau hydrographique complémentaire (terrain)
- Limite communale

LA FERRIERE EN PARTHENAY
- 79120 -

Inventaire (délimitation et caractérisation)
des zones humides, du réseau hydrographique
et des plans d'eau des communes du pays de Gâtine

L'inventaire des zones humides est cofinancé par l'Union Européenne et l'Agence de l'eau Loire Bretagne.
Inventaire de connaissance dans le cadre du SAGE Thouet et du SAGE Clain.
Ceci n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'Eau.
Inventaire non exhaustif

PLANCHE AI43

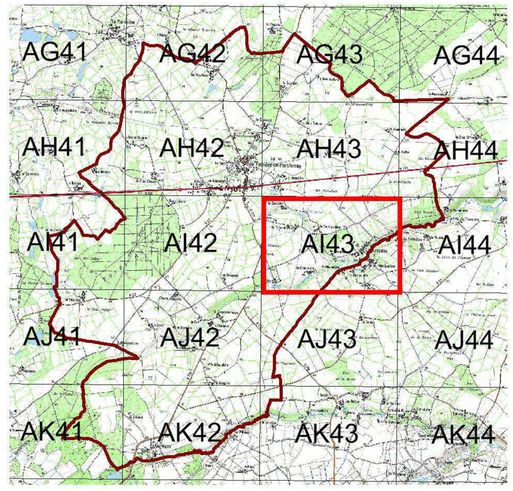

N
W E
S

0 200 400
Mètres

Sources : ®IGN Scan25©, ®IGN BD Ortho©, Pays de Gâtine, groupe d'acteurs locaux, NCA Environnement

Réalisation : NCA Environnement, septembre 2014

NCA
11 allée Jean Monnet
86170 Neuville de Poitou
05 49 00 43 20

Légende :

Typologie des zoes humides selon leur code CORINE Biotope

- 37.1 - Communauté à Reine des prés et communautés associées
- 37.21 - Prairies humides atlantiques à subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc acutiflore
- 37.241 - Pâtures à grands Joncs
- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 41.2 - Chênaies - charmaies
- 41.21 - Chênaies mixtes subatlantiques à Jacinthe des bois
- 41.23 - Frênaies-chênaies subatlantiques à Primevère
- 41.35 - Frênaies mixtes atlantiques à Jacinthe
- 41.5 - Chênaies acidiphiles
- 41.9 - Bois de Châtaigniers
- 43 - Forêts mixtes
- 44.31 - Forêts de Frênes et d'Aulnes des ruisselets et des sources (rivulaires)
- 44.91 - Bois marécageux d'Aulnes
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.14 - Roselières basses
- 53.16 - Végétation à Phalaris arundinacea
- 53.213 - Cariçaie à Carex riparia
- 54.1 - Végétation de sources
- 81.2 - Prairies humides améliorées
- 82.2 - Cultures avec marges de végétation spontanées
- 83.321 - Plantations de Peupliers cultivars
- 87.1 - Terrains en friche
- 87.2 - Zones rudérales

Zones non humides

- Zones non humide à sol hydromorphe
- Plans, d'eau, mares et lagunes
- Zones non prospectées

Observations complémentaires

- Source
- Lavoir
- Mouillère
- Espèce protégée (Fritillaire pintade)
- Engorgement
- Puit
- Fontaines et sources aménagées
- Sortie de drain
- Espèce végétale envahissante (R. du japon)
- Mare comblée
- Remblai
- Résurgence
- Buse
- Collecteur

Repères

- Réseau hydrographique principal (IGN)
- Réseau hydrographique complémentaire (terrain)
- Limite communale

LA FERRIERE EN PARTHENAY
- 79120 -

Inventaire (délimitation et caractérisation)
des zones humides, du réseau hydrographique
et des plans d'eau des communes du pays de Gâtine

L'inventaire des zones humides est cofinancé par l'Union Européenne et l'Agence de l'eau Loire Bretagne.
Inventaire de connaissance dans le cadre du SAGE Thouet et du SAGE Clain.
Ceci n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'Eau.
Inventaire non exhaustif

PLANCHE AI43

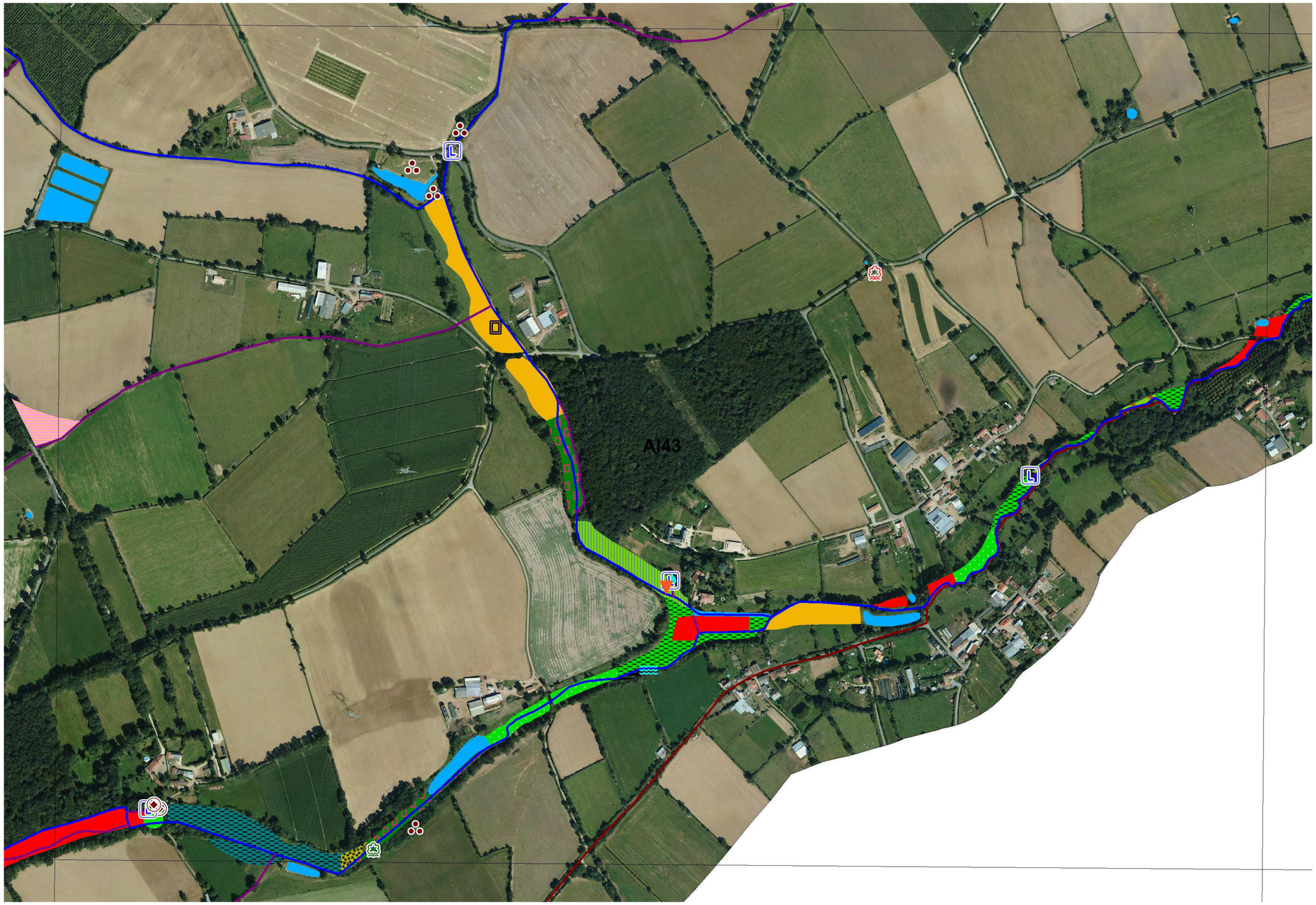

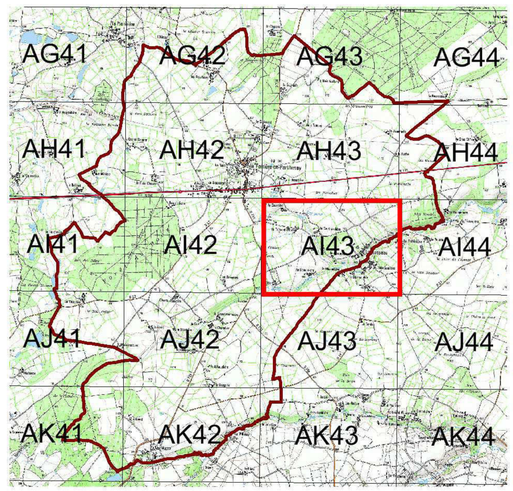

N
W E
S

0 200 400
Mètres

Légende :

Typologie des zoes humides selon leur code CORINE Biotope

- 37.1 - Communauté à Reine des prés et communautés associées
- 37.21 - Prairies humides atlantiques à subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc acutiflore
- 37.241 - Pâtures à grands Joncs
- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 41.2 - Chênaies - charmaies
- 41.21 - Chênaies mixtes subatlantiques à Jacinthe des bois
- 41.23 - Frênaies-chênaies subatlantiques à Primevère
- 41.35 - Frênaies mixtes atlantiques à Jacinthe
- 41.5 - Chênaies acidiphiles
- 41.9 - Bois de Châtaigniers
- 43 - Forêts mixtes
- 44.31 - Forêts de Frênes et d'Aulnes des ruisselets et des sources (rivulaires)
- 44.91 - Bois marécageux d'Aulnes
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.14 - Roselières basses
- 53.16 - Végétation à Phalaris arundinacea
- 53.213 - Cariçaie à Carex riparia
- 54.1 - Végétation de sources
- 81.2 - Prairies humides améliorées
- 82.2 - Cultures avec marges de végétation spontanées
- 83.321 - Plantations de Peupliers cultivars
- 87.1 - Terrains en friche
- 87.2 - Zones rudérales

Zones non humides

- Zones non humide à sol hydromorphe
- Plans, d'eau, mares et lagunes
- Zones non prospectées

Observations complémentaires

- Source
- Lavoir
- Mouillère
- Espèce protégée (Fritillaire pintade)
- Engorgement
- Puit
- Fontaines et sources aménagées
- Sortie de drain
- Espèce végétale envahissante (R. du japon)
- Mare comblée
- Remblai
- Résurgence
- Buse
- Collecteur

Repères

- Réseau hydrographique principal (IGN)
- Réseau hydrographique complémentaire (terrain)
- Limite communale

Sources : ®IGN Scan25©, ®IGN BD Ortho©, Pays de Gâtine, groupe d'acteurs locaux, NCA Environnement

Réalisation : NCA Environnement, septembre 2014

NCA
11 allée Jean Monnet
86170 Neuville de Poitou
05 49 00 43 20

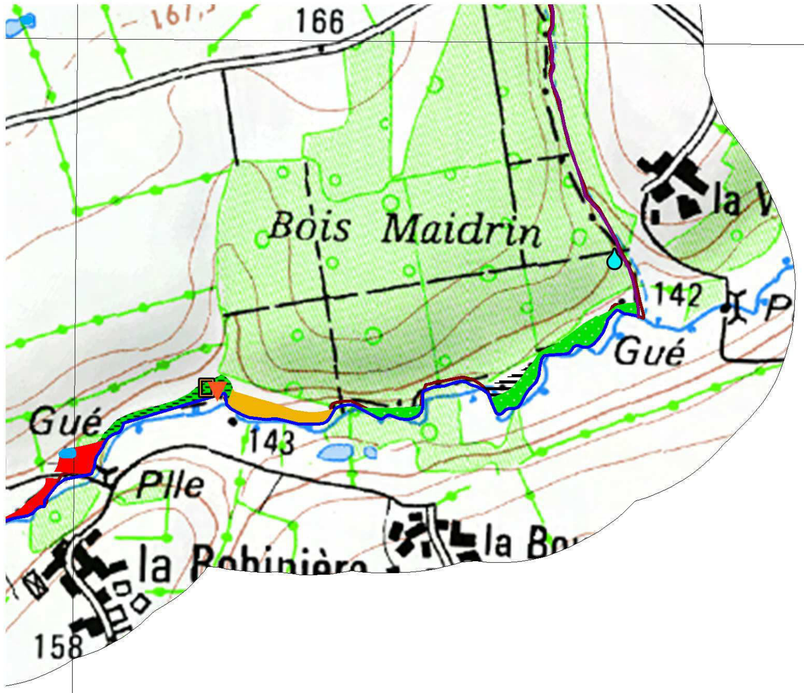

AI44

LA FERRIERE EN PARTHENAY
- 79120 -

Inventaire (délimitation et caractérisation)
des zones humides, du réseau hydrographique
et des plans d'eau des communes du pays de Gâtine

L'inventaire des zones humides est cofinancé par l'Union Européenne et l'Agence de l'eau Loire Bretagne.
Inventaire de connaissance dans le cadre du SAGE Thouet et du SAGE Clain.
Ceci n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'Eau.
Inventaire non exhaustif

PLANCHE AI44

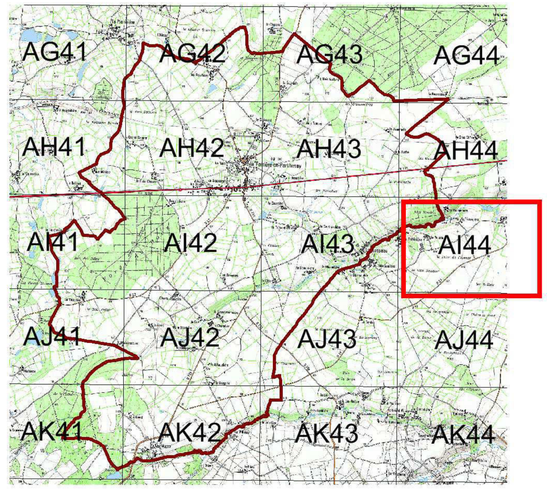

N
W
E
S

0 200 400
Mètres

Sources : ®IGN Scan25©, ®IGN BD Ortho©, Pays de Gâtine, groupe d'acteurs locaux, NCA Environnement

Réalisation : NCA Environnement, septembre 2014

NCA
11 allée Jean Monnet
86170 Neuville de Poitou
05 49 00 43 20

Légende :

Typologie des zoes humides selon leur code CORINE Biotope

- 37.1 - Communauté à Reine des prés et communautés associées
- 37.21 - Prairies humides atlantiques à subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc acutiflore
- 37.241 - Pâtures à grands Joncs
- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 41.2 - Chênaies - charmaies
- 41.21 - Chênaies mixtes subatlantiques à Jacinthe des bois
- 41.23 - Frênaies-chênaies subatlantiques à Primevère
- 41.35 - Frênaies mixtes atlantiques à Jacinthe
- 41.5 - Chênaies acidiphiles
- 41.9 - Bois de Châtaigniers
- 43 - Forêts mixtes
- 44.31 - Forêts de Frênes et d'Aulnes des ruisselets et des sources (rivulaires)
- 44.91 - Bois marécageux d'Aulnes
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.14 - Roselières basses
- 53.16 - Végétation à Phalaris arundinacea
- 53.213 - Cariçaie à Carex riparia
- 54.1 - Végétation de sources
- 81.2 - Prairies humides améliorées
- 82.2 - Cultures avec marges de végétation spontanées
- 83.321 - Plantations de Peupliers cultivars
- 87.1 - Terrains en friche
- 87.2 - Zones rudérales

Zones non humides

- Zones non humide à sol hydromorphe
- Plans, d'eau, mares et lagunes
- Zones non prospectées

Observations complémentaires

- Source
- Lavoir
- Mouillère
- Espèce protégée (Fritillaire pintade)
- Engorgement
- Puit
- Fontaines et sources aménagées
- Sortie de drain
- Espèce végétale envahissante (R. du japon)
- Mare comblée
- Remblai
- Résurgence
- Buse
- Collecteur

Repères

- Réseau hydrographique principal (IGN)
- Réseau hydrographique complémentaire (terrain)
- Limite communale

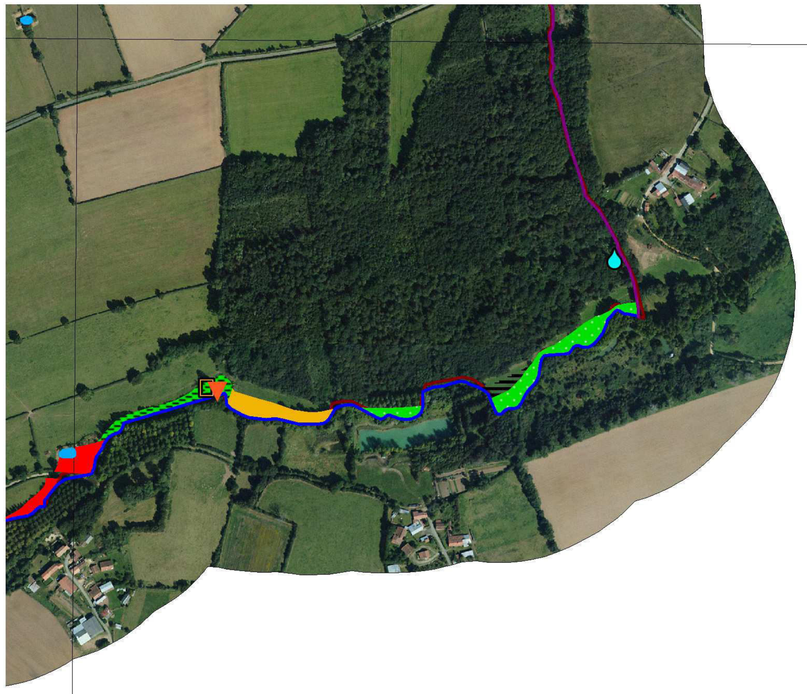

AI44

LA FERRIERE EN PARTHENAY
- 79120 -

Inventaire (délimitation et caractérisation)
des zones humides, du réseau hydrographique
et des plans d'eau des communes du pays de Gâtine

L'inventaire des zones humides est cofinancé par l'Union Européenne et l'Agence de l'eau Loire Bretagne.
Inventaire de connaissance dans le cadre du SAGE Thouet et du SAGE Clain.
Ceci n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'Eau.
Inventaire non exhaustif

PLANCHE AI44

N
W
E
S

0 200 400
Mètres

Sources : ®IGN Scan25©, ®IGN BD Ortho©, Pays de Gâtine, groupe d'acteurs locaux, NCA Environnement

Réalisation : NCA Environnement, septembre 2014

NCA
11 allée Jean Monnet
86170 Neuville de Poitou
05 49 00 43 20

Légende :

Typologie des zoes humides selon leur code CORINE Biotope

- 37.1 - Communauté à Reine des prés et communautés associées
- 37.21 - Prairies humides atlantiques à subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc acutiflore
- 37.241 - Pâtures à grands Joncs
- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 41.2 - Chênaies - charmaies
- 41.21 - Chênaies mixtes subatlantiques à Jacinthe des bois
- 41.23 - Frênaies-chênaies subatlantiques à Primevère
- 41.35 - Frênaies mixtes atlantiques à Jacinthe
- 41.5 - Chênaies acidiphiles
- 41.9 - Bois de Châtaigniers
- 43 - Forêts mixtes
- 44.31 - Forêts de Frênes et d'Aulnes des ruisselets et des sources (rivulaires)
- 44.91 - Bois marécageux d'Aulnes
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.14 - Roselières basses
- 53.16 - Végétation à Phalaris arundinacea
- 53.213 - Cariçaie à Carex riparia
- 54.1 - Végétation de sources
- 81.2 - Prairies humides améliorées
- 82.2 - Cultures avec marges de végétation spontanées
- 83.321 - Plantations de Peupliers cultivars
- 87.1 - Terrains en friche
- 87.2 - Zones rudérales

Zones non humides

- Zones non humide à sol hydromorphe
- Plans, d'eau, mares et lagunes
- Zones non prospectées

Observations complémentaires

- Source
- Lavoir
- Mouillère
- Espèce protégée (Fritillaire pintade)
- Engorgement
- Puit
- Fontaines et sources aménagées
- Sortie de drain
- Espèce végétale envahissante (R. du japon)
- Mare comblée
- Remblai
- Résurgence
- Buse
- Collecteur

Repères

- Réseau hydrographique principal (IGN)
- Réseau hydrographique complémentaire (terrain)
- Limite communale

LA FERRIERE EN PARTHENAY
- 79120 -

Inventaire (délimitation et caractérisation)
des zones humides, du réseau hydrographique
et des plans d'eau des communes du pays de Gâtine

L'inventaire des zones humides est cofinancé par l'Union Européenne et l'Agence de l'eau Loire Bretagne.
Inventaire de connaissance dans le cadre du SAGE Thouet et du SAGE Clain.
Ceci n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'Eau.
Inventaire non exhaustif

PLANCHE AJ41



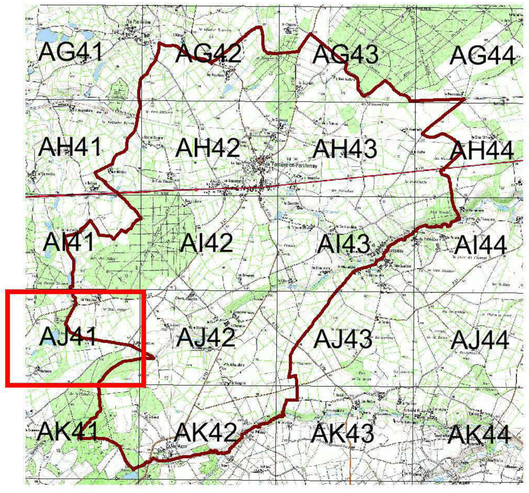

N
W E
S

0 200 400
Mètres

Sources : ®IGN Scan25©, ®IGN BD Ortho©, Pays de Gâtine, groupe d'acteurs locaux, NCA Environnement

Réalisation : NCA Environnement, septembre 2014

NCA
11 allée Jean Monnet
86170 Neuville de Poitou
05 49 00 43 20

Légende :

Typologie des zoes humides selon leur code CORINE Biotope

- 37.1 - Communauté à Reine des prés et communautés associées
- 37.21 - Prairies humides atlantiques à subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc acutiflore
- 37.241 - Pâtures à grands Joncs
- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 41.2 - Chênaies - charmaies
- 41.21 - Chênaies mixtes subatlantiques à Jacinthe des bois
- 41.23 - Frênaies-chênaies subatlantiques à Primevère
- 41.35 - Frênaies mixtes atlantiques à Jacinthe
- 41.5 - Chênaies acidiphiles
- 41.9 - Bois de Châtaigniers
- 43 - Forêts mixtes
- 44.31 - Forêts de Frênes et d'Aulnes des ruisselets et des sources (rivulaires)
- 44.91 - Bois marécageux d'Aulnes
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.14 - Roselières basses
- 53.16 - Végétation à Phalaris arundinacea
- 53.213 - Cariçaie à Carex riparia
- 54.1 - Végétation de sources
- 81.2 - Prairies humides améliorées
- 82.2 - Cultures avec marges de végétation spontanées
- 83.321 - Plantations de Peupliers cultivars
- 87.1 - Terrains en friche
- 87.2 - Zones rudérales

Zones non humides

- Zones non humide à sol hydromorphe
- Plans, d'eau, mares et lagunes
- Zones non prospectées

Observations complémentaires

- Source
- Lavoir
- Mouillère
- Espèce protégée (Fritillaire pintade)
- Engorgement
- Puit
- Fontaines et sources aménagées
- Sortie de drain
- Espèce végétale envahissante (R. du japon)
- Mare comblée
- Remblai
- Résurgence
- Buse
- Collecteur

Repères

- Réseau hydrographique principal (IGN)
- Réseau hydrographique complémentaire (terrain)
- Limite communale

LA FERRIERE EN PARTHENAY
- 79120 -

Inventaire (délimitation et caractérisation)
des zones humides, du réseau hydrographique
et des plans d'eau des communes du pays de Gâtine

L'inventaire des zones humides est cofinancé par l'Union Européenne et l'Agence de l'eau Loire Bretagne.
Inventaire de connaissance dans le cadre du SAGE Thouet et du SAGE Clain.
Ceci n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'Eau.
Inventaire non exhaustif

PLANCHE AJ41

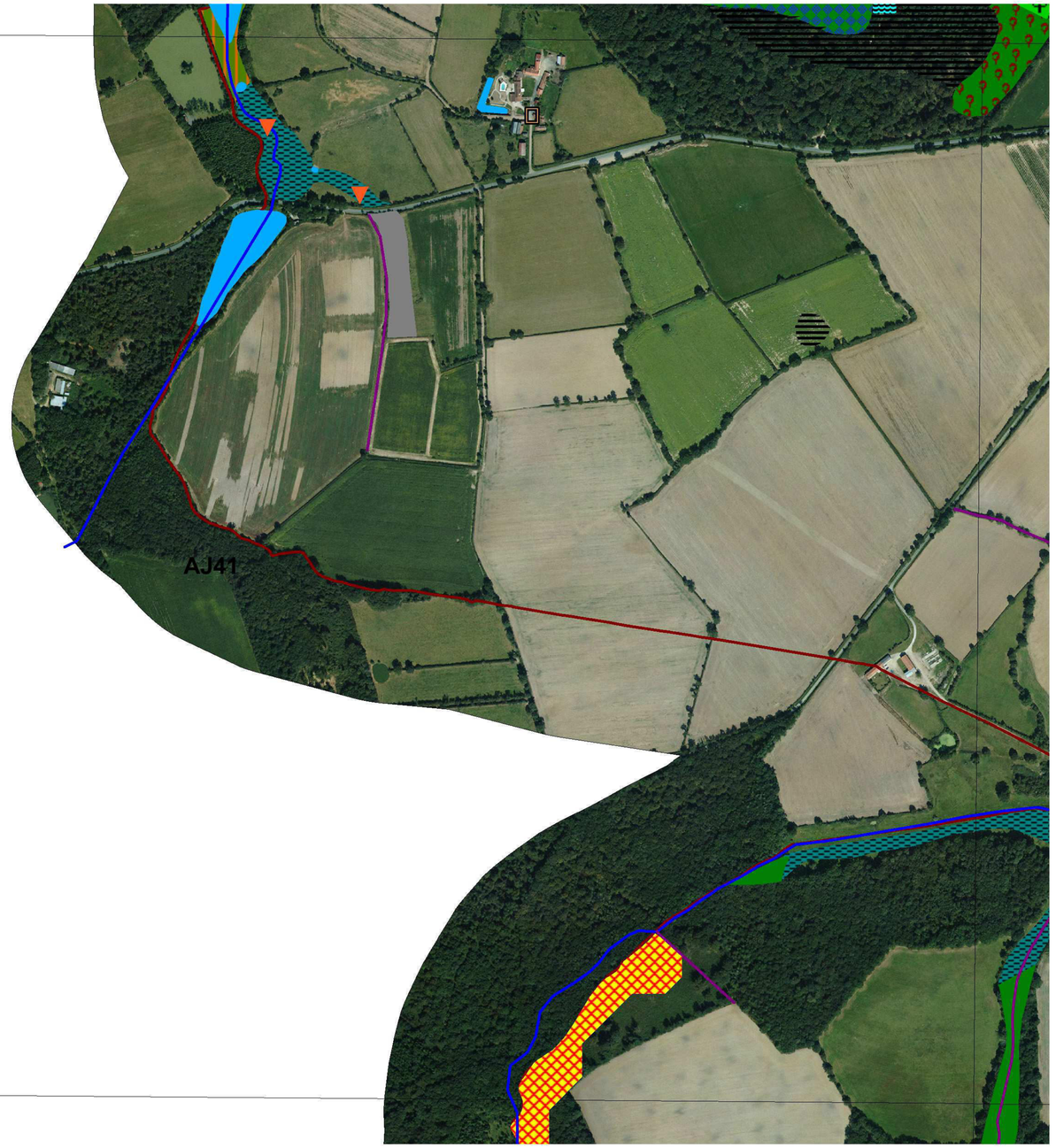

N
W E
S

0 200 400
Mètres

Sources : ®IGN Scan25©, ®IGN BD Ortho©, Pays de Gâtine, groupe d'acteurs locaux, NCA Environnement

Réalisation : NCA Environnement, septembre 2014

NCA
11 allée Jean Monnet
86170 Neuville de Poitou
05 49 00 43 20

Légende :

Typologie des zoes humides selon leur code CORINE Biotope

- 37.1 - Communauté à Reine des prés et communautés associées
- 37.21 - Prairies humides atlantiques à subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc acutiflore
- 37.241 - Pâtures à grands Joncs
- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 41.2 - Chênaies - charmaies
- 41.21 - Chênaies mixtes subatlantiques à Jacinthe des bois
- 41.23 - Frênaies-chênaies subatlantiques à Primevère
- 41.35 - Frênaies mixtes atlantiques à Jacinthe
- 41.5 - Chênaies acidiphiles
- 41.9 - Bois de Châtaigniers
- 43 - Forêts mixtes
- 44.31 - Forêts de Frênes et d'Aulnes des ruisselets et des sources (rivulaires)
- 44.91 - Bois marécageux d'Aulnes
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.14 - Roselières basses
- 53.16 - Végétation à Phalaris arundinacea
- 53.213 - Cariçaie à Carex riparia
- 54.1 - Végétation de sources
- 81.2 - Prairies humides améliorées
- 82.2 - Cultures avec marges de végétation spontanées
- 83.321 - Plantations de Peupliers cultivars
- 87.1 - Terrains en friche
- 87.2 - Zones rudérales

Zones non humides

- Zones non humide à sol hydromorphe
- Plans, d'eau, mares et lagunes
- Zones non prospectées

Observations complémentaires

- Source
- Lavoir
- Mouillère
- Espèce protégée (Fritillaire pintade)
- Engorgement
- Puit
- Fontaines et sources aménagées
- Sortie de drain
- Espèce végétale envahissante (R. du japon)
- Mare comblée
- Remblai
- Résurgence
- Buse
- Collecteur

Repères

- Réseau hydrographique principal (IGN)
- Réseau hydrographique complémentaire (terrain)
- Limite communale

LA FERRIERE EN PARTHENAY
- 79120 -

Inventaire (délimitation et caractérisation)
des zones humides, du réseau hydrographique
et des plans d'eau des communes du pays de Gâtine

L'inventaire des zones humides est cofinancé par l'Union Européenne et l'Agence de l'eau Loire Bretagne.
Inventaire de connaissance dans le cadre du SAGE Thouet et du SAGE Clain.
Ceci n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'Eau.
Inventaire non exhaustif

PLANCHE AJ42

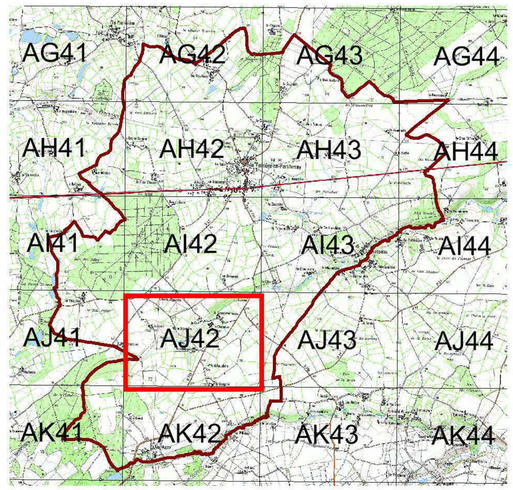

N
W
E
S

0 200 400
Mètres

Sources : ®IGN Scan25©, ®IGN BD Ortho©, Pays de Gâtine, groupe d'acteurs locaux, NCA Environnement

Réalisation : NCA Environnement, septembre 2014

NCA
11 allée Jean Monnet
86170 Neuville de Poitou
05 49 00 43 20

Légende :

Typologie des zoes humides selon leur code CORINE Biotope

- 37.1 - Communauté à Reine des prés et communautés associées
- 37.21 - Prairies humides atlantiques à subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc acutiflore
- 37.241 - Pâtures à grands Joncs
- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 41.2 - Chênaies - charmaies
- 41.21 - Chênaies mixtes subatlantiques à Jacinthe des bois
- 41.23 - Frênaies-chênaies subatlantiques à Primevère
- 41.35 - Frênaies mixtes atlantiques à Jacinthe
- 41.5 - Chênaies acidiphiles
- 41.9 - Bois de Châtaigniers
- 43 - Forêts mixtes
- 44.31 - Forêts de Frênes et d'Aulnes des ruisselets et des sources (rivulaires)
- 44.91 - Bois marécageux d'Aulnes
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.14 - Roselières basses
- 53.16 - Végétation à Phalaris arundinacea
- 53.213 - Cariçaie à Carex riparia
- 54.1 - Végétation de sources
- 81.2 - Prairies humides améliorées
- 82.2 - Cultures avec marges de végétation spontanées
- 83.321 - Plantations de Peupliers cultivars
- 87.1 - Terrains en friche
- 87.2 - Zones rudérales

Zones non humides

- Zones non humide à sol hydromorphe
- Plans, d'eau, mares et lagunes
- Zones non prospectées

Observations complémentaires

- Source
- Lavoir
- Mouillère
- Espèce protégée (Fritillaire pintade)
- Engorgement
- Puit
- Fontaines et sources aménagées
- Sortie de drain
- Espèce végétale envahissante (R. du japon)
- Mare comblée
- Remblai
- Résurgence
- Buse
- Collecteur

Repères

- Réseau hydrographique principal (IGN)
- Réseau hydrographique complémentaire (terrain)
- Limite communale

LA FERRIERE EN PARTHENAY
- 79120 -

Inventaire (délimitation et caractérisation)
des zones humides, du réseau hydrographique
et des plans d'eau des communes du pays de Gâtine

L'inventaire des zones humides est cofinancé par l'Union Européenne et l'Agence de l'eau Loire Bretagne.
Inventaire de connaissance dans le cadre du SAGE Thouet et du SAGE Clain.
Ceci n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'Eau.
Inventaire non exhaustif

PLANCHE AJ42

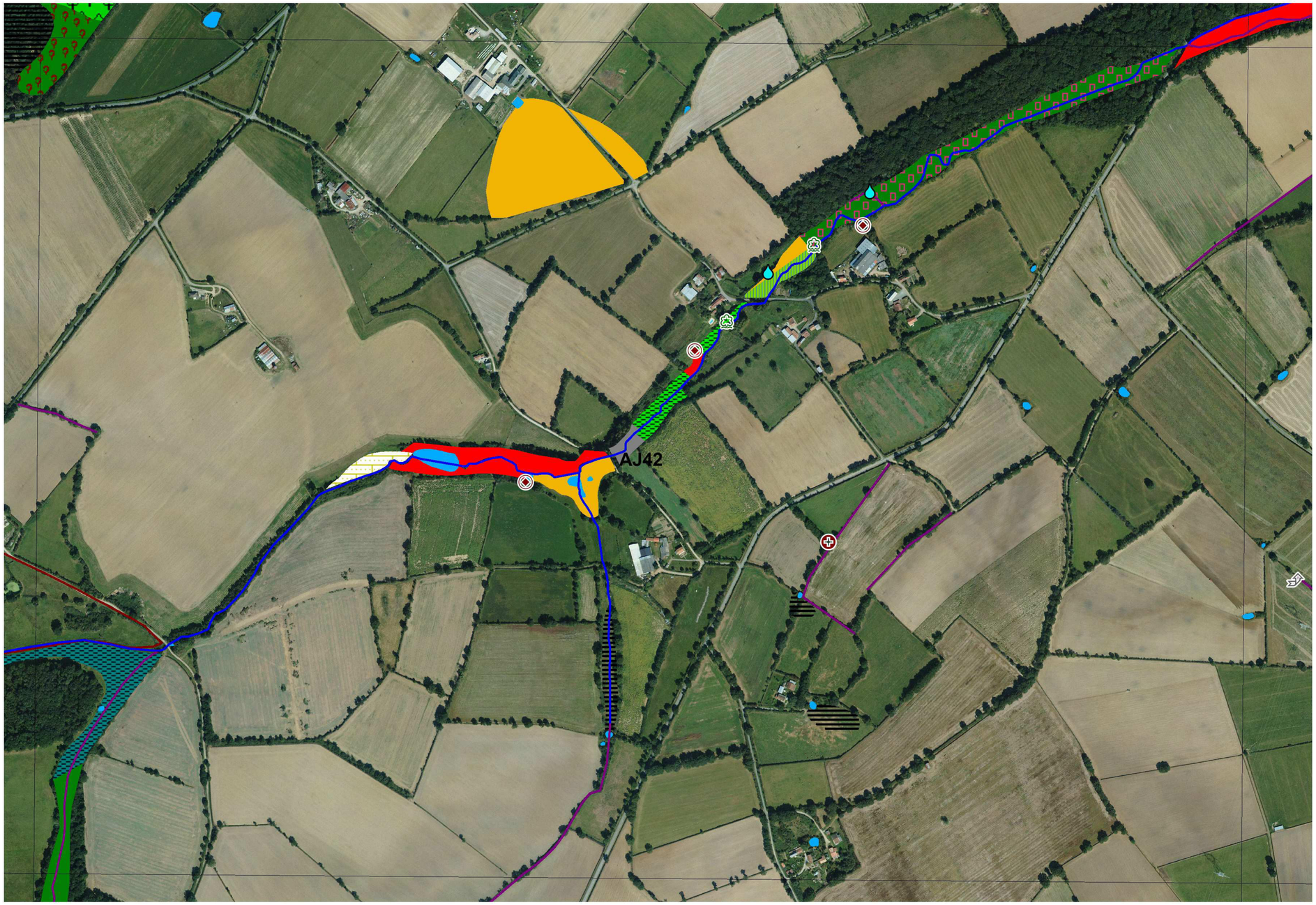

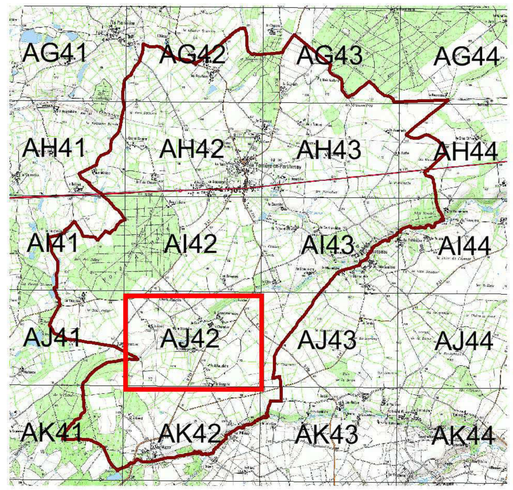

N
W E
S

0 200 400
Mètres

Sources : ®IGN Scan25©, ®IGN BD Ortho©, Pays de Gâtine, groupe d'acteurs locaux, NCA Environnement

Réalisation : NCA Environnement, septembre 2014

NCA
11 allée Jean Monnet
86170 Neuville de Poitou
05 49 00 43 20

Légende :

Typologie des zoes humides selon leur code CORINE Biotope

- 37.1 - Communauté à Reine des prés et communautés associées
- 37.21 - Prairies humides atlantiques à subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc acutiflore
- 37.241 - Pâtures à grands Joncs
- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 41.2 - Chênaies - charmaies
- 41.21 - Chênaies mixtes subatlantiques à Jacinthe des bois
- 41.23 - Frênaies-chênaies subatlantiques à Primevère
- 41.35 - Frênaies mixtes atlantiques à Jacinthe
- 41.5 - Chênaies acidiphiles
- 41.9 - Bois de Châtaigniers
- 43 - Forêts mixtes
- 44.31 - Forêts de Frênes et d'Aulnes des ruisselets et des sources (rivulaires)
- 44.91 - Bois marécageux d'Aulnes
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.14 - Roselières basses
- 53.16 - Végétation à Phalaris arundinacea
- 53.213 - Cariçaie à Carex riparia
- 54.1 - Végétation de sources
- 81.2 - Prairies humides améliorées
- 82.2 - Cultures avec marges de végétation spontanées
- 83.321 - Plantations de Peupliers cultivars
- 87.1 - Terrains en friche
- 87.2 - Zones rudérales

Zones non humides

- Zones non humide à sol hydromorphe
- Plans, d'eau, mares et lagunes
- Zones non prospectées

Observations complémentaires

- Source
- Lavoir
- Mouillère
- Espèce protégée (Fritillaire pintade)
- Engorgement
- Puit
- Fontaines et sources aménagées
- Sortie de drain
- Espèce végétale envahissante (R. du japon)
- Mare comblée
- Remblai
- Résurgence
- Buse
- Collecteur

Repères

- Réseau hydrographique principal (IGN)
- Réseau hydrographique complémentaire (terrain)
- Limite communale

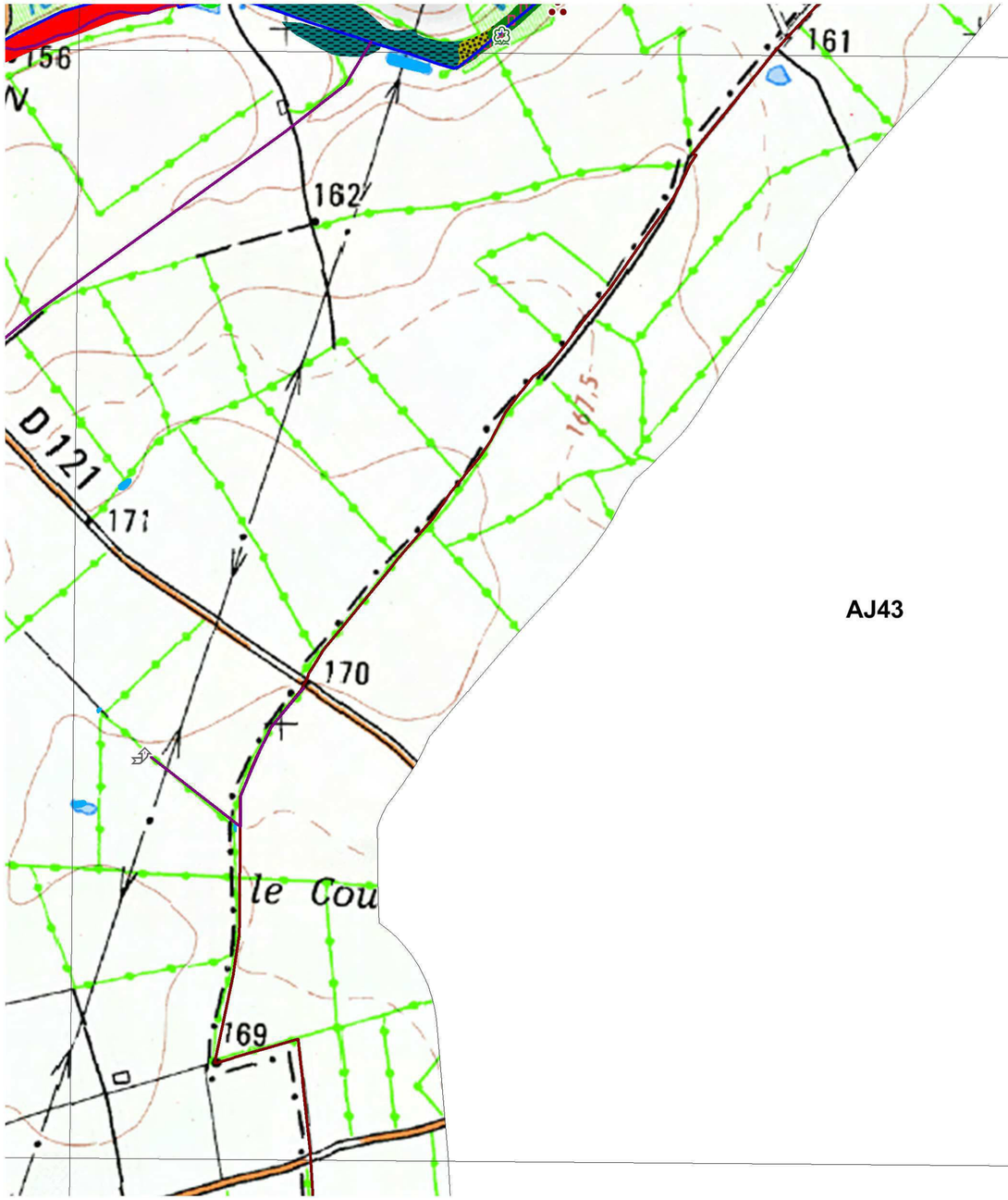

AJ43

LA FERRIERE EN PARTHENAY
- 79120 -

Inventaire (délimitation et caractérisation)
des zones humides, du réseau hydrographique
et des plans d'eau des communes du pays de Gâtine

L'inventaire des zones humides est cofinancé par l'Union Européenne et l'Agence de l'eau Loire Bretagne.
Inventaire de connaissance dans le cadre du SAGE Thouet et du SAGE Clain.
Ceci n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'Eau.
Inventaire non exhaustif

PLANCHE AJ43

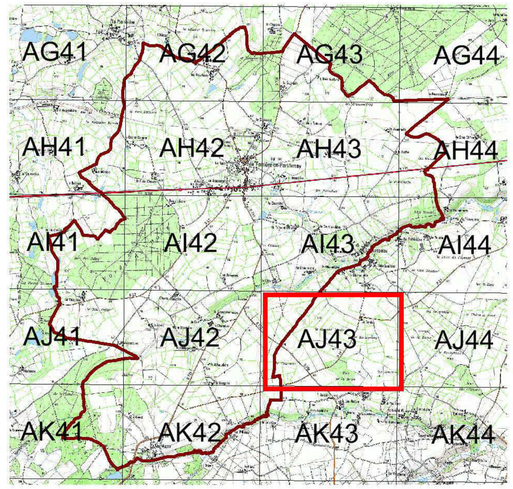

N
W E
S

0 200 400
Mètres

Sources : ®IGN Scan25©, ®IGN BD Ortho©, Pays de Gâtine, groupe d'acteurs locaux, NCA Environnement

Réalisation : NCA Environnement, septembre 2014

NCA
11 allée Jean Monnet
86170 Neuville de Poitou
05 49 00 43 20

Légende :

Typologie des zoes humides selon leur code CORINE Biotope

- 37.1 - Communauté à Reine des prés et communautés associées
- 37.21 - Prairies humides atlantiques à subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc acutiflore
- 37.241 - Pâtures à grands Joncs
- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 41.2 - Chênaies - charmaies
- 41.21 - Chênaies mixtes subatlantiques à Jacinthe des bois
- 41.23 - Frênaies-chênaies subatlantiques à Primevère
- 41.35 - Frênaies mixtes atlantiques à Jacinthe
- 41.5 - Chênaies acidiphiles
- 41.9 - Bois de Châtaigniers
- 43 - Forêts mixtes
- 44.31 - Forêts de Frênes et d'Aulnes des ruisselets et des sources (rivulaires)
- 44.91 - Bois marécageux d'Aulnes
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.14 - Roselières basses
- 53.16 - Végétation à Phalaris arundinacea
- 53.213 - Cariçaie à Carex riparia
- 54.1 - Végétation de sources
- 81.2 - Prairies humides améliorées
- 82.2 - Cultures avec marges de végétation spontanées
- 83.321 - Plantations de Peupliers cultivars
- 87.1 - Terrains en friche
- 87.2 - Zones rudérales

Zones non humides

- Zones non humide à sol hydromorphe
- Plans, d'eau, mares et lagunes
- Zones non prospectées

Observations complémentaires

- Source
- Lavoir
- Mouillère
- Espèce protégée (Fritillaire pintade)
- Engorgement
- Puit
- Fontaines et sources aménagées
- Sortie de drain
- Espèce végétale envahissante (R. du japon)
- Mare comblée
- Remblai
- Résurgence
- Buse
- Collecteur

Repères

- Réseau hydrographique principal (IGN)
- Réseau hydrographique complémentaire (terrain)
- Limite communale



AJ43

LA FERRIERE EN PARTHENAY
- 79120 -

Inventaire (délimitation et caractérisation)
des zones humides, du réseau hydrographique
et des plans d'eau des communes du pays de Gâtine

L'inventaire des zones humides est cofinancé par l'Union Européenne et l'Agence de l'eau Loire Bretagne.
Inventaire de connaissance dans le cadre du SAGE Thouet et du SAGE Clain.
Ceci n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'Eau.
Inventaire non exhaustif

PLANCHE AJ43

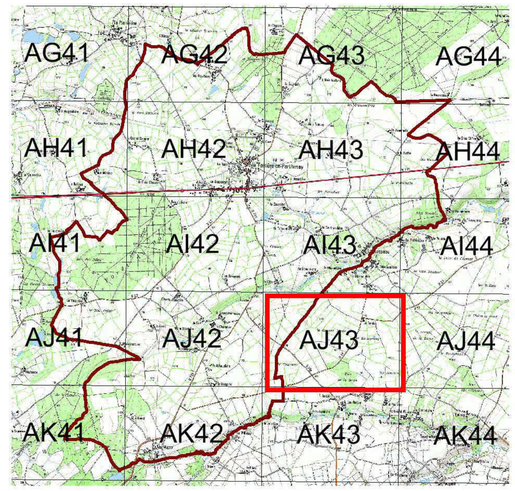

N
W E
S

0 200 400
Mètres

Sources : ®IGN Scan25©, ®IGN BD Ortho©, Pays de Gâtine, groupe d'acteurs locaux, NCA Environnement

Réalisation : NCA Environnement, septembre 2014

NCA
11 allée Jean Monnet
86170 Neuville de Poitou
05 49 00 43 20

Légende :

Typologie des zoes humides selon leur code CORINE Biotope

- 37.1 - Communauté à Reine des prés et communautés associées
- 37.21 - Prairies humides atlantiques à subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc acutiflore
- 37.241 - Pâtures à grands Joncs
- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 41.2 - Chênaies - charmaies
- 41.21 - Chênaies mixtes subatlantiques à Jacinthe des bois
- 41.23 - Frênaies-chênaies subatlantiques à Primevère
- 41.35 - Frênaies mixtes atlantiques à Jacinthe
- 41.5 - Chênaies acidiphiles
- 41.9 - Bois de Châtaigniers
- 43 - Forêts mixtes
- 44.31 - Forêts de Frênes et d'Aulnes des ruisselets et des sources (rivulaires)
- 44.91 - Bois marécageux d'Aulnes
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.14 - Roselières basses
- 53.16 - Végétation à Phalaris arundinacea
- 53.213 - Cariçaie à Carex riparia
- 54.1 - Végétation de sources
- 81.2 - Prairies humides améliorées
- 82.2 - Cultures avec marges de végétation spontanées
- 83.321 - Plantations de Peupliers cultivars
- 87.1 - Terrains en friche
- 87.2 - Zones rudérales

Zones non humides

- Zones non humide à sol hydromorphe
- Plans, d'eau, mares et lagunes
- Zones non prospectées

Observations complémentaires

- Source
- Lavoir
- Mouillère
- Espèce protégée (Fritillaire pintade)
- Engorgement
- Puit
- Fontaines et sources aménagées
- Sortie de drain
- Espèce végétale envahissante (R. du japon)
- Mare comblée
- Remblai
- Résurgence
- Buse
- Collecteur

Repères

- Réseau hydrographique principal (IGN)
- Réseau hydrographique complémentaire (terrain)
- Limite communale

LA FERRIERE EN PARTHENAY
- 79120 -

Inventaire (délimitation et caractérisation)
des zones humides, du réseau hydrographique
et des plans d'eau des communes du pays de Gâtine

L'inventaire des zones humides est cofinancé par l'Union Européenne et l'Agence de l'eau Loire Bretagne.
Inventaire de connaissance dans le cadre du SAGE Thouet et du SAGE Clain.
Ceci n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'Eau.
Inventaire non exhaustif

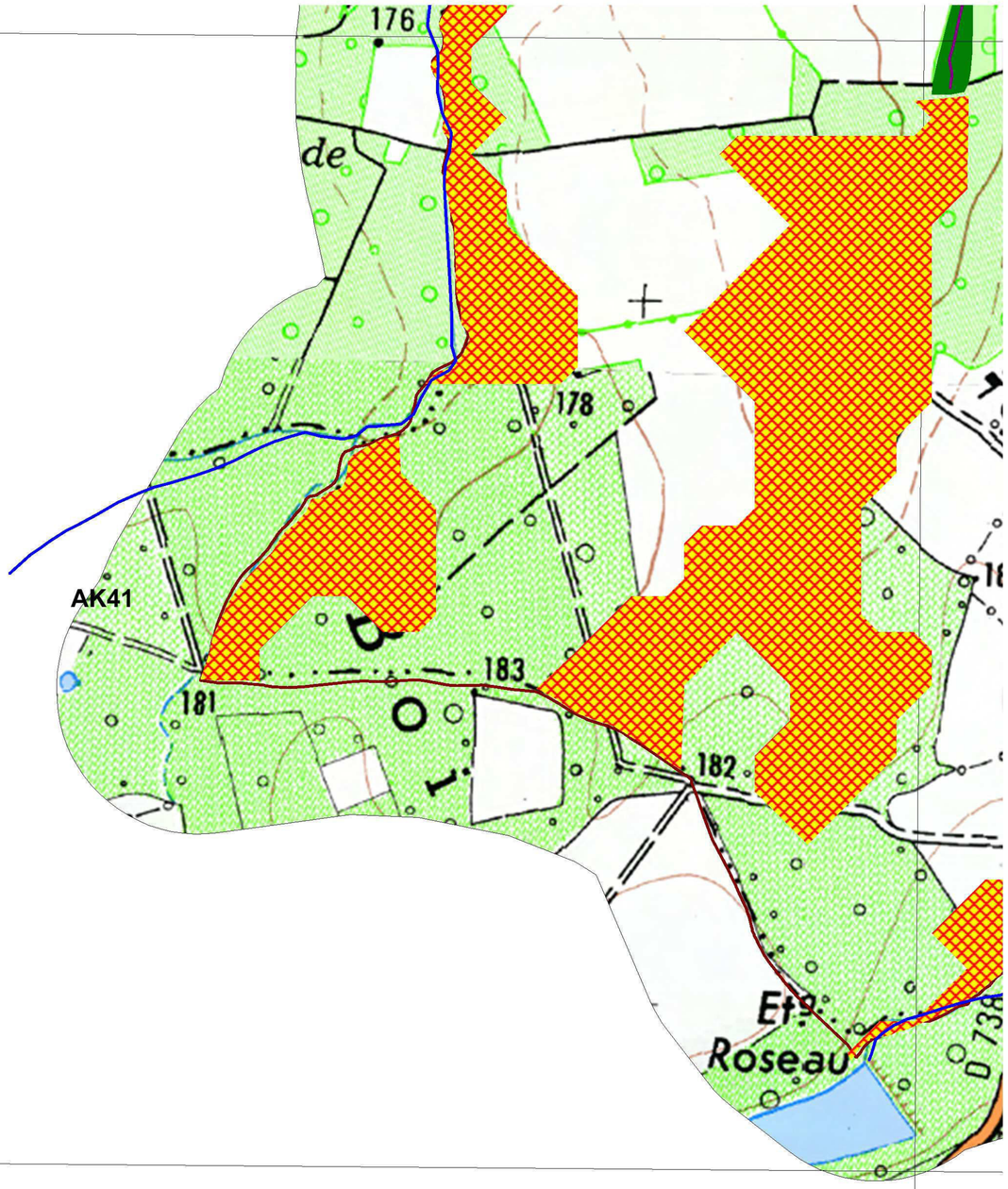

PLANCHE AK41

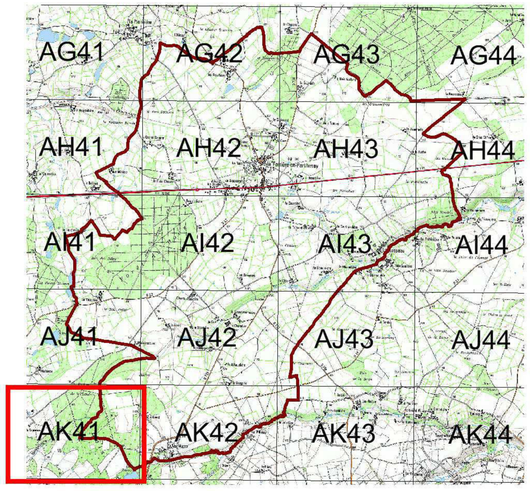

N
W
E
S

0 200 400
Mètres

Sources : ®IGN Scan25©, ®IGN BD Ortho©, Pays de Gâtine, groupe d'acteurs locaux, NCA Environnement

Réalisation : NCA Environnement, septembre 2014

NCA
11 allée Jean Monnet
86170 Neuville de Poitou
05 49 00 43 20

Légende :

Typologie des zoes humides selon leur code CORINE Biotope

- 37.1 - Communauté à Reine des prés et communautés associées
- 37.21 - Prairies humides atlantiques à subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc acutiflore
- 37.241 - Pâtures à grands Joncs
- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 41.2 - Chênaies - charmaies
- 41.21 - Chênaies mixtes subatlantiques à Jacinthe des bois
- 41.23 - Frênaies-chênaies subatlantiques à Primevère
- 41.35 - Frênaies mixtes atlantiques à Jacinthe
- 41.5 - Chênaies acidiphiles
- 41.9 - Bois de Châtaigniers
- 43 - Forêts mixtes
- 44.31 - Forêts de Frênes et d'Aulnes des ruisselets et des sources (rivulaires)
- 44.91 - Bois marécageux d'Aulnes
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.14 - Roselières basses
- 53.16 - Végétation à Phalaris arundinacea
- 53.213 - Cariçaie à Carex riparia
- 54.1 - Végétation de sources
- 81.2 - Prairies humides améliorées
- 82.2 - Cultures avec marges de végétation spontanées
- 83.321 - Plantations de Peupliers cultivars
- 87.1 - Terrains en friche
- 87.2 - Zones rudérales

Zones non humides

- Zones non humide à sol hydromorphe
- Plans, d'eau, mares et lagunes
- Zones non prospectées

Observations complémentaires

- Source
- Lavoir
- Mouillère
- Espèce protégée (Fritillaire pintade)
- Engorgement
- Puit
- Fontaines et sources aménagées
- Sortie de drain
- Espèce végétale envahissante (R. du japon)
- Mare comblée
- Remblai
- Résurgence
- Buse
- Collecteur

Repères

- Réseau hydrographique principal (IGN)
- Réseau hydrographique complémentaire (terrain)
- Limite communale

LA FERRIERE EN PARTHENAY
- 79120 -

Inventaire (délimitation et caractérisation)
des zones humides, du réseau hydrographique
et des plans d'eau des communes du pays de Gâtine

L'inventaire des zones humides est cofinancé par l'Union Européenne et l'Agence de l'eau Loire Bretagne.
Inventaire de connaissance dans le cadre du SAGE Thouet et du SAGE Clain.
Ceci n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'Eau.
Inventaire non exhaustif



PLANCHE AK41

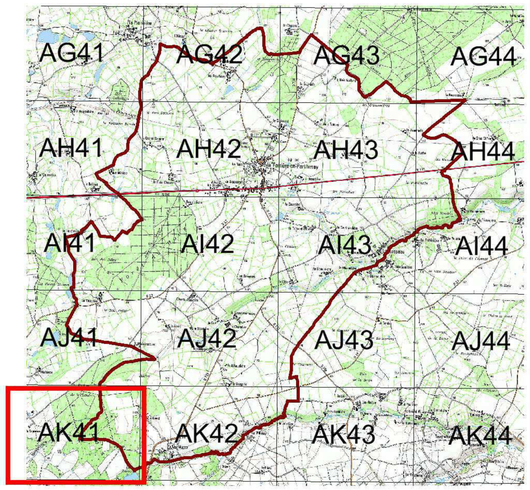

N
W E
S

0 200 400
Mètres

Sources : ®IGN Scan25©, ®IGN BD Ortho©, Pays de Gâtine, groupe d'acteurs locaux, NCA Environnement

Réalisation : NCA Environnement, septembre 2014

NCA
11 allée Jean Monnet
86170 Neuville de Poitou
05 49 00 43 20

Légende :

Typologie des zoes humides selon leur code CORINE Biotope

- 37.1 - Communauté à Reine des prés et communautés associées
- 37.21 - Prairies humides atlantiques à subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc acutiflore
- 37.241 - Pâtures à grands Joncs
- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 41.2 - Chênaies - charmaies
- 41.21 - Chênaies mixtes subatlantiques à Jacinthe des bois
- 41.23 - Frênaies-chênaies subatlantiques à Primevère
- 41.35 - Frênaies mixtes atlantiques à Jacinthe
- 41.5 - Chênaies acidiphiles
- 41.9 - Bois de Châtaigniers
- 43 - Forêts mixtes
- 44.31 - Forêts de Frênes et d'Aulnes des ruisselets et des sources (rivulaires)
- 44.91 - Bois marécageux d'Aulnes
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.14 - Roselières basses
- 53.16 - Végétation à Phalaris arundinacea
- 53.213 - Cariçaie à Carex riparia
- 54.1 - Végétation de sources
- 81.2 - Prairies humides améliorées
- 82.2 - Cultures avec marges de végétation spontanées
- 83.321 - Plantations de Peupliers cultivars
- 87.1 - Terrains en friche
- 87.2 - Zones rudérales

Zones non humides

- Zones non humide à sol hydromorphe
- Plans, d'eau, mares et lagunes
- Zones non prospectées

Observations complémentaires

- Source
- Lavoir
- Mouillère
- Espèce protégée (Fritillaire pintade)
- Engorgement
- Puit
- Fontaines et sources aménagées
- Sortie de drain
- Espèce végétale envahissante (R. du japon)
- Mare comblée
- Remblai
- Résurgence
- Buse
- Collecteur

Repères

- Réseau hydrographique principal (IGN)
- Réseau hydrographique complémentaire (terrain)
- Limite communale

LA FERRIERE EN PARTHENAY
- 79120 -

Inventaire (délimitation et caractérisation)
des zones humides, du réseau hydrographique
et des plans d'eau des communes du pays de Gâtine

L'inventaire des zones humides est cofinancé par l'Union Européenne et l'Agence de l'eau Loire Bretagne.
Inventaire de connaissance dans le cadre du SAGE Thouet et du SAGE Clain.
Ceci n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'Eau.
Inventaire non exhaustif

PLANCHE AK42



N
W E
S

0 200 400
Mètres

Sources : ®IGN Scan25©, ®IGN BD Ortho©, Pays de Gâtine, groupe d'acteurs locaux, NCA Environnement

Réalisation : NCA Environnement, septembre 2014

NCA
11 allée Jean Monnet
86170 Neuville de Poitou
05 49 00 43 20

Légende :

Typologie des zoes humides selon leur code CORINE Biotope

- 37.1 - Communauté à Reine des prés et communautés associées
- 37.21 - Prairies humides atlantiques à subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc acutiflore
- 37.241 - Pâtures à grands Joncs
- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 41.2 - Chênaies - charmaies
- 41.21 - Chênaies mixtes subatlantiques à Jacinthe des bois
- 41.23 - Frênaies-chênaies subatlantiques à Primevère
- 41.35 - Frênaies mixtes atlantiques à Jacinthe
- 41.5 - Chênaies acidiphiles
- 41.9 - Bois de Châtaigniers
- 43 - Forêts mixtes
- 44.31 - Forêts de Frênes et d'Aulnes des ruisselets et des sources (rivulaires)
- 44.91 - Bois marécageux d'Aulnes
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.14 - Roselières basses
- 53.16 - Végétation à Phalaris arundinacea
- 53.213 - Cariçaie à Carex riparia
- 54.1 - Végétation de sources
- 81.2 - Prairies humides améliorées
- 82.2 - Cultures avec marges de végétation spontanées
- 83.321 - Plantations de Peupliers cultivars
- 87.1 - Terrains en friche
- 87.2 - Zones rudérales

Zones non humides

- Zones non humide à sol hydromorphe
- Plans, d'eau, mares et lagunes
- Zones non prospectées

Observations complémentaires

- Source
- Lavoir
- Mouillère
- Espèce protégée (Fritillaire pintade)
- Engorgement
- Puit
- Fontaines et sources aménagées
- Sortie de drain
- Espèce végétale envahissante (R. du japon)
- Mare comblée
- Remblai
- Résurgence
- Buse
- Collecteur

Repères

- Réseau hydrographique principal (IGN)
- Réseau hydrographique complémentaire (terrain)
- Limite communale

LA FERRIERE EN PARTHENAY
- 79120 -

Inventaire (délimitation et caractérisation)
des zones humides, du réseau hydrographique
et des plans d'eau des communes du pays de Gâtine

L'inventaire des zones humides est cofinancé par l'Union Européenne et l'Agence de l'eau Loire Bretagne.
Inventaire de connaissance dans le cadre du SAGE Thouet et du SAGE Clain.
Ceci n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'Eau.
Inventaire non exhaustif

PLANCHE AK42

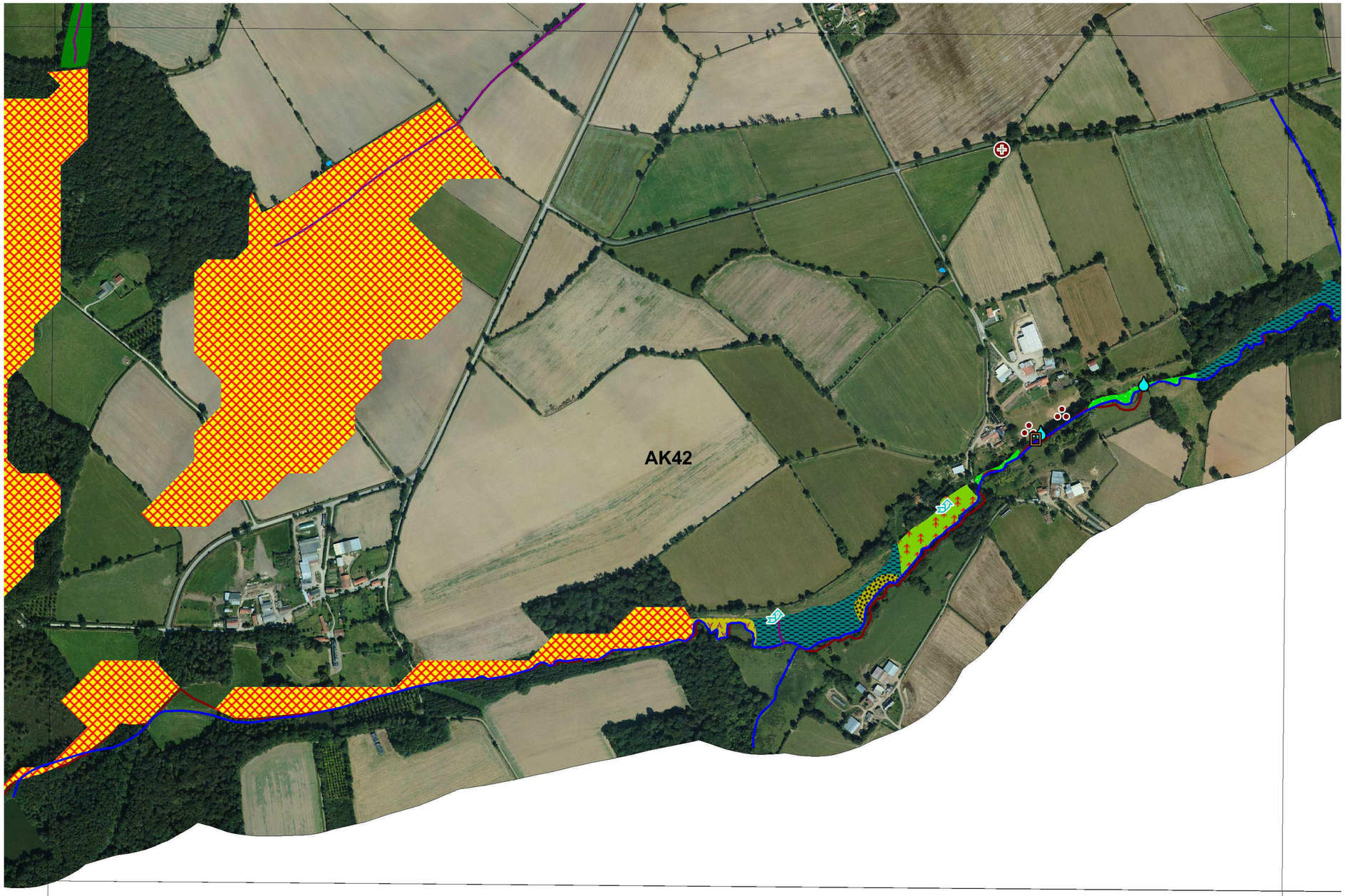

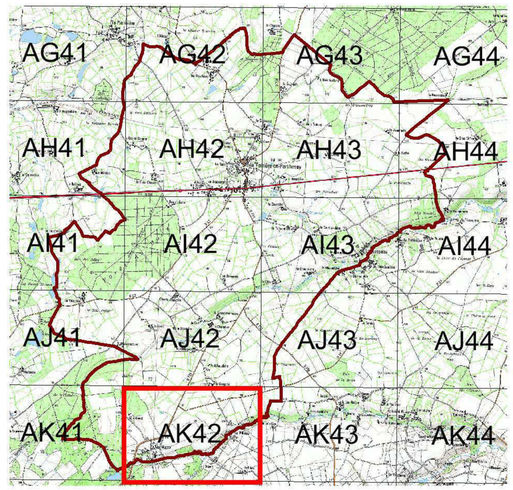

N
W E
S

0 200 400
Mètres

Légende :

Typologie des zoes humides selon leur code CORINE Biotope

- 37.1 - Communauté à Reine des prés et communautés associées
- 37.21 - Prairies humides atlantiques à subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc acutiflore
- 37.241 - Pâtures à grands Joncs
- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 41.2 - Chênaies - charmaies
- 41.21 - Chênaies mixtes subatlantiques à Jacinthe des bois
- 41.23 - Frênaies-chênaies subatlantiques à Primevère
- 41.35 - Frênaies mixtes atlantiques à Jacinthe
- 41.5 - Chênaies acidiphiles
- 41.9 - Bois de Châtaigniers
- 43 - Forêts mixtes
- 44.31 - Forêts de Frênes et d'Aulnes des ruisselets et des sources (rivulaires)
- 44.91 - Bois marécageux d'Aulnes
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.14 - Roselières basses
- 53.16 - Végétation à Phalaris arundinacea
- 53.213 - Cariçaie à Carex riparia
- 54.1 - Végétation de sources
- 81.2 - Prairies humides améliorées
- 82.2 - Cultures avec marges de végétation spontanées
- 83.321 - Plantations de Peupliers cultivars
- 87.1 - Terrains en friche
- 87.2 - Zones rudérales

Zones non humides

- Zones non humide à sol hydromorphe
- Plans, d'eau, mares et lagunes
- Zones non prospectées

Observations complémentaires

- Source
- Lavoir
- Mouillère
- Espèce protégée (Fritillaire pintade)
- Engorgement
- Puit
- Fontaines et sources aménagées
- Sortie de drain
- Espèce végétale envahissante (R. du japon)
- Mare comblée
- Remblai
- Résurgence
- Buse
- Collecteur

Repères

- Réseau hydrographique principal (IGN)
- Réseau hydrographique complémentaire (terrain)
- Limite communale

Sources : ®IGN Scan25©, ®IGN BD Ortho©, Pays de Gâtine, groupe d'acteurs locaux, NCA Environnement

Réalisation : NCA Environnement, septembre 2014

NCA
11 allée Jean Monnet
86170 Neuville de Poitou
05 49 00 43 20

LA FERRIERE EN PARTHENAY
- 79120 -

Inventaire (délimitation et caractérisation)
des zones humides, du réseau hydrographique
et des plans d'eau des communes du pays de Gâtine

L'inventaire des zones humides est cofinancé par l'Union Européenne et l'Agence de l'eau Loire Bretagne.
Inventaire de connaissance dans le cadre du SAGE Thouet et du SAGE Clain.
Ceci n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'Eau.
Inventaire non exhaustif



AK43

PLANCHE AK43

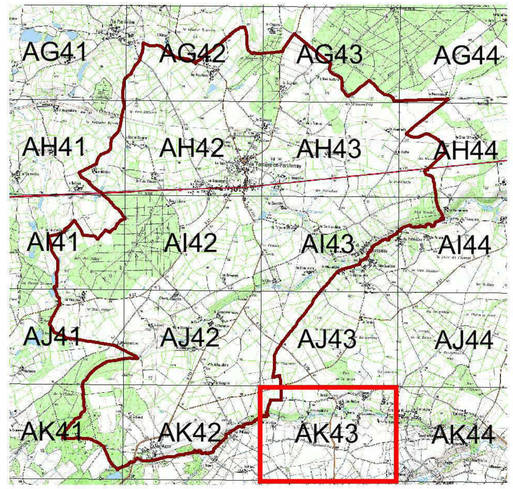

N
W E
S

0 200 400
Mètres

Sources : ®IGN Scan25©, ®IGN BD Ortho©, Pays de Gâtine, groupe d'acteurs locaux, NCA Environnement

Réalisation : NCA Environnement, septembre 2014

NCA
11 allée Jean Monnet
86170 Neuville de Poitou
05 49 00 43 20

Légende :

Typologie des zoes humides selon leur code CORINE Biotope

- 37.1 - Communauté à Reine des prés et communautés associées
- 37.21 - Prairies humides atlantiques à subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc acutiflore
- 37.241 - Pâtures à grands Joncs
- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 41.2 - Chênaies - charmaies
- 41.21 - Chênaies mixtes subatlantiques à Jacinthe des bois
- 41.23 - Frênaies-chênaies subatlantiques à Primevère
- 41.35 - Frênaies mixtes atlantiques à Jacinthe
- 41.5 - Chênaies acidiphiles
- 41.9 - Bois de Châtaigniers
- 43 - Forêts mixtes
- 44.31 - Forêts de Frênes et d'Aulnes des ruisselets et des sources (rivulaires)
- 44.91 - Bois marécageux d'Aulnes
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.14 - Roselières basses
- 53.16 - Végétation à Phalaris arundinacea
- 53.213 - Cariçaie à Carex riparia
- 54.1 - Végétation de sources
- 81.2 - Prairies humides améliorées
- 82.2 - Cultures avec marges de végétation spontanées
- 83.321 - Plantations de Peupliers cultivars
- 87.1 - Terrains en friche
- 87.2 - Zones rudérales

Zones non humides

- Zones non humide à sol hydromorphe
- Plans, d'eau, mares et lagunes
- Zones non prospectées

Observations complémentaires

- Source
- Lavoir
- Mouillère
- Espèce protégée (Fritillaire pintade)
- Engorgement
- Puit
- Fontaines et sources aménagées
- Sortie de drain
- Espèce végétale envahissante (R. du japon)
- Mare comblée
- Remblai
- Résurgence
- Buse
- Collecteur

Repères

- Réseau hydrographique principal (IGN)
- Réseau hydrographique complémentaire (terrain)
- Limite communale



AK43

LA FERRIERE EN PARTHENAY
- 79120 -

Inventaire (délimitation et caractérisation)
des zones humides, du réseau hydrographique
et des plans d'eau des communes du pays de Gâtine

L'inventaire des zones humides est cofinancé par l'Union Européenne et l'Agence de l'eau Loire Bretagne.
Inventaire de connaissance dans le cadre du SAGE Thouet et du SAGE Clain.
Ceci n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'Eau.
Inventaire non exhaustif

PLANCHE AK43

N
W E
S

0 200 400
Mètres

Sources : ®IGN Scan25©, ®IGN BD Ortho©, Pays de Gâtine, groupe d'acteurs locaux, NCA Environnement

Réalisation : NCA Environnement, septembre 2014

NCA
11 allée Jean Monnet
86170 Neuville de Poitou
05 49 00 43 20

Légende :

Typologie des zoes humides selon leur code CORINE Biotope

- 37.1 - Communauté à Reine des prés et communautés associées
- 37.21 - Prairies humides atlantiques à subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc acutiflore
- 37.241 - Pâtures à grands Joncs
- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 41.2 - Chênaies - charmaies
- 41.21 - Chênaies mixtes subatlantiques à Jacinthe des bois
- 41.23 - Frênaies-chênaies subatlantiques à Primevère
- 41.35 - Frênaies mixtes atlantiques à Jacinthe
- 41.5 - Chênaies acidiphiles
- 41.9 - Bois de Châtaigniers
- 43 - Forêts mixtes
- 44.31 - Forêts de Frênes et d'Aulnes des ruisselets et des sources (rivulaires)
- 44.91 - Bois marécageux d'Aulnes
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.14 - Roselières basses
- 53.16 - Végétation à Phalaris arundinacea
- 53.213 - Cariçaie à Carex riparia
- 54.1 - Végétation de sources
- 81.2 - Prairies humides améliorées
- 82.2 - Cultures avec marges de végétation spontanées
- 83.321 - Plantations de Peupliers cultivars
- 87.1 - Terrains en friche
- 87.2 - Zones rudérales

Zones non humides

- Zones non humide à sol hydromorphe
- Plans, d'eau, mares et lagunes
- Zones non prospectées

Observations complémentaires

- Source
- Lavoir
- Mouillère
- Espèce protégée (Fritillaire pintade)
- Engorgement
- Puit
- Fontaines et sources aménagées
- Sortie de drain
- Espèce végétale envahissante (R. du japon)
- Mare comblée
- Remblai
- Résurgence
- Buse
- Collecteur

Repères

- Réseau hydrographique principal (IGN)
- Réseau hydrographique complémentaire (terrain)
- Limite communale

NCA Environnement
11 Allée Jean Monnet
86170 Neuville-de-Poitou
Tél. 05 49 00 43 20
Fax 05 49 00 43 30
Email : accueil@nca-env.fr
www.nca-env.fr
www.nca-methanisation.fr

Études et conseils en environnement
Assainissement collectif
Assainissement non collectif
Maîtrise d'œuvre
Protection des eaux
Hydraulique fluviale
Environnement et agriculture
Méthanisation
Gestion des milieux
Démarche d'insertion écologique
Inventaire faune et flore
Environnement et aménagement

INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES, DU RESEAU HYDROGRAPHIQUE ET DES PLANS D'EAU

COMMUNE DE FOMPERRON (79)

MAIRIE DE FOMPERRON
DEUX-SÈVRES
79340



Inventaire réalisé dans le cadre d'un groupement de communes et de communautés de communes portés par le Pays de Gâtine :

Pays de Gâtine Parthenay
www.gatine.org

Avec le soutien financier de :

DEUX-SÈVRES

REGION Poitou Charentes
la démocratie participative

l'Europe s'engage en Poitou-Charentes
avec le FEDER

LEADER

UNION EUROPÉENNE

Expertise réalisée par NCA Environnement
- Décembre 2012 –

afaq 26000
LUCIE
Première entreprise française à avoir obtenu en avril 2011 l'AFAQ 26000 et en janvier 2012 la labellisation LUCIE pour son engagement dans la RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) et le développement durable.
OPQIBI L'INGÉNIERIE QUALIFIÉE N° 00 04 1425
SAS au capital de 110 000 €
N° identification : 343 460 622 RCS Poitiers
APE : 7112B
N° TVA : FR 57 343 460 622

TABLE DES MATIERES

CHAPITRE 1 - CADRE REGLEMENTAIRE - CONTEXTE DE L'ÉTUDE 4

1. CADRE REGLEMENTAIRE 5

1.1. REGLEMENTATION RELATIVE AUX ZONES HUMIDES 5

1.2. SCHEMA DIRECTEUR D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX 6

1.3. SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX 7

2. LES ZONES HUMIDES - GENERALITES 9

2.1. DEFINITION 9

2.2. TYPOLOGIE 9

2.3. FONCTIONS 10

3. DEMARCHE ET OBJECTIFS DE L'INVENTAIRE 13

3.1. DEMARCHE D'INVENTAIRE 13

3.2. OBJECTIFS 13

4. CONCERTATION DES ACTEURS 15

4.1. ACTEURS LOCAUX 15

4.2. REUNIONS 16

4.3. FINANCEURS 17

CHAPITRE 2 - CONTEXTE COMMUNAL 18

1. PRESENTATION GENERALE DE LA COMMUNE 19

1.1. CONTEXTE GEOGRAPHIQUE 19

1.2. CONTEXTE AGRICOLE 21

2. PRESENTATION DU CONTEXTE PHYSIQUE 22

2.1. CONTEXTE GEOLOGIQUE ET PEDOLOGIQUE 22

2.2. CONTEXTE HYDROGEOLOGIQUE 24

2.3. CONTEXTE HYDROLOGIQUE 25

CHAPITRE 3 - METHODOLOGIE 28

1. PRE-LOCALISATIONS 29

1.1. DONNEES DISPONIBLES 29

1.2. COMPILATION 31

2. INVENTAIRE DE TERRAIN 32

2.1. CRITERES D'IDENTIFICATION 33

2.1.1. Pédologie 33

2.1.2. Habitats naturels et végétation 34

2.2. CAMPAGNE DE TERRAIN 36

3. CARTOGRAPHIE 37

CHAPITRE 4 - RESULTATS DE L'INVENTAIRE 40

1. RESEAU HYDROGRAPHIQUE, MILIEUX AQUATIQUES ET ZONES INONDABLES 41

1.1. RESEAU HYDROGRAPHIQUE 41

1.2. PLANS D'EAU (DONT MARES) 43

1.3. SOURCES ET OBSERVATIONS COMPLEMENTAIRES 45

1.4. ZONES INONDABLES 46

2. ZONES HUMIDES 47

2.1. SONDAGES PEDOLOGIQUES 47

2.2. INVENTAIRE GLOBAL 49

2.3. TYPOLOGIE DES ZONES HUMIDES 51

2.3.1. Typologie SDAGE 51

2.3.2. Typologie CORINE Biotopes 52

2.4. FONCTIONS DES ZONES HUMIDES 62

2.5. ENJEUX 63

CHAPITRE 5 - CONCLUSION 66

1. BILAN DE L'INVENTAIRE 67

1.1. BILAN DES RESULTATS 67

1.2. BILAN DE LA DEMARCHE 67

2. SUITE A DONNER 68

CHAPITRE 1

CADRE REGLEMENTAIRE - CONTEXTE DE L'ÉTUDE

1. CADRE REGLEMENTAIRE

1.1. REGLEMENTATION RELATIVE AUX ZONES HUMIDES

Le Code de l'Environnement est composé de six livres, dont le deuxième est intitulé *Milieux Physiques*. Ce dernier comprend deux titres, respectivement consacrés à l'eau et à l'air.

Le Code de l'Environnement érige l'Eau en patrimoine commun de la nation. Sa protection est d'intérêt général et sa gestion doit se faire de façon globale.

Dans ce contexte de gestion globale de l'Eau, les zones humides tiennent un rôle de premier plan et différentes réglementations les caractérisent :

Art. L. 211-1 : *« Les zones humides sont des terrains exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre, de façon permanente ou temporaire ; la végétation quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année. »*

L'**article R.211-108** du code de l'environnement précise que les critères à prendre en compte pour la définition des zones humides sont relatifs « *à la morphologie des sols liée à la présence prolongée d'eau d'origine naturelle et à la présence éventuelle de plantes hygrophiles. Celles-ci sont définies à partir de listes établies par région biogéographique. En l'absence de végétation hygrophile, la morphologie des sols suffit à définir une zone humide* ». « *La délimitation des zones humides est effectuée à l'aide des côtes de crue ou de niveau phréatique, ou des fréquences et amplitudes des marées, pertinentes au regard des critères relatifs à la morphologie des sols et à la végétation définis au I* ».

L'**arrêté du 24 juin 2008 modifié le 1er octobre 2009** (*Annexe*) précise les critères de définition et de délimitation des zones humides en établissant une liste des types de sols des zones humides et une liste des espèces végétales indicatrices de zones humides. Les sols de zones humides sont caractérisés par des traces d'hydromorphie débutant à moins de 25 cm de la surface et se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur (ou entre 25 et 50 cm de la surface s'il y a des traces d'engorgement permanent apparaissant entre 80 et 120 cm). La **circulaire du 18 janvier 2010** relative à la délimitation des zones humides expose les conditions de mise en œuvre des dispositions de l'arrêté précédemment cité.

De plus, au titre de la Police de l'Eau, une zone est considérée comme humide si elle présente l'un des critères : une végétation hygrophile ou un sol hydromorphe. Dans ce cas, le projet (selon sa surface) est soumis au régime de déclaration ou d'autorisation relatif à la rubrique 3.3.1.0 de la nomenclature eau.

1.2. SCHEMA DIRECTEUR D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX

La commune de Fomperron, située dans le département des Deux-Sèvres est concernée par le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin Loire-Bretagne. Quinze orientations fondamentales ont été identifiées sur le territoire du SDAGE. **L'orientation n°8** concerne la préservation des zones humides. Elle se base sur la nécessité de multiplier et de diversifier les efforts pour limiter l'altération du fonctionnement des milieux aquatiques, assurer la continuité écologique et reconquérir la qualité des habitats et la biodiversité. En effet, ces milieux assurent de multiples fonctions tant du point de vue de la ressource en eau que de la biodiversité. Leur préservation et leur restauration sont des enjeux majeurs à appréhender. Pour cela cinq actions ont été déterminées (notées 8A à 8E), elles comprennent, chacune, diverses dispositions.

- **8A : Préserver les zones humides.**

"Tout d'abord en maitrisant les causes de leur disparition au travers d'une protection réglementaire [...]. En second lieu au travers des politiques de gestion de l'espace […]. Ces deux types de mesures constituent un volet prioritaire des SAGE [..]."

- **8B : Recréer des zones humides disparues, restaurer les zones humides dégradées pour contribuer à l'atteinte du bon état des masses d'eau.**

"il convient d'agir pour éviter de nouvelles pertes de surfaces et pour récupérer des surfaces perdues […] dans les secteurs de forte pression foncière […] ou dans certains secteurs en déprise agricole. Les actions à mettre en œuvre concernent à la fois les zones humides bénéficiant d'une protection liée à leur intérêt patrimonial et les réseaux de zones humides banales dont l'existence est nécessaire au bon état des masses d'eau et à la protection de la ressource en eau."

- **8C : Préserver les grands marais littoraux**

"Les marais littoraux situés entre la Vilaine et la baie de l'Aiguillon représentent des zones humides de grande surface qui ont été créées par l'homme […]. Ces espaces constituent le support d'une forte biodiversité de la faune et de la flore. Ils intègrent, pour la plupart, le réseau européen Natura 2000. Ils contribuent en partie à l'interception des pollutions issues des bassins versants amont. […] L'adéquation entre les différents usages et les conditions favorables à la biodiversité doit être recherchée en s'appuyant notamment sur une politique agricole adaptée."

- **8D : Favoriser la prise de conscience**

"La nécessité de conserver et d'entretenir les zones humides n'est pas encore suffisamment bien perçue, à la fois par les riverains et par les autorités locales. Certes, la prise de conscience est amorcée, mais elle se limite encore trop souvent aux enjeux patrimoniaux des zones humides (flore et faune). Les enjeux économiques se rattachant à leur présence sont encore largement sous-estimés, quand ils ne sont pas ignorés."

- **8E : Améliorer la connaissance**

"L'efficacité des zones humides, que ce soit en matière de gestion de la ressource en eau ou de biodiversité, dépend de la présence sur le terrain d'un maillage aussi dense que possible de sites interceptant au mieux les écoulements superficiels et souterrains et évitant le cloisonnement des populations végétales et animales sauvages.

Il est nécessaire de localiser les sites existants, de diagnostiquer leur état et d'identifier les fonctions qui s'y rattachent. C'est l'objet des inventaires qu'il convient de réaliser, en priorité, sur les territoires où la présence des zones humides détermine l'atteinte ou le maintien du bon état des masses d'eau."

1.3. SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX

La commune de Fomperron est concernée par deux SAGE : Le SAGE Clain et le SAGE Sèvre Niortaise Marais Poitevin.

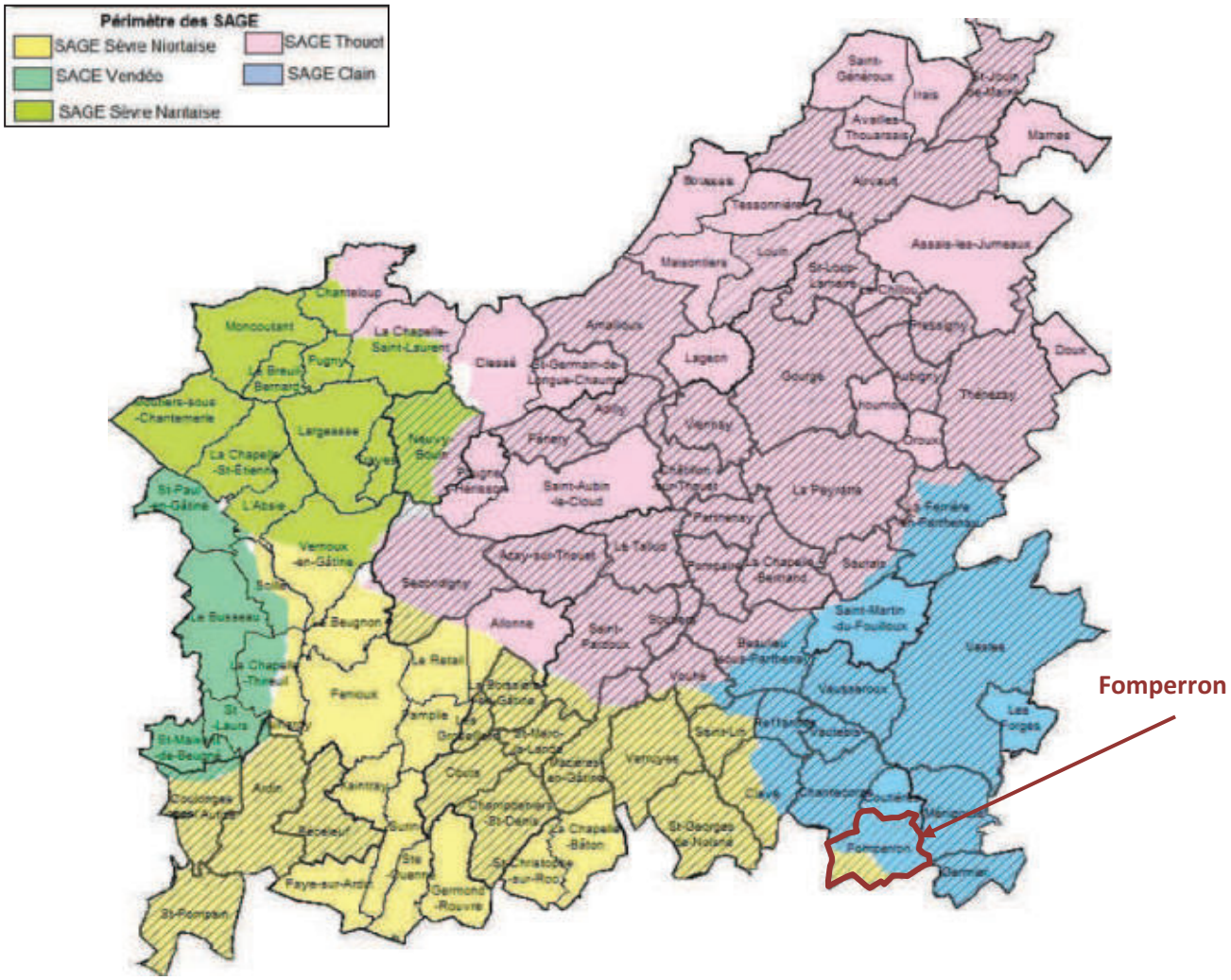

Situation de la commune de Fomperron au sein des SAGE
Source : Pays de Gâtine

SAGE Clain

La commune de Fomperron fait partie du territoire du SAGE Clain qui s'étend sur 2 882 km² dans les départements des Deux-Sèvres, de la Vienne et de la Charente.Sur ce dernier, le Clain parcourt 125 km de sa source sur la commune de Hiesse (16) à sa confluence avec la Vienne à Cenon-sur-Vienne (86).Suite à l'installation de la Commission Locale de l'Eau du SAGE en février 2010, le SAGE Clain est actuellement dans sa phase d'élaboration : le diagnostic du SAGE a été validé en novembre 2012.



Etat d'avancement du SAGE Clain (Source : Cellule d'animation du Sage Clain)

Le Conseil Général de la Vienne s'est proposé pour être la structure opérationnelle technique et financière pour assurer l'animation de la démarche sur le bassin du Clain et la maîtrise d'ouvrage des études.

Ce SAGE est articulé autour de quatre grands enjeux :

- La gestion qualitative de la ressource et des milieux
- La gestion quantitative de la ressource en période d'étiage
- La préservation et restauration des milieux aquatiques
- La prévention et gestion des inondations

SAGE Sèvre Niortaise Marais poitevin

Le SAGE Sèvre Niortaise Marais poitevin s'étend quant à lui sur 3 650 km² dans les départements des Deux-Sèvres, de la Charente-Maritime, de la Vendée et de la Vienne. Initié en 1997, il s'articule autour de trois grands enjeux :

- L'amélioration de la qualité des eaux pour contribuer à une meilleure qualité des eaux littorales et à une amélioration des ressources en eau potabilisable ;
- La gestion quantitative de la ressource (lutte contre le risque de crues et d'inondations, gestion en période d'étiage pour assurer un apport d'eau suffisant au Marais poitevin, usages agricoles) ;
- La protection et la restauration des écosystèmes aquatiques.

Les zones humides représentent un enjeu important au sein du SAGE qui a identifié, dès l'état des lieux, la nécessité d'améliorer leur connaissance afin de mieux les protéger. Dans ce cadre, la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE a validé une méthodologie d'inventaire des zones humides. Cette méthodologie instaure la réalisation d'inventaires des zones humides à l'échelle communale. Chaque commune doit donc inventorier l'intégralité de son territoire à l'exception des surfaces imperméabilisées, des boisements gérés par l'Office National des Forêts et de la zone humide du Marais Poitevin. La structure porteuse du SAGE Sèvre niortaise Marais poitevin est l'Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Niortaise (IIBSN).

2. LES ZONES HUMIDES - GENERALITES

2.1. DEFINITION

Les zones humides sont des milieux complexes, dynamiques et interdépendants entre terre et eau. Elles recèlent une richesse écologique particulière et souvent exceptionnelle. Elles assurent de plus, de nombreuses fonctions dont la société tire des bénéfices (nommés services rendus). En effet, les zones humides jouent un rôle majeur pour la rétention, la régulation hydraulique et l'épuration tout en constituant des réservoirs de biodiversité.

Gradient d'humidité des zones humides

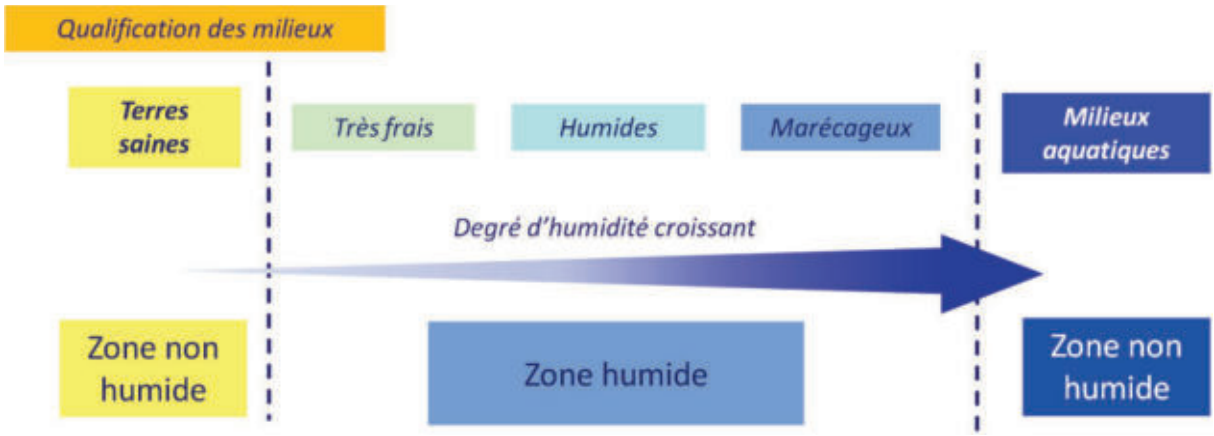

(Source : IIBSN - Schéma élaboré d'après Oberti et al., 2003)

En raison de leur grande diversité, l'identification des zones humides n'est pas toujours aisée. Elle est réalisée sur la base des observations de terrain liées à des limites naturelles. Elle s'appuie notamment sur :

- La présence de végétation hygrophile et d'habitats humides ;
- L'hydromorphie des sols ;
- La géomorphologie du site (ex : rupture de pente) et la topographie.

2.2. TYPOLOGIE

Selon leur caractéristiques, différents types de zones humides peuvent être distingués. Le SDAGE Loire-Bretagne les classe en 13 grands types selon leur localisation dans un bassin versant :

- Grands estuaires,
- Baies et estuaires moyens plats,
- Marais et lagunes côtiers,
- Marais saumâtres aménagés,
- Bordures de cours d'eau,
- Plaines alluviales,
- Zones humides de bas fonds en tête de bassin,
- Régions d'étangs,
- Bordures de plan d'eau,

- Marais et landes humides de plaines et de plateaux,
- Zones humides ponctuelles,
- Marais aménagés à vocation agricole,
- Zones humides artificielles.

Le schéma ci-dessous présente les différentes typologies de zones humides suivant leur localisation sur le bassin versant.

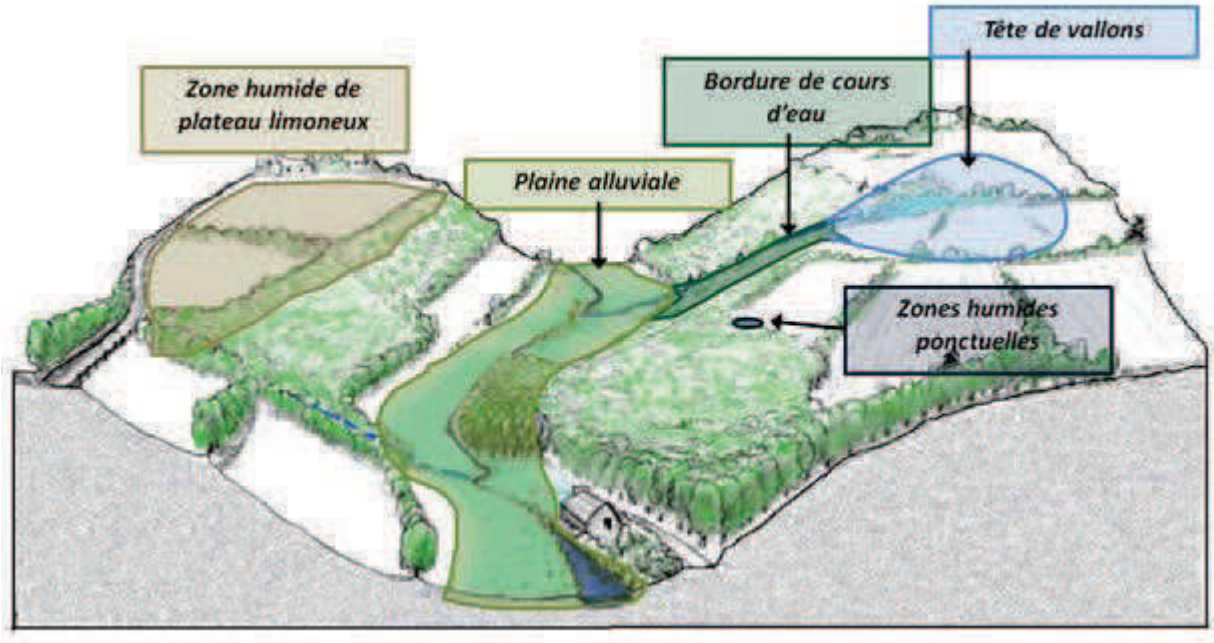

Localisation des zones humides sur un bassin versant (source : IIBSN)

2.3. FONCTIONS

Les zones humides présentent une richesse écologique particulière et assurent de nombreuses fonctions telles que la rétention, la régulation hydraulique et l'épuration mais également des fonctions socio-économiques.

- Fonctions biologiques :

Les zones humides recèlent généralement une biodiversité importante et peuvent constituer des réservoirs d'espèces patrimoniales. Ce sont des milieux essentiels pour la faune, qui permettent l'hivernage, la migration et la reproduction de nombreux oiseaux ; le frai du brochet et le développement des juvéniles ; la reproduction des poissons et crustacés en zones littorales. On y observe également des amphibiens, des odonates, etc.

Outre la faune, les zones humides sont reconnues pour leur diversité végétale (roselières, prairies humides, tourbières, bordures de cours d'eau…).

Fonctions épuratoires :

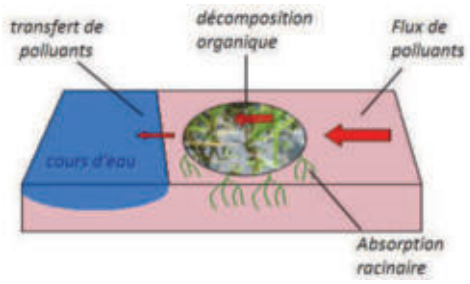

Certaines zones humides possèdent des propriétés épuratoires remarquables. Elles sont particulièrement efficaces en matière de dénitrification avec des taux d'abattement supérieurs à 50%. Elles sont également capables de fixer les matières en suspensions, les engrais et produits phytosanitaires et peuvent éliminer le phosphore parfois jusqu'à 90%.

Fonctions hydrauliques :

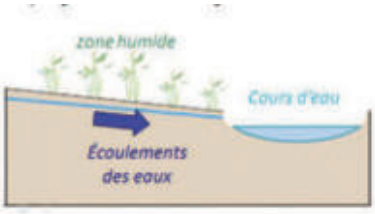

Les zones humides ont un rôle majeur dans le stockage des eaux. Elles contribuent en effet à l'écrêtement des pointes de crue mais ont également un rôle d'éponge.

Elles peuvent ainsi retarder l'apparition et réduire l'intensité des débits d'étiage en restituant de manière progressive les eaux stockées en période de hautes eaux.

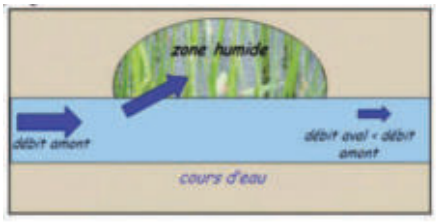

Source des figures : IIBSN

Fonctions socio-économiques :

Les zones humides sont avant tout des milieux utilisés par la profession agricole, pour la culture et le pâturage ; et sylvicole, notamment pour la populiculture.

Ce sont des milieux très généreux, qui peuvent être exploités pour la production de roseaux de laîche ou de joncs (paillage des chaises, couvertures de chaume…) ; de bois (peupliers) ; de ressources alimentaires (poissons, crustacés, chasse…) ; de fourrage, etc. Les zones humides peuvent également être valorisées pour le développement du tourisme (randonnés, naturalisme, etc.).
On observe par ailleurs une différence dans les usages entre l'amont et l'aval d'un bassin versant.

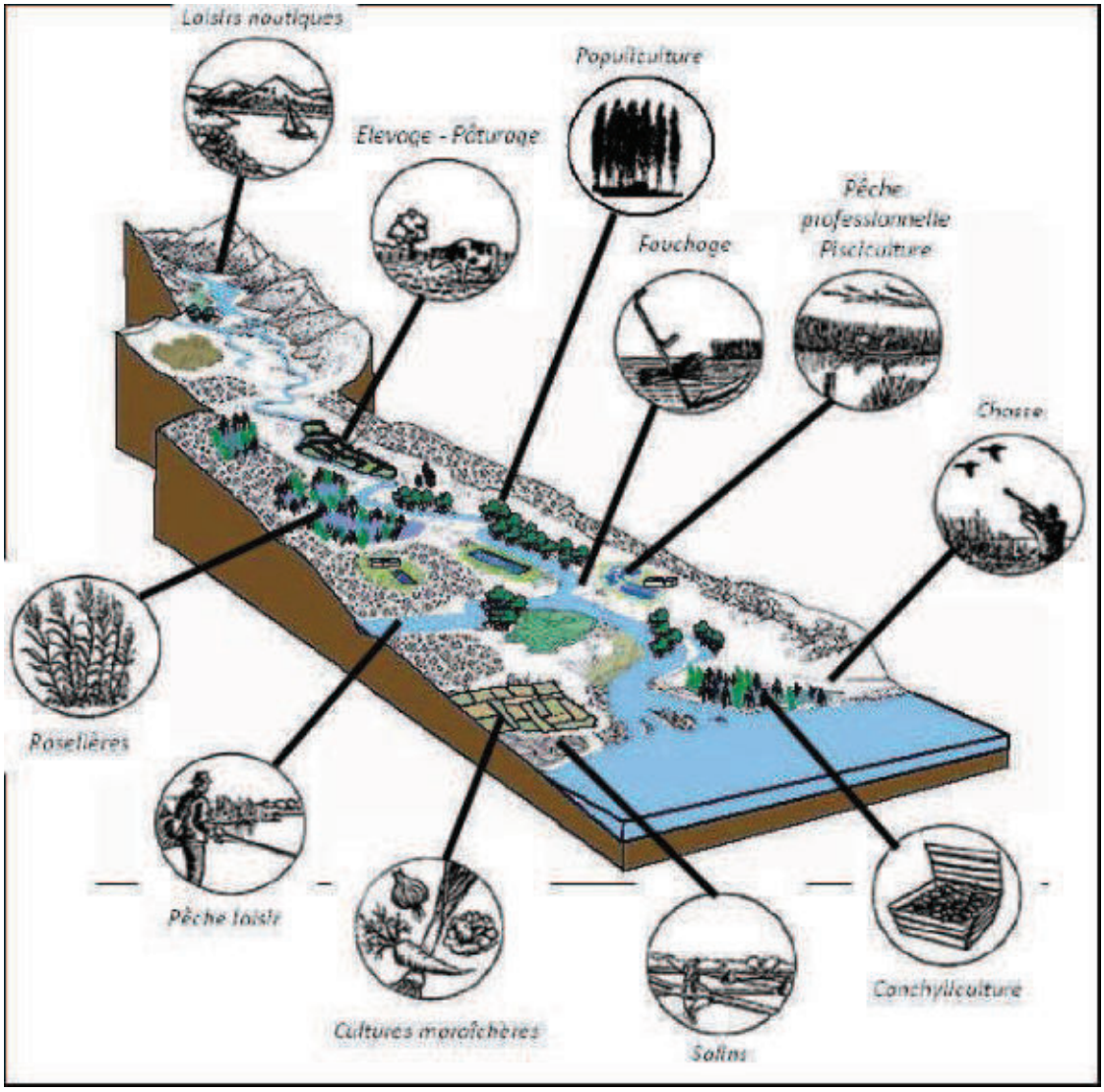

Fonctions socio-économiques des zones humides

3. DEMARCHE ET OBJECTIFS DE L'INVENTAIRE

3.1. DEMARCHE D'INVENTAIRE

L'inventaire des zones humides de la commune de Fomperron s'intègre dans une mutualisation de 48 communes de Gâtine, dont le territoire concerne cinq SAGE. Il a été décidé de respecter les modalités d'inventaire des zones humides de chacun des SAGE sur leur territoire respectif. Le SAGE Clain étant actuellement dans sa phase d'élaboration, il n'existe encore aucune méthodologie d'inventaire des zones humides. La présente étude prend donc en compte la méthodologie du SAGE Sèvre Niortaise Marais Poitevin, validée par la Commission Locale de l'Eau du 1er juin 2010.

Pour une démarche et une méthodologie unique du bassin versant avec un socle minimum obligatoire, les modalités d'inventaire des zones humides sont définies sur l'ensemble du périmètre du SAGE Clain et du SAGE Sèvre niortaise Marais poitevin.



La démarche, telle que définie par la CLE, s'articule sur deux axes :

- Concertation avec le groupe d'acteurs locaux afin de partager les connaissances et permettre une prise de conscience des enjeux liés aux zones humides.
- Expertise d'identification des zones humides pour leur inventaire à proprement dit.

Les modalités d'inventaire des zones humides sont en libre téléchargement sur le site de l'IIBSN, à l'adresse suivante : *http://sevre-niortaise.fr/wp-content/uploads/18_78_modalites-dinventaire-zh-sage-sevre-niortas-marais-poitevin_817.pdf.*

3.2. OBJECTIFS

La présente étude répond à deux objectifs principaux. Elle vise dans un premier temps, à répondre aux enjeux du SAGE Sèvre niortaise Marais poitevin et du SAGE Clain qui doivent assurer l'inventaire, la préservation et la reconquête des zones humides. Dans un second temps, elle vise à acquérir une bonne connaissance du territoire communal (zones humides, réseau hydrographique, plans d'eau et mares…) pour l'élaboration des documents d'urbanismes.

Une fois l'inventaire terminé et validé par le Conseil municipal, les résultats seront récupérés par l'IIBSN, la structure porteuse du SAGESèvre niortaise Marais poitevin, et par le SAGE Clain, afin de compiler les données des différents inventaires communaux à l'échelle du bassin versant. L'analyse de ces résultats par la Commission Locale de l'Eau pourra donner naissance à diverses règles de gestion des zones humides, contribuant ainsi à l'atteinte des objectifs des SAGE et du SDAGE.

Le recensement des zones humides permettra aussi l'identification de milieux d'intérêt primordial et/ou fonctionnel tels que les Zones Humides d'Intérêt Environnemental Particulier (ZHIEP) et les Zones Stratégiques pour la Gestion de l'Eau (ZSGE). La délimitation de ces zones est un outil efficace pour atteindre l'objectif de bon état des eaux requis par la DCE (Directive Cadre sur l'Eau).

De plus, l'inventaire sera intégré totalement ou partiellement dans les documents d'urbanisme (Plan Local d'Urbanisme, Carte communale, etc.) et pour les projets d'installations, ouvrages, travaux et activités (IOTA), afin de permettre une meilleure gestion communale du territoire.

Il est cependant à préciser que toute opération visant à aménager une zone humide est soumise à la nomenclature Eau (art. R. 214-1 du Code de l'environnement). L'inventaire proposé ici permet certes une meilleure connaissance de ces espaces mais n'est cependant pas exhaustif du point de vue de cette nomenclature. Tout pétitionnaire devra donc, dans le cadre d'une demande d'autorisation ou d'une déclaration au titre de la loi sur l'eau, apporter des éléments d'expertise technique sur le caractère humide de son site d'implantation, et ce, indépendamment de l'existence du présent inventaire de zones humides, mais tout en le prenant en compte.

Enfin, dans le cadre de la politique fiscale pour la préservation des zones humides (Loi DTR), une parcelle identifiée comme zone humide peut bénéficier d'une exonération de taxe foncière sur les propriétés non bâtie (TFNB).
Cette dernière est portée à 50 % pour les terrains situés sur les zones humides définies au 1° du I de l'article L.211-1, et à 100 % pour les terrains situés sur les périmètres suivant :

- Périmètre d'intervention du Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres (CELRL) ;
- Parcs nationaux, Parcs naturels régionaux et Réserves naturelles ;
- Sites inscrits et classés ;
- Sites Natura 2000 ;
- Zones humides d'intérêt environnemental particulier (ZHIEP).

Ce dégrèvement à la parcelle cadastrale est accordé pour une durée de 5 ans, sous réserve d'un engagement de gestion par le propriétaire avec conservation du caractère humide de la zone et maintien en prairie, pré, lande… La liste des parcelles concernées est élaborée par le Maire et s'accompagne d'une compensation financière pour les communes.

4. CONCERTATION DES ACTEURS

4.1. ACTEURS LOCAUX

La démarche de concertation s'appuie sur la constitution d'un groupe d'acteurs locaux. La composition de ce dernier s'est voulu la plus représentative possible des différents protagonistes du territoire. Il se compose :

- du maire de la commune et de ses adjoints ;
- d'un représentant d'un organisme de protection de l'eau et de l'environnement (CPIE : Centre permanent d'initiatives pour l'environnement) ;
- de nombreux exploitants agricoles.

Les membres du groupe d'acteurs locaux ayant participé à cette démarche de concertation sont désignés dans le tableau suivant :

Composition du groupe d'acteurs locaux (selon la délibération prise en Conseil municipal)

Membres du groupe d'acteurs	
Maire de Fomperron	M. BOUTET Serge
Conseiller Municipal	Mme LARDON Caroline
Conseiller Municipal	M. LE LOUARN Roger
Directeur CPIE	M. HAMEL Gilles
Employé communal	M. MEMETEAU Didier
Exploitant agricole	M. ARTAULT Jacques
Exploitant agricole	M. JAMET Thierry
Exploitant agricole	M. ECALLE Bernard
Exploitant agricole	M. BONNEAU Bertrand
Exploitant agricole	M. BREILLARD Laurent
Exploitant agricole	M. DUPUIS Jean-Luc
Exploitant agricole	M. MONNET Guy
Exploitant agricole	M. FORTAIN Didier
Exploitant agricole	M. PATARIN Jérôme
Exploitant agricole	M. JAMET Eric
Exploitant agricole	M. MARGUOT François
Exploitant agricole	M. BONNEAU Eric
Exploitant agricole	M. DAVID Jérôme
Exploitant agricole	M. GOUDEAU Sylvain

Le groupe apporte au prestataire de l'inventaire, le bureau d'études NCA Environnement, ses connaissances locales de terrain et l'historique des activités sur la commune. Il s'exprime lors des réunions afin de pré-délimiter et caractériser les zones humides. Il aide aussi à mieux comprendre le fonctionnement des zones humides (inondations, fréquence, surface, saisonnalité, entrées / sorties d'eau) et la gestion actuelle des parcelles.

Il donne aussi son avis sur le déroulement de l'inventaire, et apporte au prestataire sa connaissance et sa vision du territoire, en particulier sur la dynamique de l'eau.

La carte des zones humides résultant du travail de terrain a été déposée en Mairie pour recueillir l'avis de la population. Les remarques formulées ont demandées un retour sur certains secteurs et ont permises d'affiner au mieux les résultats pour que ces derniers s'accordent avec le ressenti et les connaissances de terrain des acteurs du territoire.

4.2. REUNIONS

L'atout majeur du groupe d'acteurs locaux est donc le partage de connaissances. Plusieurs réunions ont été organisées afin d'optimiser au mieux la concertation et le suivi de l'étude par la commune.

Les représentants des SAGE Sèvre niortaise Marais poitevin et Clain ont été invités aux différentes réunions, tout comme l'équipe du prestataire chargé de l'étude (NCA Environnement). S'ajoute donc au groupe d'acteurs locaux les intervenants suivants :

Intervenants extérieurs	
NCA Environnement	M. VINET Pierre - Ingénieur naturaliste M. PERNES Pierre -Ingénieur pédologue M. LOUIS David - Ingénieur pédologue Mme RISTOR Marie - Ingénieur pédologue
IIBSN	M. JOSSE François - Animateur du SAGE
SAGE Clain	Mme ETIENNE Hélène - Animatrice du SAGE

Après une prise de contact avec les élus communaux le 4 septembre, le groupe d'acteurs locaux s'est réuni une première fois le 29 octobre 2012 à la Mairie de Fomperron, avec les représentants du bureau d'études NCA Environnement missionné par le Pays de Gâtine pour réaliser l'inventaire et animer les réunions. L'ensemble des exploitants agricoles de la commune étaient aussi invités.

Le but de cette première réunion était d'informer les acteurs sur le déroulement de l'étude, ses objectifs et le cadre dans lequel elle s'inscrit. Cette rencontre a aussi permis d'expliciter la notion de

zones humides, la méthodologie d'inventaire ainsi que de présenter les différents outils de pré-localisation. Pour finir, un planning prévisionnel a ainsi été mis en place :

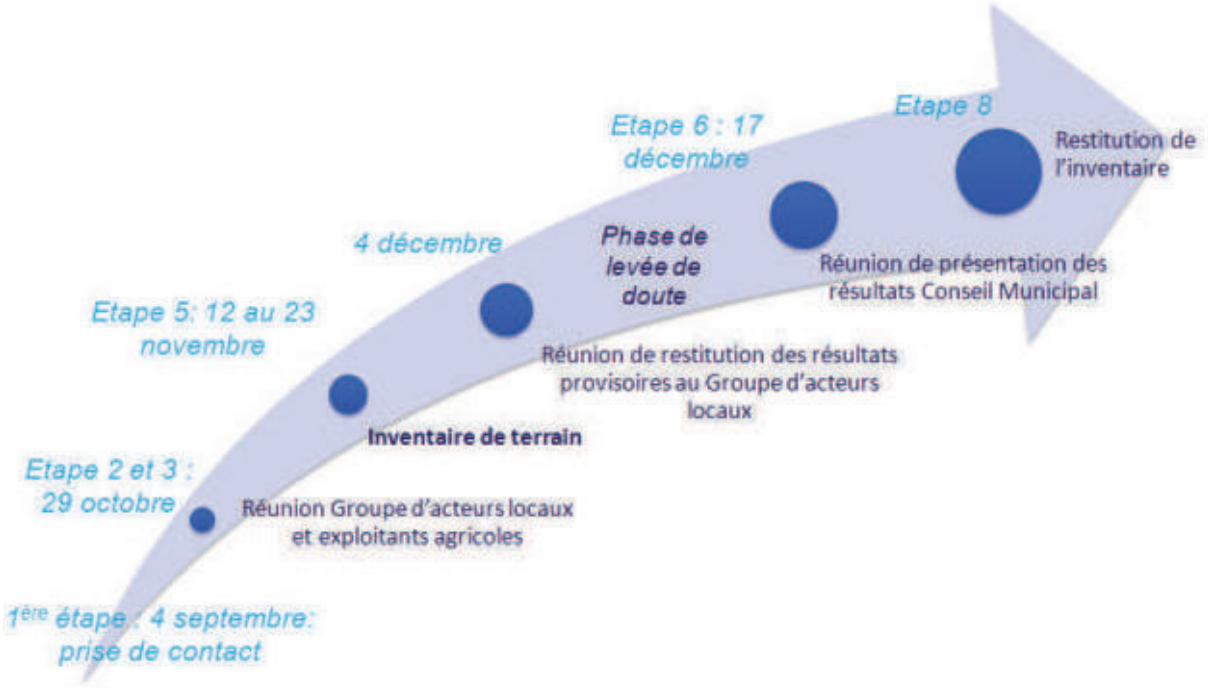

Planning prévisionnel de l'inventaire des zones humides de la commune de Fomperron

A la suite de la phase de terrain, une réunion de restitution de l'inventaire a eu lieu le 4 décembre 2012, durant laquelle les résultats de l'expertise ont été présentés, analysés et discutés avec le groupe d'acteurs locaux avant d'être déposés en Mairie pour la phase de levée de doutes.

La finalisation de l'étude a ensuite été entreprise en vue d'une restitution pour validation au Conseil Municipal, le 17 décembre 2012.

4.3. FINANCEURS

Pour réaliser son inventaire des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau, la commune de Fomperron s'est associée à 48 autres communes et communautés de communes du Pays de Gâtine.

L'inventaire est financé par l'Agence de l'eau Loire Bretagne, la commune de Fomperron, les Deux-Sèvres, la région Poitou-Charentes, LEADER et l'Union Européenne.

Le Pays de Gâtine, dans le cadre de la délégation de maitrise d'ouvrage, a sollicité les subventions auprès de ces différents partenaires.

CHAPITRE 2

CONTEXTE COMMUNAL

1. PRESENTATION GENERALE DE LA COMMUNE

1.1. CONTEXTE GEOGRAPHIQUE

La commune de Fomperron s'étend sur 1740 ha et compte 424 habitants depuis le dernier recensement de la population datant de 2004.

Entouré par les communes de Coutières, Saint-Germier et Ménigoute, Fomperron est situé à 33 km au Nord-Est de Niort, la plus grande ville aux alentours. Situé à 176 mètres d'altitude, son bourg est traversé par le Ruisseau de Fomperron.

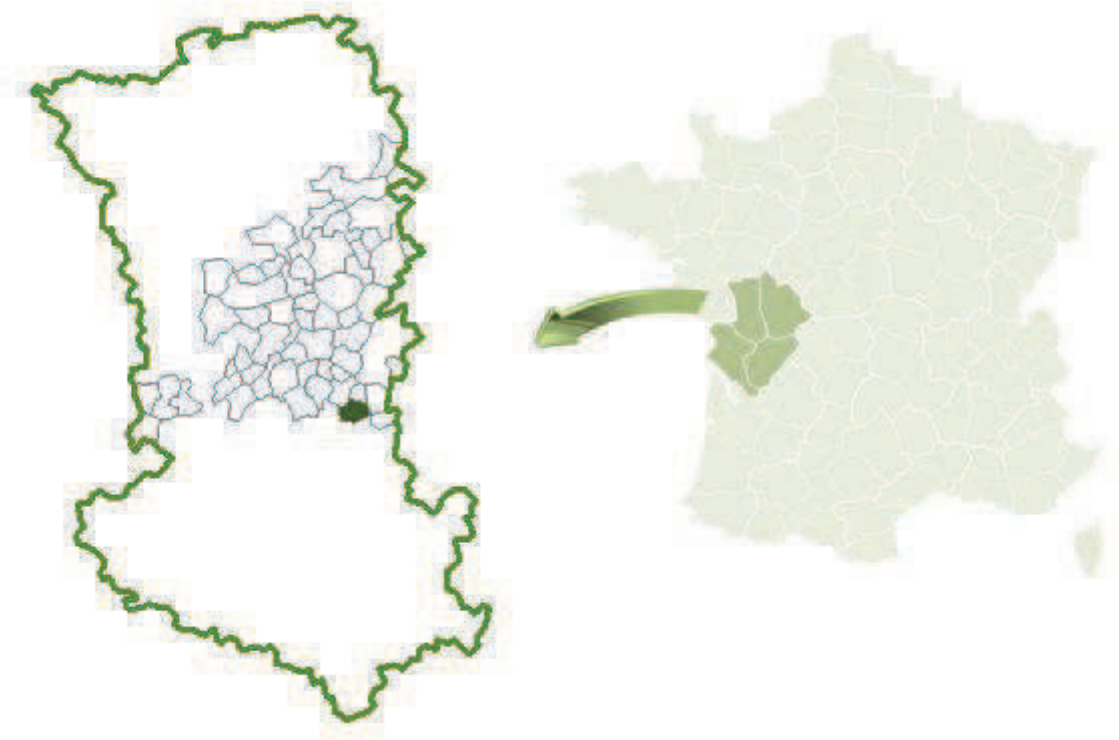

Localisation de la commune de Fomperron
(Sources : GEOFLA®-IGN ; Pays de Gâtine NCA environnement)

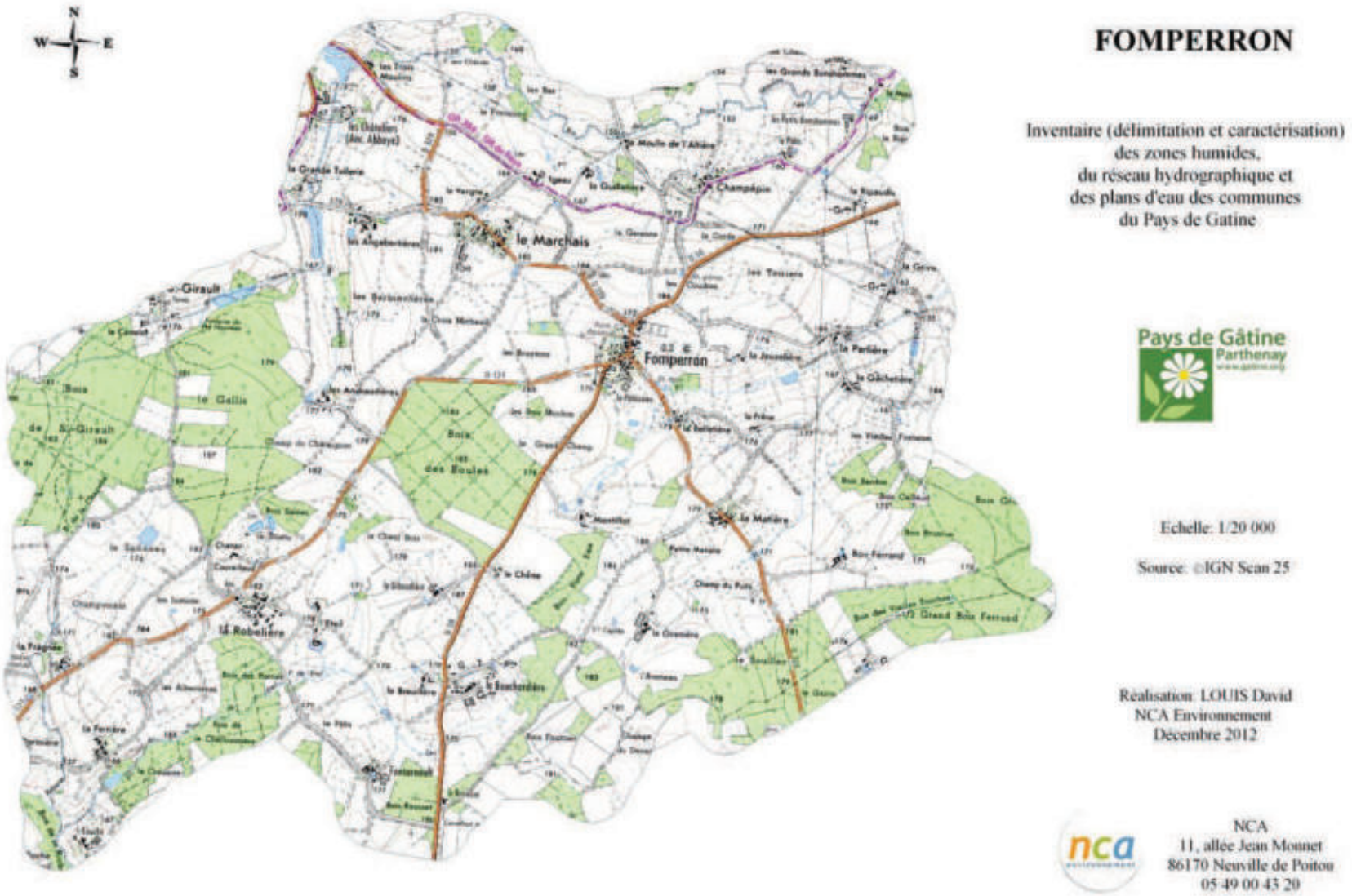

Carte IGN de la commune de Fomperron (Source : ©IGN Scan 25)

1.2. CONTEXTE AGRICOLE

Les paysages de la commune sont principalement formés de bocages et de vallées. Au nord, Fomperron appartient à la région naturelle de la Gâtine de Parthenay (bocage Bressuirais) et en partie sud elle est présente sur les Contreforts de la Gâtine.

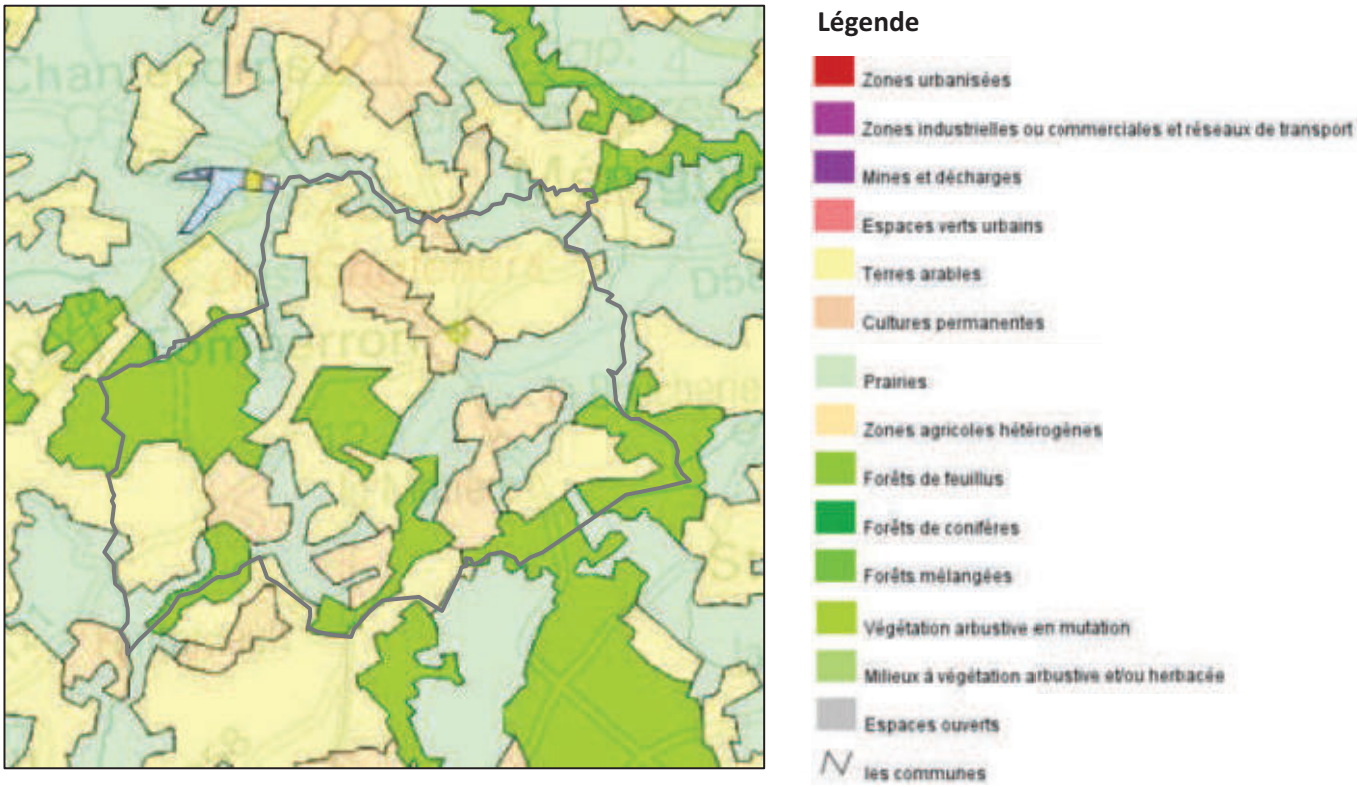

Occupation des sols de la commune de Fomperron
(Sources : © Union européenne-SOeS BD CORINE Land Cover 2006)

Le territoire se compose d'environ 79 % de terres agricoles et de 21 % de forêts et de milieux semi-naturels. D'après le Centre Régional de la Propriété Forestière, la commune de Fomperron comprend 331 hectares de forêt privée (soit 19 % du territoire communal).

Historiquement, la région de Fomperron est favorable à l'agriculture d'élevage (ovin et bovin) même si cette activité décline depuis une dizaine d'années.

2. PRESENTATION DU CONTEXTE PHYSIQUE

2.1. CONTEXTE GEOLOGIQUE ET PEDOLOGIQUE

La commune de Fomperron présente une géologie dominée par les argiles à silex qui recouvrent la majeure partie du territoire. En simplifiant, on distingue des argiles limoneuses au centre de la commune, au niveau du Bois de Boules, ainsi qu'en bordure sud de cette dernière. Les argiles sableuses s'étalent quant à elles sur l'ensemble des zones de plateaux restantes.

En outre, les cours d'eau creusent des vallées où il est possible d'observer différentes formations :

- Au nord, la Rivière des Trois Moulins et le Ruisseau de la Cabane s'écoulent sur des Colluvions surplombant un socle granitique : le granite à deux micas de Ménigoute. Les formations calcaires sont peu présentes ;
- Plus au sud, près du Ruisseau de Fomperron, les formations calcaires (Pierre Rousse) sont déjà plus présentes ;
- Au sud-ouest, les Granitoïdes ont disparus. La géologie est plus complexe notamment au croisement entre le Ruisseau du Rabané et celui du Pont de l'Eteil, où on observe une superposition d'Alluvions modernes, de Pierres Rousses et de roches métamorphiques (gneiss et migmatites).

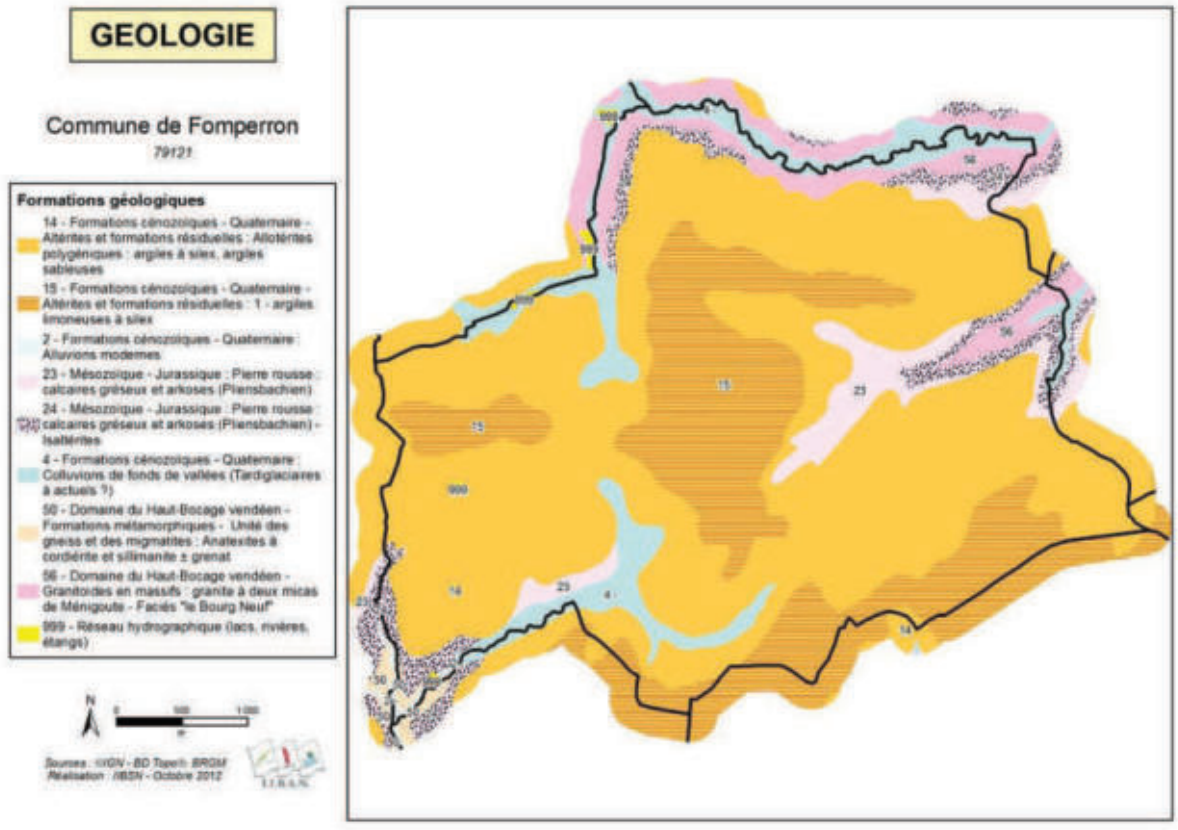

Carte géologique de la commune de Fomperron(source : IIBSN)

La carte pédologique, quant à elle, fait ressortir trois types de pédopaysages principaux. On retrouve la même logique que pour la carte géologique :

- La partie nord est dominée par des sols reposant sur du granite rose ;
- Les argiles à silex recouvrent une large partie du territoire et chevauchent les formations d'Argiles sableuses datant du Quaternaire ;
- Pour finir, les bornais (sols à structure limoneuse à faible taux de matière organique, souvent acide et battant, avec une assez bonne réserve en eau) traversent la commune sur une large colonne, surplombant les formations d'Argiles limoneuses à silex.

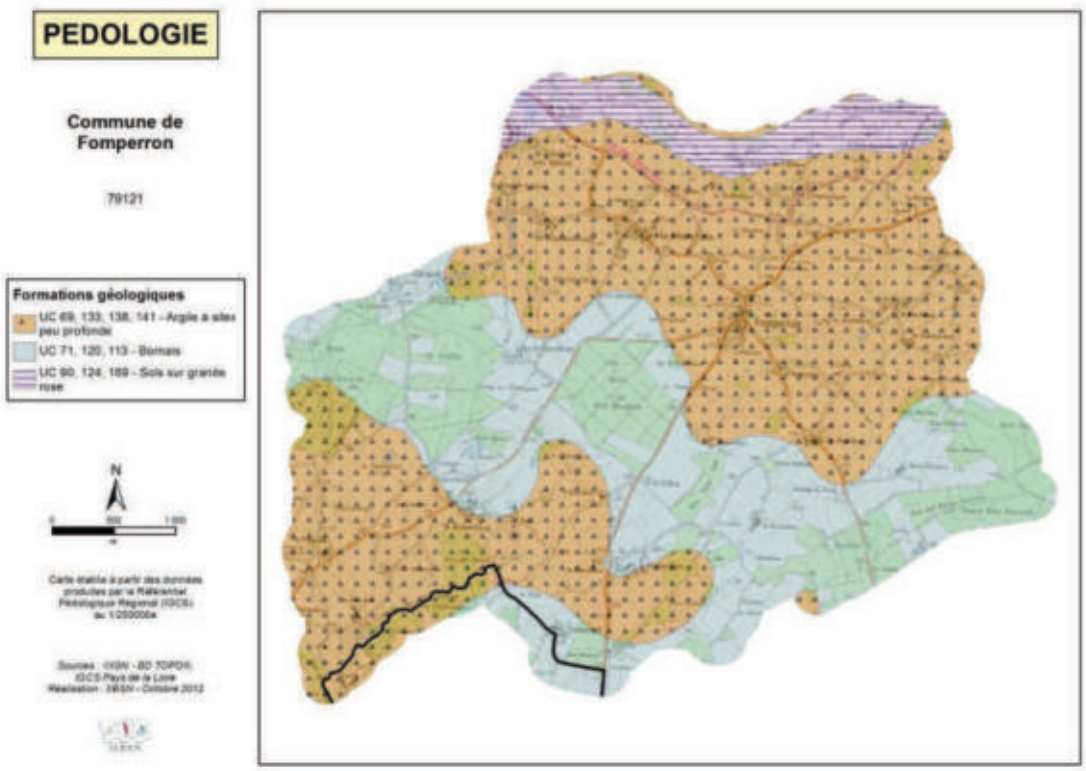

Carte des pédopaysages de la commune de Fomperron (source : IIBSN)

Les sols argileux présentent un caractère plutôt imperméable et les bornais peuvent également retenir une bonne réserve en eau. Globalement, de par son contexte géologique et pédologique, la commune de Fomperron présente un territoire propice au développement de zones humides.

Cependant, les zones ou les formations calcaires ou granitiques dominent (notamment si elles sont présentent à l'affleurement pour les sols granitiques), sont des zones où il est moins susceptible d'observer des milieux humides lorsqu'on s'éloigne du réseau hydrographique.

2.2. CONTEXTE HYDROGEOLOGIQUE

La ressource en eau souterraine de la commune de Fomperron se définit par deux aquifères :

- Le Jurassique moyen (Dogger) sur la majorité de la surface communale ;
- Le Socle granitique.

Concernant le contexte hydrogéologique, le point le plus intéressant est le phénomène de **remontée de nappe** pouvant influencer le caractère humide d'un sol et aller jusqu'à provoquer des inondations lors d'épisodes pluvieux exceptionnels.

Les nappes phréatiques libres, aucune couche imperméable ne les séparant du sol, sont alimentées par la pluie dont une partie s'infiltre dans le sol. C'est bien entendu durant la période hivernale que cette recharge des nappes est la plus importante. Lorsqu'une zone est classée en nappe sub-affleurante, la nappe se situe en moyenne à un niveau proche de la surface du sol (inférieur à 3 m). Il n'est pas inhabituel pour le niveau supérieur de la nappe d'atteindre la surface du sol. Le contexte est alors très favorable à l'observation de zones humides. Lors d'épisodes pluvieux exceptionnels, des inondations par remontée de nappe peuvent se produire.

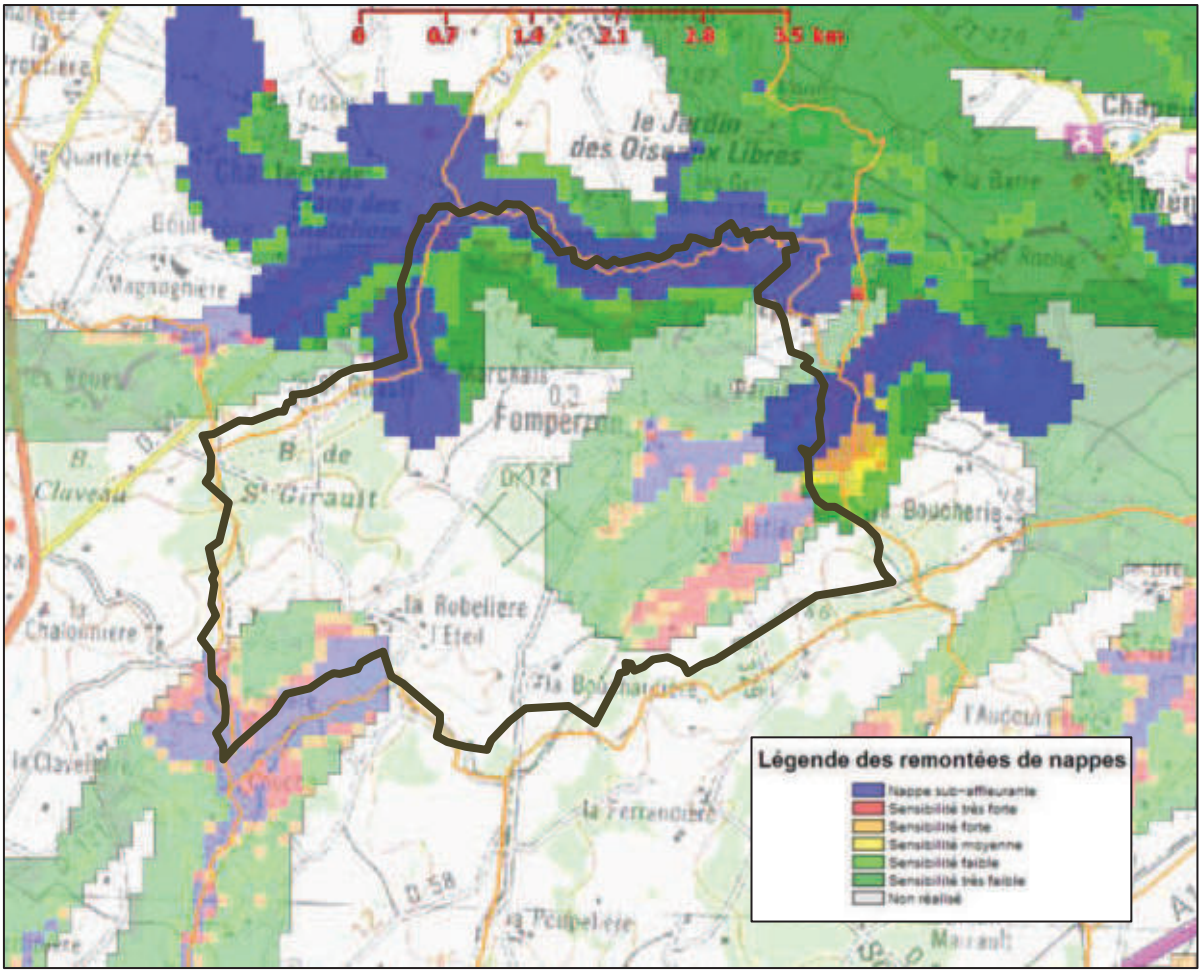

Remontées de nappe sur la commune de Fomperron (source : BRGM)

On observe qu'une zone de nappe sub-affleurante est présente sur toute la partie nord de la commune. Les vallées de la Rivière des Trois Moulins, du Ruisseau de la Cabane et du Ruisseau de Fomperron sont concernées par cette zone. Une autre nappe sub-affleurante est localisée dans la vallée du Ruisseau du Pont de l'Eteil.

2.3. CONTEXTE HYDROLOGIQUE

La commune de Fomperron se situe à la croisée de deux bassins versants : celui du Clain et celui de la Sèvre Niortaise. Elle présente un réseau hydrographique moyennement dense, essentiellement formé de ruisseaux et de cours d'eau peu importants. Plusieurs de ces ruisseaux ont un régime temporaire. Une rivière est tout de même présente : la Rivière des Trois Moulins. Au nord on retrouve aussi le Ruisseau des Andraudières et celui de la Cabane. Le Ruisseau de Fomperron traverse le bourg de la commune et les Ruisseau du Rabané et du Pont de l'Eteil s'étendent au sud-ouest.

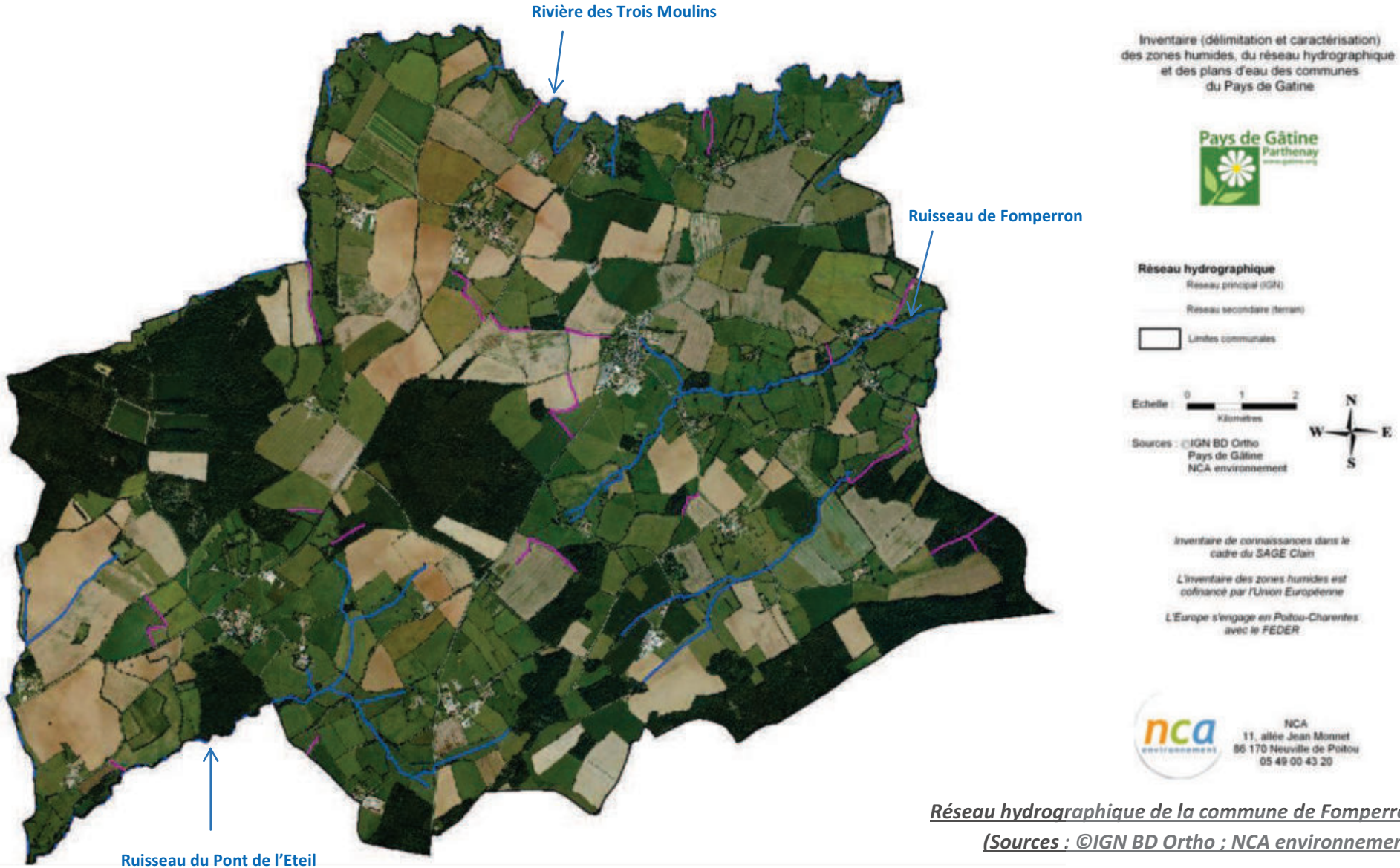

Réseau hydrographique de la commune de Fomperron
(Sources : ©IGN BD Ortho ; NCA environnement)

CHAPITRE 3

METHODOLOGIE

1. PRE-LOCALISATIONS

1.1. DONNEES DISPONIBLES

L'inventaire débute par une phase de pré-localisation des zones humides. Cette dernière est un moyen de définir et de délimiter les zones humides potentielles. Elle résulte de la compilation de documents préétablis et d'une concertation avec les acteurs locaux, et consiste donc à identifier les secteurs du territoire susceptibles de présenter des zones humides et ce, afin d'optimiser les phases suivantes (phase de terrain, etc.).

La pré-localisation résulte de la compilation de divers documents préétablis. Les principales sources d'information dont nous disposons sont les suivantes :

- Pré-localisation ponctuelle et carte d'indice de confiance de l'IIBSN ;
- Pré-localisation Agrocampus de Rennes ;
- Pré-localisation du bureau d'études Eau Méga ;
- Pré-localisation du Forum des Marais Atlantiques ;
- Réseau hydrographique et aléa des remontées de nappes ;
- Cartes géologique et pédologique ;
- Topographie ;
- Photo-aériennes (orthophotoplans), Scan 25 IGN®.

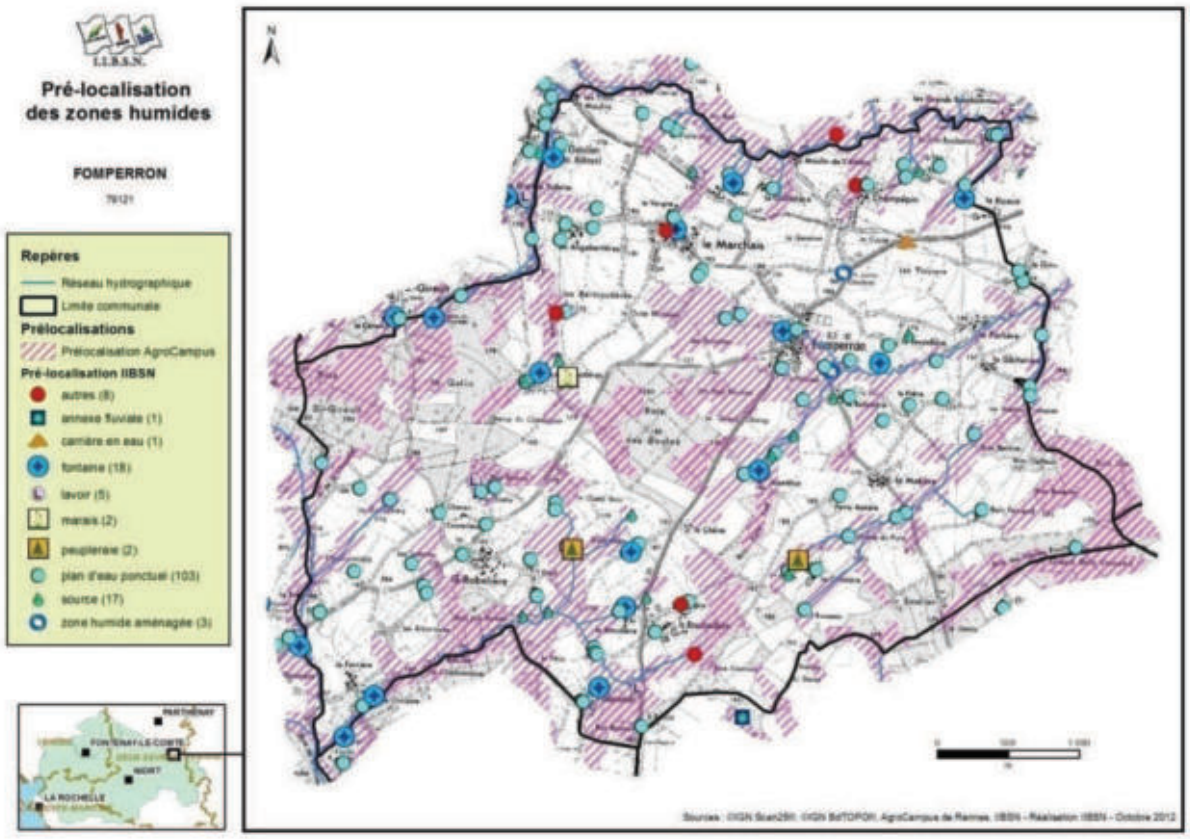

Pré-localisation ponctuelle des zones humides établie par l'IIBSN (Source : IIBSN)

Cette pré-localisation, réalisée par l'IIBSN, est établie par photo-interprétation et lecture de carte. Différentes entités s'ajoutent aux « milieux humides » pré-localisés (marais, peupleraies, zones humides aménagées, etc.), telles que les plans d'eau ponctuels, les sources, les cuvettes, etc. Ces entités sont importantes, car elles peuvent influencer directement la présence d'une zone humide, et sont ainsi une orientation de prospection sur le terrain.

La carte d'indice de confiance, établie par l'IIBSN, définit la probabilité de présence de zones humides par croisement des diverses données suivantes :

- Géologie / Pédologie ;
- Remontées de nappes ;
- Prélocalisation ponctuelle ;
- Inondations / Durées de submersion ;
- Bords de cours d'eau ;
- Registre Parcellaire Graphique (RPG).

Il en ressort des secteurs plus spécifiques, comme la vallée de la Rivière des Trois Moulins ou celle du Ruisseau du Pont de l'Eteil, à forte probabilité de présence de zones humides, à vérifier sur le terrain.

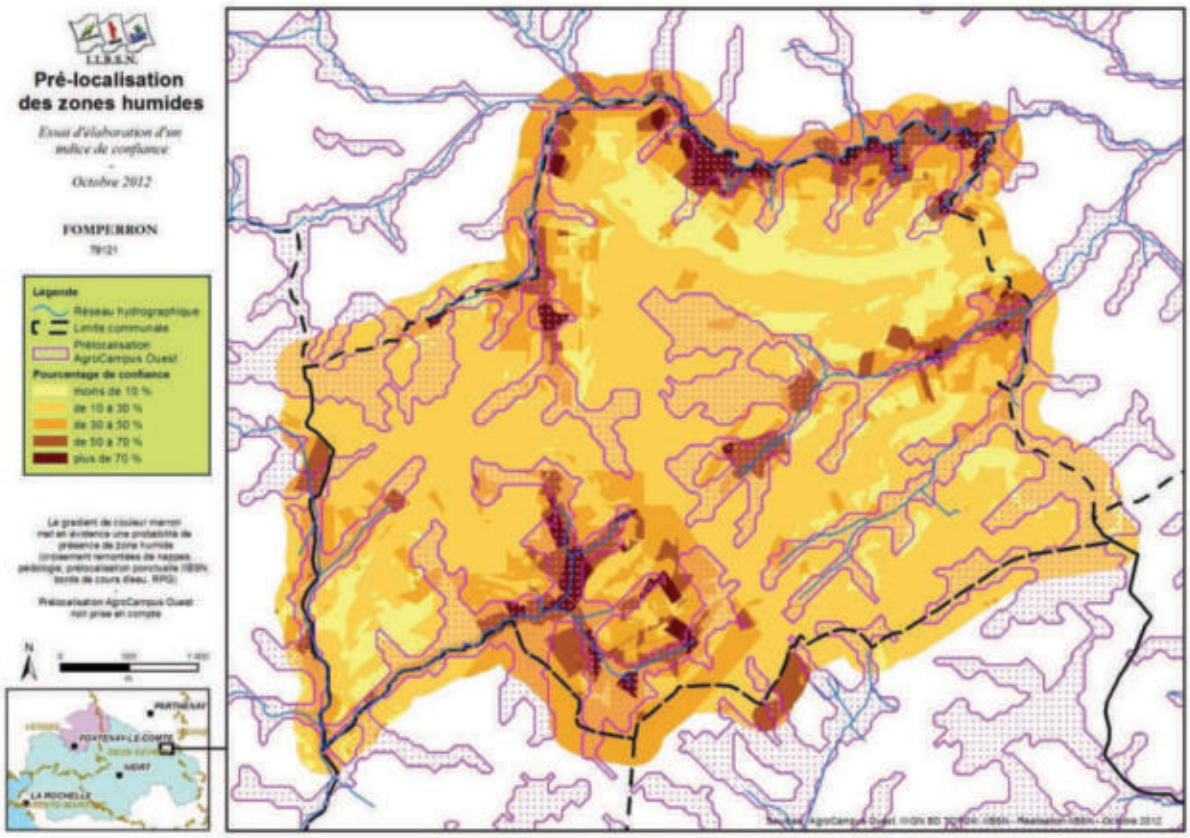

Pré-localisation des zones humides (Agrocampus de Rennes) – Indice de confiance (IIBSN)

1.2. COMPILATION

Une synthèse des documents cités ci-dessus a été présentée aux acteurs locaux afin de récolter les remarques et les connaissances locales de terrain. Une fois l'ensemble des informations recueilli suite à la première réunion du groupe d'acteurs du 29 octobre 2012, une carte de pré-inventaire des zones humides a été réalisée afin de servir de document de base pour la phase de terrain.

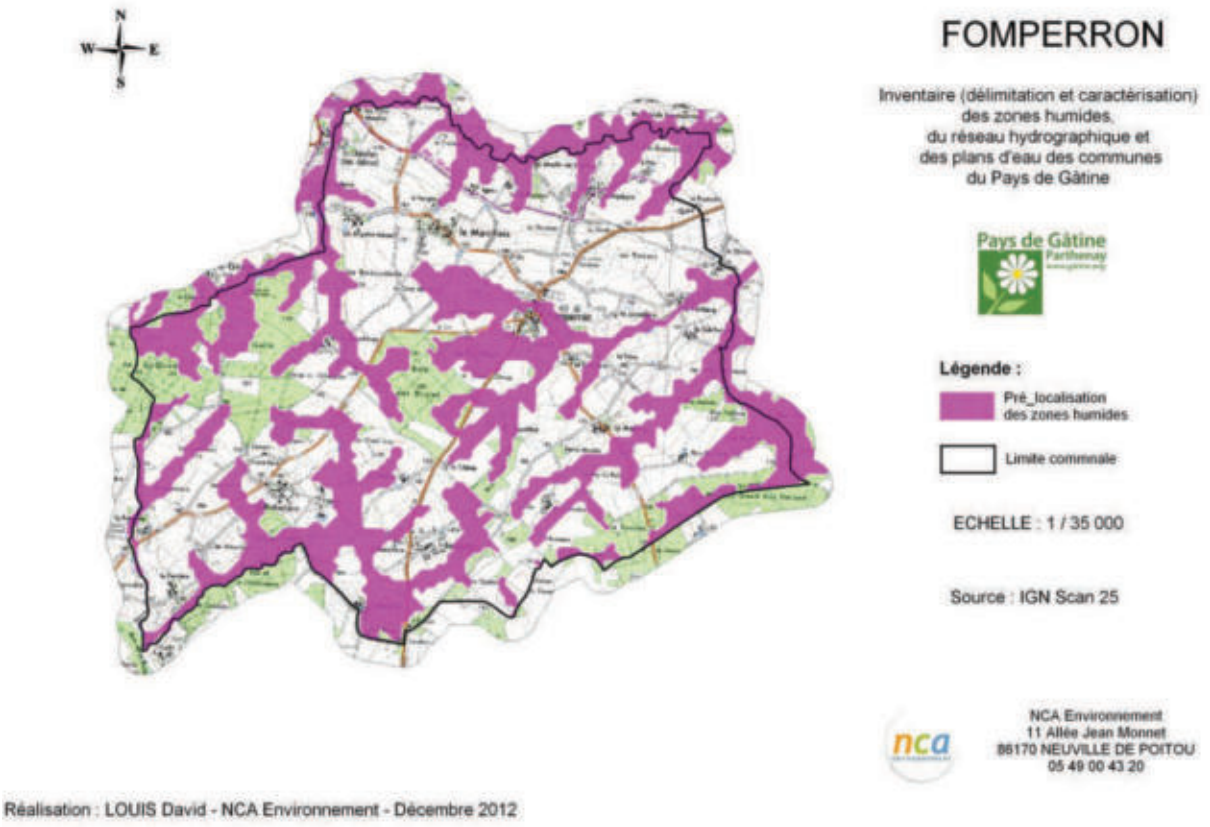

Pré-inventaire des zones humides sur la commune de Fomperron
(Sources : Pays de Gâtine ; Eau Méga ; IIBSN ; ©IGN Scan 25 ; Acteurs locaux ; NCA environnement)

2. INVENTAIRE DE TERRAIN

Cette phase a pour objectif l'identification, la délimitation et la caractérisation, de manière exhaustive, des zones humides du territoire communal.

La méthode à suivre pour identifier une zone humide prend en compte les éléments présents dans l'arrêté interministériel du 24 juin 2008 modifié le 1er octobre 2009 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L.214-7-1 et R.2111-108 du Code de l'environnement.

La délimitation des zones humides est réalisée sur la base des observations de terrain liées à des limites naturelles. Elle s'appuie notamment sur :

- la limite de présence d'habitats humides ;
- l'engorgement des sols ;
- l'hydromorphie des sols ;
- la géomorphologie du site (ex : rupture de pente) et la topographie ;
- ou encore un aménagement humain (ex : route, talus, …).

Les laisses de crues (limites de zones inondables) sont aussi des indices de terrain à prendre en compte pour détecter la limite maximum d'une zone humide. Les deux critères principaux restent cependant pédologiques et floristiques.

La méthode d'identification des zones humides comme présentée dans les modalités d'inventaire des zones humides du SAGE Sèvre niortaise Marais poitevin, respecte le logigramme suivant :

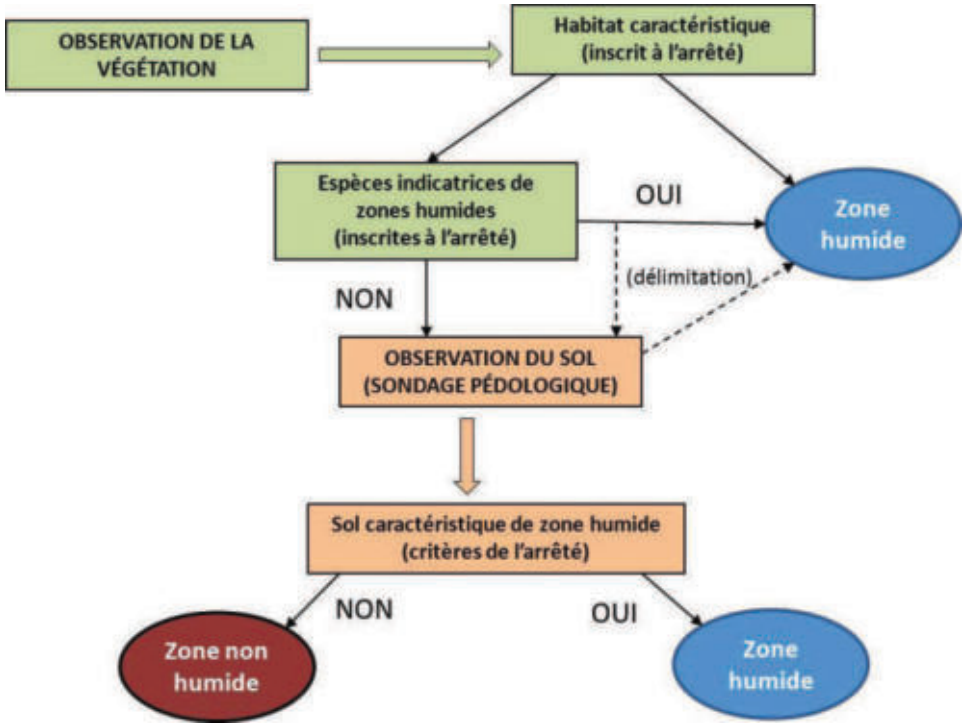

Logigramme de la méthode d'identification des zones humides (source : NCA environnement)

2.1. CRITERES D'IDENTIFICATION

2.1.1. PEDOLOGIE

Pour un inventaire de zones humides, l'examen des sols porte prioritairement sur la présence de traits d'hydromorphie. Le nombre, la répartition et la localisation précise des points de sondages dépendent de la taille et de l'hétérogénéité du site. Les sondages sont effectués à la tarière à main, et permettent de vérifier les limites des zones humides de manière plus précise que le critère botanique.
L'arrêté du 24 juin 2008 modifié, expose les critères pédologiques déterminant une zone humide. Conformément à l'arrêté, les sondages pédologiques visent la présence :

- D'**histosols** (sols tourbeux), car ils connaissent un engorgement permanent en eau qui provoque l'accumulation de matières organiques peu ou pas décomposées. Ces sols correspondent aux classes d'hydromorphie H du GEPPA (Groupe d'Etude des Problèmes de Pédologie Appliquée) ;
- De **réductisols**, car ils connaissent un engorgement permanent en eau à faible profondeur se marquant par des traits réductiques débutant à moins de 50 centimètres de profondeur de sol. L'horizon caractéristique de ces sols est l'horizon réductique G. Ils correspondent aux classes VI c et VI d du GEPPA ;
- De sols caractérisés par des **traits rédoxiques à moins de 25 cm** de profondeur se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur. L'horizon spécifique est l'horizon rédoxique g. Ces sols correspondent aux classe V a, b, c et d du GEPPA ;
- De sols présentant des **traits rédoxiques à moins de 50 cm** de profondeur, se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur, associés à des **traits réductiques entre 80 et 120 cm** de profondeur. Ces sols correspondent à la classe IV d du GEPPA.





Traits d'hydromorphie (horizon rédoxique) et sondage pédologique en terre cultivée

(Sources : NCA environnement)

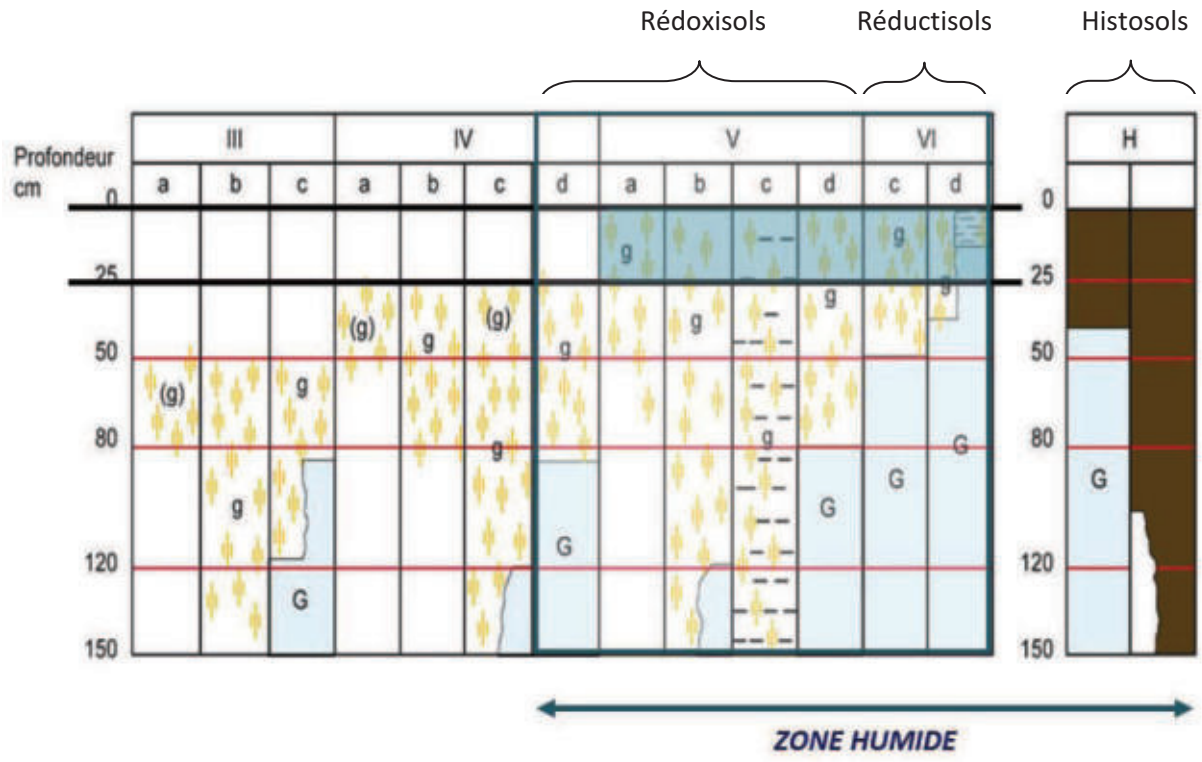

Schématisation des sols indicateurs de zones humides (Source : GEPPA, modifié NCA environnement)

2.1.2. HABITATS NATURELS ET VEGETATION

Sur le terrain, les **critères liés à la végétation** sont les critères les plus simples pour délimiter une zone humide. La végétation de zone humide est caractérisée par :

- des communautés d'espèces végétales**,** dénommées **« habitats »,** caractéristiques des zones humides, identifiées selon la méthode et la liste correspondante à l'annexe 2.2 de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié. Une attention particulière est donnée à la délimitation des habitats d'intérêt communautaire et d'intérêt communautaire prioritaires. Environ 600 habitats sont répertoriés dans l'arrêté du 24 juin 2008 modifié, mais tous ne concernent pas l'aire biogéographique atlantique.

Exemples d'habitats (Sources : NCA environnement) :


Cariçaie


Mégaphorbiaie


Prairie calcaire à Molinie


Prairie humide eutrophe


Roselière


Tourbière alcaline

- des espèces indicatrices de zones humides**,** identifiées selon la méthode et la liste des espèces figurant à l'annexe 2.1 de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié.

Exemples d'espèces hygrophiles (Sources : NCA environnement) :


Renoncule rampante
Ranunculus repens


Fritillaire pintade
Fritillaria meleagris subsp. meleagris


Menthe aquatique
Mentha aquatica


Cardamine des prés
Cardamine pratensis


Lychnis fleur-de-coucou
Lychnis flos-cuculis


Orchis à fleurs lâches
Anacamptis laxiflora

2.2. CAMPAGNE DE TERRAIN

L'inventaire a été réalisé sur l'ensemble du territoire communal en ciblant prioritairement les zones définies lors de la phase de pré-localisation.

L'objectif de la campagne de terrain était de confirmer ou d'infirmer la présence des zones humides, de délimiter précisément ces dernières, et de réaliser une caractérisation technique complète de chacune d'entre elles (profondeur des traces d'hydromorphie, végétation observée…).

La campagne de terrain a été réalisée du 12 au 19 novembre 2012. Des compléments ont été effectués le 29 novembre et le 13 décembre afin d'affiner la caractérisation et la délimitation des zones humides sur certains secteurs et de répondre aux différentes remarques du maire, des exploitants agricoles et de l'IIBSN.

L'ensemble des secteurs ciblés par le pré-inventaire ont fait l'objet de sondages pédologiques. Certaines zones ponctuelles éventuellement humides ont aussi été sondées pour vérification. Sur les secteurs humides, de nombreux sondages ont été réalisés afin de délimiter précisément les zones. La topographie, si elle est marquée, et la végétation, lorsqu'elle est présente, aident à positionner les points de sondages et à définir les limites des zones humides.

En lien avec la base de données GWERN[1], chaque zone humide fait l'objet d'une feuille d'identification de terrain comprenant les informations suivantes :

- Informations générales (date, toponyme, cours d'eau…)
- Typologie CORINE (primaire et secondaire)
- Critères de délimitation (espèces végétales, habitats, sols – hydromorphie, topographie…)
- Etat de conservation (dégradé, non dégradé)
- Régime de submersion (fréquence, étendue)
- Diagnostique du fonctionnement hydrologique (connexion au réseau hydrographique…)
- Atteintes (drainage, assèchement, comblement, remblais, mise en culture…)
- Activités et usages dans et autour de la zone
- Remarques générales

Une photographie de chaque zone humide est également prise afin d'illustrer et de justifier les résultats.

Une description plus succincte a aussi été réalisée sur les zones à sol hydromorphe non caractéristique de zones humides.

[1] Développée par le Forum des Marais Atlantiques, la base de données GWERN permet d'avoir une même structuration des données relatives aux zones humides sur l'ensemble d'un territoire, de réaliser des atlas et des synthèses sur les données de caractérisation et d'automatiser la compilation d'inventaires réalisés.

3. CARTOGRAPHIE

L'ensemble du travail cartographique (Atlas des zones humides…) est réalisé avec le logiciel de SIG (Système d'Information Géographique) MapInfo Professionnal 8.5, en se basant sur les BD Ortho®, BD TOPO® et le scan 25® de l'IGN, ainsi que sur le BD parcellaire et le réseau hydrographique de l'IGN également.
L'inventaire cartographique des zones humides est établi au 1 / 7000ème :

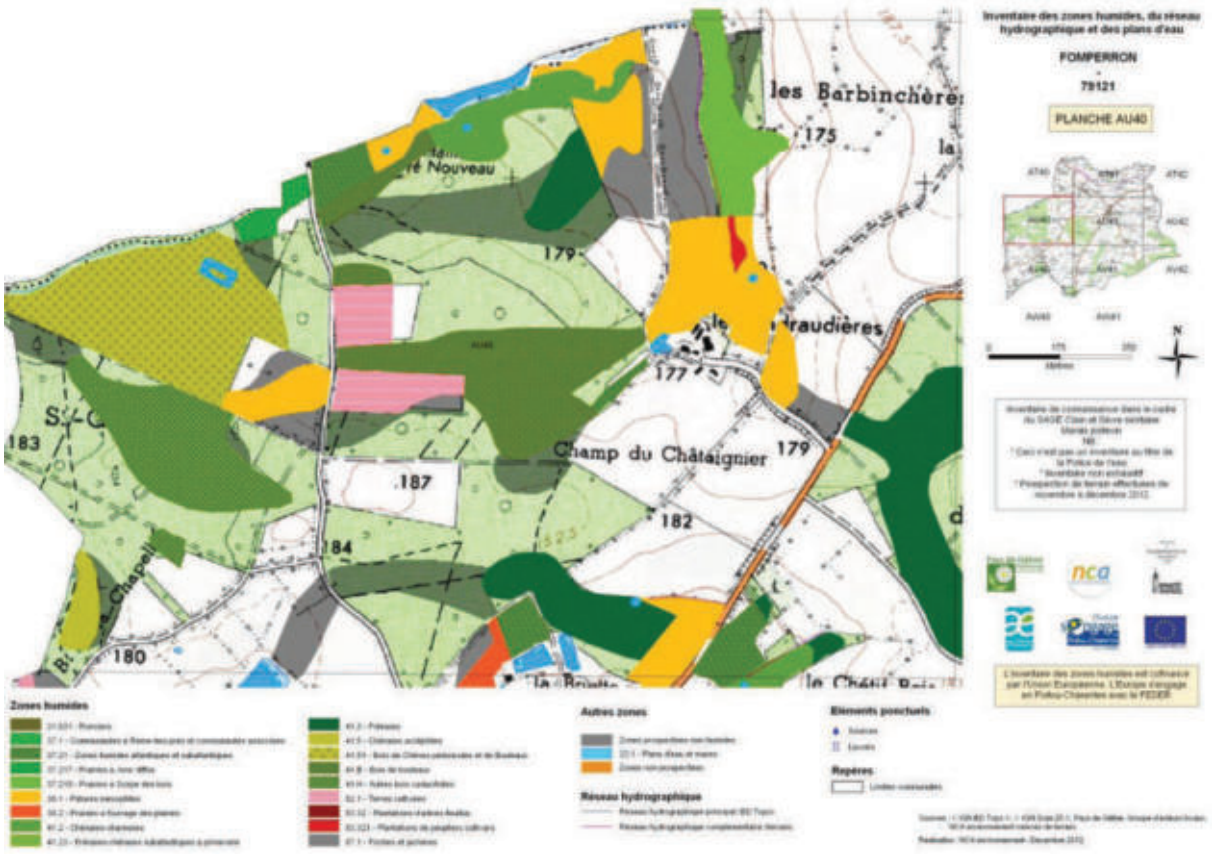

Extrait de l'Atlas cartographique des zones humides de la commune de Fomperron (Sources : ©IGN Scan 25® ; BD TOPO®; Pays de Gâtine ; NCA environnement)

L'ensemble des données (couches SIG et observations de terrain) est enregistré dans le logiciel GWERN combinant la cartographie SIG des zones humides avec une base de données informatiques reprenant les éléments des fiches terrain.

Le logiciel GWERN permet une visualisation simultanée de la cartographie SIG et des données attributaires dans une forme codifiée et simplifiée, telle que l'illustre la figure suivante.

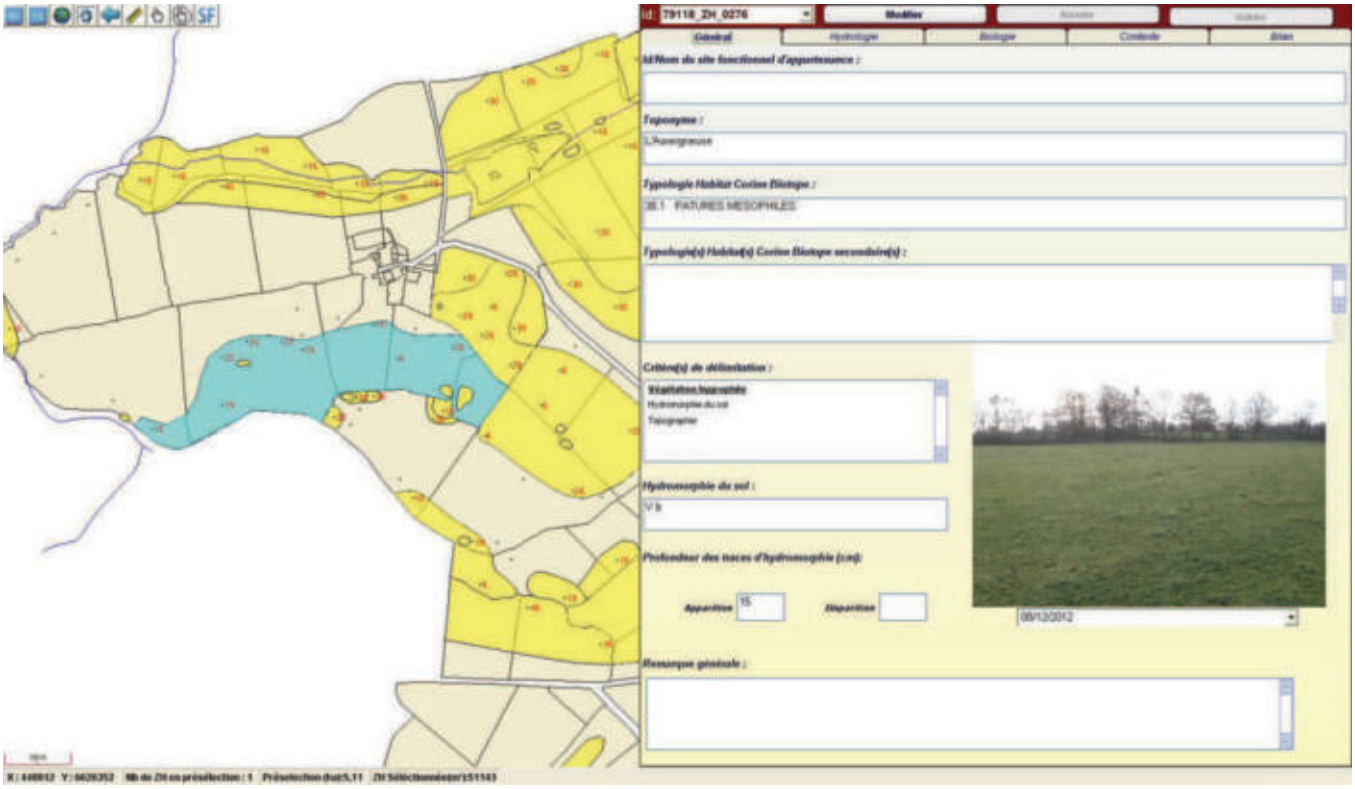

Sélection d'une entité humide sur le logiciel GWERN

CHAPITRE 4

RESULTATS DE L'INVENTAIRE

1. RESEAU HYDROGRAPHIQUE, MILIEUX AQUATIQUES ET ZONES INONDABLES

1.1. RESEAU HYDROGRAPHIQUE

La commune de Fomperron présente un réseau hydrographique moyennement dense, essentiellement formé de ruisseaux et de cours d'eau peu importants.

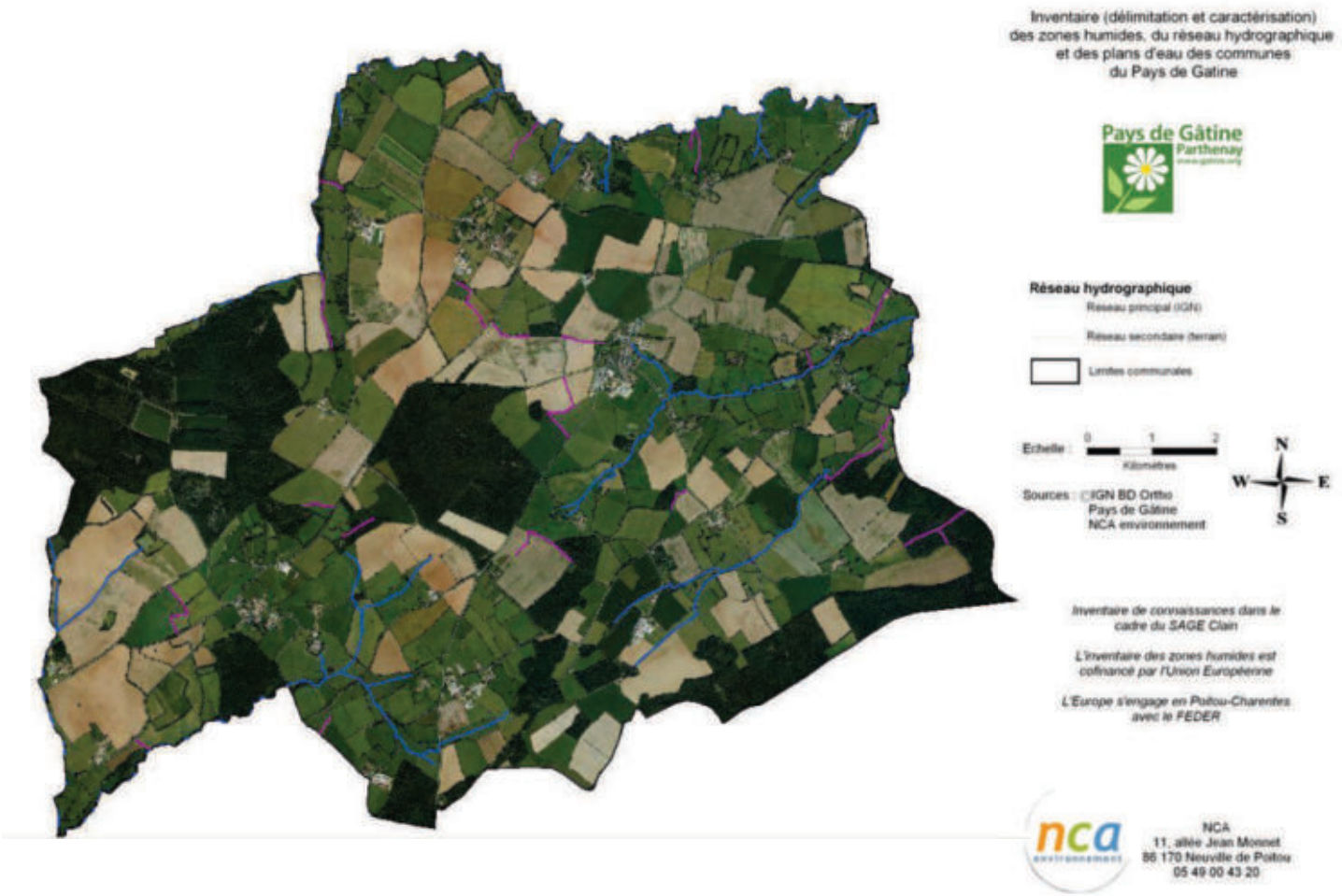

Inventaire du réseau hydrographique de la commune de Fomperron (Sources : ©IGN BD Ortho® ; NCA environnement)

Le réseau hydrographique s'étend sur près de 20,5 km de linéaire (réseau figurant sur la BD Topo). La diversité des régimes est importante avec une première moitié (10,5 km) des cours d'eau présentant un régime permanent et une seconde (10 km) présentant un régime temporaire.

S'ajoute le réseau complémentaire issu des observations de terrain et représentant environ 6,09 km. Il correspond essentiellement aux fossés de voirie, ainsi qu'à quelques fossés utilisés pour le drainage en plaine agricole. Ce réseau complémentaire est par ailleurs souvent « en eau », et présente parfois un débit supérieur aux cours d'eau temporaires du réseau principal.





Les Petits Bonshommes

Réseau principal – La Rivière des Trois Moulins (Sources : NCA environnement)





La Parlière

Réseau principal – La Ruisseau de Fomperron (Sources : NCA environnement)



Réseau principal – Lieu-dit La Gachetière (Sources : NCA environnement)



Bois Brueron



La Croix Michaud

Réseau secondaire (Sources : NCA environnement)

On observe un maintien du caractère naturel des cours d'eau avec des méandres et une diversité d'écoulement. Il n'y a pas de fort surcreusement des ruisseaux et des fossés, ni de rectification et de recalibrage du réseau, qui déconnecte parfois de manière flagrante l'hydrosystème avec ses milieux rivulaires.

Même si le réseau hydrographique est peu dense, les vallées où circulent les cours d'eau sont les zones les plus favorables à l'établissement de zones humides. Le réseau secondaire rajoute une potentialité de présence de zones humides sur certains secteurs où le réseau principal est absent. Toutefois, une majorité de ces cours d'eau et fossés présente un régime d'écoulement temporaire, une caractéristique pouvant être un facteur limitant.

1.2. PLANS D'EAU (DONT MARES)

Les résultats d'inventaire comptabilisent 88 plans d'eau et mares pour une surface totale de 8,01 ha d'eau libre (ne rentrant pas dans l'appellation « zones humides »). On entend par mares les « trous d'eau de faible surface ne disposant pas de digue. On observe une grande diversité de ces milieux tant en termes de morphologie, de taille et de positionnement, qu'en termes d'usage et de structure de la végétation de ceinture.

En termes de surface, les points d'eau varient de 20 m^2 à 0,73 ha. L'essentiel des mares couvre de petites surfaces (usage agricole), les plans d'eau sont de taille faible à moyenne.

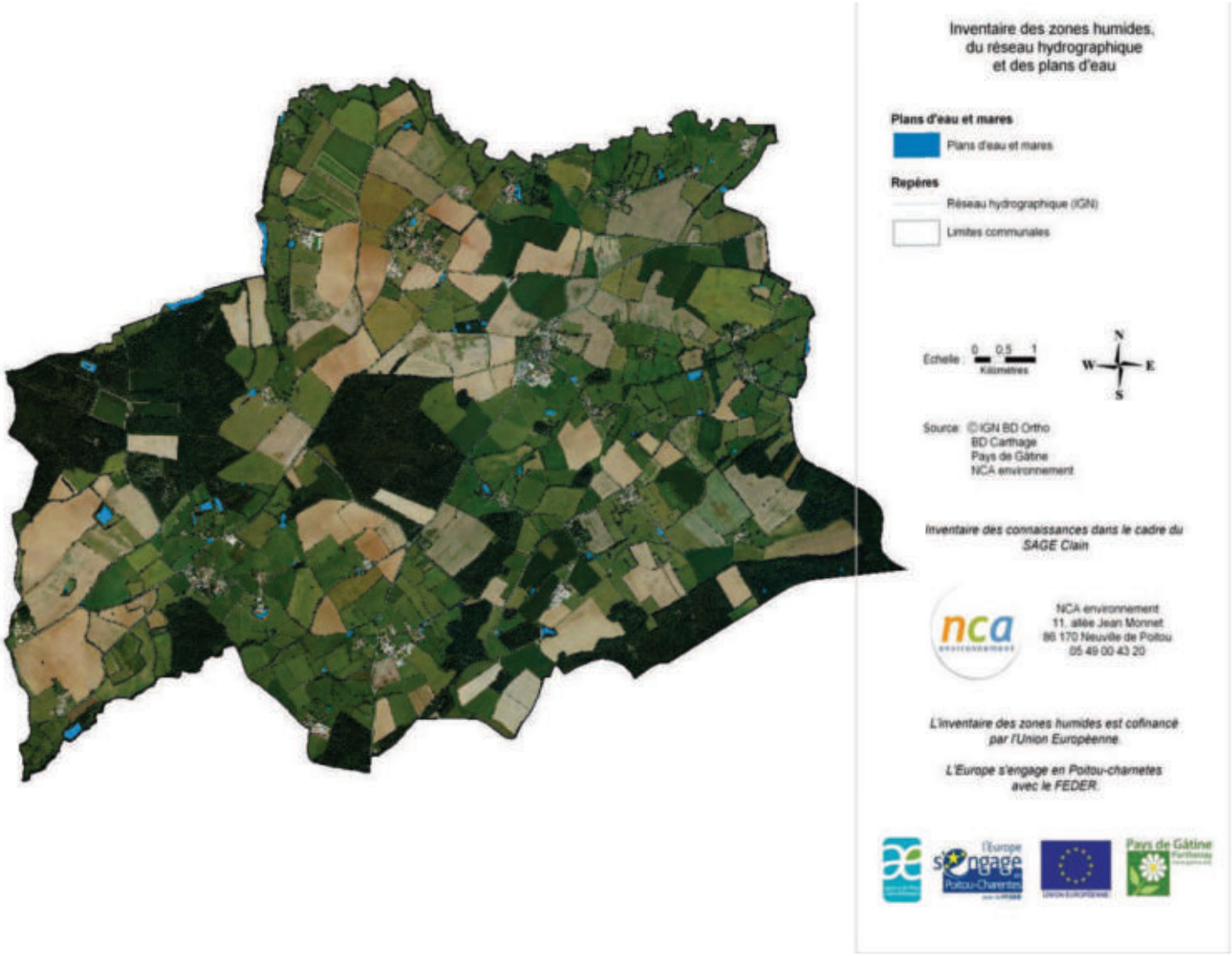

Inventaire des plans d'eau et mares de la commune de Fomperron (Sources : ©IGN BD Ortho® ; NCA environnement)

Les mares de prairies servent à l'abreuvement des bêtes d'élevage, et sont bien souvent totalement artificielles. D'autres, telles que la mare forestière de La Bouchardière, ont été creusées à l'origine pour la chasse.

Exemples de typologies de plans d'eau (Sources : NCA environnement) :





Plans d'eau artificiels





Mares d'abreuvement en prairie



Mares forestières...

1.3. SOURCES ET OBSERVATIONS COMPLEMENTAIRES

D'autre part, une source a été identifiée sur la commune au niveau de l'ancienne Abbaye des Châteliers. Deux anciens lavoirs ont aussi été repérés près des lieux-dits Le Marchais et Igeau.



Source ponctuelle – Les Châteliers (Sources : NCA environnement)

1.4. ZONES INONDABLES

La commune de Fomperron présente également des zones inondables. Ces dernières s'étendent uniquement au sud du territoire, dans les vallées des cours d'eau que sont les Ruisseau du Pont de l'Eteil et le Ruisseau du Rabané.

Un parallèle avec la zone de remontée de nappes, présentée en début de rapport, fait apparaitre que les zones inondables recouvrent une surface moins importante que les zones humides et restent plus dépendantes du réseau hydrographique.

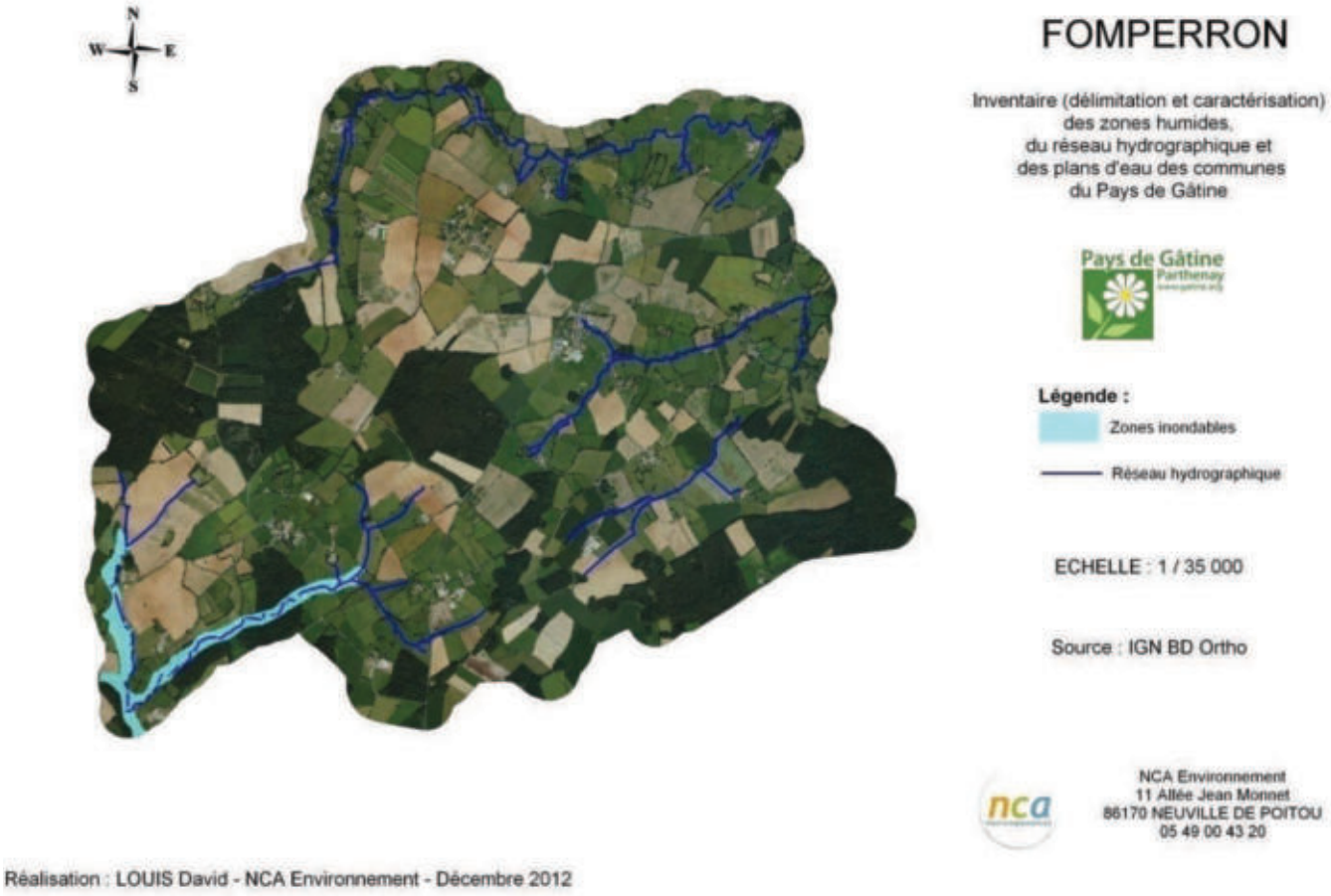

Zones inondables de la commune de Fomperron
(Sources : ©IGN BD Ortho® ; IIBSN ; NCA environnement)

2. ZONES HUMIDES

2.1. SONDAGES PEDOLOGIQUES

Tous les secteurs repérés durant la phase de pré-inventaire ont fait l'objet de sondages pédologiques permettant de caractériser l'hydromorphie des sols et ainsi de confirmer ou non la présence de zones humides. Plusieurs sondages ont été réalisés sur chaque secteur afin de délimiter précisément les limites des zones humides effectives.

Au total, **1029 sondages pédologiques** ont été réalisés sur le territoire communal (voir carte ci-dessous). 448 d'entre eux ont permis d'observer des sols caractéristiques de zones humides (en rouge) appartenant majoritairement à la classe d'hydromorphie Vb du GEPPA (Groupe d'Etudes des Problèmes de Pédologie Appliquée). Les autres sondages pédologiques ont affiché des sols non caractéristiques de zones humides mais 195 d'entre eux présentaient tout de même des traces d'hydromorphie (en jaune).

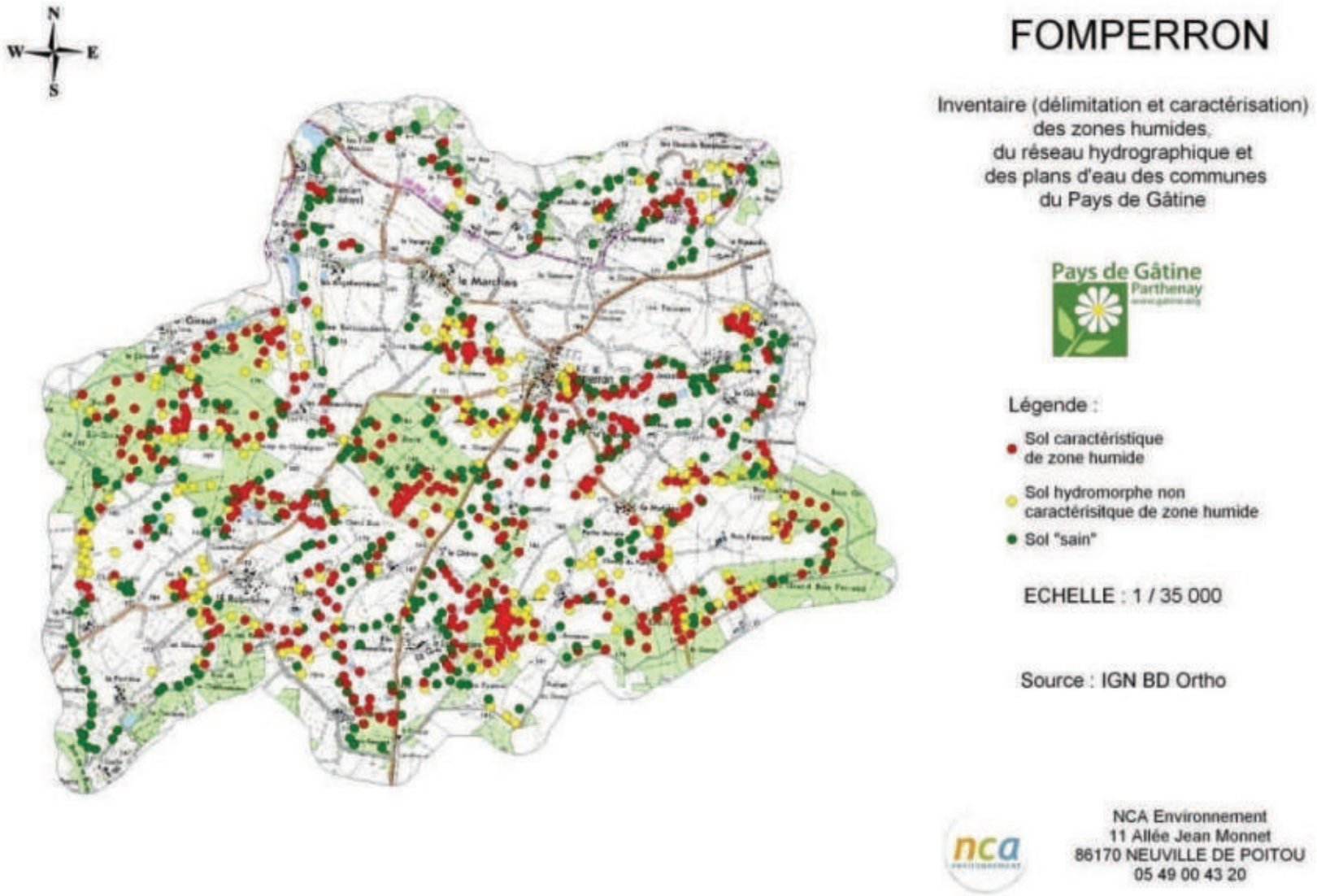

Localisation des sondages pédologiques (Sources : ©IGN Scan 25® ; NCA environnement)

2.2. INVENTAIRE GLOBAL

Les résultats de l'expertise de terrain permettent de réaliser la cartographie globale des zones humides et des zones non humides à sol hydromorphe.

L'inventaire comptabilise une surface totale en zones humides de **406,14 ha**, soit environ 23,3 % de la surface communale totale.

Comme observé précédemment, le contexte géologique d'Argile à silex de la commune favorise la présence de milieux humides. On observe donc un fort taux de zones humides sur l'ensemble du territoire et majoritairement sur une large partie centrale. Aux extrémités sud et nord, le maintien de ces zones est possible grâce au réseau hydrographique auquel elles sont liées. Les entités sont par ailleurs plus éparses et bien moins importantes en termes de surface : la géologie granitique ou calcaire explique en partie cette particularité. La topographie plus encaissée, notamment dans la vallée du Ruisseau du Rabané, est aussi un facteur limitant sur ces secteurs.

D'autre part, l'inventaire des zones non humides présentant des sols hydromorphes en deçà des limites de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié, car affichant une profondeur d'apparition des traces d'hydromorphie trop importante d'un point de vue réglementaire, révèle une surface totale de 117,80 ha. On observe que ces zones sont regroupées aux alentours des zones humides formant des entités hydromorphes plus importantes.

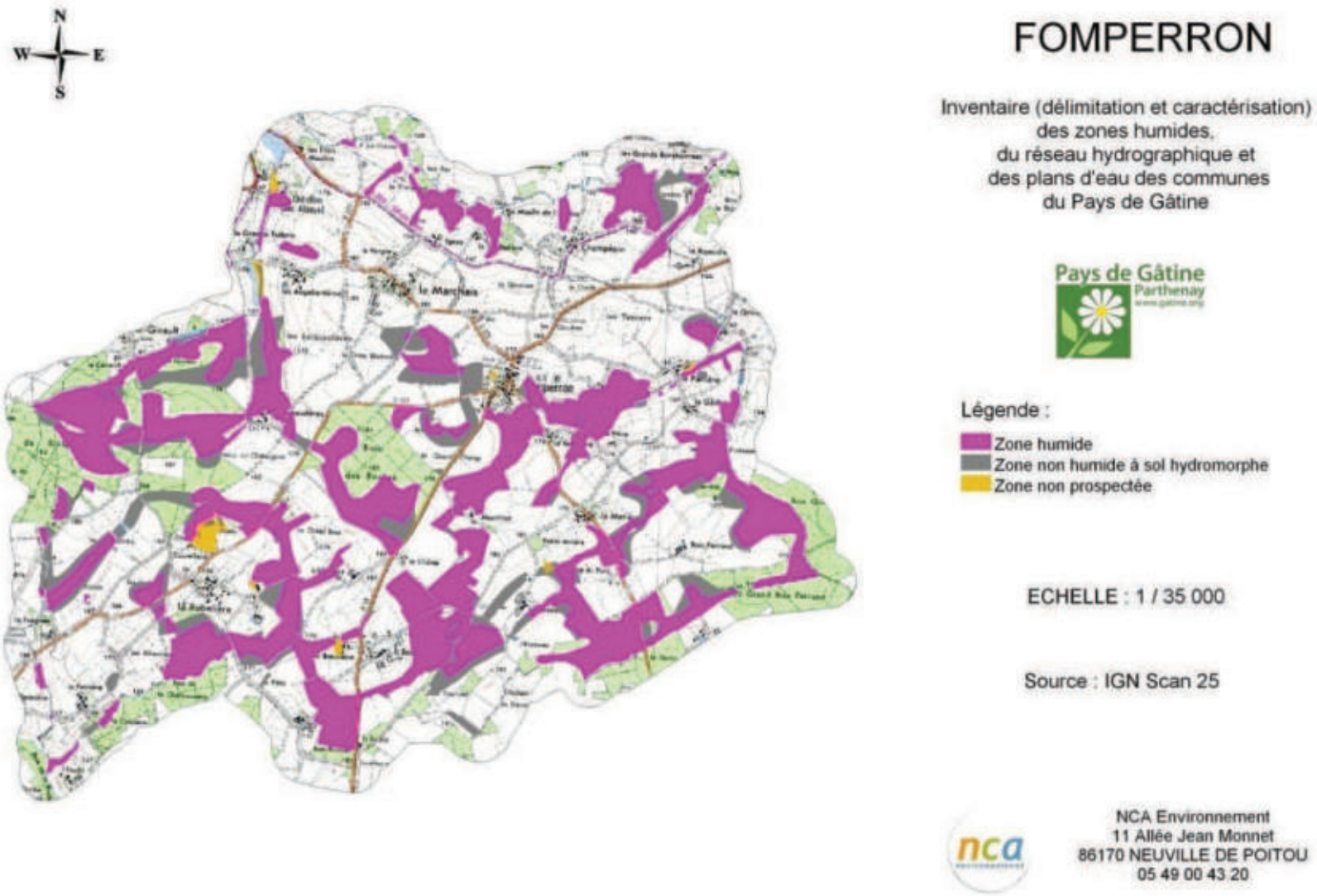

Cartographie générale des zones humides de la commune de Fomperron
(Sources : ©IGN BD Ortho® ; NCA environnement)

2.3. TYPOLOGIE DES ZONES HUMIDES

2.3.1. TYPOLOGIE SDAGE

Afin de caractériser les zones humides identifiées, est appliquée sur le territoire de Fomperron la typologie du SDAGE Loire-Bretagne, qui propose 13 grands types de zones humides selon leur localisation dans un bassin versant, tels que précisés dans le Chapitre 1 – Partie 2.2.

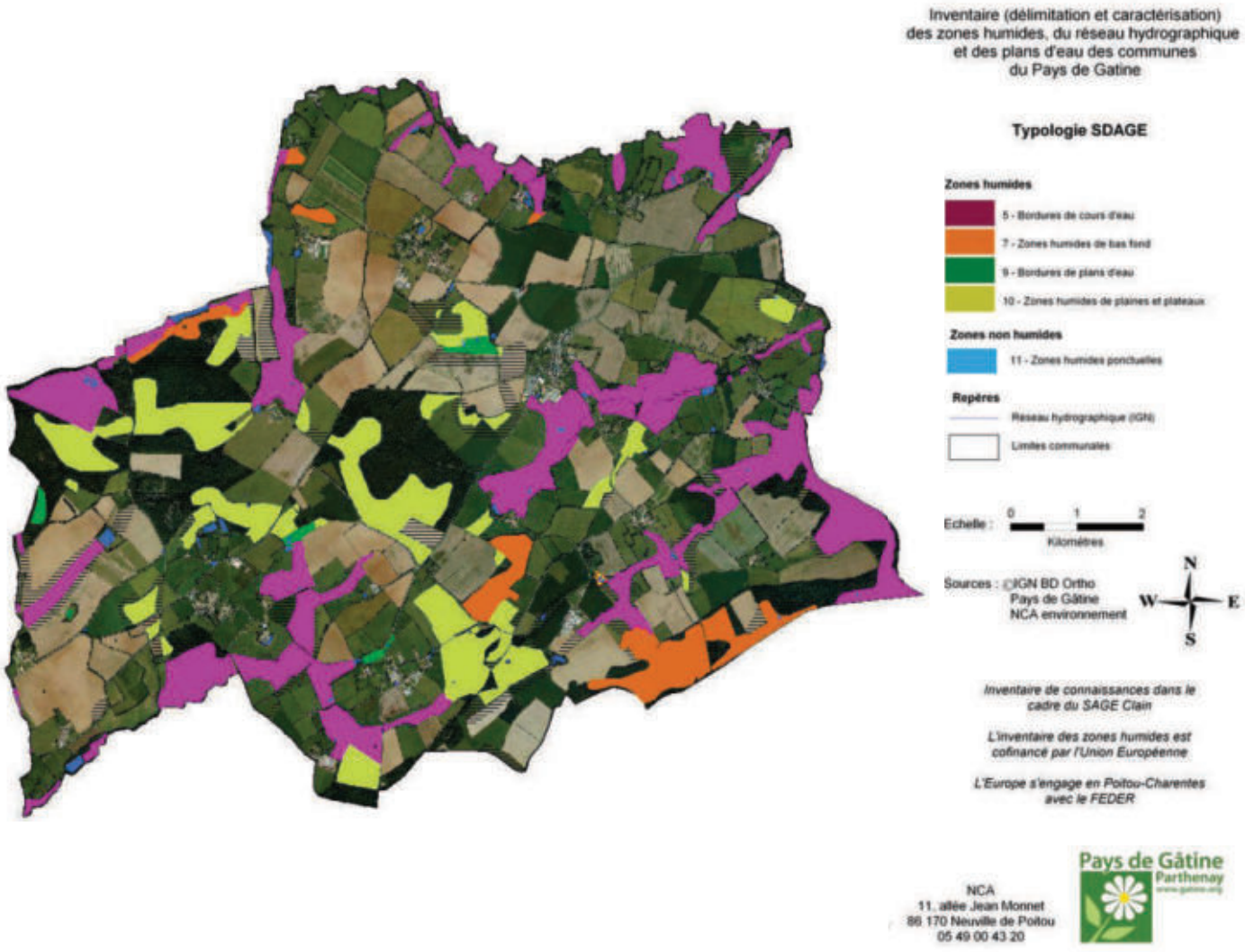

Typologie SDAGE des zones humides de la commune de Fomperron (Sources : ©IGN BD Ortho® ; NCA environnement)

On note que 51,35 % des zones humides sont présentes en bordure des cours d'eau, 30,76 % sont des zones humides de plaines et plateaux et 11,15 % sont observées dans les zones de bas fonds. Les zones humides ponctuelles représentent les plans d'eau et mares, qui rentrent dans la typologie SDAGE des milieux aquatiques. L'ensemble des résultats est présenté dans le tableau suivant :

Caractérisation des zones humides de la commune de Fomperron selon la typologie SDAGE

	Typologie SDAGE	Surface (ha)	Proportion (%)
	Milieux humides		
5 -	Bordures de cours d'eau	219,98	51,35
7 -	Zones humides de bas fonds	47,78	11,15
9 -	Bordures de plans d'eau	6,61	1,54
10 -	Zones humides de plaines et plateaux	131,77	30,76
	Milieux aquatiques		
11 -	Zones humides ponctuelles	8,01	1,97
	TOTAL	**414,15**	**100**

2.3.2. TYPOLOGIE CORINE BIOTOPES

La typologie CORINE Biotopes est la référence en termes de classification des habitats naturels et semi-naturels présents en Europe. Elle est fondée sur une systématique descriptive de la végétation prise comme indicatrice des conditions du milieu.
La typologie est divisée en 7 grands types d'habitats :

1) Habitats littoraux et halophile ;
2) Milieux aquatiques non marins ;
3) Landes, fruticées et prairies ;
4) Forêts ;
5) Tourbières et Marais ;
6) Rochers continentaux, éboulis et sables ;
8) Terres agricoles et paysages artificiels.

Suivant cette typologie, les zones humides communales ont été classées par habitats. Leurs caractéristiques ainsi que les espèces végétales observées sur le terrain et permettant la détermination du Code CORINE Biotopes, sont précisées.

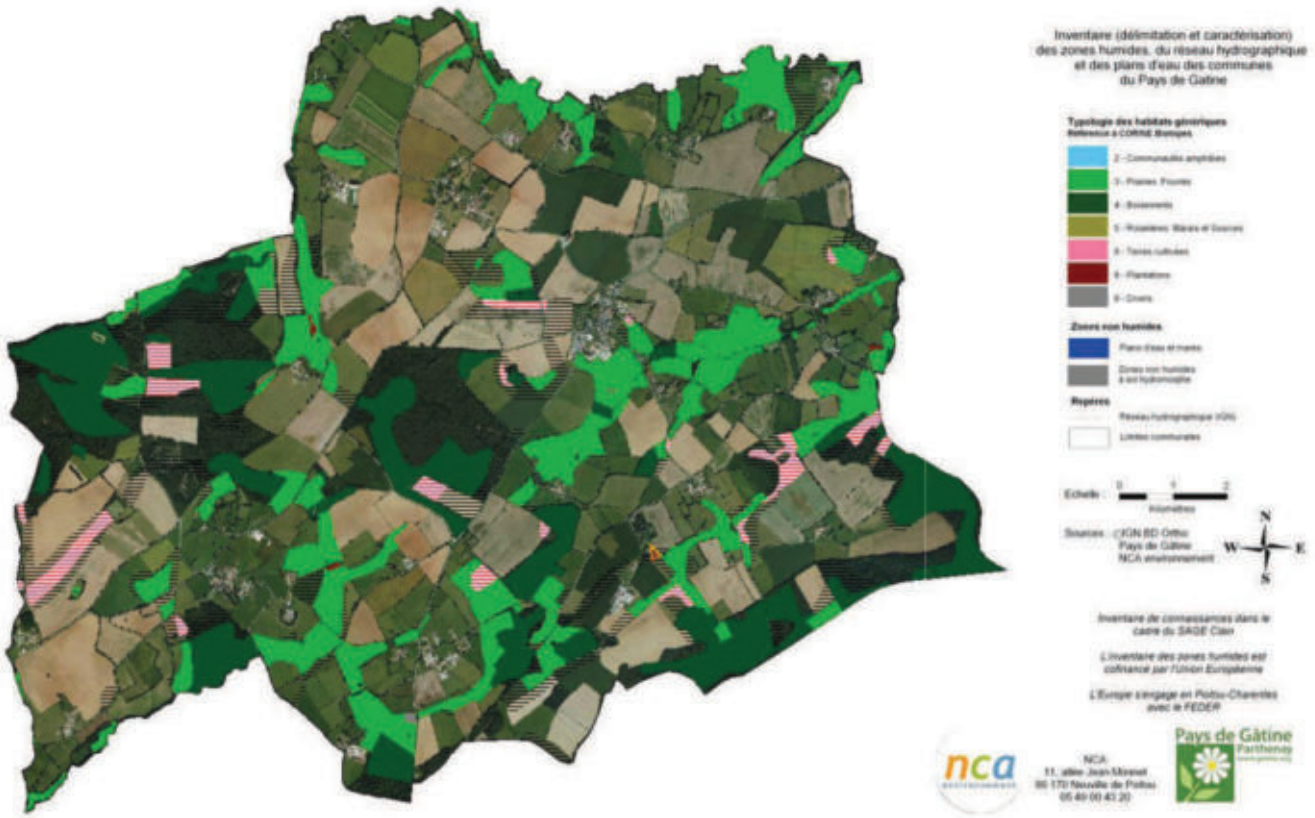

Typologie CORINE Biotopes (niveau 1) des zones humides de la commune de Fomperron (Sources : ©IGN BD Ortho® ; NCA environnement)

	CORINE Biotopes	Surface (ha)	Proportion (%)
3 -	Prairies, fourrés	210,09	51,52
4 -	Boisements	170,35	41,77
8 -	Terres cultivées	26,31	6,45
8 -	Plantations	0,64	0,16
8 -	Divers	0,40	0,10
	TOTAL	**407,79**	**100**

Synthèse des habitats observés (Code CORINE Niveau 1)

De manière synthétique, la répartition des zones humides peut être analysée en fonction des habitats CORINE Biotopes de niveau 1. On observe que près de 90 % des zones humides correspondent à des prairies et boisements. La répartition est la suivante (une couleur correspond à un niveau typologique) :

3 - PRAIRIES, FOURRES : 210,09 ha (51,52 %)

31 - Landes et fruticées

31.8 - Fourrés

31.83 - Fruticées des sols pauvres atlantiques

31.831 - Ronciers : 0,05 ha

37 - Prairies humides et mégaphorbiaies

37.1 - Communautés à Reine-des-prés et communautés apparentées : 1,89 ha

37.2 - Prairies humides eutrophes

37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques : 42,84 ha

37.217 - Prairies à Jonc diffus : 21,95 ha

37.219 - Prairies à Scirpe des bois : 5,54 ha

38 - Prairies mésophiles

38.1 - Pâtures mésophiles : 129,35 ha

38.2 - Prairies à fourrage de plaines : 8,47 ha

4 - BOISEMENTS : 170,35 ha (41,77 %)

41 - Forêts caducifoliées

41.2 - Chênaies-Charmaies : 38,87 ha

41.23 - Frênaies-chênaies sub-atlantiques à primevère : 0,27 ha

41.3 - Frênaies : 64,66 ha

41.5 - Chênaies acidiphiles : 1,55 ha

41.51 - Bois de Chênes pédonculés et de Bouleaux : 15,38 ha

41.B - Bois de bouleaux : 16,50 ha

41.H - Autres bois caducifoliés : 33,12 ha

8 - TERRES CULTIVEES : 26,31 ha (6,45 %)

82 - Cultures

82.1 - Champs d'un seul tenant intensément cultivés : 26,31 ha

8 - PLANTATIONS : 0,64 ha (0,16 %)

83 - Vergers, bosquets et plantations d'arbres

83.3 - Plantations

83.32 - Plantations d'arbres feuillus : 0,18 ha

83.321 - Plantations de peupliers cultivars : 0,46 ha

8 - DIVERS : 0,40 ha (0,10 %)

87 - Terrains en friche et terrains vagues

87.1 - Terrains en friche : 0,40 ha

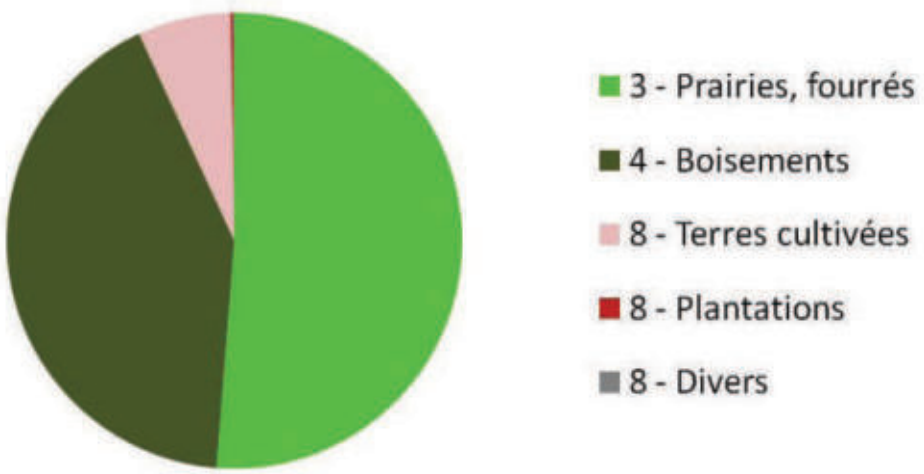

Répartition des surfaces en zone humide selon leur typologie CORINE Biotopes de niveau 1 adapté

Terres agricoles et paysages artificiels (Code CORINE 8)

Cette catégorie regroupe un ensemble d'habitats à niveau plus ou moins important d'anthropisation. On y retrouve les milieux à caractère « semi-naturel », représentés par les terres agricoles, qui comprennent à la fois les terres cultivées (82.1 – Cultures), les friches et jachères (87.1 - Terrains en friche) et les plantations (83.3 – Plantations de feuillus).

Ces habitats anthropiques peuvent ainsi être divisés en trois sous-catégories : les terres cultivées et les plantations, qui ont une fonction de production agricole ou sylvicole ; le reste étant intégré sous l'appellation « divers ». Il est à noter que le caractère « semi-naturel » des terres agricoles reste une dénomination abstraite, chaque milieu étant différent dans son degré de perturbation et d'éloignement d'un habitat « naturel ». En revanche, l'anthropisation de ces milieux est une variable commune.

L'artificialisation des habitats explique l'absence, voire la faible représentativité des espèces végétales hygrophiles. La caractérisation et la délimitation de ces milieux passe ainsi nécessairement par le critère pédologique.

82.1 – Champs d'un seul tenant intensément cultivés

Cet habitat correspond aux parcelles cultivées (labour, semis, cultures en place…), majoritairement de céréales.





83.32 – Plantations d'arbres feuillus

Les plantations de feuillus, notamment celles de peupliers cultivars, représentent une part modeste, et sont essentiellement localisées aux abords du réseau hydrographique. L'âge et l'entretien des différentes plantations varient suivant les parcelles, la majorité des peupleraies subissant une fauche ou un broyage à l'année. Sur quelques parcelles, le stade avancé de la peupleraie, et l'absence de gestion sylvicole, ont permis le développement d'une végétation à hautes herbes en sous-strate.





87.1 – Terrains en friche

Ces milieux correspondent à de vieilles jachères, qui sont colonisées par de nombreuses plantes pionnières.



Prairies, Fourrés (Code CORINE 3)

Cette catégorie est essentiellement représentée sur la commune par des prairies, qui correspondent par ailleurs à la majorité des milieux identifiés en zones humides. Majoritairement à vocation agricole, pour le pâturage ou la fauche, ces prairies peuvent accueillent une diversité floristique importante. Toutefois, la pression de pâturage peut à l'inverse diminuer cette diversité végétale, et il n'est ainsi pas rare d'observer un nombre limité d'espèces au sein de ces milieux. Les prairies humides pâturées représentent une identité culturelle forte du bocage gâtinais. Bien souvent, le caractère humide très marqué, en particulier à proximité du réseau hydrographique, impose une gestion agricole de pâturage.

31.831 – Ronciers

Quelques secteurs humides sont caractérisés par un envahissement du milieu par un petit nombre d'espèces. On y retrouve des sols pauvres, qui laissent apparaitre une formation végétale moins diversifiée au sein de laquelle dominent les ronces.

Ces habitats n'accueillent pas d'espèces animales et végétales à enjeu, mais peuvent constituer toutefois un habitat pour certaines d'entre elles, et assurent un rôle de corridor écologique.



37.1 – Communautés à Reine-des-prés et communautés apparentées

Les mégaphorbiaies marécageuses sont des formations herbacées naturelles, dont la végétation hygrophiles atteint souvent plus d'un mètre de hauteur, avec un recouvrement important d'un petit nombre d'espèces. Elles se développent sur la partie supérieure des berges des cours d'eau, en lisière de forêts humides, dans les prairies humides voire parfois en strate herbacée de peupleraies.

Les mégaphorbiaies colonisent les milieux généralement après leur abandon, la pression de pâturage ou de fauche n'étant plus à même de limiter leur développement.





37.2 – Prairies humides atlantiques eutrophes

Cet habitat se développe généralement en bordure des rivières et ruisseaux de plus ou moins grande importance, ainsi que ponctuellement en queue de plans d'eau. Il s'agit d'un milieu herbacé dont l'évolution est bloquée par la gestion humaine (fauche ou pâturage) au stade prairial. Cet habitat se présente le plus souvent sous la forme de prairies denses et hautes à grande diversité floristique.

Le mode de gestion des prairies humides influe directement sur la physionomie de l'habitat : lorsqu'elles sont pâturées - généralement par des bovins en Poitou-Charentes - le cortège végétal est moins diversifié. Le Jonc, peu apprécié par le bétail, y domine souvent, accompagné par un faible nombre d'espèces dont la Renoncule âcre. Dans certains cas, lorsque la pression de pâturage est suffisamment importante, on parlera de prairies « piétinées » : la végétation y est dominée par des espèces rampantes, à recouvrement épars, avec souvent un développement de grands joncs qui forment des touffes denses plus ou moins étalées.





38.1 / 38.2 – Prairies mésophiles

Prairies exploitées pour la pâture et/ou la fauche. La richesse floristique est directement dépendante de la gestion agricole : si les prairies de fauche caractérisent des formations herbacées hautes dominées par les graminées et à grande diversité végétale, les prairies pâturées présentent un cortège floristique plus hétérogène où alternent des zones rases pâturées avec des refus (plantes épineuses, toxiques…). Ces prairies sont constitutives des paysages de bocage gâtinais.





Boisements (Code CORINE 4)

Les boisements « spontanés » sont à différencier des boisements « anthropiques », issus de la plantation d'essences bien souvent exogènes.

La part de boisements est relativement conséquente sur la commune. Toutefois, à l'exception de certains faciès plus humides, la majorité de ces boisements ne se caractérise pas par la présence d'espèces hygrophiles. Au contraire, les essences sont peu diversifiées. Néanmoins, ces milieux gardent dans l'ensemble un caractère hydromorphe très marqué dès les premiers centimètres de profondeur.

41.2 - Chênaies-charmaies / 41.3 – Frênaies

Ces boisements sont dominés par le Frêne commun et le Chêne pédonculé, avec lesquels cohabite souvent le Charme. Les strates arbustives et herbacées sont assez denses et riches en espèces, avec généralement un recouvrement important de Noisetier, d'orme champêtre et d'Erable champêtre. Pouvant être temporairement - mais rarement - humides, ces boisements se développement surtout sur des sols frais. Différents faciès existent, suivant notamment la position dans le versant, le degré d'humidité, la nature du sol et la gestion forestière.





41.5 – Chênaies acidiphiles

Ces Chênaies présentent un caractère nettement acide. Le premier stade boisé est colonisé par le Bouleau, qui est remplacé peu à peu par le Chêne pédonculé. Dans des situations très engorgées, on peut observer quelques Saules. La strate herbacée est souvent colonisée par la Fougère aigle.





41.B / 41.H – Autres forêts caducifoliées

Ces boisements sont généralement dominés par une essence unique : Châtaignier, Bouleau… La physionomie, la structure et l'écologie de ces milieux sont très variables.





La cartographie des zones humides de la commune suivant la typologie CORINE Biotopes est présentée en page suivante. Le niveau typologique attribué se veut le plus précis possible, toutefois au regard de la période d'inventaire, celui-ci demeure bien souvent assez général.

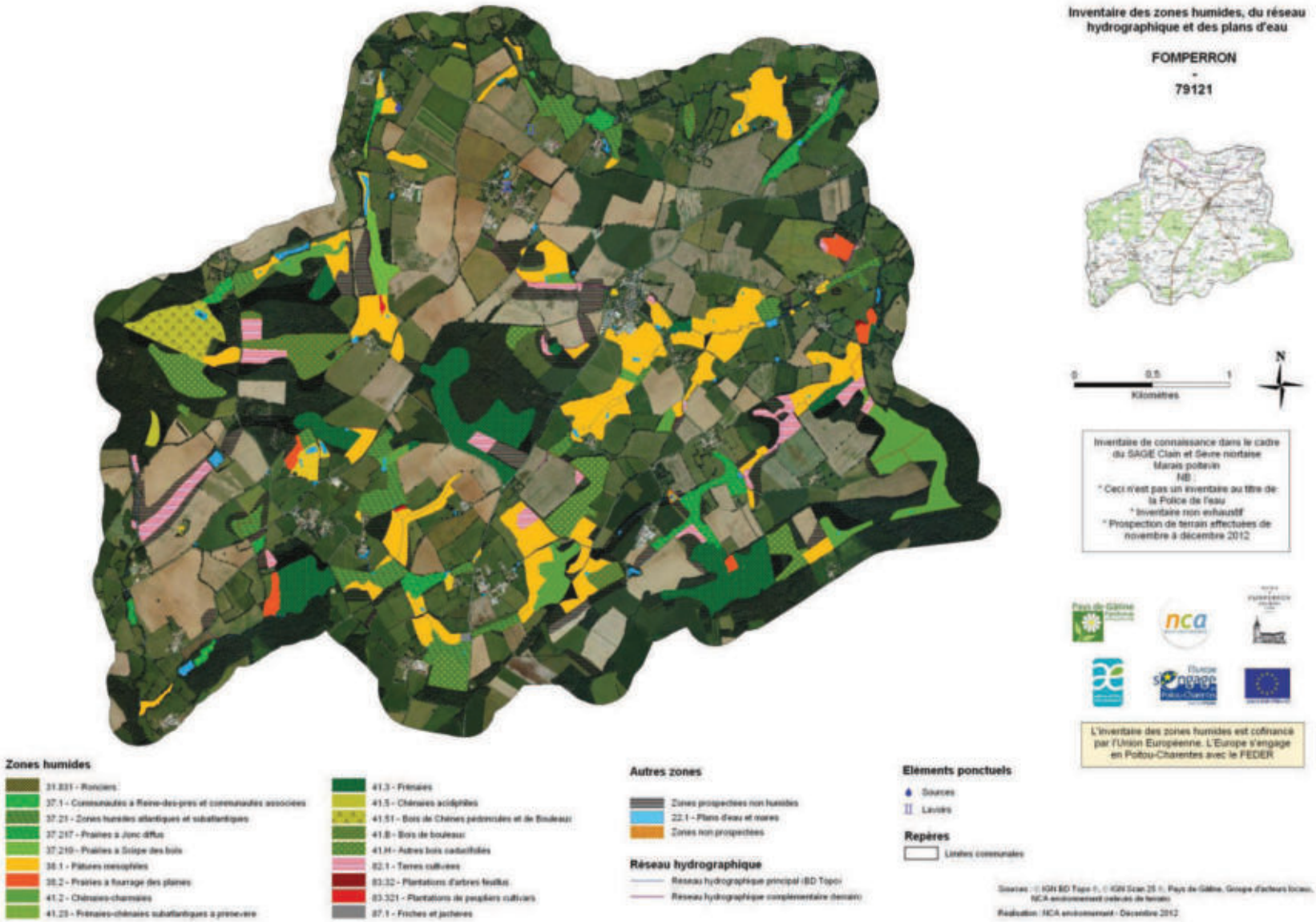
Inventaire des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau
FOMPERRON
-
79121
0
0.5
1
Kilomètres
N
Inventaire de connaissance dans le cadre du SAGE Clain et Sèvre nortaise Marais poitevin
NB :
* Ceci n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'eau
* Inventaire non exhaustif
* Prospection de terrain effectuées de novembre à décembre 2012
nca
L'inventaire des zones humides est cofinancé par l'Union Européenne. L'Europe s'engage en Poitou-Charentes avec le FEDER
Zones humides
31.831 - Ronciers
37.1 - Communautés à Reine-des-prés et communautés associées
37.21 - Zones humides atlantiques et subatlantiques
37.217 - Prairies à Jonc diffus
37.219 - Prairies à Scirpe des bois
38.1 - Pâtures mesophiles
38.2 - Prairies à fourrage des plaines
41.2 - Chênaies-charmaies
41.23 - Frênaies-chênaies subatlantiques à primevère
41.3 - Frênaies
41.5 - Chênaies acidiphiles
41.51 - Bois de Chênes pédonculés et de Bouleaux
41.B - Bois de bouleaux
41.H - Autres bois caducifoliés
82.1 - Terres cultivées
83.32 - Plantations d'arbres feuillus
83.321 - Plantations de peupliers cultivars
87.1 - Friches et jachères
Autres zones
Zones prospectées non humides
22.1 - Plans d'eau et mares
Zones non prospectées
Réseau hydrographique
Réseau hydrographique principal (BD Topo)
Réseau hydrographique complémentaire (terrain)
Elements ponctuels
Sources
Lavoirs
Repères
Limites communales

2.4. FONCTIONS DES ZONES HUMIDES

Les zones humides inventoriées présentent diverses fonctionnalités et aptitudes. Elles sont en bon état de conservation grâce à la gestion adaptée au maintien et à l'entretien de ces milieux. On observe quelques altérations ponctuelles mais les zones humides de la commune restent faiblement dégradées.

Le constat des fonctionnalités varie selon les habitats :

- Les zones humides cultivées ont perdu toute fonctionnalité biologique par l'absence de végétation hygrophile. Elles conservent uniquement des fonctions hydrauliques limitées :
  - Régulation naturelle des crues (plaine d'inondation) ;
  - Protection contre l'érosion (faible sans végétation) ;
  - Stockage des eaux de surface, recharge des nappes, soutien d'étiage limité.

- Les zones humides boisées et les plantations de peupliers présentent parfois un intérêt biologique avec la présence d'une végétation hygrophile intéressante. Quelques habitats remarquables, tels que des formations de Saules en bordure de prairies humides ou au sein de boisements plus frais, ont été identifiés.

- Les prairies humides, représentant autant de surface que les boisements (un peu plus de la moitié des zones humides identifiées), restent les zones les plus riches notamment par le maintien d'une végétation caractéristique. Une grande part de ces prairies correspond toutefois à des milieux plus mésophiles, et donc présente une fonctionnalité plus restreinte.

Aux fonctions hydrauliques et biologiques vient s'ajouter un rôle d'épuration des eaux, d'autant plus important au regard du contexte essentiellement agricole de la commune :

- Interception des matières en suspension et des matières toxiques ;
- Régulation des nutriments.

Les boisements et zones humides rivulaires participent ainsi à cette épuration, en limitant les transferts vers le réseau hydrographique.

Les zones humides de la commune ont un très fort potentiel d'accueil pour la faune. La période n'était pas favorable à l'observation d'espèces, mais on remarque la présence de nombreux habitats favorables, particulièrement pour les amphibiens. Le contexte bocager associé aux nombreux plans d'eau et mares - en particulier les mares d'abreuvement en prairie et les mares forestières - présente un potentiel important pour la reproduction et l'hivernage de ces espèces. La végétation aquatique et celle



des prairies annexes sont également favorables aux odonates (libellules). De même, lorsque celle-ci est dominée par les hélophytes (roseaux, massettes…), elle constitue un habitat pour l'avifaune aquatique et des zones humides : Bruant des roseaux, Locustelle luscinoïde, Rousserolle effarvatte…



On notera le fort potentiel du réseau hydrographique, dont l'hydromorphologie naturelle (substrat, profil en long, écoulements…) en fait un habitat pour de nombreuses espèces piscicoles et astacicoles remarquables. Ce potentiel écologique ne se limite toutefois pas aux ruisseaux les plus importants : certains affluents, au niveau de leur lit mineur et lit majeur (zones humides) présentent un potentiel similaire. Les roselières, que l'on retrouve ponctuellement au sein de ce réseau hydrographique, constituent également une zone pour la fraie de certaines espèces piscicoles.

2.5. ENJEUX

De par leurs fonctions et leurs intérêts à l'échelle de la commune et du bassin versant, il est important de préserver ces zones humides et de les intégrer dans les documents d'urbanisme.

Afin de guider la commune dans sa réflexion d'intégrer ces milieux dans son Plan Local d'Urbanisme, une hiérarchisation des zones humides a été réalisée, sur la base de l'analyse suivante :

- **Zone humides à enjeu très fort** : zones humides présentant des fonctionnalités hydraulique et biologique marquées (habitats / espèces remarquables), associées à une position stratégique dans le bassin versant (bordure de cours d'eau, bas de versant…).
- **Zones humides à enjeu fort** : zones humides présentant une fonctionnalité hydraulique marquée, et une fonctionnalité biologique intéressante, associées à une position stratégique dans le bassin versant.
- **Zones humides à enjeu moyen** : zones humides présentant des fonctionnalités hydraulique et biologique intéressantes, mais qui sont limitées par leur position dans le bassin versant.
- **Zones humides à enjeu faible** : zones humides à faible fonctionnalité hydraulique, et/ou sans fonctionnalité biologique notable (terres cultivées).

Cette carte identifie les secteurs présentant des intérêts ou des enjeux majeurs à l'échelle de la commune. La hiérarchisation de ces zones permettra de connaitre les zones sur lesquelles une attention particulière devra être portée, et pourra être un argument dans le choix des zonages à attribuer dans le cadre de la révision du document d'urbanisme.


Inventaire des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau
FOMPERRON
-
79121
Hiérarchisation des zones humides
Enjeux de conservation
Très fort
Fort
Moyen
Faible
0
0.5
1
Kilomètres
N
Inventaire de connaissance dans le cadre du SAGE Clain et Sèvre niortaise Marais poitevin
NB :
* Ceci n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'eau
* Inventaire non exhaustif
* Prospection de terrain effectuées de novembre à décembre 2012
nca
L'inventaire des zones humides est cofinancé par l'Union Européenne. L'Europe s'engage en Poitou-Charentes avec le FEDER

CHAPITRE 5

CONCLUSION

1. BILAN DE L'INVENTAIRE

1.1. BILAN DES RESULTATS

Les résultats de l'inventaire, réalisés conformément aux « modalités » validées par la CLE du SAGE Sèvre niortaise Marais poitevin, le 1er juin 2010, ainsi qu'aux critères de définition des zones humides de l'arrêté interministériel du 24 juin 2008, modifié le 1er octobre 2009, établissent que :

- La **surface de zones humides** est de **407,79 ha**, soit environ 23,3 % de la surface communale totale ;
- Compte tenu du contexte géologique, pédologique, hydrogéologique et hydrographique, la répartition des zones humides s'observe sur l'ensemble du territoire communal, bien qu'elle suive principalement le réseau hydrographique ;
- Les zones humides inventoriées présentent des **fonctionnalités hydrauliques, épuratrices et biologiques importantes** ;
- Plus de **90 %** des zones humides répertoriées correspondent à des habitats naturels. De nombreuses prairies offrent par ailleurs un intérêt biologique élevé ;
- Une surface totale de **119,9 ha** a été inventoriée pour les **zones non humides** présentant des **sols hydromorphes** en deçà des limites de l'arrêté du 24 juin 2008.

Au final, les résultats s'accordent plutôt bien avec le ressenti et les connaissances de terrain des acteurs du territoire. De nombreuses zones humides ont été préservées, du fait notamment des grandes prairies et des pratiques peu agressives (labour peu profond à 20 cm maximum, etc.). Les nombreux boisements expliquent également le maintien et l'étendue importante de zones humide sur certains secteurs.

1.2. BILAN DE LA DEMARCHE

L'inventaire des zones humides sur la commune de Fomperron s'est déroulé dans de bonnes conditions et la démarche définie par le SAGE a bien été respectée.

Afin de mobiliser le savoir local et de sensibiliser les acteurs de la commune, une démarche de concertation a été instaurée. Au total, le groupe d'acteurs locaux s'est réuni à trois reprises et a participé activement au bon déroulement de l'étude.

La période de prospection de terrain, se déroulant en novembre, a été peu favorable à l'identification exhaustive d'espèces végétales et à l'observation de la faune. En contrepartie, l'inventaire se basant sur les critères de caractérisation de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié, de nombreux sondages pédologiques à la tarière ont été réalisés, le critère pédologique ayant été favorisé.

Les investigations ont couvert l'ensemble des zones définies lors des réunions de pré-inventaire, bien que quelques parcelles clôturées n'aient pu être prospectées. Certaines zones ont aussi fait l'objet

d'une vérification de terrain afin d'affiner les résultats de l'inventaire, ou inventorier des parcelles privées non prospectées au cours de la première phase de terrain.

Une étude plus poussée a également été menée à la demande de la commune sur une parcelle ouverte à l'urbanisation au niveau du bourg près de la station d'épuration. L'inventaire a été mené à une échelle plus approfondie, tel que requiert une étude d'incidence, afin de délimiter de manière précise l'emprise du projet sur la zone humide.

2. SUITE A DONNER

Cet inventaire permettra à la commune de Fomperron d'avoir une meilleure gestion des zones humides présentes sur son territoire, la finalité étant de conserver et de favoriser l'état humide des habitats répertoriés.

Selon les modalités d'inventaire du SAGE, le rendu complet de l'étude se fait sous format papier et informatique, il comprend les documents suivants :

→ Format papier (3 exemplaires)

- Le présent rapport final ;
- L'Atlas cartographique imprimé à l'échelle 1/7000ème en format A3 ;
- Une carte des zones humides inventoriées identifiées par le Code CORINE Biotopes de niveau 1, imprimé au format poster A0 ;
- Une copie des fiches de terrain.

→ Format informatique (DVD-Rom en 3 exemplaires)

- Le rapport final de l'étude (format word et pdf) ;
- L'Atlas cartographique au 1/7000ème (format .mxd et pdf) ;
- La base de données Gwern complétée ;
- Un tableau Excel des relevés ponctuels ;
- La couche SIG polygone au format shape des zones humides ;
- La couche SIG polyligne au format shape du réseau hydrographique.

Les différents objectifs et continuités du présent inventaire des zones humides sont les suivants :

- Intégration aux documents du SAGE pour une gestion à l'échelle du bassin versant ;
- Délimitation des ZHIEP et ZSGE ;
- Intégration dans les documents d'urbanisme (PLU, carte communale, …) ;
- Application de la nomenclature EAU (projet IOTA) ;
- Exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties en prairie.

L'intégration de la présente étude dans les documents d'urbanisme constitue un nouvel élément dont il faut désormais tenir compte pour les différents projets de développement local. Il faudra également prendre en compte les zones « fonctionnelles » au regard de l'eau, qui ne sont pas forcément « zones humides » : remontées de nappes, inondations, etc.

ANNEXES

- ANNEXE N°1 : Compte-rendu de la réunion de lancement du groupe d'acteurs locaux du 29 octobre 2012.

- ANNEXE N°2 : Compte-rendu de la réunion de restitution du groupe d'acteurs locaux du 04 décembre 2012.

- ANNEXE N°3 : Compte-rendu de la réunion de restitution au Conseil municipal du 17 décembre 2012.

- ANNEXE N°4 : Flore observée sur la commune de Fomperron lors de l'inventaire.

ANNEXE 1

Compte-rendu de la réunion de lancement du groupe d'acteurs locaux du 29 octobre 2012

NCA Environnement
11 Allée Jean Monnet
86170 Neuville-de-Poitou
Tél. 05 49 00 43 20
Fax 05 49 00 43 30
Email : accueil@nca-env.fr
www.nca-env.fr
www.nca-methanisation.fr

Études et conseils en environnement
Assainissement collectif
Assainissement non collectif
Maîtrise d'œuvre
Protection des eaux
Hydraulique fluviale
Environnement et agriculture
Méthanisation
Gestion des milieux
Démarche d'insertion écologique
Inventaire faune et flore
Environnement et aménagement

L'inventaire des zones humides est cofinancé par l'Union Européenne.
L'Europe s'engage en Poitou-Charentes.

INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES, DU RESEAU HYDROGRAPHIQUE ET DES PLANS D'EAU

COMMUNE DE FOMPERRON



Compte-rendu
Réunion de lancement Groupe d'acteurs locaux
29 octobre 2012

Objet **:** Présentation de la prélocalisation des zones humides

Première entreprise française à avoir obtenu en avril 2011 l'AFAQ 26000 et en janvier 2012 la labellisation LUCIE pour son engagement dans la RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) et le développement durable.

SAS au capital de 110 000 €
N° identification :
343 460 622 RCS Poitiers
APE : 7112B
N° TVA : FR 57 343 460 622

Sommaire

Introduction 3
Cadre juridique de l'inventaire 4
Définition d'une zone humide 4
Localisation des zones humides 5
Types de zone humide 5
Fonctionnalités 5
Inventaire des zones humides 6
Démarche de concertation et de communication 6
Méthodologie d'inventaire 6
Discussion/questions posées durant la présentation 7
Analyse planche par planche 7
Bilan de la concertation 9

Introduction

La première réunion du groupe d'acteurs locaux s'est déroulée le 29 octobre 2012, à la Mairie de Fomperron.
L'objectif de cette dernière est de réunir les différents acteurs locaux afin qu'ils puissent prendre connaissance du déroulement de l'étude qui va se réaliser sur leur territoire.

Pierre Vinet, Ingénieur Naturaliste au sein de NCA Environnement, réalisera le volet botanique de l'inventaire des zones humides de Fomperron. David Louis et Marie Ristor, Ingénieurs Pédologues, s'occuperont du volet sol. Pierre Pernes, Ingénieur pédologue, interviendra si nécessaire.

Pierre Vinet débute la réunion par un diaporama présentant :

- le contexte et les objectifs de l'inventaire,
- des rappels sur les zones humides,
- la méthodologie d'inventaire,
- les résultats attendus,
- le planning d'intervention.

Puis, les différents outils de pré-localisation des zones humides sont présentés aux membres du groupe d'acteurs locaux par le biais de l'atlas de pré-localisation des zones humides. L'objectif étant de vérifier avec l'ensemble des membres la validité de cette pré-délimitation, planche par planche.

Une réunion de travail sur le terrain s'est déroulée en fin de séance. Elle avait pour objectifs de présenter :

- La méthodologie d'inventaire sur le terrain telle qu'elle sera réalisée par les chargés d'études de NCA Environnement.
- les critères d'identification des zones humides selon la végétation et l'hydromorphie du sol.

Cadre juridique de l'inventaire

Le cadre juridique de cet inventaire est fixé par différentes réglementations:

- La loi sur l'eau du 3 janvier 1992 modifiée en 2006 a pour fondement la gestion collective de l'eau et des milieux aquatiques, qui constituent un patrimoine fragile et commun à tous. Les zones humides y sont identifiées comme des espaces contribuant à la gestion équilibrée de la ressource ;
- Le SDAGE Loire Bretagne 2010-2015, adopté le 15 octobre 2009 par le comité de bassin, prévoit, dans l'un de ses quinze objectifs principaux, la sauvegarde et la mise en valeur des zones humides, principe mis en œuvre au niveau du SAGE ;
- La loi sur le développement des territoires ruraux de 2005 pose le principe que la préservation et la gestion durable des zones humides sont d'intérêt général.

Définition d'une zone humide

La définition d'une zone humide est donnée par le code de l'environnement (art. L.211-1).
Ainsi, les zones humides sont définies comme "des terrains exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre, de façon permanente ou temporaire, la végétation quand elle existe, est dominée par des plantes hygrophiles pendant une partie de l'année".

Trois critères permettent de déterminer s'il s'agit d'une zone humide ou non :

- La présence de végétation hygrophile ;
- L'hydromorphie des sols ;
- L'hydrologie, ou présence d'eau.

Le schéma suivant permet de représenter l'étendue des milieux répondant à la définition de «zones humides» :



Pierre Vinet souligne la confusion trop souvent faite entre zone humide et zone inondable.

Localisation des zones humides

Il existe une diversité de zones humides mais le moteur reste la présence d'eau de manière temporaire à prolongée. Ainsi, dès lors que les conditions nécessaires sont réunies, il est possible d'observer des zones humides partout où le contexte leur est favorable. On observe donc des zones humides de plateau limoneux, de tête de vallon, de bordure de cours d'eau ou de plaine alluviale.

Types de zone humide

Les zones humides recouvrent une diversité de milieux. On peut citer :

- les roselières,
- les prairies humides,
- les bordures de mares,
- les boisements humides,
- les terres labourées,
- les peupleraies…

Les zones dites «dégradées», comme les terres agricoles et paysages artificialisés (peupleraies…) peuvent présenter au moins un des critères d'identification des zones humides, notamment la présence de sols hydromorphes. Ces secteurs seront donc également identifiés.

Fonctionnalités

De cette diversité de types de zones humides, découle une diversité de fonctions, desquelles l'Homme tire des bénéfices, nommés «services rendus».

FONCTIONS BIOGEOCHIMIQUES : EPURATION DES EAUX

Les zones humides agissent comme des zones tampons : elles ralentissent les écoulements de surface et favorisent la sédimentation et le stockage des matières présentes dans les eaux et des polluants qui y sont associés. Certaines de ces substances pourront être absorbées par la végétation et d'autres pourront être stockées et/ou dégradées (au moins en partie) par voie bactérienne.
Les zones humides contribuent donc à l'épuration des eaux et à l'élimination/stockage des nitrates, phosphates, produits phytosanitaires, matières en suspensions…

Elles contribuent ainsi au maintien de la qualité de l'eau rejoignant les cours d'eau ou les nappes. Ce processus naturel peut en partie se substituer à la création d'une station d'épuration.

FONCTIONS HYDROLOGIQUES

Les zones humides sont aussi de véritables « éponges naturelles ». Lors d'évènements pluvieux importants, elles vont capter une grande partie des eaux et ainsi réduire la zone d'expansion de crue. Elles vont ainsi minimiser la gravité des phénomènes d'inondation.

L'eau stockée va ensuite être restituée progressivement tout au long de l'année. Les zones humides participent donc à la recharge des nappes ainsi qu'au soutien d'étiage l'été, ce qui est indispensable au maintien de la vie aquatique.

FONCTIONS ECOLOGIQUES

Les zones humides peuvent constituer des réservoirs d'espèces faunistiques et floristiques parfois rares et menacées (30% des espèces végétales remarquables y sont attribués).

Elles sont indispensables pour l'hivernage/la migration/la reproduction de nombreux oiseaux (50% des espèces d'oiseaux y sont liés) ainsi que pour la faune (amphibiens, reproductions des poissons et crustacés, mollusques, insectes…) et la flore des étangs.

VALEURS SOCIO-ECONOMIQUES ET CULTURELLES

Les zones humides présentent également des intérêts socio-économiques et culturels importants tels que :

- la pêche,
- la chasse,
- la culture maraîchère,
- le pâturage,
- la fauche,
- la populiculture,
- les randonnées,
- les loisirs nautiques,
- les observatoires pour la biodiversité…

Inventaire des zones humides

L'inventaire est destiné à mieux connaître les zones humides du territoire, il s'agit bien d'un inventaire de connaissance qui ne constitue pas un inventaire au titre de la Police de l'eau. Ce dernier consiste à localiser, caractériser et mieux comprendre le fonctionnement des zones humides compte-tenu de leur rôle au sein du bassin versant. Une meilleure connaissance des zones humides constitue ainsi un élément incontournable pour répondre aux enjeux du SAGE concernant la gestion de la ressource en eau, tant sur le plan qualitatif que quantitatif.

Pierre Vinet précise qu'outre les zones humides, différents éléments tels que les mares et plans d'eau ainsi que le réseau hydrographique seront inventoriés car ces milieux sont étroitement liés aux zones humides.

Démarche de concertation et de communication

La concertation et la communication sont essentielles dans toute la démarche d'inventaire, les acteurs locaux étant les actuels gestionnaires des zones humides. Du fait de leur connaissance du territoire ils constituent une source d'information essentielle sur les zones humides à l'échelle communale.

Méthodologie d'inventaire

PHASE DE PRE-LOCALISATION DES ZONES HUMIDES

La phase de pré-localisation est un moyen de définir et de délimiter les zones humides potentielles. Elle identifie sur le territoire les secteurs à forte probabilité de présence de zones humides, afin d'optimiser les phases suivantes.

Les principales sources d'information dont nous disposons sont les suivantes :

- pré-localisation Forum des Marais Atlantique,
- pré-localisation Eau Méga,
- pré-localisation Sèvre Nantaise,
- réseau hydrographique,
- carte géologiques,
- carte des sols,
- aléa des remontées de nappes,
- topographie,
- photo-aériennes.

PHASE D'INVENTAIRE ET EXPERTISE DE TERRAIN

L'ensemble du territoire communal sera concerné par cet inventaire à l'exception des surfaces imperméabilisées. L'échelle de cartographique de l'atlas des zones humides sera au 1/7000ème.

Il s'agit d'identifier et de délimiter, grâce aux investigations de terrain, les zones humides effectives, c'est-à-dire les zones présentant un caractère humide lorsque l'on suit la procédure d'identification conforme à la réglementation en vigueur.
Sur le terrain, la végétation sera observée afin de repérer les espèces indicatrices ou les habitats de zones humides. Dans un second temps, le critère pédologique sera utilisé afin de délimiter précisément les contours des zones humides. Sur les zones cultivées, seul le critère pédologique pourra être utilisé en l'absence de végétation caractéristique.

PHASE DE CARACTERISATION ET BANCARISATION DES DONNEES

L'ensemble des données recueillies sur les zones humides de la commune (flore, pédologie, fonctionnement,…) seront renseignées dans une base de données géo-référencée (Logiciel GWERN).

Discussion/questions posées durant la présentation

Les acteurs demandent si la démarche ne va pas avoir de conséquence sur les pratiques agricoles et s'inquiète concernant le futur. Pierre Vinet indique qu'aujourd'hui cet inventaire ne remet pas en cause les pratiques sur les zones humides, à l'exception des projets d'aménagements soumis à la Loi sur l'eau. Une zone humide cultivée peut le rester. Toutefois, il ne peut se prononcer sur l'évolution de la situation et de la réglementation future.

Les acteurs souhaiteraient être prévenu lors du passage des ingénieurs sur leurs parcelles.

Analyse planche par planche

Lors de cette réunion, les planches de l'atlas cartographique ont été analysées les unes après les autres. La pré-localisation présentée est issue de la compilation des pré-localisations du Forum des Marais Atlantique, de la Sèvre Nantaise et d'Eau Méga.

Planche AT40

Cette planche se situe au nord de la commune. Les acteurs indiquent que la parcelle au sud des Châteliers ne serait pas humide.

Planche AT41

Le maire indique que les parcelles à la Vergne seront des zones urbanisables. Il demande donc de vérifier si elles ne sont pas humides.
La parcelle à l'est du Moulin de l'Altière est humide en bas le long de la rivière mais ne semblerait pas humide en haut.
Les parcelles à Champépin sont drainées.

Planche AU40

Le champ entouré par le Bois de St Girault n'est pas considéré comme humide par les acteurs, tout comme les parcelles au nord des Andraudières qui sont drainées.
Le groupe d'acteurs confirment que le bois de Saleau est humide.

Planche AU41

Dans le bourg de Fomperron, une parcelle est à vérifier car serait une zone urbanisable.
Les parcelles des Bruyères sont drainées ainsi que celles proches des Bois Mochon.

Planche AU42

Les acteurs indiquent que les champs au nord de la Parlière sont drainés.

Planche AV40

Les parcelles aux Justices ne seraient qu'une partie humide.
Le Bois Roussel au sud de Fontarnault n'est pas humide.

Planche AV41

Les parcelles situées entre la Grenière et l'Aveneau sont drainées.

Planche AV42

Les acteurs indiquent que les champs du Bois Ferrand sont drainés.

Bilan de la concertation

Au cours de cette première réunion, les membres du groupe d'acteurs locaux ont fait preuve d'implication et d'efficacité pour fournir au bureau d'étude un maximum d'informations.
Sur la base des différentes indications qui nous ont été transmises par les membres du groupe d'acteurs locaux, l'inventaire de terrain ciblera en particulier les zones à plus forte potentialité de présence de zones humides.

ANNEXE 2

Compte-rendu de la réunion de restitution du groupe d'acteurs locaux du 04 décembre 2012

NCA Environnement
11 Allée Jean Monnet
86170 Neuville-de-Poitou
Tél. 05 49 00 43 20
Fax 05 49 00 43 30
Email : accueil@nca-env.fr
www.nca-env.fr
www.nca-methanisation.fr

Études et conseils en environnement
Assainissement collectif
Assainissement non collectif
Maîtrise d'œuvre
Protection des eaux
Hydraulique fluviale
Environnement et agriculture
Méthanisation
Gestion des milieux
Démarche d'insertion écologique
Inventaire faune et flore
Environnement et aménagement

L'inventaire des zones humides est cofinancé par l'Union Européenne.
L'Europe s'engage en Poitou-Charentes.

INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES, DU RESEAU HYDROGRAPHIQUE ET DES PLANS D'EAU

COMMUNE DE FOMPERRON

MAIRIE
DE
FOMPERRON
DEUX-SÈVRES
79340



Compte-rendu
Réunion de restitution au Groupe d'acteurs locaux
Mardi 4 décembre 2012

Première entreprise française à avoir obtenu en avril 2011 l'AFAQ 26000 et en janvier 2012 la labellisation LUCIE pour son engagement dans la RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) et le développement durable.

SAS au capital de 110 000 €
N° identification :
343 460 622 RCS Poitiers
APE : 7112B
N° TVA : FR 57 343 460 622

Sommaire

Participants à la réunion 3

Introduction..... 4

Résultats de l'inventaire..... 5

Analyse planche par planche..... 6

Bilan de la concertation..... 7

Suite de la démarche d'inventaire 7

Participants à la réunion

Intervenants extérieurs	
NCA Environnement	M. VINET Pierre – Ingénieur naturaliste Mme RISTOR Marie – Ingénieur pédologue
Membres du groupe d'acteurs	
Maire de Fomperron	M. BOUTET Serge
Conseiller Municipal	Mme LARDON Caroline
Conseiller Municipal	M. LE LOUARN Roger
Directeur CPIE	M. HAMEL Gilles
Employé communal	M. MEMETEAU Didier
Exploitant agricole	M. ARTAULT Jacques
Exploitant agricole	M. JAMET Thierry
Exploitant agricole	M. ECALLE Bernard
Exploitant agricole	M. BONNEAU Bertrand
Exploitant agricole	M. BREILLARD Laurent
Exploitant agricole	M. DUPUIS Jean-Luc
Exploitant agricole	M. MONNET Guy
Exploitant agricole	M. FORTAIN Didier
Exploitant agricole	M. PATARIN Jérôme
Exploitant agricole	M. JAMET Eric
Exploitant agricole	M. MARGUOT François
Exploitant agricole	M. BONNEAU Eric
Exploitant agricole	M. DAVID Jérôme
Exploitant agricole	M. GOUDEAU Sylvain

Introduction

La réunion de restitution au groupe d'acteurs locaux s'est déroulée le 4 décembre à 18h00, en présence du groupe d'acteurs locaux. L'objectif étant de présenter la cartographie finale des zones humides, des plans d'eau et du réseau hydrographique de la commune.

La réunion débute par quelques rappels sur les zones humides, la démarche d'inventaire et la phase de pré-localisation. M. VINET propose de présenter tout d'abord les résultats sur la commune avant de répondre à d'éventuelles remarques et de passer ensuite à une analyse plus précise planche par planche.

Résultats de l'inventaire

Après de courts rappels, M. VINET présente au conseil municipal les résultats de l'étude. Près de 25 espèces végétales hygrophiles indicatrices de zones humides ont été recensées. M. VINET précise que ce chiffre est faible à cause de la période d'observation et que du fait, le critère pédologique gagne en importance et est parfois le seul permettant de délimiter les zones humides.

Au final, le nombre de sondages s'élève à 960 pour une surface communale totale de 1740 ha. Ces derniers sont localisés dans tout le territoire, principalement le long du Thouet et de ses affluents.

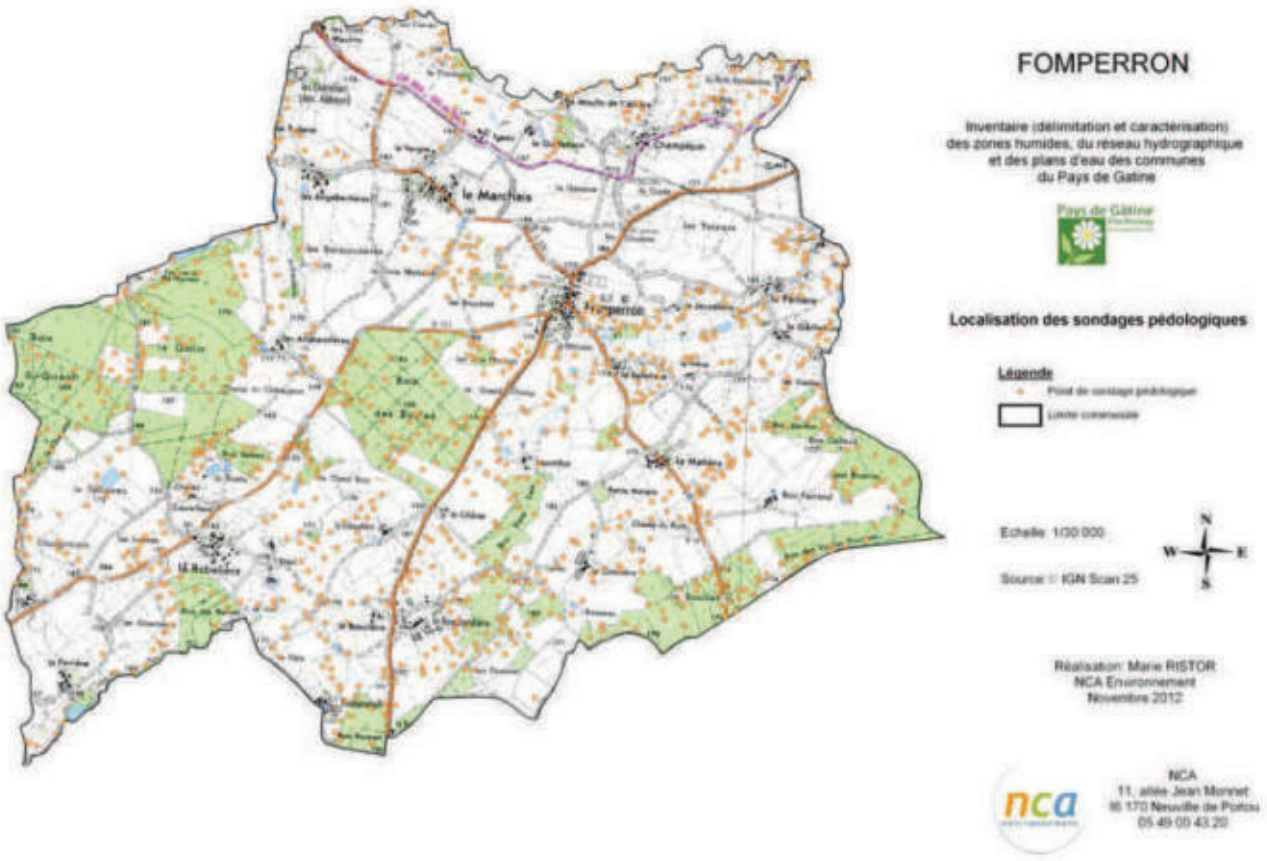

Localisation des sondages pédologiques réalisés

M. Vinet présente enfin les résultats de l'inventaire avec une surface totale de zones humides recensées de 394,68 ha, soit environ 22,7% de la surface communale totale. Cette proportion de zones humides ne surprend pas les acteurs locaux qui s'attendaient plus ou moins à ce constat, qui correspond de plus à leur réalité de terrain.

M. VINET explique que les sols hydromorphes, étant considérés comme des zones non humides, n'apparaissent pas dans le cadre des PLU (Plan Local d'Urbanisme). Ils sont référencés ici à titre indicatif d'un inventaire de connaissance et pour alerter sur la probabilité qu'ils soient des vestiges d'anciennes zones humides dont la fonctionnalité a été altérée. Il est important de considérer ces milieux comme étant des « zones humides », mais dont les critères de caractérisation ne répondent pas à un cadre réglementaire (supérieur à 25 centimètre de profondeur).

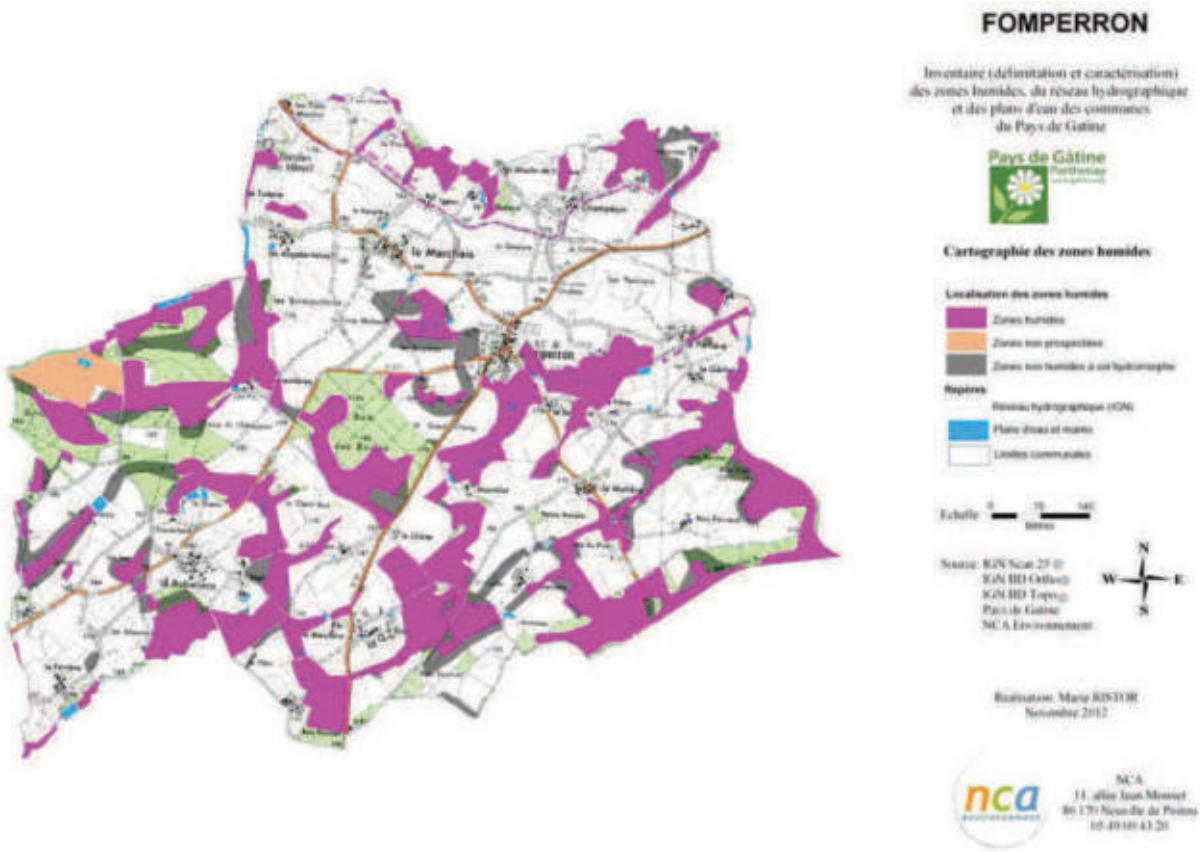

Localisation des zones humides

Les fonctionnalités hydrologiques et biologiques des zones humides sont fortes en raison notamment de la présence de végétation hygrophile. Quelques habitats variés et remarquables ont été répertoriés, telles que des mégaphorbiaies et des aulnaies-frênaies.

D'un point de vue faunistique, la période d'observation n'ont pas été favorable à l'observation d'une faune caractéristique. Quelques habitats restent néanmoins les intéressants pour les amphibiens, libellules et avifaune.

L'ensemble des zones humides est en bon état de conservation, situation due à la gestion adaptée au maintien et à l'entretien de ces milieux. On constate qu'il y a de nombreux boisements et peu de plantations.

Après un rappel sur la suite donnée à l'inventaire, le groupe d'acteur est invité à passer à une analyse plus précise planche par planche.

Analyse planche par planche

Lors de cette réunion, les planches de l'atlas cartographique ont été analysées les unes après les autres.

Le groupe d'acteur ne conteste pas la cartographie réalisée. Toutefois quelques remarques ont été émises :

- La zone à urbaniser sur la planche AU41 est à délimiter au m² près

- Deux zones humides trop « importante » (planche AV40)

Un retour sur le terrain est donc prévu.

Le groupe d'acteur s'interroge s'il y a une distance à respecter entre une zone humide et une construction. Pierre Vinet répond que si on le projet est sur une zone humide, ce sera difficile de construire dessus sinon il n'y a pas de difficultés.
Les acteurs s'interrogent sur le plan de redrainage, pour la construction d'un puits et d'une mare de moins de 900ha. Pierre Vinet explique que pour le plan de redrainage il faut faire un dossier, qu'il y a juste une déclaration à faire pour le puits et qu'il n'y a rien à faire pour une mare.

Bilan de la concertation

Le groupe d'acteurs semble satisfait de l'effort de prospection réalisé. Ces derniers s'accordent bien avec le ressenti et les connaissances de terrain des acteurs du territoire. Un retour sur le terrain est prévue pour bien redélimiter certaines zones humides.

Suite de la démarche d'inventaire

La cartographie finale des zones humides, des plans d'eau et du réseau hydrographique de la commune sera présentée lors de la réunion du Conseil Municipal le 17 décembre pour validation.

La restitution de l'inventaire est prévue fin décembre.

ANNEXE 3

Compte-rendu de la réunion de restitution au Conseil municipal du 17 décembre 2012

NCA Environnement
11 Allée Jean Monnet
86170 Neuville-de-Poitou
Tél. 05 49 00 43 20
Fax 05 49 00 43 30
Email : accueil@nca-env.fr
www.nca-env.fr
www.nca-methanisation.fr

Études et conseils en environnement
Assainissement collectif
Assainissement non collectif
Maîtrise d'œuvre
Protection des eaux
Hydraulique fluviale
Environnement et agriculture
Méthanisation
Gestion des milieux
Démarche d'insertion écologique
Inventaire faune et flore
Environnement et aménagement

INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES, DU RESEAU HYDROGRAPHIQUE ET DES PLANS D'EAU

COMMUNE DE FOMPERRON



Compte-rendu
Réunion de restitution au Conseil Municipal
17 Décembre 2012

Objet **:** Présentation de l'Atlas final des zones humides

Première entreprise française à avoir obtenu en avril 2011 l'AFAQ 26000 et en janvier 2012 la labellisation LUCIE pour son engagement dans la RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) et le développement durable.

SAS au capital de 110 000 €
N° identification :
343 460 622 RCS Poitiers
APE : 7112B
N° TVA : FR 57 343 460 622

Sommaire

Introduction..... 2

Résultats de l'inventaire..... 3

Bilan de la réunion..... 7

Suite de la démarche d'inventaire 7

Introduction

La réunion de conseil municipal s'est déroulée le 17 décembre à la mairie de Fomperron, en présence des élus municipaux. L'objectif étant de présenter la cartographie finale des zones humides, des plans d'eau et du réseau hydrographique de la commune.

La réunion débute par quelques rappels sur les zones humides, la démarche d'inventaire et la phase de pré-localisation. M. VINET propose de présenter tout d'abord les résultats sur la commune avant de répondre à d'éventuelles remarques et de passer ensuite à une analyse plus précise planche par planche.

Résultats de l'inventaire

Après de courts rappels, M. VINET présente au Conseil Municipal les résultats de l'étude. Près de 25 espèces végétales hygrophiles indicatrices de zones humides ont été recensées. M. VINET précise que ce chiffre est faible à cause de la période d'observation et que du fait, le critère pédologique gagne en importance et est parfois le seul permettant de délimiter les zones humides.

Au final, le nombre de sondages s'élève à 960 pour une surface communale totale de 1 740 ha. Ces derniers sont localisés dans tout le territoire.

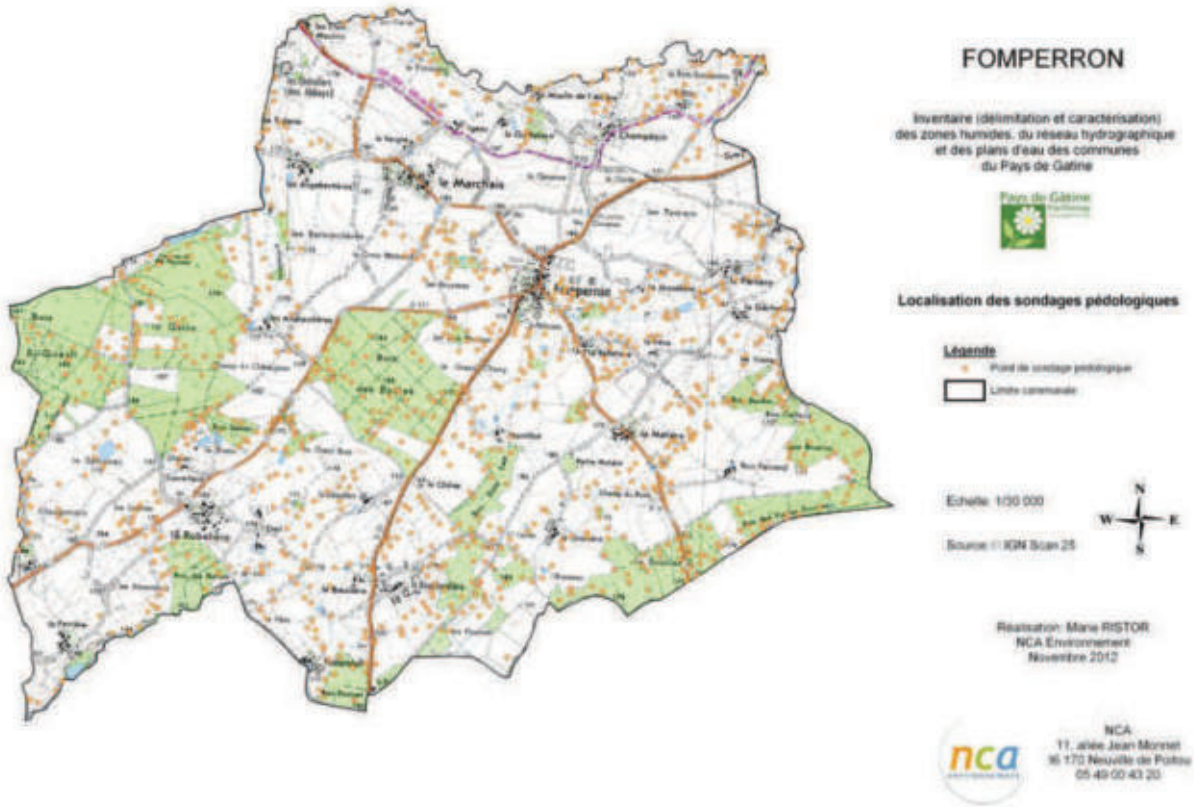

Localisation des sondages pédologiques réalisés

Les résultats d'inventaire comptabilisent 88 plans d'eau et mares pour une surface totale de 8,01 ha d'eau libre (ne rentrant pas dans l'appellation « zones humides »). On observe une grande diversité de ces milieux tant en terme de morphologie et de positionnement, ainsi qu'en terme d'usage et de structure de la végétation de ceinture. L'essentiel est constitué de mares couvrant de petites surfaces (usage agricole), mais le nombre de plans d'eau est lui aussi important. Ces derniers sont majoritairement de taille moyenne.

Le réseau hydrographique, quant à lui, recouvre près de 16,05 km de cours d'eau (réseau IGN). S'ajoute le réseau complémentaire issu des observations de terrain et représentant environ 6,09 km, sans distinction entre fossés et cours d'eau. On observe un maintien du caractère naturel des cours d'eau avec des méandres, une diversité d'écoulement et peu de surcreusement des ruisseaux et des fossés, de rectifications et de recalibrages du réseau.

M. Vinet présente enfin les résultats de l'inventaire avec une surface totale de zones humides recensées de 406,14 ha, soit environ 23,3% de la surface communale totale.
M. VINET rappelle que les zones humides ne correspondent pas toujours aux zones inondables.

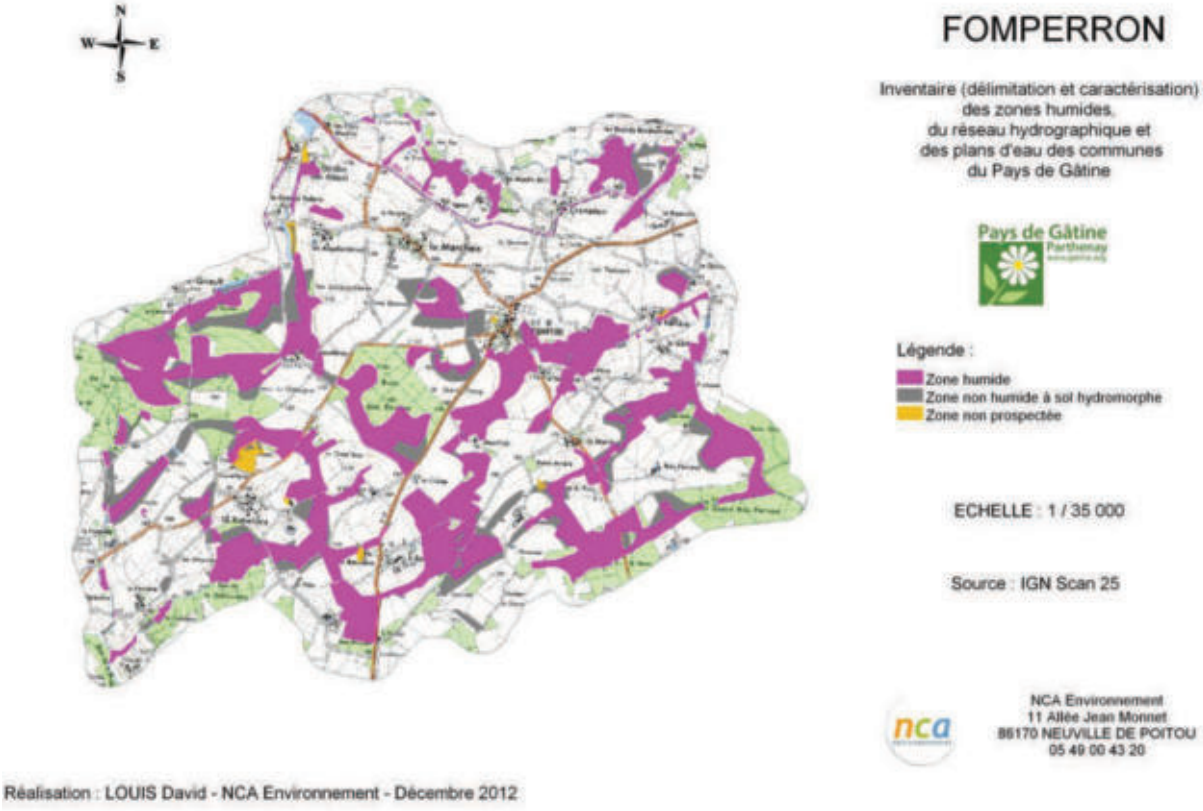

Localisation des zones humides inventoriées sur la commune

M. VINET explique ensuite le principe du code CORINE et la proportion des zones humides vis à vis de ces habitats : plus de 51% des zones humides sont des prairies et 42% sont des boisements.

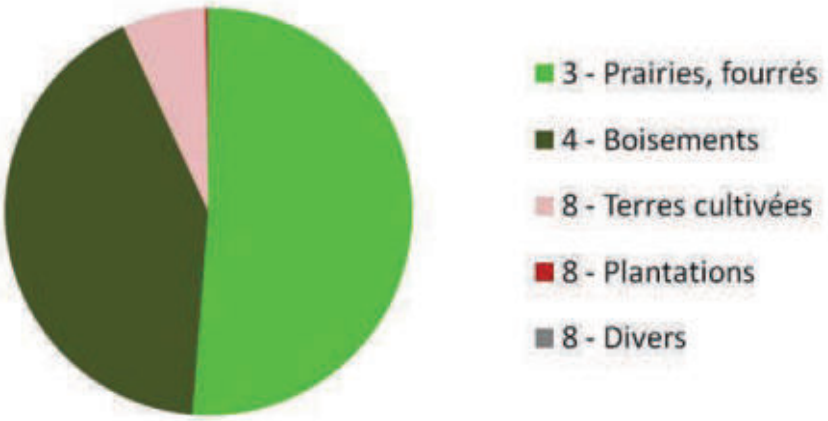

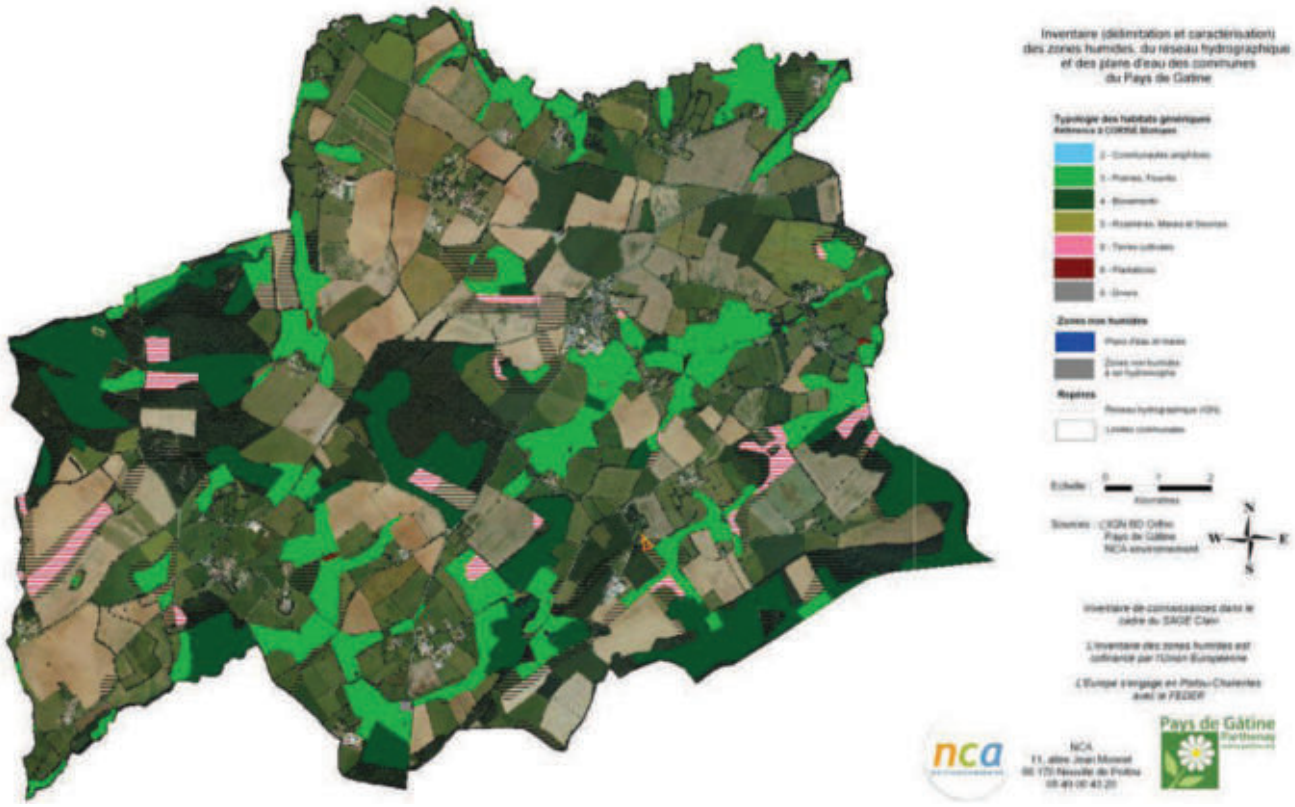

Typologie des habitats des zones humides inventoriées (code CORINE)

M. VINET explique le principe de la typologie SDAGE et la proportion des zones humides vis à vis de ces codes : plus de 51% des zones humides sont en bordures de cours d'eau, 30% sont des zones humides de plaines et plateaux et 11% sont des zones humides de bas fonds.

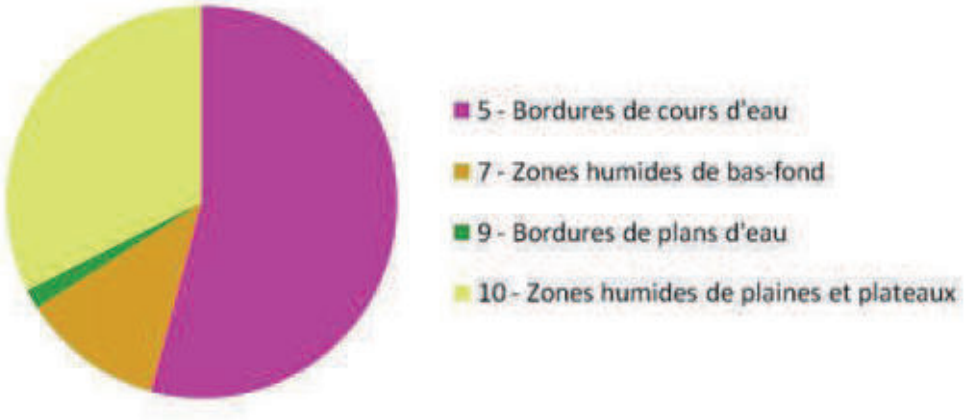



Typologie SDAGE des zones humides inventoriées

Les fonctionnalités hydrologiques et biologiques des zones humides de la commune dépendent de l'occupation du sol mais dans l'ensemble ont une fonctionnalité moyenne à bonne. Quelques habitats remarquables ont été répertoriés (malgré le fait que l'inventaire se soit déroulé en automne), tels que des Mégaphorbiaies.

M. VINET dresse enfin le bilan sur l'inventaire des zones humides de la commune. On remarque que les zones humides répertoriées sont en bon état de conservation qui s'explique par la gestion adaptée et l'entretien de ces milieux. Les cours d'eau sont en bon état « naturel » : peu de recalibrage ni de rectification du réseau hydrographique.

Un rappel est enfin effectué sur les suites à donner à l'inventaire, et notamment sur la manière dont seront intégrés dans le document d'urbanisme les résultats de ce dernier.

Bilan de la réunion

Le conseil municipal semble satisfait de l'effort de prospection réalisé et ne remet pas en cause les résultats obtenus. Ces derniers s'accordent bien avec le ressenti et les connaissances de terrain des acteurs du territoire.

Suite de la démarche d'inventaire

La restitution de l'inventaire est prévue fin décembre.

ANNEXE 4

Flore observée sur la commune de Fomperron au cours de l'inventaire

Flore observée sur la commune de Fomperron

NOM LATIN	NOM VERNACULAIRE
Acer campestre	Erable champêtre
Acer pseudoplatanus	Erable sycomore
Achillea millefolium	Achillée millefeuille
Agrostis stolonifera	Agrostis stolonifère
Alnus glutinosa	Aulne glutineux
Angelica sylvestris	Angélique des bois
Arrhenatherum elatius	Avoine élevée
Arum italicum	Gouet d'Italie
Bellis perennis	Pâquerette
Betula pendula	Bouleau blanc
Bromus hordeaceus	Brome mou
Bromus racemosus	Brome en grappe
Cardamine pratensis	Cardamine des prés
Carex acuta	Laîche grêle
Carex hirta	Laîche hérissée
Carex paniculata	Laîche paniculée
Carpinus betulus	Charme commun
Castanea sativa	Châtaignier
Centaurea jacea	Centaurée jacée
Cirsium arvense	Cirse des champs
Cirsium palustre	Cirse des marais
Cornus sanguinea	Cornouiller sanguin
Coryllus avellana	Noisetier commun
Crataegus monogyna	Aubépine monogyne
Crepis biennis	Crépide bisannuel
Dactylis glomerata	Dactyle aggloméré
Daucus carota	Carotte sauvage

Dipsacus fullonum	Cardère sauvage
Epilobium hirsutum	Epilobe hirsute
Epilobium parviflorum	Epilobe à petites fleurs
Epilobium tetragonum	Epilobe à tige carrée
Euonymus europaeus	Fusain d'Europe
Eupatorium cannabinum	Eupatoire chanvrine
Festuca arundinacea	Fétuque élevée
Festuca pratensis	Fétuque des prés
Filipendula ulmaria	Reine-des-prés
Fraxinus angustifolia	Frêne à feuilles étroites
Fraxinus excelsior	Frêne commun
Galium aparine	Gaillet gratteron
Geranium molle	Géranium mollet
Geranium robertianum	Herbe-à-Robert
Glechoma hederacea	Lierre terrestre
Hedera helix	Lierre grimpant
Heracleum sphondylium	Berce commune
Himantoglossum hircinum	Orchis bouc
Hypericum tetrapterum	Millepertuis à quatre ailes
Juncus acutiflorus	Jonc acutiflore
Juncus conglomeratus	Jonc aggloméré
Juncus effusus	Jonc diffus
Juncus inflexus	Jonc flexueux
Lamium purpureum	Lamier pourpre
Leucanthemum vulgare	Reine-Marguerite
Lolium perenne	Ivraie vivace
Malus domesticus	Pommier domestique
Medicago lupulina	Luzerne lupuline
Medicago sativa	Luzerne cultivée
Mentha aquatica	Menthe aquatique

Picris hieracioides	Picride fausse-épervière
Plantago lanceolata	Plantain lancéolé
Plantago major	Grand Plantain
Poa annua	Pâturin annuel
Poa pratensis	Pâturin des prés
Poa trivialis	Pâturin commun
Populus x canadensis	Peuplier cultivar
Potentilla reptans	Potentille rampante
Primula veris	Primevère officinale
Prunus spinosa	Prunellier
Pteridium aquilinum	Fougère-aigle
Quercus robur	Chêne pédonculé
Ranunculus acris	Renoncule âcre
Ranunculus bulbosus	Renoncule bulbeuse
Ranunculus ficaria	Ficaire fausse-renoncule
Ranunculus repens	Renoncule rampante
Rosa canina	Eglantier
Rubus fruticosus	Ronce commune
Rumex acetosa	Patience sauvage
Rumex conglomeratus	Patience agglomérée
Rumex crispus	Patience crêpue
Rumex obtusifolius	Patience à feuilles obtuses
Sambucus nigra	Sureau noir
Scirpus sylvaticus	Scirpe des bois
Senecio jacobaea	Séneçon de Jacob
Stachys sylvatica	Epiaire des bois
Taraxacum officinalis	Pissenlit dent-de-lion
Trifolium campestre	Trèfle des champs
Trifolium hybridum	Trèfle hybride
Trifolium pratense	Trèfle des prés

Trifolium repens	Trèfle rampant
Ulmus minor	Orme champêtre
Urtica dioica	Ortie dioïque
Veronica chamaedrys	Véronique petit-chêne
Vicia sativa	Vesce cultivée

NCA Environnement
11 Allée Jean Monnet
86170 Neuville-de-Poitou
Tél. 05 49 00 43 20
Fax 05 49 00 43 30
Email : accueil@nca-env.fr
www.nca-env.fr
www.nca-methanisation.fr

Études et conseils en environnement
Assainissement collectif
Assainissement non collectif
Maîtrise d'œuvre
Protection des eaux
Hydraulique fluviale
Environnement et agriculture
Méthanisation
Gestion des milieux
Démarche d'insertion écologique
Inventaire faune et flore
Environnement et aménagement

INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES, DU RESEAU HYDROGRAPHIQUE ET DES PLANS D'EAU

COMMUNE DE LES FORGES (79)

Inventaire réalisé dans le cadre d'un groupement de communes porté par le Pays de Gâtine

Avec le soutien financier de :

Expertise réalisée par NCA Environnement

- Novembre 2016 -

Première entreprise française à avoir obtenu en avril 2011 l'AFAQ 26000 et en janvier 2012 la labellisation LUCIE pour son engagement dans la RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) et le développement durable.

SAS au capital de 110 000 e
N° identification :
343 460 622 RCS Poitiers
APE : 7112B
N° TVA : FR 57 343 460 622

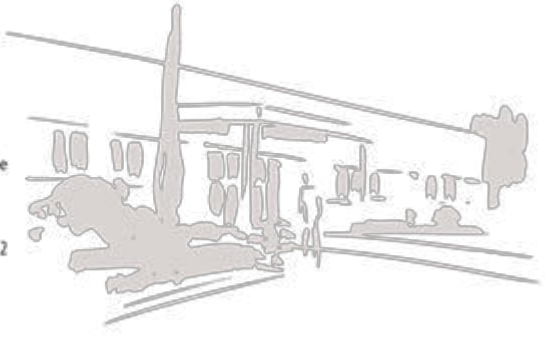

Table des matières

CHAPITRE 1 : CADRE REGLEMENTAIRE - CONTEXTE DE L'ÉTUDE 1

1. CADRE REGLEMENTAIRE 2
1.1 Réglementation relative aux zones humides 2
1.2 Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) 3
1.3 Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) 4
2. LES ZONES HUMIDES - GENERALITES 6
2.1 Définition 6
2.2. Typologie 6
2.3. Fonctions 7
3. DEMARCHE ET OBJECTIFS DE L'INVENTAIRE 10
3.1 Démarche d'inventaire 10
3.2. Objectifs 11
4. CONCERTATION DES ACTEURS 12
4.1. Acteurs locaux 12
4.2. Réunions 13
4.3. Financeurs 15

CHAPITRE 2 : CONTEXTE COMMUNAL 17

1. PRESENTATION GENERALE DE LA COMMUNE 18
1.1. Contexte géographique 18
1.2. Contexte Agricole 20
2. PRESENTATION DU CONTEXTE PHYSIQUE 22
2.1. Contexte géologique et pédologique 22
2.2. Contexte hydrogéologique 24

CHAPITRE 3 : METHODOLOGIE 26

1. PRELOCALISATION 27
1.1. Zones humides potentielles 27
1.2. Zones potentiellement urbanisables 28
2. INVENTAIRE DE TERRAIN 28
2.1. Critères d'identification 29
2.1.1. Pédologie 29
2.1.2. Habitats naturels et végétation 31
2.2. Campagne de terrain 32
3. CARTOGRAPHIE 34

CHAPITRE 4 : RESULTATS DE L'INVENTAIRE 36

1. RESEAU HYDROGRAPHIQUE ET MILIEUX AQUATIQUES 37
1.1. Réseau hydrographique 37
1.2. Mares et plans d'eau 40
1.3. Observations complémentaires 43
2. ZONES HUMIDES 45
2.1. Sondages pédologiques 45
2.2. Inventaire global 47
2.3. Habitats - Typologie 50
2.3.1. Typologie SDAGE 50

2.3.2. Typologie CORINE Biotopes 52

2.4. Fonctions des zones humides 61
2.5. Enjeux 63

CHAPITRE 5 : CONCLUSION 65

1. BILAN DE L'INVENTAIRE 66
1.1. Bilan des résultats 66
1.2. Bilan de la démarche 66
2. SUITE A DONNER 67

ANNEXES 69



Sauf mention contraire, les photographies qui illustrent ce rapport ont été prises à Les Forges par NCA Environnement

CHAPITRE 1 :

CADRE REGLEMENTAIRE – CONTEXTE DE L'ÉTUDE

1. CADRE REGLEMENTAIRE

1.1 REGLEMENTATION RELATIVE AUX ZONES HUMIDES

Le Code de l'Environnement est composé de six livres, dont le deuxième est intitulé *Milieux Physiques*. Ce dernier comprend deux titres, respectivement consacrés à l'eau et à l'air.

Le Code de l'Environnement érige l'Eau en patrimoine commun de la nation. Sa protection est d'intérêt général et sa gestion doit se faire de façon globale.

Dans ce contexte, les zones humides tiennent un rôle de premier plan et différentes réglementations les caractérisent :

Art. L. 211-1 : *« Les zones humides sont des terrains exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre, de façon permanente ou temporaire ; la végétation quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année. »*

L'**article R.211-108** du code de l'environnement précise que les critères à prendre en compte pour la définition des zones humides sont relatifs « *à la morphologie des sols liée à la présence prolongée d'eau d'origine naturelle et à la présence éventuelle de plantes hygrophiles. Celles-ci sont définies à partir de listes établies par région biogéographique. En l'absence de végétation hygrophile, la morphologie des sols suffit à définir une zone humide* ». « *La délimitation des zones humides est effectuée à l'aide des côtes de crue ou de niveau phréatique, ou des fréquences et amplitudes des marées, pertinentes au regard des critères relatifs à la morphologie des sols et à la végétation »*.

L'**arrêté du 24 juin 2008 modifié le 1er octobre 2009** précise les critères de définition et de délimitation des zones humides en établissant une liste des types de sols de zones humides et une liste des espèces végétales indicatrices de zones humides. Les sols de zones humides correspondent aux sols engorgés en eau de façon permanente et aux sols caractérisés par des traces d'hydromorphie (engorgement temporaire) débutant à moins de 25 cm de la surface et se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur (ou entre 25 et 50 cm de la surface s'il y a des traces d'engorgement permanent apparaissant entre 80 et 120 cm). La **circulaire du 18 janvier 2010** relative à la délimitation des zones humides expose les conditions de mise en œuvre des dispositions de l'arrêté précédemment cité.

De plus, au titre de la Police de l'Eau, une zone est considérée comme humide si elle présente l'un des critères suivants : une végétation hygrophile ou un sol hydromorphe. Dans ce cas, le projet (selon sa surface) est soumis au régime de déclaration ou d'autorisation relatif à la rubrique 3.3.1.0 de la nomenclature eau.

1.2 SCHEMA DIRECTEUR D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (SDAGE)

La commune de Les Forges, située dans le département des Deux-Sèvres, est concernée par le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin Loire-Bretagne[1]. **L'objectif du SDAGE 2016-2021 est d'atteindre 61 % des eaux en bon état d'ici 2021.** Aujourd'hui, 26 % des eaux sont en bon état et 20 % s'en approchent.

Quatorze orientations fondamentales ont été identifiées sur le territoire du SDAGE. **L'orientation n°8** concerne la préservation des zones humides. Elle se base sur la nécessité de multiplier et de diversifier les efforts pour limiter l'altération du fonctionnement des milieux aquatiques ; assurer la continuité écologique, reconquérir la qualité des habitats et la biodiversité. En effet, ces milieux assurent de multiples fonctions tant du point de vue de la ressource en eau que de la biodiversité. Leur préservation et leur restauration sont des enjeux majeurs à appréhender. Pour cela cinq actions ont été déterminées (notées 8A à 8E), elles comprennent, chacune, diverses dispositions.

- **8A : Préserver les zones humides pour pérenniser leurs fonctionnalités**

"Tout d'abord en maitrisant les causes de leur disparition au travers d'une protection réglementaire [...]. En second lieu au travers des politiques de gestion de l'espace […]. Ces deux types de mesures constituent un volet prioritaire des SAGE [...]."

- **8B : Préserver les zones humides dans les projets d'installations, ouvrages, travaux et activités**

« La régression des zones humides au cours des dernières décennies est telle qu'il convient d'agir pour restaurer ou éviter de dégrader les fonctionnalités des zones humides encore existantes et pour éviter de nouvelles pertes de surfaces et, à défaut de telles solutions, de réduire tout impact sur la zone humide et de compenser toute destruction ou dégradation résiduelle. Ceci est plus particulièrement vrai dans les secteurs de forte pression foncière où l'évolution des activités économiques entraine une pression accrue sur les milieux aquatiques ou dans certains secteurs en déprise agricole. »

- **8C : Préserver les grands marais littoraux**

"Les marais littoraux situés entre la Vilaine et la baie de l'Aiguillon représentent des zones humides de grande surface qui ont été créées par l'homme […]. Ces espaces constituent le support d'une forte biodiversité de la faune et de la flore. Ils intègrent, pour la plupart, le réseau européen Natura 2000. Ils contribuent en partie à l'interception des pollutions issues des bassins versants amont. […] L'adéquation entre les différents usages et les conditions favorables à la biodiversité doit être recherchée en s'appuyant notamment sur une politique agricole adaptée."

- **8D : Favoriser la prise de conscience**

"La nécessité de conserver et d'entretenir les zones humides n'est pas encore suffisamment bien perçue, à la fois par les riverains et par les autorités locales. Certes, la prise de conscience est amorcée, mais elle se limite encore trop souvent aux enjeux patrimoniaux des zones humides (flore et faune). Les enjeux économiques se rattachant à leur présence sont encore largement sous-estimés, quand ils ne sont pas ignorés."

[1] *http://www.eau-loire-bretagne.fr/sdage/sdage_2016_2021*

- **8E : Améliorer la connaissance**

"L'efficacité des zones humides, que ce soit en matière de gestion de la ressource en eau ou de biodiversité, dépend de la présence sur le terrain d'un maillage aussi dense que possible de sites interceptant au mieux les écoulements superficiels et souterrains et évitant le cloisonnement des populations végétales et animales sauvages.

Il est nécessaire de localiser les sites existants, de diagnostiquer leur état et d'identifier les fonctions qui s'y rattachent. C'est l'objet des inventaires qu'il convient de réaliser, en priorité, sur les territoires où la présence des zones humides détermine l'atteinte ou le maintien du bon état des masses d'eau."

1.3 SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (SAGE)

La commune de Les Forges se situe sur le périmètre du **SAGE Clain**.

Le territoire du SAGE Clain s'étend sur 2 882 km² dans les départements de la Charente (16), des Deux-Sèvres (79) et de la Vienne (86).

Suite à l'installation de la Commission Locale de l'Eau du SAGE en février 2010, le SAGE Clain est actuellement dans sa phase d'élaboration : le diagnostic du SAGE a été validé en novembre 2012.

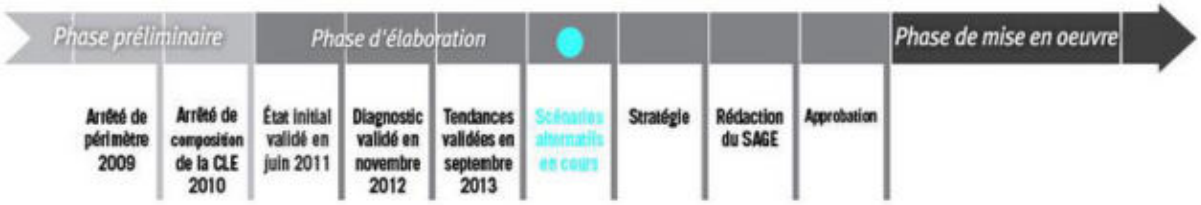

Etat d'avancement du SAGE Clain (Source : Cellule d'animation du Sage Clain)

Ce SAGE est articulé autour de quatre grands enjeux :

- La gestion qualitative de la ressource et des milieux ;
- La gestion quantitative de la ressource en période d'étiage ;
- La préservation et restauration des milieux aquatiques ;
- La prévention et gestion des inondations.

Le Conseil Général de la Vienne s'est proposé pour être la structure opérationnelle technique et financière pour assurer l'animation de la démarche sur le bassin du Clain et la maîtrise d'ouvrage des études.

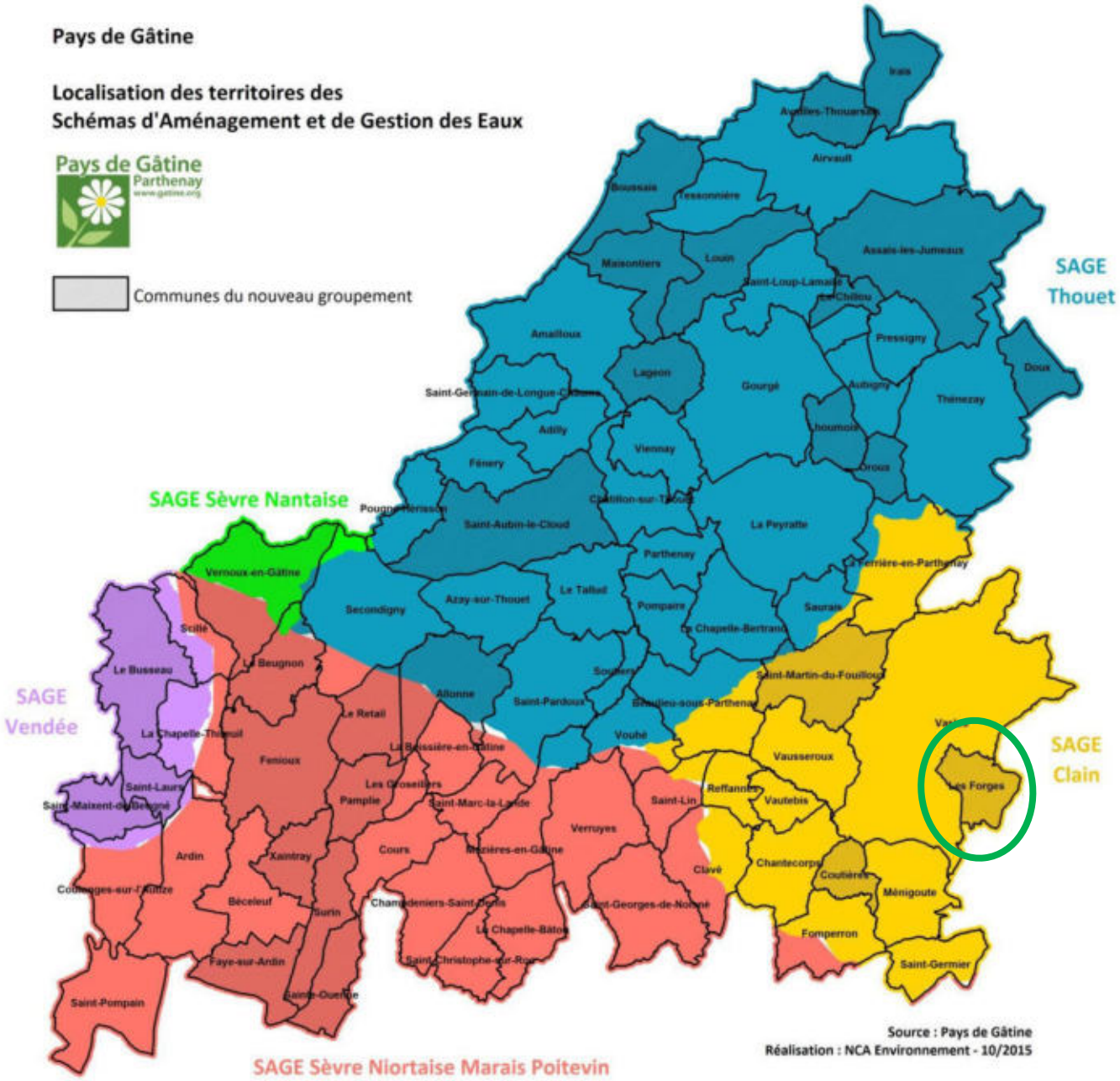

Situation de la commune de Les Forges au sein des SAGE (Source : Pays de Gâtine)

2. LES ZONES HUMIDES - GENERALITES

2.1 DEFINITION

Les zones humides sont des milieux complexes, dynamiques et interdépendants entre terre et eau. Elles recèlent une richesse écologique particulière et souvent exceptionnelle. Elles assurent de plus de nombreuses fonctions dont la société tire des bénéfices (nommés services rendus). En effet, les zones humides jouent un rôle majeur pour la rétention, la régulation hydraulique et l'épuration tout en constituant des réservoirs de biodiversité.

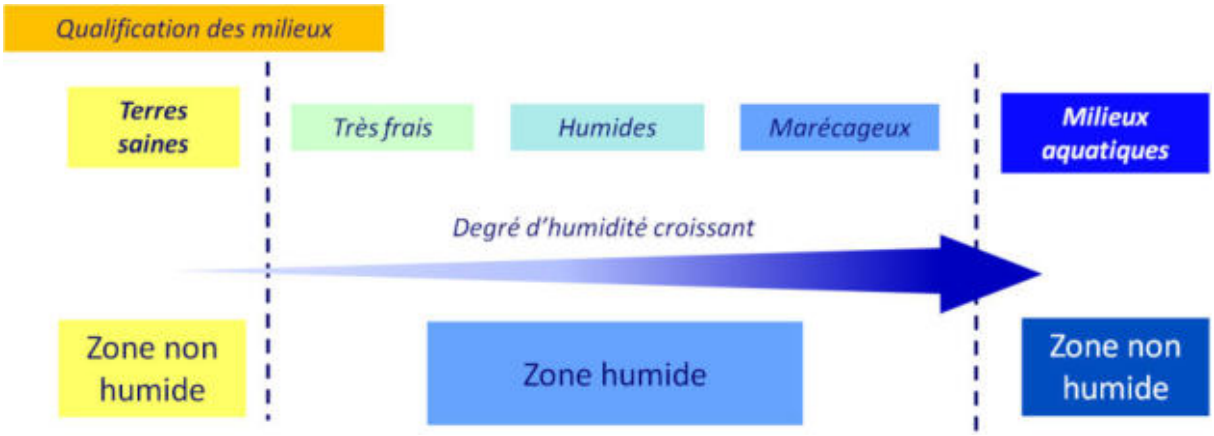

Gradient d'humidité des zones humides
(Source : IIBSN - Schéma élaboré d'après Oberti et al., 2003)

En raison de leur grande diversité, l'identification des zones humides n'est pas toujours aisée. Elle est réalisée sur la base des observations de terrain liées à des limites naturelles. Elle s'appuie notamment sur :

- La présence de végétation hygrophile et d'habitats humides ;
- L'hydromorphie des sols ;
- La géomorphologie du site (ex : rupture de pente) et la topographie.

2.2. TYPOLOGIE

Selon leur caractéristiques, différents types de zones humides peuvent être distingués. Le SDAGE Loire-Bretagne les classe en 13 grands types selon leur localisation dans un bassin versant :

- Grands estuaires ;
- Baies et estuaires moyens plats ;
- Marais et lagunes côtiers ;
- Marais saumâtres aménagés ;
- Bordures de cours d'eau ;
- Plaines alluviales ;
- Zones humides de bas-fonds en tête de bassin ;

- Régions d'étangs ;
- Bordures de plan d'eau ;
- Marais et landes humides de plaines et de plateaux ;
- Zones humides ponctuelles ;
- Marais aménagés à vocation agricole ;
- Zones humides artificielles.

Le schéma ci-dessous présente les différentes typologies de zones humides suivant leur localisation sur le bassin versant.

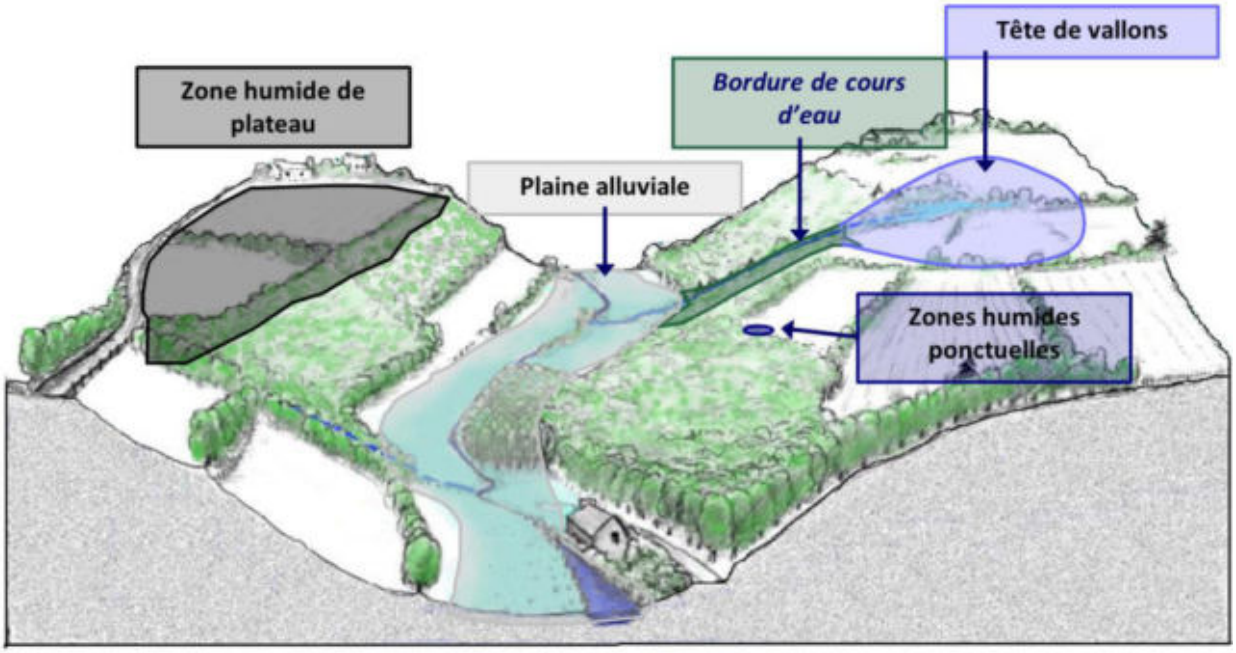

Localisation des zones humides sur un bassin versant (source : IIBSN)

2.3. FONCTIONS

Les zones humides présentent une richesse écologique particulière et assurent de nombreuses fonctions telles que la rétention, la régulation hydraulique et l'épuration mais également des fonctions socio-économiques.

- Fonctions biologiques :

Les zones humides possèdent généralement une biodiversité importante et peuvent constituer des réservoirs d'espèces patrimoniales. Ce sont des milieux essentiels pour la faune, qui permettent l'hivernage, la migration et la reproduction de nombreux oiseaux ; le frai du brochet et le développement des juvéniles ; la reproduction des poissons et crustacés en zones littorales. On observe également des amphibiens, des odonates, etc.

Outre la faune, les zones humides sont reconnues pour leur diversité végétale (roselières, prairies humides, tourbières, bordures de cours d'eau…).

- Fonctions épuratoires :

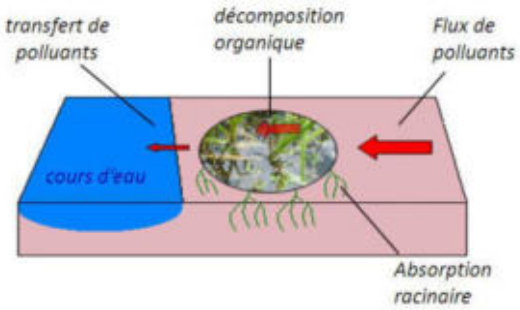

Certaines zones humides possèdent des propriétés épuratoires remarquables. Elles sont particulièrement efficaces en matière de dénitrification avec des taux d'abattement supérieurs à 50 %. Elles sont également capables de fixer les matières en suspension, les engrais et produits phytosanitaires et peuvent éliminer le phosphore parfois jusqu'à 90 %.

- Fonctions hydrauliques :

Les zones humides ont un rôle majeur dans le stockage des eaux. Elles contribuent à l'écrêtement des pointes de crue et ont également un rôle d'éponge.

Elles peuvent ainsi retarder l'apparition et réduire l'intensité des débits d'étiage en restituant de manière progressive les eaux stockées en période de hautes eaux.

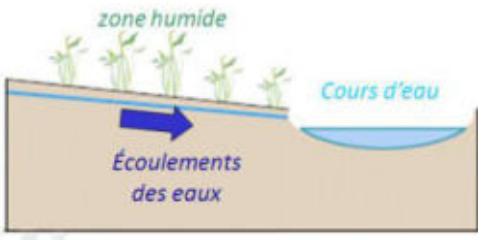

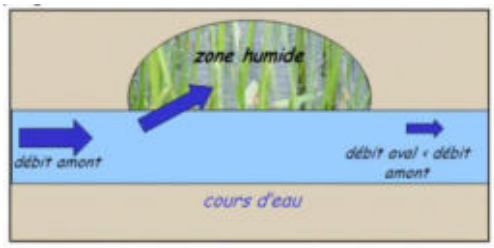

Source des figures : IIBSN

- Fonctions socio-économiques :

Les zones humides sont avant tout des milieux utilisés par la profession agricole, pour la culture et le pâturage ; et sylvicole, notamment pour la populiculture.

Ce sont des milieux très généreux, qui peuvent être exploités pour la production de roseaux, de laîche ou de joncs (paillage des chaises, couvertures de chaume…) ; de bois (peupliers) ; de ressources alimentaires (poissons, crustacés, chasse…) ; de fourrage, etc. Les zones humides peuvent également être valorisées pour le développement du tourisme (randonnés, naturalisme, etc.).

Par ailleurs, il est observé une différence dans les usages entre l'amont et l'aval d'un bassin versant.

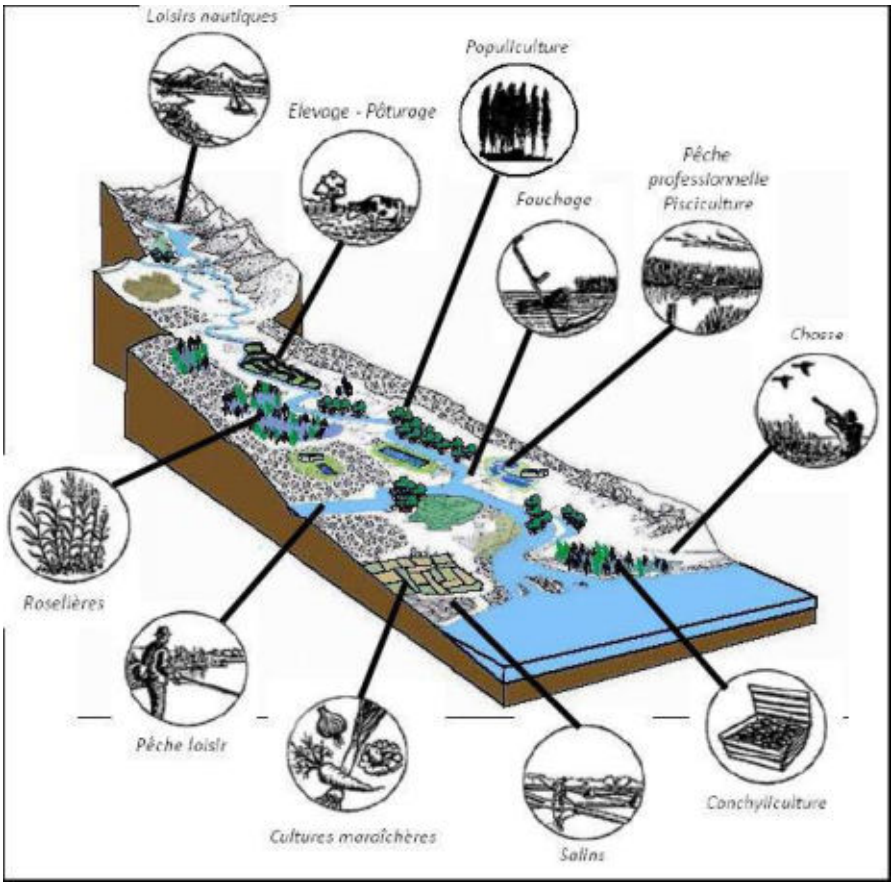

Fonctions socio-économiques des zones humides



Synthèse des fonctions assurées par les zones humides
(Source : Syndicat mixte du bassin de la Rance et de Célé)

3. DEMARCHE ET OBJECTIFS DE L'INVENTAIRE

3.1 DEMARCHE D'INVENTAIRE

L'inventaire des zones humides de la commune de Les Forges s'intègre dans une mutualisation de 28 communes du Pays de Gâtine, dont le territoire concerne cinq SAGE. Il a été décidé de respecter les modalités d'inventaire des zones humides de chacun des SAGE sur leur territoire respectif. Le SAGE Clain n'ayant pas de modalités d'inventaire, ce sont celles du SAGE Thouet qui ont été respectées. Les modalités d'inventaire du **SAGE Thouet** ont été validées par la Commission Locale de l'Eau le 16 janvier 2014.

Pour une démarche et une méthodologie unique du bassin versant avec un socle minimum obligatoire, les modalités d'inventaire des zones humides sont définies sur l'ensemble du périmètre du SAGE.



A noter : c'est un inventaire de connaissance et il n'est pas réalisé au titre de la Police de l'eau.

La démarche, telle que définie par la CLE, s'articule sur deux axes :

- Concertation avec le groupe d'acteurs locaux afin de partager les connaissances et permettre une prise de conscience des enjeux liés aux zones humides.
- Expertise d'identification des zones humides pour leur inventaire à proprement dit.

3.2. OBJECTIFS

La présente étude répond à deux objectifs principaux. Elle vise, dans un premier temps, à répondre aux enjeux du SAGE qui doit assurer l'inventaire, la préservation et la reconquête des zones humides. Dans un second temps, elle vise à acquérir une bonne connaissance du territoire communal (zones humides, réseau hydrographique, plans d'eau et mares…) pour l'élaboration des documents d'urbanisme.

Une fois l'inventaire terminé et validé par le Conseil municipal, les résultats seront transmis au SAGE afin de compiler les données des différents inventaires communaux à l'échelle du bassin versant. L'analyse de ces résultats par la Commission Locale de l'Eau pourra donner naissance à diverses règles de gestion des zones humides, contribuant ainsi à l'atteinte des objectifs du SAGE et du SDAGE.

Le recensement des zones humides permettra l'identification de milieux d'intérêt primordial telles que les Zones Humides d'Intérêt Environnemental Particulier (ZHIEP) et les Zones Stratégiques pour la Gestion de l'Eau (ZSGE). La délimitation de ces zones est un outil efficace pour atteindre l'objectif de bon état des eaux requis par la DCE (Directive Cadre sur l'Eau). A ce jour, aucun arrêté préfectoral n'a délimité de telles zones.

De plus, l'inventaire sera intégré totalement ou partiellement dans les documents d'urbanisme (Plan Local d'Urbanisme, Carte communale, etc.) et pour les projets d'installations, ouvrages, travaux et activités (IOTA), afin de permettre une meilleure gestion communale du territoire.

Il faut cependant préciser que toute opération visant à aménager une zone humide est soumise à la nomenclature Loi sur l'Eau (art. R. 214-1 du Code de l'environnement). L'inventaire proposé ici permet certes une meilleure connaissance de ces espaces mais n'est cependant pas exhaustif du point de vue de cette nomenclature. Tout pétitionnaire devra donc, dans le cadre d'une demande d'autorisation ou d'une déclaration au titre de la loi sur l'eau, apporter des éléments d'expertise technique sur le caractère humide de son site d'implantation, et ce, indépendamment de l'existence du présent inventaire de zones humides, mais tout en le prenant en compte.

4. CONCERTATION DES ACTEURS

4.1. ACTEURS LOCAUX

La démarche de concertation, validée par la CLE (Commission Locale de l'Eau), s'appuie sur la constitution d'un groupe d'acteurs locaux. La composition de ce dernier se veut la plus représentative possible des différents protagonistes du territoire. Ce dernier se compose alors :

- du Maire de la commune ;
- d'élus ;
- d'exploitants agricoles ;
- de représentants du monde associatif : fédération de chasse, association de pêche, association naturaliste…

La composition du groupe de travail est établie par le Conseil Municipal (*cf. Annexe 1*).

Membres du groupe d'acteurs	
Maire de Les Forges	M. PARNAUDEAU Thierry
1er adjoint	M. MOREAU Nicolas
Conseiller municipal	M. JOFFRET Alain
Conseillère municipale	Mme KIRCH Françoise
Exploitant agricole	M. PARNAUDEAU Loïc
Exploitant agricole et propriétaire	M. POTRON Patrick
Exploitant agricole	M. GIRAULT Christophe
Exploitant agricole	M. CHARRON Francis
Représentante du programme Re-sources	Mme. BROUSSAT Claire
Représentant de l'association de chasse	M. PORTRON Jean-Marie
Représentant de Deux-Sèvres Nature Environnement	M. BONNESSE Michel
Représentant ASAP (Association pour la Sauvegarde de l'Agriculture dans les Périmètres de Fleury, la Jallière et le Preille)	M. GIRARD Jean-Marie
SAGE Clain	M. BAUDET Mickaël
ONEMA 79	M. RICHARD François
DDT	M. ALBAN Nicolas

Ce groupe apporte au prestataire de l'inventaire, le bureau d'études NCA Environnement, ses connaissances locales de terrain et l'historique des activités sur la commune. Il s'exprime lors des réunions afin de pré-délimiter et caractériser les zones humides. Il aide aussi à mieux comprendre le fonctionnement des zones humides (inondations, fréquence, surface, saisonnalité, entrées / sorties d'eau) et la gestion actuelle des parcelles.

Il donne également son avis sur le déroulement de l'inventaire, et apporte au prestataire sa connaissance et sa vision du territoire, en particulier sur la dynamique de l'eau (drainage, source, écoulement, remontée de nappes, inondation,…).

4.2. REUNIONS

L'atout majeur du groupe d'acteurs locaux est donc le partage de connaissances. Plusieurs réunions sont organisées afin d'optimiser au mieux la concertation et le suivi de l'étude par la commune.

Un représentant du Pays de Gâtine et des SAGE sont présents lors des réunions, tout comme l'équipe du prestataire chargé de l'étude (NCA Environnement). Il s'ajoute donc au groupe d'acteurs locaux les intervenants suivants :

Intervenants extérieurs lors des réunions	
NCA Environnement	Mme BOSSELET Elodie Mme TONDEUX Laetitia
Pays de Gâtine	Mme BEVILLON Camille

- Première réunion du groupe d'acteurs : présentation de la démarche de l'inventaire (*cf. Annexe 2*)

Le groupe d'acteurs locaux s'est réuni une première fois le **12 juillet 2016**, avec les représentants du bureau d'études NCA Environnement, missionnés par le Pays de Gâtine pour réaliser l'inventaire et animer les réunions.

Le but de cette première réunion est d'informer les acteurs sur le déroulement de l'étude, ses objectifs et le cadre dans lequel elle s'inscrit. Cette rencontre permet également d'expliciter la notion de zones humides et la méthodologie d'inventaire.

Dans un second temps, les différents outils de prélocalisation des zones humides ont été présentés aux membres du groupe d'acteurs par le biais de l'atlas de prélocalisation. Un travail sur carte a été demandé aux acteurs locaux. Il a permis de vérifier la validité de la pré-délimitation, et de récolter différentes informations sur la dynamique de l'eau (drainage, sources, remontées de nappe, inondations, ruissellements…). Cette analyse permet de compléter les documents de travail et de mieux connaitre la commune avant le passage sur le terrain.

De plus, à l'aide de la mairie, le bureau d'études a recueilli les contacts des personnes exploitant des parcelles sur la commune de Les Forges, afin de pouvoir les prévenir du passage sur le terrain. Ainsi, les personnes (exploitants ou propriétaires) souhaitant accompagner les ingénieurs sur leurs parcelles, ont été contactées.

La deuxième phase de la réunion consiste à présenter la méthodologie directement sur le terrain, notamment le critère « végétation » et le critère « pédologie ». Quelques parcelles sont donc visitées avec le groupe d'acteurs locaux afin de montrer les critères permettant d'identifier une zone humide.

- Réunion d'information à l'intention des agriculteurs et des propriétaires de la commune (*cf. Annexe 3*)

Le groupe d'acteurs étant un groupe de travail, le nombre de personnes est relativement restreint. Une réunion d'information pour l'ensemble des exploitants et des propriétaires s'est donc déroulée le **19 juillet 2016**. Elle permet d'informer et de sensibiliser un plus grand nombre de personnes sur la nécessité de réaliser un inventaire des zones humides au niveau communal et de répondre aux différentes interrogations. Cette réunion permet aussi de récupérer les noms et numéros de téléphone des exploitants et propriétaires voulant nous accompagner sur leurs parcelles lors de la phase terrain.

A la suite des deux réunions présentées ci-dessus, la **campagne de terrain** a été réalisée entre le 2 et le 6 septembre 2016. L'atlas cartographique provisoire des zones humides a été déposé deux semaines en mairie, du 13 septembre au 4 octobre 2016, afin que les données soient accessibles à toute la population. Au cours de cette **mise à disposition des cartes à la mairie**, un cahier est ouvert par le Maire, permettant aux personnes d'inscrire leurs remarques sur les résultats de l'inventaire et éventuellement de demander un retour sur le terrain. Au cours de cette mise à disposition, personne n'est venu consulter les cartes en mairie, il n'y a donc **pas eu de remarque en mairie**.

- Réunion de restitution de l'Atlas provisoire des zones humides au groupe d'acteurs (*cf. Annexe 4*)

Une réunion de restitution des résultats provisoires de l'inventaire des zones humides a été programmée le **11 octobre 2016**, au cours de laquelle les résultats de l'expertise sont présentés aux membres du groupe d'acteurs.

Les remarques faites lors de cette réunion viennent compléter les résultats d'inventaire : un fossé a été rajouté, une source a été déplacée, une autre ajoutée. **Aucune remarque n'a nécessité un retour sur le terrain**.

- Réunion de restitution de l'Atlas final de l'inventaire des zones humides au Conseil Municipal (*cf. Annexe 5*)

Les résultats finaux de l'inventaire des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau ont été présentés au Conseil municipal lors d'une réunion le **24 octobre 2016**. Cette présentation a abouti sur une délibération du Conseil municipal, en vue d'une validation de l'étude.

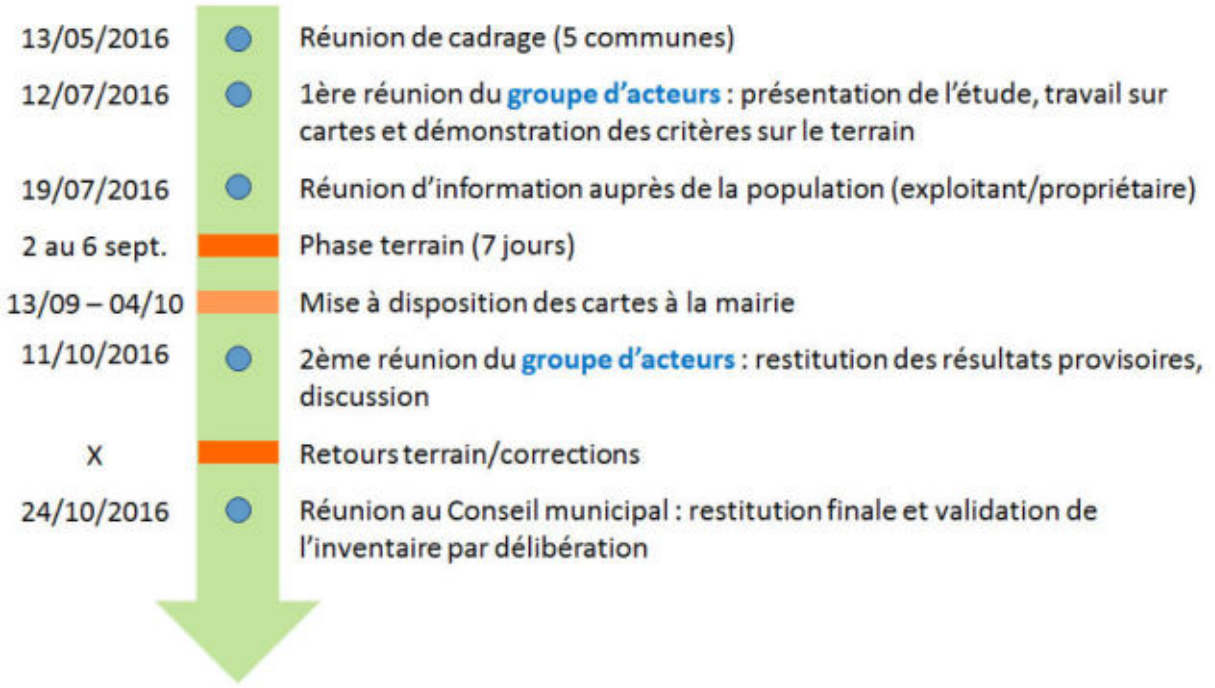

Synthèse des étapes de l'inventaire des zones humides de la commune de Les Forges

4.3. FINANCEURS

Pour réaliser son inventaire des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau, la commune de Les Forges s'est associée à 27 autres communes du Pays de Gâtine.

L'inventaire est financé par l'Agence de l'eau Loire Bretagne et le FEADER.

Le Pays de Gâtine, dans le cadre de la délégation de maîtrise d'ouvrage, a sollicité les subventions auprès de ces différents partenaires.

CHAPITRE 2 :

CONTEXTE COMMUNAL

1. PRESENTATION GENERALE DE LA COMMUNE

1.1. CONTEXTE GEOGRAPHIQUE

La commune de Les Forges s'étend sur 1 061 ha dans le département des Deux-Sèvres, en région ex-Poitou-Charentes (cf. carte ci-dessous). Elle est située à la limite des départements des Deux-Sèvres et de la Vienne, à 26 km au sud-est de Parthenay et à 35 km à l'ouest de Poitiers. La commune est entourée par Vasles au Nord, Coutières au sud-ouest et Ménigoute au sud-est.

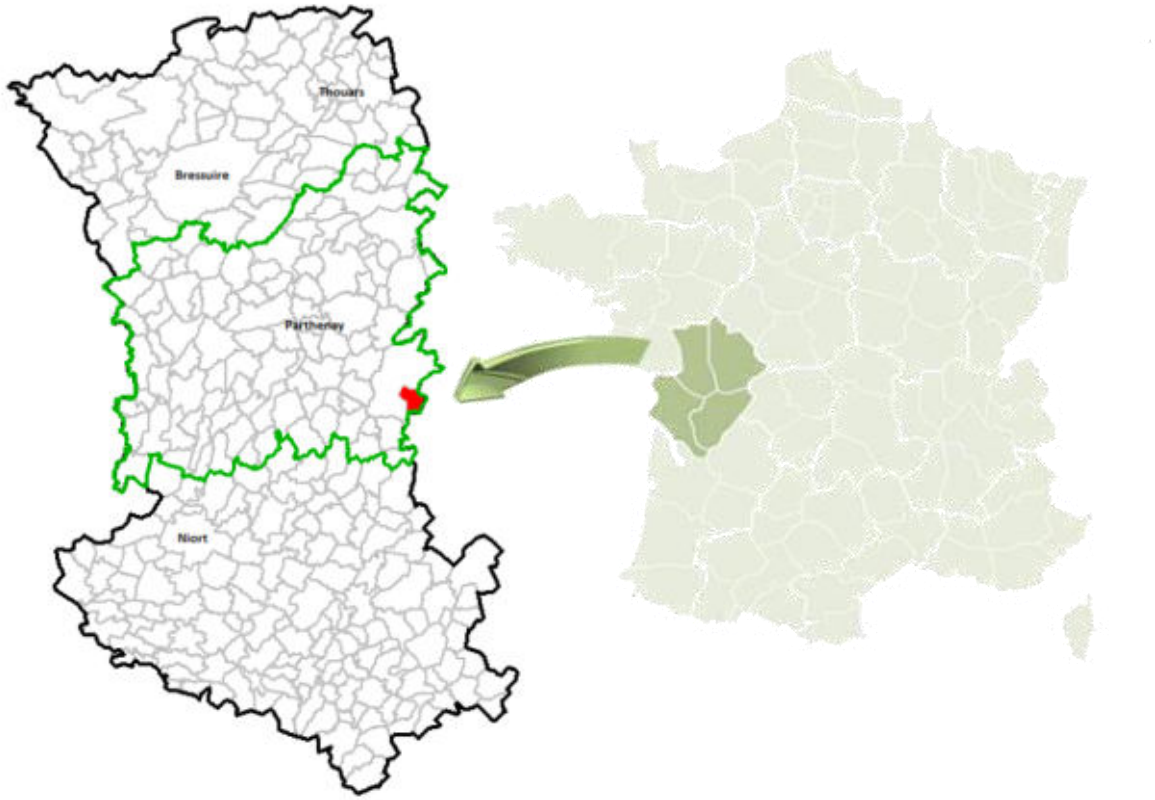

Localisation de la commune de Les Forges dans le département des Deux-Sèvres (En vert : la délimitation du Pays de Gâtine et en rouge : la commune des Forges)
(Sources : GEOFLA®- IGN ; NCA environnement)

Pays de Gâtine
Parthenay
www.gatine.org

Inventaire (délimitation et caractérisation) des zones humides, du réseau hydrographique et des pièces d'eau des communes du Pays de Gâtine

79124 - LES FORGES

Fond IGN Scan 25

Légende

Limite communale

N
O E
S

0 500 1000 m

Réalisation : NCA Environnement - 09/2016.

Sources : Pays de Gâtine, NCA, ©IGN Scan 25 et ©IGN BD Ortho.

NCA Environnement
11 allée Jean Monnet
86170 Neuville-de-Poitou



Carte IGN de la commune de Les Forges (sources: IGN Scan 25®, Pays de Gâtine)

1.2. CONTEXTE AGRICOLE

La commune de Les Forges est située dans le bocage du Pays de Gâtine. Elle est recouverte par 79 % de territoires agricoles, 11,6 % de territoires artificialisés, 9,4 % de forêts et milieux semi-naturels.

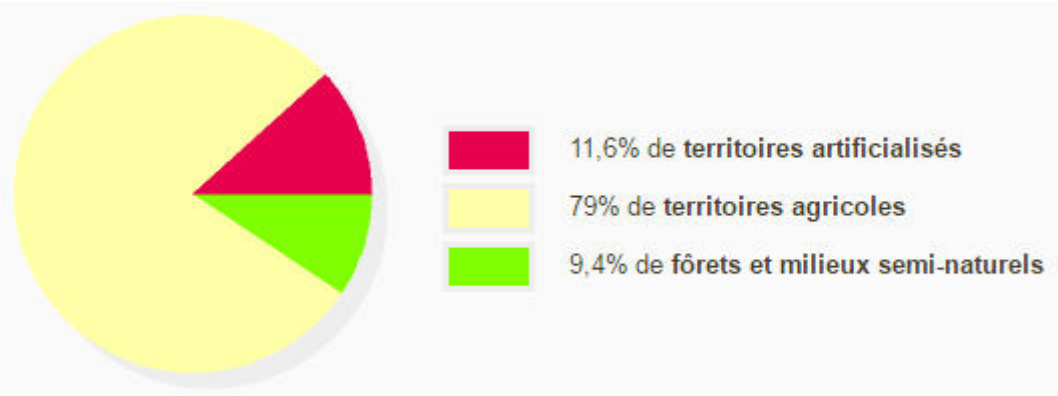

Répartition de l'occupation des sols sur la commune de Les Forges
(Source : http://macommune.observatoire-environnement.org/commune/Les_Forges)

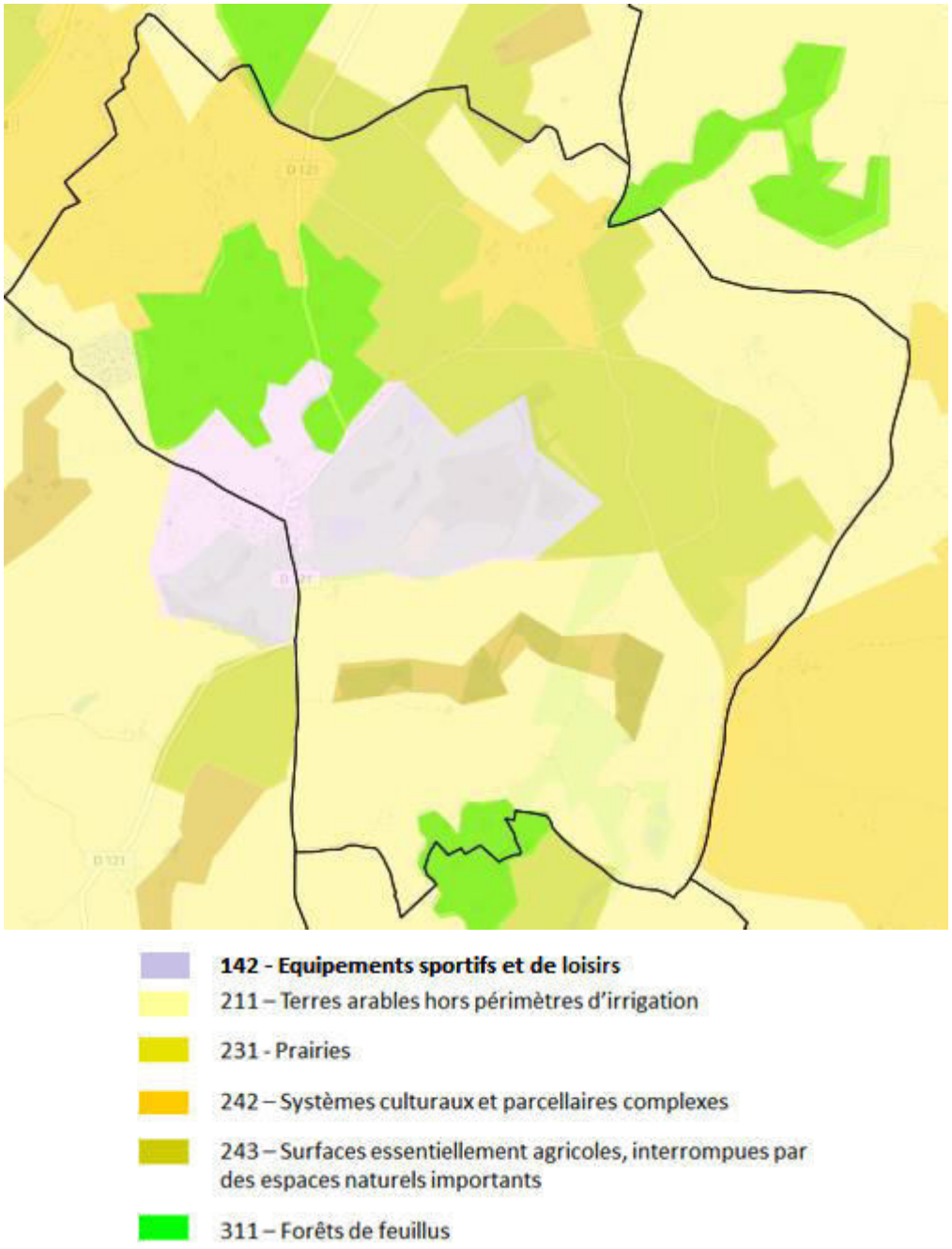

Occupation des sols de la commune de Les Forges

(Source : http://cartographie.observatoire-environnement.org/visualiseur/?zoom=6&lat=6609178.2778205&lon=468625.16090076&idlyr=13647#tabs-1)

2. PRESENTATION DU CONTEXTE PHYSIQUE

2.1. CONTEXTE GEOLOGIQUE ET PEDOLOGIQUE

× *Géologie*

La géologie (science des roches) de la commune est dominée par du granite au sud, des résidus d'argiles au nord-est et des gneiss au nord-ouest. Des formations limoneuses de plateaux sont présentes ponctuellement, notamment entre les Tranchées et la Vigelière.

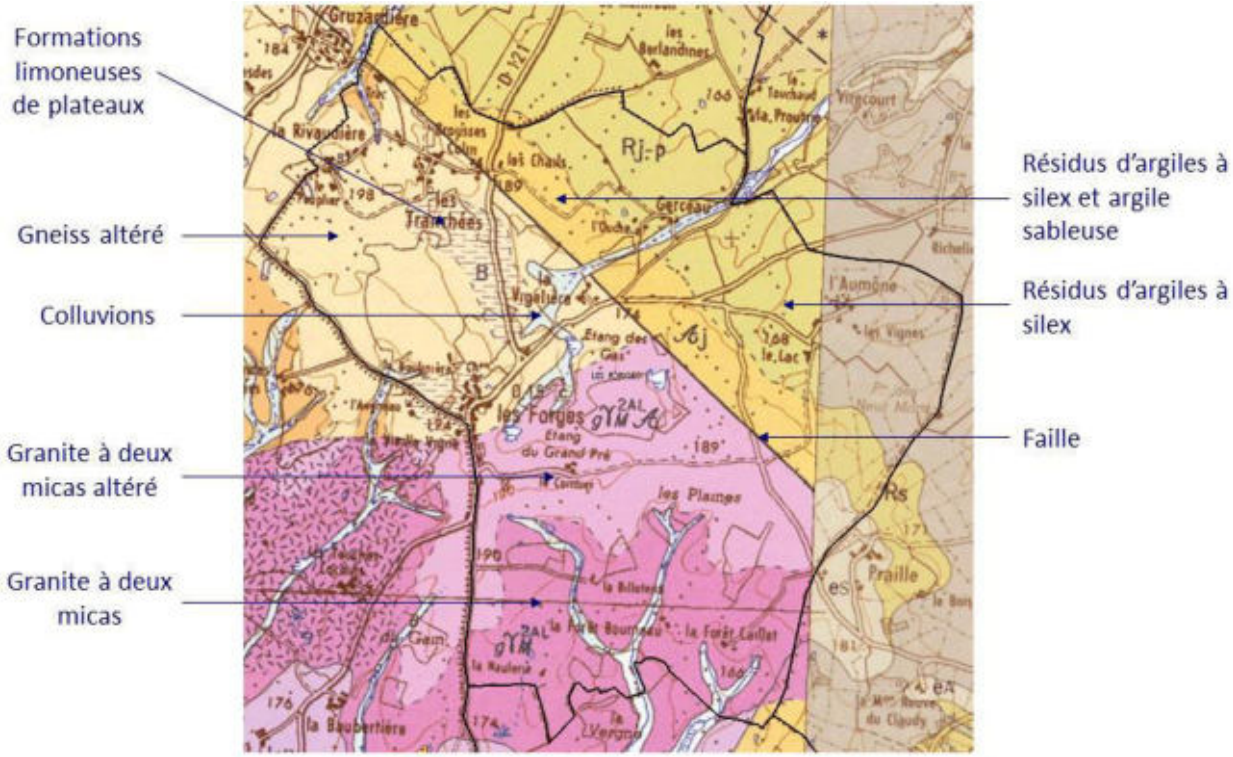

***Carte géologique de la commune de Les Forges* (Source: BRGM)**

Le **granite** étant une roche imperméable, les formations granitiques peuvent produire des zones humides ponctuelles si la roche est peu profonde. De manière générale, ce type de roche peut être favorable aux zones humides dans les vallées.

Les formations **argileuses** sont également imperméables mais contrairement au granite, les zones humides peuvent être plus étendues et localisées partout (plateaux argileux par exemple).

Les formations **limoneuses** peuvent aussi être propices aux zones humides, tout dépend de la pédologie.

- *Pédopaysages et pédologie*

Le paysage de Les Forges se dessine entre bocage et vallées. Les différents types de sols de la commune sont répertoriés dans le tableau suivant :

Classe	Type de sol	Répartition
Plateaux du Seuil du Poitou	Bornais	39 %
	Sols limoneux sur altérite de granite	25 %
	Argile à silex peu profonde	13 %
Collines et plateaux des massifs anciens	Sols sur granite rose	23 %

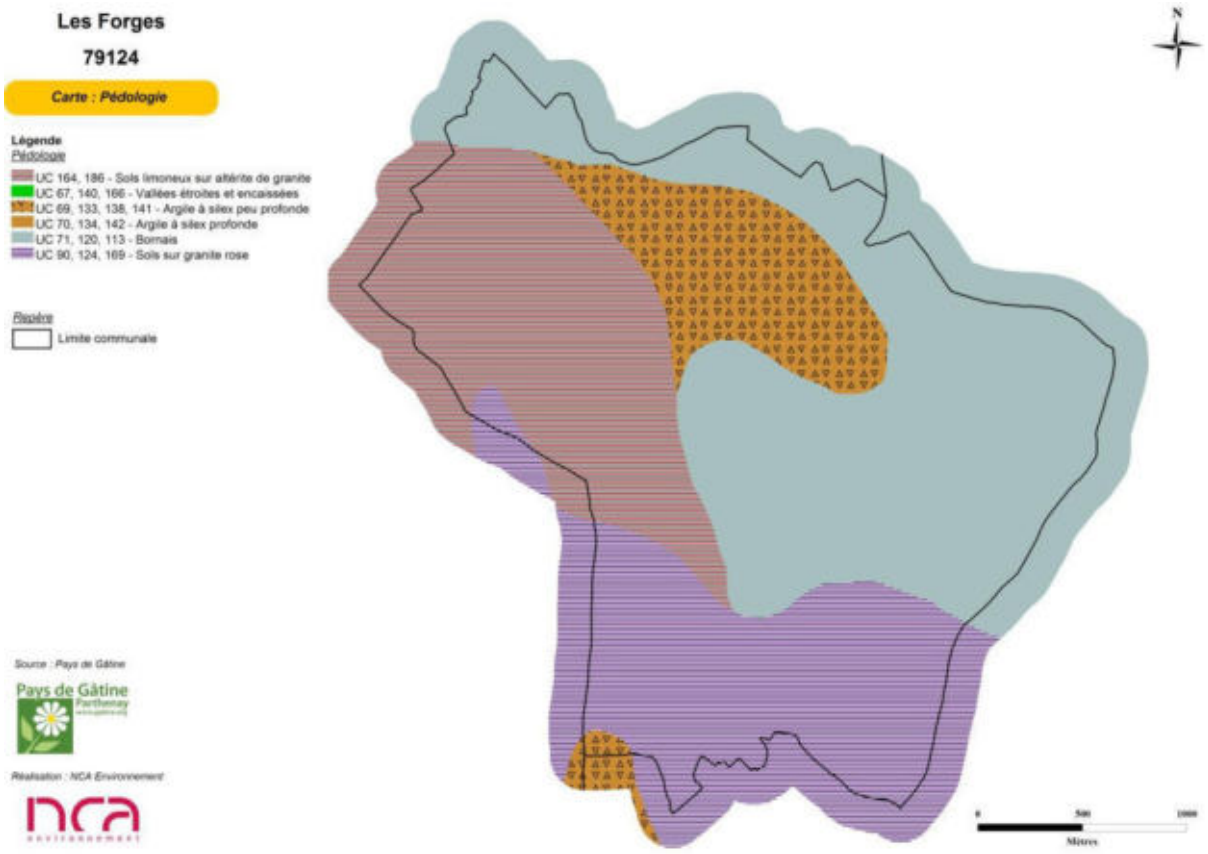

Carte pédologique de la commune de Les Forges

La pédologie (science des sols) de la commune est dominée par des bornais et du granite rose.

Les **bornais** sont des sols à structure limoneuse à faible taux de matière organique souvent acides et battants avec une assez bonne réserve en eau[2].

Les **plateaux limoneux sur altérite de granite** sont une association de sols limoneux à limono-sableux sur argile lourde ocre jaune, profonds (50 à 100 cm), reposant sur altérite sableuse à argilosableuse. Sols acides et hydromorphes.[3]

[2] *Source : http://draaf.poitou-charentes.agriculture.gouv.fr/statistique-agricole/IMG/pdf/Les_sols_cle8fa64f.pdf)*

2.2. CONTEXTE HYDROGEOLOGIQUE

La ressource en eau souterraine de Les Forges est définie par trois aquifères :

- Thouarsais Ouest / Lias à 29 %
- Massif granitique de Viennay à 55 %
- Haut Poitou / Dogger et Aalenien à 16 %

En ce qui concerne le contexte hydrogéologique, le point le plus intéressant est le phénomène de **remontée de nappe** pouvant influencer le caractère humide d'un sol et aller jusqu'à provoquer des inondations lors d'épisodes pluvieux exceptionnels.

Les nappes libres (aucune couche imperméable ne les séparant du sol) sont alimentées par la pluie dont une partie s'infiltre dans le sol. Durant la période hivernale la recharge des nappes est la plus importante. Une zone est classée en nappe sub-affleurante quand la nappe se situe, en moyenne, à un niveau proche de la surface du sol (inférieur à 3 m). Il n'est pas inhabituel pour le niveau supérieur de la nappe d'atteindre la surface du sol. Le contexte est alors très favorable à l'observation de zones humides. Différentes sensibilités sont accordées selon les secteurs. Elles identifient les endroits pouvant subir des inondations par remontée de nappe lors d'épisodes pluvieux exceptionnels.

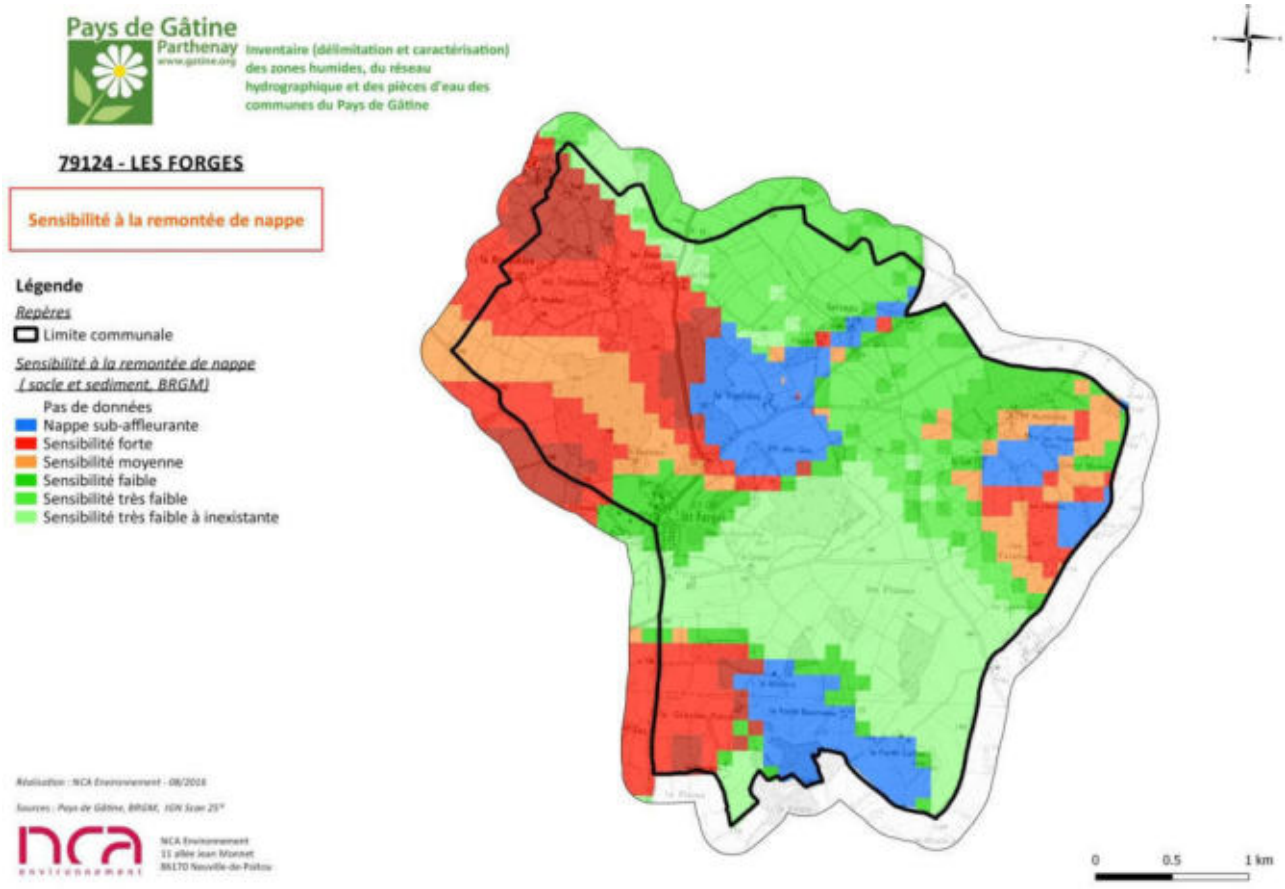

***Remontées de nappe sur la commune de Les Forges* (Source : BRGM)**

Le phénomène de remontées de nappe est élevé dans le quart nord-ouest de la commune (les Tranchées, la Rivaudière, Trac, les Brousses-Colin, le Peuplier, la Vigelière).

[3] Source : http://www.poitou-charentes.chambagri.fr/fileadmin/publication/CRA/18_Connaissance_Sols/Documents/livret79.pdf

CHAPITRE 3 :

METHODOLOGIE

1. PRELOCALISATION

1.1. ZONES HUMIDES POTENTIELLES

L'inventaire débute par une phase de prélocalisation des zones humides. Celle-ci permet de définir et de délimiter les zones humides potentielles. Elle résulte de la compilation de documents préétablis et d'une concertation avec les acteurs locaux. La prélocalisation consiste donc à identifier les secteurs du territoire susceptibles de présenter des zones humides et ce, afin d'optimiser les phases suivantes (phase de terrain, etc...).

La prélocalisation résulte de la compilation de divers documents. Les principales sources d'information dont nous disposons sont les suivantes :

- Prélocalisation de la DREAL,
- Prélocalisation de l'Agrocampus de Rennes,
- Réseau hydrographique et plans d'eau,
- Carte géologique,
- Carte pédologique,
- Aléa des remontées de nappes,
- Topographie,
- IGN BD Ortho® et IGN Scan 25®.



Carte de prélocalisation de la commune de Les Forges

Les éléments présents sur cette carte ont été discutés avec le groupe d'acteurs locaux afin de recueillir leur connaissance du territoire.

1.2. ZONES POTENTIELLEMENT URBANISABLES

Aux zones prélocalisées (cf. paragraphe précédent), s'ajoutent les parcelles potentiellement urbanisables à court ou long terme. L'inventaire des zones humides ayant pour fonction d'intégrer les documents d'urbanisme communaux, une attention particulière est portée sur les zones potentiellement urbanisables.

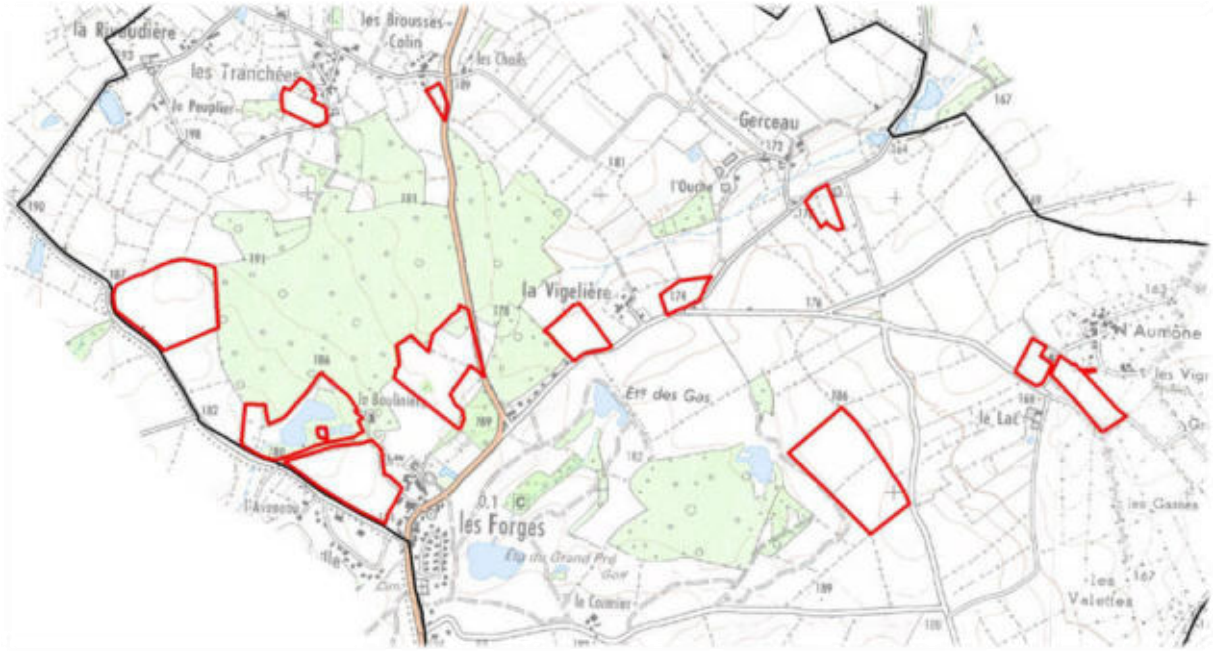

Parcelles potentiellement urbanisables (entourées en rouge)

2. INVENTAIRE DE TERRAIN

Cette phase a pour objectif l'identification, la délimitation et la caractérisation, de manière exhaustive, des zones humides du territoire communal.

La méthode à suivre pour identifier une zone humide prend en compte les éléments présents dans l'arrêté interministériel du 24 juin 2008 modifié le 1er octobre 2009 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L.214-7-1 et R.2111-108 du Code de l'environnement.

La délimitation des zones humides est réalisée sur la base des observations de terrain liées à des limites naturelles. Elle s'appuie notamment sur :

- la limite de présence d'habitats humides ;
- l'engorgement des sols ;
- l'hydromorphie des sols ;
- la géomorphologie du site (ex : rupture de pente) et la topographie ;
- ou encore l'aménagement humain (ex : route, talus, …).

Les laisses de crues (limites de zones inondables) sont aussi des indices de terrain à prendre en compte pour détecter la limite maximum d'une zone humide. Les deux critères principaux restent cependant **la pédologie et la flore**.

La méthode d'identification des zones humides comme présentée dans les modalités d'inventaire des zones humides du **SAGE Thouet**, respecte le logigramme suivant :

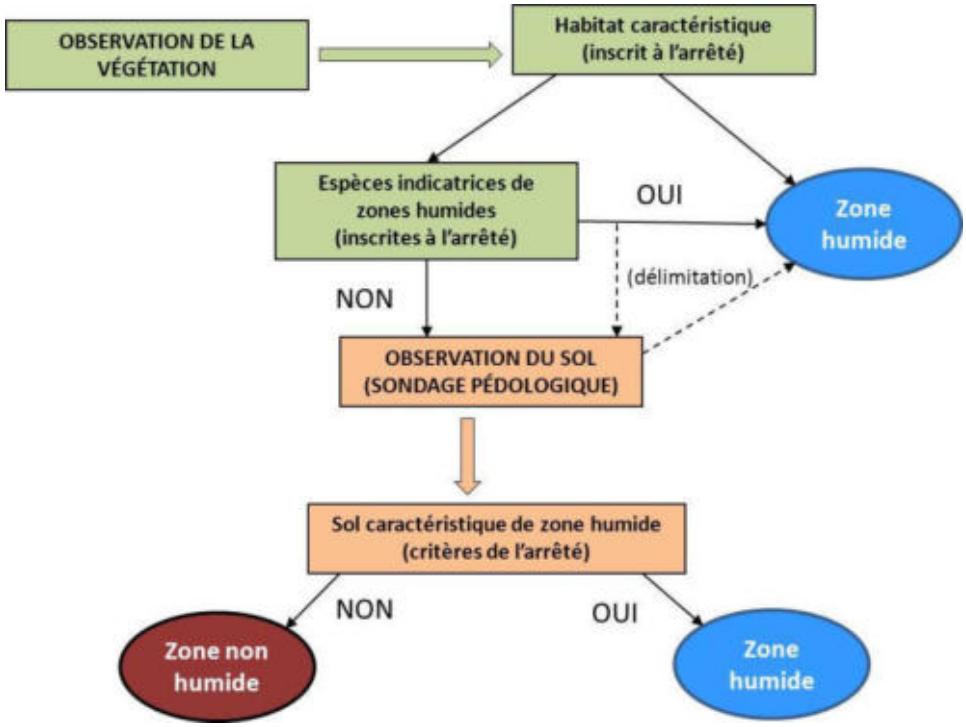

Logigramme de la méthode d'identification des zones humides (source : NCA environnement)

2.1. CRITERES D'IDENTIFICATION

2.1.1. Pédologie

Pour un inventaire de zones humides, l'examen des sols porte prioritairement sur la présence de traits d'hydromorphie. Le nombre, la répartition et la localisation des points de sondages dépendent de la taille et de l'hétérogénéité du site. Les sondages sont effectués à la tarière à main, et permettent de vérifier les limites des zones humides de manière plus précise que le critère botanique.

L'arrêté du 24 juin 2008 modifié, expose les critères pédologiques déterminant une zone humide. Conformément à l'arrêté, les sondages pédologiques visent la présence :

- D'**HISTOSOLS** (sols tourbeux), car ils connaissent un engorgement permanent en eau qui provoque l'accumulation de matières organiques peu ou pas décomposées. Ces sols correspondent aux classes d'hydromorphie H du GEPPA (Groupe d'Etude des Problèmes de Pédologie Appliquée) ;
- De **REDUCTISOLS**, car ils connaissent un engorgement permanent en eau à faible profondeur se marquant par des traits réductiques débutant à moins de 50 centimètres de profondeur

de sol. L'horizon caractéristique de ces sols est l'horizon réductique G. Ils correspondent aux classes VI c et VI d du GEPPA ;

- De sols caractérisés par des **traits rédoxiques à moins de 25 cm** de profondeur se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur. L'horizon spécifique est l'horizon rédoxique g. Ces sols correspondent aux classe V a, b, c et d du GEPPA ;
- De sols présentant des **traits rédoxiques à moins de 50 cm** de profondeur, se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur, associés à des **traits réductiques entre 80 et 120 cm** de profondeur. Ces sols correspondent à la classe IV d du GEPPA.





Traits d'hydromorphie (horizon rédoxique) et sondage pédologique en prairie mésophile

(Source : NCA environnement)

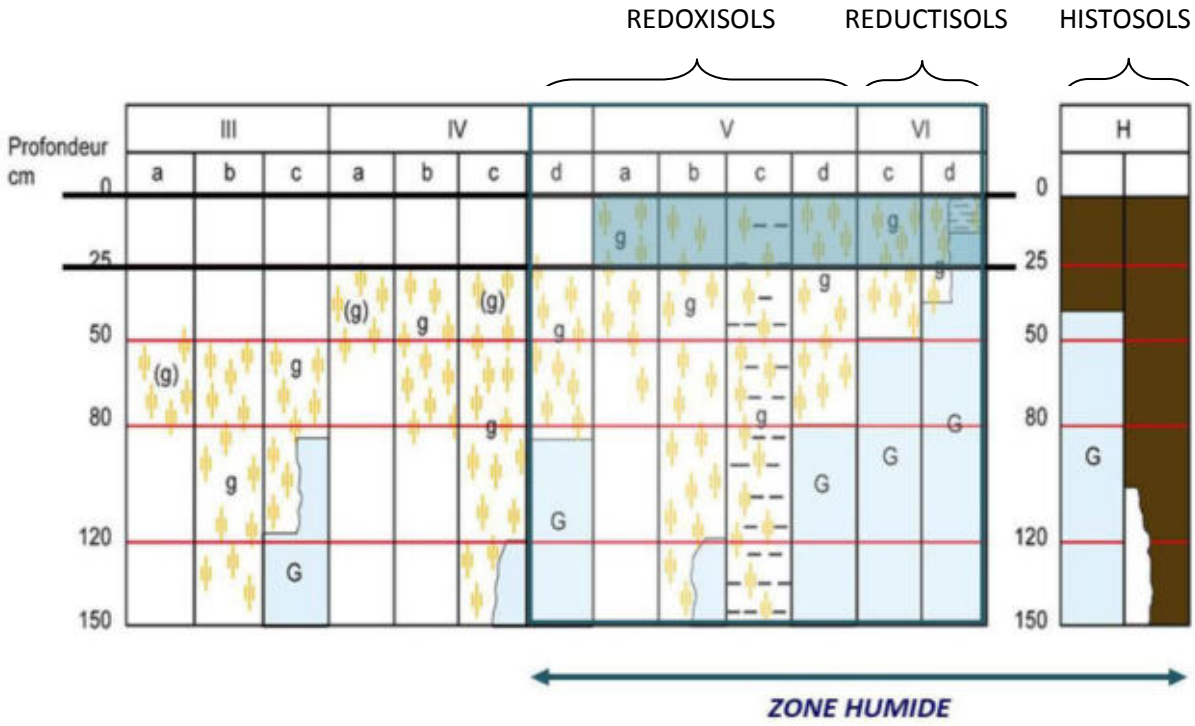

Schématisation des sols indicateurs de zones humides (Source : GEPPA, modifié NCA environnement)

2.1.2. Habitats naturels et végétation

Sur le terrain, les **critères liés à la végétation** sont les critères les plus simples pour délimiter une zone humide. La végétation de zone humide est caractérisée par :

- des communautés d'espèces végétales**,** dénommées **« habitats »,** caractéristiques des zones humides, identifiées selon la méthode et la liste correspondante à l'annexe 2.2 de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié. Une attention particulière est donnée à la délimitation des habitats d'intérêt communautaire et d'intérêt communautaire prioritaires. Environ 600 habitats sont répertoriés dans l'arrêté du 24 juin 2008 modifié, mais tous ne concernent pas l'aire biogéographique atlantique.

Exemples d'habitats caractéristiques de zone humide :

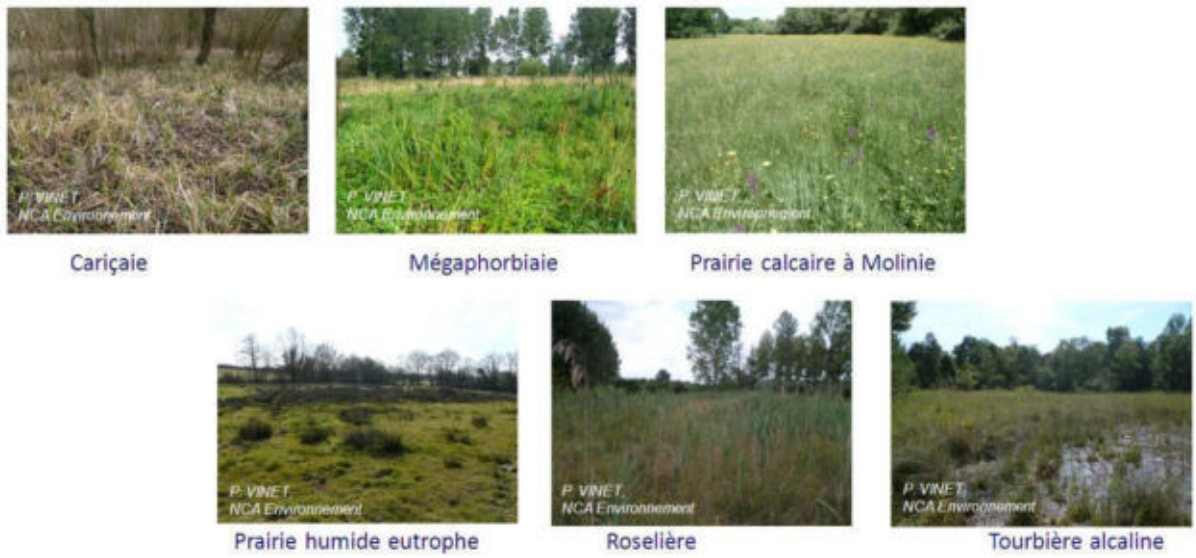

- des espèces indicatrices de zones humides**,** identifiées selon la méthode et la liste des espèces figurant à l'annexe 2.1 de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié.

Exemples d'espèces caractéristiques de zone humide :



2.2. CAMPAGNE DE TERRAIN

L'inventaire a été réalisé sur l'ensemble du territoire communal en ciblant prioritairement les zones définies lors du pré-inventaire.

L'objectif de la campagne de terrain était de confirmer ou d'infirmer la présence de zones humides, de délimiter précisément ces dernières, et de réaliser une caractérisation technique complète de

chacune d'entre elles (profondeur des traces d'hydromorphie, végétation observée…).

La campagne de terrain a été réalisée **du 1er au 8 août 2016**.

Les secteurs prélocalisés ont fait l'objet de sondages pédologiques. Certaines zones ponctuelles éventuellement humides ont également été sondées pour vérification. Sur les secteurs humides, de nombreux sondages sont réalisés afin de délimiter précisément les zones. La topographie, si elle est marquée, et la végétation, lorsqu'elle est présente, aident à positionner les points de sondages et à définir les limites des zones humides.

En lien avec la base de données GWERN[4], chaque zone humide fait l'objet d'une feuille d'identification de terrain comprenant les informations suivantes :

- Informations générales (date, toponyme, cours d'eau…)
- Typologie CORINE (primaire et secondaire)
- Critères de délimitation (espèces végétales, habitats, sols - hydromorphie, topographie…)
- Etat de conservation (dégradé, non dégradé)
- Régime de submersion (fréquence, étendue)
- Diagnostic du fonctionnement hydrologique (connexion au réseau hydrographique…)
- Atteintes (drainage, assèchement, comblement, remblais, mise en culture…)
- Activités et usages dans et autour de la zone
- Remarques générales

Une photographie de chaque zone humide est également prise afin d'illustrer et de justifier les résultats.

[4] Développée par le Forum des Marais Atlantiques, la base de données GWERN permet d'avoir une même structuration des données relatives aux zones humides sur l'ensemble d'un territoire, de réaliser des atlas et des synthèses sur les données de caractérisation et d'automatiser la compilation d'inventaires réalisés.

3. CARTOGRAPHIE

L'ensemble du travail cartographique (Atlas des zones humides) est réalisé avec le logiciel de SIG (Système d'Information Géographique) MapInfo 8.5, en se basant sur les BD Ortho®, BD TOPO® et le scan 25® de l'IGN, ainsi que sur le BD parcellaire et le réseau hydrographique de l'IGN.

L'inventaire cartographique des zones humides est établi au 1 /7000ème :

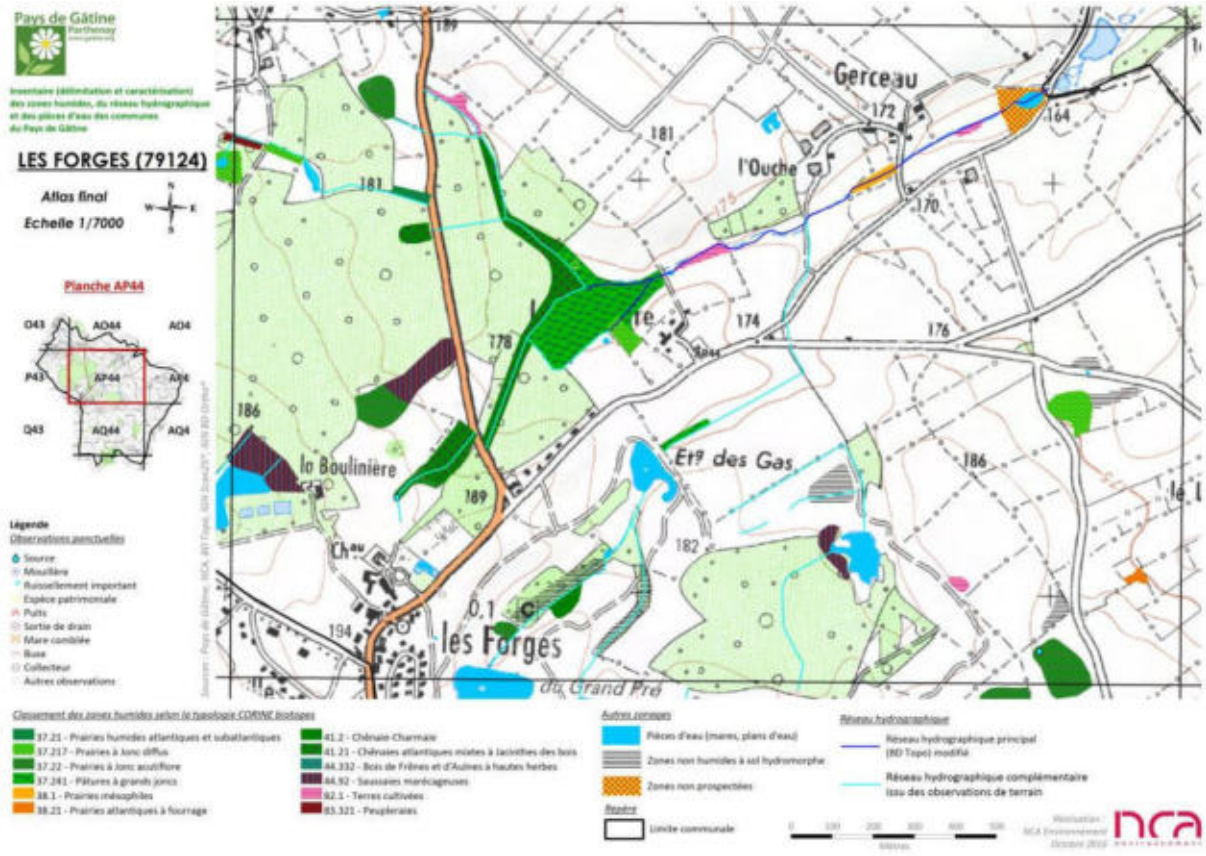

Extrait de l'atlas cartographique des zones humides de la commune de Les Forges

L'ensemble des données (couches SIG et observations de terrain) est enregistré dans le logiciel GWERN combinant la cartographie SIG des zones humides avec une base de données informatiques reprenant les éléments des fiches terrain.

Le logiciel GWERN permet une visualisation simultanée de la cartographie SIG et des données attributaires dans une forme codifiée et simplifiée, telle que l'illustre la figure suivante.

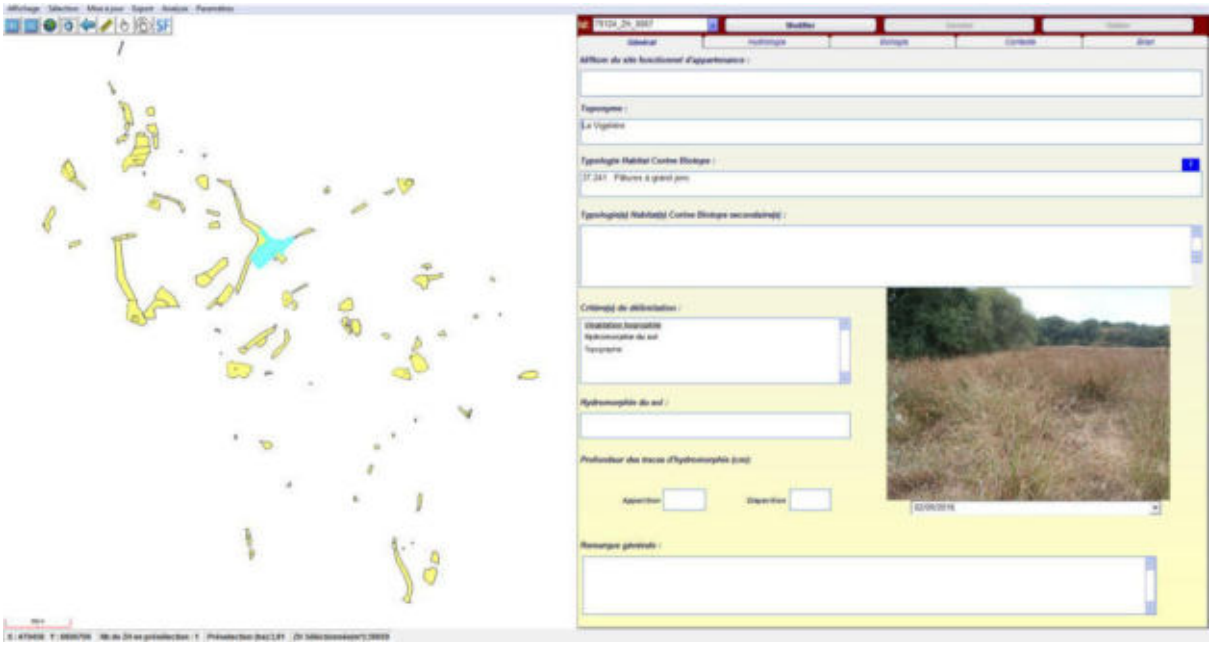

Interface du logiciel GWERN

CHAPITRE 4 :

RESULTATS DE L'INVENTAIRE

1. RESEAU HYDROGRAPHIQUE ET MILIEUX AQUATIQUES

1.1. RESEAU HYDROGRAPHIQUE

Le réseau hydrographique est relativement peu dense sur Les Forges : **7,8 km de réseau hydrographique principal**. Sur l'ensemble de ce linéaire, 3,1 km présentent un régime permanent et 4,7 km un régime intermittent.

A cela, s'ajoute le réseau complémentaire, issu uniquement des observations de terrain. Ce réseau ne distingue pas les fossés des cours d'eau. Généralement, il vient en complément du réseau principal, en ajoutant un écoulement de source ou des fossés de drainage par exemples. Le **réseau complémentaire représente 9,8 km** de linéaire. Il peut ajouter une potentialité supérieure de présence de milieux humides (zone de source), ou à l'inverse, expliquer pourquoi ce n'est pas ou plus humide (fossés de drainage). Ces fossés ont été créés, en majorité, pour évacuer les eaux pluviales ou les eaux de drainage. Ainsi, leur régime est intermittent.

Réseau hydrographique principal :



Ruisseau sans non, Trac



Ruisseau des Forges à sec, La Vigelière

Réseau hydrographique complémentaire :



Bois, La Vigelière



Bois, La Boulinière

Les vallées où circulent les cours d'eau sont les zones les plus favorables à l'établissement des zones humides. Le réseau secondaire amène une présence potentielle de zones humides sur certains secteurs où le réseau principal est absent.

Toutefois, des cours d'eau et fossés présentent un régime d'écoulement temporaire, une caractéristique pouvant être un facteur limitant, tout comme le surcreusement des cours d'eau et des fossés sur certains secteurs.

Pays de Gâtine Parthenay
www.gatine.org

Inventaire (délimitation et caractérisation) des zones humides, du réseau hydrographique et des pièces d'eau des communes du Pays de Gâtine

L'inventaire des zones humides est cofinancé par l'Union Européenne et l'Agence de l'eau Loire-Bretagne

Inventaire de connaissance dans le cadre du SAGE Clain

Ceci n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'eau
Inventaire non exhaustif

LES FORGES (79124)

Cartographie du réseau hydrographique

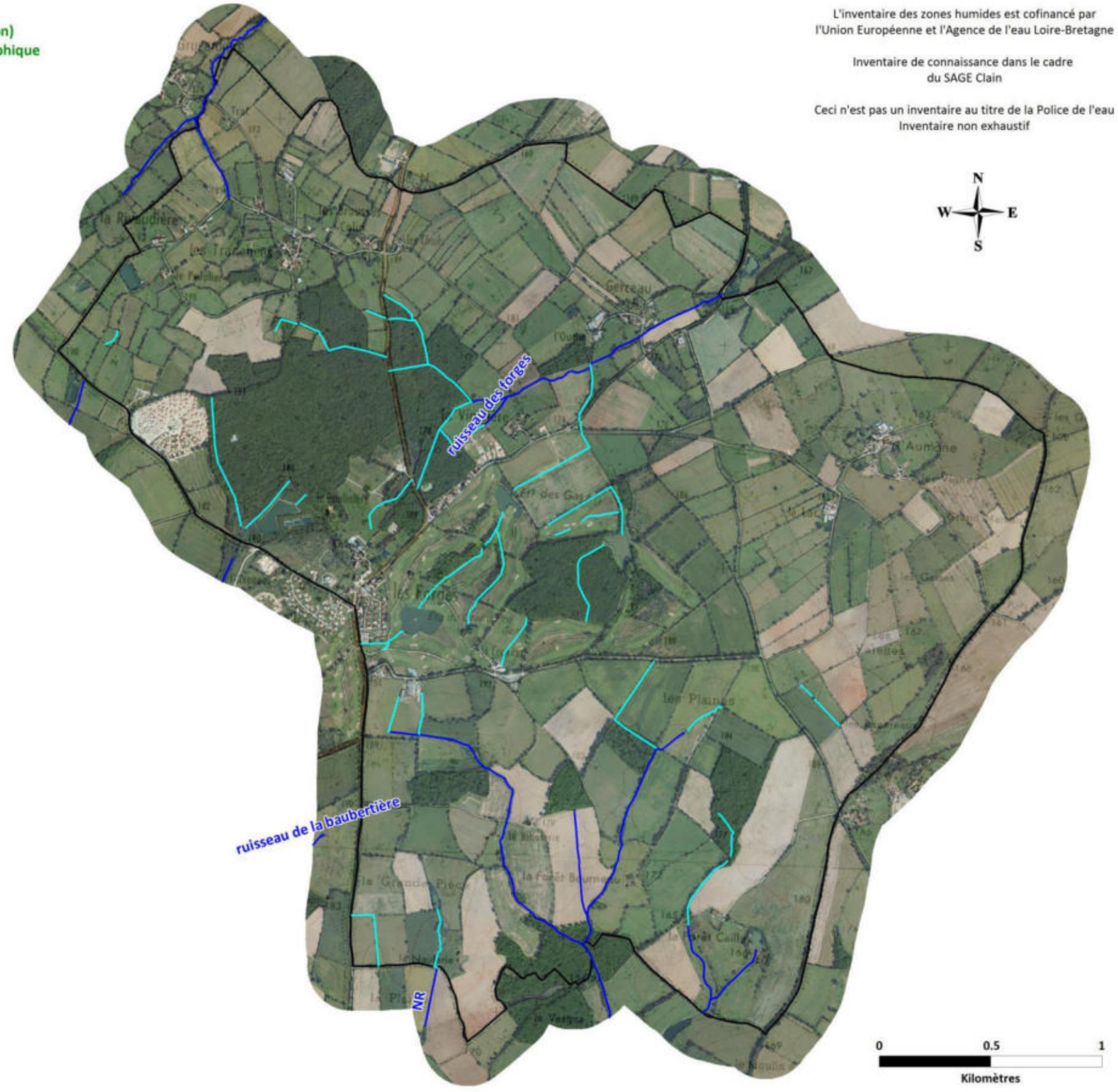

Légende

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal (source : BD Topo) modifié
- Réseau hydrographique complémentaire issu des observations de terrain (tous types d'écoulements confondus)

Repère

- Limite communale

Sources : IGN Scan25®, IGN BD Ortho®, BD Topo, Pays de Gâtine, NCA

Réalisation :
NCA Environnement - Octobre 2016

Cartographie du réseau hydrographique de la commune de Les Forges
(Sources : IGN BD Ortho®, IGN Scan25®, Pays de Gâtine, NCA environnement)

1.2. MARES ET PLANS D'EAU

Les résultats d'inventaire comptabilisent **46 mares et plans d'eau,** pour une surface totale de **8,73 ha d'eau superficielle close** (ne rentrant pas dans l'appellation « zones humides »).

Les pièces d'eau de la commune sont principalement des mares de petite taille (entre 100 et 500 m²), à usage agricole. La surface des pièces d'eau inventoriées varie **de 60 m² à 1,8 ha**. Deux plans d'eau ont une surface supérieure à l'hectare.

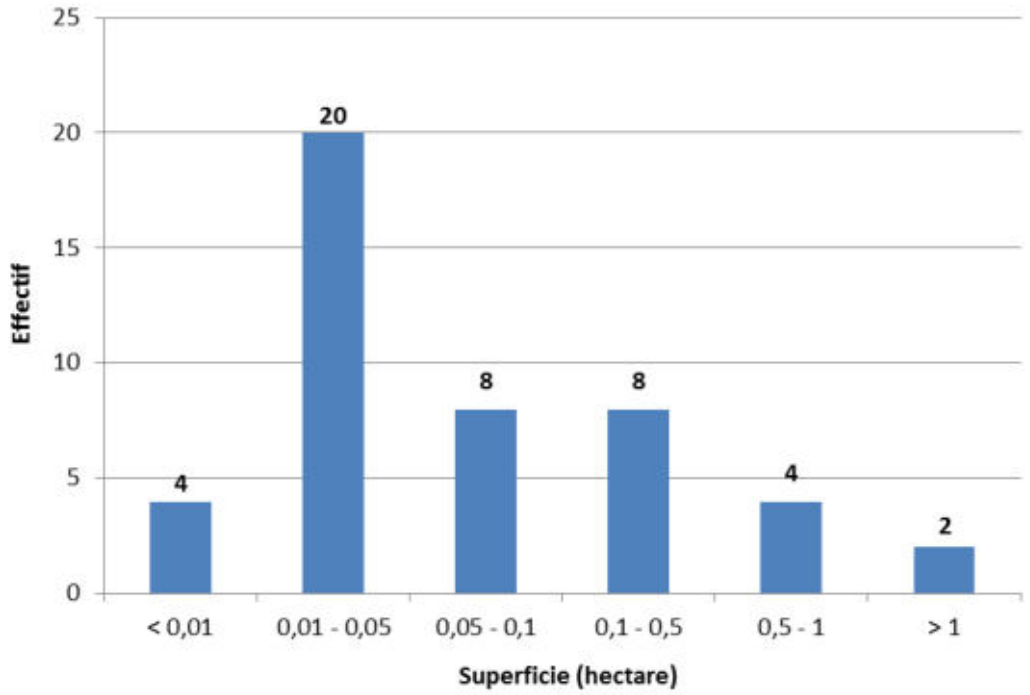

Répartition des mares et plans d'eau en fonction de leur surface

Exemples de typologies de mares :



Les Tranchées



Les Tranchées

Exemples de typologies de plans d'eau :



Etang du Grand Pré (Golf de Les Forges)



Etang, Le Peuplier

Pays de Gâtine Parthenay
www.gatine.org

Inventaire (délimitation et caractérisation) des zones humides, du réseau hydrographique et des pièces d'eau des communes du Pays de Gâtine

LES FORGES (79124)

Cartographie des pièces d'eau

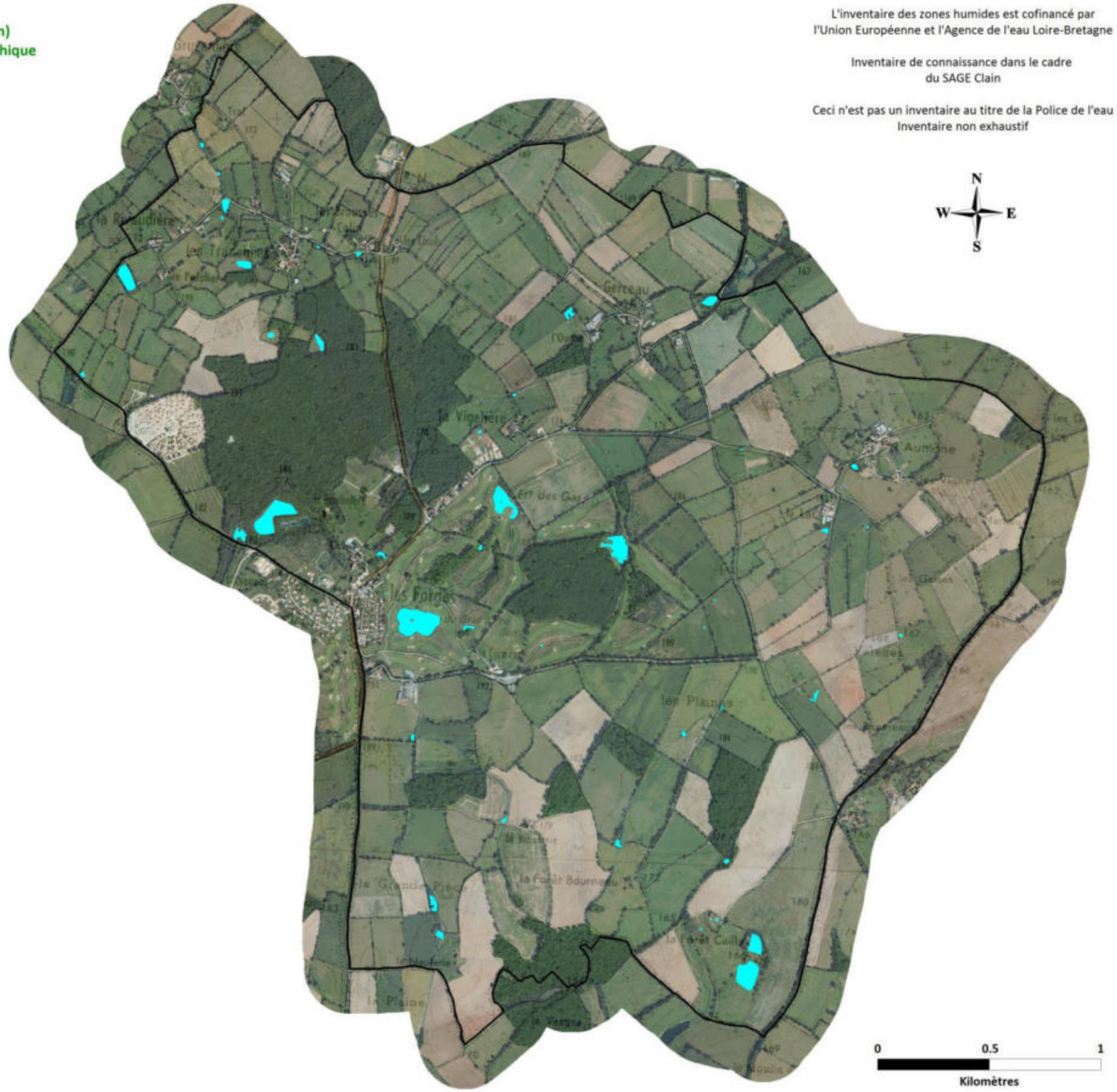

L'inventaire des zones humides est cofinancé par l'Union Européenne et l'Agence de l'eau Loire-Bretagne

Inventaire de connaissance dans le cadre du SAGE Clain

Ceci n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'eau
Inventaire non exhaustif

Légende

- Pièces d'eau (mares et plans d'eau)
- Limite communale

Sources : IGN Scan25®, IGN BD Ortho®, Pays de Gâtine, NCA

Réalisation :
NCA Environnement - Octobre 2016

Inventaire des mares et plans d'eau de la commune de Les Forges
(Sources : IGN BD Ortho®, IGN Scan25®, Pays de Gâtine, NCA environnement

1.3. OBSERVATIONS COMPLEMENTAIRES

Des observations de terrain en lien avec la ressource en eau ont été relevées sur le terrain. Ces observations regroupent différents éléments relatifs à la dynamique de l'eau tels que les sources, lavoirs, les engorgements marqués, les puits…

A noter que le recensement de ces points n'est pas exhaustif, l'ensemble du territoire ne pouvant être prospecté. De même, une partie des observations est issue des dires d'acteurs (données lors du passage terrain ou lors des réunions), par conséquent un certain nombre d'éléments dépendent du degré de connaissance des acteurs locaux.

Il a ainsi été recensé sur la commune :

- ✓ 5 sources
- ✓ 0 lavoir
- ✓ 0 fontaine



Source, château de La Boulinière

Pays de Gâtine Parthenay
www.gatine.org

Inventaire (délimitation et caractérisation) des zones humides, du réseau hydrographique et des pièces d'eau des communes du Pays de Gâtine

LES FORGES (79124)

Cartographie du réseau hydrographique et des observations ponctuelles

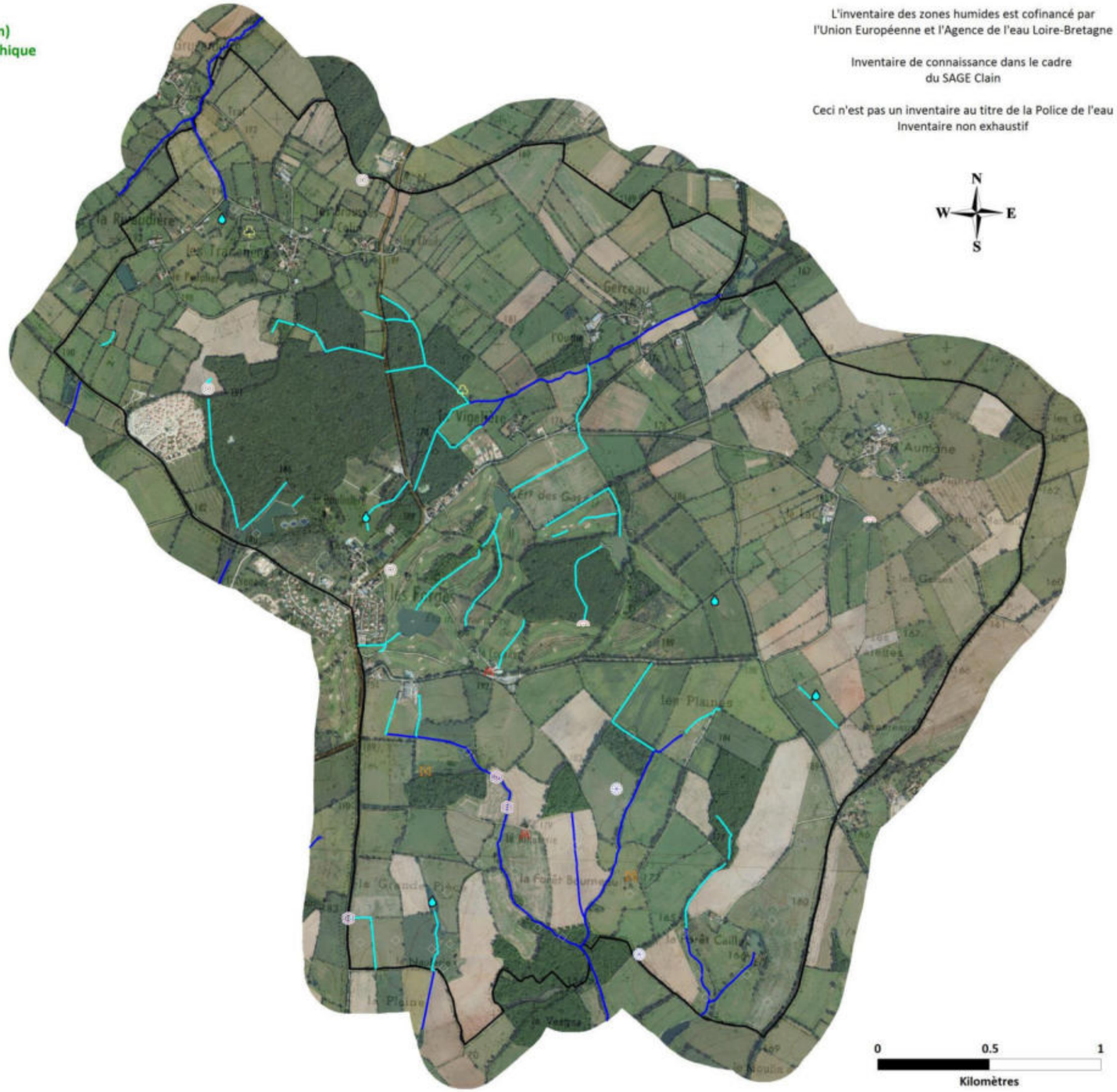

Légende

Observations ponctuelles

- Source
- Mouillère
- Ruissellement important
- Espèce patrimoniale
- Puits
- Sortie de drain
- Mare comblée
- Buse
- Collecteur
- Autres observations

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal (source : BD Topo) modifié
- Réseau hydrographique complémentaire issu des observations de terrain (tous types d'écoulements confondus)

Repère

- Limite communale

Sources : IGN Scan25®, IGN BD Ortho®, BD Topo, Pays de Gâtine, NCA

nca environnement

Réalisation :
NCA Environnement - Octobre 2016

Observations complémentaires de l'inventaire des zones humides de la commune de Les Forges
(Sources : IGN BD Ortho®, IGN Scan25®, Pays de Gâtine, NCA environnement)

2. ZONES HUMIDES

2.1. SONDAGES PEDOLOGIQUES

Tous les secteurs repérés durant la phase de pré-inventaire ont fait l'objet de sondages pédologiques permettant de caractériser l'hydromorphie des sols et ainsi de confirmer ou non la présence de zones humides.

Au total, **438 sondages pédologiques** ont été réalisés sur le territoire communal (voir carte ci-dessus). **23** d'entre eux ont permis d'observer des sols caractéristiques de zones humides (en rouge) appartenant majoritairement à la classe d'hydromorphie Vb du GEPPA (Groupe d'Etudes des Problèmes de Pédologie Appliquée).

Les autres sondages pédologiques ont affiché des sols non caractéristiques de zones humides, bien que certains présentent tout de même des traces d'hydromorphie plus en profondeur. Ces zones hydromorphes peuvent être le vestige d'anciennes zones humides. Elles constituent un potentiel de restauration.



Sol caractéristique de zone humide



Sol sain

Pays de Gâtine Parthenay
www.gatine.org

Inventaire (délimitation et caractérisation) des zones humides, du réseau hydrographique et des pièces d'eau des communes du Pays de Gâtine

L'inventaire des zones humides est cofinancé par l'Union Européenne et l'Agence de l'eau Loire-Bretagne

Inventaire de connaissance dans le cadre du SAGE Clain

Ceci n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'eau
Inventaire non exhaustif

LES FORGES (79124)

Cartographie des sondages pédologiques

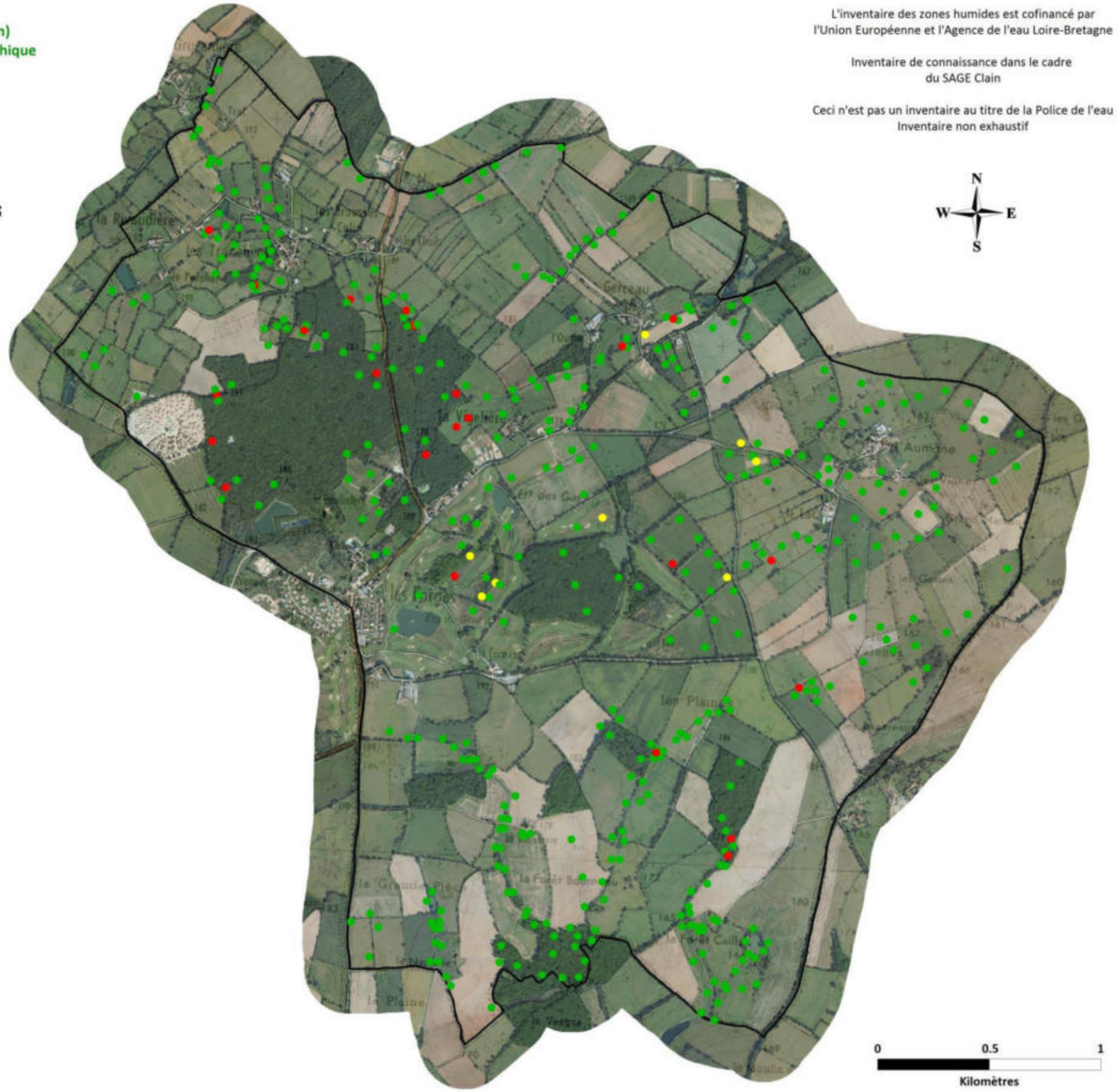

Légende

Sondages pédologiques

- Sol sain (407)
- Sol répondant aux critères de zones humides (23)
- Sol hydromorphe non caractéristique de zone humide (8)

Repère

Limite communale

Sources : IGN Scan25®, IGN BD Ortho®, BD Topo, Pays de Gâtine, NCA

Réalisation :
NCA Environnement - Octobre 2016

Localisation des sondages pédologiques effectués sur la commune de Les Forges (Sources : IGN BD Ortho®, IGN Scan25®, Pays de Gâtine, NCA environnement)

2.2. INVENTAIRE GLOBAL

L'inventaire comptabilise une surface totale en zones humides de **34,09 ha**, soit environ **3,21 %** de la surface communale totale. Sachant que la surface prélocalisée (avant la phase terrain) était d'environ 309 ha, les zones humides réelles ont donc réduit de 89 %.



Zone humide de la commune de Les Forges (Les Tranchées)

La carte en page suivante permet de comparer les zones humides prélocalisées initialement, avant la phase terrain (en gris) aux zones humides réelles identifiées sur le terrain (en rose).

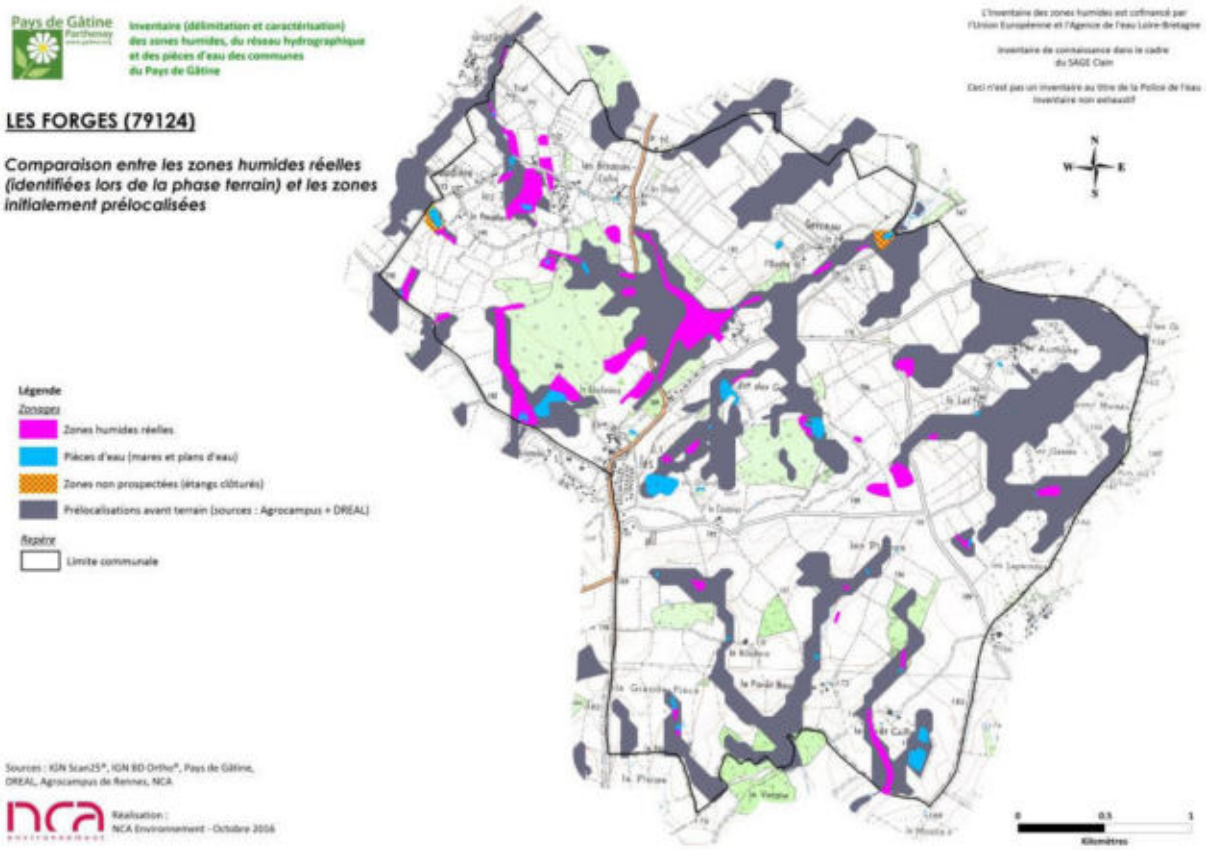

Cartographie des zones prélocalisées (avant terrain) et des zones humides réelles (après terrain)

Pays de Gâtine Parthenay www.gatine.org

Inventaire (délimitation et caractérisation) des zones humides, du réseau hydrographique et des pièces d'eau des communes du Pays de Gâtine

L'inventaire des zones humides est cofinancé par l'Union Européenne et l'Agence de l'eau Loire-Bretagne

Inventaire de connaissance dans le cadre du SAGE Clain

Ceci n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'eau
Inventaire non exhaustif

LES FORGES (79124)

Cartographie des zones humides, des pièces d'eau et du réseau hydrographique

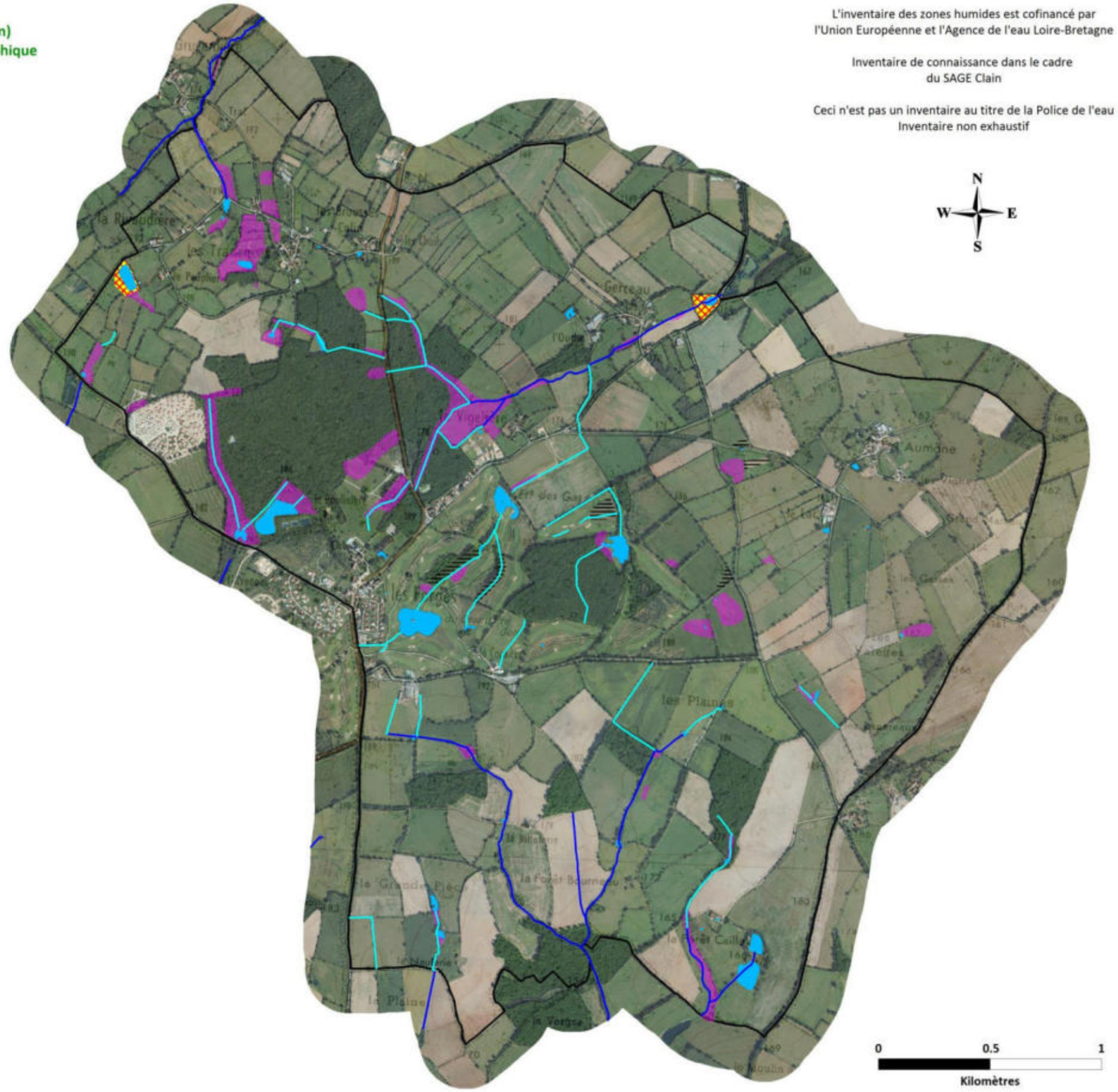

Légende

Zonages

- Zones humides
- Pièces d'eau (mares et plans d'eau)
- Zones non humides à sol hydromorphe
- Zones non prospectées (étangs clôturés)

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal (source : BD Topo) modifié
- Réseau hydrographique complémentaire issu des observations de terrain (tous types d'écoulements confondus)

Repère

- Limite communale

Sources : IGN Scan25®, IGN BD Ortho®, Pays de Gâtine, NCA

nca environnement

Réalisation :
NCA Environnement - Octobre 2016

Cartographie générale des zones humides, des plans d'eau et du réseau hydrographique de la commune de Les Forges
(Sources : IGN BD Ortho®, IGN Scan25®, Pays de Gâtine, NCA environnement)

2.3. HABITATS - TYPOLOGIE

2.3.1. Typologie SDAGE

Afin de caractériser les zones humides identifiées, il est appliqué sur le territoire de Les Forges, la typologie du SDAGE Loire-Bretagne qui propose 13 grands types de zones humides selon leur localisation dans un bassin versant, tels que précisés dans le Chapitre 1 – Partie 2.2.

➥ On note que **65 % des zones humides sont sur les plateaux, soit déconnectées des cours d'eau**. 34 % des zones humides sont localisées en bordure de cours d'eau.

Bien que les mares et plans d'eau ne soient pas considérés comme des zones humides mais comme des milieux aquatiques, ils intègrent la typologie SDAGE dans la catégorie zones humides ponctuelles (SDAGE 11). Cette catégorie représente alors 20 % de l'ensemble des zones (milieux aquatiques et milieux humides confondus).

L'ensemble des résultats est présenté dans le tableau suivant :

Typologie SDAGE	Surface (ha)	Proportion (%)
Zones humides		
5 – Zones humides en bordure de cours d'eau	11,5	33,73
7 – Zones humides en tête de bassin (source)	0,52	1,53
10 – Zones humides de plaines et plateaux	22,07	64,74
SOUS-TOTAL	**34,09**	**100**
Milieux aquatiques (mares et plans d'eau)		
11- Zones humides ponctuelles	8,73	20,39
TOTAL	**42,82**	**100**

Pays de Gâtine Parthenay www.gatine.org

Inventaire (délimitation et caractérisation) des zones humides, du réseau hydrographique et des pièces d'eau des communes du Pays de Gâtine

L'inventaire des zones humides est cofinancé par l'Union Européenne et l'Agence de l'eau Loire-Bretagne

Inventaire de connaissance dans le cadre du SAGE Clain

Ceci n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'eau
Inventaire non exhaustif

LES FORGES (79124)

Cartographie des zones humides et des pièces d'eau

Application de la typologie SDAGE Loire-Bretagne

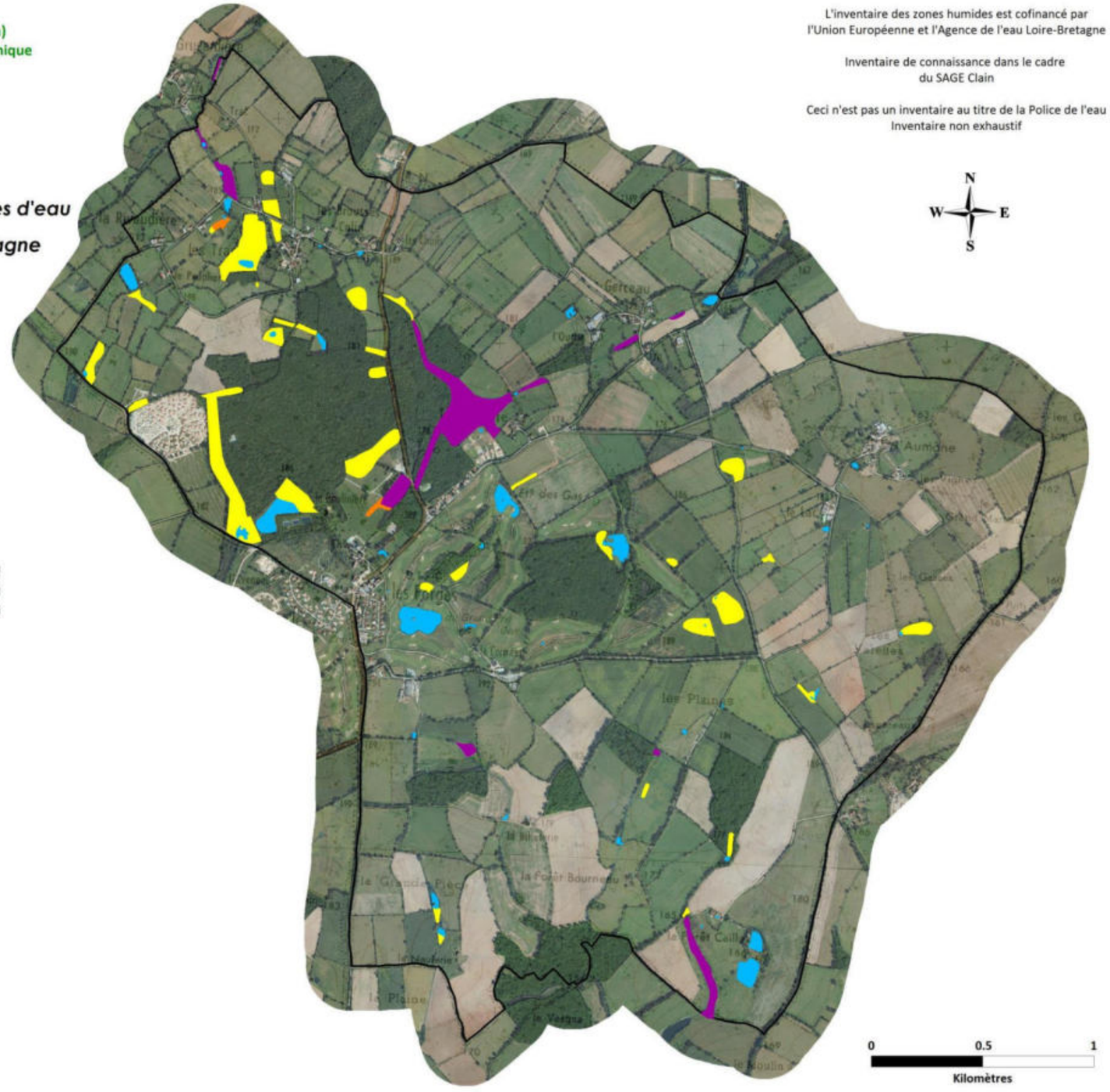

Légende

Classement des zones humides selon la typologie SDAGE

- 5 - Zones humides de bordure de cours d'eau (14)
- 7 - Zones humides en tête de bassin (zones de sources) (2)
- 10 - Zones humides de plaines et plateaux (43)

Zones non humides appartenant à la typologie SDAGE

- 11 - Mares et plans d'eau (zones ponctuelles)

Repère

- Limite communale

Sources : IGN Scan25®, IGN BD Ortho®, BD Topo, Pays de Gâtine, NCA

Réalisation :
NCA Environnement - Octobre 2016

Zones humides classées en fonction de la typologie SDAGE
(Sources : IGN Scan25®, IGN BD Ortho®, Pays de Gâtine, NCA environnement)

2.3.2. Typologie CORINE Biotopes

La typologie CORINE Biotopes est la référence en termes de classification des habitats naturels et semi-naturels présents en Europe. Elle est fondée sur une systématique descriptive de la végétation prise comme indicatrice des conditions du milieu.

La typologie est divisée en 7 grands types d'habitats :

1) Habitats littoraux et halophile ;
2) Milieux aquatiques non marins ;
3) Landes, fruticées et prairies ;
4) Forêts ;
5) Tourbières et Marais ;
6) Rochers continentaux, éboulis et sables ;
8) Terres agricoles et paysages artificiels.

Suivant cette typologie, la zone humide communale a été classée par type d'habitat. Ses caractéristiques ainsi que les espèces végétales observées sur le terrain et permettant la détermination du Code CORINE Biotopes, sont précisées (Voir carte en page précédente).

Typologie Corine biotopes	Surface (ha)	Proportion (%)
3 – Prairies, fourrés	20,39	59,81
4 – Boisements	12,18	35,73
8c – Terres cultivées	1,29	3,78
8p – Plantations	0,23	0,67
TOTAL	**34,09**	**100**

Synthèse des habitats observés (Code CORINE Niveau 1) et de leur proportion

De manière synthétique, la répartition des zones humides peut être analysée en fonction des habitats CORINE Biotopes.

➥ **60 % des zones humides sont de type « prairies/fourrés » et 36 % sont boisées. La majorité des zones humides sont en bon état de conservation.** Les prairies humides sont entretenues par les éleveurs, la fauche et le pâturage sont les modes de gestion adaptés à ces milieux. L'intervention humaine maintien le milieu ouvert, sans quoi les prairies se fermeraient progressivement et leur état se dégraderait.

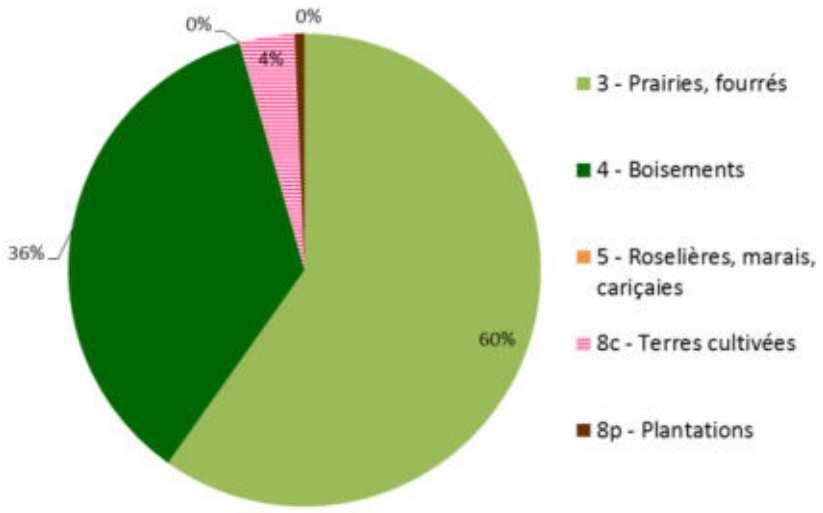

Classement des zones humides selon la typologie CORINE Biotopes de niveau 1

En affinant la description, il est possible de définir les habitats de manière plus précise. Ainsi, 13 habitats différents ont été caractérisés en zones humides sur Les Forges.

La répartition est la suivante (une couleur correspond à un niveau typologique) :

3 - PRAIRIES, FOURRES : 20,39 ha (59,81 %)

37 - Prairies humides et mégaphorbiaies

37.2 - Prairies humides eutrophes

37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques : 2,25 ha

37.217 – Prairies à Jonc diffus : 3,45 ha

37.22 – Prairies à Jonc acutiflore : 7,30 ha

37.24 – Prairies à Agropyre et Rumex

37.241 – Pâtures à grands joncs : 6,81 ha

38 - Prairies mésophiles

38.1 – Pâtures mésophiles : 0,44 ha

38.2 – Prairies à fourrage des plaines

38.21– Prairies atlantiques à fourrages : 0,13 ha

4 - BOISEMENTS : 12,18 ha (35,73 %)

41 – Forêts caducifoliées

41.2 – Chênaies-charmaies : 0,33 ha

41.21 –Chênaies atlantiques mixtes à Jacinthes des bois : 6,99 ha

44 - Forêts riveraines, forêts et fourrés très humides

44.3 – Forêt de Frênes et d'Aulnes des fleuves medio-européens

44.33 –Bois de Frênes et d'Aulnes des rivières à eaux lentes

44.332 - Bois de Frênes et d'Aulnes à hautes herbes : 0,19 ha

44.9 - Bois marécageux d'aulne, de saule et de myrte des marais

44.92 - Saussaies marécageuses : 4,67 ha

8 – TERRES CULTIVEES : 1,29 ha (3,78 %)

82 – Cultures

82.1 – : Champs d'un seul tenant intensément cultivé : 1,29 ha

8 - PLANTATIONS : 0,23 ha (0,67 %)

83 - Vergers, bosquets et plantations d'arbres

83.3 – Plantations

83.32 - Plantations d'arbres feuillus

83.321 - Plantations de Peupliers : 0,23 ha

Prairies, Fourrés (Code CORINE 3)

Cette catégorie est en grande partie représentée par des prairies humides à Joncs. Les prairies/fourrés correspondent par ailleurs à l'habitat majoritaire sur la commune (60 % des zones humides). Principalement à vocation agricole, pour le pâturage ou la fauche, ces prairies peuvent accueillir une diversité floristique importante. Toutefois, la pression du pâturage peut à l'inverse diminuer cette diversité végétale, et il n'est pas rare d'observer un nombre limité d'espèces au sein de ces milieux. Les prairies humides pâturées représentent une identité culturelle forte du bocage gâtinais. Bien souvent, le caractère humide très marqué, en particulier à proximité du réseau hydrographique, impose une gestion agricole de pâturage.

37.2 - Prairies humides atlantiques eutrophes

Cet habitat se développe généralement en bordure des rivières et ruisseaux de plus ou moins grande importance, également en bordure de plans d'eau et sur les plateaux. Il s'agit d'un milieu herbacé dont l'évolution est bloquée par la gestion humaine (fauche ou pâturage) au stade prairial. Cet habitat se présente le plus souvent sous la forme de prairies denses, riches en diversité floristique.

Le mode de gestion des prairies humides influe directement sur la physionomie de l'habitat : lorsqu'elles sont pâturées - généralement par des bovins ou des ovins en Poitou-Charentes - le

cortège végétal est moins diversifié. Les Joncs, peu appréciés par le bétail, y dominent souvent, accompagnés par un faible nombre d'espèces dont la Renoncule rampante (*Ranunculus repens*), la Renoncule flammette (*Ranunculus flammula*), la Renoncule âcre (*Ranunculus acris*), le Trèfle rampant (*Trifolium repens*) ou encore l'Oseille crépue (*Rumex crispus*). Dans certains cas, lorsque la pression du pâturage est importante, on parlera de prairies « piétinées » : la végétation y est dominée par des espèces rampantes, à recouvrement épars, avec souvent un développement de grands joncs qui forment des touffes denses plus ou moins étalées. Les prairies humides bénéficiant d'une fauche tardive sont généralement très riches en espèces, on peut y retrouver en plus des espèces déjà citées, le Lychnis fleur de coucou (*Lychnis flos-cuculi*), le Myosotis des marais (*Myosotis scorpioides*), le Gaillet des marais (*Galium palustre*), ou encore le Vulpin genouillé (*Alopecurus geniculatus*).

Sur la commune, quatre types de prairies humides ont été observées :

- les prairies humides atlantiques à subatlantiques,
- les prairies à Jonc diffus, dominées par *Juncus effusus*,
- les prairies à Jonc acutiflore, dominées par *Juncus acutiflorus,*
- les pâtures à grands joncs.



Prairie humide à Jonc acutiflore



Prairie humide à Jonc diffus



Prairies humides atlantiques à subatlantiques

38 - Prairies mésophiles

Ces prairies sont constituées principalement d'espèces mésophiles, c'est-à-dire non caractéristiques de zone humide. Sur ces milieux, c'est donc le critère pédologique qui a permis la délimitation d'une zone humide. Ces prairies sont exploitées pour le pâturage et/ou pour la fauche. La richesse floristique est directement dépendante de la gestion agricole : si les prairies sont permanentes, la diversité floristique peut être très intéressante, c'est moins le cas si la prairie est temporaire ou avec une végétation semée (Ray-grass par exemple). Ces prairies sont constitutives du bocage, et sont caractéristiques des paysages gâtinais.



Prairie pâturée mésophile

Boisements (Code CORINE 4)

Les boisements « spontanés » sont à différencier des boisements « anthropiques », issus de la plantation d'essences bien souvent exogènes.

41.2 – Chênaies-charmaies

Forêts atlantiques et médio-européennes dominées par le Chêne pédonculé (*Quercus robur*) sur des sols eutrophes ou mésotrophes avec généralement des strates herbacée et arbustive bien développées. Le Charme commune (*Carpinus betulus*) est généralement présent en mélange.





44.3 - Bois de Frênes et d'Aulnes

Forêts riveraines de Frêne (*Fraxinus excelsior*, *Fraxinus angustifolia*) et d'Aulne glutineux (*Alnus glutinosa*), sur des sols périodiquement inondés lors des crues annuelles, mais cependant bien drainés et aérés durant les basses eaux. Elles diffèrent des forêts marécageuses (44.9) par la présence d'espèces forestières qui ne sont pas capables de croître sur des sols engorgés en permanence.

44.9 – Saussaies marécageuses

Ces boisements très humides se développent dans les bas-marais et sur les terrasses alluviales, sur des sols marécageux, gorgés d'eau une bonne partie de l'année. Les Saules peuvent être accompagnées d'espèces basses comme la Lathrée clandestine (*Lathraea clandestina*), la Reine des prés (*Filipendula ulmaria*), l'Iris faux-acore (*Iris pseudacorus*) ou encore la Menthe aquatique (*Mentha aquatica*). Ces habitats sont très intéressants, tant pour les espèces animales et végétales, que pour les fonctionnalités hydrologiques qu'ils assurent.





X Terres agricoles et paysages artificiels (Code CORINE 8)

Cette catégorie regroupe un ensemble d'habitats à niveau plus ou moins important d'anthropisation. On y retrouve les milieux à caractère « semi-naturel », représentés par les terres agricoles, qui comprennent à la fois les terres cultivées (82.1 – Cultures) et les plantations (83.3 – Plantations de feuillus).

Ces habitats anthropiques peuvent ainsi être divisés en deux sous-catégories : les terres cultivées et les plantations, qui ont une fonction de production agricole ou sylvicole ; le reste étant intégré sous l'appellation « divers ». Il est à noter que le caractère « semi-naturel » des terres agricoles reste une dénomination abstraite, chaque milieu étant différent dans son degré de perturbation et d'éloignement d'un habitat « naturel ». En revanche, l'anthropisation de ces milieux est une variable commune.

L'artificialisation des habitats explique l'absence, voire la faible représentativité des espèces végétales hygrophiles. La caractérisation et la délimitation de ces milieux passe ainsi nécessairement par le critère pédologique.

82.1 – Terres cultivées

Certaines parcelles peuvent être mises en culture malgré la présence d'une zone humide car l'engorgement du sol y est temporaire, il se ressuie en été. De plus, les parcelles peuvent être drainées pour faciliter l'évacuation de l'eau dans le sol. Mais les récoltes n'y sont pas toujours importantes car si le printemps est pluvieux, le sol reste engorgé longtemps.

La mise en culture dégrade les zones humides par l'effet du labour et l'utilisation de produits chimiques. L'eau qui circule dans les zones humides peut rejoindre les nappes et les cours d'eau, entrainant les produits chimiques en même temps, d'où des problématiques de pollutions.




83.3 - Plantations

Les plantations de Peupliers cultivars sont composées d'une variété dénommée *Populus x canadensis*. L'âge et l'entretien des différentes plantations varient suivant les parcelles, la majorité des peupleraies subissant une fauche ou un broyage à l'année. Les peupleraies sont considérées comme des zones humides dégradées car elles ont un effet « drainant », le Peuplier absorbant beaucoup d'eau au printemps.




La cartographie des zones humides de la commune suivant la typologie CORINE Biotopes est présentée en page suivante. Le niveau typologique attribué se veut le plus précis possible.

Pays de Gâtine Parthenay www.gatine.org

Inventaire (délimitation et caractérisation) des zones humides, du réseau hydrographique et des pièces d'eau des communes du Pays de Gâtine

L'inventaire des zones humides est cofinancé par l'Union Européenne et l'Agence de l'eau Loire-Bretagne

Inventaire de connaissance dans le cadre du SAGE Clain

Ceci n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'eau
Inventaire non exhaustif

LES FORGES (79124)

Cartographie des zones humides et des pièces d'eau

Application de la typologie CORINE biotopes

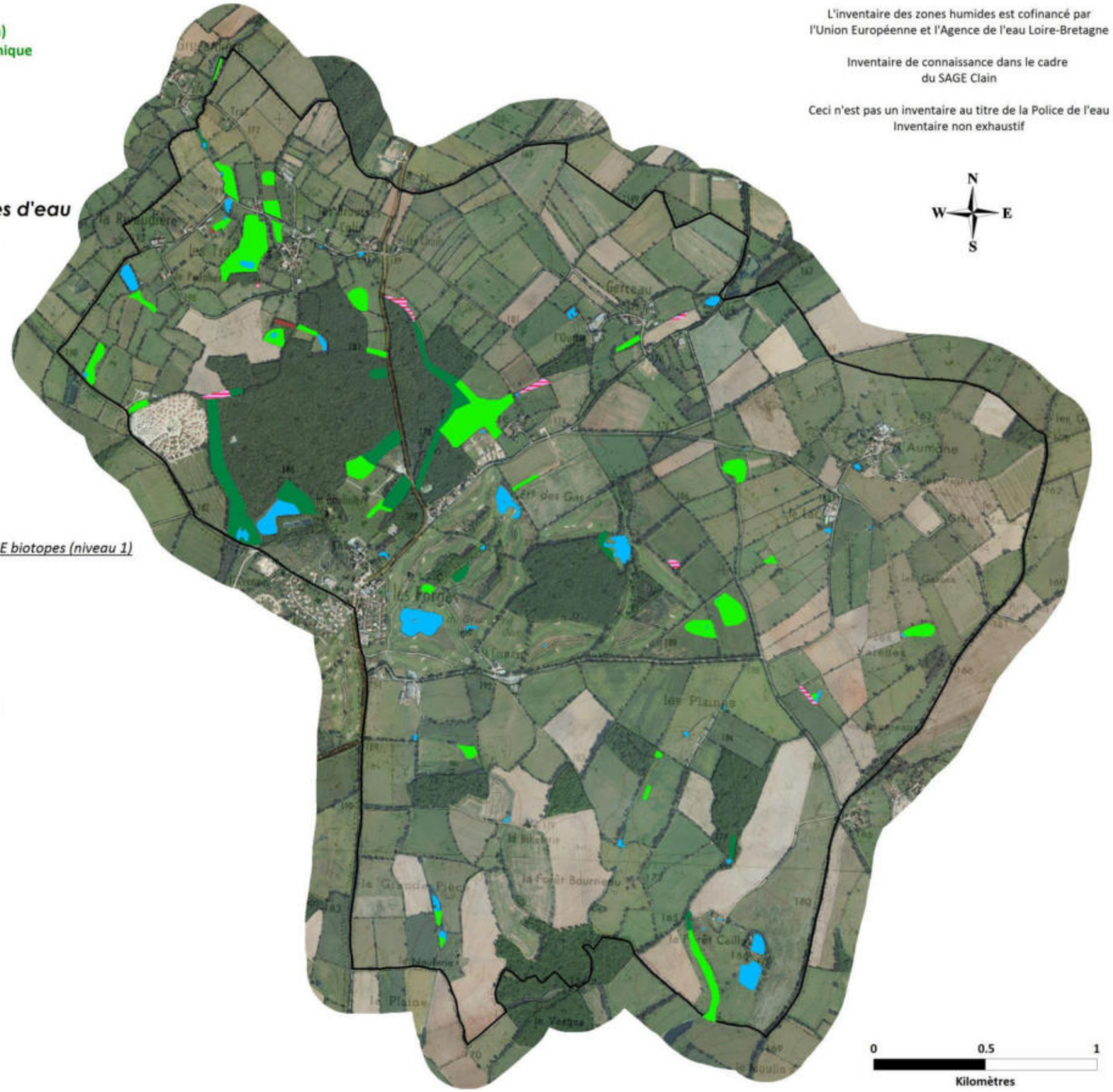

Légende

Classement des zones humides en fonction de la typologie CORINE biotopes (niveau 1)

- 3 - Prairies, landes, fruticées
- 4 - Forêts
- 8 - Terres cultivées
- 8 - Plantations

Zones non humides appartenant à la typologie CORINE biotopes

- 11 - Mares et plans d'eau (zones ponctuelles)

Repère

- Limite communale

Sources : IGN Scan25®, IGN BD Ortho®, BD Topo, Pays de Gâtine, NCA

nca environnement

Réalisation :
NCA Environnement - Octobre 2016

Zones humides classées en fonction de la typologie CORINE Biotopes de niveau 1
(Sources : IGN Scan25®, IGN BD Ortho®, Pays de Gâtine, NCA environnement)

Pays de Gâtine Parthenay www.gatine.org

Inventaire (délimitation et caractérisation) des zones humides, du réseau hydrographique et des pièces d'eau des communes du Pays de Gâtine

L'inventaire des zones humides est cofinancé par l'Union Européenne et l'Agence de l'eau Loire-Bretagne

Inventaire de connaissance dans le cadre du SAGE Clain

Ceci n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'eau
Inventaire non exhaustif

LES FORGES (79124)

Cartographie des zones humides et des pièces d'eau

Application de la typologie CORINE biotopes

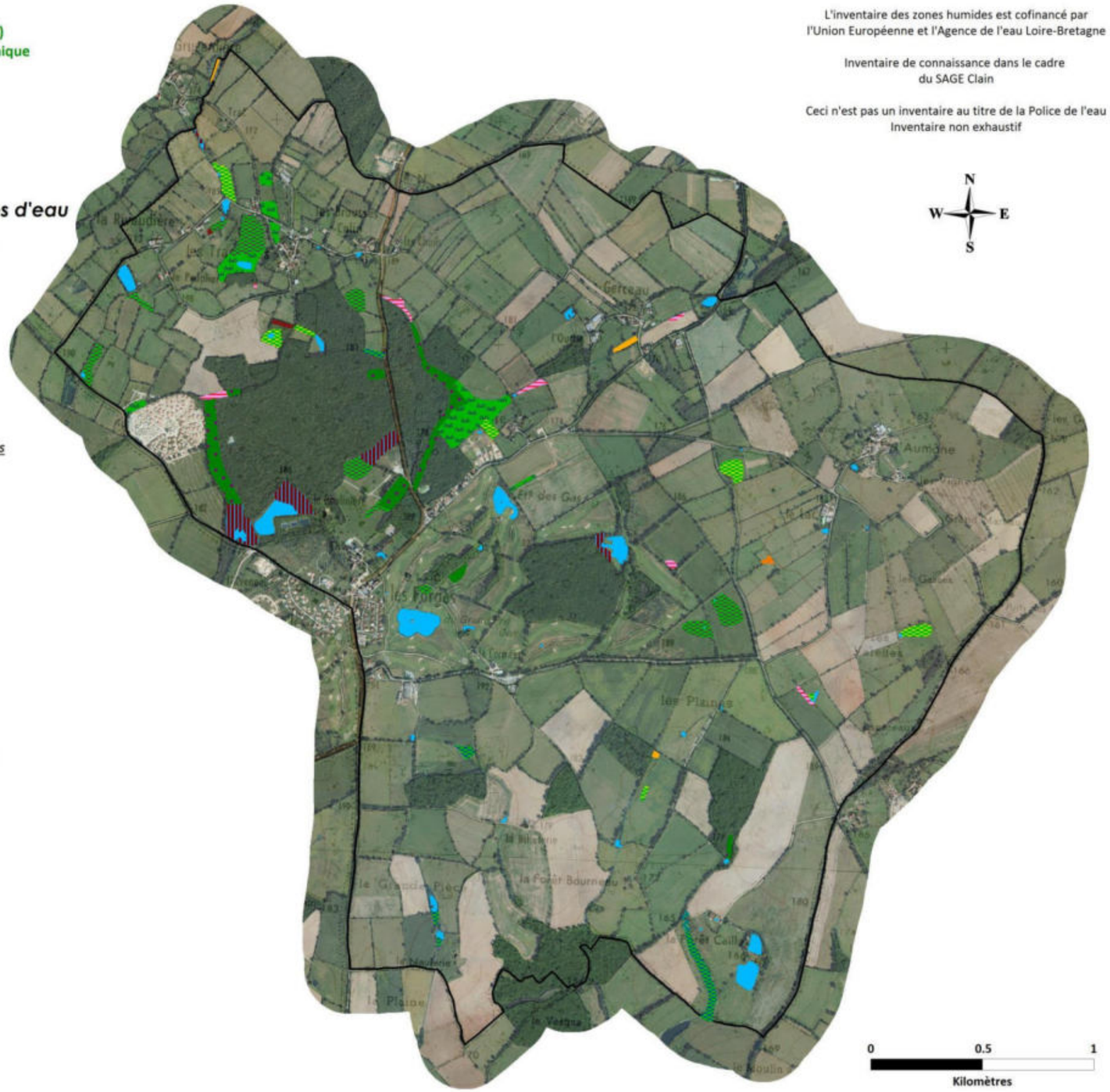

Légende

Classement des zones humides selon la typologie CORINE biotopes

- 37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc acutiflore
- 37.241 - Pâtures à grands joncs
- 38.1 - Prairies mésophiles
- 38.21 - Prairies atlantiques à fourrage
- 41.2 - Chênaie-Charmaie
- 41.21 - Chênaies atlantiques mixtes à Jacinthes des bois
- 44.332 - Bois de Frênes et d'Aulnes à hautes herbes
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 82.1 - Terres cultivées
- 83.321 - Peupleraies

Zones non humides appartenant à la typologie CORINE biotopes

- 22.1 - Eaux douces (mares et plans d'eau)

Repère

- Limite communale

Sources : IGN Scan25®, IGN BD Ortho®, BD Topo, Pays de Gâtine, NCA

nca environnement

Réalisation :
NCA Environnement - Octobre 2016

Cartographie de la zone humide, classées selon la typologie CORINE Biotopes
(Sources : IGN Scan25®, IGN BD Ortho®, Pays de Gâtine, NCA environnement)

2.4. FONCTIONS DES ZONES HUMIDES

Les zones humides inventoriées présentent diverses fonctionnalités et aptitudes. L'état de conservation est variable selon l'occupation du sol. La majorité des zones humides de la commune sont représentées par des prairies en bon état de conservation.

On observe sur Les Forges peu d'habitats dégradés tels que des terres cultivées et des peupleraies, ces zones représentant des superficies relativement faibles sur l'ensemble de la commune (4,45 %).

Le constat des fonctionnalités varie selon les habitats :

- Les **prairies humides**, représentant la plus grande surface, sont des **zones riches** notamment par le maintien d'une végétation caractéristique. L'entretien de ces prairies par le pâturage est essentiel à leur maintien car il limite la fermeture du milieu. La végétation permet également d'assurer des **fonctionnalités hydrauliques et épuratrices**.
  - Régulation naturelle des crues (plaine d'inondation) ;
  - Protection contre l'érosion ;
  - Stockage des eaux de surface, recharge des nappes, soutien d'étiage fort.
  - Interception des matières en suspension et des matières polluantes ;
  - Régulation des nutriments.

- Les **boisements** de la commune possèdent un cortège floristique présentant un **intérêt biologique** intéressant (pas forcément dominé par les espèces hygrophiles) avec différentes strates de végétation (herbacée, arbustive et arborée). La végétation permet également d'assurer des **fonctionnalités hydrauliques**.
  - Régulation naturelle des crues (plaine d'inondation) ;
  - Protection contre l'érosion ;
  - Maintien des berges pour les boisements alluviaux ;
  - Stockage des eaux de surface, recharge des nappes, soutien d'étiage.

- Les **zones humides cultivées** ont perdu toute fonctionnalité biologique par l'absence de végétation hygrophile. Elles conservent uniquement des **fonctions hydrauliques limitées** :
  - Régulation naturelle des crues (plaine d'inondation) ;
  - Protection contre l'érosion (faible sans végétation) ;
  - Stockage des eaux de surface, recharge des nappes, soutien d'étiage limité.

Aux fonctions hydrauliques et biologiques viennent s'ajouter un rôle d'épuration des eaux, d'autant plus important au regard du contexte essentiellement agricole de la commune. Les boisements et zones humides rivulaires participent ainsi à cette épuration, en limitant les transferts vers le réseau hydrographique.

30 espèces floristiques caractéristiques de zones humides ont été observées sur la commune (***cf. Annexe 6***).

Deux espèces patrimoniales ont été observées sur la commune : le Criquet ensanglanté et l'Achillée sternutatoire, toutes deux déterminantes en Deux-Sèvres, mais pas protégées.



Criquet ensanglanté
Stethophyma grossum



Achillée sternutatoire
Achillea ptarmica

Par ailleurs, des espèces comme les amphibiens sont intéressants à prendre en compte dans ce cadre d'étude car il s'agit d'un groupe intimement lié aux zones humides. De plus, ils bénéficient tous d'une protection nationale et européenne, plus ou moins forte selon les espèces considérées. Par conséquent, la présence d'amphibiens ajoute une valeur biologique à ces milieux. La commune offre quelques milieux favorables aux **amphibiens** et aux **odonates** (libellules) : mares et berges des ruisseaux. Les paysages bocagers de la gâtine, associés à la présence de mares, offrent des sites de reproduction, d'alimentation et de repos pour ces espèces. La végétation aquatique et celle des prairies annexes sont également favorables à ces espèces.

2.5. ENJEUX

De par leurs fonctions et leurs intérêts à l'échelle de la commune et du bassin versant, il est important de préserver les zones humides et de les intégrer dans les documents d'urbanisme.

Il n'existe pas à ce jour de modalités de définition des zones humides à enjeu. Ces travaux de hiérarchisation pourront être menés ultérieurement par le Préfet des Deux-Sèvres ou la Commission locale de l'eau, afin de définir d'éventuels nouveaux zonages réglementaires : les **ZHIEP** (zone humide d'intérêt environnemental particulier) et les **ZSGE** (zone stratégique pour la gestion de l'eau). En fonction des enjeux locaux, les critères d'analyse utilisés pourront être sensiblement différents.

De manière générale, les zones humides en bordure de cours d'eau ou tête de bassin présenteront un enjeu plutôt fort, compte tenu des fonctionnalités hydrauliques, voire épuratrices, qu'elles peuvent assurer. Les paysages artificiels et les plantations présenteront un enjeu plus faible en raison de leur fonctionnalité biologique très limitées. Les zones humides de plateau et déconnectées de tout cours d'eau seront également moins intéressantes.

Il faut toutefois faire attention aux outils de hiérarchisation proposés, qui prennent avant tout en compte des critères d'analyse qui leur sont propres ! Les zones humides dont l'enjeu de conservation est considéré « faible » (par exemple sur un critère de fonctionnalité biologique) ne sont pas pour autant dépourvues d'intérêts (fonctions hydrauliques…).

CHAPITRE 5 :

CONCLUSION

1. BILAN DE L'INVENTAIRE

1.1. BILAN DES RESULTATS

Les résultats de l'inventaire, réalisé conformément aux « modalités » validées par la CLE du SAGE Thouet, ainsi qu'aux critères de définition des zones humides de l'Arrêté interministériel du 24 juin 2008, modifié le 1er octobre 2009, établissent que :

- La **surface en zones humides** est de **34,09 ha**, soit environ **3,21 %** de la surface communale totale ;
- **60 %** des zones humides répertoriées sont des prairies ;
- Les zones humides inventoriées présentent des fonctionnalités hydrauliques, épuratrices et biologiques variables selon leur positionnement et le type d'habitat ;
- **31 espèces indicatrices** de zones humides ont été identifiées lors des prospections (juillet) ;
- **46 pièces d'eau** ont été inventoriées (mares, plans d'eau), pour une surface de 8,73 ha.

1.2. BILAN DE LA DEMARCHE

L'inventaire des zones humides sur la commune de Les Forges s'est déroulé dans de bonnes conditions et la démarche définie par le SAGE Thouet a bien été respectée.

Afin de mobiliser le savoir local et de sensibiliser les acteurs de la commune, une démarche de **concertation** a été instaurée. Au total, le groupe d'acteurs locaux s'est réuni à deux reprises, avant et après la phase terrain, et a participé au bon déroulement de l'étude. Les propriétaires ou exploitants voulant suivre les ingénieurs sur le terrain ont été contactés et ont pu constater la délimitation des zones humides sur leurs parcelles. La mise en place de référents par secteur a permis d'optimiser la concertation.

Les prospections de terrain se sont déroulées en septembre, ce qui a permis l'identification de nombreuses espèces végétales. L'inventaire se basant sur les critères de caractérisation de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié, de nombreux sondages pédologiques à la tarière ont été réalisés afin de délimiter au mieux les zones humides.

Les investigations ont couvert l'ensemble des zones définies lors des réunions de pré-inventaire. Certaines zones non prélocalisées ont aussi fait l'objet d'une vérification de terrain afin d'affiner les résultats de l'inventaire.

2. SUITE A DONNER

Cet inventaire permettra à la commune de Les Forges d'avoir une meilleure connaissance des zones humides présentes sur son territoire.

Selon les modalités d'inventaire, le rendu complet de l'étude se fait sous format papier et informatique, il comprend les documents suivants :

→ Format papier

- Le présent rapport final ;
- L'Atlas cartographique imprimé à l'échelle 1/7000ème en format A3 ;
- Une carte des zones humides inventoriées identifiées par le Code CORINE Biotopes de niveau 1, imprimé au format poster A0.

→ Format informatique (DVD-Rom)

- Le rapport final de l'étude (format WORD et PDF) ;
- L'Atlas cartographique au 1/7000ème (format PDF) ;
- La base de données Gwern complétée ;
- La couche SIG polygone des zones humides (format TAB et SHP) ;
- La couche SIG polyligne du réseau hydrographique (format TAB et SHP) ;
- La couche SIG point des sondages pédologiques (format TAB et SHP) ;
- La couche SIG point des observations complémentaires (format TAB et SHP).

Les différents objectifs et continuités du présent inventaire des zones humides sont les suivants :

- Intégration aux documents du SAGE pour une gestion à l'échelle du bassin versant ;
- Délimitation des ZHIEP et ZSGE ;
- Intégration dans les documents d'urbanisme (PLU, carte communale…) ;
- Application de la nomenclature EAU (projet IOTA).

L'intégration de la présente étude dans les documents d'urbanisme constitue un nouvel élément dont il faut désormais tenir compte pour les différents projets de développement local. Il faudra également prendre en compte les zones « fonctionnelles » au regard de l'eau, qui ne sont pas forcément « zones humides » : remontées de nappes, inondations, etc…

ANNEXES

- **ANNEXE N°1** : Constitution du groupe d'acteurs délibéré par le Conseil municipal ;

- **ANNEXE N°2** : Compte-rendu de la réunion de présentation au groupe d'acteurs locaux, du 12 juillet 2016 ;

- **ANNEXE N°3** : Compte-rendu de la réunion d'information auprès des exploitants et propriétaires de la commune, du 19 juillet 2016 ;

- **ANNEXE N°4** : Compte-rendu de la réunion de restitution provisoire au groupe d'acteurs locaux du 11 octobre 2016 ;

- **ANNEXE N°5** : Compte-rendu du conseil municipal du 24 octobre 2016 ;

- **ANNEXE N°6** : Flore observée sur la commune de Les Forges lors de la campagne de terrain ;

- **ANNEXE N°7** : Délibération du Conseil municipal pour validation de l'inventaire.

ANNEXE 1

Délibération du conseil municipal validant la liste du groupe d'acteurs locaux

République Française
Département
Des Deux-Sèvres

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
21/2016
De la commune de Les Forges
L'an deux mille seize
Le 23 juin

Le Conseil Municipal convoqué le 14 juin 2016 s'est réuni à la Mairie à vingt heures trente sous la présidence de M. Thierry PARNAUDEAU, Maire.

Etaient présents :
MM. Thierry PARNAUDEAU - Nicolas MOREAU – Alain JOFFRET–Adriaan VERHOEVE –
Mmes Anita GIRAULT - Dominique POUPIN -

Absents excusés : M. Christophe BARICAULT : a donné pouvoir à M. Alain JOFFRET
Mme Françoise KIRCH : a donné pouvoir à M. Thierry PARNAUDEAU

Absents : MM. Frédéric GOUILHERS – Patrick PORTRON – Mme Coralie ROUIL

Inventaire des zones humides - Groupe d'acteurs locaux- Désignation des membres.

Par délibération en date du 20/06/2014, la commune s'est engagée à la réalisation de l'inventaire des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau sur son territoire. Dans le cadre de cette démarche, la commune de **Les Forges** doit mettre en place un groupe **d'acteurs locaux** de 15 personnes environ chargé d'accompagner la démarche dudit inventaire, réalisé par le cabinet d'études NCA Environnement.

La composition du groupe d'acteurs locaux est la suivante :

- un ou plusieurs élus dont le maire (ou son représentant),
- plusieurs exploitants agricoles locaux (et/ou exploitants forestiers)
- un élu du Syndicat de rivière (quand il existe),
- un habitant ayant connaissance de l'avant-remembrement
- un représentant ...
  - d'une association de chasse,
  - d'une association de pêche,
  - d'une association de protection de la nature,
  - d'une association de randonneurs,
  - de la propriété foncière,
  - de chaque SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) concerné par le territoire communal,
  - de l'ONEMA (Office National de l'Eaux et des Milieux Aquatiques
  - de la DDT (Direction Départementale des Territoires)

Il est à noter que peuvent être conviés à ce groupe de travail tous les acteurs locaux ou instances extérieures ayant un rôle, une connaissance ou un intérêt liés aux zones humides et aux cours d'eau.

Après en avoir délibéré, sur proposition de Monsieur le Maire,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
- **désigne** comme membres du groupe d'acteurs locaux pour l'inventaire des zones humides :

- M. Thierry PARNAUDEAU, Maire
- M. Nicolas MOREAU, 1er adjoint
- M. Alain JOFFRET, conseiller municipal
- Mme Françoise KIRCH, conseillère municipale
- M. Loïc PARNAUDEAU, agriculteur
- M. Patrick PORTRON, agriculteur et propriétaire
- M. Christophe GIRAULT, agriculteur
- M. Francis CHARRON, agriculteur
- Mme Claire BROUSSAT, représentante programme Re-sources
- M. Jean-Marie PORTRON, représentant association de chasse
- M. Nicolas ALBAN, représentant D.D.T. Niort
- M. Mickaël BAUDET , représentant du SAGE Clain
- M. François RICHARD, représentant du Service Départemental de l'ONEMA 79
- M. Jean-Marie GIRARD, représentant ASAP (Association pour la Sauvegarde de l'Agriculture dans les Périmètres de Fleury, la Jallière et la Preille)
- M. Michel BONNESSE, représentant Deux-Sèvres Nature Environnement

Fait et délibéré aux Forges,
le 23 juin 2016

MAIRIE DE LES FORGES (Deux-Sèvres)

Le Maire,
Thierry PARNAUDEAU

ANNEXE 2

Compte-rendu de la réunion de présentation au groupe d'acteurs locaux du 12 juillet 2016

NCA Environnement
11 Allée Jean Monnet
86170 Neuville-de-Poitou
Tél. 05 49 00 43 20
Fax 05 49 00 43 30
Email : accueil@nca-env.fr
www.nca-env.fr
www.nca-methanisation.fr

Études et conseils en environnement
Assainissement collectif
Assainissement non collectif
Maîtrise d'œuvre
Protection des eaux
Hydraulique fluviale
Environnement et agriculture
Méthanisation
Gestion des milieux
Démarche d'insertion écologique
Inventaire faune et flore
Environnement et aménagement

COMPTE-RENDU DE REUNION

Groupe d'acteurs n°1	Exploitants et propriétaires	Groupe d'acteurs n°2	Conseil Municipal

INVENTAIRE (DELIMITATION ET CARACTERISATION) DES ZONES HUMIDES, DU RESEAU HYDROGRAPHIQUE ET DES PLANS D'EAU

- COMMUNE DE LES FORGES (79124) -

Inventaire dans le cadre d'un groupement de 28 communes du Pays de Gâtine

Pays de Gâtine

SAGE Clain

l'Europe s'engage en Poitou-Charentes avec le FEDER

- 1ère réunion avec le Groupe d'acteurs locaux : réunion de lancement et terrain -
12 Juillet 2016 à 10h00

Objet **:** Présentation de la démarche d'inventaire des zones humides
Présentation de la prélocalisation des zones humides
Etablissement de la carte de pré-inventaire

Première entreprise française à avoir obtenu en avril 2011 l'AFAQ 26000 et en janvier 2012 la labellisation LUCIE pour son engagement dans la RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) et le développement durable.

SAS au capital de 110 000 e
N° identification :
343 460 622 RCS Poitiers
APE : 7112B
N° TVA : FR 57 343 460 622

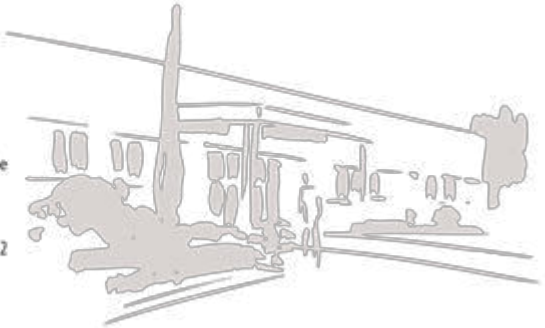

Sommaire

A. REUNION DE PRESENTATION AU GROUPE D'ACTEURS LOCAUX 2
I. Présentation de la démarche d'inventaire des zones humides 3
1. Introduction 3
2. Cadre juridique de l'inventaire 3
3. Généralités sur les zones humides 5
a. Définition d'une zone humide 5
b. Types et localisation des zones humides 6
c. Fonctionnalités des zones humides 6
4. Démarche d'inventaire des zones humides 8
5. Méthodologie d'inventaire 9
a. Phase de prélocalisation des zones humides 9
b. Phase d'inventaire et expertise de terrain 11
c. Phase de caractérisation et bancarisation des données 12
II. Discussion/questions posées durant la présentation 12
III. Présentation de l'atlas de prélocalisation des zones humides 12
IV. Bilan de la réunion 15
B. REUNION DE PRESENTATION SUR LE TERRAIN 16
I. Réunion de terrain 17
II. Bilan de la réunion 21
III. Suite de la démarche d'inventaire 21

Participants à la réunion

Intervenants extérieurs	
Mme Elodie BOSSELET	NCA Environnement
Mme BEVILLON Camille	Pays de Gâtine
Membres du groupe d'acteurs locaux	
M. PARNAUDEAU Loïc	Exploitant agricole
M. PARNAUDEAU Thierry	Maire et Exploitant
M. GIRARD Jean-Marie	Exploitant
M. PORTRON Jean-Marie	Exploitant
M. CHARRON Francis	Exploitant
M. JOFFRET Alain	Agriculteur retraité
M. PORTRON Patrick	Exploitant
M. GORAULT Christophe	Exploitant

A. REUNION DE PRESENTATION AU GROUPE D'ACTEURS LOCAUX

I. Présentation de la démarche d'inventaire des zones humides

1. Introduction

La première réunion du groupe d'acteurs locaux s'est déroulée à 10h00, le 12 juillet 2016, à la mairie des FORGES. L'objectif étant de réunir les différents acteurs locaux afin qu'ils puissent prendre connaissance du déroulement de l'étude réalisée sur leur territoire.

M. PARNAUDEAU lance la séance par un tour de table. Il ne souhaite pas faire d'intervention particulière. Il informe qu'une réunion a eu lieu avec les différents membres du groupe d'acteurs pour leur expliquer la démarche. Mme BOSSELET et Mme BEVILLON souligne l'implication de Mr Le Maire pour que l'inventaire se déroule dans les meilleurs conditions. Mme BEVILLON se présente et explique que la commune des Forges a intégré un groupement de 28 communes du Pays de Gâtine permettant d'obtenir des prix avantageux à l'aide des subventions de l'Europe et de l'Agence de l'eau mais aussi une homogénéité des inventaires sur l'ensemble du Pays de Gâtine.

M. PARNAUDEAU laisse la parole à Mme BOSSELET du bureau d'études NCA Environnement.

Dans un premier temps, Mme BOSSELET présente aux membres du groupe d'acteurs locaux différents points concernant cet inventaire :

- le contexte et les objectifs de l'inventaire,
- des informations générales sur les zones humides,
- la méthodologie d'inventaire,
- les résultats attendus,
- le planning d'intervention.

Dans un second temps, les différents outils de pré-localisation des zones humides sont présentés aux membres du groupe d'acteurs locaux, par le biais de l'atlas de pré-localisation des zones humides. Le travail sur les cartes a pour objectif d'analyser avec le groupe d'acteurs la pré-délimitation des zones humides et de recueillir un maximum d'informations (ruissellements, drainages, sources, lavoirs, fontaines, occupation du sol, noms des exploitants, etc).

Enfin, un déplacement sur le terrain est réalisé afin d'expliquer au groupe d'acteurs la méthodologie de délimitation des zones humides et les critères utilisés pour cela, pédologie et flore.

2. Cadre juridique de l'inventaire

Le cadre juridique de cet inventaire est fixé par différentes réglementations :

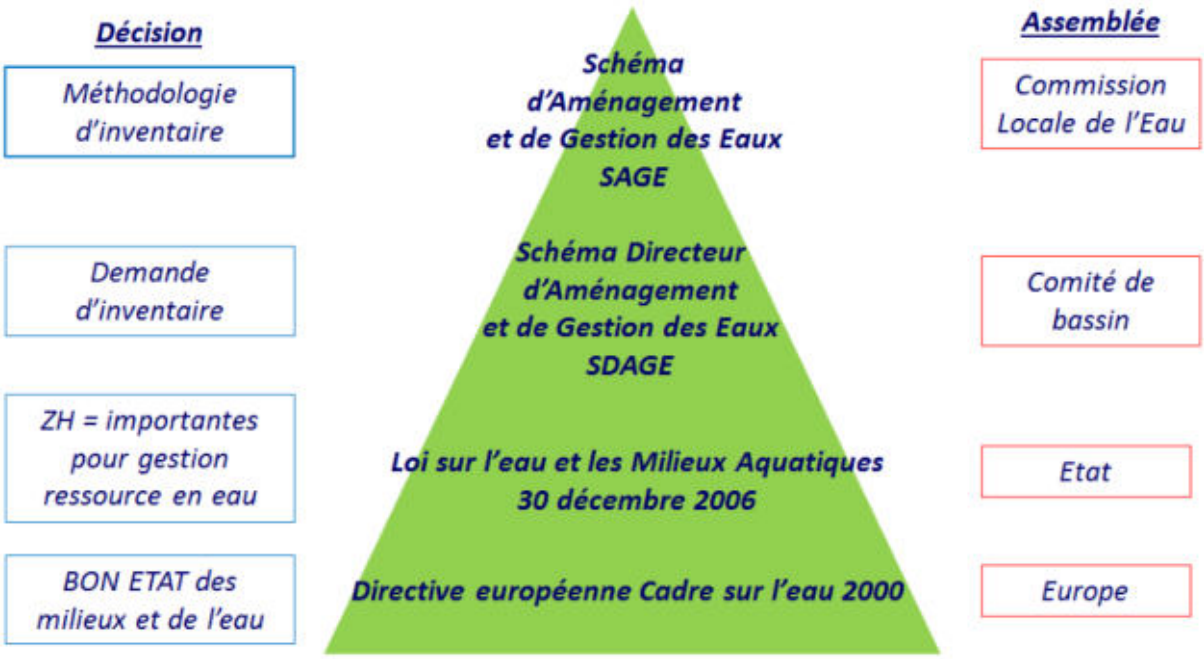

Source du schéma : IIBSN

La Directive Cadre sur l'Eau du 23 octobre 2000, fixe l'objectif d'atteindre un bon état des cours d'eau européens d'ici 2015.

La loi sur l'eau du 3 janvier 1992 modifiée en 2006 a pour fondement la gestion collective de l'eau et des milieux aquatiques, qui constituent un patrimoine fragile et commun à tous. Les zones humides y sont identifiées comme des espaces contribuant à la gestion équilibrée de la ressource ;

Le SDAGE Loire Bretagne 2016-2021, adopté le 4 novembre 2015 par le comité de bassin, prévoit, dans l'un de ses quatorze objectifs principaux, la sauvegarde et la mise en valeur des zones humides, principe mis en œuvre au niveau des SAGE. Le SDAGE Loire Bretagne prévoit d'atteindre 61% des eaux en bon état d'ici 2021. Aujourd'hui, seulement 26% des cours d'eau ont un bon état écologique sur le bassin Loire Bretagne.

La loi sur le développement des territoires ruraux de 2005 pose le principe que la préservation et la gestion durable des zones humides sont d'intérêt général.

Mme BOSSELET rappelle que la loi sur l'eau réglemente certains travaux en zone humide : drainage, remblais, création de plans d'eau. Un dossier de déclaration doit être monté lorsque la surface de zone humide impactée atteint 1000 m². Au-delà d'1 ha de zone humide impactée, c'est un dossier d'autorisation.
La commune des Forges est située sur le territoire du SAGE Clain. La méthodologie d'inventaire des zones humides est définie par le SAGE sur son territoire.

La présente étude s'intègre dans un groupement de 28 communes du Pays de Gâtine, 5 SAGE sont concernés au total.

3. Généralités sur les zones humides

a. Définition d'une zone humide

La définition d'une zone humide est donnée par le code de l'environnement (art. L.211-1). Ainsi, les zones humides sont définies comme "des terrains exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre, de façon permanente ou temporaire. La végétation quand elle existe, est dominée par des plantes hygrophiles pendant une partie de l'année".

Deux critères permettent de déterminer et de délimiter une zone humide :

- La présence de végétation hygrophile,
- L'hydromorphie des sols.

Les critères « flore » et « pédologie » sont définies de manière précise par un arrêté ministériel datant du 24 juin 2008, modifié en 2009.

Deux autres « critères » peuvent être utilisés comme outils d'aide à la décision :

- L'hydrologie, ou présence d'eau (une indication à prendre « avec des pincettes » notamment en période de fortes précipitations),
- La topographie.

Le schéma suivant permet de représenter l'étendue des milieux répondant à la définition de « zones humides » :



Mme BOSSELET souligne la confusion trop souvent faite entre zone humide et zone inondable. En effet la zone inondable est ponctuelle dans le temps et en lien avec le caractère exceptionnel d'une crue. Alors qu'une zone humide est engorgée, si ce n'est tout au long de l'année, au moins en période hivernale et de manière récurrente, pour qu'une végétation ou un sol caractéristique s'y développe. Mme BOSSELET ajoute qu'il arrive que des zones inondables, même en bordure directe de cours d'eau, ne présentent pas de critères permettant de les classer en zones humides, l'engorgement étant trop ponctuel.

b. Types et localisation des zones humides

Il existe une diversité de zones humides mais le moteur reste la présence d'eau de manière temporaire ou prolongée. Dès lors que les conditions nécessaires sont réunies, il est possible d'observer des zones humides partout où le contexte leurs est favorable : en plateau, en tête de vallon, en bordure de cours d'eau ou en plaine alluviale.

Les zones humides recouvrent une diversité de milieux. On peut citer :

- les roselières,
- les prairies humides,
- les bordures de mares,
- les boisements humides,
- les terres labourées,
- les peupleraies…

Les zones humides dites «dégradées», comme les terres agricoles et les paysages artificialisés (peupleraies…) peuvent présenter au moins un des critères d'identification des zones humides, notamment la présence de sols hydromorphes. Ces secteurs seront donc également identifiés.

c. Fonctionnalités des zones humides

De cette diversité de types de zones humides, découle une diversité de fonctions. Desquelles l'Homme tire des bénéfices, nommés « services rendus » :

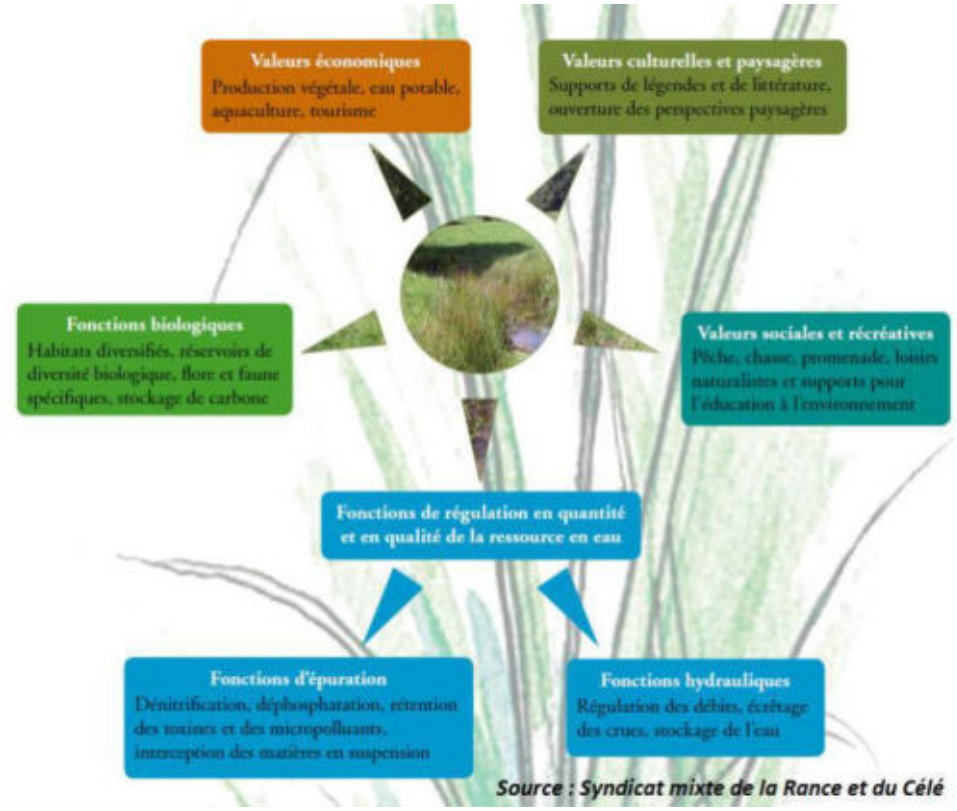

Source : Syndicat mixte de la Rance et du Célé

Fonctions biogéochimiques : épuration des eaux

Les zones humides agissent comme des zones tampon : elles ralentissent les écoulements de surface et favorisent la sédimentation et le stockage des matières présentes dans les eaux et des polluants qui y sont associés. Certaines de ces substances pourront être absorbées par la végétation et d'autres pourront être stockées et/ou dégradées (au moins en partie) par voie bactérienne.

Les zones humides contribuent donc à l'épuration des eaux et à l'élimination/stockage des nitrates, phosphates, produits phytosanitaires, matières en suspensions…

Elles contribuent ainsi au maintien de la qualité de l'eau rejoignant les cours d'eau ou les nappes. Ce processus naturel peut en partie se substituer à la création d'une station d'épuration.

Fonctions hydrologiques

Les zones humides sont aussi de véritables « éponges naturelles ». Lors d'évènements pluvieux importants, elles vont capter une grande partie des eaux et ainsi réduire la zone d'expansion de crue. Elles vont ainsi minimiser la gravité des phénomènes d'inondation.

L'eau stockée va ensuite être restituée progressivement tout au long de l'année. Les zones humides participent donc à la recharge des nappes ainsi qu'au soutien d'étiage l'été, ce qui est indispensable au maintien de la vie aquatique.

Fonctions écologiques

Les zones humides peuvent constituer des réservoirs d'espèces faunistiques et floristiques parfois rares et menacées (30% des espèces végétales remarquables y sont attribuées).

Elles sont indispensables pour l'hivernage, la migration et la reproduction de nombreux oiseaux (50% des espèces d'oiseaux y sont liés) et pour de nombreuses autres espèces faunistiques (amphibiens, reproductions des poissons et crustacés, mollusques, insectes…).

Valeurs socio-économiques et culturelles

Les zones humides présentent également des intérêts socio-économiques et culturels importants tels que :

- Agriculture : culture maraîchère, pâturage, fauche, populiculture ;
- Loisirs : pêche, chasse, randonnées, loisirs nautiques, observatoires pour la biodiversité…

Rappelons que ces milieux sont dans la majorité des cas exploités, et par conséquent possèdent une dimension socio-économique non négligeable.

4. Démarche d'inventaire des zones humides

L'inventaire est destiné à mieux connaître les zones humides du territoire, il s'agit bien d'un inventaire de connaissance qui ne constitue pas un inventaire au titre de la Police de l'eau. Il consiste à localiser, caractériser et mieux comprendre le fonctionnement des zones humides compte-tenu de leur rôle au sein du bassin versant. Une meilleure connaissance des zones humides constitue ainsi un élément incontournable pour répondre aux enjeux du SAGE concernant la gestion de la ressource en eau, tant sur le plan qualitatif que quantitatif.

Mme BOSSELET précise qu'outre les zones humides, différents éléments tels que les mares et plans d'eau, ainsi que le réseau hydrographique seront inventoriés car ces milieux sont étroitement liés aux zones humides.

La concertation et la communication sont essentielles durant toute la démarche d'inventaire, les acteurs locaux étant les actuels gestionnaires des zones humides. Du fait de leurs connaissances du territoire, ils constituent une source d'information essentielle sur les zones humides à l'échelle communale.

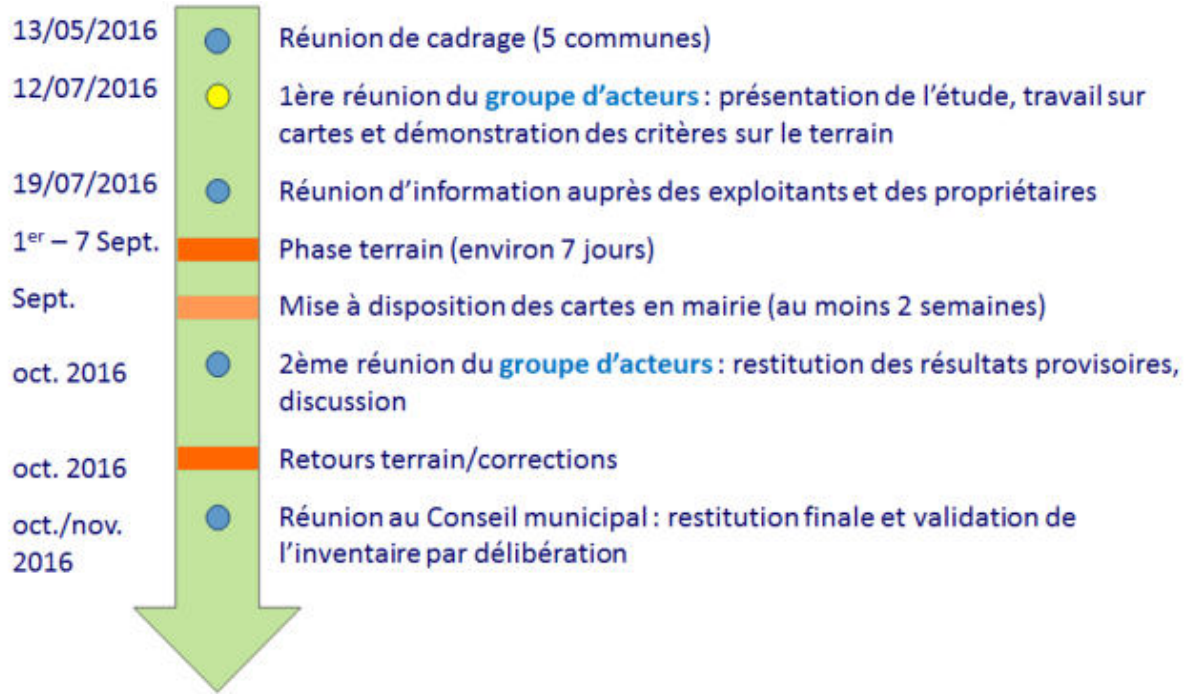

Planning prévisionnel

5. Méthodologie d'inventaire

a. Phase de prélocalisation des zones humides

La phase de pré-localisation est un moyen de définir et de délimiter les zones humides potentielles. Elle identifie sur le territoire les secteurs à forte probabilité de présence de zones humides, afin d'optimiser les phases suivantes.

Les principales sources d'information dont nous disposons sont les suivantes :

- pré-localisation AgroCampus,
- pré-localisation DREAL,
- réseau hydrographique,
- plans d'eau,
- carte géologique,
- carte pédologique,
- aléa des remontées de nappes,
- IGN BD Ortho (photo-aériennes),
- IGN scan25.

Bien connaitre le contexte géologique et pédologique de la commune est primordial afin d'analyser les cartes de pré-localisation :

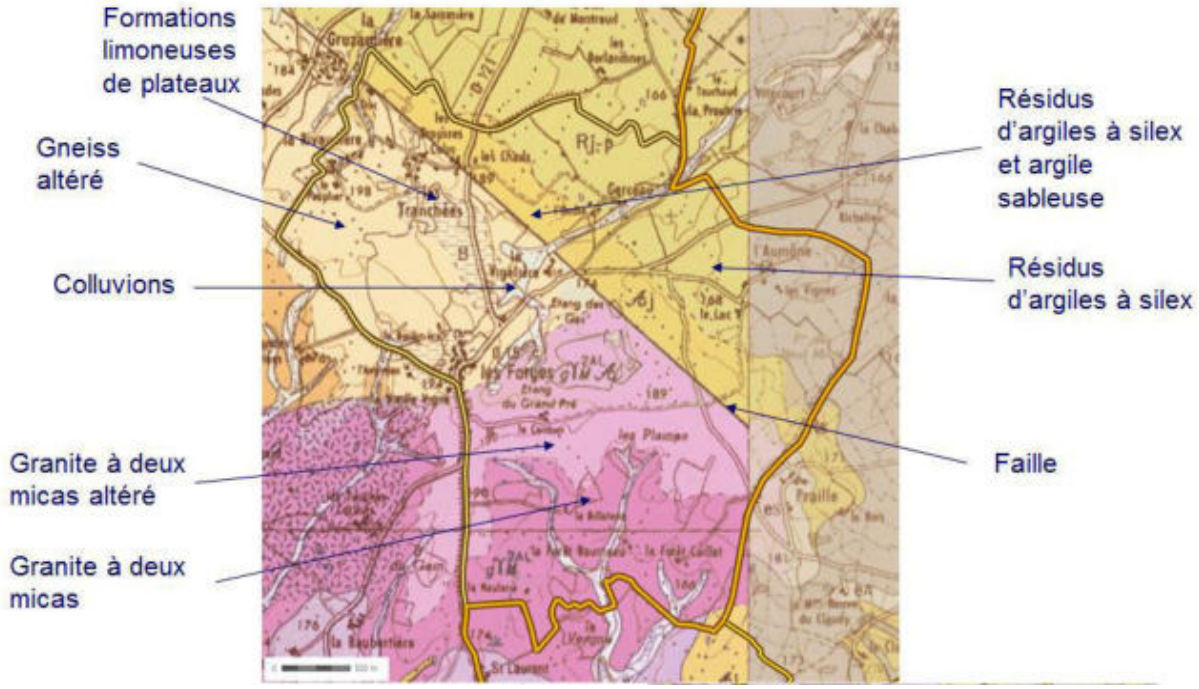

Carte géologique de la commune de Les Forges

Les Forges se trouvent sur deux types géologiques, le Plateau du Seuil du Poitou, les collines et plateaux des massifs anciens.

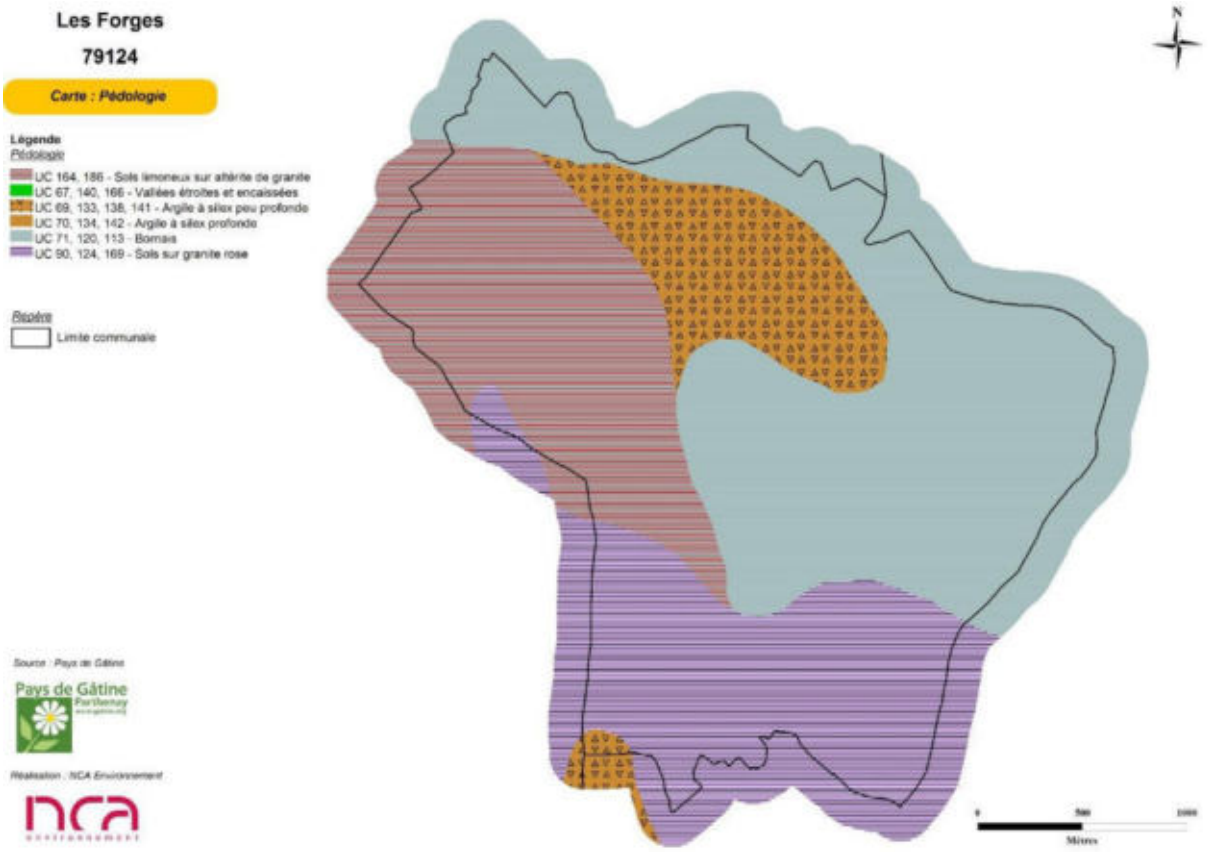

Carte pédologique de la commune des Forges

Le contexte pédologique de la commune fait ressortir 4 zones distinctes:

- Un secteur au nord-ouest de la commune, dominé par des sols lessivés (bornais composés de limons qui reposent sur une couche d'argile imperméable) ;
- Un secteur au nord-est de la commune constitué de sols limoneux sur altérite de granite ;
- Un secteur au centre de la commune dominé par de l'argile à silex peu profonde ;
- Un secteur au sud de la commune, dominé par des sols sur granite rose.

Devant ce constat, on peut s'attendre à observer des zones humides un peu partout sur la commune. Les sols argileux forment une couche imperméable, empêchant l'eau de s'infiltrer rapidement dans le sol. Des zones d'engorgement et des zones humides peuvent ainsi apparaitre, notamment sur les plateaux. Une attention particulière sera donc portée aux zones de plateaux argileux. Les sols sur granite peuvent également former des zones humides, cela dépend de leurs altérations et du taux d'argile contenu dans le sol.

Après cette observation du contexte physique de la commune, deux outils de pré-inventaire sont présentés au groupe d'acteurs. La carte reprend la prélocalisation AgroCampus qui met en avant les fonds de vallées, les zones à faible niveau topographique, et les abords des cours d'eau, ainsi que la prélocalisation de la DREAL.



Carte de prélocalisation des zones humides de la commune de les Forges

b. Phase d'inventaire et expertise de terrain

L'ensemble du territoire communal sera concerné par cet inventaire à l'exception des surfaces imperméabilisées.

L'échelle cartographique de l'atlas des zones humides est au 1/7000ème. Cette échelle de travail n'a donc aucune portée réglementaire. En effet, la législation en vigueur depuis 1992 s'applique à l'échelle d'un projet d'aménagement, et donc à une échelle plus fine (m^2).

Cette étude correspond ainsi à un inventaire de connaissance ayant pour but d'orienter les futurs projets d'aménagements qui pourraient être concernés par la rubrique « zones humides » (assèchement, remblais, création de plans d'eau).

Pour cet inventaire, il s'agit d'identifier et de délimiter, grâce aux investigations de terrain, les zones humides effectives, c'est-à-dire les zones présentant un caractère humide lorsque l'on suit la procédure d'identification conforme à la réglementation en vigueur.

Sur le terrain, la végétation sera observée afin de repérer les espèces indicatrices ou les habitats de zones humides. Dans un second temps, le critère pédologique sera utilisé afin de délimiter précisément les contours des zones humides. Sur les zones cultivées, seul le critère pédologique pourra être utilisé en l'absence de végétation caractéristique.

c. Phase de caractérisation et bancarisation des données

L'ensemble des données recueillies sur les zones humides de la commune (flore, pédologie, fonctionnement,…) seront renseignées dans une base de données géo-référencée (Logiciel GWERN).

Mme BOSSELET propose la mise en place d'un système de référents. Les personnes, qui le souhaitent, sont assimilées « référentes » sur les secteurs qu'elles connaissent bien. Les référents permettent des échanges plus faciles et plus efficaces entre le bureau d'études et les agriculteurs. La présence de référents permet d'oublier un minimum de personnes lors de la prise de contact par le bureau d'études. Les membres du groupe d'acteurs valident ce système et se répartissent les secteurs de la commune

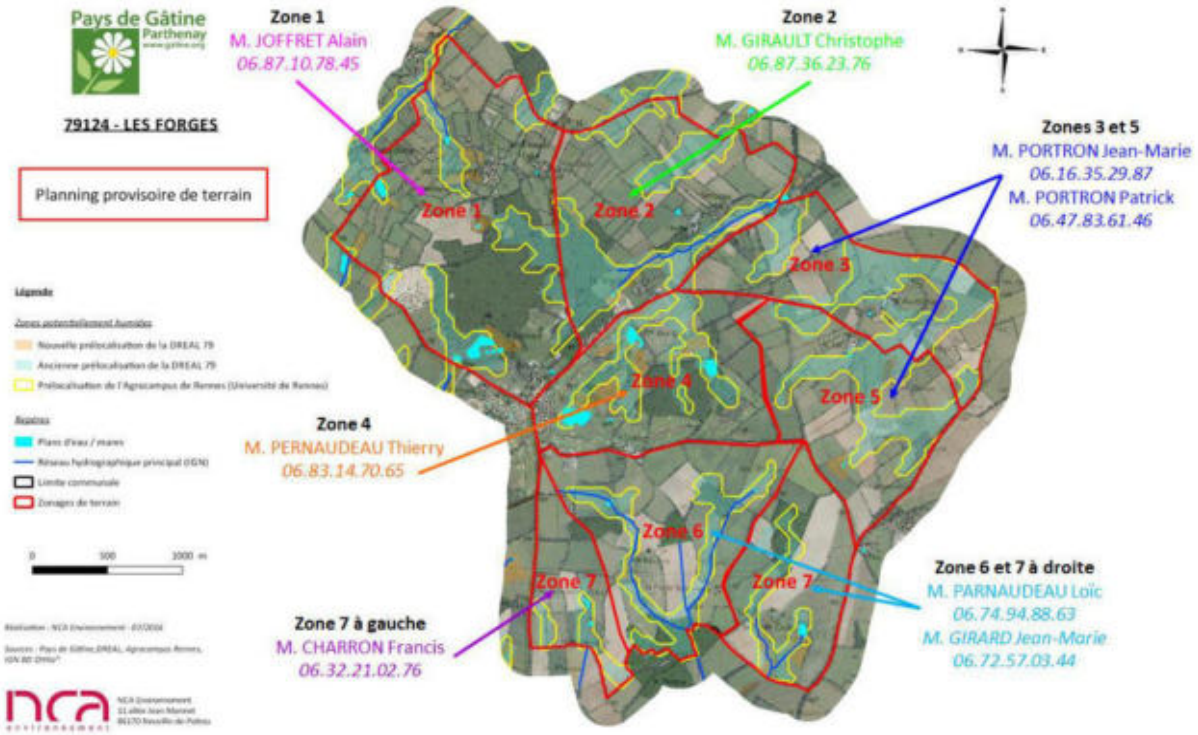

Carte des référents sur la commune

II. Discussion/questions posées durant la présentation

Le groupe d'acteurs n'a pas de questions, tout semble clair pour eux.

III. Présentation de l'atlas de prélocalisation des zones humides

L'Atlas de pré-localisation est présenté au format A3. L'atlas est une succession de cartes, représentant le territoire communal au 1/7000ème, avec un support IGN Scan25 et un support photos aériennes à chaque fois. Ces cartes sont appelées planches.

Lors de cette réunion, les planches de cet atlas ont été analysées les unes après les autres. Il reprend les différentes pré-localisations (DREAL, AgroCampus, …).



Découpage de la commune en 8 planches 1/7000ème

Le but est ici de discuter de la validité de cette pré-délimitation et de récolter différentes informations sur la dynamique de l'eau (drainage, source, remontée de nappe, inondation, ruissellement…).

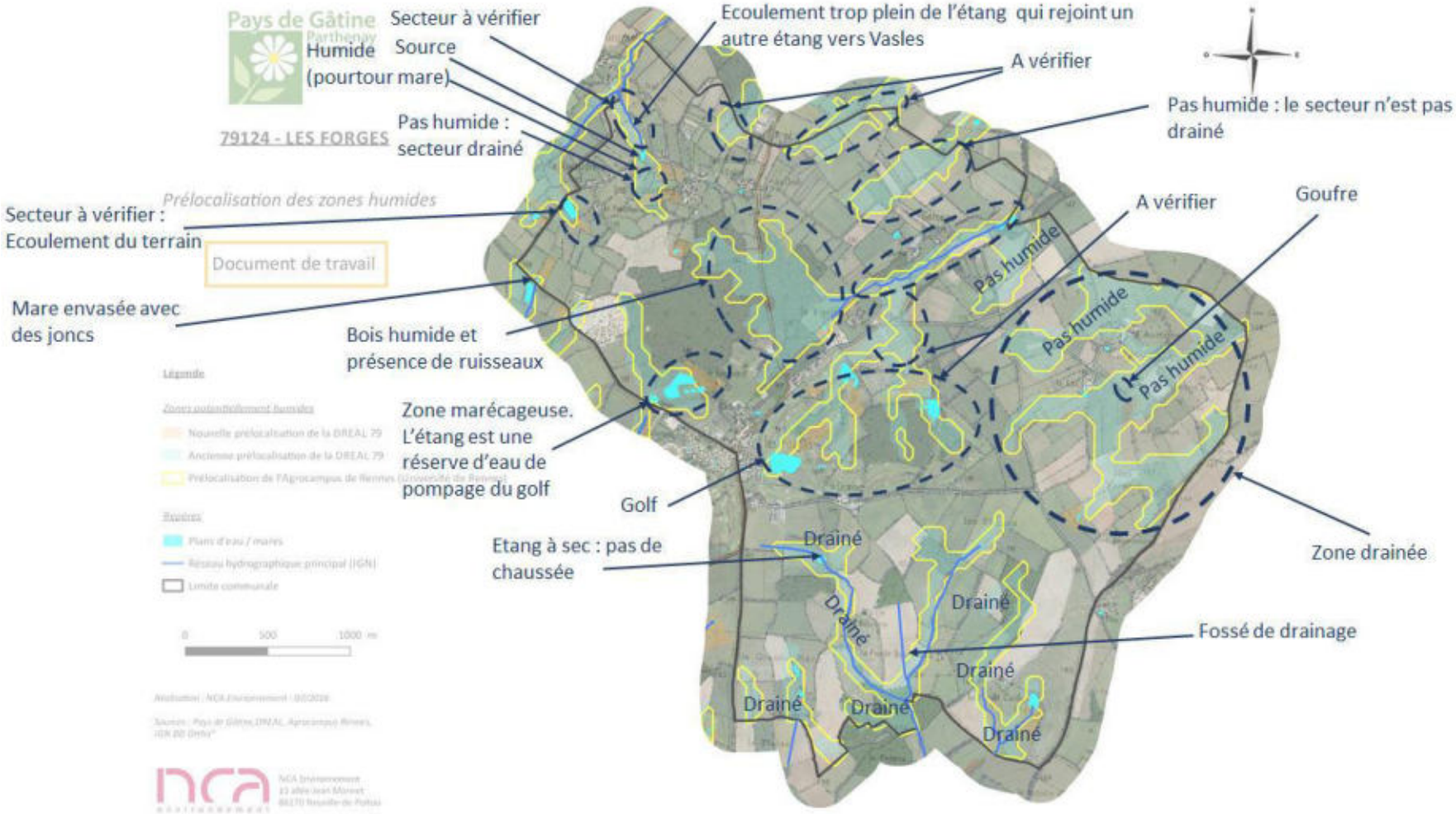
Pays de Gâtine
Parthenay
79124 - LES FORGES
Prélocalisation des zones humides
Document de travail
Secteur à vérifier
Source
Humide (pourtour mare)
Pas humide : secteur drainé
Ecoulement trop plein de l'étang qui rejoint un autre étang vers Vasles
A vérifier
Pas humide : le secteur n'est pas drainé
Secteur à vérifier : Ecoulement du terrain
Mare envasée avec des joncs
Bois humide et présence de ruisseaux
Zone marécageuse. L'étang est une réserve d'eau de pompage du golf
Golf
Etang à sec : pas de chaussée
A vérifier
Goufre
Pas humide
Pas humide
Pas humide
Zone drainée
Drainé
Drainé
Drainé
Drainé
Drainé
Drainé
Drainé
Fossé de drainage
Légende
Zones potentiellement humides
Nouvelle prélocalisation de la DREAL 79
Ancienne prélocalisation de la DREAL 79
Prélocalisation de l'Agrocampus de Rennes (Université de Rennes)
Repères
Plans d'eau / mares
Réseau hydrographique principal (IGN)
Limite communale
0
500
1000 m
Réalisation : NCA Environnement - 07/2016
Sources : Pays de Gâtine, DREAL, Agrocampus Rennes, IGN BD ORTHO®
NCA Environnement
11 allée Jean Monnet
86170 Neuville de Poitou

IV. Bilan de la réunion

Au cours de cette première réunion, les membres du groupe d'acteurs locaux ont fait preuve d'intérêt et d'implication pour fournir au bureau d'études un grand nombre d'informations.

Sur la base des indications qui ont été transmises par les membres du groupe, l'inventaire de terrain ciblera en particulier les zones à plus forte potentialité de présence de zones humides.

Le principe des référents est approuvé.

B. REUNION DE PRESENTATION SUR LE TERRAIN

I. Réunion de terrain

La démonstration sur le terrain s'est déroulée à la suite de la présentation en salle.

L'objectif de cette réunion est de présenter au groupe d'acteurs locaux la méthodologie de délimitation des zones humides, au travers d'une démonstration sur le terrain. Ainsi, les différents critères de reconnaissance sont expliqués concrètement.



Elodie BOSSELET présentant aux acteurs locaux les critères de caractérisation des zones humides

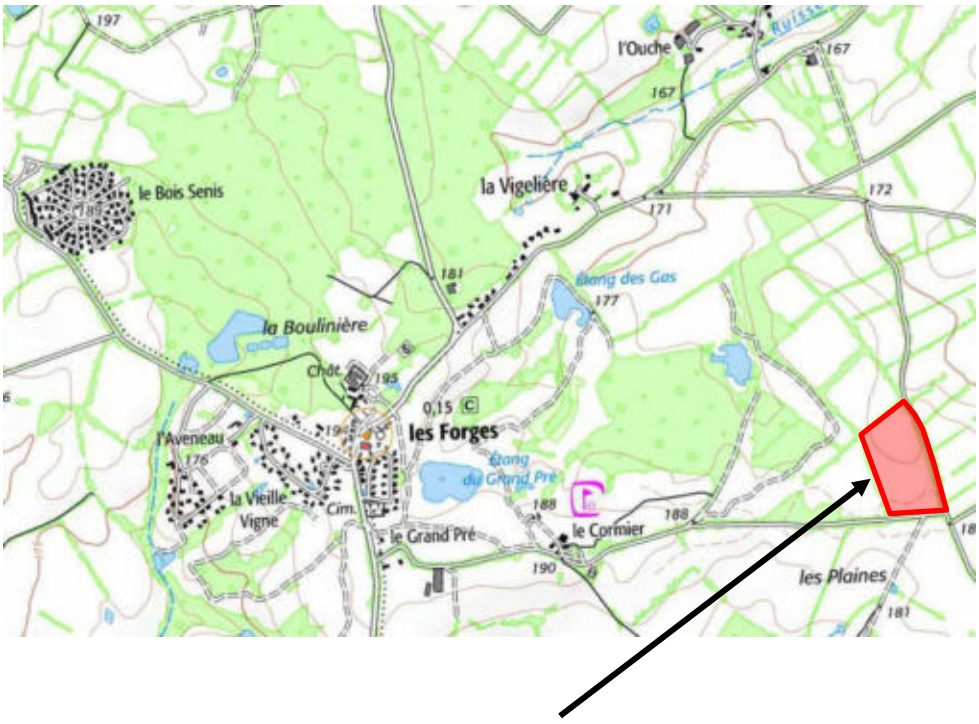



Localisation de la zone prospectée (en rouge) lors de la réunion terrain (Source : IGN Scan 25)

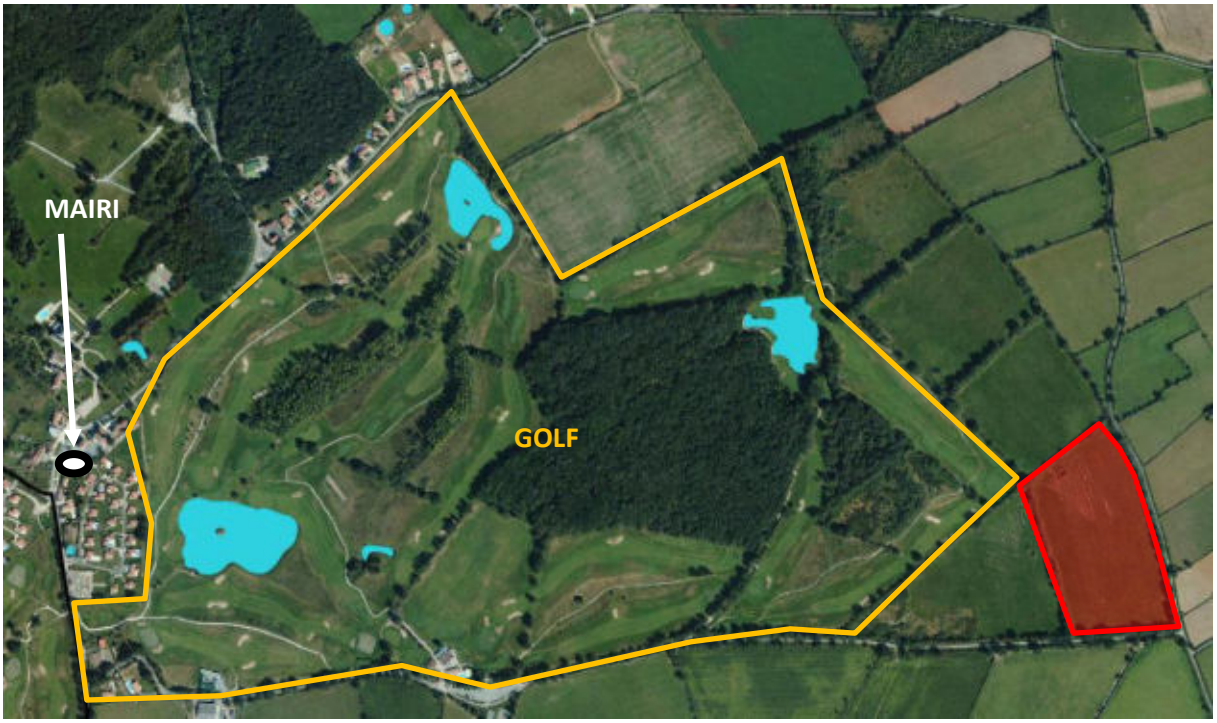

La zone prospectée (en rouge) lors de la réunion de terrain (Source : BD Orthophotographies)

Mme BOSSELET commence par rappeler les deux critères définissant une zone humide : végétation hygrophile et sol hydromorphe. Elle rappelle les différents sols caractéristiques de zones humides : les sols tourbeux, les sols réduits (engorgement permanent en eau) et les sols oxydés. Pour ces derniers, elle explique qu'un sol oxydé caractéristique de zone humide se manifeste par la présence de traces d'hydromorphie entre 0 et 25 cm de profondeur. Les traces d'hydromorphie correspondent aux traces de décoloration, taches de rouille (oxydation) et aux concrétions ferro-manganiques. Ces traces doivent être présentes sur l'ensemble du profil et représenter au moins 5% de la motte de terre.

La parcelle étudiée est une prairie située près du golf, fauchée régulièrement. La majorité des plantes présentes ne sont pas caractéristiques de zone humide. Mme BOSSELET effectue un premier sondage (**S1**) pour découvrir la nature du sol. La tarière est enfoncée difficilement jusqu'à 60 cm de profondeur : le sol est marqué par des traces d'oxydation (taches de rouille), typique dans les zones où l'engorgement est temporaire. Les traces apparaissent entre 0 et 25 cm. La seconde motte retirée montre un sol différent à partir de 35 cm. Ce dernier est composé d'une argile blanche entrecoupée de traces de rouille. A 65 cm, un sol noir issus de l'altération du granite est observé. Ce sol n'est caractéristique de zone humide car il n'y a pas de continuité des taches d'oxydation sur l'ensemble du profil de sol.



Zone non humide



Sondage présentant des taches d'oxydation et de l'argile blanche

Mme BOSSELET effectue un second sondage dans cette parcelle, un peu plus bas cette fois (**S2**). Ce sondage est comparable au premier. Le groupe d'acteurs a pu observer sur cette parcelle les tâches de rouille caractéristiques des sols engorgés temporairement dans les premiers 30 cm.



Zone non humide



Sondage présentant des taches d'oxydation dans les premiers 25 cm

Mme BOSSELET effectue alors un troisième sondage (**S3**), qui est comparable au deux premiers. Cette parcelle n'est donc pas humide. Les sondages ont permis d'identifier un sol argileux.



Les membres du groupe d'acteurs ont pu observer des plantes hygrophiles en ceinture de mare.

Les informations précédentes sont représentées sur la carte ci-après :

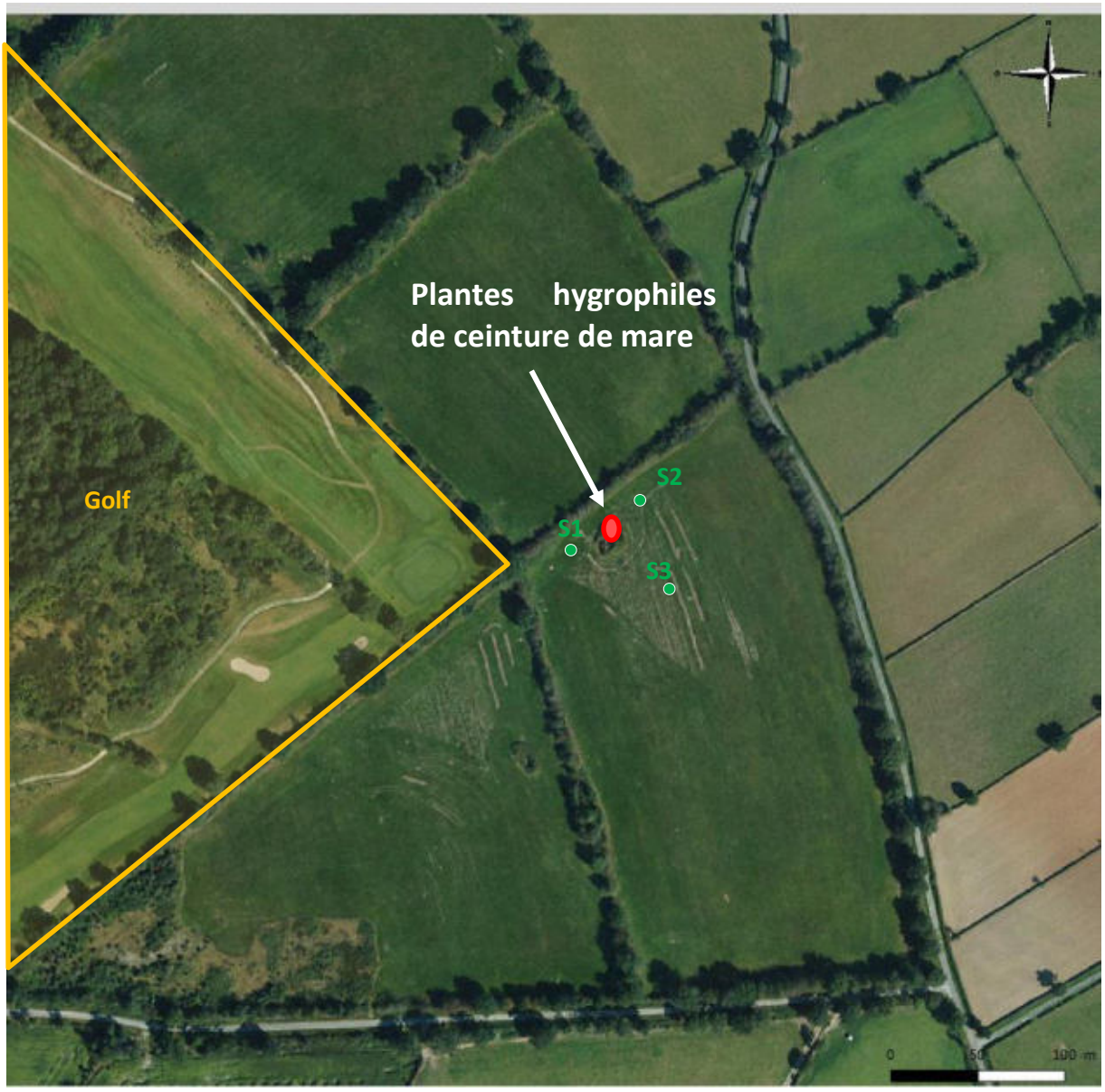

Localisation des sondages pédologiques effectués et observation des plantes hygrophiles

II. Bilan de la réunion

L'analyse de l'atlas de prélocalisation a permis au bureau d'études de recueillir diverses informations sur la commune, les personnes présentes ont fait preuve d'implication.

La démonstration de terrain a permis aux membres du groupe d'acteurs de bien visualiser la méthode d'inventaire des zones humides. Les critères d'identification leur ont été exposés de manière concrète.

III. Suite de la démarche d'inventaire

Le 19 juillet 2016, une réunion aura lieu à 10h00 à la salle de la mairie des Forges, permettant au bureau d'études d'informer l'ensemble des exploitants et propriétaires de la commune.

Un courrier a été envoyé à la plupart des agriculteurs et propriétaires de la commune de Les Forges. Les membres du groupe d'acteurs feront également le relais afin qu'un maximum de personnes soient présentes.

Le travail de terrain débutera le **1er septembre 2016**. Les différents exploitants concernés et souhaitant accompagner les techniciens de NCA sur le terrain seront contactés. Suite à cet inventaire, la cartographie provisoire des zones humides sera déposée en mairie pour consultation.

Les résultats provisoires seront présentés au groupe d'acteurs lors d'une réunion de restitution le 11 octobre 2016.

Pays de Gâtine
Parthenay

79124 - LES FORGES

Planning provisoire de terrain

	Laetitia	Elodie
Jeudi 1er sept.	Zone 6	Zone 1
Vendredi 2 sept.	Zone 5	Zone 2
Lundi 5 sept.	Zone 3	
Mardi 6 sept.		Zone 4
Mercredi 7 sept.		Zone 7

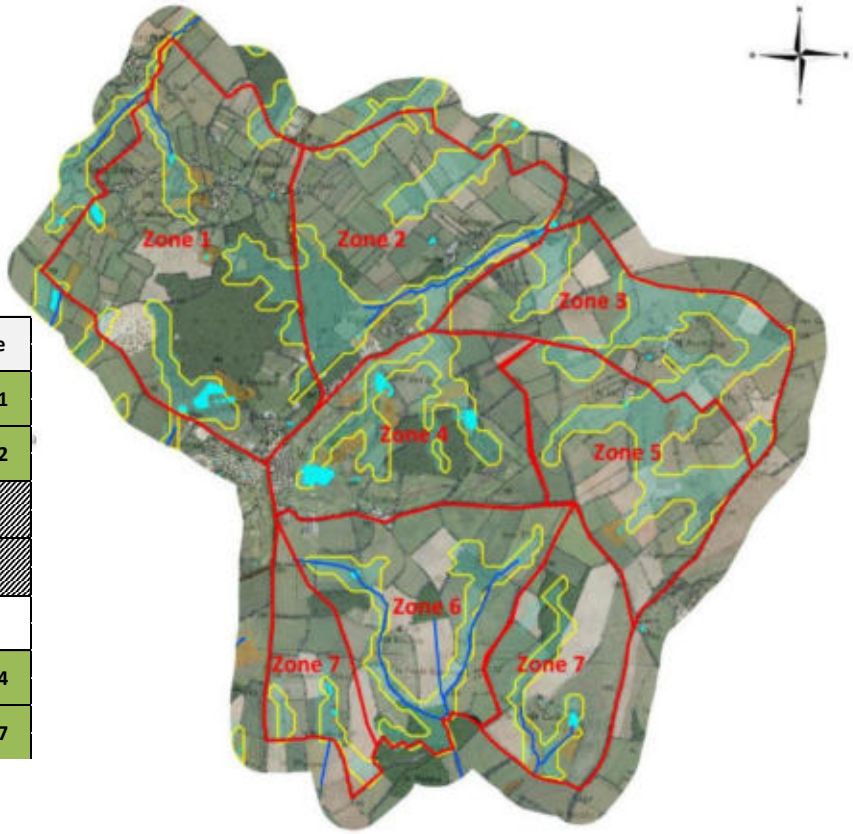

Planning terrain prévisionnel

ANNEXE 3

Compte-rendu de la réunion d'information auprès des exploitants et propriétaires de la commune, du 19 juillet 2016

NCA Environnement
11 Allée Jean Monnet
86170 Neuville-de-Poitou
Tél. 05 49 00 43 20
Fax 05 49 00 43 30
Email : accueil@nca-env.fr
www.nca-env.fr
www.nca-methanisation.fr

Études et conseils en environnement
Assainissement collectif
Assainissement non collectif
Maîtrise d'œuvre
Protection des eaux
Hydraulique fluviale
Environnement et agriculture
Méthanisation
Gestion des milieux
Démarche d'insertion écologique
Inventaire faune et flore
Environnement et aménagement

COMPTE-RENDU DE REUNION

Groupe d'acteurs n°1 | **Exploitants et propriétaires** | Groupe d'acteurs n°2 | Conseil Municipal

INVENTAIRE (DELIMITATION ET CARACTERISATION) DES ZONES HUMIDES, DU RESEAU HYDROGRAPHIQUE ET DES PLANS D'EAU

- COMMUNE DE LES FORGES (79124) -

Inventaire dans le cadre d'un groupement de 28 communes du Pays de Gâtine

- Réunion de présentation aux exploitants et propriétaires -

19 07 2016 à 10 h 00

Objet **:** Présentation de la démarche d'inventaire des zones humides
Présentation de la prélocalisation des zones humides
Présentation du planning prévisionnel

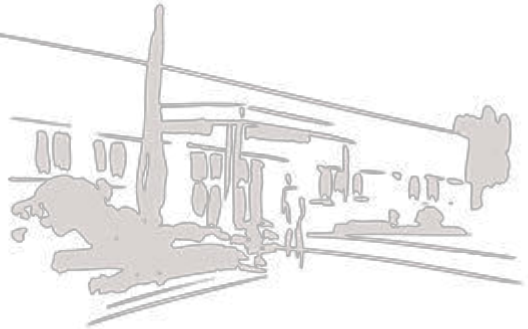

Première entreprise française à avoir obtenu en avril 2011 l'AFAQ 26000 et en janvier 2012 la labellisation LUCIE pour son engagement dans la RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) et le développement durable.

SAS au capital de 110 000 e
N° identification :
343 460 622 RCS Poitiers
APE : 7112B
N° TVA : FR 57 343 460 622

Sommaire

I. Présentation de la démarche d'inventaire des zones humides 1
1. Introduction 1
2. Cadre juridique de l'inventaire 2
1. Généralités sur les zones humides 3
a. Définition d'une zone humide 3
b. Localisation et types de zone humide 4
3. Fonctionnalités des zones humides 4
4. Démarche d'inventaire des zones humides 6
5. Méthodologie d'inventaire 7
a. Phase de prélocalisation des zones humides 7
b. Phase d'inventaire et expertise de terrain 9
c. Phase de caractérisation et bancarisation des données 10
II. Discussion/questions posées durant la présentation 10
III. Bilan de la réunion 11
IV. Suite de la démarche d'inventaire 11

Participants à la réunion

Intervenants extérieurs	
NCA Environnement	Mme BOSSELET Elodie
Pays de Gâtine	*excusée*
SAGE Clain	*excusé*
Membres du groupe d'acteurs locaux	
Maire de Les Forges et exploitant	M. PARNAUDEAU Thierry
Exploitant agricole	M. CHARRON Francis
Exploitant agricole	M. GIRET Jean-Marc
Exploitant agricole	M. GIRAULT Christophe
Exploitant agricole	M. INGREMEAU Jean-Michel
Exploitant agricole	M. MENUET Christophe
Exploitant agricole	M. PIERRE Thierry

I. Présentation de la démarche d'inventaire des zones humides

1. Introduction

La réunion s'est déroulée à 10h00, le 19 juillet 2016, à la salle municipal située derrière la mairie.

L'objectif de cette réunion est de porter à connaissance cet inventaire aux exploitants agricoles et aux propriétaires de la commune. Les exploitants et les grands propriétaires ont été conviés par courrier.

M. PARNAUDEAU résume la réunion effectuée avec les groupe d'acteurs et donne la parole au bureau d'études.

Les exploitants, présents lors de la réunion avec le groupe d'acteurs, sont là pour acquiescer les dires de M. PARNAUDEAU.

Mme BOSSELET démarre sa présentation par une explication de la démarche générale d'inventaire des zones humides, notamment les critères de délimitation. Par la suite, les différents outils de prélocalisation sont présentés (géologie, pédologie, prélocalisations Agrocampus et IIBSN, indice de confiance IIBSN) en expliquant que ces éléments ont été discutés amplement lors de la réunion « groupe d'acteurs » du 12 juillet, permettant d'aboutir à une carte de pré-inventaire. Cette carte sera un document de travail utilisé lors de la phase terrain.

2. Cadre juridique de l'inventaire

Le cadre juridique de cet inventaire est fixé par différentes réglementations :

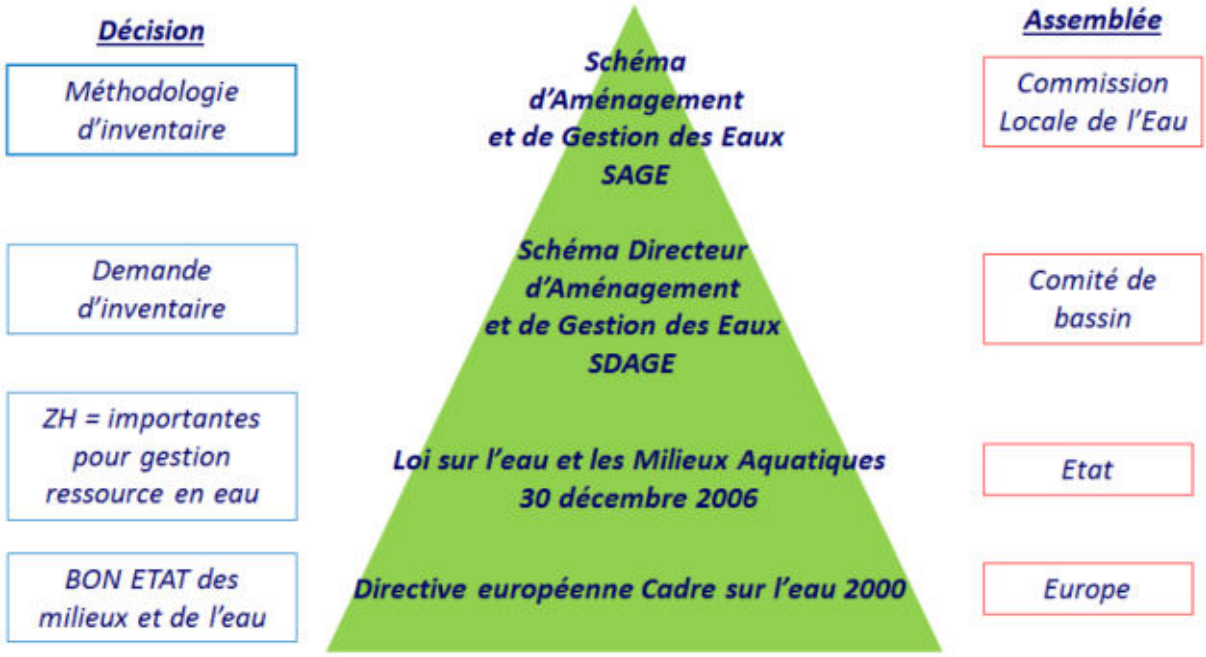

Source du schéma : IIBSN

La Directive Cadre sur l'Eau du 23 octobre 2000, fixe l'objectif d'atteindre un bon état des cours d'eau européens d'ici 2015.

La loi sur l'eau du 3 janvier 1992 modifiée en 2006 a pour fondement la gestion collective de l'eau et des milieux aquatiques, qui constituent un patrimoine fragile et commun à tous. Les zones humides y sont identifiées comme des espaces contribuant à la gestion équilibrée de la ressource ;

Le SDAGE Loire Bretagne 2016-2021, adopté le 4 novembre 2015 par le comité de bassin, prévoit, dans l'un de ses quatorze objectifs principaux, la sauvegarde et la mise en valeur des zones humides, principe mis en œuvre au niveau des SAGE. Le SDAGE Loire Bretagne prévoit d'atteindre 61% des eaux en bon état d'ici 2021. Aujourd'hui, seulement 26% des cours d'eau ont un bon état écologique sur le bassin Loire Bretagne.

La loi sur le développement des territoires ruraux de 2005 pose le principe que la préservation et la gestion durable des zones humides sont d'intérêt général.

La commune de Les Forges est située sur le territoire du SAGE Clain.

La méthodologie d'inventaire des zones humides est définie par le SAGE sur son territoire.

La présente étude s'intègre dans un groupement de 28 communes du Pays de Gâtine, 5 SAGE sont concernés au total.

3. Généralités sur les zones humides

a. Définition d'une zone humide

La définition d'une zone humide est donnée par le code de l'environnement (art. L.211-1). Ainsi, les zones humides sont définies comme "des terrains exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre, de façon permanente ou temporaire. La végétation quand elle existe, est dominée par des plantes hygrophiles pendant une partie de l'année".

Deux critères permettent de déterminer et de délimiter une zone humide :

- La présence de végétation hygrophile,
- L'hydromorphie des sols.

Les critères « flore » et « pédologie » sont définies de manière précise par un arrêté ministériel datant du 24 juin 2008, modifié en 2009.

Deux autres « critères » peuvent être utilisés comme outils d'aide à la décision :

- L'hydrologie, ou présence d'eau (une indication à prendre « avec des pincettes » notamment en période de fortes précipitations),
- La topographie.

Le schéma suivant permet de représenter l'étendue des milieux répondant à la définition de « zones humides » :



Mme BOSSELET souligne la confusion trop souvent faite entre zone humide et zone inondable. En effet la zone inondable présente souvent le caractère exceptionnel d'une crue, ponctuelle dans le temps. Alors qu'une zone humide est engorgée, si ce n'est tout au long de l'année, au moins en période hivernale et de manière récurrente, pour qu'une végétation ou un sol caractéristique s'y développe. Elle ajoute qu'il arrive que des zones inondables, même en bordure directe de cours d'eau, ne présentent pas des critères permettant de les classer en zones humides, l'engorgement étant trop ponctuel.

b. Localisation et types de zone humide

Il existe une diversité de zones humides mais le moteur reste la présence d'eau de manière temporaire à prolongée. Ainsi, dès lors que les conditions nécessaires sont réunies, il est possible d'observer des zones humides partout où le contexte leur est favorable. On observe donc des zones humides de plateau, de tête de vallon, de bordure de cours d'eau ou de plaine alluviale.

Les zones humides recouvrent une diversité de milieux. On peut citer :

- les roselières,
- les prairies humides,
- les bordures de mares,
- les boisements humides,
- les terres labourées,
- les peupleraies…

Les zones humides dites «dégradées», comme les terres agricoles et les paysages artificialisés (peupleraies…) peuvent présenter au moins un des critères d'identification des zones humides, notamment la présence de sols hydromorphes. Ces secteurs seront donc également identifiés.

c. Fonctionnalités des zones humides

De cette diversité de types de zones humides, découle une diversité de fonctions, desquelles l'Homme tire des bénéfices, nommés « services rendus » :

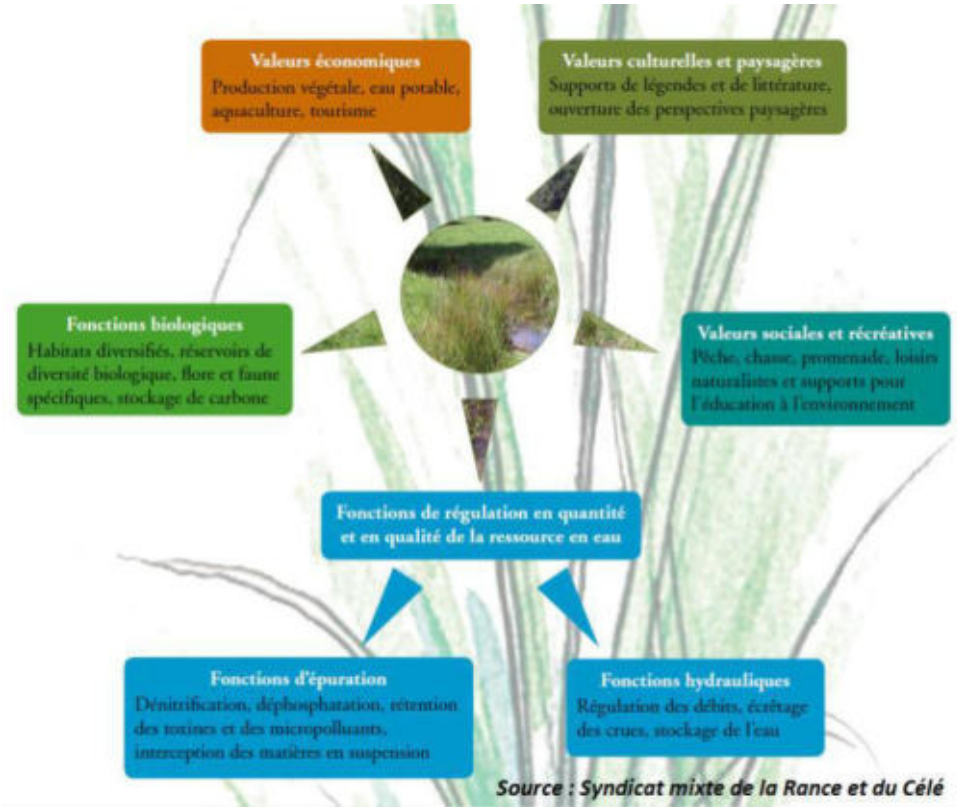

Source : Syndicat mixte de la Rance et du Célé

Fonctions biogéochimiques : épuration des eaux

Les zones humides agissent comme des zones tampon : elles ralentissent les écoulements de surface, favorisent la sédimentation et le stockage des matières présentes dans les eaux et des polluants qui y sont associés. Certaines de ces substances pourront être absorbées par la végétation et d'autres pourront être stockées et/ou dégradées (au moins en partie) par voie bactérienne.

Les zones humides contribuent donc à l'épuration des eaux et à l'élimination/stockage des nitrates, phosphates, produits phytosanitaires, matières en suspension…

Elles contribuent ainsi au maintien de la qualité de l'eau rejoignant les cours d'eau ou les nappes. Ce processus naturel peut en partie se substituer à la création d'une station d'épuration.

Fonctions hydrologiques

Les zones humides sont aussi de véritables « éponges naturelles ». Lors d'évènements pluvieux importants, elles vont capter une grande partie des eaux et ainsi réduire la zone d'expansion de crue. Elles vont ainsi minimiser la gravité des phénomènes d'inondation.

L'eau stockée va ensuite être restituée progressivement tout au long de l'année. Les zones humides participent donc à la recharge des nappes ainsi qu'au soutien d'étiage l'été, ce qui est indispensable au maintien de la vie aquatique.

Fonctions écologiques

Les zones humides peuvent constituer des réservoirs d'espèces faunistiques et floristiques parfois rares et menacées (30 % des espèces végétales remarquables y sont attribuées).

Elles sont indispensables pour l'hivernage, la migration et la reproduction de nombreux oiseaux (50 % des espèces d'oiseaux y sont liés) et pour de nombreuses autres espèces faunistiques (amphibiens, reproductions des poissons et crustacés, mollusques, insectes…).

Valeurs socio-économiques et culturelles

Les zones humides présentent également des intérêts socio-économiques et culturels importants tels que :

- Agriculture : culture maraîchère, pâturage, fauche, populiculture ;
- Loisirs : pêche, chasse, randonnées, loisirs nautiques, observatoires pour la biodiversité…

Rappelons que ces milieux sont dans la majorité des cas exploités, et par conséquent possèdent une dimension socio-économique non négligeable.

4. Démarche d'inventaire des zones humides

L'inventaire est destiné à mieux connaître les zones humides du territoire, il s'agit bien d'un inventaire de connaissance qui ne constitue pas un inventaire au titre de la Police de l'eau. Il consiste à localiser, caractériser et mieux comprendre le fonctionnement des zones humides compte-tenu de leur rôle au sein du bassin versant. Une meilleure connaissance des zones humides constitue ainsi un élément incontournable pour répondre aux enjeux du SAGE concernant la gestion de la ressource en eau, tant sur le plan qualitatif que quantitatif.

Mme BOSSELET précise qu'outre les zones humides, différents éléments tels que les mares et plans d'eau, ainsi que le réseau hydrographique seront inventoriés car ces milieux sont étroitement liés aux zones humides.

La concertation et la communication sont essentielles durant toute la démarche d'inventaire, les exploitants étant les actuels gestionnaires des zones humides. Du fait de leur connaissance de leur parcelle, ils constituent une source d'information essentielle sur les zones humides.

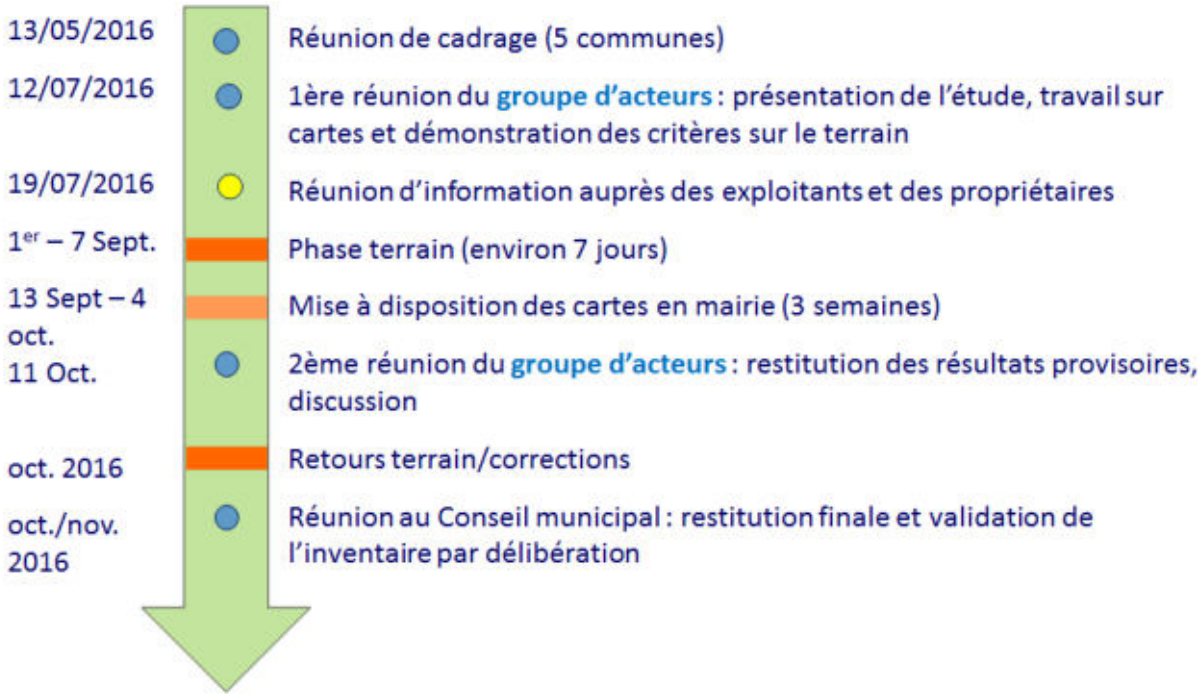

Planning prévisionnel

5. Méthodologie d'inventaire

a. Phase de prélocalisation des zones humides

La phase de prélocalisation est un moyen de définir et de délimiter les zones humides potentielles. Elle identifie sur le territoire les secteurs à forte probabilité de présence de zones humides, afin d'optimiser les phases suivantes.

Les principales sources d'information dont nous disposons sont les suivantes :

- prélocalisation AgroCampus,
- prélocalisation DREAL,
- réseau hydrographique,
- plans d'eau,
- carte géologique,
- carte pédologique,
- aléa des remontées de nappes,
- IGN BD Ortho (photo-aériennes),
- IGN scan25.

Bien connaitre le contexte géologique et pédologique de la commune est primordial afin d'analyser les cartes de pré-localisation :

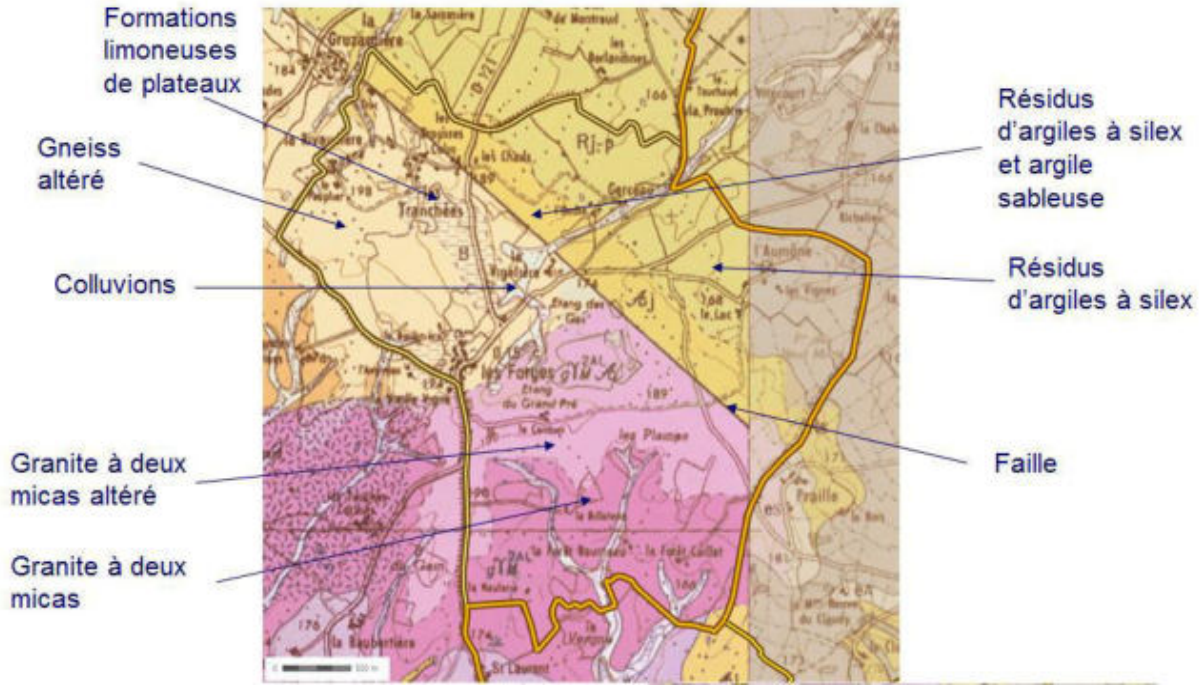

Carte géologique de la commune de Les Forges

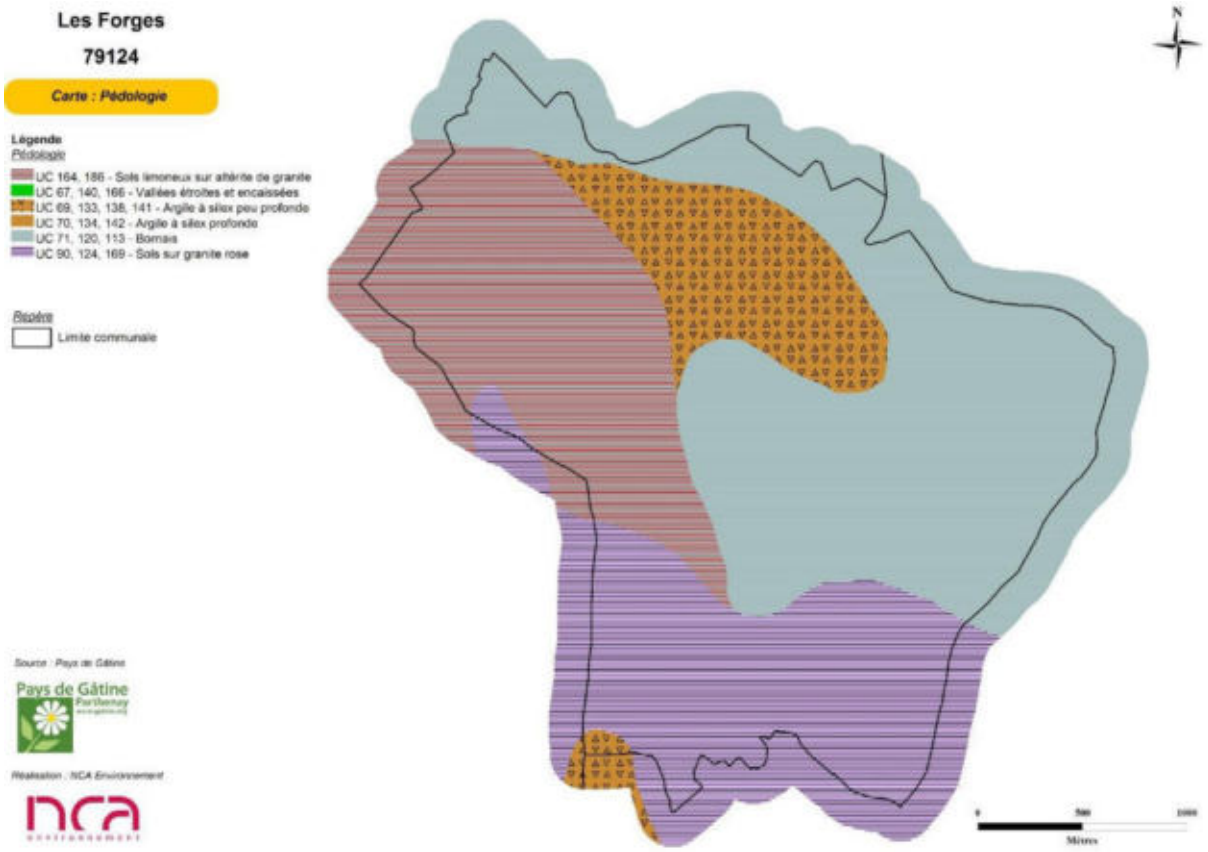

Carte pédologique de la commune de Les Forges

Le contexte pédologique de la commune fait ressortir 4 zones distinctes:

- Un secteur au nord-ouest de la commune, dominé par des sols lessivés (bornais composés de limons qui reposent sur une couche d'argile imperméable) ;
- Un secteur au nord-est de la commune constitué de sols limoneux sur altérite de granite ;
- Un secteur au centre de la commune composé par de l'argile à silex peu profonde ;
- Un secteur au sud de la commune, dominé par des sols sur granite rose.

Devant ce constat, on peut s'attendre à observer des zones humides un peu partout sur la commune. Les sols argileux forment une couche imperméable, empêchant l'eau de s'infiltrer rapidement dans le sol. Des zones d'engorgement et des zones humides peuvent ainsi apparaitre, notamment sur les plateaux. Une attention particulière sera donc portée aux zones de plateaux argileux. Les sols sur granite peuvent également former des zones humides, cela dépend de leurs altérations et du taux d'argile contenu dans le sol.

La commune est traversée par un unique cours d'eau : le ruisseau des Forges qui s'écoule sur 1,3 km au nord-est. La commune est dominée par des zones bocagères. Ces deux facteurs sont propices à l'installation de zones humides. Ainsi, les zones prélocalisées sont nombreuses et ne sont pas limitées aux bordures de cours d'eau.

Après cette observation du contexte physique de la commune, deux outils de pré-inventaire sont présentés aux exploitants-propriétaires. La carte reprend la prélocalisation AgroCampus qui met en avant les fonds de vallées, les zones à faible niveau topographique, et les abords des cours d'eau, ainsi que les deux prélocalisations de la DREAL (l'ancienne étant basée sur l'analyse informatique de différents facteurs et la nouvelle, datant de 2015, est basée sur la photo-interprétation).



Carte de prélocalisation des zones humides de la commune de les Forges

b. Phase d'inventaire et expertise de terrain

L'ensemble du territoire communal sera concerné par cet inventaire à l'exception des surfaces imperméabilisées.

L'échelle cartographique de l'atlas des zones humides est au 1/7000ème. Cette échelle de travail n'a donc aucune portée réglementaire. En effet, la législation en vigueur depuis 1992 s'applique à l'échelle d'un projet d'aménagement, et donc à une échelle plus fine (m^2).

Cette étude correspond ainsi à un inventaire de connaissance ayant pour but d'orienter les futurs projets d'aménagements qui pourraient être concernés par la rubrique « zones humides » (assèchement, remblais, création de plans d'eau).

Pour cet inventaire, il s'agit d'identifier et de délimiter, grâce aux investigations de terrain, les zones humides effectives, c'est-à-dire les zones présentant un caractère humide lorsque l'on suit la procédure d'identification conforme à la réglementation en vigueur.

Sur le terrain, la végétation sera observée afin de repérer les espèces indicatrices ou les habitats de zones humides. Dans un second temps, le critère pédologique sera utilisé afin de délimiter

précisément les contours des zones humides. Sur les zones cultivées, seul le critère pédologique pourra être utilisé en l'absence de végétation caractéristique.

c. Phase de caractérisation et bancarisation des données

L'ensemble des données recueillies sur les zones humides de la commune (flore, pédologie, fonctionnement,…) seront renseignées dans une base de données géo-référencée (Logiciel GWERN).

II. Discussion/questions posées durant la présentation

Le rôle des référents est très important car ils seront le relai entre les exploitants et le bureau d'études d'une part, et entre les exploitants et la mairie d'autre part. Par ailleurs, le nombre de personnes présentes à cette réunion étant limité, la feuille de présence avec les numéros de téléphone n'est pas complète. M. Le Maire, avec l'aide des agriculteurs présents, prend la feuille et note sur chaque zone les exploitants concernés et leur numéro de téléphone.

Il a été convenu que les référents seront sollicités en priorité par le bureau d'études pour prévenir des passages sur le terrain. NCA téléphonera également à tous les exploitants dont les numéros de téléphone seront connus. **Pour les autres personnes, ce seront les référents qui s'en chargeront.** Enfin, si des exploitants ne peuvent pas accompagner NCA lors du passage sur leurs parcelles, **le référent pourra y aller à sa place**.

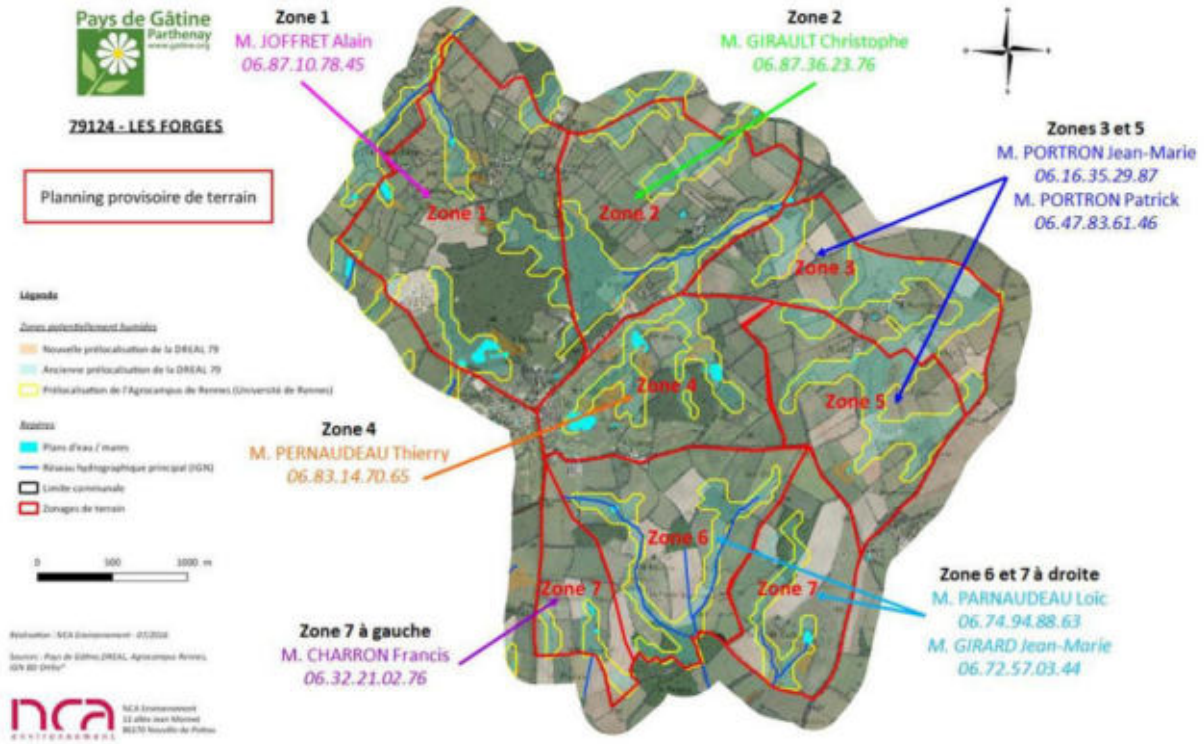

III. Bilan de la réunion

Au cours de cette première réunion, l'ensemble des personnes présentes ont pu s'exprimer. M. Le Maire a permis de récupérer l'ensemble des numéros de téléphone des exploitants concernés. Le principe des référents est approuvé.

IV. Suite de la démarche d'inventaire

Le travail de terrain débutera autour du 1er septembre 2016.

Suite à cet inventaire, une cartographie provisoire des zones humides sera déposée en mairie pour au moins deux semaines (phase de levée de doute) et les résultats provisoires seront présentés aux acteurs locaux lors d'une réunion.

Le rendu final de l'étude est prévu pour octobre/novembre 2016.

ANNEXE 4

Cahier de remarques déposé en mairie pour consultation libre

Inventaire des zones humides, du réseau hydrographique et des pièces d'eau

– Mise à disposition des cartes à la mairie du 13/09/16 au 04/10/16 – Les Forges

NOM, prénom	Numéro de téléphone	Remarque (explication et lieu concerné)	Signature
		NEANT	

ANNEXE 5

Compte-rendu de la réunion de restitution provisoire au groupe d'acteurs locaux du 11 octobre 2016

NCA Environnement
11 Allée Jean Monnet
86170 Neuville-de-Poitou
Tél. 05 49 00 43 20
Fax 05 49 00 43 30
Email : accueil@nca-env.fr
www.nca-env.fr
www.nca-methanisation.fr

Études et conseils en environnement
Assainissement collectif
Assainissement non collectif
Maîtrise d'œuvre
Protection des eaux
Hydraulique fluviale
Environnement et agriculture
Méthanisation
Gestion des milieux
Démarche d'insertion écologique
Inventaire faune et flore
Environnement et aménagement

COMPTE-RENDU DE REUNION

Groupe d'acteurs n°1 | Exploitants et propriétaires | **Groupe d'acteurs n°2** | Conseil Municipal

INVENTAIRE (DELIMITATION ET CARACTERISATION) DES ZONES HUMIDES, DU RESEAU HYDROGRAPHIQUE ET DES PLANS D'EAU

-COMMUNE DE LES FORGES (79124) -

Inventaire dans le cadre d'un groupement de 28 communes du Pays de Gâtine

SAGE Clain

l'Europe s'engage en Poitou-Charentes avec le FEDER

- Réunion de restitution provisoire au groupe d'acteurs locaux -

11 octobre 2016 à 10h

Objet **:** Présentation des résultats provisoires de l'inventaire des zones humides

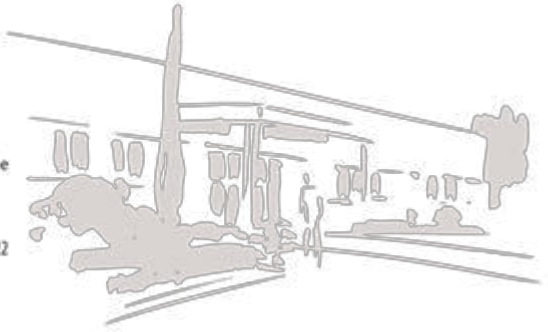

Première entreprise française à avoir obtenu en avril 2011 l'AFAQ 26000 et en janvier 2012 la labellisation LUCIE pour son engagement dans la RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) et le développement durable.

SAS au capital de 110 000 e
N° identification :
343 460 622 RCS Poitiers
APE : 7112B
N° TVA : FR 57 343 460 622

Sommaire

I. Introduction 2

II. Rappel de la démarche et présentation des résultats provisoires 2

1. Définition d'une zone humide 2

2. Méthodologie d'inventaire 3

3. Résultats de l'inventaire 3

III. Discussion 6

IV. Analyse planche par planche 6

V. Bilan de la concertation 6

VI. Suite de la démarche d'inventaire 7

Participants à la réunion

Intervenants extérieurs	
NCA Environnement	Mme TONDEUX Laetitia
Pays de Gâtine	Mme BEVILLON Camille
Membres du groupe d'acteurs	
Maire et exploitant	M. PARNAUDEAU Thierry
Conseillère municipale	Mme KIRCH Françoise
Représentant de l'ASAP[5]	M. GIRARD Jean-Marie
Agriculteur	M. CHARRON Francis
Agriculteur	M. GIRAULT Christophe
Agriculteur	M. PARNAUDEAU Loïc
Agriculteur, chasseur	M. PORTRON Jean-Marie

[5] ASAP : association pour la sauvegarde de l'agriculture dans les périmètres de Fleury, la Jallière et la Preille

I. Introduction

La réunion de restitution provisoire s'est déroulée le mardi 11 octobre 2016 à 10h à la mairie des Forges. L'objectif était de présenter les résultats provisoires concernant l'inventaire des zones humides, des plans d'eau et du réseau hydrographique de la commune.

Mme TONDEUX débute la réunion par quelques rappels sur les zones humides et la démarche d'inventaire. Elle présente ensuite les résultats provisoires concernant les zones humides, les pièces d'eau et le réseau hydrographique. Enfin, la discussion est ouverte et l'atlas cartographique est passé en revue, planche par planche, laissant le temps aux membres du groupe d'acteurs de s'exprimer et de commenter les remarques déposées à la mairie.

II. Rappel de la démarche et présentation des résultats provisoires

1. Définition d'une zone humide

L'identification des zones humides sur le terrain a respecté la définition donnée par le Code de l'Environnement : les zones humides sont définies comme "des terrains exploités ou non, **habituellement inondés ou gorgés d'eau douce**, salée ou saumâtre, **de façon permanente ou temporaire**, la végétation quand elle existe, est dominée par des plantes hygrophiles pendant une partie de l'année".

Deux critères permettent de déterminer et de délimiter une zone humide :

- La présence de végétation hygrophile,
- L'hydromorphie des sols.

Les critères « flore » et « pédologie » sont définies de manière précise par un arrêté ministériel datant du 24 juin 2008, modifié en 2009.

Deux autres « critères » peuvent être utilisés comme outils d'aide à la décision :

- L'hydrologie, ou présence d'eau (une indication à prendre « avec des pincettes » notamment en période de fortes précipitations),
- La topographie.

Les zones humides sont des milieux dynamiques, avec un gradient d'humidité souvent plus large que le laisse à penser la culture populaire. En effet, les zones humides bien connues font souvent référence aux marais, aux bourbiers ou aux tourbières. Toutefois, une zone humide peut présenter un degré d'humidité beaucoup plus faible, on parlera de milieux frais qu'il est alors possible de cultiver.

2. Méthodologie d'inventaire

Cette étude est basée sur une démarche de **concertation**, c'est pourquoi un groupe d'acteurs locaux a été créé. Le bureau d'études et les membres du groupe d'acteurs se sont réunis avant la phase terrain pour analyser ensemble les données de prélocalisation. De plus, les exploitants et propriétaires voulant accompagner les ingénieurs sur le terrain ont été contactés. Les cartes provisoires ont été mises à la disposition de la population à la mairie, **du 13 septembre au 4 octobre 2016**. Un cahier de remarques a été laissé à disposition pour noter les commentaires de chacun.

➥ Lors de la mise à disposition des cartes à la mairie, **personne n'est venu les consulter**, il n'y a donc pas eu de commentaire.

Le SAGE Clain n'a pas eu de commentaire non plus.

3. Résultats de l'inventaire

× Zones humides

La surface de zones humides inventoriée est de **34,09 ha**, soit **3,21** % de la surface communale totale. Ceci représente une réduction de 89 % de la prélocalisation initiale.

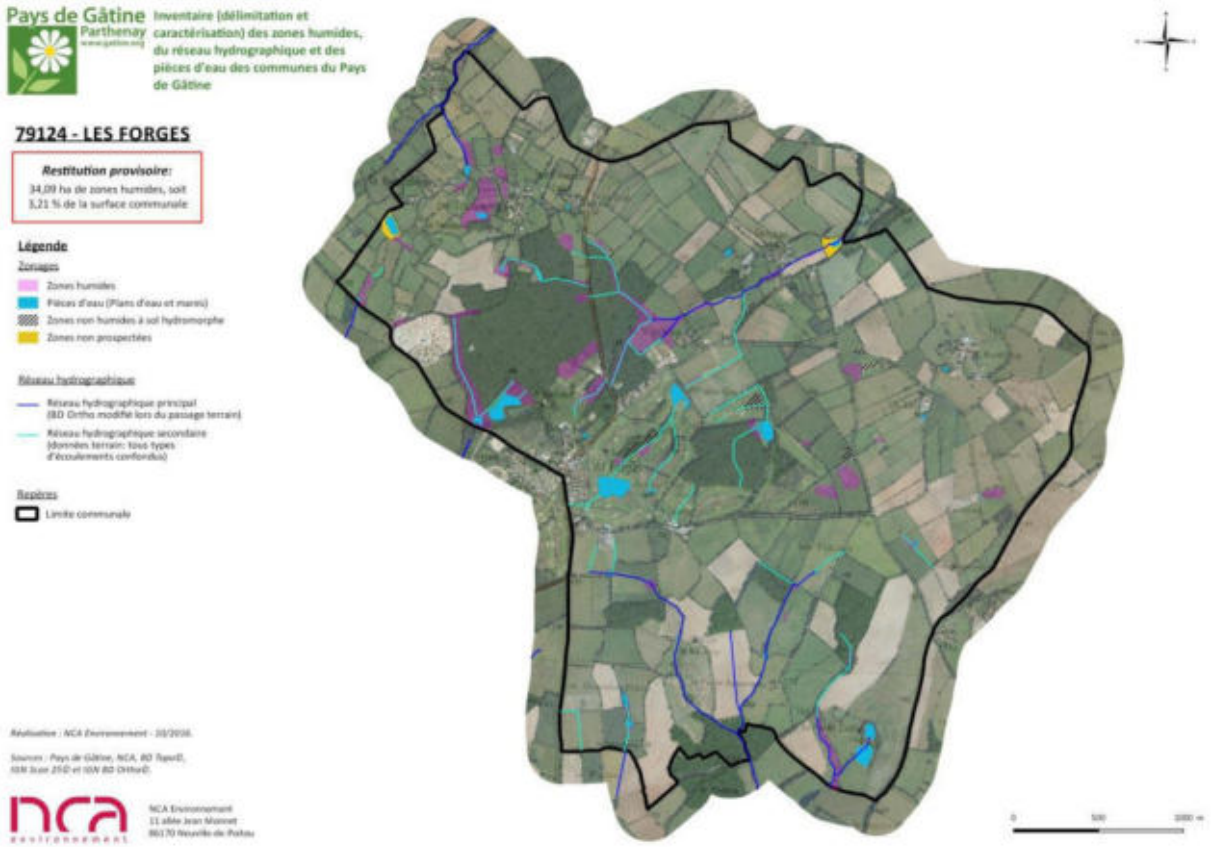

Cartographie des zones humides provisoires

Concernant les zones humides inventoriées, **34 % d'entre elles sont localisées en bordure de cours d'eau et 65 % sur les plateaux**. Les zones humides de bordure de cours d'eau ont un rôle important

quant à l'épuration des eaux de ruissellement. De plus, **60 % des zones humides inventoriées sont des prairies (prairies/fourrés) et 36 % des bois naturels**. Les zones humides de la commune sont donc majoritairement en bon état de conservation. Mme TONDEUX insiste sur le fait que l'entretien des zones humides de type « prairies » est assuré par les agriculteurs, notamment par les éleveurs. En effet, la fauche et le pâturage sont la gestion la plus adaptée pour les zones humides. L'avenir des zones humides dépendra donc de la pérennité des exploitations de type « **élevage traditionnel** ». Sans cet entretien, les zones humides perdront en qualité biologique (enfrichement/fermeture du milieu).



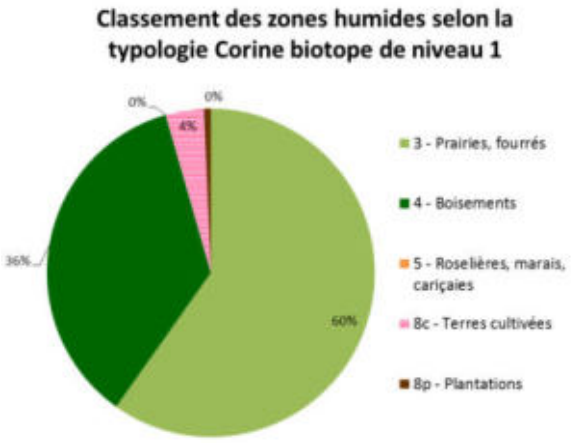

Sur la commune deux espèces patrimoniales ont été répertoriées en zone humide : **l'Achillée sternutatoire** (*Achillea ptarmica*) et le **Criquet ensanglanté** (*Stethophyma grossum*), toutes deux déterminantes en Deux-Sèvres.

Les zones humides dégradées sont les terres cultivées et les peupleraies, elles représentent seulement 4,5 % des zones. Les peupleraies ont un effet asséchant sur la zone humide, ce qui réduit ses fonctionnalités hydrauliques. La mise en culture dégrade la zone humide par le labour des sols et par l'utilisation de produits phytosanitaires. Ces éléments polluants vont pénétrer dans la zone humide et peuvent alors contaminer les nappes et les cours d'eau. La circulation de l'eau dans les sols est souvent peu connue.

Plans d'eau et mares

Les résultats d'inventaire comptabilisent **46 plans d'eau et mares,** pour une surface totale de **8,73 ha d'eau superficielle** (ne rentrant pas dans l'appellation « zones humides »). On observe une diversité de ces milieux, tant en termes de morphologie et de positionnement, qu'en termes d'usage et de structure de la végétation de ceinture. L'essentiel des petites pièces d'eau sont des mares d'abreuvement (ou anciennes mares), les plus grandes étant des étangs à utilisés pour le loisir ou l'irrigation.

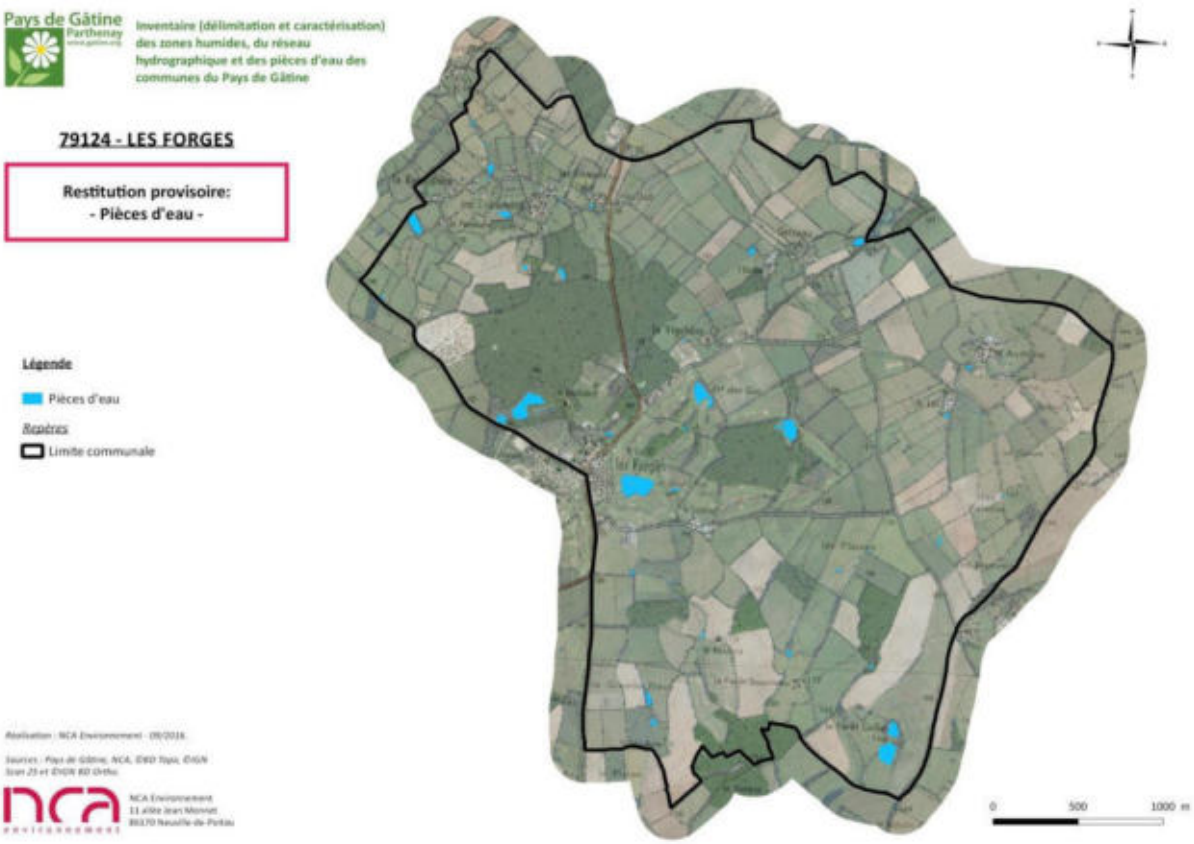

Cartographie des pièces d'eau (mares et plans d'eau)

Réseau hydrographique

Sur la commune, le réseau hydrographique principal (réseau IGN) est relativement peu dense, il s'écoule sur **7,8 km**. On observe globalement un maintien du caractère naturel des cours d'eau.

A cela, s'ajoute le réseau complémentaire, issu des observations de terrain, qui représente **9,5 km**, sans distinction entre fossés et cours d'eau.

Sur la commune, 4 sources ont été notées, ce chiffre n'est probablement pas exhaustif.

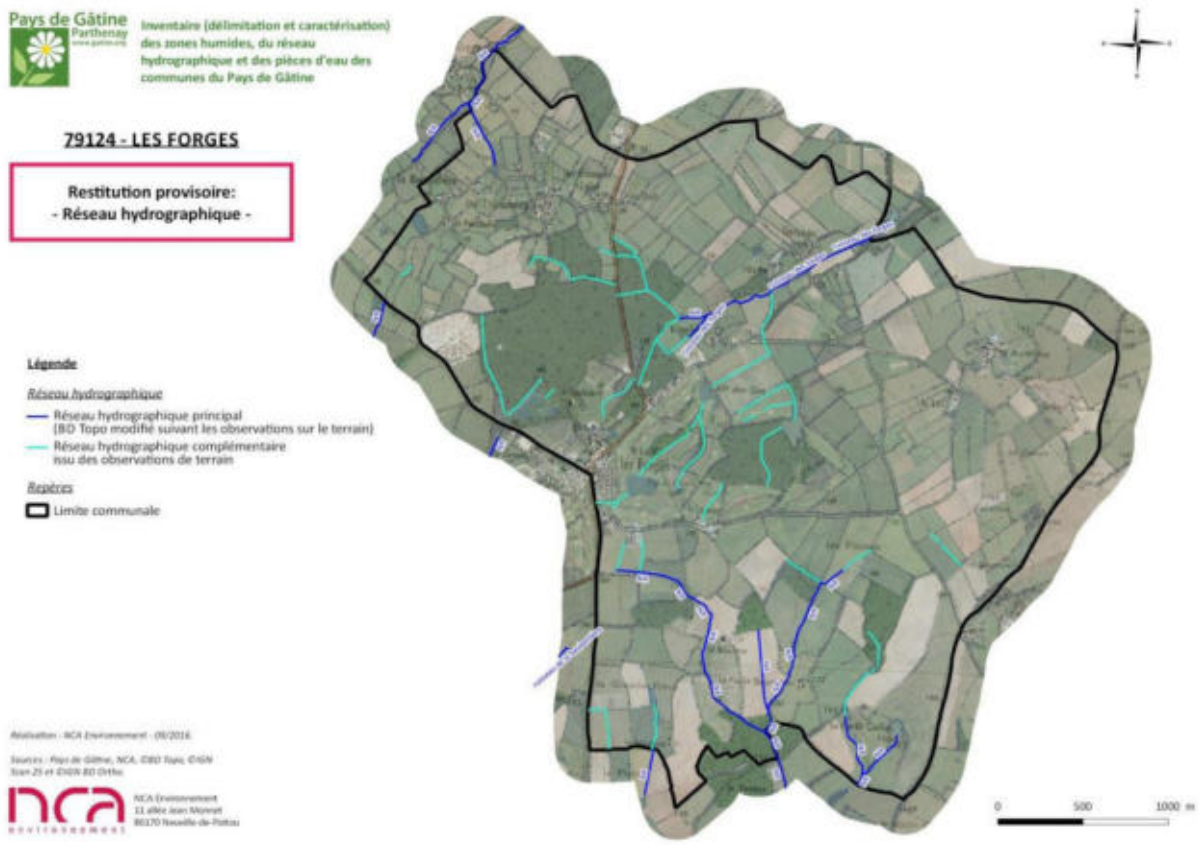

Cartographie du réseau hydrographique

III. Discussion

Un agriculteur prend la parole lorsque Mme TONDEUX explique que les prairies humides sont entretenues par les éleveurs. Il est tout à fait d'accord avec ceci mais il regrette que la profession ne soit pas mieux valorisée. Il a entendu dire que l'**ICHN** (Indemnité compensatoire de handicap naturel) pourrait être supprimée sur les zones défavorisées simples, hors cette prime est une aide fondamentale pour le maintien de l'élevage dans les zones défavorisées. La suppression de l'ICHN sera défavorable aux zones humides car un grand nombre de prairies basculeront en cultures. Mme TONDEUX transmettra cette information et ce point de vue à l'animateur du SAGE Clain.

IV. Analyse planche par planche

Le groupe d'acteurs est invité à passer à une analyse plus précise de cet inventaire, planche par planche. Voici les remarques :

- Planche AP43 :

La zone non prospectée est une parcelle clôturée avec un étang. Monsieur le Maire signale qu'une photo peut-être prise du chemin.

Mme TONDEUX signale une zone humide en bordure du lotissement « fleur ». Le groupe d'acteurs précise que ce lotissement s'est construit en 2000 et qu'il devait y avoir des zones humides avant les maisons. Ce lotissement s'est fait après la construction du golf en 1991.

- Planche AP44 :

La zone non prospectée est une parcelle clôturée avec un étang. Monsieur le Maire signale qu'une photo peut-être prise de la route.

- Planche AQ44 :

Il manque une source dans l'étang au nord de la Naulerie.
Il manque deux observations « mare comblée » (mares visibles sur l'IGN mais bouchées).
Une troisième mare est visible sur l'IGN à la forêt Caillet, elle n'existe plus vraiment, il s'agit d'une nède maintenant.

- Planche AQ45 :

La source indiquée n'est pas bien placée, elle n'est pas dans cette parcelle, elle est dans l'étang localisé plus au sud.

V. Bilan de la réunion

La cartographie provisoire reflète bien la localisation des zones humides sur le territoire communal. Quelques remarques ont été faites lors du passage en revue des planches de l'atlas, mais elles ne nécessitent pas de retour sur le terrain. Les couches modifiées seront les observations ponctuelles et le réseau secondaire.

➥ **Aucune remarque ne nécessite un retour sur le terrain**.

Mme TONDEUX et Monsieur le Maire soulignent l'investissement des acteurs locaux lors de la réalisation de cet inventaire (agriculteurs, référents, commune), qui a permis un bon déroulement de l'étude.

VI. Suite de la démarche d'inventaire

La restitution finale de l'étude se fera le **24 octobre 2016**, à **20h**, lors d'une réunion avec Conseil municipal.

Après validation par la commune, l'inventaire devra être validé par la Commission locale de l'eau (CLE) du Clain.

ANNEXE 6

Compte-rendu du conseil municipal du 24 octobre 2016

NCA Environnement
11 Allée Jean Monnet
86170 Neuville-de-Poitou
Tél. 05 49 00 43 20
Fax 05 49 00 43 30
Email : accueil@nca-env.fr
www.nca-env.fr
www.nca-methanisation.fr

Études et conseils en environnement
Assainissement collectif
Assainissement non collectif
Maîtrise d'œuvre
Protection des eaux
Hydraulique fluviale
Environnement et agriculture
Méthanisation
Gestion des milieux
Démarche d'insertion écologique
Inventaire faune et flore
Environnement et aménagement

COMPTE-RENDU DE REUNION

Groupe d'acteurs n°1 | Groupe d'acteurs n°1 | Exploitants et propriétaires | Groupe d'acteurs n°2 | **Conseil Municipal**

INVENTAIRE (DELIMITATION ET CARACTERISATION) DES ZONES HUMIDES, DU RESEAU HYDROGRAPHIQUE ET DES PLANS D'EAU

-COMMUNE DE LES FORGES (79124) -

Inventaire dans le cadre d'un groupement de 28 communes du Pays de Gâtine

- Réunion de restitution au conseil municipal -
24 octobre 2016 à 20h

Objet **:** Présentation des résultats finaux de l'inventaire des zones humides

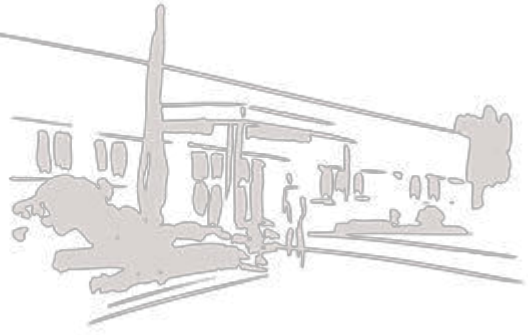

Première entreprise française à avoir obtenu en avril 2011 l'AFAQ 26000 et en janvier 2012 la labellisation LUCIE pour son engagement dans la RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) et le développement durable.

SAS au capital de 110 000 e
N° identification :
343 460 622 RCS Poitiers
APE : 7112B
N° TVA : FR 57 343 460 622

Sommaire

Participants à la réunion 1

Introduction 2

Rappel de la démarche et présentation des résultats modifications suite à la phase de levée de doute 2

1. Définition d'une zone humide 2
2. Méthodologie d'inventaire 3
3. Résultats de l'inventaire 3

Bilan de la concertation 6

Suite de la démarche d'inventaire 7

Participants à la réunion

Intervenants extérieurs	
NCA Environnement	Mme TONDEUX Laetitia
Membres du Conseil municipal	
Maire	M. Thierry PARNAUDEAU
Excusé	M. Christophe BARICAULT
Conseiller municipal	M. Alain JOFFRET
Excusée	Mme Coralie ROUIL
Conseillère municipale	Mme Anita GIRAULT
Excusée	Mme Françoise KIRCH
Conseiller municipal	M. Patrick PORTRON
Conseiller municipal	M. Adrianus VERHOEVE
Excusé	M. Frédéric GOUILHERS
1er adjoint	M. Nicolas MOREAU
Excusée	Mme Dominique POUPIN

I. Introduction

La réunion de restitution s'est déroulée le lundi 24 octobre à 20h à la mairie de Les Forges. L'objectif est de présenter les résultats finaux concernant l'inventaire des zones humides, des plans d'eau et du réseau hydrographique de la commune.

Monsieur le maire ouvre la séance en présentant Laetitia TONDEUX, du bureau d'études NCA, et laisse la parole à cette dernière pour la présentation des résultats de l'inventaire.

Mme TONDEUX débute la réunion par quelques rappels sur les zones humides et la démarche d'inventaire. Elle présente ensuite les résultats relatifs aux zones humides, les pièces d'eau et le réseau hydrographique. Enfin, l'atlas cartographique final est distribué aux élus et passé en revu.

II. Rappel de la démarche et présentation des modifications suite à la phase de levée de doute

1. Définition d'une zone humide

L'identification des zones humides sur le terrain a respecté la définition donnée par le Code de l'Environnement : les zones humides sont définies comme "des terrains exploités ou non, **habituellement inondés ou gorgés d'eau douce**, salée ou saumâtre, **de façon permanente ou temporaire**, la végétation quand elle existe, est dominée par des plantes hygrophiles pendant une partie de l'année".

Deux critères permettent de déterminer s'il s'agit d'une zone humide ou non :

- La présence de **végétation hygrophile** ;
- L'**hydromorphie des sols** ;

Les zones humides sont des milieux dynamiques, le gradient d'humidité étant souvent plus large que le laisse à penser la culture populaire. En effet, les zones humides bien connues font souvent références aux marais, aux bourbiers ou aux tourbières. Toutefois, une zone humide peut présenter un degré d'humidité beaucoup plus faible, on parlera de milieux frais qu'il est alors possible de cultiver.

2. Méthodologie d'inventaire

La commune de Les Forges se situe sur le périmètre du **SAGE Clain**, cependant ce SAGE n'ayant pas encore établi de modalités d'inventaire des zones humides, ce sont celles du **SAGE Thouet** qui ont été appliquées sur Les Forges.

La méthodologie d'inventaire du SAGE Thouet est basée sur une démarche de **concertation**, c'est pourquoi un groupe d'acteurs locaux a été créé. Le bureau d'études et les membres du groupe d'acteurs se sont réunis avant la phase terrain pour analyser ensemble les données de prélocalisation. De plus, les exploitants et propriétaires voulant accompagner les ingénieurs sur le terrain ont été contactés. Les cartes provisoires ont été mises à la disposition de la population à la

mairie, du 13 septembre au 4 octobre 2016. Un cahier de remarques a été laissé à disposition pour noter les commentaires de chacun. Au cours de cette mise à disposition, personne n'est venu consulter les cartes en mairie. Il n'y a **pas eu de retours** à faire sur cette commune car les quelques remarques émises lors de la réunion de restitution provisoire ont pu être intégrées directement.

Synthèse des étapes de l'inventaire :

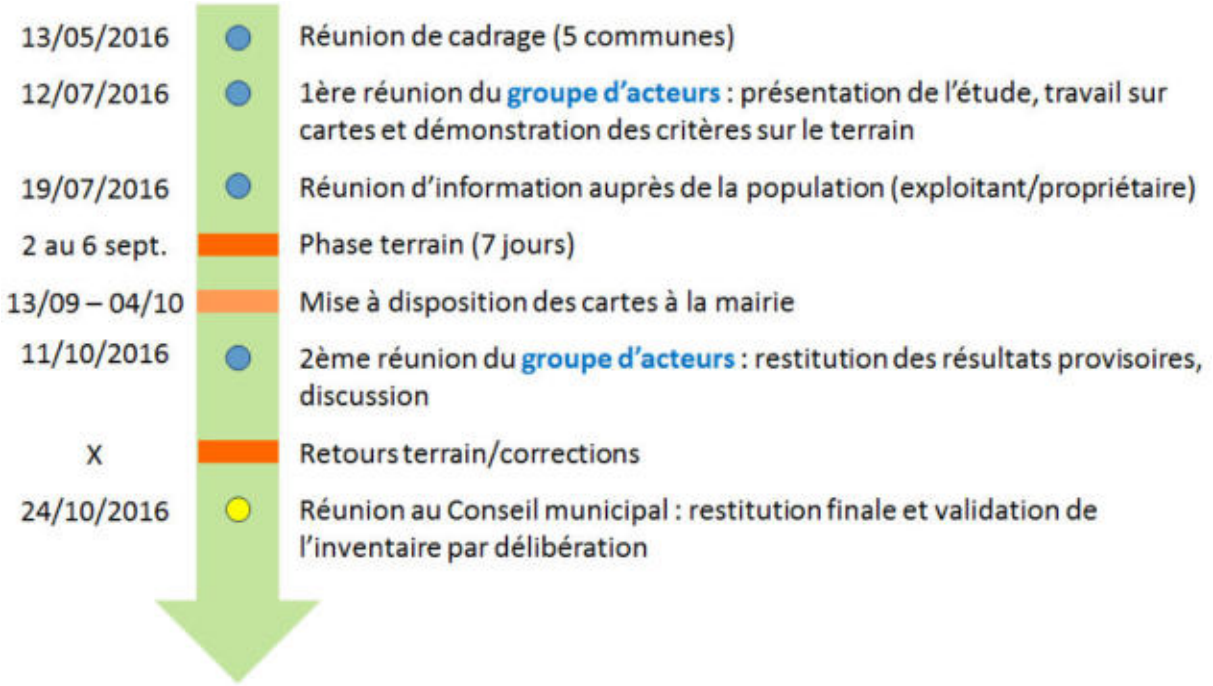

3. Résultats de l'inventaire

× Zones humides

La surface de zones humides inventoriée est de **34,09 ha**, soit **3,21 %** de la surface communale. Ceci représente une réduction de près de 90 % de la prélocalisation initiale.

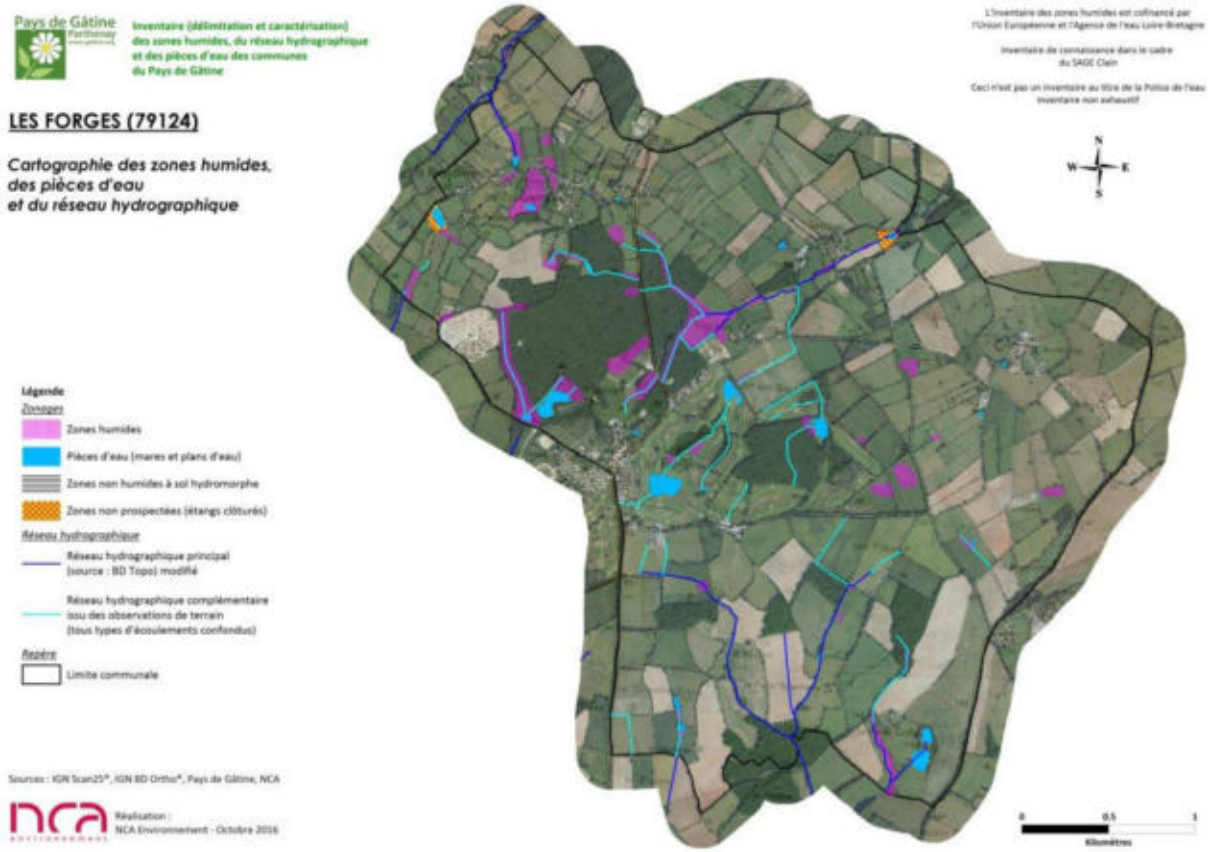

Cartographie des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau

Lorsque l'on compare les zones humides effectives aux zones humides potentielles (prélocalisation), on se rend bien compte de l'intérêt du terrain. Mme TONDEUX présente une superposition des deux couches pour souligner ses propos.

Les zones humides de la commune sont majoritairement des **prairies** (60 %) et des **bois** (36 %). Leurs fonctionnalités écologiques sont donc globalement bonnes. Mme TONDEUX insiste sur le fait que les prairies humides sont en bon état de conservation, grâce à une gestion adaptée de ces milieux : pâturage et fauche. La conservation des prairies humides ne sera possible qu'en préservant l'élevage traditionnel. A la dernière réunion, un agriculteur avait abordé le sujet de l'**ICHN** (Indemnité compensatoire de handicap naturel) : cette aide financière accordée aux éleveurs (ovins/bovins) des zones défavorisées simples est remise en question. Mme TONDEUX s'est renseigné auprès de M. BAUDET du SAGE Clain. Ce dernier a pris contact avec la DDT et effectivement, des discussions sont en cours par rapport à l'ICHN. M le maire précise que sans cette aide, des zones humides, aujourd'hui en prairie, seront drainées et passées en cultures. M. BAUDET reste vigilant par rapport à cela car il est conscient que la suppression de cette aide n'ira pas dans le sens de la conservation des zones humides.

Sur Les Forges, la majorité des zones humides de la commune sont déconnectées des cours d'eau (65 % sur les plateaux). 34 % des zones humides sont localisées en bordure de cours d'eau. Ces dernières participent à la régulation des débits d'étiage, à la réduction des risques d'inondation et à l'épuration des eaux.

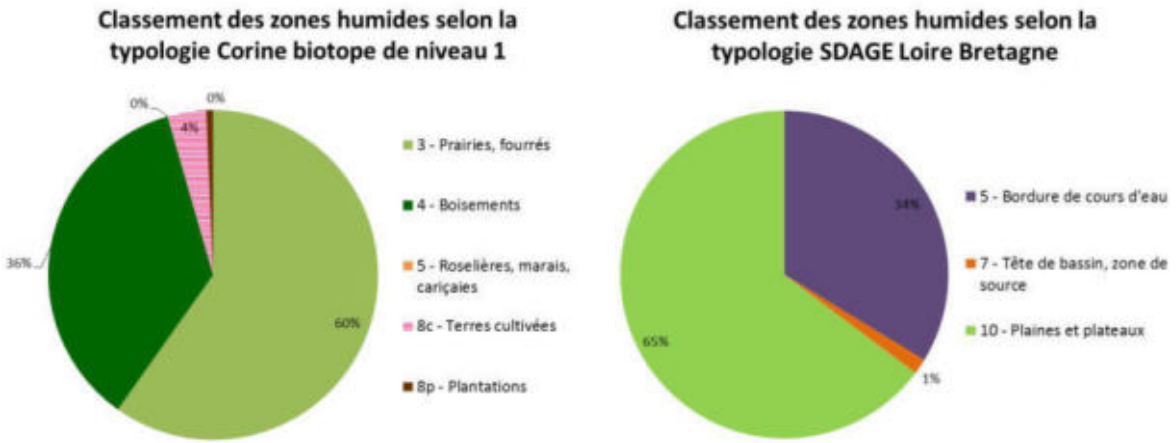

Ces fonctionnalités varient bien entendu en fonction de l'occupation du sol. Les zones humides cultivées et les peupleraies sont considérées comme des zones humides dégradées. En effet, le labour et l'emploi de produits phytosanitaires endommagent le fonctionnement de la zone humide. Les populicultures intensives ont un effet drainant puisque le Peuplier cultivar est une essence qui boit beaucoup au printemps, ce qui altère les fonctionnalités hydrauliques de la zone humide. Les zones humides dégradées représentent seulement 4,5 % des zones sur Les Forges.

Sur la commune, 13 habitats différents ont été retrouvés, dont beaucoup de prairies humides à Jonc acutiflore.

Les prospections ont permis d'identifier deux espèces déterminantes en Deux-Sèvres : le Criquet ensanglanté et l'Achillée sternutatoire.



Criquet ensanglanté
Stethophyma grossum

Det 79

Les Tranchées



Achillée sternutatoire
Achillea ptarmica

Det 79

La Vigelière

× Plans d'eau et mares

Les résultats d'inventaire comptabilisent **46 plans d'eau et mares,** pour une surface totale de **8,73 ha d'eau superficielle** (ne rentrant pas dans l'appellation « zones humides »).

On observe une diversité de ces milieux, tant en terme de morphologie et de positionnement, qu'en terme d'usage et de structure de la végétation de ceinture.

L'essentiel des pièces d'eau sont des petites mares à usage agricole (pâturage), les plus grandes étant des étangs utilisés pour le loisir.



Cartographie des mares et des plans d'eau

Réseau hydrographique

Sur la commune, le réseau hydrographique principal (réseau IGN) est peu dense, il s'écoule sur près **7,8 km**.

A cela, s'ajoute le réseau complémentaire, issu des observations de terrain, qui représente **9,5 km**, sans distinction entre fossés et cours d'eau. Le réseau complémentaire peut dans certains cas expliquer la présence de zones humides (écoulement d'une source par exemple) ou à l'inverse, expliquer pourquoi ce n'est pas humide (grand fossé de drainage par exemple).

On observe globalement un maintien du caractère naturel des cours d'eau. Quelques rectifications/recalibrages ont été observées en bordure de terres cultivées.

5 sources ont été répertoriées lors de cet inventaire, ce recensement n'est peut-être pas exhaustif.

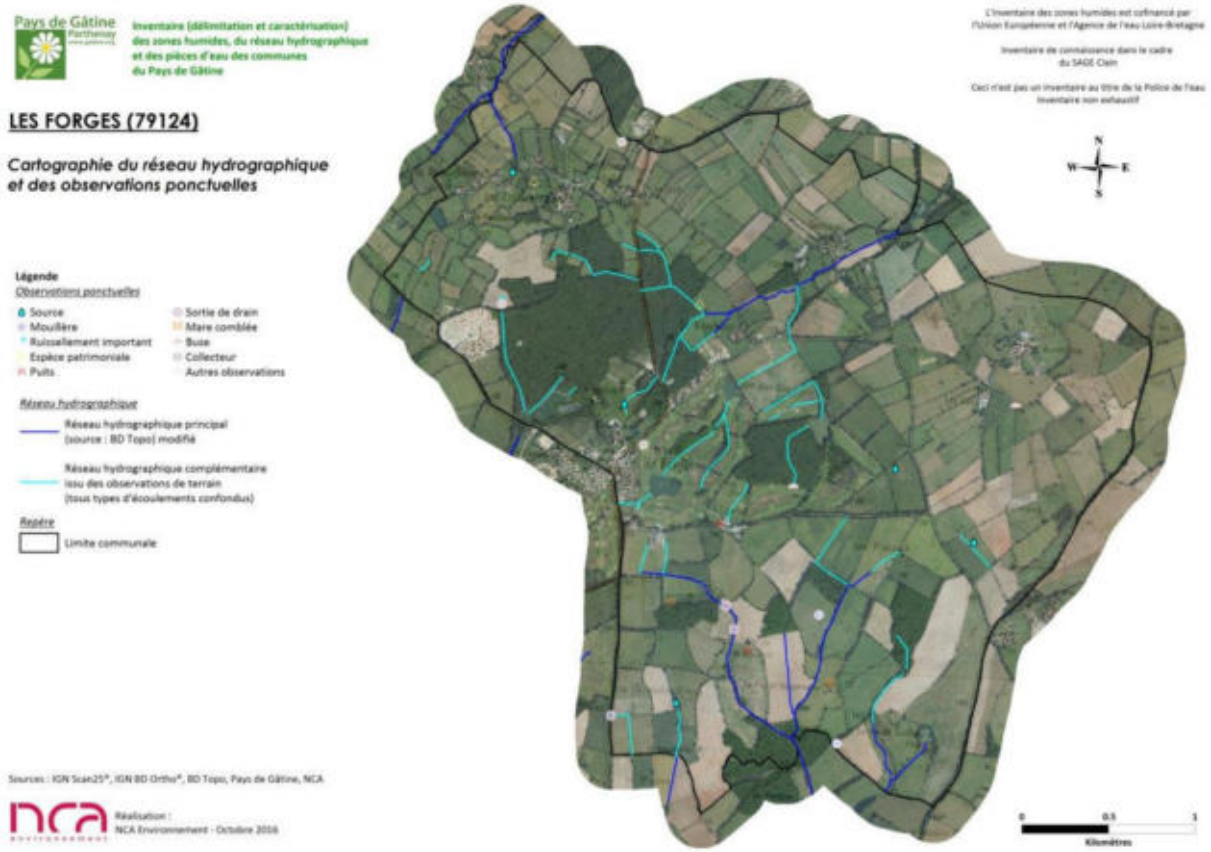

Cartographie du réseau hydrographique principal et complémentaire

III. Bilan de la réunion

L'atlas cartographique final est distribué aux élus et passé en revu. Les modifications effectuées sont présentées.

L'inventaire s'est déroulé dans de bonnes conditions. La commune a su mettre en place en bonne communication dès le début. Mme TONDEUX remercie les agriculteurs et les référents, qui se sont bien mobilisés pour permettre au bureau d'études de réaliser leur travail dans de bonnes conditions. M. le maire remercie NCA pour le travail effectué.

IV. Suite de la démarche d'inventaire

Le conseil prendra sa délibération dans la foulée. Une fois retournée de la préfecture, la délibération devra être transmise à NCA et au SAGE Thouet.

Une fois la délibération reçue, NCA pourra finaliser l'étude. La commune, le SAGE et le Pays de Gâtine recevront sous format papier un rapport complet ainsi qu'un atlas au 1/7000ème. L'ensemble des données seront restituées sur un DVD, conformément au cahier des charges et aux modalités du SAGE.

ANNEXE 7

Flore observée sur la commune de Les Forges lors de la campagne de terrain

	Nom latin	Nom vernaculaire	Statut
h	*Achillea ptarmica*	Achillée sternutatoire	Det. 79
h	*Agrostis stolonifera*	Agrostide stolonifère	
h	*Alopecurus geniculatus*	Vulpin genouillé	
	Anthoxanthum odoratum	Flouve odorante	
h	*Bidens tripartita*	Bidens trifolié	
	Carex sp	Laîche non identifiée	
	Carpinus betulus	Charme commun	
h	*Carum verticillatum*	Carum verticillé	
	Castanea sativa	Châtaignier	
	Cirsium arvense	Cirse des champs	
h	*Cirsium palustre*	Cirse des marais	
	Corylus avellana	Noisetier	
	Crataegus monogyna	Aubépine	
	Daucus carota	Carotte sauvage	
	Dioscorea communis	Tamier commun	
	Echinochloa crus-galli	Panic pied-de-coq	
h	*Epilobium hirsutum*	Epilobe hirsute	
	Festuca pratensis	Fétuque des prés	
	Fraxinus excelsior	Frêne commun	
h	*Fritillaria meleagris*	Fritillaire pintade	
h	*Gnaphalium uliginosum*	Gnaphale des marais	
	Hedera helix	Lierre commun	
	Holcus lanatus	Houlque laineuse	
	Hyacinthoides non-scripta	Jacynthe des bois	
h	*Iris pseudacorus*	Iris faux-acore	
	Jacobea vulgaris	Seneçon jacobée	
h	*Juncus acutiflorus*	Jonc acutiflore	
h	*Juncus bufonius*	Jonc des crapauds	
h	*Juncus conglomeratus*	Jonc aggloméré	
h	*Juncus effusus*	Jonc diffus	
h	*Juncus inflexus*	Jonc arqué	
	Leontodon hispidus	Liondent hispide	
	Ligustrum vulgare	Troène	
	Lolium multiflorum	Ray-grass italien	
	Lolium perenne	Ray-grass anglais	
	Lonicera periclymenum	Chèvrefeuille	
h	*Lotus pedunculatus*	Lotier des marais	
h	*Lychnis flos-cuculi*	Lychnis fleur de coucou	
h	*Lycopus europaeus*	Lycope d'Europe	
	Melica uniflora	Mélique à une fleur	

h	*Mentha aquatica*	Menthe aquatique
h	*Mentha arvensis*	Menthe des champs
h	*Mentha pulegium*	Menthe pouliot
h	*Mentha suaveolens*	Menthe à feuilles rondes
	Oenanthe silaifolia	Oenanthe à feuilles de silaüs
	Plantago lanceolata	Plantain lancéolé
	Plantago major	Grand plantain
	Poa annua	Pâturin annuel
	Poa trivialis	Pâturin commun
	Polygonum aviculare	Renouée des oiseaux
	Polygonum persicaria	Renouée persicaire
	Populus tremula	Tremble
	Populus x canadensis	Peuplier cultivar
	Potentilla reptans	Potentille rampante
h	*Pulicaria dysenterica*	Pulicaire dysentérique
	Quercus robur	Chêne pédonculé
	Ranunculus acris	Renoncule âcre
	Ranunculus ficaria	Ficaire fausse-renoncule
h	*Ranunculus flammula*	Renoncule flammette
h	*Ranunculus repens*	Renoncule rampante
	Rosa canina	Rosier des chiens
	Rubus fruticosus	Ronce
h	*Rumex conglomeratus*	Rumex aggloméré
h	*Rumex crispus*	Oseille crépue
	Rumex obtusifolius	Patience à feuilles obtuses
h	*Salix caprea*	Saule marsault
h	*Salix cinerea*	Saule cendré
	Sorbus torminalis	Alisier torminal
	Stellaria graminea	Stellaire graminoïde
	Trifolium arvense	Trèfle des champs
	Trifolium repens	Trèfle blanc
	Urtica dioïca	Ortie dioïque
h	*Veronica beccabunga*	Véronique des ruisseaux

h : Espèces indicatrices de zones humides (Arrêté du 24 juin 2008, modifié par l'arrêté du 1er octobre 2009 : Annexe II, Table A)

Statuts :
Det 79 : espèces déterminantes ZNIEFF en Deux-Sèvres

ANNEXE 8

Délibération du Conseil municipal pour validation de l'inventaire

République Française
Département
Des Deux-Sèvres

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
29/2016
De la commune de Les Forges
L'an deux mille seize
Le 24 octobre

REÇU A LA SOUS-PREFECTURE
27. OCT. 2016
79200 PARTHENAY

Le Conseil Municipal convoqué le 14 octobre 2016 s'est réuni à la Mairie à vingt heures sous la présidence de M. Thierry PARNAUDEAU, Maire.

Etaient présents :
MM. Thierry PARNAUDEAU - Nicolas MOREAU – Alain JOFFRET– Patrick PORTRON -Adriaan VERHOEVE – Mme Anita GIRAULT -

Absents excusés : Mme Dominique POUPIN : a donné pouvoir à M. Alain JOFFRET
Mme Coralie ROUIL : a donné pouvoir à Mme Anita GIRAULT

Absents : MM. Frédéric GOUILHERS – Christophe BARICAULT – Mme Françoise KIRCH

Mme Anita GIRAULT est désignée secrétaire.

Validation de l'inventaire des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau.
Exposé des motifs :

Par délibération du 20/06/2014, la commune s'est engagée à réaliser son inventaire des zones humides. Cette étude répond aux exigences réglementaires des Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) précisés par les Schémas d'Aménagement et de Gestion de l'eau (SAGE), entre autres, afin de pouvoir élaborer ou réviser les documents d'urbanisme et doivent être pris en compte dans les documents d'urbanisme.

La méthode d'inventaire des zones humides est déterminée d'une part par la Loi sur l'eau et d'autre part par le SAGE Thouet. En effet, la commune est située sur le périmètre du SAGE Clain, qui ne possède pas de méthodologie d'inventaire des zones humides. C'est donc celle du SAGE Thouet qui a été prise en compte (SAGE dominant sur le Pays de Gâtine).

La SAS NCA Environnement a été chargée de réaliser l'inventaire.

Un groupe d'acteurs locaux composé, d'élus de la commune, de représentants d'associations, de représentants socioprofessionnels notamment agriculteurs, a été constitué. La composition de ce groupe a été actée par délibération du 23/06/2016.

Plusieurs réunions ont eu lieu afin de suivre et coordonner le travail :

Réunions	Ordre du jour	Date	Nombre de personnes présentes du groupe d'acteurs
1ère réunion du groupe d'acteurs locaux : lancement et travail sur cartes	- Présentation de la problématique « zones humides » et de la méthodologie - Recueil d'informations sur les zones humides communales (localisation, fonctionnement,...) - Présentation de la méthode de délimitation et caractérisation sur le terrain	12/07/2016	10
2ème réunion du groupe d'acteurs locaux : restitution provisoire	Présentation des résultats provisoires de l'inventaire des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau	11/10/2016	7

Tout au long du processus d'inventaire, la commune a communiqué auprès de la population sur le dossier au travers d'invitations aux exploitants agricoles et autres acteurs clés, d'article de presse, affichage et mise à disposition en mairie etc.

Le bureau d'études NCA Environnement missionné pour l'étude présente en séance aux conseillers municipaux les principaux résultats sur le territoire communal.

Délibération du Conseil municipal : données d'inventaire

- 438 sondages pédologiques ont été réalisés au cours de l'inventaire.

- Une surface totale de **34,09 ha de zones humides** a été inventoriée, ce qui représente environ **3,21 %** du territoire communal.

- 46 pièces d'eau ont été inventoriées et représentent une surface totale de 8,73 ha d'eau superficielle close.

- Le réseau hydrographique principal (BD Topo modifiée) s'écoule sur 7,8 km et le réseau hydrographique complémentaire (terrain) s'écoule sur 9,8 km.

Le rapport d'étude et de cartographie des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau sont consultables en mairie.

Enfin, Monsieur le Maire mentionne que la Commission Locale de l'Eau est la commission *ad hoc* pour vérifier la qualité de ces inventaires. Ce point est développé dans la disposition 8E-1 du SDAGE Loire Bretagne. De ce fait, après un passage devant le comité technique zones humides du SAGE Clain, la Commission Locale de l'Eau donnera un avis sur le rendu de l'inventaire communal par délibération.

Après débat, le Conseil municipal est donc invité à délibérer pour :

- approuver le recensement des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau ;
- solliciter l'avis de la Commission locale de l'eau du SAGE Clain ;
- donner pouvoir à Monsieur le Maire ou à son représentant pour prendre les mesures nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- approuve le recensement des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau ;
- sollicite l'avis de la Commission locale de l'eau du SAGE Clain ;
- donne pouvoir à Monsieur le Maire ou à son représentant pour prendre les mesures nécessaires à la bonne exécution de cette délibération

Fait et délibéré aux Forges,
le 24 octobre 2016

Le Maire,
Thierry PARNAUDEAU



Pays de Gâtine
Parthenay
www.gatine.org

L'inventaire des zones humides est cofinancé par
l'Union Européenne et l'Agence de l'eau Loire-Bretagne

Inventaire de connaissance dans le cadre
du SAGE Clain

Ceci n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'eau
Inventaire non exhaustif

**Inventaire (délimitation et caractérisation)
des zones humides, du réseau hydrographique
et des pièces d'eau des communes
du Pays de Gâtine**

LES FORGES (79124)

Atlas final

N
W E
S

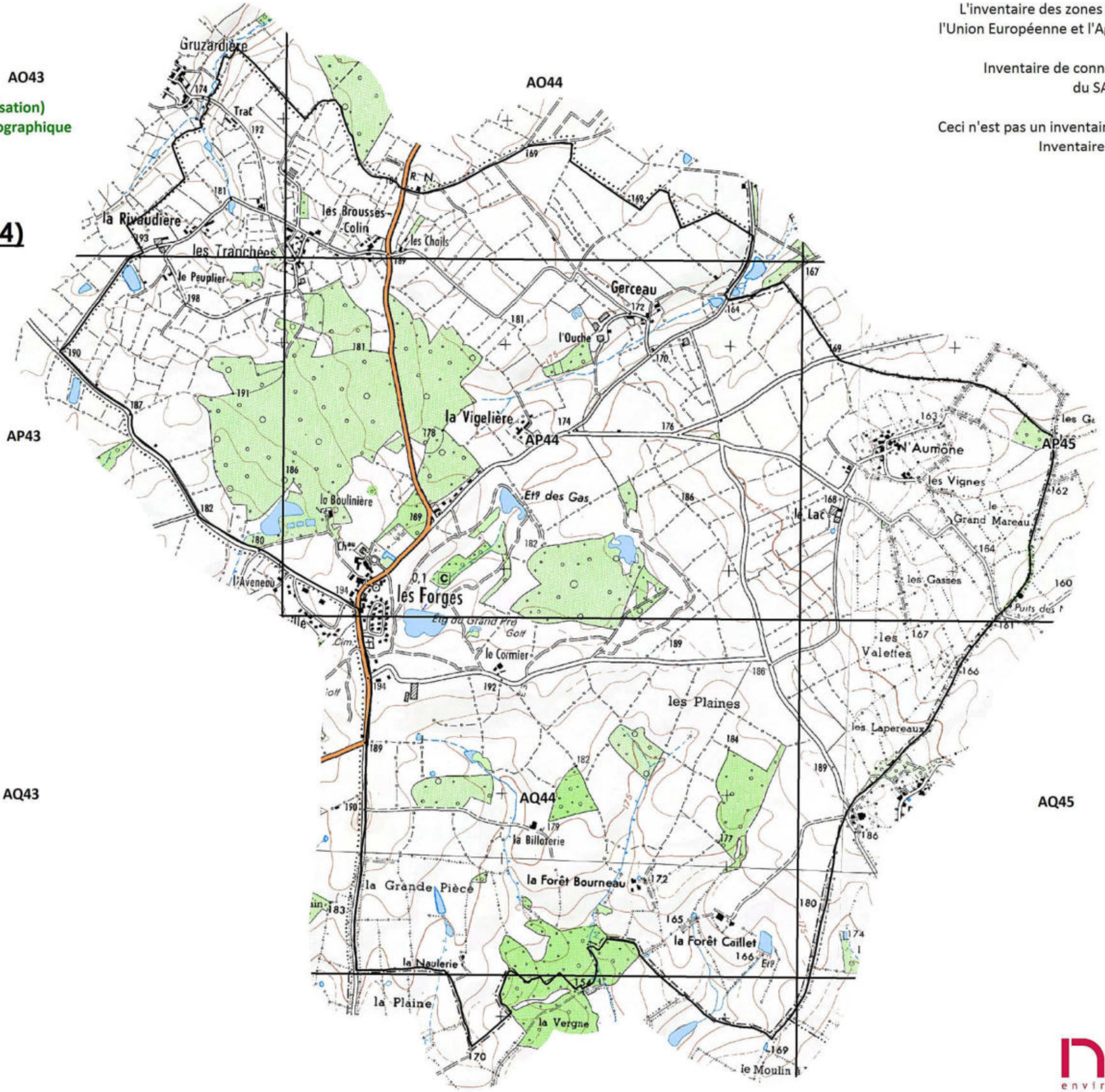

0 250 500
Mètres

*Sources : Pays de Gâtine, NCA,
IGN Scan25®, IGN BD Ortho®*

nca environnement

*Réalisation :
NCA Environnement
Octobre 2016*

Pays de Gâtine
Parthenay
www.gatine.org

Inventaire (délimitation et caractérisation)
des zones humides, du réseau hydrographique
et des pièces d'eau des communes
du Pays de Gâtine

LES FORGES (79124)

Atlas final

Echelle 1/7000

N
W E
S

Planche AO43

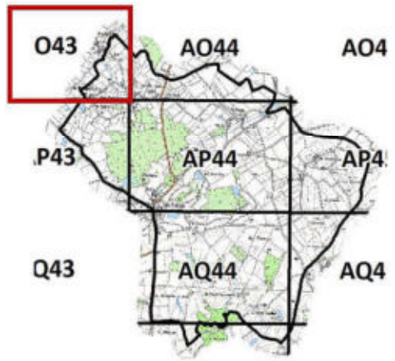

AO43



Sources : Pays de Gâtine, NCA, BD Topo, IGN Scan25®, IGN BD Ortho®

Légende

Observations ponctuelles

- Source
- Mouillère
- Ruissellement important
- Espèce patrimoniale
- Puits
- Sortie de drain
- Mare comblée
- Buse
- Collecteur
- Autres observations

Classement des zones humides selon la typologie CORINE biotopes

- 37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc acutiflore
- 37.241 - Pâtures à grands joncs
- 38.1 - Prairies mésophiles
- 38.21 - Prairies atlantiques à fourrage
- 41.2 - Chênaie-Charmaie
- 41.21 - Chênaies atlantiques mixtes à Jacinthes des bois
- 44.332 - Bois de Frênes et d'Aulnes à hautes herbes
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 82.1 - Terres cultivées
- 83.321 - Peupleraies

Autres zonages

- Pièces d'eau (mares, plans d'eau)
- Zones non humides à sol hydromorphe
- Zones non prospectées

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal (BD Topo) modifié
- Réseau hydrographique complémentaire issu des observations de terrain

Repère

- Limite communale

0 100 200 300 400 500
Mètres

Réalisation :
NCA Environnement
Octobre 2016
nca environnement

Pays de Gâtine
Parthenay
www.gatine.org

Inventaire (délimitation et caractérisation)
des zones humides, du réseau hydrographique
et des pièces d'eau des communes
du Pays de Gâtine

LES FORGES (79124)

Atlas final

Echelle 1/7000

N
W E
S

Planche AO43

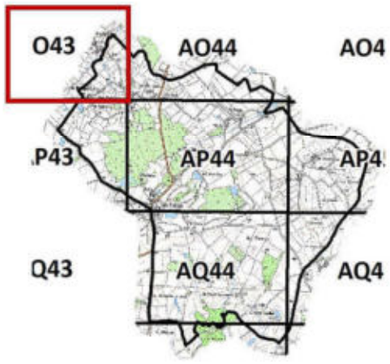

AO43

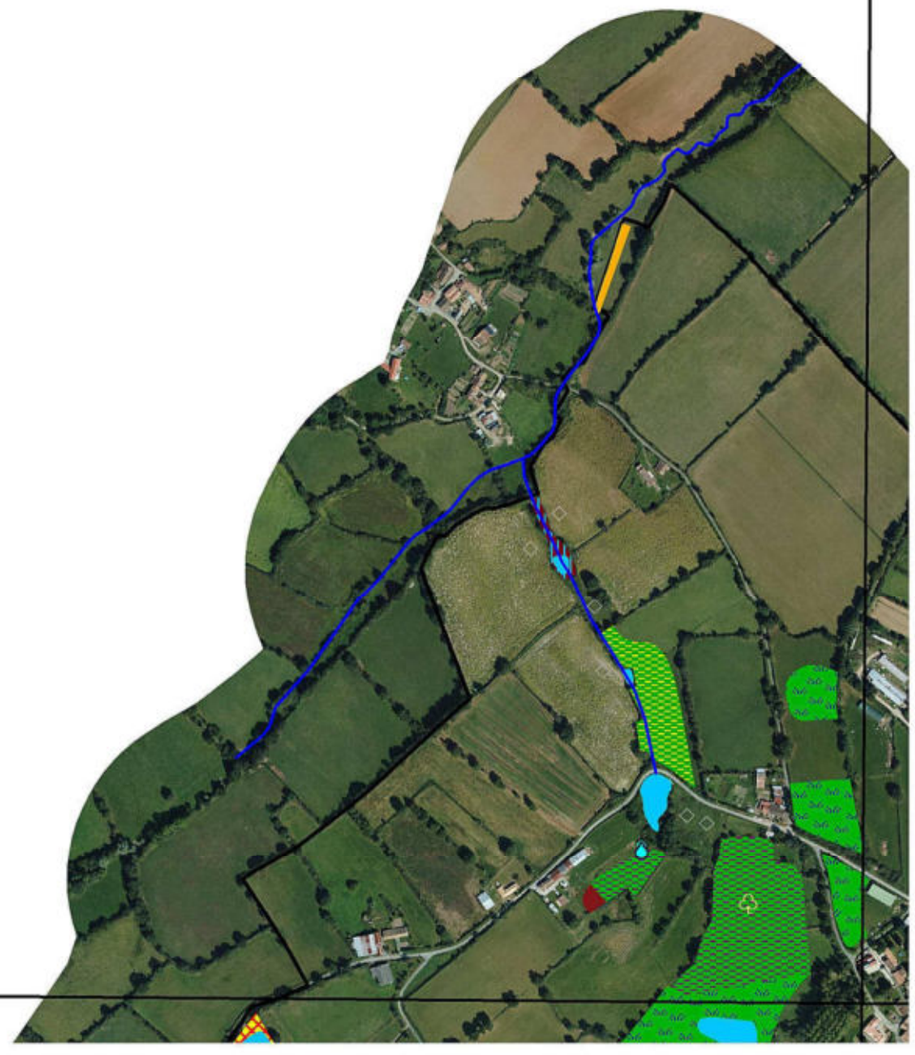

Sources : Pays de Gâtine, NCA, BD Topo, IGN Scan25®, IGN BD Ortho®

Légende

Observations ponctuelles

- Source
- Mouillère
- Ruissellement important
- Espèce patrimoniale
- Puits
- Sortie de drain
- Mare comblée
- Buse
- Collecteur
- Autres observations

Classement des zones humides selon la typologie CORINE biotopes

- 37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc acutiflore
- 37.241 - Pâtures à grands joncs
- 38.1 - Prairies mésophiles
- 38.21 - Prairies atlantiques à fourrage
- 41.2 - Chênaie-Charmaie
- 41.21 - Chênaies atlantiques mixtes à Jacinthes des bois
- 44.332 - Bois de Frênes et d'Aulnes à hautes herbes
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 82.1 - Terres cultivées
- 83.321 - Peupleraies

Autres zonages

- Pièces d'eau (mares, plans d'eau)
- Zones non humides à sol hydromorphe
- Zones non prospectées

Repère

- Limite communale

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal (BD Topo) modifié
- Réseau hydrographique complémentaire issu des observations de terrain

0 100 200 300 400 500
Mètres

Réalisation :
NCA Environnement
Octobre 2016
nca environnement

Pays de Gâtine
Parthenay
www.gatine.org

Inventaire (délimitation et caractérisation)
des zones humides, du réseau hydrographique
et des pièces d'eau des communes
du Pays de Gâtine

LES FORGES (79124)

Atlas final

Echelle 1/7000

N
W E
S

Planche AO44

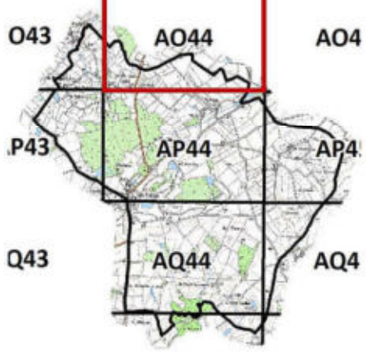



Légende

Observations ponctuelles

- Source
- Mouillère
- Ruissellement important
- Espèce patrimoniale
- Puits
- Sortie de drain
- Mare comblée
- Buse
- Collecteur
- Autres observations

Classement des zones humides selon la typologie CORINE biotopes

- 37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc acutiflore
- 37.241 - Pâtures à grands joncs
- 38.1 - Prairies mésophiles
- 38.21 - Prairies atlantiques à fourrage
- 41.2 - Chênaie-Charmaie
- 41.21 - Chênaies atlantiques mixtes à Jacinthes des bois
- 44.332 - Bois de Frênes et d'Aulnes à hautes herbes
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 82.1 - Terres cultivées
- 83.321 - Peupleraies

Autres zonages

- Pièces d'eau (mares, plans d'eau)
- Zones non humides à sol hydromorphe
- Zones non prospectées

Repère

- Limite communale

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal (BD Topo) modifié
- Réseau hydrographique complémentaire issu des observations de terrain

0 100 200 300 400 500
Mètres

Réalisation :
NCA Environnement
Octobre 2016
nca environnement

Pays de Gâtine
Parthenay
www.gatine.org

Inventaire (délimitation et caractérisation) des zones humides, du réseau hydrographique et des pièces d'eau des communes du Pays de Gâtine

LES FORGES (79124)

Atlas final

Echelle 1/7000

N
W E
S

Planche AO44

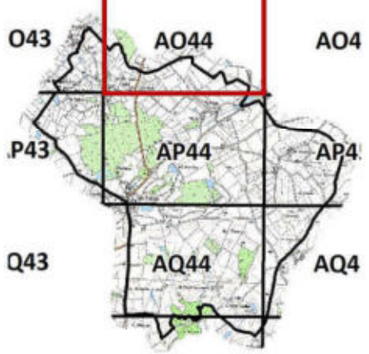

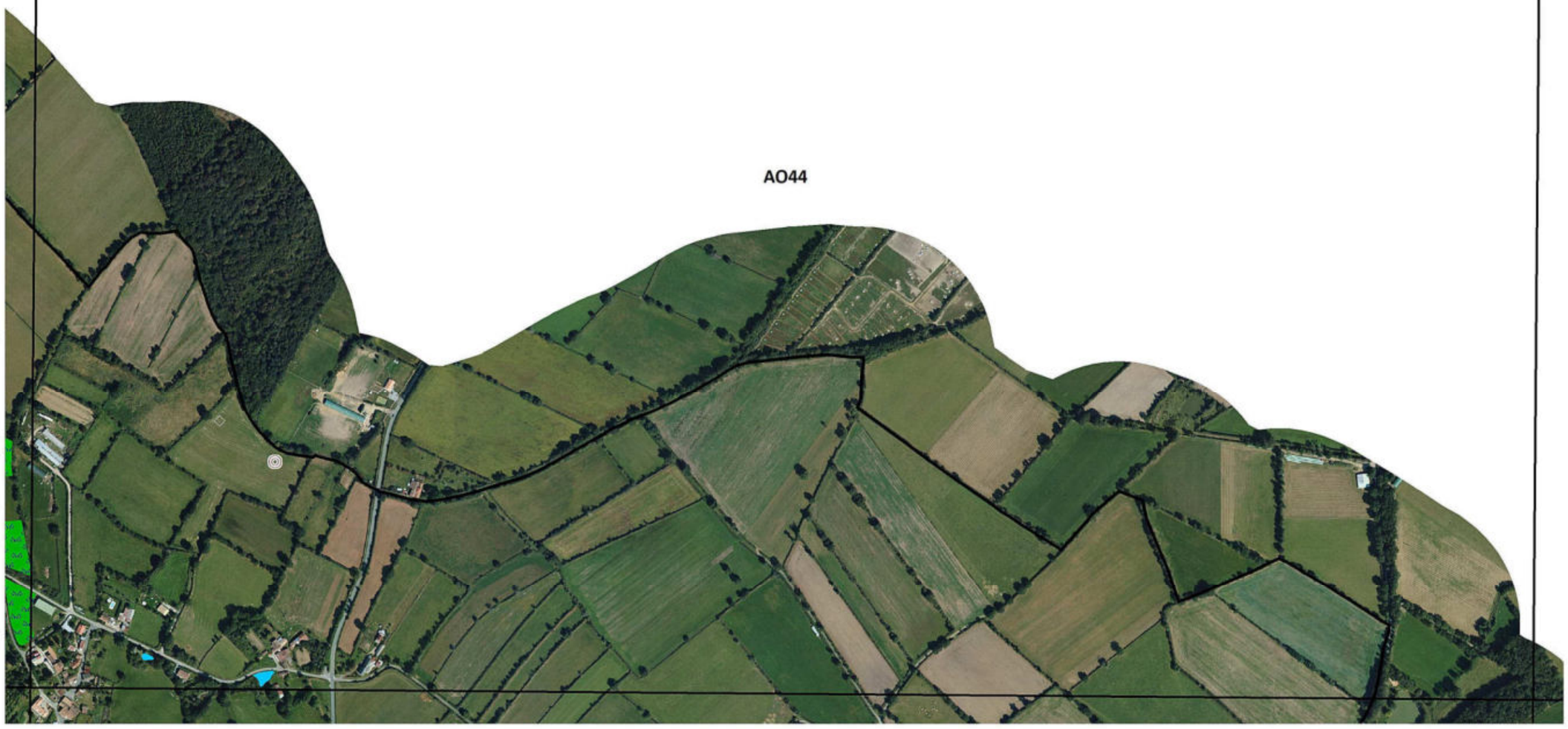

Sources : Pays de Gâtine, NCA, BD Topo, IGN Scan25®, IGN BD Ortho®

Légende

Observations ponctuelles

- Source
- Mouillère
- Ruissellement important
- Espèce patrimoniale
- Puits
- Sortie de drain
- Mare comblée
- Buse
- Collecteur
- Autres observations

Classement des zones humides selon la typologie CORINE biotopes

- 37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc acutiflore
- 37.241 - Pâtures à grands joncs
- 38.1 - Prairies mésophiles
- 38.21 - Prairies atlantiques à fourrage
- 41.2 - Chênaie-Charmaie
- 41.21 - Chênaies atlantiques mixtes à Jacinthes des bois
- 44.332 - Bois de Frênes et d'Aulnes à hautes herbes
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 82.1 - Terres cultivées
- 83.321 - Peupleraies

Autres zonages

- Pièces d'eau (mares, plans d'eau)
- Zones non humides à sol hydromorphe
- Zones non prospectées

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal (BD Topo) modifié
- Réseau hydrographique complémentaire issu des observations de terrain

Repère

- Limite communale

0 100 200 300 400 500
Mètres

Réalisation :
NCA Environnement
Octobre 2016

nca environnement

Pays de Gâtine
Parthenay
www.gatine.org

Inventaire (délimitation et caractérisation)
des zones humides, du réseau hydrographique
et des pièces d'eau des communes
du Pays de Gâtine

LES FORGES (79124)

Atlas final

Echelle 1/7000

N
W E
S

Planche AP43

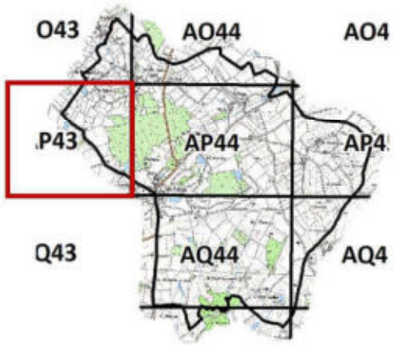



Sources : Pays de Gâtine, NCA, BD Topo, IGN Scan25®, IGN BD Ortho®

Légende

Observations ponctuelles

- Source
- Mouillère
- Ruissellement important
- Espèce patrimoniale
- Puits
- Sortie de drain
- Mare comblée
- Buse
- Collecteur
- Autres observations

Classement des zones humides selon la typologie CORINE biotopes

- 37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc acutiflore
- 37.241 - Pâtures à grands joncs
- 38.1 - Prairies mésophiles
- 38.21 - Prairies atlantiques à fourrage
- 41.2 - Chênaie-Charmaie
- 41.21 - Chênaies atlantiques mixtes à Jacinthes des bois
- 44.332 - Bois de Frênes et d'Aulnes à hautes herbes
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 82.1 - Terres cultivées
- 83.321 - Peupleraies

Autres zonages

- Pièces d'eau (mares, plans d'eau)
- Zones non humides à sol hydromorphe
- Zones non prospectées

Repère

- Limite communale

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal (BD Topo) modifié
- Réseau hydrographique complémentaire issu des observations de terrain

0 100 200 300 400 500
Mètres

Réalisation :
NCA Environnement
Octobre 2016
nca environnement

Pays de Gâtine
Parthenay
www.gatine.org

Inventaire (délimitation et caractérisation)
des zones humides, du réseau hydrographique
et des pièces d'eau des communes
du Pays de Gâtine

LES FORGES (79124)

Atlas final

Echelle 1/7000

N
W E
S

Planche AP43

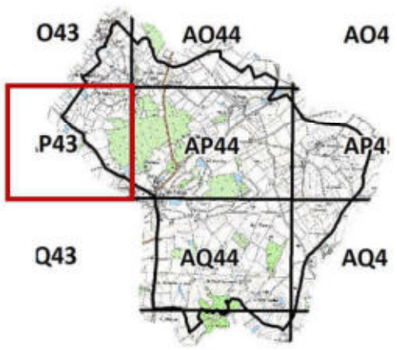



Sources : Pays de Gâtine, NCA, BD Topo, IGN Scan25®, IGN BD Ortho®

Légende

Observations ponctuelles

- Source
- Mouillère
- Ruissellement important
- Espèce patrimoniale
- Puits
- Sortie de drain
- Mare comblée
- Buse
- Collecteur
- Autres observations

Classement des zones humides selon la typologie CORINE biotopes

- 37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc acutiflore
- 37.241 - Pâtures à grands joncs
- 38.1 - Prairies mésophiles
- 38.21 - Prairies atlantiques à fourrage
- 41.2 - Chênaie-Charmaie
- 41.21 - Chênaies atlantiques mixtes à Jacinthes des bois
- 44.332 - Bois de Frênes et d'Aulnes à hautes herbes
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 82.1 - Terres cultivées
- 83.321 - Peupleraies

Autres zonages

- Pièces d'eau (mares, plans d'eau)
- Zones non humides à sol hydromorphe
- Zones non prospectées

Repère

- Limite communale

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal (BD Topo) modifié
- Réseau hydrographique complémentaire issu des observations de terrain

0 100 200 300 400 500
Mètres

Réalisation :
NCA Environnement
Octobre 2016

nca environnement

Pays de Gâtine
Parthenay
www.gatine.org

Inventaire (délimitation et caractérisation)
des zones humides, du réseau hydrographique
et des pièces d'eau des communes
du Pays de Gâtine

LES FORGES (79124)

Atlas final

Echelle 1/7000

N
W E
S

Planche AP44

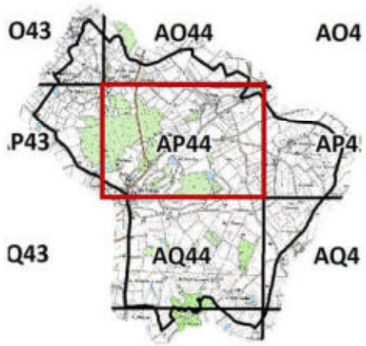

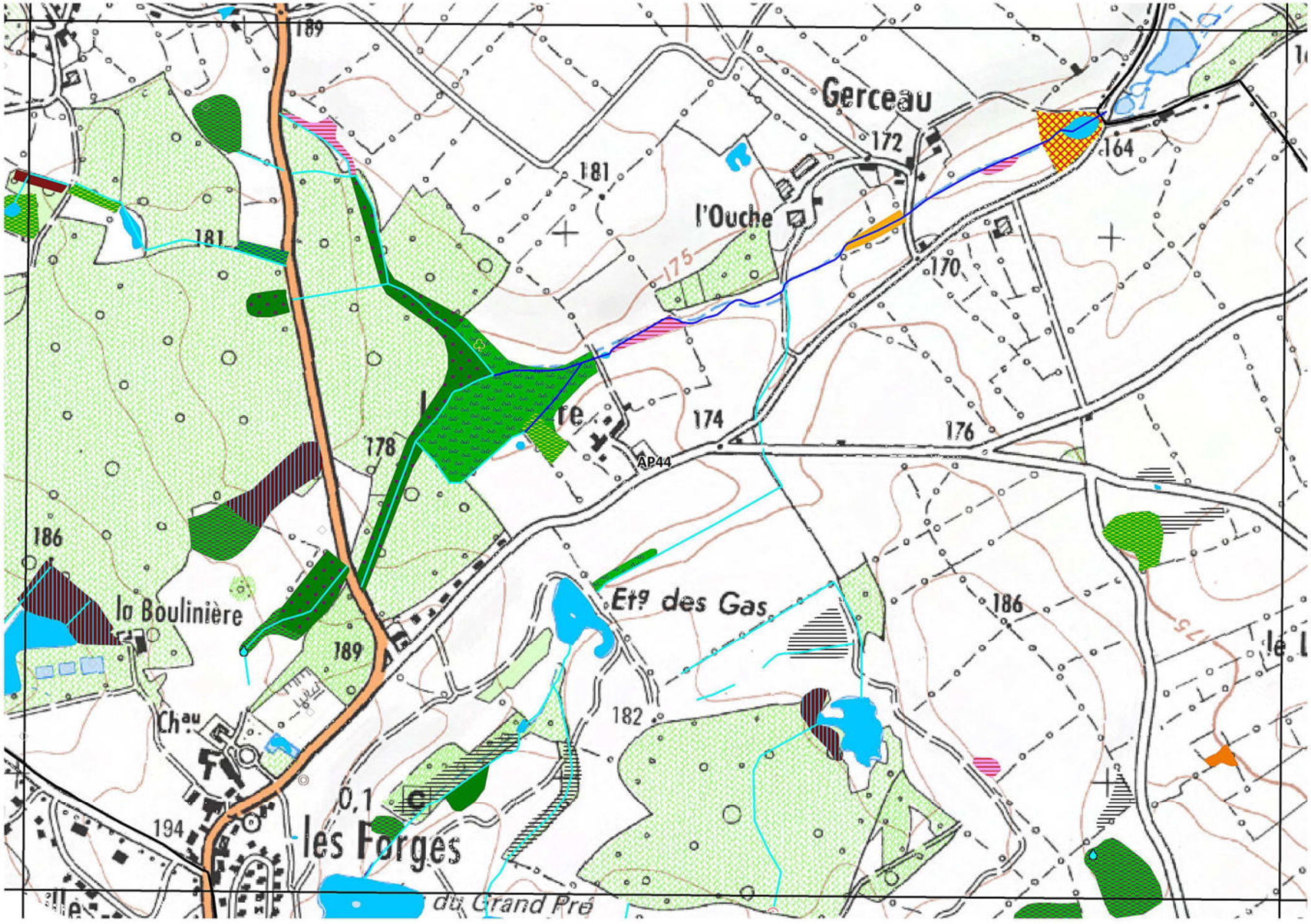

Sources : Pays de Gâtine, NCA, BD Topo, IGN Scan25®, IGN BD Ortho®

Légende

Observations ponctuelles

- Source
- Mouillère
- Ruissellement important
- Espèce patrimoniale
- Puits
- Sortie de drain
- Mare comblée
- Buse
- Collecteur
- Autres observations

Classement des zones humides selon la typologie CORINE biotopes

- 37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc acutiflore
- 37.241 - Pâtures à grands joncs
- 38.1 - Prairies mésophiles
- 38.21 - Prairies atlantiques à fourrage
- 41.2 - Chênaie-Charmaie
- 41.21 - Chênaies atlantiques mixtes à Jacinthes des bois
- 44.332 - Bois de Frênes et d'Aulnes à hautes herbes
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 82.1 - Terres cultivées
- 83.321 - Peupleraies

Autres zonages

- Pièces d'eau (mares, plans d'eau)
- Zones non humides à sol hydromorphe
- Zones non prospectées

Repère

- Limite communale

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal (BD Topo) modifié
- Réseau hydrographique complémentaire issu des observations de terrain

0 100 200 300 400 500
Mètres

Réalisation :
NCA Environnement
Octobre 2016
nca environnement

Pays de Gâtine
Parthenay
www.gatine.org

Inventaire (délimitation et caractérisation)
des zones humides, du réseau hydrographique
et des pièces d'eau des communes
du Pays de Gâtine

LES FORGES (79124)

Atlas final

Echelle 1/7000

N
W E
S

Planche AP44

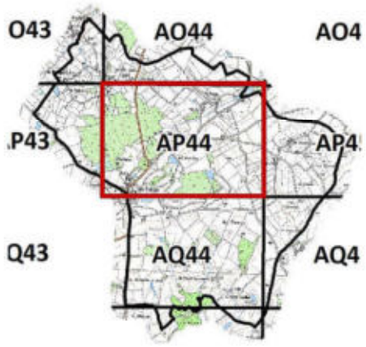

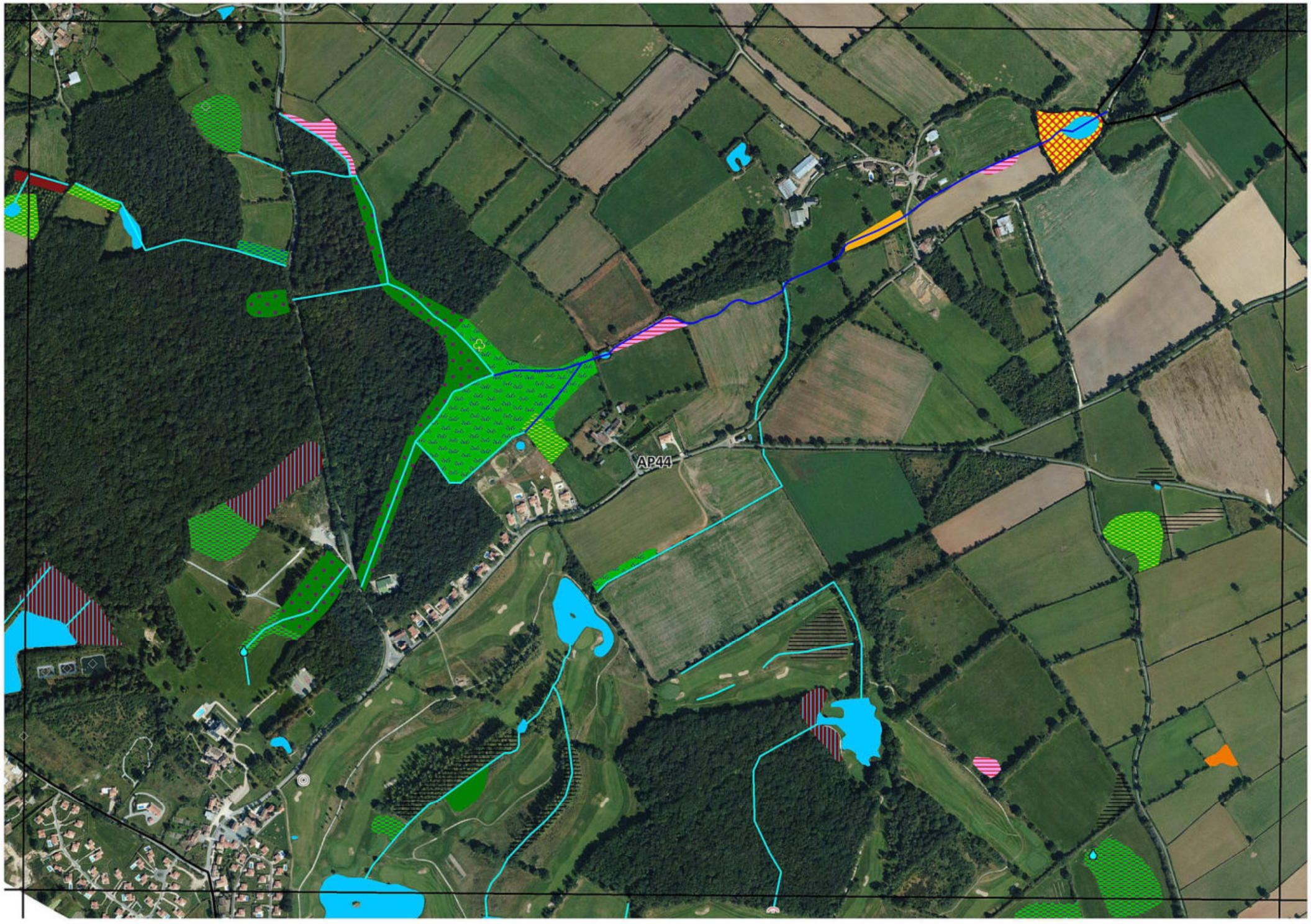

Sources : Pays de Gâtine, NCA, BD Topo, IGN Scan25®, IGN BD Ortho®

Légende

Observations ponctuelles

- Source
- Mouillère
- Ruissellement important
- Espèce patrimoniale
- Puits
- Sortie de drain
- Mare comblée
- Buse
- Collecteur
- Autres observations

Classement des zones humides selon la typologie CORINE biotopes

- 37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc acutiflore
- 37.241 - Pâtures à grands joncs
- 38.1 - Prairies mésophiles
- 38.21 - Prairies atlantiques à fourrage
- 41.2 - Chênaie-Charmaie
- 41.21 - Chênaies atlantiques mixtes à Jacinthes des bois
- 44.332 - Bois de Frênes et d'Aulnes à hautes herbes
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 82.1 - Terres cultivées
- 83.321 - Peupleraies

Autres zonages

- Pièces d'eau (mares, plans d'eau)
- Zones non humides à sol hydromorphe
- Zones non prospectées

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal (BD Topo) modifié
- Réseau hydrographique complémentaire issu des observations de terrain

Repère

- Limite communale

0 100 200 300 400 500
Mètres

Réalisation :
NCA Environnement
Octobre 2016
nca environnement

Pays de Gâtine
Parthenay
www.gatine.org

Inventaire (délimitation et caractérisation)
des zones humides, du réseau hydrographique
et des pièces d'eau des communes
du Pays de Gâtine

LES FORGES (79124)

Atlas final

Echelle 1/7000

N
W E
S

Planche AP45

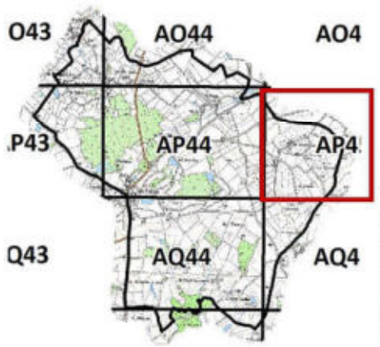

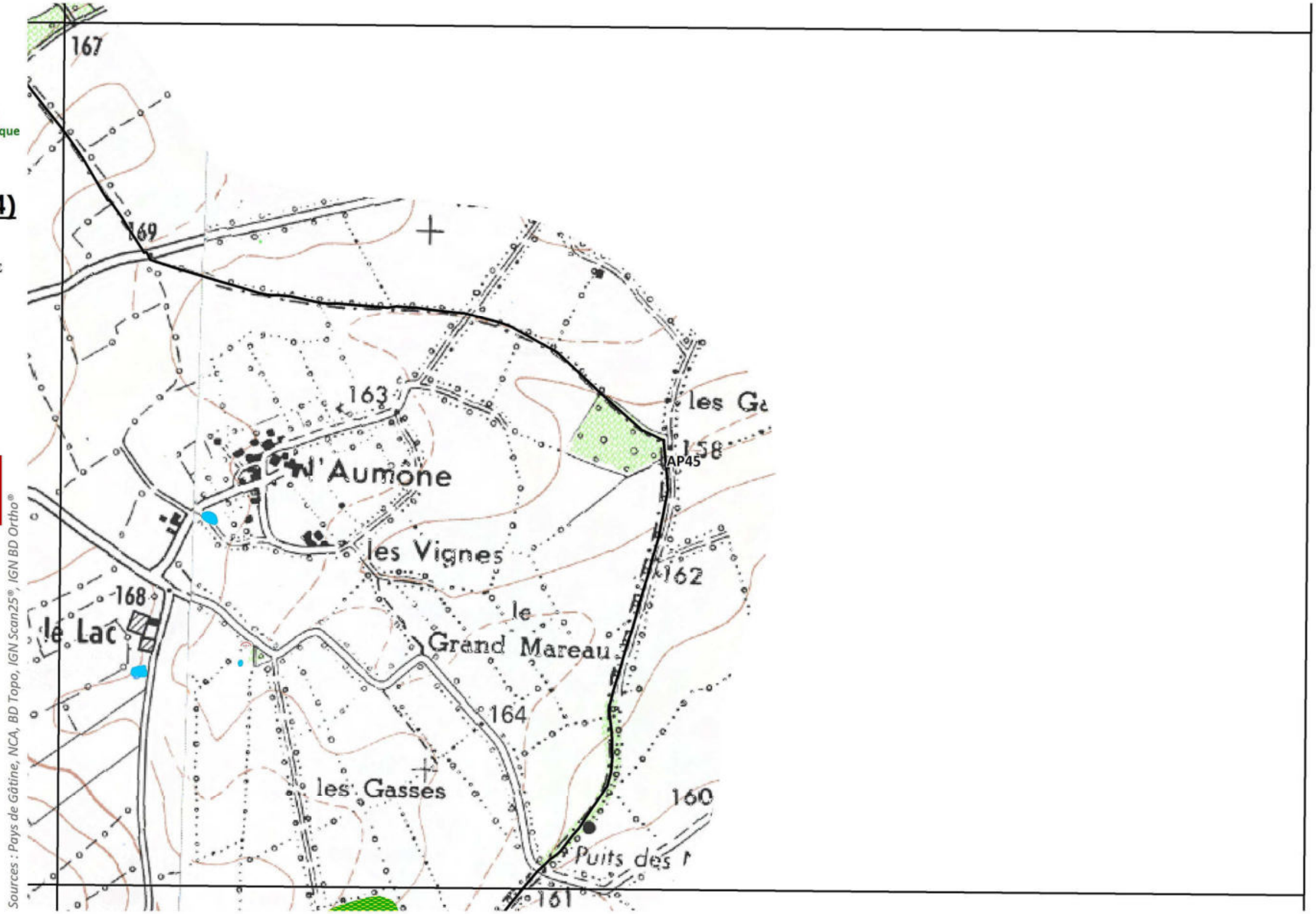

Légende

Observations ponctuelles

- Source
- Mouillère
- Ruissellement important
- Espèce patrimoniale
- Puits
- Sortie de drain
- Mare comblée
- Buse
- Collecteur
- Autres observations

Classement des zones humides selon la typologie CORINE biotopes

- 37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc acutiflore
- 37.241 - Pâtures à grands joncs
- 38.1 - Prairies mésophiles
- 38.21 - Prairies atlantiques à fourrage
- 41.2 - Chênaie-Charmaie
- 41.21 - Chênaies atlantiques mixtes à Jacinthes des bois
- 44.332 - Bois de Frênes et d'Aulnes à hautes herbes
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 82.1 - Terres cultivées
- 83.321 - Peupleraies

Autres zonages

- Pièces d'eau (mares, plans d'eau)
- Zones non humides à sol hydromorphe
- Zones non prospectées

Repère

- Limite communale

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal (BD Topo) modifié
- Réseau hydrographique complémentaire issu des observations de terrain

0 100 200 300 400 500
Mètres

Réalisation :
NCA Environnement
Octobre 2016
nca environnement

Pays de Gâtine
Parthenay
www.gatine.org

Inventaire (délimitation et caractérisation)
des zones humides, du réseau hydrographique
et des pièces d'eau des communes
du Pays de Gâtine

LES FORGES (79124)

Atlas final

Echelle 1/7000

N
W E
S

Planche AP45

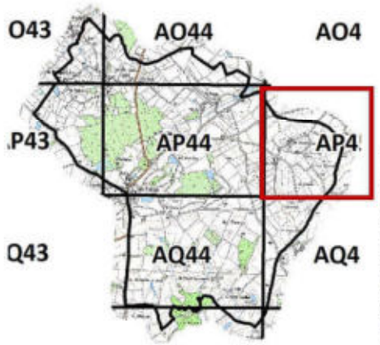



Sources : Pays de Gâtine, NCA, BD Topo, IGN Scan25®, IGN BD Ortho®

Légende

Observations ponctuelles

- Source
- Mouillère
- Ruissellement important
- Espèce patrimoniale
- Puits
- Sortie de drain
- Mare comblée
- Buse
- Collecteur
- Autres observations

Classement des zones humides selon la typologie CORINE biotopes

- 37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc acutiflore
- 37.241 - Pâtures à grands joncs
- 38.1 - Prairies mésophiles
- 38.21 - Prairies atlantiques à fourrage
- 41.2 - Chênaie-Charmaie
- 41.21 - Chênaies atlantiques mixtes à Jacinthes des bois
- 44.332 - Bois de Frênes et d'Aulnes à hautes herbes
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 82.1 - Terres cultivées
- 83.321 - Peupleraies

Autres zonages

- Pièces d'eau (mares, plans d'eau)
- Zones non humides à sol hydromorphe
- Zones non prospectées

Repère

- Limite communale

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal (BD Topo) modifié
- Réseau hydrographique complémentaire issu des observations de terrain

0 100 200 300 400 500
Mètres

Réalisation :
NCA Environnement
Octobre 2016

nca environnement

Pays de Gâtine
Parthenay
www.gatine.org

Inventaire (délimitation et caractérisation)
des zones humides, du réseau hydrographique
et des pièces d'eau des communes
du Pays de Gâtine

LES FORGES (79124)

Atlas final

Echelle 1/7000

N
W E
S

Planche AQ44



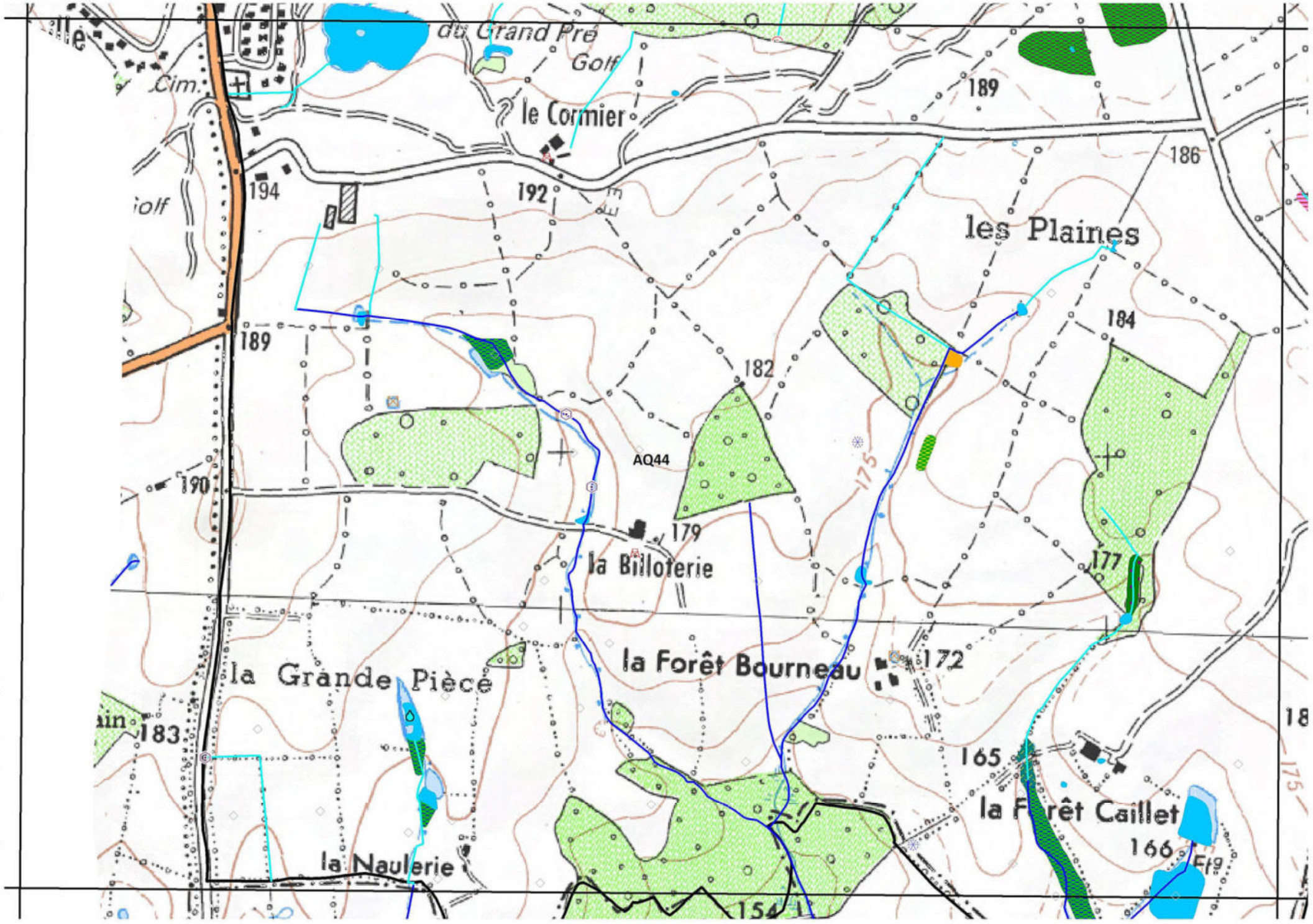

Sources : Pays de Gâtine, NCA, BD Topo, IGN Scan25®, IGN BD Ortho®

Légende

Observations ponctuelles

- Source
- Mouillère
- Ruissellement important
- Espèce patrimoniale
- Puits
- Sortie de drain
- Mare comblée
- Buse
- Collecteur
- Autres observations

Classement des zones humides selon la typologie CORINE biotopes

- 37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc acutiflore
- 37.241 - Pâtures à grands joncs
- 38.1 - Prairies mésophiles
- 38.21 - Prairies atlantiques à fourrage
- 41.2 - Chênaie-Charmaie
- 41.21 - Chênaies atlantiques mixtes à Jacinthes des bois
- 44.332 - Bois de Frênes et d'Aulnes à hautes herbes
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 82.1 - Terres cultivées
- 83.321 - Peupleraies

Autres zonages

- Pièces d'eau (mares, plans d'eau)
- Zones non humides à sol hydromorphe
- Zones non prospectées

Repère

- Limite communale

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal (BD Topo) modifié
- Réseau hydrographique complémentaire issu des observations de terrain

0 100 200 300 400 500
Mètres

Réalisation :
NCA Environnement
Octobre 2016
nca environnement

Pays de Gâtine
Parthenay
www.gatine.org

Inventaire (délimitation et caractérisation)
des zones humides, du réseau hydrographique
et des pièces d'eau des communes
du Pays de Gâtine

LES FORGES (79124)

Atlas final

Echelle 1/7000

N
W E
S

Planche AQ44

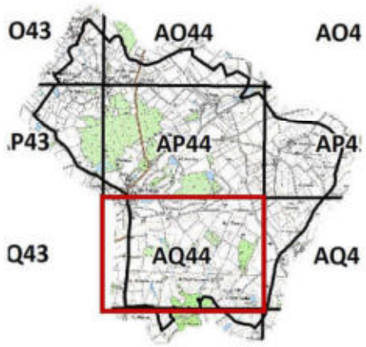



Sources : Pays de Gâtine, NCA, BD Topo, IGN Scan25®, IGN BD Ortho®

Légende

Observations ponctuelles

- Source
- Mouillère
- Ruissellement important
- Espèce patrimoniale
- Puits
- Sortie de drain
- Mare comblée
- Buse
- Collecteur
- Autres observations

Classement des zones humides selon la typologie CORINE biotopes

- 37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc acutiflore
- 37.241 - Pâtures à grands joncs
- 38.1 - Prairies mésophiles
- 38.21 - Prairies atlantiques à fourrage
- 41.2 - Chênaie-Charmaie
- 41.21 - Chênaies atlantiques mixtes à Jacinthes des bois
- 44.332 - Bois de Frênes et d'Aulnes à hautes herbes
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 82.1 - Terres cultivées
- 83.321 - Peupleraies

Autres zonages

- Pièces d'eau (mares, plans d'eau)
- Zones non humides à sol hydromorphe
- Zones non prospectées

Repère

- Limite communale

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal (BD Topo) modifié
- Réseau hydrographique complémentaire issu des observations de terrain

0 100 200 300 400 500
Mètres

Réalisation :
NCA Environnement
Octobre 2016
nca environnement

Pays de Gâtine
Parthenay
www.gatine.org

Inventaire (délimitation et caractérisation)
des zones humides, du réseau hydrographique
et des pièces d'eau des communes
du Pays de Gâtine

LES FORGES (79124)

Atlas final

Echelle 1/7000

N
W E
S

Planche AQ45

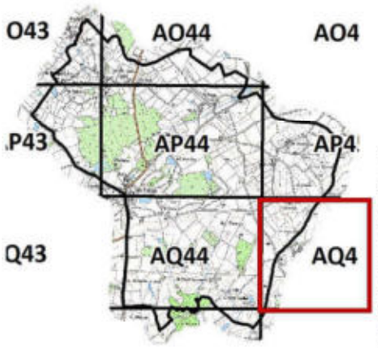

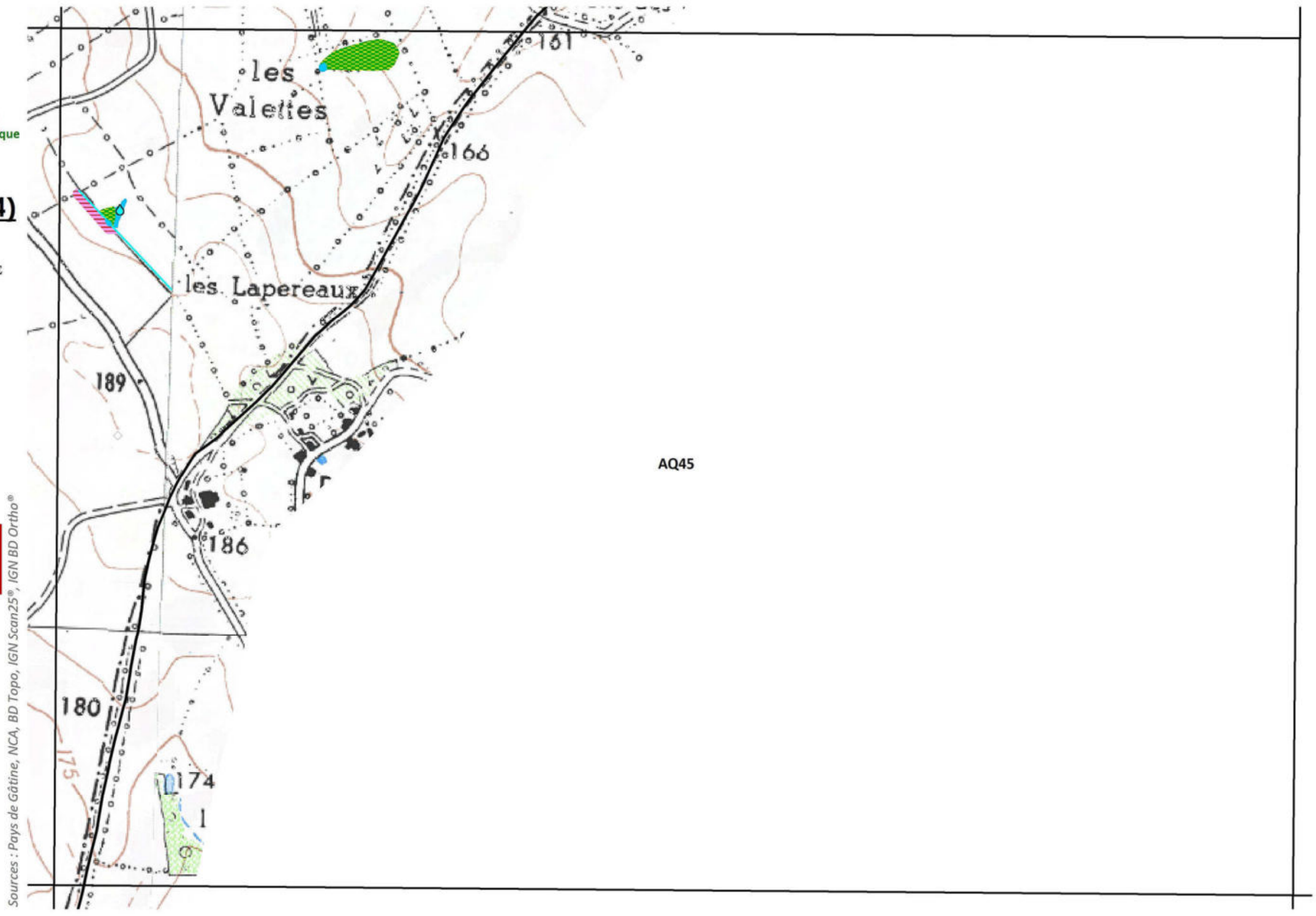

Sources : Pays de Gâtine, NCA, BD Topo, IGN Scan25®, IGN BD Ortho®

Légende

Observations ponctuelles

- Source
- Mouillère
- Ruissellement important
- Espèce patrimoniale
- Puits
- Sortie de drain
- Mare comblée
- Buse
- Collecteur
- Autres observations

Classement des zones humides selon la typologie CORINE biotopes

- 37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc acutiflore
- 37.241 - Pâtures à grands joncs
- 38.1 - Prairies mésophiles
- 38.21 - Prairies atlantiques à fourrage
- 41.2 - Chênaie-Charmaie
- 41.21 - Chênaies atlantiques mixtes à Jacinthes des bois
- 44.332 - Bois de Frênes et d'Aulnes à hautes herbes
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 82.1 - Terres cultivées
- 83.321 - Peupleraies

Autres zonages

- Pièces d'eau (mares, plans d'eau)
- Zones non humides à sol hydromorphe
- Zones non prospectées

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal (BD Topo) modifié
- Réseau hydrographique complémentaire issu des observations de terrain

Repère

- Limite communale

0 100 200 300 400 500
Mètres

Réalisation :
NCA Environnement
Octobre 2016
nca environnement

Pays de Gâtine
Parthenay
www.gatine.org

Inventaire (délimitation et caractérisation)
des zones humides, du réseau hydrographique
et des pièces d'eau des communes
du Pays de Gâtine

LES FORGES (79124)

Atlas final

Echelle 1/7000

N
W E
S

Planche AQ45





Sources : Pays de Gâtine, NCA, BD Topo, IGN Scan25®, IGN BD Ortho®

Légende

Observations ponctuelles

- Source
- Mouillère
- Ruissellement important
- Espèce patrimoniale
- Puits
- Sortie de drain
- Mare comblée
- Buse
- Collecteur
- Autres observations

Classement des zones humides selon la typologie CORINE biotopes

- 37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc acutiflore
- 37.241 - Pâtures à grands joncs
- 38.1 - Prairies mésophiles
- 38.21 - Prairies atlantiques à fourrage
- 41.2 - Chênaie-Charmaie
- 41.21 - Chênaies atlantiques mixtes à Jacinthes des bois
- 44.332 - Bois de Frênes et d'Aulnes à hautes herbes
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 82.1 - Terres cultivées
- 83.321 - Peupleraies

Autres zonages

- Pièces d'eau (mares, plans d'eau)
- Zones non humides à sol hydromorphe
- Zones non prospectées

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal (BD Topo) modifié
- Réseau hydrographique complémentaire issu des observations de terrain

Repère

- Limite communale

0 100 200 300 400 500
Mètres

Réalisation :
NCA Environnement
Octobre 2016
nca environnement

Pays de Gâtine
Parthenay
www.gatine.org

Inventaire (délimitation et caractérisation)
des zones humides, du réseau hydrographique
et des pièces d'eau des communes
du Pays de Gâtine

LES FORGES (79124)

Atlas final

Echelle 1/7000

N
W E
S

Planche AR44

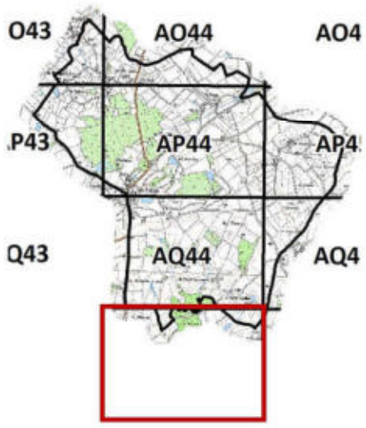

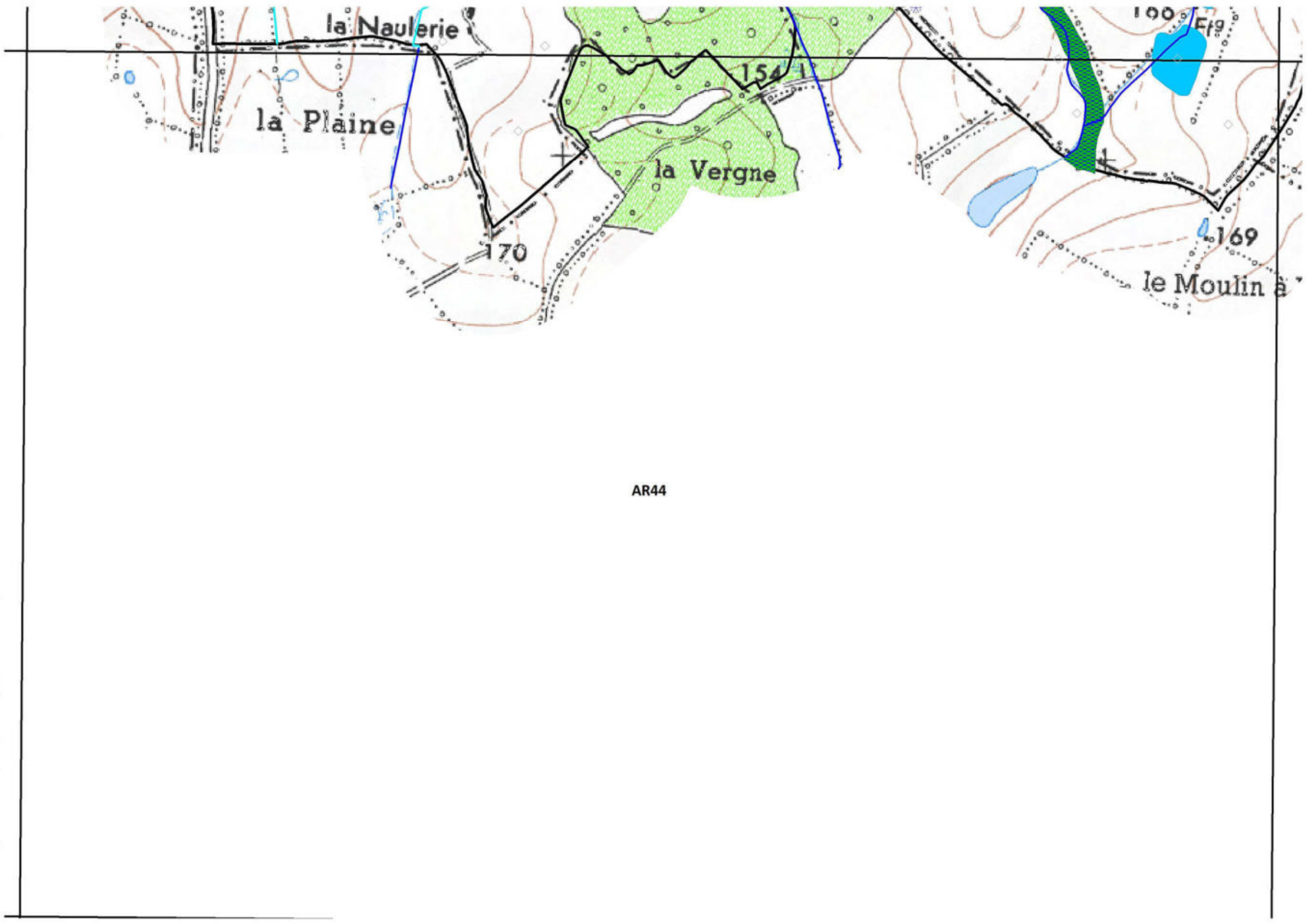

Légende

Observations ponctuelles

- Source
- Mouillère
- Ruissellement important
- Espèce patrimoniale
- Puits
- Sortie de drain
- Mare comblée
- Buse
- Collecteur
- Autres observations

Classement des zones humides selon la typologie CORINE biotopes

- 37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc acutiflore
- 37.241 - Pâtures à grands joncs
- 38.1 - Prairies mésophiles
- 38.21 - Prairies atlantiques à fourrage
- 41.2 - Chênaie-Charmaie
- 41.21 - Chênaies atlantiques mixtes à Jacinthes des bois
- 44.332 - Bois de Frênes et d'Aulnes à hautes herbes
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 82.1 - Terres cultivées
- 83.321 - Peupleraies

Autres zonages

- Pièces d'eau (mares, plans d'eau)
- Zones non humides à sol hydromorphe
- Zones non prospectées

Repère

- Limite communale

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal (BD Topo) modifié
- Réseau hydrographique complémentaire issu des observations de terrain

0 100 200 300 400 500
Mètres

Réalisation :
NCA Environnement
Octobre 2016
nca environnement

Pays de Gâtine
Parthenay
www.gatine.org

Inventaire (délimitation et caractérisation)
des zones humides, du réseau hydrographique
et des pièces d'eau des communes
du Pays de Gâtine

LES FORGES (79124)

Atlas final

Echelle 1/7000

N
W E
S

Planche AR44

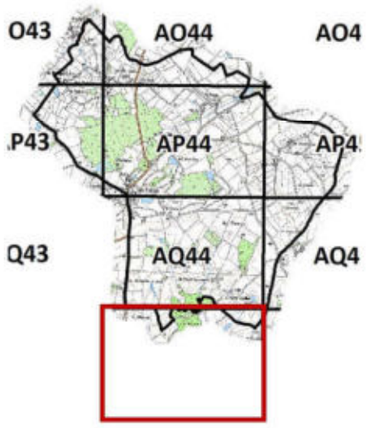



Sources : Pays de Gâtine, NCA, BD Topo, IGN Scan25®, IGN BD Ortho®

Légende

Observations ponctuelles

- Source
- Mouillère
- Ruissellement important
- Espèce patrimoniale
- Puits
- Sortie de drain
- Mare comblée
- Buse
- Collecteur
- Autres observations

Classement des zones humides selon la typologie CORINE biotopes

- 37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc acutiflore
- 37.241 - Pâtures à grands joncs
- 38.1 - Prairies mésophiles
- 38.21 - Prairies atlantiques à fourrage
- 41.2 - Chênaie-Charmaie
- 41.21 - Chênaies atlantiques mixtes à Jacinthes des bois
- 44.332 - Bois de Frênes et d'Aulnes à hautes herbes
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 82.1 - Terres cultivées
- 83.321 - Peupleraies

Autres zonages

- Pièces d'eau (mares, plans d'eau)
- Zones non humides à sol hydromorphe
- Zones non prospectées

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal (BD Topo) modifié
- Réseau hydrographique complémentaire issu des observations de terrain

Repère

- Limite communale

0 100 200 300 400 500
Mètres

Réalisation :
NCA Environnement
Octobre 2016
nca environnement

NCA Environnement
11 Allée Jean Monnet
86170 Neuville-de-Poitou
Tél. 05 49 00 43 20
Fax 05 49 00 43 30
Email : accueil@nca-env.fr
www.nca-env.fr
www.nca-methanisation.fr

Études et conseils en environnement
Assainissement collectif
Assainissement non collectif
Maîtrise d'œuvre
Protection des eaux
Hydraulique fluviale
Environnement et agriculture
Méthanisation
Gestion des milieux
Démarche d'insertion écologique
Inventaire faune et flore
Environnement et aménagement

INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES, DU RESEAU HYDROGRAPHIQUE ET DES PLANS D'EAU

COMMUNE DE GOURGE (79)

Inventaire réalisé dans le cadre d'un groupement de communes et de communautés de communes porté par le Pays de Gâtine :

Avec le soutien financier de :

Expertise réalisée par NCA Environnement

- Septembre 2013 -

Première entreprise française à avoir obtenu en avril 2011 l'AFAQ 26000 et en janvier 2012 la labellisation LUCIE pour son engagement dans la RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) et le développement durable.

SAS au capital de 110 000 €
N° identification :
343 460 622 RCS Poitiers
APE : 7112B
N° TVA : FR 57 343 460 622

TABLE DES MATIERES

CHAPITRE 1 - CADRE REGLEMENTAIRE - CONTEXTE DE L'ÉTUDE ..... - 3 -

1. CADRE REGLEMENTAIRE ..... - 5 -
1.1. Réglementation relative aux zones humides ..... - 5 -
1.2. Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux ..... - 6 -
1.3. Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux ..... - 7 -
2. LES ZONES HUMIDES - GENERALITES ..... - 9 -
2.1. Définition ..... - 9 -
2.2. Typologie ..... - 9 -
2.3. Fonctions ..... - 10 -
3. DEMARCHE ET OBJECTIFS DE L'INVENTAIRE ..... - 13 -
3.1. Démarche d'inventaire ..... - 13 -
3.2. Objectifs ..... - 13 -
4. CONCERTATION DES ACTEURS ..... - 15 -
4.1. Acteurs locaux ..... - 15 -
4.2. Réunions ..... - 16 -
4.3. Financeurs ..... - 17 -

CHAPITRE 2 - CONTEXTE COMMUNAL ..... - 19 -

1. PRESENTATION GENERALE DE LA COMMUNE ..... - 20 -
1.1. Contexte géographique ..... - 20 -
1.2. Contexte Agricole ..... - 22 -
2. PRESENTATION DU CONTEXTE PHYSIQUE ..... - 23 -
2.1. Contexte géologique et pédologique ..... - 23 -
2.2. Contextehydrogéologique ..... - 25 -
2.3. Contexte hydrologique ..... - 26 -

CHAPITRE 3 - METHODOLOGIE ..... - 28 -

1. PRE-LOCALISATION ..... - 29 -
2. INVENTAIRE DE TERRAIN ..... - 29 -
2.1. Critères d'identification ..... - 31 -
2.1.1. Pédologie ..... - 31 -
2.1.2. Habitat naturel et végétation ..... - 32 -
2.2. Campagne de terrain ..... - 34 -
3. CARTOGRAPHIE ..... - 35 -

CHAPITRE 4 - RESULTATS DE L'INVENTAIRE ..... - 38 -

1. RESEAU HYDROGRAPHIQUE ET MILIEUX AQUATIQUES ..... - 39 -
1.1. Réseau hydrographique ..... - 39 -
1.2. Plans d'eau dont mares ..... - 42 -
2. ZONES HUMIDES ..... - 45 -
2.1. Sondages pédologiques ..... - 45 -
2.2. Inventaire global ..... - 47 -
2.3. Habitats - Typologie ..... - 49 -
2.3.1. Typologie SDAGE ..... - 49 -
2.3.2. Typologie CORINE Biotopes ..... - 51 -
2.4. Fonctions des zones humides ..... - 66 -

2.5. Enjeux ..... *- 68 -*

CHAPITRE 5 - CONCLUSION ..... - 70 -

1. BILAN DE L'INVENTAIRE ..... - 71 -
1.1. Bilan des résultats ..... *- 71 -*
1.2. Bilan de la démarche ..... *- 71 -*
2. SUITE A DONNER ..... - 72 -

CHAPITRE 1

CADRE REGLEMENTAIRE - CONTEXTE DE L'ÉTUDE

1. CADRE REGLEMENTAIRE

1.1. REGLEMENTATION RELATIVE AUX ZONES HUMIDES

Le Code de l'Environnement est composé de six livres, dont le deuxième est intitulé *Milieux Physiques*. Ce dernier comprend deux titres, respectivement consacrés à l'eau et à l'air.

Le Code de l'Environnement érige l'Eau en patrimoine commun de la nation. Sa protection est d'intérêt général et sa gestion doit se faire de façon globale.

Dans ce contexte de gestion globale de l'Eau, les zones humides tiennent un rôle de premier plan et différentes réglementations les caractérisent :

Art. L. 211-1 : *« Les zones humides sont des terrains exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre, de façon permanente ou temporaire ; la végétation quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année. »*

L'**article R.211-108** du code de l'environnement précise que les critères à prendre en compte pour la définition des zones humides sont relatifs « *à la morphologie des sols liée à la présence prolongée d'eau d'origine naturelle et à la présence éventuelle de plantes hygrophiles. Celles-ci sont définies à partir de listes établies par région biogéographique. En l'absence de végétation hygrophile, la morphologie des sols suffit à définir une zone humide* ». « *La délimitation des zones humides est effectuée à l'aide des côtes de crue ou de niveau phréatique, ou des fréquences et amplitudes des marées, pertinentes au regard des critères relatifs à la morphologie des sols et à la végétation »*.

L'**arrêté du 24 juin 2008 modifié le 1er octobre 2009** précise les critères de définition et de délimitation des zones humides en établissant une liste des types de sols de zones humides et une liste des espèces végétales indicatrices de zones humides. Les sols de zones humides correspondent aux sols engorgés en eau de façon permanente et aux sols caractérisés par des traces d'hydromorphie (engorgement temporaire) débutant à moins de 25 cm de la surface et se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur (ou entre 25 et 50 cm de la surface s'il y a des traces d'engorgement permanent apparaissant entre 80 et 120 cm). La **circulaire du 18 janvier 2010** relative à la délimitation des zones humides expose les conditions de mise en œuvre des dispositions de l'arrêté précédemment cité.

De plus, au titre de la Police de l'Eau, une zone est considérée comme humide si elle présente l'un des critères suivants : une végétation hygrophile ou un sol hydromorphe. Dans ce cas, le projet (selon sa surface) est soumis au régime de déclaration ou d'autorisation relatif à la rubrique 3.3.1.0 de la nomenclature eau.

1.2. SCHEMA DIRECTEUR D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX

La commune de Gourgé, située dans le département des Deux-Sèvres, est concernée par le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin Loire-Bretagne. Quinze orientations fondamentales ont été identifiées sur le territoire du SDAGE. **L'orientation n°8** concerne la préservation des zones humides. Elle se base sur la nécessité de multiplier et de diversifier les efforts pour limiter l'altération du fonctionnement des milieux aquatiques, assurer la continuité écologique et reconquérir la qualité des habitats et la biodiversité. En effet, ces milieux assurent de multiples fonctions tant du point de vue de la ressource en eau que de la biodiversité. Leur préservation et leur restauration sont des enjeux majeurs à appréhender. Pour cela cinq actions ont été déterminées (notées 8A à 8E), elles comprennent, chacune, diverses dispositions.

- **8A : Préserver les zones humides.**

"Tout d'abord en maitrisant les causes de leur disparition au travers d'une protection réglementaire [...]. En second lieu au travers des politiques de gestion de l'espace […]. Ces deux types de mesures constituent un volet prioritaire des SAGE [...]."

- **8B : Recréer des zones humides disparues, restaurer les zones humides dégradées pour contribuer à l'atteinte du bon état des masses d'eau.**

"Il convient d'agir pour éviter de nouvelles pertes de surfaces et pour récupérer des surfaces perdues […] dans les secteurs de forte pression foncière […] ou dans certains secteurs en déprise agricole. Les actions à mettre en œuvre concernent à la fois les zones humides bénéficiant d'une protection liée à leur intérêt patrimonial et les réseaux de zones humides banales dont l'existence est nécessaire au bon état des masses d'eau et à la protection de la ressource en eau."

- **8C : Préserver les grands marais littoraux**

"Les marais littoraux situés entre la Vilaine et la baie de l'Aiguillon représentent des zones humides de grande surface qui ont été créées par l'homme […]. Ces espaces constituent le support d'une forte biodiversité de la faune et de la flore. Ils intègrent, pour la plupart, le réseau européen Natura 2000. Ils contribuent en partie à l'interception des pollutions issues des bassins versants amont. […] L'adéquation entre les différents usages et les conditions favorables à la biodiversité doit être recherchée en s'appuyant notamment sur une politique agricole adaptée."

- **8D : Favoriser la prise de conscience**

"La nécessité de conserver et d'entretenir les zones humides n'est pas encore suffisamment bien perçue, à la fois par les riverains et par les autorités locales. Certes, la prise de conscience est amorcée, mais elle se limite encore trop souvent aux enjeux patrimoniaux des zones humides (flore et faune). Les enjeux économiques se rattachant à leur présence sont encore largement sous-estimés, quand ils ne sont pas ignorés."

- **8E : Améliorer la connaissance**

"L'efficacité des zones humides, que ce soit en matière de gestion de la ressource en eau ou de biodiversité, dépend de la présence sur le terrain d'un maillage aussi dense que possible de sites interceptant au mieux les écoulements superficiels et souterrains et évitant le cloisonnement des populations végétales et animales sauvages.

Il est nécessaire de localiser les sites existants, de diagnostiquer leur état et d'identifier les fonctions qui s'y rattachent. C'est l'objet des inventaires qu'il convient de réaliser, en priorité, sur les territoires où la présence des zones humides détermine l'atteinte ou le maintien du bon état des masses d'eau."

1.3. SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX

La commune de Gourgé se situe sur le périmètre du SAGE Thouet.

Le territoire du SAGE Thouet s'étend sur 3 385 km² dans les départements des Deux-Sèvres (79), de la Vienne (86) et du Maine-et-Loire (49).

Ce SAGE est articulé autour de 6 enjeux majeurs :

- Le développement des ressources alternatives et la sécurisation de l'alimentation en eau potable ;
- La reconquête de la qualité des eaux de surface ;
- La gestion quantitative de la ressource ;
- La protection des têtes de bassins et des espaces naturels sensibles ;
- Le rétablissement d'une connectivité amont-aval des cours d'eau ;
- La valorisation touristique et la maitrise des loisirs liés à l'eau.

La Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE s'est réunie pour la première fois le 30 janvier 2012. La composition de la CLE a notamment été constituée, et la structure porteuse du SAGE a été désignée : le Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet et la Communauté d'Agglomération de Saumur Loire Développement à l'origine de l'étude de préfiguration du SAGE Thouet se partagent cette responsabilité.

Les zones humides représentent un enjeu important au sein du SAGE qui a identifié, dès l'état des lieux, la nécessité d'améliorer la connaissance de ces milieux afin de mieux les protéger.

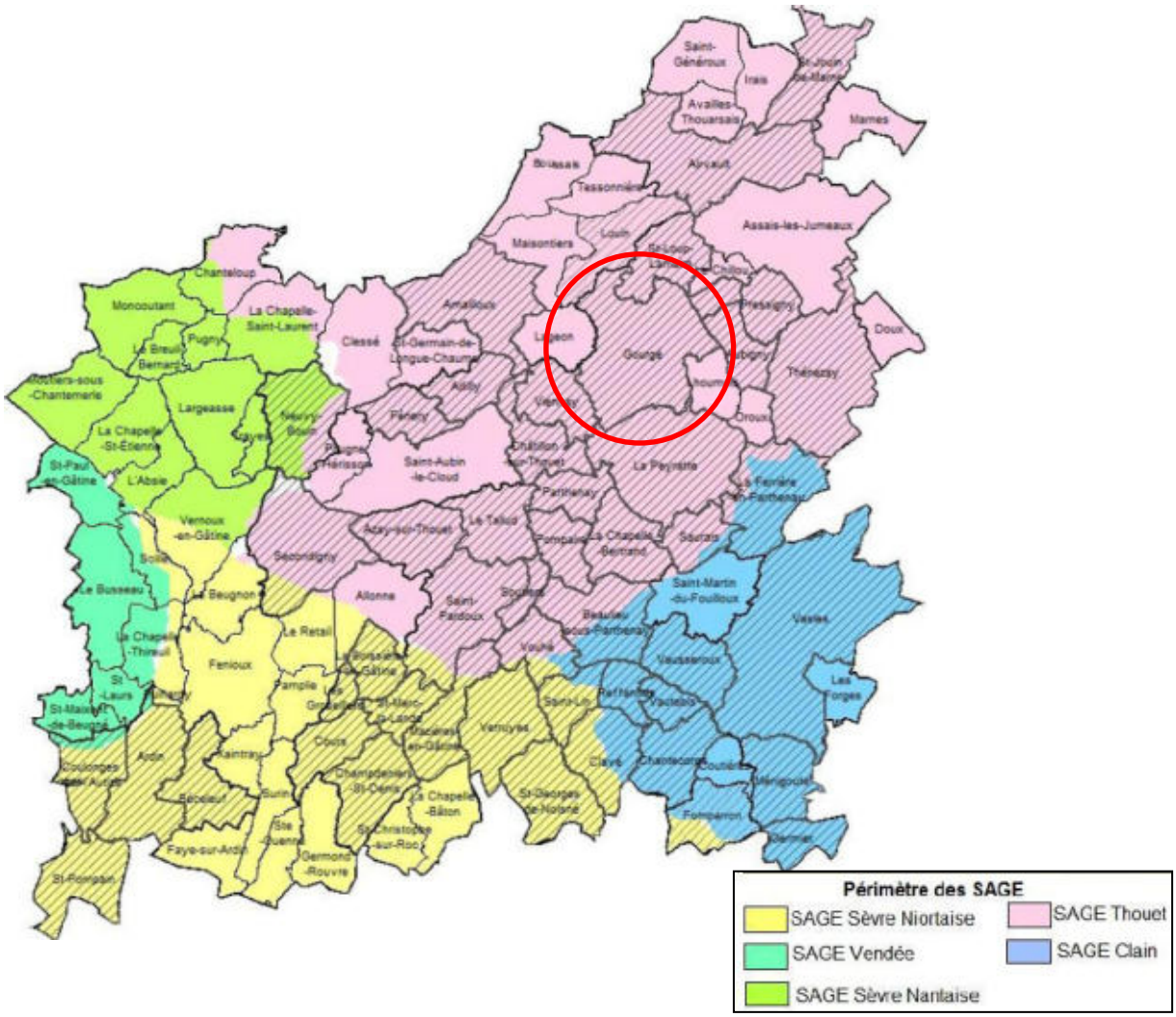

Situation de la commune de Gourgé au sein des SAGE (Source : Pays de Gâtine)

2. LES ZONES HUMIDES - GENERALITES

2.1. DEFINITION

Les zones humides sont des milieux complexes, dynamiques et interdépendants entre terre et eau. Elles recèlent une richesse écologique particulière et souvent exceptionnelle. Elles assurent de plus de nombreuses fonctions dont la société tire des bénéfices (nommés services rendus). En effet, les zones humides jouent un rôle majeur pour la rétention, la régulation hydraulique et l'épuration tout en constituant des réservoirs de biodiversité.

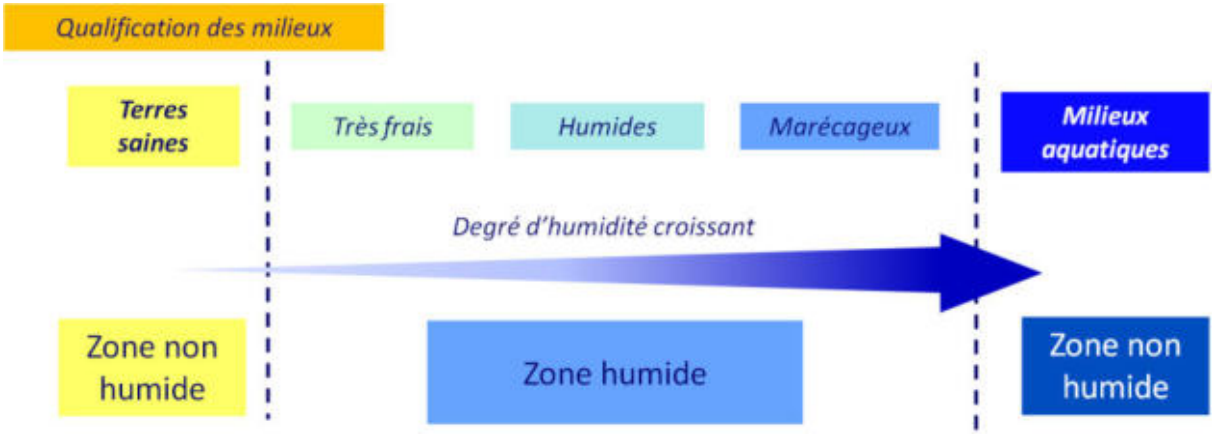

Gradient d'humidité des zones humides
(Source : IIBSN - Schéma élaboré d'après Oberti et al., 2003)

En raison de leur grande diversité, l'identification des zones humides n'est pas toujours aisée. Elle est réalisée sur la base des observations de terrain liées à des limites naturelles. Elle s'appuie notamment sur :

- La présence de végétation hygrophile et d'habitats humides ;
- L'hydromorphie des sols ;
- La géomorphologie du site (ex : rupture de pente) et la topographie.

2.2. TYPOLOGIE

Selon leur caractéristiques, différents types de zones humides peuvent être distingués. Le SDAGE Loire-Bretagne les classe en 13 grands types selon leur localisation dans un bassin versant :

- Grands estuaires ;
- Baies et estuaires moyens plats ;
- Marais et lagunes côtiers ;
- Marais saumâtres aménagés ;
- Bordures de cours d'eau ;
- Plaines alluviales ;

- Zones humides de bas-fonds en tête de bassin ;
- Régions d'étangs ;
- Bordures de plan d'eau ;
- Marais et landes humides de plaines et de plateaux ;
- Zones humides ponctuelles ;
- Marais aménagés à vocation agricole ;
- Zones humides artificielles.

Le schéma ci-dessous présente les différentes typologies de zones humides suivant leur localisation sur le bassin versant.

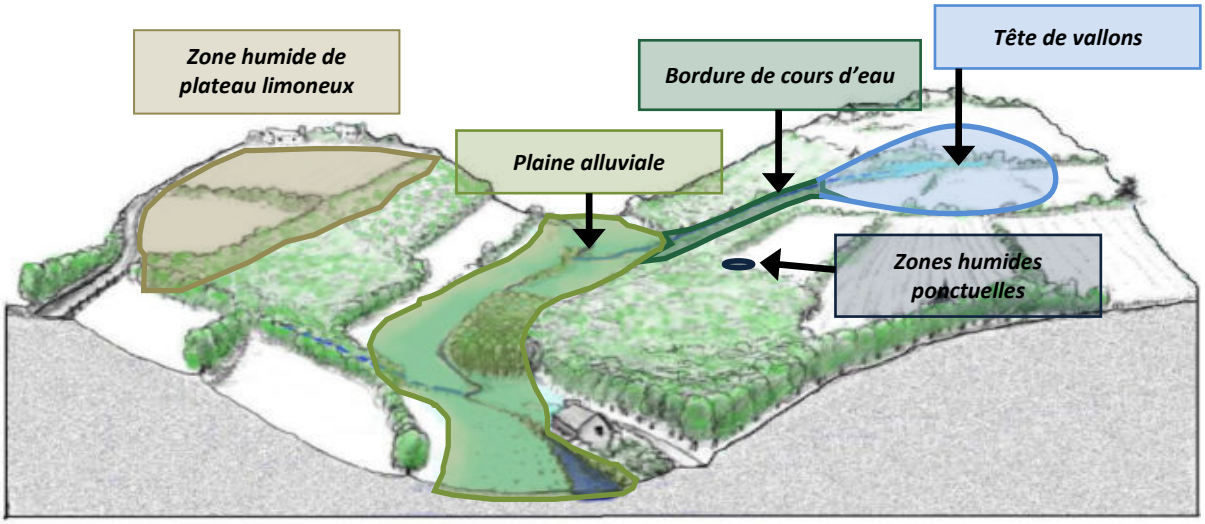

Localisation des zones humides sur un bassin versant (source : IIBSN)

2.3. FONCTIONS

Les zones humides présentent une richesse écologique particulière et assurent de nombreuses fonctions telles que la rétention, la régulation hydraulique et l'épuration mais également des fonctions socio-économiques.

- Fonctions biologiques :

Les zones humides recèlent généralement une biodiversité importante et peuvent constituer des réservoirs d'espèces patrimoniales. Ce sont des milieux essentiels pour la faune, qui permettent l'hivernage, la migration et la reproduction de nombreux oiseaux ; le frai du brochet et le développement des juvéniles ; la reproduction des poissons et crustacés en zones littorales. On y observe également des amphibiens, des odonates, etc.

Outre la faune, les zones humides sont reconnues pour leur diversité végétale (roselières, prairies humides, tourbières, bordures de cours d'eau…).

Fonctions épuratoires :

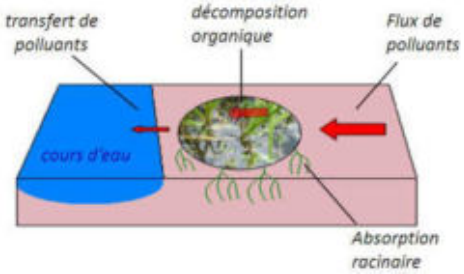

Certaines zones humides possèdent des propriétés épuratoires remarquables. Elles sont particulièrement efficaces en matière de dénitrification avec des taux d'abattement supérieurs à 50%. Elles sont également capables de fixer les matières en suspensions, les engrais et produits phytosanitaires et peuvent éliminer le phosphore parfois jusqu'à 90%.

Fonctions hydrauliques :

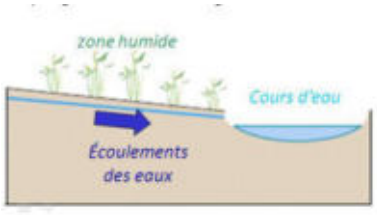

Les zones humides ont un rôle majeur dans le stockage des eaux. Elles contribuent en effet à l'écrêtement des pointes de crue et ont également un rôle d'éponge.

Elles peuvent ainsi retarder l'apparition et réduire l'intensité des débits d'étiage en restituant de manière progressive les eaux stockées en période de hautes eaux.

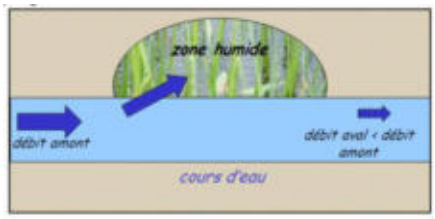

Source des figures : IIBSN

Fonctions socio-économiques :

Les zones humides sont avant tout des milieux utilisés par la profession agricole, pour la culture et le pâturage ; et sylvicole, notamment pour la populiculture.

Ce sont des milieux très généreux, qui peuvent être exploités pour la production de roseaux de laîche ou de joncs (paillage des chaises, couvertures de chaume…) ; de bois (peupliers) ; de ressources alimentaires (poissons, crustacés, chasse…) ; de fourrage, etc. Les zones humides peuvent également être valorisées pour le développement du tourisme (randonnés, naturalisme, etc.).

On observe par ailleurs une différence dans les usages entre l'amont et l'aval d'un bassin versant.

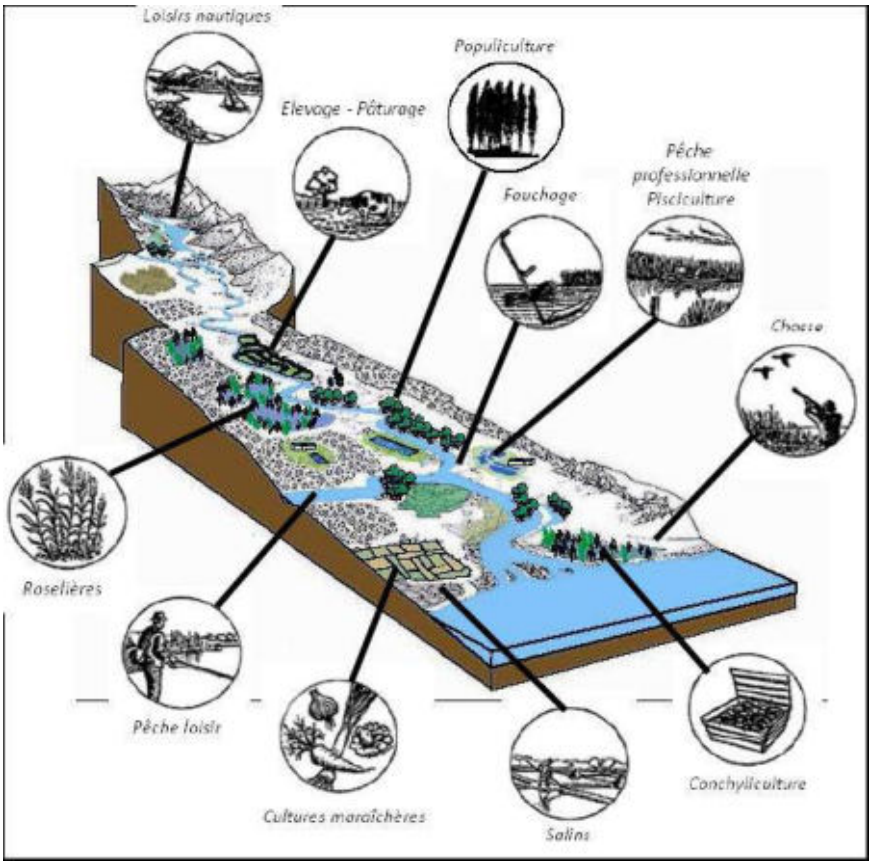

<u>Fonctions socio-économiques des zones humides</u>

3. DEMARCHE ET OBJECTIFS DE L'INVENTAIRE

3.1. DEMARCHE D'INVENTAIRE

L'inventaire des zones humides de la commune de Gourgé s'intègre dans une mutualisation de 47 communes du Pays de Gâtine, dont le territoire concerne cinq SAGE. Il a été décidé de respecter les modalités d'inventaire des zones humides de chacun des SAGE sur leur territoire respectif. La présente étude prend en compte la méthodologie du SAGE Sèvre Niortaise Marais Poitevin, validée par la Commission Locale de l'Eau du 1er juin 2010.

Pour une démarche et une méthodologie unique du bassin versant avec un socle minimum obligatoire, les modalités d'inventaire des zones humides sont définies sur l'ensemble du périmètre des SAGE.



La démarche, telle que définie par la CLE, s'articule sur deux axes :

- Concertation avec le groupe d'acteurs locaux afin de partager les connaissances et permettre une prise de conscience des enjeux liés aux zones humides.
- Expertise d'identification des zones humides pour leur inventaire à proprement dit.

Les modalités d'inventaire des zones humides sont en libre téléchargement sur le site de l'IIBSN, à l'adresse suivante : *http://sevre-niortaise.fr/wp-content/uploads/18_78_modalites-dinventaire-zh-sage-sevre-niortas-marais-poitevin_817.pdf.*

3.2. OBJECTIFS

La présente étude répond à deux objectifs principaux. Elle vise, dans un premier temps, à répondre aux enjeux des SAGE qui doivent assurer l'inventaire, la préservation et la reconquête des zones humides. Dans un second temps, elle vise à acquérir une bonne connaissance du territoire communal (zones humides, réseau hydrographique, plans d'eau et mares…) pour l'élaboration des documents d'urbanismes.

Une fois l'inventaire terminé et validé par le Conseil municipal, les résultats seront récupérés par le SAGE afin de compiler les données des différents inventaires communaux à l'échelle du bassin versant. L'analyse de ces résultats par la Commission Locale de l'Eau pourra donner naissance à

diverses règles de gestion des zones humides, contribuant ainsi à l'atteinte des objectifs du SAGE et du SDAGE.

Le recensement des zones humides permettra l'identification de milieux d'intérêt primordial tels que les Zones Humides d'Intérêt Environnemental Particulier (ZHIEP) et les Zones Stratégiques pour la Gestion de l'Eau (ZSGE). La délimitation de ces zones est un outil efficace pour atteindre l'objectif de bon état des eaux requis par la DCE (Directive Cadre sur l'Eau).

De plus, l'inventaire sera intégré totalement ou partiellement dans les documents d'urbanisme (Plan Local d'Urbanisme, Carte communale, etc.) et pour les projets d'installations, ouvrages, travaux et activités (IOTA), afin de permettre une meilleure gestion communale du territoire.

Il est cependant à préciser que toute opération visant à aménager une zone humide est soumise à la nomenclature Eau (art. R. 214-1 du Code de l'environnement). L'inventaire proposé ici permet certes une meilleure connaissance de ces espaces mais n'est cependant pas exhaustif du point de vue de cette nomenclature. Tout pétitionnaire devra donc, dans le cadre d'une demande d'autorisation ou d'une déclaration au titre de la loi sur l'eau, apporter des éléments d'expertise technique sur le caractère humide de son site d'implantation, et ce, indépendamment de l'existence du présent inventaire de zones humides, mais tout en le prenant en compte.

Enfin, dans le cadre de la politique fiscale pour la préservation des zones humides (Loi DTR), une parcelle identifiée comme zone humide peut bénéficier d'une exonération de taxe foncière sur les propriétés non bâtie (TFNB).

Cette dernière est portée à 50 % pour les terrains en prairie situés sur les zones humides définies au 1° du I de l'article L.211-1, et à 100 % pour les terrains situés sur les périmètres suivant :

- Périmètre d'intervention du Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres (CELRL) ;
- Parcs nationaux, Parcs naturels régionaux et Réserves naturelles ;
- Sites inscrits et classés ;
- Sites Natura 2000 ;
- Zones humides d'intérêt environnemental particulier (ZHIEP).

Ce dégrèvement à la parcelle cadastrale est accordé pour une durée de 5 ans, sous réserve d'un engagement de gestion par le propriétaire avec conservation du caractère humide de la zone et maintien en prairie, pré, lande… La liste des parcelles concernées est élaborée par le Maire et s'accompagne d'une compensation financière pour les communes.

4. CONCERTATION DES ACTEURS

4.1. ACTEURS LOCAUX

La démarche de concertation, validée par la CLE (Commission Locale de l'Eau), s'appuie sur la constitution d'un groupe d'acteurs locaux. La composition de ce dernier se veut la plus représentative possible des différents protagonistes du territoire. Ce dernier se compose alors :

- du Maire de la commune ;
- d'élus ;
- d'exploitants agricoles ;
- de représentants de la chasse, de la pêche et des randonneurs ;
- d'un représentant de la Chambre d'Agriculture, de la fédération des Deux-Sèvres pour la Pêche et la protection du milieu aquatique, de Deux-Sèvres Nature Environnement, du syndicat départemental de la propriété privée rurale, de l'ONEMA 79.

Membres du groupe d'acteurs	
Maire de Gourgé	M. HAMEL Gilles
Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres	Mme DWALLET Laure
Deux-Sèvres Nature Environnement	M. BONNESSEE Michel
Amis de Gourgé	Mme PARPAIX Monique
Elu et représentant chasse	M. BLAIS Jacky
Exploitants agricoles	M. MARTIN Romain
	M. AUBRUN Xavier
	M. FORET Joël
	M. NETTIER Jean-François
	M. GAILLARD Denis
	M. MOREAU Michel

Ce groupe apporte au prestataire de l'inventaire, le bureau d'études NCA Environnement, ses connaissances locales de terrain et l'historique des activités sur la commune. Il s'exprime lors des réunions afin de pré-délimiter et caractériser les zones humides. Il aide aussi à mieux comprendre le fonctionnement des zones humides (inondations, fréquence, surface, saisonnalité, entrées / sorties d'eau) et la gestion actuelle des parcelles.

Il donne également son avis sur le déroulement de l'inventaire, et apporte au prestataire sa connaissance et sa vision du territoire, en particulier sur la dynamique de l'eau.

La carte des zones humides résultant du travail de terrain a été déposée en Mairie pour recueillir l'avis de la population. Les remarques formulées lors de la phase de levée de doutes ont amené à des

retours sur certains secteurs. A terme, les nouvelles visites ont permis d'affiner au mieux les résultats pour que ces derniers s'accordent avec le ressenti et les connaissances de terrain des acteurs du territoire.

4.2. REUNIONS

L'atout majeur du groupe d'acteurs locaux est donc le partage de connaissances. Plusieurs réunions sont organisées afin d'optimiser au mieux la concertation et le suivi de l'étude par la commune.

Un ou plusieurs représentants du SAGE sont présents lors des réunions, tout comme l'équipe du prestataire chargé de l'étude (NCA Environnement). S'ajoute donc au groupe d'acteurs locaux les intervenants suivants :

Intervenants extérieurs lors des réunions	
NCA Environnement	M. VINET Pierre – *Ingénieur naturaliste* M. LOUIS David – *Ingénieur pédologue* Mme DEBOUTE Elise – *Ingénieur pédologue* Mme RISTOR Marie – *Ingénieur pédologue* Mme TONDEUX Laetitia – *Ingénieur naturaliste* M. BERNARDEAU Clément – *Ingénieur pédologue*
Pays de Gâtine	M. BRANSIECQ Maxence
SAGE Thouet	M. GOHARD Pierre M. PEAUD Pierre
CDC Pays Sud Gâtine	Mme MONTEIL Estelle M. MOREAU Paul

Le groupe d'acteurs locaux s'est réuni une première fois le **7 mai 2013** à la salle des fêtes de Gourgé, avec les représentants du bureau d'études NCA Environnement, missionné par le Pays de Gâtine pour réaliser l'inventaire et animer les réunions.

Le but de cette première réunion était d'informer les acteurs sur le déroulement de l'étude, ses objectifs et le cadre dans lequel elle s'inscrit. Cette rencontre a également permis d'expliciter la notion de zones humides et la méthodologie d'inventaire, ainsi que de présenter les différents outils de pré-localisation. Un planning prévisionnel a enfin été mis en place :



Planning prévisionnel de l'inventaire des zones humides de la commune de Gourgé

A la suite de cette réunion de lancement, une réunion de terrain a été réalisée afin de présenter les méthodes de caractérisation des zones humides directement sur le terrain (végétation et critères pédologiques).

Une réunion de restitution provisoire de l'inventaire a eu lieu le **18 juin 2013**, au cours de laquelle les résultats de l'expertise ont été présentés, analysés et discutés avec le groupe d'acteurs locaux. Après avoir récupéré l'ensemble des remarques découlant de la phase de levée de doutes, un retour sur le terrain a été effectué sur certains secteurs.

La finalisation de l'étude a ensuite été entreprise en vue d'une restitution pour validation en Conseil Municipal, le **6 septembre 2013**.

4.3. FINANCEURS

Pour réaliser son inventaire des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau, la commune de Gourgé s'est associée à 46 autres communes et communautés de communes du Pays de Gâtine.

L'inventaire est financé par l'Agence de l'eau Loire Bretagne, la commune, le département des Deux-Sèvres, la région Poitou-Charentes, le réseau LEADER et l'Union Européenne.

Le Pays de Gâtine, dans le cadre de la délégation de maitrise d'ouvrage, a sollicité les subventions auprès de ces différents partenaires.

CHAPITRE 2

CONTEXTE COMMUNAL

1. PRESENTATION GENERALE DE LA COMMUNE

1.1. CONTEXTE GEOGRAPHIQUE

La commune de Gourgé s'étend sur 5 043 ha dans le département des Deux-Sèvres, en région Poitou-Charentes (cf. carte ci-dessous).

Située à 10 km au Nord de Parthenay, Gourgé est entourée par les communes de Louin, St-Loup Lamairé et le Chillou au Nord ; Aubigny et Lhoumois à l'Est ; La Peyratte au Sud ; Viennay et Lageon à l'Ouest.

La commune présente un réseau hydrographique relativement développé avec la traversée de plusieurs cours d'eau temporaires ou permanents. De plus, la commune est traversée à l'Est par le Thouet et à l'ouest par le Cébron. On note également l'importance du réseau de mares présentes sur la commune. On retrouve aussi plusieurs étangs ainsi qu'un lac artificiel en amont du barrage du Cébron-Puy Terrier d'une capacité de 11,5 millions de m^3.

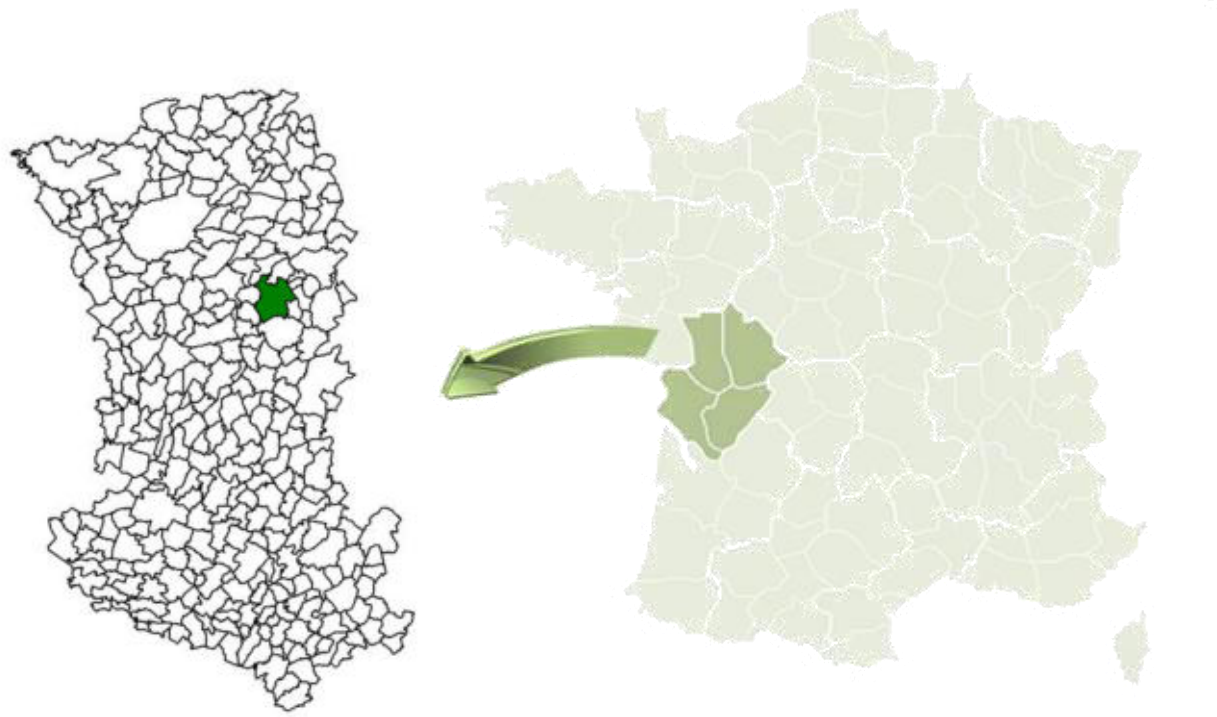

Localisation de la commune de Gourgé (Sources : GEOFLA®- IGN ; NCA environnement)

Gourgé
-
79135

Inventaire (délimitation et caractérisation)
des zones humides, du réseau hydrographique
et des points d'eau des communes du Pays de Gâtine

Pays de Gâtine
Parthenay
www.gatine.org

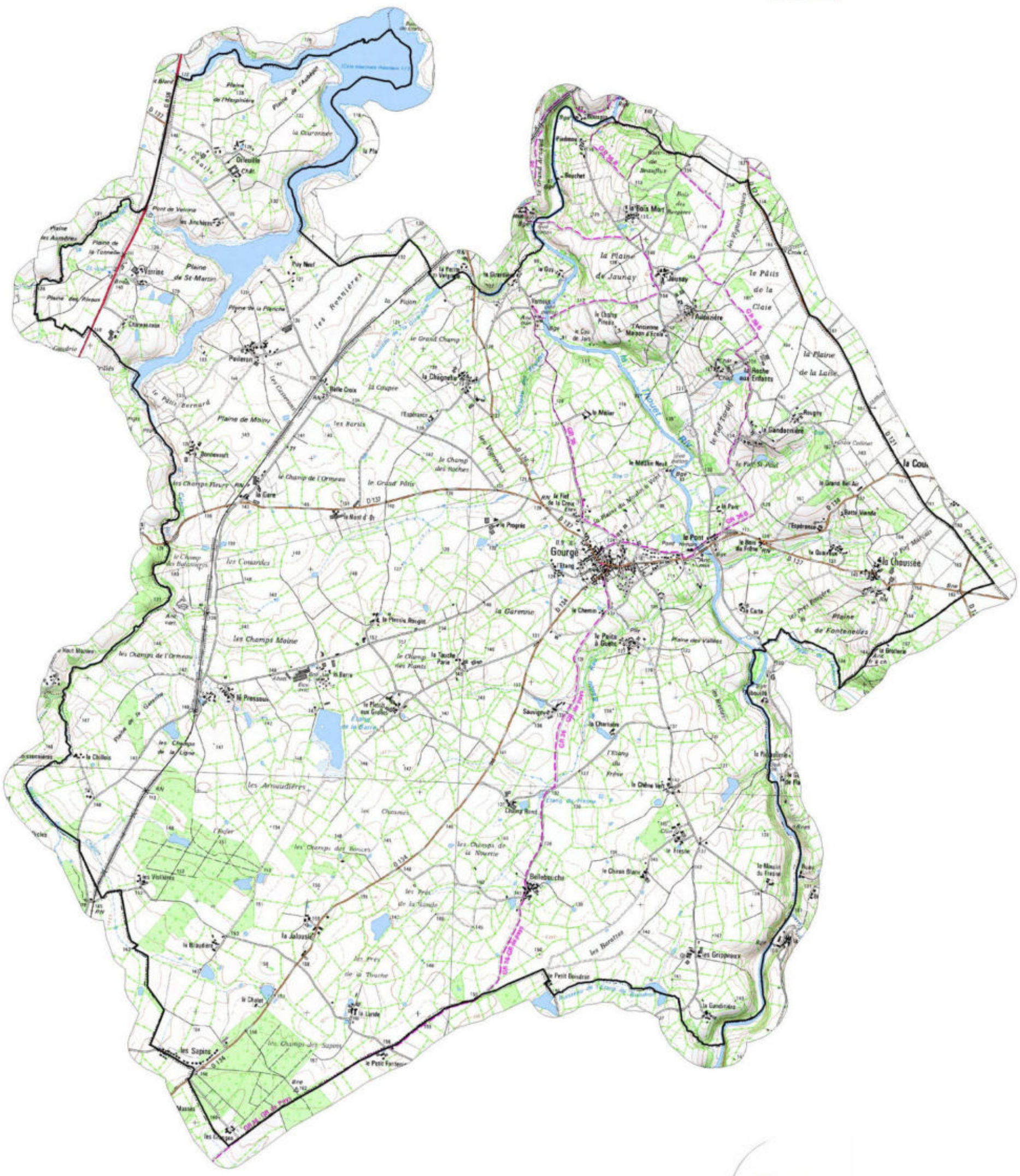

Réalisation : Laetitia TONDEUX,
NCA Environnement - Juillet 2013

Sources : Pays de Gâtine, NCA Environnement

NCA Environnement
11 allée Jean Monnet
86170 Neuville de Poitou
05 49 00 43 20

Carte IGN de la commune de Gourgé (sources : © IGN Scan 25, Pays de Gâtine)

1.2. CONTEXTE AGRICOLE

Les paysages de la commune sont principalement formés de bocages et de zones de plaines en prairies (pâturages naturels), également de terres arables hors périmètre d'irrigation, de zones agricoles et en moindre mesure de forêts de feuillus et de zones urbanisées.

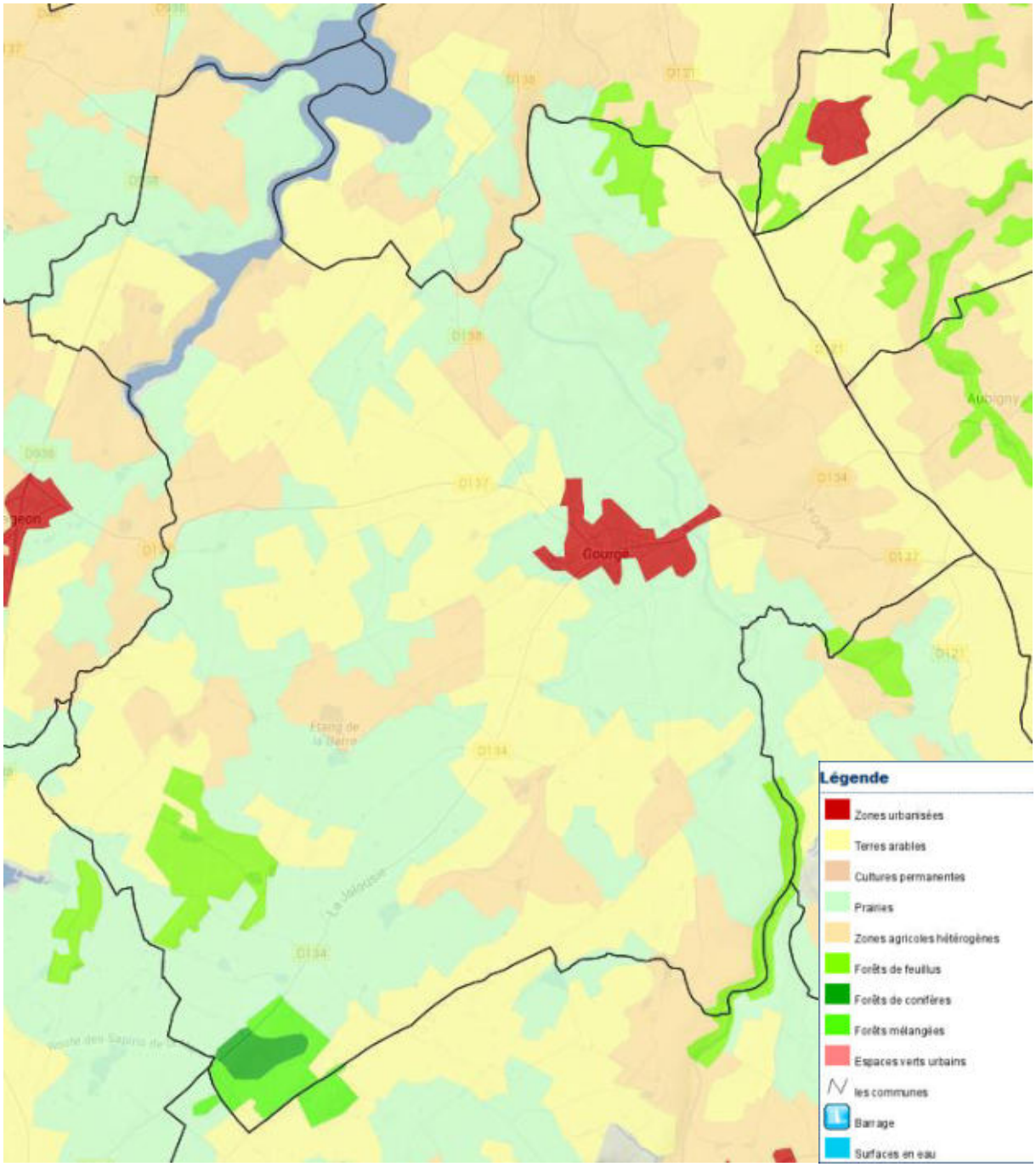

Occupation des sols de la commune (source : BD CORINE Land Cover 2006, Pays de Gâtine)

La commune de Gourgé est localisée en Gâtine, région peu fertile. Le territoire compte environ 92% de terres agricoles, 5% de forêts, 2% de surfaces en eau et 1% de territoires artificialisés.

2. PRESENTATION DU CONTEXTE PHYSIQUE

2.1. CONTEXTE GEOLOGIQUE ET PEDOLOGIQUE

La géologie communale est assez complexe de par l'alternance de diverses formations. En simplifiant, la commune de Gourgé présente deux faces distinctes :

- La partie nord-est de la commune est marquée par des formations argileuses du Tertiaire, qui s'étalent sur un plateau. Ces formations se retrouvent aussi ponctuellement dans le quart sud-ouest. Le caractère argileux peut être favorable à la formation de zones humides.

- La partie restante est dominée par des formations granitiques à biotite (leucogranite, monzogranite). Les domaines cristallins sont généralement marqués par des roches peu perméables permettant la formation de zones humides de plateau ponctuelles.

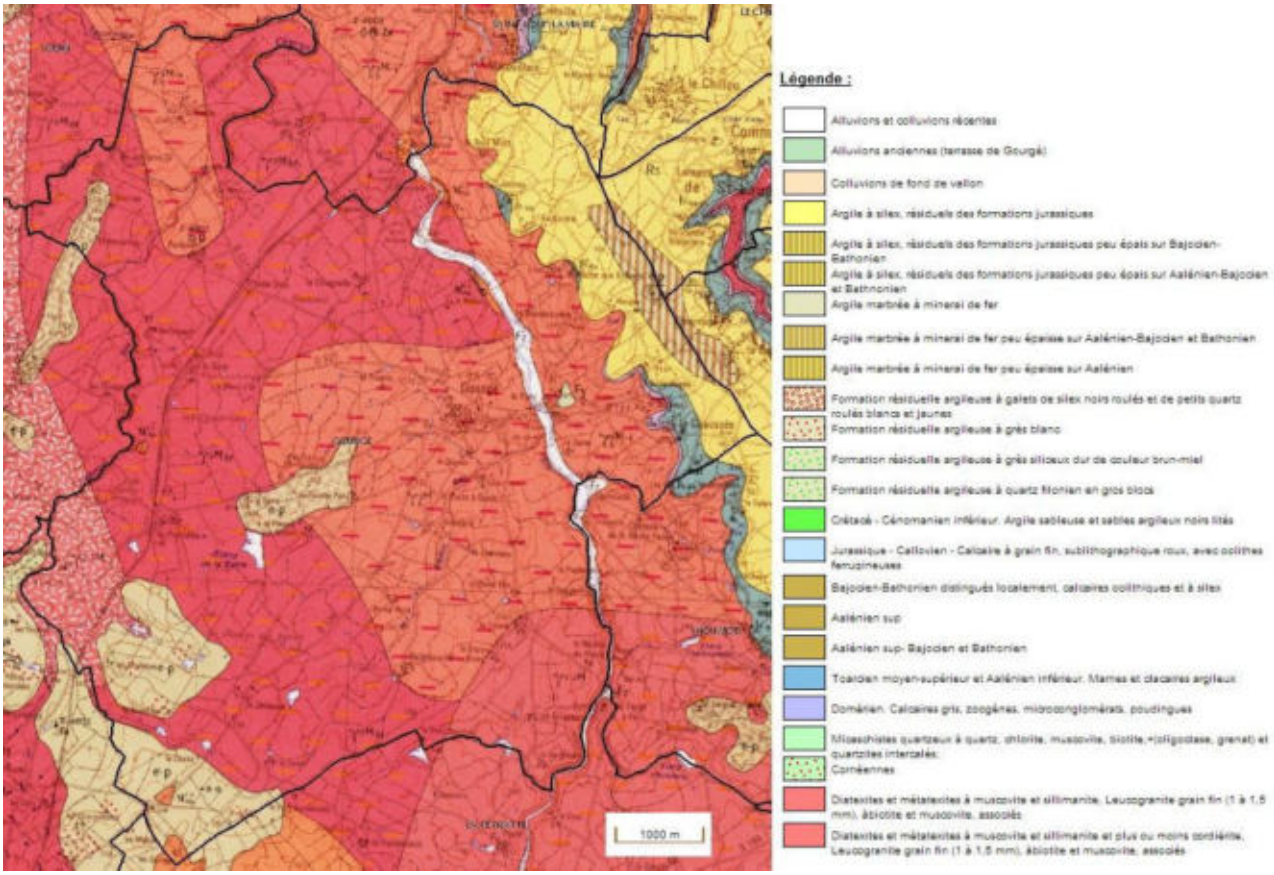

Carte géologique de la commune de Gourgé (source : BRGM)

D'après cette carte, le contexte géologique de la commune est moyennement favorable au maintien de milieux humides, hormis dans les zones dominées par les formations argileuses.

La carte pédologique, quant à elle, fait ressortir cinq types de pédopaysages :

- Des sols sur leucogranite principalement au Centre du territoire et représentant 48% de la surface communale ;
- Les sols limoneux sur altérite de granite présents au Sud (plus de 18%) de la commune;
- Des sols sur granite à deux micas situés au Nord du bourg (13%) ;
- Des argiles à silex peu profonde s'étalant au Nord-Est et représentant 8% de la surface communale ;
- Des vallées étroites et encaissées, longeant la limite Ouest et traversant la commune à l'Est, qui représentent 4% de la surface communale ;

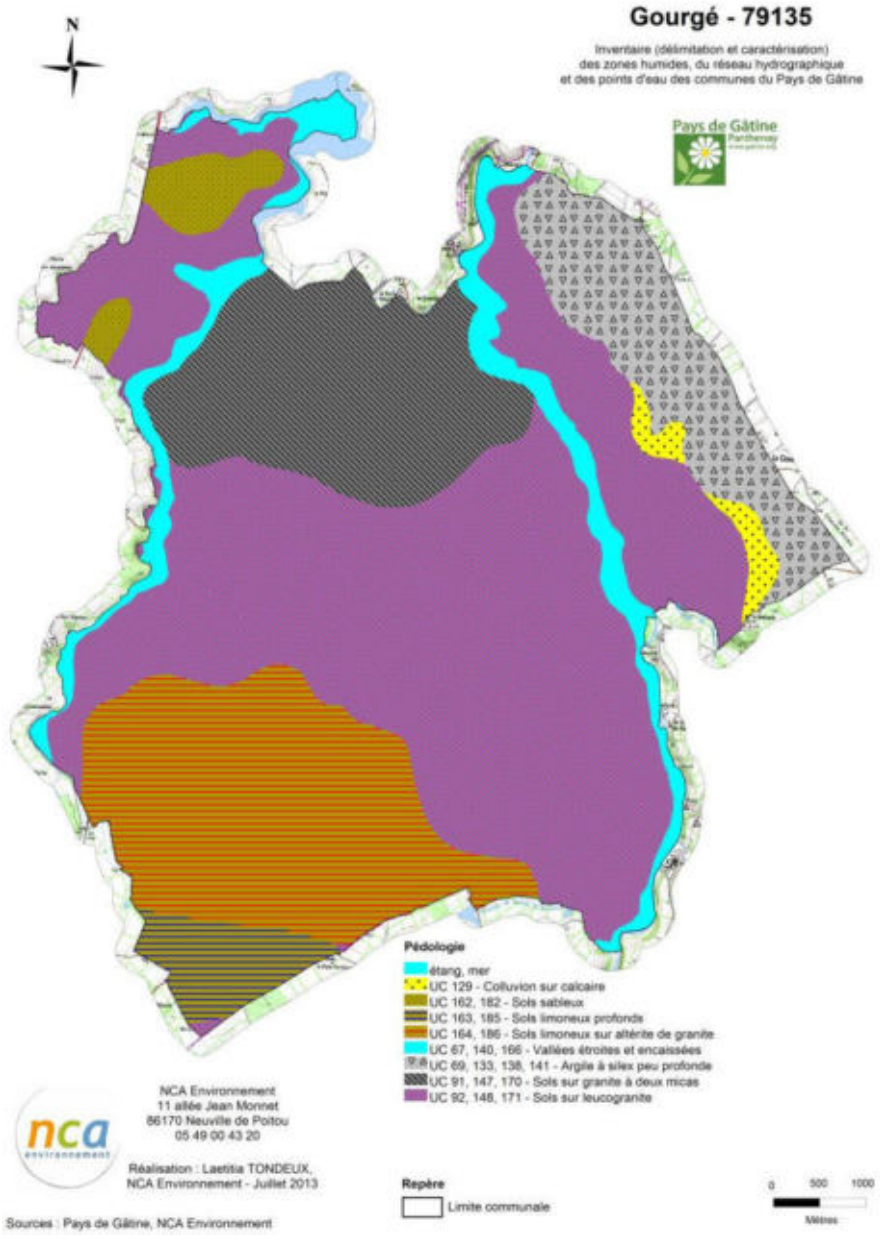

Carte des pédopaysages de la commune de Gourgé (Source : Pays de Gâtine, NCA Environnement)

La carte des pédopaysages présente un contexte varié, on note la présence d'argile à silex peu profonde et de sols limoneux, favorables à la présence de zones humides au Sud et au Nord-Est. A l'inverse, les sols granitiques ne seraient pas propices au développement de zones humides. L'encaissement des vallées limite aussi le développement de potentielles zones humides. Le parallèle avec les résultats de l'inventaire de terrain sera intéressant à observer.

2.2. CONTEXTE HYDROGEOLOGIQUE

La ressource en eau souterraine de la commune de Gourgé est définie par trois aquifères principaux :

- Massif granitique d'Orvault : 81 % de la ressource en eau ;
- Thouarsais Ouest / Lias : 18 % de la ressource en eau ;
- Thouarsais / Jurassique Moyen du Nord Poitou représentant 1 %.

En ce qui concerne le contexte hydrogéologique, le point le plus intéressant est le phénomène de **remontée de nappe** pouvant influencer le caractère humide d'un sol et aller jusqu'à provoquer des inondations lors d'épisodes pluvieux exceptionnels.

Les nappes libres – aucune couche imperméable ne les séparant du sol – sont alimentées par la pluie dont une partie s'infiltre dans le sol. C'est bien entendu durant la période hivernale que cette recharge des nappes est la plus importante. Lorsqu'une zone est classée en nappe sub-affleurante, la nappe se situe en moyenne à un niveau proche de la surface du sol (inférieur à 3 m). Il n'est pas inhabituel pour le niveau supérieur de la nappe d'atteindre la surface du sol. Le contexte est alors très favorable à l'observation de zones humides. Lors d'épisodes pluvieux exceptionnels, des inondations par remontée de nappe peuvent se produire.

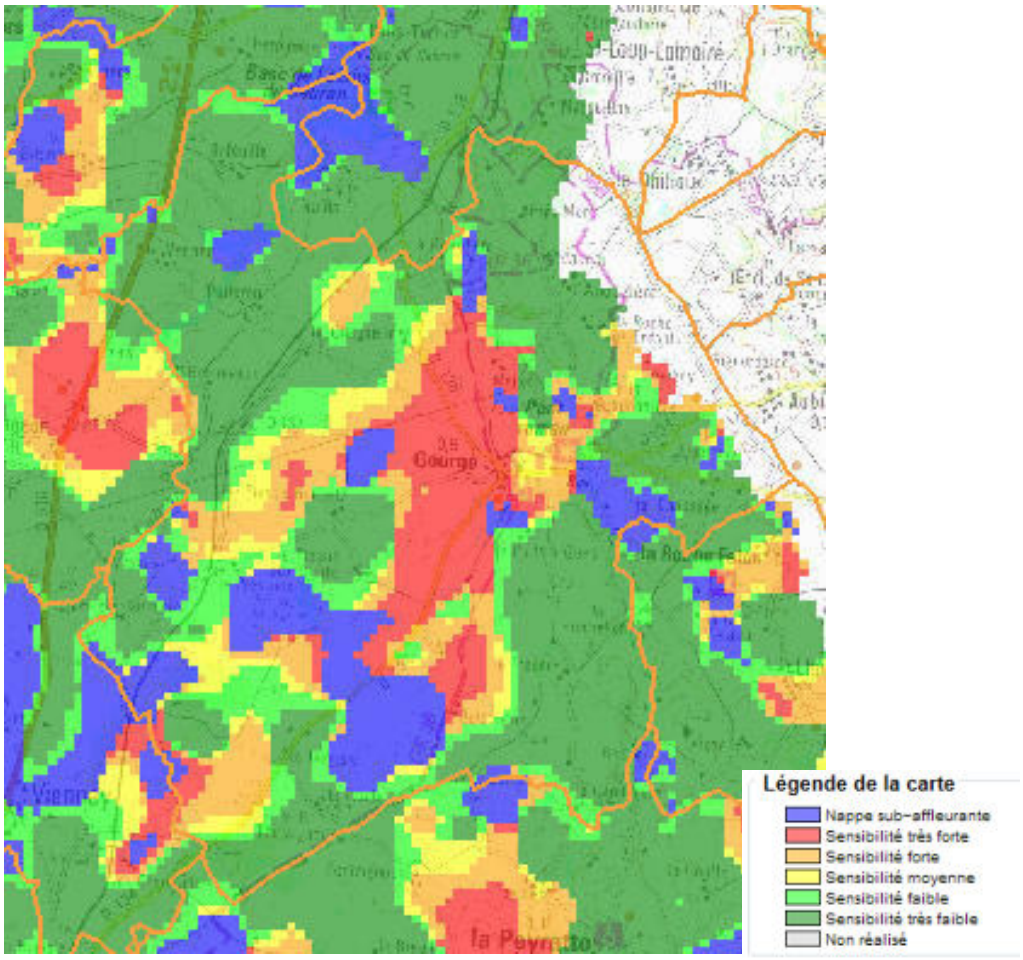

Remontées de nappe sur la commune de Gourgé (source : BRGM)

Les nappes sub-affleurantes sont principalement localisées au niveau du réseau hydrographique et notamment le long du ruisseau du Chillois, du Bédou, du Cébron et du Thouet.

2.3. CONTEXTE HYDROLOGIQUE

La commune de Gourgé est répartie sur le bassin versant de la Loire. Elle présente un réseau hydrographique dense, se composant du Thouet sur 10 km, du Cébron sur 6 km et de plusieurs autres cours d'eau permanents ou temporaires.

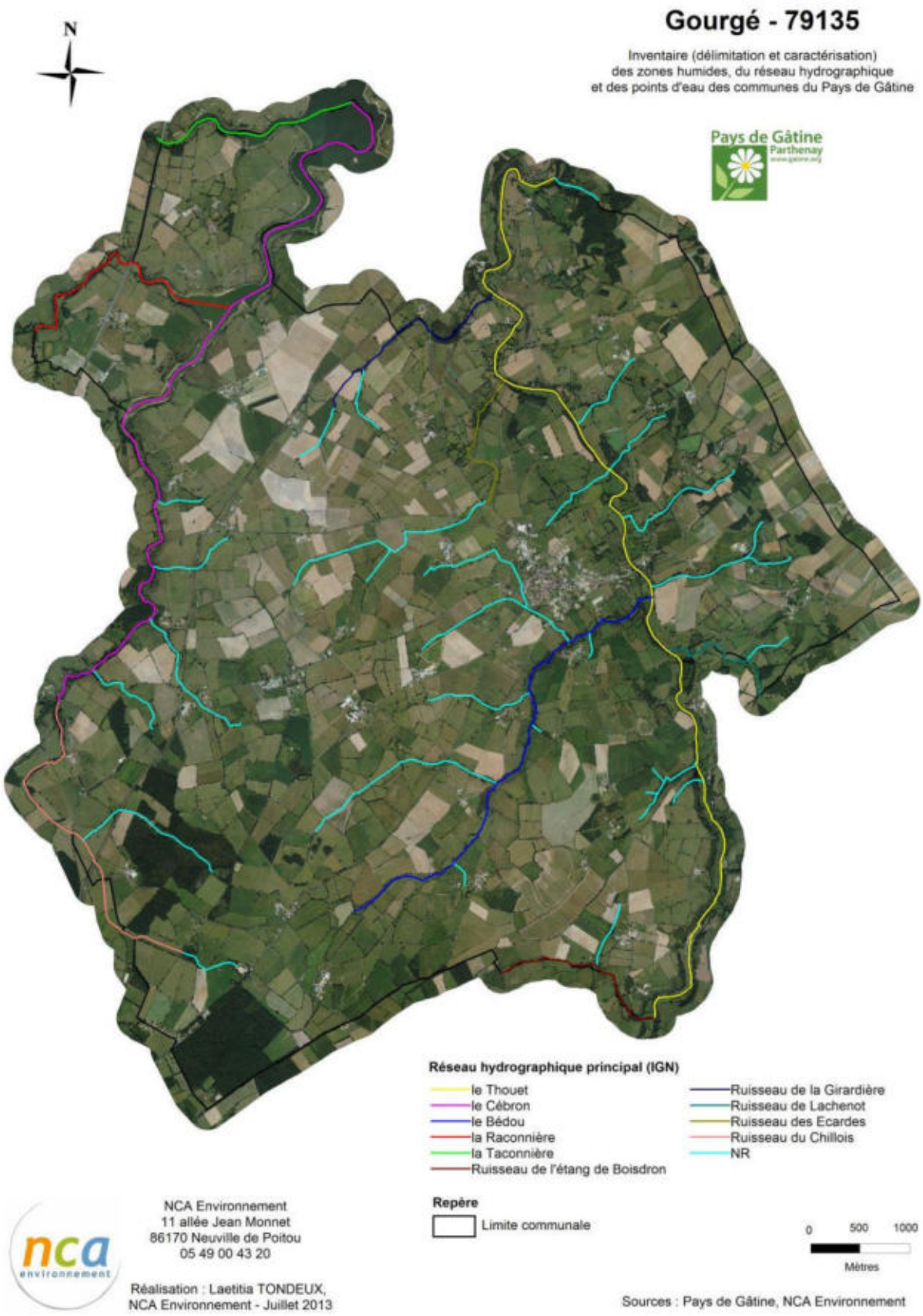

<u>Réseau hydrographique de la commune de Gourgé</u>
<u>(Sources : ©IGN BD Ortho ; Pays de Gâtine ; NCA environnement)</u>

CHAPITRE 3

METHODOLOGIE

1. PRE-LOCALISATION

L'inventaire débute par une phase de pré-localisation des zones humides. Celle-ci permet de définir et de délimiter les zones humides potentielles. Elle résulte de la compilation de documents préétablis et d'une concertation avec les acteurs locaux, et consiste donc à identifier les secteurs du territoire susceptibles de présenter des zones humides et ce, afin d'optimiser les phases suivantes (phase de terrain, etc...).

La pré-localisation résulte de la compilation de divers documents. Les principales sources d'information dont nous disposons sont les suivantes :

- Pré-localisation du bureau d'études Eau Méga ;
- Pré-localisation du SAGE Sèvre Nantaise;
- Pré-localisation du Forum des Marais Atlantiques ;
- Réseau hydrographique ;
- Carte géologique ;
- Carte pédologique ;
- Aléa des remontées de nappes ;
- Topographie ;
- Photo-aériennes (ortho photoplans), Scan 25 IGN®.

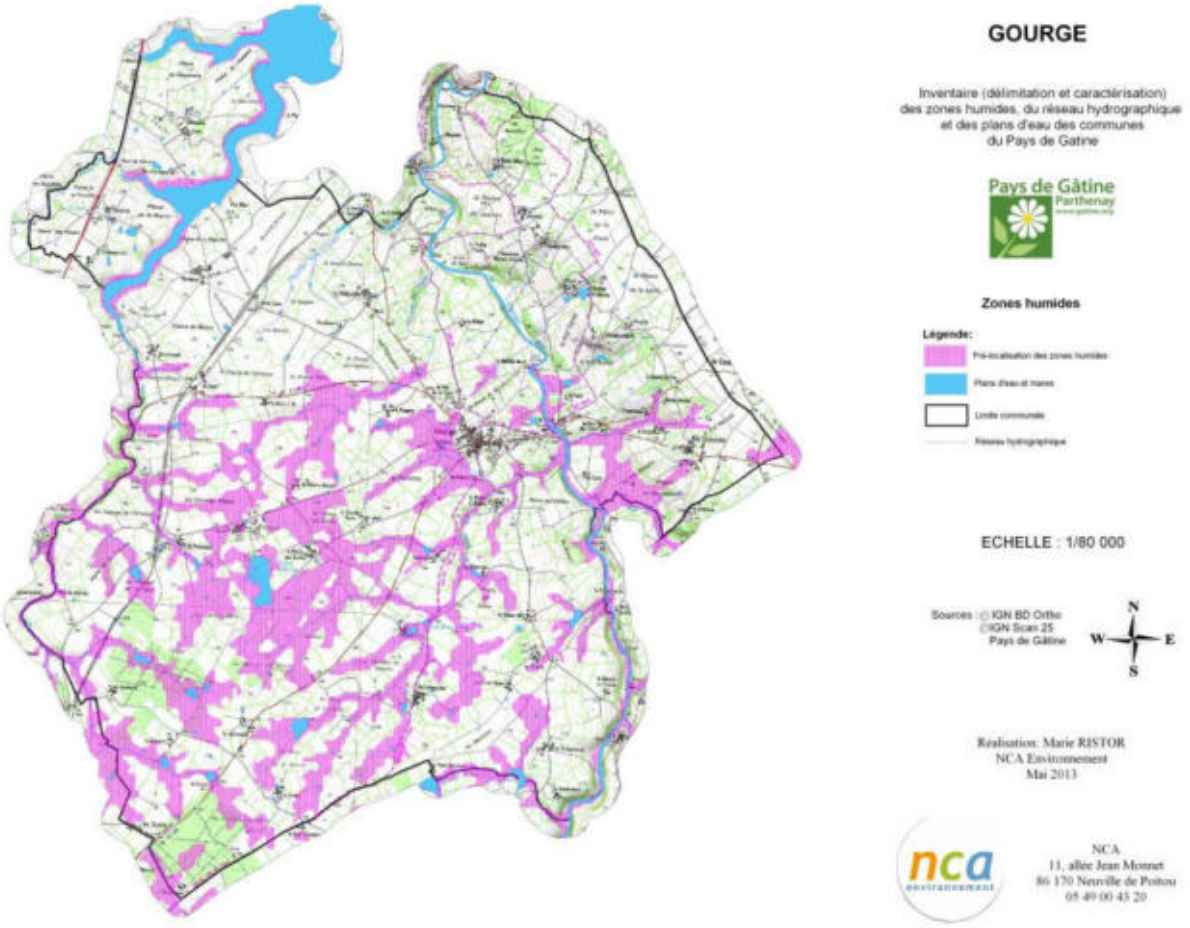

Pré-localisation des zones humides (Sources : Pays de Gâtine ; Eau Méga ; NCA environnement)

2. INVENTAIRE DE TERRAIN

Cette phase a pour objectif l'identification, la délimitation et la caractérisation, de manière exhaustive, des zones humides du territoire communal.

La méthode à suivre pour identifier une zone humide prend en compte les éléments présents dans l'arrêté interministériel du 24 juin 2008 modifié le 1er octobre 2009 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L.214-7-1 et R.2111-108 du Code de l'environnement.

La délimitation des zones humides est réalisée sur la base des observations de terrain liées à des limites naturelles. Elle s'appuie notamment sur :

- la limite de présence d'habitats humides ;
- l'engorgement des sols ;
- l'hydromorphie des sols ;
- la géomorphologie du site (ex : rupture de pente) et la topographie ;
- ou encore un aménagement humain (ex : route, talus, …).

Les laisses de crues (limites de zones inondables) sont aussi des indices de terrain à prendre en compte pour détecter la limite maximum d'une zone humide. Les deux critères principaux restent cependant pédologiques et floristiques.

La méthode d'identification des zones humides comme présentée dans les modalités d'inventaire des zones humides du SAGE Sèvre niortaise Marais poitevin, respecte le logigramme suivant :

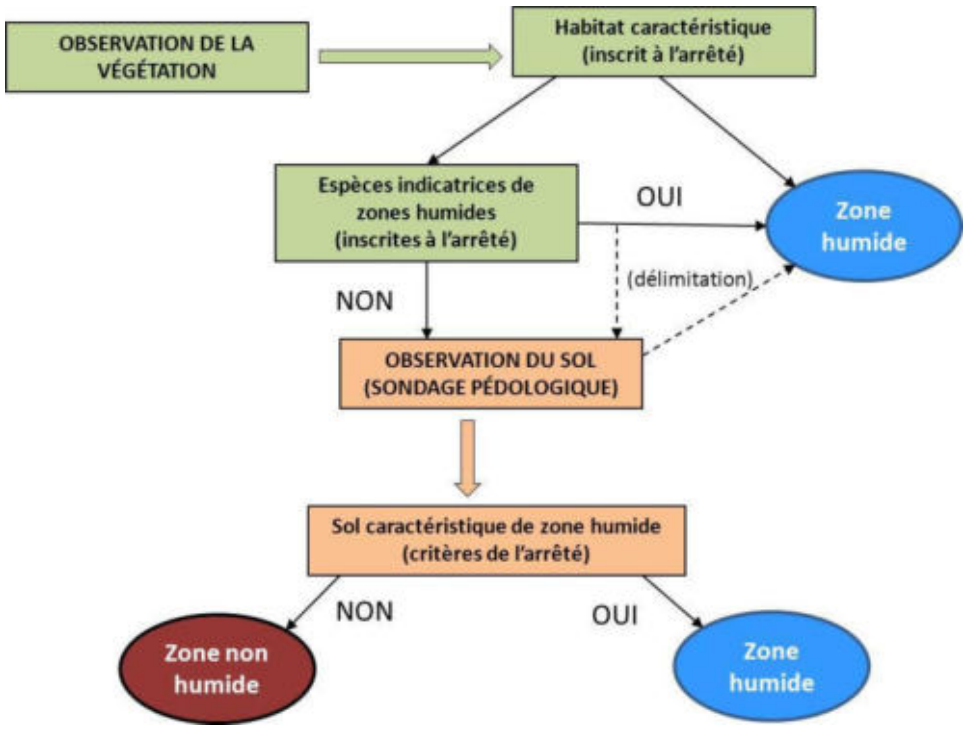

Logigramme de la méthode d'identification des zones humides (source : NCA environnement)

2.1. CRITERES D'IDENTIFICATION

2.1.1. Pédologie

Pour un inventaire de zones humides, l'examen des sols porte prioritairement sur la présence de traits d'hydromorphie. Le nombre, la répartition et la localisation précise des points de sondages dépendent de la taille et de l'hétérogénéité du site. Les sondages sont effectués à la tarière à main, et permettent de vérifier les limites des zones humides de manière plus précise que le critère botanique.

L'arrêté du 24 juin 2008 modifié, expose les critères pédologiques déterminant une zone humide. Conformément à l'arrêté, les sondages pédologiques visent la présence :

- D'**histosols** (sols tourbeux), car ils connaissent un engorgement permanent en eau qui provoque l'accumulation de matières organiques peu ou pas décomposées. Ces sols correspondent aux classes d'hydromorphie H du GEPPA (Groupe d'Etude des Problèmes de Pédologie Appliquée) ;
- De **réductisols**, car ils connaissent un engorgement permanent en eau à faible profondeur se marquant par des traits réductiques débutant à moins de 50 centimètres de profondeur de sol. L'horizon caractéristique de ces sols est l'horizon réductique G. Ils correspondent aux classes VI c et VI d du GEPPA ;
- De sols caractérisés par des **traits rédoxiques à moins de 25 cm** de profondeur se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur. L'horizon spécifique est l'horizon rédoxique g. Ces sols correspondent aux classe V a, b, c et d du GEPPA ;
- De sols présentant des **traits rédoxiques à moins de 50 cm** de profondeur, se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur, associés à des **traits réductiques entre 80 et 120 cm** de profondeur. Ces sols correspondent à la classe IV d du GEPPA.





Traits d'hydromorphie (horizon rédoxique) et sondage pédologique en terre cultivée

(Sources : NCA environnement)

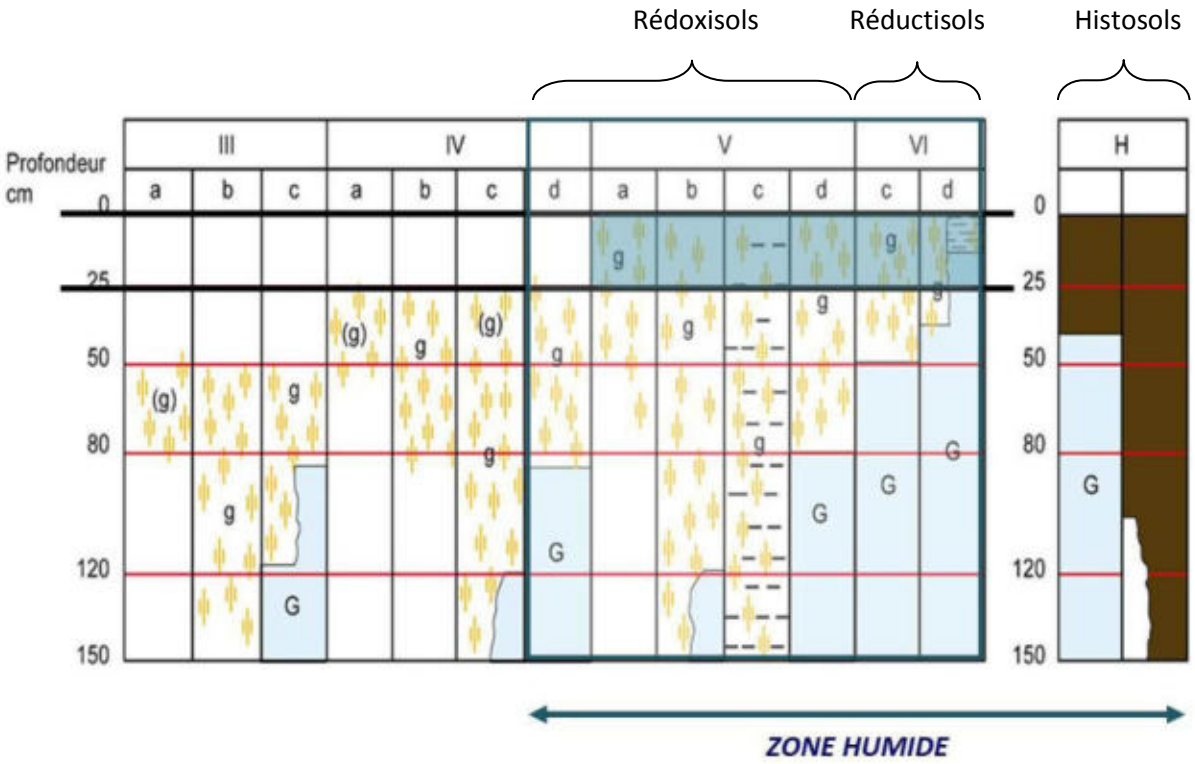

Schématisation des sols indicateurs de zones humides (Source : GEPPA, modifié NCA environnement)

2.1.2. Habitats naturels et végétation

Sur le terrain, les **critères liés à la végétation** sont les critères les plus simples pour délimiter une zone humide. La végétation de zone humide est caractérisée par :

- des communautés d'espèces végétales**,** dénommées **« habitats »,** caractéristiques des zones humides, identifiées selon la méthode et la liste correspondante à l'annexe 2.2 de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié. Une attention particulière est donnée à la délimitation des habitats d'intérêt communautaire et d'intérêt communautaire prioritaires. Environ 600 habitats sont répertoriés dans l'arrêté du 24 juin 2008 modifié, mais tous ne concernent pas l'aire biogéographique atlantique.

Exemples d'habitats (Sources : NCA environnement) :


Cariçaie


Mégaphorbiaie


Prairie calcaire à Molinie


Prairie humide eutrophe


Roselière


Tourbière alcaline

- des espèces indicatrices de zones humides**,** identifiées selon la méthode et la liste des espèces figurant à l'annexe 2.1 de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié.

Exemples d'espèces hygrophiles (Sources : NCA environnement) :


Renoncule rampante
Ranunculus repens


Fritillaire pintade
Fritillaria meleagris subsp. meleagris


Menthe aquatique
Mentha aquatica


Cardamine des prés
Cardamine pratensis


Lychnis fleur-de-coucou
Lychnis flos-cuculis


Orchis à fleurs lâches
Anacamptis laxiflora

2.2. CAMPAGNE DE TERRAIN

L'inventaire a été réalisé sur l'ensemble du territoire communal en ciblant prioritairement les zones définies lors du pré-inventaire.

L'objectif de la campagne de terrain était de confirmer ou d'infirmer la présence des zones humides, de délimiter précisément ces dernières, et de réaliser une caractérisation technique complète de chacune d'entre elles (profondeur des traces d'hydromorphie, végétation observée…).

La campagne de terrain a été réalisée **du 21 mai au 17 juin 2013**.

L'ensemble des secteurs ciblés par le pré-inventaire ont fait l'objet de sondages pédologiques. Certaines zones ponctuelles éventuellement humides ont également été sondées pour vérification. Sur les secteurs humides, de nombreux sondages sont réalisés afin de délimiter précisément les zones. La topographie, si elle est marquée, et la végétation, lorsqu'elle est présente, aident à positionner les points de sondages et à définir les limites des zones humides.

En lien avec la base de données GWERN[1], chaque zone humide fait l'objet d'une feuille d'identification de terrain comprenant les informations suivantes :

- Informations générales (date, toponyme, cours d'eau…)
- Typologie CORINE (primaire et secondaire)
- Critères de délimitation (espèces végétales, habitats, sols - hydromorphie, topographie…)
- Etat de conservation (dégradé, non dégradé)
- Régime de submersion (fréquence, étendue)
- Diagnostique du fonctionnement hydrologique (connexion au réseau hydrographique…)
- Atteintes (drainage, assèchement, comblement, remblais, mise en culture…)
- Activités et usages dans et autour de la zone
- Remarques générales

Une photographie de chaque zone humide est également prise afin d'illustrer et de justifier les résultats.

[1] Développée par le Forum des Marais Atlantiques, la base de données GWERN permet d'avoir une même structuration des données relatives aux zones humides sur l'ensemble d'un territoire, de réaliser des atlas et des synthèses sur les données de caractérisation et d'automatiser la compilation d'inventaires réalisés.

3. CARTOGRAPHIE

L'ensemble du travail cartographique (Atlas des zones humides) est réalisé avec le logiciel de SIG (Système d'Information Géographique) MapInfo Professionnal 8.5, en se basant sur les BD Ortho®, BD TOPO® et le scan 25® de l'IGN, ainsi que sur le BD parcellaire et le réseau hydrographique de l'IGN également.

L'inventaire cartographique des zones humides est établi au 1 /7000ème :

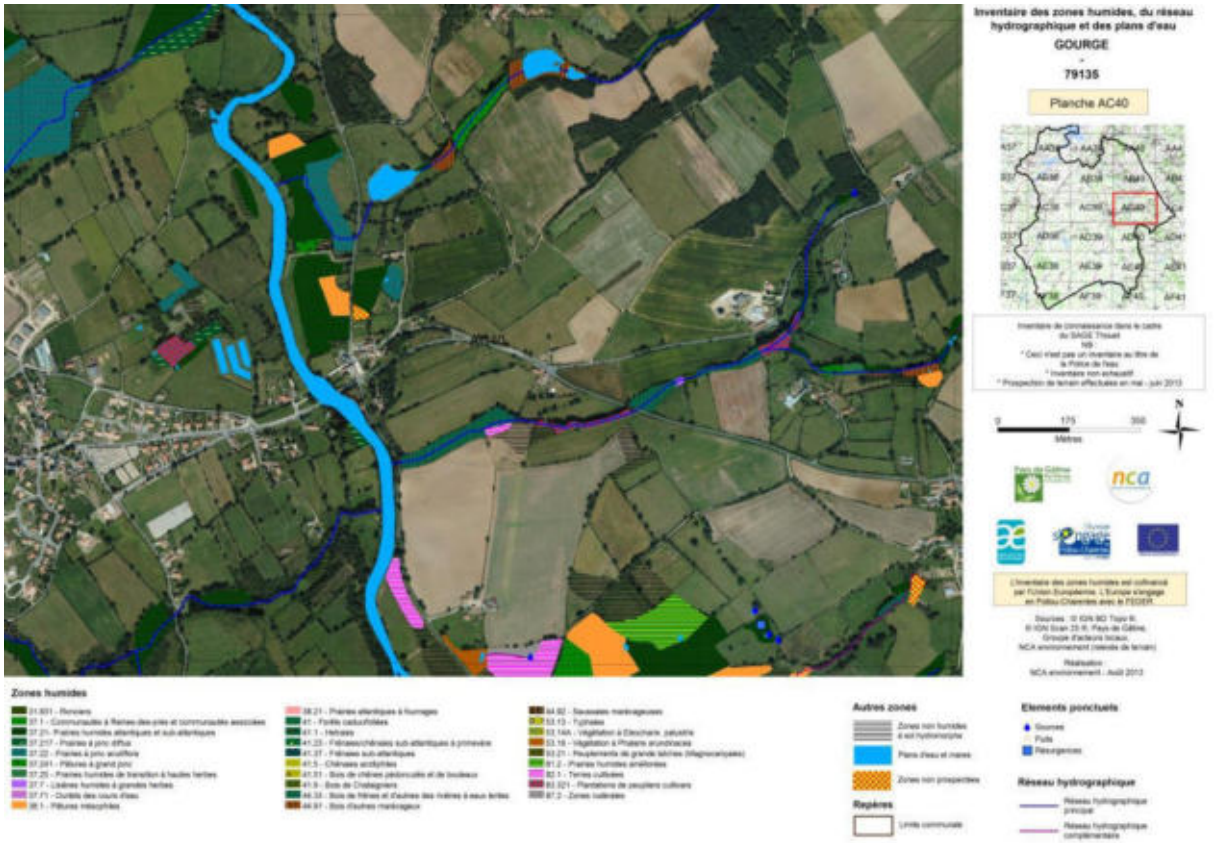

Extrait de l'atlas cartographique des zones humides de la commune de Gourgé (Sources : ©IGN Scan 25® ; BD TOPO®; IIBSN ; NCA environnement)

L'ensemble des données (couches SIG et observations de terrain) est enregistré dans le logiciel GWERN combinant la cartographie SIG des zones humides avec une base de données informatiques reprenant les éléments des fiches terrain.

Le logiciel GWERN permet une visualisation simultanée de la cartographie SIG et des données attributaires dans une forme codifiée et simplifiée, telle que l'illustre la figure suivante.

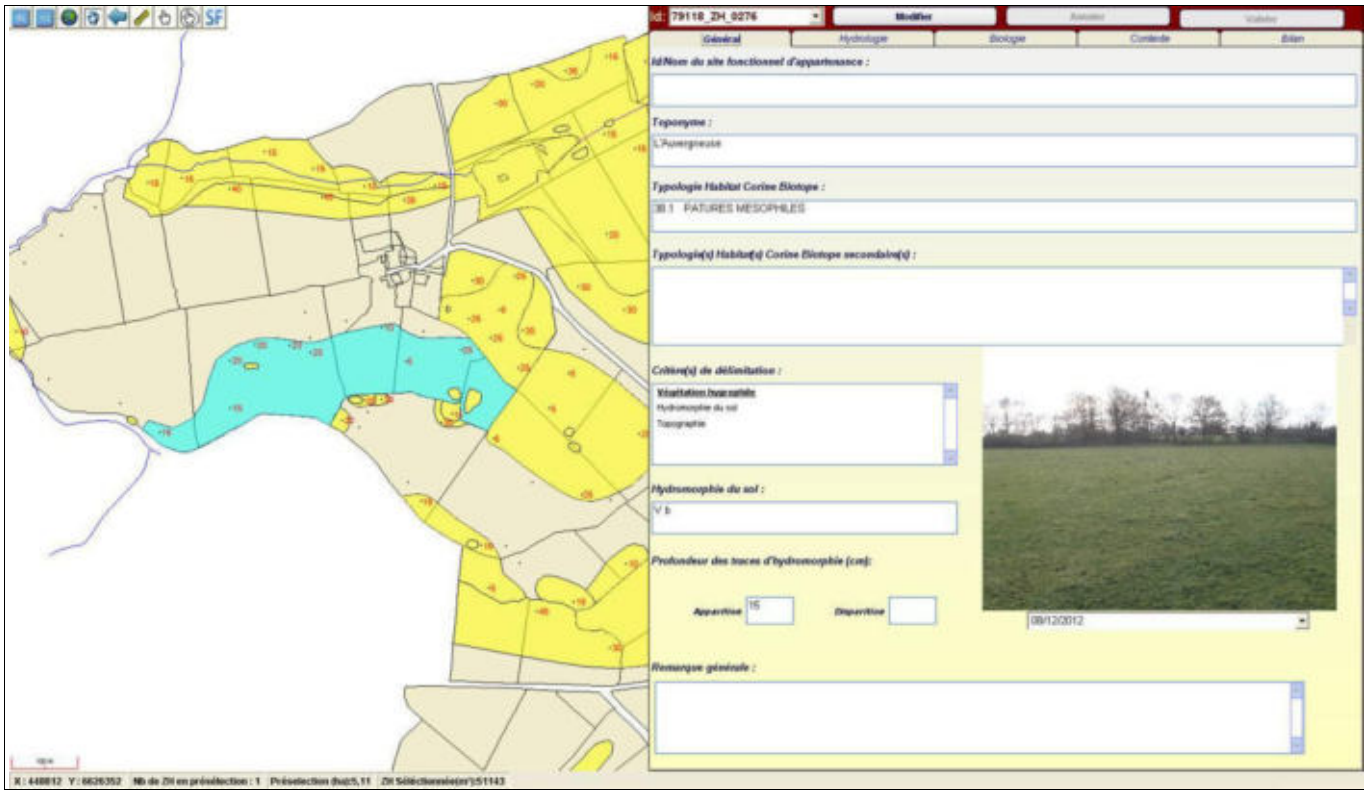

Sélection d'une entité humide sur le logiciel GWERN

CHAPITRE 4

RESULTATS DE L'INVENTAIRE

1. RESEAU HYDROGRAPHIQUE ET MILIEUX AQUATIQUES

1.1. RESEAU HYDROGRAPHIQUE

La commune de Gourgé est située sur le bassin versant de la Loire. La commune présente un réseau hydrographique dense se composant du Thouet sur 10 km, du Cébron sur 6 km et de plusieurs autres cours d'eau permanents ou temporaires comme le Bédou, la Raconnière, la Taconnière, le ruisseau du Chillois, des Ecardes, de Lachenot et de la Girardière…

Le réseau hydrographique s'étend sur près de **67,89 km** de linéaire. Sur l'ensemble de ce linéaire, environ **29,82 km** de cours d'eau présentent un régime permanent, et environ **38,07 km** un régime temporaire.

Le réseau complémentaire issu des observations de terrain représente quant à lui environ **15,58 km** de linéaire. Il ajoute sur les secteurs ou le réseau principal ne s'étend pas, une potentialité supérieure de présence de milieux humides.



Réseau hydrographique (sources : NCA Environnement)

On observe un maintien du caractère naturel des cours d'eau avec des méandres et une diversité d'écoulements (intermittent, permanent). Il n'y a pas de fort surcreusement des ruisseaux et des fossés sauf dans certaines zones plus encaissées de la commune.

Le Thouet présente de nombreux ouvrages sur une partie de son linéaire, pouvant avoir une incidence sur la migration de certaines espèces de poissons.

Les vallées où circulent les cours d'eau sont les zones les plus favorables à l'établissement de zones humides. Le réseau secondaire rajoute une potentialité de présence de zones humides sur certains secteurs où le réseau principal est absent.

Toutefois, une majorité de ces cours d'eau et fossés présente un régime d'écoulement temporaire, une caractéristique pouvant être un facteur limitant, tout comme le creusement des cours d'eau et des fossés sur certaines zones plus encaissées.

Gourgé - 79135

Inventaire (délimitation et caractérisation)
des zones humides, du réseau hydrographique
et des points d'eau des communes du Pays de Gâtine

Pays de Gâtine
Parthenay
www.gatine.org



Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal (IGN)
- Réseau hydrographique complémentaire (terrain)

Eléments ponctuels

- Sources
- Puits
- Résurgence

Repère

- Limite communale

0 500 1000

Mètres

Sources : Pays de Gâtine, NCA Environnement

nca environnement

NCA Environnement
11 allée Jean Monnet
86170 Neuville de Poitou
05 49 00 43 20

Réalisation : Laetitia TONDEUX,
NCA Environnement - Septembre 2013

Inventaire du réseau hydrographique et des éléments ponctuels de la commune de Gourgé
(Sources : ©IGN BD Ortho® ; Pays de Gâtine, NCA environnement)

1.2. PLANS D'EAU DONT MARES

Les résultats d'inventaire comptabilisent **427 plans d'eau et mares** pour une surface totale de **249,861 ha d'eau libre** (ne rentrant pas dans l'appellation « zones humides »). On observe une grande diversité de ces milieux tant en termes de morphologie et de positionnement, qu'en termes d'usage et de structure de la végétation de ceinture. La surface varie entre 10 m² et 172 ha. Les deux tiers des points d'eau sont des mares de petites surfaces (entre 0,01 et 0,05 ha). Les plans d'eau sont majoritairement de petite taille également (entre 0,1 et 0,5 ha), mais treize plans d'eau dépassent l'hectare.

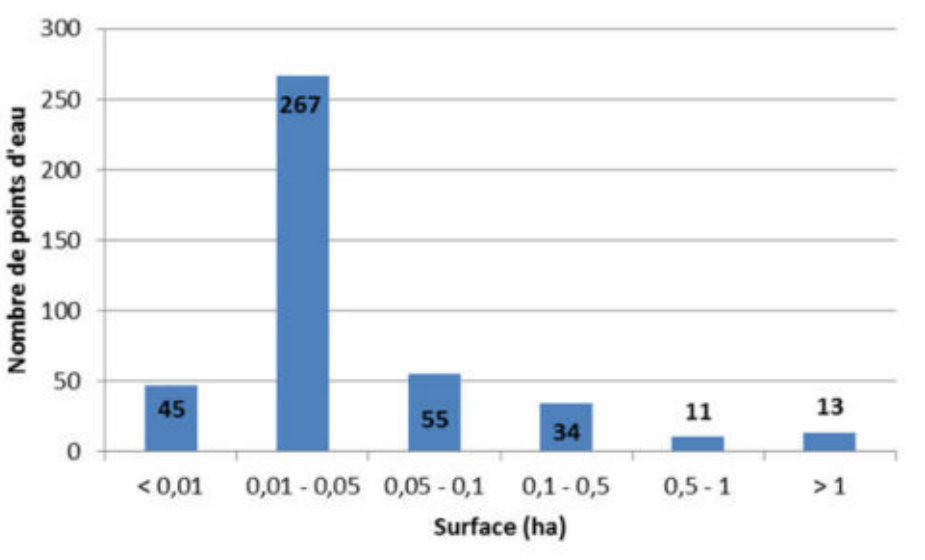

Classification des mares et plans d'eau en fonction de leur surface (Sources : Pays de Gâtine, NCA environnement)



Inventaire des plans d'eau et mares de la commune de Gourgé
(Sources : ©IGN BD Ortho® ; Pays de Gâtine ; NCA environnement)

Exemples de typologies de plans d'eau (sources : NCA environnement) :


Etang de la barre


La Roche aux Enfants

Plans d'eau


Verrine


Plaine de la Garenne

Mares d'abreuvement


Batte-Viande

Mares forestières

2. ZONES HUMIDES

2.1. SONDAGES PEDOLOGIQUES

Tous les secteurs repérés durant la phase de pré-inventaire ont fait l'objet de sondages pédologiques permettant de caractériser l'hydromorphie des sols et ainsi de confirmer ou non la présence de zones humides. Plusieurs sondages ont été réalisés sur chaque secteur afin de délimiter précisément les limites des zones humides effectives.

Au total, **3 291 sondages pédologiques** ont été réalisés sur le territoire communal (voir carte ci-après). **768** d'entre eux ont permis d'observer des sols caractéristiques de zones humides (en rouge) appartenant majoritairement à la classe d'hydromorphie Vb du GEPPA (Groupe d'Etudes des Problèmes de Pédologie Appliquée). Les autres sondages pédologiques ont affiché des sols non caractéristiques de zones humides mais 996 d'entre eux présentaient tout de même des traces d'hydromorphie (en jaune).

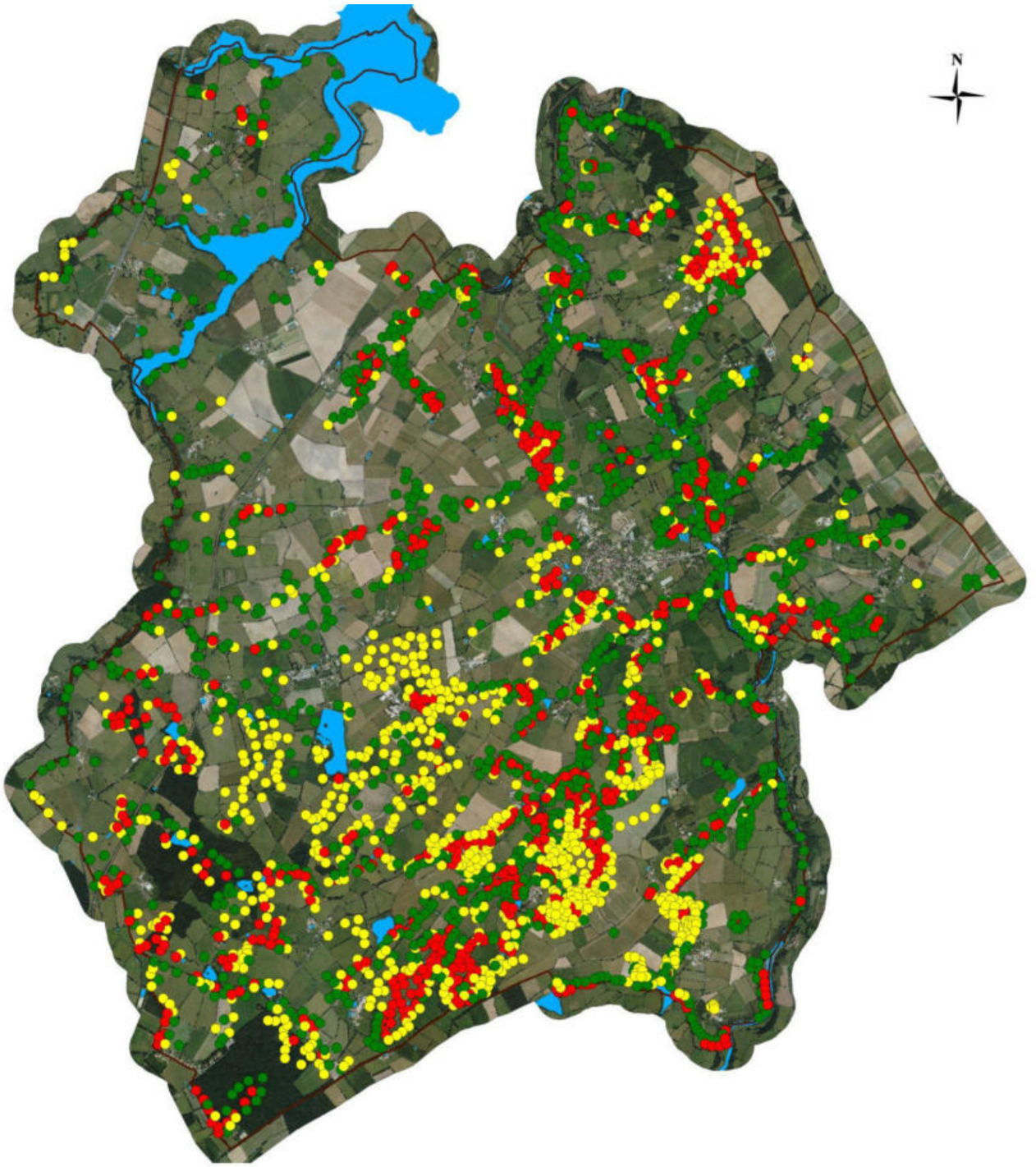

Inventaire des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau

GOURGE
-
79135

Pays de Gâtine Parthenay
www.gatine.org

Localisation des sondages pédologiques

Légende :

- Sol sain (non humide)
- Sol hydromorphe non caractéristique de zone humide
- Sol caractéristique de zone humide
- Plans d'eau et mares
- Limite communale

ECHELLE : 1 / 35 000

Sources : © IGN BD Topo ®,
© IGN Scan 25 ®, Pays de Gâtine,
Groupe d'acteurs locaux,
NCA environnement (relevés de terrain)

Réalisation :
LOUIS David - Août 2013

NCA Environnement
11, Allée Jean Monnet
86170 NEUVILLE-DE-POITOU
05 49 00 43 20

Localisation des sondages pédologiques effectués sur la commune de Gourgé (Sources : ©IGN BD Ortho®; NCA environnement)

2.2. INVENTAIRE GLOBAL

Les résultats de l'expertise de terrain permettent de réaliser la cartographie globale des zones humides et des zones non humides à sol hydromorphe.

L'inventaire comptabilise une surface totale en zones humides de **382,968 ha**, soit environ **7,6 %** de la surface communale totale. La moyenne française étant située entre 6 et 16 %, la proportion retrouvée ici est cohérente compte tenu du contexte topographique de la commune.

Comme observé sur la carte de localisation des sondages pédologiques, l'essentiel des zones humides est localisé le long du réseau hydrographique. Celles-ci s'étendent sur de plus grandes surfaces dans la moitié sud de la commune, comme le laissait penser le contexte topographique, géologique et pédologique de la commune. En effet, la partie sud de Gourgé est caractérisée par des sols limoneux, propices à l'installation de zones humides. A l'inverse, la partie nord-ouest de la commune est assez pauvre en zones humides.

D'autre part, l'inventaire des zones non humides, présentant des sols hydromorphes affichant une profondeur d'apparition des traces d'hydromorphie en deçà des limites de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié, révèle une surface totale de **429,527 ha**. Ces zones hydromorphes sont la plupart du temps localisées en prolongement des zones humides identifiées. On observe ainsi que les zones humides s'intègrent dans une entité hydromorphe plus conséquente.



Inventaire des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau

GOURGE
-
79135

Pays de Gâtine Parthenay
www.gatine.org

Cartographie générale des zones humides

Légende :

- Zones humides
- Zones non humides à sol hydromorphe
- Plans d'eau et mares
- Zones non prospectées
- Limite communale

ECHELLE : 1 / 35 000

Sources : © IGN BD Topo ®,
© IGN Scan 25 ®, Pays de Gâtine,
Groupe d'acteurs locaux,
NCA environnement (relevés de terrain)

Réalisation :
LOUIS David - Août 2013

nca environnement
NCA Environnement
11, Allée Jean Monnet
86170 NEUVILLE-DE-POITOU
05 49 00 43 20

Cartographie générale des zones humides de la commune de Gourgé (Sources : ©IGN BD Ortho®; NCA environnement)

2.3. HABITATS - TYPOLOGIE

2.3.1. Typologie SDAGE

Afin de caractériser les zones humides identifiées, est appliquée sur le territoire de Gourgé, la typologie du SDAGE Loire-Bretagne qui propose 13 grands types de zones humides selon leur localisation dans un bassin versant, tels que précisés dans le Chapitre 1 – Partie 2.2.

On note que 44,81 % des zones humides sont présentes en bordure de cours d'eau, 30,66 % en bordure de plans d'eau, 19,86 % sur les plaines et plateaux, 3,38 % en plaine alluviale et 1,30 % en contexte de bas fond.

L'ensemble des résultats est présenté dans le tableau suivant :

	Typologie SDAGE	Surface (ha)	Proportion (%)
	Milieux humides		
5 -	Bordures de cours d'eau	171,61	44,81
6 -	Plaines alluviales	12,93	3,38
7 -	Zones humides de bas-fonds	4,98	1,30
9 -	Bordures de plans d'eau	117,40	30,66
10 -	Zones humides de plaines et plateaux	76,05	19,86
	TOTAL	**382,97**	**100**

Répartition des surfaces en zone humide selon leur typologie SDAGE

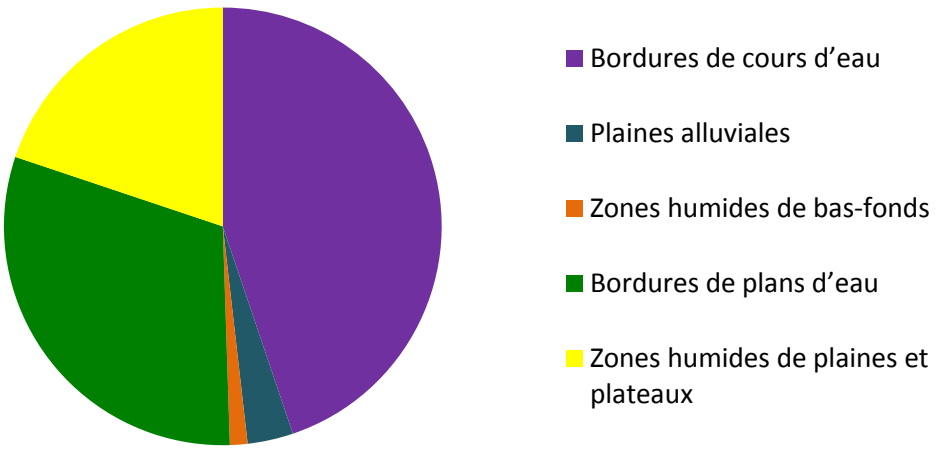

Les zones humides ponctuelles (ou SDAGE 11) correspondent aux plans d'eau et mares, qui entrent dans la typologie SDAGE. Cependant, les plans d'eau et mares n'apparaissent pas dans le tableau ci-dessus car ils ne correspondent pas véritablement à des zones humides mais à des milieux aquatiques. En tenant compte de la totalité des différents SDAGE (SDAGE 11 compris), la catégorie « mares et plans d'eau » représente alors 39,48 % des zones, avec 249,86 ha d'eau libre.

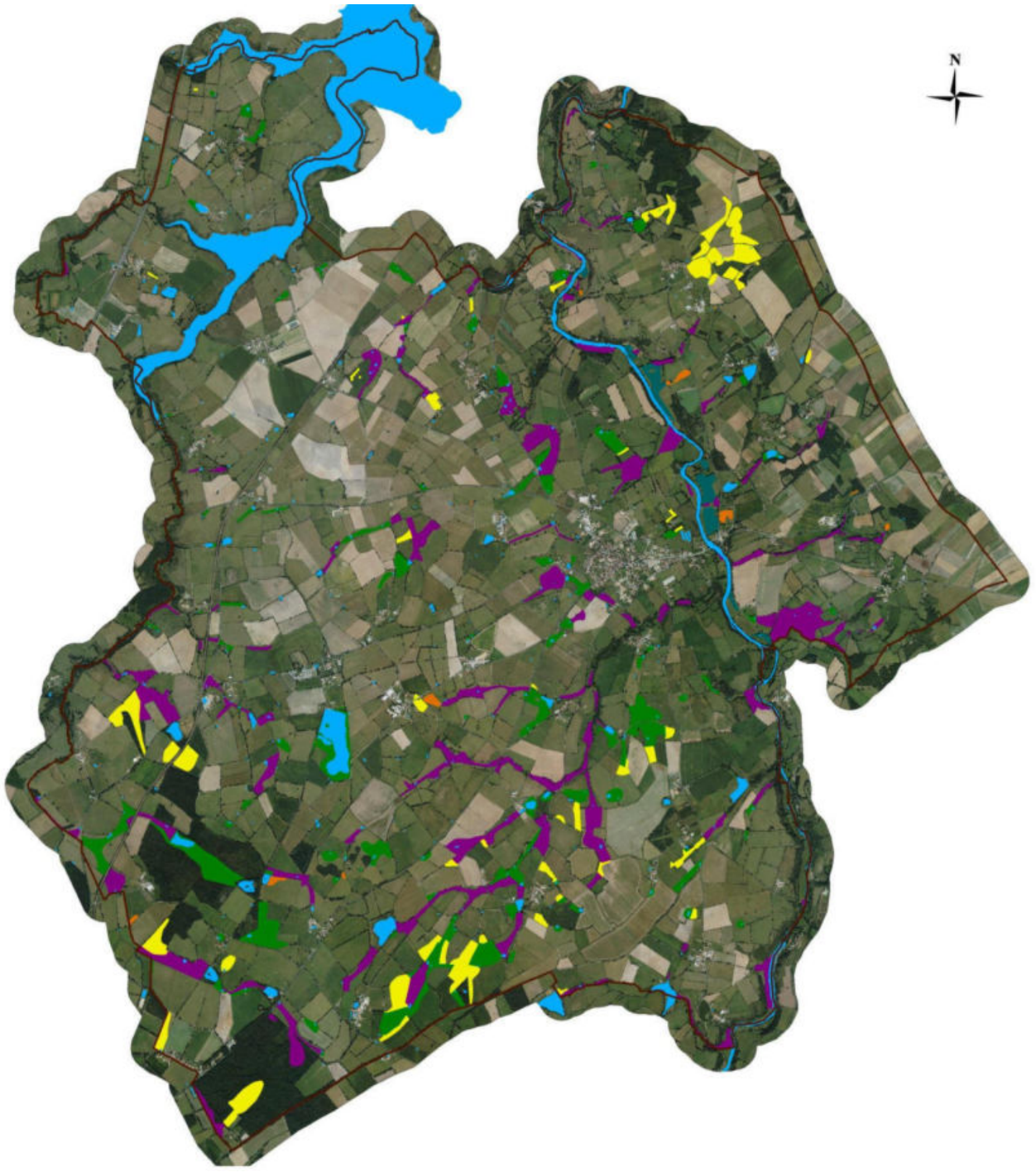

Inventaire des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau

GOURGE
-
79135

Pays de Gâtine Parthenay
www.gatine.org

Typologie SDAGE

Légende :

- 5 - Bordures de cours d'eau
- 6 - Plaines alluviales
- 7 - Zones humides de bas fonds
- 9 - Bordures de plan d'eau
- 10 - Zones humides de plaines et plateaux
- 11 - Zones humides ponctuelles

Repère :

- Limite communale

ECHELLE : 1 / 35 000

Sources : © IGN BD Topo ®,
© IGN Scan 25 ®, Pays de Gâtine,
Groupe d'acteurs locaux,
NCA environnement (relevés de terrain)

Réalisation :
LOUIS David - Septembre 2013

NCA Environnement
11, Allée Jean Monnet
86170 NEUVILLE-DE-POITOU
05 49 00 43 20

Typologie SDAGE des zones humides de la commune de Gourgé
(Sources : ©IGN BD Ortho® ; NCA environnement)

2.3.2. Typologie CORINE Biotopes

La typologie CORINE Biotopes est la référence en termes de classification des habitats naturels et semi-naturels présents en Europe. Elle est fondée sur une systématique descriptive de la végétation prise comme indicatrice des conditions du milieu.

La typologie est divisée en 7 grands types d'habitats :

1) Habitats littoraux et halophile ;
2) Milieux aquatiques non marins ;
3) Landes, fruticées et prairies ;
4) Forêts ;
5) Tourbières et Marais ;
6) Rochers continentaux, éboulis et sables ;
8) Terres agricoles et paysages artificiels.

Suivant cette typologie, les zones humides communales ont été classées par habitats. Leurs caractéristiques ainsi que les espèces végétales observées sur le terrain et permettant la détermination du Code CORINE Biotopes, sont précisées.



Typologie CORINE Biotopes (niveau 1) des zones humides de la commune de Gourgé
(Sources : ©IGN BD Ortho® ; NCA environnement)

	CORINE Biotopes	Surface (ha)	Proportion (%)
3 -	Prairies, fourrés	308,85	80,65
4 -	Boisements	33,61	8,77
5 -	Roselières, tourbières et marais	0,71	0,19
8 -	Terres cultivées	35,08	9,16
8 -	Plantations	4,38	1,14
8 -	Divers	0,34	0,09
	TOTAL	**382,97**	**100**

Synthèse des habitats observés (Code CORINE Niveau 1)

De manière synthétique, la répartition des zones humides peut être analysée en fonction des habitats CORINE Biotopes. On observe un habitat majoritairement dominant sur la commune de Gourgé, qui sont les **prairies** : plus de 80 % des zones humides.

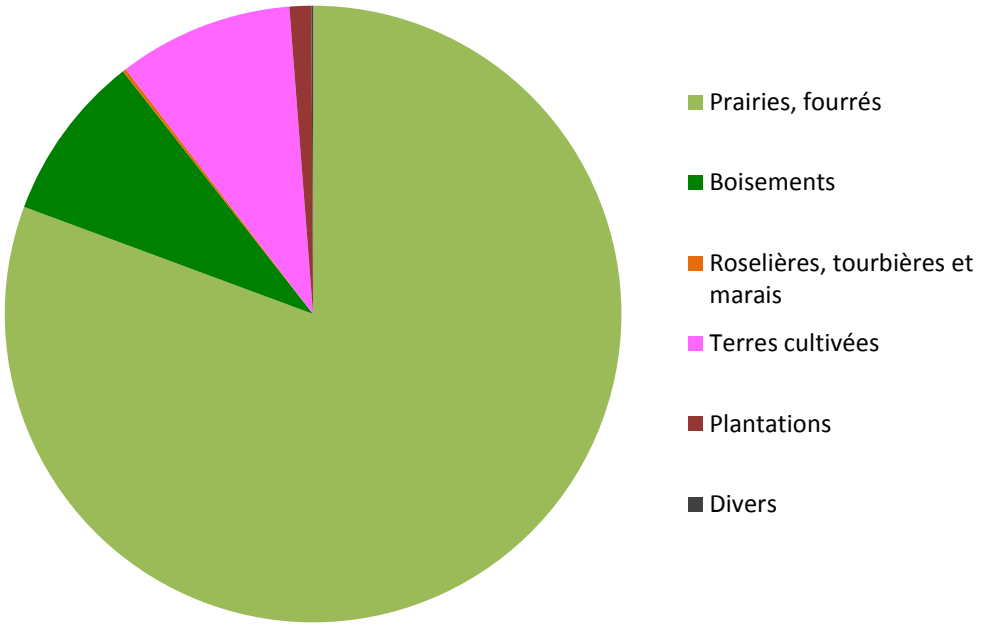

Répartition des surfaces en zone humide selon leur typologie CORINE Biotopes de niveau 1 adapté

La répartition est la suivante (une couleur correspond à un niveau typologique) :

3 - PRAIRIES, FOURRES : 308,85 ha (80,65%)

31 - Landes et Fruticées

31.8 - Fourrés

31.83 - Fruticées des sols pauvres atlantiques

31.831 – Ronciers : 0,066 ha

37 - Prairies humides et mégaphorbiaies

37.1 - Communautés à Reine des prés et communautés associées : 1,521 ha

37.2 - Prairies humides eutrophes

37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques : 107,258 ha

37.217 - Prairies à Jonc diffus : 11,512 ha

37.22 - Prairies à Jonc acutiflore : 101,002 ha

37.24 – Prairies à Agropyre et Rumex

37.241 - Pâtures à grand jonc : 9,199 ha

37.25 – Prairie humide de transition à hautes herbes : 0,291 ha

37.7 – Lisières humides à grandes herbes : 0,037 ha

37.71 – Ourlets de cours d'eau : 0,384 ha

38 - Prairies mésophiles

38.1 - Pâtures mésophiles : 73,383 ha

38.21 – Prairies atlantiques à fourrages : 1,450 ha

4 - BOISEMENTS : 33,61 ha (8,77%)

41 -Forêts caducifoliées

41.1 – Hêtraies : 4,029 ha

41.2 - Chênaies – Charmaies

41.23 - Frênaies-chênaies sub-atlantiques à primevère : 0,493 ha

41.3 – Frênaies

41.37 – Frênaies subatlantiques : 0,721 ha

41.5 – Chênaies acidiphiles : 3,446 ha

41.51 – Bois de Chêne pédonculé et Bouleaux : 15,862 ha

41.9 – Bois de Châtaigniers : 2,022 ha

44 - Forêt riveraines, forêts et fourrés très humides

44.3 – Forêt de Frênes et d'Aulnes des fleuves médio-européens

44.33 – Bois de Frênes et d'Aulnes des rivières à eau lente : 2,001 ha

44.9 - Bois marécageux d'Aulne, de Saule et de Myrte des marais

44.91 - Bois marécageux d'Aulnes : 1,500 ha

44.92 - Saussaies marécageuses : 3,288 ha

5 – TOURBIERES ET MARAIS : 0,71 ha (0,19%)

53.1 - Roselières

53.13 – Typhaies : 0,029 ha

53.14A – Végétation à *Eleocharis palustris* : 0,149 ha

53.16 – Végétations à *Phalaris arundinacea* : 0,430 ha

53.2 – Communautés à grandes laîches

53.21 – Peuplements de grandes laîches (magnocariçaies) : 0,745 ha

8 - TERRES CULTIVEES : 35,08 ha (9,16%)

82 - Cultures

81.2 – Prairies humides améliorées : 3,663 ha

82.1 - Champs d'un seul tenant intensément cultivés : 33,526 ha

8 - PLANTATIONS : 4,38 ha (1,14%)

83 - Vergers, bosquets et plantations d'arbres

83.3 - Plantations

83.32 - Plantations d'arbres feuillus

83.321 - Plantations de peupliers cultivars : 4,382 ha

8 - DIVERS : 0,34 ha (0,09%)

87 – Terrains en friche et terrains vagues

87.2 – Zones rudérales : 0,336 ha

Prairies, Fourrés (Code CORINE 3)

Cette catégorie est en grande partie représentée par des prairies humides à joncs. Les prairies correspondent par ailleurs à l'habitat très majoritairement dominant sur la commune (80,65 %). Principalement à vocation agricole, pour le pâturage ou la fauche, ces prairies peuvent accueillir une diversité floristique importante. Toutefois, la pression du pâturage peut à l'inverse diminuer cette diversité végétale, et il n'est ainsi pas rare d'observer un nombre limité d'espèces au sein de ces milieux. Les prairies humides pâturées représentent une identité culturelle forte du bocage gâtinais. Bien souvent, le caractère humide très marqué, en particulier à proximité du réseau hydrographique, impose une gestion agricole de pâturage.

31.831 – Ronciers

L'obtention de cet habitat résulte le plus souvent d'une fermeture d'un milieu type prairial, dû à l'abandon de toutes pratiques agricoles. Sans la pression du pâturage ou de la fauche, certaines espèces comme la Ronce commune et l'Ortie dioïque peuvent envahir rapidement le milieu et conduire à sa fermeture.




37.1 - Communautés à Reine des prés et communautés associées

Les mégaphorbiaies sont des habitats caractérisés par une végétation dense et une diversité floristique relativement importante, avec des espèces basses comme la Reine des prés (*Filipendula ulmaria*) et la Menthe aquatique (*Mentha aquatica*), mais également des espèces hautes telles que la Salicaire (*Lythrum salicaria*), la Lysimaque (*Lysimachia vulgaris*), la Baldingère-faux-roseau (*Phalaris arundinacea*) ou encore le Cirse des marais (*Cirsium palustre*).

Ces prairies hygrophiles se retrouvent généralement sur les berges alluviales fertiles, voire dans certaines dépressions et résultent d'une interruption plus ou moins longue des pratiques agricoles. Si aucune gestion n'est apportée à cet habitat, l'évolution naturelle tend à la fermeture du milieu, avec une colonisation petit à petit par des essences hygrophiles telles que des Saules, puis des Aulnes.



37.2 - Prairies humides atlantiques eutrophes

Cet habitat se développe généralement en bordure des rivières et ruisseaux de plus ou moins grande importance, également en queue de plans d'eau et sur les plateaux. Il s'agit d'un milieu herbacé dont l'évolution est bloquée par la gestion humaine (fauche ou pâturage) au stade prairial. Cet habitat se présente le plus souvent sous la forme de prairies denses, riches en diversité floristique.

Le mode de gestion des prairies humides influe directement sur la physionomie de l'habitat : lorsqu'elles sont pâturées - généralement par des bovins ou des ovins en Poitou-Charentes - le cortège végétal est moins diversifié. Les Joncs, peu appréciés par le bétail, y dominent souvent, accompagnés par un faible nombre d'espèces dont la Renoncule rampante (*Ranunculus repens*), la Renoncule flammette (*Ranunculus flammula*), la Renoncule âcre (*Ranunculus acris*), la Cardamine des prés (*Cardamine pratensis*) ou encore l'Oseille crépue (*Rumex crispus*). Dans certains cas, lorsque la pression du pâturage est importante, on parlera de prairies « piétinées » : la végétation y est dominée par des espèces rampantes, à recouvrement épars, avec souvent un développement de grands joncs qui forment des touffes denses plus ou moins étalées. Les prairies humides bénéficiant d'une fauche tardive sont généralement très riches en espèces, on y retrouve en plus des espèces déjà citées, le Lychnis fleur de coucou (*Lychnis flos-cuculi*), l'Orchis à fleurs lâches (*Anacamptis laxiflora*), le Myosotis des marais (*Myosotis scorpioides*), le Gaillet des marais (*Galium palustre*), ou encore le Vulpin genouillé (*Alopecurus geniculatus*).

Sur la commune de Gourgé, quatre types de prairies humides ont été observées :

- les prairies humides atlantiques à subatlantiques,
- les prairies à Jonc acutiflore dominées par *Juncus acutiflorus*,
- les prairies à Jonc diffus dominées par *Juncus effusus,*
- les prairies à grands Joncs, composées notamment de *Juncus effusus, Juncus inflexus et Juncus acutiflorus*.
- les prairies humides de transition à hautes herbes : habitats de transition entre les prairies de type 37.2 et les mégaphorbiaies de type 37.1.





38.1 / 38.21 - Pâtures mésophiles et prairies atlantiques à fourrage

Ces prairies sont constituées principalement d'espèces mésophiles, c'est-à-dire non caractéristiques de zone humide. Sur ces milieux, c'est donc le critère pédologique qui a permis la délimitation d'une zone humide. Ces prairies sont exploitées pour la pâture et/ou pour la fauche. La richesse floristique est directement dépendante de la gestion agricole : si les prairies de fauche caractérisent des formations herbacées hautes dominées par les graminées et à grande diversité végétale, les prairies pâturées présentent un cortège floristique plus hétérogène où alternent des zones rases pâturées avec des refus (plantes épineuses, toxiques…). Ces prairies sont constitutives des paysages du bocage gâtinais.




Boisements (Code CORINE 4)

Les boisements « spontanés » sont à différencier des boisements « anthropiques », issus de la plantation d'essences bien souvent exogènes. Sur la commune de Gourgé, deux grands types de boisements sont distingués : les boisements alluviaux caractérisés par de la végétation hygrophile (Saules, Aulne glutineux, Lathrée clandestine, etc.) et les forêts de feuillus, dominées par des espèces non caractéristiques de zones humides (Chêne pédonculé, Frêne commun, Charme, Noisetier, etc.).

41.23 – Frênaie-Chênaie subatlantique

Ces boisements sont dominés par le Frêne commun (*Fraxinus excelsior*) et le Chêne pédonculé (*Quercus robur*), avec lesquels cohabite souvent le Charme (*Carpinus betulus*). Les strates arbustives et herbacées sont assez denses et riches en espèces, avec généralement un recouvrement important de Noisetier (*Corylus avellana*), d'Orme champêtre (*Ulmus campestris*) et d'Erable champêtre (*Acer campestre*). Pouvant être temporairement - mais rarement - humides, ces boisements se développent sur des sols frais. Différents faciès existent, suivant notamment la position dans le versant, le degré d'humidité, la nature du sol et la gestion forestière.

41.37 – Frênaies subatlantiques

Bois planté ou non, dominés par le Frêne commun (*Fraxinus excelsior*), souvent en association avec le Chêne pédonculé (*Quercus robur*). Cet habitat n'est pas typique des zones humides mais se retrouve aisément sur des sols frais.



41.51 – Bois de Chêne pédonculé et Bouleau

Chênaies acidiphiles caractérisées par un sous-bois riche en espèces hygrophiles (Carex, Joncs, Orchidées) et par des Fougères (Fougère aigle).




44.33 – Bois de Frênes et d'Aulnes des rivières à eau lente

Boisements humides présents en bordure des cours d'eau. La strate arborée est dominée par le Frêne commun (*Fraxinus excelsior*), l'Aulne glutineux (*Alnus glutinosa*) et le Chêne pédonculé (*Quercus robur*). Au sein de la strate herbacée, des espèces humides sont également présentes comme l'Iris faux-acore (*Iris pseudacorus*) et différentes variétés de Carex.



44.91/44.92 - Bois marécageux d'Aulnes/ Saussaies marécageuses

Ces boisements très humides se développent dans les bas-marais et sur les terrasses alluviales, sur des sols marécageux, gorgés d'eau pour la plus grande partie de l'année. Deux habitats se distinguent : les bois marécageux d'Aulnes, dominés par *Alnus glutinosa* (44.91) et les Saussaies marécageuses composées d'une ou plusieurs variétés de Saules (44.92). Le cortège floristique qui accompagne ces essences est constitué généralement de la Lathrée clandestine (*Lathraea clandestina*), de la Reine des prés (*Filipendula ulmaria*), de l'Iris faux-acore (*Iris pseudacorus*) ou encore de la Menthe aquatique (*Mentha aquatica*). Ces habitats sont très intéressants, tant pour les espèces animales et végétales, que pour les fonctionnalités hydrologiques qu'ils assurent.




- **Tourbières et marais (Code CORINE 5)**

53.13 – Typhaies

Roselières hautes dominées par la Massette (*Typha angustifolia*). Cet habitat est généralement localisé en bordure de plans d'eau, en queue d'étang.



53.16 – Végétation à *Phalaris arundinacea*

Roselières hautes dominées par la Baldingère (*Phalaris arundinacea*), espèce proche du roseau.



53.14A – Végétation à *Eleocharis palustris*

Végétations basses très hygrophiles, dominées par le Scirpe des marais (*Eleocharis palustris*).



53.21 – Peuplements de grandes laîches (magnocariçaies)

Formation dominées par des grandes cypéracées du genre Carex, occupant la périphérie ou la totalité des dépressions humides, des bourbiers oligotrophes et des bas-marais alcalins.



X Terres agricoles et paysages artificiels (Code CORINE 8)

Cette catégorie regroupe un ensemble d'habitats à niveau plus ou moins important d'anthropisation. On y retrouve les milieux à caractère « semi-naturel », représentés par les terres agricoles, qui comprennent à la fois les terres cultivées (82.1 – Cultures) et les plantations (83.3 – Plantations de feuillus).

Ces habitats anthropiques peuvent ainsi être divisés en trois sous-catégories : les terres cultivées et les plantations, qui ont une fonction de production agricole ou sylvicole ; le reste étant intégré sous l'appellation « divers ». Il est à noter que le caractère « semi-naturel » des terres agricoles reste une dénomination abstraite, chaque milieu étant différent dans son degré de perturbation et d'éloignement d'un habitat « naturel ». En revanche, l'anthropisation de ces milieux est une variable commune.

L'artificialisation des habitats explique l'absence, voire la faible représentativité des espèces végétales hygrophiles. La caractérisation et la délimitation de ces milieux passe ainsi nécessairement par le critère pédologique.

82.1 - Champs d'un seul tenant intensément cultivés

Cet habitat correspond aux parcelles cultivées (labour, semis, cultures en place…), majoritairement de céréales.



81.2 – Prairies humides améliorées

Prairies humides semi-naturelles, destinées à la fauche.



83.3 - Plantations

Les plantations de Peupliers cultivars représentent une très faible part des zones humides retrouvées sur la commune puisqu'elles représentent 1,14 % des zones humides. Elles sont essentiellement localisées le long du réseau hydrographique. Ces plantations sont composées d'une variété de Peuplier noir, dénommée *Populus x canadensis*. L'âge et l'entretien des différentes plantations varient suivant les parcelles, la majorité des peupleraies subissant une fauche ou un broyage à l'année. Sur quelques parcelles, le stade avancé de la peupleraie et l'absence de gestion sylvicole, permettent le développement de certaines espèces hygrophiles, comme par exemple le Jonc diffus (*Juncus effusus*), la Lathrée clandestine (*Lathraea clandestina*) et la Reine des prés (*Filipendula ulmaria*).





La cartographie des zones humides de la commune suivant la typologie CORINE Biotopes est présentée en page suivante. Le niveau typologique attribué se veut le plus précis possible.

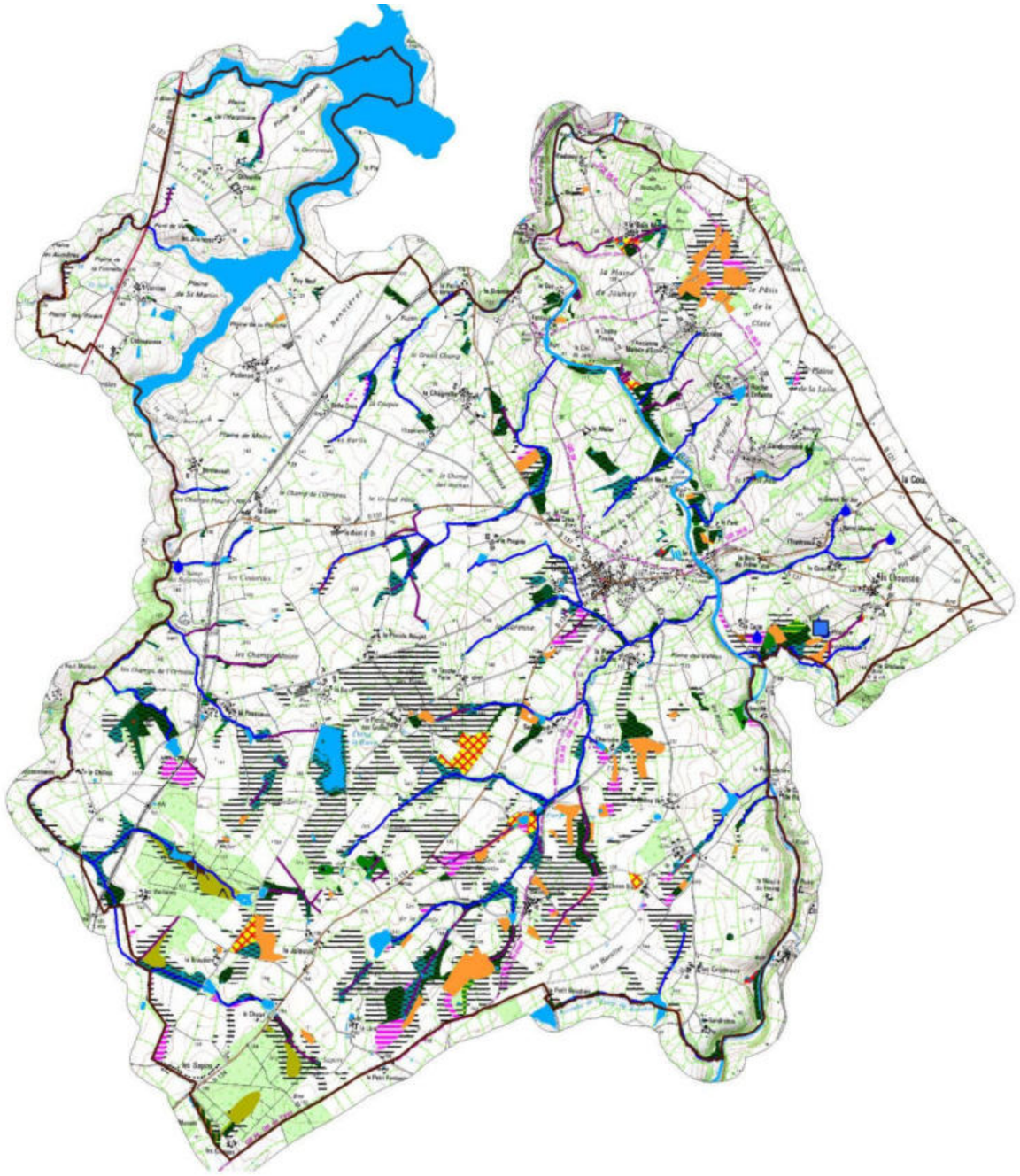

Inventaire des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau

GOURGE

-

79135

Pays de Gâtine Parthenay
www.gatine.org

Typologie CORINE Biotopes

ECHELLE : 1 / 45 000

Sources : © IGN BD Topo ®,
© IGN Scan 25 ®, Pays de Gâtine,
Groupe d'acteurs locaux,
NCA environnement (relevés de terrain)

Réalisation :
LOUIS David - Août 2013

NCA Environnement
11, Allée Jean Monnet
86170 NEUVILLE-DE-POITOU
05 49 00 43 20

Zones humides

- 31.831 - Ronciers
- 37.1 - Communautés à Reines-des-près et communautés associées
- 37.21- Prairies humides atlantiques et sub-atlantiques
- 37.217 - Prairies à jonc diffus
- 37.22 - Prairies à jonc acutiflore
- 37.241 - Pâtures à grand jonc
- 37.25 - Prairies humides de transition à hautes herbes
- 37.7 - Lisières humides à grandes herbes
- 37.71 - Ourlets des cours d'eau
- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 38.21 - Prairies atlantiques à fourrages
- 41 - Forêts caducifoliées
- 41.1 - Hetraies
- 41.23 - Frênaies/chênaies sub-atlantiques à primevère
- 41.37 - Frênaies sub-atlantiques
- 41.5 - Chênaies acidiphiles
- 41.51 - Bois de chênes pédonculés et de bouleaux
- 41.9 - Bois de Chataigniers
- 44.33 - Bois de frênes et d'aulnes des rivières à eaux lentes
- 44.91 - Bois d'aulnes marécageux
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.13 - Typhaies
- 53.14A - Végétation à Eleocharis palustris
- 53.16 - Végétation à Phalaris arundinacea
- 53.21 - Peuplements de grande laîches (Magnocariçaies)
- 81.2 - Prairies humides améliorées
- 82.1 - Terres cultivées
- 83.321 - Plantations de peupliers cultivars
- 87.2 - Zones rudérales

Autres zones

- Zones non humides à sol hydromorphe
- Plans d'eau et mares
- Zones non prospectées

Repères

- Limite communale

Elements ponctuels

- Sources
- Puits
- Résurgences

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal
- Réseau hydrographique complémentaire

Typologie CORINE Biotopes des zones humides inventoriées sur la commune de Gourgé
(Sources : ©IGN BD Ortho® ; NCA environnement)

2.4. FONCTIONS DES ZONES HUMIDES

Les zones humides inventoriées présentent diverses fonctionnalités et aptitudes. Elles sont en bon état de conservation grâce à la gestion adaptée au maintien et à l'entretien de ces milieux. On observe quelques altérations ponctuelles mais les zones humides de la commune restent faiblement dégradées.

Le constat des fonctionnalités varie selon les habitats :

- Les zones humides cultivées ont perdu toute fonctionnalité biologique par l'absence de végétation hygrophile. Elles conservent uniquement des **fonctions hydrauliques limitées** :
  - Régulation naturelle des crues (plaine d'inondation) ;
  - Protection contre l'érosion (faible sans végétation) ;
  - Stockage des eaux de surface, recharge des nappes, soutien d'étiage limité.

- De même, les plantations de Peupliers cultivars ont généralement peu de fonctionnalités biologiques du fait d'une biodiversité limitée par la sylviculture. Les peupleraies possèdent des **fonctionnalités hydrauliques limitées**, tout comme les zones humides cultivées.

- Deux grands types de boisements peuvent être distingués sur Gourgé: les boisements alluviaux caractérisés par de la végétation hygrophile (Saule, Aulne glutineux, Lathrée clandestine, etc.) et les forêts de feuillus, dominées par des espèces non caractéristiques de zone humide (Chêne pédonculé, Frêne commun, Noisetier, etc.). Dans les deux cas, le cortège floristique de ces boisements naturels présente un **intérêt biologique** intéressant avec différentes strates de végétation (herbacée, arbustive et arborée). La végétation permet également d'assurer des **fonctionnalités hydrauliques et épuratrices**.
  - Régulation naturelle des crues (plaine d'inondation) ;
  - Protection contre l'érosion (faible sans végétation) ;
  - Stockage des eaux de surface, recharge des nappes, soutien d'étiage limité.

- Les prairies humides, représentant la plus grande surface, restent les **zones les plus riches** notamment par le maintien d'une végétation caractéristique. L'entretien de ces prairies par le pâturage est essentiel à leur maintien car il limite la fermeture du milieu. La végétation permet également d'assurer des **fonctionnalités hydrauliques et épuratrices**.
  - Régulation naturelle des crues (plaine d'inondation) ;
  - Protection contre l'érosion (faible sans végétation) ;
  - Stockage des eaux de surface, recharge des nappes, soutien d'étiage limité.

Aux fonctions hydrauliques et biologiques vient s'ajouter un rôle d'épuration des eaux, d'autant plus important au regard du contexte essentiellement agricole de la commune :

- Interception des matières en suspension et des matières toxiques ;
- Régulation des nutriments.

Les boisements et zones humides rivulaires participent ainsi à cette épuration, en limitant les transferts vers le réseau hydrographique.

Les zones humides de la commune ont un bon potentiel d'accueil pour la faune. On remarque la présence de nombreux habitats favorables, particulièrement pour les amphibiens. Ce groupe, intimement lié aux zones humides, bénéficie d'une protection nationale et européenne, plus ou moins forte selon les espèces considérées. Par conséquent, la présence d'amphibiens ajoute une valeur biologique à ces milieux. Sur la commune, nous avons noté la présence de la Grenouille verte et de la Grenouille agile.

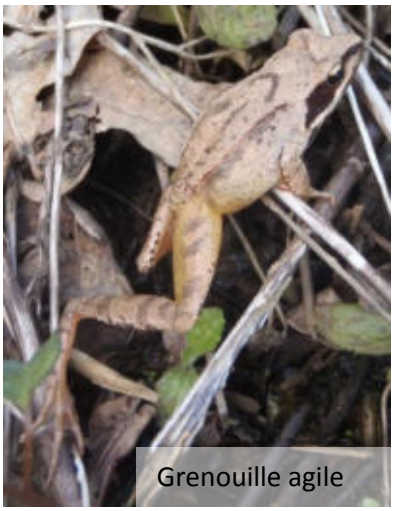
Grenouille agile

Le contexte bocager associé aux nombreux plans d'eau et mares - en particulier les mares d'abreuvement en prairie et les mares forestières - présente un potentiel important pour la reproduction et l'hivernage de ces espèces.



La végétation aquatique et celle des prairies annexes sont également favorables aux odonates (libellules). De même, lorsque celle-ci est dominée par les hélophytes (roseaux, massettes…), elle constitue un habitat pour l'avifaune aquatique et de zones humides : Bruant des roseaux, Locustelle luscinoïde, Rousserolle effarvatte…


Orchis à fleurs lâches

Près de **50 espèces végétales indicatrices de zones humides** ont été recensées sur la commune de Gourgé, ce chiffre relativement important témoigne d'une biodiversité assez riche sur le territoire communal.

Une espèce végétale menacée a été identifiée en grand nombre sur Gourgé : il s'agit de **l'Orchis à fleurs lâches (*Anacamptis laxiflora*)**, classée vulnérable à l'échelle nationale (Liste rouge des Orchidées de France métropolitaine, 2009, UICN) et de préoccupation mineure à l'échelle européenne. Cette orchidée n'est cependant pas rare dans la région, elle occupe même des surfaces relativement importantes sur la commune de Gourgé.

Par ailleurs, on notera le bon potentiel du réseau hydrographique, dont l'hydromorphologie naturelle (substrat, profil en long, écoulements…) en fait un habitat pour de nombreuses espèces piscicoles et astacicoles remarquables. Ce potentiel écologique ne se limite toutefois pas aux cours d'eau majeurs : certains affluents, au niveau de leur lit mineur et lit majeur (zones humides) présentent un potentiel similaire.

2.5. ENJEUX

De par leurs fonctions et leurs intérêts à l'échelle de la commune et du bassin versant, il est important de préserver ces zones humides et de les intégrer dans les documents d'urbanisme.

Afin de guider la commune dans sa réflexion d'intégrer ces milieux dans son Plan Local d'Urbanisme, une hiérarchisation des zones humides a été réalisée, sur la base de l'analyse suivante :

- **Zones humides à enjeu très fort** : zones humides présentant des fonctionnalités hydraulique et biologique marquées (habitats / espèces remarquables), associées à une position stratégique dans le bassin versant (bordure de cours d'eau, bas de versant…).
- **Zones humides à enjeu fort** : zones humides présentant une fonctionnalité hydraulique marquée, et une fonctionnalité biologique intéressante, associées à une position stratégique dans le bassin versant.
- **Zones humides à enjeu moyen** : zones humides présentant des fonctionnalités hydraulique et biologique intéressantes, mais qui sont limitées par leur position dans le bassin versant.
- **Zones humides à enjeu faible** : zones humides à faible fonctionnalité hydraulique, et/ou sans fonctionnalité biologique notable (terres cultivées).

Cette carte identifie les secteurs présentant des intérêts ou des enjeux majeurs à l'échelle de la commune. La hiérarchisation de ces zones permettra de connaitre celles sur lesquelles une attention particulière devra être portée, et pourra être un argument dans le choix des zonages à attribuer dans le cadre de la révision du document d'urbanisme.

De manière générale, les zones humides en bordure de cours d'eau présenteront un enjeu très fort, compte tenu des fonctionnalités hydrauliques, voire épuratrices, qu'elles assurent. Les zones cultivées et les plantations présenteront un enjeu faible en raison de leur fonctionnalité biologique très limitées. Les zones humides de plateau et déconnectées de tout cours d'eau seront d'enjeu moyen.

GOURGE

Inventaire des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau

Etude financée en partie par l'Agence de l'eau Loire Bretagne, la région Poitou-Charentes et l'Europe

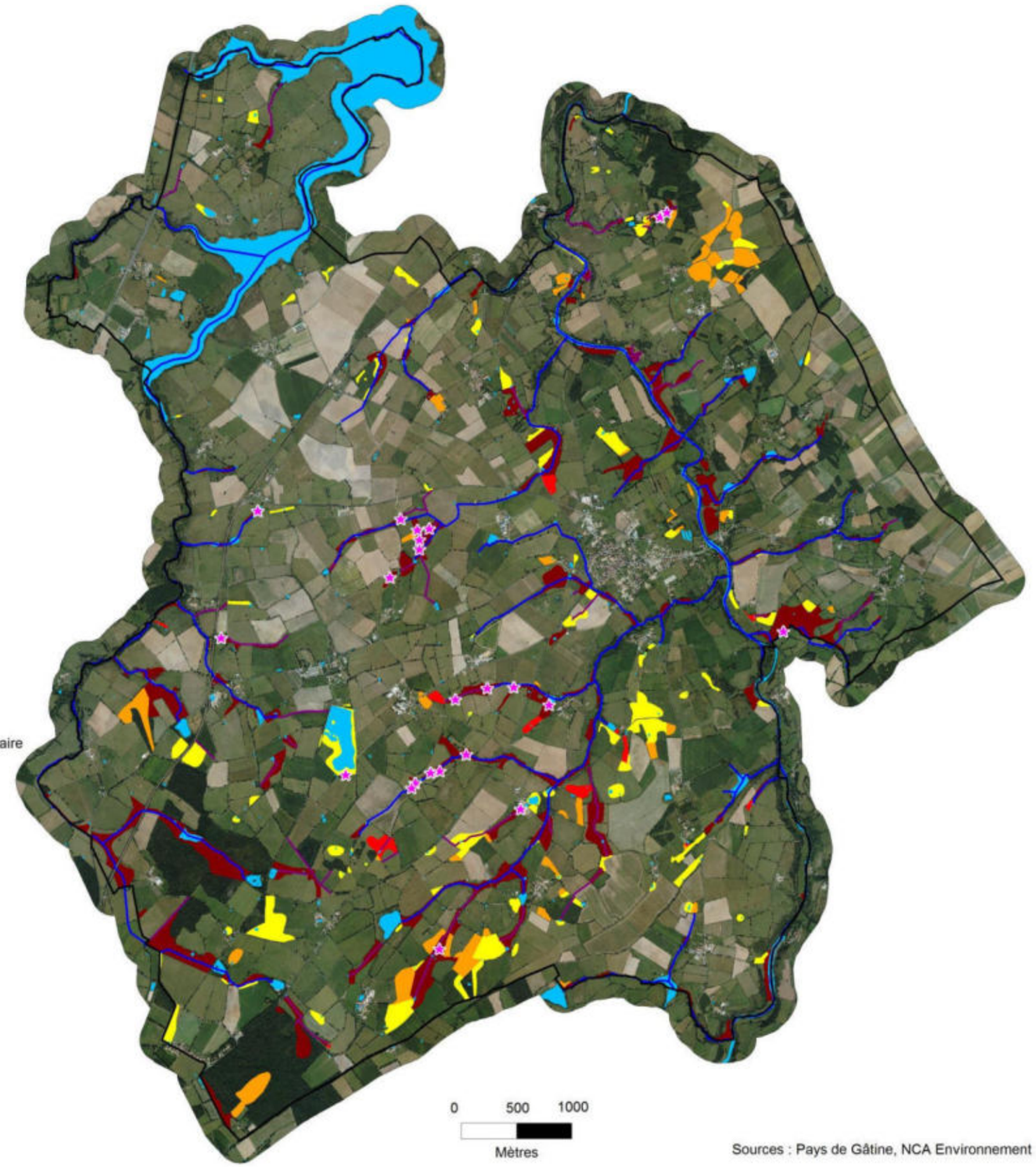

NCA Environnement
11 allée Jean Monnet
86170 Neuville-de-Poitou
05 49 00 43 20

Réalisation : Laetitia TONDEUX
NCA Environnement, Septembre 2013

Hiérarchisation des zones humides selon leur enjeu de conservation
(Sources : ©IGN BD Ortho® ; Pays de Gâtine ; NCA environnement)

CHAPITRE 5

CONCLUSION

1. BILAN DE L'INVENTAIRE

1.1. BILAN DES RESULTATS

Les résultats de l'inventaire, réalisé conformément aux « modalités » validées par la CLE du SAGE Sèvre Niortaise Marais Poitevin, le 1er juin 2010, ainsi qu'aux critères de définition des zones humides de l'Arrêté interministériel du 24 juin 2008, modifié le 1er octobre 2009, établissent que :

- La **surface de zones humides** est de **382,968 ha**, soit environ **7,6 %** de la surface communale totale ;
- Compte tenu du contexte géologique, pédologique, hydrogéologique et hydrographique, la **majorité des zones humides** suit le réseau hydrographique ;
- Les zones humides inventoriées présentent des **fonctionnalités hydrauliques, épuratrices et biologiques importantes** ;
- Plus de 80 % des habitats humides répertoriés sont des **prairies** offrant un intérêt biologique élevé à très élevé ;
- Près de **50 espèces végétales** indicatrices de zones humides ont été recensées sur Gourgé ;
- Une surface totale de **429,527 ha** a été inventoriée pour les **zones non humides** présentant des **sols hydromorphes** en deçà des limites de l'arrêté du 24 juin 2008.

La proportion de zones humides sur la commune de Gourgé (7,6 %) est comprise dans la moyenne française, qui varie entre 6 et 16 %.

1.2. BILAN DE LA DEMARCHE

L'inventaire des zones humides sur la commune de Gourgé s'est déroulé dans de bonnes conditions et la démarche définie par le SAGE a bien été respectée.

Afin de mobiliser le savoir local et de sensibiliser les acteurs de la commune, une démarche de concertation a été instaurée. Au total, le groupe d'acteurs locaux s'est réuni à trois reprises et a participé activement au bon déroulement de l'étude. Les propriétaires ou exploitants voulant suivre les pédologues sur le terrain ont été contactés et ont pu constater la délimitation des zones humides sur leurs parcelles.

La période de prospection de terrain, se déroulant en mai/juin, a été favorable à l'identification exhaustive d'espèces végétales. De plus, l'inventaire se basant sur les critères de caractérisation de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié, de nombreux sondages pédologiques à la tarière ont été réalisés.

Les investigations ont couvert l'ensemble des zones définies lors des réunions de pré-inventaire. Certaines zones ont aussi fait l'objet d'une vérification de terrain afin d'affiner les résultats de l'inventaire.

2. SUITE A DONNER

Cet inventaire permettra à la commune de Gourgé d'avoir une meilleure connaissance des zones humides présentes sur son territoire, la finalité étant de conserver et de favoriser l'état humide des habitats répertoriés.

Selon les modalités d'inventaire du SAGE, le rendu complet de l'étude se fait sous format papier et informatique, il comprend les documents suivants :

→ Format papier (3 exemplaires)

- Le présent rapport final ;
- L'Atlas cartographique imprimé à l'échelle 1/7000ème en format A3 ;
- Une carte des zones humides inventoriées identifiées par le Code CORINE Biotopes de niveau 1, imprimé au format poster A0 ;

→ Format informatique (DVD-Rom en 3 exemplaires)

- Le rapport final de l'étude (format word et pdf) ;
- L'Atlas cartographique au 1/7000ème (format .mxd et pdf) ;
- La base de données Gwern complétée ;
- La couche SIG polygone au format shape des zones humides ;
- La couche SIG polyligne au format shape du réseau hydrographique ;
- La couche SIG point au format shape des sondages pédologiques ;
- Une copie des fiches de terrain.

Les différents objectifs et continuités du présent inventaire des zones humides sont les suivants :

- Intégration aux documents du SAGE pour une gestion à l'échelle du bassin versant ;
- Délimitation des ZHIEP et ZSGE ;
- Intégration dans les documents d'urbanisme (PLU, carte communale, …) ;
- Application de la nomenclature EAU (projet IOTA) ;
- Exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

L'intégration de la présente étude dans les documents d'urbanisme constitue un nouvel élément dont il faut désormais tenir compte pour les différents projets de développement local. Il faudra également prendre en compte les zones « fonctionnelles » au regard de l'eau, qui ne sont pas forcément « zones humides » : remontées de nappes, inondations, etc.

ANNEXES

- ANNEXE N°1 : Compte-rendu de la réunion de présentation au groupe d'acteurs locaux et de la réunion terrain du 7 mai 2013

- ANNEXE N°2 : Compte-rendu de la réunion de restitution du groupe d'acteurs locaux du 18 juin 2013

- ANNEXE N°3 : Compte-rendu du conseil municipal du 6 septembre 2013

- ANNEXE N°4 : Flore observée sur la commune de Gourgé lors de la campagne de terrain (mai/juin)

ANNEXE 1

Compte-rendu de la réunion de présentation
au groupe d'acteurs locaux et réunion de terrain
du 7 mai 2013

NCA Environnement
11 Allée Jean Monnet
86170 Neuville-de-Poitou
Tél. 05 49 00 43 20
Fax 05 49 00 43 30
Email : accueil@nca-env.fr
www.nca-env.fr
www.nca-methanisation.fr

Études et conseils en environnement
Assainissement collectif
Assainissement non collectif
Maîtrise d'œuvre
Protection des eaux
Hydraulique fluviale
Environnement et agriculture
Méthanisation
Gestion des milieux
Démarche d'insertion écologique
Inventaire faune et flore
Environnement et aménagement

INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES, DU RESEAU HYDROGRAPHIQUE ET DES PLANS D'EAU

COMMUNE DE GOURGE

Compte-rendu
Réunion de lancement & Réunion de terrain
Mardi 7 mai 2013

Objet **:** Présentation de la démarche d'inventaire des zones humides
Présentation de la prélocalisation des zones humides
Présentation de la méthodologie sur le terrain

Première entreprise française à avoir obtenu en avril 2011 l'AFAQ 26000 et en janvier 2012 la labellisation LUCIE pour son engagement dans la RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) et le développement durable.

SAS au capital de 110 000 €
N° identification :
343 460 622 RCS Poitiers
APE : 7112B
N° TVA : FR 57 343 460 622

Sommaire

Participants à la réunion 1
Introduction 2
Cadre juridique de l'inventaire 3
Définition d'une zone humide 3
Localisation des zones humides 4
Types de zones humides 4
Fonctionnalités 4
Inventaire des zones humides 5
Démarche de concertation et de communication 5
Méthodologie d'inventaire 6
Atlas de prélocalisation : analyse planche par planche 8
Discussion/questions posées durant la présentation 10
Bilan de la réunion de lancement 10
Présentation de la méthodologie sur le terrain 10
Bilan de la concertation de terrain 12
Suite de la démarche d'inventaire 12

Participants à la réunion

Intervenants extérieurs	
NCA Environnement	Mme TONDEUX Laetitia- Ingénieur flore Mme RISTOR Marie - Ingénieur pédologue
Pays de Gâtine	M. BRANSIECQ Maxence
SAGE Thouet	M. PEAUD Pierre
Membres du groupe d'acteurs	
Maire de Gourgé	M. HAMEL Gilles
Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres	Mme DWALLET Laure
Deux-Sèvres Nature Environnement	M. BONNESSEE Michel
Amis de Gourgé	Mme PARPAIX Monique
Elu et représentant chasse	M. BLAIS Jacky
Exploitants agricoles	M. MARTIN Romain
	M. AUBRUN Xavier
	M. FORET Joël
	M. NETTIER Jean-François
	M. GAILLARD Denis
	M. MOREAU Michel

Introduction

La réunion s'est déroulée à 14h00, le 7 mai 2013, à la salle des fêtes de Gourgé.

L'objectif est de réunir les différents acteurs locaux afin d'informer le groupe d'acteurs locaux de la démarche d'inventaire des zones humides.

Dans un second temps, les différents outils de pré-localisation des zones humides sont présentés aux membres du groupe d'acteurs par le biais de l'atlas de pré-localisation des zones humides. Le but étant de vérifier avec l'ensemble des membres la validité de cette pré-délimitation, planche par planche.

Un déplacement sur le terrain s'est déroulé en fin de séance. Les objectifs étant de présenter :

- La méthodologie d'inventaire sur le terrain telle qu'elle sera réalisée par les chargés d'études de NCA Environnement.
- Les critères d'identification des zones humides selon la végétation et l'hydromorphie du sol.

Cadre juridique de l'inventaire

Le cadre juridique de cet inventaire est fixé par différentes réglementations:

- La loi sur l'eau du 3 janvier 1992 modifiée en 2006 a pour fondement la gestion collective de l'eau et des milieux aquatiques, qui constituent un patrimoine fragile et commun à tous. Les zones humides y sont identifiées comme des espaces contribuant à la gestion équilibrée de la ressource ;
- Le SDAGE Loire Bretagne 2010-2015, adopté le 15 octobre 2009 par le comité de bassin, prévoit, dans l'un de ses quinze objectifs principaux, la sauvegarde et la mise en valeur des zones humides, principe mis en œuvre au niveau du SAGE ;
- La loi sur le développement des territoires ruraux de 2005 pose le principe que la préservation et la gestion durable des zones humides sont d'intérêt général.

Définition d'une zone humide

La définition d'une zone humide est donnée par le code de l'environnement (art. L.211-1).
Ainsi, les zones humides sont définies comme "des terrains exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre, de façon permanente ou temporaire, la végétation quand elle existe, est dominée par des plantes hygrophiles pendant une partie de l'année".

Trois critères permettent de déterminer s'il s'agit d'une zone humide ou non :

- La présence de végétation hygrophile ;
- L'hydromorphie des sols ;
- L'hydrologie, ou présence d'eau.

Le schéma suivant permet de représenter l'étendue des milieux répondant à la définition de «zones humides» :



Mme RISTOR souligne la confusion trop souvent faite entre zone humide et zone inondable.

Localisation des zones humides

Il existe une diversité de zones humides mais le moteur reste la présence d'eau de manière temporaire à prolongée. Ainsi, dès lors que les conditions nécessaires sont réunies, il est possible d'observer des zones humides partout où le contexte leur est favorable. On observe donc des zones humides de plateau limoneux, de tête de vallon, de bordure de cours d'eau ou de plaine alluviale.

Types de zones humides

Les zones humides recouvrent une diversité de milieux. On peut citer :

- les roselières,
- les prairies humides,
- les bordures de mares,
- les boisements humides,
- les terres labourées,
- les peupleraies…

Les zones dites «dégradées», comme les terres agricoles et paysages artificialisés (peupleraies…) peuvent présenter au moins un des critères d'identification des zones humides, notamment la présence de sols hydromorphes. Ces secteurs seront donc également identifiés.

Fonctionnalités

De cette diversité de types de zones humides, découle une diversité de fonctions, desquelles l'Homme tire des bénéfices, nommés «services rendus».

FONCTIONS BIOGEOCHIMIQUES : EPURATION DES EAUX

Les zones humides agissent comme des zones tampons : elles ralentissent les écoulements de surface et favorisent la sédimentation et le stockage des matières présentes dans les eaux et des polluants qui y sont associés. Certaines de ces substances pourront être absorbées par la végétation et d'autres pourront être stockées et/ou dégradées (au moins en partie) par voie bactérienne.
Les zones humides contribuent donc à l'épuration des eaux et à l'élimination/stockage des nitrates, phosphates, produits phytosanitaires, matières en suspensions…

Elles contribuent ainsi au maintien de la qualité de l'eau rejoignant les cours d'eau ou les nappes. Ce processus naturel peut en partie se substituer à la création d'une station d'épuration.

FONCTIONS HYDROLOGIQUES

Les zones humides sont aussi de véritables « éponges naturelles ». Lors d'évènements pluvieux importants, elles vont capter une grande partie des eaux et ainsi réduire la zone d'expansion de crue. Elles vont ainsi minimiser la gravité des phénomènes d'inondation.

L'eau stockée va ensuite être restituée progressivement tout au long de l'année. Les zones humides participent donc à la recharge des nappes ainsi qu'au soutien d'étiage l'été, ce qui est indispensable au maintien de la vie aquatique.

FONCTIONS ECOLOGIQUES

Les zones humides peuvent constituer des réservoirs d'espèces faunistiques et floristiques parfois rares et menacées (30% des espèces végétales remarquables y sont attribués).

Elles sont indispensables pour l'hivernage/la migration/la reproduction de nombreux oiseaux (50% des espèces d'oiseaux y sont liés) ainsi que pour la faune (amphibiens, reproductions des poissons et crustacés, mollusques, insectes…) et la flore des étangs.

VALEURS SOCIO-ECONOMIQUES ET CULTURELLES

Les zones humides présentent également des intérêts socio-économiques et culturels importants tels que :

- la pêche,
- la chasse,
- la culture maraîchère,
- le pâturage,
- la fauche,
- la populiculture,
- les randonnées,
- les loisirs nautiques,
- les observatoires pour la biodiversité…

Inventaire des zones humides

L'inventaire est destiné à mieux connaître les zones humides du territoire, il s'agit bien d'un inventaire de connaissance qui ne constitue pas un inventaire au titre de la Police de l'eau. Ce dernier consiste à localiser, caractériser et mieux comprendre le fonctionnement des zones humides compte-tenu de leur rôle au sein du bassin versant. Une meilleure connaissance des zones humides constitue ainsi un élément incontournable pour répondre aux enjeux du SAGE concernant la gestion de la ressource en eau, tant sur le plan qualitatif que quantitatif.

Mme RISTOR précise qu'outre les zones humides, différents éléments tels que les mares et plans d'eau ainsi que le réseau hydrographique seront inventoriés car ces milieux sont étroitement liés aux zones humides.

Démarche de concertation et de communication

La concertation et la communication sont essentielles dans toute la démarche d'inventaire, les acteurs locaux étant les actuels gestionnaires des zones humides. Du fait de leur connaissance du territoire ils constituent une source d'information essentielle sur les zones humides à l'échelle communale.

Méthodologie d'inventaire

PHASE DE PRE-LOCALISATION DES ZONES HUMIDES

La phase de pré-localisation est un moyen de définir et de délimiter les zones humides **potentielles**. Elle identifie sur le territoire les secteurs à forte probabilité de présence de zones humides, afin d'optimiser les phases suivantes.

Les principales sources d'information dont nous disposons sont les suivantes :

- pré-localisation Forum des Marais Atlantique,
- pré-localisation Eau Méga,
- pré-localisation Sèvre Nantaise,
- réseau hydrographique,
- carte géologiques,
- carte des sols,
- aléa des remontées de nappes,
- topographie,
- photo-aériennes.

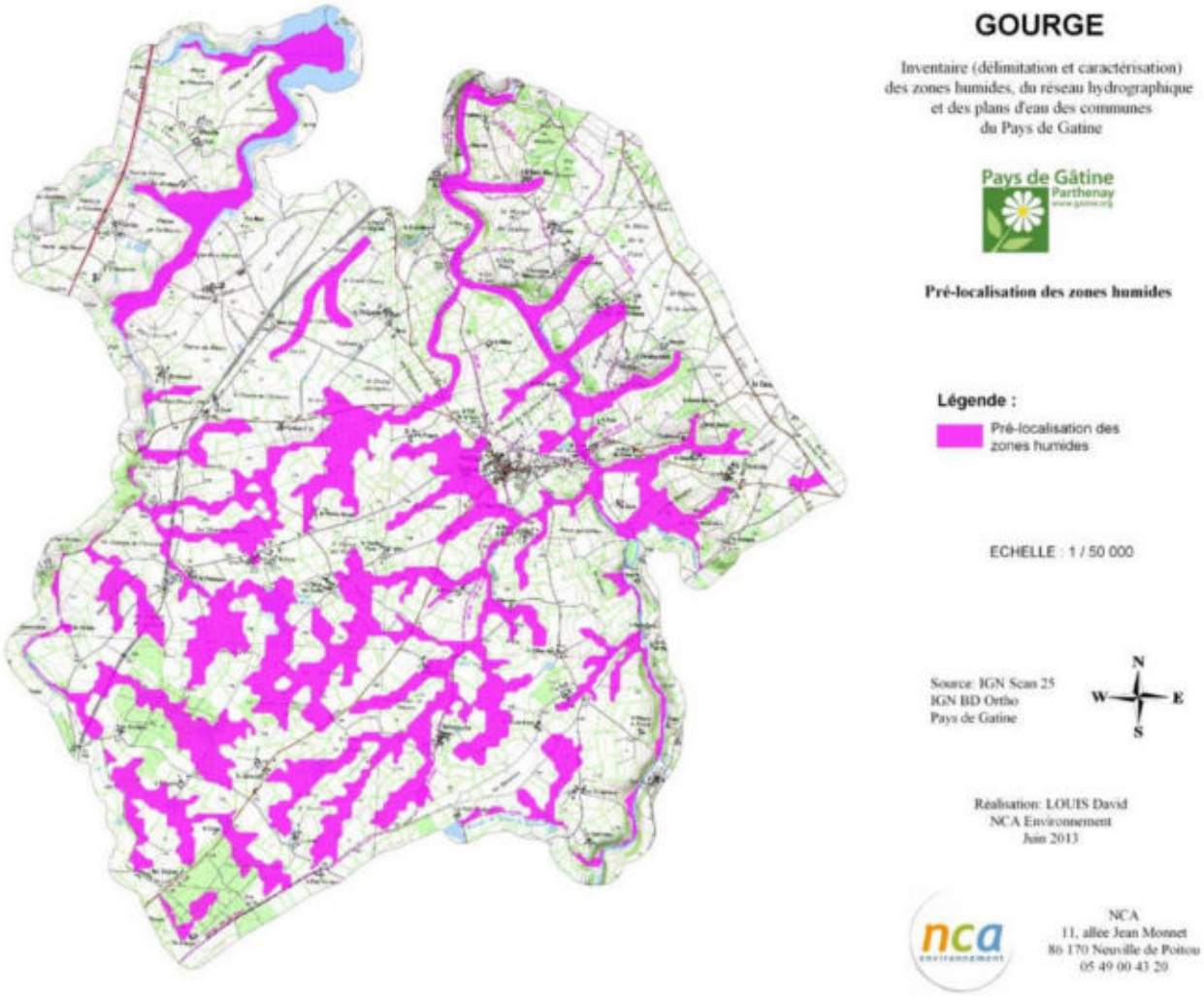

Prélocalisation des zones humides sur la commune de Gourgé

PHASE D'INVENTAIRE ET EXPERTISE DE TERRAIN

L'ensemble du territoire communal sera concerné par cet inventaire à l'exception des surfaces imperméabilisées et des Boisements ONF. L'échelle cartographique de l'atlas des zones humides sera au 1/7000ème.

Il s'agit d'identifier et de délimiter, grâce aux investigations de terrain, les zones humides effectives, c'est-à-dire les zones présentant un caractère humide lorsque l'on suit la procédure d'identification conforme à la réglementation en vigueur.
Sur le terrain, la végétation sera observée afin de repérer les espèces indicatrices ou les habitats de zones humides. Dans un second temps, le critère pédologique sera utilisé afin de délimiter précisément les contours des zones humides. Sur les zones cultivées, seul le critère pédologique pourra être utilisé en l'absence de végétation caractéristique.

PHASE DE CARACTERISATION ET BANCARISATION DES DONNEES

L'ensemble des données recueillies sur les zones humides de la commune (flore, pédologie, fonctionnement,…) seront renseignées dans une base de données géo-référencée (Logiciel GWERN).

Atlas de prélocalisation : analyse planche par planche

Lors de cette réunion, les planches de l'atlas de prélocalisation ont été analysées les unes après les autres. Le document présenté est issu de la compilation des pré-localisations du Forum des Marais Atlantique, de la Sèvre Nantaise et d'Eau Méga.

De manière générale, la prélocalisation apparaît trop large au groupe d'acteurs.

Planche Z38

Il y aurait peu de zones humides en bordures du cours d'eau, le granite affleurant presque, le sol serait très caillouteux.

Planche AA38
Peu de zones humides seraient présentes.

Planche AA39
Les zones humides présentent le long du Thouet ne seraient pas très larges.

Planche AA40
Une peupleraie est à noter à côté de Bois Mort. De plus, la zone autour de Bois Mort serait humide.

Planche AB37
Aucune zone humide ne serait à relever dans ce secteur.

Planche AB38
La zone prélocalisée autour de Verrine serait trop large, le secteur étant assez granitique. Au niveau de Bellecroix, le long du chemin de fer serait frais mais pas humide.

Planche AB39
Des zones humides seraient présentes le long du Thouet, du ruisseau des Ecardes, du ruisseau de la Girardière et en dessous de la Chagnelle.

Planche AB40
Une zone humide se situerait en dessous de l'étang de la Roche aux Enfants. Ainsi, qu'une autre le long du ruisseau entre l'Auduzière et la route.

Planche AC38
La prélocalisation au niveau du champ des Balastières serait trop large.

Planche AC39
La prélocalisation serait trop large à l'Ouest. Cependant, les zones au niveau de l'étang et au-dessous du Progrès seraient bien humides.

Planche AC40
Des zones humides se trouveraient le long du Thouet, vers Moulin Neuf, l'Espérance et Quaireux. Les secteurs autour du Parc et entre la Carte et Quaireux ne le seraient pas. Il est fait remarquer que la zone entre le Thouet et la Carte serait plus humide qu'indiqué.

Planche AC41
Il n'y aurait pas de zone humide à l'Est sur le plateau.

Planche AD37
La prélocalisation semblerait assez juste.

Planche AD38
Une zone humide se trouverait autour de l'étang de la Barre, autour du cours d'eau du Pressoux et au niveau des Champs de la Ligne. Les Champs Moine et les Arnaudières seraient moins humides qu'indiqué.

Planche AD39
Le secteur au-dessus du Plessis aux Grolles serait sec. Tandis que la zone entre le Plessis aux Grolles et Sauvigny serait humide mais moins qu'indiqué sur la prélocalisation. Dans l'ensemble les zones humides se trouveraient juste le long des cours d'eau.

Planche AD40
La présence de zones humides se limiterait uniquement le long des cours d'eau, mais de façon assez restreinte, la zone étant assez encaissée.

Planche AE37
Les zones humides seraient localisées le long du ruisseau.

Planche AE38
La prélocalisation semble trop large, le secteur autour des Viollières serait quant à lui humide.

Planche AE39
Le secteur autour de Bellebouche serait sain. Des zones humides pourraient se trouver le long des ruisseaux mais de façon moins large que sur la prélocalisation.

Planche AE40
Les secteurs le long des ruisseaux seraient humides.

Planche AF38
Les bois qui se trouvent dans ce secteur ne seraient pas spécialement humides.

Planche AF39
En dehors de l'étang, le secteur de semblerait pas humide.

Planche AF40
Comme les planches précédentes, en dehors des bordures du ruisseau la zone ne serait pas humide.

Discussion/questions posées durant la présentation

Très vite lors de cette présentation, les agriculteurs interpellent les ingénieurs de NCA Environnement afin d'obtenir de plus amples informations concernant le devenir des zones classées humides. Même si la démarche n'a pas de conséquences à court terme, les exploitants s'inquiètent des restrictions des pratiques agricoles qui tomberont, ils l'assurent, dans quelques années.

Mme RISTOR précise que l'inventaire ne rajoute pas, à l'heure actuelle, de contraintes réglementaires supplémentaires. La loi appliquée est la LEMA (loi sur l'eau et les milieux aquatiques) datant de 1992. Cette loi engendre des contraintes quant à l'urbanisation, le drainage et la création de plans d'eau. Par contre, le mode de gestion des zones humides (pâturage, fauche ou labour) n'est pas concerné par la loi, il n'y a donc pas de contraintes à l'heure actuelle.

L'important étant que cet inventaire est fait en concertation avec les exploitants, et qu'ils peuvent donc en profiter pour bien suivre les travaux. Les ingénieurs de NCA Environnement assurent qu'avant les phases de terrain, l'ensemble des personnes est contacté et que de nombreuses réunions permettent aux acteurs du territoire de bien accompagner la démarche tout au long du déroulement de l'étude.

Bilan de la réunion de lancement

Les différents acteurs et notamment les agriculteurs ont pu exprimer leur inquiétude face à l'inventaire des zones humides. Le point positif à retenir de cette première réunion, est que les membres du groupe d'acteurs locaux ont fait preuve d'implication et d'efficacité pour fournir au bureau d'étude un maximum d'informations.

Sur la base des différentes indications qui nous ont été transmises par les membres du groupe d'acteurs locaux, l'inventaire de terrain ciblera en particulier les zones à plus forte potentialité de présence de zones humides.

Présentation de la méthodologie sur le terrain

L'ensemble du territoire communal sera concerné par cet inventaire à l'exception des surfaces imperméabilisées. L'échelle de cartographique de l'atlas des zones humides sera au 1/7000ème.

Sur le terrain, la végétation sera observée afin de repérer les espèces indicatrices ou les habitats de zones humides. Dans un second temps, le critère pédologique sera utilisé afin de délimiter précisément les contours des zones humides. Sur les zones cultivées, seul le critère pédologique pourra être utilisé en l'absence de végétation caractéristique.

La zone étudiée lors de la présentation sur le terrain se situe à l'Ouest du Parc le long du Thouet.

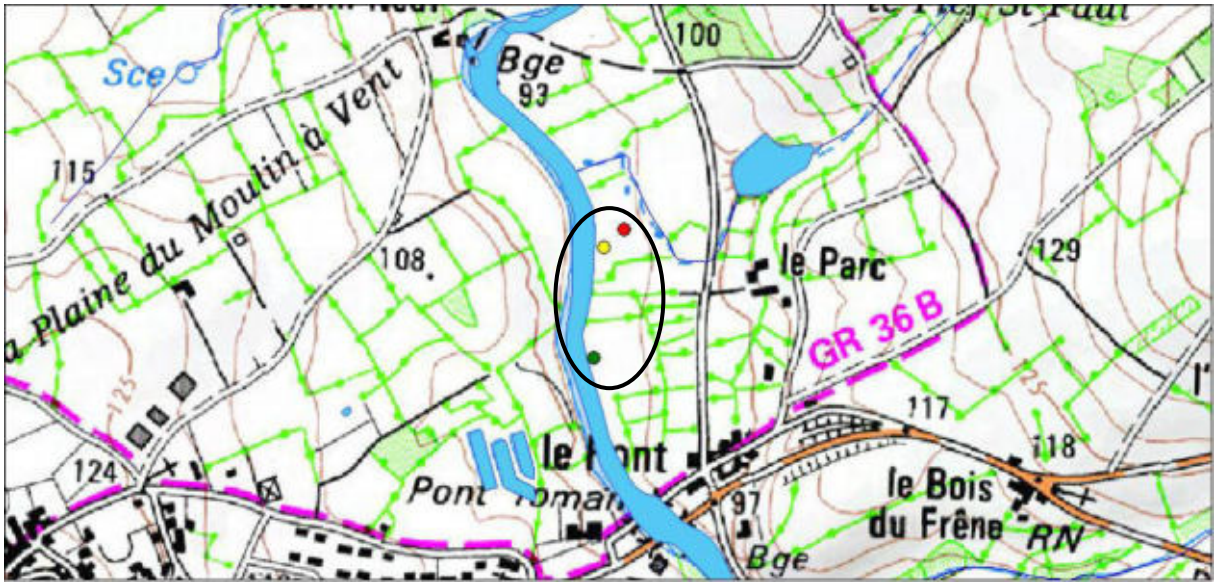

Localisation de la zone présentée lors de la réunion de terrain

Mme RISTOR commence par rappeler les deux critères définissant une zone humide : végétation hygrophile et sol hydromorphe.

Dans un premier temps, le groupe se déplace sur une parcelle de la commune en bordure du Thouet. Un sondage est effectué dans la prairie de fauche mais les critères d'hydromorphie n'étant pas marqués (point vert), le groupe se rend dans la parcelle pâturée de l'autre côté du chemin. Mme RISTOR explique que les traces d'hydromorphie correspondent aux traces de décoloration, taches de rouille issues à l'oxydation de fer et aux concrétions ferro-manganiques. Elle précise que l'hydromorphie doit représenter 5% de l'échantillon de sol prélevé, et doit s'accentuer en profondeur. Le second sondage ne s'avère pas caractéristique de zone humide (point jaune), mais le troisième présente des traces d'hydromorphie dès la surface et celles-ci s'accentuent en profondeur. Ce dernier sondage est donc caractéristique de zone humide (point rouge).

D'un point de vue floristique, Mme TONDEUX explique que le recouvrement par la végétation caractéristique suffit pour définir une zone comme humide, si cette végétation recouvre au moins 50% de la surface. Sur le dernier secteur, bien que la prairie soit broutée, un certain nombre de plantes hygrophiles sont présentes (tels que des joncs) et leur pourcentage de recouvrement atteint les 50% à certains endroits.

Pour délimiter la zone humide, d'autres sondages seront nécessaires sur la parcelle et celles d'à côté. La limite de la zone humide se situera entre les sondages « humides » et les sondages « sains ». Cette comparaison a été suffisamment parlante au groupe d'acteurs, qui ont bien compris bien le principe de la délimitation des zones humides.

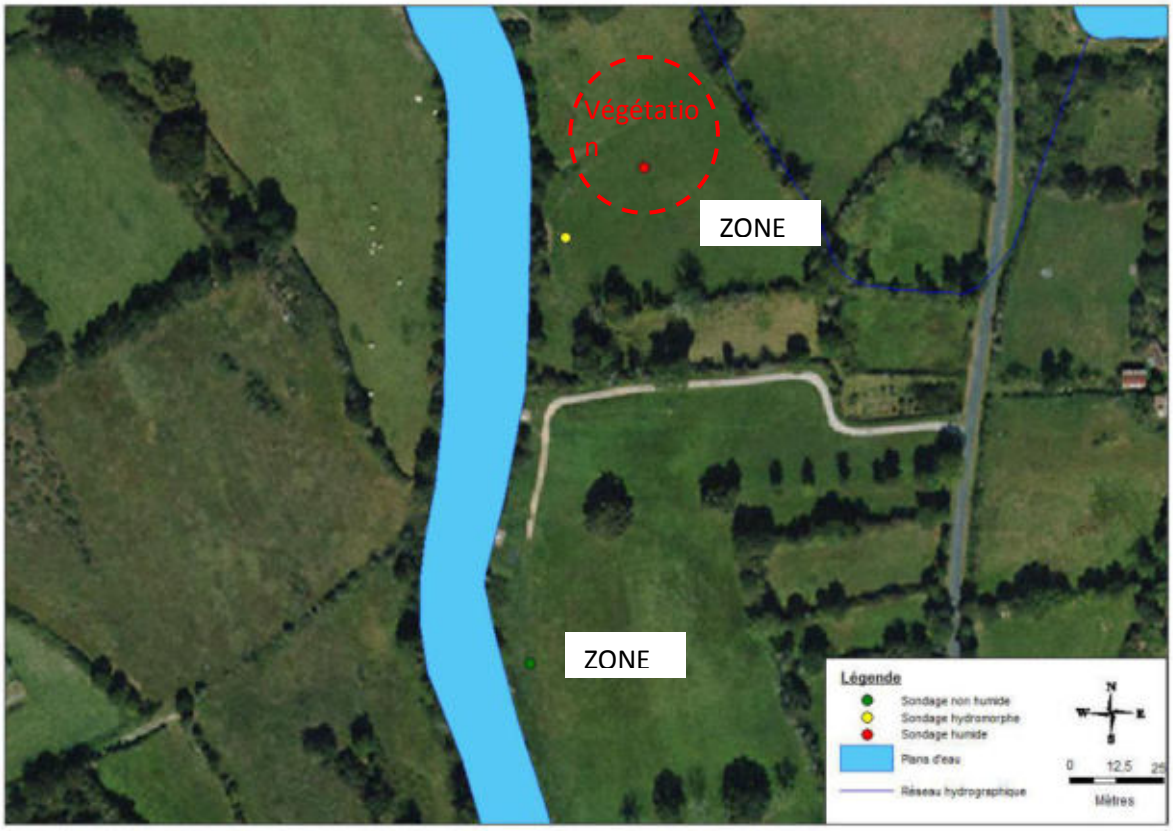

Bilan de la concertation de terrain

Mme RISTOR et Mme TONDEUX demandent aux acteurs locaux si la méthodologie d'inventaire leur apparaît plus claire et s'ils souhaitent étudier d'autres secteurs de la commune. La présentation est jugée par le groupe suffisamment explicite car elle a permis de montrer l'ensemble des critères de caractérisation des zones humide et la démarche permettant de définir les contours de ces dernières.

Suite de la démarche d'inventaire

Le travail de terrain débutera mi-mai. Les différents exploitants et propriétaires concernés et souhaitant accompagner les techniciens de NCA sur le terrain seront contactés pour fixer un rendez-vous. Suite à cet inventaire, une cartographie provisoire des zones humides sera présentée aux acteurs locaux, puis déposée en mairie durant le mois de juin. Une phase de levée de doute de deux semaines sera alors engagée.

La prochaine étape de la concertation avec le groupe d'acteurs locaux se déroulera ainsi lors d'une réunion de restitution provisoire, le **18 juin 2013**.

ANNEXE 2

Compte-rendu de la réunion de restitution au groupe d'acteurs du 18 juin 2013

NCA Environnement
11 Allée Jean Monnet
86170 Neuville-de-Poitou
Tél. 05 49 00 43 20
Fax 05 49 00 43 30
Email : accueil@nca-env.fr
www.nca-env.fr
www.nca-methanisation.fr

Études et conseils en environnement
Assainissement collectif
Assainissement non collectif
Maîtrise d'œuvre
Protection des eaux
Hydraulique fluviale
Environnement et agriculture
Méthanisation
Gestion des milieux
Démarche d'insertion écologique
Inventaire faune et flore
Environnement et aménagement

L'inventaire des zones humides est cofinancé par l'Union Européenne.
L'Europe s'engage en Poitou-Charentes.

INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES, DU RESEAU HYDROGRAPHIQUE ET DES PLANS D'EAU

COMMUNE DE GOURGE

Compte-rendu
Réunion de restitution au Groupe d'acteurs locaux
Mardi 18 juin 2013 à 20h30

Objet **:** Présentation des résultats de l'inventaire provisoire des zones humides

Première entreprise française à avoir obtenu en avril 2011 l'AFAQ 26000 et en janvier 2012 la labellisation LUCIE pour son engagement dans la RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) et le développement durable.

SAS au capital de 110 000 €
N° identification :
343 460 622 RCS Poitiers
APE : 7112B
N° TVA : FR 57 343 460 622

Sommaire

Participants à la réunion..... 1
Introduction..... 2
Résultats de l'inventaire..... 3
Bilan de l'inventaire..... 5
Analyse planche par planche..... 6
Bilan de la concertation..... 7
Suite de la démarche d'inventaire 7

Participants à la réunion

Intervenants extérieurs	
NCA Environnement	M. LOUIS David – Ingénieur pédologue M. BERNARDEAU Clément – Ingénieur pédologue
SAGE Thouet	M. GOHARD Pierre
Animation Contrat Territorial Cébron	Mme VRIGNAUD Claire
Pays de Gâtine	M. BRANSIECQ Maxence
Participants à la réunion	
Maire de Gourgé	M. HAMEL Gilles
Exploitants agricoles	M. GAILLARD Bertrand M. GAULT Joël M. SACHI Jacky M. NETTIER Jean-François M. ROUX Michel M. LOISON Luc M. LAMARCHE Jean-Bernard M. AUBRUN Xavier M. REAU Jean-Christophe M. RABOUAM Mickaël M. DAVID Nicolas Mme MACHETEAU Sylvie M. FORET Joël M. TANCHE Roland M. LIAUD Richard M. RENAUDEAU Jean M. BIRONNEAU Jean-Luc M. LAMARCHE Jimmy M. DAVID Marc M. MOREAU Benoît M. GAILLARD Denis M. GUILBOT Philippe M. GENTET Francis M. MOREAU Mickaël M. ROUVREAU Yohan M. SERVANT Gaétan M. CHAUDINET Romain Mme SIMON Stéphanie M. BOUDIER Mickaël

Introduction

La réunion de restitution au groupe d'acteurs locaux s'est déroulée le 18 juin 2013 à 20h30, en présence du groupe d'acteurs locaux ainsi que de plusieurs exploitants agricoles. L'objectif étant de présenter la cartographie provisoire des zones humides, des plans d'eau et du réseau hydrographique de la commune.

M. HAMEL, Maire de Gourgé, ouvre la réunion et donne la parole à M. LOUIS pour une présentation de l'inventaire réalisé.
La réunion débute par une partie générale avec quelques rappels sur les zones humides, la démarche d'inventaire et la phase de pré-localisation. M. LOUIS propose ensuite dans un second temps de présenter les résultats généraux de la commune. S'en suit une présentation plus précise planche par planche des résultats avec une prise de notes des diverses remarques ; pour finir par un bilan général, avant de répondre à d'éventuelles remarques.

Résultats de l'inventaire

Après de courts rappels généraux, portant sur la législation, les critères utilisés et la méthodologie suivie, M. LOUIS présente les résultats de l'étude. Au final, **le nombre de sondages s'élève à 3 233** pour une surface communale totale de 5 043 ha.

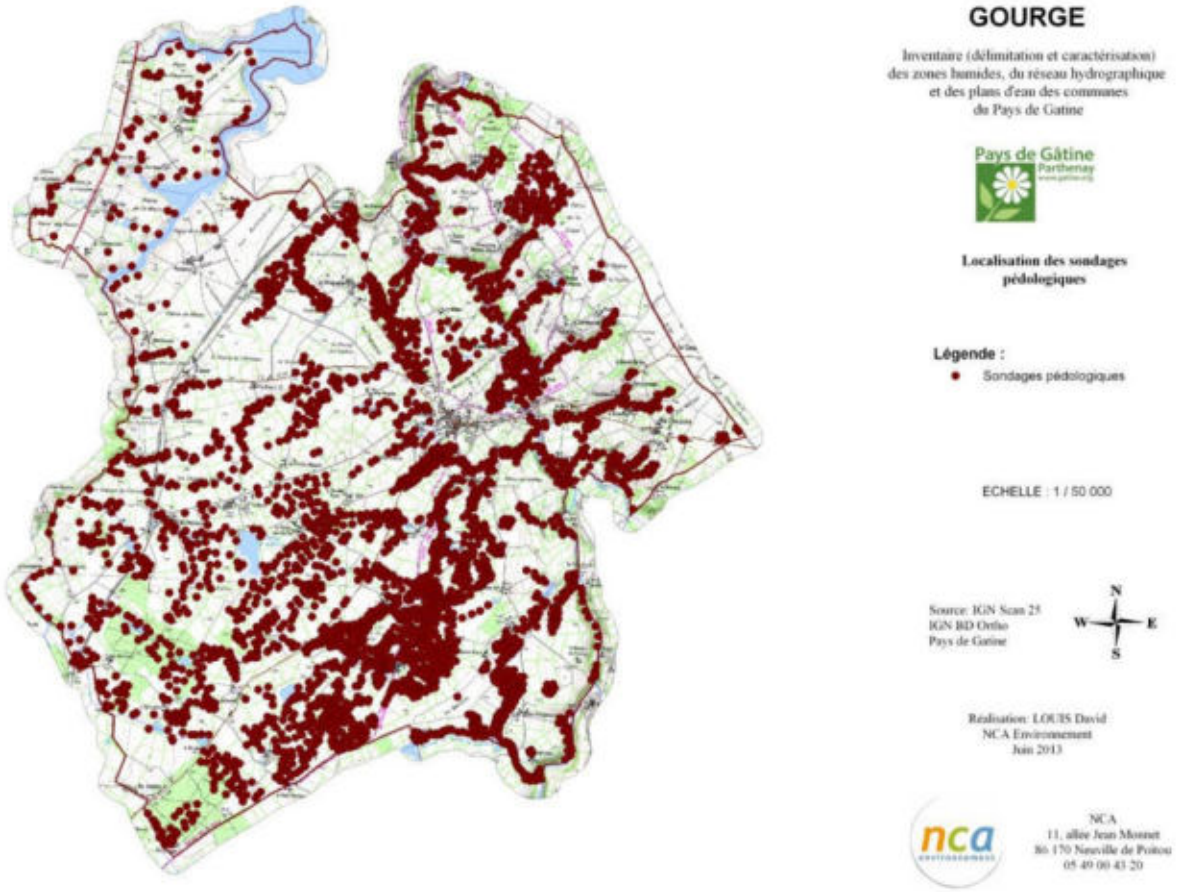

Localisation des sondages pédologiques réalisés sur la commune de Gourgé

M. LOUIS présente ensuite les résultats de l'inventaire. La surface de zones humides inventoriée est de **454,59 hectares**, soit **9 % de la surface communale totale**. La moyenne française par commune se situant entre 6 et 16 %, la proportion de zones humides trouvée est dans la moyenne. M. LOUIS précise que la partie Sud est plus humide que le Nord de la commune, de plus ici les zones humides ne se limitent pas aux bordures de cours d'eau, qui sont assez encaissées, mais s'étalent aussi sur les plateaux.

M. LOUIS explique que certaines parcelles n'ont pas été prospectées suite à un refus de l'exploitant agricole. Dans ce cas de figure, la prélocalisation initiale fait foi.
D'autres parcelles sont non prospectées : les troupeaux venant récemment de regagner les près, les bovins sont nerveux. Un passage de techniciens pourrait les effrayer et les faire sortir du champ. Il est ajouté qu'une zone entièrement clôturée n'a pu être prospecté, les coordonnées du propriétaire

sont demandées. Il est prévu qu'un retour soit réalisé pour ces parcelles non prospectées après la phase de levée de doutes.

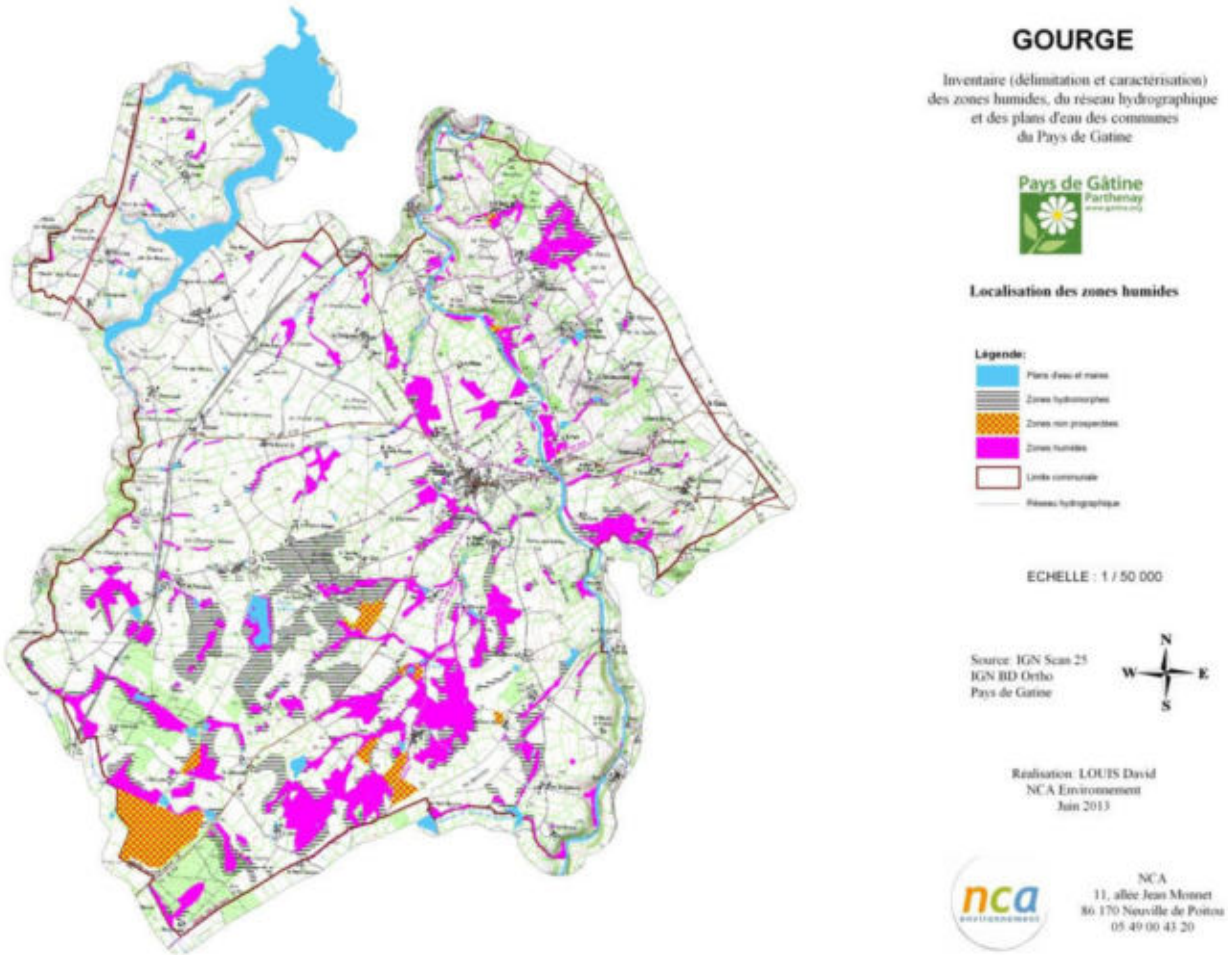

Localisation des zones humides inventoriées sur la commune de Gourgé

M. LOUIS explique que les sols hydromorphes non caractéristiques de zones humides ne sont pas pris en compte dans le cadre du PLU (Plan Local d'Urbanisme). Ils sont référencés ici à titre indicatif d'un inventaire de connaissance et pour alerter sur le fait que ce sont les vestiges d'anciennes zones humides dont la fonctionnalité a été altérée. Il est important de considérer ces milieux comme étant des « zones humides », mais dont les critères de caractérisation ne répondent pas au cadre réglementaire (apparition des traces d'hydromorphie à des profondeurs supérieures à 25 centimètres).

Les fonctionnalités hydrologiques et biologiques des zones humides sont bonnes à moyennes dans l'ensemble mais varient en fonction de l'occupation du sol et de la localisation des zones sur le bassin versant.

Une certaine variété d'habitats a été répertoriée, telles que les prairies humides à Jonc, les roselières, les boisements humides, les terres cultivées…

D'un point de vue faunistique, de nombreux habitats intéressants pour les amphibiens, tels que les mares et les boisements humides, ont été repérés. Différentes espèces d'Odonates (libellules) et d'amphibiens ont été observées comme la Grenouille verte, la Grenouille agile.

Bilan de l'inventaire

L'état de conservation des zones humides est bon dans l'ensemble, bien qu'il varie suivant le type d'habitat. Les prairies humides représentent les habitats majoritaires sur la commune et sont en bon état de conservation, avec une gestion adaptée de ces milieux (pâturage/fauche), tandis que les peupleraies et les parcelles cultivées constituent des zones humides dégradées.

Des habitats riches et variés ont été observés, ainsi que des espèces très intéressantes comme l'Orchis à fleurs lâches (*Anacamptis laxiflora*) classée vulnérable à l'échelle de la France (Liste rouge des orchidées de France métropolitaine, 2009).

Les cours d'eau affichent majoritairement un bon état naturel (méandres…). On observe un maintien de la connexion entre zones humides et réseau hydrographique.

M. LOUIS rappelle que l'inventaire présenté ici n'a aucune portée réglementaire. Aucune contrainte n'est imposée aujourd'hui sur les parcelles humides. La législation, qui existe depuis 1992, ne s'applique que sur la modification de la structure d'une zone humide et de son « caractère » humide (drainage, création de plan d'eau…).

Après un rappel sur la suite donnée à l'inventaire et aucune question n'étant posée, le groupe d'acteurs est invité à passer à une analyse plus précise planche par planche de ce dernier. M. LOUIS présente les planches et M. BERNARDEAU note les remarques apportées par les exploitants agricoles.

Analyse planche par planche

Lors de cette réunion, les planches de l'atlas cartographique ont été analysées les unes après les autres.

Plusieurs remarques sont prises en compte :

- Planche AA38 : zone proche du village d'Orfeuille (M. Barbier)
- Planche AA40 : large zone au Nord de Jaunay (M. Aubrun)
- Planche AB38 : zone trop proche du hangar de Verrine (M. Boudier)
- Planche AB39 : parcelle au Sud de la Petite Vergnaie (M. Liaud)
- Planche AB40 : zone à l'Est de Jaunay (M. Rabouam) et sous l'étang de La Roche aux Enfants une zone qui serait due au curage de cet étang (M. Aubrun)
- Planche AC39 : deux parcelles au Nord du Fief de la Croix (M. Liaud), une zone à l'Ouest du Chemin étant potentiellement prévue pour de futurs aménagements (M. Hamel)
- Planche AD39 : deux zones proches du Plessis aux Grolles et une parcelle entre la Touche Parie et le Puits à Guets (M. Moreau), une zone au Sud-Est du Plessis aux Grolles (M. Servant), une zone s'étendant sous la Charnière (M. Lamarche Jimmy)
- Planche AE38 : les parcelles au niveau de la Braudière de M. Lamarche Jean-Bernard
- Planche AE39 : le secteur autour de Bellebouche étant inventorié très humide de nombreuses remarques concernant cette zone sont notées (MM. Moreau, Lamarche Jimmy, Gaillard Denis, David Marc, Reau, Chiron Blanc Scearoux)
- Planche AE40 : une zone autour d'une mare au Nord-Est des Grippeaux (M. Gaillard Denis), deux parcelles au Sud des Grippeaux (M. Rouvreau), une parcelle le long du Thouet à l'Est des Grippeaux (M. Gaillard Bertrand)
- Planche AF38 : une grande zone entièrement clôturée n'a pu être prospecté, les coordonnées de l'exploitant agricole sont demandées
- Planche AF39 : les parcelles à M. Lamarche Jimmy au niveau de la Lande
- Planche AF40 : une parcelle proche d'habitation au niveau de la Gandinière (M. Bironneau)

A ces remarques seront ajoutées celles découlant de la phase de dépôt en mairie. Un second passage sera donc à prévoir sur les parcelles nécessaires. Les personnes seront contactées au cas par cas.

Bilan de la concertation

A la suite de cette présentation planche par planche, plusieurs remarques générales sont évoquées. Il ressort que plusieurs zones humides s'approchent des exploitations. De plus, il est évoqué par plusieurs exploitants agricoles des craintes face à de futures contraintes possibles portant sur ces zones humides. Le souhait d'un diagnostic agricole complet sur la commune est enfin soulevé.

L'atlas provisoire des zones humides est déposé en mairie à la suite de cette réunion et les résultats restent accessibles au public pendant 2 semaines, jusqu'au **3 juillet**, avec la possibilité d'inscrire d'éventuelles remarques.

Suite de la démarche d'inventaire

Après la phase de levée de doutes et un retour sur le terrain en juillet, la cartographie finale des zones humides, des plans d'eau et du réseau hydrographique de la commune sera présentée lors d'une réunion du Conseil Municipal (date non définie) pour validation définitive.

La restitution de l'inventaire et de l'ensemble des documents (rapport, base de données…) est encore à définir.

ANNEXE 3

Compte-rendu du Conseil municipal du 6 septembre 2013

NCA Environnement
11 Allée Jean Monnet
86170 Neuville-de-Poitou
Tél. 05 49 00 43 20
Fax 05 49 00 43 30
Email : accueil@nca-env.fr
www.nca-env.fr
www.nca-methanisation.fr

Études et conseils en environnement
Assainissement collectif
Assainissement non collectif
Maîtrise d'œuvre
Protection des eaux
Hydraulique fluviale
Environnement et agriculture
Méthanisation
Gestion des milieux
Démarche d'insertion écologique
Inventaire faune et flore
Environnement et aménagement

L'inventaire des zones humides est cofinancé par l'Union Européenne.
L'Europe s'engage en Poitou-Charentes.

INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES, DU RESEAU HYDROGRAPHIQUE ET DES PLANS D'EAU

COMMUNE DE GOURGE

Compte-rendu
Réunion de restitution au Conseil municipal
Vendredi 6 septembre 2013

Objet **:** Présentation des résultats de l'inventaire pour validation

Première entreprise française à avoir obtenu en avril 2011 l'AFAQ 26000 et en janvier 2012 la labellisation LUCIE pour son engagement dans la RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) et le développement durable.

SAS au capital de 110 000 €
N° identification :
343 460 622 RCS Poitiers
APE : 7112B
N° TVA : FR 57 343 460 622

Sommaire

Participants à la réunion..... 1

Introduction..... 2

Résultats de l'inventaire..... 3

Bilan de la concertation..... 7

Suite de la démarche d'inventaire 7

Participants à la réunion

Intervenants extérieurs	
NCA Environnement	M. LOUIS David – Ingénieur pédologue
Membres du Conseil municipal	
Maire de Gourgé	M. HAMEL Gilles
Conseillers municipaux	M. BRUNET Denis
	M. AUBIN Joël
	M. ROUCHER Jean-Claude
	M. BLAIS Jacky
	Mme BRUNET Angélique
	Mme DAVID Renée
	M. PARPAIX Pierre
	M. GAILLARD Denis
	Mme DESMIERS Catherine

Introduction

La réunion de conseil municipal s'est déroulée le vendredi 6 septembre à 20h30 à la mairie de Gourgé, en présence des élus municipaux. L'objectif étant de présenter la cartographie finale des zones humides, des plans d'eau et du réseau hydrographique de la commune.

La réunion débute par quelques rappels sur les zones humides, la démarche d'inventaire et la phase de pré-localisation. M. LOUIS propose de présenter tout d'abord les résultats sur la commune avant de répondre à d'éventuelles remarques et de passer ensuite à une analyse plus précise planche par planche.

Résultats de l'inventaire

Après de courts rappels, M. LOUIS présente les résultats de l'étude au Conseil municipal.

Au final, le nombre de sondages s'élève à **3291** pour une surface communale totale de 5043 ha. Ces derniers sont localisés sur tout le territoire, principalement le long du réseau hydrographique.

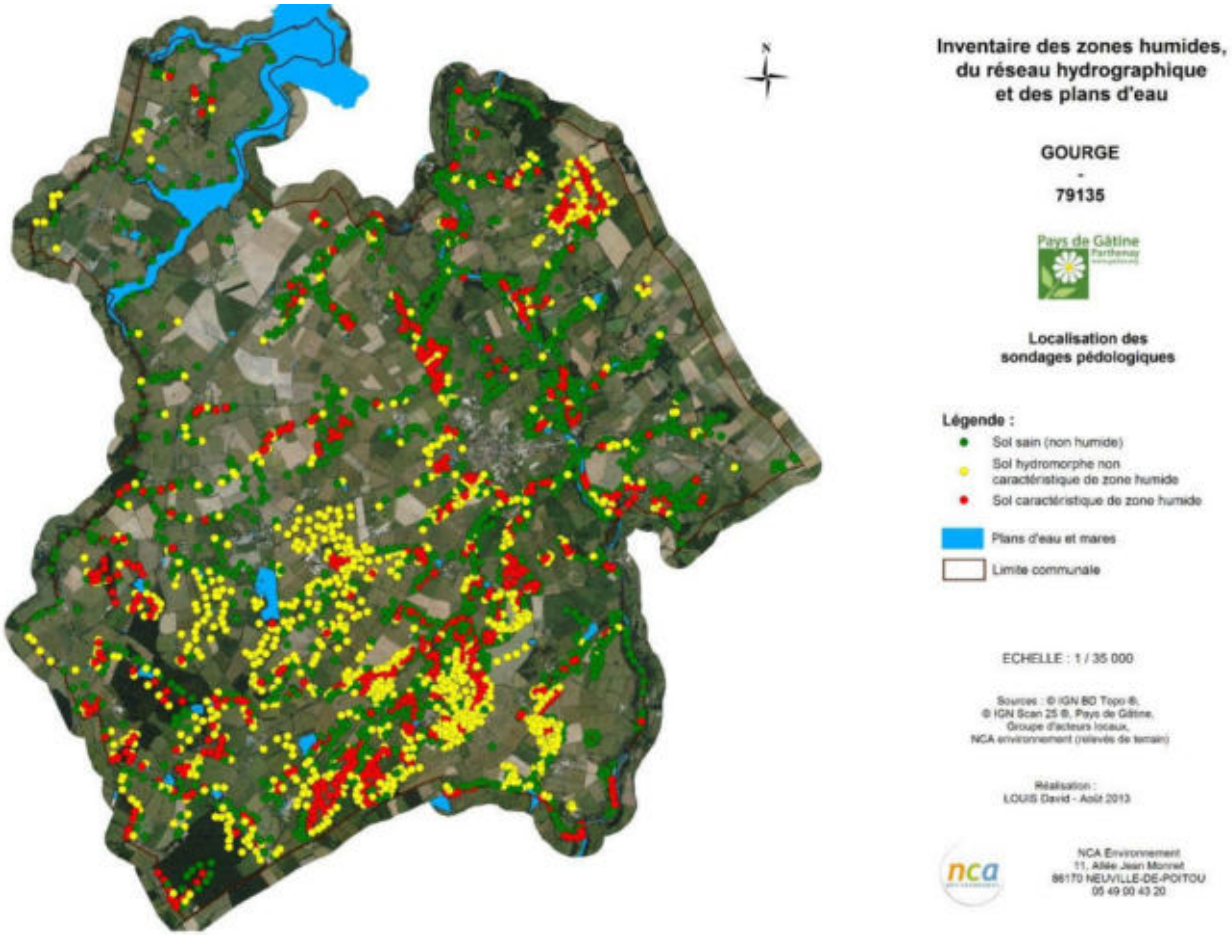

Localisation des sondages pédologiques

Les résultats d'inventaire comptabilisent **427 plans d'eau et mares** pour une surface totale de **249, 861 ha d'eau libre** (ne rentrant pas dans l'appellation « zones humides »). On observe une diversité de ces milieux tant en terme de morphologie et de positionnement, qu'en terme d'usage et de structure de la végétation de ceinture. La très grande majorité correspond à des mares d'abreuvement en prairies.

Le réseau hydrographique, quant à lui, recouvre près de **67,89 km** de cours d'eau (réseau IGN). S'ajoute le réseau complémentaire issu des observations de terrain et représentant environ **15,58 km**, sans distinction entre fossés et cours d'eau.

On observe un maintien du caractère naturel des cours d'eau avec une diversité d'écoulement et peu de surcreusement des ruisseaux et des fossés, de rectifications et de recalibrages du réseau. Le Thouet présente un lit mineur peu modifié mais de nombreux ouvrages (barrages…) le jalonnent. L'essentiel du réseau hydrographique apparait comme le secteur le plus favorable à l'établissement de zones humides.

M. LOUIS présente enfin les résultats de l'inventaire avec une **surface totale de zones humides recensées de 382,968 ha,** soit environ **7,6 % de la surface communale totale**.

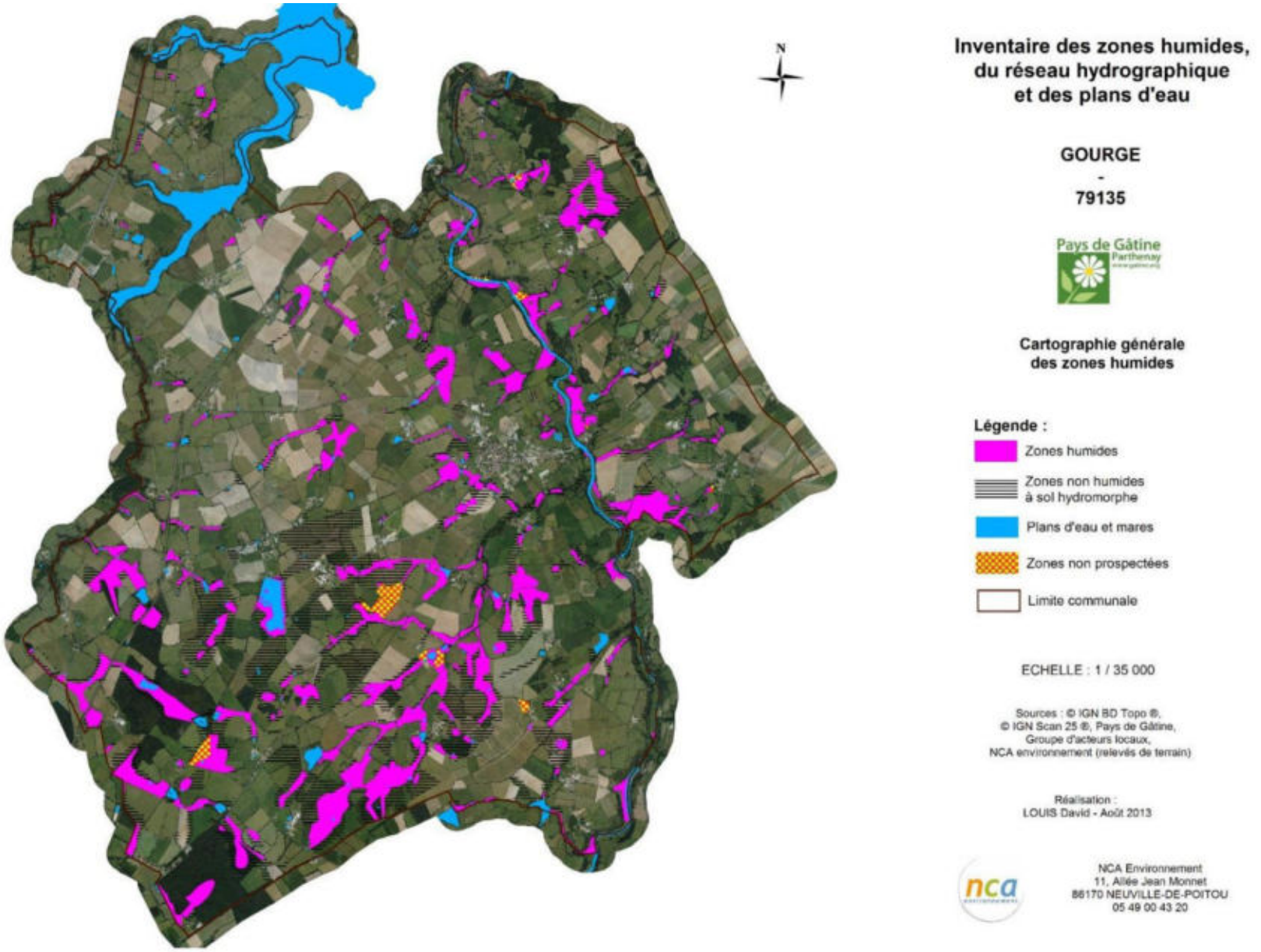

M. LOUIS explique que les zones non humides à sol hydromorphe, affichant une profondeur d'apparition des traces d'hydromorphie trop importante d'un point de vue réglementaire, n'apparaissent pas dans le cadre des PLU (Plan Local d'Urbanisme). Elles sont référencées ici à titre indicatif d'un inventaire de connaissance et pour alerter sur la probabilité qu'elles soient des vestiges d'anciennes zones humides dont la fonctionnalité a été altérée. Il est important de considérer ces milieux comme étant des « zones humides », mais dont les critères de caractérisation ne répondent pas à un cadre réglementaire.

Les résultats montrent que les zones humides se situent majoritairement le long du réseau hydrographique : 44,81% sont en bordures des cours d'eau et 3,38 en plaines alluviales. 30,66 % sont présentes en bordures de plans d'eau, 19,86 % sont des zones humides de plaines et 1,30 % sont des zones humides de bas-fonds (cf. carte suivante).

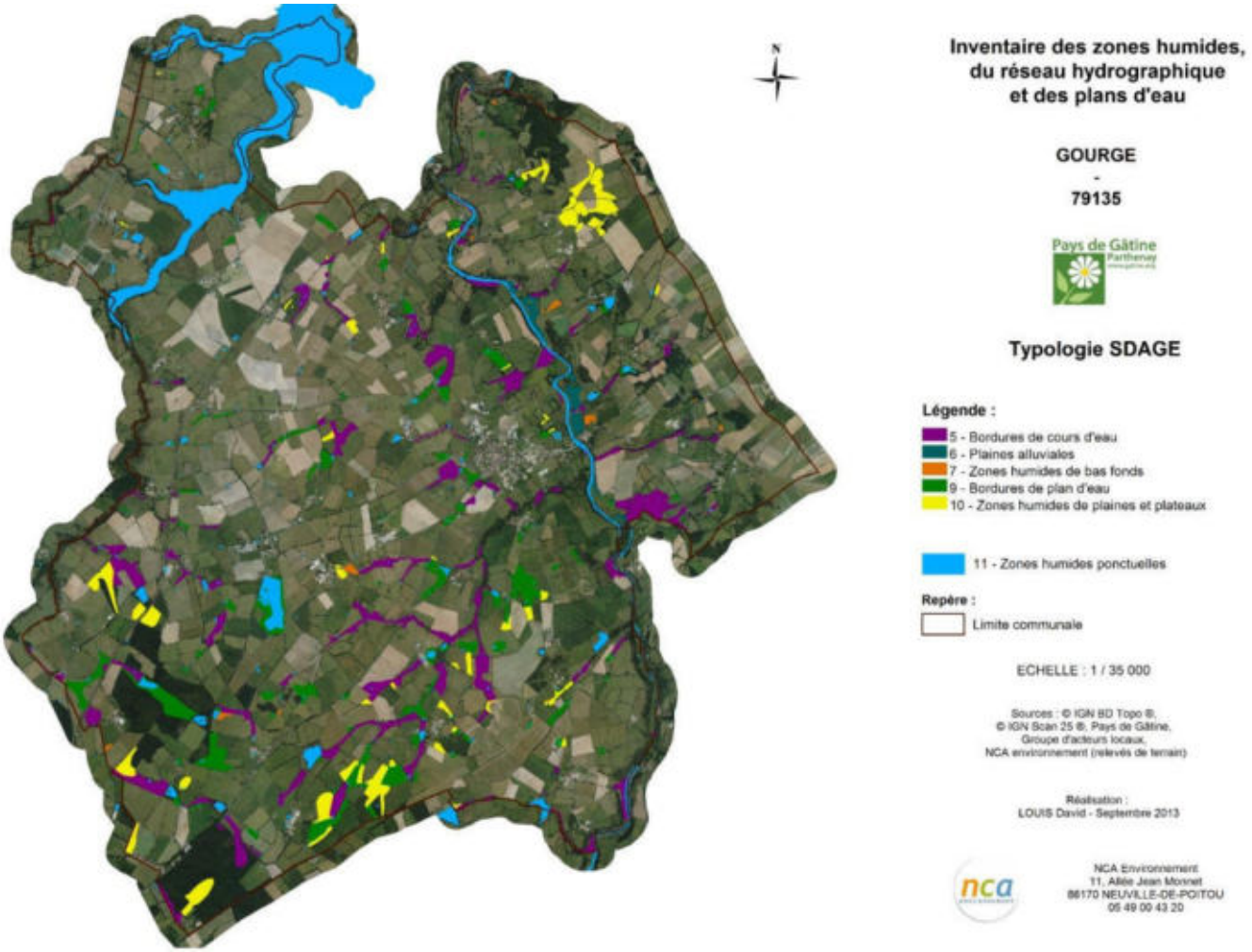

Typologie SDAGE des zones humides inventoriées

M. LOUIS explique ensuite le principe du code CORINE et la proportion des zones humides vis à vis de ces habitats : près de 80,65 % des zones humides sont des prairies, 8,77 % sont des boisements, 1,14 % sont des plantations, 9,16 % sont des terres cultivées, 0,19 sont des roselières, marais et tourbières, et il reste 0,09 % des zones humides classées en divers (friches, parcs et jardins, etc).

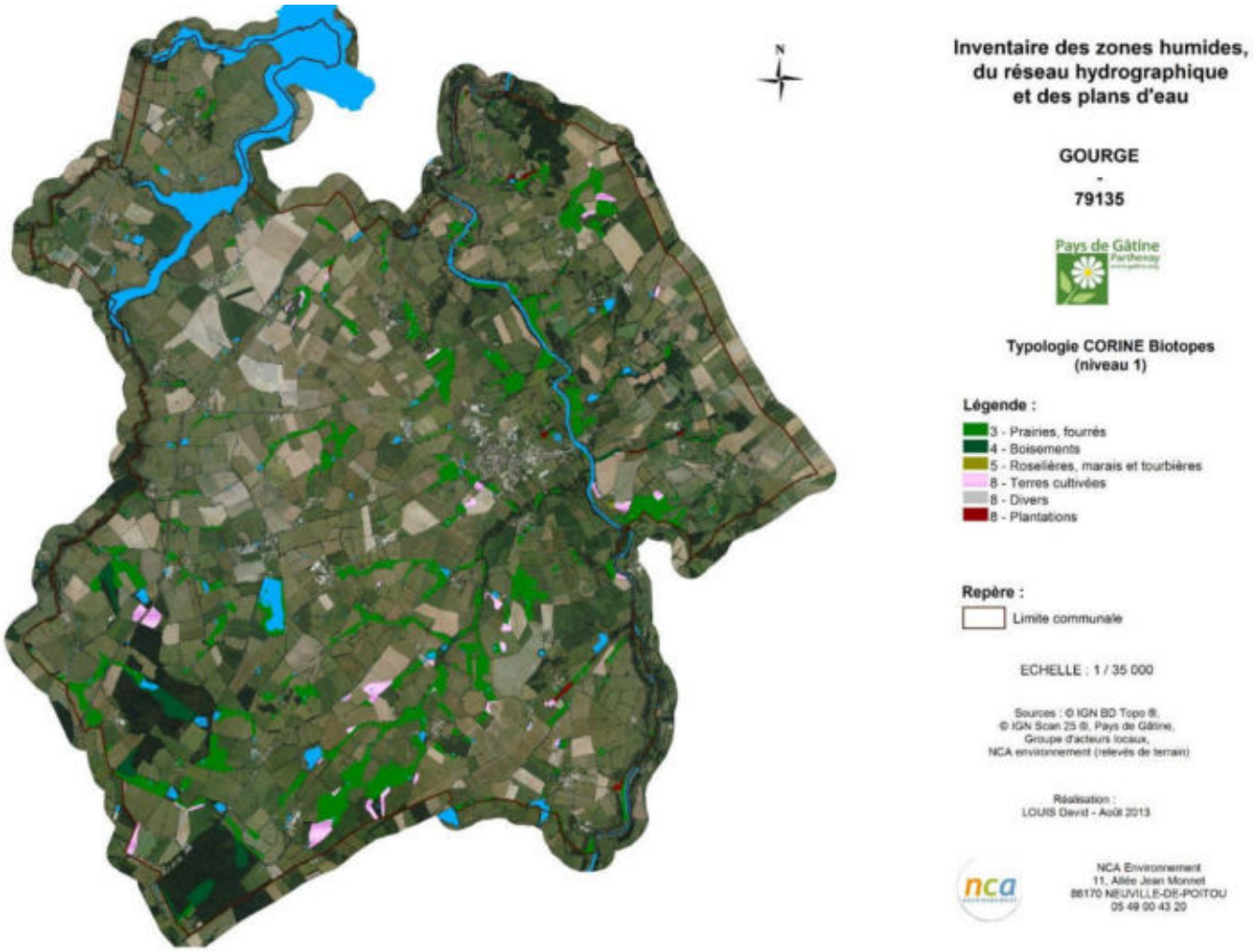

<u>Répartition des différents types d'habitats selon la Typologie CORINE Biotopes</u>

Les fonctionnalités hydrologiques et biologiques des zones humides sont généralement bonnes en raison notamment de la présence de végétation hygrophile et du pourcentage élevé de prairies sur la commune situé aux abords du réseau hydrographique.

Des habitats variés et remarquables ont été répertoriés, telles que les Communautés à Reine des prés (Mégaphorbiaies) et les zones à végétation à Eleocharis palustris. Près de 50 espèces hygrophiles ont été observées et notamment l'Orchis à fleur lâche (*Anacamptis laxiflora*), espèce d'intérêt patrimonial.

D'un point de vue faunistique, on retrouve de nombreux habitats intéressants pour les amphibiens et les odonates, notamment les mares proches des haies et des boisements. Toutes les espèces d'amphibiens bénéficient d'une protection nationale et européenne.

Globalement, les prairies humides sont en bon état de conservation, situation due à la gestion adaptée au maintien et à l'entretien de ces milieux (pâturage…). A l'inverse, les zones humides cultivées et les peupleraies correspondent à des habitats dégradés. Le point à retenir est que la grande majorité des zones humides sont des prairies et que la connexion entre les zones humides et le réseau hydrographique est maintenue.

Bilan de la concertation

L'Atlas final est présenté planche par planche et M. LOUIS indique bien les différentes corrections apportées lors de la phase de retour.

Le conseil municipal semble satisfait de l'effort de prospection réalisé par les ingénieurs de NCA et ne remet pas en cause les résultats obtenus. Ces derniers s'accordent bien avec le ressenti et les connaissances de terrain des acteurs du territoire.

M. Le Maire rappelle que les différents acteurs du territoire et surtout les exploitants agricoles ont été bien impliqués tout au long de la démarche.

Suite de la démarche d'inventaire

La restitution finale de l'inventaire est prévue fin septembre 2013.

ANNEXE 4

Flore observée sur la commune de Gourgé au cours de l'inventaire (mai/juin 2013)

Flore observée lors de l'inventaire zones humides sur la commune de Gourgé (mai/juin 2013)

Achillea millefolium	Achillée millefeuille
Agrostis stolonifera*	**Agrostide stolonifère**
Ajuga reptans	Bugle rampant
Alisma plantago-aquatica	**Plantain d'eau commun**
Alliaria petiolata	Alliaire officinale
Alnus glutinosa	**Aulne glutineux**
Alopecurus geniculatus	**Vulpin genouillé**
Alopecurus pratensis	Vulpin des prés
Anacamptis laxiflora	**Orchis à fleurs lâches**
Anthoxanthum odoratum	Flouve odorante
Arrhenatherum elatius	Fromental
Arum italicum	Gouet d'Italie
Bellis perennis	Pâquerette
Bromus mollis	Brome mou
Calystegia sepium	**Liseron des haies**
Capsella bursa pastoris	Capselle bourse à Pasteur
Cardamine pratensis	**Cardamine des prés**
Carex acutiformis	**Laîche des marais**
Carex cuprina	Laîche cuivrée
Carex elata	**Laîche élevée**
Carex flacca	Laîche flasque
Carex hirta	Laîche hérissée
Carex ovalis	Laîche Patte-de-lièvre
Carex pairae	Laîche de Paira
Carex remota	**Laîche espacée**
Carex rostrata	**Laiche à ampoules**
Carex spicata	Laîche en épis
Carum verticillatum	**Carum verticillé**
Castanea sativa	Châtaignier
Cirsium palustre	**Cirse des marais**
Corylus avellana	Noisetier
Crataegus monogyna	Aubépine à un style
Cynosurus cristatus	Crételle
Cyperus longus	Souchet long
Dactylis glomerata	Dactyle aggloméré

Dactylorhiza maculata subsp ericetorum	**Orchis des bruyères**
Digitalis purpurea	Digitale pourpre
Dipsacus fullonum	Cardère sauvage
Eleocharis palustris	**Scirpe des marais**
Epilubium hirsutum	**Epilobe hirsute**
Erodium cicutarium	Bec de grue
Filipendula ulmaria	**Reine-des-prés**
Fraxinus excelsior	Frêne commun
Fumaria officinalis	Fumeterre officinale
Galium aparine	Gaillet grateron
Galium palustris	**Gaillet des marais**
Galium uliginosum	**Gaillet aquatique**
Geranium dissectum	Géranium à feuilles découpées
Geranium robertianum	Géranium herbe à Robert
Glechoma hederacea	Lierre terrestre
Glyceria fluitans	**Glycérie flottante**
Hedera helix	Lierre grimpant
Helosciadium nodiflorum	**Ache nodiflore**
Himantoglossum hircinum	Orchis bouc
Holcus lanatus	Houlque laineuse
Humulus lupulus	**Houblon**
Hydrocotyle vulgaris	**Ecuelle d'eau**
Iris pseudacorus	**Iris faux acore**
Juncus acutiflorus	**Jonc acutiflore**
Juncus bufonius	**Jonc des crapauds**
Juncus conglomeratus	**Jonc aggloméré**
Juncus effusus	**Jonc diffus**
Juncus inflexus	**Jonc glauque**
Lathraea clandestina	**Lathrée clandestine**
Leucanthemum vulgare	Marguerite
Lolium perenne	Ivraie vivace
Lonicera periclymenum	Chèvrefeuille des bois
Lotus corniculatus	Lotier corniculé
Lotus pedunculatus	**Lotier des marais**
Luzula campestris	Luzule champêtre
Lychnis flos cuculi	**Lychnis fleur de coucou**
Lycopus europaeus	**Lycope d'Europe**
Lysimachia nummularia	**Lysimaque nummulaire**
Medicago arabica	Luzerne d'Arabie

Medicago lupulina	Minette
Melampyrum pratense	Mélampyre des prés
Mentha aquatica	**Menthe aquatique**
Mentha rotundifolia	Menthe à feuilles rondes
Myosotis scorpioides	**Myosotis des marais**
Oenanthe crocata	**Oenanthe safranée**
Phalaris arundinacea	**Baldingère faux roseau**
Plantago lanceolata	Plantain lancéolé
Poa annua	Pâturin annuel
Poa nemoralis	Pâturin des bois
Poa pratensis	Pâturin des prés
Poa trivialis	Pâturin commun
Polygala vulgaris	Polygale commun
Polygonum persicaria	Persicaire
Populus x canadensis	Peuplier cultivar
Potentilla reptans	Potentille rampante
Pteridium aquilinum	Fougère aigle
Pulicaria dysenterica	**Pulicaire dysentérique**
Quercus robur	Chêne pédonculé
Ranunculus acris	Renoncule âcre
Ranunculus aquatica	Renoncule aquatique
Ranunculus ficaria	Ficaire fausse-renoncule
Ranunculus flammula	**Renoncule flammette**
Ranunculus lingua	**Grande douve**
Ranunculus repens	**Renoncule rampante**
Ranunculus sardous	**Renoncule sarde**
Rosa canina	Rosier des chiens
Rubus fruticosus	Ronce commune
Rumex acetosa	Oseille des prés
Rumex acetosella	Petite oseille
Rumex crispus	**Patience crêpue**
Rumex obtusifolius	Oseille à feuilles obtuses
Rumex pulcher	Patience élégante
Salix aurita	**Saule à oreillettes**
Salix caprea	**Saule Marsault**
Sambucus nigra	Sureau noir
Scrophularia auriculata	**Scrophulaire à oreillettes**
Solanum dulcamara	**Douce-amer**
Sorbus torminalis	Alisier torminal

Spagnum sp	Sphaigne
Taraxacum officinalis	Pissenlit dent-de-lion
Trifolium arvense	Trèfle des champs
Trifolium incarnatum	Trèfle incarna
Trifolium pratense	Trèfle des prés
Typha angustifolia	**Massette**
Ulmus campestris	Orme champêtre
Urtica dioica	Ortie dioïque
Veronica beccabunga	**Cresson de cheval**
Vicia sativa	Vesce cultivée

****En gras** : Espèces indicatrices de zones humides (Arrêté du 24 juin 2008, modifié par l'arrêté du 1er octobre 2009 : Annexe II, Table A)*



GOURGE

Inventaire (délimitation et caractérisation)
des zones humides,
du réseau hydrographique et
des plans d'eau des communes
du Pays de Gatine

Pays de Gâtine
Parthenay
www.gatine.org

Tableau d'assemblage des planches au 1/ 7 000 ème

Réalisation: LOUIS David
NCA Environnement
Août 2013

Source: © IGN Scan 25

N
W E
S

Echelle: 1/ 30 000

NCA
11, allée Jean Monnet
86170 Neuville de Poitou
05 49 00 43 20

Inventaire des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau

GOURGE

-

79135

Planche Z38

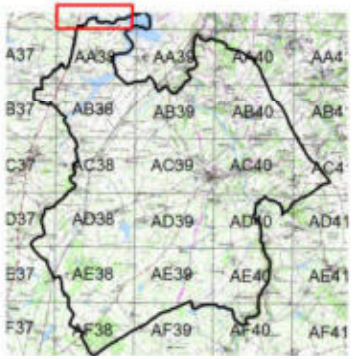

Inventaire de connaissance dans le cadre du SAGE Thouet

NB :

* Ceci n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'eau
* Inventaire non exhaustif
* Prospection de terrain effectuées en mai - juin 2013

Z38

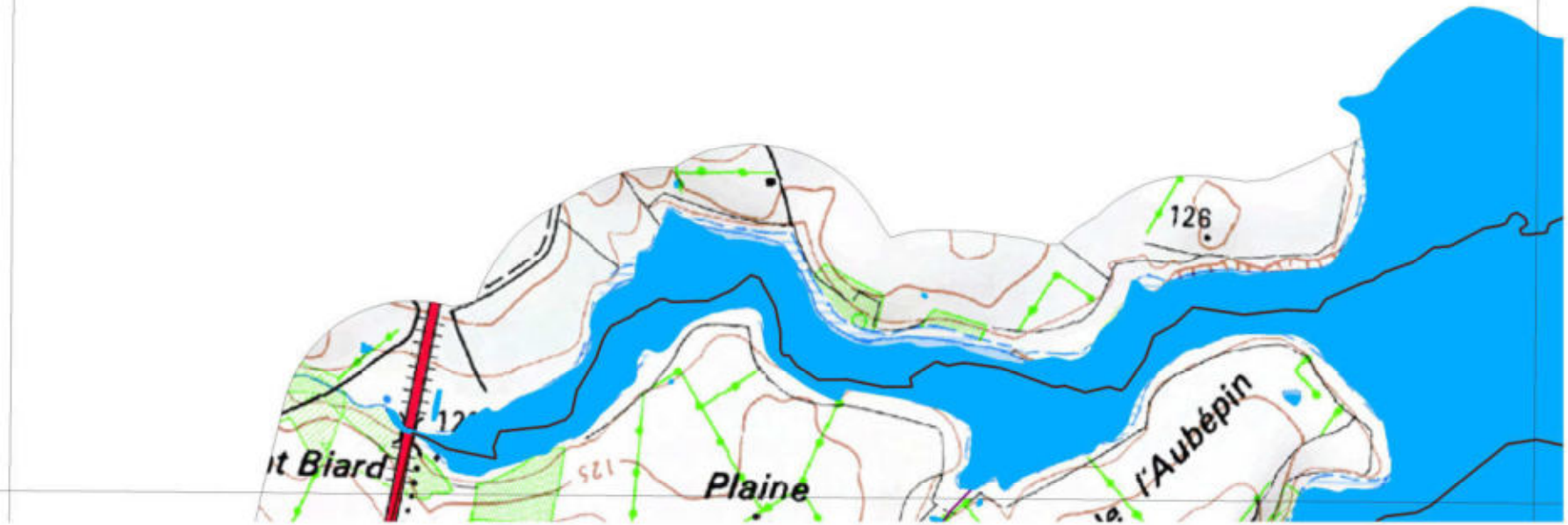

0 175 350

Mètres

N

L'inventaire des zones humides est cofinancé par l'Union Européenne. L'Europe s'engage en Poitou-Charentes avec le FEDER

Sources : © IGN BD Topo ®, © IGN Scan 25 ®, Pays de Gâtine, Groupe d'acteurs locaux, NCA environnement (relevés de terrain)

Réalisation : NCA environnement - Août 2013

Zones humides

- 31.831 - Ronciers
- 37.1 - Communautés à Reines-des-près et communautés associées
- 37.21- Prairies humides atlantiques et sub-atlantiques
- 37.217 - Prairies à jonc diffus
- 37.22 - Prairies à jonc acutiflore
- 37.241 - Pâtures à grand jonc
- 37.25 - Prairies humides de transition à hautes herbes
- 37.7 - Lisières humides à grandes herbes
- 37.71 - Ourlets des cours d'eau
- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 38.21 - Prairies atlantiques à fourrages
- 41 - Forêts caducifoliées
- 41.1 - Hetraies
- 41.23 - Frênaies/chênaies sub-atlantiques à primevère
- 41.37 - Frênaies sub-atlantiques
- 41.5 - Chênaies acidiphiles
- 41.51 - Bois de chênes pédonculés et de bouleaux
- 41.9 - Bois de Chataigniers
- 44.33 - Bois de frênes et d'aulnes des rivières à eaux lentes
- 44.91 - Bois d'aulnes marécageux
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.13 - Typhaies
- 53.14A - Végétation à Eleocharis palustris
- 53.16 - Végétation à Phalaris arundinacea
- 53.21 - Peuplements de grande laîches (Magnocariçaies)
- 81.2 - Prairies humides améliorées
- 82.1 - Terres cultivées
- 83.321 - Plantations de peupliers cultivars
- 87.2 - Zones rudérales

Autres zones

- Zones non humides à sol hydromorphe
- Plans d'eau et mares
- Zones non prospectées

Repères

- Limite communale

Elements ponctuels

- Sources
- Puits
- Résurgences

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal
- Réseau hydrographique complémentaire

Inventaire des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau

GOURGE

-

79135

Planche Z38

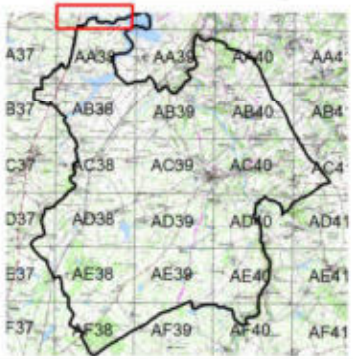

Z38

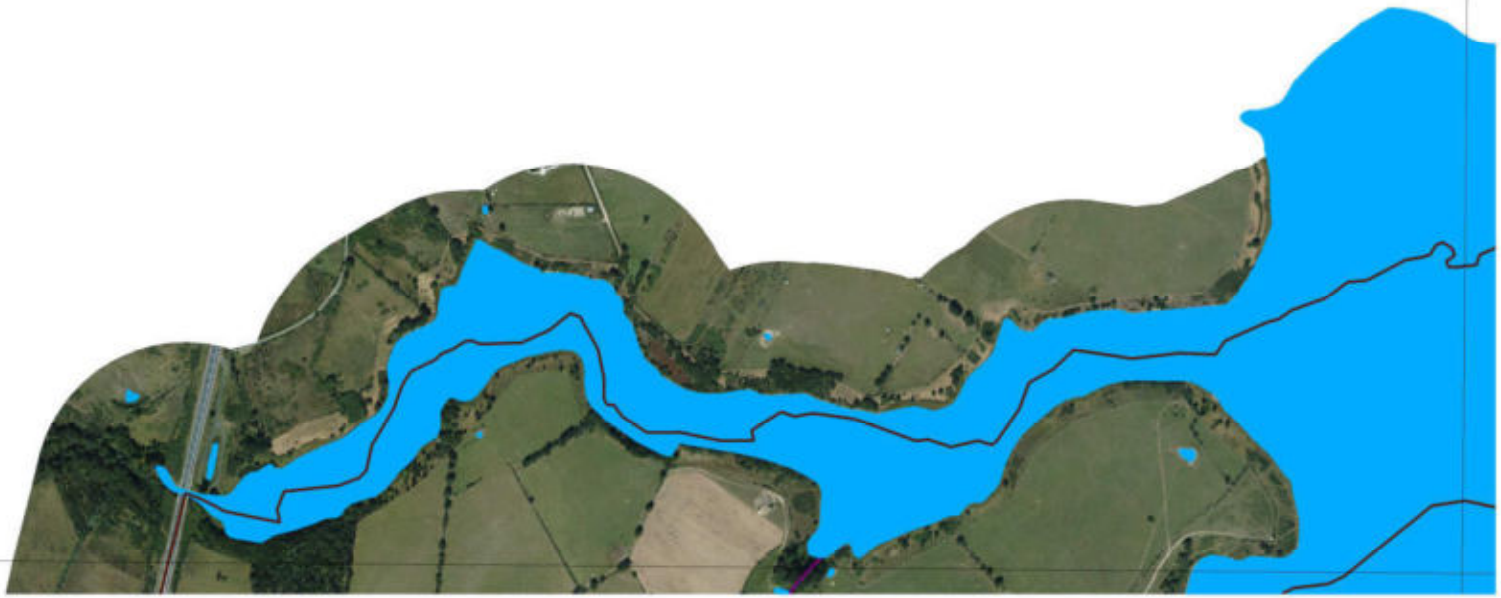

Inventaire de connaissance dans le cadre du SAGE Thouet
NB :
* Ceci n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'eau
* Inventaire non exhaustif
* Prospection de terrain effectuées en mai - juin 2013

N

0 175 350
Mètres

L'inventaire des zones humides est cofinancé par l'Union Européenne. L'Europe s'engage en Poitou-Charentes avec le FEDER

Sources : © IGN BD Topo ®, © IGN Scan 25 ®, Pays de Gâtine, Groupe d'acteurs locaux, NCA environnement (relevés de terrain)

Réalisation :
NCA environnement - Août 2013

Zones humides

- 31.831 - Ronciers
- 37.1 - Communautés à Reines-des-près et communautés associées
- 37.21- Prairies humides atlantiques et sub-atlantiques
- 37.217 - Prairies à jonc diffus
- 37.22 - Prairies à jonc acutiflore
- 37.241 - Pâtures à grand jonc
- 37.25 - Prairies humides de transition à hautes herbes
- 37.7 - Lisières humides à grandes herbes
- 37.71 - Ourlets des cours d'eau
- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 38.21 - Prairies atlantiques à fourrages
- 41 - Forêts caducifoliées
- 41.1 - Hetraies
- 41.23 - Frênaies/chênaies sub-atlantiques à primevère
- 41.37 - Frênaies sub-atlantiques
- 41.5 - Chênaies acidiphiles
- 41.51 - Bois de chênes pédonculés et de bouleaux
- 41.9 - Bois de Chataigniers
- 44.33 - Bois de frênes et d'aulnes des rivières à eaux lentes
- 44.91 - Bois d'aulnes marécageux
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.13 - Typhaies
- 53.14A - Végétation à Eleocharis palustris
- 53.16 - Végétation à Phalaris arundinacea
- 53.21 - Peuplements de grande laîches (Magnocariçaies)
- 81.2 - Prairies humides améliorées
- 82.1 - Terres cultivées
- 83.321 - Plantations de peupliers cultivars
- 87.2 - Zones rudérales

Autres zones

- Zones non humides à sol hydromorphe
- Plans d'eau et mares
- Zones non prospectées

Repères

- Limite communale

Elements ponctuels

- Sources
- Puits
- Résurgences

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal
- Réseau hydrographique complémentaire

Inventaire des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau

GOURGE

-

79135

Planche AA37

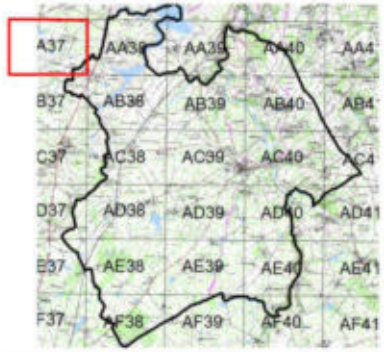

AA37

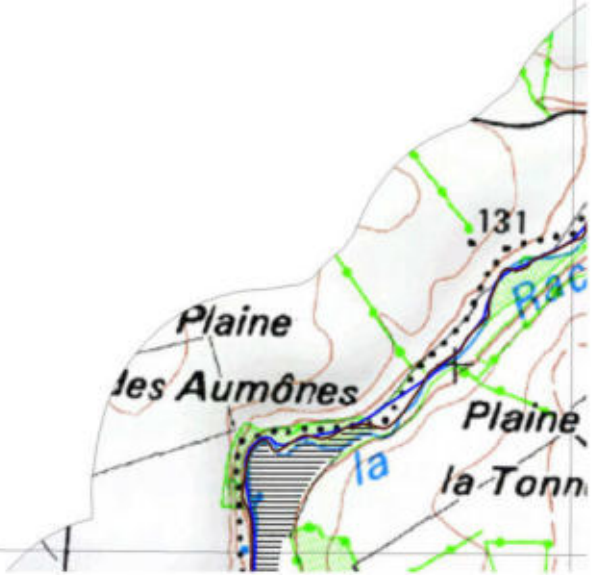

Inventaire de connaissance dans le cadre du SAGE Thouet

NB :

* Ceci n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'eau
* Inventaire non exhaustif
* Prospection de terrain effectuées en mai - juin 2013

0 175 350

Mètres

N

L'inventaire des zones humides est cofinancé par l'Union Européenne. L'Europe s'engage en Poitou-Charentes avec le FEDER

Sources : © IGN BD Topo ®, © IGN Scan 25 ®, Pays de Gâtine, Groupe d'acteurs locaux, NCA environnement (relevés de terrain)

Réalisation : NCA environnement - Août 2013

Zones humides

- 31.831 - Ronciers
- 37.1 - Communautés à Reines-des-près et communautés associées
- 37.21- Prairies humides atlantiques et sub-atlantiques
- 37.217 - Prairies à jonc diffus
- 37.22 - Prairies à jonc acutiflore
- 37.241 - Pâtures à grand jonc
- 37.25 - Prairies humides de transition à hautes herbes
- 37.7 - Lisières humides à grandes herbes
- 37.71 - Ourlets des cours d'eau
- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 38.21 - Prairies atlantiques à fourrages
- 41 - Forêts caducifoliées
- 41.1 - Hetraies
- 41.23 - Frênaies/chênaies sub-atlantiques à primevère
- 41.37 - Frênaies sub-atlantiques
- 41.5 - Chênaies acidiphiles
- 41.51 - Bois de chênes pédonculés et de bouleaux
- 41.9 - Bois de Chataigniers
- 44.33 - Bois de frênes et d'aulnes des rivières à eaux lentes
- 44.91 - Bois d'aulnes marécageux
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.13 - Typhaies
- 53.14A - Végétation à Eleocharis palustris
- 53.16 - Végétation à Phalaris arundinacea
- 53.21 - Peuplements de grande laîches (Magnocariçaies)
- 81.2 - Prairies humides améliorées
- 82.1 - Terres cultivées
- 83.321 - Plantations de peupliers cultivars
- 87.2 - Zones rudérales

Autres zones

- Zones non humides à sol hydromorphe
- Plans d'eau et mares
- Zones non prospectées

Repères

- Limite communale

Elements ponctuels

- Sources
- Puits
- Résurgences

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal
- Réseau hydrographique complémentaire

Inventaire des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau

GOURGE

-

79135

Planche AA37

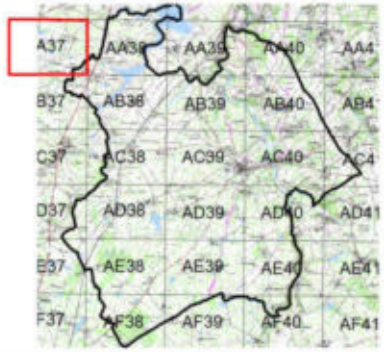

AA37



Inventaire de connaissance dans le cadre du SAGE Thouet
NB :
* Ceci n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'eau
* Inventaire non exhaustif
* Prospection de terrain effectuées en mai - juin 2013

0 175 350
Mètres

N

L'inventaire des zones humides est cofinancé par l'Union Européenne. L'Europe s'engage en Poitou-Charentes avec le FEDER

Sources : © IGN BD Topo ®, © IGN Scan 25 ®, Pays de Gâtine, Groupe d'acteurs locaux, NCA environnement (relevés de terrain)

Réalisation :
NCA environnement - Août 2013

Zones humides

- 31.831 - Ronciers
- 37.1 - Communautés à Reines-des-près et communautés associées
- 37.21- Prairies humides atlantiques et sub-atlantiques
- 37.217 - Prairies à jonc diffus
- 37.22 - Prairies à jonc acutiflore
- 37.241 - Pâtures à grand jonc
- 37.25 - Prairies humides de transition à hautes herbes
- 37.7 - Lisières humides à grandes herbes
- 37.71 - Ourlets des cours d'eau
- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 38.21 - Prairies atlantiques à fourrages
- 41 - Forêts caducifoliées
- 41.1 - Hetraies
- 41.23 - Frênaies/chênaies sub-atlantiques à primevère
- 41.37 - Frênaies sub-atlantiques
- 41.5 - Chênaies acidiphiles
- 41.51 - Bois de chênes pédonculés et de bouleaux
- 41.9 - Bois de Chataigniers
- 44.33 - Bois de frênes et d'aulnes des rivières à eaux lentes
- 44.91 - Bois d'aulnes marécageux
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.13 - Typhaies
- 53.14A - Végétation à Eleocharis palustris
- 53.16 - Végétation à Phalaris arundinacea
- 53.21 - Peuplements de grande laîches (Magnocariçaies)
- 81.2 - Prairies humides améliorées
- 82.1 - Terres cultivées
- 83.321 - Plantations de peupliers cultivars
- 87.2 - Zones rudérales

Autres zones

- Zones non humides à sol hydromorphe
- Plans d'eau et mares
- Zones non prospectées

Repères

- Limite communale

Elements ponctuels

- Sources
- Puits
- Résurgences

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal
- Réseau hydrographique complémentaire

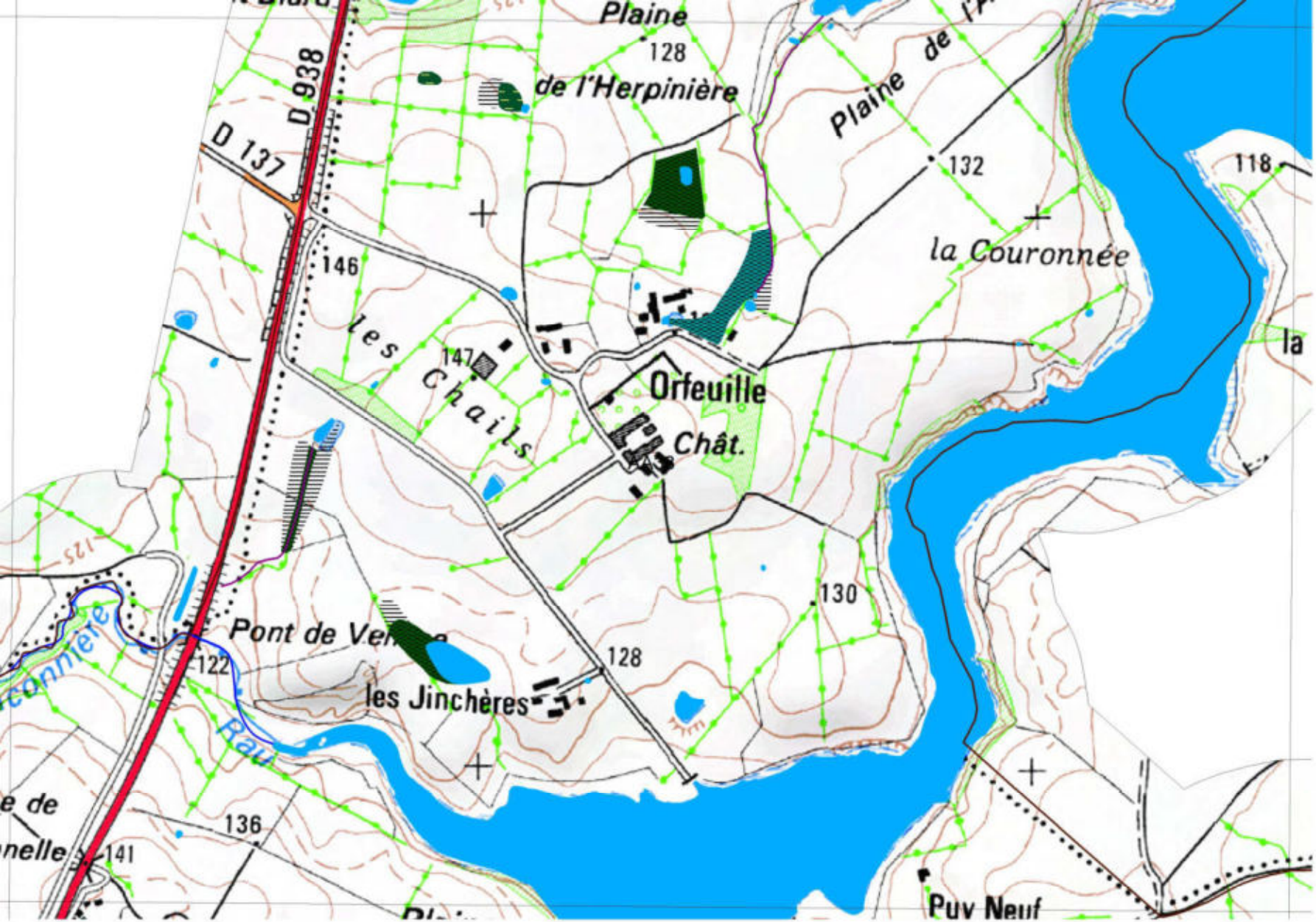

Inventaire des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau

GOURGE

-

79135

Planche AA38

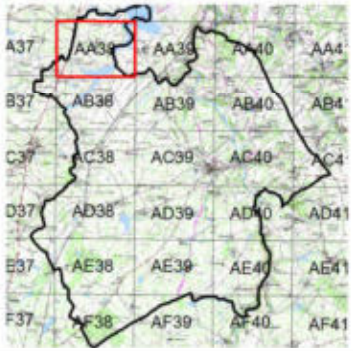

Inventaire de connaissance dans le cadre du SAGE Thouet
NB :
* Ceci n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'eau
* Inventaire non exhaustif
* Prospection de terrain effectuées en mai - juin 2013

0 175 350
Mètres

N

L'inventaire des zones humides est cofinancé par l'Union Européenne. L'Europe s'engage en Poitou-Charentes avec le FEDER

Sources : © IGN BD Topo ®, © IGN Scan 25 ®, Pays de Gâtine, Groupe d'acteurs locaux, NCA environnement (relevés de terrain)

Réalisation :
NCA environnement - Août 2013

Zones humides

- 31.831 - Ronciers
- 37.1 - Communautés à Reines-des-près et communautés associées
- 37.21- Prairies humides atlantiques et sub-atlantiques
- 37.217 - Prairies à jonc diffus
- 37.22 - Prairies à jonc acutiflore
- 37.241 - Pâtures à grand jonc
- 37.25 - Prairies humides de transition à hautes herbes
- 37.7 - Lisières humides à grandes herbes
- 37.71 - Ourlets des cours d'eau
- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 38.21 - Prairies atlantiques à fourrages
- 41 - Forêts caducifoliées
- 41.1 - Hetraies
- 41.23 - Frênaies/chênaies sub-atlantiques à primevère
- 41.37 - Frênaies sub-atlantiques
- 41.5 - Chênaies acidiphiles
- 41.51 - Bois de chênes pédonculés et de bouleaux
- 41.9 - Bois de Chataigniers
- 44.33 - Bois de frênes et d'aulnes des rivières à eaux lentes
- 44.91 - Bois d'aulnes marécageux
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.13 - Typhaies
- 53.14A - Végétation à Eleocharis palustris
- 53.16 - Végétation à Phalaris arundinacea
- 53.21 - Peuplements de grande laîches (Magnocariçaies)
- 81.2 - Prairies humides améliorées
- 82.1 - Terres cultivées
- 83.321 - Plantations de peupliers cultivars
- 87.2 - Zones rudérales

Autres zones

- Zones non humides à sol hydromorphe
- Plans d'eau et mares
- Zones non prospectées

Repères

- Limite communale

Elements ponctuels

- Sources
- Puits
- Résurgences

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal
- Réseau hydrographique complémentaire

Inventaire des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau

GOURGE

-

79135

Planche AA38

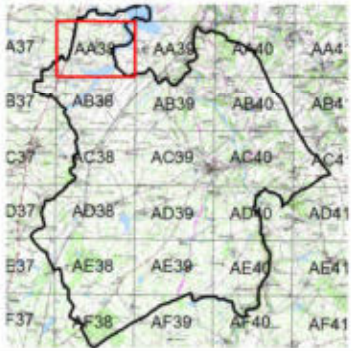

Inventaire de connaissance dans le cadre du SAGE Thouet

NB :

* Ceci n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'eau
* Inventaire non exhaustif
* Prospection de terrain effectuées en mai - juin 2013

0 175 350

Mètres

N

L'inventaire des zones humides est cofinancé par l'Union Européenne. L'Europe s'engage en Poitou-Charentes avec le FEDER

Sources : © IGN BD Topo ®, © IGN Scan 25 ®, Pays de Gâtine, Groupe d'acteurs locaux, NCA environnement (relevés de terrain)

Réalisation :
NCA environnement - Août 2013

Zones humides

- 31.831 - Ronciers
- 37.1 - Communautés à Reines-des-près et communautés associées
- 37.21- Prairies humides atlantiques et sub-atlantiques
- 37.217 - Prairies à jonc diffus
- 37.22 - Prairies à jonc acutiflore
- 37.241 - Pâtures à grand jonc
- 37.25 - Prairies humides de transition à hautes herbes
- 37.7 - Lisières humides à grandes herbes
- 37.71 - Ourlets des cours d'eau
- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 38.21 - Prairies atlantiques à fourrages
- 41 - Forêts caducifoliées
- 41.1 - Hetraies
- 41.23 - Frênaies/chênaies sub-atlantiques à primevère
- 41.37 - Frênaies sub-atlantiques
- 41.5 - Chênaies acidiphiles
- 41.51 - Bois de chênes pédonculés et de bouleaux
- 41.9 - Bois de Chataigniers
- 44.33 - Bois de frênes et d'aulnes des rivières à eaux lentes
- 44.91 - Bois d'aulnes marécageux
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.13 - Typhaies
- 53.14A - Végétation à Eleocharis palustris
- 53.16 - Végétation à Phalaris arundinacea
- 53.21 - Peuplements de grande laîches (Magnocariçaies)
- 81.2 - Prairies humides améliorées
- 82.1 - Terres cultivées
- 83.321 - Plantations de peupliers cultivars
- 87.2 - Zones rudérales

Autres zones

- Zones non humides à sol hydromorphe
- Plans d'eau et mares
- Zones non prospectées

Repères

- Limite communale

Elements ponctuels

- Sources
- Puits
- Résurgences

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal
- Réseau hydrographique complémentaire



Inventaire des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau

GOURGE

-

79135

Planche AA39

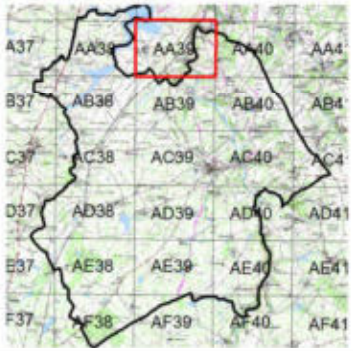

Inventaire de connaissance dans le cadre du SAGE Thouet
NB :
* Ceci n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'eau
* Inventaire non exhaustif
* Prospection de terrain effectuées en mai - juin 2013

0 175 350
Mètres

N

L'inventaire des zones humides est cofinancé par l'Union Européenne. L'Europe s'engage en Poitou-Charentes avec le FEDER

Sources : © IGN BD Topo ®, © IGN Scan 25 ®, Pays de Gâtine, Groupe d'acteurs locaux, NCA environnement (relevés de terrain)

Réalisation : NCA environnement - Août 2013

Zones humides

- 31.831 - Ronciers
- 37.1 - Communautés à Reines-des-près et communautés associées
- 37.21- Prairies humides atlantiques et sub-atlantiques
- 37.217 - Prairies à jonc diffus
- 37.22 - Prairies à jonc acutiflore
- 37.241 - Pâtures à grand jonc
- 37.25 - Prairies humides de transition à hautes herbes
- 37.7 - Lisières humides à grandes herbes
- 37.71 - Ourlets des cours d'eau
- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 38.21 - Prairies atlantiques à fourrages
- 41 - Forêts caducifoliées
- 41.1 - Hetraies
- 41.23 - Frênaies/chênaies sub-atlantiques à primevère
- 41.37 - Frênaies sub-atlantiques
- 41.5 - Chênaies acidiphiles
- 41.51 - Bois de chênes pédonculés et de bouleaux
- 41.9 - Bois de Chataigniers
- 44.33 - Bois de frênes et d'aulnes des rivières à eaux lentes
- 44.91 - Bois d'aulnes marécageux
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.13 - Typhaies
- 53.14A - Végétation à Eleocharis palustris
- 53.16 - Végétation à Phalaris arundinacea
- 53.21 - Peuplements de grande laîches (Magnocariçaies)
- 81.2 - Prairies humides améliorées
- 82.1 - Terres cultivées
- 83.321 - Plantations de peupliers cultivars
- 87.2 - Zones rudérales

Autres zones

- Zones non humides à sol hydromorphe
- Plans d'eau et mares
- Zones non prospectées

Repères

- Limite communale

Elements ponctuels

- Sources
- Puits
- Résurgences

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal
- Réseau hydrographique complémentaire

Inventaire des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau

GOURGE

-

79135

Planche AA39

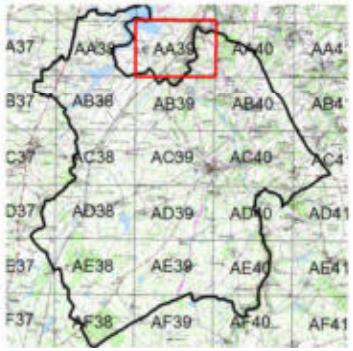

AA39

Inventaire de connaissance dans le cadre du SAGE Thouet
NB :
* Ceci n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'eau
* Inventaire non exhaustif
* Prospection de terrain effectuées en mai - juin 2013

0 175 350
Mètres

N

L'inventaire des zones humides est cofinancé par l'Union Européenne. L'Europe s'engage en Poitou-Charentes avec le FEDER

Sources : © IGN BD Topo ®, © IGN Scan 25 ®, Pays de Gâtine, Groupe d'acteurs locaux, NCA environnement (relevés de terrain)

Réalisation :
NCA environnement - Août 2013

Zones humides

- 31.831 - Ronciers
- 37.1 - Communautés à Reines-des-près et communautés associées
- 37.21- Prairies humides atlantiques et sub-atlantiques
- 37.217 - Prairies à jonc diffus
- 37.22 - Prairies à jonc acutiflore
- 37.241 - Pâtures à grand jonc
- 37.25 - Prairies humides de transition à hautes herbes
- 37.7 - Lisières humides à grandes herbes
- 37.71 - Ourlets des cours d'eau
- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 38.21 - Prairies atlantiques à fourrages
- 41 - Forêts caducifoliées
- 41.1 - Hetraies
- 41.23 - Frênaies/chênaies sub-atlantiques à primevère
- 41.37 - Frênaies sub-atlantiques
- 41.5 - Chênaies acidiphiles
- 41.51 - Bois de chênes pédonculés et de bouleaux
- 41.9 - Bois de Chataigniers
- 44.33 - Bois de frênes et d'aulnes des rivières à eaux lentes
- 44.91 - Bois d'aulnes marécageux
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.13 - Typhaies
- 53.14A - Végétation à Eleocharis palustris
- 53.16 - Végétation à Phalaris arundinacea
- 53.21 - Peuplements de grande laîches (Magnocariçaies)
- 81.2 - Prairies humides améliorées
- 82.1 - Terres cultivées
- 83.321 - Plantations de peupliers cultivars
- 87.2 - Zones rudérales

Autres zones

- Zones non humides à sol hydromorphe
- Plans d'eau et mares
- Zones non prospectées

Repères

- Limite communale

Elements ponctuels

- Sources
- Puits
- Résurgences

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal
- Réseau hydrographique complémentaire

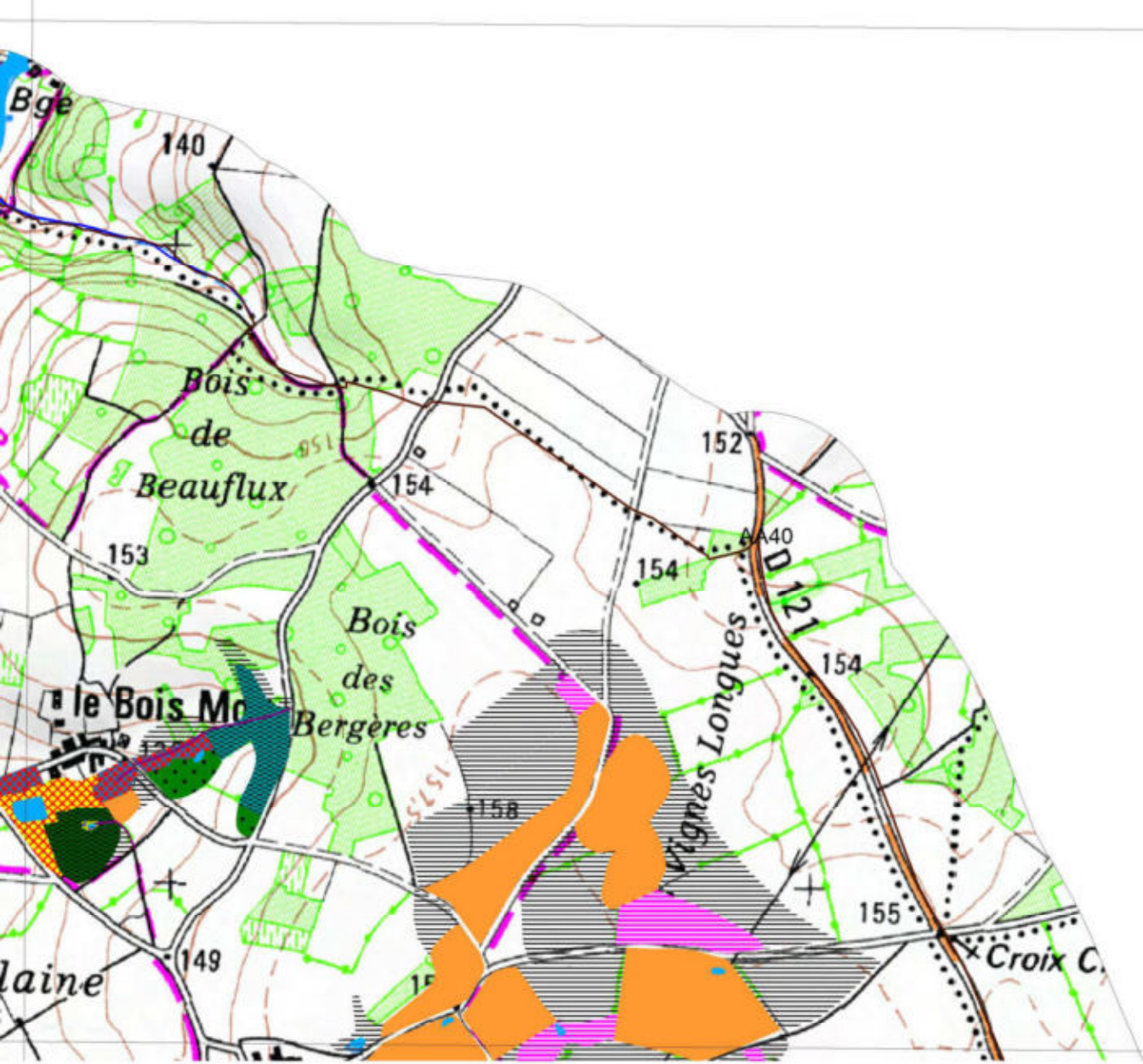

Inventaire des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau

GOURGE

-

79135

Planche AA40

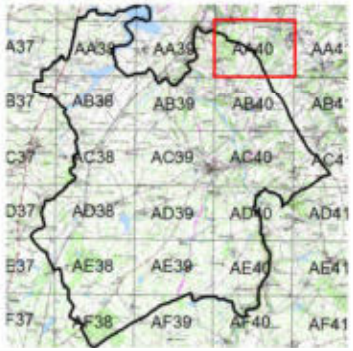

Inventaire de connaissance dans le cadre du SAGE Thouet
NB :
* Ceci n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'eau
* Inventaire non exhaustif
* Prospection de terrain effectuées en mai - juin 2013

0 175 350
Mètres

N

L'inventaire des zones humides est cofinancé par l'Union Européenne. L'Europe s'engage en Poitou-Charentes avec le FEDER

Sources : © IGN BD Topo ®, © IGN Scan 25 ®, Pays de Gâtine, Groupe d'acteurs locaux, NCA environnement (relevés de terrain)

Réalisation :
NCA environnement - Août 2013

Zones humides

- 31.831 - Ronciers
- 37.1 - Communautés à Reines-des-près et communautés associées
- 37.21- Prairies humides atlantiques et sub-atlantiques
- 37.217 - Prairies à jonc diffus
- 37.22 - Prairies à jonc acutiflore
- 37.241 - Pâtures à grand jonc
- 37.25 - Prairies humides de transition à hautes herbes
- 37.7 - Lisières humides à grandes herbes
- 37.71 - Ourlets des cours d'eau
- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 38.21 - Prairies atlantiques à fourrages
- 41 - Forêts caducifoliées
- 41.1 - Hetraies
- 41.23 - Frênaies/chênaies sub-atlantiques à primevère
- 41.37 - Frênaies sub-atlantiques
- 41.5 - Chênaies acidiphiles
- 41.51 - Bois de chênes pédonculés et de bouleaux
- 41.9 - Bois de Chataigniers
- 44.33 - Bois de frênes et d'aulnes des rivières à eaux lentes
- 44.91 - Bois d'aulnes marécageux
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.13 - Typhaies
- 53.14A - Végétation à Eleocharis palustris
- 53.16 - Végétation à Phalaris arundinacea
- 53.21 - Peuplements de grande laîches (Magnocariçaies)
- 81.2 - Prairies humides améliorées
- 82.1 - Terres cultivées
- 83.321 - Plantations de peupliers cultivars
- 87.2 - Zones rudérales

Autres zones

- Zones non humides à sol hydromorphe
- Plans d'eau et mares
- Zones non prospectées

Repères

- Limite communale

Elements ponctuels

- Sources
- Puits
- Résurgences

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal
- Réseau hydrographique complémentaire

Inventaire des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau

GOURGE

-

79135

Planche AA40



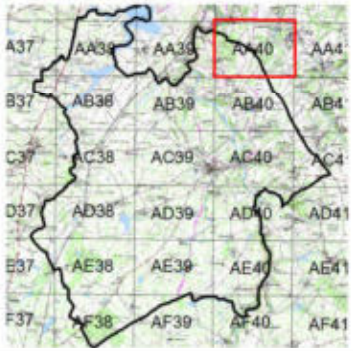

Inventaire de connaissance dans le cadre du SAGE Thouet

NB :

* Ceci n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'eau
* Inventaire non exhaustif
* Prospection de terrain effectuées en mai - juin 2013

0 175 350

Mètres

N

L'inventaire des zones humides est cofinancé par l'Union Européenne. L'Europe s'engage en Poitou-Charentes avec le FEDER

Sources : © IGN BD Topo ®, © IGN Scan 25 ®, Pays de Gâtine, Groupe d'acteurs locaux, NCA environnement (relevés de terrain)

Réalisation : NCA environnement - Août 2013

Zones humides

- 31.831 - Ronciers
- 37.1 - Communautés à Reines-des-près et communautés associées
- 37.21- Prairies humides atlantiques et sub-atlantiques
- 37.217 - Prairies à jonc diffus
- 37.22 - Prairies à jonc acutiflore
- 37.241 - Pâtures à grand jonc
- 37.25 - Prairies humides de transition à hautes herbes
- 37.7 - Lisières humides à grandes herbes
- 37.71 - Ourlets des cours d'eau
- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 38.21 - Prairies atlantiques à fourrages
- 41 - Forêts caducifoliées
- 41.1 - Hetraies
- 41.23 - Frênaies/chênaies sub-atlantiques à primevère
- 41.37 - Frênaies sub-atlantiques
- 41.5 - Chênaies acidiphiles
- 41.51 - Bois de chênes pédonculés et de bouleaux
- 41.9 - Bois de Chataigniers
- 44.33 - Bois de frênes et d'aulnes des rivières à eaux lentes
- 44.91 - Bois d'aulnes marécageux
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.13 - Typhaies
- 53.14A - Végétation à Eleocharis palustris
- 53.16 - Végétation à Phalaris arundinacea
- 53.21 - Peuplements de grande laîches (Magnocariçaies)
- 81.2 - Prairies humides améliorées
- 82.1 - Terres cultivées
- 83.321 - Plantations de peupliers cultivars
- 87.2 - Zones rudérales

Autres zones

- Zones non humides à sol hydromorphe
- Plans d'eau et mares
- Zones non prospectées

Repères

- Limite communale

Elements ponctuels

- Sources
- Puits
- Résurgences

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal
- Réseau hydrographique complémentaire



Inventaire des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau

GOURGE

-

79135

Planche AB37

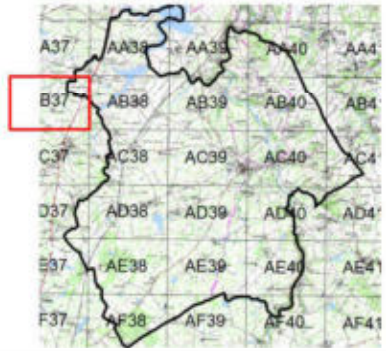

Inventaire de connaissance dans le cadre du SAGE Thouet
NB :
* Ceci n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'eau
* Inventaire non exhaustif
* Prospection de terrain effectuées en mai - juin 2013

0 175 350
Mètres

N

L'inventaire des zones humides est cofinancé par l'Union Européenne. L'Europe s'engage en Poitou-Charentes avec le FEDER

Sources : © IGN BD Topo ®, © IGN Scan 25 ®, Pays de Gâtine, Groupe d'acteurs locaux, NCA environnement (relevés de terrain)

Réalisation :
NCA environnement - Août 2013

Zones humides

- 31.831 - Ronciers
- 37.1 - Communautés à Reines-des-près et communautés associées
- 37.21- Prairies humides atlantiques et sub-atlantiques
- 37.217 - Prairies à jonc diffus
- 37.22 - Prairies à jonc acutiflore
- 37.241 - Pâtures à grand jonc
- 37.25 - Prairies humides de transition à hautes herbes
- 37.7 - Lisières humides à grandes herbes
- 37.71 - Ourlets des cours d'eau
- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 38.21 - Prairies atlantiques à fourrages
- 41 - Forêts caducifoliées
- 41.1 - Hetraies
- 41.23 - Frênaies/chênaies sub-atlantiques à primevère
- 41.37 - Frênaies sub-atlantiques
- 41.5 - Chênaies acidiphiles
- 41.51 - Bois de chênes pédonculés et de bouleaux
- 41.9 - Bois de Chataigniers
- 44.33 - Bois de frênes et d'aulnes des rivières à eaux lentes
- 44.91 - Bois d'aulnes marécageux
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.13 - Typhaies
- 53.14A - Végétation à Eleocharis palustris
- 53.16 - Végétation à Phalaris arundinacea
- 53.21 - Peuplements de grande laîches (Magnocariçaies)
- 81.2 - Prairies humides améliorées
- 82.1 - Terres cultivées
- 83.321 - Plantations de peupliers cultivars
- 87.2 - Zones rudérales

Autres zones

- Zones non humides à sol hydromorphe
- Plans d'eau et mares
- Zones non prospectées

Repères

- Limite communale

Elements ponctuels

- Sources
- Puits
- Résurgences

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal
- Réseau hydrographique complémentaire

Inventaire des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau

GOURGE

-

79135

Planche AB37

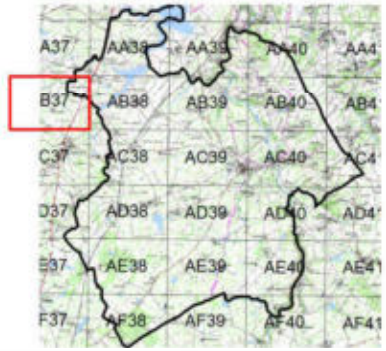



AB37

Inventaire de connaissance dans le cadre du SAGE Thouet
NB :
* Ceci n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'eau
* Inventaire non exhaustif
* Prospection de terrain effectuées en mai - juin 2013

0 175 350
Mètres

N

L'inventaire des zones humides est cofinancé par l'Union Européenne. L'Europe s'engage en Poitou-Charentes avec le FEDER

Sources : © IGN BD Topo ®, © IGN Scan 25 ®, Pays de Gâtine, Groupe d'acteurs locaux, NCA environnement (relevés de terrain)

Réalisation :
NCA environnement - Août 2013

Zones humides

- 31.831 - Ronciers
- 37.1 - Communautés à Reines-des-près et communautés associées
- 37.21- Prairies humides atlantiques et sub-atlantiques
- 37.217 - Prairies à jonc diffus
- 37.22 - Prairies à jonc acutiflore
- 37.241 - Pâtures à grand jonc
- 37.25 - Prairies humides de transition à hautes herbes
- 37.7 - Lisières humides à grandes herbes
- 37.71 - Ourlets des cours d'eau
- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 38.21 - Prairies atlantiques à fourrages
- 41 - Forêts caducifoliées
- 41.1 - Hetraies
- 41.23 - Frênaies/chênaies sub-atlantiques à primevère
- 41.37 - Frênaies sub-atlantiques
- 41.5 - Chênaies acidiphiles
- 41.51 - Bois de chênes pédonculés et de bouleaux
- 41.9 - Bois de Chataigniers
- 44.33 - Bois de frênes et d'aulnes des rivières à eaux lentes
- 44.91 - Bois d'aulnes marécageux
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.13 - Typhaies
- 53.14A - Végétation à Eleocharis palustris
- 53.16 - Végétation à Phalaris arundinacea
- 53.21 - Peuplements de grande laîches (Magnocariçaies)
- 81.2 - Prairies humides améliorées
- 82.1 - Terres cultivées
- 83.321 - Plantations de peupliers cultivars
- 87.2 - Zones rudérales

Autres zones

- Zones non humides à sol hydromorphe
- Plans d'eau et mares
- Zones non prospectées

Repères

- Limite communale

Elements ponctuels

- Sources
- Puits
- Résurgences

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal
- Réseau hydrographique complémentaire

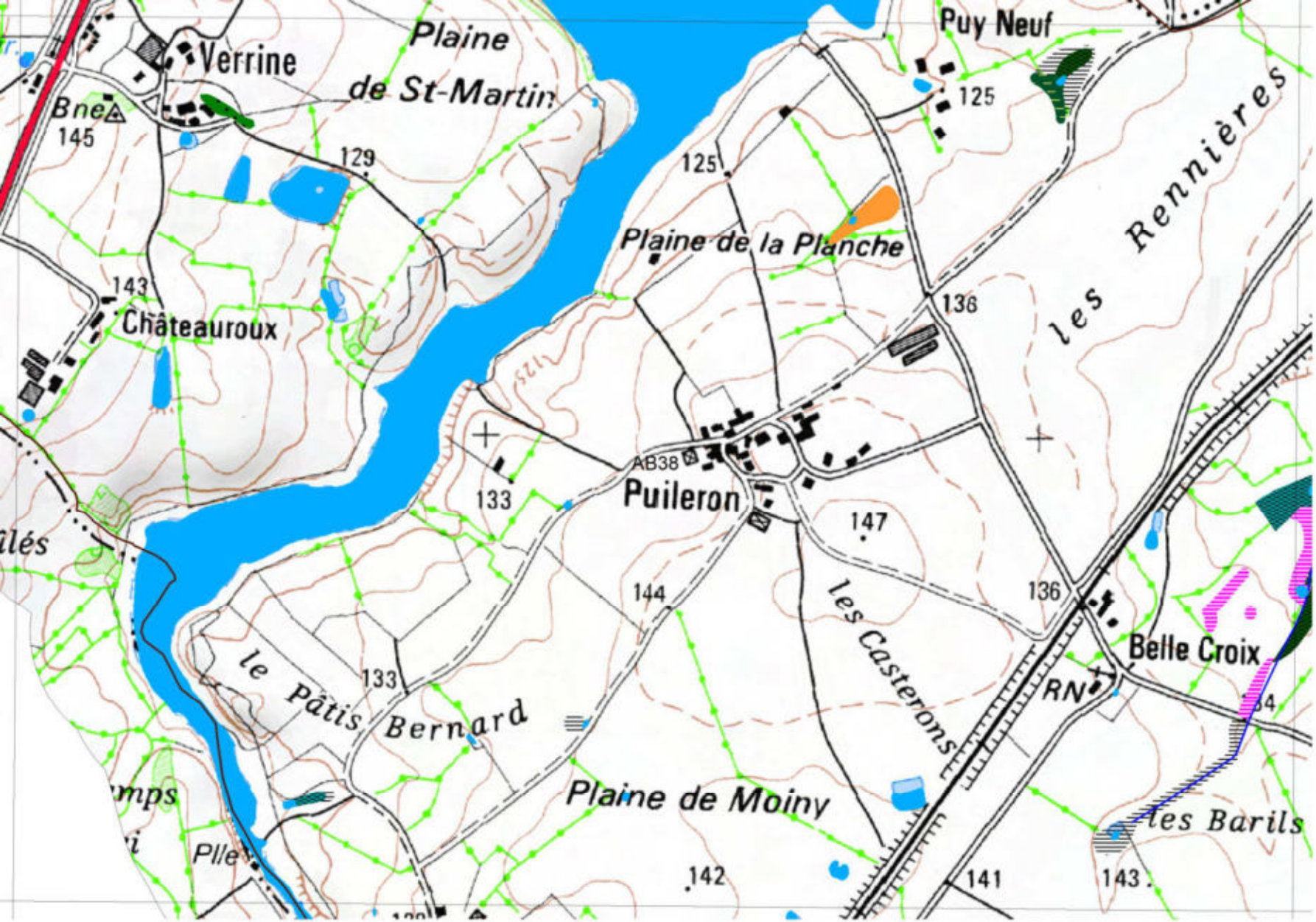

Inventaire des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau

GOURGE

-

79135

Planche AB38

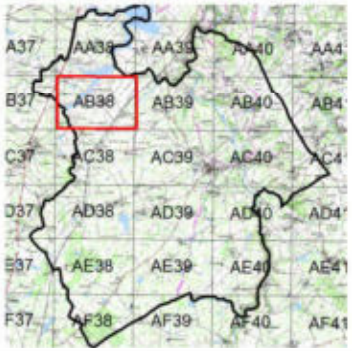

Inventaire de connaissance dans le cadre du SAGE Thouet
NB :
* Ceci n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'eau
* Inventaire non exhaustif
* Prospection de terrain effectuées en mai - juin 2013

0 175 350
Mètres

N

L'inventaire des zones humides est cofinancé par l'Union Européenne. L'Europe s'engage en Poitou-Charentes avec le FEDER

Sources : © IGN BD Topo ®, © IGN Scan 25 ®, Pays de Gâtine, Groupe d'acteurs locaux, NCA environnement (relevés de terrain)

Réalisation :
NCA environnement - Août 2013

Zones humides

- 31.831 - Ronciers
- 37.1 - Communautés à Reines-des-près et communautés associées
- 37.21- Prairies humides atlantiques et sub-atlantiques
- 37.217 - Prairies à jonc diffus
- 37.22 - Prairies à jonc acutiflore
- 37.241 - Pâtures à grand jonc
- 37.25 - Prairies humides de transition à hautes herbes
- 37.7 - Lisières humides à grandes herbes
- 37.71 - Ourlets des cours d'eau
- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 38.21 - Prairies atlantiques à fourrages
- 41 - Forêts caducifoliées
- 41.1 - Hetraies
- 41.23 - Frênaies/chênaies sub-atlantiques à primevère
- 41.37 - Frênaies sub-atlantiques
- 41.5 - Chênaies acidiphiles
- 41.51 - Bois de chênes pédonculés et de bouleaux
- 41.9 - Bois de Chataigniers
- 44.33 - Bois de frênes et d'aulnes des rivières à eaux lentes
- 44.91 - Bois d'aulnes marécageux
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.13 - Typhaies
- 53.14A - Végétation à Eleocharis palustris
- 53.16 - Végétation à Phalaris arundinacea
- 53.21 - Peuplements de grande laîches (Magnocariçaies)
- 81.2 - Prairies humides améliorées
- 82.1 - Terres cultivées
- 83.321 - Plantations de peupliers cultivars
- 87.2 - Zones rudérales

Autres zones

- Zones non humides à sol hydromorphe
- Plans d'eau et mares
- Zones non prospectées

Repères

- Limite communale

Elements ponctuels

- Sources
- Puits
- Résurgences

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal
- Réseau hydrographique complémentaire



Inventaire des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau

GOURGE

-

79135

Planche AB38

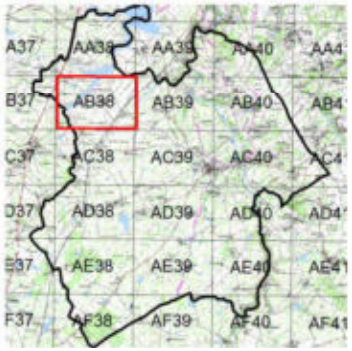

Inventaire de connaissance dans le cadre du SAGE Thouet
NB :
* Ceci n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'eau
* Inventaire non exhaustif
* Prospection de terrain effectuées en mai - juin 2013

0 175 350
Mètres

N

L'inventaire des zones humides est cofinancé par l'Union Européenne. L'Europe s'engage en Poitou-Charentes avec le FEDER

Sources : © IGN BD Topo ®, © IGN Scan 25 ®, Pays de Gâtine, Groupe d'acteurs locaux, NCA environnement (relevés de terrain)

Réalisation :
NCA environnement - Août 2013

Zones humides

- 31.831 - Ronciers
- 37.1 - Communautés à Reines-des-près et communautés associées
- 37.21- Prairies humides atlantiques et sub-atlantiques
- 37.217 - Prairies à jonc diffus
- 37.22 - Prairies à jonc acutiflore
- 37.241 - Pâtures à grand jonc
- 37.25 - Prairies humides de transition à hautes herbes
- 37.7 - Lisières humides à grandes herbes
- 37.71 - Ourlets des cours d'eau
- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 38.21 - Prairies atlantiques à fourrages
- 41 - Forêts caducifoliées
- 41.1 - Hetraies
- 41.23 - Frênaies/chênaies sub-atlantiques à primevère
- 41.37 - Frênaies sub-atlantiques
- 41.5 - Chênaies acidiphiles
- 41.51 - Bois de chênes pédonculés et de bouleaux
- 41.9 - Bois de Chataigniers
- 44.33 - Bois de frênes et d'aulnes des rivières à eaux lentes
- 44.91 - Bois d'aulnes marécageux
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.13 - Typhaies
- 53.14A - Végétation à Eleocharis palustris
- 53.16 - Végétation à Phalaris arundinacea
- 53.21 - Peuplements de grande laîches (Magnocariçaies)
- 81.2 - Prairies humides améliorées
- 82.1 - Terres cultivées
- 83.321 - Plantations de peupliers cultivars
- 87.2 - Zones rudérales

Autres zones

- Zones non humides à sol hydromorphe
- Plans d'eau et mares
- Zones non prospectées

Repères

- Limite communale

Elements ponctuels

- Sources
- Puits
- Résurgences

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal
- Réseau hydrographique complémentaire

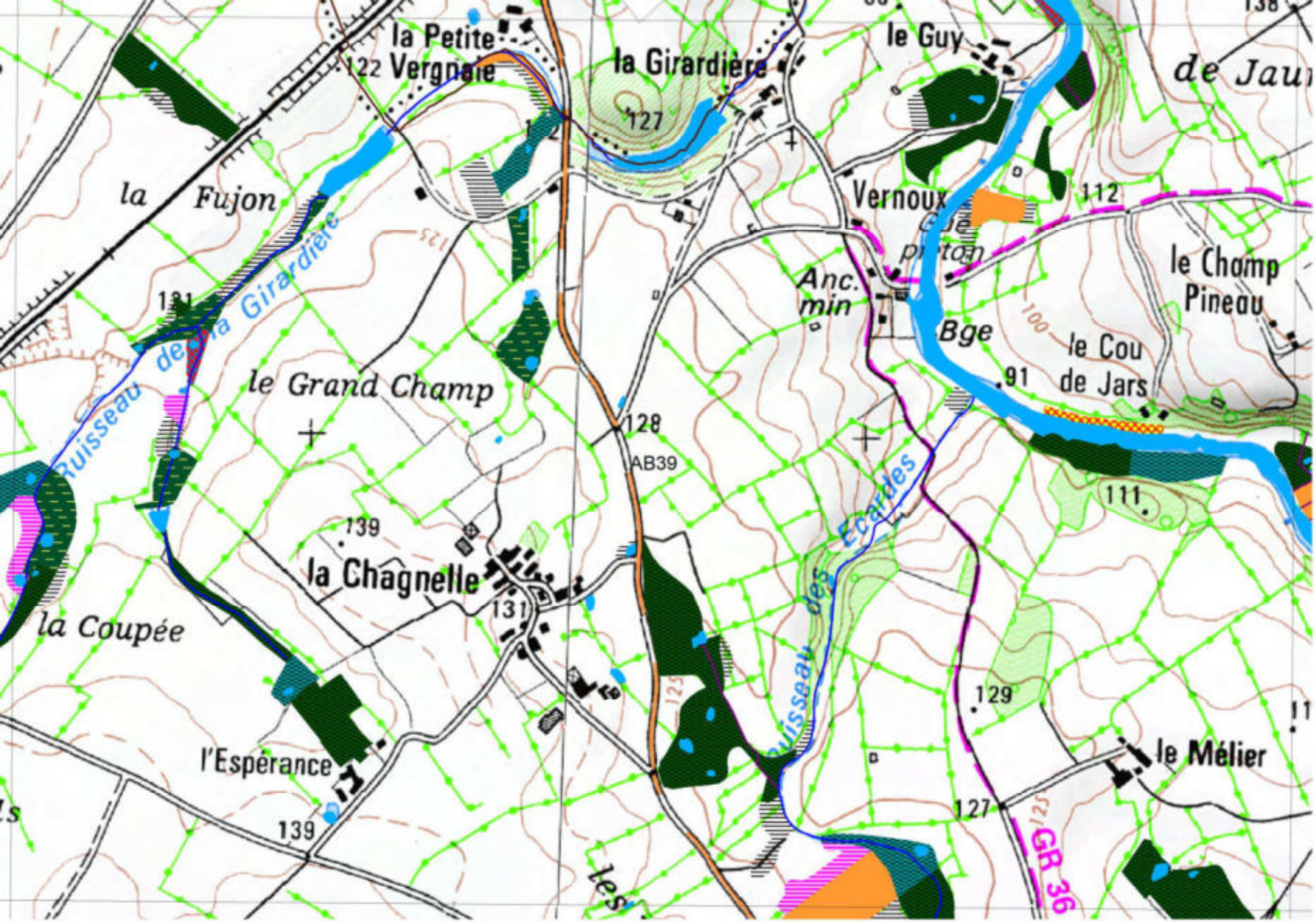

Inventaire des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau

GOURGE

-

79135

Planche AB39

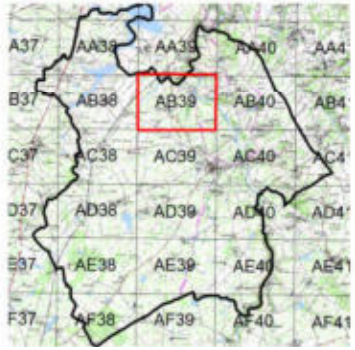

Inventaire de connaissance dans le cadre du SAGE Thouet

NB :

* Ceci n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'eau
* Inventaire non exhaustif
* Prospection de terrain effectuées en mai - juin 2013

0 175 350

Mètres

N

L'inventaire des zones humides est cofinancé par l'Union Européenne. L'Europe s'engage en Poitou-Charentes avec le FEDER

Sources : © IGN BD Topo ®, © IGN Scan 25 ®, Pays de Gâtine, Groupe d'acteurs locaux, NCA environnement (relevés de terrain)

Réalisation : NCA environnement - Août 2013

Zones humides

- 31.831 - Ronciers
- 37.1 - Communautés à Reines-des-près et communautés associées
- 37.21- Prairies humides atlantiques et sub-atlantiques
- 37.217 - Prairies à jonc diffus
- 37.22 - Prairies à jonc acutiflore
- 37.241 - Pâtures à grand jonc
- 37.25 - Prairies humides de transition à hautes herbes
- 37.7 - Lisières humides à grandes herbes
- 37.71 - Ourlets des cours d'eau
- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 38.21 - Prairies atlantiques à fourrages
- 41 - Forêts caducifoliées
- 41.1 - Hetraies
- 41.23 - Frênaies/chênaies sub-atlantiques à primevère
- 41.37 - Frênaies sub-atlantiques
- 41.5 - Chênaies acidiphiles
- 41.51 - Bois de chênes pédonculés et de bouleaux
- 41.9 - Bois de Chataigniers
- 44.33 - Bois de frênes et d'aulnes des rivières à eaux lentes
- 44.91 - Bois d'aulnes marécageux
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.13 - Typhaies
- 53.14A - Végétation à Eleocharis palustris
- 53.16 - Végétation à Phalaris arundinacea
- 53.21 - Peuplements de grande laîches (Magnocariçaies)
- 81.2 - Prairies humides améliorées
- 82.1 - Terres cultivées
- 83.321 - Plantations de peupliers cultivars
- 87.2 - Zones rudérales

Autres zones

- Zones non humides à sol hydromorphe
- Plans d'eau et mares
- Zones non prospectées

Repères

- Limite communale

Elements ponctuels

- Sources
- Puits
- Résurgences

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal
- Réseau hydrographique complémentaire



Inventaire des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau

GOURGE

-

79135

Planche AB39

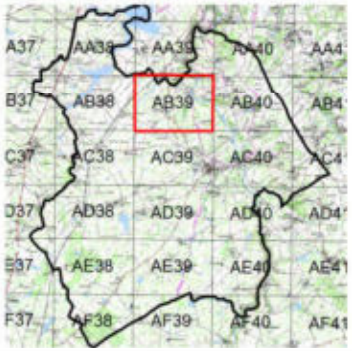

Inventaire de connaissance dans le cadre du SAGE Thouet
NB :
* Ceci n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'eau
* Inventaire non exhaustif
* Prospection de terrain effectuées en mai - juin 2013

0 175 350
Mètres

N

L'inventaire des zones humides est cofinancé par l'Union Européenne. L'Europe s'engage en Poitou-Charentes avec le FEDER

Sources : © IGN BD Topo ®, © IGN Scan 25 ®, Pays de Gâtine, Groupe d'acteurs locaux, NCA environnement (relevés de terrain)

Réalisation :
NCA environnement - Août 2013

Zones humides

- 31.831 - Ronciers
- 37.1 - Communautés à Reines-des-près et communautés associées
- 37.21- Prairies humides atlantiques et sub-atlantiques
- 37.217 - Prairies à jonc diffus
- 37.22 - Prairies à jonc acutiflore
- 37.241 - Pâtures à grand jonc
- 37.25 - Prairies humides de transition à hautes herbes
- 37.7 - Lisières humides à grandes herbes
- 37.71 - Ourlets des cours d'eau
- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 38.21 - Prairies atlantiques à fourrages
- 41 - Forêts caducifoliées
- 41.1 - Hetraies
- 41.23 - Frênaies/chênaies sub-atlantiques à primevère
- 41.37 - Frênaies sub-atlantiques
- 41.5 - Chênaies acidiphiles
- 41.51 - Bois de chênes pédonculés et de bouleaux
- 41.9 - Bois de Chataigniers
- 44.33 - Bois de frênes et d'aulnes des rivières à eaux lentes
- 44.91 - Bois d'aulnes marécageux
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.13 - Typhaies
- 53.14A - Végétation à Eleocharis palustris
- 53.16 - Végétation à Phalaris arundinacea
- 53.21 - Peuplements de grande laîches (Magnocariçaies)
- 81.2 - Prairies humides améliorées
- 82.1 - Terres cultivées
- 83.321 - Plantations de peupliers cultivars
- 87.2 - Zones rudérales

Autres zones

- Zones non humides à sol hydromorphe
- Plans d'eau et mares
- Zones non prospectées

Repères

- Limite communale

Elements ponctuels

- Sources
- Puits
- Résurgences

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal
- Réseau hydrographique complémentaire

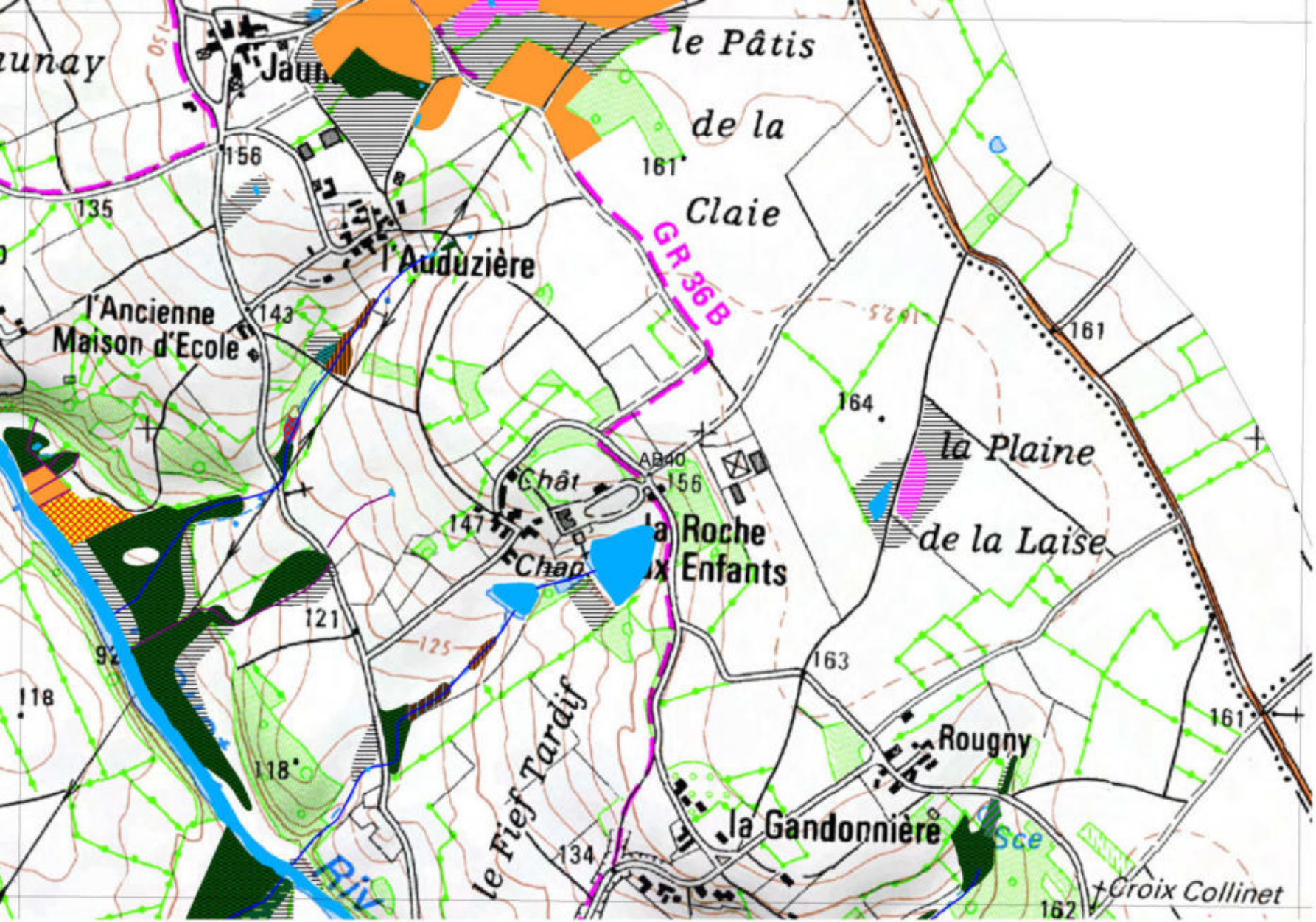

Inventaire des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau

GOURGE

-

79135

Planche AB40

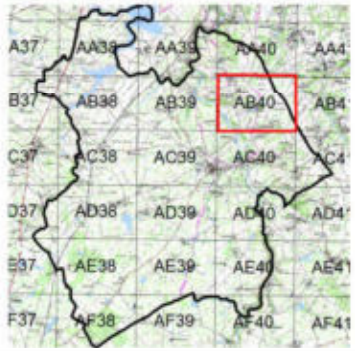

Inventaire de connaissance dans le cadre du SAGE Thouet

NB :

* Ceci n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'eau
* Inventaire non exhaustif
* Prospection de terrain effectuées en mai - juin 2013

0 175 350

Mètres

N

L'inventaire des zones humides est cofinancé par l'Union Européenne. L'Europe s'engage en Poitou-Charentes avec le FEDER

Sources : © IGN BD Topo ®, © IGN Scan 25 ®, Pays de Gâtine, Groupe d'acteurs locaux, NCA environnement (relevés de terrain)

Réalisation : NCA environnement - Août 2013

Zones humides

- 31.831 - Ronciers
- 37.1 - Communautés à Reines-des-près et communautés associées
- 37.21- Prairies humides atlantiques et sub-atlantiques
- 37.217 - Prairies à jonc diffus
- 37.22 - Prairies à jonc acutiflore
- 37.241 - Pâtures à grand jonc
- 37.25 - Prairies humides de transition à hautes herbes
- 37.7 - Lisières humides à grandes herbes
- 37.71 - Ourlets des cours d'eau
- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 38.21 - Prairies atlantiques à fourrages
- 41 - Forêts caducifoliées
- 41.1 - Hetraies
- 41.23 - Frênaies/chênaies sub-atlantiques à primevère
- 41.37 - Frênaies sub-atlantiques
- 41.5 - Chênaies acidiphiles
- 41.51 - Bois de chênes pédonculés et de bouleaux
- 41.9 - Bois de Chataigniers
- 44.33 - Bois de frênes et d'aulnes des rivières à eaux lentes
- 44.91 - Bois d'aulnes marécageux
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.13 - Typhaies
- 53.14A - Végétation à Eleocharis palustris
- 53.16 - Végétation à Phalaris arundinacea
- 53.21 - Peuplements de grande laîches (Magnocariçaies)
- 81.2 - Prairies humides améliorées
- 82.1 - Terres cultivées
- 83.321 - Plantations de peupliers cultivars
- 87.2 - Zones rudérales

Autres zones

- Zones non humides à sol hydromorphe
- Plans d'eau et mares
- Zones non prospectées

Repères

- Limite communale

Elements ponctuels

- Sources
- Puits
- Résurgences

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal
- Réseau hydrographique complémentaire



Inventaire des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau

GOURGE

-

79135

Planche AB40

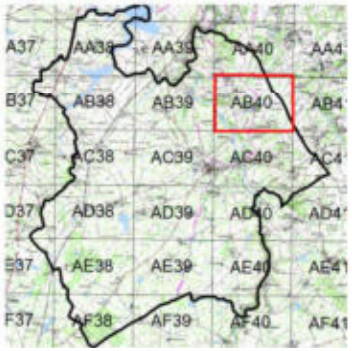

Inventaire de connaissance dans le cadre du SAGE Thouet

NB :

* Ceci n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'eau
* Inventaire non exhaustif
* Prospection de terrain effectuées en mai - juin 2013

0 175 350

Mètres

N

L'inventaire des zones humides est cofinancé par l'Union Européenne. L'Europe s'engage en Poitou-Charentes avec le FEDER

Sources : © IGN BD Topo ®, © IGN Scan 25 ®, Pays de Gâtine, Groupe d'acteurs locaux, NCA environnement (relevés de terrain)

Réalisation : NCA environnement - Août 2013

Zones humides

- 31.831 - Ronciers
- 37.1 - Communautés à Reines-des-près et communautés associées
- 37.21- Prairies humides atlantiques et sub-atlantiques
- 37.217 - Prairies à jonc diffus
- 37.22 - Prairies à jonc acutiflore
- 37.241 - Pâtures à grand jonc
- 37.25 - Prairies humides de transition à hautes herbes
- 37.7 - Lisières humides à grandes herbes
- 37.71 - Ourlets des cours d'eau
- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 38.21 - Prairies atlantiques à fourrages
- 41 - Forêts caducifoliées
- 41.1 - Hetraies
- 41.23 - Frênaies/chênaies sub-atlantiques à primevère
- 41.37 - Frênaies sub-atlantiques
- 41.5 - Chênaies acidiphiles
- 41.51 - Bois de chênes pédonculés et de bouleaux
- 41.9 - Bois de Chataigniers
- 44.33 - Bois de frênes et d'aulnes des rivières à eaux lentes
- 44.91 - Bois d'aulnes marécageux
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.13 - Typhaies
- 53.14A - Végétation à Eleocharis palustris
- 53.16 - Végétation à Phalaris arundinacea
- 53.21 - Peuplements de grande laîches (Magnocariçaies)
- 81.2 - Prairies humides améliorées
- 82.1 - Terres cultivées
- 83.321 - Plantations de peupliers cultivars
- 87.2 - Zones rudérales

Autres zones

- Zones non humides à sol hydromorphe
- Plans d'eau et mares
- Zones non prospectées

Repères

- Limite communale

Elements ponctuels

- Sources
- Puits
- Résurgences

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal
- Réseau hydrographique complémentaire

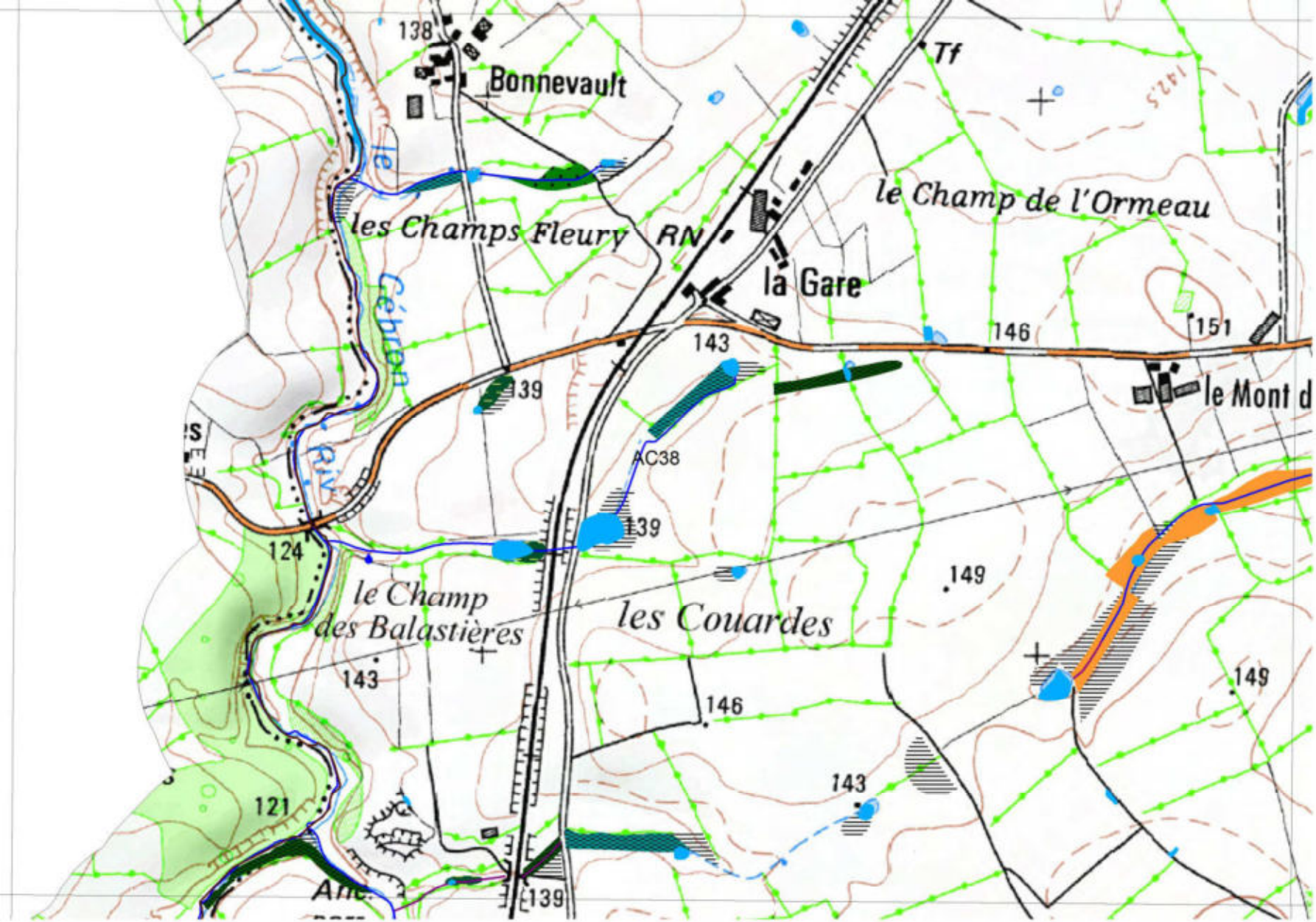

Inventaire des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau

GOURGE

-

79135

Planche AC38

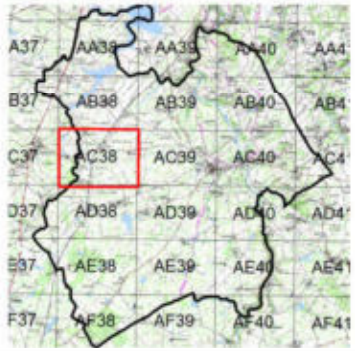

Inventaire de connaissance dans le cadre du SAGE Thouet

NB :

* Ceci n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'eau
* Inventaire non exhaustif
* Prospection de terrain effectuées en mai - juin 2013

0 175 350

Mètres

N

L'inventaire des zones humides est cofinancé par l'Union Européenne. L'Europe s'engage en Poitou-Charentes avec le FEDER

Sources : © IGN BD Topo ®, © IGN Scan 25 ®, Pays de Gâtine, Groupe d'acteurs locaux, NCA environnement (relevés de terrain)

Réalisation : NCA environnement - Août 2013

Zones humides

- 31.831 - Ronciers
- 37.1 - Communautés à Reines-des-près et communautés associées
- 37.21- Prairies humides atlantiques et sub-atlantiques
- 37.217 - Prairies à jonc diffus
- 37.22 - Prairies à jonc acutiflore
- 37.241 - Pâtures à grand jonc
- 37.25 - Prairies humides de transition à hautes herbes
- 37.7 - Lisières humides à grandes herbes
- 37.71 - Ourlets des cours d'eau
- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 38.21 - Prairies atlantiques à fourrages
- 41 - Forêts caducifoliées
- 41.1 - Hetraies
- 41.23 - Frênaies/chênaies sub-atlantiques à primevère
- 41.37 - Frênaies sub-atlantiques
- 41.5 - Chênaies acidiphiles
- 41.51 - Bois de chênes pédonculés et de bouleaux
- 41.9 - Bois de Chataigniers
- 44.33 - Bois de frênes et d'aulnes des rivières à eaux lentes
- 44.91 - Bois d'aulnes marécageux
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.13 - Typhaies
- 53.14A - Végétation à Eleocharis palustris
- 53.16 - Végétation à Phalaris arundinacea
- 53.21 - Peuplements de grande laîches (Magnocariçaies)
- 81.2 - Prairies humides améliorées
- 82.1 - Terres cultivées
- 83.321 - Plantations de peupliers cultivars
- 87.2 - Zones rudérales

Autres zones

- Zones non humides à sol hydromorphe
- Plans d'eau et mares
- Zones non prospectées

Repères

- Limite communale

Elements ponctuels

- Sources
- Puits
- Résurgences

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal
- Réseau hydrographique complémentaire



Inventaire des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau

GOURGE

-

79135

Planche AC38

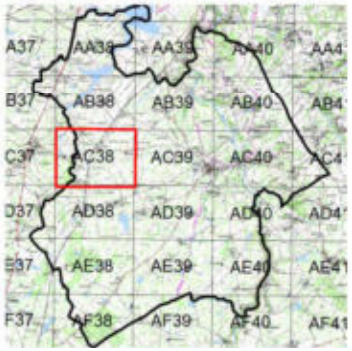

Inventaire de connaissance dans le cadre du SAGE Thouet
NB :
* Ceci n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'eau
* Inventaire non exhaustif
* Prospection de terrain effectuées en mai - juin 2013

0 175 350
Mètres

N

L'inventaire des zones humides est cofinancé par l'Union Européenne. L'Europe s'engage en Poitou-Charentes avec le FEDER

Sources : © IGN BD Topo ®, © IGN Scan 25 ®, Pays de Gâtine, Groupe d'acteurs locaux, NCA environnement (relevés de terrain)

Réalisation :
NCA environnement - Août 2013

Zones humides

- 31.831 - Ronciers
- 37.1 - Communautés à Reines-des-près et communautés associées
- 37.21- Prairies humides atlantiques et sub-atlantiques
- 37.217 - Prairies à jonc diffus
- 37.22 - Prairies à jonc acutiflore
- 37.241 - Pâtures à grand jonc
- 37.25 - Prairies humides de transition à hautes herbes
- 37.7 - Lisières humides à grandes herbes
- 37.71 - Ourlets des cours d'eau
- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 38.21 - Prairies atlantiques à fourrages
- 41 - Forêts caducifoliées
- 41.1 - Hetraies
- 41.23 - Frênaies/chênaies sub-atlantiques à primevère
- 41.37 - Frênaies sub-atlantiques
- 41.5 - Chênaies acidiphiles
- 41.51 - Bois de chênes pédonculés et de bouleaux
- 41.9 - Bois de Chataigniers
- 44.33 - Bois de frênes et d'aulnes des rivières à eaux lentes
- 44.91 - Bois d'aulnes marécageux
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.13 - Typhaies
- 53.14A - Végétation à Eleocharis palustris
- 53.16 - Végétation à Phalaris arundinacea
- 53.21 - Peuplements de grande laîches (Magnocariçaies)
- 81.2 - Prairies humides améliorées
- 82.1 - Terres cultivées
- 83.321 - Plantations de peupliers cultivars
- 87.2 - Zones rudérales

Autres zones

- Zones non humides à sol hydromorphe
- Plans d'eau et mares
- Zones non prospectées

Repères

- Limite communale

Elements ponctuels

- Sources
- Puits
- Résurgences

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal
- Réseau hydrographique complémentaire

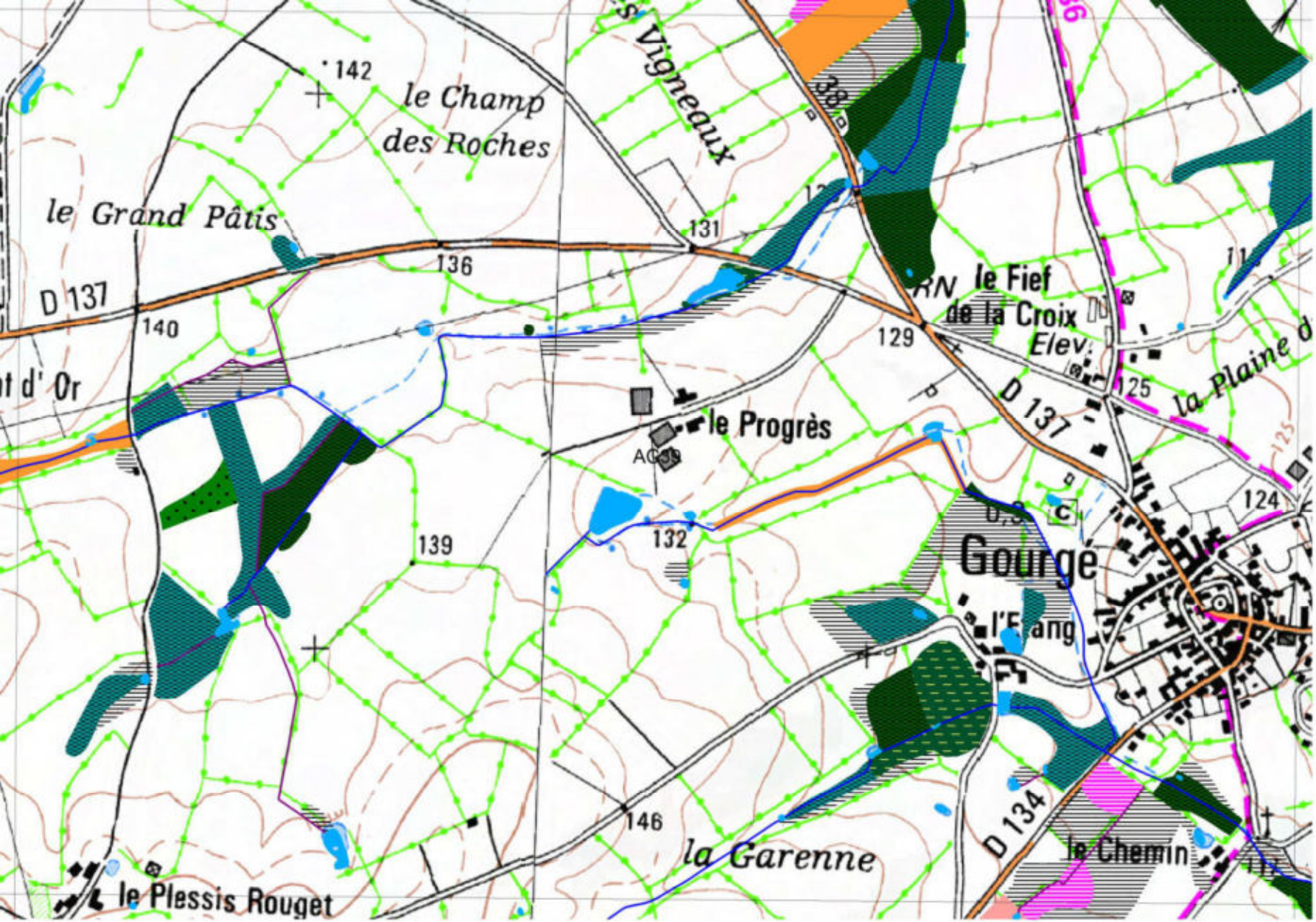

Inventaire des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau

GOURGE

-

79135

Planche AC39

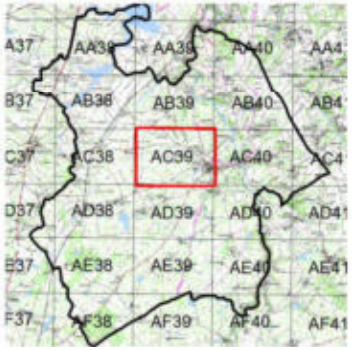

Inventaire de connaissance dans le cadre du SAGE Thouet

NB :

* Ceci n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'eau
* Inventaire non exhaustif
* Prospection de terrain effectuées en mai - juin 2013

0 175 350

Mètres

N

L'inventaire des zones humides est cofinancé par l'Union Européenne. L'Europe s'engage en Poitou-Charentes avec le FEDER

Sources : © IGN BD Topo ®, © IGN Scan 25 ®, Pays de Gâtine, Groupe d'acteurs locaux, NCA environnement (relevés de terrain)

Réalisation : NCA environnement - Août 2013

Zones humides

- 31.831 - Ronciers
- 37.1 - Communautés à Reines-des-près et communautés associées
- 37.21- Prairies humides atlantiques et sub-atlantiques
- 37.217 - Prairies à jonc diffus
- 37.22 - Prairies à jonc acutiflore
- 37.241 - Pâtures à grand jonc
- 37.25 - Prairies humides de transition à hautes herbes
- 37.7 - Lisières humides à grandes herbes
- 37.71 - Ourlets des cours d'eau
- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 38.21 - Prairies atlantiques à fourrages
- 41 - Forêts caducifoliées
- 41.1 - Hetraies
- 41.23 - Frênaies/chênaies sub-atlantiques à primevère
- 41.37 - Frênaies sub-atlantiques
- 41.5 - Chênaies acidiphiles
- 41.51 - Bois de chênes pédonculés et de bouleaux
- 41.9 - Bois de Chataigniers
- 44.33 - Bois de frênes et d'aulnes des rivières à eaux lentes
- 44.91 - Bois d'aulnes marécageux
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.13 - Typhaies
- 53.14A - Végétation à Eleocharis palustris
- 53.16 - Végétation à Phalaris arundinacea
- 53.21 - Peuplements de grande laîches (Magnocariçaies)
- 81.2 - Prairies humides améliorées
- 82.1 - Terres cultivées
- 83.321 - Plantations de peupliers cultivars
- 87.2 - Zones rudérales

Autres zones

- Zones non humides à sol hydromorphe
- Plans d'eau et mares
- Zones non prospectées

Repères

- Limite communale

Elements ponctuels

- Sources
- Puits
- Résurgences

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal
- Réseau hydrographique complémentaire



Inventaire des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau

GOURGE

-

79135

Planche AC39

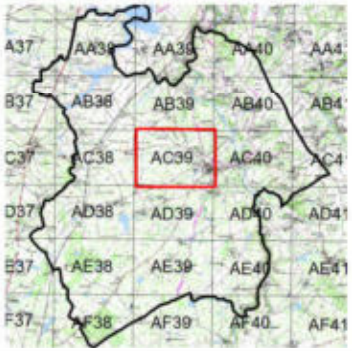

Inventaire de connaissance dans le cadre du SAGE Thouet
NB :
* Ceci n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'eau
* Inventaire non exhaustif
* Prospection de terrain effectuées en mai - juin 2013

0 175 350
Mètres

N

L'inventaire des zones humides est cofinancé par l'Union Européenne. L'Europe s'engage en Poitou-Charentes avec le FEDER

Sources : © IGN BD Topo ®, © IGN Scan 25 ®, Pays de Gâtine, Groupe d'acteurs locaux, NCA environnement (relevés de terrain)

Réalisation :
NCA environnement - Août 2013

Zones humides

- 31.831 - Ronciers
- 37.1 - Communautés à Reines-des-près et communautés associées
- 37.21- Prairies humides atlantiques et sub-atlantiques
- 37.217 - Prairies à jonc diffus
- 37.22 - Prairies à jonc acutiflore
- 37.241 - Pâtures à grand jonc
- 37.25 - Prairies humides de transition à hautes herbes
- 37.7 - Lisières humides à grandes herbes
- 37.71 - Ourlets des cours d'eau
- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 38.21 - Prairies atlantiques à fourrages
- 41 - Forêts caducifoliées
- 41.1 - Hetraies
- 41.23 - Frênaies/chênaies sub-atlantiques à primevère
- 41.37 - Frênaies sub-atlantiques
- 41.5 - Chênaies acidiphiles
- 41.51 - Bois de chênes pédonculés et de bouleaux
- 41.9 - Bois de Chataigniers
- 44.33 - Bois de frênes et d'aulnes des rivières à eaux lentes
- 44.91 - Bois d'aulnes marécageux
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.13 - Typhaies
- 53.14A - Végétation à Eleocharis palustris
- 53.16 - Végétation à Phalaris arundinacea
- 53.21 - Peuplements de grande laîches (Magnocariçaies)
- 81.2 - Prairies humides améliorées
- 82.1 - Terres cultivées
- 83.321 - Plantations de peupliers cultivars
- 87.2 - Zones rudérales

Autres zones

- Zones non humides à sol hydromorphe
- Plans d'eau et mares
- Zones non prospectées

Repères

- Limite communale

Elements ponctuels

- Sources
- Puits
- Résurgences

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal
- Réseau hydrographique complémentaire

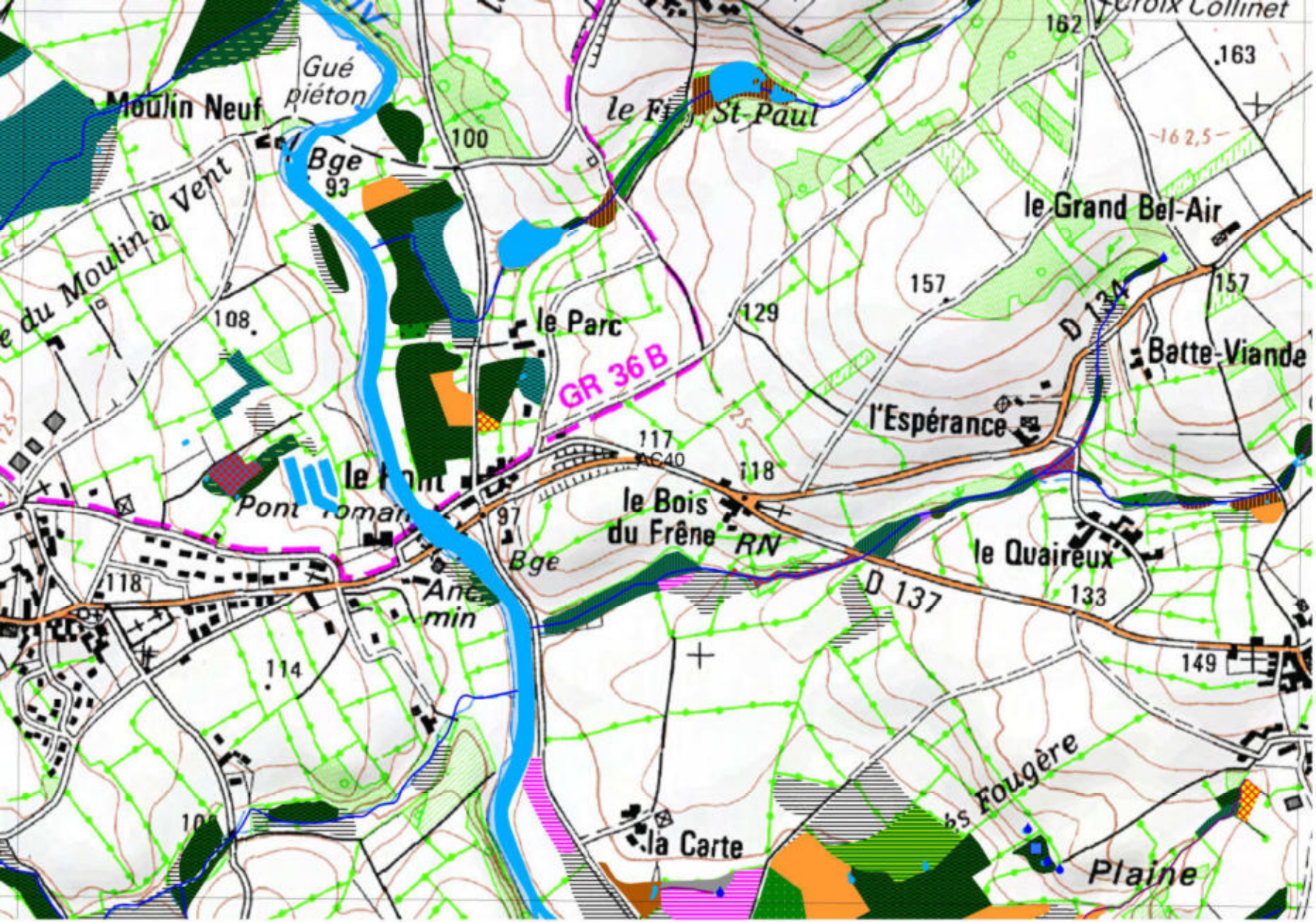

Inventaire des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau

GOURGE

-

79135

Planche AC40

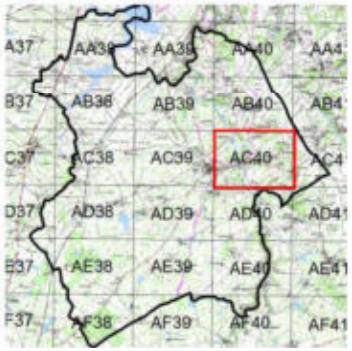

Inventaire de connaissance dans le cadre du SAGE Thouet

NB :

* Ceci n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'eau
* Inventaire non exhaustif
* Prospection de terrain effectuées en mai - juin 2013

0 175 350

Mètres

N

L'inventaire des zones humides est cofinancé par l'Union Européenne. L'Europe s'engage en Poitou-Charentes avec le FEDER

Sources : © IGN BD Topo ®, © IGN Scan 25 ®, Pays de Gâtine, Groupe d'acteurs locaux, NCA environnement (relevés de terrain)

Réalisation : NCA environnement - Août 2013

Zones humides

- 31.831 - Ronciers
- 37.1 - Communautés à Reines-des-près et communautés associées
- 37.21- Prairies humides atlantiques et sub-atlantiques
- 37.217 - Prairies à jonc diffus
- 37.22 - Prairies à jonc acutiflore
- 37.241 - Pâtures à grand jonc
- 37.25 - Prairies humides de transition à hautes herbes
- 37.7 - Lisières humides à grandes herbes
- 37.71 - Ourlets des cours d'eau
- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 38.21 - Prairies atlantiques à fourrages
- 41 - Forêts caducifoliées
- 41.1 - Hetraies
- 41.23 - Frênaies/chênaies sub-atlantiques à primevère
- 41.37 - Frênaies sub-atlantiques
- 41.5 - Chênaies acidiphiles
- 41.51 - Bois de chênes pédonculés et de bouleaux
- 41.9 - Bois de Chataigniers
- 44.33 - Bois de frênes et d'aulnes des rivières à eaux lentes
- 44.91 - Bois d'aulnes marécageux
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.13 - Typhaies
- 53.14A - Végétation à Eleocharis palustris
- 53.16 - Végétation à Phalaris arundinacea
- 53.21 - Peuplements de grande laîches (Magnocariçaies)
- 81.2 - Prairies humides améliorées
- 82.1 - Terres cultivées
- 83.321 - Plantations de peupliers cultivars
- 87.2 - Zones rudérales

Autres zones

- Zones non humides à sol hydromorphe
- Plans d'eau et mares
- Zones non prospectées

Repères

- Limite communale

Elements ponctuels

- Sources
- Puits
- Résurgences

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal
- Réseau hydrographique complémentaire

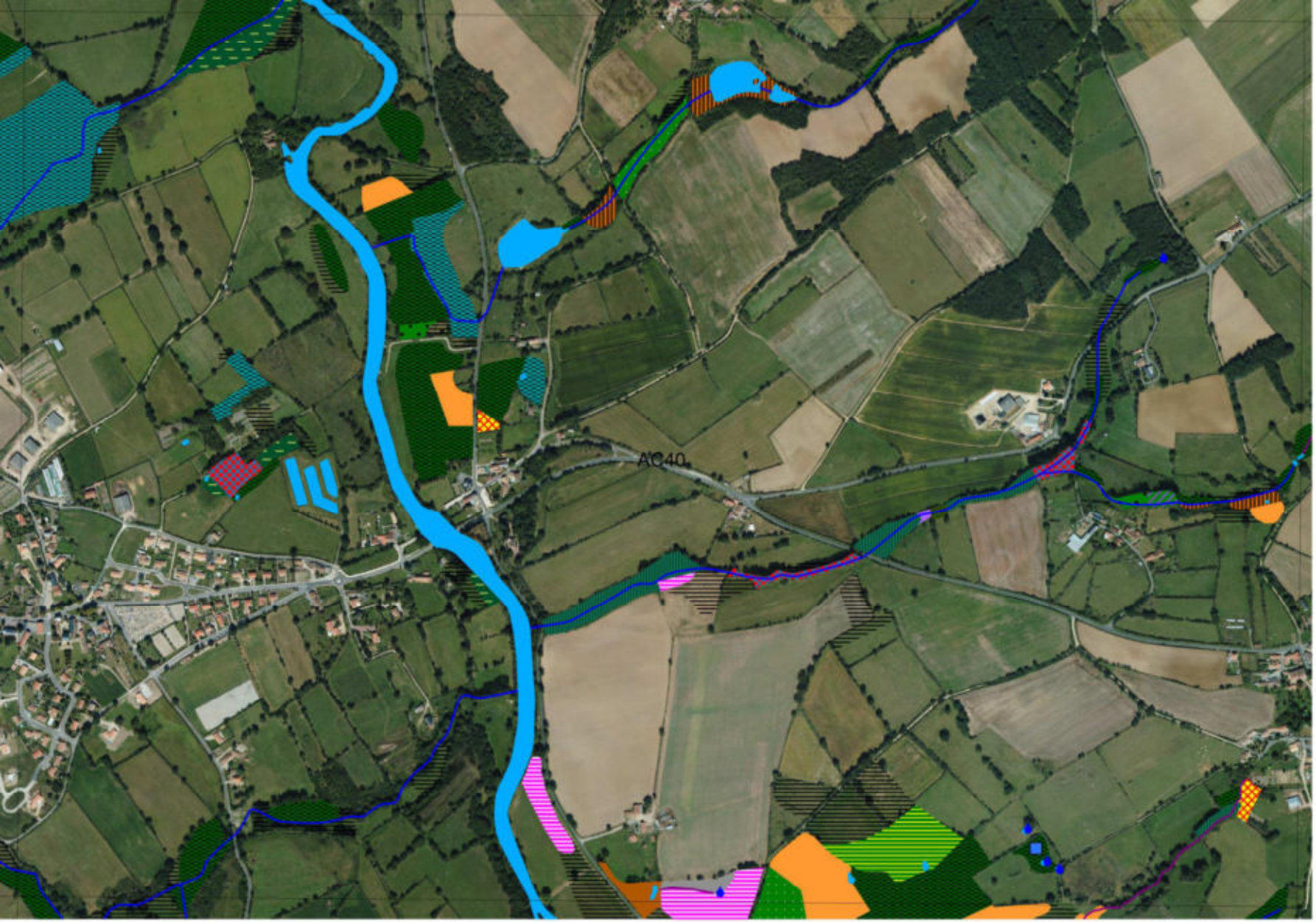

Inventaire des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau

GOURGE

-

79135

Planche AC40

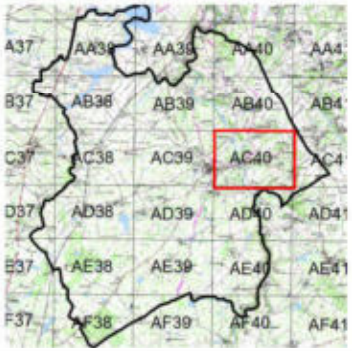

Inventaire de connaissance dans le cadre du SAGE Thouet
NB :
* Ceci n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'eau
* Inventaire non exhaustif
* Prospection de terrain effectuées en mai - juin 2013

0 175 350
Mètres

N

L'inventaire des zones humides est cofinancé par l'Union Européenne. L'Europe s'engage en Poitou-Charentes avec le FEDER

Sources : © IGN BD Topo ®, © IGN Scan 25 ®, Pays de Gâtine, Groupe d'acteurs locaux, NCA environnement (relevés de terrain)

Réalisation :
NCA environnement - Août 2013

Zones humides

- 31.831 - Ronciers
- 37.1 - Communautés à Reines-des-près et communautés associées
- 37.21- Prairies humides atlantiques et sub-atlantiques
- 37.217 - Prairies à jonc diffus
- 37.22 - Prairies à jonc acutiflore
- 37.241 - Pâtures à grand jonc
- 37.25 - Prairies humides de transition à hautes herbes
- 37.7 - Lisières humides à grandes herbes
- 37.71 - Ourlets des cours d'eau
- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 38.21 - Prairies atlantiques à fourrages
- 41 - Forêts caducifoliées
- 41.1 - Hetraies
- 41.23 - Frênaies/chênaies sub-atlantiques à primevère
- 41.37 - Frênaies sub-atlantiques
- 41.5 - Chênaies acidiphiles
- 41.51 - Bois de chênes pédonculés et de bouleaux
- 41.9 - Bois de Chataigniers
- 44.33 - Bois de frênes et d'aulnes des rivières à eaux lentes
- 44.91 - Bois d'aulnes marécageux
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.13 - Typhaies
- 53.14A - Végétation à Eleocharis palustris
- 53.16 - Végétation à Phalaris arundinacea
- 53.21 - Peuplements de grande laîches (Magnocariçaies)
- 81.2 - Prairies humides améliorées
- 82.1 - Terres cultivées
- 83.321 - Plantations de peupliers cultivars
- 87.2 - Zones rudérales

Autres zones

- Zones non humides à sol hydromorphe
- Plans d'eau et mares
- Zones non prospectées

Repères

- Limite communale

Elements ponctuels

- Sources
- Puits
- Résurgences

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal
- Réseau hydrographique complémentaire



Inventaire des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau

GOURGE

-

79135

Planche AC41

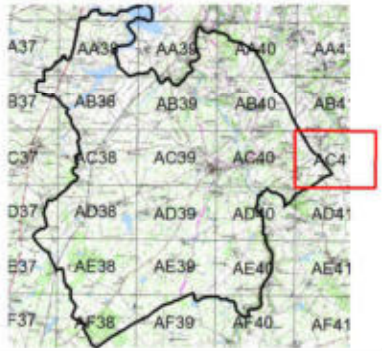

Inventaire de connaissance dans le cadre du SAGE Thouet
NB :
* Ceci n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'eau
* Inventaire non exhaustif
* Prospection de terrain effectuées en mai - juin 2013

0 175 350
Mètres

N

L'inventaire des zones humides est cofinancé par l'Union Européenne. L'Europe s'engage en Poitou-Charentes avec le FEDER

Sources : © IGN BD Topo ®, © IGN Scan 25 ®, Pays de Gâtine, Groupe d'acteurs locaux, NCA environnement (relevés de terrain)

Réalisation :
NCA environnement - Août 2013

Zones humides

- 31.831 - Ronciers
- 37.1 - Communautés à Reines-des-près et communautés associées
- 37.21- Prairies humides atlantiques et sub-atlantiques
- 37.217 - Prairies à jonc diffus
- 37.22 - Prairies à jonc acutiflore
- 37.241 - Pâtures à grand jonc
- 37.25 - Prairies humides de transition à hautes herbes
- 37.7 - Lisières humides à grandes herbes
- 37.71 - Ourlets des cours d'eau
- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 38.21 - Prairies atlantiques à fourrages
- 41 - Forêts caducifoliées
- 41.1 - Hetraies
- 41.23 - Frênaies/chênaies sub-atlantiques à primevère
- 41.37 - Frênaies sub-atlantiques
- 41.5 - Chênaies acidiphiles
- 41.51 - Bois de chênes pédonculés et de bouleaux
- 41.9 - Bois de Chataigniers
- 44.33 - Bois de frênes et d'aulnes des rivières à eaux lentes
- 44.91 - Bois d'aulnes marécageux
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.13 - Typhaies
- 53.14A - Végétation à Eleocharis palustris
- 53.16 - Végétation à Phalaris arundinacea
- 53.21 - Peuplements de grande laîches (Magnocariçaies)
- 81.2 - Prairies humides améliorées
- 82.1 - Terres cultivées
- 83.321 - Plantations de peupliers cultivars
- 87.2 - Zones rudérales

Autres zones

- Zones non humides à sol hydromorphe
- Plans d'eau et mares
- Zones non prospectées

Repères

- Limite communale

Elements ponctuels

- Sources
- Puits
- Résurgences

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal
- Réseau hydrographique complémentaire



Inventaire des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau

GOURGE

-

79135

Planche AC41

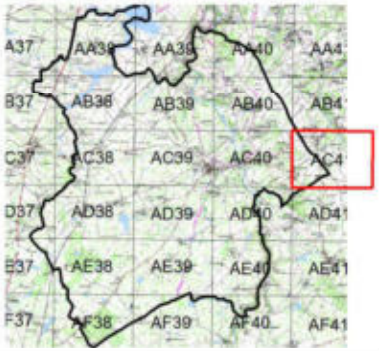

Inventaire de connaissance dans le cadre du SAGE Thouet
NB :
* Ceci n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'eau
* Inventaire non exhaustif
* Prospection de terrain effectuées en mai - juin 2013

0 175 350
Mètres

N

L'inventaire des zones humides est cofinancé par l'Union Européenne. L'Europe s'engage en Poitou-Charentes avec le FEDER

Sources : © IGN BD Topo ®, © IGN Scan 25 ®, Pays de Gâtine, Groupe d'acteurs locaux, NCA environnement (relevés de terrain)

Réalisation :
NCA environnement - Août 2013

Zones humides

- 31.831 - Ronciers
- 37.1 - Communautés à Reines-des-près et communautés associées
- 37.21- Prairies humides atlantiques et sub-atlantiques
- 37.217 - Prairies à jonc diffus
- 37.22 - Prairies à jonc acutiflore
- 37.241 - Pâtures à grand jonc
- 37.25 - Prairies humides de transition à hautes herbes
- 37.7 - Lisières humides à grandes herbes
- 37.71 - Ourlets des cours d'eau
- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 38.21 - Prairies atlantiques à fourrages
- 41 - Forêts caducifoliées
- 41.1 - Hetraies
- 41.23 - Frênaies/chênaies sub-atlantiques à primevère
- 41.37 - Frênaies sub-atlantiques
- 41.5 - Chênaies acidiphiles
- 41.51 - Bois de chênes pédonculés et de bouleaux
- 41.9 - Bois de Chataigniers
- 44.33 - Bois de frênes et d'aulnes des rivières à eaux lentes
- 44.91 - Bois d'aulnes marécageux
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.13 - Typhaies
- 53.14A - Végétation à Eleocharis palustris
- 53.16 - Végétation à Phalaris arundinacea
- 53.21 - Peuplements de grande laîches (Magnocariçaies)
- 81.2 - Prairies humides améliorées
- 82.1 - Terres cultivées
- 83.321 - Plantations de peupliers cultivars
- 87.2 - Zones rudérales

Autres zones

- Zones non humides à sol hydromorphe
- Plans d'eau et mares
- Zones non prospectées

Repères

- Limite communale

Elements ponctuels

- Sources
- Puits
- Résurgences

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal
- Réseau hydrographique complémentaire

Inventaire des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau

GOURGE

-

79135

Planche AD37

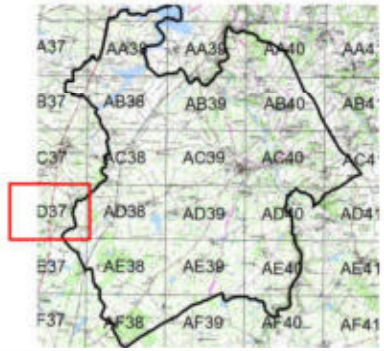

AD37



Inventaire de connaissance dans le cadre du SAGE Thouet
NB :
* Ceci n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'eau
* Inventaire non exhaustif
* Prospection de terrain effectuées en mai - juin 2013

0 175 350
Mètres

N

L'inventaire des zones humides est cofinancé par l'Union Européenne. L'Europe s'engage en Poitou-Charentes avec le FEDER

Sources : © IGN BD Topo ®, © IGN Scan 25 ®, Pays de Gâtine, Groupe d'acteurs locaux, NCA environnement (relevés de terrain)

Réalisation :
NCA environnement - Août 2013

Zones humides

- 31.831 - Ronciers
- 37.1 - Communautés à Reines-des-près et communautés associées
- 37.21- Prairies humides atlantiques et sub-atlantiques
- 37.217 - Prairies à jonc diffus
- 37.22 - Prairies à jonc acutiflore
- 37.241 - Pâtures à grand jonc
- 37.25 - Prairies humides de transition à hautes herbes
- 37.7 - Lisières humides à grandes herbes
- 37.71 - Ourlets des cours d'eau
- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 38.21 - Prairies atlantiques à fourrages
- 41 - Forêts caducifoliées
- 41.1 - Hetraies
- 41.23 - Frênaies/chênaies sub-atlantiques à primevère
- 41.37 - Frênaies sub-atlantiques
- 41.5 - Chênaies acidiphiles
- 41.51 - Bois de chênes pédonculés et de bouleaux
- 41.9 - Bois de Chataigniers
- 44.33 - Bois de frênes et d'aulnes des rivières à eaux lentes
- 44.91 - Bois d'aulnes marécageux
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.13 - Typhaies
- 53.14A - Végétation à Eleocharis palustris
- 53.16 - Végétation à Phalaris arundinacea
- 53.21 - Peuplements de grande laîches (Magnocariçaies)
- 81.2 - Prairies humides améliorées
- 82.1 - Terres cultivées
- 83.321 - Plantations de peupliers cultivars
- 87.2 - Zones rudérales

Autres zones

- Zones non humides à sol hydromorphe
- Plans d'eau et mares
- Zones non prospectées

Repères

- Limite communale

Elements ponctuels

- Sources
- Puits
- Résurgences

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal
- Réseau hydrographique complémentaire

Inventaire des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau

GOURGE

-

79135

Planche AD37

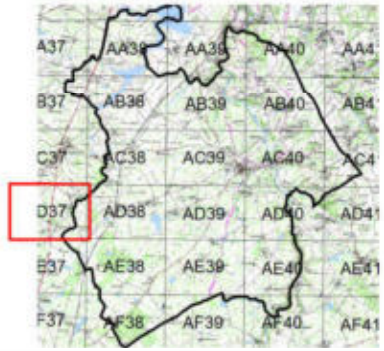

AD37



Inventaire de connaissance dans le cadre du SAGE Thouet
NB :
* Ceci n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'eau
* Inventaire non exhaustif
* Prospection de terrain effectuées en mai - juin 2013

0 175 350
Mètres

N

L'inventaire des zones humides est cofinancé par l'Union Européenne. L'Europe s'engage en Poitou-Charentes avec le FEDER

Sources : © IGN BD Topo ®, © IGN Scan 25 ®, Pays de Gâtine, Groupe d'acteurs locaux, NCA environnement (relevés de terrain)

Réalisation :
NCA environnement - Août 2013

Zones humides

- 31.831 - Ronciers
- 37.1 - Communautés à Reines-des-près et communautés associées
- 37.21- Prairies humides atlantiques et sub-atlantiques
- 37.217 - Prairies à jonc diffus
- 37.22 - Prairies à jonc acutiflore
- 37.241 - Pâtures à grand jonc
- 37.25 - Prairies humides de transition à hautes herbes
- 37.7 - Lisières humides à grandes herbes
- 37.71 - Ourlets des cours d'eau
- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 38.21 - Prairies atlantiques à fourrages
- 41 - Forêts caducifoliées
- 41.1 - Hetraies
- 41.23 - Frênaies/chênaies sub-atlantiques à primevère
- 41.37 - Frênaies sub-atlantiques
- 41.5 - Chênaies acidiphiles
- 41.51 - Bois de chênes pédonculés et de bouleaux
- 41.9 - Bois de Chataigniers
- 44.33 - Bois de frênes et d'aulnes des rivières à eaux lentes
- 44.91 - Bois d'aulnes marécageux
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.13 - Typhaies
- 53.14A - Végétation à Eleocharis palustris
- 53.16 - Végétation à Phalaris arundinacea
- 53.21 - Peuplements de grande laîches (Magnocariçaies)
- 81.2 - Prairies humides améliorées
- 82.1 - Terres cultivées
- 83.321 - Plantations de peupliers cultivars
- 87.2 - Zones rudérales

Autres zones

- Zones non humides à sol hydromorphe
- Plans d'eau et mares
- Zones non prospectées

Repères

- Limite communale

Elements ponctuels

- Sources
- Puits
- Résurgences

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal
- Réseau hydrographique complémentaire

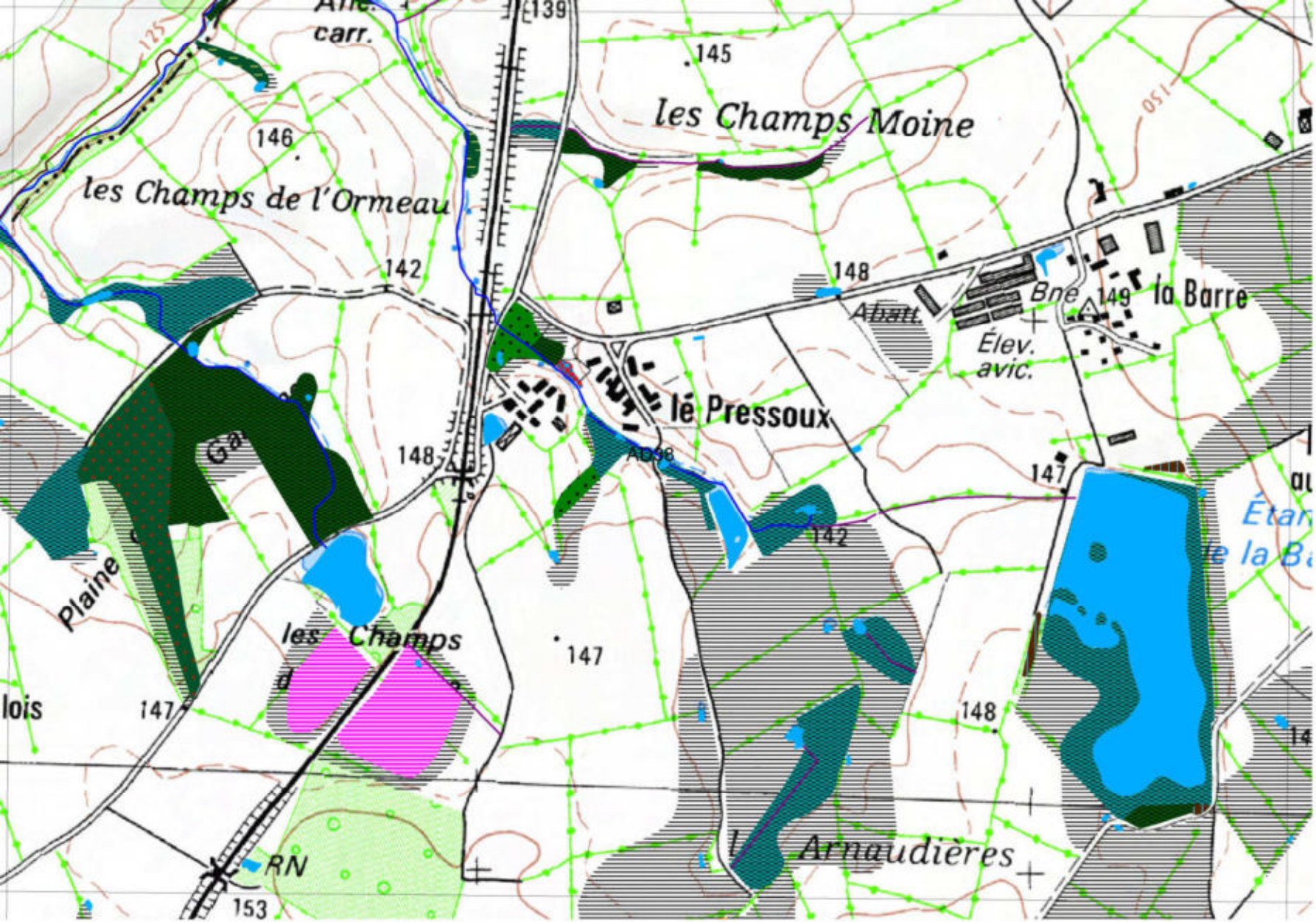

Inventaire des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau

GOURGE

-

79135

Planche AD38

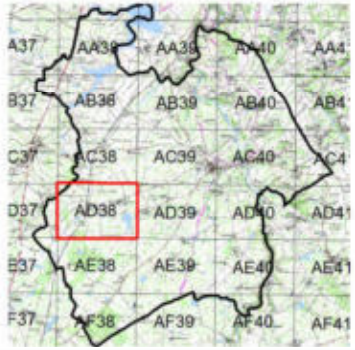

Inventaire de connaissance dans le cadre du SAGE Thouet

NB :

* Ceci n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'eau
* Inventaire non exhaustif
* Prospection de terrain effectuées en mai - juin 2013

0 175 350

Mètres

N

L'inventaire des zones humides est cofinancé par l'Union Européenne. L'Europe s'engage en Poitou-Charentes avec le FEDER

Sources : © IGN BD Topo ®, © IGN Scan 25 ®, Pays de Gâtine, Groupe d'acteurs locaux, NCA environnement (relevés de terrain)

Réalisation : NCA environnement - Août 2013

Zones humides

- 31.831 - Ronciers
- 37.1 - Communautés à Reines-des-près et communautés associées
- 37.21- Prairies humides atlantiques et sub-atlantiques
- 37.217 - Prairies à jonc diffus
- 37.22 - Prairies à jonc acutiflore
- 37.241 - Pâtures à grand jonc
- 37.25 - Prairies humides de transition à hautes herbes
- 37.7 - Lisières humides à grandes herbes
- 37.71 - Ourlets des cours d'eau
- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 38.21 - Prairies atlantiques à fourrages
- 41 - Forêts caducifoliées
- 41.1 - Hetraies
- 41.23 - Frênaies/chênaies sub-atlantiques à primevère
- 41.37 - Frênaies sub-atlantiques
- 41.5 - Chênaies acidiphiles
- 41.51 - Bois de chênes pédonculés et de bouleaux
- 41.9 - Bois de Chataigniers
- 44.33 - Bois de frênes et d'aulnes des rivières à eaux lentes
- 44.91 - Bois d'aulnes marécageux
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.13 - Typhaies
- 53.14A - Végétation à Eleocharis palustris
- 53.16 - Végétation à Phalaris arundinacea
- 53.21 - Peuplements de grande laîches (Magnocariçaies)
- 81.2 - Prairies humides améliorées
- 82.1 - Terres cultivées
- 83.321 - Plantations de peupliers cultivars
- 87.2 - Zones rudérales

Autres zones

- Zones non humides à sol hydromorphe
- Plans d'eau et mares
- Zones non prospectées

Repères

- Limite communale

Elements ponctuels

- Sources
- Puits
- Résurgences

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal
- Réseau hydrographique complémentaire



Inventaire des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau

GOURGE

-

79135

Planche AD38

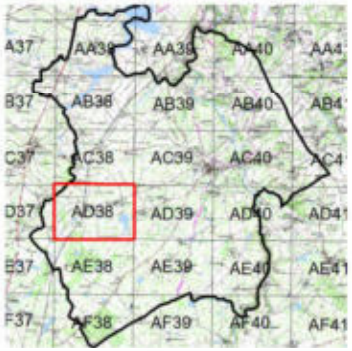

Inventaire de connaissance dans le cadre du SAGE Thouet

NB :

* Ceci n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'eau
* Inventaire non exhaustif
* Prospection de terrain effectuées en mai - juin 2013

0 175 350

Mètres

N

L'inventaire des zones humides est cofinancé par l'Union Européenne. L'Europe s'engage en Poitou-Charentes avec le FEDER

Sources : © IGN BD Topo ®, © IGN Scan 25 ®, Pays de Gâtine, Groupe d'acteurs locaux, NCA environnement (relevés de terrain)

Réalisation : NCA environnement - Août 2013

Zones humides

- 31.831 - Ronciers
- 37.1 - Communautés à Reines-des-près et communautés associées
- 37.21- Prairies humides atlantiques et sub-atlantiques
- 37.217 - Prairies à jonc diffus
- 37.22 - Prairies à jonc acutiflore
- 37.241 - Pâtures à grand jonc
- 37.25 - Prairies humides de transition à hautes herbes
- 37.7 - Lisières humides à grandes herbes
- 37.71 - Ourlets des cours d'eau
- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 38.21 - Prairies atlantiques à fourrages
- 41 - Forêts caducifoliées
- 41.1 - Hetraies
- 41.23 - Frênaies/chênaies sub-atlantiques à primevère
- 41.37 - Frênaies sub-atlantiques
- 41.5 - Chênaies acidiphiles
- 41.51 - Bois de chênes pédonculés et de bouleaux
- 41.9 - Bois de Chataigniers
- 44.33 - Bois de frênes et d'aulnes des rivières à eaux lentes
- 44.91 - Bois d'aulnes marécageux
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.13 - Typhaies
- 53.14A - Végétation à Eleocharis palustris
- 53.16 - Végétation à Phalaris arundinacea
- 53.21 - Peuplements de grande laîches (Magnocariçaies)
- 81.2 - Prairies humides améliorées
- 82.1 - Terres cultivées
- 83.321 - Plantations de peupliers cultivars
- 87.2 - Zones rudérales

Autres zones

- Zones non humides à sol hydromorphe
- Plans d'eau et mares
- Zones non prospectées

Repères

- Limite communale

Elements ponctuels

- Sources
- Puits
- Résurgences

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal
- Réseau hydrographique complémentaire

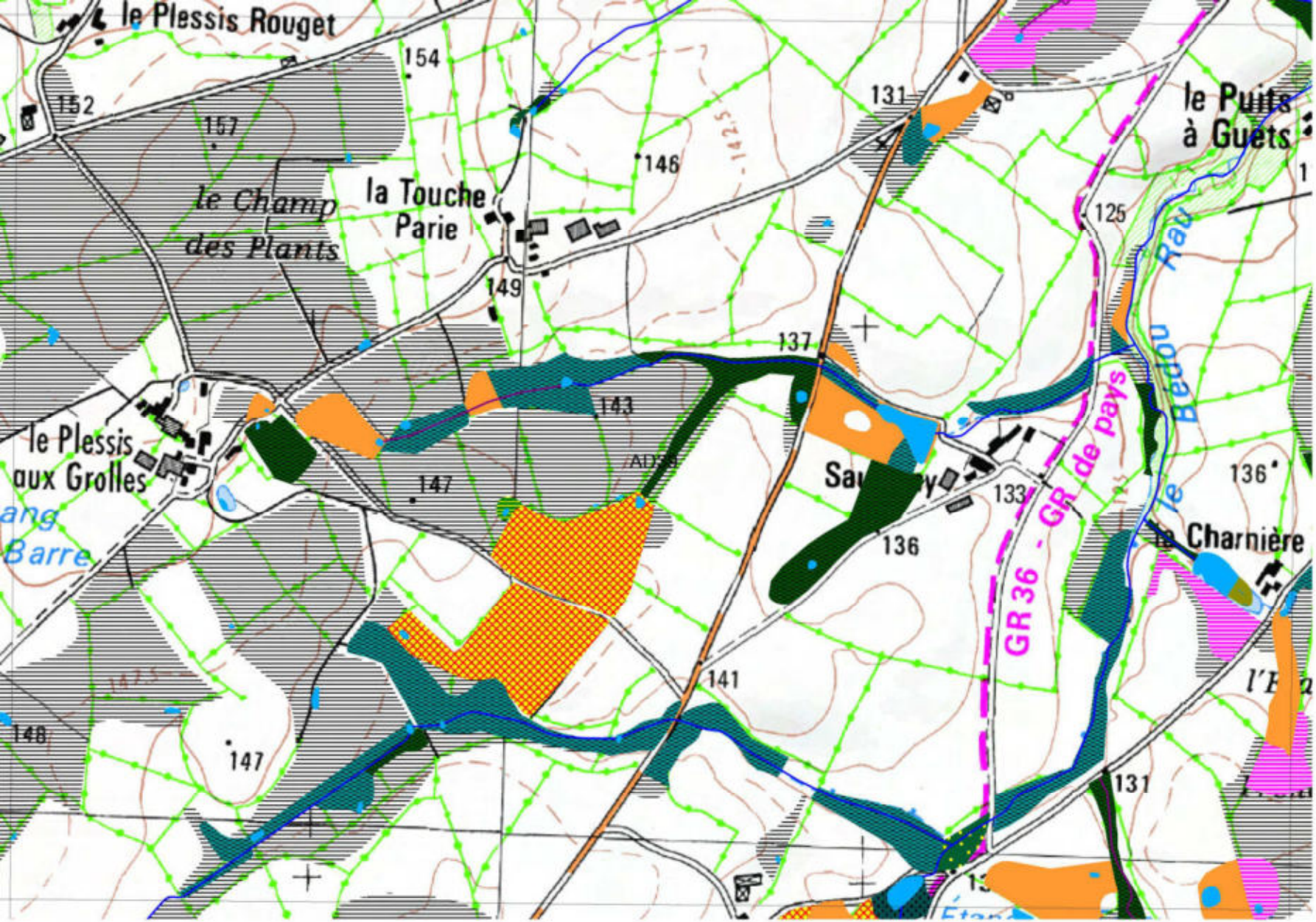

Inventaire des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau

GOURGE

-

79135

Planche AD39

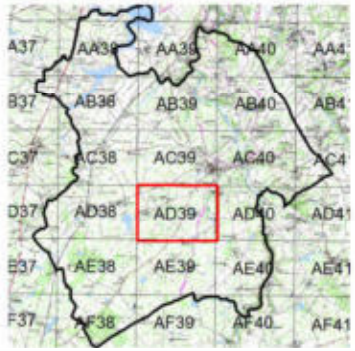

Inventaire de connaissance dans le cadre du SAGE Thouet

NB :

* Ceci n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'eau
* Inventaire non exhaustif
* Prospection de terrain effectuées en mai - juin 2013

0 175 350

Mètres

N

L'inventaire des zones humides est cofinancé par l'Union Européenne. L'Europe s'engage en Poitou-Charentes avec le FEDER

Sources : © IGN BD Topo ®, © IGN Scan 25 ®, Pays de Gâtine, Groupe d'acteurs locaux, NCA environnement (relevés de terrain)

Réalisation : NCA environnement - Août 2013

Zones humides

- 31.831 - Ronciers
- 37.1 - Communautés à Reines-des-près et communautés associées
- 37.21- Prairies humides atlantiques et sub-atlantiques
- 37.217 - Prairies à jonc diffus
- 37.22 - Prairies à jonc acutiflore
- 37.241 - Pâtures à grand jonc
- 37.25 - Prairies humides de transition à hautes herbes
- 37.7 - Lisières humides à grandes herbes
- 37.71 - Ourlets des cours d'eau
- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 38.21 - Prairies atlantiques à fourrages
- 41 - Forêts caducifoliées
- 41.1 - Hetraies
- 41.23 - Frênaies/chênaies sub-atlantiques à primevère
- 41.37 - Frênaies sub-atlantiques
- 41.5 - Chênaies acidiphiles
- 41.51 - Bois de chênes pédonculés et de bouleaux
- 41.9 - Bois de Chataigniers
- 44.33 - Bois de frênes et d'aulnes des rivières à eaux lentes
- 44.91 - Bois d'aulnes marécageux
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.13 - Typhaies
- 53.14A - Végétation à Eleocharis palustris
- 53.16 - Végétation à Phalaris arundinacea
- 53.21 - Peuplements de grande laîches (Magnocariçaies)
- 81.2 - Prairies humides améliorées
- 82.1 - Terres cultivées
- 83.321 - Plantations de peupliers cultivars
- 87.2 - Zones rudérales

Autres zones

- Zones non humides à sol hydromorphe
- Plans d'eau et mares
- Zones non prospectées

Repères

- Limite communale

Elements ponctuels

- Sources
- Puits
- Résurgences

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal
- Réseau hydrographique complémentaire

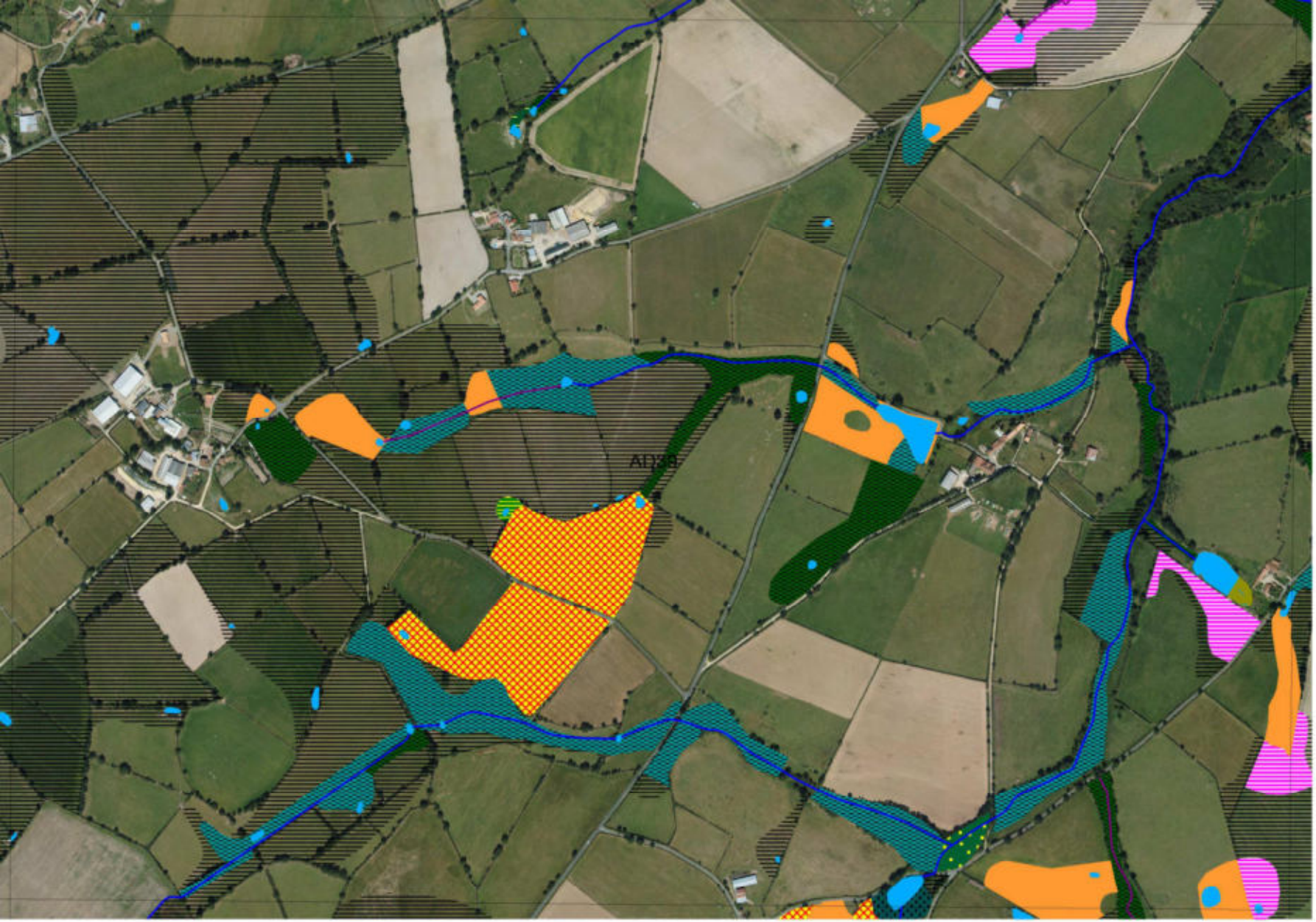

Inventaire des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau

GOURGE

-

79135

Planche AD39

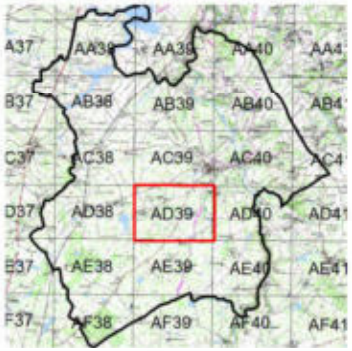

Inventaire de connaissance dans le cadre du SAGE Thouet
NB :
* Ceci n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'eau
* Inventaire non exhaustif
* Prospection de terrain effectuées en mai - juin 2013

0 175 350
Mètres

N

L'inventaire des zones humides est cofinancé par l'Union Européenne. L'Europe s'engage en Poitou-Charentes avec le FEDER

Sources : © IGN BD Topo ®, © IGN Scan 25 ®, Pays de Gâtine, Groupe d'acteurs locaux, NCA environnement (relevés de terrain)

Réalisation :
NCA environnement - Août 2013

Zones humides

- 31.831 - Ronciers
- 37.1 - Communautés à Reines-des-près et communautés associées
- 37.21- Prairies humides atlantiques et sub-atlantiques
- 37.217 - Prairies à jonc diffus
- 37.22 - Prairies à jonc acutiflore
- 37.241 - Pâtures à grand jonc
- 37.25 - Prairies humides de transition à hautes herbes
- 37.7 - Lisières humides à grandes herbes
- 37.71 - Ourlets des cours d'eau
- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 38.21 - Prairies atlantiques à fourrages
- 41 - Forêts caducifoliées
- 41.1 - Hetraies
- 41.23 - Frênaies/chênaies sub-atlantiques à primevère
- 41.37 - Frênaies sub-atlantiques
- 41.5 - Chênaies acidiphiles
- 41.51 - Bois de chênes pédonculés et de bouleaux
- 41.9 - Bois de Chataigniers
- 44.33 - Bois de frênes et d'aulnes des rivières à eaux lentes
- 44.91 - Bois d'aulnes marécageux
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.13 - Typhaies
- 53.14A - Végétation à Eleocharis palustris
- 53.16 - Végétation à Phalaris arundinacea
- 53.21 - Peuplements de grande laîches (Magnocariçaies)
- 81.2 - Prairies humides améliorées
- 82.1 - Terres cultivées
- 83.321 - Plantations de peupliers cultivars
- 87.2 - Zones rudérales

Autres zones

- Zones non humides à sol hydromorphe
- Plans d'eau et mares
- Zones non prospectées

Repères

- Limite communale

Elements ponctuels

- Sources
- Puits
- Résurgences

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal
- Réseau hydrographique complémentaire

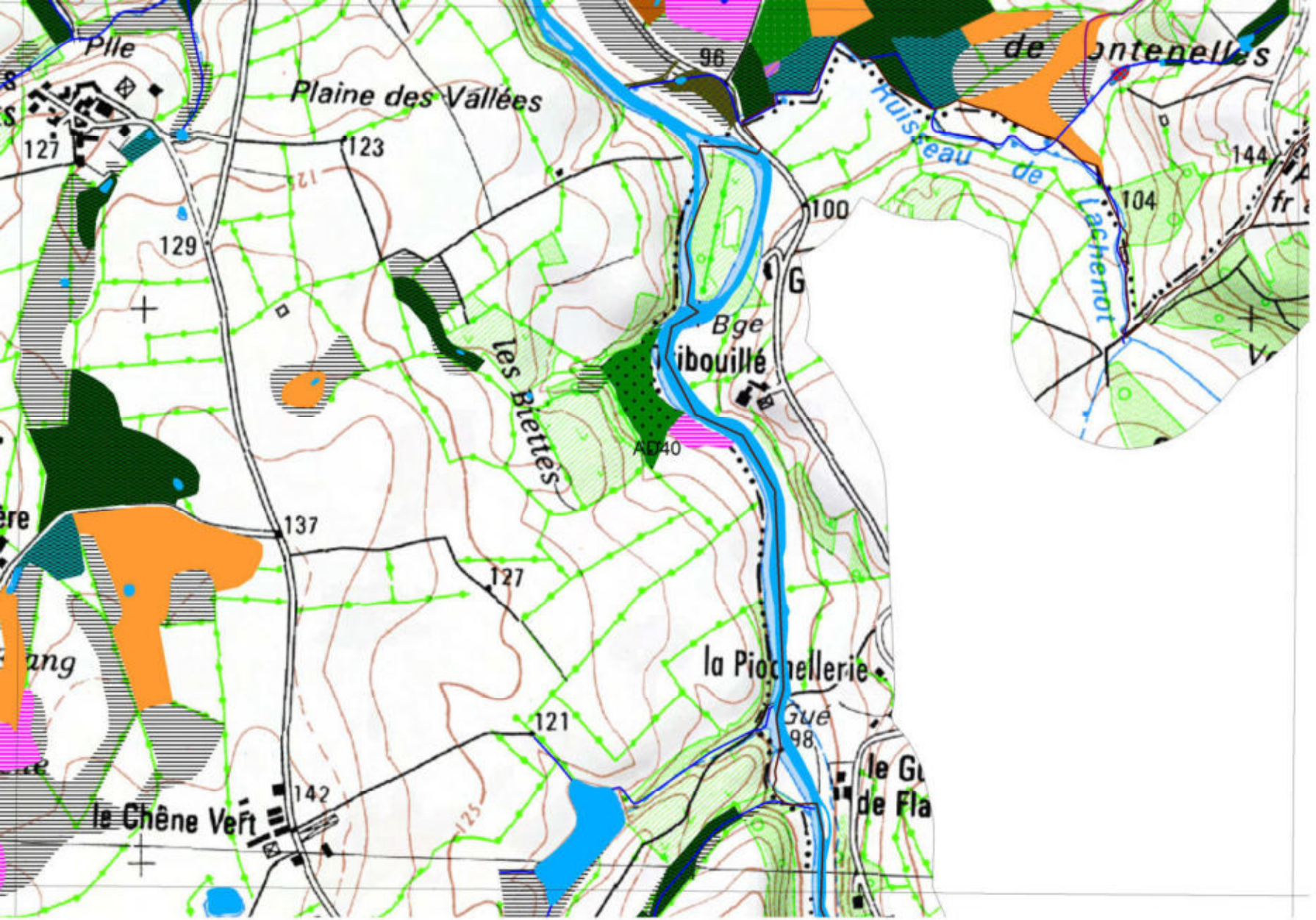

Inventaire des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau

GOURGE

-

79135

Planche AD40

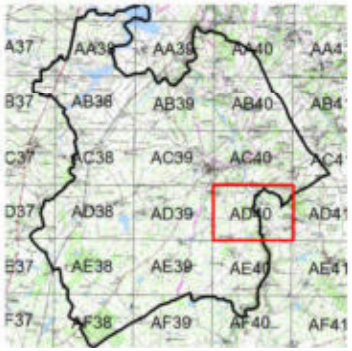

Inventaire de connaissance dans le cadre du SAGE Thouet

NB :

* Ceci n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'eau
* Inventaire non exhaustif
* Prospection de terrain effectuées en mai - juin 2013

0 175 350

Mètres

N

L'inventaire des zones humides est cofinancé par l'Union Européenne. L'Europe s'engage en Poitou-Charentes avec le FEDER

Sources : © IGN BD Topo ®, © IGN Scan 25 ®, Pays de Gâtine, Groupe d'acteurs locaux, NCA environnement (relevés de terrain)

Réalisation : NCA environnement - Août 2013

Zones humides

- 31.831 - Ronciers
- 37.1 - Communautés à Reines-des-près et communautés associées
- 37.21- Prairies humides atlantiques et sub-atlantiques
- 37.217 - Prairies à jonc diffus
- 37.22 - Prairies à jonc acutiflore
- 37.241 - Pâtures à grand jonc
- 37.25 - Prairies humides de transition à hautes herbes
- 37.7 - Lisières humides à grandes herbes
- 37.71 - Ourlets des cours d'eau
- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 38.21 - Prairies atlantiques à fourrages
- 41 - Forêts caducifoliées
- 41.1 - Hetraies
- 41.23 - Frênaies/chênaies sub-atlantiques à primevère
- 41.37 - Frênaies sub-atlantiques
- 41.5 - Chênaies acidiphiles
- 41.51 - Bois de chênes pédonculés et de bouleaux
- 41.9 - Bois de Chataigniers
- 44.33 - Bois de frênes et d'aulnes des rivières à eaux lentes
- 44.91 - Bois d'aulnes marécageux
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.13 - Typhaies
- 53.14A - Végétation à Eleocharis palustris
- 53.16 - Végétation à Phalaris arundinacea
- 53.21 - Peuplements de grande laîches (Magnocariçaies)
- 81.2 - Prairies humides améliorées
- 82.1 - Terres cultivées
- 83.321 - Plantations de peupliers cultivars
- 87.2 - Zones rudérales

Autres zones

- Zones non humides à sol hydromorphe
- Plans d'eau et mares
- Zones non prospectées

Repères

- Limite communale

Elements ponctuels

- Sources
- Puits
- Résurgences

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal
- Réseau hydrographique complémentaire

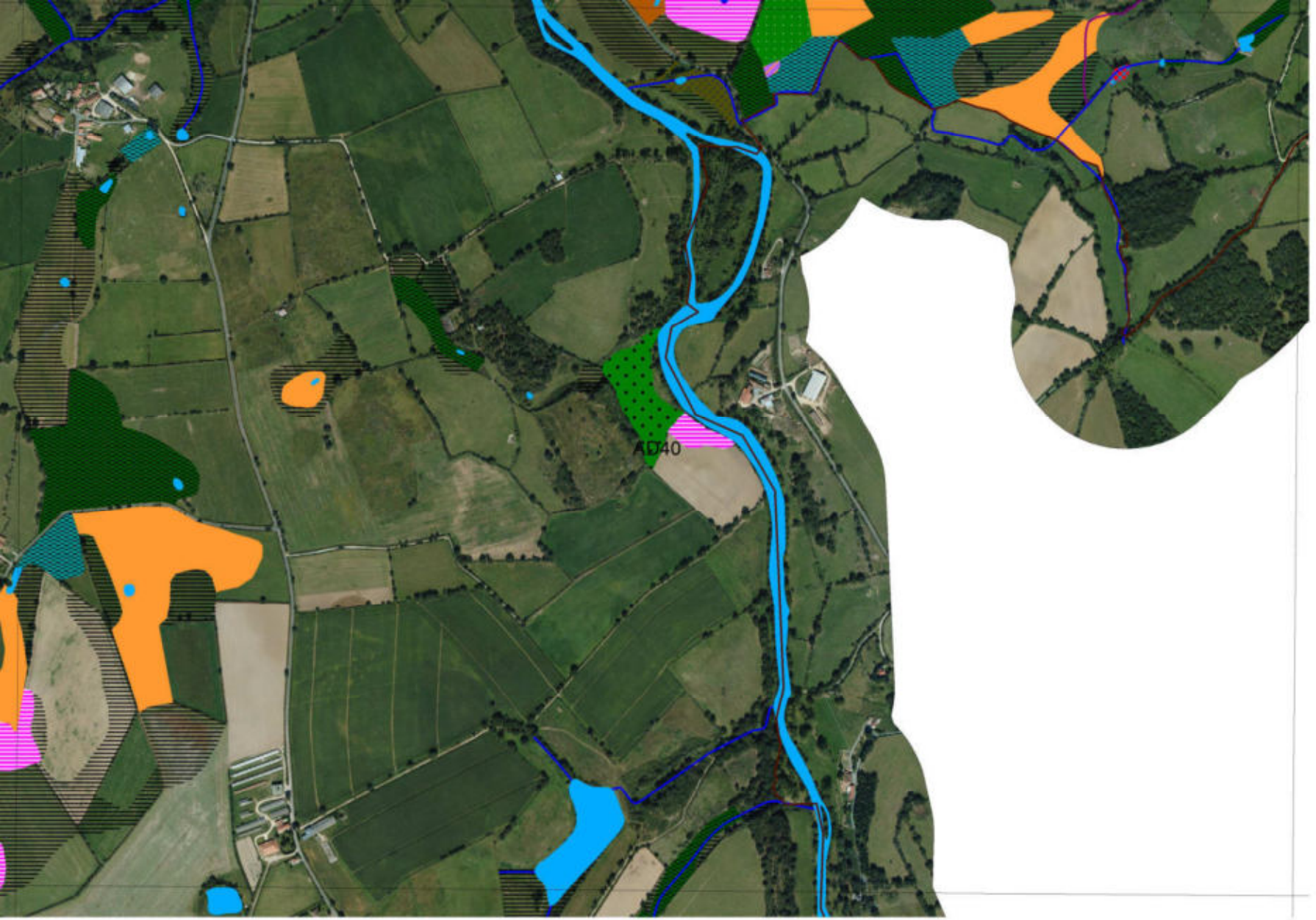

Inventaire des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau

GOURGE

-

79135

Planche AD40

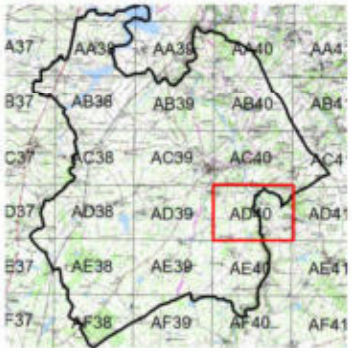

Inventaire de connaissance dans le cadre du SAGE Thouet
NB :
* Ceci n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'eau
* Inventaire non exhaustif
* Prospection de terrain effectuées en mai - juin 2013

0 175 350
Mètres

N

L'inventaire des zones humides est cofinancé par l'Union Européenne. L'Europe s'engage en Poitou-Charentes avec le FEDER

Sources : © IGN BD Topo ®, © IGN Scan 25 ®, Pays de Gâtine, Groupe d'acteurs locaux, NCA environnement (relevés de terrain)

Réalisation :
NCA environnement - Août 2013

Zones humides

- 31.831 - Ronciers
- 37.1 - Communautés à Reines-des-près et communautés associées
- 37.21- Prairies humides atlantiques et sub-atlantiques
- 37.217 - Prairies à jonc diffus
- 37.22 - Prairies à jonc acutiflore
- 37.241 - Pâtures à grand jonc
- 37.25 - Prairies humides de transition à hautes herbes
- 37.7 - Lisières humides à grandes herbes
- 37.71 - Ourlets des cours d'eau
- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 38.21 - Prairies atlantiques à fourrages
- 41 - Forêts caducifoliées
- 41.1 - Hetraies
- 41.23 - Frênaies/chênaies sub-atlantiques à primevère
- 41.37 - Frênaies sub-atlantiques
- 41.5 - Chênaies acidiphiles
- 41.51 - Bois de chênes pédonculés et de bouleaux
- 41.9 - Bois de Chataigniers
- 44.33 - Bois de frênes et d'aulnes des rivières à eaux lentes
- 44.91 - Bois d'aulnes marécageux
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.13 - Typhaies
- 53.14A - Végétation à Eleocharis palustris
- 53.16 - Végétation à Phalaris arundinacea
- 53.21 - Peuplements de grande laîches (Magnocariçaies)
- 81.2 - Prairies humides améliorées
- 82.1 - Terres cultivées
- 83.321 - Plantations de peupliers cultivars
- 87.2 - Zones rudérales

Autres zones

- Zones non humides à sol hydromorphe
- Plans d'eau et mares
- Zones non prospectées

Repères

- Limite communale

Elements ponctuels

- Sources
- Puits
- Résurgences

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal
- Réseau hydrographique complémentaire

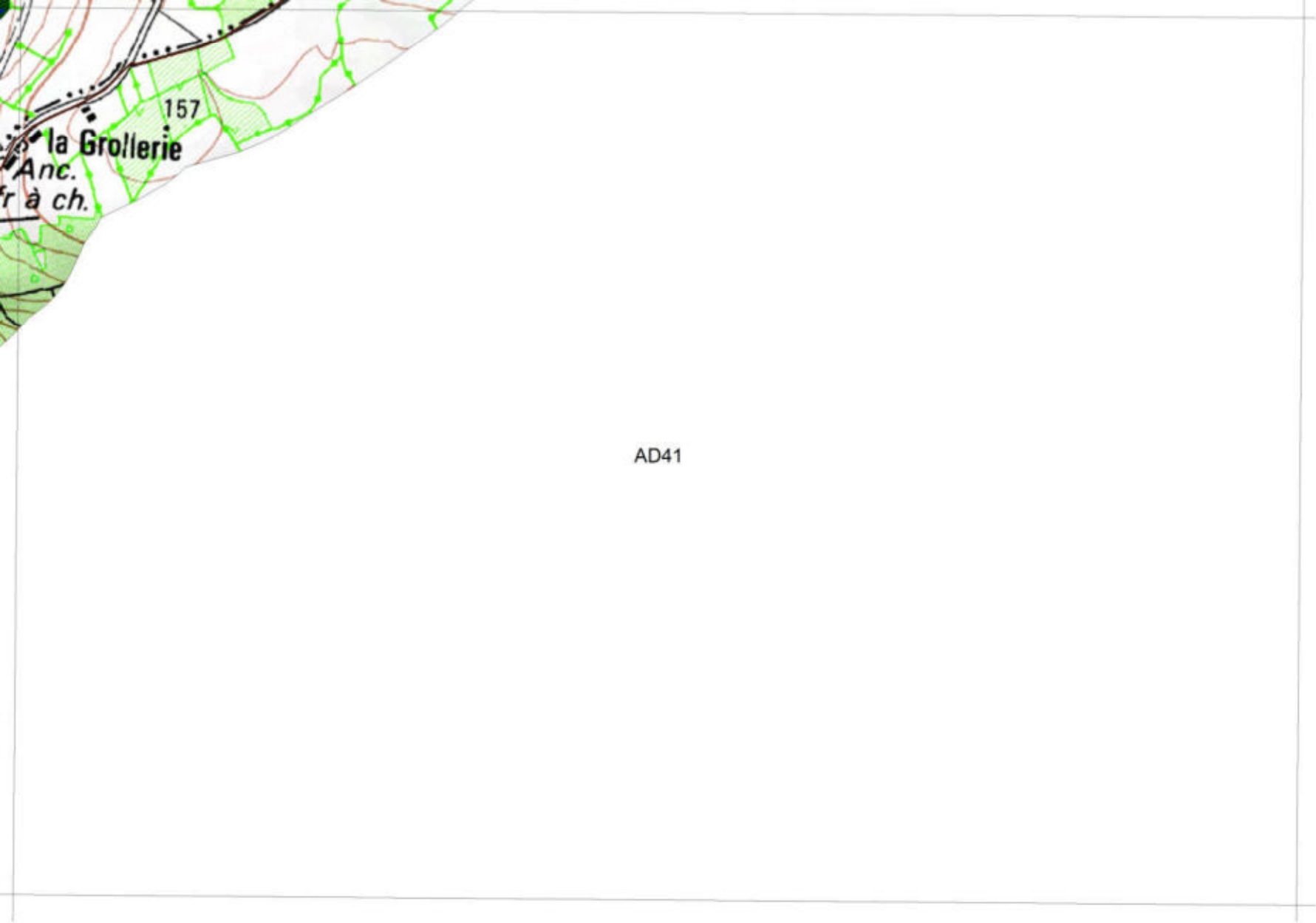

Inventaire des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau

GOURGE

-

79135

Planche AD41

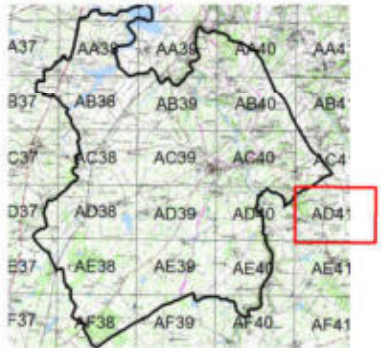

Inventaire de connaissance dans le cadre du SAGE Thouet
NB :
* Ceci n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'eau
* Inventaire non exhaustif
* Prospection de terrain effectuées en mai - juin 2013

0 175 350
Mètres

N

L'inventaire des zones humides est cofinancé par l'Union Européenne. L'Europe s'engage en Poitou-Charentes avec le FEDER

Sources : © IGN BD Topo ®, © IGN Scan 25 ®, Pays de Gâtine, Groupe d'acteurs locaux, NCA environnement (relevés de terrain)

Réalisation :
NCA environnement - Août 2013

Zones humides

- 31.831 - Ronciers
- 37.1 - Communautés à Reines-des-près et communautés associées
- 37.21- Prairies humides atlantiques et sub-atlantiques
- 37.217 - Prairies à jonc diffus
- 37.22 - Prairies à jonc acutiflore
- 37.241 - Pâtures à grand jonc
- 37.25 - Prairies humides de transition à hautes herbes
- 37.7 - Lisières humides à grandes herbes
- 37.71 - Ourlets des cours d'eau
- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 38.21 - Prairies atlantiques à fourrages
- 41 - Forêts caducifoliées
- 41.1 - Hetraies
- 41.23 - Frênaies/chênaies sub-atlantiques à primevère
- 41.37 - Frênaies sub-atlantiques
- 41.5 - Chênaies acidiphiles
- 41.51 - Bois de chênes pédonculés et de bouleaux
- 41.9 - Bois de Chataigniers
- 44.33 - Bois de frênes et d'aulnes des rivières à eaux lentes
- 44.91 - Bois d'aulnes marécageux
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.13 - Typhaies
- 53.14A - Végétation à Eleocharis palustris
- 53.16 - Végétation à Phalaris arundinacea
- 53.21 - Peuplements de grande laîches (Magnocariçaies)
- 81.2 - Prairies humides améliorées
- 82.1 - Terres cultivées
- 83.321 - Plantations de peupliers cultivars
- 87.2 - Zones rudérales

Autres zones

- Zones non humides à sol hydromorphe
- Plans d'eau et mares
- Zones non prospectées

Repères

- Limite communale

Elements ponctuels

- Sources
- Puits
- Résurgences

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal
- Réseau hydrographique complémentaire



Inventaire des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau

GOURGE

-

79135

Planche AD41

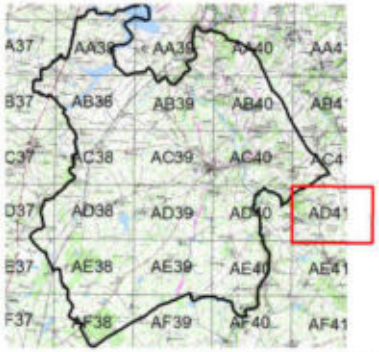

Inventaire de connaissance dans le cadre du SAGE Thouet
NB :
* Ceci n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'eau
* Inventaire non exhaustif
* Prospection de terrain effectuées en mai - juin 2013

0 175 350
Mètres

N

L'inventaire des zones humides est cofinancé par l'Union Européenne. L'Europe s'engage en Poitou-Charentes avec le FEDER

Sources : © IGN BD Topo ®, © IGN Scan 25 ®, Pays de Gâtine, Groupe d'acteurs locaux, NCA environnement (relevés de terrain)

Réalisation :
NCA environnement - Août 2013

Zones humides

- 31.831 - Ronciers
- 37.1 - Communautés à Reines-des-près et communautés associées
- 37.21- Prairies humides atlantiques et sub-atlantiques
- 37.217 - Prairies à jonc diffus
- 37.22 - Prairies à jonc acutiflore
- 37.241 - Pâtures à grand jonc
- 37.25 - Prairies humides de transition à hautes herbes
- 37.7 - Lisières humides à grandes herbes
- 37.71 - Ourlets des cours d'eau
- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 38.21 - Prairies atlantiques à fourrages
- 41 - Forêts caducifoliées
- 41.1 - Hetraies
- 41.23 - Frênaies/chênaies sub-atlantiques à primevère
- 41.37 - Frênaies sub-atlantiques
- 41.5 - Chênaies acidiphiles
- 41.51 - Bois de chênes pédonculés et de bouleaux
- 41.9 - Bois de Chataigniers
- 44.33 - Bois de frênes et d'aulnes des rivières à eaux lentes
- 44.91 - Bois d'aulnes marécageux
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.13 - Typhaies
- 53.14A - Végétation à Eleocharis palustris
- 53.16 - Végétation à Phalaris arundinacea
- 53.21 - Peuplements de grande laîches (Magnocariçaies)
- 81.2 - Prairies humides améliorées
- 82.1 - Terres cultivées
- 83.321 - Plantations de peupliers cultivars
- 87.2 - Zones rudérales

Autres zones

- Zones non humides à sol hydromorphe
- Plans d'eau et mares
- Zones non prospectées

Repères

- Limite communale

Elements ponctuels

- Sources
- Puits
- Résurgences

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal
- Réseau hydrographique complémentaire

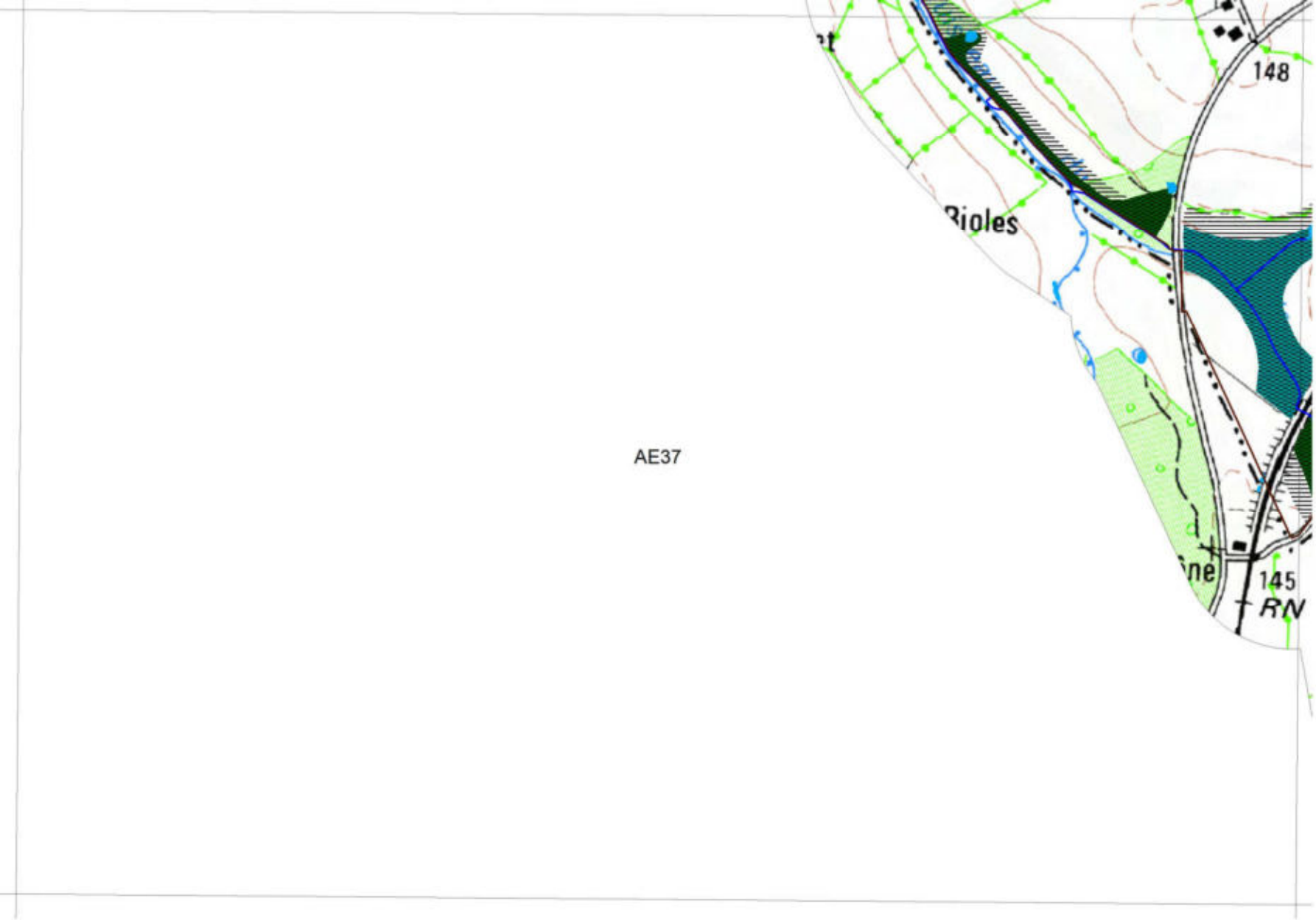

Inventaire des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau

GOURGE

-

79135

Planche AE37

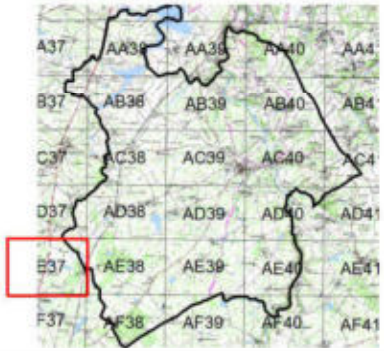

Inventaire de connaissance dans le cadre du SAGE Thouet
NB :
* Ceci n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'eau
* Inventaire non exhaustif
* Prospection de terrain effectuées en mai - juin 2013

0 175 350
Mètres

N

L'inventaire des zones humides est cofinancé par l'Union Européenne. L'Europe s'engage en Poitou-Charentes avec le FEDER

Sources : © IGN BD Topo ®, © IGN Scan 25 ®, Pays de Gâtine, Groupe d'acteurs locaux, NCA environnement (relevés de terrain)

Réalisation :
NCA environnement - Août 2013

Zones humides

- 31.831 - Ronciers
- 37.1 - Communautés à Reines-des-près et communautés associées
- 37.21- Prairies humides atlantiques et sub-atlantiques
- 37.217 - Prairies à jonc diffus
- 37.22 - Prairies à jonc acutiflore
- 37.241 - Pâtures à grand jonc
- 37.25 - Prairies humides de transition à hautes herbes
- 37.7 - Lisières humides à grandes herbes
- 37.71 - Ourlets des cours d'eau
- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 38.21 - Prairies atlantiques à fourrages
- 41 - Forêts caducifoliées
- 41.1 - Hetraies
- 41.23 - Frênaies/chênaies sub-atlantiques à primevère
- 41.37 - Frênaies sub-atlantiques
- 41.5 - Chênaies acidiphiles
- 41.51 - Bois de chênes pédonculés et de bouleaux
- 41.9 - Bois de Chataigniers
- 44.33 - Bois de frênes et d'aulnes des rivières à eaux lentes
- 44.91 - Bois d'aulnes marécageux
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.13 - Typhaies
- 53.14A - Végétation à Eleocharis palustris
- 53.16 - Végétation à Phalaris arundinacea
- 53.21 - Peuplements de grande laîches (Magnocariçaies)
- 81.2 - Prairies humides améliorées
- 82.1 - Terres cultivées
- 83.321 - Plantations de peupliers cultivars
- 87.2 - Zones rudérales

Autres zones

- Zones non humides à sol hydromorphe
- Plans d'eau et mares
- Zones non prospectées

Repères

- Limite communale

Elements ponctuels

- Sources
- Puits
- Résurgences

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal
- Réseau hydrographique complémentaire



Inventaire des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau

GOURGE

-

79135

Planche AE37

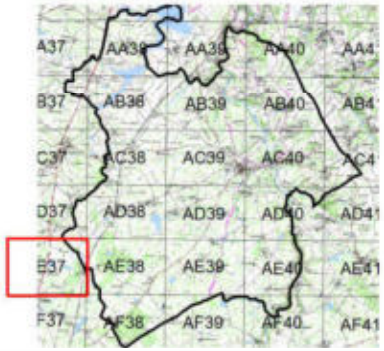

Inventaire de connaissance dans le cadre du SAGE Thouet
NB :
* Ceci n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'eau
* Inventaire non exhaustif
* Prospection de terrain effectuées en mai - juin 2013

0 175 350
Mètres

N

L'inventaire des zones humides est cofinancé par l'Union Européenne. L'Europe s'engage en Poitou-Charentes avec le FEDER

Sources : © IGN BD Topo ®, © IGN Scan 25 ®, Pays de Gâtine, Groupe d'acteurs locaux, NCA environnement (relevés de terrain)

Réalisation :
NCA environnement - Août 2013

Zones humides

- 31.831 - Ronciers
- 37.1 - Communautés à Reines-des-près et communautés associées
- 37.21- Prairies humides atlantiques et sub-atlantiques
- 37.217 - Prairies à jonc diffus
- 37.22 - Prairies à jonc acutiflore
- 37.241 - Pâtures à grand jonc
- 37.25 - Prairies humides de transition à hautes herbes
- 37.7 - Lisières humides à grandes herbes
- 37.71 - Ourlets des cours d'eau
- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 38.21 - Prairies atlantiques à fourrages
- 41 - Forêts caducifoliées
- 41.1 - Hetraies
- 41.23 - Frênaies/chênaies sub-atlantiques à primevère
- 41.37 - Frênaies sub-atlantiques
- 41.5 - Chênaies acidiphiles
- 41.51 - Bois de chênes pédonculés et de bouleaux
- 41.9 - Bois de Chataigniers
- 44.33 - Bois de frênes et d'aulnes des rivières à eaux lentes
- 44.91 - Bois d'aulnes marécageux
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.13 - Typhaies
- 53.14A - Végétation à Eleocharis palustris
- 53.16 - Végétation à Phalaris arundinacea
- 53.21 - Peuplements de grande laîches (Magnocariçaies)
- 81.2 - Prairies humides améliorées
- 82.1 - Terres cultivées
- 83.321 - Plantations de peupliers cultivars
- 87.2 - Zones rudérales

Autres zones

- Zones non humides à sol hydromorphe
- Plans d'eau et mares
- Zones non prospectées

Repères

- Limite communale

Elements ponctuels

- Sources
- Puits
- Résurgences

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal
- Réseau hydrographique complémentaire

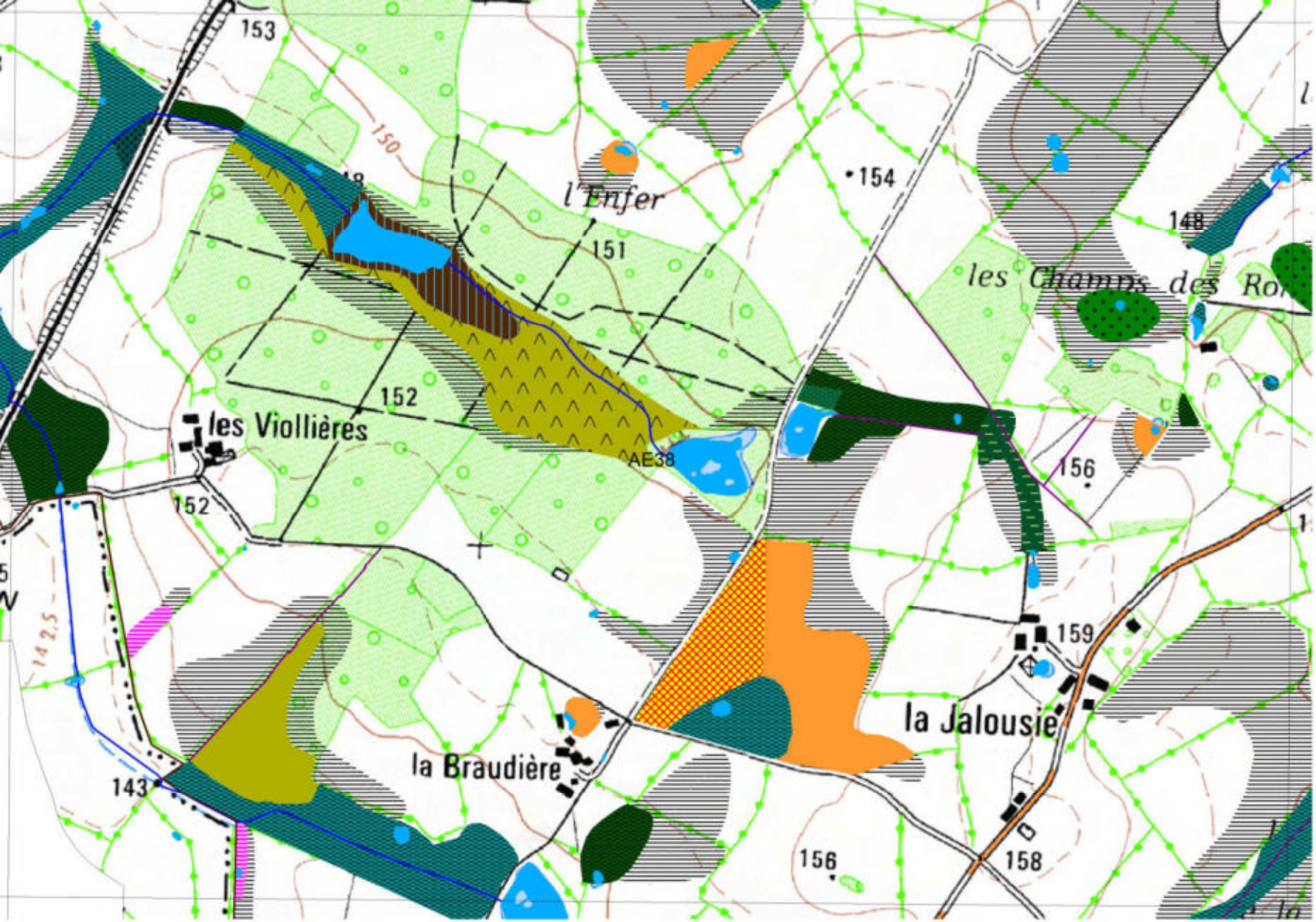

Inventaire des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau

GOURGE

-

79135

Planche AE38

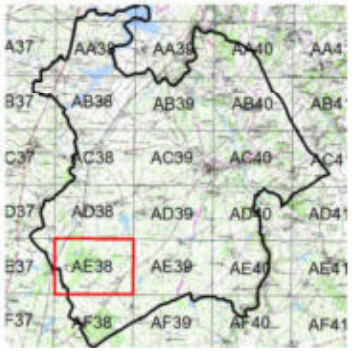

Inventaire de connaissance dans le cadre du SAGE Thouet

NB :

* Ceci n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'eau
* Inventaire non exhaustif
* Prospection de terrain effectuées en mai - juin 2013

0 175 350

Mètres

N

L'inventaire des zones humides est cofinancé par l'Union Européenne. L'Europe s'engage en Poitou-Charentes avec le FEDER

Sources : © IGN BD Topo ®, © IGN Scan 25 ®, Pays de Gâtine, Groupe d'acteurs locaux, NCA environnement (relevés de terrain)

Réalisation : NCA environnement - Août 2013

Zones humides

- 31.831 - Ronciers
- 37.1 - Communautés à Reines-des-près et communautés associées
- 37.21- Prairies humides atlantiques et sub-atlantiques
- 37.217 - Prairies à jonc diffus
- 37.22 - Prairies à jonc acutiflore
- 37.241 - Pâtures à grand jonc
- 37.25 - Prairies humides de transition à hautes herbes
- 37.7 - Lisières humides à grandes herbes
- 37.71 - Ourlets des cours d'eau
- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 38.21 - Prairies atlantiques à fourrages
- 41 - Forêts caducifoliées
- 41.1 - Hetraies
- 41.23 - Frênaies/chênaies sub-atlantiques à primevère
- 41.37 - Frênaies sub-atlantiques
- 41.5 - Chênaies acidiphiles
- 41.51 - Bois de chênes pédonculés et de bouleaux
- 41.9 - Bois de Chataigniers
- 44.33 - Bois de frênes et d'aulnes des rivières à eaux lentes
- 44.91 - Bois d'aulnes marécageux
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.13 - Typhaies
- 53.14A - Végétation à Eleocharis palustris
- 53.16 - Végétation à Phalaris arundinacea
- 53.21 - Peuplements de grande laîches (Magnocariçaies)
- 81.2 - Prairies humides améliorées
- 82.1 - Terres cultivées
- 83.321 - Plantations de peupliers cultivars
- 87.2 - Zones rudérales

Autres zones

- Zones non humides à sol hydromorphe
- Plans d'eau et mares
- Zones non prospectées

Repères

- Limite communale

Elements ponctuels

- Sources
- Puits
- Résurgences

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal
- Réseau hydrographique complémentaire

Inventaire des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau

GOURGE

-

79135

Planche AE38

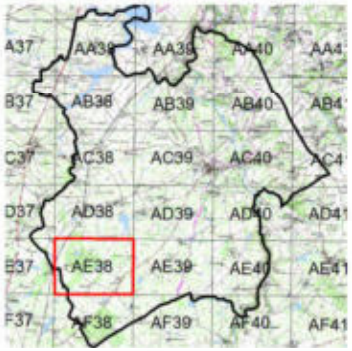

Inventaire de connaissance dans le cadre du SAGE Thouet

NB :

* Ceci n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'eau
* Inventaire non exhaustif
* Prospection de terrain effectuées en mai - juin 2013

0 175 350

Mètres

N

L'inventaire des zones humides est cofinancé par l'Union Européenne. L'Europe s'engage en Poitou-Charentes avec le FEDER

Sources : © IGN BD Topo ®, © IGN Scan 25 ®, Pays de Gâtine, Groupe d'acteurs locaux, NCA environnement (relevés de terrain)

Réalisation : NCA environnement - Août 2013

Zones humides

- 31.831 - Ronciers
- 37.1 - Communautés à Reines-des-près et communautés associées
- 37.21- Prairies humides atlantiques et sub-atlantiques
- 37.217 - Prairies à jonc diffus
- 37.22 - Prairies à jonc acutiflore
- 37.241 - Pâtures à grand jonc
- 37.25 - Prairies humides de transition à hautes herbes
- 37.7 - Lisières humides à grandes herbes
- 37.71 - Ourlets des cours d'eau
- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 38.21 - Prairies atlantiques à fourrages
- 41 - Forêts caducifoliées
- 41.1 - Hetraies
- 41.23 - Frênaies/chênaies sub-atlantiques à primevère
- 41.37 - Frênaies sub-atlantiques
- 41.5 - Chênaies acidiphiles
- 41.51 - Bois de chênes pédonculés et de bouleaux
- 41.9 - Bois de Chataigniers
- 44.33 - Bois de frênes et d'aulnes des rivières à eaux lentes
- 44.91 - Bois d'aulnes marécageux
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.13 - Typhaies
- 53.14A - Végétation à Eleocharis palustris
- 53.16 - Végétation à Phalaris arundinacea
- 53.21 - Peuplements de grande laîches (Magnocariçaies)
- 81.2 - Prairies humides améliorées
- 82.1 - Terres cultivées
- 83.321 - Plantations de peupliers cultivars
- 87.2 - Zones rudérales

Autres zones

- Zones non humides à sol hydromorphe
- Plans d'eau et mares
- Zones non prospectées

Repères

- Limite communale

Elements ponctuels

- Sources
- Puits
- Résurgences

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal
- Réseau hydrographique complémentaire

Inventaire des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau

GOURGE

-

79135

Planche AE39

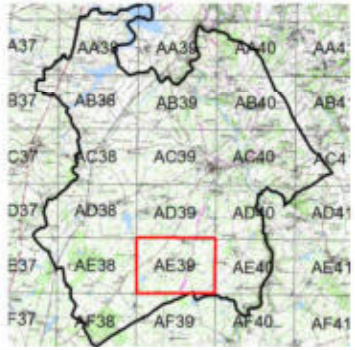

Inventaire de connaissance dans le cadre du SAGE Thouet

NB :

* Ceci n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'eau
* Inventaire non exhaustif
* Prospection de terrain effectuées en mai - juin 2013

0 175 350

Mètres

N

L'inventaire des zones humides est cofinancé par l'Union Européenne. L'Europe s'engage en Poitou-Charentes avec le FEDER

Sources : © IGN BD Topo ®, © IGN Scan 25 ®, Pays de Gâtine, Groupe d'acteurs locaux, NCA environnement (relevés de terrain)

Réalisation : NCA environnement - Août 2013

Zones humides

- 31.831 - Ronciers
- 37.1 - Communautés à Reines-des-près et communautés associées
- 37.21- Prairies humides atlantiques et sub-atlantiques
- 37.217 - Prairies à jonc diffus
- 37.22 - Prairies à jonc acutiflore
- 37.241 - Pâtures à grand jonc
- 37.25 - Prairies humides de transition à hautes herbes
- 37.7 - Lisières humides à grandes herbes
- 37.71 - Ourlets des cours d'eau
- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 38.21 - Prairies atlantiques à fourrages
- 41 - Forêts caducifoliées
- 41.1 - Hetraies
- 41.23 - Frênaies/chênaies sub-atlantiques à primevère
- 41.37 - Frênaies sub-atlantiques
- 41.5 - Chênaies acidiphiles
- 41.51 - Bois de chênes pédonculés et de bouleaux
- 41.9 - Bois de Chataigniers
- 44.33 - Bois de frênes et d'aulnes des rivières à eaux lentes
- 44.91 - Bois d'aulnes marécageux
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.13 - Typhaies
- 53.14A - Végétation à Eleocharis palustris
- 53.16 - Végétation à Phalaris arundinacea
- 53.21 - Peuplements de grande laîches (Magnocariçaies)
- 81.2 - Prairies humides améliorées
- 82.1 - Terres cultivées
- 83.321 - Plantations de peupliers cultivars
- 87.2 - Zones rudérales

Autres zones

- Zones non humides à sol hydromorphe
- Plans d'eau et mares
- Zones non prospectées

Repères

- Limite communale

Elements ponctuels

- Sources
- Puits
- Résurgences

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal
- Réseau hydrographique complémentaire



Inventaire des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau

GOURGE

-

79135

Planche AE39

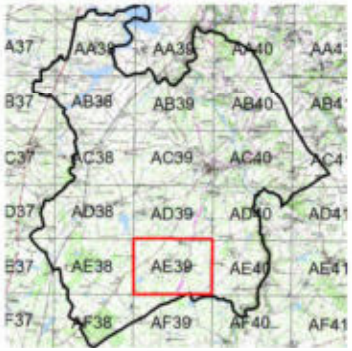

Inventaire de connaissance dans le cadre du SAGE Thouet
NB :
* Ceci n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'eau
* Inventaire non exhaustif
* Prospection de terrain effectuées en mai - juin 2013

0 175 350
Mètres

N

L'inventaire des zones humides est cofinancé par l'Union Européenne. L'Europe s'engage en Poitou-Charentes avec le FEDER

Sources : © IGN BD Topo ®, © IGN Scan 25 ®, Pays de Gâtine, Groupe d'acteurs locaux, NCA environnement (relevés de terrain)

Réalisation :
NCA environnement - Août 2013

Zones humides

- 31.831 - Ronciers
- 37.1 - Communautés à Reines-des-près et communautés associées
- 37.21- Prairies humides atlantiques et sub-atlantiques
- 37.217 - Prairies à jonc diffus
- 37.22 - Prairies à jonc acutiflore
- 37.241 - Pâtures à grand jonc
- 37.25 - Prairies humides de transition à hautes herbes
- 37.7 - Lisières humides à grandes herbes
- 37.71 - Ourlets des cours d'eau
- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 38.21 - Prairies atlantiques à fourrages
- 41 - Forêts caducifoliées
- 41.1 - Hetraies
- 41.23 - Frênaies/chênaies sub-atlantiques à primevère
- 41.37 - Frênaies sub-atlantiques
- 41.5 - Chênaies acidiphiles
- 41.51 - Bois de chênes pédonculés et de bouleaux
- 41.9 - Bois de Chataigniers
- 44.33 - Bois de frênes et d'aulnes des rivières à eaux lentes
- 44.91 - Bois d'aulnes marécageux
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.13 - Typhaies
- 53.14A - Végétation à Eleocharis palustris
- 53.16 - Végétation à Phalaris arundinacea
- 53.21 - Peuplements de grande laîches (Magnocariçaies)
- 81.2 - Prairies humides améliorées
- 82.1 - Terres cultivées
- 83.321 - Plantations de peupliers cultivars
- 87.2 - Zones rudérales

Autres zones

- Zones non humides à sol hydromorphe
- Plans d'eau et mares
- Zones non prospectées

Repères

- Limite communale

Elements ponctuels

- Sources
- Puits
- Résurgences

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal
- Réseau hydrographique complémentaire

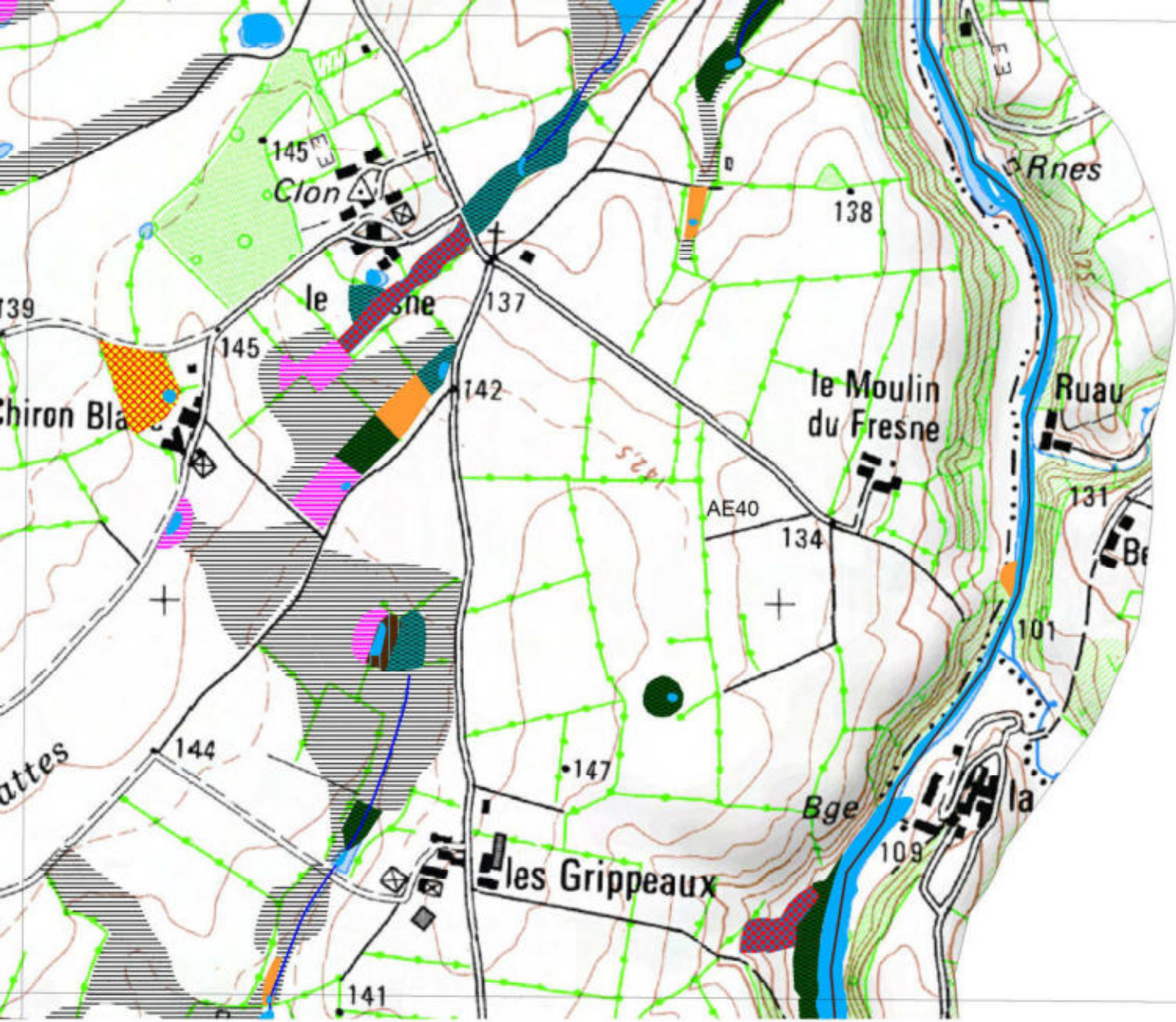

Inventaire des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau

GOURGE

-

79135

Planche AE40

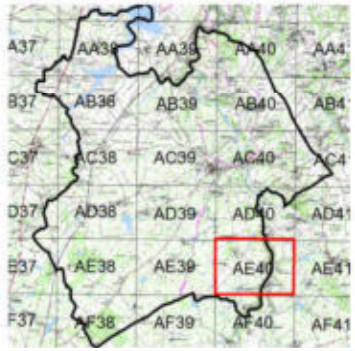

Inventaire de connaissance dans le cadre du SAGE Thouet

NB :

* Ceci n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'eau
* Inventaire non exhaustif
* Prospection de terrain effectuées en mai - juin 2013

0 175 350

Mètres

N

L'inventaire des zones humides est cofinancé par l'Union Européenne. L'Europe s'engage en Poitou-Charentes avec le FEDER

Sources : © IGN BD Topo ®, © IGN Scan 25 ®, Pays de Gâtine, Groupe d'acteurs locaux, NCA environnement (relevés de terrain)

Réalisation : NCA environnement - Août 2013

Zones humides

- 31.831 - Ronciers
- 37.1 - Communautés à Reines-des-près et communautés associées
- 37.21- Prairies humides atlantiques et sub-atlantiques
- 37.217 - Prairies à jonc diffus
- 37.22 - Prairies à jonc acutiflore
- 37.241 - Pâtures à grand jonc
- 37.25 - Prairies humides de transition à hautes herbes
- 37.7 - Lisières humides à grandes herbes
- 37.71 - Ourlets des cours d'eau
- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 38.21 - Prairies atlantiques à fourrages
- 41 - Forêts caducifoliées
- 41.1 - Hetraies
- 41.23 - Frênaies/chênaies sub-atlantiques à primevère
- 41.37 - Frênaies sub-atlantiques
- 41.5 - Chênaies acidiphiles
- 41.51 - Bois de chênes pédonculés et de bouleaux
- 41.9 - Bois de Chataigniers
- 44.33 - Bois de frênes et d'aulnes des rivières à eaux lentes
- 44.91 - Bois d'aulnes marécageux
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.13 - Typhaies
- 53.14A - Végétation à Eleocharis palustris
- 53.16 - Végétation à Phalaris arundinacea
- 53.21 - Peuplements de grande laîches (Magnocariçaies)
- 81.2 - Prairies humides améliorées
- 82.1 - Terres cultivées
- 83.321 - Plantations de peupliers cultivars
- 87.2 - Zones rudérales

Autres zones

- Zones non humides à sol hydromorphe
- Plans d'eau et mares
- Zones non prospectées

Repères

- Limite communale

Elements ponctuels

- Sources
- Puits
- Résurgences

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal
- Réseau hydrographique complémentaire

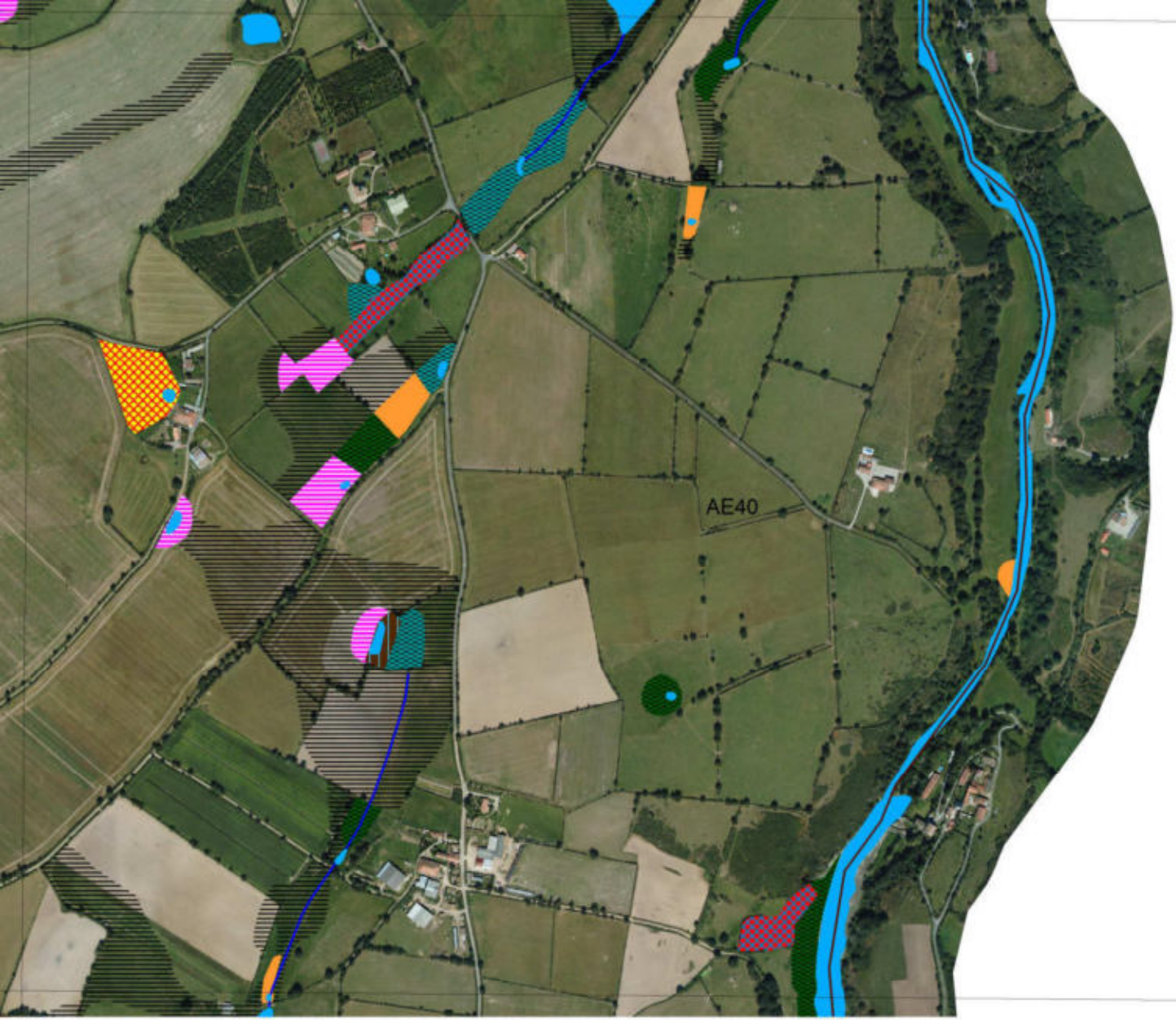

Inventaire des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau

GOURGE

-

79135

Planche AE40

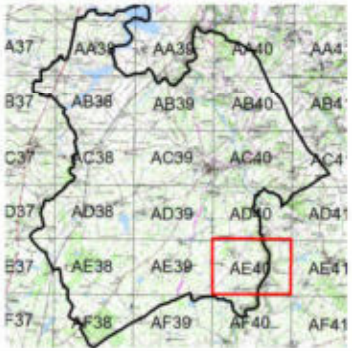

Inventaire de connaissance dans le cadre du SAGE Thouet
NB :
* Ceci n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'eau
* Inventaire non exhaustif
* Prospection de terrain effectuées en mai - juin 2013

0 175 350
Mètres

N

L'inventaire des zones humides est cofinancé par l'Union Européenne. L'Europe s'engage en Poitou-Charentes avec le FEDER

Sources : © IGN BD Topo ®, © IGN Scan 25 ®, Pays de Gâtine, Groupe d'acteurs locaux, NCA environnement (relevés de terrain)

Réalisation :
NCA environnement - Août 2013

Zones humides

- 31.831 - Ronciers
- 37.1 - Communautés à Reines-des-près et communautés associées
- 37.21- Prairies humides atlantiques et sub-atlantiques
- 37.217 - Prairies à jonc diffus
- 37.22 - Prairies à jonc acutiflore
- 37.241 - Pâtures à grand jonc
- 37.25 - Prairies humides de transition à hautes herbes
- 37.7 - Lisières humides à grandes herbes
- 37.71 - Ourlets des cours d'eau
- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 38.21 - Prairies atlantiques à fourrages
- 41 - Forêts caducifoliées
- 41.1 - Hetraies
- 41.23 - Frênaies/chênaies sub-atlantiques à primevère
- 41.37 - Frênaies sub-atlantiques
- 41.5 - Chênaies acidiphiles
- 41.51 - Bois de chênes pédonculés et de bouleaux
- 41.9 - Bois de Chataigniers
- 44.33 - Bois de frênes et d'aulnes des rivières à eaux lentes
- 44.91 - Bois d'aulnes marécageux
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.13 - Typhaies
- 53.14A - Végétation à Eleocharis palustris
- 53.16 - Végétation à Phalaris arundinacea
- 53.21 - Peuplements de grande laîches (Magnocariçaies)
- 81.2 - Prairies humides améliorées
- 82.1 - Terres cultivées
- 83.321 - Plantations de peupliers cultivars
- 87.2 - Zones rudérales

Autres zones

- Zones non humides à sol hydromorphe
- Plans d'eau et mares
- Zones non prospectées

Repères

- Limite communale

Elements ponctuels

- Sources
- Puits
- Résurgences

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal
- Réseau hydrographique complémentaire



Inventaire des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau

GOURGE

-

79135

Planche AF38

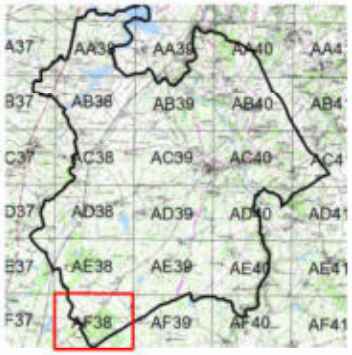

Inventaire de connaissance dans le cadre du SAGE Thouet

NB :

* Ceci n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'eau
* Inventaire non exhaustif
* Prospection de terrain effectuées en mai - juin 2013

0 175 350

Mètres

N

L'inventaire des zones humides est cofinancé par l'Union Européenne. L'Europe s'engage en Poitou-Charentes avec le FEDER

Sources : © IGN BD Topo ®, © IGN Scan 25 ®, Pays de Gâtine, Groupe d'acteurs locaux, NCA environnement (relevés de terrain)

Réalisation : NCA environnement - Août 2013

Zones humides

- 31.831 - Ronciers
- 37.1 - Communautés à Reines-des-près et communautés associées
- 37.21- Prairies humides atlantiques et sub-atlantiques
- 37.217 - Prairies à jonc diffus
- 37.22 - Prairies à jonc acutiflore
- 37.241 - Pâtures à grand jonc
- 37.25 - Prairies humides de transition à hautes herbes
- 37.7 - Lisières humides à grandes herbes
- 37.71 - Ourlets des cours d'eau
- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 38.21 - Prairies atlantiques à fourrages
- 41 - Forêts caducifoliées
- 41.1 - Hetraies
- 41.23 - Frênaies/chênaies sub-atlantiques à primevère
- 41.37 - Frênaies sub-atlantiques
- 41.5 - Chênaies acidiphiles
- 41.51 - Bois de chênes pédonculés et de bouleaux
- 41.9 - Bois de Chataigniers
- 44.33 - Bois de frênes et d'aulnes des rivières à eaux lentes
- 44.91 - Bois d'aulnes marécageux
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.13 - Typhaies
- 53.14A - Végétation à Eleocharis palustris
- 53.16 - Végétation à Phalaris arundinacea
- 53.21 - Peuplements de grande laîches (Magnocariçaies)
- 81.2 - Prairies humides améliorées
- 82.1 - Terres cultivées
- 83.321 - Plantations de peupliers cultivars
- 87.2 - Zones rudérales

Autres zones

- Zones non humides à sol hydromorphe
- Plans d'eau et mares
- Zones non prospectées

Repères

- Limite communale

Elements ponctuels

- Sources
- Puits
- Résurgences

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal
- Réseau hydrographique complémentaire



Inventaire des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau

GOURGE

-

79135

Planche AF38

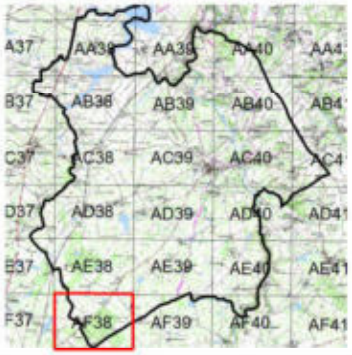

Inventaire de connaissance dans le cadre du SAGE Thouet

NB :

* Ceci n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'eau
* Inventaire non exhaustif
* Prospection de terrain effectuées en mai - juin 2013

0 175 350

Mètres

N

L'inventaire des zones humides est cofinancé par l'Union Européenne. L'Europe s'engage en Poitou-Charentes avec le FEDER

Sources : © IGN BD Topo ®, © IGN Scan 25 ®, Pays de Gâtine, Groupe d'acteurs locaux, NCA environnement (relevés de terrain)

Réalisation : NCA environnement - Août 2013

Zones humides

- 31.831 - Ronciers
- 37.1 - Communautés à Reines-des-près et communautés associées
- 37.21- Prairies humides atlantiques et sub-atlantiques
- 37.217 - Prairies à jonc diffus
- 37.22 - Prairies à jonc acutiflore
- 37.241 - Pâtures à grand jonc
- 37.25 - Prairies humides de transition à hautes herbes
- 37.7 - Lisières humides à grandes herbes
- 37.71 - Ourlets des cours d'eau
- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 38.21 - Prairies atlantiques à fourrages
- 41 - Forêts caducifoliées
- 41.1 - Hetraies
- 41.23 - Frênaies/chênaies sub-atlantiques à primevère
- 41.37 - Frênaies sub-atlantiques
- 41.5 - Chênaies acidiphiles
- 41.51 - Bois de chênes pédonculés et de bouleaux
- 41.9 - Bois de Chataigniers
- 44.33 - Bois de frênes et d'aulnes des rivières à eaux lentes
- 44.91 - Bois d'aulnes marécageux
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.13 - Typhaies
- 53.14A - Végétation à Eleocharis palustris
- 53.16 - Végétation à Phalaris arundinacea
- 53.21 - Peuplements de grande laîches (Magnocariçaies)
- 81.2 - Prairies humides améliorées
- 82.1 - Terres cultivées
- 83.321 - Plantations de peupliers cultivars
- 87.2 - Zones rudérales

Autres zones

- Zones non humides à sol hydromorphe
- Plans d'eau et mares
- Zones non prospectées

Repères

- Limite communale

Elements ponctuels

- Sources
- Puits
- Résurgences

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal
- Réseau hydrographique complémentaire

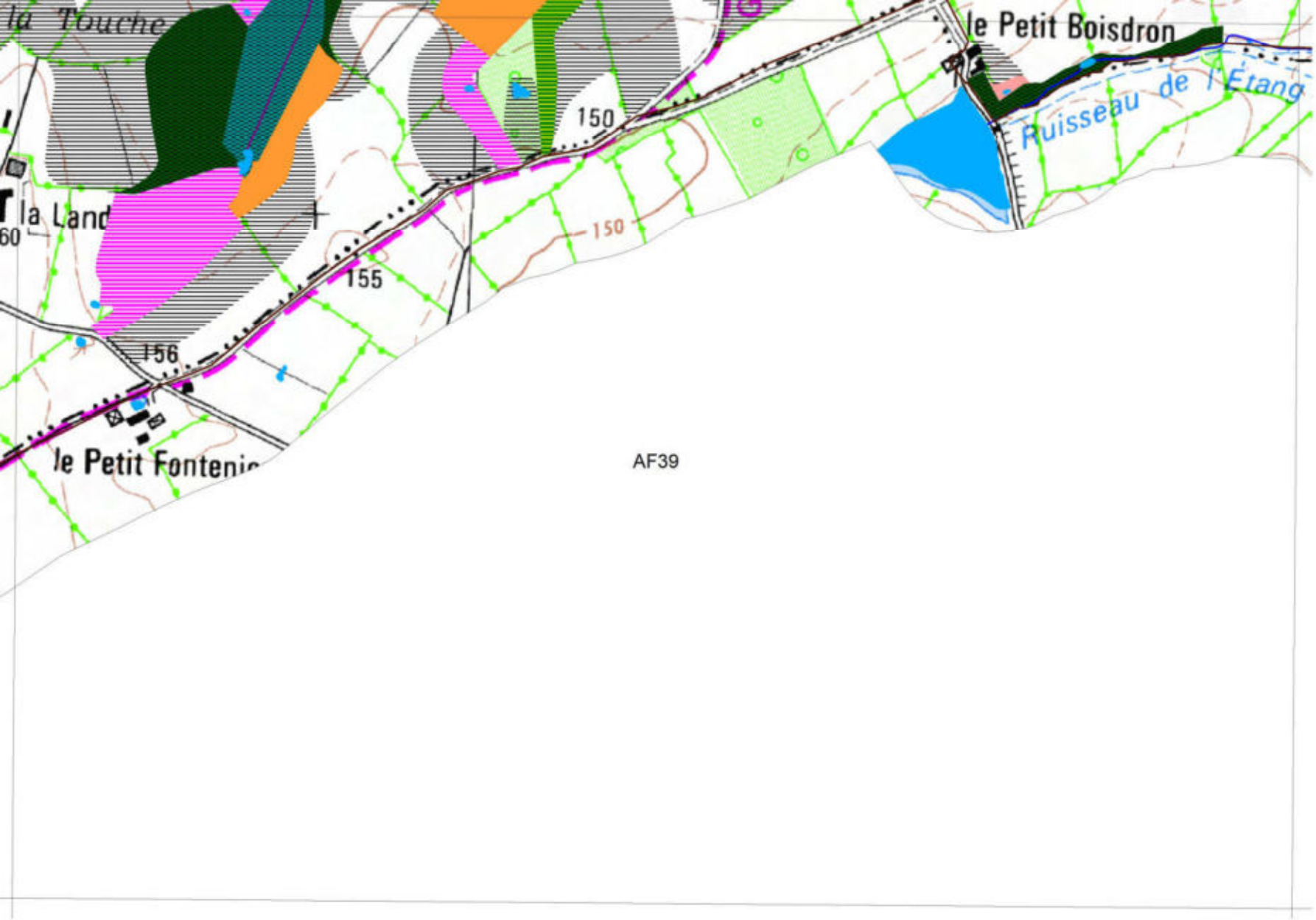

Inventaire des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau

GOURGE

-

79135

Planche AF39

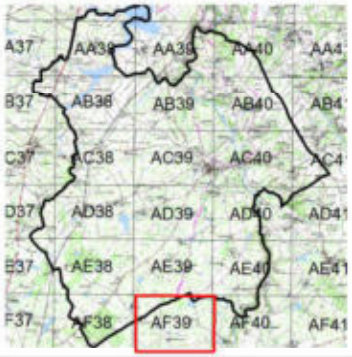

Inventaire de connaissance dans le cadre du SAGE Thouet
NB :
* Ceci n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'eau
* Inventaire non exhaustif
* Prospection de terrain effectuées en mai - juin 2013

0 175 350
Mètres

N

L'inventaire des zones humides est cofinancé par l'Union Européenne. L'Europe s'engage en Poitou-Charentes avec le FEDER

Sources : © IGN BD Topo ®, © IGN Scan 25 ®, Pays de Gâtine, Groupe d'acteurs locaux, NCA environnement (relevés de terrain)

Réalisation :
NCA environnement - Août 2013

Zones humides

- 31.831 - Ronciers
- 37.1 - Communautés à Reines-des-près et communautés associées
- 37.21- Prairies humides atlantiques et sub-atlantiques
- 37.217 - Prairies à jonc diffus
- 37.22 - Prairies à jonc acutiflore
- 37.241 - Pâtures à grand jonc
- 37.25 - Prairies humides de transition à hautes herbes
- 37.7 - Lisières humides à grandes herbes
- 37.71 - Ourlets des cours d'eau
- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 38.21 - Prairies atlantiques à fourrages
- 41 - Forêts caducifoliées
- 41.1 - Hetraies
- 41.23 - Frênaies/chênaies sub-atlantiques à primevère
- 41.37 - Frênaies sub-atlantiques
- 41.5 - Chênaies acidiphiles
- 41.51 - Bois de chênes pédonculés et de bouleaux
- 41.9 - Bois de Chataigniers
- 44.33 - Bois de frênes et d'aulnes des rivières à eaux lentes
- 44.91 - Bois d'aulnes marécageux
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.13 - Typhaies
- 53.14A - Végétation à Eleocharis palustris
- 53.16 - Végétation à Phalaris arundinacea
- 53.21 - Peuplements de grande laîches (Magnocariçaies)
- 81.2 - Prairies humides améliorées
- 82.1 - Terres cultivées
- 83.321 - Plantations de peupliers cultivars
- 87.2 - Zones rudérales

Autres zones

- Zones non humides à sol hydromorphe
- Plans d'eau et mares
- Zones non prospectées

Repères

- Limite communale

Elements ponctuels

- Sources
- Puits
- Résurgences

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal
- Réseau hydrographique complémentaire



Inventaire des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau

GOURGE

-

79135

Planche AF39

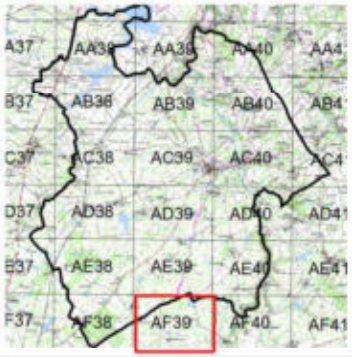

Inventaire de connaissance dans le cadre du SAGE Thouet
NB :
* Ceci n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'eau
* Inventaire non exhaustif
* Prospection de terrain effectuées en mai - juin 2013

0 175 350
Mètres

N

L'inventaire des zones humides est cofinancé par l'Union Européenne. L'Europe s'engage en Poitou-Charentes avec le FEDER

Sources : © IGN BD Topo ®, © IGN Scan 25 ®, Pays de Gâtine, Groupe d'acteurs locaux, NCA environnement (relevés de terrain)

Réalisation :
NCA environnement - Août 2013

Zones humides

- 31.831 - Ronciers
- 37.1 - Communautés à Reines-des-près et communautés associées
- 37.21- Prairies humides atlantiques et sub-atlantiques
- 37.217 - Prairies à jonc diffus
- 37.22 - Prairies à jonc acutiflore
- 37.241 - Pâtures à grand jonc
- 37.25 - Prairies humides de transition à hautes herbes
- 37.7 - Lisières humides à grandes herbes
- 37.71 - Ourlets des cours d'eau
- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 38.21 - Prairies atlantiques à fourrages
- 41 - Forêts caducifoliées
- 41.1 - Hetraies
- 41.23 - Frênaies/chênaies sub-atlantiques à primevère
- 41.37 - Frênaies sub-atlantiques
- 41.5 - Chênaies acidiphiles
- 41.51 - Bois de chênes pédonculés et de bouleaux
- 41.9 - Bois de Chataigniers
- 44.33 - Bois de frênes et d'aulnes des rivières à eaux lentes
- 44.91 - Bois d'aulnes marécageux
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.13 - Typhaies
- 53.14A - Végétation à Eleocharis palustris
- 53.16 - Végétation à Phalaris arundinacea
- 53.21 - Peuplements de grande laîches (Magnocariçaies)
- 81.2 - Prairies humides améliorées
- 82.1 - Terres cultivées
- 83.321 - Plantations de peupliers cultivars
- 87.2 - Zones rudérales

Autres zones

- Zones non humides à sol hydromorphe
- Plans d'eau et mares
- Zones non prospectées

Repères

- Limite communale

Elements ponctuels

- Sources
- Puits
- Résurgences

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal
- Réseau hydrographique complémentaire



Inventaire des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau

GOURGE

-

79135

Planche AF40

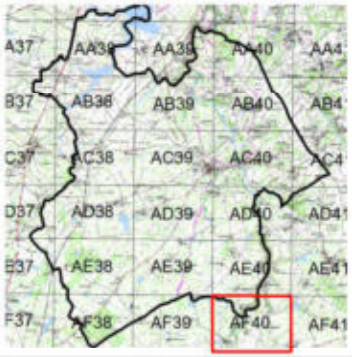

Inventaire de connaissance dans le cadre du SAGE Thouet
NB :
* Ceci n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'eau
* Inventaire non exhaustif
* Prospection de terrain effectuées en mai - juin 2013

0 175 350
Mètres

N

L'inventaire des zones humides est cofinancé par l'Union Européenne. L'Europe s'engage en Poitou-Charentes avec le FEDER

Sources : © IGN BD Topo ®, © IGN Scan 25 ®, Pays de Gâtine, Groupe d'acteurs locaux, NCA environnement (relevés de terrain)

Réalisation :
NCA environnement - Août 2013

Zones humides

- 31.831 - Ronciers
- 37.1 - Communautés à Reines-des-près et communautés associées
- 37.21- Prairies humides atlantiques et sub-atlantiques
- 37.217 - Prairies à jonc diffus
- 37.22 - Prairies à jonc acutiflore
- 37.241 - Pâtures à grand jonc
- 37.25 - Prairies humides de transition à hautes herbes
- 37.7 - Lisières humides à grandes herbes
- 37.71 - Ourlets des cours d'eau
- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 38.21 - Prairies atlantiques à fourrages
- 41 - Forêts caducifoliées
- 41.1 - Hetraies
- 41.23 - Frênaies/chênaies sub-atlantiques à primevère
- 41.37 - Frênaies sub-atlantiques
- 41.5 - Chênaies acidiphiles
- 41.51 - Bois de chênes pédonculés et de bouleaux
- 41.9 - Bois de Chataigniers
- 44.33 - Bois de frênes et d'aulnes des rivières à eaux lentes
- 44.91 - Bois d'aulnes marécageux
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.13 - Typhaies
- 53.14A - Végétation à Eleocharis palustris
- 53.16 - Végétation à Phalaris arundinacea
- 53.21 - Peuplements de grande laîches (Magnocariçaies)
- 81.2 - Prairies humides améliorées
- 82.1 - Terres cultivées
- 83.321 - Plantations de peupliers cultivars
- 87.2 - Zones rudérales

Autres zones

- Zones non humides à sol hydromorphe
- Plans d'eau et mares
- Zones non prospectées

Repères

- Limite communale

Elements ponctuels

- Sources
- Puits
- Résurgences

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal
- Réseau hydrographique complémentaire

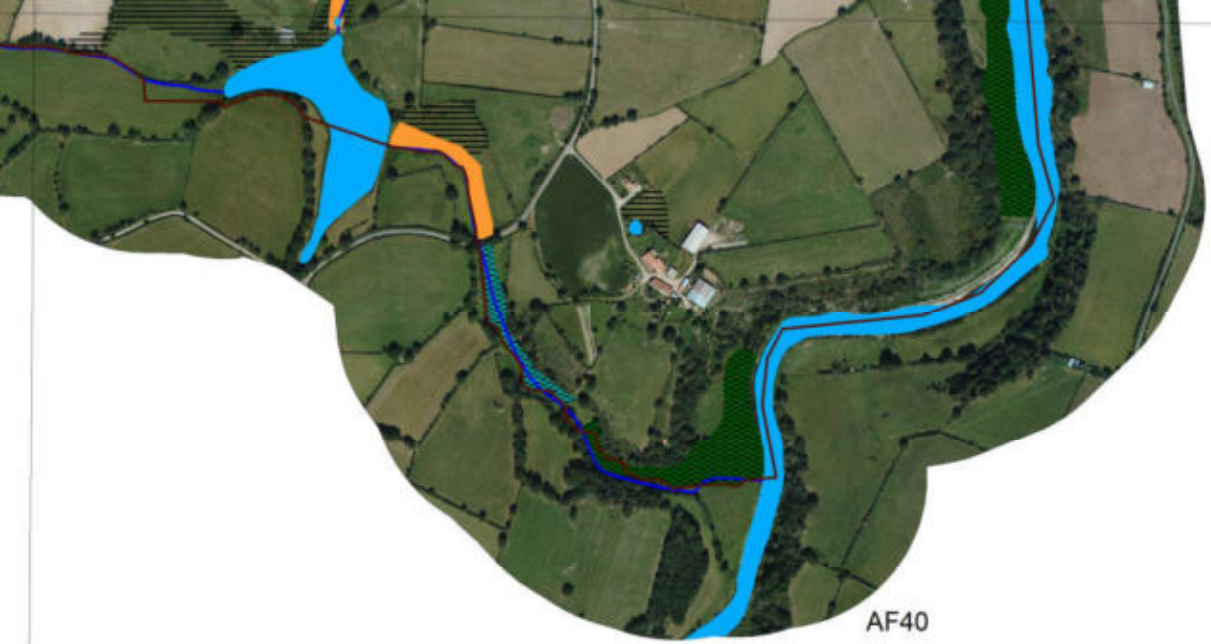

Inventaire des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau

GOURGE

-

79135

Planche AF40

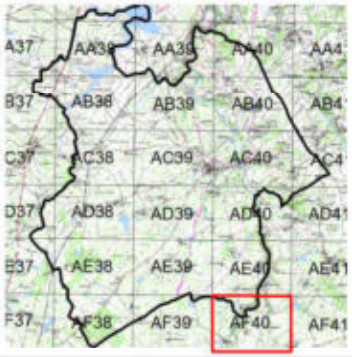

Inventaire de connaissance dans le cadre du SAGE Thouet
NB :
* Ceci n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'eau
* Inventaire non exhaustif
* Prospection de terrain effectuées en mai - juin 2013

0 175 350
Mètres

N

L'inventaire des zones humides est cofinancé par l'Union Européenne. L'Europe s'engage en Poitou-Charentes avec le FEDER

Sources : © IGN BD Topo ®, © IGN Scan 25 ®, Pays de Gâtine, Groupe d'acteurs locaux, NCA environnement (relevés de terrain)

Réalisation :
NCA environnement - Août 2013

Zones humides

- 31.831 - Ronciers
- 37.1 - Communautés à Reines-des-près et communautés associées
- 37.21- Prairies humides atlantiques et sub-atlantiques
- 37.217 - Prairies à jonc diffus
- 37.22 - Prairies à jonc acutiflore
- 37.241 - Pâtures à grand jonc
- 37.25 - Prairies humides de transition à hautes herbes
- 37.7 - Lisières humides à grandes herbes
- 37.71 - Ourlets des cours d'eau
- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 38.21 - Prairies atlantiques à fourrages
- 41 - Forêts caducifoliées
- 41.1 - Hetraies
- 41.23 - Frênaies/chênaies sub-atlantiques à primevère
- 41.37 - Frênaies sub-atlantiques
- 41.5 - Chênaies acidiphiles
- 41.51 - Bois de chênes pédonculés et de bouleaux
- 41.9 - Bois de Chataigniers
- 44.33 - Bois de frênes et d'aulnes des rivières à eaux lentes
- 44.91 - Bois d'aulnes marécageux
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.13 - Typhaies
- 53.14A - Végétation à Eleocharis palustris
- 53.16 - Végétation à Phalaris arundinacea
- 53.21 - Peuplements de grande laîches (Magnocariçaies)
- 81.2 - Prairies humides améliorées
- 82.1 - Terres cultivées
- 83.321 - Plantations de peupliers cultivars
- 87.2 - Zones rudérales

Autres zones

- Zones non humides à sol hydromorphe
- Plans d'eau et mares
- Zones non prospectées

Repères

- Limite communale

Elements ponctuels

- Sources
- Puits
- Résurgences

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal
- Réseau hydrographique complémentaire

NCA Environnement
11 Allée Jean Monnet
86170 Neuville-de-Poitou
Tél. 05 49 00 43 20
Fax 05 49 00 43 30
Email : accueil@nca-env.fr
www.nca-env.fr
www.nca-methanisation.fr

Études et conseils en environnement
Assainissement collectif
Assainissement non collectif
Maîtrise d'œuvre
Protection des eaux
Hydraulique fluviale
Environnement et agriculture
Méthanisation
Gestion des milieux
Démarche d'insertion écologique
Inventaire faune et flore
Environnement et aménagement

INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES, DU RESEAU HYDROGRAPHIQUE ET DES PLANS D'EAU

COMMUNE DE LAGEON (79)

Inventaire réalisé dans le cadre d'un groupement de communes et de communautés de communes porté par le Pays de Gâtine

Pays de Gâtine Parthenay www.gatine.org

Avec le soutien financier de :

l'Europe s'engage en Poitou-Charentes avec le FEDER

Agence de l'eau Loire-Bretagne

Expertise réalisée par NCA Environnement

- Février 2016 -

afaq 26000 Responsabilité sociétale

LUCIE

Première entreprise française à avoir obtenu en avril 2011 l'AFAQ 26000 et en janvier 2012 la labellisation LUCIE pour son engagement dans la RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) et le développement durable.

OPQIBI L'INGÉNIERIE QUALIFIÉE N° 00 04 1425

SAS au capital de 110 000 e
N° identification :
343 460 622 RCS Poitiers
APE : 7112B
N° TVA : FR 57 343 460 622

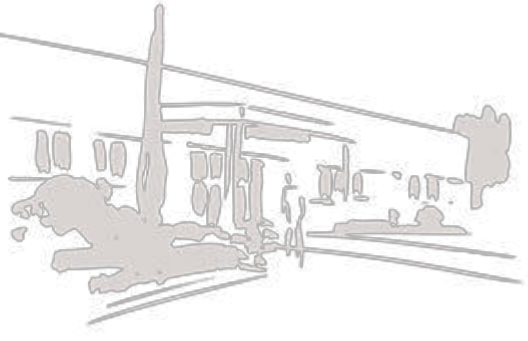

TABLE DES MATIERES

CHAPITRE 1 - CADRE REGLEMENTAIRE - CONTEXTE DE L'ÉTUDE 3

1. CADRE REGLEMENTAIRE 4

1.1. Réglementation relative aux zones humides 4

1.2. Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux 5

1.3. Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux 6

2. LES ZONES HUMIDES - GENERALITES 8

2.1. Définition 8

2.2. Typologie 8

2.3. Fonctions 9

3. DEMARCHE ET OBJECTIFS DE L'INVENTAIRE 12

3.1. Démarche d'inventaire 12

3.2. Objectifs 13

4. CONCERTATION DES ACTEURS 14

4.1. Acteurs locaux 14

4.2. Réunions 15

4.3. Financeurs 17

CHAPITRE 2 - CONTEXTE COMMUNAL 18

1. PRESENTATION GENERALE DE LA COMMUNE 19

1.1. Contexte géographique 19

1.2. Contexte Agricole 21

2. PRESENTATION DU CONTEXTE PHYSIQUE 23

2.1. Contexte géologique et pédologique 23

2.2. Contexte hydrogéologique 25

CHAPITRE 3 - METHODOLOGIE 27

1. PRE-LOCALISATION 28

1.2. Zones à urbaniser 30

2. INVENTAIRE DE TERRAIN 31

2.1. Critères d'identification 32

2.1.1. Pédologie 32

2.1.2. Habitats naturels et végétation 33

2.2. Campagne de terrain 35

3. CARTOGRAPHIE 36

CHAPITRE 4 - RESULTATS DE L'INVENTAIRE 38

1. RESEAU HYDROGRAPHIQUE ET MILIEUX AQUATIQUES 39

1.1. Réseau hydrographique 39

1.2. Plans d'eau dont mares 42

1.3. Observations complémentaires 45

2. ZONES HUMIDES 47

2.1. Sondages pédologiques 47

2.2. Inventaire global 49

2.3. Habitats - Typologie 55

2.3.1. Typologie SDAGE 55

2.3.2. Typologie CORINE Biotopes 57

2.4. Fonctions des zones humides 68

2.5. Enjeux 70

CHAPITRE 5 - CONCLUSION 71

1. BILAN DE L'INVENTAIRE 72

1.1. Bilan des résultats 72

1.2. Bilan de la démarche 72

2. SUITE A DONNER 73

ANNEXES

CHAPITRE 1

CADRE REGLEMENTAIRE - CONTEXTE DE L'ÉTUDE

1. CADRE REGLEMENTAIRE

1.1. REGLEMENTATION RELATIVE AUX ZONES HUMIDES

Le Code de l'Environnement est composé de six livres, dont le deuxième est intitulé *Milieux Physiques*. Ce dernier comprend deux titres, respectivement consacrés à l'eau et à l'air.

Le Code de l'Environnement érige l'Eau en patrimoine commun de la nation. Sa protection est d'intérêt général et sa gestion doit se faire de façon globale.

Dans ce contexte de gestion globale de l'Eau, les zones humides tiennent un rôle de premier plan et différentes réglementations les caractérisent :

Art. L. 211-1 : *« Les zones humides sont des terrains exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre, de façon permanente ou temporaire ; la végétation quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année. »*

L'**article R.211-108** du code de l'environnement précise que les critères à prendre en compte pour la définition des zones humides sont relatifs « *à la morphologie des sols liée à la présence prolongée d'eau d'origine naturelle et à la présence éventuelle de plantes hygrophiles. Celles-ci sont définies à partir de listes établies par région biogéographique. En l'absence de végétation hygrophile, la morphologie des sols suffit à définir une zone humide* ». « *La délimitation des zones humides est effectuée à l'aide des côtes de crue ou de niveau phréatique, ou des fréquences et amplitudes des marées, pertinentes au regard des critères relatifs à la morphologie des sols et à la végétation* ».

L'**arrêté du 24 juin 2008 modifié le 1er octobre 2009** précise les critères de définition et de délimitation des zones humides en établissant une liste des types de sols de zones humides et une liste des espèces végétales indicatrices de zones humides. Les sols de zones humides correspondent aux sols engorgés en eau de façon permanente et aux sols caractérisés par des traces d'hydromorphie (engorgement temporaire) débutant à moins de 25 cm de la surface et se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur (ou entre 25 et 50 cm de la surface s'il y a des traces d'engorgement permanent apparaissant entre 80 et 120 cm). La **circulaire du 18 janvier 2010** relative à la délimitation des zones humides expose les conditions de mise en œuvre des dispositions de l'arrêté précédemment cité.

De plus, au titre de la Police de l'Eau, une zone est considérée comme humide si elle présente l'un des critères suivants : une végétation hygrophile ou un sol hydromorphe. Dans ce cas, le projet (selon sa surface) est soumis au régime de déclaration ou d'autorisation relatif à la rubrique 3.3.1.0 de la nomenclature eau.

1.2. SCHEMA DIRECTEUR D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (SDAGE)

La commune de Lageon, située dans le département des Deux-Sèvres, est concernée par le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin Loire-Bretagne[1]. **L'objectif du SDAGE 2016-2021 est d'atteindre 61 % des eaux en bon état d'ici 2021.** Aujourd'hui, 26 % des eaux sont en bon état et 20 % s'en approchent.

Quatorze orientations fondamentales ont été identifiées sur le territoire du SDAGE. **L'orientation n°8** concerne la préservation des zones humides. Elle se base sur la nécessité de multiplier et de diversifier les efforts pour limiter l'altération du fonctionnement des milieux aquatiques, assurer la continuité écologique et reconquérir la qualité des habitats et la biodiversité. En effet, ces milieux assurent de multiples fonctions tant du point de vue de la ressource en eau que de la biodiversité. Leur préservation et leur restauration sont des enjeux majeurs à appréhender. Pour cela cinq actions ont été déterminées (notées 8A à 8E), elles comprennent, chacune, diverses dispositions.

- **8A : Préserver les zones humides pour pérenniser leurs fonctionnalités**

"Tout d'abord en maitrisant les causes de leur disparition au travers d'une protection réglementaire [...]. En second lieu au travers des politiques de gestion de l'espace […]. Ces deux types de mesures constituent un volet prioritaire des SAGE [...]."

- **8B : Préserver les zones humides dans les projets d'installations, ouvrages, travaux et activités**

« La régression des zones humides au cours des dernières décennies est telle qu'il convient d'agir pour restaurer ou éviter de dégrader les fonctionnalités des zones humides encore existantes et pour éviter de nouvelles pertes de surfaces et, à défaut de telles solutions, de réduire tout impact sur la zone humide et de compenser toute destruction ou dégradation résiduelle. Ceci est plus particulièrement vrai dans les secteurs de forte pression foncière où l'évolution des activités économiques entraine une pression accrue sur les milieux aquatiques ou dans certains secteurs en déprise agricole. »

- **8C : Préserver les grands marais littoraux**

"Les marais littoraux situés entre la Vilaine et la baie de l'Aiguillon représentent des zones humides de grande surface qui ont été créées par l'homme […]. Ces espaces constituent le support d'une forte biodiversité de la faune et de la flore. Ils intègrent, pour la plupart, le réseau européen Natura 2000. Ils contribuent en partie à l'interception des pollutions issues des bassins versants amont. […] L'adéquation entre les différents usages et les conditions favorables à la biodiversité doit être recherchée en s'appuyant notamment sur une politique agricole adaptée."

- **8D : Favoriser la prise de conscience**

"La nécessité de conserver et d'entretenir les zones humides n'est pas encore suffisamment bien perçue, à la fois par les riverains et par les autorités locales. Certes, la prise de conscience est amorcée, mais elle se limite encore trop souvent aux enjeux patrimoniaux des zones humides (flore et faune). Les enjeux économiques se rattachant à leur présence sont encore largement sous-estimés, quand ils ne sont pas ignorés."

[1] *http://www.eau-loire-bretagne.fr/sdage/sdage_2016_2021*

- **8E : Améliorer la connaissance**

"L'efficacité des zones humides, que ce soit en matière de gestion de la ressource en eau ou de biodiversité, dépend de la présence sur le terrain d'un maillage aussi dense que possible de sites interceptant au mieux les écoulements superficiels et souterrains et évitant le cloisonnement des populations végétales et animales sauvages.

Il est nécessaire de localiser les sites existants, de diagnostiquer leur état et d'identifier les fonctions qui s'y rattachent. C'est l'objet des inventaires qu'il convient de réaliser, en priorité, sur les territoires où la présence des zones humides détermine l'atteinte ou le maintien du bon état des masses d'eau."

1.3. SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (SAGE)

La commune de Lageon se situe entièrement sur le périmètre du SAGE Thouet.

SAGE Thouet

Le territoire du SAGE Thouet s'étend sur 3 376 km² dans les départements des Deux-Sèvres (79), de la Vienne (86) et du Maine-et-Loire (49).

Ce SAGE est articulé autour de 6 enjeux majeurs :

- Le développement des ressources alternatives et la sécurisation de l'alimentation en eau potable ;
- La reconquête de la qualité des eaux de surface ;
- La gestion quantitative de la ressource ;
- La protection des têtes de bassins et des espaces naturels sensibles ;
- Le rétablissement d'une connectivité amont-aval des cours d'eau ;
- La valorisation touristique et la maitrise des loisirs liés à l'eau.

La Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE s'est réunie pour la première fois le 30 janvier 2012. La composition de la CLE a notamment été constituée, et la structure porteuse du SAGE a été désignée : le Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet et la Communauté d'Agglomération de Saumur Loire Développement à l'origine de l'étude de préfiguration du SAGE Thouet se partagent cette responsabilité.

Les zones humides représentent un enjeu important au sein du SAGE qui a identifié, dès l'état des lieux, la nécessité d'améliorer la connaissance de ces milieux afin de mieux les protéger.



Situation de la commune de Lageon au sein des SAGE (Source : Pays de Gâtine)

2. LES ZONES HUMIDES - GENERALITES

2.1. DEFINITION

Les zones humides sont des milieux complexes, dynamiques et interdépendants entre terre et eau. Elles recèlent une richesse écologique particulière et souvent exceptionnelle. Elles assurent de plus de nombreuses fonctions dont la société tire des bénéfices (nommés services rendus). En effet, les zones humides jouent un rôle majeur pour la rétention, la régulation hydraulique et l'épuration tout en constituant des réservoirs de biodiversité.

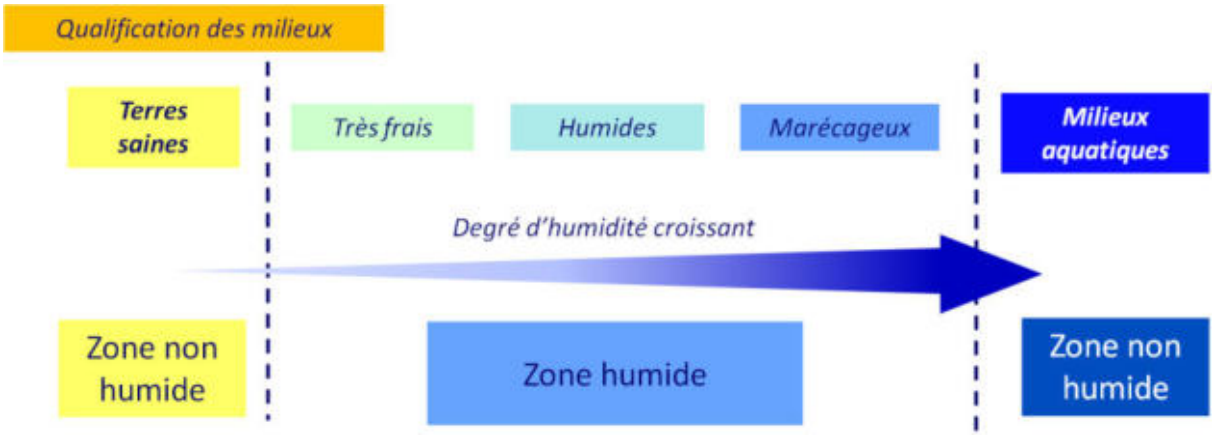

Gradient d'humidité des zones humides
(Source : IIBSN - Schéma élaboré d'après Oberti et al., 2003)

En raison de leur grande diversité, l'identification des zones humides n'est pas toujours aisée. Elle est réalisée sur la base des observations de terrain liées à des limites naturelles. Elle s'appuie notamment sur :

- La présence de végétation hygrophile et d'habitats humides ;
- L'hydromorphie des sols ;
- La géomorphologie du site (ex : rupture de pente) et la topographie.

2.2. TYPOLOGIE

Selon leur caractéristiques, différents types de zones humides peuvent être distingués. Le SDAGE Loire-Bretagne les classe en 13 grands types selon leur localisation dans un bassin versant :

- Grands estuaires ;
- Baies et estuaires moyens plats ;
- Marais et lagunes côtiers ;
- Marais saumâtres aménagés ;
- Bordures de cours d'eau ;
- Plaines alluviales ;
- Zones humides de bas-fonds en tête de bassin ;

- Régions d'étangs ;
- Bordures de plan d'eau ;
- Marais et landes humides de plaines et de plateaux ;
- Zones humides ponctuelles ;
- Marais aménagés à vocation agricole ;
- Zones humides artificielles.

Le schéma ci-dessous présente les différentes typologies de zones humides suivant leur localisation sur le bassin versant.

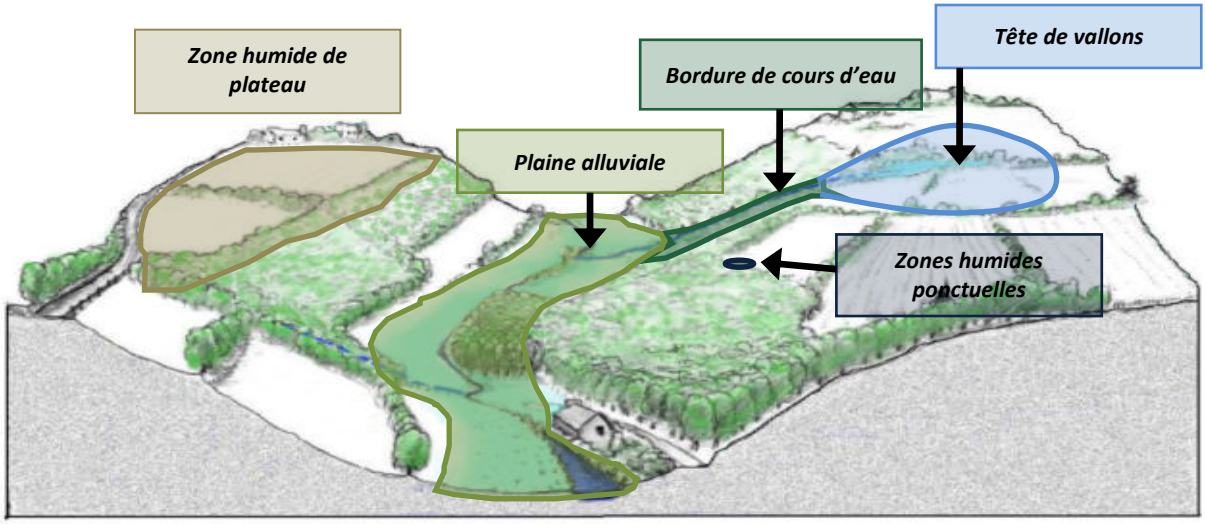

Localisation des zones humides sur un bassin versant (source : IIBSN)

2.3. FONCTIONS

Les zones humides présentent une richesse écologique particulière et assurent de nombreuses fonctions telles que la rétention, la régulation hydraulique et l'épuration mais également des fonctions socio-économiques.

- Fonctions biologiques :

Les zones humides recèlent généralement une biodiversité importante et peuvent constituer des réservoirs d'espèces patrimoniales. Ce sont des milieux essentiels pour la faune, qui permettent l'hivernage, la migration et la reproduction de nombreux oiseaux ; le frai du brochet et le développement des juvéniles ; la reproduction des poissons et crustacés en zones littorales. On y observe également des amphibiens, des odonates, etc.

Outre la faune, les zones humides sont reconnues pour leur diversité végétale (roselières, prairies humides, tourbières, bordures de cours d'eau…).

- Fonctions épuratoires :

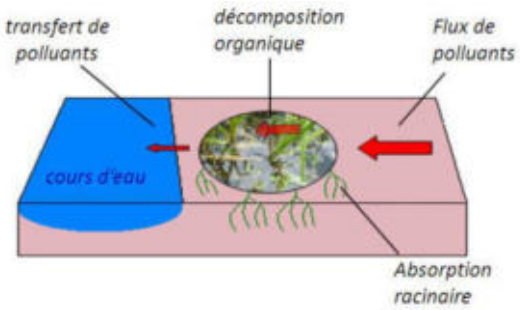

Certaines zones humides possèdent des propriétés épuratoires remarquables. Elles sont particulièrement efficaces en matière de dénitrification avec des taux d'abattement supérieurs à 50%. Elles sont également capables de fixer les matières en suspensions, les engrais et produits phytosanitaires et peuvent éliminer le phosphore parfois jusqu'à 90%.

- Fonctions hydrauliques :

Les zones humides ont un rôle majeur dans le stockage des eaux. Elles contribuent en effet à l'écrêtement des pointes de crue et ont également un rôle d'éponge.

Elles peuvent ainsi retarder l'apparition et réduire l'intensité des débits d'étiage en restituant de manière progressive les eaux stockées en période de hautes eaux.

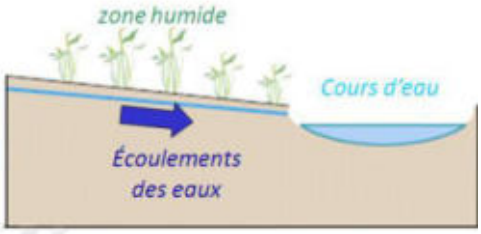

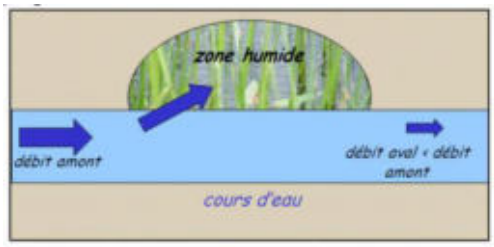

Source des figures : IIBSN

- Fonctions socio-économiques :

Les zones humides sont avant tout des milieux utilisés par la profession agricole, pour la culture et le pâturage ; et sylvicole, notamment pour la populiculture.

Ce sont des milieux très généreux, qui peuvent être exploités pour la production de roseaux de laîche ou de joncs (paillage des chaises, couvertures de chaume…) ; de bois (peupliers) ; de ressources alimentaires (poissons, crustacés, chasse…) ; de fourrage, etc. Les zones humides peuvent également être valorisées pour le développement du tourisme (randonnés, naturalisme, etc.).

On observe par ailleurs une différence dans les usages entre l'amont et l'aval d'un bassin versant.

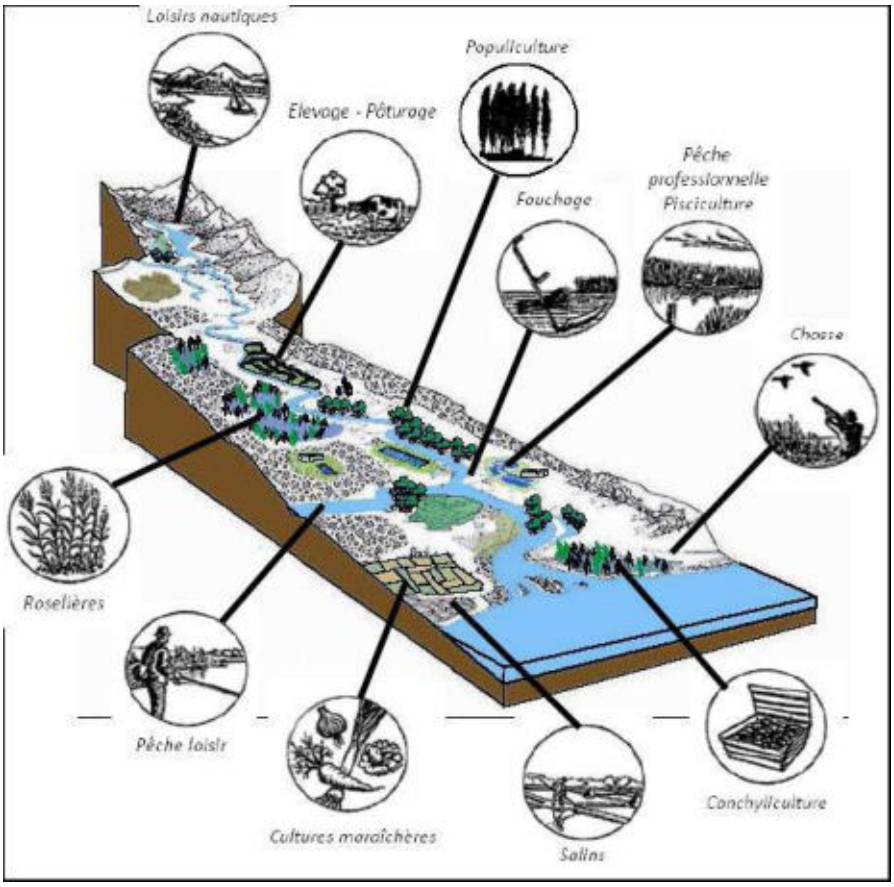

<u>Fonctions socio-économiques des zones humides</u>

3. DEMARCHE ET OBJECTIFS DE L'INVENTAIRE

3.1. DEMARCHE D'INVENTAIRE

L'inventaire des zones humides de la commune de Lageon s'intègre dans une mutualisation de 28 communes du Pays de Gâtine, dont le territoire concerne cinq SAGE. Il a été décidé de respecter les modalités d'inventaire des zones humides de chacun des SAGE sur leur territoire respectif. Les modalités d'inventaire du **SAGE Thouet** ont été validées par la Commission Locale de l'Eau le 16 janvier 2014.

Pour une démarche et une méthodologie unique du bassin versant avec un socle minimum obligatoire, les modalités d'inventaire des zones humides sont définies sur l'ensemble du périmètre des SAGE.



La démarche, telle que définie par la CLE, s'articule sur deux axes :

- Concertation avec le groupe d'acteurs locaux afin de partager les connaissances et permettre une prise de conscience des enjeux liés aux zones humides.
- Expertise d'identification des zones humides pour leur inventaire à proprement dit.

3.2. OBJECTIFS

La présente étude répond à deux objectifs principaux. Elle vise, dans un premier temps, à répondre aux enjeux du SAGE qui doivent assurer l'inventaire, la préservation et la reconquête des zones humides. Dans un second temps, elle vise à acquérir une bonne connaissance du territoire communal (zones humides, réseau hydrographique, plans d'eau et mares…) pour l'élaboration des documents d'urbanisme.

Une fois l'inventaire terminé et validé par le Conseil municipal, les résultats seront transmis au SAGE afin de compiler les données des différents inventaires communaux à l'échelle du bassin versant. L'analyse de ces résultats par la Commission Locale de l'Eau pourra donner naissance à diverses règles de gestion des zones humides, contribuant ainsi à l'atteinte des objectifs du SAGE et du SDAGE.

Le recensement des zones humides permettra l'identification de milieux d'intérêt primordial tels que les Zones Humides d'Intérêt Environnemental Particulier (ZHIEP) et les Zones Stratégiques pour la Gestion de l'Eau (ZSGE). La délimitation de ces zones est un outil efficace pour atteindre l'objectif de bon état des eaux requis par la DCE (Directive Cadre sur l'Eau).

De plus, l'inventaire sera intégré totalement ou partiellement dans les documents d'urbanisme (Plan Local d'Urbanisme, Carte communale, etc.) et pour les projets d'installations, ouvrages, travaux et activités (IOTA), afin de permettre une meilleure gestion communale du territoire.

Il est cependant à préciser que toute opération visant à aménager une zone humide est soumise à la nomenclature Loi sur l'Eau (art. R. 214-1 du Code de l'environnement). L'inventaire proposé ici permet certes une meilleure connaissance de ces espaces mais n'est cependant pas exhaustif du point de vue de cette nomenclature. Tout pétitionnaire devra donc, dans le cadre d'une demande d'autorisation ou d'une déclaration au titre de la loi sur l'eau, apporter des éléments d'expertise technique sur le caractère humide de son site d'implantation, et ce, indépendamment de l'existence du présent inventaire de zones humides, mais tout en le prenant en compte.

4. CONCERTATION DES ACTEURS

4.1. ACTEURS LOCAUX

La démarche de concertation, validée par la CLE (Commission Locale de l'Eau), s'appuie sur la constitution d'un groupe d'acteurs locaux. La composition de ce dernier se veut la plus représentative possible des différents protagonistes du territoire. Ce dernier se compose alors :

- du Maire de la commune ;
- d'élus ;
- d'exploitants agricoles ;
- d'autres représentants du monde associatif : fédération de chasse, association de pêche…

La composition du groupe de travail est établie par le Conseil Municipal (cf. Annexe 1).

Membres du groupe d'acteurs	
Maire de Lageon	M. MARTINEAU Jean-Yann
Elue	Mme. SALVEZ Frédérique
Elu	M. DABIN Michel
Elu	M. MOUSSET
SAGE Thouet (SMVT)	M. PACAUD Alexis
Agriculteur et élu	M. POUBLANC Julien
Agricultrice et élue	Mme ROY Yveline
Agriculteur	M. ROBIN Jean-Yves
Deux-Sèvres Nature Environnement	M. BONESSEE Michel
Représentant de la Chasse	M. BLAIS Jacky
Représentant de la Pêche	M. BLAIS Jacky
Délégué du GAEC LUMINEAU	Représentant propriétaire foncier
Comité Départemental de la Randonnée Pédestre des Deux-Sèvres	Représentant
ONEMA 79	Représentant

Ce groupe apporte au prestataire de l'inventaire, le bureau d'études NCA Environnement, ses connaissances locales de terrain et l'historique des activités sur la commune. Il s'exprime lors des réunions afin de pré-délimiter et caractériser les zones humides. Il aide aussi à mieux comprendre le fonctionnement des zones humides (inondations, fréquence, surface, saisonnalité, entrées / sorties d'eau) et la gestion actuelle des parcelles.

Il donne également son avis sur le déroulement de l'inventaire, et apporte au prestataire sa connaissance et sa vision du territoire, en particulier sur la dynamique de l'eau (drainage, source, écoulement, remontée de nappes, inondation,…).

4.2. REUNIONS

L'atout majeur du groupe d'acteurs locaux est donc le partage de connaissances. Plusieurs réunions sont organisées afin d'optimiser au mieux la concertation et le suivi de l'étude par la commune.

Un représentant Pays de Gâtine et du SAGE sont présents lors des réunions, tout comme l'équipe du prestataire chargé de l'étude (NCA Environnement). S'ajoute donc au groupe d'acteurs locaux les intervenants suivants :

Intervenants extérieurs lors des réunions	
NCA Environnement	M. VINET Pierre - Ingénieur naturaliste
Pays de Gâtine	Mme BEVILLON Camille
SAGE Thouet	M. PACAUD Alexis

- Première réunion du groupe d'acteurs : présentation de la démarche de l'inventaire

Le groupe d'acteurs locaux s'est réuni une première fois le **27 novembre 2015** à la mairie de Lageon, avec les représentants du bureau d'études NCA Environnement, missionné par le Pays de Gâtine pour réaliser l'inventaire et animer les réunions.

Le but de cette première réunion est d'informer les acteurs sur le déroulement de l'étude, ses objectifs et le cadre dans lequel elle s'inscrit. Cette rencontre permet également d'expliciter la notion de zones humides et la méthodologie d'inventaire.

Dans un second temps, les différents outils de pré-localisation des zones humides ont été présentés aux membres du groupe d'acteurs par le biais de l'atlas de pré-localisation. Un travail sur carte a été demandé aux acteurs locaux. Il a permis de vérifier la validité de la pré-délimitation, et de récolter différentes informations sur la dynamique de l'eau (drainage, sources, remontées de nappe, inondations, ruissellements…).

De plus, un certain nombre de contacts a été recueilli par le chargé d'études de NCA Environnement, afin de pouvoir prévenir les personnes de son passage sur le terrain.

Enfin, la dernière partie de la réunion de lancement consiste à présenter directement sur le terrain, les méthodes de caractérisation des zones humides, et notamment le critère « végétation » et le critère « pédologie » au groupe d'acteurs locaux.

- Réunion d'information à l'intention des agriculteurs et des propriétaires

Le groupe d'acteurs étant un groupe de travail, le nombre de personnes est relativement restreint. Une réunion d'information pour l'ensemble des exploitants et des propriétaires s'est donc déroulée le **4 décembre 2015**. Elle permet d'informer et de sensibiliser un plus grand nombre de personnes sur la nécessité de réaliser un inventaire des zones humides au niveau communal et de répondre aux différentes interrogations. Cette réunion permet aussi de récupérer les noms et numéros de téléphone des exploitants et propriétaires voulant nous accompagner sur leurs parcelles lors de la phase terrain.

- Réunion de restitution de l'Atlas provisoire des zones humides au groupe d'acteurs

A la suite des deux réunions présentées ci-avant, la campagne de **terrain** a été réalisée du 9 décembre au 22 décembre 2015. L'atlas cartographique provisoire des zones humides a été déposé trois semaines en mairie, du 12 au 31 janvier 2016, afin que les données soit accessibles à toute la population. Au cours de cette **phase de levée de doutes**, un cahier est ouvert par M. le Maire, permettant aux personnes d'inscrire leurs remarques sur les résultats de l'inventaire et éventuellement de demander un retour sur le terrain.

Ensuite, une réunion de restitution des résultats provisoires de l'inventaire des zones humides a été programmée le **5er février 2016**, au cours de laquelle les résultats de l'expertise et les remarques déposées ont été présentés, analysés et discutés avec le groupe d'acteurs locaux.

Au cours de cette mise à disposition, trois remarques ont été déposées en mairie et un commentaire présenté lors de la réunion de restitution a nécessité un retour sur le terrain.

- Réunion de restitution de l'Atlas final de l'inventaire des zones humides au Conseil Municipal

Les résultats finaux de l'inventaire des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau ont été présentés au Conseil municipal lors d'une réunion le **18 février 2016**. Cette présentation a abouti sur une délibération du Conseil municipal, en vue d'une validation de l'étude.

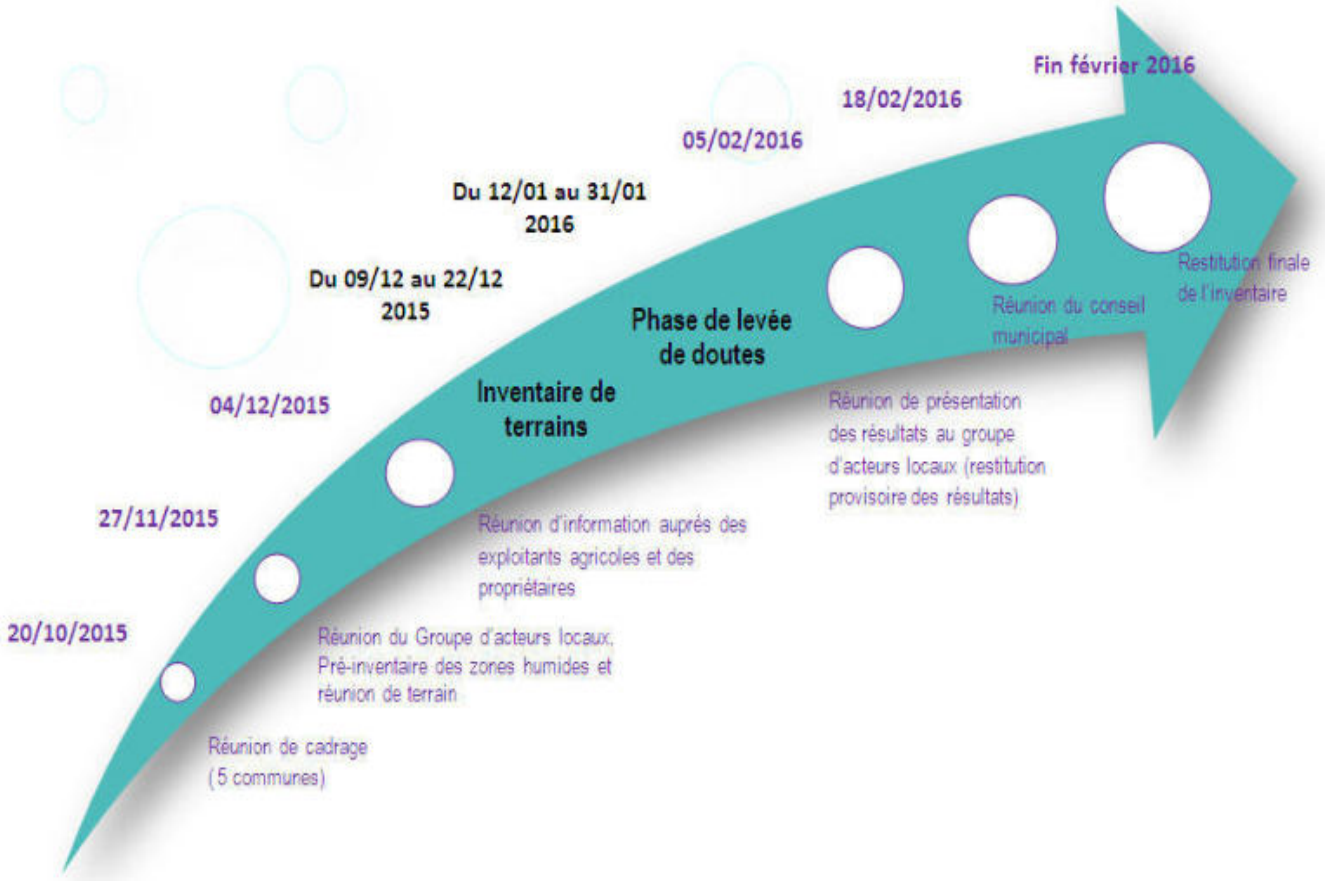

Synthèse des étapes de l'inventaire des zones humides de la commune de Lageon

4.3. FINANCEURS

Pour réaliser son inventaire des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau, la commune de Lageon s'est associée à 27 autres communes du Pays de Gâtine.

L'inventaire est financé par l'Agence de l'eau Loire Bretagne et le FEADER.

Le Pays de Gâtine, dans le cadre de la délégation de maitrise d'ouvrage, a sollicité les subventions auprès de ces différents partenaires.

CHAPITRE 2

CONTEXTE COMMUNAL

1. PRESENTATION GENERALE DE LA COMMUNE

1.1. CONTEXTE GEOGRAPHIQUE

La commune de Lageon s'étend sur 1402 ha dans le département des Deux-Sèvres, en région Poitou-Charentes (cf. carte ci-dessous).

Située à 10 km de Parthenay, Lageon est entourée par les communes Amailloux et Adilly à l'ouest, Maisontiers et Louin au nord, Gourgé à l'est, et Viennay au sud.

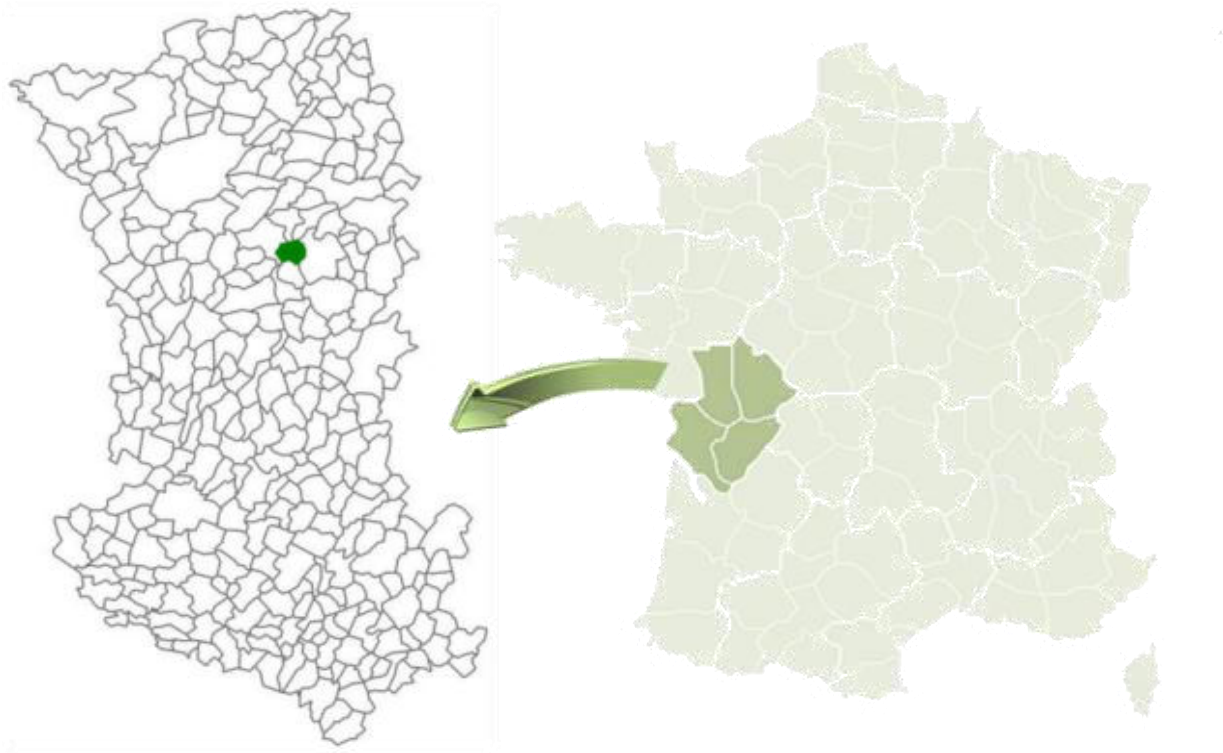

Localisation de la commune de Lageon dans le département des Deux-Sèvres (Sources : GEOFLA®- IGN ; NCA environnement)

Pays de Gâtine
Parthenay
www.gatine.org

Inventaire (délimitation et caractérisation) des zones humides, du réseau hydrographique et des pièces d'eau des communes du Pays de Gâtine

LAGEON (79145)

Carte IGN Scan 25

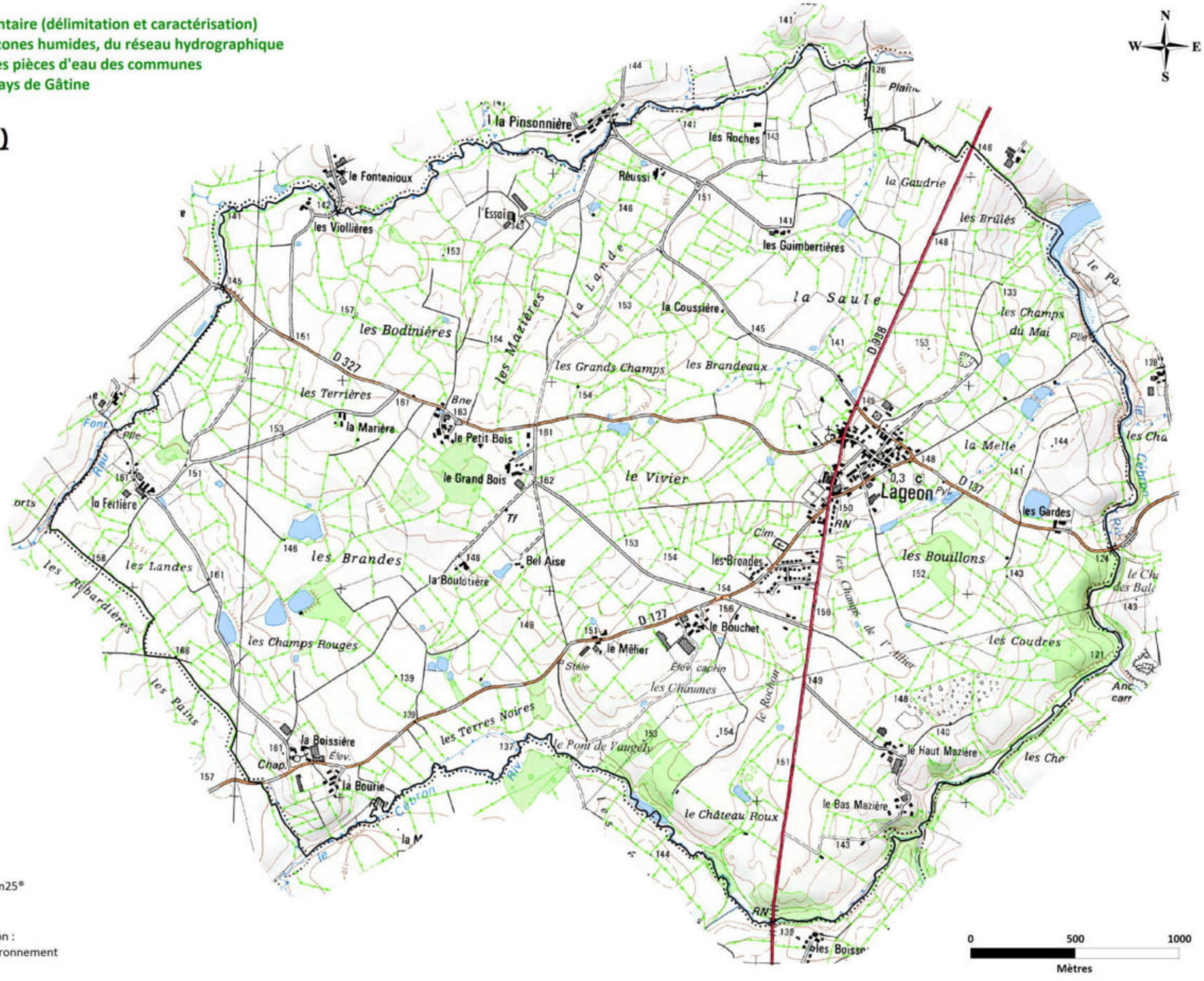

Légende

Limite communale

Sources : Pays de Gâtine, IGN Scan25®

Réalisation :
NCA Environnement
10/2015

Carte IGN de la commune de Lageon (sources: IGN Scan 25®, Pays de Gâtine)

1.2. CONTEXTE AGRICOLE

La commune est composée de 97,3% de territoires agricoles, notamment des prairies bocagères, identité paysagère de la gâtine.

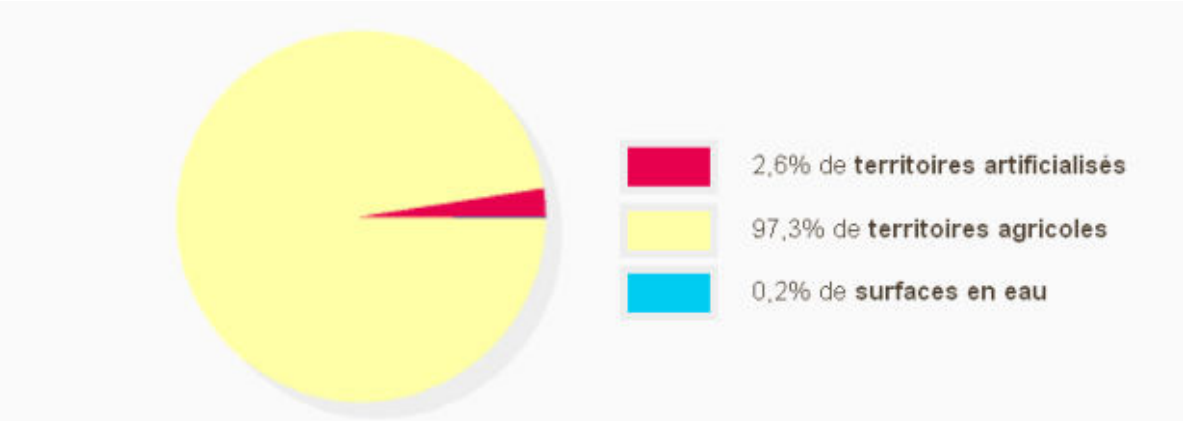

Source : http://macommune.observatoire-environnement.org/recherche/?commune=lageon



Prairie pâturée humide photographiée à Lageon

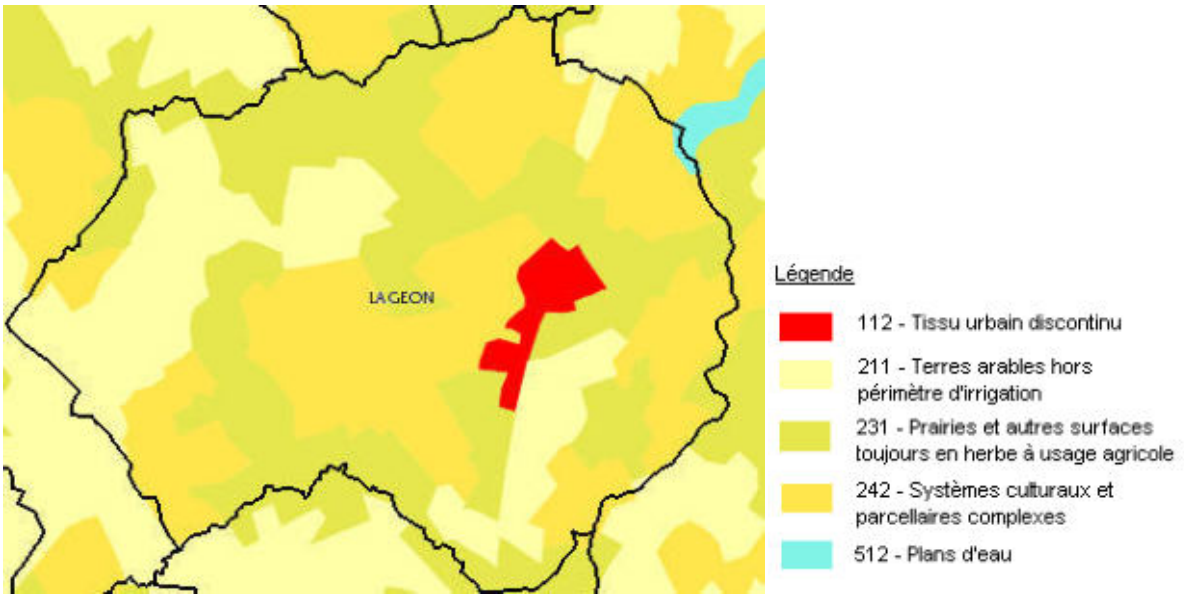

Occupation des sols de la commune de Lageon (source: BD CORINE Land Cover 2006)

La carte d'occupation des sols fait bien ressortir la part encore importante de prairies et surfaces en herbe sur la commune.

2. PRESENTATION DU CONTEXTE PHYSIQUE

2.1. CONTEXTE GEOLOGIQUE ET PEDOLOGIQUE

La géologie communale est assez hétérogène avec diverses formations. En simplifiant, la commune de Lageon présente deux faciès distincts :

- une majorité du territoire sur socle granitique ;
- quelques zones argileuses à l'ouest de la commune, ainsi qu'au nord-est.

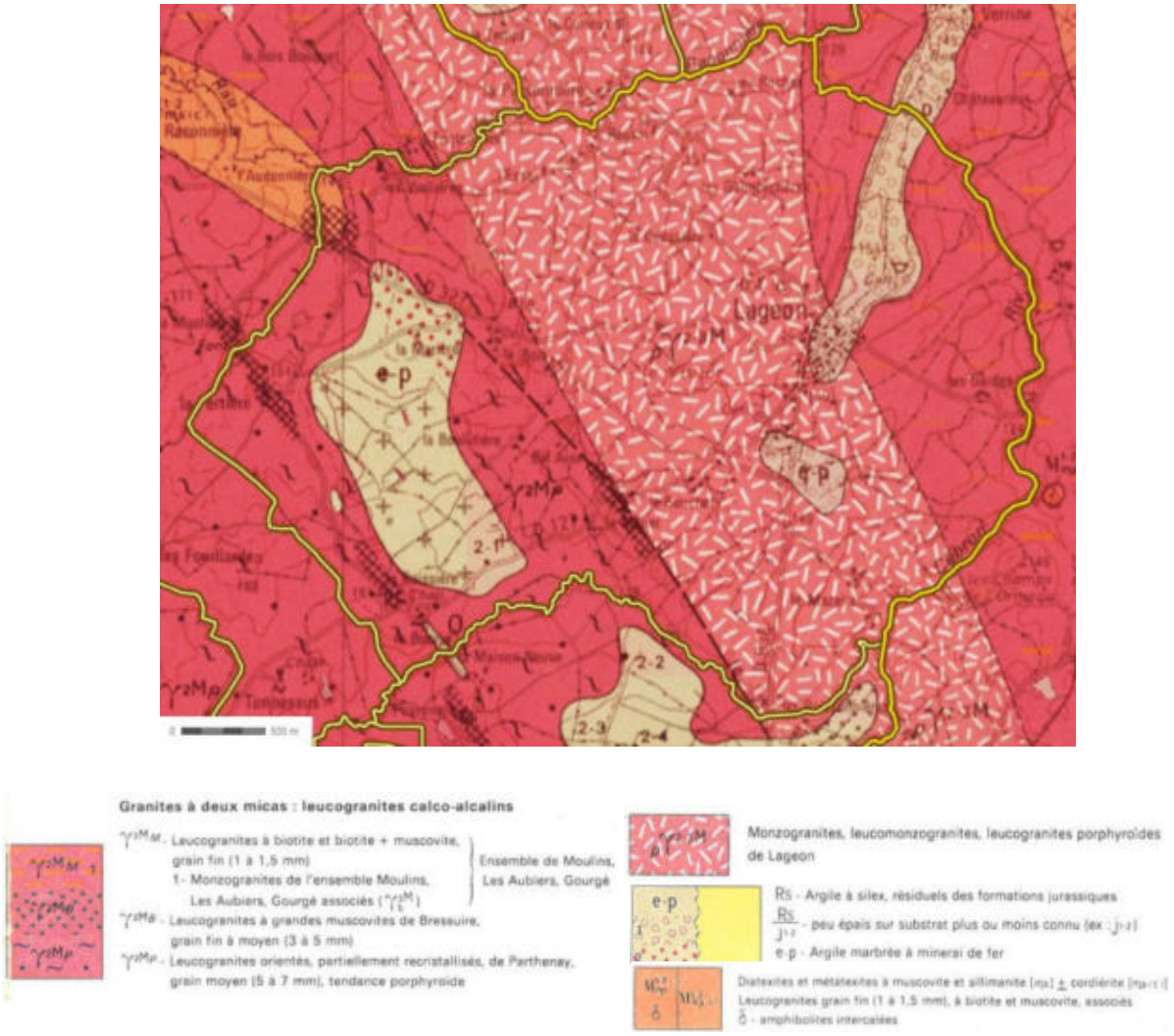

Carte géologique de la commune de Lageon (source : BRGM)

D'après cette carte, le contexte géologique de la commune est assez favorable à la formation de zones humides, notamment sur les secteurs argileux. Les outils de prélocalisation des zones humides peuvent également être considérés comme relativement fiables, du fait que nous nous situions en contexte granitique.

La carte pédologique fait ressortir quatre grands types de pédopaysages :

- Des sols granitiques qui s'étendent sur la majorité du territoire ;
- Des sols limoneux à l'ouest et au sud du bourg ;
- Des sols sableux au nord-est ;
- Des vallées étroites et encaissées le long du Cébron.

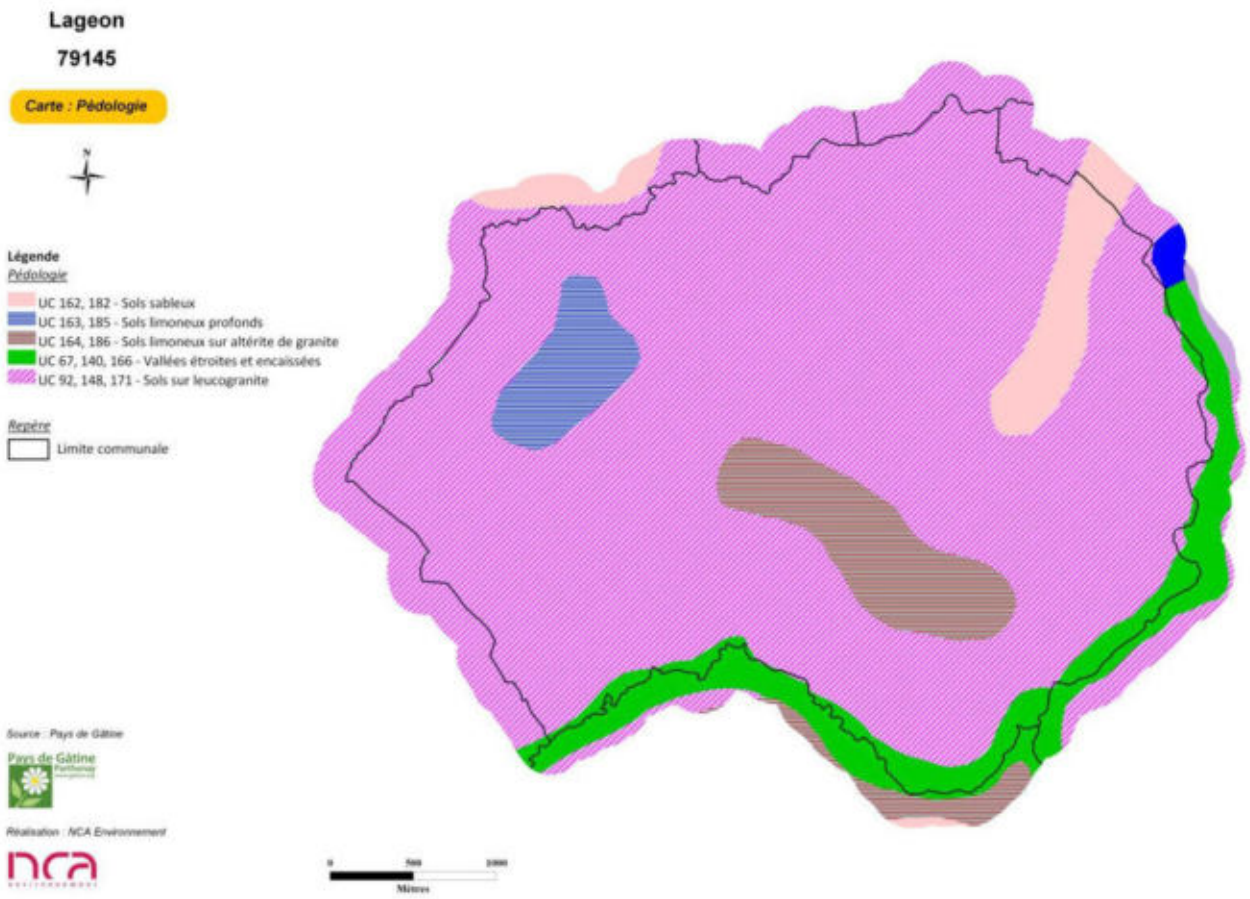

Carte des pédopaysages de la commune (Sources : Pays de Gâtine, NCA Environnement)

Cette carte des pédopaysages recoupe la carte géologie et présente une certaine homogénéité de sols sur la commune.

2.2. CONTEXTE HYDROGEOLOGIQUE

La ressource en eau souterraine de la commune de Lageon est définie par deux aquifères principaux :

- Massif granitique d'Orvault à 87,5%
- Massif granitique de Viennay à 13,5%



Principaux aquifères sur la commune de Lageon (source : SIGORE)

En ce qui concerne le contexte hydrogéologique, le point le plus intéressant est le phénomène de **remontée de nappe** pouvant influencer le caractère humide d'un sol et aller jusqu'à provoquer des inondations lors d'épisodes pluvieux exceptionnels.

Les nappes libres – aucune couche imperméable ne les séparant du sol – sont alimentées par la pluie dont une partie s'infiltre dans le sol. C'est bien entendu durant la période hivernale que cette recharge des nappes est la plus importante. Lorsqu'une zone est classée en nappe sub-affleurante, la nappe se situe en moyenne à un niveau proche de la surface du sol (inférieur à 3 m). Il n'est pas inhabituel pour le niveau supérieur de la nappe d'atteindre la surface du sol. Le contexte est alors

très favorable à l'observation de zones humides. Lors d'épisodes pluvieux exceptionnels, des inondations par remontée de nappe peuvent se produire.

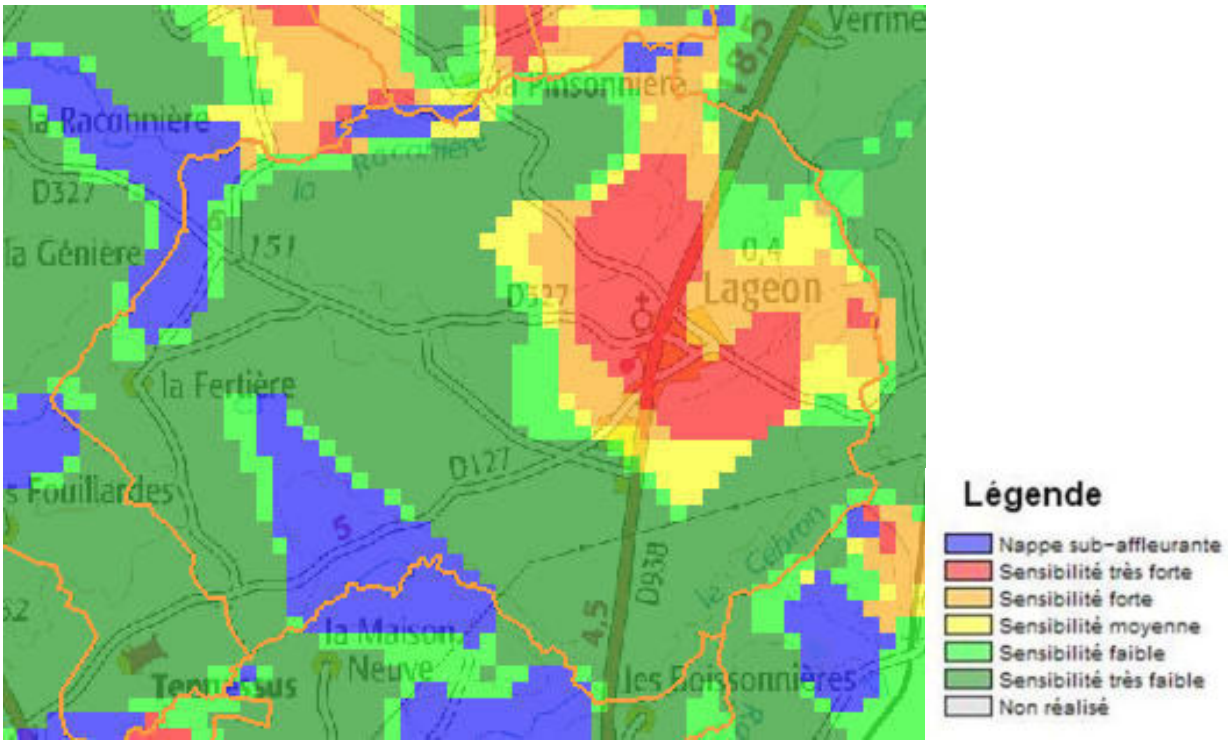

Remontées de nappe sur la commune de Lageon (source : BRGM)

Les nappes sub-affleurantes sont dispersées principalement au nord-ouest et sud-ouest de la commune, le long du ruisseau de la Raconnière et du Cébron.

CHAPITRE 3

METHODOLOGIE

1. PRELOCALISATION

1.1. ZONES HUMIDES POTENTIELLES

L'inventaire débute par une phase de prélocalisation des zones humides. Celle-ci permet de définir et de délimiter les zones humides potentielles. Elle résulte de la compilation de documents préétablis et d'une concertation avec les acteurs locaux, et consiste donc à identifier les secteurs du territoire susceptibles de présenter des zones humides et ce, afin d'optimiser les phases suivantes (phase de terrain, etc...).

La pré-localisation résulte de la compilation de divers documents. Les principales sources d'information dont nous disposons sont les suivantes :

- Prélocalisation de l'AgroCampus de Rennes,
- Prélocalisation de la DREAL,
- Réseau hydrographique,
- Carte géologique,
- Carte pédologique,
- Aléa des remontées de nappes,
- Topographie,
- Photo-aériennes (ortho photoplans) et Scan 25 IGN®.

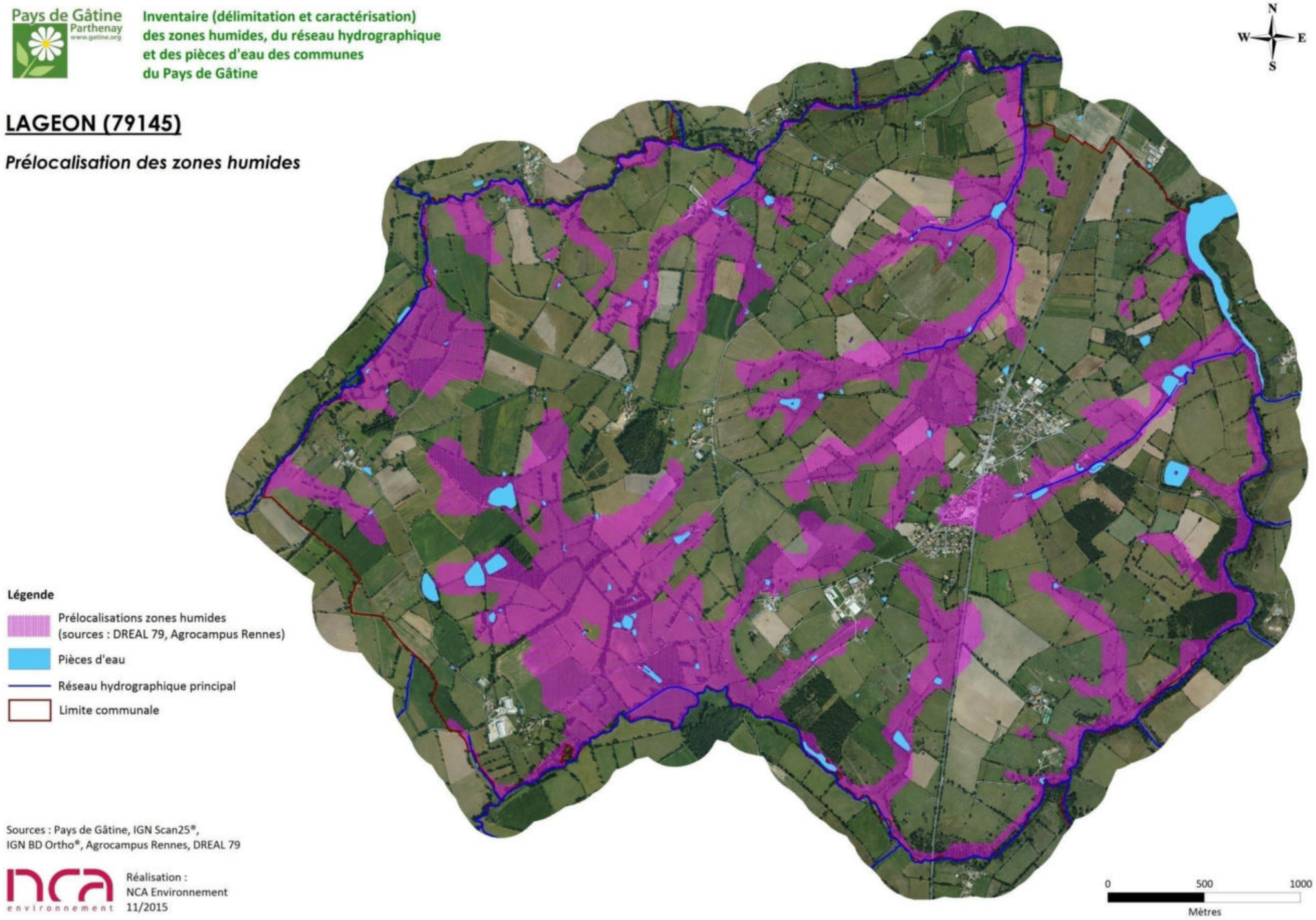

Pré-localisation des zones humides (source : AgroCampus, DREAL, Pays de Gâtine)

1.2. ZONES POTENTIELLEMENT URBANISABLES

L'inventaire des zones humides ayant pour fonction d'intégrer les documents d'urbanisme communaux, une attention particulière a été portée sur les zones potentiellement urbanisables, à court ou long terme. La commune projette en effet l'élaboration d'une carte communale. Sur ces zones AU, fournis par la commune, une prospection plus fine (augmentation du nombre de sondages pédologiques) a été réalisée.

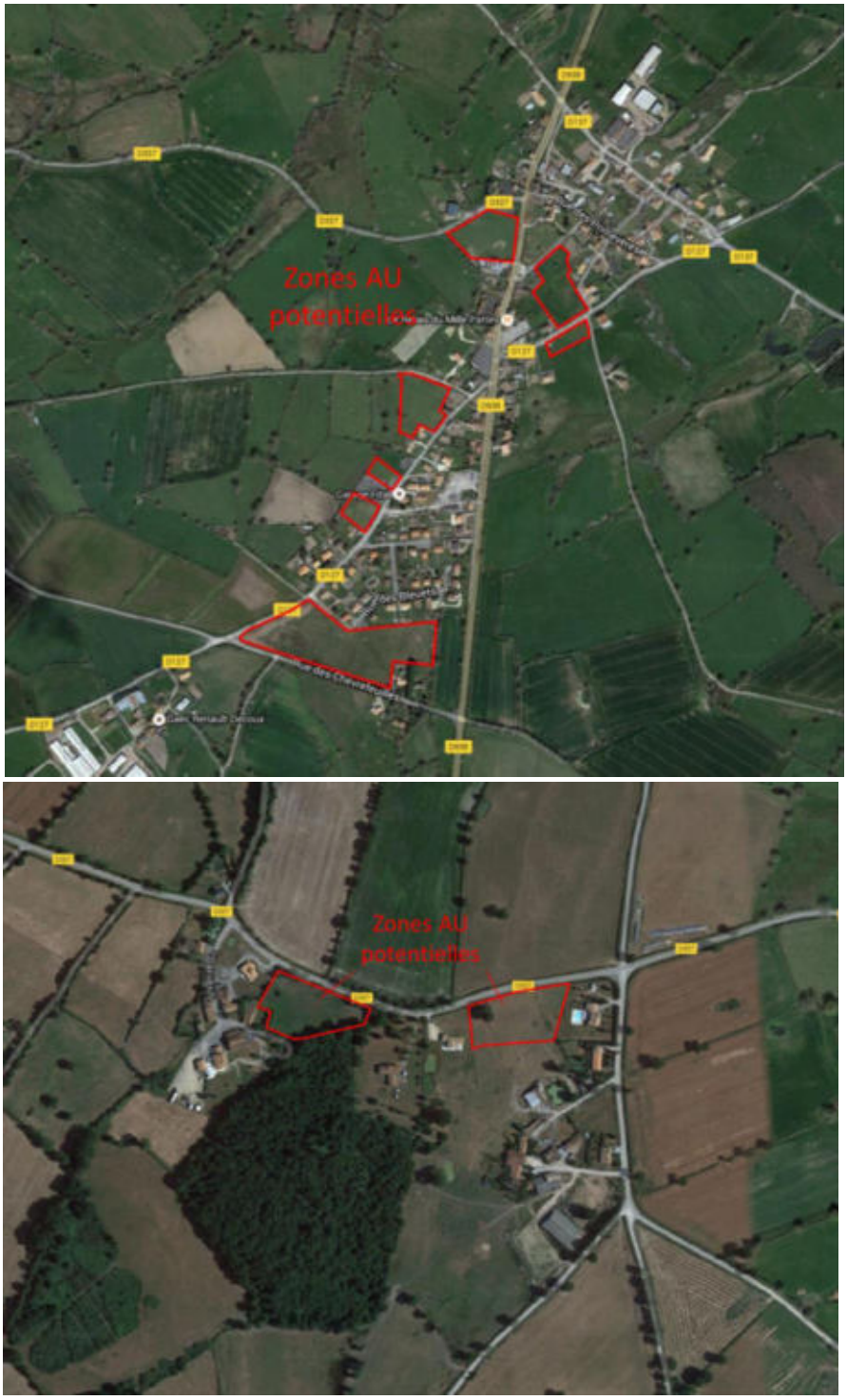

Parcelles potentiellement urbanisable - en rouge - données fournies par la commune de Lageon

2. INVENTAIRE DE TERRAIN

Cette phase a pour objectif l'identification, la délimitation et la caractérisation, de manière exhaustive, des zones humides du territoire communal.

La méthode à suivre pour identifier une zone humide prend en compte les éléments présents dans l'arrêté interministériel du 24 juin 2008 modifié le 1er octobre 2009 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L.214-7-1 et R.2111-108 du Code de l'environnement.

La délimitation des zones humides est réalisée sur la base des observations de terrain liées à des limites naturelles. Elle s'appuie notamment sur :

- la limite de présence d'habitats humides ;
- l'engorgement des sols ;
- l'hydromorphie des sols ;
- la géomorphologie du site (ex : rupture de pente) et la topographie ;
- ou encore un aménagement humain (ex : route, talus, …).

Les laisses de crues (limites de zones inondables) sont aussi des indices de terrain à prendre en compte pour détecter la limite maximum d'une zone humide. Les deux critères principaux restent cependant **pédologiques et floristiques**.

La méthode d'identification des zones humides comme présentée dans les modalités d'inventaire des zones humides du SAGE Thouet, respecte le logigramme suivant :

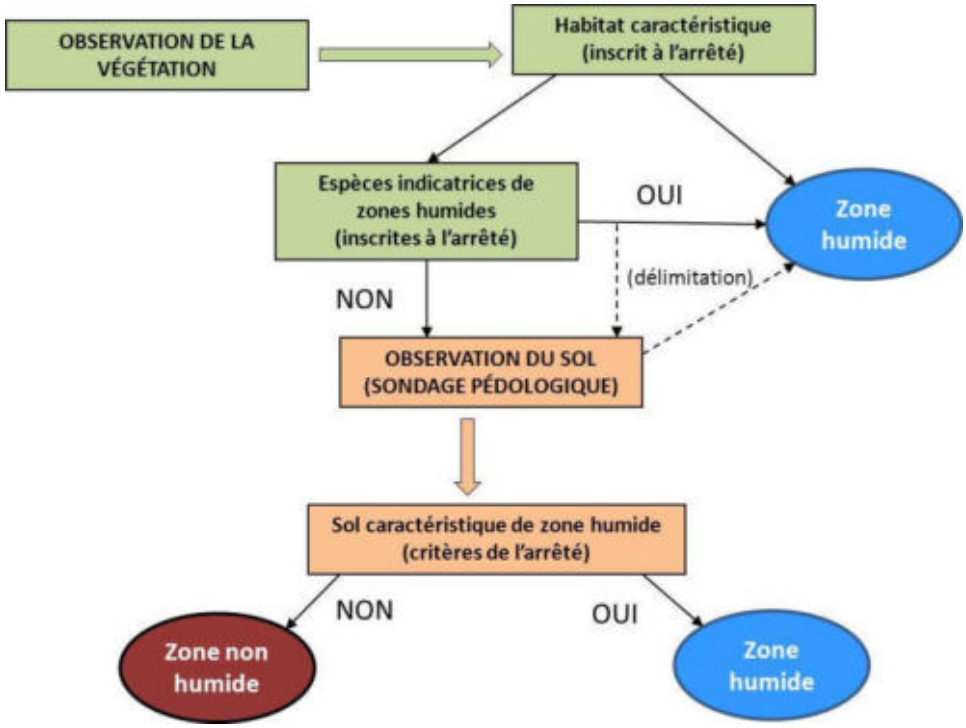

Logigramme de la méthode d'identification des zones humides (source : NCA environnement)

2.1. CRITERES D'IDENTIFICATION

2.1.1. Pédologie

Pour un inventaire de zones humides, l'examen des sols porte prioritairement sur la présence de traits d'hydromorphie. Le nombre, la répartition et la localisation précise des points de sondages dépendent de la taille et de l'hétérogénéité du site. Les sondages sont effectués à la tarière à main, et permettent de vérifier les limites des zones humides de manière plus précise que le critère botanique.

L'arrêté du 24 juin 2008 modifié, expose les critères pédologiques déterminant une zone humide. Conformément à l'arrêté, les sondages pédologiques visent la présence :

- D'**HISTOSOLS** (sols tourbeux), car ils connaissent un engorgement permanent en eau qui provoque l'accumulation de matières organiques peu ou pas décomposées. Ces sols correspondent aux classes d'hydromorphie H du GEPPA (Groupe d'Etude des Problèmes de Pédologie Appliquée) ;
- De **REDUCTISOLS**, car ils connaissent un engorgement permanent en eau à faible profondeur se marquant par des traits réductiques débutant à moins de 50 centimètres de profondeur de sol. L'horizon caractéristique de ces sols est l'horizon réductique G. Ils correspondent aux classes VI c et VI d du GEPPA ;
- De sols caractérisés par des **traits rédoxiques à moins de 25 cm** de profondeur se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur. L'horizon spécifique est l'horizon rédoxique g. Ces sols correspondent aux classe V a, b, c et d du GEPPA ;
- De sols présentant des **traits rédoxiques à moins de 50 cm** de profondeur, se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur, associés à des **traits réductiques entre 80 et 120 cm** de profondeur. Ces sols correspondent à la classe IV d du GEPPA.





Traits d'hydromorphie (horizon rédoxique) et sondage pédologique en terre cultivée

(Sources : NCA environnement)

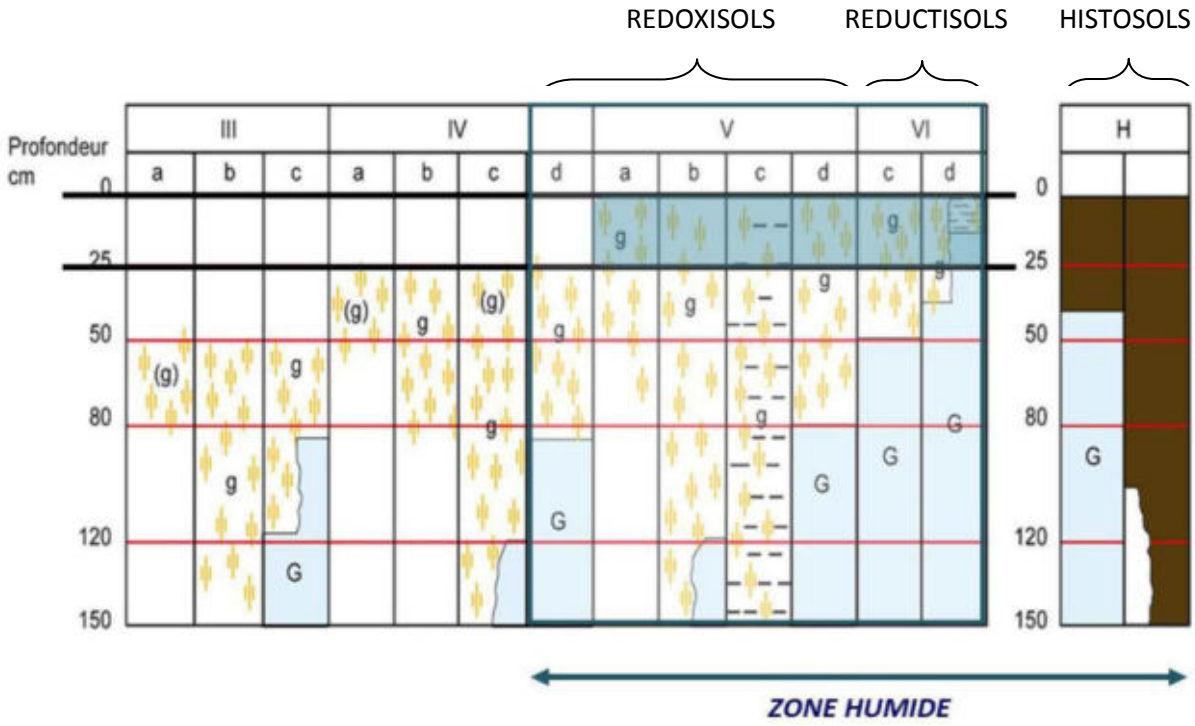

Schématisation des sols indicateurs de zones humides (Source : GEPPA, modifié NCA environnement)

2.1.2. Habitats naturels et végétation

Sur le terrain, les **critères liés à la végétation** sont les critères les plus simples pour délimiter une zone humide. La végétation de zone humide est caractérisée par :

- des communautés d'espèces végétales**,** dénommées **« habitats »,** caractéristiques des zones humides, identifiées selon la méthode et la liste correspondante à l'annexe 2.2 de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié. Une attention particulière est donnée à la délimitation des habitats d'intérêt communautaire et d'intérêt communautaire prioritaires. Environ 600 habitats sont répertoriés dans l'arrêté du 24 juin 2008 modifié, mais tous ne concernent pas l'aire biogéographique atlantique.

Exemples d'habitats (Sources : NCA environnement) :

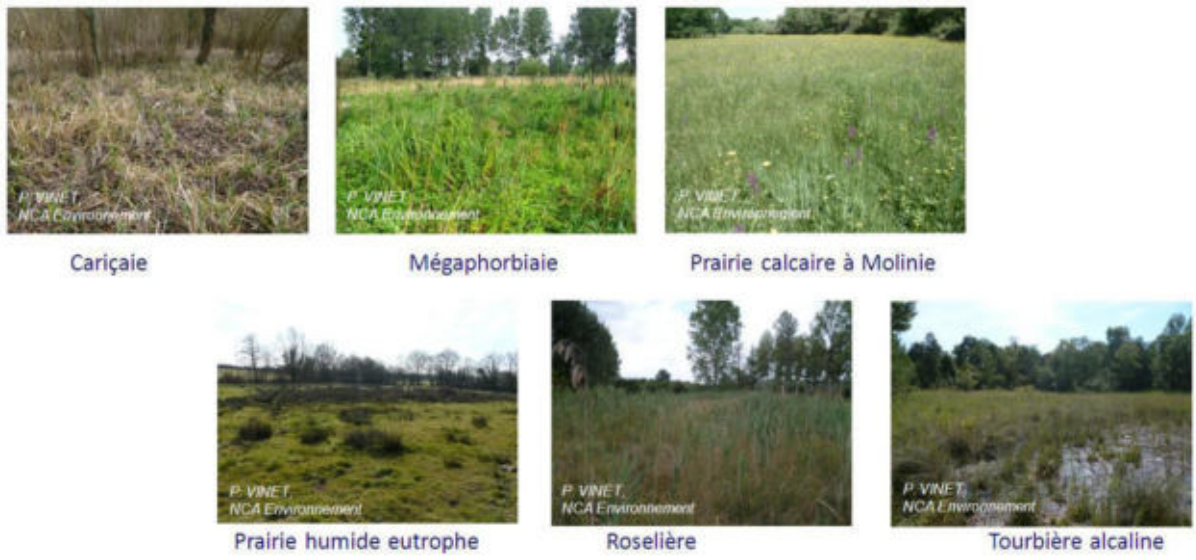

- des espèces indicatrices de zones humides**,** identifiées selon la méthode et la liste des espèces figurant à l'annexe 2.1 de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié.

Exemples d'espèces hygrophiles (Sources : NCA environnement) :



2.2. CAMPAGNE DE TERRAIN

L'inventaire a été réalisé sur l'ensemble du territoire communal en ciblant prioritairement les zones définies lors du pré-inventaire.

L'objectif de la campagne de terrain était de confirmer ou d'infirmer la présence des zones humides, de délimiter précisément ces dernières, et de réaliser une caractérisation technique complète de chacune d'entre elles (profondeur des traces d'hydromorphie, végétation observée…).

La campagne de terrain a été réalisée **du 9er au 22 décembre 2015**.

L'ensemble des secteurs prélocalisés a fait l'objet de sondages pédologiques. Certaines zones ponctuelles éventuellement humides ont également été sondées pour vérification. Sur les secteurs humides, de nombreux sondages sont réalisés afin de délimiter précisément les zones. La topographie, si elle est marquée, et la végétation, lorsqu'elle est présente, aident à positionner les points de sondages et à définir les limites des zones humides.

En lien avec la base de données GWERN[2], chaque zone humide fait l'objet d'une feuille d'identification de terrain comprenant les informations suivantes :

- Informations générales (date, toponyme, cours d'eau…)
- Typologie CORINE (primaire et secondaire)
- Critères de délimitation (espèces végétales, habitats, sols - hydromorphie, topographie…)
- Etat de conservation (dégradé, non dégradé)
- Régime de submersion (fréquence, étendue)
- Diagnostique du fonctionnement hydrologique (connexion au réseau hydrographique…)
- Atteintes (drainage, assèchement, comblement, remblais, mise en culture…)
- Activités et usages dans et autour de la zone
- Remarques générales

Une photographie de chaque zone humide est également prise afin d'illustrer et de justifier les résultats.

[2] Développée par le Forum des Marais Atlantiques, la base de données GWERN permet d'avoir une même structuration des données relatives aux zones humides sur l'ensemble d'un territoire, de réaliser des atlas et des synthèses sur les données de caractérisation et d'automatiser la compilation d'inventaires réalisés.

3. CARTOGRAPHIE

L'ensemble du travail cartographique (Atlas des zones humides) est réalisé avec le logiciel de SIG (Système d'Information Géographique) MapInfo Professionnal 8.5, en se basant sur les BD Ortho®, BD TOPO® et le scan 25® de l'IGN, ainsi que sur le BD parcellaire et le réseau hydrographique de l'IGN également.

L'inventaire cartographique des zones humides est établi au 1 /7000ème :

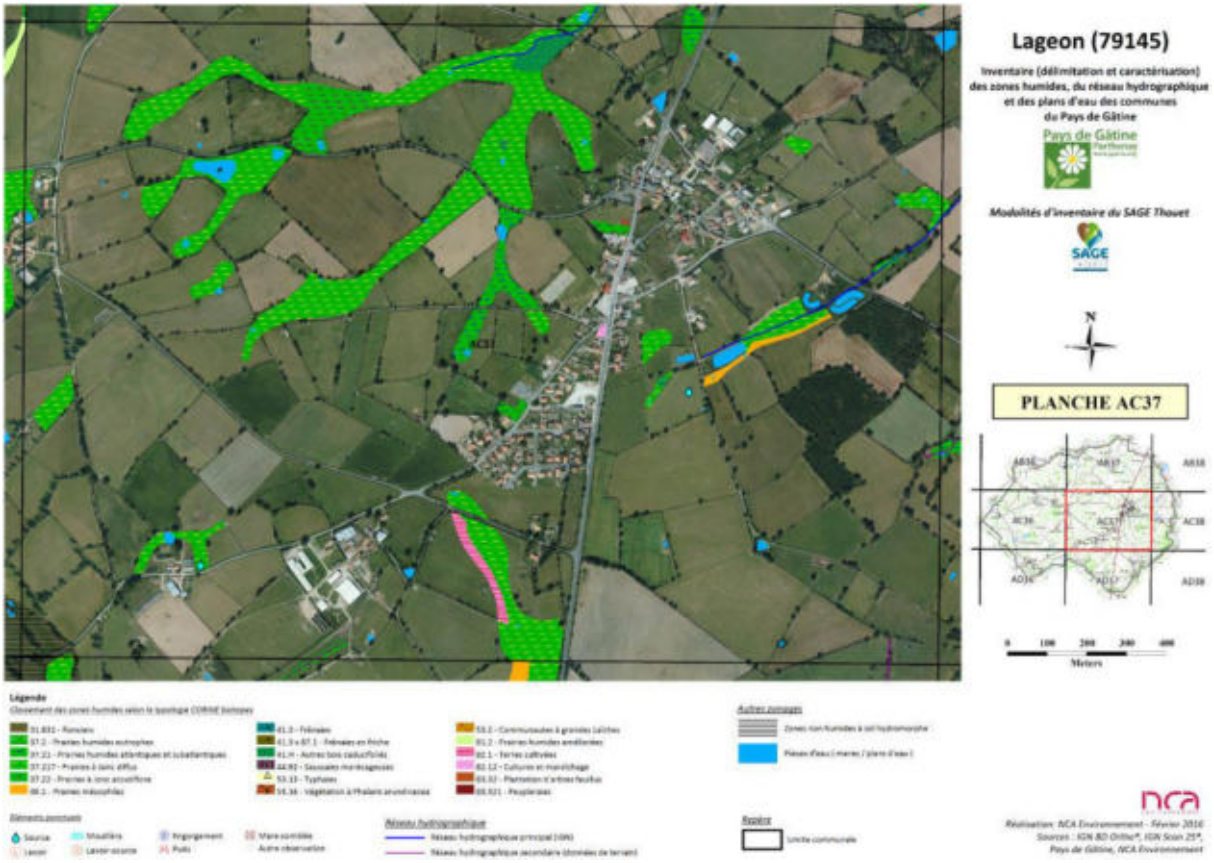

Extrait de l'atlas cartographique des zones humides de la commune de Lageon

L'ensemble des données (couches SIG et observations de terrain) est enregistré dans le logiciel GWERN combinant la cartographie SIG des zones humides avec une base de données informatiques reprenant les éléments des fiches terrain.

Le logiciel GWERN permet une visualisation simultanée de la cartographie SIG et des données attributaires dans une forme codifiée et simplifiée, telle que l'illustre la figure suivante.

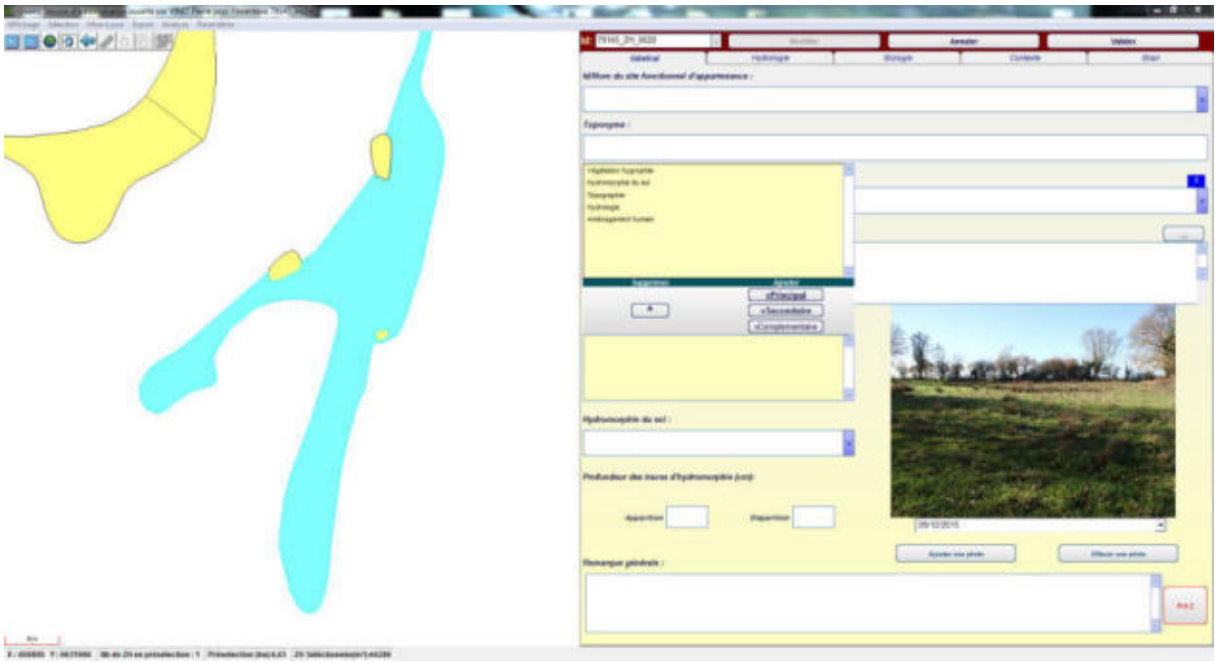

Sélection d'une entité humide sur le logiciel GWERN

CHAPITRE 4

RESULTATS DE L'INVENTAIRE

1. RESEAU HYDROGRAPHIQUE ET MILIEUX AQUATIQUES

1.1. RESEAU HYDROGRAPHIQUE

Lageon présente un réseau hydrographique moyennement dense, qui s'étend sur près de **20,34 km** de linéaire. Sur l'ensemble de ce linéaire, environ **15,01 km** de cours d'eau présentent un régime permanent, et environ **5,33 km** un régime temporaire.

Ce réseau hydrographique est composé trois cours d'eau principaux : le Cébron, la Raconnière et le Jussay (cf. carte ci-après).



Le Cébron (NCA Environnement)



La Raconnière (NCA Environnement)

Le réseau complémentaire issu des observations de terrain représente quant à lui environ **3,73 km** de linéaire. Il ajoute sur les secteurs où le réseau principal ne s'étend pas, une potentialité supérieure de présence de milieux humides.

Sur la commune, on observe un maintien du caractère naturel des cours d'eau avec des méandres et une diversité d'écoulements (intermittent/permanent).

Les vallées où circulent les cours d'eau sont les zones les plus favorables à l'établissement de zones humides. Le réseau secondaire rajoute une potentialité de présence de zones humides sur certains secteurs où le réseau principal est absent.

Toutefois, des cours d'eau et fossés présentent un régime d'écoulement temporaire, une caractéristique pouvant être un facteur limitant, tout comme le surcreusement des cours d'eau et des fossés sur certains secteurs.

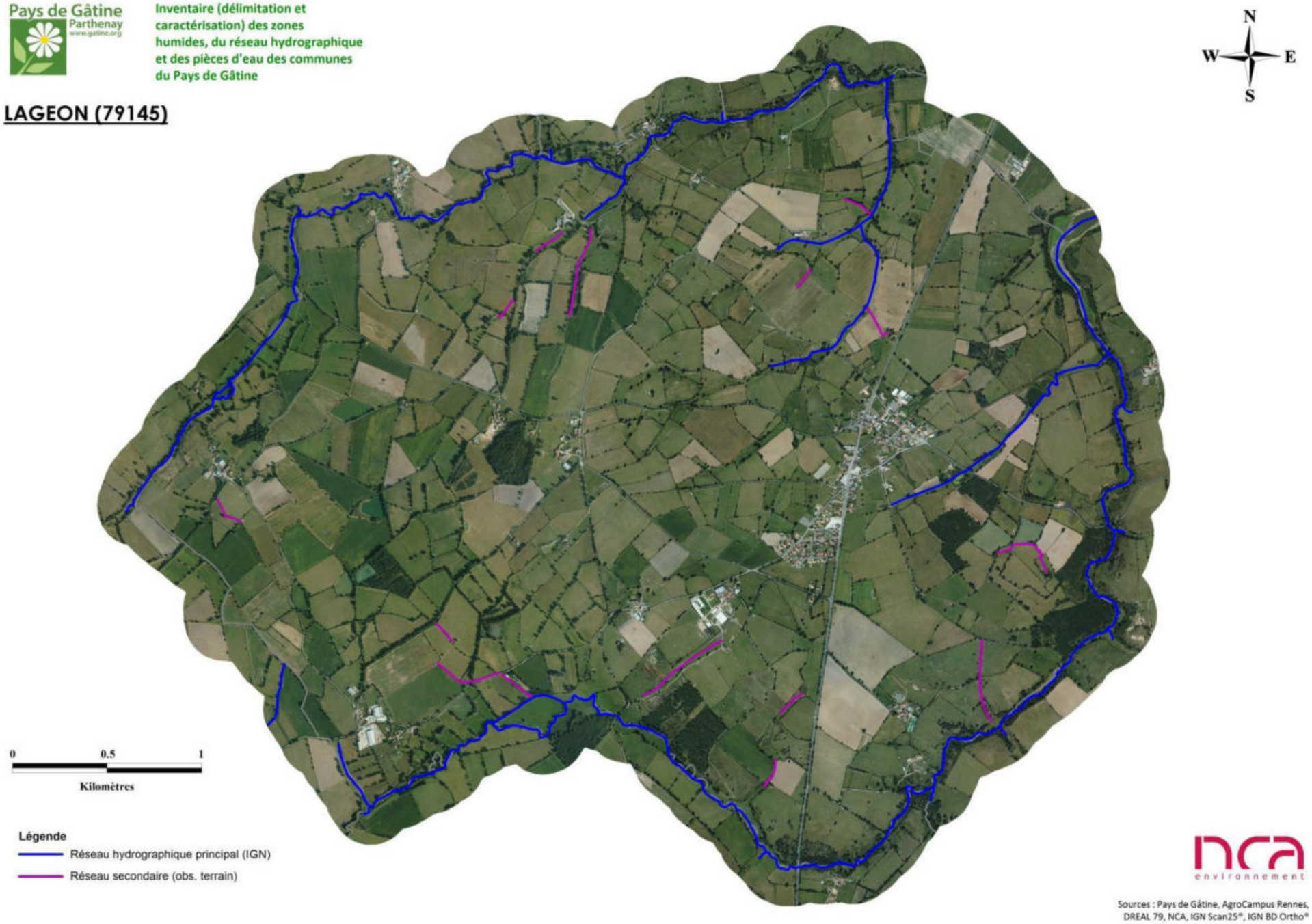

Cartographie du réseau hydrographique principal et complémentaire de la commune de Lageon
(Sources : ©IGN BD Ortho®, Pays de Gâtine, NCA environnement)

1.2. MARES ET PLANS D'EAU

Les résultats d'inventaire comptabilisent **154 plans d'eau et mares,** pour une surface totale sans le Cébron de **13,2 ha d'eau superficielle close** (ne rentrant pas dans l'appellation « zones humides »). On observe une diversité de ces milieux tant en termes de morphologie et de positionnement, qu'en termes d'usage et de structure de la végétation de ceinture. La surface varie de 20 m² à 1,3 ha. La majorité des points d'eau sont des mares de petites surfaces (comprises entre 100 et 500 m²) destinées historiquement à l'abreuvement des animaux. Les plans d'eau sont majoritairement de petite taille également, un seul plan d'eau dépasse l'hectare.

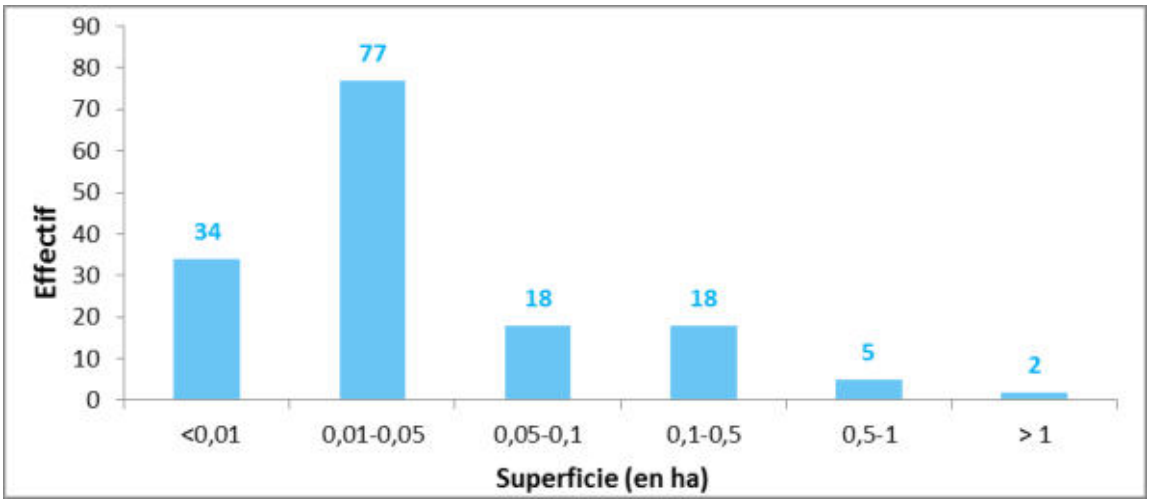

Répartition des mares et plans d'eau en fonction de leur surface

Pays de Gâtine Parthenay www.gatine.org

Inventaire (délimitation et caractérisation) des zones humides, du réseau hydrographique et des pièces d'eau des communes du Pays de Gâtine

LAGEON (79145)

Plans d'eau / mares



Sources : Pays de Gâtine, IGN BD Ortho®, NCA Environnement

Réalisation :
NCA Environnement
02/2016

Inventaire des mares et plans d'eau de la commune de Lageon
(Sources : ©IGN BD Ortho®, Pays de Gâtine, NCA environnement)

Exemples de typologies de plans d'eau (sources : NCA) :


Les Gardes


Les Champs Rouges

Exemples de typologies de mares (sources : NCA) :


La Fertière


La Gaudrie

1.3. OBSERVATIONS COMPLEMENTAIRES

Des observations de terrain en lien avec la ressource en eau ont été relevées sur le terrain. Ces observations regroupent différents éléments relatifs à la dynamique de l'eau tels que les sources, lavoirs, les engorgements marqués, les puits…

A noter que le recensement de ces points n'est ici pas exhaustif, l'ensemble du territoire ne pouvant être prospecté. De même, une partie des observations est issue des dires d'acteurs (données lors du passage terrain, ou lors des réunions), par conséquent un certain nombre d'éléments dépendent du degré de connaissance des acteurs locaux.

Ont ainsi été recensés sur la commune :

- ✓ 17 sources ;
- ✓ 2 lavoirs ;
- ✓ 4 puits ;
- ✓ 1 mouillère (nède) ;
- ✓ 6 engorgements marqués ;
- ✓ 3 mares comblées.



Source sur le versant du Cébron (Les Gardes)

Pays de Gâtine Parthenay www.gatine.org

Inventaire (délimitation et caractérisation) des zones humides, du réseau hydrographique et des pièces d'eau des communes du Pays de Gâtine

N
W E
S

LAGEON (79145)

Carte des observations complémentaires



Légende

- Limite communale

Réseau hydrographique

- Ligne
- Ligne

Eléments pontuels

- Source
- Lavoir
- Mouillère
- Lavoir-Source
- Engorgement
- Puits
- Mare comblée

Sources : Pays de Gâtine, IGN BD Ortho®, NCA Environnement

Réalisation : NCA Environnement 02/2016

0 500 1000
Mètres

Observations complémentaires de l'inventaire des zones humides de la commune de Lageon
(Sources : ©IGN BD Ortho®, Pays de Gâtine, NCA environnement)

2. ZONES HUMIDES

2.1. SONDAGES PEDOLOGIQUES

Tous les secteurs repérés durant la phase de pré-inventaire ont fait l'objet de sondages pédologiques permettant de caractériser l'hydromorphie des sols et ainsi de confirmer ou non la présence de zones humides. Plusieurs sondages ont été réalisés sur chaque secteur afin de délimiter précisément les limites des zones humides effectives.

Au total, **513 sondages pédologiques** ont été réalisés sur le territoire communal (voir carte ci-après). **83** d'entre eux ont permis d'observer des sols caractéristiques de zones humides (en rouge) appartenant majoritairement à la classe d'hydromorphie Vb du GEPPA (Groupe d'Etudes des Problèmes de Pédologie Appliquée).

Les autres sondages pédologiques ont affiché des sols non caractéristiques de zones humides, bien que certains présentent tout de même des traces d'hydromorphie plus en profondeur. Ces zones hydromorphes peuvent être le vestige d'anciennes zones humides et constituent un potentiel de restauration.





Photographies d'un sol caractéristique de zone humide à gauche et d'un sol sain à droite (Sources : NCA Environnement)

Pays de Gâtine
Parthenay
www.gatine.org

Inventaire (délimitation et caractérisation) des zones humides, du réseau hydrographique et des pièces d'eau des communes du Pays de Gâtine

N
W E
S

LAGEON (79145)

Sondages pédologiques



Résultats des sondages pédologiques

- Sondage ne répondant pas aux critères réglementaires
- Sondage caractéristique de zone humide

Limite communale

Sources : Pays de Gâtine, IGN BD Ortho®, NCA Environnement

nca environnement

Réalisation :
NCA Environnement
02/2016

0 500 1000
Mètres

Localisation des sondages pédologiques effectués sur la commune de Lageon (Sources : ©IGN BD Ortho®, NCA environnement)

D'un point de vue pédologique, le secteur des Champs Rouges et des Terres Noires, au sud-ouest de la commune, n'a pu être classé en zones humides, en raison d'une typologie particulière de sol n'entrant pas dans les critères de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié.

Ce secteur a la particularité de présenter un engorgement marqué, se situant sur une grande plaine. Les sondages ont bien présenté des traces d'hydromorphie dans les premiers centimètres de profondeur, conformément à la connaissance des acteurs locaux qui mentionnaient ce secteur comme très humide. Toutefois, le sondage faisait apparaitre rapidement de l'argile bariolée, caractérisant un sol complètement imperméable. A partir d'une vingtaine de centimètres de profondeur seulement, on se situe donc sur le matériau originel, ici l'argile bariolée.

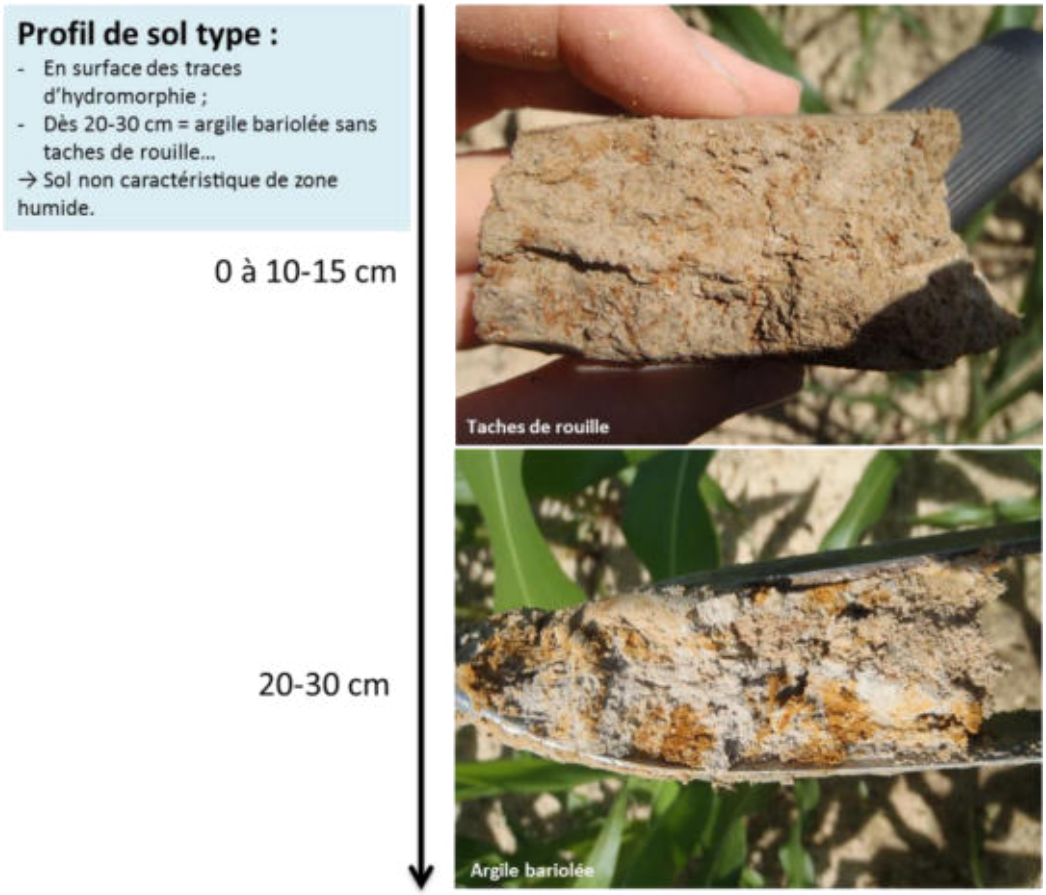

Le caractère imperméable des terrains explique ce fort engorgement. D'un point de vue réglementaire, on ne peut toutefois catégoriser ces parcelles en zones humides, en raison de la faible profondeur de sol.

Pour les parcelles en prairies, lorsque la végétation hygrophile prédominait, en particulier le Jonc diffus, le critère floristique permettait de classer la zone. En l'absence de végétation hygrophile, par exemple dans les prairies mésophiles, le critère pédologique, qui devient prédominant, présente le même constat. Ceci explique la répartition hétérogène de zones humides sur ce secteur, malgré le fait que l'engorgement soit lui très homogène.



Au second plan, la partie colonisée par le Jonc peut être classée en zone humide. Au premier plan, le caractère mésophile dominant n'a pas permis la classification sur la base pédologique

2.2. INVENTAIRE GLOBAL

Les résultats de l'expertise de terrain permettent de réaliser la cartographie globale des zones humides et des zones non humides à sol hydromorphe.

L'inventaire comptabilise une surface totale en zones humides de **125,9 ha**, soit environ **8,99 %** de la surface communale totale. Sachant que la surface prélocalisée (avant la phase terrain) était de 445 ha, les zones humides réelles ont donc réduit de 28%. Ce résultat s'explique par le contexte géologique, pédologique et topographique de la commune.

Remarque : La proportion moyenne de zones humides sur une commune française est comprise entre 6 et 16%. Cette moyenne est plus proche de 6% en Gâtine.

Les zones humides sont pour la plupart localisées en fond de vallées et en bordure du réseau hydrographique, toutefois on note une part importante de zones humides sur des plaines et plateaux.



La carte en page suivante présente les zones humides effectives sur le territoire communal (en rose), en comparaison des zones humides potentielles établies par les outils de prélocalisation (en violet).



Cartographie des zones prélocalisées (avant terrain) et des zones humides réelles (après terrain) (Sources : AgroCampus, DREAL Poitou-Charentes, Pays de Gâtine, NCA Environnement)

Pays de Gâtine Parthenay
www.gatine.org

Inventaire (délimitation et caractérisation) des zones humides, du réseau hydrographique et des pièces d'eau des communes du Pays de Gâtine

LAGEON (79145)

Carte des zones humides

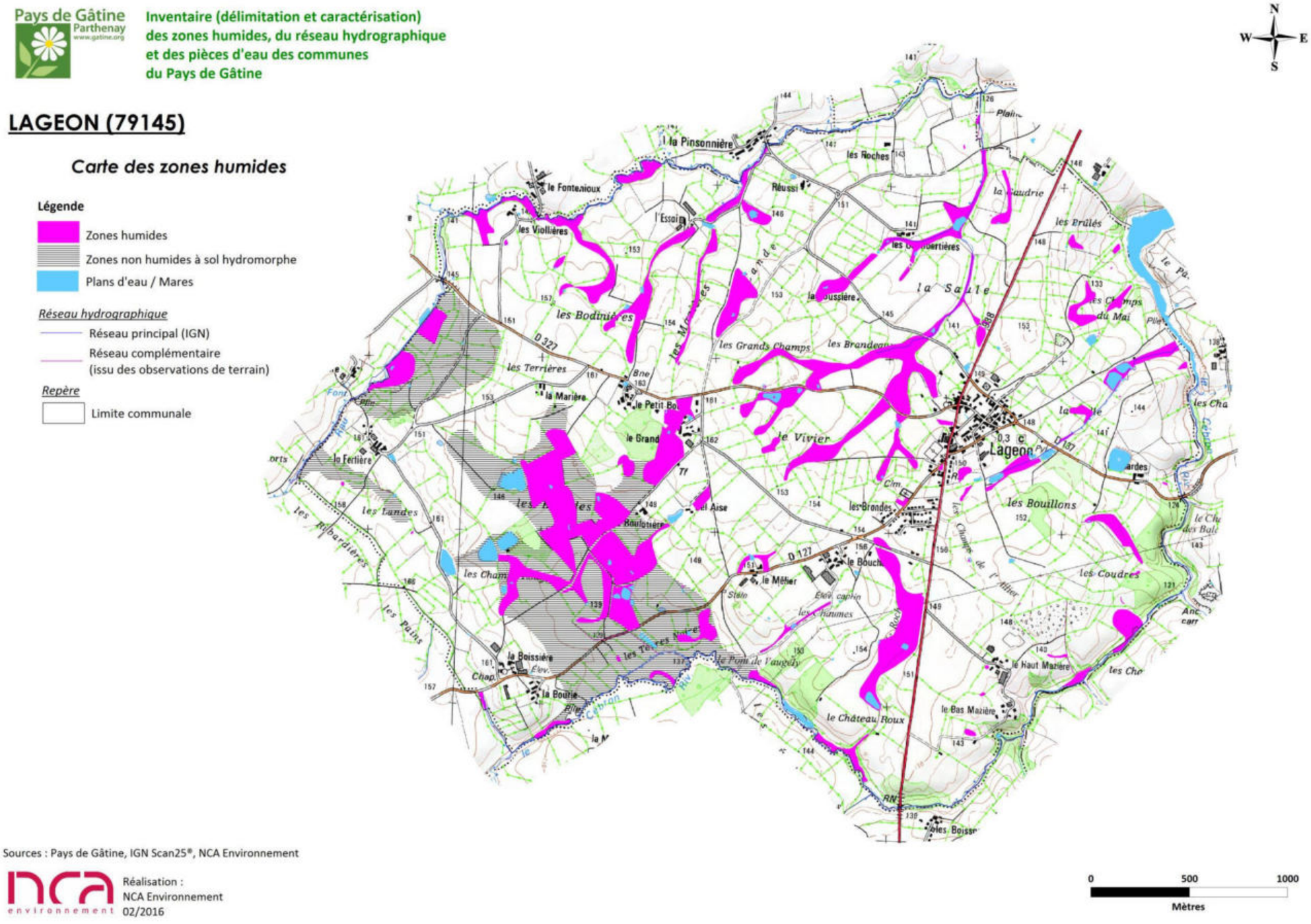

Sources : Pays de Gâtine, IGN Scan25®, NCA Environnement

Réalisation :
NCA Environnement
02/2016

Cartographie générale des zones humides, des plans d'eau et du réseau hydrographique de la commune de Lageon (Sources : ©IGN Scan25®, Pays de Gâtine, NCA environnement)

Pays de Gâtine Parthenay www.gatine.org

Inventaire (délimitation et caractérisation) des zones humides, du réseau hydrographique et des pièces d'eau des communes du Pays de Gâtine

N
W E
S

LAGEON (79145)

Carte des zones humides



Sources : Pays de Gâtine, IGN BD Ortho®, NCA Environnement

nca environnement Réalisation : NCA Environnement 02/2016

0 500 1000
Mètres

Cartographie générale des zones humides, des plans d'eau et du réseau hydrographique de la commune de Lageon (Sources : ©IGN BD Ortho®, Pays de Gâtine, NCA environnement)

2.3. HABITATS - TYPOLOGIE

2.3.1. Typologie SDAGE

Afin de caractériser les zones humides identifiées, il est appliqué sur le territoire de Lageon la typologie du SDAGE Loire-Bretagne qui propose 13 grands types de zones humides selon leur localisation dans un bassin versant, tels que précisés dans le Chapitre 1 – Partie 2.2.

On note que **40 % sont des zones humides de plaines et plateaux (SDAGE 10)**, 33 % des zones humides sont en bordure de cours d'eau (SDAGE 5) et 27 % sont des zones humides de bas-fonds en tête de bassin (SDAGE 7).

Bien que les mares et plans d'eau ne soient pas considérés comme des zones humides mais comme des milieux aquatiques, ils intègrent la typologie SDAGE dans la catégorie zones humides ponctuelles (SDAGE 11). Cette catégorie représente alors 13,2 % de l'ensemble des zones (milieux aquatiques et milieux humides confondus) sans le lac du Cébron.

L'ensemble des résultats est présenté dans le tableau suivant :

Typologie SDAGE	Surface (ha)	Proportion (%)
Milieux humides		
5- Bordures de cours d'eau	**41,56**	**33,01**
7- Zones humides de bas fonds	**34,22**	**27,17**
10- Zones humides de plaines et plateaux	**50,15**	**39,82**
SOUS-TOTAL (milieux humides)	**125,93**	**100**
Milieux aquatiques		
11- Zones humides ponctuelles	**13,2**	**9,49**
TOTAL	**139,13**	**100**

Pays de Gâtine Parthenay www.gatine.org

Inventaire (délimitation et caractérisation) des zones humides, du réseau hydrographique et des pièces d'eau des communes du Pays de Gâtine

N
W E
S

LAGEON (79145)

Carte des zones humides selon leur typologie SDAGE



Légende

- Limite communale

Typlogie SDAGE

- 5 - Bordures de cours d'eau
- 7 - Zones humides de bas fonds
- 10 - Zones humides de plaines et plateaux
- 11 - Plans d'eau / Mares

Sources : Pays de Gâtine, IGN BD Ortho®, NCA Environnement

nca environnement

Réalisation :
NCA Environnement
10/2015

0 500 1000
Mètres

Zones humides classées en fonction de la typologie SDAGE
(Sources : ©IGN BD Ortho®, NCA environnement)

2.3.2. Typologie CORINE Biotopes

La typologie CORINE Biotopes est la référence en termes de classification des habitats naturels et semi-naturels présents en Europe. Elle est fondée sur une systématique descriptive de la végétation prise comme indicatrice des conditions du milieu.

La typologie est divisée en 7 grands types d'habitats :

1) Habitats littoraux et halophile ;
2) Milieux aquatiques non marins ;
3) Landes, fruticées et prairies ;
4) Forêts ;
5) Tourbières et Marais ;
6) Rochers continentaux, éboulis et sables ;
8) Terres agricoles et paysages artificiels.

Suivant cette typologie, les zones humides communales ont été classées par types d'habitats. Leurs caractéristiques ainsi que les espèces végétales observées sur le terrain et permettant la détermination du Code CORINE Biotopes, sont précisées.

Pays de Gâtine Parthenay www.gatine.org

Inventaire (délimitation et caractérisation) des zones humides, du réseau hydrographique et des pièces d'eau des communes du Pays de Gâtine

LAGEON (79145)

Carte des zones humides selon leur typologie CORINE



Zones humides classées en fonction de la typologie CORINE Biotopes de niveau 1 (Sources : ©IGN BD Ortho®, NCA environnement)

	CORINE Biotopes	Surface (ha)	Proportion (%)
3-	Prairies, fourrés	117,18	93,04
4-	Boisements	2,30	1,83
5-	Roselières	2,22	1,76
8-	Terres cultivées	1,92	1,52
8-	Plantations	2,32	1,84
	TOTAL	125,94	100

Synthèse des habitats observés (Code CORINE Niveau 1) et de leur proportion

Note : l'écart observé entre la surface de zones humides présentée précédemment (125,93 ha) et celle obtenue par la typologie habitats (125,94 ha) s'explique par le fait qu'une mare de 0,07 ha soit colonisée par une roselière (typhaie), et ait donc été retenue ici en zone humide.

De manière synthétique, la répartition des zones humides peut être analysée en fonction des habitats CORINE Biotopes. On observe un habitat majoritairement dominant sur la commune, c'est celui des **prairies** : près de **93 %** des zones humides. Ensuite, on retrouve les boisements, les roselières, les terres cultivées et les plantations représentant chacun entre 1,5% et 2% des zones humides.

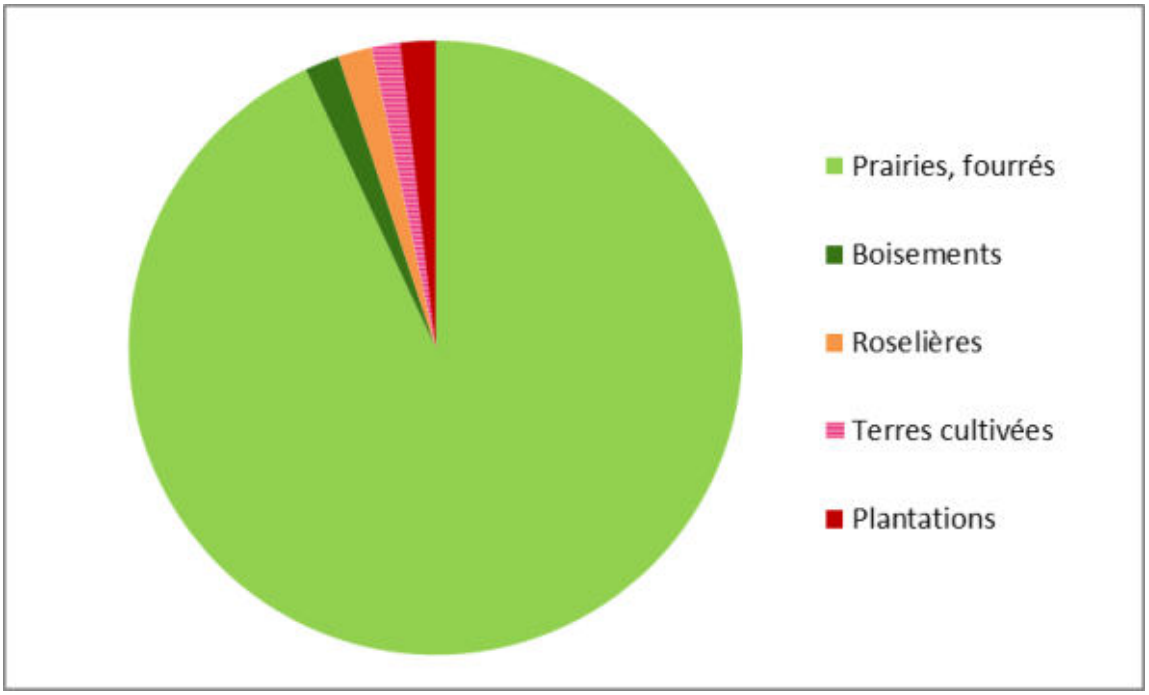

Répartition des surfaces en zone humide selon leur typologie CORINE Biotopes de niveau 1

En affinant la description, il est possible de définir les habitats de manière plus précise. Ainsi, 17 habitats différents ont été caractérisés en zones humides sur Lageon.

La répartition est la suivante (une couleur correspond à un niveau typologique) :

3 - PRAIRIES, FOURRES : 117,18 ha (93 %)

31 - Landes et fruticées

31.8 - Fourrés

31.83 - Fruticées des sols pauvres atlantiques

31.831 - Ronciers : 0,14 ha

37 - Prairies humides et mégaphorbiaies

37.2 - Prairies humides eutrophes

37.2 - Prairies humides eutrophes : 0,68 ha

37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques : 13,00 ha

37.217 - Prairies à Jonc diffus : 90,80 ha

37.22 - Prairies à Jonc acutiflore : 6,77 ha

38 - Prairies mésophiles

38.1 - Pâtures mésophiles : 5,79 ha

4 - BOISEMENTS : 2,3 ha (1,8 %)

41 - Forêts caducifoliées

41.3 – Frênaies : 0,33 ha

41.H - Autres bois caducifoliés : 1,32 ha

44 - Forêts riveraines, forêts et fourrés très humides

44.9 - Bois marécageux d'aulne, de saule et de myrte des marais

44.92 - Saussaies marécageuses : 0,34 ha

5 - TOURBIERES ET MARAIS : 2,22 ha (1,8%)

53 - Végétation de ceinture des bords des eaux

53.1 – Roselières

53.13 - Typhaies : 0,007 ha

53.16 - Végétation à *Phalaris arundinacea* : 1,81 ha

53.2 – Communautés à grandes Laîches : 0,41 ha

8 - TERRES CULTIVEES : 4, 24 ha (3,4%)

81 - Prairies améliorées

81.2 – Prairies humides améliorées : 0,34 ha

82 - Cultures

82.1 – Champs d'un seul tenant intensément cultivé : 1,52 ha

82.12 - Cultures et maraichage : 0,057 ha

83 - Vergers, bosquets et plantations d'arbres

83.3 – Plantations

83.32 - Plantations d'arbres feuillus : 2,17 ha

83.321 - Plantations de Peupliers : 0,15 ha

Prairies, Fourrés (Code CORINE 3)

Cette catégorie est en grande partie représentée par des prairies à Joncs diffus. Les prairies correspondent par ailleurs à l'habitat très majoritairement dominant sur la commune (93 % des zones humides). Principalement à vocation agricole, pour le pâturage ou la fauche, ces prairies peuvent accueillir une diversité floristique importante. Toutefois, la pression du pâturage peut à l'inverse diminuer cette diversité végétale, et il n'est ainsi pas rare d'observer un nombre limité d'espèces au sein de ces milieux. Les prairies humides pâturées représentent une identité culturelle forte du bocage gâtinais. Bien souvent, le caractère humide très marqué, en particulier à proximité du réseau hydrographique, impose une gestion agricole de pâturage.

37.2 - Prairies humides atlantiques eutrophes

Cet habitat se développe généralement en bordure des rivières et ruisseaux de plus ou moins grande importance, également en bordure de plans d'eau et sur les plateaux. Il s'agit d'un milieu herbacé dont l'évolution est bloquée par la gestion humaine (fauche ou pâturage) au stade prairial. Cet habitat se présente le plus souvent sous la forme de prairies denses, riches en diversité floristique.

Le mode de gestion des prairies humides influe directement sur la physionomie de l'habitat : lorsqu'elles sont pâturées - généralement par des bovins ou des ovins en Poitou-Charentes - le cortège végétal est moins diversifié. Les Joncs, peu appréciés par le bétail, y dominent souvent, accompagnés par un faible nombre d'espèces dont la Renoncule rampante (*Ranunculus repens*), la Renoncule flammette (*Ranunculus flammula*), la Renoncule âcre (*Ranunculus acris*), le Trèfle rampant (*Trifolium repens*) ou encore l'Oseille crépue (*Rumex crispus*). Dans certains cas, lorsque la pression du pâturage est importante, on parlera de prairies « piétinées » : la végétation y est dominée par des espèces rampantes, à recouvrement épars, avec souvent un développement de grands joncs qui forment des touffes denses plus ou moins étalées. Les prairies humides bénéficiant d'une fauche tardive sont généralement très riches en espèces, on peut y retrouver en plus des espèces déjà citées, le Lychnis fleur de coucou (*Lychnis flos-cuculi*), le Myosotis des marais (*Myosotis scorpioides*), le Gaillet des marais (*Galium palustre*), ou encore le Vulpin genouillé (*Alopecurus geniculatus*).

Sur la commune, trois types de prairies humides ont été observées :

- les prairies humides atlantiques à subatlantiques,
- les prairies à Jonc diffus, dominées par *Juncus effusus*,
- les prairies à Jonc acutiflore, dominées par *Juncus acutiflorus*,






38.1 - Prairies mésophiles

Ces prairies sont constituées principalement d'espèces mésophiles, c'est-à-dire non caractéristiques de zone humide. Sur ces milieux, c'est donc le critère pédologique qui a permis la délimitation d'une zone humide. Ces prairies sont exploitées pour le pâturage et/ou pour la fauche. La richesse floristique est directement dépendante de la gestion agricole : si les prairies sont permanentes, la diversité floristique peut être très intéressante, c'est moins le cas si la prairie est temporaire ou avec une végétation semée (Ray-grass par exemple). Ces prairies sont constitutives du bocage, et sont caractéristiques des paysages gâtinais.




Boisements (Code CORINE 4)

Les boisements « spontanés » sont à différencier des boisements « anthropiques », issus de la plantation d'essences bien souvent exogènes. Sur la commune de Lageon, les boisements naturels sont pour la plupart dominés par le Chêne pédonculé ou le Frêne commun. Les boisements représentent 13 % des zones humides de la commune.

41.3 - Frênaies

Bois planté ou non, dominés par le Frêne commun (*Fraxinus excelsior*), souvent en association avec le Chêne pédonculé (*Quercus robur*). Cet habitat n'est pas typique des zones humides mais se retrouve aisément sur des sols frais. C'est le critère pédologique qui a permis la délimitation de la zone humide. Sur la commune, il s'agit avant tout d'un stade de repousse lié à une déprise agricole.



44.92 – Saussaies marécageuses

Ces boisements très humides se développent dans les bas-marais et sur les terrasses alluviales, sur des sols marécageux, gorgés d'eau pour la plus grande partie de l'année. Les saussaies marécageuses sont composées d'une ou plusieurs variétés de Saules. Ces essences peuvent être accompagnées d'espèces basses comme la Lathrée clandestine (*Lathraea clandestina*), la Reine des prés (*Filipendula ulmaria*), l'Iris faux-acore (*Iris pseudacorus*) ou des espèces de roselières (*Phalaris arundinacea* ou

Typha angustifolia). Ces habitats sont très intéressants, tant pour les espèces animales et végétales, que pour les fonctionnalités hydrologiques qu'ils assurent.



Roselières, tourbières et marais (Code CORINE 5)

53.1 - Roselières

Les roselières sont des habitats d'interface entre le milieu aquatique et le milieu terrestre. Elles forment souvent des ceintures végétales en bordure de cours d'eau ou dans les eaux stagnantes (mares, bordures d'étangs, bras morts…). Elles sont souvent dominées par une ou plusieurs espèces qui leur confèrent leur apparence (Baldingère, Phragmite, Massette…).



53.2 - Communautés à grandes Laîches

Les communautés à grandes laîches ou cariçaies, sont des formations végétales dominées par des espèces du genre Carex, occupant les dépressions très humides pouvant s'assécher une partie de l'année. Les Carex (ou Laîches) forment des groupements, mono ou pluri-spécifiques, mais peuvent se développer en mosaïque avec des habitats prairiaux en fonction des conditions micro-topographiques. Leur tige est trigone et leurs feuilles souvent rudes et peu appétentes.



Terres agricoles et paysages artificiels (Code CORINE 8)

Cette catégorie regroupe un ensemble d'habitats à niveau plus ou moins important d'anthropisation. On y retrouve les milieux à caractère « semi-naturel », représentés par les terres agricoles, qui comprennent à la fois les terres cultivées (8c) et les plantations (8p). L'appellation « divers » regroupe les terrains en friche, les jardins et les zones rudérales (8d).

Il est à noter que le caractère « semi-naturel » des terres agricoles reste une dénomination abstraite, chaque milieu étant différent dans son degré de perturbation et d'éloignement d'un habitat «naturel». En revanche, l'anthropisation de ces milieux est une variable commune.

L'artificialisation des habitats explique l'absence, voire la faible représentativité des espèces végétales hygrophiles. La caractérisation et la délimitation de ces milieux passe ainsi nécessairement par le critère pédologique.

82.1 – Champs cultivés

Les terres cultivées représentent moins de 2% des zones humides inventoriées. Cet habitat correspond aux parcelles cultivées (labour, semis, cultures en place…), majoritairement de céréales. Certaines zones humides permettent la mise en place de cultures, notamment celle du maïs. Le travail du sol altère les fonctionnalités de la zone humide.





83.32 - Plantations

Les plantations représentent 1,8% des zones humides communales. On distingue les peupleraies - plantations composées d'une variété de Peuplier, dénommée *Populus x canadensis* - des plantations plus singulières, par exemple de Chênes sur les Terres noires. L'âge et l'entretien des différentes plantations varient suivant les parcelles, et on peut encore y observer quelques espèces hygrophiles, notamment le Jonc diffus.





La cartographie des zones humides de la commune suivant la typologie CORINE Biotopes est présentée en page suivante. Le niveau typologique attribué se veut le plus précis possible.

Pays de Gâtine Parthenay www.gatine.org

Inventaire (délimitation et caractérisation) des zones humides, du réseau hydrographique et des pièces d'eau des communes du Pays de Gâtine

N W E S

LAGEON (79145)

Carte des zones humides selon leur typologie CORINE Biotope

Légende

Typologie des zones humides selon leur code CORINE Biotope

- 31.831 Ronciers
- 37.2 Prairies humides eutrophes
- 37.21 Prairies humides atlantiques et subatlantiques
- 37.217 Prairies à Jonc diffus
- 37.22 Prairie à Jonc acutiflore
- 38.1 Pâtures mesophiles
- 41.3 Frênaies
- 41.3x87.1 Frênaies x Terrains en friche
- 44.92 Saussaies marécageuses
- 53.13 Typhaies
- 53.16 Végétation à Phalaris arundinacea
- 53.2 Communautés à grandes Laîches
- 81.2 Prairies humides améliorées
- 82.1 Champs d'un seul tenant intensément cultivés
- 82.12 Cultures et maraîchage
- 83.32 Plantations d'arbres feuillus
- 83.321 Plantations de Peupliers
- 84.3 Petits bois, bosquets

Autres

- Zones non humides à sol hydromorphe
- Plans d'eau / Mares
- Limite communale



0 500 1000
Mètres

Sources : Pays de Gâtine, IGN BD Ortho®, NCA Environnement

nca environnement Réalisation : NCA Environnement 02/2016

Cartographie des zones humides, classées selon la typologie CORINE Biotopes (Sources : ©IGN BD Ortho®, NCA environnement)

2.4. FONCTIONS DES ZONES HUMIDES

Les zones humides inventoriées présentent diverses fonctionnalités et aptitudes. L'état de conservation est variable selon l'occupation du sol. La majorité des zones humides de la commune sont représentées par des prairies en bon état de conservation. On observe sur Lageon peu d'habitats dégradés tels que des terres cultivées ou des peupleraies, ces zones représentant des superficies relativement faibles sur l'ensemble de la commune (3 %).

Le constat des fonctionnalités varie selon les habitats :

- Les prairies humides, représentant la plus grande surface, sont des **zones riches** notamment par le maintien d'une végétation caractéristique. L'entretien de ces prairies par le pâturage est essentiel à leur maintien car il limite la fermeture du milieu. La végétation permet également d'assurer des **fonctionnalités hydrauliques et épuratrices**.
  - Régulation naturelle des crues (plaine d'inondation) ;
  - Protection contre l'érosion ;
  - Stockage des eaux de surface, recharge des nappes, soutien d'étiage fort.
  - Interception des matières en suspension et des matières polluantes ;
  - Régulation des nutriments.

- Les boisements de la commune possèdent un cortège floristique présentant un **intérêt biologique** intéressant (pas forcément dominé par les espèces hygrophiles) avec différentes strates de végétation (herbacée, arbustive et arborée). La végétation permet également d'assurer des **fonctionnalités hydrauliques**.
  - Régulation naturelle des crues (plaine d'inondation) ;
  - Protection contre l'érosion ;
  - Maintien des berges pour les boisements alluviaux ;
  - Stockage des eaux de surface, recharge des nappes, soutien d'étiage.

- Les zones humides cultivées ont perdu toute fonctionnalité biologique par l'absence de végétation hygrophile. Elles conservent uniquement des **fonctions hydrauliques limitées** :
  - Régulation naturelle des crues (plaine d'inondation) ;
  - Protection contre l'érosion (faible sans végétation) ;
  - Stockage des eaux de surface, recharge des nappes, soutien d'étiage limité.

Aux fonctions hydrauliques et biologiques vient s'ajouter un rôle d'épuration des eaux, d'autant plus important au regard du contexte essentiellement agricole de la commune. Les boisements et zones humides rivulaires participent ainsi à cette épuration, en limitant les transferts vers le réseau hydrographique.





Concernant la faune, des espèces comme les amphibiens sont intéressants à prendre en compte dans ce cadre d'étude car il s'agit d'un groupe intimement lié aux zones humides. De plus, ils bénéficient tous d'une protection nationale et européenne, plus ou moins forte selon les espèces considérées. Par conséquent, la présence d'amphibiens ajoute une valeur biologique à ces milieux. La période de prospection (décembre) n'a pas été favorable à l'observation d'individus.

Cependant, des habitats semblent favorables aux **amphibiens** et aux **odonates** (libellules). En effet, les paysages bocagers de la commune, associés à la présence de mares, offrent des sites de reproduction, d'alimentation et de repos pour ces espèces. La végétation aquatique et celle des prairies annexes sont également favorables à ces espèces.

Une vingtaine d'espèces floristiques caractéristiques de zones humides a été observée sur la commune, ce qui est assez faible. L'homogénéité des habitats, notamment la dominance de prairies à Jonc diffus, explique en partie cette diversité limitée, mais la période de prospection n'était pas non plus optimale pour apprécier l'expression des cortèges végétaux.

2.5. ENJEUX

De par leurs fonctions et leurs intérêts à l'échelle de la commune et du bassin versant, il est important de préserver ces zones humides et de les intégrer dans les documents d'urbanisme.

Il n'existe pas à ce jour de modalités de définition des zones humides à enjeu. Ces travaux de hiérarchisation pourront être menés ultérieurement par le Préfet des Deux-Sèvres ou la Commission locale de l'eau, afin de définir d'éventuels nouveaux zonages réglementaires : les ZHIEP (zone humide d'intérêt environnemental particulier) et les ZSGE (zone stratégique pour la gestion de l'eau). En fonction des enjeux locaux, les critères d'analyse utilisés pourront être sensiblement différents.

De manière générale, les zones humides en bordure de cours d'eau ou tête de bassin présenteront un enjeu plutôt fort, compte tenu des fonctionnalités hydrauliques, voire épuratrices, qu'elles peuvent assurer. Les terres cultivées et les plantations présenteront un enjeu plus faible en raison de leur fonctionnalité biologique très limitées. Les zones humides de plateau et déconnectées de tout cours d'eau seront également moins intéressantes.

Il faut toutefois faire attention aux outils de hiérarchisation proposés, qui prennent avant tout en compte des critères d'analyse qui leur sont propres ! Les zones humides dont l'enjeu de conservation est considéré « faible » (par exemple sur un critère de fonctionnalité biologique) ne sont pas pour autant dépourvues d'intérêts (fonctions hydrauliques…).

CHAPITRE 5

CONCLUSION

1. BILAN DE L'INVENTAIRE

1.1. BILAN DES RESULTATS

Les résultats de l'inventaire, réalisé conformément aux « modalités » validées par la CLE du SAGE Thouet, ainsi qu'aux critères de définition des zones humides de l'Arrêté interministériel du 24 juin 2008, modifié le 1er octobre 2009, établissent que :

- La **surface en zones humides** est de **125,93 ha**, soit environ **8,99 %** de la surface communale totale ;
- Près de **93 %** des zones humides répertoriées sont des **prairies**. Ces habitats offrent un intérêt biologique important ;
- Les zones humides inventoriées présentent des fonctionnalités hydrauliques, épuratrices et biologiques variables selon les habitats considérés ;
- **une vingtaine d'espèces indicatrices** de zones humides a été identifiée ;
- **154 mares et plans d'eau** ont été inventoriés, pour une surface de 13,2 ha (hors Cébron) ;
- Une surface totale de 1,6 ha a été cartographiée pour les zones non humides présentant des sols hydromorphes en deçà des limites de l'arrêté du 24 juin 2008.

1.2. BILAN DE LA DEMARCHE

L'inventaire des zones humides sur la commune de Lageon s'est déroulé dans de bonnes conditions et la démarche définie par le SAGE Thouet a bien été respectée.

Afin de mobiliser le savoir local et de sensibiliser les acteurs de la commune, une démarche de concertation a été instaurée. Au total, le groupe d'acteurs locaux s'est réuni à deux reprises, avant et après la phase terrain, et a participé au bon déroulement de l'étude. Les propriétaires ou exploitants voulant suivre les ingénieurs sur le terrain ont été contactés et ont pu constater la délimitation des zones humides sur leurs parcelles. Les exploitants se sont d'ailleurs bien mobilisés.

La période de prospection de terrain se déroulant en décembre n'a pas été favorable à l'identification exhaustive des espèces végétales et de la faune. Toutefois, un certain nombre d'espèces végétales ont pu être identifiées. L'inventaire se basant sur les critères de caractérisation de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié, de nombreux sondages pédologiques à la tarière ont été réalisés afin de délimiter au mieux les zones humides.

Les investigations ont couvert l'ensemble des zones définies lors des réunions de pré-inventaire. Certaines zones non pré-localisées ont aussi fait l'objet d'une vérification de terrain afin d'affiner les résultats de l'inventaire.

2. SUITE A DONNER

Cet inventaire permettra à la commune de Lageon d'avoir une meilleure connaissance des zones humides présentes sur son territoire, la finalité étant de conserver et de favoriser l'état humide des habitats répertoriés.

Selon les modalités d'inventaire du SAGE Thouet, le rendu complet de l'étude se fait sous format papier et informatique, il comprend les documents suivants :

→ Format papier (3 exemplaires)

- Le présent rapport final ;
- L'Atlas cartographique imprimé à l'échelle 1/7000ème en format A3 ;
- Une carte des zones humides inventoriées identifiées par le Code CORINE Biotopes de niveau 1, imprimé au format poster A0 ;

→ Format informatique (DVD-Rom en 3 exemplaires)

- Le rapport final de l'étude (format word et pdf) ;
- L'Atlas cartographique au 1/7000ème (format .mxd et pdf) ;
- La base de données Gwern complétée ;
- La couche SIG polygone au format shape des zones humides ;
- La couche SIG polyligne au format shape du réseau hydrographique ;
- La couche SIG point au format shape des sondages pédologiques ;
- La couche SIG point au format shape des observations complémentaires ;
- Une copie des fiches de terrain.

Les différents objectifs et continuités du présent inventaire des zones humides sont les suivants :

- Intégration aux documents du SAGE pour une gestion à l'échelle du bassin versant ;
- Délimitation des ZHIEP et ZSGE ;
- Intégration dans les documents d'urbanisme (PLU, carte communale, …) ;
- Application de la nomenclature EAU (projet IOTA) ;

L'intégration de la présente étude dans les documents d'urbanisme constitue un nouvel élément dont il faut désormais tenir compte pour les différents projets de développement local. Il faudra également prendre en compte les zones « fonctionnelles » au regard de l'eau, qui ne sont pas forcément « zones humides » : remontées de nappes, inondations, etc.

ANNEXES

- ANNEXE N°1 : Constitution du groupe d'acteurs délibéré par le Conseil municipal ;

- ANNEXE N°2 : Compte-rendu de la réunion de présentation au groupe d'acteurs locaux du 27 novembre 2015 ;

- ANNEXE N°3 : Compte-rendu de la réunion de restitution provisoire au groupe d'acteurs locaux du 5 février 2016 ;

- ANNEXE N°4 : Compte-rendu du conseil municipal du 18 février 2016 ;

- ANNEXE N°5 : Flore observée sur la commune de Lageon lors de la campagne de terrain.

ANNEXE 1

Délibération du conseil municipal validant la liste du groupe d'acteurs locaux

COMMUNE DE LAGEON

Tèl : 05.49.69.83.45

communelageon@wanadoo.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil quinze le douze novembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de LAGEON, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MARTINEAU Jean-Yann, Maire.

Président : **Monsieur MARTINEAU Jean-Yann.**

Présents : **Mrs et Mmes MARTINEAU Jean-Yann ; DABIN Michel ; SALVEZ Frédérique ; GOUBAND Carl ; RENAULT Valérie ; ROY Yveline ; MOUSSET Michel ; SAURIGNY Serge ; GUIGNARD Nathalie.**

Absents : **POUBLANC Julien ; MOINE Patrick ;**

Secrétaire de séance : **GUIGNARD Nathalie.**

Objet : 2 Désignation membres groupe d'acteurs locaux inventaire zones humides

Par délibération en date du 12 juin 2014, la commune s'est engagée à la réalisation de l'inventaire des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau sur son territoire. Dans le cadre de cette démarche, la commune de **Lageon** doit mettre en place un groupe **d'acteurs locaux** de 15 personnes environ chargé d'accompagner la démarche dudit inventaire, réalisé par le cabinet d'études NCA Environnement.

La composition du groupe d'acteurs locaux est la suivante :

- un ou plusieurs élus dont le maire (ou son représentant),
- plusieurs exploitants agricoles locaux (et/ou exploitants forestiers)
- un élu du Syndicat de rivière (quand il existe),
- un habitant ayant connaissance de l'avant-remembrement
- un représentant …
  - d'une association de chasse,
  - d'une association de pêche,
  - d'une association de protection de la nature,
  - d'une association de randonneurs,
  - de la propriété foncière,
  - de chaque SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) concerné par le territoire communal,
  - de l'ONEMA (Office National de l'Eaux et des Milieux Aquatiques

Il est à noter que peuvent être conviés à ce groupe de travail tous les acteurs locaux ou instances extérieures ayant un rôle, une connaissance ou un intérêt lié aux zones humides et aux cours d'eau.

Après en avoir délibéré, sur proposition de Monsieur le Maire, Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

désigne comme membres du groupe d'acteurs locaux pour l'inventaire des zones humides :

- M MARTINEAU Jean-Yann, Maire de Lageon
- Mme SALVEZ Frédérique, élue
- M DABIN Michel, élu
- M MOUSSET Michel, élu
- Un représentant du Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet (Technicien de rivière)
- M POUBLANC Julien, agriculteur et élu
- Mme ROY Yveline, agricultrice et élue
- M ROBIN Jean-Yves, agriculteur
- M Michel BONESSE, représentant de Deux-Sèvres Nature Environnement
- Un représentant de la Fédération Deux-Sèvres de Chasse
- Un représentant de la Fédération Deux-Sèvres Pêche Et Protection En Milieu Aquatique
- Un délégué du GAEC LUMINEAU, représentant propriétaire foncier
- Un représentant du Comité Départemental de la Randonnée Pédestre des Deux-Sèvres,
- Un représentant du Service Départemental de l'ONEMA 79
- Un représentant du SAGE Thouet.

Fait et délibéré, les jour, mois an, que dessus.

Le Maire,

Jean-Yann MARTINEAU.

ANNEXE 2

Compte-rendu de la réunion de présentation au groupe d'acteurs locaux du 27 novembre 2015

NCA Environnement
11 Allée Jean Monnet
86170 Neuville-de-Poitou
Tél. 05 49 00 43 20
Fax 05 49 00 43 30
Email : accueil@nca-env.fr
www.nca-env.fr
www.nca-methanisation.fr

Études et conseils en environnement
Assainissement collectif
Assainissement non collectif
Maîtrise d'œuvre
Protection des eaux
Hydraulique fluviale
Environnement et agriculture
Méthanisation
Gestion des milieux
Démarche d'insertion écologique
Inventaire faune et flore
Environnement et aménagement

INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES, DU RESEAU HYDROGRAPHIQUE ET DES PLANS D'EAU

COMMUNE DE LAGEON

Pays de Gâtine Parthenay
www.gatine.org

Compte-rendu
Réunion de lancement et réunion de terrain
du Groupe d'acteurs locaux

27 novembre 2015 à 14h

Objet **:** Présentation de la démarche d'inventaire des zones humides
Présentation de la prélocalisation des zones humides
Présentation de la méthodologie sur le terrain

afaq 26000 Responsabilité sociétale
LUCIE
Première entreprise française à avoir obtenu en avril 2011 l'AFAQ 26000 et en janvier 2012 la labellisation LUCIE pour son engagement dans la RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) et le développement durable.
OPQIBI L'INGÉNIERIE QUALIFIÉE N° 00 04 1425

SAS au capital de 110 000 €
N° identification :
343 460 622 RCS Poitiers
APE : 7112B
N° TVA : FR 57 343 460 622

Sommaire

Participants à la réunion 1

REUNION DE PRESENTATION AU GROUPE D'ACTEURS LOCAUX

Introduction 3
Cadre juridique de l'inventaire 4
Définition d'une zone humide 4
Localisation des zones humides 5
Types de zone humide 5
Fonctionnalités 6
Inventaire des zones humides 7
Démarche de concertation et de communication 8
Méthodologie d'inventaire 8
Discussion/questions posées durant la présentation 10
Bilan de l'analyse des planches de l'atlas de pré-localisation 11
Bilan de la concertation 14

REUNION DE PRESENTATION SUR LE TERRAIN

Introduction 16
Présentation de la méthodologie sur le terrain 17
Bilan de la concertation de terrain 20
Suite de la démarche d'inventaire 20

Participants à la réunion :

Fiche de présence – 27 novembre, 14h – Lageon

Réunion de lancement avec le groupe d'acteurs locaux

Prénom, NOM	Statut / Organisme	Téléphone	Mail	Signature
Pierre VINET	NCA Environnement	05.49.00.43.31 06.30.97.32.58	p.vinet@nca-env.fr	
Alexis PACAUD	SAGE Thouet	05.49.64.85.98	sage.thouet@valleedutthouet.fr	
Michel Mousset	Conseiller	05.49.69.84.63	mimilageon@gmail.com	
Blais Jacky	ACCA - APPMA rent. cr - Gourgi	0549698426		
Martineau J. Yves	Maire	0610653520	Communelageon@wanadoo.fr	
Roy Yvelaine	conseillère agricul.	06.15.44.11.53	roy.jacques@wibox.fr	
Paulhanc Julien	Conseiller agriculteur	06.81.66.53.81		
SALVEZ Frédérique	1er adjoint	05.49.95.10.03	guerin-salvez@orange.fr	
ROBIN Jean-Yves	Agriculteur	06-83-03-06-63	ROBIN.JEAN.YVES@WIBOX.FR	

REUNION DE PRESENTATION AU GROUPE D'ACTEURS LOCAUX

Introduction

La première réunion du groupe d'acteurs locaux s'est déroulée à 14h, le 27 novembre 2015, à la mairie de LAGEON. L'objectif est de réunir les différents acteurs locaux afin qu'ils puissent prendre connaissance du déroulement de l'étude qui va se réaliser sur leur territoire.

M. le Maire introduit la séance en rappelant rapidement le contexte de cette étude, puis laisse la parole pour un tour de table, permettant à chacun de se présenter aux autres.

M. VINET commence la présentation avec un diaporama expliquant différents points :

- le contexte et les objectifs de l'inventaire,
- des rappels sur les zones humides,
- la méthodologie d'inventaire,
- les résultats attendus,
- le planning d'intervention.

Dans un second temps, un déplacement sur le terrain est réalisé afin d'expliquer au groupe d'acteurs la méthodologie de délimitation des zones humides et les critères utilisés pour cela, pédologie et flore principalement.

Enfin, les différents outils de pré-localisation des zones humides sont présentés aux membres du groupe d'acteurs locaux, par le biais de l'atlas de pré-localisation des zones humides. Le travail sur cartes a pour objectif d'analyser avec le groupe d'acteurs la pré-délimitation des zones humides et de recueillir un maximum d'informations (ruissellements, drainages, sources, lavoirs, fontaines, occupation du sol, noms des exploitants, etc).

Cadre juridique de l'inventaire

Le cadre juridique de cet inventaire est fixé par différentes réglementations :

- La loi sur l'eau du 3 janvier 1992 modifiée en 2006 a pour fondement la gestion collective de l'eau et des milieux aquatiques, qui constituent un patrimoine fragile et commun à tous. Les zones humides y sont identifiées comme des espaces contribuant à la gestion équilibrée de la ressource en eau ;

- Le SDAGE Loire Bretagne 2010-2015, adopté le 15 octobre 2009 par le comité de bassin, prévoit, dans l'un de ses quinze objectifs principaux, la sauvegarde et la mise en valeur des zones humides, principe mis en œuvre au niveau des SAGE ;

- La loi sur le développement des territoires ruraux de 2005 pose le principe que la préservation et la gestion durable des zones humides sont d'intérêt général.

M. VINET rappelle que la loi sur l'eau réglemente certains travaux en zone humide : drainage, remblais, création de plans d'eau. Un dossier de déclaration doit être monté lorsque la surface de zone humide impactée atteint 1000 m². Au-delà d'1 ha de zone humide impactée, c'est un dossier d'autorisation.

Définition d'une zone humide

La définition d'une zone humide est donnée par le code de l'environnement (art. L.211-1). Ainsi, les zones humides sont définies comme "des terrains exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre, de façon permanente ou temporaire la végétation, quand elle existe, est dominée par des plantes hygrophiles pendant une partie de l'année".

Trois critères permettent de déterminer s'il s'agit d'une zone humide ou non :

- La présence de végétation hygrophile ;
- L'hydromorphie des sols ;
- L'hydrologie, ou présence d'eau.

Le schéma suivant permet de représenter l'étendue des milieux répondant à la définition de «zones humides» :



M. VINET souligne la confusion trop souvent faite entre zone humide et zone inondable.

Localisation des zones humides

Il existe une diversité de zones humides mais le moteur reste la présence d'eau de manière temporaire à prolongée. Ainsi, dès lors que les conditions nécessaires sont réunies, il est possible d'observer des zones humides partout où le contexte leur est favorable. On observe donc des zones humides de plateau limoneux, de tête de vallon, de bordure de cours d'eau ou de plaine alluviale.

Types de zone humide

Les zones humides recouvrent une diversité de milieux, on peut citer :

- les roselières,
- les prairies humides,
- les mares,
- les boisements humides,
- les terres cultivées,
- les peupleraies…

Les zones dites «dégradées», comme les terres agricoles et paysages artificialisés (peupleraies…) peuvent présenter au moins un des critères d'identification des zones humides, notamment la présence de sols hydromorphes. Ces secteurs seront donc également identifiés.

Fonctionnalités

De cette diversité de types de zones humides, découle une diversité de fonctions, desquelles l'Homme tire des bénéfices, nommés «services rendus».

FONCTIONS HYDROLOGIQUES

Lors d'évènements pluvieux importants, les zones humides recueillent une part plus ou moins importante des volumes de crues en fonction leur capacité à s'étendre et en fonction de leur état de «conservation», c'est-à-dire si elles s'avèrent encore existantes et si elles sont plus ou moins aptes à remplir cette fonction. Ces zones humides constituent ce que l'on nomme une «zone d'expansion de crue».

Le maintien de ces volumes d'eau de manière plus ou moins prolongée dans les zones humides, permet de réduire sensiblement l'importance des volumes d'eau distribués en aval et ainsi de réduire la gravité des phénomènes d'inondation lors d'évènements pluvieux remarquables.

Ces volumes d'eau stockés temporairement peuvent également participer à la recharge des nappes en période hivernale et ainsi restituer l'eau tout le reste de l'année et permettre un soutien d'étiage l'été, ce qui est indispensable au maintien de la vie aquatique.

FONCTIONS BIO-GEO-CHIMIQUES

Les zones humides permettent de ralentir des écoulements de surface et favorisent la sédimentation et le stockage des matières présentes dans les eaux et des polluants qui y sont associés. Certaines de ces substances pourront être absorbées par la végétation et d'autres pourront être stockées et/ou dégradées (au moins en partie) par voie bactérienne.

Les zones humides contribuent donc à l'épuration des eaux et à l'élimination/stockage des nitrates, phosphores, produits phytosanitaires, matières en suspensions…

Elles contribuent ainsi à l'amélioration de la qualité de l'eau des cours d'eau et des nappes.

FONCTIONS ECOLOGIQUES

Les zones humides peuvent constituer des réservoirs d'espèces faunistiques et floristiques parfois rares et menacées.

Elles sont indispensables pour l'hivernage/la migration/la reproduction de nombreux oiseaux d'eau ainsi que pour la faune et la flore des étangs et la reproduction des certains poissons et crustacés.

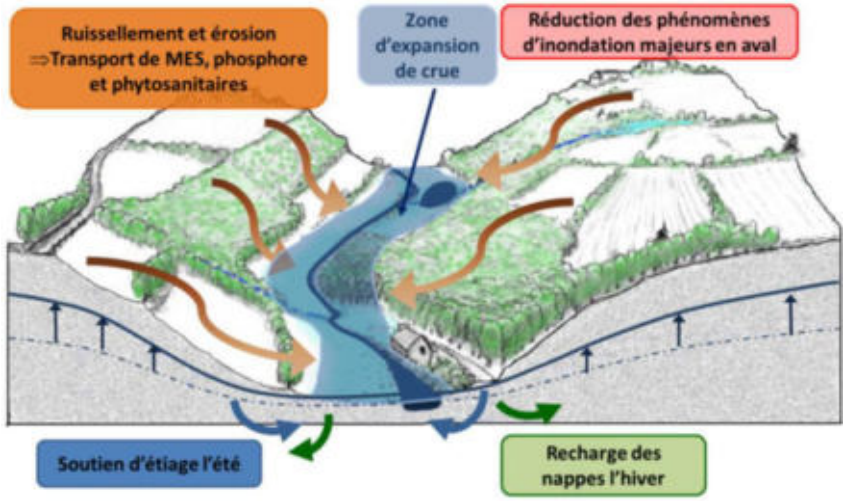

VALEURS SOCIO-ECONOMIQUES ET CULTURELLES

Les zones humides présentent également des intérêts socio-économiques et culturels importants tels que :

- la pêche,
- la chasse,
- la culture maraîchère,
- le pâturage,
- la fauche,
- la populiculture,
- les randonnées,
- les loisirs nautiques,
- les observatoires pour la biodiversité…

Inventaire des zones humides

L'inventaire est destiné à mieux connaître les zones humides du territoire, il s'agit bien d'un inventaire de connaissance qui ne constitue pas un inventaire des zones humides au titre de la Police de l'eau. Cet inventaire consiste à localiser, caractériser et mieux comprendre le fonctionnement des zones humides compte-tenu de leur rôle au sein du bassin versant. Une meilleure connaissance des zones humides constitue ainsi un élément incontournable pour répondre aux enjeux des SAGE concernant la gestion de la ressource en eau, tant sur le plan qualitatif que quantitatif.

Outre les zones humides, différents éléments tels que les mares et plans d'eau ainsi que le réseau hydrographique seront inventoriés car ces milieux sont étroitement liés aux zones humides.

Démarche de concertation et de communication

La concertation et la communication sont essentielles dans toute la démarche d'inventaire, puisque les acteurs locaux sont bien souvent les actuels gestionnaires des zones humides et ainsi, du fait de leur connaissance du territoire, ils constituent une source d'information essentielle sur les zones humides à l'échelle communale. Le groupe d'acteurs locaux délibéré par le Conseil Municipal est avant tout un groupe de travail et de réflexion, mais son rôle consiste également à diffuser l'information auprès de la population.

Méthodologie d'inventaire

PHASE DE PRELOCALISATION DES ZONES HUMIDES

La phase de pré-localisation est un moyen de définir et de délimiter les zones humides potentielles. Elle est réalisée à l'échelle du bassin-versant et consiste donc à identifier, sur le territoire, les secteurs à forte probabilité de présence de zones humides, afin d'optimiser les phases suivantes.

Les principales sources d'information dont nous disposons sont les suivantes :

- pré-localisation Agrocampus de Rennes et DREAL,
- réseau hydrographique,
- carte géologique,
- carte des sols,
- aléa des remontées de nappes,
- topographie,
- photo-aériennes,
- scan 25.

Les cartes géologique et pédologique de la commune sont présentées par M. VINET. La commune de LAGEON est dominée par un socle granitique, la prélocalisation Agrocampus devrait donc être relativement fiable.



Figure 1: Prélocalisation des zones humides communales (sources : BD Ortho IGN®, Agrocampus)

PHASE D'INVENTAIRE ET EXPERTISE DE TERRAIN

L'ensemble du territoire communal sera concerné par cet inventaire à l'exception des surfaces imperméabilisées. L'échelle de cartographique des zones humides sera au 1/7000ème.

Il s'agit d'identifier et délimiter, grâce des investigations de terrain, les zones humides effectives, c'est-à-dire, les zones qui présentent effectivement un caractère humide lorsque l'on suit la procédure d'identification bâtie en cohérence et de manière conforme à la réglementation en vigueur.

Sur le terrain, la végétation sera observée afin de repérer les espèces indicatrices ou les habitats de zones humides. Dans un second temps, le critère pédologique sera utilisé afin de délimiter précisément les contours des zones humides. Dans les zones cultivées, seul le critère pédologique pourra être utilisé, en l'absence de végétation caractéristique.

PHASE DE CARACTERISATION

L'ensemble des données recueillies sur les zones humides de la commune (flore, pédologie, fonctionnement,…) seront renseignées dans une base de données géo-référencée (Logiciel GWERN).

Discussion/questions posées durant la présentation

Comment la commune a-t-elle décidé de réaliser l'inventaire de ses zones humides ?

M. le Maire explique que le choix a été justifié par le projet d'élaboration d'une carte communale, nécessitant ainsi la réalisation d'un inventaire des zones humides, en particulier sur les futures zones à urbaniser (Loi DTR de 2005).

M. VINET confirme que l'élaboration ou la révision d'un document d'urbanisme doit intégrer un tel inventaire. De plus, la Loi sur l'Eau de 1992, modifiée en 2006, impose aux communes inscrites dans le périmètre d'un SAGE de réaliser l'inventaire à l'échelle communale. De ce fait, le SAGE Thouet demandait également à la commune de réaliser à échéance son inventaire des zones humides. M. PACAUD approuve et ajoute enfin que le réseau Natura 2000 se sert également de cet inventaire pour pouvoir rendre éligible les contractualisations MAE « zones humides ».

D'un point de vue plus global, M. VINET indique qu'un premier groupement de 47 communes avait été mené entre 2012 et 2014, porté par le Pays de Gâtine et réalisé par NCA. Les communes avaient été contactées par le Pays, afin d'établir un groupement permettant d'obtenir des subventions de l'Agence de l'Eau. En effet, cette dernière finance difficilement les inventaires portés individuellement par les communes. Le Pays de Gâtine a donc relancé les communes n'ayant pas souhaité se joindre au premier groupement, donnant ainsi lieu à un groupement de 28 nouvelles communes, dont LAGEON. Pour les communes non volontaires, l'échéance des SAGE et/ou le contexte urbanistique imposera à terme cet inventaire, qu'elles devront réaliser de manière individuelle, et donc très certainement financer entièrement.

Quelle contrainte l'inventaire des zones humides entrainera-t-il sur le monde agricole ?

Actuellement, la Loi sur l'eau de 1992 régit un certain nombre de pratiques agricoles vis-à-vis des zones humides. Le drainage, le remblaiement, la mise en eau ou l'assèchement de zones humides sont en effet encadrés par la loi, suivant des seuils surfaciques définis, imposant le dépôt d'un dossier de déclaration (1000m²) ou d'autorisation (1 ha). M. PACAUD signale qu'une évaluation des incidences au titre de Natura 2000 est sollicitée à partir de 100m² pour les parcelles situées dans le site « Bassin du Thouet amont ».

L'inventaire des zones humides est un outil de connaissance, qui n'impliquera aucune contrainte supplémentaire à celles déjà existantes. Les pratiques agricoles telles que la mise en culture ou encore l'épandage ne sont pas interdites en zones humides. L'objectif premier de cet inventaire est d'orienter les futurs projets d'aménagement pour la commune.

Concernant votre méthodologie de terrain, vous contentez-vous simplement des zones prélocalisées, ou êtes-vous susceptibles de prospecter plus large ?

La prélocalisation est l'outil de base pour le terrain. Toutefois, elle n'est pas fiable à 100%. Souvent trop large, elle peut également exclure des zones humides. Le travail avec le groupe d'acteurs a notamment pour objectif d'augmenter la précision de cette prélocalisation, en y associant leur connaissance du terrain. Si des secteurs humides ne sont pas prélocalisés, il est de leur rôle d'en informer le technicien.

Les pourtours de mares seront prospectés, y compris lorsqu'elles sont situées hors prélocalisation. De même, lors de l'inventaire, réalisé de proche en proche, le technicien pourra très bien avoir une suspicion de présence de zone humide sur une parcelle non prélocalisée (engorgement, végétation…).

Bilan de l'analyse des planches de l'atlas de pré-localisation

Lors de la réunion, les planches de l'atlas de pré-localisation sont passées en revue une à une. Les pré-localisations présentées sont issues du travail de l'Agro-campus de Rennes et de la DREAL. Des informations sur la validité de la pré-localisation et le nom des différents exploitants sont demandées pour chaque planche.

De manière générale sur la commune, le groupe d'acteurs n'est pas surpris par la prélocalisation, celle-ci semble assez fiable. La commune s'inscrit dans un contexte humide avec de nombreuses mares, sources, et de nombreuses vallées humides.

Planche AB36 :
Prélocalisation cohérente, pour les nombreuses vallées humides. Une vérification à mener pour la languette prélocalisée à l'est des Viollières (secteur pas très humide). Les mares sont toujours présentes, et tiennent l'eau (sources).

Planche AB37 :
La vallée des Mazières et le secteur de la Lande sont bien humides. Deux mares non indiquées sont présentes le long des haies et taillis. Entre la Coussière et les Guimbertières, le secteur est très humide, le fossé baignant toujours dans l'eau. Le secteur de la Saule « porte bien son nom ».
Une petite parcelle rectangulaire sur la Gaudrie, prélocalisée en tête de vallon humide, se situe sur un haut (butte), et ne devrait pas être humide.

Planche AB38 :
La prélocalisation est cohérente. Au niveau des Champs du Mai, entre le chemin et le Cébron, une parcelle n'est pas prélocalisée mais est pourtant humide. Les acteurs locaux ne sont pas tous d'accords sur ce point, par conséquent une vérification devra être engagée.

Planche AC36 :
Le secteur à l'est des Terrières est toujours humide. La vallée entre les Landes et la Fertière également, mais pourrait remonter jusqu'à une mare non référencée. Le secteur des Brandes, des Champs Rouges et de la Boulotière est très plat (au même niveau que le Cébron au sud) et souvent engorgé. Il s'agit d'un grand secteur humide de la commune. La prélocalisation exclut une petite zone, mais Mme ROY signale que lors des inondations, quelques buttes peu marquées sont souvent à sec, ce qui pourrait ainsi expliquer cette prélocalisation.

Le secteur du Petit Bois est identifié comme zone potentiellement urbanisable.

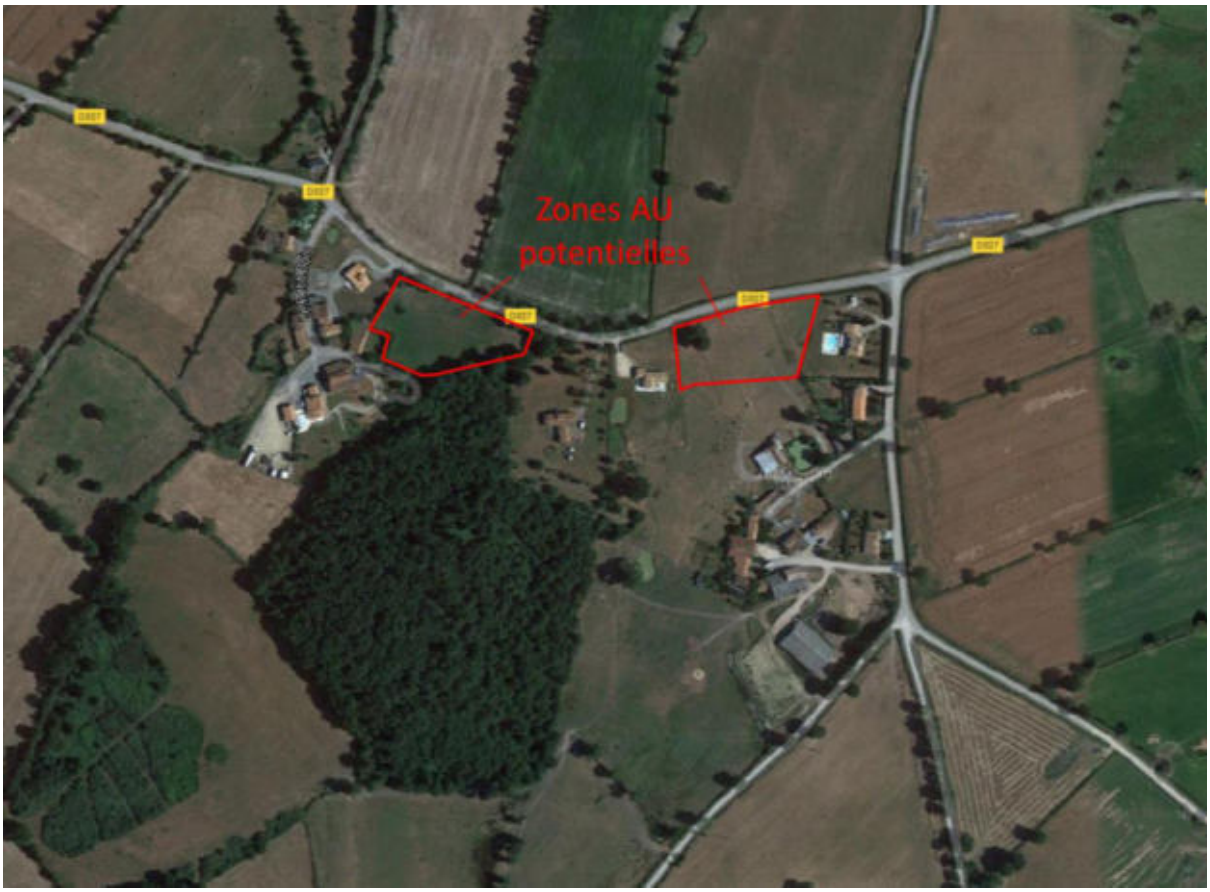

Planche AC37 :
La vallée au sud des Grands Champs et rejoignant les Brandeaux est bien humide. Celle partant du Vivier et des Brandes également. La prélocalisation est cohérente. La vallée du Mélier est très humide. Au niveau du bourg de Lageon, la prélocalisation inclut une partie des habitations (problème de caves engorgées), puis s'étale sur une vallée très humide.

La commune signale un certain nombre de zones à urbaniser à prospecter autour du bourg.

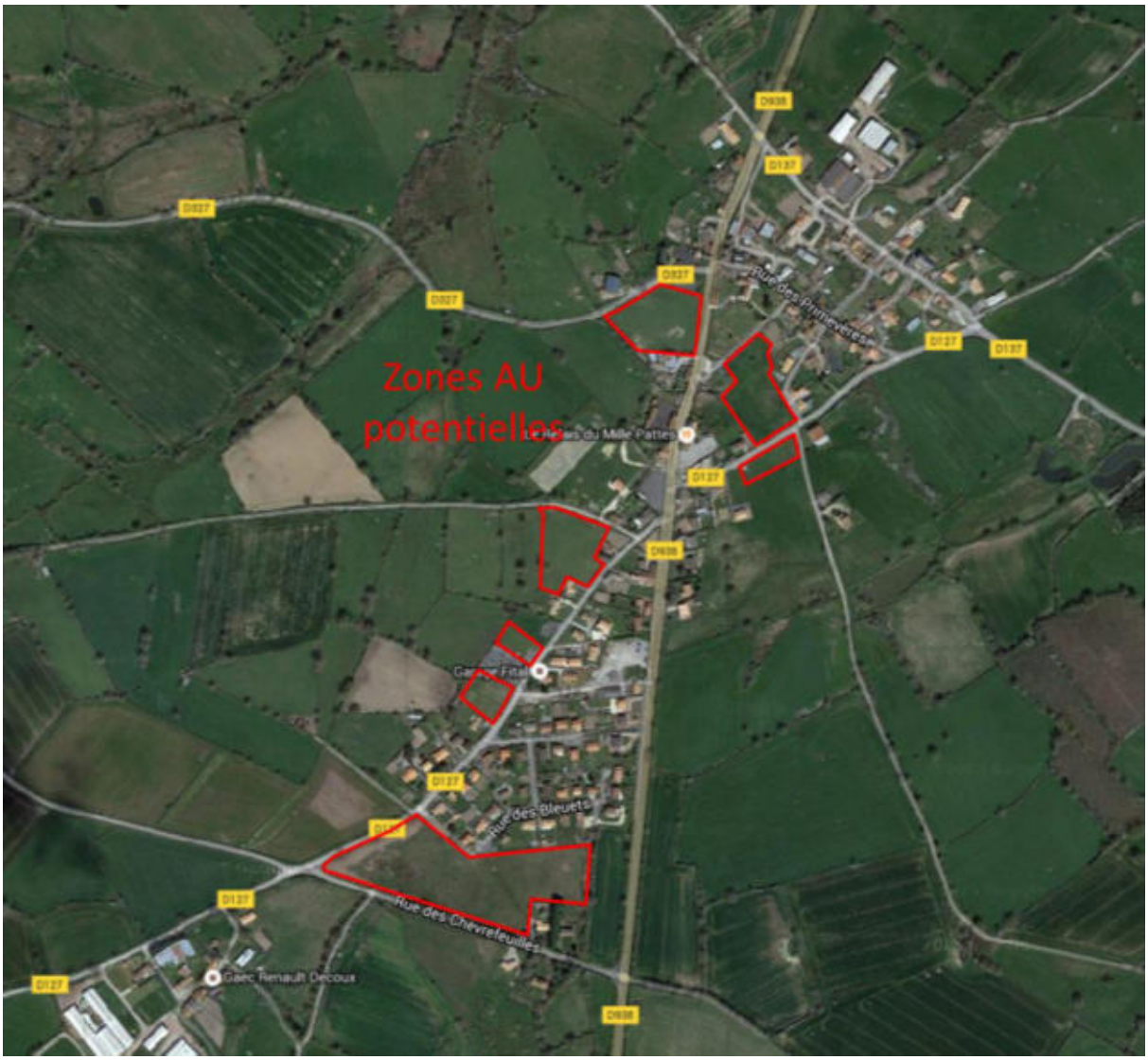

Planche AC38 :
La prélocalisation est cohérente. La vallée au nord des Coudres est un peu humide, mais sans plus (à vérifier).

Planche AD36 :
On retrouve le grand secteur humide des Terres Noires. La prélocalisation est logique, les inondations sont régulières (mais moins depuis que les fossés ont été entretenus).

Planche AD37 :
La vallée des Chaumes est très humide, le chemin « devenant un cours d'eau » lors des évènements pluvieux importants. La vallée du Rochon est humide, avec un écoulement marqué jusqu'au Cébron. Une ou deux mares supplémentaires sont indiquées dans la vallée du Haut Mazière (secteur humide).

Planche AD38 :
La prélocalisation est cohérente.

Bilan de la concertation

Au cours de cette première réunion, les membres du groupe d'acteurs locaux ont fait preuve d'implication et d'efficacité pour fournir au bureau d'études un maximum d'informations.

Sur la base des différentes indications qui nous ont été transmises par les membres du groupe d'acteurs locaux, l'inventaire de terrain ciblera plus particulièrement les secteurs dont la potentialité de présence de zones humides est importante.

La mise en place de **référents** par journée est proposée par le bureau d'études. Le référent a pour rôle de relayer l'information auprès des exploitants agricoles de son secteur, notamment lors du passage sur le terrain. Le but est de rendre le système plus efficace : les exploitants sont prévenus de la date et de l'heure de passage des techniciens sur leurs parcelles. Par contre, cela demande un investissement de la part des référents. Cette organisation sera revue d'ici le 4 décembre.

REUNION DE PRESENTATION SUR LE TERRAIN

Introduction

La démonstration sur le terrain s'est déroulée à la suite de la présentation en salle.

L'objectif de cette réunion est de présenter au groupe d'acteurs locaux la méthodologie de délimitation des zones humides, au travers d'une démonstration sur le terrain. Ainsi, les différents critères de reconnaissance sont expliqués concrètement.



Pierre VINET présentant aux acteurs locaux les critères de caractérisation de zones humides

Présentation de la méthodologie sur le terrain

Sur le terrain, la végétation est observée afin de repérer les espèces indicatrices ou les habitats de zones humides. Dans un second temps, le critère pédologique est utilisé afin de délimiter précisément les contours des zones humides. Sur les zones cultivées ou dénudées, seul le critère pédologique peut être utilisé en l'absence de végétation caractéristique.

Le groupe s'est déplacé sur deux secteurs : un premier au sud du parking routier, à l'angle du croisement de la D127 (rue des Bruyères) et de la D938 (route de la Liberté), un second sur une parcelle ouverte à l'urbanisation rue des Sorbiers (cf. carte en page suivante).

M. VINET commence par rappeler les deux critères définissant une zone humide : végétation hygrophile et sol hydromorphe. Il rappelle les différents sols caractéristiques de zones humides : les sols tourbeux, les sols réduits (engorgement permanent en eau) et les sols oxydés. Pour ces derniers, il explique qu'un sol oxydé caractéristique de zone humide se manifeste par la présence de traces d'hydromorphie entre 0 et 25 cm de profondeur. Les traces d'hydromorphie correspondent aux traces de décoloration, taches de rouille (oxydation) et aux concrétions ferro-manganiques. Ces traces doivent être présentes sur l'ensemble du profil et représenter au moins 5% de la motte de terre.

La première parcelle étudiée ne présente pas de végétation caractéristique, deux sondages sont donc effectués.





Présentation des sondages aux acteurs locaux - à droite, sol hydromorphe



Localisation des parcelles étudiées avec les acteurs locaux

Les sondages révèlent bien des traces d'hydromorphie dans les premiers centimètres de profondeur. La parcelle peut ainsi être classée en zone humide suivant le critère pédologique. Les acteurs locaux ne sont pas surpris du résultat, le terrain étant fréquemment engorgé. A noter que la prélocalisation de la DREAL identifiait bien cette zone comme potentiellement humide.

M. VINET propose de comparer ce sol humide à un sol sain, pour bien montrer la différence. Le groupe se dirige alors rue des Sorbiers, sur une parcelle potentiellement ouverte à l'urbanisation (parcelle qu'il faudra étudier précisément en tant que zone AU, dans le cadre de la future carte communale).

Un premier sondage est effectué au sud de la parcelle. Il révèle un sol tout à fait sain, avec toutefois un refus rapide de tarière. Des traces de remblais apparaissent dans la carotte de terre. M. le Maire signale la présence d'anciens bâtiments aujourd'hui démolis, et propose de sonder plus au nord, à un endroit où aucun bâtiment n'était installé.



Premier sondage négatif au sud de la parcelle - sol sain

Un puits est encore présent dans la parcelle, avec de l'eau visible en profondeur. Le second sondage effectué révèle encore un sol sain. M. le Maire ayant indiqué la présence d'une ancienne mare aujourd'hui comblée, P. VINET propose d'aller sonder dans la cuvette encore visible. Le remblai ne permet toutefois pas de creuser à plus de 20 cm de profondeur.



Vue sur l'ancienne mare (à droite des acteurs locaux) et le puits (au fond à gauche)

Bilan de la concertation de terrain

La démonstration de terrain a permis aux membres du groupe d'acteurs de bien visualiser la méthode d'inventaire des zones humides. Les critères d'identification leur ont été exposés de manière concrète et la méthode leur semble pertinente.

Suite de la démarche d'inventaire

Vendredi 04 décembre 2015, une réunion aura lieu à 10h dans l'ancienne école, permettant au bureau d'études d'informer l'ensemble des exploitants de la commune.

Un courrier a été envoyé à l'ensemble des agriculteurs exploitant des parcelles sur Lageon. Les membres du groupe d'acteurs feront également le relais afin qu'un maximum de personnes soient présentes.

Le travail de terrain débutera le **09 décembre 2015**. Les différents exploitants et propriétaires concernés et souhaitant accompagner les techniciens de NCA sur le terrain seront contactés. Suite à

cet inventaire, la cartographie provisoire des zones humides sera déposée en mairie pour consultation.

Les résultats provisoires seront présentés au groupe d'acteurs lors d'une réunion de restitution début février 2016.

Planning prévisionnel :

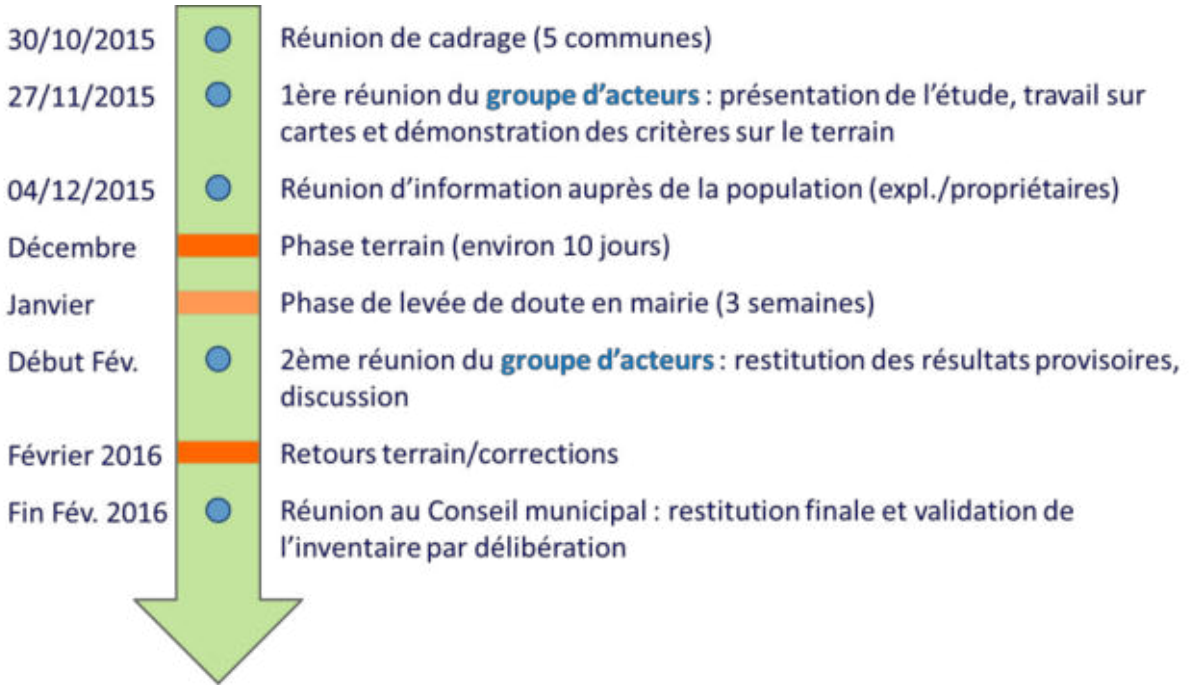

ANNEXE 3

Compte-rendu de la réunion de restitution provisoire au groupe d'acteurs locaux du 5 février 2016

NCA Environnement
11 Allée Jean Monnet
86170 Neuville-de-Poitou
Tél. 05 49 00 43 20
Fax 05 49 00 43 30
Email : accueil@nca-env.fr
www.nca-env.fr
www.nca-methanisation.fr

Études et conseils en environnement
Assainissement collectif
Assainissement non collectif
Maîtrise d'œuvre
Protection des eaux
Hydraulique fluviale
Environnement et agriculture
Méthanisation
Gestion des milieux
Démarche d'insertion écologique
Inventaire faune et flore
Environnement et aménagement

L'inventaire des zones humides est cofinancé par l'Union Européenne.
L'Europe s'engage en Poitou-Charentes.

INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES, DU RESEAU HYDROGRAPHIQUE ET DES PLANS D'EAU

COMMUNE DE LAGEON

Compte-rendu
Réunion de restitution provisoire au Groupe d'acteurs locaux
Vendredi 5 février 2016, 14h00

Objet **:** Présentation des résultats provisoires de l'inventaire des zones humides

Première entreprise française à avoir obtenu en avril 2011 l'AFAQ 26000 et en janvier 2012 la labellisation LUCIE pour son engagement dans la RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) et le développement durable.

SAS au capital de 110 000 €
N° identification :
343 460 622 RCS Poitiers
APE : 7112B
N° TVA : FR 57 343 460 622

Sommaire

Participants à la réunion 1

Introduction 2

Rappel de la démarche et présentation des résultats provisoires 2

Définition d'une zone humide 2

Méthodologie d’inventaire 2

Résultats de l’inventaire 3

Discussion - Analyse planche par planche 8

Bilan de la concertation 9

Suite de la démarche d’inventaire 10

Participants à la réunion

Intervenants extérieurs	
NCA Environnement	M. VINET Pierre
Pays de Gâtine	Mme BEVILLON Camille
Membres du groupe d'acteurs	
Maire	M. MARTINEAU Jean-Yann
Conseiller municipal	Mme SALVEZ Frédérique
Conseiller municipal	M. MOUSSET Michel
Agriculteur / Conseiller municipal	M. POUBLANC Julien
Agriculteur / Conseiller municipal	Mme ROY Yveline
Agriculteur	M. ROBIN Jean-Yves
Représentant de la chasse et de la pêche	M. BLAIS Jacky
Deux Sèvres Nature Environnement	M. BONNESSEE Michel
SAGE Thouet / SMVT	M. PACAUD Alexis

Introduction

La réunion de restitution provisoire s'est déroulée le vendredi 5 février à 14h00 à la mairie de Lageon. L'objectif est de présenter les résultats provisoires concernant l'inventaire des zones humides, des plans d'eau et du réseau hydrographique de la commune.

M. VINET débute la réunion par quelques rappels sur les zones humides et la démarche d'inventaire. Il présente ensuite les résultats provisoires concernant les zones humides, les pièces d'eau et le réseau hydrographique. Enfin, la discussion est ouverte et l'atlas cartographique est passé en revue, planche par planche, laissant le temps aux membres du groupe d'acteurs de s'exprimer et de commenter les remarques déposées à la mairie.

Rappel de la démarche et présentation des résultats provisoires

Définition d'une zone humide

L'identification des zones humides sur le terrain a respecté la définition donnée par le Code de l'Environnement : les zones humides sont définies comme "des terrains exploités ou non, **habituellement inondés ou gorgés d'eau douce**, salée ou saumâtre, **de façon permanente ou temporaire**, la végétation quand elle existe, est dominée par des plantes hygrophiles pendant une partie de l'année".

Trois critères permettent de déterminer s'il s'agit d'une zone humide ou non :

- La présence de **végétation hygrophile** ;
- L'**hydromorphie des sols** ;
- L'**hydrologie**, ou présence d'eau.

Les zones humides sont des milieux dynamiques, le gradient d'humidité étant souvent plus large que le laisse à penser la culture populaire. En effet, les zones humides bien connues font souvent références aux marais, aux bourbiers ou aux tourbières. Toutefois, une zone humide peut présenter un degré d'humidité beaucoup plus faible, on parlera de milieux frais qu'il est alors possible de cultiver.

Méthodologie d'inventaire

Cette étude est basée sur une démarche de **concertation**, c'est pourquoi un groupe d'acteurs locaux a été créé. Le bureau d'études et les membres du groupe d'acteurs se sont réunis avant la phase terrain pour analyser ensemble les données de prélocalisation. De

plus, les exploitants et propriétaires voulant accompagner les ingénieurs sur le terrain ont été contactés. Les cartes provisoires ont été mises à la disposition de la population à la mairie, du 12 au 29 janvier 2016. Un cahier de remarques est alors laissé à disposition pour noter les commentaires de chacun. 12 personnes sont venues consulter les résultats en mairie, et une remarque nécessite un retour sur le terrain. Ce retour a été effectué à la suite de la réunion, l'exploitant étant membre du groupe d'acteurs. Après les retours, les cartes seront corrigées et présentées au Conseil municipal.

La concertation implique par ailleurs le SAGE Thouet. Après validation par la commune, l'inventaire devra être validé par la Commission locale de l'eau (CLE) du Thouet. Les animateurs du SAGE veillent à ce que les modalités d'inventaires soient biens respectées par les communes et le bureau d'études.

Résultats de l'inventaire

Zones humides

La surface de zones humides inventoriée est de **126 ha**, soit **9 %** de la surface communale. Ceci représente 28 % de la prélocalisation initiale. La proportion de zones humides sur la commune de Lageon est comprise dans la moyenne des communes du Pays de Gâtine. Pour information : 13,2 % de zones humides sur Amailloux, 7,6 % sur Gourgé, 17,8% sur Viennay.

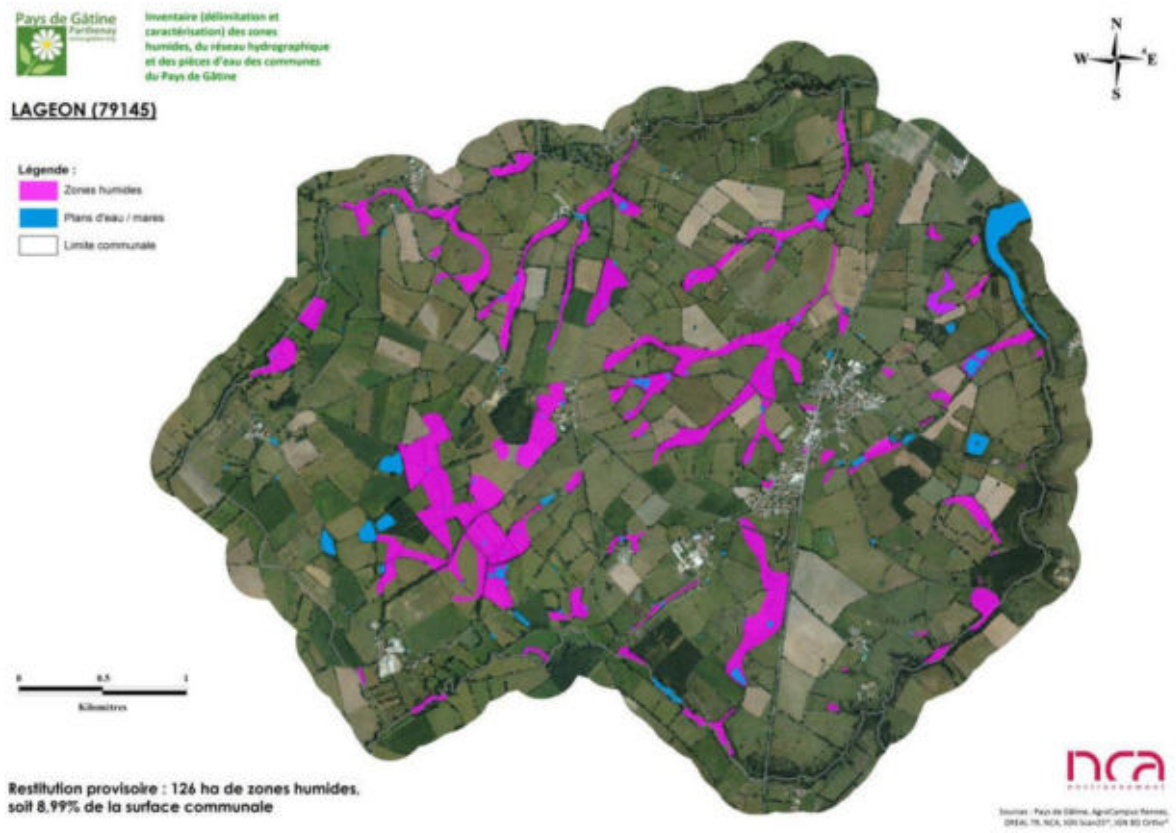

Cartographie des zones humides provisoires

Lorsque l'on compare les zones humides effectives aux zones humides potentielles (prélocalisation), on se rend bien compte de l'intérêt du terrain. M. VINET présente une superposition des deux couches pour souligner ses propos.

Les fonctionnalités des zones humides observées sur la commune sont globalement bonnes, notamment les fonctions hydrauliques. Les zones humides sont quasi essentiellement des **prairies** (92 %), dont les deux-tiers sont localisés **en bordure de cours d'eau** (42 %) et en tête de bassin (34 %). Elles participent donc à la régulation des débits d'étiage, à la réduction des risques d'inondation et à l'épuration des eaux. Ces fonctionnalités varient bien entendu en fonction de l'occupation du sol (les zones humides cultivées ont peu d'intérêt d'un point de vue biologique, avec des fonctionnalités épuratrices limitées par l'absence de végétation hygrophile), mais la part importante de prairies sur la commune met en évidence une faible altération des fonctionnalités de ces milieux.

La commune hérite d'une situation particulière, avec un tiers de ses zones humides dans un secteur de plaine, déconnecté de cours d'eau ou zones de sources. Il s'agit du secteur des Brandes et des Champs Rouges, au sud-ouest de Lageon. Les acteurs locaux avaient parlé d'un secteur très humide, souvent engorgé, qu'on retrouvait dans les prélocalisations présentées (intégralité de la zone prélocalisée). M. VINET explique que sur cette zone, on se trouve en présence d'argile bariolée à faible profondeur. Le sol est imperméable, ce qui explique la rétention d'eau dans les parcelles. On observe bien des traces d'hydromorphie dans les premiers centimètres, toutefois à partir de 20-30 cm de profondeur, on retrouve une matrice d'argile bariolée complètement imperméable. Ce sol n'est pas caractéristique de zones humides.

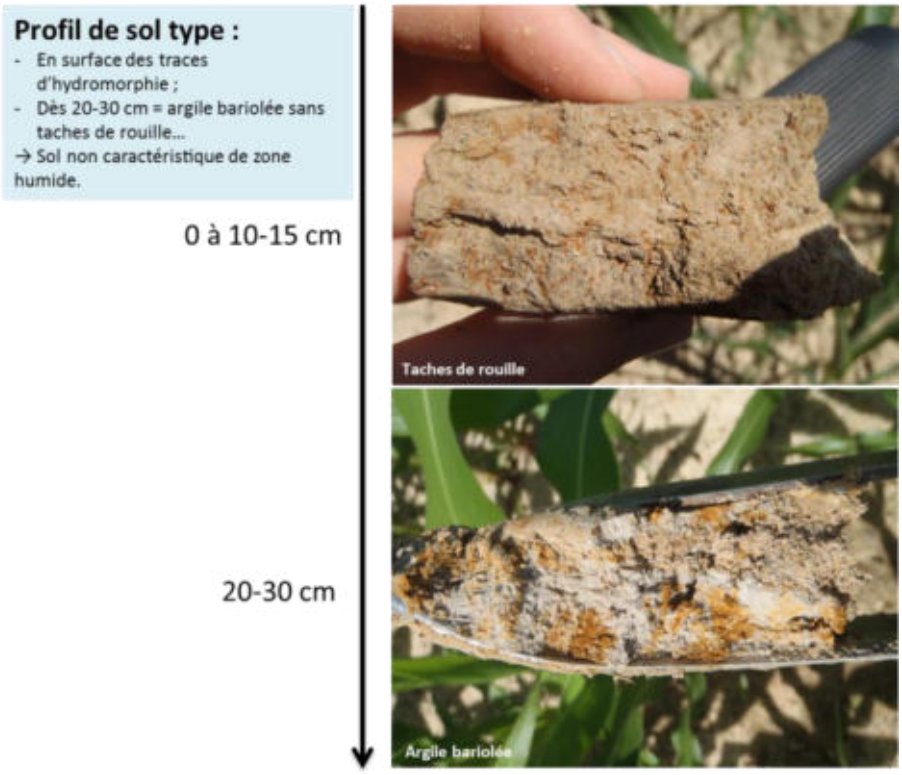

M. VINET ajoute que sur ce secteur, les zones humides ont été délimitées essentiellement par la végétation, notamment la présence de joncs. Dans les prairies mésophiles, même très engorgées, l'absence de végétation hygrophile et de sol caractéristique ne permet pas de classer ces parcelles comme zones humides.

Les habitats retrouvés sur la commune sont peu diversifiés, essentiellement des prairies humides à Joncs diffus. Peu d'habitats présentent un intérêt écologique fort, tel que les mégaphorbiaies, les roselières, ou certains boisements très humides.

Au cours des prospections, aucune espèce protégée n'a été identifiée, cependant, la période d'observation n'était pas véritablement propice à l'observation de la végétation.

Les prairies humides sont en bon état de conservation, grâce à une gestion adaptée de ces milieux (pâturage/fauche), avec une part très faible de terres cultivées et de plantations, qui constituent des zones humides dégradées.

Plans d'eau et mares

Les résultats d'inventaire comptabilisent **155 plans d'eau et mares,** pour une surface totale de **13,15 ha d'eau superficielle** (ne rentrant pas dans l'appellation « zones humides »). On écarte de cette surface le lac du Cébron, présent en partie sur la commune, et qui représente près de 130 ha.



On observe une diversité de ces milieux, tant en terme de morphologie et de positionnement, qu'en terme d'usage et de structure de la végétation de ceinture.

L'essentiel des petites pièces d'eau sont des mares à usage agricole (pâturage), les plus grandes étant des étangs à utilisés pour le loisir.



Réseau hydrographique



Sur la commune, le réseau hydrographique principal (réseau IGN) est peu dense, il s'écoule sur près **20,34 km**, essentiellement en limite communale. On retrouve trois cours d'eau principaux : le Cébron, le ruisseau de la Raconnière et le ruisseau du Jussay.

A cela, s'ajoute le réseau complémentaire, issu des observations de terrain, qui représente **3,73 km**, sans distinction entre fossés et cours d'eau.

On observe globalement un maintien du caractère naturel des cours d'eau. De plus, la connexion entre les milieux humides et les cours d'eau est maintenue sur une grande partie du réseau.


Pays de Gâtine
Inventaire (délimitation et caractérisation) des zones humides, du réseau hydrographique et des pièces d'eau des communes du Pays de Gâtine
LAGEON (79145)
N
W
E
S
0
0,5
1
Kilomètres
Légende
Réseau hydrographique principal (IGN)
Réseau secondaire (obs. terrain)

× Discussion - Analyse planche par planche

Lors de la mise à disposition des cartes à la mairie, 12 personnes sont venues les consulter. Voici la copie du cahier de remarque :

NOM, prénom	Numéro de téléphone	Remarque (explication et lieu concerné)	Signature
Roy Bernard	05.49.64.46.02		
VIAUD Jcl	07 87 82 91 73		
Poublanc Julien	06.86.66.53.81	Pas d'accord sur la planche AC36 et AB 37	
BIBARD Jacques	05.49.70.04.33		
E.A.R.L BROSSARD	05.49.70.02.54		
ROY Christian	05.49.70.01.58		
FLIGLI Dominique			
EARL Gontet-Francis	06 84 59 89 55		
EARL ROY ROY Jacques	06-09-07-71-23		
Robin Christian	05 49 69 82 39		
GAEC DES VERGNAUDIERES	06-52-88-23-79	Planche AB37 -38 la zone en bleu est une zone humide pas une mare.	
Gaudin SC	05 49 72 48 00		

Le groupe d'acteurs est invité à passer à une analyse plus précise de cet inventaire, planche par planche. Voici les remarques :

- Planche AB36 : Pas de remarque

- **Planche AB37 :**

Remarque de Julien POUBLANC : en désaccord avec la zone humide délimitée au nord-est en limite communale, bien trop importante. Il y a par contre bien un engorgement dans la parcelle, du fait que les ragondins aient détruit la berge du cours d'eau.

M. VINET propose un retour sur cette parcelle à la suite de cette réunion.

Remarque du GAEC des Vergnaudières : une zone humide apparait en bleu sur la carte, hors il ne s'agit pas d'un plan d'eau. M. VINET explique aux acteurs locaux qu'il s'agit d'une erreur dans la base de données (mauvaise typologie SDAGE renseignée), qui a généré lors

de l'élaboration de l'atlas une mauvaise couleur. Il s'agit bien d'une zone humide, dont la délimitation n'est pas remise en question. L'erreur sera modifiée.

- **Planche AC36 :**

Remarque de Julien POUBLANC : au niveau du lieu-dit « Grand Bois », la zone humide recoupe des bâtiments. Le reste délimité est cohérent. M. VINET explique que la cartographie s'effectue à partir du cadastre, et qu'un décalage peut exister avec le fond aérien. Si la délimitation empiète sur le bâti, une modification sera effectuée. Il n'y a pas besoin de retour sur cette zone.

- **Planche AC37 :**

Remarque de M. VINET : les zones à urbaniser ont été prospectées de manière fine. Quelques parcelles sont en partie humides, et il faudra proscrire l'urbanisation sur ces zones humides (les garder en zones vertes par exemple). Aucune remarque sur la délimitation de ces zones.

- Planche AC38 : Pas de remarque
- Planche AD36 : Pas de remarque
- **Planche AD37 :**

Remarque de M. ROBIN : la mare du village de Haut-Mazières n'est pas mentionnée. M. VINET répond qu'il s'agit d'un oubli, car il se rappelle très bien de cette mare à l'entrée du hameau. M. ROBIN ajoute qu'il y a également un lavoir.

- Planche AD38 : Pas de remarque

Un retour sur le terrain sera donc effectué avec M. POUBLANC. Le reste des remarques fera l'objet de modifications.

× Bilan de la concertation

Les retours terrain concerneront une personne, pour une délimitation de zone humide à revoir.

M. le Maire clos la séance et remercie les participants de leur présence.

× Suite de la démarche d'inventaire

Les retours seront effectués à la suite de la réunion, soit le 5 février 2016. La cartographie des zones humides, des plans d'eau et du réseau hydrographique sera alors corrigée, en intégrant également les autres éléments mentionnés lors de la réunion.

La restitution finale de l'étude se fera à la fin du mois de février 2016. La date du prochain Conseil municipal sera le 18 février à 20h30.

ANNEXE 5

Compte-rendu du conseil municipal du 18 février 2016

NCA Environnement
11 Allée Jean Monnet
86170 Neuville-de-Poitou
Tél. 05 49 00 43 20
Fax 05 49 00 43 30
Email : accueil@nca-env.fr
www.nca-env.fr
www.nca-methanisation.fr

Études et conseils en environnement
Assainissement collectif
Assainissement non collectif
Maîtrise d'œuvre
Protection des eaux
Hydraulique fluviale
Environnement et agriculture
Méthanisation
Gestion des milieux
Démarche d'insertion écologique
Inventaire faune et flore
Environnement et aménagement

L'inventaire des zones humides est cofinancé par l'Union Européenne.
L'Europe s'engage en Poitou-Charentes.

INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES, DU RESEAU HYDROGRAPHIQUE ET DES PLANS D'EAU

COMMUNE DE LAGEON

Compte-rendu
Réunion de restitution au Conseil municipal
Vendredi 18 février 2016, 20h30

Objet **:** Présentation des résultats finaux de l'inventaire des zones humides

Première entreprise française à avoir obtenu en avril 2011 l'AFAQ 26000 et en janvier 2012 la labellisation LUCIE pour son engagement dans la RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) et le développement durable.

SAS au capital de 110 000 €
N° identification :
343 460 622 RCS Poitiers
APE : 7112B
N° TVA : FR 57 343 460 622

Sommaire

Participants à la réunion 1

Introduction 2

Rappel de la démarche et présentation des résultats modifications suite à la phase de levée de doute 2

Définition d'une zone humide 2

Méthodologie d'inventaire 2

Résultats de l'inventaire 3

Bilan de la concertation 9

Suite de la démarche d'inventaire 10

Participants à la réunion

Intervenants extérieurs	
NCA Environnement	M. VINET Pierre
Membres du Conseil municipal	
Maire	M. MARTINEAU Jean-Yann
Conseiller municipal	Mme SALVEZ Frédérique
Conseiller municipal	M. MOUSSET Michel
Conseiller municipal	M. POUBLANC Julien
Conseiller municipal	Mme ROY Yveline
Conseiller municipal	M. GOUBAND Carl
Conseiller municipal	Mme RENAULT Valérie
Conseiller municipal	M. SAURIGNY Serge
Conseiller municipal	Mme GUIGNARD Nathalie

× Introduction

La réunion de restitution provisoire s'est déroulée le jeudi 18 février à 20h30 à la mairie de Lageon. L'objectif est de présenter les résultats finaux concernant l'inventaire des zones humides, des plans d'eau et du réseau hydrographique de la commune.

M. VINET débute la réunion par quelques rappels sur les zones humides et la démarche d'inventaire. Il présente ensuite les résultats relatifs aux zones humides, les pièces d'eau et le réseau hydrographique, suite à la phase de levée de doute et les modifications qui en ont découlé.

× Rappel de la démarche et présentation des modifications suite à la phase de levée de doute

Définition d'une zone humide

L'identification des zones humides sur le terrain a respecté la définition donnée par le Code de l'Environnement : les zones humides sont définies comme "des terrains exploités ou non, **habituellement inondés ou gorgés d'eau douce**, salée ou saumâtre, **de façon permanente ou temporaire**, la végétation quand elle existe, est dominée par des plantes hygrophiles pendant une partie de l'année".

Trois critères permettent de déterminer s'il s'agit d'une zone humide ou non :

- La présence de **végétation hygrophile** ;
- L'**hydromorphie des sols** ;
- L'**hydrologie**, ou présence d'eau.

Les zones humides sont des milieux dynamiques, le gradient d'humidité étant souvent plus large que le laisse à penser la culture populaire. En effet, les zones humides bien connues font souvent références aux marais, aux bourbiers ou aux tourbières. Toutefois, une zone humide peut présenter un degré d'humidité beaucoup plus faible, on parlera de milieux frais qu'il est alors possible de cultiver.

Méthodologie d'inventaire

Cette étude est basée sur une démarche de **concertation**, c'est pourquoi un groupe d'acteurs locaux a été créé. Le bureau d'études et les membres du groupe d'acteurs se sont réunis avant la phase terrain pour analyser ensemble les données de prélocalisation. De plus, les exploitants et propriétaires voulant accompagner les ingénieurs sur le terrain ont été contactés. Les cartes provisoires ont été mises à la disposition de la population à la mairie, du 12 au 29 janvier 2016. Un cahier de remarques a été laissé à disposition pour

noter les commentaires de chacun. 12 personnes sont venues consulter les résultats en mairie, et une remarque a nécessité un retour sur le terrain. Ce retour a été effectué à la suite de la réunion avec M. POUBLANC. Après les retours, les cartes ont été corrigées et sont présentées au Conseil municipal.

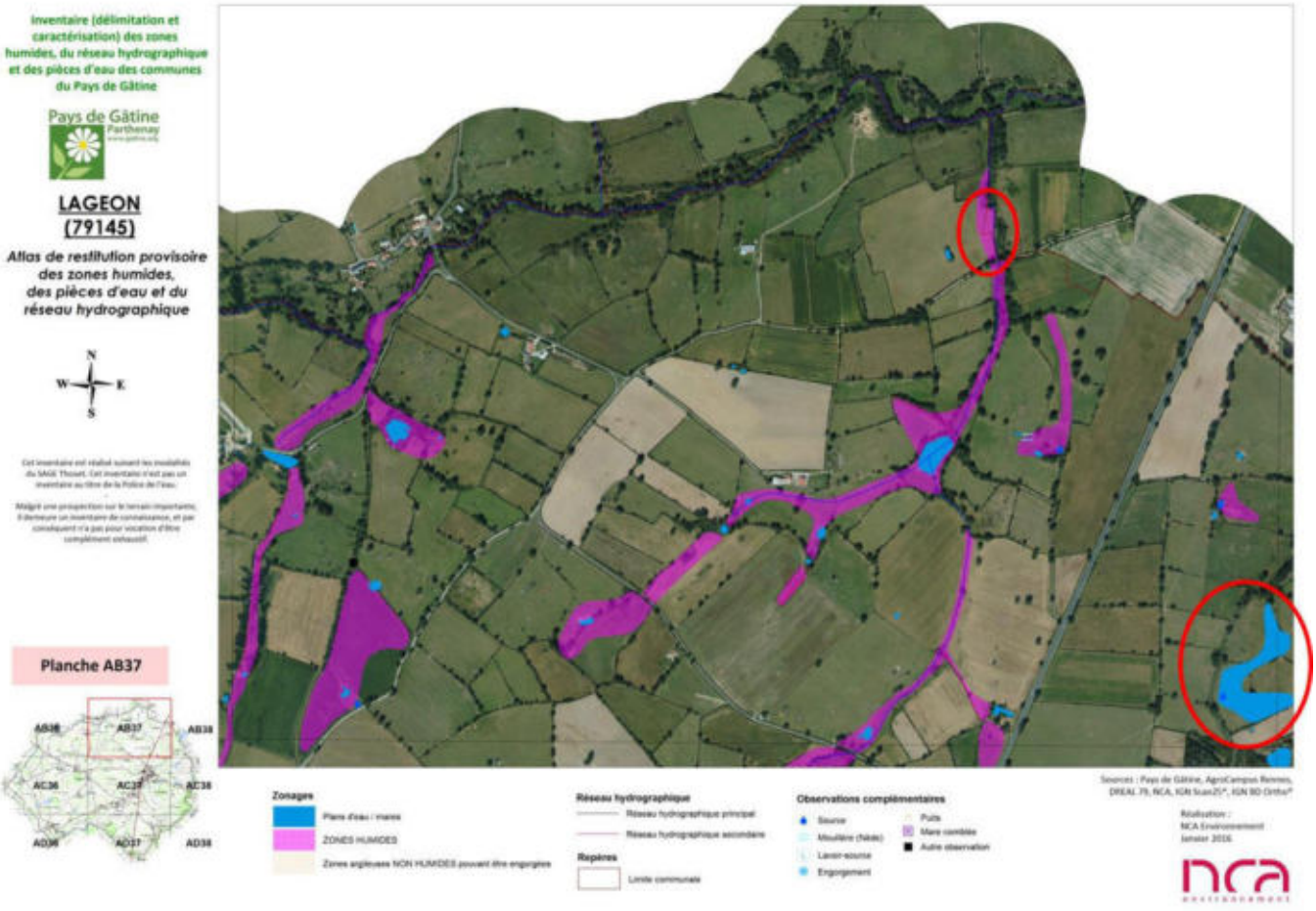

Inventaire (délimitation et caractérisation) des zones humides, du réseau hydrographique et des pièces d'eau des communes du Pays de Gâtine

Pays de Gâtine Parthenay

LAGEON (79145)

Atlas de restitution provisoire des zones humides, des pièces d'eau et du réseau hydrographique

N W E S

Cet inventaire est réalisé suivant les modalités du SAGE Thouet. Cet inventaire n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'eau.

Malgré une prospection sur le terrain importante, il demeure un inventaire de connaissance, et par conséquent n'a pas pour vocation d'être complètement exhaustif.

Planche AC37





Zonages
- Plans d'eau / mares
- ZONES HUMIDES
- Zones argileuses NON HUMIDES pouvant être engorgées

Réseau hydrographique
- Réseau hydrographique principal
- Réseau hydrographique secondaire

Repères
- Limite communale

Observations complémentaires
- Source
- Mouillère (Nade)
- Lavoir-source
- Engorgement
- Puits
- Mare comblée
- Autre observation

Sources : Pays de Gâtine, AgroCampus Rennes, DREAL 79, NCA, IGN Scan25®, IGN BD Ortho®

Réalisation : NCA Environnement Janvier 2016

nca environnement

Inventaire (délimitation et caractérisation) des zones humides, du réseau hydrographique et des pièces d'eau des communes du Pays de Gâtine

Pays de Gâtine Parthenay

LAGEON (79145)

Atlas de restitution provisoire des zones humides, des pièces d'eau et du réseau hydrographique

N W E S

Cet inventaire est réalisé suivant les modalités du SAGE Thouet. Cet inventaire n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'eau.

Malgré une prospection sur le terrain importante, il demeure un inventaire de connaissance, et par conséquent n'a pas pour vocation d'être complètement exhaustif.

Planche AD37





Zonages
- Plans d'eau / mares
- ZONES HUMIDES
- Zones argileuses NON HUMIDES pouvant être engorgées

Réseau hydrographique
- Réseau hydrographique principal
- Réseau hydrographique secondaire

Repères
- Limite communale

Observations complémentaires
- Source
- Mouillère (Nade)
- Lavoir-source
- Engorgement
- Puits
- Mare comblée
- Autre observation

Sources : Pays de Gâtine, AgroCampus Rennes, DREAL 79, NCA, IGN Scan25®, IGN BD Ortho®

Réalisation : NCA Environnement Janvier 2016

nca environnement

Résultats de l'inventaire

Zones humides

La surface de zones humides inventoriée est de **125 ha**, soit **8,9 %** de la surface communale.

Ceci représente 28 % de la prélocalisation initiale. La proportion de zones humides sur la commune de Lageon est comprise dans la moyenne des communes du Pays de Gâtine. Pour information : 13,2 % de zones humides sur Amailloux, 7,6 % sur Gourgé, 17,8% sur Viennay.



Cartographie des zones humides provisoires

Lorsque l'on compare les zones humides effectives aux zones humides potentielles (prélocalisation), on se rend bien compte de l'intérêt du terrain. M. VINET présente une superposition des deux couches pour souligner ses propos.

Les fonctionnalités des zones humides observées sur la commune sont globalement bonnes, notamment les fonctions hydrauliques. Les zones humides sont quasi essentiellement des **prairies** (92 %), dont les deux-tiers sont localisés **en bordure de cours d'eau** (42 %) et en tête de bassin (34 %). Elles participent donc à la régulation des débits d'étiage, à la réduction des risques d'inondation et à l'épuration des eaux. Ces fonctionnalités varient bien entendu en fonction de l'occupation du sol (les zones humides cultivées ont peu d'intérêt d'un point de vue biologique, avec des fonctionnalités épuratrices limitées par l'absence de végétation hygrophile), mais la part importante de prairies sur la commune met en évidence une faible altération des fonctionnalités de ces milieux.

La commune hérite d'une situation particulière, avec un tiers de ses zones humides dans un secteur de plaine, déconnecté de cours d'eau ou zones de sources. Il s'agit du secteur des Brandes et des Champs Rouges, au sud-ouest de Lageon. Les acteurs locaux avaient parlé d'un secteur très humide, souvent engorgé, qu'on retrouvait dans les prélocalisations présentées (intégralité de la zone prélocalisée). M. VINET explique que sur cette zone, on se trouve en présence d'argile bariolée à faible profondeur. Le sol est imperméable, ce qui explique la rétention d'eau dans les parcelles. On observe bien des traces d'hydromorphie dans les premiers centimètres, toutefois à partir de 20-30 cm de profondeur, on retrouve une matrice d'argile bariolée complètement imperméable. Ce sol n'est pas caractéristique de zones humides.

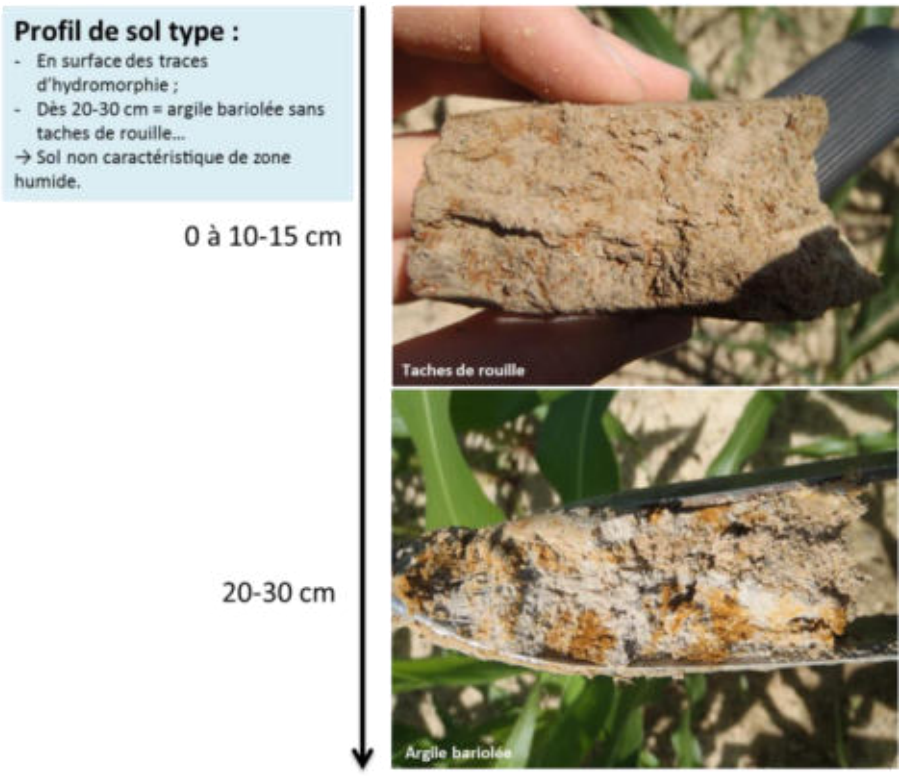

M. VINET ajoute que sur ce secteur, les zones humides ont été délimitées essentiellement par la végétation, notamment la présence de joncs. Dans les prairies mésophiles, même très engorgées, l'absence de végétation hygrophile et de sol caractéristique ne permet pas de classer ces parcelles comme zones humides.

Les habitats retrouvés sur la commune sont peu diversifiés, essentiellement des prairies humides à Joncs diffus. Peu d'habitats présentent un intérêt écologique fort, tel que les mégaphorbiaies, les roselières, ou certains boisements très humides.

Au cours des prospections, aucune espèce protégée n'a été identifiée, cependant, la période d'observation n'était pas véritablement propice à l'observation de la végétation.

Les prairies humides sont en bon état de conservation, grâce à une gestion adaptée de ces milieux (pâturage/fauche), avec une part très faible de terres cultivées et de plantations, qui constituent des zones humides dégradées.

Plans d'eau et mares



Les résultats d'inventaire comptabilisent **155 plans d'eau et mares,** pour une surface totale de **13,2 ha d'eau superficielle** (ne rentrant pas dans l'appellation « zones humides »). On écarte de cette surface le lac du Cébron, présent en partie sur la commune, et qui représente près de 130 ha.

On observe une diversité de ces milieux, tant en terme de morphologie et de positionnement, qu'en terme d'usage et de structure de la végétation de ceinture.

L'essentiel des petites pièces d'eau sont des mares à usage agricole (pâturage), les plus grandes étant des étangs utilisés pour le loisir.



Réseau hydrographique



Sur la commune, le réseau hydrographique principal (réseau IGN) est peu dense, il s'écoule sur près **20,34 km**, essentiellement en limite communale. On retrouve trois cours d'eau principaux : le Cébron, le ruisseau de la Raconnière et le ruisseau du Jussay.

A cela, s'ajoute le réseau complémentaire, issu des observations de terrain, qui représente **3,73 km**, sans distinction entre fossés et cours d'eau.

On observe globalement un maintien du caractère naturel des cours d'eau. De plus, la connexion entre les milieux humides et les cours d'eau est maintenue sur une grande partie du réseau.



× Bilan de la réunion

M. VINET remercie l'ensemble des élus, exploitants et propriétaires de leur implication dans la démarche d'inventaire, et de l'accueil qu'ils lui ont réservé sur le terrain. Il explique que la bonne implication de la commune, notamment en termes de communication, favorise grandement l'appropriation de l'inventaire par les acteurs locaux.

Mme ROY et M. le Maire remercient de leur côté M. VINET, et soulignent le professionnalisme de l'étude.

× Suite de la démarche d'inventaire

La restitution finale de l'étude se fera à la fin du mois de février 2016, sous format papier et numérique, conformément au cahier des charges et aux modalités du SAGE.

ANNEXE 6

Flore observée sur la commune de Lageon lors de l'inventaire

Flore observée sur la commune de Lageon lors des prospections de terrain (décembre 2015)

Nom latin	Nom vernaculaire
Alnus glutinosa*	**Aulne glutineux**
Apium nodiflorum	**Ache faux-cresson**
Arctium lappa	Grande bardane
Bellis perennis	Pâquerette
Carex sp	Laîche non identifiée
Castanea sativa	Châtaignier
Cirsium arvense	Cirse des champs
Corylus avellana	Noisetier
Crataegus monogyna	Aubépine à un style
Epilobium hirsutum	**Epilobe hirsute**
Festuca pratensis	Fétuque des prés
Fraxinus angustifolia	**Frêne à feuilles étroites**
Fraxinus excelsior	Frêne commun
Galium aparine	Gaillet gratteron
Galium palustre	**Gaillet des marais**
Geranium dissectum	Géranium à feuilles découpées
Geranium molle	Géranium à feuilles molles
Geranium robertianum	Géranium herbe à Robert
Glyceria fluitans	**Glycérie flottante**
Hedera helix	Lierre grimpant
Iris pseudacorus	**Iris faux acore**
Juncus acutiflorus	**Jonc acutiflore**
Juncus effusus	**Jonc diffus**
Juncus inflexus	**Jonc glauque**
Lemna minor	**Petite lentille d'eau**
Lolium perenne	Ivraie vivace
Lycopus europaeus	**Lycope d'Europe**
Mentha aquatica	**Menthe aquatique**
Phalaris arundinacea	**Baldingère faux roseau**
Plantago lanceolata	Plantain lancéolé
Plantago major	Grand Plantain
Potentilla reptans	Potentille rampante
Pteridium aquilinum	Fougère aigle
Quercus robur	Chêne pédonculé

Ranunculus acris	Renoncule âcre
Ranunculus ficaria	Ficaire fausse-renoncule
Ranunculus flammula	**Renoncule flammette**
Ranunculus repens	**Renoncule rampante**
Rubus fruticosus	Ronce commune
Rumex crispus	**Patience crêpue**
Rumex obtusifolius	Oseille à feuilles obtuses
Salix caprea	**Saule marsault**
Salix cinerea	**Saule cendré**
Sambucus nigra	Sureau noir
Trifolium pratense	Trèfle des prés
Trifolium repens	Trèfle blanc
Typha angustifolia	**Massette à feuilles larges**
Urtica dioica	Ortie dioïque

****en gras*** *: Espèces indicatrices de zones humides (Arrêté du 24 juin 2008, modifié par l'arrêté du 1er octobre 2009 : Annexe II, Table A)*

Pays de Gâtine
Parthenay
www.gatine.org

Inventaire (délimitation et caractérisation) des zones humides, du réseau hydrographique et des pièces d'eau des communes du Pays de Gâtine

LAGEON (79145)

Atlas de restitution des résultats des zones humides, des pièces d'eau et du réseau hydrographique



nca environnement

Réalisation :
NCA Environnement
Janvier 2016

Sources : Pays de Gâtine, AgroCampus Rennes, DREAL 79, NCA, IGN Scan25®, IGN BD Ortho®

Lageon (79145)

Inventaire (délimitation et caractérisation) des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau des communes du Pays de Gâtine

Pays de Gâtine Parthenay
www.gatine.org

Modalités d'inventaire du SAGE Thouet

SAGE THOUET

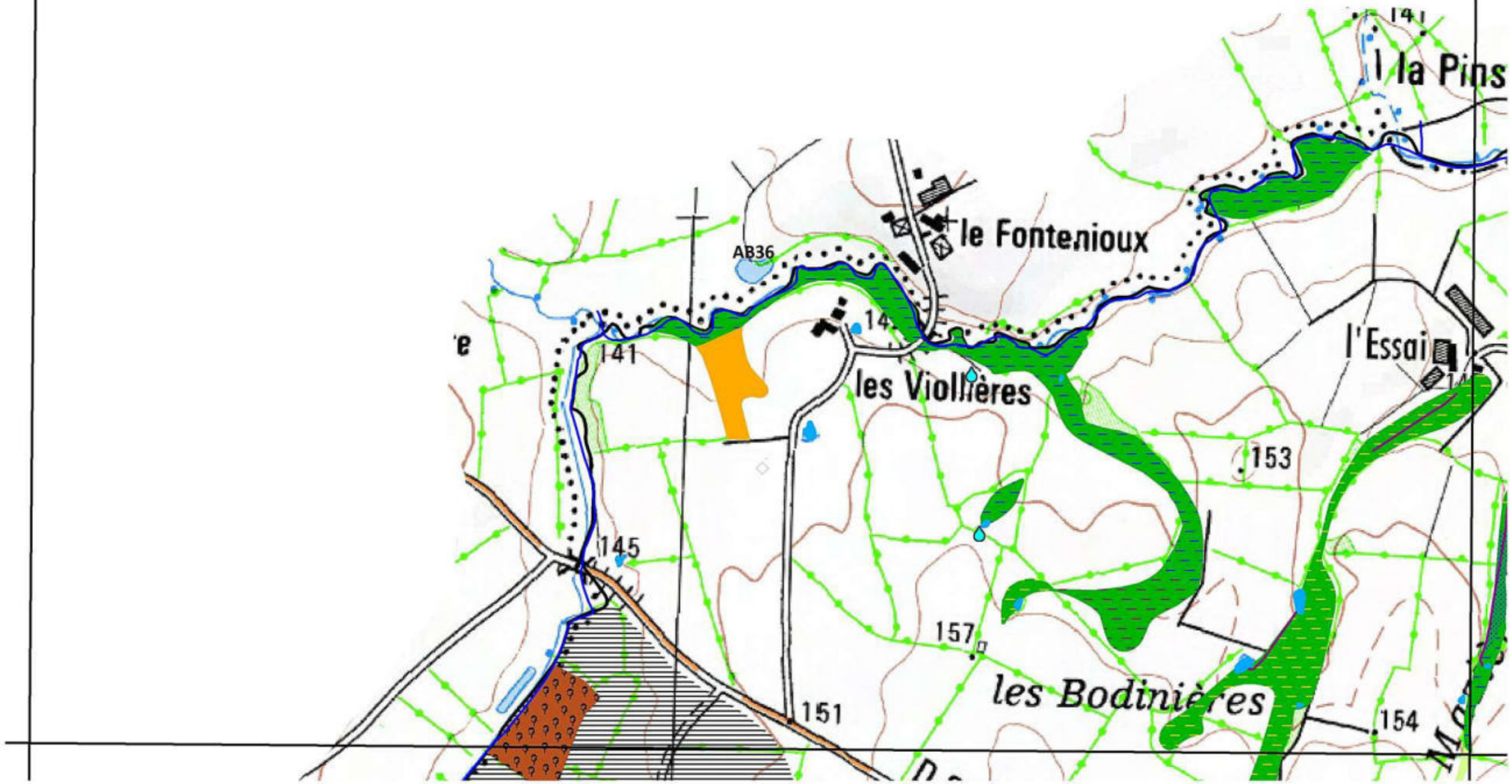

PLANCHE AB36

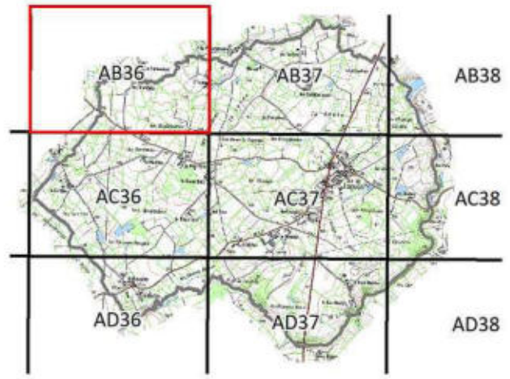

0 100 200 300 400
Meters

Légende

Classement des zones humides selon la typologie CORINE biotopes

- 31.831 - Ronciers
- 37.2 - Prairies humides eutrophes
- 37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc accutiflore
- 38.1 - Prairies mésophiles
- 41.3 - Frênaies
- 41.3 x 87.1 - Frênaies en friche
- 41.H - Autres bois caducifoliés
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.13 - Typhaies
- 53.16 - Végétation à Phalaris arundinacea
- 53.2 - Communautes à grandes Laîches
- 81.2 - Prairies humides améliorées
- 82.1 - Terres cultivées
- 82.12 - Cultures et maraîchage
- 83.32 - Plantation d'arbres feuillus
- 83.321 - Peupleraies

Autres zonages

- Zones non humides à sol hydromorphe
- Pièces d'eau (mares / plans d'eau)

Eléments ponctuels

- Source
- Lavoir
- Mouillère
- Lavoir-source
- Engorgement
- Puits
- Mare comblée
- Autre observation

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal (IGN)
- Réseau hydrographique secondaire (données de terrain)

Repère

- Limite communale

nca environnement

Réalisation: NCA Environnement - Février 2016
Sources : IGN BD Ortho®, IGN Scan 25®, Pays de Gâtine, NCA Environnement

Lageon (79145)

Inventaire (délimitation et caractérisation) des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau des communes du Pays de Gâtine

Pays de Gâtine Parthenay
www.gatine.org

Modalités d'inventaire du SAGE Thouet

SAGE THOUET



N

PLANCHE AB36

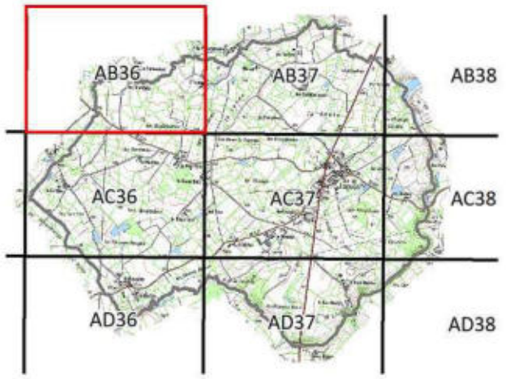

0 100 200 300 400
Meters

Légende

Classement des zones humides selon la typologie CORINE biotopes

- 31.831 - Ronciers
- 37.2 - Prairies humides eutrophes
- 37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc accutiflore
- 38.1 - Prairies mésophiles
- 41.3 - Frênaies
- 41.3 x 87.1 - Frênaies en friche
- 41.H - Autres bois caducifoliés
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.13 - Typhaies
- 53.16 - Végétation à Phalaris arundinacea
- 53.2 - Communautes à grandes Laîches
- 81.2 - Prairies humides améliorées
- 82.1 - Terres cultivées
- 82.12 - Cultures et maraîchage
- 83.32 - Plantation d'arbres feuillus
- 83.321 - Peupleraies

Autres zonages

- Zones non humides à sol hydromorphe
- Pièces d'eau (mares / plans d'eau)

Eléments ponctuels

- Source
- Lavoir
- Mouillère
- Lavoir-source
- Engorgement
- Puits
- Mare comblée
- Autre observation

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal (IGN)
- Réseau hydrographique secondaire (données de terrain)

Repère

- Limite communale

nca environnement

Réalisation: NCA Environnement - Février 2016
Sources : IGN BD Ortho®, IGN Scan 25®, Pays de Gâtine, NCA Environnement

Lageon (79145)

Inventaire (délimitation et caractérisation) des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau des communes du Pays de Gâtine

Pays de Gâtine
Parthenay
www.gatine.org

Modalités d'inventaire du SAGE Thouet

SAGE THOUET

N

PLANCHE AB37

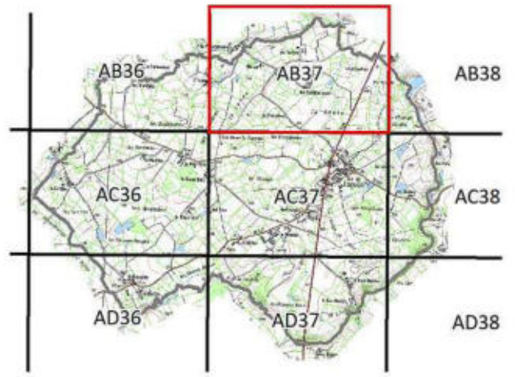

0 100 200 300 400
Meters

Légende

Classement des zones humides selon la typologie CORINE biotopes

- 31.831 - Ronciers
- 37.2 - Prairies humides eutrophes
- 37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc accutiflore
- 38.1 - Prairies mésophiles
- 41.3 - Frênaies
- 41.3 x 87.1 - Frênaies en friche
- 41.H - Autres bois caducifoliés
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.13 - Typhaies
- 53.16 - Végétation à Phalaris arundinacea
- 53.2 - Communautes à grandes Laîches
- 81.2 - Prairies humides améliorées
- 82.1 - Terres cultivées
- 82.12 - Cultures et maraîchage
- 83.32 - Plantation d'arbres feuillus
- 83.321 - Peupleraies

Autres zonages

- Zones non humides à sol hydromorphe
- Pièces d'eau (mares / plans d'eau)

Eléments ponctuels

- Source
- Lavoir
- Mouillère
- Lavoir-source
- Engorgement
- Puits
- Mare comblée
- Autre observation

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal (IGN)
- Réseau hydrographique secondaire (données de terrain)

Repère

- Limite communale

Réalisation: NCA Environnement - Février 2016
Sources : IGN BD Ortho®, IGN Scan 25®, Pays de Gâtine, NCA Environnement

Lageon (79145)

Inventaire (délimitation et caractérisation) des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau des communes du Pays de Gâtine

Pays de Gâtine Parthenay www.gatine.org

Modalités d'inventaire du SAGE Thouet

SAGE THOUET

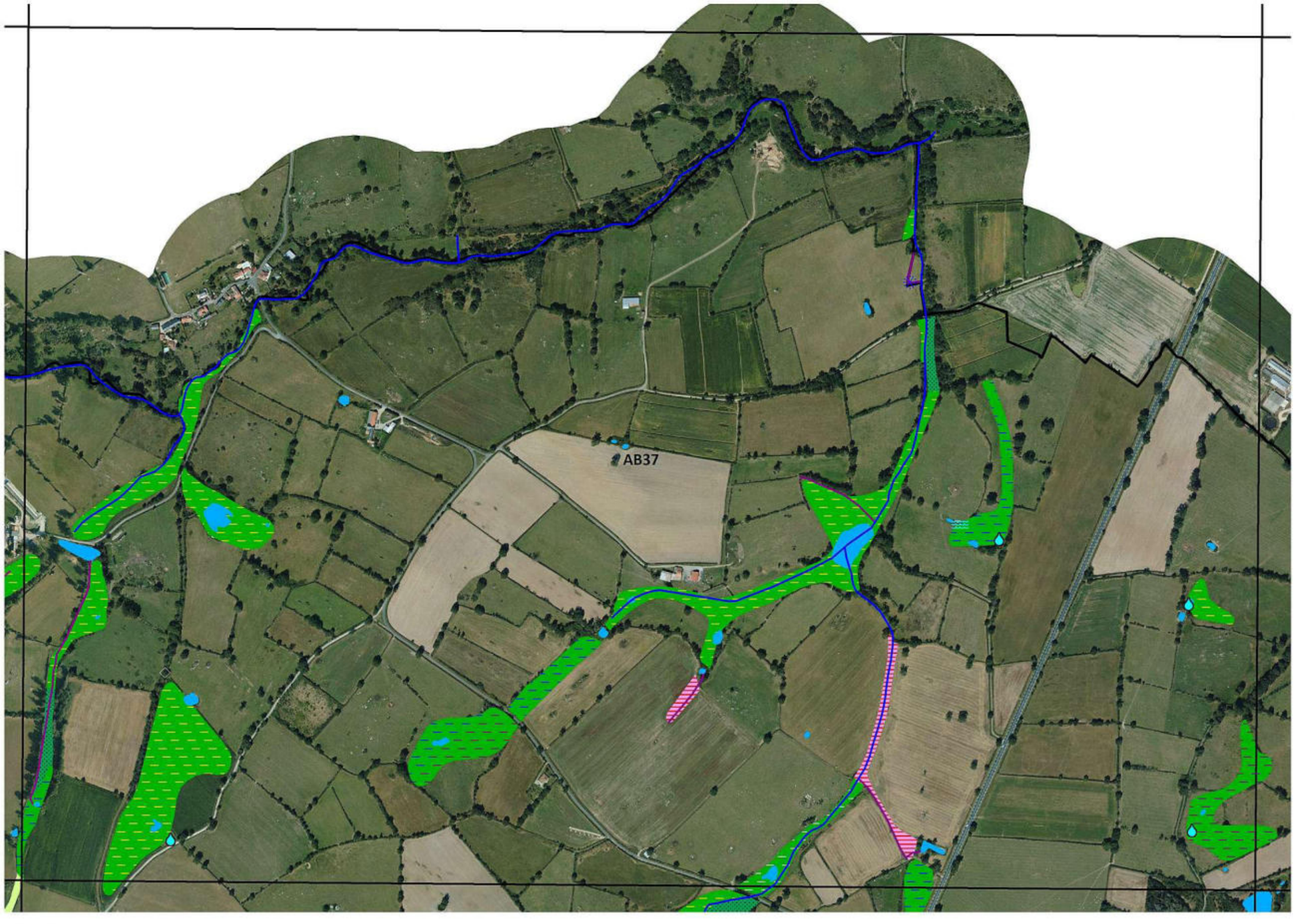

N

PLANCHE AB37

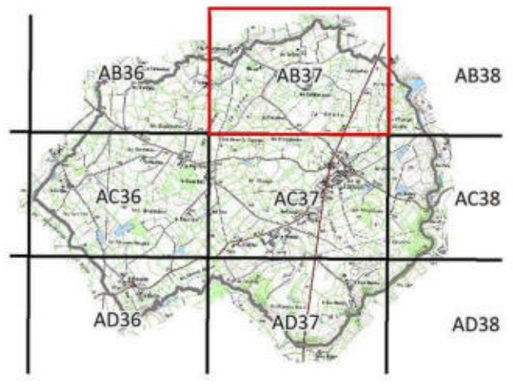

0 100 200 300 400

Meters

Légende

Classement des zones humides selon la typologie CORINE biotopes

- 31.831 - Ronciers
- 37.2 - Prairies humides eutrophes
- 37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc accutiflore
- 38.1 - Prairies mésophiles
- 41.3 - Frênaies
- 41.3 x 87.1 - Frênaies en friche
- 41.H - Autres bois caducifoliés
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.13 - Typhaies
- 53.16 - Végétation à Phalaris arundinacea
- 53.2 - Communautes à grandes Laîches
- 81.2 - Prairies humides améliorées
- 82.1 - Terres cultivées
- 82.12 - Cultures et maraîchage
- 83.32 - Plantation d'arbres feuillus
- 83.321 - Peupleraies

Autres zonages

- Zones non humides à sol hydromorphe
- Pièces d'eau (mares / plans d'eau)

Eléments ponctuels

- Source
- Lavoir
- Mouillère
- Lavoir-source
- Engorgement
- Puits
- Mare comblée
- Autre observation

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal (IGN)
- Réseau hydrographique secondaire (données de terrain)

Repère

- Limite communale

nca environnement

Réalisation: NCA Environnement - Février 2016
Sources : IGN BD Ortho®, IGN Scan 25®, Pays de Gâtine, NCA Environnement

Lageon (79145)

Inventaire (délimitation et caractérisation) des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau des communes du Pays de Gâtine

Pays de Gâtine Parthenay www.gatine.org

Modalités d'inventaire du SAGE Thouet

SAGE THOUET



N

PLANCHE AB38

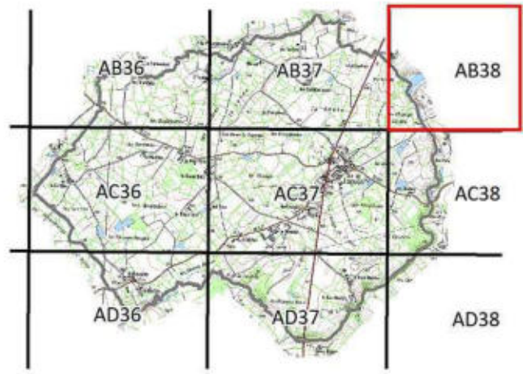

0 100 200 300 400
Meters

Légende

Classement des zones humides selon la typologie CORINE biotopes

- 31.831 - Ronciers
- 37.2 - Prairies humides eutrophes
- 37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc accutiflore
- 38.1 - Prairies mésophiles
- 41.3 - Frênaies
- 41.3 x 87.1 - Frênaies en friche
- 41.H - Autres bois caducifoliés
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.13 - Typhaies
- 53.16 - Végétation à Phalaris arundinacea
- 53.2 - Communautes à grandes Laîches
- 81.2 - Prairies humides améliorées
- 82.1 - Terres cultivées
- 82.12 - Cultures et maraîchage
- 83.32 - Plantation d'arbres feuillus
- 83.321 - Peupleraies

Autres zonages

- Zones non humides à sol hydromorphe
- Pièces d'eau (mares / plans d'eau)

Eléments ponctuels

- Source
- Lavoir
- Mouillère
- Lavoir-source
- Engorgement
- Puits
- Mare comblée
- Autre observation

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal (IGN)
- Réseau hydrographique secondaire (données de terrain)

Repère

- Limite communale

nca environnement

Réalisation: NCA Environnement - Février 2016
Sources : IGN BD Ortho®, IGN Scan 25®, Pays de Gâtine, NCA Environnement

Lageon (79145)

Inventaire (délimitation et caractérisation) des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau des communes du Pays de Gâtine

Pays de Gâtine Parthenay www.gatine.org

Modalités d'inventaire du SAGE Thouet

SAGE THOUET

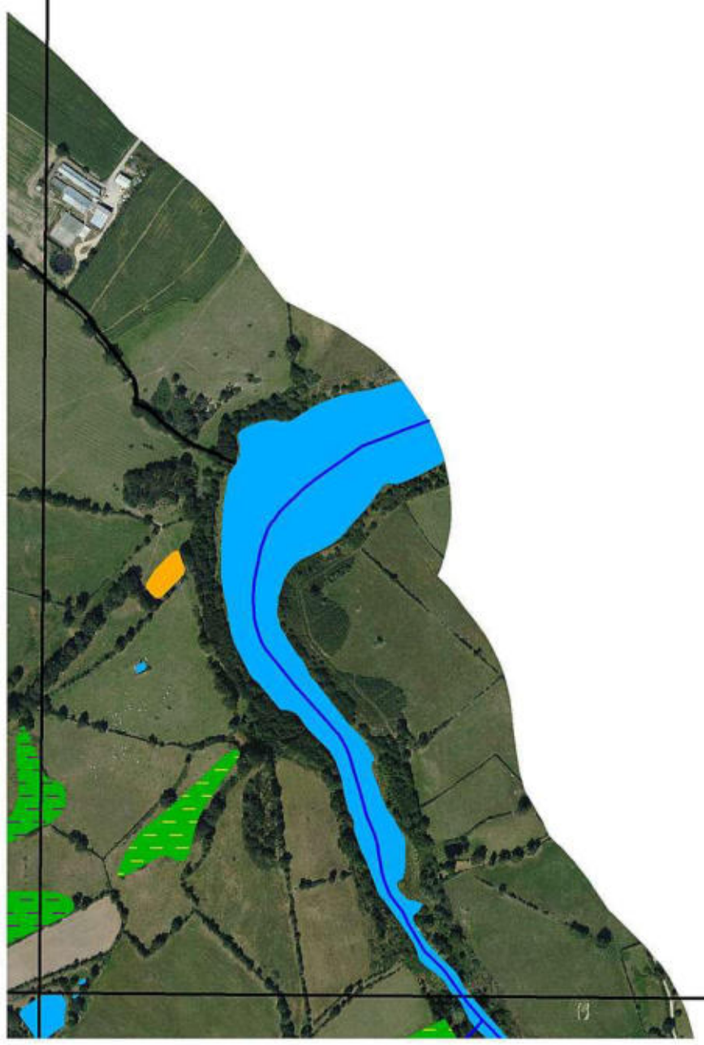

N

PLANCHE AB38

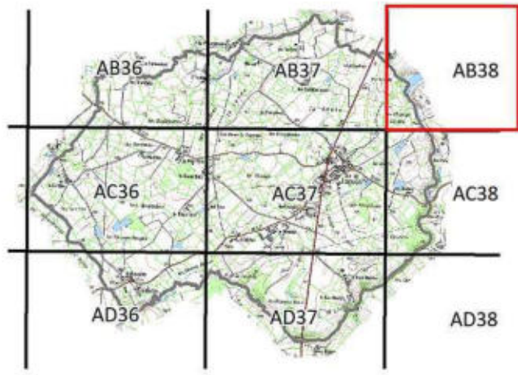

0 100 200 300 400

Meters

Légende

Classement des zones humides selon la typologie CORINE biotopes

- 31.831 - Ronciers
- 37.2 - Prairies humides eutrophes
- 37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc accutiflore
- 38.1 - Prairies mésophiles
- 41.3 - Frênaies
- 41.3 x 87.1 - Frênaies en friche
- 41.H - Autres bois caducifoliés
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.13 - Typhaies
- 53.16 - Végétation à Phalaris arundinacea
- 53.2 - Communautes à grandes Laîches
- 81.2 - Prairies humides améliorées
- 82.1 - Terres cultivées
- 82.12 - Cultures et maraîchage
- 83.32 - Plantation d'arbres feuillus
- 83.321 - Peupleraies

Autres zonages

- Zones non humides à sol hydromorphe
- Pièces d'eau (mares / plans d'eau)

Eléments ponctuels

- Source
- Lavoir
- Mouillère
- Lavoir-source
- Engorgement
- Puits
- Mare comblée
- Autre observation

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal (IGN)
- Réseau hydrographique secondaire (données de terrain)

Repère

- Limite communale

nca environnement

Réalisation: NCA Environnement - Février 2016
Sources : IGN BD Ortho®, IGN Scan 25®, Pays de Gâtine, NCA Environnement

Lageon (79145)

Inventaire (délimitation et caractérisation) des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau des communes du Pays de Gâtine

Pays de Gâtine Parthenay www.gatine.org

Modalités d'inventaire du SAGE Thouet

SAGE THOUET

N

PLANCHE AC36

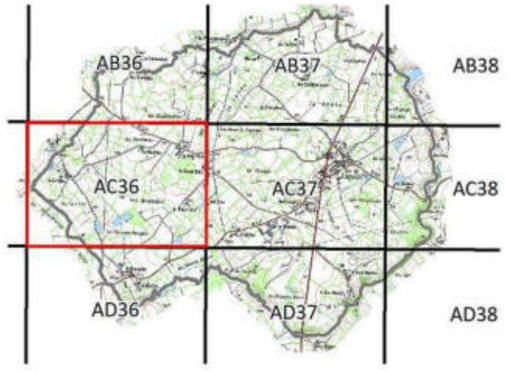

0 100 200 300 400
Meters

Légende

Classement des zones humides selon la typologie CORINE biotopes

- 31.831 - Ronciers
- 37.2 - Prairies humides eutrophes
- 37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc accutiflore
- 38.1 - Prairies mésophiles
- 41.3 - Frênaies
- 41.3 x 87.1 - Frênaies en friche
- 41.H - Autres bois caducifoliés
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.13 - Typhaies
- 53.16 - Végétation à Phalaris arundinacea
- 53.2 - Communautes à grandes Laîches
- 81.2 - Prairies humides améliorées
- 82.1 - Terres cultivées
- 82.12 - Cultures et maraîchage
- 83.32 - Plantation d'arbres feuillus
- 83.321 - Peupleraies

Autres zonages

- Zones non humides à sol hydromorphe
- Pièces d'eau (mares / plans d'eau)

Eléments ponctuels

- Source
- Lavoir
- Mouillère
- Lavoir-source
- Engorgement
- Puits
- Mare comblée
- Autre observation

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal (IGN)
- Réseau hydrographique secondaire (données de terrain)

Repère

- Limite communale

nca environnement

Réalisation: NCA Environnement - Février 2016
Sources : IGN BD Ortho®, IGN Scan 25®, Pays de Gâtine, NCA Environnement

Lageon (79145)

Inventaire (délimitation et caractérisation) des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau des communes du Pays de Gâtine

Pays de Gâtine Parthenay www.gatine.org

Modalités d'inventaire du SAGE Thouet

SAGE THOUET

N

PLANCHE AC36

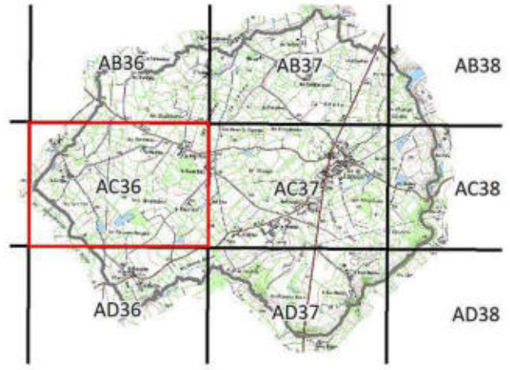

0 100 200 300 400

Meters

Légende

Classement des zones humides selon la typologie CORINE biotopes

- 31.831 - Ronciers
- 37.2 - Prairies humides eutrophes
- 37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc accutiflore
- 38.1 - Prairies mésophiles
- 41.3 - Frênaies
- 41.3 x 87.1 - Frênaies en friche
- 41.H - Autres bois caducifoliés
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.13 - Typhaies
- 53.16 - Végétation à Phalaris arundinacea
- 53.2 - Communautes à grandes Laîches
- 81.2 - Prairies humides améliorées
- 82.1 - Terres cultivées
- 82.12 - Cultures et maraîchage
- 83.32 - Plantation d'arbres feuillus
- 83.321 - Peupleraies

Autres zonages

- Zones non humides à sol hydromorphe
- Pièces d'eau (mares / plans d'eau)

Eléments ponctuels

- Source
- Lavoir
- Mouillère
- Lavoir-source
- Engorgement
- Puits
- Mare comblée
- Autre observation

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal (IGN)
- Réseau hydrographique secondaire (données de terrain)

Repère

- Limite communale

nca environnement

Réalisation: NCA Environnement - Février 2016
Sources : IGN BD Ortho®, IGN Scan 25®, Pays de Gâtine, NCA Environnement

Lageon (79145)

Inventaire (délimitation et caractérisation) des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau des communes du Pays de Gâtine

Pays de Gâtine Parthenay www.gatine.org

Modalités d'inventaire du SAGE Thouet

SAGE THOUET

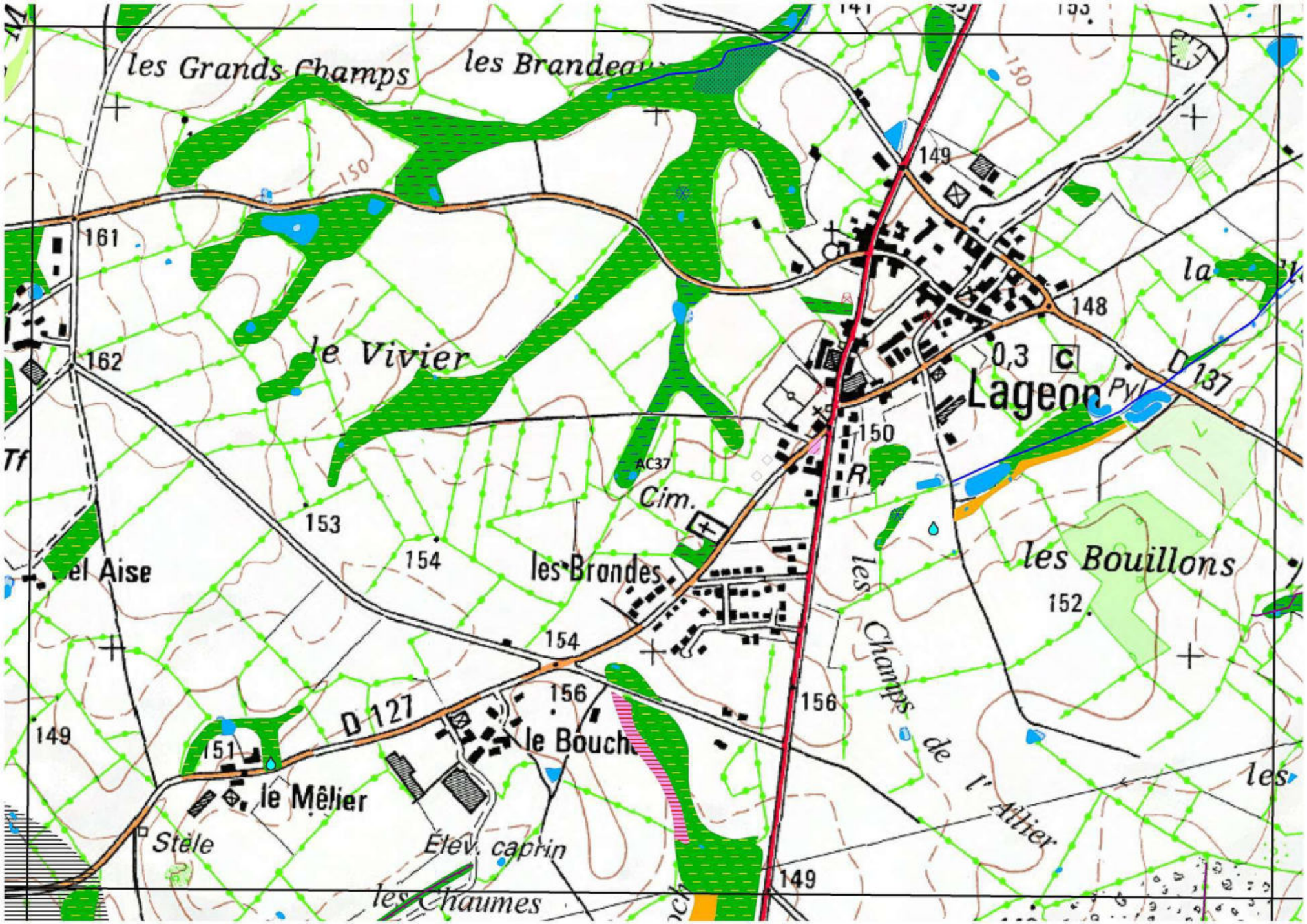

N

PLANCHE AC37

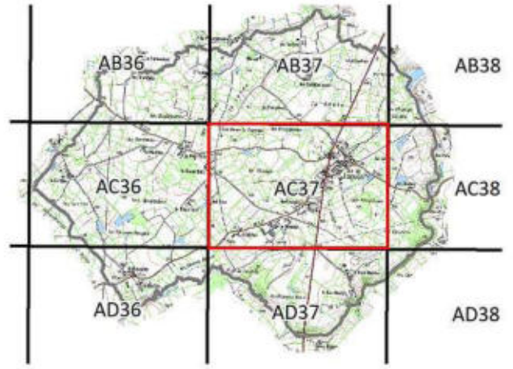

0 100 200 300 400
Meters

Légende

Classement des zones humides selon la typologie CORINE biotopes

- 31.831 - Ronciers
- 37.2 - Prairies humides eutrophes
- 37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc accutiflore
- 38.1 - Prairies mésophiles
- 41.3 - Frênaies
- 41.3 x 87.1 - Frênaies en friche
- 41.H - Autres bois caducifoliés
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.13 - Typhaies
- 53.16 - Végétation à Phalaris arundinacea
- 53.2 - Communautes à grandes Laîches
- 81.2 - Prairies humides améliorées
- 82.1 - Terres cultivées
- 82.12 - Cultures et maraîchage
- 83.32 - Plantation d'arbres feuillus
- 83.321 - Peupleraies

Autres zonages

- Zones non humides à sol hydromorphe
- Pièces d'eau (mares / plans d'eau)

Eléments ponctuels

- Source
- Lavoir
- Mouillère
- Lavoir-source
- Engorgement
- Puits
- Mare comblée
- Autre observation

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal (IGN)
- Réseau hydrographique secondaire (données de terrain)

Repère

- Limite communale

nca environnement

Réalisation: NCA Environnement - Février 2016
Sources : IGN BD Ortho®, IGN Scan 25®, Pays de Gâtine, NCA Environnement

Lageon (79145)

Inventaire (délimitation et caractérisation) des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau des communes du Pays de Gâtine

Pays de Gâtine Parthenay www.gatine.org

Modalités d'inventaire du SAGE Thouet

SAGE THOUET

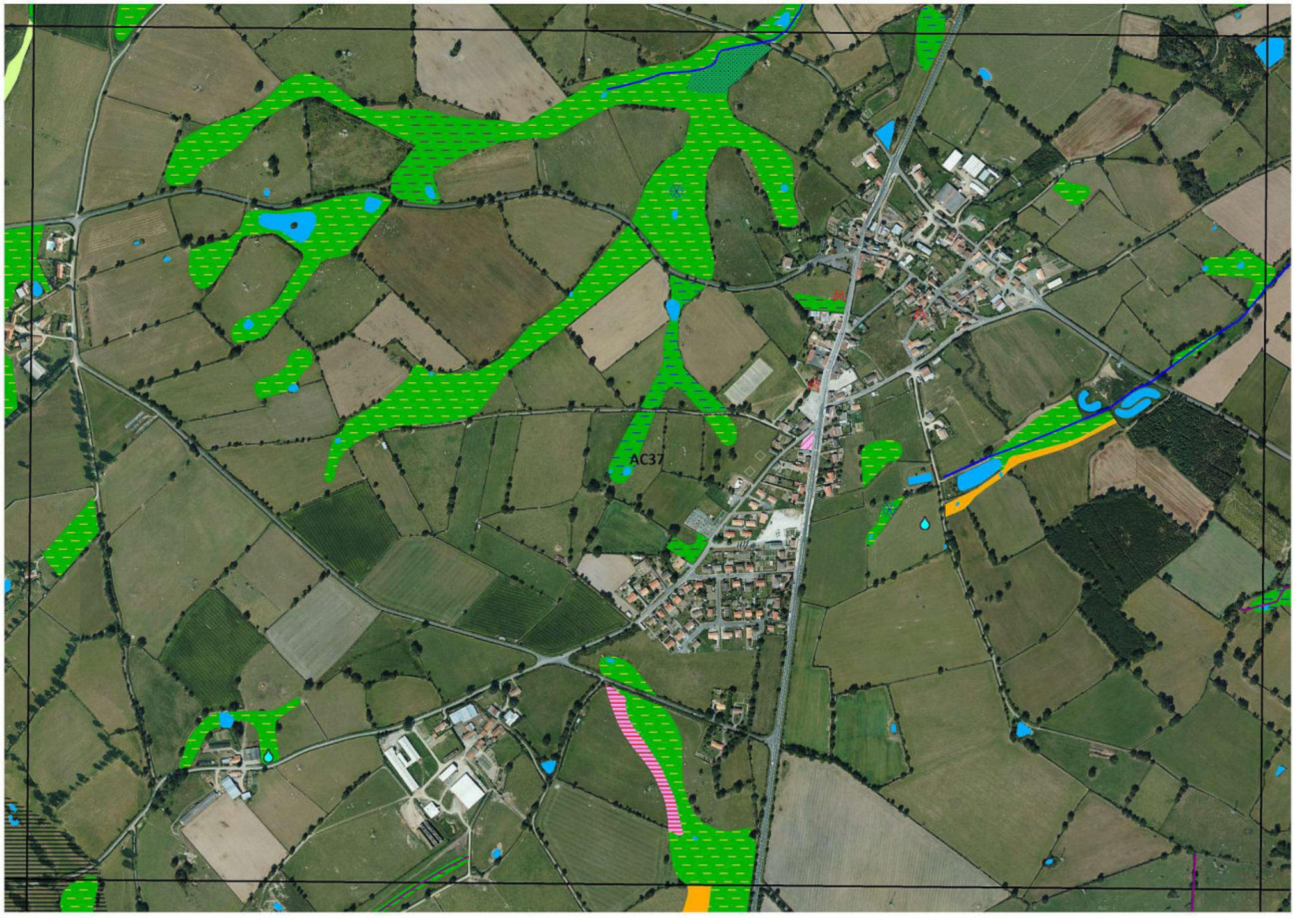

N

PLANCHE AC37

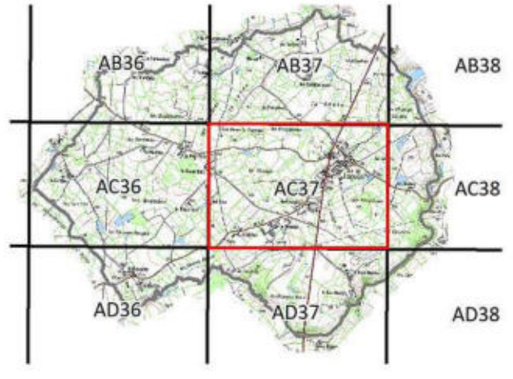

0 100 200 300 400

Meters

Légende

Classement des zones humides selon la typologie CORINE biotopes

- 31.831 - Ronciers
- 37.2 - Prairies humides eutrophes
- 37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc accutiflore
- 38.1 - Prairies mésophiles
- 41.3 - Frênaies
- 41.3 x 87.1 - Frênaies en friche
- 41.H - Autres bois caducifoliés
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.13 - Typhaies
- 53.16 - Végétation à Phalaris arundinacea
- 53.2 - Communautes à grandes Laîches
- 81.2 - Prairies humides améliorées
- 82.1 - Terres cultivées
- 82.12 - Cultures et maraîchage
- 83.32 - Plantation d'arbres feuillus
- 83.321 - Peupleraies

Autres zonages

- Zones non humides à sol hydromorphe
- Pièces d'eau (mares / plans d'eau)

Eléments ponctuels

- Source
- Lavoir
- Mouillère
- Lavoir-source
- Engorgement
- Puits
- Mare comblée
- Autre observation

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal (IGN)
- Réseau hydrographique secondaire (données de terrain)

Repère

- Limite communale

nca environnement

Réalisation: NCA Environnement - Février 2016
Sources : IGN BD Ortho®, IGN Scan 25®, Pays de Gâtine, NCA Environnement



AC38

Lageon (79145)

Inventaire (délimitation et caractérisation) des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau des communes du Pays de Gâtine

Pays de Gâtine Parthenay www.gatine.org

Modalités d'inventaire du SAGE Thouet

SAGE THOUET

N

PLANCHE AC38

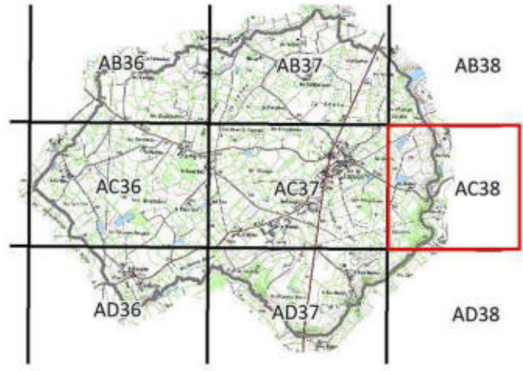

0 100 200 300 400

Meters

Légende

Classement des zones humides selon la typologie CORINE biotopes

- 31.831 - Ronciers
- 37.2 - Prairies humides eutrophes
- 37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc accutiflore
- 38.1 - Prairies mésophiles
- 41.3 - Frênaies
- 41.3 x 87.1 - Frênaies en friche
- 41.H - Autres bois caducifoliés
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.13 - Typhaies
- 53.16 - Végétation à Phalaris arundinacea
- 53.2 - Communautes à grandes Laîches
- 81.2 - Prairies humides améliorées
- 82.1 - Terres cultivées
- 82.12 - Cultures et maraîchage
- 83.32 - Plantation d'arbres feuillus
- 83.321 - Peupleraies

Autres zonages

- Zones non humides à sol hydromorphe
- Pièces d'eau (mares / plans d'eau)

Eléments ponctuels

- Source
- Lavoir
- Mouillère
- Lavoir-source
- Engorgement
- Puits
- Mare comblée
- Autre observation

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal (IGN)
- Réseau hydrographique secondaire (données de terrain)

Repère

- Limite communale

nca environnement

Réalisation: NCA Environnement - Février 2016
Sources : IGN BD Ortho®, IGN Scan 25®, Pays de Gâtine, NCA Environnement

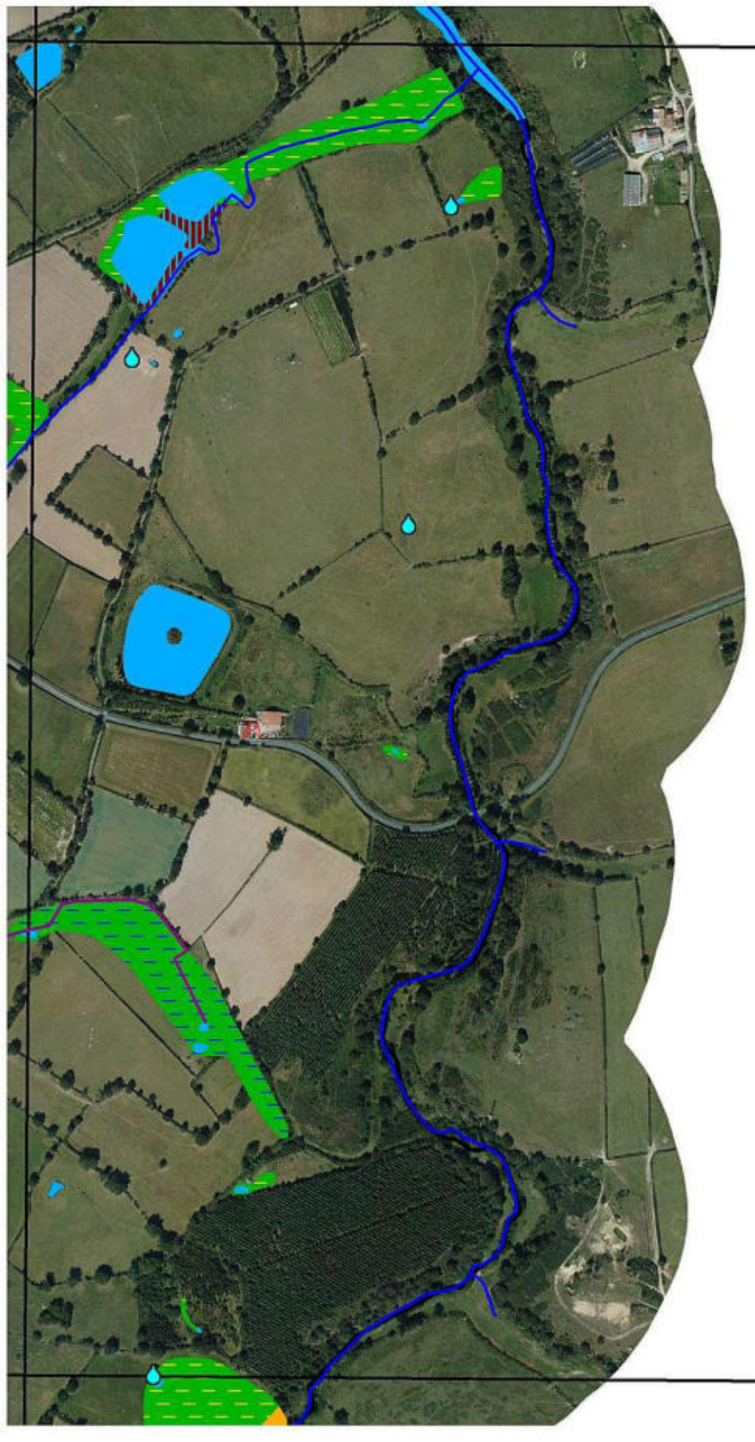

AC38

Lageon (79145)

Inventaire (délimitation et caractérisation) des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau des communes du Pays de Gâtine

Pays de Gâtine Parthenay www.gatine.org

Modalités d'inventaire du SAGE Thouet

SAGE THOUET

N

PLANCHE AC38

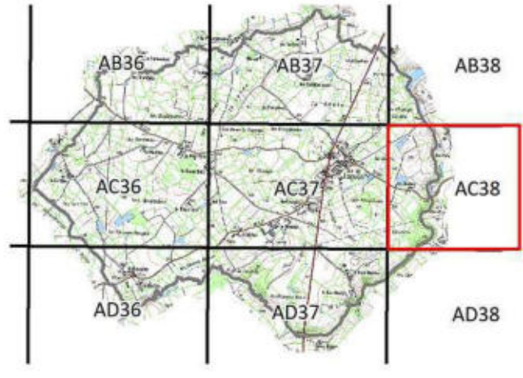

0 100 200 300 400

Meters

Légende

Classement des zones humides selon la typologie CORINE biotopes

- 31.831 - Ronciers
- 37.2 - Prairies humides eutrophes
- 37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc accutiflore
- 38.1 - Prairies mésophiles
- 41.3 - Frênaies
- 41.3 x 87.1 - Frênaies en friche
- 41.H - Autres bois caducifoliés
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.13 - Typhaies
- 53.16 - Végétation à Phalaris arundinacea
- 53.2 - Communautes à grandes Laîches
- 81.2 - Prairies humides améliorées
- 82.1 - Terres cultivées
- 82.12 - Cultures et maraîchage
- 83.32 - Plantation d'arbres feuillus
- 83.321 - Peupleraies

Eléments ponctuels

- Source
- Lavoir
- Mouillère
- Lavoir-source
- Engorgement
- Puits
- Mare comblée
- Autre observation

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal (IGN)
- Réseau hydrographique secondaire (données de terrain)

Autres zonages

- Zones non humides à sol hydromorphe
- Pièces d'eau (mares / plans d'eau)

Repère

- Limite communale

nca environnement

Réalisation: NCA Environnement - Février 2016
Sources : IGN BD Ortho®, IGN Scan 25®, Pays de Gâtine, NCA Environnement

Lageon (79145)

Inventaire (délimitation et caractérisation) des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau des communes du Pays de Gâtine

Pays de Gâtine Parthenay www.gatine.org

Modalités d'inventaire du SAGE Thouet

SAGE THOUET

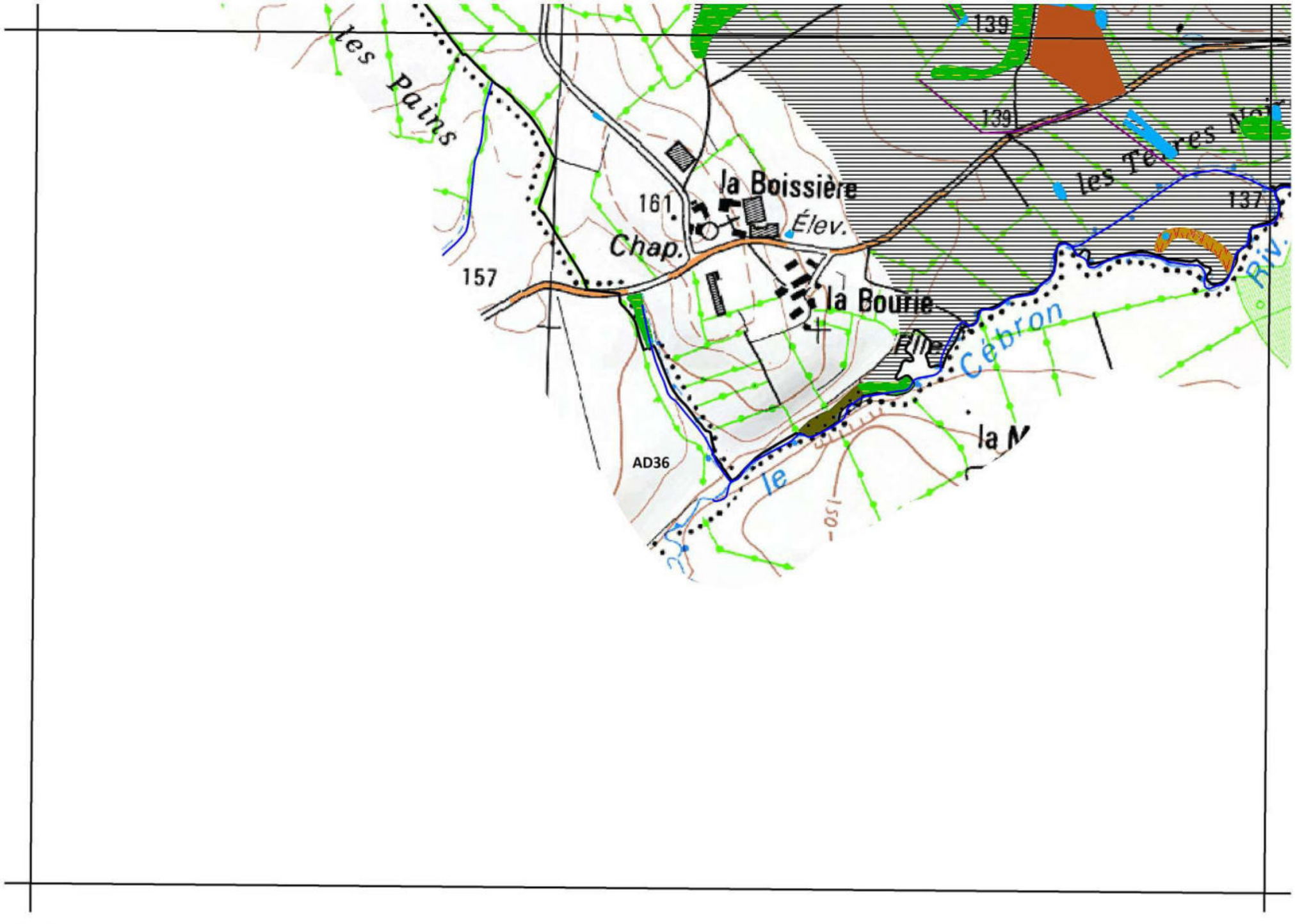

N

PLANCHE AD36

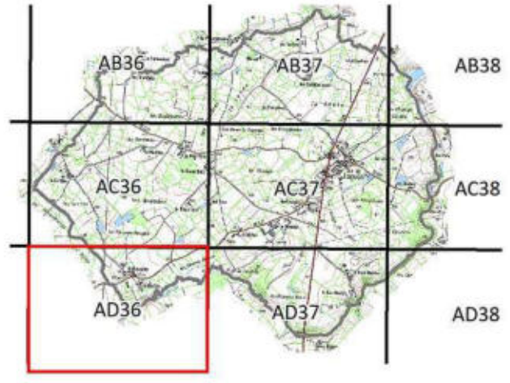

0 100 200 300 400

Meters

Légende

Classement des zones humides selon la typologie CORINE biotopes

- 31.831 - Ronciers
- 37.2 - Prairies humides eutrophes
- 37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc accutiflore
- 38.1 - Prairies mésophiles
- 41.3 - Frênaies
- 41.3 x 87.1 - Frênaies en friche
- 41.H - Autres bois caducifoliés
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.13 - Typhaies
- 53.16 - Végétation à Phalaris arundinacea
- 53.2 - Communautes à grandes Laîches
- 81.2 - Prairies humides améliorées
- 82.1 - Terres cultivées
- 82.12 - Cultures et maraîchage
- 83.32 - Plantation d'arbres feuillus
- 83.321 - Peupleraies

Eléments ponctuels

- Source
- Lavoir
- Mouillère
- Lavoir-source
- Engorgement
- Puits
- Mare comblée
- Autre observation

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal (IGN)
- Réseau hydrographique secondaire (données de terrain)

Autres zonages

- Zones non humides à sol hydromorphe
- Pièces d'eau (mares / plans d'eau)

Repère

- Limite communale

nca environnement

Réalisation: NCA Environnement - Février 2016
Sources : IGN BD Ortho®, IGN Scan 25®, Pays de Gâtine, NCA Environnement

Lageon (79145)

Inventaire (délimitation et caractérisation) des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau des communes du Pays de Gâtine

Pays de Gâtine Parthenay www.gatine.org

Modalités d'inventaire du SAGE Thouet

SAGE THOUET



N

PLANCHE AD36

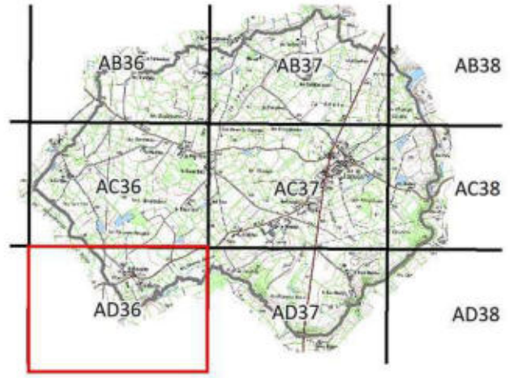

0 100 200 300 400

Meters

Légende

Classement des zones humides selon la typologie CORINE biotopes

- 31.831 - Ronciers
- 37.2 - Prairies humides eutrophes
- 37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc accutiflore
- 38.1 - Prairies mésophiles
- 41.3 - Frênaies
- 41.3 x 87.1 - Frênaies en friche
- 41.H - Autres bois caducifoliés
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.13 - Typhaies
- 53.16 - Végétation à Phalaris arundinacea
- 53.2 - Communautes à grandes Laîches
- 81.2 - Prairies humides améliorées
- 82.1 - Terres cultivées
- 82.12 - Cultures et maraîchage
- 83.32 - Plantation d'arbres feuillus
- 83.321 - Peupleraies

Autres zonages

- Zones non humides à sol hydromorphe
- Pièces d'eau (mares / plans d'eau)

Eléments ponctuels

- Source
- Lavoir
- Mouillère
- Lavoir-source
- Engorgement
- Puits
- Mare comblée
- Autre observation

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal (IGN)
- Réseau hydrographique secondaire (données de terrain)

Repère

- Limite communale

nca environnement

Réalisation: NCA Environnement - Février 2016
Sources : IGN BD Ortho®, IGN Scan 25®, Pays de Gâtine, NCA Environnement

Lageon (79145)

Inventaire (délimitation et caractérisation) des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau des communes du Pays de Gâtine

Pays de Gâtine Parthenay
www.gatine.org

Modalités d'inventaire du SAGE Thouet

SAGE THOUET

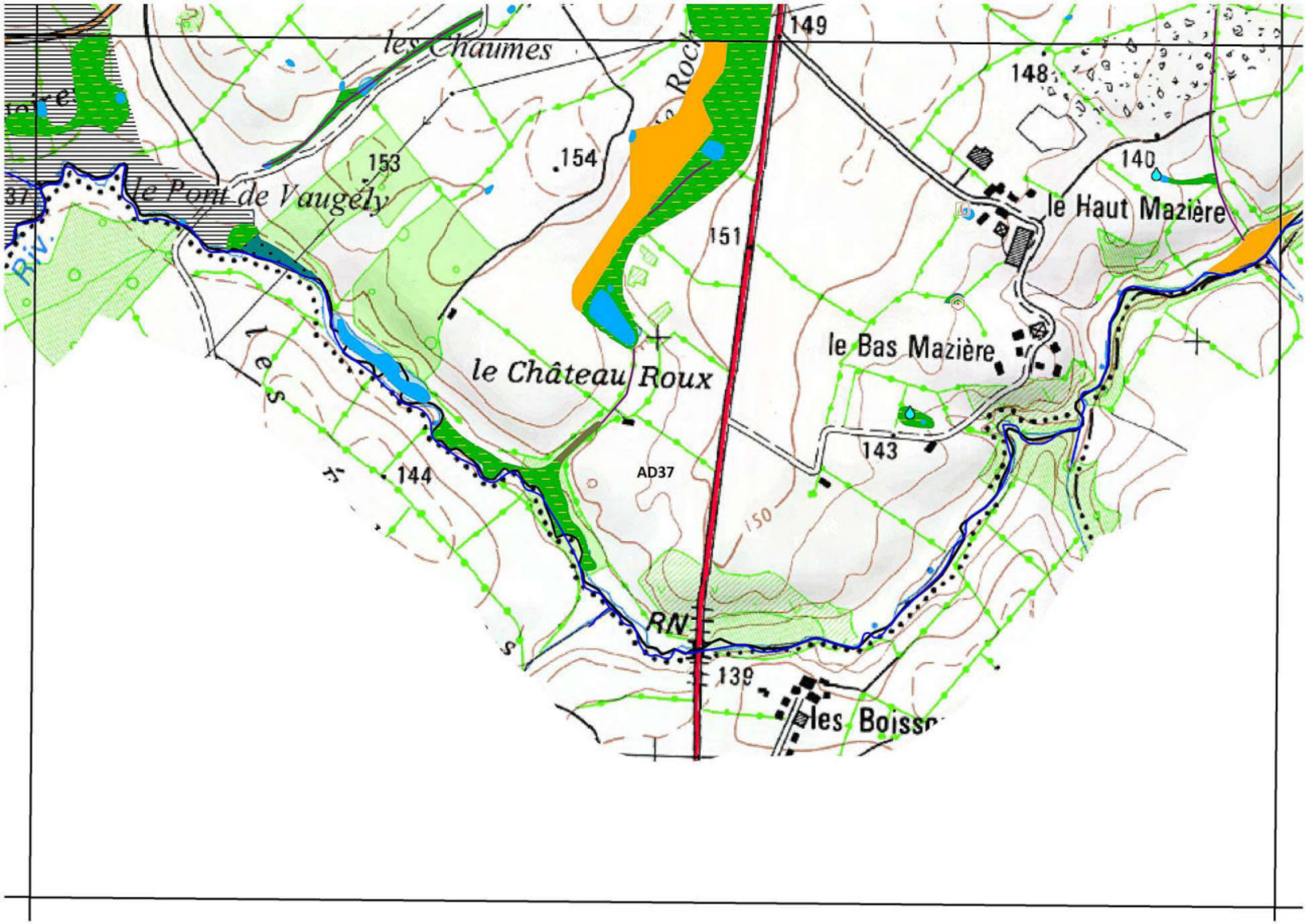

PLANCHE AD37

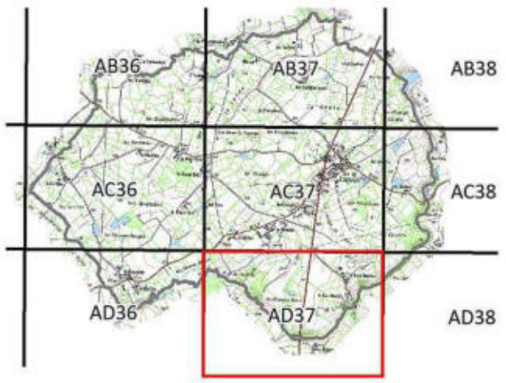

0 100 200 300 400
Meters

Légende

Classement des zones humides selon la typologie CORINE biotopes

- 31.831 - Ronciers
- 37.2 - Prairies humides eutrophes
- 37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc accutiflore
- 38.1 - Prairies mésophiles
- 41.3 - Frênaies
- 41.3 x 87.1 - Frênaies en friche
- 41.H - Autres bois caducifoliés
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.13 - Typhaies
- 53.16 - Végétation à Phalaris arundinacea
- 53.2 - Communautes à grandes Laîches
- 81.2 - Prairies humides améliorées
- 82.1 - Terres cultivées
- 82.12 - Cultures et maraîchage
- 83.32 - Plantation d'arbres feuillus
- 83.321 - Peupleraies

Autres zonages

- Zones non humides à sol hydromorphe
- Pièces d'eau (mares / plans d'eau)

Eléments ponctuels

- Source
- Lavoir
- Mouillère
- Lavoir-source
- Engorgement
- Puits
- Mare comblée
- Autre observation

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal (IGN)
- Réseau hydrographique secondaire (données de terrain)

Repère

- Limite communale

Réalisation: NCA Environnement - Février 2016
Sources : IGN BD Ortho®, IGN Scan 25®, Pays de Gâtine, NCA Environnement

Lageon (79145)

Inventaire (délimitation et caractérisation) des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau des communes du Pays de Gâtine

Pays de Gâtine Parthenay www.gatine.org

Modalités d'inventaire du SAGE Thouet

SAGE THOUET

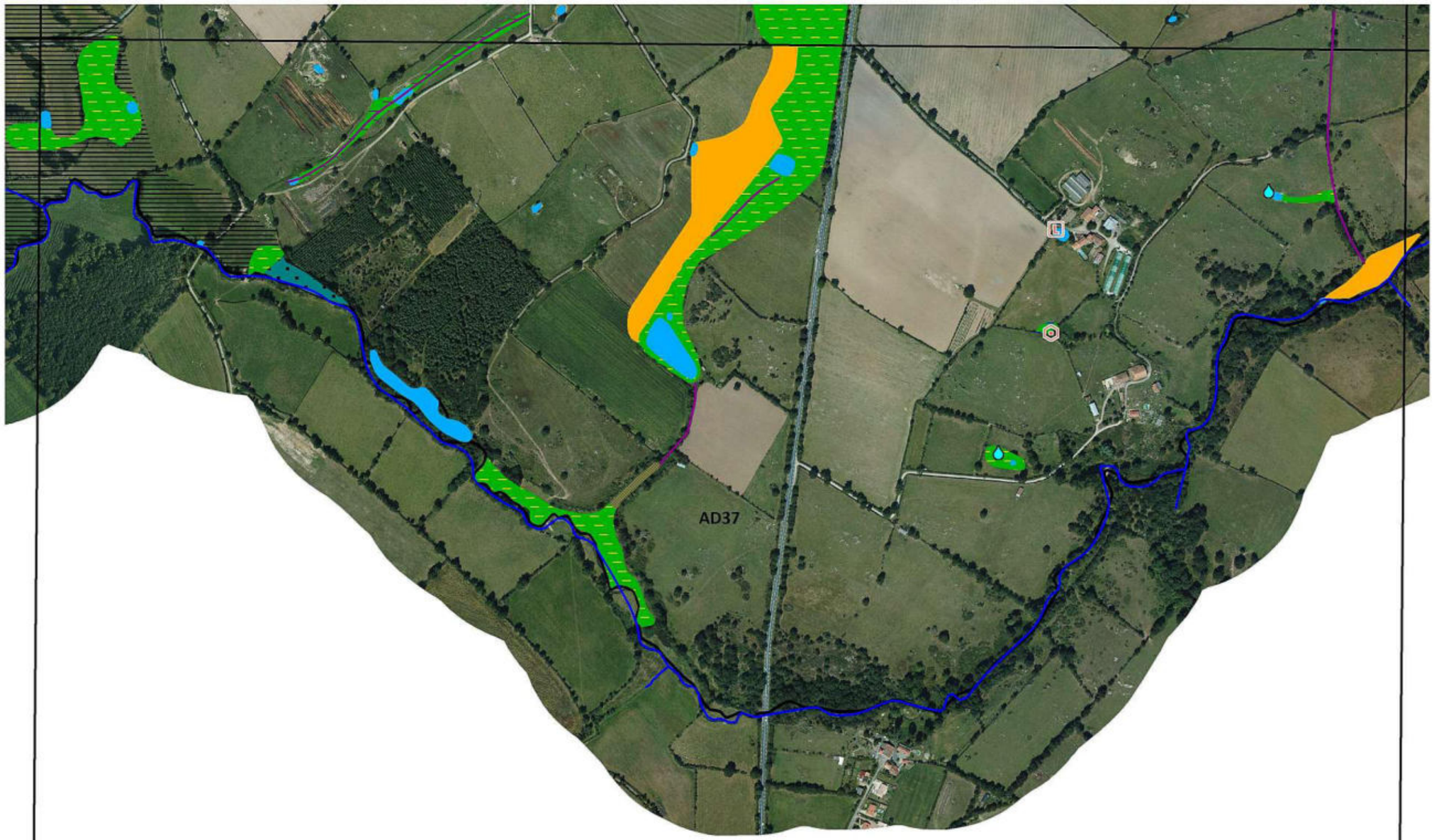

N

PLANCHE AD37

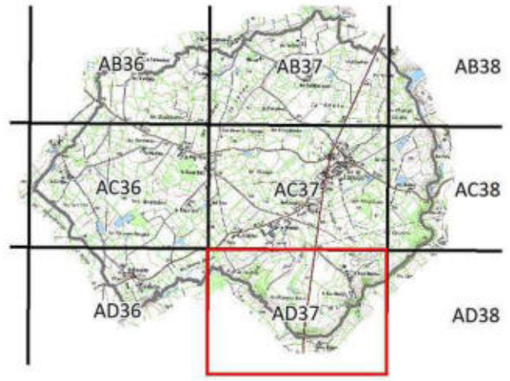

0 100 200 300 400

Meters

Légende

Classement des zones humides selon la typologie CORINE biotopes

- 31.831 - Ronciers
- 37.2 - Prairies humides eutrophes
- 37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc accutiflore
- 38.1 - Prairies mésophiles
- 41.3 - Frênaies
- 41.3 x 87.1 - Frênaies en friche
- 41.H - Autres bois caducifoliés
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.13 - Typhaies
- 53.16 - Végétation à Phalaris arundinacea
- 53.2 - Communautes à grandes Laîches
- 81.2 - Prairies humides améliorées
- 82.1 - Terres cultivées
- 82.12 - Cultures et maraîchage
- 83.32 - Plantation d'arbres feuillus
- 83.321 - Peupleraies

Autres zonages

- Zones non humides à sol hydromorphe
- Pièces d'eau (mares / plans d'eau)

Eléments ponctuels

- Source
- Lavoir
- Mouillère
- Lavoir-source
- Engorgement
- Puits
- Mare comblée
- Autre observation

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal (IGN)
- Réseau hydrographique secondaire (données de terrain)

Repère

- Limite communale

nca environnement

Réalisation: NCA Environnement - Février 2016
Sources : IGN BD Ortho®, IGN Scan 25®, Pays de Gâtine, NCA Environnement

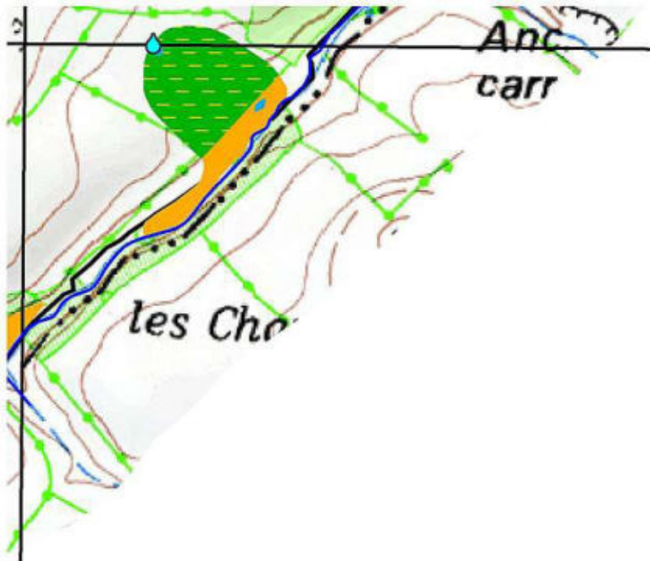

AD38

Lageon (79145)

Inventaire (délimitation et caractérisation) des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau des communes du Pays de Gâtine

Pays de Gâtine
Parthenay
www.gatine.org

Modalités d'inventaire du SAGE Thouet

SAGE THOUET

N

PLANCHE AD38

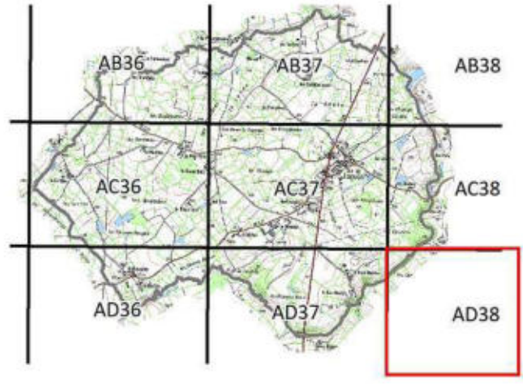

0 100 200 300 400
Meters

Légende

Classement des zones humides selon la typologie CORINE biotopes

- 31.831 - Ronciers
- 37.2 - Prairies humides eutrophes
- 37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc accutiflore
- 38.1 - Prairies mésophiles
- 41.3 - Frênaies
- 41.3 x 87.1 - Frênaies en friche
- 41.H - Autres bois caducifoliés
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.13 - Typhaies
- 53.16 - Végétation à Phalaris arundinacea
- 53.2 - Communautes à grandes Laîches
- 81.2 - Prairies humides améliorées
- 82.1 - Terres cultivées
- 82.12 - Cultures et maraîchage
- 83.32 - Plantation d'arbres feuillus
- 83.321 - Peupleraies

Eléments ponctuels

- Source
- Lavoir
- Mouillère
- Lavoir-source
- Engorgement
- Puits
- Mare comblée
- Autre observation

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal (IGN)
- Réseau hydrographique secondaire (données de terrain)

Autres zonages

- Zones non humides à sol hydromorphe
- Pièces d'eau (mares / plans d'eau)

Repère

- Limite communale

nca environnement

Réalisation: NCA Environnement - Février 2016
Sources : IGN BD Ortho®, IGN Scan 25®, Pays de Gâtine, NCA Environnement



AD38

Lageon (79145)

Inventaire (délimitation et caractérisation) des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau des communes du Pays de Gâtine

Pays de Gâtine Parthenay www.gatine.org

Modalités d'inventaire du SAGE Thouet

SAGE THOUET

N

PLANCHE AD38

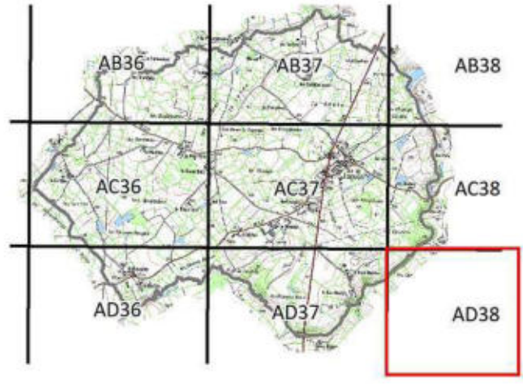

0 100 200 300 400

Meters

Légende

Classement des zones humides selon la typologie CORINE biotopes

- 31.831 - Ronciers
- 37.2 - Prairies humides eutrophes
- 37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc accutiflore
- 38.1 - Prairies mésophiles
- 41.3 - Frênaies
- 41.3 x 87.1 - Frênaies en friche
- 41.H - Autres bois caducifoliés
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.13 - Typhaies
- 53.16 - Végétation à Phalaris arundinacea
- 53.2 - Communautes à grandes Laîches
- 81.2 - Prairies humides améliorées
- 82.1 - Terres cultivées
- 82.12 - Cultures et maraîchage
- 83.32 - Plantation d'arbres feuillus
- 83.321 - Peupleraies

Eléments ponctuels

- Source
- Lavoir
- Mouillère
- Lavoir-source
- Engorgement
- Puits
- Mare comblée
- Autre observation

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal (IGN)
- Réseau hydrographique secondaire (données de terrain)

Autres zonages

- Zones non humides à sol hydromorphe
- Pièces d'eau (mares / plans d'eau)

Repère

- Limite communale

nca environnement

Réalisation: NCA Environnement - Février 2016
Sources : IGN BD Ortho®, IGN Scan 25®, Pays de Gâtine, NCA Environnement

NCA Environnement
11 Allée Jean Monnet
86170 Neuville-de-Poitou
Tél. 05 49 00 43 20
Fax 05 49 00 43 30
Email : accueil@nca-env.fr
www.nca-env.fr
www.nca-methanisation.fr

Études et conseils en environnement
Assainissement collectif
Assainissement non collectif
Maîtrise d'œuvre
Protection des eaux
Hydraulique fluviale
Environnement et agriculture
Méthanisation
Gestion des milieux
Démarche d'insertion écologique
Inventaire faune et flore
Environnement et aménagement

INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES, DU RESEAU HYDROGRAPHIQUE ET DES PLANS D'EAU

COMMUNE DE LHOUMOIS (79149)

Inventaire réalisé dans le cadre d'un groupement de communes porté par le Pays de Gâtine





Avec le soutien financier de :

Expertise réalisée par NCA Environnement

- Décembre 2016 -

Première entreprise française à avoir obtenu en avril 2011 l'AFAQ 26000 et en janvier 2012 la labellisation LUCIE pour son engagement dans la RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) et le développement durable.

SAS au capital de 110 000 e
N° identification :
343 460 622 RCS Poitiers
APE : 7112B
N° TVA : FR 57 343 460 622

Table des matières

CHAPITRE 1 : CADRE REGLEMENTAIRE - CONTEXTE DE L'ÉTUDE 1

1. CADRE REGLEMENTAIRE 2
1.1 Réglementation relative aux zones humides 2
1.2 Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) 3
1.3 Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) 4
2. LES ZONES HUMIDES - GENERALITES 6
2.1 Définition 6
2.2. Typologie 6
2.3. Fonctions 7
3. DEMARCHE ET OBJECTIFS DE L'INVENTAIRE 10
3.1 Démarche d'inventaire 10
3.2. Objectifs 11
4. CONCERTATION DES ACTEURS 12
4.1. Acteurs locaux 12
4.2. Réunions 13
4.3. Financeurs 15

CHAPITRE 2 : CONTEXTE COMMUNAL 17

1. PRESENTATION GENERALE DE LA COMMUNE 18
1.1. Contexte géographique 18
1.2. Contexte Agricole 20
2. PRESENTATION DU CONTEXTE PHYSIQUE 22
2.1. Contexte géologique et pédologique 22
2.2. Contexte hydrogéologique 23

CHAPITRE 3 : METHODOLOGIE 26

1. PRELOCALISATION 27
1.1. Zones humides potentielles 27
1.2. Zones potentiellement urbanisables 28
2. INVENTAIRE DE TERRAIN 28
2.1. Critères d'identification 29
2.1.1. Pédologie 29
2.1.2. Habitats naturels et végétation 31
2.2. Campagne de terrain 32
3. CARTOGRAPHIE 33

CHAPITRE 4 : RESULTATS DE L'INVENTAIRE 36

1. RESEAU HYDROGRAPHIQUE ET MILIEUX AQUATIQUES 37
1.1. Réseau hydrographique 37
1.2. Mares et plans d'eau 39
1.3. Observations complémentaires 41
2. ZONES HUMIDES 43
2.1. Sondages pédologiques 43
2.2. Inventaire global 45
2.3. Habitats - Typologie 48
2.3.1. Typologie SDAGE 48

2.3.2. Typologie CORINE Biotopes 50

2.4. Fonctions des zones humides 61
2.5. Enjeux 63

CHAPITRE 5 : CONCLUSION 65

1. BILAN DE L'INVENTAIRE 66
1.1. Bilan des résultats 66
1.2. Bilan de la démarche 66
2. SUITE A DONNER 67

ANNEXES 69



Sauf mention contraire, les photographies qui illustrent ce rapport ont été prises à Lhoumois par NCA Environnement

CHAPITRE 1 :

CADRE REGLEMENTAIRE – CONTEXTE DE L'ÉTUDE

1. CADRE REGLEMENTAIRE

1.1 REGLEMENTATION RELATIVE AUX ZONES HUMIDES

Le Code de l'Environnement est composé de six livres, dont le deuxième est intitulé *Milieux Physiques*. Ce dernier comprend deux titres, respectivement consacrés à l'eau et à l'air.

Le Code de l'Environnement érige l'Eau en patrimoine commun de la nation. Sa protection est d'intérêt général et sa gestion doit se faire de façon globale.

Dans ce contexte de gestion globale de l'Eau, les zones humides tiennent un rôle de premier plan et différentes réglementations les caractérisent :

Art. L. 211-1 : *« Les zones humides sont des terrains exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre, de façon permanente ou temporaire ; la végétation quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année. »*

L'**article R.211-108** du code de l'environnement précise que les critères à prendre en compte pour la définition des zones humides sont relatifs « *à la morphologie des sols liée à la présence prolongée d'eau d'origine naturelle et à la présence éventuelle de plantes hygrophiles. Celles-ci sont définies à partir de listes établies par région biogéographique. En l'absence de végétation hygrophile, la morphologie des sols suffit à définir une zone humide* ». « *La délimitation des zones humides est effectuée à l'aide des côtes de crue ou de niveau phréatique, ou des fréquences et amplitudes des marées, pertinentes au regard des critères relatifs à la morphologie des sols et à la végétation »*.

L'**arrêté du 24 juin 2008 modifié le 1er octobre 2009** précise les critères de définition et de délimitation des zones humides en établissant une liste des types de sols de zones humides et une liste des espèces végétales indicatrices de zones humides. Les sols de zones humides correspondent aux sols engorgés en eau de façon permanente et aux sols caractérisés par des traces d'hydromorphie (engorgement temporaire) débutant à moins de 25 cm de la surface et se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur (ou entre 25 et 50 cm de la surface s'il y a des traces d'engorgement permanent apparaissant entre 80 et 120 cm). La **circulaire du 18 janvier 2010** relative à la délimitation des zones humides expose les conditions de mise en œuvre des dispositions de l'arrêté précédemment cité.

De plus, au titre de la Police de l'Eau, une zone est considérée comme humide si elle présente l'un des critères suivants : une végétation hygrophile ou un sol hydromorphe. Dans ce cas, le projet (selon sa surface) est soumis au régime de déclaration ou d'autorisation relatif à la rubrique 3.3.1.0 de la nomenclature eau.

1.2 SCHEMA DIRECTEUR D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (SDAGE)

La commune de Lhoumois, située dans le département des Deux-Sèvres, est concernée par le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin Loire-Bretagne[1]. **L'objectif du SDAGE 2016-2021 est d'atteindre 61 % des eaux en bon état d'ici 2021.** Aujourd'hui, 26 % des eaux sont en bon état et 20 % s'en approchent.

Quatorze orientations fondamentales ont été identifiées sur le territoire du SDAGE. **L'orientation n°8** concerne la préservation des zones humides. Elle se base sur la nécessité de multiplier et de diversifier les efforts pour limiter l'altération du fonctionnement des milieux aquatiques, assurer la continuité écologique et reconquérir la qualité des habitats et la biodiversité. En effet, ces milieux assurent de multiples fonctions tant du point de vue de la ressource en eau que de la biodiversité. Leur préservation et leur restauration sont des enjeux majeurs à appréhender. Pour cela cinq actions ont été déterminées (notées 8A à 8E), elles comprennent, chacune, diverses dispositions.

- **8A : Préserver les zones humides pour pérenniser leurs fonctionnalités**

"Tout d'abord en maitrisant les causes de leur disparition au travers d'une protection réglementaire [...]. En second lieu au travers des politiques de gestion de l'espace […]. Ces deux types de mesures constituent un volet prioritaire des SAGE [...]."

- **8B : Préserver les zones humides dans les projets d'installations, ouvrages, travaux et activités**

« La régression des zones humides au cours des dernières décennies est telle qu'il convient d'agir pour restaurer ou éviter de dégrader les fonctionnalités des zones humides encore existantes et pour éviter de nouvelles pertes de surfaces et, à défaut de telles solutions, de réduire tout impact sur la zone humide et de compenser toute destruction ou dégradation résiduelle. Ceci est plus particulièrement vrai dans les secteurs de forte pression foncière où l'évolution des activités économiques entraine une pression accrue sur les milieux aquatiques ou dans certains secteurs en déprise agricole. »

- **8C : Préserver les grands marais littoraux**

"Les marais littoraux situés entre la Vilaine et la baie de l'Aiguillon représentent des zones humides de grande surface qui ont été créées par l'homme […]. Ces espaces constituent le support d'une forte biodiversité de la faune et de la flore. Ils intègrent, pour la plupart, le réseau européen Natura 2000. Ils contribuent en partie à l'interception des pollutions issues des bassins versants amont. […] L'adéquation entre les différents usages et les conditions favorables à la biodiversité doit être recherchée en s'appuyant notamment sur une politique agricole adaptée."

- **8D : Favoriser la prise de conscience**

"La nécessité de conserver et d'entretenir les zones humides n'est pas encore suffisamment bien perçue, à la fois par les riverains et par les autorités locales. Certes, la prise de conscience est amorcée, mais elle se limite encore trop souvent aux enjeux patrimoniaux des zones humides (flore et faune). Les enjeux économiques se rattachant à leur présence sont encore largement sous-estimés, quand ils ne sont pas ignorés."

[1] *http://www.eau-loire-bretagne.fr/sdage/sdage_2016_2021*

- **8E : Améliorer la connaissance**

"L'efficacité des zones humides, que ce soit en matière de gestion de la ressource en eau ou de biodiversité, dépend de la présence sur le terrain d'un maillage aussi dense que possible de sites interceptant au mieux les écoulements superficiels et souterrains et évitant le cloisonnement des populations végétales et animales sauvages.

Il est nécessaire de localiser les sites existants, de diagnostiquer leur état et d'identifier les fonctions qui s'y rattachent. C'est l'objet des inventaires qu'il convient de réaliser, en priorité, sur les territoires où la présence des zones humides détermine l'atteinte ou le maintien du bon état des masses d'eau."

1.3 SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (SAGE)

La commune de Lhoumois se situe sur le périmètre du SAGE Thouet.

Le territoire du SAGE Thouet s'étend sur 3 376 km² dans les départements des Deux-Sèvres (79), de la Vienne (86) et du Maine-et-Loire (49).

Ce SAGE est articulé autour de 6 enjeux majeurs :

- Le développement des ressources alternatives et la sécurisation de l'alimentation en eau potable ;
- La reconquête de la qualité des eaux de surface ;
- La gestion quantitative de la ressource ;
- La protection des têtes de bassins et des espaces naturels sensibles ;
- Le rétablissement d'une connectivité amont-aval des cours d'eau ;
- La valorisation touristique et la maitrise des loisirs liés à l'eau.

La Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE s'est réunie pour la première fois le 30 janvier 2012. La composition de la CLE a notamment été constituée, et la structure porteuse du SAGE a été désignée : le Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet et la Communauté d'Agglomération de Saumur Loire Développement à l'origine de l'étude de préfiguration du SAGE Thouet se partagent cette responsabilité.

Les zones humides représentent un enjeu important au sein du SAGE qui a identifié, dès l'état des lieux, la nécessité d'améliorer la connaissance de ces milieux afin de mieux les protéger.

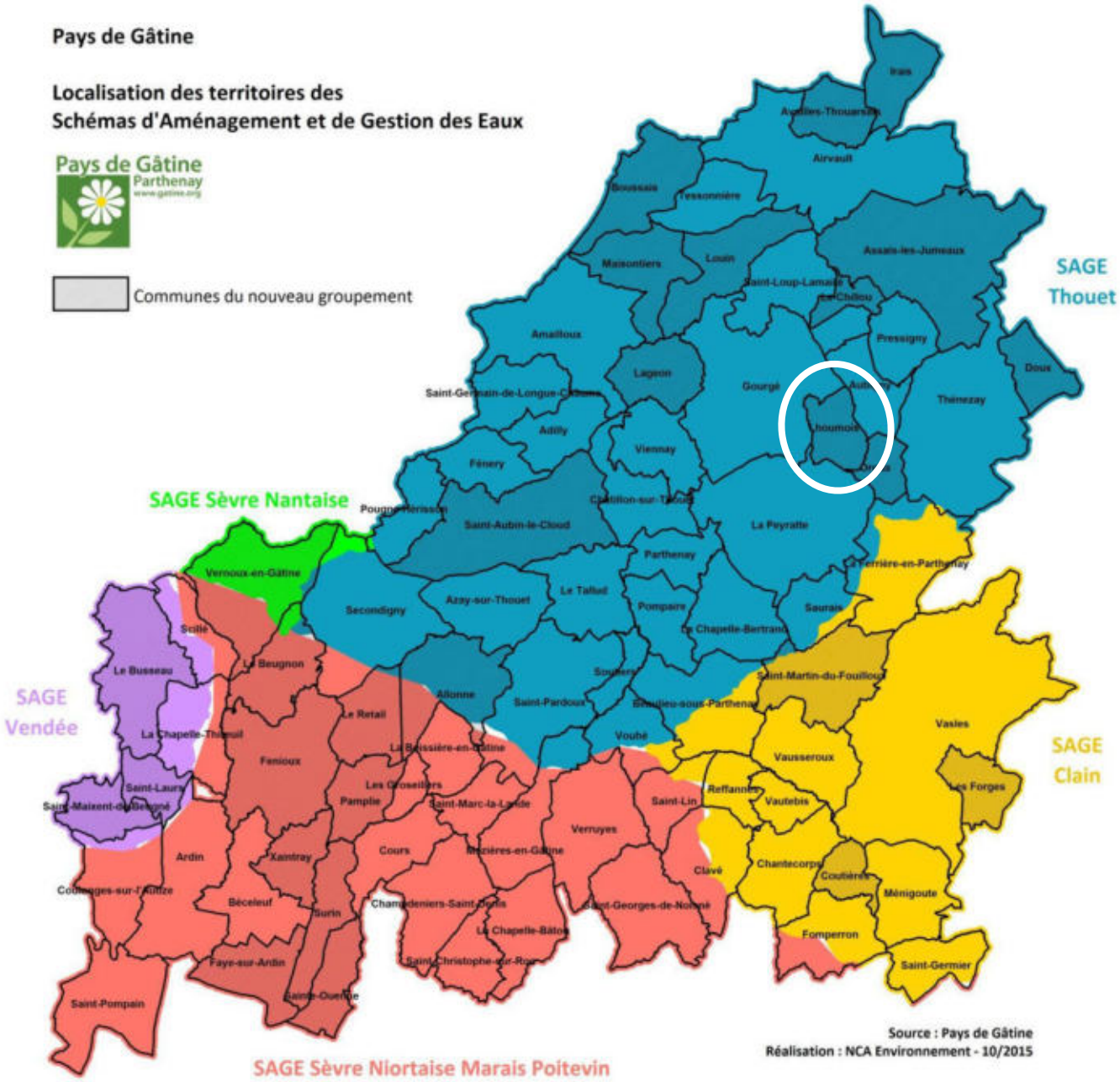

Situation de la commune de Lhoumois au sein des SAGE (Source : Pays de Gâtine)

2. LES ZONES HUMIDES - GENERALITES

2.1 DEFINITION

Les zones humides sont des milieux complexes, dynamiques et interdépendants entre terre et eau. Elles recèlent une richesse écologique particulière et souvent exceptionnelle. Elles assurent de plus de nombreuses fonctions dont la société tire des bénéfices (nommés services rendus). En effet, les zones humides jouent un rôle majeur pour la rétention, la régulation hydraulique et l'épuration tout en constituant des réservoirs de biodiversité.

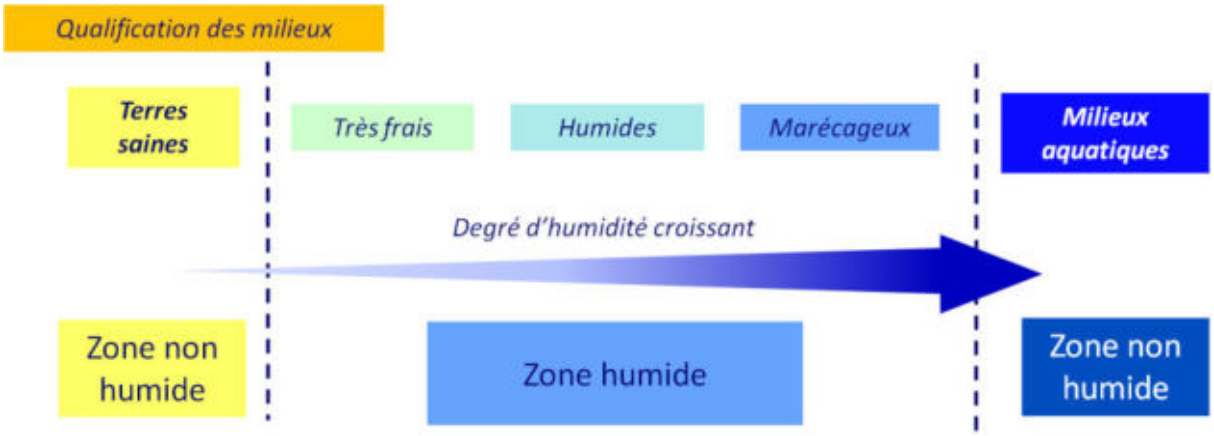

Gradient d'humidité des zones humides
(Source : IIBSN - Schéma élaboré d'après Oberti et al., 2003)

En raison de leur grande diversité, l'identification des zones humides n'est pas toujours aisée. Elle est réalisée sur la base des observations de terrain liées à des limites naturelles. Elle s'appuie notamment sur :

- La présence de végétation hygrophile et d'habitats humides ;
- L'hydromorphie des sols ;
- La géomorphologie du site (ex : rupture de pente) et la topographie.

2.2. TYPOLOGIE

Selon leur caractéristiques, différents types de zones humides peuvent être distingués. Le SDAGE Loire-Bretagne les classe en 13 grands types selon leur localisation dans un bassin versant :

- Grands estuaires ;
- Baies et estuaires moyens plats ;
- Marais et lagunes côtiers ;
- Marais saumâtres aménagés ;
- Bordures de cours d'eau ;
- Plaines alluviales ;
- Zones humides de bas-fonds en tête de bassin ;

- Régions d'étangs ;
- Bordures de plan d'eau ;
- Marais et landes humides de plaines et de plateaux ;
- Zones humides ponctuelles ;
- Marais aménagés à vocation agricole ;
- Zones humides artificielles.

Le schéma ci-dessous présente les différentes typologies de zones humides suivant leur localisation sur le bassin versant.

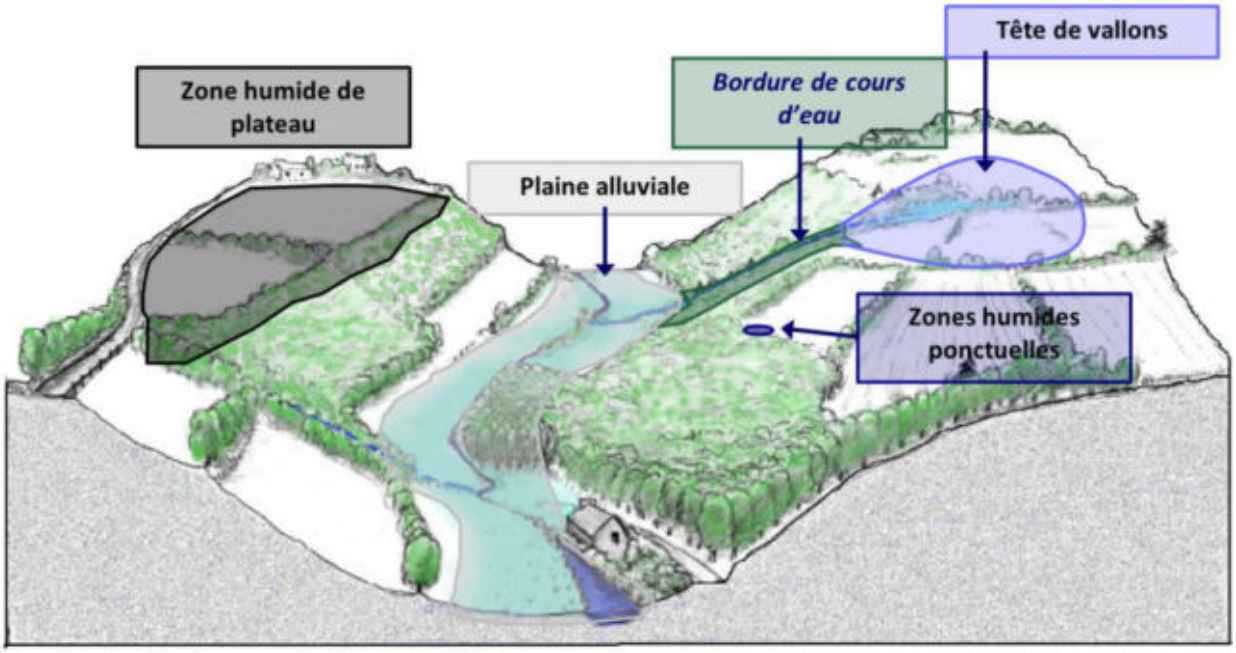

Localisation des zones humides sur un bassin versant (source : IIBSN)

2.3. FONCTIONS

Les zones humides présentent une richesse écologique particulière et assurent de nombreuses fonctions telles que la rétention, la régulation hydraulique et l'épuration mais également des fonctions socio-économiques.

- Fonctions biologiques :

Les zones humides recèlent généralement une biodiversité importante et peuvent constituer des réservoirs d'espèces patrimoniales. Ce sont des milieux essentiels pour la faune, qui permettent l'hivernage, la migration et la reproduction de nombreux oiseaux ; le frai du brochet et le développement des juvéniles ; la reproduction des poissons et crustacés en zones littorales. On observe également des amphibiens, des odonates, etc.

Outre la faune, les zones humides sont reconnues pour leur diversité végétale (roselières, prairies humides, tourbières, bordures de cours d'eau…).

- Fonctions épuratoires :

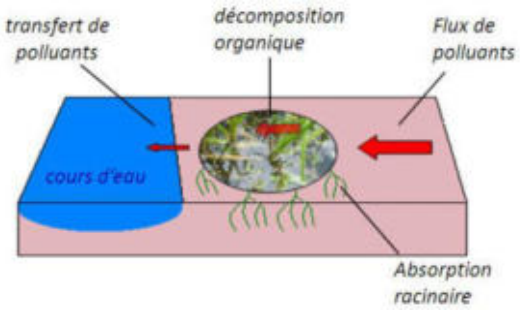

Certaines zones humides possèdent des propriétés épuratoires remarquables. Elles sont particulièrement efficaces en matière de dénitrification avec des taux d'abattement supérieurs à 50%. Elles sont également capables de fixer les matières en suspensions, les engrais et produits phytosanitaires et peuvent éliminer le phosphore parfois jusqu'à 90%.

- Fonctions hydrauliques :

Les zones humides ont un rôle majeur dans le stockage des eaux. Elles contribuent en effet à l'écrêtement des pointes de crue et ont également un rôle d'éponge.

Elles peuvent ainsi retarder l'apparition et réduire l'intensité des débits d'étiage en restituant de manière progressive les eaux stockées en période de hautes eaux.

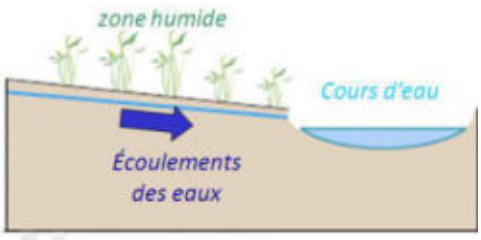

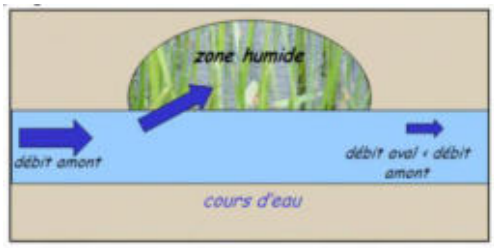

Source des figures : IIBSN

- Fonctions socio-économiques :

Les zones humides sont avant tout des milieux utilisés par la profession agricole, pour la culture et le pâturage ; et sylvicole, notamment pour la populiculture.

Ce sont des milieux très généreux, qui peuvent être exploités pour la production de roseaux, de laîche ou de joncs (paillage des chaises, couvertures de chaume…) ; de bois (peupliers) ; de ressources alimentaires (poissons, crustacés, chasse…) ; de fourrage, etc. Les zones humides peuvent également être valorisées pour le développement du tourisme (randonnés, naturalisme, etc.).

Par ailleurs, il est observé une différence dans les usages entre l'amont et l'aval d'un bassin versant.

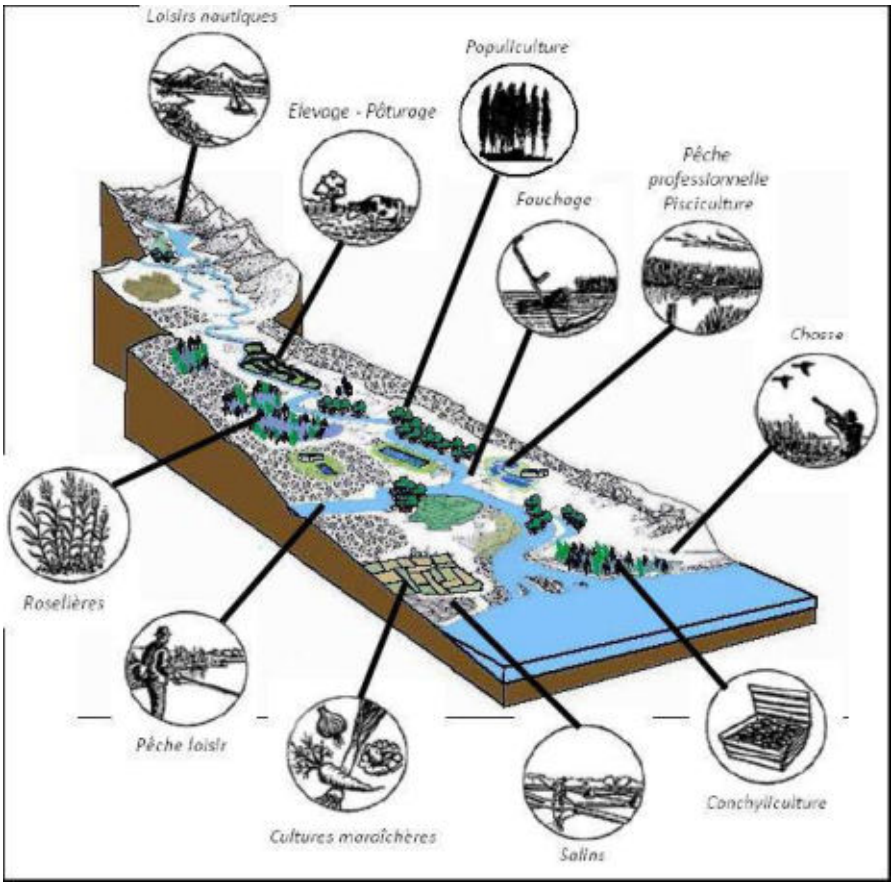

Fonctions socio-économiques des zones humides



Synthèse des fonctions assurées par les zones humides
(source : Syndicat mixte du bassin de la Rance et de Célé)

3. DEMARCHE ET OBJECTIFS DE L'INVENTAIRE

3.1 DEMARCHE D'INVENTAIRE

L'inventaire des zones humides de la commune de Lhoumois s'intègre dans une mutualisation de 28 communes du Pays de Gâtine, dont le territoire concerne cinq SAGE. Il a été décidé de respecter les modalités d'inventaire des zones humides de chacun des SAGE sur leur territoire respectif. Les modalités d'inventaire du **SAGE Thouet** ont été validées par la Commission Locale de l'Eau le 16 janvier 2014.

Pour une démarche et une méthodologie unique du bassin versant avec un socle minimum obligatoire, les modalités d'inventaire des zones humides sont définies sur l'ensemble du périmètre du SAGE.



A noter : c'est un inventaire de connaissance et il n'est pas réalisé au titre de la Police de l'eau.

La démarche, telle que définie par la CLE, s'articule sur deux axes :

- Concertation avec le groupe d'acteurs locaux afin de partager les connaissances et permettre une prise de conscience des enjeux liés aux zones humides.
- Expertise d'identification des zones humides pour leur inventaire à proprement dit.

3.2. OBJECTIFS

La présente étude répond à deux objectifs principaux. Elle vise, dans un premier temps, à répondre aux enjeux du SAGE qui doit assurer l'inventaire, la préservation et la reconquête des zones humides. Dans un second temps, elle vise à acquérir une bonne connaissance du territoire communal (zones humides, réseau hydrographique, plans d'eau et mares…) pour l'élaboration des documents d'urbanisme.

Une fois l'inventaire terminé et validé par le Conseil municipal, les résultats seront transmis au SAGE afin de compiler les données des différents inventaires communaux à l'échelle du bassin versant. L'analyse de ces résultats par la Commission Locale de l'Eau pourra donner naissance à diverses règles de gestion des zones humides, contribuant ainsi à l'atteinte des objectifs du SAGE et du SDAGE.

Le recensement des zones humides permettra l'identification de milieux d'intérêt primordial tels que les Zones Humides d'Intérêt Environnemental Particulier (ZHIEP) et les Zones Stratégiques pour la Gestion de l'Eau (ZSGE). La délimitation de ces zones est un outil efficace pour atteindre l'objectif de bon état des eaux requis par la DCE (Directive Cadre sur l'Eau). A ce jour, aucun arrêté préfectoral n'a délimité de telles zones.

De plus, l'inventaire sera intégré totalement ou partiellement dans les documents d'urbanisme (Plan Local d'Urbanisme, Carte communale, etc.) et pour les projets d'installations, ouvrages, travaux et activités (IOTA), afin de permettre une meilleure gestion communale du territoire.

Il est cependant à préciser que toute opération visant à aménager une zone humide est soumise à la nomenclature Loi sur l'Eau (art. R. 214-1 du Code de l'environnement). L'inventaire proposé ici permet certes une meilleure connaissance de ces espaces mais n'est cependant pas exhaustif du point de vue de cette nomenclature. Tout pétitionnaire devra donc, dans le cadre d'une demande d'autorisation ou d'une déclaration au titre de la loi sur l'eau, apporter des éléments d'expertise technique sur le caractère humide de son site d'implantation, et ce, indépendamment de l'existence du présent inventaire de zones humides, mais tout en le prenant en compte.

4. CONCERTATION DES ACTEURS

4.1. ACTEURS LOCAUX

La démarche de concertation, validée par la CLE (Commission Locale de l'Eau), s'appuie sur la constitution d'un groupe d'acteurs locaux. La composition de ce dernier se veut la plus représentative possible des différents protagonistes du territoire. Ce dernier se compose alors :

- du Maire de la commune ;
- d'élus ;
- d'exploitants agricoles ;
- de représentants du monde associatif : fédération de chasse, association de pêche, association naturaliste…

La composition du groupe de travail est établie par le Conseil Municipal (*cf. Annexe 1*).

Membres du groupe d'acteurs	
Maire de Lhoumois	M. PILLOT Jean
1ère adjointe	Mme GOULET Chantal
2ème adjoint	M. MOURET Jacques
Agriculteur / Conseiller municipal	M. CHOLLET Jean-Michel
Agriculteur / Représentant de la société de chasse	M. BROTTIER Philippe
Représentant association de pêche	M. VRIGNON Robert
Propriétaire foncier	M. DU DRESNAY Renaud
Agriculteur	M. BOULIN Aurélien
Agriculteur	M. PORCHAIRE Stéphane
Agriculteur	M. FEUFEU Laurent
Agriculteur	M. PILLOT Loïc
SAGE Thouet	M. PEAUD Pierre
Deux-Sèvres Nature Environnement	M. BONNESSEE Michel
ONEMA 79	
DDT	
Comité départemental de la randonnée pédestre	

Ce groupe apporte au prestataire de l'inventaire, le bureau d'études NCA Environnement, ses connaissances locales de terrain et l'historique des activités sur la commune. Il s'exprime lors des réunions afin de pré-délimiter et caractériser les zones humides. Il aide aussi à mieux comprendre le fonctionnement des zones humides (inondations, fréquence, surface, saisonnalité, entrées / sorties d'eau) et la gestion actuelle des parcelles.

Il donne également son avis sur le déroulement de l'inventaire, et apporte au prestataire sa connaissance et sa vision du territoire, en particulier sur la dynamique de l'eau (drainage, source, écoulement, remontée de nappes, inondation,…).

4.2. REUNIONS

L'atout majeur du groupe d'acteurs locaux est donc le partage de connaissances. Plusieurs réunions sont organisées afin d'optimiser au mieux la concertation et le suivi de l'étude par la commune.

Un représentant du Pays de Gâtine et des SAGE sont présents lors des réunions, tout comme l'équipe du prestataire chargé de l'étude (NCA Environnement). S'ajoute donc au groupe d'acteurs locaux les intervenants suivants :

Intervenants extérieurs lors des réunions	
NCA Environnement	M. VINET Pierre Mme BOSSELET Elodie Mme TONDEUX Laetitia Mme RICHEZ Eva
Pays de Gâtine	Mme BEVILLON Camille
SAGE Thouet	M. PEAUD Pierre M. PACAUD Alexis

- Première réunion du groupe d'acteurs : présentation de la démarche de l'inventaire (*cf. Annexe 2*)

Le groupe d'acteurs locaux s'est réuni une première fois le **28 juin 2016**, avec les représentants du bureau d'études NCA Environnement, missionnés par le Pays de Gâtine pour réaliser l'inventaire et animer les réunions.

Le but de cette première réunion est d'informer les acteurs sur le déroulement de l'étude, ses objectifs et le cadre dans lequel elle s'inscrit. Cette rencontre permet également d'expliciter la notion de zones humides et la méthodologie d'inventaire.

Dans un second temps, les différents outils de prélocalisation des zones humides ont été présentés aux membres du groupe d'acteurs par le biais de l'atlas de prélocalisation. Un travail sur carte a été demandé aux acteurs locaux. Il a permis de vérifier la validité de la pré-délimitation, et de récolter différentes informations sur la dynamique de l'eau (drainage, sources, remontées de nappe,

inondations, ruissellements…). Cette analyse permet de compléter les documents de travail et de mieux connaitre la commune avant le passage sur le terrain.

De plus, à l'aide de la mairie, le bureau d'études a recueilli les contacts des personnes exploitant des parcelles sur la commune de Lhoumois, afin de pouvoir les prévenir du passage sur le terrain. Ainsi, les personnes (exploitants ou propriétaires) souhaitant accompagner les ingénieurs sur leurs parcelles, ont été contactées.

La deuxième phase de la réunion consiste à présenter la méthodologie directement sur le terrain, notamment le critère « végétation » et le critère « pédologie ». Quelques parcelles sont donc visitées avec le groupe d'acteurs locaux afin de montrer les critères permettant d'identifier une zone humide.

- Réunion d'information à l'intention des agriculteurs et des propriétaires de la commune (*cf. Annexe 3*)

Le groupe d'acteurs étant un groupe de travail, le nombre de personnes est relativement restreint. Une réunion d'information pour l'ensemble des exploitants et des propriétaires s'est donc déroulée le **8 juillet 2016**. Elle permet d'informer et de sensibiliser un plus grand nombre de personnes sur la nécessité de réaliser un inventaire des zones humides au niveau communal et de répondre aux différentes interrogations. Cette réunion permet aussi de récupérer les noms et numéros de téléphone des exploitants et propriétaires voulant nous accompagner sur leurs parcelles lors de la phase terrain.

A la suite des deux réunions présentées ci-dessus, la **campagne de terrain** a été réalisée entre le 18 et le 21 juillet 2016. L'atlas cartographique provisoire des zones humides a été déposé deux semaines en mairie, du 12 au 26 septembre 2016, afin que les données soient accessibles à toute la population. Au cours de cette **mise à disposition des cartes à la mairie**, un cahier est ouvert par le Maire, permettant aux personnes d'inscrire leurs remarques sur les résultats de l'inventaire et éventuellement de demander un retour sur le terrain. Au cours de cette mise à disposition, aucune personne n'est venue consulter les cartes en mairie.

En parallèle, les résultats provisoires sont analysés par le SAGE, qui peut demander des retours terrain également, généralement pour compléter l'effort de prospection.

- Réunion de restitution de l'Atlas provisoire des zones humides au groupe d'acteurs (*cf. Annexe 4*)

Une réunion de restitution des résultats provisoires de l'inventaire des zones humides a été programmée le **6 octobre 2016**, au cours de laquelle les résultats de l'expertise sont présentés aux membres du groupe d'acteurs.

Le bureau d'études récolte les remarques déposées en mairie, celles faites par le SAGE et celles faites lors de la réunion de restitution provisoire. Certaines remarques peuvent venir compléter directement les résultats d'inventaire, d'autres peuvent nécessiter un retour sur le terrain. Sur la commune de Lhoumois, il y a eu 3 remarques du SAGE Thouet, aucune remarque en mairie, et une remarque lors de la réunion par rapport au mauvais positionnement du réseau hydrographique. Ces

remarques n'ont pas nécessité de retours sur le terrain. Il y a cependant eu des **retours terrain** pour vérifier la présence ou non de certaines mares (repérées par interprétation des photographies aériennes). Les retours ont été effectués le **11 octobre** 2016.

- Réunion de restitution de l'Atlas final de l'inventaire des zones humides au Conseil Municipal (*cf. Annexe 5*)

Les résultats finaux de l'inventaire des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau ont été présentés au Conseil municipal lors d'une réunion le **18 octobre 2016**. Cette présentation a abouti sur une délibération du Conseil municipal, en vue d'une validation de l'étude.

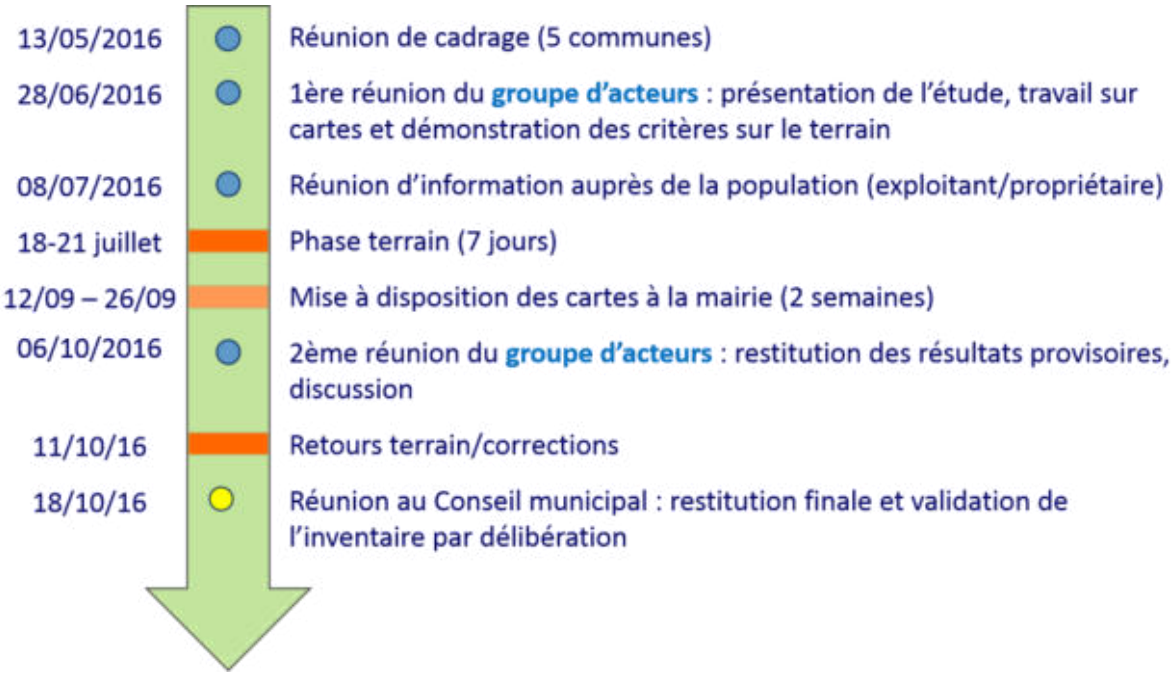

Synthèse des étapes de l'inventaire des zones humides de la commune de Lhoumois

4.3. FINANCEURS

Pour réaliser son inventaire des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau, la commune de Lhoumois s'est associée à 27 autres communes du Pays de Gâtine.

L'inventaire est financé par l'Agence de l'eau Loire Bretagne et le FEADER.

Le Pays de Gâtine, dans le cadre de la délégation de maitrise d'ouvrage, a sollicité les subventions auprès de ces différents partenaires.

CHAPITRE 2 :

CONTEXTE COMMUNAL

1. PRESENTATION GENERALE DE LA COMMUNE

1.1. CONTEXTE GEOGRAPHIQUE

La commune de Lhoumois s'étend sur 982 ha dans le département des Deux-Sèvres, en région ex-Poitou-Charentes (cf. carte ci-dessous). Lhoumois est située à 16 km au nord-est de Parthenay.

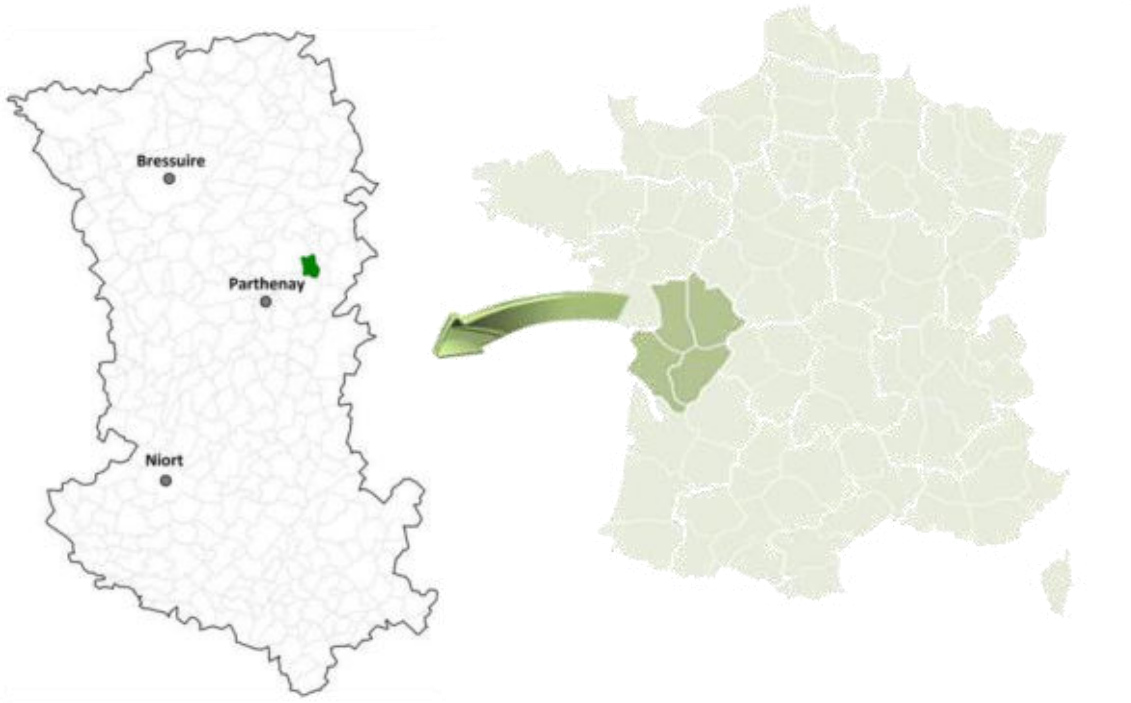

Localisation de la commune de Lhoumois dans le département des Deux-Sèvres (En vert : la commune de Lhoumois)

(Sources : GEOFLA®- IGN ; NCA environnement)

Pays de Gâtine
Parthenay
www.gatine.org

Inventaire (délimitation et caractérisation) des zones humides, du réseau hydrographique et des pièces d'eau des communes du Pays de Gâtine

LHOUMOIS (79149)

Carte IGN Scan25



Repère

Limite communale

Réalisation : NCA Environnement 08/2016

Sources : Pays de Gâtine, NCA Environnement, IGN Scan25®, IGN BD Ortho®

Carte IGN de la commune de Lhoumois (sources: IGN Scan 25®, Pays de Gâtine)

1.2. CONTEXTE AGRICOLE

La commune de Lhoumois est située dans le bocage du Pays de Gâtine. Elle est recouverte par 87 % de territoires agricoles et 13 % de forêts et milieux semi-naturels.

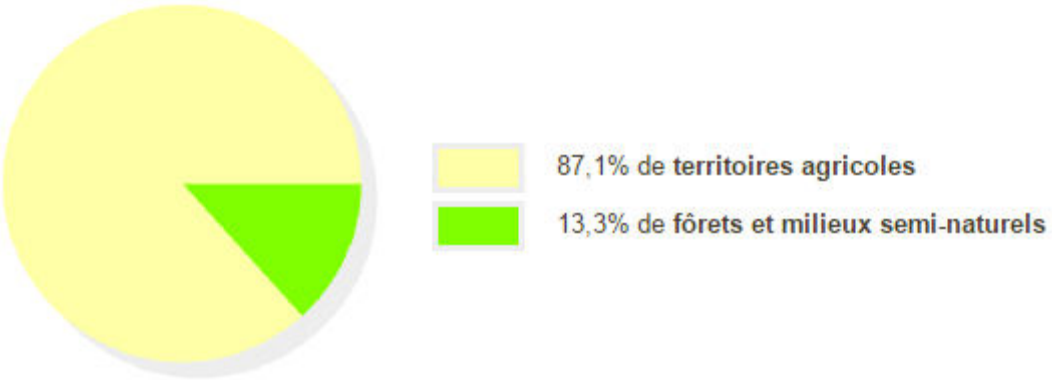

Répartition de l'occupation des sols sur la commune de Lhoumois
(Source : http://macommune.observatoire-environnement.org/commune/Lhoumois-79600)



Photographie du paysage de Lhoumois

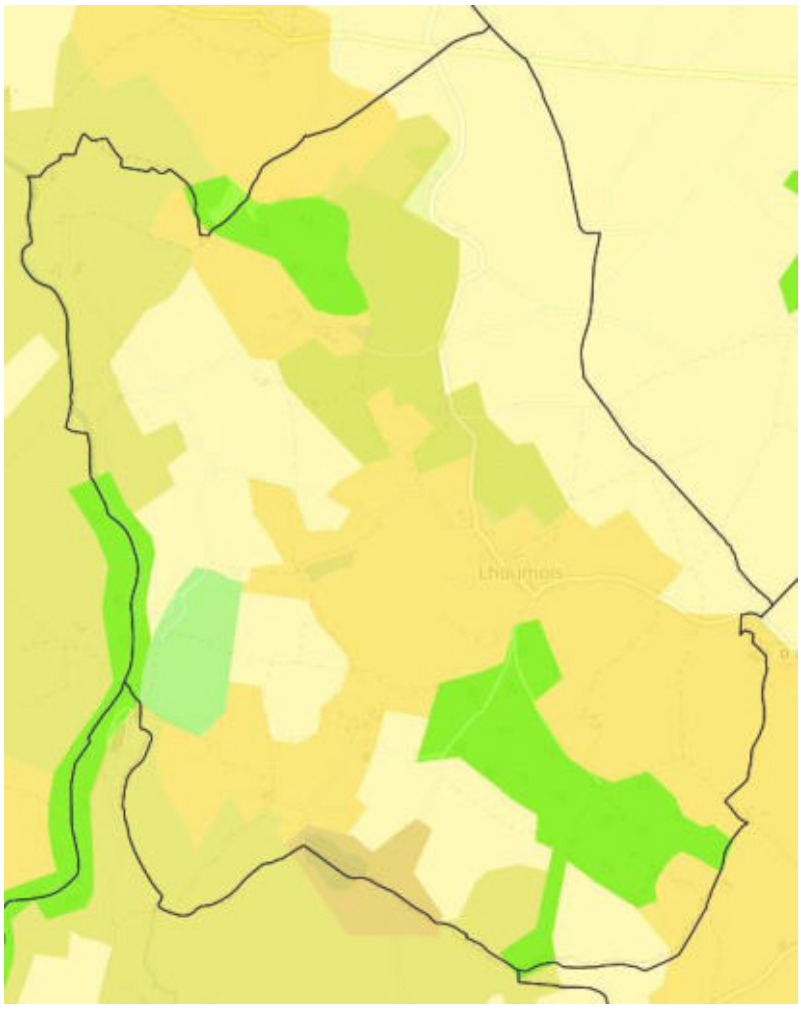

<u>Occupation des sols de la commune de Lhoumois</u>

(Source : http://cartographie.observatoire-environnement.org/visualiseur/?zoom=6&lat=6636428.5800016&lon=455357.48286924&idlyr=13647)

2. PRESENTATION DU CONTEXTE PHYSIQUE

2.1. CONTEXTE GEOLOGIQUE ET PEDOLOGIQUE

Le paysage de Lhoumois se dessine entre bocage et vallées. Les formations paysagères de la commune sont composées des plateaux du Seuil du Poitou, de vallées et terrasses alluviales, de plaines calcaires, et de collines et plateaux des massifs anciens.[2]

La géologie (science des roches) est dominée par des formations granitiques et argileuses.

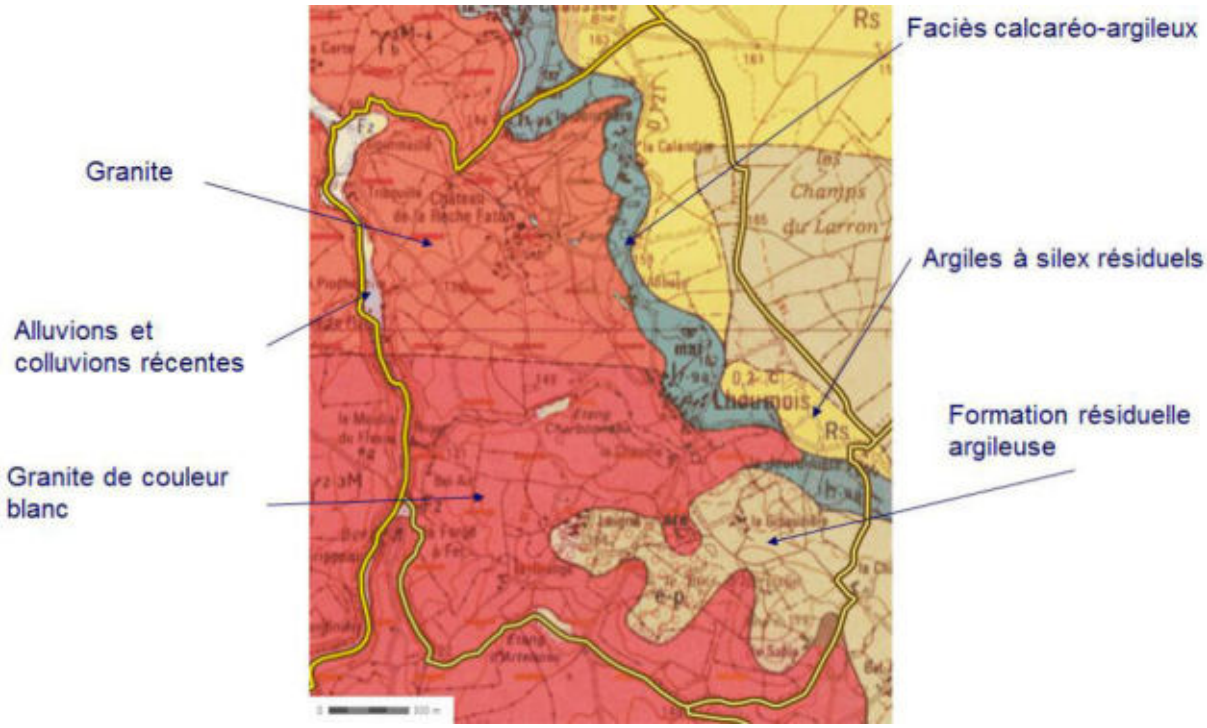

***Carte géologique de la commune de Lhoumois* (Source: BRGM)**

Les sols sur **granite** peuvent être favorables à l'installation de zones humides, le granite étant une roche imperméable. Généralement, la topographie joue un rôle important.

Les sols **argileux** créent une couche imperméable qui limite l'infiltration de l'eau en profondeur. Les sols peuvent alors s'engorger plus facilement et plus longtemps, favorisant les zones humides. Une formation argileuse est présente au sud-est de la commune, de la Gibaudière à Leigné. Sur certains secteurs, les sols argileux ont été drainés, limitant alors l'expression des zones humides.

[2] *Source : http://macommune.observatoire-environnement.org*

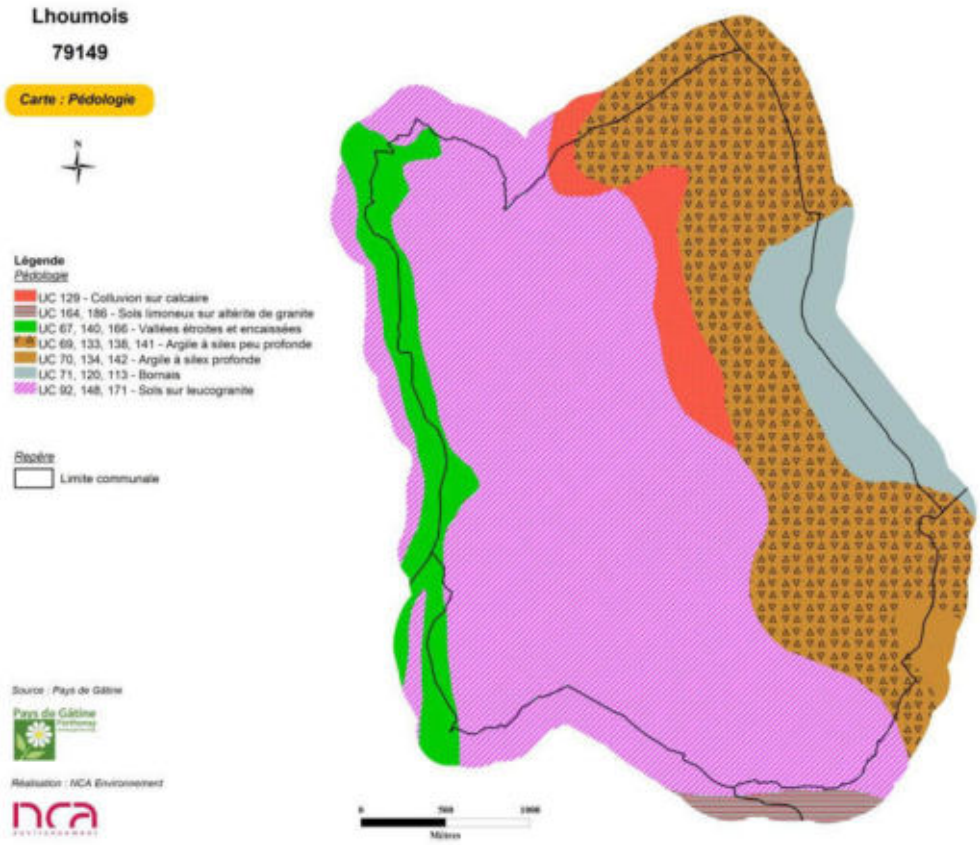

Carte pédologique de la commune de Lhoumois

La pédologie (science des sols) se recoupe avec la carte géologique. Elle met en évidence une dominante granitique et un contexte plus argileux sur la partie Est de la commune.

2.2. CONTEXTE HYDROGEOLOGIQUE

La ressource en eau souterraine de Lhoumois est définie par deux aquifères :

- Le massif granitique d'Orvault à 74 % ;
- Le Thouarsais ouest / Lias à 26 %

En ce qui concerne le contexte hydrogéologique, le point le plus intéressant est le phénomène de **remontée de nappe** pouvant influencer le caractère humide d'un sol et aller jusqu'à provoquer des inondations lors d'épisodes pluvieux exceptionnels.

Les nappes libres (aucune couche imperméable ne les séparant du sol) sont alimentées par la pluie dont une partie s'infiltre dans le sol. Durant la période hivernale la recharge des nappes est la plus importante. Une zone est classée en nappe sub-affleurante quand la nappe se situe, en moyenne, à un niveau proche de la surface du sol (inférieur à 3 m). Il n'est pas inhabituel pour le niveau supérieur de la nappe d'atteindre la surface du sol. Le contexte est alors très favorable à l'observation de zones humides. Différentes sensibilités sont accordées selon les secteurs. Elles identifient les endroits pouvant subir des inondations par remontée de nappe lors d'épisodes pluvieux exceptionnels.

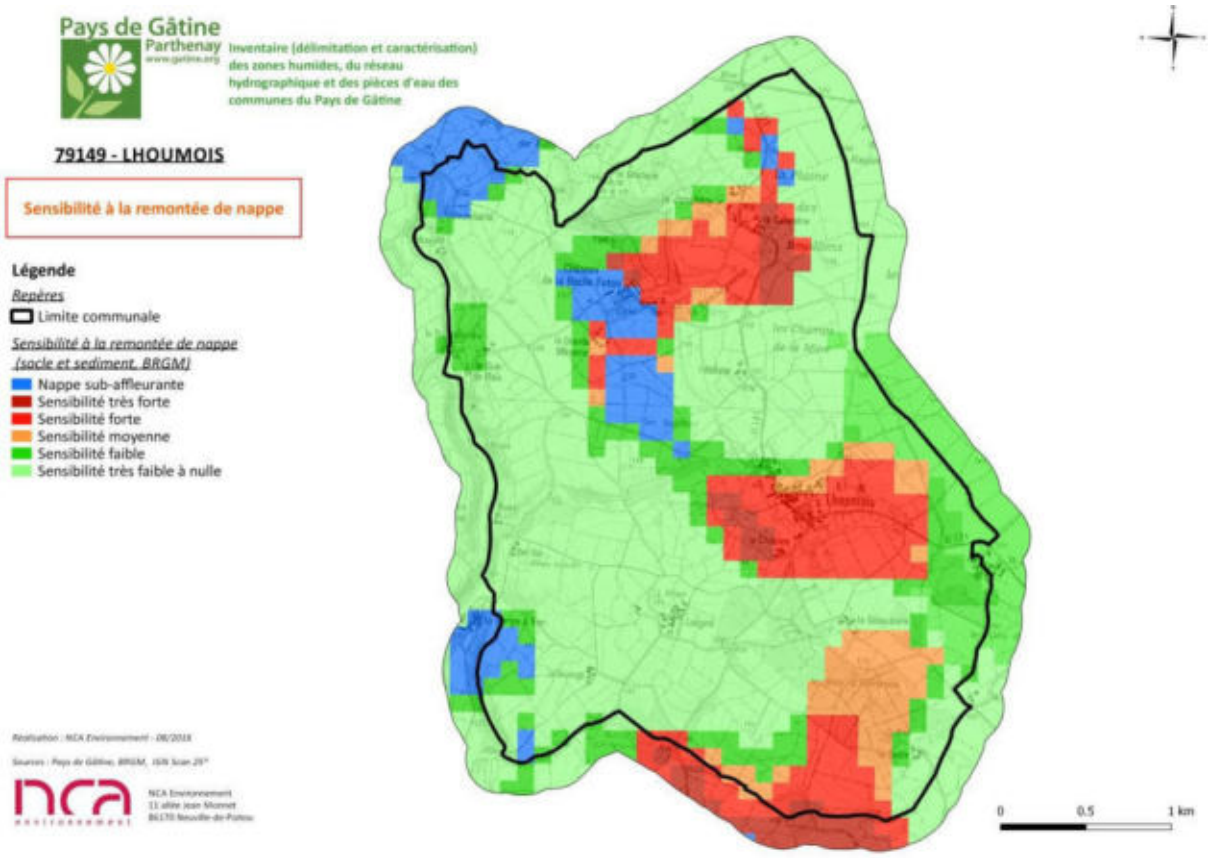

Remontée de nappe sur la commune de Lhoumois
(Source : BRGM)

Le phénomène de remontée de nappe est important au niveau du bourg de Lhoumois, ainsi que de la Grande Métairie à la Calandrie, et en limite Sud (vallée sous Le Sable).

CHAPITRE 3 :

METHODOLOGIE

1. PRELOCALISATION

1.1. ZONES HUMIDES POTENTIELLES

L'inventaire débute par une phase de prélocalisation des zones humides. Celle-ci permet de définir et de délimiter les zones humides potentielles. Elle résulte de la compilation de documents préétablis et d'une concertation avec les acteurs locaux. La prélocalisation consiste donc à identifier les secteurs du territoire susceptibles de présenter des zones humides et ce, afin d'optimiser les phases suivantes (phase de terrain, etc…).

La prélocalisation résulte de la compilation de divers documents. Les principales sources d'information dont nous disposons sont les suivantes :

- Prélocalisation de la DREAL,
- Réseau hydrographique et plans d'eau,
- Carte géologique,
- Carte pédologique,
- Aléa des remontées de nappes,
- Topographie,
- IGN BD Ortho® et IGN Scan 25®.



Carte de prélocalisation de la commune de Lhoumois

Les éléments présents sur cette carte ont été discutés avec le groupe d'acteurs locaux afin de recueillir leur connaissance du territoire.

1.2. ZONES POTENTIELLEMENT URBANISABLES

Aux zones prélocalisées (cf. paragraphe précédent), s'ajoutent les parcelles potentiellement urbanisables à court ou long terme. L'inventaire des zones humides ayant pour objectif d'intégrer les documents d'urbanisme communaux, une attention particulière est portée sur les zones potentiellement urbanisables.

La commune de Lhoumois n'a pas fourni de parcelles potentiellement urbanisables.

2. INVENTAIRE DE TERRAIN

Cette phase a pour objectif l'identification, la délimitation et la caractérisation, de manière exhaustive, des zones humides du territoire communal.

La méthode à suivre pour identifier une zone humide prend en compte les éléments présents dans l'arrêté interministériel du 24 juin 2008 modifié le 1er octobre 2009 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L.214-7-1 et R.2111-108 du Code de l'environnement.

La délimitation des zones humides est réalisée sur la base des observations de terrain liées à des limites naturelles. Elle s'appuie notamment sur :

- la limite de présence d'habitats humides ;
- l'engorgement des sols ;
- l'hydromorphie des sols ;
- la géomorphologie du site (ex : rupture de pente) et la topographie ;
- ou encore l'aménagement humain (ex : route, talus, …).

Les laisses de crues (limites de zones inondables) sont aussi des indices de terrain à prendre en compte pour détecter la limite maximum d'une zone humide. Les deux critères principaux restent cependant **la pédologie et la flore**.

La méthode d'identification des zones humides comme présentée dans les modalités d'inventaire des zones humides du **SAGE Thouet**, respecte le logigramme suivant :

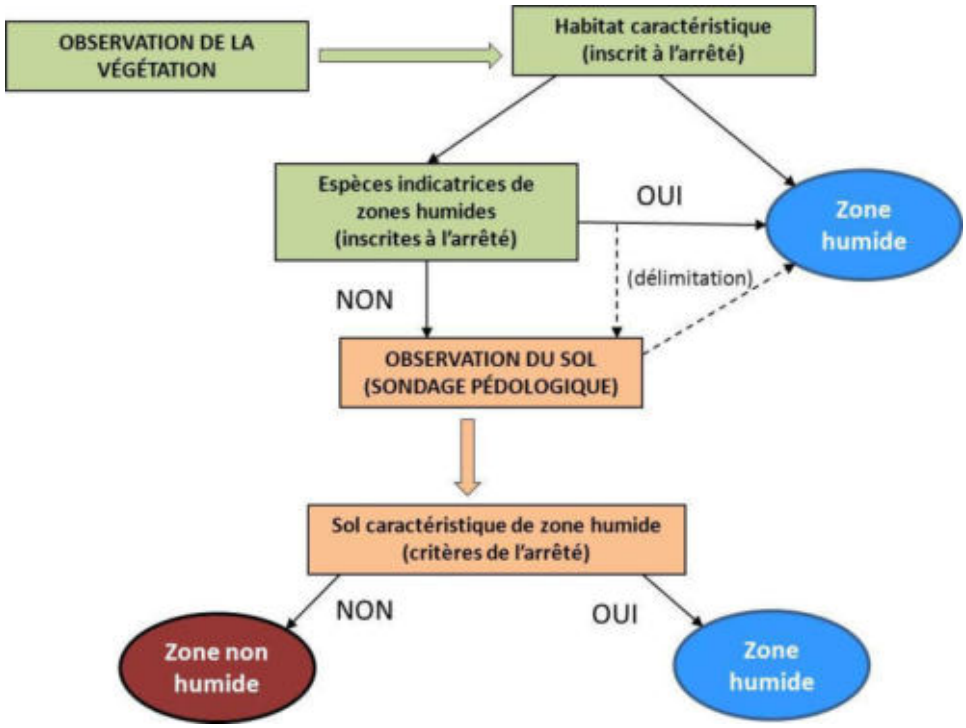

Logigramme de la méthode d'identification des zones humides (source : NCA environnement)

2.1. CRITERES D'IDENTIFICATION

2.1.1. Pédologie

Pour un inventaire de zones humides, l'examen des sols porte prioritairement sur la présence de traits d'hydromorphie. Le nombre, la répartition et la localisation des points de sondages dépendent de la taille et de l'hétérogénéité du site. Les sondages sont effectués à la tarière à main, et permettent de vérifier les limites des zones humides de manière plus précise que le critère botanique.

L'arrêté du 24 juin 2008 modifié, expose les critères pédologiques déterminant une zone humide. Conformément à l'arrêté, les sondages pédologiques visent la présence :

- D'**HISTOSOLS** (sols tourbeux), car ils connaissent un engorgement permanent en eau qui provoque l'accumulation de matières organiques peu ou pas décomposées. Ces sols correspondent aux classes d'hydromorphie H du GEPPA (Groupe d'Etude des Problèmes de Pédologie Appliquée) ;
- De **REDUCTISOLS**, car ils connaissent un engorgement permanent en eau à faible profondeur se marquant par des traits réductiques débutant à moins de 50 centimètres de profondeur de sol. L'horizon caractéristique de ces sols est l'horizon réductique G. Ils correspondent aux classes VI c et VI d du GEPPA ;
- De sols caractérisés par des **traits rédoxiques à moins de 25 cm** de profondeur se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur. L'horizon spécifique est l'horizon rédoxique g. Ces sols correspondent aux classe V a, b, c et d du GEPPA ;

- De sols présentant des **traits rédoxiques à moins de 50 cm** de profondeur, se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur, associés à des **traits réductiques entre 80 et 120 cm** de profondeur. Ces sols correspondent à la classe IV d du GEPPA.





Traits d'hydromorphie (horizon rédoxique) et sondage pédologique en prairie mésophile

(Source : NCA environnement)

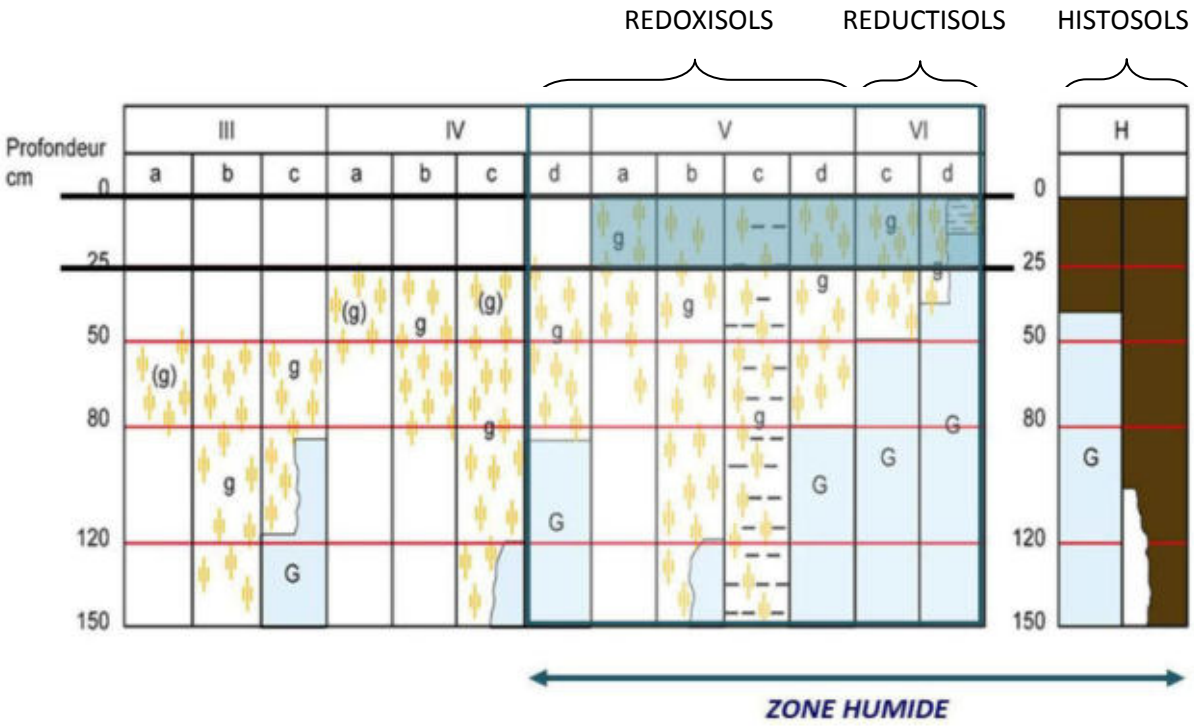

Schématisation des sols indicateurs de zones humides (Source : GEPPA, modifié NCA environnement)

2.1.2. Habitats naturels et végétation

Sur le terrain, les **critères liés à la végétation** sont les critères les plus simples pour délimiter une zone humide. La végétation de zone humide est caractérisée par :

- des communautés d'espèces végétales**,** dénommées **« habitats »,** caractéristiques des zones humides, identifiées selon la méthode et la liste correspondante à l'annexe 2.2 de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié. Une attention particulière est donnée à la délimitation des habitats d'intérêt communautaire et d'intérêt communautaire prioritaires. Environ 600 habitats sont répertoriés dans l'arrêté du 24 juin 2008 modifié, mais tous ne concernent pas l'aire biogéographique atlantique.

Exemples d'habitats (Sources : NCA environnement) :


Cariçaie


Mégaphorbiaie


Prairie calcaire à Molinie


Prairie humide eutrophe


Roselière


Tourbière alcaline

- des espèces indicatrices de zones humides**,** identifiées selon la méthode et la liste des espèces figurant à l'annexe 2.1 de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié.

Exemples d'espèces hygrophiles (Sources : NCA environnement) :



Renoncule rampante
Ranunculus repens



Fritillaire pintade
Fritillaria meleagris subsp. meleagris



Menthe aquatique
Mentha aquatica



Cardamine des prés
Cardamine pratensis



Lychnis fleur-de-coucou
Lychnis flos-cuculis



Orchis à fleurs lâches
Anacamptis laxiflora

2.2. CAMPAGNE DE TERRAIN

L'inventaire a été réalisé sur l'ensemble du territoire communal en ciblant prioritairement les zones définies lors du pré-inventaire.

L'objectif de la campagne de terrain était de confirmer ou d'infirmer la présence de zones humides, de délimiter précisément ces dernières, et de réaliser une caractérisation technique complète de chacune d'entre elles (profondeur des traces d'hydromorphie, végétation observée…).

La campagne de terrain a été réalisée **du 18 au 21 juillet 2016**.

Les secteurs prélocalisés ont fait l'objet de sondages pédologiques. Certaines zones ponctuelles éventuellement humides ont également été sondées pour vérification. Sur les secteurs humides, de nombreux sondages sont réalisés afin de délimiter précisément les zones. La topographie, si elle est marquée, et la végétation, lorsqu'elle est présente, aident à positionner les points de sondages et à définir les limites des zones humides.

En lien avec la base de données GWERN[3], chaque zone humide fait l'objet d'une feuille d'identification de terrain comprenant les informations suivantes :

- Informations générales (date, toponyme, cours d'eau…)
- Typologie CORINE (primaire et secondaire)
- Critères de délimitation (espèces végétales, habitats, sols - hydromorphie, topographie…)
- Etat de conservation (dégradé, non dégradé)

[3] Développée par le Forum des Marais Atlantiques, la base de données GWERN permet d'avoir une même structuration des données relatives aux zones humides sur l'ensemble d'un territoire, de réaliser des atlas et des synthèses sur les données de caractérisation et d'automatiser la compilation d'inventaires réalisés.

- Régime de submersion (fréquence, étendue)
- Diagnostic du fonctionnement hydrologique (connexion au réseau hydrographique…)
- Atteintes (drainage, assèchement, comblement, remblais, mise en culture…)
- Activités et usages dans et autour de la zone
- Remarques générales

Une photographie de chaque zone humide est également prise afin d'illustrer et de justifier les résultats.

3. CARTOGRAPHIE

L'ensemble du travail cartographique (Atlas des zones humides) est réalisé avec le logiciel de SIG (Système d'Information Géographique) MapInfo 8.0 et QGIS 2.14, en se basant sur les BD Ortho®, BD TOPO® et le scan 25® de l'IGN, ainsi que sur le BD parcellaire et le réseau hydrographique de l'IGN également.

L'inventaire cartographique des zones humides est établi au 1 /7000ème :

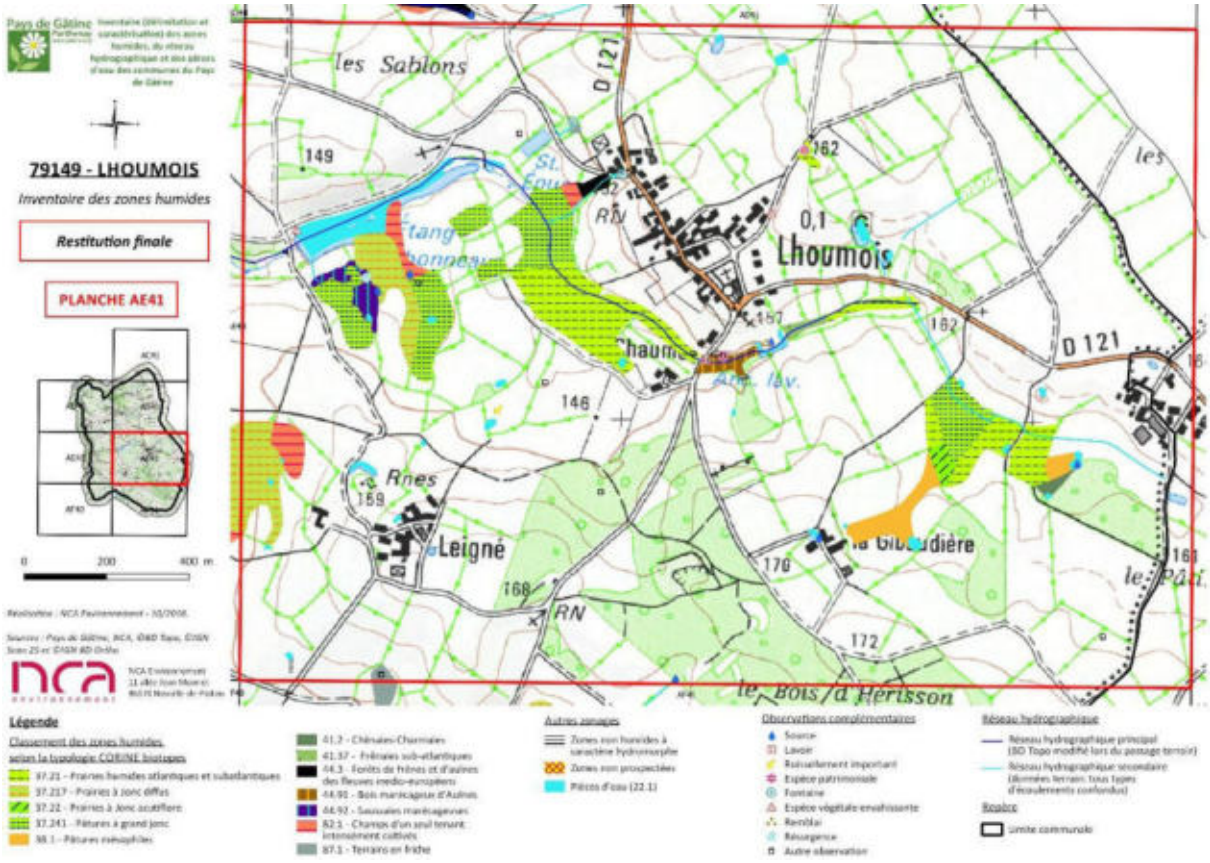

Extrait de l'atlas cartographique des zones humides de la commune de Lhoumois

L'ensemble des données (couches SIG et observations de terrain) est enregistré dans le logiciel GWERN combinant la cartographie SIG des zones humides avec une base de données informatiques reprenant les éléments des fiches terrain.

Le logiciel GWERN permet une visualisation simultanée de la cartographie SIG et des données attributaires dans une forme codifiée et simplifiée, telle que l'illustre la figure suivante.

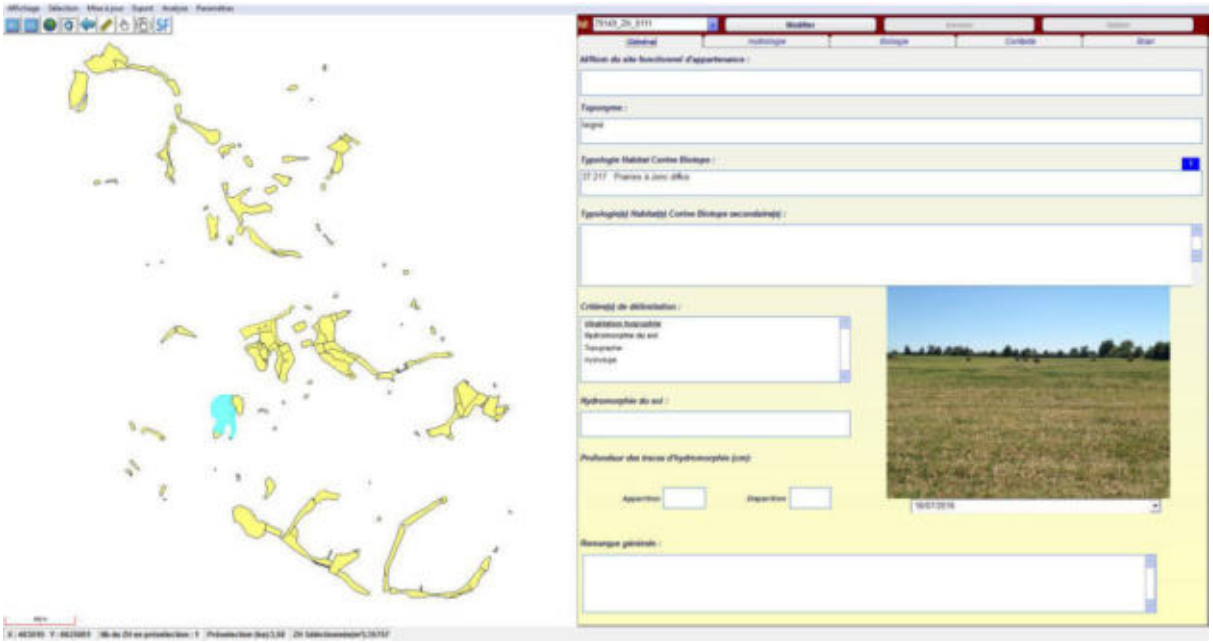

Interface du logiciel GWERN

CHAPITRE 4 :

RESULTATS DE L'INVENTAIRE

1. RESEAU HYDROGRAPHIQUE ET MILIEUX AQUATIQUES

1.1. RESEAU HYDROGRAPHIQUE

Le réseau hydrographique est relativement peu dense sur Lhoumois : **15,7 km de réseau hydrographique principal**.

Le ruisseau de Lachenot circule dans la partie Nord-Ouest et le ruisseau du Pont Buret sur une petite partie du Sud-Ouest de la commune. Tous deux, ainsi que d'autres ramifications du réseau hydrographique, se jettent dans le Thouet. Ce dernier délimite la partie Ouest de la commune. (cf. carte ci-après).

Sur l'ensemble de ce linéaire, 8,8 km présentent un régime permanent et 6,9 km un régime intermittent.

A cela, s'ajoute le réseau complémentaire, issu uniquement des observations de terrain. Ce réseau ne distingue pas les fossés des cours d'eau. Généralement, il vient en complément du réseau principal, en ajoutant un écoulement de source ou des fossés de drainage par exemples. Le **réseau complémentaire représente 5,3 km** de linéaire. Il peut ajouter une potentialité supérieure de présence de milieux humides (zone de source), ou à l'inverse, expliquer pourquoi ce n'est pas ou plus humide (fossés de drainage). Ces fossés ont été créés, en majorité, pour évacuer les eaux pluviales ou les eaux de drainage. Ainsi, leur régime est intermittent.




Réseau hydrographique principal permanent : Le Thouet et près de l'étang Charbonneau

Les vallées où circulent les cours d'eau sont les zones les plus favorables à l'établissement des zones humides. Le réseau secondaire amène une présence potentielle de zones humides sur certains secteurs où le réseau principal est absent.

Toutefois, des cours d'eau et fossés présentent un régime d'écoulement temporaire, une caractéristique pouvant être un facteur limitant, tout comme le surcreusement des cours d'eau et des fossés sur certains secteurs.

Pays de Gâtine Parthenay
www.gatine.org

Inventaire (délimitation et caractérisation) des zones humides, du réseau hydrographique et des pièces d'eau des communes du Pays de Gâtine

79149 - LHOUMOIS

Réseau hydrographique

Légende

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal (BD Topo modifié lors du passage terrain)
- Réseau hydrographique secondaire (données terrain: tous types d'écoulements confondus)

Repère

- Limite communale



Réalisation : NCA Environnement - 10/2016.

Sources : Pays de Gâtine, NCA, ©IGN Scan 25, ©IGN BD Ortho et ©BD Topo.

NCA Environnement
11 allée Jean Monnet
86170 Neuville-de-Poitou

Cartographie du réseau hydrographique de la commune de Lhoumois
(Sources : ©IGN BD Ortho, ©IGN Scan25, ©BD Topo, Pays de Gâtine, NCA environnement)

1.2. MARES ET PLANS D'EAU

Les résultats d'inventaire comptabilisent **68 mares et plans d'eau,** pour une surface totale de **7,64 ha d'eau superficielle close** (ne rentrant pas dans l'appellation « zones humides »).

Les pièces d'eau de la commune sont peu nombreuses, toutes sont des plans d'eau (pas de mare), généralement de petite taille. La surface varie **de 30 m² à 3,1 ha**, 2 dépasse l'hectare.

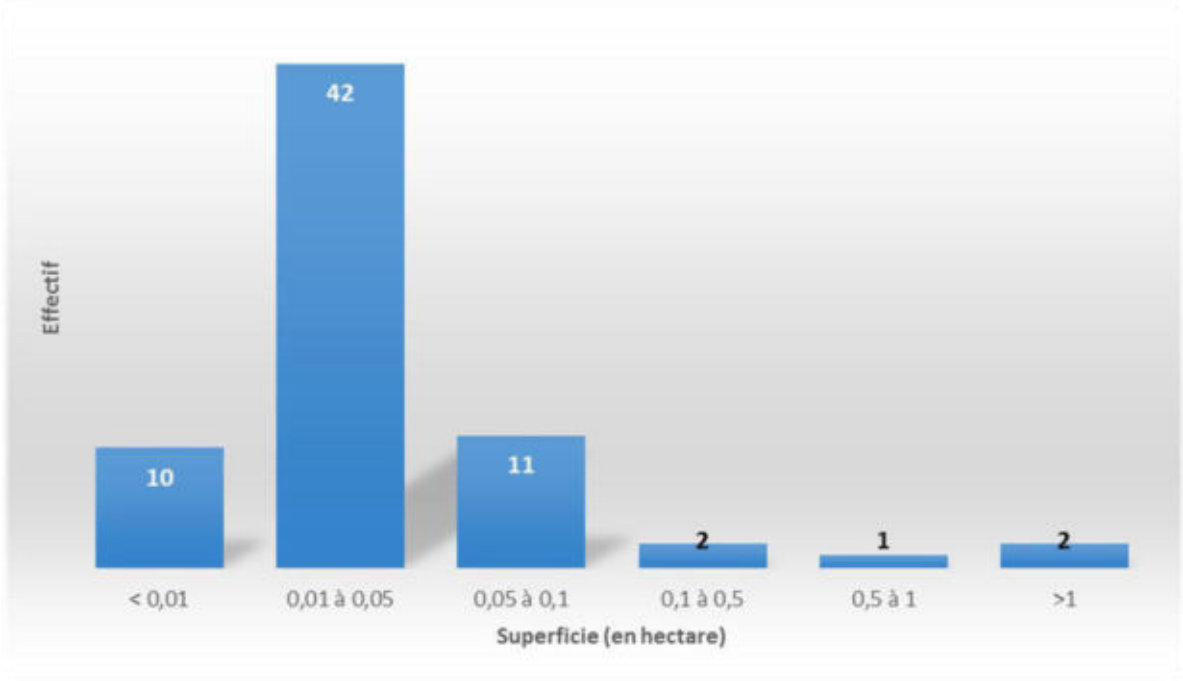

Répartition des mares et plans d'eau en fonction de leur surface

Exemples de typologies de plans d'eau (Source : NCA) :



La Roche Faton



La Gibaudière

Pays de Gâtine Parthenay www.gatine.org

Inventaire (délimitation et caractérisation) des zones humides, du réseau hydrographique et des pièces d'eau des communes du Pays de Gâtine

79149 - LHOUMOIS

Pièces d'eau (mares et plans d'eau)



Légende

- Pièces d'eau (mares et plans d'eau)
- Limite communale

Réalisation : NCA Environnement - 10/2016.

Sources : Pays de Gâtine, NCA, ©IGN Scan 25 et ©IGN BD Ortho.

NCA Environnement
11 allée Jean Monnet
86170 Neuville-de-Poitou

Inventaire des mares et plans d'eau de la commune de Lhoumois
(Sources : IGN BD Ortho®, IGN Scan25®, Pays de Gâtine, NCA environnement

1.3. OBSERVATIONS COMPLEMENTAIRES

Des observations de terrain en lien avec la ressource en eau ont été relevées sur le terrain. Ces observations regroupent différents éléments relatifs à la dynamique de l'eau tels que les sources, lavoirs, les engorgements marqués, les puits…

A noter que le recensement de ces points n'est pas exhaustif, l'ensemble du territoire ne pouvant être prospecté. De même, une partie des observations est issue des dires d'acteurs (données lors du passage terrain ou lors des réunions), par conséquent un certain nombre d'éléments dépendent du degré de connaissance des acteurs locaux.

Il a ainsi été recensé sur la commune :

- ✓ 18 sources
- ✓ 2 lavoirs
- ✓ 6 fontaines



Fontaine et lavoir de la Jonchère



Fontaine à La Grange

Pays de Gâtine
Parthenay
www.gatine.org

Inventaire (délimitation et caractérisation) des zones humides, du réseau hydrographique et des pièces d'eau des communes du Pays de Gâtine

79149 - LHOUMOIS

Réseau hydrographique et observations complémentaires

Légende

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal (BD Topo modifié lors du passage terrain)
- Réseau hydrographique secondaire (données terrain: tous types d'écoulements confondus)

Observations complémentaires

- Source
- Lavoir
- Mouillère
- Ruissellement important
- Espèce patrimoniale
- Engorgement
- Puits
- Ancienne fontaine
- Fontaine et sources aménagées
- Espèce végétale envahissante
- Mare comblée
- Remblai
- Résurgence
- Autre observation

Repère

- Limite communale

Réalisation : NCA Environnement - 10/2016.

Sources : Pays de Gâtine, NCA, ©IGN Scan 25, ©IGN BD Ortho et ©BD Topo.

NCA Environnement
11 allée Jean Monnet
86170 Neuville-de-Poitou



Observations complémentaires de l'inventaire des zones humides de la commune de Lhoumois
(Sources : ©IGN BD Ortho, ©IGN Scan25, ©BD Topo, Pays de Gâtine, NCA environnement)

2. ZONES HUMIDES

2.1. SONDAGES PEDOLOGIQUES

Tous les secteurs repérés durant la phase de pré-inventaire ont fait l'objet de sondages pédologiques permettant de caractériser l'hydromorphie des sols et ainsi de confirmer ou non la présence de zones humides.

Au total, **448 sondages pédologiques** ont été réalisés sur le territoire communal (voir carte ci-dessus). **78** d'entre eux ont permis d'observer des sols caractéristiques de zones humides (en rouge) appartenant majoritairement à la classe d'hydromorphie Vb du GEPPA (Groupe d'Etudes des Problèmes de Pédologie Appliquée).

Les autres sondages pédologiques ont affiché des sols non caractéristiques de zones humides, bien que certains présentent tout de même des traces d'hydromorphie plus en profondeur. Ces zones hydromorphes peuvent être le vestige d'anciennes zones humides. Elles constituent un potentiel de restauration.



Sol caractéristique de zone humide



Sol sain

Pays de Gâtine Parthenay www.gatine.org

Inventaire (délimitation et caractérisation) des zones humides, du réseau hydrographique et des pièces d'eau des communes du Pays de Gâtine

79149 - LHOUMOIS

Sondages pédologiques

Légende

Sondages pédologiques

- Sol répondant aux critères de zones humides
- Sol non humide

Repère

- Limite communale



Réalisation : NCA Environnement - 10/2016.

Sources : Pays de Gâtine, NCA, ©IGN Scan 25 et ©IGN BD Ortho.

NCA Environnement
11 allée Jean Monnet
86170 Neuville-de-Poitou

Localisation des sondages pédologiques effectués sur la commune de Lhoumois (Sources : IGN BD Ortho®, IGN Scan25®, Pays de Gâtine, NCA environnement)

2.2. INVENTAIRE GLOBAL

L'inventaire comptabilise une surface totale en zones humides de **60,86 ha**, soit environ **6,2 %** de la surface communale totale. Sachant que la surface prélocalisée (avant la phase terrain) était d'environ 200 ha, les zones humides réelles ont donc réduit de près de 70 %.



Zone humide près de l'étang Charbonneau et du bourg de Lhoumois

La carte en page suivante permet de comparer les zones humides prélocalisées initialement, avant la phase terrain (en bleu) aux zones humides réelles identifiées sur le terrain (en rose).

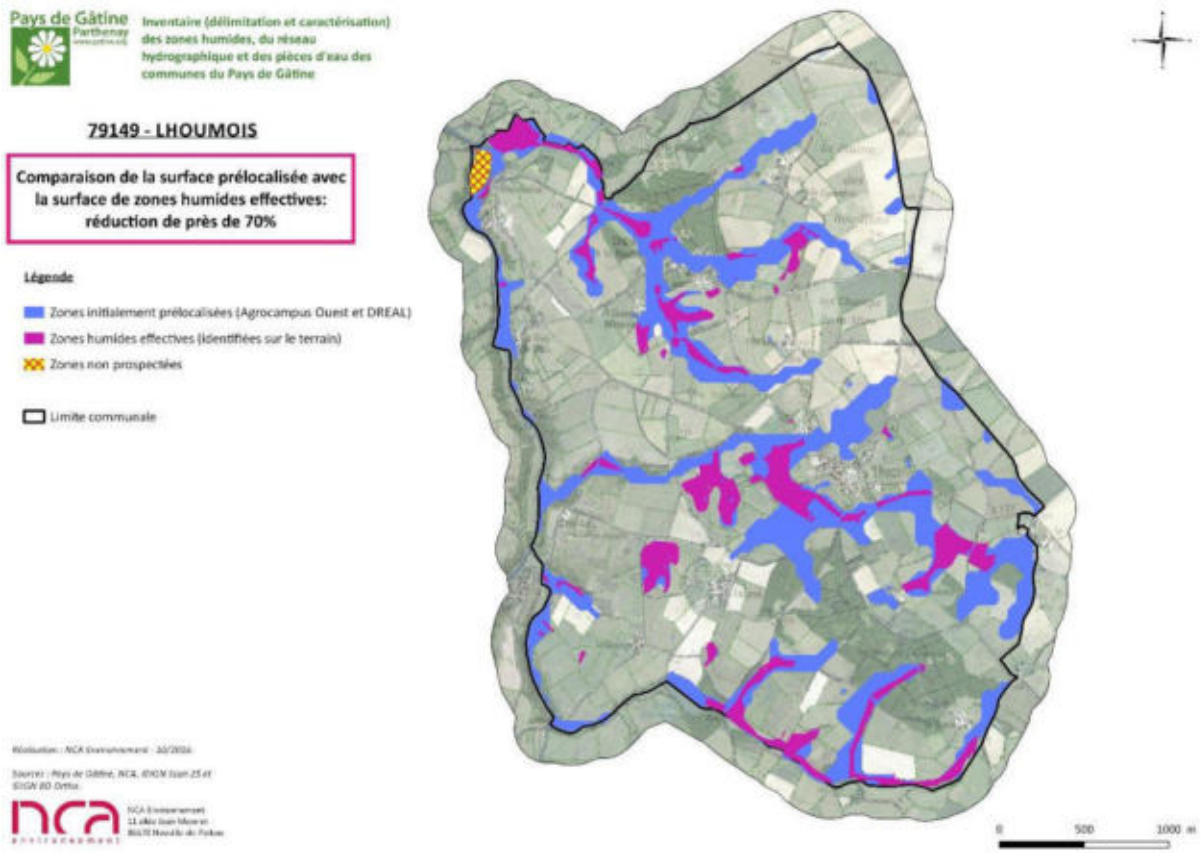

Cartographie des zones prélocalisées (avant terrain) et des zones humides réelles (après terrain)

Pays de Gâtine Parthenay
www.gatine.org

Inventaire (délimitation et caractérisation) des zones humides, du réseau hydrographique et des pièces d'eau des communes du Pays de Gâtine

79149 - LHOUMOIS

Restitution finale:
60,86 ha de zones humides, soit 6,2% de la surface communale

Légende

Zonages

- Zones non prospectées
- Zones non humides à caractère hydromorphes
- Pièces d'eau (Mares et plans d'eau)
- Zones humides

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal (BD Topo modifié lors du passage terrain)
- Réseau hydrographique secondaire (données terrain: tous types d'écoulements confondus)

Repères

- Limite communale

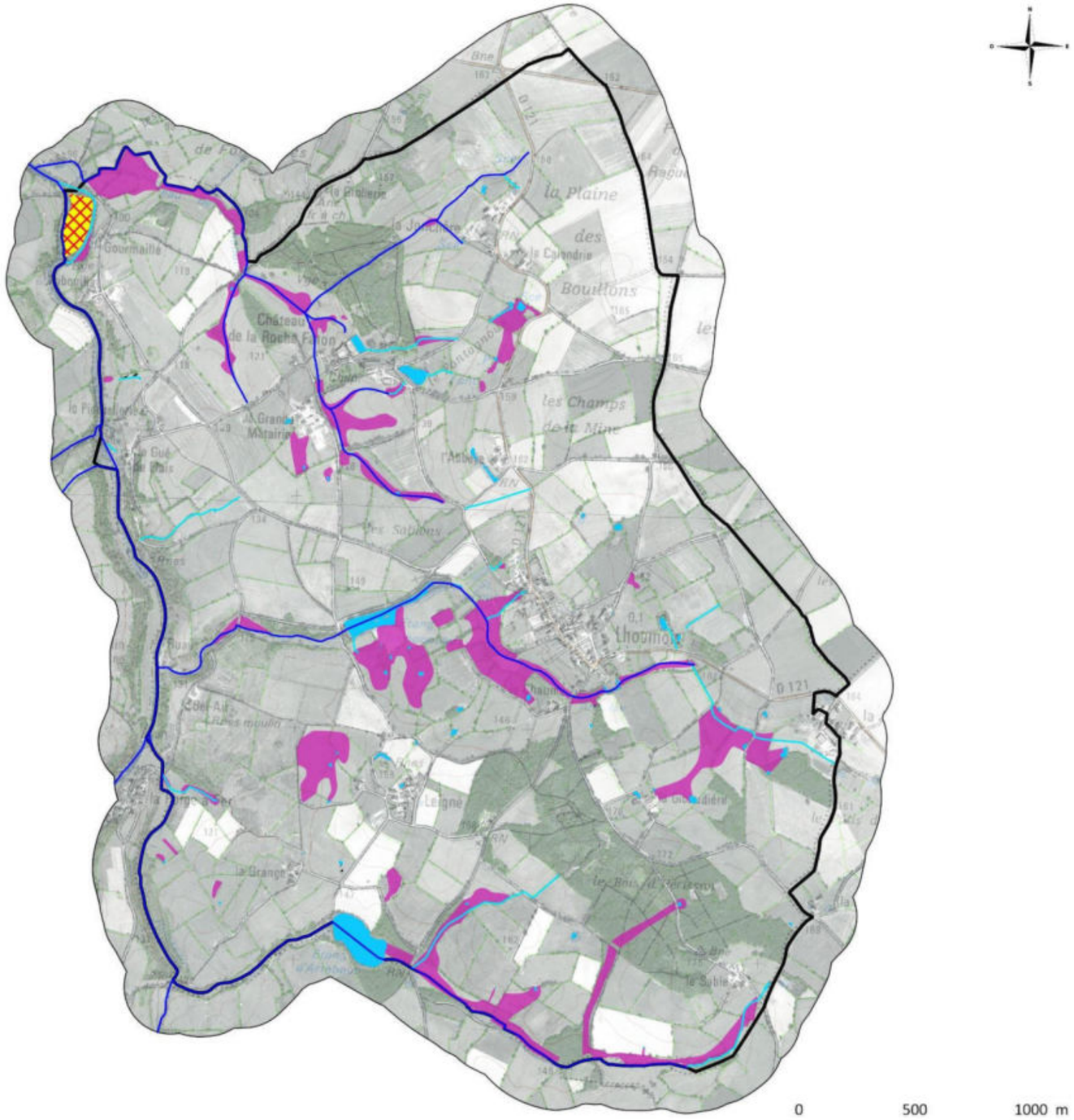

Réalisation : NCA Environnement - 10/2016.

Sources : Pays de Gâtine, NCA, ©IGN Scan 25 et ©IGN BD Ortho, ©BD Topo.

NCA Environnement
11 allée Jean Monnet
86170 Neuville-de-Poitou

Cartographie générale des zones humides, des plans d'eau et du réseau hydrographique de la commune de Lhoumois

2.3. HABITATS - TYPOLOGIE

2.3.1. Typologie SDAGE

Afin de caractériser les zones humides identifiées, il est appliqué sur le territoire de Lhoumois, la typologie du SDAGE Loire-Bretagne qui propose 13 grands types de zones humides selon leur localisation dans un bassin versant, tels que précisés dans le Chapitre 1 – Partie 2.2.

On note que **62,6 % des zones humides sont localisées en bordure de cours d'eau**.

Bien que les mares et plans d'eau ne soient pas considérés comme des zones humides mais comme des milieux aquatiques, ils intègrent la typologie SDAGE dans la catégorie zones humides ponctuelles (SDAGE 11). Cette catégorie représente alors 11 % de l'ensemble des zones (milieux aquatiques et milieux humides confondus).

L'ensemble des résultats est présenté dans le tableau suivant :

Typologie SDAGE	Surface (ha)	Proportion (%)
Zones humides		
5 –Bordure de cours d'eau	38,09	62,6
7 - Tête de bassin, zone de source	4,32	7,1
10 - Plaines et plateaux	18,44	30,3
SOUS-TOTAL	**60,86**	**100**
Milieux aquatiques (mares et plans d'eau)		
11- Zones humides ponctuelles	7,64	11,15
TOTAL	**68,5**	**100**

Pays de Gâtine Parthenay www.gatine.org

Inventaire (délimitation et caractérisation) des zones humides, du réseau hydrographique et des pièces d'eau des communes du Pays de Gâtine

79149 - LHOUMOIS

Typologie SDAGE Loire-Bretagne des zones humides

Légende

Classement des zones humides selon la typologie SDAGE Loire-Bretagne

- 05 - Zones humides de bordure de cours d'eau
- 07 - Zones humides de bas fonds en tête de bassin
- 10 - Zones humides de plaines et plateaux

Autres zonages

- 11 - Pièces d'eau
- Zones non prospectées

Repère

- Limite communale

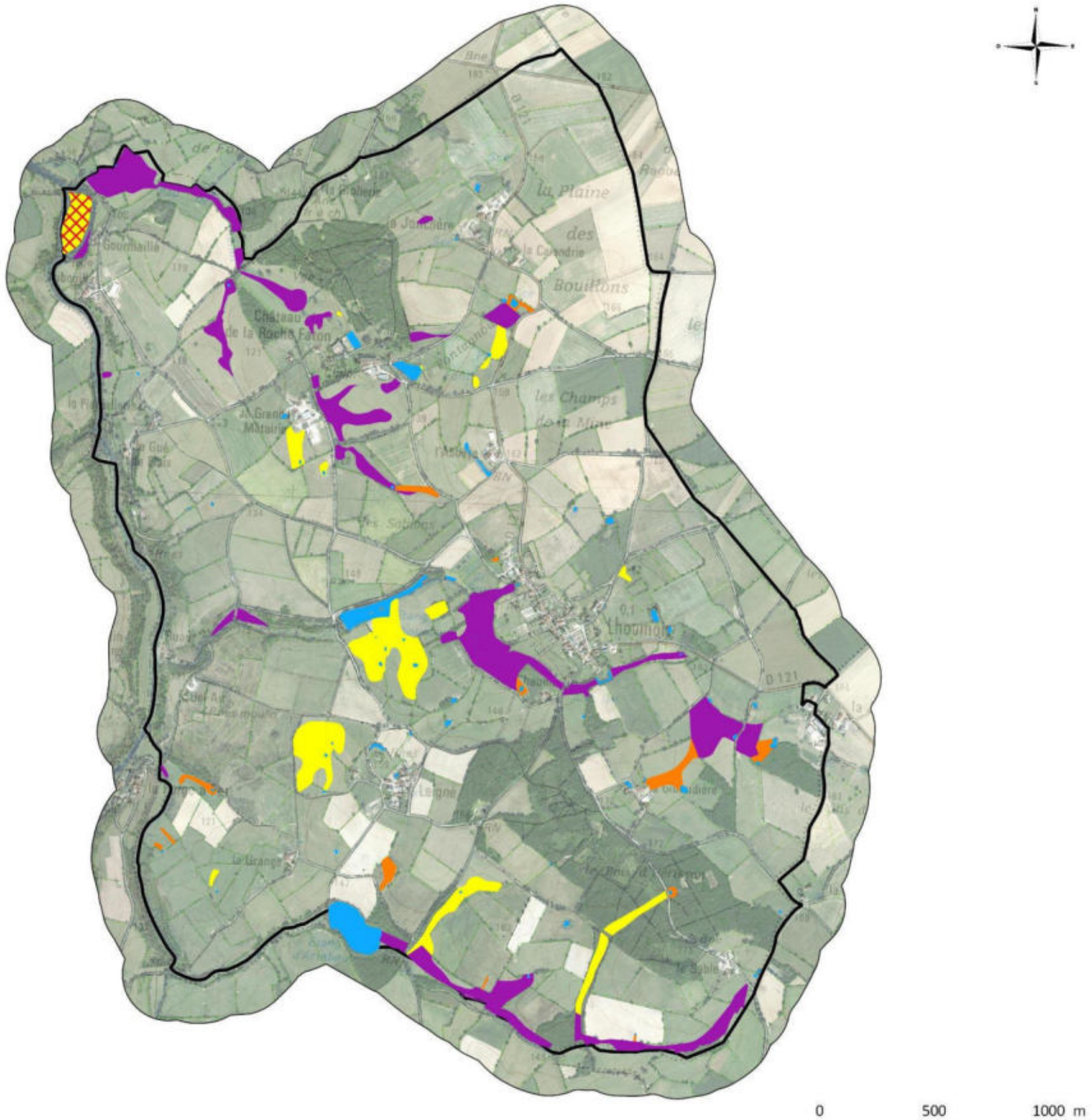

Réalisation : NCA Environnement - 10/2016.

Sources : Pays de Gâtine, NCA, ©IGN Scan 25 et ©IGN BD Ortho.

NCA Environnement
11 allée Jean Monnet
86170 Neuville-de-Poitou

Zones humides classées en fonction de la typologie SDAGE

(Sources : IGN Scan25®, IGN BD Ortho®, Pays de Gâtine, NCA environnement)

2.3.2. Typologie CORINE Biotopes

La typologie CORINE Biotopes est la référence en termes de classification des habitats naturels et semi-naturels présents en Europe. Elle est fondée sur une systématique descriptive de la végétation prise comme indicatrice des conditions du milieu.

La typologie est divisée en 7 grands types d'habitats :

1) Habitats littoraux et halophile ;
2) Milieux aquatiques non marins ;
3) Landes, fruticées et prairies ;
4) Forêts ;
5) Tourbières et Marais ;
6) Rochers continentaux, éboulis et sables ;
8) Terres agricoles et paysages artificiels.

Suivant cette typologie, la zone humide communale a été classée par type d'habitat. Ses caractéristiques ainsi que les espèces végétales observées sur le terrain et permettant la détermination du Code CORINE Biotopes, sont précisées (Voir carte en page suivante).

Typologie Corine biotopes	Surface (ha)	Proportion (%)
2 – Communautés amphibies	0,02	0,03
3 – Prairies, fourrés	48,45	79,62
4 - Boisements	7,13	11,71
8c – Terres cultivées	3,41	5,59
8p - Plantations	1,16	1,91
8d - Divers	0,70	1,15
TOTAL	**60,86**	**100**

Synthèse des habitats observés (Code CORINE Niveau 1) et de leur proportion

De manière synthétique, la répartition des zones humides peut être analysée en fonction des habitats CORINE Biotopes. On observe un habitat majoritairement dominant sur la commune, c'est celui des **prairies** : **80 % des zones humides**.

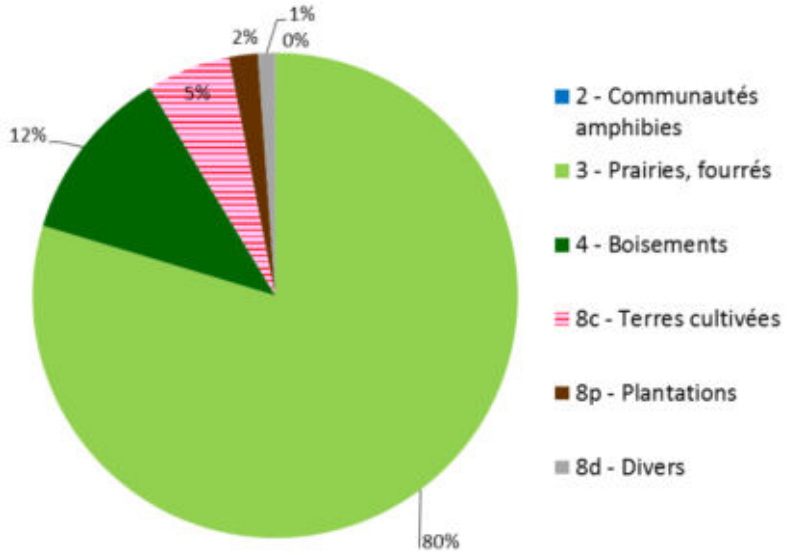

Classement des zones humides selon la typologie CORINE Biotopes de niveau 1

En affinant la description, il est possible de définir les habitats de manière plus précise. Ainsi, 19 habitats différents ont été caractérisés en zones humides sur Lhoumois.

La répartition est la suivante (une couleur correspond à un niveau typologique) :

2 – COMMUNAUTES AMPHIBIES : 0,02 ha (0,03 %)

22.323 - Communautés naines à Juncus bufonius : 0,02 ha

3 - PRAIRIES, FOURRES : 48,45 ha (79,62 %)

31 – Landes et fruticées

31.831 – Ronciers : 0,45 ha

37 - Prairies humides et mégaphorbiaies

37.2 - Prairies humides eutrophes

37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques : 9,54 ha

37.217 - Prairies à Jonc diffus : 10,42 ha

37.241 – Pâtures à grands joncs : 18 ha

37.715 - Ourlets riverains mixtes : 0,53 ha

37.22 – Prairie à jonc acutiflore : 5,26 ha

38 - Prairies mésophiles

38.1 - Pâtures mésophiles : 4,01 ha

38.21 - Prairies atlantiques à fourrages : 0,25 ha

4 - BOISEMENTS : 7,13 ha (11,71 %)

41 – Forêts caducifoliées

41.2 - Chênaies-Charmaies : 0,21 ha

41.23 - Frênaies-chênaies sub-atlantiques à primevère : 0,89 ha

41.37 - Frênaies sub-atlantiques : 0,27 ha

41.5 - Chênaies acidiphiles : 1,20 ha

44 - Forêts riveraines, forêts et fourrés très humides

44.3 – Forêt de Frênes et d'Aulnes des fleuves medio-européens : 0,76 ha

44.91 - Bois marécageux d'Aulnes : 1,63 ha

44.92 - Saussaies marécageuses : 2,18 ha

8 – CULTURES : 3,41 ha (5,59%)

82.1 - Champs d'un seul tenant intensément cultivés : 3,41 ha

8 - PLANTATIONS : 1,16 ha (1,91 %)

83 - Vergers, bosquets et plantations d'arbres

83.321 - Plantations de Peupliers : 1,16 ha

8 - DIVERS : 0,70 ha (1,15 %)

87 – Terrains en friche et terrains vagues

87.1 – Terrains en friche : 0,70 ha

X Prairies, Fourrés (Code CORINE 3)

Cette catégorie est en grande partie représentée par des prairies mésophiles. Les prairies/fourrés correspondent par ailleurs à l'habitat très majoritaire sur la commune (81,5 % des zones humides). Principalement à vocation agricole, pour le pâturage ou la fauche, ces prairies peuvent accueillir une diversité floristique importante. Toutefois, la pression du pâturage peut à l'inverse diminuer cette diversité végétale, et il n'est pas rare d'observer un nombre limité d'espèces au sein de ces milieux. Les prairies humides pâturées représentent une identité culturelle forte du bocage gâtinais. Bien souvent, le caractère humide très marqué, en particulier à proximité du réseau hydrographique, impose une gestion agricole de pâturage.

37.2 - Prairies humides atlantiques eutrophes

Cet habitat se développe généralement en bordure des rivières et ruisseaux de plus ou moins grande importance, également en bordure de plans d'eau et sur les plateaux. Il s'agit d'un milieu herbacé

dont l'évolution est bloquée par la gestion humaine (fauche ou pâturage) au stade prairial. Cet habitat se présente le plus souvent sous la forme de prairies denses, riches en diversité floristique.

Le mode de gestion des prairies humides influe directement sur la physionomie de l'habitat : lorsqu'elles sont pâturées - généralement par des bovins ou des ovins en Poitou-Charentes - le cortège végétal est moins diversifié. Les Joncs, peu appréciés par le bétail, y dominent souvent, accompagnés par un faible nombre d'espèces dont la Renoncule rampante (*Ranunculus repens*), la Renoncule flammette (*Ranunculus flammula*), la Renoncule âcre (*Ranunculus acris*), le Trèfle rampant (*Trifolium repens*) ou encore l'Oseille crépue (*Rumex crispus*). Dans certains cas, lorsque la pression du pâturage est importante, on parlera de prairies « piétinées » : la végétation y est dominée par des espèces rampantes, à recouvrement épars, avec souvent un développement de grands joncs qui forment des touffes denses plus ou moins étalées. Les prairies humides bénéficiant d'une fauche tardive sont généralement très riches en espèces, on peut y retrouver en plus des espèces déjà citées, le Lychnis fleur de coucou (*Lychnis flos-cuculi*), le Myosotis des marais (*Myosotis scorpioides*), le Gaillet des marais (*Galium palustre*), ou encore le Vulpin genouillé (*Alopecurus geniculatus*).

Sur la commune, trois types de prairies humides ont été observées :

- les prairies humides atlantiques à subatlantiques,
- les prairies à Jonc diffus, dominées par *Juncus effusus*,
- les pâtures à grands joncs.



Près de Ruau



La Grande Maitairie (les sablons)



Près de l'étang Charbonneau

38 - Prairies mésophiles

Ces prairies sont constituées principalement d'espèces mésophiles, c'est-à-dire non caractéristiques de zone humide. Sur ces milieux, c'est donc le critère pédologique qui a permis la délimitation d'une zone humide. Ces prairies sont exploitées pour le pâturage et/ou pour la fauche. La richesse floristique est directement dépendante de la gestion agricole : si les prairies sont permanentes, la diversité floristique peut être très intéressante, c'est moins le cas si la prairie est temporaire ou avec une végétation semée (Ray-grass par exemple). Ces prairies sont constitutives du bocage, et sont caractéristiques des paysages gâtinais.



Près de l'étang d'Artebouc

Boisements (Code CORINE 4)

Les boisements « spontanés » sont à différencier des boisements « anthropiques », issus de la plantation d'essences bien souvent exogènes.

41.2 – Chênaies-charmaies

Les chênaies-charmaies sont dominées par le Chêne pédonculé, en association avec le Charme commun. On y retrouve également l'Arum d'Italie, la Ficaire fausse-renoncule, le Lierre grimpant, le Chèvrefeuille des bois, etc. Ces boisements ne sont pas caractéristiques de zones humides, c'est donc le critère pédologique qui a permis de délimiter la zone humide.

41.3 - Frênaies

Bois planté ou non, dominés par le Frêne commun (*Fraxinus excelsior*), souvent en association avec le Chêne pédonculé (*Quercus robur*). Cet habitat n'est pas typique des zones humides mais se retrouve aisément sur des sols frais. C'est le critère pédologique qui a permis la délimitation de la zone humide.



Près du lavoir de Lhoumois

41.5 – Chênaies acidiphiles

Il existe plusieurs types de chênaie acidiphiles, dont la chênaie à chêne pédonculé et Bouleaux. Cet habitat humide est caractérisé par le Chêne pédonculé (*Quercus robur*), Bouleaux (*Betula pendula et B. pubescens*), souvent mélangées avec peuplier tremblant (*Populus tremula*). La strate arbustive est peu développée et comprend la bourdaine (*Frangula alnus*). Quant à la strate herbacée, elle est formée par la canche flexueuse (*Deschampsia flexuosa*), la Molinie Bleue (*Molinia caerulea*) et est souvent envahie par des fougères. Cet habitat se développe sur des sols très oligotrophes, souvent sableux et podzolisées ou hydromorphes.

44.3 - Bois de Frênes et d'Aulnes

Ces forêts se retrouvent en bordure de cours d'eau et subissent des inondations périodiques. Cependant, lors des basses eaux, les sols sont bien drainés et aérés. La différence avec les bois marécageux résulte de la présence d'essences ne pouvant croitre sur des sols engorgés en permanence.



Entre le bourg de Lhoumois et l'étang Charbonneau

44.9 – Aulnaies et Saussaies marécageuses

Ces boisements très humides se développent dans les bas-marais et sur les terrasses alluviales, sur des sols marécageux, gorgés d'eau une bonne partie de l'année. L'Aulne glutineux et les Saules peuvent être accompagnées d'espèces basses comme la Lathrée clandestine (*Lathraea clandestina*), la Reine des prés (*Filipendula ulmaria*), l'Iris faux-acore (*Iris pseudacorus*) ou encore la Menthe aquatique (*Mentha aquatica*). Ces habitats sont très intéressants, tant pour les espèces animales et végétales, que pour les fonctionnalités hydrologiques qu'ils assurent.



La Chaume

Terres agricoles et paysages artificiels (Code CORINE 8)

Cette catégorie regroupe un ensemble d'habitats à niveau plus ou moins important d'anthropisation. On y retrouve les milieux à caractère « semi-naturel », représentés par les terres agricoles, qui comprennent à la fois les terres cultivées (82.1 – Cultures) et les plantations (83.3 – Plantations de feuillus).

Ces habitats anthropiques peuvent ainsi être divisés en deux sous-catégories : les terres cultivées et les plantations, qui ont une fonction de production agricole ou sylvicole ; le reste étant intégré sous l'appellation « divers ». Il est à noter que le caractère « semi-naturel » des terres agricoles reste une dénomination abstraite, chaque milieu étant différent dans son degré de perturbation et d'éloignement d'un habitat « naturel ». En revanche, l'anthropisation de ces milieux est une variable commune.

L'artificialisation des habitats explique l'absence, voire la faible représentativité des espèces végétales hygrophiles. La caractérisation et la délimitation de ces milieux passe ainsi nécessairement par le critère pédologique.

82.1 – Terres cultivées

Les zones humides qui se ressuient suffisamment rapidement au printemps peuvent être mises en culture. Le travail répété du sol et l'emploi de produits phytosanitaires dégradent la zone humide. Les produits phytosanitaires vont pénétrer dans la zone humide puis ils peuvent être dispersés par

les mouvements d'eau dans le sol et atterrir dans une nappe ou un cours d'eau. Les zones humides cultivées représentent 5% des cas sur la commune.



Le Sable

83.3 – Plantations

Les plantations de Peupliers cultivars représentent 14 % des zones humides communales. Ces plantations sont composées d'une variété de Peuplier, dénommée *Populus x canadensis*. L'âge et l'entretien des différentes plantations varient suivant les parcelles, la majorité des peupleraies subissant une fauche ou un broyage à l'année. Les peupleraies sont considérées comme des zones humides dégradées car elles ont un effet « drainant », le Peuplier absorbant beaucoup d'eau au printemps.



Près du Château de la Roche Faton

87.1 – Terrains en friche

Cet habitat est présent dans les zones de déprise agricole ou dans les espaces interstitiels de l'urbanisation. Le cortège floristique y est assez diversifié avec une dominance de grandes plantes à fleurs, de graminées et d'épineux. L'absence de gestion amène ces terrains à se fermer progressivement jusqu'au développement d'un boisement. La friche observée sur Lhoumois est localisée en bordure du Gâteau, elle est composée d'espèces variées (Peuplier, Aulne glutineux, Noisetier, Reine des prés, Ronce, Ortie, etc).



Leigné

La cartographie des zones humides de la commune suivant la typologie CORINE Biotopes est présentée en page suivante. Le niveau typologique attribué se veut le plus précis possible.

Pays de Gâtine Parthenay www.gatine.org

Inventaire (délimitation et caractérisation) des zones humides, du réseau hydrographique et des pièces d'eau des communes du Pays de Gâtine

79149 - LHOUMOIS

Caractérisation des zones humides selon la typologie Corine biotopes de niveau 1

Légende

Habitats Corine biotopes de niveau 1

- 2 - Milieux amphibies
- 3 - Prairies et fourrés
- 4 - Boisements spontanés
- 8c - Terres cultivés
- 8d - Divers
- 8p - Plantations

Autres zonages

- Zones non humides à caractère hydromorphes
- Zones non prospectées
- Pièces d'eau (22.1)

Repères

- Limite communale

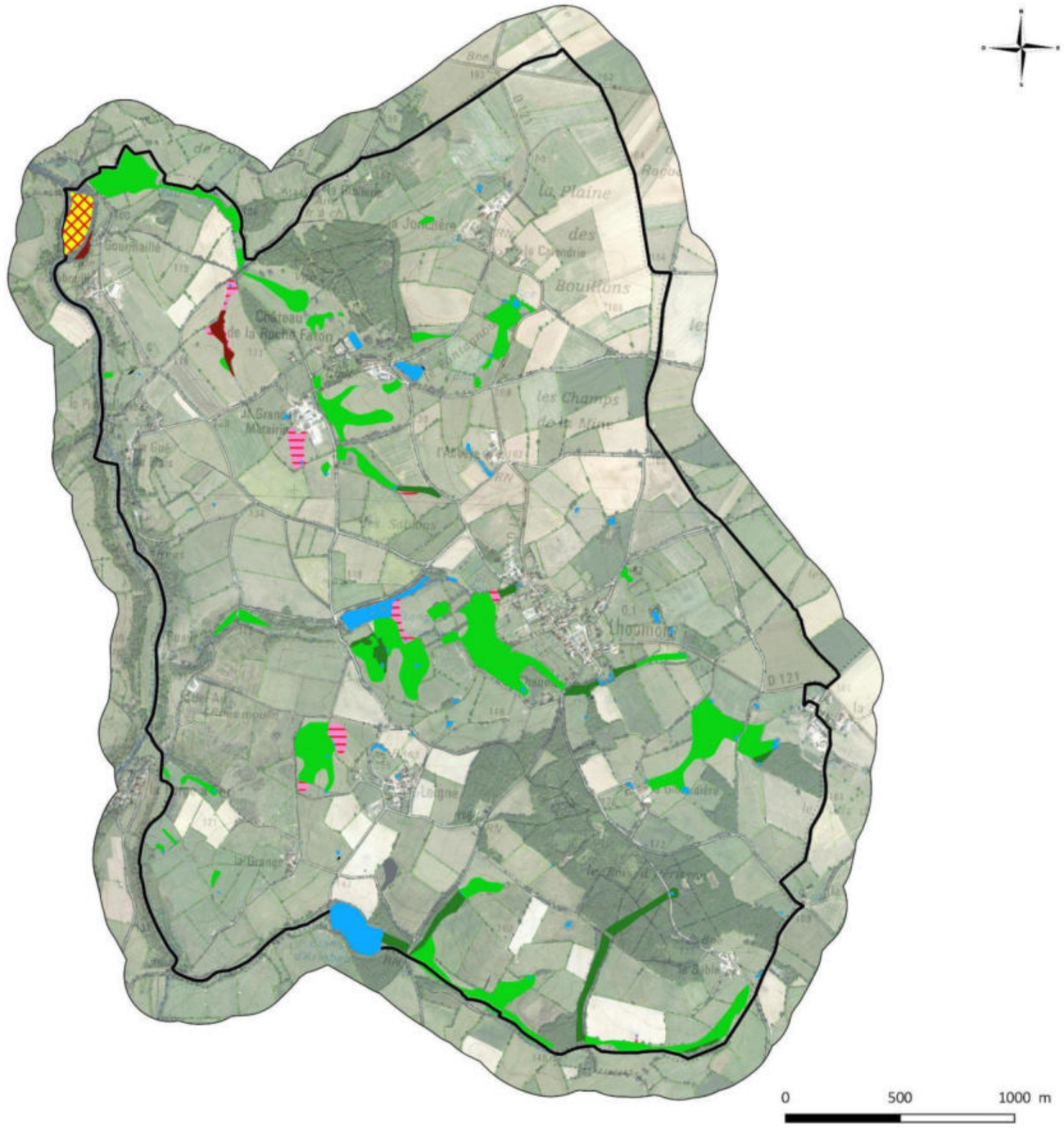

Réalisation : NCA Environnement - 10/2016.

Sources : Pays de Gâtine, NCA, ©IGN Scan 25 et ©IGN BD Ortho.

NCA Environnement
11 allée Jean Monnet
86170 Neuville-de-Poitou

Zones humides classées en fonction de la typologie CORINE Biotopes de niveau 1
(Sources : ©IGN Scan25, ©IGN BD Ortho, Pays de Gâtine, NCA environnement)

Pays de Gâtine Parthenay www.gatine.org

Inventaire (délimitation et caractérisation) des zones humides, du réseau hydrographique et des pièces d'eau des communes du Pays de Gâtine

79149 - LHOUMOIS

Caractérisation des zones humides selon la typologie Corine biotopes

Légende

Caractérisation des zones humides selon la typologie CORINE Biotopes

- 22.323 - Communautés naines à Juncus bufonius
- 31.831 - Ronciers
- 37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc acutiflore
- 37.241 - Pâtures à grand jonc
- 37.715 - Ourlets riverains mixtes
- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 38.21 - Prairies atlantiques à fourrages
- 41.2 - Chênaies-Charmaies
- 41.23 - Frênaies-chênaies sub-atlantiques à primevère
- 41.37 - Frênaies sub-atlantiques
- 41.5 - Chênaies acidiphiles
- 44.3 - Forêts de frênes et d'aulnes des fleuves medio-européens
- 44.91 - Bois marécageux d'Aulnes
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 82.1 - Champs d'un seul tenant intensément cultivés
- 83.321 - Plantations de Peupliers
- 87.1 - Terrains en friche

Autres zonages

- Pièces d'eau (22.1)
- Zones non humides à caractère hydromorphe
- Zones non prospectées

Repères

- Limite communale

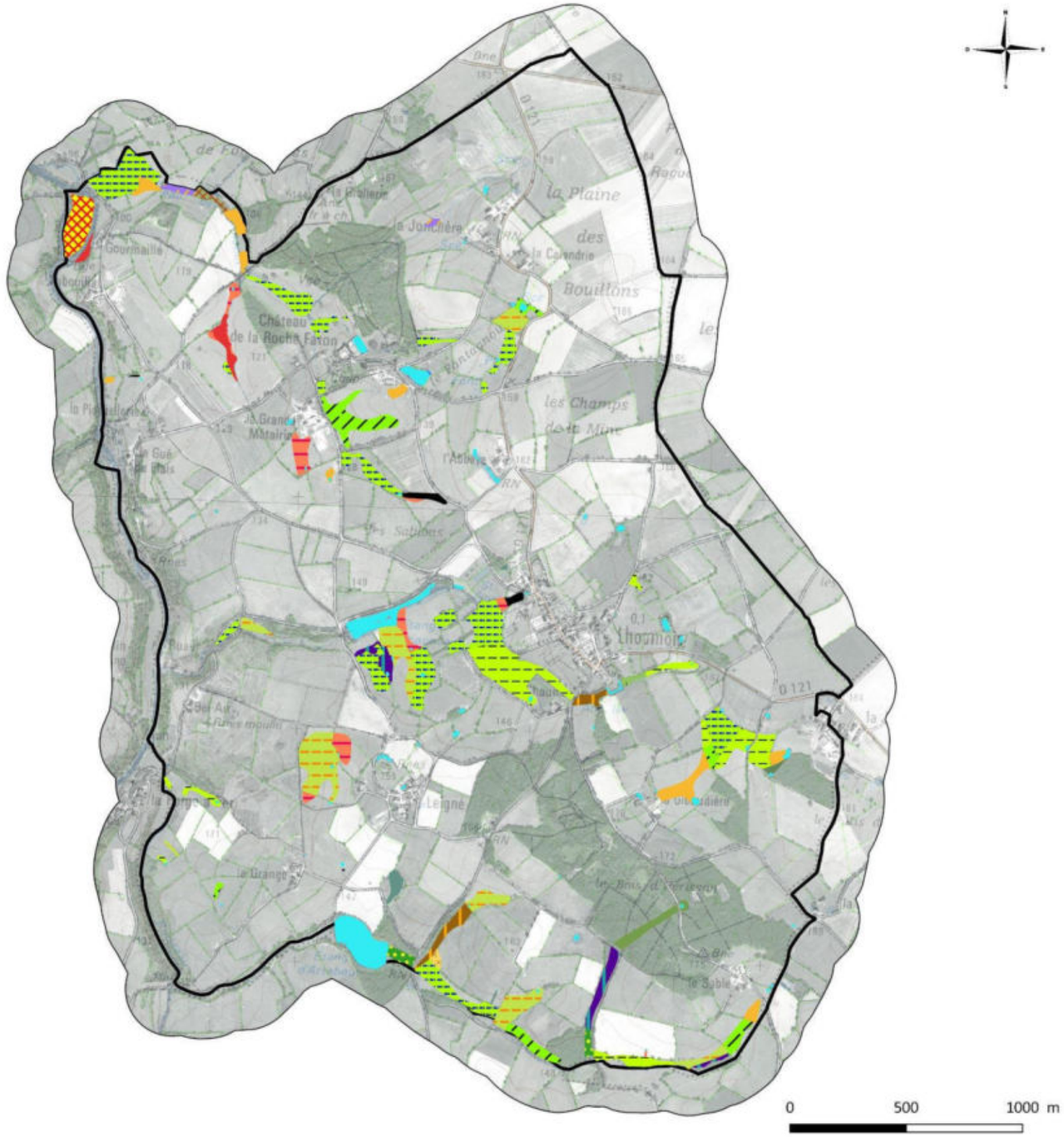

Réalisation : NCA Environnement - 10/2016. Sources : Pays de Gâtine, NCA, ©IGN Scan 25 et ©IGN BD Ortho.

NCA Environnement
11 allée Jean Monnet
86170 Neuville-de-Poitou

Cartographie de la zone humide, classées selon la typologie CORINE Biotopes

(Sources : ©IGN Scan25, ©IGN BD Ortho, Pays de Gâtine, NCA environnement)

2.4. FONCTIONS DES ZONES HUMIDES

Les zones humides inventoriées présentent diverses fonctionnalités et aptitudes. L'état de conservation est variable selon l'occupation du sol. La majorité des zones humides de la commune sont représentées par des prairies en bon état de conservation.

On observe sur Lhoumois peu d'habitats dégradés tels que des terres cultivées ou des peupleraies, ces zones représentant des superficies relativement faibles sur l'ensemble de la commune (7,5 %).

Le constat des fonctionnalités varie selon les habitats :

- Les **prairies humides**, représentant la plus grande surface, sont des **zones riches** notamment par le maintien d'une végétation caractéristique. L'entretien de ces prairies par le pâturage est essentiel à leur maintien car il limite la fermeture du milieu. La végétation permet également d'assurer des **fonctionnalités hydrauliques et épuratrices**.
  - Régulation naturelle des crues (plaine d'inondation) ;
  - Protection contre l'érosion ;
  - Stockage des eaux de surface, recharge des nappes, soutien d'étiage fort.
  - Interception des matières en suspension et des matières polluantes ;
  - Régulation des nutriments.

- Les **boisements** de la commune possèdent un cortège floristique présentant un **intérêt biologique** intéressant (pas forcément dominé par les espèces hygrophiles) avec différentes strates de végétation (herbacée, arbustive et arborée). La végétation permet également d'assurer des **fonctionnalités hydrauliques**.
  - Régulation naturelle des crues (plaine d'inondation) ;
  - Protection contre l'érosion ;
  - Maintien des berges pour les boisements alluviaux ;
  - Stockage des eaux de surface, recharge des nappes, soutien d'étiage.

- Les **zones humides cultivées** ont perdu toute fonctionnalité biologique par l'absence de végétation hygrophile. Elles conservent uniquement des **fonctions hydrauliques limitées** :
  - Régulation naturelle des crues (plaine d'inondation) ;
  - Protection contre l'érosion (faible sans végétation) ;
  - Stockage des eaux de surface, recharge des nappes, soutien d'étiage limité.

Aux fonctions hydrauliques et biologiques viennent s'ajouter un rôle d'épuration des eaux, d'autant plus important au regard du contexte essentiellement agricole de la commune. Les boisements et zones humides rivulaires participent ainsi à cette épuration, en limitant les transferts vers le réseau hydrographique.

40 espèces floristiques caractéristiques de zones humides ont été observées sur la commune (***cf. Annexe 7***). Deux espèces floristiques patrimoniales ont été observées sur la commune : l'Achillée sternutatoire (*Achillea ptarmica*) et l'Epiaire blanche (*Stachys germanica*), ainsi qu'une espèce d'odonate : le Cordulégastre annelé (*Cordulegaster boltonii*)



Achillée sternutatoire
Achillea ptarmica

- Déterminante ZNIEFF 79

Observée à: Le Sable (vallée en limite communale Sud)



Epiaire blanche
Stachys germanica

- Déterminante ZNIEFF 79

Observée à: Lhoumois (près du bourg)



Cordulegastre annelé
Cordulegaster boltonii

- Déterminante ZNIEFF 79

Observée à: La Chaume (proximité du lavoir)

Par ailleurs, des espèces comme les amphibiens sont intéressants à prendre en compte dans ce cadre d'étude car il s'agit d'un groupe intimement lié aux zones humides. De plus, ils bénéficient tous d'une protection nationale et européenne, plus ou moins forte selon les espèces considérées. Par conséquent, la présence d'amphibiens ajoute une valeur biologique à ces milieux. La commune offre des milieux favorables aux **amphibiens** et aux **odonates** (libellules) : mares et berges des ruisseaux. Les paysages bocagers de la gâtine, associés à la présence de mares, offrent des sites de reproduction, d'alimentation et de repos pour ces espèces. La végétation aquatique et celle des prairies annexes sont également favorables à ces espèces.

2.5. ENJEUX

De par leurs fonctions et leurs intérêts à l'échelle de la commune et du bassin versant, il est important de préserver les zones humides et de les intégrer dans les documents d'urbanisme.

Il n'existe pas à ce jour de modalités de définition des zones humides à enjeu. Ces travaux de hiérarchisation pourront être menés ultérieurement par le Préfet des Deux-Sèvres ou la Commission locale de l'eau, afin de définir d'éventuels nouveaux zonages réglementaires : les **ZHIEP** (zone humide d'intérêt environnemental particulier) et les **ZSGE** (zone stratégique pour la gestion de l'eau). En fonction des enjeux locaux, les critères d'analyse utilisés pourront être sensiblement différents. A ce jour, aucun zonage de ce type n'a été délimité.

De manière générale, les zones humides en bordure de cours d'eau ou tête de bassin présenteront un enjeu plutôt fort, compte tenu des fonctionnalités hydrauliques, voire épuratrices, qu'elles peuvent assurer. Les paysages artificiels et les plantations présenteront un enjeu plus faible en raison de leur fonctionnalité biologique très limitées. Les zones humides de plateau et déconnectées de tout cours d'eau seront également moins intéressantes.

Il faut toutefois faire attention aux outils de hiérarchisation proposés, qui prennent avant tout en compte des critères d'analyse qui leur sont propres ! Les zones humides dont l'enjeu de conservation est considéré « faible » (par exemple sur un critère de fonctionnalité biologique) ne sont pas pour autant dépourvues d'intérêts (fonctions hydrauliques…).

CHAPITRE 5 :

CONCLUSION

1. BILAN DE L'INVENTAIRE

1.1. BILAN DES RESULTATS

Les résultats de l'inventaire, réalisé conformément aux « modalités » validées par la CLE du SAGE Thouet, ainsi qu'aux critères de définition des zones humides de l'Arrêté interministériel du 24 juin 2008, modifié le 1er octobre 2009, établissent que :

- La **surface en zones humides** est de **60,86 ha**, soit environ **6,2 %** de la surface communale totale ;
- **80 %** des zones humides répertoriées sont des prairies ;
- Les zones humides inventoriées présentent des fonctionnalités hydrauliques, épuratrices et biologiques variables selon les habitats considérés ;
- **40 espèces indicatrices** de zones humides ont été identifiées lors des prospections (juillet) ;
- **68 pièces d'eau** ont été inventoriées (mares, plans d'eau), pour une surface de 7,64 ha.

1.2. BILAN DE LA DEMARCHE

L'inventaire des zones humides sur la commune de Lhoumois s'est déroulé selon les conditions et la démarche définie par le SAGE Thouet.

Afin de mobiliser le savoir local et de sensibiliser les acteurs de la commune, une démarche de **concertation** a été instaurée. Au total, le groupe d'acteurs locaux s'est réuni à deux reprises, avant et après la phase terrain, et a participé au bon déroulement de l'étude. Les propriétaires ou exploitants voulant suivre les ingénieurs sur le terrain ont été contactés et ont pu constater la délimitation des zones humides sur leurs parcelles. Les exploitants se sont d'ailleurs bien mobilisés et ont participé activement à la démarche d'inventaire.

Les prospections de terrain se sont déroulées en juillet, ce qui a permis l'identification de nombreuses espèces végétales. L'inventaire se basant sur les critères de caractérisation de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié, de nombreux sondages pédologiques à la tarière ont été réalisés afin de délimiter au mieux les zones humides.

Les investigations ont couvert l'ensemble des zones définies lors des réunions de pré-inventaire. Certaines zones non prélocalisées ont aussi fait l'objet d'une vérification de terrain afin d'affiner les résultats de l'inventaire.

2. SUITE A DONNER

Cet inventaire permettra à la commune de Lhoumois d'avoir une meilleure connaissance des zones humides présentes sur son territoire.

Selon les modalités d'inventaire, le rendu complet de l'étude se fait sous format papier et informatique, il comprend les documents suivants :

→ Format papier

- Le présent rapport final ;
- L'Atlas cartographique imprimé à l'échelle 1/7000ème en format A3 ;
- Une carte des zones humides inventoriées identifiées par le Code CORINE Biotopes de niveau 1, imprimé au format poster A0.

→ Format informatique (DVD-Rom)

- Le rapport final de l'étude (format WORD et PDF) ;
- L'Atlas cartographique au 1/7000ème (format PDF) ;
- La base de données Gwern complétée ;
- La couche SIG polygone des zones humides (format TAB et SHP) ;
- La couche SIG polyligne du réseau hydrographique (format TAB et SHP) ;
- La couche SIG point des sondages pédologiques (format TAB et SHP) ;
- La couche SIG point des observations complémentaires (format TAB et SHP).

Les différents objectifs et continuités du présent inventaire des zones humides sont les suivants :

- Intégration aux documents du SAGE pour une gestion à l'échelle du bassin versant ;
- Délimitation des ZHIEP et ZSGE ;
- Intégration dans les documents d'urbanisme (PLU, carte communale…) ;
- Application de la nomenclature EAU (projet IOTA).

L'intégration de la présente étude dans les documents d'urbanisme constitue un nouvel élément dont il faut désormais tenir compte pour les différents projets de développement local. Il faudra également prendre en compte les zones « fonctionnelles » au regard de l'eau, qui ne sont pas forcément « zones humides » : remontées de nappes, inondations, etc…

ANNEXES

- ANNEXE N°1 : Constitution du groupe d'acteurs délibéré par le Conseil municipal ;

- ANNEXE N°2 : Compte-rendu de la réunion de présentation au groupe d'acteurs locaux, du 28 juin 2016 ;

- ANNEXE N°3 : Compte-rendu de la réunion d'information auprès des exploitants et propriétaires de la commune, du 8 juillet 2016 ;

- ANNEXE N°4 : Compte-rendu de la réunion de restitution provisoire au groupe d'acteurs locaux du 6 octobre 2016 ;

- ANNEXE N°5 : Compte-rendu du conseil municipal du 18 octobre 2016 ;

- ANNEXE N°6 : Flore observée sur la commune de Lhoumois lors de la campagne de terrain ;

- ANNEXE N°7 : Délibération du Conseil municipal pour validation de l'inventaire.

ANNEXE 1

Délibération du conseil municipal validant la liste du groupe d'acteurs locaux

Commune de Lhoumois
8 Rue des Platanes
79390 LHOUMOIS

REÇU A LA
SOUS-PREFECTURE
21. JUIL 2016
79200 PARTHENAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil seize, le seize juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Lhoumois, dûment convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur PILLOT Jean, Maire.
Nombre de conseillers en exercice : 11
Date de Convocation du Conseil Municipal : 11 Juin 2016
Etaient présents : PILLOT Jean, PILLOT Benoît (pouvoir de PAIN Isabelle), GOULET Chantal, MOURET Jacques, GARNIER Francis arrivé à 21 heures 15, CANNIAUX Corinne, MIOT Sébastien, ROCHARD Jérôme, CHOLLET Jean-Michel
Etaient absents : PAIN Isabelle (pouvoir à PILLOT Benoît), GAULT Stéphane absent excusé.

Monsieur MIOT Sébastien a été désigné comme secrétaire de séance.

Délibération n° 20/2016 : Inventaires des zones humides - Groupe d'acteurs locaux- Désignation des membres

Par délibération en date du 19 juin 2014, la commune s'est engagée à la réalisation de l'inventaire des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau sur son territoire. Dans le cadre de cette démarche, la commune de Lhoumois doit mettre en place un groupe d'acteurs locaux de 15 personnes environ chargé d'accompagner la démarche dudit inventaire, réalisé par le cabinet d'études NCA Environnement.

La composition du groupe d'acteurs locaux est la suivante :

- un ou plusieurs élus dont le maire (ou son représentant),
- plusieurs exploitants agricoles locaux (et/ou exploitants forestiers)
- un élu du Syndicat de rivière (quand il existe),
- un habitant ayant connaissance de l'avant-remembrement
- un représentant …

  - d'une association de chasse,
  - d'une association de pêche,
  - d'une association de protection de la nature,
  - d'une association de randonneurs,
  - de la propriété foncière,
  - de chaque SAGE (Sebéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) concerné par le territoire communal,
  - de l'ONEMA (Office National de l'Eaux et des Milieux Aquatiques
  - de la DDT (Direction Départementale des Territoires)

Il est à noter que peuvent être conviés à ce groupe de travail tous les acteurs locaux ou instances extérieures ayant un rôle, une connaissance ou un intérêt liés aux zones humides et aux cours d'eau.

Après en avoir délibéré, sur proposition de Monsieur le Maire,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
désigne comme membres du groupe d'acteurs locaux pour l'inventaire des zones humides :

- Monsieur PILLOT Jean, Maire
- Madame GOULET Chantal, 1er Adjoint
- Monsieur MOURET Jacques, 2ème Adjoint
- Monsieur CHOLLET Jean-Michel, Conseiller Municipal
- Monsieur BROTTIER Philippe, Représentant de la société de chasse
- Monsieur VRIGNON Robert, Représentant d'une association de pêche
- Monsieur du DRESNAY Renaud, Propriétaire foncier
- Monsieur BOULIN Aurélien, Agriculteur
- Monsieur PORCHAIRE Stéphane, Agriculteur
- Monsieur FEUFEU Laurent, Agriculteur
- Monsieur PILLOT Loïc, Agriculteur
- Monsieur BONNESSE Michel, Représentant de Deux-Sèvres Nature Environnement
- Monsieur PEAUD Pierre, Représentant du SAGE THOUET
- Un représentant du Comité Départemental de la Randonnée Pédestre 79
- Un représentant du Service Départemental de l'ONEMA 79
- Un représentant de la Direction Départemental des Territoires

Fait et Délibéré les jours mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme :

En Mairie, le 19 Juin 2016
Le Maire,

REÇU A LA SOUS-PREFECTURE
21 JUIL 2016
79200 PARTHENAY

ANNEXE 2

Compte-rendu de la réunion de présentation au groupe d'acteurs locaux du 28 juin 2016

NCA Environnement
11 Allée Jean Monnet
86170 Neuville-de-Poitou
Tél. 05 49 00 43 20
Fax 05 49 00 43 30
Email : accueil@nca-env.fr
www.nca-env.fr
www.nca-methanisation.fr

Études et conseils en environnement
Assainissement collectif
Assainissement non collectif
Maîtrise d'œuvre
Protection des eaux
Hydraulique fluviale
Environnement et agriculture
Méthanisation
Gestion des milieux
Démarche d'insertion écologique
Inventaire faune et flore
Environnement et aménagement

INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES, DU RESEAU HYDROGRAPHIQUE ET DES PLANS D'EAU

COMMUNE DE LHOUMOIS

Compte-rendu
Réunion de lancement et réunion de terrain avec le Groupe d'acteurs locaux

28 juin 2016 à 9h30



Objet **:** Présentation de la démarche d'inventaire des zones humides
Présentation de la pré-localisation des zones humides
Présentation de la méthodologie sur le terrain

Première entreprise française à avoir obtenu en avril 2011 l'AFAQ 26000 et en janvier 2012 la labellisation LUCIE pour son engagement dans la RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) et le développement durable.

SAS au capital de 110 000 e
N° identification :
343 460 622 RCS Poitiers
APE : 7112B
N° TVA : FR 57 343 460 622

SOMMAIRE

PARTICIPANTS A LA REUNION 1
INTRODUCTION 2
REUNION DE PRESENTATION AU GROUPE D'ACTEURS LOCAUX 3
I. Cadre juridique de l'inventaire 3
II. Définition d'une zone humide 3
III. Localisation des zones humides 4
IV. Types de zone humide 4
V. Fonctionnalités 5
VI. Inventaire des zones humides 6
VII. Démarche de concertation et de communication 6
VIII. Méthodologie d'inventaire 7
IX. Discussion/questions posées durant la présentation 10
X. Bilan de l'analyse des planches de l'atlas de pré-localisation 10
XI. Bilan de la concertation 10
REUNION DE PRESENTATION SUR LE TERRAIN 11
I. Introduction 11
II. Présentation de la méthodologie sur le terrain 12
III. Bilan de la concertation de terrain 16
IV. Suite de la démarche d'inventaire 16

PARTICIPANTS A LA REUNION

Intervenants extérieurs		
Prénom, NOM	**Statut / Organisme**	**Téléphone**
Elodie BOSSELET	NCA Environnement	06 88 49 82 66
Camille BEVILLON	Pays de Gâtine	

Membres du groupe d'acteurs		
Prénom, NOM	**Statut / Organisme**	**Téléphone**
DU DRESNAY Renaud	Propriétaire et représentant du syndicat de la propriété rurale	05 49 63 01 41
BROTTIER Philippe	Président de l'ACCA LHOUMOIS	06 87 06 91 13
CHOLLET Jean-Michel	Agriculteur	06 80 33 99 59
FEUFEU Laurent	Agriculteur	05 49 69 86 55
MOURET Jacques	2ème adjoint	05 49 69 87 33
PILLOT Loïc	Agriculteur	06 82 50 78 11
PORCHAIRE Stéphane	Agriculteur	06 62 81 58 95
VRIGNON Robert	Pêcheur	05 49 63 12 10
BOULIN Aurélien	Agriculteur	06 73 13 75 65
GOULET Chantal	1er adjointe	05 49 94 02 35
PILLOT Jean	Maire	06 84 10 30 42
BONNESSEE Michel	Deux-Sèvres Nature Environnement	05.49.94.61.99
PACAUD Alexis	SAGE Thouet	

INTRODUCTION

La première réunion du groupe d'acteurs locaux s'est déroulée à 9h30, le 28 juin 2016, à la mairie de Lhoumois. L'objectif étant de réunir les différents acteurs locaux afin qu'ils puissent prendre connaissance du déroulement de l'étude réalisée sur leur territoire.

M. PILLOT prend la parole en rappelant le but de cette réunion et les personnes constituant le groupe d'acteurs. Il lance un tour de table pour que chaque personne puisse mettre un nom et une fonction sur chaque visage.

Mme BEVILLON précise que la commune fait partie d'un groupement de 28 communes du Pays de Gâtine et qu'un premier groupement avait déjà été mené par le Pays entre 2012-2015, il était composé de 46 communes.

Dans un premier temps, Mme BOSSELET présente aux membres du groupe d'acteurs locaux différents points concernant cet inventaire :

- le contexte et les objectifs de l'inventaire,
- des informations générales sur les zones humides,
- la méthodologie d'inventaire,
- les résultats attendus,
- le planning d'intervention.

Dans un second temps, les différents outils de pré-localisation des zones humides sont présentés aux membres du groupe d'acteurs locaux, par le biais de l'atlas de pré-localisation des zones humides. Le travail sur les cartes a pour objectif d'analyser avec le groupe d'acteurs la pré-délimitation des zones humides et de recueillir un maximum d'informations (ruissellements, drainages, sources, lavoirs, Enfin, un déplacement sur le terrain est réalisé afin d'expliquer au groupe d'acteurs la méthodologie de délimitation des zones humides et les critères utilisés pour cela, pédologie et flore.

REUNION DE PRESENTATION AU GROUPE D'ACTEURS LOCAUX

I. Cadre juridique de l'inventaire

Le cadre juridique de cet inventaire est fixé par différentes réglementations :

- **La loi sur l'eau du 3 janvier 1992** modifiée en 2006 a pour fondement la gestion collective de l'eau et des milieux aquatiques, qui constituent un patrimoine fragile et commun à tous. Les zones humides y sont identifiées comme des espaces contribuant à la gestion équilibrée de la ressource en eau ;

- Le **SDAGE Loire Bretagne** 2016-2021 a pour objectif d'atteindre 61 % des cours d'eau en bon état écologique d'ici 2021 sur son territoire, contre 26 % aujourd'hui. Le SDAGE impose la réalisation d'inventaires des zones humides à l'échelle communale ;

- **La loi sur le développement des territoires ruraux de 2005** pose le principe que la préservation et la gestion durable des zones humides sont d'intérêt général.

Mme BOSSELET rappelle que la loi sur l'eau réglemente certains travaux en zone humide : drainage, remblais, création de plans d'eau. Un dossier de déclaration doit être monté lorsque la surface de zone humide impactée atteint 1000 m². Au-delà d'1 ha de zone humide impactée, c'est un dossier d'autorisation.

II. Définition d'une zone humide

La définition d'une zone humide est donnée par le code de l'environnement (art. L.211-1). Ainsi, les zones humides sont définies comme "des terrains exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre, de façon permanente ou temporaire la végétation, quand elle existe, est dominée par des plantes hygrophiles pendant une partie de l'année".

Trois critères permettent de déterminer s'il s'agit d'une zone humide ou non :

- La présence de végétation hygrophile ;
- L'hydromorphie des sols ;
- L'hydrologie, ou présence d'eau.

Le schéma suivant permet de représenter l'étendue des milieux répondant à la définition de «zones humides» :



Mme BOSSELET souligne la confusion trop souvent faite entre zone humide et zone inondable.

III. Localisation des zones humides

Il existe une diversité de zones humides mais le moteur reste la présence d'eau de manière temporaire à prolongée. Ainsi, dès lors que les conditions nécessaires sont réunies, il est possible d'observer des zones humides partout où le contexte leur est favorable. On observe donc des zones humides sur des plateaux limoneux, en tête de vallon, en bordure de cours d'eau ou en plaine alluviale.

IV. Types de zone humide

Les zones humides recouvrent une diversité de milieux, on peut citer :

- les roselières,
- les prairies humides,
- les mares,
- les boisements humides,
- les terres cultivées,
- les peupleraies…

Les zones dites «dégradées», comme les terres agricoles et paysages artificialisés (peupleraies…) peuvent présenter au moins un des critères d'identification des zones humides, notamment la présence de sols hydromorphes. Ces secteurs seront donc également identifiés.

V. Fonctionnalités

De cette diversité de types de zones humides, découle une diversité de fonctions, desquelles l'Homme tire des bénéfices, nommés «services rendus».

FONCTIONS HYDROLOGIQUES

Lors d'évènements pluvieux importants, les zones humides recueillent une part plus ou moins importante des volumes de crues en fonction de leur capacité à s'étendre et de leur état de «conservation», c'est-à-dire si elles s'avèrent encore existantes et si elles sont plus ou moins aptes à remplir cette fonction. Ces zones humides constituent ce que l'on nomme une «zone d'expansion de crue».

Le maintien plus ou moins prolongé de ces volumes d'eau dans les zones humides, permet de réduire sensiblement l'importance des volumes distribués en aval et ainsi de réduire la gravité des phénomènes d'inondation lors d'évènements pluvieux remarquables.

Ces volumes stockés temporairement peuvent également participer à la recharge des nappes en période hivernale. Ainsi, l'eau est restituée tout le reste de l'année et permet un soutien d'étiage l'été, ce qui est indispensable au maintien de la vie aquatique.

FONCTIONS BIO-GEO-CHIMIQUES

Les zones humides permettent de ralentir les écoulements de surface, favorisent la sédimentation et le stockage des matières présentes dans les eaux et des polluants qui y sont associés. Certaines de ces substances pourront être absorbées par la végétation et d'autres pourront être stockées et/ou dégradées (au moins en partie) par voie bactérienne.

Les zones humides contribuent donc à l'épuration des eaux et à l'élimination/stockage des nitrates, phosphores, produits phytosanitaires, matières en suspensions…

Elles contribuent ainsi à l'amélioration de la qualité de l'eau des cours d'eau et des nappes.

FONCTIONS ECOLOGIQUES

Les zones humides peuvent constituer des réservoirs d'espèces faunistiques et floristiques parfois rares et menacées.

Elles sont indispensables pour l'hivernage/la migration/la reproduction de nombreux oiseaux d'eau ainsi que pour la faune et la flore des étangs mais aussi pour la reproduction des certains poissons et crustacés.

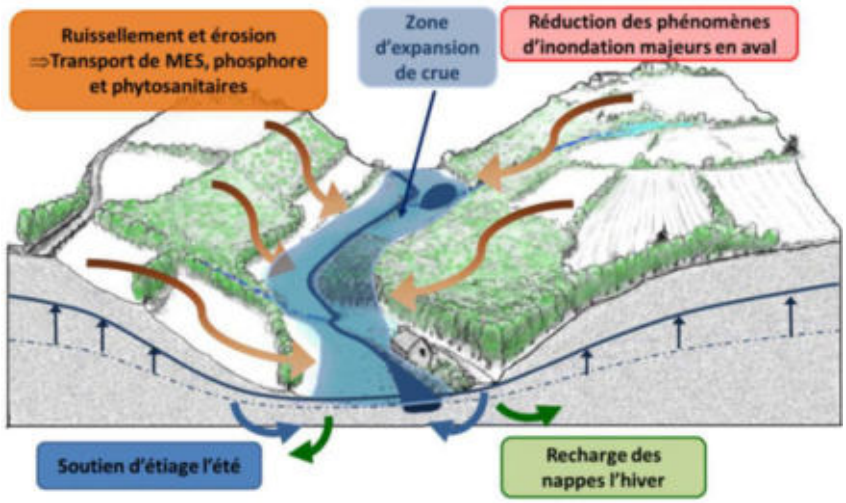

VALEURS SOCIO-ECONOMIQUES ET CULTURELLES

Les zones humides présentent également des intérêts socio-économiques et culturels importants tels que :

- la pêche,
- la chasse,
- la culture maraîchère,
- le pâturage,
- la fauche,
- la populiculture,
- les randonnées,
- les loisirs nautiques,
- les observatoires pour la biodiversité…

VI. Inventaire des zones humides

L'inventaire est destiné à mieux connaître les zones humides du territoire, il s'agit bien **d'un inventaire de connaissance qui ne constitue pas un inventaire des zones humides au titre de la Police de l'eau.** Cet inventaire consiste à localiser, caractériser et mieux comprendre le fonctionnement des zones humides compte-tenu de leur rôle au sein du bassin versant. Une meilleure connaissance des zones humides constitue ainsi un élément incontournable pour répondre aux enjeux des SAGE concernant la gestion de la ressource en eau, tant sur le plan qualitatif que quantitatif.

Outre les zones humides, différents éléments tels que les mares et plans d'eau ainsi que le réseau hydrographique seront inventoriés car ces milieux sont étroitement liés aux zones humides.

VII. Démarche de concertation et de communication

La concertation et la communication sont essentielles dans toute la démarche d'inventaire, puisque les acteurs locaux sont bien souvent les actuels gestionnaires des zones humides et ainsi, du fait de leur connaissance du territoire, ils constituent une source d'information essentielle sur les zones humides à l'échelle communale. Le groupe d'acteurs locaux délibéré par le Conseil Municipal est

avant tout un groupe de travail et de réflexion, mais son rôle consiste également à diffuser l'information auprès de la population.

VIII. Méthodologie d'inventaire

PHASE DE PRELOCALISATION DES ZONES HUMIDES

La phase de pré-localisation est un moyen de définir et de délimiter les zones humides potentielles. Elle est réalisée à l'échelle du bassin-versant et consiste donc à identifier, sur le territoire, les secteurs à forte probabilité de présence de zones humides, afin d'optimiser les phases suivantes.

Les principales sources d'information dont nous disposons sont les suivantes :

- pré-localisation DREAL,
- réseau hydrographique,
- carte géologique,
- carte pédologique,
- aléa des remontées de nappes,
- topographie,
- photo-aériennes,
- scan 25.

Les cartes géologique et pédologique de la commune sont présentées par Mme BOSSELET.

La commune de Lhoumois est dominée par deux formations géologiques : à l'ouest, le granite et à l'est l'argile.

Les sols argileux peuvent être des sols plus ou moins humide. La présence de zones humides sur des sols granitiques se fait selon l'altération de la roche qui conduit à une teneur plus ou moins importante d'argile.

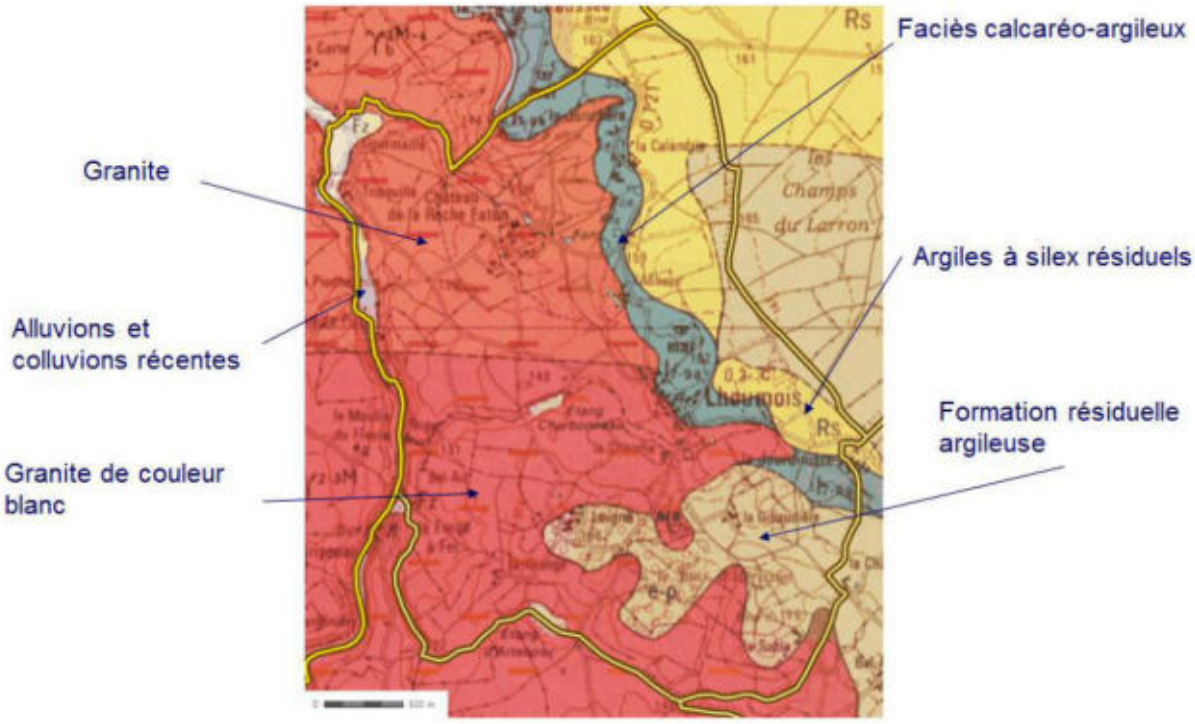

Carte géologique de la commune de Lhoumois (Source : BRGM)

Trois cours d'eau s'écoulent en limite communale : la rivière le Thouet (à l'ouest), le ruisseau de Lachenot (au nord-ouest) et le ruisseau du pont Buret (au sud-ouest). La commune est dominée par un paysage de bocage et de vallées.

Les zones prélocalisées sont nombreuses et s'étalent majoritairement en bordure de cours d'eau mais aussi au niveau des massifs argileux.

Sur la commune, deux prélocalisations sont présentées :

- la nouvelle prélocalisation de la DREAL datant de 2015, relativement réduite ;
- l'ancienne prélocalisation de la DREAL, plus étendue.



Prélocalisation des zones humides communales

PHASE D'INVENTAIRE ET EXPERTISE DE TERRAIN

L'ensemble du territoire communal sera concerné par cet inventaire à l'exception des surfaces imperméabilisées. L'échelle de cartographique des zones humides sera au 1/7000ème.

Il s'agit d'identifier et délimiter, grâce des investigations de terrain, les zones humides effectives, c'est-à-dire, les zones qui présentent effectivement un caractère humide lorsque l'on suit la procédure d'identification bâtie en cohérence et de manière conforme à la réglementation en vigueur.

Sur le terrain, la végétation sera observée afin de repérer les espèces indicatrices ou les habitats de zones humides. Dans un second temps, le critère pédologique sera utilisé afin de délimiter

précisément les contours des zones humides. Dans les zones cultivées, seul le critère pédologique pourra être utilisé, en l'absence de végétation caractéristique.

Les zones potentiellement urbanisables seront également prospectées. M. Le maire indique qu'il n'y a pas de zones potentiellement urbanisables sur la commune. En effet, dernièrement une étude a été menée pour un lotissement où toutes les parcelles ne sont pas encore vendues.

PHASE DE CARACTERISATION

L'ensemble des données recueillies sur les zones humides de la commune (flore, pédologie, fonctionnement,…) seront renseignées dans une base de données géo-référencée (Logiciel GWERN).

Mme BOSSELET propose la mise en place d'un système de **référents.** Les personnes, qui le souhaitent, sont assimilées « référentes » sur les secteurs qu'elles connaissent bien. Les référents permettent des échanges plus faciles et plus efficaces entre le bureau d'études et les agriculteurs. La présence de référents permet d'oublier un minimum de personne lors de la prise de contact par le bureau d'études. Les membres du groupe d'acteurs valident ce système et se répartissent les secteurs de la commune.

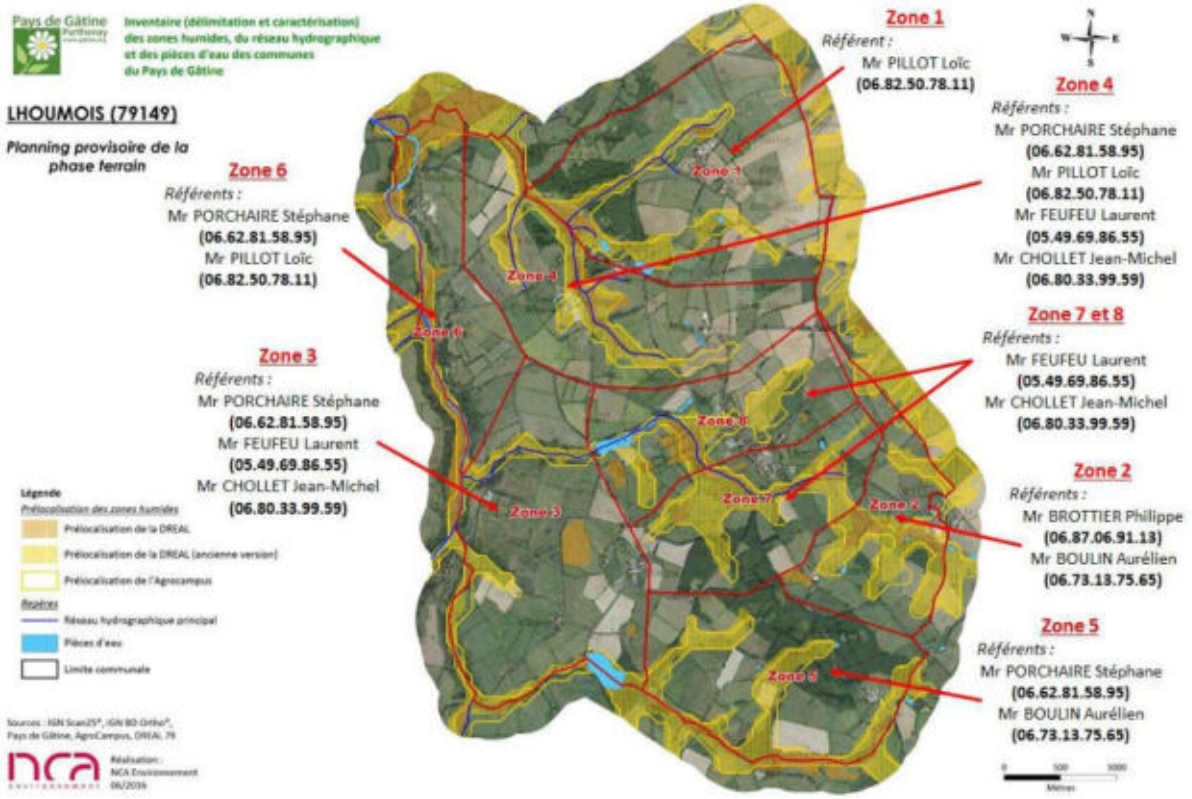

Carte des référents sur la commune

IX. Discussion/questions posées durant la présentation

Le groupe d'acteurs n'a pas de questions, tout semble clair pour eux. Le maire en profite pour indiquer que la plupart des personnes présentes ont déjà participé à l'inventaire des zones humides sur d'autres communes aux alentours. Ainsi, ils connaissent la démarche.

X. Bilan de l'analyse des planches de l'atlas de pré-localisation

Lors de la réunion, les planches de l'atlas de pré-localisation sont passées en revue une à une. Les pré-localisations présentées sont issues du travail de la DREAL. Des informations sur la validité de la pré-localisation et sur la présence d'éléments en lien avec la dynamique de l'eau sont demandées pour chaque planche.

De manière générale sur la commune, les zones potentiellement humides sont des fonds de vallées très encaissés. Les zones humides ne dépassent pas 10 mètres de part et d'autres des cours d'eau. Sauf pour la partie ouest, secteur composé essentiellement de granite où la présence de zones humides semblent très faibles.

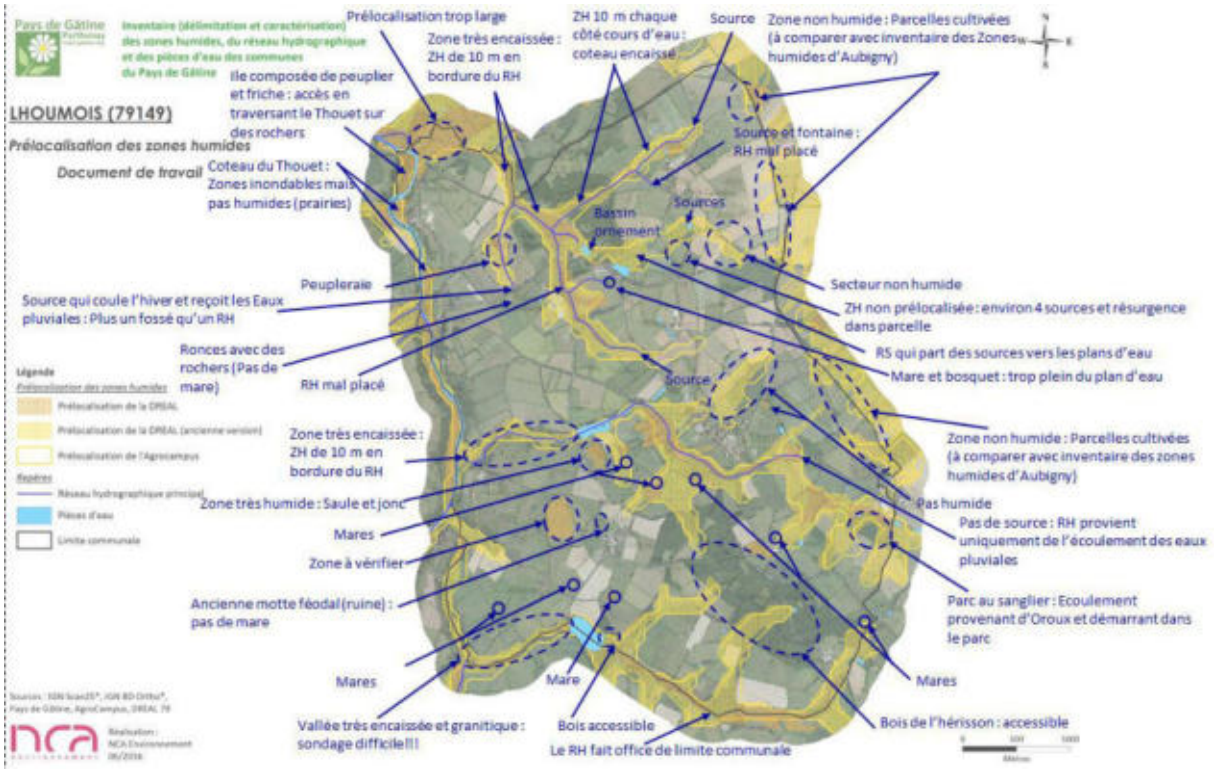

Récolte d'informations auprès du groupe d'acteurs

XI. Bilan de la concertation

Au cours de cette première réunion, les membres du groupe d'acteurs locaux ont fourni au bureau d'études un certain nombre d'informations utiles.

Sur la base des différentes indications qui nous ont été transmises par les membres du groupe d'acteurs locaux, l'inventaire de terrain ciblera plus particulièrement les secteurs dont la potentialité de présence de zones humides est importante.

REUNION DE PRESENTATION SUR LE TERRAIN

I. Introduction

La démonstration sur le terrain s'est déroulée à la suite de la présentation en salle.

L'objectif de cette réunion est de présenter au groupe d'acteurs locaux la méthodologie de délimitation des zones humides, au travers d'une démonstration sur le terrain. Ainsi, les différents critères de reconnaissance sont expliqués concrètement.



Elodie BOSSELET présentant aux acteurs locaux les critères de caractérisation des zones humides

II. Présentation de la méthodologie sur le terrain

Sur le terrain, la végétation est observée afin de repérer les espèces indicatrices ou les habitats de zones humides. Dans un second temps, le critère pédologique est utilisé afin de délimiter précisément les contours des zones humides. Sur les zones cultivées ou dénudées et en l'absence de végétation caractéristique, seul le critère pédologique peut être utilisé.

Le groupe s'est déplacé sur un secteur : à 150 m de la mairie, en bordure de cours d'eau (cf. carte ci-après).



Localisation de la zone prospectée lors de la réunion terrain (Source : IGN Scan 25)

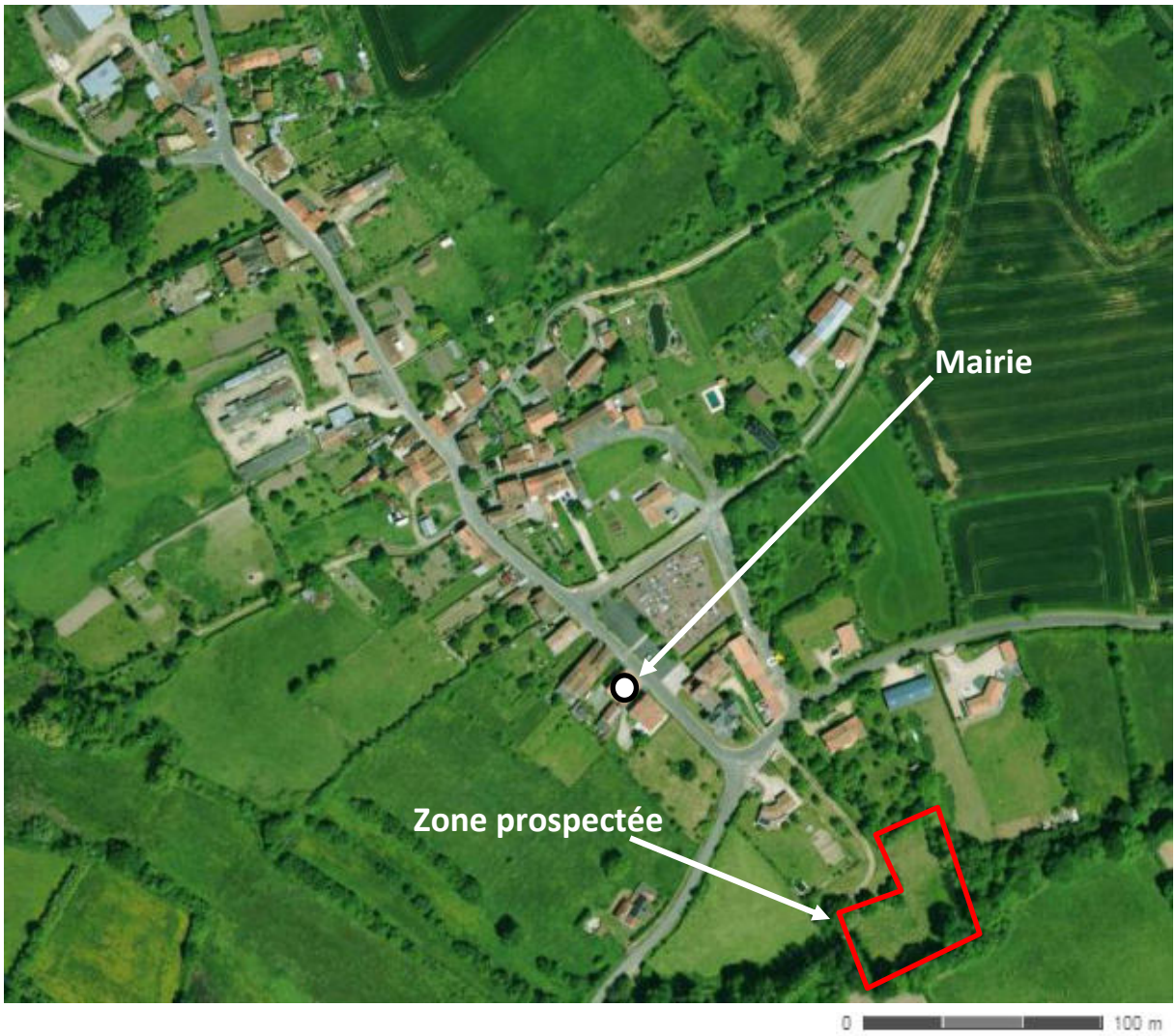

La zone prospectée lors de la réunion de terrain (Source : BD Orthophotographies)

Mme BOSSELET commence par rappeler les deux critères définissant une zone humide : végétation hygrophile et sol hydromorphe. Elle rappelle les différents sols caractéristiques de zones humides : les sols tourbeux, les sols réduits (engorgement permanent en eau) et les sols oxydés. Pour ces derniers, elle explique qu'un sol oxydé caractéristique de zone humide se manifeste par la présence de traces d'hydromorphie entre 0 et 25 cm de profondeur. Les traces d'hydromorphie correspondent aux traces de décoloration, aux taches de rouille (oxydation) et aux concrétions ferro-manganiques. Ces traces doivent être présentes sur l'ensemble du profil et représenter au moins 5% de la motte de terre.

La parcelle étudiée est une prairie située en bordure de cours d'eau, fauchée régulièrement. La majorité des plantes présentent ne sont pas caractéristiques de zone humide. Mme BOSSELET effectue un premier sondage (**S1**) pour découvrir la nature du sol. La tarière est enfoncée facilement. Le sol n'est pas marqué par des traces d'oxydation (taches de rouille). Le sol n'est donc pas caractéristique de zones humides ; c'est un sol sain. La nature de terre est foncée et argileuse, des éléments de grossiers constitués de calcaire sont mélangés à la terre noire. La motte de terre présente un sol plutôt frais.





Zone non humide ***Sondage présentant un sol sain***

Mme BOSSELET effectue un second sondage dans cette parcelle, un peu plus loin dans une zone où il y a des plantes hygrophiles (**S2**). Ce sondage est différent du premier. Le sol est marqué par des traces d'oxydation (taches de rouille), typiques des zones où l'engorgement est temporaire. Les traces apparaissent vers 5 cm et s'accentuent en profondeur : ce sol est caractéristique de zone humide.





Zone humide avec la végétation hygrophile ***Sondage présentant un sol humide***

Mme BOSSELET effectue alors un troisième sondage (**S3**), pour délimiter la zone humide. Le sondage est comparable au **S1**. La nature de terre est identique mais plus sèche. Le sol ne présente pas de traces d'hydromorphie. La zone humide est très localisée. Il semblerait que ce soit la zone d'expansion des crues du cours d'eau et que l'engorgement de cette zone se fait principalement en hiver. Le sol ne présente pas les caractéristiques d'un sol de zones humides. Les sondages S1 et S3 ont permis d'identifier un sol argileux avec des éléments calcaires.





Carex sp

Les membres du groupe d'acteurs ont pu observer des plantes hygrophiles.tels que des Carex (cf. Photo ci-dessus).

Les informations précédentes sont représentées sur la carte ci-après :

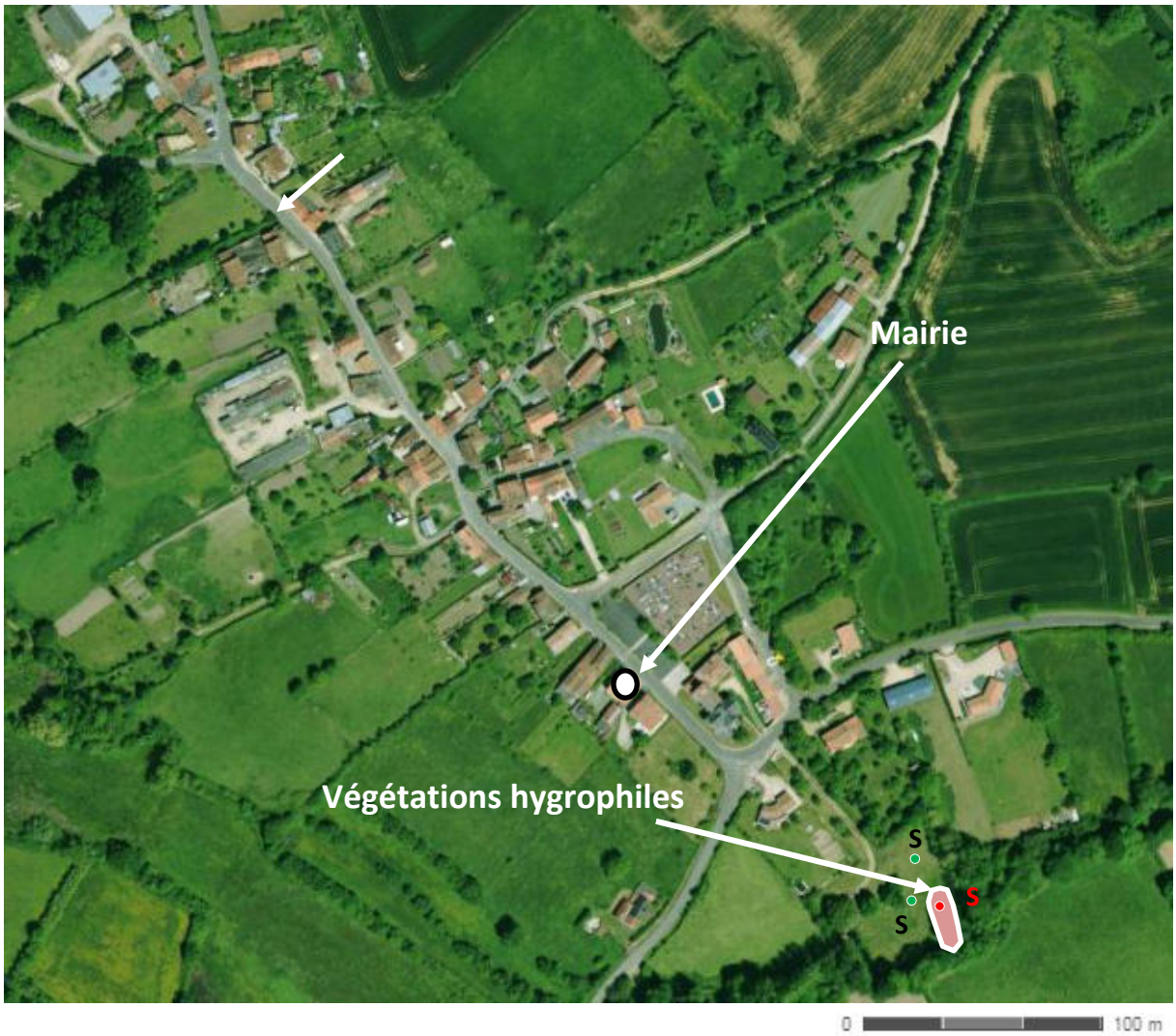

Localisation des sondages pédologiques effectués et observation des plantes hygrophiles (Sources : BD Orthophotographies)

III. Bilan de la concertation de terrain

L'analyse de l'atlas de prélocalisation a permis au bureau d'études de recueillir diverses informations sur la commune, les personnes présentes ont fait preuve d'implication.

La démonstration de terrain a permis aux membres du groupe d'acteurs de bien visualiser la méthode d'inventaire des zones humides. Les critères d'identification leur ont été exposés de manière concrète.

IV. Suite de la démarche d'inventaire

Le 8 juillet 2016, une réunion aura lieu à 9h30 à la salle communale, permettant au bureau d'études d'informer l'ensemble des exploitants et propriétaires de la commune.

Un courrier a été envoyé à la plupart des agriculteurs et propriétaires de la commune de Lhoumois. Les membres du groupe d'acteurs feront également le relais afin qu'un maximum de personnes soient présentes.

Le travail de terrain débutera le **18 juillet 2016**. Les différents exploitants concernés et souhaitant accompagner les techniciens de NCA sur le terrain seront contactés. Suite à cet inventaire, la cartographie provisoire des zones humides sera déposée en mairie pour consultation.

Les résultats provisoires seront présentés au groupe d'acteurs lors d'une réunion de restitution courant septembre 2016.

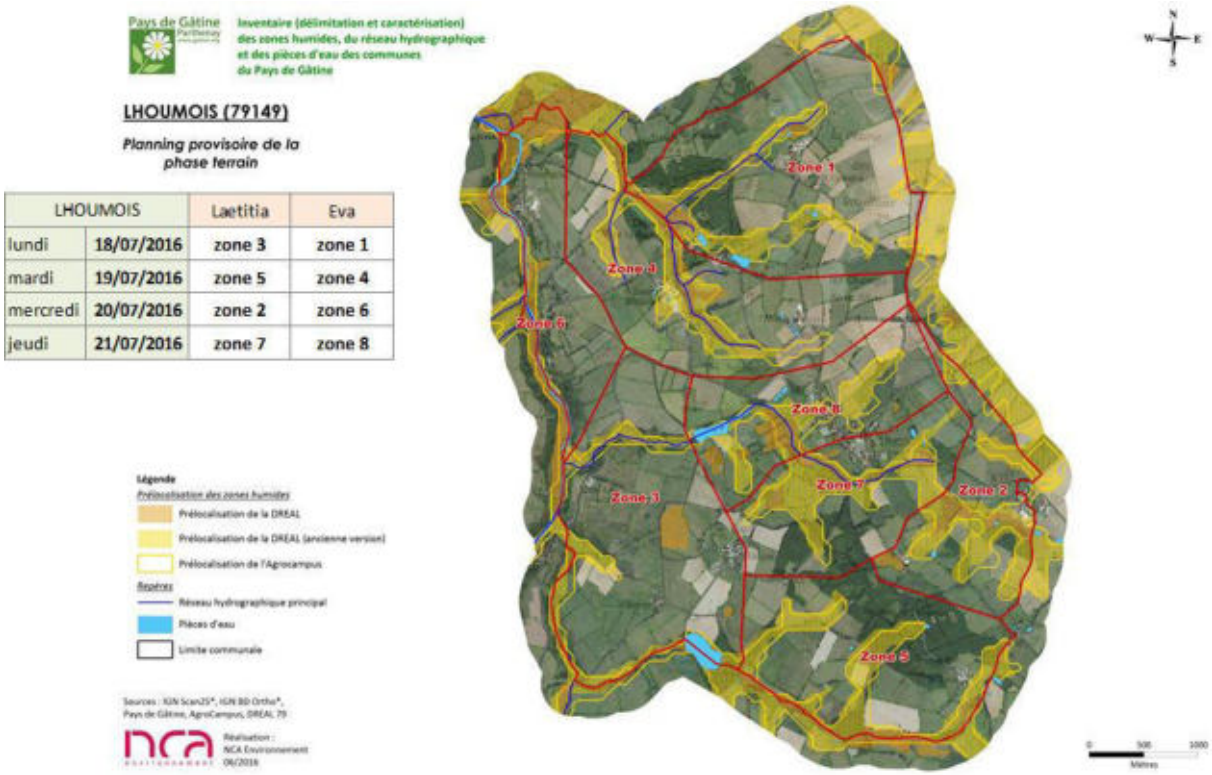

Planning prévisionnel de terrain

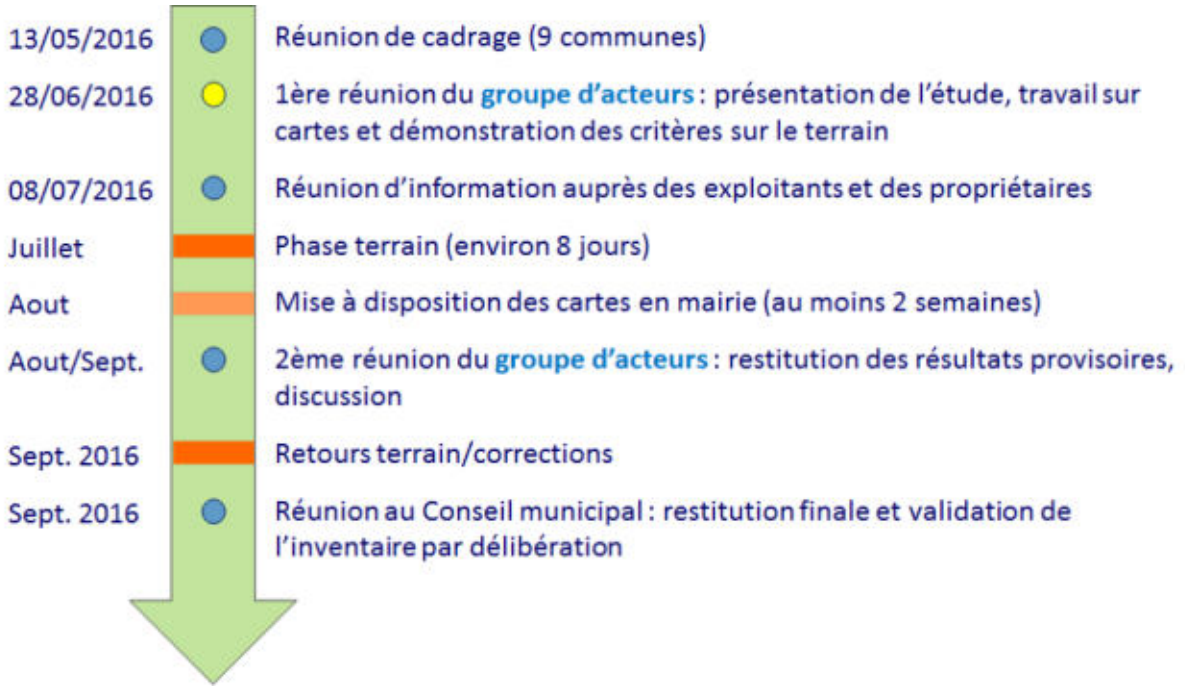

Planning prévisionnel général

ANNEXE 3

Compte-rendu de la réunion d'information auprès des exploitants et propriétaires de la commune, du 8 juillet 2016

NCA Environnement
11 Allée Jean Monnet
86170 Neuville-de-Poitou
Tél. 05 49 00 43 20
Fax 05 49 00 43 30
Email : accueil@nca-env.fr
www.nca-env.fr
www.nca-methanisation.fr

Études et conseils en environnement
Assainissement collectif
Assainissement non collectif
Maîtrise d'œuvre
Protection des eaux
Hydraulique fluviale
Environnement et agriculture
Méthanisation
Gestion des milieux
Démarche d'insertion écologique
Inventaire faune et flore
Environnement et aménagement

INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES, DU RESEAU HYDROGRAPHIQUE ET DES PLANS D'EAU

COMMUNE DE LHOUMOIS

Compte-rendu

Réunion d'information auprès des exploitants et des propriétaires

8 juillet 2016 à 9h30

Objet **:** Présentation de la démarche d'inventaire des zones humides

Présentation de la pré-localisation des zones humides

Première entreprise française à avoir obtenu en avril 2011 l'AFAQ 26000 et en janvier 2012 la labellisation LUCIE pour son engagement dans la RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) et le développement durable.

SAS au capital de 110 000 e
N° identification :
343 460 622 RCS Poitiers
APE : 7112B
N° TVA : FR 57 343 460 622

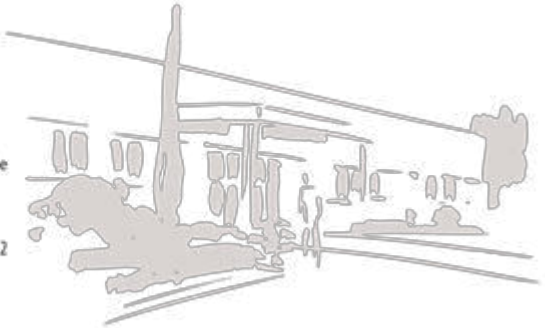

SOMMAIRE

PARTICIPANTS A LA REUNION 1
INTRODUCTION 1
I. CADRE JURIDIQUE DE L'INVENTAIRE 2
II. DEFINITION D'UNE ZONE HUMIDE 2
III. LOCALISATION DES ZONES HUMIDES 3
IV. TYPES DE ZONE HUMIDE 3
V. FONCTIONNALITES 3
VI. INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES 5
VII. DEMARCHE DE CONCERTATION ET DE COMMUNICATION 5
VIII. METHODOLOGIE D'INVENTAIRE 5
IX. DISCUSSION/QUESTIONS POSEES DURANT LA PRESENTATION 8
X. SUITE DE LA DEMARCHE D'INVENTAIRE 8

PARTICIPANTS A LA REUNION

Prénom, NOM	Statut / Organisme
TONDEUX Laetitia	NCA Environnement
PILLOT Jean	Maire
CHOLLET Jean-Michel	Agriculteur
MOURET Jacques	2ème adjoint
PILLOT Loïc	Agriculteur
PORCHAIRE Stéphane	Agriculteur
VRIGNON Robert	Pêcheur
BOULIN Aurélien	Agriculteur
GOULET Chantal	1er adjointe
FILLON Régis	Propriétaire/exploitant
GAULT Stéphane	Agriculteur
VANHEULE Martine	Propriétaire
BONNET Rémi	Agriculteur

INTRODUCTION

La réunion d'information auprès des exploitants et des propriétaires s'est déroulée à 9h30, le 8 juillet 2016, à la salle communale de Lhoumois.

L'objectif de cette réunion est de porter à connaissance cet inventaire aux exploitants agricoles et aux propriétaires de la commune. Les exploitants et les grands propriétaires ont été conviés par courrier. Un article est également paru dans la presse pour toucher un maximum de personnes.

M. le maire ouvre la réunion en précisant le contexte global de cette étude. Le Pays de Gâtine porte les inventaires sur 28 communes, dont Lhoumois, et c'est le bureau d'études NCA Environnement qui a été choisi comme prestataire.

Suite à cette présentation, Mme TONDEUX explique le contexte réglementaire de cette étude, ainsi que la méthodologie d'inventaire : critères de délimitation, démarche de concertation. Par la suite, les différents outils de prélocalisation sont présentés (géologie, pédologie, prélocalisations) en expliquant que ces éléments ont été discutés lors de la réunion « groupe d'acteurs » du 28 juin dernier, permettant d'aboutir à une carte de pré-inventaire. Cette carte sera un document de travail utilisé lors de la phase terrain.

I. Cadre juridique de l'inventaire

Le cadre juridique de cet inventaire est fixé par différentes réglementations :

- **La loi sur l'eau du 3 janvier 1992** modifiée en 2006 a pour fondement la gestion collective de l'eau et des milieux aquatiques, qui constituent un patrimoine fragile et commun à tous. Les zones humides y sont identifiées comme des espaces contribuant à la gestion équilibrée de la ressource en eau ;
- Le **SDAGE Loire Bretagne** 2016-2021 a pour objectif d'atteindre 61 % des cours d'eau en bon état écologique d'ici 2021 sur son territoire, contre 26 % aujourd'hui. Le SDAGE impose la réalisation d'inventaires des zones humides à l'échelle communale ;
- **La loi sur le développement des territoires ruraux de 2005** pose le principe que la préservation et la gestion durable des zones humides sont d'intérêt général.

Mme TONDEUX rappelle que la loi sur l'eau réglemente certains travaux en zone humide : drainage, remblais, création de plans d'eau. Un dossier de déclaration doit être monté lorsque la surface de zone humide impactée atteint 1000 m². Au-delà d'1 ha de zone humide impactée, c'est un dossier d'autorisation.

II. Définition d'une zone humide

La définition d'une zone humide est donnée par le code de l'environnement (art. L.211-1). Ainsi, les zones humides sont définies comme "des terrains exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre, de façon permanente ou temporaire la végétation, quand elle existe, est dominée par des plantes hygrophiles pendant une partie de l'année".

Deux critères permettent de déterminer s'il s'agit d'une zone humide ou non :

- La présence de végétation hygrophile ;
- L'hydromorphie des sols ;

Le schéma suivant permet de représenter l'étendue des milieux répondant à la définition de «zones humides» :



Mme TONDEUX souligne la confusion trop souvent faite entre zone humide et zone inondable.

III. Localisation des zones humides

Il existe une diversité de zones humides mais le moteur reste la présence d'eau de manière temporaire à prolongée. Ainsi, dès lors que les conditions nécessaires sont réunies, il est possible d'observer des zones humides partout où le contexte leur est favorable. On observe donc des zones humides sur des plateaux limoneux, en tête de vallon, en bordure de cours d'eau ou en plaine alluviale.

IV. Types de zone humide

Les zones humides recouvrent une diversité de milieux, on peut citer :

- les roselières,
- les prairies humides,
- les mares,
- les boisements humides,
- les terres cultivées,
- les peupleraies…

Les zones dites «dégradées», comme les terres agricoles et paysages artificialisés (peupleraies…) peuvent présenter au moins un des critères d'identification des zones humides, notamment la présence de sols hydromorphes. Ces secteurs seront donc également identifiés.

V. Fonctionnalités

De cette diversité de types de zones humides, découle une diversité de fonctions, desquelles l'Homme tire des bénéfices, nommés «services rendus».

- **FONCTIONS HYDROLOGIQUES**

Lors d'évènements pluvieux importants, les zones humides recueillent une part plus ou moins importante des volumes de crues en fonction de leur capacité à s'étendre et de leur état de «conservation», c'est-à-dire si elles s'avèrent encore existantes et si elles sont plus ou moins aptes à remplir cette fonction. Ces zones humides constituent ce que l'on nomme une «zone d'expansion de crue».

Le maintien plus ou moins prolongé de ces volumes d'eau dans les zones humides, permet de réduire sensiblement l'importance des volumes distribués en aval et ainsi de réduire la gravité des phénomènes d'inondation lors d'évènements pluvieux remarquables.

Ces volumes stockés temporairement peuvent également participer à la recharge des nappes en période hivernale. Ainsi, l'eau est restituée tout le reste de l'année et permet un soutien d'étiage l'été, ce qui est indispensable au maintien de la vie aquatique.

- **FONCTIONS BIO-GEO-CHIMIQUES**

Les zones humides permettent de ralentir les écoulements de surface, favorisent la sédimentation et le stockage des matières présentes dans les eaux et des polluants qui y sont associés. Certaines de ces substances pourront être absorbées par la végétation et d'autres pourront être stockées et/ou dégradées (au moins en partie) par voie bactérienne.

Les zones humides contribuent donc à l'épuration des eaux et à l'élimination/stockage des nitrates, phosphores, produits phytosanitaires, matières en suspensions…

Elles contribuent ainsi à l'amélioration de la qualité de l'eau des cours d'eau et des nappes.

- **FONCTIONS ECOLOGIQUES**

Les zones humides peuvent constituer des réservoirs d'espèces faunistiques et floristiques parfois rares et menacées.

Elles sont indispensables pour l'hivernage/la migration/la reproduction de nombreux oiseaux d'eau ainsi que pour la faune et la flore des étangs mais aussi pour la reproduction des certains poissons et crustacés.

- **VALEURS SOCIO-ECONOMIQUES ET CULTURELLES**

Les zones humides présentent également des intérêts socio-économiques et culturels importants tels que :

- la pêche,
- la chasse,
- la culture maraîchère,
- le pâturage,
- la fauche,
- la populiculture,
- les randonnées,
- les loisirs nautiques,
- les observatoires pour la biodiversité…

VI. Inventaire des zones humides

L'inventaire est destiné à mieux connaître les zones humides du territoire, il s'agit bien **d'un inventaire de connaissance qui ne constitue pas un inventaire des zones humides au titre de la Police de l'eau.** Cet inventaire consiste à localiser, caractériser et mieux comprendre le fonctionnement des zones humides compte-tenu de leur rôle au sein du bassin versant. . **L'échelle de rendu sera le 1/7000ème**. Une meilleure connaissance des zones humides constitue ainsi un élément incontournable pour répondre aux enjeux des SAGE concernant la gestion de la ressource en eau, tant sur le plan qualitatif que quantitatif.

Outre les zones humides, différents éléments tels que les mares et plans d'eau ainsi que le réseau hydrographique seront inventoriés car ces milieux sont étroitement liés aux zones humides.

VII. Démarche de concertation et de communication

La concertation et la communication sont essentielles dans toute la démarche d'inventaire, puisque les acteurs locaux sont bien souvent les actuels gestionnaires des zones humides et ainsi, du fait de leur connaissance du territoire, ils constituent une source d'information essentielle sur les zones humides à l'échelle communale. Le groupe d'acteurs locaux délibéré par le Conseil Municipal est avant tout un groupe de travail et de réflexion, mais son rôle consiste également à diffuser l'information auprès de la population.

VIII. Méthodologie d'inventaire

- **PHASE DE PRELOCALISATION DES ZONES HUMIDES**

La phase de pré-localisation est un moyen de définir et de délimiter les zones humides potentielles. Elle est réalisée à l'échelle du bassin-versant et consiste donc à identifier, sur le territoire, les secteurs à forte probabilité de présence de zones humides, afin d'optimiser les phases suivantes.

Les principales sources d'information dont nous disposons sont les suivantes :

- pré-localisations (DREAL, Agrocampus),
- réseau hydrographique,
- carte géologique,
- carte pédologique,
- aléa des remontées de nappes,
- topographie,
- photo-aériennes,
- scan 25.

Les cartes géologique et pédologique de la commune sont présentées par Mme TONDEUX.

La commune de Lhoumois est dominée par deux formations géologiques : à l'ouest, le granite et à l'est l'argile.

Les sols argileux peuvent être des sols plus ou moins humide. La présence de zones humides sur des sols granitiques se fait selon l'altération de la roche qui conduit à une teneur plus ou moins importante d'argile.

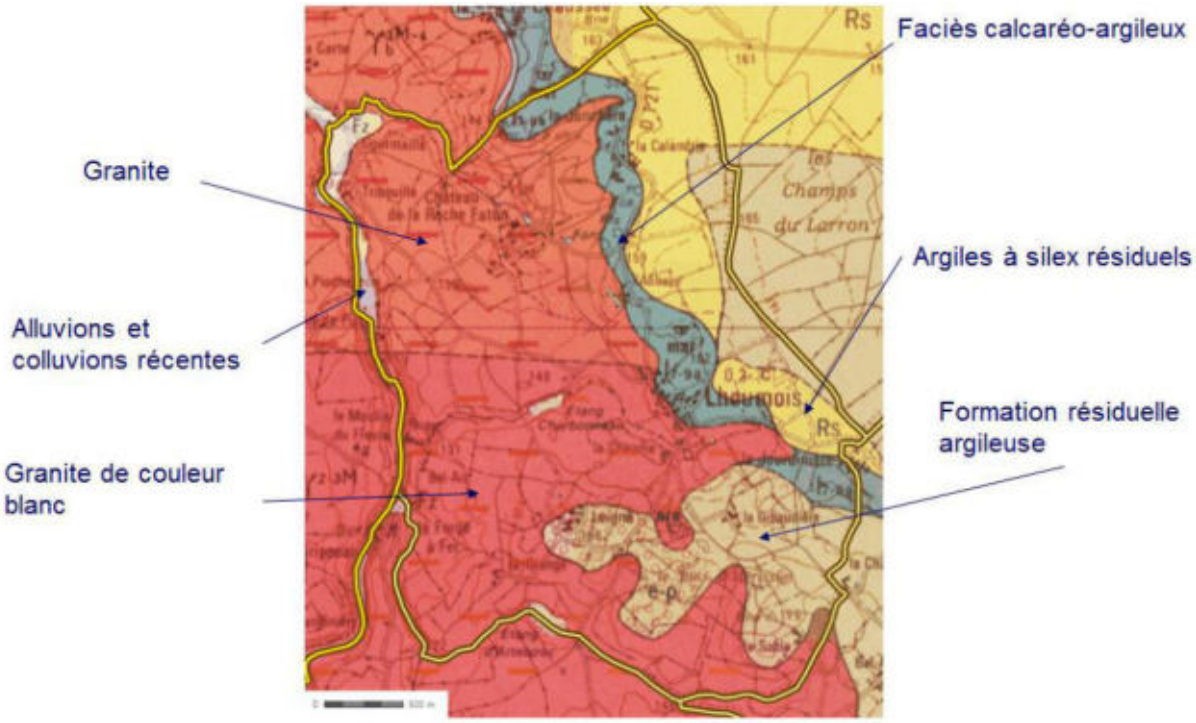

Carte géologique de la commune de Lhoumois (Source : BRGM)



Prélocalisation des zones humides communales

- **PHASE D'INVENTAIRE ET EXPERTISE DE TERRAIN**

L'ensemble du territoire communal sera concerné par cet inventaire à l'exception des surfaces imperméabilisées. L'échelle de cartographique des zones humides sera au 1/7000ème.

Il s'agit d'identifier et délimiter, grâce des investigations de terrain, les zones humides effectives, c'est-à-dire, les zones qui présentent effectivement un caractère humide lorsque l'on suit la procédure d'identification bâtie en cohérence et de manière conforme à la réglementation en vigueur.

Sur le terrain, la végétation sera observée afin de repérer les espèces indicatrices ou les habitats de zones humides. Dans un second temps, le critère pédologique sera utilisé afin de délimiter précisément les contours des zones humides. Dans les zones cultivées, seul le critère pédologique pourra être utilisé, en l'absence de végétation caractéristique.

Les zones potentiellement urbanisables seront également prospectées. M. Le maire indique qu'il n'y a pas de zones potentiellement urbanisables sur la commune. En effet, dernièrement une étude a été menée pour un lotissement où toutes les parcelles ne sont pas encore vendues.

La commune a été divisée en 8 secteurs pour prévoir la phase terrain. Des référents ont été nommés sur chaque secteur. Le bureau d'études contactera tous les référents avant le passage sur le terrain afin qu'ils puissent transmettre l'information aux autres exploitants.

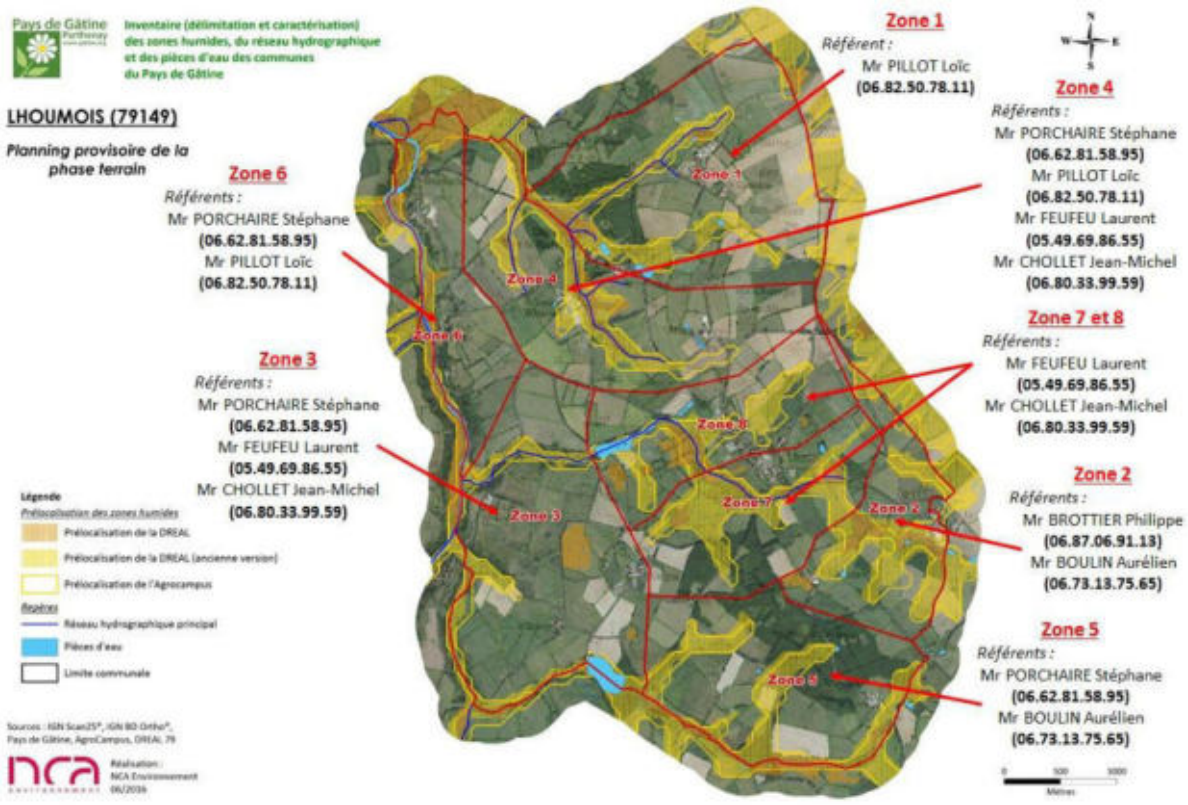

Planning prévisionnel et liste des référents par secteur

LHOUMOIS		Laetitia	Eva
lundi	**18/07/2016**	**zone 3**	**zone 1**
mardi	**19/07/2016**	**zone 5**	**zone 4**
mercredi	**20/07/2016**	**zone 2**	**zone 6**
jeudi	**21/07/2016**	**zone 7**	**zone 8**

- **PHASE DE CARACTERISATION**

L'ensemble des données recueillies sur les zones humides de la commune (flore, pédologie, fonctionnement,…) seront renseignées dans une base de données géo-référencée (Logiciel GWERN).

IX. Discussion/questions posées durant la présentation

Suite à la présentation, les personnes présentes n'ont pas de questions particulières. Le maire précise que tous les exploitants ont reçu un courrier pour la réunion d'aujourd'hui, ainsi que les principaux propriétaires.

Pour la phase terrain, le bureau d'études contactera les référents de chaque zone, qui eux contacteront les autres exploitants de leur secteur.

X. Suite de la démarche d'inventaire

Le travail de terrain débutera le **18 juillet 2016.**

Suite à cet inventaire, une cartographie provisoire des zones humides sera déposée en mairie pour deux semaines (du 12 au 26 septembre 2016) et les résultats provisoires seront présentés aux acteurs locaux lors d'une **réunion de restitution provisoire le 6 octobre 2016.**

Les résultats finaux seront présentés lors d'une **réunion au Conseil municipal** fin octobre.

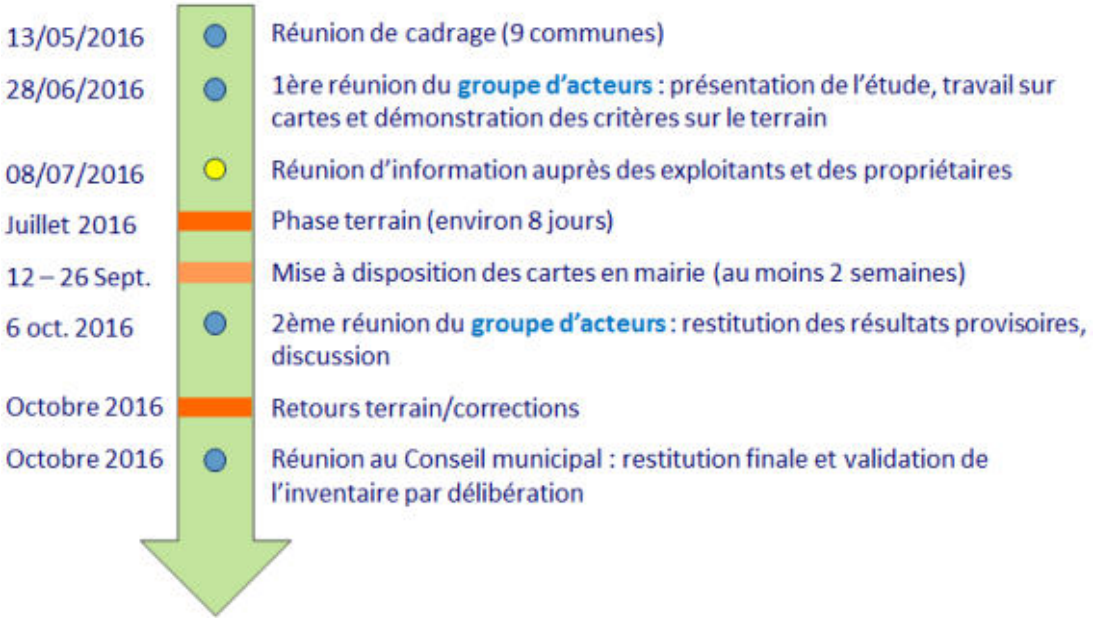
13/05/2016
Réunion de cadrage (9 communes)
28/06/2016
1ère réunion du groupe d'acteurs : présentation de l'étude, travail sur cartes et démonstration des critères sur le terrain
08/07/2016
Réunion d'information auprès des exploitants et des propriétaires
Juillet 2016
Phase terrain (environ 8 jours)
12 – 26 Sept.
Mise à disposition des cartes en mairie (au moins 2 semaines)
6 oct. 2016
2ème réunion du groupe d'acteurs : restitution des résultats provisoires, discussion
Octobre 2016
Retours terrain/corrections
Octobre 2016
Réunion au Conseil municipal : restitution finale et validation de l'inventaire par délibération

ANNEXE 4

Compte-rendu de la réunion de restitution provisoire au groupe d'acteurs locaux du 6 octobre 2016

NCA Environnement
11 Allée Jean Monnet
86170 Neuville-de-Poitou
Tél. 05 49 00 43 20
Fax 05 49 00 43 30
Email : accueil@nca-env.fr
www.nca-env.fr
www.nca-methanisation.fr

Études et conseils en environnement
Assainissement collectif
Assainissement non collectif
Maîtrise d'œuvre
Protection des eaux
Hydraulique fluviale
Environnement et agriculture
Méthanisation
Gestion des milieux
Démarche d'insertion écologique
Inventaire faune et flore
Environnement et aménagement

COMPTE-RENDU DE REUNION

Groupe d'acteurs n°1 | Groupe d'acteurs n°1 | Exploitants et propriétaires | **Groupe d'acteurs n°2** | Conseil Municipal

INVENTAIRE (DELIMITATION ET CARACTERISATION) DES ZONES HUMIDES, DU RESEAU HYDROGRAPHIQUE ET DES PLANS D'EAU

-COMMUNE DE LHOUMOIS (79149) -

Inventaire dans le cadre d'un groupement de 28 communes du Pays de Gâtine

- Réunion de restitution provisoire au groupe d'acteurs locaux -

06 octobre 2016 à 9h30

Objet **:** Présentation des résultats provisoires de l'inventaire des zones humides

Première entreprise française à avoir obtenu en avril 2011 l'AFAQ 26000 et en janvier 2012 la labellisation LUCIE pour son engagement dans la RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) et le développement durable.

SAS au capital de 110 000 e
N° identification :
343 460 622 RCS Poitiers
APE : 7112B
N° TVA : FR 57 343 460 622

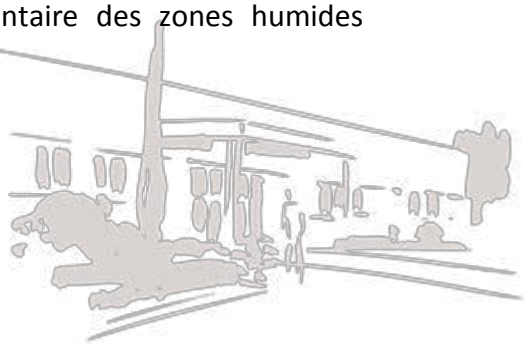

Sommaire

I. INTRODUCTION 2
II. RAPPEL DE LA DEMARCHE ET PRESENTATION DES RESULTATS PROVISOIRES 2
1. DEFINITION D'UNE ZONE HUMIDE 2
2. METHODOLOGIE D'INVENTAIRE 3
3. RESULTATS DE L'INVENTAIRE 3
III. REMARQUES SUR LES RESULTATS PROVISOIRES 6
IV. ANALYSE PLANCHE PAR PLANCHE 8
V. BILAN DE LA CONCERTATION 8
VI. SUITE DE LA DEMARCHE D'INVENTAIRE 9

Participants à la réunion

Intervenants extérieurs	
NCA Environnement	Mr VINET PIERRE
NCA Environnement	Mme RICHEZ Eva
Pays de Gâtine	Mme BEVILLON Camille
Membres du groupe d'acteurs	
Maire de Lhoumois	M. PILLOT Jean
1ère adjointe	Mme GOULET Chantal
2ème adjoint	M. MOURET Jacques
Agriculteur	M. BOULIN Aurélien
Agriculteur	M. PILLOT Loïc
Agriculteur	M. FEUFEU Laurent
Agriculteur	M. CHOLLET Jean-Michel
Agriculteur	M. PORCHAIRE Stéphane
SAGE Thouet	M. PEAUD Pierre
S.D.P.P.R.	M. DU DRESNAY Renaud

I. Introduction

La réunion de restitution provisoire s'est déroulée le 06 octobre 2016 à 9h30 à la mairie de Lhoumois. L'objectif était de présenter les résultats provisoires concernant l'inventaire des zones humides, des plans d'eau et du réseau hydrographique de la commune.

Mme RICHEZ débute la réunion par quelques rappels sur la méthodologie et la démarche d'inventaire. Elle présente ensuite les résultats provisoires concernant les zones humides, les pièces d'eau et le réseau hydrographique. Enfin, la discussion est ouverte et l'atlas cartographique est passé en revue, planche par planche, laissant le temps aux membres du groupe d'acteurs de s'exprimer et de commenter les zones délimitées et les remarques du SAGE Thouet.

II. Rappel de la démarche et présentation des résultats provisoires

1. Définition d'une zone humide

L'identification des zones humides sur le terrain a respecté la définition donnée par le Code de l'Environnement : les zones humides sont définies comme "des terrains exploités ou non, **habituellement inondés ou gorgés d'eau douce**, salée ou saumâtre, **de façon permanente ou temporaire**, la végétation quand elle existe, est dominée par des plantes hygrophiles pendant une partie de l'année".

Deux critères permettent de déterminer et de délimiter une zone humide :

- La présence de végétation hygrophile,
- L'hydromorphie des sols.

Les critères « flore » et « pédologie » sont définies de manière précise par un arrêté ministériel datant du 24 juin 2008, modifié en 2009.

Deux autres « critères » peuvent être utilisés comme outils d'aide à la décision :

- L'hydrologie, ou présence d'eau (une indication à prendre « avec des pincettes » notamment en période de fortes précipitations),
- La topographie.

Les zones humides sont des milieux dynamiques, avec un gradient d'humidité souvent plus large que le laisse à penser la culture populaire. En effet, les zones humides bien connues font souvent référence aux marais, aux bourbiers ou aux tourbières. Toutefois, une zone humide peut présenter un degré d'humidité beaucoup plus faible, on parlera de milieux frais qu'il est alors possible de cultiver.

2. Méthodologie d'inventaire

Cette étude est basée sur une démarche de **concertation**, c'est pourquoi un groupe d'acteurs locaux a été créé. Le bureau d'études et les membres du groupe d'acteurs se sont réunis avant la phase terrain pour analyser ensemble les données de prélocalisation. De plus, les exploitants et propriétaires voulant accompagner les ingénieurs sur le terrain ont été contactés. Les cartes provisoires ont été mises à la disposition de la population à la mairie, **du 12 septembre au 26 septembre 2016**. Un cahier de remarques a été laissé à disposition pour noter les commentaires de chacun. Aucune remarque n'a été faite durant cette période.

La concertation implique par ailleurs le SAGE Thouet. Les remarques des SAGE sont présentées aux membres du groupe d'acteurs afin de déterminer si un retour terrain est nécessaire.

Une fois les remarques prises en compte, les cartes seront corrigées et présentées au Conseil municipal.

Après validation par la commune, l'inventaire devra être validé par la Commission locale de l'eau (CLE) du Thouet. Les animateurs du SAGE veillent à ce que les modalités d'inventaires soient bien respectées par les communes et le bureau d'études.

3. Résultats de l'inventaire

- **Zones humides**

Sur la commune de Lhoumois, la surface de zones humides est de **60,70 ha**, soit **6,2 %** de la surface communale totale. Ceci représente une réduction de 70 % de la prélocalisation initiale.

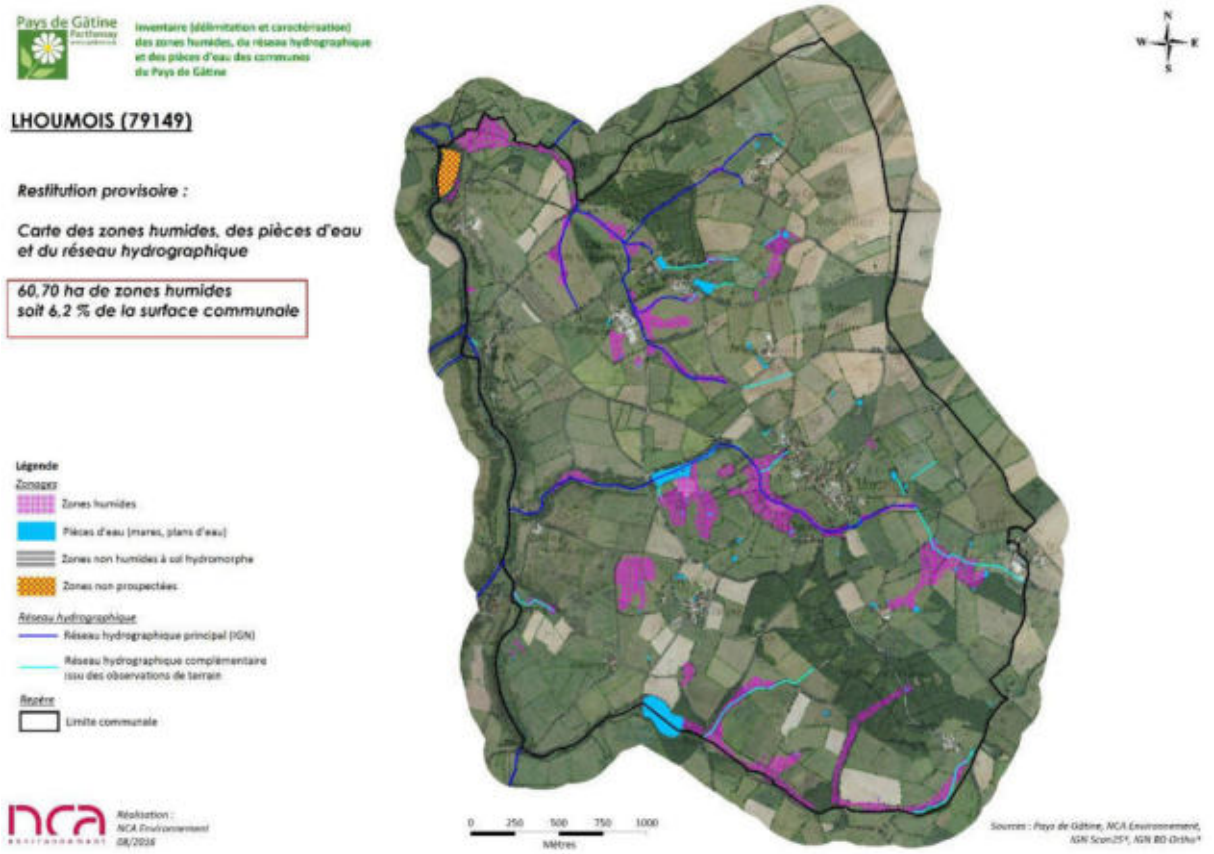

Cartographie provisoire des zones humides

Les fonctionnalités des zones humides observées sur la commune sont globalement bonnes. Les zones humides sont majoritairement des **prairies** (79 %). **63%** des zones humides sont localisées **en bordure de cours d'eau** et participent donc à la régulation des débits d'étiage, à la réduction des risques d'inondation et à l'épuration des eaux. Ces fonctionnalités varient bien entendu en fonction de l'occupation du sol (les zones humides cultivées ont peu d'intérêt d'un point de vue biologique, avec des fonctionnalités épuratrices limitées par l'absence de végétation hygrophile), mais la part importante de prairies sur la commune met en évidence une faible altération des fonctionnalités de ces milieux.

Les habitats retrouvés sur la commune sont assez diversifiés : prairies humides à Joncs, boisements naturels, plantations, terres cultivées… Certains de ces habitats présentent un intérêt écologique plus fort, tels que certaines prairies humides à forte diversité floristique. Ainsi trois espèces patrimoniales ont été observées lors du passage sur le terrain : le Cordulégastre annelé (libellule), et au niveau flore : l'Achillée sternutatoire et l'Epiaire blanche.

Globalement, on note que **les zones humides sont en bon état de conservation, grâce à une gestion adaptée de ces milieux** (pâturage/fauche), avec une part relativement faible de terres cultivées et de plantations, qui constituent des zones humides dégradées.

× Plans d'eau et mares



Les résultats d'inventaire comptabilisent **64 plans d'eau et mares,** pour une surface totale de **7,6 ha d'eau superficielle** (ne rentrant pas dans l'appellation « zones humides »). On observe une diversité de ces milieux, tant en termes de morphologie et de positionnement, qu'en termes d'usage et de structure de la végétation de ceinture. L'essentiel des petites pièces d'eau sont des mares d'abreuvement (ou anciennes mares) et 2 plans d'eau sont supérieure à 1 ha (l'étang Charbonneau et l'étang d'Artebouc).

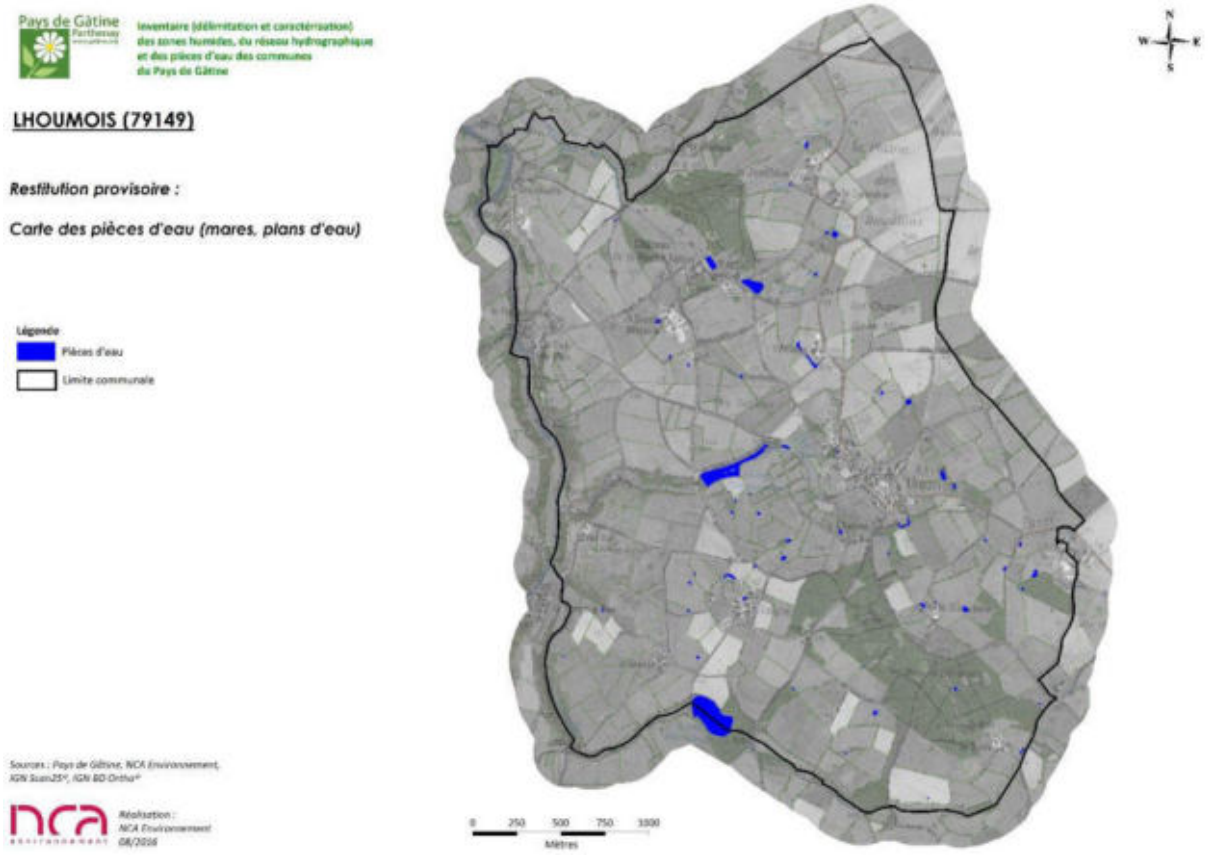

Cartographie des pièces d'eau (mares et plans d'eau)

× Réseau hydrographique

Sur la commune, le réseau hydrographique principal (BD Topo) est relativement dense, il s'écoule sur près de **16 km**. Les principaux cours d'eau sont les suivant : le Thouet, le ruisseau de Lachenot et le ruisseau du Pont buret

A cela, s'ajoute le réseau complémentaire, issu des observations de terrain, qui représente près de **5 km**, sans distinction entre fossés et cours d'eau.

Dans l'ensemble, les cours d'eau ont un faciès relativement naturels, avec de nombreux méandres et peu de recalibrages observés. Des observations complémentaires au réseau hydrographique ont été répertoriées lors des prospections, on peut notamment noter : 17 sources, 4 fontaines et 2 lavoirs.

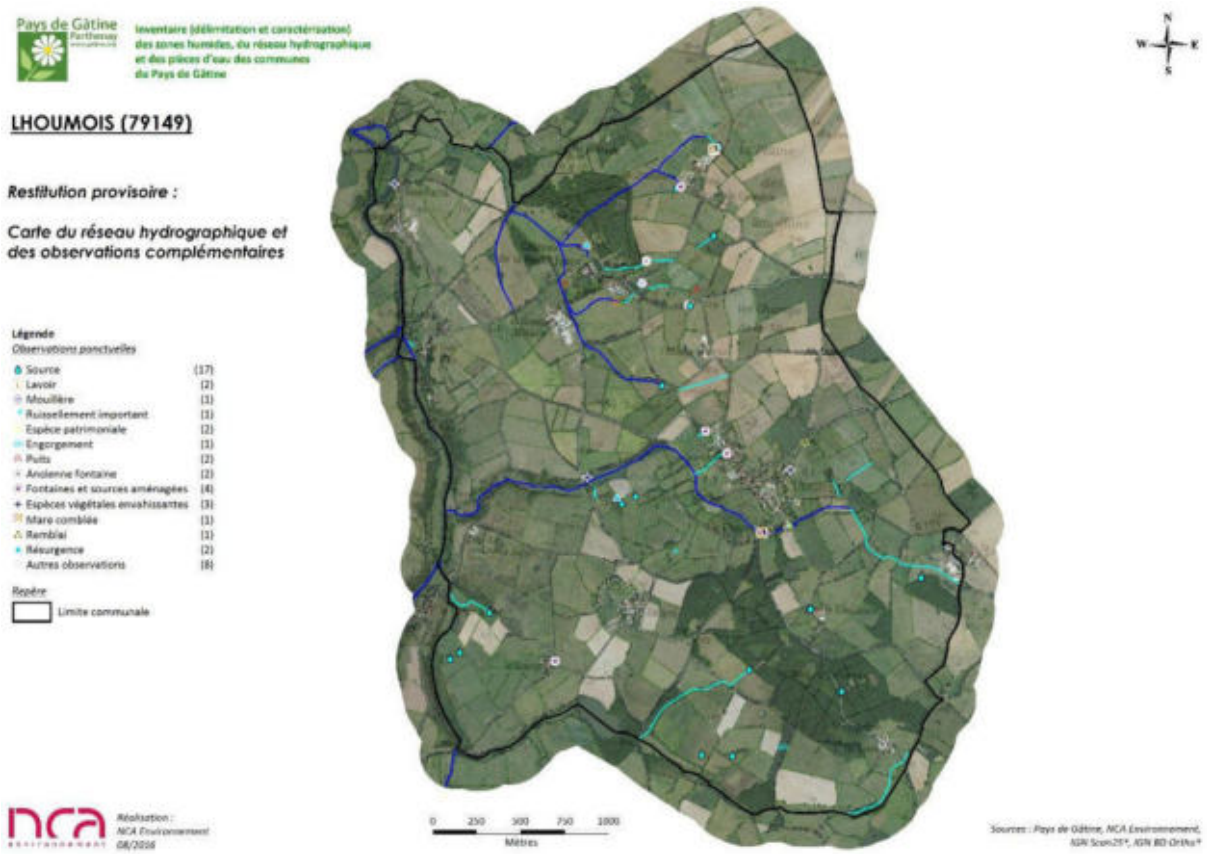

Cartographie du réseau hydrographique et des observations complémentaires

III. Remarques sur les résultats provisoires

Un atlas des résultats provisoire a été mis à disposition en mairie du 12 septembre au 26 septembre accompagné d'un cahier de remarques. Aucune remarque n'a été faite durant cette période, la phase terrain s'étant déroulée en concertation avec les référents de chaque zone.

Le groupe d'acteurs est invité à passer à une analyse plus précise de cet inventaire, planche par planche. Voici les remarques :

Pays de Gâtine Parthenay

Inventaire (délimitation et caractérisation) des zones humides, du réseau hydrographique et des pièces d'eau des communes du Pays de Gâtine

LHOUMOIS (79149)

Restitution provisoire :

Carte des zones humides, des pièces d'eau et du réseau hydrographique

60,70 ha de zones humides soit 6,2 % de la surface communale

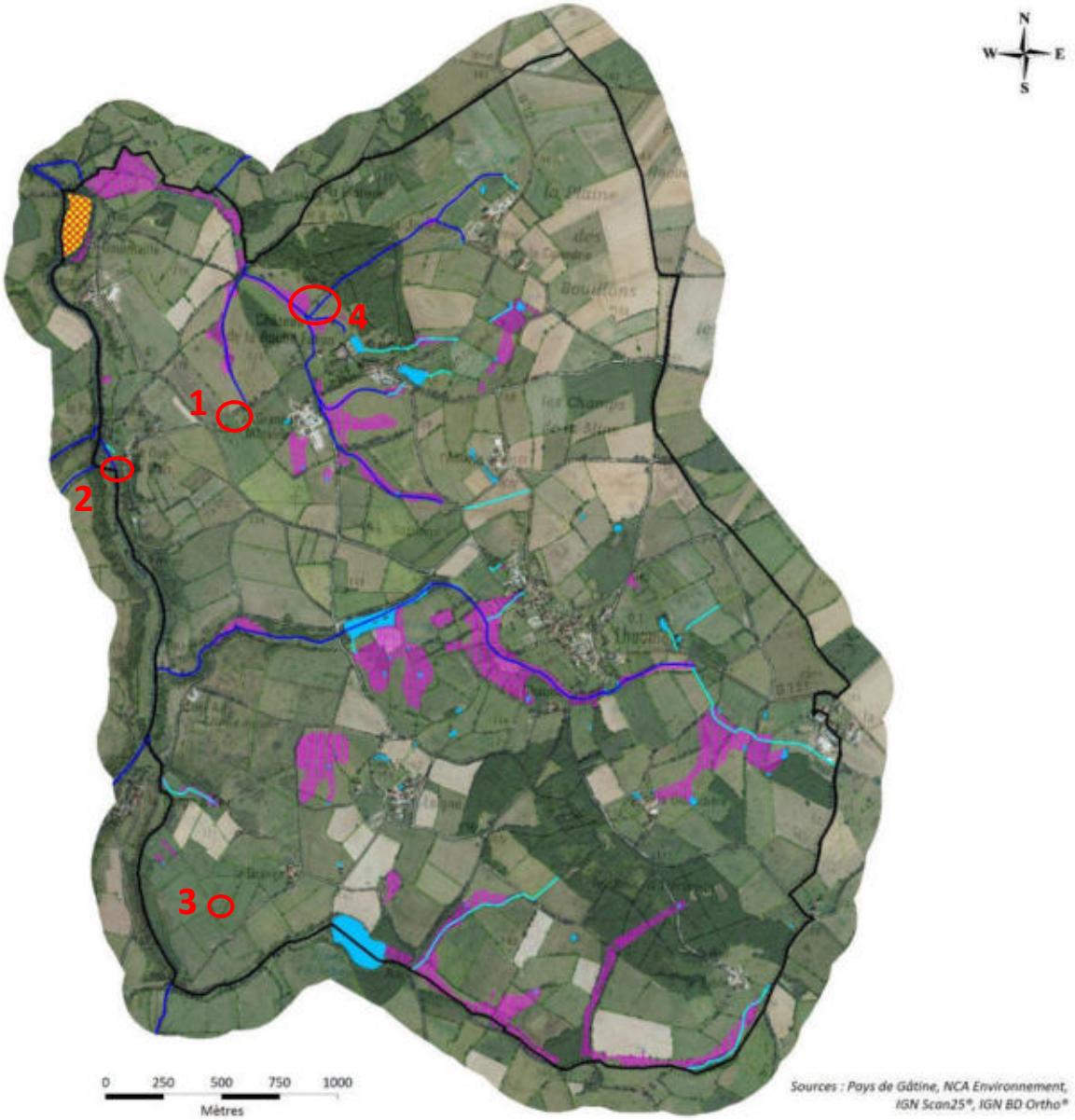

Légende

Zonages
- Zones humides
- Pièces d'eau (mares, plans d'eau)
- Zones non humides à sol hydromorphe
- Zones non prospectées

Réseau hydrographique
- Réseau hydrographique principal (IGN)
- Réseau hydrographique complémentaire issu des observations de terrain

Repère
- Limite communale

O remarques

nca environnement

Réalisation : NCA Environnement 08/2016

IV. Analyse planche par planche

Le groupe d'acteurs est invité à passer à une analyse plus précise de cet inventaire, planche par planche. Voici les remarques :

- Planche AC41 :

RAS

- Planche AD40 :

M. PEAUD à deux remarques sur cette planche :

Remarque 1 : il demande si cette zone ne correspondrait pas à une mare, celle-ci étant prélocalisée. Les exploitants présents indiquent qu'il s'agit de rocailles et ronciers, et non d'une mare.

Remarque 2 : il demande pourquoi il y n'y a pas de sondage sur cette petite zone prélocalisée le long du Thouet. M. PORCHAIRE indique qu'il s'agit de coteaux, et Mme RICHEZ rajoute que le Thouet est très creusé. Ainsi presque aucune zone humide n'a été retrouvée le long de celui-ci.

- Planche AD41 :

M. PILLOT L. fait remarquer que le cours d'eau (remarque 4) ne passe pas sur la bute, mais le long de la haie. Ceci sera corrigé.

- Planche AE40 :

RAS

- Planche AE41 :

RAS

- Planche AF40 :

M. PEAUD demande si le point apparaissant sur l'orthophoto et prélocalisé est une mare. Le groupe d'acteurs confirme qu'il s'agit bien d'une mare.

- Planche AF41 :

RAS

V. Bilan de la concertation

Selon le groupe d'acteurs, la cartographie provisoire reflète bien la localisation des zones humides sur le territoire communal.

VI. Suite de la démarche d'inventaire

La cartographie des zones humides, des plans d'eau et du réseau hydrographique va être corrigée en fonction des remarques, puis renvoyée à la mairie avant le Conseil Municipal.

La restitution finale de l'étude se fera le jeudi **18 octobre** 2016 à 20h en Conseil municipal.

ANNEXE 5

Compte-rendu du conseil municipal du 18 octobre 2016

NCA Environnement
11 Allée Jean Monnet
86170 Neuville-de-Poitou
Tél. 05 49 00 43 20
Fax 05 49 00 43 30
Email : accueil@nca-env.fr
www.nca-env.fr
www.nca-methanisation.fr

Études et conseils en environnement
Assainissement collectif
Assainissement non collectif
Maîtrise d'œuvre
Protection des eaux
Hydraulique fluviale
Environnement et agriculture
Méthanisation
Gestion des milieux
Démarche d'insertion écologique
Inventaire faune et flore
Environnement et aménagement

COMPTE-RENDU DE REUNION

Groupe d'acteurs n°1 | Groupe d'acteurs n°1 | Exploitants et propriétaires | Groupe d'acteurs n°2 | **Conseil Municipal**

INVENTAIRE (DELIMITATION ET CARACTERISATION) DES ZONES HUMIDES, DU RESEAU HYDROGRAPHIQUE ET DES PLANS D'EAU

-COMMUNE DE LHOUMOIS (79149) -

Inventaire dans le cadre d'un groupement de 28 communes du Pays de Gâtine

- Réunion de restitution au conseil municipal -
18/10/2016 à 20h00

Objet : Présentation des résultats finaux de l'inventaire des zones humides

Première entreprise française à avoir obtenu en avril 2011 l'AFAQ 26000 et en janvier 2012 la labellisation LUCIE pour son engagement dans la RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) et le développement durable.

SAS au capital de 110 000 e
N° identification :
343 460 622 RCS Poitiers
APE : 7112B
N° TVA : FR 57 343 460 622

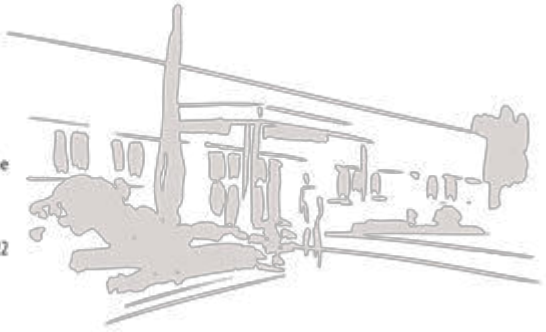

Sommaire

Participants à la réunion 1

Introduction 2

Rappel de la démarche et présentation des résultats modifications suite à la phase de levée de doute 2

- 1.Définition d'une zone humide 2
- 2.Méthodologie d'inventaire 3
- 3.Résultats de l'inventaire 3

Bilan de la concertation 8

Suite de la démarche d'inventaire 9

Participants à la réunion

Intervenants extérieurs	
NCA Environnement	Mme RICHEZ Eva
Membres du Conseil municipal	
Maire	M. PILLOT Jean
1ère adjointe	Mme GOULET Chantal
2ème adjoint	M. MOURET Jacques
Conseiller	M. GARNIER Francis
Conseiller	M. CHOLET Jean-Michel
Conseiller	M. PILLOT Benoît
Conseiller	M. MIOT Sébastien

I. Introduction

La réunion de restitution s'est déroulée le jeudi 18 octobre à 20h à la mairie de Lhoumois. L'objectif est de présenter les résultats finaux concernant l'inventaire des zones humides, des plans d'eau et du réseau hydrographique de la commune.

M. PILLOT ouvre la séance en présentant Eva RICHEZ, du bureau d'études NCA.

Mme RICHEZ débute la réunion par quelques rappels sur les zones humides et la démarche d'inventaire. Elle présente ensuite les résultats relatifs aux zones humides, les pièces d'eau et le réseau hydrographique, suite à la phase de levée de doute et les modifications qui en ont découlé.

II. Rappel de la démarche et présentation des modifications suite à la phase de levée de doute

1. Définition d'une zone humide

L'identification des zones humides sur le terrain a respecté la définition donnée par le Code de l'Environnement : les zones humides sont définies comme "des terrains exploités ou non, **habituellement inondés ou gorgés d'eau douce**, salée ou saumâtre, **de façon permanente ou temporaire**, la végétation quand elle existe, est dominée par des plantes hygrophiles pendant une partie de l'année".

Deux critères permettent de déterminer s'il s'agit d'une zone humide ou non :

- La présence de **végétation hygrophile** ;
- L'**hydromorphie des sols** ;

Les zones humides sont des milieux dynamiques, le gradient d'humidité étant souvent plus large que le laisse à penser la culture populaire. En effet, les zones humides bien connues font souvent références aux marais, aux bourbiers ou aux tourbières. Toutefois, une zone humide peut présenter un degré d'humidité beaucoup plus faible, on parlera de milieux frais qu'il est alors possible de cultiver.

2. Méthodologie d'inventaire

Cette étude est basée sur une démarche de **concertation**, c'est pourquoi un groupe d'acteurs locaux a été créé. Le bureau d'études et les membres du groupe d'acteurs se sont réunis avant la phase terrain pour analyser ensemble les données de prélocalisation. De plus, les exploitants et propriétaires voulant accompagner les ingénieurs sur le terrain ont été contactés. Les cartes provisoires ont été mises à la disposition de la population à la mairie, du 12 septembre au 26 septembre 2016. Un cahier de remarques a été laissé à disposition pour noter les commentaires de chacun. Aucune remarque n'a été faite en mairie durant cette phase. Des retours ont cependant été effectués, le 11 octobre 2016, pour vérifier l'existence de certaines mares. Après les retours, les cartes ont été corrigées et sont présentées au Conseil municipal.

Synthèse des étapes de l'inventaire

13/05/2016	Réunion de cadrage (5 communes)
28/06/2016	1ère réunion du **groupe d'acteurs** : présentation de l'étude, travail sur cartes et démonstration des critères sur le terrain
08/07/2016	Réunion d'information auprès de la population (exploitant/propriétaire)
18-21 juillet	Phase terrain (7 jours)
12/09 – 26/09	Mise à disposition des cartes à la mairie (2 semaines)
06/10/2016	2ème réunion du **groupe d'acteurs** : restitution des résultats provisoires, discussion
11/10/16	Retours terrain/corrections
18/10/16	Réunion au Conseil municipal : restitution finale et validation de l'inventaire par délibération

Au total, 4 secteurs ont fait l'objet d'un retour terrain (zones entourées sur la carte ci-après). Sur l'ensemble de ces retours, 3 ont conduit à des modifications (zones entourées en rouge sur la carte ci-après) :

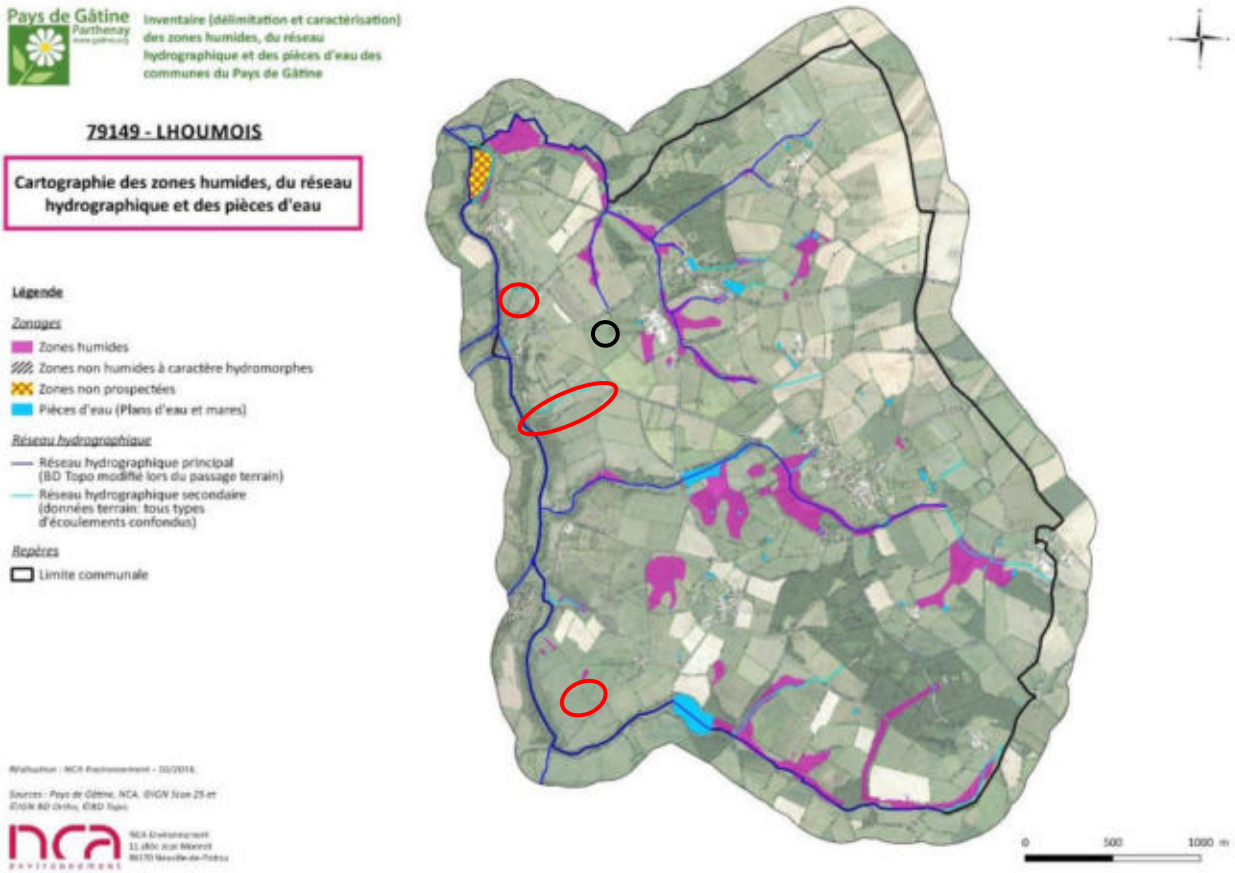

Localisation des retours

3. Résultats de l'inventaire

× Zones humides

La surface de zones humides inventoriée est de **60,86 ha**, soit **6,2 %** de la surface communale. Ceci représente une réduction de 70 % de la prélocalisation initiale.

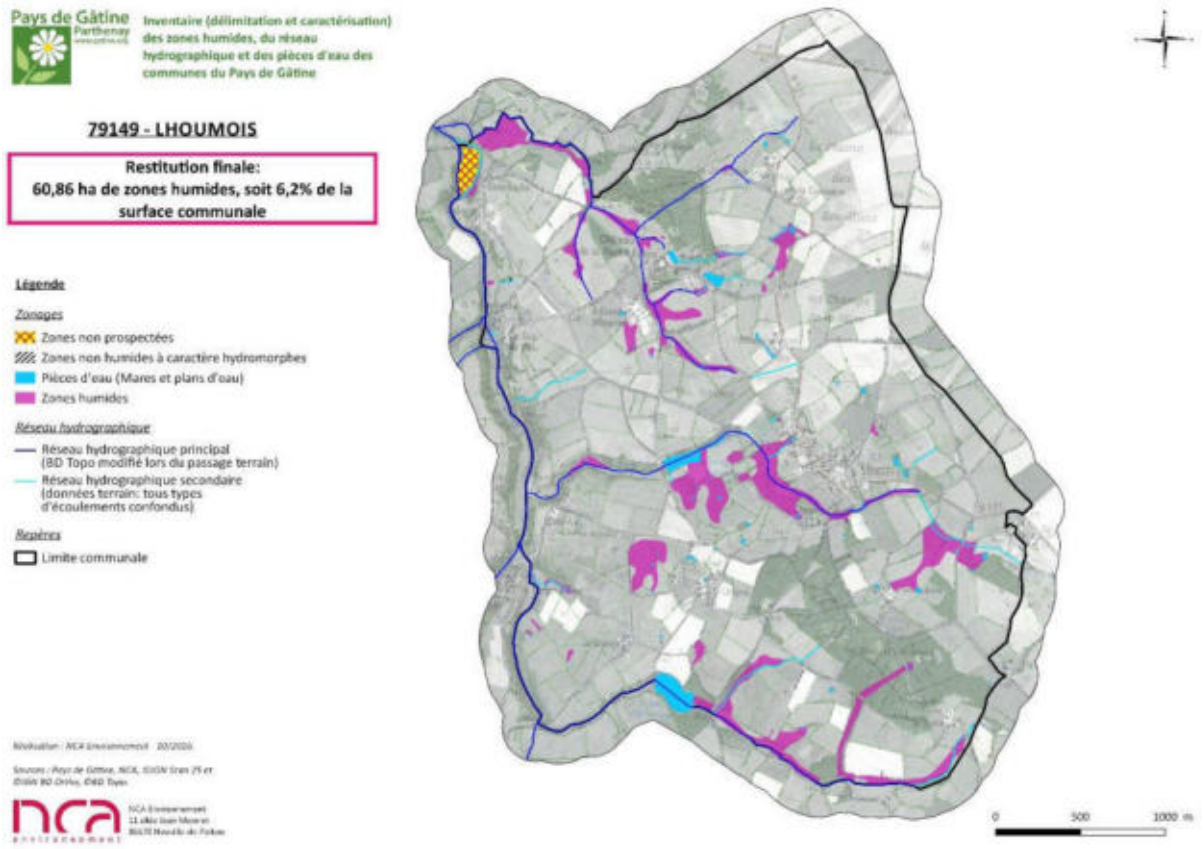

Cartographie des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau

Lorsque l'on compare les zones humides effectives aux zones humides potentielles (prélocalisation), on se rend bien compte de l'intérêt du terrain. Mme RICHEZ présente une superposition des deux couches pour souligner ses propos.

Les fonctionnalités des zones humides observées sur la commune sont globalement bonnes, notamment les fonctions hydrauliques. Les zones humides sont majoritairement des **prairies** (80 %), localisées **en bordure de cours d'eau** (63 %). Elles participent donc à la régulation des débits d'étiage, à la réduction des risques d'inondation et à l'épuration des eaux. Ces fonctionnalités varient bien entendu en fonction de l'occupation du sol (les zones humides cultivées ont peu d'intérêt d'un point de vue biologique, avec des fonctionnalités épuratrices limitées par l'absence de végétation hygrophile), mais la part importante de prairies sur la commune met en évidence une faible altération des fonctionnalités de ces milieux.

Les habitats retrouvés sur la commune sont diversifiés, beaucoup de prairies humides à Joncs, mais également des bois humides tels que des bois marécageux d'aulnes ou de saules.

Lors des prospections trois espèces déterminantes en Deux-Sèvres ont été observées, dont deux plantes : l'Achillée


Achillée sternutatoire

sternutatoire (*Achillea ptarmica*), localisée vers Le Sable au niveau de la limite communale Sud (cf. photo ci-contre) ; l'Epiaire blanche (*Stachys germanica*) au-dessus du bourg de Lhoumois. Et une espèce de libellule : le Cordulégastre annelé (*Cordulegaster boltonii*) observé à La Chaume proche du lavoir.

Les prairies humides sont en bon état de conservation, grâce à une gestion adaptée de ces milieux (pâturage/fauche). Les zones humides dégradées sont des terres cultivées et des peupleraies, elles représentent 7,5 % des zones identifiées.

× Plans d'eau et mares

Les résultats d'inventaire comptabilisent **68 plans d'eau et mares,** pour une surface totale de **7,64 ha d'eau superficielle** (ne rentrant pas dans l'appellation « zones humides »).



On observe une diversité de ces milieux, tant en terme de morphologie et de positionnement, qu'en terme d'usage et de structure de la végétation de ceinture.

L'essentiel des pièces d'eau sont des petites mares à usage agricole (pâturage), les plus grandes étant des étangs utilisés pour le loisir.

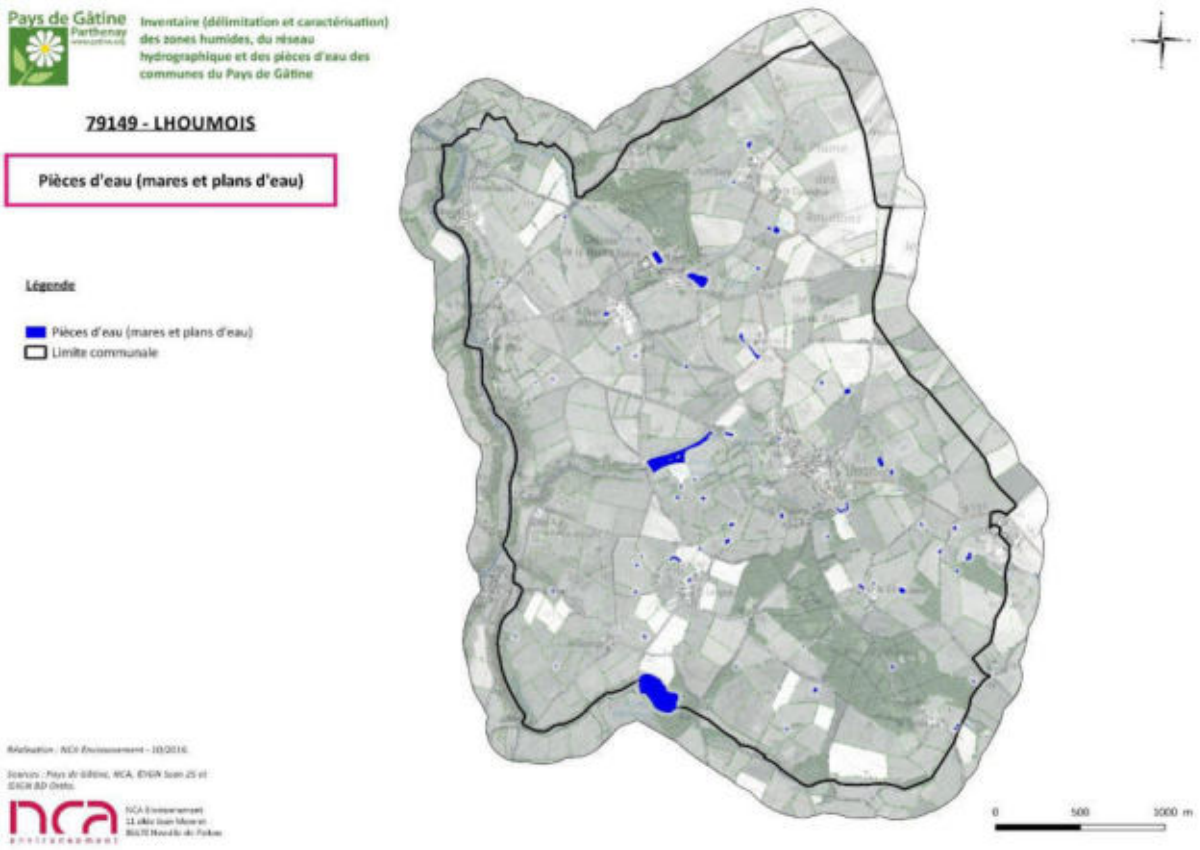

Cartographie des mares et des plans d'eau

× Réseau hydrographique

Sur la commune, le réseau hydrographique principal (BD Topo) est assez dense, il s'écoule sur près **15,7 km**, réparti sur tout le territoire communal. On retrouve 4 cours d'eau principaux : le Gatineau, le ruisseau des Miochettes, le ruisseau de la Bodillonnière et le ruisseau des Saules.

A cela, s'ajoute le réseau complémentaire, issu des observations de terrain, qui représente **5,3 km**, sans distinction entre fossés et cours d'eau.



Le Thouet

On observe globalement un maintien du caractère naturel des cours d'eau, avec peu de rectifications/recalibrages.

Au total, 18 sources, 6 fontaines et 2 lavoirs ont été répertoriés lors de cet inventaire, ce recensement n'est peut-être pas exhaustif.

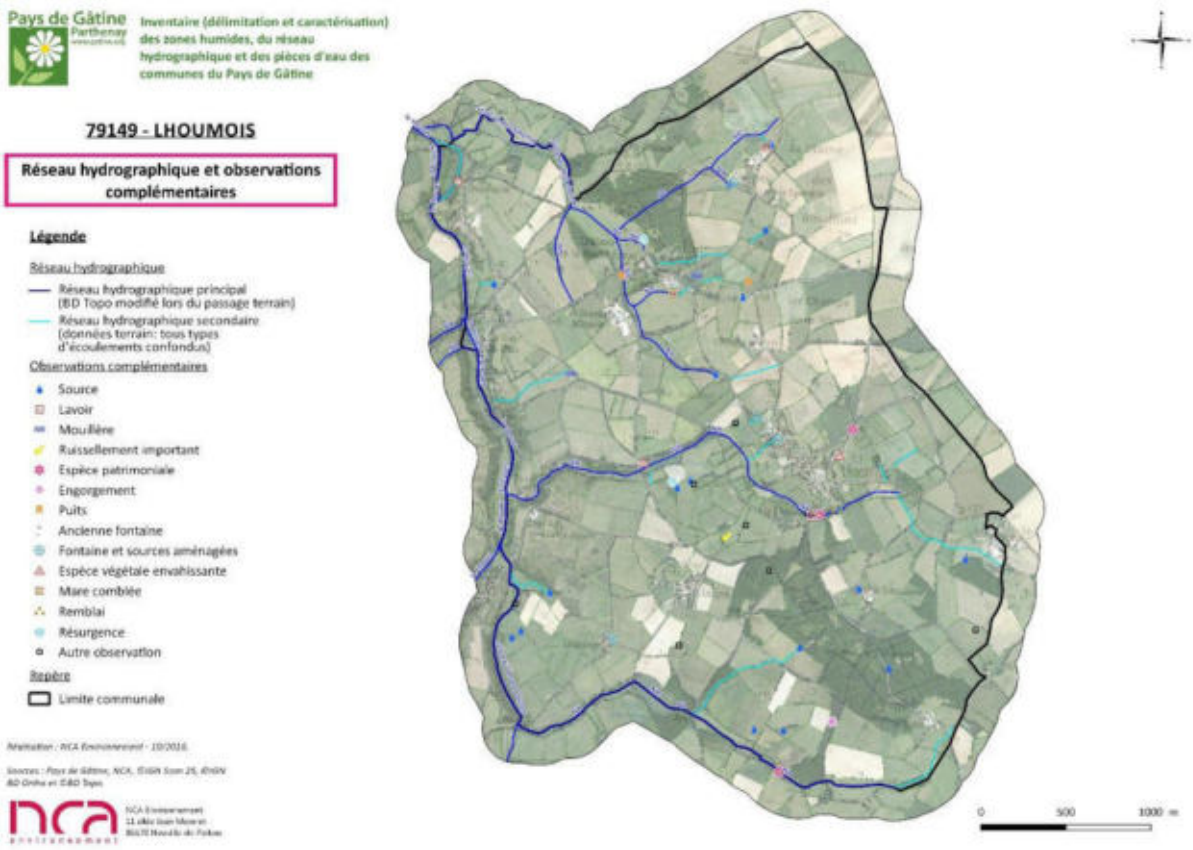

Cartographie du réseau hydrographique principal et complémentaire

II. Bilan de la réunion

Mme RICHEZ remercie l'ensemble des élus, exploitants et propriétaires de leur implication dans la démarche d'inventaire, notamment l'implication de M. le Maire et du groupe d'acteurs tout au long de l'étude. Mme RICHEZ explique que la bonne implication de la commune, notamment en termes de communication, favorise grandement l'appropriation de l'inventaire par les acteurs locaux.

M. le Maire remercie de son côté le bureau d'études NCA pour le travail effectué, et souligne le professionnalisme de l'étude.

III. Suite de la démarche d'inventaire

La restitution finale de l'étude se fera fin octobre 2016. L'envoie des documents (rapport, carte, DVD) se fera lorsque le bureau d'études recevra la délibération signée par la préfecture.

La commune, le SAGE et le Pays de Gâtine recevront sous format papier un rapport complet ainsi qu'un atlas au 1/7000ème. L'ensemble des données seront restituées sur un DVD, conformément au cahier des charges et aux modalités du SAGE.

ANNEXE 6

Flore observée sur la commune de Lhoumois lors de la campagne de terrain (juillet)

	Nom latin	Nom commun	Statut
	Acer campestre	Erable champêtre	
	Achillea millefolium	Achillée millefeuille	
h	*Achillea ptarmica*	Achillée sternutatoire	Det 79
h	*Agrostis stolonifera*	Agrostide stolonifère	
h	*Alnus glutinosa*	Aulne glutineux	
h	*Alopecurus geniculatus*	Vulpin genouillé	
	Alopecurus pratensis	Vulpin des prés	
h	*Althaea officinalis*	Guimauve officinale	
	Anthoxanthum odoratum	Flouve odorante	
h	*Calystegia sepium*	Liseron des haies	
h	*Carex cuprina*	Laîche cuivrée	
h	*Carex distans*	Laiche à épis distans	
	Carex sp	Laîche non identifiée	
	Centaurea jacea	Centaurée jacée	
	Cirsium arvense	Cirse des champs	
h	*Cirsium palustre*	Cirse des marais	
	Cornus mas	Cornouiller mâle	
	Crataegus monogyna	Aubépine	
	Cynosurus cristatus	Crételle	
	Dactylis glomerata	Dactyle aggloméré	
	Dipsacus fullonum	Cardère sauvage	
h	*Epilobium hirsutum*	Epilobe hirsute	
h	*Epilobium parviflorum*	Epilobe à petites fleurs	
	Epilobium tetragonum	Epilobe à quatre angles	
	Festuca pratensis	Fétuque des prés	
h	*Frangula alnus*	Bourdaine	
h	*Fraxinus angustifolia*	Frêne à feuille étroite	
	Fraxinus excelsior	Frêne commun	
h	*Galium palustre*	Gaillet des marais	

	Geum urbanum	Benoite commune
h	*Glyceria fluitans*	Glycérie flottante
	Hedera helix	Lierre commun
h	*Helosciadium nodiflorum*	Ache nodiflore
	Holcus lanatus	Houlque laineuse
	Ilex aquifolium	Houx
h	*Iris pseudacorus*	Iris faux-acore
h	*Juncus acutiflorus*	Jonc acutiflore
h	*Juncus bufonius*	Jonc des crapauds
h	*Juncus conglomeratus*	Jonc aggloméré
h	*Juncus effusus*	Jonc diffus
h	*Juncus inflexus*	Jonc arqué
	Ligustrum vulgare	Troène
	Lolium multiflorum	Ray-gras italien
	Lolium perenne	Ray-gras anglais
	Lonicera periclymenum	Chevrefeuille
	Lotus corniculatus	Lotier corniculé
h	*Lotus pedunculatus*	Lotier des marais
h	*Lycopus europaeus*	Lycope d'Europe
h	*Lythrum salicaria*	Salicaire commune
h	*Mentha aquatica*	Menthe aquatique
h	*Mentha arvensis*	Menthe des champs
h	*Myosotis scorpioides*	Myosotis des marais
	Oenanthe pimpinelloides	Oenanthe faux boucage
	Plantago lanceolata	Plantain lancéolé
h	*Polygonum hydropiper*	Renouée poivre d'eau
	Polygonum persicaria	Renouée persicaire
	Populus tremula	Tremble
	Populus x canadensis	Peuplier cultivar
	Potentilla reptans	Potentille rampante

	Prunus avium	Merisier	
	Prunus spinosa	Prunellier	
	Pteridium aquilinum	Fougère aigle	
h	*Pulicaria dysenterica*	Pulicaire dysentérique	
	Quercus robur	Chêne pédonculé	
	Ranunculus acris	Renoncule âcre	
h	*Ranunculus flammula*	Renoncule flammette	
h	*Ranunculus repens*	Renoncule rampante	
h	*Ranunculus sardous*	Renoncule sarde	
	Rubus fruticosus	Ronce	
h	*Rumex crispus*	Oseille crépue	
h	*Salix atrocinerea*	Saule roux	
h	*Salix caprea*	Saule marsault	
h	*Salix cinerea*	Saule cendré	
h	*Scrophularia auriculata*	Scrophulaire à oreillettes	
	Senecio vulgaris	Séneçon commun	
	Stachys germanica	Epiaire blanche	Det 79
	Trifolium pratense	Trèfle des prés	
	Trifolium repens	Trèfle blanc	
h	*Typha latifolia*	Massettes à larges feuilles	
	Ulmus campestris	Orme champêtre	
	Urtica dioïca	Ortie dioïque	
h	*Veronica beccabunga*	Véronique des ruisseaux	

h : Espèces indicatrices de zones humides (Arrêté du 24 juin 2008, modifié par l'arrêté du 1er octobre 2009 : Annexe II, Table A)

Statuts :
Det 79 : espèces déterminantes ZNIEFF en Deux-Sèvres

ANNEXE 7

Délibération du Conseil municipal pour validation de l'inventaire

Commune de Lhoumois
8 Rue des Platanes
79390 LHOUMOIS

REÇU A LA SOUS-PREFECTURE
04. NOV. 2016
79200 PARTHENAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil seize, le dix huit octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Lhoumois, dûment convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur PILLOT Jean, Maire.
Nombre de conseillers en exercice : 11
Date de Convocation du Conseil Municipal : 7 Octobre 2016
Etaient présents : PILLOT Jean, GOULET Chantal, MOURET Jacques, GARNIER Francis, MIOT Sébastien (pouvoir de PILLOT Benoît), CHOLLET Jean-Michel.
Etaient absents excusés : PAIN Isabelle, ROCHARD Jérôme, GAULT Stéphane, CANNIAUX Corinne, PILLOT Benoît (pouvoir à MIOT Sébastien).

Monsieur MIOT Sébastien a été désigné comme secrétaire de séance.

Délibération n° 26/2016 : Validation de l'inventaire des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau

Exposé des motifs :

Par délibération du 19/06/2014, la commune s'est engagée à réaliser son inventaire des zones humides. Cette étude répond aux exigences réglementaires des Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) précisés par les Schémas d'Aménagement et de Gestion de l'eau (SAGE), entre autres, afin de pouvoir élaborer ou réviser les documents d'urbanisme et doivent être pris en compte dans les documents d'urbanisme.

La méthode d'inventaire des zones humides est déterminée d'une part par la Loi sur l'eau et d'autre part par le SAGE Thouet.

La SAS NCA Environnement a été chargée de réaliser l'inventaire.

Un groupe d'acteurs locaux composé, d'élus de la commune, de représentants d'associations, de représentants socioprofessionnels notamment agriculteurs, a été constitué. La composition de ce groupe a été actée par délibération du 21/07/2016

Plusieurs réunions ont eu lieu afin de suivre et coordonner le travail :

Réunions	Ordre du jour	Date	Nombre de personnes présentes du groupe d'acteurs
1ère réunion du groupe d'acteurs	- Présentation de la problématique « zones humides » et de la méthodologie - Recueil d'informations sur les zones	28/06/2016	15

locaux : lancement et travail sur cartes	humides communales (localisation, fonctionnement,...) - Présentation de la méthode de délimitation et caractérisation sur le terrain		
2ème réunion du groupe d'acteurs locaux : restitution provisoire	Présentation des résultats provisoires de l'inventaire des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau	06/10/2016	13

Tout au long du processus d'inventaire, la commune a communiqué auprès de la population sur le dossier au travers d'invitations aux exploitants agricoles et autres acteurs clés, d'article de presse, affichage et mise à disposition en mairie etc.

Le bureau d'études NCA Environnement missionné pour l'étude présente en séance aux conseillers municipaux les principaux résultats sur le territoire communal.

Délibération du Conseil municipal : données d'inventaire

- 448 sondages pédologiques ont été réalisés au cours de l'inventaire.
- Une surface totale de **60,86 ha de zones humides** a été inventoriée, ce qui représente environ **6,2 %** du territoire communal.
- 68 pièces d'eau ont été inventoriées et représentent une surface totale de 7,64 ha d'eau superficielle close.
- Le réseau hydrographique principal (BD Topo) s'écoule sur 15,72 km et le réseau hydrographique complémentaire (terrain) s'écoule sur 5,34 km.

Le rapport d'étude et de cartographie des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau sont consultables en mairie.

Enfin, Mr le Maire mentionne que la Commission Locale de l'Eau est la commission *ad hoc* pour vérifier la qualité de ces inventaires. Ce point est développé dans la disposition 8E-1 du SDAGE Loire Bretagne. De ce fait, après un passage devant le comité technique zones humides du SAGE Thouet, la Commission Locale de l'Eau donnera un avis sur le rendu de l'inventaire communal par délibération.

Après débat, le Conseil municipal est donc invité à délibérer pour :

- **approuver le recensement des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau ;**
- **solliciter l'avis de la Commission locale de l'eau ;**
- **donner pouvoir à Mr le Maire ou à son représentant pour prendre les mesures nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.**

Le Conseil accepte à l'unanimité des membres présents

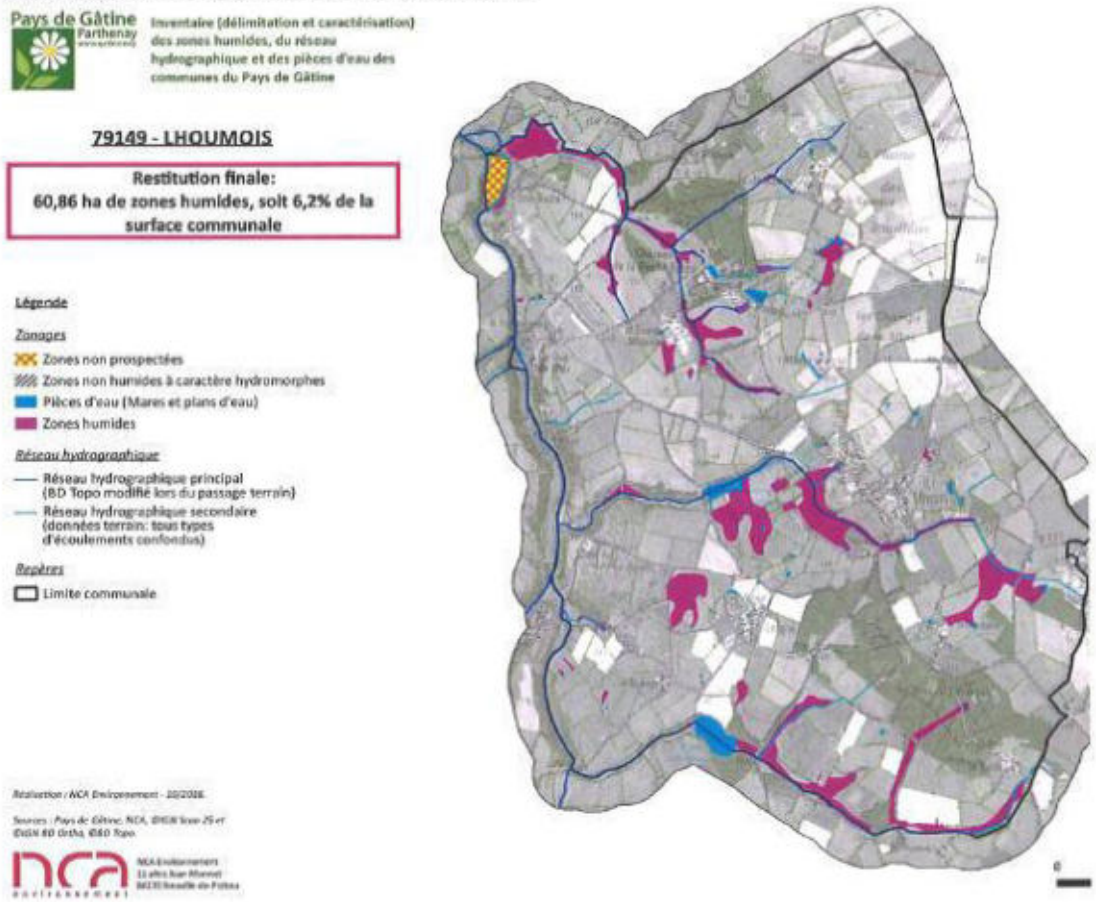

Cartographie générale des zones humides, des plans d'eau et du réseau hydrographique de la commune de Lhoumois

(Sources :©IGN Scan25, ©IGN BD Ortho, ©BD Topo, Pays de Gâtine, NCA environnement)

Fait et délibéré les jours mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme :

En Mairie, le 20 octobre 2016
Le Maire,

MAIRIE DE LHOUMOIS 79 (Deux-Sèvres)

REÇU A LA SOUS-PREFECTURE
04. NOV. 2016
79200 PARTHENAY

Pays de Gâtine
Parthenay
www.gatine.org

Inventaire (délimitation et caractérisation) des zones humides, du réseau hydrographique et des pièces d'eau des communes du Pays de Gâtine

79149 - LHOUMOIS

ATLAS DE RESTITUTION FINAL

Inventaire des zones humides:
60,86 ha de zones humides, soit 6,2% de la surface communale

L'inventaire des zones humides est cofinancé par l'Union Européenne et l'Agence de l'eau Loire-Bretagne

Inventaire de connaissance dans le cadre du SAGE Thouet

Ceci n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'eau
Inventaire non exhaustif

Légende

Limite communale

0 500 1000 m

Réalisation : NCA Environnement - 10/2016.

Sources : Pays de Gâtine, NCA, ©BD Topo, ©IGN Scan 25 et ©IGN BD Ortho.

NCA Environnement
11 allée Jean Monnet
86170 Neuville-de-Poitou



Pays de Gâtine
Parthenay
www.gatine.org

Inventaire (délimitation et caractérisation) des zones humides, du réseau hydrographique et des pièces d'eau des communes du Pays de Gâtine

79149 - LHOUMOIS

Inventaire des zones humides

Restitution finale

PLANCHE AC41

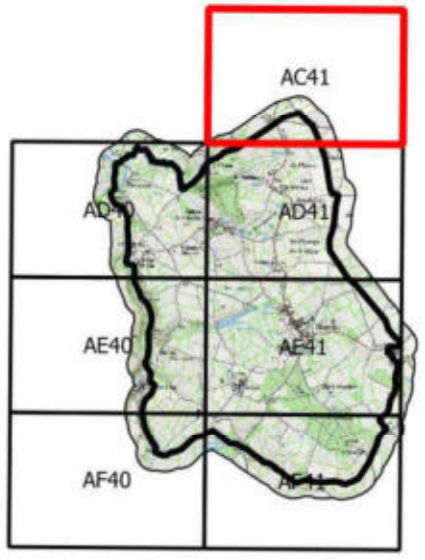

0 200 400 m

Réalisation : NCA Environnement - 10/2016.

Sources : Pays de Gâtine, NCA, ©BD Topo, ©IGN Scan 25 et ©IGN BD Ortho.

NCA Environnement
11 allée Jean Monnet
86170 Neuville-de-Poitou

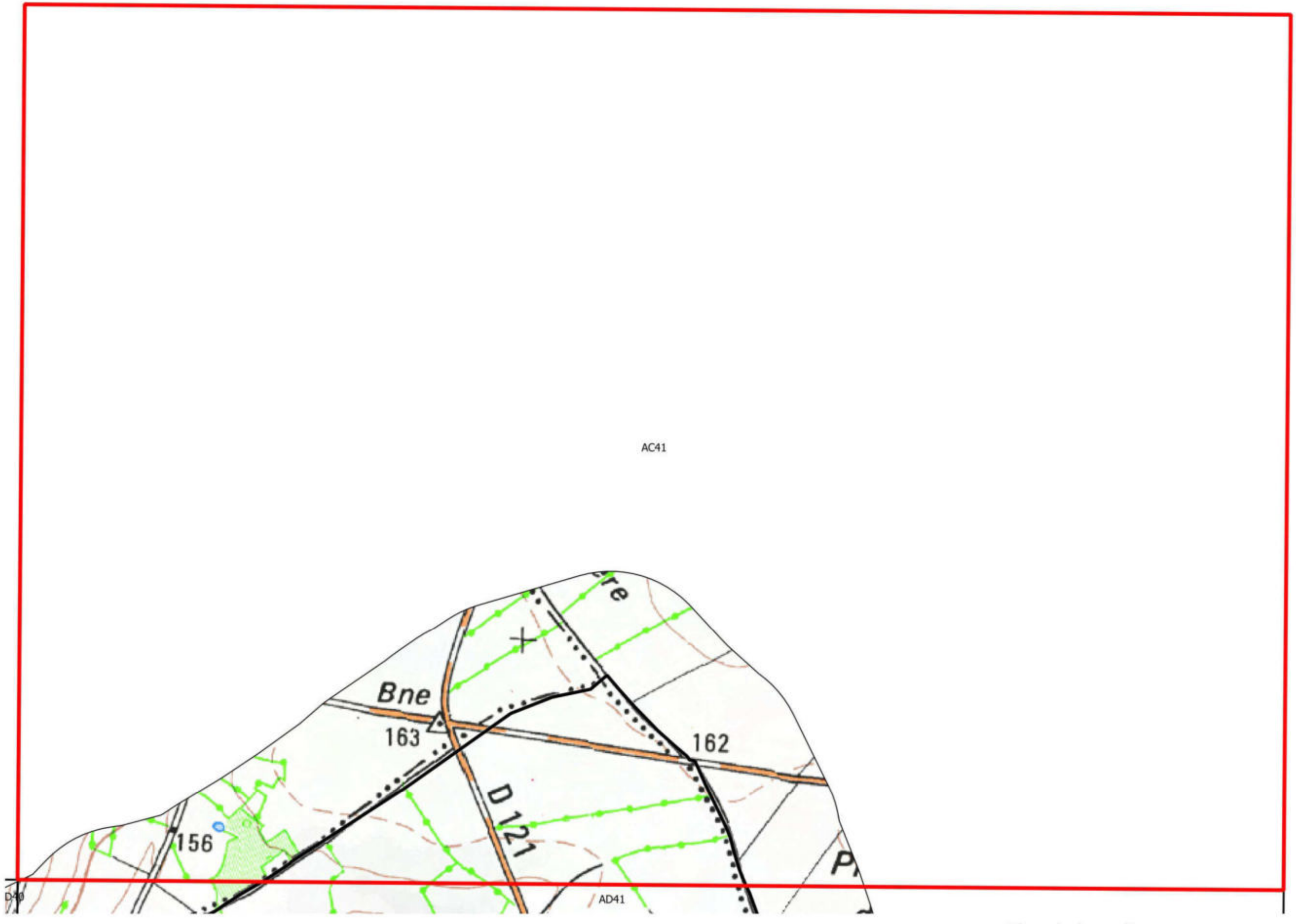

Légende

Autres zonages
- Zones non humides à caractère hydromorphe
- Zones non prospectées
- Pièces d'eau (22.1)

Réseau hydrographique
- Réseau hydrographique principal (BD Topo modifié lors du passage terrain)
- Réseau hydrographique secondaire (données terrain: tous types d'écoulements confondus)

Repère
- Limite communale

Pays de Gâtine
Parthenay
www.gatine.org

Inventaire (délimitation et caractérisation) des zones humides, du réseau hydrographique et des pièces d'eau des communes du Pays de Gâtine

79149 - LHOUMOIS

Inventaire des zones humides

Restitution finale

PLANCHE AC41

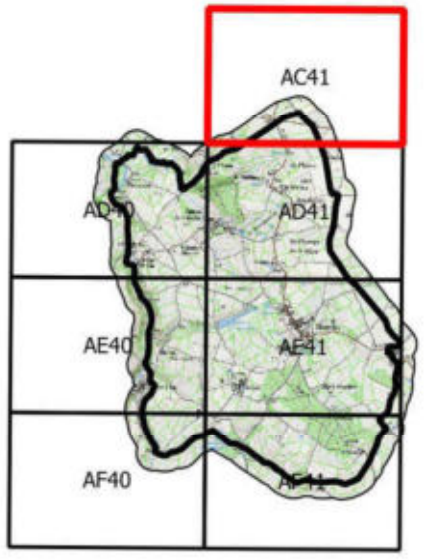

0 200 400 m

Réalisation : NCA Environnement - 10/2016.

Sources : Pays de Gâtine, NCA, ©BD Topo, ©IGN Scan 25 et ©IGN BD Ortho.

NCA Environnement
11 allée Jean Monnet
86170 Neuville-de-Poitou



Légende

Autres zonages
- Zones non humides à caractère hydromorphe
- Zones non prospectées
- Pièces d'eau (22.1)

Réseau hydrographique
- Réseau hydrographique principal (BD Topo modifié lors du passage terrain)
- Réseau hydrographique secondaire (données terrain: tous types d'écoulements confondus)

Repère
- Limite communale

Pays de Gâtine
Parthenay
www.gatine.org

Inventaire (délimitation et caractérisation) des zones humides, du réseau hydrographique et des pièces d'eau des communes du Pays de Gâtine

79149 - LHOUMOIS

Inventaire des zones humides

Restitution finale

PLANCHE AD40

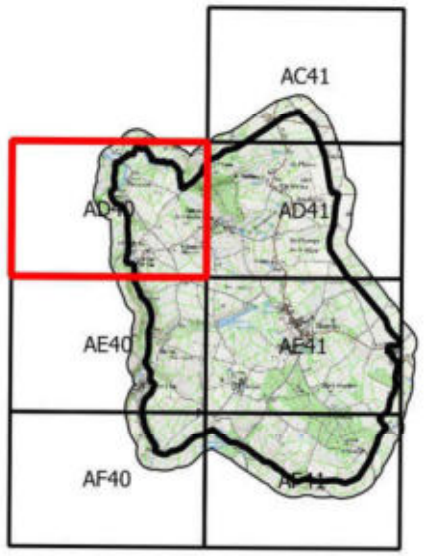

0 200 400 m

Réalisation : NCA Environnement - 10/2016.

Sources : Pays de Gâtine, NCA, ©BD Topo, ©IGN Scan 25 et ©IGN BD Ortho.

NCA Environnement
11 allée Jean Monnet
86170 Neuville-de-Poitou

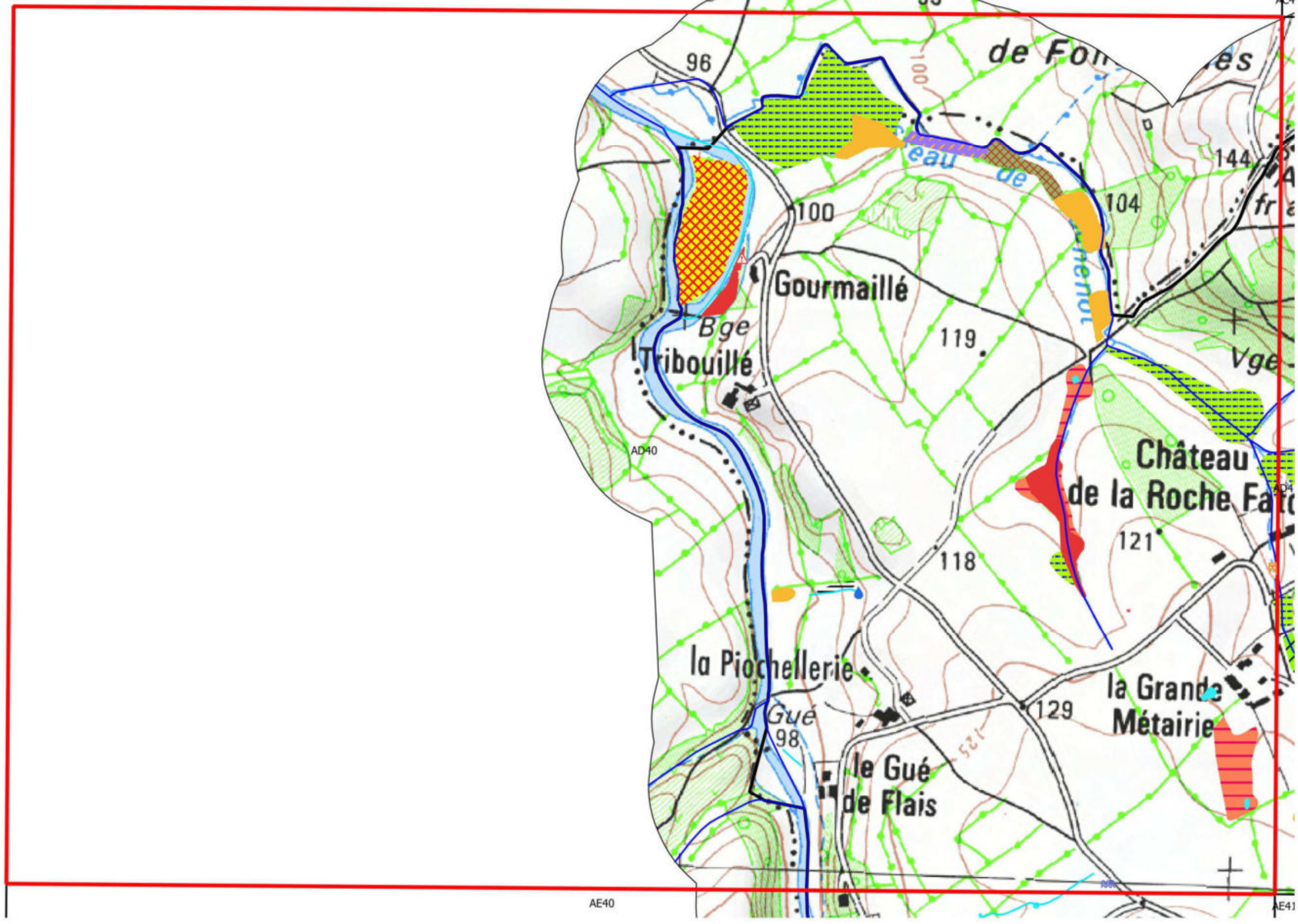

Légende

Classement des zones humides selon la typologie CORINE biotopes

- 31.831 - Ronciers
- 37.22 - Prairies à Jonc acutiflore
- 37.241 - Pâtures à grand jonc
- 37.715 - Ourlets riverains mixtes
- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 82.1 - Champs d'un seul tenant intensément cultivés
- 83.321 - Plantations de Peupliers

Autres zonages

- Zones non humides à caractère hydromorphe
- Zones non prospectées
- Pièces d'eau (22.1)

Observations complémentaires

- Source
- Mouillère
- Puits
- Espèce végétale envahissante

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal (BD Topo modifié lors du passage terrain)
- Réseau hydrographique secondaire (données terrain: tous types d'écoulements confondus)

Repère

- Limite communale

Pays de Gâtine
Parthenay
www.gatine.org

Inventaire (délimitation et caractérisation) des zones humides, du réseau hydrographique et des pièces d'eau des communes du Pays de Gâtine

79149 - LHOUMOIS

Inventaire des zones humides

Restitution finale

PLANCHE AD40

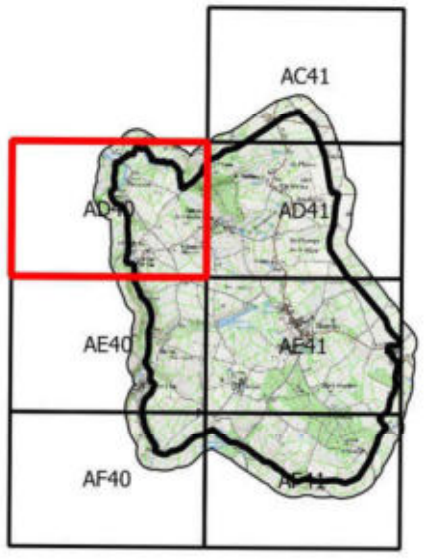

0 200 400 m

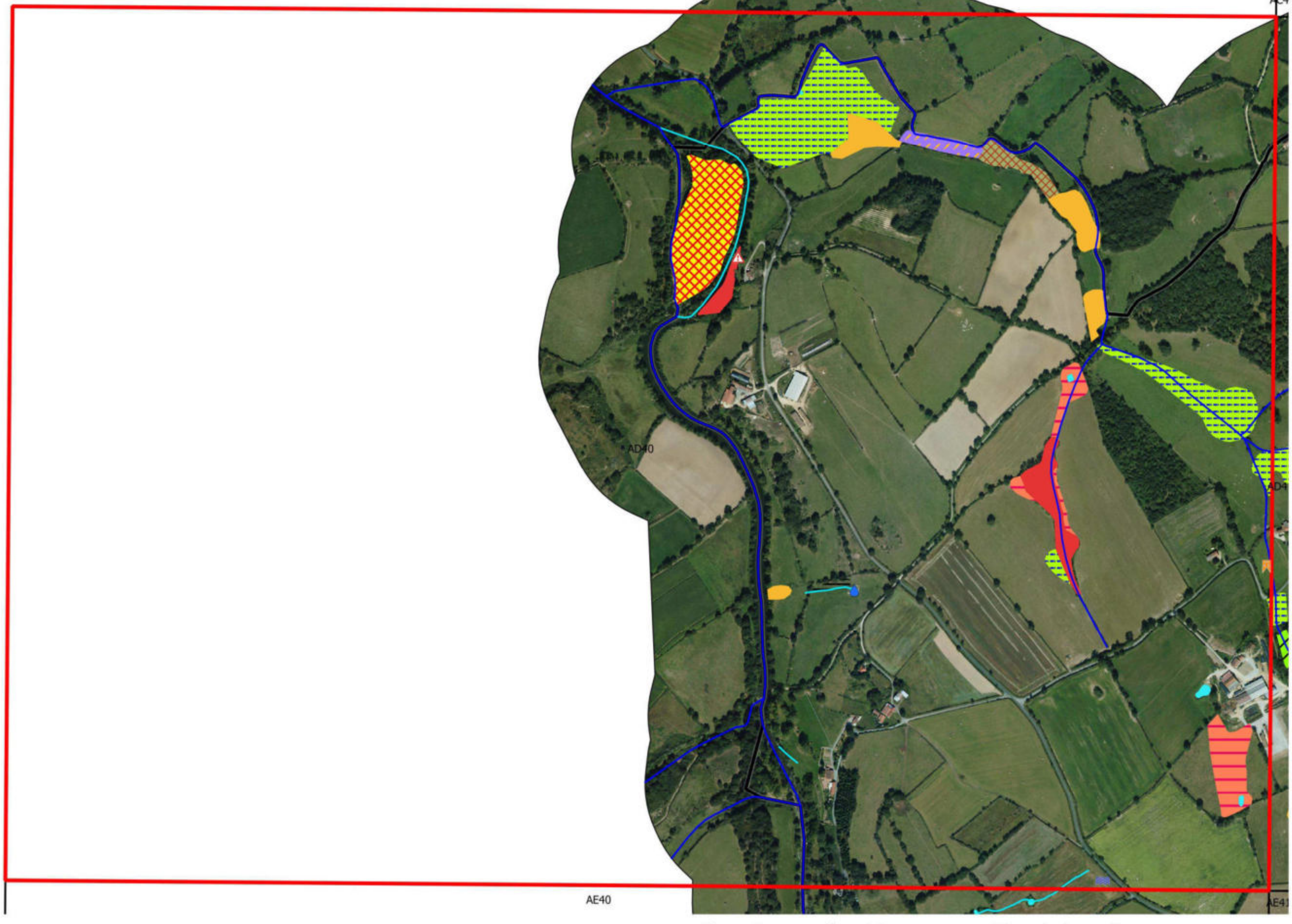

Réalisation : NCA Environnement - 10/2016.

Sources : Pays de Gâtine, NCA, ©BD Topo, ©IGN Scan 25 et ©IGN BD Ortho.

NCA Environnement
11 allée Jean Monnet
86170 Neuville-de-Poitou

Légende

Classement des zones humides selon la typologie CORINE biotopes

- 31.831 - Ronciers
- 37.22 - Prairies à Jonc acutiflore
- 37.241 - Pâtures à grand jonc
- 37.715 - Ourlets riverains mixtes
- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 82.1 - Champs d'un seul tenant intensément cultivés
- 83.321 - Plantations de Peupliers

Autres zonages

- Zones non humides à caractère hydromorphe
- Zones non prospectées
- Pièces d'eau (22.1)

Observations complémentaires

- Source
- Mouillère
- Puits
- Espèce végétale envahissante

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal (BD Topo modifié lors du passage terrain)
- Réseau hydrographique secondaire (données terrain: tous types d'écoulements confondus)

Repère

- Limite communale

Pays de Gâtine
Parthenay
www.gatine.org

Inventaire (délimitation et caractérisation) des zones humides, du réseau hydrographique et des pièces d'eau des communes du Pays de Gâtine

79149 - LHOUMOIS

Inventaire des zones humides

Restitution finale

PLANCHE AD41

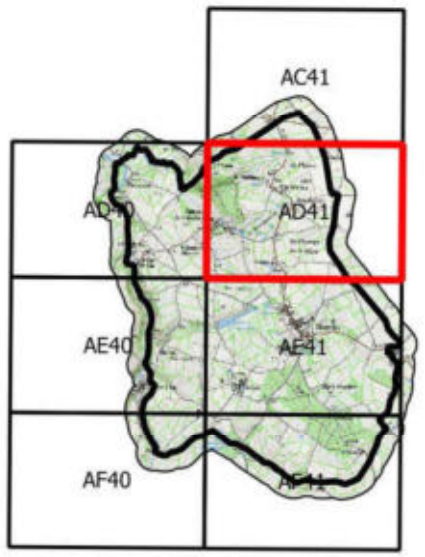

0 200 400 m

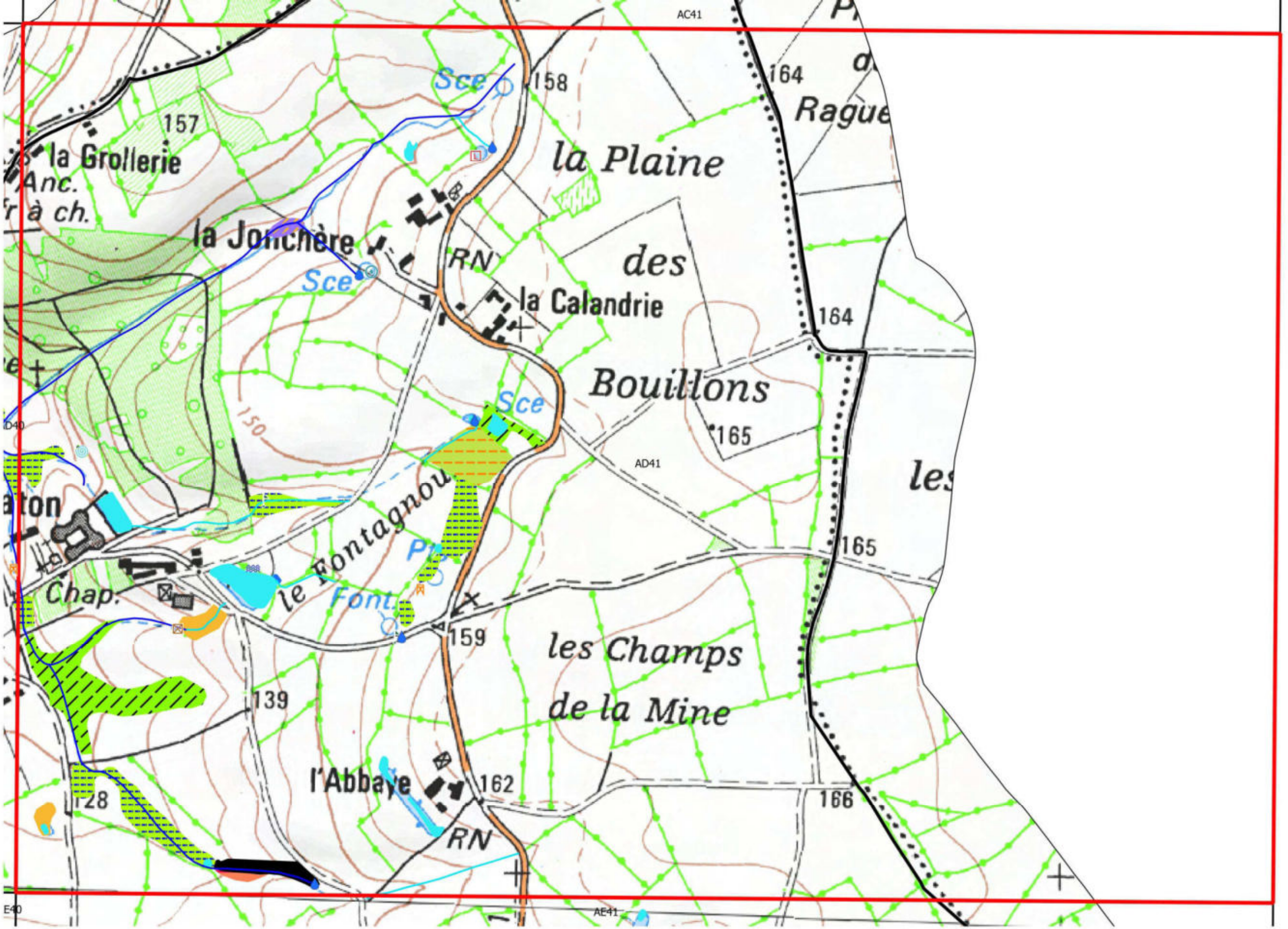

Réalisation : NCA Environnement - 10/2016.

Sources : Pays de Gâtine, NCA, ©BD Topo, ©IGN Scan 25 et ©IGN BD Ortho.

NCA Environnement
11 allée Jean Monnet
86170 Neuville-de-Poitou

Légende

Classement des zones humides selon la typologie CORINE biotopes

- 22.323 - Communautés naines à Juncus bufonius
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc acutiflore
- 37.241 - Pâtures à grand jonc
- 37.715 - Ourlets riverains mixtes
- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 44.3 - Forêts de frênes et d'aulnes des fleuves medio-européens
- 82.1 - Champs d'un seul tenant intensément cultivés

Autres zonages

- Zones non humides à caractère hydromorphe
- Zones non prospectées
- Pièces d'eau (22.1)

Observations complémentaires

- Source
- Lavoir
- Mouillère
- Puits
- Ancienne fontaine et sources aménagées
- Fontaine
- Mare comblée
- Résurgence

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal (BD Topo modifié lors du passage terrain)
- Réseau hydrographique secondaire (données terrain: tous types d'écoulements confondus)

Repère

- Limite communale

Pays de Gâtine
Parthenay
www.gatine.org

Inventaire (délimitation et caractérisation) des zones humides, du réseau hydrographique et des pièces d'eau des communes du Pays de Gâtine

79149 - LHOUMOIS

Inventaire des zones humides

Restitution finale

PLANCHE AD41

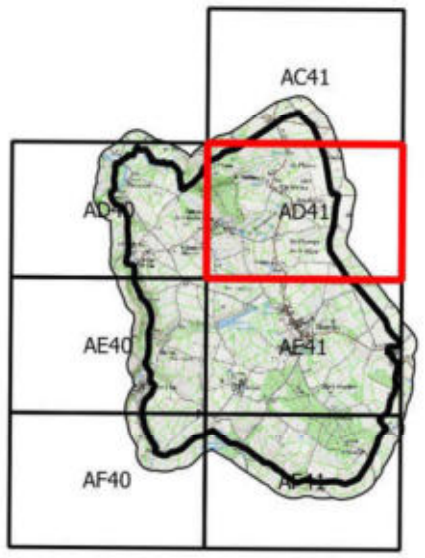

0 200 400 m



Réalisation : NCA Environnement - 10/2016.

Sources : Pays de Gâtine, NCA, ©BD Topo, ©IGN Scan 25 et ©IGN BD Ortho.

NCA Environnement
11 allée Jean Monnet
86170 Neuville-de-Poitou

Légende

Classement des zones humides selon la typologie CORINE biotopes

- 22.323 - Communautés naines à Juncus bufonius
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc acutiflore
- 37.241 - Pâtures à grand jonc
- 37.715 - Ourlets riverains mixtes
- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 44.3 - Forêts de frênes et d'aulnes des fleuves medio-européens
- 82.1 - Champs d'un seul tenant intensément cultivés

Autres zonages

- Zones non humides à caractère hydromorphe
- Zones non prospectées
- Pièces d'eau (22.1)

Observations complémentaires

- Source
- Lavoir
- Mouillère
- Puits
- Ancienne fontaine et sources aménagées
- Fontaine
- Mare comblée
- Résurgence

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal (BD Topo modifié lors du passage terrain)
- Réseau hydrographique secondaire (données terrain: tous types d'écoulements confondus)

Repère

- Limite communale

Pays de Gâtine
Parthenay
www.gatine.org

Inventaire (délimitation et caractérisation) des zones humides, du réseau hydrographique et des pièces d'eau des communes du Pays de Gâtine

79149 - LHOUMOIS

Inventaire des zones humides

Restitution finale

PLANCHE AE40

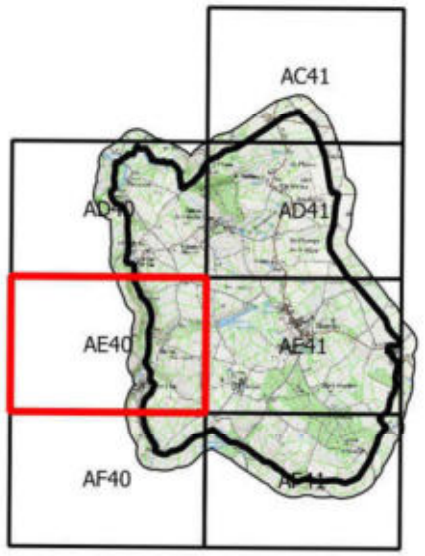

0 200 400 m

Réalisation : NCA Environnement - 10/2016.

Sources : Pays de Gâtine, NCA, ©BD Topo, ©IGN Scan 25 et ©IGN BD Ortho.

NCA Environnement
11 allée Jean Monnet
86170 Neuville-de-Poitou

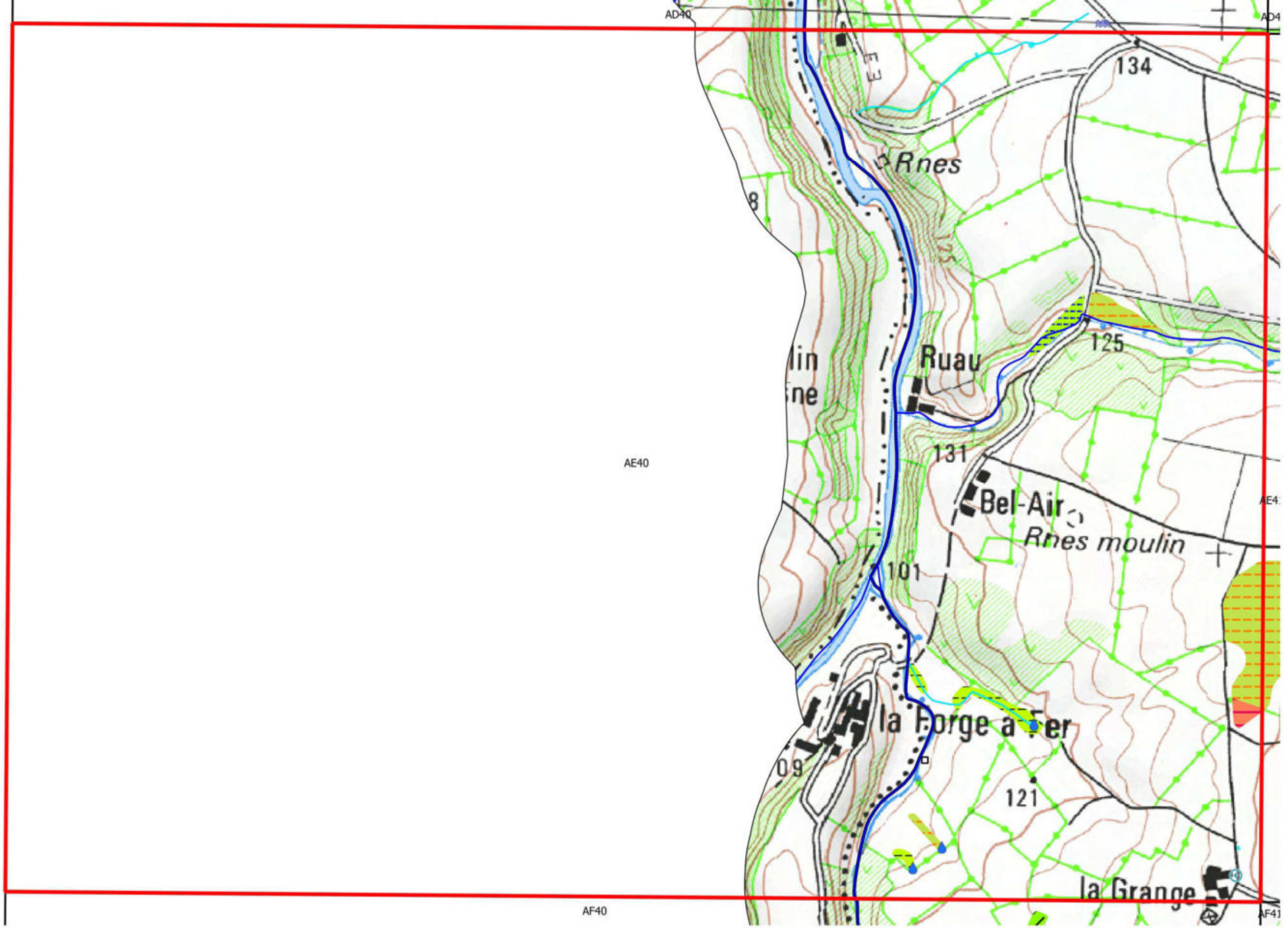

Légende

Classement des zones humides selon la typologie CORINE biotopes

- 37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc acutiflore
- 37.241 - Pâtures à grand jonc
- 82.1 - Champs d'un seul tenant intensément cultivés

Autres zonages

- Zones non humides à caractère hydromorphe
- Zones non prospectées
- Pièces d'eau (22.1)

Observations complémentaires

- Source
- Mouillère
- Fontaine
- Autre observation

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal (BD Topo modifié lors du passage terrain)
- Réseau hydrographique secondaire (données terrain: tous types d'écoulements confondus)

Repère

- Limite communale

Pays de Gâtine
Parthenay
www.gatine.org

Inventaire (délimitation et caractérisation) des zones humides, du réseau hydrographique et des pièces d'eau des communes du Pays de Gâtine

79149 - LHOUMOIS

Inventaire des zones humides

Restitution finale

PLANCHE AE40

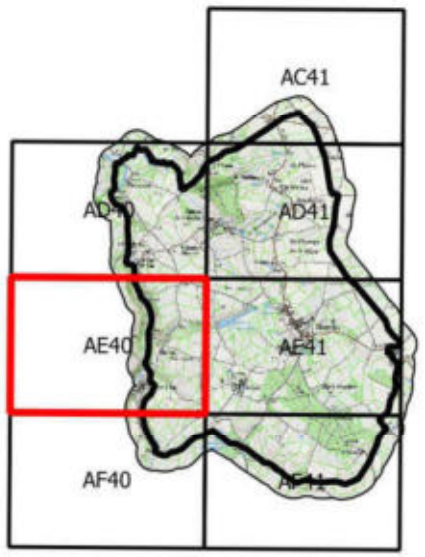

0 200 400 m

Réalisation : NCA Environnement - 10/2016.

Sources : Pays de Gâtine, NCA, ©BD Topo, ©IGN Scan 25 et ©IGN BD Ortho.

NCA Environnement
11 allée Jean Monnet
86170 Neuville-de-Poitou

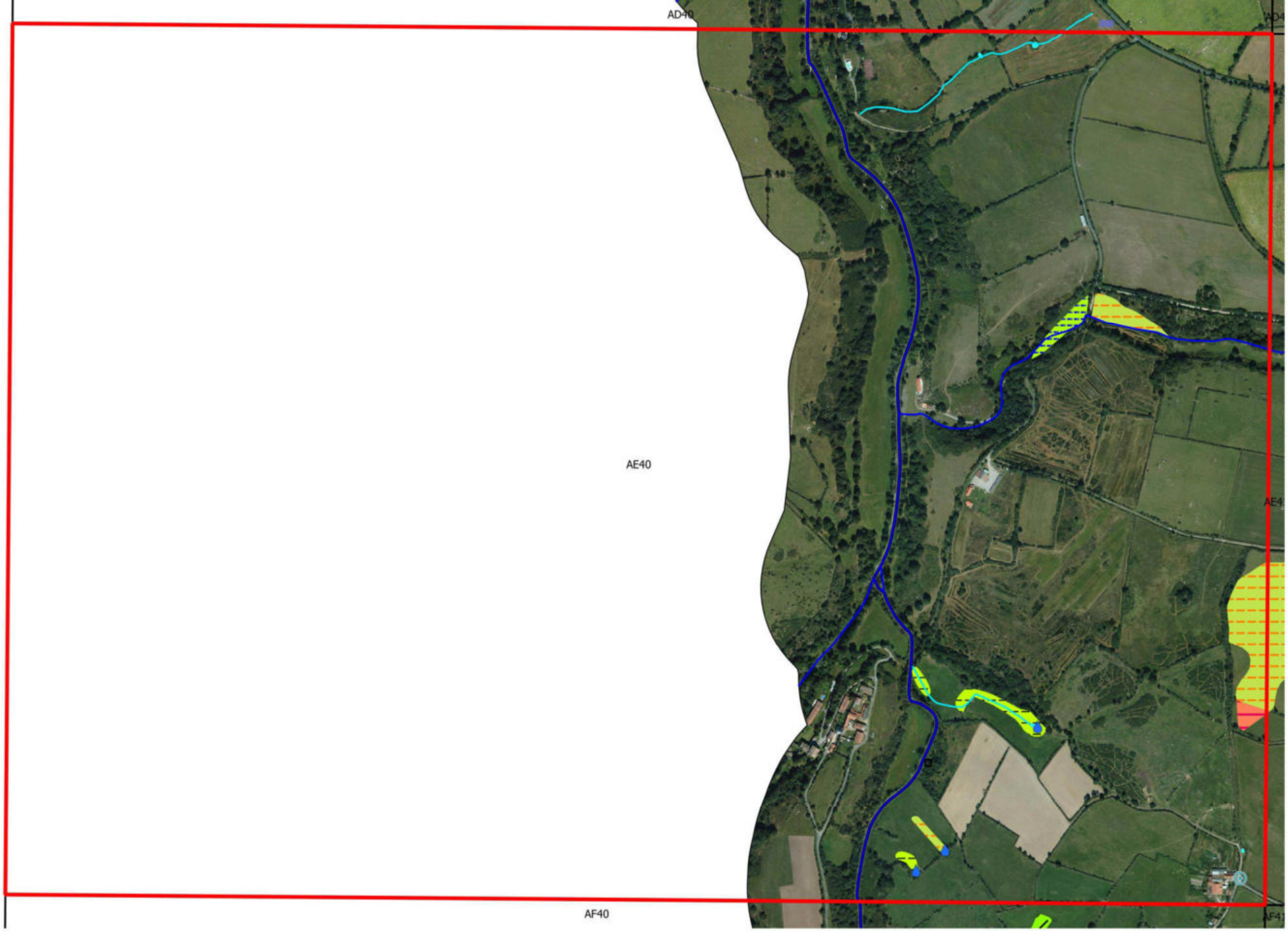

Légende

Classement des zones humides selon la typologie CORINE biotopes

- 37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc acutiflore
- 37.241 - Pâtures à grand jonc
- 82.1 - Champs d'un seul tenant intensément cultivés

Autres zonages

- Zones non humides à caractère hydromorphe
- Zones non prospectées
- Pièces d'eau (22.1)

Observations complémentaires

- Source
- Mouillère
- Fontaine
- Autre observation

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal (BD Topo modifié lors du passage terrain)
- Réseau hydrographique secondaire (données terrain: tous types d'écoulements confondus)

Repère

- Limite communale

Pays de Gâtine Parthenay
www.gatine.org

Inventaire (délimitation et caractérisation) des zones humides, du réseau hydrographique et des pièces d'eau des communes du Pays de Gâtine

79149 - LHOUMOIS

Inventaire des zones humides

Restitution finale

PLANCHE AE41



0 200 400 m

Réalisation : NCA Environnement - 10/2016.

Sources : Pays de Gâtine, NCA, ©BD Topo, ©IGN Scan 25 et ©IGN BD Ortho.

nca environnement
NCA Environnement
11 allée Jean Monnet
86170 Neuville-de-Poitou

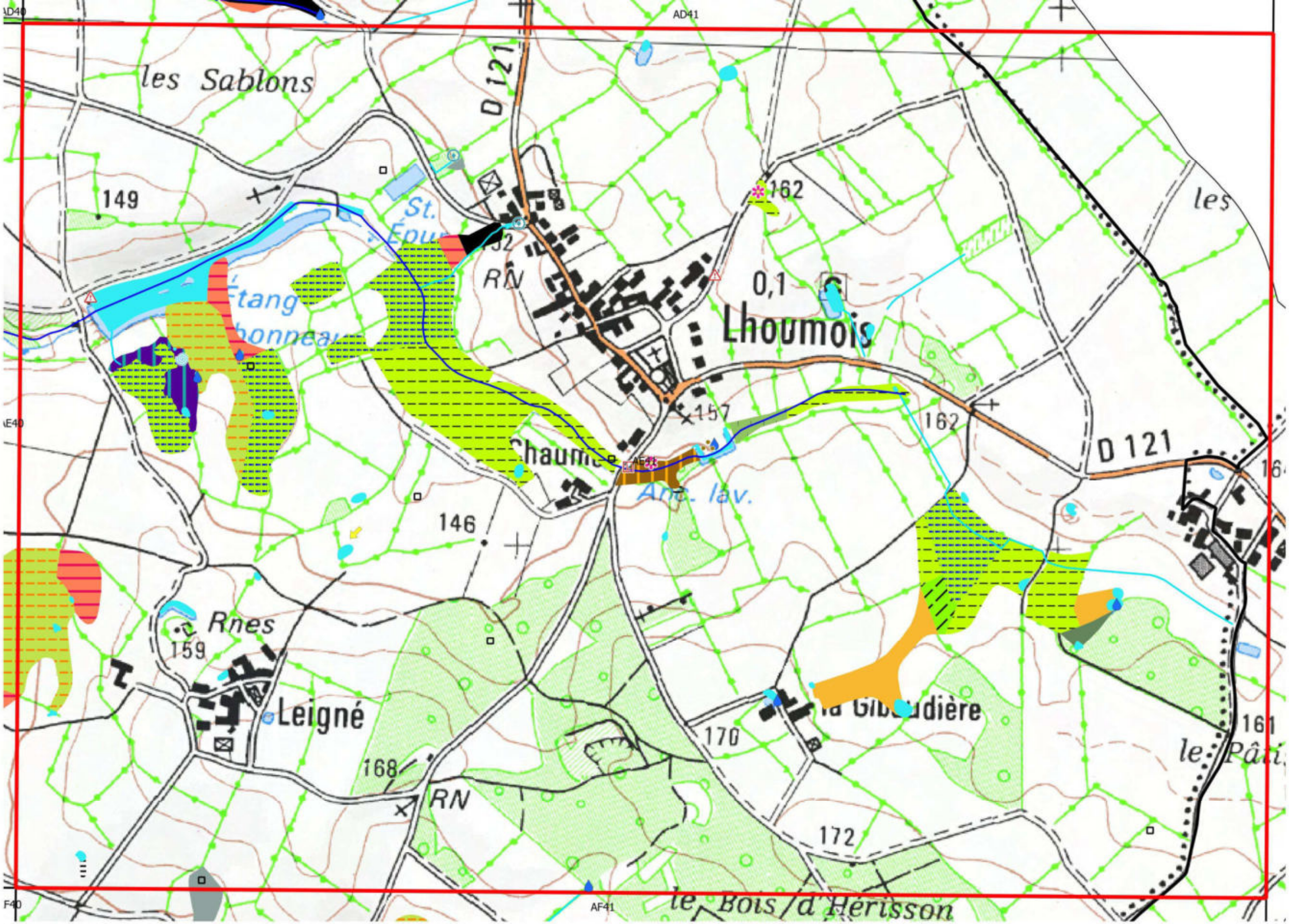

Légende

Classement des zones humides selon la typologie CORINE biotopes

- 37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc acutiflore
- 37.241 - Pâtures à grand jonc
- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 41.2 - Chênaies-Charmaies
- 41.37 - Frênaies sub-atlantiques
- 44.3 - Forêts de frênes et d'aulnes des fleuves medio-européens
- 44.91 - Bois marécageux d'Aulnes
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 82.1 - Champs d'un seul tenant intensément cultivés
- 87.1 - Terrains en friche

Autres zonages

- Zones non humides à caractère hydromorphe
- Zones non prospectées
- Pièces d'eau (22.1)

Observations complémentaires

- Source
- Lavoir
- Ruissellement important
- Espèce patrimoniale
- Fontaine
- Espèce végétale envahissante
- Remblai
- Résurgence
- Autre observation

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal (BD Topo modifié lors du passage terrain)
- Réseau hydrographique secondaire (données terrain: tous types d'écoulements confondus)

Repère

- Limite communale

Pays de Gâtine
Parthenay
www.gatine.org

Inventaire (délimitation et caractérisation) des zones humides, du réseau hydrographique et des pièces d'eau des communes du Pays de Gâtine

79149 - LHOUMOIS

Inventaire des zones humides

Restitution finale

PLANCHE AE41



0 200 400 m

Réalisation : NCA Environnement - 10/2016.

Sources : Pays de Gâtine, NCA, ©BD Topo, ©IGN Scan 25 et ©IGN BD Ortho.

nca environnement
NCA Environnement
11 allée Jean Monnet
86170 Neuville-de-Poitou



Légende

Classement des zones humides selon la typologie CORINE biotopes

- 37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc acutiflore
- 37.241 - Pâtures à grand jonc
- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 41.2 - Chênaies-Charmaies
- 41.37 - Frênaies sub-atlantiques
- 44.3 - Forêts de frênes et d'aulnes des fleuves medio-européens
- 44.91 - Bois marécageux d'Aulnes
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 82.1 - Champs d'un seul tenant intensément cultivés
- 87.1 - Terrains en friche

Autres zonages

- Zones non humides à caractère hydromorphe
- Zones non prospectées
- Pièces d'eau (22.1)

Observations complémentaires

- Source
- Lavoir
- Ruissellement important
- Espèce patrimoniale
- Fontaine
- Espèce végétale envahissante
- Remblai
- Résurgence
- Autre observation

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal (BD Topo modifié lors du passage terrain)
- Réseau hydrographique secondaire (données terrain: tous types d'écoulements confondus)

Repère

- Limite communale

Pays de Gâtine
Parthenay
www.gatine.org

Inventaire (délimitation et caractérisation) des zones humides, du réseau hydrographique et des pièces d'eau des communes du Pays de Gâtine

79149 - LHOUMOIS

Inventaire des zones humides

Restitution finale

PLANCHE AF40

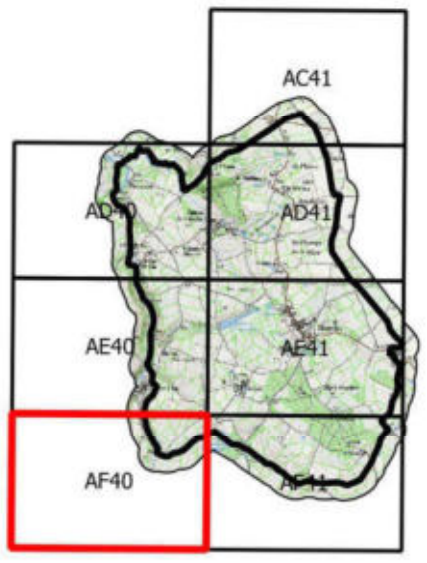

0 200 400 m

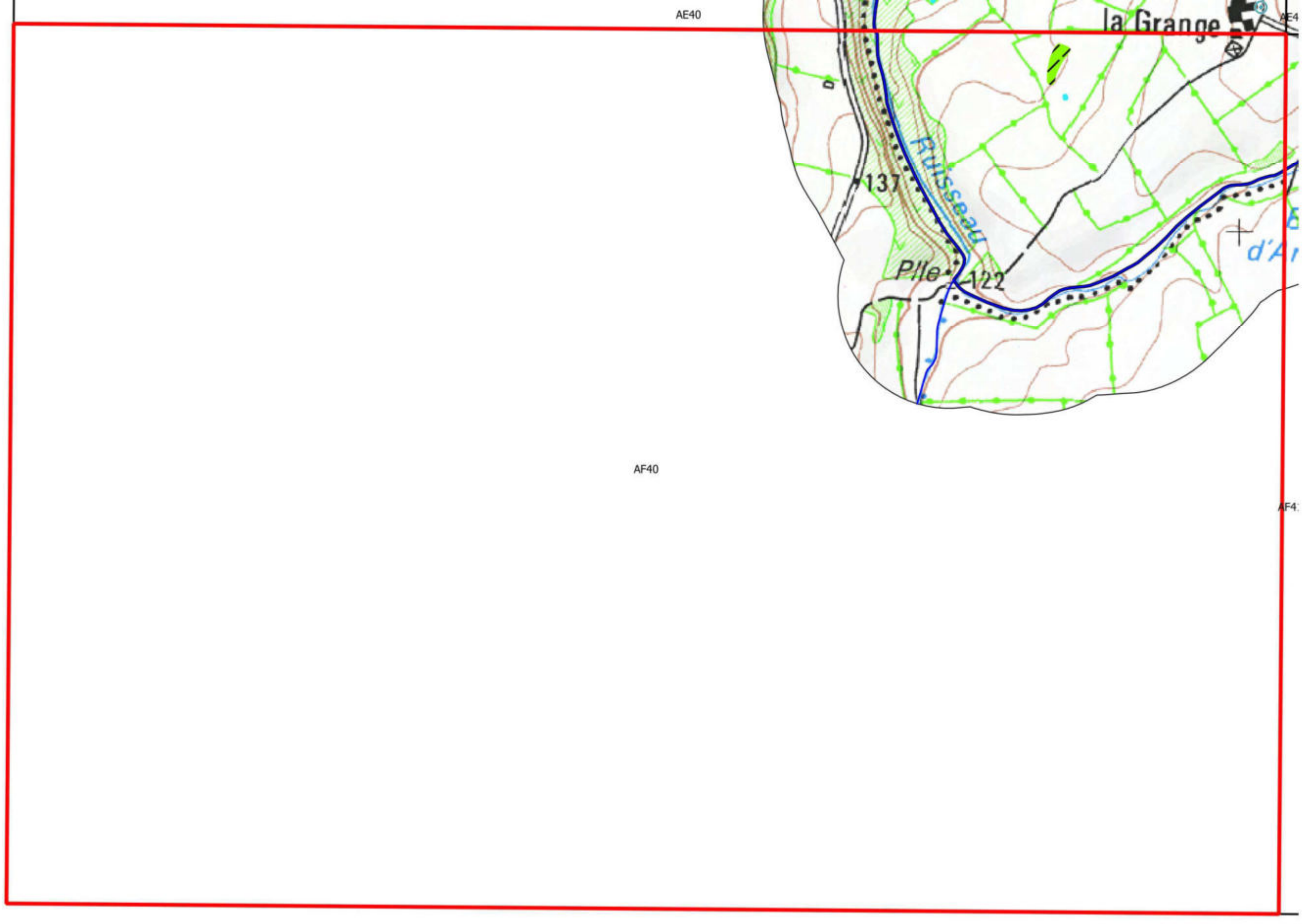

Réalisation : NCA Environnement - 10/2016.

Sources : Pays de Gâtine, NCA, ©BD Topo, ©IGN Scan 25 et ©IGN BD Ortho.

NCA Environnement
11 allée Jean Monnet
86170 Neuville-de-Poitou

Légende

Classement des zones humides selon la typologie CORINE biotopes

- 37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques
- 37.22 - Prairies à Jonc acutiflore

Autres zonages

- Zones non humides à caractère hydromorphe
- Zones non prospectées
- Pièces d'eau (22.1)

Observations complémentaires

- Fontaine

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal (BD Topo modifié lors du passage terrain)
- Réseau hydrographique secondaire (données terrain: tous types d'écoulements confondus)

Repère

- Limite communale

Pays de Gâtine
Parthenay
www.gatine.org

Inventaire (délimitation et caractérisation) des zones humides, du réseau hydrographique et des pièces d'eau des communes du Pays de Gâtine

79149 - LHOUMOIS

Inventaire des zones humides

Restitution finale

PLANCHE AF40

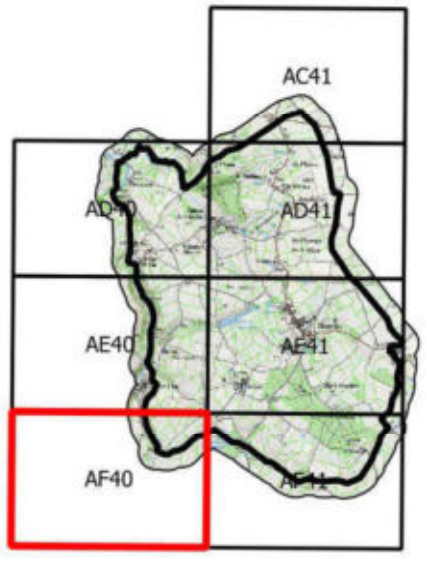

0 200 400 m

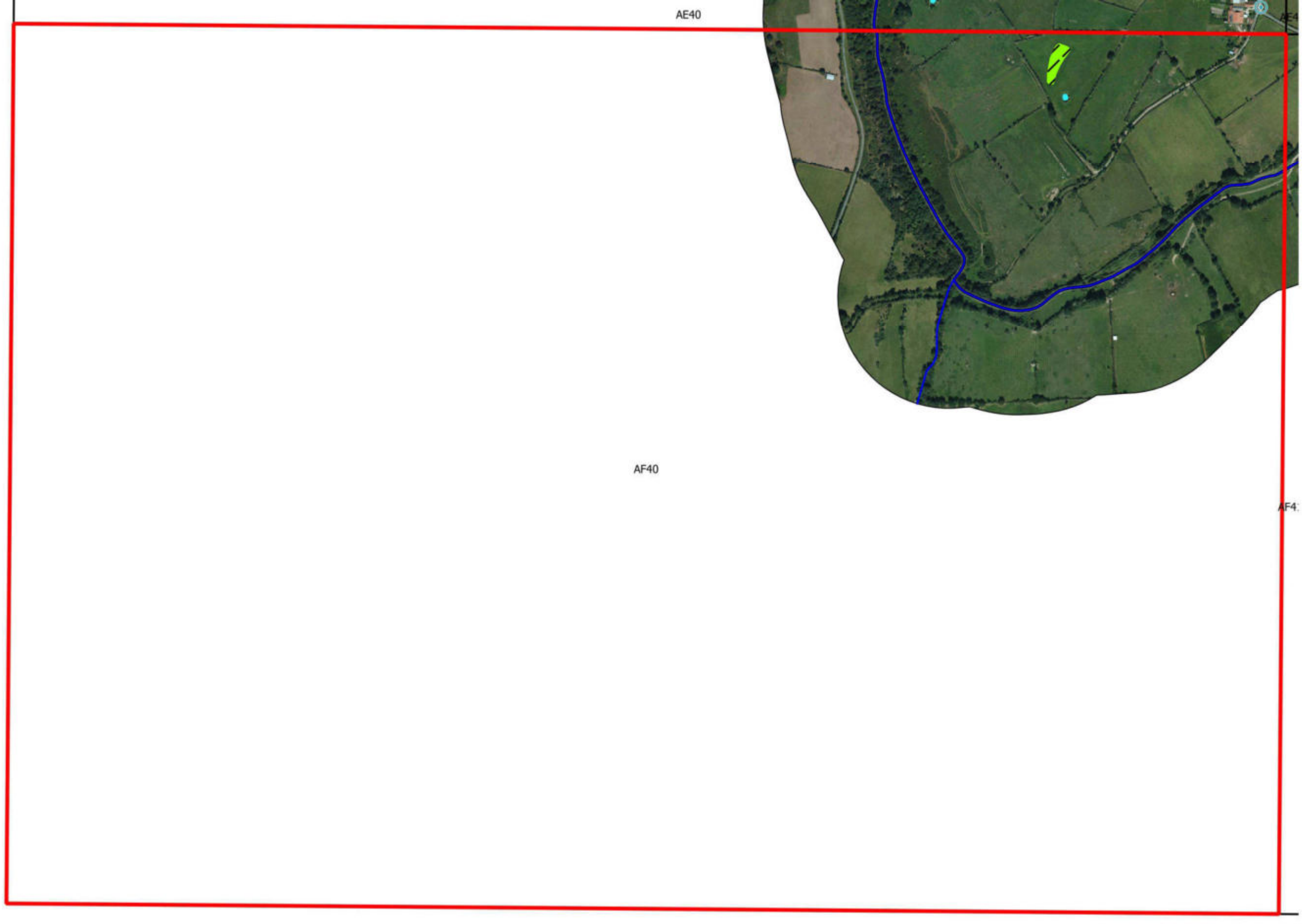

Réalisation : NCA Environnement - 10/2016.

Sources : Pays de Gâtine, NCA, ©BD Topo, ©IGN Scan 25 et ©IGN BD Ortho.

NCA Environnement
11 allée Jean Monnet
86170 Neuville-de-Poitou

Légende

Classement des zones humides selon la typologie CORINE biotopes

- 37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques
- 37.22 - Prairies à Jonc acutiflore

Autres zonages

- Zones non humides à caractère hydromorphe
- Zones non prospectées
- Pièces d'eau (22.1)

Observations complémentaires

- Fontaine

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal (BD Topo modifié lors du passage terrain)
- Réseau hydrographique secondaire (données terrain: tous types d'écoulements confondus)

Repère

- Limite communale

Pays de Gâtine
Parthenay
www.gatine.org

Inventaire (délimitation et caractérisation) des zones humides, du réseau hydrographique et des pièces d'eau des communes du Pays de Gâtine

79149 - LHOUMOIS

Inventaire des zones humides

Restitution finale

PLANCHE AF41

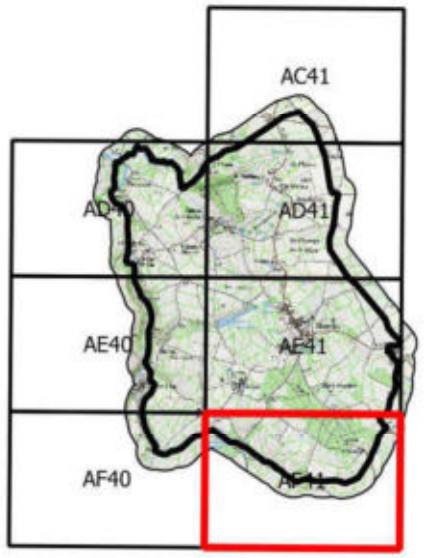

0 200 400 m

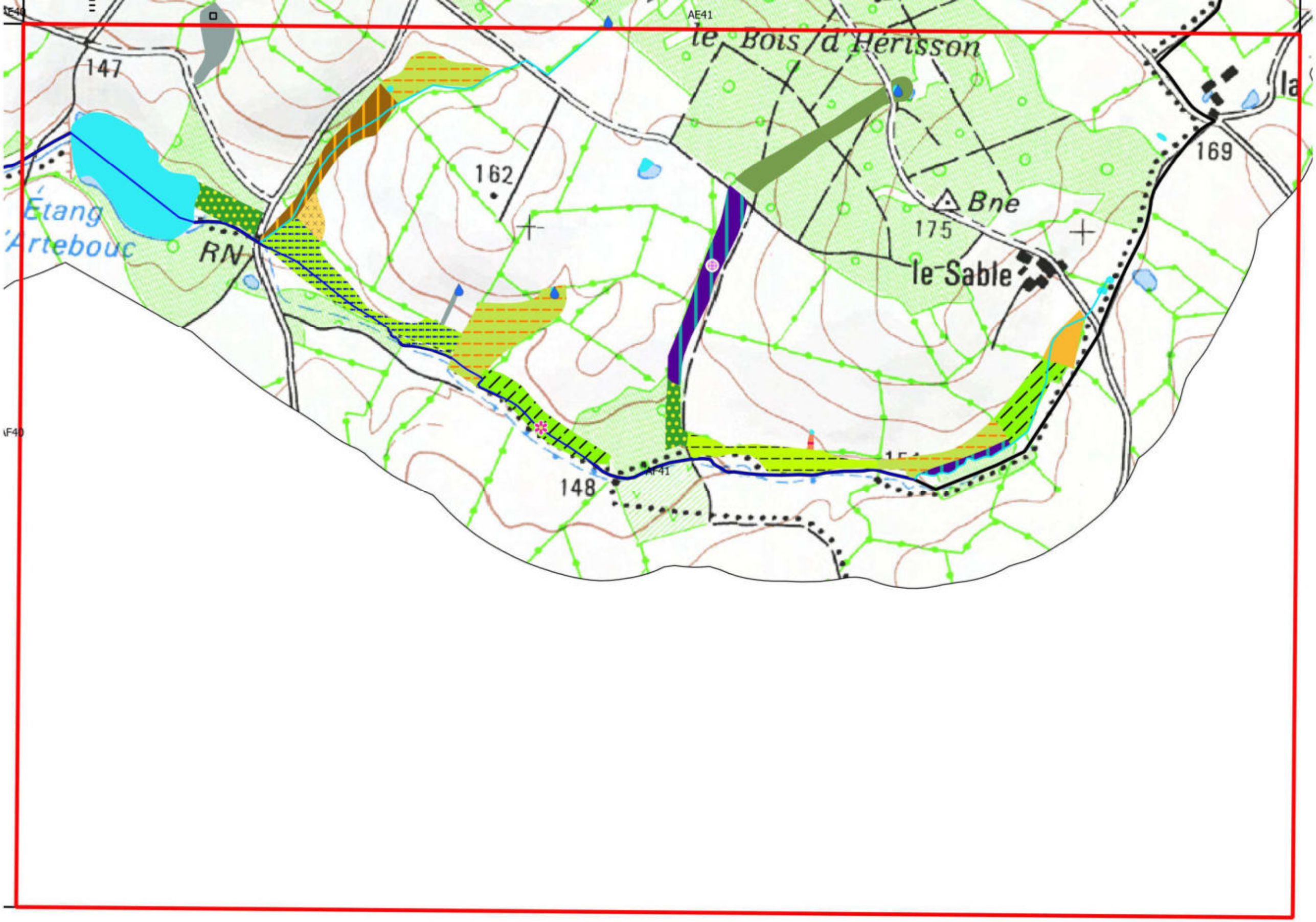

Réalisation : NCA Environnement - 10/2016.

Sources : Pays de Gâtine, NCA, ©BD Topo, ©IGN Scan 25 et ©IGN BD Ortho.

NCA Environnement
11 allée Jean Monnet
86170 Neuville-de-Poitou

Légende

Classement des zones humides selon la typologie CORINE biotopes

- 37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc acutiflore
- 37.241 - Pâtures à grand jonc
- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 38.21 - Prairies atlantiques à fourrages
- 41.23 - Frênaies-chênaies sub-atlantiques à primevère
- 41.5 - Chênaies acidiphiles
- 44.91 - Bois marécageux d'Aulnes
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 82.1 - Champs d'un seul tenant intensément cultivés
- 87.1 - Terrains en friche

Autres zonages

- Zones non humides à caractère hydromorphe
- Zones non prospectées
- Pièces d'eau (22.1)

Observations complémentaires

- Source
- Espèce patrimoniale
- Engorgement
- Autre observation

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal (BD Topo modifié lors du passage terrain)
- Réseau hydrographique secondaire (données terrain: tous types d'écoulements confondus)

Repère

- Limite communale

Pays de Gâtine
Parthenay
www.gatine.org

Inventaire (délimitation et caractérisation) des zones humides, du réseau hydrographique et des pièces d'eau des communes du Pays de Gâtine

79149 - LHOUMOIS

Inventaire des zones humides

Restitution finale

PLANCHE AF41

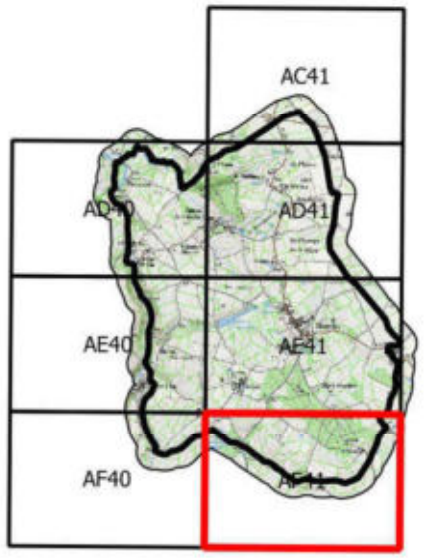

0 200 400 m



Réalisation : NCA Environnement - 10/2016.

Sources : Pays de Gâtine, NCA, ©BD Topo, ©IGN Scan 25 et ©IGN BD Ortho.

NCA Environnement
11 allée Jean Monnet
86170 Neuville-de-Poitou

Légende

Classement des zones humides selon la typologie CORINE biotopes

- 37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc acutiflore
- 37.241 - Pâtures à grand jonc
- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 38.21 - Prairies atlantiques à fourrages
- 41.23 - Frênaies-chênaies sub-atlantiques à primevère
- 41.5 - Chênaies acidiphiles
- 44.91 - Bois marécageux d'Aulnes
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 82.1 - Champs d'un seul tenant intensément cultivés
- 87.1 - Terrains en friche

Autres zonages

- Zones non humides à caractère hydromorphe
- Zones non prospectées
- Pièces d'eau (22.1)

Observations complémentaires

- Source
- Espèce patrimoniale
- Engorgement
- Autre observation

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal (BD Topo modifié lors du passage terrain)
- Réseau hydrographique secondaire (données terrain: tous types d'écoulements confondus)

Repère

- Limite communale

NCA Environnement
11 Allée Jean Monnet
86170 Neuville-de-Poitou
Tél. 05 49 00 43 20
Fax 05 49 00 43 30
Email : accueil@nca-env.fr
www.nca-env.fr
www.nca-methanisation.fr

Études et conseils en environnement
Assainissement collectif
Assainissement non collectif
Maîtrise d'œuvre
Protection des eaux
Hydraulique fluviale
Environnement et agriculture
Méthanisation
Gestion des milieux
Démarche d'insertion écologique
Inventaire faune et flore
Environnement et aménagement

INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES, DU RESEAU HYDROGRAPHIQUE ET DES PLANS D'EAU

COMMUNE DE MENIGOUTE (79)

Inventaire réalisé dans le cadre d'un groupement de communes et de communautés de communes porté par le Pays de Gâtine :

Pays de Gâtine
Parthenay
www.gatine.org

Avec le soutien financier de :

DEUX-SÈVRES

Région Poitou Charentes
la démocratie participative

l'Europe s'engage en Poitou-Charentes
avec le FEDER

LEADER

UNION EUROPÉENNE

agence de l'eau Loire-Bretagne

Expertise réalisée par NCA Environnement

- Janvier 2015 -

afaq 26000 Responsabilité sociétale

LUCIE

Première entreprise française à avoir obtenu en avril 2011 l'AFAQ 26000 et en janvier 2012 la labellisation LUCIE pour son engagement dans la RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) et le développement durable.

OPQIBI L'INGÉNIERIE QUALIFIÉE N° 00 04 1425

SAS au capital de 110 000 €
N° identification :
343 460 622 RCS Poitiers
APE : 7112B
N° TVA : FR 57 343 460 622

TABLE DES MATIERES

CHAPITRE 1 - CADRE REGLEMENTAIRE - CONTEXTE DE L'ÉTUDE ..... - 1 -

1. CADRE REGLEMENTAIRE ..... - 2 -
1.1. Réglementation relative aux zones humides ..... - 2 -
1.2. Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux ..... - 3 -
1.3. Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux ..... - 4 -
2. LES ZONES HUMIDES - GENERALITES ..... - 6 -
2.1. Définition ..... - 6 -
2.2. Typologie ..... - 6 -
2.3. Fonctions ..... - 7 -
3. DEMARCHE ET OBJECTIFS DE L'INVENTAIRE ..... - 10 -
3.1. Démarche d'inventaire ..... - 10 -
3.2. Objectifs ..... - 10 -
4. CONCERTATION DES ACTEURS ..... - 12 -
4.1. Acteurs locaux ..... - 12 -
4.2. Réunions ..... - 13 -
4.3. Financeurs ..... - 15 -

CHAPITRE 2 - CONTEXTE COMMUNAL ..... - 17 -

1. PRESENTATION GENERALE DE LA COMMUNE ..... - 18 -
1.1. Contexte géographique ..... - 18 -
1.2. Contexte Agricole ..... - 20 -
2. PRESENTATION DU CONTEXTE PHYSIQUE ..... - 21 -
2.1. Contexte géologique et pédologique ..... - 21 -
2.2. Contexte hydrogéologique ..... - 23 -

CHAPITRE 3 - METHODOLOGIE ..... - 24 -

1. PRE-LOCALISATION ..... - 25 -
1.2. Zones à urbaniser ..... - 28 -
2. INVENTAIRE DE TERRAIN ..... - 29 -
2.1. Critères d'identification ..... - 30 -
2.1.1. Pédologie ..... - 30 -
2.1.2. Habitats naturels et végétation ..... - 31 -
2.2. Campagne de terrain ..... - 33 -
3. CARTOGRAPHIE ..... - 34 -

CHAPITRE 4 - RESULTATS DE L'INVENTAIRE ..... - 36 -

1. RESEAU HYDROGRAPHIQUE ET MILIEUX AQUATIQUES ..... - 37 -
1.1. Réseau hydrographique ..... - 37 -
1.2. Plans d'eau dont mares ..... - 39 -
1.3. Observations complémentaires ..... - 42 -
2. ZONES HUMIDES ..... - 44 -
2.1. Sondages pédologiques ..... - 44 -
2.2. Inventaire global ..... - 46 -
2.3. Habitats - Typologie ..... - 49 -
2.3.1. Typologie SDAGE ..... - 49 -
2.3.2. Typologie CORINE Biotopes ..... - 51 -
2.4. Fonctions des zones humides ..... - 65 -
2.5. Enjeux ..... - 67 -

CHAPITRE 5 - CONCLUSION ..... - 69 -

1. BILAN DE L'INVENTAIRE ..... - 70 -
   1.1. Bilan des résultats ..... - 70 -
   1.2. Bilan de la démarche ..... - 70 -
2. SUITE A DONNER ..... - 71 -

ANNEXES

CHAPITRE 1

CADRE REGLEMENTAIRE - CONTEXTE DE L'ÉTUDE

1. CADRE REGLEMENTAIRE

1.1. REGLEMENTATION RELATIVE AUX ZONES HUMIDES

Le Code de l'Environnement est composé de six livres, dont le deuxième est intitulé *Milieux Physiques*. Ce dernier comprend deux titres, respectivement consacrés à l'eau et à l'air.

Le Code de l'Environnement érige l'Eau en patrimoine commun de la nation. Sa protection est d'intérêt général et sa gestion doit se faire de façon globale.

Dans ce contexte de gestion globale de l'Eau, les zones humides tiennent un rôle de premier plan et différentes réglementations les caractérisent :

Art. L. 211-1 : *« Les zones humides sont des terrains exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre, de façon permanente ou temporaire ; la végétation quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année. »*

L'**article R.211-108** du code de l'environnement précise que les critères à prendre en compte pour la définition des zones humides sont relatifs « *à la morphologie des sols liée à la présence prolongée d'eau d'origine naturelle et à la présence éventuelle de plantes hygrophiles. Celles-ci sont définies à partir de listes établies par région biogéographique. En l'absence de végétation hygrophile, la morphologie des sols suffit à définir une zone humide* ». « *La délimitation des zones humides est effectuée à l'aide des côtes de crue ou de niveau phréatique, ou des fréquences et amplitudes des marées, pertinentes au regard des critères relatifs à la morphologie des sols et à la végétation »*.

L'**arrêté du 24 juin 2008 modifié le 1er octobre 2009** précise les critères de définition et de délimitation des zones humides en établissant une liste des types de sols de zones humides et une liste des espèces végétales indicatrices de zones humides. Les sols de zones humides correspondent aux sols engorgés en eau de façon permanente et aux sols caractérisés par des traces d'hydromorphie (engorgement temporaire) débutant à moins de 25 cm de la surface et se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur (ou entre 25 et 50 cm de la surface s'il y a des traces d'engorgement permanent apparaissant entre 80 et 120 cm). La **circulaire du 18 janvier 2010** relative à la délimitation des zones humides expose les conditions de mise en œuvre des dispositions de l'arrêté précédemment cité.

De plus, au titre de la Police de l'Eau, une zone est considérée comme humide si elle présente l'un des critères suivants : une végétation hygrophile ou un sol hydromorphe. Dans ce cas, le projet (selon sa surface) est soumis au régime de déclaration ou d'autorisation relatif à la rubrique 3.3.1.0 de la nomenclature eau.

1.2. SCHEMA DIRECTEUR D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX

La commune de Ménigoute, située dans le département des Deux-Sèvres, est concernée par le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin Loire-Bretagne. Quinze orientations fondamentales ont été identifiées sur le territoire du SDAGE. **L'orientation n°8** concerne la préservation des zones humides. Elle se base sur la nécessité de multiplier et de diversifier les efforts pour limiter l'altération du fonctionnement des milieux aquatiques, assurer la continuité écologique et reconquérir la qualité des habitats et la biodiversité. En effet, ces milieux assurent de multiples fonctions tant du point de vue de la ressource en eau que de la biodiversité. Leur préservation et leur restauration sont des enjeux majeurs à appréhender. Pour cela cinq actions ont été déterminées (notées 8A à 8E), elles comprennent, chacune, diverses dispositions.

- **8A : Préserver les zones humides.**

"Tout d'abord en maitrisant les causes de leur disparition au travers d'une protection réglementaire [...]. En second lieu au travers des politiques de gestion de l'espace […]. Ces deux types de mesures constituent un volet prioritaire des SAGE [...]."

- **8B : Recréer des zones humides disparues, restaurer les zones humides dégradées pour contribuer à l'atteinte du bon état des masses d'eau.**

"Il convient d'agir pour éviter de nouvelles pertes de surfaces et pour récupérer des surfaces perdues […] dans les secteurs de forte pression foncière […] ou dans certains secteurs en déprise agricole. Les actions à mettre en œuvre concernent à la fois les zones humides bénéficiant d'une protection liée à leur intérêt patrimonial et les réseaux de zones humides banales dont l'existence est nécessaire au bon état des masses d'eau et à la protection de la ressource en eau."

- **8C : Préserver les grands marais littoraux**

"Les marais littoraux situés entre la Vilaine et la baie de l'Aiguillon représentent des zones humides de grande surface qui ont été créées par l'homme […]. Ces espaces constituent le support d'une forte biodiversité de la faune et de la flore. Ils intègrent, pour la plupart, le réseau européen Natura 2000. Ils contribuent en partie à l'interception des pollutions issues des bassins versants amont. […] L'adéquation entre les différents usages et les conditions favorables à la biodiversité doit être recherchée en s'appuyant notamment sur une politique agricole adaptée."

- **8D : Favoriser la prise de conscience**

"La nécessité de conserver et d'entretenir les zones humides n'est pas encore suffisamment bien perçue, à la fois par les riverains et par les autorités locales. Certes, la prise de conscience est amorcée, mais elle se limite encore trop souvent aux enjeux patrimoniaux des zones humides (flore et faune). Les enjeux économiques se rattachant à leur présence sont encore largement sous-estimés, quand ils ne sont pas ignorés."

- **8E : Améliorer la connaissance**

"L'efficacité des zones humides, que ce soit en matière de gestion de la ressource en eau ou de biodiversité, dépend de la présence sur le terrain d'un maillage aussi dense que possible de sites interceptant au mieux les écoulements superficiels et souterrains et évitant le cloisonnement des populations végétales et animales sauvages.

Il est nécessaire de localiser les sites existants, de diagnostiquer leur état et d'identifier les fonctions qui s'y rattachent. C'est l'objet des inventaires qu'il convient de réaliser, en priorité, sur les territoires où la présence des zones humides détermine l'atteinte ou le maintien du bon état des masses d'eau."

1.3. SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX

La commune de Ménigoute se situe dans le périmètre du SAGE Clain.

Le territoire du SAGE Clain s'étend sur 2 882 km² dans les départements de la Charente (16), des Deux-Sèvres (79) et de la Vienne (86).

Suite à l'installation de la Commission Locale de l'Eau du SAGE en février 2010, le SAGE Clain est actuellement dans sa phase d'élaboration : le diagnostic du SAGE a été validé en novembre 2012.



Etat d'avancement du SAGE Clain (Source : Cellule d'animation du Sage Clain)

Ce SAGE est articulé autour de quatre grands enjeux :

- La gestion qualitative de la ressource et des milieux ;
- La gestion quantitative de la ressource en période d'étiage ;
- La préservation et restauration des milieux aquatiques ;
- La prévention et gestion des inondations ;

Le Conseil Général de la Vienne s'est proposé pour être la structure opérationnelle technique et financière pour assurer l'animation de la démarche sur le bassin du Clain et la maîtrise d'ouvrage des études.

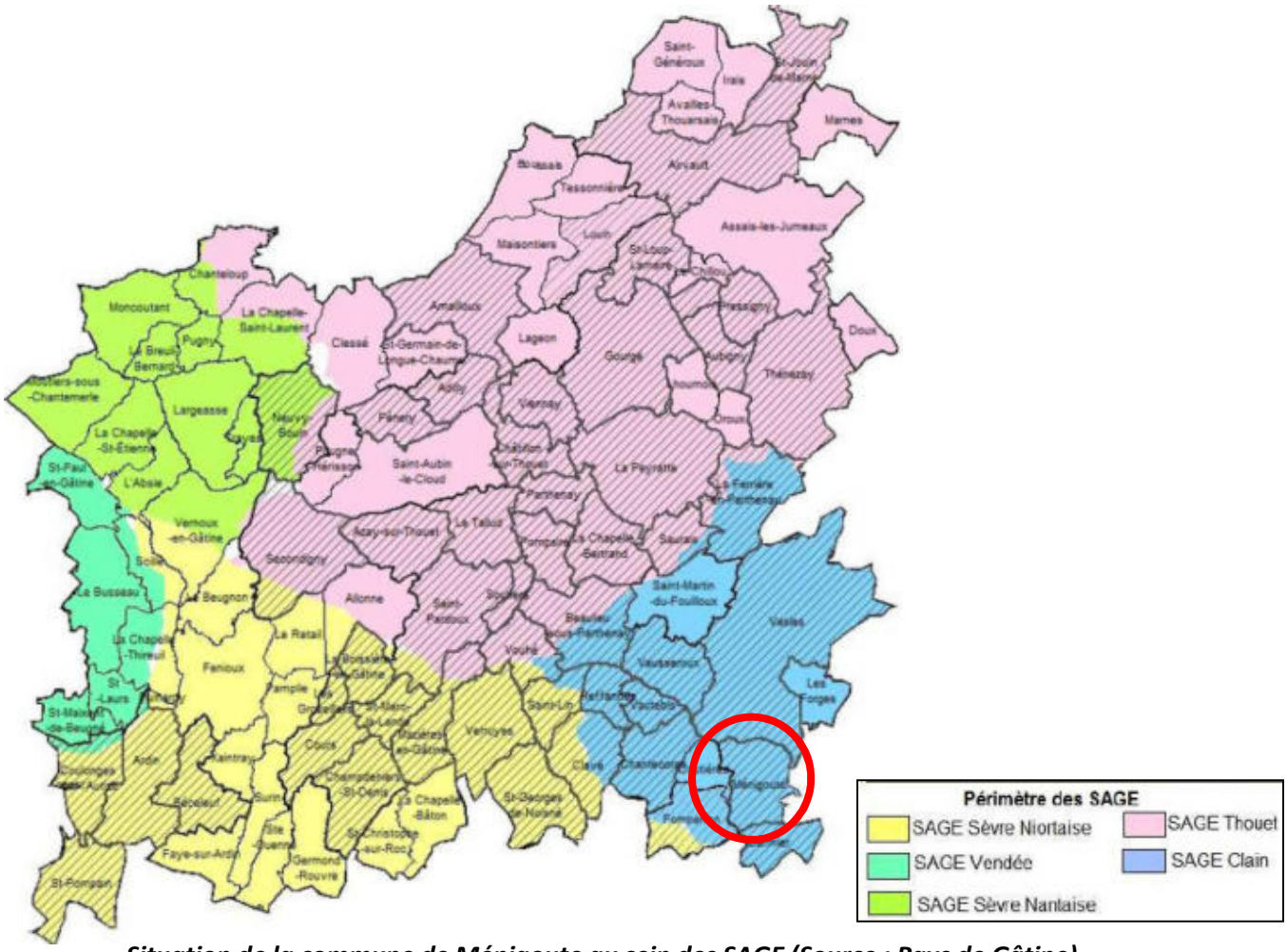

Situation de la commune de Ménigoute au sein des SAGE (Source : Pays de Gâtine)

2. LES ZONES HUMIDES - GENERALITES

2.1. DEFINITION

Les zones humides sont des milieux complexes, dynamiques et interdépendants entre terre et eau. Elles recèlent une richesse écologique particulière et souvent exceptionnelle. Elles assurent de plus de nombreuses fonctions dont la société tire des bénéfices (nommés services rendus). En effet, les zones humides jouent un rôle majeur pour la rétention, la régulation hydraulique et l'épuration tout en constituant des réservoirs de biodiversité.

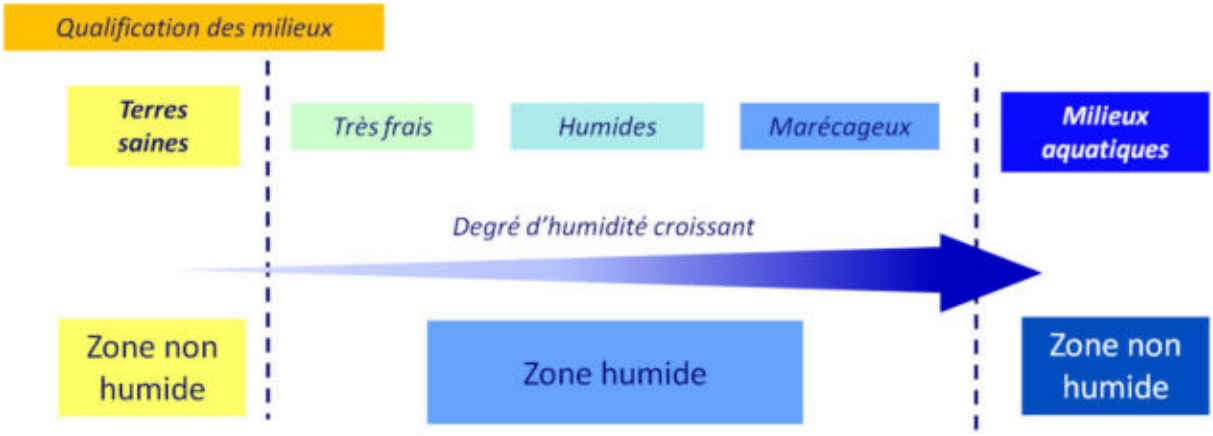

Gradient d'humidité des zones humides
(Source : IIBSN - Schéma élaboré d'après Oberti et al., 2003)

En raison de leur grande diversité, l'identification des zones humides n'est pas toujours aisée. Elle est réalisée sur la base des observations de terrain liées à des limites naturelles. Elle s'appuie notamment sur :

- La présence de végétation hygrophile et d'habitats humides ;
- L'hydromorphie des sols ;
- La géomorphologie du site (ex : rupture de pente) et la topographie.

2.2. TYPOLOGIE

Selon leur caractéristiques, différents types de zones humides peuvent être distingués. Le SDAGE Loire-Bretagne les classe en 13 grands types selon leur localisation dans un bassin versant :

- Grands estuaires ;
- Baies et estuaires moyens plats ;
- Marais et lagunes côtiers ;
- Marais saumâtres aménagés ;
- Bordures de cours d'eau ;
- Plaines alluviales ;

- Zones humides de bas-fonds en tête de bassin ;
- Régions d'étangs ;
- Bordures de plan d'eau ;
- Marais et landes humides de plaines et de plateaux ;
- Zones humides ponctuelles ;
- Marais aménagés à vocation agricole ;
- Zones humides artificielles.

Le schéma ci-dessous présente les différentes typologies de zones humides suivant leur localisation sur le bassin versant.

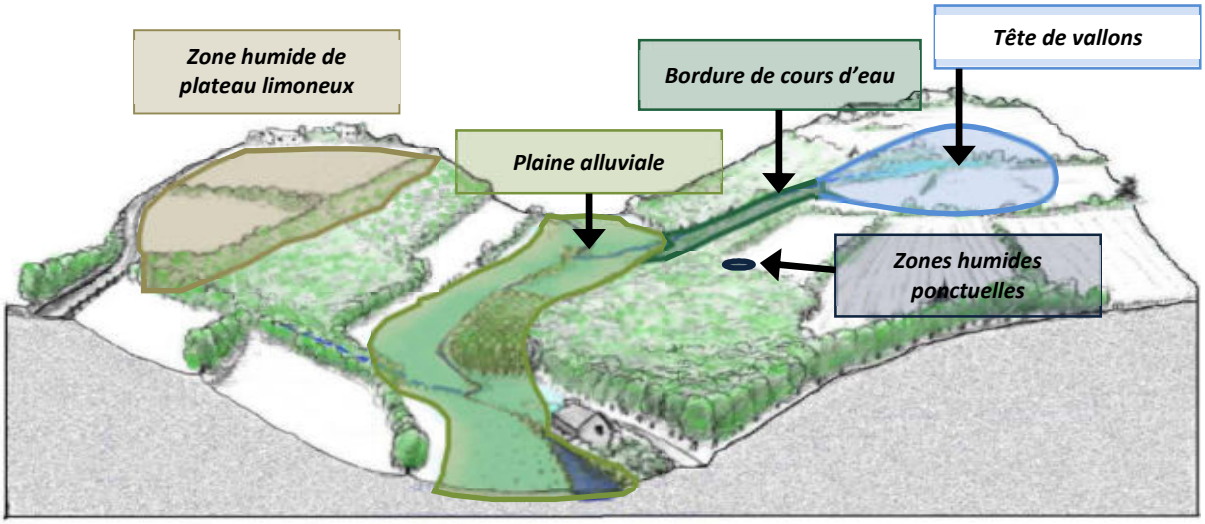

Localisation des zones humides sur un bassin versant (source : IIBSN)

2.3. FONCTIONS

Les zones humides présentent une richesse écologique particulière et assurent de nombreuses fonctions telles que la rétention, la régulation hydraulique et l'épuration mais également des fonctions socio-économiques.

- Fonctions biologiques :

Les zones humides recèlent généralement une biodiversité importante et peuvent constituer des réservoirs d'espèces patrimoniales. Ce sont des milieux essentiels pour la faune, qui permettent l'hivernage, la migration et la reproduction de nombreux oiseaux ; le frai du brochet et le développement des juvéniles ; la reproduction des poissons et crustacés en zones littorales. On y observe également des amphibiens, des odonates, etc.

Outre la faune, les zones humides sont reconnues pour leur diversité végétale (roselières, prairies humides, tourbières, bordures de cours d'eau…).

Fonctions épuratoires :

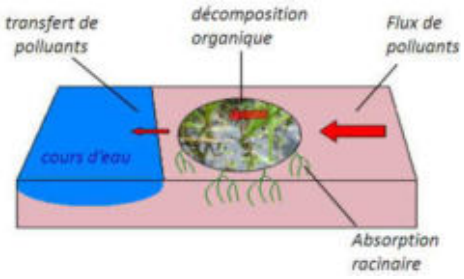

Certaines zones humides possèdent des propriétés épuratoires remarquables. Elles sont particulièrement efficaces en matière de dénitrification avec des taux d'abattement supérieurs à 50%. Elles sont également capables de fixer les matières en suspensions, les engrais et produits phytosanitaires et peuvent éliminer le phosphore parfois jusqu'à 90%.

Fonctions hydrauliques :

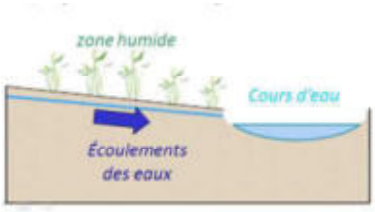

Les zones humides ont un rôle majeur dans le stockage des eaux. Elles contribuent en effet à l'écrêtement des pointes de crue et ont également un rôle d'éponge.

Elles peuvent ainsi retarder l'apparition et réduire l'intensité des débits d'étiage en restituant de manière progressive les eaux stockées en période de hautes eaux.

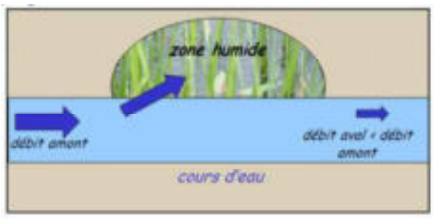

Source des figures : IIBSN

Fonctions socio-économiques :

Les zones humides sont avant tout des milieux utilisés par la profession agricole, pour la culture et le pâturage ; et sylvicole, notamment pour la populiculture.

Ce sont des milieux très généreux, qui peuvent être exploités pour la production de roseaux de laîche ou de joncs (paillage des chaises, couvertures de chaume…) ; de bois (peupliers) ; de ressources alimentaires (poissons, crustacés, chasse…) ; de fourrage, etc. Les zones humides peuvent également être valorisées pour le développement du tourisme (randonnés, naturalisme, etc.).

On observe par ailleurs une différence dans les usages entre l'amont et l'aval d'un bassin versant.

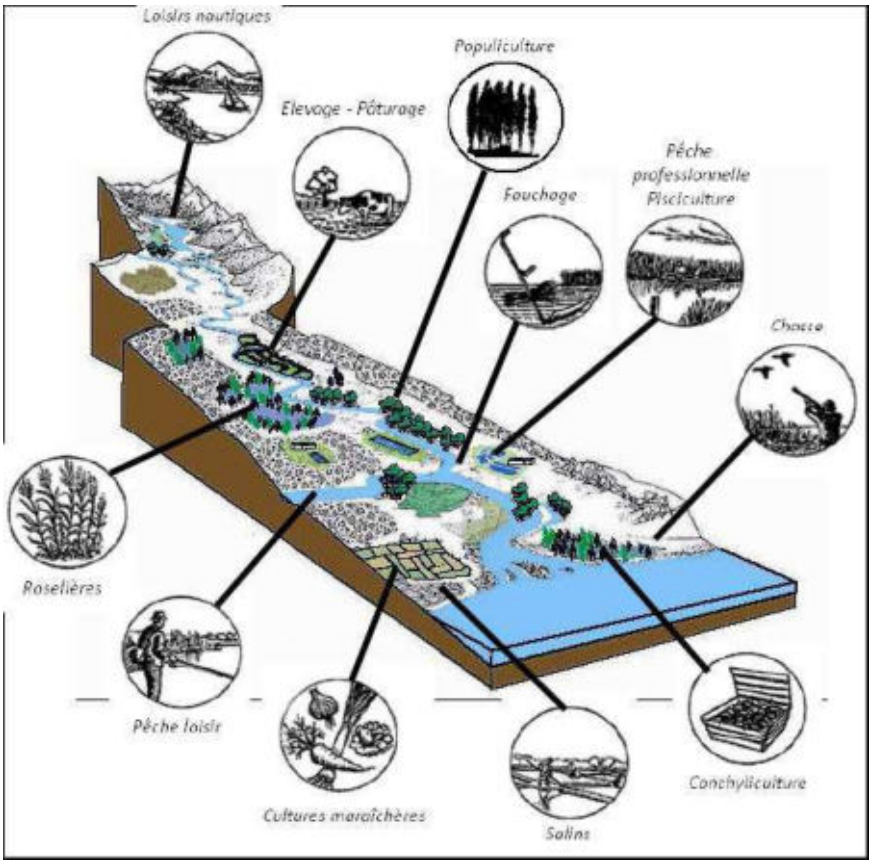

<u>Fonctions socio-économiques des zones humides</u>

3. DEMARCHE ET OBJECTIFS DE L'INVENTAIRE

3.1. DEMARCHE D'INVENTAIRE

L'inventaire des zones humides de la commune de Ménigoute s'intègre dans une mutualisation de 47 communes du Pays de Gâtine, dont le territoire concerne cinq SAGE. Il a été décidé de respecter les modalités d'inventaire des zones humides de chacun des SAGE sur leur territoire respectif. Le SAGE Clain, n'ayant pas encore validée sa méthodologie, la présente étude prend en compte la méthodologie du **SAGE Sèvre Niortaise Marais Poitevin**, validée par la Commission Locale de l'Eau du 1er juin 2010.

Pour une démarche et une méthodologie unique du bassin versant avec un socle minimum obligatoire, les modalités d'inventaire des zones humides sont définies sur l'ensemble du périmètre des SAGE.



La démarche, telle que définie par la CLE, s'articule sur deux axes :

- Concertation avec le groupe d'acteurs locaux afin de partager les connaissances et permettre une prise de conscience des enjeux liés aux zones humides.
- Expertise d'identification des zones humides pour leur inventaire à proprement dit.

3.2. OBJECTIFS

La présente étude répond à deux objectifs principaux. Elle vise, dans un premier temps, à répondre aux enjeux des SAGE qui doivent assurer l'inventaire, la préservation et la reconquête des zones humides. Dans un second temps, elle vise à acquérir une bonne connaissance du territoire communal (zones humides, réseau hydrographique, plans d'eau et mares…) pour l'élaboration des documents d'urbanisme.

Une fois l'inventaire terminé et validé par le Conseil municipal, les résultats seront transmis au SAGE afin de compiler les données des différents inventaires communaux à l'échelle du bassin versant. L'analyse de ces résultats par la Commission Locale de l'Eau pourra donner naissance à diverses règles de gestion des zones humides, contribuant ainsi à l'atteinte des objectifs du SAGE et du SDAGE.

Le recensement des zones humides permettra l'identification de milieux d'intérêt primordial tels que les Zones Humides d'Intérêt Environnemental Particulier (ZHIEP) et les Zones Stratégiques pour la Gestion de l'Eau (ZSGE). La délimitation de ces zones est un outil efficace pour atteindre l'objectif de bon état des eaux requis par la DCE (Directive Cadre sur l'Eau).

De plus, l'inventaire sera intégré totalement ou partiellement dans les documents d'urbanisme (Plan Local d'Urbanisme, Carte communale, etc.) et pour les projets d'installations, ouvrages, travaux et activités (IOTA), afin de permettre une meilleure gestion communale du territoire.

Il est cependant à préciser que toute opération visant à aménager une zone humide est soumise à la nomenclature Eau (art. R. 214-1 du Code de l'environnement). L'inventaire proposé ici permet certes une meilleure connaissance de ces espaces mais n'est cependant pas exhaustif du point de vue de cette nomenclature. Tout pétitionnaire devra donc, dans le cadre d'une demande d'autorisation ou d'une déclaration au titre de la loi sur l'eau, apporter des éléments d'expertise technique sur le caractère humide de son site d'implantation, et ce, indépendamment de l'existence du présent inventaire de zones humides, mais tout en le prenant en compte.

4. CONCERTATION DES ACTEURS

4.1. ACTEURS LOCAUX

La démarche de concertation, validée par la CLE (Commission Locale de l'Eau), s'appuie sur la constitution d'un groupe d'acteurs locaux. La composition de ce dernier se veut la plus représentative possible des différents protagonistes du territoire. Ce dernier se compose alors :

- du Maire de la commune ;
- d'élus ;
- d'exploitants agricoles ;
- d'autres représentants du monde associatif : fédération de chasse, association de pêche…

Membres du groupe d'acteurs	
Maire	M. GAILLARD Didier
Conseil municipal	M. ST LAURENT Gérard
	M. BERGEON Régis
	M. GUILBARD Edouard
Exploitants agricoles	M. JAMONEAU Christophe
	M. GRASSET Guillaume
	M. JAMONEAU Antoine
	M. LORIOUX Christophe
Président société pêche	M. TANCHE Mickaël
Président ACCA[1]	M. CLOCHARD Daniel
Amicale sapeurs-pompiers	M. GUY Yannick

La composition du groupe de travail est établie par le Conseil Municipal.

Ce groupe apporte au prestataire de l'inventaire, le bureau d'études NCA Environnement, ses connaissances locales de terrain et l'historique des activités sur la commune. Il s'exprime lors des réunions afin de pré-délimiter et caractériser les zones humides. Il aide aussi à mieux comprendre le fonctionnement des zones humides (inondations, fréquence, surface, saisonnalité, entrées / sorties d'eau) et la gestion actuelle des parcelles.

Il donne également son avis sur le déroulement de l'inventaire, et apporte au prestataire sa connaissance et sa vision du territoire, en particulier sur la dynamique de l'eau (drainage, source, écoulement, remontée de nappes, inondation,…).

[1] Association Communale de Chasse Agrée

4.2. REUNIONS

L'atout majeur du groupe d'acteurs locaux est donc le partage de connaissances. Plusieurs réunions sont organisées afin d'optimiser au mieux la concertation et le suivi de l'étude par la commune.

Un ou plusieurs représentants du SAGE sont présents lors des réunions, tout comme l'équipe du prestataire chargé de l'étude (NCA Environnement). S'ajoute donc au groupe d'acteurs locaux les intervenants suivants (présents à une réunion au moins) :

Intervenants extérieurs lors des réunions	
NCA Environnement	M. LEDRET Romain – Ingénieur naturaliste Mme RISTOR Marie - Ingénieur pédologue
Pays de Gâtine	Mme FARINEAU Karine
Représentant du SAGE Clain	Mme ETIENNE Hélène

- Première réunion du groupe d'acteurs : présentation de la démarche de l'inventaire

Le groupe d'acteurs locaux s'est réuni une première fois le **19 septembre** à la mairie de Ménigoute, avec les représentants du bureau d'études NCA Environnement, missionné par le Pays de Gâtine pour réaliser l'inventaire et animer les réunions.

Le but de cette première réunion est d'informer les acteurs sur le déroulement de l'étude, ses objectifs et le cadre dans lequel elle s'inscrit. Cette rencontre permet également d'expliciter la notion de zones humides et la méthodologie d'inventaire.

Dans un second temps, les différents outils de pré-localisation des zones humides ont été présentés aux membres du groupe d'acteurs par le biais de l'atlas de pré-localisation. Un travail sur carte a été demandé aux acteurs locaux. Il a permis de vérifier la validité de la pré-délimitation, et de récolter différentes informations sur la dynamique de l'eau (drainage, source, remontée de nappe, inondation, ruissellement…).

De plus, un certain nombre de contacts a été recueilli par les chargés d'études de NCA Environnement, afin de pouvoir prévenir les personnes de leur passage sur le terrain.

Enfin, la dernière partie de la réunion de lancement consiste à présenter directement sur le terrain, les méthodes de caractérisation des zones humides, et notamment le critère « végétation » et le critère « pédologie » au groupe d'acteurs locaux.

- Réunion d'information à l'intention des agriculteurs et des propriétaires

Le groupe d'acteurs étant un groupe de travail, le nombre de personnes est restreint à une dizaine d'individus. Une réunion d'information pour l'ensemble des exploitants et des propriétaires s'est donc déroulée le **26 septembre**. Elle permet d'informer et de sensibiliser un plus grand nombre de personnes sur la nécessité de réaliser un inventaire des zones humides au niveau communal et de répondre aux différentes interrogations.

- Réunion de restitution de l'Atlas provisoire des zones humides au groupe d'acteurs

A la suite des deux réunions présentées ci-avant, la campagne de terrain a été réalisée du **28 octobre** au **7 novembre.** L'atlas cartographique provisoire des zones humides a été déposé deux semaines en mairie, du **18 novembre** au **2 décembre**, afin que les données soit accessibles à toute la population. Au cours de cette **phase de levée de doutes**, un cahier est ouvert par M. le Maire, permettant aux personnes d'inscrire leurs remarques sur les résultats de l'inventaire et éventuellement de demander un retour sur le terrain. Ensuite, une réunion de restitution des résultats provisoires de l'inventaire des zones humides a été programmée le **5 décembre,** au cours de laquelle les résultats de l'expertise et les remarques déposées, ont été présentés, analysés et discutés avec le groupe d'acteurs locaux.

Au cours de cette mise à disposition, deux remarques a été déposées en mairie et des zones a revérifiées ont été signalées lors de la réunion de restitution provisoire. L'ensemble des retours ont été réalisés les **10 et 16 décembre.**

- Réunion de restitution de l'Atlas final de l'inventaire des zones humides au Conseil Municipal

Une fois les retours de terrain effectués et les corrections nécessaires apportées à la cartographie, la finalisation de l'étude a été entreprise en vue d'une restitution pour validation en Conseil Municipal, le **9 janvier 2015**.

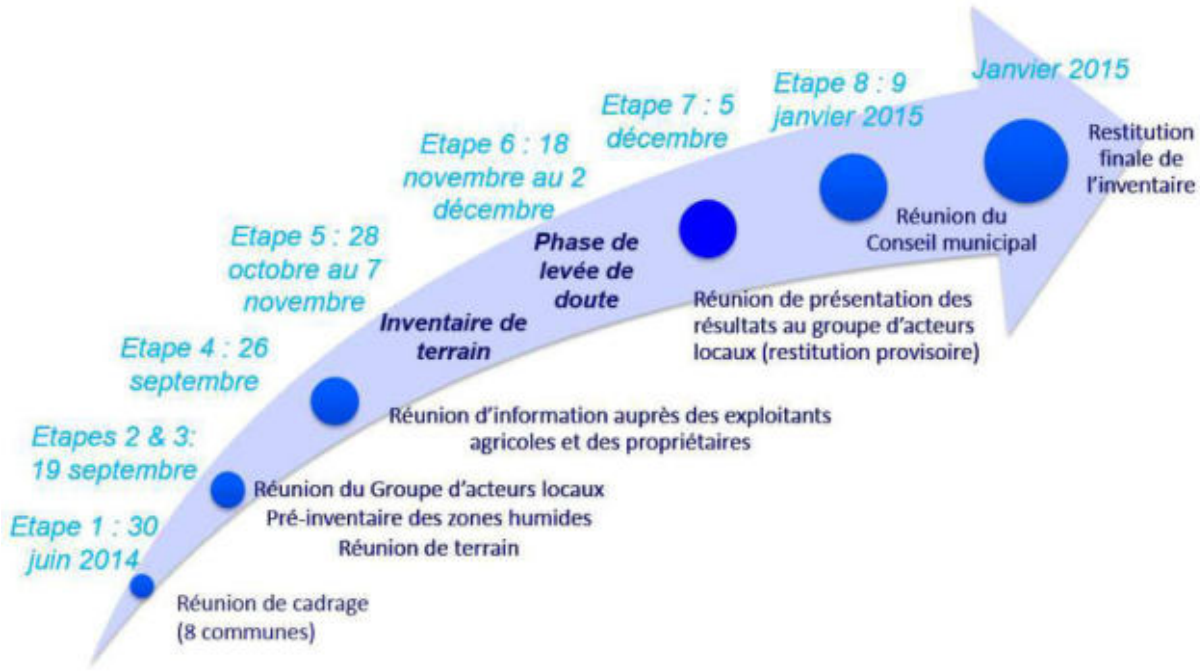

Synthèse des étapes de l'inventaire des zones humides de la commune de Ménigoute

4.3. FINANCEURS

Pour réaliser son inventaire des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau, la commune de Ménigoute s'est associée à 46 autres communes du Pays de Gâtine.

L'inventaire est financé par l'Agence de l'eau Loire Bretagne, la commune, le département des Deux-Sèvres, la région Poitou-Charentes, le réseau LEADER et l'Union Européenne.

Le Pays de Gâtine, dans le cadre de la délégation de maitrise d'ouvrage, a sollicité les subventions auprès de ces différents partenaires.

CHAPITRE 2

CONTEXTE COMMUNAL

1. PRESENTATION GENERALE DE LA COMMUNE

1.1. CONTEXTE GEOGRAPHIQUE

La commune de Ménigoute s'étend sur 1922 ha dans le département des Deux-Sèvres, en région Poitou-Charentes (cf. carte ci-dessous).

Située à 15 km au Nord-Est de St Maixent l'Ecole, Ménigoute est entourée par les communes de Vasles au Nord ; de Sanxay à l'Est ; de St Germier au Sud ; de Fomperron et Coutières à l'Ouest.

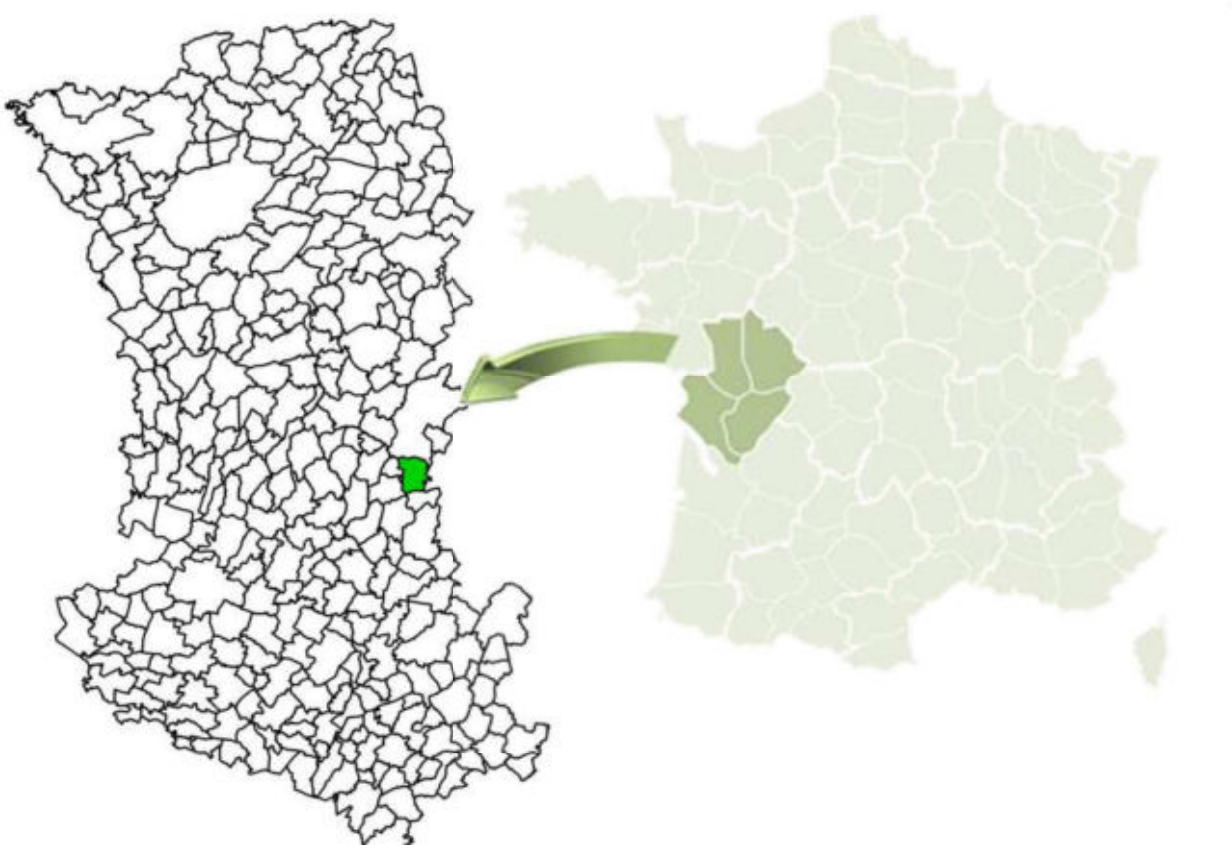

Localisation de la commune de Ménigoute dans le département des Deux-Sèvres (Sources : GEOFLA®- IGN ; NCA environnement)

Ménigoute
- 79176 -

Inventaire (délimitation et caractérisation)
des zones humides, du réseau hydrographique
et des plans d'eau des communes
du Pays de Gâtine

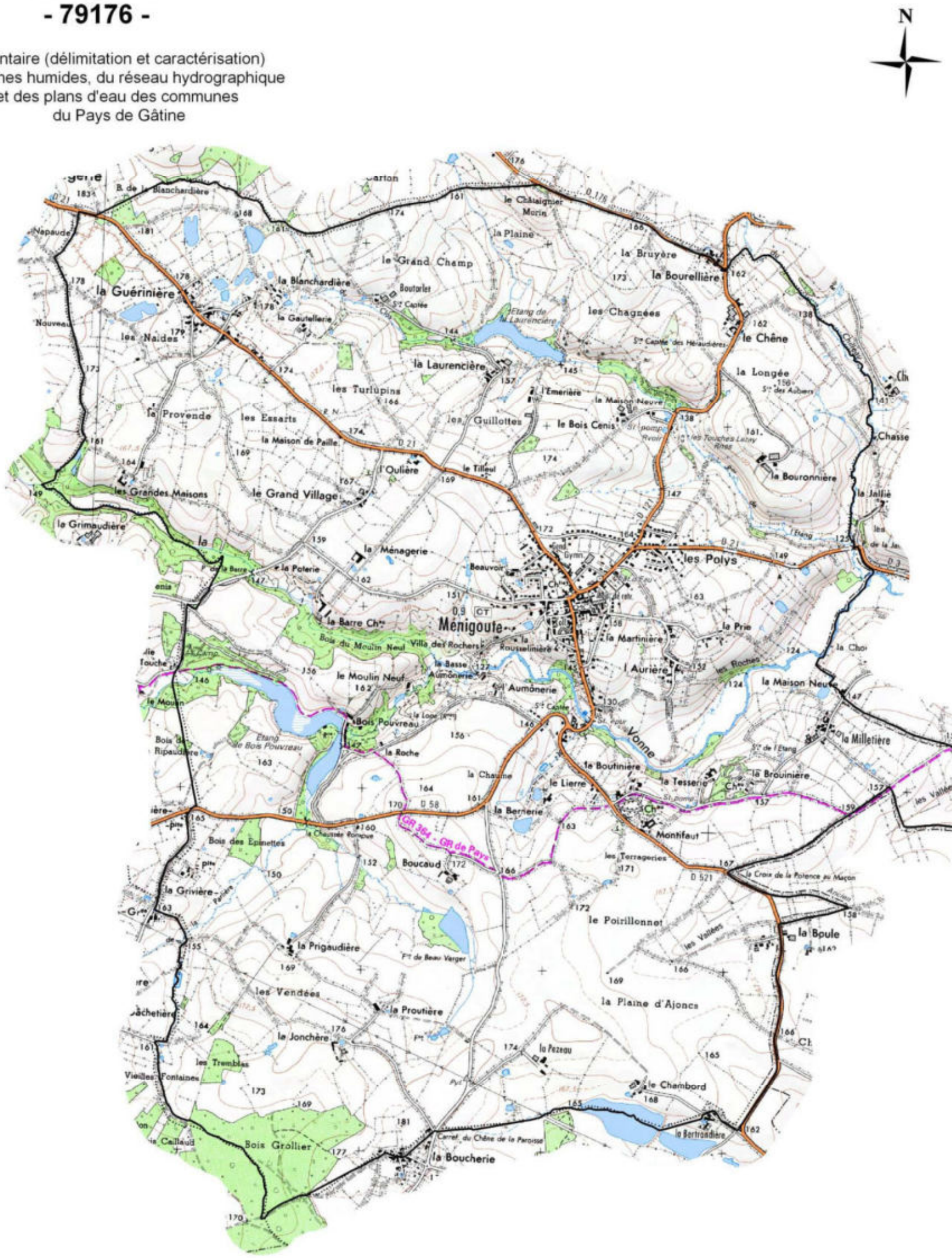

L'inventaire des zones humides est cofinancé par
l'Union Européenne et l'Agence de l'eau Loire-Bretagne

Inventaire de connaissance dans le cadre
du SAGE Clain

Ceci n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'eau
Inventaire non exhaustif

0 0,5 1
Kilomètres

Sources : IGN Scan 25© - Pays de Gâtine
Réalisation : NCA Environnement - Août 2014

NCA Environnement
11, allée Jean Monnet
86170 Neuville-de-Poitou
05 49 00 43 20

Carte IGN de la commune de Ménigoute (sources: IGN Scan 25®, Pays de Gâtine)

1.2. CONTEXTE AGRICOLE

Les paysages de la commune sont principalement formés de prairies bocagères et de vallées.

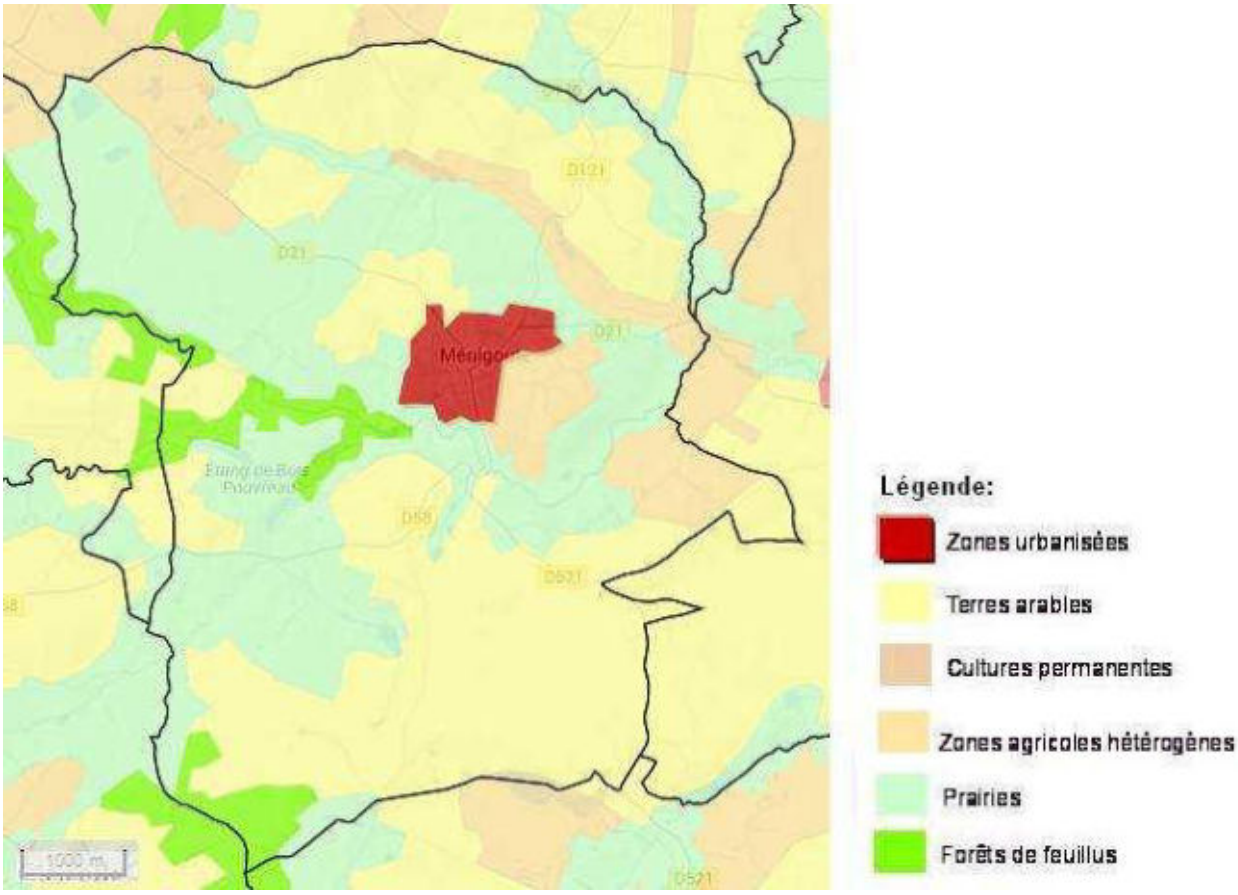

Occupation des sols de la commune de Ménigoute (source: BD CORINE Land Cover 2006)

La commune de Ménigoute est localisée en Gâtine. Le territoire compte 92% de terres agricoles, 5% de forêts et milieux semi-naturels et 3% de territoires artificialisés. (*Source : IFEN Corine Land Cover 2006*)

2. PRESENTATION DU CONTEXTE PHYSIQUE

2.1. CONTEXTE GEOLOGIQUE ET PEDOLOGIQUE

La géologie communale est assez hétérogène avec diverses formations. En simplifiant, la commune de Ménigoute présente trois faciès distincts :

- Ménigoute est dominé majoritairement par des allotérites ;
- Le Nord-Ouest de la commune est composé de granite ;
- Les vallées sont formées par des alluvions, colluvions et calcaires.

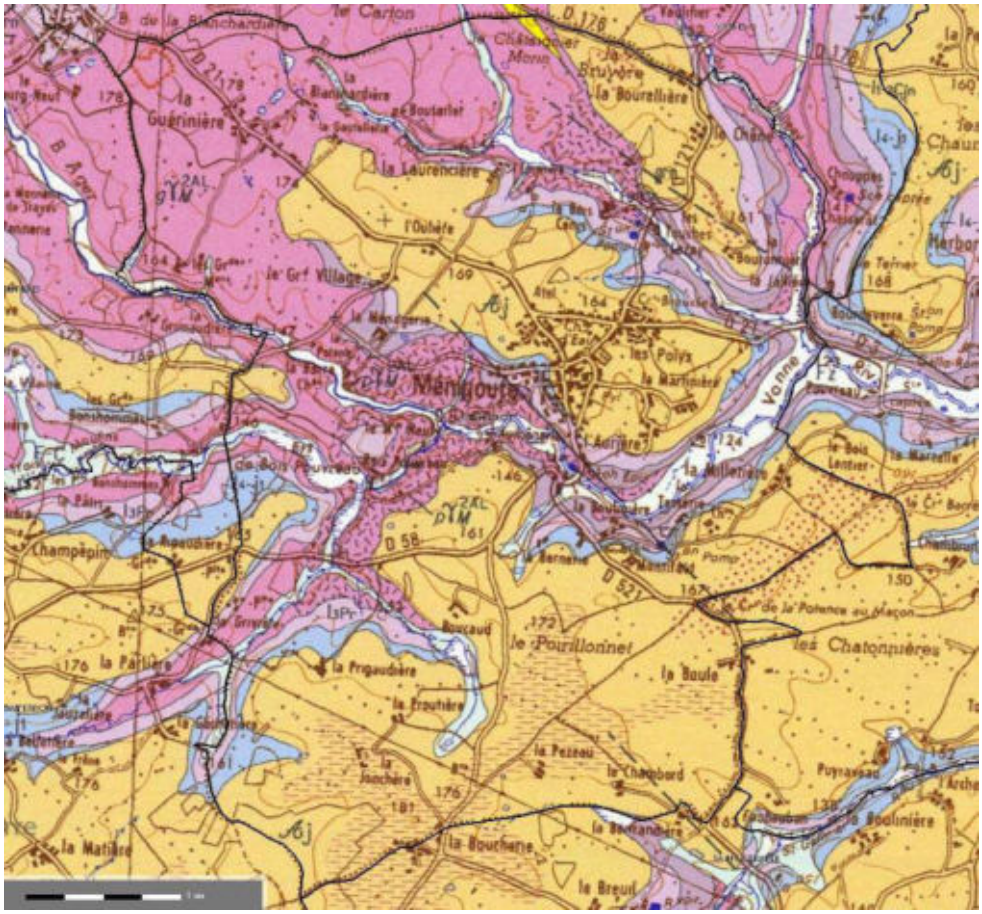

Carte géologique de la commune de Ménigoute (source : BRGM)

D'après cette carte, le contexte géologique de la commune est favorable au maintien de milieux humides. En effet, les zones constituées d'allotérites offrent des conditions propices à l'expression de zones humides.

La carte pédologique, fait, elle aussi, ressortir quatre types de pédopaysages :

- Des sols argileux s'étendent sur la majorité de Ménigoute;
- Les sols sur granite rose se situent au Nord de la commune ;
- Des bornais au Sud de Ménigoute ;
- Des vallées calcaires étroites et encaissées.

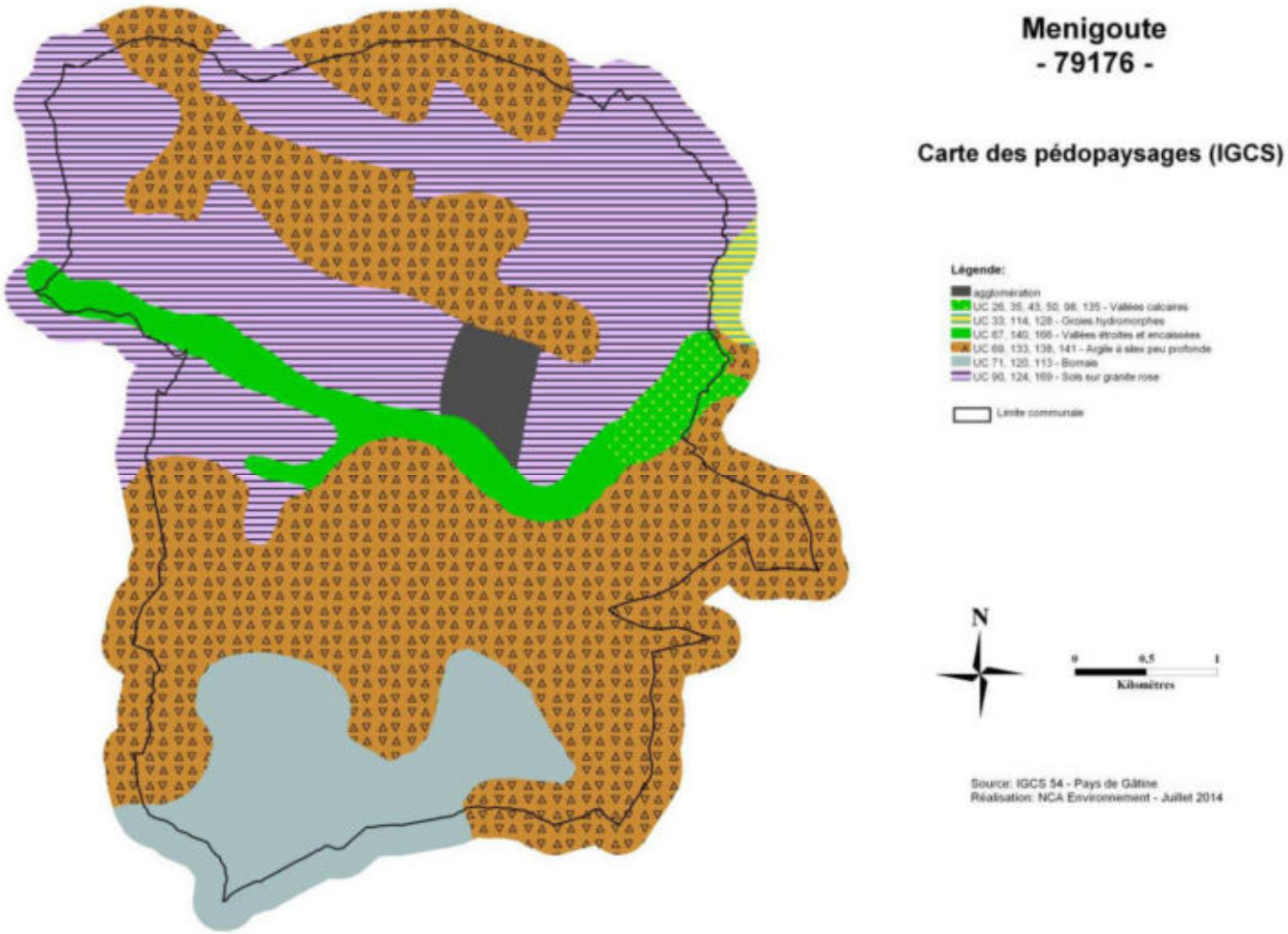

Carte des pédopaysages de la commune (Sources : Pays de Gâtine, NCA Environnement)

La carte des pédopaysages recoupe la carte géologie et présente une homogénéité de sols sur la commune. Les sols argileux et bornais sont hydromorphes, la probabilité d'y avoir des zones humides est forte. Le parallèle avec les résultats de l'inventaire de terrain sera intéressant à observer.

2.2. CONTEXTE HYDROGEOLOGIQUE

La ressource en eau souterraine de la commune de Ménigoute est définie par trois aquifères principaux :

- L'aquifère du Vendée Sud / Bajocien et Bathonien représente 60% de la ressource en eau ;
- L'aquifère du Massif granitique de Viennay : 39% ;
- L'aquifère du Vendée Sud / Aalénien: <1% ;

En ce qui concerne le contexte hydrogéologique, le point le plus intéressant est le phénomène de **remontée de nappe** pouvant influencer le caractère humide d'un sol et aller jusqu'à provoquer des inondations lors d'épisodes pluvieux exceptionnels.

Les nappes libres – aucune couche imperméable ne les séparant du sol – sont alimentées par la pluie dont une partie s'infiltre dans le sol. C'est bien entendu durant la période hivernale que cette recharge des nappes est la plus importante. Lorsqu'une zone est classée en nappe sub-affleurante, la nappe se situe en moyenne à un niveau proche de la surface du sol (inférieur à 3 m). Il n'est pas inhabituel pour le niveau supérieur de la nappe d'atteindre la surface du sol. Le contexte est alors très favorable à l'observation de zones humides. Lors d'épisodes pluvieux exceptionnels, des inondations par remontée de nappe peuvent se produire.

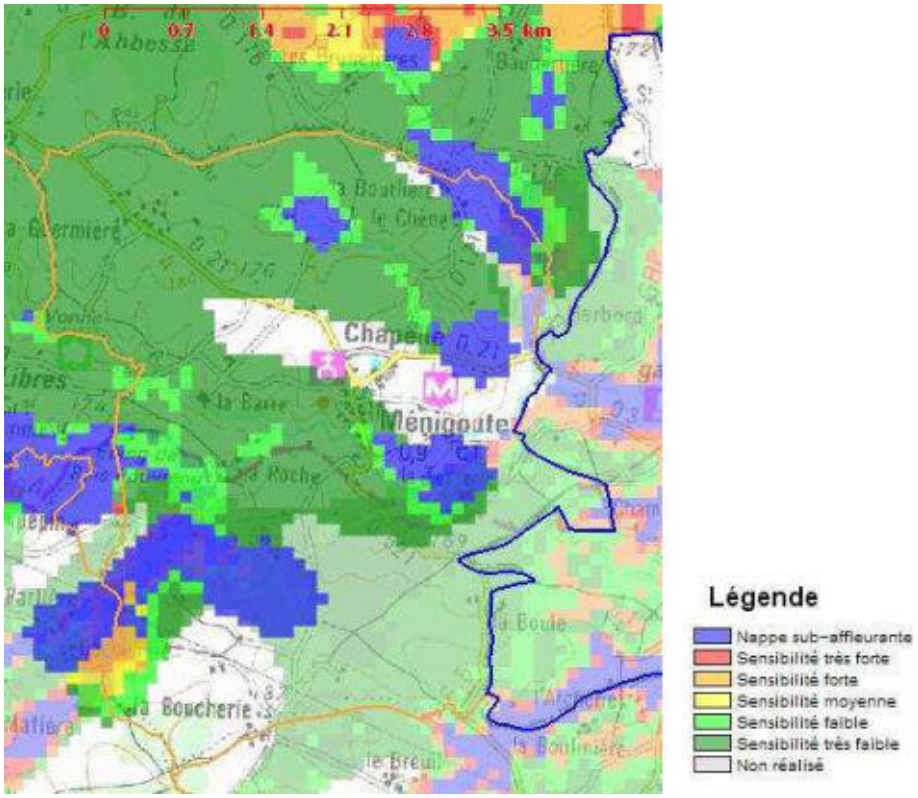

Remontées de nappe sur la commune de Ménigoute (source : BRGM)

Les nappes sub-affleurantes sont principalement localisées au niveau du réseau hydrographique et notamment le long de la Vonne, le ruisseau du Chilleau et le ruisseau de la parlière.

CHAPITRE 3

METHODOLOGIE

1. PRE-LOCALISATION

1.1. ZONES HUMIDES POTENTIELLES

L'inventaire débute par une phase de pré-localisation des zones humides. Celle-ci permet de définir et de délimiter les zones humides potentielles. Elle résulte de la compilation de documents préétablis et d'une concertation avec les acteurs locaux, et consiste donc à identifier les secteurs du territoire susceptibles de présenter des zones humides et ce, afin d'optimiser les phases suivantes (phase de terrain, etc...).

La pré-localisation résulte de la compilation de divers documents. Les principales sources d'information dont nous disposons sont les suivantes :

- Pré-localisation d'AgroCampus) ;
- Réseau hydrographique ;
- Carte géologique ;
- Carte pédologique ;
- Aléa des remontées de nappes ;
- Topographie ;
- Photo-aériennes (ortho photoplans), Scan 25 IGN®.

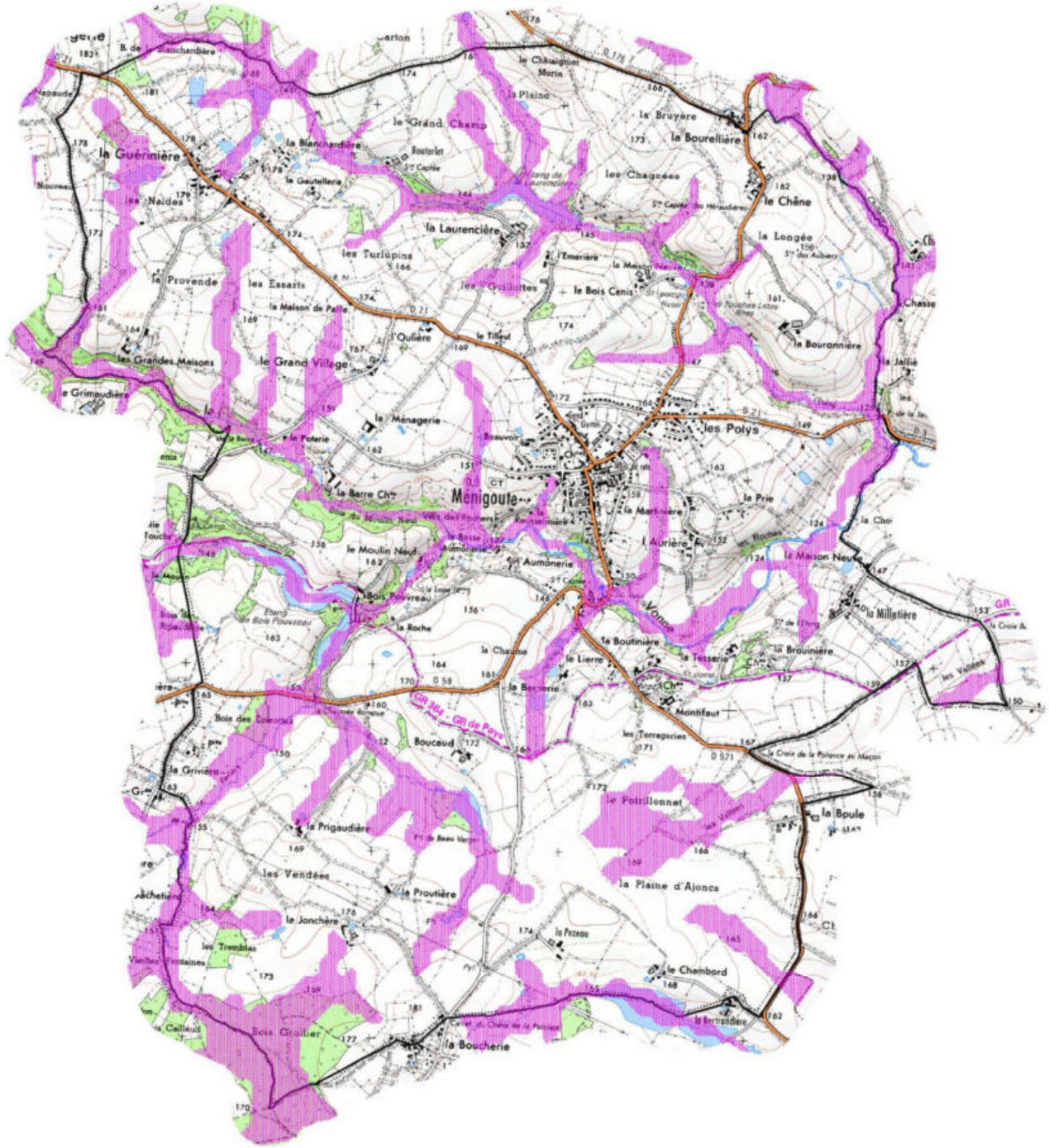

Menigoute
- 79176 -

Inventaire (délimitation et caractérisation)
des zones humides, du réseau hydrographique
et des plans d'eau des communes
du Pays de Gâtine

Pays de Gâtine
Parthenay
www.gatine.org

Carte de prélocalisation des zones humides

Légende:

- Zones humides potentielles
- Limite communale

Sources : IGN Scan 25®, Eau Mega
Pays de Gâtine

Réalisation : NCA Environnement - Juin 2014

N

0 0.5 1
Kilomètres

NCA
11, allée Jean Monnet
86 170 Neuville de Poitou
05 49 00 43 20

Pré-localisation des zones humides (source: AgroCampus)

MENIGOUTE

Inventaire (délimitation et caractérisation) des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau

N
W E
S

Document de travail : Carte de prélocalisation

Préloc SAGE Clain

- Tres forte - Observation
- Forte - Calcul theorique
- Forte - Donnees historiques
- Forte - Donnees pedologique
- Moyenne - Calcul theorique
- Faible - Calcul theorique
- Quasi nulle - Calcul theorique

Repères

- Cours d'eau
- Limite communale

Réalisation : NCA Environnement, aout 2014

Source : SAGE Clain

SAGE Clain

NCA Environnement
11 allée Jean Monnet
86170 Neuville de Poitou
05 49 00 43 20

nca environnement

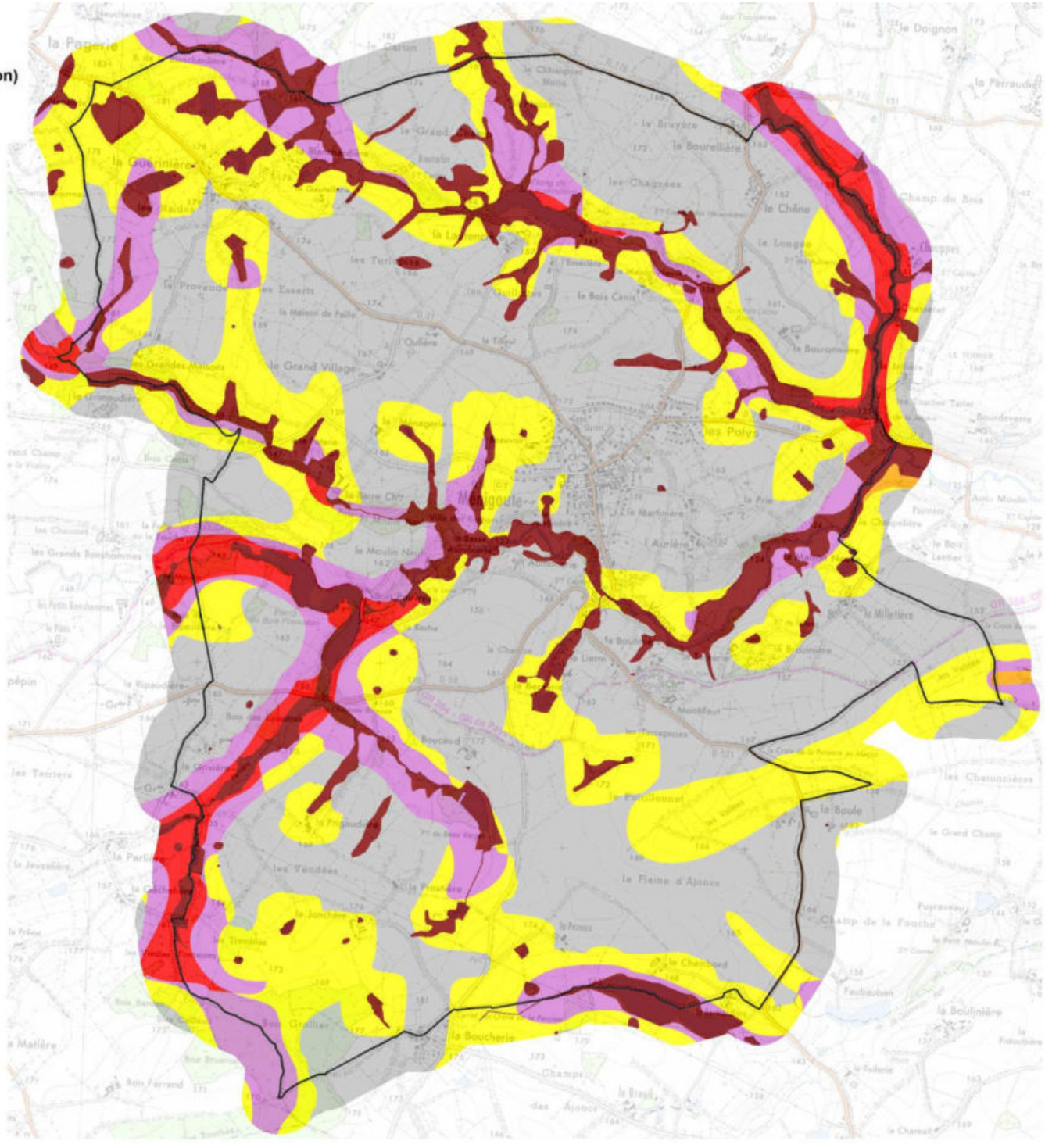

Pré-localisation des zones humides (source: SAGE Clain)

1.2. ZONES A URBANISER

L'inventaire des zones humides ayant pour fonction d'intégrer les documents d'urbanisme communaux. Une attention particulière a été portée sur les zones à urbaniser (ZAU) déjà définies sur le territoire de Ménigoute. Sur ces secteurs, une prospection plus fine (augmentation du nombre de sondages…), a été réalisée.

Afin de parer à l'éventualité d'une présence de milieux humides sur les ZAU, une prospection plus large a été réalisée sur les parcelles proches de ces zones. L'ensemble des secteurs ouverts à l'urbanisation a été pris en compte.

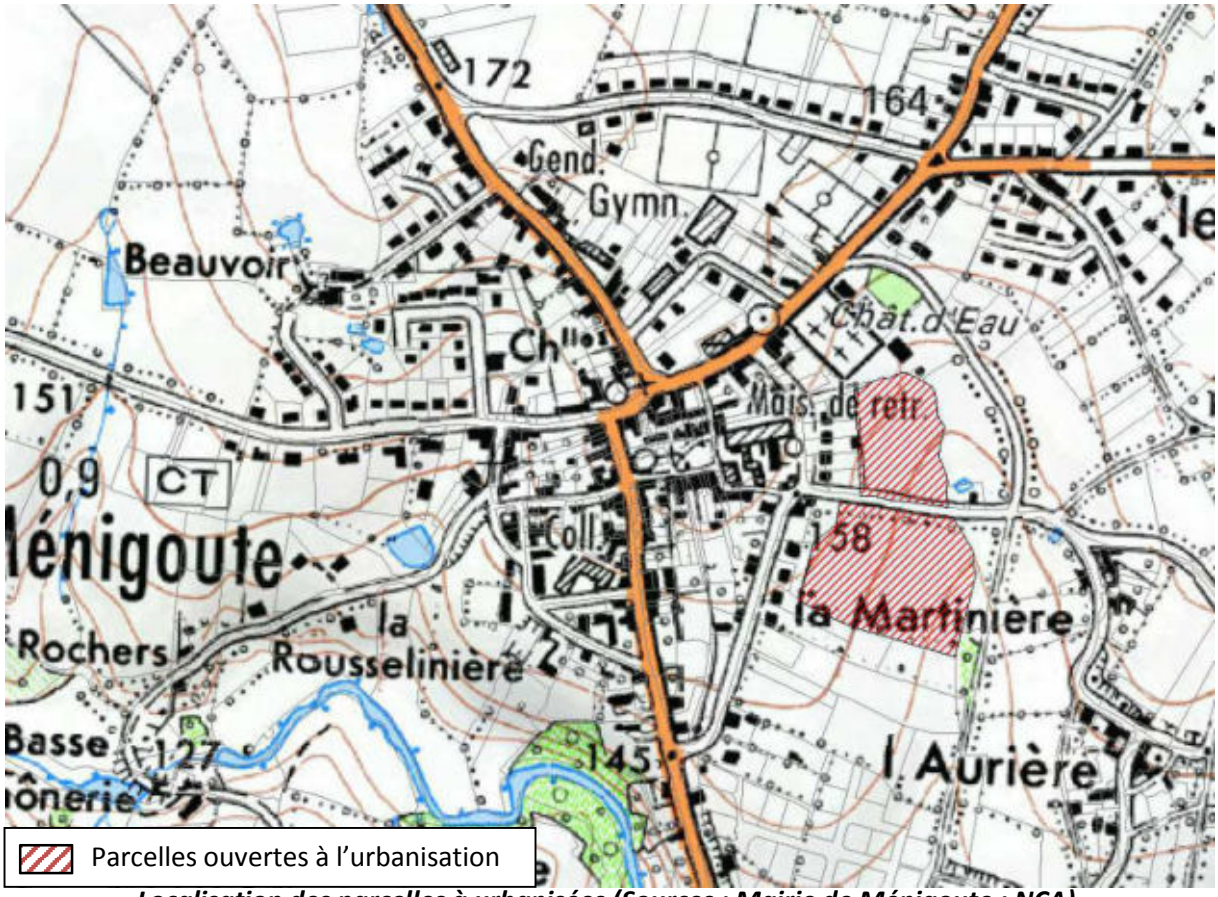

Localisation des parcelles à urbanisées (Sources : Mairie de Ménigoute ; NCA).

2. INVENTAIRE DE TERRAIN

Cette phase a pour objectif l'identification, la délimitation et la caractérisation, de manière exhaustive, des zones humides du territoire communal.

La méthode à suivre pour identifier une zone humide prend en compte les éléments présents dans l'arrêté interministériel du 24 juin 2008 modifié le 1er octobre 2009 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L.214-7-1 et R.2111-108 du Code de l'environnement.

La délimitation des zones humides est réalisée sur la base des observations de terrain liées à des limites naturelles. Elle s'appuie notamment sur :

- la limite de présence d'habitats humides ;
- l'engorgement des sols ;
- l'hydromorphie des sols ;
- la géomorphologie du site (ex : rupture de pente) et la topographie ;
- ou encore un aménagement humain (ex : route, talus, …).

Les laisses de crues (limites de zones inondables) sont aussi des indices de terrain à prendre en compte pour détecter la limite maximum d'une zone humide. Les deux critères principaux restent cependant **pédologiques et floristiques**.

La méthode d'identification des zones humides comme présentée dans les modalités d'inventaire des zones humides du SAGE Sèvre Niortaise - Marais Poitevin, respecte le logigramme suivant :

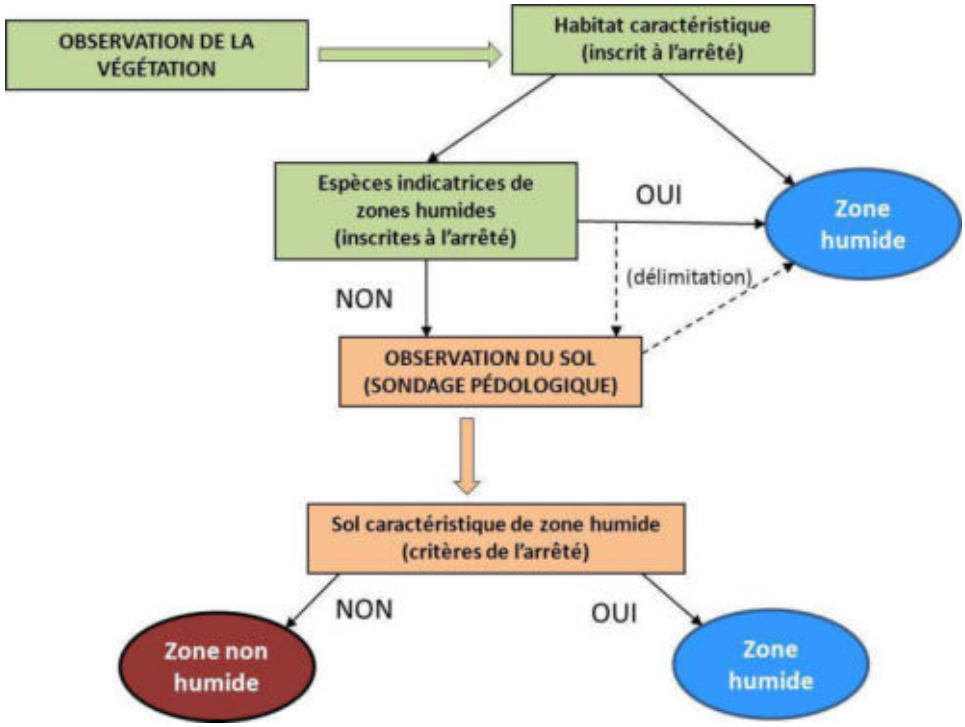

Logigramme de la méthode d'identification des zones humides (source : NCA environnement)

2.1. CRITERES D'IDENTIFICATION

2.1.1. Pédologie

Pour un inventaire de zones humides, l'examen des sols porte prioritairement sur la présence de traits d'hydromorphie. Le nombre, la répartition et la localisation précise des points de sondages dépendent de la taille et de l'hétérogénéité du site. Les sondages sont effectués à la tarière à main, et permettent de vérifier les limites des zones humides de manière plus précise que le critère botanique.

L'arrêté du 24 juin 2008 modifié, expose les critères pédologiques déterminant une zone humide. Conformément à l'arrêté, les sondages pédologiques visent la présence :

- D'**histosols** (sols tourbeux), car ils connaissent un engorgement permanent en eau qui provoque l'accumulation de matières organiques peu ou pas décomposées. Ces sols correspondent aux classes d'hydromorphie H du GEPPA (Groupe d'Etude des Problèmes de Pédologie Appliquée) ;
- De **réductisols**, car ils connaissent un engorgement permanent en eau à faible profondeur se marquant par des traits réductiques débutant à moins de 50 centimètres de profondeur de sol. L'horizon caractéristique de ces sols est l'horizon réductique G. Ils correspondent aux classes VI c et VI d du GEPPA ;
- De sols caractérisés par des **traits rédoxiques à moins de 25 cm** de profondeur se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur. L'horizon spécifique est l'horizon rédoxique g. Ces sols correspondent aux classe V a, b, c et d du GEPPA ;
- De sols présentant des **traits rédoxiques à moins de 50 cm** de profondeur, se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur, associés à des **traits réductiques entre 80 et 120 cm** de profondeur. Ces sols correspondent à la classe IV d du GEPPA.



Traits d'hydromorphie (horizon rédoxique) et sondage pédologique en terre cultivée

(Sources : NCA environnement)



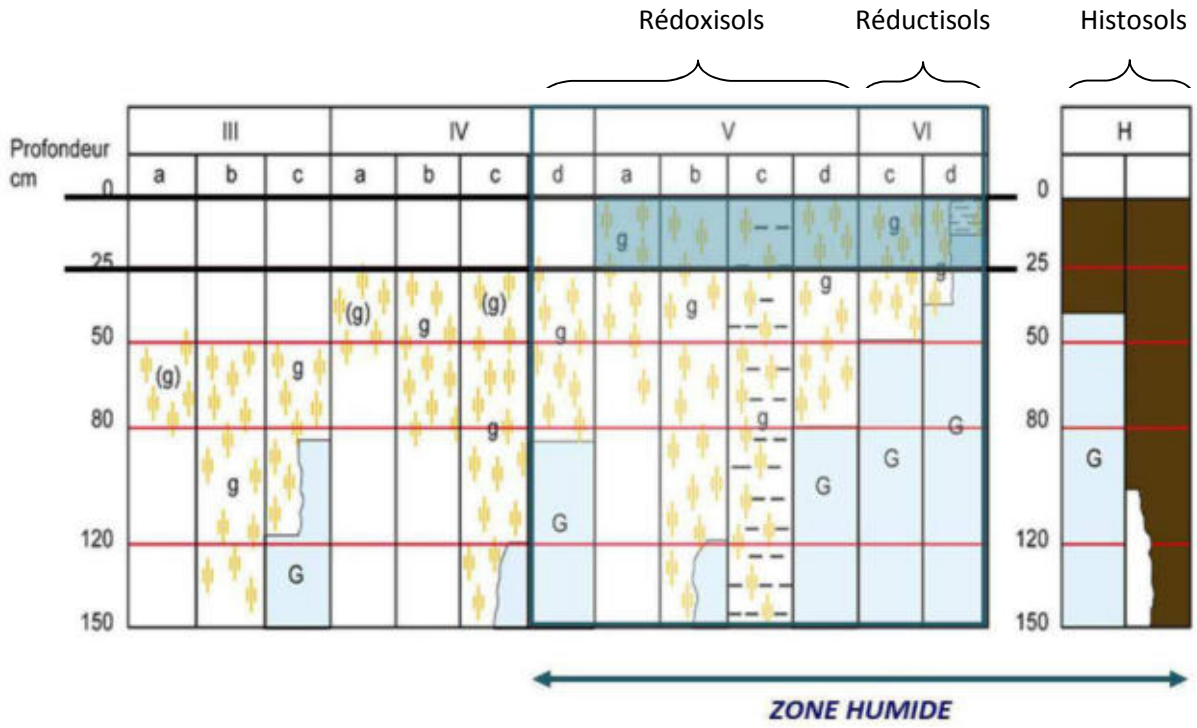

Schématisation des sols indicateurs de zones humides (Source : GEPPA, modifié NCA environnement)

2.1.2. Habitats naturels et végétation

Sur le terrain, les **critères liés à la végétation** sont les critères les plus simples pour délimiter une zone humide. La végétation de zone humide est caractérisée par :

- des communautés d'espèces végétales**,** dénommées **« habitats »,** caractéristiques des zones humides, identifiées selon la méthode et la liste correspondante à l'annexe 2.2 de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié. Une attention particulière est donnée à la délimitation des habitats d'intérêt communautaire et d'intérêt communautaire prioritaires. Environ 600 habitats sont répertoriés dans l'arrêté du 24 juin 2008 modifié, mais tous ne concernent pas l'aire biogéographique atlantique.

Exemples d'habitats (Sources : NCA environnement) :


Cariçaie


Mégaphorbiaie


Prairie calcaire à Molinie


Prairie humide eutrophe


Roselière


Tourbière alcaline

- des espèces indicatrices de zones humides**,** identifiées selon la méthode et la liste des espèces figurant à l'annexe 2.1 de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié.

Exemples d'espèces hygrophiles (Sources : NCA environnement) :


Renoncule rampante
Ranunculus repens


Fritillaire pintade
Fritillaria meleagris subsp. meleagris


Menthe aquatique
Mentha aquatica


Cardamine des prés
Cardamine pratensis


Lychnis fleur-de-coucou
Lychnis flos-cuculis


Orchis à fleurs lâches
Anacamptis laxiflora

2.2. CAMPAGNE DE TERRAIN

L'inventaire a été réalisé sur l'ensemble du territoire communal en ciblant prioritairement les zones définies lors du pré-inventaire.

L'objectif de la campagne de terrain était de confirmer ou d'infirmer la présence des zones humides, de délimiter précisément ces dernières, et de réaliser une caractérisation technique complète de chacune d'entre elles (profondeur des traces d'hydromorphie, végétation observée…).

La campagne de terrain a été réalisée **du 28 octobre au 7 novembre 2014**.

L'ensemble des secteurs ciblés par le pré-inventaire ont fait l'objet de sondages pédologiques. Certaines zones ponctuelles éventuellement humides ont également été sondées pour vérification. Sur les secteurs humides, de nombreux sondages sont réalisés afin de délimiter précisément les zones. La topographie, si elle est marquée, et la végétation, lorsqu'elle est présente, aident à positionner les points de sondages et à définir les limites des zones humides.

En lien avec la base de données GWERN[2], chaque zone humide fait l'objet d'une feuille d'identification de terrain comprenant les informations suivantes :

- Informations générales (date, toponyme, cours d'eau…)
- Typologie CORINE (primaire et secondaire)
- Critères de délimitation (espèces végétales, habitats, sols - hydromorphie, topographie…)
- Etat de conservation (dégradé, non dégradé)
- Régime de submersion (fréquence, étendue)
- Diagnostique du fonctionnement hydrologique (connexion au réseau hydrographique…)
- Atteintes (drainage, assèchement, comblement, remblais, mise en culture…)
- Activités et usages dans et autour de la zone
- Remarques générales

Une photographie de chaque zone humide est également prise afin d'illustrer et de justifier les résultats.

[2] Développée par le Forum des Marais Atlantiques, la base de données GWERN permet d'avoir une même structuration des données relatives aux zones humides sur l'ensemble d'un territoire, de réaliser des atlas et des synthèses sur les données de caractérisation et d'automatiser la compilation d'inventaires réalisés.

3. CARTOGRAPHIE

L'ensemble du travail cartographique (Atlas des zones humides) est réalisé avec le logiciel de SIG (Système d'Information Géographique) MapInfo Professionnal 8.5, en se basant sur les BD Ortho®, BD TOPO® et le scan 25® de l'IGN, ainsi que sur le BD parcellaire et le réseau hydrographique de l'IGN également.

L'inventaire cartographique des zones humides est établi au 1 /7000ème :

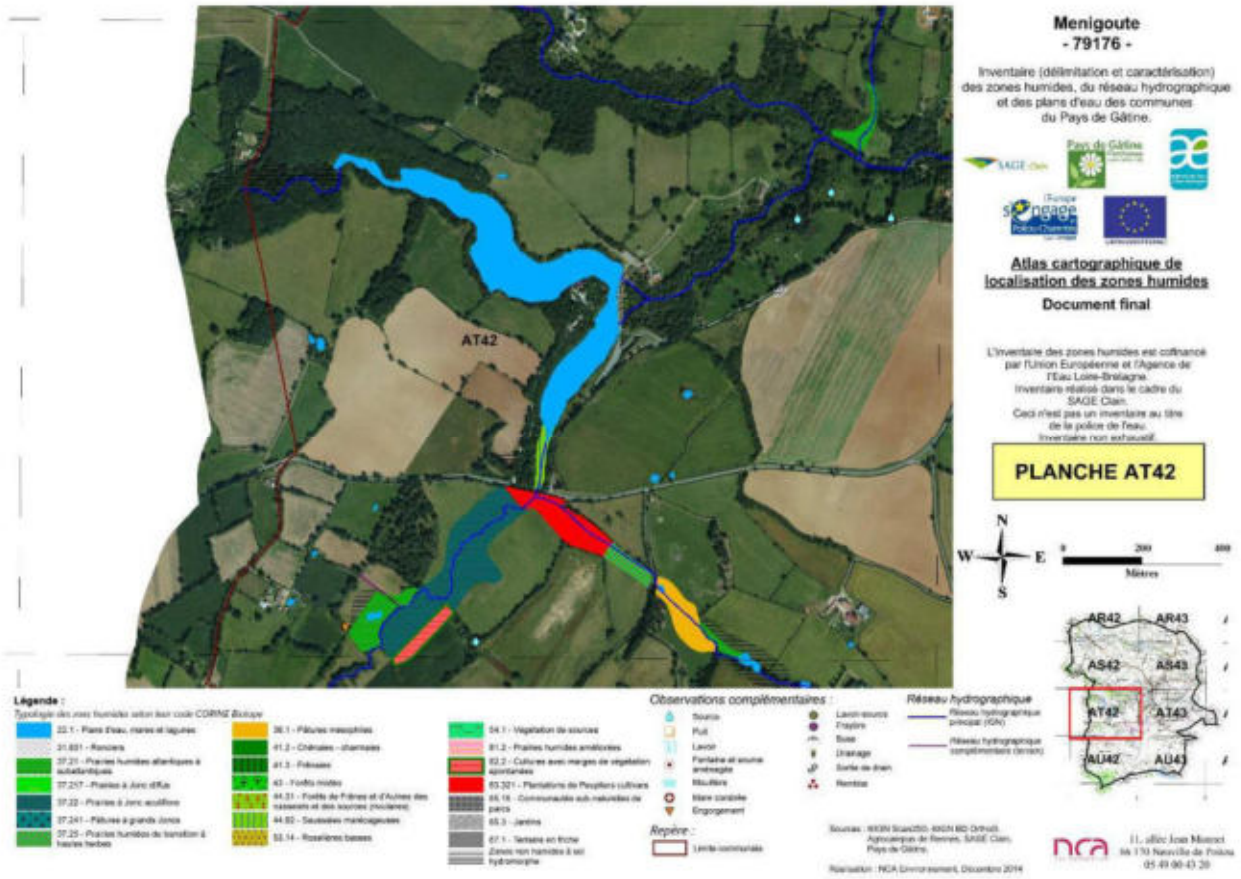

Extrait de l'atlas cartographique des zones humides de la commune de Ménigoute (Sources : IGN BD Ortho®; Pays de Gâtine ; NCA environnement)

L'ensemble des données (couches SIG et observations de terrain) est enregistré dans le logiciel GWERN combinant la cartographie SIG des zones humides avec une base de données informatiques reprenant les éléments des fiches terrain.

Le logiciel GWERN permet une visualisation simultanée de la cartographie SIG et des données attributaires dans une forme codifiée et simplifiée, telle que l'illustre la figure suivante.

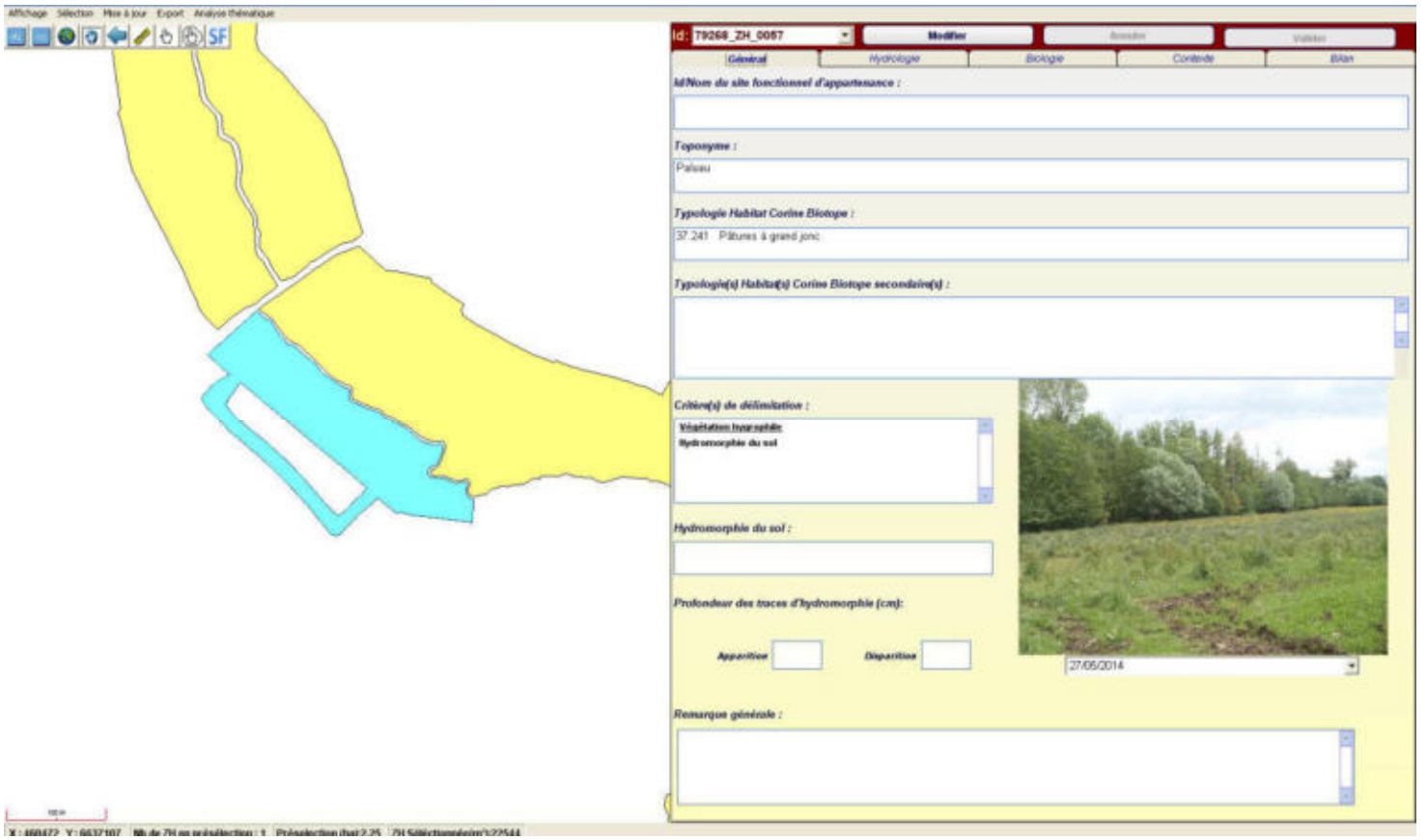

Sélection d'une entité humide sur le logiciel GWERN

CHAPITRE 4

RESULTATS DE L'INVENTAIRE

1. RESEAU HYDROGRAPHIQUE ET MILIEUX AQUATIQUES

1.1. RESEAU HYDROGRAPHIQUE

La commune de Ménigoute est située sur le bassin versant de la Vonne, rivière qui traverse la commune d'Est en Ouest. Elle présente un réseau hydrographique dense, qui s'étend sur **23,53 km** de linéaire. Sur l'ensemble de ce linéaire, **18,97 km** de cours d'eau présentent un régime permanent, et **4,56 km** présentent un régime temporaire. Il est composé principalement de la Vonne (6,38 km) et de plusieurs autres cours d'eau et fossés permanents ou temporaires (cf. carte ci-après).

Le réseau complémentaire issu des observations de terrain représente quant à lui environ **11,45 km** de linéaire. Il ajoute sur les secteurs ou le réseau principal ne s'étend pas, une potentialité supérieure de présence de milieux humides.



Chaos granitique sur la rivière des trois moulins

Sur la commune, on observe un maintien du caractère naturel des cours d'eau avec des méandres et une diversité d'écoulements (intermittent/permanent). Il n'y a pas de fort surcreusement des ruisseaux et des fossés.

Réseau hydrographique principal (source: NCA Environnement)

Les vallées où circulent les cours d'eau sont les zones les plus favorables à l'établissement de zones humides. Le réseau secondaire rajoute une potentialité de présence de zones humides sur certains secteurs où le réseau principal est absent.

Toutefois, des cours d'eau et fossés présentent un régime d'écoulement temporaire, une caractéristique pouvant être un facteur limitant, tout comme le creusement des cours d'eau et des fossés sur certains secteurs.



Menigoute
- 79176 -

Inventaire (délimitation et caractérisation)
des zones humides, du réseau hydrographique
et des plans d'eau des communes
du Pays de Gâtine

Pays de Gâtine
Parthenay
www.gatine.org

Carte du réseau hydrographique

Réseau hydrographique principal (IGN)
- La Vonne
- Rivière des trois moulins
- Ruisseau de l'étang
- Ruisseau de la parlière
- Ruisseau du chilleau
- Ruisseau du clos
- Sans nom

Réseau hydrographique complémentaire (Terrain)

Repère :
- Limite communale
- Plans d'eau et mares

N

0 0.5 1
Kilomètres

Sources : BD Ortho®, Pays de Gâtine

Réalisation : NCA Environnement - Décembre 2014

L'inventaire des zones humides est cofinancé par
l'Union Européenne et l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.
Inventaire de connaissance réalisé dans le cadre
du SAGE Clain.
Ceci n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'Eau.
Inventaire non exhaustif.

NCA
11, allée Jean Monnet
86 170 Neuville de Poitou
05 49 00 43 20

Inventaire du réseau hydrographique de la commune de Ménigoute

(Sources : ©IGN BD Ortho® ; Pays de Gâtine, NCA environnement)

1.2. PLANS D'EAU DONT MARES ET LAGUNES

Les résultats d'inventaire comptabilisent **107 plans d'eau et mares,** pour une surface totale de **35,84 ha d'eau superficielle close** (ne rentrant pas dans l'appellation « zones humides »). On observe une diversité de ces milieux tant en termes de morphologie et de positionnement, qu'en termes d'usage et de structure de la végétation de ceinture. La surface varie de 20m² à 8,6 ha. La majorité des points d'eau sont des mares de petites surfaces (moins de 0,05 ha) destinées historiquement à l'abreuvement des animaux. Les plans d'eau sont majoritairement de petite taille également (entre 0,1 et 0,5 ha) même si 7 plans d'eau dépassent l'hectare.

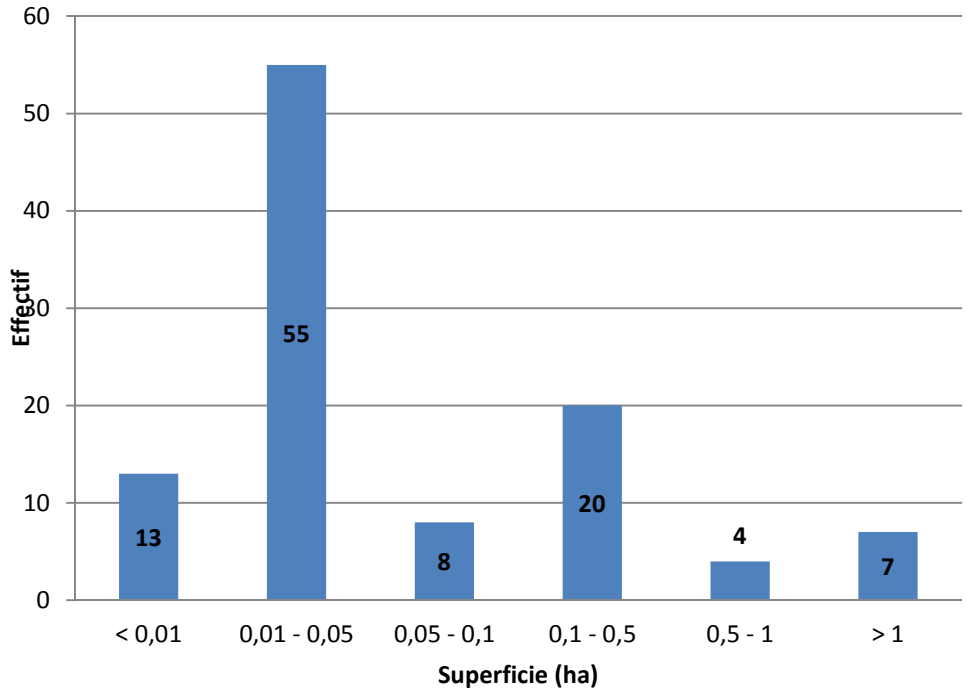

Classification des mares et plans d'eau en fonction de leur surface (Sources : NCA environnement)



Menigoute
- 79176 -

Inventaire (délimitation et caractérisation)
des zones humides, du réseau hydrographique
et des plans d'eau des communes
du Pays de Gâtine

Pays de Gâtine
Parthenay
www.gatine.org

Carte des plans d'eau et mares

Légende :

Plans d'eau et mares

Limite communale

N

0 0.5 1
Kilomètres

Sources : BD Ortho®, Pays de Gâtine

Réalisation : NCA Environnement - Novembre 2014

L'inventaire des zones humides est cofinancé par l'Union Européenne et l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.
Inventaire de connaissance réalisé dans le cadre du SAGE Clain.
Ceci n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'Eau.
Inventaire non exhaustif.

NCA
11, allée Jean Monnet
86 170 Neuville de Poitou
05 49 00 43 20

Inventaire des plans d'eau, mares et réserves de la commune de Ménigoute
(Sources : ©IGN BD Ortho® ; Pays de Gâtine ; NCA environnement)

Exemples de typologies de plans d'eau et mares (sources : NCA) :


La Blanchardière


La Laurencière


Le Grand Village


La Bernerie

1.3. OBSERVATIONS COMPLEMENTAIRES

64 observations complémentaires ont été notées sur Ménigoute. Ces observations regroupent différents éléments relatifs à la dynamique de l'eau tels que : source, lavoir, engorgement, puits… A noter que le recensement de ces points n'est ici pas exhaustif (contexte climatique pas toujours favorable à leur observation ; zones non prospectées…).



Source – La Miletière



Lavoir – La Guérinière



Menigoute
- 79176 -

Inventaire (délimitation et caractérisation)
des zones humides, du réseau hydrographique
et des plans d'eau des communes
du Pays de Gâtine

Pays de Gâtine
Parthenay
www.gatine.org

Carte des observations complémentaires

Observations complémentaires :

- Buse
- Drainage
- Engorgement
- Fontaine et source aménagée
- Frayère
- Lavoir
- Lavoir-source
- Mare comblée
- Mouillère
- Puit
- Remblai
- Sortie de drain
- Source

Repère :

- Limite communale

N

0 0,5 1
Kilomètres

L'inventaire des zones humides est cofinancé par
l'Union Européenne et l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.
Inventaire de connaissance réalisé dans le cadre
du SAGE Clain.
Ceci n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'Eau.
Inventaire non exhaustif.

Sources : BD Ortho®, Pays de Gâtine

Réalisation : NCA Environnement - décembre 2014

NCA
11, allée Jean Monnet
86 170 Neuville de Poitou
05 49 00 43 20

Observations complémentaires de l'inventaire des zones humides **(Sources : ©IGN BD Ortho® ; Pays de Gâtine ; NCA environnement)**

2. ZONES HUMIDES

2.1. SONDAGES PEDOLOGIQUES

Tous les secteurs repérés durant la phase de pré-inventaire ont fait l'objet de sondages pédologiques permettant de caractériser l'hydromorphie des sols et ainsi de confirmer ou non la présence de zones humides. Plusieurs sondages ont été réalisés sur chaque secteur afin de délimiter précisément les limites des zones humides effectives.

Au total, **592 sondages pédologiques** ont été réalisés sur le territoire communal (voir carte ci-après). **53** d'entre eux ont permis d'observer des sols caractéristiques de zones humides (en rouge) appartenant majoritairement à la classe d'hydromorphie Vb et H du GEPPA (Groupe d'Etudes des Problèmes de Pédologie Appliquée). Les autres sondages pédologiques ont affiché des sols non caractéristiques de zones humides mais 39 d'entre eux présentaient tout de même des traces d'hydromorphie plus en profondeur (en jaune).



Photographies d'un sol caractéristique de zone humide à gauche et d'un sol sain à droite (Sources : NCA Environnement)



Menigoute
- 79176 -

Inventaire (délimitation et caractérisation)
des zones humides, du réseau hydrographique
et des plans d'eau des communes
du Pays de Gâtine

Pays de Gâtine
Parthenay
www.gatine.org

Carte des sondages pédologiques

Légende :

- Sol sain
- Sondage caractéristique de zones humides
- Sondage hydromorphe non caractéristique de zones humides
- Limite communale

N

0 0.5 1
Kilomètres

Sources : BD Ortho®, Pays de Gâtine

Réalisation : NCA Environnement - décembre 2014

L'inventaire des zones humides est cofinancé par l'Union Européenne et l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.
Inventaire de connaissance réalisé dans le cadre du SAGE Clain.
Ceci n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'Eau.
Inventaire non exhaustif.

NCA
11, allée Jean Monnet
86 170 Neuville de Poitou
05 49 00 43 20

Localisation des sondages pédologiques effectués sur la commune de Ménigoute
(Sources : ©IGN BD Ortho®; NCA environnement)

2.2. INVENTAIRE GLOBAL

Les résultats de l'expertise de terrain permettent de réaliser la cartographie globale des zones humides et des zones non humides à sol hydromorphe.

L'inventaire comptabilise une surface totale en zones humides de **105,08 ha**, soit environ **5,47 %** de la surface communale totale. Ce pourcentage est inférieur à la moyenne française, comprise entre 6 et 16%. Ce résultat s'explique par le contexte géologique, pédologique et topographique de la commune.

Comme observé sur la carte de localisation des sondages pédologiques, l'essentiel des zones humides est localisé le long du réseau hydrographique. La répartition des zones humides est hétérogène sur le territoire communal.

D'autre part, les zones non humides présentant des traces d'hydromorphie en deçà des limites de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié, révèlent une surface totale de 18,28 ha. Ces zones hydromorphes peuvent être le vestige d'anciennes zones humides et constituent un potentiel de restauration.

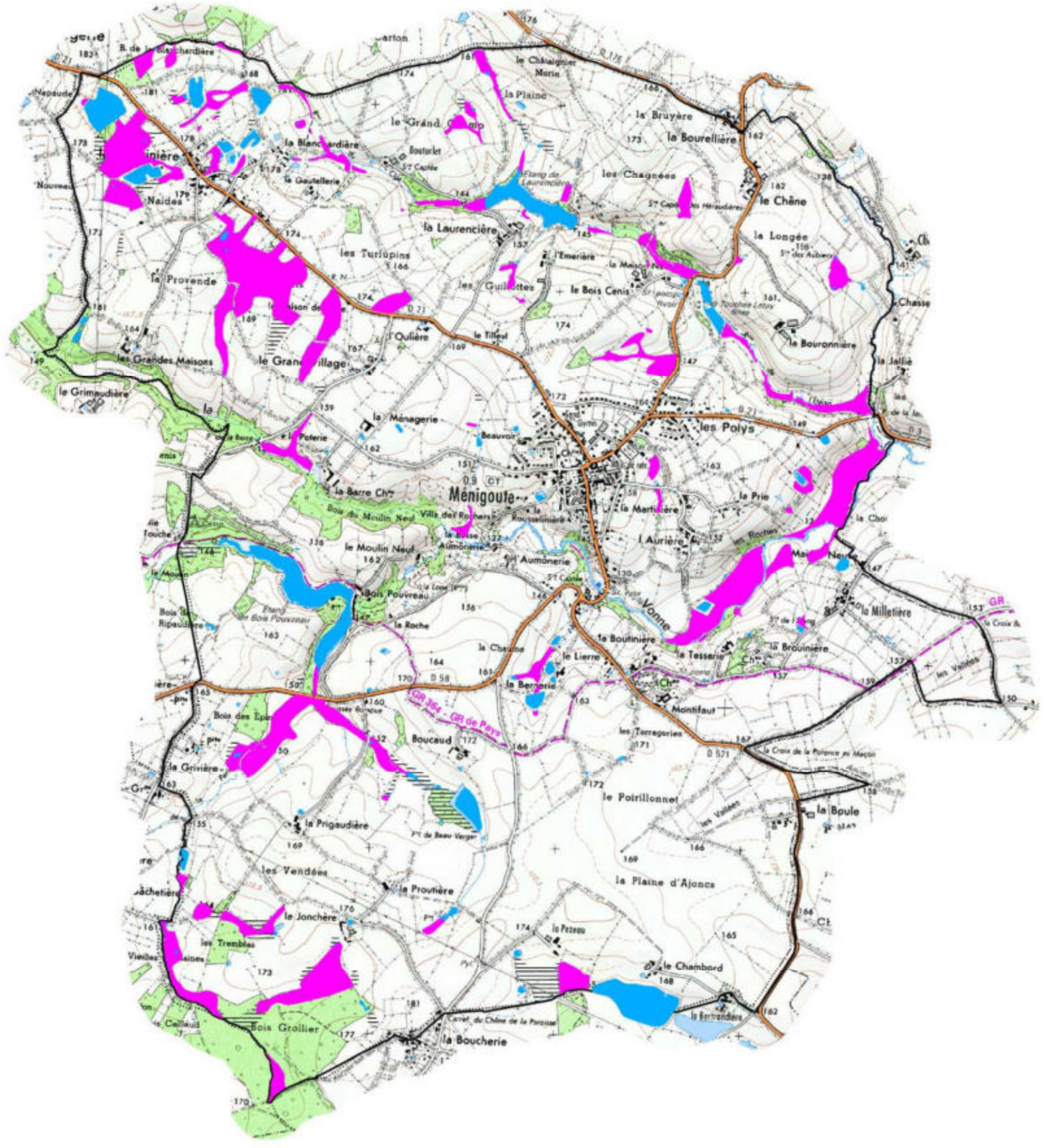

Menigoute
- 79176 -

Inventaire (délimitation et caractérisation)
des zones humides, du réseau hydrographique
et des plans d'eau des communes
du Pays de Gâtine

Pays de Gâtine
Parthenay
www.gatine.org

Carte de localisation des zones humides

Légende :

- Zones humides
- Plans d'eau et mares
- Zones non humides à sol hydromorphe

Repère :

- Limite communale

N

0 0,5 1
Kilomètres

Sources : BD Ortho®, Pays de Gâtine

Réalisation : NCA Environnement - Novembre 2014

L'inventaire des zones humides est cofinancé par
l'Union Européenne et l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.
Inventaire de connaissance réalisé dans le cadre
du SAGE Clain.
Ceci n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'Eau.
Inventaire non exhaustif.

NCA
11, allée Jean Monnet
86 170 Neuville de Poitou
05 49 00 43 20

Cartographie générale des zones humides et des plans d'eau de la commune de Ménigoute
(Sources : ©IGN Scan25® ; Pays de Gâtine ; NCA environnement)

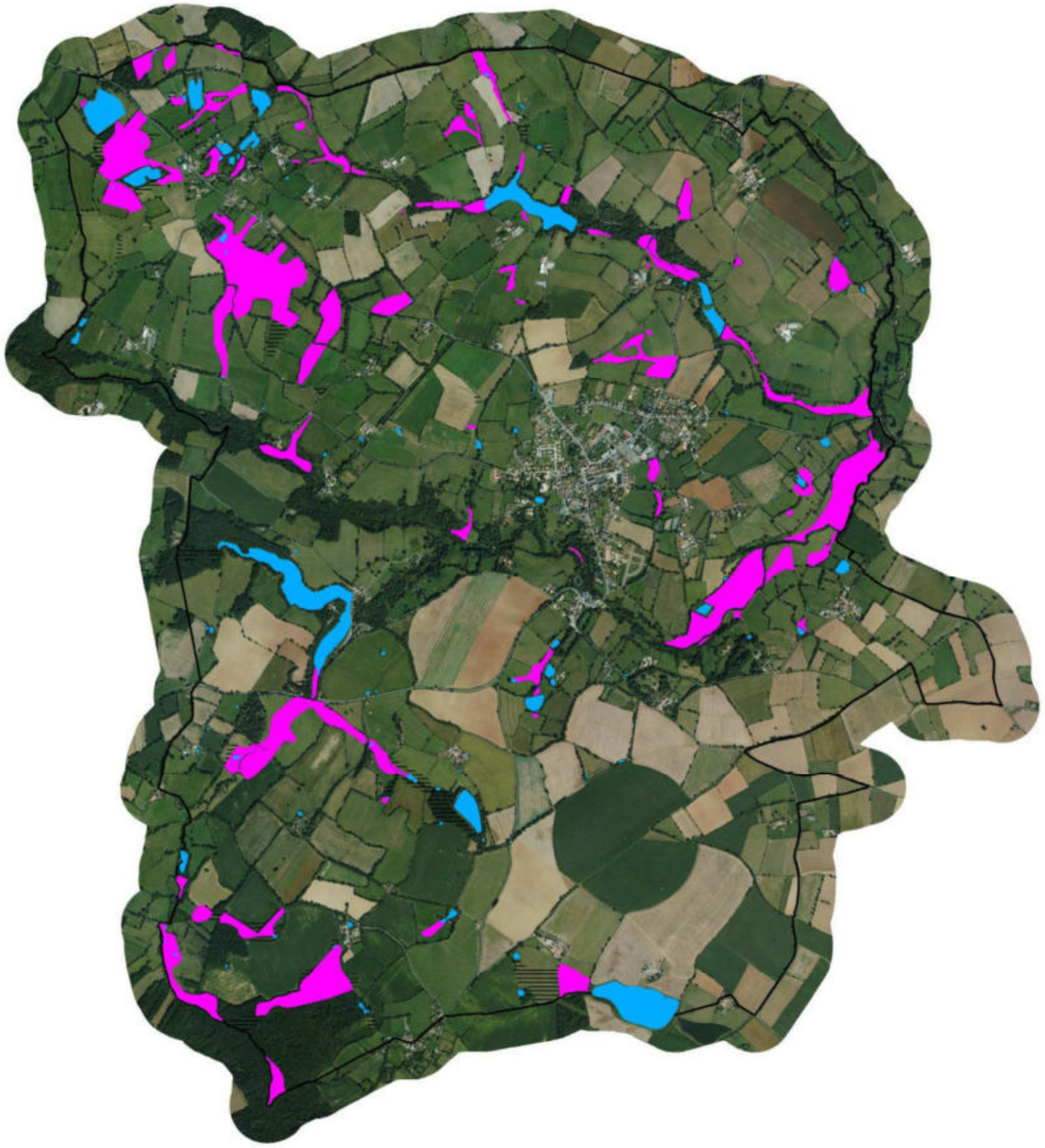

Menigoute
- 79176 -

Inventaire (délimitation et caractérisation)
des zones humides, du réseau hydrographique
et des plans d'eau des communes
du Pays de Gâtine

Pays de Gâtine
Parthenay
www.gatine.org

Carte de localisation des zones humides

Légende :

- Zones humides
- Plans d'eau et mares
- Zones non humides à sol hydromorphe

Repère :

- Limite communale

N

0 0.5 1
Kilomètres

Sources : BD Ortho®, Pays de Gâtine

Réalisation : NCA Environnement - Novembre 2014

L'inventaire des zones humides est cofinancé par
l'Union Européenne et l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.
Inventaire de connaissance réalisé dans le cadre
du SAGE Clain.
Ceci n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'Eau.
Inventaire non exhaustif.

NCA
11, allée Jean Monnet
86 170 Neuville de Poitou
05 49 00 43 20

Cartographie générale des zones humides et des plans d'eau de la commune de Ménigoute
(Sources : ©IGN BD Ortho®; Pays de Gâtine ; NCA environnement)

2.3. HABITATS - TYPOLOGIE

2.3.1. Typologie SDAGE

Afin de caractériser les zones humides identifiées, il est appliquée sur le territoire de Ménigoute, la typologie du SDAGE Loire-Bretagne qui propose 13 grands types de zones humides selon leur localisation dans un bassin versant, tels que précisés dans le Chapitre 1 – Partie 2.2.

On note que **42,78% des zones humides sont en bordure de cours d'eau (SDAGE 5) ou en plaine alluviale (SDAGE 6)**, 20,29% en bordure de plan d'eau (SDAGE 9), 4,13% sont des zones humides de bas-fonds (SDAGE 7) et 32,80% sont des zones humides de plaines et plateaux.

Bien que les mares et plans d'eau ne soient pas considérés comme des zones humides mais comme des milieux aquatiques, ils intègrent la typologie SDAGE dans la catégorie zones humides ponctuelles (SDAGE 11). Cette catégorie représente alors 25,43 % de l'ensemble des zones (milieux aquatiques et milieux humides confondus).

L'ensemble des résultats est présenté dans le tableau suivant :

	Typologie SDAGE	Surface (ha)	Proportion (%)
	Milieux humides		
5 -	Bordures de cours d'eau	23,23	22,11
6 -	Plaines alluviales	21,72	20,67
7 -	Zones humides de bas-fonds	4,34	4,13
9 -	Bordures de plans d'eau	21,32	20,29
10 -	Zones humides de plaines et plateaux	34,47	32,80
	SOUS-TOTAL *(milieux humides)*	**105,08**	74,57
	Milieux aquatiques		
11 –	Zones humides ponctuelles	35,84	25,43
	TOTAL	**140,92**	**100**



Menigoute
- 79176 -

Inventaire (délimitation et caractérisation)
des zones humides, du réseau hydrographique
et des plans d'eau des communes
du Pays de Gâtine

Pays de Gâtine
Parthenay
www.gatine.org

Carte des zones humides selon leur typologie SDAGE

Légende:

- 5 -Bordures de cours d'eau
- 6 - Plaines alluviales
- 7 - Zones humides de bas fonds
- 9 - Bordures de plans d'eau
- 10 - Zones humides de plaines et plateaux
- Plans d'eau et mares
- Limite communale

N

0 0.5 1
Kilomètres

Sources : BD Ortho®, Pays de Gâtine

Réalisation : NCA Environnement - Décembre 2014

L'inventaire des zones humides est cofinancé par
l'Union Européenne et l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.
Inventaire de connaissance réalisé dans le cadre
du SAGE Clain.
Ceci n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'Eau.
Inventaire non exhaustif.

NCA
11, allée Jean Monnet
86 170 Neuville de Poitou
05 49 00 43 20

Typologie SDAGE des zones humides de la commune de Ménigoute
(Sources : ©IGN BD Ortho® ; NCA environnement)

2.3.2. Typologie CORINE Biotopes

La typologie CORINE Biotopes est la référence en termes de classification des habitats naturels et semi-naturels présents en Europe. Elle est fondée sur une systématique descriptive de la végétation prise comme indicatrice des conditions du milieu.

La typologie est divisée en 7 grands types d'habitats :

1) Habitats littoraux et halophile ;
2) Milieux aquatiques non marins ;
3) Landes, fruticées et prairies ;
4) Forêts ;
5) Tourbières et Marais ;
6) Rochers continentaux, éboulis et sables ;
8) Terres agricoles et paysages artificiels.

Suivant cette typologie, les zones humides communales ont été classées par types d'habitats. Leurs caractéristiques ainsi que les espèces végétales observées sur le terrain et permettant la détermination du Code CORINE Biotopes, sont précisées.

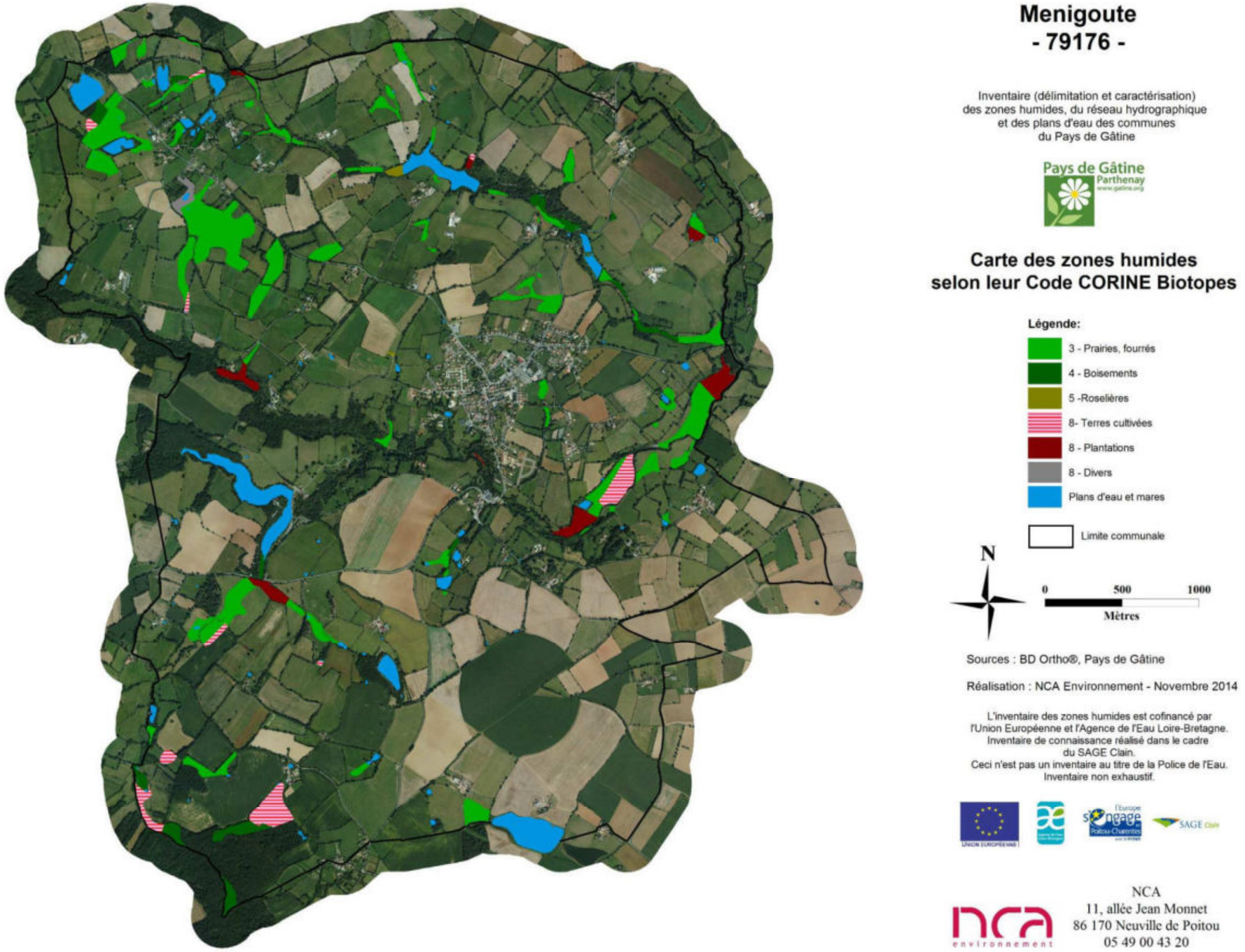

Typologie CORINE Biotopes (niveau 1) des zones humides de la commune de Ménigoute
(Sources : ©IGN BD Ortho® ; NCA environnement)

	CORINE Biotopes	Surface (ha)	Proportion (%)
3 -	Prairies, fourrés	71,53	68,07
4 -	Boisements	10,18	9,68
5 -	Roselières et marais	0,67	0,64
8 -	Terres cultivées	12,07	11,49
8 -	Plantations	9,04	8,61
8 -	Divers	1,59	1,51
	TOTAL	**105,08**	**100**

Synthèse des habitats observés (Code CORINE Niveau 1)

De manière synthétique, la répartition des zones humides peut être analysée en fonction des habitats CORINE Biotopes. On observe un habitat majoritairement dominant sur la commune, qui sont les **prairies** : plus de 68 % des zones humides. Ensuite, on retrouve les cultures, avec près de 11,5% ce qui représente une superficie de 12,07 ha. Les roselières et marais, floristiquement intéressant, représentent 0,64 % des zones inventoriées. 9,68% des zones sont des boisements. Les plantations sont majoritairement des peupleraies et représentent 8,61% des zones humides. Enfin, sont regroupés sous l'appellation « divers » les friches et espaces anthropisés. Ces espaces représentent 1,51 % des zones humides.

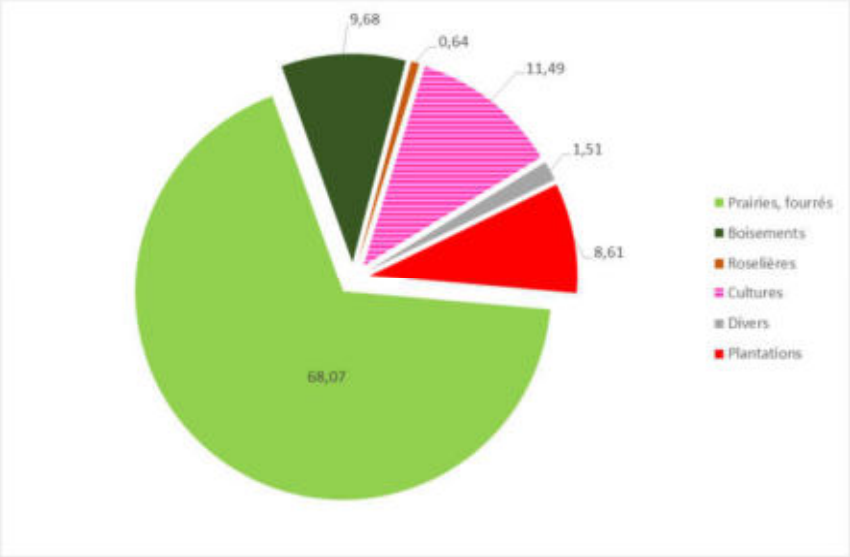

Répartition des surfaces en zone humide selon leur typologie CORINE Biotopes de niveau 1 adapté

En affinant la description, il est possible de définir les habitats de manière plus précise. Ainsi, 27 habitats différents ont été définis, en zone humide, sur La Peyratte.

La répartition est la suivante (une couleur correspond à un niveau typologique) :

3 - PRAIRIES, FOURRES : 71,52 ha (68,07 %)

31 - Landes et fruticées

31.8 - Fourrés

31.83 - Fruticées des sols pauvres atlantiques

31.831 - Ronciers : 0,97 ha

37 - Prairies humides et mégaphorbiaies

37.2 - Prairies humides eutrophes

37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques : 10,67 ha

37.217 - Prairies à Jonc diffus : 8,54 ha

37.22 - Prairies à Jonc acutiflore : 33,0 ha

37.24 - Prairies à Agropyre et Rumex

37.241 - Pâtures à grand jonc : 6,56 ha

37.25 - Prairies humides de transition à hautes herbes : 0,61 ha

38 - Prairies mésophiles

38.1 - Pâtures mésophiles : 11,17 ha

4 - BOISEMENTS : 10,18 ha (9,68 %)

41 - Forêts caducifoliées

41.2 - Chênaies-Charmaies : 4,62 ha

41.3 - Frênaies : 0,81 ha

43 - Forêts mixtes : 0,97 ha

44 - Forêts riveraines, forêts et fourrés très humides

44.3 - Forêt de Frênes et d'Aulnes des fleuves médio-européens

44.31 - Forêts de Frênes et d'Aulnes des ruisselets et des sources (rivulaires) : 2,69 ha

44.9 - Bois marécageux d'aulne, de saule et de myrte des marais

44.92 - Saussaies marécageuses: 1,10 ha

5 - TOURBIERES ET MARAIS : 0,67 ha (0,64 %)

53 - Végétation de ceinture des bords des eaux

53.1 - Roselières

53.14 - Roselière basse: 0,58 ha

54 - Bas-marais, tourbières de transitions et sources

54.1 - Sources : 0,09 ha

8 - TERRES CULTIVEES : 12,07 ha (11,48 %)

81 - Prairies améliorées

81.2 - Prairies humides améliorées: 5,09 ha

82 - Cultures

82.2 - Cultures avec marges de végétation spontanée : 6,98 ha

8 - PLANTATIONS : 9,04 ha (8,61 %)

83 - Vergers, bosquets et plantations d'arbres

83.3 - Plantations

83.32 - Plantations d'arbres feuillus

83.321 - Plantations de peupliers cultivars : 9,04 ha

8 - DIVERS : 2,44 ha (1,52 %)

85 – Parcs urbains et grands jardins

85.2 - Petits parcs et squares citadins : 0,09 ha

85.3 - Jardins : 1,43ha

87 - Terrains en friche et terrains vagues

87.1 - Terrains en friche : 0,07 ha

Prairies, Fourrés (Code CORINE 3)

Cette catégorie est en grande partie représentée par des prairies à Jonc acutiflore. Les prairies correspondent par ailleurs à l'habitat très majoritairement dominant sur la commune (plus de 68% des zones humides). Principalement à vocation agricole, pour le pâturage ou la fauche, ces prairies peuvent accueillir une diversité floristique importante. Toutefois, la pression du pâturage peut à l'inverse diminuer cette diversité végétale, et il n'est ainsi pas rare d'observer un nombre limité d'espèces au sein de ces milieux. Les prairies humides pâturées représentent une identité culturelle forte du bocage gâtinais. Bien souvent, le caractère humide très marqué, en particulier à proximité du réseau hydrographique, impose une gestion agricole de pâturage.

31.8 - Fourrés

Quelques secteurs humides sont caractérisés par un envahissement du milieu par un petit nombre d'espèces. On y retrouve des sols pauvres, qui laissent apparaitre une formation végétale moins diversifiée au sein de laquelle dominent les ronces ; ou des sols acides en clairières forestières, à strate herbacée dominée par la Fougère aigle, qui forme un tapis quasi continu.

Ces habitats n'accueillent pas d'espèces animales et végétales à enjeu, mais peuvent constituer toutefois un habitat pour certaines d'entre elles, et assurent un rôle de corridor écologique.

37.2 - Prairies humides atlantiques eutrophes

Cet habitat se développe généralement en bordure des rivières et ruisseaux de plus ou moins grande importance, également en bordure de plans d'eau et sur les plateaux. Il s'agit d'un milieu herbacé dont l'évolution est bloquée par la gestion humaine (fauche ou pâturage) au stade prairial. Cet habitat se présente le plus souvent sous la forme de prairies denses, riches en diversité floristique.

Le mode de gestion des prairies humides influe directement sur la physionomie de l'habitat : lorsqu'elles sont pâturées - généralement par des bovins ou des ovins en Poitou-Charentes - le cortège végétal est moins diversifié. Les Joncs, peu appréciés par le bétail, y dominent souvent, accompagnés par un faible nombre d'espèces dont la Renoncule rampante (*Ranunculus repens*), la Renoncule flammette (*Ranunculus flammula*), la Renoncule âcre (*Ranunculus acris*), la Lysimaque nummulaire (*Lysimachia nummularia*) ou encore l'Oseille crépue (*Rumex crispus*). Dans certains cas, lorsque la pression du pâturage est importante, on parlera de prairies « piétinées » : la végétation y est dominée par des espèces rampantes, à recouvrement épars, avec souvent un développement de grands joncs qui forment des touffes denses plus ou moins étalées. Les prairies humides bénéficiant d'une fauche tardive sont généralement très riches en espèces, on peut y retrouver en plus des espèces déjà citées, le Lychnis fleur de coucou (*Lychnis flos-cuculi*), le Myosotis des marais (*Myosotis scorpioides*), le Gaillet des marais (*Galium palustre*), ou encore le Vulpin genouillé (*Alopecurus geniculatus*).

Sur la commune, cinq types de prairies humides ont été observées :

- les prairies humides atlantiques à subatlantiques,
- Les prairies à Agropyre et Rumex,
- les prairies à Jonc acutiflore, dominées par *Juncus acutiflorus*,
- les prairies à Jonc diffus, dominées par *Juncus effusus*,
- les prairies humides de transition à hautes herbes.



Prairie à Jonc diffus

38.1 - Prairies mésophiles

Ces prairies sont constituées principalement d'espèces mésophiles, c'est-à-dire non caractéristiques de zone humide. Sur ces milieux, c'est donc le critère pédologique qui a permis la délimitation d'une zone humide. Ces prairies sont exploitées pour le pâturage et/ou pour la fauche. La richesse floristique est directement dépendante de la gestion agricole : si les prairies sont permanentes, la diversité floristique peut être très intéressante, c'est moins le cas si la prairie est temporaire ou avec une végétation semée (Ray-grass par exemple).



Prairie mésophile

Boisements (Code CORINE 4)

Les boisements « spontanés » sont à différencier des boisements « anthropiques », issus de la plantation d'essences bien souvent exogènes. Sur la commune de La Peyratte, les boisements naturels sont pour la plupart dominés par le Frêne commun (*Fraxinus excelsior*). Les boisements représentent à peine 10% des zones humides de la commune.

41.2 - Chênaies-charmaies

Ces boisements sont dominés par le Chêne pédonculé (*Quercus robur*), avec lequel cohabite souvent le Charme (*Carpinus betulus*). Les strates arbustives et herbacées sont assez denses et riches en espèces, avec généralement un recouvrement important de Noisetier (*Corylus avellana*) et d'Erable champêtre (*Acer campestre*). Pouvant être temporairement - mais rarement - humides, ces boisements se développent surtout sur des sols frais. Différents faciès existent, suivant notamment la position sur le versant, le degré d'humidité, la nature du sol et la gestion forestière.


Chênaie humide

41.3 - Frênaies

Bois planté ou non, dominés par le Frêne commun (*Fraxinus excelsior*), souvent en association avec le Chêne pédonculé (*Quercus robur*). Cet habitat n'est pas typique des zones humides mais se retrouve aisément sur des sols frais. C'est le critère pédologique qui a permis la délimitation de la zone humide.


Frênaie alluviale

43 – Forêts mixtes

Boisements au sein desquels cohabitent essences caducifoliés et résineux issues de plantations. En fonction de la dominance de l'une ou de l'autre, différents faciès peuvent être présents : strate herbacée à Ronce commune (*Rubus fructicosus*) ou à Fougère aigle (*Pteridium aquilinum*) par exemple.

44.3 - Forêts de Frênes et d'Aulne des fleuves medio-européens.

Ces forêts se retrouvent en bordure de cours d'eau et subissent des inondations périodiques. Cependant, lors des basses eaux, les sols sont bien drainés et aérés. La différence avec les bois marécageux résulte de la présence d'essences ne pouvant croitre sur des sols engorgés en permanence.



Aulnaie frênaie inondée

44.92 –Saussaies marécageuses

Ces boisements très humides se développent dans les bas-marais et sur les terrasses alluviales, sur des sols marécageux, gorgés d'eau pour la plus grande partie de l'année. Les aulnaies sont caractérisées par la présence de l'Aulne glutineux en strate arborée et souvent accompagné de Saules. Les saussaies marécageuses sont composées d'une ou plusieurs variétés de Saules. Ces essences peuvent être accompagnées d'espèces basses comme la Lathrée clandestine (*Lathraea clandestina*), la Reine des prés (*Filipendula ulmaria*), l'Iris faux-acore (*Iris pseudacorus*) ou encore la Menthe aquatique (*Mentha aquatica*). Ces habitats sont très intéressants, tant pour les espèces animales et végétales, que pour les fonctionnalités hydrologiques qu'ils assurent.



Saussaie marécageuse

Roselières, tourbières et marais (Code CORINE 5)

Les roselières sont caractérisées par des hélophytes de grande taille tels que la Massette ou la Baldingère faux-roseau. Ce type d'habitat est très intéressant car il possède une grande capacité épuratoire, permettant de filtrer les matières organiques et les matières polluantes. De plus, cet habitat est susceptible d'accueillir des espèces d'oiseaux particulières comme le Bruant des roseaux.

53.14 – Roselières basses

Formations dominées par des grands hélophytes, habituellement pauvres en espèces (souvent dominées par une seule espèce) et se développant principalement dans les eaux stagnantes, de profondeur variable. Sur la commune de Ménigoute, les roselières identifiées sont dominées par l'Iris (*Iris pseudacorus*) et représentent de faibles superficies.

54.1 – Végétation de sources

Ce type d'habitat représente une faible superficie sur la commune (0,09 ha) mais il se compose d'une végétation très caractéristique : *Helosciadum nodiflorum, Nasturtium officinale, Glyceria fluitans…*. Les groupements végétaux varient en fonction des conditions microclimatiques et hydrologiques engendrées par la source.


Source en prairie

Terres agricoles et paysages artificiels (Code CORINE 8)

Cette catégorie regroupe un ensemble d'habitats à niveau plus ou moins important d'anthropisation. On y retrouve les milieux à caractère « semi-naturel », représentés par les terres agricoles, qui comprennent à la fois les terres cultivées (82.1 – Cultures) et les plantations (83.3 – Plantations de feuillus).

Il est à noter que le caractère « semi-naturel » des terres agricoles reste une dénomination abstraite, chaque milieu étant différent dans son degré de perturbation et d'éloignement d'un habitat «naturel». En revanche, l'anthropisation de ces milieux est une variable commune.

L'artificialisation des habitats explique l'absence, voire la faible représentativité des espèces végétales hygrophiles. La caractérisation et la délimitation de ces milieux passe ainsi nécessairement par le critère pédologique.

81.2 - Prairies humides améliorées

Les prairies humides améliorées sont généralement des prairies de fauche semée en Ray-grass (*Lolium multiflorum* ou *L. perenne*). Souvent pauvres en espèces, elles se diversifient au cours du temps. On peut alors y trouver de la Renoncule rampante (*Ranunculus repens*), des Trèfles (*Trifolium repens, pratense*) et des Joncs dans les parties les plus humides.



82.2 – Cultures avec marges de végétation spontanée

Cet habitat correspond aux parcelles cultivées (labour, semis, cultures en place…) entourées de haies et/ou de lisières herbacées. Au total, les terres cultivées représentent moins de 7 ha des zones humides inventoriées.



83.321 – Plantations de Peupliers

Les plantations de Peupliers cultivars représentent près de 9% des zones humides communales. Elles sont localisées aux abords du réseau hydrographique et des plans d'eau. Ces plantations sont composées d'une variété de Peuplier, dénommée *Populus x canadensis*. L'âge et l'entretien des différentes plantations varient suivant les parcelles, la majorité des peupleraies subissant une fauche ou un broyage à l'année. Sur quelques parcelles, le stade avancé de la peupleraie et l'absence de gestion sylvicole, permettent le développement de certaines espèces hygrophiles, comme par exemple le Jonc diffus (*Juncus effusus*), la Lathrée clandestine (*Lathraea clandestina*) ou la Reine des prés (*Filipendula ulmaria*).



87.1 - Terrains en friche

Cet habitat est présent dans les zones de déprise agricole ou dans les espaces interstitiels de l'urbanisation ou des infrastructures de transport. Le cortège floristique y est assez diversifié avec une dominance de grandes plantes à fleurs et de graminées. L'absence de gestion amène ces terrains à se fermer progressivement jusqu'au développement d'un boisement.



La cartographie des zones humides de la commune suivant la typologie CORINE Biotopes est présentée en page suivante. Le niveau typologique attribué se veut le plus précis possible.

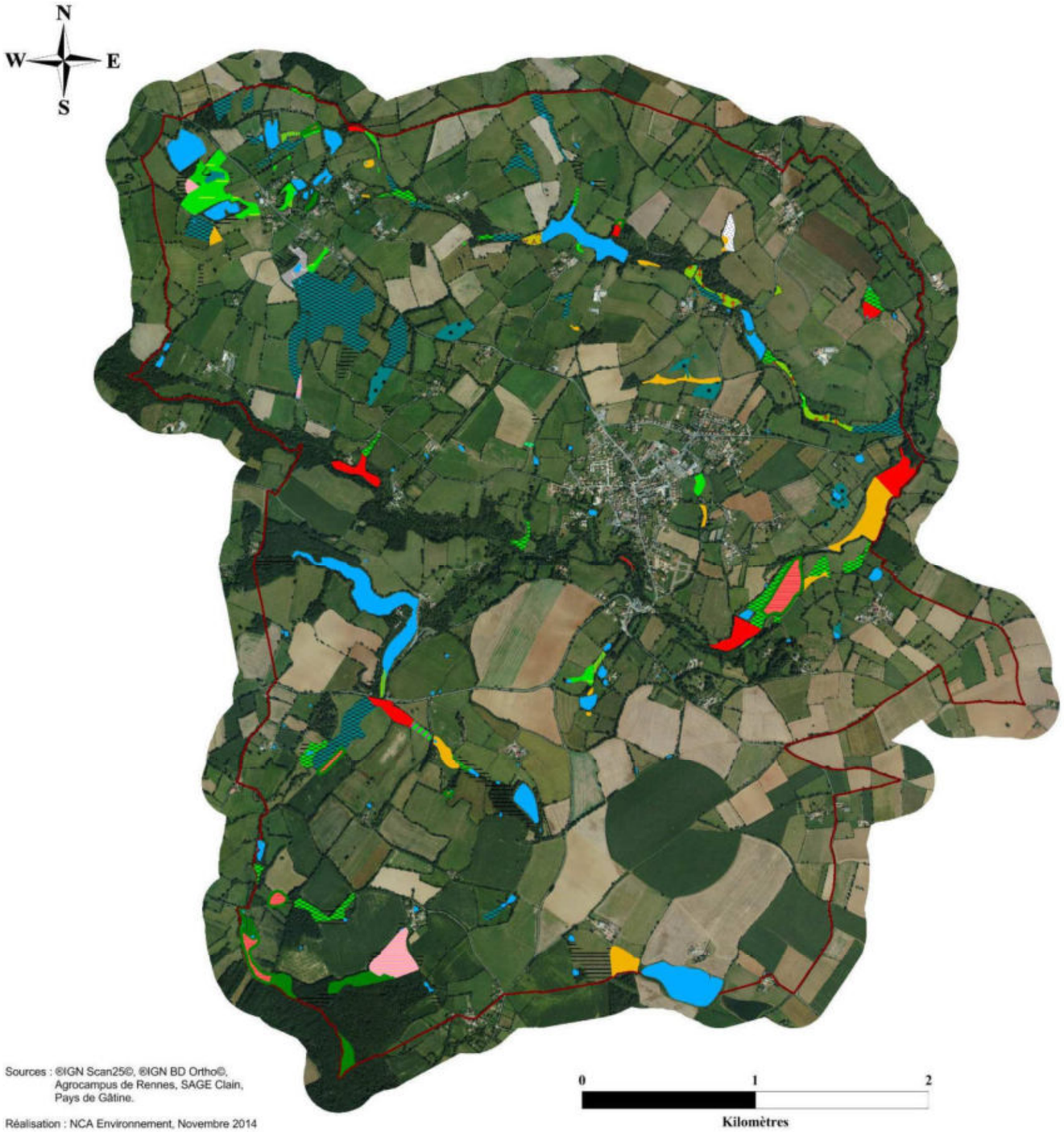

Menigoute
- 79176 -

Inventaire (délimitation et caractérisation) des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau des communes du Pays de Gâtine.

Cartographie des zones humides
Typologie CORINE biotope

Document final

L'inventaire des zones humides est cofinancé par l'Union Européenne et l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.
Inventaire réalisé dans le cadre du SAGE Clain.
Ceci n'est pas un inventaire au titre de la police de l'eau.
Inventaire non exhaustif.

Légende :

Typologie des zoes humides selon leur code CORINE Biotope

- 22.1 - Plans d'eau, mares et lagunes
- 31.831 - Ronciers
- 37.21 - Prairies humides atlantiques à subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc acutiflore
- 37.241 - Pâtures à grands Joncs
- 37.25 - Prairies humides de transition à hautes herbes
- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 41.2 - Chênaies - charmaies
- 41.3 - Frênaies
- 43 - Forêts mixtes
- Zones non humides à sol hydromorphe
- 44.31 - Forêts de Frênes et d'Aulnes des ruisselets et des sources (rivulaires)
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.14 - Roselières basses
- 54.1 - Végétation de sources
- 81.2 - Prairies humides améliorées
- 82.2 - Cultures avec marges de végétation spontanées
- 83.321 - Plantations de Peupliers cultivars
- 85.15 - Communautés sub-naturelles de parcs
- 85.3 - Jardins
- 87.1 - Terrains en friche

Repère :

- Limite communale

11, allée Jean Monnet
86 170 Neuville de Poitou
05 49 00 43 20

Typologie CORINE Biotopes des zones humides inventoriées sur la commune de Ménigoute
(Sources : ©IGN BD Ortho® ; NCA environnement)

2.4. FONCTIONS DES ZONES HUMIDES

Les zones humides inventoriées présentent diverses fonctionnalités et aptitudes. L'état de conservation est variable selon l'occupation du sol. La majorité des zones humides de la commune sont représentées par des prairies en bon état de conservation. Néanmoins, on observe quelques habitats nettement moins intéressants tels que peupleraies et des terres cultivées, dont l'état de conservation est relativement dégradé. Mais ces zones représentent des superficies très faibles sur l'ensemble de la commune.

Le constat des fonctionnalités varie selon les habitats :

- Les zones humides cultivées ont perdu toute fonctionnalité biologique par l'absence de végétation hygrophile. Elles conservent uniquement des **fonctions hydrauliques limitées** :
  - Régulation naturelle des crues (plaine d'inondation) ;
  - Protection contre l'érosion (faible sans végétation) ;
  - Stockage des eaux de surface, recharge des nappes, soutien d'étiage limité.

- De même, les plantations de Peupliers cultivars ont généralement peu de fonctionnalités biologiques du fait d'une biodiversité limitée par la sylviculture. Les peupleraies possèdent des **fonctionnalités hydrauliques limitées**, tout comme les zones humides cultivées.

- Les boisements naturels de la commune (chênaies, saulaies, frênaies et déclinaisons) possèdent un cortège floristique présentant un **intérêt biologique** intéressant avec différentes strates de végétation (herbacée, arbustive et arborée). La végétation permet également d'assurer des **fonctionnalités hydrauliques**.
  - Régulation naturelle des crues (plaine d'inondation) ;
  - Protection contre l'érosion ;
  - Maintien des berges pour les boisements alluviaux ;
  - Stockage des eaux de surface, recharge des nappes, soutien d'étiage.

- Les prairies humides, représentant la plus grande surface, sont des **zones riches** notamment par le maintien d'une végétation caractéristique. L'entretien de ces prairies par le pâturage est essentiel à leur maintien car il limite la fermeture du milieu. La végétation permet également d'assurer des **fonctionnalités hydrauliques et épuratrices**.
  - Régulation naturelle des crues (plaine d'inondation) ;
  - Protection contre l'érosion ;
  - Stockage des eaux de surface, recharge des nappes, soutien d'étiage fort.
  - Interception des matières en suspension et des matières polluantes ;
  - Régulation des nutriments.

- Les roselières sont plus rares sur la commune, elles sont composées d'une végétation caractéristique, assurant des **fonctionnalités biologiques et hydrauliques** :
  - Protection contre l'érosion ;
  - Stockage des eaux de surface, recharge des nappes, soutien d'étiage ;
  - Interception des matières en suspension et des matières toxiques ;
  - Régulation des nutriments.

Aux fonctions hydrauliques et biologiques vient s'ajouter un rôle d'épuration des eaux, d'autant plus important au regard du contexte essentiellement agricole de la commune. Les boisements et zones humides rivulaires participent ainsi à cette épuration, en limitant les transferts vers le réseau hydrographique.



Concernant la faune, les amphibiens sont intéressants à étudier dans ce cadre d'étude car il s'agit d'un groupe intimement lié aux zones humides. De plus, ils bénéficient tous d'une protection nationale et européenne, plus ou moins forte selon les espèces considérées. Par conséquent, la présence d'amphibiens ajoute une valeur biologique à ces milieux.

Les zones humides de la commune ont un potentiel d'accueil très intéressant pour les amphibiens et les odonates (libellules) car les mares sont nombreuses et insérées, dans un maillage bocager. La végétation aquatique et celle des prairies annexes sont également favorables aux odonates (libellules).

2.5. ENJEUX

De par leurs fonctions et leurs intérêts à l'échelle de la commune et du bassin versant, il est important de préserver ces zones humides et de les intégrer dans les documents d'urbanisme.

Afin de guider la commune dans sa réflexion d'intégrer ces milieux dans son Plan Local d'Urbanisme, une hiérarchisation des zones humides a été réalisée **à titre indicatif**, sur la base de l'analyse suivante :

- **Zones humides à enjeu très fort** : zones humides présentant des fonctionnalités hydraulique et biologique marquées (habitats / espèces remarquables), associées à une position stratégique dans le bassin versant (bordure de cours d'eau, bas de versant…).
- **Zones humides à enjeu fort** : zones humides présentant une fonctionnalité hydraulique marquée, et une fonctionnalité biologique intéressante, associées à une position stratégique dans le bassin versant.
- **Zones humides à enjeu moyen** : zones humides présentant des fonctionnalités hydraulique et biologique intéressantes, mais qui sont limitées par leur position dans le bassin versant.
- **Zones humides à enjeu faible** : zones humides à faible fonctionnalité hydraulique, et/ou sans fonctionnalité biologique notable (terres cultivées).

Cette carte identifie les secteurs présentant des intérêts ou des enjeux majeurs à l'échelle de la commune. La hiérarchisation de ces zones permettra de connaitre celles sur lesquelles une attention particulière devra être portée, et pourra être un argument dans le choix des zonages à attribuer dans le cadre de la révision du document d'urbanisme.

De manière générale, les zones humides en bordure de cours d'eau présenteront un enjeu plutôt fort, compte tenu des fonctionnalités hydrauliques, voire épuratrices, qu'elles peuvent assurer. Les terres cultivées et les plantations présenteront un enjeu plus faible en raison de leur fonctionnalité biologique très limitées. Les zones humides de plateau et déconnectées de tout cours d'eau seront également moins intéressantes.

N.B : Cette hiérarchisation se base essentiellement sur les fonctionnalités identifiées sur le terrain. Elle ne se base sur aucune méthodologie réglementaire ou développée par le SAGE. A ce titre, des précautions sont nécessaires quant à son interprétation. Toutes les zones humides, quelles-que soient leurs fonctionnalités, sont soumises à la même réglementation.



Les zones humides dont l'enjeu de conservation est considéré « faible » ne sont pas pour autant dépourvues d'intérêts.





Menigoute
- 79176 -

Inventaire (délimitation et caractérisation)
des zones humides, du réseau hydrographique
et des plans d'eau des communes
du Pays de Gâtine

Pays de Gâtine
Parthenay
www.gatine.org

Carte des zones humides
selon les enjeux de conservation

Légende :

- Très fort
- Fort
- Moyen
- Faible
- Limite communale

N

0 500 1000
Mètres

Sources : BD Ortho®, Pays de Gâtine

Réalisation : NCA Environnement - Novembre 2014

L'inventaire des zones humides est cofinancé par
l'Union Européenne et l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.
Inventaire de connaissance réalisé dans le cadre
du SAGE Clain.
Ceci n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'Eau.
Inventaire non exhaustif.

NCA
11, allée Jean Monnet
86 170 Neuville de Poitou
05 49 00 43 20

Hiérarchisation des zones humides selon leur enjeu de conservation
(Sources : ©IGN BD Ortho® ; Pays de Gâtine ; NCA environnement)

CHAPITRE 5

CONCLUSION

1. BILAN DE L'INVENTAIRE

1.1. BILAN DES RESULTATS

Les résultats de l'inventaire, réalisé conformément aux « modalités » validées par la CLE du Thouet, le 16 janvier 2014, ainsi qu'aux critères de définition des zones humides de l'Arrêté interministériel du 24 juin 2008, modifié le 1er octobre 2009, établissent que :

- La **surface de zones humides** est de **105,08 ha**, soit environ **5,47 %** de la surface communale totale ;
- Compte tenu du contexte géologique, pédologique, hydrographique et paysager, la **majorité des zones humides** se situe le long du réseau hydrographique ;
- Les zones humides inventoriées présentent des **fonctionnalités hydrauliques, épuratrices et biologiques variables selon les habitats considérés (bonnes à mauvaises)** ;
- Plus de 68% des zones humides répertoriées sont des **prairies présentant un intérêt biologique fort et près de 22% présentent un degré d'anthropisation plus ou moins marqué**, d'intérêt biologique plus faible ;
- **46** espèces indicatrices de zones humides ont été identifiées ;
- Une surface totale de **18,28 ha** a été inventoriée pour les **zones non humides** présentant des **sols hydromorphes** en deçà des limites de l'arrêté du 24 juin 2008.

La proportion de zones humides sur le territoire communal est en dessous de la moyenne française, celle-ci étant comprise entre 6 et 16%.

1.2. BILAN DE LA DEMARCHE

L'inventaire des zones humides sur la commune de Ménigoute s'est déroulé dans de bonnes conditions et la démarche définie par le SAGE a bien été respectée.

Afin de mobiliser le savoir local et de sensibiliser les acteurs de la commune, une démarche de concertation a été instaurée. Au total, le groupe d'acteurs locaux s'est réuni à deux reprises, avant et après la phase terrain, et a participé au bon déroulement de l'étude. Les propriétaires ou exploitants voulant suivre les naturalistes sur le terrain ont été contactés et ont pu constater la délimitation des zones humides sur leurs parcelles.

La période de prospection de terrain, se déroulant en octobre, a été favorable à l'identification de la majeure partie des espèces végétales et à quelques observations de la faune. L'inventaire se basant sur les critères de caractérisation de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié, de nombreux sondages pédologiques à la tarière ont été réalisés afin de délimiter au mieux les zones humides.

Les investigations ont couvert l'ensemble des zones définies lors des réunions de pré-inventaire. Certaines zones non pré-localisées ont aussi fait l'objet d'une vérification de terrain afin d'affiner les résultats de l'inventaire.

2. SUITE A DONNER

Cet inventaire permettra à la commune de Ménigoute d'avoir une meilleure connaissance des zones humides présentes sur son territoire, la finalité étant de conserver et de favoriser l'état humide des habitats répertoriés.

Selon les modalités d'inventaire du SAGE, le rendu complet de l'étude se fait sous format papier et informatique, il comprend les documents suivants :

→ Format papier (3 exemplaires)

- Le présent rapport final ;
- L'Atlas cartographique imprimé à l'échelle 1/7000ème en format A3 ;
- Une carte des zones humides inventoriées identifiées par le Code CORINE Biotopes de niveau 1, imprimé au format poster A0 ;

→ Format informatique (DVD-Rom en 3 exemplaires)

- Le rapport final de l'étude (format word et pdf) ;
- L'Atlas cartographique au 1/7000ème (format .mxd et pdf) ;
- La base de données Gwern complétée ;
- La couche SIG polygone au format shape des zones humides ;
- La couche SIG polyligne au format shape du réseau hydrographique ;
- La couche SIG point au format shape des sondages pédologiques ;
- Une copie des fiches de terrain.

Les différents objectifs et continuités du présent inventaire des zones humides sont les suivants :

- Intégration aux documents du SAGE pour une gestion à l'échelle du bassin versant ;
- Délimitation des ZHIEP et ZSGE ;
- Intégration dans les documents d'urbanisme (PLU, carte communale, …) ;
- Application de la nomenclature EAU (projet IOTA) ;
- Exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

L'intégration de la présente étude dans les documents d'urbanisme constitue un nouvel élément dont il faut désormais tenir compte pour les différents projets de développement local. Il faudra également prendre en compte les zones « fonctionnelles » au regard de l'eau, qui ne sont pas forcément « zones humides » : remontées de nappes, inondations, etc.

ANNEXES

- ANNEXE N°1 : Délibération du groupe d'acteurs au conseil municipal

- ANNEXE N°2 : Compte-rendu de la réunion de présentation au groupe d'acteurs locaux du 19 septembre 2014

- ANNEXE N°3: Compte-rendu de la réunion d'information aux exploitants et propriétaires du 26 septembre 2014

- ANNEXE N°4 : Compte-rendu de la réunion de restitution provisoire au groupe d'acteurs locaux du 5 décembre 2014

- ANNEXE N°5 : Compte-rendu du conseil municipal du 9 janvier 2015

- ANNEXE N°6 : Remarques déposées lors de la phase de levée de doute

- ANNEXE N°7 : Flore observée sur la commune de Ménigoute lors de la campagne de terrain

ANNEXE 1

Délibération du conseil municipal validant la liste du groupe d'acteurs locaux

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :
En exercice : 14 Présents : 11 Votants : 14

L'an deux mil quatorze, le onze juillet
Le Conseil Municipal de la Commune de Ménigoute
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
A la Mairie, sous la présidence de Monsieur Didier Gaillard, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 4 juillet 2014.

Présents : MM. Didier Gaillard, Gérard Saint-Laurent, Régis Bergeon, Martine Grasset, Franck Allard, Céline Coutineau, Isabelle Deschamps, Edouard Guilbard, Jimmy Hut, Antoine Jamoneau, Béatrice Portron.
Etaient absentes et excusées : MM. Maryline Baloge, Céline Chulevitch, Michèle Portron.
Pouvoir de Madame Maryline Baloge à Madame Martine Grasset.
Pouvoir de Madame Céline Chulevitch à Madame Béatrice Portron.
Pouvoir de Madame Michèle Portron à Monsieur Régis Bergeon.
Secrétaire de séance : MM. Béatrice Portron.

OBJET : INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES – GROUPE D'ACTEURS LOCAUX – DÉSIGNATION DES MEMBRES

Par délibération en date du 02 mars 2012, la commune s'est engagée à la réalisation de l'inventaire des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau sur son territoire via un groupement de commandes par le Pays de Gâtine. Dans le cadre de cette démarche, la commune de Ménigoute doit mettre en place un groupe d'acteurs locaux de 15 personnes environ chargé d'accompagner la démarche dudit inventaire, réalisé par le cabinet d'études NCA Environnement.

La composition du groupe de travail peut se composer ainsi :

- un ou plusieurs élus dont le maire (ou son représentant),
- plusieurs exploitants agricoles locaux,
- un élu du Syndicat de rivière (quand il existe),
- un représentant
  - d'une association de chasse,
  - d'une association de pêche,
  - d'une association de protection de la nature,
  - d'une association de randonneurs,
  - de la propriété foncière.
  - de la Commission Locale de l'Eau
  - de l'ONEMA (Office National de l'Eaux et des Milieux Aquatiques)…

Il est à noter que peuvent être conviés à ce groupe de travail tous les acteurs locaux ou instances extérieures ayant un rôle, une connaissance ou un intérêt lié aux zones humides et aux cours d'eau.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne comme membres du groupe d'acteurs locaux pour l'inventaire des zones humides :

- Monsieur Didier Gaillard, Maire de Ménigoute
- Monsieur Gérard Saint-Laurent, élu (Madame Béatrice Portron, suppléante)
- Monsieur Régis Bergeon, élu (Madame Céline Chulevitch, suppléante)
- Madame Martine Grasset, élu (Monsieur Jimmy Hut, suppléant)
- Monsieur Franck Allard, élu (Madame Céline Coutineau, suppléante)

…/…

.../...

- Monsieur Edouard Guilbard, élu (Madame Isabelle Deschamps, suppléante)
- Messieurs Antoine Jamoneau, Guillaume Grasset, Christophe Jamoneau, Christophe Lorioux, Jacky Gautier, agriculteurs
- un représentant de l'Amicale des Sapeurs Pompiers
- un représentant de l'ACCA
- un représentant de l'Association Mainate
- un représentant de la Société de Pêche
- un représentant de l'Association des Parents d'Elèves

A noter qu'à ce jour, la question des agriculteurs et riverains est sans nul doute de connaître l'impact de cet inventaire sur les différentes terres et les différentes conséquences qui en découleront. Ce sujet sera abordé lors des prochaines réunions (réunions de travail, réunions publiques...).

Le groupe d'acteurs aura un rôle essentiel au niveau de la population (accès sur le terrain, connaissance des secteurs, réponse aux interrogations...).

Monsieur le Maire est autorisé par les membres présents à signer tous les documents qui seront nécessaires à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Pour copie conforme,

En Mairie, le 18 juillet 2014.

REÇU A LA SOUS-PREFECTURE
21. JUIL 2014
79200 PARTHENAY

Le Maire,
D. GAILLARD

MAIRIE DE MAIRE
79
DEUX-SEVRES

ANNEXE 2

Compte-rendu de la réunion de présentation au groupe d'acteurs locaux du 19 septembre 2014

NCA Environnement
11 Allée Jean Monnet
86170 Neuville-de-Poitou
Tél. 05 49 00 43 20
Fax 05 49 00 43 30
Email : accueil@nca-env.fr
www.nca-env.fr
www.nca-methanisation.fr

Études et conseils en environnement
Assainissement collectif
Assainissement non collectif
Maîtrise d'œuvre
Protection des eaux
Hydraulique fluviale
Environnement et agriculture
Méthanisation
Gestion des milieux
Démarche d'insertion écologique
Inventaire faune et flore
Environnement et aménagement

INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES, DU RESEAU HYDROGRAPHIQUE ET DES PLANS D'EAU

COMMUNE DE MENIGOUTE

Pays de Gâtine Parthenay
www.gatine.org

Compte-rendu
Réunion d'information aux propriétaires et exploitants.

19 septembre 2014 à 14h00

Objet **:** Présentation de la démarche d'inventaire des zones humides
Présentation de la pré-localisation des zones humides

Première entreprise française à avoir obtenu en avril 2011 l'AFAQ 26000 et en janvier 2012 la labellisation LUCIE pour son engagement dans la RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) et le développement durable.

SAS au capital de 110 000 €
N° identification :
343 460 622 RCS Poitiers
APE : 7112B
N° TVA : FR 57 343 460 622

Sommaire

Participants à la réunion 2

REUNION DE PRESENTATION AU GROUPE D'ACTEURS LOCAUX

Introduction 4
Cadre juridique de l'inventaire 5
Définition d'une zone humide 5
Localisation des zones humides 6
Types de zone humide 6
Fonctionnalités 6
Inventaire des zones humides 0
Démarche de concertation et de communication 0
Méthodologie d'inventaire 0
Discussion/questions posées durant la présentation 3
Bilan de l'analyse des planches de l'atlas de pré-localisation 3
Bilan de la concertation 4

REUNION DE PRESENTATION SUR LE TERRAIN

Introduction 6
Présentation de la méthodologie sur le terrain 6
Bilan de la concertation de terrain 9
Suite de la démarche d'inventaire 9

Participants à la réunion

Intervenants extérieurs	
NCA Environnement	M. LE DRET Romain – Chargé d'études flore Mme RISTOR Marie - Chargée d'études sol
Pays de Gâtine	Mme FARINEAU Karine
CG Vienne - SAGE Clain	Mme ETIENNE Hélène
Membres du groupe d'acteurs	
Maire	M. GAILLARD Didier
Conseil municipal	M. ST LAURENT Gérard
	M. BERGEON Régis
	M. GUILBARD Edouard
Exploitants agricoles	M. JAMONEAU Christophe
	M. GRASSET Guillaume
	M. JAMONEAU Antoine
	M. LORIOUX Christophe
Président société pêche	M. TANCHE Mickaël
Président ACCA[3]	M. CLOCHARD Daniel
Amicale sapeurs-pompiers	M. GUY Yannick

[3] Association Communale de Chasse Agrée

REUNION DE PRESENTATION AU GROUPE D'ACTEURS LOCAUX

Introduction

La première réunion du groupe d'acteurs locaux s'est déroulée à 14h, le 19 septembre 2014, à la mairie de Ménigoute. L'objectif est de réunir les différents acteurs locaux afin qu'ils puissent prendre connaissance du déroulement de l'étude qui va se réaliser sur leur territoire.

M. GAILLARD introduit la séance en remerciant les participants de leur présence, explique le contexte de l'inventaire et précise que cet inventaire intervient dans le cadre d'un groupement de 47 communes du Pays de Gâtine.
Un tour de table est effectué, permettant à chacun de se présenter aux autres.

Dans un premier temps, M. LE DRET présente un diaporama expliquant différents points :

- le contexte et les objectifs de l'inventaire,
- des rappels sur les zones humides,
- la méthodologie d'inventaire,
- les résultats attendus,
- le planning d'intervention.

Dans un second temps, les différents outils de pré-localisation des zones humides sont présentés aux membres du groupe d'acteurs locaux, par le biais de l'atlas de pré-localisation des zones humides, afin de vérifier avec l'ensemble des membres la validité de cette pré-délimitation et de recueillir un maximum d'informations (ruissellements, drainages, sources, lavoirs, fontaines, occupation du sol, etc.).

Enfin, un déplacement sur le terrain est prévu afin d'expliquer au groupe d'acteurs la méthodologie de délimitation des zones humides et les critères utilisés pour cela, pédologie et flore principalement.

Cadre juridique de l'inventaire

Le cadre juridique de cet inventaire est fixé par différentes réglementations :

- La loi sur l'eau du 3 janvier 1992 modifiée en 2006 a pour fondement la gestion collective de l'eau et des milieux aquatiques, qui constituent un patrimoine fragile et commun à tous. Les zones humides y sont identifiées comme des espaces contribuant à la gestion équilibrée de la ressource en eau ;

- Le SDAGE Loire Bretagne 2010-2015, adopté le 15 octobre 2009 par le comité de bassin, prévoit, dans l'un de ses quinze objectifs principaux, la sauvegarde et la mise en valeur des zones humides, principe mis en œuvre au niveau des SAGE ;

- La loi sur le développement des territoires ruraux de 2005 pose le principe que la préservation et la gestion durable des zones humides sont d'intérêt général.

Définition d'une zone humide

La définition d'une zone humide est donnée par le code de l'environnement (art. L.211-1). Ainsi, les zones humides sont définies comme "des terrains exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre, de façon permanente ou temporaire la végétation, quand elle existe, est dominée par des plantes hygrophiles pendant une partie de l'année".

Trois critères permettent de déterminer s'il s'agit d'une zone humide ou non :

- La présence de végétation hygrophile ;
- L'hydromorphie des sols ;
- L'hydrologie, ou présence d'eau.

Le schéma suivant permet de représenter l'étendue des milieux répondant à la définition de «zones humides» :



M. LE DRET souligne la confusion trop souvent faite entre zone humide et zone inondable.

Localisation des zones humides

Il existe une diversité de zones humides mais le moteur reste la présence d'eau de manière temporaire à prolongée. Ainsi, dès lors que les conditions nécessaires sont réunies, il est possible d'observer des zones humides partout où le contexte leur est favorable. On observe donc des zones humides de plateau limoneux, de tête de vallon, de bordure de cours d'eau ou de plaine alluviale.

Types de zone humide

Les zones humides recouvrent une diversité de milieux, on peut citer :

- les roselières,
- les prairies humides,
- les mares,
- les boisements humides,
- les terres cultivées,
- les peupleraies…

Les zones dites «dégradées», comme les terres agricoles et paysages artificialisés (peupleraies…) peuvent présenter au moins un des critères d'identification des zones humides, notamment la présence de sols hydromorphes. Ces secteurs seront donc également identifiés.

Fonctionnalités

De cette diversité de types de zones humides, découle une diversité de fonctions, desquelles l'Homme tire des bénéfices, nommés «services rendus».

FONCTIONS HYDROLOGIQUES

Lors d'évènements pluvieux importants, les zones humides recueillent une part plus ou moins importante des volumes de crues en fonction leur capacité à s'étendre et en fonction de leur état de «conservation», c'est-à-dire si elles s'avèrent encore existantes et si elles sont plus ou moins aptes à remplir cette fonction. Ces zones humides constituent ce que l'on nomme une «zone d'expansion de crue».
Le maintien de ces volumes d'eau de manière plus ou moins prolongée dans les zones humides, permet de réduire sensiblement l'importance des volumes d'eau distribués en aval et ainsi de réduire la gravité des phénomènes d'inondation lors d'évènements pluvieux remarquables.

Ces volumes d'eau stockés temporairement peuvent également participer à la recharge des nappes en période hivernale et ainsi restituer l'eau tout le reste de l'année et permettre un soutien d'étiage l'été, ce qui est indispensable au maintien de la vie aquatique.

FONCTIONS BIO-GEO-CHIMIQUES

Les zones humides permettent de ralentir des écoulements de surface et favorisent la sédimentation et le stockage des matières présentes dans les eaux et des polluants qui y sont associés. Certaines de ces substances pourront être absorbées par la végétation et d'autres pourront être stockées et/ou dégradées (au moins en partie) par voie bactérienne.
Les zones humides contribuent donc à l'épuration des eaux et à l'élimination/stockage des nitrates, phosphores, produits phytosanitaires, matières en suspensions…

Elles contribuent ainsi au maintien de la qualité de l'eau qui arrive dans les cours d'eau ou bien dans les nappes.

FONCTIONS ECOLOGIQUES

Les zones humides peuvent constituer des réservoirs d'espèces faunistiques et floristiques parfois rares et menacées.
Elles sont indispensables pour l'hivernage/la migration/la reproduction de nombreux oiseaux d'eau ainsi que pour la faune et la flore des étangs et la reproduction des certains poissons et crustacés.

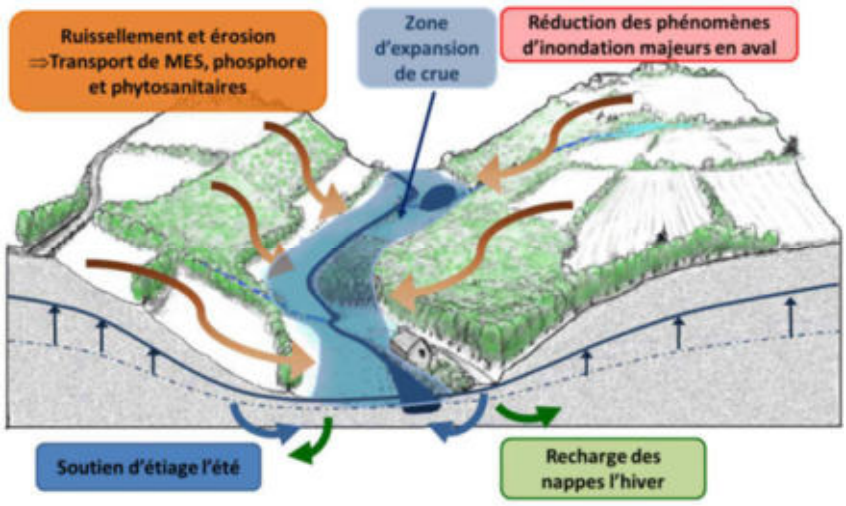

VALEURS SOCIO-ECONOMIQUES ET CULTURELLES

Les zones humides présentent également des intérêts socio-économiques et culturels importants tels que :

- la pêche,
- la chasse,
- la culture maraîchère,
- le pâturage,
- la fauche,
- la populiculture,
- les randonnées,
- les loisirs nautiques,
- les observatoires pour la biodiversité…

Inventaire des zones humides

L'inventaire est destiné à mieux connaître les zones humides du territoire, il s'agit bien d'un inventaire de connaissance qui ne constitue pas un inventaire des zones humides au titre de la Police de l'eau. Cet inventaire consiste à localiser, caractériser et mieux comprendre le fonctionnement des zones humides compte-tenu de leur rôle au sein du bassin versant. Une meilleure connaissance des zones humides constitue ainsi un élément incontournable pour répondre aux enjeux des SAGE concernant la gestion de la ressource en eau, tant sur le plan qualitatif que quantitatif.

Outre les zones humides, différents éléments tels que les mares et plans d'eau ainsi que le réseau hydrographique seront inventoriés car ces milieux sont étroitement liés aux zones humides.

Démarche de concertation et de communication

La concertation et la communication sont essentielles dans toute la démarche d'inventaire, puisque les acteurs locaux sont bien souvent les actuels gestionnaires des zones humides et ainsi, du fait de leur connaissance du territoire, ils constituent une source d'information essentielle sur les zones humides à l'échelle communale. Le groupe d'acteurs locaux délibéré par le Conseil Municipal est avant tout un groupe de travail et de réflexion, mais son rôle consiste également à diffuser l'information auprès de la population.

Méthodologie d'inventaire

PHASE DE PRELOCALISATION DES ZONES HUMIDES

La phase de pré-localisation est un moyen de définir et de délimiter les zones humides potentielles. Elle est réalisée à l'échelle du bassin-versant et consiste donc à identifier, sur le territoire, les secteurs à forte probabilité de présence de zones humides, afin d'optimiser les phases suivantes.

Les principales sources d'information dont nous disposons sont les suivantes :

- pré-localisation AgroCampus de Rennes,
- réseau hydrographique,
- carte géologique,
- carte des sols,
- aléa des remontées de nappes,
- topographie,
- photo-aériennes,
- scan 25.

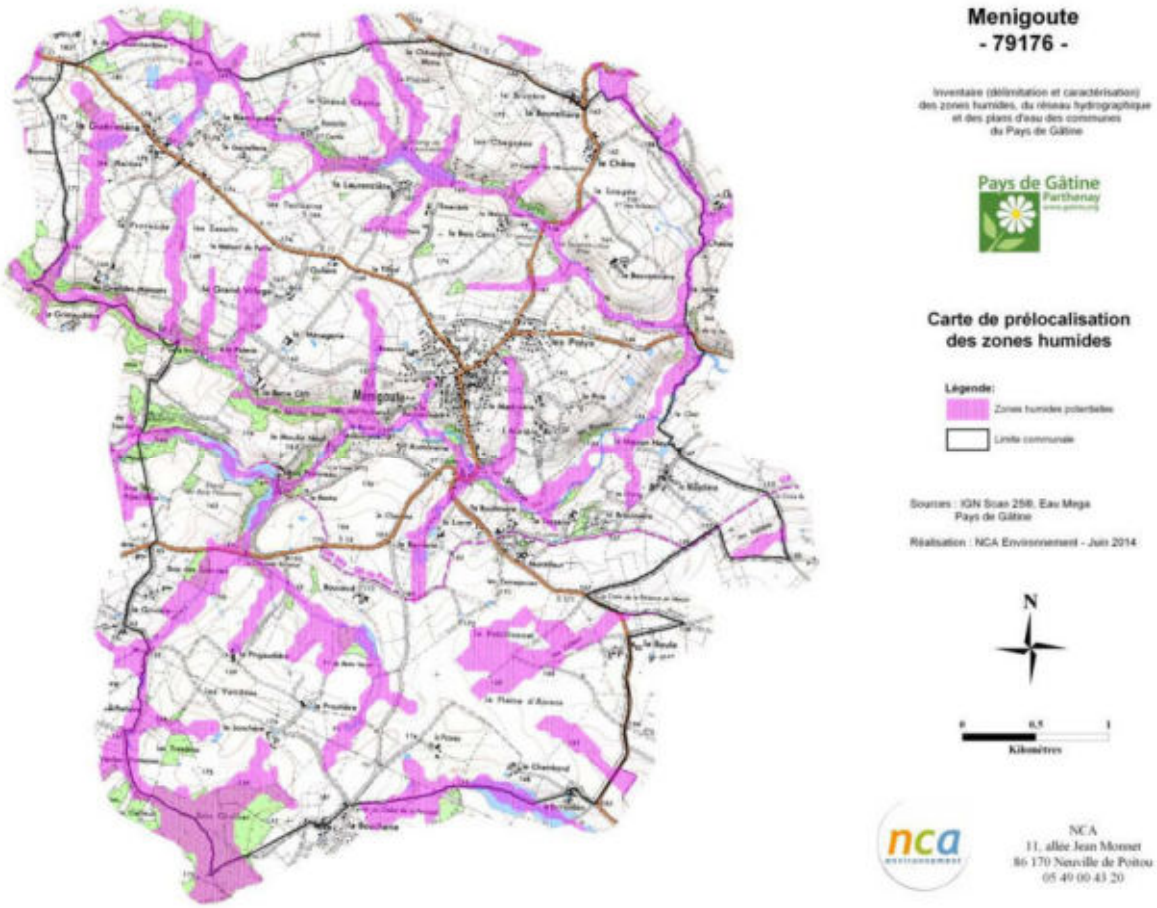

Figure 1: Prélocalisation des zones humides communales (source: IGN Scan 25, AgroCampus)

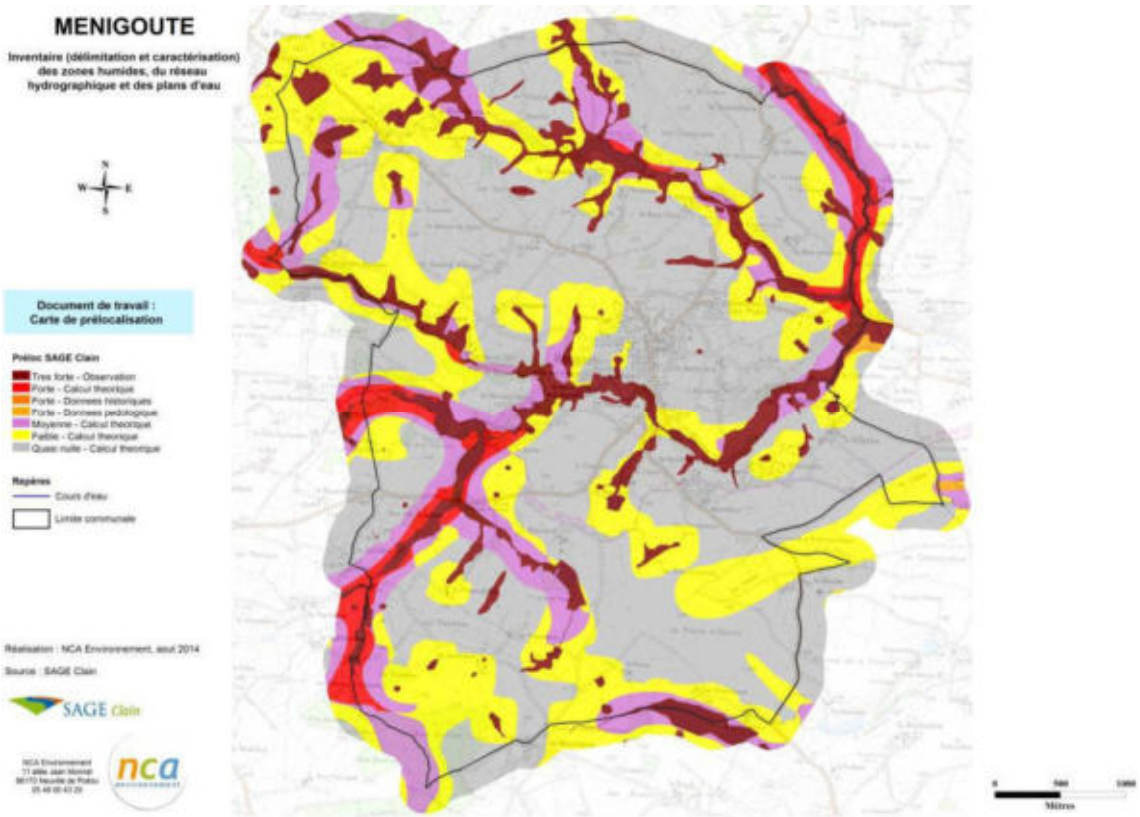

Figure 2: Prélocalisation des zones humides (source: SAGE Clain)

PHASE D'INVENTAIRE ET EXPERTISE DE TERRAIN

L'ensemble du territoire communal sera concerné par cet inventaire à l'exception des surfaces imperméabilisées. L'échelle de cartographique des zones humides sera au 1/7000ème.

Il s'agit d'identifier et délimiter, grâce des investigations de terrain, les zones humides effectives, c'est-à-dire, les zones qui présentent effectivement un caractère humide lorsque l'on suit la procédure d'identification bâtie en cohérence et de manière conforme à la réglementation en vigueur.

Sur le terrain, la végétation sera observée afin de repérer les espèces indicatrices ou les habitats de zones humides. Dans un second temps, le critère pédologique sera utilisé afin de délimiter précisément les contours des zones humides. Dans les zones cultivées, seul le critère pédologique pourra être utilisé, en l'absence de végétation caractéristique.

PHASE DE CARACTERISATION

L'ensemble des données recueillies sur les zones humides de la commune (flore, pédologie, fonctionnement,…) seront renseignées dans une base de données géo-référencée (Logiciel GWERN).

Discussion/questions posées durant la présentation

Question : Est que les données seront rendues sous format SIG ?
Mme RISTOR répond qu'à la fin de l'étude, toutes les données seront remises sur un DVD, y compris les données SIG qui seront sous format .tab ou .shp.

Question : Est-ce qu'il y a généralement une pré-localisation de 17% sur les autres communes ?
Sur les autres communes, généralement, la pré-localisation occupe environ 30% de la surface communale. Mme RISTOR précise que la pré-localisation reste avant tout un outil de travail. Seul le terrain permettra d'affiner ce résultat. Des zones pré-localisées ne seront pas forcément humides et inversement, des zones non pré-localisées pourront être humides.

Question : Quelles sont les conséquences futures pour l'agriculture ?
Mme RISTOR répond que pour le moment aucunes contraintes culturales ne sont appliquées. Par contre, les projets de type drainage, remblais et création de plans d'eau sont soumis à la réglementation en vigueur, c'est-à-dire à la loi sur l'eau de 1992.

Question : Si une partie de parcelle est humide, est ce que toute la parcelle cadastrale est mise en zone humide ?
Mme RISTOR répond que non, les zones humides seront délimitées par les sondages pédologiques.

Question : Quel est le coût de cette étude ?
M. Gaillard, répond qu'avec les différentes subventions, il reste à la commune à payer 1 900€ environ. M. Le Dret informe que l'Agence de l'Eau, la région… finance à 80% ces études. Le groupement de 47 communes du Pays de Gâtine permet d'avoir plus de subventions.

M. Le Dret propose de mettre en place un système de référents sur la commune par journée (ou demi-journée). Le groupe d'acteurs n'est pas contre cette idée, les référents seront mis en place lors de la réunion d'information auprès des exploitants agricoles et propriétaires. Le terrain commencerait début octobre, lors du festival international du film ornithologique qui se déroule à Ménigoute. Plusieurs personnes du groupe d'acteurs, ne seront pas disponibles pour suivre le technicien sur le terrain.

Mme Etienne indique que la pré-localisation fournie par le SAGE Clain est plus précise et plus cohérente que celle de l'AgroCampus.

Bilan de l'analyse des planches de l'atlas de pré-localisation

Lors de la réunion, les planches de l'atlas de pré-localisation sont passées en revue une à une. Les pré-localisations présentées sont issues du travail de l'AgroCampus de Rennes. Des informations sur la validité de la pré-localisation et le nom des différents exploitants sont demandés pour chaque planches.

La pré-localisation semble cohérente en générale, plusieurs parcelles drainées sont indiquées, le terrain permettra donc de délimiter les zones humides réelles.

Bilan de la concertation

Au cours de cette première réunion, les membres du groupe d'acteurs locaux ont fournis au bureau d'études un maximum d'informations.
Les exploitants agricoles expriment leur inquiétude concernant l'avenir des zones humides et des potentielles contraintes futures.

Sur la base des différentes indications qui nous ont été transmises par les membres du groupe d'acteurs locaux, l'inventaire de terrain ciblera plus particulièrement les secteurs dont la potentialité de présence de zones humides est importante.

REUNION DE PRESENTATION SUR LE TERRAIN

Introduction

La démonstration sur le terrain s'est déroulée à la suite de la présentation en salle.

L'objectif de cette réunion est de présenter au groupe d'acteurs locaux la méthodologie de délimitation des zones humides, au travers d'une démonstration sur le terrain. Ainsi, les différents critères de reconnaissance (flore et pédologie) sont expliqués concrètement.



Figure 3: Présentation des critères sur le terrain

Présentation de la méthodologie sur le terrain

Sur le terrain, la végétation est observée afin de repérer les espèces indicatrices ou les habitats de zones humides. Dans un second temps, le critère pédologique est utilisé afin de délimiter précisément les contours des zones humides. Sur les zones cultivées, seul le critère pédologique peut être utilisé en l'absence de végétation caractéristique.

Le groupe s'est déplacé sur une prairie située dans le bourg de Ménigoute, au lieu-dit la Martinière.

Mme RISTOR commence par rappeler les deux critères définissant une zone humide : végétation hygrophile et sol hydromorphe. Il rappelle les différents sols caractéristiques de zones humides : les sols tourbeux, les sols réduits (engorgement permanent en eau) et les sols oxydés. Pour ces deniers, il explique qu'un sol oxydé caractéristique de zone humide se

manifeste par la présence de traces d'hydromorphie entre 0 et 25 cm de profondeur. Les traces d'hydromorphie correspondent aux traces de décoloration, taches de rouille (oxydation) et aux concrétions ferro-manganiques. Ces traces doivent être présentes sur l'ensemble du profil et représenter au moins 5% de la motte de terre.

D'un point de vue floristique, M. LE DRET rappelle que les plantes hygrophiles doivent représenter une surface supérieure ou égale à 50% de la superficie totale de la zone pour pouvoir la définir comme humide.

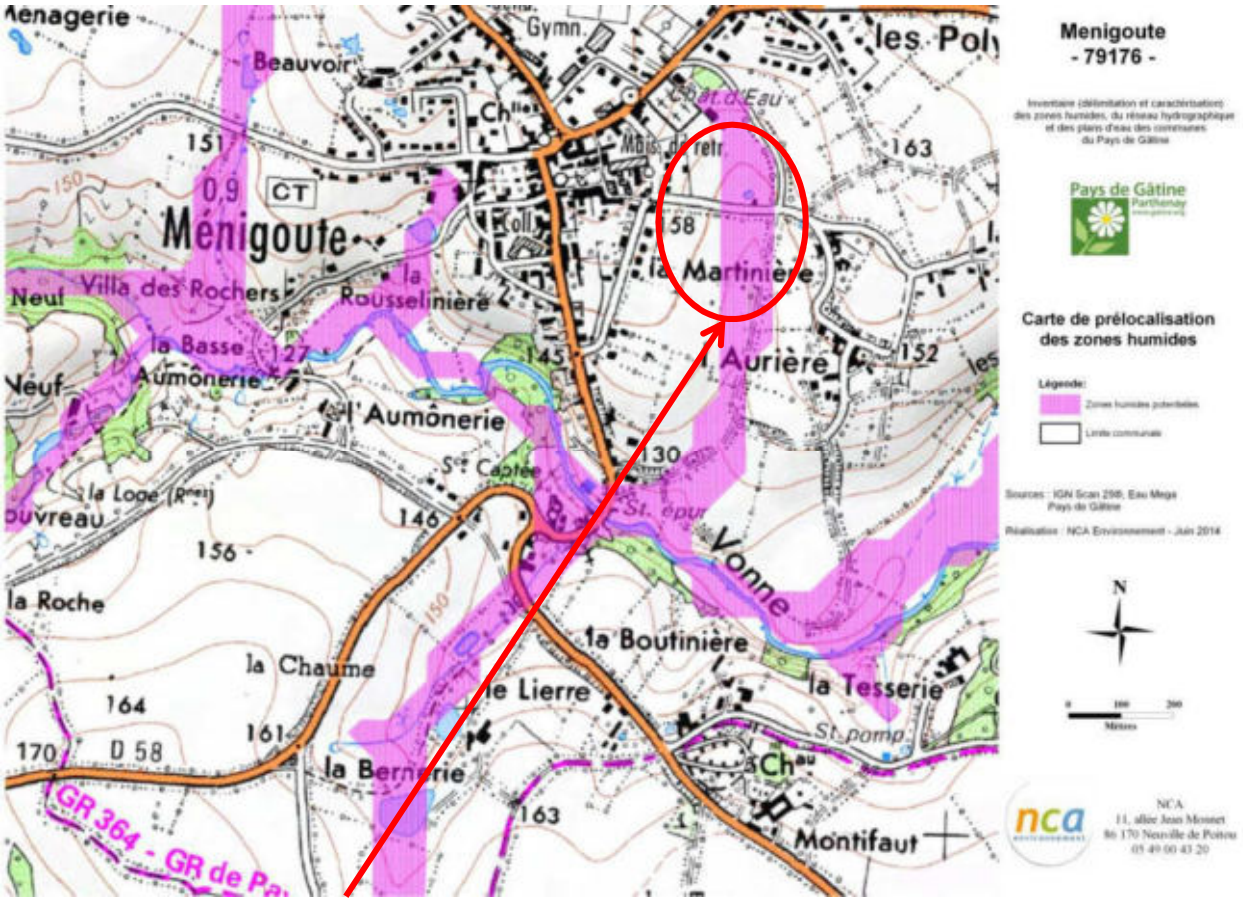

Figure 4: Localisation générale du site présenté lors de la réunion de terrain

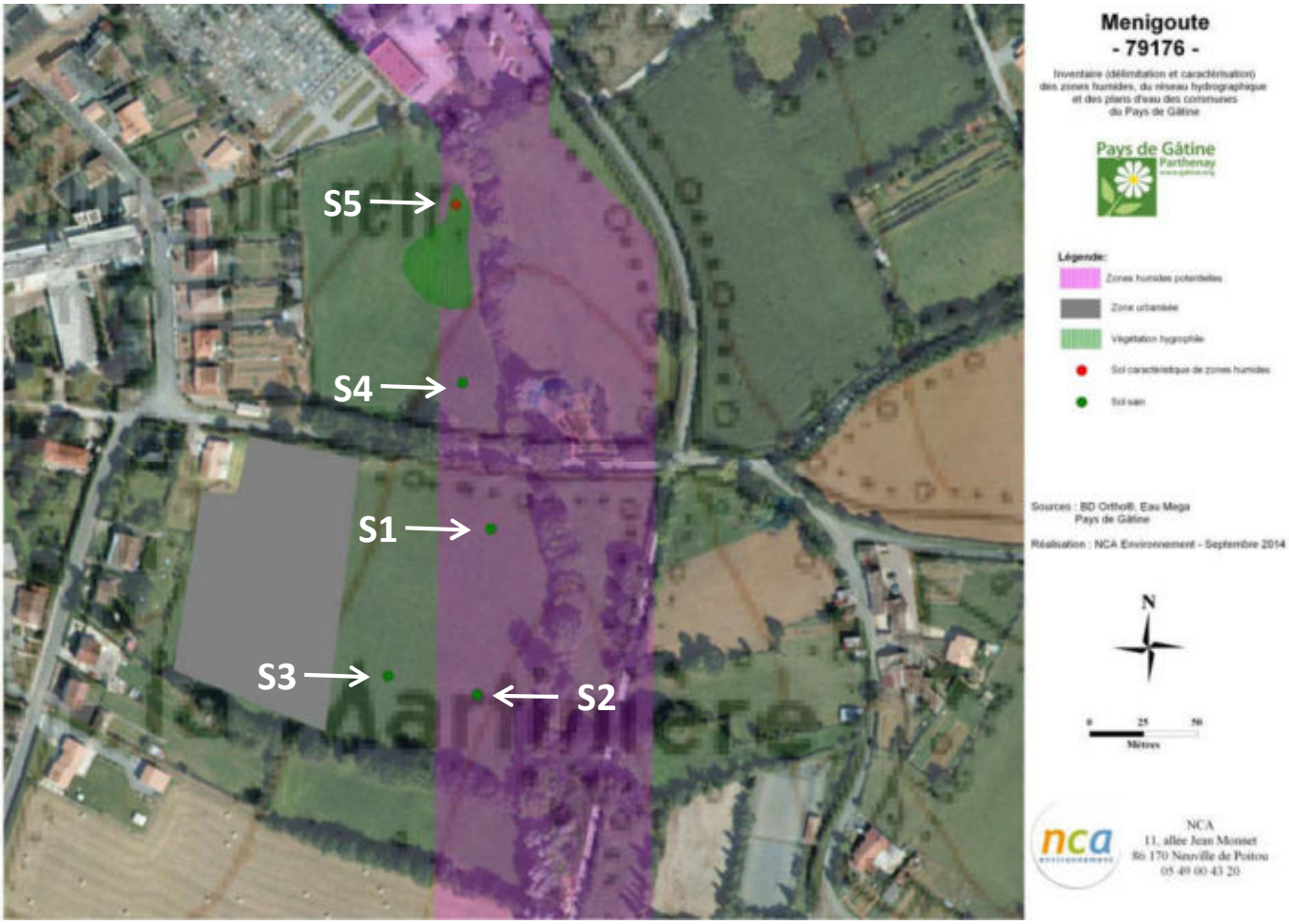

Figure 5: Observations tirées de la démonstration sur le terrain (sondages pédologiques effectués et végétation hygrophile)

Au sein de la première prairie, aucune espèce caractéristique de zone humide n'est présente. Mme RISTOR effectue donc un premier sondage dans la prairie prélocalisée. Ce sondage (S1) n'est pas caractéristique de zone humide. Plusieurs sondages (S2 et S3) sont réalisés dans cette parcelle et ne sont pas caractéristiques de zones humides.





Figure 6: Photographies de la parcelle (à gauche) et du sondage S1 (à droite)

Le groupe d'acteur décide d'aller sur une deuxième parcelle située en face de la première. Le sondage S4 est comme les précédents, non caractéristique de zone humide.
Quelques mètres plus loin, M. Le Dret présente le Jonc acutiflore, typique de zone humide. Mme RISTOR sonde (S5) et montre les traces d'hydromorphie permettant de définir un sol de zone humide, qui apparaissent dès 10 cm de profondeur.

Bilan de la concertation de terrain

Mme RISTOR et M. LE DRET demandent aux acteurs locaux si la méthodologie d'inventaire leur apparaît plus claire et s'ils souhaitent étudier d'autres secteurs de la commune. La présentation est jugée par le groupe suffisamment explicite car elle a permis de montrer l'ensemble des critères de caractérisation des zones humide et la démarche permettant de définir les contours de ces dernières.

Suite de la démarche d'inventaire

Le travail de terrain débutera en octobre. Les différents exploitants et propriétaires concernés et souhaitant accompagner les techniciens de NCA sur le terrain seront contactés. Suite à cet inventaire, la cartographie provisoire des zones humides sera déposée en mairie pendant deux semaines (phase de levée de doutes), puis la cartographie sera présentée au groupe d'acteurs locaux lors d'une réunion de restitution.

La prochaine étape de la concertation avec le groupe d'acteurs locaux se déroulera ainsi lors d'une réunion de restitution provisoire, certainement au mois de novembre.

ANNEXE 3

Compte-rendu de la réunion exploitants et propriétaires du 26 septembre 2014

NCA Environnement
11 Allée Jean Monnet
86170 Neuville-de-Poitou
Tél. 05 49 00 43 20
Fax 05 49 00 43 30
Email : accueil@nca-env.fr
www.nca-env.fr
www.nca-methanisation.fr

Études et conseils en environnement
Assainissement collectif
Assainissement non collectif
Maîtrise d'œuvre
Protection des eaux
Hydraulique fluviale
Environnement et agriculture
Méthanisation
Gestion des milieux
Démarche d'insertion écologique
Inventaire faune et flore
Environnement et aménagement

INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES, DU RESEAU HYDROGRAPHIQUE ET DES PLANS D'EAU

COMMUNE DE MENIGOUTE

Pays de Gâtine Parthenay
www.gatine.org

Compte-rendu
Réunion d'information aux propriétaires et exploitants.

26 septembre 2014 à 14h00

Objet **:** Présentation de la démarche d'inventaire des zones humides
Présentation de la pré-localisation des zones humides

Première entreprise française à avoir obtenu en avril 2011 l'AFAQ 26000 et en janvier 2012 la labellisation LUCIE pour son engagement dans la RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) et le développement durable.

SAS au capital de 110 000 €
N° identification :
343 460 622 RCS Poitiers
APE : 7112B
N° TVA : FR 57 343 460 622

Sommaire

Participants à la réunion 14
Introduction 15
Cadre juridique de l'inventaire 16
Définition d'une zone humide 16
Localisation des zones humides 17
Types de zone humide 17
Fonctionnalités 17
Inventaire des zones humides 19
Démarche de concertation et de communication 19
Méthodologie d'inventaire 21
Discussion/questions posées durant la présentation 23
Bilan et suite de la démarche 23

Participants à la réunion

Intervenants extérieurs	
NCA Environnement	M. LE DRET Romain – Chargé d'études flore
Pays de Gâtine	Mme FARINEAU Karine
Membres du groupe d'acteurs	
Maire	M. GAILLARD Didier
Adjoints	M. ST LAURENT Gérard
	M. BERGEON Régis
Exploitants agricoles	M. JAMONEAU Christophe
	M. JAMONEAU Antoine
	M. VOITIER Serge
	M. SIMON-BOUMET Guillaume
	Mme GRASSET Martine
	M. GRASSET Jean-Luc
	M. MONNET Guy
	M. GAUTIER Jacky
	M. CANTET Michel
	M. CHAIGNEAU Emmanuel
	M. CHARRON Francis
	M. COLLINEAU Claude
	M. COUTINEAU Philippe
Exploitants retraités	M. JAMONEAU Gilbert
	M. POTREAU Michel
Président ACCA[4]	M. CLOCHARD Daniel
Amicale sapeurs-pompiers	M. GUY Yannick

[4] Association Communale de Chasse Agrée

Introduction

La réunion d'information s'est déroulée à 14h, le 26 septembre 2014, à la salle des fêtes de Ménigoute. L'objectif est de réunir un maximum de personnes afin qu'elles puissent prendre connaissance du déroulement de l'étude qui va se réaliser sur leur territoire.

M. GAILLARD introduit la séance en remerciant les participants de leur présence, explique le contexte de l'inventaire et précise que cet inventaire intervient dans le cadre d'un groupement de 47 communes du Pays de Gâtine.
Un tour de table est effectué, permettant à chacun de se présenter aux autres.

Dans un premier temps, M. LE DRET présente un diaporama expliquant différents points :

- le contexte et les objectifs de l'inventaire,
- des rappels sur les zones humides,
- la méthodologie d'inventaire,
- les résultats attendus,
- le planning d'intervention.

Dans un second temps, à la demande de M. le Maire, les cartes de pré-localisation des zones humides sont présentés à l'assemblée, par le biais de l'atlas de pré-localisation des zones humides.

Cadre juridique de l'inventaire

Le cadre juridique de cet inventaire est fixé par différentes réglementations :

- La loi sur l'eau du 3 janvier 1992 modifiée en 2006 a pour fondement la gestion collective de l'eau et des milieux aquatiques, qui constituent un patrimoine fragile et commun à tous. Les zones humides y sont identifiées comme des espaces contribuant à la gestion équilibrée de la ressource en eau ;

- Le SDAGE Loire Bretagne 2010-2015, adopté le 15 octobre 2009 par le comité de bassin, prévoit, dans l'un de ses quinze objectifs principaux, la sauvegarde et la mise en valeur des zones humides, principe mis en œuvre au niveau des SAGE ;

- La loi sur le développement des territoires ruraux de 2005 pose le principe que la préservation et la gestion durable des zones humides sont d'intérêt général.

Définition d'une zone humide

La définition d'une zone humide est donnée par le code de l'environnement (art. L.211-1). Ainsi, les zones humides sont définies comme "des terrains exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre, de façon permanente ou temporaire la végétation, quand elle existe, est dominée par des plantes hygrophiles pendant une partie de l'année".

Trois critères permettent de déterminer s'il s'agit d'une zone humide ou non :

- La présence de végétation hygrophile ;
- L'hydromorphie des sols ;
- L'hydrologie, ou présence d'eau.

Le schéma suivant permet de représenter l'étendue des milieux répondant à la définition de «zones humides» :

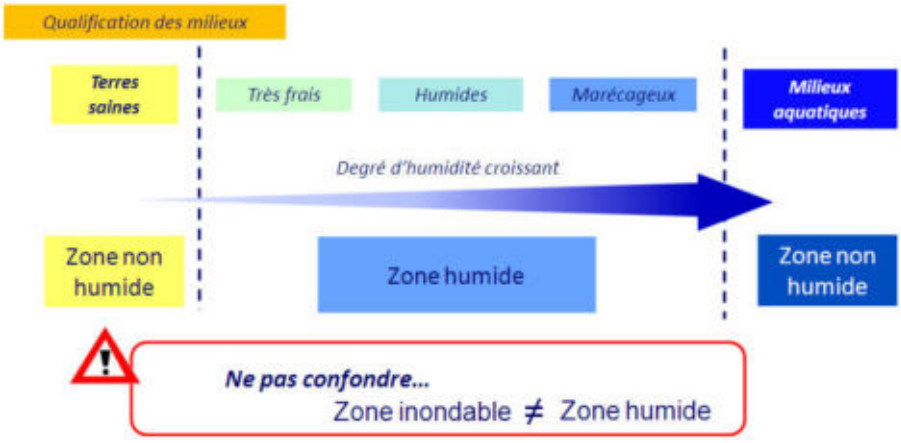

M. LE DRET souligne la confusion trop souvent faite entre zone humide et zone inondable. Il précise également que ce n'est pas forcément la quantité d'eau qui rentre en compte mais plutôt la durée de présence de l'eau dans le sol.

Localisation des zones humides

Il existe une diversité de zones humides mais le moteur reste la présence d'eau de manière temporaire à prolongée. Ainsi, dès lors que les conditions nécessaires sont réunies, il est possible d'observer des zones humides partout où le contexte leur est favorable. On observe donc des zones humides de plateau limoneux, de tête de vallon, de bordure de cours d'eau ou de plaine alluviale.

Types de zone humide

Les zones humides recouvrent une diversité de milieux, on peut citer :

- les roselières,
- les prairies humides,
- les mares,
- les boisements humides,
- les terres cultivées,
- les peupleraies…

Les zones dites «dégradées», comme les terres agricoles et paysages artificialisés (peupleraies…) peuvent présenter au moins un des critères d'identification des zones humides, notamment la présence de sols hydromorphes. Ces secteurs seront donc également identifiés.

Fonctionnalités

De cette diversité de types de zones humides, découle une diversité de fonctions, desquelles l'Homme tire des bénéfices, nommés «services rendus».

FONCTIONS HYDROLOGIQUES

Lors d'évènements pluvieux importants, les zones humides recueillent une part plus ou moins importante des volumes de crues en fonction leur capacité à s'étendre et en fonction de leur état de «conservation», c'est-à-dire si elles s'avèrent encore existantes et si elles sont plus ou moins aptes à remplir cette fonction. Ces zones humides constituent ce que l'on nomme une «zone d'expansion de crue».
Le maintien de ces volumes d'eau de manière plus ou moins prolongée dans les zones humides, permet de réduire sensiblement l'importance des volumes d'eau distribués en aval et ainsi de réduire la gravité des phénomènes d'inondation lors d'évènements pluvieux remarquables.

Ces volumes d'eau stockés temporairement peuvent également participer à la recharge des nappes en période hivernale et ainsi restituer l'eau tout le reste de l'année et permettre un soutien d'étiage l'été, ce qui est indispensable au maintien de la vie aquatique.

FONCTIONS BIO-GEO-CHIMIQUES

Les zones humides permettent de ralentir des écoulements de surface et favorisent la sédimentation et le stockage des matières présentes dans les eaux et des polluants qui y sont associés. Certaines de ces substances pourront être absorbées par la végétation et d'autres pourront être stockées et/ou dégradées (au moins en partie) par voie bactérienne.
Les zones humides contribuent donc à l'épuration des eaux et à l'élimination/stockage des nitrates, phosphores, produits phytosanitaires, matières en suspensions…

Elles contribuent ainsi au maintien de la qualité de l'eau qui arrive dans les cours d'eau ou bien dans les nappes.

FONCTIONS ECOLOGIQUES

Les zones humides peuvent constituer des réservoirs d'espèces faunistiques et floristiques parfois rares et menacées.
Elles sont indispensables pour l'hivernage/la migration/la reproduction de nombreux oiseaux d'eau ainsi que pour la faune et la flore des étangs et la reproduction des certains poissons et crustacés.

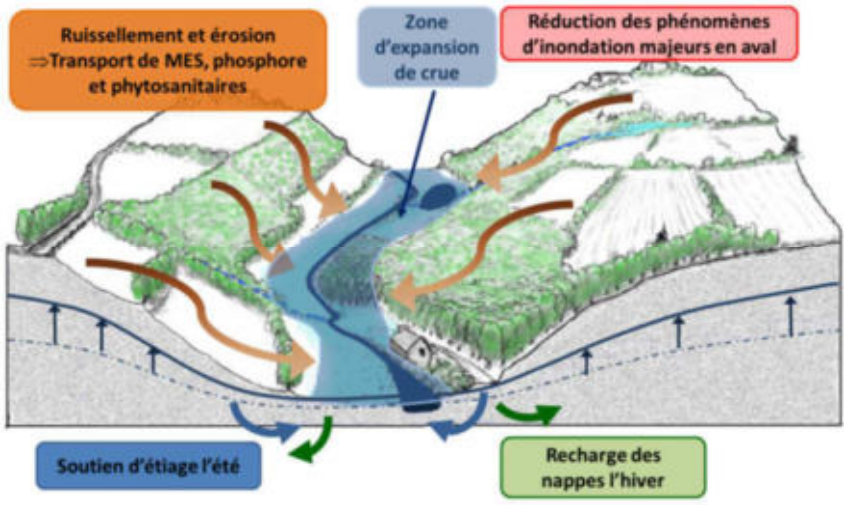

VALEURS SOCIO-ECONOMIQUES ET CULTURELLES

Les zones humides présentent également des intérêts socio-économiques et culturels importants tels que :

- la pêche,
- la chasse,
- la culture maraîchère,
- le pâturage,

- la fauche,
- la populiculture,
- les randonnées,
- les loisirs nautiques,
- les observatoires pour la biodiversité...

Inventaire des zones humides

L'inventaire est destiné à mieux connaître les zones humides du territoire, il s'agit bien d'un **inventaire de connaissance qui ne constitue pas un inventaire des zones humides au titre de la Police de l'eau**. Cet inventaire consiste à localiser, caractériser et mieux comprendre le fonctionnement des zones humides compte-tenu de leur rôle au sein du bassin versant. Une meilleure connaissance des zones humides constitue ainsi un élément incontournable pour répondre aux enjeux des SAGE concernant la gestion de la ressource en eau, tant sur le plan qualitatif que quantitatif.

Outre les zones humides, différents éléments tels que les mares et plans d'eau ainsi que le réseau hydrographique seront inventoriés car ces milieux sont étroitement liés aux zones humides.

Démarche de concertation et de communication

La concertation et la communication sont essentielles dans toute la démarche d'inventaire, puisque les acteurs locaux sont bien souvent les actuels gestionnaires des zones humides et ainsi, du fait de leur connaissance du territoire, ils constituent une source d'information essentielle sur les zones humides à l'échelle communale. Le groupe d'acteurs locaux délibéré par le Conseil Municipal est avant tout un groupe de travail et de réflexion, mais son rôle consiste également à diffuser l'information auprès de la population. De plus, plusieurs personnes se sont portées volontaires pour accompagner M. LE DRET lors de la phase de terrain. Cet accompagnement est très apprécié puisque, toujours dans un but de concertation et d'information, les « référents » permettront d'avoir des informations liées à l'eau directement sur le terrain mais aussi et surtout, d'indiquer à qui appartiennent les parcelles. Ceci facilitera le contact des exploitants au fur et à mesure de l'avancement.

Deux personnes volontaires manquent pour avoir une personne par jour. Des membres du groupe d'acteurs, non présents à la réunion d'information, seront contactés.

La liste des personnes « référentes » est consignée dans le tableau suivant :

	Journée		NOM	Prénom
Jour 1	mardi 28	Octobre	M. JAMONEAU	Antoine
Jour 2	mercredi 29		M. JAMONEAU	Christophe
Jour 3	jeudi 30			
Jour 4	vendredi 31		M. GAUTIER	Jacky
Jour 5	mardi 4	Novembre		
Jour 6	mercredi 5		M. GUY	Yannick
Jour 7	jeudi 6		M. GRASSET	Jean-Luc
Jour 8	vendredi 7		M. CLOCHARD	Daniel
Jour 9	mercredi 12		M. BERGEON	Régis
Jour 10	jeudi 13		M. GAILLARD	Didier
Jour 11	vendredi 14		Journée supplémentaire en cas de besoin	

Les secteurs correspondant aux journées sont localisés sur cette carte :

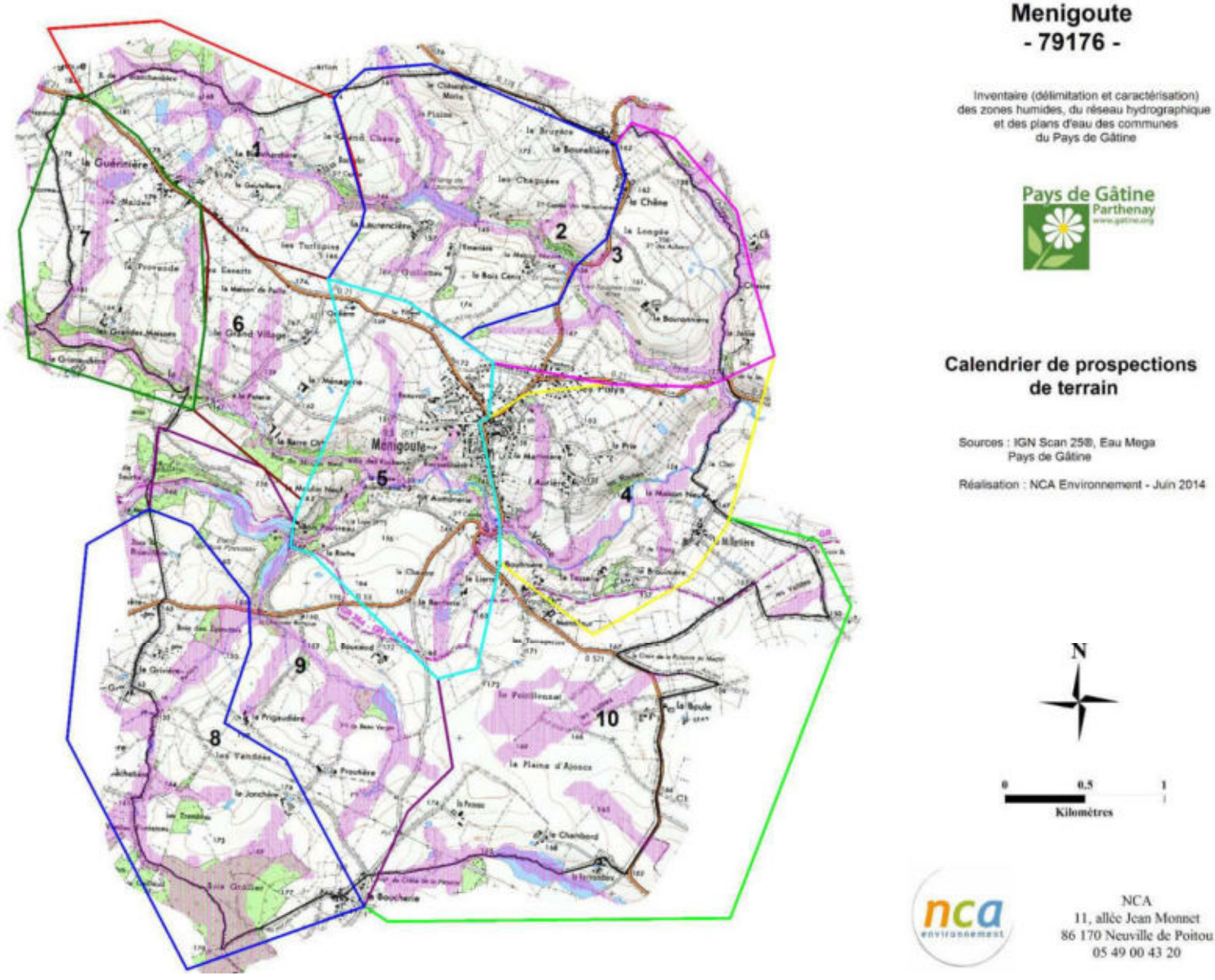

Méthodologie d'inventaire

PHASE DE PRELOCALISATION DES ZONES HUMIDES

La phase de pré-localisation est un moyen de définir et de délimiter les zones humides **potentielles**. Elle est réalisée à l'échelle du bassin-versant et consiste donc à identifier, sur le territoire, les secteurs à forte probabilité de présence de zones humides, afin d'optimiser les phases suivantes.

Les principales sources d'information dont nous disposons sont les suivantes :

- pré-localisation AgroCampus de Rennes,
- réseau hydrographique,
- carte géologique,
- carte des sols,
- aléa des remontées de nappes,
- topographie,
- photo-aériennes,
- scan 25.

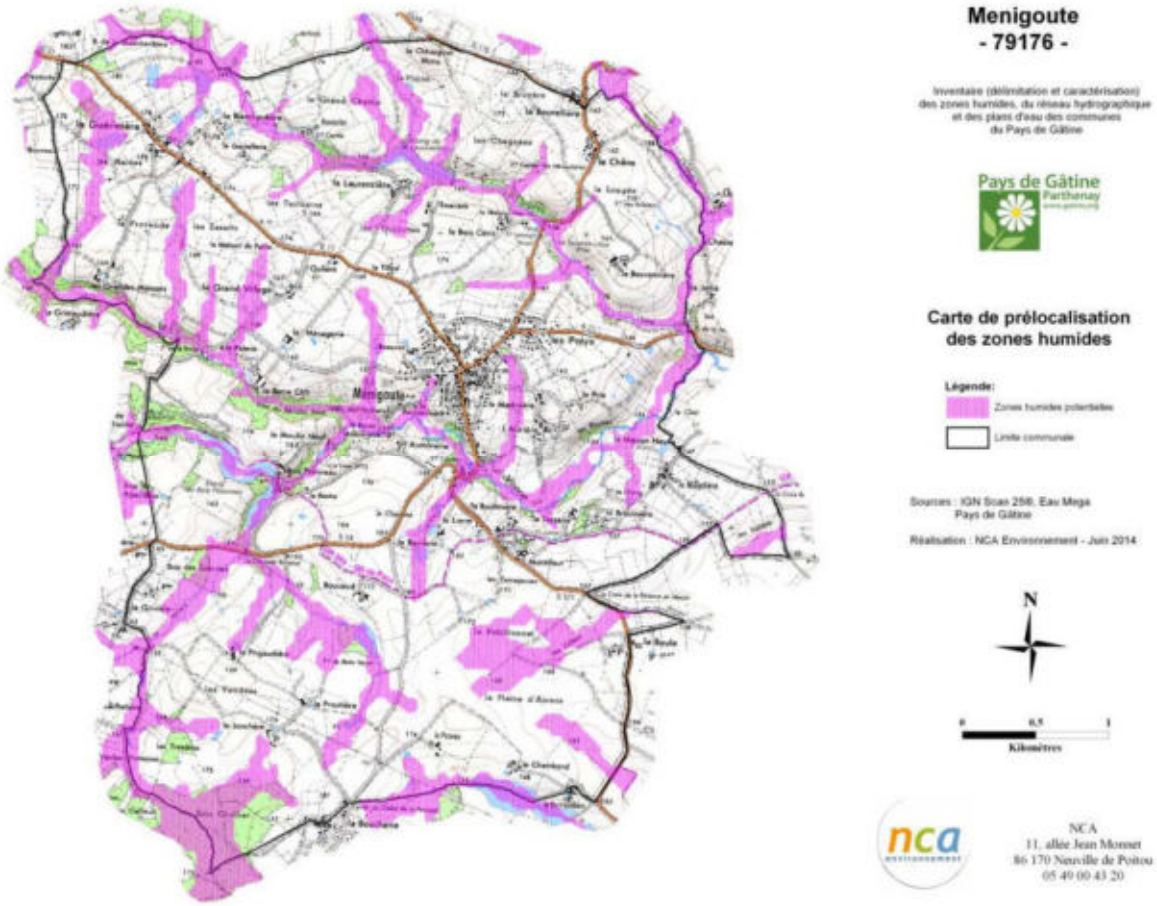

Figure 7: Prélocalisation des zones humides communales (source: IGN Scan 25, AgroCampus)

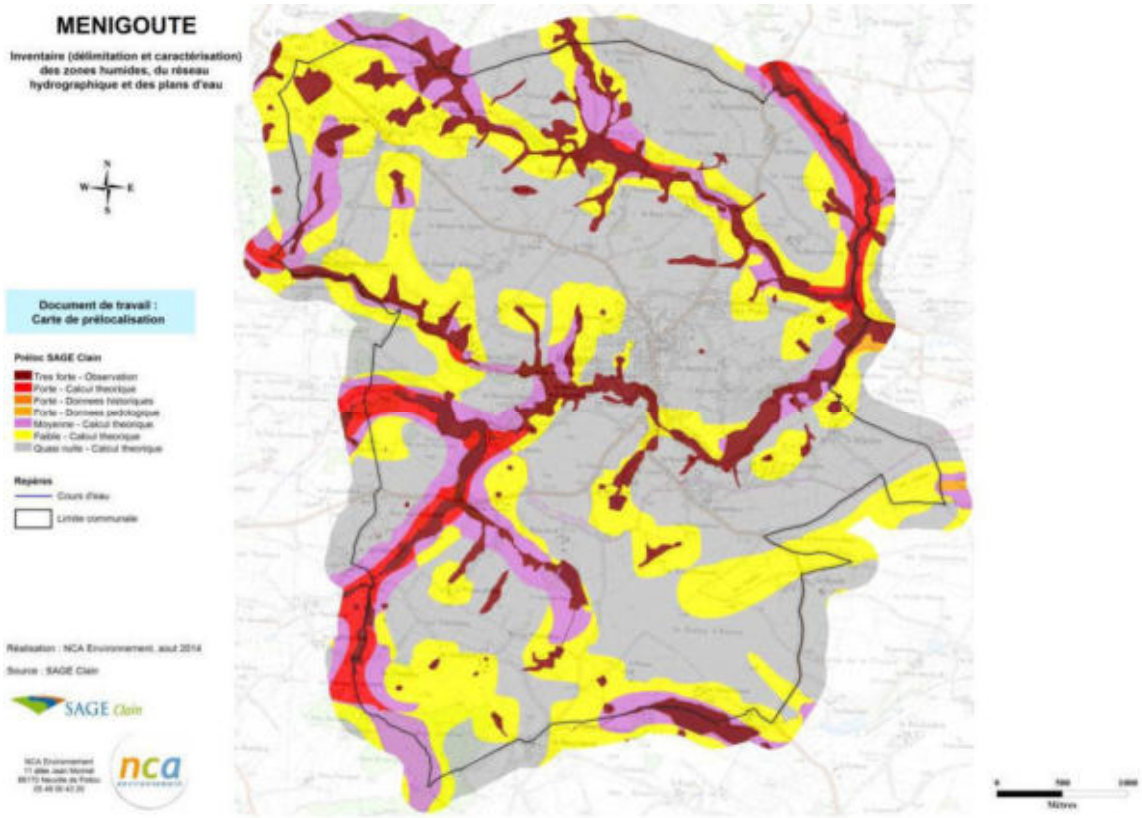

Figure 8: Prélocalisation des zones humides (source: SAGE Clain)

PHASE D'INVENTAIRE ET EXPERTISE DE TERRAIN

L'ensemble du territoire communal sera concerné par cet inventaire à l'exception des surfaces imperméabilisées. L'échelle de cartographique des zones humides sera au 1/7000ème.

Il s'agit d'identifier et délimiter, grâce des investigations de terrain, les zones humides **effectives**, c'est-à-dire, les zones qui présentent effectivement un caractère humide lorsque l'on suit la procédure d'identification bâtie en cohérence et de manière conforme à la réglementation en vigueur.

Sur le terrain, la végétation sera observée afin de repérer les espèces indicatrices ou les habitats de zones humides. Dans un second temps, le critère pédologique sera utilisé afin de délimiter précisément les contours des zones humides. Dans les zones cultivées, seul le critère pédologique pourra être utilisé, en l'absence de végétation caractéristique.

PHASE DE CARACTERISATION

L'ensemble des données recueillies sur les zones humides de la commune (flore, pédologie, fonctionnement,…) seront renseignées dans une base de données géo-référencée (Logiciel GWERN).

Discussion/questions posées durant la présentation

Question : Quelles sont les conséquences futures pour l'agriculture ?
M. LE DRET répond que pour le moment aucunes contraintes culturales ne sont appliquées. Par contre, les projets de type drainage, remblais et création de plans d'eau sont soumis à la réglementation en vigueur, c'est-à-dire à la loi sur l'eau de 1992.

Question : Les zones humides seront-elles exclues des plans d'épandage ?
M. LE DRET répond qu'il n'a pas tous les éléments pour répondre mais il lui semble que pour réaliser un plan d'épandage, une étude de sol est pratiquée et que les zones humides ne sont pas intégrées aux plans d'épandage. Après s'être renseigné auprès de ses collègues, la réponse exacte est : un plan d'épandage est réalisé selon les capacités du sol à absorber les effluents. Ce qui veut dire qu'une zone humide peut être intégré dans un plan d'épandage.

Question : La période de réalisation de l'inventaire influence-t-elle les résultats ?
M. LE DRET répond que les inventaires peuvent être réalisés toute l'année sans qu'une différence de résultat se fasse sentir. Il est vrai qu'on pourrait croire qu'en hiver nous retrouvions plus de zone humide mais ce n'est pas exact. Les traces d'hydromorphie sont le signe visible de processus bactériens qui se mettent en place sur plusieurs années. Ces traces apparaissent donc au bout de plusieurs années de présence d'eau de manière prolongée. La saison d'intervention n'a donc aucune conséquence sur les résultats. Il en est de même pour le drainage : les traces d'hydromorphie ne disparaitront qu'après plusieurs années de drainage **et** de labour (= évacuation de l'eau + aération du sol). C'est pour cette raison que des parcelles nouvellement drainées peuvent figurer sur la cartographie des zones humides.

Bilan et suite de la démarche

Sur la commune de Ménigoute, la démarche de concertation est bien suivie. Il y a une réelle motivation à faire les choses correctement pour le confort de tout le monde. Les « référents » seront contactés avant la phase de terrain ainsi que les exploitants et propriétaires qui se seront fait connaitre lors des réunions. La prochaine réunion, avec le groupe d'acteurs, aura lieu après la phase de terrain et la phase de consultation des résultats provisoires en mairie.

ANNEXE 4

Compte-rendu de la réunion de restitution provisoire au groupe d'acteurs locaux du 5 décembre 2014

NCA Environnement
11 Allée Jean Monnet
86170 Neuville-de-Poitou
Tél. 05 49 00 43 20
Fax 05 49 00 43 30
Email : accueil@nca-env.fr
www.nca-env.fr
www.nca-methanisation.fr

Études et conseils en environnement
Assainissement collectif
Assainissement non collectif
Maîtrise d'œuvre
Protection des eaux
Hydraulique fluviale
Environnement et agriculture
Méthanisation
Gestion des milieux
Démarche d'insertion écologique
Inventaire faune et flore
Environnement et aménagement

L'inventaire des zones humides est cofinancé par l'Union Européenne.
L'Europe s'engage en Poitou-Charentes.

INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES, DU RESEAU HYDROGRAPHIQUE ET DES PLANS D'EAU

COMMUNE DE MENIGOUTE

Compte-rendu
Réunion de restitution provisoire au groupe d'acteurs locaux
5 décembre 2014

Objet **:** Présentation des résultats provisoires de l'inventaire des zones humides

Première entreprise française à avoir obtenu en avril 2011 l'AFAQ 26000 et en janvier 2012 la labellisation LUCIE pour son engagement dans la RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) et le développement durable.

SAS au capital de 110 000 e
N° identification :
343 460 622 RCS Poitiers
APE : 7112B
N° TVA : FR 57 343 460 622

Sommaire

Participants à la réunion 28

Introduction 29

Méthodologie d'inventaire 30

Définition d'une zone humide 30

Phase de pré-inventaire (1ère réunion du groupe d'acteurs) 31

Résultats de l'inventaire 33

Sondages pédologiques 33

Zones humides 34

Fonctionnalités des zones humides 34

Plans d'eau et mares 36

Réseau hydrographique 36

Discussion - Analyse planche par planche 37

Bilan de la concertation 37

Suite de la démarche d'inventaire 37

Participants à la réunion

Intervenants extérieurs	
NCA Environnement	M. LE DRET Romain
Représentant du Pays de Gâtine	Mme FARINEAU Karine
Membres du groupe d'acteurs	
Maire de Ménigoute	M. GAILLARD Didier
Adjoints	M. SAINT-LAURENT Gérard
	M. BERGEON Régis
Conseillers municipaux	Mme CHULEVITCH Céline
	M. HUT Jimmy
Exploitants agricoles	M. GAUTIER Jacky
	M. JAMONEAU Gilbert
	M. GRASSET Guillaume
	M. JAMONEAU Antoine
Société de pêche	M. TANCHE Mickaël
Amicale des sapeurs-pompiers	M. GUY Yannick
ACCA Ménigoute	M. CLOCHARD Daniel

Introduction

La réunion s'est déroulée à 14h00, le 5 décembre 2014, à la mairie de Ménigoute. L'objectif étant de présenter la cartographie provisoire des zones humides, des plans d'eau et du réseau hydrographique de la commune.

La réunion débute alors par quelques rappels sur les zones humides, la démarche de l'étude et la phase de pré-inventaire. M. LE DRET propose de présenter tout d'abord les résultats généraux avant de répondre à d'éventuelles remarques et de passer ensuite à une analyse plus précise planche par planche.

Méthodologie d'inventaire

Définition d'une zone humide

L'identification des zones humides sur le terrain a respecté la définition donnée par le Code de l'Environnement : les zones humides sont définies comme "des terrains exploités ou non, **habituellement inondés ou gorgés d'eau douce**, salée ou saumâtre, **de façon permanente ou temporaire**, la végétation quand elle existe, est dominée par des plantes hygrophiles pendant une partie de l'année".

Trois critères permettent de déterminer s'il s'agit d'une zone humide ou non :

- La présence de **végétation hygrophile** ;
- L'**hydromorphie des sols** ;
- L'**hydrologie**, ou présence d'eau.

Les zones humides sont des milieux dynamiques, le « panel » en termes d'humidité notamment, est souvent plus large que le laisse à penser la culture populaire. En effet, les zones humides bien connues font souvent références aux marais, aux bourbiers ou aux tourbières. Toutefois, une zone humide peut présenter un degré d'humidité beaucoup plus faible, on parlera de milieux frais qu'il est alors possible de cultiver.



M. LE DRET souligne la confusion souvent faite entre zone humide et zone inondable. Une corrélation existe bien entre ces deux types de milieux, mais on observe beaucoup plus de zones engorgées que de zones réellement « humides » d'après les critères de qualification réglementaires. Cette différence est probante notamment dans la vallée de la Vonne.

✕ Phase de pré-inventaire (1ère réunion du groupe d'acteurs)

La phase de pré-inventaire est un moyen de définir et de délimiter les zones humides potentielles. Elle identifie sur le territoire les secteurs à forte probabilité de présence de zones humides, afin de préparer la phase de terrain.

Plusieurs cartes de pré-localisation ainsi que des cartes géologiques et pédologiques ont été analysées afin d'y intégrer la connaissance du territoire du groupe d'acteurs : secteurs ou la pré-localisation est aberrante, zones d'engorgement, zones inondables, zones de sources…

Comme premier outil de réflexion, les atlas de pré-localisation reprenaient le zonage de l'Agrocampus de Rennes (voir carte ci-dessous).

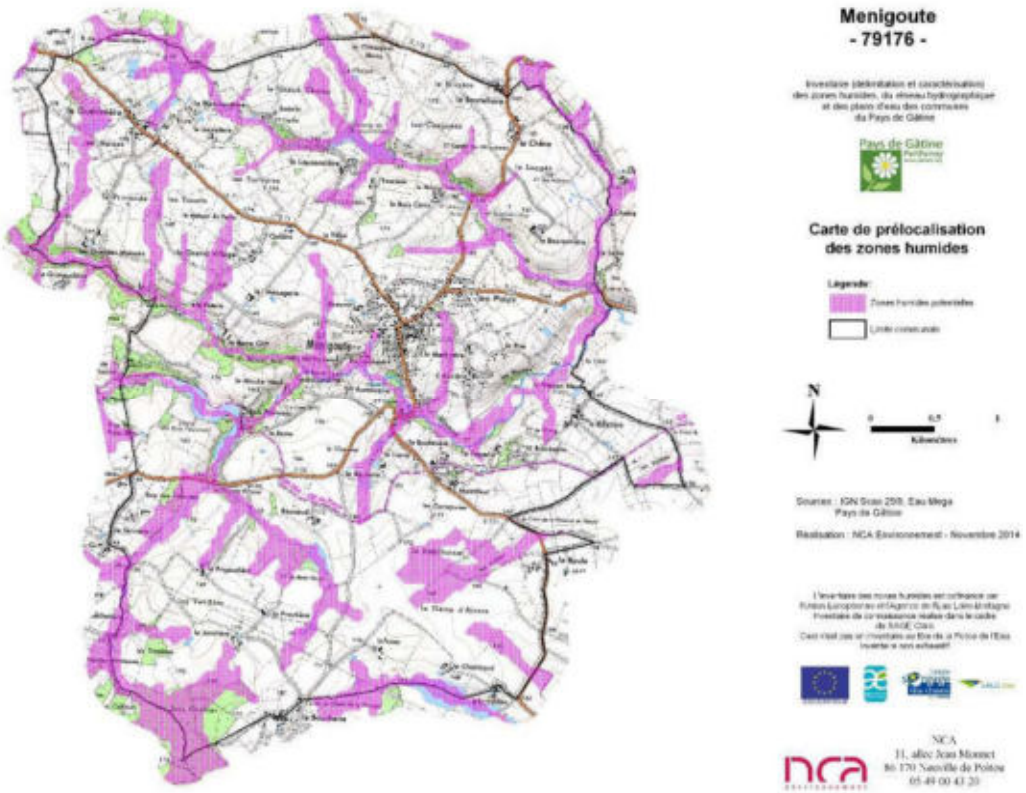

Pré-localisation des zones humides (source : AgroCampus)

Une autre prélocalisation a également été présentée au groupe d'acteurs, celle-ci provenant de SAGE Clain :

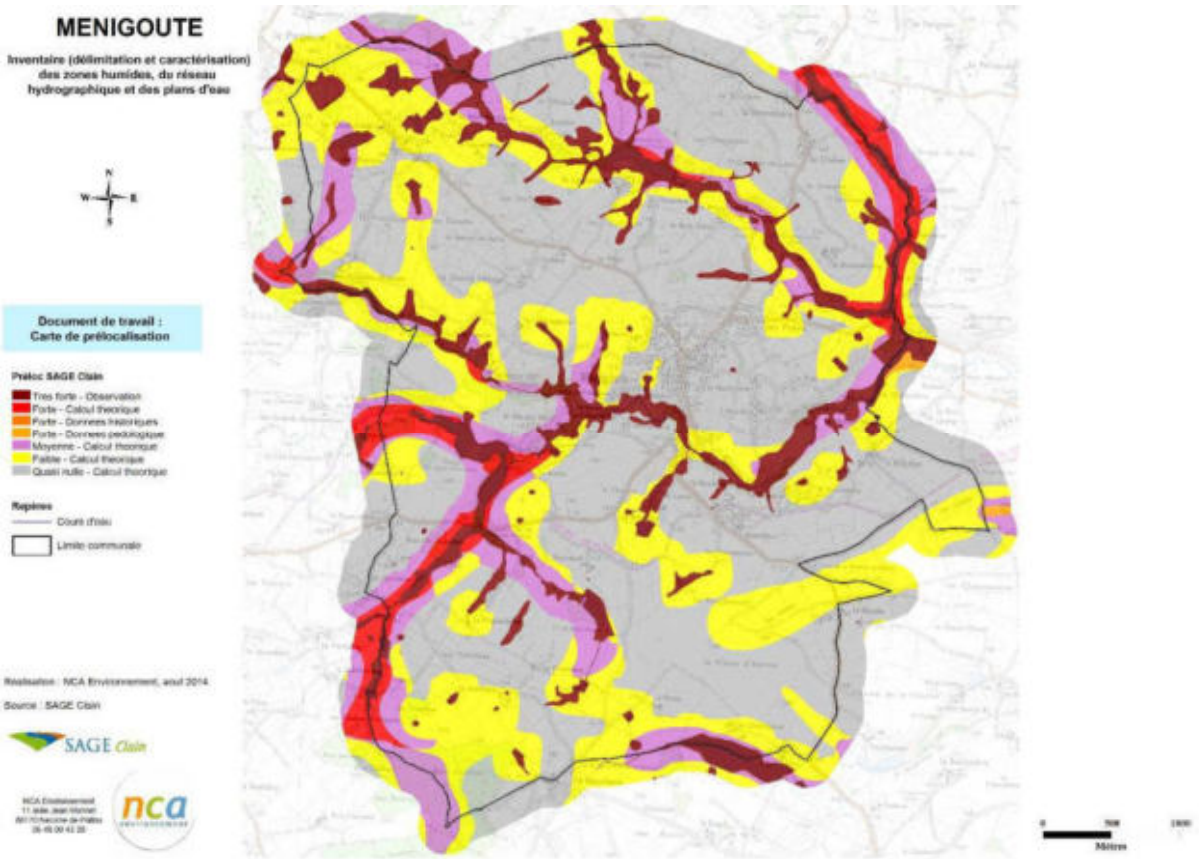

Pré-localisation des zones humides (source : SAGE Clain)

Résultats de l'inventaire

× Sondages pédologiques

M. LE DRET présente les résultats de l'étude.
Au final, le nombre de sondages s'élève à **591** pour une surface communale totale de **1922 ha**.

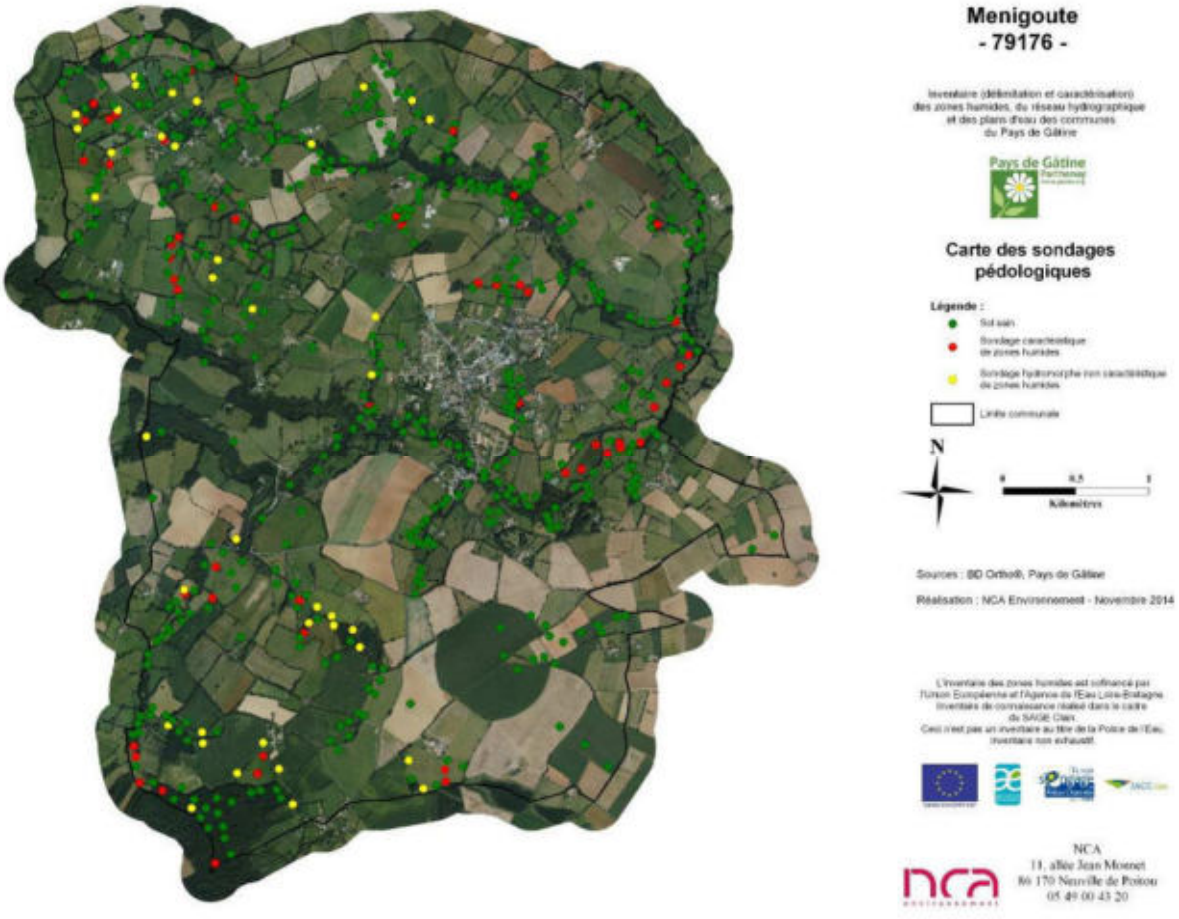

Localisation des sondages pédologiques réalisés sur la commune de Ménigoute

Zones humides

La surface de zones humides inventoriée est de **105,14 hectares**, soit **5,47 %** de la surface communale totale. La proportion de zones humides sur la commune de Ménigoute est légèrement plus faible que la moyenne nationale, comprise entre 6 et 16%.

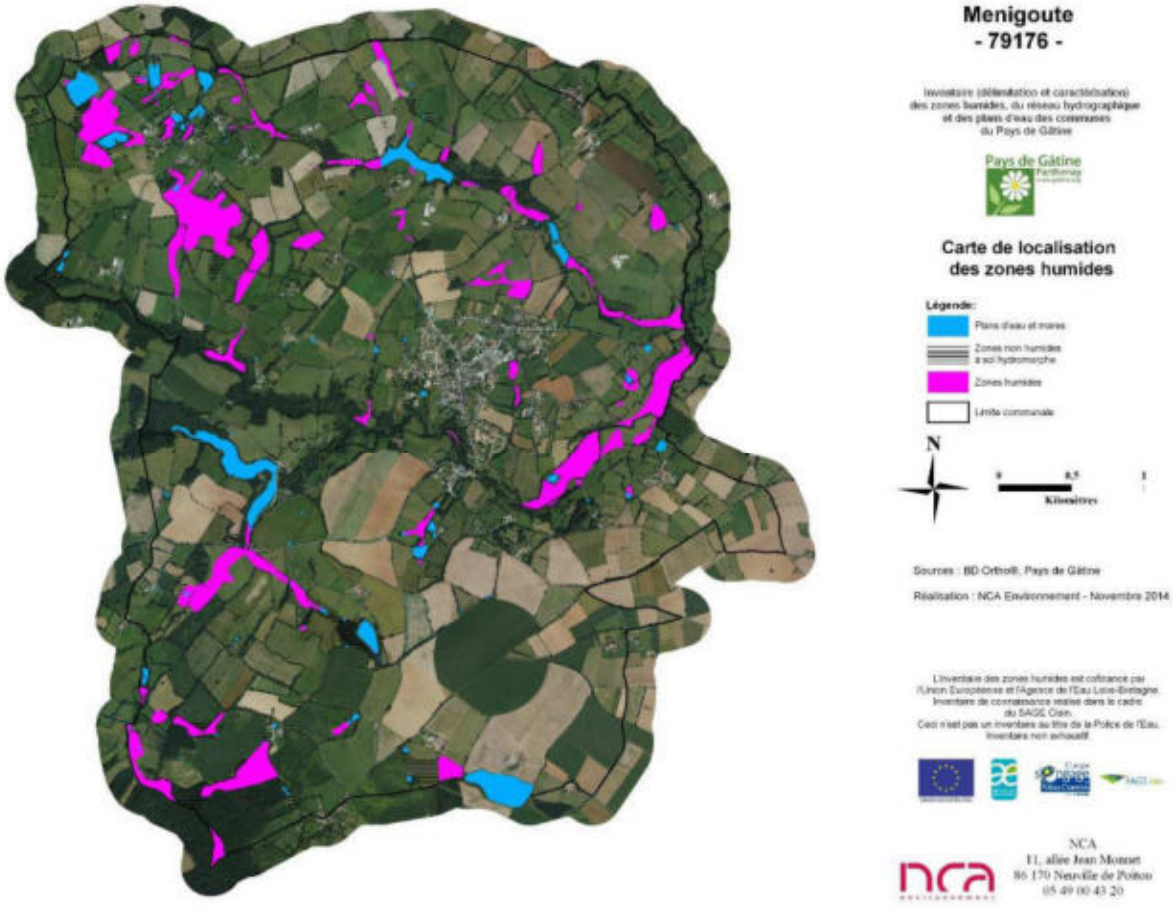

Localisation des zones humides inventoriées

M. LE DRET explique que les sols hydromorphes non caractéristiques de zones humides ne sont pas pris en compte dans le cadre du PLU (Plan Local d'Urbanisme). Ils sont référencés ici à titre indicatif d'un inventaire de connaissance et pour alerter sur le fait qu'ils peuvent être les vestiges d'anciennes zones humides dont la fonctionnalité a été altérée. Il est important de considérer ces milieux comme étant des « zones humides », mais dont les critères de caractérisation ne répondent pas au cadre réglementaire (apparition des traces d'hydromorphie à des profondeurs supérieures à 25 centimètres).

Fonctionnalités des zones humides

Les fonctionnalités des zones humides observées sur la commune sont globalement bonnes. Les zones humides sont le plus souvent localisées en zone de plateau sans connexion au réseau

hydrographique. De plus, ces fonctionnalités varient en fonction de l'occupation du sol. En effet, les peupleraies et les zones humides cultivées ont peu d'intérêt d'un point de vue biologique. La végétation caractéristique étant absente de ces milieux, les fonctionnalités épuratrices sont aussi plus limitées. Le drainage est également un facteur de forte dégradation.

Les habitats retrouvés sur la commune sont diversifiés, 20 habitats différents ont été définis : prairies humides à Joncs, boisements spontanés, plantations de Peupliers, terres cultivées… Certains de ces habitats présentent un intérêt fort tel que certaines prairies humides.



46 espèces caractéristiques de zones humides ont été observées sur la commune dont, par exemple, la Menthe aquatique, des Carex, le Lychnis fleur de coucou…



D'un point de vue faunistique, peu d'individus ont pu être repérés, mais de nombreux habitats paraissent favorables aux amphibiens, aux reptiles et aux odonates. En effet, les paysages bocagers de la commune, associés à la présence de mares, offrent des sites de reproduction, d'alimentation et de repos pour ces espèces.

L'état de conservation des zones humides est variable suivant le type d'habitat. Les prairies humides permanentes sont en bon état de conservation grâce à une gestion adaptée de ces milieux (pâturage/fauche), tandis que les peupleraies et les terres cultivées constituent des zones humides dégradées. Dans l'ensemble, les zones humides étant majoritairement des prairies naturelles ou semées mais avec un fort degré de naturalité, l'état de conservation global est bon.

× Plans d'eau et mares

Les résultats d'inventaire comptabilisent **105 plans d'eau et mares,** pour une surface totale de **35,80 ha d'eau superficielle close** (ne rentrant pas dans l'appellation « zones humides »). On observe une diversité de ces milieux, tant en terme de morphologie et de positionnement, qu'en terme d'usage et de structure de la végétation de ceinture. L'essentiel des mares couvre de petites surfaces (entre 0,01 et 0,05 ha).



× Réseau hydrographique

Sur la commune, le réseau hydrographique principal (réseau IGN) s'écoule sur **23,53 km**. Le réseau hydrographique est dense. On retrouve en cours d'eau principaux : La Vonne (6,38 km), le Ruisseau de l'étang (2,49 km) et le Ruisseau du Chilleau (2,44 km). A cela, s'ajoute le réseau complémentaire issu des observations de terrain et représentant **11,45 km**, sans distinction entre fossés et cours d'eau.

On observe globalement un maintien du caractère naturel des cours d'eau. La connexion entre les milieux humides et les cours d'eau est maintenue sur une grande partie du réseau hydrographique de petite taille. En effet, la vallée de la Vonne est formée d'alluvions récentes qui n'ont aucunes facultées de rétention d'eau. Il y a donc peu de zones humide dans le fond de cette vallée.

.

Discussion - Analyse planche par planche

Enfin, le groupe d'acteurs est invité à passer à une analyse plus précise de cet inventaire, planche par planche.

Plusieurs remarques sont prises en compte :

Planche AR42 :
Un retour sur le terrain, au lieu-dit La Guérinière, a été formulé lors de la phase de levée de doute. Une autre demande a été faite par un membre du groupe d'acteurs lors de la réunion. Des retours seront effectués par M. LE DRET.

Planche AR43 :
Un retour sur le terrain a également été formulé lors de la phase de levée de doute. La zone en question, de très faible superficie, correspond en fait à une mare comblée. La cartographie sera rectifiée.

Planche AS42 :
Une source est manquante dans l'inventaire à Beauvoir, une correction sera apportée.

Planche AT43 :
Une mare ainsi qu'un lavoir ne figurent pas sur l'inventaire, une correction sera apportée.

Bilan de la concertation

Les résultats reflètent bien la vision du territoire partagée par les membres présents du groupe d'acteurs. Sur cinq personnes s'étant déplacées en mairie pour consulter les cartes, seules deux ont formulé une demande de retour. Des retours seront effectués afin de confirmer ou d'affiner la délimitation des zones concernées. L'effort de prospection est jugé satisfaisant.

Un membre du groupe d'acteurs fait un constat : les éleveurs qui ont conservé les zones humides seront pénalisés par rapport aux grandes exploitations céréalières qui les ont supprimées par drainage. Il s'interroge donc sur les conséquences futures que pourrait avoir cet inventaire sur les pratiques agricoles. Mme FARINEAU fait part d'une nouvelle information : des MAE système sont prévues en direction de l'élevage et l'inventaire servira de base de travail pour ces MAE.

Suite de la démarche d'inventaire

La cartographie finale des zones humides, des plans d'eau et du réseau hydrographique de la commune sera présentée lors du Conseil Municipal du 9 janvier 2015.

ANNEXE 5

Compte-rendu du conseil municipal du 9 janvier 2015

NCA Environnement
11 Allée Jean Monnet
86170 Neuville-de-Poitou
Tél. 05 49 00 43 20
Fax 05 49 00 43 30
Email : accueil@nca-env.fr
www.nca-env.fr
www.nca-methanisation.fr

Études et conseils en environnement
Assainissement collectif
Assainissement non collectif
Maîtrise d'œuvre
Protection des eaux
Hydraulique fluviale
Environnement et agriculture
Méthanisation
Gestion des milieux
Démarche d'insertion écologique
Inventaire faune et flore
Environnement et aménagement

L'inventaire des zones humides est cofinancé par l'Union Européenne.
L'Europe s'engage en Poitou-Charentes.

INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES, DU RESEAU HYDROGRAPHIQUE ET DES PLANS D'EAU

COMMUNE DE MENIGOUTE

Compte-rendu
Réunion de restitution au Conseil municipal
Vendredi 9 janvier à 20h00

Objet **:** Présentation des résultats de l'inventaire provisoire des zones humides

Première entreprise française à avoir obtenu en avril 2011 l'AFAQ 26000 et en janvier 2012 la labellisation LUCIE pour son engagement dans la RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) et le développement durable.

SAS au capital de 110 000 €
N° identification :
343 460 622 RCS Poitiers
APE : 7112B
N° TVA : FR 57 343 460 622

Sommaire

Participants à la réunion..... - 1 -
Introduction..... - 2 -
Méthodologie d'inventaire..... - 3 -
Contexte de l'étude..... - 3 -
Définition d'une zone humide..... - 3 -
Démarche d'inventaire..... - 3 -
Phase de pré-inventaire (1ère réunion du groupe d'acteurs)..... - 4 -
Résultats de l'inventaire..... - 5 -
Sondages pédologiques..... - 5 -
Zones humides..... - 6 -
Typologie SDAGE..... - 8 -
Typologie CORINE biotopes..... - 10 -
Fonctionnalités des zones humides..... 12
Plans d'eau et mares..... 12
Réseau hydrographique..... 13
Bilan de l'inventaire..... 13
Bilan de la concertation..... 13
Suite de la démarche d'inventaire..... 13

Participants à la réunion

Intervenants extérieurs	
NCA Environnement	M. LE DRET Romain
Membres du groupe d'acteurs	
Maire	M. GAILLARD Didier
Adjoint	M. SAINT-LAURENT Gérard
Conseillers Municipaux	Mme DESCHAMPS Isabelle
	Mme PAILLOUX Céline
	M. ALLARD Franck
	Mme PORTRON Béatrice
	M. HUT Jimmy
	M. GUILBARD Edouard
	Mme CHULEVITCH Céline
	M. JAMONEAU Antoine
	Mme BALOGE Maryline
	M. BERGEON Régis

Introduction

La réunion du Conseil municipal s'est déroulée le 9 janvier 2015 à 20h00 à la mairie, en présence des élus municipaux. L'objectif étant de présenter la cartographie finale des zones humides, des plans d'eau et du réseau hydrographique de la commune.

M. le Maire introduit la séance et laisse la parole à M. LE DRET.

M. LE DRET débute la présentation par des rappels sur les zones humides, puis présente la démarche d'inventaire avec les différentes phases qui la compose, avant d'en arriver aux résultats de l'étude et au bilan.

Pour finir, M. LE DRET propose de répondre à d'éventuelles questions et présente l'Atlas cartographique final des zones humides.

Méthodologie d'inventaire

Contexte de l'étude

En matière de gestion de l'eau et de préservation des zones humides, deux grands outils de planification ont vu le jour avec la Loi sur l'Eau du 3 janvier 1992 : les Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) et les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE).
La commune de Ménigoute se situe sur le territoire du SDAGE Loire-Bretagne et sur le SAGE Clain. C'est au niveau de ce SAGE que sont définies les modalités d'inventaires de zones humides respectées lors de l'étude. Cependant, ce SAGE étant en cours d'élaboration, il ne possède pas de méthode d'inventaire propre. C'est donc la méthode élaborée par le SAGE voisin Sèvre Niortaise, Marais Poitevin qui a été employée.

Définition d'une zone humide

L'identification des zones humides sur le terrain a respecté la définition donnée par le Code de l'Environnement : les zones humides sont définies comme "des terrains exploités ou non, **habituellement inondés ou gorgés d'eau douce**, salée ou saumâtre, **de façon permanente ou temporaire**, la végétation quand elle existe, est dominée par des plantes hygrophiles pendant une partie de l'année".

Trois critères permettent de déterminer s'il s'agit d'une zone humide ou non :

- La présence de **végétation hygrophile** ;
- L'**hydromorphie des sols** ;
- L'**hydrologie**, ou présence d'eau.

Les zones humides sont des milieux dynamiques, le « panel » en termes d'humidité notamment, est souvent plus large que le laisse à penser la culture populaire. En effet, les zones humides bien connues font souvent références aux marais, aux bourbiers ou aux tourbières. Toutefois, une zone humide peut présenter un degré d'humidité beaucoup plus faible, on parlera de milieux frais qu'il est alors possible de cultiver.

Démarche d'inventaire

La démarche se veut être une démarche de concertation dont le point le plus important est la création d'un groupe de travail : le groupe d'acteurs locaux.

Une réunion de lancement avec la présentation de la méthodologie, en salle et sur le terrain, au groupe d'acteurs, a eu lieu le **19 septembre 2014**. Une réunion visant à informer les exploitants agricoles et les propriétaires a eu lieu **26 septembre 2014**.

La phase de terrain s'est déroulée du **28 octobre au 7 novembre**. L'atlas cartographique a ensuite été déposé en mairie du **18 novembre au 2 décembre**. Au cours de cette mise à disposition, deux remarques ont été déposées en mairie. Une fois la phase de levée de doute terminée, une restitution des résultats provisoires au groupe d'acteurs locaux a eu lieu le **5 décembre 2014**. Les retours sur le terrain se sont déroulés la semaine suivant cette réunion.

La présentation des résultats finaux en vue de la validation de l'inventaire se déroule lors de ce conseil municipal.

× Phase de pré-inventaire (1ère réunion du groupe d'acteurs)

La phase de pré-inventaire est un moyen de définir et de délimiter les zones humides potentielles. Elle identifie sur le territoire les secteurs à forte probabilité de présence de zones humides, afin de préparer la phase de terrain.

Plusieurs cartes de pré-localisation ainsi que des cartes géologiques et pédologiques ont été analysées afin d'y intégrer la connaissance du territoire du groupe d'acteurs : secteurs ou la pré-localisation est aberrante, zones d'engorgement, zones inondables, zones de sources…

Comme premier outil de réflexion, les atlas de pré-localisation reprenaient le zonage de l'Agrocampus de Rennes (voir carte ci-dessous).

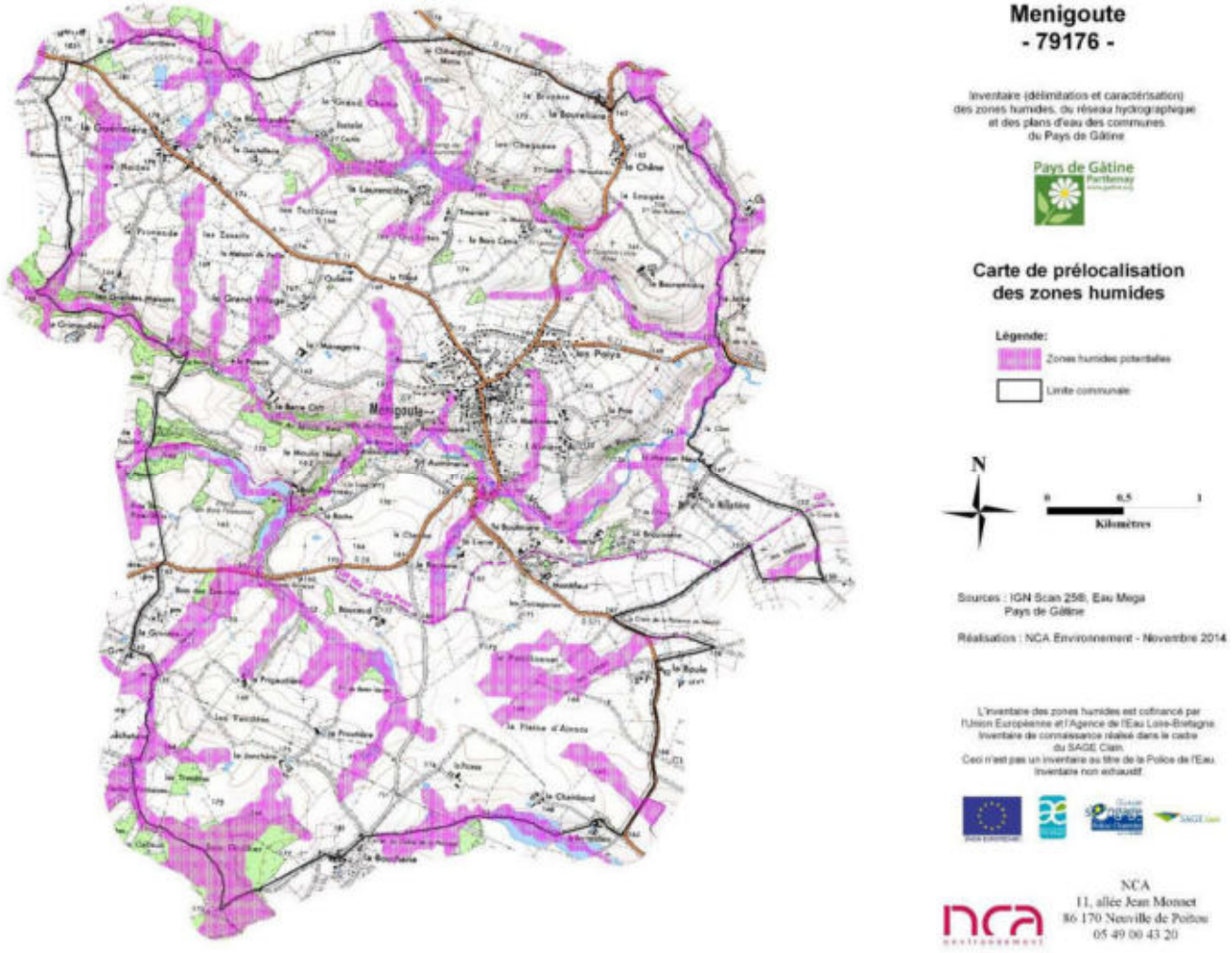

Pré-localisation des zones humides (source : AgroCampus)

Résultats de l'inventaire

× Sondages pédologiques

M. LE DRET présente les résultats de l'étude.
Au final, le nombre de sondages s'élève à **592** pour une surface communale totale de **1922 ha**.

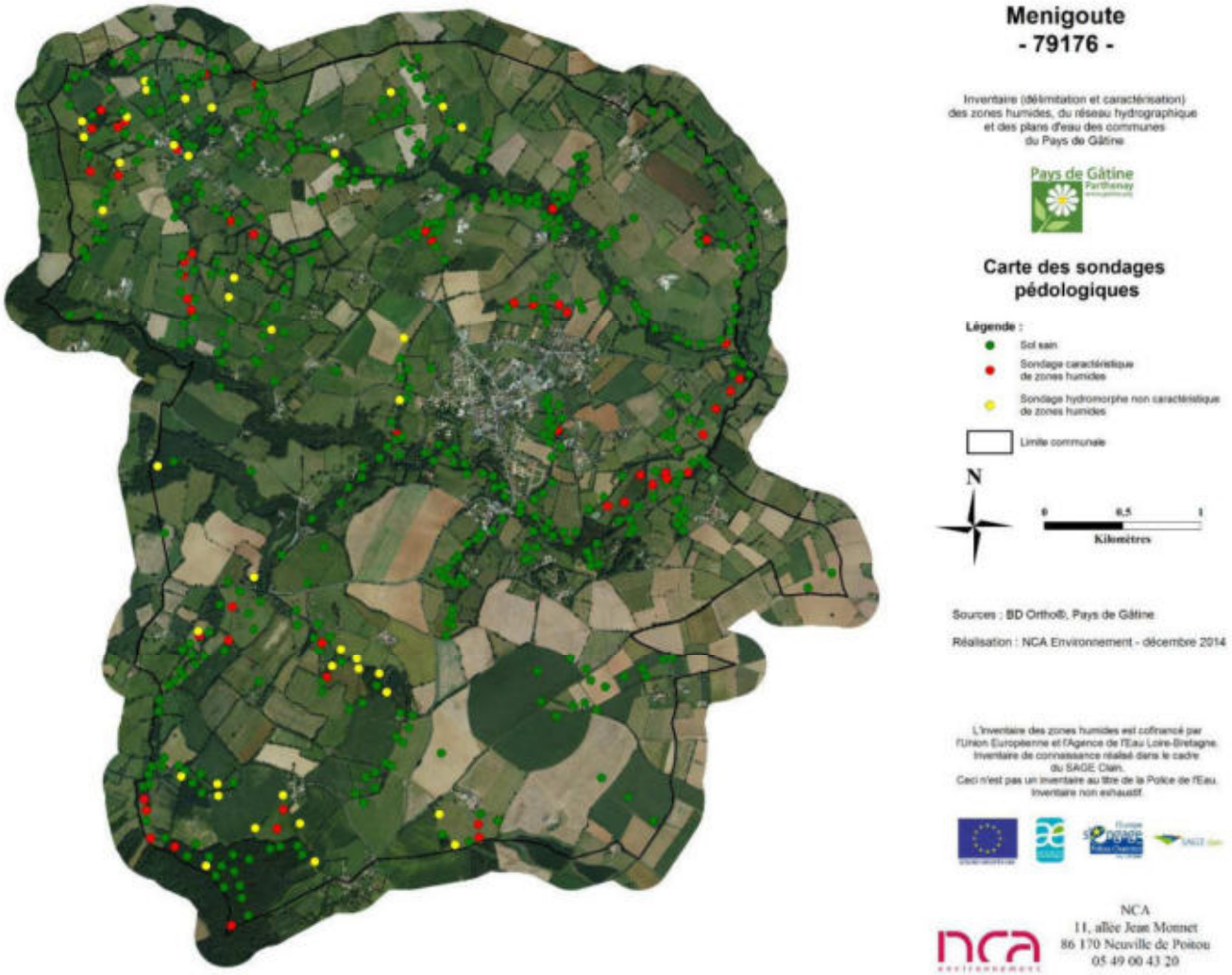

Localisation des sondages pédologiques réalisés sur la commune de Ménigoute

× Zones humides

Une surface totale de zones humides recensées de 105,08 ha, soit 5,47% de la surface communale totale.

La superficie de zones humide recensée avant la phase de levée de doute était de 105,14 ha, soit 5,47% de la superficie communale.

La proportion moyenne de zones humides sur une commune française est comprise entre 6 et 16 %.



Photographie d'une zone humide (NCA Environnement, 2014)

M. LE DRET explique que les sols hydromorphes non caractéristiques de zones humides ne sont pas pris en compte dans le cadre du PLU (Plan Local d'Urbanisme). Ils sont référencés ici à titre indicatif d'un inventaire de connaissance et pour alerter sur le fait qu'ils peuvent être des vestiges d'anciennes zones humides dont la fonctionnalité a été altérée. Il est important de considérer ces milieux comme étant des « zones humides », mais dont les critères de caractérisation ne répondent pas au cadre réglementaire (apparition des traces d'hydromorphie à des profondeurs supérieures à 25 centimètres). Il y a bien une présence d'eau dans le sol mais pas suffisamment proche de la surface pour être considéré comme une zone humide fonctionnelle.

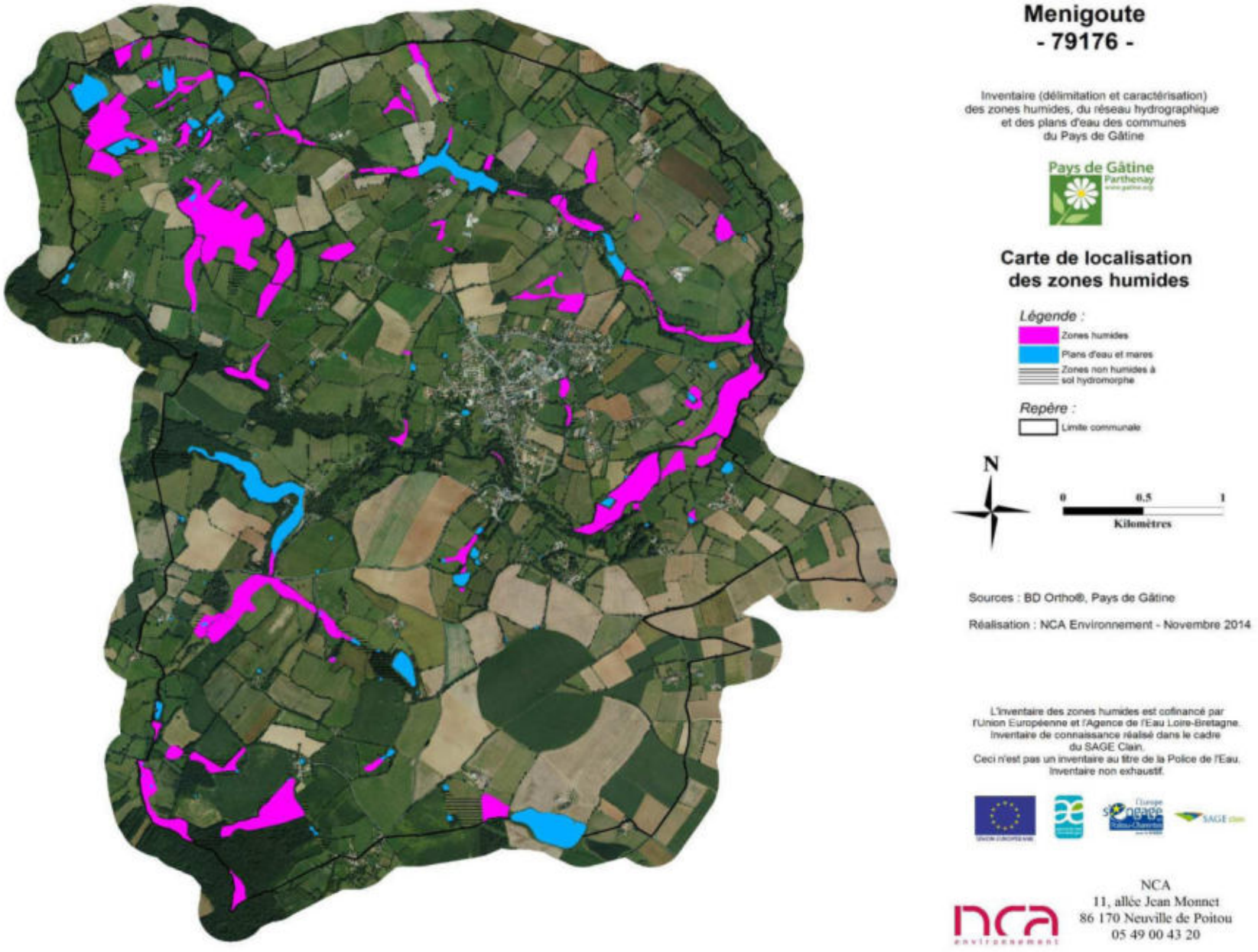

Localisation des zones humides inventoriées

Typologie SDAGE

La typologie SDAGE permet de classer les zones humides en fonction de leur positionnement sur le bassin versant. Les résultats montrent que les zones humides de la commune se trouvent majoritairement en contexte de plaine alluviale ou bordure de cours d'eau (près de 45%). Plus de 32% se situent en contexte de plaines et plateaux (non connecté au réseau hydrographique). Les milieux aquatiques (mares et plans d'eau) intègrent la typologie SDAGE, bien qu'ils ne soient pas considérés comme des zones humides. Les milieux aquatiques représentent 25,43% des zones (milieux humides et milieux aquatiques confondus).

L'ensemble des résultats est présenté dans le tableau suivant :

	Typologie SDAGE	Surface (ha)	Proportion (%)
	Milieux humides		
5 -	Bordures de cours d'eau	23,23	22,11
6 -	Plaines alluviales	21,72	20,67
7 -	Zones humides de bas fonds	4,34	4,13
9 -	Bordures de plans d'eau	21,32	20,29
10 -	Zones humides de plaines et plateaux	34,47	32,80
	SOUS-TOTAL *(milieux humides)*	***105,08***	***74,57***
	Milieux aquatiques		
11 –	Zones humides ponctuelles	35,84	25,43
	TOTAL	**140,92**	**100**

Répartition des zones humides selon la typologie SDAGE

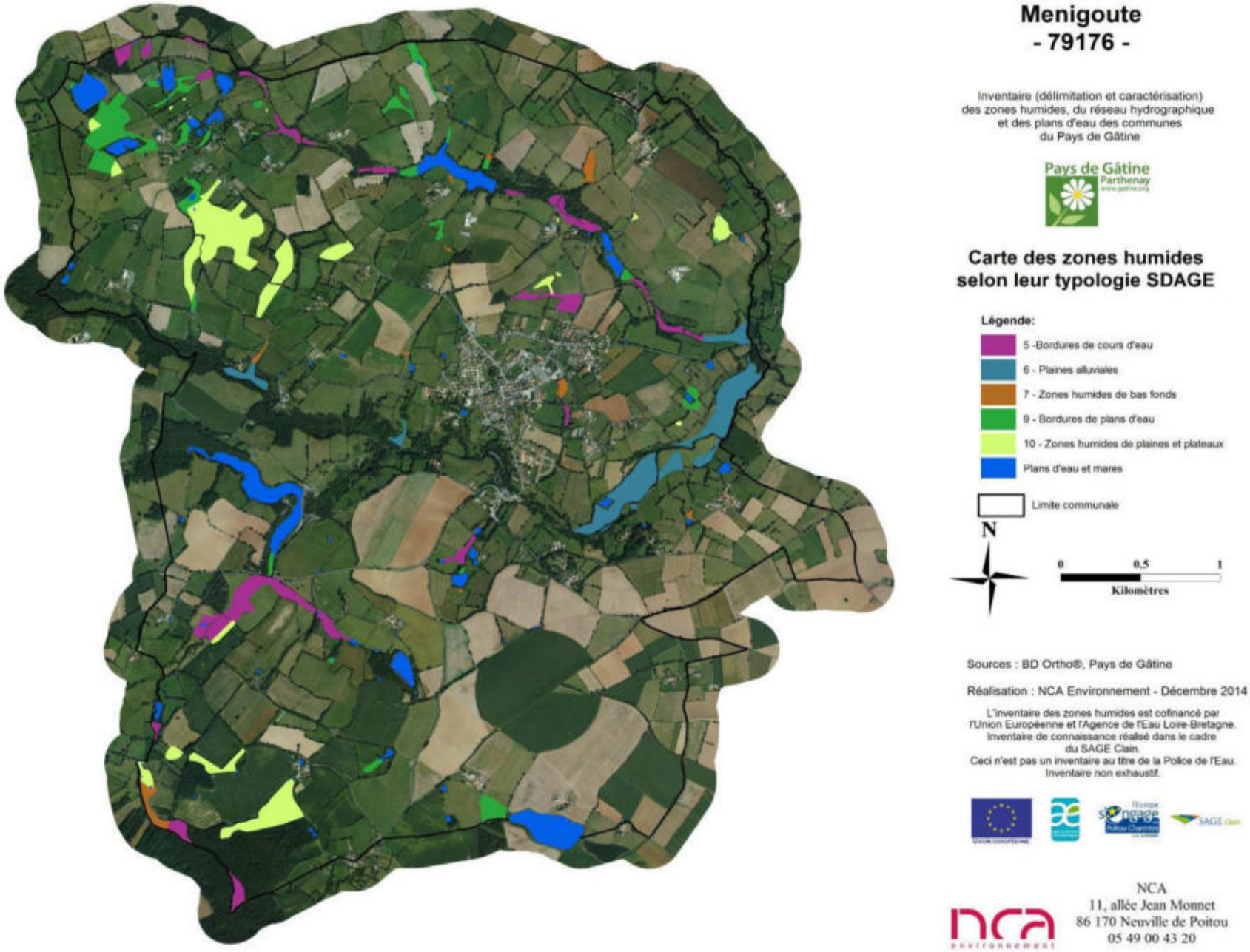

Typologie SDAGE des zones humides inventoriées

× Typologie CORINE biotopes

La typologie CORINE biotopes permet de définir des habitats en fonction du cortège floristique présent sur la zone. Cette typologie est une référence européenne. Les prairies sont les milieux les plus représentés sur la commune (68,07%). Près de 10% des zones humides sont des boisements et 11,49% des terres cultivées. A plus faible proportion, on trouve ensuite des plantations (peupleraies), des roselières et des habitats divers, qui correspondent à des jardins et friches.

	CORINE Biotopes	Surface (ha)	Proportion (%)
3 -	Prairies, fourrés	71,53	68,07
4 -	Boisements	10,18	9,68
5 -	Roselières	0,67	0,64
8 -	Terres cultivées	12,07	11,49
8 -	Plantations	9,04	8,61
8 -	Divers	1,59	1,51
	TOTAL	**105,08**	**100**

Répartition des habitats humides selon la Typologie CORINE Biotopes de niveau 1



Typologie CORINE biotopes de niveau 1 des zones humides inventoriées (classification des zones humides selon les grands types de formations végétales)

✕ Fonctionnalités des zones humides

Les fonctionnalités des zones humides observées sur la commune sont globalement bonnes, notamment les fonctions hydrauliques. Les zones humides sont le plus souvent des prairies (68,07%). Près de la moitié d'entre elles sont localisées en bordure de cours d'eau ou en plaine alluviale et participent donc à la régulation des débits d'étiage. Mais ces fonctionnalités varient en fonction de l'occupation du sol. En effet, les peupleraies et les zones humides cultivées ont peu d'intérêt d'un point de vue biologique. La végétation caractéristique étant absente de ces milieux, les fonctionnalités épuratrices sont aussi plus limitées mais bien présente avec les phénomènes d'oxydo-réduction découlant de l'alternance de l'engorgement.

Les habitats retrouvés sur la commune sont diversifiés : prairies humides à Joncs, roselières basses, boisements spontanés, plantations de Peupliers, terres cultivées… Certains de ces habitats présentent un intérêt fort tel que les roselières ou certaines prairies humides.

46 espèces caractéristiques de zones humides ont été observées sur la commune comme, par exemple, la Menthe aquatique, des Carex, des Joncs…

D'un point de vue faunistique, peu d'individus ont pu être repérés, mais des habitats paraissent favorables aux amphibiens, aux reptiles et aux odonates. En effet, les paysages bocagers de la commune, associés à la présence de mares, offrent des sites de reproduction, d'alimentation et de repos pour ces espèces.

L'état de conservation des zones humides est variable suivant le type d'habitat. Les prairies humides sont en bon état de conservation grâce à une gestion adaptée de ces milieux (pâturage/fauche), tandis que les peupleraies et les terres cultivées constituent des zones humides dégradées. Dans l'ensemble, les zones humides étant majoritairement des prairies, elles présentent donc un bon état de conservation.

✕ Plans d'eau et mares

Les résultats d'inventaire comptabilisent **107 plans d'eau et mares,** pour une surface totale de **35,84 ha d'eau superficielle close** (ne rentrant pas dans l'appellation « zones humides »). On observe une diversité de ces milieux, tant en terme de morphologie et de positionnement, qu'en terme d'usage et de structure de la végétation de ceinture. L'essentiel des mares couvre de petites surfaces (entre 0,01 et 0,05 ha). Les plans d'eau sont également de petites tailles bien que 7 plans d'eau dépassent l'hectare.



× Réseau hydrographique

Sur la commune, le réseau hydrographique principal (réseau IGN) s'écoule sur **23,53 km**. Le réseau hydrographique est dense. On retrouve plusieurs cours d'eau principaux : La Vonne, le ruisseau de l'étang, le ruisseau du Chilleau…
A cela, s'ajoute le réseau complémentaire issu des observations de terrain et représentant **11,45 km**, sans distinction entre fossés et cours d'eau.

On observe globalement un maintien du caractère naturel des cours d'eau. La connexion entre les milieux humides et les cours d'eau est maintenue sur une grande partie du réseau.

Bilan de l'inventaire

L'état de conservation des zones humides est variable suivant le type d'habitat. Les zones humides de la commune sont principalement des prairies. Les prairies humides sont en bon état de conservation grâce à une gestion adaptée de ces milieux (pâturage/fauche). Leur fonctionnalités, hydrologiques et épuratices, peuvent alors s'exprimer de manière satisfaisante. A l'inverse, les peupleraies et les terres cultivées constituent des zones humides dégradées. En effet, dans ces deux cas la biodiversité est limitée. La populiculture intensive assèche la zone et le travail de la terre altère la structure de la zone humide.

Les cours d'eau affichent majoritairement un état naturel, avec présence d'un lit mineur et d'un lit majeur. On observe un maintien de la connexion entre zones humides et réseau hydrographique.

Bilan de la concertation

Cet inventaire a été réalisé dans le cadre d'une démarche de concertation. Les cartes, les résultats et les atlas présentés au Conseil Municipal tiennent compte des corrections effectuées suites aux remarques du groupe d'acteurs et au retour de terrain. L'atlas cartographique final est présenté aux membres du Conseil, l'ensemble du territoire communal est passé en revue, planche par planche.
Les membres du conseil n'ont pas d'autres remarques à formuler sur la présentation et le rendu. M. LE DRET et M. le Maire remercie les différentes personnes, élus, personnes du groupe d'acteurs ou exploitants agricoles, qui se sont libérées pour l'accompagner sur le terrain.

Suite de la démarche d'inventaire

La restitution des documents finaux est prévue pour le mois de janvier 2015.

ANNEXE 6

Remarques déposées lors de la phase de levée de doute

Mme BERJON Louisette Pte Boutinière MENIGOUTE
25.11.2014 79340 RAS Berjon

Mr CANTET Michel Le Chambrun Sanxay 86600
25-11-2014 RAS M. Cantet

Mr Morin Bernard la Jonchère de Menigoute
R.A.S. sur le site de la Jonchère
le 25-11 2014

Mme Bironneau Nathalie
Revoir AR42 → derrière la maison et les bâtiments et les champs d'à côté
→ champ "à Marisset"

Mr ROUVREAU Gérard Pérentine 79340 Vasles.
je conteste la zone humide section A parcelle n° 240, ce champ est mis régulièrement en culture, cette zone forme une cuvette, quand il pleut l'eau vient s'y écouler et s'assèche au bout de quelques jours
le 2 decembre 2014

ANNEXE 7

Flore observée sur la commune de Ménigoute lors de l'inventaire (septembre-octobre 2014)

Flore observée sur la commune de Ménigoute

	Nom scientifique	Nom vernaculaire
h	*Agrostis stolonifera*	Agrostide stolonifère
h	*Alnus glutinosa*	Aulne glutineux
h	*Alopecurus geniculatus*	Pâturin genouillé
	Bellis perennis	Paquerette
h	*Betula pubescens*	Bouleau pubescent
	Brunella laciniata	Brunelle laciniée
h	*Caltha palustris*	Populage des marais
h	*Calystegia sepium*	Liseron des haies
h	*Cardamine pratensis*	Cardamine des prés
	Carex hirta	Laiche hérissée
	Carex otrubae	Laiche cuivrée
	Carex ovalis	Laîche des lièvres
h	*Carex riparia*	Laiche des rivages
	Carpinus betulus	Charme commun
h	*Carum verticillatum*	Carum verticillé
	Castanea sativa	Châtaignier
	Centaurea nigra	Centaurée noire
	Cirsium arvense	Cirse des champs
h	*Cirsium dissectum*	Cirse d'Angleterre
h	*Cirsium palustre*	Cirse des marais
	Corylus avellana	Noisetier
	Crataegus monogyna	Aubépine
	Cynosurus cristatus	Crételle
	Dactylis glomerata	Dactyle aggloméré
	Dispacus fullonum	Cardère sauvage
	Echinochloa crus-galli	Panic pied-de-coq
h	*Epilobium hirsutum*	Epilobe hirsute
h	*Epilobium parviflorum*	Epilobe à petites fleurs
h	*Equisetum fluviatile*	Prêle des cours d'eau
h	*Eupatorium cannabinum*	Eupatoire chanvrine
	Festuca pratensis	Fétuque des prés
h	*Filipendula ulmaria*	Reine des prés
	Fraxinus excelsior	Frêne commun
	Galium aparine	Gaillet grateron
	Galium cruciata	Gaillet croisette
h	*Galium palustre*	Gaillet des marais
	Geum urbanum	Benoite commune
	Glechoma hederacea	Lierre terrestre
h	*Glyceria fluitans*	Glycérie flottante
	Hedera helix	Lierre commun
h	*Helosciadum nodiflorum*	Ache nodiflore
	Heracleum sphondylium	Grande berce

	Holcus lanatus	Houlque laineuse
	Ilex aquifolium	Houx
h	*Iris pseudacorus*	Iris faux-acore
h	*Juncus acutiflorus*	Jonc acutiflore
h	*Juncus articulatus*	Jonc articulé
h	*Juncus conglomeratus*	Jonc aggloméré
h	*Juncus effusus*	Jonc diffus
h	*Juncus inflexus*	Jonc arqué
	Lolium perenne	Ray-gras anglais
h	*Lotus pedunculatus*	Lotier des marais
h	*Lychnis flos-cuculi*	Lychnis fleur de coucou
h	*Lycopus europaeus*	Lycope d'Europe
h	*Lysimachia nummularia*	Lysimaque nummulaire
h	*Lysimachia vulgaris*	Lysimaque vulgaire
h	*Mentha aquatica*	Menthe aquatique
h	*Mentha arvensis*	Menthe des champs
h	*Mentha pulegium*	Menthe pouliot
h	*Mentha rotundifolia*	Menthe à feuilles rondes
	Oenanthe pimpinelloïdes	Oenanthe faux boucage
h	*Phalaris arundinacea*	Baldingère
	Pinus sylvestris	Pin sylvestre
	Plantago lanceolata	Plantain lancéolé
	Plantago major	Grand plantain
	Poa trivialis	*Pâturin commun*
h	*Polygonum hydropiper*	Renouée poivre d'eau
	Polygonum persicaria	Renouée persicaire
	Populus sp.	Peuplier
	Populus tremula	Tremble
	Potentilla reptans	Potentille rampante
	Pteridium aquilinum	Fougère aigle
h	*Pulicaria dysentérica*	Pulicaire dysentérique
	Pulmonaria officinalis	Pulmonaire officinale
	Quercus petraea	Chêne sessile
	Quercus robur	Chêne pédonculé
	Ranunculus acris	Renoncule âcre
h	*Ranunculus flammula*	Renoncule flamette
h	*Ranunculus repens*	Renoncule rampante
	Rubus fruticosus	Ronce
	Rumex acetosa	Grande oseille
h	*Rumex conglomeratus*	Rumex aggloméré
h	*Rumex crispus*	Oseille crépue
	Rumex obtusifolius	Patience à feuilles obtuses
	Ruscus aculeatus	Fragon petit-houx
	Salix alba	Saule blanc
h	*Salix cinerea*	Saule cendré

	Sambucus nigra	Sureau noir
h	*Scrophularia auriculata*	Scrophualire à oreillettes
h	*Solanum dulcamara*	Morelle douce-amère
h	*Sparganium erectum*	Rubanier dressé
	Tamus communis	Tamier commun
	Taraxacum officinale	Pissenlit
	Trifolium pratense	Trèfle des prés
	Trifolium repens	Trèfle blanc
	Urtica dioïca	Ortie dioïque
h	*Veronica beccabunga*	Véronique des ruisseaux

***h** : Espèces indicatrices de zones humides (Arrêté du 24 juin 2008, modifié par l'arrêté du 1er octobre 2009 : Annexe II, Table A) ;*

Menigoute
- 79176 -

Inventaire (délimitation et caractérisation)
des zones humides, du réseau hydrographique
et des plans d'eau des communes
du Pays de Gâtine.

Atlas cartographique de localisation des zones humides

Document final

L'inventaire des zones humides est cofinancé par l'Union Européenne et l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.
Inventaire réalisé dans le cadre du SAGE Clain.
Ceci n'est pas un inventaire au titre de la police de l'eau.
Inventaire non exhaustif.

Légende :

Typologie des zoes humides selon leur code CORINE Biotope

- 22.1 - Plans d'eau, mares et lagunes
- 31.831 - Ronciers
- 37.21 - Prairies humides atlantiques à subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc acutiflore
- 37.241 - Pâtures à grands Joncs
- 37.25 - Prairies humides de transition à hautes herbes
- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 41.2 - Chênaies - charmaies
- 41.3 - Frênaies
- 43 - Forêts mixtes
- 44.31 - Forêts de Frênes et d'Aulnes des ruisselets et des sources (rivulaires)
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.14 - Roselières basses
- 54.1 - Végétation de sources
- 81.2 - Prairies humides améliorées
- 82.2 - Cultures avec marges de végétation spontanées
- 83.321 - Plantations de Peupliers cultivars
- 85.15 - Communautés sub-naturelles de parcs
- 85.3 - Jardins
- 87.1 - Terrains en friche
- Zones non humides à sol hydromorphe

Observations complémentaires :

- Source
- Puit
- Lavoir
- Fontaine et source aménagée
- Mouillère
- Mare comblée
- Engorgement
- Lavoir-source
- Frayère
- Buse
- Drainage
- Sortie de drain
- Remblai

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal (IGN)
- Réseau hydrographique complémentaire (terrain)

Repère :

- Limite communale

Kilomètres

Sources : ®IGN Scan25©, ®IGN BD Ortho©, Agrocampus de Rennes, SAGE Clain, Pays de Gâtine.

Réalisation : NCA Environnement, Novembre 2014

11, allée Jean Monnet
86 170 Neuville de Poitou
05 49 00 43 20

Menigoute
- 79176 -

Inventaire (délimitation et caractérisation)
des zones humides, du réseau hydrographique
et des plans d'eau des communes
du Pays de Gâtine.

Atlas cartographique de localisation des zones humides

Document final

L'inventaire des zones humides est cofinancé par l'Union Européenne et l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.
Inventaire réalisé dans le cadre du SAGE Clain.
Ceci n'est pas un inventaire au titre de la police de l'eau.
Inventaire non exhaustif.

PLANCHE AR42

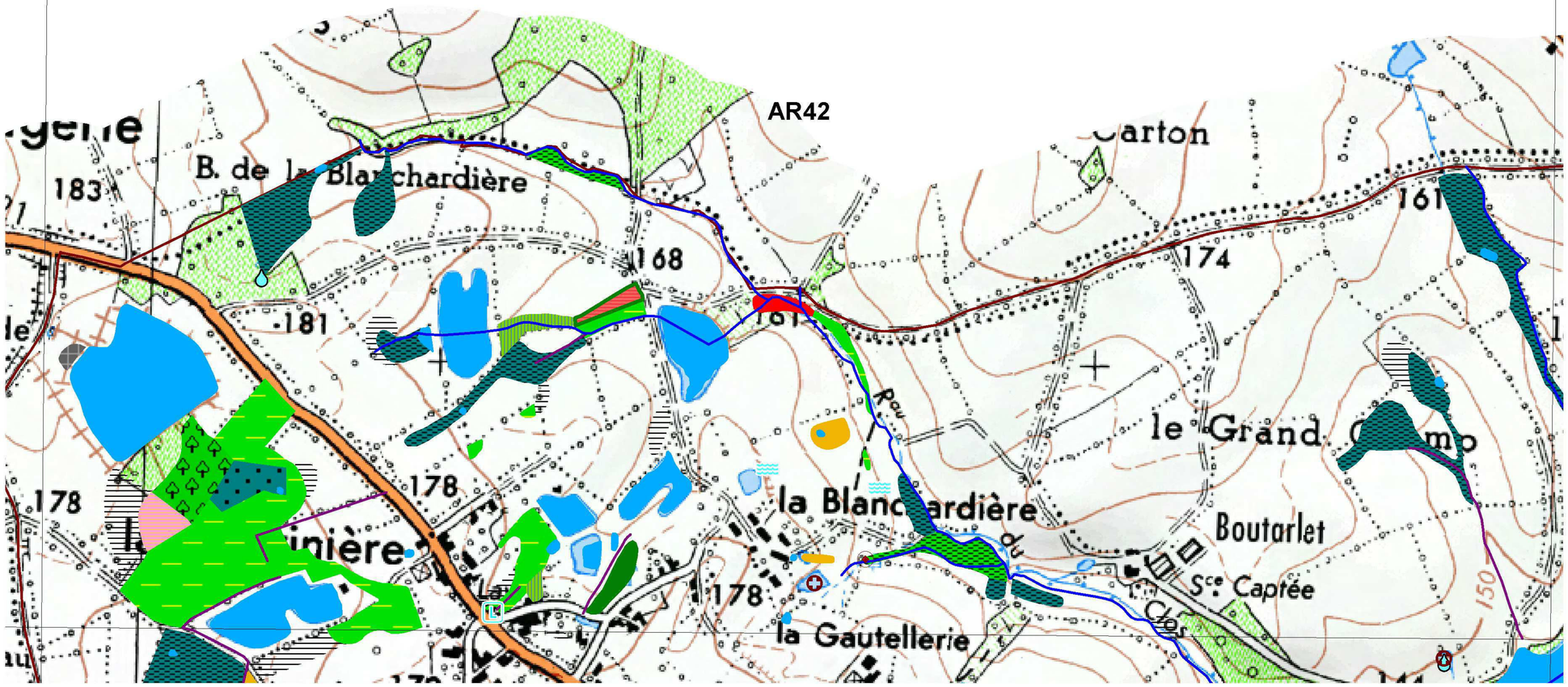

N
W E
S

0 200 400
Mètres

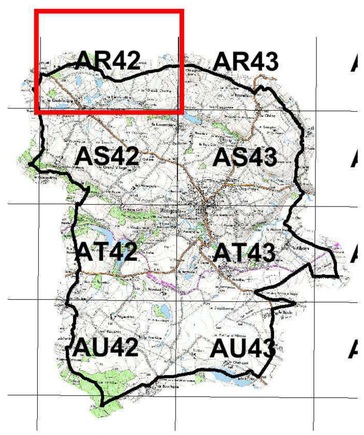

Légende :

Typologie des zoes humides selon leur code CORINE Biotope

- 22.1 - Plans d'eau, mares et lagunes
- 31.831 - Ronciers
- 37.21 - Prairies humides atlantiques à subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc acutiflore
- 37.241 - Pâtures à grands Joncs
- 37.25 - Prairies humides de transition à hautes herbes
- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 41.2 - Chênaies - charmaies
- 41.3 - Frênaies
- 43 - Forêts mixtes
- 44.31 - Forêts de Frênes et d'Aulnes des ruisselets et des sources (rivulaires)
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.14 - Roselières basses
- 54.1 - Végétation de sources
- 81.2 - Prairies humides améliorées
- 82.2 - Cultures avec marges de végétation spontanées
- 83.321 - Plantations de Peupliers cultivars
- 85.15 - Communautés sub-naturelles de parcs
- 85.3 - Jardins
- 87.1 - Terrains en friche
- Zones non humides à sol hydromorphe

Observations complémentaires :

- Source
- Puit
- Lavoir
- Fontaine et source aménagée
- Mouillère
- Mare comblée
- Engorgement
- Lavoir-source
- Frayère
- Buse
- Drainage
- Sortie de drain
- Remblai

Repère :

- Limite communale

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal (IGN)
- Réseau hydrographique complémentaire (terrain)

Sources : ®IGN Scan25©, ®IGN BD Ortho©, Agrocampus de Rennes, SAGE Clain, Pays de Gâtine.

Réalisation : NCA Environnement, Décembre 2014

11, allée Jean Monnet
86 170 Neuville de Poitou
05 49 00 43 20

Menigoute
- 79176 -

Inventaire (délimitation et caractérisation)
des zones humides, du réseau hydrographique
et des plans d'eau des communes
du Pays de Gâtine.

Atlas cartographique de localisation des zones humides

Document final

L'inventaire des zones humides est cofinancé par l'Union Européenne et l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.
Inventaire réalisé dans le cadre du SAGE Clain.
Ceci n'est pas un inventaire au titre de la police de l'eau.
Inventaire non exhaustif.

PLANCHE AR42

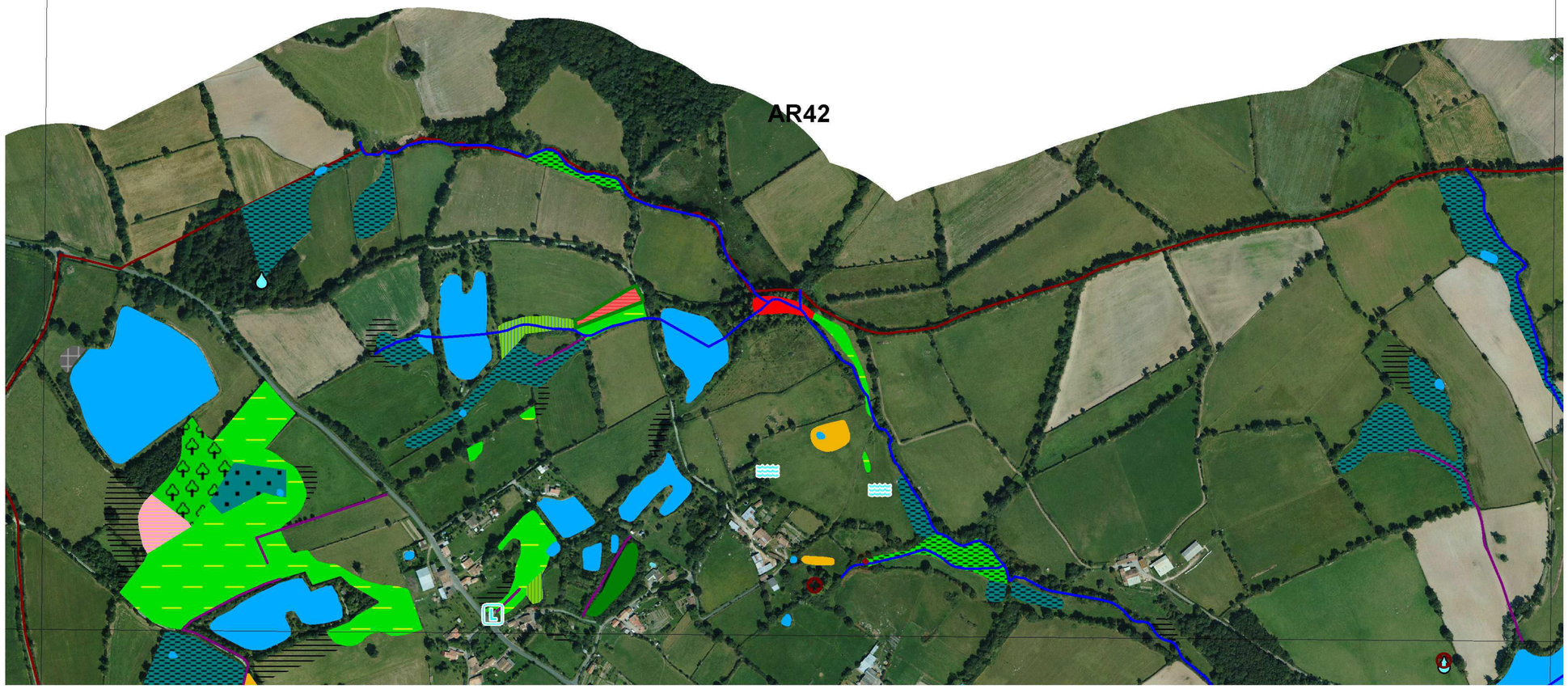

N
W E
S

0 200 400
Mètres

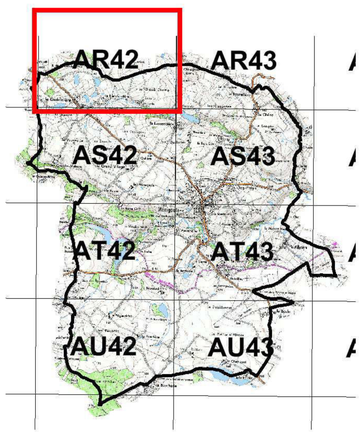

Légende :

Typologie des zoes humides selon leur code CORINE Biotope

- 22.1 - Plans d'eau, mares et lagunes
- 31.831 - Ronciers
- 37.21 - Prairies humides atlantiques à subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc acutiflore
- 37.241 - Pâtures à grands Joncs
- 37.25 - Prairies humides de transition à hautes herbes
- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 41.2 - Chênaies - charmaies
- 41.3 - Frênaies
- 43 - Forêts mixtes
- 44.31 - Forêts de Frênes et d'Aulnes des ruisselets et des sources (rivulaires)
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.14 - Roselières basses
- 54.1 - Végétation de sources
- 81.2 - Prairies humides améliorées
- 82.2 - Cultures avec marges de végétation spontanées
- 83.321 - Plantations de Peupliers cultivars
- 85.15 - Communautés sub-naturelles de parcs
- 85.3 - Jardins
- 87.1 - Terrains en friche
- Zones non humides à sol hydromorphe

Observations complémentaires :

- Source
- Puit
- Lavoir
- Fontaine et source aménagée
- Mouillère
- Mare comblée
- Engorgement
- Lavoir-source
- Frayère
- Buse
- Drainage
- Sortie de drain
- Remblai

Repère :

- Limite communale

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal (IGN)
- Réseau hydrographique complémentaire (terrain)

Sources : ®IGN Scan25©, ®IGN BD Ortho©, Agrocampus de Rennes, SAGE Clain, Pays de Gâtine.

Réalisation : NCA Environnement, Décembre 2014

11, allée Jean Monnet
86 170 Neuville de Poitou
05 49 00 43 20

Menigoute
- 79176 -

Inventaire (délimitation et caractérisation)
des zones humides, du réseau hydrographique
et des plans d'eau des communes
du Pays de Gâtine.

Atlas cartographique de localisation des zones humides

Document final

L'inventaire des zones humides est cofinancé par l'Union Européenne et l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.
Inventaire réalisé dans le cadre du SAGE Clain.
Ceci n'est pas un inventaire au titre de la police de l'eau.
Inventaire non exhaustif.

AR43

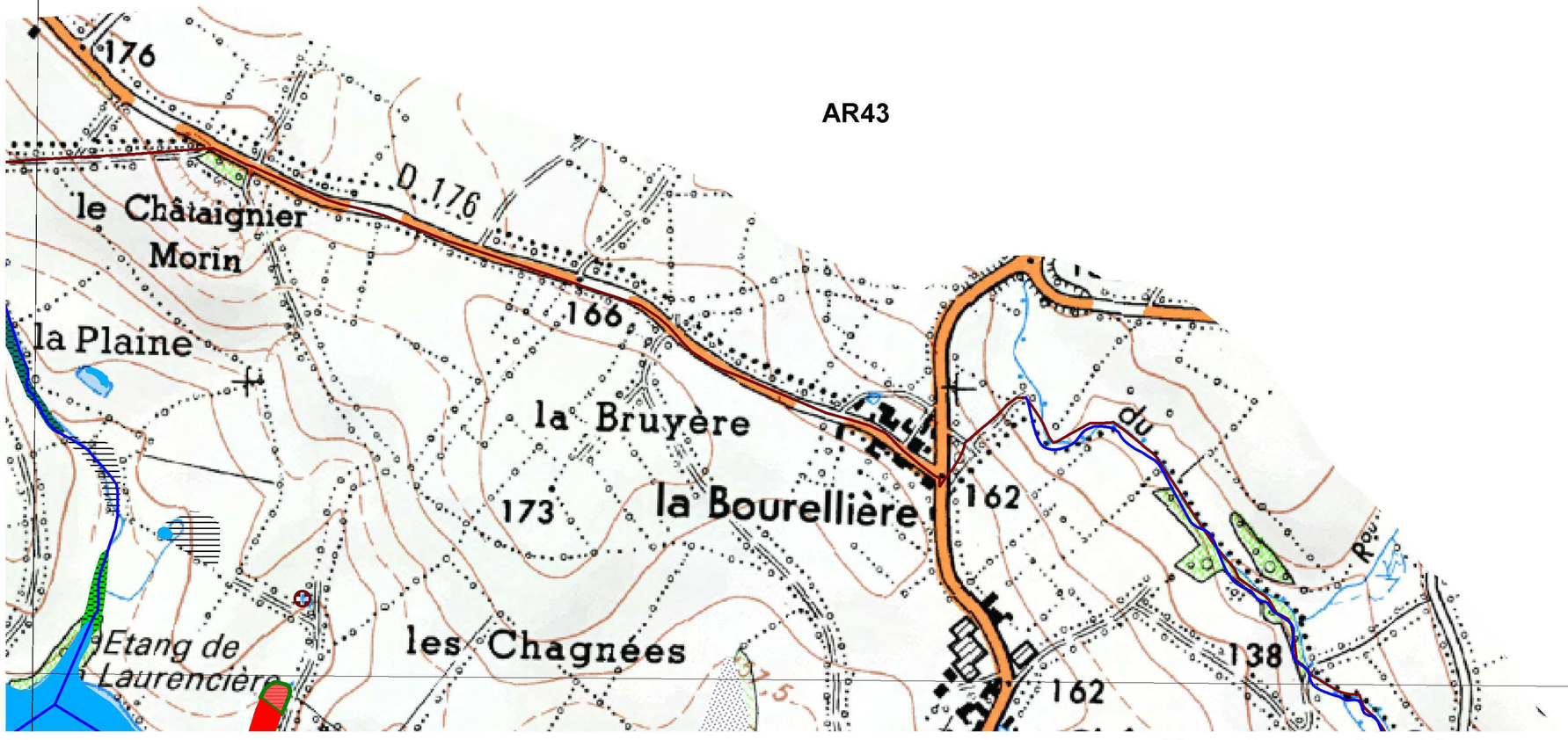

PLANCHE AR43

N
W E
S

0 200 400
Mètres

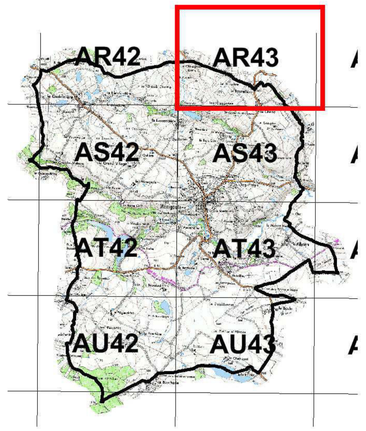

Légende :

Typologie des zoes humides selon leur code CORINE Biotope

- 22.1 - Plans d'eau, mares et lagunes
- 31.831 - Ronciers
- 37.21 - Prairies humides atlantiques à subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc acutiflore
- 37.241 - Pâtures à grands Joncs
- 37.25 - Prairies humides de transition à hautes herbes
- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 41.2 - Chênaies - charmaies
- 41.3 - Frênaies
- 43 - Forêts mixtes
- 44.31 - Forêts de Frênes et d'Aulnes des ruisselets et des sources (rivulaires)
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.14 - Roselières basses
- 54.1 - Végétation de sources
- 81.2 - Prairies humides améliorées
- 82.2 - Cultures avec marges de végétation spontanées
- 83.321 - Plantations de Peupliers cultivars
- 85.15 - Communautés sub-naturelles de parcs
- 85.3 - Jardins
- 87.1 - Terrains en friche
- Zones non humides à sol hydromorphe

Observations complémentaires :

- Source
- Puit
- Lavoir
- Fontaine et source aménagée
- Mouillère
- Mare comblée
- Engorgement
- Lavoir-source
- Frayère
- Buse
- Drainage
- Sortie de drain
- Remblai

Repère :

- Limite communale

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal (IGN)
- Réseau hydrographique complémentaire (terrain)

Sources : ®IGN Scan25©, ®IGN BD Ortho©, Agrocampus de Rennes, SAGE Clain, Pays de Gâtine.

Réalisation : NCA Environnement, Décembre 2014

11, allée Jean Monnet
86 170 Neuville de Poitou
05 49 00 43 20

Menigoute
- 79176 -

Inventaire (délimitation et caractérisation)
des zones humides, du réseau hydrographique
et des plans d'eau des communes
du Pays de Gâtine.

Atlas cartographique de localisation des zones humides

Document final

L'inventaire des zones humides est cofinancé par l'Union Européenne et l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.
Inventaire réalisé dans le cadre du SAGE Clain.
Ceci n'est pas un inventaire au titre de la police de l'eau.
Inventaire non exhaustif.

PLANCHE AR43



N
W E
S

0 200 400
Mètres

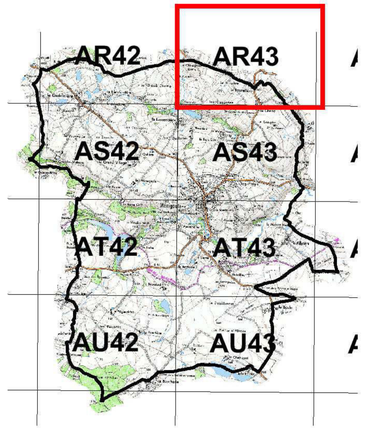

Légende :

Typologie des zoes humides selon leur code CORINE Biotope

- 22.1 - Plans d'eau, mares et lagunes
- 31.831 - Ronciers
- 37.21 - Prairies humides atlantiques à subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc acutiflore
- 37.241 - Pâtures à grands Joncs
- 37.25 - Prairies humides de transition à hautes herbes
- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 41.2 - Chênaies - charmaies
- 41.3 - Frênaies
- 43 - Forêts mixtes
- 44.31 - Forêts de Frênes et d'Aulnes des ruisselets et des sources (rivulaires)
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.14 - Roselières basses
- 54.1 - Végétation de sources
- 81.2 - Prairies humides améliorées
- 82.2 - Cultures avec marges de végétation spontanées
- 83.321 - Plantations de Peupliers cultivars
- 85.15 - Communautés sub-naturelles de parcs
- 85.3 - Jardins
- 87.1 - Terrains en friche
- Zones non humides à sol hydromorphe

Observations complémentaires :

- Source
- Puit
- Lavoir
- Fontaine et source aménagée
- Mouillère
- Mare comblée
- Engorgement
- Lavoir-source
- Frayère
- Buse
- Drainage
- Sortie de drain
- Remblai

Repère :

- Limite communale

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal (IGN)
- Réseau hydrographique complémentaire (terrain)

Sources : ®IGN Scan25©, ®IGN BD Ortho©, Agrocampus de Rennes, SAGE Clain, Pays de Gâtine.

Réalisation : NCA Environnement, Décembre 2014

11, allée Jean Monnet
86 170 Neuville de Poitou
05 49 00 43 20

Menigoute
- 79176 -

Inventaire (délimitation et caractérisation) des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau des communes du Pays de Gâtine.

SAGE Clain — Pays de Gâtine Parthenay www.gatine.org — agence de l'eau Loire-Bretagne — l'Europe s'engage en Poitou-Charentes avec le FEDER — UNION EUROPÉENNE

Atlas cartographique de localisation des zones humides

Document final

L'inventaire des zones humides est cofinancé par l'Union Européenne et l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.
Inventaire réalisé dans le cadre du SAGE Clain.
Ceci n'est pas un inventaire au titre de la police de l'eau.
Inventaire non exhaustif.

PLANCHE AS42

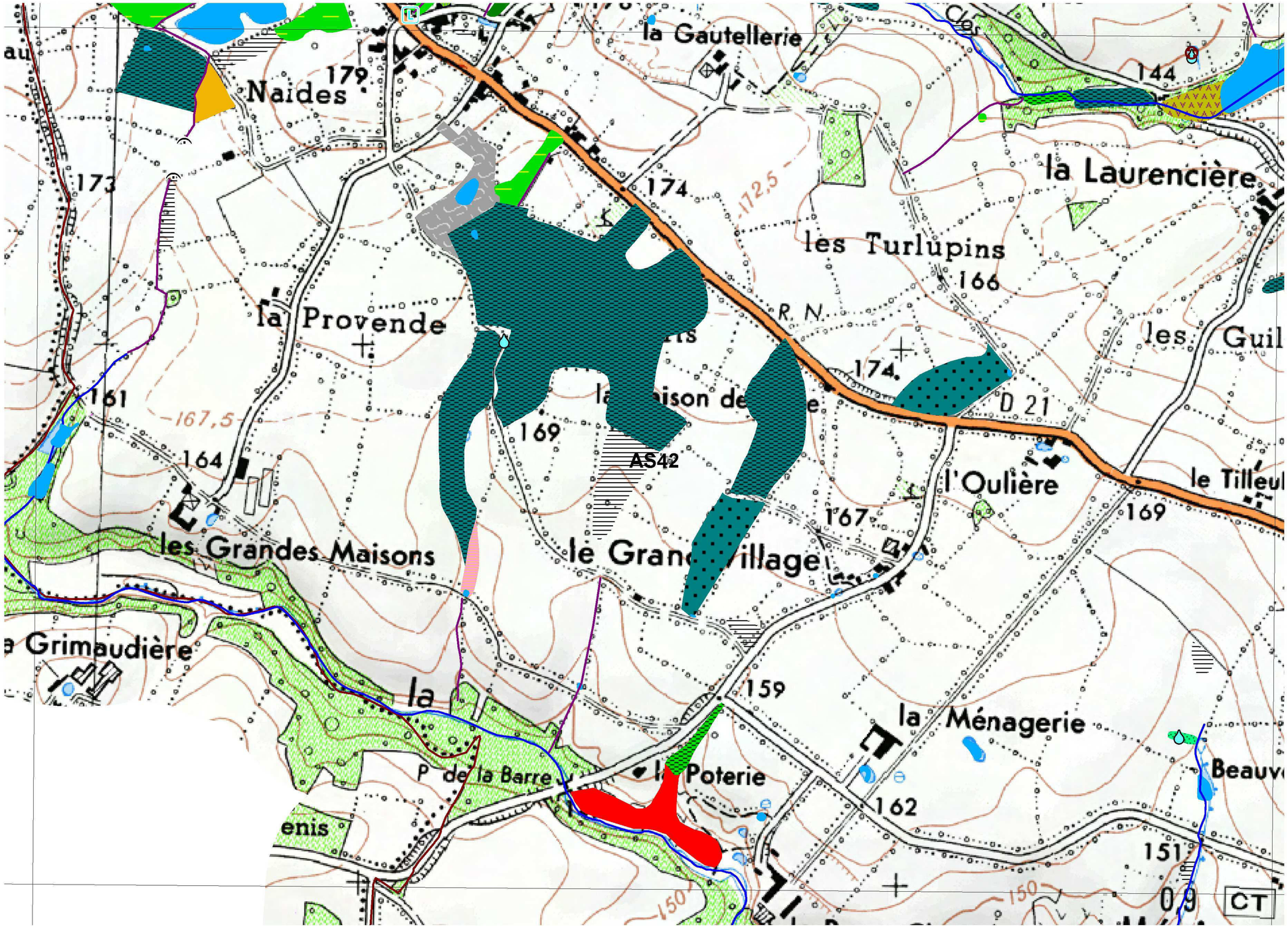

N
W E
S

0 200 400
Mètres

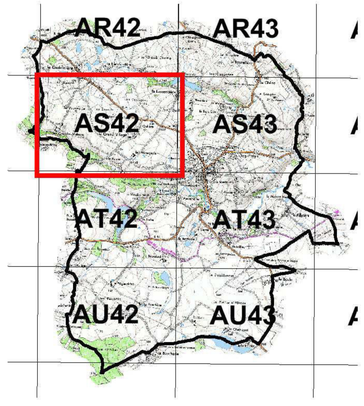

Légende :

Typologie des zoes humides selon leur code CORINE Biotope

- 22.1 - Plans d'eau, mares et lagunes
- 31.831 - Ronciers
- 37.21 - Prairies humides atlantiques à subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc acutiflore
- 37.241 - Pâtures à grands Joncs
- 37.25 - Prairies humides de transition à hautes herbes
- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 41.2 - Chênaies - charmaies
- 41.3 - Frênaies
- 43 - Forêts mixtes
- 44.31 - Forêts de Frênes et d'Aulnes des ruisselets et des sources (rivulaires)
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.14 - Roselières basses
- 54.1 - Végétation de sources
- 81.2 - Prairies humides améliorées
- 82.2 - Cultures avec marges de végétation spontanées
- 83.321 - Plantations de Peupliers cultivars
- 85.15 - Communautés sub-naturelles de parcs
- 85.3 - Jardins
- 87.1 - Terrains en friche
- Zones non humides à sol hydromorphe

Observations complémentaires :

- Source
- Puit
- Lavoir
- Fontaine et source aménagée
- Mouillère
- Mare comblée
- Engorgement
- Lavoir-source
- Frayère
- Buse
- Drainage
- Sortie de drain
- Remblai

Repère :

- Limite communale

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal (IGN)
- Réseau hydrographique complémentaire (terrain)

Sources : ®IGN Scan25©, ®IGN BD Ortho©, Agrocampus de Rennes, SAGE Clain, Pays de Gâtine.

Réalisation : NCA Environnement, Décembre 2014

nca environnement
11, allée Jean Monnet
86 170 Neuville de Poitou
05 49 00 43 20

Menigoute
- 79176 -

Inventaire (délimitation et caractérisation) des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau des communes du Pays de Gâtine.

SAGE Clain — Pays de Gâtine Parthenay www.gatine.org — agence de l'eau Loire-Bretagne

l'Europe s'engage en Poitou-Charentes avec le FEDER — UNION EUROPÉENNE

Atlas cartographique de localisation des zones humides

Document final

L'inventaire des zones humides est cofinancé par l'Union Européenne et l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.
Inventaire réalisé dans le cadre du SAGE Clain.
Ceci n'est pas un inventaire au titre de la police de l'eau.
Inventaire non exhaustif.

PLANCHE AS42

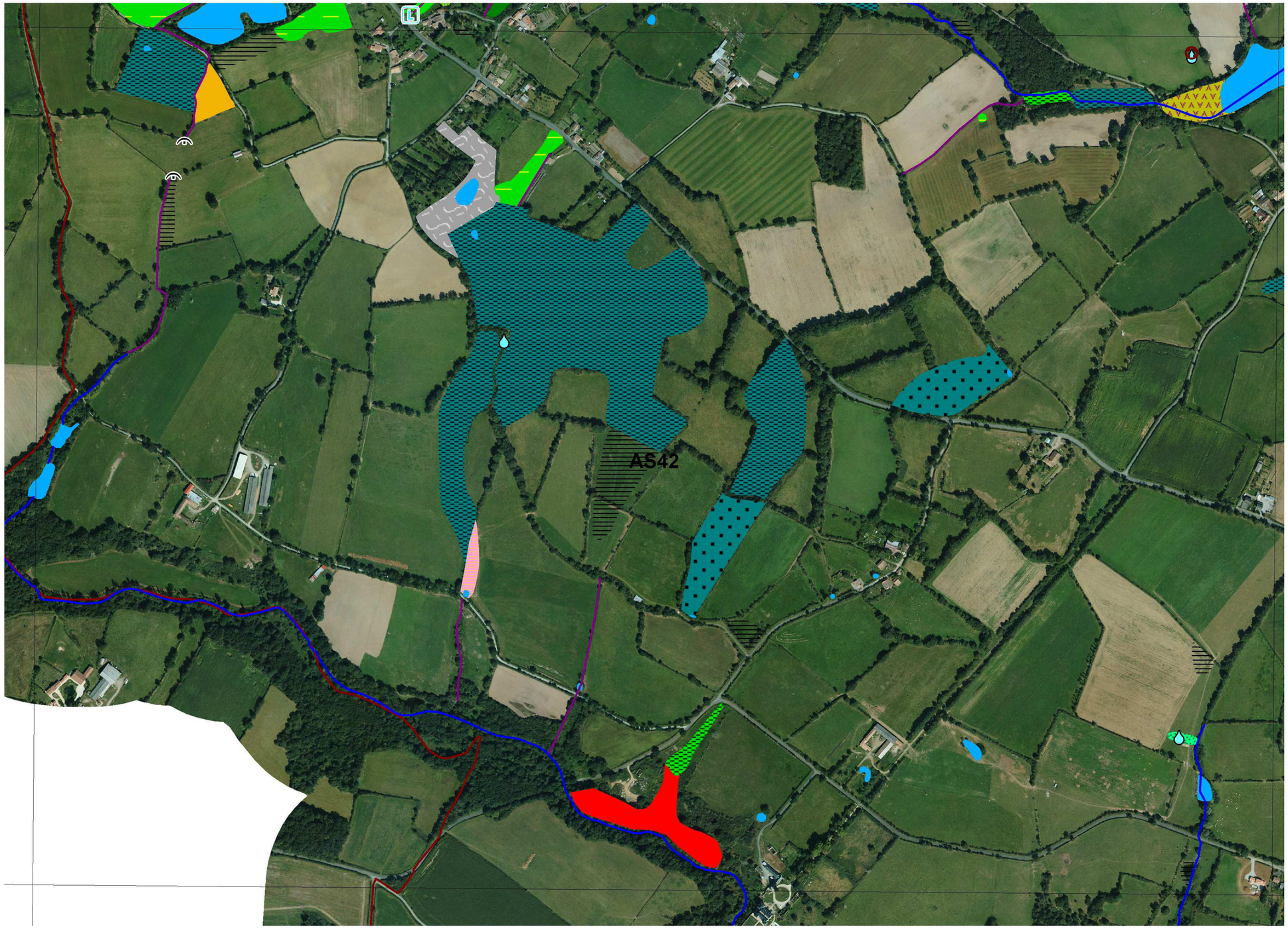

N
W E
S

0 200 400
Mètres

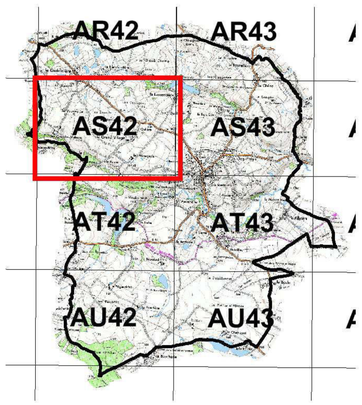

Légende :

Typologie des zoes humides selon leur code CORINE Biotope

- 22.1 - Plans d'eau, mares et lagunes
- 31.831 - Ronciers
- 37.21 - Prairies humides atlantiques à subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc acutiflore
- 37.241 - Pâtures à grands Joncs
- 37.25 - Prairies humides de transition à hautes herbes
- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 41.2 - Chênaies - charmaies
- 41.3 - Frênaies
- 43 - Forêts mixtes
- 44.31 - Forêts de Frênes et d'Aulnes des ruisselets et des sources (rivulaires)
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.14 - Roselières basses
- 54.1 - Végétation de sources
- 81.2 - Prairies humides améliorées
- 82.2 - Cultures avec marges de végétation spontanées
- 83.321 - Plantations de Peupliers cultivars
- 85.15 - Communautés sub-naturelles de parcs
- 85.3 - Jardins
- 87.1 - Terrains en friche
- Zones non humides à sol hydromorphe

Observations complémentaires :

- Source
- Puit
- Lavoir
- Fontaine et source aménagée
- Mouillère
- Mare comblée
- Engorgement
- Lavoir-source
- Frayère
- Buse
- Drainage
- Sortie de drain
- Remblai

Repère :

- Limite communale

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal (IGN)
- Réseau hydrographique complémentaire (terrain)

Sources : ®IGN Scan25©, ®IGN BD Ortho©, Agrocampus de Rennes, SAGE Clain, Pays de Gâtine.

Réalisation : NCA Environnement, Décembre 2014

nca environnement
11, allée Jean Monnet
86 170 Neuville de Poitou
05 49 00 43 20

Menigoute
- 79176 -

Inventaire (délimitation et caractérisation) des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau des communes du Pays de Gâtine.

Atlas cartographique de localisation des zones humides

Document final

L'inventaire des zones humides est cofinancé par l'Union Européenne et l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.
Inventaire réalisé dans le cadre du SAGE Clain.
Ceci n'est pas un inventaire au titre de la police de l'eau.
Inventaire non exhaustif.

PLANCHE AS43

N
W E
S

0 200 400
Mètres

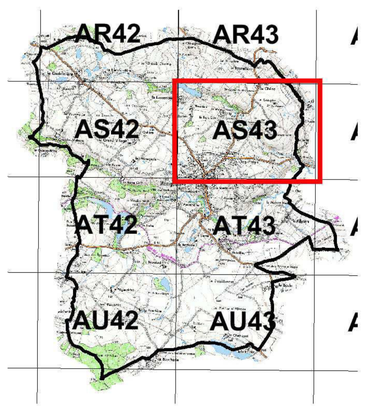

Légende :

Typologie des zoes humides selon leur code CORINE Biotope

- 22.1 - Plans d'eau, mares et lagunes
- 31.831 - Ronciers
- 37.21 - Prairies humides atlantiques à subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc acutiflore
- 37.241 - Pâtures à grands Joncs
- 37.25 - Prairies humides de transition à hautes herbes
- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 41.2 - Chênaies - charmaies
- 41.3 - Frênaies
- 43 - Forêts mixtes
- 44.31 - Forêts de Frênes et d'Aulnes des ruisselets et des sources (rivulaires)
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.14 - Roselières basses
- 54.1 - Végétation de sources
- 81.2 - Prairies humides améliorées
- 82.2 - Cultures avec marges de végétation spontanées
- 83.321 - Plantations de Peupliers cultivars
- 85.15 - Communautés sub-naturelles de parcs
- 85.3 - Jardins
- 87.1 - Terrains en friche
- Zones non humides à sol hydromorphe

Observations complémentaires :

- Source
- Puit
- Lavoir
- Fontaine et source aménagée
- Mouillère
- Mare comblée
- Engorgement
- Lavoir-source
- Frayère
- Buse
- Drainage
- Sortie de drain
- Remblai

Repère :

- Limite communale

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal (IGN)
- Réseau hydrographique complémentaire (terrain)

Sources : ®IGN Scan25©, ®IGN BD Ortho©, Agrocampus de Rennes, SAGE Clain, Pays de Gâtine.

Réalisation : NCA Environnement, Décembre 2014

11, allée Jean Monnet
86 170 Neuville de Poitou
05 49 00 43 20

Menigoute
- 79176 -

Inventaire (délimitation et caractérisation)
des zones humides, du réseau hydrographique
et des plans d'eau des communes
du Pays de Gâtine.

SAGE Clain — Pays de Gâtine Parthenay www.gatine.org — agence de l'eau Loire-Bretagne

l'Europe s'engage en Poitou-Charentes avec le FEDER — UNION EUROPÉENNE

Atlas cartographique de localisation des zones humides

Document final

L'inventaire des zones humides est cofinancé par l'Union Européenne et l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.
Inventaire réalisé dans le cadre du SAGE Clain.
Ceci n'est pas un inventaire au titre de la police de l'eau.
Inventaire non exhaustif.

PLANCHE AS43



N W E S

0 200 400
Mètres

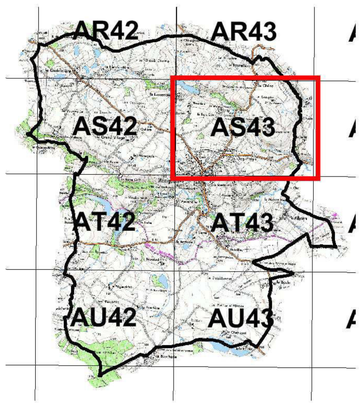

Légende :

Typologie des zoes humides selon leur code CORINE Biotope

- 22.1 - Plans d'eau, mares et lagunes
- 31.831 - Ronciers
- 37.21 - Prairies humides atlantiques à subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc acutiflore
- 37.241 - Pâtures à grands Joncs
- 37.25 - Prairies humides de transition à hautes herbes
- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 41.2 - Chênaies - charmaies
- 41.3 - Frênaies
- 43 - Forêts mixtes
- 44.31 - Forêts de Frênes et d'Aulnes des ruisselets et des sources (rivulaires)
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.14 - Roselières basses
- 54.1 - Végétation de sources
- 81.2 - Prairies humides améliorées
- 82.2 - Cultures avec marges de végétation spontanées
- 83.321 - Plantations de Peupliers cultivars
- 85.15 - Communautés sub-naturelles de parcs
- 85.3 - Jardins
- 87.1 - Terrains en friche
- Zones non humides à sol hydromorphe

Observations complémentaires :

- Source
- Puit
- Lavoir
- Fontaine et source aménagée
- Mouillère
- Mare comblée
- Engorgement
- Lavoir-source
- Frayère
- Buse
- Drainage
- Sortie de drain
- Remblai

Repère :

- Limite communale

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal (IGN)
- Réseau hydrographique complémentaire (terrain)

Sources : ®IGN Scan25©, ®IGN BD Ortho©, Agrocampus de Rennes, SAGE Clain, Pays de Gâtine.

Réalisation : NCA Environnement, Décembre 2014

nca environnement
11, allée Jean Monnet
86 170 Neuville de Poitou
05 49 00 43 20

Menigoute
- 79176 -

Inventaire (délimitation et caractérisation) des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau des communes du Pays de Gâtine.

SAGE Clain — Pays de Gâtine Parthenay www.gatine.org — agence de l'eau Loire-Bretagne

l'Europe s'engage en Poitou-Charentes avec le FEDER — UNION EUROPÉENNE

Atlas cartographique de localisation des zones humides

Document final

L'inventaire des zones humides est cofinancé par l'Union Européenne et l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.
Inventaire réalisé dans le cadre du SAGE Clain.

Ceci n'est pas un inventaire au titre de la police de l'eau.
Inventaire non exhaustif.

PLANCHE AT42

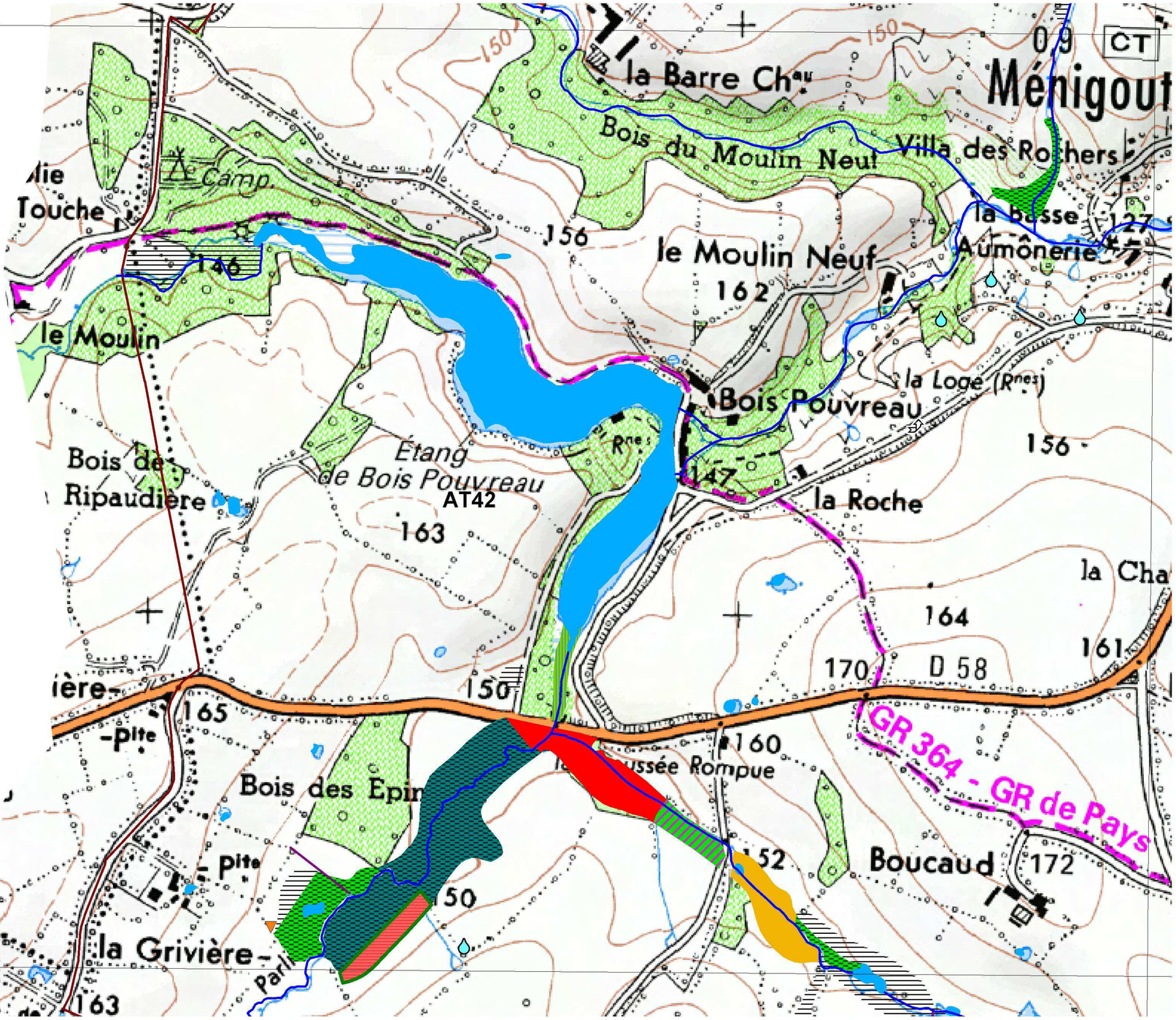

N — W — E — S

0 — 200 — 400 Mètres

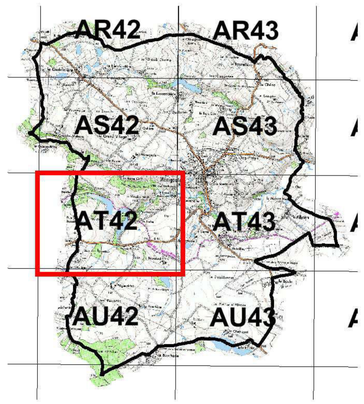

Légende :

Typologie des zoes humides selon leur code CORINE Biotope

- 22.1 - Plans d'eau, mares et lagunes
- 31.831 - Ronciers
- 37.21 - Prairies humides atlantiques à subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc acutiflore
- 37.241 - Pâtures à grands Joncs
- 37.25 - Prairies humides de transition à hautes herbes
- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 41.2 - Chênaies - charmaies
- 41.3 - Frênaies
- 43 - Forêts mixtes
- 44.31 - Forêts de Frênes et d'Aulnes des ruisselets et des sources (rivulaires)
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.14 - Roselières basses
- 54.1 - Végétation de sources
- 81.2 - Prairies humides améliorées
- 82.2 - Cultures avec marges de végétation spontanées
- 83.321 - Plantations de Peupliers cultivars
- 85.15 - Communautés sub-naturelles de parcs
- 85.3 - Jardins
- 87.1 - Terrains en friche
- Zones non humides à sol hydromorphe

Observations complémentaires :

- Source
- Puit
- Lavoir
- Fontaine et source aménagée
- Mouillère
- Mare comblée
- Engorgement
- Lavoir-source
- Frayère
- Buse
- Drainage
- Sortie de drain
- Remblai

Repère :

- Limite communale

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal (IGN)
- Réseau hydrographique complémentaire (terrain)

Sources : ®IGN Scan25©, ®IGN BD Ortho©, Agrocampus de Rennes, SAGE Clain, Pays de Gâtine.

Réalisation : NCA Environnement, Décembre 2014

nca environnement
11, allée Jean Monnet
86 170 Neuville de Poitou
05 49 00 43 20

Menigoute
- 79176 -

Inventaire (délimitation et caractérisation) des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau des communes du Pays de Gâtine.

SAGE Clain — Pays de Gâtine Parthenay www.gatine.org — agence de l'eau Loire-Bretagne — l'Europe s'engage en Poitou-Charentes avec le FEDER — UNION EUROPÉENNE

Atlas cartographique de localisation des zones humides

Document final

L'inventaire des zones humides est cofinancé par l'Union Européenne et l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.
Inventaire réalisé dans le cadre du SAGE Clain.
Ceci n'est pas un inventaire au titre de la police de l'eau.
Inventaire non exhaustif.

PLANCHE AT42

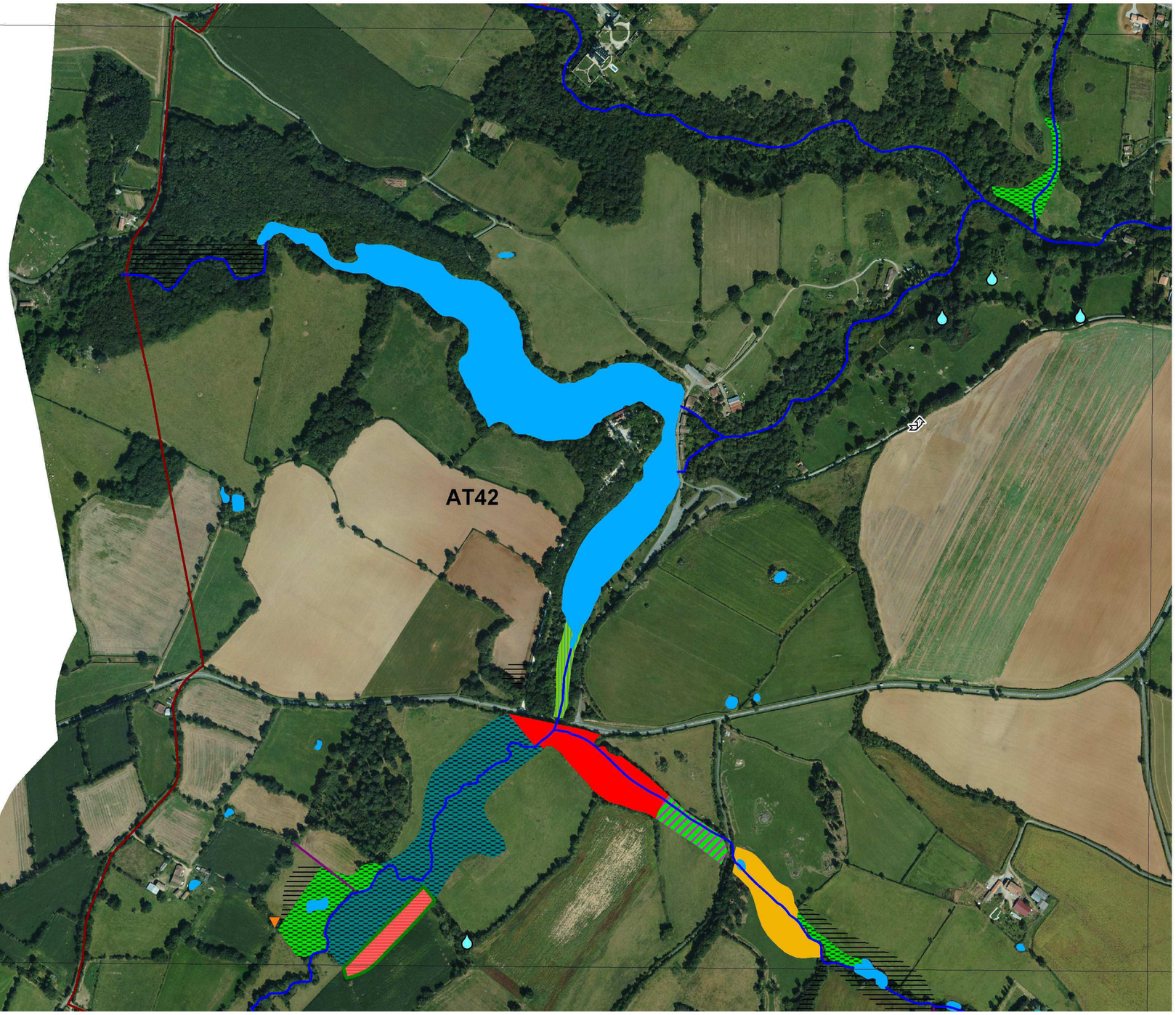

N
W E
S

0 200 400
Mètres

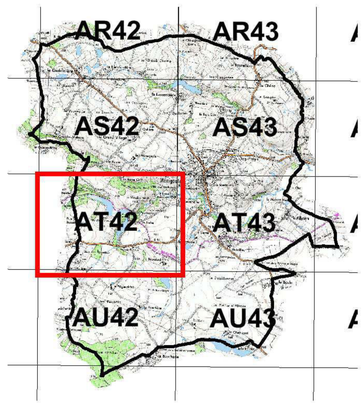

Légende :

Typologie des zoes humides selon leur code CORINE Biotope

- 22.1 - Plans d'eau, mares et lagunes
- 31.831 - Ronciers
- 37.21 - Prairies humides atlantiques à subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc acutiflore
- 37.241 - Pâtures à grands Joncs
- 37.25 - Prairies humides de transition à hautes herbes
- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 41.2 - Chênaies - charmaies
- 41.3 - Frênaies
- 43 - Forêts mixtes
- 44.31 - Forêts de Frênes et d'Aulnes des ruisselets et des sources (rivulaires)
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.14 - Roselières basses
- 54.1 - Végétation de sources
- 81.2 - Prairies humides améliorées
- 82.2 - Cultures avec marges de végétation spontanées
- 83.321 - Plantations de Peupliers cultivars
- 85.15 - Communautés sub-naturelles de parcs
- 85.3 - Jardins
- 87.1 - Terrains en friche
- Zones non humides à sol hydromorphe

Observations complémentaires :

- Source
- Puit
- Lavoir
- Fontaine et source aménagée
- Mouillère
- Mare comblée
- Engorgement
- Lavoir-source
- Frayère
- Buse
- Drainage
- Sortie de drain
- Remblai

Repère :

- Limite communale

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal (IGN)
- Réseau hydrographique complémentaire (terrain)

Sources : ®IGN Scan25©, ®IGN BD Ortho©, Agrocampus de Rennes, SAGE Clain, Pays de Gâtine.

Réalisation : NCA Environnement, Décembre 2014

nca environnement
11, allée Jean Monnet
86 170 Neuville de Poitou
05 49 00 43 20

Menigoute
- 79176 -

Inventaire (délimitation et caractérisation)
des zones humides, du réseau hydrographique
et des plans d'eau des communes
du Pays de Gâtine.

SAGE Clain — Pays de Gâtine Parthenay www.gatine.org — agence de l'eau Loire-Bretagne

l'Europe s'engage en Poitou-Charentes avec le FEDER — UNION EUROPÉENNE

Atlas cartographique de localisation des zones humides

Document final

L'inventaire des zones humides est cofinancé par l'Union Européenne et l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.
Inventaire réalisé dans le cadre du SAGE Clain.
Ceci n'est pas un inventaire au titre de la police de l'eau.
Inventaire non exhaustif.

PLANCHE AT43

N
W E
S

0 200 400
Mètres

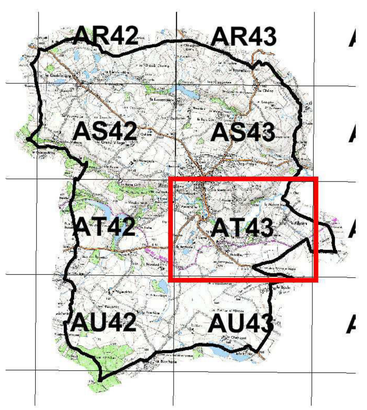

Légende :

Typologie des zoes humides selon leur code CORINE Biotope

- 22.1 - Plans d'eau, mares et lagunes
- 31.831 - Ronciers
- 37.21 - Prairies humides atlantiques à subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc acutiflore
- 37.241 - Pâtures à grands Joncs
- 37.25 - Prairies humides de transition à hautes herbes
- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 41.2 - Chênaies - charmaies
- 41.3 - Frênaies
- 43 - Forêts mixtes
- 44.31 - Forêts de Frênes et d'Aulnes des ruisselets et des sources (rivulaires)
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.14 - Roselières basses
- 54.1 - Végétation de sources
- 81.2 - Prairies humides améliorées
- 82.2 - Cultures avec marges de végétation spontanées
- 83.321 - Plantations de Peupliers cultivars
- 85.15 - Communautés sub-naturelles de parcs
- 85.3 - Jardins
- 87.1 - Terrains en friche
- Zones non humides à sol hydromorphe

Observations complémentaires :

- Source
- Puit
- Lavoir
- Fontaine et source aménagée
- Mouillère
- Mare comblée
- Engorgement
- Lavoir-source
- Frayère
- Buse
- Drainage
- Sortie de drain
- Remblai

Repère :

- Limite communale

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal (IGN)
- Réseau hydrographique complémentaire (terrain)

Sources : ®IGN Scan25©, ®IGN BD Ortho©, Agrocampus de Rennes, SAGE Clain, Pays de Gâtine.

Réalisation : NCA Environnement, Décembre 2014

nca environnement
11, allée Jean Monnet
86 170 Neuville de Poitou
05 49 00 43 20

Menigoute
- 79176 -

Inventaire (délimitation et caractérisation)
des zones humides, du réseau hydrographique
et des plans d'eau des communes
du Pays de Gâtine.

Atlas cartographique de localisation des zones humides

Document final

L'inventaire des zones humides est cofinancé par l'Union Européenne et l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.
Inventaire réalisé dans le cadre du SAGE Clain.
Ceci n'est pas un inventaire au titre de la police de l'eau.
Inventaire non exhaustif.

PLANCHE AT43

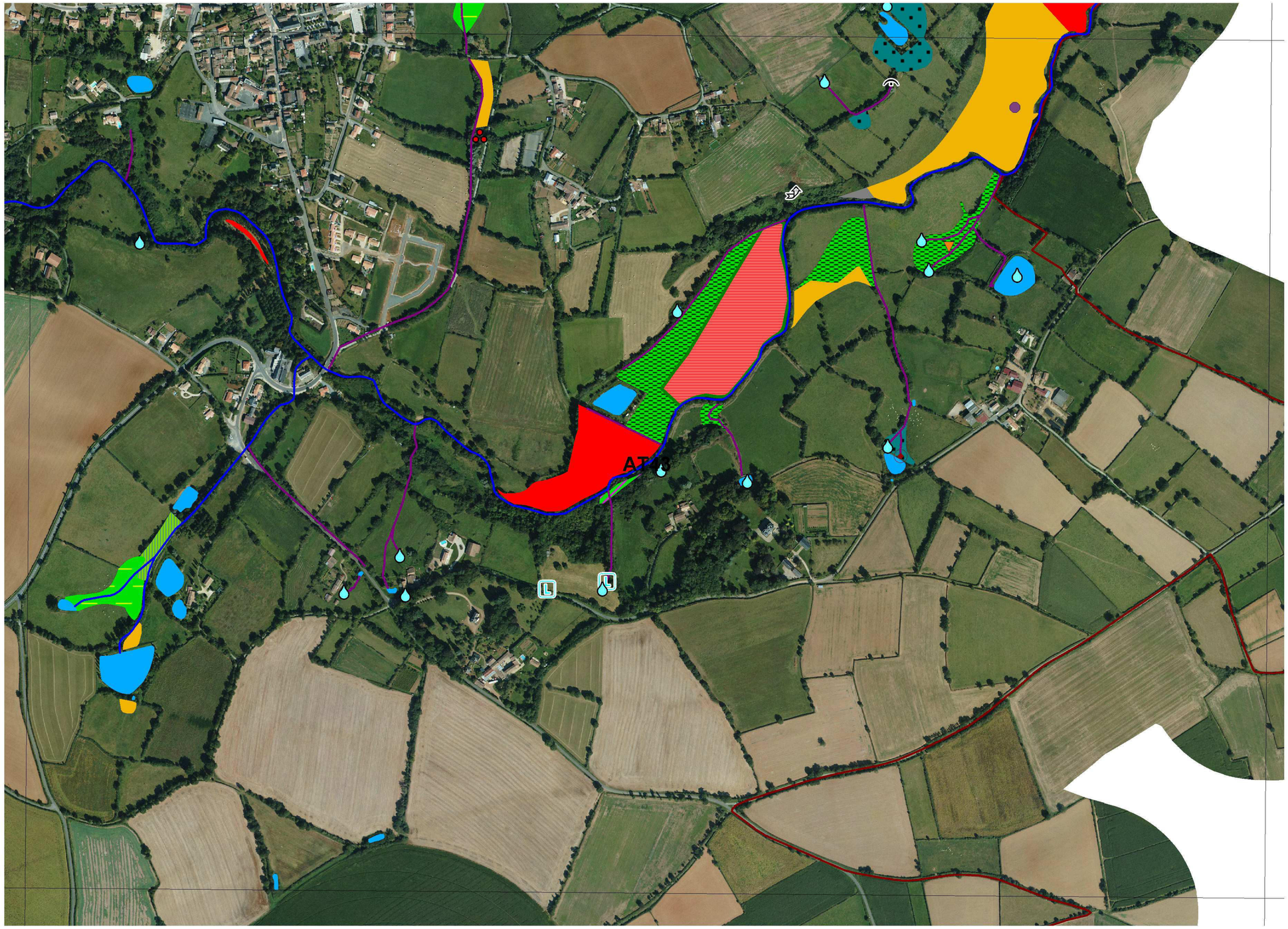

N
W E
S

0 200 400
Mètres

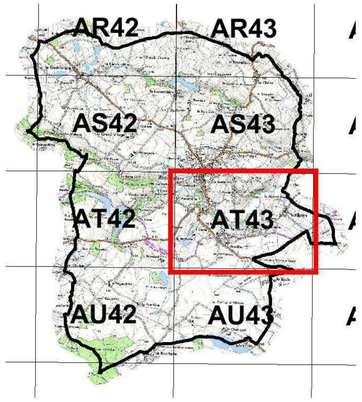

Légende :

Typologie des zoes humides selon leur code CORINE Biotope

- 22.1 - Plans d'eau, mares et lagunes
- 31.831 - Ronciers
- 37.21 - Prairies humides atlantiques à subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc acutiflore
- 37.241 - Pâtures à grands Joncs
- 37.25 - Prairies humides de transition à hautes herbes
- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 41.2 - Chênaies - charmaies
- 41.3 - Frênaies
- 43 - Forêts mixtes
- 44.31 - Forêts de Frênes et d'Aulnes des ruisselets et des sources (rivulaires)
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.14 - Roselières basses
- 54.1 - Végétation de sources
- 81.2 - Prairies humides améliorées
- 82.2 - Cultures avec marges de végétation spontanées
- 83.321 - Plantations de Peupliers cultivars
- 85.15 - Communautés sub-naturelles de parcs
- 85.3 - Jardins
- 87.1 - Terrains en friche
- Zones non humides à sol hydromorphe

Observations complémentaires :

- Source
- Puit
- Lavoir
- Fontaine et source aménagée
- Mouillère
- Mare comblée
- Engorgement
- Lavoir-source
- Frayère
- Buse
- Drainage
- Sortie de drain
- Remblai

Repère :

- Limite communale

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal (IGN)
- Réseau hydrographique complémentaire (terrain)

Sources : ®IGN Scan25©, ®IGN BD Ortho©, Agrocampus de Rennes, SAGE Clain, Pays de Gâtine.

Réalisation : NCA Environnement, Décembre 2014

11, allée Jean Monnet
86 170 Neuville de Poitou
05 49 00 43 20

Menigoute
- 79176 -

Inventaire (délimitation et caractérisation)
des zones humides, du réseau hydrographique
et des plans d'eau des communes
du Pays de Gâtine.

Atlas cartographique de localisation des zones humides

Document final

L'inventaire des zones humides est cofinancé par l'Union Européenne et l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.
Inventaire réalisé dans le cadre du SAGE Clain.
Ceci n'est pas un inventaire au titre de la police de l'eau.
Inventaire non exhaustif.

AT44

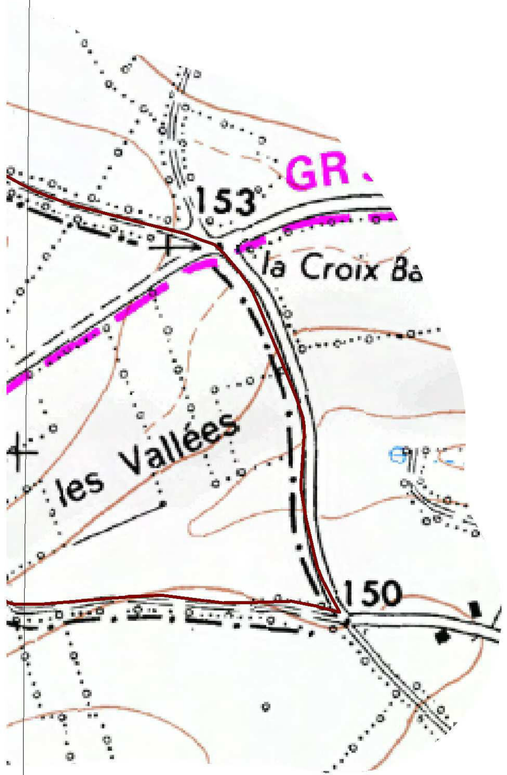

PLANCHE AT44

N
W E
S

0 200 400
Mètres

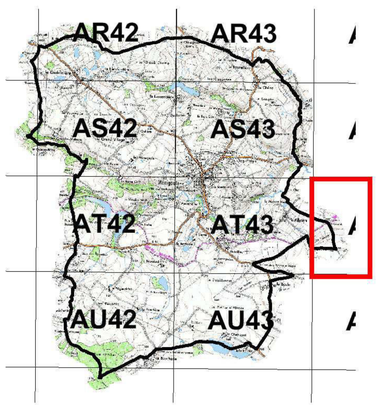

Légende :

Typologie des zoes humides selon leur code CORINE Biotope

- 22.1 - Plans d'eau, mares et lagunes
- 31.831 - Ronciers
- 37.21 - Prairies humides atlantiques à subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc acutiflore
- 37.241 - Pâtures à grands Joncs
- 37.25 - Prairies humides de transition à hautes herbes
- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 41.2 - Chênaies - charmaies
- 41.3 - Frênaies
- 43 - Forêts mixtes
- 44.31 - Forêts de Frênes et d'Aulnes des ruisselets et des sources (rivulaires)
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.14 - Roselières basses
- 54.1 - Végétation de sources
- 81.2 - Prairies humides améliorées
- 82.2 - Cultures avec marges de végétation spontanées
- 83.321 - Plantations de Peupliers cultivars
- 85.15 - Communautés sub-naturelles de parcs
- 85.3 - Jardins
- 87.1 - Terrains en friche
- Zones non humides à sol hydromorphe

Observations complémentaires :

- Source
- Puit
- Lavoir
- Fontaine et source aménagée
- Mouillère
- Mare comblée
- Engorgement
- Lavoir-source
- Frayère
- Buse
- Drainage
- Sortie de drain
- Remblai

Repère :

- Limite communale

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal (IGN)
- Réseau hydrographique complémentaire (terrain)

Sources : ®IGN Scan25©, ®IGN BD Ortho©, Agrocampus de Rennes, SAGE Clain, Pays de Gâtine.

Réalisation : NCA Environnement, Décembre 2014

11, allée Jean Monnet
86 170 Neuville de Poitou
05 49 00 43 20

Menigoute
- 79176 -

Inventaire (délimitation et caractérisation)
des zones humides, du réseau hydrographique
et des plans d'eau des communes
du Pays de Gâtine.

Atlas cartographique de localisation des zones humides

Document final

L'inventaire des zones humides est cofinancé par l'Union Européenne et l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.
Inventaire réalisé dans le cadre du SAGE Clain.
Ceci n'est pas un inventaire au titre de la police de l'eau.
Inventaire non exhaustif.

PLANCHE AT44

AT44



N
W E
S

0 200 400
Mètres

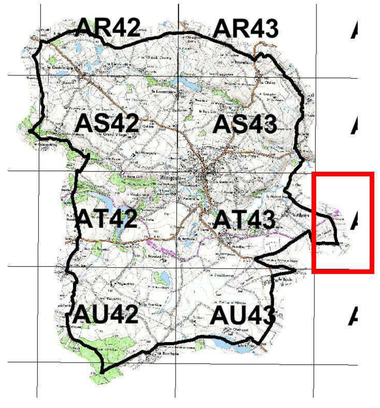

Légende :

Typologie des zoes humides selon leur code CORINE Biotope

- 22.1 - Plans d'eau, mares et lagunes
- 31.831 - Ronciers
- 37.21 - Prairies humides atlantiques à subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc acutiflore
- 37.241 - Pâtures à grands Joncs
- 37.25 - Prairies humides de transition à hautes herbes
- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 41.2 - Chênaies - charmaies
- 41.3 - Frênaies
- 43 - Forêts mixtes
- 44.31 - Forêts de Frênes et d'Aulnes des ruisselets et des sources (rivulaires)
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.14 - Roselières basses
- 54.1 - Végétation de sources
- 81.2 - Prairies humides améliorées
- 82.2 - Cultures avec marges de végétation spontanées
- 83.321 - Plantations de Peupliers cultivars
- 85.15 - Communautés sub-naturelles de parcs
- 85.3 - Jardins
- 87.1 - Terrains en friche
- Zones non humides à sol hydromorphe

Observations complémentaires :

- Source
- Puit
- Lavoir
- Fontaine et source aménagée
- Mouillère
- Mare comblée
- Engorgement
- Lavoir-source
- Frayère
- Buse
- Drainage
- Sortie de drain
- Remblai

Repère :

- Limite communale

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal (IGN)
- Réseau hydrographique complémentaire (terrain)

Sources : ®IGN Scan25©, ®IGN BD Ortho©, Agrocampus de Rennes, SAGE Clain, Pays de Gâtine.

Réalisation : NCA Environnement, Décembre 2014

11, allée Jean Monnet
86 170 Neuville de Poitou
05 49 00 43 20

Menigoute
- 79176 -

Inventaire (délimitation et caractérisation) des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau des communes du Pays de Gâtine.

Atlas cartographique de localisation des zones humides

Document final

L'inventaire des zones humides est cofinancé par l'Union Européenne et l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.
Inventaire réalisé dans le cadre du SAGE Clain.
Ceci n'est pas un inventaire au titre de la police de l'eau.
Inventaire non exhaustif.

PLANCHE AU42

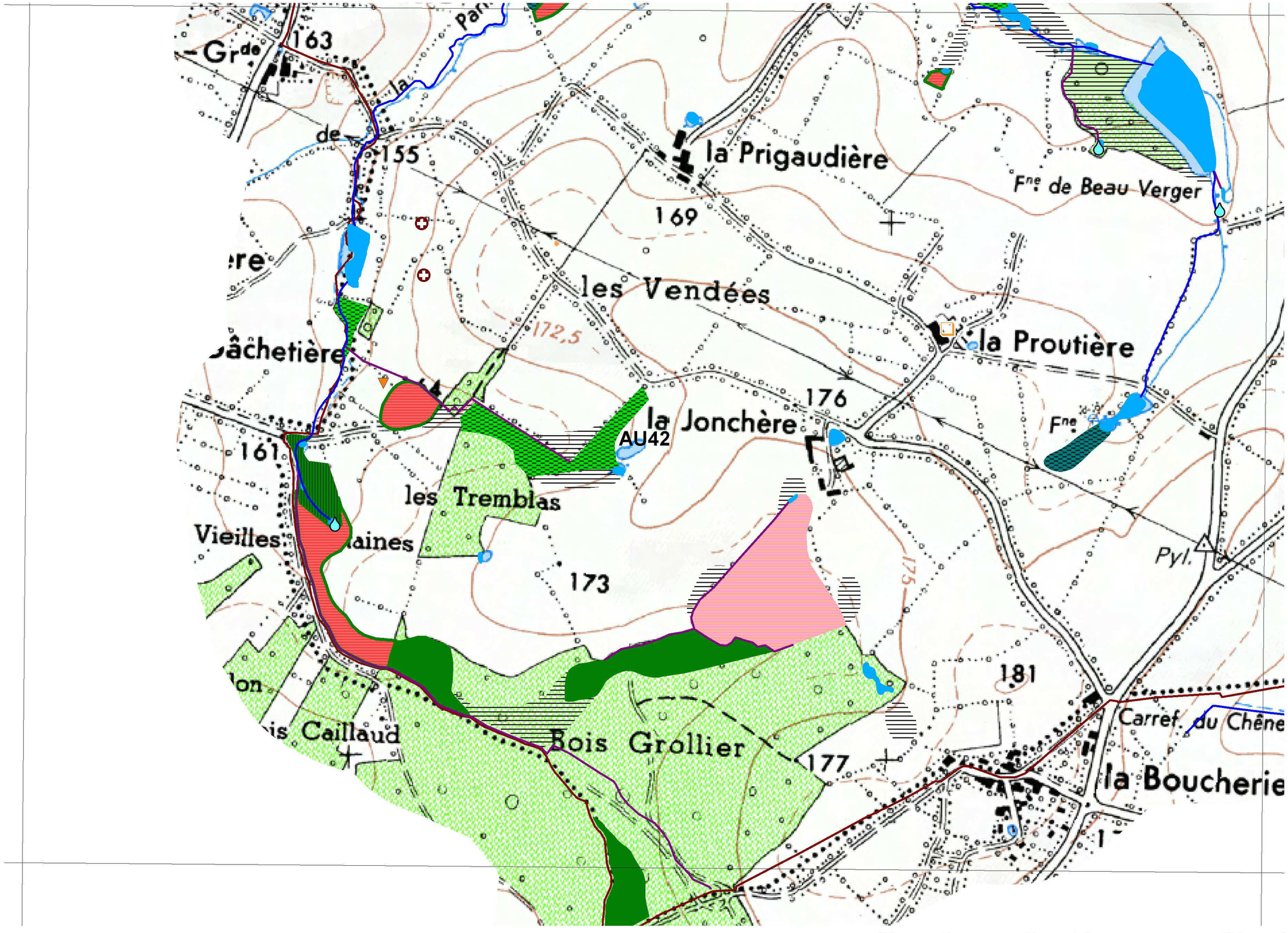

N
W E
S

0 200 400
Mètres

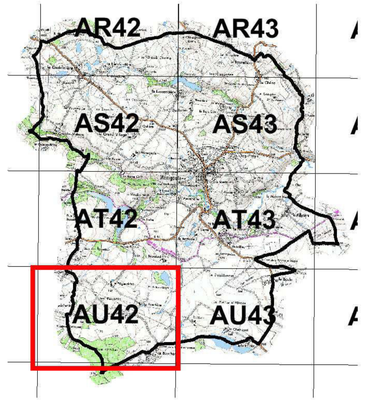

Légende :

Typologie des zoes humides selon leur code CORINE Biotope

- 22.1 - Plans d'eau, mares et lagunes
- 31.831 - Ronciers
- 37.21 - Prairies humides atlantiques à subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc acutiflore
- 37.241 - Pâtures à grands Joncs
- 37.25 - Prairies humides de transition à hautes herbes
- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 41.2 - Chênaies - charmaies
- 41.3 - Frênaies
- 43 - Forêts mixtes
- 44.31 - Forêts de Frênes et d'Aulnes des ruisselets et des sources (rivulaires)
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.14 - Roselières basses
- 54.1 - Végétation de sources
- 81.2 - Prairies humides améliorées
- 82.2 - Cultures avec marges de végétation spontanées
- 83.321 - Plantations de Peupliers cultivars
- 85.15 - Communautés sub-naturelles de parcs
- 85.3 - Jardins
- 87.1 - Terrains en friche
- Zones non humides à sol hydromorphe

Observations complémentaires :

- Source
- Puit
- Lavoir
- Fontaine et source aménagée
- Mouillère
- Mare comblée
- Engorgement
- Lavoir-source
- Frayère
- Buse
- Drainage
- Sortie de drain
- Remblai

Repère :

- Limite communale

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal (IGN)
- Réseau hydrographique complémentaire (terrain)

Sources : ®IGN Scan25©, ®IGN BD Ortho©, Agrocampus de Rennes, SAGE Clain, Pays de Gâtine.

Réalisation : NCA Environnement, Décembre 2014

11, allée Jean Monnet
86 170 Neuville de Poitou
05 49 00 43 20

Menigoute
- 79176 -

Inventaire (délimitation et caractérisation) des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau des communes du Pays de Gâtine.

SAGE Clain — Pays de Gâtine Parthenay www.gatine.org — agence de l'eau Loire-Bretagne

l'Europe s'engage en Poitou-Charentes avec le FEDER — UNION EUROPÉENNE

Atlas cartographique de localisation des zones humides

Document final

L'inventaire des zones humides est cofinancé par l'Union Européenne et l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.
Inventaire réalisé dans le cadre du SAGE Clain.
Ceci n'est pas un inventaire au titre de la police de l'eau.
Inventaire non exhaustif.

PLANCHE AU42

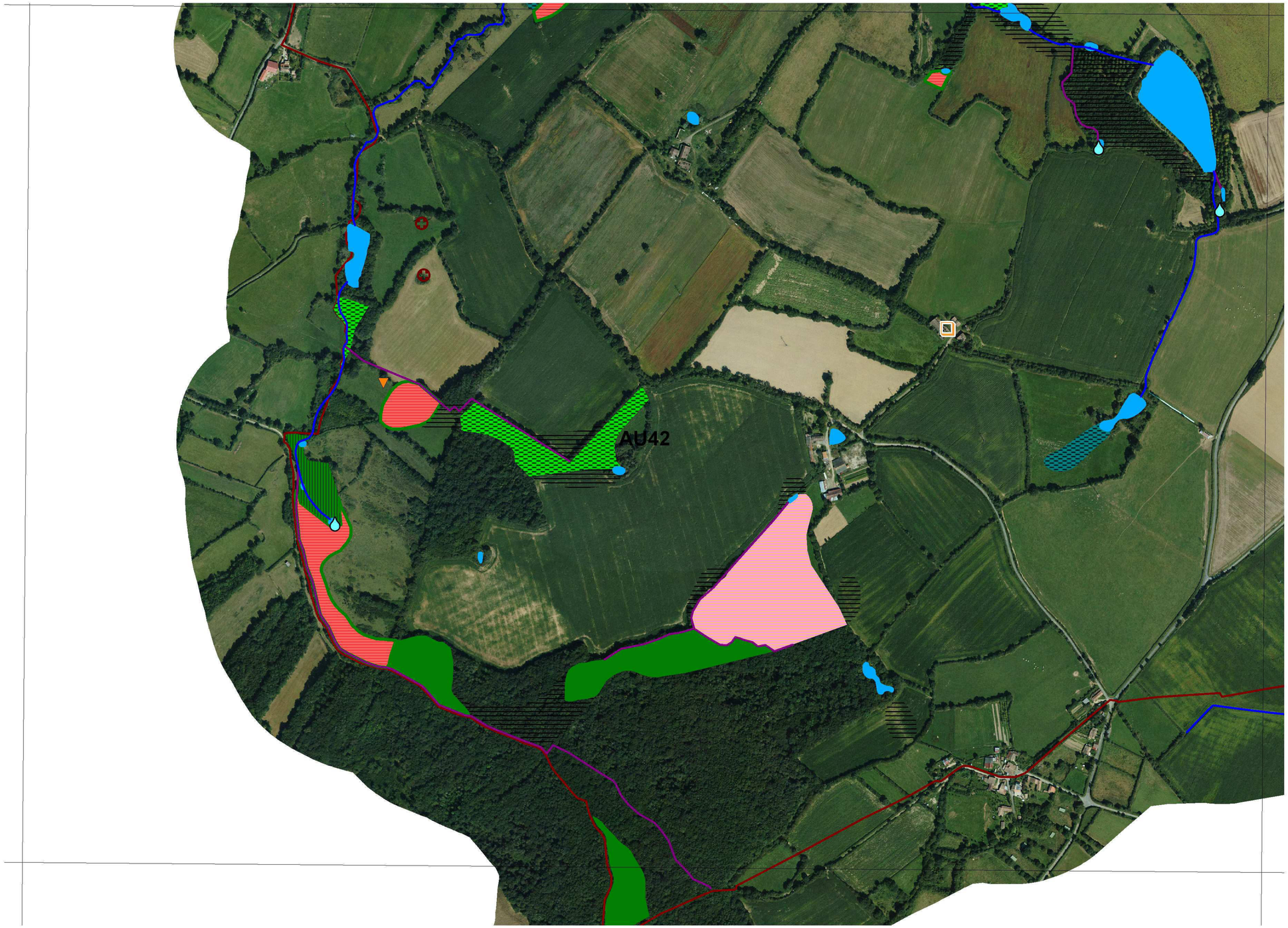

N
W E
S

0 200 400
Mètres

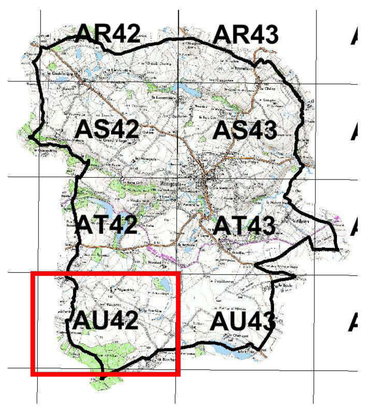

Légende :

Typologie des zoes humides selon leur code CORINE Biotope

- 22.1 - Plans d'eau, mares et lagunes
- 31.831 - Ronciers
- 37.21 - Prairies humides atlantiques à subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc acutiflore
- 37.241 - Pâtures à grands Joncs
- 37.25 - Prairies humides de transition à hautes herbes
- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 41.2 - Chênaies - charmaies
- 41.3 - Frênaies
- 43 - Forêts mixtes
- 44.31 - Forêts de Frênes et d'Aulnes des ruisselets et des sources (rivulaires)
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.14 - Roselières basses
- 54.1 - Végétation de sources
- 81.2 - Prairies humides améliorées
- 82.2 - Cultures avec marges de végétation spontanées
- 83.321 - Plantations de Peupliers cultivars
- 85.15 - Communautés sub-naturelles de parcs
- 85.3 - Jardins
- 87.1 - Terrains en friche
- Zones non humides à sol hydromorphe

Observations complémentaires :

- Source
- Puit
- Lavoir
- Fontaine et source aménagée
- Mouillère
- Mare comblée
- Engorgement
- Lavoir-source
- Frayère
- Buse
- Drainage
- Sortie de drain
- Remblai

Repère :

- Limite communale

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal (IGN)
- Réseau hydrographique complémentaire (terrain)

Sources : ®IGN Scan25©, ®IGN BD Ortho©, Agrocampus de Rennes, SAGE Clain, Pays de Gâtine.

Réalisation : NCA Environnement, Décembre 2014

nca environnement
11, allée Jean Monnet
86 170 Neuville de Poitou
05 49 00 43 20

Menigoute
- 79176 -

Inventaire (délimitation et caractérisation)
des zones humides, du réseau hydrographique
et des plans d'eau des communes
du Pays de Gâtine.

Atlas cartographique de localisation des zones humides

Document final

L'inventaire des zones humides est cofinancé par l'Union Européenne et l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.
Inventaire réalisé dans le cadre du SAGE Clain.
Ceci n'est pas un inventaire au titre de la police de l'eau.
Inventaire non exhaustif.

PLANCHE AU43

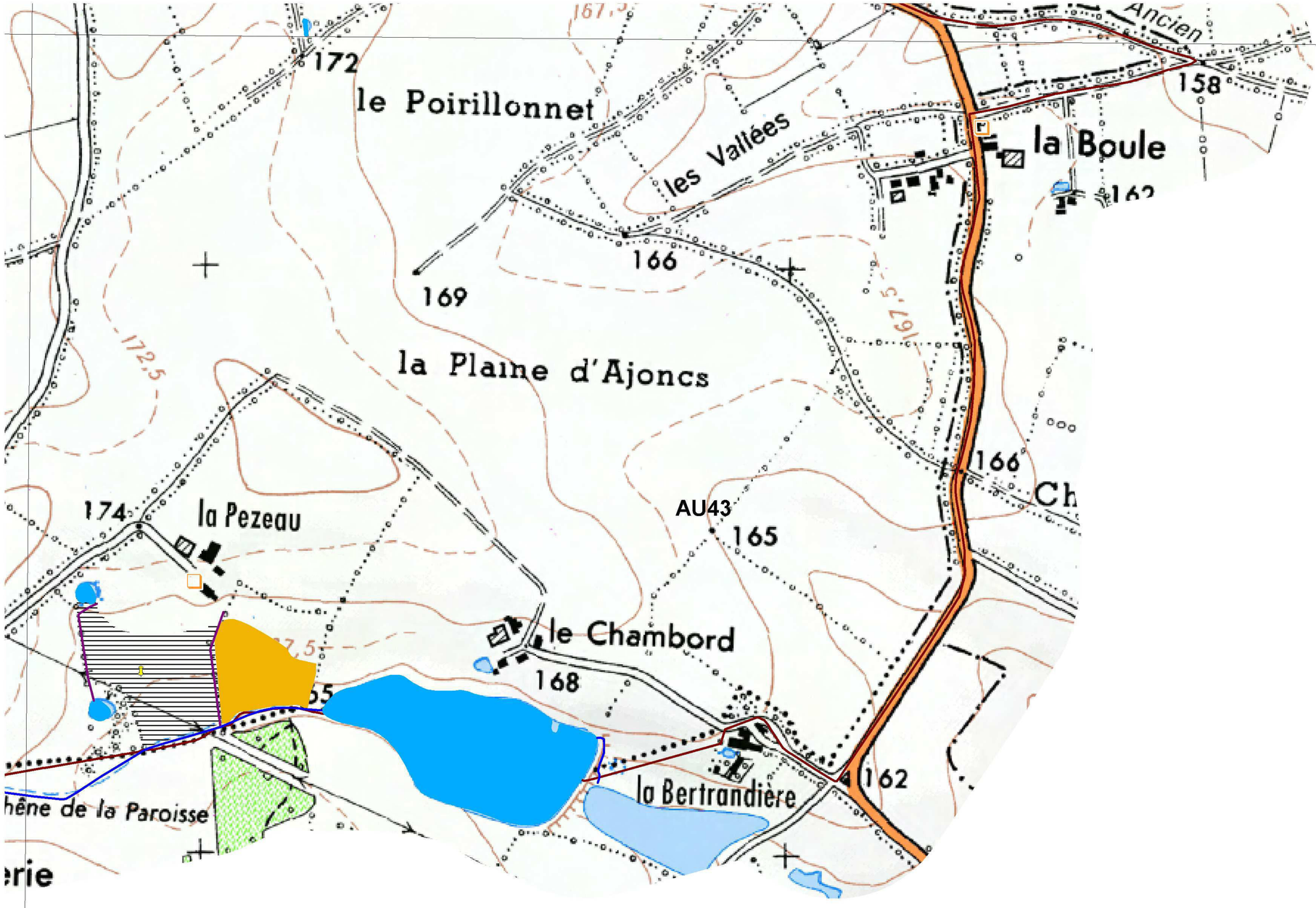

N
W E
S

0 200 400
Mètres

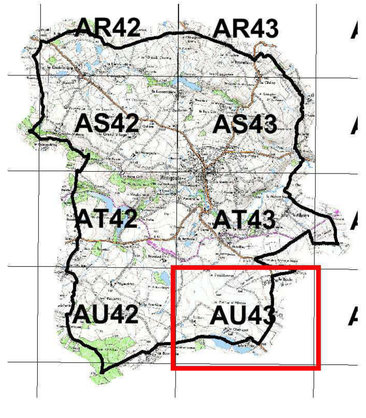

Légende :

Typologie des zoes humides selon leur code CORINE Biotope

- 22.1 - Plans d'eau, mares et lagunes
- 31.831 - Ronciers
- 37.21 - Prairies humides atlantiques à subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc acutiflore
- 37.241 - Pâtures à grands Joncs
- 37.25 - Prairies humides de transition à hautes herbes
- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 41.2 - Chênaies - charmaies
- 41.3 - Frênaies
- 43 - Forêts mixtes
- 44.31 - Forêts de Frênes et d'Aulnes des ruisselets et des sources (rivulaires)
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.14 - Roselières basses
- 54.1 - Végétation de sources
- 81.2 - Prairies humides améliorées
- 82.2 - Cultures avec marges de végétation spontanées
- 83.321 - Plantations de Peupliers cultivars
- 85.15 - Communautés sub-naturelles de parcs
- 85.3 - Jardins
- 87.1 - Terrains en friche
- Zones non humides à sol hydromorphe

Observations complémentaires :

- Source
- Puit
- Lavoir
- Fontaine et source aménagée
- Mouillère
- Mare comblée
- Engorgement
- Lavoir-source
- Frayère
- Buse
- Drainage
- Sortie de drain
- Remblai

Repère :

- Limite communale

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal (IGN)
- Réseau hydrographique complémentaire (terrain)

Sources : ®IGN Scan25©, ®IGN BD Ortho©, Agrocampus de Rennes, SAGE Clain, Pays de Gâtine.

Réalisation : NCA Environnement, Décembre 2014

11, allée Jean Monnet
86 170 Neuville de Poitou
05 49 00 43 20



Menigoute
- 79176 -

Inventaire (délimitation et caractérisation)
des zones humides, du réseau hydrographique
et des plans d'eau des communes
du Pays de Gâtine.

SAGE Clain

Pays de Gâtine Parthenay www.gatine.org

agence de l'eau Loire-Bretagne

l'Europe s'engage en Poitou-Charentes avec le FEDER

UNION EUROPÉENNE

Atlas cartographique de localisation des zones humides

Document final

L'inventaire des zones humides est cofinancé par l'Union Européenne et l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.
Inventaire réalisé dans le cadre du SAGE Clain.
Ceci n'est pas un inventaire au titre de la police de l'eau.
Inventaire non exhaustif.

PLANCHE AU43

N
W E
S

0 200 400
Mètres

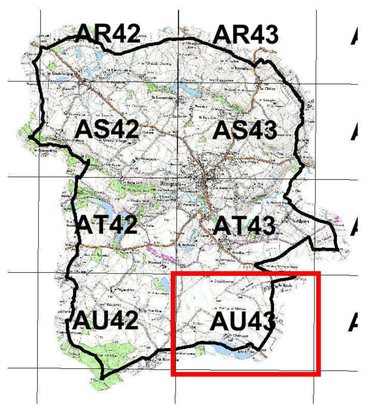

Légende :

Typologie des zoes humides selon leur code CORINE Biotope

- 22.1 - Plans d'eau, mares et lagunes
- 31.831 - Ronciers
- 37.21 - Prairies humides atlantiques à subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc acutiflore
- 37.241 - Pâtures à grands Joncs
- 37.25 - Prairies humides de transition à hautes herbes
- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 41.2 - Chênaies - charmaies
- 41.3 - Frênaies
- 43 - Forêts mixtes
- 44.31 - Forêts de Frênes et d'Aulnes des ruisselets et des sources (rivulaires)
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.14 - Roselières basses
- 54.1 - Végétation de sources
- 81.2 - Prairies humides améliorées
- 82.2 - Cultures avec marges de végétation spontanées
- 83.321 - Plantations de Peupliers cultivars
- 85.15 - Communautés sub-naturelles de parcs
- 85.3 - Jardins
- 87.1 - Terrains en friche
- Zones non humides à sol hydromorphe

Observations complémentaires :

- Source
- Puit
- Lavoir
- Fontaine et source aménagée
- Mouillère
- Mare comblée
- Engorgement
- Lavoir-source
- Frayère
- Buse
- Drainage
- Sortie de drain
- Remblai

Repère :

- Limite communale

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal (IGN)
- Réseau hydrographique complémentaire (terrain)

Sources : ®IGN Scan25©, ®IGN BD Ortho©, Agrocampus de Rennes, SAGE Clain, Pays de Gâtine.

Réalisation : NCA Environnement, Décembre 2014

nca environnement
11, allée Jean Monnet
86 170 Neuville de Poitou
05 49 00 43 20

NCA Environnement
11 Allée Jean Monnet
86170 Neuville-de-Poitou
Tél. 05 49 00 43 20
Fax 05 49 00 43 30
Email : accueil@nca-env.fr
www.nca-env.fr
www.nca-methanisation.fr

Études et conseils en environnement
Assainissement collectif
Assainissement non collectif
Maîtrise d'œuvre
Protection des eaux
Hydraulique fluviale
Environnement et agriculture
Méthanisation
Gestion des milieux
Démarche d'insertion écologique
Inventaire faune et flore
Environnement et aménagement

INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES, DU RESEAU HYDROGRAPHIQUE ET DES PLANS D'EAU

COMMUNE D'OROUX (79)

Inventaire réalisé dans le cadre d'un groupement de communes porté par le Pays de Gâtine





Avec le soutien financier de :

Expertise réalisée par NCA Environnement

- Décembre 2016 -

Première entreprise française à avoir obtenu en avril 2011 l'AFAQ 26000 et en janvier 2012 la labellisation LUCIE pour son engagement dans la RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) et le développement durable.

SAS au capital de 110 000 e
N° identification :
343 460 622 RCS Poitiers
APE : 7112B
N° TVA : FR 57 343 460 622

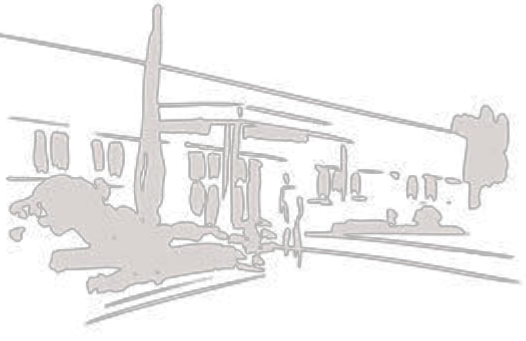

Table des matières

CHAPITRE 1 : CADRE REGLEMENTAIRE - CONTEXTE DE L'ÉTUDE 1

1. CADRE REGLEMENTAIRE 2
1.1 Réglementation relative aux zones humides 2
1.2 Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) 3
1.3 Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) 4
2. LES ZONES HUMIDES - GENERALITES 6
2.1 Définition 6
2.2. Typologie 6
2.3. Fonctions 7
3. DEMARCHE ET OBJECTIFS DE L'INVENTAIRE 10
3.1 Démarche d'inventaire 10
3.2. Objectifs 11
4. CONCERTATION DES ACTEURS 12
4.1. Acteurs locaux 12
4.2. Réunions 13
4.3. Financeurs 15

CHAPITRE 2 : CONTEXTE COMMUNAL 17

1. PRESENTATION GENERALE DE LA COMMUNE 18
1.1. Contexte géographique 18
1.2. Contexte Agricole 20
2. PRESENTATION DU CONTEXTE PHYSIQUE 22
2.1. Contexte géologique et pédologique 22
2.2. Contexte hydrogéologique 24

CHAPITRE 3 : METHODOLOGIE 26

1. PRELOCALISATION 27
1.1. Zones humides potentielles 27
1.2. Zones potentiellement urbanisables 28
2. INVENTAIRE DE TERRAIN 29
2.1. Critères d'identification 30
2.1.1. Pédologie 30
2.1.2. Habitats naturels et végétation 31
2.2. Campagne de terrain 33
3. CARTOGRAPHIE 34

CHAPITRE 4 : RESULTATS DE L'INVENTAIRE 36

1. RESEAU HYDROGRAPHIQUE ET MILIEUX AQUATIQUES 37
1.1. Réseau hydrographique 37
1.2. Mares et plans d'eau 39
1.3. Observations complémentaires 41
2. ZONES HUMIDES 43
2.1. Sondages pédologiques 43
2.2. Inventaire global 45
2.3. Habitats - Typologie 48
2.3.1. Typologie SDAGE 48

2.3.2. Typologie CORINE Biotopes 50

2.4. Fonctions des zones humides 63
2.5. Enjeux 64

CHAPITRE 5 : CONCLUSION 65

1. BILAN DE L'INVENTAIRE 66
1.1. Bilan des résultats 66
1.2. Bilan de la démarche 66
2. SUITE A DONNER 67

ANNEXES 69



Sauf mention contraire, les photographies qui illustrent ce rapport ont été prises à Oroux par NCA Environnement

CHAPITRE 1 :

CADRE REGLEMENTAIRE – CONTEXTE DE L'ÉTUDE

1. CADRE REGLEMENTAIRE

1.1 REGLEMENTATION RELATIVE AUX ZONES HUMIDES

Le Code de l'Environnement est composé de six livres, dont le deuxième est intitulé *Milieux Physiques*. Ce dernier comprend deux titres, respectivement consacrés à l'eau et à l'air.

Le Code de l'Environnement érige l'Eau en patrimoine commun de la nation. Sa protection est d'intérêt général et sa gestion doit se faire de façon globale.

Dans ce contexte de gestion globale de l'Eau, les zones humides tiennent un rôle de premier plan et différentes réglementations les caractérisent :

Art. L. 211-1 : *« Les zones humides sont des terrains exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre, de façon permanente ou temporaire ; la végétation quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année. »*

L'**article R.211-108** du code de l'environnement précise que les critères à prendre en compte pour la définition des zones humides sont relatifs « *à la morphologie des sols liée à la présence prolongée d'eau d'origine naturelle et à la présence éventuelle de plantes hygrophiles. Celles-ci sont définies à partir de listes établies par région biogéographique. En l'absence de végétation hygrophile, la morphologie des sols suffit à définir une zone humide* ». « *La délimitation des zones humides est effectuée à l'aide des côtes de crue ou de niveau phréatique, ou des fréquences et amplitudes des marées, pertinentes au regard des critères relatifs à la morphologie des sols et à la végétation »*.

L'**arrêté du 24 juin 2008 modifié le 1er octobre 2009** précise les critères de définition et de délimitation des zones humides en établissant une liste des types de sols de zones humides et une liste des espèces végétales indicatrices de zones humides. Les sols de zones humides correspondent aux sols engorgés en eau de façon permanente et aux sols caractérisés par des traces d'hydromorphie (engorgement temporaire) débutant à moins de 25 cm de la surface et se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur (ou entre 25 et 50 cm de la surface s'il y a des traces d'engorgement permanent apparaissant entre 80 et 120 cm). La **circulaire du 18 janvier 2010** relative à la délimitation des zones humides expose les conditions de mise en œuvre des dispositions de l'arrêté précédemment cité.

De plus, au titre de la Police de l'Eau, une zone est considérée comme humide si elle présente l'un des critères suivants : une végétation hygrophile ou un sol hydromorphe. Dans ce cas, le projet (selon sa surface) est soumis au régime de déclaration ou d'autorisation relatif à la rubrique 3.3.1.0 de la nomenclature eau.

1.2 SCHEMA DIRECTEUR D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (SDAGE)

La commune d'Oroux, située dans le département des Deux-Sèvres, est concernée par le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin Loire-Bretagne[1]. **L'objectif du SDAGE 2016-2021 est d'atteindre 61 % des eaux en bon état d'ici 2021.** Aujourd'hui, 26 % des eaux sont en bon état et 20 % s'en approchent.

Quatorze orientations fondamentales ont été identifiées sur le territoire du SDAGE. **L'orientation n°8** concerne la préservation des zones humides. Elle se base sur la nécessité de multiplier et de diversifier les efforts pour limiter l'altération du fonctionnement des milieux aquatiques, assurer la continuité écologique et reconquérir la qualité des habitats et la biodiversité. En effet, ces milieux assurent de multiples fonctions tant du point de vue de la ressource en eau que de la biodiversité. Leur préservation et leur restauration sont des enjeux majeurs à appréhender. Pour cela cinq actions ont été déterminées (notées 8A à 8E), elles comprennent, chacune, diverses dispositions.

- **8A : Préserver les zones humides pour pérenniser leurs fonctionnalités**

"Tout d'abord en maitrisant les causes de leur disparition au travers d'une protection réglementaire [...]. En second lieu au travers des politiques de gestion de l'espace […]. Ces deux types de mesures constituent un volet prioritaire des SAGE [...]."

- **8B : Préserver les zones humides dans les projets d'installations, ouvrages, travaux et activités**

« La régression des zones humides au cours des dernières décennies est telle qu'il convient d'agir pour restaurer ou éviter de dégrader les fonctionnalités des zones humides encore existantes et pour éviter de nouvelles pertes de surfaces et, à défaut de telles solutions, de réduire tout impact sur la zone humide et de compenser toute destruction ou dégradation résiduelle. Ceci est plus particulièrement vrai dans les secteurs de forte pression foncière où l'évolution des activités économiques entraine une pression accrue sur les milieux aquatiques ou dans certains secteurs en déprise agricole. »

- **8C : Préserver les grands marais littoraux**

"Les marais littoraux situés entre la Vilaine et la baie de l'Aiguillon représentent des zones humides de grande surface qui ont été créées par l'homme […]. Ces espaces constituent le support d'une forte biodiversité de la faune et de la flore. Ils intègrent, pour la plupart, le réseau européen Natura 2000. Ils contribuent en partie à l'interception des pollutions issues des bassins versants amont. […] L'adéquation entre les différents usages et les conditions favorables à la biodiversité doit être recherchée en s'appuyant notamment sur une politique agricole adaptée."

- **8D : Favoriser la prise de conscience**

"La nécessité de conserver et d'entretenir les zones humides n'est pas encore suffisamment bien perçue, à la fois par les riverains et par les autorités locales. Certes, la prise de conscience est amorcée, mais elle se limite encore trop souvent aux enjeux patrimoniaux des zones humides (flore et faune). Les enjeux économiques se rattachant à leur présence sont encore largement sous-estimés, quand ils ne sont pas ignorés."

[1] *http://www.eau-loire-bretagne.fr/sdage/sdage_2016_2021*

- **8E : Améliorer la connaissance**

"L'efficacité des zones humides, que ce soit en matière de gestion de la ressource en eau ou de biodiversité, dépend de la présence sur le terrain d'un maillage aussi dense que possible de sites interceptant au mieux les écoulements superficiels et souterrains et évitant le cloisonnement des populations végétales et animales sauvages.

Il est nécessaire de localiser les sites existants, de diagnostiquer leur état et d'identifier les fonctions qui s'y rattachent. C'est l'objet des inventaires qu'il convient de réaliser, en priorité, sur les territoires où la présence des zones humides détermine l'atteinte ou le maintien du bon état des masses d'eau."

1.3 SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (SAGE)

La commune d'Oroux se situe sur le périmètre du SAGE Thouet.

Le territoire du SAGE Thouet s'étend sur 3 376 km² dans les départements des Deux-Sèvres (79), de la Vienne (86) et du Maine-et-Loire (49).

Ce SAGE est articulé autour de 6 enjeux majeurs :

- Le développement des ressources alternatives et la sécurisation de l'alimentation en eau potable ;
- La reconquête de la qualité des eaux de surface ;
- La gestion quantitative de la ressource ;
- La protection des têtes de bassins et des espaces naturels sensibles ;
- Le rétablissement d'une connectivité amont-aval des cours d'eau ;
- La valorisation touristique et la maitrise des loisirs liés à l'eau.

La Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE s'est réunie pour la première fois le 30 janvier 2012. La composition de la CLE a notamment été constituée, et la structure porteuse du SAGE a été désignée : le Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet et la Communauté d'Agglomération de Saumur Loire Développement à l'origine de l'étude de préfiguration du SAGE Thouet se partagent cette responsabilité.

Les zones humides représentent un enjeu important au sein du SAGE qui a identifié, dès l'état des lieux, la nécessité d'améliorer la connaissance de ces milieux afin de mieux les protéger.

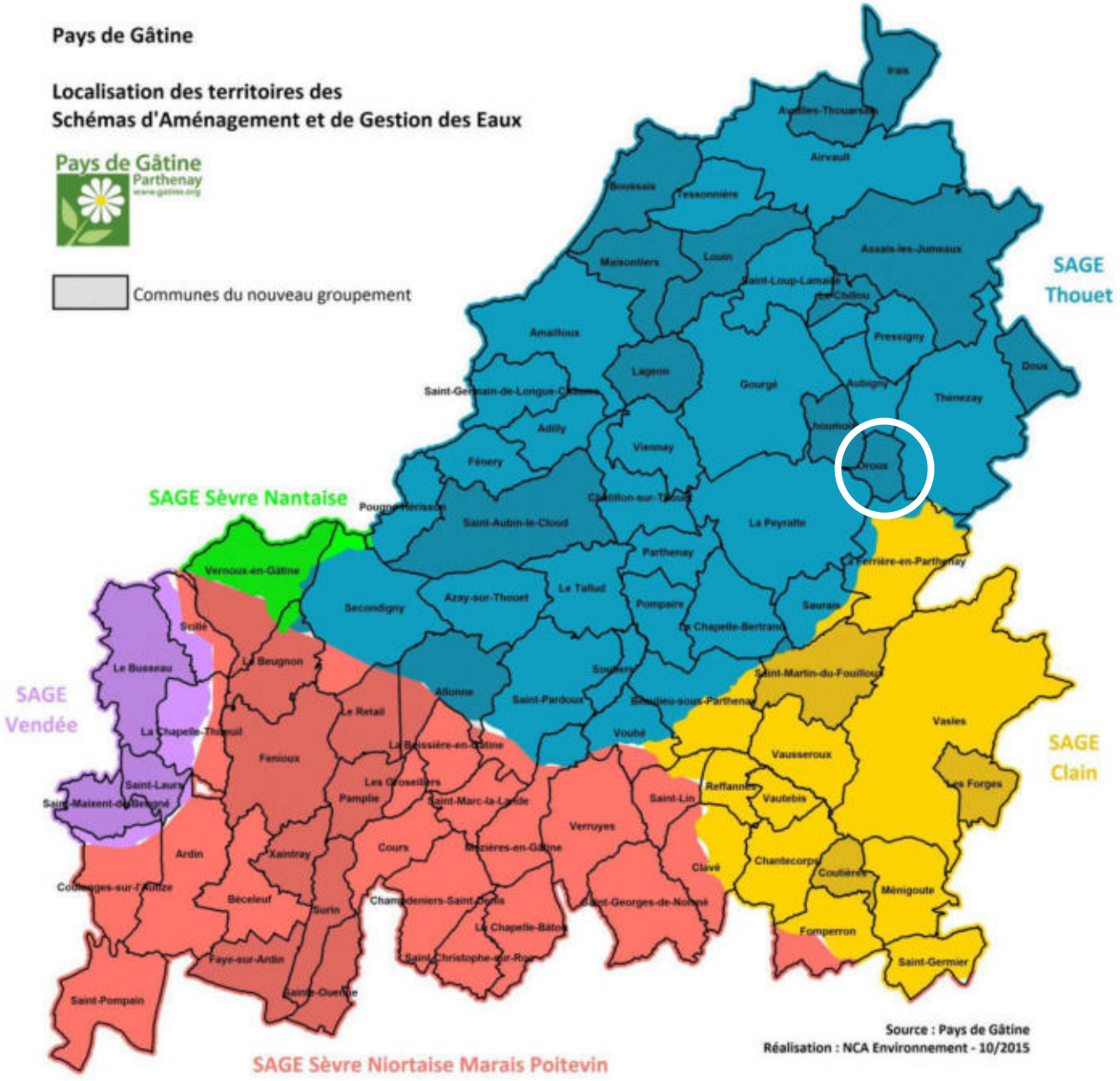

Situation de la commune d'Oroux au sein des SAGE (Source : Pays de Gâtine)

2. LES ZONES HUMIDES - GENERALITES

2.1 DEFINITION

Les zones humides sont des milieux complexes, dynamiques et interdépendants entre terre et eau. Elles recèlent une richesse écologique particulière et souvent exceptionnelle. Elles assurent de plus de nombreuses fonctions dont la société tire des bénéfices (nommés services rendus). En effet, les zones humides jouent un rôle majeur pour la rétention, la régulation hydraulique et l'épuration tout en constituant des réservoirs de biodiversité.

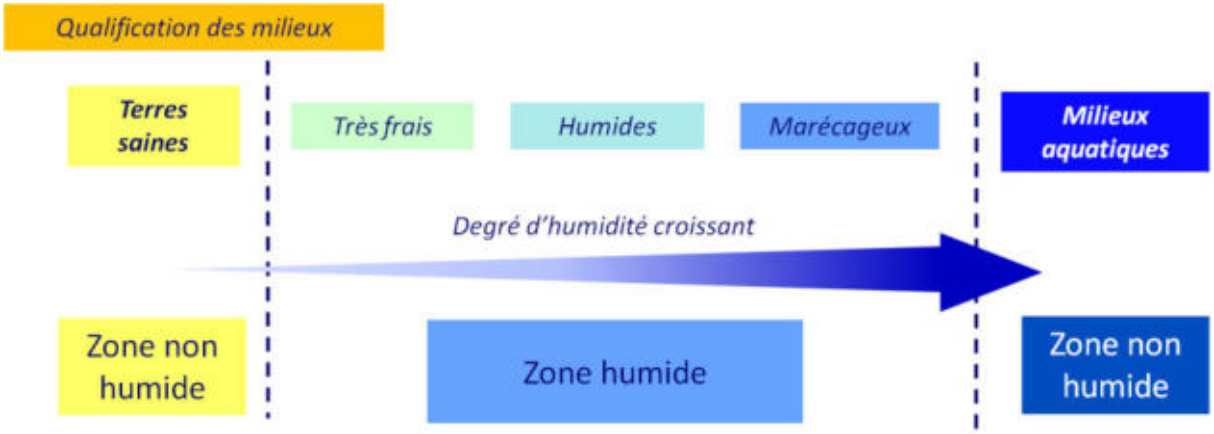

Gradient d'humidité des zones humides
(Source : IIBSN - Schéma élaboré d'après Oberti et al., 2003)

En raison de leur grande diversité, l'identification des zones humides n'est pas toujours aisée. Elle est réalisée sur la base des observations de terrain liées à des limites naturelles. Elle s'appuie notamment sur :

- La présence de végétation hygrophile et d'habitats humides ;
- L'hydromorphie des sols ;
- La géomorphologie du site (ex : rupture de pente) et la topographie.

2.2. TYPOLOGIE

Selon leur caractéristiques, différents types de zones humides peuvent être distingués. Le SDAGE Loire-Bretagne les classe en 13 grands types selon leur localisation dans un bassin versant :

- Grands estuaires ;
- Baies et estuaires moyens plats ;
- Marais et lagunes côtiers ;
- Marais saumâtres aménagés ;
- Bordures de cours d'eau ;
- Plaines alluviales ;

- Zones humides de bas-fonds en tête de bassin ;
- Régions d'étangs ;
- Bordures de plan d'eau ;
- Marais et landes humides de plaines et de plateaux ;
- Zones humides ponctuelles ;
- Marais aménagés à vocation agricole ;
- Zones humides artificielles.

Le schéma ci-dessous présente les différentes typologies de zones humides suivant leur localisation sur le bassin versant.

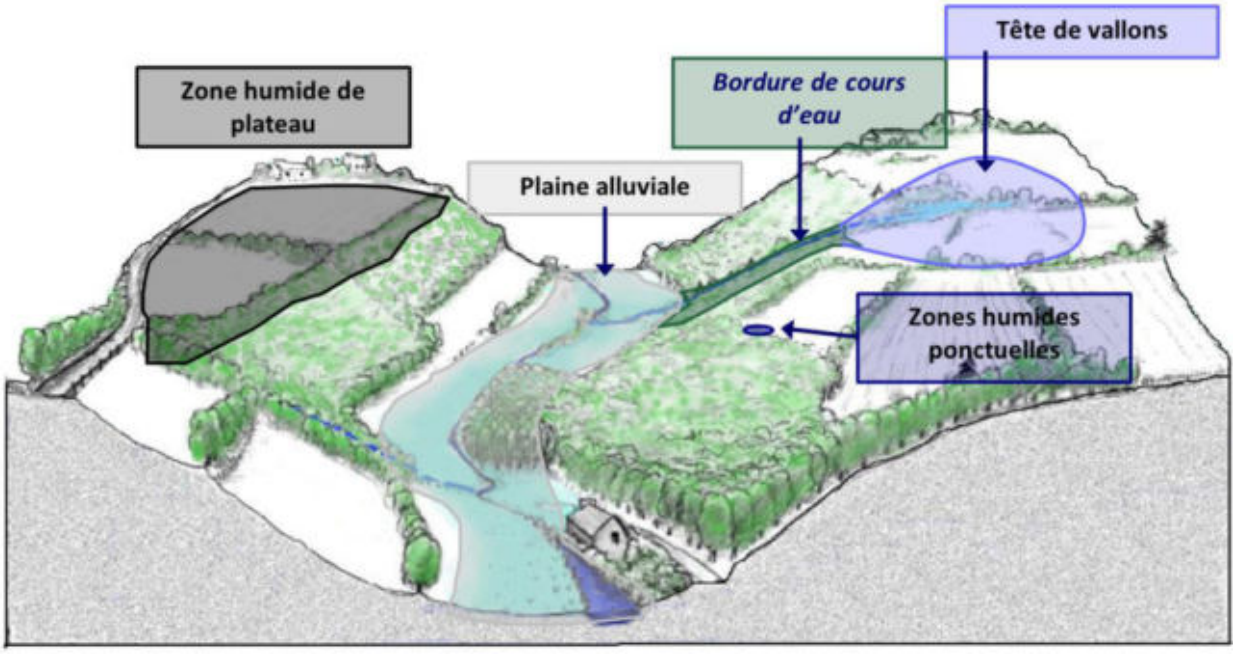

Localisation des zones humides sur un bassin versant (source : IIBSN)

2.3. FONCTIONS

Les zones humides présentent une richesse écologique particulière et assurent de nombreuses fonctions telles que la rétention, la régulation hydraulique et l'épuration mais également des fonctions socio-économiques.

- Fonctions biologiques :

Les zones humides recèlent généralement une biodiversité importante et peuvent constituer des réservoirs d'espèces patrimoniales. Ce sont des milieux essentiels pour la faune, qui permettent l'hivernage, la migration et la reproduction de nombreux oiseaux ; le frai du brochet et le développement des juvéniles ; la reproduction des poissons et crustacés en zones littorales. On observe également des amphibiens, des odonates, etc.

Outre la faune, les zones humides sont reconnues pour leur diversité végétale (roselières, prairies humides, tourbières, bordures de cours d'eau…).

- Fonctions épuratoires :

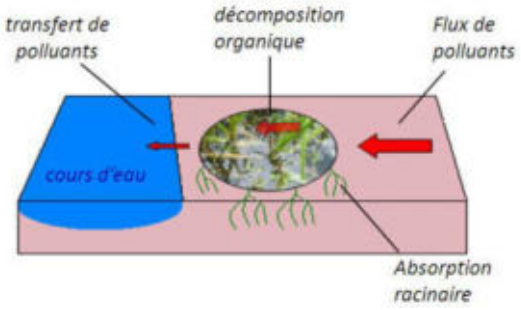

Certaines zones humides possèdent des propriétés épuratoires remarquables. Elles sont particulièrement efficaces en matière de dénitrification avec des taux d'abattement supérieurs à 50%. Elles sont également capables de fixer les matières en suspensions, les engrais et produits phytosanitaires et peuvent éliminer le phosphore parfois jusqu'à 90%.

- Fonctions hydrauliques :

Les zones humides ont un rôle majeur dans le stockage des eaux. Elles contribuent en effet à l'écrêtement des pointes de crue et ont également un rôle d'éponge.

Elles peuvent ainsi retarder l'apparition et réduire l'intensité des débits d'étiage en restituant de manière progressive les eaux stockées en période de hautes eaux.

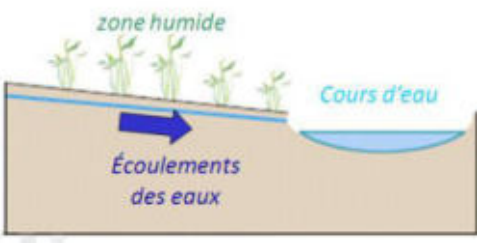

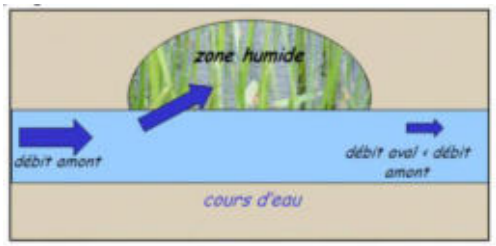

Source des figures : IIBSN

- Fonctions socio-économiques :

Les zones humides sont avant tout des milieux utilisés par la profession agricole, pour la culture et le pâturage ; et sylvicole, notamment pour la populiculture.

Ce sont des milieux très généreux, qui peuvent être exploités pour la production de roseaux, de laîche ou de joncs (paillage des chaises, couvertures de chaume…) ; de bois (peupliers) ; de ressources alimentaires (poissons, crustacés, chasse…) ; de fourrage, etc. Les zones humides peuvent également être valorisées pour le développement du tourisme (randonnés, naturalisme, etc.).

Par ailleurs, il est observé une différence dans les usages entre l'amont et l'aval d'un bassin versant.

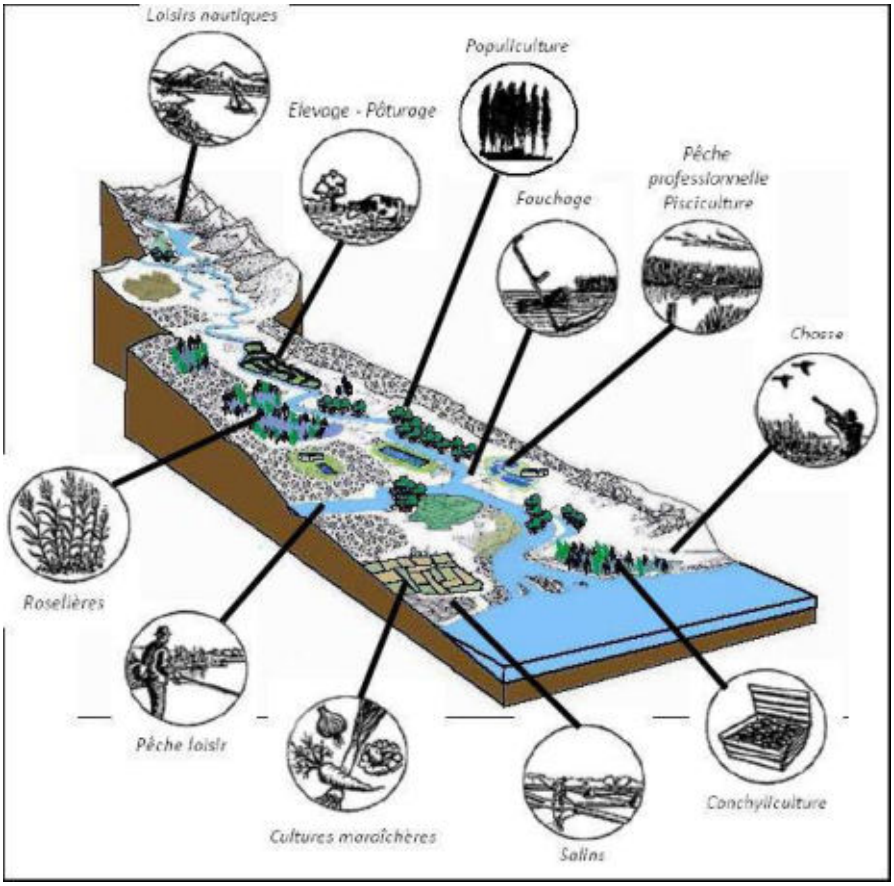

Fonctions socio-économiques des zones humides



Synthèse des fonctions assurées par les zones humides

(source : Syndicat mixte du bassin de la Rance et de Célé)

3. DEMARCHE ET OBJECTIFS DE L'INVENTAIRE

3.1 DEMARCHE D'INVENTAIRE

L'inventaire des zones humides de la commune d'Oroux s'intègre dans une mutualisation de 28 communes du Pays de Gâtine, dont le territoire concerne cinq SAGE. Il a été décidé de respecter les modalités d'inventaire des zones humides de chacun des SAGE sur leur territoire respectif. Les modalités d'inventaire du **SAGE Thouet** ont été validées par la Commission Locale de l'Eau le 16 janvier 2014.

Pour une démarche et une méthodologie unique du bassin versant avec un socle minimum obligatoire, les modalités d'inventaire des zones humides sont définies sur l'ensemble du périmètre du SAGE.



A noter : c'est un inventaire de connaissance et il n'est pas réalisé au titre de la Police de l'eau.

La démarche, telle que définie par la CLE, s'articule sur deux axes :

- Concertation avec le groupe d'acteurs locaux afin de partager les connaissances et permettre une prise de conscience des enjeux liés aux zones humides.
- Expertise d'identification des zones humides pour leur inventaire à proprement dit.

3.2. OBJECTIFS

La présente étude répond à deux objectifs principaux. Elle vise, dans un premier temps, à répondre aux enjeux du SAGE qui doit assurer l'inventaire, la préservation et la reconquête des zones humides. Dans un second temps, elle vise à acquérir une bonne connaissance du territoire communal (zones humides, réseau hydrographique, plans d'eau et mares…) pour l'élaboration des documents d'urbanisme.

Une fois l'inventaire terminé et validé par le Conseil municipal, les résultats seront transmis au SAGE afin de compiler les données des différents inventaires communaux à l'échelle du bassin versant. L'analyse de ces résultats par la Commission Locale de l'Eau pourra donner naissance à diverses règles de gestion des zones humides, contribuant ainsi à l'atteinte des objectifs du SAGE et du SDAGE.

Le recensement des zones humides permettra l'identification de milieux d'intérêt primordial tels que les Zones Humides d'Intérêt Environnemental Particulier (ZHIEP) et les Zones Stratégiques pour la Gestion de l'Eau (ZSGE). La délimitation de ces zones est un outil efficace pour atteindre l'objectif de bon état des eaux requis par la DCE (Directive Cadre sur l'Eau). A ce jour, aucun arrêté préfectoral n'a délimité de telles zones.

De plus, l'inventaire sera intégré totalement ou partiellement dans les documents d'urbanisme (Plan Local d'Urbanisme, Carte communale, etc.) et pour les projets d'installations, ouvrages, travaux et activités (IOTA), afin de permettre une meilleure gestion communale du territoire.

Il est cependant à préciser que toute opération visant à aménager une zone humide est soumise à la nomenclature Loi sur l'Eau (art. R. 214-1 du Code de l'environnement). L'inventaire proposé ici permet certes une meilleure connaissance de ces espaces mais n'est cependant pas exhaustif du point de vue de cette nomenclature. Tout pétitionnaire devra donc, dans le cadre d'une demande d'autorisation ou d'une déclaration au titre de la loi sur l'eau, apporter des éléments d'expertise technique sur le caractère humide de son site d'implantation, et ce, indépendamment de l'existence du présent inventaire de zones humides, mais tout en le prenant en compte.

4. CONCERTATION DES ACTEURS

4.1. ACTEURS LOCAUX

La démarche de concertation, validée par la CLE (Commission Locale de l'Eau), s'appuie sur la constitution d'un groupe d'acteurs locaux. La composition de ce dernier se veut la plus représentative possible des différents protagonistes du territoire. Ce dernier se compose alors :

- du Maire de la commune ;
- d'élus ;
- d'exploitants agricoles ;
- de représentants du monde associatif : fédération de chasse, association de pêche, association naturaliste…

La composition du groupe de travail est établie par le Conseil Municipal (*cf. Annexe 1*).

Membres du groupe d'acteurs	
Maire d'Oroux	M. CHARTIER Mickaël
Conseiller municipal	M. BOTON Hervé
Habitant ayant la connaissance de l'avant remembrement	M. COLLON Gilbert
Agriculteur retraité et élu	M. BILLON Pierre
Agriculteur	M. GIRAUDEAU David
Chasseur	M. VEILLON Stéphane
Président association de chasse	M. SAUJON Philippe
Propriétaire foncier	Mme AMBROGI Pauline
SAGE Thouet	M. PEAUD Pierre
Association de protection de l'environnement	
Comité départemental de la randonnée pédestre 79	
Syndicat des eaux du Val de Thouet	
ONEMA 79	
DDT	

Ce groupe apporte au prestataire de l'inventaire, le bureau d'études NCA Environnement, ses connaissances locales de terrain et l'historique des activités sur la commune. Il s'exprime lors des réunions afin de pré-délimiter et caractériser les zones humides. Il aide aussi à mieux comprendre le fonctionnement des zones humides (inondations, fréquence, surface, saisonnalité, entrées / sorties d'eau) et la gestion actuelle des parcelles.

Il donne également son avis sur le déroulement de l'inventaire, et apporte au prestataire sa connaissance et sa vision du territoire, en particulier sur la dynamique de l'eau (drainage, source, écoulement, remontée de nappes, inondation,…).

4.2. REUNIONS

L'atout majeur du groupe d'acteurs locaux est donc le partage de connaissances. Plusieurs réunions sont organisées afin d'optimiser au mieux la concertation et le suivi de l'étude par la commune.

Un représentant du Pays de Gâtine et des SAGE sont présents lors des réunions, tout comme l'équipe du prestataire chargé de l'étude (NCA Environnement). S'ajoute donc au groupe d'acteurs locaux les intervenants suivants :

Intervenants extérieurs lors des réunions	
NCA Environnement	Mme BOSSELET Elodie Mme TONDEUX Laetitia Mme RICHEZ Eva
Pays de Gâtine	Mme BEVILLON Camille
SAGE Thouet	M. PEAUD Pierre M. PACAUD Alexis

- Première réunion du groupe d'acteurs : présentation de la démarche de l'inventaire (*cf. Annexe 2*)

Le groupe d'acteurs locaux s'est réuni une première fois le **22 août 2016**, avec les représentants du bureau d'études NCA Environnement, missionnés par le Pays de Gâtine pour réaliser l'inventaire et animer les réunions.

Le but de cette première réunion est d'informer les acteurs sur le déroulement de l'étude, ses objectifs et le cadre dans lequel elle s'inscrit. Cette rencontre permet également d'expliciter la notion de zones humides et la méthodologie d'inventaire.

Dans un second temps, les différents outils de prélocalisation des zones humides ont été présentés aux membres du groupe d'acteurs par le biais de l'atlas de prélocalisation. Un travail sur carte a été demandé aux acteurs locaux. Il a permis de vérifier la validité de la pré-délimitation, et de récolter différentes informations sur la dynamique de l'eau (drainage, sources, remontées de nappe,

inondations, ruissellements…). Cette analyse permet de compléter les documents de travail et de mieux connaitre la commune avant le passage sur le terrain.

De plus, à l'aide de la mairie, le bureau d'études a recueilli les contacts des personnes exploitant des parcelles sur la commune d'Oroux, afin de pouvoir les prévenir du passage sur le terrain. Ainsi, les personnes (exploitants ou propriétaires) souhaitant accompagner les ingénieurs sur leurs parcelles, ont été contactées.

La deuxième phase de la réunion consiste à présenter la méthodologie directement sur le terrain, notamment le critère « végétation » et le critère « pédologie ». Quelques parcelles sont donc visitées avec le groupe d'acteurs locaux afin de montrer les critères permettant d'identifier une zone humide.

- Réunion d'information à l'intention des agriculteurs et des propriétaires de la commune (*cf. Annexe 3*)

Le groupe d'acteurs étant un groupe de travail, le nombre de personnes est relativement restreint. Une réunion d'information pour l'ensemble des exploitants et des propriétaires s'est donc déroulée le **30 août 2016**. Elle permet d'informer et de sensibiliser un plus grand nombre de personnes sur la nécessité de réaliser un inventaire des zones humides au niveau communal et de répondre aux différentes interrogations. Cette réunion permet aussi de récupérer les noms et numéros de téléphone des exploitants et propriétaires voulant nous accompagner sur leurs parcelles lors de la phase terrain.

A la suite des deux réunions présentées ci-dessus, la **campagne de terrain** a été réalisée le 14 et le 15 septembre 2016. L'atlas cartographique provisoire des zones humides a été déposé deux semaines en mairie, du 27 septembre au 14 octobre 2016, afin que les données soient accessibles à toute la population. Au cours de cette **mise à disposition des cartes à la mairie**, un cahier est ouvert par le Maire, permettant aux personnes d'inscrire leurs remarques sur les résultats de l'inventaire et éventuellement de demander un retour sur le terrain. Au cours de cette mise à disposition, deux personnes sont venues consulter les cartes en mairie.

En parallèle, les résultats provisoires sont analysés par le SAGE, qui peut demander des retours terrain également, généralement pour compléter l'effort de prospection. Le SAGE a émis 4 remarques à ce titre.

- Réunion de restitution de l'Atlas provisoire des zones humides au groupe d'acteurs (*cf. Annexe 4*)

Une réunion de restitution des résultats provisoires de l'inventaire des zones humides a été programmée le **28 octobre 2016**, au cours de laquelle les résultats de l'expertise sont présentés aux membres du groupe d'acteurs.

Le bureau d'études récolte les remarques déposées en mairie, celles faites par le SAGE et celles faites lors de la réunion de restitution provisoire. Certaines remarques peuvent venir compléter directement les résultats d'inventaire, d'autres peuvent nécessiter un retour sur le terrain. Les retours terrain ont été effectués à la suite de la réunion.

- Réunion de restitution de l'Atlas final de l'inventaire des zones humides au Conseil Municipal (*cf. Annexe 5*)

Les résultats finaux de l'inventaire des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau ont été présentés au Conseil municipal lors d'une réunion le **30 novembre 2016**. Cette présentation a abouti sur une délibération du Conseil municipal, en vue d'une validation de l'étude.

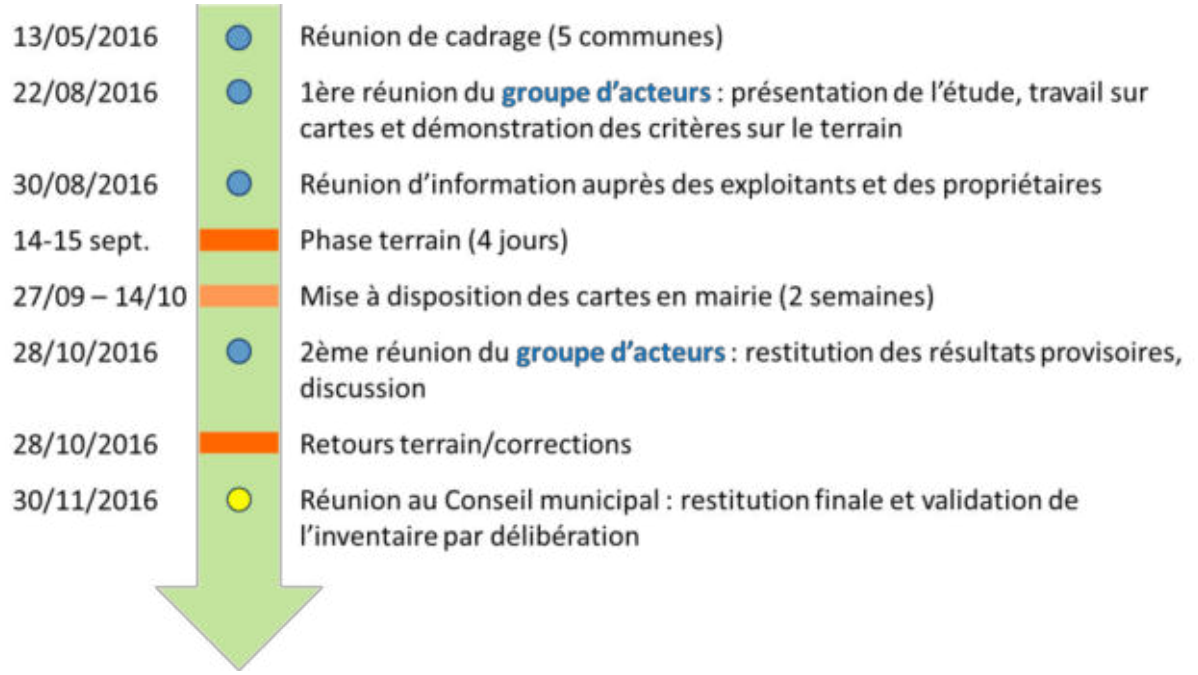

Synthèse des étapes de l'inventaire des zones humides de la commune d'Oroux

4.3. FINANCEURS

Pour réaliser son inventaire des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau, la commune d'Oroux s'est associée à 27 autres communes du Pays de Gâtine.

L'inventaire est financé par l'Agence de l'eau Loire Bretagne et le FEADER.

Le Pays de Gâtine, dans le cadre de la délégation de maitrise d'ouvrage, a sollicité les subventions auprès de ces différents partenaires.

CHAPITRE 2 :

CONTEXTE COMMUNAL

1. PRESENTATION GENERALE DE LA COMMUNE

1.1. CONTEXTE GEOGRAPHIQUE

La commune d'Oroux s'étend sur 668 ha dans le département des Deux-Sèvres, en région ex-Poitou-Charentes (cf. carte ci-dessous). Oroux est située à 16 km à l'est de Parthenay.

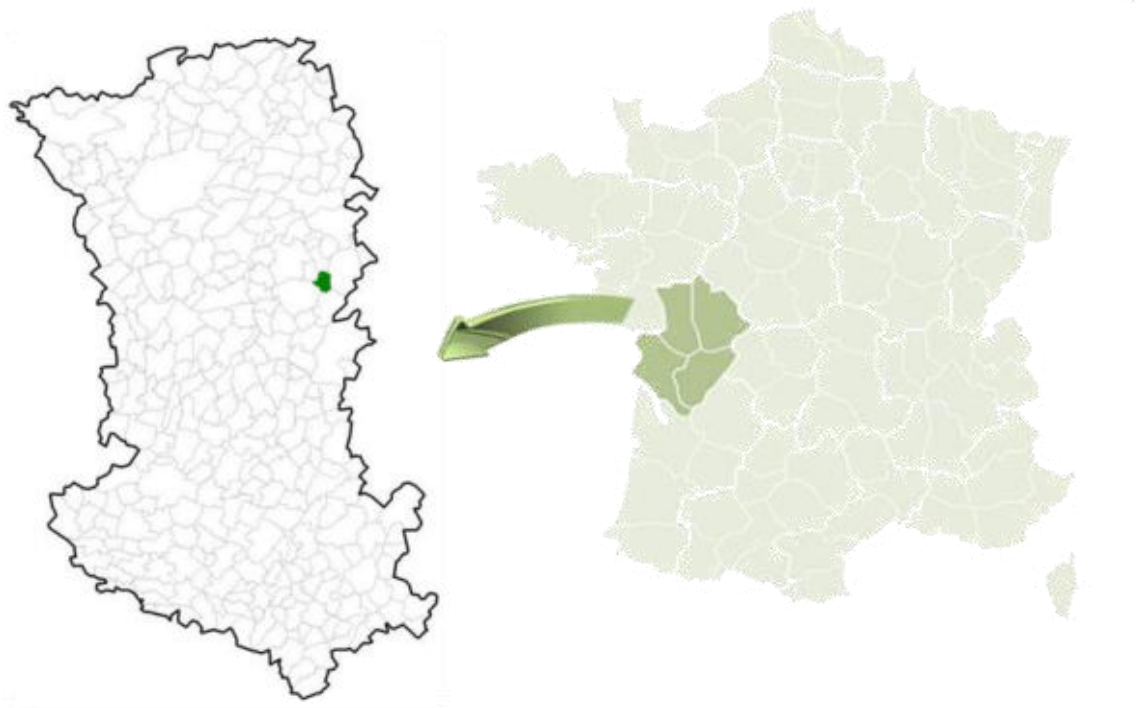

Localisation de la commune d'Oroux dans le département des Deux-Sèvres (En vert : la commune d'Oroux)

(Sources : GEOFLA®- IGN ; NCA environnement)

Pays de Gâtine
Parthenay
www.gatine.org

Inventaire (délimitation et caractérisation) des zones humides, du réseau hydrographique et des pièces d'eau des communes du Pays de Gâtine

OROUX (79197)

Carte IGN Scan25

Légende

Limite communale



Sources : Pays de Gâtine, IGN Scan25®

nca environnement
Réalisation : NCA Environnement 08/2016

Carte IGN de la commune d'Oroux (sources: IGN Scan 25®, Pays de Gâtine)

1.2. CONTEXTE AGRICOLE

La commune d'Oroux est bocagère, constituée de 99,9 % de territoires agricoles, notamment des prairies naturelles et des terres cultivées.



Photographie du paysage d'Oroux

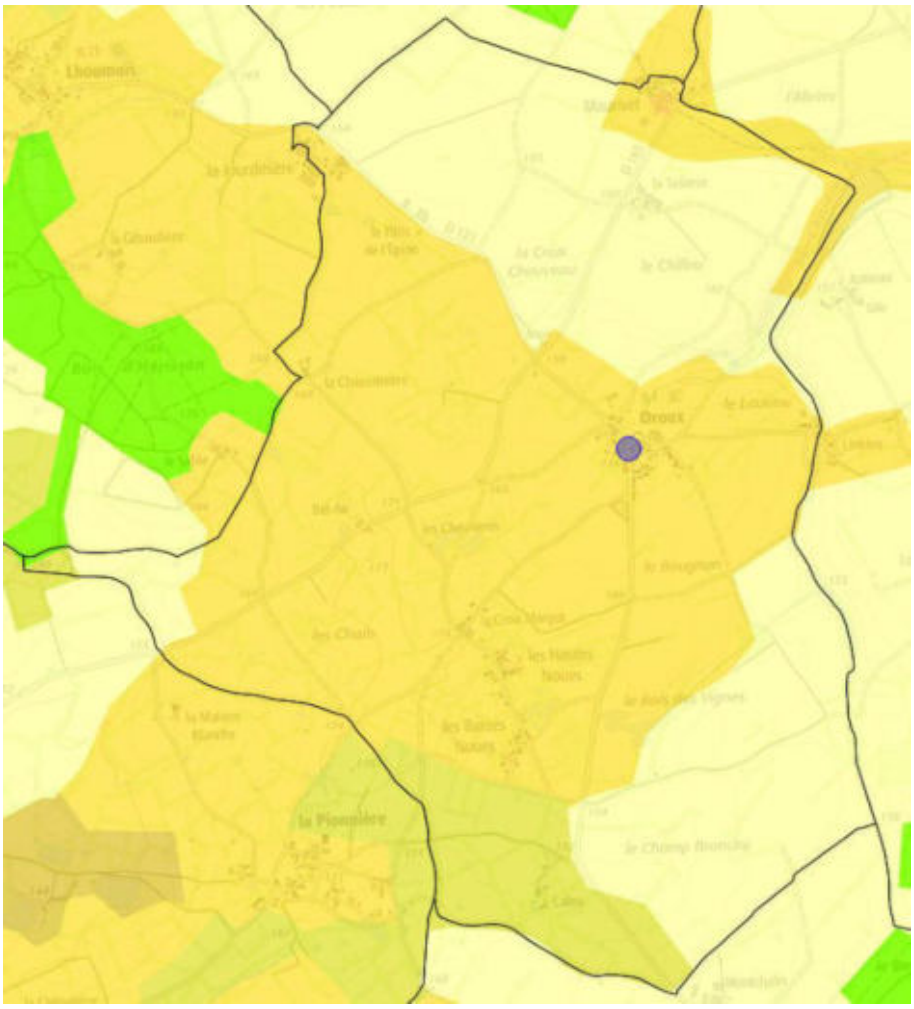

Occupation des sols de la commune d'Oroux

(Source : http://cartographie.observatoire-environnement.org/visualiseur/?zoom=6&lat=6636428.5800016&lon=455357.48286924&idlyr=13647)

2. PRESENTATION DU CONTEXTE PHYSIQUE

2.1. CONTEXTE GEOLOGIQUE ET PEDOLOGIQUE

× ***Pédopaysages et pédologie***

Les paysages d'Oroux se dessinent entre bocage et vallées.

Voici les différents types de sols[2] :

Classe (pédopaysages)	Type de sol (pédologie)	Répartition
Plateaux du Seuil du Poitou	Sols limoneux sur altérite de granite	4%
	Argile à silex peu profonde	55%
	Argile à silex profonde	20%
	Bornais	13%
Collines et plateaux des massifs anciens	Sols sur leucogranite	2%
Plaines calcaires	Colluvion sur calcaire	6%

La pédologie (science des sols) est plus précise que la carte des pédopaysages, mais elle reprend les mêmes zonages. La commune est dominée par des **argiles à silex** plus ou moins profondes. Les sols argileux limitent l'infiltration de l'eau en profondeur, pouvant expliquer la présence de zones humides, même sur les plateaux. Cependant, les parcelles drainées depuis plusieurs années ne présentent plus les caractéristiques d'une zone humide, le drainage permettant d'évacuer l'eau du sol. A l'inverse, les sols **calcaires** sont moins favorables aux zones humides car ils sont plus perméables.

[2] *Source : http://macommune.observatoire-environnement.org*

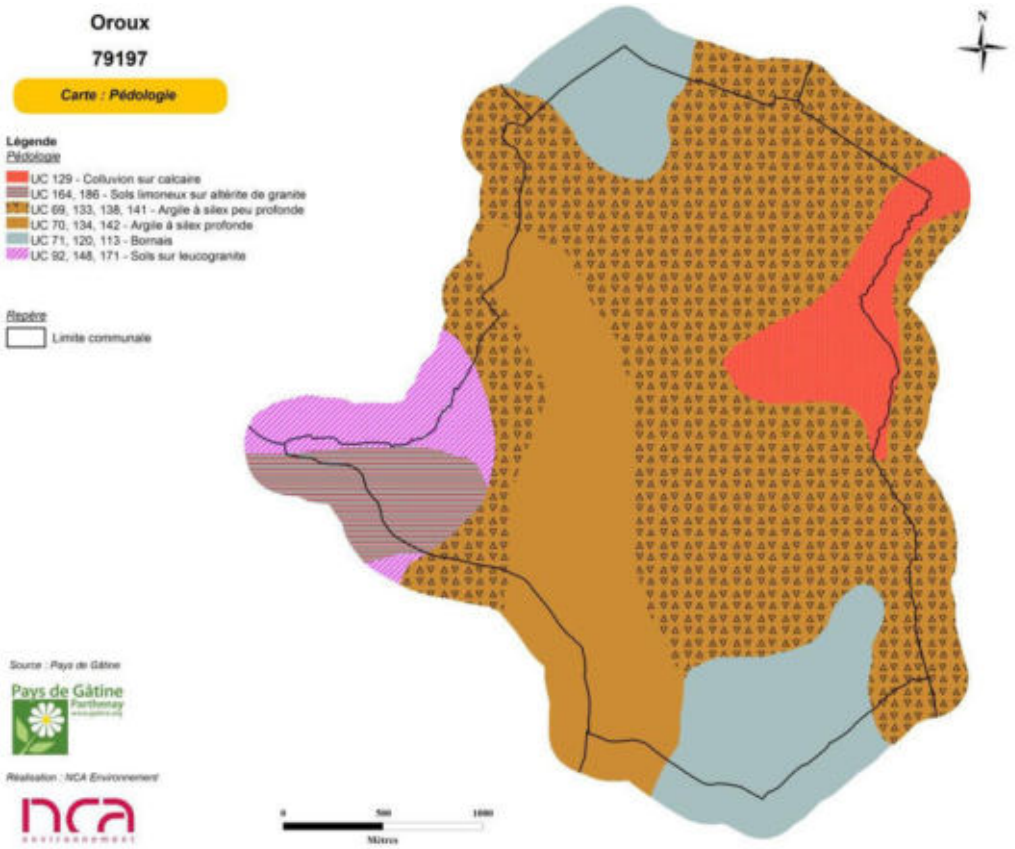

Carte pédologique de la commune d'Oroux ***(Source: BRGM)***

- ***Géologie***

La géologie (science des roches) de la commune est dominée par des formations argileuses (argile marbrée à minerai de fer). La pointe ouest de la commune est sur un socle granitique et le bourg d'Oroux est sur le calcaire.

Les sols sur **calcaire** sont peu favorables à l'installation de zones humides, le calcaire étant une roche perméable. A l'inverse, les sols **argileux** créent une couche imperméable qui limite l'infiltration de l'eau en profondeur. Les sols peuvent alors s'engorger plus facilement et plus longtemps, favorisant les zones humides. Les formations **granitiques** peuvent présenter des zones humides, souvent localisées le long des cours d'eau et des sources.

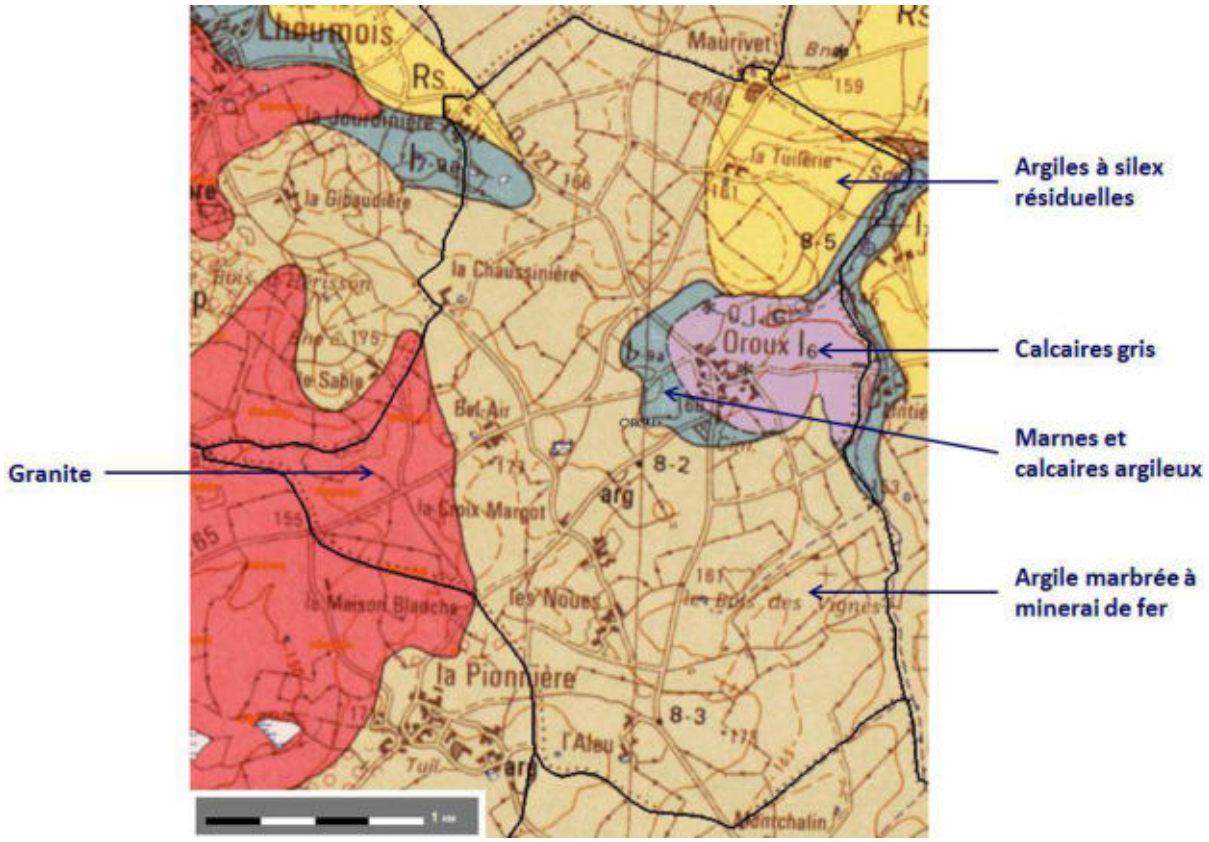

***Carte géologique de la commune d'Oroux* (Source: BRGM)**

2.2. CONTEXTE HYDROGEOLOGIQUE

La ressource en eau souterraine d'Oroux est définie par deux aquifères :

- Le Thouarsais / Jurassique moyen du nord Poitou à 93 % ;
- Le Thouarsais ouest / Lias à 7 %

En ce qui concerne le contexte hydrogéologique, le point le plus intéressant est le phénomène de **remontée de nappe** pouvant influencer le caractère humide d'un sol et aller jusqu'à provoquer des inondations lors d'épisodes pluvieux exceptionnels.

Les nappes libres (aucune couche imperméable ne les séparant du sol) sont alimentées par la pluie dont une partie s'infiltre dans le sol. Durant la période hivernale la recharge des nappes est la plus importante. Une zone est classée en nappe sub-affleurante quand la nappe se situe, en moyenne, à un niveau proche de la surface du sol (inférieur à 3 m). Il n'est pas inhabituel pour le niveau supérieur de la nappe d'atteindre la surface du sol. Le contexte est alors très favorable à l'observation de zones humides. Différentes sensibilités sont accordées selon les secteurs. Elles identifient les endroits pouvant subir des inondations par remontée de nappe lors d'épisodes pluvieux exceptionnels.

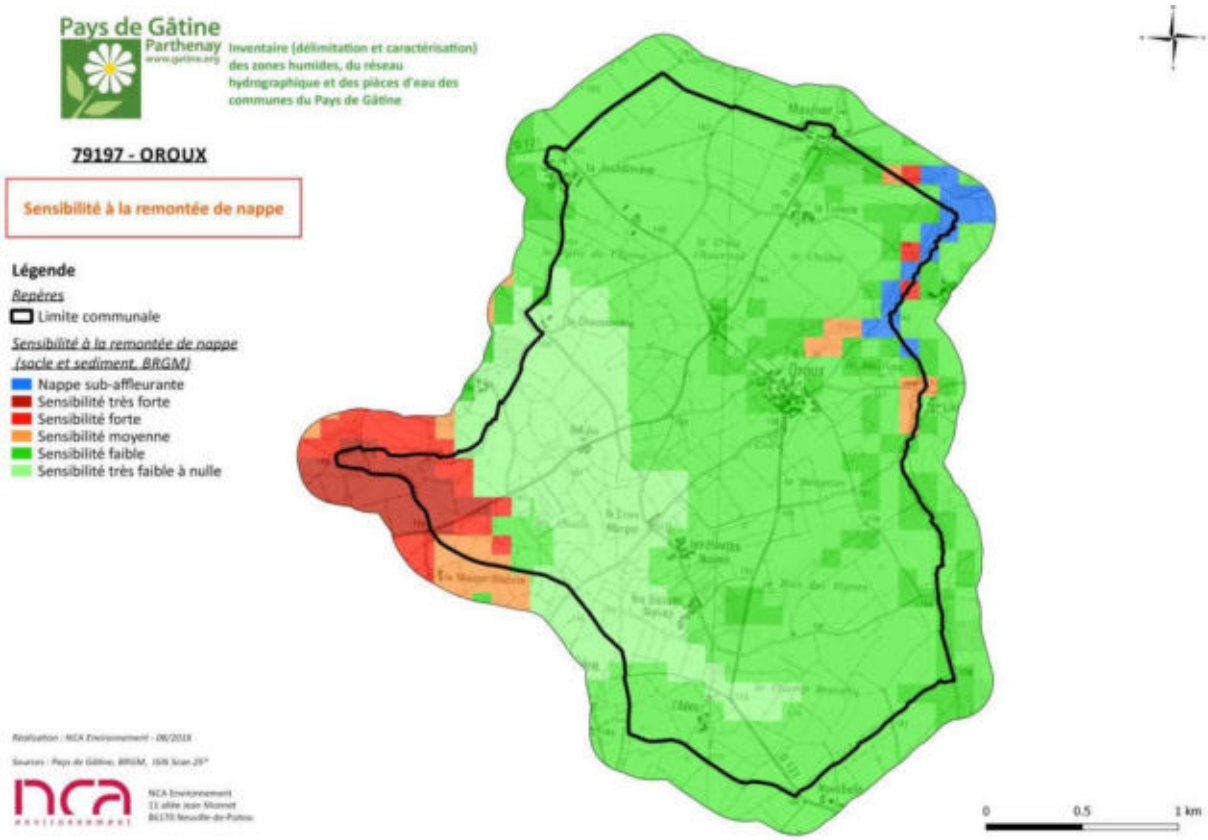

***Remontées de nappe sur la commune d'Oroux* (Source : BRGM)**

Le phénomène de remontées de nappe est faible sur la majorité de la commune, excepté sur la pointe ouest (Le Sable) et de long du ruisseau de l'Altrère.

CHAPITRE 3 :

METHODOLOGIE

1. PRELOCALISATION

1.1. ZONES HUMIDES POTENTIELLES

L'inventaire débute par une phase de prélocalisation des zones humides. Celle-ci permet de définir et de délimiter les zones humides potentielles. Elle résulte de la compilation de documents préétablis et d'une concertation avec les acteurs locaux. La prélocalisation consiste donc à identifier les secteurs du territoire susceptibles de présenter des zones humides et ce, afin d'optimiser les phases suivantes (phase de terrain, etc...).

La prélocalisation résulte de la compilation de divers documents. Les principales sources d'information dont nous disposons sont les suivantes :

- Prélocalisation de la DREAL,
- Prélocalisation de l'Agrocampus de Rennes,
- Réseau hydrographique et plans d'eau,
- Carte géologique,
- Carte pédologique,
- Aléa des remontées de nappes,
- Topographie,
- IGN BD Ortho® et IGN Scan 25®.

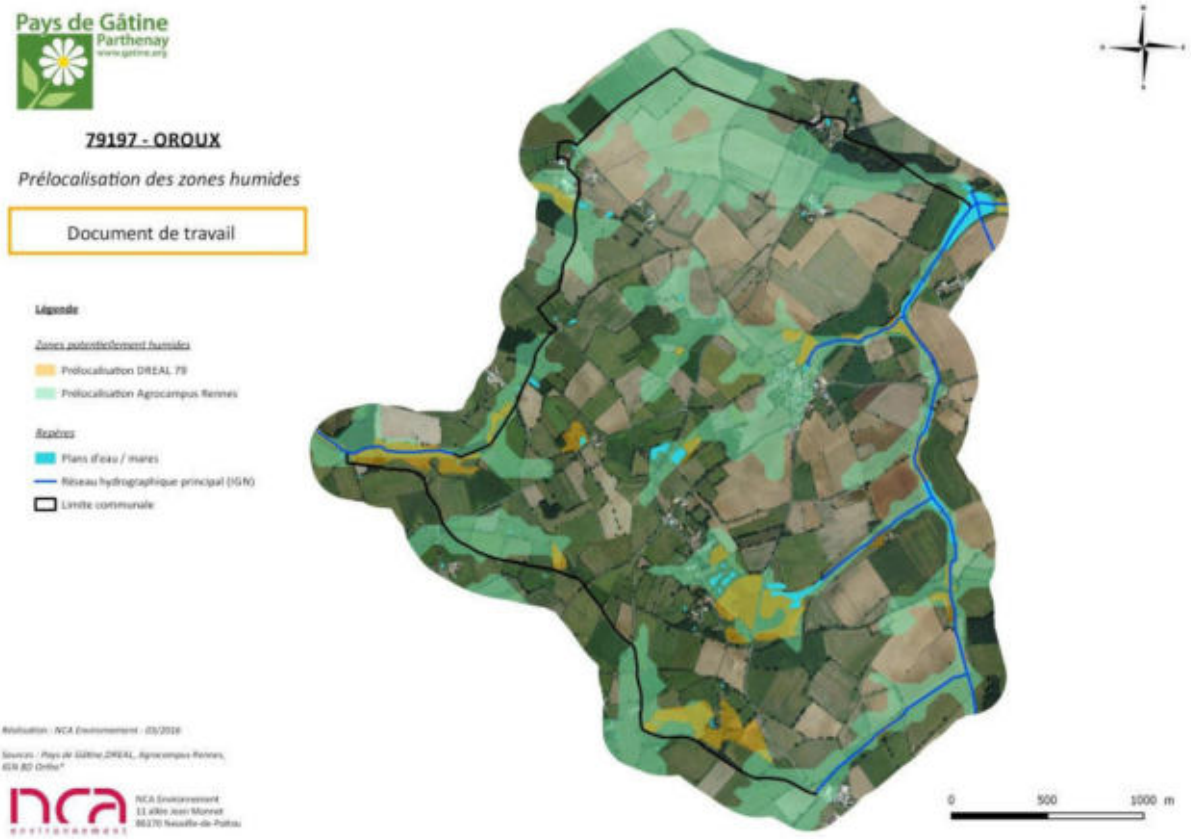

Carte de prélocalisation de la commune d'Oroux

Les éléments présents sur cette carte ont été discutés avec le groupe d'acteurs locaux afin de recueillir leur connaissance du territoire.

1.2. ZONES POTENTIELLEMENT URBANISABLES

Aux zones prélocalisées (cf. paragraphe précédent), s'ajoutent les parcelles potentiellement urbanisables à court ou long terme. L'inventaire des zones humides ayant pour fonction d'intégrer les documents d'urbanisme communaux, une attention particulière est portée sur les zones potentiellement urbanisables.

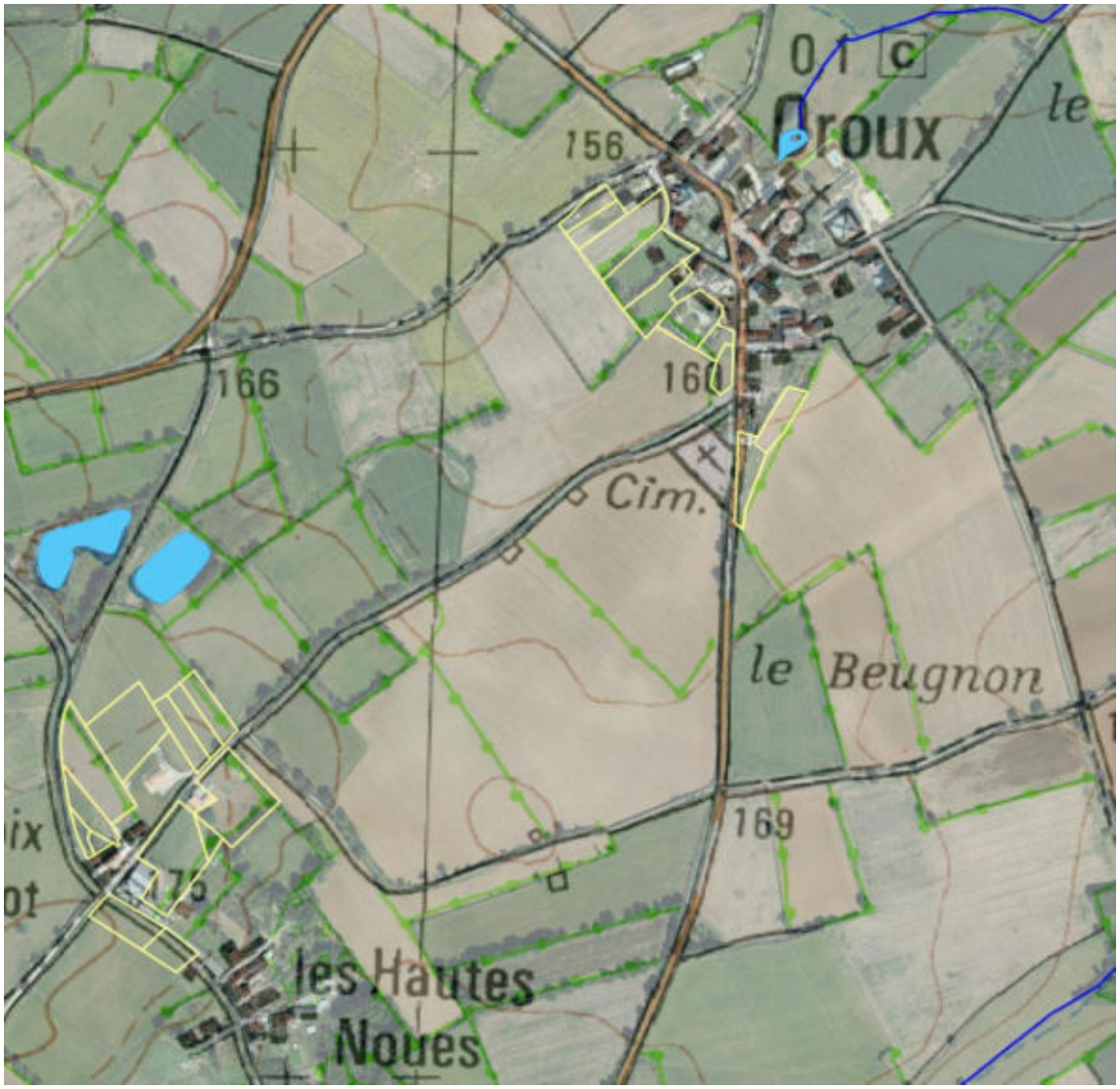

Parcelles potentiellement urbanisables, à court ou long terme, fournies par la commune

2. INVENTAIRE DE TERRAIN

Cette phase a pour objectif l'identification, la délimitation et la caractérisation, de manière exhaustive, des zones humides du territoire communal.

La méthode à suivre pour identifier une zone humide prend en compte les éléments présents dans l'arrêté interministériel du 24 juin 2008 modifié le 1er octobre 2009 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L.214-7-1 et R.2111-108 du Code de l'environnement.

La délimitation des zones humides est réalisée sur la base des observations de terrain liées à des limites naturelles. Elle s'appuie notamment sur :

- la limite de présence d'habitats humides ;
- l'engorgement des sols ;
- l'hydromorphie des sols ;
- la géomorphologie du site (ex : rupture de pente) et la topographie ;
- ou encore l'aménagement humain (ex : route, talus, …).

Les laisses de crues (limites de zones inondables) sont aussi des indices de terrain à prendre en compte pour détecter la limite maximum d'une zone humide. Les deux critères principaux restent cependant **la pédologie et la flore**.

La méthode d'identification des zones humides comme présentée dans les modalités d'inventaire des zones humides du **SAGE Thouet**, respecte le logigramme suivant :

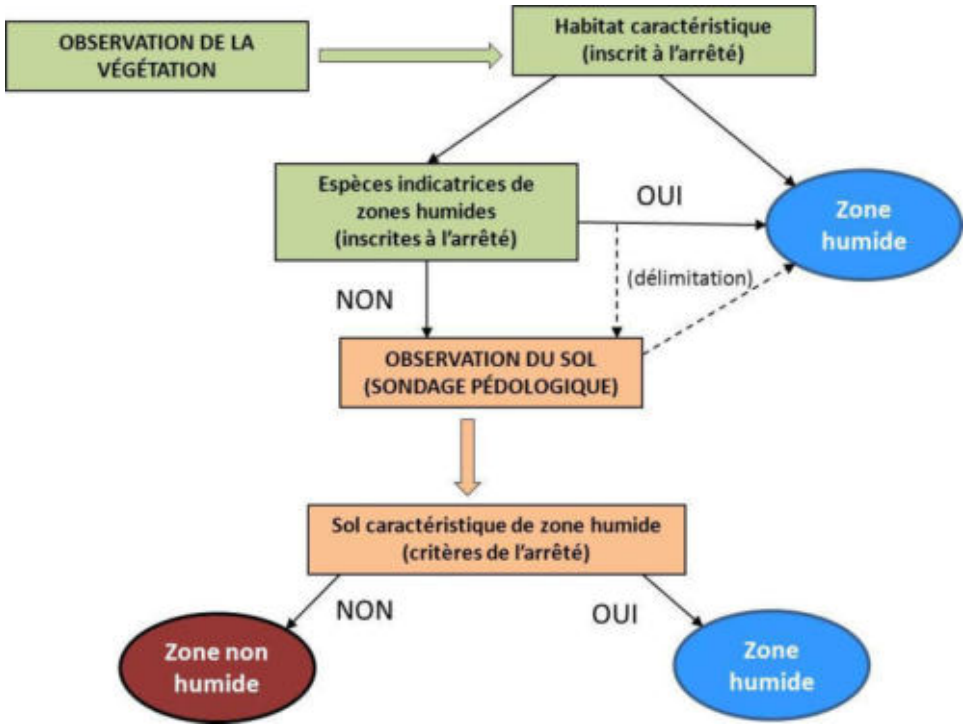

Logigramme de la méthode d'identification des zones humides (source : NCA environnement)

2.1. CRITERES D'IDENTIFICATION

2.1.1. Pédologie

Pour un inventaire de zones humides, l'examen des sols porte prioritairement sur la présence de traits d'hydromorphie. Le nombre, la répartition et la localisation des points de sondages dépendent de la taille et de l'hétérogénéité du site. Les sondages sont effectués à la tarière à main, et permettent de vérifier les limites des zones humides de manière plus précise que le critère botanique.

L'arrêté du 24 juin 2008 modifié, expose les critères pédologiques déterminant une zone humide. Conformément à l'arrêté, les sondages pédologiques visent la présence :

- D'**HISTOSOLS** (sols tourbeux), car ils connaissent un engorgement permanent en eau qui provoque l'accumulation de matières organiques peu ou pas décomposées. Ces sols correspondent aux classes d'hydromorphie H du GEPPA (Groupe d'Etude des Problèmes de Pédologie Appliquée) ;
- De **REDUCTISOLS**, car ils connaissent un engorgement permanent en eau à faible profondeur se marquant par des traits réductiques débutant à moins de 50 centimètres de profondeur de sol. L'horizon caractéristique de ces sols est l'horizon réductique G. Ils correspondent aux classes VI c et VI d du GEPPA ;
- De sols caractérisés par des **traits rédoxiques à moins de 25 cm** de profondeur se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur. L'horizon spécifique est l'horizon rédoxique g. Ces sols correspondent aux classe V a, b, c et d du GEPPA ;
- De sols présentant des **traits rédoxiques à moins de 50 cm** de profondeur, se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur, associés à des **traits réductiques entre 80 et 120 cm** de profondeur. Ces sols correspondent à la classe IV d du GEPPA.



Traits d'hydromorphie (horizon rédoxique) et sondage pédologique en prairie mésophile

(Source : NCA environnement)



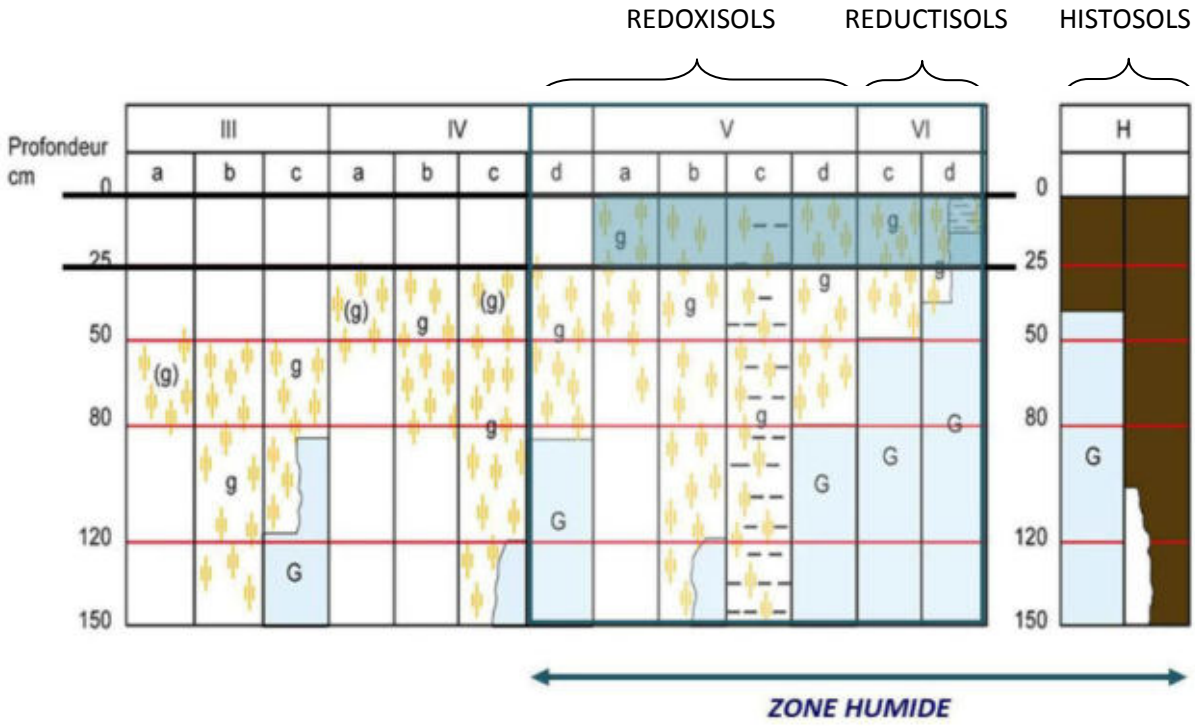

Schématisation des sols indicateurs de zones humides (Source : GEPPA, modifié NCA environnement)

2.1.2. Habitats naturels et végétation

Sur le terrain, les **critères liés à la végétation** sont les critères les plus simples pour délimiter une zone humide. La végétation de zone humide est caractérisée par :

- des communautés d'espèces végétales**,** dénommées **« habitats »,** caractéristiques des zones humides, identifiées selon la méthode et la liste correspondante à l'annexe 2.2 de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié. Une attention particulière est donnée à la délimitation des habitats d'intérêt communautaire et d'intérêt communautaire prioritaires. Environ 600 habitats sont répertoriés dans l'arrêté du 24 juin 2008 modifié, mais tous ne concernent pas l'aire biogéographique atlantique.

Exemples d'habitats (Sources : NCA environnement) :



Cariçaie



Mégaphorbiaie



Prairie calcaire à Molinie



Prairie humide eutrophe



Roselière



Tourbière alcaline

- des espèces indicatrices de zones humides**,** identifiées selon la méthode et la liste des espèces figurant à l'annexe 2.1 de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié.

Exemples d'espèces hygrophiles (Sources : NCA environnement) :



Renoncule rampante
Ranunculus repens



Fritillaire pintade
Fritillaria meleagris subsp. meleagris



Menthe aquatique
Mentha aquatica



Cardamine des prés
Cardamine pratensis



Lychnis fleur-de-coucou
Lychnis flos-cuculis



Orchis à fleurs lâches
Anacamptis laxiflora

2.2. CAMPAGNE DE TERRAIN

L'inventaire a été réalisé sur l'ensemble du territoire communal en ciblant prioritairement les zones définies lors du pré-inventaire.

L'objectif de la campagne de terrain était de confirmer ou d'infirmer la présence de zones humides, de délimiter précisément ces dernières, et de réaliser une caractérisation technique complète de chacune d'entre elles (profondeur des traces d'hydromorphie, végétation observée…).

La campagne de terrain a été réalisée **le 14 et le 15 septembre 2016**.

Les secteurs prélocalisés ont fait l'objet de sondages pédologiques. Certaines zones ponctuelles éventuellement humides ont également été sondées pour vérification. Sur les secteurs humides, de nombreux sondages sont réalisés afin de délimiter précisément les zones. La topographie, si elle est marquée, et la végétation, lorsqu'elle est présente, aident à positionner les points de sondages et à définir les limites des zones humides.

En lien avec la base de données GWERN[3], chaque zone humide fait l'objet d'une feuille d'identification de terrain comprenant les informations suivantes :

- Informations générales (date, toponyme, cours d'eau…)
- Typologie CORINE (primaire et secondaire)
- Critères de délimitation (espèces végétales, habitats, sols - hydromorphie, topographie…)
- Etat de conservation (dégradé, non dégradé)
- Régime de submersion (fréquence, étendue)
- Diagnostic du fonctionnement hydrologique (connexion au réseau hydrographique…)
- Atteintes (drainage, assèchement, comblement, remblais, mise en culture…)
- Activités et usages dans et autour de la zone
- Remarques générales

Une photographie de chaque zone humide est également prise afin d'illustrer et de justifier les résultats.

[3] Développée par le Forum des Marais Atlantiques, la base de données GWERN permet d'avoir une même structuration des données relatives aux zones humides sur l'ensemble d'un territoire, de réaliser des atlas et des synthèses sur les données de caractérisation et d'automatiser la compilation d'inventaires réalisés.

3. CARTOGRAPHIE

L'ensemble du travail cartographique (Atlas des zones humides) est réalisé avec le logiciel de SIG (Système d'Information Géographique) MapInfo 8.0, en se basant sur les BD Ortho®, BD TOPO® et le scan 25® de l'IGN, ainsi que sur le BD parcellaire et le réseau hydrographique de l'IGN également.

L'inventaire cartographique des zones humides est établi au 1 /7000ème :

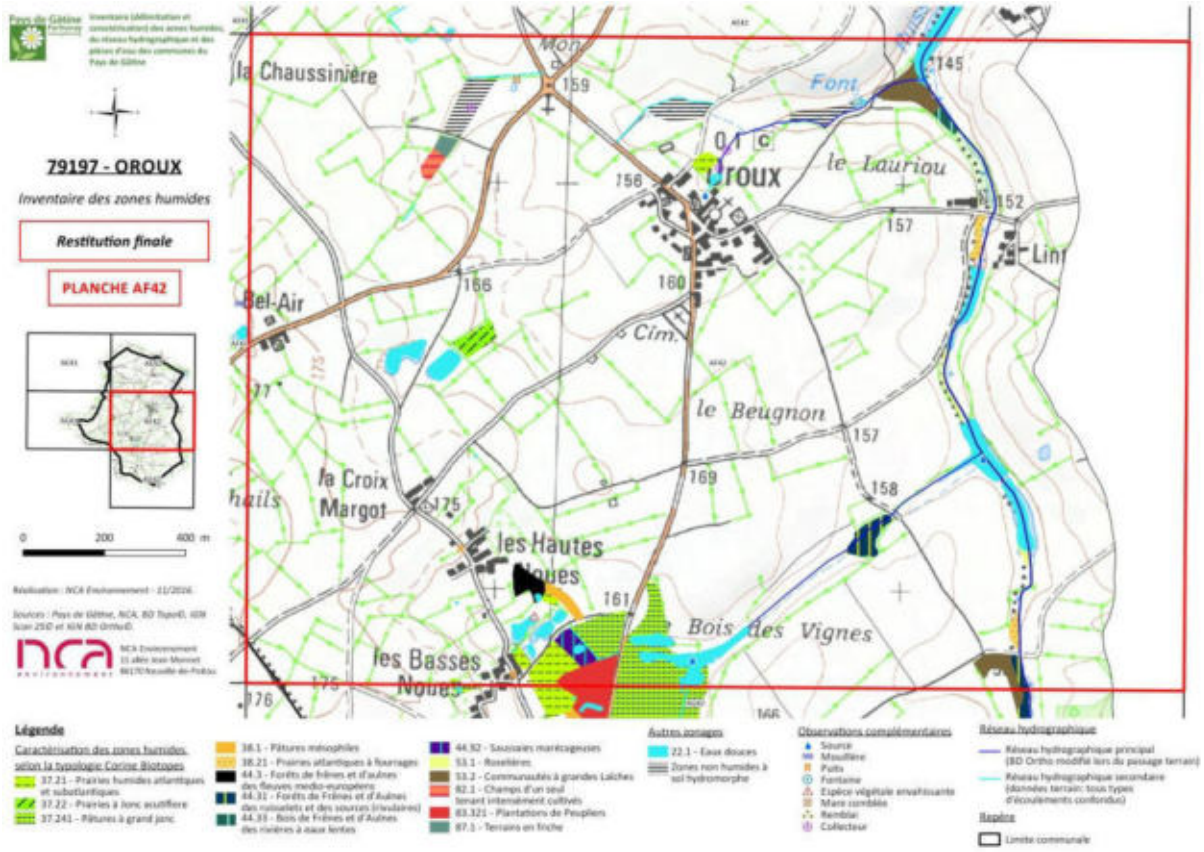

Extrait de l'atlas cartographique des zones humides de la commune d'Oroux

L'ensemble des données (couches SIG et observations de terrain) est enregistré dans le logiciel GWERN combinant la cartographie SIG des zones humides avec une base de données informatiques reprenant les éléments des fiches terrain.

Le logiciel GWERN permet une visualisation simultanée de la cartographie SIG et des données attributaires dans une forme codifiée et simplifiée, telle que l'illustre la figure suivante.

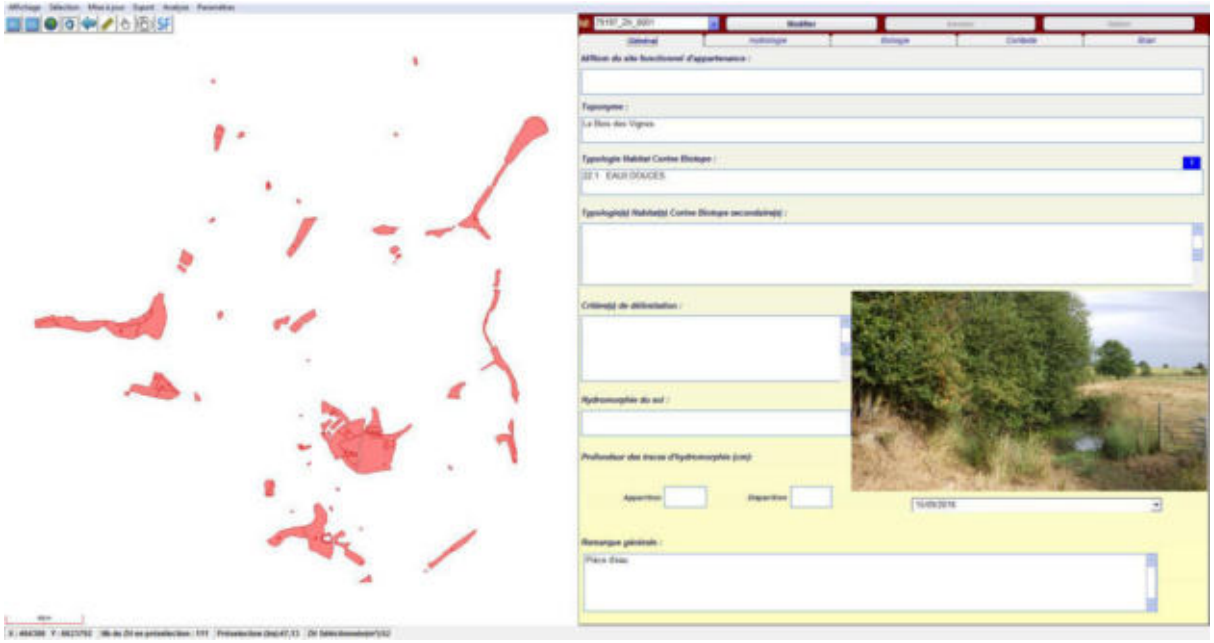

Interface du logiciel GWERN

CHAPITRE 4 :

RESULTATS DE L'INVENTAIRE

1. RESEAU HYDROGRAPHIQUE ET MILIEUX AQUATIQUES

1.1. RESEAU HYDROGRAPHIQUE

Le réseau hydrographique est relativement peu dense sur Oroux : **6,27 km de réseau hydrographique principal**.

Le ruisseau de l'Altrère forme la limite est de la commune ; les autres écoulements restent ponctuels (cf. carte ci-après).

Sur l'ensemble de ce linéaire, 2,54 km présentent un régime permanent et 3,74 km un régime intermittent.

A cela, s'ajoute le réseau complémentaire, issu uniquement des observations de terrain. Ce réseau ne distingue pas les fossés des cours d'eau. Généralement, il vient en complément du réseau principal, en ajoutant un écoulement de source ou des fossés de drainage par exemples. Le **réseau complémentaire représente 3,37 km** de linéaire. Il peut ajouter une potentialité supérieure de présence de milieux humides (zone de source), ou à l'inverse, expliquer pourquoi ce n'est pas ou plus humide (fossés de drainage). Ces fossés ont été créés, en majorité, pour évacuer les eaux pluviales ou les eaux de drainage. Ainsi, leur régime est intermittent.



Réseau hydrographique principal permanent, le ruisseau de l'Altrère

Les vallées où circulent les cours d'eau sont les zones les plus favorables à l'établissement des zones humides. Le réseau secondaire amène une présence potentielle de zones humides sur certains secteurs où le réseau principal est absent.

Toutefois, des cours d'eau et fossés présentent un régime d'écoulement temporaire, une caractéristique pouvant être un facteur limitant, tout comme le surcreusement des cours d'eau et des fossés sur certains secteurs.

Pays de Gâtine Parthenay
www.gatine.org

Inventaire (délimitation et caractérisation) des zones humides, du réseau hydrographique et des pièces d'eau des communes du Pays de Gâtine

79197 - OROUX

Réseau hydrographique



Légende

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal (BD Ortho modifié lors du passage terrain)
- Réseau hydrographique secondaire (données terrain: tous types d'écoulements confondus)

Repère

- Limite communale

Réalisation : NCA Environnement - 09/2016.

Sources : Pays de Gâtine, NCA, BD Topo©, IGN Scan 25© et IGN BD Ortho©.

NCA Environnement
11 allée Jean Monnet
86170 Neuville-de-Poitou

Cartographie du réseau hydrographique de la commune d'Oroux
(Sources : IGN BD Ortho®, IGN Scan25®, Pays de Gâtine, NCA environnement)

1.2. MARES ET PLANS D'EAU

Les résultats d'inventaire comptabilisent **56 mares et plans d'eau,** pour une surface totale de **10,12 ha d'eau superficielle close** (ne rentrant pas dans l'appellation « zones humides »).

Les pièces d'eau de la commune sont correspondent pour la plupart à des mares de petite taille. La surface varie **de 50 m² à 3,2 ha**, un seul plan d'eau dépasse l'hectare.

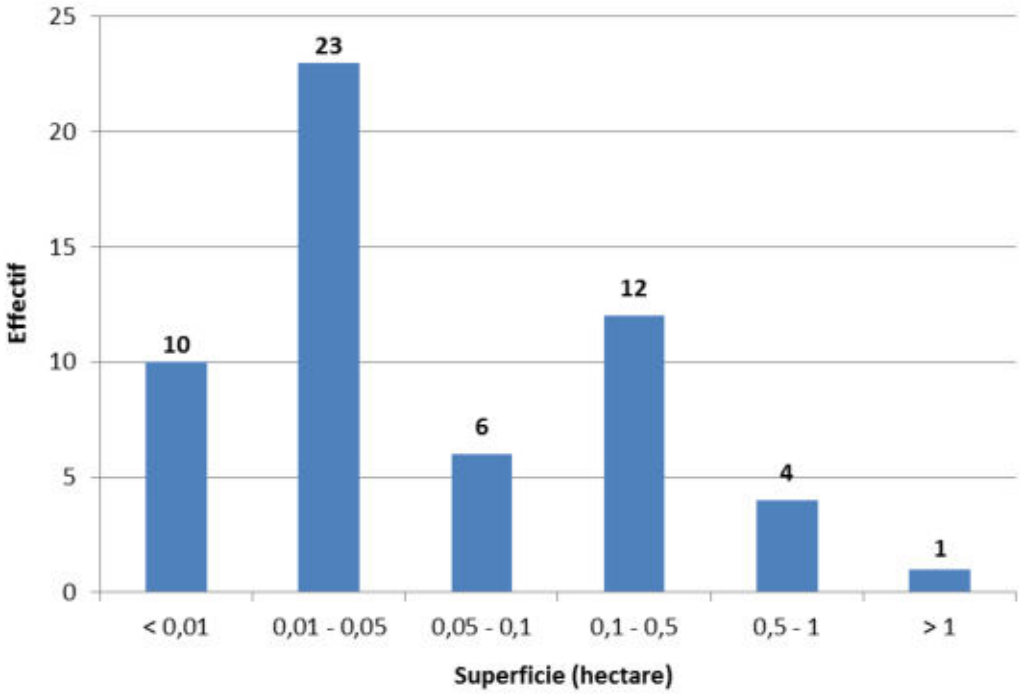

Répartition des mares et plans d'eau en fonction de leur surface





Quelques typologies de plans d'eau sur Oroux

Pays de Gâtine Parthenay
www.gatine.org

Inventaire (délimitation et caractérisation) des zones humides, du réseau hydrographique et des pièces d'eau des communes du Pays de Gâtine

79197 - OROUX

Pièces d'eau (mares et plans d'eau)

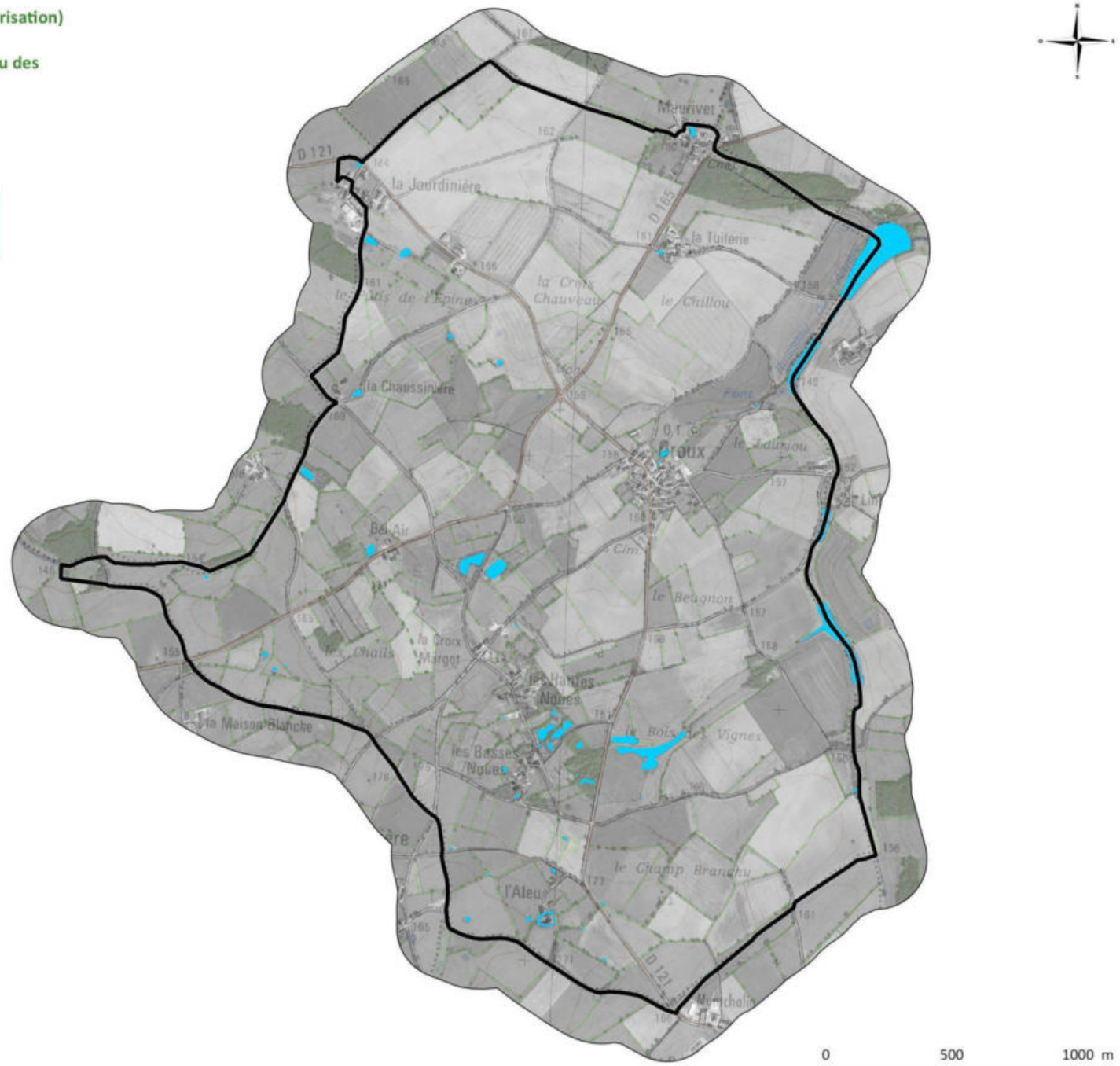

Légende

- Pièces d'eau (Mares et plans d'eau)
- Limite communale

Réalisation : NCA Environnement - 09/2016.

Sources : Pays de Gâtine, NCA, IGN Scan 25© et IGN BD Ortho©.

NCA Environnement
11 allée Jean Monnet
86170 Neuville-de-Poitou

Inventaire des mares et plans d'eau de la commune d'Oroux
(Sources : IGN BD Ortho®, IGN Scan25®, Pays de Gâtine, NCA environnement

1.3. OBSERVATIONS COMPLEMENTAIRES

Des observations de terrain en lien avec la ressource en eau ont été relevées sur le terrain. Ces observations regroupent différents éléments relatifs à la dynamique de l'eau tels que les sources, lavoirs, les engorgements marqués, les puits…

A noter que le recensement de ces points n'est pas exhaustif, l'ensemble du territoire ne pouvant être prospecté. De même, une partie des observations est issue des dires d'acteurs (données lors du passage terrain ou lors des réunions), par conséquent un certain nombre d'éléments dépendent du degré de connaissance des acteurs locaux.

Il a ainsi été recensé sur la commune :

- ✓ 11 sources
- ✓ 1 puits
- ✓ 1 fontaine
- ✓ 2 mouillères ou nèdes



Fontaine au nord du Lauriou

Pays de Gâtine Parthenay
www.gatine.org

Inventaire (délimitation et caractérisation) des zones humides, du réseau hydrographique et des pièces d'eau des communes du Pays de Gâtine

79197 - OROUX

Observations ponctuelles

Légende

Observations ponctuelles [36]

- Source [11]
- Mouillère [2]
- Puits [1]
- Fontaine [1]
- Espèce végétale envahissante [1]
- Mare comblée [3]
- Remblai [1]
- Collecteur [3]
- Autre observation [13]

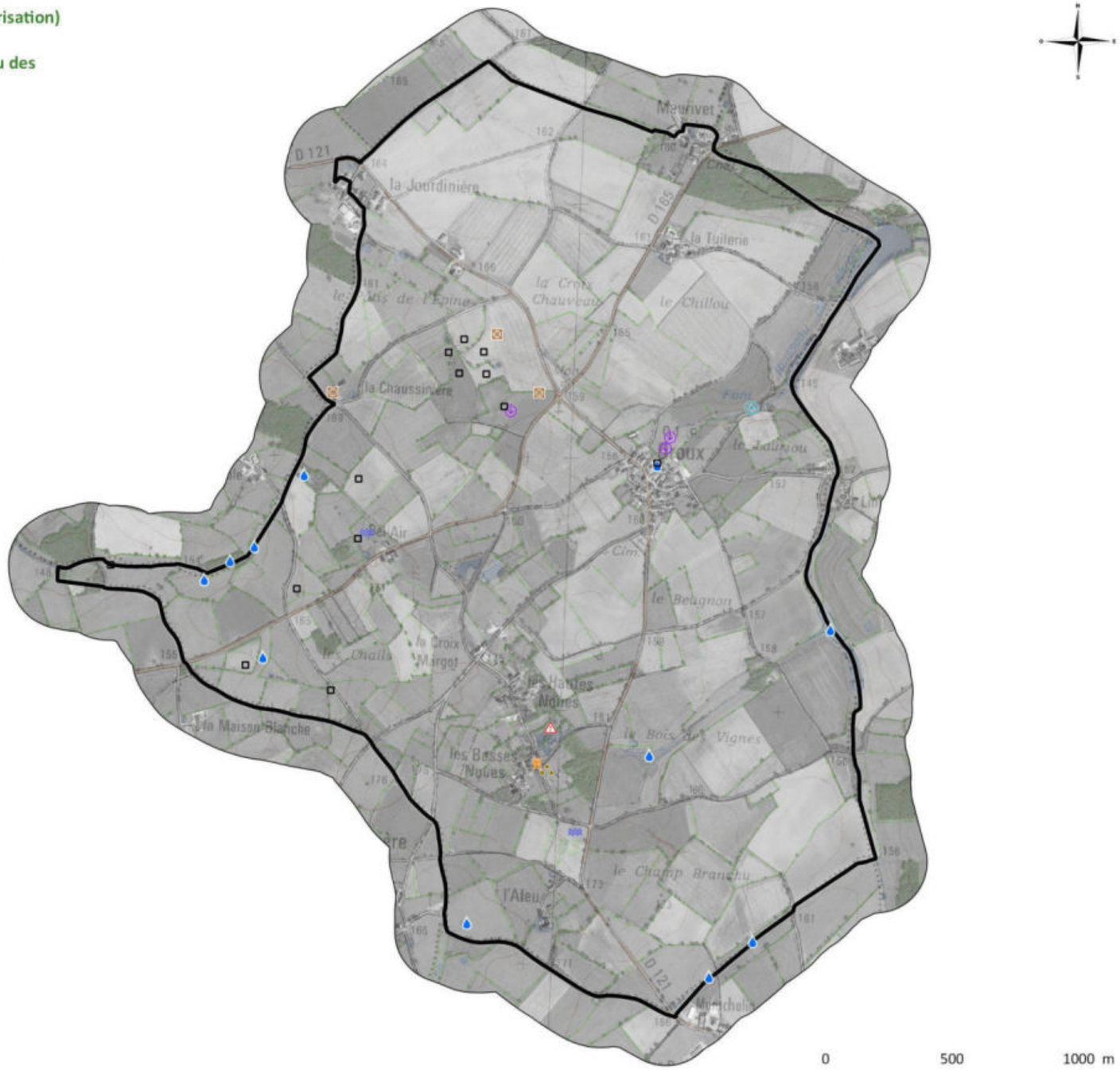

Réalisation : NCA Environnement - 09/2016.

Sources : Pays de Gâtine, NCA, IGN Scan 25© et IGN BD Ortho©.

NCA Environnement
11 allée Jean Monnet
86170 Neuville-de-Poitou

Observations complémentaires de l'inventaire des zones humides de la commune d'Oroux
(Sources : IGN BD Ortho®, IGN Scan25®, Pays de Gâtine, NCA environnement)

2. ZONES HUMIDES

2.1. SONDAGES PEDOLOGIQUES

Tous les secteurs repérés durant la phase de pré-inventaire ont fait l'objet de sondages pédologiques permettant de caractériser l'hydromorphie des sols et ainsi de confirmer ou non la présence de zones humides.

Au total, **215 sondages pédologiques** ont été réalisés sur le territoire communal (voir carte ci-dessus). **31** d'entre eux ont permis d'observer des sols caractéristiques de zones humides (en rouge) appartenant majoritairement à la classe d'hydromorphie Vb du GEPPA (Groupe d'Etudes des Problèmes de Pédologie Appliquée).

Les autres sondages pédologiques ont affiché des sols non caractéristiques de zones humides, bien que certains présentent tout de même des traces d'hydromorphie plus en profondeur. Ces zones hydromorphes peuvent être le vestige d'anciennes zones humides. Elles constituent un potentiel de restauration.



Sol caractéristique de zone humide



Sol sain

Pays de Gâtine Parthenay
www.gatine.org

Inventaire (délimitation et caractérisation) des zones humides, du réseau hydrographique et des pièces d'eau des communes du Pays de Gâtine

79197 - OROUX

Sondages pédologiques

Légende

Sondages pédologiques

- Sol sain
- Sol répondant aux critères de zones humides

Repère

Limite communale

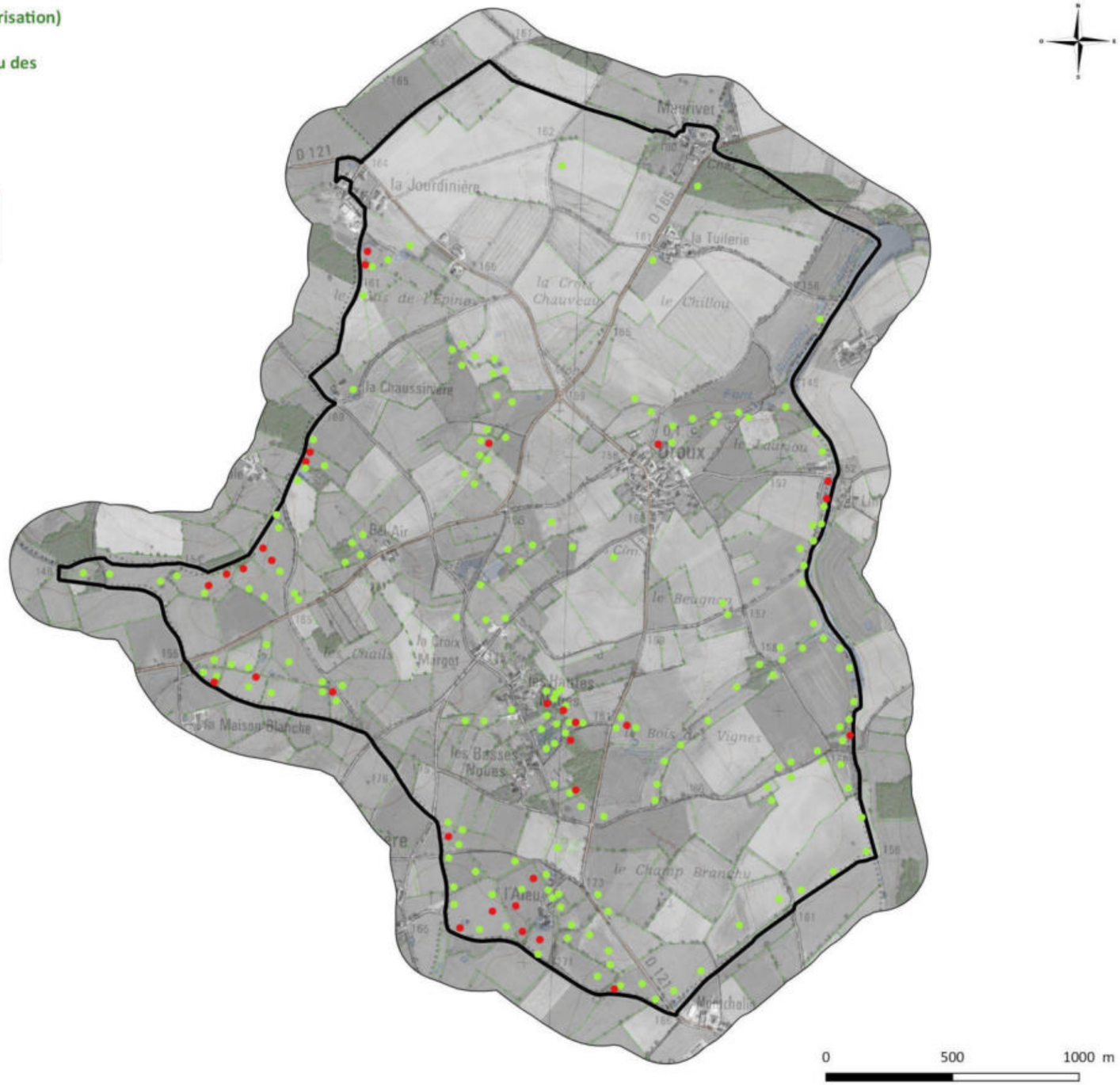

Réalisation : NCA Environnement - 09/2016.

Sources : Pays de Gâtine, NCA, IGN Scan 25© et IGN BD Ortho©.

NCA Environnement
11 allée Jean Monnet
86170 Neuville-de-Poitou

Localisation des sondages pédologiques effectués sur la commune d'Oroux (Sources : IGN BD Ortho®, IGN Scan25®, Pays de Gâtine, NCA environnement)

2.2. INVENTAIRE GLOBAL

L'inventaire comptabilise une surface totale en zones humides de **35,04 ha**, soit environ **5,34 %** de la surface communale totale. Sachant que la surface prélocalisée (avant la phase terrain) était d'environ 200 ha, les zones humides réelles ont donc réduit de plus de 80 %.



Zone humide en fond de vallée

La carte en page suivante permet de comparer les zones humides prélocalisées initialement, avant la phase terrain (en bleu foncé et en jaune) aux zones humides réelles identifiées sur le terrain (en rose).

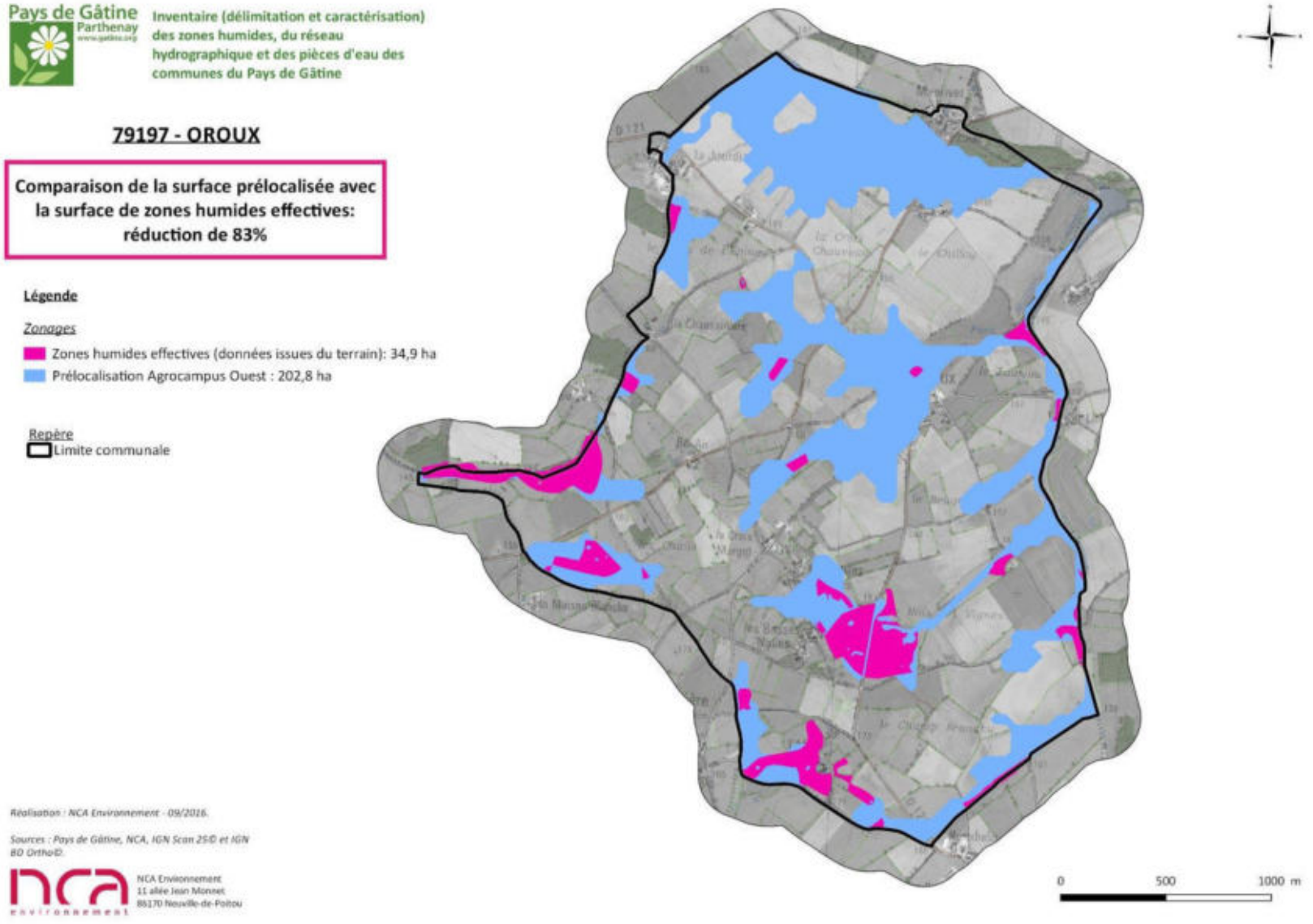

Cartographie des zones prélocalisées (avant terrain) et des zones humides réelles (après terrain)

Pays de Gâtine Parthenay www.gatine.org

Inventaire (délimitation et caractérisation) des zones humides, du réseau hydrographique et des pièces d'eau des communes du Pays de Gâtine

79197 - OROUX

Cartographie des zones humides, du réseau hydrographique et des pièces d'eau

RESTITUTION FINALE:
35,04 ha de zones humides, soit 5,34 % de la surface communale

Légende

Zonages
- Zones humides
- Pièces d'eau (Mares et plans d'eau)
- Zones non humides à caractère hydromorphe

Réseau hydrographique
- Réseau hydrographique principal (BD Ortho modifié lors du passage terrain)
- Réseau hydrographique secondaire (données terrain: tous types d'écoulements confondus)

Repère
- Limite communale

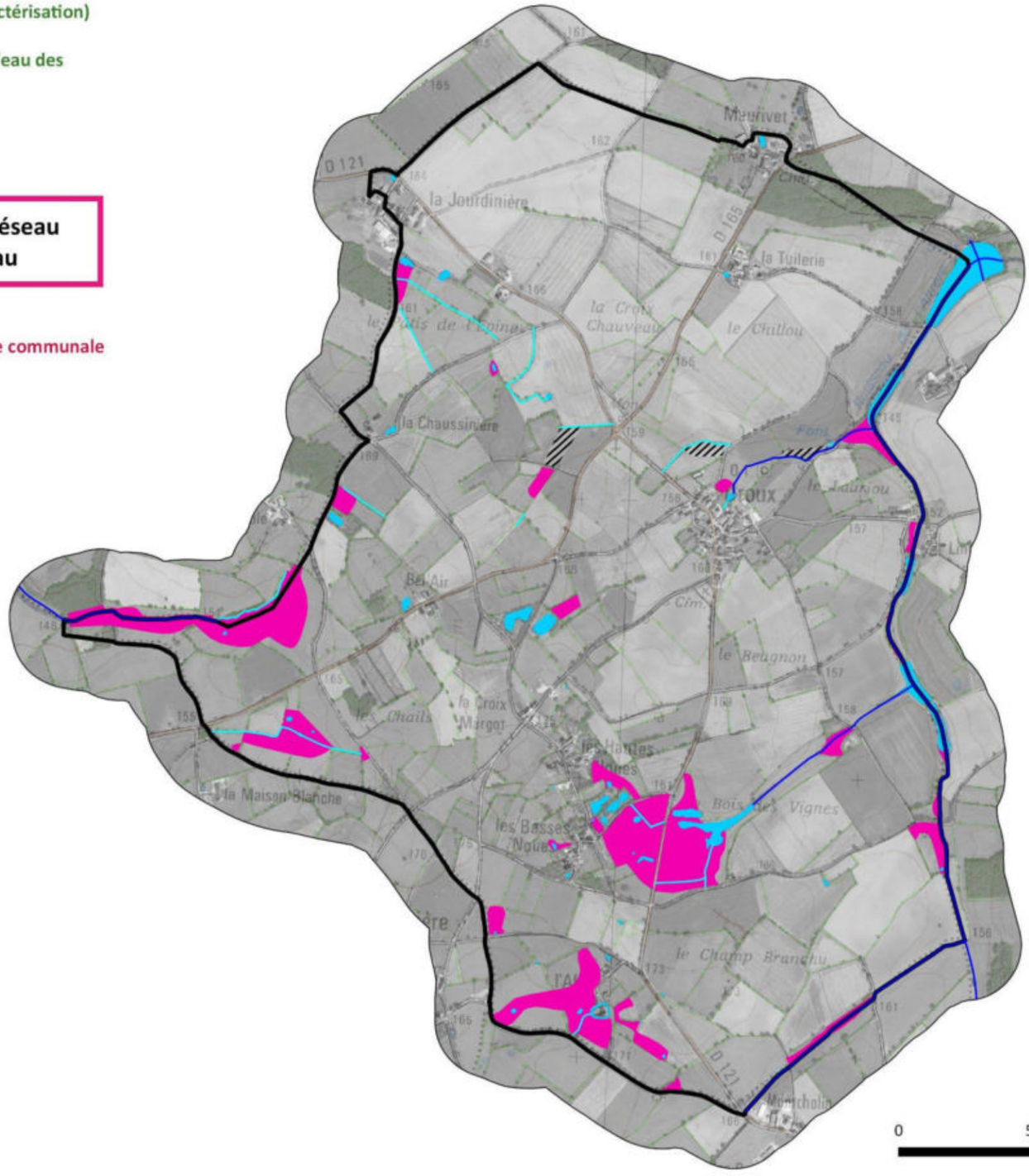

Réalisation : NCA Environnement - 11/2016.

Sources : Pays de Gâtine, NCA, ©BD Topo, ©IGN Scan 25 et ©IGN BD Ortho.

NCA Environnement
11 allée Jean Monnet
86170 Neuville-de-Poitou

Cartographie générale des zones humides, des plans d'eau et du réseau hydrographique de la commune d'Oroux
(Sources : IGN BD Ortho®, IGN Scan25®, Pays de Gâtine, NCA environnement)

2.3. HABITATS - TYPOLOGIE

2.3.1. Typologie SDAGE

Afin de caractériser les zones humides identifiées, il est appliqué sur le territoire d'Oroux, la typologie du SDAGE Loire-Bretagne qui propose 13 grands types de zones humides selon leur localisation dans un bassin versant, tels que précisés dans le Chapitre 1 – Partie 2.2.

On note que seules **1/3 des zones humides sont localisées en bordure de cours d'eau**. La majorité des zones humides se situe en plaines ou plateaux.

Bien que les mares et plans d'eau ne soient pas considérés comme des zones humides mais comme des milieux aquatiques, ils intègrent la typologie SDAGE dans la catégorie zones humides ponctuelles (SDAGE 11). Cette catégorie représente alors 11 % de l'ensemble des zones (milieux aquatiques et milieux humides confondus).

L'ensemble des résultats est présenté dans le tableau suivant :

Typologie SDAGE	Surface (ha)	Proportion (%)
Zones humides		
5 –Bordure de cours d'eau	11,94	34,08
7 –Tête de bassin, zone de source	0,625	1,78
10 –Plaines et plateaux	22,475	64,14
SOUS-TOTAL	**35,04**	**100**
Milieux aquatiques (mares et plans d'eau)		
11- Zones humides ponctuelles	10,12	22,41
TOTAL	**10,12**	**100**

Pays de Gâtine Parthenay
www.gatine.org

Inventaire (délimitation et caractérisation) des zones humides, du réseau hydrographique et des pièces d'eau des communes du Pays de Gâtine

79197 - OROUX

Localisation des zones humides selon la typologie SDAGE Loire-Bretagne

RESTITUTION FINALE

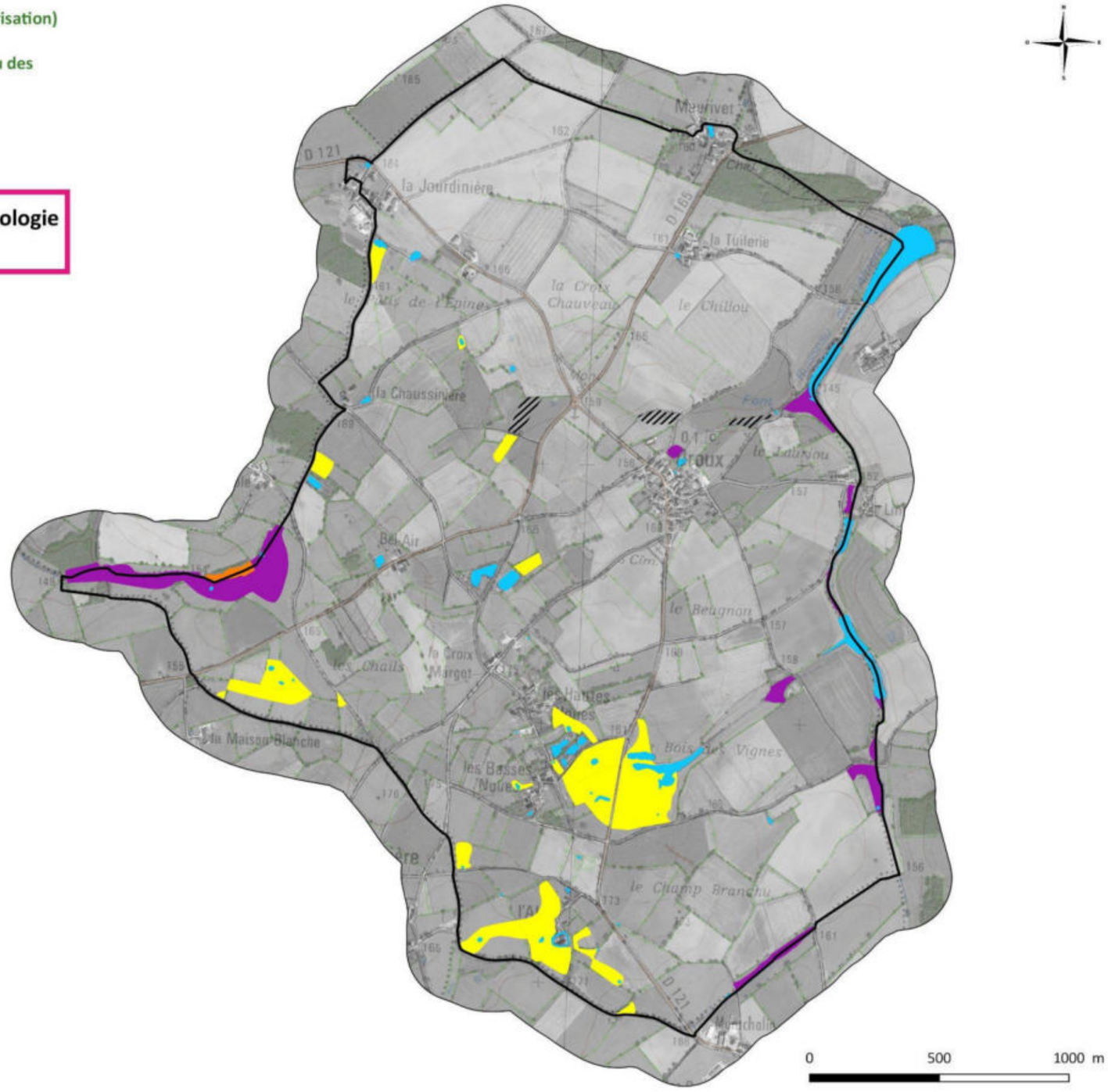

Légende

Zones humides selon la typologie SDAGE Loire-Bretagne
- 05 - Zones humides de bordure de cours d'eau
- 07 - Zones humides de bas fonds en tête de bassin
- 10 - Zones humides de plaines et plateaux

Autres zonages
- Zones non humides à caractère hydromorphe
- Pièces d'eau (Plans d'eau et mares)

Repère
- Limite communale

Réalisation : NCA Environnement - 11/2016.

Sources : Pays de Gâtine, NCA, ©BD Topo, ©IGN Scan 25 et ©IGN BD Ortho.

NCA Environnement
11 allée Jean Monnet
86170 Neuville-de-Poitou

Zones humides classées en fonction de la typologie SDAGE

(Sources : IGN Scan25®, IGN BD Ortho®, Pays de Gâtine, NCA environnement)

2.3.2. Typologie CORINE Biotopes

La typologie CORINE Biotopes est la référence en termes de classification des habitats naturels et semi-naturels présents en Europe. Elle est fondée sur une systématique descriptive de la végétation prise comme indicatrice des conditions du milieu.

La typologie est divisée en 7 grands types d'habitats :

1) Habitats littoraux et halophile ;
2) Milieux aquatiques non marins ;
3) Landes, fruticées et prairies ;
4) Forêts ;
5) Tourbières et Marais ;
6) Rochers continentaux, éboulis et sables ;
8) Terres agricoles et paysages artificiels.

Suivant cette typologie, la zone humide communale a été classée par type d'habitat. Ses caractéristiques ainsi que les espèces végétales observées sur le terrain et permettant la détermination du Code CORINE Biotopes, sont précisées (Voir carte en page précédente).

Typologie Corine biotopes	Surface (ha)	Proportion (%)
3 – Prairies, fourrés	27,24	77,74
4 - Boisements	3,13	8,93
5 – Roselières, marais, cariçaies	1,65	4,71
8c – Terres cultivées	1,33	3,80
8p - Plantations	1,51	4,31
8d - Divers	0,18	0,51
TOTAL	**35,04**	**100**

Synthèse des habitats observés (Code CORINE Niveau 1) et de leur proportion

De manière synthétique, la répartition des zones humides peut être analysée en fonction des habitats CORINE Biotopes. On observe un habitat majoritairement dominant sur la commune, c'est celui des **prairies** : près de **78 % des zones humides**.

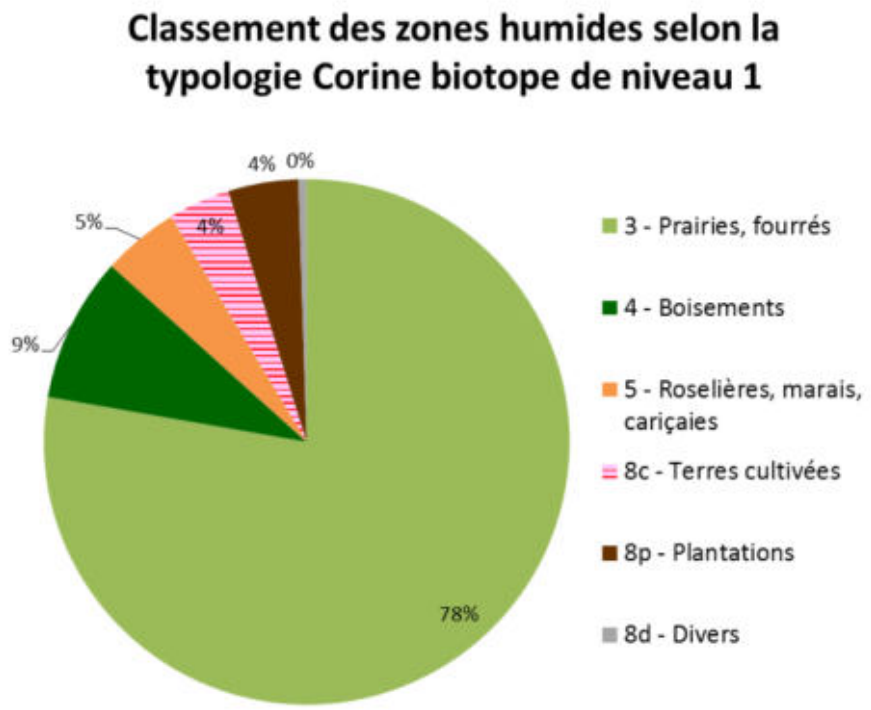

Classement des zones humides selon la typologie CORINE Biotopes de niveau 1

En affinant la description, il est possible de définir les habitats de manière plus précise. Ainsi, 11 habitats différents ont été caractérisés en zones humides sur Oroux.

La répartition est la suivante (une couleur correspond à un niveau typologique) :

3 - PRAIRIES, FOURRES : 27,24 ha (77,74 %)

37 - Prairies humides et mégaphorbiaies

37.2 - Prairies humides eutrophes

37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques : 1,91 ha

37.217 - Prairies à Jonc diffus : 6,51 ha

37.22 - Prairies à Jonc acutiflore : 1,38 ha

37.24 - Prairies à Agropyre et Rumex : 1,38 ha

37.241 – Pâtures à grands joncs : 7,11 ha

38 - Prairies mésophiles

38.1 - Pâtures mésophiles : 9,93 ha

38.1 – Prairies à fourrage des plaines : 0,40 ha

4 - BOISEMENTS : 3,13 ha (8,93 %)

41 - Forêts caducifoliées

41.2 – Chênaies-Charmaies

41.21 –Chênaies atlantiques mixtes à Jacinthes des bois : 0,46 ha

44 - Forêts riveraines, forêts et fourrés très humides

44.3 – Forêt de Frênes et d'Aulnes des fleuves medio-européens : 0,43 ha

44.31 –Forêts de Frênes et d'Aulnes des ruisselets et des sources : 0,93 ha

44.33 –Bois de Frênes et d'Aulnes des rivières à eaux lentes : 0,18 ha

44.9 - Bois marécageux d'aulne, de saule et de myrte des marais

44.91 –Bois marécageux d'Aulnes : 0,63 ha

44.92 –Saussaies marécageuses : 0,51 ha

5 – ROSELIERES, MARAIS, CARIÇAIES : 1,65 ha (4,71 %)

53 – Végétation de ceinture des bords des eaux

53.1 – Roselières : 0,24 ha

53.2 – Communautés à grandes Laîches : 1,41 ha

8 – TERRES CULTIVEES : 1,33 ha (3,80 %)

82 - Cultures

82.1 – Champs d'un seul tenant intensément cultivés : 1,33 ha

8 - PLANTATIONS : 1,51 ha (4,31 %)

83 - Vergers, bosquets et plantations d'arbres

83.3 – Plantations

83.32 - Plantations d'arbres feuillus

83.321 - Plantations de Peupliers : 1,51 ha

8 - DIVERS : 0,18 ha (0,51 %)

87 – Terrains en friche et terrains vagues

87.1 – Terrains en friche : 0,18 ha

Prairies, Fourrés (Code CORINE 3)

Cette catégorie est en grande partie représentée par des prairies mésophiles. Les prairies/fourrés correspondent par ailleurs à l'habitat très majoritaire sur la commune (77,8% des zones humides). Principalement à vocation agricole, pour le pâturage ou la fauche, ces prairies peuvent accueillir une diversité floristique importante. Toutefois, la pression du pâturage peut à l'inverse diminuer cette diversité végétale, et il n'est pas rare d'observer un nombre limité d'espèces au sein de ces milieux. Les prairies humides pâturées représentent une identité culturelle forte du bocage gâtinais. Bien souvent, le caractère humide très marqué, en particulier à proximité du réseau hydrographique, impose une gestion agricole de pâturage.

37.2 - Prairies humides atlantiques eutrophes

Cet habitat se développe généralement en bordure des rivières et ruisseaux de plus ou moins grande importance, également en bordure de plans d'eau et sur les plateaux. Il s'agit d'un milieu herbacé dont l'évolution est bloquée par la gestion humaine (fauche ou pâturage) au stade prairial. Cet habitat se présente le plus souvent sous la forme de prairies denses, riches en diversité floristique.

Le mode de gestion des prairies humides influe directement sur la physionomie de l'habitat : lorsqu'elles sont pâturées - généralement par des bovins ou des ovins en Poitou-Charentes - le cortège végétal est moins diversifié. Les Joncs, peu appréciés par le bétail, y dominent souvent, accompagnés par un faible nombre d'espèces dont la Renoncule rampante (*Ranunculus repens*), la Renoncule flammette (*Ranunculus flammula*), la Renoncule âcre (*Ranunculus acris*), le Trèfle rampant (*Trifolium repens*) ou encore l'Oseille crépue (*Rumex crispus*). Dans certains cas, lorsque la pression du pâturage est importante, on parlera de prairies « piétinées » : la végétation y est dominée par des espèces rampantes, à recouvrement épars, avec souvent un développement de grands joncs qui forment des touffes denses plus ou moins étalées. Les prairies humides bénéficiant d'une fauche tardive sont généralement très riches en espèces, on peut y retrouver en plus des espèces déjà citées, le Lychnis fleur de coucou (*Lychnis flos-cuculi*), le Myosotis des marais (*Myosotis scorpioides*), le Gaillet des marais (*Galium palustre*), ou encore le Vulpin genouillé (*Alopecurus geniculatus*).

Sur la commune, trois types de prairies humides ont été observées :

- les prairies à Jonc diffus, dominées par *Juncus effusus*,
- les prairies à Jonc acutiflore, dominées par *Juncus acutiflorus*,
- les pâtures à grands joncs.



38 - Prairies mésophiles

Ces prairies sont constituées principalement d'espèces mésophiles, c'est-à-dire non caractéristiques de zone humide. Sur ces milieux, c'est donc le critère pédologique qui a permis la délimitation d'une zone humide. Ces prairies sont exploitées pour le pâturage et/ou pour la fauche. La richesse floristique est directement dépendante de la gestion agricole : si les prairies sont permanentes, la diversité floristique peut être très intéressante, c'est moins le cas si la prairie est temporaire ou avec une végétation semée (Ray-grass par exemple). Ces prairies sont constitutives du bocage, et sont caractéristiques des paysages gâtinais.



Boisements (Code CORINE 4)

Les boisements « spontanés » sont à différencier des boisements « anthropiques », issus de la plantation d'essences bien souvent exogènes.

41.2 – Chênaies-Charmaies

Les chênaies-charmaies sont dominées par le Chêne pédonculé, en association avec le Charme commun. On y retrouve également l'Arum d'Italie, la Ficaire fausse-renoncule, le Lierre grimpant, le Chèvrefeuille des bois, etc. Ces boisements ne sont pas caractéristiques de zones humides, c'est donc le critère pédologique qui a permis de délimiter la zone humide.



44.3 - Bois de Frênes et d'Aulnes

Ces forêts se retrouvent en bordure de cours d'eau et subissent des inondations périodiques. Cependant, lors des basses eaux, les sols sont bien drainés et aérés. La différence avec les bois marécageux résulte de la présence d'essences ne pouvant croitre sur des sols engorgés en permanence.



44.9 – Aulnaies et Saussaies marécageuses

Ces boisements très humides se développent dans les bas-marais et sur les terrasses alluviales, sur des sols marécageux, gorgés d'eau une bonne partie de l'année. L'Aulne glutineux et les Saules peuvent être accompagnées d'espèces basses comme la Lathrée clandestine (*Lathraea clandestina*), la Reine des prés (*Filipendula ulmaria*), l'Iris faux-acore (*Iris pseudacorus*) ou encore la Menthe aquatique (*Mentha aquatica*). Ces habitats sont très intéressants, tant pour les espèces animales et végétales, que pour les fonctionnalités hydrologiques qu'ils assurent.



Roselières, tourbières et marais (Code CORINE 5)

53.1 – Roselières

Les roselières hautes sont caractérisées par des hélophytes de grande taille tels que le Roseau commun, la Baldingère faux-roseau ou la Massette. Ce type d'habitat est très intéressant car il possède une grande capacité épuratoire, permettant de filtrer les matières organiques et les matières polluantes.

Les roselières basses sont des formations de petits hélophytes le plus souvent non-graminoïdes (*Iris pseudacorus*), émergeant des eaux superficielles mésotrophes ou eutrophes, stagnantes ou à écoulement faible.



53.2 – Magnocariçaies

Les magnocariçaies sont des communautés d'espèces du genre Carex ou Cyperus, qui forment généralement des tapis homogènes et peu diversifiés. La cariçaie identifiée est colonisée par le Souchet long (*Cyperus longus*).



Terres agricoles et paysages artificiels (Code CORINE 8)

Cette catégorie regroupe un ensemble d'habitats à niveau plus ou moins important d'anthropisation. On y retrouve les milieux à caractère « semi-naturel », représentés par les terres agricoles, qui comprennent à la fois les terres cultivées (82.1 – Cultures) et les plantations (83.3 – Plantations de feuillus).

Ces habitats anthropiques peuvent ainsi être divisés en deux sous-catégories : les terres cultivées et les plantations, qui ont une fonction de production agricole ou sylvicole ; le reste étant intégré sous l'appellation « divers ». Il est à noter que le caractère « semi-naturel » des terres agricoles reste une dénomination abstraite, chaque milieu étant différent dans son degré de perturbation et d'éloignement d'un habitat « naturel ». En revanche, l'anthropisation de ces milieux est une variable commune.

L'artificialisation des habitats explique l'absence, voire la faible représentativité des espèces végétales hygrophiles. La caractérisation et la délimitation de ces milieux passe ainsi nécessairement par le critère pédologique.

82 – Champs cultivés

Les terres cultivées représentent 3 % des zones humides inventoriées. Cet habitat correspond aux parcelles cultivées (labour, semis, cultures en place…), majoritairement de céréales. Certaines zones humides permettent la mise en place de cultures, notamment celle du maïs. Le travail du sol et la mise en culture altèrent les fonctionnalités de la zone humide.



83.3 - Plantations

Les plantations de Peupliers cultivars représentent 14 % des zones humides communales. Ces plantations sont composées d'une variété de Peuplier, dénommée *Populus x canadensis*. L'âge et l'entretien des différentes plantations varient suivant les parcelles, la majorité des peupleraies subissant une fauche ou un broyage à l'année. Les peupleraies sont considérées comme des zones humides dégradées car elles ont un effet « drainant », le Peuplier absorbant beaucoup d'eau au printemps.



87.1 – Terrains en friche

Cet habitat est présent dans les zones de déprise agricole ou dans les espaces interstitiels de l'urbanisation. Le cortège floristique y est assez diversifié avec une dominance de grandes plantes à fleurs, de graminées et d'épineux. L'absence de gestion amène ces terrains à se fermer progressivement jusqu'au développement d'un boisement.



La cartographie des zones humides de la commune suivant la typologie CORINE Biotopes est présentée en page suivante. Le niveau typologique attribué se veut le plus précis possible.

Pays de Gâtine Parthenay www.gatine.org

Inventaire (délimitation et caractérisation) des zones humides, du réseau hydrographique et des pièces d'eau des communes du Pays de Gâtine

79197 - OROUX

Caractérisation des zones humides selon la typologie CORINE de niveau 1

RESTITUTION FINALE

Légende

Caractérisation des zones humides selon la typologie CORINE Biotopes de niveau 1

- 3 - Prairies et fourrés
- 4 - Boisements spontanés
- 5 - Cariçaies, roselières et marais
- 8c - Terres cultivés
- 8d - Divers
- 8p - Plantations

Autres zonages

- Zones non humides à sol hydromorphe
- Pièces d'eau (Mares et plans d'eau)

Repère

- Limite communale

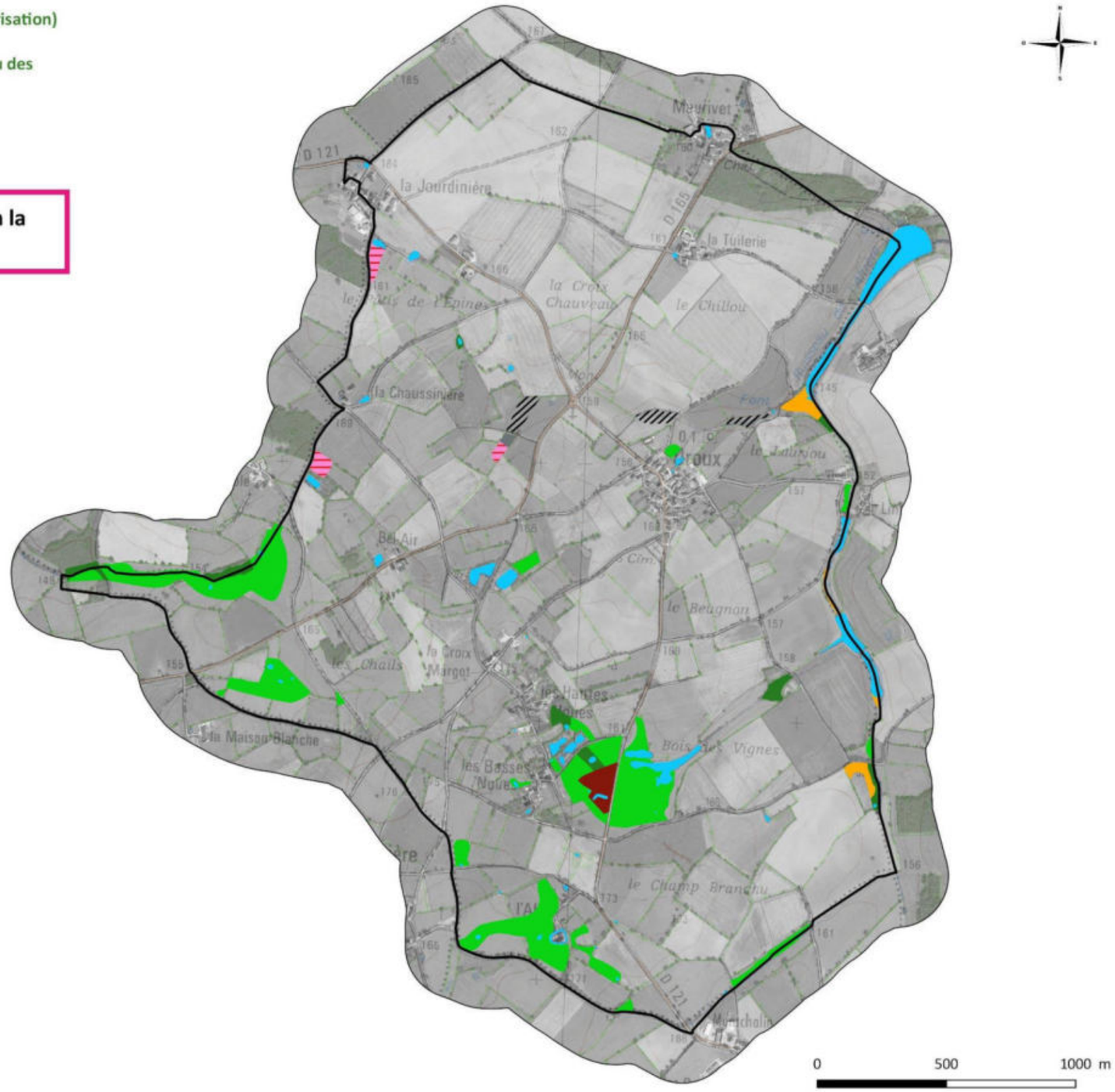

Réalisation : NCA Environnement - 11/2016.

Sources : Pays de Gâtine, NCA, ©BD Topo, ©IGN Scan 25 et ©IGN BD Ortho.

NCA Environnement
11 allée Jean Monnet
86170 Neuville-de-Poitou

Zones humides classées en fonction de la typologie CORINE Biotopes de niveau 1

(Sources : IGN Scan25®, IGN BD Ortho®, Pays de Gâtine, NCA environnement)

Pays de Gâtine Parthenay
www.gatine.org

Inventaire (délimitation et caractérisation) des zones humides, du réseau hydrographique et des pièces d'eau des communes du Pays de Gâtine

79197 - OROUX

Caractérisation des zones humides selon la typologie CORINE Biotopes

RESTITUTION FINALE

Légende

Caratérisation des zones humides selon la typologie CORINE Biotopes

- 37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc acutiflore
- 37.241 - Pâtures à grand jonc
- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 38.21 - Prairies atlantiques à fourrages
- 41.21 - Chênaies atlantiques mixtes à Jacinthes des bois
- 44.3 - Forêts de frênes et d'aulnes des fleuves medio-européens
- 44.31 - Forêts de Frênes et d'Aulnes des ruisselets et des sources (rivulaires)
- 44.33 - Bois de Frênes et d'Aulnes des rivières à eaux lentes
- 44.91 - Bois marécageux d'Aulnes
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.1 - Roselières
- 53.2 - Communautés à grandes Laîches
- 82.1 - Champs d'un seul tenant intensément cultivés
- 83.321 - Plantations de Peupliers
- 87.1 - Terrains en friche

Autres zonages

- 22.1 - Eaux douces
- Zones non humides à sol hydromorphe

Repère

- Limite communale

Réalisation : NCA Environnement - 11/2016.

Sources : Pays de Gâtine, NCA, ©IGN Scan 25 et ©IGN BD Ortho.

NCA Environnement
11 allée Jean Monnet
86170 Neuville-de-Poitou

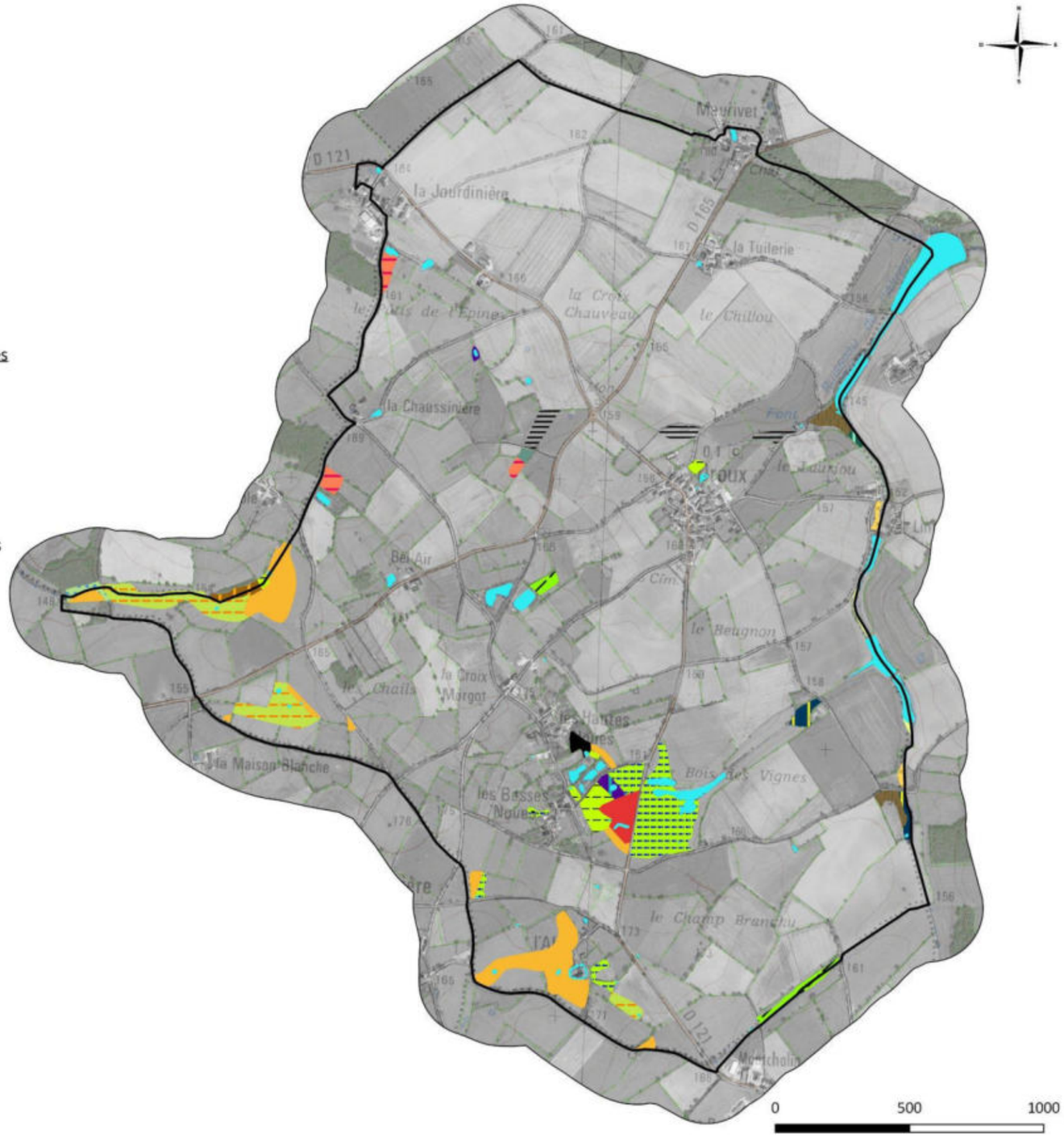

Cartographie de la zone humide, classées selon la typologie CORINE Biotopes
(Sources : IGN Scan25®, IGN BD Ortho®, Pays de Gâtine, NCA environnement)

2.4. FONCTIONS DES ZONES HUMIDES

Les zones humides inventoriées présentent diverses fonctionnalités et aptitudes. L'état de conservation est variable selon l'occupation du sol. La majorité des zones humides de la commune sont représentées par des prairies en bon état de conservation.

On observe sur Oroux peu d'habitats dégradés tels que des terres cultivées ou des peupleraies, ces zones représentant des superficies assez faibles sur l'ensemble de la commune (8%).

Le constat des fonctionnalités varie selon les habitats :

- Les **prairies humides**, représentant la plus grande surface, sont des **zones riches** notamment par le maintien d'une végétation caractéristique. L'entretien de ces prairies par le pâturage est essentiel à leur maintien car il limite la fermeture du milieu. La végétation permet également d'assurer des **fonctionnalités hydrauliques et épuratrices**.
  - Régulation naturelle des crues (plaine d'inondation) ;
  - Protection contre l'érosion ;
  - Stockage des eaux de surface, recharge des nappes, soutien d'étiage fort.
  - Interception des matières en suspension et des matières polluantes ;
  - Régulation des nutriments.

- Les **boisements** de la commune possèdent un cortège floristique présentant un **intérêt biologique** intéressant (pas forcément dominé par les espèces hygrophiles) avec différentes strates de végétation (herbacée, arbustive et arborée). La végétation permet également d'assurer des **fonctionnalités hydrauliques**.
  - Régulation naturelle des crues (plaine d'inondation) ;
  - Protection contre l'érosion ;
  - Maintien des berges pour les boisements alluviaux ;
  - Stockage des eaux de surface, recharge des nappes, soutien d'étiage.

- Les **zones humides cultivées** ont perdu toute fonctionnalité biologique par l'absence de végétation hygrophile. Elles conservent uniquement des **fonctions hydrauliques limitées** :
  - Régulation naturelle des crues (plaine d'inondation) ;
  - Protection contre l'érosion (faible sans végétation) ;
  - Stockage des eaux de surface, recharge des nappes, soutien d'étiage limité.

Aux fonctions hydrauliques et biologiques viennent s'ajouter un rôle d'épuration des eaux, d'autant plus important au regard du contexte essentiellement agricole de la commune. Les boisements et zones humides rivulaires participent ainsi à cette épuration, en limitant les transferts vers le réseau hydrographique.

39 espèces floristiques caractéristiques de zones humides ont été observées sur la commune (*cf. Annexe 7*). Aucune espèce patrimoniale n'a été observée, tant sur les zones humides que sur l'ensemble des parcelles prospectées.

Par ailleurs, des espèces comme les amphibiens sont intéressants à prendre en compte dans ce cadre d'étude car il s'agit d'un groupe intimement lié aux zones humides. De plus, ils bénéficient tous d'une protection nationale et européenne, plus ou moins forte selon les espèces considérées. Par conséquent, la présence d'amphibiens ajoute une valeur biologique à ces milieux. La commune offre quelques milieux favorables aux **amphibiens** et aux **odonates** (libellules) : mares et berges des ruisseaux. Les paysages bocagers de la gâtine, associés à la présence de mares, offrent des sites de reproduction, d'alimentation et de repos pour ces espèces. La végétation aquatique et celle des prairies annexes sont également favorables à ces espèces.

2.5. ENJEUX

De par leurs fonctions et leurs intérêts à l'échelle de la commune et du bassin versant, il est important de préserver les zones humides et de les intégrer dans les documents d'urbanisme.

Il n'existe pas à ce jour de modalités de définition des zones humides à enjeu. Ces travaux de hiérarchisation pourront être menés ultérieurement par le Préfet des Deux-Sèvres ou la Commission locale de l'eau, afin de définir d'éventuels nouveaux zonages réglementaires : les **ZHIEP** (zone humide d'intérêt environnemental particulier) et les **ZSGE** (zone stratégique pour la gestion de l'eau). En fonction des enjeux locaux, les critères d'analyse utilisés pourront être sensiblement différents. A ce jour, aucun zonage de ce type n'a été délimité.

De manière générale, les zones humides en bordure de cours d'eau ou tête de bassin présenteront un enjeu plutôt fort, compte tenu des fonctionnalités hydrauliques, voire épuratrices, qu'elles peuvent assurer. Les paysages artificiels et les plantations présenteront un enjeu plus faible en raison de leur fonctionnalité biologique très limitées. Les zones humides de plateau et déconnectées de tout cours d'eau seront également moins intéressantes.

Il faut toutefois faire attention aux outils de hiérarchisation proposés, qui prennent avant tout en compte des critères d'analyse qui leur sont propres ! Les zones humides dont l'enjeu de conservation est considéré « faible » (par exemple sur un critère de fonctionnalité biologique) ne sont pas pour autant dépourvues d'intérêts (fonctions hydrauliques…).

CHAPITRE 5 :

CONCLUSION

1. BILAN DE L'INVENTAIRE

1.1. BILAN DES RESULTATS

Les résultats de l'inventaire, réalisé conformément aux « modalités » validées par la CLE du SAGE Thouet, ainsi qu'aux critères de définition des zones humides de l'Arrêté interministériel du 24 juin 2008, modifié le 1er octobre 2009, établissent que :

- La **surface en zones humides** est de **35,04 ha**, soit environ **5,34 %** de la surface communale totale ;
- **78 %** des zones humides répertoriées sont des prairies ;
- Les zones humides inventoriées présentent des fonctionnalités hydrauliques, épuratrices et biologiques variables selon les habitats considérés ;
- **39 espèces indicatrices** de zones humides ont été identifiées lors des prospections (septembre) ;
- **56 pièces d'eau** ont été inventoriées (mares, plans d'eau), pour une surface de 10,12 ha.

1.2. BILAN DE LA DEMARCHE

L'inventaire des zones humides sur la commune d'Oroux s'est déroulé dans de bonnes conditions et la démarche définie par le SAGE Thouet a bien été respectée.

Afin de mobiliser le savoir local et de sensibiliser les acteurs de la commune, une démarche de **concertation** a été instaurée. Au total, le groupe d'acteurs locaux s'est réuni à deux reprises, avant et après la phase terrain, et a participé au bon déroulement de l'étude. Les propriétaires ou exploitants voulant suivre les ingénieurs sur le terrain ont été contactés et ont pu constater la délimitation des zones humides sur leurs parcelles. Les exploitants se sont d'ailleurs bien mobilisés.

Les prospections de terrain se sont déroulées en septembre, ce qui a permis l'identification de nombreuses espèces végétales. L'inventaire se basant sur les critères de caractérisation de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié, de nombreux sondages pédologiques à la tarière ont été réalisés afin de délimiter au mieux les zones humides.

Les investigations ont couvert l'ensemble des zones définies lors des réunions de pré-inventaire. Certaines zones non prélocalisées ont aussi fait l'objet d'une vérification de terrain afin d'affiner les résultats de l'inventaire.

2. SUITE A DONNER

Cet inventaire permettra à la commune d'Oroux d'avoir une meilleure connaissance des zones humides présentes sur son territoire.

Selon les modalités d'inventaire, le rendu complet de l'étude se fait sous format papier et informatique, il comprend les documents suivants :

→ Format papier

- Le présent rapport final ;
- L'Atlas cartographique imprimé à l'échelle 1/7000ème en format A3 ;
- Une carte des zones humides inventoriées identifiées par le Code CORINE Biotopes de niveau 1, imprimé au format poster A0.

→ Format informatique (DVD-Rom)

- Le rapport final de l'étude (format WORD et PDF) ;
- L'Atlas cartographique au 1/7000ème (format PDF) ;
- La base de données Gwern complétée ;
- La couche SIG polygone des zones humides (format TAB et SHP) ;
- La couche SIG polyligne du réseau hydrographique (format TAB et SHP) ;
- La couche SIG point des sondages pédologiques (format TAB et SHP) ;
- La couche SIG point des observations complémentaires (format TAB et SHP).

Les différents objectifs et continuités du présent inventaire des zones humides sont les suivants :

- Intégration aux documents du SAGE pour une gestion à l'échelle du bassin versant ;
- Délimitation des ZHIEP et ZSGE ;
- Intégration dans les documents d'urbanisme (PLU, carte communale…) ;
- Application de la nomenclature EAU (projet IOTA).

L'intégration de la présente étude dans les documents d'urbanisme constitue un nouvel élément dont il faut désormais tenir compte pour les différents projets de développement local. Il faudra également prendre en compte les zones « fonctionnelles » au regard de l'eau, qui ne sont pas forcément « zones humides » : remontées de nappes, inondations, etc…

ANNEXES

- ANNEXE N°1 : Constitution du groupe d'acteurs délibéré par le Conseil municipal ;

- ANNEXE N°2 : Compte-rendu de la réunion de présentation au groupe d'acteurs locaux, du 22 août 2016 ;

- ANNEXE N°3 : Compte-rendu de la réunion d'information auprès des exploitants et propriétaires de la commune, du 30 août 2016 ;

- ANNEXE N°4 : Compte-rendu de la réunion de restitution provisoire au groupe d'acteurs locaux du 19 octobre 2016 ;

- ANNEXE N°5 : Compte-rendu du conseil municipal du 30 novembre 2016 ;

- ANNEXE N°6 : Flore observée sur la commune d'Oroux lors de la campagne de terrain ;

- ANNEXE N°7 : Délibération du Conseil municipal pour validation de l'inventaire.

ANNEXE 1

Délibération du conseil municipal validant la liste du groupe d'acteurs locaux

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
079-217901974-20160618-201606241558-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 24/06/2016

MAIRIE D' OROUX
8 Route de La Ferrière
79390 OROUX

Tél. 05.49.63.08.34
Fax 05.49.69.09.12
Mail. mairiedoroux@wanadoo.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :
En exercice : 11
Présents : 10
Votants : 11

L'an deux mil seize, le dix-huit juin à 9 heures
Le Conseil Municipal de la commune d'OROUX dûment convoqué, s'est réunie en session ordinaire, à la mairie sous la présidence de Monsieur CHARTIER Mickaël, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 10 juin 2016.
Présents : MM. CHARTIER Mickaël, DUBOIS Freddy, COLLON Gilbert, AMBROGI Pauline, BOTON Hervé, Danièle LAPEYRE, EMMETT Annie, SAUJON Philippe, SMITH Bernadine, VEILLON Stéphane.
Absent excusé: BILLON Pierre (a donné procuration à CHARTIER Mickaël).

Secrétaire : Monsieur Freddy DUBOIS.

Inventaires des zones humides - Groupe d'acteurs locaux- Désignation des membres.

Par délibération en date 27/06/2014, la commune s'est engagée à la réalisation de l'inventaire des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau sur son territoire. Dans le cadre de cette démarche, la commune de **OROUX** doit mettre en place un groupe **d'acteurs locaux** de 15 personnes environ chargé d'accompagner la démarche dudit inventaire, réalisé par le cabinet d'études NCA Environnement.

La composition du groupe d'acteurs locaux est la suivante :

- un ou plusieurs élus dont le maire (ou son représentant),
- plusieurs exploitants agricoles locaux (et/ou exploitants forestiers)
- un élu du Syndicat de rivière (quand il existe),
- un habitant ayant connaissance de l'avant-remembrement
- un représentant ...
  - d'une association de chasse,
  - d'une association de pêche,
  - d'une association de protection de la nature,
  - d'une association de randonneurs,
  - de la propriété foncière,
  - de chaque SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) concerné par le territoire communal,
  - de l'ONEMA (Office National de l'Eaux et des Milieux Aquatiques
  - de la DDT (Direction Départementale des Territoires)

Il est à noter que peuvent être conviés à ce groupe de travail tous les acteurs locaux ou instances extérieures ayant un rôle, une connaissance ou un intérêt liés aux zones humides et aux cours d'eau.

Après en avoir délibéré, sur proposition de Monsieur le Maire,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
désigne comme membres du groupe d'acteurs locaux pour l'inventaire des zones humides :

- Monsieur Mickaël CHARTIER, Maire
- Monsieur Hervé BOTON, conseiller municipal
- Monsieur Gilbert COLLON, Habitant ayant connaissance de l'avant-remembrement
- Monsieur Pierre BILLON, agriculteur retraité et élu
- Monsieur David GIRAUDEAU, agriculteur
- M. Stéphane VEILLON, chasseur
- M. Philippe SAUJON, président d'une association de chasse
- Mme Pauline AMBROGI, propriétaire foncier
- Un représentant de l'association de protection de l'environnement
- Un représentant du Comité Départemental de la Randonnée Pédestre 79
- Un représentation du SAGE THOUET
- Un représentant du Syndicat d'Eau du Val du Thouet
- Un représentant du Service Départemental de l'ONEMA 79
- Un représentant de la Direction Départementale des Territoires.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

A OROUX, le 20 juin 2016.
Le Maire, **Mickaël CHARTIER,**

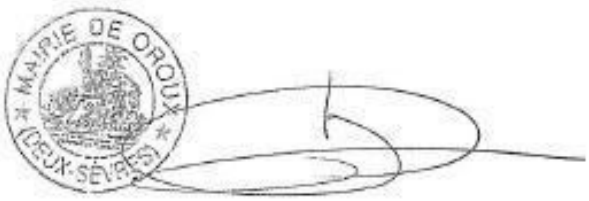

ANNEXE 2

Compte-rendu de la réunion de présentation au groupe d'acteurs locaux du 22 août 2016

Participants à la réunion

Intervenants extérieurs	
NCA Environnement	Mme TONDEUX Laetitia
Pays de Gâtine	Mme BEVILLON Camille
Membres du groupe d'acteurs locaux	
Maire	Mickaël CHARTIER
Conseiller municipal	Hervé BOTON
Président association de chasse	Philippe SAUJON
Habitant ayant la connaissance de l'avant remembrement	Gilbert COLLON
Agriculteur	David GIRAUDEAU
Agriculteur retraité et élu	Pierre BILLON
Syndicat d'Eau du Val de Thouet Bassin versant / Sources de Seneuil	Emeline GUILBOT
Secrétaire de mairie	Martine PICHET

La composition du groupe d'acteurs a été validée par délibération du Conseil municipal, en date du 20 juin 2016.

I. Présentation de la démarche d'inventaire des zones humides

1. Introduction

La réunion s'est déroulée à 14h, le 22 aout 2016, à la mairie d'Oroux.

L'objectif étant, dans un premier temps, d'exposer la démarche générale d'inventaire des zones humides, notamment les critères de délimitation.

Dans un second temps, le but est de présenter les différents outils de prélocalisation des zones humides aux membres du groupe d'acteurs : géologie, pédologie, remontée de nappe, prélocalisations. Un travail sur carte est demandé aux acteurs locaux. Il vise à recueillir un maximum de données concernant la dynamique de l'eau sur la commune (sources, fontaines, lavoirs, puits, zones d'engorgements, zones inondables, écoulements, drainages, etc.) et de discuter des zones prélocalisées (zones humides avérées, zones humides potentielles, zones non humides).

Enfin, un déplacement sur le terrain est réalisé afin d'expliquer au groupe d'acteurs la méthodologie de délimitation des zones humides et les critères utilisés pour cela, pédologie et flore principalement.

M. le Maire introduit la séance, rappelant que cet inventaire est réalisé afin d'être intégré dans les futurs documents d'urbanisme, le but étant de ne pas prévoir d'urbanisation sur les zones humides.

La présente étude s'intègre dans un groupement de 28 communes du Pays de Gâtine.

2. Cadre juridique de l'inventaire

Le cadre juridique de cet inventaire est fixé par différentes réglementations :

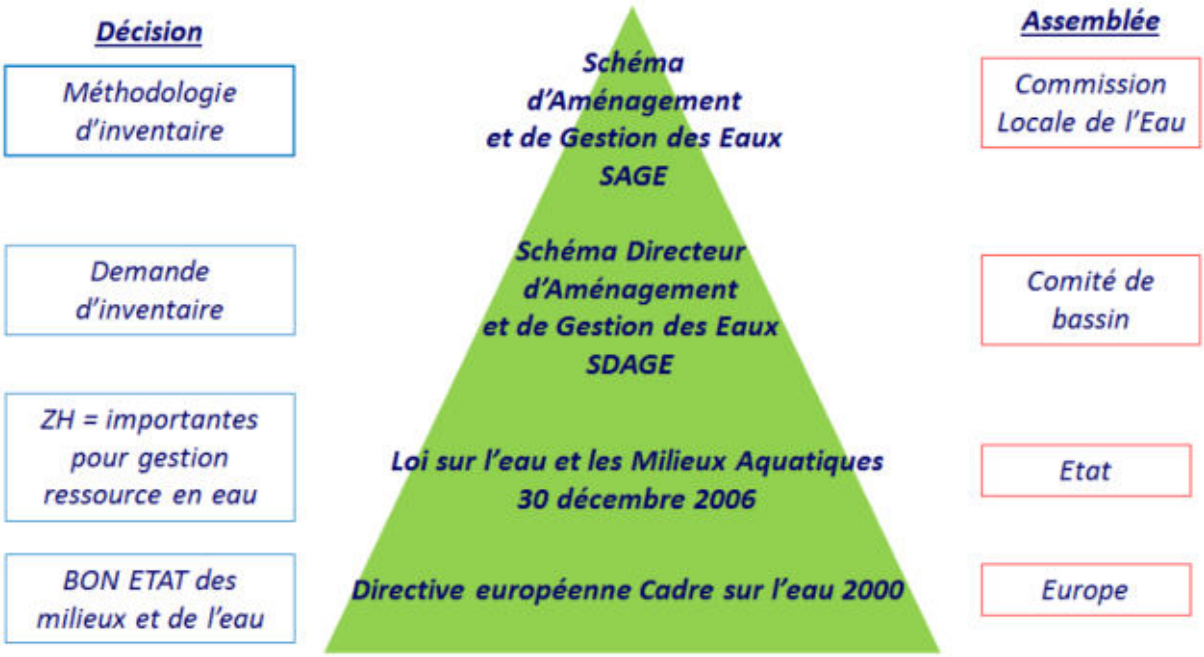

Source du schéma : IIBSN

La **Directive Cadre sur l'Eau** du 23 octobre 2000, fixe l'objectif d'atteindre un bon état des cours d'eau européens d'ici 2015.

La **loi sur l'eau** du 3 janvier 1992 modifiée en 2006 a pour fondement la gestion collective de l'eau et des milieux aquatiques, qui constituent un patrimoine fragile et commun à tous. Les zones humides y sont identifiées comme des espaces contribuant à la gestion équilibrée de la ressource ;

Le **SDAGE Loire Bretagne** 2016-2021, adopté le 4 novembre 2015 par le comité de bassin, prévoit, dans l'un de ses quatorze objectifs principaux, la sauvegarde et la mise en valeur des zones humides, principe mis en œuvre au niveau des SAGE. Le SDAGE Loire Bretagne prévoit d'atteindre 61% des eaux en bon état d'ici 2021. Aujourd'hui, seulement 26% des cours d'eau ont un bon état écologique sur le bassin Loire Bretagne.

La commune d'Oroux est située sur le territoire du **SAGE Thouet**, c'est lui qui impose la méthodologie d'inventaire à appliquer sur son territoire.

La **loi sur le développement des territoires ruraux** de 2005 pose le principe que la préservation et la gestion durable des zones humides sont d'intérêt général.

3. Généralités sur les zones humides

a. DEFINITION D'UNE ZONE HUMIDE

La définition d'une zone humide est donnée par le code de l'environnement (art. L.211-1). Ainsi, les zones humides sont définies comme "des terrains exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre, de façon permanente ou temporaire, et la végétation quand elle existe, est dominée par des plantes hygrophiles pendant une partie de l'année".

Deux critères permettent de déterminer et de délimiter une zone humide :

1. La présence de végétation hygrophile,
2. L'hydromorphie des sols.

Les critères « flore » et « pédologie » sont définies de manière précise par un arrêté ministériel datant du 24 juin 2008, modifié en 2009.

Deux autres « critères » peuvent être utilisés comme outils d'aide à la décision :

3. L'hydrologie, ou présence d'eau (une indication à prendre « avec des pincettes » notamment en période de fortes précipitations),
4. La topographie.

Le schéma suivant permet de représenter l'étendue des milieux répondant à la définition de « zones humides » :



Mme TONDEUX souligne la confusion trop souvent faite entre zone humide et zone inondable. En effet la zone inondable présente souvent le caractère exceptionnel d'une crue, ponctuelle dans le temps. Alors qu'une zone humide est engorgée, si ce n'est tout au long de l'année, au moins en période hivernale et de manière récurrente, pour qu'une végétation ou un sol caractéristique s'y développe. Mme TONDEUX ajoute qu'il arrive que des zones inondables, même en bordure directe de cours d'eau, ne présentent pas les critères permettant de les classer en zones humides, l'engorgement étant trop ponctuel.

b. TYPES ET LOCALISATION DES ZONES HUMIDES

Il existe une diversité de zones humides mais le moteur reste la présence d'eau de manière temporaire à prolongée. Ainsi, dès lors que les conditions nécessaires sont réunies, il est possible d'observer des zones humides partout où le contexte leur est favorable. On observe donc des zones humides de plateau, de tête de vallon, de bordure de cours d'eau ou de plaine alluviale.

Les zones humides recouvrent une diversité de milieux. On peut citer :

- les roselières,
- les prairies humides,
- les bordures de mares,
- les boisements humides,
- les terres labourées,
- les peupleraies…

Les zones humides dites «dégradées», comme les terres agricoles et les paysages artificialisés (peupleraies…) peuvent présenter au moins un des critères d'identification des zones humides, notamment la présence de sols hydromorphes. Ces secteurs seront donc également identifiés.

c. FONCTIONNALITES DES ZONES HUMIDES

De cette diversité de types de zones humides, découle une diversité de fonctions, desquelles l'Homme tire des bénéfices, nommés « services rendus » :

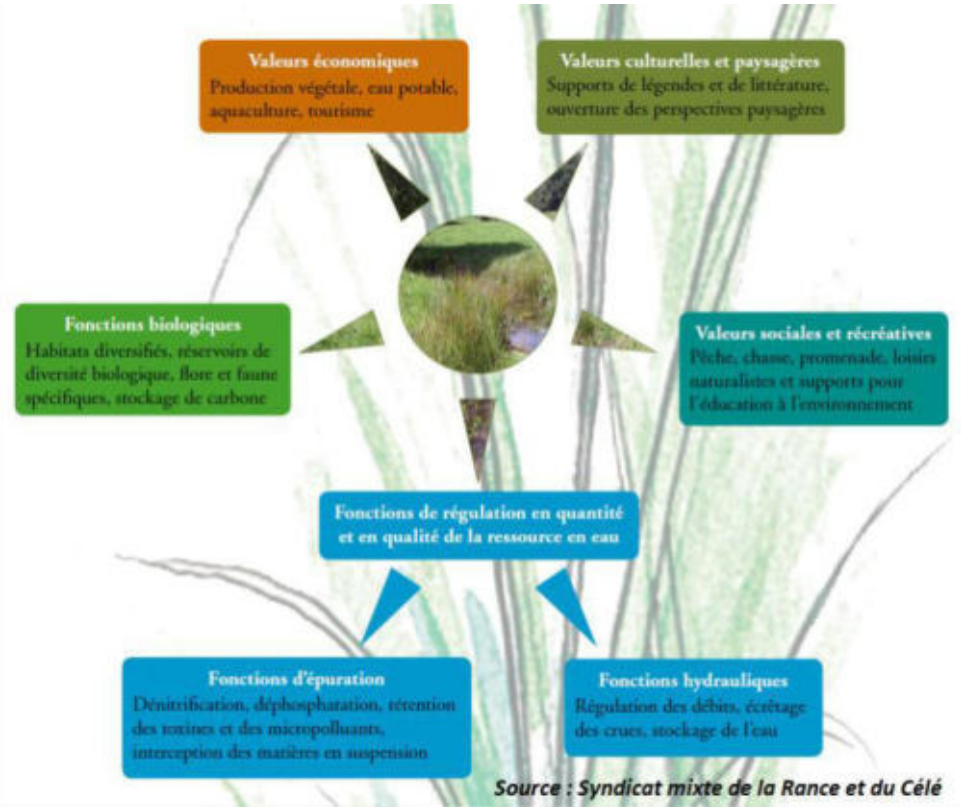

Fonctions biogéochimiques : épuration des eaux

Les zones humides agissent comme des zones tampon : elles ralentissent les écoulements de surface et favorisent la sédimentation et le stockage des matières présentes dans les eaux et des polluants qui y sont associés. Certaines de ces substances pourront être absorbées par la végétation et d'autres pourront être stockées et/ou dégradées (au moins en partie) par voie bactérienne.

Les zones humides contribuent donc à l'épuration des eaux et à l'élimination/stockage des nitrates, phosphates, produits phytosanitaires, matières en suspensions…

Elles contribuent ainsi au maintien de la qualité de l'eau rejoignant les cours d'eau ou les nappes. Ce processus naturel peut en partie se substituer à la création d'une station d'épuration.

Fonctions hydrologiques

Les zones humides sont aussi de véritables « éponges naturelles ». Lors d'évènements pluvieux importants, elles vont capter une grande partie des eaux et ainsi réduire la zone d'expansion de crue. Elles vont ainsi minimiser la gravité des phénomènes d'inondation.

L'eau stockée va ensuite être restituée progressivement tout au long de l'année. Les zones humides participent donc à la recharge des nappes ainsi qu'au soutien d'étiage l'été, ce qui est indispensable au maintien de la vie aquatique.

Fonctions écologiques

Les zones humides peuvent constituer des réservoirs d'espèces faunistiques et floristiques parfois rares et menacées (30% des espèces végétales remarquables y sont attribuées).

Elles sont indispensables pour l'hivernage, la migration et la reproduction de nombreux oiseaux (50% des espèces d'oiseaux y sont liés) et pour de nombreuses autres espèces faunistiques (amphibiens, reproductions des poissons et crustacés, mollusques, insectes…).

Valeurs socio-économiques et culturelles

Les zones humides présentent également des intérêts socio-économiques et culturels importants tels que :

- Agriculture : culture maraîchère, pâturage, fauche, populiculture ;
- Loisirs : pêche, chasse, randonnées, loisirs nautiques, observatoires pour la biodiversité…

Rappelons que ces milieux sont dans la majorité des cas exploités, et par conséquent possèdent une dimension socio-économique non négligeable.

4. Démarche d'inventaire des zones humides

L'inventaire est destiné à mieux connaître les zones humides du territoire, il s'agit bien d'un **inventaire de connaissance** qui ne constitue pas un inventaire au titre de la Police de l'eau. Il consiste à localiser, caractériser et mieux comprendre le fonctionnement des zones humides compte-tenu de leur rôle au sein du bassin versant. Une meilleure connaissance des zones humides constitue ainsi un élément incontournable pour répondre aux enjeux du SAGE concernant la gestion de la ressource en eau, tant sur le plan qualitatif que quantitatif.

Mme TONDEUX précise qu'outre les zones humides, différents éléments tels que les mares et plans d'eau, ainsi que le réseau hydrographique seront inventoriés car ces milieux sont étroitement liés aux zones humides.

La **concertation** et la communication sont essentielles durant toute la démarche d'inventaire, les acteurs locaux étant les actuels gestionnaires des zones humides. Du fait de leur connaissance du territoire, ils constituent une source d'information essentielle sur les zones humides à l'échelle communale.

5. Méthodologie d'inventaire

a. PHASE DE PRELOCALISATION DES ZONES HUMIDES

La phase de pré-localisation est un moyen de définir et de délimiter les zones humides potentielles. Elle identifie sur le territoire les secteurs à forte probabilité de présence de zones humides, afin d'optimiser les phases suivantes.

Les principales sources d'information dont nous disposons sont les suivantes :

- pré-localisation AgroCampus, pré-localisation DREAL,
- réseau hydrographique,
- plans d'eau,
- carte géologique,
- carte pédologique,
- aléa des remontées de nappes,
- IGN BD Ortho (photo-aériennes),
- IGN scan25.

Bien connaitre le contexte géologique et pédologique de la commune est primordial afin d'analyser les cartes de pré-localisation :

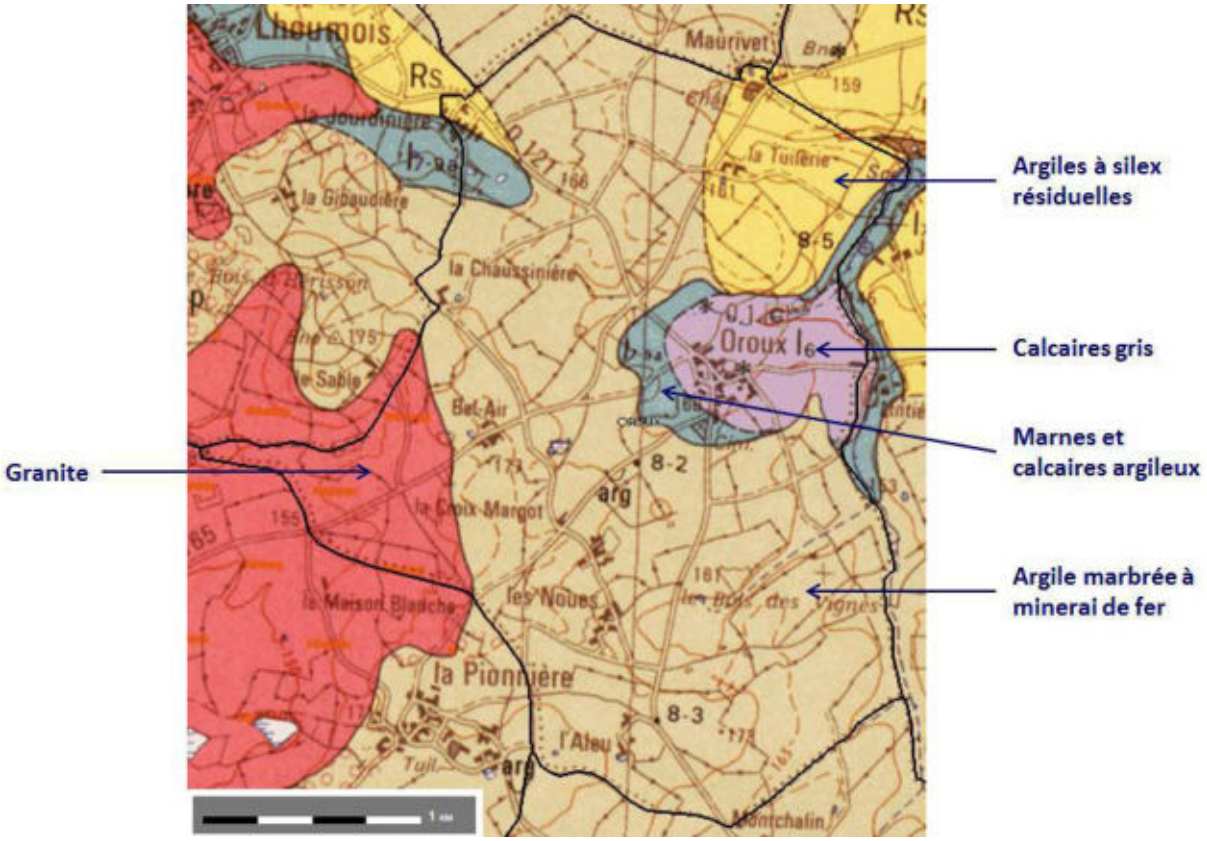

Carte géologique de la commune d'Oroux

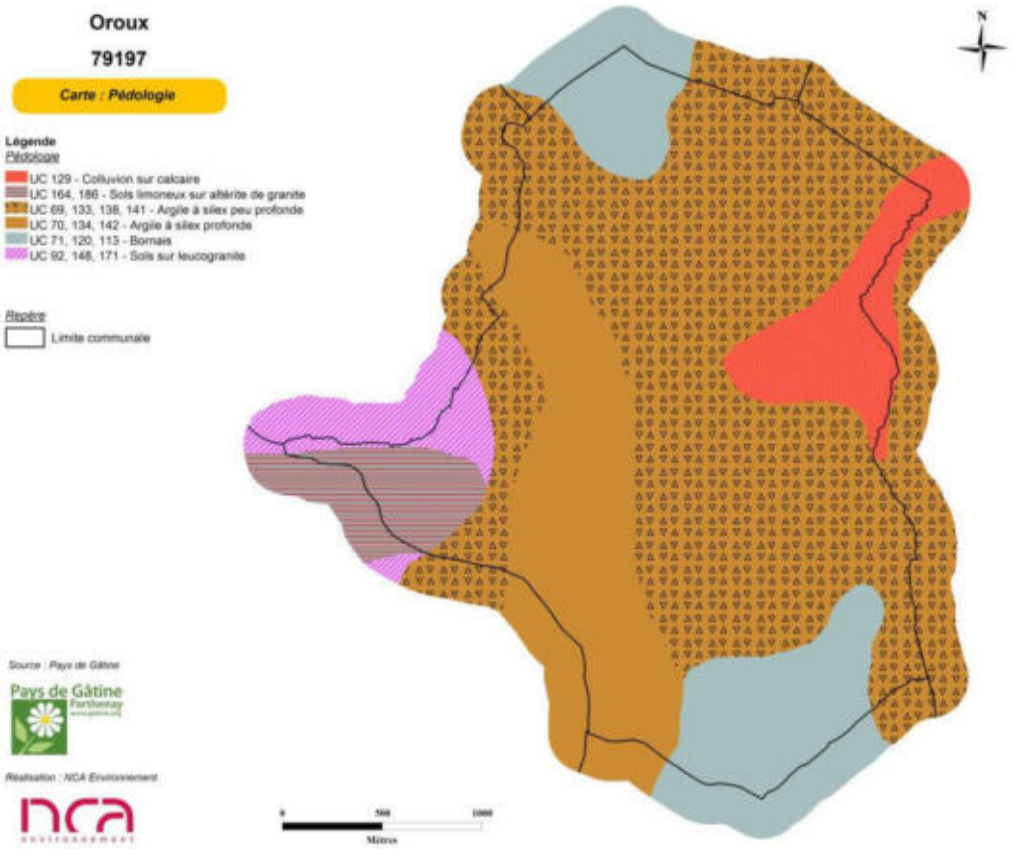

Carte pédologique de la commune d'Oroux

Le contexte géologique et pédologique de la commune fait ressortir 3 types de sols :

- La commune est dominée par des sols argileux (argile à silex plus ou moins profonde),
- La pointe ouest est sur sol granitique,
- On observe des sols calcaires autour du bourg d'Oroux et des bornais (mélange calcaire/argile) au nord et au sud de la commune.

Devant ce constat, on peut s'attendre à observer des zones humides un peu partout sur la commune. Les sols argileux forment une couche imperméable, empêchant l'eau de s'infiltrer rapidement dans le sol. Des zones d'engorgement et des zones humides peuvent ainsi apparaitre, notamment sur les plateaux. Une attention particulière sera donc portée aux zones de plateau argileux.

A l'inverse, les sols calcaires ne sont a priori pas favorables aux zones humides.

Les données existantes permettent d'établir des **prélocalisations**, c'est-à-dire les zones qui pourraient potentiellement être humides. La **DREAL** fourni une prélocalisation basée sur la photo-interprétation et l'**Agrocampus** de Rennes fourni une prélocalisation basée sur la topographie. Il est intéressant de faire apparaitre ces deux données car elles sont très différentes : les zones prélocalisées par la DREAL sont restreintes alors que celles de l'Agrocampus sont larges. Ces deux

données seront étudiées sur le terrain, elles restent dans tous les cas un **document de travail**, une base qui sera modifiée par la phase terrain.

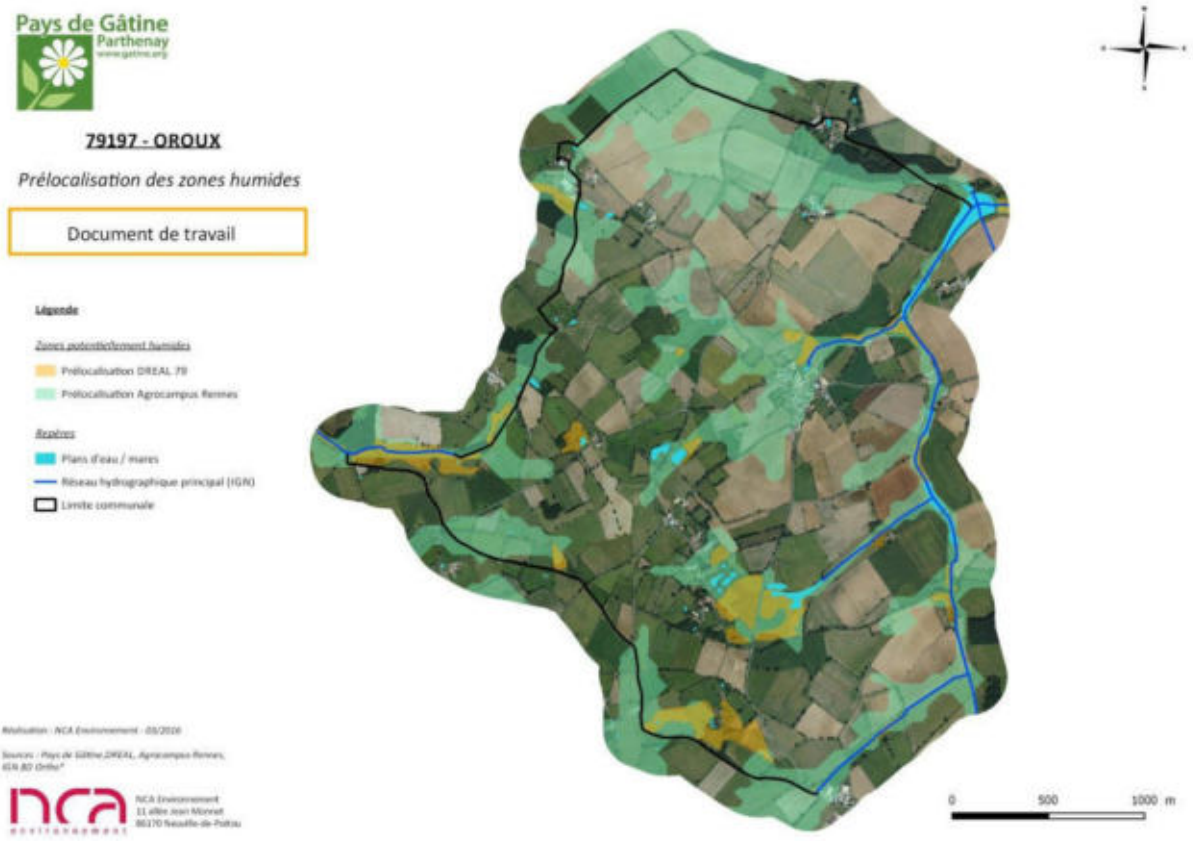

Prélocalisation des zones humides sur la commune d'Oroux

b. PHASE D'INVENTAIRE ET EXPERTISE DE TERRAIN

L'ensemble du territoire communal sera concerné par cet inventaire à l'exception des surfaces imperméabilisées et des Boisements ONF (Office Nationale des Forêts) qui font déjà l'objet d'une gestion et d'une protection particulière.

L'échelle cartographique de l'atlas des zones humides est au 1/7000ème. Cette échelle de travail n'a donc aucune portée réglementaire. En effet, la législation en vigueur depuis 1992 s'applique à l'échelle d'un projet d'aménagement, et donc à une échelle plus fine (m^2).

Cette étude correspond ainsi à un inventaire de connaissance ayant pour but d'orienter les futurs projets d'aménagements qui pourraient être concernés par la rubrique « zones humides » (assèchement, remblais, création de plans d'eau).

Pour cet inventaire, il s'agit d'identifier et de délimiter, grâce aux investigations de terrain, les zones humides effectives, c'est-à-dire les zones présentant un caractère humide lorsque l'on suit la procédure d'identification conforme à la réglementation en vigueur.

Sur le terrain, la végétation sera observée afin de repérer les espèces indicatrices ou les habitats de zones humides. Dans un second temps, le critère pédologique sera utilisé afin de délimiter

précisément les contours des zones humides. Sur les zones cultivées, seul le critère pédologique pourra être utilisé en l'absence de végétation caractéristique.

c. PHASE DE CARACTERISATION ET BANCARISATION DES DONNEES

L'ensemble des données recueillies sur les zones humides de la commune (flore, pédologie, fonctionnement,…) seront renseignées dans une base de données géo-référencée (Logiciel GWERN).

II. Discussion/questions posées durant la présentation

Emeline GUILBOT du SEVT demande s'il serait possible que la DREAL soit invité à ces réunions. En effet, comme cet inventaire n'a pas de portée réglementaire, il ne peut a priori pas être utilisé pour les droits aux MAE « zones humides ». Elle regrette cela car les inventaires réalisés par NCA sont plus fiables que les prélocalisations, pourtant la DREAL utilise toujours sa prélocalisation.

➥ Mme TONDEUX précise que sur d'autres communes, ces inventaires sont bel et bien utilisés pour les MAE « zones humides », notamment sur le SAGE Thouet. Mme BEVILLON précise qu'il s'agit des communes concernées par Natura 2000 et les communes concernées par les captages d'eau potable. Mme TONDEUX explique cette situation car l'échelle de rendu étant le 1/7000ème, ces inventaires n'ont pas de portée réglementaire, pourtant ils sont effectivement plus précis que les prélocalisations car il y un passage sur le terrain, observation de la flore et carottages. Mme BEVILLON ajoute que dans le groupe d'acteurs, l'Etat est représenté par la DDT et l'ONEMA, mais ils sont généralement excusés.

Mme TONDEUX demande au Maire s'il y aurait des zones potentiellement urbanisables sur la commune. Des prospections plus fines seront effectuées sur ces secteurs. Mme BEVILLON précise qu'il faut bien entendu se projeter un peu car la commune est actuellement en RNU (règlement national d'urbanisme). Monsieur le Maire donne deux zones qui pourraient éventuellement faire l'objet d'une urbanisation future : la première dans la continuité du bourg, l'autre à la Croix Margot.

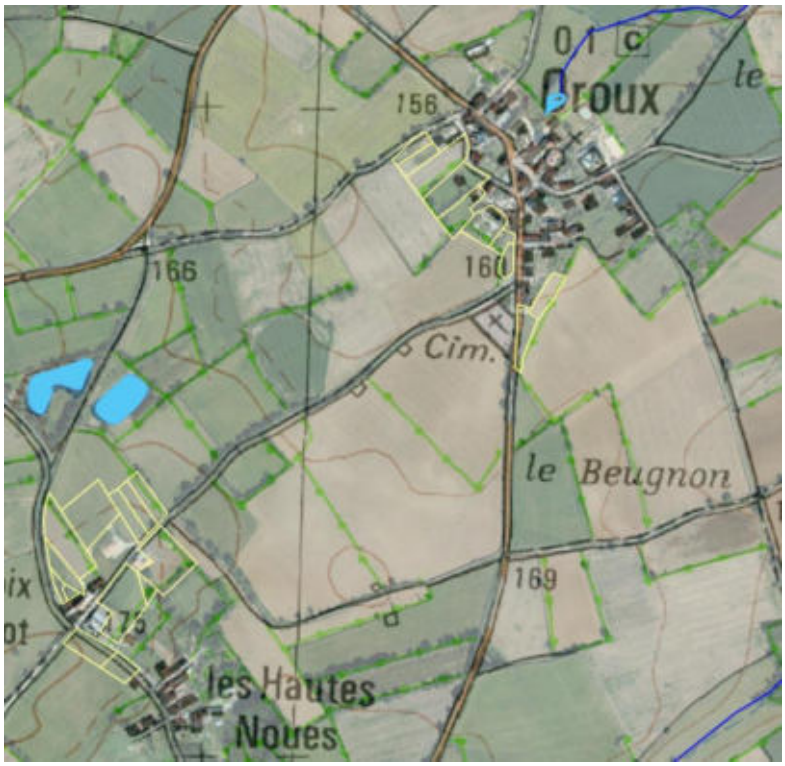

Zones potentiellement urbanisables sur le long terme (en jaune)

Mme TONDEUX et Mme BEVILLON présentent au groupe une méthode qui peut être mise en place pour cette étude : le **système de référents**. Les référents prennent en charge un secteur de la commune qu'ils connaissent bien dans le but de renseigner le bureau d'études sur les personnes qui exploitent. Par exemple, si le bureau d'études rencontre des difficultés d'accès sur le terrain ou s'il ne connait pas les exploitants, il peut se renseigner auprès du référent (cf. carte ci-après).

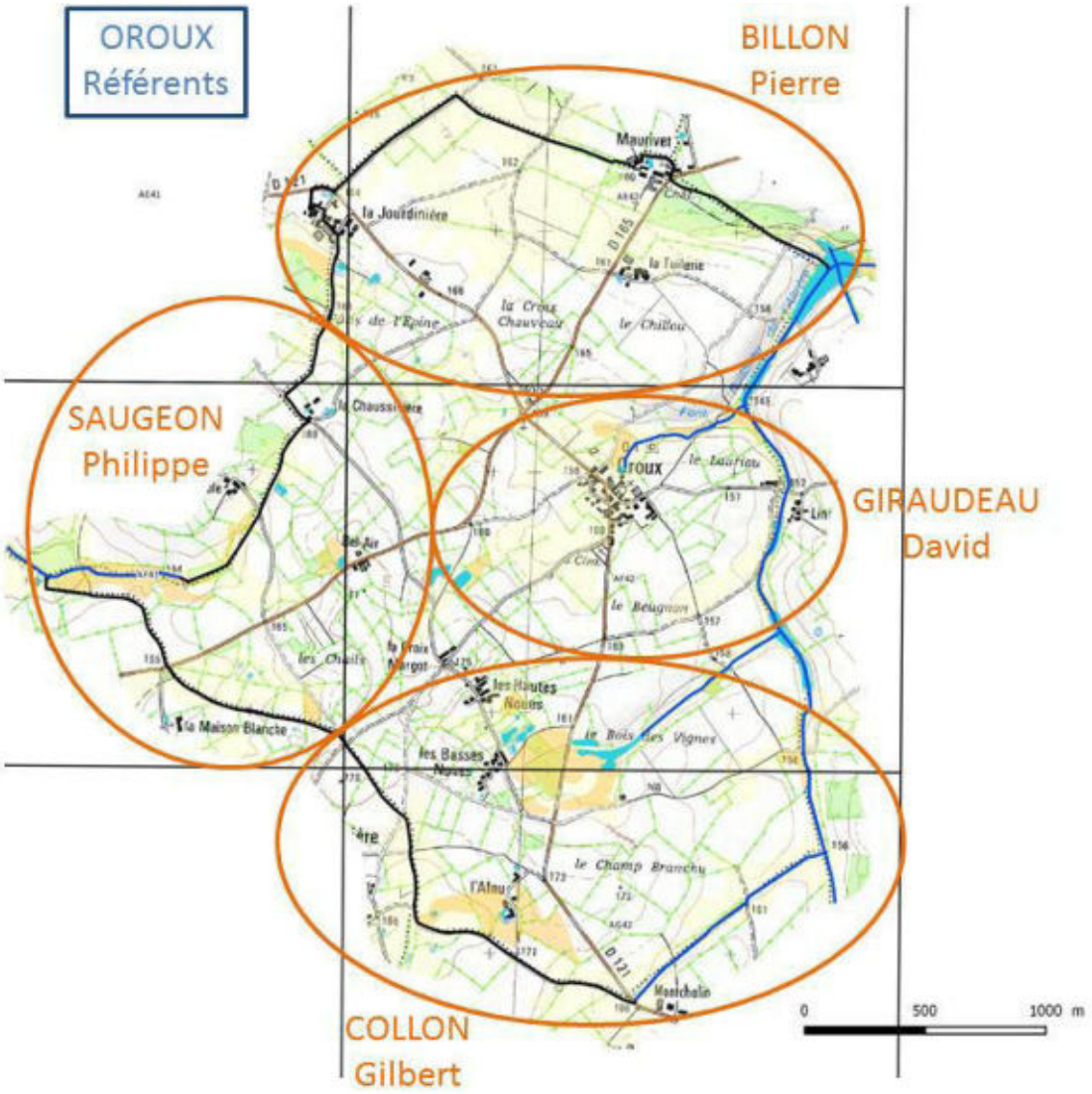
OROUX
Référents
BILLON
Pierre
SAUGEON
Philippe
GIRAUDEAU
David
COLLON
Gilbert
Mauriver
la Jourdinière
la Tuilerie
la Croix Chauveau
le Chillou
Oroux
le Laurieu
le Beugnon
les Hautes Noues
les Basses Noues
le Bois des Vignes
le Champ Branchu
l'Alnur
la Maison Blanche
0
500
1000 m

III. PRESENTATION DE L'ATLAS DE PRELOCALISATION DES ZONES HUMIDES

L'Atlas de pré-localisation est présenté au format A3. L'atlas est une succession de cartes, représentant le territoire communal au 1/7000ème, avec un support IGN Scan25 et un support photos aériennes à chaque fois. Ces cartes sont appelées planches.

Lors de cette réunion, les planches de cet atlas ont été analysées les unes après les autres. Il reprend les différentes pré-localisations (DREAL, AgroCampus, plans d'eau, cours d'eau).



Découpage de la commune en 5 planches 1/7000ème

Le but est ici de discuter de la validité de cette pré-délimitation et de récolter différentes informations sur la dynamique de l'eau (drainage, source, remontée de nappe, inondation, ruissellement…).

Illustration des remarques planches par planches :

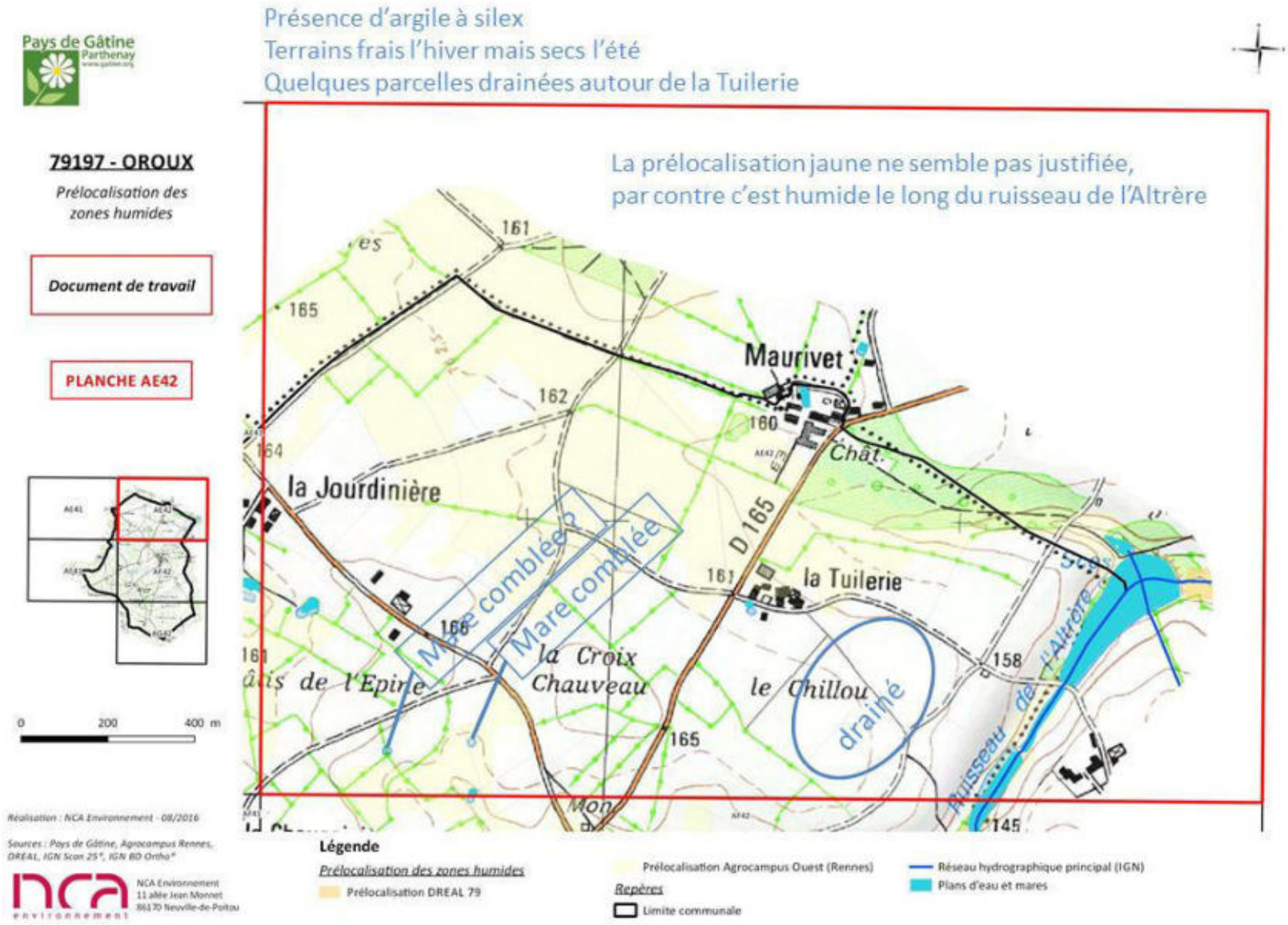
Présence d'argile à silex
Terrains frais l'hiver mais secs l'été
Quelques parcelles drainées autour de la Tuilerie
La prélocalisation jaune ne semble pas justifiée,
par contre c'est humide le long du ruisseau de l'Altrère
Pays de Gâtine Parthenay
79197 - OROUX
Prélocalisation des zones humides
Document de travail
PLANCHE AE42
Maurivet
la Jourdinière
la Tuilerie
la Croix Chauveau
le Chillou
drainé
Mare comblée ?
Mare comblée
D 165
Ruisseau de l'Altrère
161
162
164
165
160
166
158
145
0 200 400 m
Réalisation : NCA Environnement - 08/2016
Sources : Pays de Gâtine, Agrocampus Rennes, DREAL, IGN Scan 25®, IGN BD Ortho®
NCA Environnement
11 allée Jean Monnet
86170 Neuville-de-Poitou
Légende
Prélocalisation des zones humides
Prélocalisation DREAL 79
Prélocalisation Agrocampus Ouest (Rennes)
Repères
Limite communale
Réseau hydrographique principal (IGN)
Plans d'eau et mares

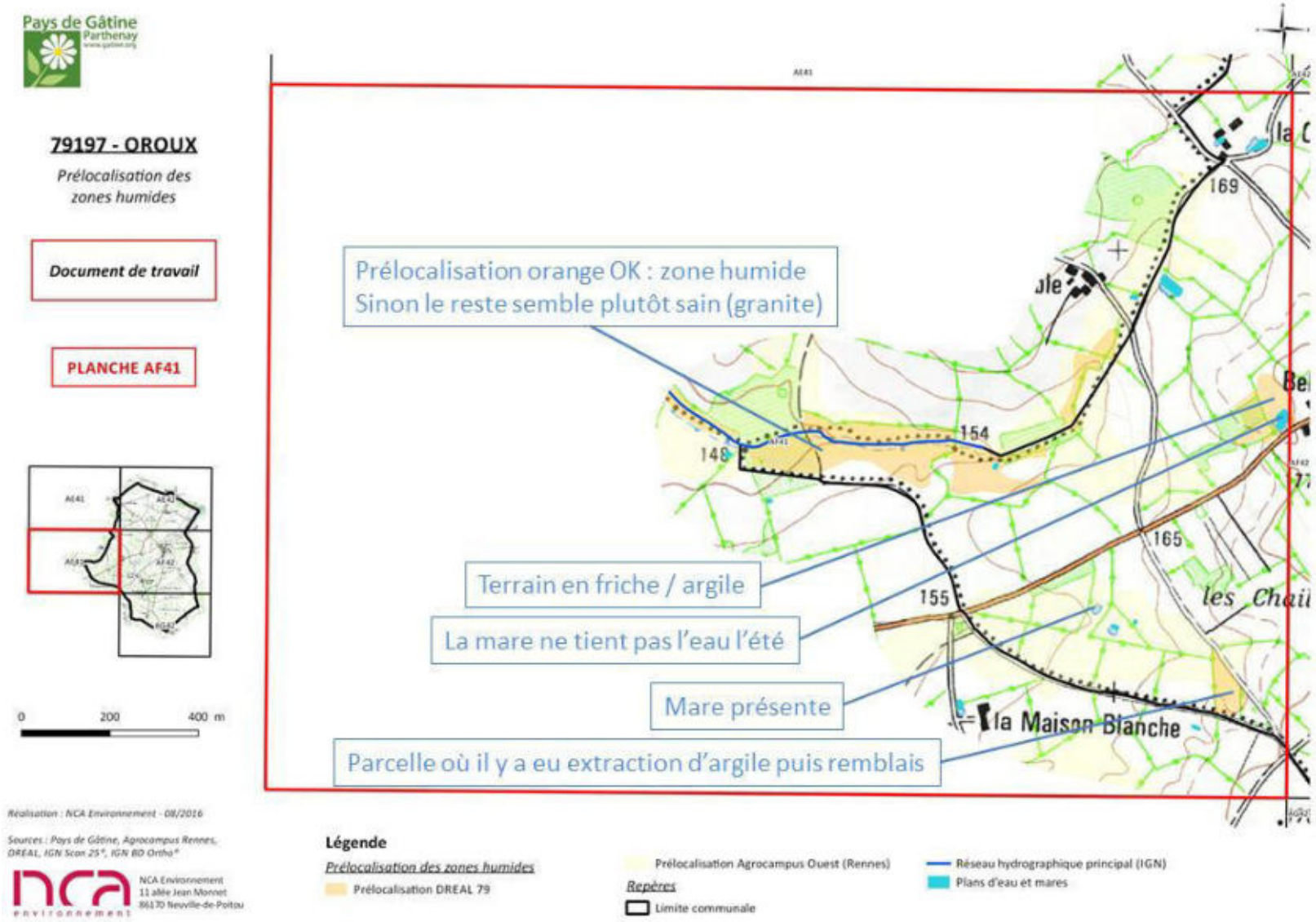
Pays de Gâtine Parthenay
79197 - OROUX
Prélocalisation des zones humides
Document de travail
PLANCHE AF41
Prélocalisation orange OK : zone humide
Sinon le reste semble plutôt sain (granite)
Terrain en friche / argile
La mare ne tient pas l'eau l'été
Mare présente
Parcelle où il y a eu extraction d'argile puis remblais
la Maison Blanche
0 200 400 m
Réalisation : NCA Environnement - 08/2016
Sources : Pays de Gâtine, Agrocampus Rennes, DREAL, IGN Scan 25®, IGN BD Ortho®
NCA Environnement
11 allée Jean Monnet
86170 Neuville-de-Poitou
Légende
Prélocalisation des zones humides
Prélocalisation DREAL 79
Prélocalisation Agrocampus Ouest (Rennes)
Repères
Limite communale
Réseau hydrographique principal (IGN)
Plans d'eau et mares

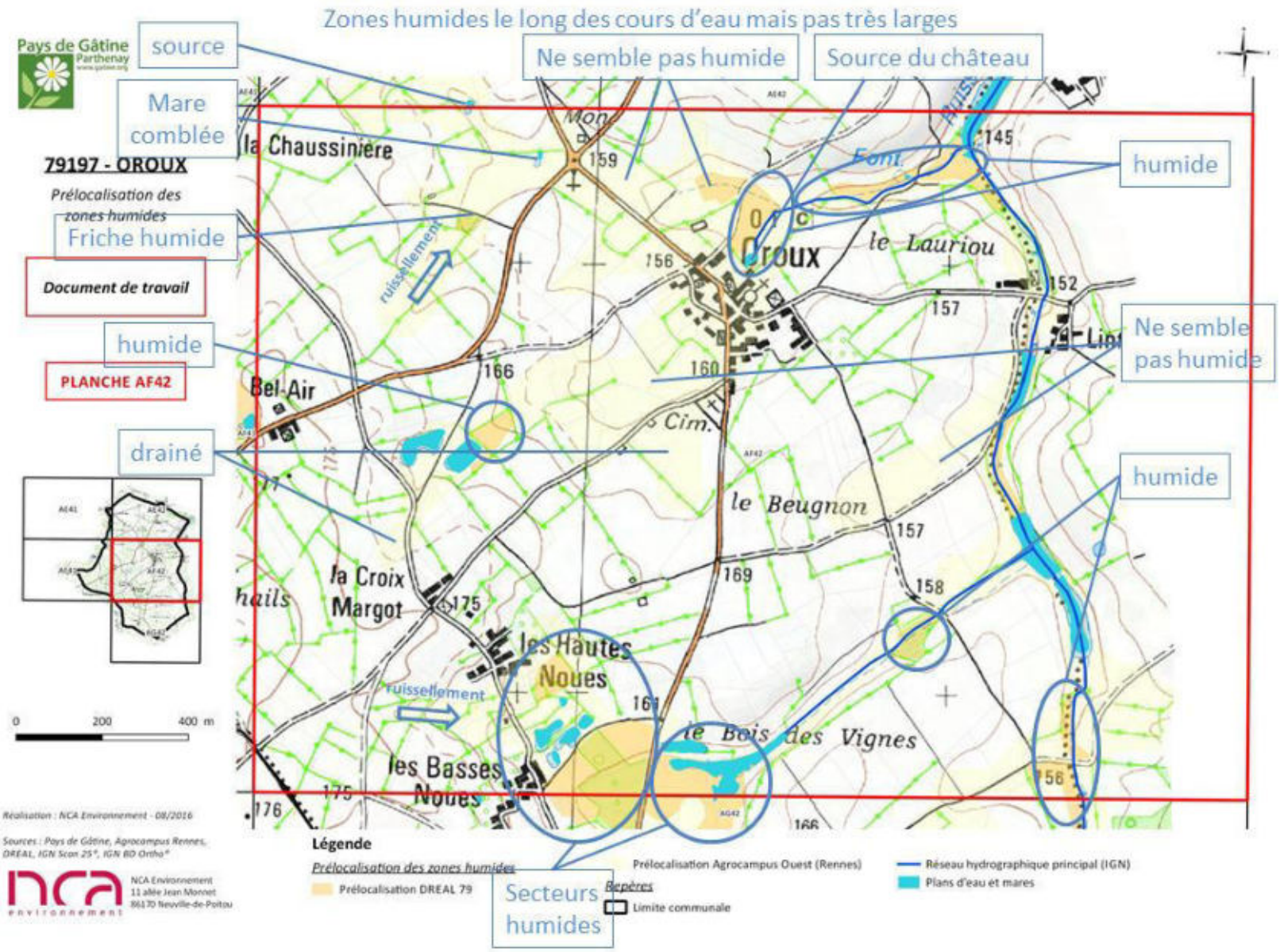
Zones humides le long des cours d'eau mais pas très larges
source
Mare comblée
Friche humide
humide
drainé
Ne semble pas humide
Source du château
humide
Ne semble pas humide
humide
Secteurs humides
Pays de Gâtine Parthenay
79197 - OROUX
Prélocalisation des zones humides
Document de travail
PLANCHE AF42
la Chaussinière
Oroux
le Lauriou
Bel-Air
le Beugnon
la Croix Margot
les Hautes Noues
les Basses Noues
le Bois des Vignes
ruissellement
0 200 400 m
Réalisation : NCA Environnement - 08/2016
Sources : Pays de Gâtine, Agrocampus Rennes, DREAL, IGN Scan 25®, IGN BD Ortho®
NCA Environnement
11 allée Jean Monnet
86170 Neuville-de-Poitou
Légende
Prélocalisation des zones humides
Prélocalisation DREAL 79
Prélocalisation Agrocampus Ouest (Rennes)
Repères
Limite communale
Réseau hydrographique principal (IGN)
Plans d'eau et mares

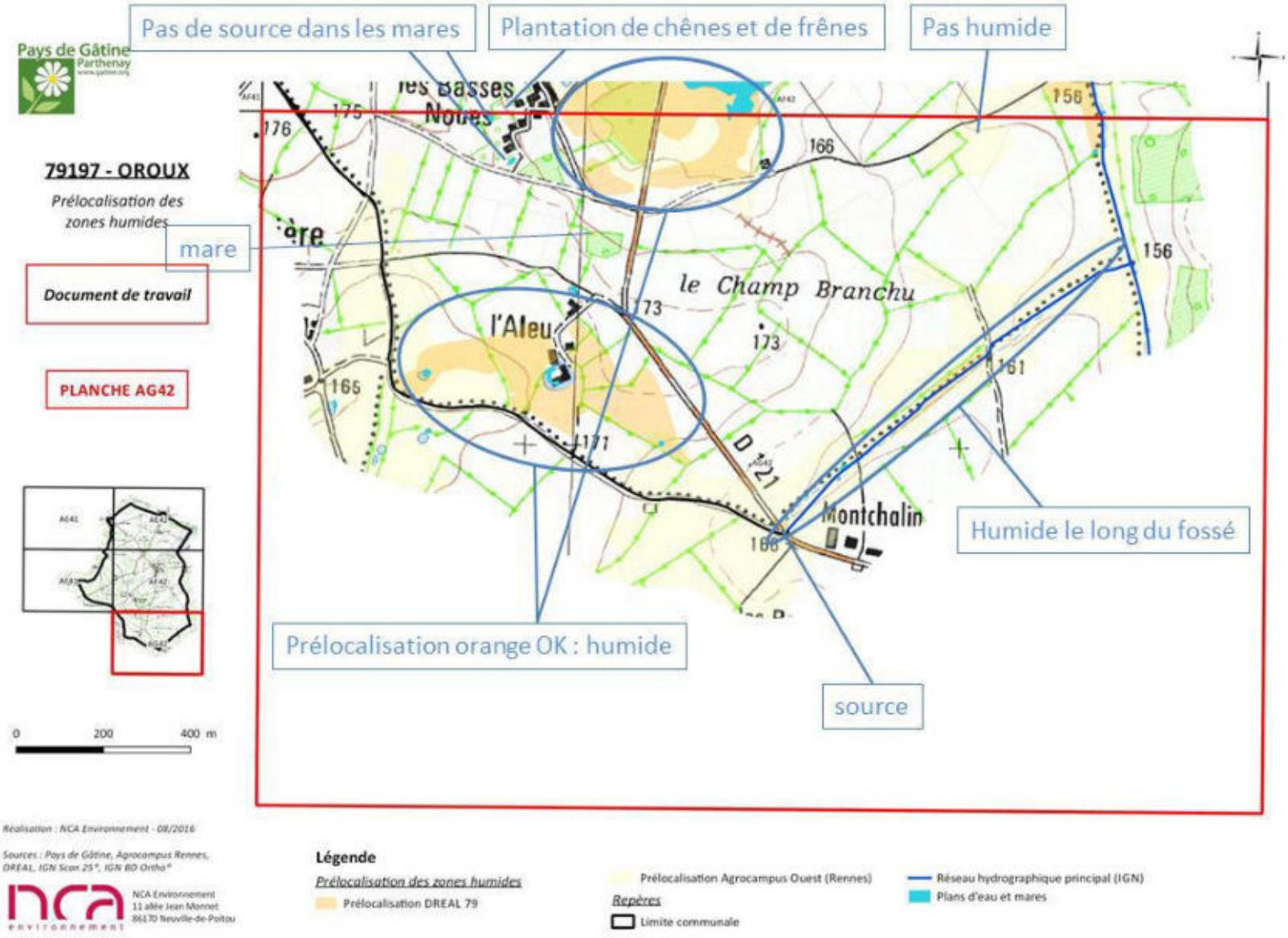
Pas de source dans les mares
Plantation de chênes et de frênes
Pas humide
Pays de Gâtine
Parthenay
79197 - OROUX
Prélocalisation des zones humides
mare
Document de travail
PLANCHE AG42
les Basses Noues
le Champ Branchu
l'Aleu
Montchalin
Humide le long du fossé
Prélocalisation orange OK : humide
source
0
200
400 m
Réalisation : NCA Environnement - 08/2016
Sources : Pays de Gâtine, Agrocampus Rennes, DREAL, IGN Scan 25®, IGN BD Ortho®
NCA Environnement
11 allée Jean Monnet
86170 Neuville-de-Poitou
Légende
Prélocalisation des zones humides
Prélocalisation DREAL 79
Prélocalisation Agrocampus Ouest (Rennes)
Repères
Limite communale
Réseau hydrographique principal (IGN)
Plans d'eau et mares

IV. Démonstration sur le terrain

La suite de la réunion se poursuit par une visite de terrain. Le but est de montrer de manière concrète comment les zones humides seront délimitées sur le terrain. Le critère « flore » et le critère « pédologie » sont ainsi exposés.

La parcelle choisie se situe le long du ruisseau de l'Altrère, entre la fontaine et la limite communale (cf. carte ci-contre). Cette parcelle est une prairie naturelle, gérée par le pâturage de moutons.



Sur une grande partie de cette parcelle, de la **végétation caractéristique de zone humide** se développe. Mme TONDEUX présentent quelques plantes : le Jonc diffus, le Jonc acutiflore (avec les cloisons), le Jonc arqué, la Menthe aquatique, l'Iris, le Souchet long. Ces plantes dites hygrophiles ont un recouvrement d'**au moins 50%** sur la partie basse de la parcelle. Cette partie est donc en **zone humide**, sans avoir besoin de faire un carottage.



Pour la démonstration d'aujourd'hui, Mme TONDEUX effectue un sondage pédologique au sein de la zone humide afin de montrer les traces d'hydromorphie au groupe d'acteurs. Ce sondage (**point rouge** sur la carte ci-contre) met en évidence des **taches de rouille** et des **concrétions** ferro-manganiques, caractéristiques en zone humide. Les taches de rouille témoignent d'une oxydation du fer en raison d'un engorgement temporaire du sol. Ces traces apparaissent dès la première carotte de terre, elles représentent plus de 5% de celle-ci et elles s'accentuent en profondeur. Ce sondage nous prouve que nous sommes bien en **zone humide**.







Sondage n°1 dans la zone humide ***Taches de rouille et concrétions ferro-manganiques***

La parcelle comporte une partie plus haute (butte) le long de la haie. A cet endroit, les plantes hygrophiles ne sont plus majoritaires, le terrain semble plus sec. Mme TONDEUX effectue donc son second sondage sur la butte afin de savoir si la zone humide s'arrête ou non (**point vert** sur la carte précédente). Le sondage ne permet pas d'observer des traces d'hydromorphie, la zone humide s'arrête donc bien aux pieds de la butte.



Sondage n°2 sur la butte

V. Bilan de la réunion

Au cours de cette première réunion, les membres du groupe d'acteurs locaux ont fait preuve d'intérêt et d'implication pour fournir au bureau d'études un grand nombre d'informations.la méthodologie leur semble claire.

Sur la base des indications qui ont été transmises par les membres du groupe, l'inventaire de terrain ciblera en particulier les zones à plus forte potentialité de présence de zones humides.

Le principe des référents est approuvé : 4 référents sur la commune.

VI. Suite de la démarche d'inventaire

Une réunion d'information pour l'ensemble des exploitants agricoles et des propriétaires aura lieu le **30 aout 2016 à 14h** à la salle des fêtes.

Le travail de terrain aura lieu entre le **13 et le 15 septembre** 2016. Les personnes souhaitant accompagner les ingénieurs seront contactées.

Suite à cet inventaire, une cartographie provisoire des zones humides sera déposée en mairie pour trois semaines : **du 27 septembre au 14 octobre** 2016.

NCA présentera les résultats provisoires au groupe d'acteurs lors d'une prochaine réunion, fixée le **19 octobre à 14h**.

Planning prévisionnel :

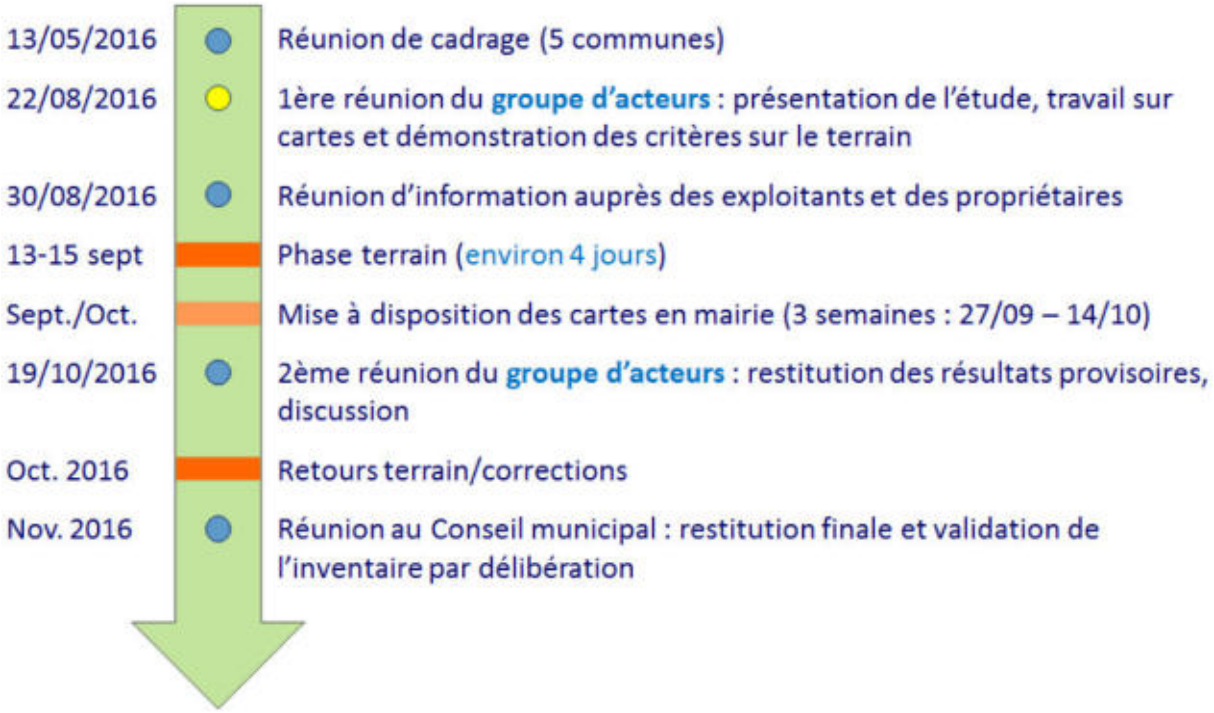

ANNEXE 3

Compte-rendu de la réunion d'information auprès des exploitants et propriétaires de la commune, du 30 août 2016

Participants à la réunion

Intervenants extérieurs	
Mme TONDEUX Laetitia	NCA Environnement
Mme BEVILLON Camille	Pays de Gâtine
Membres du groupe d'acteurs locaux	
M. CHARTIER Mickael	Maire / Agriculteur
M. BILLON Pierre	Agriculteur
M. BLANCHARD Jean-Noël	Agriculteur
M. BRAULT Pascal	Agriculteur
M. CHAUVIERE André	Agriculteur
M. COLLON Gilbert	Agriculteur
M. GIRAUDEAU David	Agriculteur
M. MIE Jean-Luc	Agriculteur
M. SAUJON Philippe	Agriculteur
Mme AMBROGI Pauline	Remplaçant M. AMBROGI Pascal, agriculteur

I. Présentation de la démarche d'inventaire des zones humides

1. Introduction

La réunion s'est déroulée à 14h, le 30 août 2016, à la salle communale d'Oroux.

L'objectif de cette réunion est de porter à connaissance cet inventaire aux exploitants agricoles et aux propriétaires de la commune. Les exploitants et les grands propriétaires ont été conviés par courrier. Un article est également paru dans la presse le 25 août 2016 pour toucher un maximum de personnes.

M. le Maire ouvre la réunion en posant le contexte de cette étude. Il explique que l'inventaire a pour objectif d'identifier les zones humides sur le territoire communal, et qu'il s'inscrit dans un contexte plus large porté par le Pays de Gâtine (groupement de 28 communes).

Suite à ce tour de table, Mme TONDEUX démarre sa présentation par une explication de la démarche générale d'inventaire des zones humides, notamment les critères de délimitation. Par la suite, les différents outils de prélocalisation sont présentés (géologie, pédologie, prélocalisation) en expliquant que ces éléments ont été discutés lors de la réunion « groupe d'acteurs » du 22 août, permettant d'aboutir à une carte de pré-inventaire. Cette carte sera un document de travail utilisé lors de la phase terrain.

2. Cadre juridique de l'inventaire

Le cadre juridique de cet inventaire est fixé par différentes réglementations :

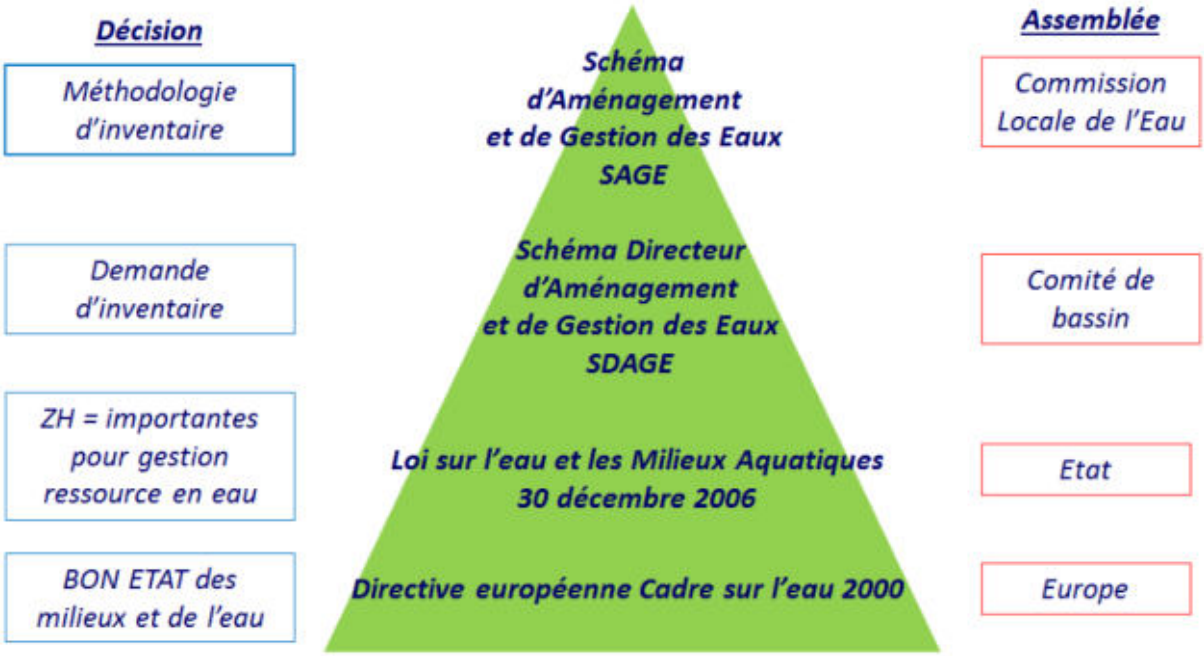

Source du schéma : IIBSN

La **Directive Cadre sur l'Eau** du 23 octobre 2000, fixe l'objectif d'atteindre un bon état des cours d'eau européens d'ici 2015.

La **loi sur l'eau** du 3 janvier 1992 modifiée en 2006 a pour fondement la gestion collective de l'eau et des milieux aquatiques, qui constituent un patrimoine fragile et commun à tous. Les zones humides y sont identifiées comme des espaces contribuant à la gestion équilibrée de la ressource ;

Le **SDAGE Loire Bretagne** 2016-2021, adopté le 4 novembre 2015 par le comité de bassin, prévoit, dans l'un de ses quatorze objectifs principaux, la sauvegarde et la mise en valeur des zones humides, principe mis en œuvre au niveau des SAGE. Le SDAGE Loire Bretagne prévoit d'atteindre 61% des eaux en bon état d'ici 2021. Aujourd'hui, seulement 26% des cours d'eau ont un bon état écologique sur le bassin Loire Bretagne.

La commune d'Oroux est située sur le territoire du **SAGE Thouet**. La méthodologie d'inventaire des zones humides est définie par le SAGE sur son territoire.

La **loi sur le développement des territoires ruraux** de 2005 pose le principe que la préservation et la gestion durable des zones humides sont d'intérêt général.

3. Généralités sur les zones humides

a. DEFINITION D'UNE ZONE HUMIDE

La définition d'une zone humide est donnée par le code de l'environnement (art. L.211-1). Ainsi, les zones humides sont définies comme "des terrains exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre, de façon permanente ou temporaire, et la végétation quand elle existe, est dominée par des plantes hygrophiles pendant une partie de l'année".

Deux critères permettent de déterminer et de délimiter une zone humide :

5. La présence de végétation hygrophile,
6. L'hydromorphie des sols.

Les critères « flore » et « pédologie » sont définies de manière précise par un arrêté ministériel datant du 24 juin 2008, modifié en 2009.

Deux autres « critères » peuvent être utilisés comme outils d'aide à la décision :

7. L'hydrologie, ou présence d'eau (une indication à prendre « avec des pincettes » notamment en période de fortes précipitations),
8. La topographie.

Le schéma suivant permet de représenter l'étendue des milieux répondant à la définition de « zones humides » :



Mme TONDEUX souligne la confusion trop souvent faite entre zone humide et zone inondable. En effet la zone inondable présente souvent le caractère exceptionnel d'une crue, ponctuelle dans le temps. Alors qu'une zone humide est engorgée, si ce n'est tout au long de l'année, au moins en période hivernale et de manière récurrente, pour qu'une végétation ou un sol caractéristique s'y développe. Mme TONDEUX ajoute qu'il arrive que des zones inondables, même en bordure directe de cours d'eau, ne présentent pas des critères permettant de les classer en zones humides, l'engorgement étant trop ponctuel.

b. LOCALISATION ET TYPES DE ZONE HUMIDE

Il existe une diversité de zones humides mais le moteur reste la présence d'eau de manière temporaire à prolongée. Ainsi, dès lors que les conditions nécessaires sont réunies, il est possible d'observer des zones humides partout où le contexte leur est favorable. On observe donc des zones humides de plateau, de tête de vallon, de bordure de cours d'eau ou de plaine alluviale.

Les zones humides recouvrent une diversité de milieux. On peut citer :

- les roselières,
- les prairies humides,
- les bordures de mares,
- les boisements humides,
- les terres labourées,
- les peupleraies…

Les zones humides dites «dégradées», comme les terres agricoles et les paysages artificialisés (peupleraies…) peuvent présenter au moins un des critères d'identification des zones humides, notamment la présence de sols hydromorphes. Ces secteurs seront donc également identifiés.

4. Fonctionnalités des zones humides

De cette diversité de types de zones humides, découle une diversité de fonctions, desquelles l'Homme tire des bénéfices, nommés « services rendus » :

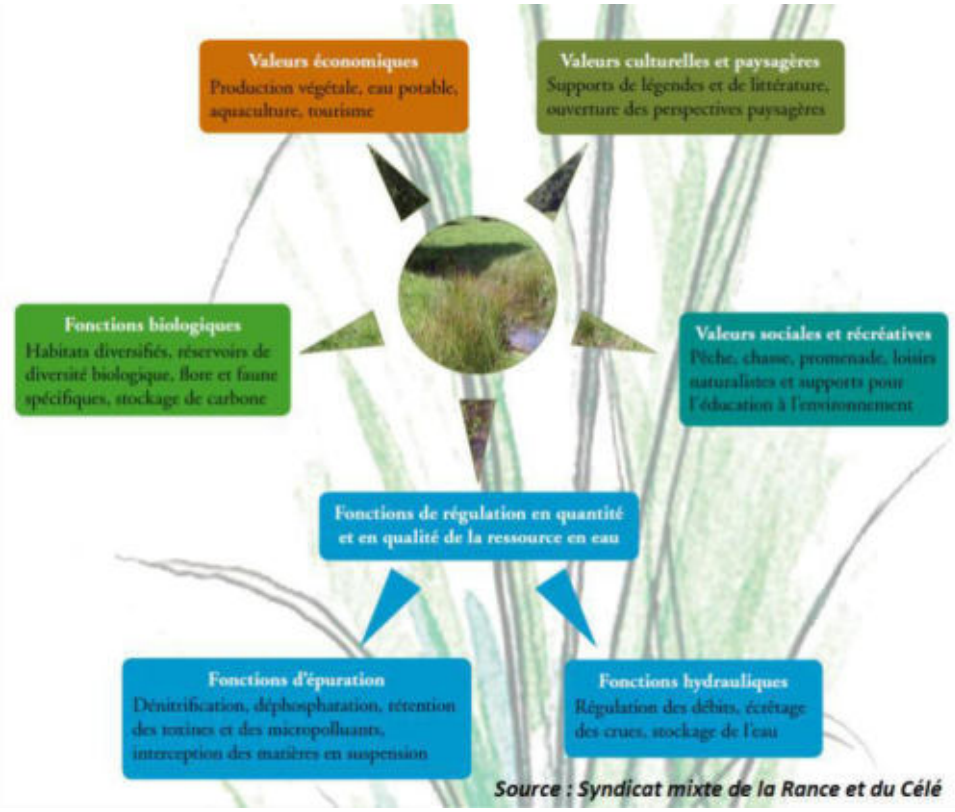

Fonctions biogéochimiques : épuration des eaux

Les zones humides agissent comme des zones tampon : elles ralentissent les écoulements de surface et favorisent la sédimentation et le stockage des matières présentes dans les eaux et des polluants qui y sont associés. Certaines de ces substances pourront être absorbées par la végétation et d'autres pourront être stockées et/ou dégradées (au moins en partie) par voie bactérienne.

Les zones humides contribuent donc à l'épuration des eaux et à l'élimination/stockage des nitrates, phosphates, produits phytosanitaires, matières en suspensions…

Elles contribuent ainsi au maintien de la qualité de l'eau rejoignant les cours d'eau ou les nappes. Ce processus naturel peut en partie se substituer à la création d'une station d'épuration.

Fonctions hydrologiques

Les zones humides sont aussi de véritables « éponges naturelles ». Lors d'évènements pluvieux importants, elles vont capter une grande partie des eaux et ainsi réduire la zone d'expansion de crue. Elles vont ainsi minimiser la gravité des phénomènes d'inondation.

L'eau stockée va ensuite être restituée progressivement tout au long de l'année. Les zones humides participent donc à la recharge des nappes ainsi qu'au soutien d'étiage l'été, ce qui est indispensable au maintien de la vie aquatique.

Fonctions écologiques

Les zones humides peuvent constituer des réservoirs d'espèces faunistiques et floristiques parfois rares et menacées (30% des espèces végétales remarquables y sont attribuées).

Elles sont indispensables pour l'hivernage, la migration et la reproduction de nombreux oiseaux (50% des espèces d'oiseaux y sont liés) et pour de nombreuses autres espèces faunistiques (amphibiens, reproductions des poissons et crustacés, mollusques, insectes…).

Valeurs socio-économiques et culturelles

Les zones humides présentent également des intérêts socio-économiques et culturels importants tels que :

- Agriculture : culture maraîchère, pâturage, fauche, populiculture ;
- Loisirs : pêche, chasse, randonnées, loisirs nautiques, observatoires pour la biodiversité…

Rappelons que ces milieux sont dans la majorité des cas exploités, et par conséquent possèdent une dimension socio-économique non négligeable.

5. Démarche d'inventaire des zones humides

L'inventaire est destiné à mieux connaître les zones humides du territoire, il s'agit bien d'un **inventaire de connaissance** qui ne constitue pas un inventaire au titre de la Police de l'eau. Il consiste à localiser, caractériser et mieux comprendre le fonctionnement des zones humides compte-tenu de leur rôle au sein du bassin versant. Une meilleure connaissance des zones humides constitue ainsi un élément incontournable pour répondre aux enjeux du SAGE concernant la gestion de la ressource en eau, tant sur le plan qualitatif que quantitatif.

Mme TONDEUX précise qu'outre les zones humides, différents éléments tels que les mares et plans d'eau, ainsi que le réseau hydrographique seront inventoriés car ces milieux sont étroitement liés aux zones humides.

La concertation et la communication sont essentielles durant toute la démarche d'inventaire, les acteurs locaux étant les actuels gestionnaires des zones humides. Du fait de leur connaissance du territoire, ils constituent une source d'information essentielle sur les zones humides à l'échelle communale.

6. Méthodologie d'inventaire

a. PHASE DE PRELOCALISATION DES ZONES HUMIDES

La phase de pré-localisation est un moyen de définir et de délimiter les zones humides potentielles. Elle identifie sur le territoire les secteurs à forte probabilité de présence de zones humides, afin d'optimiser les phases suivantes.

Les principales sources d'information dont nous disposons sont les suivantes :

- pré-localisation AgroCampus, pré-localisation DREAL,
- réseau hydrographique,
- plans d'eau,
- carte géologique,
- carte pédologique,
- aléa des remontées de nappes,
- IGN BD Ortho (photo-aériennes),
- IGN scan25.

Bien connaitre le contexte géologique et pédologique de la commune est primordial afin d'analyser les cartes de pré-localisation :

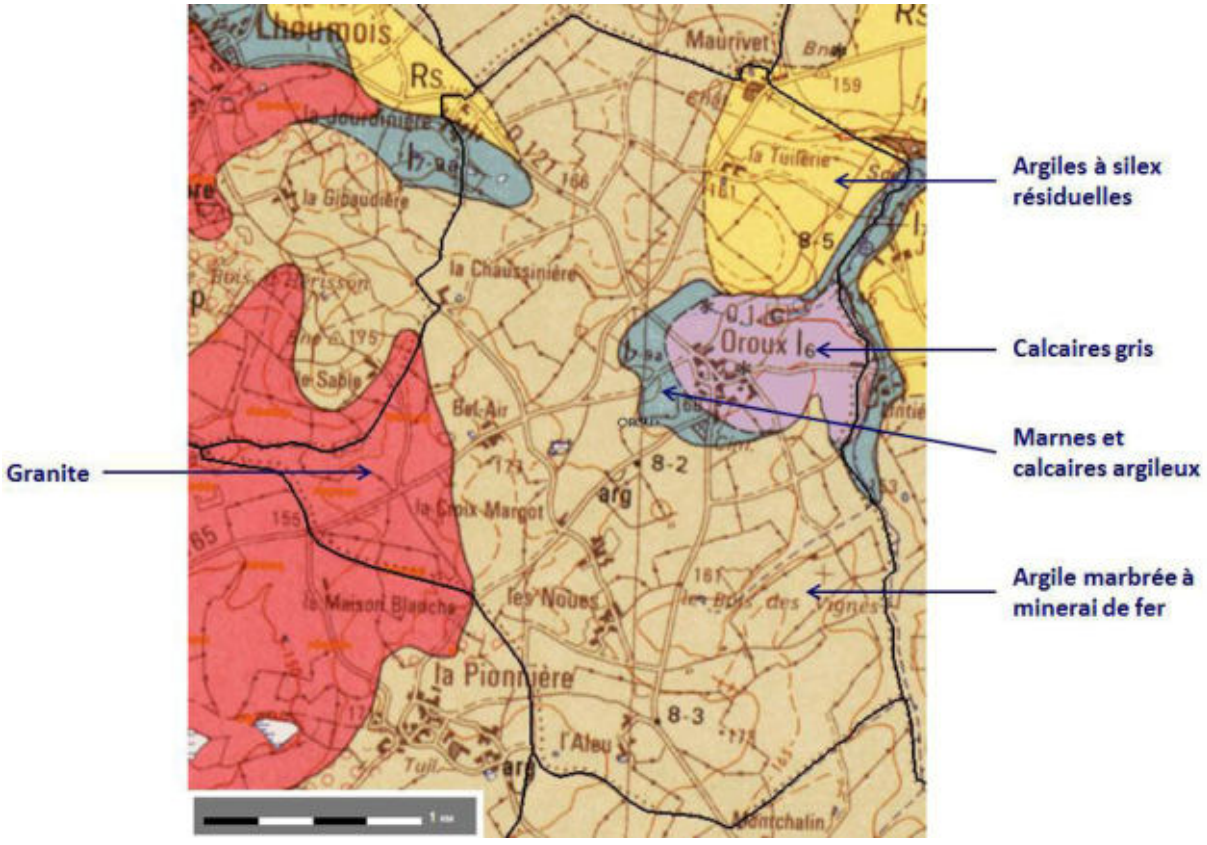

Carte géologique de la commune d'Oroux

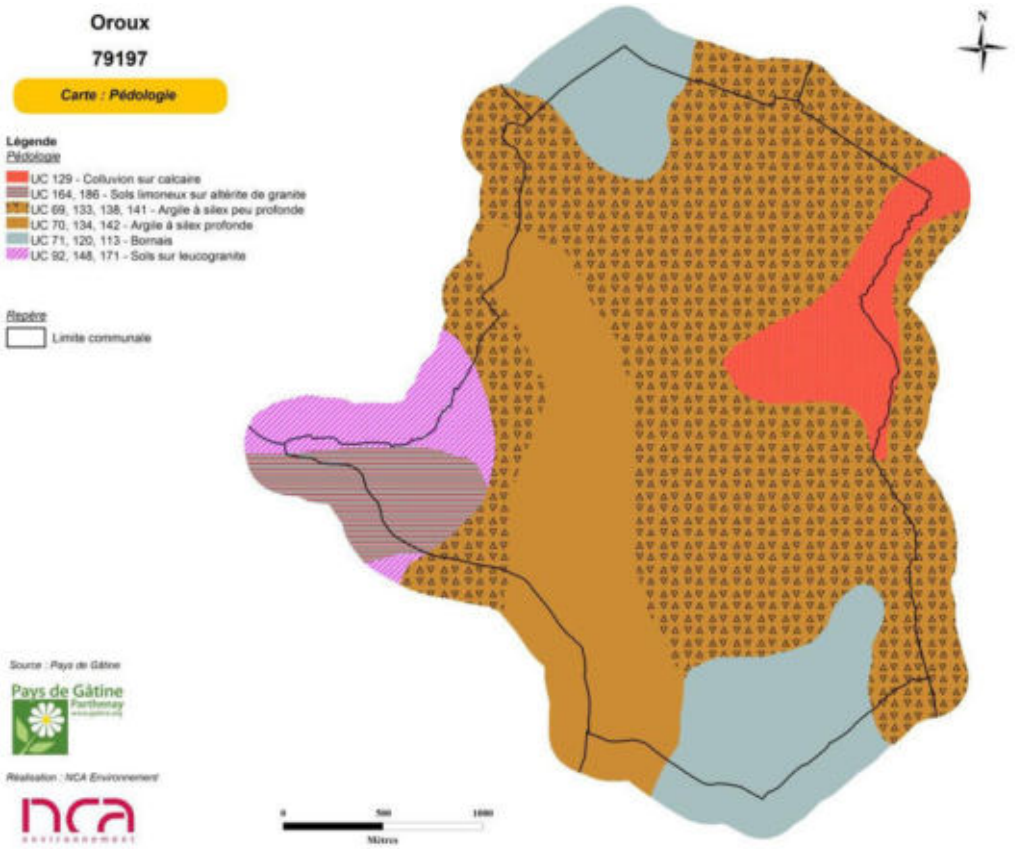

Carte pédologique de la commune d'Oroux

Le contexte géologique et pédologique de la commune fait ressortir 3 types de sols :

- La commune est dominée par des sols argileux (argile à silex plus ou moins profonde),
- La pointe ouest est sur sol granitique,
- On observe des sols calcaires autour du bourg d'Oroux et des bornais (mélange calcaire/argile) au nord et au sud de la commune.

Devant ce constat, on peut s'attendre à observer des zones humides un peu partout sur la commune. Les sols argileux forment une couche imperméable, empêchant l'eau de s'infiltrer rapidement dans le sol. Des zones d'engorgement et des zones humides peuvent ainsi apparaitre, notamment sur les plateaux. Une attention particulière sera donc portée aux zones de plateau argileux.

A l'inverse, les sols calcaires ne sont a priori pas favorables aux zones humides.

Les données existantes permettent d'établir des **prélocalisations**, c'est-à-dire les zones qui pourraient potentiellement être humides. La **DREAL** fourni une prélocalisation basée sur la photo-interprétation et l'**Agrocampus** de Rennes fourni une prélocalisation basée sur la topographie. Il est intéressant de faire apparaitre ces deux données car elles sont très différentes : les zones prélocalisées par la DREAL sont restreintes alors que celles de l'Agrocampus sont larges. Ces deux données seront étudiées sur le terrain, elles restent dans tous les cas un **document de travail**, une base qui sera modifiée par la phase terrain.

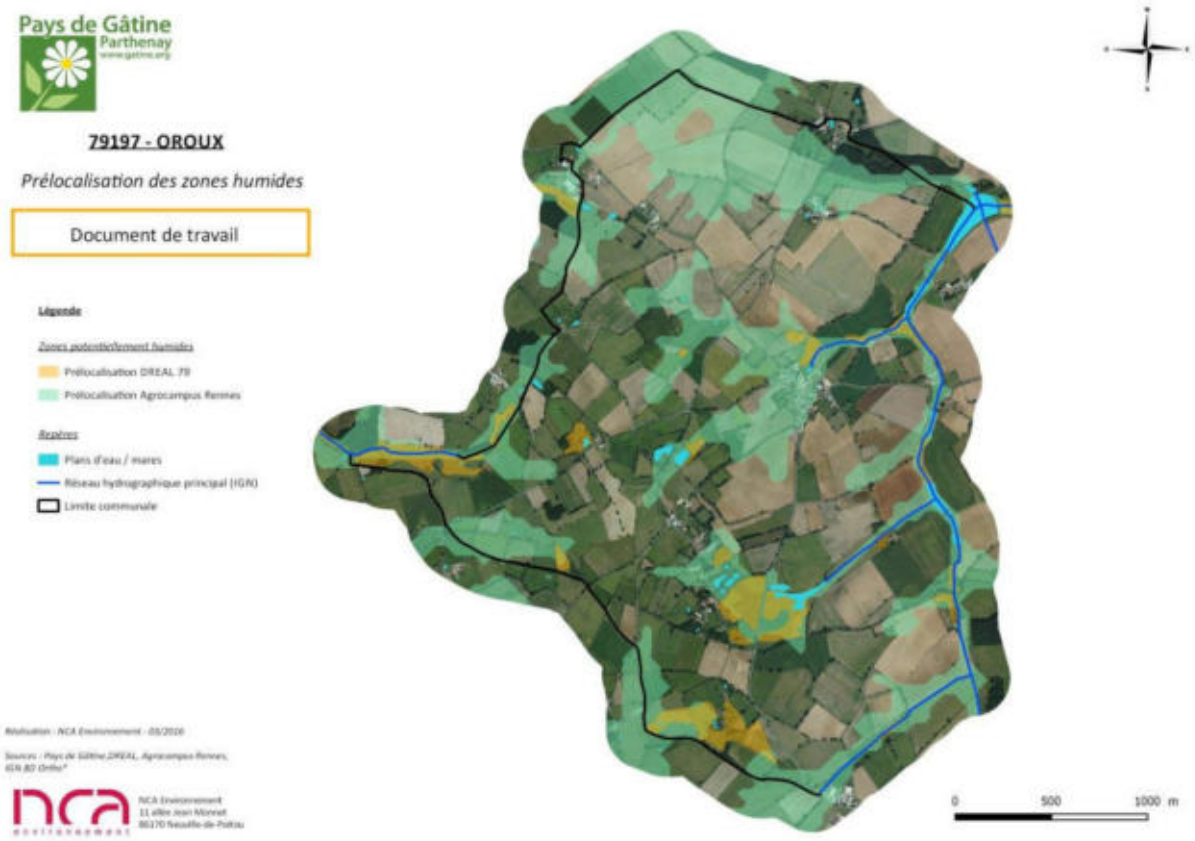

La concertation avec le groupe d'acteurs la semaine dernière a mis en évidence que les zones prélocalisées par la DREAL sont plutôt fiables et que celles prélocalisées par l'Agrocampus se sont pas justifiées dans la majorité des cas.

b. PHASE D'INVENTAIRE ET EXPERTISE DE TERRAIN

L'ensemble du territoire communal sera concerné par cet inventaire à l'exception des surfaces imperméabilisées et des Boisements ONF (Office Nationale des Forêts) qui font déjà l'objet d'une gestion et d'une protection particulière.

L'échelle cartographique de l'atlas des zones humides est au **1/7000ème**. Cette échelle de travail n'a donc aucune portée réglementaire. En effet, la législation en vigueur depuis 1992 s'applique à l'échelle d'un projet d'aménagement, et donc à une échelle plus fine (m^2).

Cette étude correspond ainsi à un inventaire de connaissance ayant pour but d'orienter les futurs projets d'aménagements qui pourraient être concernés par la rubrique « zones humides » (assèchement, remblais, création de plans d'eau).

Pour cet inventaire, il s'agit d'identifier et de délimiter, grâce aux investigations de terrain, les zones humides effectives, c'est-à-dire les zones présentant un caractère humide lorsque l'on suit la procédure d'identification conforme à la réglementation en vigueur.

Sur le terrain, la végétation sera observée afin de repérer les espèces indicatrices ou les habitats de zones humides. Dans un second temps, le critère pédologique sera utilisé afin de délimiter précisément les contours des zones humides. Sur les zones cultivées, seul le critère pédologique pourra être utilisé en l'absence de végétation caractéristique.

La commune a été divisée en **quatre zones**, correspondant chacune à une journée d'intervention. Deux chargées d'études interviendront sur le terrain (Eva et Laetitia) **entre le 13 et le 15 septembre**.

Planning phase terrain :

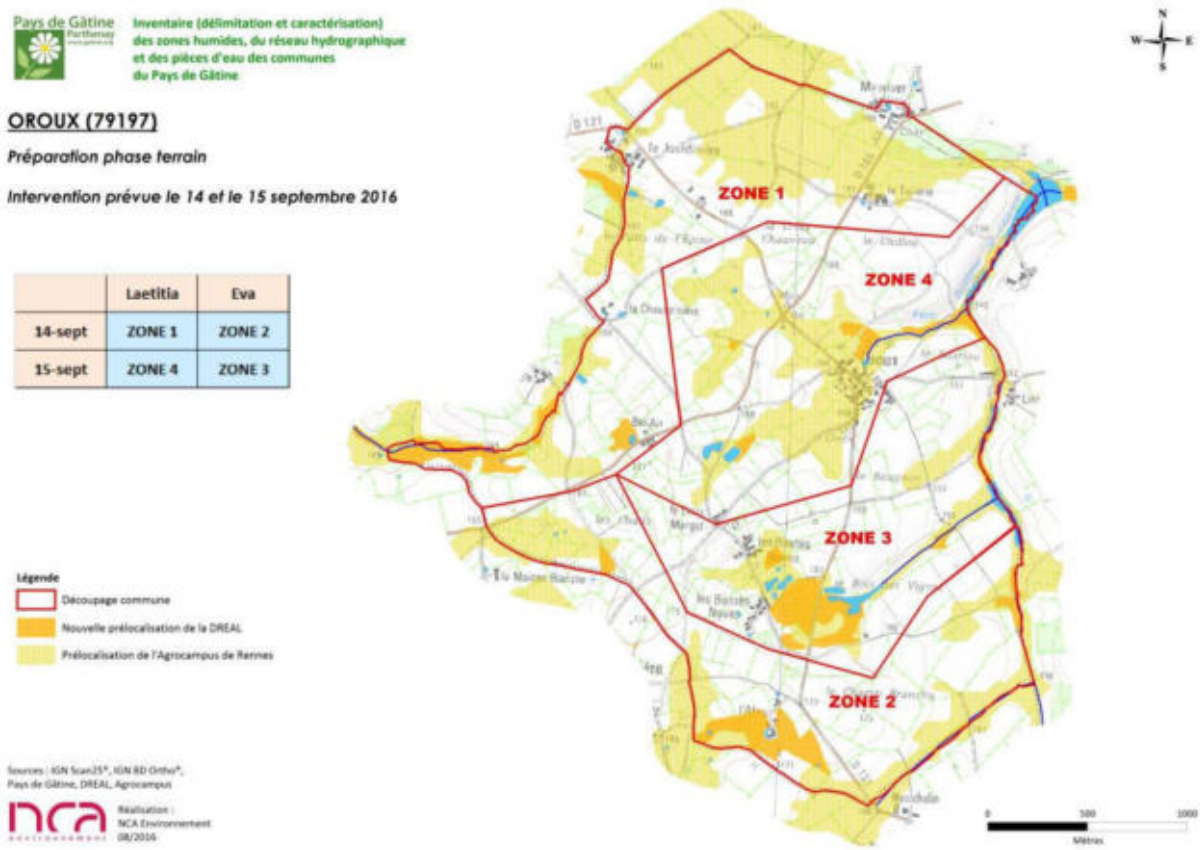

c. PHASE DE CARACTERISATION ET BANCARISATION DES DONNEES

L'ensemble des données recueillies sur les zones humides de la commune (flore, pédologie, fonctionnement,…) seront renseignées dans une base de données géo-référencée (Logiciel GWERN).

II. Discussion/questions posées durant la présentation

M. CHAUVIERE ne comprend pas pourquoi la commune d'Oroux est située sur le SAGE Thouet et non sur le Cébron. Mme TONDEUX lui explique que le Cébron se jette bien dans le Thouet (au niveau de Saint-Loup-sur-Thouet), donc il s'agit bien du SAGE Thouet. Le bassin du Cébron correspond à une échelle plus petite.

M. CHAUVIERE souligne que plusieurs agriculteurs n'ont pas reçu l'invitation à cette réunion. M. le Maire précise qu'il s'agit d'un oubli, il lui est reconnaissant de noté ces personnes et leurs numéros de téléphone afin que le bureau d'études puisse les contacter pour la phase terrain.

Un autre agriculteur regrette de ne pas connaître la suite de cet inventaire, d'un point de vue réglementation. Mme TONDEUX comprend cette inquiétude mais une réglementation existe déjà,

depuis 1992, il nul ne sait s'il y aura une évolution par rapport aux zones humides. Ce qui est sûr, c'est que l'inventaire mettra en avant la localisation des zones humides et qu'il sera plus facile de faire appliquer la loi, notamment par rapport aux drainages illégaux et aux remblais. La contrainte principale est liée à l'urbanisation puisque le but est d'éviter toute construction en zone humide. Par ailleurs, dans certains secteurs, les inventaires peuvent être utilisés pour les MAE « zones humides ».

Mme TONDEUX explique qu'un système de **référents** a été mis en place à la dernière réunion. Les référents ne remplacent pas les agriculteurs sur le terrain mais ils peuvent être un soutien pour le bureau d'études, par exemple pour recueillir des numéros de téléphone ou pour améliorer la communication. M. le Maire cite le nom des quatre référents : BILLON Pierre (zone 1), SAUGEON Philippe (zone 2), COLLON Gilbert (zone 3), GIRAUDEAU David (zone 4). Il précise que ces quatre personnes font parties du groupe d'acteurs locaux.

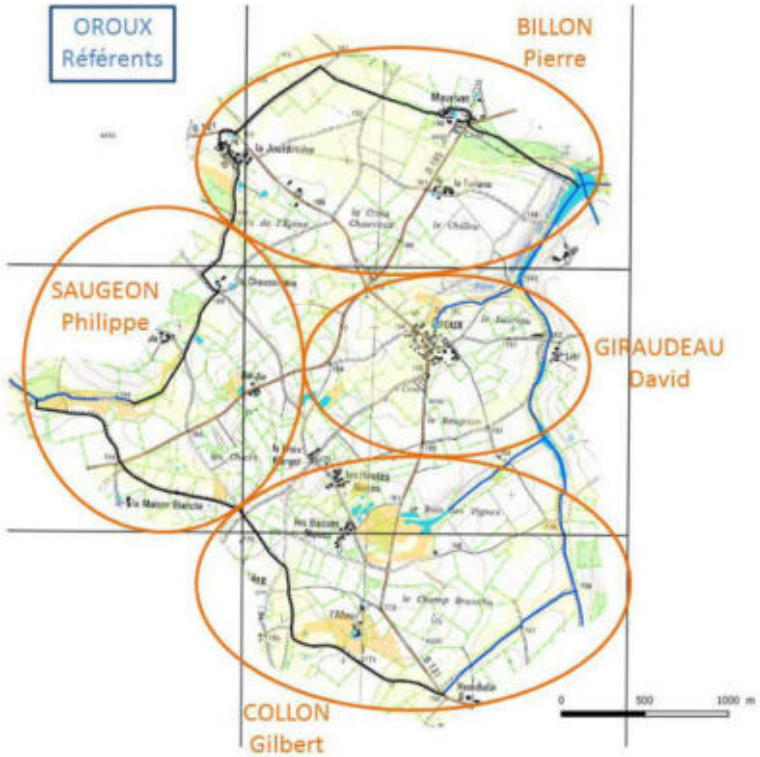

M. le Maire demande si la météo ne sera pas trop contraignante pour les carottages. En effet, il n'a pas plu depuis 2 mois et les sols seront très durs, notamment car ils sont riches en argile et qu'il y a beaucoup de prairies pâturées. Mme TONDEUX confirme que cela peut compliquer les sondages et que s'il y a de véritables problèmes pour les carottages, la phase terrain et les phases qui s'en suivent, seront décalées.

III. Bilan de la réunion

Au cours de cette première réunion, l'ensemble des personnes présentes ont pu s'exprimer. Des inquiétudes ont été relevées quant à la réglementation qui peut évoluée et être contraignante pour les agriculteurs.

Le principe des référents est approuvé.

IV. Suite de la démarche d'inventaire

Le travail de terrain débutera le 14 septembre 2016.

Suite à cet inventaire, une cartographie provisoire des zones humides sera déposée en mairie pour trois semaines (du 27 septembre au 14 octobre) et les résultats provisoires seront présentés aux acteurs locaux lors d'une réunion.

Le rendu final de l'étude est prévu pour novembre 2016.

Planning prévisionnel :

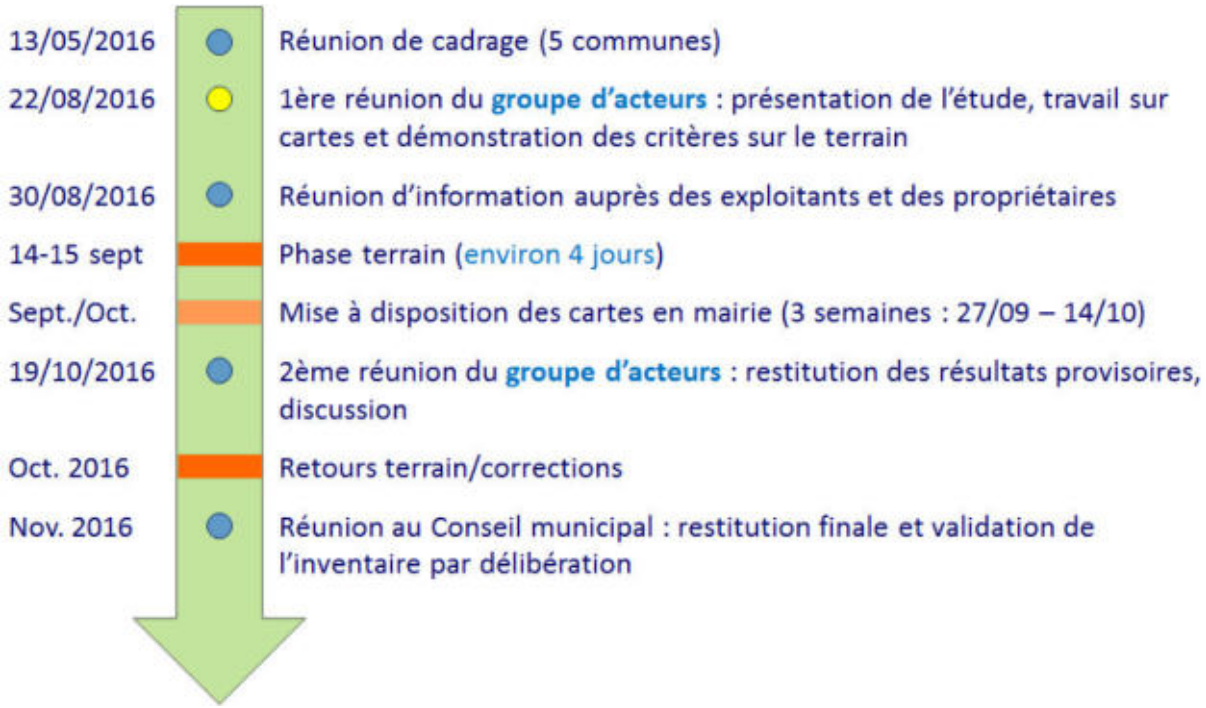

ANNEXE 4

Compte-rendu de la réunion de restitution provisoire au groupe d'acteurs locaux du 19 octobre 2016

1. PARTICIPANTS A LA REUNION

Intervenants extérieurs	
NCA Environnement	Mme RICHEZ Eva
Membres du groupe d'acteurs	
Maire	M. CHARTIER Mickaël
Adjoint	M. COLLON Gilbert
Conseiller municipal	M. SAUJON Philippe
SAGE Thouet	M. PACAUD Alexis

I. Introduction

La réunion de restitution provisoire s'est déroulée le mercredi 28 octobre 2016 à 10h à la Mairie. L'objectif était de présenter les résultats provisoires concernant l'inventaire des zones humides, des plans d'eau et du réseau hydrographique de la commune.

Mme RICHEZ débute la réunion par quelques rappels sur les zones humides et la démarche d'inventaire. Elle présente ensuite les résultats provisoires concernant les zones humides, les pièces d'eau et le réseau hydrographique. Enfin, la discussion est ouverte et l'atlas cartographique est passé en revue, planche par planche, laissant le temps aux membres du groupe d'acteurs de s'exprimer et de commenter les remarques déposées à la mairie.

II. Rappel de la démarche et présentation des résultats provisoires

1. Définition d'une zone humide

L'identification des zones humides sur le terrain a respecté la définition donnée par le Code de l'Environnement : les zones humides sont définies comme "des terrains exploités ou non, **habituellement inondés ou gorgés d'eau douce**, salée ou saumâtre, **de façon permanente ou temporaire**, la végétation quand elle existe, est dominée par des plantes hygrophiles pendant une partie de l'année".

Deux critères permettent de déterminer et de délimiter une zone humide :

9. La présence de végétation hygrophile,
10. L'hydromorphie des sols.

Les critères « flore » et « pédologie » sont définies de manière précise par un arrêté ministériel datant du 24 juin 2008, modifié en 2009.

Deux autres « critères » peuvent être utilisés comme outils d'aide à la décision :

11. L'hydrologie, ou présence d'eau (une indication à prendre « avec des pincettes » notamment en période de fortes précipitations),
12. La topographie.

Les zones humides sont des milieux dynamiques, avec un gradient d'humidité souvent plus large que le laisse à penser la culture populaire. En effet, les zones humides bien connues font souvent référence aux marais, aux bourbiers ou aux tourbières. Toutefois, une zone humide peut présenter un degré d'humidité beaucoup plus faible, on parlera de milieux frais qu'il est alors possible de cultiver.

2. Méthodologie d'inventaire

Cette étude est basée sur une démarche de **concertation**, c'est pourquoi un groupe d'acteurs locaux a été créé. Le bureau d'études et les membres du groupe d'acteurs se sont réunis avant la phase

terrain pour analyser ensemble les données de prélocalisation. De plus, les exploitants et propriétaires voulant accompagner les ingénieurs sur le terrain ont été contactés. Les cartes provisoires ont été mises à la disposition de la population à la mairie, **du 27 septembre au 14 octobre 2016**. Un cahier de remarques a été laissé à disposition pour noter les commentaires de chacun.

➥ Lors de la mise à disposition des cartes à la mairie, 2 personnes sont venues les consulter. Voici la copie du cahier de remarque :

Inventaire des zones humides, du réseau hydrographique et des pièces d'eau

– Phase de levée de doute du 27/09/16 au 14/10/16 – Oroux

NOM, prénom	Numéro de téléphone	Remarque (explication et lieu concerné)	Signature
CHAUVIÈRE Andre	05.49.63.11.69 06.70.65.68.09	Sans observation	
[illegible]	06 18 20 06 31	RAS	

➥ Ces deux personnes n'ont émis aucune remarque par rapport à ces résultats.

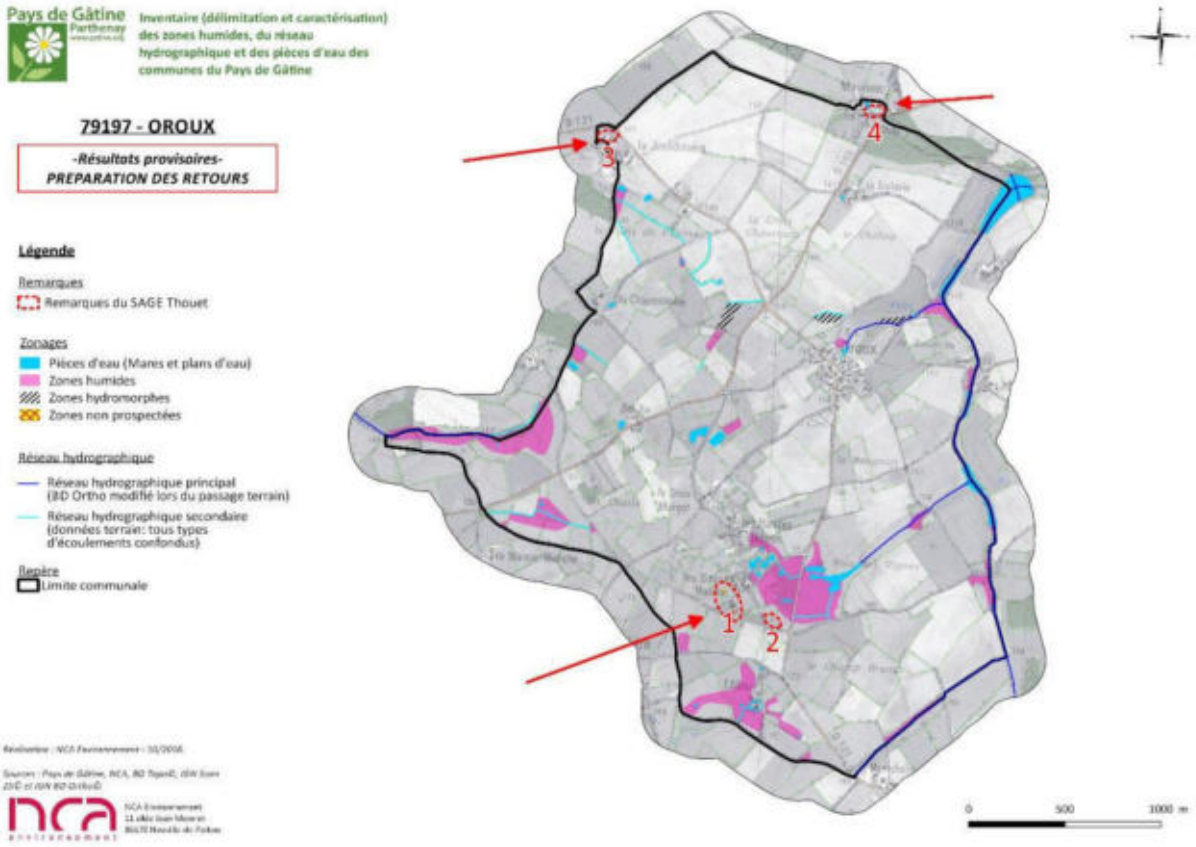

MME RICHEZ explique que le SAGE Thouet a également analysé l'effort de prospection, et sollicité des demandes de compléments sur certains secteurs. Le SAGE Thouet demande des précisions pour deux pourtours de mares (Zone 3 et 4). M. PACAUD précise que ces retours sont demandés suite à l'absence de sondages autour de ces mares, mais que l'environnement de celles-ci n'a pas été pris en

compte, l'analyse étant faite sans fond orthophoto. Pour la Zone 2, il s'agit d'un oubli de cartographie d'un sondage pédologique, et pour la Zone 1, il y a deux mares dont l'existence n'a pas été vérifiée sur le terrain.

Ainsi les Zones 1, 3 et 4 nécessitent un retour terrain. Ces retours seront effectués à la suite de cette réunion avec le Maire, M. CHARTIER.

Après les retours, les cartes seront corrigées et présentées au Conseil municipal.

Puis après validation par la commune, l'inventaire devra être validé par la Commission locale de l'eau (CLE) du Thouet. Les animateurs du SAGE veillent à ce que les modalités d'inventaires soient bien respectées par les communes et le bureau d'études.

3. Résultats de l'inventaire

× Zones humides

La surface de zones humides inventoriée est de **34,9 ha**, soit **5,3** % de la surface communale totale. Ceci représente 17 % de la prélocalisation initiale.

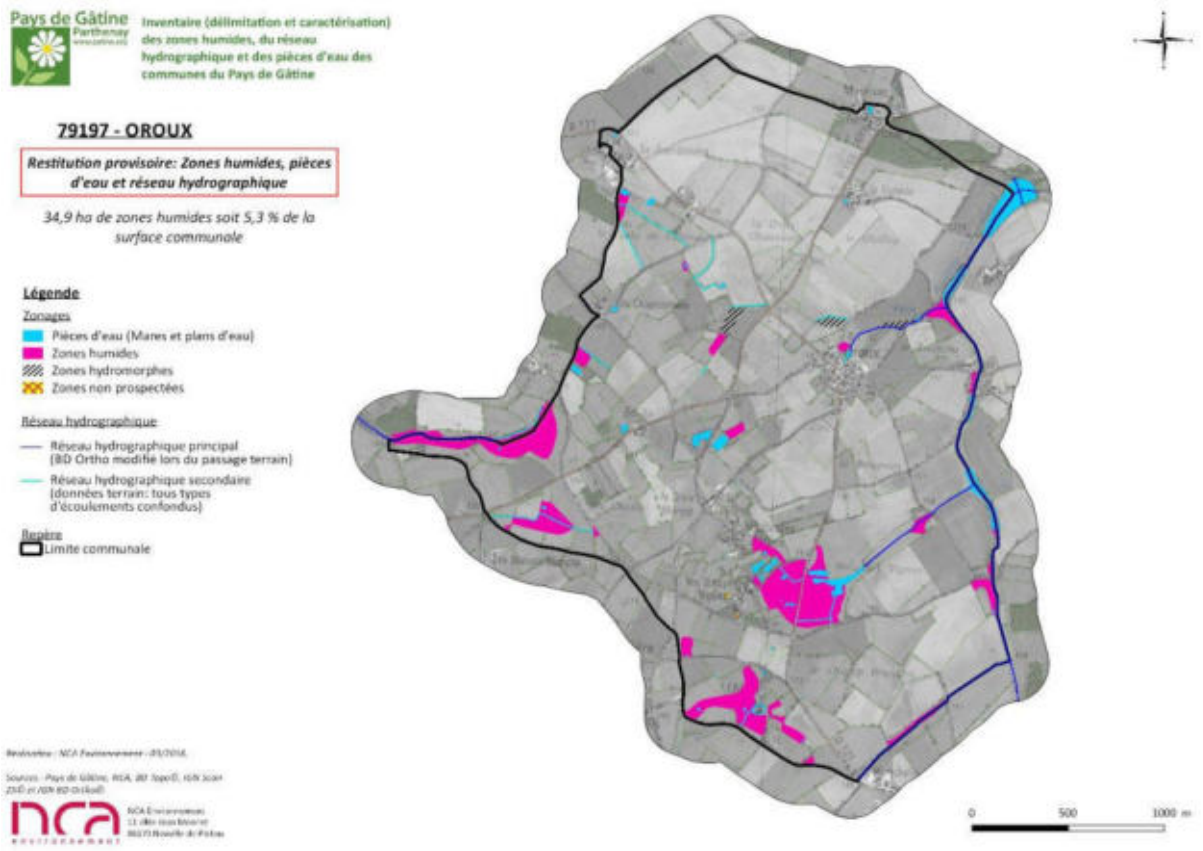

Cartographie des zones humides provisoires

Les fonctionnalités des zones humides observées sur la commune sont globalement bonnes, notamment les fonctions hydrauliques. Les zones humides sont majoritairement des **prairies** (78 %),

localisées **sur des plateaux** argileux (64 %) et 34% se situent en bordures de cours d'eau, celles-ci participent à la régulation des débits d'étiage, à la réduction des risques d'inondation et à l'épuration des eaux. Ces fonctionnalités varient bien entendu en fonction de l'occupation du sol (les zones humides cultivées ont peu d'intérêt d'un point de vue biologique, avec des fonctionnalités épuratrices limitées par l'absence de végétation hygrophile), mais la part importante de prairies sur la commune met en évidence une faible altération des fonctionnalités de ces milieux.

Les habitats retrouvés sur la commune sont assez diversifiés : prairies humides à Joncs, roselières, boisements naturels, plantations, terres cultivées… Certains de ces habitats présentent un intérêt écologique plus fort, tel que les roselières et certaines prairies humides.

D'un point de vue global, on note que **les prairies humides sont en bon état de conservation, grâce à une gestion adaptée de ces milieux** (pâturage/fauche), avec une part faible de terres cultivées et de plantations (8%), qui constituent des zones humides dégradées.

× Plans d'eau et mares

Les résultats d'inventaire comptabilisent **55 plans d'eau et mares,** pour une surface totale de **10,1 ha d'eau superficielle** (ne rentrant pas dans l'appellation « zones humides »). On observe une diversité de ces milieux, tant en termes de morphologie et de positionnement, qu'en termes d'usage et de structure de la végétation de ceinture. L'essentiel des petites pièces d'eau sont des mares d'abreuvement (ou anciennes mares), le plus plan d'eau fait 3,2 ha mais ne situe pas entièrement sur la commune (limite communale Nord-Est).



Cartographie des pièces d'eau (mares et plans d'eau)

× Réseau hydrographique

Sur la commune, le réseau hydrographique principal (IGN BD Topo) est principalement localisé sur la partie Est de la commune (ruisseau de l'Altrère entre autre) et mesure près de **6,3 km**.

A cela, s'ajoute le réseau complémentaire, issu des observations de terrain, qui représente **3,25 km**, sans distinction entre fossés et cours d'eau principalement situé à l'Ouest de la commune.

On observe globalement un maintien du caractère naturel des cours d'eau.

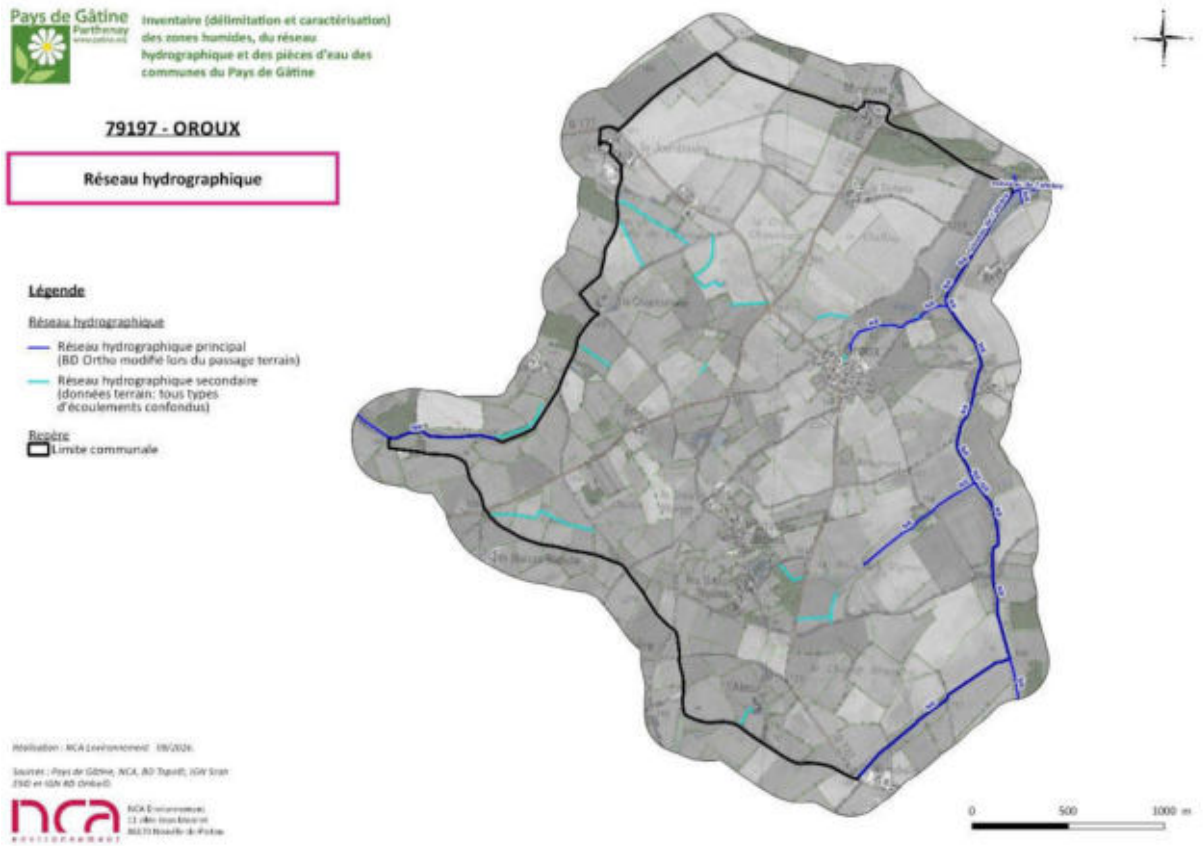

Cartographie du réseau hydrographique

Lors des prospections, 11 sources ont été recensées, ainsi que 1 fontaine.

III. Analyse planche par planche

Le groupe d'acteurs est invité à passer à une analyse plus précise de cet inventaire, planche par planche. Voici les remarques :

- <u>Planche AE41 :</u>

Remarque n°3 du SAGE Thouet : pourtour de mare à vérifier à la Jourdinière.

- Planche AE42 :

  Remarque n°4 du SAGE Thouet : pourtour de mare à vérifier à Maurivet.

- Planche AF41 :

  RAS

- Planche AF42 :

  M. CHARTIER indique que le fossé cartographié dans une parcelle au-dessus du bourg d'Oroux continu jusqu'à la route. Cette portion sera rajoutée sur les cartes finales. Il indique également la présence d'un puits supplémentaire aux Hautes Noues, ce-dernier sera également ajouté aux observations complémentaires.

  Il indique également qu'une parcelle située en bordure de route (sur la droite de Bel Air vers la Chaussinière), était encore récemment traversé par un fossé. Celui-ci a été rebouché et un drain a été installé afin d'évacuer le trop plein d'eau du fossé en bordure de route.

- Planche AG42 :

  M. SAUJON et M. COLLON font remarquer qu'il manque une mare au coin d'une parcelle, située le long du chemin au-dessus du Champs Branchu. Un retour sera fait sur cette parcelle.

  Remarque n°1 du SAGE Thouet : présence des deux mares non prospectées aux Basses Noues.

IV. Bilan de la concertation

Dans l'ensemble, la cartographie provisoire reflète bien la localisation des zones humides sur le territoire communal. Suite à cette réunion, quelques modifications seront apportées aux cartes finales avec le prolongement d'un réseau hydrographique complémentaire et l'ajout d'un puits.

V. Suite de la démarche d'inventaire

Les retours seront effectués directement à la suite de cette réunion avec M. CHARTIER. La cartographie des zones humides, des plans d'eau et du réseau hydrographique sera ensuite corrigée.

La restitution finale de l'étude aura lieu la dernière semaine de novembre, lors du Conseil municipal.

ANNEXE 5

Compte-rendu du conseil municipal du 30 novembre 2016

Participants à la réunion

Intervenants extérieurs	
NCA Environnement	Mme RICHEZ Eva
Membres du Conseil municipal	
Maire d'Oroux	M. CHARTIER Mickaël
Adjoint	M. COLLON Gilbert
Conseillère municipale	Mme EMMETT Annie
Conseiller municipal	M. SAUJON Philippe
Conseiller municipal	M. VEILLON Stéphane
Conseillère municipale	Mme SMITH Bernadine
Secrétaire	Mme PICHET Martine
Membre absent excusé –pouvoir à M. Le Maire	
Conseiller municipal	M. BILLON Pierre

Introduction

La réunion de restitution s'est déroulée le jeudi 30 novembre à 18h à la mairie d'Oroux. L'objectif est de présenter les résultats finaux concernant l'inventaire des zones humides, des plans d'eau et du réseau hydrographique de la commune.

M. CHARTIER ouvre la séance en présentant Eva RICHEZ, du bureau d'études NCA.

Mme RICHEZ débute la réunion par quelques rappels sur les zones humides et la démarche d'inventaire. Elle présente ensuite les résultats relatifs aux zones humides, les pièces d'eau et le réseau hydrographique, suite à la phase de levée de doute et les modifications qui en ont découlé.

I. Rappel de la démarche et présentation des modifications suite à la phase de levée de doute

1. Définition d'une zone humide

L'identification des zones humides sur le terrain a respecté la définition donnée par le Code de l'Environnement : les zones humides sont définies comme "des terrains exploités ou non, **habituellement inondés ou gorgés d'eau douce**, salée ou saumâtre, **de façon permanente ou temporaire**, la végétation quand elle existe, est dominée par des plantes hygrophiles pendant une partie de l'année".

Deux critères permettent de déterminer s'il s'agit d'une zone humide ou non :

- ✓ La présence de **végétation hygrophile** ;
- ✓ L'**hydromorphie des sols** ;

Les zones humides sont des milieux dynamiques, le gradient d'humidité étant souvent plus large que le laisse à penser la culture populaire. En effet, les zones humides bien connues font souvent références aux marais, aux bourbiers ou aux tourbières. Toutefois, une zone humide peut présenter un degré d'humidité beaucoup plus faible, on parlera de milieux frais qu'il est alors possible de cultiver.

2. Méthodologie d'inventaire

Cette étude est basée sur une démarche de **concertation**, c'est pourquoi un groupe d'acteurs locaux a été créé. Le bureau d'études et les membres du groupe d'acteurs se sont réunis avant la phase terrain pour analyser ensemble les données de prélocalisation. De plus, les exploitants et propriétaires voulant accompagner les ingénieurs sur le terrain ont été contactés. Les cartes provisoires ont été mises à la disposition de la population à la mairie, du 27 septembre au 14 octobre 2016. Un cahier de remarques a été laissé à disposition pour noter les commentaires de chacun. Aucune remarque n'a été faite en mairie durant cette phase. Des retours ont cependant été effectués à la suite de la réunion de restitution avec le groupe d'acteurs, le 28 octobre 2016, pour

vérifier l'existence de certaines mares et réaliser quelques sondages complémentaires. Après les retours, les cartes ont été corrigées et sont présentées au Conseil municipal.

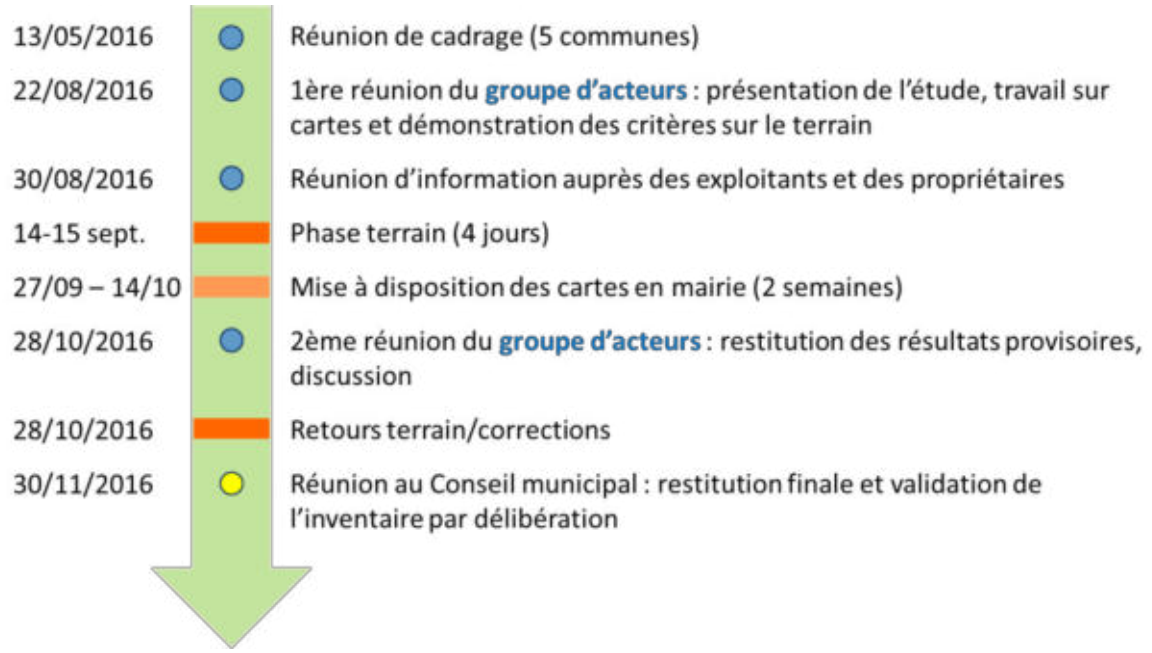

Synthèse des étapes de l'inventaire

Au total, 4 secteurs ont fait l'objet d'un retour terrain (zones entourées sur la carte ci-après). Sur l'ensemble de ces retours, les zones 1 et 2 ont conduit à des modifications sur les cartes finales.

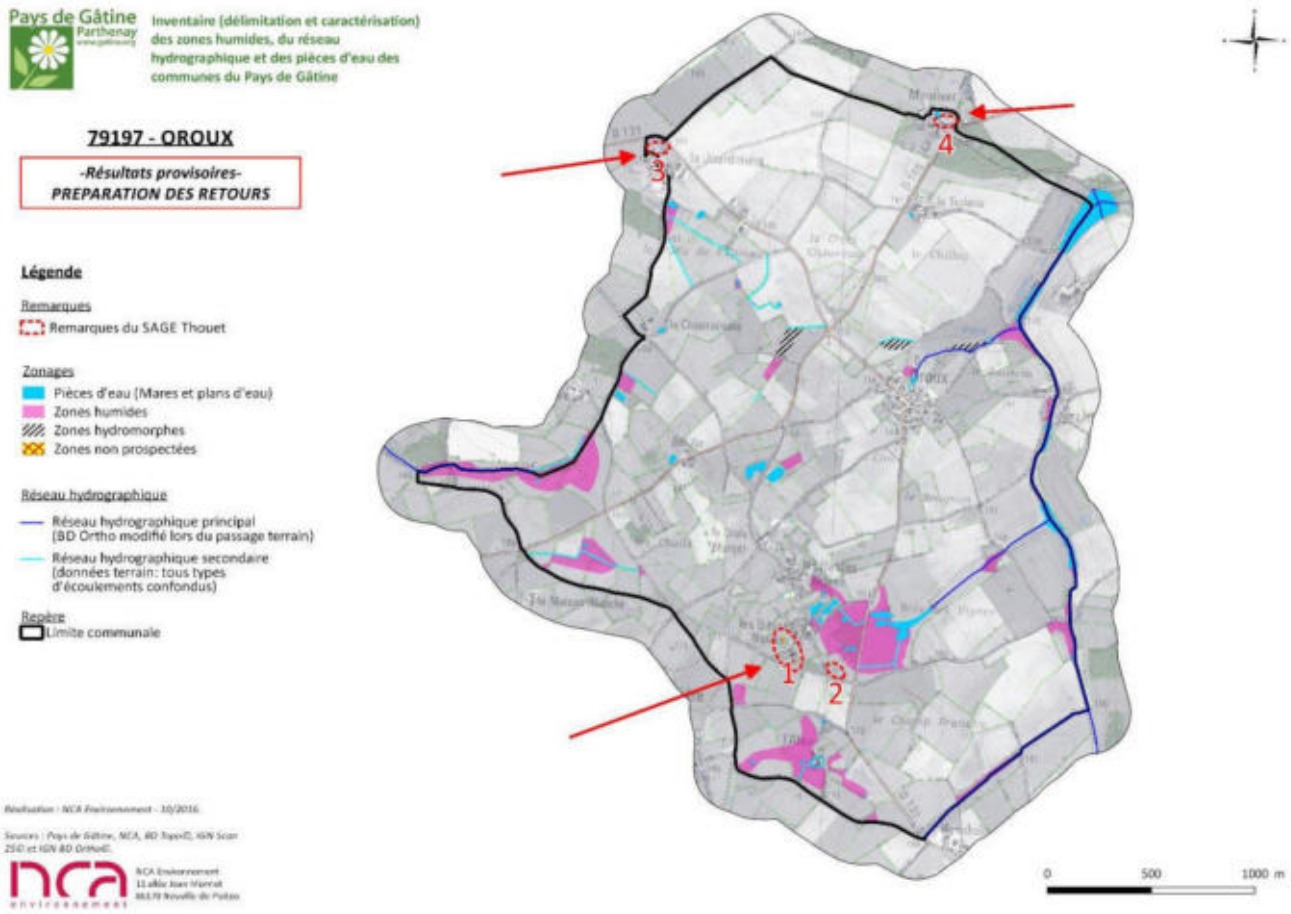

Localisation des retours

3. Résultats de l'inventaire

× Zones humides

La surface de zones humides inventoriée est de **35,04 ha**, soit **5,34 %** de la surface communale. Ceci représente une réduction de 83 % de la prélocalisation initiale.

Pour information : la proportion moyenne de zones humides sur les communes du Pays de Gâtine est autour de 6%.

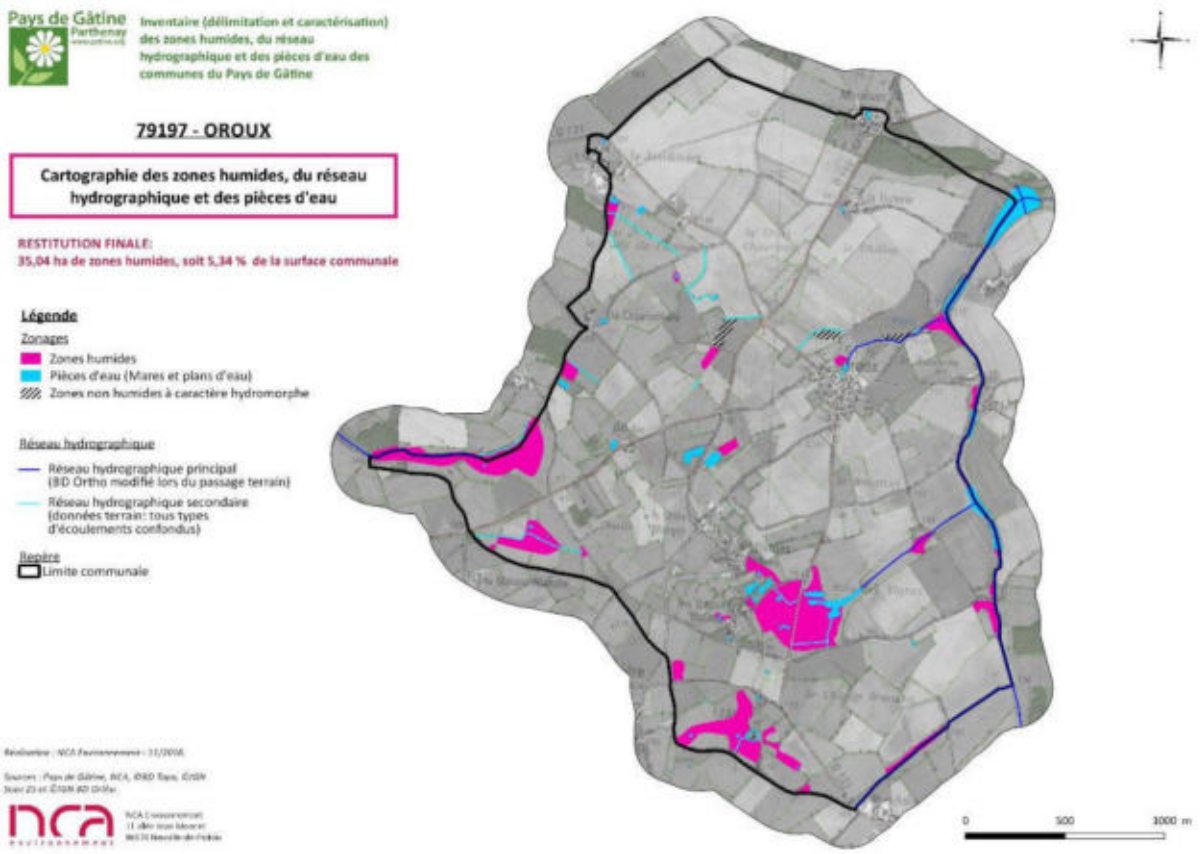

Cartographie des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau

Lorsque l'on compare les zones humides effectives aux zones humides potentielles (prélocalisation), on se rend bien compte de l'intérêt du terrain. Mme RICHEZ présente une superposition des deux couches pour souligner ses propos.

Les fonctionnalités des zones humides observées sur la commune sont globalement bonnes, notamment les fonctions hydrauliques. Les zones humides sont majoritairement des **prairies** (78 %), localisées sur des plateaux (64%). Les zones humides de **bordure de cours d'eau** (34%) participent à la régulation des débits d'étiage, à la réduction des risques d'inondation et à l'épuration des eaux. Ces fonctionnalités varient bien entendu en fonction de l'occupation du sol (les zones humides cultivées ont peu d'intérêt d'un point de vue biologique, avec des fonctionnalités épuratrices limitées par l'absence de végétation hygrophile), mais la part importante de prairies sur la commune met en évidence une faible altération des fonctionnalités de ces milieux.


Prairie humide à Jonc


Roselière

Les habitats retrouvés sur la commune sont variés : on retrouve beaucoup de prairies humides à Joncs, des boisements humides, mais également une part intéressante de roselières et cariçaies (5%), milieux intéressants d'un point de vue biologique.

Les prairies humides sont en bon état de conservation, grâce à une gestion adaptée de ces milieux (pâturage/fauche). Les zones humides dégradées sont des terres cultivées et des peupleraies, elles représentent 8 % des zones identifiées.

× Plans d'eau et mares

Les résultats d'inventaire comptabilisent **56 plans d'eau et mares,** pour une surface totale de **10,12 ha d'eau superficielle** (ne rentrant pas dans l'appellation « zones humides »).

On observe une diversité de ces milieux, tant en terme de morphologie et de positionnement, qu'en terme d'usage et de structure de la végétation de ceinture.

cL'essentiel des pièces d'eau sont des petites mares à usage agricole (pâturage), les plus grandes étant des étangs utilisés pour le loisir.





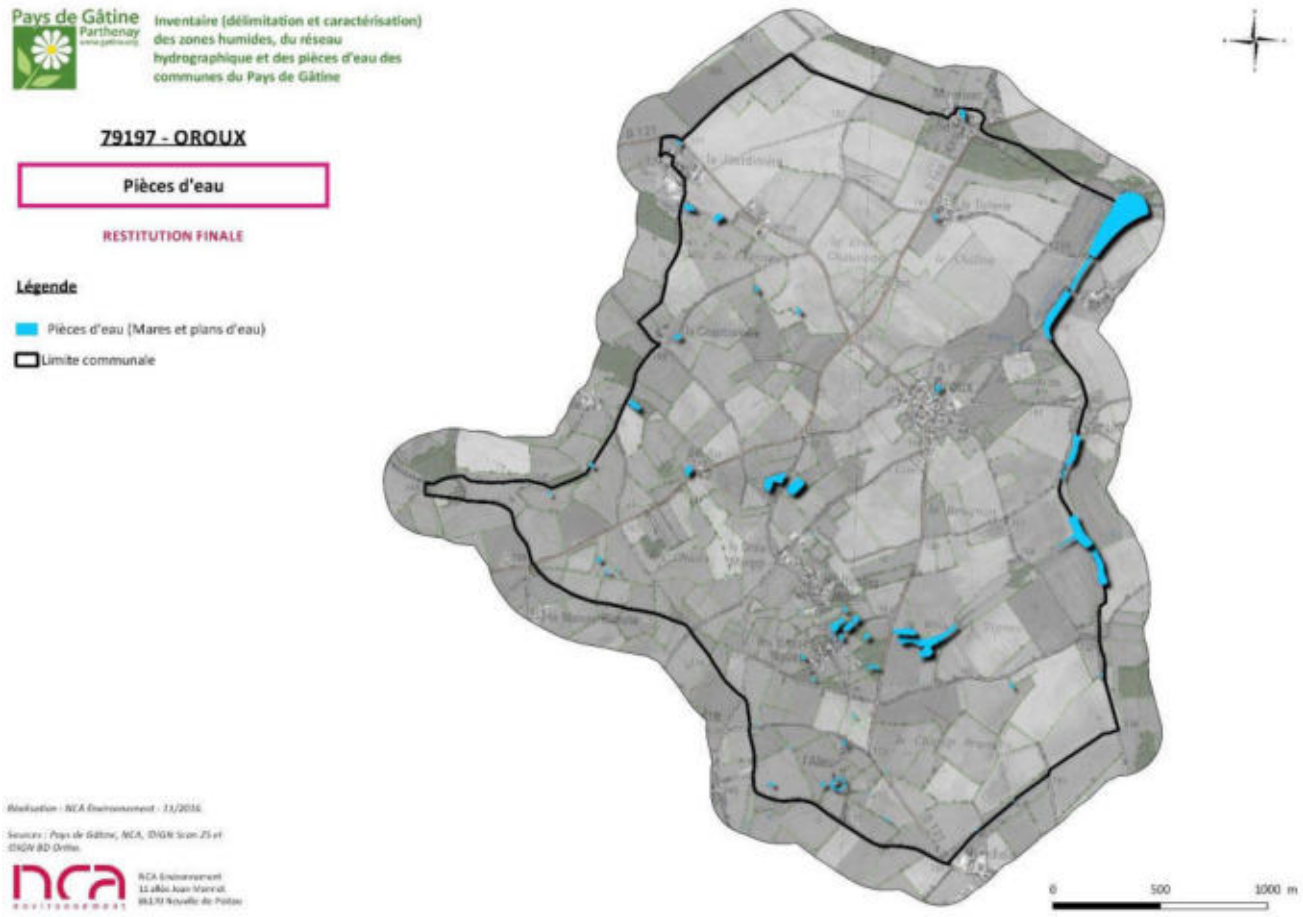

Cartographie des mares et des plans d'eau

× Réseau hydrographique

Sur la commune, le réseau hydrographique principal (BD Topo) est assez dense, il s'écoule sur près **6,3 km**, qui s'étend principalement sur l'Est de la commune (ruisseau de l'Altrère et autres cours d'eau sans dénomination). A cela, s'ajoute le réseau complémentaire, issu des observations de terrain, qui représente **3,4 km**, sans distinction entre fossés et cours d'eau.

On observe globalement un maintien du caractère naturel des cours d'eau, avec peu de rectifications/recalibrages.

Au total, 11 sources et 1 fontaine ont été répertoriées lors de cet inventaire, ce recensement n'est peut-être pas exhaustif.

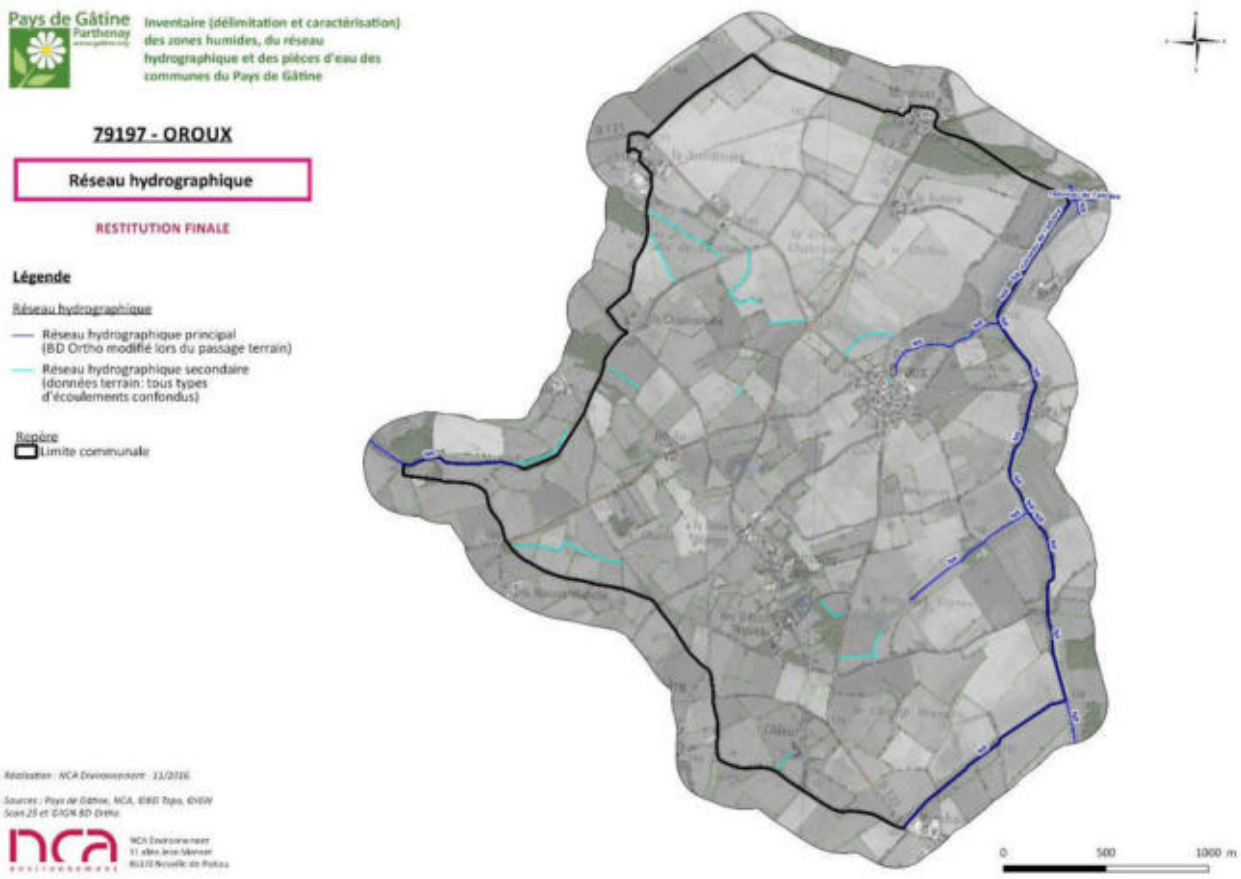

Cartographie du réseau hydrographique principal et complémentaire

II. Bilan de la réunion

L'atlas cartographique final est distribué aux élus et est passé en revu. Les modifications effectuées sont présentées.

Mme PICHET demande s'il est encore possible d'exploiter ces zones humides. Mme RICHEZ répond que cet inventaire est un inventaire de connaissance et qu'il n'implique donc aucun changement. Ces zones peuvent donc toujours être exploitées. Mr le Maire ajoute que cet inventaire est obligatoire pour toute commune voulant réaliser son PLU, ceci afin d'exclure les zones humides de l'urbanisation.

L'inventaire s'est déroulé dans de bonnes conditions. La commune a su mettre en place en bonne communication dès le début. Mme RICHEZ remercie les élus et explique les dernières démarches à suivre pour la restitution des résultats de l'inventaire.

M. le Maire remercie de son côté le bureau d'études NCA pour le travail effectué.

III. Suite de la démarche d'inventaire

Le conseil prendra sa délibération dans la foulée. Une fois retournée de la préfecture, la délibération devra être transmise à NCA et au SAGE Thouet.

Une fois la délibération reçue, NCA pourra finaliser l'étude. La commune, le SAGE et le Pays de Gâtine recevront sous format papier un rapport complet ainsi qu'un atlas au 1/7000ème. L'ensemble des données seront restituées sur un DVD, conformément au cahier des charges et aux modalités du SAGE

ANNEXE 6

Flore observée sur la commune d'Oroux lors de la campagne de terrain (septembre)

	Nom latin	Nom vernaculaire
	Acer campestre	Erable champêtre
h	*Agrostis stolonifera*	Agrostide stolonifère
h	*Alnus glutinosa*	Aulne glutineux
h	*Althaea officinalis*	Guimauve officinale
	Anthoxanthum odoratum	Flouve odorante
h	*Calystegia sepium*	Liseron des haies
h	*Cardamine pratensis*	Cardamine des prés
	Carex sp	Laîche non identifiée
	Cirsium arvense	Cirse des champs
h	*Cirsium palustre*	Cirse des marais
	Conyza canadensis	Vergerette du Canada
	Crataegus monogyna	Aubépine
	Cynosurus cristatus	Crételle
h	*Cyperus longus*	Souchet odorant
	Daucus carotta	Carotte sauvage
	Dipsacus fullonum	Cardère sauvage
	Echinochloa crus-galli	Panic pied-de-coq
h	*Eleocharis palustris*	Eleocharis des marais
h	*Epilobium hirsutum*	Epilobe hirsute
	Epilobium tetragonum	Epilobe à quatre angles
	Festuca pratensis	Fétuque des prés
h	*Filipendula ulmaria*	Reine des prés
	Fraxinus excelsior	Frêne commun
h	*Gnaphalium uliginosum*	Gnaphale des marais
	Hedera helix	Lierre commun
h	*Helosciadium nodiflorum*	Ache nodiflore
	Holcus lanatus	Houlque laineuse
	Hypericum sp.	
h	*Iris pseudacorus*	Iris faux-acore
h	*Juncus acutiflorus*	Jonc acutiflore

h	*Juncus bufonius*	Jonc des crapauds
h	*Juncus conglomeratus*	Jonc aggloméré
h	*Juncus effusus*	Jonc diffus
h	*Juncus inflexus*	Jonc arqué
	Leontodon hispidus	Liondent hispide
	Lipandra polysperma	Chénopode à graines nombreuses
	Lolium multiflorum	Ray-gras italien
	Lolium perenne	Ray-gras anglais
h	*Lotus pedunculatus*	Lotier des marais
h	*Lycopus europaeus*	Lycope d'Europe
h	*Lysimachia nummularia*	Lysimaque nummulaire
h	*Lythrum hyssopifolia*	Salicaire à feuilles d'hysope
h	*Lythrum portula*	Pourpier des marais
h	*Lythrum salicaria*	Salicaire commune
h	*Mentha aquatica*	Menthe aquatique
h	*Mentha arvensis*	Menthe des champs
h	*Mentha pulegium*	Menthe pouliot
h	*Mentha suaveolens*	Menthe à feuilles rondes
h	*Phalaris arundinacea*	Baldingère
h	*Phragmites australis*	Roseau
	Picris echioides	Picride vipérine
	Pyrus pyraster	Poirier sauvage
	Plantago lanceolata	Plantain lancéolé
	Plantago major	Grand plantain
	Polygonum persicaria	Renouée persicaire
	Populus x canadensis	Peuplier cultivar
	Potentilla reptans	Potentille rampante
h	*Pulicaria dysenterica*	Pulicaire dysentérique
	Quercus robur	Chêne pédonculé
	Ranunculus acris	Renoncule âcre
h	*Ranunculus flammula*	Renoncule flammette

h	*Ranunculus repens*	Renoncule rampante
	Rosa canina	Rosier des chiens
	Rubus fruticosus	Ronce
h	*Rumex crispus*	Oseille crépue
	Rumex pulcher	Patience élégante
h	*Salix alba*	Saule blanc
h	*Salix caprea*	Saule marsault
h	*Salix cinerea*	Saule cendré
h	*Scrophularia auriculata*	Scrophulaire à oreillettes
	Senecio vulgaris	Séneçon commun
	Sorbus torminalis	Alisier torminal
h	*Succisa pratensis*	Succise des prés
	Trifolium repens	Trèfle blanc
	Ulex europaeus	Ajonc d'Europe
	Ulmus campestris	Orme champêtre
	Ulmus minor	Petit orme
	Urtica dioïca	Ortie dioïque

h : Espèces indicatrices de zones humides (Arrêté du 24 juin 2008, modifié par l'arrêté du 1er octobre 2009 : Annexe II, Table A)

ANNEXE 7

Délibération du Conseil municipal pour validation de l'inventaire

MAIRIE D' OROUX
8 Route de La Ferrière
79390 OROUX

Tél. 05.49.63.08.34
Mail. mairiedoroux@wanadoo.fr

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
079-217901974-20161130-201612021422-DE

Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 02/12/2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :
En exercice : 11
Présents : 6
Votants : 7

L'an deux mil seize, le trente novembre à 18 heures
Le Conseil Municipal de la commune d'OROUX dûment convoqué, s'est réunie en session ordinaire, à la mairie sous la présidence de Monsieur CHARTIER Mickaël, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 22 novembre 2016.
Présents : MM. CHARTIER Mickaël, COLLON Gilbert, EMMETT Annie, SAUJON Philippe, SMITH Bernadine, VEILLON Stéphane.
Absents excusés: AMBROGI Pauline, BILLON Pierre (a donné procuration à CHARTIER Mickaël), BOTON Hervé, DUBOIS Freddy, LAPEYRE Danièle.

Secrétaire : Madame Annie EMMETT..

Objet : Validation de l'inventaire des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau.

Exposé des motifs :

Par délibération du 27/06/2014, la commune s'est engagée à réaliser son inventaire des zones humides. Cette étude répond aux exigences réglementaires des Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) précisés par les Schémas d'Aménagement et de Gestion de l'eau (SAGE), entre autres, afin de pouvoir élaborer ou réviser les documents d'urbanisme et doivent être pris en compte dans les documents d'urbanisme.

La méthode d'inventaire des zones humides est déterminée d'une part par la Loi sur l'eau et d'autre part par le SAGE Thouet.

La SAS NCA Environnement a été chargée de réaliser l'inventaire.

Un groupe d'acteurs locaux composé, d'élus de la commune, de représentants d'associations, de représentants socioprofessionnels notamment agriculteurs, a été constitué. La composition de ce groupe a été actée par délibération du 18/06/2016

Plusieurs réunions ont eu lieu afin de suivre et coordonner le travail :

Réunions	Ordre du jour	Date	Nombre de personnes présentes du groupe d'acteurs
1ère réunion du groupe d'acteurs locaux : lancement et travail sur cartes	- Présentation de la problématique « zones humides » et de la méthodologie - Recueil d'informations sur les zones humides communales (localisation, fonctionnement,...) - Présentation de la méthode de délimitation et caractérisation sur le terrain	22/08/16	8
2ème réunion du groupe d'acteurs locaux : restitution provisoire	Présentation des résultats provisoires de l'inventaire des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau	19/10/16	4

Tout au long du processus d'inventaire, la commune a communiqué auprès de la population sur le dossier au travers d'invitations aux exploitants agricoles et autres acteurs clés, d'article de presse, affichage et mise à disposition en mairie etc.

Le bureau d'études NCA Environnement missionné pour l'étude présente en séance aux conseillers municipaux les principaux résultats sur le territoire communal.

Délibération du Conseil municipal : données d'inventaire

- 215 sondages pédologiques ont été réalisés au cours de l'inventaire.
- Une surface totale de **35,04 ha de zones humides** a été inventoriée, ce qui représente environ **5,34 %** du territoire communal.
- 56 pièces d'eau ont été inventoriées et représentent une surface totale de 10,12 ha d'eau superficielle close.
- Le réseau hydrographique principal (BD Topo) s'écoule sur 6,3 km et le réseau hydrographique complémentaire (terrain) s'écoule sur 3,4 km.

Le rapport d'étude et de cartographie des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau sont consultables en mairie.

Enfin, M. le Maire mentionne que la Commission Locale de l'Eau est la commission *ad hoc* pour vérifier la qualité de ces inventaires. Ce point est développé dans la disposition 8E-1 du SDAGE Loire Bretagne. De ce fait, après un passage devant le comité technique zones humides du SAGE Thouet, la Commission Locale de l'Eau donnera un avis sur le rendu de l'inventaire communal par délibération.

Après débat, le Conseil municipal:

- approuve le recensement des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau ;
- sollicite l'avis de la Commission locale de l'eau ;
- donne pouvoir à M. le Maire ou à son représentant pour prendre les mesures nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

Pour copie conforme.

A OROUX, le 02 décembre 2016.
Le Maire, **Mickaël CHARTIER**,



Pays de Gâtine
Parthenay
www.gatine.org

Inventaire (délimitation et caractérisation) des zones humides, du réseau hydrographique et des pièces d'eau des communes du Pays de Gâtine

79197 - OROUX

Inventaire des zones humides

ATLAS FINAL

L'inventaire des zones humides est cofinancé par l'Union Européenne et l'Agence de l'eau Loire Bretagne.

Inventaire de connaissance dans le cadre du SAGE Thouet.

Ceci n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'eau.
Inventaire non exhaustif.

Repère
Limite communale



Réalisation : NCA Environnement - 11/2016.

Sources : Pays de Gâtine, NCA, BD Topo©, IGN Scan 25© et IGN BD Ortho©.

NCA Environnement
11 allée Jean Monnet
86170 Neuville-de-Poitou

Pays de Gâtine
Parthenay
www.gatine.org

Inventaire (délimitation et caractérisation) des zones humides, du réseau hydrographique et des pièces d'eau des communes du Pays de Gâtine

79197 - OROUX

Inventaire des zones humides

Restitution finale

PLANCHE AE41



0 200 400 m

Réalisation : NCA Environnement - 11/2016.

Sources : Pays de Gâtine, NCA, BD Topo©, IGN Scan 25© et IGN BD Ortho©.

NCA Environnement
11 allée Jean Monnet
86170 Neuville-de-Poitou

AE41



AF41

Légende

Caractérisation des zones humides selon la typologie Corine Biotopes

- 82.1 - Champs d'un seul tenant intensément cultivés

Autres zonages

- 22.1 - Eaux douces

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal (BD Ortho modifié lors du passage terrain)
- Réseau hydrographique secondaire (données terrain: tous types d'écoulements confondus)

Repère

- Limite communale

Pays de Gâtine
Parthenay
www.gatine.org

Inventaire (délimitation et caractérisation) des zones humides, du réseau hydrographique et des pièces d'eau des communes du Pays de Gâtine

79197 - OROUX

Inventaire des zones humides

Restitution finale

PLANCHE AE41



0 200 400 m

Réalisation : NCA Environnement - 11/2016.

Sources : Pays de Gâtine, NCA, BD Topo©, IGN Scan 25© et IGN BD Ortho©.

NCA Environnement
11 allée Jean Monnet
86170 Neuville-de-Poitou

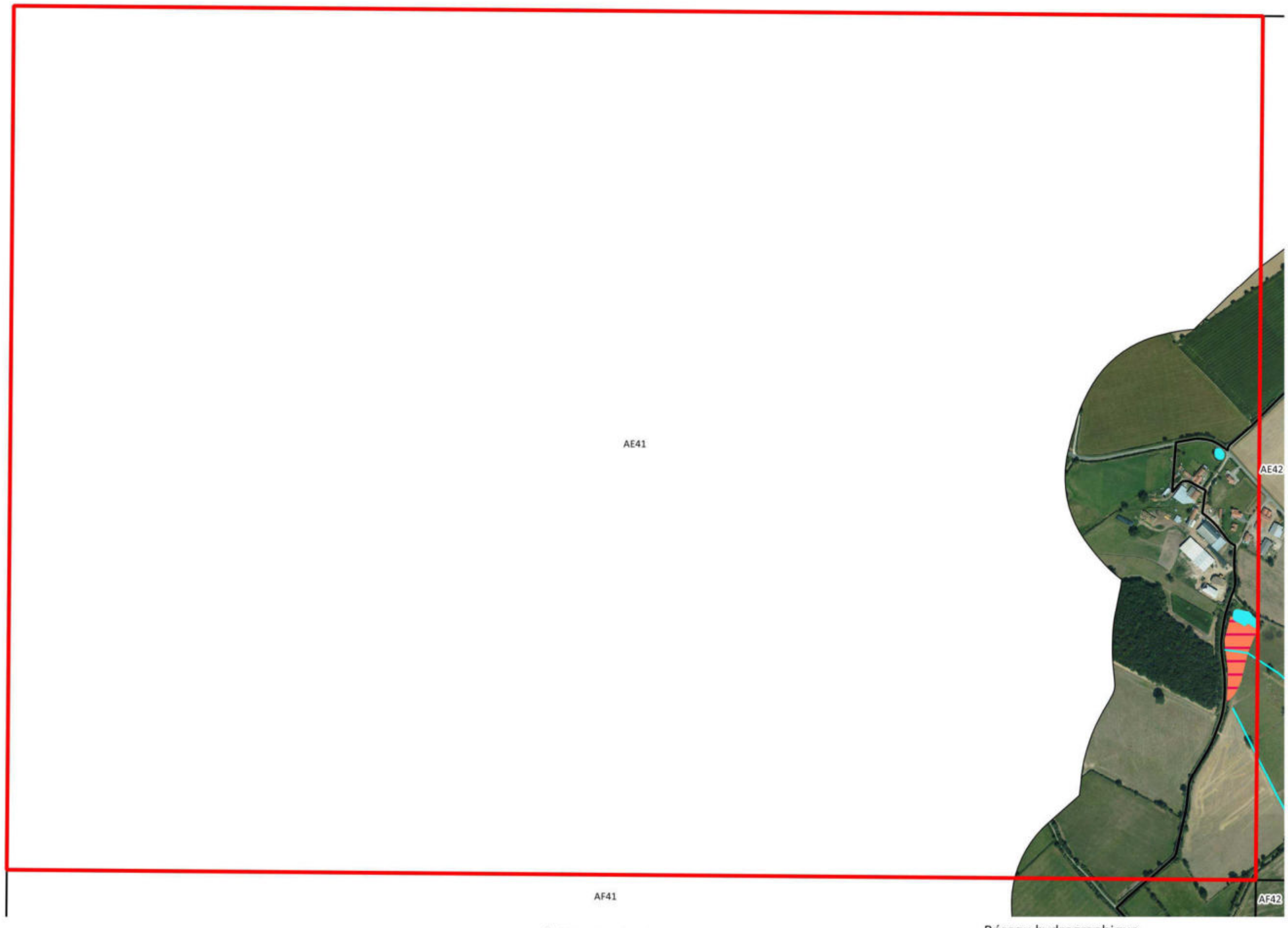

Légende

Caractérisation des zones humides selon la typologie Corine Biotopes

- 82.1 - Champs d'un seul tenant intensément cultivés

Autres zonages

- 22.1 - Eaux douces

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal (BD Ortho modifié lors du passage terrain)
- Réseau hydrographique secondaire (données terrain: tous types d'écoulements confondus)

Repère

- Limite communale

Pays de Gâtine Parthenay
www.gatine.org

Inventaire (délimitation et caractérisation) des zones humides, du réseau hydrographique et des pièces d'eau des communes du Pays de Gâtine

79197 - OROUX

Inventaire des zones humides

Restitution finale

PLANCHE AE42



0 200 400 m

Réalisation : NCA Environnement - 11/2016.

Sources : Pays de Gâtine, NCA, BD Topo©, IGN Scan 25© et IGN BD Ortho©.

NCA Environnement
11 allée Jean Monnet
86170 Neuville-de-Poitou

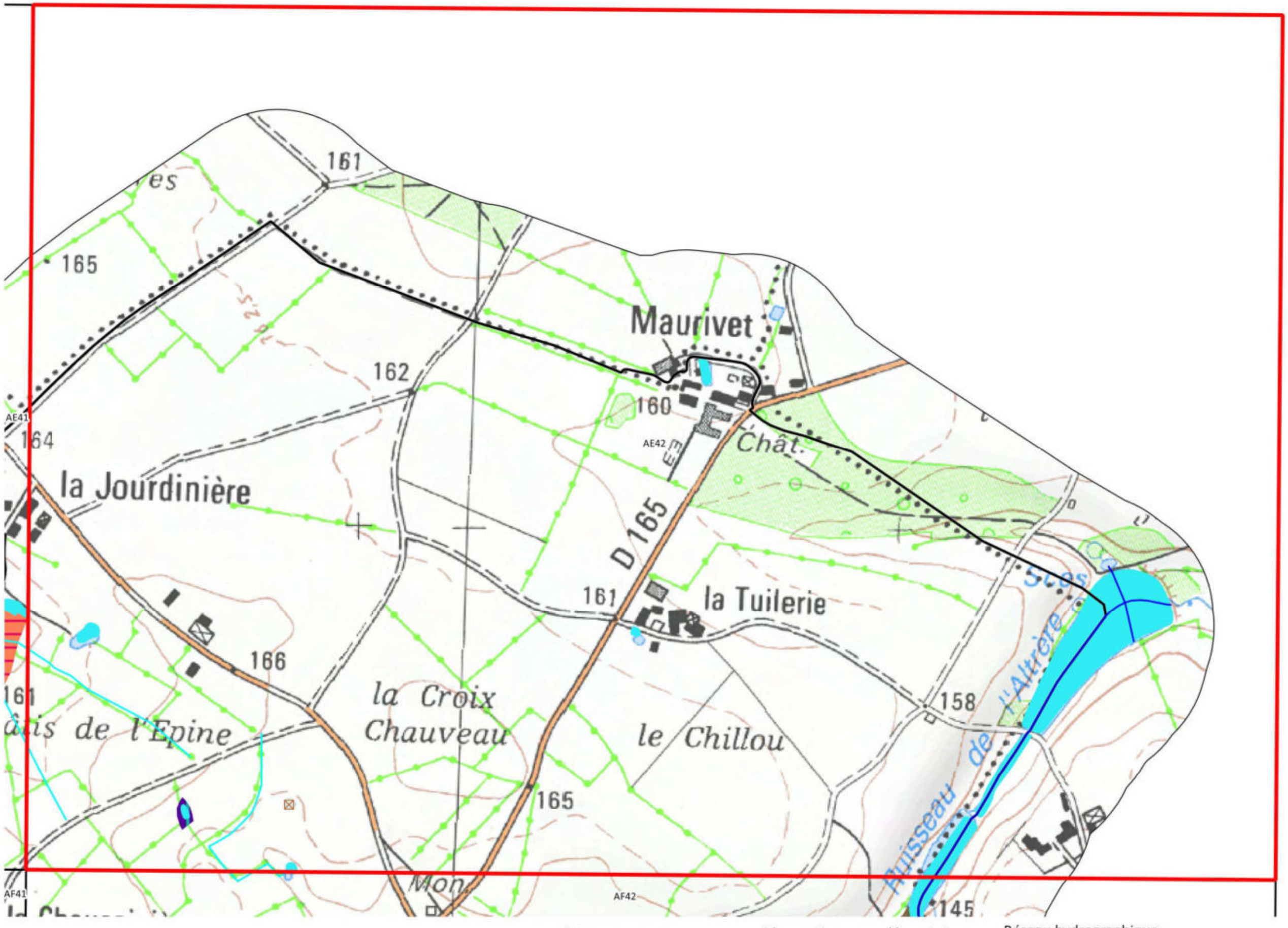

Légende

Caractérisation des zones humides selon la typologie Corine Biotopes

- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.2 - Communautés à grandes Laîches
- 82.1 - Champs d'un seul tenant intensément cultivés

Autres zonages

- 22.1 - Eaux douces

Observations complémentaires

- Mare comblée

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal (BD Ortho modifié lors du passage terrain)
- Réseau hydrographique secondaire (données terrain: tous types d'écoulements confondus)

Repère

- Limite communale

Pays de Gâtine Parthenay
www.gatine.org

Inventaire (délimitation et caractérisation) des zones humides, du réseau hydrographique et des pièces d'eau des communes du Pays de Gâtine

79197 - OROUX

Inventaire des zones humides

Restitution finale

PLANCHE AE42



0 200 400 m

Réalisation : NCA Environnement - 11/2016.

Sources : Pays de Gâtine, NCA, BD Topo©, IGN Scan 25© et IGN BD Ortho©.

NCA Environnement
11 allée Jean Monnet
86170 Neuville-de-Poitou



Légende

Caractérisation des zones humides selon la typologie Corine Biotopes

- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.2 - Communautés à grandes Laîches
- 82.1 - Champs d'un seul tenant intensément cultivés

Autres zonages

- 22.1 - Eaux douces

Observations complémentaires

- Mare comblée

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal (BD Ortho modifié lors du passage terrain)
- Réseau hydrographique secondaire (données terrain: tous types d'écoulements confondus)

Repère

- Limite communale

Pays de Gâtine Parthenay
www.gatine.org

Inventaire (délimitation et caractérisation) des zones humides, du réseau hydrographique et des pièces d'eau des communes du Pays de Gâtine

79197 - OROUX

Inventaire des zones humides

Restitution finale

PLANCHE AF41



0 200 400 m

Réalisation : NCA Environnement - 11/2016.

Sources : Pays de Gâtine, NCA, BD Topo©, IGN Scan 25© et IGN BD Ortho©.

nca environnement
NCA Environnement
11 allée Jean Monnet
86170 Neuville-de-Poitou

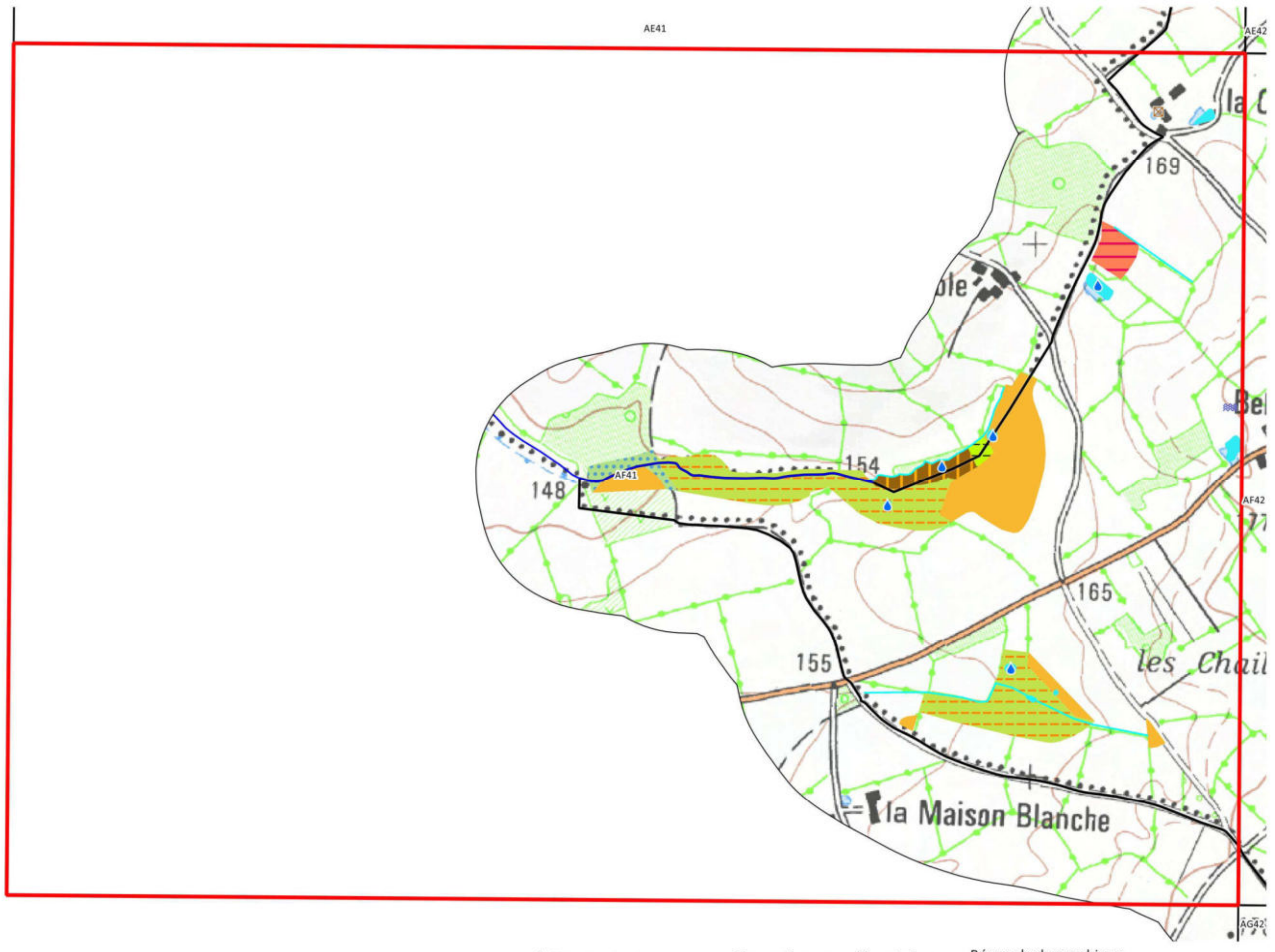

Légende

Caractérisation des zones humides selon la typologie Corine Biotopes

- 37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 41.21 - Chênaies atlantiques mixtes à Jacinthes des bois
- 44.91 - Bois marécageux d'Aulnes
- 82.1 - Champs d'un seul tenant intensément cultivés

Autres zonages

- 22.1 - Eaux douces

Observations complémentaires

- Source
- Mouillère
- Mare comblée

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal (BD Ortho modifié lors du passage terrain)
- Réseau hydrographique secondaire (données terrain: tous types d'écoulements confondus)

Repère

- Limite communale

Pays de Gâtine Parthenay
www.gatine.org

Inventaire (délimitation et caractérisation) des zones humides, du réseau hydrographique et des pièces d'eau des communes du Pays de Gâtine

79197 - OROUX

Inventaire des zones humides

Restitution finale

PLANCHE AF41

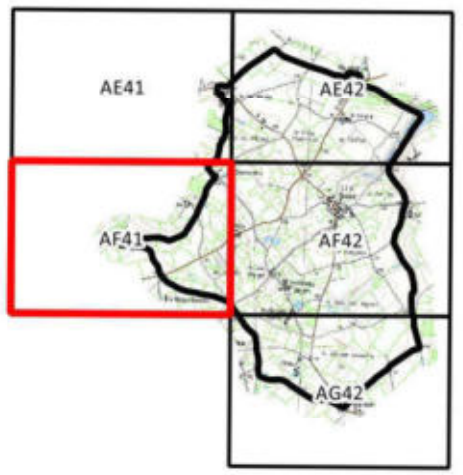

0 200 400 m

Réalisation : NCA Environnement - 11/2016.

Sources : Pays de Gâtine, NCA, BD Topo©, IGN Scan 25© et IGN BD Ortho©.

NCA Environnement
11 allée Jean Monnet
86170 Neuville-de-Poitou



Légende

Caractérisation des zones humides selon la typologie Corine Biotopes

- 37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 41.21 - Chênaies atlantiques mixtes à Jacinthes des bois
- 44.91 - Bois marécageux d'Aulnes
- 82.1 - Champs d'un seul tenant intensément cultivés

Autres zonages

- 22.1 - Eaux douces

Observations complémentaires

- Source
- Mouillère
- Mare comblée

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal (BD Ortho modifié lors du passage terrain)
- Réseau hydrographique secondaire (données terrain: tous types d'écoulements confondus)

Repère

- Limite communale

Pays de Gâtine Parthenay
www.gatine.org

Inventaire (délimitation et caractérisation) des zones humides, du réseau hydrographique et des pièces d'eau des communes du Pays de Gâtine

79197 - OROUX

Inventaire des zones humides

Restitution finale

PLANCHE AF42



0 200 400 m

Réalisation : NCA Environnement - 11/2016.

Sources : Pays de Gâtine, NCA, BD Topo©, IGN Scan 25© et IGN BD Ortho©.

nca environnement
NCA Environnement
11 allée Jean Monnet
86170 Neuville-de-Poitou

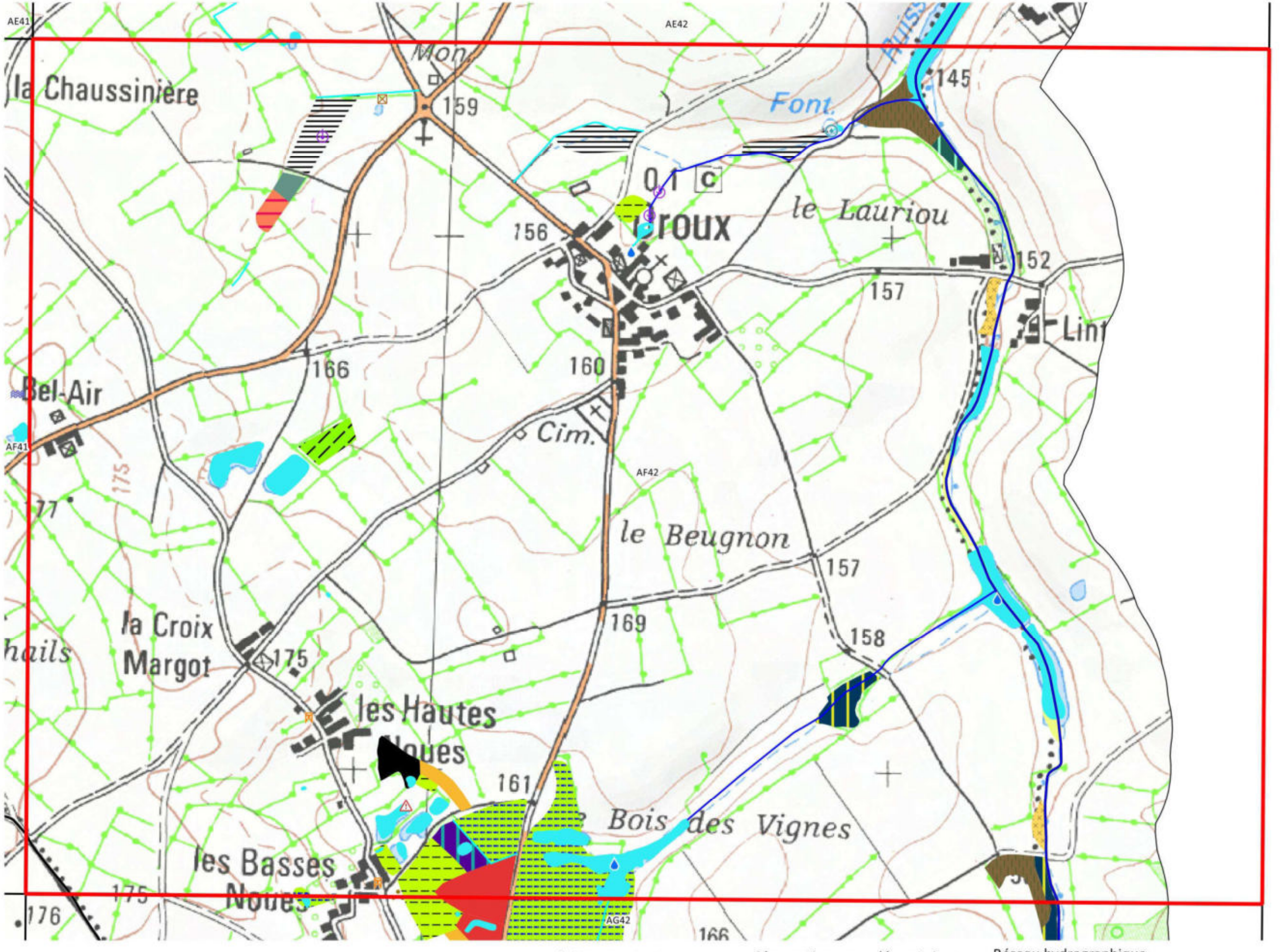

Légende

Caractérisation des zones humides selon la typologie Corine Biotopes

- 37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques
- 37.22 - Prairies à Jonc acutiflore
- 37.241 - Pâtures à grand jonc
- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 38.21 - Prairies atlantiques à fourrages
- 44.3 - Forêts de frênes et d'aulnes des fleuves medio-européens
- 44.31 - Forêts de Frênes et d'Aulnes des ruisselets et des sources (rivulaires)
- 44.33 - Bois de Frênes et d'Aulnes des rivières à eaux lentes
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.1 - Roselières
- 53.2 - Communautés à grandes Laîches
- 82.1 - Champs d'un seul tenant intensément cultivés
- 83.321 - Plantations de Peupliers
- 87.1 - Terrains en friche

Autres zonages

- 22.1 - Eaux douces
- Zones non humides à sol hydromorphe

Observations complémentaires

- Source
- Mouillère
- Puits
- Fontaine
- Espèce végétale envahissante
- Mare comblée
- Remblai
- Collecteur

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal (BD Ortho modifié lors du passage terrain)
- Réseau hydrographique secondaire (données terrain: tous types d'écoulements confondus)

Repère

- Limite communale

Pays de Gâtine Parthenay
www.gatine.org

Inventaire (délimitation et caractérisation) des zones humides, du réseau hydrographique et des pièces d'eau des communes du Pays de Gâtine

79197 - OROUX

Inventaire des zones humides

Restitution finale

PLANCHE AF42



0 200 400 m

Réalisation : NCA Environnement - 11/2016.

Sources : Pays de Gâtine, NCA, BD Topo©, IGN Scan 25© et IGN BD Ortho©.

NCA Environnement
11 allée Jean Monnet
86170 Neuville-de-Poitou



Légende

Caractérisation des zones humides selon la typologie Corine Biotopes

- 37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques
- 37.22 - Prairies à Jonc acutiflore
- 37.241 - Pâtures à grand jonc
- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 38.21 - Prairies atlantiques à fourrages
- 44.3 - Forêts de frênes et d'aulnes des fleuves medio-européens
- 44.31 - Forêts de Frênes et d'Aulnes des ruisselets et des sources (rivulaires)
- 44.33 - Bois de Frênes et d'Aulnes des rivières à eaux lentes
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.1 - Roselières
- 53.2 - Communautés à grandes Laîches
- 82.1 - Champs d'un seul tenant intensément cultivés
- 83.321 - Plantations de Peupliers
- 87.1 - Terrains en friche

Autres zonages

- 22.1 - Eaux douces
- Zones non humides à sol hydromorphe

Observations complémentaires

- Source
- Mouillère
- Puits
- Fontaine
- Espèce végétale envahissante
- Mare comblée
- Remblai
- Collecteur

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal (BD Ortho modifié lors du passage terrain)
- Réseau hydrographique secondaire (données terrain: tous types d'écoulements confondus)

Repère

- Limite communale

Pays de Gâtine Parthenay
www.gatine.org

Inventaire (délimitation et caractérisation) des zones humides, du réseau hydrographique et des pièces d'eau des communes du Pays de Gâtine

79197 - OROUX

Inventaire des zones humides

Restitution finale

PLANCHE AG42



0 200 400 m

Réalisation : NCA Environnement - 11/2016.

Sources : Pays de Gâtine, NCA, BD Topo©, IGN Scan 25© et IGN BD Ortho©.

NCA Environnement
11 allée Jean Monnet
86170 Neuville-de-Poitou

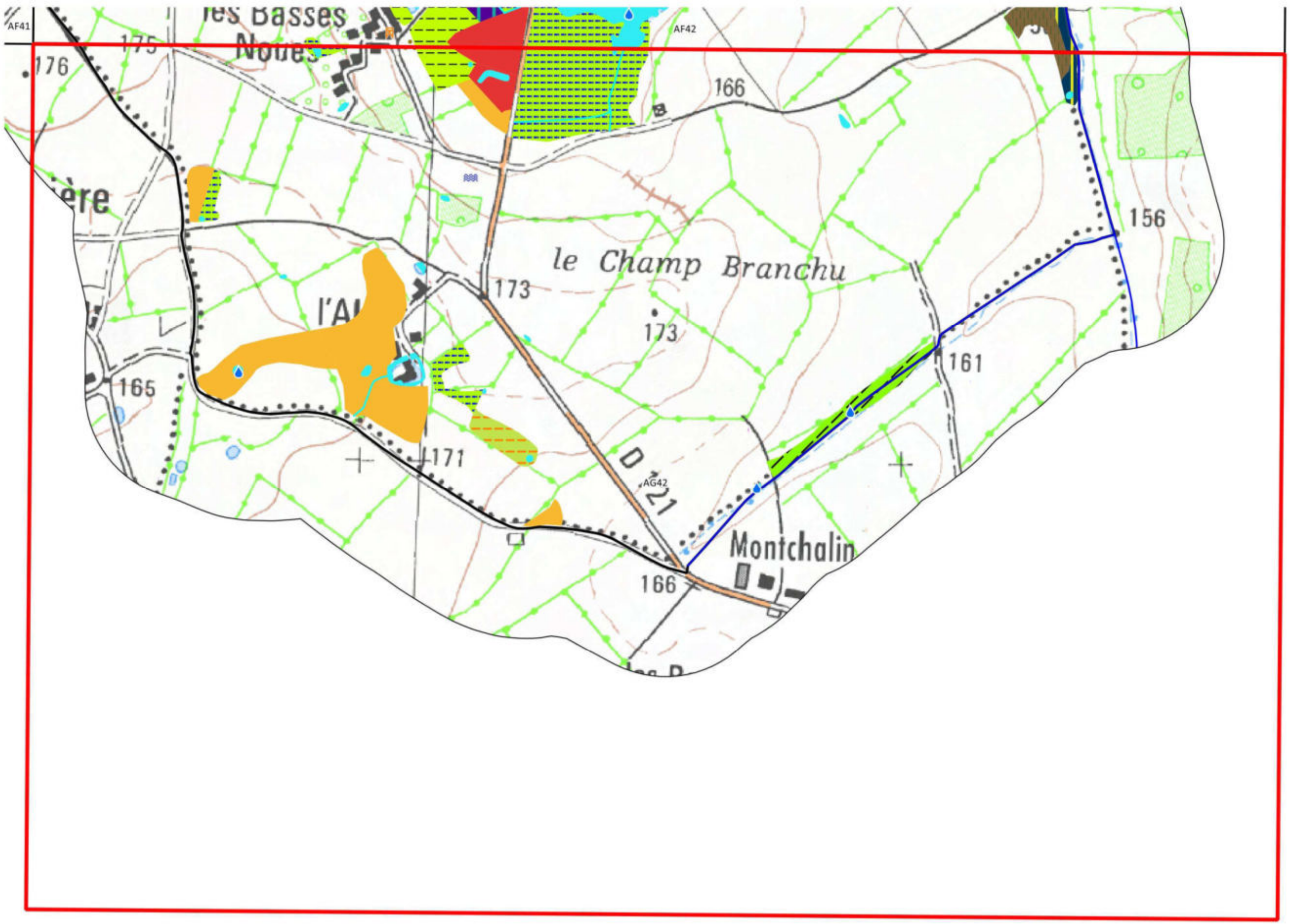

Légende

Caractérisation des zones humides selon la typologie Corine Biotopes

- 37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc acutiflore
- 37.241 - Pâtures à grand jonc
- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 44.31 - Forêts de Frênes et d'Aulnes des ruisselets et des sources (rivulaires)
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.2 - Communautés à grandes Laîches
- 83.321 - Plantations de Peupliers

Autres zonages

- 22.1 - Eaux douces

Observations complémentaires

- Source
- Mouillère
- Puits
- Remblai

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal (BD Ortho modifié lors du passage terrain)
- Réseau hydrographique secondaire (données terrain: tous types d'écoulements confondus)

Repère

- Limite communale

Pays de Gâtine
Parthenay
www.gatine.org

Inventaire (délimitation et caractérisation) des zones humides, du réseau hydrographique et des pièces d'eau des communes du Pays de Gâtine

79197 - OROUX

Inventaire des zones humides

Restitution finale

PLANCHE AG42



0 200 400 m



Réalisation : NCA Environnement - 11/2016.

Sources : Pays de Gâtine, NCA, BD Topo©, IGN Scan 25© et IGN BD Ortho©.

NCA Environnement
11 allée Jean Monnet
86170 Neuville-de-Poitou

Légende

Caractérisation des zones humides selon la typologie Corine Biotopes

- 37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc acutiflore
- 37.241 - Pâtures à grand jonc
- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 44.31 - Forêts de Frênes et d'Aulnes des ruisselets et des sources (rivulaires)
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.2 - Communautés à grandes Laîches
- 83.321 - Plantations de Peupliers

Autres zonages

- 22.1 - Eaux douces

Observations complémentaires

- Source
- Mouillère
- Puits
- Remblai

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal (BD Ortho modifié lors du passage terrain)
- Réseau hydrographique secondaire (données terrain: tous types d'écoulements confondus)

Repère

- Limite communale

NCA Environnement
11 Allée Jean Monnet
86170 Neuville-de-Poitou
Tél. 05 49 00 43 20
Fax 05 49 00 43 30
Email : accueil@nca-env.fr
www.nca-env.fr
www.nca-methanisation.fr

Études et conseils en environnement
Assainissement collectif
Assainissement non collectif
Maîtrise d'œuvre
Protection des eaux
Hydraulique fluviale
Environnement et agriculture
Méthanisation
Gestion des milieux
Démarche d'insertion écologique
Inventaire faune et flore
Environnement et aménagement

INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES, DU RESEAU HYDROGRAPHIQUE ET DES PLANS D'EAU

COMMUNE DE PARTHENAY (79)

Inventaire réalisé dans le cadre d'un groupement de communes et de communautés de communes porté par le Pays de Gâtine :

Avec le soutien financier de :

Expertise réalisée par NCA Environnement

- Octobre 2013 -

Première entreprise française à avoir obtenu en avril 2011 l'AFAQ 26000 et en janvier 2012 la labellisation LUCIE pour son engagement dans la RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) et le développement durable.

SAS au capital de 110 000 €
N° identification : 343 460 622 RCS Poitiers
APE : 7112B
N° TVA : FR 57 343 460 622

TABLE DES MATIERES

CHAPITRE 1 - CADRE REGLEMENTAIRE - CONTEXTE DE L'ÉTUDE ..... - 1 -

1. CADRE REGLEMENTAIRE ..... - 2 -
1.1. Réglementation relative aux zones humides ..... - 2 -
1.2. Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux ..... - 3 -
1.3. Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux ..... - 4 -
2. LES ZONES HUMIDES - GENERALITES ..... - 6 -
2.1. Définition ..... - 6 -
2.2. Typologie ..... - 6 -
2.3. Fonctions ..... - 7 -
3. DEMARCHE ET OBJECTIFS DE L'INVENTAIRE ..... - 10 -
3.1. Démarche d'inventaire ..... - 10 -
3.2. Objectifs ..... - 10 -
4. CONCERTATION DES ACTEURS ..... - 12 -
4.1. Acteurs locaux ..... - 12 -
4.2. Réunions ..... - 13 -
4.3. Financeurs ..... - 14 -

CHAPITRE 2 - CONTEXTE COMMUNAL ..... - 15 -

1. PRESENTATION GENERALE DE LA COMMUNE ..... - 16 -
1.1. Contexte géographique ..... - 16 -
1.2. Contexte Agricole ..... - 18 -
2. PRESENTATION DU CONTEXTE PHYSIQUE ..... - 19 -
2.1. Contexte géologique et pédologique ..... - 19 -
2.2. Contextehydrogéologique ..... - 20 -
2.3. Contexte hydrologique ..... - 21 -

CHAPITRE 3 - METHODOLOGIE ..... - 24 -

1. PRE-LOCALISATION ..... - 25 -
2. INVENTAIRE DE TERRAIN ..... - 26 -
2.1. Critères d'identification ..... - 27 -
2.1.1. Pédologie ..... - 27 -
2.1.2. Habitat naturel et végétation ..... - 28 -
2.2. Campagne de terrain ..... - 30 -
3. CARTOGRAPHIE ..... - 31 -

CHAPITRE 4 - RESULTATS DE L'INVENTAIRE ..... - 34 -

1. RESEAU HYDROGRAPHIQUE ET MILIEUX AQUATIQUES ..... - 35 -
1.1. Réseau hydrographique ..... - 35 -
1.2. Plans d'eau dont mares ..... - 38 -
2. ZONES HUMIDES ..... - 41 -
2.1. Sondages pédologiques ..... - 41 -
2.2. Inventaire global ..... - 43 -
2.3. Habitats - Typologie ..... - 46 -
2.3.1. Typologie SDAGE ..... - 46 -
2.3.2. Typologie CORINE Biotopes ..... - 48 -
2.4. Fonctions des zones humides ..... - 58 -
2.5. Enjeux ..... - 60 -

CHAPITRE 5 - CONCLUSION ..... - 62 -

1. BILAN DE L'INVENTAIRE ..... - 63 -
   1.1. Bilan des résultats ..... - 63 -
   1.2. Bilan de la démarche ..... - 63 -
2. SUITE A DONNER ..... - 64 -

CHAPITRE 1

CADRE REGLEMENTAIRE - CONTEXTE DE L'ÉTUDE

1. CADRE REGLEMENTAIRE

1.1. REGLEMENTATION RELATIVE AUX ZONES HUMIDES

Le Code de l'Environnement est composé de six livres, dont le deuxième est intitulé *Milieux Physiques*. Ce dernier comprend deux titres, respectivement consacrés à l'eau et à l'air.

Le Code de l'Environnement érige l'Eau en patrimoine commun de la nation. Sa protection est d'intérêt général et sa gestion doit se faire de façon globale.

Dans ce contexte de gestion globale de l'Eau, les zones humides tiennent un rôle de premier plan et différentes réglementations les caractérisent :

Art. L. 211-1 : *« Les zones humides sont des terrains exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre, de façon permanente ou temporaire ; la végétation quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année. »*

L'**article R.211-108** du code de l'environnement précise que les critères à prendre en compte pour la définition des zones humides sont relatifs « *à la morphologie des sols liée à la présence prolongée d'eau d'origine naturelle et à la présence éventuelle de plantes hygrophiles. Celles-ci sont définies à partir de listes établies par région biogéographique. En l'absence de végétation hygrophile, la morphologie des sols suffit à définir une zone humide* ». « *La délimitation des zones humides est effectuée à l'aide des côtes de crue ou de niveau phréatique, ou des fréquences et amplitudes des marées, pertinentes au regard des critères relatifs à la morphologie des sols et à la végétation »*.

L'**arrêté du 24 juin 2008 modifié le 1er octobre 2009** précise les critères de définition et de délimitation des zones humides en établissant une liste des types de sols de zones humides et une liste des espèces végétales indicatrices de zones humides. Les sols de zones humides correspondent aux sols engorgés en eau de façon permanente et aux sols caractérisés par des traces d'hydromorphie (engorgement temporaire) débutant à moins de 25 cm de la surface et se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur (ou entre 25 et 50 cm de la surface s'il y a des traces d'engorgement permanent apparaissant entre 80 et 120 cm). La **circulaire du 18 janvier 2010** relative à la délimitation des zones humides expose les conditions de mise en œuvre des dispositions de l'arrêté précédemment cité.

De plus, au titre de la Police de l'Eau, une zone est considérée comme humide si elle présente l'un des critères suivants : une végétation hygrophile ou un sol hydromorphe. Dans ce cas, le projet (selon sa surface) est soumis au régime de déclaration ou d'autorisation relatif à la rubrique 3.3.1.0 de la nomenclature eau.

1.2. SCHEMA DIRECTEUR D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX

La commune de Parthenay, située dans le département des Deux-Sèvres, est concernée par le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin Loire-Bretagne. Quinze orientations fondamentales ont été identifiées sur le territoire du SDAGE. **L'orientation n°8** concerne la préservation des zones humides. Elle se base sur la nécessité de multiplier et de diversifier les efforts pour limiter l'altération du fonctionnement des milieux aquatiques, assurer la continuité écologique et reconquérir la qualité des habitats et la biodiversité. En effet, ces milieux assurent de multiples fonctions tant du point de vue de la ressource en eau que de la biodiversité. Leur préservation et leur restauration sont des enjeux majeurs à appréhender. Pour cela cinq actions ont été déterminées (notées 8A à 8E), elles comprennent, chacune, diverses dispositions.

- **8A : Préserver les zones humides.**

"Tout d'abord en maitrisant les causes de leur disparition au travers d'une protection réglementaire [...]. En second lieu au travers des politiques de gestion de l'espace […]. Ces deux types de mesures constituent un volet prioritaire des SAGE [...]."

- **8B : Recréer des zones humides disparues, restaurer les zones humides dégradées pour contribuer à l'atteinte du bon état des masses d'eau.**

"Il convient d'agir pour éviter de nouvelles pertes de surfaces et pour récupérer des surfaces perdues […] dans les secteurs de forte pression foncière […] ou dans certains secteurs en déprise agricole. Les actions à mettre en œuvre concernent à la fois les zones humides bénéficiant d'une protection liée à leur intérêt patrimonial et les réseaux de zones humides banales dont l'existence est nécessaire au bon état des masses d'eau et à la protection de la ressource en eau."

- **8C : Préserver les grands marais littoraux**

"Les marais littoraux situés entre la Vilaine et la baie de l'Aiguillon représentent des zones humides de grande surface qui ont été créées par l'homme […]. Ces espaces constituent le support d'une forte biodiversité de la faune et de la flore. Ils intègrent, pour la plupart, le réseau européen Natura 2000. Ils contribuent en partie à l'interception des pollutions issues des bassins versants amont. […] L'adéquation entre les différents usages et les conditions favorables à la biodiversité doit être recherchée en s'appuyant notamment sur une politique agricole adaptée."

- **8D : Favoriser la prise de conscience**

"La nécessité de conserver et d'entretenir les zones humides n'est pas encore suffisamment bien perçue, à la fois par les riverains et par les autorités locales. Certes, la prise de conscience est amorcée, mais elle se limite encore trop souvent aux enjeux patrimoniaux des zones humides (flore et faune). Les enjeux économiques se rattachant à leur présence sont encore largement sous-estimés, quand ils ne sont pas ignorés."

- **8E : Améliorer la connaissance**

"L'efficacité des zones humides, que ce soit en matière de gestion de la ressource en eau ou de biodiversité, dépend de la présence sur le terrain d'un maillage aussi dense que possible de sites interceptant au mieux les écoulements superficiels et souterrains et évitant le cloisonnement des populations végétales et animales sauvages.

Il est nécessaire de localiser les sites existants, de diagnostiquer leur état et d'identifier les fonctions qui s'y rattachent. C'est l'objet des inventaires qu'il convient de réaliser, en priorité, sur les territoires où la présence des zones humides détermine l'atteinte ou le maintien du bon état des masses d'eau."

1.3. SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX

La commune de Parthenay se situe sur le périmètre du SAGE Thouet.

- **SAGE Thouet**

Le territoire du SAGE Thouet s'étend sur 3 385 km² dans les départements des Deux-Sèvres (79), de la Vienne (86) et du Maine-et-Loire (49).

Ce SAGE est articulé autour de 6 enjeux majeurs :

- Le développement des ressources alternatives et la sécurisation de l'alimentation en eau potable ;
- La reconquête de la qualité des eaux de surface ;
- La gestion quantitative de la ressource ;
- La protection des têtes de bassins et des espaces naturels sensibles ;
- Le rétablissement d'une connectivité amont-aval des cours d'eau ;
- La valorisation touristique et la maitrise des loisirs liés à l'eau.

La Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE s'est réunie pour la première fois le 30 janvier 2012. La composition de la CLE a notamment été constituée et la structure porteuse du SAGE a été désignée : Le Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet et la Communauté d'Agglomération de Saumur Loire Développement, à l'origine de l'étude de préfiguration du SAGE Thouet, se partagent cette responsabilité.

Les zones humides représentent un enjeu important au sein du SAGE qui a identifié, dès l'état des lieux, la nécessité d'améliorer la connaissance de ces milieux afin de mieux les protéger.

Le SAGE Thouet est actuellement en phase de « mise en œuvre ».

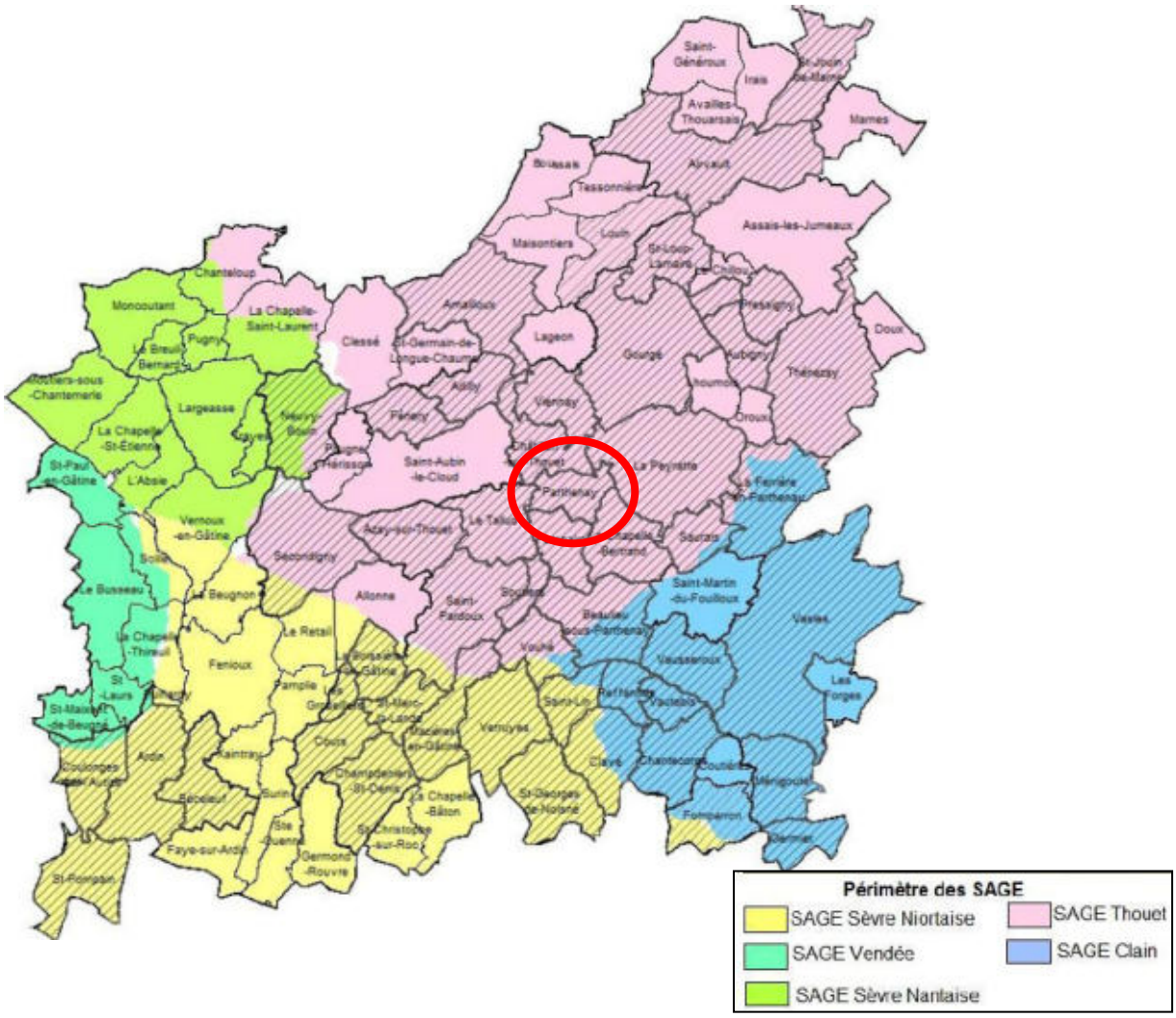

Situation de la commune de Parthenay au sein des SAGE (Source : Pays de Gâtine)

2. LES ZONES HUMIDES - GENERALITES

2.1. DEFINITION

Les zones humides sont des milieux complexes, dynamiques et interdépendants entre terre et eau. Elles recèlent une richesse écologique particulière et souvent exceptionnelle. Elles assurent de plus de nombreuses fonctions dont la société tire des bénéfices (nommés services rendus). En effet, les zones humides jouent un rôle majeur pour la rétention, la régulation hydraulique et l'épuration tout en constituant des réservoirs de biodiversité.

Gradient d'humidité des zones humides

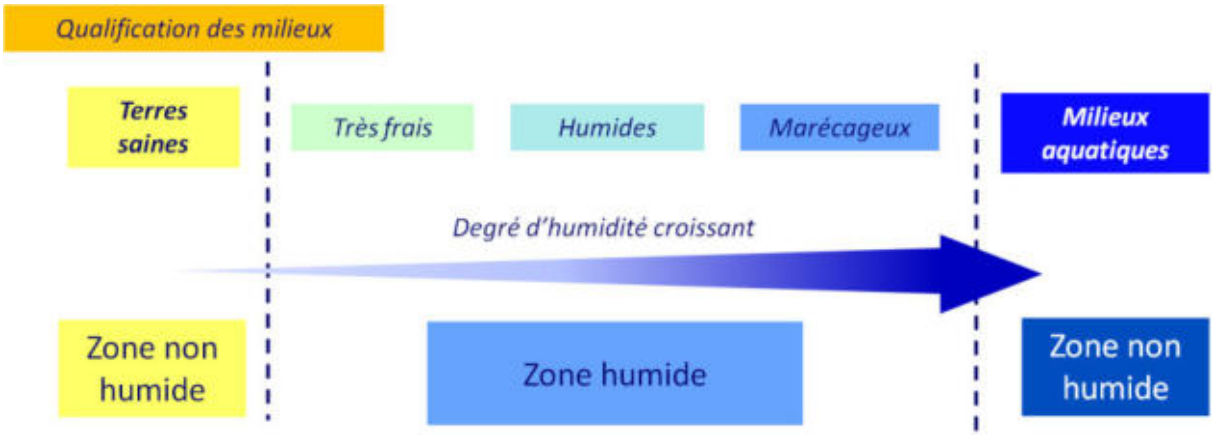

Source : IIBSN - Schéma élaboré d'après Oberti et al., 2003

En raison de leur grande diversité, l'identification des zones humides n'est pas toujours aisée. Elle est réalisée sur la base des observations de terrain liées à des limites naturelles. Elle s'appuie notamment sur :

- La présence de végétation hygrophile et d'habitats humides ;
- L'hydromorphie des sols ;
- La géomorphologie du site (ex : rupture de pente) et la topographie.

2.2. TYPOLOGIE

Selon leurs caractéristiques, différents types de zones humides peuvent être distingués. Le SDAGE Loire-Bretagne les classe en 13 grands types selon leur localisation dans un bassin versant :

- Grands estuaires ;
- Baies et estuaires moyens plats ;
- Marais et lagunes côtiers ;
- Marais saumâtres aménagés ;
- Bordures de cours d'eau ;
- Plaines alluviales ;

- Zones humides de bas-fonds en tête de bassin ;
- Régions d'étangs ;
- Bordures de plan d'eau ;
- Marais et landes humides de plaines et de plateaux ;
- Zones humides ponctuelles ;
- Marais aménagés à vocation agricole ;
- Zones humides artificielles.

Le schéma ci-dessous présente les différentes typologies de zones humides suivant leur localisation sur le bassin versant.

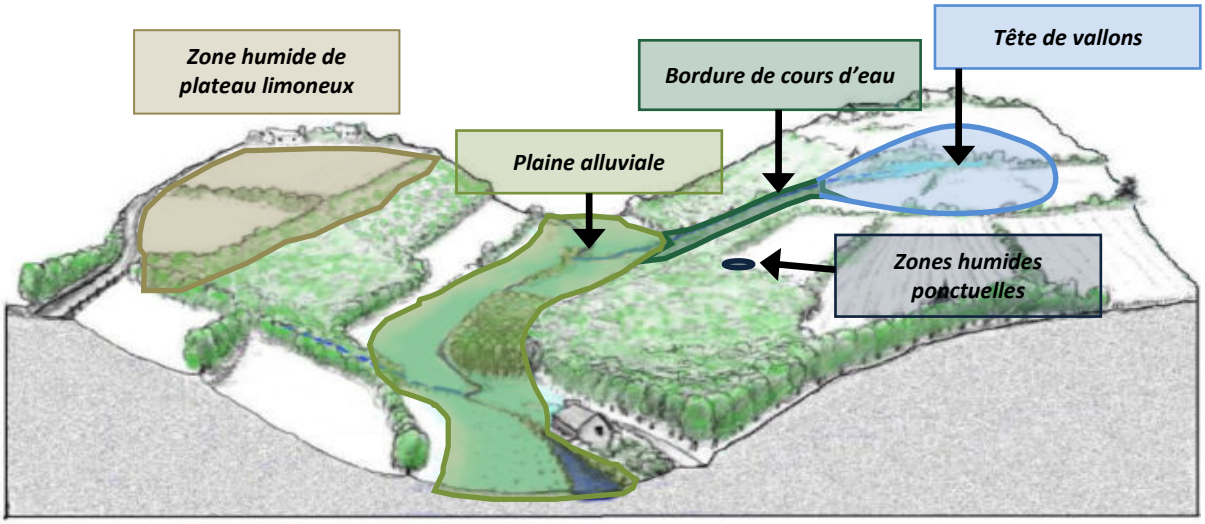

Localisation des zones humides sur un bassin versant (source : IIBSN)

2.3. FONCTIONS

Les zones humides présentent une richesse écologique particulière et assurent de nombreuses fonctions telles que la rétention, la régulation hydraulique et l'épuration mais également des fonctions socio-économiques.

- Fonctions biologiques :

Les zones humides recèlent généralement une biodiversité importante et peuvent constituer des réservoirs d'espèces patrimoniales. Ce sont des milieux essentiels pour la faune, qui permettent l'hivernage, la migration et la reproduction de nombreux oiseaux ; le frai du brochet et le développement des juvéniles ; la reproduction des poissons et crustacés en zones littorales. On y observe également des amphibiens, des odonates, etc.

Outre la faune, les zones humides sont reconnues pour leur diversité végétale (roselières, prairies humides, tourbières, bordures de cours d'eau…).

Fonctions épuratoires :

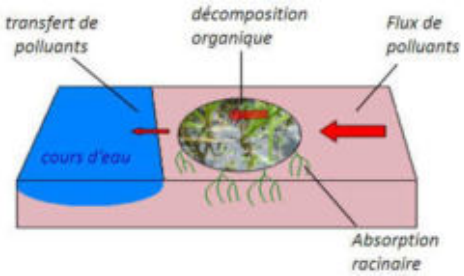

Certaines zones humides possèdent des propriétés épuratoires remarquables. Elles sont particulièrement efficaces en matière de dénitrification avec des taux d'abattement supérieurs à 50%. Elles sont également capables de fixer les matières en suspensions, les engrais et produits phytosanitaires et peuvent éliminer le phosphore parfois jusqu'à 90%.

Fonctions hydrauliques :

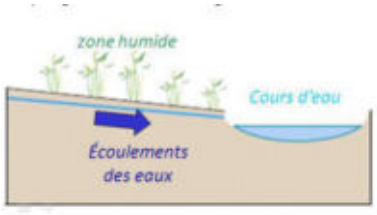

Les zones humides ont un rôle majeur dans le stockage des eaux. Elles contribuent en effet à l'écrêtement des pointes de crue et ont également un rôle d'éponge.

Elles peuvent ainsi retarder l'apparition et réduire l'intensité des débits d'étiage en restituant de manière progressive les eaux stockées en période de hautes eaux.

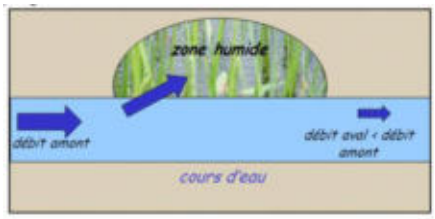

Source des figures : IIBSN

Fonctions socio-économiques :

Les zones humides sont avant tout des milieux utilisés par la profession agricole, pour la culture et le pâturage ; et sylvicole, notamment pour la populiculture.

Ce sont des milieux très généreux, qui peuvent être exploités pour la production de roseaux de laîche ou de joncs (paillage des chaises, couvertures de chaume…) ; de bois (peupliers) ; de ressources alimentaires (poissons, crustacés, chasse…) ; de fourrage, etc. Les zones humides peuvent également être valorisées pour le développement du tourisme (randonnés, naturalisme, etc.).

On observe par ailleurs une différence dans les usages entre l'amont et l'aval d'un bassin versant.

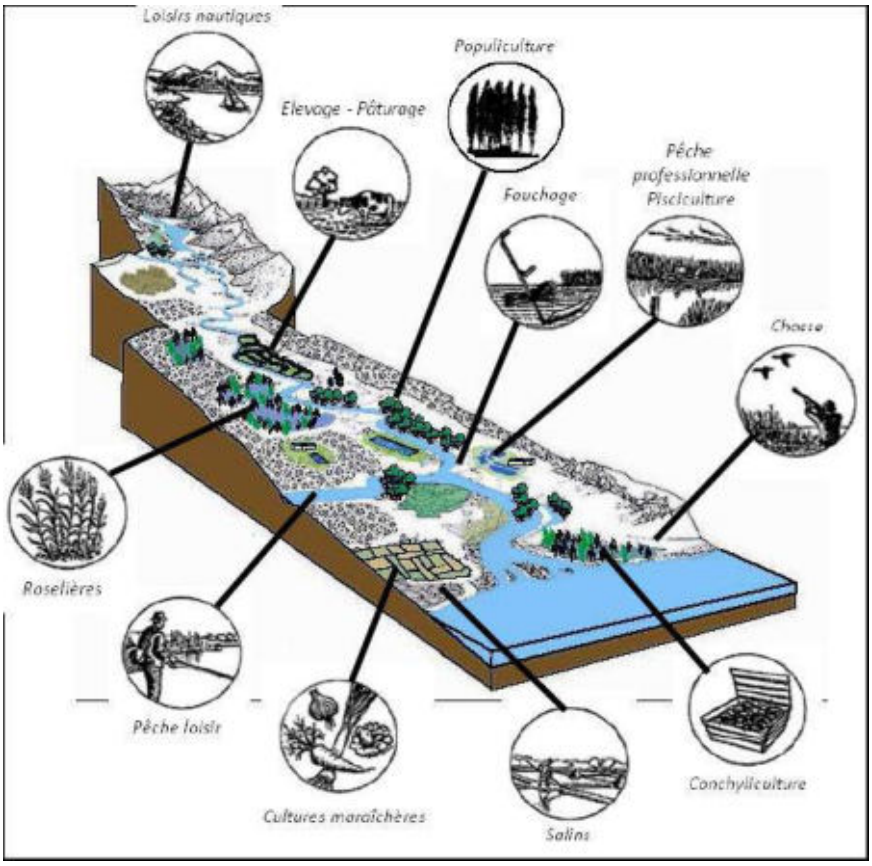

<u>Fonctions socio-économiques des zones humides</u>

3. DEMARCHE ET OBJECTIFS DE L'INVENTAIRE

3.1. DEMARCHE D'INVENTAIRE

L'inventaire des zones humides de la commune de Parthenay s'intègre dans une mutualisation de 47 communes du Pays de Gâtine, dont le territoire concerne cinq SAGE. Il a été décidé de respecter les modalités d'inventaire des zones humides de chacun des SAGE sur leur territoire respectif. Le SAGE Thouet étant actuellement en phase d'élaboration, la présente étude prend en compte la méthodologie du SAGE Sèvre Niortaise Marais Poitevin, validée par la Commission Locale de l'Eau du 1er juin 2010.

Pour une démarche et une méthodologie unique du bassin versant avec un socle minimum obligatoire, les modalités d'inventaire des zones humides sont définies sur l'ensemble du périmètre des SAGE.



La démarche, telle que définie par la CLE, s'articule sur deux axes :

- Concertation avec le groupe d'acteurs locaux afin de partager les connaissances et permettre une prise de conscience des enjeux liés aux zones humides.
- Expertise d'identification des zones humides pour leur inventaire à proprement dit.

Les modalités d'inventaire des zones humides sont en libre téléchargement sur le site de l'IIBSN, à l'adresse suivante : *http://sevre-niortaise.fr/wp-content/uploads/18_78_modalites-dinventaire-zh-sage-sevre-niortas-marais-poitevin_817.pdf.*

3.2. OBJECTIFS

La présente étude répond à deux objectifs principaux. Elle vise, dans un premier temps, à répondre aux enjeux des SAGE qui doivent assurer l'inventaire, la préservation et la reconquête des zones humides. Dans un second temps, elle vise à acquérir une bonne connaissance du territoire communal (zones humides, réseau hydrographique, plans d'eau et mares…) pour l'élaboration des documents d'urbanisme.

Une fois l'inventaire terminé et validé par le Conseil municipal, les résultats seront transmis au SAGE afin de compiler les données des différents inventaires communaux à l'échelle du bassin versant. L'analyse de ces résultats par la Commission Locale de l'Eau pourra donner naissance à diverses

règles de gestion des zones humides, contribuant ainsi à l'atteinte des objectifs du SAGE et du SDAGE.

Le recensement des zones humides permettra l'identification de milieux d'intérêt primordial tels que les Zones Humides d'Intérêt Environnemental Particulier (ZHIEP) et les Zones Stratégiques pour la Gestion de l'Eau (ZSGE). La délimitation de ces zones est un outil efficace pour atteindre l'objectif de bon état des eaux requis par la DCE (Directive Cadre sur l'Eau).

De plus, l'inventaire sera intégré totalement ou partiellement dans les documents d'urbanisme (Plan Local d'Urbanisme, Carte communale, etc.) et devra être pris en compte par les projets d'installations, ouvrages, travaux et activités (IOTA), afin de permettre une meilleure gestion communale du territoire.

Il est cependant à préciser que toute opération visant à aménager une zone humide est soumise à la nomenclature Eau (art. R. 214-1 du Code de l'environnement). L'inventaire proposé ici permet certes une meilleure connaissance de ces espaces mais n'est cependant pas exhaustif du point de vue de cette nomenclature. Tout pétitionnaire devra donc, dans le cadre d'une demande d'autorisation ou d'une déclaration au titre de la loi sur l'eau, apporter des éléments d'expertise technique sur le caractère humide de son site d'implantation, et ce, indépendamment de l'existence du présent inventaire de zones humides, mais tout en le prenant en compte.

Enfin, dans le cadre de la politique fiscale pour la préservation des zones humides (Loi DTR), une parcelle identifiée comme zone humide peut bénéficier d'une exonération de taxe foncière sur les propriétés non bâtie (TFNB).

Cette dernière est portée à 50 % pour les terrains en prairie situés sur les zones humides définies au 1° du I de l'article L.211-1, et à 100 % pour les terrains situés sur les périmètres suivant :

- Périmètre d'intervention du Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres (CELRL) ;
- Parcs nationaux, Parcs naturels régionaux et Réserves naturelles ;
- Sites inscrits et classés ;
- Sites Natura 2000 ;
- Zones humides d'intérêt environnemental particulier (ZHIEP).

Ce dégrèvement à la parcelle cadastrale est accordé pour une durée de 5 ans, sous réserve d'un engagement de gestion par le propriétaire avec conservation du caractère humide de la zone et maintien en prairie, pré, lande… La liste des parcelles concernées est élaborée par le Maire et s'accompagne d'une compensation financière pour les communes.

4. CONCERTATION DES ACTEURS

4.1. ACTEURS LOCAUX

La démarche de concertation, validée par la CLE (Commission Locale de l'Eau), s'appuie sur la constitution d'un groupe d'acteurs locaux. La composition de ce dernier se veut la plus représentative possible des différents protagonistes du territoire. Il a été décidé d'inviter l'ensemble des exploitants agricoles à faire partie du groupe. Ce dernier se compose alors :

- d'élus ;
- d'exploitants agricoles ;
- de propriétaires ;
- de représentants de la chasse ;
- d'un représentant de la Chambre d'Agriculture, de Deux-Sèvres Nature Environnement, du secteur urbanisme de Parthenay.

Membres du groupe d'acteurs	
Conseil Municipal Parthenay	M. COLLON Jean M. PRIEUR Jean-Michel
Adjoint Mairie	M. ROUVREAU Laurent
Chambre d'Agriculture	Mme BLAUD Hélène
Fédération des Chasseurs 79	M. CHABAUTY Arnaud
Propriétaire exploitant	Mme POUET Marie
DSNE	M. BONNESSEE Michel
Propriétaire	M. DAUGER J-C
Adjoint urbanisme Parthenay	Mme LAMBERT Nicole
Service urbanisme Parthenay	M. JEANJEAN François
Adjoint Mairie Parthenay	M. ROUVREAU Laurent
Agriculteur	M. PIET Jean-Yves
Agriculteur	M. JAULIN Jean-Pierre

Ce groupe apporte au prestataire de l'inventaire, le bureau d'études NCA Environnement, ses connaissances locales de terrain et l'historique des activités sur la commune. Il s'exprime lors des réunions afin de pré-délimiter et caractériser les zones humides. Il aide aussi à mieux comprendre le fonctionnement des zones humides (inondations, fréquence, surface, saisonnalité, entrées / sorties d'eau) et la gestion actuelle des parcelles.

Il donne également son avis sur le déroulement de l'inventaire, et apporte au prestataire sa connaissance et sa vision du territoire, en particulier sur la dynamique de l'eau.

La carte des zones humides résultant du travail de terrain a été déposée en Mairie pour recueillir l'avis de la population. Les remarques formulées lors de la phase de levée de doutes ont amené à des retours sur certains secteurs. A terme, les nouvelles visites ont permis d'affiner au mieux les résultats pour que ces derniers s'accordent avec le ressenti et les connaissances de terrain des acteurs du territoire.

4.2. REUNIONS

L'atout majeur du groupe d'acteurs locaux est donc le partage de connaissances. Plusieurs réunions sont organisées afin d'optimiser au mieux la concertation et le suivi de l'étude par la commune.

Un ou plusieurs représentants du SAGE sont présents lors des réunions, tout comme l'équipe du prestataire chargé de l'étude (NCA Environnement). S'ajoute donc au groupe d'acteurs locaux les intervenants suivants :

Intervenants extérieurs lors des réunions	
NCA Environnement	M. LOUIS David – *Ingénieur pédologue* Mme DEBOUTE Elise – *Ingénieur pédologue* Mme RISTOR Marie – *Ingénieur pédologue* Mme TONDEUX Laetitia – *Ingénieur naturaliste* M. BERNARDEAU Clément – *Ingénieur pédologue*
Pays de Gâtine	M. BRANSIECQ Maxence
CC Parthenay	M. JEANJEAN François
CC Parthenay	Mme BARANGER Maud
SAGE Thouet	M. GOHARD Pierre
Chambre d'agriculture 79	M. JANNEAU Thibaut

Le groupe d'acteurs locaux s'est réuni une première fois le **31 mai 2013** à la mairie de Parthenay, avec les représentants du bureau d'études NCA Environnement, missionné par le Pays de Gâtine pour réaliser l'inventaire et animer les réunions.

Le but de cette première réunion était d'informer les acteurs sur le déroulement de l'étude, ses objectifs et le cadre dans lequel elle s'inscrit. Cette rencontre a également permis d'expliciter la notion de zones humides et la méthodologie d'inventaire, ainsi que de présenter les différents outils de pré-localisation. Un planning prévisionnel a enfin été mis en place :



Planning de l'inventaire des zones humides de la commune de Parthenay

A la suite de cette réunion de lancement, une réunion de terrain a été réalisée afin de présenter les méthodes de caractérisation des zones humides directement sur le terrain (végétation et critères pédologiques).

Une réunion de restitution provisoire de l'inventaire a eu lieu le **5 septembre 2013**, au cours de laquelle les résultats de l'expertise ont été présentés, analysés et discutés avec le groupe d'acteurs locaux. Après avoir récupéré l'ensemble des remarques découlant de la phase de levée de doutes, un retour sur le terrain a été effectué sur certains secteurs.

La finalisation de l'étude a ensuite été entreprise en vue d'une restitution pour validation en Conseil Municipal, le **24 octobre 2013**.

4.3. FINANCEURS

Pour réaliser son inventaire des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau, la commune de Parthenay s'est associée à 46 autres communes et communautés de communes du Pays de Gâtine.

L'inventaire est financé par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, la commune, le département des Deux-Sèvres, la région Poitou-Charentes, le réseau LEADER et l'Union Européenne.

Le Pays de Gâtine, dans le cadre de la délégation de maitrise d'ouvrage, a sollicité les subventions auprès de ces différents partenaires.

CHAPITRE 2

CONTEXTE COMMUNAL

1. PRESENTATION GENERALE DE LA COMMUNE

1.1. CONTEXTE GEOGRAPHIQUE

La commune de Parthenay s'étend sur 1 138 ha dans le département des Deux-Sèvres, en région Poitou-Charentes (cf. carte ci-dessous).

Située à 40 km au Nord de Niort, Parthenay est entourée par les communes de Châtillon-sur-Thouet au nord, Le Tallud à l'ouest, Pompaire au sud et les communes de La Peyratte et La Chapelle-Bertrand à l'est.

La commune présente un réseau hydrographique peu développé. On note la présence du Thouet, du Gerson et de la Viette.

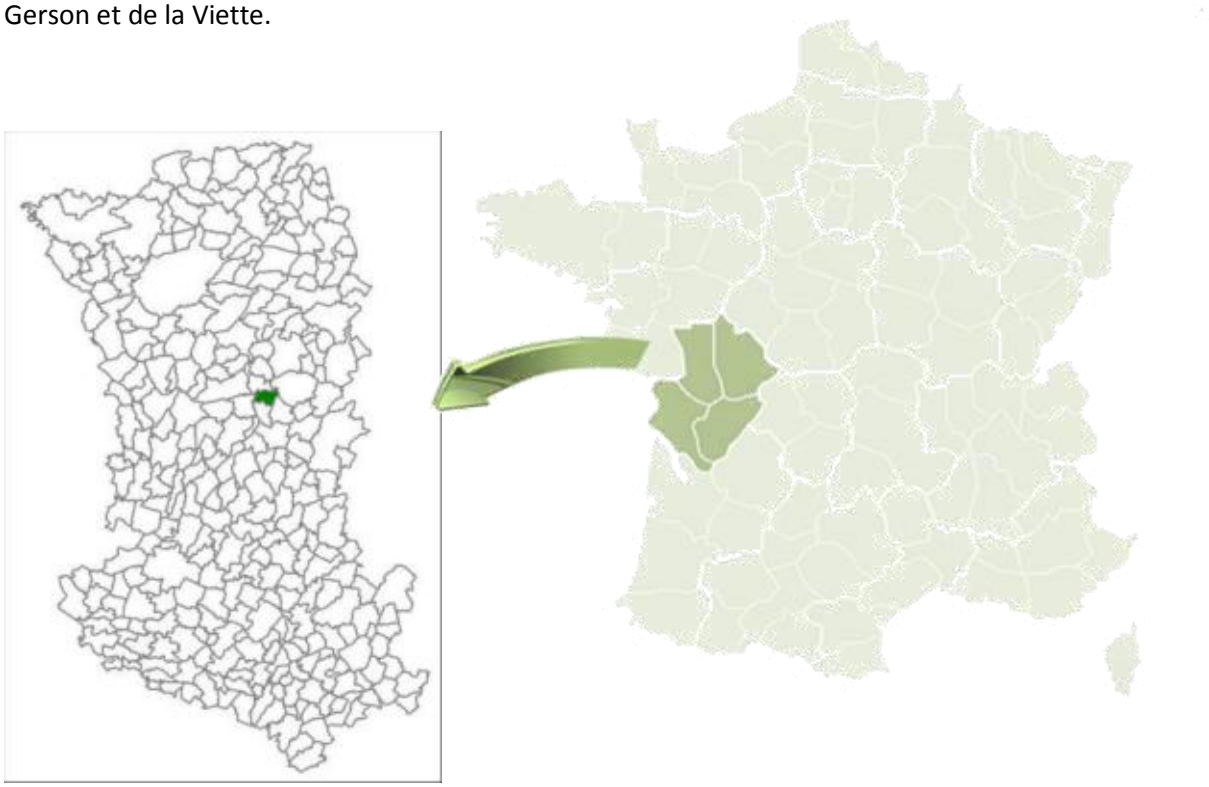

Localisation de la commune de Parthenay (Sources : GEOFLA®- IGN ; NCA environnement)

Parthenay - 79202

Inventaire (délimitation et caractérisation)
des zones humides, du réseau hydrographique
et des points d'eau des communes du Pays de Gâtine

Pays de Gâtine
Parthenay
www.gatine.org



Carte IGN de la commune de Parthenay

Limite communale

N

Echelle : 1/20 000

Sources : Pays de Gâtine
NCA Environnement

Réalisation : Clément BERNARDEAU
NCA Environnement
Septembre 2013

nca environnement

NCA Environnement
11 allée Jean Monnet
86170 Neuville de Poitou
05 49 00 43 20

Carte IGN de la commune de Parthenay (source : © IGN Scan 25)

1.2. CONTEXTE AGRICOLE

Les paysages de la commune sont principalement formés de zones urbanisées et industrielles, de zones de plaines en prairies (pâturages naturels). Les autres types d'occupation du sol correspondent aux surfaces agricoles et aux quelques surfaces boisées (forêts de feuillus).

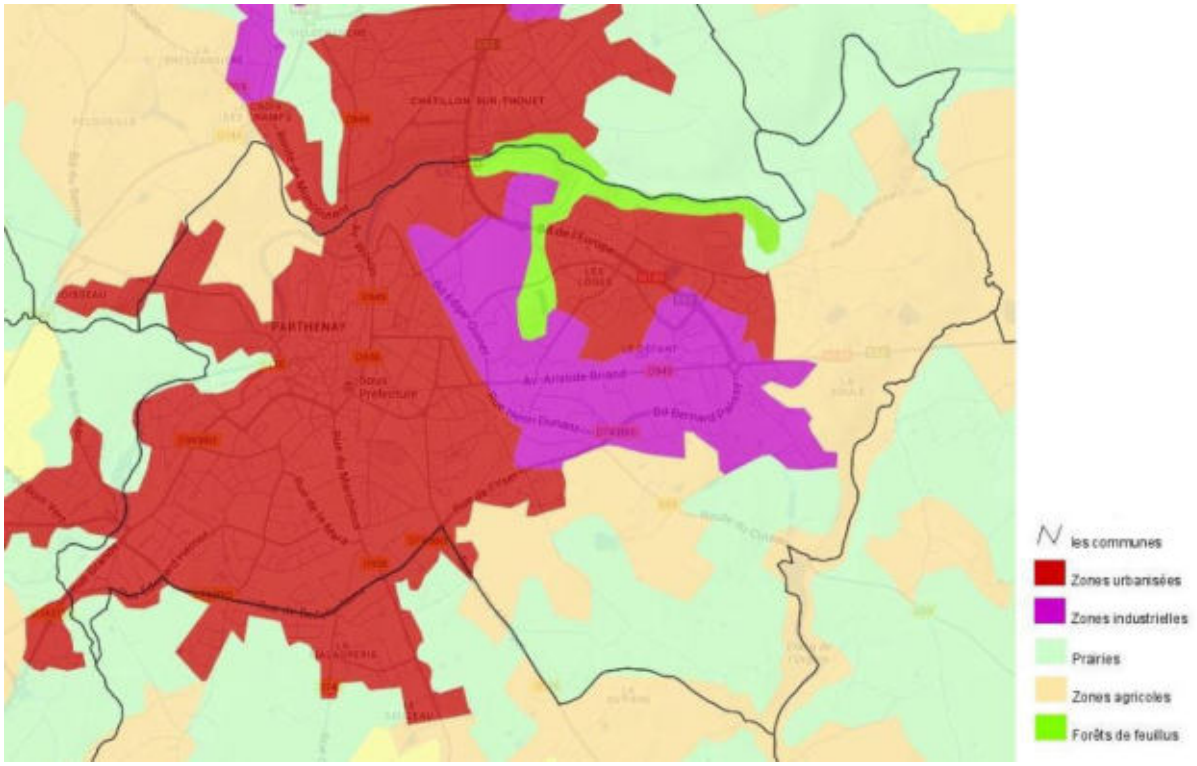

Occupation des sols de la commune de Parthenay (source : BD CORINE Land Cover 2006 - NCA)

La commune de Parthenay est localisée en Gâtine, région peu fertile. Le territoire compte environ 42% de terres agricoles et 3% de forêts. Les zones artificialisés s'étendent sur 55% du territoire communal.

2. PRESENTATION DU CONTEXTE PHYSIQUE

2.1. CONTEXTE GEOLOGIQUE ET PEDOLOGIQUE

La géologie communale est assez uniforme malgré la présence d'une faille. En simplifiant, la commune de Parthenay présente une phase distincte : l'ensemble de la surface communale est recouverte par des formations granitiques à deux micas. Il s'agit plus précisément de leucogranites orientés partiellement recristallisés. Les domaines cristallins sont généralement marqués par des roches peu perméables permettant la formation de zones humides de plateau ponctuelles.

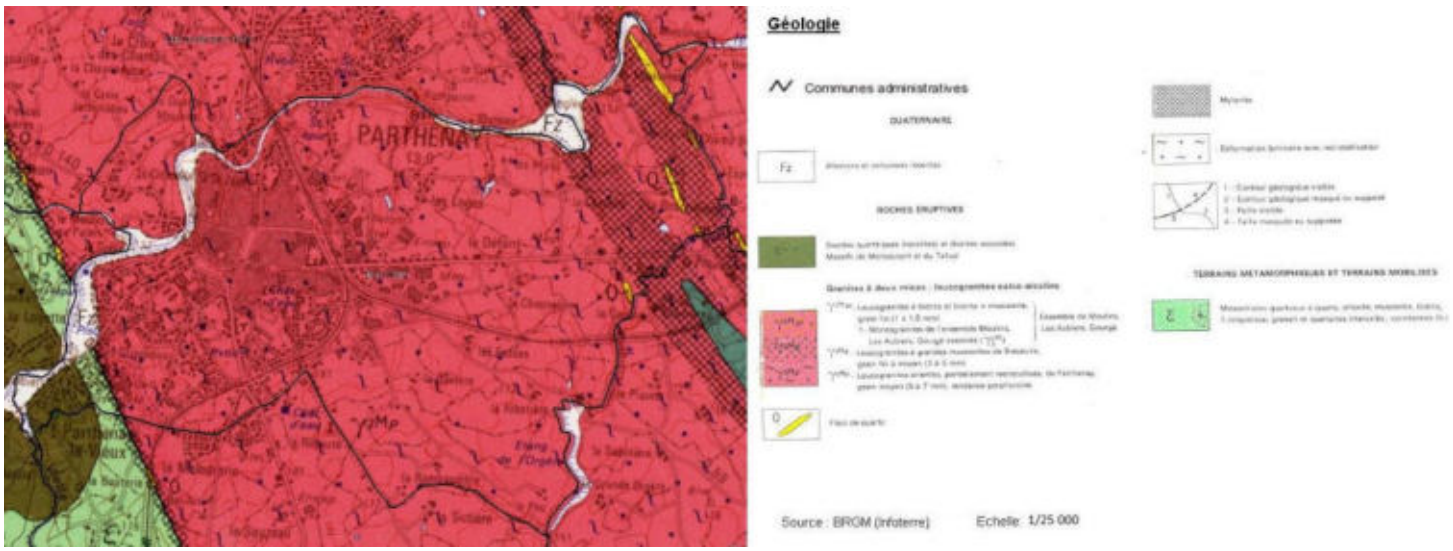

Carte géologique de la commune de Parthenay (source : BRGM)

D'après cette carte, le contexte géologique de la commune est moyennement favorable au maintien de milieux humides.

La carte pédologique, quant à elle, fait ressortir cinq types de pédopaysages :

- Des sols sur leucogranite à l'Est du Bourg et représentant 50% de la surface communale ;
- L'agglomération recouvrant 43% de la surface communale ;
- Des sols limoneux sur altérite de granite au Sud du bourg et représentant 3% ;
- Des vallées étroites et encaissées au Nord de la commune en limite communale (3%) ;
- Des sols sur diorites représentant 1% de la surface communale et se situant au Sud-Ouest.

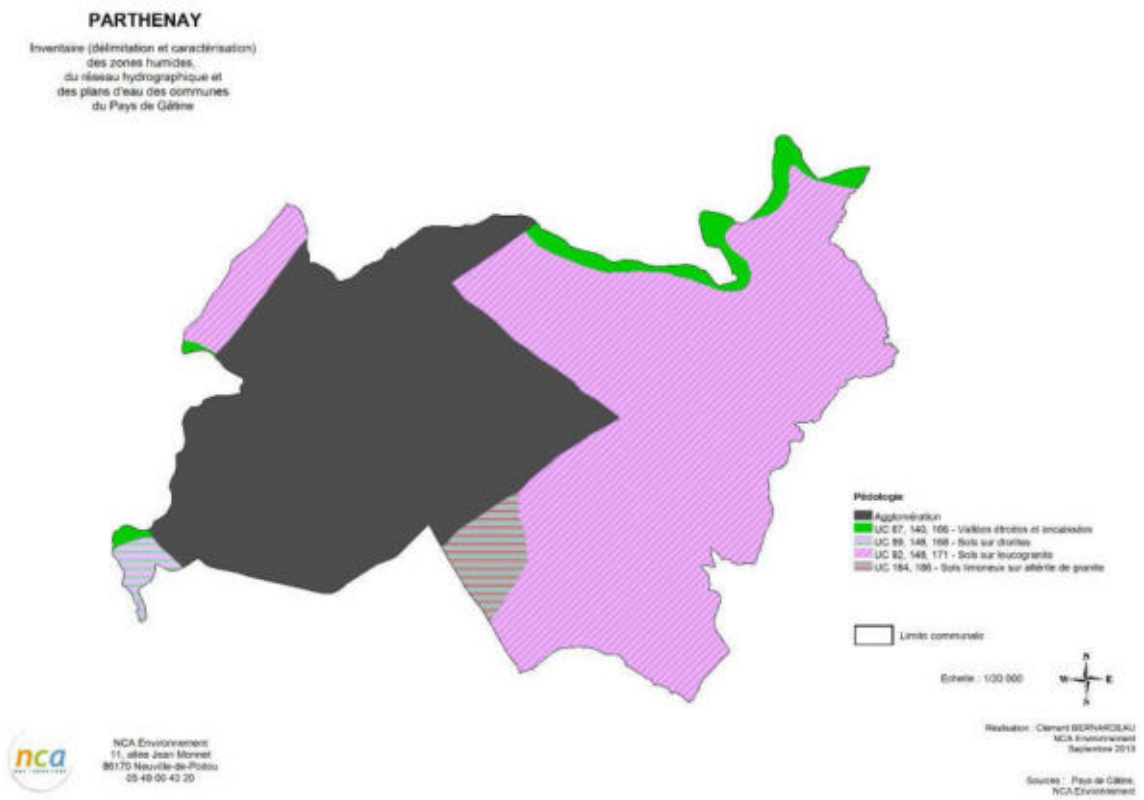

Carte des pédopaysages de la commune de Parthenay (Source : Pays de Gâtine, NCA)

La carte des pédopaysages présente un contexte varié, on note la présence de sols limoneux, favorables à la présence de zones humides. Cependant, l'agglomération recouvrant presque la moitié de la surface communale, cela limite fortement l'étalement des zones humides potentielles. Le parallèle avec les résultats de l'inventaire de terrain sera intéressant à observer.

2.2. CONTEXTE HYDROGEOLOGIQUE

La ressource en eau souterraine de la commune de Parthenay est définie par quatre aquifères principaux :

- Massif granitique d'Orvault : 78 % de la ressource en eau ;
- Massif granitique de Viennay représentant 10 % de la ressource en eau ;
- Briovérien métamorphisé du sud de la Loire représentant 9 % ;
- Massif granitique de Pouzauges et Neuvy Bouin : 3%.

En ce qui concerne le contexte hydrogéologique, le point le plus intéressant est le phénomène de **remontée de nappe** pouvant influencer le caractère humide d'un sol et aller jusqu'à provoquer des inondations lors d'épisodes pluvieux exceptionnels.

Les nappes libres – aucune couche imperméable ne les séparant du sol – sont alimentées par la pluie dont une partie s'infiltre dans le sol. C'est bien entendu durant la période hivernale que cette recharge des nappes est la plus importante. Lorsqu'une zone est classée en nappe sub-affleurante, la

nappe se situe en moyenne à un niveau proche de la surface du sol (inférieur à 3 m). Il n'est pas inhabituel pour le niveau supérieur de la nappe d'atteindre la surface du sol. Le contexte est alors très favorable à l'observation de zones humides. Lors d'épisodes pluvieux exceptionnels, des inondations par remontée de nappe peuvent se produire.

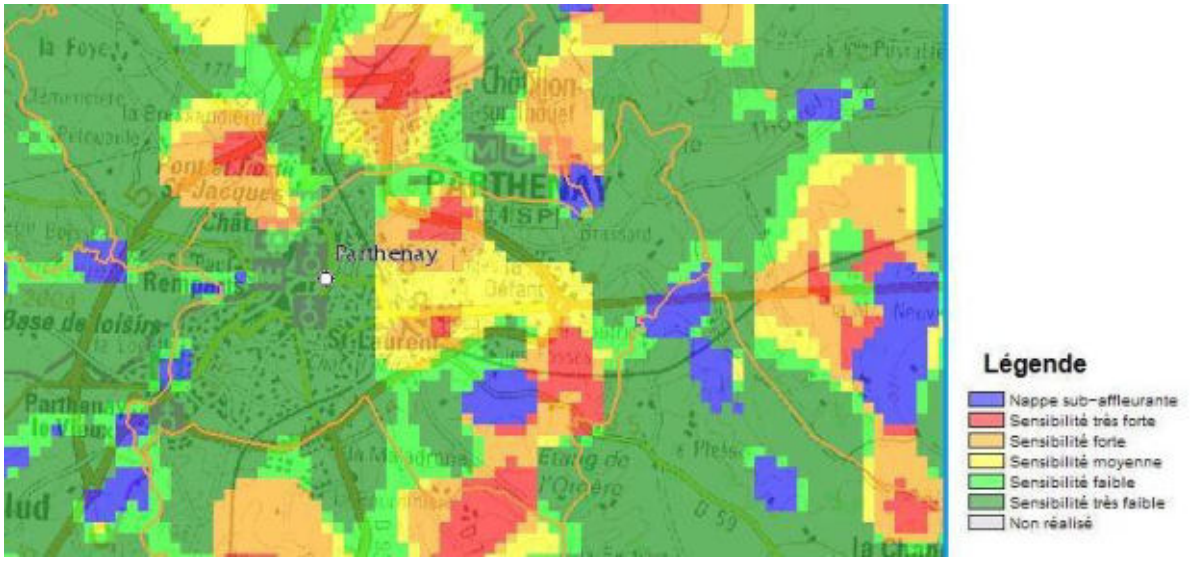

Remontées de nappe sur la commune de Parthenay (source : BRGM)

Les nappes sub-affleurantes sont principalement localisées au niveau du réseau hydrographique et notamment le long du Gerson et de la Viette.

2.3. CONTEXTE HYDROLOGIQUE

La commune de Parthenay est répartie sur un bassin versant, celui de la Loire. Elle présente un réseau hydrographique peu dense, se composant du Thouet, du Gerson, de la Viette et de plusieurs autres cours d'eau permanents ou temporaires.



Réseau hydrographique de la commune de Parthenay
(Sources : ©IGN BD Ortho ; Pays de Gâtine ; NCA environnement)

CHAPITRE 3

METHODOLOGIE

1. PRE-LOCALISATION

L'inventaire débute par une phase de pré-localisation des zones humides. Celle-ci permet de définir et de délimiter les zones humides potentielles. Elle résulte de la compilation de documents préétablis et d'une concertation avec les acteurs locaux, et consiste donc à identifier les secteurs du territoire susceptibles de présenter des zones humides et ce, afin d'optimiser les phases suivantes (phase de terrain, etc...).

La pré-localisation résulte de la compilation de divers documents. Les principales sources d'information dont nous disposons sont les suivantes :

- Pré-localisation du bureau d'études Eau Méga ;
- Pré-localisation du SAGE Sèvre Nantaise ;
- Pré-localisation du Forum des Marais Atlantiques ;
- Réseau hydrographique ;
- Carte géologique ;
- Carte pédologique ;
- Aléa des remontées de nappes ;
- Topographie ;
- Photo-aériennes (ortho photoplans), Scan 25 IGN®.

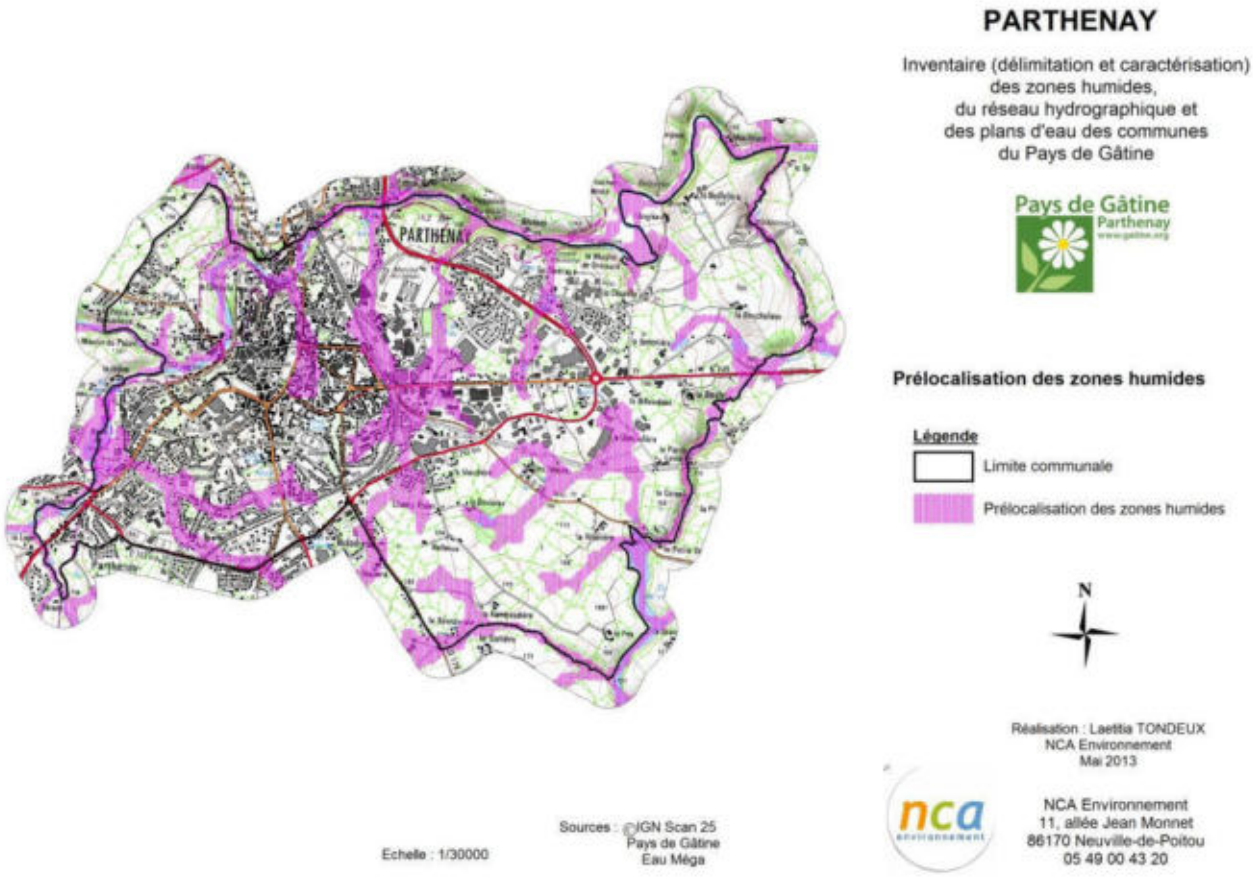

Pré-localisation des zones humides (sources : Pays de Gâtine ; Eau Méga ; NCA environnement)

2. INVENTAIRE DE TERRAIN

Cette phase a pour objectif l'identification, la délimitation et la caractérisation, de manière exhaustive, des zones humides du territoire communal.

La méthode à suivre pour identifier une zone humide prend en compte les éléments présents dans l'arrêté interministériel du 24 juin 2008 modifié le 1er octobre 2009 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L.214-7-1 et R.2111-108 du Code de l'environnement.

La délimitation des zones humides est réalisée sur la base des observations de terrain liées à des limites naturelles. Elle s'appuie notamment sur :

- la limite de présence d'habitats humides ;
- l'engorgement des sols ;
- l'hydromorphie des sols ;
- la géomorphologie du site (ex : rupture de pente) et la topographie ;
- ou encore un aménagement humain (ex : route, talus, …).

Les laisses de crues (limites de zones inondables) sont aussi des indices de terrain à prendre en compte pour détecter la limite maximum d'une zone humide. Les deux critères principaux restent cependant pédologiques et floristiques.

La méthode d'identification des zones humides comme présentée dans les modalités d'inventaire des zones humides du SAGE Sèvre Niortaise Marais Poitevin, respecte le logigramme suivant :

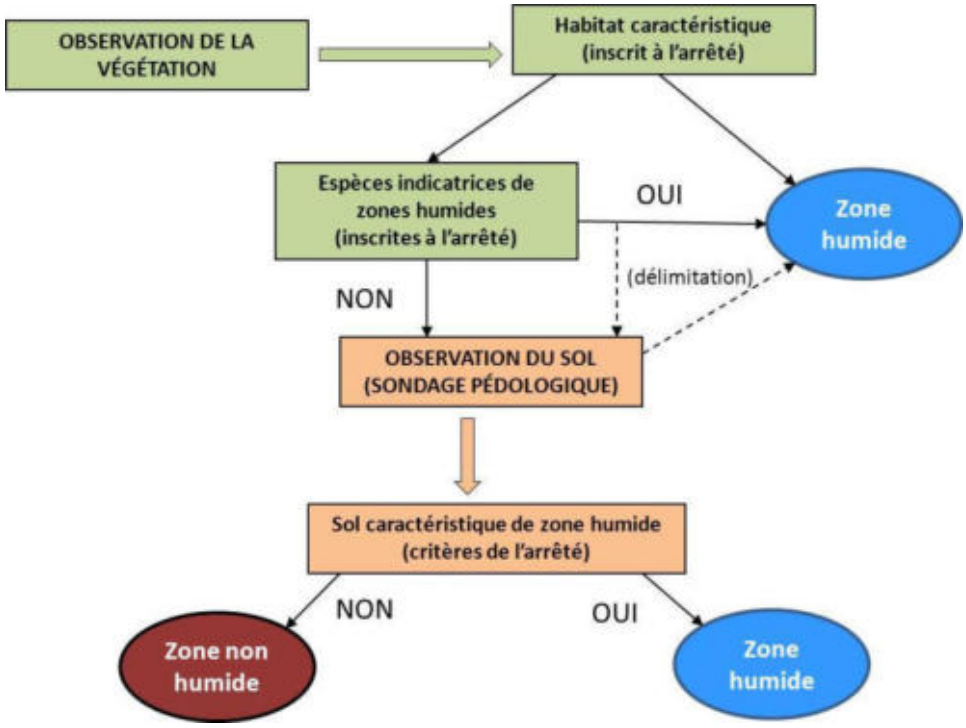

Logigramme de la méthode d'identification des zones humides (source : NCA environnement)

2.1. CRITERES D'IDENTIFICATION

2.1.1. Pédologie

Pour un inventaire de zones humides, l'examen des sols porte prioritairement sur la présence de traits d'hydromorphie. Le nombre, la répartition et la localisation précise des points de sondages dépendent de la taille et de l'hétérogénéité du site. Les sondages sont effectués à la tarière à main, et permettent de vérifier les limites des zones humides de manière plus précise que le critère botanique.

L'arrêté du 24 juin 2008 modifié, expose les critères pédologiques déterminant une zone humide. Conformément à l'arrêté, les sondages pédologiques visent la présence :

- D'**histosols** (sols tourbeux), car ils connaissent un engorgement permanent en eau qui provoque l'accumulation de matières organiques peu ou pas décomposées. Ces sols correspondent aux classes d'hydromorphie H du GEPPA (Groupe d'Etude des Problèmes de Pédologie Appliquée) ;
- De **réductisols**, car ils connaissent un engorgement permanent en eau à faible profondeur se marquant par des traits réductiques débutant à moins de 50 centimètres de profondeur de sol. L'horizon caractéristique de ces sols est l'horizon réductique G. Ils correspondent aux classes VI c et VI d du GEPPA ;
- De sols caractérisés par des **traits rédoxiques à moins de 25 cm** de profondeur se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur. L'horizon spécifique est l'horizon rédoxique g. Ces sols correspondent aux classe V a, b, c et d du GEPPA ;
- De sols présentant des **traits rédoxiques à moins de 50 cm** de profondeur, se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur, associés à des **traits réductiques entre 80 et 120 cm** de profondeur. Ces sols correspondent à la classe IV d du GEPPA.





Traits d'hydromorphie (horizon rédoxique) et sondage pédologique en terre cultivée

(Sources : NCA environnement)

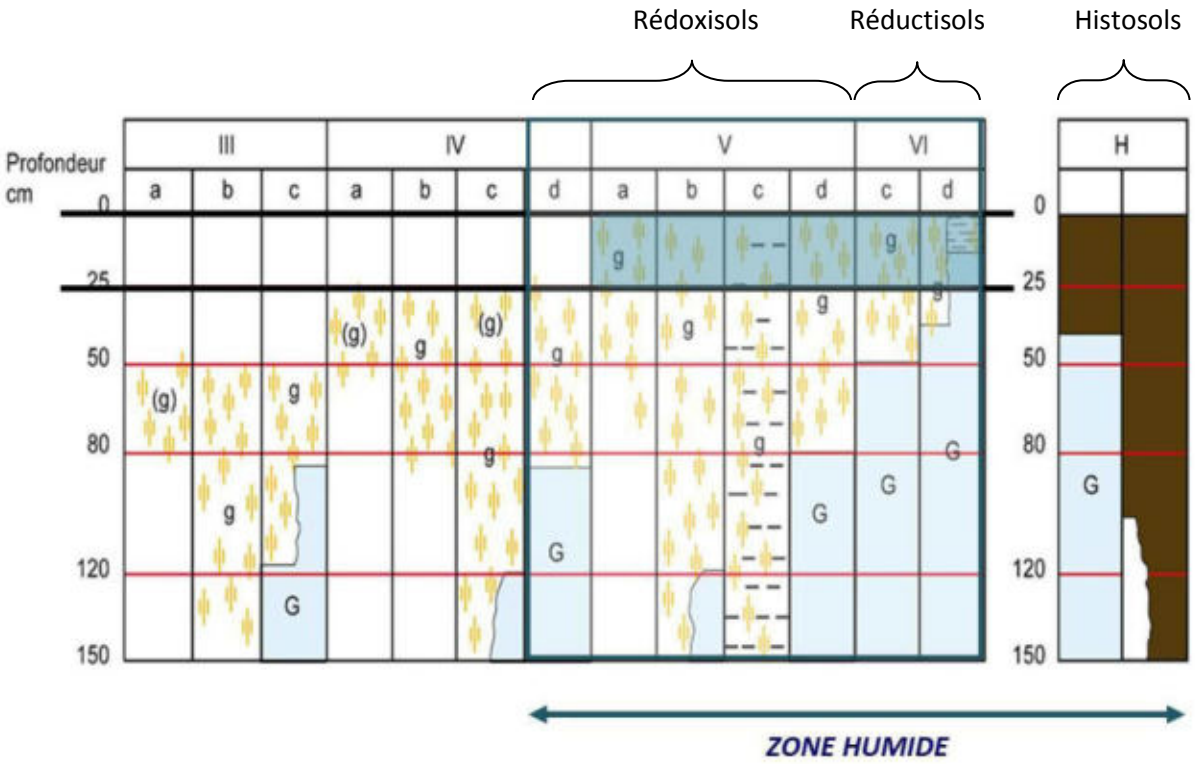

Schématisation des sols indicateurs de zones humides (Source : GEPPA, modifié NCA environnement)

2.1.2. Habitats naturels et végétation

Sur le terrain, les **critères liés à la végétation** sont les critères les plus simples pour délimiter une zone humide. La végétation de zone humide est caractérisée par :

- des communautés d'espèces végétales**,** dénommées **« habitats »,** caractéristiques des zones humides, identifiées selon la méthode et la liste correspondante à l'annexe 2.2 de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié. Une attention particulière est donnée à la délimitation des habitats d'intérêt communautaire et d'intérêt communautaire prioritaires. Environ 600 habitats sont répertoriés dans l'arrêté du 24 juin 2008 modifié, mais tous ne concernent pas l'aire biogéographique atlantique.

Exemples d'habitats (Sources : NCA environnement) :


Cariçaie


Mégaphorbiaie


Prairie calcaire à Molinie


Prairie humide eutrophe


Roselière


Tourbière alcaline

- des espèces indicatrices de zones humides**,** identifiées selon la méthode et la liste des espèces figurant à l'annexe 2.1 de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié.

Exemples d'espèces hygrophiles (Sources : NCA environnement) :


Renoncule rampante
Ranunculus repens


Fritillaire pintade
Fritillaria meleagris subsp. meleagris


Menthe aquatique
Mentha aquatica


Cardamine des prés
Cardamine pratensis


Lychnis fleur-de-coucou
Lychnis flos-cuculis


Orchis à fleurs lâches
Anacamptis laxiflora

2.2. CAMPAGNE DE TERRAIN

L'inventaire a été réalisé sur l'ensemble du territoire communal en ciblant prioritairement les zones définies lors du pré-inventaire.

L'objectif de la campagne de terrain était de confirmer ou d'infirmer la présence des zones humides, de délimiter précisément ces dernières, et de réaliser une caractérisation technique complète de chacune d'entre elles (profondeur des traces d'hydromorphie, végétation observée…).

La campagne de terrain a été réalisée **du 10 au 30 juillet 2013**.

L'ensemble des secteurs ciblés par le pré-inventaire a fait l'objet de sondages pédologiques. Certaines zones ponctuelles éventuellement humides ont également été sondées pour vérification. Sur les secteurs humides, de nombreux sondages sont réalisés afin de délimiter précisément les zones. La topographie, si elle est marquée, et la végétation, lorsqu'elle est présente, aident à positionner les points de sondages et à définir les limites des zones humides.

En lien avec la base de données GWERN[1], chaque zone humide fait l'objet d'une feuille d'identification de terrain comprenant les informations suivantes :

- Informations générales (date, toponyme, cours d'eau…)
- Typologie CORINE (primaire et secondaire)
- Critères de délimitation (espèces végétales, habitats, sols - hydromorphie, topographie…)
- Etat de conservation (dégradé, non dégradé)
- Régime de submersion (fréquence, étendue)
- Diagnostic du fonctionnement hydrologique (connexion au réseau hydrographique…)
- Atteintes (drainage, assèchement, comblement, remblais, mise en culture…)
- Activités et usages dans et autour de la zone
- Remarques générales

Une photographie de chaque zone humide est également prise afin d'illustrer et de justifier les résultats.

[1] Développée par le Forum des Marais Atlantiques, la base de données GWERN permet d'avoir une même structuration des données relatives aux zones humides sur l'ensemble d'un territoire, de réaliser des atlas et des synthèses sur les données de caractérisation et d'automatiser la compilation d'inventaires réalisés.

3. CARTOGRAPHIE

L'ensemble du travail cartographique (Atlas des zones humides) est réalisé avec le logiciel de SIG (Système d'Information Géographique) MapInfo Professionnal 8.5, en se basant sur les BD Ortho®, BD TOPO® et le scan 25® de l'IGN, ainsi que sur le BD parcellaire et le réseau hydrographique de l'IGN également.

L'inventaire cartographique des zones humides est établi au 1 /7000ème :

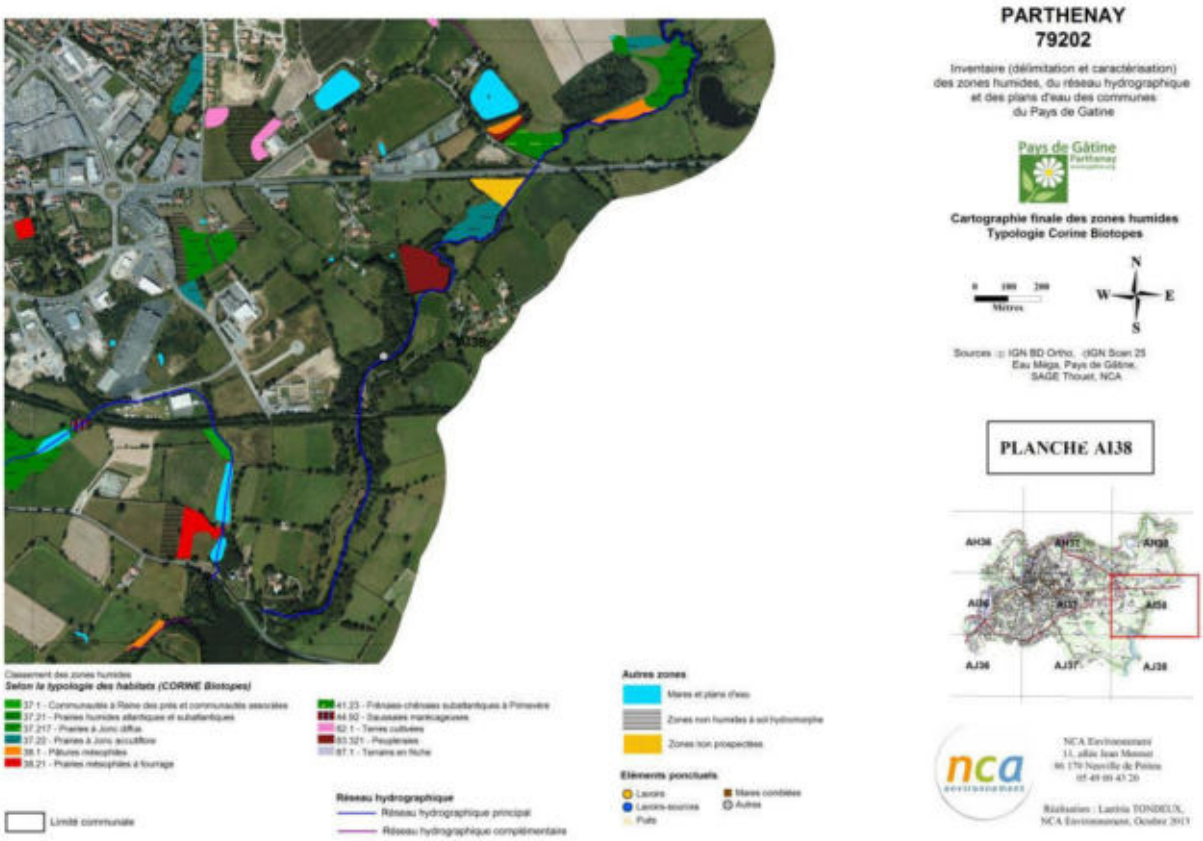

Extrait de l'atlas cartographique des zones humides de la commune de Parthenay (Sources : IGN BD TOPO®; Pays de Gâtine ; NCA environnement)

L'ensemble des données (couches SIG et observations de terrain) est enregistré dans le logiciel GWERN combinant la cartographie SIG des zones humides avec une base de données informatiques reprenant les éléments des fiches terrain.

Le logiciel GWERN permet une visualisation simultanée de la cartographie SIG et des données attributaires dans une forme codifiée et simplifiée, telle que l'illustre la figure suivante.

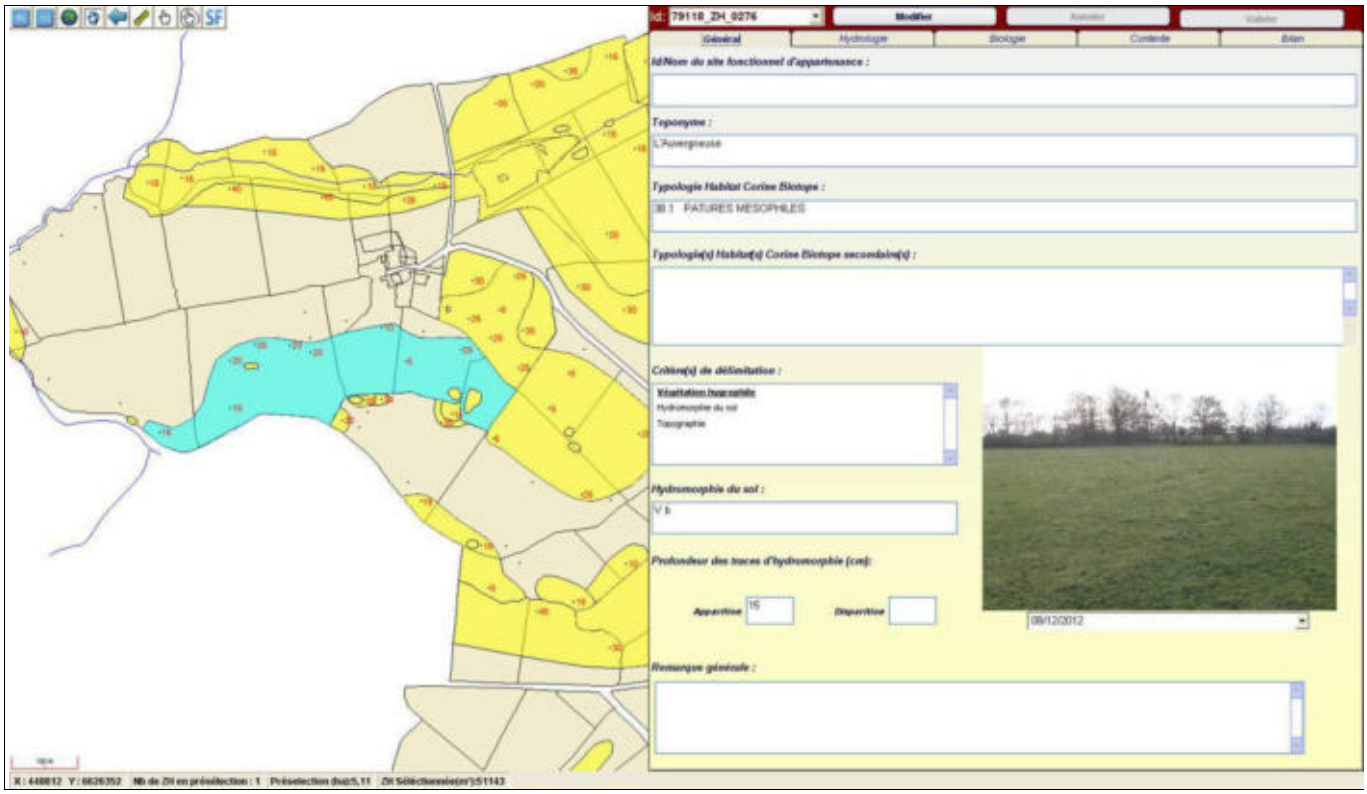

Sélection d'une entité humide sur le logiciel GWERN

CHAPITRE 4

RESULTATS DE L'INVENTAIRE

1. RESEAU HYDROGRAPHIQUE ET MILIEUX AQUATIQUES

1.1. RESEAU HYDROGRAPHIQUE

La commune de Parthenay est située sur le bassin versant du Thouet. Elle présente un réseau hydrographique assez peu dense, se composant du Thouet, principal cours d'eau sur Parthenay (8,736 km), du Gerson (3,97 km), de la Viette (0,633 km) et de plusieurs autres cours d'eau permanents ou temporaires.

Le réseau hydrographique s'étend sur près de **18,641 km** de linéaire. Sur l'ensemble de ce linéaire, environ **13,868 km** de cours d'eau présentent un régime permanent, et environ **4,773 km** un régime temporaire (voir carte page 37).

Le réseau complémentaire issu des observations de terrain représente quant à lui environ **1,373 km** de linéaire. Il ajoute sur les secteurs où le réseau principal ne s'étend pas, une potentialité supérieure de présence de milieux humides.



Réseau hydrographique principal et secondaire (sources : NCA Environnement)

On observe dans les secteurs agricoles un maintien du caractère naturel des cours d'eau avec des méandres et une diversité d'écoulements (intermittent, permanent). Cependant, dans la partie urbanisée de la ville, les cours d'eau ont subi des modifications de leur lit (recalibrages et déviations).

Il n'y a pas de fort surcreusement des ruisseaux et des fossés sauf dans certaines zones plus encaissées de la commune.

Les vallées où circulent les cours d'eau sont les zones les plus favorables à l'établissement de zones humides. Le réseau secondaire rajoute une potentialité de présence de zones humides sur certains secteurs où le réseau principal est absent.

Toutefois, une majorité de ces cours d'eau et fossés présente un régime d'écoulement temporaire, une caractéristique pouvant être un facteur limitant, tout comme le creusement des cours d'eau et des fossés sur certaines zones plus encaissées.

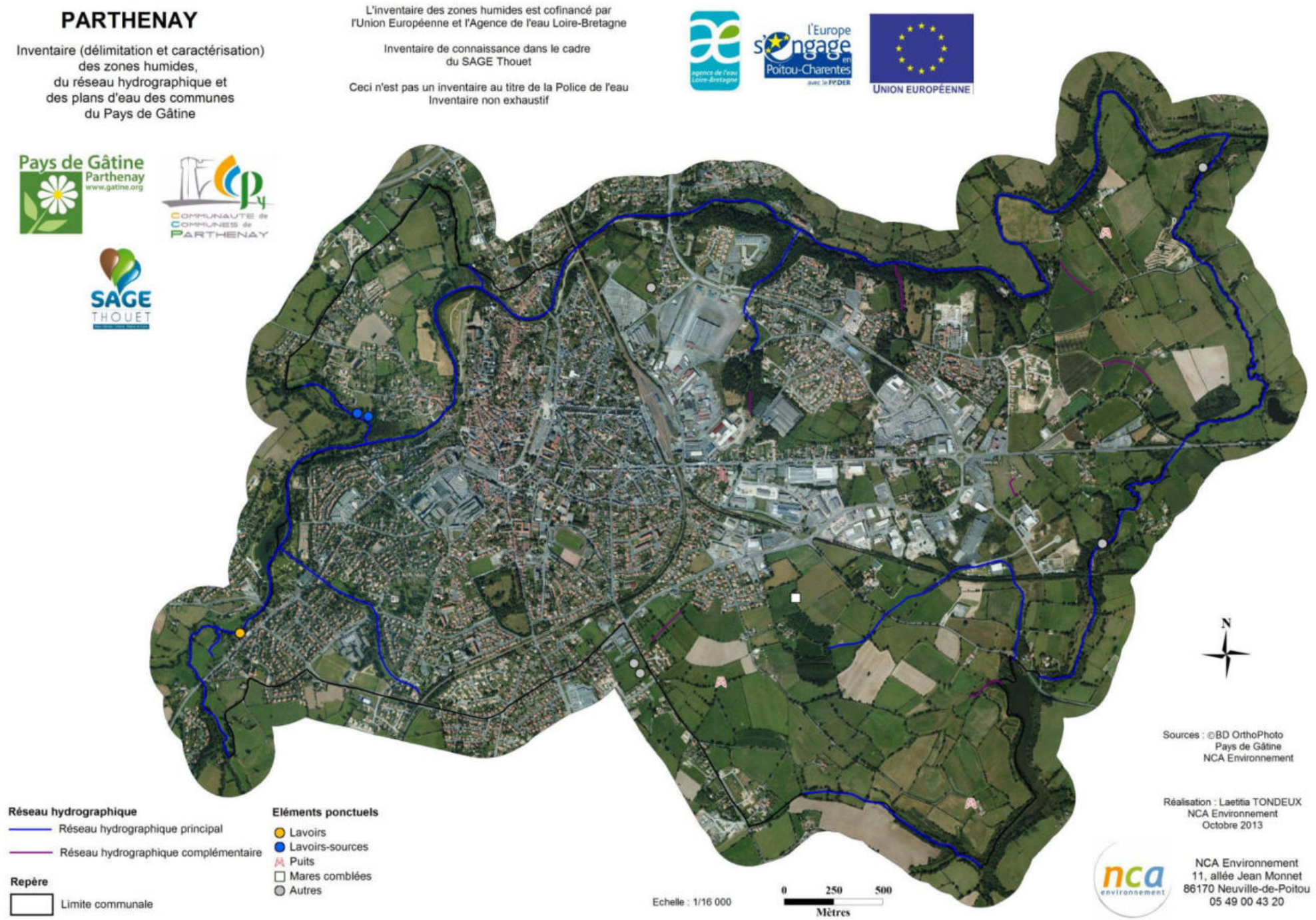

Inventaire du réseau hydrographique et des éléments ponctuels de la commune de Parthenay (Sources : ©IGN BD Ortho® ; Pays de Gâtine, NCA environnement)

1.2. PLANS D'EAU DONT MARES

Les résultats d'inventaire comptabilisent **52 plans d'eau et mares** pour une surface totale de **5,917 ha d'eau superficielle** (ne rentrant pas dans l'appellation « zones humides » ; voir carte page suivante).

On observe une grande diversité de ces milieux tant en termes de morphologie et de positionnement, qu'en termes d'usage et de structure de la végétation de ceinture. La surface varie entre 20 m² et 1,05 ha. La moitié des points d'eau sont des mares de petites surfaces (entre 0,01 et 0,05 ha) destinées à l'abreuvement des animaux. Les plans d'eau sont majoritairement de petite taille également (entre 0,1 et 0,5 ha), seul un plan d'eau dépasse l'hectare.

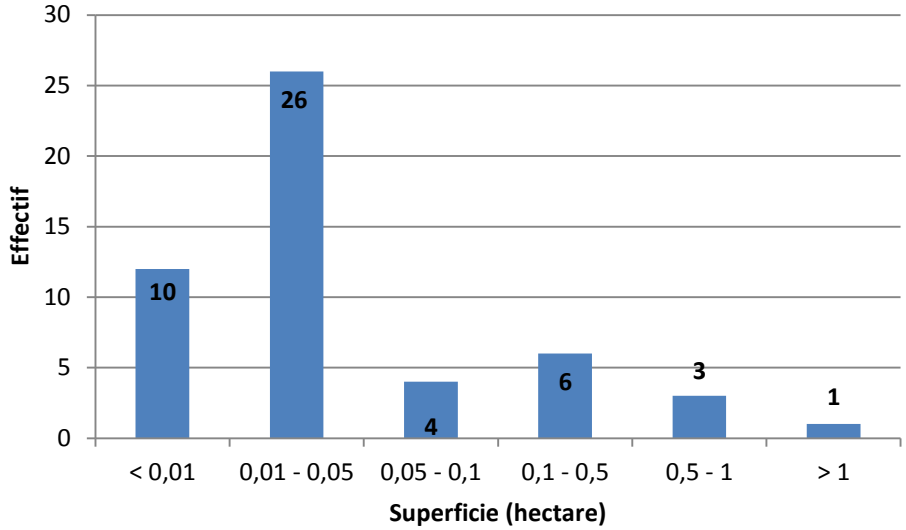

Classification des mares et plans d'eau en fonction de leur surface (Sources : Pays de Gâtine, NCA environnement)

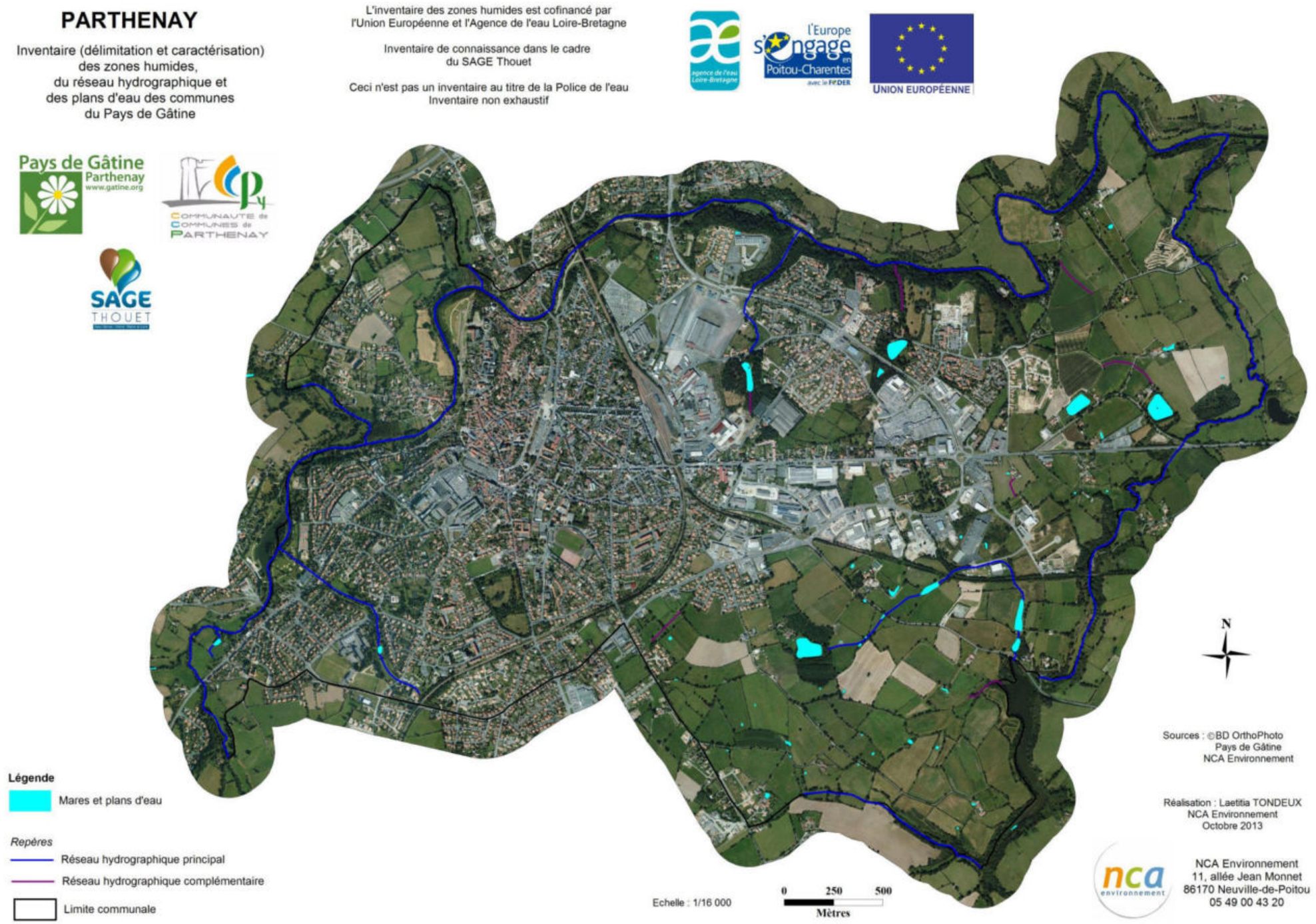

Inventaire des plans d'eau et mares de la commune de Parthenay (Sources : ©IGN BD Ortho® ; Pays de Gâtine ; NCA environnement)

Exemples de typologie de plans d'eau (sources : NCA environnement) :




Plans d'eau




Mares d'abreuvement

2. ZONES HUMIDES

2.1. SONDAGES PEDOLOGIQUES

Tous les secteurs repérés durant la phase de pré-inventaire ont fait l'objet de sondages pédologiques permettant de caractériser l'hydromorphie des sols et ainsi de confirmer ou non la présence de zones humides. Plusieurs sondages ont été réalisés sur chaque secteur afin de délimiter précisément les limites des zones humides effectives.

Au total, **475 sondages pédologiques** ont été réalisés sur le territoire communal (voir carte page suivante). **141** d'entre eux ont permis d'observer des sols caractéristiques de zones humides (en rouge) appartenant majoritairement à la classe d'hydromorphie Vb du GEPPA (Groupe d'Etudes des Problèmes de Pédologie Appliquée). Les autres sondages pédologiques ne répondent pas aux critères de l'arrêté, ils ne donc pas caractéristiques de zones humides, mais 95 d'entre eux présentaient tout de même des traces d'hydromorphie plus en profondeur (en jaune).

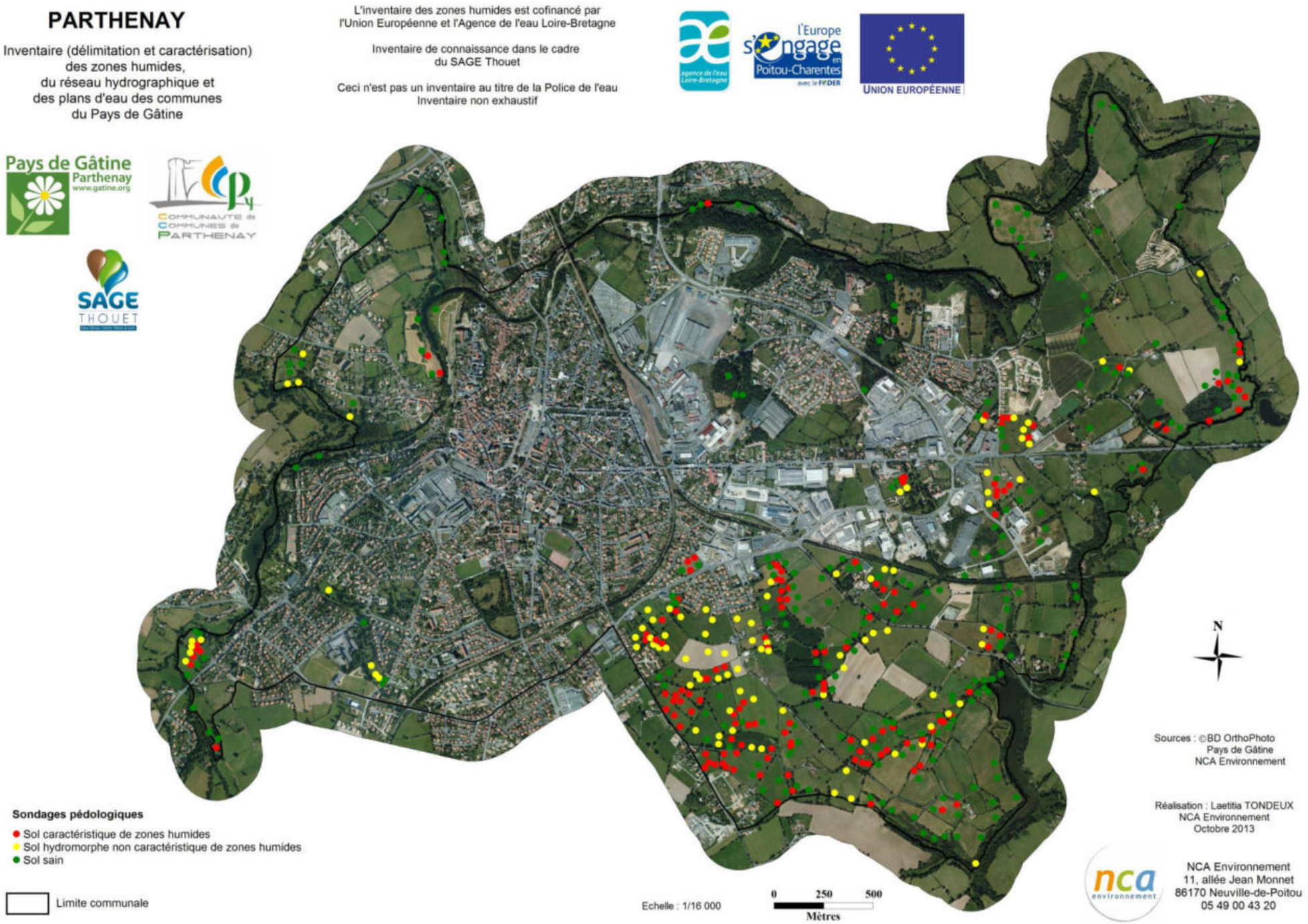

Localisation des sondages pédologiques effectués sur la commune de Parthenay (Sources : ©IGN BD Ortho®; NCA environnement)

2.2. INVENTAIRE GLOBAL

Les résultats de l'expertise de terrain permettent de réaliser la cartographie globale des zones humides et des zones non humides à sol hydromorphe.

L'inventaire comptabilise une surface totale en zones humides de **41,972 ha**, soit environ **3,69 %** de la surface communale totale. La proportion en zones humides retrouvée ici est inférieure à la moyenne française, comprise entre 6 et 16 %. Ce résultat n'est pas surprenant compte tenu du contexte urbanisé de la commune et de sa topographie.

Comme observé sur la carte de localisation des sondages pédologiques, l'essentiel des zones humides est localisé dans les secteurs encore agricoles de la commune, c'est-à-dire principalement dans le quart sud-est de la commune. Les zones humides se retrouvent assez peu le long du réseau hydrographique, mais s'étendent davantage sur les plateaux. Ceci s'explique notamment par l'encaissement assez prononcé des vallées, qui ne permet pas l'établissement de grandes zones humides le long des cours d'eau.

D'autre part, l'inventaire des zones non humides, présentant des sols hydromorphes affichant une profondeur d'apparition des traces d'hydromorphie en deçà des limites de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié, révèle une surface totale de 35,935 ha. Ces zones hydromorphes sont la plupart du temps localisées en prolongement des zones humides identifiées. On observe ainsi que les zones humides s'intègrent dans une entité hydromorphe plus conséquente.

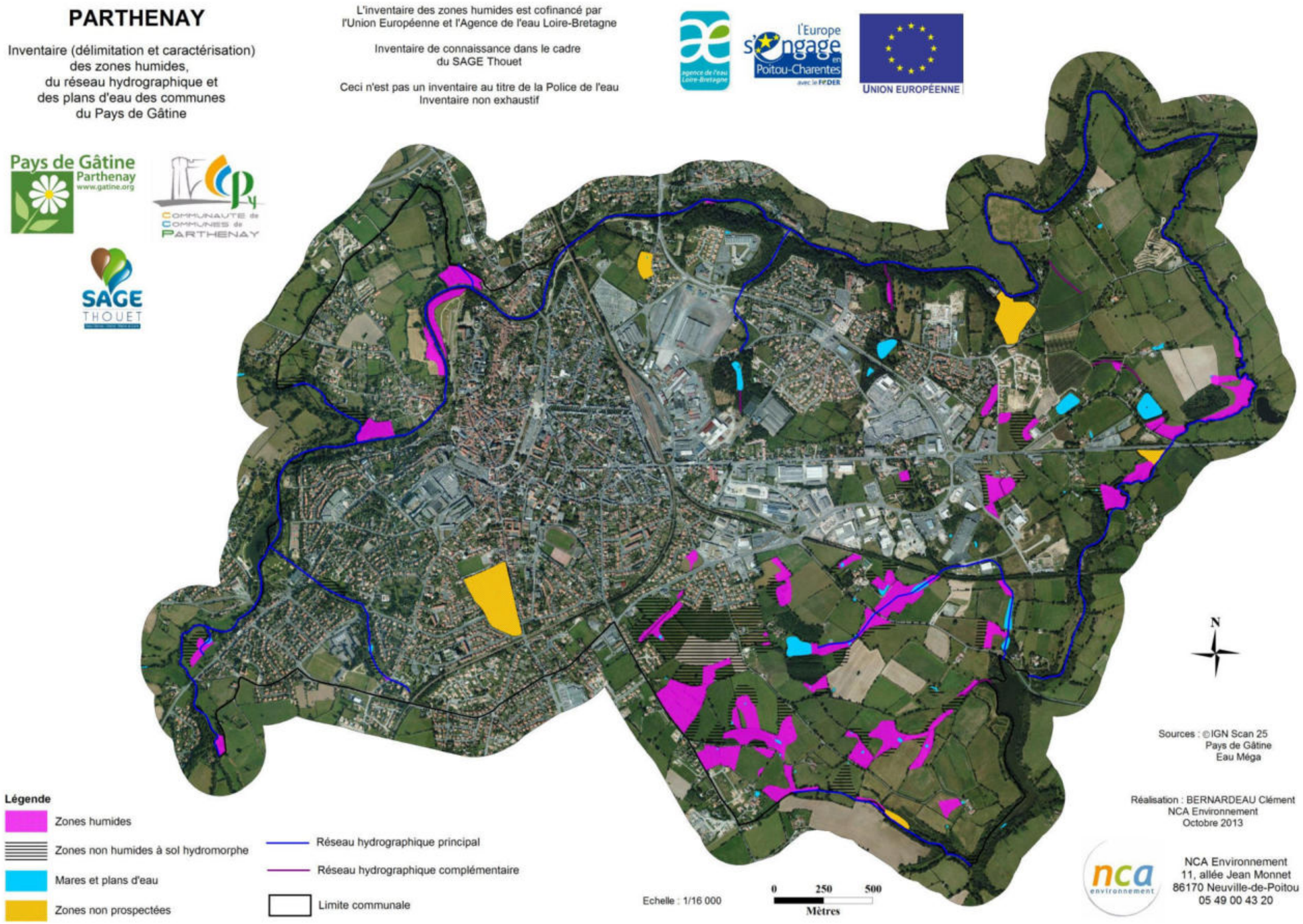

Cartographie générale des zones humides de la commune de Parthenay (Sources : ©IGN BD Ortho®; Pays de Gâtine ; NCA environnement)

PARTHENAY

Inventaire (délimitation et caractérisation)
des zones humides,
du réseau hydrographique et
des plans d'eau des communes
du Pays de Gâtine

L'inventaire des zones humides est cofinancé par
l'Union Européenne et l'Agence de l'eau Loire-Bretagne

Inventaire de connaissance dans le cadre
du SAGE Thouet

Ceci n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'eau
Inventaire non exhaustif

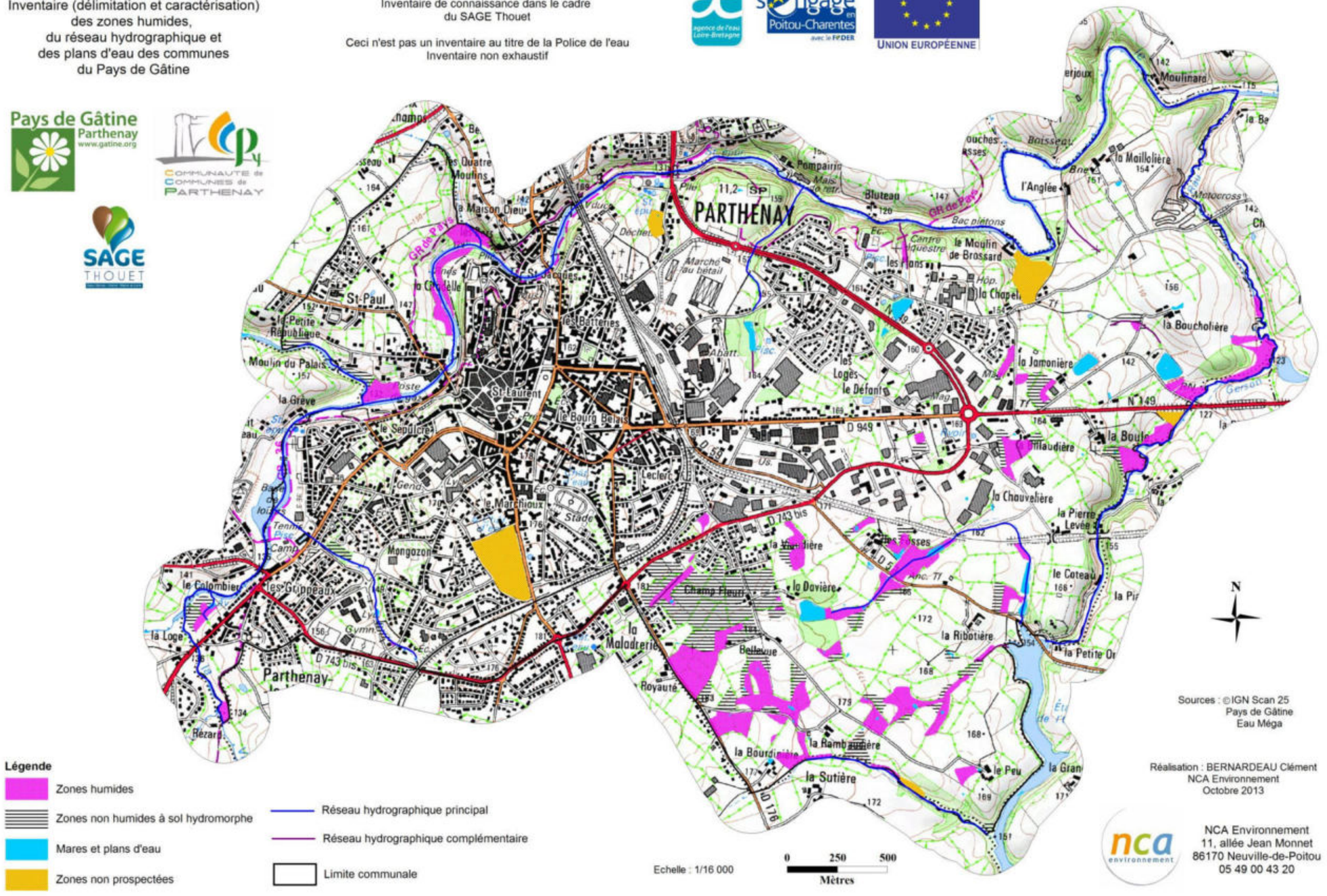

Légende

- Zones humides
- Zones non humides à sol hydromorphe
- Mares et plans d'eau
- Zones non prospectées
- Réseau hydrographique principal
- Réseau hydrographique complémentaire
- Limite communale

Sources : ©IGN Scan 25
Pays de Gâtine
Eau Méga

Réalisation : BERNARDEAU Clément
NCA Environnement
Octobre 2013

NCA Environnement
11, allée Jean Monnet
86170 Neuville-de-Poitou
05 49 00 43 20

Cartographie générale des zones humides de la commune de Parthenay (Sources : ©IGN Scan25® ; Pays de Gâtine ; NCA environnement)

2.3. HABITATS - TYPOLOGIE

2.3.1. Typologie SDAGE

Afin de caractériser les zones humides identifiées, est appliquée sur le territoire de Parthenay, la typologie du SDAGE Loire-Bretagne qui propose 13 grands types de zones humides selon leur localisation dans un bassin versant, tels que précisés dans le Chapitre 1 – Partie 2.2.

On note que 44,62 % des zones humides sont présentes en bordure de cours d'eau, 40,85 % sur les plaines et plateaux et 14,53 % en bordure de plans d'eau.

Bien que les mares et plans d'eau ne soient pas considérés comme des zones humides mais comme des milieux aquatiques, ils intègrent la typologie SDAGE dans la catégorie zones humides ponctuelles (SDAGE 11). Cette catégorie représente alors 12,35 % de l'ensemble des zones (milieux aquatiques et milieux humides confondus).

L'ensemble des résultats est présenté dans le tableau suivant :

Typologie SDAGE		Surface (ha)	Proportion (%)
Milieux humides			
5 -	Bordures de cours d'eau	18,727	44,62
9 -	Bordures de plans d'eau	6,099	14,53
10 -	Zones humides de plaines et plateaux	17,146	40,85
SOUS-TOTAL *(milieux humides)*		**41,972**	**100**
Milieux aquatiques			
11 -	Zones humides ponctuelles	5,917	12,35
TOTAL		**47,889**	**100**

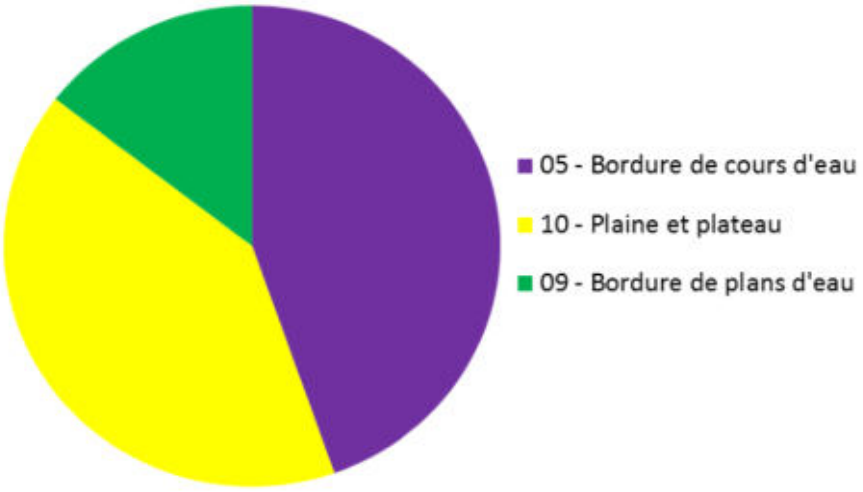

Répartition des surfaces en zone humide selon leur typologie SDAGE

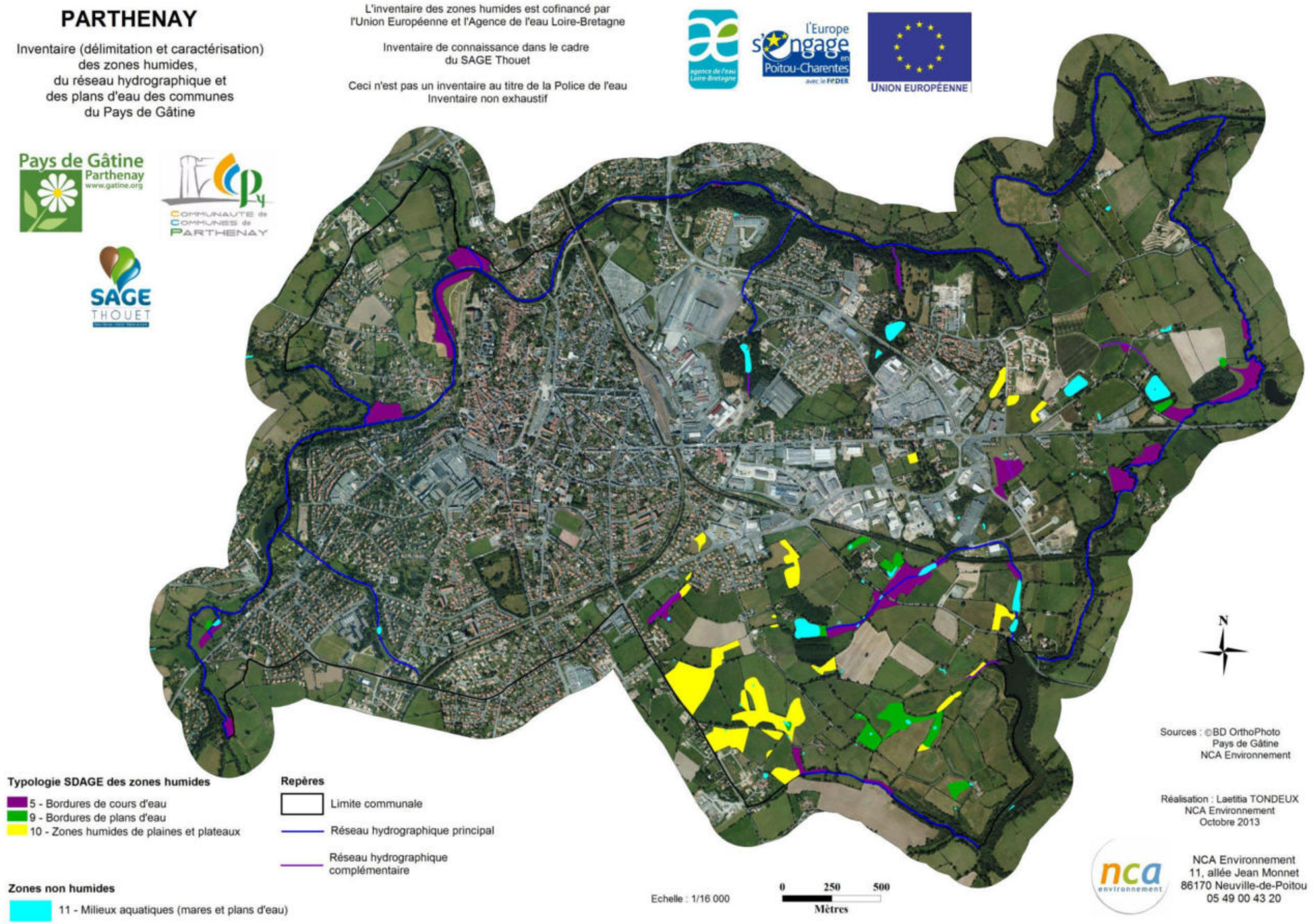

Typologie SDAGE des zones humides de la commune de Parthenay
(Sources : ©IGN BD Ortho® ; NCA environnement)

2.3.2. Typologie CORINE Biotopes

La typologie CORINE Biotopes est la référence en termes de classification des habitats naturels et semi-naturels présents en Europe. Elle est fondée sur une systématique descriptive de la végétation prise comme indicatrice des conditions du milieu.

La typologie est divisée en 7 grands types d'habitats :

1) Habitats littoraux et halophile ;
2) Milieux aquatiques non marins ;
3) Landes, fruticées et prairies ;
4) Forêts ;
5) Tourbières et Marais ;
6) Rochers continentaux, éboulis et sables ;
8) Terres agricoles et paysages artificiels.

Suivant cette typologie, les zones humides communales ont été classées par habitats. Leurs caractéristiques ainsi que les espèces végétales observées sur le terrain et permettant la détermination du Code CORINE Biotopes, sont précisées.

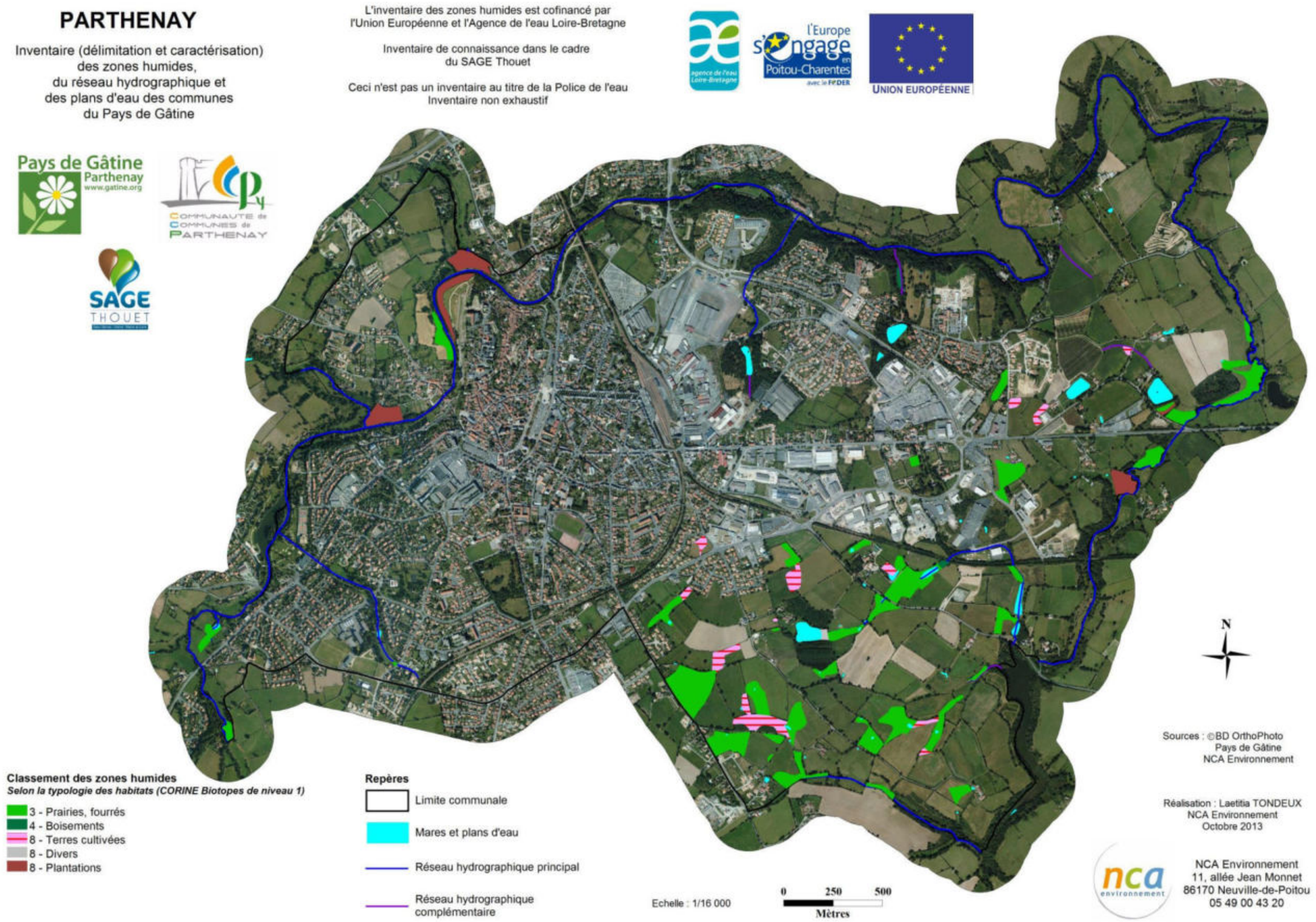

Typologie CORINE Biotopes (niveau 1) des zones humides de la commune de Parthenay (Sources : ©IGN BD Ortho® ; NCA environnement)

	CORINE Biotopes	Surface (ha)	Proportion (%)
3 -	Prairies, fourrés	30,623	72,96
4 -	Boisements	0,284	0,68
8 -	Terres cultivées	5,444	12,97
8 -	Plantations	5,379	12,81
8 -	Divers	0,242	0,58
	TOTAL	**41,972**	**100**

Synthèse des habitats observés (Code CORINE Niveau 1)

De manière synthétique, la répartition des zones humides peut être analysée en fonction des habitats CORINE Biotopes. On observe un habitat majoritairement dominant sur la commune de Parthenay, qui sont les **prairies** : près de 73 % des zones humides.

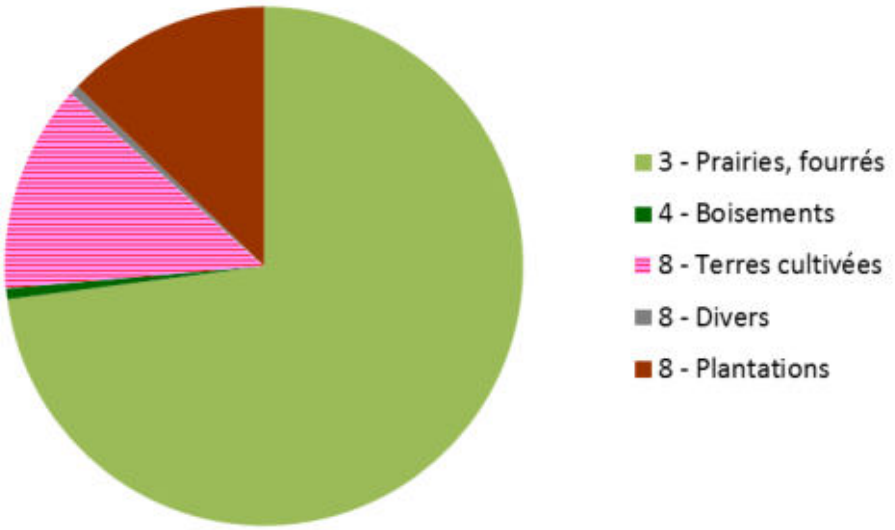

Répartition des surfaces en zone humide selon leur typologie CORINE Biotopes de niveau 1 adapté

La répartition est la suivante (une couleur correspond à un niveau typologique) :

3 - PRAIRIES, FOURRES : 30,623 ha (72,96 %)

37 - Prairies humides et mégaphorbiaies

37.1 - Communautés à Reine des prés et communautés associées : 0,459 ha

37.2 - Prairies humides eutrophes

37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques : 11,384 ha

37.217 - Prairies à Jonc diffus : 2,693 ha

37.22 - Prairies à Jonc acutiflore : 2,093 ha

38 - Prairies mésophiles

38.1 - Pâtures mésophiles : 5,182 ha

38.2 -

38.21 – Prairies atlantiques à fourrages : 8,812 ha

4 - BOISEMENTS : 0,284 ha (0,68 %)

41 -Forêts caducifoliées

41.2 - Chênaies – Charmaies

41.23 - Frênaies-chênaies sub-atlantiques à primevère : 0,153 ha

44 - Forêt riveraines, forêts et fourrés très humides

44.9 - Bois marécageux d'Aulne, de Saule et de Myrte des marais

44.92 - Saussaies marécageuses : 0,131 ha

8 - TERRES CULTIVEES : 5,444 ha (12,97 %)

82 - Cultures

82.1 - Champs d'un seul tenant intensément cultivés : 5,444 ha

8 - PLANTATIONS : 5,379 ha (12,81%)

83 - Vergers, bosquets et plantations d'arbres

83.3 - Plantations

83.32 - Plantations d'arbres feuillus

83.321 - Plantations de peupliers cultivars : 5,379 ha

8 - DIVERS : 0,242 ha (0,58 %)

87.1 – Terrains en friche : 0,242 ha

Prairies, Fourrés (Code CORINE 3)

Cette catégorie est en grande partie représentée par des prairies humides à joncs. Les prairies correspondent par ailleurs à l'habitat très majoritairement dominant sur la commune (plus de 70%). Principalement à vocation agricole, pour le pâturage ou la fauche, ces prairies peuvent accueillir une diversité floristique importante. Toutefois, la pression du pâturage peut à l'inverse diminuer cette diversité végétale, et il n'est ainsi pas rare d'observer un nombre limité d'espèces au sein de ces milieux. Les prairies humides pâturées représentent une identité culturelle forte du bocage gâtinais. Bien souvent, le caractère humide très marqué, en particulier à proximité du réseau hydrographique, impose une gestion agricole de pâturage.

37.1 - Communautés à Reine des prés et communautés associées

Les mégaphorbiaies sont des habitats caractérisés par une végétation dense et une diversité floristique relativement importante, avec des espèces basses comme la Reine des prés (*Filipendula ulmaria*) et la Menthe aquatique (*Mentha aquatica*), mais également des espèces hautes telles que la Salicaire (*Lythrum salicaria*), la Lysimaque (*Lysimachia vulgaris*), la Baldingère-faux-roseau (*Phalaris arundinacea*) ou encore le Cirse des marais (*Cirsium palustre*).

Ces prairies hygrophiles se retrouvent généralement sur les berges alluviales fertiles, voire dans certaines dépressions et résultent d'une interruption plus ou moins longue des pratiques agricoles. Si aucune gestion n'est apportée à cet habitat, l'évolution naturelle tend à la fermeture du milieu, avec une colonisation petit à petit par des essences hygrophiles telles que des Saules, puis des Aulnes.



37.2 - Prairies humides atlantiques eutrophes

Cet habitat se développe généralement en bordure des rivières et ruisseaux de plus ou moins grande importance, également en queue de plans d'eau et sur les plateaux. Il s'agit d'un milieu herbacé dont l'évolution est bloquée par la gestion humaine (fauche ou pâturage) au stade prairial. Cet habitat se présente le plus souvent sous la forme de prairies denses, riches en diversité floristique.

Le mode de gestion des prairies humides influe directement sur la physionomie de l'habitat : lorsqu'elles sont pâturées - généralement par des bovins ou des ovins en Poitou-Charentes - le cortège végétal est moins diversifié. Les Joncs, peu appréciés par le bétail, y dominent souvent, accompagnés par un faible nombre d'espèces dont la Renoncule rampante (*Ranunculus repens*), la

Renoncule flammette (*Ranunculus flammula*), la Renoncule âcre (*Ranunculus acris*), la Cardamine des prés (*Cardamine pratensis*) ou encore l'Oseille crépue (*Rumex crispus*). Dans certains cas, lorsque la pression du pâturage est importante, on parlera de prairies « piétinées » : la végétation y est dominée par des espèces rampantes, à recouvrement épars, avec souvent un développement de grands joncs qui forment des touffes denses plus ou moins étalées. Les prairies humides bénéficiant d'une fauche tardive sont généralement très riches en espèces, on y retrouve en plus des espèces déjà citées, le Lychnis fleur de coucou (*Lychnis flos-cuculi*), le Myosotis des marais (*Myosotis scorpioides*), le Gaillet des marais (*Galium palustre*), ou encore le Vulpin genouillé (*Alopecurus geniculatus*).

Sur la commune de Parthenay, trois types de prairies humides ont été observées :

- les prairies humides atlantiques à subatlantiques,
- les prairies à Jonc acutiflore dominées par *Juncus acutiflorus*,
- les prairies à Jonc diffus dominées par *Juncus effusus,*




38.1 / 38.21 - Pâtures mésophiles / Prairies atlantiques à fourrages

Ces prairies sont constituées principalement d'espèces mésophiles, c'est-à-dire non caractéristiques de zone humide. Sur ces milieux, c'est donc le critère pédologique qui a permis la délimitation d'une zone humide. Ces prairies sont exploitées pour la pâture et/ou pour la fauche. La richesse floristique est directement dépendante de la gestion agricole : si les prairies de fauche caractérisent des formations herbacées hautes dominées par les graminées et à grande diversité végétale, les prairies pâturées présentent un cortège floristique plus hétérogène où alternent des zones rases pâturées avec des refus (plantes épineuses, toxiques…). Ces prairies sont constitutives des paysages du bocage gâtinais.




Boisements (Code CORINE 4)

Les boisements « spontanés » sont à différencier des boisements « anthropiques », issus de la plantation d'essences bien souvent exogènes. Sur la commune de Parthenay, deux grands types de boisements sont distingués : les boisements alluviaux caractérisés par de la végétation hygrophile (Saules, Aulne glutineux...) et les forêts de feuillus, dominées par des espèces non caractéristiques de zones humides (Chêne pédonculé, Frêne commun, Charme, Noisetier, etc.).

41.23 – Frênaie-Chênaie subatlantique

Ces boisements sont dominés par le Frêne commun (*Fraxinus excelsior*) et le Chêne pédonculé (*Quercus robur*), avec lesquels cohabite souvent le Charme (*Carpinus betulus*). Les strates arbustives et herbacées sont assez denses et riches en espèces, avec généralement un recouvrement important de Noisetier (*Corylus avellana*), d'Orme champêtre (*Ulmus campestris*) et d'Erable champêtre (*Acer campestre*). Pouvant être temporairement - mais rarement - humides, ces boisements se développent sur des sols frais. Différents faciès existent, suivant notamment la position dans le versant, le degré d'humidité, la nature du sol et la gestion forestière.



44.92 - Saussaies marécageuses

Ces boisements très humides se développent dans les bas-marais et sur les terrasses alluviales, sur des sols marécageux, gorgés d'eau pour la plus grande partie de l'année. Les Saussaies marécageuses sont composées d'une ou plusieurs variétés de Saules. Ces essences peuvent être accompagnées

d'espèces basses comme la Lathrée clandestine (*Lathraea clandestina*), la Reine des prés (*Filipendula ulmaria*), l'Iris faux-acore (*Iris pseudacorus*) ou encore la Menthe aquatique (*Mentha aquatica*). Ces habitats sont très intéressants, tant pour les espèces animales et végétales, que pour les fonctionnalités hydrologiques qu'ils assurent.



Terres agricoles et paysages artificiels (Code CORINE 8)

Cette catégorie regroupe un ensemble d'habitats à niveau plus ou moins important d'anthropisation. On y retrouve les milieux à caractère « semi-naturel », représentés par les terres agricoles, qui comprennent à la fois les terres cultivées (82.1 – Cultures) et les plantations (83.3 – Plantations de feuillus).

Ces habitats anthropiques peuvent ainsi être divisés en trois sous-catégories : les terres cultivées et les plantations, qui ont une fonction de production agricole ou sylvicole ; le reste étant intégré sous l'appellation « divers ». Il est à noter que le caractère « semi-naturel » des terres agricoles reste une dénomination abstraite, chaque milieu étant différent dans son degré de perturbation et d'éloignement d'un habitat « naturel ». En revanche, l'anthropisation de ces milieux est une variable commune.

L'artificialisation des habitats explique l'absence, voire la faible représentativité des espèces végétales hygrophiles. La caractérisation et la délimitation de ces milieux passe ainsi nécessairement par le critère pédologique.

82.1 - Champs d'un seul tenant intensément cultivés

Cet habitat correspond aux parcelles cultivées (labour, semis, cultures en place…), majoritairement de céréales. Sur la commune, un certain nombre de terres cultivées ont été classées en zones humides, leur proportion atteint quasiment 13% des zones humides retrouvées. Ces secteurs sont notamment propices à la culture du maïs.




83.321 – Plantations de Peupliers

Les plantations de Peupliers cultivars représentent une part non négligeable sur la commune (presque 13% des zones humides). Elles sont essentiellement localisées le long du réseau hydrographique. Ces plantations sont composées d'une variété de Peuplier, dénommée *Populus x canadensis*. L'âge et l'entretien des différentes plantations varient suivant les parcelles, la majorité des peupleraies subissant une fauche ou un broyage à l'année. Sur quelques parcelles, le stade avancé de la peupleraie et l'absence de gestion sylvicole, permettent le développement de certaines espèces hygrophiles, comme par exemple le Jonc diffus (*Juncus effusus*), la Lathrée clandestine (*Lathraea clandestina*) et la Reine des prés (*Filipendula ulmaria*).




La cartographie des zones humides de la commune suivant la typologie CORINE Biotopes est présentée en page suivante. Le niveau typologique attribué se veut le plus précis possible.

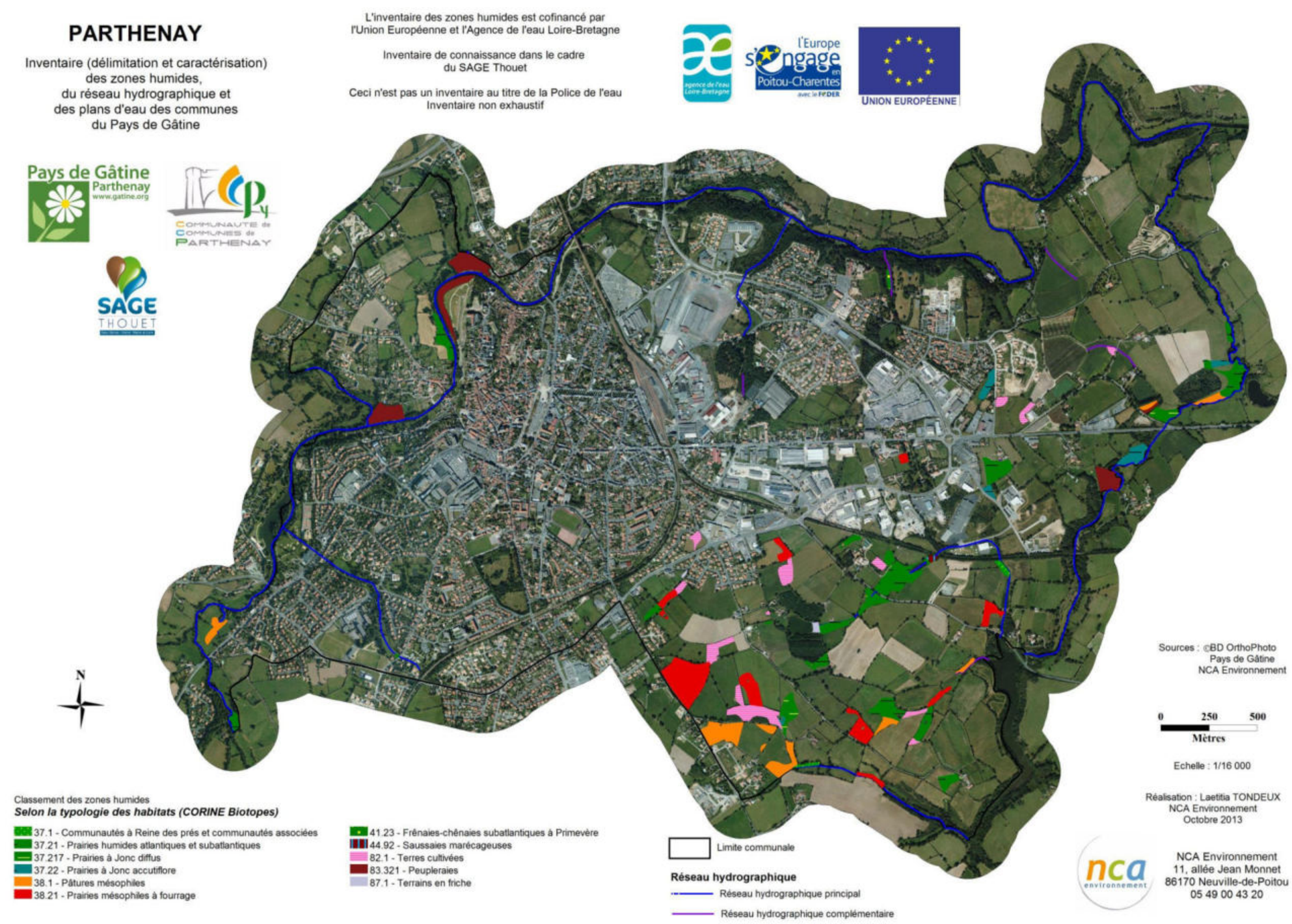

Typologie CORINE Biotopes des zones humides inventoriées sur la commune de Parthenay
(Sources : ©IGN BD Ortho® ; NCA environnement)

2.4. FONCTIONS DES ZONES HUMIDES

Les zones humides inventoriées présentent diverses fonctionnalités et aptitudes. Elles sont en bon état de conservation grâce à la gestion adaptée au maintien et à l'entretien de ces milieux. On observe quelques altérations ponctuelles mais les zones humides de la commune restent faiblement dégradées.

Le constat des fonctionnalités varie selon les habitats :

- Les zones humides cultivées ont perdu toute fonctionnalité biologique par l'absence de végétation hygrophile. Elles conservent uniquement des **fonctions hydrauliques limitées** :
  - Régulation naturelle des crues (plaine d'inondation) ;
  - Protection contre l'érosion (faible sans végétation) ;
  - Stockage des eaux de surface, recharge des nappes, soutien d'étiage limité.

- De même, les plantations de Peupliers cultivars ont généralement peu de fonctionnalités biologiques du fait d'une biodiversité limitée par la sylviculture. Les peupleraies possèdent des **fonctionnalités hydrauliques limitées**, tout comme les zones humides cultivées.

- Deux grands types de boisements peuvent être distingués sur Parthenay : les boisements alluviaux caractérisés par de la végétation hygrophile (Saule, Aulne glutineux, Lathrée clandestine, etc.) et les forêts de feuillus, dominées par des espèces non caractéristiques de zone humide (Chêne pédonculé, Frêne commun, Noisetier, etc.). Dans les deux cas, le cortège floristique de ces boisements naturels présente un **intérêt biologique** intéressant avec différentes strates de végétation (herbacée, arbustive et arborée). La végétation permet également d'assurer des **fonctionnalités hydrauliques et épuratrices** :
  - Régulation naturelle des crues (plaine d'inondation) ;
  - Protection contre l'érosion (faible sans végétation) ;
  - Stockage des eaux de surface, recharge des nappes, soutien d'étiage limité.

- Les prairies humides, représentant la plus grande surface, restent les **zones les plus riches** notamment par le maintien d'une végétation caractéristique. L'entretien de ces prairies par le pâturage est essentiel à leur maintien car il limite la fermeture du milieu. La végétation permet également d'assurer des **fonctionnalités hydrauliques et épuratrices**.
  - Régulation naturelle des crues (plaine d'inondation) ;
  - Protection contre l'érosion (faible sans végétation) ;
  - Stockage des eaux de surface, recharge des nappes, soutien d'étiage limité.

Aux fonctions hydrauliques et biologiques vient s'ajouter un rôle d'épuration des eaux, d'autant plus important au regard du contexte essentiellement agricole de la commune :

- Interception des matières en suspension et des matières polluantes ;
- Régulation des nutriments.

Les boisements et zones humides rivulaires participent ainsi à cette épuration, en limitant les transferts vers le réseau hydrographique.

Concernant la faune, les amphibiens sont intéressants à étudier dans ce cadre d'étude car il s'agit d'un groupe intimement lié aux zones humides. De plus, ils bénéficient tous d'une protection nationale et européenne, plus ou moins forte selon les espèces considérées. Par conséquent, la présence d'amphibiens ajoute une valeur biologique à ces milieux. Sur la commune, nous avons noté la présence de la Grenouille verte. Les zones humides de la commune ont un potentiel d'accueil moyen pour les amphibiens, car le secteur bocager est assez réduit. De plus, la faible densité des points d'eau et des boisements limite les zones de reproduction et de repos pour ces espèces.


Grenouille verte

Toutefois, les prairies naturelles constituent des habitats intéressants car elles tissent des corridors pour la faune et fournissent des zones de nourrissage.



La végétation aquatique et celle des prairies annexes sont également favorables aux odonates (libellules). De même, lorsque celle-ci est dominée par les hélophytes (roseaux, massettes…), elle constitue un habitat pour l'avifaune aquatique et de zones humides : Bruant des roseaux, Locustelle luscinoïde, Rousserolle effarvatte…

Par ailleurs, on notera que le bon potentiel du réseau hydrographique varie selon les secteurs considérés. En effet, la section du Thouet qui traverse la ville de Parthenay a subi des modifications du lit majeur et du lit mineur. A l'inverse, les sections de cours d'eau qui circulent dans les secteurs de bocage possèdent une hydromorphologie naturelle (substrat, profil en long, écoulements…), favorable pour de nombreuses espèces piscicoles et astacicoles. Ce potentiel écologique ne se limite pas aux cours d'eau majeurs : certains affluents, au niveau de leur lit mineur et lit majeur (zones humides) présentent un potentiel similaire.



2.5. ENJEUX

De par leurs fonctions et leurs intérêts à l'échelle de la commune et du bassin versant, il est important de préserver ces zones humides et de les intégrer dans les documents d'urbanisme.

Afin de guider la commune dans sa réflexion d'intégrer ces milieux dans son Plan Local d'Urbanisme, une hiérarchisation des zones humides a été réalisée, sur la base de l'analyse suivante :

- **Zones humides à enjeu très fort** : zones humides présentant des fonctionnalités hydraulique et biologique marquées (habitats / espèces remarquables), associées à une position stratégique dans le bassin versant (bordure de cours d'eau, bas de versant…).
- **Zones humides à enjeu fort** : zones humides présentant une fonctionnalité hydraulique marquée, et une fonctionnalité biologique intéressante, associées à une position stratégique dans le bassin versant.
- **Zones humides à enjeu moyen** : zones humides présentant des fonctionnalités hydraulique et biologique intéressantes, mais qui sont limitées par leur position dans le bassin versant.
- **Zones humides à enjeu faible** : zones humides à faible fonctionnalité hydraulique, et/ou sans fonctionnalité biologique notable (terres cultivées).

Cette carte identifie les secteurs présentant des intérêts ou des enjeux majeurs à l'échelle de la commune. La hiérarchisation de ces zones permettra de connaitre celles sur lesquelles une attention particulière devra être portée, et pourra être un argument dans le choix des zonages à attribuer dans le cadre de la révision du document d'urbanisme.

De manière générale, les zones humides en bordure de cours d'eau présenteront un enjeu très fort, compte tenu des fonctionnalités hydrauliques, voire épuratrices, qu'elles assurent. Les zones cultivées et les plantations présenteront un enjeu faible en raison de leur fonctionnalité biologique très limitées. Les zones humides de plateau et déconnectées de tout cours d'eau seront d'enjeu moyen.

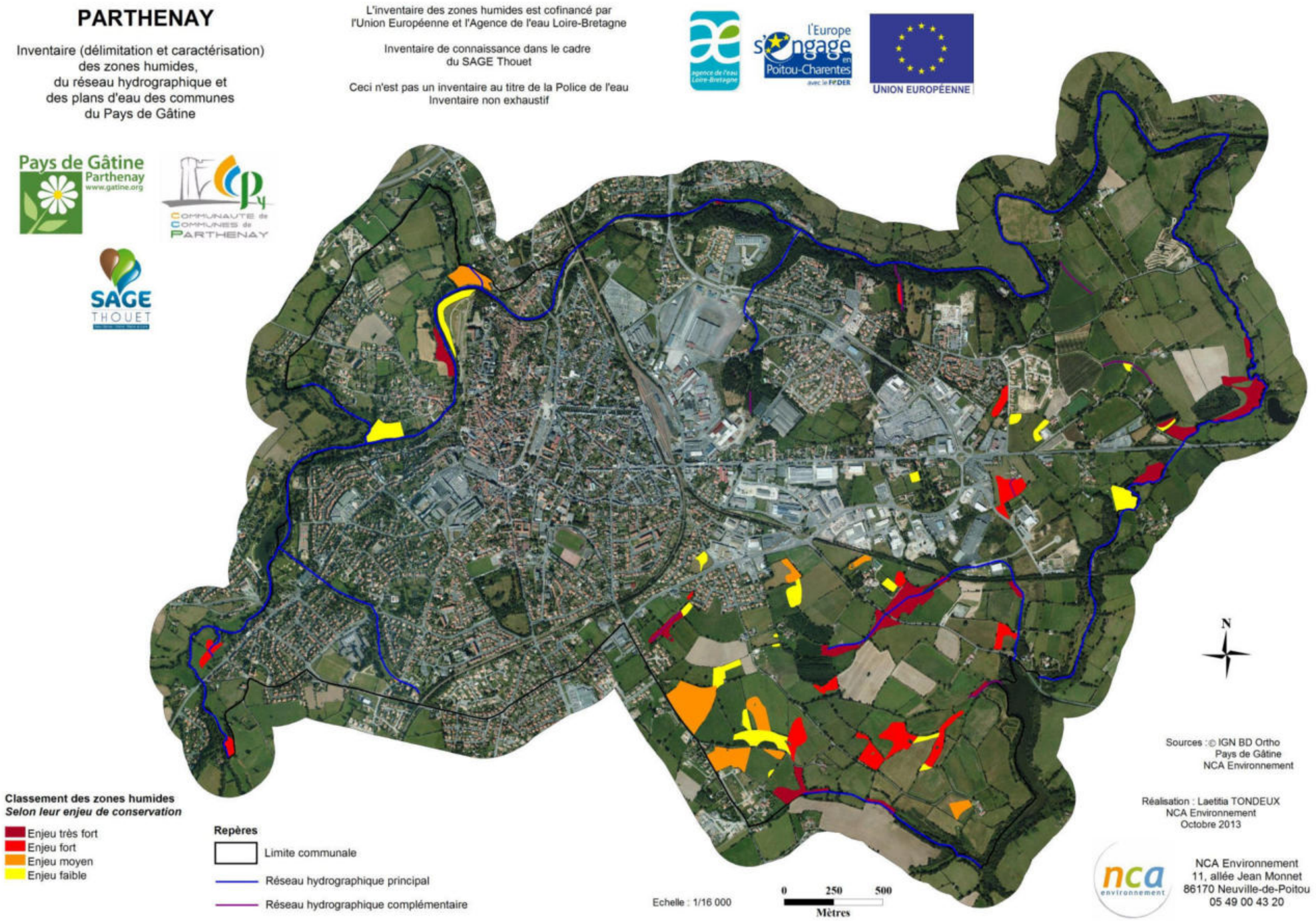

Hiérarchisation des zones humides selon leur enjeu de conservation
(Sources : ©IGN BD Ortho® ; Pays de Gâtine ; NCA environnement)

CHAPITRE 5

CONCLUSION

1. BILAN DE L'INVENTAIRE

1.1. BILAN DES RESULTATS

Les résultats de l'inventaire, réalisé conformément aux « modalités » validées par la CLE du SAGE Sèvre Niortaise Marais Poitevin, le 1er juin 2010, ainsi qu'aux critères de définition des zones humides de l'Arrêté interministériel du 24 juin 2008, modifié le 1er octobre 2009, établissent que :

- La **surface de zones humides** est de **41,972 ha**, soit environ **3,69 %** de la surface communale totale ;
- Compte tenu du contexte géologique, pédologique, hydrogéologique et hydrographique, la **majorité des zones humides** se situent dans le quart sud-est de la commune ;
- Les zones humides inventoriées présentent des **fonctionnalités hydrauliques, épuratrices et biologiques importantes** ;
- Plus de 70 % des habitats humides répertoriés sont des **prairies** offrant un intérêt biologique élevé ;
- 30 espèces indicatrices de zones humides ont été identifiées ;
- Une surface totale de **35,935 ha** a été inventoriée pour les **zones non humides** présentant des **sols hydromorphes** en deçà des limites de l'arrêté du 24 juin 2008.

La proportion de zones humides sur le territoire communal est assez faible, la moyenne française étant comprise entre 6 et 16%. Ceci s'explique d'une part par l'importance des surfaces urbanisées et imperméabilisées (l'urbanisation couvre presque la moitié du territoire communal), et d'autre part par le contexte pédologique et topographique de la commune.

1.2. BILAN DE LA DEMARCHE

L'inventaire des zones humides sur la commune de Parthenay s'est déroulé dans de bonnes conditions et la démarche définie par le SAGE a bien été respectée.

Afin de mobiliser le savoir local et de sensibiliser les acteurs de la commune, une démarche de concertation a été instaurée. Au total, le groupe d'acteurs locaux s'est réuni à trois reprises et a participé activement au bon déroulement de l'étude. Les propriétaires ou exploitants voulant suivre les pédologues sur le terrain ont été contactés et ont pu constater la délimitation des zones humides sur leurs parcelles.

La période de prospection de terrain, se déroulant en juillet, a été favorable à l'identification exhaustive d'espèces végétales et à l'observation de la faune. De plus, l'inventaire se basant sur les critères de caractérisation de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié, de nombreux sondages pédologiques à la tarière ont été réalisés.

Les investigations ont couvert l'ensemble des zones définies lors des réunions de pré-inventaire. Certaines zones ont aussi fait l'objet d'une vérification de terrain afin d'affiner les résultats de l'inventaire.

2. SUITE A DONNER

Cet inventaire permettra à la commune de Parthenay d'avoir une meilleure connaissance des zones humides présentes sur son territoire, la finalité étant de conserver et de favoriser l'état humide des habitats répertoriés.

Selon les modalités d'inventaire du SAGE, le rendu complet de l'étude se fait sous format papier et informatique, il comprend les documents suivants :

→ Format papier (3 exemplaires)

- Le présent rapport final ;
- L'Atlas cartographique imprimé à l'échelle 1/7000ème en format A3 ;
- Une carte des zones humides inventoriées identifiées par le Code CORINE Biotopes de niveau 1, imprimé au format poster A0 ;

→ Format informatique (DVD-Rom en 3 exemplaires)

- Le rapport final de l'étude (format word et pdf) ;
- L'Atlas cartographique au 1/7000ème (format .mxd et pdf) ;
- La base de données Gwern complétée ;
- La couche SIG polygone au format shape des zones humides ;
- La couche SIG polyligne au format shape du réseau hydrographique ;
- La couche SIG point au format shape des sondages pédologiques ;
- Une copie des fiches de terrain.

Les différents objectifs et continuités du présent inventaire des zones humides sont les suivants :

- Intégration aux documents du SAGE pour une gestion à l'échelle du bassin versant ;
- Délimitation des ZHIEP et ZSGE ;
- Intégration dans les documents d'urbanisme (PLU, carte communale, …) ;
- Application de la nomenclature EAU (projet IOTA) ;
- Exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

L'intégration de la présente étude dans les documents d'urbanisme constitue un nouvel élément dont il faut désormais tenir compte pour les différents projets de développement local. Il faudra également prendre en compte les zones « fonctionnelles » au regard de l'eau, qui ne sont pas forcément « zones humides » : remontées de nappes, inondations, etc.

ANNEXES

- ANNEXE N°1 : Compte-rendu de la réunion de présentation au groupe d'acteurs locaux et de la réunion terrain du 3 juin 2013

- ANNEXE N°2 : Compte-rendu de la réunion de restitution du groupe d'acteurs locaux du 5 septembre 2013

- ANNEXE N°3 : Compte-rendu du conseil municipal du 24 octobre 2013

- ANNEXE N°4 : Flore observée sur la commune de Parthenay lors de la campagne de terrain

ANNEXE 1

Compte-rendu de la réunion de présentation
au groupe d'acteurs locaux et réunion de terrain
du 3 juin 2013

NCA Environnement
11 Allée Jean Monnet
86170 Neuville-de-Poitou
Tél. 05 49 00 43 20
Fax 05 49 00 43 30
Email : accueil@nca-env.fr
www.nca-env.fr
www.nca-methanisation.fr

Études et conseils en environnement
Assainissement collectif
Assainissement non collectif
Maîtrise d'œuvre
Protection des eaux
Hydraulique fluviale
Environnement et agriculture
Méthanisation
Gestion des milieux
Démarche d'insertion écologique
Inventaire faune et flore
Environnement et aménagement

INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES, DU RESEAU HYDROGRAPHIQUE ET DES PLANS D'EAU

COMMUNE DE PARTHENAY

Compte-rendu
1ère réunion du groupe d'acteurs locaux
Lundi 3 juin 2013 à 14h

Objet **:** - Présentation de la prélocalisation des zones humides
- Présentation de la méthodologie sur le terrain

Première entreprise française à avoir obtenu en avril 2011 l'AFAQ 26000 et en janvier 2012 la labellisation LUCIE pour son engagement dans la RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) et le développement durable.

SAS au capital de 110 000 €
N° identification :
343 460 622 RCS Poitiers
APE : 7112B
N° TVA : FR 57 343 460 622

Sommaire

Participants à la réunion 1
I. Introduction 2
Cadre juridique de l'inventaire 3
Définition d'une zone humide 3
Localisation des zones humides 4
Types de zone humide (habitats) 4
Fonctionnalités 4
Inventaire des zones humides 5
Démarche de concertation et de communication 6
Méthodologie d'inventaire 6
II. Atlas de pré-localisation : analyse planche par planche 7
Discussion/questions posées durant la présentation 8
Bilan de la réunion 9
III. Présentation de la méthodologie sur le terrain 10
Bilan de la sortie terrain 11
Suite de la démarche d'inventaire 11

Participants à la réunion

Intervenants extérieurs	
NCA Environnement	M. LOUIS David - Ingénieur pédologue
SAGE Thouet	M. GOHARD Pierre – Animateur SMVT
Membres du groupe d'acteurs	
Conseil Municipal Parthenay	M. COLLON Jean M. PRIEUR Jean-Michel
Chambre d'Agriculture	Mme BLAUD Hélène
Fédération des Chasseurs 79	M. CHABAUTY Arnaud
Propriétaire exploitant	Mme POUET Marie
DSNE	M. BONNESSEE Michel
Propriétaire	M. DAUGER J-C
Adjoint urbanisme Parthenay	Mme LAMBERT Nicole
Service urbanisme Parthenay	M. JEANJEAN François
Agriculteur	M. PIET Jean-Yves
Agriculteur	M. JAULIN Jean-Pierre

I. Introduction

La réunion s'est déroulée à 14h00, le 3 juin 2013, à la Mairie de Parthenay.

Le premier objectif était de réunir les différents acteurs locaux afin de présenter la démarche générale d'inventaire des zones humides et le rôle du groupe de suivi ainsi formé.

Dans un second temps, les différents outils de pré-localisation des zones humides ont été présentés aux membres du groupe d'acteurs par le biais de l'atlas de pré-localisation des zones humides. Le but étant de vérifier avec l'ensemble des membres la validité de cette pré-délimitation, planche par planche.

En fin de séance, un déplacement sur le terrain a permis de présenter :

- La méthodologie d'inventaire sur une parcelle témoin, telle qu'elle sera appliquée par les chargés d'études de NCA Environnement.
- Les critères d'identification des zones humides selon la végétation et l'hydromorphie du sol.

Cadre juridique de l'inventaire

Le cadre juridique de cet inventaire est fixé par différentes réglementations :

- La loi sur l'eau du 3 janvier 1992 modifiée en 2006 a pour fondement la gestion collective de l'eau et des milieux aquatiques, qui constituent un patrimoine fragile et commun à tous. Les zones humides y sont identifiées comme des espaces contribuant à la gestion équilibrée de la ressource ;

- Le SDAGE Loire Bretagne 2010-2015, adopté le 15 octobre 2009 par le comité de bassin, prévoit, dans l'un de ses quinze objectifs principaux, la sauvegarde et la mise en valeur des zones humides, principe mis en œuvre au niveau du SAGE ;

- La loi sur le développement des territoires ruraux de 2005 pose le principe que la préservation et la gestion durable des zones humides sont d'intérêt général.

Définition d'une zone humide

La définition d'une zone humide est donnée par le code de l'environnement (art. L.211-1).
Ainsi, les zones humides sont définies comme "des terrains exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre, de façon permanente ou temporaire, la végétation quand elle existe, est dominée par des plantes hygrophiles pendant une partie de l'année".

Deux critères découlent de cette définition et permettent de déterminer une zone humide :

- La présence de végétation hygrophile ;
- L'hydromorphie des sols ;
- L'hydrologie, ou présence d'eau (qui est plus une indication qu'un critère, notamment en période de fortes précipitations).

Le schéma suivant permet de représenter l'étendue des milieux répondant à la définition de «zones humides» :



M. LOUIS David souligne la confusion trop souvent faite entre zone humide et zone inondable. La zone inondable présentant un caractère exceptionnel d'expansion d'une crue, réduit dans le temps.

Localisation des zones humides

Il existe une diversité de zones humides mais le moteur reste la présence d'eau de manière temporaire à prolongée. Ainsi, dès lors que les conditions nécessaires sont réunies, il est possible d'observer des zones humides partout où le contexte leur est favorable. On observe donc des zones humides de plateau limoneux, de tête de vallon, de bordure de cours d'eau ou de plaine alluviale.

Types de zone humide (habitats)

Les zones humides recouvrent une diversité de milieux. On peut citer :

- les roselières,
- les prairies humides,
- les bordures de mares,
- les boisements humides,
- les terres labourées,
- les peupleraies…

Les zones dites «dégradées», comme les terres agricoles et paysages artificialisés (peupleraies…) peuvent présenter au moins un des critères d'identification des zones humides, notamment la présence de sols hydromorphes. Ces secteurs seront donc également identifiés.

Fonctionnalités

De cette diversité de types de zones humides découle une diversité de fonctions, desquelles l'Homme tire des bénéfices et nommés «services rendus».

FONCTIONS BIOGEOCHIMIQUES : EPURATION DES EAUX

Les zones humides agissent comme des zones tampons : elles ralentissent les écoulements de surface et favorisent la sédimentation et le stockage des matières présentes dans les eaux et des polluants qui y sont associés. Certaines de ces substances pourront être absorbées par la végétation et d'autres pourront être stockées et/ou dégradées (au moins en partie) par voie bactérienne.
Les zones humides contribuent donc à l'épuration des eaux et à l'élimination/stockage des nitrates, phosphates, produits phytosanitaires, matières en suspensions…

Elles contribuent ainsi au maintien de la qualité de l'eau rejoignant les cours d'eau ou les nappes. Ce processus naturel peut en partie se substituer à la création d'une station d'épuration.

FONCTIONS HYDROLOGIQUES

Les zones humides sont aussi de véritables « éponges naturelles ». Lors d'évènements pluvieux importants, elles vont capter une grande partie des eaux et ainsi réduire la zone d'expansion de crue. Elles vont ainsi minimiser la gravité des phénomènes d'inondation.

L'eau stockée va ensuite être restituée progressivement tout au long de l'année. Les zones humides participent donc à la recharge des nappes ainsi qu'au soutien d'étiage l'été, ce qui est indispensable au maintien de la vie aquatique.

FONCTIONS ECOLOGIQUES

Les zones humides peuvent constituer des réservoirs d'espèces faunistiques et floristiques parfois rares et menacées (30% des espèces végétales remarquables y sont attribués).

Elles sont indispensables pour l'hivernage/la migration/la reproduction de nombreux oiseaux (50% des espèces d'oiseaux y sont liés) ainsi que pour la faune (amphibiens, reproductions des poissons et crustacés, mollusques, insectes…) et la flore des étangs.

VALEURS SOCIO-ECONOMIQUES ET CULTURELLES

Les zones humides présentent également des intérêts socio-économiques et culturels importants tels que :

- la pêche,
- la chasse,
- la culture maraîchère,
- le pâturage,
- la fauche,
- la populiculture,
- les randonnées,
- les loisirs nautiques,
- les observatoires de biodiversité…

Inventaire des zones humides

L'inventaire est destiné à mieux connaître les zones humides du territoire, il s'agit bien d'un inventaire de connaissance qui ne constitue pas un inventaire au titre de la Police de l'eau. Ce dernier consiste à localiser, caractériser et mieux comprendre le fonctionnement des zones humides compte-tenu de leur rôle au sein du bassin versant. Une meilleure connaissance des zones humides constitue ainsi un élément incontournable pour répondre aux enjeux du SAGE concernant la gestion de la ressource en eau, tant sur le plan qualitatif que quantitatif.

M. LOUIS David précise qu'outre les zones humides, différents éléments tels que les mares et plans d'eau ainsi que le réseau hydrographique seront inventoriés car ces milieux sont étroitement liés aux zones humides.

Démarche de concertation et de communication

La concertation et la communication sont essentielles dans toute la démarche d'inventaire, les acteurs locaux étant les actuels gestionnaires des zones humides. Du fait de leur connaissance du territoire, ils constituent une source d'informations essentielle sur les zones humides à l'échelle communale.

Méthodologie d'inventaire

PHASE DE PRE-LOCALISATION DES ZONES HUMIDES

La phase de pré-localisation est un moyen de définir et de délimiter les zones humides potentielles. Elle identifie sur le territoire les secteurs à forte probabilité de présence de zones humides, afin d'optimiser les phases suivantes.

Les principales sources d'information dont nous disposons sont les suivantes :

- pré-localisation Forum des Marais Atlantique,
- pré-localisation Eau Méga,
- pré-localisation Sèvre Nantaise,
- réseau hydrographique,
- carte géologique,
- carte des sols,
- aléa des remontées de nappes,
- topographie,
- photo-aériennes.

PHASE D'INVENTAIRE ET EXPERTISE DE TERRAIN

L'ensemble du territoire communal sera concerné par cet inventaire à l'exception des surfaces imperméabilisées et des Boisements ONF. L'échelle cartographique de l'atlas des zones humides sera au 1/7000ème.

Il s'agit d'identifier et de délimiter, grâce aux investigations de terrain, les zones humides effectives, c'est-à-dire les zones présentant un caractère humide lorsque l'on suit la procédure d'identification conforme à la réglementation en vigueur.
Sur le terrain, la végétation sera observée afin de repérer les espèces indicatrices ou les habitats de zones humides. Dans un second temps, le critère pédologique sera utilisé afin de délimiter précisément les contours des zones humides. Sur les zones cultivées, seul le critère pédologique pourra être utilisé en l'absence de végétation caractéristique.

PHASE DE CARACTERISATION ET BANCARISATION DES DONNEES

L'ensemble des données recueillies sur les zones humides de la commune (flore, pédologie, fonctionnement,…) seront renseignées dans une base de données géo-référencée (Logiciel GWERN).

II. Atlas de pré-localisation : analyse planche par planche

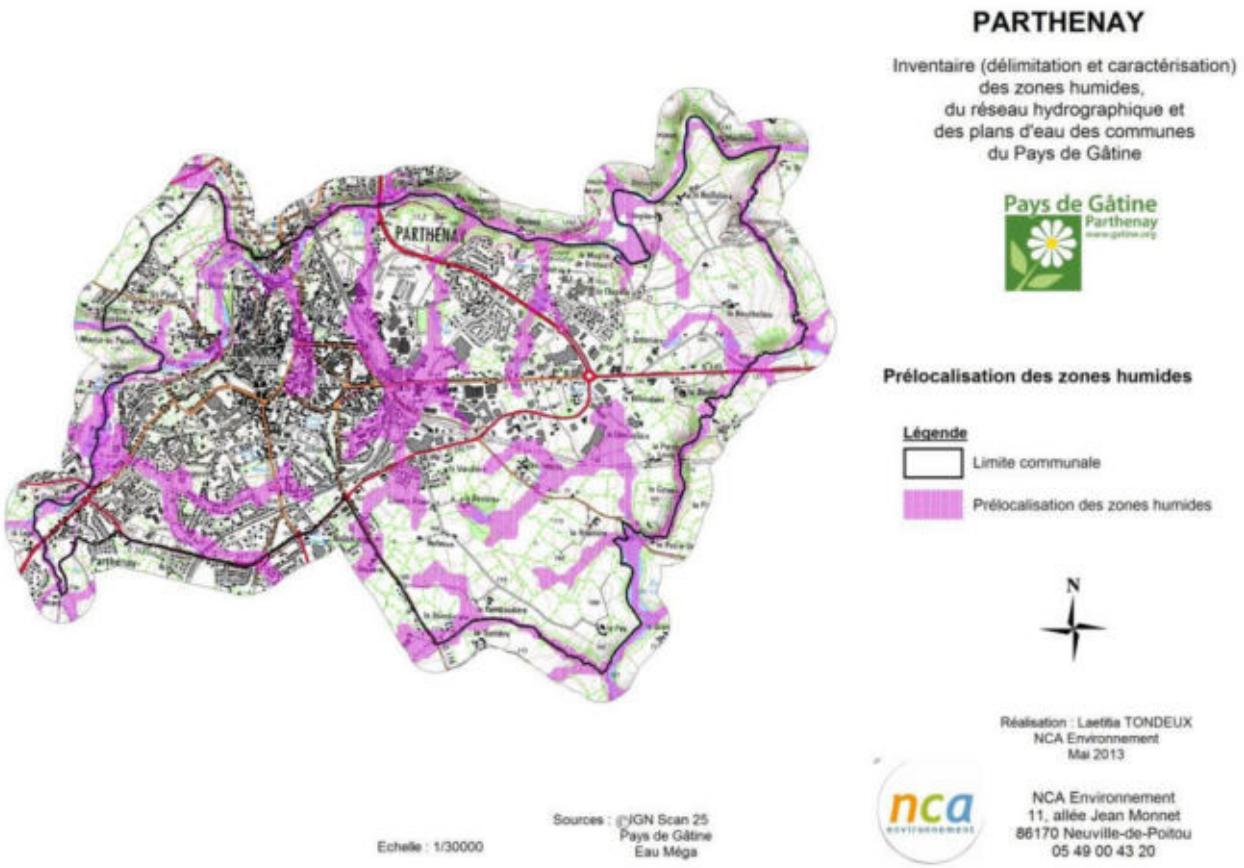

Pré-localisation des zones humides

Lors de cette réunion, les planches de l'atlas de pré-localisation ont été analysées les unes après les autres. Le document présenté est issu de la compilation des pré-localisations du Forum des Marais Atlantique, de la Sèvre Nantaise et d'Eau Méga.

La commune de Parthenay, du fait d'une forte pression urbaine, présente un aspect assez spécial en comparaison des communes alentours plus rurales.

M. LOUIS précise que les surfaces déjà bâties seront évidemment éliminées automatiquement sans passage sur le terrain.

Planche AH36

La pré-localisation semble correcte.
Sur le secteur de Saint-Paul, la parcelle présentant une mare en son centre et une ancienne source au nord près des lotissements, a déjà fait l'objet d'une étude au titre de la Police de l'eau.

Planche AH37

La pré-localisation au sud de la station d'épuration cible bien un secteur humide. La parcelle plus à l'ouest a déjà fait l'objet d'une étude loi sur l'eau.

Les bordures du Petit Saint-Jean sont bien humides, jusqu'au sud de la planche près du plan d'eau.

La zone entre la piscine et le centre équestre est à vérifier, elle ne semble pas forcement humide au groupe d'acteurs. Sur la butte de cette même parcelle, le secteur est en construction.

Planche AH38

La pré-localisation semble cohérente hormis sur le secteur au sud de l'Anglée, les zones humides ne s'étendent pas vers la Boucholière en s'écartant du Thouet. Au sud de la Boucholière, la zone est à vérifier.

Planche AI36

La zone située entre le Colombier et la Loge ne semble pas forcément humide, elle est à vérifier.

Planche AI37

Plusieurs zones urbanisables sont pré-localisées et demanderons un effort de prospection plus important : au niveau de Champ Fleuri et de la Viaudière.

Au sud des Fosses, la zone est bien humide. En revanche, la zone près de la Davière est à vérifier.

Planche AI38 – AJ36

La pré-localisation est cohérente.

Planche AJ37

La zone s'étendant au nord de la Rambaudière vers Bellevue, ne semble pas humide.

Planche AJ38

A l'ouest du Peu, tout un secteur non pré-localisé serait humide.

Discussion/questions posées durant la présentation

Les exploitants agricoles s'inquiètent du devenir des parcelles localisées en zones humides. L'inventaire ne rajoute pas, à l'heure actuelle, de contraintes réglementaires supplémentaires. En effet, à l'exception des projets d'aménagements soumis à la Loi sur l'eau, une zone humide cultivée peut le rester.

Au sujet du drainage, il est nécessaire de remplir un dossier Loi sur l'eau et de vérifier la présence de zones humides au préalable. La loi existe depuis 1992 et concerne l'ensemble des aménagements (drainage, remblais, création de plan d'eau…) représentant une atteinte au caractère humide d'une zone.

Les zones humides inventoriées lors de cette étude permettront d'orienter au mieux les projets d'urbanisme communaux. Les zones définies comme humides ne seront plus constructibles.

Bilan de la réunion

Au cours de cette première réunion, les membres du groupe d'acteurs locaux ont fait preuve d'implication et d'efficacité pour fournir au bureau d'étude un maximum d'informations.

Sur la base des différentes indications qui nous ont été transmises par les membres du groupe d'acteurs locaux, l'inventaire de terrain ciblera en particulier les zones à plus forte potentialité de présence de zones humides.

III. Présentation de la méthodologie sur le terrain

L'ensemble du territoire communal sera concerné par cet inventaire à l'exception des surfaces imperméabilisées. L'échelle cartographique de l'atlas des zones humides sera au 1/7000ème.

Sur le terrain, la végétation sera observée afin de repérer les **espèces indicatrices** de zones humides. Le cortège floristique permettra de caractériser le milieu et de définir l'habitat correspondant. Dans un second temps, le **critère pédologique** sera utilisé afin de délimiter précisément les contours des zones humides. Sur les zones cultivées, seul le critère pédologique pourra être utilisé en l'absence de végétation caractéristique.

La zone étudiée lors de la présentation sur le terrain se situait au niveau du lieu-dit Les Fosses. Un cours d'eau traverse la parcelle, un recouvrement de végétation hygrophile s'étend de part et d'autre de ce dernier.



M. LOUIS commence par rappeler les deux critères permettant la caractérisation d'une zone humide : végétation hygrophile et sol hydromorphe.

Il explique que le recouvrement par la végétation caractéristique suffit pour définir une zone comme humide, si cette celui-ci recouvre **au moins 50% de la surface**. Sur la zone de démonstration, quelques plantes caractéristiques de zones humides sont repérées, telles que la Renoncule rampante (*Ranunculus repens*) et le Jonc acutiflore (*Juncus acutiflorus*).

Un premier sondage pédologique est effectué dans la zone recouverte par la végétation hygrophile, afin de pouvoir montrer clairement au groupe d'acteurs les différentes traces d'hydromorphie. M. LOUIS présente les critères pédologiques mettant en évidence le caractère humide du sol d'une zone humide. Dans le cas présent, les traces d'hydromorphie correspondent à une oxydation du fer se traduisant par la présence de traces couleur rouille et de traces de décoloration. Il précise que l'hydromorphie doit représenter **5% de l'échantillon** de sol prélevé, et doit s'accentuer en profondeur.

Les différents sondages du sol permettent de délimiter plus précisément la zone. Un second sondage est réalisé un peu plus haut en s'écartant de la végétation, démontrant une nouvelle fois des traces d'hydromorphie. Un troisième sondage est effectué et ne présente plus les critères définissant une zone humide. Par conséquent, la limite de la zone humide se situe entre le second sondage et le troisième sondage.

Bilan de la sortie terrain

M. LOUIS demande aux acteurs locaux si la méthodologie d'inventaire leur apparaît plus claire et s'ils souhaitent étudier d'autres secteurs de la commune. La présentation est jugée par le groupe suffisamment explicite car elle a permis de montrer l'ensemble des critères de caractérisation des zones humide et la démarche permettant de définir les contours de ces dernières.

Suite de la démarche d'inventaire

Le travail de terrain se déroulera en juillet. Les différents exploitants et propriétaires concernés souhaitant accompagner les techniciens de NCA sur le terrain seront contactés pour fixer des rendez-vous.

Suite à cet inventaire, une cartographie provisoire des zones humides sera présentée aux acteurs locaux, puis déposée en mairie. Une phase de levée de doute de deux semaines sera alors engagée.

La prochaine étape de la concertation avec le groupe d'acteurs locaux se déroulera ainsi lors d'une réunion de restitution provisoire prévue pour fin aout, afin d'éviter que la phase de levée de doutes ne se déroule lors de la période des vacances estivales.

ANNEXE 2

Compte-rendu de la réunion de restitution au groupe d'acteurs du 5 septembre 2013

NCA Environnement
11 Allée Jean Monnet
86170 Neuville-de-Poitou
Tél. 05 49 00 43 20
Fax 05 49 00 43 30
Email : accueil@nca-env.fr
www.nca-env.fr
www.nca-methanisation.fr

Études et conseils en environnement
Assainissement collectif
Assainissement non collectif
Maîtrise d'œuvre
Protection des eaux
Hydraulique fluviale
Environnement et agriculture
Méthanisation
Gestion des milieux
Démarche d'insertion écologique
Inventaire faune et flore
Environnement et aménagement

L'inventaire des zones humides est cofinancé par l'Union Européenne.
L'Europe s'engage en Poitou-Charentes.

INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES, DU RESEAU HYDROGRAPHIQUE ET DES PLANS D'EAU

COMMUNE DE PARTHENAY

Compte-rendu
Réunion de restitution au Groupe d'acteurs locaux
Jeudi 5 septembre 2013 à 10h00

Première entreprise française à avoir obtenu en avril 2011 l'AFAQ 26000 et en janvier 2012 la labellisation LUCIE pour son engagement dans la RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) et le développement durable.

SAS au capital de 110 000 €
N° identification :
343 460 622 RCS Poitiers
APE : 7112B
N° TVA : FR 57 343 460 622

Sommaire

Participants à la réunion..... 1
Introduction..... 2
Introduction..... 2
Résultats de l'inventaire..... 3
Bilan de l'inventaire..... 5
Analyse planche par planche..... 5
Bilan de la concertation..... 6
Suite de la démarche d'inventaire 6

Participants à la réunion

Intervenants extérieurs	
NCA Environnement	Mme TONDEUX Laetitia- Ingénieur flore
CC Parthenay	Mme BARANGER Maud
CC Parthenay	M. JEANJEAN François
Pays de Gâtine	M. BRANSIECQ Maxence
Deux-Sèvres Nature Environnement	M. BONNESSEE Michel
Chambre d'agriculture 79	M. JANNEAU Thibaut
Membres du groupe d'acteurs	
Adjoint Mairie Parthenay	M. ROUVREAU Laurent
Conseiller municipal	M. COLLON Jean

Note : Malgré l'envoi d'une convocation, aucun exploitant n'était présent à cette réunion

Introduction

La réunion de restitution provisoire s'est déroulée le 5 septembre 2013 à 10h00. L'objectif étant de présenter la cartographie provisoire des zones humides, des plans d'eau et du réseau hydrographique de la commune.

La réunion débute par quelques rappels sur les zones humides, la démarche d'inventaire et la phase de pré-localisation. Mme TONDEUX propose de présenter tout d'abord les résultats généraux sur la commune avant de répondre à d'éventuelles remarques et de passer ensuite à une analyse plus précise planche par planche.

Résultats de l'inventaire

Après de courts rappels, Mme TONDEUX présente les résultats de l'étude. Plus de 29 espèces végétales hygrophiles indicatrices de zones humides ont été recensées.

Au final, le nombre de sondages s'élève à **466** pour une surface communale totale de **1138 ha**.

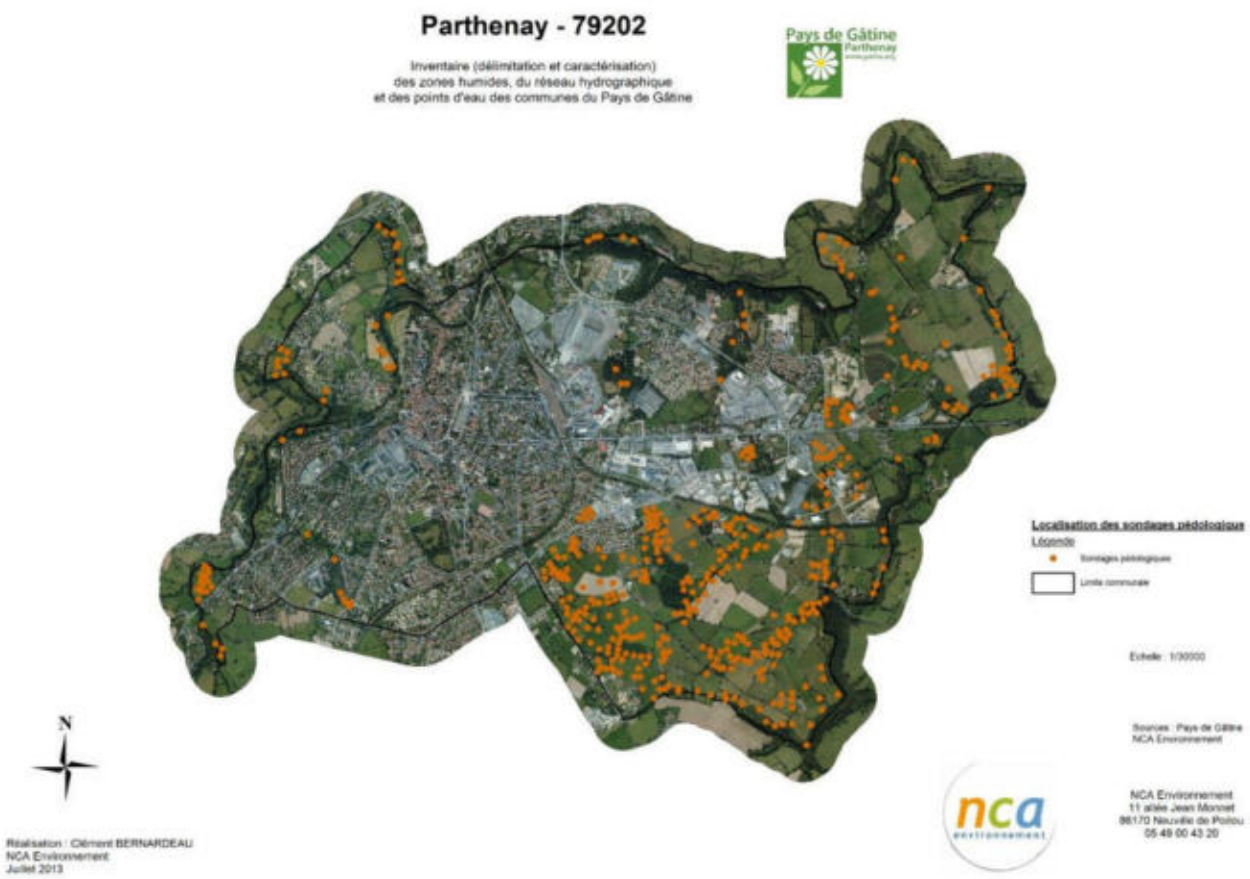

Localisation des sondages pédologiques réalisés sur la commune de Parthenay

La surface de zones humides inventoriée est de **42,72 hectares**, soit **3,75 %** de la surface communale totale. La moyenne française par commune se situant entre 6 et 16 %, la proportion de zones humides sur Parthenay se situe en dessous. Ce résultat s'explique par l'abondance des surfaces urbanisées, qui représentent plus de la moitié de la surface communale totale.

Concernant la répartition des zones humides sur le territoire communal, les zones humides se retrouvent principalement au sud-est de la commune, là où il reste des parcelles agricoles.

Les zones qui n'ont pas pu être prospectées correspondent à des jardins ou parcs privatifs.

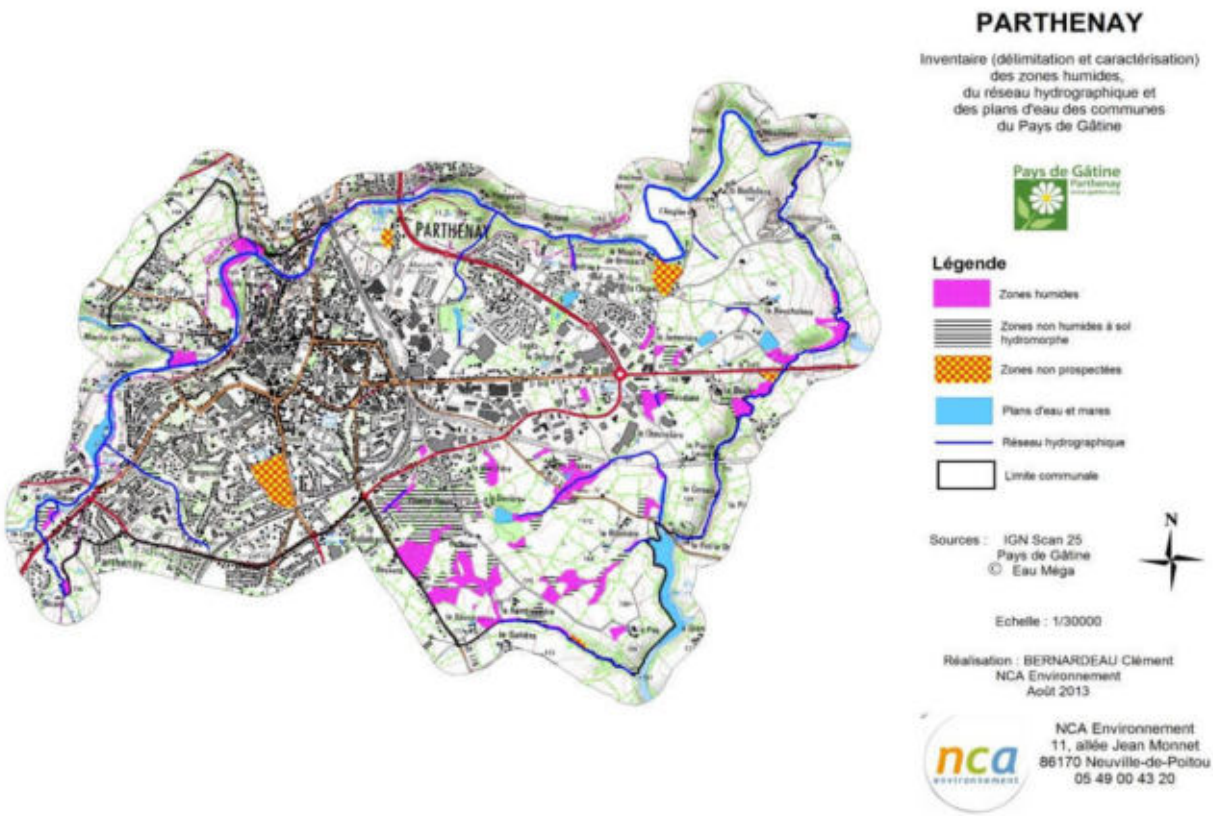

Localisation des zones humides inventoriées sur la commune de Parthenay

Mme TONDEUX explique que les sols hydromorphes non caractéristiques de zones humides ne sont pas pris en compte dans le cadre du PLU (Plan Local d'Urbanisme). Ils sont référencés ici à titre indicatif d'un inventaire de connaissance et pour alerter sur le fait que ce sont les vestiges d'anciennes zones humides dont la fonctionnalité a été altérée. Il est important de considérer ces milieux comme étant des « zones humides », mais dont les critères de caractérisation ne répondent pas au cadre réglementaire (apparition des traces d'hydromorphie à des profondeurs supérieures à 25 centimètres).

Les fonctionnalités hydrologiques et biologiques des zones humides observées sur la commune de Parthenay sont globalement bonnes mais varient en fonction de l'occupation du sol et de la localisation des zones sur le bassin versant. En effet, les peupleraies et les zones humides cultivées ont peu d'intérêt du point de vue biologique et hydrologique. A l'inverse, les prairies et les boisements humides spontanés types Aulnaies/Saussaies, possèdent des valeurs biologiques et ont des fonctionnalités hydrologiques bien plus intéressantes.

Une certaine variété d'habitats a été répertoriée, telles que les prairies humides à Jonc acutiflore, les prairies à grands joncs, les boisements humides, les terres cultivées…

D'un point de vue faunistique, peu d'individus ont pu être observés, principalement de la Grenouille verte. Des habitats intéressants pour les amphibiens et les Odonates, tels que les mares et les boisements humides, ont été repérés.

Bilan de l'inventaire

La proportion de zones humides dans la partie sud-est de la commune est relativement élevée. L'état de conservation est variable suivant le type d'habitat. Les prairies humides sont en bon état de conservation avec une gestion adaptée de ces milieux (pâturage/fauche), tandis que les peupleraies et les parcelles cultivées constituent des zones humides dégradées. Dans l'ensemble, les zones humides présentent un bon état de conservation avec un nombre important de prairies.

Les cours d'eau affichent tantôt un bon état naturel (méandres…), tantôt des recalibrages importants, notamment dans le centre-ville. On observe généralement un maintien de la connexion entre zones humides et réseau hydrographique.

Après un rappel sur la suite donnée à l'inventaire, le groupe d'acteurs est invité à passer à une analyse plus précise planche par planche de ce dernier.

Analyse planche par planche

Lors de cette réunion, les planches de l'atlas cartographique ont été analysées les unes après les autres.

Quelques remarques sont prises en compte, malgré l'absence des agriculteurs :

Planche AH38

La zone prospectée mériterait d'être prospectée car zone humide potentielle.

Planche AI36

Bas des jardins privatifs certainement en zone humide, mais pas très large.

Planche AI37

La zone non prospectée correspond au parc Savin (parc privé). Il s'agit s'un boisement classé. Zone humide potentielle dans la partie pointue du parc.

Planche AI38

Présence d'une zone humide en « zone urbaine ».

A ces remarques seront ajoutées celles découlant de la phase de dépôt en mairie. Un second passage sera donc à prévoir sur les parcelles nécessaires. Les personnes seront contactées au cas par cas.

Bilan de la concertation

Le groupe d'acteurs est satisfait de la prospection réalisée. Cependant, une attention particulière sera portée à la phase de levée de doutes car les agriculteurs n'ont pas pu être présents à cette réunion.

L'atlas provisoire des zones humides est déposé en mairie à la suite de cette réunion et les résultats restent accessibles au public pendant 2 semaines, jusqu'au **23 septembre**, avec la possibilité d'inscrire d'éventuelles remarques.

Suite de la démarche d'inventaire

Après la phase de levée de doutes et un retour sur le terrain fin septembre, la cartographie finale des zones humides, des plans d'eau et du réseau hydrographique de la commune sera présentée lors de la commission urbanisme et développement durable le 8 octobre. L'inventaire sera ensuite présenté au Conseil Municipal le **24 octobre** 2013, pour validation définitive.

La restitution de l'inventaire et de l'ensemble des documents (rapport, base de données…) est prévue fin octobre 2013.

ANNEXE 3

Compte-rendu du Conseil municipal du 24 octobre 2013

NCA Environnement
11 Allée Jean Monnet
86170 Neuville-de-Poitou
Tél. 05 49 00 43 20
Fax 05 49 00 43 30
Email : accueil@nca-env.fr
www.nca-env.fr
www.nca-methanisation.fr

Études et conseils en environnement
Assainissement collectif
Assainissement non collectif
Maîtrise d'œuvre
Protection des eaux
Hydraulique fluviale
Environnement et agriculture
Méthanisation
Gestion des milieux
Démarche d'insertion écologique
Inventaire faune et flore
Environnement et aménagement

L'inventaire des zones humides est cofinancé par l'Union Européenne.
L'Europe s'engage en Poitou-Charentes.

INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES, DU RESEAU HYDROGRAPHIQUE ET DES PLANS D'EAU

COMMUNE DE PARTHENAY

Compte-rendu
Réunion de restitution au Conseil municipal
Jeudi 24 octobre 2013

Objet **:** Présentation des résultats de l'inventaire pour validation

Première entreprise française à avoir obtenu en avril 2011 l'AFAQ 26000 et en janvier 2012 la labellisation LUCIE pour son engagement dans la RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) et le développement durable.

SAS au capital de 110 000 €
N° identification :
343 460 622 RCS Poitiers
APE : 7112B
N° TVA : FR 57 343 460 622

Sommaire

Participants à la réunion..... 1

Introduction..... 2

Résultats de l'inventaire..... 3

Bilan de la concertation..... 7

Suite de la démarche d'inventaire 7

Participants à la réunion

Intervenants extérieurs	
NCA Environnement	Mme TONDEUX Laetitia – Ingénieur naturaliste
Membres du Conseil municipal	
Maire	M. ARGENTON Xavier
Pays de Gâtine	M. PRIEUR Jean-Michel
CC Parthenay – secteur urbanisme	M. JEANJEAN François
Conseillers municipaux	Mme YOU Armelle
	M. KARISSE Hervé
	Mme ROGEON Christelle
	M. GAUTIER Didier
	Mme DEFAYE Sylvie
	Mme VERDON Laurence
	Mme THIBAUD Catherine
	M. ROUVREAU Laurent
	Mme BROSSARD Simone
	Mme ANAUD Danielle
	M.MIGEON Bernard
	M.DOS SANTOS José
	Mme PRESTAT-BERTHOOT Françoise
	Mme LE ROYER Anne-Marie
	M.GILBERT François
	M.NAULLEAU Jean-Guy
	Mme LARGEAU Béatrice
	M.BIRAULT Michel
	M.ROUGER D.
	M.GIRARD Jean
	M.GUILBAUD Jean-Pierre
	Mme REAU Laurence
	Mme SECHERET Nicole
	M.APLOGAN Alexis
	M.COLLON Jean
	Mme TRUADEC Isabelle

	Mme BENARD Jocelyne

Introduction

La réunion de conseil municipal s'est déroulée le 24 octobre 2013 à 21h à la mairie de Parthenay, en présence des élus municipaux. L'objectif étant de présenter la cartographie finale des zones humides, des plans d'eau et du réseau hydrographique de la commune.

M. JEANJEAN présente le contexte de cet inventaire, qui est réalisé dans le cadre d'un groupement de 47 communes du Pays de Gâtine.

La réunion débute par quelques rappels sur les zones humides, la démarche d'inventaire et la phase de pré-localisation. Mme TONDEUX propose de présenter tout d'abord les résultats sur la commune avant de répondre à d'éventuelles remarques et de passer ensuite à une analyse plus précise planche par planche.

Résultats de l'inventaire

Après de courts rappels, Mme TONDEUX présente les résultats de l'étude au Conseil municipal.

Au final, le nombre de sondages s'élève à 475 pour une surface communale totale de 1138 ha. Ces derniers sont localisés sur tout le territoire « hors urbanisation », le long du réseau hydrographique et sur les plateaux.

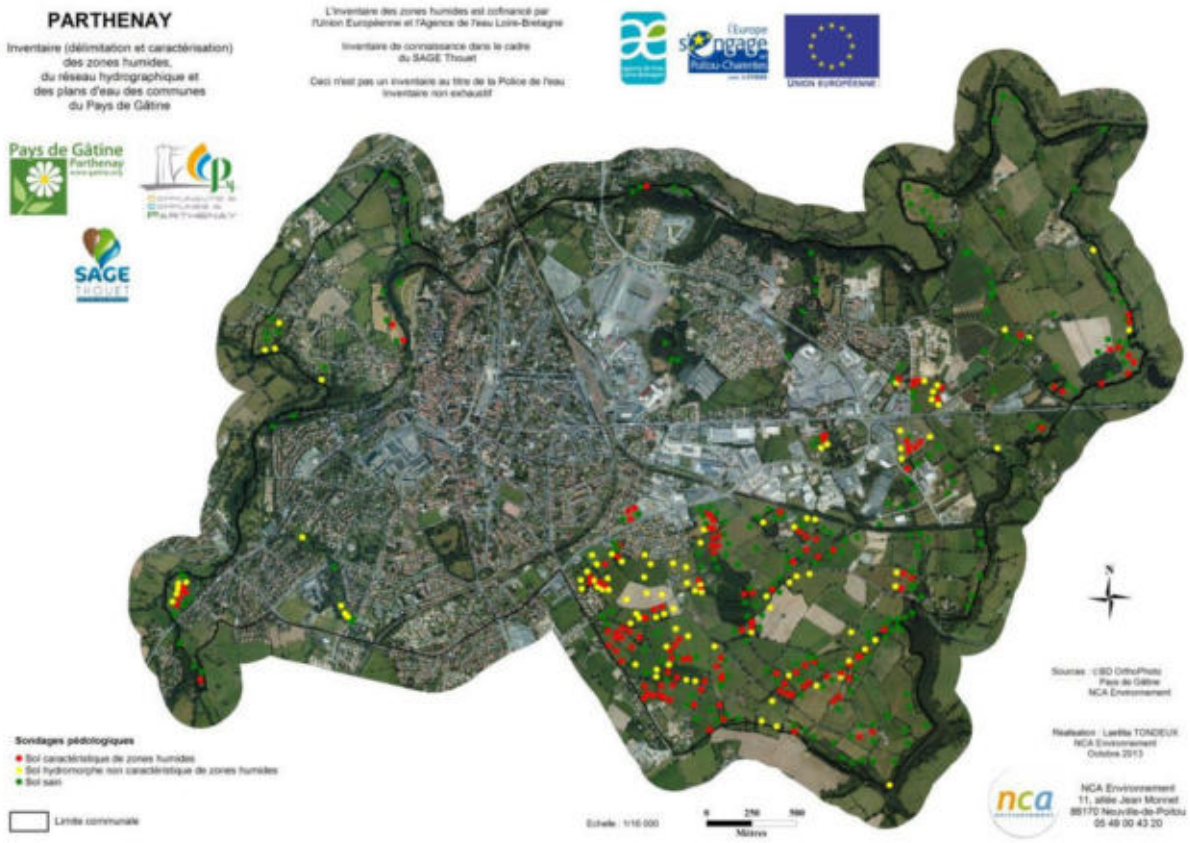

Localisation des sondages pédologiques

Les résultats d'inventaire comptabilisent **52 plans d'eau et mares** pour une surface totale de **5,92 ha d'eau superficielle** (ne rentrant pas dans l'appellation « zones humides »). On observe une diversité de ces milieux tant en terme de morphologie et de positionnement, qu'en terme d'usage et de structure de la végétation de ceinture. La très grande majorité correspond à des mares d'abreuvement en prairies.

Le réseau hydrographique, quant à lui, représente près de **18,64 km** de cours d'eau (réseau IGN). S'ajoute le réseau complémentaire issu des observations de terrain et représentant environ **1,37 km**, sans distinction entre fossés et cours d'eau.

L'état du réseau hydrographique est variable selon les secteurs considérés. En effet, dans la partie plus agricole de la commune, on observe généralement un maintien du caractère naturel des cours d'eau avec une diversité d'écoulement et peu de surcreusement des ruisseaux et des fossés, de rectifications et de recalibrages du réseau. A l'inverse, au cœur de l'urbanisation, les cours d'eau subissent des rectifications et des recalibrages. De plus, le Thouet présente des ouvrages sur son cours.

Mme TONDEUX présente enfin les résultats de l'inventaire avec une **surface totale de zones humides recensées de 41,972 ha,** soit environ **3,69 % de la surface communale totale**.

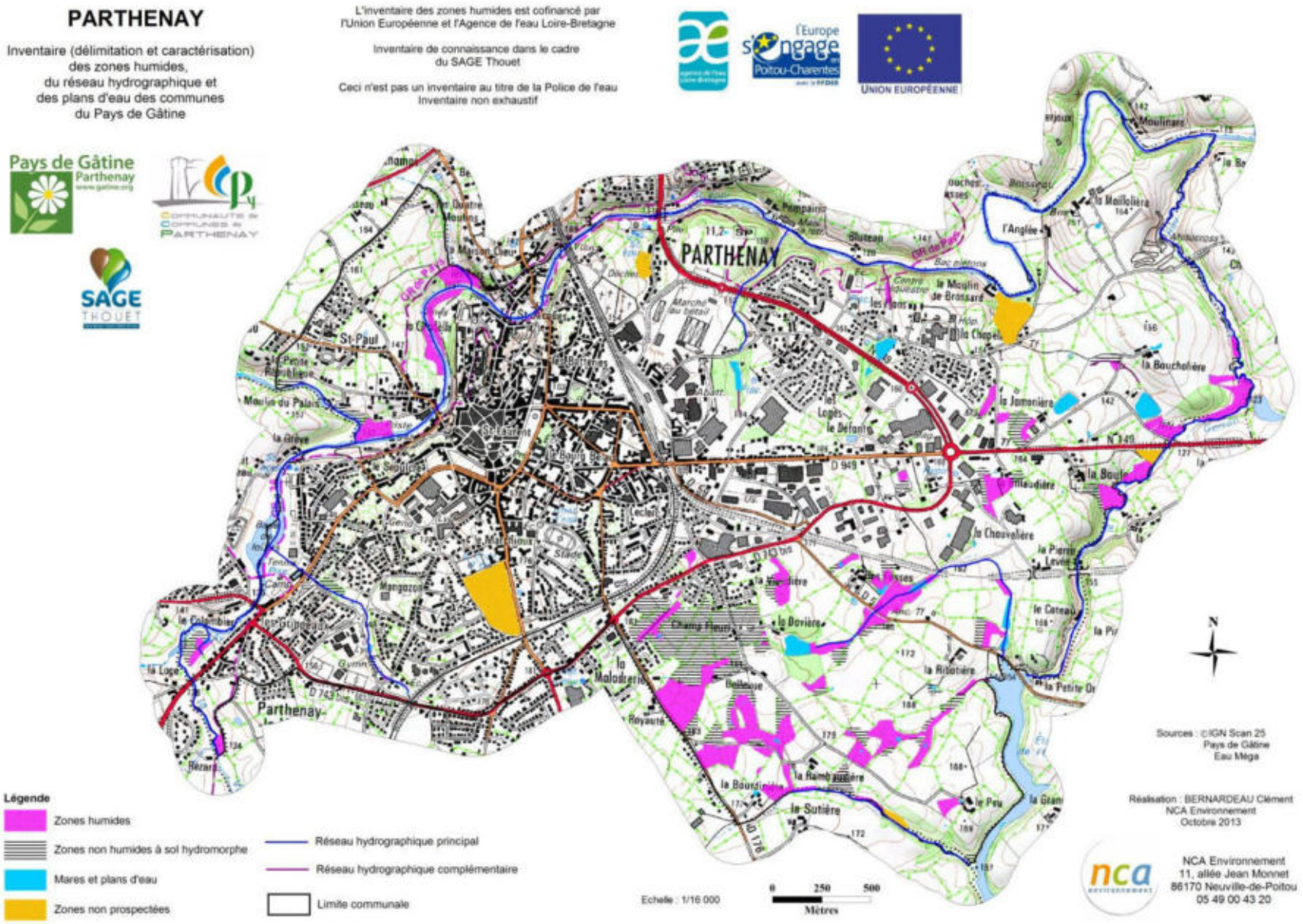

Mme TONDEUX explique que les zones non humides à sol hydromorphe, affichant une profondeur d'apparition des traces d'hydromorphie trop importante d'un point de vue réglementaire, n'apparaissent pas dans le cadre des PLU (Plan Local d'Urbanisme). Elles sont référencées ici à titre indicatif d'un inventaire de connaissance et pour alerter sur la probabilité qu'elles soient des vestiges d'anciennes zones humides dont la fonctionnalité a été altérée. Il est important de considérer ces milieux comme étant des « zones humides », mais dont les critères de caractérisation ne répondent pas à un cadre réglementaire.

Les résultats montrent que les zones humides se situent majoritairement le long du réseau hydrographique (44,62 %) et sur les plateaux (40,85 %). 14,53 % des zones humides se situent en bordure de plans d'eau (cf. carte suivante).

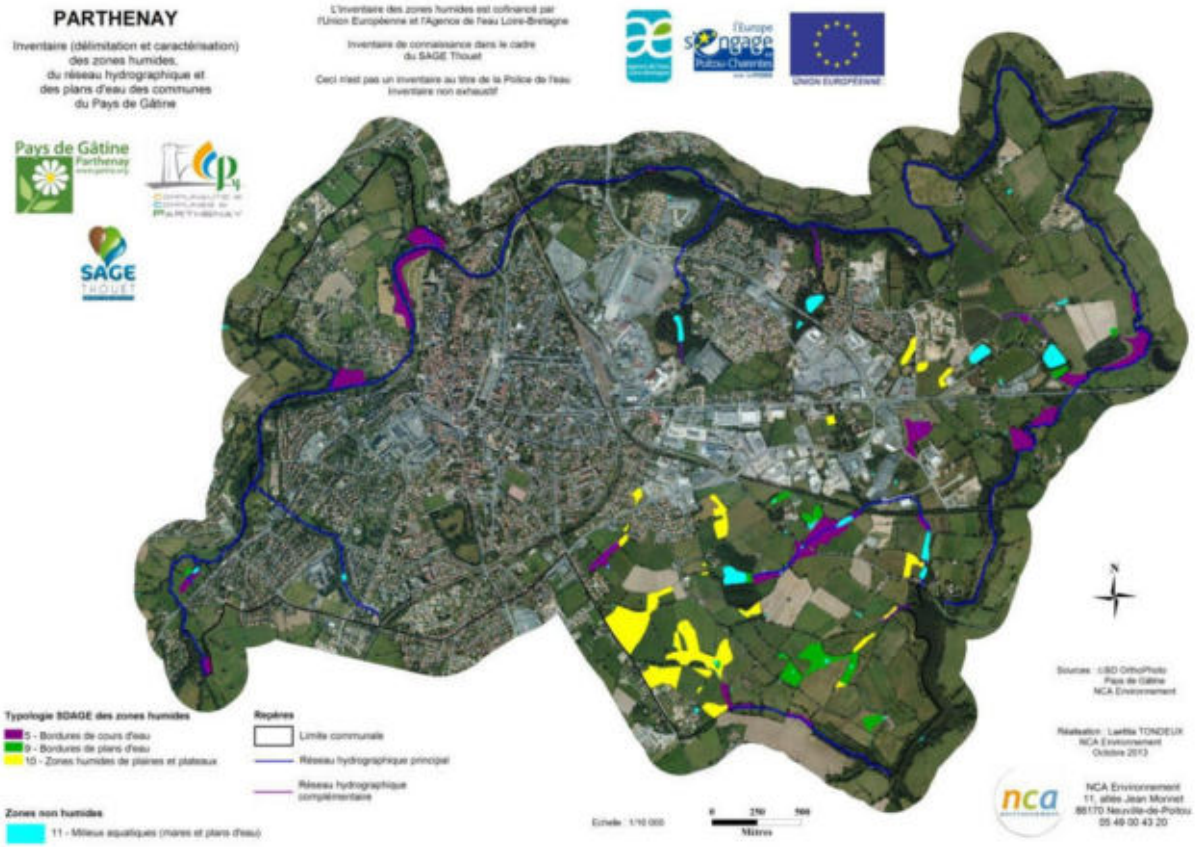

Typologie SDAGE des zones humides inventoriées

Mme TONDEUX explique ensuite le principe de la typologie CORINE Biotopes et la proportion des zones humides vis à vis de ces habitats : près de 73 % des zones humides sont des prairies, 0,68 % sont des boisements, 12,81 % sont des plantations, 12,97 % sont des terres cultivées et il reste 0,58 % des zones humides classées en divers (friches, parcs et jardins, etc).

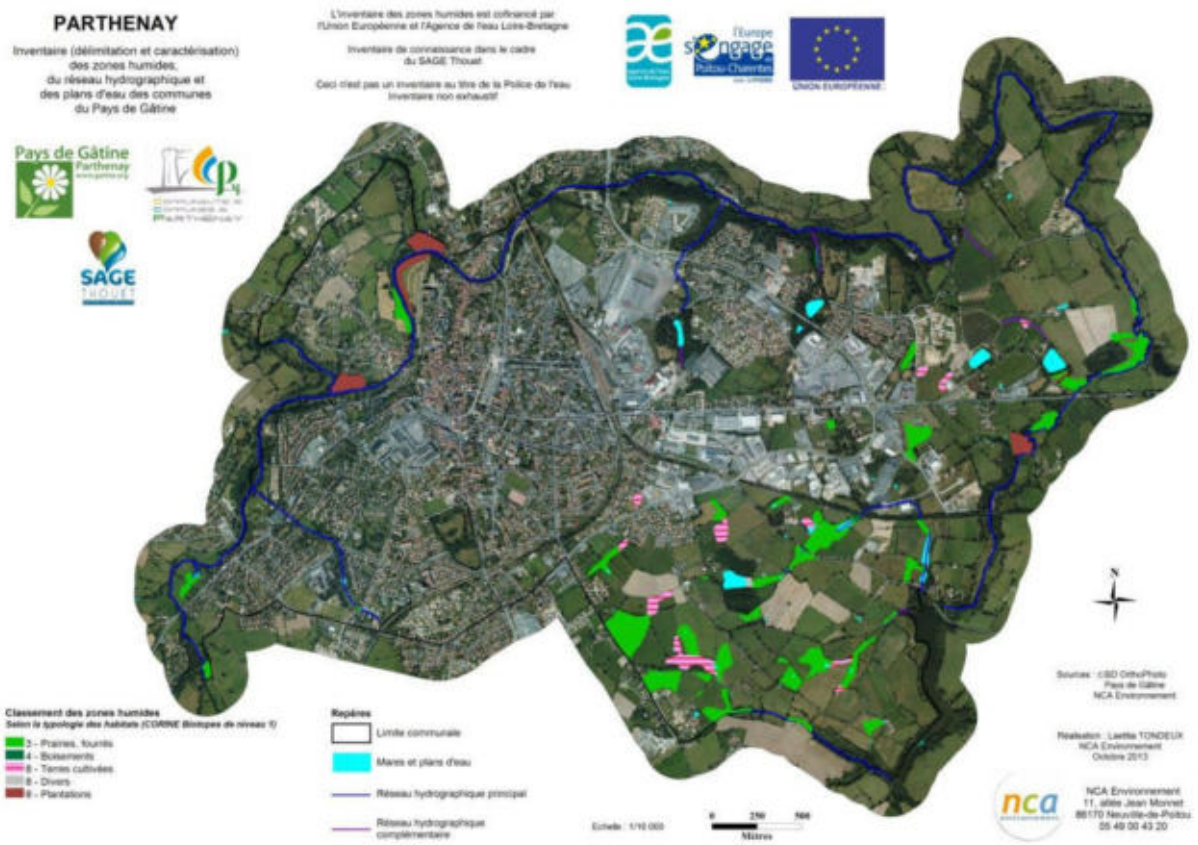

Répartition des différents types d'habitats selon la Typologie CORINE Biotopes

Les fonctionnalités hydrologiques et biologiques des zones humides varient selon l'occupation du sol. Les zones humides de type prairial possèdent généralement des fonctionnalités intéressantes en raison notamment de la présence de végétation hygrophile. A l'échelle communale, les fonctionnalités hydrologiques et biologiques des zones humides sont assez bonnes, en raison du pourcentage relativement élevé de prairies situées aux abords du réseau hydrographique.

Les habitats présentent peu de diversité mais certains d'entre eux, notamment les Mégaphorbiaies, sont des milieux remarquables avec une diversité d'espèces importante. Une trentaine d'espèces indicatrices de zones humides ont été identifiées.

D'un point de vue faunistique, on retrouve quelques habitats intéressants pour les amphibiens et les odonates, notamment les mares proches des haies et des boisements. Toutes les espèces d'amphibiens bénéficient d'une protection nationale et européenne.

Globalement, les prairies humides sont en bon état de conservation, situation due à une gestion adaptée au maintien et à l'entretien de ces milieux (pâturage/fauche). Le point à retenir est que trois quarts des zones humides sont des prairies, dont 44% sont situées en bordure de cours d'eau, mais que tout de même un quart des zones humides sont dégradées (terres cultivées et peupleraies).

Bilan de la concertation

Une interrogation est soulevée concernant les zones humides dégradées. Mme TONDEUX explique que les zones humides dégradées correspondent à des terres cultivées ou des peupleraies. Dans les deux cas, ces habitats sont dénaturalisés et la biodiversité y est très pauvre. La pression anthropique est forte et l'absence de végétation « naturelle » réduit fortement les fonctionnalités normalement accomplies par les zones humides. De plus, le peuplier cultivar est une essence à croissance rapide, capable de boire plus de 300 litres d'eau par jour ! Une peupleraie a donc un effet drainant, asséchant la zone humide. Mme TONDEUX rajoute que d'un point de vue économique, les zones humides sont des parcelles peu favorables aux cultures et à la fauche (foin de qualité moyenne), c'est pourquoi on y plantait généralement des peupliers, pour en tirer un minimum de profit. Un conseiller rajoute que l'âge idéal de coupe pour le peuplier est de 35/40 ans.

Suite à la demande de M. le Maire, l'Atlas final n'est pas présenté au conseil municipal, mais Mme TONDEUX laisse trois Atlas finaux à disposition des personnes qui souhaiteraient le consulter ultérieurement.

Le conseil municipal passe aux votes et semble satisfait de l'effort de prospection réalisé par les ingénieurs de NCA, il ne remet pas en cause les résultats obtenus.

M. PRIEUR souligne la qualité de l'étude réalisée. Il témoigne des efforts accomplis par le bureau d'études NCA Environnement et de sa satisfaction, notamment en termes de pédagogie menée avec les acteurs locaux et de professionnalisme.

Suite de la démarche d'inventaire

La restitution finale de l'inventaire est prévue fin octobre 2013.

ANNEXE 4

Flore observée sur la commune de Parthenay au cours de l'inventaire

Flore observée sur la commune de Parthenay lors de l'inventaire zones humides (prospections en juillet)

Achillea millefolium	Achillée millefeuille
Alisma plantago-aquatica	Plantain d'eau commun
Alopecurus geniculatus*	**Vulpin genouillé**
Arrhenatherum elatius	Fromental
Calystegia sepium	**Liseron des haies**
Chelidonium majus	Grande chélidoine
Cirsium palustre	**Cirse des marais**
Convolvulus arvensis	Liseron des champs
Crataegus monogyna	Aubépine à un style
Cynosurus cristatus	Crételle
Dactylis glomerata	Dactyle aggloméré
Eleocharis palustris	**Scirpe des marais**
Epilubium hirsutum	**Epilobe hirsute**
Fallopia japonica	Renouée du Japon
Fraxinus excelsior	Frêne commun
Galium palustris	**Gaillet des marais**
Geranium robertianum	Géranium herbe à Robert
Glechoma hederacea	Lierre terrestre
Hedera helix	Lierre grimpant
Heracleum sphondylium	**Berce commune**
Holcus lanatus	Houlque laineuse
Hypochoeris radicata	Porcelle enracinée
Iris pseudacorus	**Iris faux acore**
Juncus acutiflorus	**Jonc acutiflore**
Juncus bufonius	**Jonc des crapauds**
Juncus effusus	**Jonc diffus**
Lolium multiflorum	Ray grass d'Italie
Lotus corniculatus	Lotier corniculé
Lotus pedunculatus	**Lotier des marais**
Lycopus europaeus	**Lycope d'Europe**
Lysimachia arvensis	Mouron rouge
Lythrum salicaria	**Salicaire commune**
Medicago lupulina	Minette
Mentha aquatica	**Menthe aquatique**
Mentha arvensis	**Menthe des champs**
Mentha pulegium	**Menthe pouilot**

Mentha rotundifolia	Menthe à feuilles rondes
Myosotis scorpioides	**Myosotis des marais**
Oenanthe fistulosa	**Oenanthe fistuleuse**
Persicaria maculosa	Renouée persicaire
Phalaris arundinacea	**Baldingère faux roseau**
Plantago lanceolata	Plantain lancéolé
Plantago major	Grand plantain
Poa trivialis	Pâturin commun
Polygonum amphibium	**Renouée amphibie**
Polygonum aviculare	Renouée des oiseaux
Polygonum hydropiper	**Renouée poivre d'eau**
Populus x canadensis	Peuplier cultivar
Potentilla reptans	Potentille rampante
Prunella vulgaris	Brunelle commune
Pteridium aquilinum	Fougère aigle
Quercus robur	Chêne pédonculé
Ranunculus acris	Renoncule âcre
Ranunculus flammula	**Renoncule flammette**
Ranunculus repens	**Renoncule rampante**
Ranunculus sardous	**Renoncule sarde**
Robinia pseudo-acacia	Robinier faux acacia
Rubus fruticosus	Ronce commune
Rumex crispus	**Patience crêpue**
Rumex obtusifolius	Oseille à feuilles obtuses
Salix aurita	**Saule à oreillettes**
Salix caprea	**Saule Marsault**
Sambucus nigra	Sureau noir
Solanum dulcamara	**Douce-amer**
Sonchus arvensis	Laiteron des champs
Taraxacum officinalis	Pissenlit dent-de-lion
Trifolium arvense	Trèfle des champs
Trifolium pratense	Trèfle des prés
Tripleurospermum inodorum	Matricaire inodore
Typha angustifolia	**Massette**
Urtica dioica	Ortie dioïque
Vicia sativa	Vesce cultivée

****En gras** : Espèces indicatrices de zones humides (Arrêté du 24 juin 2008, modifié par l'arrêté du 1er octobre 2009 : Annexe II, Table A)*

En rouge : Espèces invasives, c'est-à-dire exotiques et envahissantes sur le territoire français.

PARTHENAY
79202

Inventaire (délimitation et caractérisation)
des zones humides,
du réseau hydrographique et
des plans d'eau des communes
du Pays de Gatine

Pays de Gâtine
Parthenay
www.gatine.org

Tableau d'assemblage des planches
au 1/ 7 000 ème

Atlas final des zones humides

Inventaire réalisé dans le cadre
du SAGE Thouet

SAGE
THOUET



Source: ©IGN Scan 25

Echelle: 1/ 18 000

N
W E
S

Réalisation : Laetitia TONDEUX
NCA Environnement, Octobre 2013

nca environnement

NCA
11, allée Jean Monnet
86170 Neuville de Poitou
05 49 00 43 20

PARTHENAY
79202

Inventaire (délimitation et caractérisation)
des zones humides, du réseau hydrographique
et des plans d'eau des communes
du Pays de Gatine

Pays de Gâtine
Parthenay
www.gatine.org

Cartographie finale des zones humides
Typologie Corine Biotopes

AH36



0 100 200
Mètres

N
W E
S

Sources : © IGN BD Ortho, © IGN Scan 25
Eau Méga, Pays de Gâtine, NCA

PLANCHE AH36

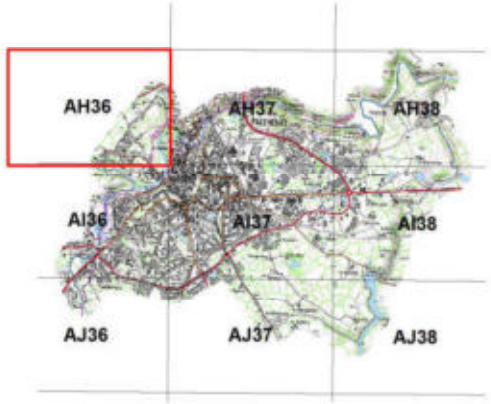

Classement des zones humides
Selon la typologie des habitats (CORINE Biotopes)

- 37.1 - Communautés à Reine des prés et communautés associées
- 37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc accutiflore
- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 38.21 - Prairies mésophiles à fourrage
- 41.23 - Frênaies-chênaies subatlantiques à Primevère
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 82.1 - Terres cultivées
- 83.321 - Peupleraies
- 87.1 - Terrains en friche

Limité communale

Réseau hydrographique
- Réseau hydrographique principal
- Réseau hydrographique complémentaire

Autres zones
- Mares et plans d'eau
- Zones non humides à sol hydromorphe
- Zones non prospectées

Eléments ponctuels
- Lavoirs
- Lavoirs-sources
- Puits
- Mares comblées
- Autres

nca environnement

NCA Environnement
11, allée Jean Monnet
86 170 Neuville de Poitou
05 49 00 43 20

Réalisation : Laetitia TONDEUX,
NCA Environnement, Octobre 2013

PARTHENAY
79202

Inventaire (délimitation et caractérisation)
des zones humides, du réseau hydrographique
et des plans d'eau des communes
du Pays de Gatine

Pays de Gâtine
Parthenay
www.gatine.org

Cartographie finale des zones humides
Typologie Corine Biotopes

AH36



0 100 200
Mètres

N
W E
S

Sources : © IGN BD Ortho, © IGN Scan 25
Eau Méga, Pays de Gâtine, NCA

PLANCHE AH36

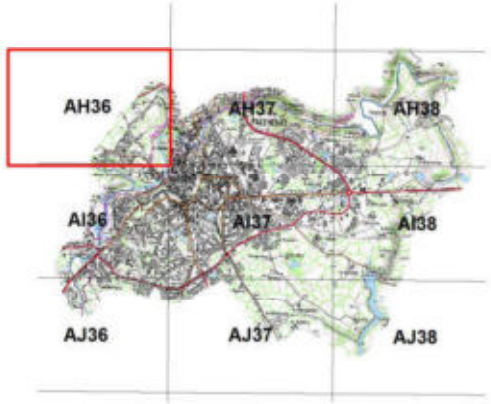

Classement des zones humides
Selon la typologie des habitats (CORINE Biotopes)

- 37.1 - Communautés à Reine des prés et communautés associées
- 37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc accutiflore
- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 38.21 - Prairies mésophiles à fourrage
- 41.23 - Frênaies-chênaies subatlantiques à Primevère
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 82.1 - Terres cultivées
- 83.321 - Peupleraies
- 87.1 - Terrains en friche

Limité communale

Réseau hydrographique
- Réseau hydrographique principal
- Réseau hydrographique complémentaire

Autres zones
- Mares et plans d'eau
- Zones non humides à sol hydromorphe
- Zones non prospectées

Eléments ponctuels
- Lavoirs
- Lavoirs-sources
- Puits
- Mares comblées
- Autres

nca environnement

NCA Environnement
11, allée Jean Monnet
86 170 Neuville de Poitou
05 49 00 43 20

Réalisation : Laetitia TONDEUX,
NCA Environnement, Octobre 2013

PARTHENAY
79202

Inventaire (délimitation et caractérisation)
des zones humides, du réseau hydrographique
et des plans d'eau des communes
du Pays de Gatine

Pays de Gâtine
Parthenay
www.gatine.org

Cartographie finale des zones humides
Typologie Corine Biotopes



0 100 200
Mètres

N
W E
S

Sources : © IGN BD Ortho, © IGN Scan 25
Eau Méga, Pays de Gâtine, NCA

PLANCHE AH37

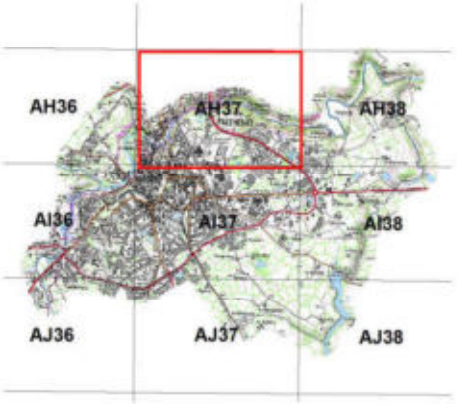

Classement des zones humides
Selon la typologie des habitats (CORINE Biotopes)

- 37.1 - Communautés à Reine des prés et communautés associées
- 37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc accutiflore
- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 38.21 - Prairies mésophiles à fourrage
- 41.23 - Frênaies-chênaies subatlantiques à Primevère
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 82.1 - Terres cultivées
- 83.321 - Peupleraies
- 87.1 - Terrains en friche

Autres zones

- Mares et plans d'eau
- Zones non humides à sol hydromorphe
- Zones non prospectées

Eléments ponctuels

- Lavoirs
- Lavoirs-sources
- Puits
- Mares comblées
- Autres

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal
- Réseau hydrographique complémentaire

Limité communale

nca environnement

NCA Environnement
11, allée Jean Monnet
86 170 Neuville de Poitou
05 49 00 43 20

Réalisation : Laetitia TONDEUX,
NCA Environnement, Octobre 2013

PARTHENAY
79202

Inventaire (délimitation et caractérisation)
des zones humides, du réseau hydrographique
et des plans d'eau des communes
du Pays de Gatine

Pays de Gâtine
Parthenay
www.gatine.org

Cartographie finale des zones humides
Typologie Corine Biotopes



0 100 200
Mètres

N
W E
S

Sources : © IGN BD Ortho, © IGN Scan 25
Eau Méga, Pays de Gâtine, NCA

PLANCHE AH37

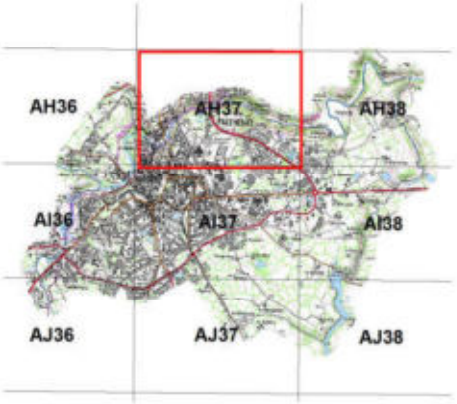

Classement des zones humides
Selon la typologie des habitats (CORINE Biotopes)

- 37.1 - Communautés à Reine des prés et communautés associées
- 37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc accutiflore
- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 38.21 - Prairies mésophiles à fourrage
- 41.23 - Frênaies-chênaies subatlantiques à Primevère
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 82.1 - Terres cultivées
- 83.321 - Peupleraies
- 87.1 - Terrains en friche

Autres zones

- Mares et plans d'eau
- Zones non humides à sol hydromorphe
- Zones non prospectées

Eléments ponctuels

- Lavoirs
- Lavoirs-sources
- Puits
- Mares comblées
- Autres

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal
- Réseau hydrographique complémentaire

Limité communale

nca environnement

NCA Environnement
11, allée Jean Monnet
86 170 Neuville de Poitou
05 49 00 43 20

Réalisation : Laetitia TONDEUX,
NCA Environnement, Octobre 2013

PARTHENAY
79202

Inventaire (délimitation et caractérisation)
des zones humides, du réseau hydrographique
et des plans d'eau des communes
du Pays de Gatine

Pays de Gâtine
Parthenay
www.gatine.org

Cartographie finale des zones humides
Typologie Corine Biotopes

0 100 200
Mètres

N
W E
S

Sources : © IGN BD Ortho, ©IGN Scan 25
Eau Méga, Pays de Gâtine,
SAGE Thouet, NCA

PLANCHE AH38





Classement des zones humides
Selon la typologie des habitats (CORINE Biotopes)

- 37.1 - Communautés à Reine des prés et communautés associées
- 37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc accutiflore
- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 38.21 - Prairies mésophiles à fourrage
- 41.23 - Frênaies-chênaies subatlantiques à Primevère
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 82.1 - Terres cultivées
- 83.321 - Peupleraies
- 87.1 - Terrains en friche

Limité communale

Réseau hydrographique
- Réseau hydrographique principal
- Réseau hydrographique complémentaire

Autres zones
- Mares et plans d'eau
- Zones non humides à sol hydromorphe
- Zones non prospectées

Eléments ponctuels
- Lavoirs
- Lavoirs-sources
- Puits
- Mares comblées
- Autres

nca environnement

NCA Environnement
11, allée Jean Monnet
86 170 Neuville de Poitou
05 49 00 43 20

Réalisation : Laetitia TONDEUX,
NCA Environnement, Octobre 2013

PARTHENAY
79202

Inventaire (délimitation et caractérisation)
des zones humides, du réseau hydrographique
et des plans d'eau des communes
du Pays de Gatine

Pays de Gâtine
Parthenay
www.gatine.org

Cartographie finale des zones humides
Typologie Corine Biotopes



0 100 200
Mètres

N
W E
S

Sources : © IGN BD Ortho, ©IGN Scan 25
Eau Méga, Pays de Gâtine,
SAGE Thouet, NCA

PLANCHE AH38



Classement des zones humides
Selon la typologie des habitats (CORINE Biotopes)

- 37.1 - Communautés à Reine des prés et communautés associées
- 37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc accutiflore
- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 38.21 - Prairies mésophiles à fourrage
- 41.23 - Frênaies-chênaies subatlantiques à Primevère
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 82.1 - Terres cultivées
- 83.321 - Peupleraies
- 87.1 - Terrains en friche

Limité communale

Réseau hydrographique
- Réseau hydrographique principal
- Réseau hydrographique complémentaire

Autres zones
- Mares et plans d'eau
- Zones non humides à sol hydromorphe
- Zones non prospectées

Eléments ponctuels
- Lavoirs
- Lavoirs-sources
- Puits
- Mares comblées
- Autres

nca environnement

NCA Environnement
11, allée Jean Monnet
86 170 Neuville de Poitou
05 49 00 43 20

Réalisation : Laetitia TONDEUX,
NCA Environnement, Octobre 2013

PARTHENAY
79202

Inventaire (délimitation et caractérisation) des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau des communes du Pays de Gatine

Pays de Gâtine Parthenay
www.gatine.org

Cartographie finale des zones humides
Typologie Corine Biotopes

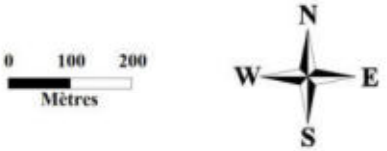

Sources : © IGN BD Ortho, © IGN Scan 25
Eau Méga, Pays de Gâtine, NCA

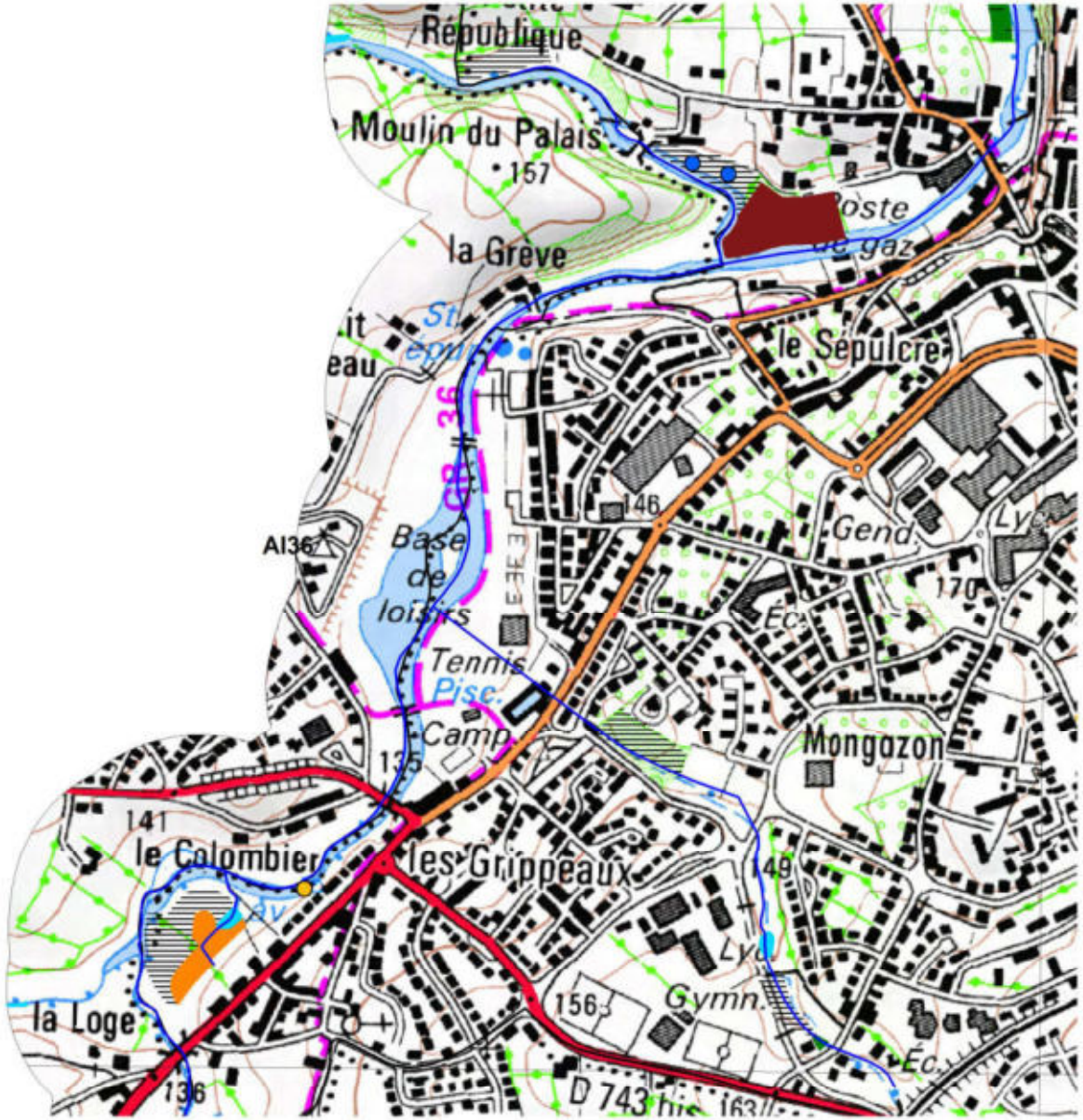

PLANCHE AI36

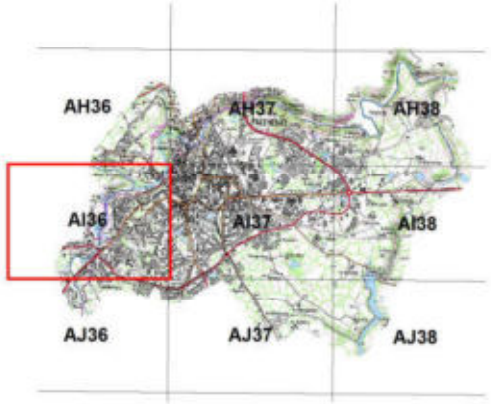

Classement des zones humides
Selon la typologie des habitats (CORINE Biotopes)

- 37.1 - Communautés à Reine des prés et communautés associées
- 37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc accutiflore
- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 38.21 - Prairies mésophiles à fourrage
- 41.23 - Frênaies-chênaies subatlantiques à Primevère
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 82.1 - Terres cultivées
- 83.321 - Peupleraies
- 87.1 - Terrains en friche

Limité communale

Réseau hydrographique
- Réseau hydrographique principal
- Réseau hydrographique complémentaire

Autres zones
- Mares et plans d'eau
- Zones non humides à sol hydromorphe
- Zones non prospectées

Eléments ponctuels
- Lavoirs
- Lavoirs-sources
- Puits
- Mares comblées
- Autres

nca environnement

NCA Environnement
11, allée Jean Monnet
86 170 Neuville de Poitou
05 49 00 43 20

Réalisation : Laetitia TONDEUX,
NCA Environnement, Octobre 2013

PARTHENAY
79202

Inventaire (délimitation et caractérisation) des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau des communes du Pays de Gatine

Pays de Gâtine Parthenay
www.gatine.org

Cartographie finale des zones humides
Typologie Corine Biotopes



0 100 200
Mètres

N
W E
S

Sources : © IGN BD Ortho, © IGN Scan 25
Eau Méga, Pays de Gâtine, NCA

PLANCHE AI36

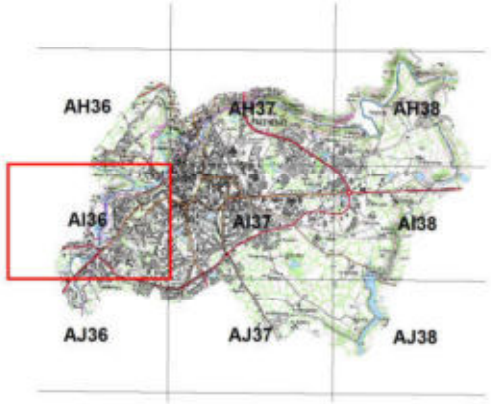

Classement des zones humides
Selon la typologie des habitats (CORINE Biotopes)

- 37.1 - Communautés à Reine des prés et communautés associées
- 37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc accutiflore
- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 38.21 - Prairies mésophiles à fourrage
- 41.23 - Frênaies-chênaies subatlantiques à Primevère
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 82.1 - Terres cultivées
- 83.321 - Peupleraies
- 87.1 - Terrains en friche

Autres zones

- Mares et plans d'eau
- Zones non humides à sol hydromorphe
- Zones non prospectées

Eléments ponctuels

- Lavoirs
- Lavoirs-sources
- Puits
- Mares comblées
- Autres

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal
- Réseau hydrographique complémentaire

Limité communale

nca environnement

NCA Environnement
11, allée Jean Monnet
86 170 Neuville de Poitou
05 49 00 43 20

Réalisation : Laetitia TONDEUX,
NCA Environnement, Octobre 2013

PARTHENAY
79202

Inventaire (délimitation et caractérisation) des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau des communes du Pays de Gatine

Pays de Gâtine Parthenay www.gatine.org

Cartographie finale des zones humides
Typologie Corine Biotopes

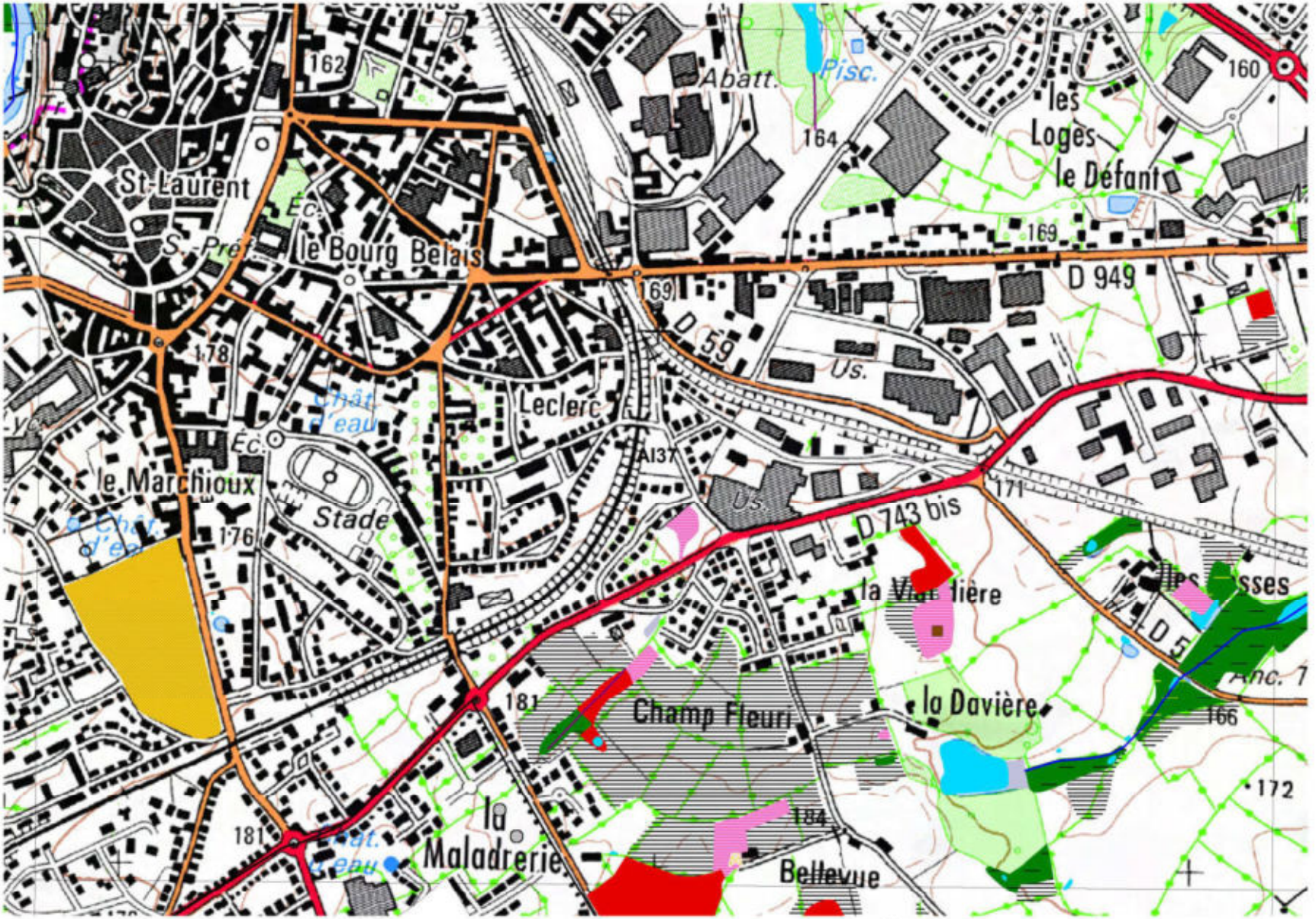

0 100 200 Mètres

N W E S

Sources : © IGN BD Ortho, ©IGN Scan 25
Eau Méga, Pays de Gâtine,
SAGE Thouet, NCA

PLANCHE AI37



Classement des zones humides
Selon la typologie des habitats (CORINE Biotopes)

- 37.1 - Communautés à Reine des prés et communautés associées
- 37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc accutiflore
- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 38.21 - Prairies mésophiles à fourrage
- 41.23 - Frênaies-chênaies subatlantiques à Primevère
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 82.1 - Terres cultivées
- 83.321 - Peupleraies
- 87.1 - Terrains en friche

Autres zones

- Mares et plans d'eau
- Zones non humides à sol hydromorphe
- Zones non prospectées

Eléments ponctuels

- Lavoirs
- Lavoirs-sources
- Puits
- Mares comblées
- Autres

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal
- Réseau hydrographique complémentaire

Limité communale

nca environnement

NCA Environnement
11, allée Jean Monnet
86 170 Neuville de Poitou
05 49 00 43 20

Réalisation : Laetitia TONDEUX,
NCA Environnement, Octobre 2013

PARTHENAY
79202

Inventaire (délimitation et caractérisation) des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau des communes du Pays de Gatine

Pays de Gâtine Parthenay www.gatine.org

Cartographie finale des zones humides
Typologie Corine Biotopes



0 100 200
Mètres

N
W E
S

Sources : © IGN BD Ortho, ©IGN Scan 25
Eau Méga, Pays de Gâtine,
SAGE Thouet, NCA

PLANCHE AI37

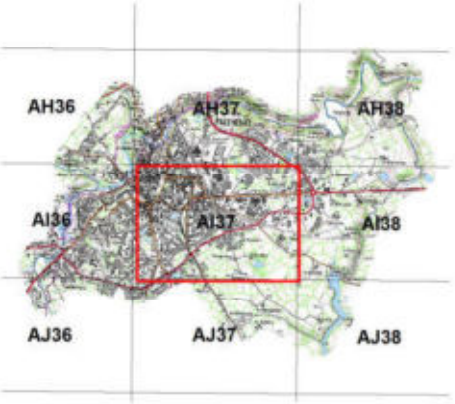

Classement des zones humides
Selon la typologie des habitats (CORINE Biotopes)

- 37.1 - Communautés à Reine des prés et communautés associées
- 37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc accutiflore
- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 38.21 - Prairies mésophiles à fourrage
- 41.23 - Frênaies-chênaies subatlantiques à Primevère
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 82.1 - Terres cultivées
- 83.321 - Peupleraies
- 87.1 - Terrains en friche

Autres zones

- Mares et plans d'eau
- Zones non humides à sol hydromorphe
- Zones non prospectées

Eléments ponctuels

- Lavoirs
- Lavoirs-sources
- Puits
- Mares comblées
- Autres

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal
- Réseau hydrographique complémentaire

Limité communale

nca environnement

NCA Environnement
11, allée Jean Monnet
86 170 Neuville de Poitou
05 49 00 43 20

Réalisation : Laetitia TONDEUX,
NCA Environnement, Octobre 2013

PARTHENAY
79202

Inventaire (délimitation et caractérisation)
des zones humides, du réseau hydrographique
et des plans d'eau des communes
du Pays de Gatine

Pays de Gâtine
Parthenay
www.gatine.org

Cartographie finale des zones humides
Typologie Corine Biotopes



0 100 200
Mètres

N
W E
S

Sources : © IGN BD Ortho, ©IGN Scan 25
Eau Méga, Pays de Gâtine,
SAGE Thouet, NCA

PLANCHE AI38



Classement des zones humides
Selon la typologie des habitats (CORINE Biotopes)

- 37.1 - Communautés à Reine des prés et communautés associées
- 37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc accutiflore
- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 38.21 - Prairies mésophiles à fourrage
- 41.23 - Frênaies-chênaies subatlantiques à Primevère
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 82.1 - Terres cultivées
- 83.321 - Peupleraies
- 87.1 - Terrains en friche

Limité communale

Réseau hydrographique
- Réseau hydrographique principal
- Réseau hydrographique complémentaire

Autres zones
- Mares et plans d'eau
- Zones non humides à sol hydromorphe
- Zones non prospectées

Eléments ponctuels
- Lavoirs
- Lavoirs-sources
- Puits
- Mares comblées
- Autres

nca environnement

NCA Environnement
11, allée Jean Monnet
86 170 Neuville de Poitou
05 49 00 43 20

Réalisation : Laetitia TONDEUX,
NCA Environnement, Octobre 2013

PARTHENAY
79202

Inventaire (délimitation et caractérisation)
des zones humides, du réseau hydrographique
et des plans d'eau des communes
du Pays de Gatine

Pays de Gâtine
Parthenay
www.gatine.org

Cartographie finale des zones humides
Typologie Corine Biotopes



0 100 200
Mètres

N
W E
S

Sources : © IGN BD Ortho, ©IGN Scan 25
Eau Méga, Pays de Gâtine,
SAGE Thouet, NCA

PLANCHE AI38



Classement des zones humides
Selon la typologie des habitats (CORINE Biotopes)

- 37.1 - Communautés à Reine des prés et communautés associées
- 37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc accutiflore
- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 38.21 - Prairies mésophiles à fourrage
- 41.23 - Frênaies-chênaies subatlantiques à Primevère
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 82.1 - Terres cultivées
- 83.321 - Peupleraies
- 87.1 - Terrains en friche

Limité communale

Réseau hydrographique
- Réseau hydrographique principal
- Réseau hydrographique complémentaire

Autres zones
- Mares et plans d'eau
- Zones non humides à sol hydromorphe
- Zones non prospectées

Eléments ponctuels
- Lavoirs
- Lavoirs-sources
- Puits
- Mares comblées
- Autres

nca environnement

NCA Environnement
11, allée Jean Monnet
86 170 Neuville de Poitou
05 49 00 43 20

Réalisation : Laetitia TONDEUX,
NCA Environnement, Octobre 2013



Eléments ponctuels

- Lavoirs
- Lavoirs-sources
- Puits
- Mares comblées
- Autres

Classement des zones humides

Selon la typologie des habitats (CORINE Biotopes)

- 37.1 - Communautés à Reine des prés et communautés associées
- 37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc accutiflore
- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 38.21 - Prairies mésophiles à fourrage
- 41.23 - Frênaies-chênaies subatlantiques à Primevère
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 82.1 - Terres cultivées
- 83.321 - Peupleraies
- 87.1 - Terrains en friche

AJ36

PARTHENAY
79202

Inventaire (délimitation et caractérisation)
des zones humides, du réseau hydrographique
et des plans d'eau des communes
du Pays de Gatine

Pays de Gâtine
Parthenay
www.gatine.org

Cartographie finale des zones humides
Typologie Corine Biotopes



AJ36

0 100 200
Mètres

N
W E
S

Sources : © IGN BD Ortho, © IGN Scan 25
Eau Méga, Pays de Gâtine, NCA

PLANCHE AJ36

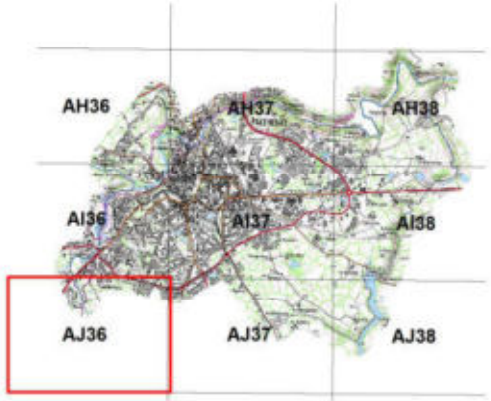

Classement des zones humides
Selon la typologie des habitats (CORINE Biotopes)

- 37.1 - Communautés à Reine des prés et communautés associées
- 37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc accutiflore
- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 38.21 - Prairies mésophiles à fourrage
- 41.23 - Frênaies-chênaies subatlantiques à Primevère
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 82.1 - Terres cultivées
- 83.321 - Peupleraies
- 87.1 - Terrains en friche

Limité communale

Réseau hydrographique
- Réseau hydrographique principal
- Réseau hydrographique complémentaire

Autres zones
- Mares et plans d'eau
- Zones non humides à sol hydromorphe
- Zones non prospectées

Eléments ponctuels
- Lavoirs
- Lavoirs-sources
- Puits
- Mares comblées
- Autres

nca environnement

NCA Environnement
11, allée Jean Monnet
86 170 Neuville de Poitou
05 49 00 43 20

Réalisation : Laetitia TONDEUX,
NCA Environnement, Octobre 2013

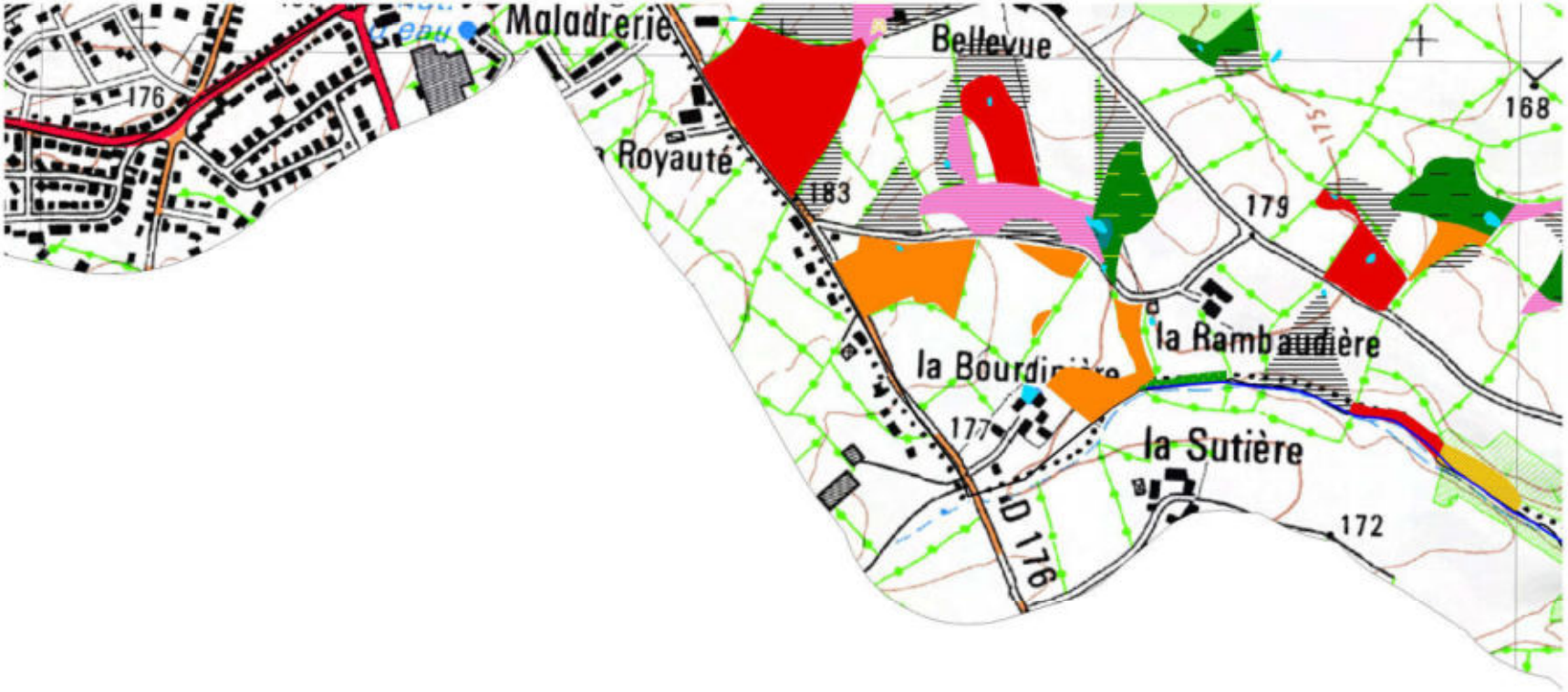

PARTHENAY
79202

Inventaire (délimitation et caractérisation) des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau des communes du Pays de Gatine

Pays de Gâtine Parthenay
www.gatine.org

Cartographie finale des zones humides
Typologie Corine Biotopes

0 100 200
Mètres

N
W E
S

Sources : © IGN BD Ortho, ©IGN Scan 25
Eau Méga, Pays de Gâtine,
SAGE Thouet, NCA

PLANCHE AJ37

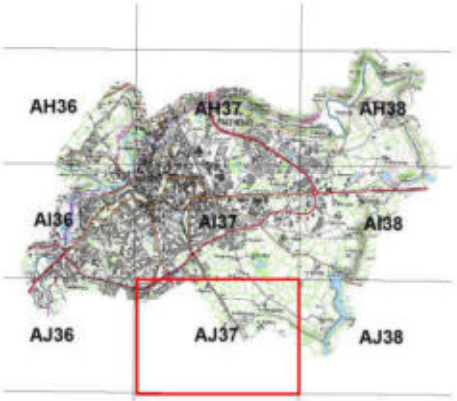

Classement des zones humides
Selon la typologie des habitats (CORINE Biotopes)

- 37.1 - Communautés à Reine des prés et communautés associées
- 37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc accutiflore
- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 38.21 - Prairies mésophiles à fourrage
- 41.23 - Frênaies-chênaies subatlantiques à Primevère
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 82.1 - Terres cultivées
- 83.321 - Peupleraies
- 87.1 - Terrains en friche

Limité communale

Réseau hydrographique
- Réseau hydrographique principal
- Réseau hydrographique complémentaire

Autres zones
- Mares et plans d'eau
- Zones non humides à sol hydromorphe
- Zones non prospectées

Eléments ponctuels
- Lavoirs
- Lavoirs-sources
- Puits
- Mares comblées
- Autres

nca environnement

NCA Environnement
11, allée Jean Monnet
86 170 Neuville de Poitou
05 49 00 43 20

Réalisation : Laetitia TONDEUX,
NCA Environnement, Octobre 2013



PARTHENAY
79202

Inventaire (délimitation et caractérisation) des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau des communes du Pays de Gatine

Pays de Gâtine Parthenay www.gatine.org

Cartographie finale des zones humides
Typologie Corine Biotopes

0 100 200
Mètres

N
W E
S

Sources : © IGN BD Ortho, ©IGN Scan 25
Eau Méga, Pays de Gâtine,
SAGE Thouet, NCA

PLANCHE AJ37



Classement des zones humides
Selon la typologie des habitats (CORINE Biotopes)

- 37.1 - Communautés à Reine des prés et communautés associées
- 37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc acutiflore
- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 38.21 - Prairies mésophiles à fourrage
- 41.23 - Frênaies-chênaies subatlantiques à Primevère
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 82.1 - Terres cultivées
- 83.321 - Peupleraies
- 87.1 - Terrains en friche

Limité communale

Réseau hydrographique
- Réseau hydrographique principal
- Réseau hydrographique complémentaire

Autres zones
- Mares et plans d'eau
- Zones non humides à sol hydromorphe
- Zones non prospectées

Eléments ponctuels
- Lavoirs
- Lavoirs-sources
- Puits
- Mares comblées
- Autres

nca environnement

NCA Environnement
11, allée Jean Monnet
86 170 Neuville de Poitou
05 49 00 43 20

Réalisation : Laetitia TONDEUX,
NCA Environnement, Octobre 2013



AJ38

Classement des zones humides
Selon la typologie des habitats (CORINE Biotopes)

- 37.1 - Communautés à Reine des prés et communautés associées
- 37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc accutiflore
- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 38.21 - Prairies mésophiles à fourrage
- 41.23 - Frênaies-chênaies subatlantiques à Primevère
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 82.1 - Terres cultivées
- 83.321 - Peupleraies
- 87.1 - Terrains en friche

Limité communale

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal
- Réseau hydrographique complémentaire

Autres zones

- Mares et plans d'eau
- Zones non humides à sol hydromorphe
- Zones non prospectées

Eléments ponctuels

- Lavoirs
- Lavoirs-sources
- Puits
- Mares comblées
- Autres

PARTHENAY
79202

Inventaire (délimitation et caractérisation)
des zones humides, du réseau hydrographique
et des plans d'eau des communes
du Pays de Gatine

Pays de Gâtine
Parthenay
www.gatine.org

Cartographie finale des zones humides
Typologie Corine Biotopes

0 100 200
Mètres

N
W E
S

Sources : © IGN BD Ortho, ©IGN Scan 25
Eau Méga, Pays de Gâtine,
SAGE Thouet, NCA

PLANCHE AJ38



nca environnement

NCA Environnement
11, allée Jean Monnet
86 170 Neuville de Poitou
05 49 00 43 20

Réalisation : Laetitia TONDEUX,
NCA Environnement, Octobre 2013



AJ38

Classement des zones humides
Selon la typologie des habitats (CORINE Biotopes)

- 37.1 - Communautés à Reine des prés et communautés associées
- 37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc acutiflore
- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 38.21 - Prairies mésophiles à fourrage
- 41.23 - Frênaies-chênaies subatlantiques à Primevère
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 82.1 - Terres cultivées
- 83.321 - Peupleraies
- 87.1 - Terrains en friche

Limité communale

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal
- Réseau hydrographique complémentaire

Autres zones

- Mares et plans d'eau
- Zones non humides à sol hydromorphe
- Zones non prospectées

Eléments ponctuels

- Lavoirs
- Lavoirs-sources
- Puits
- Mares comblées
- Autres

PARTHENAY
79202

Inventaire (délimitation et caractérisation)
des zones humides, du réseau hydrographique
et des plans d'eau des communes
du Pays de Gatine

Pays de Gâtine
Parthenay
www.gatine.org

Cartographie finale des zones humides
Typologie Corine Biotopes

0 100 200
Mètres

N
W E
S

Sources : © IGN BD Ortho, ©IGN Scan 25
Eau Méga, Pays de Gâtine,
SAGE Thouet, NCA

PLANCHE AJ38



nca environnement

NCA Environnement
11, allée Jean Monnet
86 170 Neuville de Poitou
05 49 00 43 20

Réalisation : Laetitia TONDEUX,
NCA Environnement, Octobre 2013

NCA Environnement
11 Allée Jean Monnet
86170 Neuville-de-Poitou
Tél. 05 49 00 43 20
Fax 05 49 00 43 30
Email : accueil@nca-env.fr
www.nca-env.fr
www.nca-methanisation.fr

Études et conseils en environnement
Assainissement collectif
Assainissement non collectif
Maîtrise d'œuvre
Protection des eaux
Hydraulique fluviale
Environnement et agriculture
Méthanisation
Gestion des milieux
Démarche d'insertion écologique
Inventaire faune et flore
Environnement et aménagement

INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES, DU RESEAU HYDROGRAPHIQUE ET DES PLANS D'EAU

COMMUNE DE LA PEYRATTE (79)

Inventaire réalisé dans le cadre d'un groupement de communes et de communautés de communes porté par le Pays de Gâtine :

Avec le soutien financier de :

Expertise réalisée par NCA Environnement

- Novembre 2014 -

Première entreprise française à avoir obtenu en avril 2011 l'AFAQ 26000 et en janvier 2012 la labellisation LUCIE pour son engagement dans la RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) et le développement durable.

SAS au capital de 110 000 €
N° identification : 343 460 622 RCS Poitiers
APE : 7112B
N° TVA : FR 57 343 460 622

TABLE DES MATIERES

CHAPITRE 1 - CADRE REGLEMENTAIRE - CONTEXTE DE L'ÉTUDE ..... - 1 -

1. CADRE REGLEMENTAIRE ..... - 2 -
   1.1. Réglementation relative aux zones humides ..... - 2 -
   1.2. Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux ..... - 3 -
   1.3. Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux ..... - 4 -
2. LES ZONES HUMIDES - GENERALITES ..... - 6 -
   2.1. Définition ..... - 6 -
   2.2. Typologie ..... - 6 -
   2.3. Fonctions ..... - 7 -
3. DEMARCHE ET OBJECTIFS DE L'INVENTAIRE ..... - 10 -
   3.1. Démarche d'inventaire ..... - 10 -
   3.2. Objectifs ..... - 10 -
4. CONCERTATION DES ACTEURS ..... - 12 -
   4.1. Acteurs locaux ..... - 12 -
   4.2. Réunions ..... - 13 -
   4.3. Financeurs ..... - 15 -

CHAPITRE 2 - CONTEXTE COMMUNAL ..... - 17 -

1. PRESENTATION GENERALE DE LA COMMUNE ..... - 18 -
   1.1. Contexte géographique ..... - 18 -
   1.2. Contexte Agricole ..... - 20 -
2. PRESENTATION DU CONTEXTE PHYSIQUE ..... - 21 -
   2.1. Contexte géologique et pédologique ..... - 21 -
   2.2. Contexte hydrogéologique ..... - 23 -

CHAPITRE 3 - METHODOLOGIE ..... - 24 -

1. PRE-LOCALISATION ..... - 25 -
   1.2. Zones à urbaniser ..... - 27 -
2. INVENTAIRE DE TERRAIN ..... - 28 -
   2.1. Critères d'identification ..... - 29 -
   2.1.1. Pédologie ..... - 29 -
   2.1.2. Habitats naturels et végétation ..... - 30 -
   2.2. Campagne de terrain ..... - 32 -
3. CARTOGRAPHIE ..... - 33 -

CHAPITRE 4 - RESULTATS DE L'INVENTAIRE ..... - 35 -

1. RESEAU HYDROGRAPHIQUE ET MILIEUX AQUATIQUES ..... - 36 -
   1.1. Réseau hydrographique ..... - 36 -
   1.2. Plans d'eau dont mares ..... - 38 -
   1.3. Observations complémentaires ..... - 41 -
2. ZONES HUMIDES ..... - 43 -
   2.1. Sondages pédologiques ..... - 43 -
   2.2. Inventaire global ..... - 45 -
   2.3. Habitats - Typologie ..... - 48 -
   2.3.1. Typologie SDAGE ..... - 48 -
   2.3.2. Typologie CORINE Biotopes ..... - 50 -
   2.4. Fonctions des zones humides ..... - 63 -
   2.5. Enjeux ..... - 65 -

CHAPITRE 5 - CONCLUSION ..... - 67 -

1. BILAN DE L'INVENTAIRE ..... - 68 -
   1.1. Bilan des résultats ..... - 68 -
   1.2. Bilan de la démarche ..... - 68 -
2. SUITE A DONNER ..... - 69 -

ANNEXES

CHAPITRE 1

CADRE REGLEMENTAIRE - CONTEXTE DE L'ÉTUDE

1. CADRE REGLEMENTAIRE

1.1. REGLEMENTATION RELATIVE AUX ZONES HUMIDES

Le Code de l'Environnement est composé de six livres, dont le deuxième est intitulé *Milieux Physiques*. Ce dernier comprend deux titres, respectivement consacrés à l'eau et à l'air.

Le Code de l'Environnement érige l'Eau en patrimoine commun de la nation. Sa protection est d'intérêt général et sa gestion doit se faire de façon globale.

Dans ce contexte de gestion globale de l'Eau, les zones humides tiennent un rôle de premier plan et différentes réglementations les caractérisent :

Art. L. 211-1 : *« Les zones humides sont des terrains exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre, de façon permanente ou temporaire ; la végétation quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année. »*

L'**article R.211-108** du code de l'environnement précise que les critères à prendre en compte pour la définition des zones humides sont relatifs « *à la morphologie des sols liée à la présence prolongée d'eau d'origine naturelle et à la présence éventuelle de plantes hygrophiles. Celles-ci sont définies à partir de listes établies par région biogéographique. En l'absence de végétation hygrophile, la morphologie des sols suffit à définir une zone humide* ». « *La délimitation des zones humides est effectuée à l'aide des côtes de crue ou de niveau phréatique, ou des fréquences et amplitudes des marées, pertinentes au regard des critères relatifs à la morphologie des sols et à la végétation »*.

L'**arrêté du 24 juin 2008 modifié le 1er octobre 2009** précise les critères de définition et de délimitation des zones humides en établissant une liste des types de sols de zones humides et une liste des espèces végétales indicatrices de zones humides. Les sols de zones humides correspondent aux sols engorgés en eau de façon permanente et aux sols caractérisés par des traces d'hydromorphie (engorgement temporaire) débutant à moins de 25 cm de la surface et se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur (ou entre 25 et 50 cm de la surface s'il y a des traces d'engorgement permanent apparaissant entre 80 et 120 cm). La **circulaire du 18 janvier 2010** relative à la délimitation des zones humides expose les conditions de mise en œuvre des dispositions de l'arrêté précédemment cité.

De plus, au titre de la Police de l'Eau, une zone est considérée comme humide si elle présente l'un des critères suivants : une végétation hygrophile ou un sol hydromorphe. Dans ce cas, le projet (selon sa surface) est soumis au régime de déclaration ou d'autorisation relatif à la rubrique 3.3.1.0 de la nomenclature eau.

1.2. SCHEMA DIRECTEUR D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX

La commune de la Peyratte, située dans le département des Deux-Sèvres, est concernée par le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin Loire-Bretagne. Quinze orientations fondamentales ont été identifiées sur le territoire du SDAGE. **L'orientation n°8** concerne la préservation des zones humides. Elle se base sur la nécessité de multiplier et de diversifier les efforts pour limiter l'altération du fonctionnement des milieux aquatiques, assurer la continuité écologique et reconquérir la qualité des habitats et la biodiversité. En effet, ces milieux assurent de multiples fonctions tant du point de vue de la ressource en eau que de la biodiversité. Leur préservation et leur restauration sont des enjeux majeurs à appréhender. Pour cela cinq actions ont été déterminées (notées 8A à 8E), elles comprennent, chacune, diverses dispositions.

- **8A : Préserver les zones humides.**

"Tout d'abord en maitrisant les causes de leur disparition au travers d'une protection réglementaire [...]. En second lieu au travers des politiques de gestion de l'espace […]. Ces deux types de mesures constituent un volet prioritaire des SAGE [...]."

- **8B : Recréer des zones humides disparues, restaurer les zones humides dégradées pour contribuer à l'atteinte du bon état des masses d'eau.**

"Il convient d'agir pour éviter de nouvelles pertes de surfaces et pour récupérer des surfaces perdues […] dans les secteurs de forte pression foncière […] ou dans certains secteurs en déprise agricole. Les actions à mettre en œuvre concernent à la fois les zones humides bénéficiant d'une protection liée à leur intérêt patrimonial et les réseaux de zones humides banales dont l'existence est nécessaire au bon état des masses d'eau et à la protection de la ressource en eau."

- **8C : Préserver les grands marais littoraux**

"Les marais littoraux situés entre la Vilaine et la baie de l'Aiguillon représentent des zones humides de grande surface qui ont été créées par l'homme […]. Ces espaces constituent le support d'une forte biodiversité de la faune et de la flore. Ils intègrent, pour la plupart, le réseau européen Natura 2000. Ils contribuent en partie à l'interception des pollutions issues des bassins versants amont. […] L'adéquation entre les différents usages et les conditions favorables à la biodiversité doit être recherchée en s'appuyant notamment sur une politique agricole adaptée."

- **8D : Favoriser la prise de conscience**

"La nécessité de conserver et d'entretenir les zones humides n'est pas encore suffisamment bien perçue, à la fois par les riverains et par les autorités locales. Certes, la prise de conscience est amorcée, mais elle se limite encore trop souvent aux enjeux patrimoniaux des zones humides (flore et faune). Les enjeux économiques se rattachant à leur présence sont encore largement sous-estimés, quand ils ne sont pas ignorés."

- **8E : Améliorer la connaissance**

"L'efficacité des zones humides, que ce soit en matière de gestion de la ressource en eau ou de biodiversité, dépend de la présence sur le terrain d'un maillage aussi dense que possible de sites interceptant au mieux les écoulements superficiels et souterrains et évitant le cloisonnement des populations végétales et animales sauvages.

Il est nécessaire de localiser les sites existants, de diagnostiquer leur état et d'identifier les fonctions qui s'y rattachent. C'est l'objet des inventaires qu'il convient de réaliser, en priorité, sur les territoires où la présence des zones humides détermine l'atteinte ou le maintien du bon état des masses d'eau."

1.3. SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX

La commune de la Peyratte se situe dans le périmètre du SAGE Thouet.

SAGE Thouet

Le territoire du SAGE Thouet s'étend sur 3 385 km² dans les départements des Deux-Sèvres (79), de la Vienne (86) et du Maine-et-Loire (49).

Ce SAGE est articulé autour de 6 enjeux majeurs :

- Le développement des ressources alternatives et la sécurisation de l'alimentation en eau potable ;
- La reconquête de la qualité des eaux de surface ;
- La gestion quantitative de la ressource ;
- La protection des têtes de bassins et des espaces naturels sensibles ;
- Le rétablissement d'une connectivité amont-aval des cours d'eau ;
- La valorisation touristique et la maitrise des loisirs liés à l'eau.

La Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE s'est réunie pour la première fois le 30 janvier 2012. La composition de la CLE a notamment été constituée, et la structure porteuse du SAGE a été désignée : le Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet et la Communauté d'Agglomération de Saumur Loire Développement à l'origine de l'étude de préfiguration du SAGE Thouet se partagent cette responsabilité.

Les zones humides représentent un enjeu important au sein du SAGE qui a identifié, dès l'état des lieux, la nécessité d'améliorer la connaissance de ces milieux afin de mieux les protéger.



Situation de la commune de La Peyratte au sein des SAGE (Source : Pays de Gâtine)

2. LES ZONES HUMIDES - GENERALITES

2.1. DEFINITION

Les zones humides sont des milieux complexes, dynamiques et interdépendants entre terre et eau. Elles recèlent une richesse écologique particulière et souvent exceptionnelle. Elles assurent de plus de nombreuses fonctions dont la société tire des bénéfices (nommés services rendus). En effet, les zones humides jouent un rôle majeur pour la rétention, la régulation hydraulique et l'épuration tout en constituant des réservoirs de biodiversité.

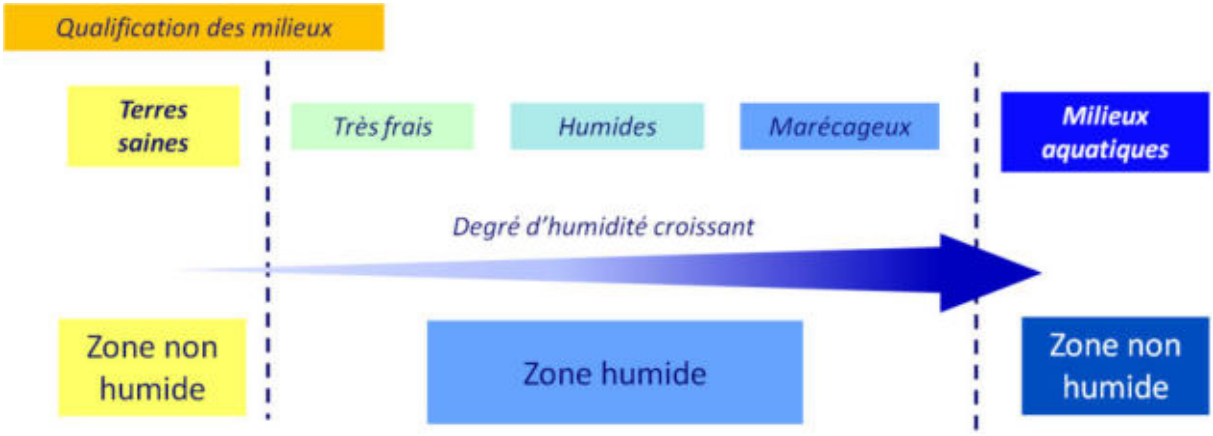

Gradient d'humidité des zones humides
(Source : IIBSN - Schéma élaboré d'après Oberti et al., 2003)

En raison de leur grande diversité, l'identification des zones humides n'est pas toujours aisée. Elle est réalisée sur la base des observations de terrain liées à des limites naturelles. Elle s'appuie notamment sur :

- La présence de végétation hygrophile et d'habitats humides ;
- L'hydromorphie des sols ;
- La géomorphologie du site (ex : rupture de pente) et la topographie.

2.2. TYPOLOGIE

Selon leur caractéristiques, différents types de zones humides peuvent être distingués. Le SDAGE Loire-Bretagne les classe en 13 grands types selon leur localisation dans un bassin versant :

- Grands estuaires ;
- Baies et estuaires moyens plats ;
- Marais et lagunes côtiers ;
- Marais saumâtres aménagés ;
- Bordures de cours d'eau ;
- Plaines alluviales ;

- Zones humides de bas-fonds en tête de bassin ;
- Régions d'étangs ;
- Bordures de plan d'eau ;
- Marais et landes humides de plaines et de plateaux ;
- Zones humides ponctuelles ;
- Marais aménagés à vocation agricole ;
- Zones humides artificielles.

Le schéma ci-dessous présente les différentes typologies de zones humides suivant leur localisation sur le bassin versant.

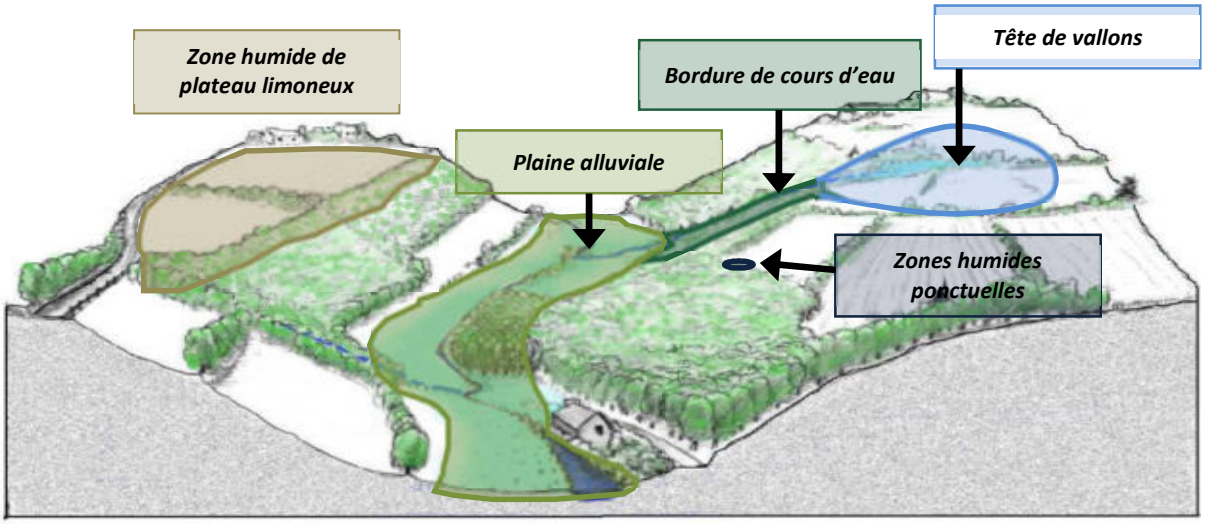

Localisation des zones humides sur un bassin versant (source : IIBSN)

2.3. FONCTIONS

Les zones humides présentent une richesse écologique particulière et assurent de nombreuses fonctions telles que la rétention, la régulation hydraulique et l'épuration mais également des fonctions socio-économiques.

- Fonctions biologiques :

Les zones humides recèlent généralement une biodiversité importante et peuvent constituer des réservoirs d'espèces patrimoniales. Ce sont des milieux essentiels pour la faune, qui permettent l'hivernage, la migration et la reproduction de nombreux oiseaux ; le frai du brochet et le développement des juvéniles ; la reproduction des poissons et crustacés en zones littorales. On y observe également des amphibiens, des odonates, etc.

Outre la faune, les zones humides sont reconnues pour leur diversité végétale (roselières, prairies humides, tourbières, bordures de cours d'eau…).

Fonctions épuratoires :

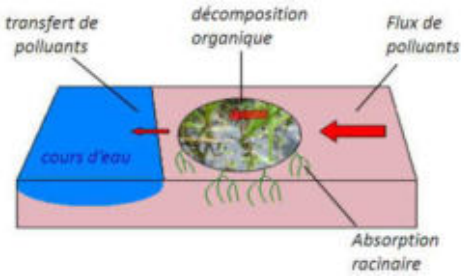

Certaines zones humides possèdent des propriétés épuratoires remarquables. Elles sont particulièrement efficaces en matière de dénitrification avec des taux d'abattement supérieurs à 50%. Elles sont également capables de fixer les matières en suspensions, les engrais et produits phytosanitaires et peuvent éliminer le phosphore parfois jusqu'à 90%.

Fonctions hydrauliques :

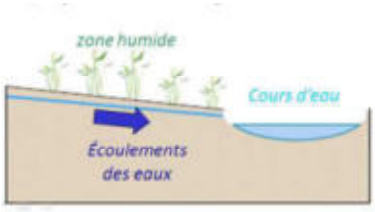

Les zones humides ont un rôle majeur dans le stockage des eaux. Elles contribuent en effet à l'écrêtement des pointes de crue et ont également un rôle d'éponge.

Elles peuvent ainsi retarder l'apparition et réduire l'intensité des débits d'étiage en restituant de manière progressive les eaux stockées en période de hautes eaux.

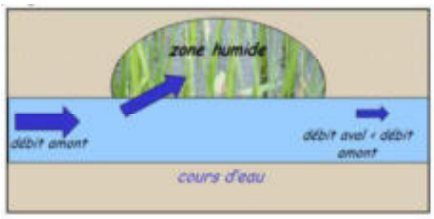

Source des figures : IIBSN

Fonctions socio-économiques :

Les zones humides sont avant tout des milieux utilisés par la profession agricole, pour la culture et le pâturage ; et sylvicole, notamment pour la populiculture.

Ce sont des milieux très généreux, qui peuvent être exploités pour la production de roseaux de laîche ou de joncs (paillage des chaises, couvertures de chaume…) ; de bois (peupliers) ; de ressources alimentaires (poissons, crustacés, chasse…) ; de fourrage, etc. Les zones humides peuvent également être valorisées pour le développement du tourisme (randonnés, naturalisme, etc.).

On observe par ailleurs une différence dans les usages entre l'amont et l'aval d'un bassin versant.

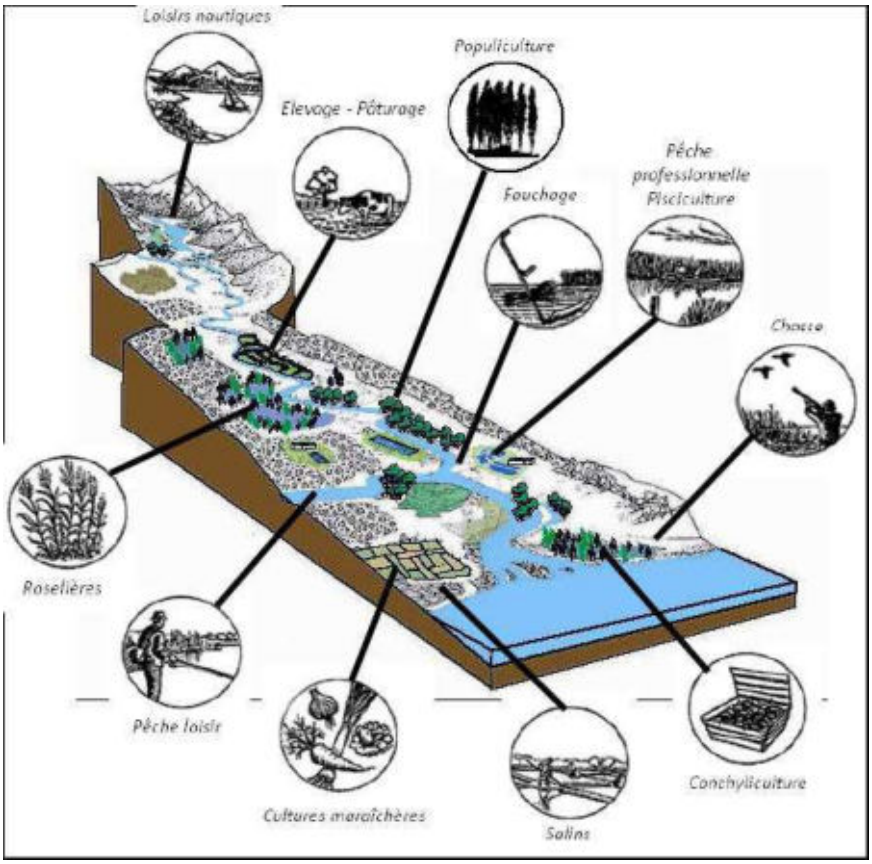

<u>Fonctions socio-économiques des zones humides</u>

3. DEMARCHE ET OBJECTIFS DE L'INVENTAIRE

3.1. DEMARCHE D'INVENTAIRE

L'inventaire des zones humides de la commune de la Peyratte s'intègre dans une mutualisation de 47 communes du Pays de Gâtine, dont le territoire concerne cinq SAGE. Il a été décidé de respecter les modalités d'inventaire des zones humides de chacun des SAGE sur leur territoire respectif. La présente étude prend en compte la méthodologie du **SAGE Thouet**, validée par la Commission Locale de l'Eau du 16 janvier 2014.

Pour une démarche et une méthodologie unique du bassin versant avec un socle minimum obligatoire, les modalités d'inventaire des zones humides sont définies sur l'ensemble du périmètre des SAGE.



La démarche, telle que définie par la CLE, s'articule sur deux axes :

- Concertation avec le groupe d'acteurs locaux afin de partager les connaissances et permettre une prise de conscience des enjeux liés aux zones humides.
- Expertise d'identification des zones humides pour leur inventaire à proprement dit.

3.2. OBJECTIFS

La présente étude répond à deux objectifs principaux. Elle vise, dans un premier temps, à répondre aux enjeux des SAGE qui doivent assurer l'inventaire, la préservation et la reconquête des zones humides. Dans un second temps, elle vise à acquérir une bonne connaissance du territoire communal (zones humides, réseau hydrographique, plans d'eau et mares…) pour l'élaboration des documents d'urbanisme.

Une fois l'inventaire terminé et validé par le Conseil municipal, les résultats seront transmis au SAGE afin de compiler les données des différents inventaires communaux à l'échelle du bassin versant. L'analyse de ces résultats par la Commission Locale de l'Eau pourra donner naissance à diverses règles de gestion des zones humides, contribuant ainsi à l'atteinte des objectifs du SAGE et du SDAGE.

Le recensement des zones humides permettra l'identification de milieux d'intérêt primordial tels que les Zones Humides d'Intérêt Environnemental Particulier (ZHIEP) et les Zones Stratégiques pour la

Gestion de l'Eau (ZSGE). La délimitation de ces zones est un outil efficace pour atteindre l'objectif de bon état des eaux requis par la DCE (Directive Cadre sur l'Eau).

De plus, l'inventaire sera intégré totalement ou partiellement dans les documents d'urbanisme (Plan Local d'Urbanisme, Carte communale, etc.) et pour les projets d'installations, ouvrages, travaux et activités (IOTA), afin de permettre une meilleure gestion communale du territoire.

Il est cependant à préciser que toute opération visant à aménager une zone humide est soumise à la nomenclature Eau (art. R. 214-1 du Code de l'environnement). L'inventaire proposé ici permet certes une meilleure connaissance de ces espaces mais n'est cependant pas exhaustif du point de vue de cette nomenclature. Tout pétitionnaire devra donc, dans le cadre d'une demande d'autorisation ou d'une déclaration au titre de la loi sur l'eau, apporter des éléments d'expertise technique sur le caractère humide de son site d'implantation, et ce, indépendamment de l'existence du présent inventaire de zones humides, mais tout en le prenant en compte.

4. CONCERTATION DES ACTEURS

4.1. ACTEURS LOCAUX

La démarche de concertation, validée par la CLE (Commission Locale de l'Eau), s'appuie sur la constitution d'un groupe d'acteurs locaux. La composition de ce dernier se veut la plus représentative possible des différents protagonistes du territoire. Ce dernier se compose alors :

- du Maire de la commune ;
- d'élus ;
- d'exploitants agricoles ;
- d'autres représentants du monde associatif : fédération de chasse, association de pêche…

Membres du groupe d'acteurs	
Maire	M. GUERIN Jean-Claude
Conseillers municipaux	Mme PILLOT Marguerite
	Mme PROTTEAU Joëlle
	M. RAUX Samuel
Exploitants agricole	M. DENOUE Christophe
	M. PAILLIER Anthony
	M. BOUILLE Joël
	M. SENE Didier
	M. JAULIN Jean-Pierre
	Mme PIED Maryline
	M. BIRONNEAU Jean-Michel
Habitant	M. BRUNET Nicolas
Représentant SMVT[1]	M. CHARRUAUD Guillaume
ONEMA	

La composition du groupe de travail est établie par le Conseil Municipal.

Ce groupe apporte au prestataire de l'inventaire, le bureau d'études NCA Environnement, ses connaissances locales de terrain et l'historique des activités sur la commune. Il s'exprime lors des réunions afin de pré-délimiter et caractériser les zones humides. Il aide aussi à mieux comprendre le fonctionnement des zones humides (inondations, fréquence, surface, saisonnalité, entrées / sorties d'eau) et la gestion actuelle des parcelles.

[1] Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet

Il donne également son avis sur le déroulement de l'inventaire, et apporte au prestataire sa connaissance et sa vision du territoire, en particulier sur la dynamique de l'eau (drainage, source, écoulement, remontée de nappes, inondation,…).

4.2. REUNIONS

L'atout majeur du groupe d'acteurs locaux est donc le partage de connaissances. Plusieurs réunions sont organisées afin d'optimiser au mieux la concertation et le suivi de l'étude par la commune.

Un ou plusieurs représentants du SAGE sont présents lors des réunions, tout comme l'équipe du prestataire chargé de l'étude (NCA Environnement). S'ajoute donc au groupe d'acteurs locaux les intervenants suivants (présents à une réunion au moins) :

Intervenants extérieurs lors des réunions	
NCA Environnement	M. LE DRET Romain - Ingénieur naturaliste Mme RISTOR Marie - Ingénieur pédologue
Pays de Gâtine	M. BRANSIECQ Maxence
Représentant du SAGE Thouet	M. PEAUD Pierre

- Première réunion du groupe d'acteurs : présentation de la démarche de l'inventaire

Le groupe d'acteurs locaux s'est réuni une première fois le **19 juin** à la salle des fêtes de la Peyratte, avec les représentants du bureau d'études NCA Environnement, missionné par le Pays de Gâtine pour réaliser l'inventaire et animer les réunions.

Le but de cette première réunion est d'informer les acteurs sur le déroulement de l'étude, ses objectifs et le cadre dans lequel elle s'inscrit. Cette rencontre permet également d'expliciter la notion de zones humides et la méthodologie d'inventaire.

Dans un second temps, les différents outils de pré-localisation des zones humides ont été présentés aux membres du groupe d'acteurs par le biais de l'atlas de pré-localisation. Un travail sur carte a été demandé aux acteurs locaux. Il a permis de vérifier la validité de la pré-délimitation, et de récolter différentes informations sur la dynamique de l'eau (drainage, source, remontée de nappe, inondation, ruissellement…).

De plus, un certain nombre de contacts a été recueilli par les chargés d'études de NCA Environnement, afin de pouvoir prévenir les personnes de leur passage sur le terrain.

Enfin, la dernière partie de la réunion de lancement consiste à présenter directement sur le terrain, les méthodes de caractérisation des zones humides, et notamment le critère « végétation » et le critère « pédologie » au groupe d'acteurs locaux.

- Réunion d'information à l'intention des agriculteurs et des propriétaires

Le groupe d'acteurs étant un groupe de travail, le nombre de personnes est restreint à une dizaine d'individus. Une réunion d'information pour l'ensemble des exploitants et des propriétaires s'est donc déroulée le **8 juillet**. Elle permet d'informer et de sensibiliser un plus grand nombre de personnes sur la nécessité de réaliser un inventaire des zones humides au niveau communal et de répondre aux différentes interrogations.

- Réunion de restitution de l'Atlas provisoire des zones humides au groupe d'acteurs

A la suite des deux réunions présentées ci-avant, la campagne de terrain a été réalisée du **18 aout** au **24 septembre.** L'atlas cartographique provisoire des zones humides a été déposé deux semaines en mairie, du **1er au 17 octobre**, afin que les données soit accessibles à toute la population. Au cours de cette **phase de levée de doutes**, un cahier est ouvert par M. le Maire, permettant aux personnes d'inscrire leurs remarques sur les résultats de l'inventaire et éventuellement de demander un retour sur le terrain. Ensuite, une réunion de restitution des résultats provisoires de l'inventaire des zones humides a été programmée le **18 novembre**, au cours de laquelle les résultats de l'expertise et les remarques déposées, ont été présentés, analysés et discutés avec le groupe d'acteurs locaux.

Au cours de cette mise à disposition, deux remarques ont été déposées en mairie et des zones a revérifiées ont été signalées lors de la réunion de restitution provisoire. L'ensemble des retours ont tous été réalisés le **18 novembre.**

- Réunion de restitution de l'Atlas final de l'inventaire des zones humides au Conseil Municipal

Une fois les retours de terrain effectués et les corrections nécessaires apportées à la cartographie, la finalisation de l'étude a été entreprise en vue d'une restitution pour validation en Conseil Municipal, le **24 novembre**.



Synthèse des étapes de l'inventaire des zones humides de la commune de La Peyratte

4.3. FINANCEURS

Pour réaliser son inventaire des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau, la commune de la Peyratte s'est associée à 46 autres communes du Pays de Gâtine.

L'inventaire est financé par l'Agence de l'eau Loire Bretagne, la commune, le département des Deux-Sèvres, la région Poitou-Charentes, le réseau LEADER et l'Union Européenne.

Le Pays de Gâtine, dans le cadre de la délégation de maitrise d'ouvrage, a sollicité les subventions auprès de ces différents partenaires.

CHAPITRE 2

CONTEXTE COMMUNAL

1. PRESENTATION GENERALE DE LA COMMUNE

1.1. CONTEXTE GEOGRAPHIQUE

La commune de la Peyratte s'étend sur 4 686 ha dans le département des Deux-Sèvres, en région Poitou-Charentes (cf. carte ci-dessous).

Située à 5 km à l'Est de Parthenay, la Peyratte est entourée par les communes de Gourgé, Lhoumois et Oroux au Nord ; de la Ferrière-en-Parthenay à l'Est ; de Saurais et la Chapelle Bertrand au Sud ; de Parthenay, Chatillon-sur-Thouet et de Viennay à l'Ouest.

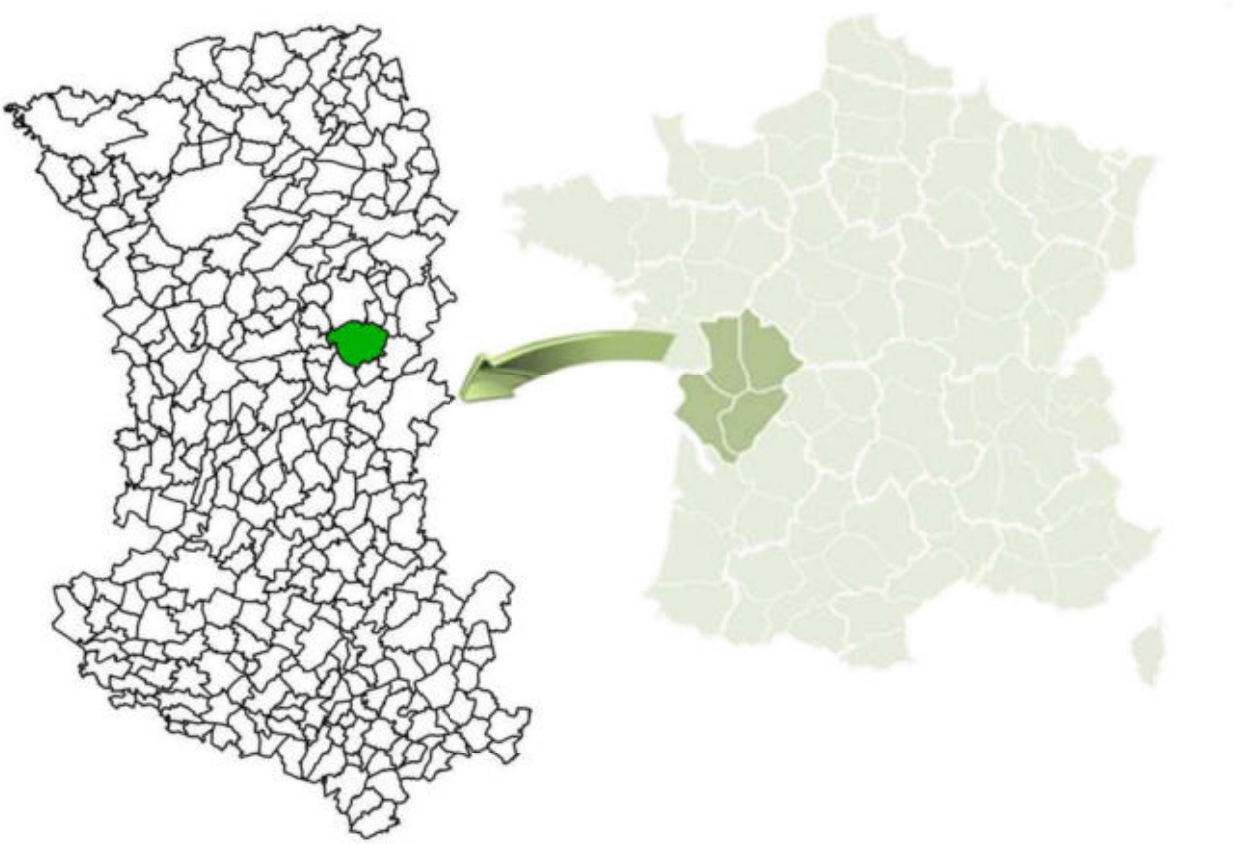

Localisation de la commune de la Peyratte dans le département des Deux-Sèvres (Sources : GEOFLA®- IGN ; NCA environnement)

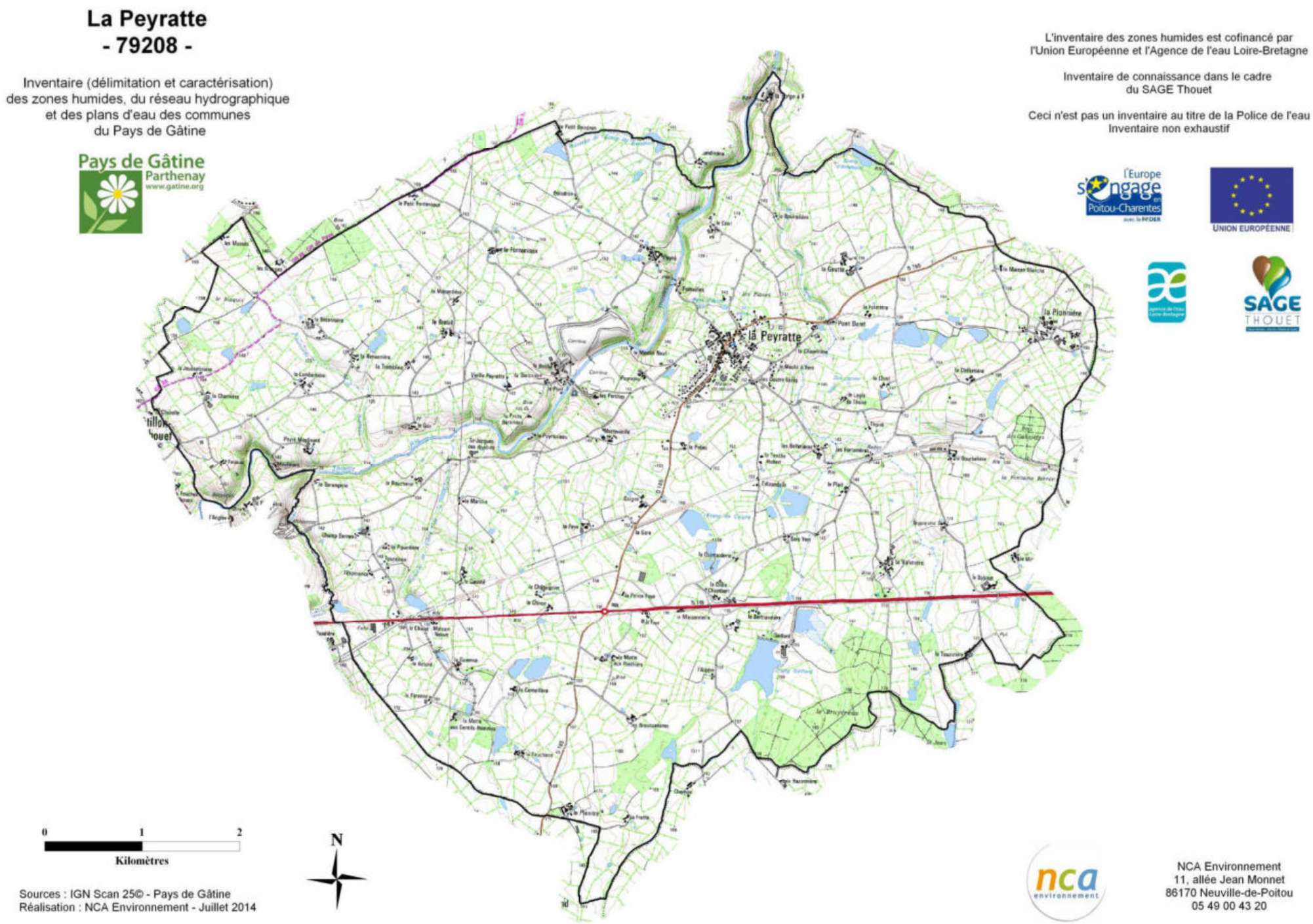

Carte IGN de la commune de la Peyratte (sources: IGN Scan 25®, Pays de Gâtine)

1.2. CONTEXTE AGRICOLE

Les paysages de la commune sont principalement formés de prairies bocagères, de cultures et de vallées.

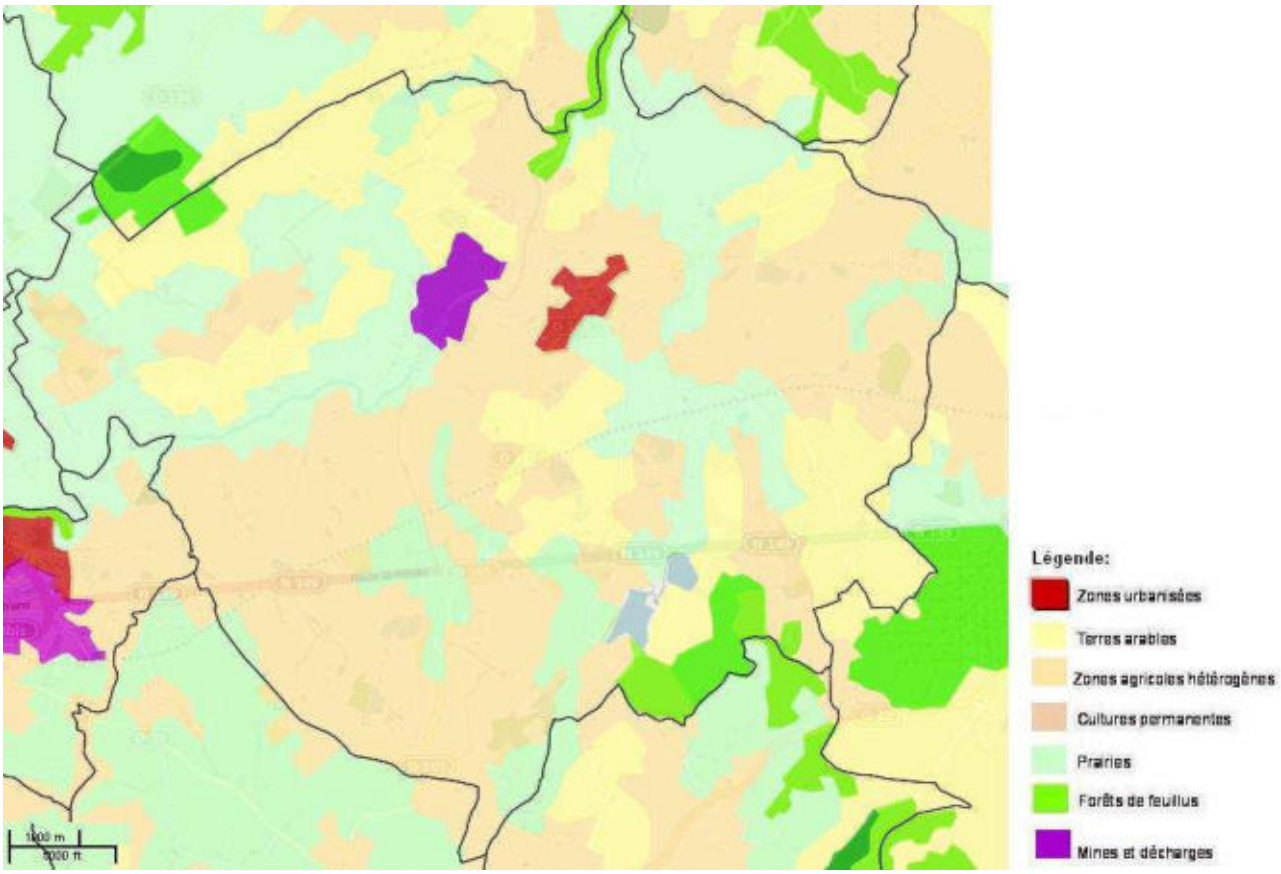

Occupation des sols de la commune de La Peyratte (source: BD CORINE Land Cover 2006)

La commune de la Peyratte est localisée en Gâtine. Le territoire compte 94% de terres agricoles, 3% de forêts et milieux semi-naturels, 2% de territoires artificialisés et 1% de surfaces en eau. (*Source : IFEN Corine Land Cover 2006*)

2. PRESENTATION DU CONTEXTE PHYSIQUE

2.1. CONTEXTE GEOLOGIQUE ET PEDOLOGIQUE

La géologie communale est assez homogène avec diverses formations. En simplifiant, la commune de la Peyratte présente deux faciès distincts :

- La majorité de la Peyratte est dominée par des leucogranites ;
- L'Est de la commune est formé par des argiles.

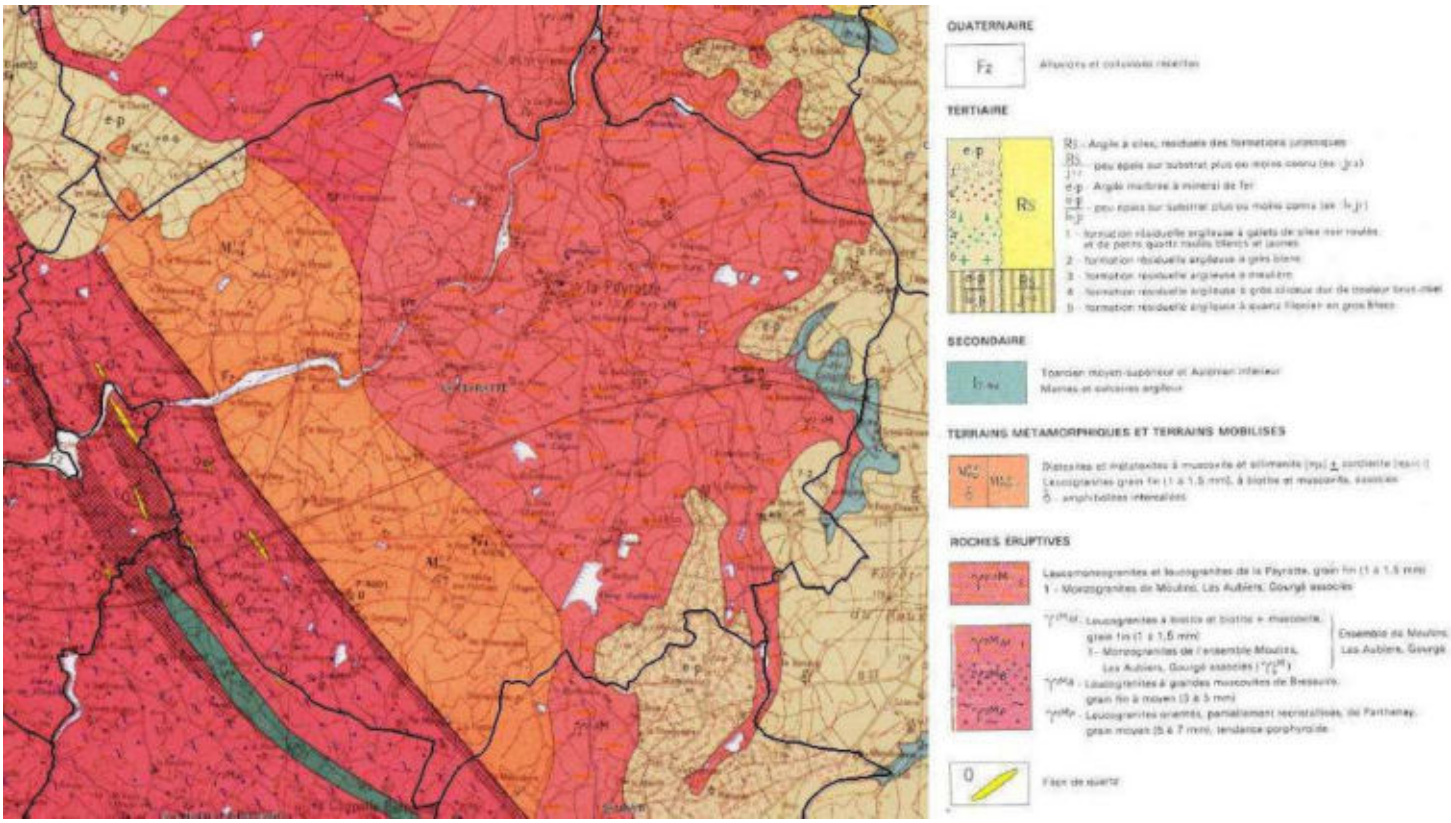

Carte géologique de la commune de la Peyratte (source : BRGM)

D'après cette carte, le contexte géologique de la commune est assez peu favorable au maintien de milieux humides. En effet, les zones granitiques offrent des conditions peu propices à l'expression de zones humides. Les secteurs de La Pionnière et du Bobinet ont des caractéristiques plus favorables à la présence de zones humides (secteurs argileux).

La carte pédologique fait ressortir six types de pédopaysages :

- Des sols sur leucogranites s'étendent sur la majorité de la Peyratte ;
- Les sols limoneux répartis sur l'ensemble de la commune ;
- Les sols sableux ;
- Les bornais au Sud-Est ;
- Les sols sur argile à l'Est de la Peyratte ;
- Les vallées étroites et encaissées.

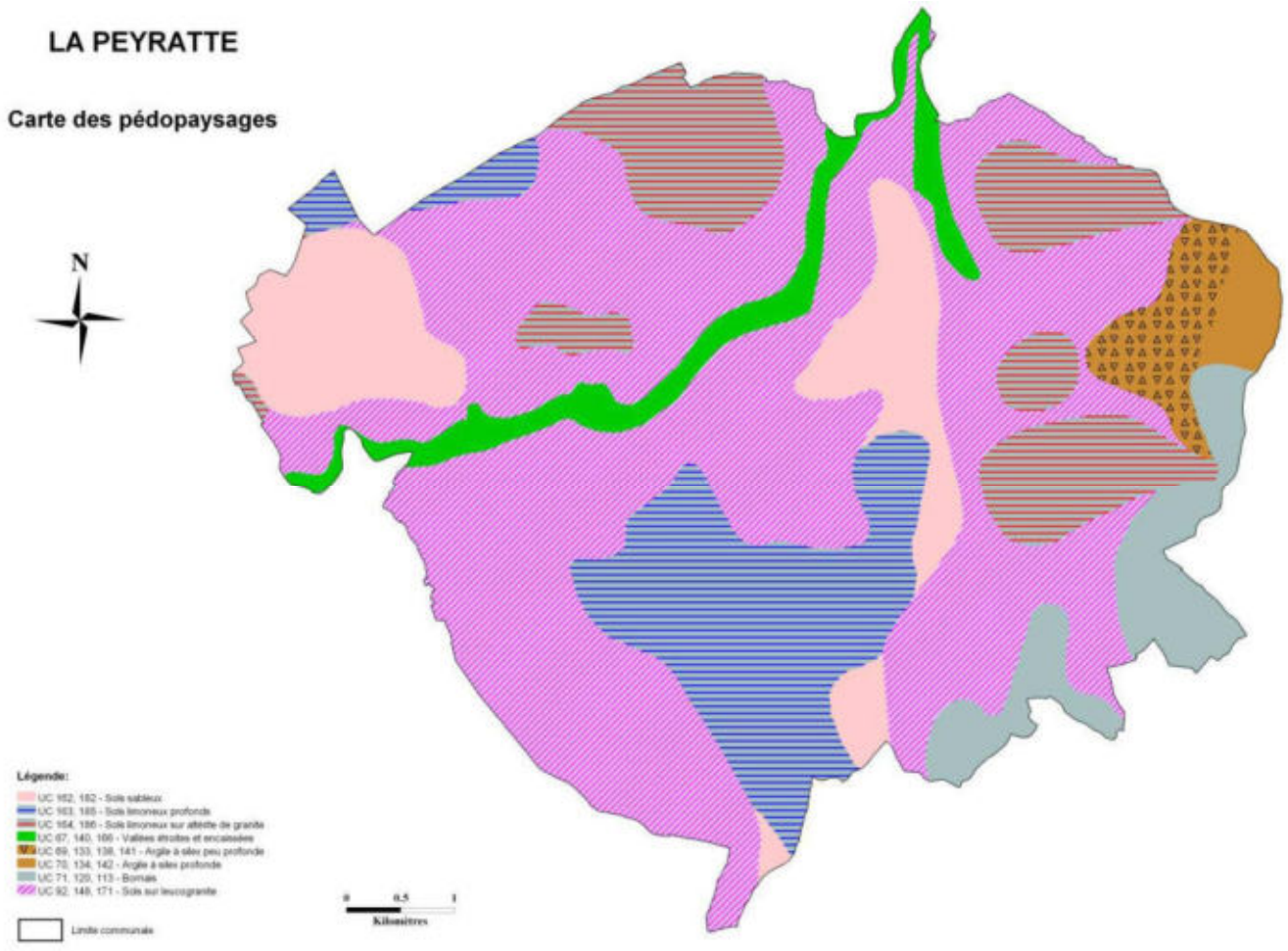

Carte des pédopaysages de la commune (Sources : Pays de Gâtine, NCA Environnement)

La carte des pédopaysages recoupe la carte géologie et présente une homogénéité de sols sur la commune. Les sols sur argile sont hydromorphes, la probabilité d'y avoir des zones humides est forte. Le parallèle avec les résultats de l'inventaire de terrain sera intéressant à observer.

2.2. CONTEXTE HYDROGEOLOGIQUE

La ressource en eau souterraine de la commune de La Peyratte est définie par trois aquifères principaux :

- L'aquifère du Massif granitique de Viennay représente 59% de la ressource en eau ;
- L'aquifère du Massif granitique d'Orvault : 23% ;
- L'aquifère du Thouarsais Ouest/Lias : 17%.

En ce qui concerne le contexte hydrogéologique, le point le plus intéressant est le phénomène de **remontée de nappe** pouvant influencer le caractère humide d'un sol et aller jusqu'à provoquer des inondations lors d'épisodes pluvieux exceptionnels.

Les nappes libres – aucune couche imperméable ne les séparant du sol – sont alimentées par la pluie dont une partie s'infiltre dans le sol. C'est bien entendu durant la période hivernale que cette recharge des nappes est la plus importante. Lorsqu'une zone est classée en nappe sub-affleurante, la nappe se situe en moyenne à un niveau proche de la surface du sol (inférieur à 3 m). Il n'est pas inhabituel pour le niveau supérieur de la nappe d'atteindre la surface du sol. Le contexte est alors très favorable à l'observation de zones humides. Lors d'épisodes pluvieux exceptionnels, des inondations par remontée de nappe peuvent se produire.

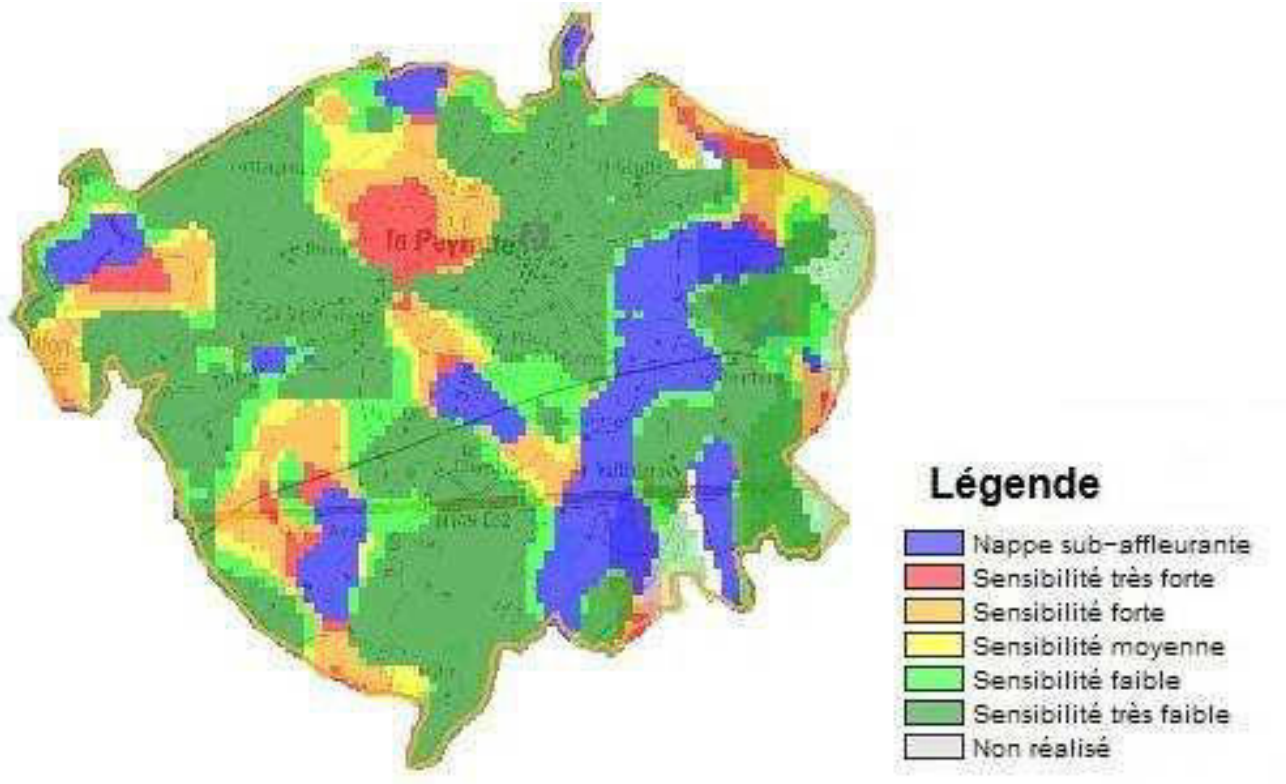

Remontées de nappe sur la commune de la Peyratte (source : BRGM)

Les nappes sub-affleurantes sont principalement localisées au niveau du réseau hydrographique et notamment le long du ruisseau du Pont Buret, du ruisseau de l'Etang de la Garenne et du ruisseau de Bariteau. On remarquera la quasi absence de nappe sub-affleurente le long du Thouet.

CHAPITRE 3

METHODOLOGIE

1. PRE-LOCALISATION

1.1. ZONES HUMIDES POTENTIELLES

L'inventaire débute par une phase de pré-localisation des zones humides. Celle-ci permet de définir et de délimiter les zones humides potentielles. Elle résulte de la compilation de documents préétablis et d'une concertation avec les acteurs locaux, et consiste donc à identifier les secteurs du territoire susceptibles de présenter des zones humides et ce, afin d'optimiser les phases suivantes (phase de terrain, etc...).

La pré-localisation résulte de la compilation de divers documents. Les principales sources d'information dont nous disposons sont les suivantes :

- Pré-localisation d'AgroCampus) ;
- Réseau hydrographique ;
- Carte géologique ;
- Carte pédologique ;
- Aléa des remontées de nappes ;
- Topographie ;
- Photo-aériennes (ortho photoplans), Scan 25 IGN®.

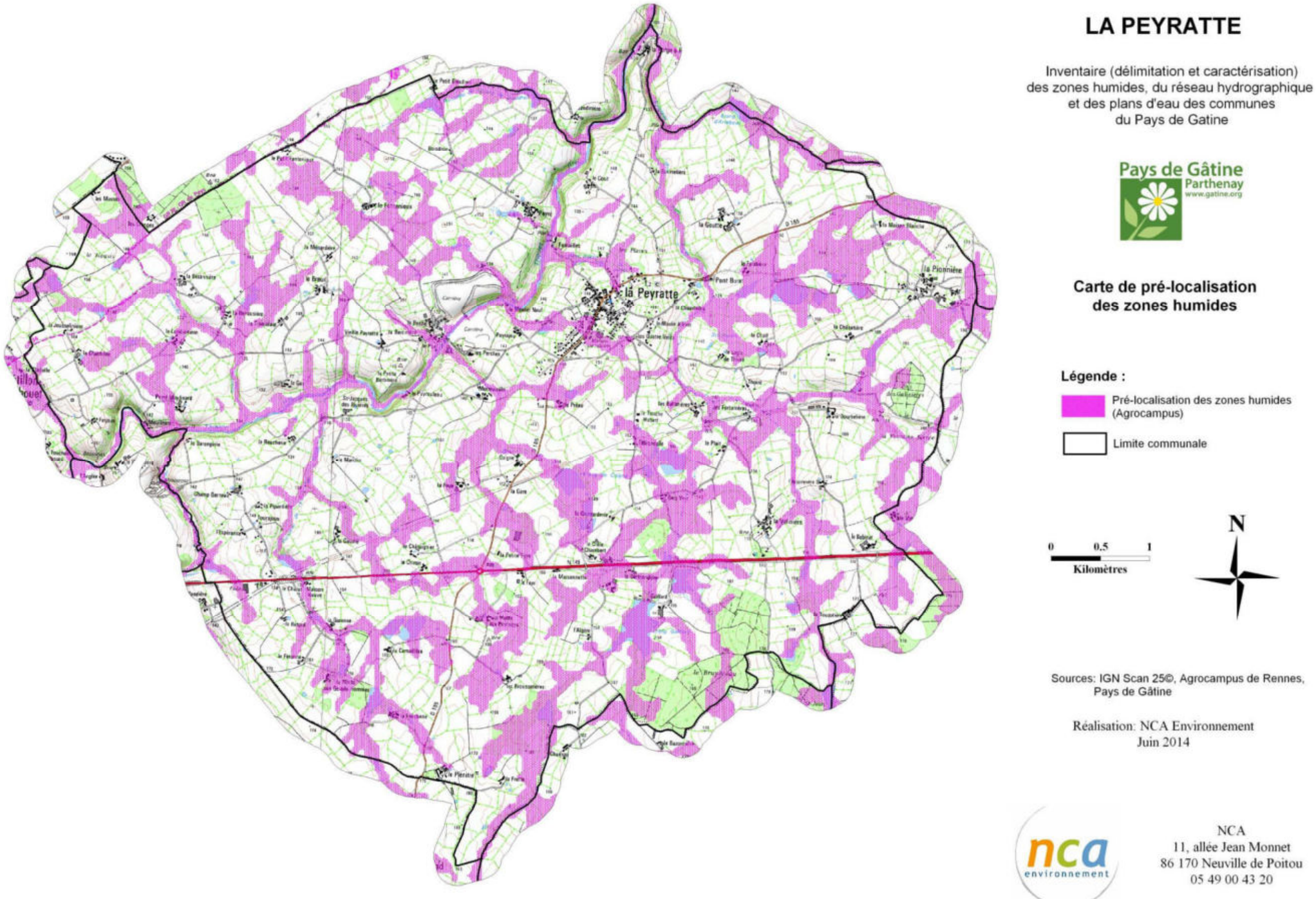

LA PEYRATTE

Inventaire (délimitation et caractérisation)
des zones humides, du réseau hydrographique
et des plans d'eau des communes
du Pays de Gatine

Pays de Gâtine
Parthenay
www.gatine.org

Carte de pré-localisation des zones humides

Légende :

Pré-localisation des zones humides (Agrocampus)

Limite communale

0 0,5 1
Kilomètres

N

Sources: IGN Scan 25©, Agrocampus de Rennes, Pays de Gâtine

Réalisation: NCA Environnement
Juin 2014

NCA
11, allée Jean Monnet
86 170 Neuville de Poitou
05 49 00 43 20

Pré-localisation des zones humides (sources : AgroCampus)

1.2. ZONES A URBANISER

L'inventaire des zones humides ayant pour fonction d'intégrer les documents d'urbanisme communaux. Une attention particulière a été portée sur les zones à urbaniser (ZAU) déjà définies sur le territoire de la Peyratte. Sur ces secteurs, une prospection plus fine (augmentation du nombre de sondages…), a été réalisée.

Afin de parer à l'éventualité d'une présence de milieux humides sur les ZAU, une prospection plus large a été réalisée sur les parcelles proches de ces zones. L'ensemble des secteurs ouverts à l'urbanisation a été pris en compte :

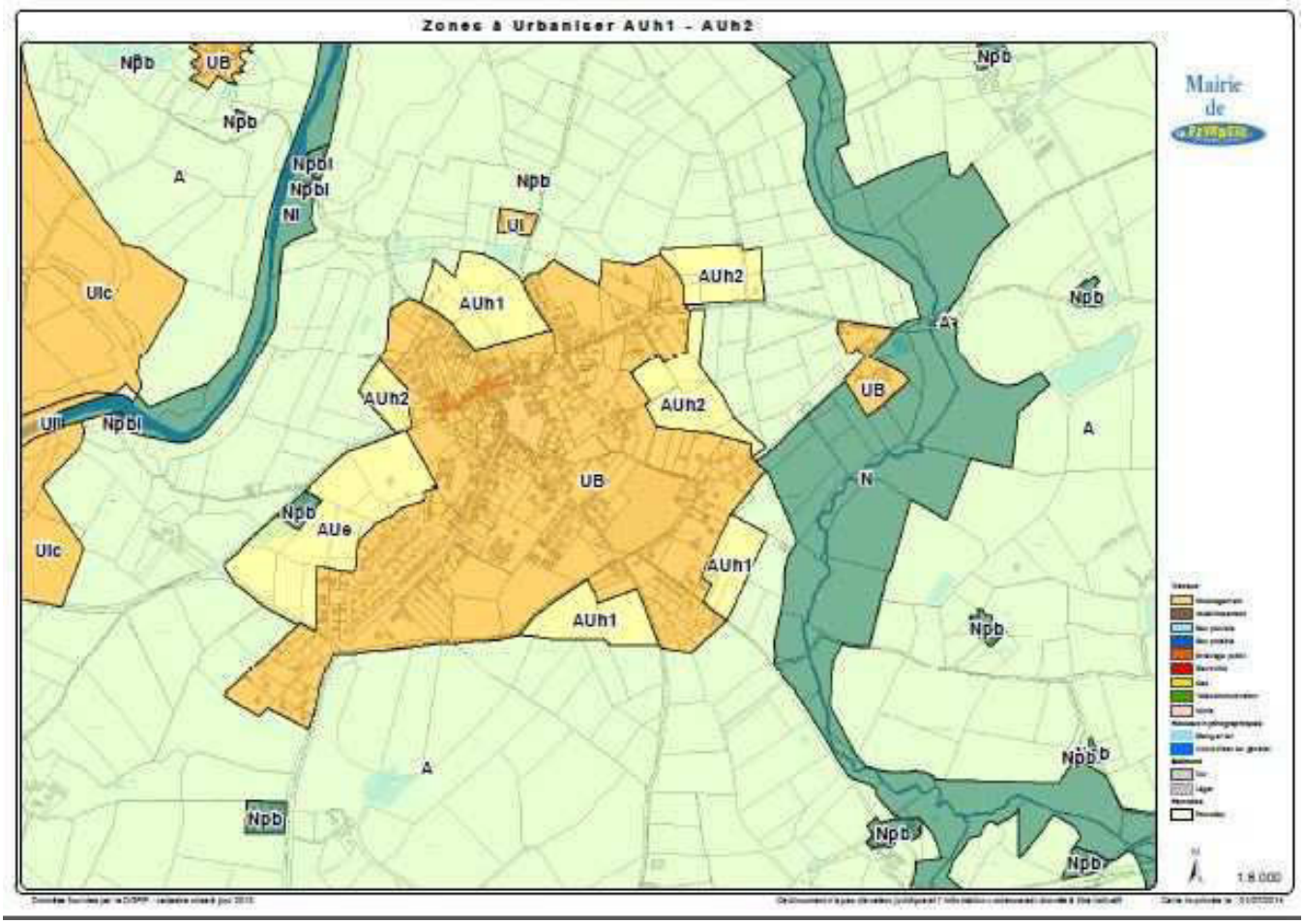

Zones à urbaniser (données fournies par la mairie de la Peyratte)

Les parcelles urbanisables ont fait l'objet d'une prospection fine lors du passage sur le terrain.

2. INVENTAIRE DE TERRAIN

Cette phase a pour objectif l'identification, la délimitation et la caractérisation, de manière exhaustive, des zones humides du territoire communal.

La méthode à suivre pour identifier une zone humide prend en compte les éléments présents dans l'arrêté interministériel du 24 juin 2008 modifié le 1er octobre 2009 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L.214-7-1 et R.2111-108 du Code de l'environnement.

La délimitation des zones humides est réalisée sur la base des observations de terrain liées à des limites naturelles. Elle s'appuie notamment sur :

- la limite de présence d'habitats humides ;
- l'engorgement des sols ;
- l'hydromorphie des sols ;
- la géomorphologie du site (ex : rupture de pente) et la topographie ;
- ou encore un aménagement humain (ex : route, talus, …).

Les laisses de crues (limites de zones inondables) sont aussi des indices de terrain à prendre en compte pour détecter la limite maximum d'une zone humide. Les deux critères principaux restent cependant **pédologiques et floristiques**.

La méthode d'identification des zones humides comme présentée dans les modalités d'inventaire des zones humides du SAGE Thouet, respecte le logigramme suivant :

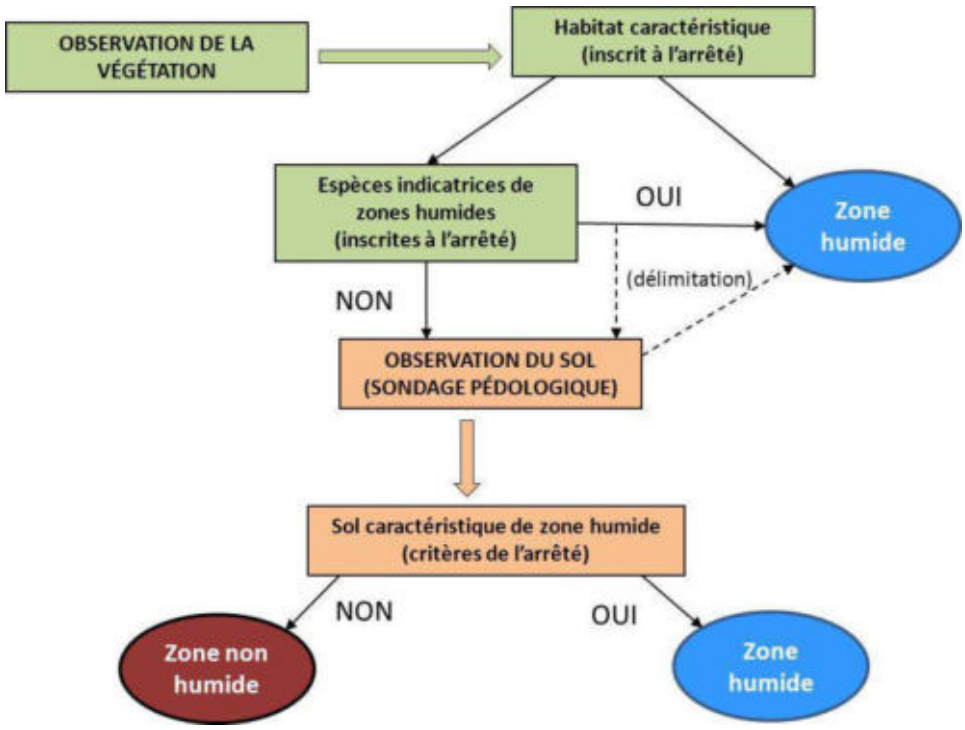

Logigramme de la méthode d'identification des zones humides (source : NCA environnement)

2.1. CRITERES D'IDENTIFICATION

2.1.1. Pédologie

Pour un inventaire de zones humides, l'examen des sols porte prioritairement sur la présence de traits d'hydromorphie. Le nombre, la répartition et la localisation précise des points de sondages dépendent de la taille et de l'hétérogénéité du site. Les sondages sont effectués à la tarière à main, et permettent de vérifier les limites des zones humides de manière plus précise que le critère botanique.

L'arrêté du 24 juin 2008 modifié, expose les critères pédologiques déterminant une zone humide. Conformément à l'arrêté, les sondages pédologiques visent la présence :

- D'**histosols** (sols tourbeux), car ils connaissent un engorgement permanent en eau qui provoque l'accumulation de matières organiques peu ou pas décomposées. Ces sols correspondent aux classes d'hydromorphie H du GEPPA (Groupe d'Etude des Problèmes de Pédologie Appliquée) ;
- De **réductisols**, car ils connaissent un engorgement permanent en eau à faible profondeur se marquant par des traits réductiques débutant à moins de 50 centimètres de profondeur de sol. L'horizon caractéristique de ces sols est l'horizon réductique G. Ils correspondent aux classes VI c et VI d du GEPPA ;
- De sols caractérisés par des **traits rédoxiques à moins de 25 cm** de profondeur se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur. L'horizon spécifique est l'horizon rédoxique g. Ces sols correspondent aux classe V a, b, c et d du GEPPA ;
- De sols présentant des **traits rédoxiques à moins de 50 cm** de profondeur, se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur, associés à des **traits réductiques entre 80 et 120 cm** de profondeur. Ces sols correspondent à la classe IV d du GEPPA.





Traits d'hydromorphie (horizon rédoxique) et sondage pédologique en terre cultivée

(Sources : NCA environnement)

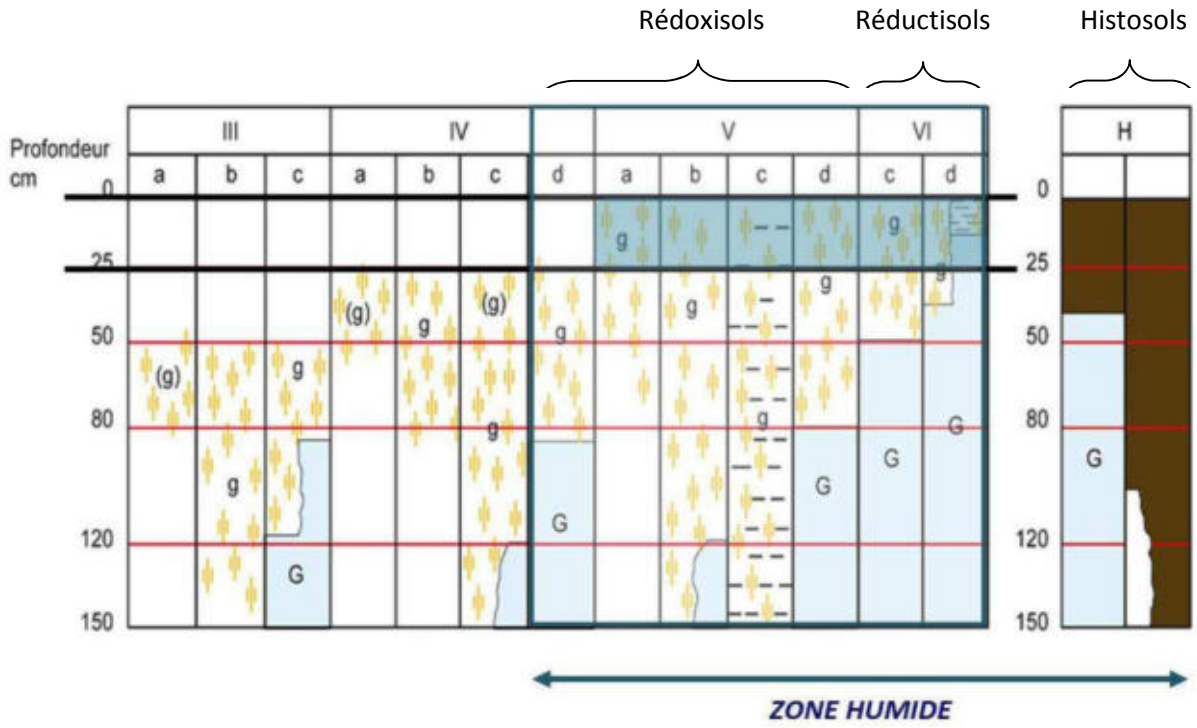

Schématisation des sols indicateurs de zones humides (Source : GEPPA, modifié NCA environnement)

2.1.2. Habitats naturels et végétation

Sur le terrain, les **critères liés à la végétation** sont les critères les plus simples pour délimiter une zone humide. La végétation de zone humide est caractérisée par :

- des communautés d'espèces végétales**,** dénommées **« habitats »,** caractéristiques des zones humides, identifiées selon la méthode et la liste correspondante à l'annexe 2.2 de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié. Une attention particulière est donnée à la délimitation des habitats d'intérêt communautaire et d'intérêt communautaire prioritaires. Environ 600 habitats sont répertoriés dans l'arrêté du 24 juin 2008 modifié, mais tous ne concernent pas l'aire biogéographique atlantique.

Exemples d'habitats (Sources : NCA environnement) :


Cariçaie


Mégaphorbiaie


Prairie calcaire à Molinie


Prairie humide eutrophe


Roselière


Tourbière alcaline

- des espèces indicatrices de zones humides**,** identifiées selon la méthode et la liste des espèces figurant à l'annexe 2.1 de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié.

Exemples d'espèces hygrophiles (Sources : NCA environnement) :


Renoncule rampante
Ranunculus repens


Fritillaire pintade
Fritillaria meleagris subsp. meleagris


Menthe aquatique
Mentha aquatica


Cardamine des prés
Cardamine pratensis


Lychnis fleur-de-coucou
Lychnis flos-cuculis


Orchis à fleurs lâches
Anacamptis laxiflora

2.2. CAMPAGNE DE TERRAIN

L'inventaire a été réalisé sur l'ensemble du territoire communal en ciblant prioritairement les zones définies lors du pré-inventaire.

L'objectif de la campagne de terrain était de confirmer ou d'infirmer la présence des zones humides, de délimiter précisément ces dernières, et de réaliser une caractérisation technique complète de chacune d'entre elles (profondeur des traces d'hydromorphie, végétation observée…).

La campagne de terrain a été réalisée **du 18 aout au 24 septembre 2014**.

L'ensemble des secteurs ciblés par le pré-inventaire ont fait l'objet de sondages pédologiques. Certaines zones ponctuelles éventuellement humides ont également été sondées pour vérification. Sur les secteurs humides, de nombreux sondages sont réalisés afin de délimiter précisément les zones. La topographie, si elle est marquée, et la végétation, lorsqu'elle est présente, aident à positionner les points de sondages et à définir les limites des zones humides.

En lien avec la base de données GWERN[2], chaque zone humide fait l'objet d'une feuille d'identification de terrain comprenant les informations suivantes :

- Informations générales (date, toponyme, cours d'eau…)
- Typologie CORINE (primaire et secondaire)
- Critères de délimitation (espèces végétales, habitats, sols - hydromorphie, topographie…)
- Etat de conservation (dégradé, non dégradé)
- Régime de submersion (fréquence, étendue)
- Diagnostique du fonctionnement hydrologique (connexion au réseau hydrographique…)
- Atteintes (drainage, assèchement, comblement, remblais, mise en culture…)
- Activités et usages dans et autour de la zone
- Remarques générales

Une photographie de chaque zone humide est également prise afin d'illustrer et de justifier les résultats.

[2] Développée par le Forum des Marais Atlantiques, la base de données GWERN permet d'avoir une même structuration des données relatives aux zones humides sur l'ensemble d'un territoire, de réaliser des atlas et des synthèses sur les données de caractérisation et d'automatiser la compilation d'inventaires réalisés.

3. CARTOGRAPHIE

L'ensemble du travail cartographique (Atlas des zones humides) est réalisé avec le logiciel de SIG (Système d'Information Géographique) MapInfo Professionnal 8.5, en se basant sur les BD Ortho®, BD TOPO® et le scan 25® de l'IGN, ainsi que sur le BD parcellaire et le réseau hydrographique de l'IGN également.

L'inventaire cartographique des zones humides est établi au 1 /7000ème :

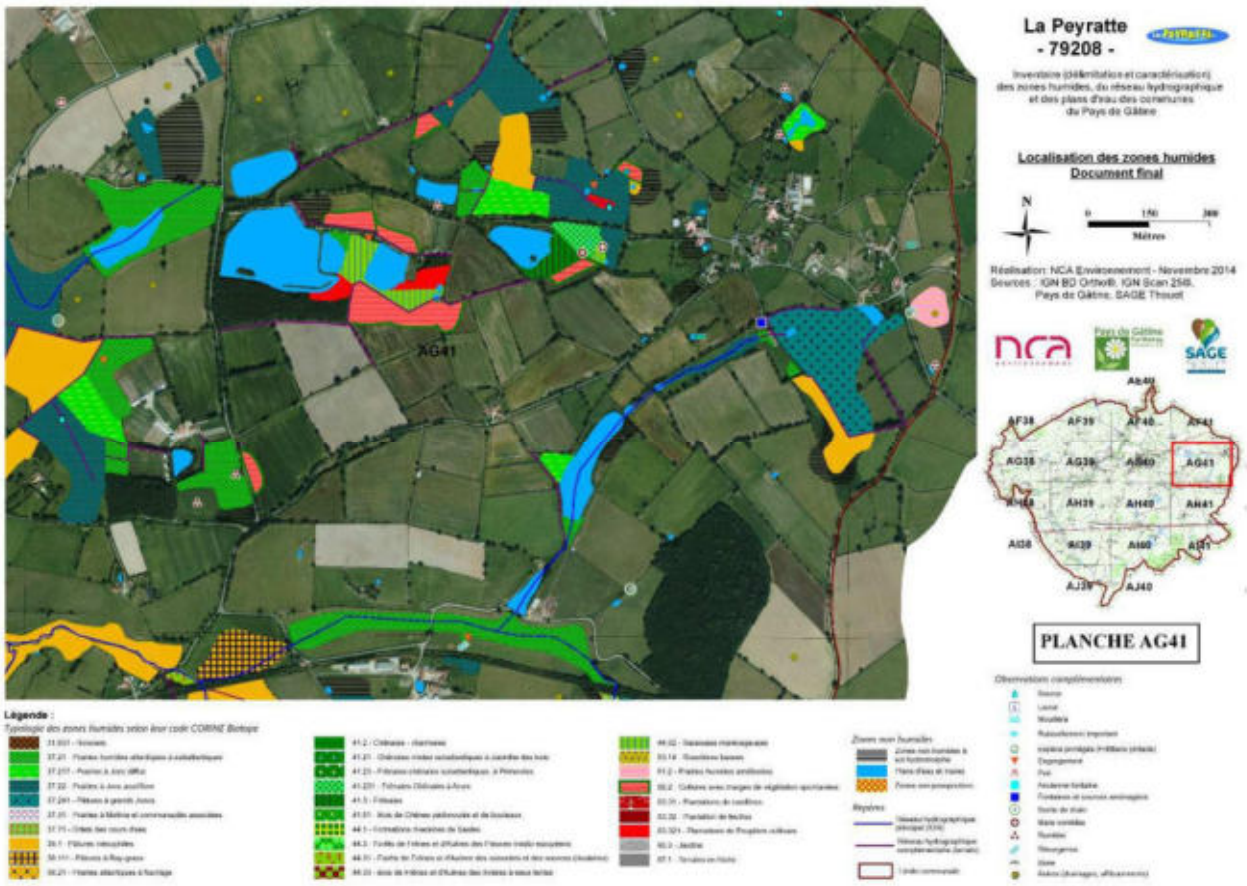

Extrait de l'atlas cartographique des zones humides de la commune de La Peyratte (Sources : IGN BD Ortho®; Pays de Gâtine ; NCA environnement)

L'ensemble des données (couches SIG et observations de terrain) est enregistré dans le logiciel GWERN combinant la cartographie SIG des zones humides avec une base de données informatiques reprenant les éléments des fiches terrain.

Le logiciel GWERN permet une visualisation simultanée de la cartographie SIG et des données attributaires dans une forme codifiée et simplifiée, telle que l'illustre la figure suivante.

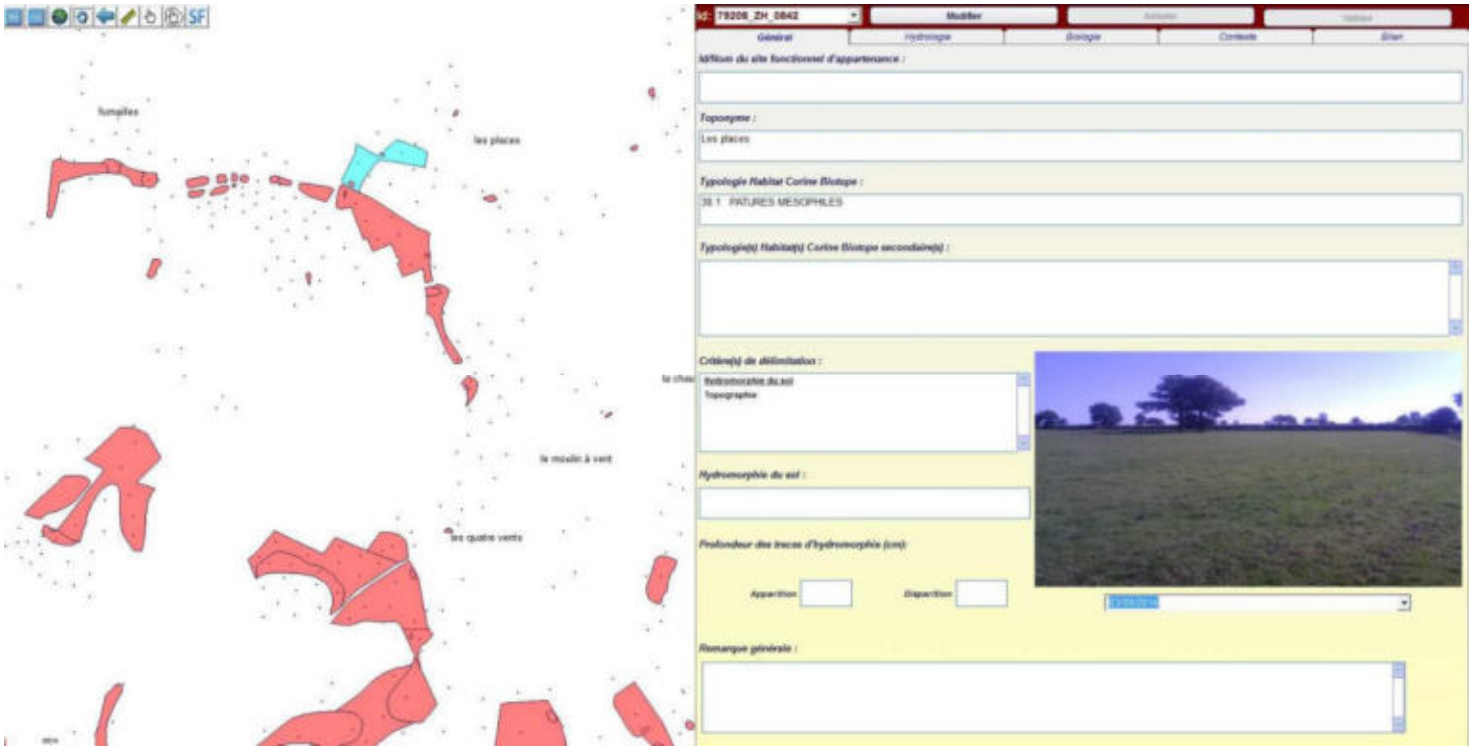

<u>Sélection d'une entité humide sur le logiciel GWERN</u>

CHAPITRE 4

RESULTATS DE L'INVENTAIRE

1. RESEAU HYDROGRAPHIQUE ET MILIEUX AQUATIQUES

1.1. RESEAU HYDROGRAPHIQUE

La commune de La Peyratte est située sur le bassin versant du Thouet. Elle présente un réseau hydrographique dense, qui s'étend sur **54,6 km** de linéaire. Sur l'ensemble de ce linéaire, environ **25,9 km** de cours d'eau présentent un régime permanent, et environ **28,7 km** un régime temporaire. Il est composé principalement du Thouet (9,7 km), du Ruisseau du Pont Burret (6,9 km), du Ruisseau de l'Etang de la Garenne (3,1 km), du ruisseau de l'Etang de Boisdron (2 km) et de plusieurs autres cours d'eau et fossés permanents ou temporaires (cf. carte ci-après).

Le réseau complémentaire issu des observations de terrain représente quant à lui environ **41,59 km** de linéaire. Il ajoute sur les secteurs ou le réseau principal ne s'étend pas, une potentialité supérieure de présence de milieux humides. Au total, près d'une centaine de kilomètres de rivière, ruisseau et fossé parcours la commune.





Réseau hydrographique principal
(Source : NCA Environnement)

Sur la commune, on observe un maintien du caractère naturel des cours d'eau avec des méandres et une diversité d'écoulements (intermittent/permanent). Il n'y a pas de fort surcreusement des ruisseaux et des fossés.

Les vallées où circulent les cours d'eau sont les zones les plus favorables à l'établissement de zones humides. Le réseau secondaire ajoute une potentialité de présence de zones humides sur certains secteurs où le réseau principal est absent.

Toutefois, des cours d'eau et fossés présentent un régime d'écoulement temporaire, une caractéristique pouvant être un facteur limitant, tout comme le creusement des cours d'eau et des fossés sur certains secteurs.

La Peyratte
- 79208 -

Inventaire (délimitation et caractérisation)
des zones humides, du réseau hydrographique
et des plans d'eau des communes
du Pays de Gâtine

Pays de Gâtine
Parthenay
www.gatine.org

L'inventaire des zones humides est cofinancé par
l'Union Européenne et l'Agence de l'eau Loire-Bretagne

Inventaire de connaissance dans le cadre
du SAGE Thouet

Ceci n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'eau
Inventaire non exhaustif

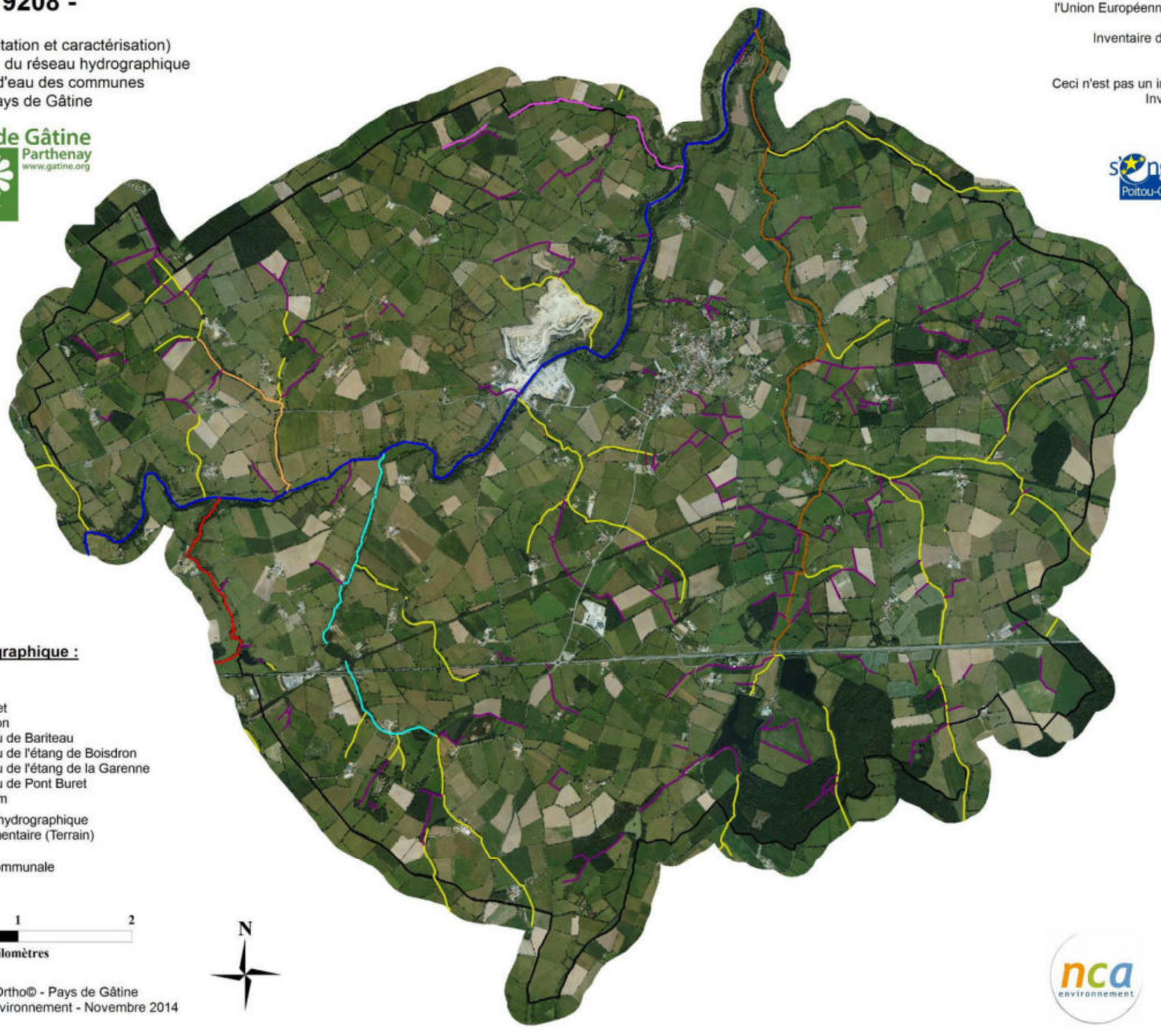

Réseau hydrographique :

Légende :
- Le Thouet
- Le Gerson
- Ruisseau de Bariteau
- Ruisseau de l'étang de Boisdron
- Ruisseau de l'étang de la Garenne
- Ruisseau de Pont Buret
- Sans nom
- Réseau hydrographique complémentaire (Terrain)
- Limite communale

0 1 2
Kilomètres

N

Sources : ®IGN BD Ortho© - Pays de Gâtine
Réalisation : NCA Environnement - Novembre 2014

NCA Environnement
11, allée Jean Monnet
86170 Neuville-de-Poitou
05 49 00 43 20

Inventaire du réseau hydrographique de la commune de La Peyratte(Sources : ©IGN BD Ortho® ; Pays de Gâtine, NCA environnement)

1.2. PLANS D'EAU DONT MARES ET LAGUNES

Les résultats d'inventaire comptabilisent **424 plans d'eau et mares,** pour une surface totale de **105,91 ha d'eau superficielle close** (ne rentrant pas dans l'appellation « zones humides »). On observe une diversité de ces milieux tant en termes de morphologie et de positionnement, qu'en termes d'usage et de structure de la végétation de ceinture. La surface varie de 10m² à 14,99 ha. La majorité des points d'eau sont des mares de petites surfaces (moins de 0,05 ha) destinées historiquement à l'abreuvement des animaux. Les plans d'eau sont nombreux et d'assez grandes tailles : 21 plans d'eau dépassent l'hectare.

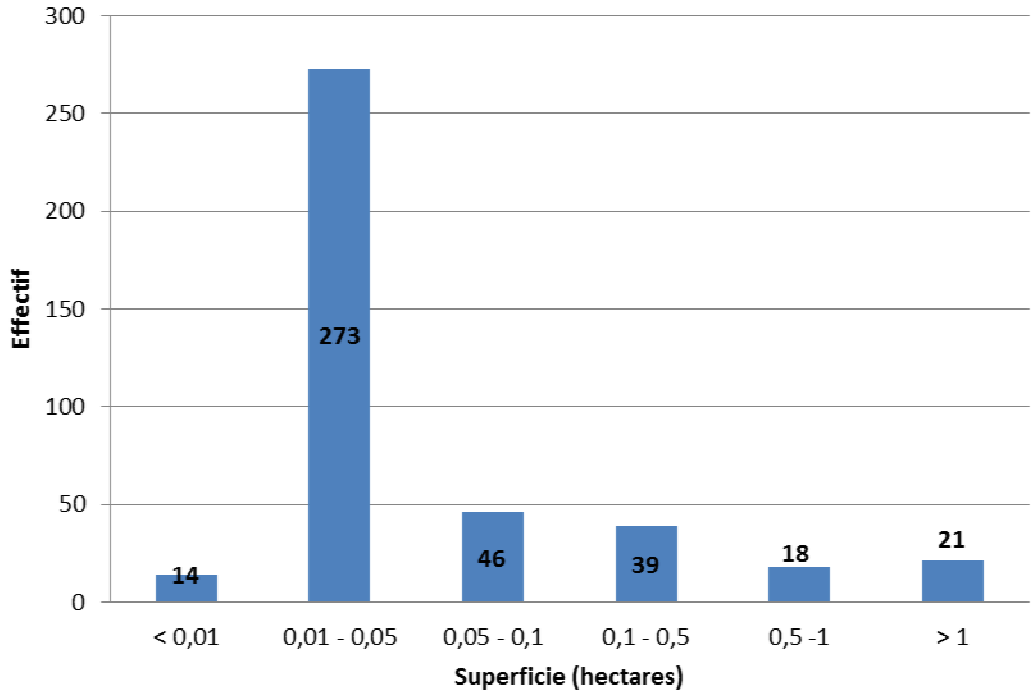

Classification des mares et plans d'eau en fonction de leur surface (Sources : NCA environnement)

La Peyratte
- 79208 -

Inventaire (délimitation et caractérisation)
des zones humides, du réseau hydrographique
et des plans d'eau des communes
du Pays de Gâtine

Pays de Gâtine
Parthenay
www.gatine.org

L'inventaire des zones humides est cofinancé par
l'Union Européenne et l'Agence de l'eau Loire-Bretagne

Inventaire de connaissance dans le cadre
du SAGE Thouet

Ceci n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'eau
Inventaire non exhaustif

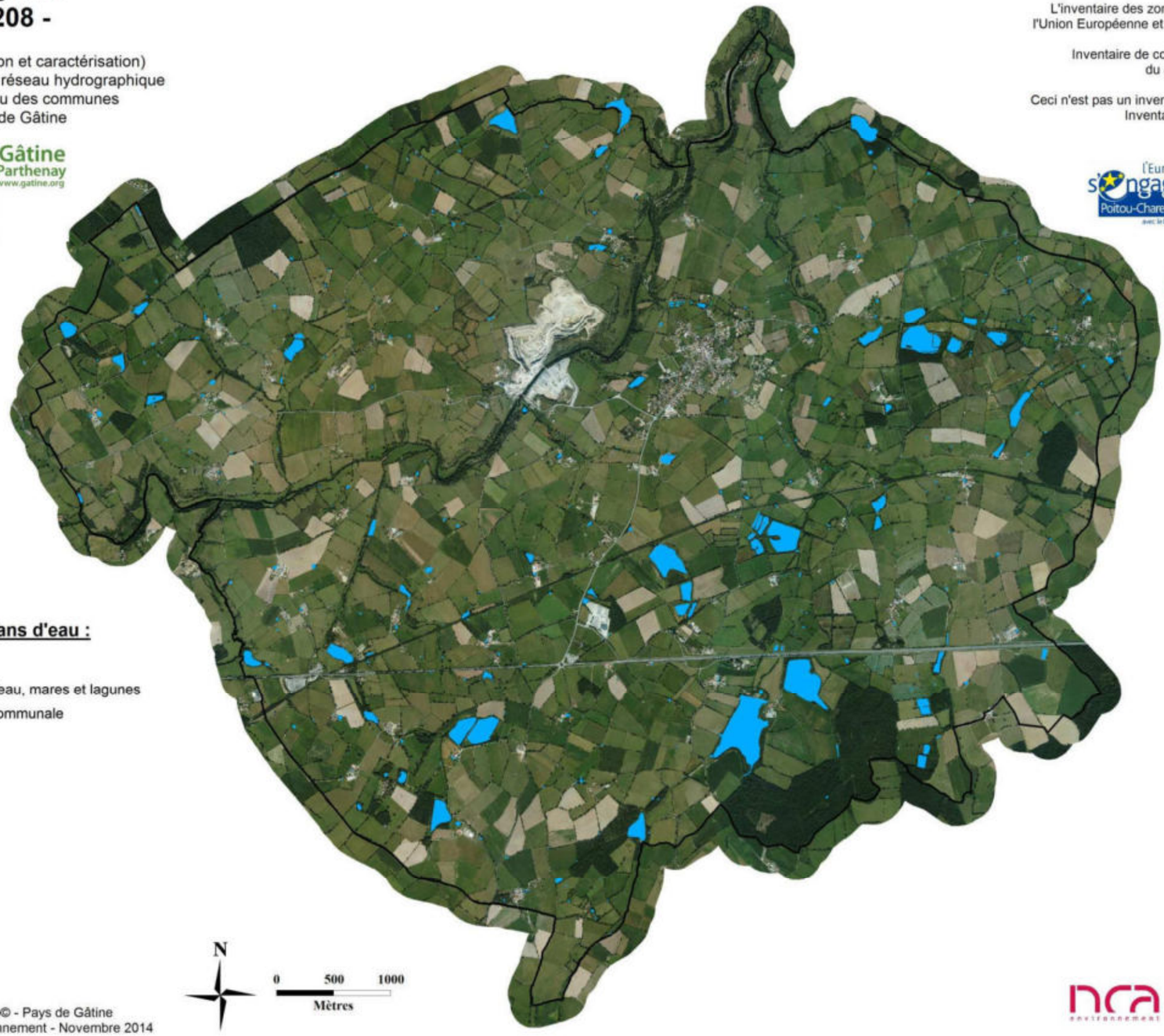

Carte des plans d'eau :

Légende :
- Plans d'eau, mares et lagunes
- Limite communale

N

0 500 1000
Mètres

Sources : ®IGN BD Ortho© - Pays de Gâtine
Réalisation : NCA Environnement - Novembre 2014

NCA Environnement
11, allée Jean Monnet
86170 Neuville-de-Poitou
05 49 00 43 20

Inventaire des plans d'eau, mares et lagunes de la commune de La Peyratte
(Sources : ©IGN BD Ortho® ; Pays de Gâtine ; NCA environnement)

Exemples de typologies de plans d'eau et mares (sources : NCA) :


Mare d'abreuvement en prairie


Mare forestière (Bois de Gaillard)


Etang de La Jousselinière


Etand de La Chenetière

1.3. OBSERVATIONS COMPLEMENTAIRES

194 observations complémentaires ont été notées sur La Peyratte. Ces observations regroupent différents éléments relatifs à la dynamique de l'eau tels que : source, lavoir, engorgement, puits, drainages… A noter que le recensement de ces points n'est ici pas exhaustif (contexte climatique pas toujours favorable à leur observation ; zones non prospectées, éléments non visibles…).



Fontaine – La Bourrelière



Puit – Les Belletières

La Peyratte
- 79208 -

Inventaire (délimitation et caractérisation)
des zones humides, du réseau hydrographique
et des plans d'eau des communes
du Pays de Gâtine

Pays de Gâtine
Parthenay
www.gatine.org



L'inventaire des zones humides est cofinancé par
l'Union Européenne et l'Agence de l'eau Loire-Bretagne

Inventaire de connaissance dans le cadre
du SAGE Thouet

Ceci n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'eau
Inventaire non exhaustif

Observations complémentaires :

- Affleurement
- Ancienne fontaine
- Bâti
- Buse
- Camping
- Carrière
- Drainage
- Engorgement
- Espèce protégée
- Fontaine et source aménagée
- Jardin
- Lavoir
- Mare comblée
- Mouillère
- Pompage
- Puit
- Remblai
- Résurgence
- Ruissellement important
- Sortie de drain
- Source
- Limite communale

N

0 500 1000
Mètres

Sources : ©IGN BD Ortho© - Pays de Gâtine
Réalisation : NCA Environnement - Novembre 2014

NCA Environnement
11, allée Jean Monnet
86170 Neuville-de-Poitou
05 49 00 43 20

Observations complémentaires de l'inventaire des zones humides (Sources : ©IGN BD Ortho® ; Pays de Gâtine ; NCA environnement)

2. ZONES HUMIDES

2.1. SONDAGES PEDOLOGIQUES

Tous les secteurs repérés durant la phase de pré-inventaire ont fait l'objet de sondages pédologiques permettant de caractériser l'hydromorphie des sols et ainsi de confirmer ou non la présence de zones humides. Plusieurs sondages ont été réalisés sur chaque secteur afin de délimiter précisément les limites des zones humides effectives.

Au total, **2269 sondages pédologiques** ont été réalisés sur le territoire communal (voir carte ci-après). **417** d'entre eux ont permis d'observer des sols caractéristiques de zones humides (en rouge) appartenant majoritairement à la classe d'hydromorphie Vb et H du GEPPA (Groupe d'Etudes des Problèmes de Pédologie Appliquée). Les autres sondages pédologiques ont affiché des sols non caractéristiques de zones humides mais 243 d'entre eux présentaient tout de même des traces d'hydromorphie plus en profondeur (en jaune).





Photographies d'un sol caractéristique de zone humide à gauche et d'un sol sain à droite (Sources : NCA Environnement)

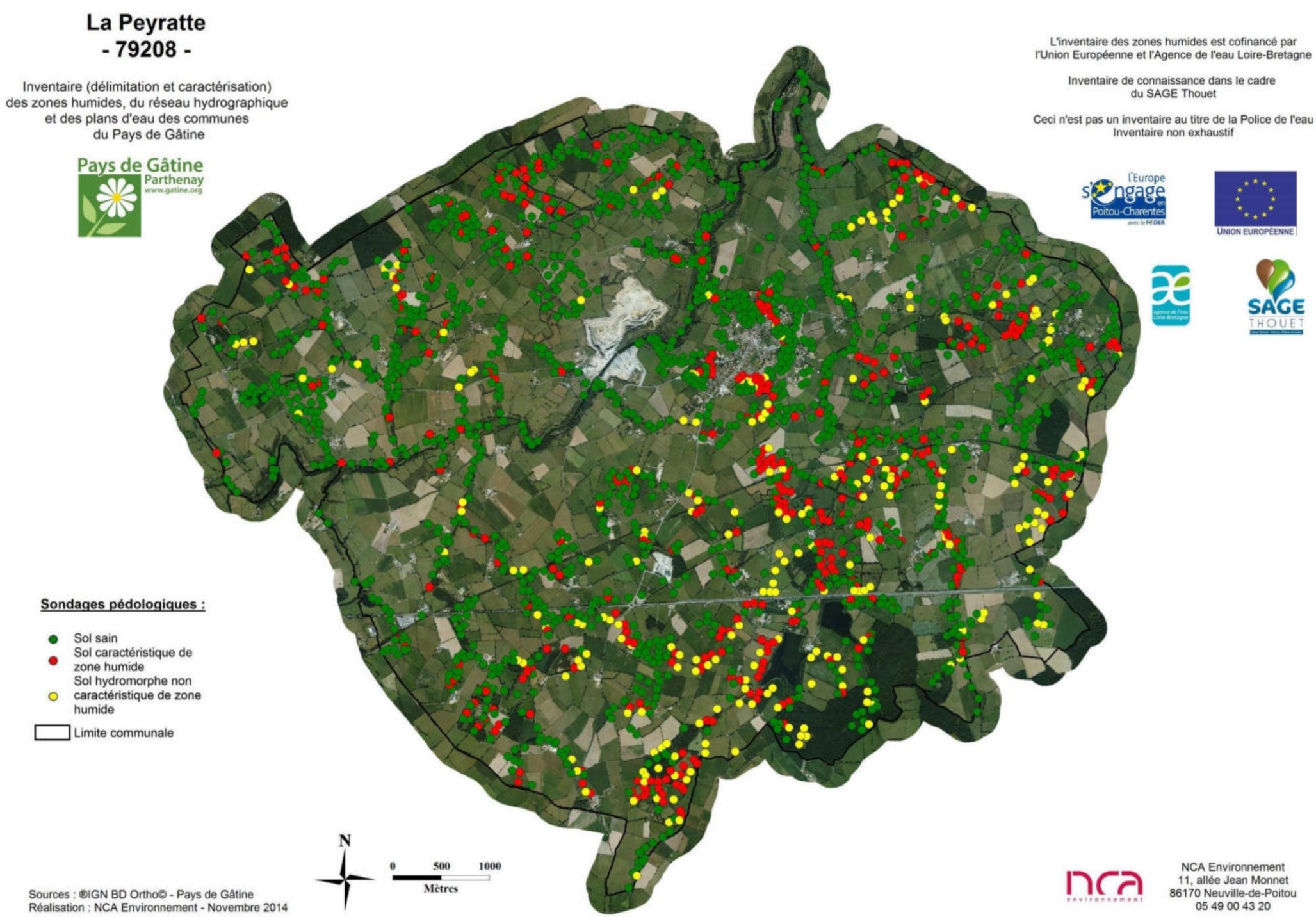

Localisation des sondages pédologiques effectués sur la commune de La Peyratte (Sources : ©IGN BD Ortho®; NCA environnement)

2.2. INVENTAIRE GLOBAL

Les résultats de l'expertise de terrain permettent de réaliser la cartographie globale des zones humides et des zones non humides à sol hydromorphe.

L'inventaire comptabilise une surface totale en zones humides de **400,93 ha**, soit environ **8,55 %** de la surface communale totale. Ce pourcentage est compris dans la moyenne française, comprise entre 6 et 16%. Ce résultat s'explique par le contexte géologique, pédologique et topographique de la commune.

Comme observé sur la carte de localisation des sondages pédologiques, la répartition des zones humides est hétérogène sur le territoire communal : la moitié Est de la commune est plus humide que le reste de la commune.

D'autre part, les zones non humides présentant des traces d'hydromorphie en deçà des limites de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié, révèlent une surface totale de 142,22 ha. Ces zones hydromorphes peuvent, dans certains cas, être les vestiges d'anciennes zones humides et constituent un potentiel de restauration.

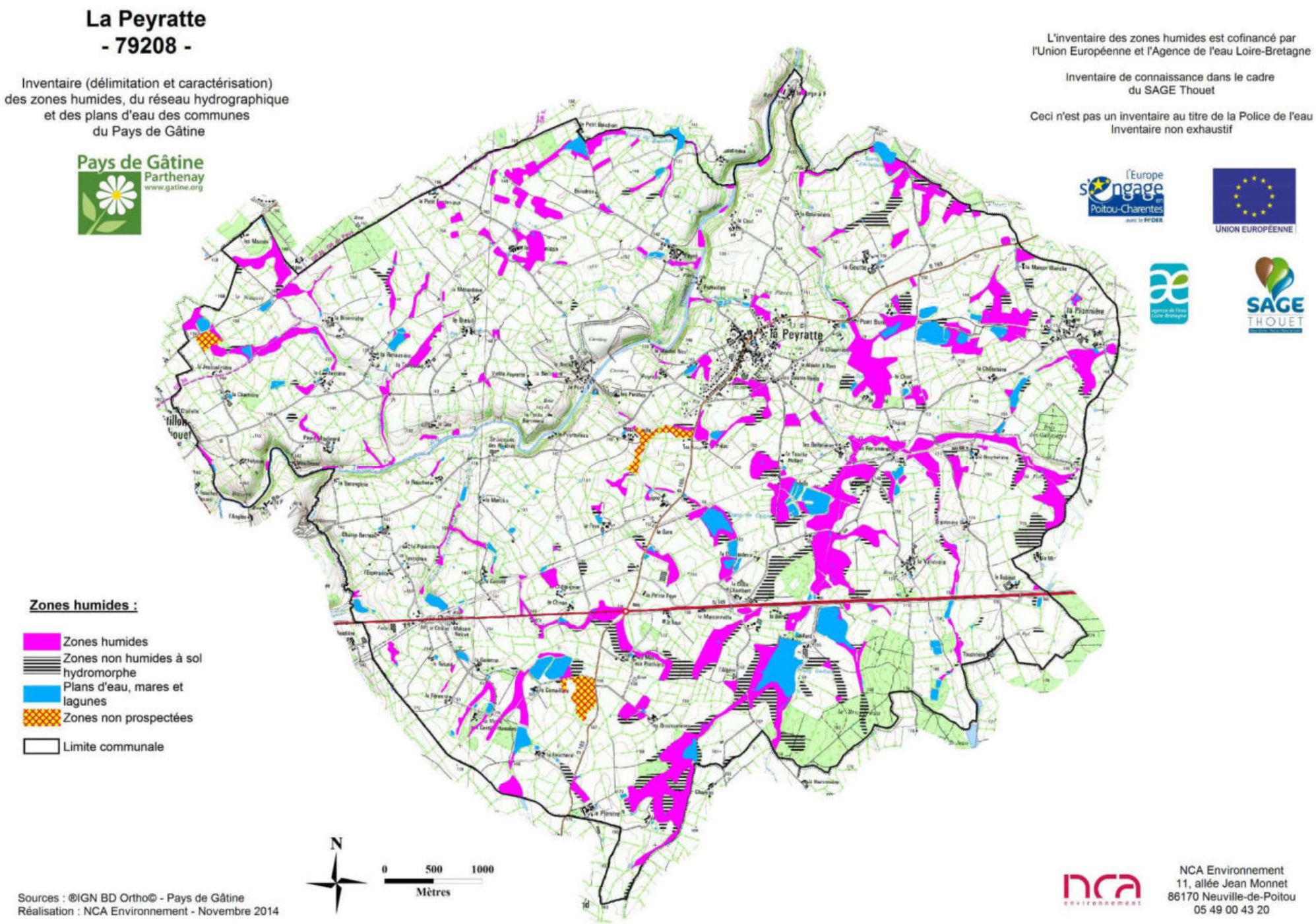

Cartographie générale des zones humides et des plans d'eau de la commune de La Peyratte

(Sources : ©IGN Scan25® ; Pays de Gâtne ; NCA environnement)

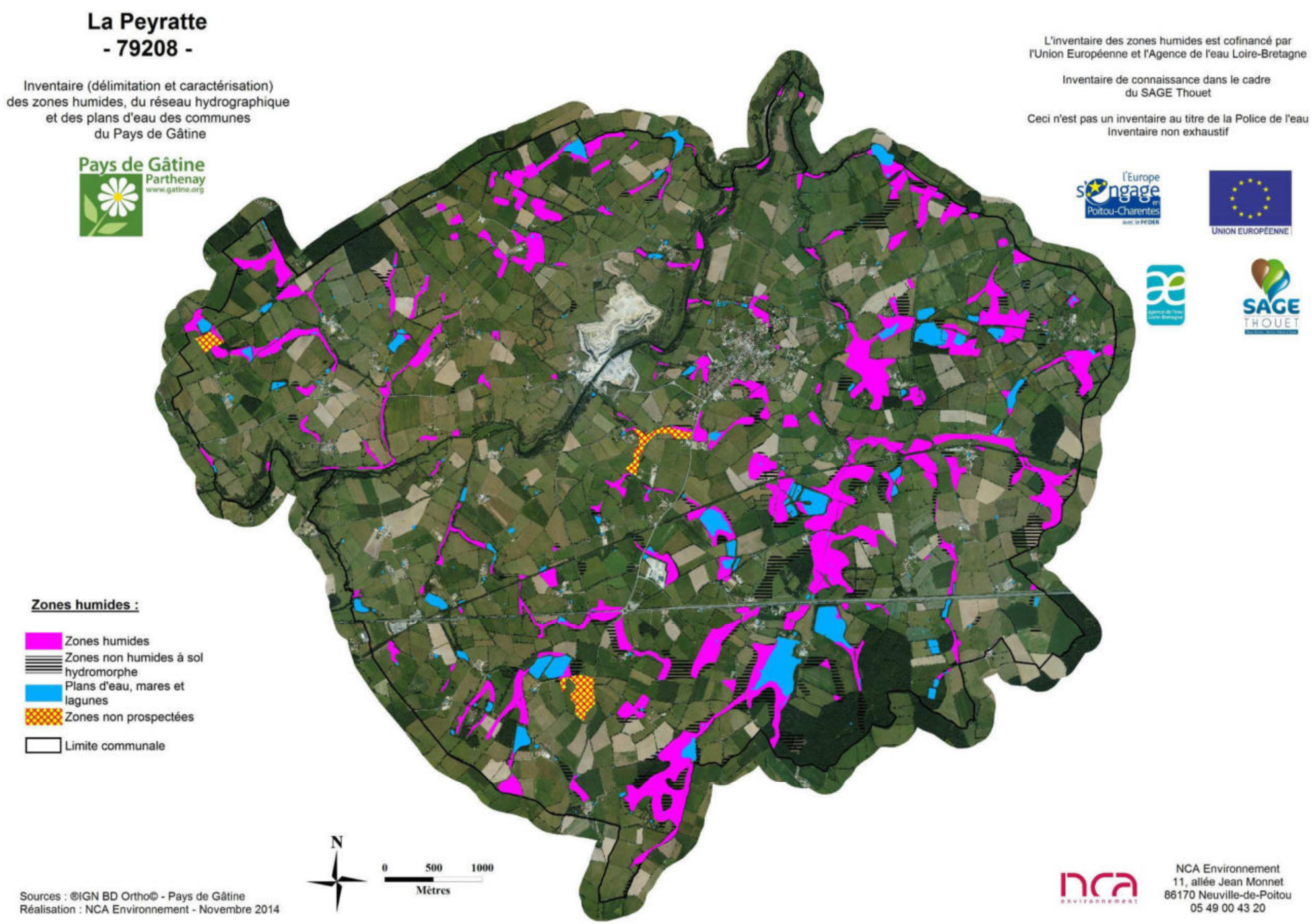

Cartographie générale des zones humides et des plans d'eau de la commune de La Peyratte

(Sources : ©IGN BD Ortho®; Pays de Gâtine ; NCA environnement)

2.3. HABITATS - TYPOLOGIE

2.3.1. Typologie SDAGE

Afin de caractériser les zones humides identifiées, il est appliquée sur le territoire de La Peyratte, la typologie du SDAGE Loire-Bretagne qui propose 13 grands types de zones humides selon leur localisation dans un bassin versant, tels que précisés dans le Chapitre 1 – Partie 2.2.

On note que **73,99% des zones humides sont en bordure de cours d'eau (SDAGE 5)**, 21,40% en bordure de plan d'eau (SDAGE 9), 2,37% sont des zones humides de bas-fonds (SDAGE 7) et 2,24 sont des zones humides de plaines alluviales.

Bien que les mares et plans d'eau ne soient pas considérés comme des zones humides mais comme des milieux aquatiques, ils intègrent la typologie SDAGE dans la catégorie zones humides ponctuelles (SDAGE 11). Cette catégorie représente alors 67,44 % de l'ensemble des zones (milieux aquatiques et milieux humides confondus).

L'ensemble des résultats est présenté dans le tableau suivant :

	Typologie SDAGE	Surface (ha)	Proportion (%)
	Milieux humides		
5 -	Bordures de cours d'eau	109,23	21,55
6 -	Plaines alluviales	44,77	8,83
7 -	Zones humides de bas-fonds	10,18	2,01
9 -	Bordures de plans d'eau	54,84	10,82
10 -	Zones humides de plaines et plateaux	181,91	35,89
	SOUS-TOTAL *(milieux humides)*	***400,93***	***79,10***
	Milieux aquatiques		
11 –	Zones humides ponctuelles	105,91	20,90
	TOTAL	**508,08**	**100**

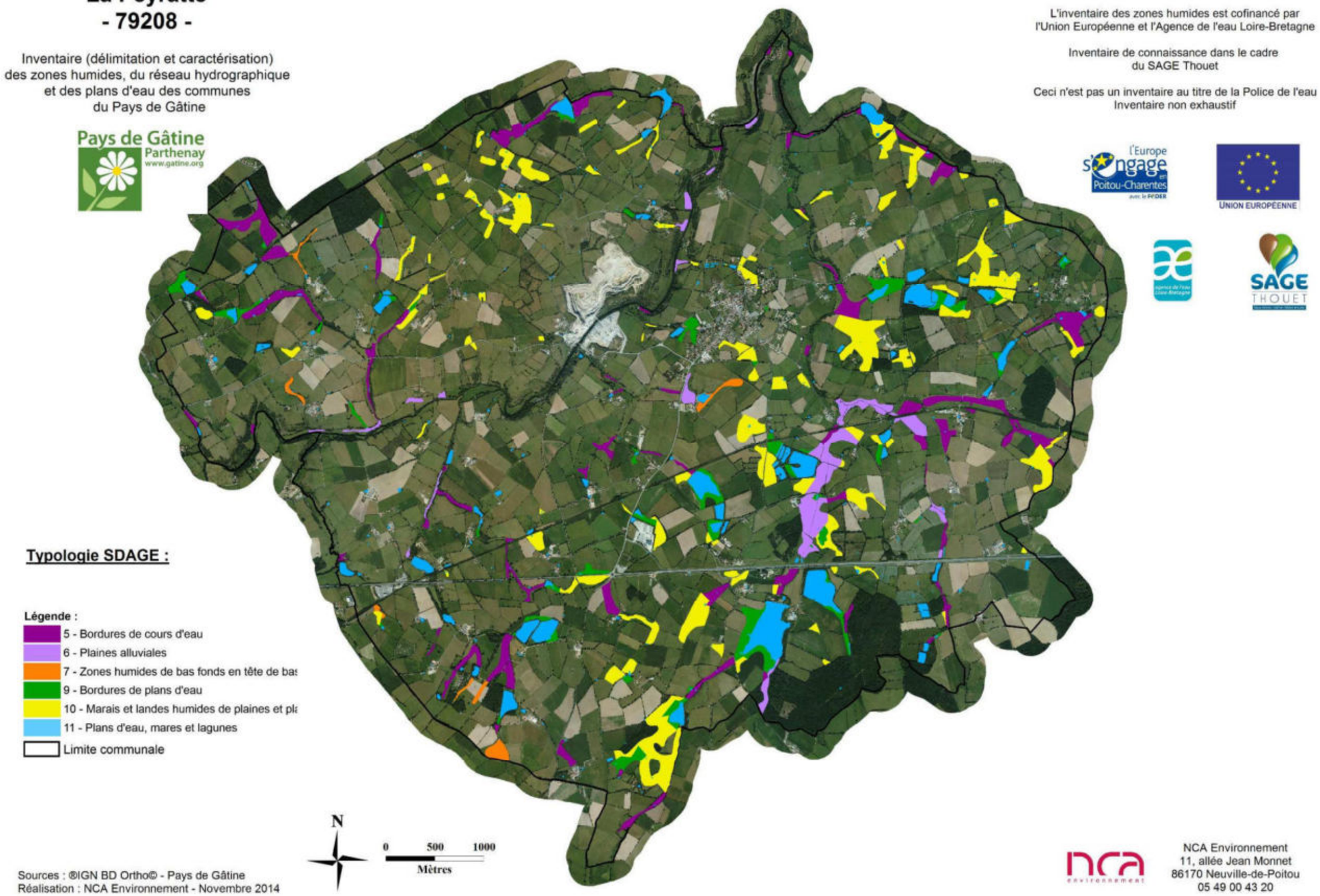

Typologie SDAGE des zones humides de la commune de La Peyratte

(Sources : ©IGN BD Ortho® ; NCA environnement)

2.3.2. Typologie CORINE Biotopes

La typologie CORINE Biotopes est la référence en termes de classification des habitats naturels et semi-naturels présents en Europe. Elle est fondée sur une systématique descriptive de la végétation prise comme indicatrice des conditions du milieu.

La typologie est divisée en 7 grands types d'habitats :

1) Habitats littoraux et halophile ;
2) Milieux aquatiques non marins ;
3) Landes, fruticées et prairies ;
4) Forêts ;
5) Tourbières et Marais ;
6) Rochers continentaux, éboulis et sables ;
8) Terres agricoles et paysages artificiels.

Suivant cette typologie, les zones humides communales ont été classées par types d'habitats. Leurs caractéristiques ainsi que les espèces végétales observées sur le terrain et permettant la détermination du Code CORINE Biotopes, sont précisées.

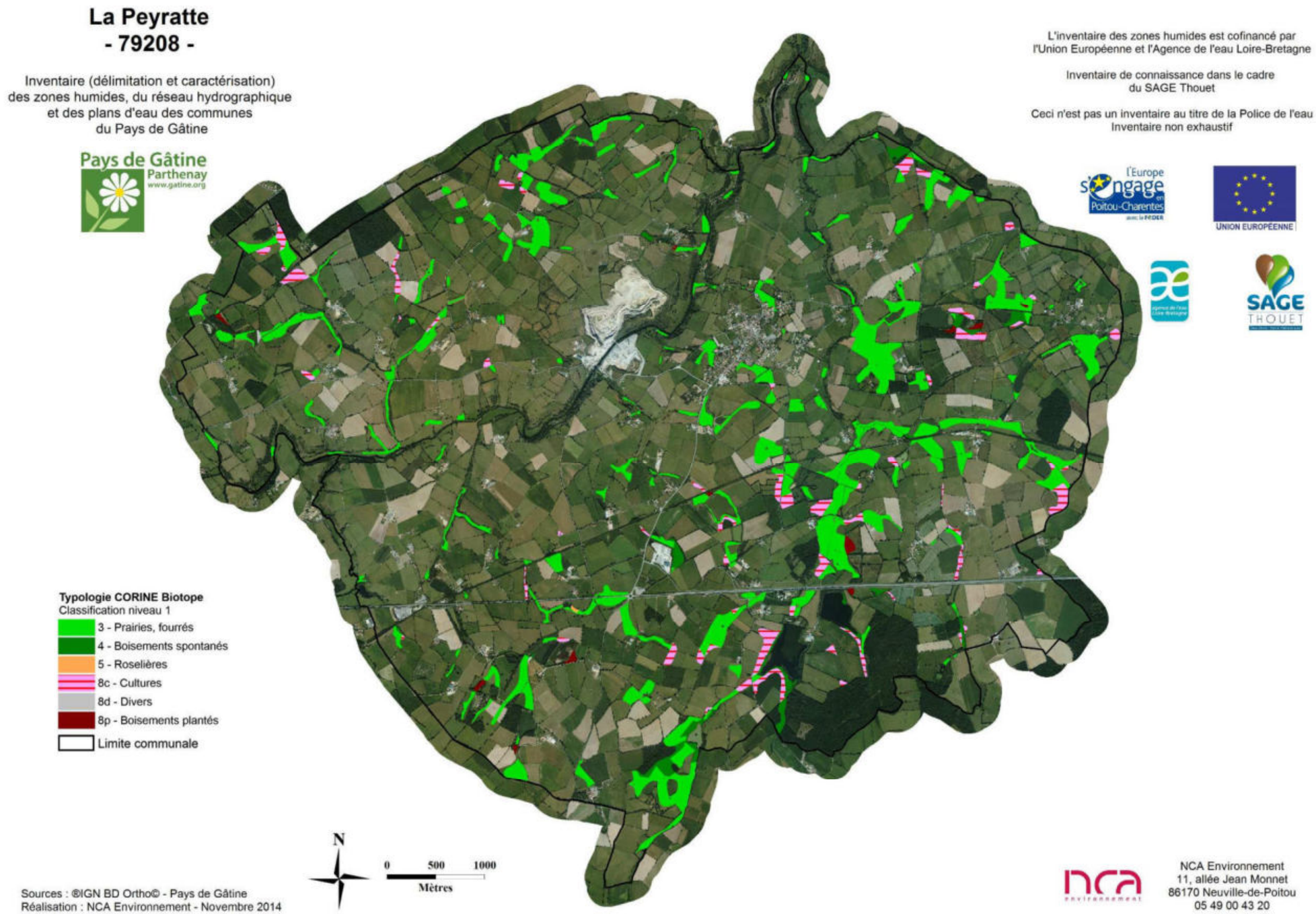

Typologie CORINE Biotopes (niveau 1) des zones humides de la commune de La Peyratte
(Sources : ©IGN BD Ortho® ; NCA environnement)

	CORINE Biotopes	Surface (ha)	Proportion (%)
3 -	Prairies, fourrés	317,36	79,16
4 -	Boisements	23,93	5,97
5 -	Roselières	0,27	0,07
8 -	Terres cultivées	53,35	13,31
8 -	Plantations	5,45	1,36
8 -	Divers	0,57	0,14
	TOTAL	**400,93**	**100**

Synthèse des habitats observés (Code CORINE Niveau 1)

De manière synthétique, la répartition des zones humides peut être analysée en fonction des habitats CORINE Biotopes. On observe un habitat majoritairement dominant sur la commune, qui sont les **prairies** : près de 80 % des zones humides. Ensuite, on retrouve les cultures, avec plus de 53ha ce qui représente 13,31 % des zones humides. Les roselières, floristiquement intéressantes, représentent seulement 0,07 % des zones inventoriées. 5,97 % des zones sont des boisements naturels. Les plantations sont majoritairement des peupleraies et représentent 1,36 % des zones humides. Enfin, sont regroupés sous l'appellation « divers » les friches et espaces anthropisés. Ces espaces représentent 0,14 % des zones humides.

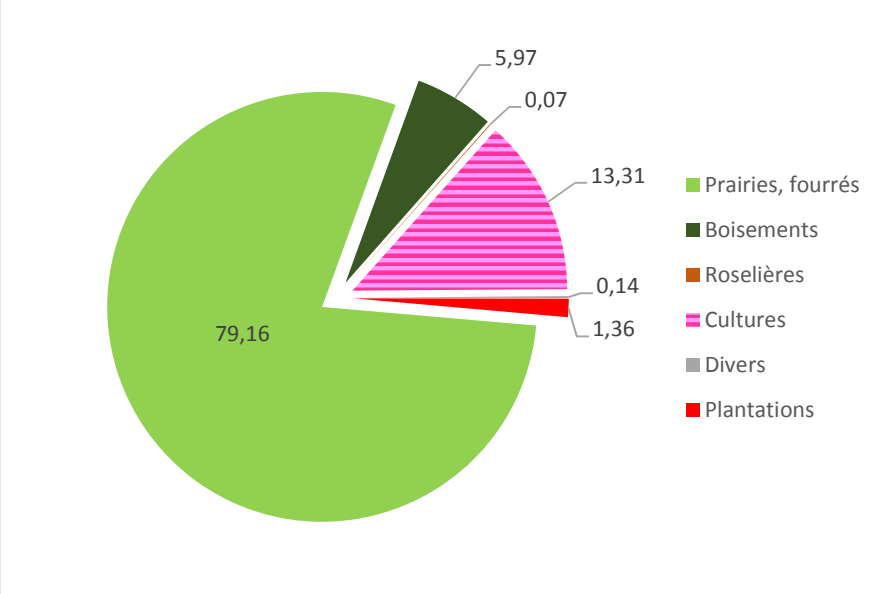

Répartition des surfaces en zone humide selon leur typologie CORINE Biotopes de niveau 1 adapté

En affinant la description, il est possible de définir les habitats de manière plus précise. Ainsi, sur La Peyratte, 29 habitats terrestres différents ont été définis en zone humide.

La répartition est la suivante (une couleur correspond à un niveau typologique) :

3 - PRAIRIES, FOURRES : 317,36 ha (79,16 %)

31 - Landes et fruticées

31.8 - Fourrés

31.831 - Ronciers : 0,39 ha

37 - Prairies humides et mégaphorbiaies

37.2 - Prairies humides eutrophes

37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques : 26,76 ha

37.217 - Prairies à Jonc diffus : 26,13 ha

37.22 - Prairies à Jonc acutiflore : 114,9 ha

37.24 - Prairies à Agropyre et Rumex

37.241 - Pâtures à grand jonc: 16,53 ha

37.3 - Prairies humides oligotrophes

37.31 - Prairie à Molinie et communautés associées : 0,89 ha

37.7 - Lisières humides à grandes herbes

37.71 - Ourlets des cours d'eau : 1,83 ha

38 - Prairies mésophiles

38.1 - Pâtures mésophiles : 123,7 ha

38.11 - Pâturages continus

38.111 - Pâturages à Ray-grass : 5,72 ha

38.2 - Prairies à fourrage des plaines

38.21 - Prairies atlantiques à fourrage : 0,51 ha

4 - BOISEMENTS : 23,93 ha (5,97 %)

41 - Forêts caducifoliées

41.2 - Chênaies-Charmaies : 3,42 ha

41.21 - Chênaies atlantiques mixtes à Jacinthes des bois : 3,01 ha

41.23 - Frênaies-chênaies sub-atlantiques à primevères : 6,53 ha

41.231 - Frênaies-chênaies à Arum: 0,85 ha

44 - Forêts riveraines, forêts et fourrés très humides

44.1 - Formations riveraines de Saules : 0,42

44.3 - Forêt de Frênes et d'Aulnes des fleuves médio-européens : 0,09 ha

44.31 - Forêts de Frênes et d'Aulnes des ruisselets et des sources (rivulaires) : 0,22 ha

44.33 - Bois de Frênes et d'Aulnes des rivières à eaux lentes : 0,33 ha

44.9 - Bois marécageux d'aulne, de saule et de myrte des marais

44.92 - Saussaies marécageuses: 5,81 ha

5 - TOURBIERES ET MARAIS : 0,27 ha (0,07 %)

53 - Végétation de ceinture des bords des eaux

53.1 - Roselières

53.14 - Roselière basse : 0,27 ha

8 - TERRES CULTIVEES : 53,35 ha (13,31 %)

81 - Prairies améliorées

81.2 - Prairies humides améliorées: 21,64 ha

82 - Cultures

82.2 - Cultures avec marges de végétation spontanée : 31,71 ha

8 - PLANTATIONS : 5,45 ha (1,36 %)

83 - Vergers, bosquets et plantations d'arbres

83.3 - Plantations

83.31 - Plantations de conifères : 0,73 ha

83.32 - Plantations d'arbres feuillus : 1,74 ha

83.321 - Plantations de peupliers cultivars : 2,98 ha

8 - DIVERS : 0,57 ha (0,14 %)

85 - Parcs urbains et grands jardins

85.3 - Jardins : 0,16 ha

87 - Terrains en friche et terrains vagues

87.1 - Terrains en friche : 0,41 ha

Prairies, Fourrés (Code CORINE 3)

Cette catégorie est en grande partie représentée par des prairies à Jonc acutiflore. Les prairies correspondent par ailleurs à l'habitat très majoritairement dominant sur la commune (près de 80% des zones humides). Principalement à vocation agricole, pour le pâturage ou la fauche, ces prairies peuvent accueillir une diversité floristique importante. Toutefois, la pression du pâturage peut à l'inverse diminuer cette diversité végétale, et il n'est ainsi pas rare d'observer un nombre limité d'espèces au sein de ces milieux. Les prairies humides pâturées représentent une identité culturelle forte du bocage gâtinais. Bien souvent, le caractère humide très marqué, en particulier à proximité du réseau hydrographique, impose une gestion agricole de pâturage.

31.831 - Ronciers

Quelques secteurs humides sont caractérisés par un envahissement du milieu par un petit nombre d'espèces. Ces secteurs généralement de petites tailles correspondent souvent aux zones de refus non gérées. Celles-ci laissent apparaitre une formation végétale moins diversifiée au sein de laquelle dominent les ronces avant d'être colonisées par les ligneux. Ces habitats n'accueillent pas d'espèces animales et végétales à enjeu, mais peuvent constituer toutefois une ressource alimentaire (fruits) pour certaines d'entre elles, et assurent un rôle de corridor écologique.



37.2 - Prairies humides atlantiques eutrophes

Cet habitat se développe généralement en bordure des rivières et ruisseaux de plus ou moins grande importance, également en bordure de plans d'eau et sur les plateaux. Il s'agit d'un milieu herbacé dont l'évolution est bloquée par la gestion humaine (fauche ou pâturage) au stade prairial. Cet habitat se présente le plus souvent sous la forme de prairies denses, floristiquement riches.

Le mode de gestion des prairies humides influe directement sur la physionomie de l'habitat : lorsqu'elles sont pâturées - généralement par des bovins ou des ovins en Poitou-Charentes - le cortège végétal est moins diversifié. Les Joncs, peu appréciés par le bétail, y dominent souvent, accompagnés par un faible nombre d'espèces dont la Renoncule rampante (*Ranunculus repens*), la Renoncule flammette (*Ranunculus flammula*), la Renoncule âcre (*Ranunculus acris*), la Lysimaque nummulaire (*Lysimachia nummularia*) ou encore l'Oseille crépue (*Rumex crispus*). Dans certains cas, lorsque la pression du pâturage est importante, on parlera de prairies « piétinées » : la végétation y est dominée par des espèces rampantes, à recouvrement épars, avec souvent un développement de grands joncs qui forment des touffes denses plus ou moins étalées. Les prairies humides bénéficiant d'une fauche tardive sont généralement très riches en espèces, on peut y retrouver en plus des espèces déjà citées, le Lychnis fleur de coucou (*Lychnis flos-cuculi*), le Myosotis des marais (*Myosotis scorpioides*), le Gaillet des marais (*Galium palustre*), ou encore le Vulpin genouillé (*Alopecurus geniculatus*).

Sur la commune, quatre types de prairies humides ont été observées :

- les prairies humides atlantiques à subatlantiques (37.21),
- les prairies à Jonc diffus, dominées par *Juncus effusus* (37.217),
- les prairies à Jonc acutiflore, dominées par *Juncus acutiflorus* (37.22),
- Les pâtures à grands Joncs (37.241).


Prairie humide atlantique et subatlantique


Prairie à Jonc diffus


Prairie à Jonc acutiflore


Pâture à grands Joncs

37.31 – Prairie à Molinie et communautés associées

Prairies humides des sols pauvres en nutriments, non fertilisées et soumises à une fluctuation du niveau de l'eau. Dominée par *Molinia caerulea*, cet habitat présente également une strate muscinale dominée par une Sphaigne (*Sphagnus sp.*). Plusieurs petites espèces du genre *Carex* s'y développent également. Cet habitat est représenté par une seule prairie au Bois Gaillard. Il s'agit, selon le propriétaire, d'une « zone tampon » utilisée lors de la vidange de l'étang. La présence de l'habitat est donc liée à l'activité de pêche traditionnelle.


Prairie oligotrophe à Molinie bleue


Prairie à Molinie


Carex sp. sur tapis de Sphaigne

37.71 – Ourlets des cours d'eau

La végétation des ourlets se développe sur des sols frais à humides. Elle est dominée par des grandes herbes pérennes et quelques buissons. Ces milieux linéaires accompagnent les cours d'eau et certains étangs. Ils sont en équilibre entre la prairie et le boisement alluvial, elles dérivent soit de prairies humides dont l'exploitation a été stoppée depuis un certain temps soit d'une forte eutrophisation des mégaphorbiaies à Reine des prés.



38.1 - Prairies mésophiles

Ces prairies sont constituées principalement d'espèces mésophiles, c'est-à-dire non caractéristiques de zone humide. Sur ces milieux, c'est donc le critère pédologique qui a permis la délimitation d'une zone humide. Ces prairies sont exploitées pour le pâturage et/ou pour la fauche. La richesse floristique est directement dépendante de la gestion agricole : si les prairies sont permanentes, la diversité floristique peut être très intéressante, c'est moins le cas si la prairie est temporaire ou avec une végétation semée (Ray-grass par exemple). Sur La Peyratte, cet habitat est le plus représenté. En effet, une majorité de zones humides a été observée en contexte de plateau sans connexion avec le réseau hydrographique. On se situe sur des sols frais, peu perméables, qui retiennent l'eau sans pour autant être impraticable. Ces prairies sont constitutives du paysage bocager.



Boisements (Code CORINE 4)

Les boisements « spontanés » sont à différencier des boisements « anthropiques », issus de la plantation d'essences bien souvent exogènes. Sur la commune de La Peyratte, les boisements naturels sont pour la plupart dominés par le Frêne commun (*Fraxinus excelsior*) et le Chêne (*Quercus sp.*) ainsi que le Saule (*Salix sp.*) dans les secteurs les plus humides. Les boisements représentent une faible part des zones humides de la commune : moins de 6%.

41.2 - Chênaies-charmaies

Ces boisements sont dominés par le Chêne pédonculé (*Quercus robur*), avec lequel cohabite souvent le Charme (*Carpinus betulus*). Les strates arbustives et herbacées sont assez denses et riches en espèces, avec généralement un recouvrement important de Noisetier (*Corylus avellana*) et d'Erable champêtre (*Acer campestre*). Pouvant être temporairement - mais rarement - humides, ces boisements se développent surtout sur des sols frais. Différents faciès existent, suivant notamment la position sur le versant, le degré d'humidité, la nature du sol et la gestion forestière.



41.3 – Frênaies

Bois planté ou non, dominés par le Frêne commun (*Fraxinus excelsior*), souvent en association avec le Chêne pédonculé (*Quercus robur*). Cet habitat n'est pas typique des zones humides mais se retrouve aisément sur des sols frais. C'est le critère pédologique qui a permis la délimitation de la zone humide.



44.1 – Formations riveraines de Saules

Formations arbustives ou arborescentes à *Salix sp.* Se développant le long des cours d'eau et soumises à des inondations périodiques.

44.3 - Forêts de Frênes et d'Aulne des fleuves medio-européens.



Ces forêts se retrouvent en bordure de cours d'eau et subissent des inondations périodiques. Cependant, lors des basses eaux, les sols sont bien drainés et aérés. La différence avec les bois marécageux résulte de la présence d'essences ne pouvant croitre sur des sols engorgés en permanence.

44.92 – Saussaies marécageuses



Saussaie marécageuse

Ces boisements très humides se développent dans les bas-marais et sur les terrasses alluviales, sur des sols marécageux, gorgés d'eau pour la plus grande partie de l'année. Les saussaies marécageuses sont composées d'une ou plusieurs variétés de Saules. Ces essences peuvent être accompagnées d'espèces basses comme la Lathrée clandestine (*Lathraea clandestina*), la Reine des prés (*Filipendula ulmaria*), l'Iris faux-acore (*Iris pseudacorus*) ou encore la Menthe aquatique (*Mentha aquatica*). Ces habitats sont très intéressants, tant pour les espèces animales et végétales, que pour les fonctionnalités hydrologiques qu'ils assurent.

Roselières, tourbières et marais (Code CORINE 5)

Les roselières sont caractérisées par des hélophytes de grande taille tels que la Massette ou la Baldingère faux-roseau. Ce type d'habitat est très intéressant car il possède une grande capacité épuratoire, permettant de filtrer les matières organiques et les matières polluantes.

53.14 – Roselières basses



Formations dominées par des grands hélophytes, habituellement pauvres en espèces (souvent dominées par une seule espèce) et se développant principalement dans les eaux stagnantes peu profondes, souvent en queue d'étang. Sur la commune, une seule formation de ce type a été décrite, elle est dominée par l'Iris (*Iris pseudacorus*).

Terres agricoles et paysages artificiels (Code CORINE 8)

Cette catégorie regroupe un ensemble d'habitats à niveau plus ou moins important d'anthropisation. On y retrouve les milieux à caractère « semi-naturel », représentés par les terres agricoles, qui comprennent à la fois les terres cultivées (81.2 – Prairies semées, 82.2 – Cultures) et les plantations (83.31 – Plantations de conifères, 83.32 – Plantations de feuillus).

Il est à noter que le caractère « semi-naturel » des terres agricoles reste une dénomination abstraite, chaque milieu étant différent dans son degré de perturbation et d'éloignement d'un habitat «naturel». En revanche, l'anthropisation de ces milieux est une variable commune.

L'artificialisation des habitats explique l'absence, voire la faible représentativité des espèces végétales hygrophiles. La caractérisation et la délimitation de ces milieux passe ainsi nécessairement par le critère pédologique.

81.2 - Prairies humides améliorées

Les prairies humides améliorées sont généralement des prairies de fauche semée en Ray-grass (*Lolium multiflorum* ou *L. perenne*). Souvent pauvres en espèces, elles se diversifient au cours du temps. On peut alors y trouver de la Renoncule rampante (*Ranunculus repens*), des Trèfles (*Trifolium repens, pratense*) et des Joncs dans les parties les plus humides.



82.2 – Cultures avec marges de végétation spontanée

Cet habitat correspond aux parcelles cultivées (labour, semis, cultures en place…) entourées de haies et/ou de lisières herbacées. Au total, les terres cultivées représentent une cinquantaine d'hectare de zone humide inventoriée.



83.3 – Plantations

Les plantations de Peupliers cultivars représentent moins de 2% des zones humides communales. L'âge et l'entretien des différentes plantations varient suivant les parcelles, la majorité des plantations subissant une fauche ou un broyage à l'année. Sur quelques parcelles, le stade avancé de la plantation et l'absence de gestion sylvicole, permettent le développement de certaines espèces

hygrophiles, comme par exemple le Jonc diffus (*Juncus effusus*), la Lathrée clandestine (*Lathraea clandestina*) ou la Reine des prés (*Filipendula ulmaria*).



Plantation de Peupliers – 83.321



Plantation de Conifères – 83.31

87.1 - Terrains en friche

Cet habitat est présent dans les zones de déprise agricole ou dans les espaces interstitiels de l'urbanisation ou des infrastructures de transport. Le cortège floristique y est assez diversifié avec une dominance de grandes plantes à fleurs et de graminées. L'absence de gestion amène ces terrains à se fermer progressivement jusqu'au développement d'un boisement.

La cartographie des zones humides de la commune suivant la typologie CORINE Biotopes est présentée en page suivante. Le niveau typologique attribué se veut le plus précis possible.

La Peyratte
- 79208 -

Inventaire (délimitation et caractérisation)
des zones humides, du réseau hydrographique
et des plans d'eau des communes
du Pays de Gâtine

Pays de Gâtine
Parthenay
www.gatine.org

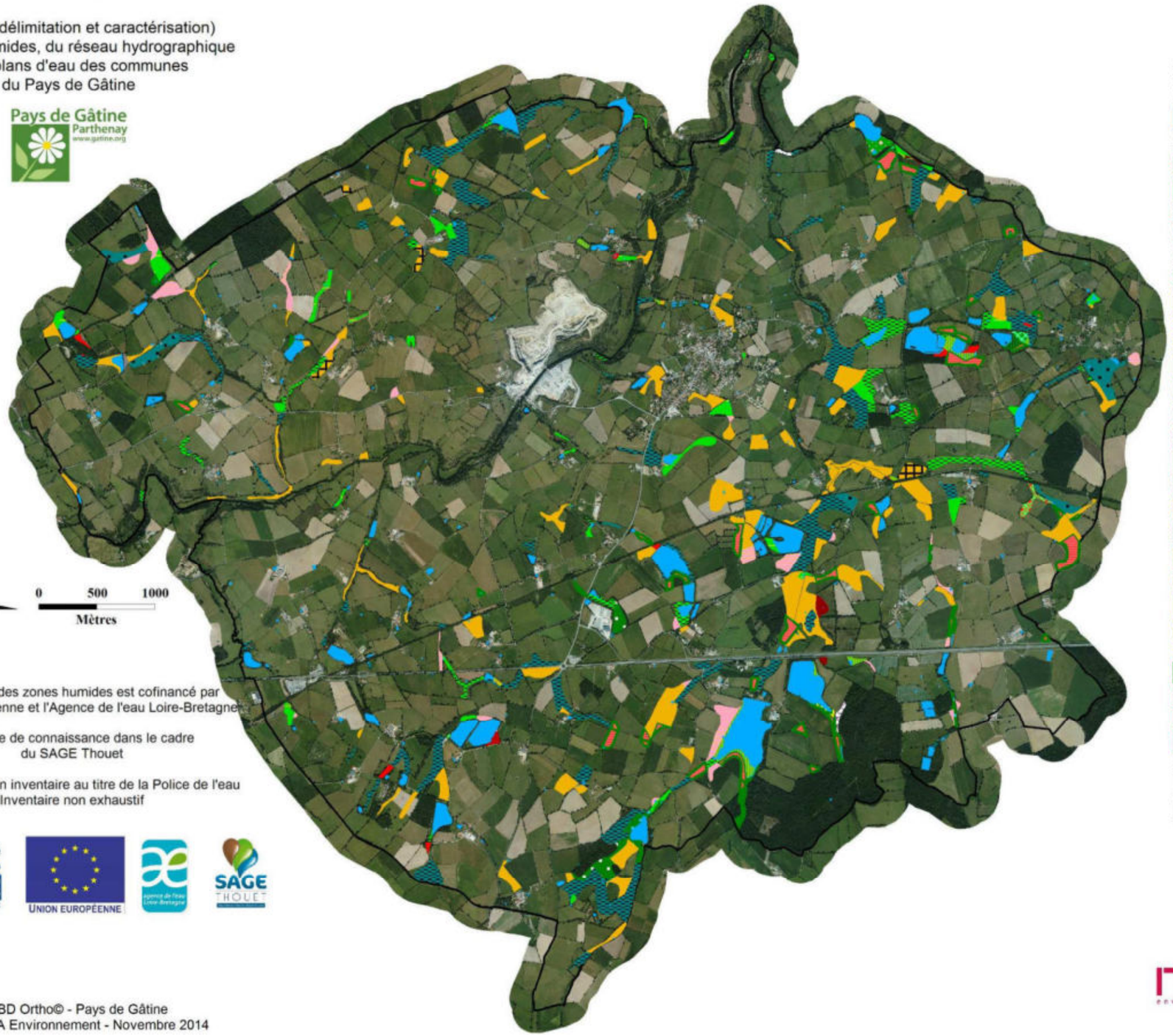

N

0 500 1000
Mètres

L'inventaire des zones humides est cofinancé par
l'Union Européenne et l'Agence de l'eau Loire-Bretagne

Inventaire de connaissance dans le cadre
du SAGE Thouet

Ceci n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'eau
Inventaire non exhaustif

l'Europe s'engage en Poitou-Charentes avec le FEDER
UNION EUROPÉENNE
SAGE THOUET

Sources : ®IGN BD Ortho© - Pays de Gâtine
Réalisation : NCA Environnement - Novembre 2014

Légende :

Typologie des zoes humides selon leur code CORINE Biotope

- 22.1 - Plans d'eau, mares et lagunes
- 31.831 - Ronciers
- 37.21 - Prairies humides atlantiques à subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc acutiflore
- 37.241 - Pâtures à grands Joncs
- 37.31 - Prairies à Molinie et communautés associées
- 37.71 - Orlets des cours d'eau
- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 38.111 - Pâtures à Ray-grass
- 38.21 - Prairies atlantiques à fourrage
- 41.2 - Chênaies - charmaies
- 41.21 - Chênaies mixtes subatlantiques à Jacinthe des bois
- 41.23 - Frênaies-chênaies subatlantiques à Primevère
- 41.231 - Frênaies-Chênaies à Arum
- 41.3 - Frênaies
- 41.51 - Bois de Chênes pédonculés et de bouleaux
- 44.1 - Formations riveraines de Saules
- 44.3 - Forêts de Frênes et d'Aulnes des Fleuves medio-européens
- 44.31 - Forêts de Frênes et d'Aulnes des ruisselets et des sources (rivulaires)
- 44.33 - Bois de Frênes et d'Aulnes des rivières à eaux lentes
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.14 - Roselières basses
- 81.2 - Prairies humides améliorées
- 82.2 - Cultures avec marges de végétation spontanées
- 83.31 - Plantations de conifères
- 83.32 - Plantation de feuillus
- 83.321 - Plantations de Peupliers cultivars
- 85.3 - Jardins
- 87.1 - Terrains en friche
- Limite communale

nca environnement
NCA Environnement
11, allée Jean Monnet
86170 Neuville-de-Poitou
05 49 00 43 20

Typologie CORINE Biotopes des zones humides inventoriées sur la commune de La Peyratte (Sources : ©IGN BD Ortho® ; NCA environnement)

2.4. FONCTIONS DES ZONES HUMIDES

Les zones humides inventoriées présentent diverses fonctionnalités et aptitudes. L'état de conservation est variable selon l'occupation du sol. La majorité des zones humides de la commune sont représentées par des prairies en bon état de conservation. Néanmoins, on observe sur La Peyratte des habitats nettement moins intéressants tels que peupleraies et des terres cultivées, dont l'état de conservation est relativement dégradé. Mais ces zones représentent des superficies assez faibles (14,67 % des zones humides) sur l'ensemble de la commune.

Le constat des fonctionnalités varie selon les habitats :

- Les zones humides cultivées ont perdu toute fonctionnalité biologique par l'absence de végétation hygrophile. Elles conservent uniquement des **fonctions hydrauliques limitées** :
  - Régulation naturelle des crues (plaine d'inondation) ;
  - Protection contre l'érosion (très faible sans végétation) ;
  - Stockage des eaux de surface, recharge des nappes, soutien d'étiage limité.

- De même, les plantations de Peupliers cultivars ont généralement peu de fonctionnalités biologiques du fait d'une biodiversité limitée par la sylviculture. Les peupleraies possèdent des **fonctionnalités hydrauliques limitées**, tout comme les zones humides cultivées.

- Les boisements naturels de la commune (chênaies, frênaies, saulaies et déclinaisons) possèdent un cortège floristique présentant un **intérêt biologique** intéressant avec différentes strates de végétation (herbacée, arbustive et arborée). La végétation permet également d'assurer des **fonctionnalités hydrauliques**.
  - Régulation naturelle des crues (plaine d'inondation) ;
  - Protection contre l'érosion ;
  - Maintien des berges pour les boisements alluviaux ;
  - Stockage des eaux de surface, recharge des nappes, soutien d'étiage.

- Les prairies humides, représentant la plus grande surface, sont des **zones riches** notamment par le maintien d'une végétation caractéristique**. L'entretien de ces prairies par le pâturage est essentiel à leur maintien** car il limite la fermeture du milieu. La végétation permet également d'assurer des **fonctionnalités hydrauliques et épuratrices**.
  - Régulation naturelle des crues (plaine d'inondation) ;
  - Protection contre l'érosion ;
  - Stockage des eaux de surface, recharge des nappes, soutien d'étiage fort.
  - Interception des matières en suspension et des matières polluantes ;
  - Régulation des nutriments.

Aux fonctions hydrauliques et biologiques vient s'ajouter un rôle d'épuration des eaux, d'autant plus important au regard du contexte essentiellement agricole de la commune. Les boisements et zones humides rivulaires participent ainsi à cette épuration, en limitant les transferts vers le réseau hydrographique. A ce niveau-là, les prairies humides sont les habitats qui ont le meilleur rendement. La préservation de la qualité de l'eau est donc liée à la présence de prairies humides entretenues. Or, on sait aujourd'hui que la régression de ces prairies est corrélée à la disparition des élevages face aux grandes cultures céréalières.



Concernant la faune, les amphibiens et les reptiles sont intéressants à étudier dans ce cadre d'étude car il s'agit de groupes intimement liés aux zones humides. De plus, ils bénéficient tous d'une protection nationale et européenne, plus ou moins forte selon les espèces considérées. A droite, sur la photo, une couleuvre verte et jaune dans le Bois Gaillard ainsi qu'une Rainette verte à la Petite Foye ci-dessous.







Les zones humides de la commune ont un potentiel d'accueil très intéressant pour les amphibiens et les odonates (libellules) car les mares sont nombreuses et insérées dans un maillage bocager. La végétation aquatique et celle des prairies annexes leur sont également favorables. La conservation de ces mares permet de maintenir cette faune particulière ainsi que ses prédateurs.

2.5. ENJEUX

De par leurs fonctions et leurs intérêts à l'échelle de la commune et du bassin versant, il est important de préserver ces zones humides et de les intégrer dans les documents d'urbanisme.

Afin de guider la commune dans sa réflexion d'intégrer ces milieux dans son Plan Local d'Urbanisme, une hiérarchisation des zones humides a été réalisée **à titre indicatif**, sur la base de l'analyse suivante :

- **Zones humides à enjeu très fort** : zones humides présentant des fonctionnalités hydraulique et biologique marquées (habitats / espèces remarquables), associées à une position stratégique dans le bassin versant (bordure de cours d'eau, bas de versant…).
- **Zones humides à enjeu fort** : zones humides présentant une fonctionnalité hydraulique marquée, et une fonctionnalité biologique intéressante, associées à une position stratégique dans le bassin versant.
- **Zones humides à enjeu moyen** : zones humides présentant des fonctionnalités hydraulique et biologique intéressantes, mais qui sont limitées par leur position dans le bassin versant.
- **Zones humides à enjeu faible** : zones humides à faible fonctionnalité hydraulique, et/ou sans fonctionnalité biologique notable (terres cultivées).

Cette carte identifie les secteurs présentant des intérêts ou des enjeux majeurs à l'échelle de la commune. La hiérarchisation de ces zones permettra de connaitre celles sur lesquelles une attention particulière devra être portée, et pourra être un argument dans le choix des zonages à attribuer dans le cadre de la révision du document d'urbanisme.

De manière générale, les zones humides en bordure de cours d'eau présenteront un enjeu plutôt fort, compte tenu des fonctionnalités hydrauliques, voire épuratrices, qu'elles peuvent assurer. Les terres cultivées et les plantations présenteront un enjeu plus faible en raison de leur fonctionnalité biologique très limitées. Les zones humides de plateau et déconnectées de tout cours d'eau seront également moins intéressantes.

N.B : Cette hiérarchisation se base essentiellement sur les fonctionnalités identifiées sur le terrain. Elle ne se base sur aucune méthodologie réglementaire ou développée par le SAGE. A ce titre, des précautions sont nécessaires quant à son interprétation. Toutes les zones humides, quelles-que soient leurs fonctionnalités, sont soumises à la même réglementation.



Les zones humides dont l'enjeu de conservation est considéré « faible » ne sont pas pour autant dépourvues d'intérêts.



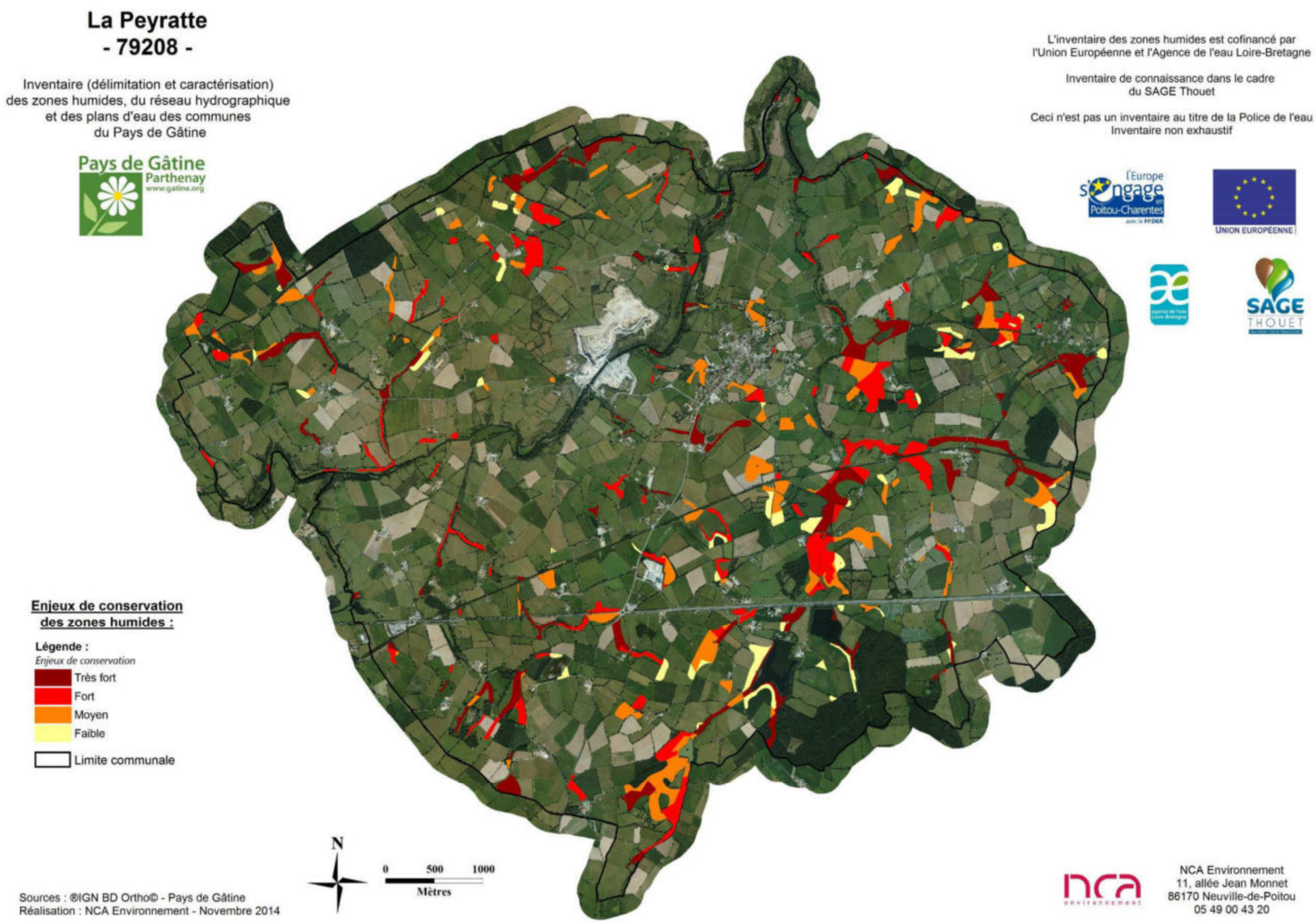

Hiérarchisation des zones humides selon leur enjeu de conservation

(Sources : ©IGN BD Ortho® ; Pays de Gâtine ; NCA environnement)

CHAPITRE 5

CONCLUSION

1. BILAN DE L'INVENTAIRE

1.1. BILAN DES RESULTATS

Les résultats de l'inventaire, réalisé conformément aux « modalités » validées par la CLE du Thouet, le 16 janvier 2014, ainsi qu'aux critères de définition des zones humides de l'Arrêté interministériel du 24 juin 2008, modifié le 1er octobre 2009, établissent que :

- La **surface de zones humides** est de **400,93 ha**, soit environ **8,55 %** de la surface communale totale ;
- Compte tenu du contexte géologique, pédologique, hydrographique et paysager, la **majorité des zones humides** se situe sur les plateaux ;
- Les zones humides inventoriées présentent des **fonctionnalités hydrauliques, épuratrices et biologiques variables selon les habitats considérés (bonnes à mauvaises)** ;
- **Près de 80% des zones humides répertoriées sont des prairies.** Ces habitats offrent un intérêt biologique fort ;
- **49** espèces indicatrices de zones humides ont été identifiées, dont deux d'intérêt patrimonial ;
- Une surface totale de **142,22 ha** a été inventoriée pour les **zones non humides** présentant des **sols hydromorphes** en deçà des limites de l'arrêté du 24 juin 2008.

La proportion de zones humides sur le territoire communal est en dessous de la moyenne française, celle-ci étant comprise entre 6 et 16%.

1.2. BILAN DE LA DEMARCHE

L'inventaire des zones humides sur la commune de La Peyratte s'est déroulé dans de bonnes conditions et la démarche définie par le SAGE a bien été respectée.

Afin de mobiliser le savoir local et de sensibiliser les acteurs de la commune, une démarche de concertation a été instaurée. Au total, le groupe d'acteurs locaux s'est réuni à deux reprises, avant et après la phase terrain, et a participé au bon déroulement de l'étude. Les propriétaires ou exploitants voulant suivre les pédologues sur le terrain ont été contactés et ont pu constater la délimitation des zones humides sur leurs parcelles.

La période de prospection de terrain, se déroulant en aout et septembre, a été favorable à l'identification d'une grande partie des espèces végétales et à quelques observations de la faune. L'inventaire se basant sur les critères de caractérisation de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié, de nombreux sondages pédologiques à la tarière ont été réalisés afin de délimiter au mieux les zones humides.

Les investigations ont couvert l'ensemble des zones définies lors des réunions de pré-inventaire. Certaines zones non pré-localisées ont aussi fait l'objet d'une vérification de terrain afin d'affiner les résultats de l'inventaire.

2. SUITE A DONNER

Cet inventaire permettra à la commune de La Peyratte d'avoir une meilleure connaissance des zones humides présentes sur son territoire, la finalité étant de conserver et de favoriser l'état humide des habitats répertoriés.

Selon les modalités d'inventaire du SAGE, le rendu complet de l'étude se fait sous format papier et informatique, il comprend les documents suivants :

→ Format papier (3 exemplaires)

- Le présent rapport final ;
- L'Atlas cartographique imprimé à l'échelle 1/7000ème en format A3 ;
- Une carte des zones humides inventoriées identifiées par le Code CORINE Biotopes de niveau 1, imprimé au format poster A0 ;

→ Format informatique (DVD-Rom en 3 exemplaires)

- Le rapport final de l'étude (format word et pdf) ;
- L'Atlas cartographique au 1/7000ème (format .mxd et pdf) ;
- La base de données Gwern complétée ;
- La couche SIG polygone au format shape des zones humides ;
- La couche SIG polyligne au format shape du réseau hydrographique ;
- La couche SIG point au format shape des sondages pédologiques ;
- Une copie des fiches de terrain.

Les différents objectifs et continuités du présent inventaire des zones humides sont les suivants :

- Intégration aux documents du SAGE pour une gestion à l'échelle du bassin versant ;
- Délimitation des ZHIEP et ZSGE ;
- Intégration dans les documents d'urbanisme (PLU, carte communale, …) ;
- Application de la nomenclature EAU (projet IOTA) ;
- Exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

L'intégration de la présente étude dans les documents d'urbanisme constitue un nouvel élément dont il faut désormais tenir compte pour les différents projets de développement local. Il faudra également prendre en compte les zones « fonctionnelles » au regard de l'eau, qui ne sont pas forcément « zones humides » : remontées de nappes, inondations, etc.

ANNEXES

- ANNEXE N°1 : Délibération du groupe d'acteurs au conseil municipal

- ANNEXE N°2 : Compte-rendu de la réunion de présentation au groupe d'acteurs locaux du 19 juin 2014

- ANNEXE N°3: Compte-rendu de la réunion d'information aux exploitants et propriétaires du 8 juillet 2014

- ANNEXE N°4 : Compte-rendu de la réunion de restitution provisoire au groupe d'acteurs locaux du 18 novembre

- ANNEXE N°5 : Compte-rendu du conseil municipal du 24 novembre

- ANNEXE N°6 : Remarques déposées lors de la phase de levée de doute

- ANNEXE N°7 : Flore observée sur la commune de La Peyratte lors de la campagne de terrain

ANNEXE 1

Délibération du conseil municipal validant la liste du groupe d'acteurs locaux

Certifié exécutoire
Transmis en Sous-Préfecture le : 16 AVR. 2014
Publié le : 16 AVR. 2014
Le Maire,

N° 2014-04-10

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DES DEUX-SEVRES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA PEYRATTE

Séance du 10 avril 2014

L'an deux mil Quatorze le Dix Avril, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Jean-Claude GUERIN, Maire.

Présents : M. GUERIN Jean-Claude, Mme PILLOT Marguerite, M. RAUX Samuel, Mme RECOUPE Sylvie, Mme BUTET Laëtitia, M. FRANCOIS Xavier, M. HERRIBERRY Dimitri, Mme BEAUFORT Magalie, M. CAILLEAUD Gérard, M. GOURBEAU Benjamin, Mme PROTTEAU Joëlle, Mme MICHEAU Séverine
Absents : Mme BREMENT-MARQUIS Monique, Mme BAUDRY Florence, M. GUILBAUT Bernard,
Pouvoirs : Mme BREMENT-MARQUIS Monique à M. CAILLEAUD Gérard, M. GUILBAUT Bernard à M. GUERIN Jean-Claude
Secrétaire : M. RAUX Samuel

Nombre de membres	DATE DE LA CONVOCATION
Afférents au conseil municipal : 15	3 avril 2014
En exercice : 15	DATE D'AFFICHAGE
Qui ont pris part à la délibération : 14	16 avril 2014

OBJET / INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES – CONSTITUTION DU GROUPE D'ACTEURS LOCAUX

Dans le cadre de l'inventaire des zones humides nécessaire pour l'élaboration, la commune de **La Peyratte** doit mettre en place un groupe **d'acteurs locaux** de 15 personnes environ chargé d'accompagner la démarche dudit inventaire, réalisé par le cabinet d'études NCA Environnement.

La composition du groupe de travail se compose ainsi :

- un ou plusieurs élus dont le maire (ou son représentant),
- plusieurs exploitants agricoles locaux,
- un élu du Syndicat de rivière (quand il existe),
- un représentant …
  - d'une association de chasse,
  - d'une association de pêche,
  - d'une association de protection de la nature,
  - d'une association de randonneurs,
  - de la propriété foncière.
  - de la Commission Locale de l'Eau
  - de l'ONEMA (Office National de l'Eaux et des Milieux Aquatiques

- Il est à noter que peuvent être conviés à ce groupe de travail tous les acteurs locaux ou instances extérieures ayant un rôle, une connaissance ou un intérêt lié aux zones humides et aux cours d'eau,

Certifié exécutoire
Transmis en Sous-Préfecture le : 16 AVR. 2014
Publié le : 16 AVR. 2014
Le Maire,

MAIRIE DE LA PEYRATTE (DEUX-SÈVRES)

N° 2014-04-10

Après en avoir délibéré, sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, **désigne** comme membres du groupe d'acteurs locaux pour l'inventaire des zones humides :

- M. GUERIN Jean-Claude, Maire de La Peyratte (élu référent)
- Mme PILLOT Marguerite, élue
- Mme PROTTEAU Joëlle, élue
- M. RAUX Samuel, élu

- M. DENOUE Christophe, exploitant
- PAILLIER Anthony, exploitant
- BOUILLE Joël, exploitant
- SENE Didier, exploitant
- JAULIN Jean-Pierre, exploitant
- PIED Maryline, exploitante
- BIRONNEAU Jean-Michel, exploitant retraité

- un élu du Syndicat de rivière (Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet)
- un représentant d'une association de protection de l'environnement (Deux-Sèvres Nature Environnement ; Groupe Ornithologique de Deux Sèvres)
- un représentant du Comité Départemental de la Randonnée Pédestre des Deux-Sèvres
- un représentant d'une association de pêche (Fédération Deux-Sèvres Pêche Et Protection En Milieu Aquatique)
- un représentant des propriétaires fonciers (Syndicat départemental de la propriété privée rurale 79)
- un Représentant du Centre Régional de la Propriété Forestière Poitou-Charentes
- un représentant du Service Départemental de l'ONEMA 79
- un représentant de la CLE ou de la cellule animation de la CLE (SAGE THOUET)

ANNEXE 2

Compte-rendu de la réunion de présentation au groupe d'acteurs locaux du 19 juin 2014

NCA Environnement
11 Allée Jean Monnet
86170 Neuville-de-Poitou
Tél. 05 49 00 43 20
Fax 05 49 00 43 30
Email : accueil@nca-env.fr
www.nca-env.fr
www.nca-methanisation.fr

Études et conseils en environnement
Assainissement collectif
Assainissement non collectif
Maîtrise d'œuvre
Protection des eaux
Hydraulique fluviale
Environnement et agriculture
Méthanisation
Gestion des milieux
Démarche d'insertion écologique
Inventaire faune et flore
Environnement et aménagement

INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES, DU RESEAU HYDROGRAPHIQUE ET DES PLANS D'EAU

COMMUNE DE LA PEYRATTE

Pays de Gâtine Parthenay www.gatine.org

LA PEYRATTE

Compte-rendu
Réunion de lancement et réunion de terrain
Groupe d'acteurs locaux

19 juin à 14h00

Objet **:** Présentation de la démarche d'inventaire des zones humides
Présentation de la pré-localisation des zones humides
Présentation de la méthodologie sur le terrain

afaq 26000 Responsabilité sociétale

LUCIE

Première entreprise française à avoir obtenu en avril 2011 l'AFAQ 26000 et en janvier 2012 la labellisation LUCIE pour son engagement dans la RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) et le développement durable.

OPQIBI L'INGÉNIERIE QUALIFIÉE N° 00 04 1425

SAS au capital de 110 000 €
N° identification :
343 460 622 RCS Poitiers
APE : 7112B
N° TVA : FR 57 343 460 622

Sommaire

Participants à la réunion

REUNION DE PRESENTATION AU GROUPE D'ACTEURS LOCAUX

Introduction

Cadre juridique de l'inventaire

Définition d'une zone humide

Localisation des zones humides

Types de zone humide

Fonctionnalités

Inventaire des zones humides

Démarche de concertation et de communication

Méthodologie d'inventaire

Discussion/questions posées durant la présentation

Bilan de l'analyse des planches de l'atlas de pré-localisation

Bilan de la concertation11

REUNION DE PRESENTATION SUR LE TERRAIN

Introduction

Présentation de la méthodologie sur le terrain14

Bilan de la concertation de terrain16

Suite de la démarche d'inventaire

Participants à la réunion

Intervenants extérieurs	
NCA Environnement	M. LE DRET Romain - Ingénieur flore
NCA Environnement	Mme RISTOR Marie - Ingénieur pédologue
Pays de Gâtine	M. BRANSIECQ Maxence - Chargé de mission
	M. GARGOT Adrien - Stagiaire
Membres du groupe d'acteurs	
Maire	M. GUERIN Jean Claude
Adjoints au maire	M. RAUX Samuel
	Mme PROTTEAU Joëlle
Conseillère municipale	Mme PILLOT Marguerite
Agriculteurs	M. DENOUE Christophe
	M. PAILLIER Anthony
	M. BOUILLE Joël
	M. SENE Didier
	M. JAULIN Jean Pierre
	Mme PIED Maryline
	M. BIRONNEAU Jean Michel
Habitant	M. BRUNET Nicolas
SAGE Thouet	M. PEAUD Pierre - Animateur
Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet (SMVT)	M. CHARRUAUD Guillaume
ONEMA 79	

REUNION DE PRESENTATION AU GROUPE D'ACTEURS LOCAUX

Introduction

La première réunion du groupe d'acteurs locaux s'est déroulée à 14h, le 19 juin 2014, à la salle des fêtes de la Peyratte. L'objectif est de réunir les différents acteurs locaux afin qu'ils puissent prendre connaissance du déroulement de l'étude qui va se réaliser sur leur territoire.

M. GUERIN introduit la séance et remercie les participants de leur présence. Il donne la parole à M. BRANSIECQ, qui explique que l'inventaire est réalisé dans une mutualisation de 47 communes de Pays de Gâtine. Inventaire qui est demandé par les SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau) et qui est intégré par la suite dans les documents d'urbanisme de la commune. M. BRANSIECQ laisse ensuite la parole à Mme RISTOR.

Dans un premier temps, Mme RISTOR présente un diaporama expliquant différents points :

- le contexte et les objectifs de l'inventaire,
- des rappels sur les zones humides,
- la méthodologie d'inventaire,
- les résultats attendus,
- le planning d'intervention.

Dans un second temps, les différents outils de pré-localisation des zones humides sont présentés aux membres du groupe d'acteurs locaux, par le biais de l'atlas de pré-localisation des zones humides, afin de vérifier avec l'ensemble des membres la validité de cette pré-délimitation et de recueillir un maximum d'informations (ruissellements, drainages, sources, lavoirs, fontaines, occupation du sol, noms des exploitants, etc).

Enfin, un déplacement sur le terrain est prévu afin d'expliquer au groupe d'acteurs la méthodologie de délimitation des zones humides et les critères utilisés pour cela, pédologie et flore principalement.

Cadre juridique de l'inventaire

Le cadre juridique de cet inventaire est fixé par différentes réglementations :

- La loi sur l'eau du 3 janvier 1992 modifiée en 2006 a pour fondement la gestion collective de l'eau et des milieux aquatiques, qui constituent un patrimoine fragile et commun à tous. Les zones humides y sont identifiées comme des espaces contribuant à la gestion équilibrée de la ressource en eau ;

- Le SDAGE Loire Bretagne 2010-2015, adopté le 15 octobre 2009 par le comité de bassin, prévoit, dans l'un de ses quinze objectifs principaux, la sauvegarde et la mise en valeur des zones humides, principe mis en œuvre au niveau des SAGE ;

- Le SAGE Thouet définit les modalités d'inventaires des zones humides, pour que ceux-ci soient réalisés de la même manière sur toutes les communes.

Définition d'une zone humide

La définition d'une zone humide est donnée par le code de l'environnement (art. L.211-1). Ainsi, les zones humides sont définies comme "des terrains exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre, de façon permanente ou temporaire la végétation, quand elle existe, est dominée par des plantes hygrophiles pendant une partie de l'année".

Trois critères permettent de déterminer s'il s'agit d'une zone humide ou non :

- La présence de végétation hygrophile ;
- L'hydromorphie des sols ;
- L'hydrologie, ou présence d'eau.

Le schéma suivant permet de représenter l'étendue des milieux répondant à la définition de «zones humides» :



Mme RISTOR souligne la confusion trop souvent faite entre zone humide et zone inondable.

Localisation des zones humides

Il existe une diversité de zones humides mais le moteur reste la présence d'eau de manière temporaire à prolongée. Ainsi, dès lors que les conditions nécessaires sont réunies, il est possible d'observer des zones humides partout où le contexte leur est favorable. On observe donc des zones humides de plateau limoneux, de tête de vallon, de bordure de cours d'eau ou de plaine alluviale.

Types de zone humide

Les zones humides recouvrent une diversité de milieux, on peut citer :

- les roselières,
- les prairies humides,
- les mares,
- les boisements humides,
- les terres cultivées,
- les peupleraies…

Les zones dites «dégradées», comme les terres agricoles et paysages artificialisés (peupleraies…) peuvent présenter au moins un des critères d'identification des zones humides, notamment la présence de sols hydromorphes. Ces secteurs seront donc également identifiés.

Fonctionnalités

De cette diversité de types de zones humides, découle une diversité de fonctions, desquelles l'Homme tire des bénéfices, nommés «services rendus».

FONCTIONS HYDROLOGIQUES

Lors d'évènements pluvieux importants, les zones humides recueillent une part plus ou moins importante des volumes de crues en fonction leur capacité à s'étendre et en fonction de leur état de «conservation», c'est-à-dire si elles s'avèrent encore existantes et si elles sont plus ou moins aptes à remplir cette fonction. Ces zones humides constituent ce que l'on nomme une «zone d'expansion de crue».
Le maintien de ces volumes d'eau de manière plus ou moins prolongée dans les zones humides, permet de réduire sensiblement l'importance des volumes d'eau distribués en aval et ainsi de réduire la gravité des phénomènes d'inondation lors d'évènements pluvieux remarquables.

Ces volumes d'eau stockés temporairement peuvent également participer à la recharge des nappes en période hivernale et ainsi restituer l'eau tout le reste de l'année et permettre un soutien d'étiage l'été, ce qui est indispensable au maintien de la vie aquatique.

FONCTIONS BIO-GEO-CHIMIQUES

Les zones humides permettent de ralentir des écoulements de surface et favorisent la sédimentation et le stockage des matières présentes dans les eaux et des polluants qui y sont associés. Certaines de ces substances pourront être absorbées par la végétation et d'autres pourront être stockées et/ou dégradées (au moins en partie) par voie bactérienne.

Les zones humides contribuent donc à l'épuration des eaux et à l'élimination/stockage des nitrates, phosphores, produits phytosanitaires, matières en suspensions…

Elles contribuent ainsi au maintien de la qualité de l'eau qui arrive dans les cours d'eau ou bien dans les nappes.

FONCTIONS ECOLOGIQUES

Les zones humides peuvent constituer des réservoirs d'espèces faunistiques et floristiques parfois rares et menacées.
Elles sont indispensables pour l'hivernage/la migration/la reproduction de nombreux oiseaux d'eau ainsi que pour la faune et la flore des étangs et la reproduction des certains poissons et crustacés.

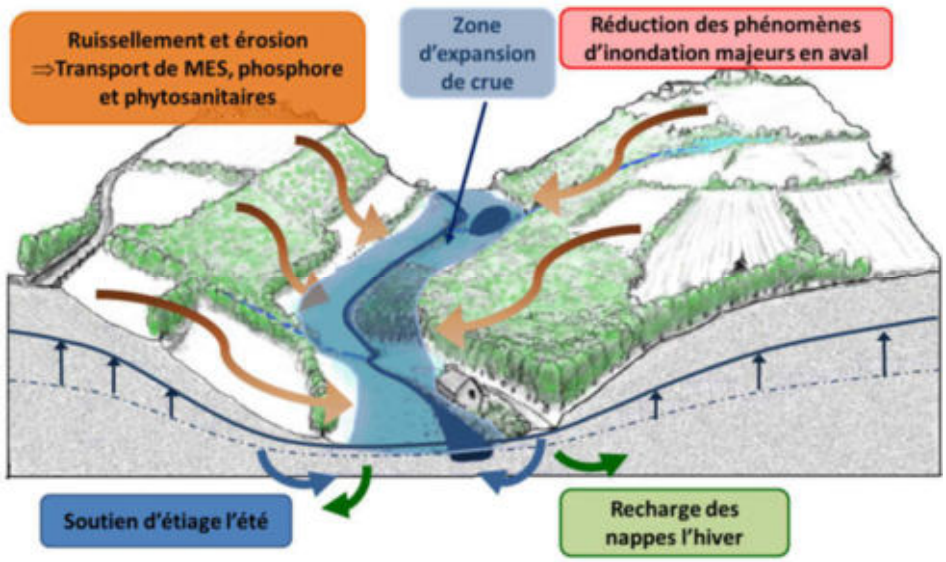

VALEURS SOCIO-ECONOMIQUES ET CULTURELLES

Les zones humides présentent également des intérêts socio-économiques et culturels importants tels que :

- la pêche,
- la chasse,
- la culture maraîchère,
- le pâturage,
- la fauche,
- la populiculture,
- les randonnées,
- les loisirs nautiques,
- les observatoires pour la biodiversité…

Inventaire des zones humides

L'inventaire est destiné à mieux connaître les zones humides du territoire, il s'agit bien d'un inventaire de connaissance qui ne constitue pas un inventaire des zones humides au titre de la Police de l'eau. Cet inventaire consiste à localiser, caractériser et mieux comprendre le fonctionnement des zones humides compte-tenu de leur rôle au sein du bassin versant. Une meilleure connaissance des zones humides constitue ainsi un élément incontournable pour répondre aux enjeux des SAGE concernant la gestion de la ressource en eau, tant sur le plan qualitatif que quantitatif.

Outre les zones humides, différents éléments tels que les mares et plans d'eau ainsi que le réseau hydrographique seront inventoriés car ces milieux sont étroitement liés aux zones humides.

Démarche de concertation et de communication

La concertation et la communication sont essentielles dans toute la démarche d'inventaire, puisque les acteurs locaux sont bien souvent les actuels gestionnaires des zones humides et ainsi, du fait de leur connaissance du territoire, ils constituent une source d'information essentielle sur les zones humides à l'échelle communale. Le groupe d'acteurs locaux délibéré par le Conseil Municipal est avant tout un groupe de travail et de réflexion, mais son rôle consiste également à diffuser l'information auprès de la population.

Méthodologie d'inventaire

PHASE DE PRELOCALISATION DES ZONES HUMIDES

La phase de pré-localisation est un moyen de définir et de délimiter les zones humides potentielles. Elle est réalisée à l'échelle du bassin-versant et consiste donc à identifier, sur le territoire, les secteurs à forte probabilité de présence de zones humides, afin d'optimiser les phases suivantes.

Les principales sources d'information dont nous disposons sont les suivantes :

- pré-localisation Eau-Mega,
- réseau hydrographique,
- carte géologique,
- carte des sols,
- aléa des remontées de nappes,
- topographie,
- photo-aériennes,
- scan 25.

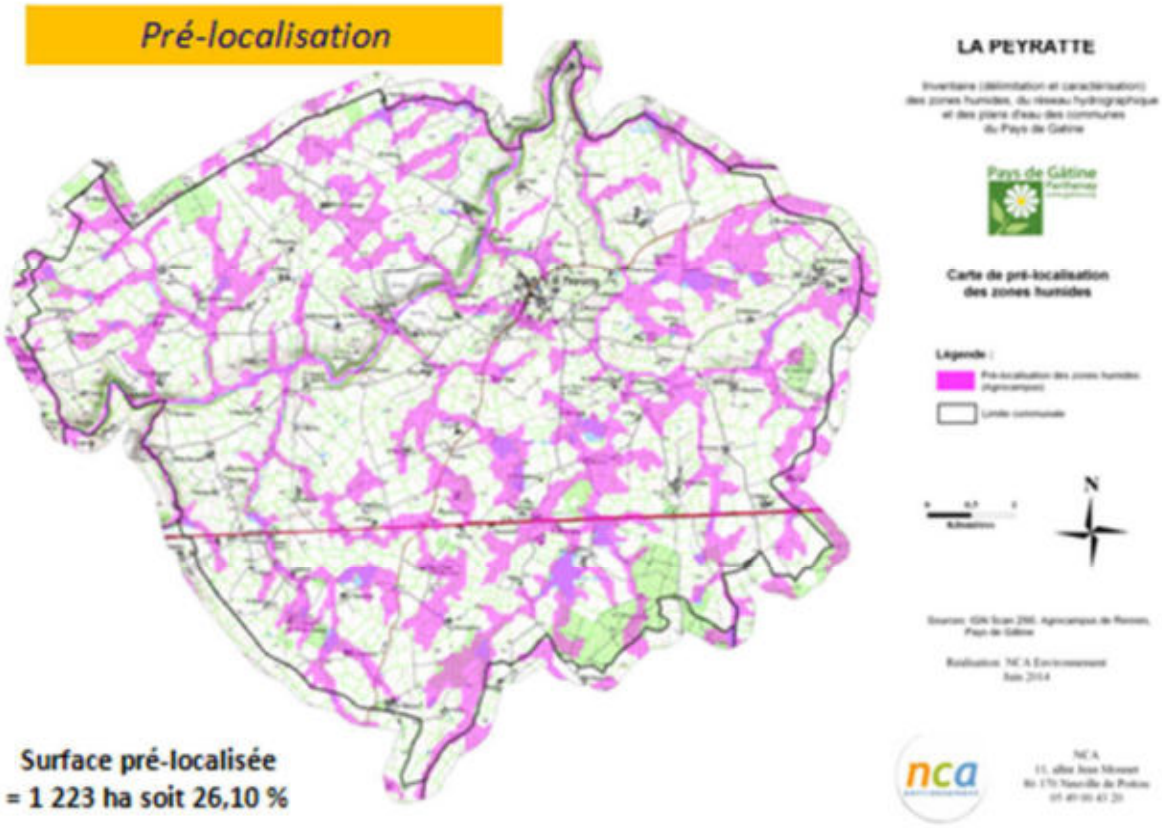

Carte de prélocalisation des zones humides de la Peyratte
(sources : Pays de Gâtine, Eau Mega, NCA)

PHASE D'INVENTAIRE ET EXPERTISE DE TERRAIN

L'ensemble du territoire communal sera concerné par cet inventaire à l'exception des surfaces imperméabilisées. L'échelle de cartographique des zones humides sera au 1/7000ème.

Il s'agit d'identifier et délimiter, grâce des investigations de terrain, les zones humides effectives, c'est-à-dire, les zones qui présentent effectivement un caractère humide lorsque l'on suit la procédure d'identification bâtie en cohérence et de manière conforme à la réglementation en vigueur.

Sur le terrain, la végétation sera observée afin de repérer les espèces indicatrices ou les habitats de zones humides. Dans un second temps, le critère pédologique sera utilisé afin de délimiter précisément les contours des zones humides. Dans les zones cultivées, seul le critère pédologique pourra être utilisé, en l'absence de végétation caractéristique.

PHASE DE CARACTERISATION

L'ensemble des données recueillies sur les zones humides de la commune (flore, pédologie, fonctionnement,…) seront renseignées dans une base de données géo-référencée (Logiciel GWERN).

Discussion/questions posées durant la présentation

La réunion de présentation de la méthodologie auprès des exploitants agricoles et des propriétaires a lieu le 8 juillet, initialement prévu à 14h. Le groupe d'acteurs décide de décaler la réunion au soir (20h30) pour permettre ainsi aux différentes personnes de venir, surtout pendant la période des moissons.

Mme RISTOR propose de mettre en place un référant par journée ce qui permet ainsi de mieux connaitre le territoire et de prévenir les différents personnes lors des visites sur les parcelles. Cette méthode ne convient pas du tout au groupe d'acteurs, ne voulant pas se déplacer sur les parcelles des voisins.

Bilan de l'analyse des planches de l'atlas de pré-localisation

Lors de la réunion, les planches de l'atlas de pré-localisation sont passées en revue une à une. Les pré-localisations présentées sont issues du travail du bureau d'étude Eau Méga. Le groupe d'acteur indique qu'à part leurs parcelles, ils ne connaissent pas le terrain et ne vont pas dire quelles parcelles de leurs voisins sont humides. De ce fait, le visionnage des planches permet de récolter essentiellement le nom des personnes exploitants les parcelles.

Planche AF38:
Le terrain est relativement plat et il n'y a pas d'écoulement. Le bois est humide. La zone prélocalisée en dessous du Petit Fontenioux avec une mare est trop large d'après les acteurs.

Planche AF39:
Sur cette planche, le terrain est plat et la prélocalisation est trop importante au niveau du Petit Fontenioux.

Planche AF40:
Le groupe indique des parcelles drainées au lieu-dit le Cout. Le long de la Rivière du Pont Buret se trouve des zones humides mais moins large que la prélocalisation.

Planche AF41:
Les parcelles autour de l'Etang d'Artebouc sont humides et celles de la Maison blanche sont drainées.

Planche AG38:
En général, la prélocalisation est beaucoup plus large que la réalité du terrain.

Planche AG39 :
La carrière s'est agrandie et les parcelles aux alentours sont moins humides du fait du dénivelé du terrain.

Planche AG41:
Le secteur de la Pïonnière est humide mais la prélocalisation est trop grande. Une parcelle avec des fritilaires est indiquée dans ce secteur. Un étang a été créé vers la Folatière.

Bilan de la concertation

Au cours de cette première réunion, les membres du groupe d'acteurs locaux ont fait part de leur inquiétude quant aux futures conséquences de cet inventaire. En effet, même s'il ne s'agit que d'un inventaire de connaissances, certains agriculteurs craignent une évolution de la réglementation en leur désavantage.

La réunion de présentation aux exploitants agricoles et propriétaires sera décalée à 20h30 le 8 juillet pour pouvoir avoir un maximum de personnes et récupérer ainsi les numéros de téléphone pour contacter les personnes désirant venir sur le terrain.

REUNION DE PRESENTATION SUR LE TERRAIN

Introduction

La démonstration sur le terrain s'est déroulée à la suite de la présentation en salle.

L'objectif de cette réunion est de présenter au groupe d'acteurs locaux la méthodologie de délimitation des zones humides, au travers d'une démonstration sur le terrain. Ainsi, les différents critères de reconnaissance (flore et pédologie) sont expliqués concrètement.



Membres du groupe d'acteurs

Présentation de la méthodologie sur le terrain

Sur le terrain, la végétation est observée afin de repérer les espèces indicatrices ou les habitats de zones humides. Dans un second temps, le critère pédologique est utilisé afin de délimiter précisément les contours des zones humides. Sur les zones cultivées, seul le critère pédologique peut être utilisé en l'absence de végétation caractéristique.

Le groupe s'est déplacé sur une parcelle fauchée à côté du bourg, au niveau des Places.

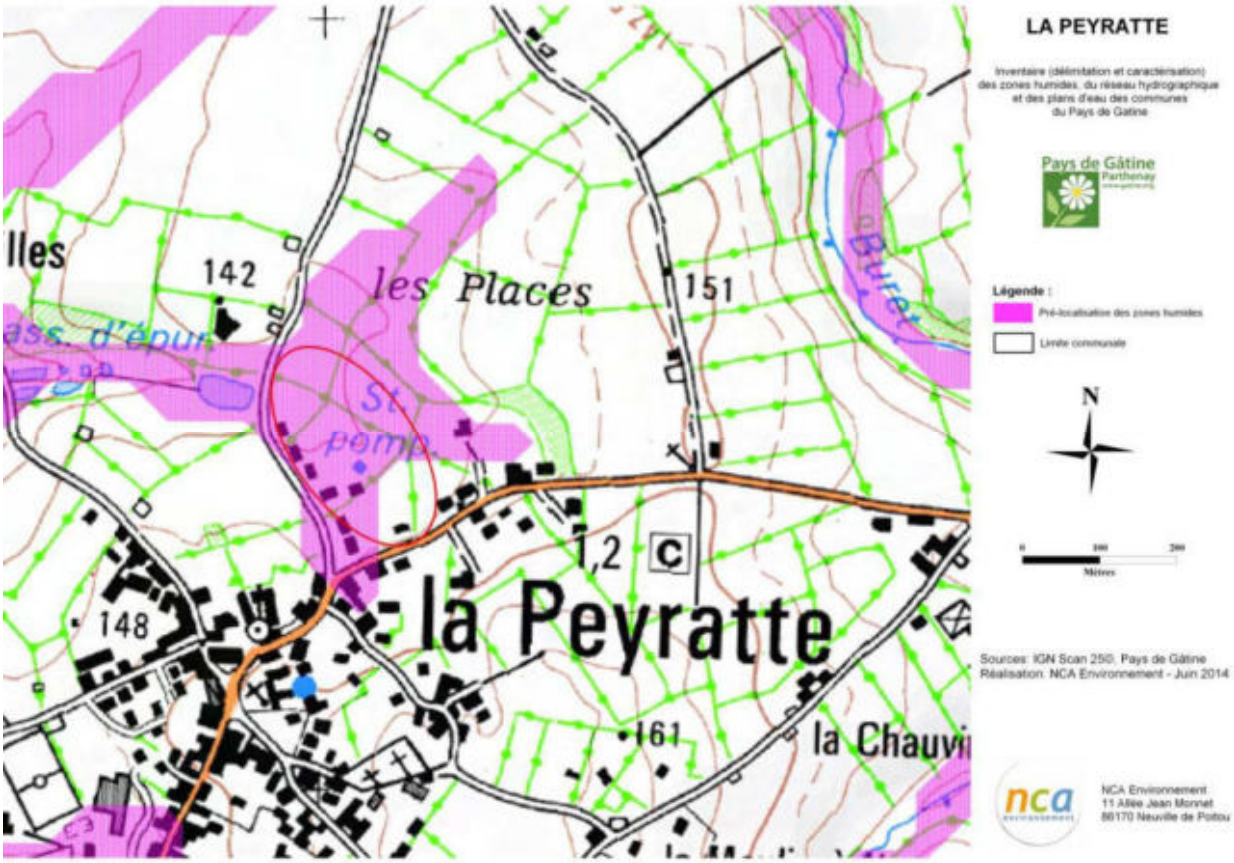

Localisation générale du site présenté lors de la réunion de terrain

Mme RISTOR commence par rappeler les deux critères définissant une zone humide : végétation hygrophile et sol hydromorphe.
D'un point de vue floristique, M. LE DRET rappelle que les plantes hygrophiles doivent représenter une surface supérieure ou égale à 50% de la superficie totale de la zone pour pouvoir la définir comme humide.

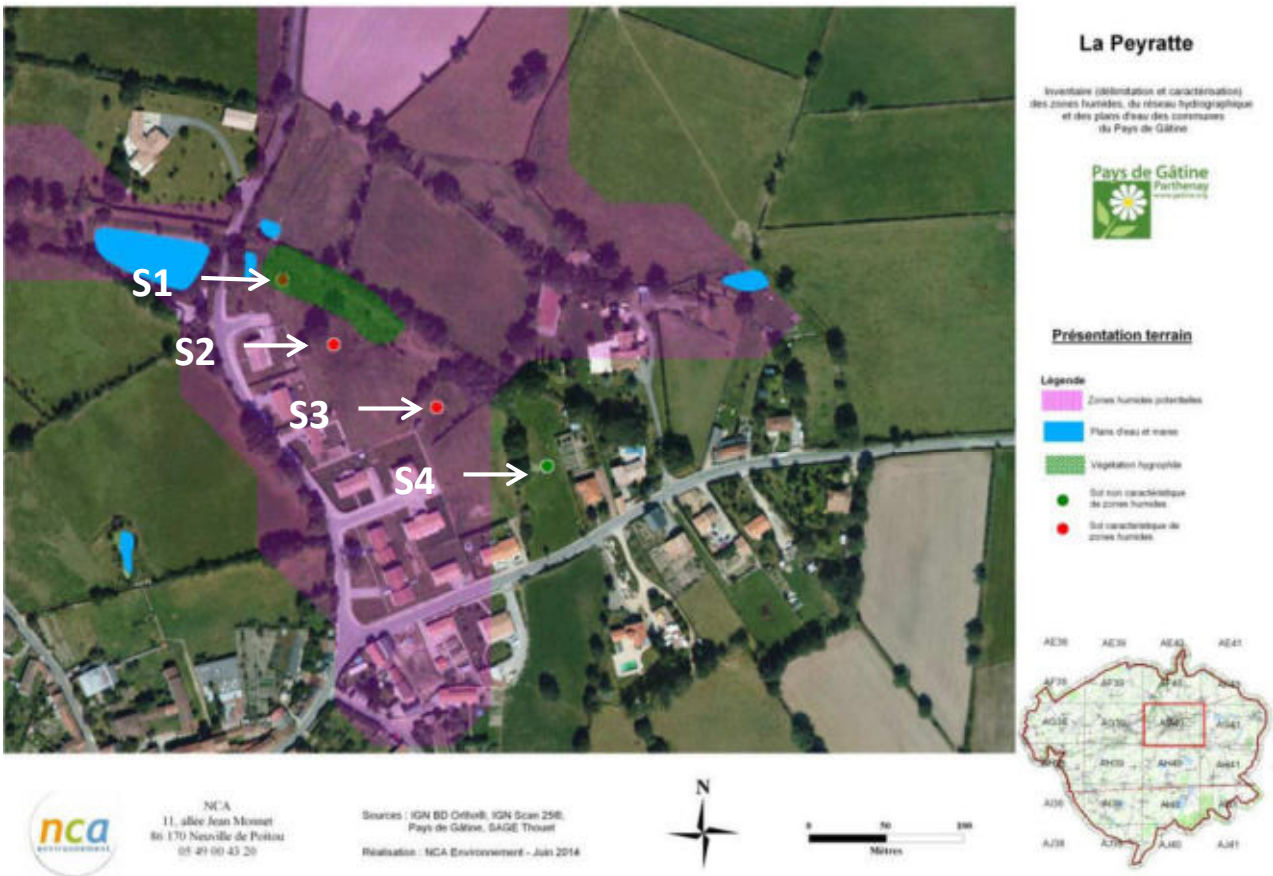

Observations tirées de la démonstration sur le terrain (sondages pédologiques effectués, végétation hygrophile et éléments complémentaires)

M. LE DRET présente les espèces caractéristiques de zones humides : Renoncule acre, Renoncule rampante, Oseille crépue, Jonc acutiflore, Jonc diffus, Flouve odorante, Typha, Laiche en étoile, Laiche des lièvre, Fromental, Ray-grass italien, Scrophulaire à oreillettes, Lycope d'Europe, Iris, Millepertuis, Veronique beccabunga, Lysimmaque et Baldingère. L'ensemble de ces espèces hygrophiles représente plus de 50% de la surface, la prairie sera donc classée en zone humide.

Mme RISTOR effectue un premier sondage dans la prairie, malgré la végétation présente. Ce sondage (S1) est caractéristique de zone humide. Il s'agit d'un sol présentant des traces d'oxydation entre 0 et 25 cm de profondeur.

Afin de délimiter la zone humide, plusieurs sondages (S2 et S3) sont réalisés sur la parcelle fauchée (en remontant), où seul le critère pédologique est utilisé. Les sols trouvés sont encore caractéristiques de zone humide (traces d'hydromorphie à 10 cm de profondeur).
Un sondage (S4) est réalisé dans la parcelle voisine. Le sol trouvé n'a pas assez de traces d'hydromorphie pour être caractéristique d'un sol de zone humide.

La délimitation de la zone humide se dessine grâce aux différents sondages réalisés.

Bilan de la concertation de terrain

M. LE DRET et Mme RISTOR demandent aux acteurs locaux si la méthodologie d'inventaire leur apparaît plus claire et s'ils souhaitent étudier d'autres secteurs de la commune. La présentation est jugée par le groupe suffisamment explicite car elle a permis de montrer l'ensemble des critères de caractérisation des zones humide et la démarche permettant de définir les contours de ces dernières.

Suite de la démarche d'inventaire

Le travail de terrain débutera mi-août. Les différents exploitants et propriétaires concernés et souhaitant accompagner les techniciens de NCA sur le terrain seront contactés. Suite à cet inventaire, la cartographie provisoire des zones humides sera déposée en mairie pendant deux semaines minimum (phase de levée de doutes), puis la cartographie sera présentée au groupe d'acteurs locaux lors d'une réunion de restitution.

ANNEXE 3

Compte-rendu de la réunion exploitants et propriétaires du 8 juillet 2014

NCA Environnement
11 Allée Jean Monnet
86170 Neuville-de-Poitou
Tél. 05 49 00 43 20
Fax 05 49 00 43 30
Email : accueil@nca-env.fr
www.nca-env.fr
www.nca-methanisation.fr

Études et conseils en environnement
Assainissement collectif
Assainissement non collectif
Maîtrise d'œuvre
Protection des eaux
Hydraulique fluviale
Environnement et agriculture
Méthanisation
Gestion des milieux
Démarche d'insertion écologique
Inventaire faune et flore
Environnement et aménagement

INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES, DU RESEAU HYDROGRAPHIQUE ET DES PLANS D'EAU

COMMUNE DE LA PEYRATTE

Compte-rendu
Réunion d'information à l'intention des agriculteurs et des propriétaires
8 juillet 2014

Objet **:** Présentation de la démarche d'inventaire des zones humides

Première entreprise française à avoir obtenu en avril 2011 l'AFAQ 26000 et en janvier 2012 la labellisation LUCIE pour son engagement dans la RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) et le développement durable.

SAS au capital de 110 000 €
N° identification :
343 460 622 RCS Poitiers
APE : 7112B
N° TVA : FR 57 343 460 622

Sommaire

Participants à la réunion
Introduction
Cadre juridique de l'inventaire
Définition d'une zone humide
Localisation des zones humides
Types de zones humides
Fonctionnalités des zones humides
Inventaire des zones humides
Démarche de concertation et de communication
Méthodologie d'inventaire
Planning
Discussion/questions posées
Bilan de la réunion et suites de la démarche

Participants à la réunion

Intervenants extérieurs	
LE DRET Romain	NCA environnement
LAMARQUE Stéphane	NCA environnement
GOHARD Pierre	SAGE Thouet
BRANSIECQ Maxence	Pays de Gâtine
Participants à la réunion	
GOUBEAU Claude	
GANNE Philippe	Exploitant
JAMONNEAU Claude	Exploitant
MOREAU Christophe	Exploitant
PELLETIER Michel	
BILLON Michel	Exploitant
BONNISSEAU Brigitte	Exploitant
THOMAS Gilles	Exploitant
GIROIRE Francis	
DEMARLY Vincent	Exploitant
FRAGU Jean-Marie	Exploitant
JAULIN Patrice	Exploitant
LAMARCHE Jean-Marc	Propriétaire
ROUVREAU Yohan	Exploitant
BOULIN Aurélien	Exploitant
PILLOT Patrick	Propriétaire
DUPONT Gilles	Propriétaire
SIMON Fernand	Propriétaire
LIAIGRE Guy	Propriétaire
GUIGNARD Michel	Propriétaire
RIVIERE Raymond	Propriétaire
BILLON Pierre	Propriétaire
BIRONNEAU Jean-Michel	Propriétaire
PAILLIER Anthony	Exploitant
ROCS Serge	Exploitant
SENE Didier	Exploitant

PELLETIER Gilles	Propriétaire
SACHE Jacky	Exploitant
DENOUE Christophe	Exploitant
GAILLARD Samuel	Exploitant
VEILLON Damien	Exploitant
FLEURY James	Retraité
VEILLON Jean	Propriétaire
BERNELAS Bruno	Exploitant
BONNET Yannick	Exploitant
MOREAU Cyril	Exploitant
MENARD René	Propriétaire
PELLETIER Bernard	Propriétaire
JAULIN Jean-Luc	Exploitant
PELLETIER Ludovic	Exploitant
BRUNET Nicolas	
CLUZEAU Patrice	Propriétaire
JAULIN Jean-Pierre	Exploitant
SIMON Lionel	Exploitant
FERJOU Michel	Exploitant
DELION (GAEC)	Propriétaire - exploitant
GIRAULT Claude	Propriétaire
PANNOUX Michel	Propriétaire
PASTUREAU Maurice	Propriétaire
AYRAULT Jean-Michel	Propriétaire - exploitant
SUPRIEN Jean-François	Propriétaire - exploitant
BOUILLE Joël	Propriétaire - exploitant
GUITTON Fréderic	Propriétaire - exploitant
BOURDIN Jean	Propriétaire
SIMON Frédéric	Exploitant
PROTTEAU Joëlle	Retraité

Introduction

La réunion s'est déroulée à 20h30, le 8 juillet 2014, à la salle des fêtes de La Peyratte.

L'objectif étant de présenter, à l'ensemble de la population concernée (agriculteurs et propriétaires), la démarche générale d'inventaire des zones humides.

M. GUERIN ouvre la réunion en remerciant les personnes présentes et donne ensuite la parole à M. LE DRET. Ce dernier commence par présenter le bureau d'étude NCA Environnement avant de commencer l'explication de la démarche.

Avant de répondre aux diverses questions, M. LE DRET propose de débuter par une présentation du contexte réglementaire dans lequel s'inscrit l'étude. Il définit ensuite les zones humides et les raisons pour lesquelles il est important d'inventorier ces milieux, avant de continuer sur les modalités de la démarche et la méthodologie d'inventaire. Enfin il présentera les résultats attendus et leur intégration dans les documents d'urbanisme.

Cadre juridique de l'inventaire

Le cadre juridique de cet inventaire est fixé par différentes réglementations :

- La loi sur l'eau du 3 janvier 1992 modifiée en 2006 a pour fondement la gestion collective de l'eau et des milieux aquatiques, qui constituent un patrimoine fragile et commun à tous. Les zones humides y sont identifiées comme des espaces contribuant à la gestion équilibrée de la ressource ;
- Le SDAGE Loire Bretagne 2010-2015, adopté le 15 octobre 2009 par le comité de bassin, prévoit, dans l'un de ses quinze objectifs principaux, la sauvegarde et la mise en valeur des zones humides, principe mis en œuvre au niveau des SAGE ;
- La loi sur le développement des territoires ruraux de 2005 pose le principe que la préservation et la gestion durable des zones humides sont d'intérêt général.

La commune de La Peyratte est concernée par le SAGE Thouet sur la totalité du territoire.

La méthodologie d'inventaire des zones humides est définie par les SAGE sur leur territoire. Le SAGE Thouet a défini une méthodologie d'inventaire des zones humides. C'est donc cette-dernière qui sera employée sur la commune.

Définition d'une zone humide

La définition d'une zone humide est donnée par le code de l'environnement (art. L.211-1).
Ainsi, les zones humides sont définies comme "*des terrains exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre, de façon permanente ou temporaire, et la végétation quand elle existe, est dominée par des plantes hygrophiles pendant une partie de l'année*".

Trois critères permettent de déterminer et de délimiter une zone humide :

- La présence de végétation hygrophile ;
- L'hydromorphie des sols ;
- L'hydrologie, ou présence d'eau (une indication à prendre « avec des pincettes » notamment en période de fortes précipitations)

Le schéma suivant permet de représenter l'étendue des milieux répondant à la définition de «zones humides» :



M. LE DRET souligne la confusion trop souvent faite entre zone humide et zone inondable. En effet la zone inondable présente souvent le caractère exceptionnel d'une crue ponctuelle dans le temps.

Alors qu'une zone humide **est engorgée si ce n'est tout au long de l'année, au moins en période hivernale et de manière récurrente**, pour qu'une végétation ou un sol caractéristique s'y développe.

Localisation des zones humides

Il existe une diversité de zones humides mais le moteur reste la présence d'eau de manière temporaire à prolongée. Ainsi, dès lors que les conditions nécessaires sont réunies, il est possible d'observer des zones humides partout où le contexte leur est favorable. On observe donc des zones humides de plateau limoneux, de tête de vallon, de bordure de cours d'eau ou de plaine alluviale.

Types de zones humides

Les zones humides recouvrent une diversité de milieux. On peut citer :

- les roselières,
- les prairies humides,
- les bordures de mares,
- les boisements humides,
- les terres labourées,
- les peupleraies…

Les zones dites «dégradées», comme les terres agricoles et paysages artificialisés (peupleraies…) peuvent présenter au moins un des critères d'identification des zones humides, notamment la présence de sols hydromorphes. Ces secteurs seront donc également identifiés.

Fonctionnalités des zones humides

De cette diversité de types de zones humides, découle une diversité de fonctions, desquelles l'Homme tire des bénéfices, nommés «services rendus».

FONCTIONS BIOGEOCHIMIQUES : EPURATION DES EAUX

Les zones humides agissent comme des zones tampons : elles ralentissent les écoulements de surface et favorisent la sédimentation et le stockage des matières présentes dans les eaux et des polluants qui y sont associés. Certaines de ces substances pourront être absorbées par la végétation et d'autres pourront être stockées et/ou dégradées (au moins en partie) par voie bactérienne.
Les zones humides contribuent donc à l'épuration des eaux et à l'élimination/stockage des nitrates, phosphates, produits phytosanitaires, matières en suspensions…

Elles contribuent ainsi au maintien de la qualité de l'eau rejoignant les cours d'eau ou les nappes. Ce processus naturel peut en partie se substituer à la création d'une station d'épuration.

FONCTIONS HYDROLOGIQUES

Les zones humides sont aussi de véritables « éponges naturelles ». Lors d'évènements pluvieux importants, elles vont capter une grande partie des eaux et ainsi réduire la zone d'expansion de crue. Elles vont ainsi minimiser la gravité des phénomènes d'inondation.

L'eau stockée va ensuite être restituée progressivement tout au long de l'année. Les zones humides participent donc à la recharge des nappes ainsi qu'au soutien d'étiage l'été, ce qui est indispensable au maintien de la vie aquatique.

FONCTIONS ECOLOGIQUES

Les zones humides peuvent constituer des réservoirs d'espèces faunistiques et floristiques parfois rares et menacées (30% des espèces végétales remarquables y sont attribués).

Elles sont indispensables pour l'hivernage, la migration et la reproduction de nombreux oiseaux (50% des espèces d'oiseaux y sont liés) et pour de nombreuses autres espèces faunistiques (amphibiens, reproductions des poissons et crustacés, mollusques, insectes…).

VALEURS SOCIO-ECONOMIQUES ET CULTURELLES

Les zones humides présentent également des intérêts socio-économiques et culturels importants tels que :

- la pêche,
- la chasse,
- la culture maraîchère,
- le pâturage,
- la fauche,
- la populiculture,
- les randonnées,
- les loisirs nautiques,
- les observatoires pour la biodiversité…

Inventaire des zones humides

L'inventaire est destiné à mieux connaître les zones humides du territoire**, il s'agit bien d'un inventaire de connaissance qui ne constitue pas un inventaire au titre de la Police de l'eau**. Ce dernier consiste à localiser, caractériser et mieux comprendre le fonctionnement des zones humides compte-tenu de leur rôle au sein du bassin versant. Une meilleure connaissance des zones humides constitue ainsi un élément incontournable pour répondre aux enjeux du SAGE concernant la gestion de la ressource en eau, tant sur le plan qualitatif que quantitatif.

M. LE DRET précise qu'outre les zones humides, différents éléments tels que les mares et plans d'eau ainsi que le réseau hydrographique seront inventoriés car ces milieux sont étroitement liés aux zones humides. Il insiste également sur le fait que **l'inventaire n'a aucune valeur réglementaire et qu'il ne modifiera en rien les pratiques actuelles.**

Démarche de concertation et de communication

La concertation et la communication sont essentielles durant toute la démarche d'inventaire, les acteurs locaux étant les actuels gestionnaires des zones humides. Du fait de leur connaissance du territoire, ils constituent une source d'information essentielle sur les zones humides à l'échelle communale.

Méthodologie d'inventaire

PHASE DE PRE-LOCALISATION DES ZONES HUMIDES

La phase de pré-localisation est un moyen de définir et de délimiter les zones humides **potentielles**. Elle identifie sur le territoire les secteurs à forte probabilité de présence de zones humides, afin d'optimiser les phases suivantes. Sur la commune de La Peyratte, cette prélocalisation recouvre environ un quart du territoire.

Les principales sources d'information dont nous disposons sont les suivantes :

- pré-localisation Agrocampus de Rennes,
- réseau hydrographique,
- carte géologique,
- carte des sols,
- aléa des remontées de nappes,
- topographie,
- photo-aériennes.

Pré-localisation des zones humides de la commune de La Peyratte (Agrocampus)

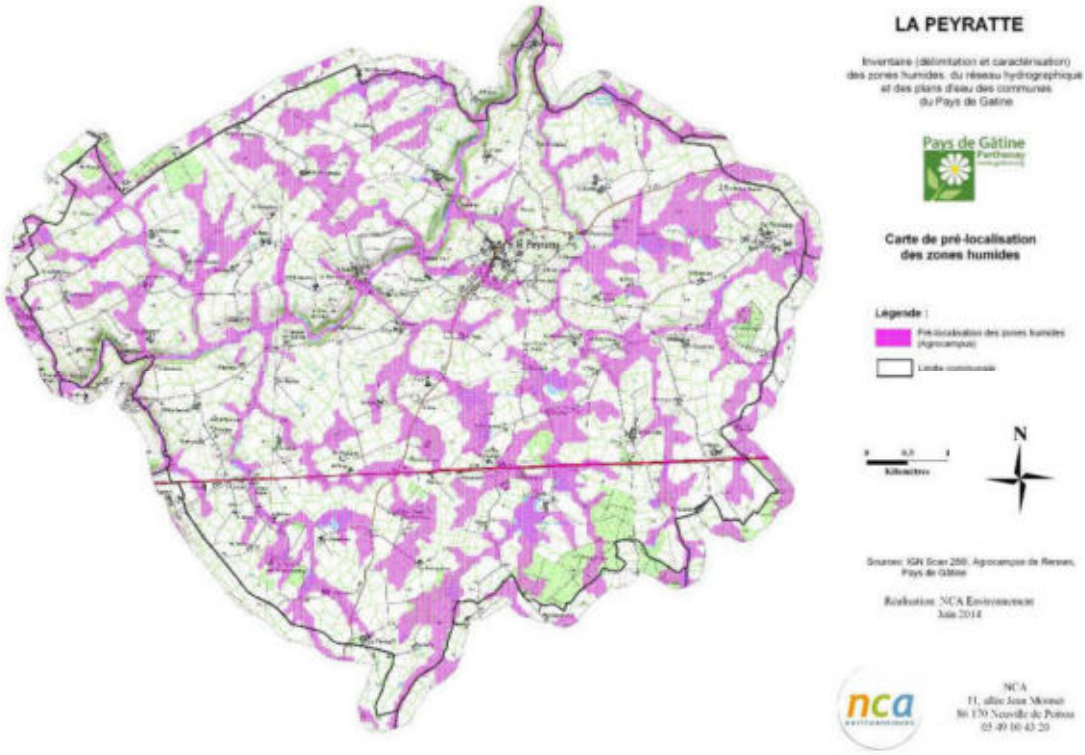

PHASE D'INVENTAIRE ET EXPERTISE DE TERRAIN

L'ensemble du territoire communal sera concerné par cet inventaire à l'exception des surfaces imperméabilisées. L'échelle cartographique de l'atlas des zones humides sera au 1/7000ème.

Il s'agit d'identifier et de délimiter, grâce aux investigations de terrain, les zones humides effectives, c'est-à-dire les zones présentant un caractère humide **lorsque l'on suit la procédure d'identification conforme à la réglementation en vigueur**.

Sur le terrain, la végétation sera listée afin de repérer les espèces indicatrices ou les habitats de zones humides. Dans un second temps, le critère pédologique sera utilisé afin de délimiter précisément les contours des zones humides. Sur les zones cultivées, seul le critère pédologique pourra être utilisé en l'absence de végétation caractéristique.

M. LE DRET indique qu'il ne sera pas accompagné par un référent, bien que cette démarche ait été proposée au groupe d'acteurs locaux. Cependant, il contactera les exploitants et propriétaires dont il aura eu la connaissance auparavant. Il s'excuse par avance des oublis qui pourront avoir lieu.

PHASE DE CARACTERISATION ET BANCARISATION DES DONNEES

L'ensemble des données recueillies sur les zones humides de la commune (flore, pédologie, fonctionnement,…) seront renseignées dans une base de données géo-référencée (Logiciel GWERN).

Planning

La démarche suit un planning bien précis :

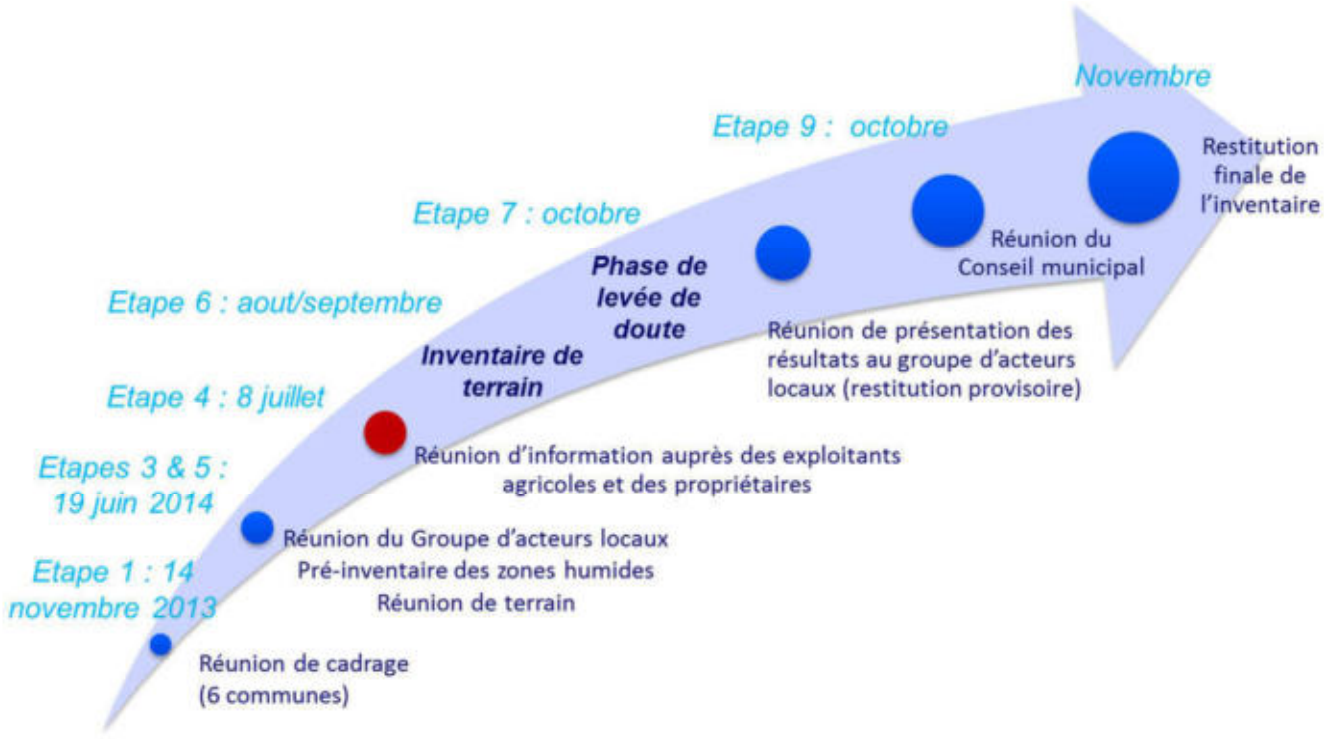

Discussion/questions posées

M. LE DRET demande s'il y a des questions :

- La première interrogation est la suivante : Quelle est la différence entre la superficie de la prélocalisation et la surface de zone humide réelle ?

M. LE DRET explique que cela dépend du contexte communal mais qu'en général la surface de zones humides réelles est équivalente à environ 10% du territoire communal. C'est pour cette raison que la phase de terrain est importante puisqu'elle permet de cartographier précisément ces zones humides à la différence de la prélocalisation qui n'est qu'un résultat de compilations informatiques.

- Une seconde question porte sur le but de l'inventaire.

Pierre GOHARD (animateur du SAGE Thouet) répond que cet inventaire va permettre de mieux connaitre le territoire communal, de quantifier les zones humides afin de les intégrer aux futurs documents d'aménagement du territoire. Il s'agit bien d'un inventaire de connaissance et non d'un inventaire réglementaire.

- Les débats continuent avec une remarque concernant les grands projets nationaux type LGV qui eux, ne sont jamais contrariés par les zones humides.

M. LE DRET et M. GOHARD ne peuvent que déplorer cette situation qui malheureusement est vraie. Cependant, des sommes colossales sont dépensées par ces grands groupes pour les mesures de compensation qui accompagnent les projets (3000ha de compensation pour la LGV Tours Bordeaux)..

- La question suivante a pour sujet la plantation de peupliers en zone humide.

M. LE DRET rappelle que **cet inventaire n'a aucune valeur réglementaire, ni sur les usages, ni sur les pratiques en zones humides**. M. GOHARD ajoute que c'est à la DDT de faire ensuite son travail d'instruction de dossier quant à la dégradation des zones humides. M. BRANSIECQ, en tant que juriste, précise qu'un inventaire réalisé à une échelle de 1/7000eme ne peut pas imposer de pratiques culturales.

- Deux questions sont posées concernant le drainage et le comblement de mare.

Ces pratiques sont déjà réglementées par le Loi sur l'eau de 1992. Une déclaration est nécessaire pour une surface minimale de 1000m² de zone humide impactée et une autorisation pour une surface supérieure à 1ha. Se référer à la rubrique « zones humides » de la Loi sur l'eau.

M. GOHARD indique que La Peyratte n'est pas située sur un bassin d'alimentation de captage d'eau potable. Sur les zones stratégiques telles que Missé, où les taux de nitrates dépassent les 100mg/L, des mesures radicales ont été prises : 0 intrant.

- Une dernière question est posée : Les zones humides deviendront-elles des sites Natura 2000 ?

M. LE DRET répond que non, le but de cet inventaire n'est pas du tout là.

Bilan de la réunion et suites de la démarche

Cette réunion a permis d'informer une bonne partie de la population (agriculteurs et propriétaires).

Les personnes souhaitant être prévenues du passage des ingénieurs sur le terrain, ont pu fournir leurs coordonnées (téléphone, adresse). Le travail de terrain débutera au mois d'aout. Les personnes souhaitant accompagner les ingénieurs de terrain seront contactées.

Suite à cet inventaire, une cartographie provisoire des zones humides sera présentée aux acteurs locaux, puis déposée en mairie. Une phase de levée de doute de deux semaines sera alors engagée.

Les rendus de l'étude se feront au mois de novembre 2014.

ANNEXE 4

Compte-rendu de la réunion de restitution provisoire au groupe d'acteurs locaux du 18 novembre

NCA Environnement
11 Allée Jean Monnet
86170 Neuville-de-Poitou
Tél. 05 49 00 43 20
Fax 05 49 00 43 30
Email : accueil@nca-env.fr
www.nca-env.fr
www.nca-methanisation.fr

Études et conseils en environnement
Assainissement collectif
Assainissement non collectif
Maîtrise d'œuvre
Protection des eaux
Hydraulique fluviale
Environnement et agriculture
Méthanisation
Gestion des milieux
Démarche d'insertion écologique
Inventaire faune et flore
Environnement et aménagement

L'INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES EST COFINANCE PAR L'UNION EUROPEENNE.
L'EUROPE S'ENGAGE EN POITOU-CHARENTES.

INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES, DU RESEAU HYDROGRAPHIQUE ET DES PLANS D'EAU

COMMUNE DE LA PEYRATTE

COMPTE-RENDU
REUNION DE RESTITUTION PROVISOIRE AU GROUPE D'ACTEURS LOCAUX
18 NOVEMBRE 2014

Objet **:** Présentation des résultats provisoires de l'inventaire des zones humides

Première entreprise française à avoir obtenu en avril 2011 l'AFAQ 26000 et en janvier 2012 la labellisation LUCIE pour son engagement dans la RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) et le développement durable.

SAS au capital de 110 000 e
N° identification :
343 460 622 RCS Poitiers
APE : 7112B
N° TVA : FR 57 343 460 622

Sommaire

Participants à la réunion 36

Introduction 37

Méthodologie d'inventaire 38

Définition d'une zone humide *38*

Phase de pré-inventaire (1ère réunion du groupe d'acteurs) *39*

Résultats de l'inventaire 40

Sondages pédologiques *40*

Zones humides *41*

Fonctionnalités des zones humides *42*

Plans d'eau et mares *43*

Réseau hydrographique *43*

Discussion - Analyse planche par planche 44

Bilan de la concertation 44

Suite de la démarche d'inventaire 44

Participants à la réunion

Intervenants extérieurs	
NCA Environnement	M. LE DRET Romain
SMVT	M. CHARRUAUD Guillaume
Représentant du Pays de Gâtine	M. BRANSIECQ Maxence
SAGE Thouet	M. PEAUD Pierre (excusé, représenté par M. CHARRUAUD)
DSNE*	M. BONNESSE Michel
Membres du groupe d'acteurs	
Maire de La Peyratte	M. GUERIN Jean-Claude
3ème adjoint	Mme PROTTEAU Joëlle
Conseillère municipale	Mme PILLOT Margueritte
Exploitants agricoles	M. JAULIN Jean-Pierre
	M. BOUILLE Joël
	M. DENOUE Christophe
	M. PAILLER Anthony
Habitant	M. BRUNET Nicolas

**Deux-Sèvres Nature Environnement*

Introduction

La réunion s'est déroulée à 14h00, le 18 novembre 2014, à la mairie de La Peyratte. L'objectif étant de présenter la cartographie provisoire des zones humides, des plans d'eau et du réseau hydrographique de la commune.

La réunion débute alors par quelques rappels sur les zones humides, la démarche de l'étude et la phase de pré-inventaire. M. LE DRET propose de présenter tout d'abord les résultats généraux avant de répondre à d'éventuelles remarques et de passer ensuite à une analyse plus précise planche par planche.

Méthodologie d'inventaire

Définition d'une zone humide

L'identification des zones humides sur le terrain a respecté la définition donnée par le Code de l'Environnement : les zones humides sont définies comme "des terrains exploités ou non, **habituellement inondés ou gorgés d'eau douce**, salée ou saumâtre, **de façon permanente ou temporaire**, la végétation quand elle existe, est dominée par des plantes hygrophiles pendant une partie de l'année".

Trois critères permettent de déterminer s'il s'agit d'une zone humide ou non :

- La présence de **végétation hygrophile** ;
- L'**hydromorphie des sols** ;
- L'**hydrologie**, ou présence d'eau.

Les zones humides sont des milieux dynamiques, le « panel » en termes d'humidité notamment, est souvent plus large que le laisse à penser la culture populaire. En effet, les zones humides bien connues font souvent références aux marais, aux bourbiers ou aux tourbières. Toutefois, une zone humide peut présenter un degré d'humidité beaucoup plus faible, on parlera de milieux frais qu'il est alors possible de cultiver.



M. LE DRET souligne la confusion souvent faite entre zone humide et zone inondable. Une corrélation existe bien entre ces deux types de milieux, mais on observe beaucoup plus de zones engorgées que de zones réellement « humides » d'après les critères de qualification réglementaires. Cette différence est probante notamment dans la vallée du Thouet.

× Phase de pré-inventaire (1ère réunion du groupe d'acteurs)

La phase de pré-inventaire est un moyen de définir et de délimiter les zones humides potentielles. Elle identifie sur le territoire les secteurs à forte probabilité de présence de zones humides, afin de préparer la phase de terrain.

Plusieurs cartes de pré-localisation ainsi que des cartes géologiques et pédologiques ont été analysées afin d'y intégrer la connaissance du territoire du groupe d'acteurs : secteurs ou la pré-localisation est aberrante, zones d'engorgement, zones inondables, zones de sources…

Comme premier outil de réflexion, les atlas de pré-localisation reprenaient le zonage de l'Agrocampus de Rennes (voir carte ci-dessous).

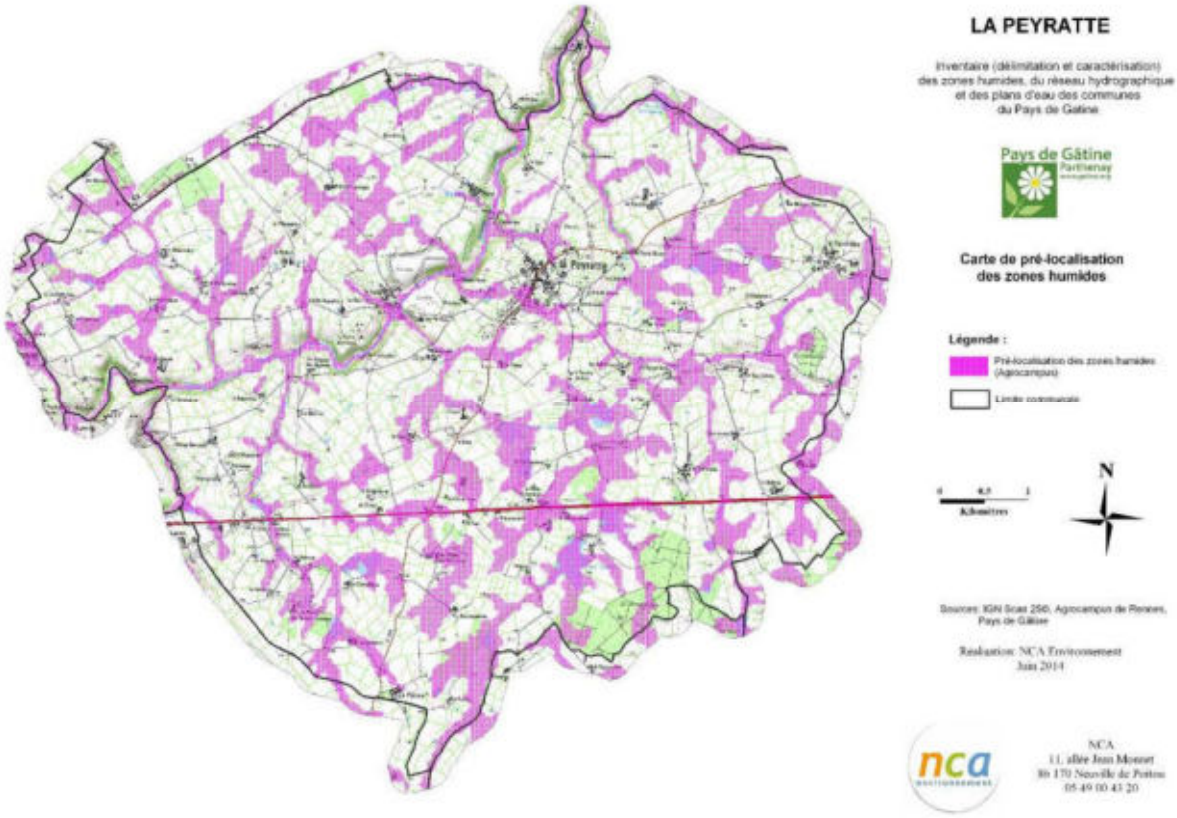

Pré-localisation des zones humides (source : AgroCampus, SAGE Thouet)

Résultats de l'inventaire

× Sondages pédologiques

M. LE DRET présente les résultats de l'étude.
Au final, le nombre de sondages s'élève à **2266** pour une surface communale totale de **4686 ha**.

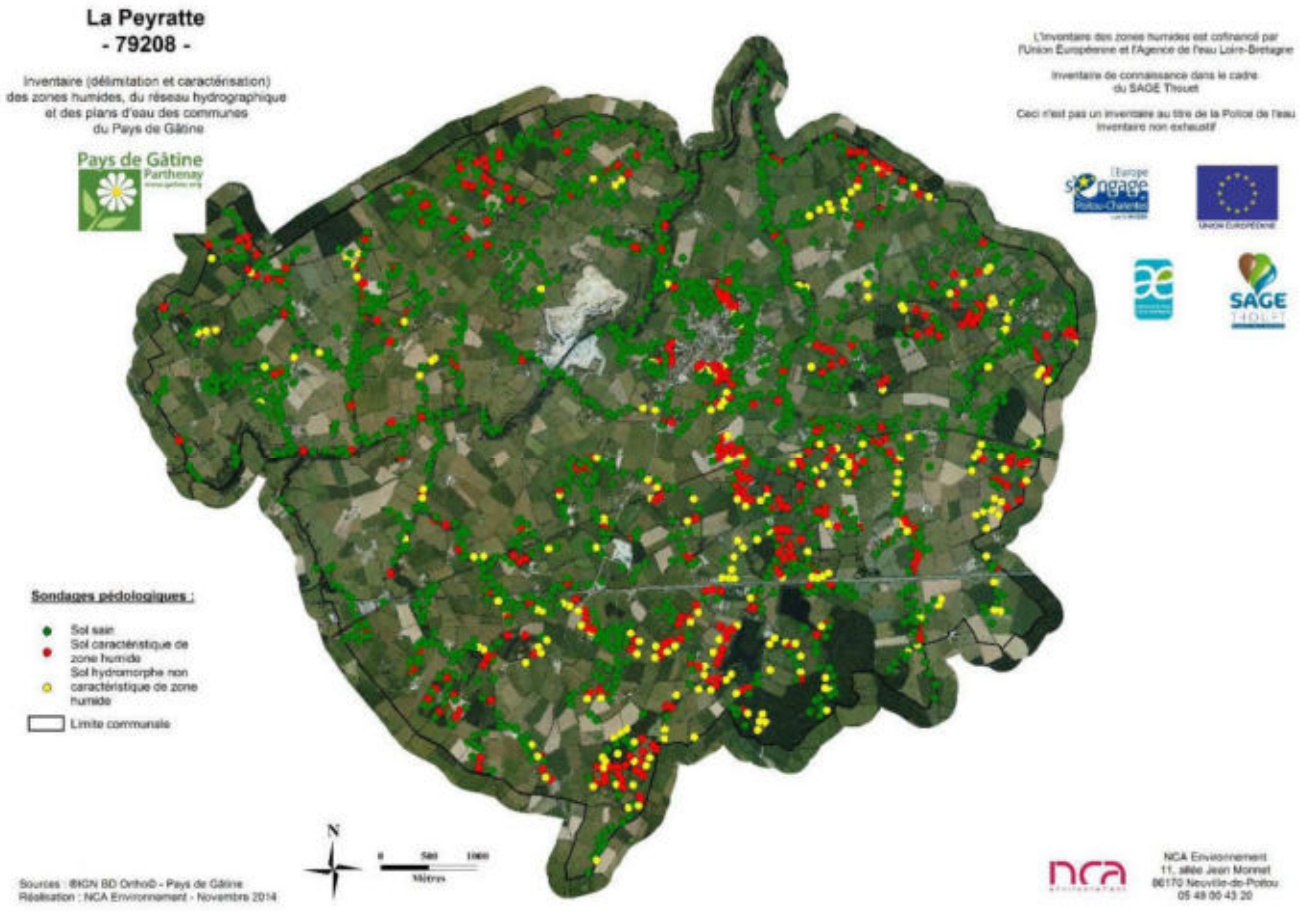

Localisation des sondages pédologiques réalisés sur la commune de La Peyratte

Zones humides

La surface de zones humides inventoriée est de **402,12 hectares**, soit **8,58 %** de la surface communale totale. La proportion de zones humides sur la commune de La Peyratte est dans la moyenne nationale, comprise entre 6 et 16%.

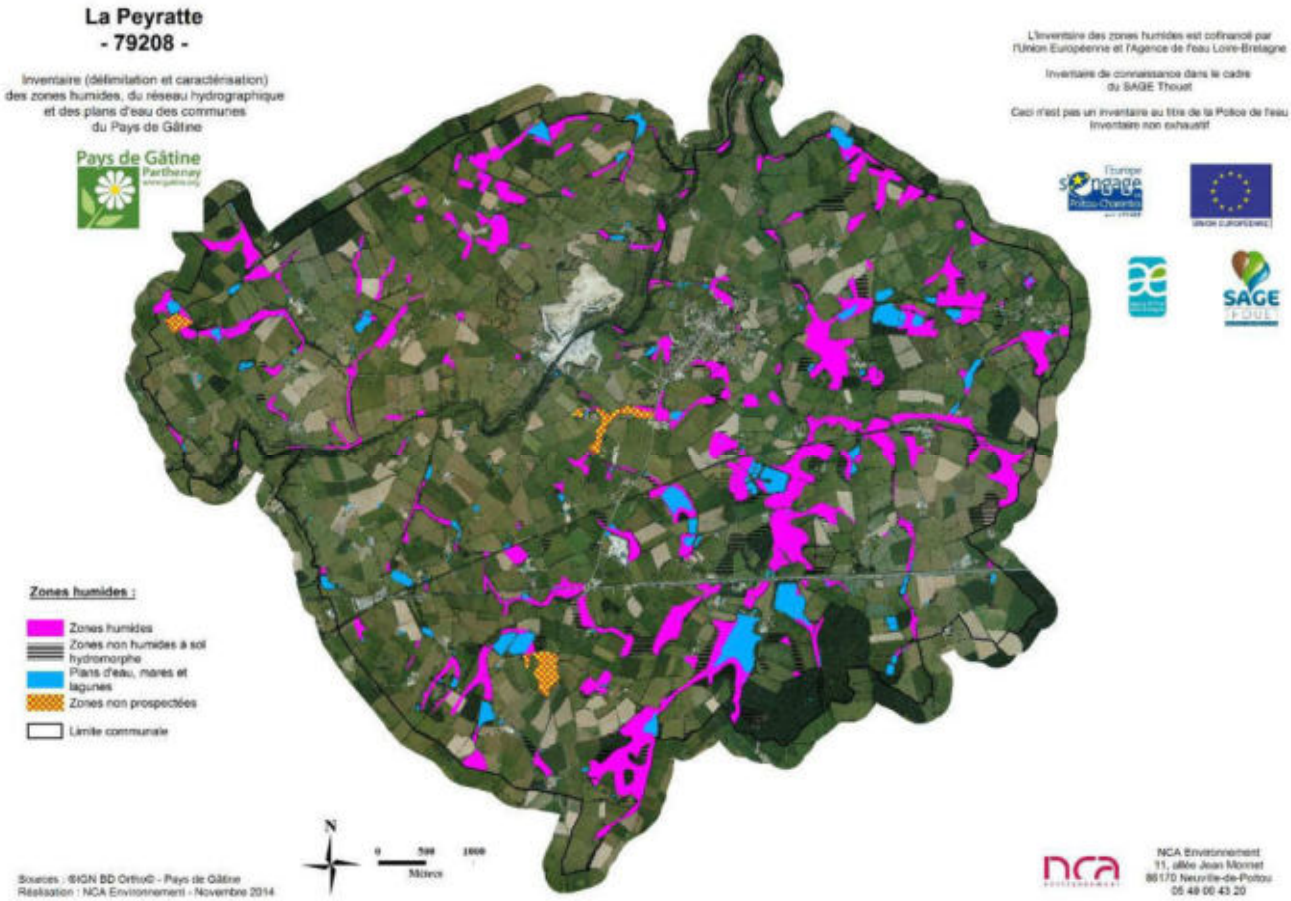

Localisation des zones humides inventoriées

15,65 ha de pré-localisation n'ont pas été prospectés. Mise à part la parcelle de la Jousselinière qui était clôturée, les propriétaires des autres zones ont refusé le passage du chargé d'étude sur leurs parcelles.

M. LE DRET explique que les sols hydromorphes non caractéristiques de zones humides ne sont pas pris en compte dans le cadre du PLU (Plan Local d'Urbanisme). Ils sont référencés ici à titre indicatif d'un inventaire de connaissance et pour alerter sur le fait que ce sont les vestiges d'anciennes zones humides dont la fonctionnalité a été altérée. Il est important de considérer ces milieux comme étant des « zones humides », mais dont les critères de caractérisation ne répondent pas au cadre réglementaire (apparition des traces d'hydromorphie à des profondeurs supérieures à 25 centimètres).

Fonctionnalités des zones humides

Les fonctionnalités des zones humides observées sur la commune sont globalement bonnes. Les zones humides sont le plus souvent localisées en zone de plateau sans connexion au réseau hydrographique. De plus, ces fonctionnalités varient en fonction de l'occupation du sol. En effet, les peupleraies et les zones humides cultivées ont peu d'intérêt d'un point de vue biologique. La végétation caractéristique étant absente de ces milieux, les fonctionnalités épuratrices sont aussi plus limitées. Le drainage est également un facteur de forte dégradation.

Les habitats retrouvés sur la commune sont diversifiés, 30 habitats différents ont été définis : prairies humides à Joncs, boisements spontanés, plantations de Peupliers, terres cultivées… Certains de ces habitats présentent un intérêt fort tel que certaines prairies humides.



49 espèces caractéristiques de zones humides ont été observées sur la commune dont, par exemple, la Menthe aquatique, des Carex, des Fritillaires pintades (non observées mais présence confirmée par les propriétaires des parcelles)…



D'un point de vue faunistique, peu d'individus ont pu être repérés, mais de nombreux habitats paraissent favorables aux amphibiens, aux reptiles et aux odonates. En effet, les paysages bocagers de la commune, associés à la présence de mares, offrent des sites de reproduction, d'alimentation et de repos pour ces espèces.



L'état de conservation des zones humides est variable suivant le type d'habitat. Les prairies humides permanentes sont en bon état de conservation grâce à une gestion adaptée de ces milieux (pâturage/fauche), tandis que les peupleraies et les terres cultivées constituent des zones humides dégradées. Dans l'ensemble, les zones humides étant majoritairement des prairies naturelles ou semées mais avec un fort degré de naturalité, l'état de conservation global est bon.

× Plans d'eau et mares

Les résultats d'inventaire comptabilisent **424 plans d'eau et mares,** pour une surface totale de **105,96 ha d'eau superficielle close** (ne rentrant pas dans l'appellation « zones humides »). On observe une diversité de ces milieux, tant en terme de morphologie et de positionnement, qu'en terme d'usage et de structure de la végétation de ceinture. L'essentiel des mares couvre de petites surfaces (entre 0,01 et 0,05 ha).



× Réseau hydrographique

Sur la commune, le réseau hydrographique principal (réseau IGN) s'écoule sur **54,6km**. Le réseau hydrographique est dense. On retrouve en cours d'eau principaux : Le Thouet (9,7km) le Ruisseau du Pont Burret (6,9 km), le Ruisseau de l'étang de la Garenne (3,1 km) et le Ruisseau de l'étang de Boisdron (2 km). A cela, s'ajoute le réseau complémentaire issu des observations de terrain et représentant **41,59 km**, sans distinction entre fossés et cours d'eau.

On observe globalement un maintien du caractère naturel des cours d'eau. La connexion entre les milieux humides et les cours d'eau est maintenue sur une grande partie du réseau hydrographique de petite taille. En effet, la vallée du Thouet est formée d'alluvions récentes qui n'ont aucunes facultées de rétention d'eau. Il y a donc peu de zones humide dans le fond de cette vallée.

Discussion - Analyse planche par planche

Enfin, le groupe d'acteurs est invité à passer à une analyse plus précise de cet inventaire, planche par planche.

Les membres du groupe d'acteurs demandent tout d'abord pour quelle raison certaines zones ne sont pas prospectées. M. LE DRET explique qu'il s'agit d'une parcelle clôturée avec une maison d'habitation à la Jousselinière et les deux autres zones non prospectées sont dues à une opposition des propriétaires.

Plusieurs remarques sont prises en compte :

Planche AG39 :
La Parcelle non prospectée située à l'Ouest de Mortevieille est une erreur de cartographie, une correction sera apportée.

Planche AG40 :
Un retour est demandé par un membre du groupe d'acteurs sur la parcelle prospectée lors de la présentation de la démarche sur le terrain. Lors de cette présentation, l'ensemble de la parcelle n'avait pas été caractérisé comme humide.

Planche AI38 :
Le remblai et les buses ne sont pas signalés au niveau de la parcelle bordant l'entreprise de matériaux côté Ouest.

Bilan de la concertation

Les résultats reflètent bien la vision du territoire partagée par les membres présents du groupe d'acteurs. Sur treize personnes s'étant déplacées en mairie pour consulter les cartes, seules deux ont formulé une demande de retour. Ces retours ont été effectués juste après la réunion et ont permis de confirmer ou d'affiner la délimitation des zones concernées. L'effort de prospection est jugé satisfaisant.

Un sentiment partagé par l'ensemble des participants à la réunion émane de la discussion : seul l'élevage peut garantir la pérennité des zones humides. Ce constat est d'autant plus probant sur les secteurs ayant subits des travaux de remembrement et de drainage dans le but d'une mise en culture céréalière.

Suite de la démarche d'inventaire

La cartographie finale des zones humides, des plans d'eau et du réseau hydrographique de la commune sera présent

ANNEXE 5

Compte-rendu du conseil municipal du 24 novembre

NCA Environnement
11 Allée Jean Monnet
86170 Neuville-de-Poitou
Tél. 05 49 00 43 20
Fax 05 49 00 43 30
Email : accueil@nca-env.fr
www.nca-env.fr
www.nca-methanisation.fr

Études et conseils en environnement
Assainissement collectif
Assainissement non collectif
Maîtrise d'œuvre
Protection des eaux
Hydraulique fluviale
Environnement et agriculture
Méthanisation
Gestion des milieux
Démarche d'insertion écologique
Inventaire faune et flore
Environnement et aménagement

L'inventaire des zones humides est cofinancé par l'Union Européenne.
L'Europe s'engage en Poitou-Charentes.

INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES, DU RESEAU HYDROGRAPHIQUE ET DES PLANS D'EAU

COMMUNE DE LA PEYRATTE

Compte-rendu
Réunion de restitution au Conseil municipal
Lundi 24 novembre à 20h30

Objet **:** Présentation des résultats de l'inventaire provisoire des zones humides

Première entreprise française à avoir obtenu en avril 2011 l'AFAQ 26000 et en janvier 2012 la labellisation LUCIE pour son engagement dans la RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) et le développement durable.

SAS au capital de 110 000 €
N° identification :
343 460 622 RCS Poitiers
APE : 7112B
N° TVA : FR 57 343 460 622

Sommaire

Participants à la réunion ..... - 1 -

Introduction ..... - 2 -

Méthodologie d'inventaire ..... - 3 -

Contexte de l'étude ..... - 3 -

Définition d'une zone humide ..... - 3 -

Démarche d'inventaire ..... - 3 -

Phase de pré-inventaire (1ère réunion du groupe d'acteurs) ..... - 4 -

Résultats de l'inventaire ..... - 5 -

Sondages pédologiques ..... - 5 -

Zones humides ..... - 6 -

Typologie SDAGE ..... - 8 -

Typologie CORINE biotopes ..... - 10 -

Fonctionnalités des zones humides 12

Plans d'eau et mares 12

Réseau hydrographique 13

Bilan de l'inventaire 13

Bilan de la concertation 13

Suite de la démarche d'inventaire 13

Participants à la réunion

Intervenants extérieurs	
NCA Environnement	M. LE DRET Romain
Membres du groupe d'acteurs	
Maire	M. GUERIN Jean-Claude
Adjoints	M. RAUX Samuel
	Mme PROTTEAU Joëlle
Conseillers Municipaux	Mme PILLOT Margueritte
	Mme MICHEAU Séverine
	M. JAMONEAU Claude
	Mme BREMENT-MARQUIS Monique
	M. DUBOIS Victorien
	M. GOURBEAU Benjamin
	Mme BEAUFORT Magalie
	M. GUILBAUT Bernard
	Mme RECOUPE Sylvie
	Mme BUTET Laëtitia

Introduction

La réunion du Conseil municipal s'est déroulée le 24 novembre 2014 à 20h30 à la mairie, en présence des élus municipaux. L'objectif étant de présenter la cartographie finale des zones humides, des plans d'eau et du réseau hydrographique de la commune.

M. le Maire introduit la séance et laisse la parole à M. LE DRET.

M. LE DRET débute la présentation par des rappels sur les zones humides, puis présente la démarche d'inventaire avec les différentes phases qui la compose, avant d'en arriver aux résultats de l'étude et au bilan.

Pour finir, M. LE DRET propose de répondre à d'éventuelles questions et présente l'Atlas cartographique final des zones humides.

Méthodologie d'inventaire

Contexte de l'étude

En matière de gestion de l'eau et de préservation des zones humides, deux grands outils de planification ont vu le jour avec la Loi sur l'Eau du 3 janvier 1992 : les Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) et les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE).
La commune de La Peyratte se situe sur le territoire du SDAGE Loire-Bretagne et sur le SAGE Thouet. C'est au niveau de ce SAGE que sont définies les modalités d'inventaires de zones humides respectées lors de l'étude.

Définition d'une zone humide

L'identification des zones humides sur le terrain a respecté la définition donnée par le Code de l'Environnement : les zones humides sont définies comme "des terrains exploités ou non, **habituellement inondés ou gorgés d'eau douce**, salée ou saumâtre, **de façon permanente ou temporaire**, la végétation quand elle existe, est dominée par des plantes hygrophiles pendant une partie de l'année".

Trois critères permettent de déterminer s'il s'agit d'une zone humide ou non :

- La présence de **végétation hygrophile** ;
- L'**hydromorphie des sols** ;
- L'**hydrologie**, ou présence d'eau.

Les zones humides sont des milieux dynamiques, le « panel » en termes d'humidité notamment, est souvent plus large que le laisse à penser la culture populaire. En effet, les zones humides bien connues font souvent références aux marais, aux bourbiers ou aux tourbières. Toutefois, une zone humide peut présenter un degré d'humidité beaucoup plus faible, on parlera de milieux frais qu'il est alors possible de cultiver.

Démarche d'inventaire

La démarche se veut être une démarche de concertation dont le point le plus important est la création d'un groupe de travail : le groupe d'acteurs locaux.

Une réunion de lancement avec la présentation de la méthodologie, en salle et sur le terrain, au groupe d'acteurs, a eu lieu le **19 juin**. Une réunion visant à informer les exploitants agricoles et les propriétaires a eu lieu **8 juillet**.

La phase de terrain s'est déroulée du **18 aout au 24 septembre**. L'atlas cartographique a ensuite été déposé en mairie du **1er au 17 octobre**. Au cours de cette mise à disposition, deux remarques ont été déposées en mairie. Une fois la phase de levée de doute terminée, une restitution des résultats provisoires au groupe d'acteurs locaux a eu lieu le **18 novembre**. Les retours sur le terrain se sont déroulés suite à cette réunion.

La présentation des résultats finaux en vue de la validation de l'inventaire se déroule lors de ce conseil municipal.

× Phase de pré-inventaire (1ère réunion du groupe d'acteurs)

La phase de pré-inventaire est un moyen de définir et de délimiter les zones humides potentielles. Elle identifie sur le territoire les secteurs à forte probabilité de présence de zones humides, afin de préparer la phase de terrain.

Plusieurs cartes de pré-localisation ainsi que des cartes géologiques et pédologiques ont été analysées afin d'y intégrer la connaissance du territoire du groupe d'acteurs : secteurs ou la pré-localisation est aberrante, zones d'engorgement, zones inondables, zones de sources…

Comme premier outil de réflexion, les atlas de pré-localisation reprenaient le zonage de l'Agrocampus de Rennes (voir carte ci-dessous).

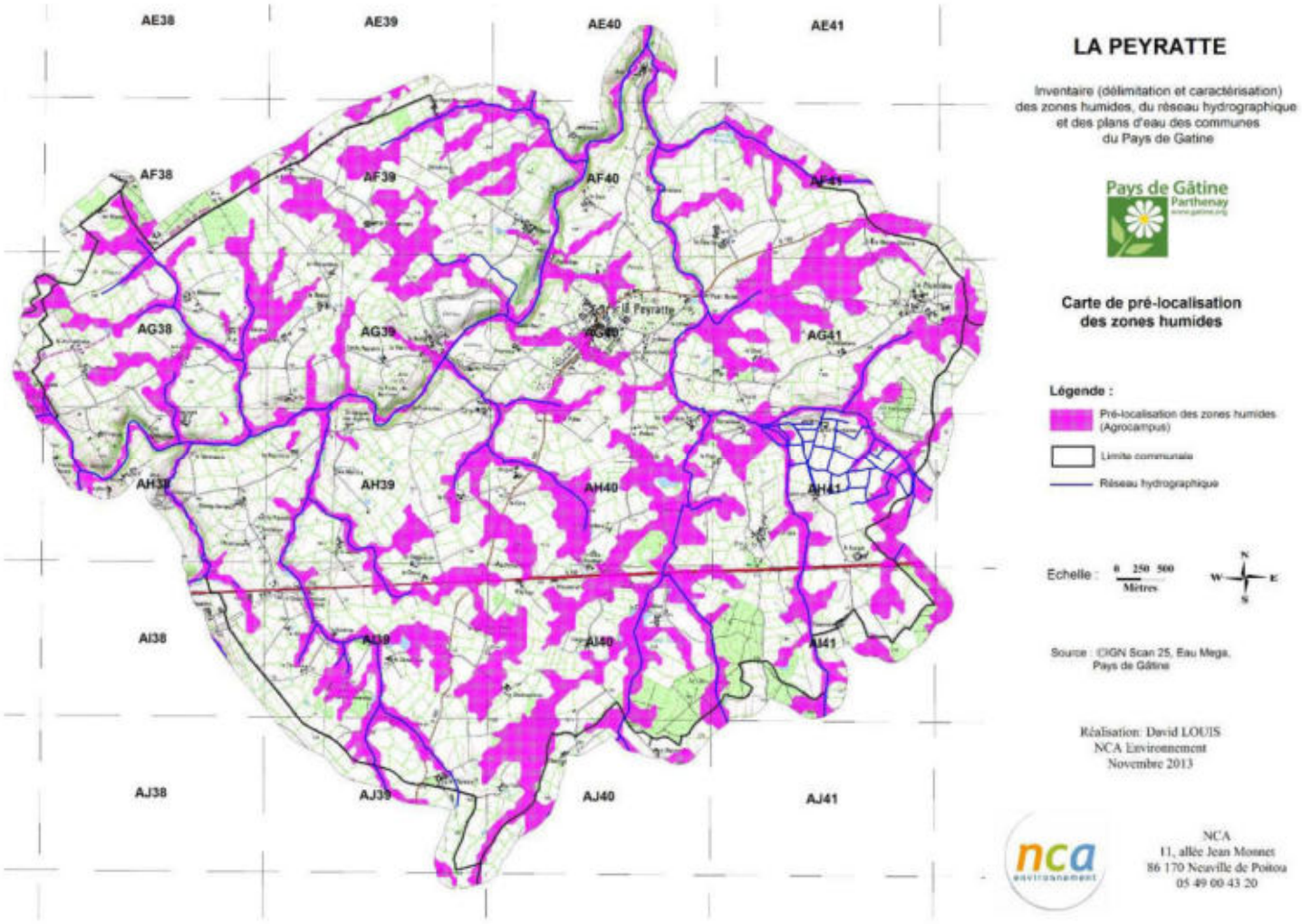

Pré-localisation des zones humides (source : AgroCampus, SAGE Thouet)

Résultats de l'inventaire

× Sondages pédologiques

M. LE DRET présente les résultats de l'étude.
Au final, le nombre de sondages s'élève à **2269** pour une surface communale totale de **4686 ha**.

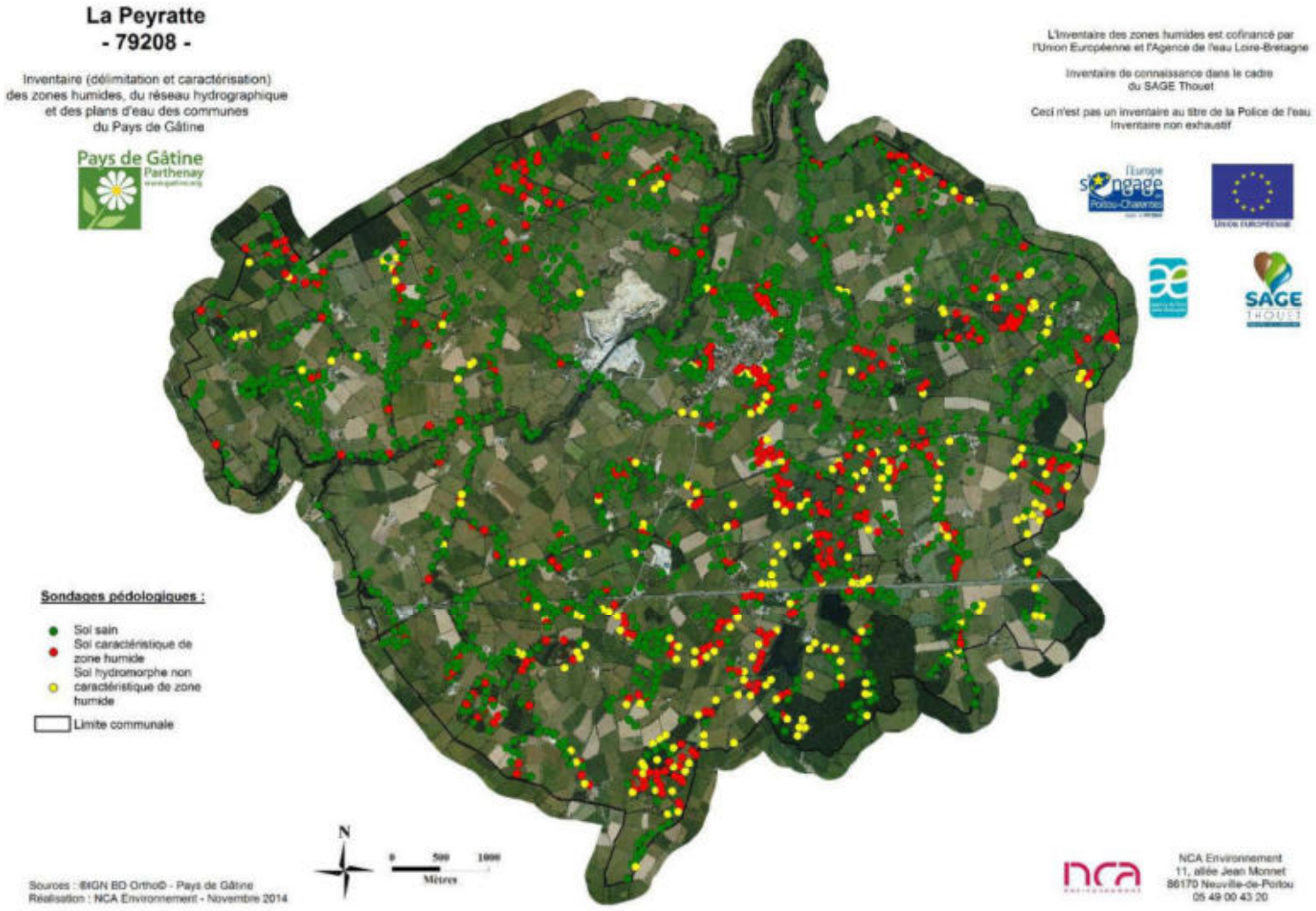

Localisation des sondages pédologiques réalisés sur la commune de La Peyratte

× Zones humides

Une surface totale de zones humides recensées de 400,93 ha, soit 8,55% de la surface communale totale.

La superficie de zones humide recensée avant la phase de levée de doute était de 1223 ha, soit 26,1% de la superficie communale.

La proportion moyenne de zones humides sur une commune française est comprise entre 6 et 16 %.



Photographie d'une zone humide (NCA Environnement, 2014)

M. LE DRET explique que les sols hydromorphes non caractéristiques de zones humides ne sont pas pris en compte dans le cadre du PLU (Plan Local d'Urbanisme). Ils sont référencés ici à titre indicatif d'un inventaire de connaissance et pour alerter sur le fait qu'ils peuvent être des vestiges d'anciennes zones humides dont la fonctionnalité a été altérée. Il est important de considérer ces milieux comme étant des « zones humides », mais dont les critères de caractérisation ne répondent pas au cadre réglementaire (apparition des traces d'hydromorphie à des profondeurs supérieures à 25 centimètres). Il y a bien une présence d'eau dans le sol mais pas suffisamment proche de la surface pour être considéré comme une zone humide fonctionnelle.

La Peyratte
- 79208 -

Inventaire (délimitation et caractérisation)
des zones humides, du réseau hydrographique
et des plans d'eau des communes
du Pays de Gâtine

Pays de Gâtine
Parthenay
www.gatine.org

L'inventaire des zones humides est cofinancé par
l'Union Européenne et l'Agence de l'eau Loire-Bretagne

Inventaire de connaissance dans le cadre
du SAGE Thouet

Ceci n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'eau
Inventaire non exhaustif

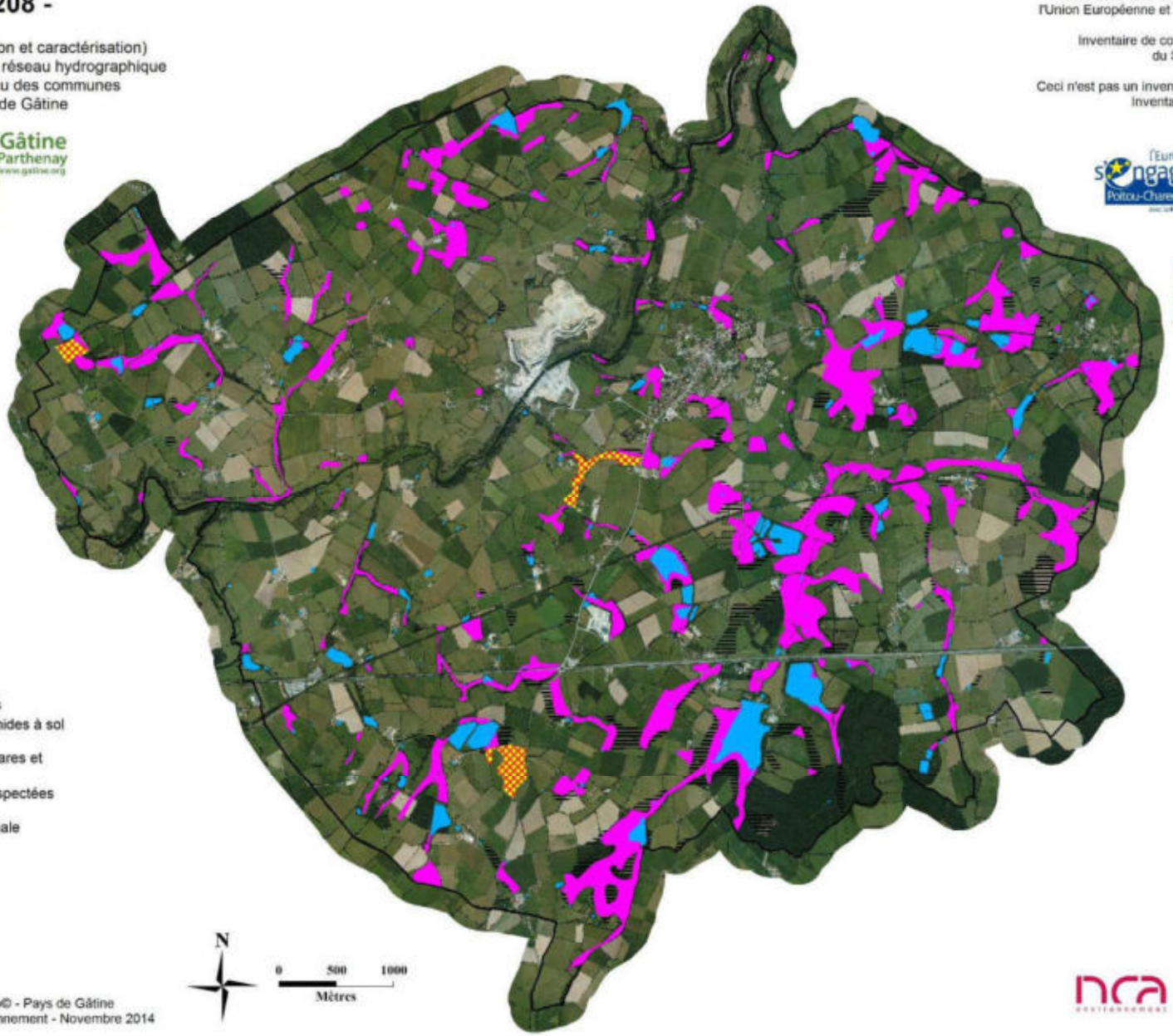

Zones humides :

- Zones humides
- Zones non humides à sol hydromorphe
- Plans d'eau, mares et lagunes
- Zones non prospectées
- Limite communale

N

0 500 1000
Mètres

Sources : ©IGN BD Ortho© - Pays de Gâtine
Réalisation : NCA Environnement - Novembre 2014

NCA Environnement
11, allée Jean Monnet
86170 Neuville-de-Poitou
05 49 00 43 20

× Typologie SDAGE

La typologie SDAGE permet de classer les zones humides en fonction de leur positionnement sur le bassin versant. Les résultats montrent que les zones humides de la commune se trouvent majoritairement en contexte de plaine et plateau (près de 36%). Plus de 30% se situent en bordure de cours d'eau et plaine alluviale. Les milieux aquatiques (mares et plans d'eau) intègrent la typologie SDAGE, bien qu'ils ne soient pas considérés comme des zones humides. Les milieux aquatiques représentent 20,90 % des zones (milieux humides et milieux aquatiques confondus).

L'ensemble des résultats est présenté dans le tableau suivant :

	Typologie SDAGE	Surface (ha)	Proportion (%)
	Milieux humides		
5 -	Bordures de cours d'eau	109,23	21,55
6 -	Plaines alluviales	44,77	8,83
7 -	Zones humides de bas fonds	10,18	2,01
9 -	Bordures de plans d'eau	54,84	10,82
10 -	Zones humides de plaines et plateaux	181,91	35,89
	SOUS-TOTAL *(milieux humides)*	***400,93***	***79,10***
	Milieux aquatiques		
11 –	Zones humides ponctuelles	105,91	20,90
	TOTAL	**508,08**	**100**

Répartition des zones humides selon la typologie SDAGE

La Peyratte
- 79208 -

Inventaire (délimitation et caractérisation)
des zones humides, du réseau hydrographique
et des plans d'eau des communes
du Pays de Gâtine

Pays de Gâtine
Parthenay
www.gatine.org

L'inventaire des zones humides est cofinancé par
l'Union Européenne et l'Agence de l'eau Loire-Bretagne

Inventaire de connaissance dans le cadre
du SAGE Thouet

Ceci n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'eau
Inventaire non exhaustif

l'Europe s'engage en Poitou-Charentes

UNION EUROPÉENNE

SAGE THOUET

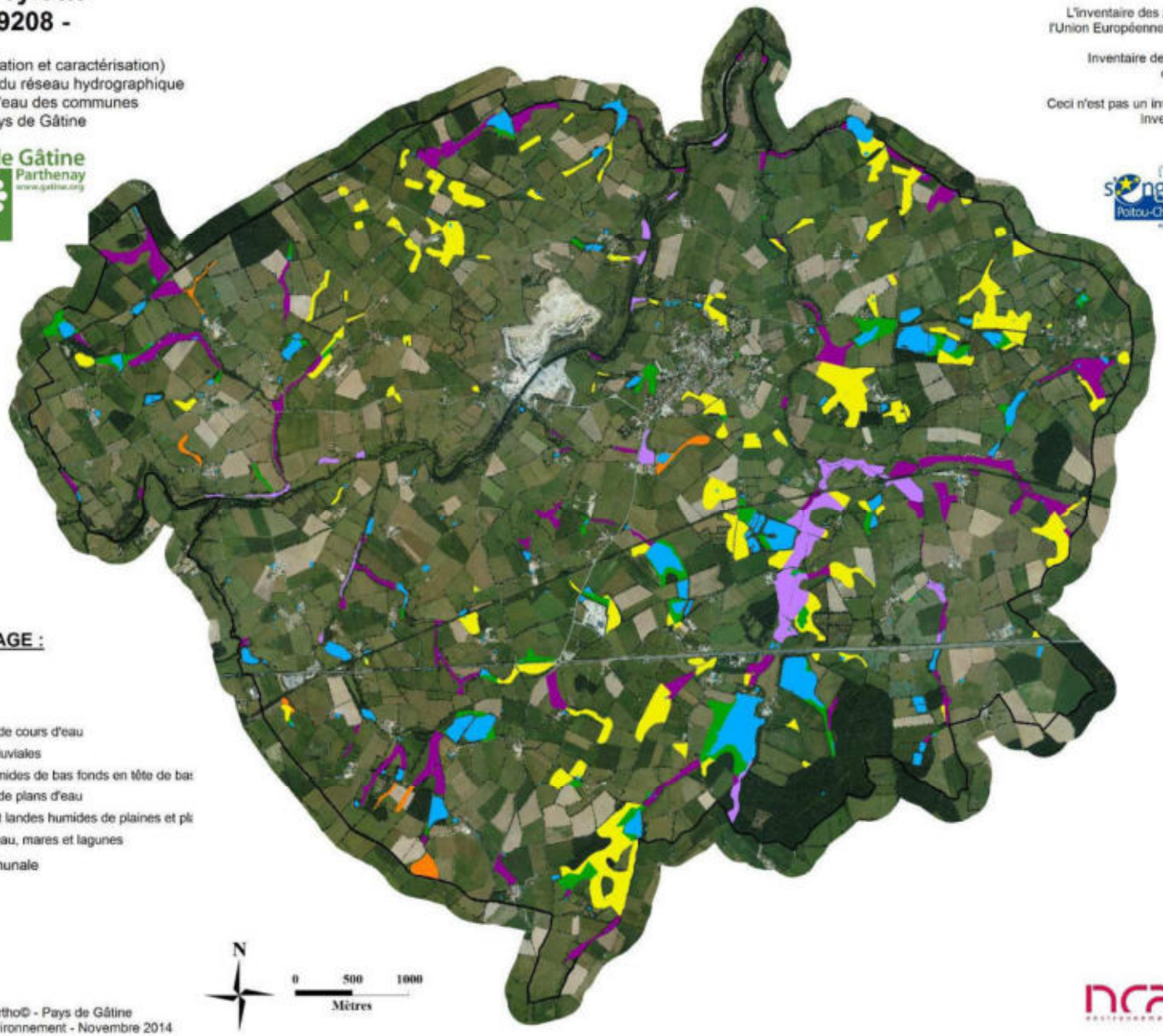

Typologie SDAGE :

Légende :

- 5 - Bordures de cours d'eau
- 6 - Plaines alluviales
- 7 - Zones humides de bas fonds en tête de bas
- 9 - Bordures de plans d'eau
- 10 - Marais et landes humides de plaines et pl
- 11 - Plans d'eau, mares et lagunes
- Limite communale

N

0 500 1000
Mètres

Sources : ©IGN BD Ortho© - Pays de Gâtine
Réalisation : NCA Environnement - Novembre 2014

NCA Environnement
11, allée Jean Monnet
86170 Neuville-de-Poitou
05 49 00 43 20

Typologie CORINE biotopes

La typologie CORINE biotopes permet de définir des habitats en fonction du cortège floristique présent sur la zone. Cette typologie est une référence européenne. Les prairies sont les milieux les plus représentés sur la commune (79,16%). 6% des zones humides sont des boisements et 13,31% des terres cultivées. A plus faible proportion, on trouve ensuite des plantations (peupleraies), des roselières et des habitats divers, qui correspondent à des jardins et friches.

	CORINE Biotopes	Surface (ha)	Proportion (%)
3 -	Prairies, fourrés	317,36	79,16
4 -	Boisements	23,93	5,97
5 -	Roselières	0,27	0,07
8 -	Terres cultivées	53,35	13,31
8 -	Plantations	5,45	1,36
8 -	Divers	0,57	0,14
	TOTAL	**400,93**	**100**

Répartition des habitats humides selon la Typologie CORINE Biotopes de niveau 1

La Peyratte
- 79208 -

Inventaire (délimitation et caractérisation)
des zones humides, du réseau hydrographique
et des plans d'eau des communes
du Pays de Gâtine

Pays de Gâtine
Parthenay
www.gatine.org

L'inventaire des zones humides est cofinancé par
l'Union Européenne et l'Agence de l'eau Loire-Bretagne

Inventaire de connaissance dans le cadre
du SAGE Thouet

Ceci n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'eau
Inventaire non exhaustif

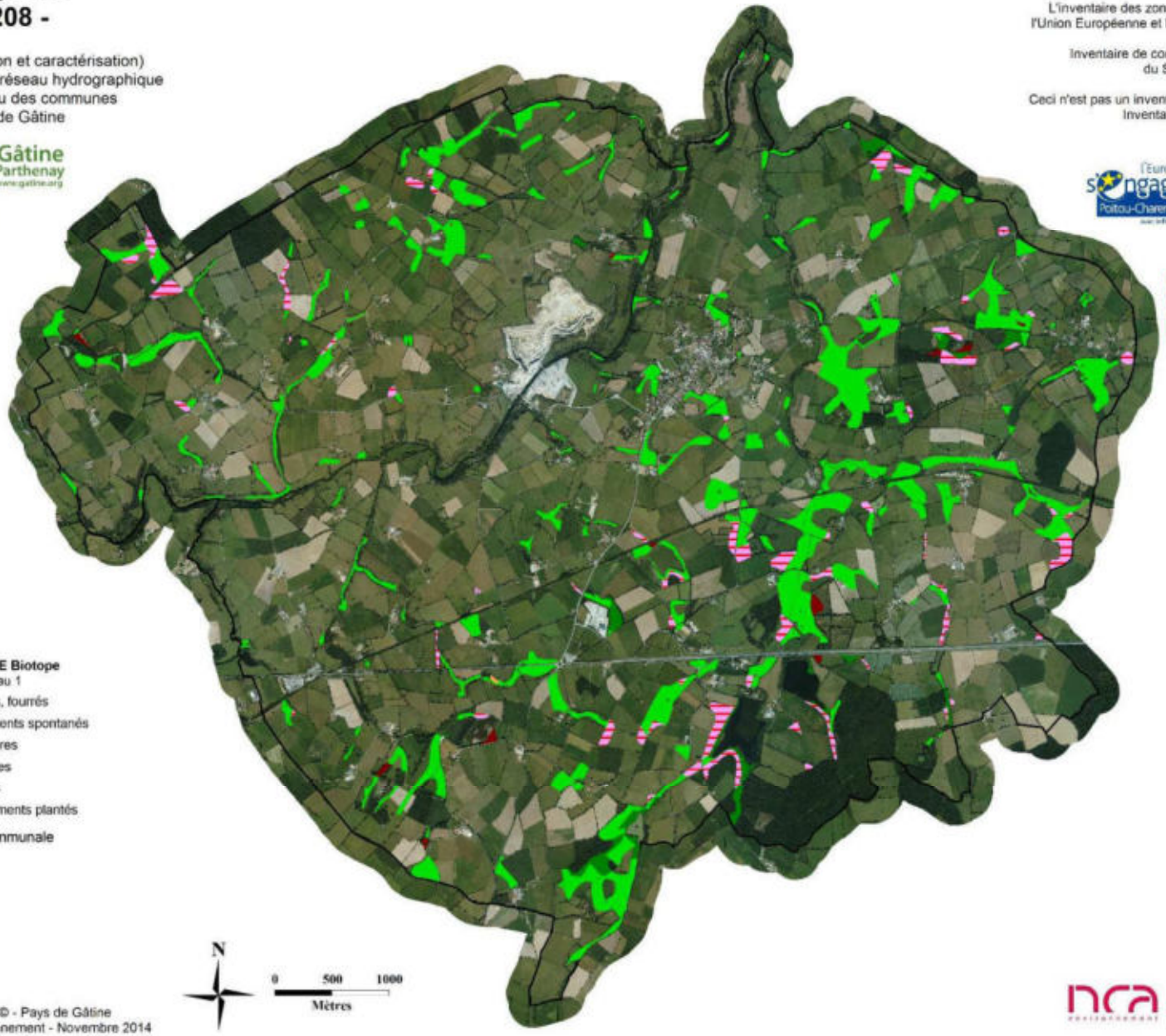

Typologie CORINE Biotope
Classification niveau 1

- 3 - Prairies, fourrés
- 4 - Boisements spontanés
- 5 - Roselières
- 8c - Cultures
- 8d - Divers
- 8p - Boisements plantés
- Limite communale

N

0 500 1000
Mètres

Sources : ©IGN BD Ortho© - Pays de Gâtine
Réalisation : NCA Environnement - Novembre 2014

NCA Environnement
11, allée Jean Monnet
86170 Neuville-de-Poitou
05 49 00 43 20

✕ Fonctionnalités des zones humides

Les fonctionnalités des zones humides observées sur la commune sont globalement bonnes, notamment les fonctions hydrauliques. Les zones humides sont le plus souvent des prairies (79,16%). Un tiers des zones sont localisées en bordure de cours d'eau ou en plaine alluviale et participent donc à la régulation des débits d'étiage. Mais ces fonctionnalités varient en fonction de l'occupation du sol. En effet, les peupleraies et les zones humides cultivées ont peu d'intérêt d'un point de vue biologique. La végétation caractéristique étant absente de ces milieux, les fonctionnalités épuratrices sont aussi plus limitées mais bien présentent avec les phénomènes d'oxydo-réduction découlant de l'alternance de l'engorgement.

Les habitats retrouvés sur la commune sont diversifiés : prairies humides à Joncs, roselières basses, boisements spontanés, plantations de Peupliers, terres cultivées… Certains de ces habitats présentent un intérêt fort tel que les roselières ou certaines prairies humides.

49 espèces caractéristiques de zones humides ont été observées sur la commune comme, par exemple, la Menthe aquatique, des Carex, des Joncs ou la Fritillaire pintade (non observée mais présence avérée selon les dires d'acteurs).

D'un point de vue faunistique, peu d'individus ont pu être repérés, mais des habitats paraissent favorables aux amphibiens, aux reptiles et aux odonates. En effet, les paysages bocagers de la commune, associés à la présence de mares, offrent des sites de reproduction, d'alimentation et de repos pour ces espèces.

L'état de conservation des zones humides est variable suivant le type d'habitat. Les prairies humides sont en bon état de conservation grâce à une gestion adaptée de ces milieux (pâturage/fauche), tandis que les peupleraies et les terres cultivées constituent des zones humides dégradées. Dans l'ensemble, les zones humides étant majoritairement des prairies, elles présentent donc un bon état de conservation.

✕ Plans d'eau et mares

Les résultats d'inventaire comptabilisent **424 plans d'eau et mares,** pour une surface totale de **105,91 ha d'eau superficielle close** (ne rentrant pas dans l'appellation « zones humides »). On observe une diversité de ces milieux, tant en terme de morphologie et de positionnement, qu'en terme d'usage et de structure de la végétation de ceinture. L'essentiel des mares couvre de petites surfaces (entre 0,01 et 0,05 ha). Les plans d'eau sont également de petites tailles bien que 21 plans d'eau dépassent l'hectare.



✕ Réseau hydrographique

Sur la commune, le réseau hydrographique principal (réseau IGN) s'écoule sur **54,6 km**. Le réseau hydrographique est dense. On retrouve plusieurs cours d'eau principaux : Le Thouet, le ruisseau du Pont Burret, le ruisseau de l'étang de la Garenne…
A cela, s'ajoute le réseau complémentaire issu des observations de terrain et représentant **41,59 km**, sans distinction entre fossés et cours d'eau.

On observe globalement un maintien du caractère naturel des cours d'eau. La connexion entre les milieux humides et les cours d'eau est maintenue sur une grande partie du réseau.

Bilan de l'inventaire

L'état de conservation des zones humides est variable suivant le type d'habitat. Les zones humides de la commune sont principalement des prairies. Les prairies humides sont en bon état de conservation grâce à une gestion adaptée de ces milieux (pâturage/fauche). Leur fonctionnalités, hydrologiques et épuratices, peuvent alors s'exprimer de manière satisfaisante. A l'inverse, les peupleraies et les terres cultivées constituent des zones humides dégradées. En effet, dans ces deux cas la biodiversité est limitée. La populiculture intensive assèche la zone et le travail de la terre altère la structure de la zone humide.

Les cours d'eau affichent majoritairement un état naturel, avec présence d'un lit mineur et d'un lit majeur. On observe un maintien de la connexion entre zones humides et réseau hydrographique.

Bilan de la concertation

Cet inventaire a été réalisé dans le cadre d'une démarche de concertation. Les cartes, les résultats et les atlas présentés au Conseil Municipal tiennent compte des corrections effectuées suites aux remarques du groupe d'acteurs et au retour de terrain. L'atlas cartographique final est présenté aux membres du Conseil, l'ensemble du territoire communal est passé en revue, planche par planche.
Les membres du conseil n'ont pas d'autres remarques à formuler sur la présentation et le rendu. M. LE DRET et M. le Maire remercie les différentes personnes, élus, personnes du groupe d'acteurs ou exploitants agricoles, qui se sont libérées pour l'accompagner sur le terrain.

Suite de la démarche d'inventaire

La restitution des documents finaux est prévue pour fin novembre.

ANNEXE 6

Remarques déposées lors de la phase de levée de doute

LA PEYRATTE

INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES

Atlas cartographique provisoire des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau de La Peyratte.

Phase de levée de doute se déroulera du 1er au 17 octobre 2014.

CAHIER MIS A DISPOSITION DU PUBLIC

A La Peyratte, le 1er octobre 2014

REÇU le
- 1 OCT. 2014
Rép:

REÇU le
- 2 OCT. 2014
Rép:

Pas de remarque.

Protteau Joelle La Pionnière 06 72 93 19 59

Rép:
- 3 OCT. 2014
REÇU le

REÇU le
- 6 OCT. 2014
Rép:

REÇU le
- 7 OCT. 2014
Rép:

REÇU le
- 8 OCT. 2014
Rép:

REÇU le
- 9 OCT. 2014
Rép:

pas de remarque

Frédéric Guittard
EARL LA TREMBLAIS

pas de remarques

REÇU le
- 9 OCT. 2014
Rép:

Lionel Simon
le 9.10.2014

pas de remarques
Billon Pierre GAEC la Tuilerie
le 9/10/14

Pas de remarques

REÇU le
10 OCT. 2014
Rép:

Juliens Faucher Francette

REÇU le
9 OCT. 2014
Rép.

Pas de remarques
Patrick Billot

REÇU le
14 OCT. 2014
Rép.

Simon Frédéric (GAEC la chataigneraie)
souhaite un retour sur la remarque au lieu-dit
la chataigneraie planche AH 39 pour une parcelle
Tél : 06 76 24 42 90
le 14.10.14

REÇU le
15 OCT. 2014
Rép:

Gaec de la Butte
RAS.

Je souhaiterais avoir en ma possession une photocopie concernant ma propriété, d'avance merci

Jean Marquis

REÇU le
16 OCT. 2014
Rép:

RAS
Samuel GAILLARD
GAE C les Fulmes

RAS Les Jaulitières
ASSAIS - Les JUMEAUX
Mr GOUBEAU.

Je souhaiterais avoir une photocopie AG58
Merci.

Veillon Damien les cayennes 79200 Saurais
pas d'accord pour la parcelle C491 planche AI40
revoir la limite de la zone humide dans la parcelle qui est drainé et ne presente pas de traces hydromorphes
Demande a être recontacté le 16/10/14
tél: 06-73-50-76-22

REÇU le
17 OCT. 2014
Rép:

RAS - FERION Mitieri la Ferrière
06 13 35 88 13

RAS

JAMONNEAU CLAUDE
1 LE PREAU
06. 14. 99. 78. 42.

ANNEXE 7

Flore observée sur la commune de La Peyratte lors de l'inventaire (juillet-août 2014)

Flore observée sur la commune de La Peyratte

	Nom scientifique	Nom vernaculaire
	Acer campestre	Erable champetre
h	*Agrostis stolonifera*	Agrostide stolonifère
h	*Alnus glutinosa*	Aulne glutineux
h	*Alopecurus geniculatus*	Pâturin genouillé
	Alopecurus pratense	Pâturin des prés
	Anthoxantum odoratum	Flouve odorante
	Arrhenaterum eliatus	Fromental
	Bellis perennis	Paquerette
	Betula veruquosa	Bouleau veruqueux
h	*Bidens tripartita*	Bidens trifolié
	Brunella vulgaris	Brunelle commune
h	*Calystegia sepium*	Liseron des haies
h	*Cardamine pratensis*	Cardamine des prés
	Carex sp.	
h	*Carex echinata*	Laîche en étoile
	Carex flacca	Laîche flasque
	Carex hirta	Laiche hérissée
	Carex otrubae	Laiche cuivrée
h	*Carex riparia*	Laiche des rivages
h	*Carex rostrata*	Laîche en ampoule
	Carpinus betulus	Charme commun
	Centaurea nigra	Centaurée noire
	Centaurium erythraea	Petit centaurée commune
	Cirsium arvense	Cirse des champs
h	*Cirsium dissectum*	Cirse d'Angleterre
h	*Cirsium palustre*	Cirse des marais
	Convolvulus arvensis	Liseron des champs
	Corylus avellana	Noisetier
	Crataegus monogyna	Aubépine
	Cynosurus cristatus	Crételle
	Dactylis glomerata	Dactyle aggloméré
	Echinochloa crus-galli	Panic pied-de-coq
h	*Eleocharis palustris*	Eleocharis des marais
h	*Epilobium hirsutum*	Epilobe hirsute
h	*Epilobium parviflorum*	Epilobe à petites fleurs
	Equisetum arvense	Prêle des champs
	Festuca arundinacea	Fétuque faux-roseau
	Festuca pratensis	Fétuque des prés
h	*Filipendula ulmaria*	Reine des prés
h	*Fraxinus angustifolia*	Frêne à feuille étroite
	Fraxinus excelsior	Frêne commun
h	*Fritillaria meleagris*	Fritillaire pintade
h	*Galium palustre*	Gaillet des marais

	Glechoma hederacea	Lierre terrestre
h	*Glyceria fluitans*	Glycérie flottante
	Hedera helix	Lierre commun
h	*Helosciadum nodiflorum*	Ache nodiflore
	Holcus lanatus	Houlque laineuse
h	*Hydrocotyle vulgaris*	Ecuelle d'eau
h	*Hypericum tetrapterum*	Millepertuis à quatre ailes
	Ilex aquifolium	Houx
h	*Iris pseudacorus*	Iris faux-acore
h	*Juncus acutiflorus*	Jonc acutiflore
h	*Juncus articulatus*	Jonc articulé
h	*Juncus bufonius*	Jonc des crapauds
h	*Juncus compressus*	Jonc comprimé
h	*Juncus conglomeratus*	Jonc aggloméré
h	*Juncus effusus*	Jonc diffus
h	*Juncus inflexus*	Jonc arqué
	Lamium pupureum	Lamier pourpre
	Leontodon autumnalis	Liondent d'automne
	Leontodon hispidus	Liondent hispide
	Lolium multiflorum	Ray-gras italien
	Lolium perenne	Ray-gras anglais
	Lonicera periclymenum	Chevrefeuille
	Lotus corniculatus	Lotier corniculé
h	*Lotus pedunculatus*	Lotier des marais
h	*Luzula multiflora ssp. Congesta*	Luzule à inflorescences denses
	Ludwigia grandiflora	Jussie à grandes fleurs
h	*Lychnis flos-cuculi*	Lychnis fleur de coucou
h	*Lycopus europaeus*	Lycope d'Europe
h	*Lysimachia nummularia*	Lysimaque nummulaire
h	*Lysimachia vulgaris*	Lysimaque vulgaire
h	*Lythrum salicaria*	Salicaire commune
	Melica uniflora	Mélique à une fleur
h	*Mentha aquatica*	Menthe aquatique
h	*Mentha arvensis*	Menthe des champs
h	*Mentha pulegium*	Menthe pouliot
h	*Molinia caerulea*	Molinie bleue
h	*Myosotis scorpioïdes*	Myosotis des marais
h	*Nasturtium officinale*	Cresson de fontaine
	Oenanthe pimpinelloïdes	Oenanthe faux boucage
h	*Phalaris arundinacea*	Baldingère
h	*Phragmites australis*	Roseau
	Plantago lanceolata	Plantain lancéolé
	Plantago major	Grand plantain
	Poa annua	Pâturin annuel
	Poa pratensis	Pâturin des prés
	Poa trivialis	*Pâturin commun*

	Polygonatum multiflorum	Sceau de Salomon multiflore
h	*Polygonum hydropiper*	Renouée poivre d'eau
	Polygonum persicaria	Renouée persicaire
	Populus sp.	Peuplier
	Populus tremula	Tremble
	Potentilla reptans	Potentille rampante
	Potentilla tabernaemontani	Potentille printanière
	Prunus spinosa	Prunellier
	Pteridium aquilinum	Fougère aigle
h	*Pulicaria dysentérica*	Pulicaire dysentérique
	Quercus petraea	Chêne sessile
	Quercus robur	Chêne pédonculé
	Ranunculus acris	Renoncule âcre
h	*Ranunculus flammula*	Renoncule flamette
h	*Ranunculus repens*	Renoncule rampante
h	*Ranunculus sardous*	Renoncule sarde
	Rosa canina	Rosier des chiens
	Rubus fruticosus	Ronce
	Rumex acetosa	Grande oseille
h	*Rumex conglomeratus*	Rumex aggloméré
h	*Rumex crispus*	Oseille crépue
	Rumex obtusifolius	Patience à feuilles obtuses
	Ruscus aculeatus	Fragon petit-houx
h	*Salix caprea*	Saule marsault
h	*Salix cinerea*	Saule cendré
	Sambucus nigra	Sureau noir
h	*Scrophularia auriculata*	Scrophualire à oreillettes
h	*Solanum dulcamara*	Morelle douce-amère
	Sonchus asper	Laiteron rude
h	*Sparganium erectum*	Rubanier dressé
	Stellaria holostea	Stellaire holostée
	Tamus communis	Tamier commun
	Taraxacum officinale	Pissenlit
	Trifolium arvense	Trèfle des champs
	Trifolium pratense	Trèfle des prés
	Trifolium repens	Trèfle blanc
	Ulex europaeus	Ajonc d'Europe
	Ulmus minor	Orme champêtre
	Urtica dioïca	Ortie dioïque
	Sphagnus sp.	Sphaigne

***h** : Espèces indicatrices de zones humides (Arrêté du 24 juin 2008, modifié par l'arrêté du 1er octobre 2009 : Annexe II, Table A) ;*

NCA Environnement
11 Allée Jean Monnet
86170 Neuville-de-Poitou
Tél. 05 49 00 43 20
Fax 05 49 00 43 30
Email : accueil@nca-env.fr
www.nca-env.fr
www.nca-methanisation.fr

Études et conseils en environnement
Assainissement collectif
Assainissement non collectif
Maîtrise d'œuvre
Protection des eaux
Hydraulique fluviale
Environnement et agriculture
Méthanisation
Gestion des milieux
Démarche d'insertion écologique
Inventaire faune et flore
Environnement et aménagement

INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES, DU RESEAU HYDROGRAPHIQUE ET DES PLANS D'EAU

COMMUNE DE POMPAIRE (79)

Inventaire réalisé dans le cadre d'un groupement de communes et de communautés de communes porté par le Pays de Gâtine :

Avec le soutien financier de :

Expertise réalisée par NCA Environnement

- Décembre 2013 -

Première entreprise française à avoir obtenu en avril 2011 l'AFAQ 26000 et en janvier 2012 la labellisation LUCIE pour son engagement dans la RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) et le développement durable.

SAS au capital de 110 000 €
N° identification : 343 460 622 RCS Poitiers
APE : 7112B
N° TVA : FR 57 343 460 622

TABLE DES MATIERES

CHAPITRE 1 - CADRE REGLEMENTAIRE - CONTEXTE DE L'ÉTUDE ..... - 1 -

1. CADRE REGLEMENTAIRE ..... - 2 -
1.1. Réglementation relative aux zones humides ..... - 2 -
1.2. Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux ..... - 3 -
1.3. Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux ..... - 4 -
2. LES ZONES HUMIDES - GENERALITES ..... - 6 -
2.1. Définition ..... - 6 -
2.2. Typologie ..... - 6 -
2.3. Fonctions ..... - 7 -
3. DEMARCHE ET OBJECTIFS DE L'INVENTAIRE ..... - 10 -
3.1. Démarche d'inventaire ..... - 10 -
3.2. Objectifs ..... - 10 -
4. CONCERTATION DES ACTEURS ..... - 12 -
4.1. Acteurs locaux ..... - 12 -
4.2. Réunions ..... - 12 -
4.3. Financeurs ..... - 15 -

CHAPITRE 2 - CONTEXTE COMMUNAL ..... - 16 -

1. PRESENTATION GENERALE DE LA COMMUNE ..... - 17 -
1.1. Contexte géographique ..... - 17 -
1.2. Contexte Agricole ..... - 19 -
2. PRESENTATION DU CONTEXTE PHYSIQUE ..... - 20 -
2.1. Contexte géologique et pédologique ..... - 20 -
2.2. Contextehydrogéologique ..... - 22 -
2.3. Contexte hydrologique ..... - 23 -

CHAPITRE 3 - METHODOLOGIE ..... - 25 -

1. PRE-LOCALISATION ..... - 26 -
2. INVENTAIRE DE TERRAIN ..... - 28 -
2.1. Critères d'identification ..... - 29 -
2.1.1. Pédologie ..... - 29 -
2.1.2. Habitat naturel et végétation ..... - 30 -
2.2. Campagne de terrain ..... - 32 -
3. CARTOGRAPHIE ..... - 33 -

CHAPITRE 4 - RESULTATS DE L'INVENTAIRE ..... - 35 -

1. RESEAU HYDROGRAPHIQUE ET MILIEUX AQUATIQUES ..... - 36 -
1.1. Réseau hydrographique ..... - 36 -
1.2. Plans d'eau dont mares ..... - 39 -
2. ZONES HUMIDES ..... - 41 -
2.1. Sondages pédologiques ..... - 42 -
2.2. Inventaire global ..... - 44 -
2.3. Habitats - Typologie ..... - 47 -
2.3.1. Typologie SDAGE ..... - 47 -
2.3.2. Typologie CORINE Biotopes ..... - 50 -
2.4. Fonctions des zones humides ..... - 61 -
2.5. Enjeux ..... - 63 -

CHAPITRE 5 - CONCLUSION ..... - 65 -

1. BILAN DE L'INVENTAIRE ..... - 66 -
   1.1. Bilan des résultats ..... - 66 -
   1.2. Bilan de la démarche ..... - 66 -
2. SUITE A DONNER ..... - 67 -

CHAPITRE 1

CADRE REGLEMENTAIRE - CONTEXTE DE L'ÉTUDE

1. CADRE REGLEMENTAIRE

1.1. REGLEMENTATION RELATIVE AUX ZONES HUMIDES

Le Code de l'Environnement est composé de six livres, dont le deuxième est intitulé *Milieux Physiques*. Ce dernier comprend deux titres, respectivement consacrés à l'eau et à l'air.

Le Code de l'Environnement érige l'Eau en patrimoine commun de la nation. Sa protection est d'intérêt général et sa gestion doit se faire de façon globale.

Dans ce contexte de gestion globale de l'Eau, les zones humides tiennent un rôle de premier plan et différentes réglementations les caractérisent :

Art. L. 211-1 : *« Les zones humides sont des terrains exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre, de façon permanente ou temporaire ; la végétation quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année. »*

L'**article R.211-108** du code de l'environnement précise que les critères à prendre en compte pour la définition des zones humides sont relatifs « *à la morphologie des sols liée à la présence prolongée d'eau d'origine naturelle et à la présence éventuelle de plantes hygrophiles. Celles-ci sont définies à partir de listes établies par région biogéographique. En l'absence de végétation hygrophile, la morphologie des sols suffit à définir une zone humide* ». « *La délimitation des zones humides est effectuée à l'aide des côtes de crue ou de niveau phréatique, ou des fréquences et amplitudes des marées, pertinentes au regard des critères relatifs à la morphologie des sols et à la végétation »*.

L'**arrêté du 24 juin 2008 modifié le 1er octobre 2009** précise les critères de définition et de délimitation des zones humides en établissant une liste des types de sols de zones humides et une liste des espèces végétales indicatrices de zones humides. Les sols de zones humides correspondent aux sols engorgés en eau de façon permanente et aux sols caractérisés par des traces d'hydromorphie (engorgement temporaire) débutant à moins de 25 cm de la surface et se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur (ou entre 25 et 50 cm de la surface s'il y a des traces d'engorgement permanent apparaissant entre 80 et 120 cm). La **circulaire du 18 janvier 2010** relative à la délimitation des zones humides expose les conditions de mise en œuvre des dispositions de l'arrêté précédemment cité.

De plus, au titre de la Police de l'Eau, une zone est considérée comme humide si elle présente l'un des critères suivants : une végétation hygrophile ou un sol hydromorphe. Dans ce cas, le projet (selon sa surface) est soumis au régime de déclaration ou d'autorisation relatif à la rubrique 3.3.1.0 de la nomenclature eau.

1.2. SCHEMA DIRECTEUR D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX

La commune de Pompaire, située dans le département des Deux-Sèvres, est concernée par le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin Loire-Bretagne. Quinze orientations fondamentales ont été identifiées sur le territoire du SDAGE. **L'orientation n°8** concerne la préservation des zones humides. Elle se base sur la nécessité de multiplier et de diversifier les efforts pour limiter l'altération du fonctionnement des milieux aquatiques, assurer la continuité écologique et reconquérir la qualité des habitats et la biodiversité. En effet, ces milieux assurent de multiples fonctions tant du point de vue de la ressource en eau que de la biodiversité. Leur préservation et leur restauration sont des enjeux majeurs à appréhender. Pour cela cinq actions ont été déterminées (notées 8A à 8E), elles comprennent, chacune, diverses dispositions.

- **8A : Préserver les zones humides.**

"Tout d'abord en maitrisant les causes de leur disparition au travers d'une protection réglementaire [...]. En second lieu au travers des politiques de gestion de l'espace […]. Ces deux types de mesures constituent un volet prioritaire des SAGE [...]."

- **8B : Recréer des zones humides disparues, restaurer les zones humides dégradées pour contribuer à l'atteinte du bon état des masses d'eau.**

"Il convient d'agir pour éviter de nouvelles pertes de surfaces et pour récupérer des surfaces perdues […] dans les secteurs de forte pression foncière […] ou dans certains secteurs en déprise agricole. Les actions à mettre en œuvre concernent à la fois les zones humides bénéficiant d'une protection liée à leur intérêt patrimonial et les réseaux de zones humides banales dont l'existence est nécessaire au bon état des masses d'eau et à la protection de la ressource en eau."

- **8C : Préserver les grands marais littoraux**

"Les marais littoraux situés entre la Vilaine et la baie de l'Aiguillon représentent des zones humides de grande surface qui ont été créées par l'homme […]. Ces espaces constituent le support d'une forte biodiversité de la faune et de la flore. Ils intègrent, pour la plupart, le réseau européen Natura 2000. Ils contribuent en partie à l'interception des pollutions issues des bassins versants amont. […] L'adéquation entre les différents usages et les conditions favorables à la biodiversité doit être recherchée en s'appuyant notamment sur une politique agricole adaptée."

- **8D : Favoriser la prise de conscience**

"La nécessité de conserver et d'entretenir les zones humides n'est pas encore suffisamment bien perçue, à la fois par les riverains et par les autorités locales. Certes, la prise de conscience est amorcée, mais elle se limite encore trop souvent aux enjeux patrimoniaux des zones humides (flore et faune). Les enjeux économiques se rattachant à leur présence sont encore largement sous-estimés, quand ils ne sont pas ignorés."

- **8E : Améliorer la connaissance**

"L'efficacité des zones humides, que ce soit en matière de gestion de la ressource en eau ou de biodiversité, dépend de la présence sur le terrain d'un maillage aussi dense que possible de sites interceptant au mieux les écoulements superficiels et souterrains et évitant le cloisonnement des populations végétales et animales sauvages.

Il est nécessaire de localiser les sites existants, de diagnostiquer leur état et d'identifier les fonctions qui s'y rattachent. C'est l'objet des inventaires qu'il convient de réaliser, en priorité, sur les territoires où la présence des zones humides détermine l'atteinte ou le maintien du bon état des masses d'eau."

1.3. SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX

La commune de Pompaire se situe sur le périmètre du **SAGE Thouet**.

Le territoire du SAGE Thouet s'étend sur 3 385 km² dans les départements des Deux-Sèvres (79), de la Vienne (86) et du Maine-et-Loire (49).

Ce SAGE est articulé autour de 6 enjeux majeurs :

- Le développement des ressources alternatives et la sécurisation de l'alimentation en eau potable ;
- La reconquête de la qualité des eaux de surface ;
- La gestion quantitative de la ressource ;
- La protection des têtes de bassins et des espaces naturels sensibles ;
- Le rétablissement d'une connectivité amont-aval des cours d'eau ;
- La valorisation touristique et la maitrise des loisirs liés à l'eau.

La Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE s'est réunie pour la première fois le 30 janvier 2012. La composition de la CLE a notamment été constituée et la structure porteuse du SAGE a été désignée : Le Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet et la Communauté d'Agglomération de Saumur Loire Développement, à l'origine de l'étude de préfiguration du SAGE Thouet, se partagent cette responsabilité.

Les zones humides représentent un enjeu important au sein du SAGE qui a identifié, dès l'état des lieux, la nécessité d'améliorer la connaissance de ces milieux afin de mieux les protéger.

Le SAGE Thouet étant actuellement en cours d'élaboration, la méthodologie appliquée pour cet inventaire est celle élaborée par l'I.I.B.S.N.

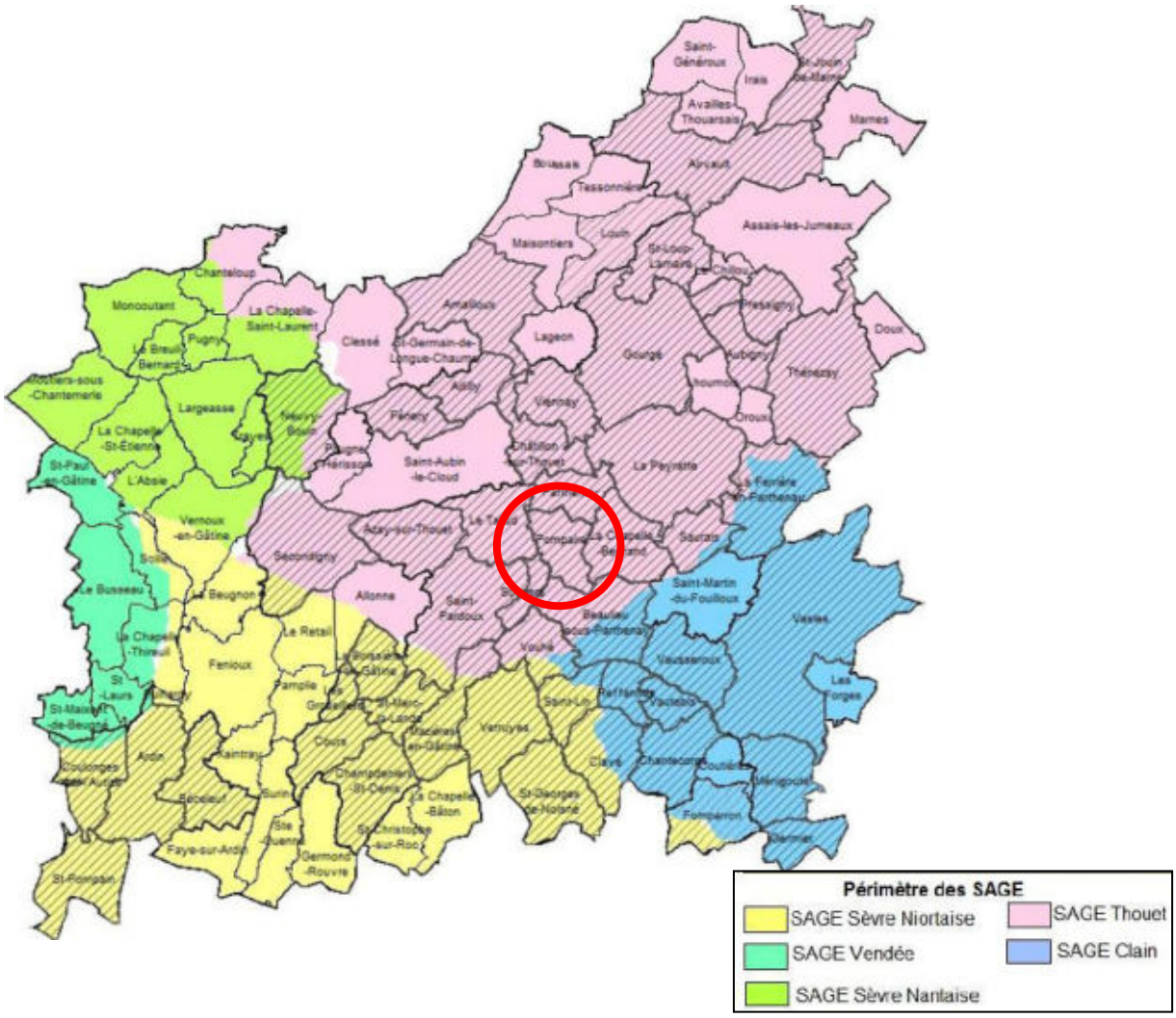

Situation de la commune de Pompaire au sein des SAGE (Source : Pays de Gâtine)

2. LES ZONES HUMIDES - GENERALITES

2.1. DEFINITION

Les zones humides sont des milieux complexes, dynamiques et interdépendants entre terre et eau. Elles recèlent une richesse écologique particulière et souvent exceptionnelle. Elles assurent de plus de nombreuses fonctions dont la société tire des bénéfices (nommés services rendus). En effet, les zones humides jouent un rôle majeur pour la rétention, la régulation hydraulique et l'épuration tout en constituant des réservoirs de biodiversité.

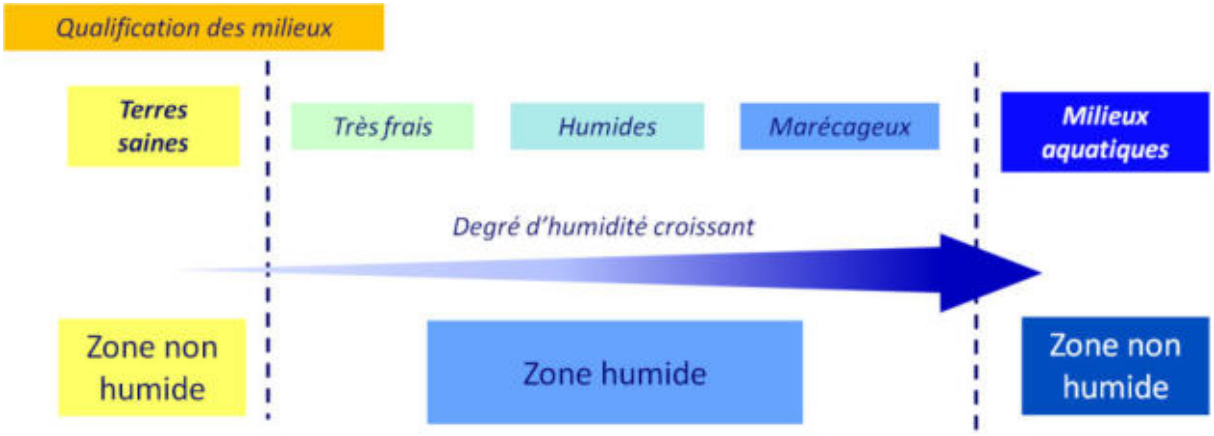

Gradient d'humidité des zones humides (Source : IIBSN - Schéma élaboré d'après Oberti et al., 2003)

En raison de leur grande diversité, l'identification des zones humides n'est pas toujours aisée. Elle est réalisée sur la base des observations de terrain liées à des limites naturelles. Elle s'appuie notamment sur :

- La présence de végétation hygrophile et d'habitats humides ;
- L'hydromorphie des sols ;
- La géomorphologie du site (ex : rupture de pente) et la topographie.

2.2. TYPOLOGIE

Selon leurs caractéristiques, différents types de zones humides peuvent être distingués. Le SDAGE Loire-Bretagne les classe en 13 grands types selon leur localisation dans un bassin versant :

- Grands estuaires ;
- Baies et estuaires moyens plats ;
- Marais et lagunes côtiers ;
- Marais saumâtres aménagés ;
- Bordures de cours d'eau ;
- Plaines alluviales ;

- Zones humides de bas-fonds en tête de bassin ;
- Régions d'étangs ;
- Bordures de plan d'eau ;
- Marais et landes humides de plaines et de plateaux ;
- Zones humides ponctuelles ;
- Marais aménagés à vocation agricole ;
- Zones humides artificielles.

Le schéma ci-dessous présente les différentes typologies de zones humides suivant leur localisation sur le bassin versant.

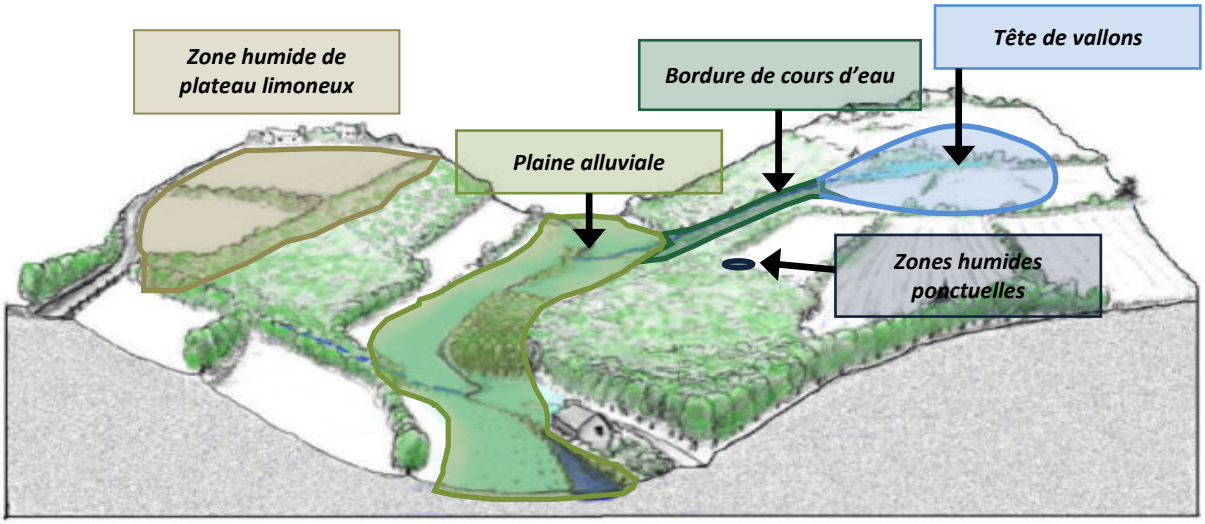

Localisation des zones humides sur un bassin versant (source : IIBSN)

2.3. FONCTIONS

Les zones humides présentent une richesse écologique particulière et assurent de nombreuses fonctions telles que la rétention, la régulation hydraulique et l'épuration mais également des fonctions socio-économiques.

- Fonctions biologiques :

Les zones humides recèlent généralement une biodiversité importante et peuvent constituer des réservoirs d'espèces patrimoniales. Ce sont des milieux essentiels pour la faune, qui permettent l'hivernage, la migration et la reproduction de nombreux oiseaux ; le frai du brochet et le développement des juvéniles ; la reproduction des poissons et crustacés en zones littorales. On y observe également des amphibiens, des odonates, etc.

Outre la faune, les zones humides sont reconnues pour leur diversité végétale (roselières, prairies humides, tourbières, bordures de cours d'eau…).

Fonctions épuratoires :

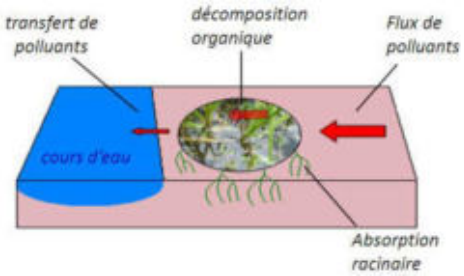

Certaines zones humides possèdent des propriétés épuratoires remarquables. Elles sont particulièrement efficaces en matière de dénitrification avec des taux d'abattement supérieurs à 50%. Elles sont également capables de fixer les matières en suspensions, les engrais et produits phytosanitaires et peuvent éliminer le phosphore parfois jusqu'à 90%.

Fonctions hydrauliques :

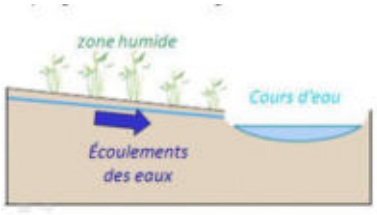

Les zones humides ont un rôle majeur dans le stockage des eaux. Elles contribuent en effet à l'écrêtement des pointes de crue et ont également un rôle d'éponge.

Elles peuvent ainsi retarder l'apparition et réduire l'intensité des débits d'étiage en restituant de manière progressive les eaux stockées en période de hautes eaux.

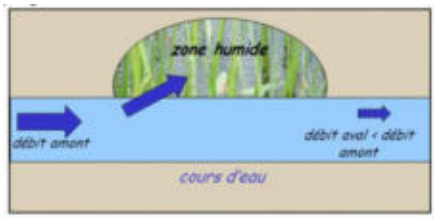

Source des figures : IIBSN

Fonctions socio-économiques :

Les zones humides sont avant tout des milieux utilisés par la profession agricole, pour la culture et le pâturage ; et sylvicole, notamment pour la populiculture.

Ce sont des milieux très généreux, qui peuvent être exploités pour la production de roseaux de laîche ou de joncs (paillage des chaises, couvertures de chaume…) ; de bois (peupliers) ; de ressources alimentaires (poissons, crustacés, chasse…) ; de fourrage, etc. Les zones humides peuvent également être valorisées pour le développement du tourisme (randonnés, naturalisme, etc.).

On observe par ailleurs une différence dans les usages entre l'amont et l'aval d'un bassin versant.

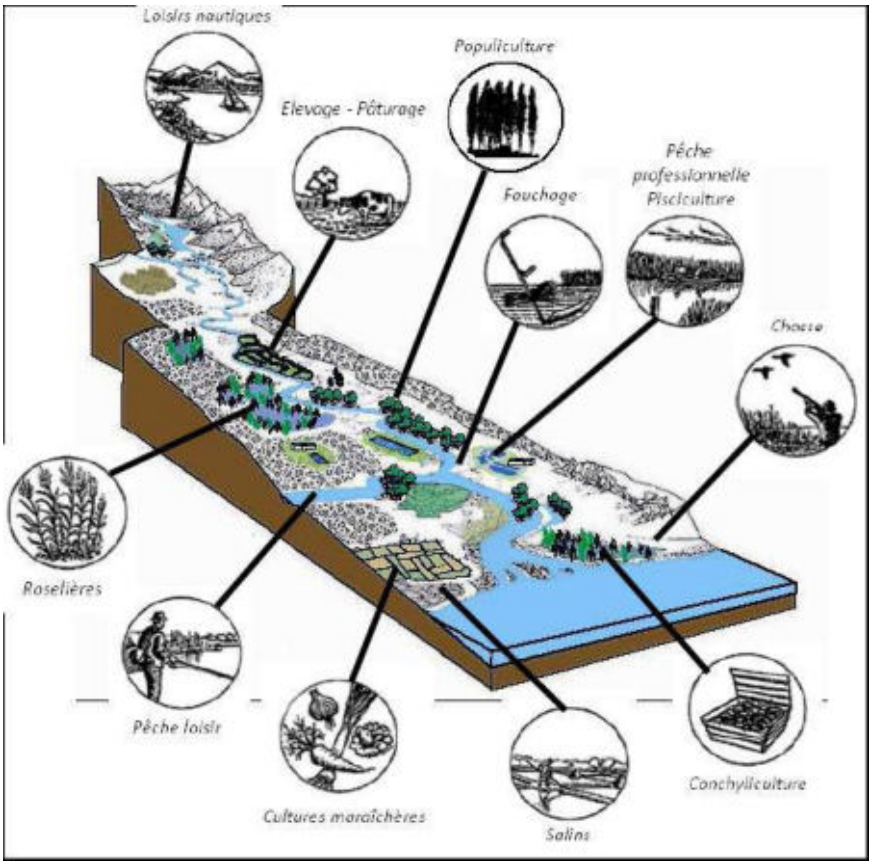

<u>Fonctions socio-économiques des zones humides</u>

3. DEMARCHE ET OBJECTIFS DE L'INVENTAIRE

3.1. DEMARCHE D'INVENTAIRE

L'inventaire des zones humides de la commune de Pompaire s'intègre dans une mutualisation de 47 communes du Pays de Gâtine, dont le territoire concerne cinq SAGE. Il a été décidé de respecter les modalités d'inventaire des zones humides de chacun des SAGE sur leur territoire respectif. Le SAGE Thouet étant actuellement en phase d'élaboration, la présente étude prend en compte la méthodologie du **SAGE Sèvre Niortaise Marais Poitevin**, validée par la Commission Locale de l'Eau du 1er juin 2010.

Pour une démarche et une méthodologie unique du bassin versant avec un socle minimum obligatoire, les modalités d'inventaire des zones humides sont définies sur l'ensemble du périmètre des SAGE.



La démarche, telle que définie par la CLE, s'articule sur deux axes :

- Concertation avec le groupe d'acteurs locaux afin de partager les connaissances et permettre une prise de conscience des enjeux liés aux zones humides.
- Expertise d'identification des zones humides pour leur inventaire à proprement dit.

Les modalités d'inventaire des zones humides sont en libre téléchargement sur le site de l'IIBSN, à l'adresse suivante : *http://sevre-niortaise.fr/wp-content/uploads/18_78_modalites-dinventaire-zh-sage-sevre-niortas-marais-poitevin_817.pdf.*

3.2. OBJECTIFS

La présente étude répond à deux objectifs principaux. Elle vise, dans un premier temps, à répondre aux enjeux des SAGE qui doivent assurer l'inventaire, la préservation et la reconquête des zones humides. Dans un second temps, elle vise à acquérir une bonne connaissance du territoire communal (zones humides, réseau hydrographique, plans d'eau et mares…) pour l'élaboration des documents d'urbanisme.

Une fois l'inventaire terminé et validé par le Conseil municipal, les résultats seront transmis au SAGE afin de compiler les données des différents inventaires communaux à l'échelle du bassin versant. L'analyse de ces résultats par la Commission Locale de l'Eau pourra donner naissance à diverses

règles de gestion des zones humides, contribuant ainsi à l'atteinte des objectifs du SAGE et du SDAGE.

Le recensement des zones humides permettra l'identification de milieux d'intérêt primordial tels que les Zones Humides d'Intérêt Environnemental Particulier (ZHIEP) et les Zones Stratégiques pour la Gestion de l'Eau (ZSGE). La délimitation de ces zones est un outil efficace pour atteindre l'objectif de bon état des eaux requis par la DCE (Directive Cadre sur l'Eau).

De plus, l'inventaire sera intégré totalement ou partiellement dans les documents d'urbanisme (Plan Local d'Urbanisme, Carte communale, etc.) et devra être pris en compte par les projets d'installations, ouvrages, travaux et activités (IOTA), afin de permettre une meilleure gestion communale du territoire.

Il est cependant à préciser que toute opération visant à aménager une zone humide est soumise à la nomenclature Eau (art. R. 214-1 du Code de l'environnement). L'inventaire proposé ici permet certes une meilleure connaissance de ces espaces mais n'est cependant pas exhaustif du point de vue de cette nomenclature. Tout pétitionnaire devra donc, dans le cadre d'une demande d'autorisation ou d'une déclaration au titre de la loi sur l'eau, apporter des éléments d'expertise technique sur le caractère humide de son site d'implantation, et ce, indépendamment de l'existence du présent inventaire de zones humides, mais tout en le prenant en compte.

Enfin, dans le cadre de la politique fiscale pour la préservation des zones humides (Loi DTR), une parcelle identifiée comme zone humide peut bénéficier d'une exonération de taxe foncière sur les propriétés non bâtie (TFNB).

Cette dernière est portée à 50 % pour les terrains en prairie situés sur les zones humides définies au 1° du I de l'article L.211-1, et à 100 % pour les terrains situés sur les périmètres suivant :

- Périmètre d'intervention du Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres (CELRL) ;
- Parcs nationaux, Parcs naturels régionaux et Réserves naturelles ;
- Sites inscrits et classés ;
- Sites Natura 2000 ;
- Zones humides d'intérêt environnemental particulier (ZHIEP).

Ce dégrèvement à la parcelle cadastrale est accordé pour une durée de 5 ans, sous réserve d'un engagement de gestion par le propriétaire avec conservation du caractère humide de la zone et maintien en prairie, pré, lande… La liste des parcelles concernées est élaborée par le Maire et s'accompagne d'une compensation financière pour les communes.

4. CONCERTATION DES ACTEURS

4.1. ACTEURS LOCAUX

La démarche de concertation, validée par la CLE (Commission Locale de l'Eau), s'appuie sur la constitution d'un groupe d'acteurs locaux. La composition de ce dernier se veut la plus représentative possible des différents protagonistes du territoire. Ce dernier se compose alors :

- du Maire de la commune ;
- d'élus ;
- d'exploitants agricoles ;
- d'un représentant de l'Association Deux-Sèvres-Nature-Environnement ;
- d'autres représentants du monde associatif : fédération de pêche, fédération de chasse, association de randonneurs.

Composition du groupe d'acteurs locaux de Pompaire	
Maire	M. DIEUMEGARD Jacques
Elus	M. IMBERT Claude M. POUBLANC Dominique M. CHAUSSONEAUX Jean-Paul M. COUTINEAU J.
Agriculteurs	M. NAULEAU Bernard GAEC ROBERT M. CHARRON Jean-Paul M. PASSEBON Jean-Marie GAEC VIETTE NAULEAU
Association Deux-Sèvres-Nature-Environnement	M. BONNESSEE Michel

La composition du groupe de travail est établie par le Conseil Municipal. La délibération est annexée au rapport.

Ce groupe apporte au prestataire de l'inventaire, le bureau d'études NCA Environnement, ses connaissances locales de terrain et l'historique des activités sur la commune. Il s'exprime lors des réunions afin de pré-délimiter et caractériser les zones humides. Il aide aussi à mieux comprendre le fonctionnement des zones humides (inondations, fréquence, surface, saisonnalité, entrées / sorties d'eau) et la gestion actuelle des parcelles.

Il donne également son avis sur le déroulement de l'inventaire, et apporte au prestataire sa connaissance et sa vision du territoire, en particulier sur la dynamique de l'eau (drainage, source, écoulement, remontée de nappes, inondation,…).

Les remarques formulées lors de la phase de levée de doutes et lors des réunions (groupe d'acteurs et SAGE), ont amené à effectuer **une journée de retours** sur certains secteurs. A terme, les nouvelles visites ont permis d'affiner au mieux les résultats, pour que ces derniers s'accordent avec le ressenti et les connaissances de terrain des acteurs du territoire.

4.2. REUNIONS

L'atout majeur du groupe d'acteurs locaux est donc le partage de connaissances. Plusieurs réunions sont organisées afin d'optimiser au mieux la concertation et le suivi de l'étude par la commune.

Un ou plusieurs représentants du SAGE sont présents lors des réunions, tout comme l'équipe du prestataire chargé de l'étude (NCA Environnement). S'ajoute donc au groupe d'acteurs locaux les intervenants suivants :

Intervenants extérieurs lors des réunions	
NCA Environnement	M. LOUIS David – *Ingénieur pédologue* Mme TONDEUX Laetitia – *Chargée d'études botaniste* M. BERNARDEAU Clément – *Ingénieur pédologue*
Communauté de Communes de Parthenay	M. FERJOU Jean-Marie
Service urbanisme Parthenay	M. JEANJEAN François Mme BARANGER Maud
SAGE Thouet	M. PEAUD Pierre

- Première réunion du groupe d'acteurs : présentation de la démarche de l'inventaire

Le groupe d'acteurs locaux s'est réuni une première fois le **3 septembre 2013** à la mairie de Pompaire, avec les représentants du bureau d'études NCA Environnement, missionné par le Pays de Gâtine pour réaliser l'inventaire et animer les réunions.

Le but de cette première réunion était d'informer les acteurs sur le déroulement de l'étude, ses objectifs et le cadre dans lequel elle s'inscrit. Cette rencontre a également permis d'expliciter la notion de zones humides et la méthodologie d'inventaire.

Dans un second temps, les différents outils de pré-localisation des zones humides ont été présentés aux membres du groupe d'acteurs par le biais de l'atlas de pré-localisation. Un travail sur carte a été demandé aux acteurs locaux. Il a permis de vérifier la validité de la pré-délimitation, et de récolter différentes informations sur la dynamique de l'eau (drainage, source, remontée de nappe, inondation, ruissellement…).

Enfin, la dernière partie de la réunion de lancement consiste à présenter directement sur le terrain, les méthodes de caractérisation des zones humides, et notamment le critère « végétation » et le critère « pédologie » au groupe d'acteurs locaux.

- Réunion d'information à l'intention des agriculteurs et des propriétaires

Le groupe d'acteurs étant un groupe de travail, le nombre de personnes est restreint à une quinzaine d'individus. Une réunion d'information pour l'ensemble de la population s'est donc déroulée le **4 septembre 2013**. Elle a permis d'informer et de sensibiliser un plus grand nombre de personnes sur la nécessité de réaliser un inventaire des zones humides au niveau communal.

- Réunion de restitution de l'Atlas provisoire des zones humides au groupe d'acteurs

A la suite des deux réunions présentées ci-avant, la campagne de terrain a été réalisée du 19 septembre au 7 octobre 2013 (*voir Chapitre 3 – Partie 2.2. Campagne de terrain*). Une réunion de restitution des résultats provisoires de l'inventaire des zones humides a été programmée le **12 novembre 2013**, au cours de laquelle les résultats de l'expertise ont été présentés, analysés et discutés avec le groupe d'acteurs locaux. A la suite de cette réunion, l'atlas cartographique a été déposé deux semaines en mairie, du 18 novembre au 2 décembre, afin que les données soit accessibles à toute la population.

Au cours de cette **phase de levée**, un cahier est ouvert par M. le Maire, permettant aux personnes d'inscrire leurs remarques sur les résultats de l'inventaire et éventuellement de demander un retour sur le terrain. Au cours de cette mise à disposition, aucune remarque n'a été déposée en mairie. Cependant, une personne du groupe d'acteurs s'était manifestée lors de la réunion de restitution pour retourner sur certains secteurs : M. CHARRON a souhaité un retour à la Roche, à la Cranée et à l'Abeille. La journée de retours a été effectuée le **4 décembre** 2013.

- Réunion de restitution de l'Atlas final de l'inventaire des zones humides au Conseil Municipal

Une fois les retours de terrain effectués et les corrections nécessaires apportées à la cartographie, la finalisation de l'étude a été entreprise en vue d'une restitution pour validation en Conseil Municipal, le **16 décembre 2013**.



Synthèse des étapes de l'inventaire des zones humides réalisé sur la commune de Pompaire

4.3. FINANCEURS

Pour réaliser son inventaire des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau, la commune de Pompaire s'est associée à 46 autres communes et communautés de communes du Pays de Gâtine.

L'inventaire est financé par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, la commune, le département des Deux-Sèvres, la région Poitou-Charentes, le réseau LEADER et l'Union Européenne.

Le Pays de Gâtine, dans le cadre de la délégation de maitrise d'ouvrage, a sollicité les subventions auprès de ces différents partenaires.

CHAPITRE 2

CONTEXTE COMMUNAL

1. PRESENTATION GENERALE DE LA COMMUNE

1.1. CONTEXTE GEOGRAPHIQUE

La commune de Pompaire s'étend sur 1 280 ha dans le département des Deux-Sèvres, en région Poitou-Charentes (cf. carte ci-dessous).

Située à 45 km au Nord de Niort, Pompaire est entourée par la commune de Parthenay au nord, les communes de Soutiers et Le Tallud à l'ouest, Beaulieu-sous-Parthenay au sud et La Chapelle-Bertrand à l'est.

La commune présente un réseau hydrographique peu développé. On note la présence de la Viette et du ruisseau de l'étang de la Roulière.

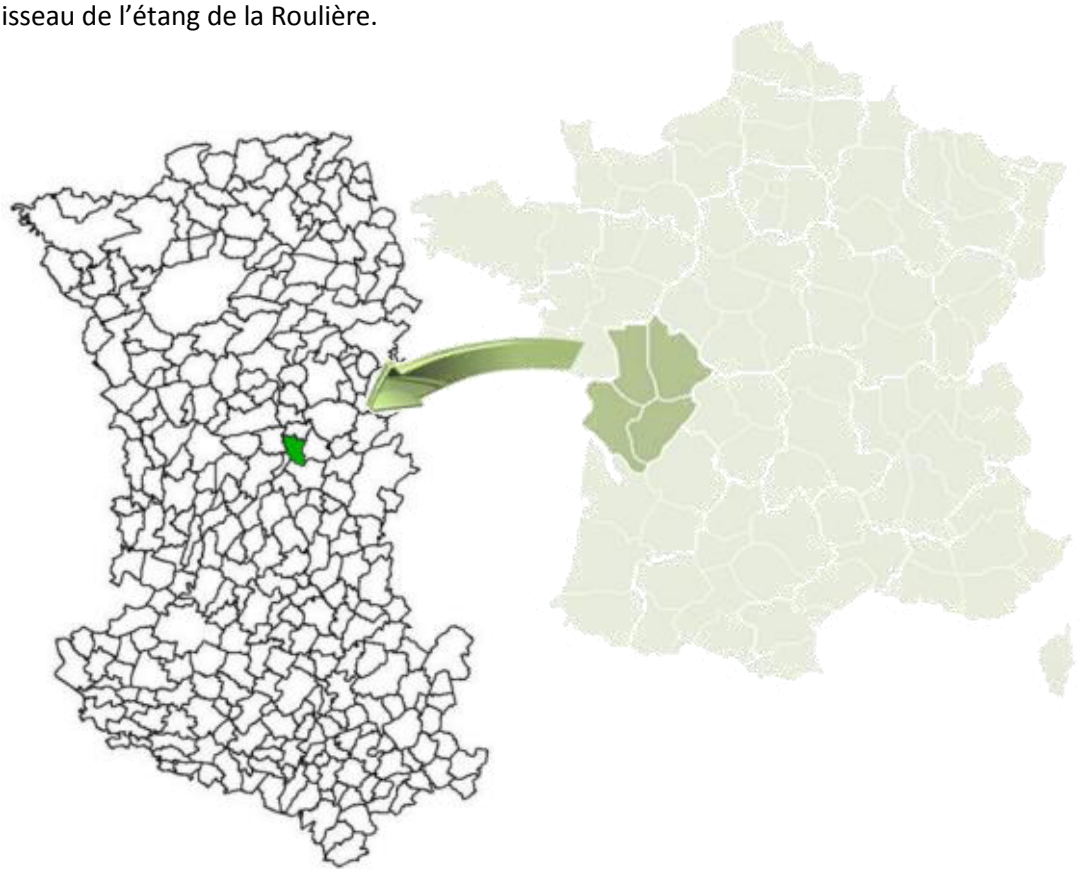

Localisation de la commune de Pompaire (Sources : GEOFLA®- IGN ; NCA environnement)



POMPAIRE
-
79213

Inventaire (délimitation et caractérisation)
des zones humides,
du réseau hydrographique et
des plans d'eau des communes
du Pays de Gatine

Pays de Gâtine
Parthenay
www.gatine.org

Carte IGN de la commune de Pompaire

Limite communale

Réalisation : Clément BERNARDEAU
NCA Environnement
Octobre 2013

Source: Pays de Gâtine,
NCA Environnement
Echelle: 1/ 25 000

N
W E
S

NCA
11, allée Jean Monnet
86170 Neuville de Poitou
05 49 00 43 20

Carte IGN de la commune de Pompaire (source : © IGN Scan 25)

1.2. CONTEXTE AGRICOLE

Les paysages de la commune sont principalement formés de zones en prairies (pâturages naturels) et de zones urbanisées. Les autres types d'occupation du sol correspondent aux surfaces agricoles.

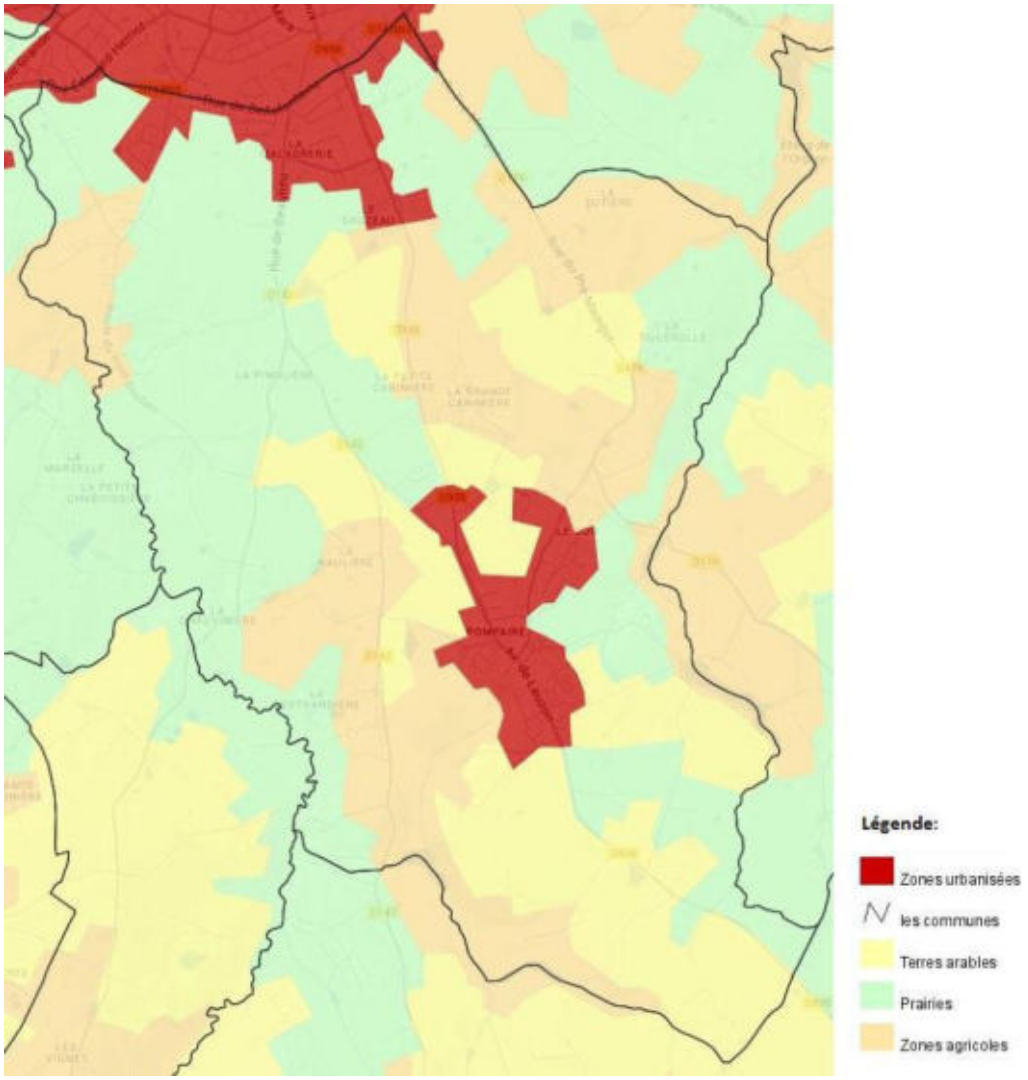

Occupation des sols de la commune de Pompaire (source : BD CORINE Land Cover 2006 - NCA)

La commune de Pompaire est localisée en Gâtine, région peu fertile. Le territoire compte environ 90% de terres agricoles et 10% de zones artificialisés.

2. PRESENTATION DU CONTEXTE PHYSIQUE

2.1. CONTEXTE GEOLOGIQUE ET PEDOLOGIQUE

La géologie communale est assez complexe de par l'alternance de diverses formations et la présence d'une faille. En simplifiant, la commune de Pompaire présente deux phases distinctes :

- La grande partie Est de la commune est recouverte par des formations granitiques à deux micas. Il s'agit plus précisément de leucogranites orientés partiellement recristallisés, ainsi que de granites à deux micas de Parthenay.
- La partie Ouest est surtout constituée de formations métamorphiques comme les micaschistes quartzeux ou les micaschistes et paragneiss métatexitiques à deux micas (formation de Soutiers).

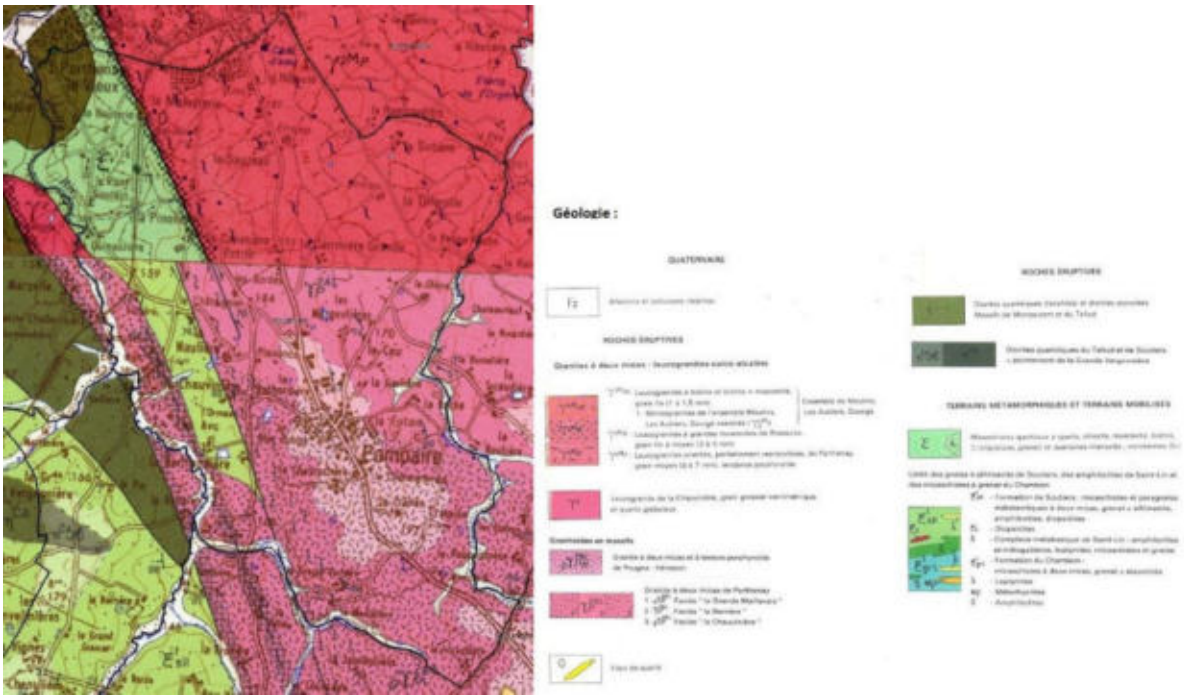

Carte géologique de la commune de Pompaire (source : BRGM)

D'après cette carte, le contexte géologique de la commune est moyennement favorable au maintien de milieux humides.

La carte pédologique, quant à elle, fait ressortir cinq types de pédopaysages :

- Des sols sur leucogranites sur le grand Est de la commune et représentant 40% de la surface communale ;
- Des sols limoneux sur altérite de granite traversant la commune du Nord au Sud et représentant 30% ;
- Des sols sur schistes pourprés à l'Ouest de la commune (27%) ;
- L'agglomération recouvrant 1% de la surface communale au Nord ;
- Des sols sur diorites représentant 1% de la surface communale et se situant au Nord-Ouest ;

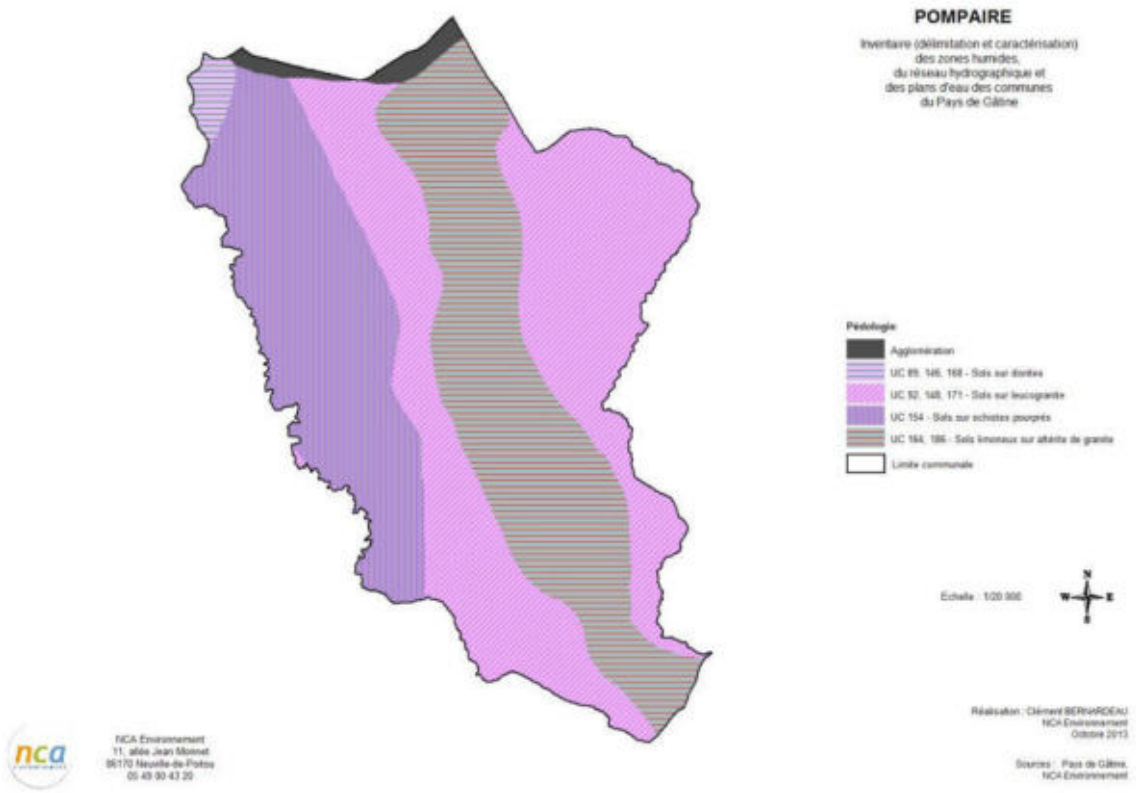

Carte des pédopaysages de la commune de Pompaire (Source : Pays de Gâtine)

La carte des pédopaysages présente un contexte varié, on note la présence de sols limoneux, favorables à la présence de zones humides. Les sols sur schistes sont peu hydromorphes, la probabilité d'y avoir des zones humides est plus faible. Le parallèle avec les résultats de l'inventaire de terrain sera intéressant à observer.

2.2. CONTEXTE HYDROGEOLOGIQUE

La ressource en eau souterraine de la commune de Pompaire est définie par trois aquifères principaux :

- Massif granitique d'Orvault : 68 % de la ressource en eau ;
- Briovérien métamorphisé du sud de la Loire représentant 25 % ;
- Massif granitique de Pouzauges et Neuvy Bouin : 7%.

En ce qui concerne le contexte hydrogéologique, le point le plus intéressant est le phénomène de **remontée de nappe** pouvant influencer le caractère humide d'un sol et aller jusqu'à provoquer des inondations lors d'épisodes pluvieux exceptionnels.

Les nappes libres – aucune couche imperméable ne les séparant du sol – sont alimentées par la pluie dont une partie s'infiltre dans le sol. C'est bien entendu durant la période hivernale que cette recharge des nappes est la plus importante. Lorsqu'une zone est classée en nappe sub-affleurante, la nappe se situe en moyenne à un niveau proche de la surface du sol (inférieur à 3 m). Il n'est pas inhabituel pour le niveau supérieur de la nappe d'atteindre la surface du sol. Le contexte est alors très favorable à l'observation de zones humides. Lors d'épisodes pluvieux exceptionnels, des inondations par remontée de nappe peuvent se produire.

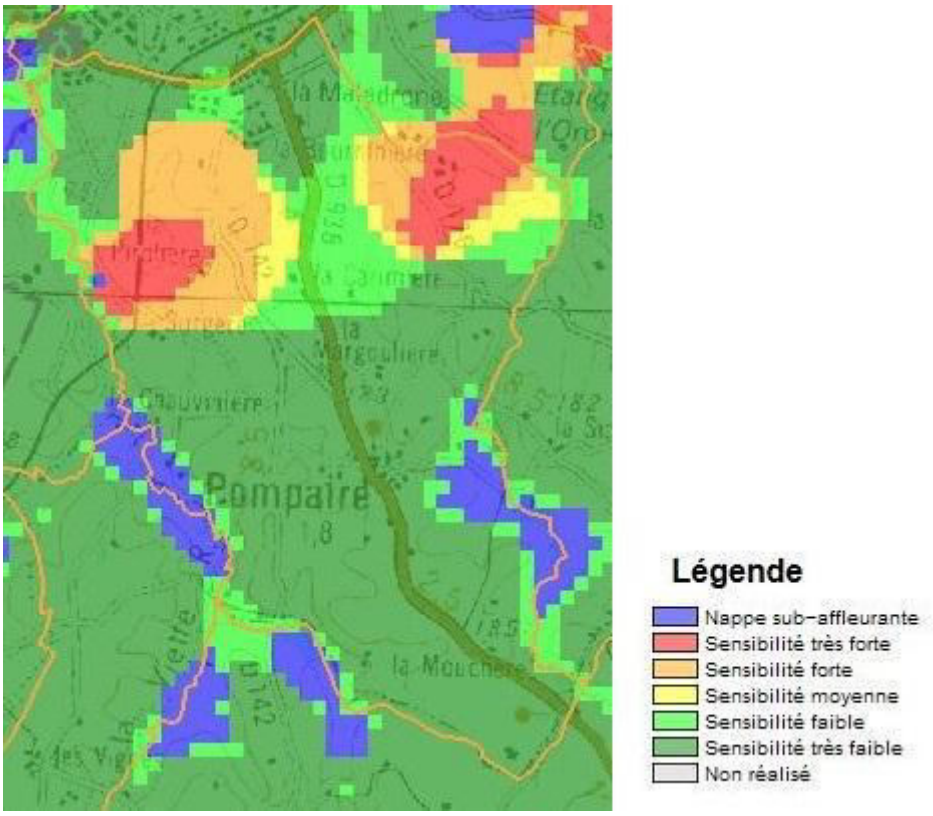

Remontées de nappe sur la commune de Pompaire (source : BRGM)

Les nappes sub-affleurantes sont principalement localisées au niveau du réseau hydrographique et notamment le long de la Viette et du ruisseau de l'étang de la Roulière.

2.3. CONTEXTE HYDROLOGIQUE

La commune de Pompaire est répartie sur un bassin versant, celui de la Loire. Elle présente un réseau hydrographique moyennement dense, se composant de la Viette, du ruisseau de l'étang de la Roulière et de plusieurs autres cours d'eau permanents.

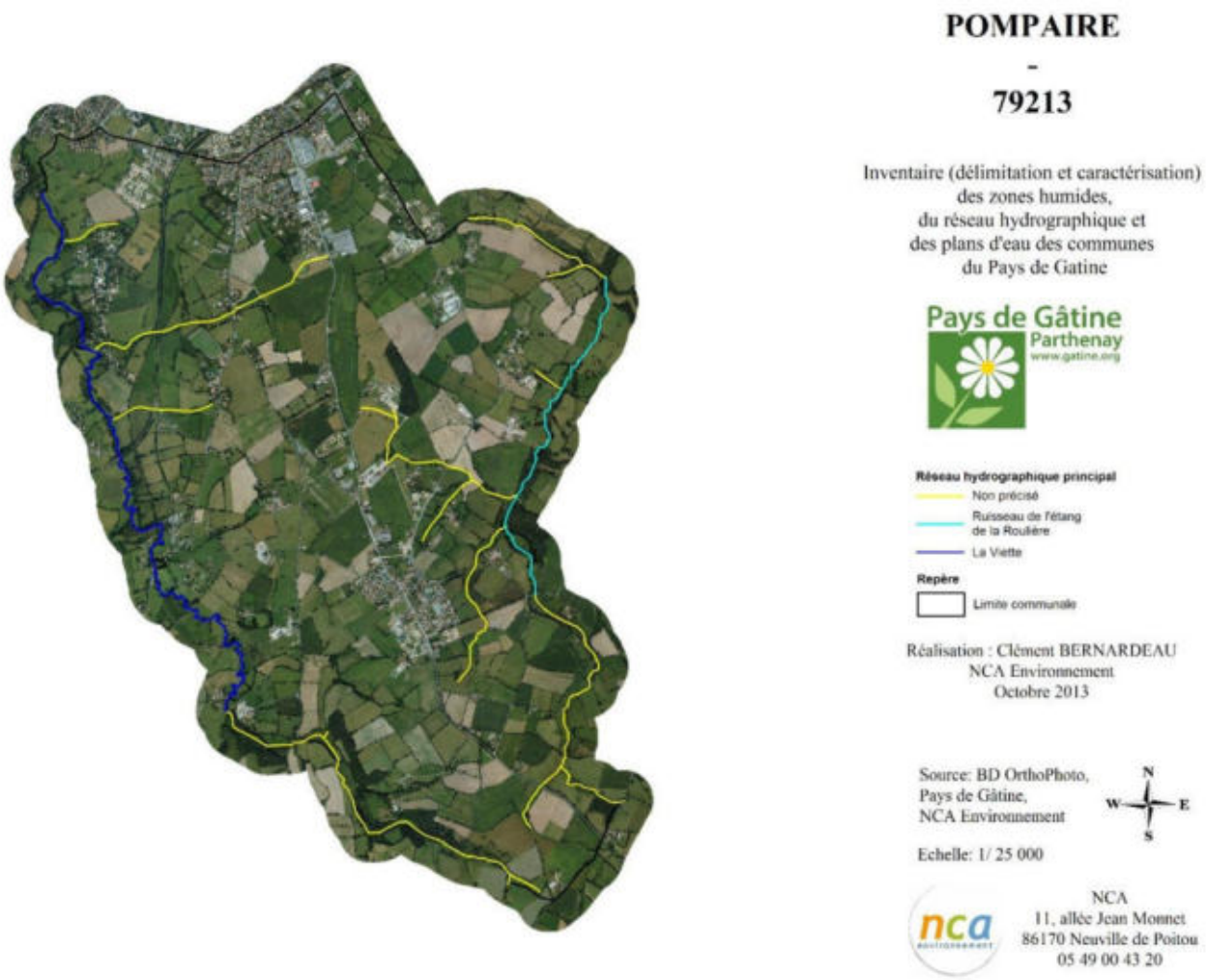

<u>Réseau hydrographique de la commune de Pompaire</u>
<u>(Sources : ©IGN BD Ortho ; Pays de Gâtine ; NCA environnement)</u>

CHAPITRE 3

METHODOLOGIE

1. PRE-LOCALISATION

1.1. PRE-LOCALISATION DES ZONES HUMIDES

L'inventaire débute par une phase de pré-localisation des zones humides. Celle-ci permet de définir et de délimiter les zones humides potentielles. Elle résulte de la compilation de documents préétablis et d'une concertation avec les acteurs locaux, et consiste donc à identifier les secteurs du territoire susceptibles de présenter des zones humides et ce, afin d'optimiser les phases suivantes (phase de terrain, etc...).

La pré-localisation résulte de la compilation de divers documents. Les principales sources d'information dont nous disposons sont les suivantes :

- Pré-localisation du bureau d'études Eau Méga (pré-localisation AgroCampus) ;
- Réseau hydrographique ;
- Carte géologique ;
- Carte pédologique ;
- Aléa des remontées de nappes ;
- Topographie ;
- Photo-aériennes (ortho photoplans), Scan 25 IGN®.

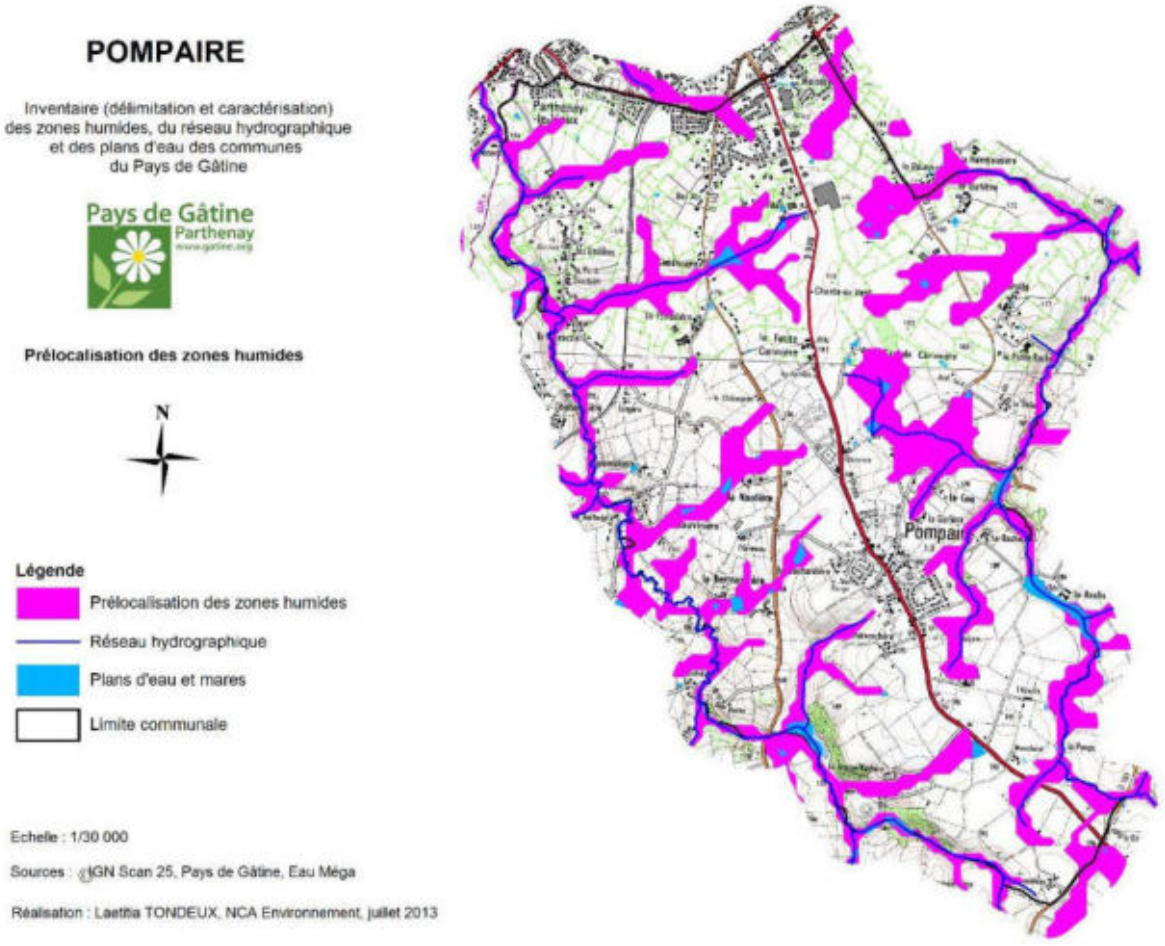

Pré-localisation des zones humides (sources : Pays de Gâtine ; Eau Méga ; NCA environnement)

1.2. ZONES A URBANISER

L'inventaire des zones humides ayant pour fonction d'intégrer les documents d'urbanisme communaux. Une attention particulière a été portée sur les zones à urbaniser (ZAU) déjà définies sur le territoire de Pompaire. Sur ces secteurs, une prospection plus fine (augmentation du nombre de sondages…), a été réalisée.

Afin de parer à l'éventualité d'une présence de milieux humides sur les ZAU, une prospection plus large a été réalisée sur les parcelles proches de ces zones. L'ensemble des secteurs ouverts à l'urbanisation a été pris en compte :

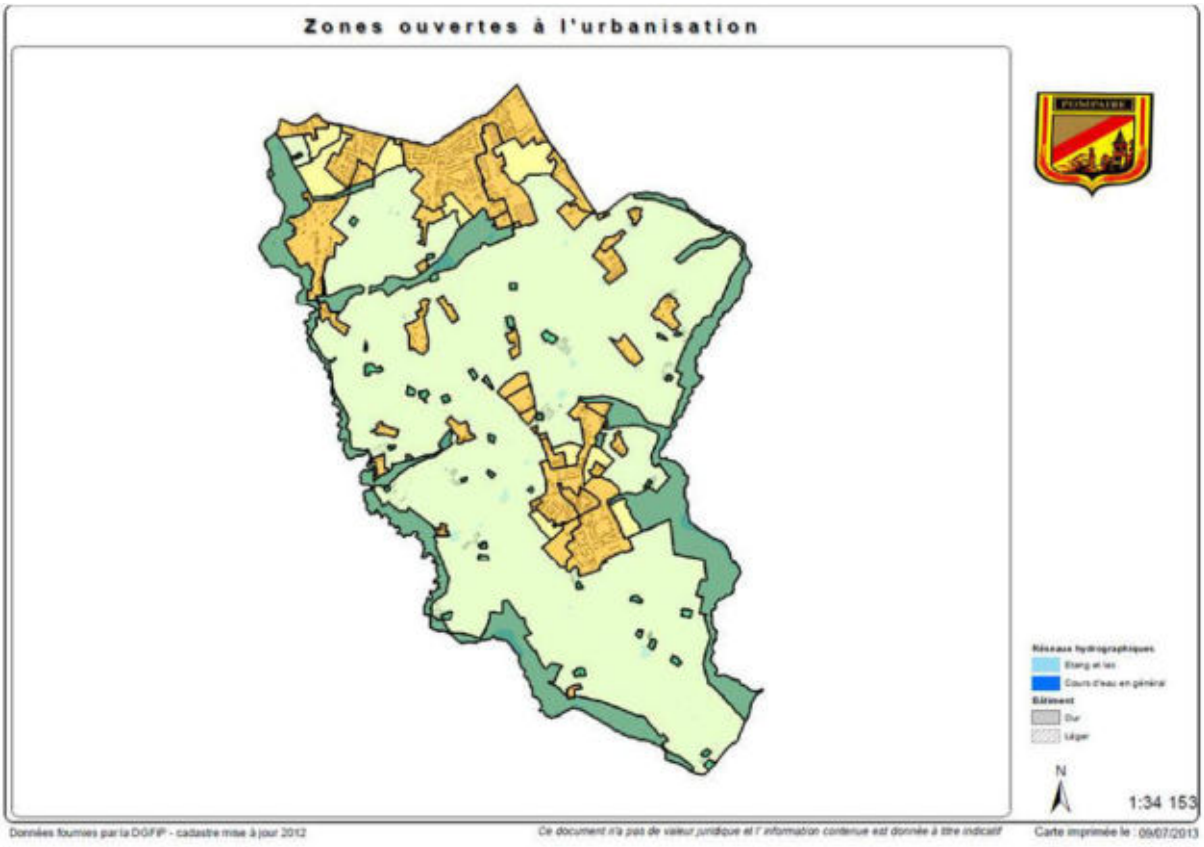

Zones ouvertes à l'urbanisation (données fournies par la Communauté de Communes de Parthenay)

Sur cette carte, les secteurs en orange correspondent aux zones déjà urbanisées, alors que les secteurs en jaune correspondent aux secteurs à urbaniser, c'est-à-dire qu'il s'agit des parcelles ayant fait l'objet d'une prospection fine lors du passage sur le terrain.

2. INVENTAIRE DE TERRAIN

Cette phase a pour objectif l'identification, la délimitation et la caractérisation, de manière exhaustive, des zones humides du territoire communal.

La méthode à suivre pour identifier une zone humide prend en compte les éléments présents dans l'arrêté interministériel du 24 juin 2008 modifié le 1er octobre 2009 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L.214-7-1 et R.2111-108 du Code de l'environnement.

La délimitation des zones humides est réalisée sur la base des observations de terrain liées à des limites naturelles. Elle s'appuie notamment sur :

- la limite de présence d'habitats humides ;
- l'engorgement des sols ;
- l'hydromorphie des sols ;
- la géomorphologie du site (ex : rupture de pente) et la topographie ;
- ou encore un aménagement humain (ex : route, talus, …).

Les laisses de crues (limites de zones inondables) sont aussi des indices de terrain à prendre en compte pour détecter la limite maximum d'une zone humide. Les deux critères principaux restent cependant pédologiques et floristiques.

La méthode d'identification des zones humides comme présentée dans les modalités d'inventaire des zones humides du SAGE Sèvre Niortaise Marais Poitevin, respecte le logigramme suivant :

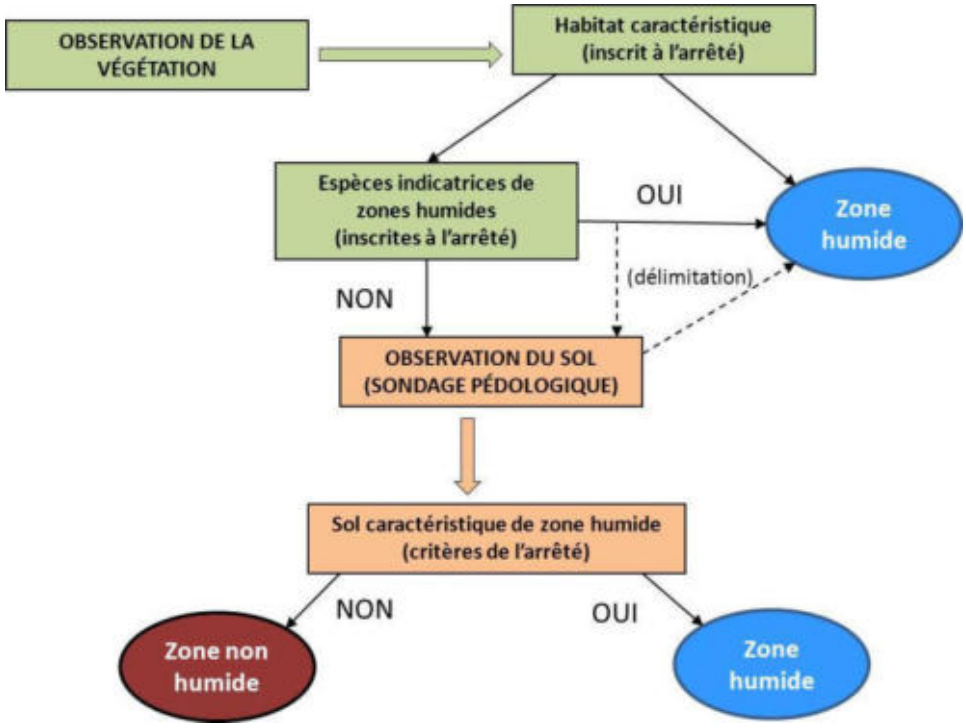

Logigramme de la méthode d'identification des zones humides (source : NCA environnement)

2.1. CRITERES D'IDENTIFICATION

2.1.1. Pédologie

Pour un inventaire de zones humides, l'examen des sols porte prioritairement sur la présence de traits d'hydromorphie. Le nombre, la répartition et la localisation précise des points de sondages dépendent de la taille et de l'hétérogénéité du site. Les sondages sont effectués à la tarière à main, et permettent de vérifier les limites des zones humides de manière plus précise que le critère botanique.

L'arrêté du 24 juin 2008 modifié, expose les critères pédologiques déterminant une zone humide. Conformément à l'arrêté, les sondages pédologiques visent la présence :

- D'**histosols** (sols tourbeux), car ils connaissent un engorgement permanent en eau qui provoque l'accumulation de matières organiques peu ou pas décomposées. Ces sols correspondent aux classes d'hydromorphie H du GEPPA (Groupe d'Etude des Problèmes de Pédologie Appliquée) ;
- De **réductisols**, car ils connaissent un engorgement permanent en eau à faible profondeur se marquant par des traits réductiques débutant à moins de 50 centimètres de profondeur de sol. L'horizon caractéristique de ces sols est l'horizon réductique G. Ils correspondent aux classes VI c et VI d du GEPPA ;
- De sols caractérisés par des **traits rédoxiques à moins de 25 cm** de profondeur se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur. L'horizon spécifique est l'horizon rédoxique g. Ces sols correspondent aux classe V a, b, c et d du GEPPA ;
- De sols présentant des **traits rédoxiques à moins de 50 cm** de profondeur, se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur, associés à des **traits réductiques entre 80 et 120 cm** de profondeur. Ces sols correspondent à la classe IV d du GEPPA.





Traits d'hydromorphie (horizon rédoxique) et sondage pédologique en terre cultivée

(Sources : NCA environnement)

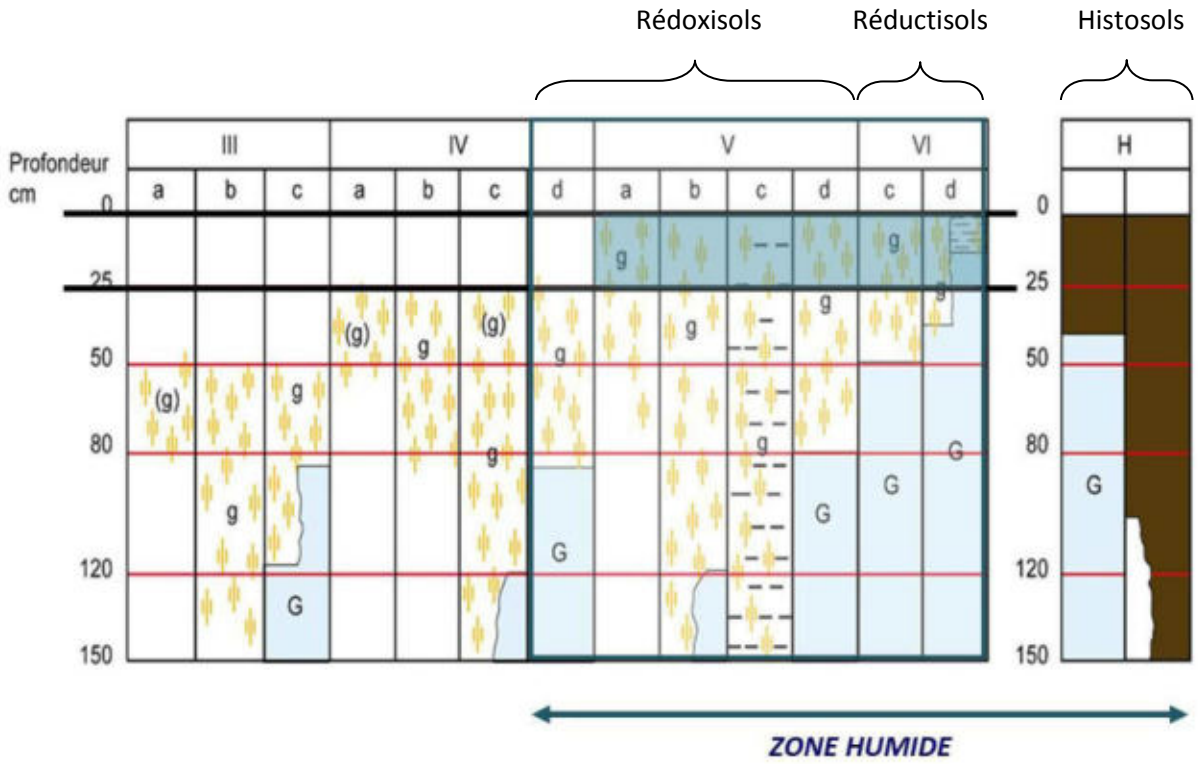

Schématisation des sols indicateurs de zones humides (Source : GEPPA, modifié NCA environnement)

2.1.2. Habitats naturels et végétation

Sur le terrain, les **critères liés à la végétation** sont les critères les plus simples pour délimiter une zone humide. La végétation de zone humide est caractérisée par :

- des communautés d'espèces végétales**,** dénommées **« habitats »,** caractéristiques des zones humides, identifiées selon la méthode et la liste correspondante à l'annexe 2.2 de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié. Une attention particulière est donnée à la délimitation des habitats d'intérêt communautaire et d'intérêt communautaire prioritaires. Environ 600 habitats sont répertoriés dans l'arrêté du 24 juin 2008 modifié, mais tous ne concernent pas l'aire biogéographique atlantique.

Exemples d'habitats (Sources : NCA environnement) :


Cariçaie


Mégaphorbiaie


Prairie calcaire à Molinie


Prairie humide eutrophe


Roselière


Tourbière alcaline

- des espèces indicatrices de zones humides**,** identifiées selon la méthode et la liste des espèces figurant à l'annexe 2.1 de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié.

Exemples d'espèces hygrophiles (Sources : NCA environnement) :


Renoncule rampante
Ranunculus repens


Fritillaire pintade
Fritillaria meleagris subsp. meleagris


Menthe aquatique
Mentha aquatica


Cardamine des prés
Cardamine pratensis


Lychnis fleur-de-coucou
Lychnis flos-cuculis


Orchis à fleurs lâches
Anacamptis laxiflora

2.2. CAMPAGNE DE TERRAIN

L'inventaire a été réalisé sur l'ensemble du territoire communal en ciblant prioritairement les zones définies lors du pré-inventaire.

L'objectif de la campagne de terrain était de confirmer ou d'infirmer la présence des zones humides, de délimiter précisément ces dernières, et de réaliser une caractérisation technique complète de chacune d'entre elles (profondeur des traces d'hydromorphie, végétation observée…).

La campagne de terrain a été réalisée **du 19 septembre au 7 octobre 2013** : 4 jours de pédologie, 2 jours de flore et une journée de retours.

L'ensemble des secteurs ciblés par le pré-inventaire a fait l'objet de sondages pédologiques. Certaines zones ponctuelles éventuellement humides ont également été sondées pour vérification. Sur les secteurs humides, de nombreux sondages sont réalisés afin de délimiter précisément les zones. La topographie, si elle est marquée, et la végétation, lorsqu'elle est présente, aident à positionner les points de sondages et à définir les limites des zones humides.

En lien avec la base de données GWERN[1], chaque zone humide fait l'objet d'une feuille d'identification de terrain comprenant les informations suivantes :

- Informations générales (date, toponyme, cours d'eau…)
- Typologie CORINE (primaire et secondaire)
- Critères de délimitation (espèces végétales, habitats, sols - hydromorphie, topographie…)
- Etat de conservation (dégradé, non dégradé)
- Régime de submersion (fréquence, étendue)
- Diagnostic du fonctionnement hydrologique (connexion au réseau hydrographique…)
- Atteintes (drainage, assèchement, comblement, remblais, mise en culture…)
- Activités et usages dans et autour de la zone
- Remarques générales

Une photographie de chaque zone humide est également prise afin d'illustrer et de justifier les résultats.

[1] Développée par le Forum des Marais Atlantiques, la base de données GWERN permet d'avoir une même structuration des données relatives aux zones humides sur l'ensemble d'un territoire, de réaliser des atlas et des synthèses sur les données de caractérisation et d'automatiser la compilation d'inventaires réalisés.

3. CARTOGRAPHIE

L'ensemble du travail cartographique (Atlas des zones humides) est réalisé avec le logiciel de SIG (Système d'Information Géographique) MapInfo Professionnal 8.5, en se basant sur les BD Ortho®, BD TOPO® et le scan 25® de l'IGN, ainsi que sur le BD parcellaire et le réseau hydrographique de l'IGN également.

L'inventaire cartographique des zones humides est établi au 1 /7000ème :

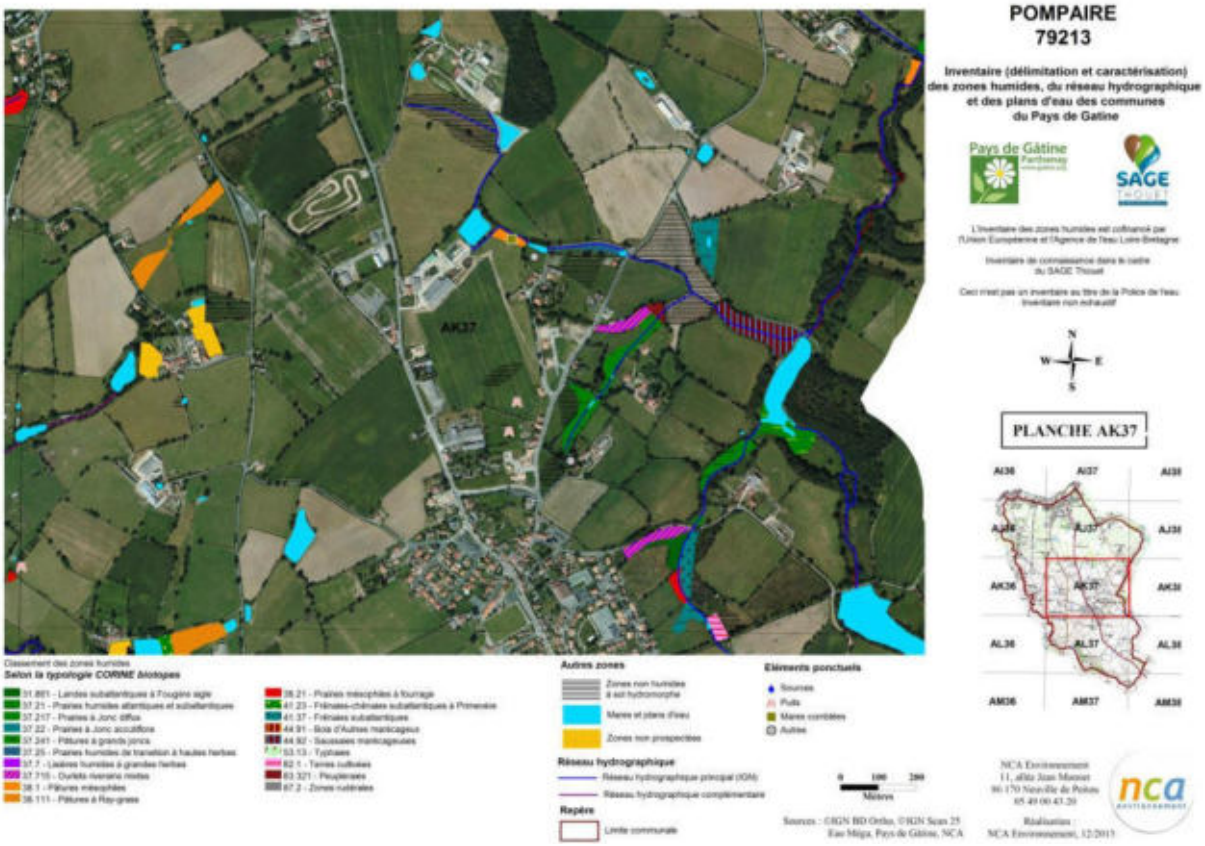

Extrait de l'atlas cartographique des zones humides de la commune de Pompaire (Sources : IGN BD TOPO®; Pays de Gâtine ; NCA environnement)

L'ensemble des données (couches SIG et observations de terrain) est enregistré dans le logiciel GWERN combinant la cartographie SIG des zones humides avec une base de données informatiques reprenant les éléments des fiches terrain.

Le logiciel GWERN permet une visualisation simultanée de la cartographie SIG et des données attributaires dans une forme codifiée et simplifiée, telle que l'illustre la figure suivante.

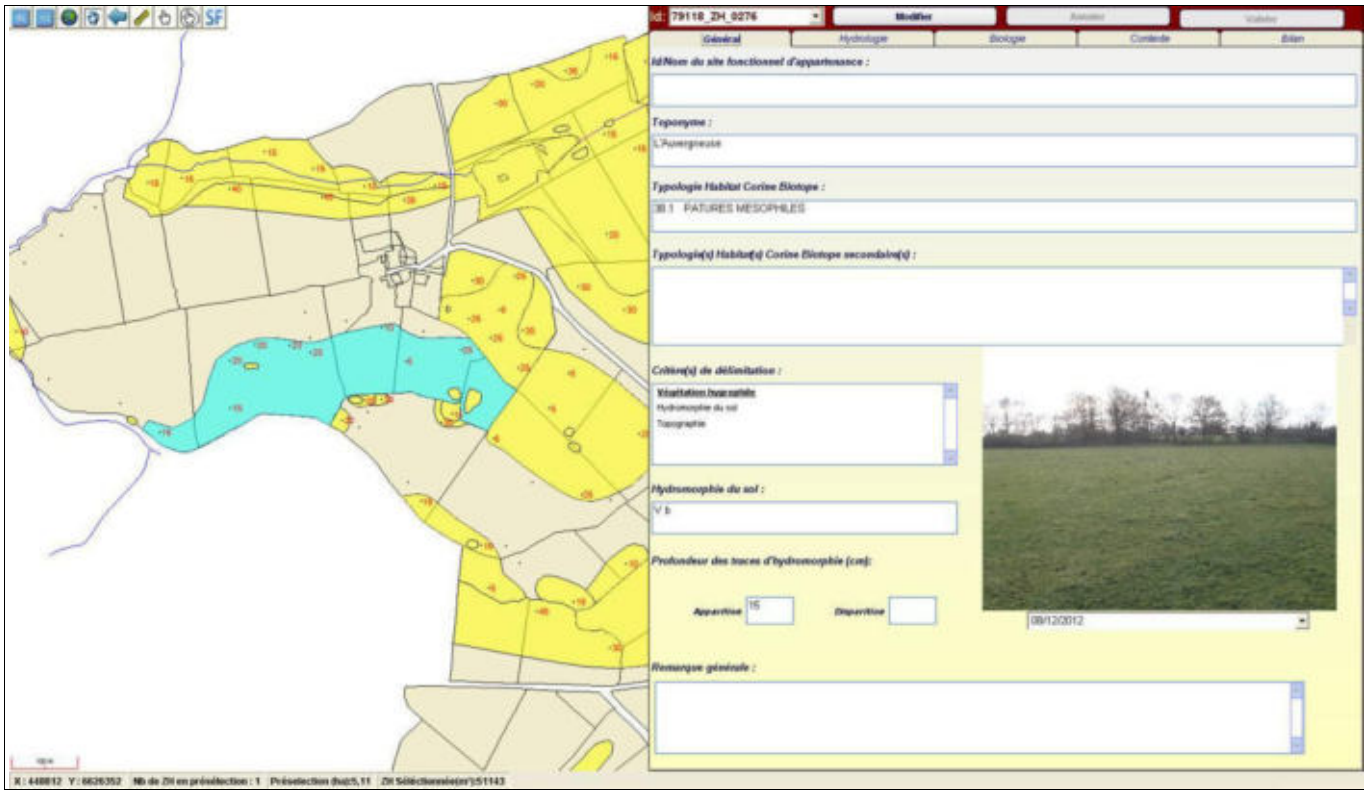

Sélection d'une entité humide sur le logiciel GWERN

CHAPITRE 4

RESULTATS DE L'INVENTAIRE

1. RESEAU HYDROGRAPHIQUE ET MILIEUX AQUATIQUES

1.1. RESEAU HYDROGRAPHIQUE

La commune de Pompaire est située sur le bassin versant du Thouet. Elle présente un réseau hydrographique assez dense, se composant de la Viette à l'ouest, principal cours d'eau sur Pompaire (5,59 km), du ruisseau de l'étang de la Roulière à l'est (2,64 km) et de plusieurs autres cours d'eau permanents ou temporaires.

Le réseau hydrographique s'étend sur près de **22,92 km** de linéaire. Sur l'ensemble de ce linéaire, environ **12,14 km** de cours d'eau présentent un régime permanent, et environ **10,78 km** un régime temporaire.

Le réseau complémentaire issu des observations de terrain représente quant à lui environ **2,94 km** de linéaire. Il ajoute sur les secteurs où le réseau principal ne s'étend pas, une potentialité supérieure de présence de milieux humides.



Réseau hydrographique principal et secondaire (source : NCA Environnement, Pompaire, 2013)

De manière générale, on observe que les cours d'eau principaux semble naturels, avec des méandres et une diversité d'écoulements (intermittent, permanent). Quelques recalibrages et déviations sont observables au niveau des affluents.

Il n'y a pas de fort surcreusement des ruisseaux et des fossés sauf dans certaines zones plus encaissées de la commune.

Sur la commune, 5 sources ont été répertoriées, dont la fontaine du Rézard.

Les vallées où circulent les cours d'eau sont les zones les plus favorables à l'établissement de zones humides. Le réseau secondaire rajoute une potentialité de présence de zones humides sur certains secteurs où le réseau principal est absent.

Toutefois, une majorité de ces cours d'eau et fossés présente un régime d'écoulement temporaire, une caractéristique pouvant être un facteur limitant, tout comme le creusement des cours d'eau et des fossés sur certaines zones plus encaissées.

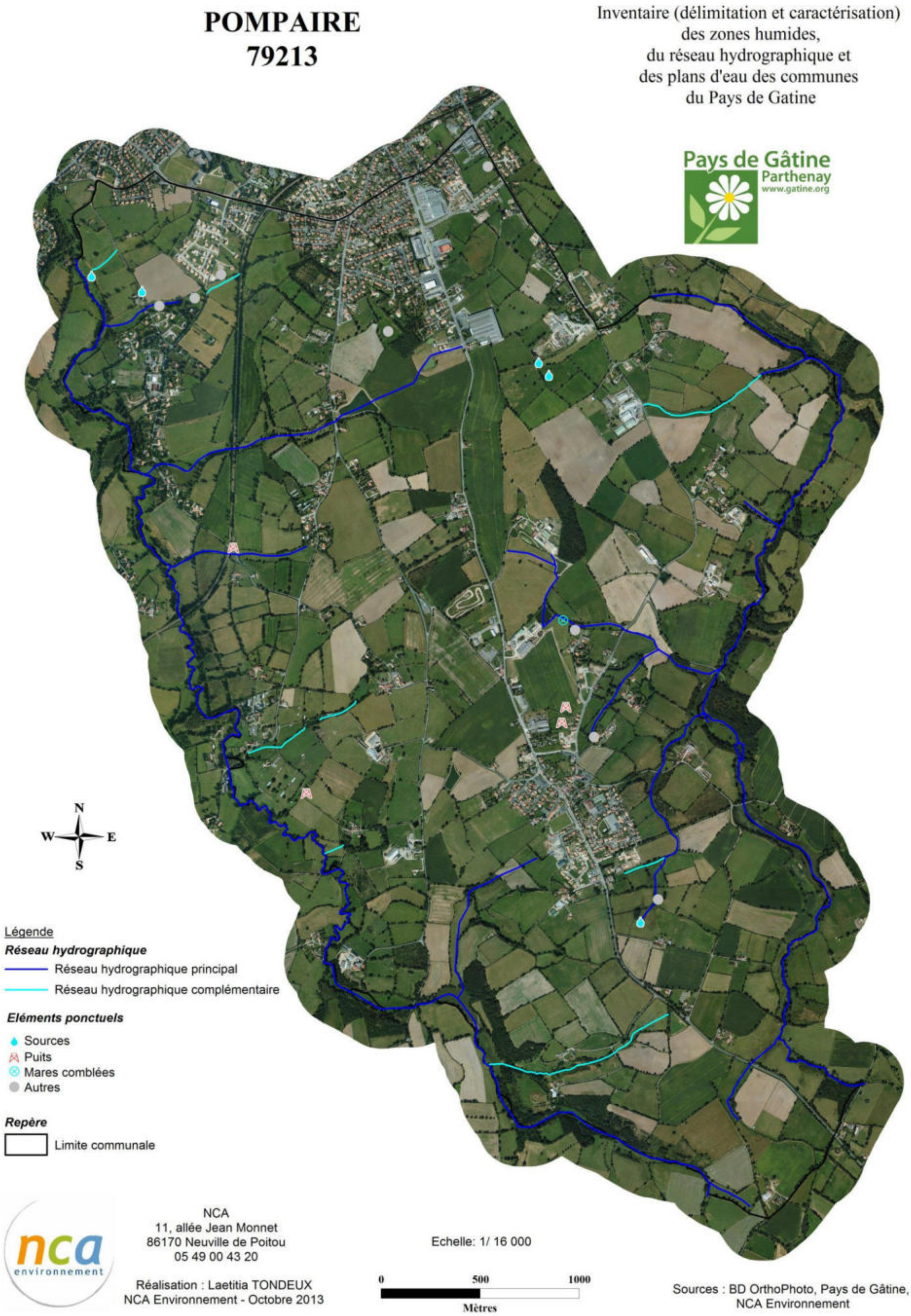

Inventaire du réseau hydrographique et des éléments ponctuels de la commune de Pompaire
(Sources : ©IGN BD Ortho® ; Pays de Gâtine, NCA environnement)

1.2. PLANS D'EAU DONT MARES

Les résultats d'inventaire comptabilisent **78 plans d'eau et mares** pour une surface totale de **16,32 ha d'eau superficielle** (ne rentrant pas dans l'appellation « zones humides » ; voir carte page suivante).

On observe une grande diversité de ces milieux tant en termes de morphologie et de positionnement, qu'en termes d'usage et de structure de la végétation de ceinture. La surface varie entre 50 m² et 4,4 ha. La moitié des points d'eau sont des mares de petites surfaces (entre 0,01 et 0,05 ha) destinées à l'abreuvement des animaux. Les plans d'eau sont majoritairement de petite taille également (entre 0,1 et 0,5 ha), mais quatre plans d'eau dépassent l'hectare.

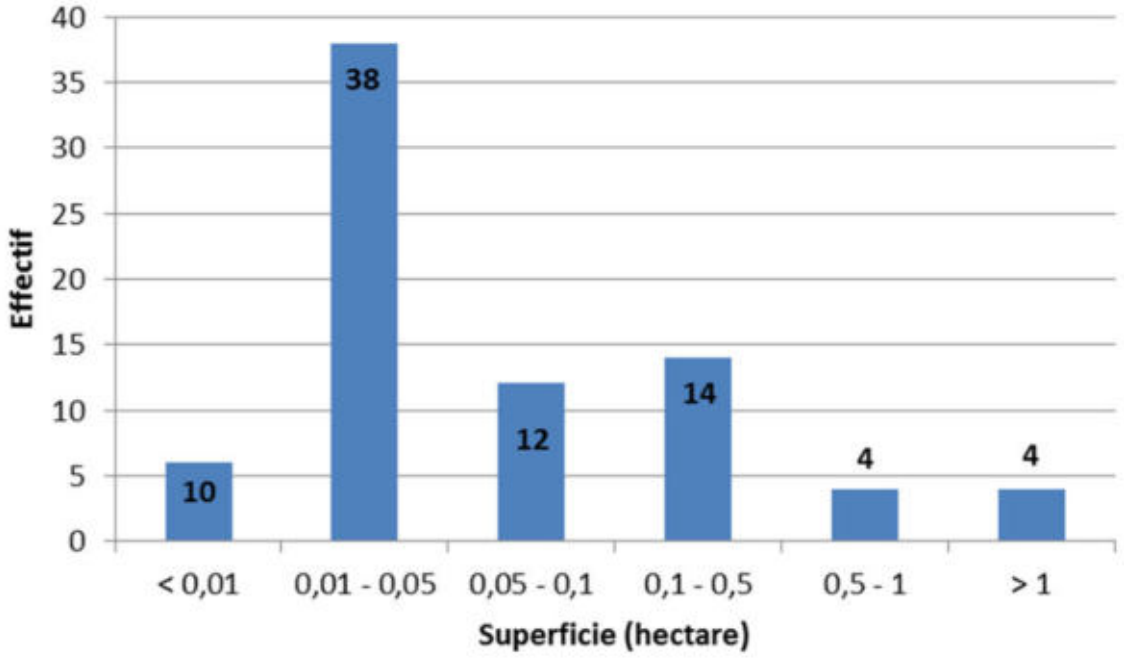

Classification des mares et plans d'eau en fonction de leur surface
(Sources : Pays de Gâtine, NCA environnement)

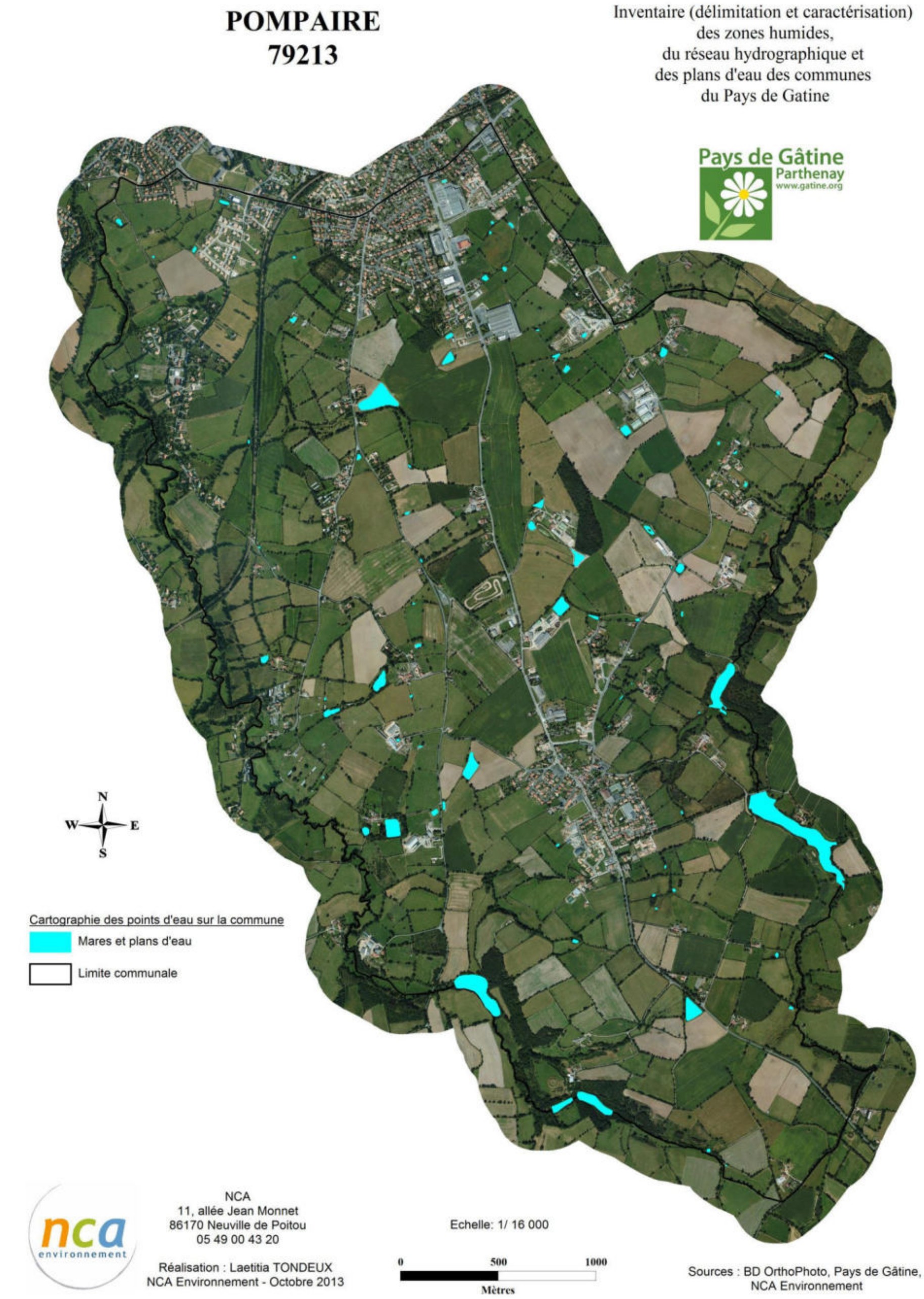

<u>Inventaire des plans d'eau et mares de la commune de Pompaire</u>
<u>(Sources : ©IGN BD Ortho® ; Pays de Gâtine ; NCA environnement)</u>

Exemples de typologie de plans d'eau (sources : NCA environnement) :




Plans d'eau




Mares d'abreuvement

2. ZONES HUMIDES

2.1. SONDAGES PEDOLOGIQUES

Tous les secteurs repérés durant la phase de pré-inventaire ont fait l'objet de sondages pédologiques permettant de caractériser l'hydromorphie des sols et ainsi de confirmer ou non la présence de zones humides. Plusieurs sondages ont été réalisés sur chaque secteur afin de délimiter précisément les limites des zones humides effectives.

Au total, **501 sondages pédologiques** ont été réalisés sur le territoire communal (voir carte page suivante). **99** d'entre eux ont permis d'observer des sols caractéristiques de zones humides (en rouge) appartenant majoritairement à la classe d'hydromorphie Vb du GEPPA (Groupe d'Etudes des Problèmes de Pédologie Appliquée). Les autres sondages pédologiques ne répondent pas aux critères de l'arrêté, ils ne donc pas caractéristiques de zones humides, mais 68 d'entre eux présentaient tout de même des traces d'hydromorphie plus en profondeur (en jaune).

POMPAIRE
79213

Inventaire (délimitation et caractérisation)
des zones humides,
du réseau hydrographique et
des plans d'eau des communes
du Pays de Gâtine

Pays de Gâtine Parthenay www.gatine.org

Communauté de Communes de Parthenay

L'inventaire des zones humides est cofinancé par
l'Union Européenne et l'Agence de l'eau Loire-Bretagne

Inventaire de connaissance dans le cadre
du SAGE Thouet

Ceci n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'eau
Inventaire non exhaustif

SAGE THOUET

l'Europe s'engage en Poitou-Charentes avec le FEDER

UNION EUROPÉENNE

Sondages pédologiques

- Sol répondant aux critères de zone humide
- Sol hydromorphe non caractéristique de zone humide
- Sol sain

Repère

Limite communale



nca environnement

NCA Environnement
11, allée Jean Monnet
86170 Neuville-de-Poitou
05 49 00 43 20

N
W E
S

0 300 600
Mètres

Sources : BD Orthophoto
IGN Scan 25
Pays de Gâtine
NCA Environnement

Réalisation : Clément BERNARDEAU
NCA Environnement
Décembre 2013

Localisation des sondages pédologiques effectués sur la commune de Pompaire
(Sources : ©IGN BD Ortho®; NCA environnement)

2.2. INVENTAIRE GLOBAL

Les résultats de l'expertise de terrain permettent de réaliser la cartographie globale des zones humides et des zones non humides à sol hydromorphe.

L'inventaire comptabilise une surface totale en zones humides de **50,17 ha**, soit environ **3,92 %** de la surface communale totale. La proportion en zones humides retrouvée ici est inférieure à la moyenne française, comprise entre 6 et 16 %. Ce résultat n'est pas surprenant compte tenu du contexte géologique de la commune, peu favorable au maintien des zones humides.

Comme observé sur la carte de localisation des sondages pédologiques, l'essentiel des zones humides est localisé le long du réseau hydrographique. Celles-ci s'étendent sur de plus grandes surfaces dans le quart sud-est de la commune, mais la répartition des zones humides reste assez homogène.

D'autre part, l'inventaire des zones non humides, présentant des sols hydromorphes affichant une profondeur d'apparition des traces d'hydromorphie en deçà des limites de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié, révèle une surface totale de 27,98 ha. Ces zones hydromorphes sont la plupart du temps localisées en prolongement des zones humides identifiées. On observe ainsi que les zones humides s'intègrent dans une entité hydromorphe plus conséquente.

POMPAIRE
79213

Inventaire (délimitation et caractérisation)
des zones humides,
du réseau hydrographique et
des plans d'eau des communes
du Pays de Gâtine

Pays de Gâtine Parthenay www.gatine.org

Communauté de Communes de Parthenay

L'inventaire des zones humides est cofinancé par
l'Union Européenne et l'Agence de l'eau Loire-Bretagne

Inventaire de connaissance dans le cadre
du SAGE Thouet

Ceci n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'eau
Inventaire non exhaustif

SAGE THOUET

agence de l'eau Loire-Bretagne

l'Europe s'engage en Poitou-Charentes avec le FEDER

UNION EUROPÉENNE



Légende

- Zones humides
- Plans d'eau et mares
- Zones non humides à sol hydromorphe
- Zones non prospectées

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal
- Réseau hydrographique complémentaire

Repère

- Limite communale

nca environnement
NCA Environnement
11, allée Jean Monnet
86170 Neuville-de-Poitou
05 49 00 43 20

N
W E
S

0 300 600
Mètres

Sources : BD Orthophoto
IGN Scan 25
Pays de Gâtine
NCA Environnement

Réalisation : Clément BERNARDEAU
NCA Environnement
Décembre 2013

Cartographie générale des zones humides de la commune de Pompaire
(Sources : ©IGN BD Ortho®; Pays de Gâtine ; NCA environnement)

POMPAIRE
79213

Inventaire (délimitation et caractérisation)
des zones humides,
du réseau hydrographique et
des plans d'eau des communes
du Pays de Gâtine

Pays de Gâtine
Parthenay
www.gatine.org

COMMUNAUTE de COMMUNES de PARTHENAY

L'inventaire des zones humides est cofinancé par
l'Union Européenne et l'Agence de l'eau Loire-Bretagne

Inventaire de connaissance dans le cadre
du SAGE Thouet

Ceci n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'eau
Inventaire non exhaustif

SAGE THOUET

l'Europe s'engage en Poitou-Charentes avec le FEDER

UNION EUROPÉENNE

Légende

- Zones humides
- Plans d'eau et mares
- Zones non humides à sol hydromorphe
- Zones non prospectées

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal
- Réseau hydrographique complémentaire

Repère

- Limite communale



nca environnement

NCA Environnement
11, allée Jean Monnet
86170 Neuville-de-Poitou
05 49 00 43 20

Sources : BD Orthophoto
IGN Scan 25
Pays de Gâtine
NCA Environnement

Réalisation : Clément BERNARDEAU
NCA Environnement
Décembre 2013

Cartographie générale des zones humides de la commune de Pompaire
(Sources : ©IGN Scan25® ; Pays de Gâtine ; NCA environnement)

2.3. HABITATS - TYPOLOGIE

2.3.1. Typologie SDAGE

Afin de caractériser les zones humides identifiées, est appliquée sur le territoire de Pompaire, la typologie du SDAGE Loire-Bretagne qui propose 13 grands types de zones humides selon leur localisation dans un bassin versant, tels que précisés dans le Chapitre 1 – Partie 2.2.

On note que près de 67 % des zones humides sont présentes en bordure de cours d'eau, 20,44 % en bordure de plans d'eau, 9,25 % sur les plaines et plateaux et 3,34 % sont des zones humides de bas-fonds.

Bien que les mares et plans d'eau ne soient pas considérés comme des zones humides mais comme des milieux aquatiques, ils intègrent la typologie SDAGE dans la catégorie zones humides ponctuelles (SDAGE 11). Cette catégorie représente alors 24,55 % de l'ensemble des zones (milieux aquatiques et milieux humides confondus).

L'ensemble des résultats est présenté dans le tableau suivant :

	Typologie SDAGE	Surface (ha)	Proportion (%)
	Milieux humides		
5 -	Bordures de cours d'eau	33,60	**66,97**
7 -	Zones humides de bas-fonds	1,67	3,34
9 -	Bordures de plans d'eau	10,26	20,44
10 -	Zones humides de plaines et plateaux	4,64	9,25
	SOUS-TOTAL *(milieux humides)*	**50,17**	**100**
	Milieux aquatiques		
11 -	Zones humides ponctuelles	16,32	24,55
	TOTAL	**66,49**	**100**

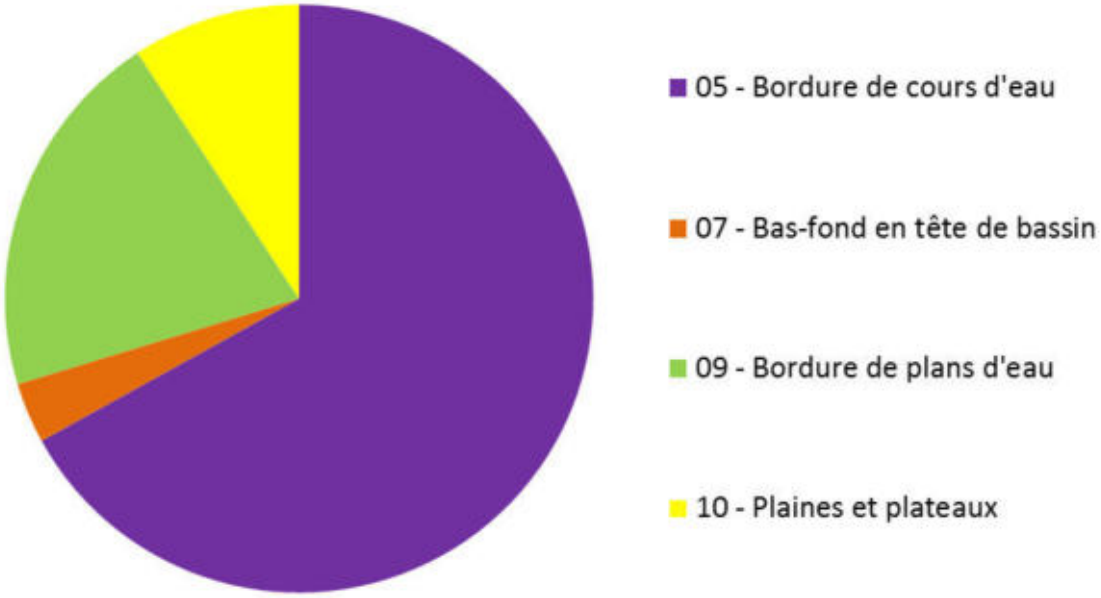

Répartition des surfaces en zone humide selon leur typologie SDAGE

POMPAIRE
79213

Inventaire (délimitation et caractérisation)
des zones humides,
du réseau hydrographique et
des plans d'eau des communes
du Pays de Gâtine

Pays de Gâtine Parthenay www.gatine.org

Communauté de Communes de Parthenay

L'inventaire des zones humides est cofinancé par
l'Union Européenne et l'Agence de l'eau Loire-Bretagne

Inventaire de connaissance dans le cadre
du SAGE Thouet

Ceci n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'eau
Inventaire non exhaustif

SAGE THOUET

l'Europe s'engage en Poitou-Charentes avec le FEDER

UNION EUROPÉENNE



Typologie SDAGE des zones humides

- 5 - Bordures de cours d'eau
- 7 - Zones humides de bas fonds
- 9 - Bordures de plan d'eau
- 10 - Marais et landes humides de plaines et plateaux

Zones non humides

- Plans d'eau et mares

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal
- Réseau hydrographique complémentaire

Repère

- Limite communale

nca environnement
NCA Environnement
11, allée Jean Monnet
86170 Neuville-de-Poitou
05 49 00 43 20

N
W E
S

0 300 600
Mètres

Sources : BD Orthophoto
IGN Scan 25
Pays de Gâtine
NCA Environnement

Réalisation : Clément BERNARDEAU
NCA Environnement
Décembre 2013

Typologie SDAGE des zones humides de la commune de Pompaire
(Sources : ©IGN BD Ortho® ; NCA environnement)

2.3.2. Typologie CORINE Biotopes

La typologie CORINE Biotopes est la référence en termes de classification des habitats naturels et semi-naturels présents en Europe. Elle est fondée sur une systématique descriptive de la végétation prise comme indicatrice des conditions du milieu.

La typologie est divisée en 7 grands types d'habitats :

1) Habitats littoraux et halophile ;
2) Milieux aquatiques non marins ;
3) Landes, fruticées et prairies ;
4) Forêts ;
5) Tourbières et Marais ;
6) Rochers continentaux, éboulis et sables ;
8) Terres agricoles et paysages artificiels.

Suivant cette typologie, les zones humides communales ont été classées par habitats. Leurs caractéristiques ainsi que les espèces végétales observées sur le terrain et permettant la détermination du Code CORINE Biotopes, sont précisées.

POMPAIRE
79213

Inventaire (délimitation et caractérisation)
des zones humides,
du réseau hydrographique et
des plans d'eau des communes
du Pays de Gâtine

Pays de Gâtine Parthenay www.gatine.org

Communauté de Communes de Parthenay

L'inventaire des zones humides est cofinancé par
l'Union Européenne et l'Agence de l'eau Loire-Bretagne

Inventaire de connaissance dans le cadre
du SAGE Thouet

Ceci n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'eau
Inventaire non exhaustif

SAGE THOUET

l'Europe s'engage en Poitou-Charentes avec le FEDER

UNION EUROPÉENNE

Classement des zones humides
Selon la typologie des habitats (Corine Biotope de niveau 1)

- 3 - Prairies, fourrés
- 4 - Boisements
- 5 - Roselières et marais
- 8 - Terres cultivées
- 8 - Divers
- 8 - Plantations

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal
- Réseau hydrographique complémentaire

Repère

- Limite communale
- Plans d'eau et mares



nca environnement
NCA Environnement
11, allée Jean Monnet
86170 Neuville-de-Poitou
05 49 00 43 20

N
W E
S

0 300 600
Mètres

Sources : BD Orthophoto
IGN Scan 25
Pays de Gâtine
NCA Environnement

Réalisation : Clément BERNARDEAU
NCA Environnement
Décembre 2013

Typologie CORINE Biotopes (niveau 1) des zones humides de la commune de Pompaire
(Sources : ©IGN BD Ortho® ; NCA environnement)

	CORINE Biotopes	Surface (ha)	Proportion (%)
3 -	Prairies, fourrés	44,10	**87,91**
4 -	Boisements	2,95	5,89
5 -	Roselières	0,02	0,04
8 -	Terres cultivées	1,04	2,07
8 -	Plantations	0,58	1,16
8 -	Divers	1,47	2,93
	TOTAL	**50,17**	**100**

Synthèse des habitats observés (Code CORINE Niveau 1)

De manière synthétique, la répartition des zones humides peut être analysée en fonction des habitats CORINE Biotopes. On observe un habitat majoritairement dominant sur la commune de Pompaire, qui sont les **prairies** : près de **88 % des zones humides.**

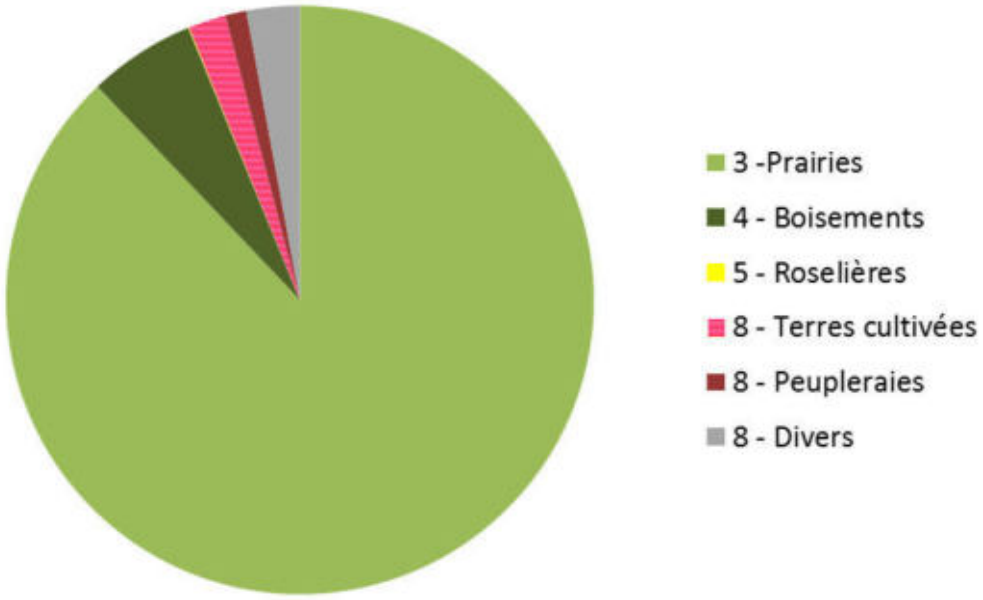

Répartition des surfaces en zone humide selon leur typologie CORINE Biotopes de niveau 1 adapté

La répartition est la suivante (une couleur correspond à un niveau typologique) :

3 - PRAIRIES, FOURRES : 44,102 ha (87,91%)

31 - Landes et fruticées

31.861 – Landes subatlantiques à Fougère aigle : 0,403 ha

37 - Prairies humides et mégaphorbiaies

37.2 - Prairies humides eutrophes

37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques : 10,507 ha

37.217 - Prairies à Jonc diffus : 5,146 ha

37.22 - Prairies à Jonc acutiflore : 8,551 ha

37.241 – Pâtures à grands Joncs : 4,857 ha

37.25 – Prairies humides de transition à hautes herbes : 2,338 ha

37.715 – Ourlets riverains mixtes : 0,81 ha

38 - Prairies mésophiles

38.1 - Pâtures mésophiles : 5,789 ha

38.111 – Pâtures à Ray-Grass : 1,723 ha

38.2 – Prairies à fourrage des plaines

38.21 – Prairies atlantiques à fourrages : 3,978 ha

4 - BOISEMENTS : 2,954 ha (5,89%)

41 -Forêts caducifoliées

41.23 - Frênaies-chênaies sub-atlantiques à primevère : 0,261 ha

41.37 – Frênaies subatlantiques : 0,517 ha

44 - Forêt riveraines, forêts et fourrés très humides

44.91 – Bois d'Aulnes marécageux : 0,312 ha

44.92 – Saussaies marécageuses : 1,864 ha

5 - ROSELIERES : 0,022 ha (0,04%)

53.13 – Typhaies : 0,022 ha

8 - TERRES CULTIVEES : 1,039 ha (2,07%)

82.1 - Champs d'un seul tenant intensément cultivés : 1,039 ha

8 - PLANTATIONS : 0,584 ha (1,16%)

83.321 - Plantations de peupliers cultivars : 0,584 ha

8 - DIVERS : 1,469 ha (2,93%)

87.2 – Zones rudérales : 1,469 ha

Prairies, Fourrés (Code CORINE 3)

Cette catégorie est en grande partie représentée par des prairies humides à joncs. Les prairies correspondent par ailleurs à l'habitat très majoritairement dominant sur la commune (87,9 % des zones humides). Principalement à vocation agricole, pour le pâturage ou la fauche, ces prairies peuvent accueillir une diversité floristique importante. Toutefois, la pression du pâturage peut à l'inverse diminuer cette diversité végétale, et il n'est ainsi pas rare d'observer un nombre limité d'espèces au sein de ces milieux. Les prairies humides pâturées représentent une identité culturelle forte du bocage gâtinais. Bien souvent, le caractère humide très marqué, en particulier à proximité du réseau hydrographique, impose une gestion agricole de pâturage.

31.861 – Landes subatlantiques à Fougère aigle



37.2 - Prairies humides atlantiques eutrophes

Ces habitats hygrophiles se développent généralement en bordure des rivières et ruisseaux de plus ou moins grande importance, également en queue de plans d'eau et sur les plateaux. Il s'agit d'un milieu herbacé dont l'évolution est bloquée par la gestion humaine (fauche ou pâturage) au stade prairial. Cet habitat se présente le plus souvent sous la forme de prairies denses, riches en diversité floristique.

Le mode de gestion des prairies humides influe directement sur la physionomie de l'habitat : lorsqu'elles sont pâturées - généralement par des bovins ou des ovins en Poitou-Charentes - le cortège végétal est moins diversifié. Les Joncs, peu appréciés par le bétail, y dominent souvent, accompagnés d'espèces telles que la Renoncule rampante (*Ranunculus repens*), la Renoncule flammette (*Ranunculus flammula*), la Renoncule âcre (*Ranunculus acris*), la Cardamine des prés (*Cardamine pratensis*) ou encore l'Oseille crépue (*Rumex crispus*). Dans certains cas, lorsque la pression du pâturage est importante, on parlera de prairies « piétinées » : la végétation y est dominée par des espèces rampantes, à recouvrement épars, avec souvent un développement de grands joncs qui forment des touffes denses plus ou moins étalées. Les prairies humides bénéficiant d'une fauche tardive sont généralement très riches en espèces, où l'on peut y retrouver en plus des espèces déjà citées, le Lychnis fleur de coucou (*Lychnis flos-cuculi*), l'Orchis à fleurs lâches

(*Anacamptis laxiflora*), le Myosotis des marais (*Myosotis scorpioides*), le Gaillet des marais (*Galium palustre*), ou encore le Vulpin genouillé (*Alopecurus geniculatus*).

Sur la commune de Pompaire, cinq types de prairies humides ont été observées :

- prairies humides atlantiques à subatlantiques,
- prairies à Jonc acutiflore dominées par *Juncus acutiflorus*,
- prairies à Jonc diffus dominées par *Juncus effusus,*
- pâtures à grands Joncs, composées notamment de *Juncus effusus, Juncus inflexus et Juncus acutiflorus*,
- ourlets riverains mixtes.







38.1/38.21 - Prairies mésophiles pâturées ou fauchées

Ces prairies sont constituées principalement d'espèces mésophiles, c'est-à-dire non caractéristiques de zone humide. Sur ces milieux, c'est donc le critère pédologique qui a permis la délimitation d'une zone humide. Ces prairies sont exploitées pour la pâture et/ou pour la fauche. La richesse floristique est directement dépendante de la gestion agricole : si les prairies de fauche caractérisent des formations herbacées hautes dominées par les graminées et à grande diversité végétale, les prairies pâturées présentent un cortège floristique plus hétérogène où alternent des zones rases pâturées avec des refus (plantes épineuses, toxiques…). Ces prairies sont constitutives des paysages du bocage gâtinais.




Boisements (Code CORINE 4)

Les boisements « spontanés » sont à différencier des boisements « anthropiques », issus de la plantation d'essences bien souvent exogènes. Sur la commune de Pompaire, deux grands types de boisements sont distingués : les boisements alluviaux caractérisés par de la végétation hygrophile (Saules, Aulne glutineux, Lathrée clandestine, etc.) et les forêts de feuillus, dominées par des espèces non caractéristiques de zones humides (Chêne pédonculé, Frêne commun, Charme, Noisetier, etc.).

41.23 – Frênaie-Chênaie subatlantique

Ces boisements sont dominés par le Frêne commun (*Fraxinus excelsior*) et le Chêne pédonculé (*Quercus robur*), avec lesquels cohabite souvent le Charme (*Carpinus betulus*). Les strates arbustives et herbacées sont assez denses et riches en espèces, avec généralement un recouvrement important de Noisetier (*Corylus avellana*), d'Orme champêtre (*Ulmus campestris*) et d'Erable champêtre (*Acer campestre*). Pouvant être temporairement - mais rarement - humides, ces boisements se développent sur des sols frais. Différents faciès existent, suivant notamment la position dans le versant, le degré d'humidité, la nature du sol et la gestion forestière.

41.37 – Frênaies subatantiques

Bois planté ou non, dominés par le Frêne commun (*Fraxinus excelsior*), souvent en association avec le Chêne pédonculé (*Quercus robur*). Cet habitat n'est pas typique des zones humides mais se retrouve aisément sur des sols frais.



44.91/44.92 - Bois marécageux d'Aulnes/ Saussaies marécageuses

Ces boisements très humides se développent dans les bas-marais et sur les terrasses alluviales, sur des sols marécageux, gorgés d'eau pour la plus grande partie de l'année. Deux habitats se distinguent : les bois marécageux d'Aulnes, dominés par *Alnus glutinosa* (44.91) et les Saussaies marécageuses composées d'une ou plusieurs variétés de Saules (44.92). Le cortège floristique qui accompagne ces essences est constitué généralement de la Lathrée clandestine (*Lathraea clandestina*), de la Reine des prés (*Filipendula ulmaria*), de l'Iris faux-acore (*Iris pseudacorus*) ou encore de la Menthe aquatique (*Mentha aquatica*). Ces habitats sont très intéressants, tant pour les espèces animales et végétales, que pour les fonctionnalités hydrologiques qu'ils assurent.





Roselières (Code CORINE 5)

53.13 – Typhaies

Sur Pompaire, une typhaie a été observée et sur une surface très réduite. Cette roselière haute est constituée d'une espèce dominante : la Massette à larges feuilles (*Typha latifolia*). La Massette est une plante hélophyte, c'est-à-dire que ses racines sont sous l'eau mais que le reste de la plante est aérien (tige, feuilles, fleurs). Cet habitat joue un rôle écologique important puisqu'il permet de réduire les quantités de nitrates dans l'eau, par le processus de dénitrification. Cette action contribue à une amélioration la qualité des eaux.



Terres agricoles et paysages artificiels (Code CORINE 8)

Cette catégorie regroupe un ensemble d'habitats à niveau plus ou moins important d'anthropisation. On y retrouve les milieux à caractère « semi-naturel », représentés par les terres agricoles, qui comprennent à la fois les terres cultivées (82.1 – Cultures) et les plantations (83.3 – Plantations de feuillus).

Ces habitats anthropiques peuvent ainsi être divisés en trois sous-catégories : les terres cultivées et les plantations, qui ont une fonction de production agricole ou sylvicole ; le reste étant intégré sous l'appellation « divers ». Il est à noter que le caractère « semi-naturel » des terres agricoles reste une dénomination abstraite, chaque milieu étant différent dans son degré de perturbation et d'éloignement d'un habitat « naturel ». En revanche, l'anthropisation de ces milieux est une variable commune.

L'artificialisation des habitats explique l'absence, voire la faible représentativité des espèces végétales hygrophiles. La caractérisation et la délimitation de ces milieux passe ainsi nécessairement par le critère pédologique.

82.1 – Champs d'un seul tenant intensément cultivés

Cet habitat correspond aux parcelles cultivées (labour, semis, cultures en place…), majoritairement de céréales. Sur la commune, peu de cultures ont été classées en zones humides puisque cet habitat représente 2,07 % des zones humides retrouvées.





83.3 – Plantations

Les plantations de Peupliers cultivars représentent une très faible surface sur la commune (1,16 % des zones humides). Elles sont essentiellement localisées le long du réseau hydrographique. Ces plantations sont composées d'une variété de Peuplier noir, dénommée *Populus x canadensis*. L'âge et l'entretien des différentes plantations varient suivant les parcelles, la majorité des peupleraies subissant une fauche ou un broyage à l'année. Les plantations de Peupliers sont considérées comme des zones humides dégradées.



La cartographie des zones humides de la commune suivant la typologie CORINE Biotopes est présentée en page suivante. Le niveau typologique attribué se veut le plus précis possible.

POMPAIRE
79213

Inventaire (délimitation et caractérisation)
des zones humides,
du réseau hydrographique et
des plans d'eau des communes
du Pays de Gâtine

Pays de Gâtine Parthenay www.gatine.org

Communauté de Communes de Parthenay

L'inventaire des zones humides est cofinancé par
l'Union Européenne et l'Agence de l'eau Loire-Bretagne

Inventaire de connaissance dans le cadre
du SAGE Thouet

Ceci n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'eau
Inventaire non exhaustif

SAGE THOUET

l'Europe s'engage en Poitou-Charentes avec le FEDER

UNION EUROPÉENNE



Classement des zones humides selon la typologie des habitats Corine Biotope

- 31.861 - Landes subatlantiques à Fougères
- 37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc acutiflore
- 37.241 - Pâtures à grand jonc
- 37.25 - Prairies humides de transition à hautes herbes
- 37.715 - Ourlets riverains mixtes
- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 38.111 - Pâtures à Ray-grass
- 38.21 - Prairies atlantiques à fourrages
- 41.23 - Frênaies-chênaies sub-atlantiques à primevère
- 41.37 - Frênaies sub-atlantiques
- 44.91 - Bois marécageux d'aulne, de saule et de myrte des marais
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.13 - Typhaies
- 82.1 - Champs d'un seul tenant intensément cultivés
- 83.321 - Plantations de Peupliers
- 87.2 - Zones rudérales

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal
- Réseau hydrographique complémentaire

Repère

- Limite communale
- Plans d'eau et mares

nca environnement

NCA Environnement
11, allée Jean Monnet
86170 Neuville-de-Poitou
05 49 00 43 20

N W E S

0 300 600
Mètres

Sources : BD Orthophoto
IGN Scan 25
Pays de Gâtine
NCA Environnement

Réalisation : Clément BERNARDEAU
NCA Environnement
Décembre 2013

Typologie CORINE Biotopes des zones humides inventoriées sur la commune de Pompaire
(Sources : ©IGN BD Ortho® ; NCA environnement)

2.4. FONCTIONS DES ZONES HUMIDES

Les zones humides inventoriées présentent diverses fonctionnalités et aptitudes. Elles sont en bon état de conservation grâce à la gestion adaptée au maintien et à l'entretien de ces milieux. On observe quelques altérations ponctuelles mais les zones humides de la commune restent faiblement dégradées.

Le constat des fonctionnalités varie selon les habitats :

- Les zones humides cultivées ont perdu toute fonctionnalité biologique par l'absence de végétation hygrophile. Elles conservent uniquement des **fonctions hydrauliques limitées** :
  - Régulation naturelle des crues (plaine d'inondation) ;
  - Protection contre l'érosion (faible sans végétation) ;
  - Stockage des eaux de surface, recharge des nappes, soutien d'étiage limité.

- De même, les plantations de Peupliers cultivars ont généralement peu de fonctionnalités biologiques du fait d'une biodiversité limitée par la sylviculture. Les peupleraies possèdent des **fonctionnalités hydrauliques limitées**, tout comme les zones humides cultivées.

- Deux grands types de boisements peuvent être distingués sur Pompaire : les boisements alluviaux caractérisés par de la végétation hygrophile (Saule, Aulne glutineux, Lathrée clandestine, etc.) et les forêts de feuillus, dominées par des espèces non caractéristiques de zone humide (Chêne pédonculé, Frêne commun, Noisetier, etc.). Dans les deux cas, le cortège floristique de ces boisements naturels présente un **intérêt biologique** intéressant avec différentes strates de végétation (herbacée, arbustive et arborée). La végétation permet également d'assurer des **fonctionnalités hydrauliques et épuratrices** :
  - Régulation naturelle des crues (plaine d'inondation) ;
  - Protection contre l'érosion (faible sans végétation) ;
  - Stockage des eaux de surface, recharge des nappes, soutien d'étiage limité.

- Les prairies humides, représentant la plus grande surface, restent les **zones les plus riches** notamment par le maintien d'une végétation caractéristique. L'entretien de ces prairies par le pâturage est essentiel à leur maintien car il limite la fermeture du milieu. La végétation permet également d'assurer des **fonctionnalités hydrauliques et épuratrices**.
  - Régulation naturelle des crues (plaine d'inondation) ;
  - Protection contre l'érosion (faible sans végétation) ;
  - Stockage des eaux de surface, recharge des nappes, soutien d'étiage limité.

Aux fonctions hydrauliques et biologiques vient s'ajouter un rôle d'épuration des eaux, d'autant plus important au regard du contexte essentiellement agricole de la commune :

- Interception des matières en suspension et des matières polluantes ;
- Régulation des nutriments.

Les boisements et zones humides rivulaires participent ainsi à cette épuration, en limitant les transferts vers le réseau hydrographique.


Grenouille verte

Les zones humides de la commune ont un bon potentiel d'accueil pour la faune. La période n'était pas optimale à l'observation de l'ensemble des espèces inféodées à ces milieux. Mais on remarque la présence de nombreux habitats favorables, particulièrement pour les amphibiens. Ce groupe est intéressant à étudier dans ce cadre d'étude car il s'agit d'un groupe intimement lié aux zones humides. De plus, ils bénéficient tous d'une protection nationale et européenne, plus ou moins forte selon les espèces considérées. Par conséquent, la présence d'amphibiens ajoute une valeur biologique à ces milieux. Sur la commune, nous avons noté la présence de la Grenouille verte, de la Grenouille agile et du crapaud commun. Le bocage offre de nombreux habitats favorables, dont les mares d'abreuvement à proximité de boisements.



La végétation aquatique et celle des prairies annexes sont également favorables aux odonates (libellules). De même, lorsque celle-ci est dominée par les hélophytes (roseaux, massettes…), elle constitue un habitat pour l'avifaune aquatique et de zones humides : Bruant des roseaux, Locustelle luscinoïde, Rousserolle effarvatte…

On notera le bon potentiel du réseau hydrographique, dont l'hydromorphologie naturelle (substrat, profil en long, écoulements…) en fait un habitat pour de nombreuses espèces piscicoles et astacicoles remarquables. Ce potentiel écologique ne se limite toutefois pas aux cours d'eau majeurs : certains affluents, au niveau de leur lit mineur et lit majeur (zones humides) présentent un potentiel similaire

2.5. ENJEUX

De par leurs fonctions et leurs intérêts à l'échelle de la commune et du bassin versant, il est important de préserver ces zones humides et de les intégrer dans les documents d'urbanisme.

Afin de guider la commune dans sa réflexion d'intégrer ces milieux dans son Plan Local d'Urbanisme, une hiérarchisation des zones humides a été réalisée, sur la base de l'analyse suivante :

- **Zones humides à enjeu très fort** : zones humides présentant des fonctionnalités hydraulique et biologique marquées (habitats / espèces remarquables), associées à une position stratégique dans le bassin versant (bordure de cours d'eau, bas de versant…).
- **Zones humides à enjeu fort** : zones humides présentant une fonctionnalité hydraulique marquée, et une fonctionnalité biologique intéressante, associées à une position stratégique dans le bassin versant.
- **Zones humides à enjeu moyen** : zones humides présentant des fonctionnalités hydraulique et biologique intéressantes, mais qui sont limitées par leur position dans le bassin versant.
- **Zones humides à enjeu faible** : zones humides à faible fonctionnalité hydraulique, et/ou sans fonctionnalité biologique notable (terres cultivées).

Cette carte identifie les secteurs présentant des intérêts ou des enjeux majeurs à l'échelle de la commune. La hiérarchisation de ces zones permettra de connaitre celles sur lesquelles une attention particulière devra être portée, et pourra être un argument dans le choix des zonages à attribuer dans le cadre de la révision du document d'urbanisme.

De manière générale, les zones humides en bordure de cours d'eau présenteront un enjeu très fort, compte tenu des fonctionnalités hydrauliques, voire épuratrices, qu'elles assurent. Les zones cultivées et les plantations présenteront un enjeu faible en raison de leur fonctionnalité biologique très limitées. Les zones humides de plateau et déconnectées de tout cours d'eau seront d'enjeu moyen.

POMPAIRE
79213

Inventaire (délimitation et caractérisation)
des zones humides,
du réseau hydrographique et
des plans d'eau des communes
du Pays de Gâtine

L'inventaire des zones humides est cofinancé par
l'Union Européenne et l'Agence de l'eau Loire-Bretagne

Inventaire de connaissance dans le cadre
du SAGE Thouet

Ceci n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'eau
Inventaire non exhaustif



Classement des zones humides
Selon leur enjeu de conservation

- Enjeu très fort
- Enjeu fort
- Enjeu moyen
- Enjeu faible

Zones non humides

- Plans d'eau et mares

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal
- Réseau hydrographique complémentaire

Repère

- Limite communale

NCA Environnement
11, allée Jean Monnet
86170 Neuville-de-Poitou
05 49 00 43 20

N W E S

0 300 600
Mètres

Sources : BD Orthophoto
IGN Scan 25
Pays de Gâtine
NCA Environnement

Réalisation : Clément BERNARDEAU
NCA Environnement
Décembre 2013

Hiérarchisation des zones humides selon leur enjeu de conservation
(Sources : ©IGN BD Ortho® ; Pays de Gâtine ; NCA environnement)

CHAPITRE 5

CONCLUSION

1. BILAN DE L'INVENTAIRE

1.1. BILAN DES RESULTATS

Les résultats de l'inventaire, réalisé conformément aux « modalités » validées par la CLE du SAGE Sèvre Niortaise Marais Poitevin, le 1er juin 2010, ainsi qu'aux critères de définition des zones humides de l'Arrêté interministériel du 24 juin 2008, modifié le 1er octobre 2009, établissent que :

- La **surface de zones humides** est de **50,17 ha**, soit environ **3,92 %** de la surface communale totale ;
- Compte tenu du contexte géologique, pédologique, hydrogéologique et hydrographique, les zones humides sont répandues sur l'ensemble de la commune, avec une plus forte densité le long des cours d'eau ;
- Les zones humides inventoriées présentent des **fonctionnalités hydrauliques, épuratrices et biologiques importantes** ;
- Près de 88 % des habitats humides répertoriés sont des **prairies** offrant un intérêt biologique élevé ;
- **29 espèces** indicatrices de zones humides ont été identifiées ;
- Une surface totale de **27,98 ha** a été inventoriée pour les **zones non humides** présentant des **sols hydromorphes** en deçà des limites de l'arrêté du 24 juin 2008 ;
- **78 plans d'eau et mares** ont été inventoriés, représentant une surface totale de **16,32 ha** ;
- Le réseau hydrographique principal s'écoule sur **22,92 km**, et le réseau hydrographique complémentaire issu des observations de terrain s'écoule sur **2,94 km**.

La proportion de zones humides sur le territoire communal est assez faible, la moyenne française étant comprise entre 6 et 16%. Ceci s'explique par le contexte géologique et topographique de la commune.

1.2. BILAN DE LA DEMARCHE

L'inventaire des zones humides sur la commune de Pompaire s'est déroulé dans de bonnes conditions et la démarche définie par le SAGE a bien été respectée. Afin de mobiliser le savoir local et de sensibiliser les acteurs de la commune, une démarche de concertation a été instaurée. Au total, le groupe d'acteurs locaux s'est réuni à deux reprises et a participé activement au bon déroulement de l'étude. Les propriétaires ou exploitants voulant suivre les pédologues sur le terrain ont été contactés et ont pu constater la délimitation des zones humides sur leurs parcelles.

La période de prospection de terrain se déroulant en octobre, n'a pas été favorable à l'identification exhaustive des espèces végétales et animales, mais tout de même une trentaine d'espèces végétales ont été identifiées. De plus, l'inventaire se basant sur les critères de caractérisation de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié, de nombreux sondages pédologiques à la tarière ont été réalisés.

Les investigations ont couvert l'ensemble des zones définies lors des réunions de pré-inventaire. Certaines zones ont aussi fait l'objet d'une vérification de terrain afin d'affiner les résultats de l'inventaire.

2. SUITE A DONNER

Cet inventaire permettra à la commune de Pompaire d'avoir une meilleure connaissance des zones humides présentes sur son territoire, la finalité étant de conserver et de favoriser l'état humide des habitats répertoriés.

Selon les modalités d'inventaire du SAGE, le rendu complet de l'étude se fait sous format papier et informatique, il comprend les documents suivants :

→ Format papier (3 exemplaires)

- Le présent rapport final ;
- L'Atlas cartographique imprimé à l'échelle 1/7000ème en format A3 ;
- Une carte des zones humides inventoriées identifiées par le Code CORINE Biotopes de niveau 1, imprimé au format poster A0 ;

→ Format informatique (DVD-Rom en 3 exemplaires)

- Le rapport final de l'étude (format word et pdf) ;
- L'Atlas cartographique au 1/7000ème (format .mxd et pdf) ;
- La base de données Gwern complétée ;
- La couche SIG polygone au format shape des zones humides ;
- La couche SIG polyligne au format shape du réseau hydrographique ;
- La couche SIG point au format shape des sondages pédologiques ;
- Une copie des fiches de terrain.

Les différents objectifs et continuités du présent inventaire des zones humides sont les suivants :

- Intégration aux documents du SAGE pour une gestion à l'échelle du bassin versant ;
- Délimitation des ZHIEP et ZSGE ;
- Intégration dans les documents d'urbanisme (PLU, carte communale, …) ;
- Application de la nomenclature EAU (projet IOTA) ;
- Exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

L'intégration de la présente étude dans les documents d'urbanisme constitue un nouvel élément dont il faut désormais tenir compte pour les différents projets de développement local. Il faudra également prendre en compte les zones « fonctionnelles » au regard de l'eau, qui ne sont pas forcément « zones humides » : remontées de nappes, inondations, etc.

ANNEXES

- ANNEXE N°1 : Compte-rendu de la réunion de présentation au groupe d'acteurs locaux et de la réunion terrain du 3 septembre 2013

- ANNEXE N°2 : Compte-rendu de la réunion de restitution du groupe d'acteurs locaux du 12 novembre 2013

- ANNEXE N°3 : Compte-rendu du conseil municipal du 16 décembre 2013

- ANNEXE N°4 : Flore observée sur la commune de Pompaire lors de la campagne de terrain (octobre 2013)

ANNEXE 1

Compte-rendu de la réunion de présentation
au groupe d'acteurs locaux et réunion de terrain
du 3 septembre 2013

NCA Environnement
11 Allée Jean Monnet
86170 Neuville-de-Poitou
Tél. 05 49 00 43 20
Fax 05 49 00 43 30
Email : accueil@nca-env.fr
www.nca-env.fr
www.nca-methanisation.fr

Études et conseils en environnement
Assainissement collectif
Assainissement non collectif
Maîtrise d'œuvre
Protection des eaux
Hydraulique fluviale
Environnement et agriculture
Méthanisation
Gestion des milieux
Démarche d'insertion écologique
Inventaire faune et flore
Environnement et aménagement

INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES, DU RESEAU HYDROGRAPHIQUE ET DES PLANS D'EAU

COMMUNE DE POMPAIRE

Compte-rendu
Réunion de lancement Groupe d'acteurs locaux
et Réunion de terrain

3 septembre 2013

Objet : Présentation de la démarche d'inventaire des zones humides
Présentation de la pré-localisation des zones humides
Présentation de la méthodologie sur le terrain

Première entreprise française à avoir obtenu en avril 2011 l'AFAQ 26000 et en janvier 2012 la labellisation LUCIE pour son engagement dans la RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) et le développement durable.

SAS au capital de 110 000 €
N° identification :
343 460 622 RCS Poitiers
APE : 7112B
N° TVA : FR 57 343 460 622

Sommaire

Participants à la réunion 1
I. Introduction 2
Cadre juridique de l'inventaire 3
Définition d'une zone humide 3
Localisation des zones humides 4
Types de zones humides 4
Fonctionnalités 4
Inventaire des zones humides 5
Démarche de concertation et de communication 6
Méthodologie d'inventaire 6
II. Atlas de pré-localisation : analyse planche par planche 8
Discussion/questions posées durant la présentation 8
Bilan de la réunion 8
III. Présentation de la méthodologie sur le terrain 9
Bilan de la concertation de terrain 11
Suite de la démarche d'inventaire 11

Participants à la réunion

Intervenants extérieurs	
NCA Environnement	M. David LOUIS - Ingénieur pédologue
SAGE Thouet	M. PEAUD Pierre
CC Parthenay	M. JEANJEAN François
Membres du groupe d'acteurs	
Maire	M. DIEUMEGARD Jacques
Adjoint	M. COUTINEAU Jacques
Agriculteur	M. POUBLANC Dominique
Agriculteur	M. IMBERT Claude
Deux-Sèvres Nature Environnement	M. BONNESSEE Michel

I. Introduction

La réunion s'est déroulée à 14h00, le 3 septembre 2013, à la mairie de Pompaire.

L'objectif est de réunir les différents acteurs locaux afin de rappeler succinctement la démarche générale d'inventaire des zones humides.

Dans un second temps, les différents outils de pré-localisation des zones humides sont présentés aux membres du groupe d'acteurs par le biais de l'atlas de pré-localisation des zones humides.

Le but étant de vérifier avec l'ensemble des membres la validité de cette pré-délimitation, planche par planche.

Un déplacement sur le terrain s'est déroulé en fin de séance. Les objectifs étant de présenter :

- La méthodologie d'inventaire sur le terrain telle qu'elle sera réalisée par les chargés d'études de NCA Environnement.
- Les critères d'identification des zones humides selon la végétation et l'hydromorphie du sol.

Cadre juridique de l'inventaire

Le cadre juridique de cet inventaire est fixé par différentes réglementations:

- La loi sur l'eau du 3 janvier 1992 modifiée en 2006 a pour fondement la gestion collective de l'eau et des milieux aquatiques, qui constituent un patrimoine fragile et commun à tous. Les zones humides y sont identifiées comme des espaces contribuant à la gestion équilibrée de la ressource ;
- Le SDAGE Loire Bretagne 2010-2015, adopté le 15 octobre 2009 par le comité de bassin, prévoit, dans l'un de ses quinze objectifs principaux, la sauvegarde et la mise en valeur des zones humides, principe mis en œuvre au niveau du SAGE ;
- La loi sur le développement des territoires ruraux de 2005 pose le principe que la préservation et la gestion durable des zones humides sont d'intérêt général.

Définition d'une zone humide

La définition d'une zone humide est donnée par le code de l'environnement (art. L.211-1).
Ainsi, les zones humides sont définies comme "des terrains exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre, de façon permanente ou temporaire, la végétation quand elle existe, est dominée par des plantes hygrophiles pendant une partie de l'année".

Trois critères permettent de déterminer et de délimiter une zone humide :

- La présence de végétation hygrophile ;
- L'hydromorphie des sols ;
- L'hydrologie, ou présence d'eau (une indication à prendre avec des pincettes notamment en période de fortes précipitations)

Le schéma suivant permet de représenter l'étendue des milieux répondant à la définition de «zones humides» :



M. LOUIS souligne la confusion trop souvent faite entre zone humide et zone inondable. En effet la zone inondable présente souvent le caractère exceptionnel d'une crue ponctuelle dans le temps. Alors qu'une zone humide est engorgée si ce n'est tout au long de l'année, au moins en période hivernale et de manière récurrente, pour qu'une végétation ou un sol caractéristique s'y développe.

Localisation des zones humides

Il existe une diversité de zones humides mais le moteur reste la présence d'eau de manière temporaire à prolongée. Ainsi, dès lors que les conditions nécessaires sont réunies, il est possible d'observer des zones humides partout où le contexte leur est favorable. On observe donc des zones humides de plateau limoneux, de tête de vallon, de bordure de cours d'eau ou de plaine alluviale.

Types de zones humides

Les zones humides recouvrent une diversité de milieux. On peut citer :

- les roselières,
- les prairies humides,
- les bordures de mares,
- les boisements humides,
- les terres labourées,
- les peupleraies…

Les zones dites «dégradées», comme les terres agricoles et paysages artificialisés (peupleraies…) peuvent présenter au moins un des critères d'identification des zones humides, notamment la présence de sols hydromorphes. Ces secteurs seront donc également identifiés.

Fonctionnalités

De cette diversité de types de zones humides, découle une diversité de fonctions, desquelles l'Homme tire des bénéfices, nommés «services rendus».

FONCTIONS BIOGEOCHIMIQUES : EPURATION DES EAUX

Les zones humides agissent comme des zones tampons : elles ralentissent les écoulements de surface et favorisent la sédimentation et le stockage des matières présentes dans les eaux et des polluants qui y sont associés. Certaines de ces substances pourront être absorbées par la végétation et d'autres pourront être stockées et/ou dégradées (au moins en partie) par voie bactérienne.
Les zones humides contribuent donc à l'épuration des eaux et à l'élimination/stockage des nitrates, phosphates, produits phytosanitaires, matières en suspensions…

Elles contribuent ainsi au maintien de la qualité de l'eau rejoignant les cours d'eau ou les nappes. Ce processus naturel peut en partie se substituer à la création d'une station d'épuration.

FONCTIONS HYDROLOGIQUES

Les zones humides sont aussi de véritables « éponges naturelles ». Lors d'évènements pluvieux importants, elles vont capter une grande partie des eaux et ainsi réduire la zone d'expansion de crue. Elles vont ainsi minimiser la gravité des phénomènes d'inondation.

L'eau stockée va ensuite être restituée progressivement tout au long de l'année. Les zones humides participent donc à la recharge des nappes ainsi qu'au soutien d'étiage l'été, ce qui est indispensable au maintien de la vie aquatique.

FONCTIONS ECOLOGIQUES

Les zones humides peuvent constituer des réservoirs d'espèces faunistiques et floristiques parfois rares et menacées (30% des espèces végétales remarquables y sont attribués).

Elles sont indispensables pour l'hivernage/la migration/la reproduction de nombreux oiseaux (50% des espèces d'oiseaux y sont liés) ainsi que pour la faune (amphibiens, reproductions des poissons et crustacés, mollusques, insectes…) et la flore des étangs.

VALEURS SOCIO-ECONOMIQUES ET CULTURELLES

Les zones humides présentent également des intérêts socio-économiques et culturels importants tels que :

- la pêche,
- la chasse,
- la culture maraîchère,
- le pâturage,
- la fauche,
- la populiculture,
- les randonnées,
- les loisirs nautiques,
- les observatoires pour la biodiversité…

Inventaire des zones humides

L'inventaire est destiné à mieux connaître les zones humides du territoire, il s'agit bien d'un inventaire de connaissance qui ne constitue pas un inventaire au titre de la Police de l'eau. Ce dernier consiste à localiser, caractériser et mieux comprendre le fonctionnement des zones humides compte-tenu de leur rôle au sein du bassin versant. Une meilleure connaissance des zones humides constitue ainsi un élément incontournable pour répondre aux enjeux du SAGE concernant la gestion de la ressource en eau, tant sur le plan qualitatif que quantitatif.

M. LOUIS précise qu'outre les zones humides, différents éléments tels que les mares et plans d'eau ainsi que le réseau hydrographique seront inventoriés car ces milieux sont étroitement liés aux zones humides.

Démarche de concertation et de communication

La concertation et la communication sont essentielles dans toute la démarche d'inventaire, les acteurs locaux étant les actuels gestionnaires des zones humides. Du fait de leur connaissance du territoire ils constituent une source d'information essentielle sur les zones humides à l'échelle communale.

Méthodologie d'inventaire

PHASE DE PRE-LOCALISATION DES ZONES HUMIDES

La phase de pré-localisation est un moyen de définir et de délimiter les zones humides **potentielles**. Elle identifie sur le territoire les secteurs à forte probabilité de présence de zones humides, afin d'optimiser les phases suivantes.

Les principales sources d'information dont nous disposons sont les suivantes :

- pré-localisation Forum des Marais Atlantique,
- pré-localisation Eau Méga,
- réseau hydrographique,
- carte géologique,
- carte des sols,
- aléa des remontées de nappes,
- topographie,
- photo-aériennes.

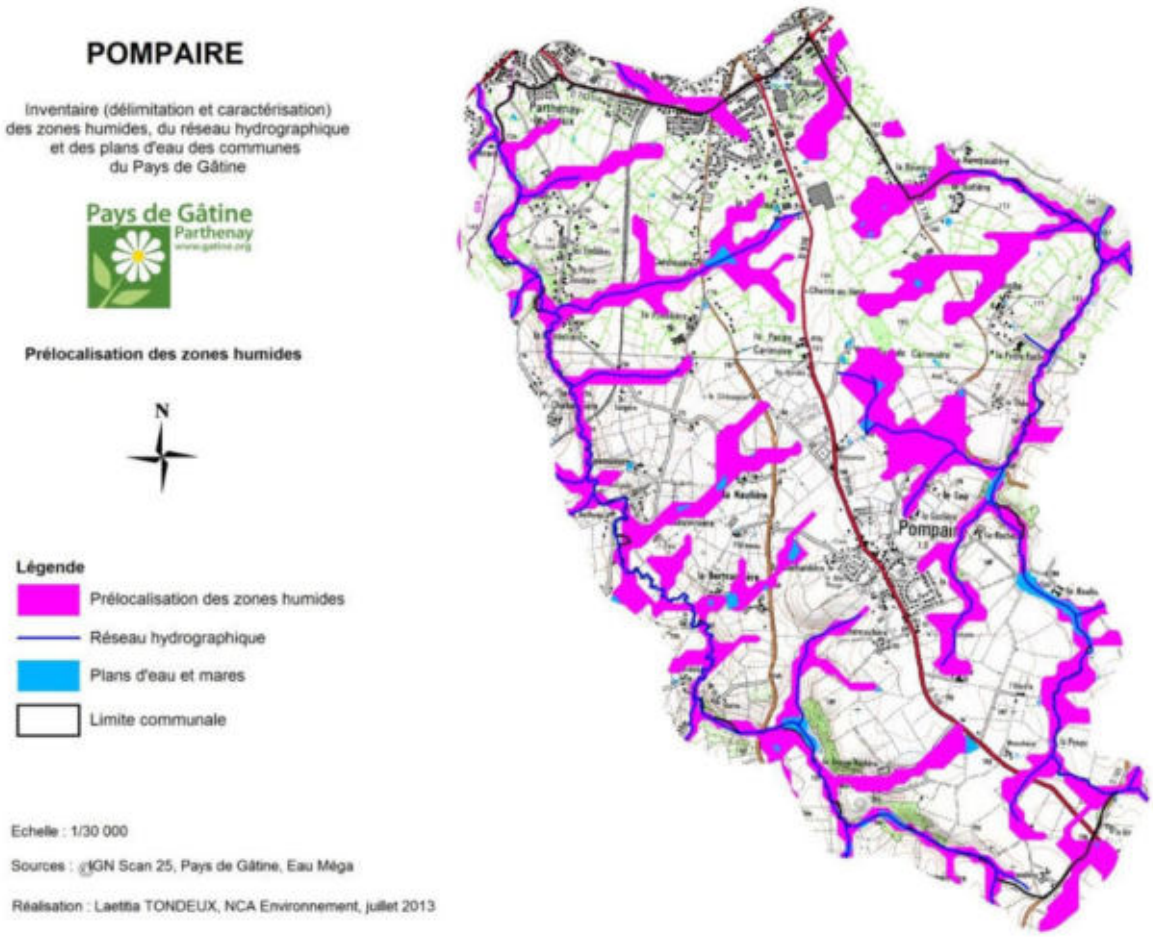

Pré-localisation des zones humides sur la commune de Pompaire

PHASE D'INVENTAIRE ET EXPERTISE DE TERRAIN

L'ensemble du territoire communal sera concerné par cet inventaire à l'exception des surfaces imperméabilisées et des Boisements ONF. L'échelle cartographique de l'atlas des zones humides sera au 1/7000ème.

Il s'agit d'identifier et de délimiter, grâce aux investigations de terrain, les zones humides effectives, c'est-à-dire les zones présentant un caractère humide lorsque l'on suit la procédure d'identification conforme à la réglementation en vigueur.
Sur le terrain, la végétation sera observée afin de repérer les espèces indicatrices ou les habitats de zones humides. Dans un second temps, le critère pédologique sera utilisé afin de délimiter précisément les contours des zones humides. Sur les zones cultivées, seul le critère pédologique pourra être utilisé en l'absence de végétation caractéristique.

PHASE DE CARACTERISATION ET BANCARISATION DES DONNEES

L'ensemble des données recueillies sur les zones humides de la commune (flore, pédologie, fonctionnement,…) seront renseignées dans une base de données géo-référencée (Logiciel GWERN).

II. Atlas de pré-localisation : analyse planche par planche

Lors de cette réunion, les planches de l'atlas de pré-localisation ont été analysées les unes après les autres. Le document présenté est issu de la compilation des pré-localisations du Forum des Marais Atlantique, de la Sèvre Nantaise et d'Eau Méga.

De manière générale, la pré-localisation semble trop large au groupe d'acteurs.

Planche AI37
La Maladrerie : la parcelle non aménagée sur la photographie aérienne est maintenant construite.

Planche AJ36
La zone au nord-est de la Bouterie ne semble pas humide. Ainsi que le secteur au nord de la Cendrinière. Le long de la Viette, le relief est parfois bien encaissé ce qui limite la probabilité de présence de zones humides.

Planche AJ38
Secteur encaissé, non humide en limite communale.

Discussion/questions posées durant la présentation

Les exploitants agricoles s'inquiètent du devenir des parcelles inventoriées en zones humides. M. LOUIS rappelle que l'inventaire n'a aucune portée réglementaire. Il s'agit d'un inventaire de connaissance permettant d'orienter les futurs projets pouvant être concernés par la rubrique « zones humides ».

A l'exception des projets d'aménagements soumis à la Loi sur l'eau, en vigueur depuis 1992 (drainage, création de plan d'eau), aucune contrainte ne régit la gestion des zones humides et les pratiques existantes sur ces milieux (culture, labour…).

Bilan de la réunion

Au cours de cette première réunion, les membres du groupe d'acteurs locaux ont fait preuve d'intérêt et d'implication pour fournir au bureau d'études un certain nombre d'informations, notamment les différentes personnes à contacter.

Sur la base des différentes indications qui nous ont été transmises par les membres du groupe d'acteurs locaux, l'inventaire de terrain ciblera en particulier les zones à plus forte potentialité de présence de zones humides.

III. Présentation de la méthodologie sur le terrain

L'ensemble du territoire communal sera concerné par cet inventaire à l'exception des surfaces imperméabilisées. L'échelle de cartographique de l'atlas des zones humides sera au 1/7000ème.

Sur le terrain, la végétation sera observée afin de repérer les espèces indicatrices ou les habitats de zones humides. Dans un second temps, le critère pédologique sera utilisé afin de délimiter précisément les contours des zones humides. Sur les zones cultivées, seul le critère pédologique pourra être utilisé en l'absence de végétation caractéristique.

Le site choisi pour la démonstration de terrain se situe entre La Futaie et La Chataigneraie, au sud-est du bourg de Pompaire.

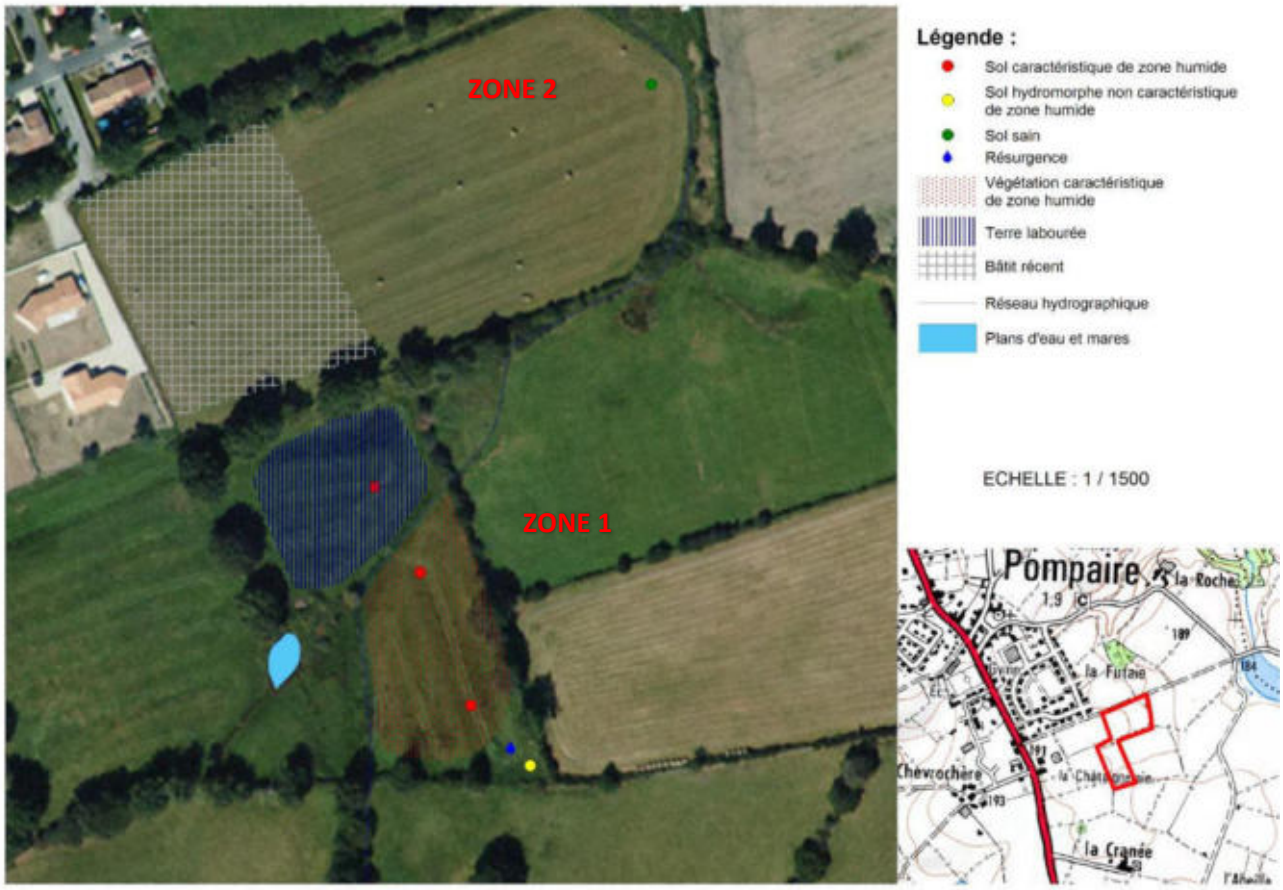

Localisation du site de démonstration

× Zone 1

Le site est pré-localisé et semble humide au groupe d'acteurs. M. LOUIS commence par rappeler les deux critères définissant une zone humide : végétation hygrophile et sol hydromorphe.

Sur la parcelle étudiée, la partie nord est labourée et ne présente pas de végétation caractéristique. A l'inverse, de l'autre côté du réseau hydrographique (plus au sud), la végétation hygrophile est fortement dominante, on note par exemples la présence de Jonc diffus, Jonc acutiflore, Renoncule rampante, Renoncule flamme...

M. LOUIS explique que le recouvrement par la végétation caractéristique suffit pour définir une zone comme humide, si cette végétation recouvre au moins 50% de la surface de la zone, ce qui est le cas sur cette parcelle.

M. LOUIS réalise alors un premier sondage afin de présenter les critères de sol. Le sondage est caractéristique d'un sol de zone humide (point rouge) puisqu'il présente des traces d'hydromorphie dès la surface. M. LOUIS explique que les traces d'hydromorphie correspondent aux traces de décoloration, aux taches de rouille issues de l'oxydation du fer et aux concrétions ferro-manganiques. Il précise que l'hydromorphie doit apparaître entre 0 et 25 cm de profondeur, représenter au moins 5% de l'échantillon de sol prélevé, et doit persister ou s'accentuer en profondeur.

Un second sondage est effectué un peu plus haut, dans la zone labourée. Ce sondage est aussi caractéristique de zone humide (point rouge). Un troisième sondage caractéristique est observé en remontant vers la zone de résurgence. Ce dernier est d'ailleurs le plus marqué en traces d'hydromorphie.

Un dernier sondage est ensuite réalisé sur la butte, au-dessus de la zone de résurgence (point jaune). On observe des traces d'hydromorphie à partir de 30 à 40 centimètres, c'est un sol hydromorphe non caractéristique de zone humide. La limite de la zone se situe entre les deux derniers sondages. D'autres sondages seront nécessaires sur cette parcelle et les voisines afin de terminer la délimitation.

Le groupe d'acteurs se déplace ensuite sur une parcelle un peu plus haute et qui semble non humide.

Zone 2

Le haut de la parcelle est maintenant bâtît. La partie proche du cours d'eau est pré-localisée. Un sondage est réalisé et présente un sol sain (point vert). La zone n'est donc pas humide.

Bilan de la concertation de terrain

M. LOUIS et demande aux acteurs locaux si la méthodologie d'inventaire leur apparaît plus claire et s'ils souhaitent étudier d'autres secteurs de la commune. La présentation est jugée par le groupe suffisamment explicite car elle a permis de montrer l'ensemble des critères de caractérisation des zones humide et la démarche permettant de définir les contours de ces dernières. La comparaison entre zone humide et zone saine a été suffisamment parlante.

Suite de la démarche d'inventaire

Le travail de terrain aura lieu à partir du 20 septembre 2013 et durant trois semaines. Les différents exploitants et propriétaires concernés seront contactés.

Suite à cet inventaire, une cartographie provisoire des zones humides sera présentée aux acteurs locaux, puis déposée en mairie. Une phase de levée de doute de deux semaines sera alors engagée.

La prochaine étape de la concertation avec le groupe d'acteurs locaux se déroulera ainsi lors d'une réunion de restitution provisoire début novembre.

ANNEXE 2

Compte-rendu de la réunion de restitution au groupe d'acteurs du 12 novembre 2013

NCA Environnement
11 Allée Jean Monnet
86170 Neuville-de-Poitou
Tél. 05 49 00 43 20
Fax 05 49 00 43 30
Email : accueil@nca-env.fr
www.nca-env.fr
www.nca-methanisation.fr

Études et conseils en environnement
Assainissement collectif
Assainissement non collectif
Maîtrise d'œuvre
Protection des eaux
Hydraulique fluviale
Environnement et agriculture
Méthanisation
Gestion des milieux
Démarche d'insertion écologique
Inventaire faune et flore
Environnement et aménagement

L'inventaire des zones humides est cofinancé par l'Union Européenne.
L'Europe s'engage en Poitou-Charentes.

INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES, DU RESEAU HYDROGRAPHIQUE ET DES PLANS D'EAU

COMMUNE DE POMPAIRE

Compte-rendu
Réunion de restitution au Groupe d'acteurs locaux
Mardi 12 novembre 2013 à 10h00

Objet **:** Présentation des résultats de l'inventaire provisoire des zones humides

Première entreprise française à avoir obtenu en avril 2011 l'AFAQ 26000 et en janvier 2012 la labellisation LUCIE pour son engagement dans la RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) et le développement durable.

SAS au capital de 110 000 €
N° identification :
343 460 622 RCS Poitiers
APE : 7112B
N° TVA : FR 57 343 460 622

Sommaire

Participants à la réunion..... 1
Introduction..... 2
Introduction..... 2
Résultats de l'inventaire..... 3
Bilan de l'inventaire..... 5
Analyse planche par planche..... 5
Bilan de la concertation..... 7
Suite de la démarche d'inventaire 7

Participants à la réunion

Intervenants extérieurs	
NCA Environnement	Mme TONDEUX Laetitia- Ingénieur flore
CC Pompaire	M. JEANJEAN François
SAGE Thouet	M. PEAUD Pierre
Deux-Sèvres Nature Environnement	M. BONNESSEE Michel
Membres du groupe d'acteurs	
Maire de Pompaire	M. DIEUMEGARD Jacques
1er Adjoint Mairie	M. CHAUSSONEAUX Jean-Paul
Adjoint	M. COUTINEAU Jacques
Propriétaire	M. NAULEAU Bernard
Agriculteur	M. POUBLANC Dominique
Agriculteur	M. CHARRON Jean-Paul
Agriculteur	GAEC Viette
Agriculteur	M. IMBERT Claude

Introduction

La réunion de restitution provisoire s'est déroulée le 12 novembre 2013 à 10h00. L'objectif étant de présenter la cartographie provisoire des zones humides, des plans d'eau et du réseau hydrographique de la commune.

La réunion débute par quelques rappels sur les zones humides, la démarche d'inventaire et la phase de pré-localisation. Mme TONDEUX propose de présenter tout d'abord les résultats généraux sur la commune avant de répondre à d'éventuelles remarques et de passer ensuite à une analyse plus précise planche par planche.

Résultats de l'inventaire

Après de courts rappels, Mme TONDEUX présente les résultats de l'étude. Plus de 27 espèces végétales hygrophiles indicatrices de zones humides ont été recensées.

Au final, le nombre de sondages s'élève à **496** pour une surface communale totale de **1280 ha**.

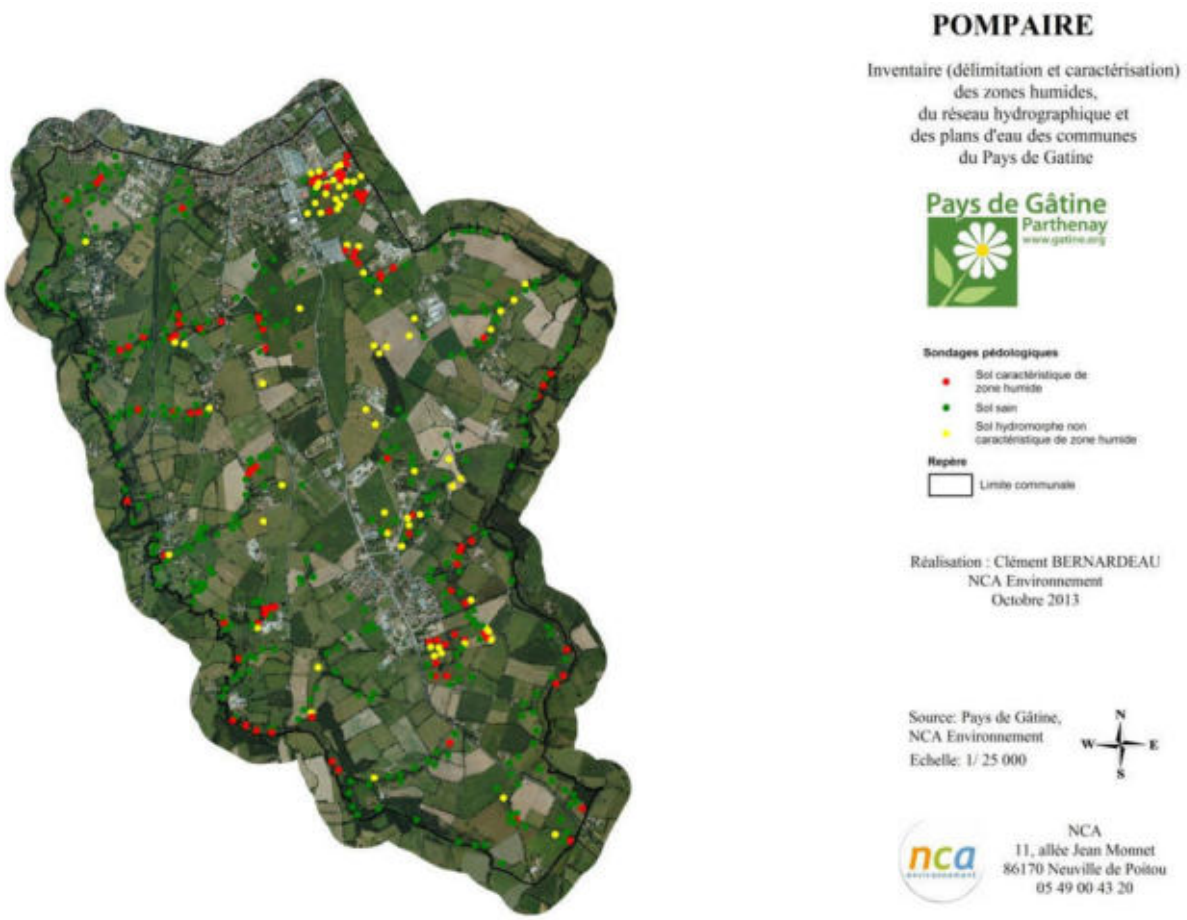

Localisation des sondages pédologiques réalisés sur la commune de Pompaire

La surface de zones humides inventoriée est de **51,179 hectares**, soit **4,00 %** de la surface communale totale. La moyenne française par commune se situant entre 6 et 16 %, la proportion de zones humides sur Pompaire se situe en dessous. Ce résultat s'explique par le relief très encaissé le long de la Viette, la présence de surfaces imperméabilisées (urbanisation) et de surfaces drainées.

Concernant la répartition des zones humides sur le territoire communal, elles sont réparties sur l'ensemble de la commune, avec une plus forte densité au sud-est, des Margoulières à Monchéré.

Les zones qui n'ont pas pu être prospectées correspondent à des jardins ou parcs privatifs.

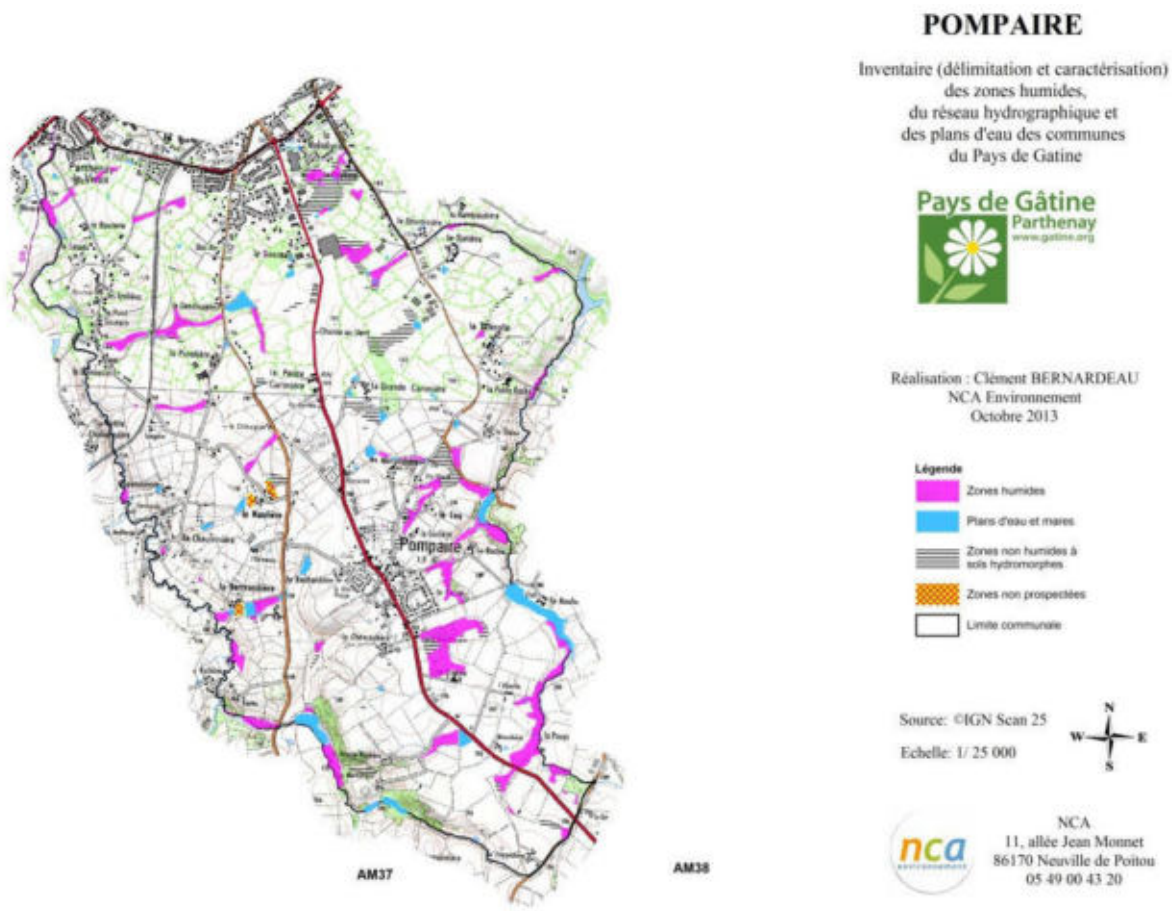

Localisation des zones humides inventoriées sur la commune de Pompaire

Mme TONDEUX explique que les sols hydromorphes non caractéristiques de zones humides ne sont pas pris en compte dans le cadre du PLU (Plan Local d'Urbanisme). Ils sont référencés ici à titre indicatif d'un inventaire de connaissance et pour alerter sur le fait que ce sont les vestiges d'anciennes zones humides dont la fonctionnalité a été altérée. Il est important de considérer ces milieux comme étant des « zones humides », mais dont les critères de caractérisation ne répondent pas au cadre réglementaire (apparition des traces d'hydromorphie à des profondeurs supérieures à 25 centimètres).

Les fonctionnalités hydrologiques et biologiques des zones humides observées sur la commune de Pompaire sont globalement bonnes mais varient en fonction de l'occupation du sol et de la localisation des zones sur le bassin versant. En effet, les peupleraies et les zones humides cultivées ont peu d'intérêt du point de vue biologique et hydrologique. A l'inverse, les prairies et les boisements humides spontanés types Aulnaies/Saussaies, possèdent des valeurs biologiques et ont des fonctionnalités hydrologiques bien plus intéressantes.

Une certaine variété d'habitats a été répertoriée : prairies humides à Joncs, prairies mésophiles, boisements humides, peupleraies, friches…

D'un point de vue faunistique, peu d'individus ont pu être observés, principalement de la Grenouille verte et du Crapaud commun. Des habitats intéressants pour les amphibiens et les Odonates, tels que les mares et les boisements humides, ont été repérés.

Bilan de l'inventaire

L'état de conservation des zones humides est variable suivant le type d'habitat. Les prairies humides sont en bon état de conservation avec une gestion adaptée de ces milieux (pâturage/fauche) et représentent plus de 90% des zones humides. A l'inverse, les peupleraies sont des zones humides dégradées, qui représentent seulement 3,17% des zones humides. Dans l'ensemble, les zones humides présentent un bon état de conservation avec un nombre important de prairies.

Les cours d'eau affichent globalement un bon état naturel (méandres…), avec peu de recalibrages. On observe généralement un maintien de la connexion entre zones humides et réseau hydrographique.

Après un rappel sur la suite donnée à l'inventaire, le groupe d'acteurs est invité à passer à une analyse plus précise planche par planche de ce dernier.

Analyse planche par planche

Lors de cette réunion, les planches de l'atlas cartographique ont été analysées les unes après les autres.

Des remarques sont prises en compte :

Planche AJ36

Ajouter une source à la Bouterie et une fontaine (fontaine du Rézard).

Planche AJ37

Les deux mares sous l'usine sont alimentées par des sources.

Planche AK37

Modifier la trajectoire du cours d'eau à la Roche : le cours d'eau a été dévié, le lit principal est resté le même, il correspond à la limite communale.

Planche AL37

Retour sur une parcelle de M. CHARRON à la Cranée. A vérifier car la pointe humide remontrait un peu trop.

Planche AL38

Retour sur une parcelle de M. CHARRON à l'Abeille. A vérifier car la zone humide serait trop large.

→ Les retours demandés sur le terrain figurent sur la carte page suivante (p. 6).

A ces remarques seront ajoutées celles découlant de la phase de dépôt en mairie. Un second passage sera donc à prévoir sur les parcelles nécessaires. Les personnes seront contactées au cas par cas.

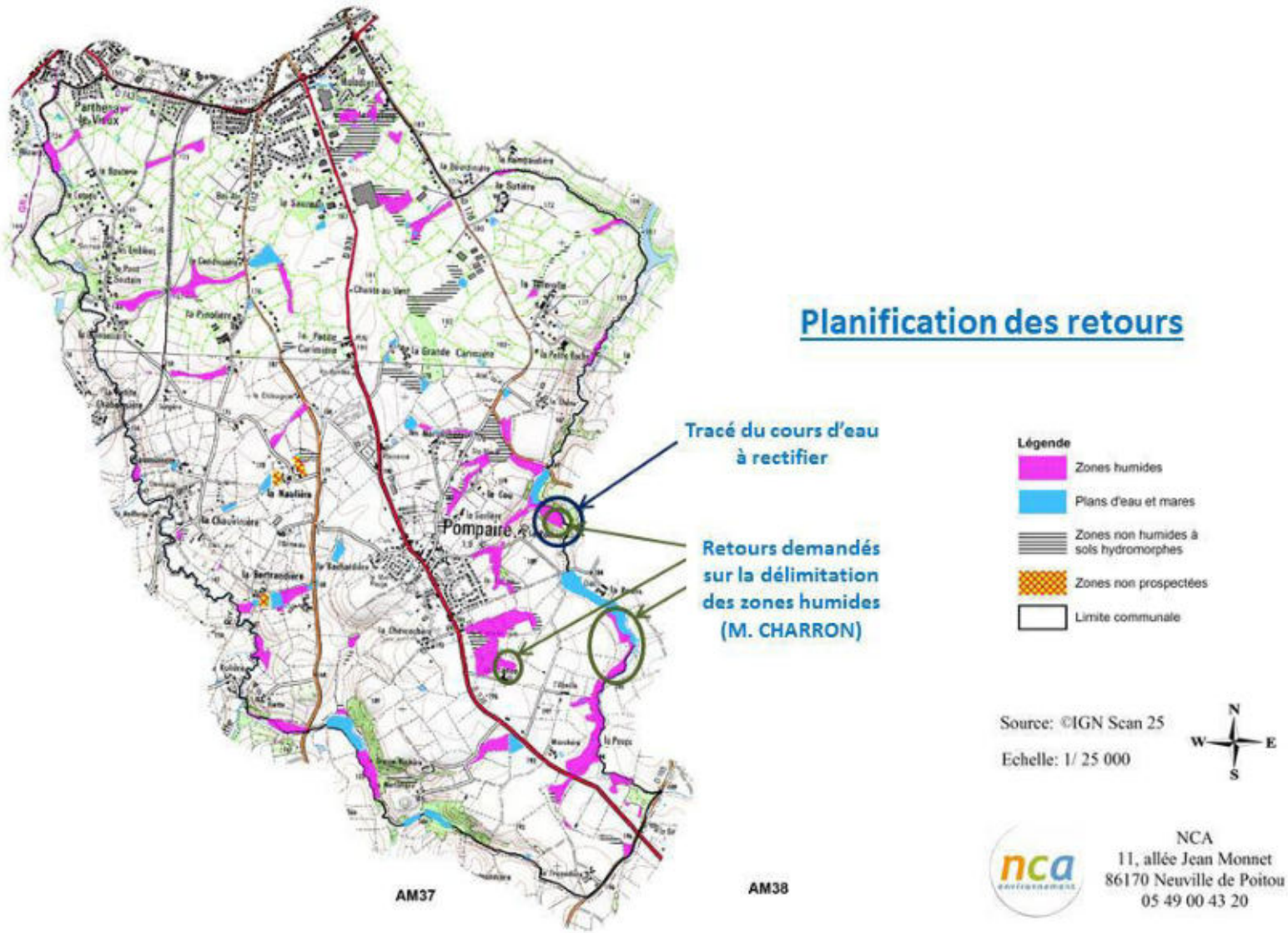

Localisation des secteurs faisant l'objet d'un retour sur le terrain (dires d'acteurs issus de la réunion de restitution provisoire)

Bilan de la concertation

Le groupe d'acteurs semble satisfait de la prospection réalisée. M. le Maire précise qu'aucun retours négatifs n'est parvenu à ses oreilles, signe que l'inventaire s'est déroulé dans de bonnes conditions.

L'atlas provisoire des zones humides est déposé en mairie à la suite de cette réunion. Les résultats seront accessibles au public pendant 2 semaines, du 18 novembre au 2 décembre 2013, avec la possibilité d'inscrire d'éventuelles remarques.

Suite de la démarche d'inventaire

Après la phase de levée de doutes et un retour sur le terrain début décembre, la cartographie finale des zones humides, des plans d'eau et du réseau hydrographique de la commune sera présentée au Conseil Municipal pour validation définitive. La date du Conseil reste à définir.

Selon la date du Conseil Municipal, la restitution finale de l'inventaire et de l'ensemble des documents (rapport, base de données…) sera prévue fin décembre 2013 ou fin janvier 2014.

ANNEXE 3

Compte-rendu du Conseil municipal du 16 décembre 2013

NCA Environnement
11 Allée Jean Monnet
86170 Neuville-de-Poitou
Tél. 05 49 00 43 20
Fax 05 49 00 43 30
Email : accueil@nca-env.fr
www.nca-env.fr
www.nca-methanisation.fr

Études et conseils en environnement
Assainissement collectif
Assainissement non collectif
Maîtrise d'œuvre
Protection des eaux
Hydraulique fluviale
Environnement et agriculture
Méthanisation
Gestion des milieux
Démarche d'insertion écologique
Inventaire faune et flore
Environnement et aménagement

L'inventaire des zones humides est cofinancé par l'Union Européenne.
L'Europe s'engage en Poitou-Charentes.

INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES, DU RESEAU HYDROGRAPHIQUE ET DES PLANS D'EAU

COMMUNE DE POMPAIRE

Compte-rendu
Réunion de restitution au Conseil municipal
Lundi 16 décembre 2013 - 20h

Objet **:** Présentation des résultats de l'inventaire pour validation

Première entreprise française à avoir obtenu en avril 2011 l'AFAQ 26000 et en janvier 2012 la labellisation LUCIE pour son engagement dans la RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) et le développement durable.

SAS au capital de 110 000 €
N° identification :
343 460 622 RCS Poitiers
APE : 7112B
N° TVA : FR 57 343 460 622

Sommaire

Participants à la réunion..... 1

Introduction..... 2

Résultats de l'inventaire..... 3

Synthèse des étapes de l'inventaire..... 11

Bilan de la concertation..... 11

Suite de la démarche d'inventaire 11

Participants à la réunion

Intervenant extérieur	
NCA Environnement	Mme TONDEUX Laetitia – Chargée d'études Botaniste
Membres du Conseil municipal	
Maire	M. DIEUMEGARD Jacques
Secrétaire de mairie	Mme GIRAUDON Maryse
Adjoints	Mme CHARRON Yolande
	M. LECARDEUX Paul
	M. CHAUSSONEAUX Jean-Paul
Conseillers municipaux	M. ROBIN Christian
	M. POUBLANC Dominique
	M. IMBERT Claude
	M. LUSSEAU Gilles
	Mme CANTET Lydie
	Mme PROUTEAU Sylvie

Introduction

La réunion de conseil municipal s'est déroulée le 16 décembre 2013 à 20h à la mairie de Pompaire, en présence des élus municipaux. L'objectif étant de présenter la cartographie finale des zones humides, des plans d'eau et du réseau hydrographique de la commune.

La réunion débute par quelques rappels sur les zones humides, la démarche d'inventaire et la phase de pré-localisation. Mme TONDEUX présente ensuite les résultats de cette étude, avant de répondre à d'éventuelles remarques et de passer enfin à une analyse plus précise de l'atlas cartographique.

Résultats de l'inventaire

Après de courts rappels, Mme TONDEUX présente les résultats de l'étude au Conseil municipal.

- **Sondages pédologiques**

Au final, le nombre de sondages pédologiques s'élève à **501,** pour une surface communale totale de 1 280 ha. Ces derniers sont répartis sur l'ensemble du territoire, avec une densité plus forte le long du réseau hydrographique.



Localisation des sondages pédologiques

Mares et plans d'eau

Les résultats d'inventaire comptabilisent **78 plans d'eau et mares** pour une surface totale de **16,32 ha d'eau superficielle** (ne rentrant pas dans l'appellation « zones humides »). On observe une diversité de ces milieux, tant en terme de morphologie et de positionnement, qu'en terme d'usage et de structure de la végétation de ceinture. L'essentiel des mares couvre de petites surfaces (entre 0,01 et 0,05 ha), elles sont souvent destinées à l'abreuvement des animaux. De même, l'essentiel des plans d'eau sont de petite taille (entre 0,1 et 0,5 ha), 4 plans d'eau dépassent l'hectare.



Inventaire des mares et plans d'eau de la commune de Pompaire

Réseau hydrographique

Sur la commune, le réseau hydrographique principal (réseau IGN) s'écoule sur près de **22,92 km**. Le réseau hydrographique est assez dense par rapport à la surface communale, la Viette étant le cours d'eau principal (en limite ouest).
A cela, s'ajoute le réseau complémentaire, issu des observations de terrain et représentant environ **2,94 km**, sans distinction entre fossés et cours d'eau.

Pompaire étant une commune rurale, on observe un certain maintien du caractère naturel des cours d'eau avec une diversité d'écoulement (permanent/intermittent) et peu de rectifications et recalibrages du réseau.

Le lit majeur du réseau hydrographique apparait comme un des secteurs les plus favorables à l'établissement de zones humides.



Inventaire du réseau hydrographique de la commune

- **Zones humides**

Mme TONDEUX présente enfin les résultats de l'inventaire avec une **surface totale de zones humides recensées de 50,17 ha,** soit environ **3,92 % de la surface communale totale**.

La proportion moyenne de zones humides sur une commune française est comprise entre 6 et 16 %. Le pourcentage de zones humides sur Pompaire est inférieur à la moyenne française, ceci s'explique notamment par le contexte géologique, peu favorable à l'installation de zones humides.



Photographie d'une zone humide (NCA Environnement, Pompaire, 2013)

Mme TONDEUX explique que les zones non humides à sol hydromorphe, affichant une profondeur d'apparition des traces d'hydromorphie trop importante d'un point de vue réglementaire, n'apparaissent pas dans le cadre des PLU (Plan Local d'Urbanisme). Elles sont référencées ici à titre indicatif d'un inventaire de connaissance et pour alerter sur la probabilité qu'elles soient des vestiges d'anciennes zones humides dont la fonctionnalité a été altérée. Il est important de considérer ces milieux comme étant des « zones humides », mais dont les critères de caractérisation ne répondent pas à un cadre réglementaire.

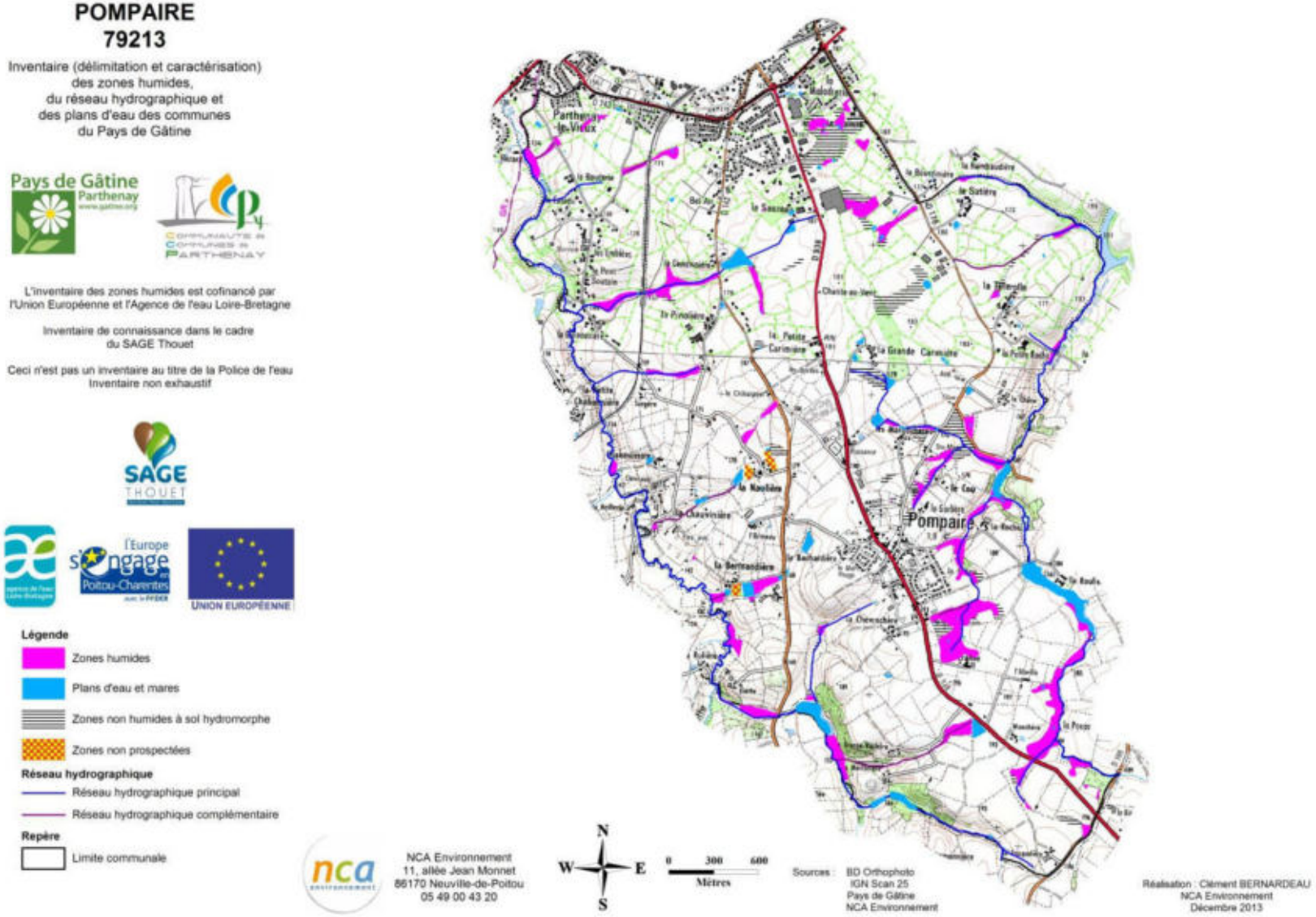

Localisation des zones humides, des plans d'eau et des zones non humides à sol hydromorphe sur la commune de Pompaire

Typologie SDAGE

La typologie SDAGE permet de classer les zones humides en fonction de leur positionnement sur le bassin versant. Les résultats montrent que les zones humides de la commune se situent majoritairement le long du réseau hydrographique : 66,97 % sont en bordure des cours d'eau, 20,44 % sont présentes en bordure de plans d'eau, 9,25 % sont des zones humides de plaines et 3,34 % sont des zones humides de bas-fonds (cf. carte suivante).

Les milieux aquatiques (mares et plans d'eau) intègrent la typologie SDAGE, bien qu'ils ne soient pas considérés comme des zones humides. Les milieux aquatiques représentent 24,55 % des zones (milieux humides et milieux aquatiques confondus).



Typologie SDAGE des zones humides inventoriées

Typologie CORINE biotopes

La typologie CORINE biotopes permet de définir des habitats en fonction du cortège floristique présent sur la zone. Cette typologie est une référence européenne. Sans entrer dans les détails, Mme TONDEUX fait ressortir les points essentiels : 87,91 % des zones humides sont des prairies, 5,89 % sont des boisements, 2,07 % sont des terres cultivées, 1,16 % sont des plantations, 0,04 % sont des roselières et 2,93 % sont classés sous la dénomination « divers » (exemple : friches). La dominance des prairies en zones humides est indiscutable.

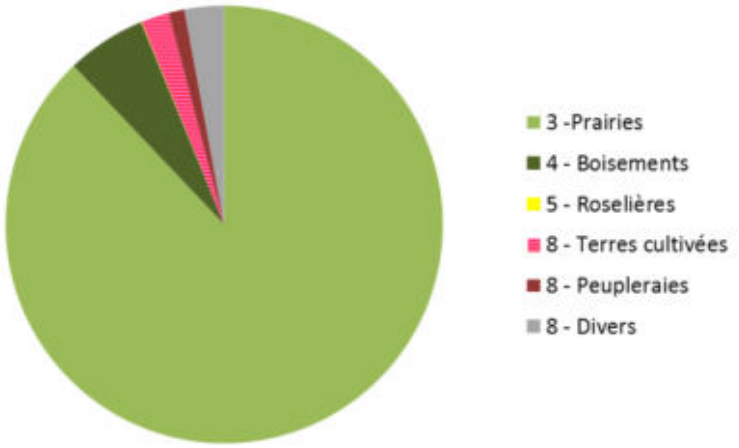

Classement des zones humides de la commune en fonction des grands types d'habitats



Typologie CORINE biotopes de niveau 1 des zones humides inventoriées (classification des zones humides selon les grands types d'habitats)

Les fonctionnalités hydrologiques et biologiques des zones humides varient selon l'occupation du sol. Elles sont plus intéressantes sur les zones humides de type prairies naturelles, en raison notamment de la présence de végétation hygrophile. Les terres cultivées et les peupleraies correspondent à des zones humides dégradées, du fait de la forte pression anthropique sur le milieu et les espèces. Quelques habitats variés et remarquables ont été répertoriés, telles que des prairies humides à Joncs et les boisements alluviaux spontanés à Aulnes et Saules.

29 espèces végétales hygrophiles indicatrices de zones humides ont été recensées sur la commune. Ce chiffre est assez élevé compte tenu de la période d'inventaire (octobre), il reflète une certaine richesse écologique, notamment en termes de flore de zone humide.

Exemples de plantes hygrophiles identifiées sur la commune :



Calystegia sepium



Mentha aquatica



Juncus effusus

D'un point de vue faunistique, certains habitats semblent intéressants pour les amphibiens et les odonates (libellules), notamment les mares proches des haies et des boisements. En effet, les amphibiens constituent un groupe d'espèces faisant l'objet d'une protection nationale et européenne. Sur la commune, nous avons repérés quelques espèces dont le Crapaud commun (cf. encadré), la Grenouille verte et la Grenouille agile.



Bufo bufo

Concernant l'état de conservation des zones humides, les prairies humides apparaissent en bon état de conservation, situation due à une gestion adaptée (pâturage/fauche) qui permet de maintenir et d'entretenir ces milieux. Le point positif est que la majorité des zones humides sont des prairies (88%). A l'inverse, les peupleraies et les terres cultivées (3,23%) sont considérées comme des zones humides dégradées. En effet, dans ces deux cas, la biodiversité est quasi nulle. De plus, la populiculture intensive assèche la zone et le travail de la terre altère la zone humide.

Synthèse des étapes de l'inventaire



Bilan de la concertation

Cet inventaire a été réalisé dans le cadre d'une démarche de concertation. Mme TONDEUX précise que les remarques formulées par le groupe d'acteurs locaux ont bien été prises en compte lors des réunions et sur le terrain. De plus, les cartes ont été disponibles pendant deux semaines à la mairie afin que l'ensemble de la population ait la possibilité de s'exprimer. A la fin de la phase de levée de doutes, le cahier de doléances a été retourné à NCA, mais aucune remarque n'a été déposée.

Les remarques émises lors de la réunion de restitution provisoires ont permis de rectifier certains éléments sur la cartographie : modification du tracé du réseau hydrographique au niveau de la Roche et retours sur le terrain avec M. CHARRON. Les cartes présentées au Conseil Municipal tiennent compte des corrections effectuées. L'atlas cartographique final est présenté aux membres du Conseil, l'ensemble de la commune est passé en revue, planche par planche, et Mme TONDEUX met en avant les secteurs qui ont été corrigés.

M. le Maire souligne sa satisfaction quant au travail réalisé sur sa commune et remercie les parties prenantes pour leur implication constante (NCA Environnement et Groupe d'acteurs locaux).

Les membres du Conseil n'ont pas de question particulière et passent aux votes. L'inventaire est validé par le Conseil Municipal.

Suite de la démarche d'inventaire

La restitution des documents finaux est prévue pour fin décembre 2013.

ANNEXE 4

Flore observée sur la commune de Pompaire au cours de l'inventaire

Flore observée sur la commune de Pompaire lors de l'inventaire zones humides (octobre 2013)

Achillea millefolium	Achillée millefeuille
Achillea ptarmica*	**Achillée sternutatoire**
Alisma plantago-aquatica	**Plantain d'eau commun**
Alnus glutinosa	**Aulne glutineux**
Bidens tripartita	**Bident tripartite**
Calystegia sepium	**Liseron des haies**
Carex hirta	Laîche hérissée
Carum verticillatum	**Carum verticillé**
Centaurea jacea	Centaurée jacée
Chenopodium album	Chénopode blanc
Cirsium palustre	**Cirse des marais**
Corylus avellana	Noisetier
Crataegus monogyna	Aubépine à un style
Cynosurus cristatus	Crételle
Dactylis glomerata	Dactyle aggloméré
Dipsacus fullonum	Cardère sauvage
Fraxinus excelsior	Frêne commun
Galium palustris	**Gaillet des marais**
Geranium robertianum	Géranium herbe à Robert
Hedera helix	Lierre grimpant
Helosciadium nodiflorum	**Ache nodiflore**
Holcus lanatus	Houlque laineuse
Ilex aquifolium	Houx
Iris pseudacorus	**Iris faux acore**
Juncus acutiflorus	**Jonc acutiflore**
Juncus articulatus	**Jonc articulé**
Juncus conglomeratus	**Jonc aggloméré**
Juncus effusus	**Jonc diffus**
Linaria vulgaris	Linaire commune
Lolium multiflorum	Ray grass d'Italie
Lolium perenne	Ivraie vivace
Lotus corniculatus	Lotier corniculé
Lycopus europaeus	**Lycope d'Europe**
Lysimachia nummularia	**Lysimaque nummulaire**
Lythrum salicaria	**Salicaire**
Mentha aquatica	**Menthe aquatique**

Mentha pulegium	**Menthe pouilot**
Mentha rotundifolia	Menthe à feuilles rondes
Myosotis scorpioides	**Myosotis des marais**
Plantago lanceolata	Plantain lancéolé
Plantago major	Plantain majeur
Poa trivialis	Pâturin commun
Polygonum aviculare	Renouée des oiseaux
Polygonum hydropiper	**Renouée poivre d'eau**
Polygonum persicaria	Renouée persicaire
Populus x canadensis	Peuplier cultivar
Potentilla reptans	Potentille rampante
Pteridium aquilinum	Fougère aigle
Quercus robur	Chêne pédonculé
Ranunculus acris	Renoncule âcre
Ranunculus flammula	**Renoncule flammette**
Ranunculus repens	**Renoncule rampante**
Rosa canina	Rosier des chiens
Rubus fruticosus	Ronce commune
Rumex crispus	**Patience crêpue**
Rumex obtusifolius	Oseille à feuilles obtuses
Rumex pulcher	Patience élégante
Salix aurita	**Saule à oreillettes**
Salix caprea	**Saule Marsault**
Solanum dulcamara	**Douce-amer**
Succisa pratensis	**Succisse des prés**
Trifolium arvense	Trèfle des champs
Trifolium pratense	Trèfle des prés
Typha latifolia	**Massette à larges feuilles**
Urtica dioica	Ortie dioïque
Vicia sativa	Vesce cultivée

****En gras** : Espèces indicatrices de zones humides (Arrêté du 24 juin 2008, modifié par l'arrêté du 1er octobre 2009 : Annexe II, Table A)*



POMPAIRE

Inventaire (délimitation et caractérisation)
des zones humides,
du réseau hydrographique et
des plans d'eau des communes
du Pays de Gatine

Pays de Gâtine
Parthenay
www.gatine.org

Tableau d'assemblage des planches
au 1/ 7 000 ème

Réalisation: Marie RISTOR
NCA Environnement
Mai 2013

Source: ©IGN Scan 25

Echelle: 1/ 30 000

N
W E
S

NCA
11, allée Jean Monnet
86170 Neuville de Poitou
05 49 00 43 20

POMPAIRE

Inventaire (délimitation et caractérisation)
des zones humides, du réseau hydrographique
et des plans d'eau des communes
du Pays de Gatine

Pays de Gâtine
Parthenay
www.gatine.org

Cartographie finale des zones humides
Corine simple

AI37



Classement des zones humides
Selon la typologie des habitats (Corine Biotope de niveau 1)

- 3 - Prairies, fourrés
- 4 - Boisements
- 5 - Roselières et marais
- 8 - Terres cultivées
- 8 - Divers
- 8 - Plantations

Zones non humides

- Plans d'eau et mares
- Zones non humides à sol hydromorphe
- Zones non prospectées

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal
- Réseau hydrographique complémentaire

Repère

- Limite communale



Sources : ©IGN BD Ortho
©IGN Scan 25
Eau Méga
Pays de Gâtine

N
W E
S

0 150 300
Mètres

NCA
11, allée Jean Monnet
86 170 Neuville de Poitou
05 49 00 43 20

PLANCHE AI37

Réalisation:
Clément BERNARDEAU
NCA Environnement
Décembre 2013

POMPAIRE

Inventaire (délimitation et caractérisation)
des zones humides, du réseau hydrographique
et des plans d'eau des communes
du Pays de Gatine

Pays de Gâtine
Parthenay
www.gatine.org

Cartographie finale des zones humides
Corine simple

AI37



Classement des zones humides
Selon la typologie des habitats (Corine Biotope de niveau 1)

- 3 - Prairies, fourrés
- 4 - Boisements
- 5 - Roselières et marais
- 8 - Terres cultivées
- 8 - Divers
- 8 - Plantations

Zones non humides

- Plans d'eau et mares
- Zones non humides à sol hydromorphe
- Zones non prospectées

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal
- Réseau hydrographique complémentaire

Repère

- Limite communale



Sources : ©IGN BD Ortho
©IGN Scan 25
Eau Méga
Pays de Gâtine

N
W E
S

0 150 300
Mètres

nca environnement

NCA
11, allée Jean Monnet
86 170 Neuville de Poitou
05 49 00 43 20

PLANCHE AI37

Réalisation:
Clément BERNARDEAU
NCA Environnement
Décembre 2013

POMPAIRE

Inventaire (délimitation et caractérisation) des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau des communes du Pays de Gatine

Pays de Gâtine
Parthenay
www.gatine.org

Cartographie finale des zones humides
Corine simple

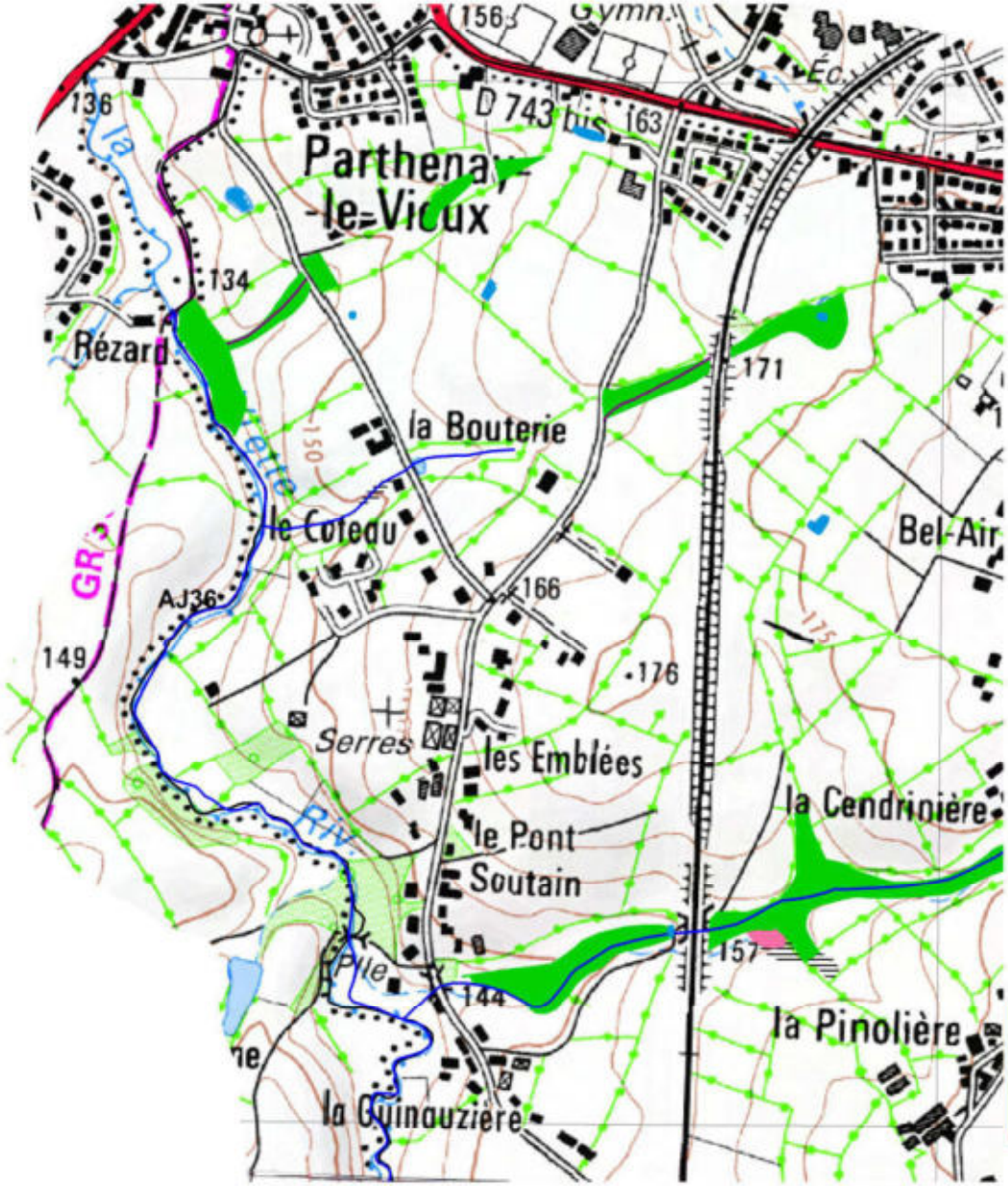

Classement des zones humides
Selon la typologie des habitats (Corine Biotope de niveau 1)

- 3 - Prairies, fourrés
- 4 - Boisements
- 5 - Roselières et marais
- 8 - Terres cultivées
- 8 - Divers
- 8 - Plantations

Zones non humides

- Plans d'eau et mares
- Zones non humides à sol hydromorphe
- Zones non prospectées

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal
- Réseau hydrographique complémentaire

Repère

- Limite communale

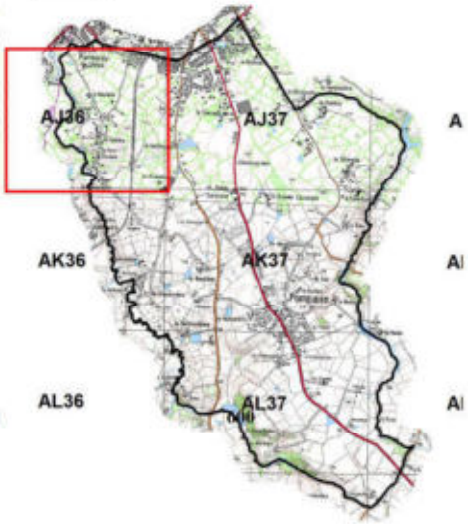

Sources : ©IGN BD Ortho
©IGN Scan 25
Eau Méga
Pays de Gâtine

N
W E
S

0 150 300
Mètres

nca environnement

NCA
11, allée Jean Monnet
86 170 Neuville de Poitou
05 49 00 43 20

PLANCHE AJ36

Réalisation:
Clément BERNARDEAU
NCA Environnement
Décembre 2013

POMPAIRE

Inventaire (délimitation et caractérisation) des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau des communes du Pays de Gatine

Pays de Gâtine Parthenay
www.gatine.org

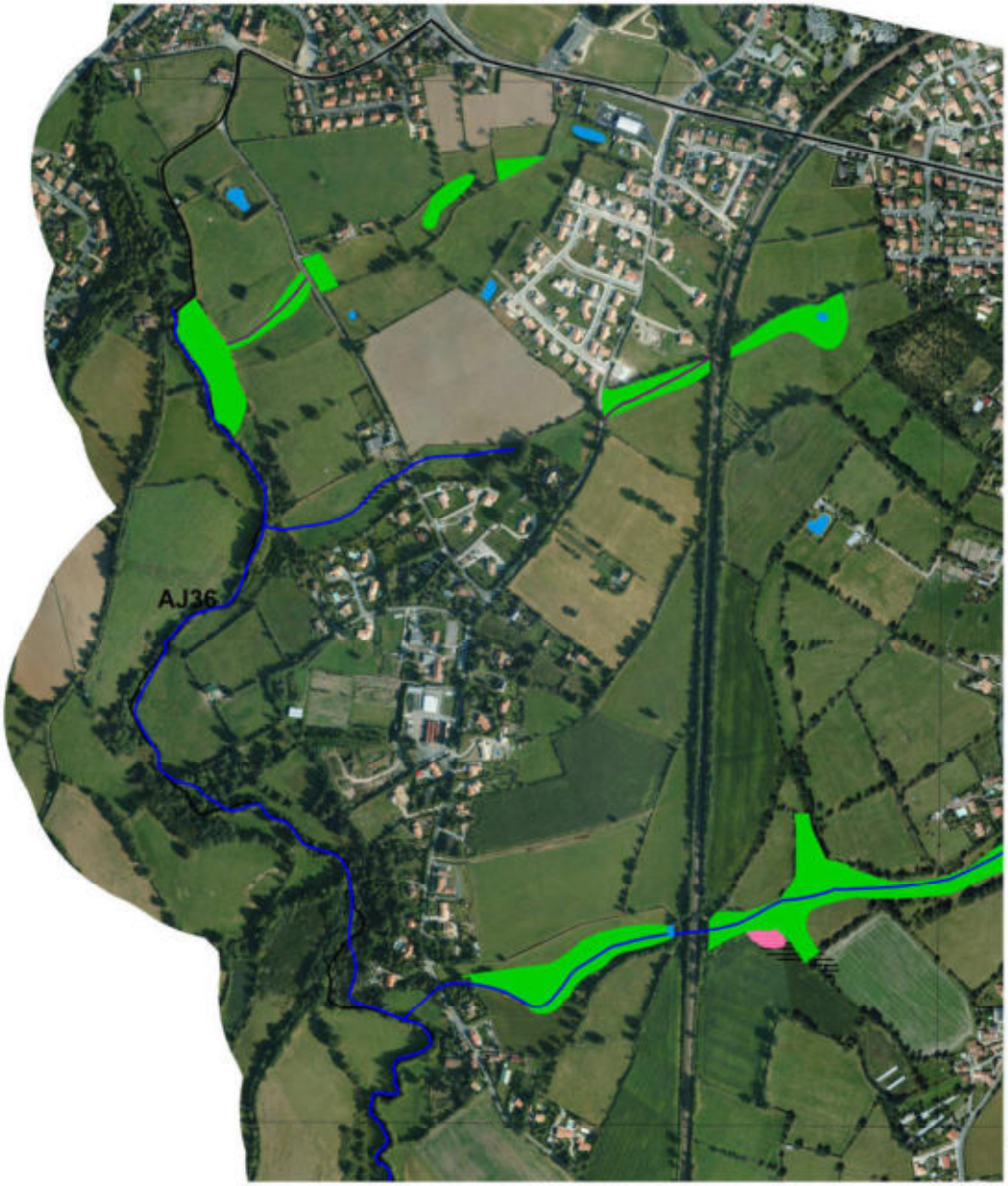

Cartographie finale des zones humides
Corine simple

Classement des zones humides
Selon la typologie des habitats (Corine Biotope de niveau 1)

- 3 - Prairies, fourrés
- 4 - Boisements
- 5 - Roselières et marais
- 8 - Terres cultivées
- 8 - Divers
- 8 - Plantations

Zones non humides

- Plans d'eau et mares
- Zones non humides à sol hydromorphe
- Zones non prospectées

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal
- Réseau hydrographique complémentaire

Repère

- Limite communale

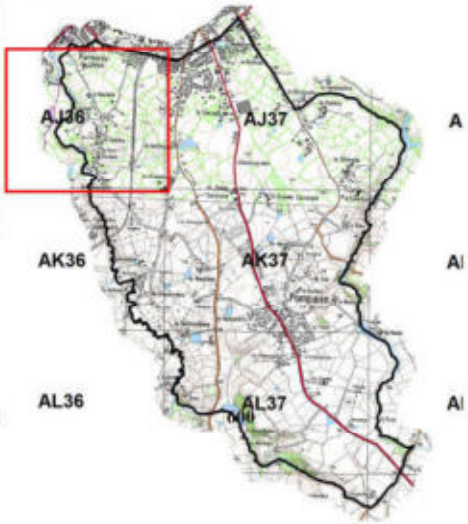

Sources : ©IGN BD Ortho
©IGN Scan 25
Eau Méga
Pays de Gâtine

N
W E
S

0 150 300
Mètres

nca environnement

NCA
11, allée Jean Monnet
86 170 Neuville de Poitou
05 49 00 43 20

PLANCHE AJ36

Réalisation:
Clément BERNARDEAU
NCA Environnement
Décembre 2013

POMPAIRE

Inventaire (délimitation et caractérisation)
des zones humides, du réseau hydrographique
et des plans d'eau des communes
du Pays de Gatine

Pays de Gâtine
Parthenay
www.gatine.org

Cartographie finale des zones humides
Corine simple

Classement des zones humides
Selon la typologie des habitats (Corine Biotope de niveau 1)

- 3 - Prairies, fourrés
- 4 - Boisements
- 5 - Roselières et marais
- 8 - Terres cultivées
- 8 - Divers
- 8 - Plantations

Zones non humides

- Plans d'eau et mares
- Zones non humides à sol hydromorphe
- Zones non prospectées

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal
- Réseau hydrographique complémentaire

Repère

- Limite communale

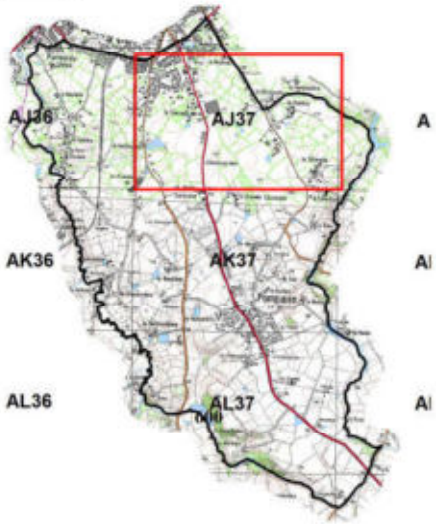

Sources : ©IGN BD Ortho
©IGN Scan 25
Eau Méga
Pays de Gâtine

N
W E
S

0 150 300
Mètres

nca environnement

NCA
11, allée Jean Monnet
86 170 Neuville de Poitou
05 49 00 43 20

PLANCHE AJ37

Réalisation:
Clément BERNARDEAU
NCA Environnement
Décembre 2013

POMPAIRE

Inventaire (délimitation et caractérisation)
des zones humides, du réseau hydrographique
et des plans d'eau des communes
du Pays de Gatine

Pays de Gâtine
Parthenay
www.gatine.org

Cartographie finale des zones humides
Corine simple

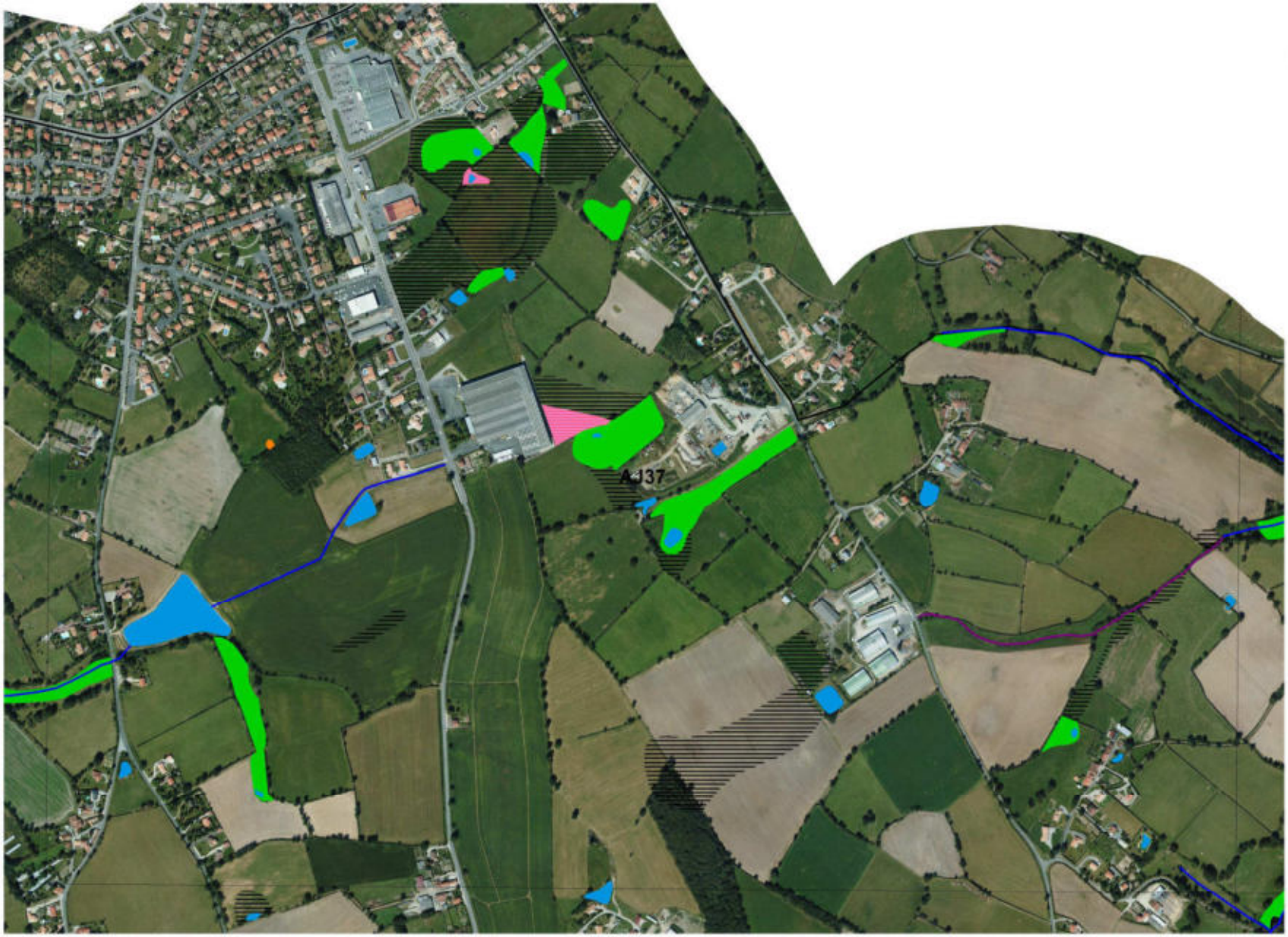

Classement des zones humides
Selon la typologie des habitats (Corine Biotope de niveau 1)

- 3 - Prairies, fourrés
- 4 - Boisements
- 5 - Roselières et marais
- 8 - Terres cultivées
- 8 - Divers
- 8 - Plantations

Zones non humides

- Plans d'eau et mares
- Zones non humides à sol hydromorphe
- Zones non prospectées

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal
- Réseau hydrographique complémentaire

Repère

- Limite communale

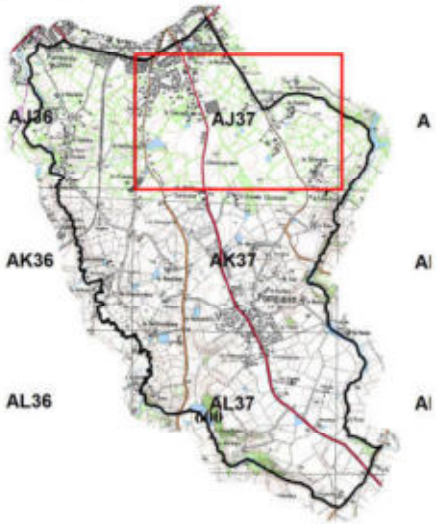

Sources : ©IGN BD Ortho
©IGN Scan 25
Eau Méga
Pays de Gâtine

N
W E
S

0 150 300
Mètres

nca environnement

NCA
11, allée Jean Monnet
86 170 Neuville de Poitou
05 49 00 43 20

PLANCHE AJ37

Réalisation:
Clément BERNARDEAU
NCA Environnement
Décembre 2013

POMPAIRE

Inventaire (délimitation et caractérisation)
des zones humides, du réseau hydrographique
et des plans d'eau des communes
du Pays de Gatine

Pays de Gâtine
Parthenay
www.gatine.org



AJ38

Cartographie finale des zones humides
Corine simple

Classement des zones humides
Selon la typologie des habitats (Corine Biotope de niveau 1)

- 3 - Prairies, fourrés
- 4 - Boisements
- 5 - Roselières et marais
- 8 - Terres cultivées
- 8 - Divers
- 8 - Plantations

Zones non humides

- Plans d'eau et mares
- Zones non humides à sol hydromorphe
- Zones non prospectées

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal
- Réseau hydrographique complémentaire

Repère

- Limite communale



nca environnement

NCA
11, allée Jean Monnet
86 170 Neuville de Poitou
05 49 00 43 20

PLANCHE AJ38

Sources : ©IGN BD Ortho
©IGN Scan 25
Eau Méga
Pays de Gâtine

Réalisation:
Clément BERNARDEAU
NCA Environnement
Décembre 2013

N
W E
S

0 150 300
Mètres

POMPAIRE

Inventaire (délimitation et caractérisation)
des zones humides, du réseau hydrographique
et des plans d'eau des communes
du Pays de Gatine

Pays de Gâtine
Parthenay
www.gatine.org

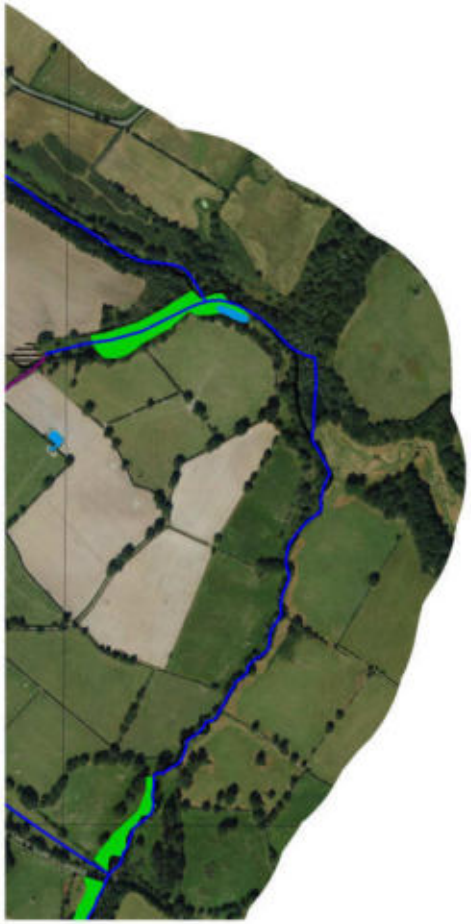

AJ38

Cartographie finale des zones humides
Corine simple

Classement des zones humides
Selon la typologie des habitats (Corine Biotope de niveau 1)

- 3 - Prairies, fourrés
- 4 - Boisements
- 5 - Roselières et marais
- 8 - Terres cultivées
- 8 - Divers
- 8 - Plantations

Zones non humides

- Plans d'eau et mares
- Zones non humides à sol hydromorphe
- Zones non prospectées

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal
- Réseau hydrographique complémentaire

Repère

- Limite communale

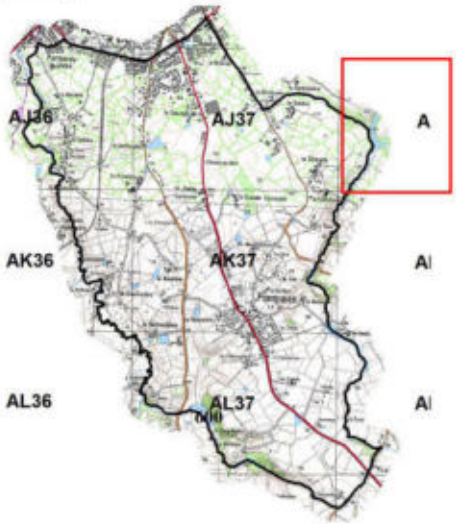

Sources : ©IGN BD Ortho
©IGN Scan 25
Eau Méga
Pays de Gâtine

N
W E
S

0 150 300
Mètres

nca environnement

NCA
11, allée Jean Monnet
86 170 Neuville de Poitou
05 49 00 43 20

PLANCHE AJ38

Réalisation:
Clément BERNARDEAU
NCA Environnement
Décembre 2013

POMPAIRE

Inventaire (délimitation et caractérisation) des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau des communes du Pays de Gatine

Pays de Gâtine Parthenay
www.gatine.org

Cartographie finale des zones humides
Corine simple



AK36

Classement des zones humides
Selon la typologie des habitats (Corine Biotope de niveau 1)

- 3 - Prairies, fourrés
- 4 - Boisements
- 5 - Roselières et marais
- 8 - Terres cultivées
- 8 - Divers
- 8 - Plantations

Zones non humides

- Plans d'eau et mares
- Zones non humides à sol hydromorphe
- Zones non prospectées

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal
- Réseau hydrographique complémentaire

Repère

- Limite communale

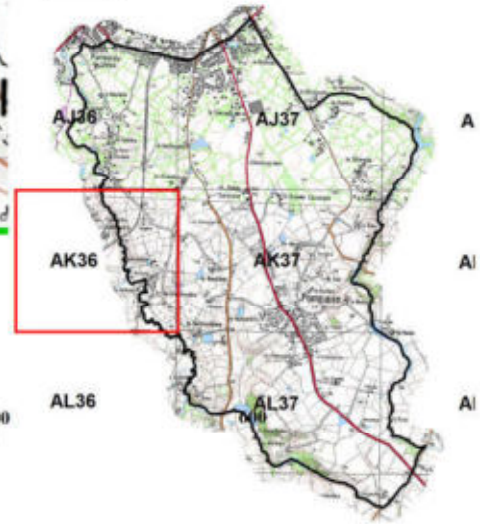

Sources : ©IGN BD Ortho
©IGN Scan 25
Eau Méga
Pays de Gâtine

N
W E
S

0 150 300
Mètres

NCA
11, allée Jean Monnet
86 170 Neuville de Poitou
05 49 00 43 20

PLANCHE AK36

Réalisation:
Clément BERNARDEAU
NCA Environnement
Décembre 2013

POMPAIRE

Inventaire (délimitation et caractérisation) des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau des communes du Pays de Gatine

Pays de Gâtine Parthenay
www.gatine.org

Cartographie finale des zones humides
Corine simple

AK36

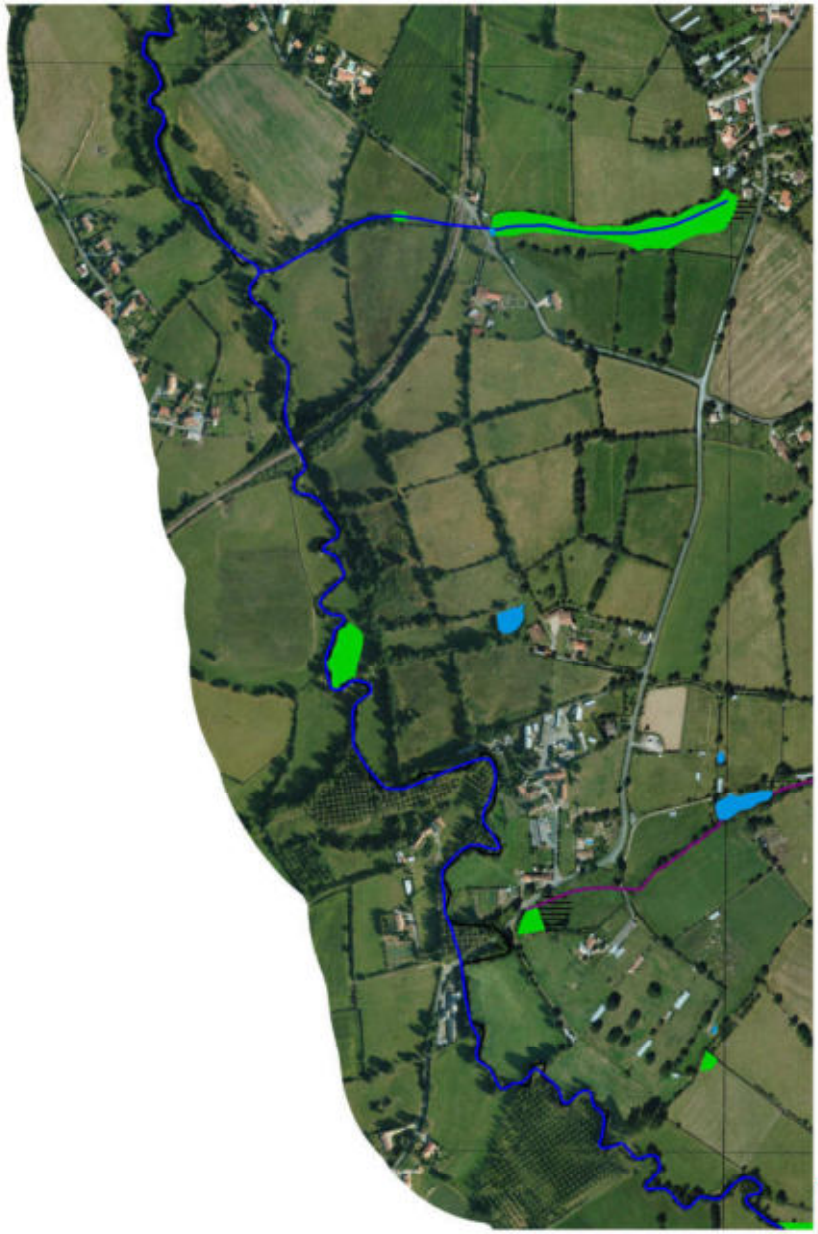

Classement des zones humides
Selon la typologie des habitats (Corine Biotope de niveau 1)

- 3 - Prairies, fourrés
- 4 - Boisements
- 5 - Roselières et marais
- 8 - Terres cultivées
- 8 - Divers
- 8 - Plantations

Zones non humides

- Plans d'eau et mares
- Zones non humides à sol hydromorphe
- Zones non prospectées

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal
- Réseau hydrographique complémentaire

Repère

- Limite communale



Sources : ©IGN BD Ortho
©IGN Scan 25
Eau Méga
Pays de Gâtine

N
W E
S

0 150 300
Mètres

nca environnement

NCA
11, allée Jean Monnet
86 170 Neuville de Poitou
05 49 00 43 20

PLANCHE AK36

Réalisation:
Clément BERNARDEAU
NCA Environnement
Décembre 2013

POMPAIRE

Inventaire (délimitation et caractérisation) des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau des communes du Pays de Gatine

Pays de Gâtine
Parthenay
www.gatine.org

Cartographie finale des zones humides
Corine simple

Classement des zones humides
Selon la typologie des habitats (Corine Biotope de niveau 1)

- 3 - Prairies, fourrés
- 4 - Boisements
- 5 - Roselières et marais
- 8 - Terres cultivées
- 8 - Divers
- 8 - Plantations

Zones non humides

- Plans d'eau et mares
- Zones non humides à sol hydromorphe
- Zones non prospectées

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal
- Réseau hydrographique complémentaire

Repère

- Limite communale



Sources : ©IGN BD Ortho
©IGN Scan 25
Eau Méga
Pays de Gâtine

N
W E
S

0 150 300
Mètres

nca environnement

NCA
11, allée Jean Monnet
86 170 Neuville de Poitou
05 49 00 43 20

PLANCHE AK37

Réalisation:
Clément BERNARDEAU
NCA Environnement
Décembre 2013

POMPAIRE

Inventaire (délimitation et caractérisation) des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau des communes du Pays de Gatine

Pays de Gâtine Parthenay
www.gatine.org



Cartographie finale des zones humides
Corine simple

Classement des zones humides
Selon la typologie des habitats (Corine Biotope de niveau 1)

- 3 - Prairies, fourrés
- 4 - Boisements
- 5 - Roselières et marais
- 8 - Terres cultivées
- 8 - Divers
- 8 - Plantations

Zones non humides

- Plans d'eau et mares
- Zones non humides à sol hydromorphe
- Zones non prospectées

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal
- Réseau hydrographique complémentaire

Repère

- Limite communale



Sources : ©IGN BD Ortho
©IGN Scan 25
Eau Méga
Pays de Gâtine

N
W E
S

0 150 300
Mètres

nca environnement

NCA
11, allée Jean Monnet
86 170 Neuville de Poitou
05 49 00 43 20

PLANCHE AK37

Réalisation:
Clément BERNARDEAU
NCA Environnement
Décembre 2013

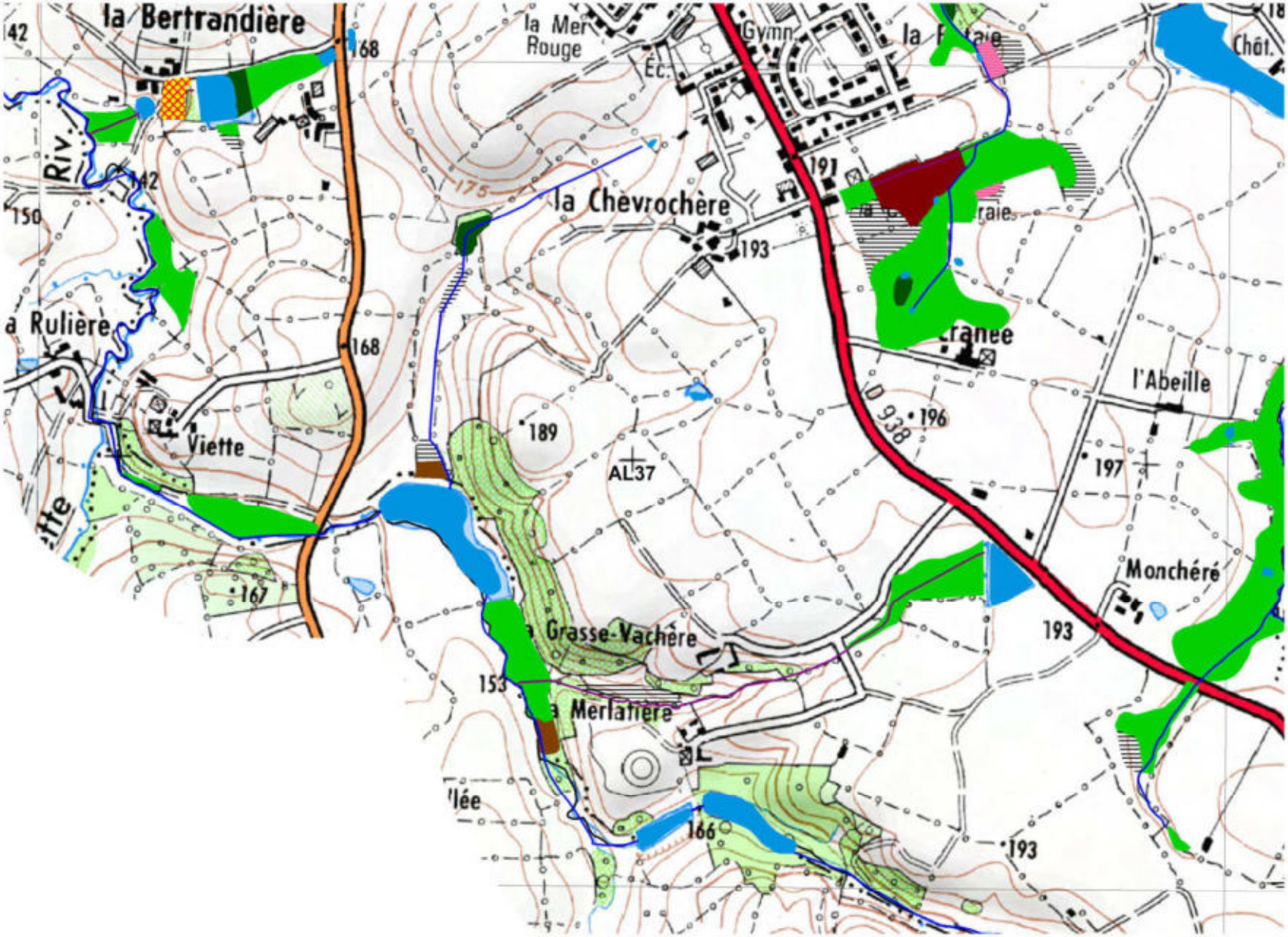

POMPAIRE

Inventaire (délimitation et caractérisation) des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau des communes du Pays de Gatine

Pays de Gâtine Parthenay
www.gatine.org

Cartographie finale des zones humides
Corine simple

Classement des zones humides
Selon la typologie des habitats (Corine Biotope de niveau 1)

- 3 - Prairies, fourrés
- 4 - Boisements
- 5 - Roselières et marais
- 8 - Terres cultivées
- 8 - Divers
- 8 - Plantations

Zones non humides

- Plans d'eau et mares
- Zones non humides à sol hydromorphe
- Zones non prospectées

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal
- Réseau hydrographique complémentaire

Repère

- Limite communale



Sources : ©IGN BD Ortho
©IGN Scan 25
Eau Méga
Pays de Gâtine

N
W E
S

0 150 300
Mètres

nca environnement
NCA
11, allée Jean Monnet
86 170 Neuville de Poitou
05 49 00 43 20

PLANCHE AL37

Réalisation:
Clément BERNARDEAU
NCA Environnement
Décembre 2013

POMPAIRE

Inventaire (délimitation et caractérisation) des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau des communes du Pays de Gatine

Pays de Gâtine Parthenay
www.gatine.org

Cartographie finale des zones humides Corine simple



Classement des zones humides
Selon la typologie des habitats (Corine Biotope de niveau 1)

- 3 - Prairies, fourrés
- 4 - Boisements
- 5 - Roselières et marais
- 8 - Terres cultivées
- 8 - Divers
- 8 - Plantations

Zones non humides

- Plans d'eau et mares
- Zones non humides à sol hydromorphe
- Zones non prospectées

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal
- Réseau hydrographique complémentaire

Repère

- Limite communale



Sources : ©IGN BD Ortho
©IGN Scan 25
Eau Méga
Pays de Gâtine

N
W E
S

0 150 300
Mètres

nca environnement

NCA
11, allée Jean Monnet
86 170 Neuville de Poitou
05 49 00 43 20

PLANCHE AL37

Réalisation:
Clément BERNARDEAU
NCA Environnement
Décembre 2013

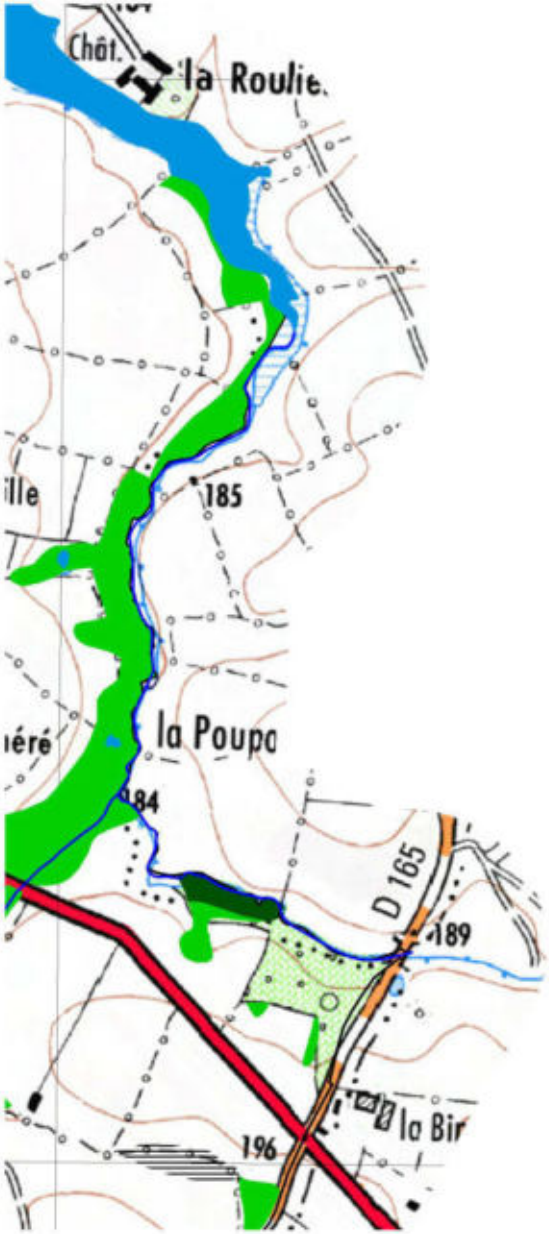

AL38

POMPAIRE

Inventaire (délimitation et caractérisation)
des zones humides, du réseau hydrographique
et des plans d'eau des communes
du Pays de Gatine

Pays de Gâtine
Parthenay
www.gatine.org

Cartographie finale des zones humides
Corine simple

Classement des zones humides
Selon la typologie des habitats (Corine Biotope de niveau 1)

- 3 - Prairies, fourrés
- 4 - Boisements
- 5 - Roselières et marais
- 8 - Terres cultivées
- 8 - Divers
- 8 - Plantations

Zones non humides

- Plans d'eau et mares
- Zones non humides à sol hydromorphe
- Zones non prospectées

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal
- Réseau hydrographique complémentaire

Repère

- Limite communale



Sources : ©IGN BD Ortho
©IGN Scan 25
Eau Méga
Pays de Gâtine

N
W E
S

0 150 300
Mètres

nca environnement

NCA
11, allée Jean Monnet
86 170 Neuville de Poitou
05 49 00 43 20

PLANCHE AL38

Réalisation:
Clément BERNARDEAU
NCA Environnement
Décembre 2013



AL38

POMPAIRE

Inventaire (délimitation et caractérisation)
des zones humides, du réseau hydrographique
et des plans d'eau des communes
du Pays de Gatine

Pays de Gâtine
Parthenay
www.gatine.org

Cartographie finale des zones humides
Corine simple

Classement des zones humides
Selon la typologie des habitats (Corine Biotope de niveau 1)

- 3 - Prairies, fourrés
- 4 - Boisements
- 5 - Roselières et marais
- 8 - Terres cultivées
- 8 - Divers
- 8 - Plantations

Zones non humides

- Plans d'eau et mares
- Zones non humides à sol hydromorphe
- Zones non prospectées

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal
- Réseau hydrographique complémentaire

Repère

- Limite communale



nca environnement

NCA
11, allée Jean Monnet
86 170 Neuville de Poitou
05 49 00 43 20

PLANCHE AL38

Sources : ©IGN BD Ortho
©IGN Scan 25
Eau Méga
Pays de Gâtine

Réalisation:
Clément BERNARDEAU
NCA Environnement
Décembre 2013

N
W E
S

0 150 300
Mètres



AM37

POMPAIRE

Inventaire (délimitation et caractérisation) des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau des communes du Pays de Gatine

Pays de Gâtine Parthenay
www.gatine.org

Cartographie finale des zones humides Corine simple

Classement des zones humides
Selon la typologie des habitats (Corine Biotope de niveau 1)

- 3 - Prairies, fourrés
- 4 - Boisements
- 5 - Roselières et marais
- 8 - Terres cultivées
- 8 - Divers
- 8 - Plantations

Zones non humides

- Plans d'eau et mares
- Zones non humides à sol hydromorphe
- Zones non prospectées

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal
- Réseau hydrographique complémentaire

Repère

- Limite communale



Sources : ©IGN BD Ortho
©IGN Scan 25
Eau Méga
Pays de Gâtine

N
W E
S

0 150 300
Mètres

nca environnement

NCA
11, allée Jean Monnet
86 170 Neuville de Poitou
05 49 00 43 20

PLANCHE AM37/AM38

Réalisation:
Clément BERNARDEAU
NCA Environnement
Décembre 2013

POMPAIRE

Inventaire (délimitation et caractérisation)
des zones humides, du réseau hydrographique
et des plans d'eau des communes
du Pays de Gatine

Pays de Gâtine
Parthenay
www.gatine.org



AM37

Cartographie finale des zones humides
Corine simple

Classement des zones humides
Selon la typologie des habitats (Corine Biotope de niveau 1)

- 3 - Prairies, fourrés
- 4 - Boisements
- 5 - Roselières et marais
- 8 - Terres cultivées
- 8 - Divers
- 8 - Plantations

Zones non humides

- Plans d'eau et mares
- Zones non humides à sol hydromorphe
- Zones non prospectées

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal
- Réseau hydrographique complémentaire

Repère

- Limite communale



Sources : ©IGN BD Ortho
©IGN Scan 25
Eau Méga
Pays de Gâtine

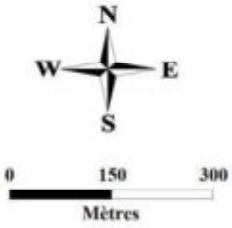

NCA
11, allée Jean Monnet
86 170 Neuville de Poitou
05 49 00 43 20

PLANCHE AM37/AM38

Réalisation:
Clément BERNARDEAU
NCA Environnement
Décembre 2013

NCA Environnement
11 Allée Jean Monnet
86170 Neuville-de-Poitou
Tél. 05 49 00 43 20
Fax 05 49 00 43 30
Email : accueil@nca-env.fr
www.nca-env.fr
www.nca-methanisation.fr

Études et conseils en environnement
Assainissement collectif
Assainissement non collectif
Maîtrise d'œuvre
Protection des eaux
Hydraulique fluviale
Environnement et agriculture
Méthanisation
Gestion des milieux
Démarche d'insertion écologique
Inventaire faune et flore
Environnement et aménagement

INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES, DU RESEAU HYDROGRAPHIQUE ET DES PLANS D'EAU

COMMUNE DE LE RETAIL (79)

Inventaire réalisé dans le cadre d'un groupement de communes et de communautés de communes porté par le Pays de Gâtine

Pays de Gâtine Parthenay www.gatine.org

Avec le soutien financier de :

l'Europe s'engage en Poitou-Charentes avec le FEDER

agence de l'eau Loire-Bretagne

Expertise réalisée par NCA Environnement

- Mars 2016 -

afaq 26000 Responsabilité sociétale évalué par AFNOR CERTIFICATION

LUCIE

Première entreprise française à avoir obtenu en avril 2011 l'AFAQ 26000 et en janvier 2012 la labellisation LUCIE pour son engagement dans la RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) et le développement durable.

OPQIBI L'INGÉNIERIE QUALIFIÉE N° 00 04 1425

SAS au capital de 110 000 e
N° identification :
343 460 622 RCS Poitiers
APE : 7112B
N° TVA : FR 57 343 460 622

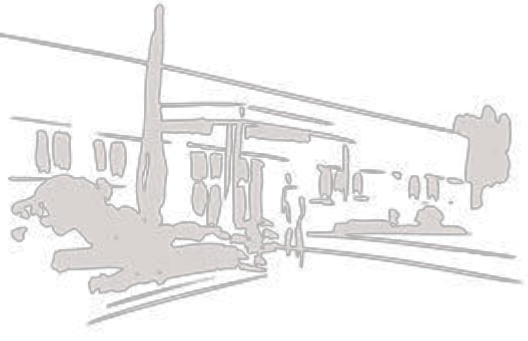

TABLE DES MATIERES

CHAPITRE 1 - CADRE REGLEMENTAIRE - CONTEXTE DE L'ÉTUDE 1

1. CADRE REGLEMENTAIRE 2

1.1. Réglementation relative aux zones humides 2

1.2. Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux 3

1.3. Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux 4

2. LES ZONES HUMIDES - GENERALITES 6

2.1. Définition 6

2.2. Typologie 6

2.3. Fonctions 7

3. DEMARCHE ET OBJECTIFS DE L'INVENTAIRE 10

3.1. Démarche d'inventaire 10

3.2. Objectifs 11

4. CONCERTATION DES ACTEURS 12

4.1. Acteurs locaux 12

4.2. Réunions 13

4.3. Financeurs 15

CHAPITRE 2 - CONTEXTE COMMUNAL 16

1. PRESENTATION GENERALE DE LA COMMUNE 17

1.1. Contexte géographique 17

1.2. Contexte Agricole 19

2. PRESENTATION DU CONTEXTE PHYSIQUE 21

2.1. Contexte géologique et pédologique 21

2.2. Contexte hydrogéologique 23

CHAPITRE 3 - METHODOLOGIE 24

1. PRE-LOCALISATION 25

1.2. Zones à urbaniser 29

2. INVENTAIRE DE TERRAIN 30

2.1. Critères d'identification 31

2.1.1. Pédologie 31

2.1.2. Habitats naturels et végétation 32

2.2. Campagne de terrain 34

3. CARTOGRAPHIE 35

CHAPITRE 4 - RESULTATS DE L'INVENTAIRE 37

1. RESEAU HYDROGRAPHIQUE ET MILIEUX AQUATIQUES 38

1.1. Réseau hydrographique 38

1.2. Plans d'eau dont mares 41

1.3. Observations complémentaires 44

2. ZONES HUMIDES 46

2.1. Sondages pédologiques 46

2.2. Inventaire global 48

2.3. Habitats - Typologie 51

2.3.1. Typologie SDAGE 51

2.3.2. Typologie CORINE Biotopes 53

2.4. Fonctions des zones humides 65

2.5. Enjeux 67

CHAPITRE 5 - CONCLUSION 69

1. BILAN DE L'INVENTAIRE 70

1.1. Bilan des résultats 70

1.2. Bilan de la démarche 70

2. SUITE A DONNER 71

ANNEXES

CHAPITRE 1

CADRE REGLEMENTAIRE - CONTEXTE DE L'ÉTUDE

1. CADRE REGLEMENTAIRE

1.1. REGLEMENTATION RELATIVE AUX ZONES HUMIDES

Le Code de l'Environnement est composé de six livres, dont le deuxième est intitulé *Milieux Physiques*. Ce dernier comprend deux titres, respectivement consacrés à l'eau et à l'air.

Le Code de l'Environnement érige l'Eau en patrimoine commun de la nation. Sa protection est d'intérêt général et sa gestion doit se faire de façon globale.

Dans ce contexte de gestion globale de l'Eau, les zones humides tiennent un rôle de premier plan et différentes réglementations les caractérisent :

Art. L. 211-1 : *« Les zones humides sont des terrains exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre, de façon permanente ou temporaire ; la végétation quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année. »*

L'**article R.211-108** du code de l'environnement précise que les critères à prendre en compte pour la définition des zones humides sont relatifs « *à la morphologie des sols liée à la présence prolongée d'eau d'origine naturelle et à la présence éventuelle de plantes hygrophiles. Celles-ci sont définies à partir de listes établies par région biogéographique. En l'absence de végétation hygrophile, la morphologie des sols suffit à définir une zone humide* ». « *La délimitation des zones humides est effectuée à l'aide des côtes de crue ou de niveau phréatique, ou des fréquences et amplitudes des marées, pertinentes au regard des critères relatifs à la morphologie des sols et à la végétation* ».

L'**arrêté du 24 juin 2008 modifié le 1er octobre 2009** précise les critères de définition et de délimitation des zones humides en établissant une liste des types de sols de zones humides et une liste des espèces végétales indicatrices de zones humides. Les sols de zones humides correspondent aux sols engorgés en eau de façon permanente et aux sols caractérisés par des traces d'hydromorphie (engorgement temporaire) débutant à moins de 25 cm de la surface et se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur (ou entre 25 et 50 cm de la surface s'il y a des traces d'engorgement permanent apparaissant entre 80 et 120 cm). La **circulaire du 18 janvier 2010** relative à la délimitation des zones humides expose les conditions de mise en œuvre des dispositions de l'arrêté précédemment cité.

De plus, au titre de la Police de l'Eau, une zone est considérée comme humide si elle présente l'un des critères suivants : une végétation hygrophile ou un sol hydromorphe. Dans ce cas, le projet (selon sa surface) est soumis au régime de déclaration ou d'autorisation relatif à la rubrique 3.3.1.0 de la nomenclature eau.

1.2. SCHEMA DIRECTEUR D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (SDAGE)

La commune de Le Retail, située dans le département des Deux-Sèvres, est concernée par le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin Loire-Bretagne[1]. **L'objectif du SDAGE 2016-2021 est d'atteindre 61 % des eaux en bon état d'ici 2021.** Aujourd'hui, 26 % des eaux sont en bon état et 20 % s'en approchent.

Quatorze orientations fondamentales ont été identifiées sur le territoire du SDAGE. **L'orientation n°8** concerne la préservation des zones humides. Elle se base sur la nécessité de multiplier et de diversifier les efforts pour limiter l'altération du fonctionnement des milieux aquatiques, assurer la continuité écologique et reconquérir la qualité des habitats et la biodiversité. En effet, ces milieux assurent de multiples fonctions tant du point de vue de la ressource en eau que de la biodiversité. Leur préservation et leur restauration sont des enjeux majeurs à appréhender. Pour cela cinq actions ont été déterminées (notées 8A à 8E), elles comprennent, chacune, diverses dispositions.

- **8A : Préserver les zones humides pour pérenniser leurs fonctionnalités**

"Tout d'abord en maitrisant les causes de leur disparition au travers d'une protection réglementaire [...]. En second lieu au travers des politiques de gestion de l'espace […]. Ces deux types de mesures constituent un volet prioritaire des SAGE [...]."

- **8B : Préserver les zones humides dans les projets d'installations, ouvrages, travaux et activités**

« La régression des zones humides au cours des dernières décennies est telle qu'il convient d'agir pour restaurer ou éviter de dégrader les fonctionnalités des zones humides encore existantes et pour éviter de nouvelles pertes de surfaces et, à défaut de telles solutions, de réduire tout impact sur la zone humide et de compenser toute destruction ou dégradation résiduelle. Ceci est plus particulièrement vrai dans les secteurs de forte pression foncière où l'évolution des activités économiques entraine une pression accrue sur les milieux aquatiques ou dans certains secteurs en déprise agricole. »

- **8C : Préserver les grands marais littoraux**

"Les marais littoraux situés entre la Vilaine et la baie de l'Aiguillon représentent des zones humides de grande surface qui ont été créées par l'homme […]. Ces espaces constituent le support d'une forte biodiversité de la faune et de la flore. Ils intègrent, pour la plupart, le réseau européen Natura 2000. Ils contribuent en partie à l'interception des pollutions issues des bassins versants amont. […] L'adéquation entre les différents usages et les conditions favorables à la biodiversité doit être recherchée en s'appuyant notamment sur une politique agricole adaptée."

- **8D : Favoriser la prise de conscience**

"La nécessité de conserver et d'entretenir les zones humides n'est pas encore suffisamment bien perçue, à la fois par les riverains et par les autorités locales. Certes, la prise de conscience est amorcée, mais elle se limite encore trop souvent aux enjeux patrimoniaux des zones humides (flore et faune). Les enjeux économiques se rattachant à leur présence sont encore largement sous-estimés, quand ils ne sont pas ignorés."

[1] *http://www.eau-loire-bretagne.fr/sdage/sdage_2016_2021*

- **8E : Améliorer la connaissance**

"L'efficacité des zones humides, que ce soit en matière de gestion de la ressource en eau ou de biodiversité, dépend de la présence sur le terrain d'un maillage aussi dense que possible de sites interceptant au mieux les écoulements superficiels et souterrains et évitant le cloisonnement des populations végétales et animales sauvages.

Il est nécessaire de localiser les sites existants, de diagnostiquer leur état et d'identifier les fonctions qui s'y rattachent. C'est l'objet des inventaires qu'il convient de réaliser, en priorité, sur les territoires où la présence des zones humides détermine l'atteinte ou le maintien du bon état des masses d'eau."

1.3. SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (SAGE)

La commune de Le Retail se situe sur le périmètre du SAGE Sèvre niortaise Marais poitevin et du SAGE Thouet.

SAGE Sèvre niortaise Marais poitevin

Le territoire du SAGE s'étend sur 3 650 km² dans les départements des Deux-Sèvres (79), de la Charente-Maritime (17), de la Vendée (85) et de la Vienne (86). Ce SAGE, initié en 1997, est articulé autour de trois grands enjeux :

- L'amélioration de la qualité des eaux pour contribuer à une meilleure qualité des eaux littorales et à une amélioration des ressources en eau potabilisable ;
- La gestion quantitative de la ressource (lutte contre le risque crues et inondations, gestion en période d'étiage pour assurer un apport d'eau suffisant au Marais poitevin, usages agricoles) ;
- La protection et la restauration des écosystèmes aquatiques.

Actuellement en phase de Mise en Œuvre depuis l'arrêté d'approbation du 29/04/2011, le SAGE Sèvre Niortaise - Marais Poitevin est porté par l'IIBSN : Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Niortaise.

SAGE Thouet

Le territoire du SAGE Thouet s'étend sur 3 376 km² dans les départements des Deux-Sèvres (79), de la Vienne (86) et du Maine-et-Loire (49).

Ce SAGE est articulé autour de 6 enjeux majeurs :

- Le développement des ressources alternatives et la sécurisation de l'alimentation en eau potable ;
- La reconquête de la qualité des eaux de surface ;
- La gestion quantitative de la ressource ;
- La protection des têtes de bassins et des espaces naturels sensibles ;
- Le rétablissement d'une connectivité amont-aval des cours d'eau ;
- La valorisation touristique et la maitrise des loisirs liés à l'eau.

La Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE s'est réunie pour la première fois le 30 janvier 2012. La composition de la CLE a notamment été constituée, et la structure porteuse du SAGE a été désignée : le Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet et la Communauté d'Agglomération de Saumur Loire Développement à l'origine de l'étude de préfiguration du SAGE Thouet se partagent cette responsabilité.

Les zones humides représentent un enjeu important au sein du SAGE qui a identifié, dès l'état des lieux, la nécessité d'améliorer la connaissance de ces milieux afin de mieux les protéger.

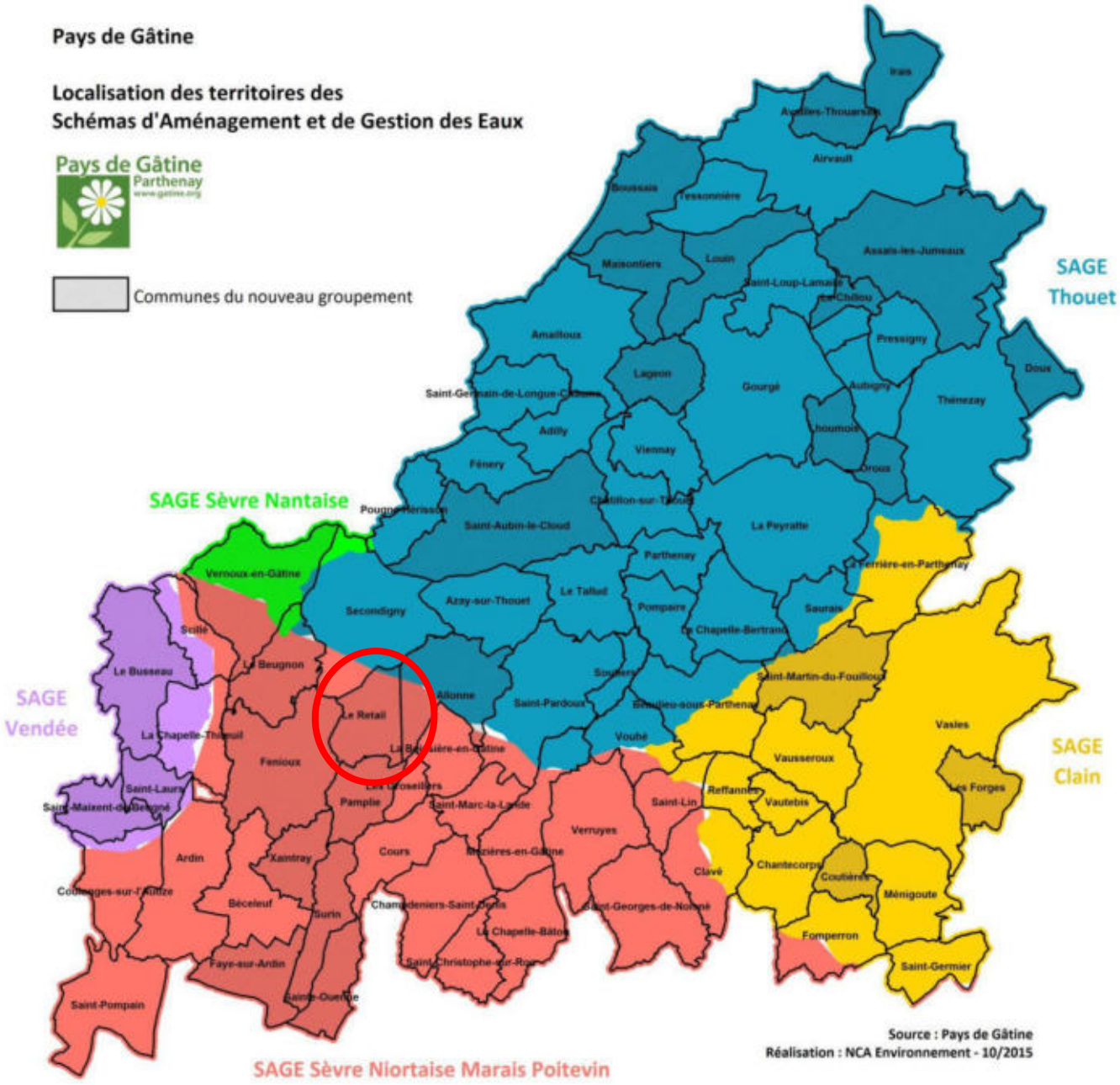

Situation de la commune de Le Retail au sein des SAGE (Source : Pays de Gâtine)

2. LES ZONES HUMIDES - GENERALITES

2.1. DEFINITION

Les zones humides sont des milieux complexes, dynamiques et interdépendants entre terre et eau. Elles recèlent une richesse écologique particulière et souvent exceptionnelle. Elles assurent de plus de nombreuses fonctions dont la société tire des bénéfices (nommés services rendus). En effet, les zones humides jouent un rôle majeur pour la rétention, la régulation hydraulique et l'épuration tout en constituant des réservoirs de biodiversité.

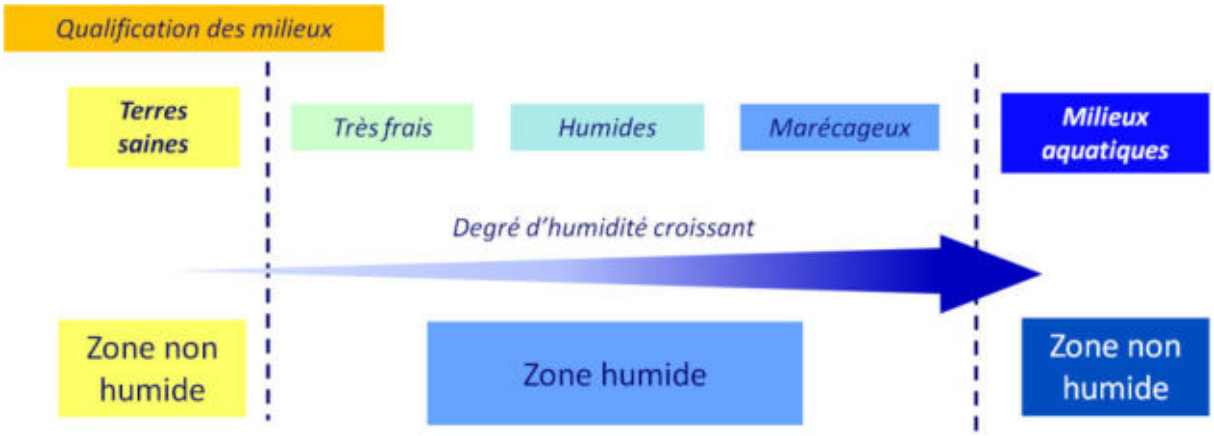

Gradient d'humidité des zones humides
(Source : IIBSN - Schéma élaboré d'après Oberti et al., 2003)

En raison de leur grande diversité, l'identification des zones humides n'est pas toujours aisée. Elle est réalisée sur la base des observations de terrain liées à des limites naturelles. Elle s'appuie notamment sur :

- La présence de végétation hygrophile et d'habitats humides ;
- L'hydromorphie des sols ;
- La géomorphologie du site (ex : rupture de pente) et la topographie.

2.2. TYPOLOGIE

Selon leur caractéristiques, différents types de zones humides peuvent être distingués. Le SDAGE Loire-Bretagne les classe en 13 grands types selon leur localisation dans un bassin versant :

- Grands estuaires ;
- Baies et estuaires moyens plats ;
- Marais et lagunes côtiers ;
- Marais saumâtres aménagés ;
- Bordures de cours d'eau ;
- Plaines alluviales ;
- Zones humides de bas-fonds en tête de bassin ;

- Régions d'étangs ;
- Bordures de plan d'eau ;
- Marais et landes humides de plaines et de plateaux ;
- Zones humides ponctuelles ;
- Marais aménagés à vocation agricole ;
- Zones humides artificielles.

Le schéma ci-dessous présente les différentes typologies de zones humides suivant leur localisation sur le bassin versant.

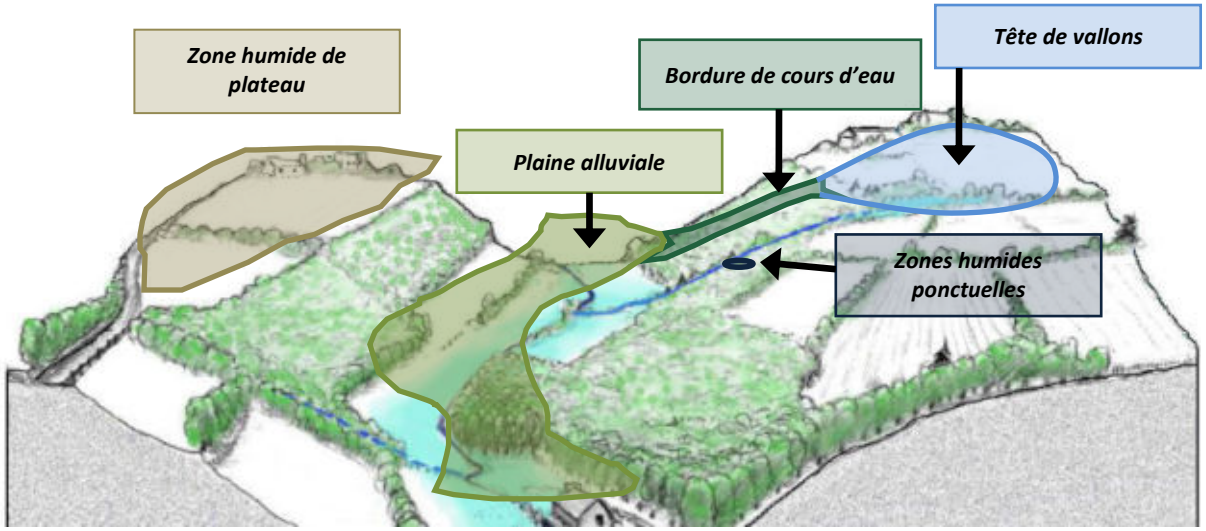

Localisation des zones humides sur un bassin versant (source : IIBSN)

2.3. FONCTIONS

Les zones humides présentent une richesse écologique particulière et assurent de nombreuses fonctions telles que la rétention, la régulation hydraulique et l'épuration mais également des fonctions socio-économiques.

- Fonctions biologiques :

Les zones humides recèlent généralement une biodiversité importante et peuvent constituer des réservoirs d'espèces patrimoniales. Ce sont des milieux essentiels pour la faune, qui permettent l'hivernage, la migration et la reproduction de nombreux oiseaux ; le frai du brochet et le développement des juvéniles ; la reproduction des poissons et crustacés en zones littorales. On y observe également des amphibiens, des odonates, etc.

Outre la faune, les zones humides sont reconnues pour leur diversité végétale (roselières, prairies humides, tourbières, bordures de cours d'eau…).

- Fonctions épuratoires :

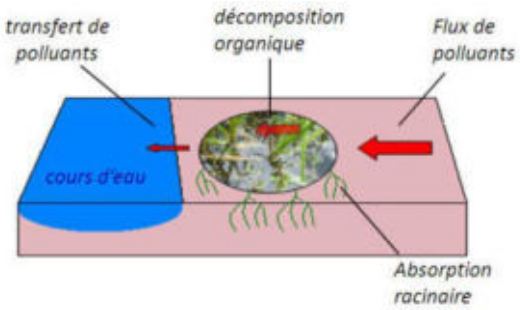

Certaines zones humides possèdent des propriétés épuratoires remarquables. Elles sont particulièrement efficaces en matière de dénitrification avec des taux d'abattement supérieurs à 50%. Elles sont également capables de fixer les matières en suspensions, les engrais et produits phytosanitaires et peuvent éliminer le phosphore parfois jusqu'à 90%.

- Fonctions hydrauliques :

Les zones humides ont un rôle majeur dans le stockage des eaux. Elles contribuent en effet à l'écrêtement des pointes de crue et ont également un rôle d'éponge.

Elles peuvent ainsi retarder l'apparition et réduire l'intensité des débits d'étiage en restituant de manière progressive les eaux stockées en période de hautes eaux.

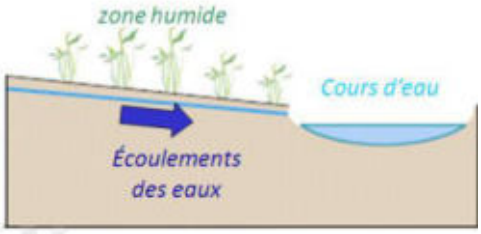

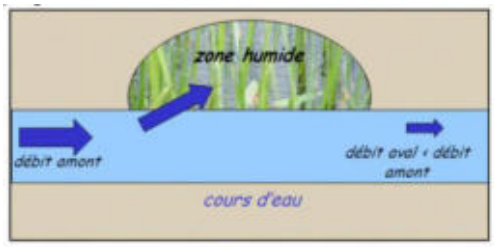

Source des figures : IIBSN

- Fonctions socio-économiques :

Les zones humides sont avant tout des milieux utilisés par la profession agricole, pour la culture et le pâturage ; et sylvicole, notamment pour la populiculture.

Ce sont des milieux très généreux, qui peuvent être exploités pour la production de roseaux de laîche ou de joncs (paillage des chaises, couvertures de chaume…) ; de bois (peupliers) ; de ressources alimentaires (poissons, crustacés, chasse…) ; de fourrage, etc. Les zones humides peuvent également être valorisées pour le développement du tourisme (randonnés, naturalisme, etc.).

On observe par ailleurs une différence dans les usages entre l'amont et l'aval d'un bassin versant.

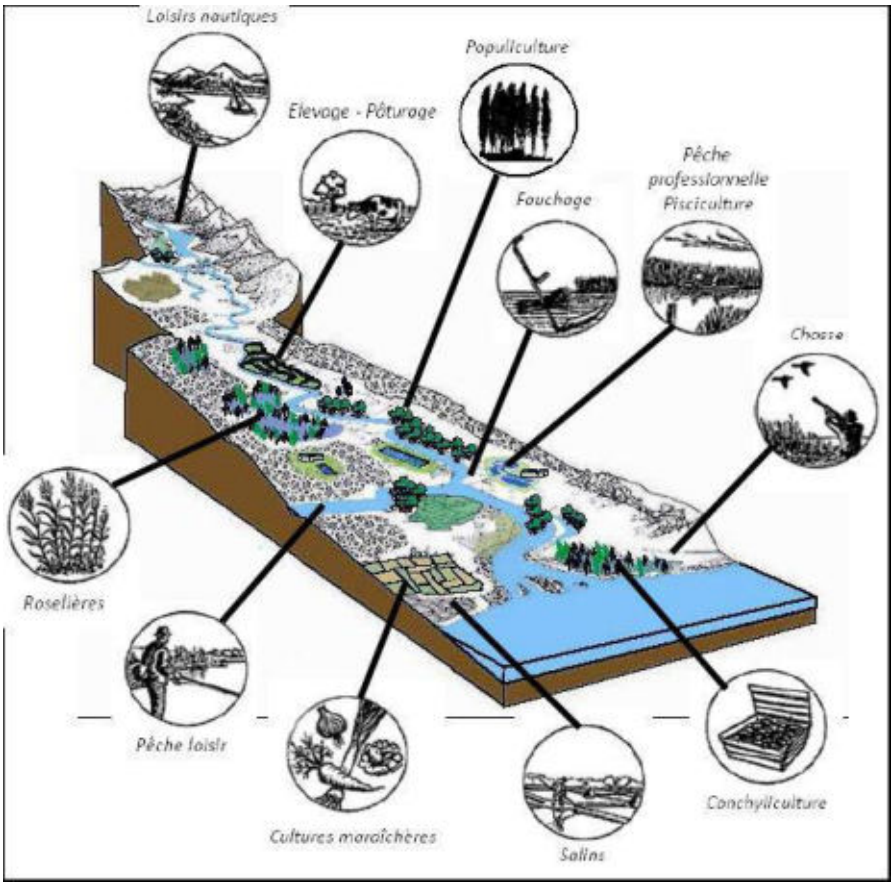

Fonctions socio-économiques des zones humides

3. DEMARCHE ET OBJECTIFS DE L'INVENTAIRE

3.1. DEMARCHE D'INVENTAIRE

L'inventaire des zones humides de la commune de Le Retail s'intègre dans une mutualisation de 28 communes du Pays de Gâtine, dont le territoire concerne cinq SAGE. Il a été décidé de respecter les modalités d'inventaire des zones humides de chacun des SAGE sur leur territoire respectif. Les modalités d'inventaire du **SAGE Thouet** ont été validées par la Commission Locale de l'Eau le 16 janvier 2014. Celles du **SAGE Sèvre Niortaise Marais Poitevin** ont été validées le 1er juin 2010.

Pour une démarche et une méthodologie unique du bassin versant avec un socle minimum obligatoire, les modalités d'inventaire des zones humides sont définies sur l'ensemble du périmètre des SAGE.



La démarche, telle que définie par la CLE, s'articule sur deux axes :

- Concertation avec le groupe d'acteurs locaux afin de partager les connaissances et permettre une prise de conscience des enjeux liés aux zones humides.
- Expertise d'identification des zones humides pour leur inventaire à proprement dit.

3.2. OBJECTIFS

La présente étude répond à deux objectifs principaux. Elle vise, dans un premier temps, à répondre aux enjeux des SAGE qui doivent assurer l'inventaire, la préservation et la reconquête des zones humides. Dans un second temps, elle vise à acquérir une bonne connaissance du territoire communal (zones humides, réseau hydrographique, plans d'eau et mares…) pour l'élaboration des documents d'urbanisme.

Une fois l'inventaire terminé et validé par le Conseil municipal, les résultats seront transmis aux SAGE afin de compiler les données des différents inventaires communaux à l'échelle du bassin versant. L'analyse de ces résultats par la Commission Locale de l'Eau pourra donner naissance à diverses règles de gestion des zones humides, contribuant ainsi à l'atteinte des objectifs du SAGE et du SDAGE.

Le recensement des zones humides permettra l'identification de milieux d'intérêt primordial tels que les Zones Humides d'Intérêt Environnemental Particulier (ZHIEP) et les Zones Stratégiques pour la Gestion de l'Eau (ZSGE). La délimitation de ces zones est un outil efficace pour atteindre l'objectif de bon état des eaux requis par la DCE (Directive Cadre sur l'Eau).

De plus, l'inventaire sera intégré totalement ou partiellement dans les documents d'urbanisme (Plan Local d'Urbanisme, Carte communale, etc.) et pour les projets d'installations, ouvrages, travaux et activités (IOTA), afin de permettre une meilleure gestion communale du territoire.

Il est cependant à préciser que toute opération visant à aménager une zone humide est soumise à la nomenclature Loi sur l'Eau (art. R. 214-1 du Code de l'environnement). L'inventaire proposé ici permet certes une meilleure connaissance de ces espaces mais n'est cependant pas exhaustif du point de vue de cette nomenclature. Tout pétitionnaire devra donc, dans le cadre d'une demande d'autorisation ou d'une déclaration au titre de la loi sur l'eau, apporter des éléments d'expertise technique sur le caractère humide de son site d'implantation, et ce, indépendamment de l'existence du présent inventaire de zones humides, mais tout en le prenant en compte.

4. CONCERTATION DES ACTEURS

4.1. ACTEURS LOCAUX

La démarche de concertation, validée par la CLE (Commission Locale de l'Eau), s'appuie sur la constitution d'un groupe d'acteurs locaux. La composition de ce dernier se veut la plus représentative possible des différents protagonistes du territoire. Ce dernier se compose alors :

- du Maire de la commune ;
- d'élus ;
- d'exploitants agricoles ;
- d'autres représentants du monde associatif : fédération de chasse, association de pêche…

La composition du groupe de travail est établie par le Conseil Municipal (cf. Annexe 1).

Membres du groupe d'acteurs	
Maire de Le Retail	Mme GILBERT Véronique
Elue	Mme BEAUDET Henriette
Elu	M. SOUCHET Michel
Elu	M. MOUSSET
SAGE Thouet (SMVT)	M. PACAUD Alexis
Agriculteur et élu	M. RAGON André
Agriculteur	Mme ROY Yveline
Agriculteur	M. ROBIN Jean-Yves
Deux-Sèvres Nature Environnement	M. BONESSEE Michel
Représentant de la Chasse	M. PIGEAU Bernard
Représentant de la Pêche et de la Chasse	M. GAZEAU Gilles
Représentant propriétaire foncier	Mme LEMASSON Francine
Comité Départemental de la Randonnée Pédestre des Deux-Sèvres	Représentant
ONEMA 79	Représentant

Ce groupe apporte au prestataire de l'inventaire, le bureau d'études NCA Environnement, ses connaissances locales de terrain et l'historique des activités sur la commune. Il s'exprime lors des réunions afin de pré-délimiter et caractériser les zones humides. Il aide aussi à mieux comprendre le fonctionnement des zones humides (inondations, fréquence, surface, saisonnalité, entrées / sorties d'eau) et la gestion actuelle des parcelles.

Il donne également son avis sur le déroulement de l'inventaire, et apporte au prestataire sa connaissance et sa vision du territoire, en particulier sur la dynamique de l'eau (drainage, source, écoulement, remontée de nappes, inondation,…).

4.2. REUNIONS

L'atout majeur du groupe d'acteurs locaux est donc le partage de connaissances. Plusieurs réunions sont organisées afin d'optimiser au mieux la concertation et le suivi de l'étude par la commune.

Un représentant Pays de Gâtine et du SAGE sont présents lors des réunions, tout comme l'équipe du prestataire chargé de l'étude (NCA Environnement). S'ajoute donc au groupe d'acteurs locaux les intervenants suivants :

Intervenants extérieurs lors des réunions	
NCA Environnement	M. VINET Pierre Mme TONDEUX Laetitia
Pays de Gâtine	Mme BEVILLON Camille
SAGE Thouet	M. PACAUD Alexis

- Première réunion du groupe d'acteurs : présentation de la démarche de l'inventaire (cf. Annexe 2)

Le groupe d'acteurs locaux s'est réuni une première fois le **13 janvier 2016** à la mairie de Le Retail, avec les représentants du bureau d'études NCA Environnement, missionné par le Pays de Gâtine pour réaliser l'inventaire et animer les réunions.

Le but de cette première réunion est d'informer les acteurs sur le déroulement de l'étude, ses objectifs et le cadre dans lequel elle s'inscrit. Cette rencontre permet également d'expliciter la notion de zones humides et la méthodologie d'inventaire.

Dans un second temps, les différents outils de pré-localisation des zones humides ont été présentés aux membres du groupe d'acteurs par le biais de l'atlas de pré-localisation. Un travail sur carte a été demandé aux acteurs locaux. Il a permis de vérifier la validité de la pré-délimitation, et de récolter différentes informations sur la dynamique de l'eau (drainage, sources, remontées de nappe, inondations, ruissellements…).

De plus, un certain nombre de contacts a été recueilli par le chargé d'études de NCA Environnement, afin de pouvoir prévenir les personnes de son passage sur le terrain.

- Deuxième réunion du groupe d'acteurs : réunion de terrain (cf. Annexe 3)

Cette réunion consiste à présenter la méthodologie directement sur le terrain, notamment le critère « végétation » et le critère « pédologie » au groupe d'acteurs locaux. Cette réunion s'est déroulée le **20 janvier 2016**.

- Réunion d'information à l'intention des agriculteurs et des propriétaires de la commune (cf. Annexe 4)

Le groupe d'acteurs étant un groupe de travail, le nombre de personnes est relativement restreint. Une réunion d'information pour l'ensemble des exploitants et des propriétaires s'est donc déroulée le **27 janvier 2016**. Elle permet d'informer et de sensibiliser un plus grand nombre de personnes sur la nécessité de réaliser un inventaire des zones humides au niveau communal et de répondre aux différentes interrogations. Cette réunion permet aussi de récupérer les noms et numéros de téléphone des exploitants et propriétaires voulant nous accompagner sur leurs parcelles lors de la phase terrain.

- Réunion de restitution de l'Atlas provisoire des zones humides au groupe d'acteurs (cf. Annexe 5)

A la suite des deux réunions présentées ci-avant, la **campagne de terrain** a été réalisée du 8 au 12 février 2016. L'atlas cartographique provisoire des zones humides a été déposé deux semaines en mairie, du 22 février au 7 mars 2016, afin que les données soit accessibles à toute la population. Au cours de cette **mise à disposition des cartes à la mairie**, un cahier est ouvert par Mme le Maire, permettant aux personnes d'inscrire leurs remarques sur les résultats de l'inventaire et éventuellement de demander un retour sur le terrain.

Au cours de cette mise à disposition, 14 personnes sont venues voir les cartes à la mairie, deux personnes demandent un retour sur le terrain.

En parallèle, les résultats provisoires sont analysés par les SAGE, qui peuvent demander des retours terrain également, généralement pour compléter l'effort de prospection.

Une réunion de restitution des résultats provisoires de l'inventaire des zones humides a été programmée le **10 mars 2016**, au cours de laquelle les résultats de l'expertise sont présentés aux membres du groupe d'acteurs. Les remarques laissées en mairie et celles faites par les SAGE sont présentées au groupe d'acteurs et discutées afin de justifier ou non la nécessité d'un retour sur le terrain.

Les **retours terrain** ont lieu à la suite de cette réunion, le **11 mars 2016**. Ils ont permis de lever les doutes et de corriger les cartes.

- Réunion de restitution de l'Atlas final de l'inventaire des zones humides au Conseil Municipal (cf. Annexe 6)

Les résultats finaux de l'inventaire des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau ont été présentés au Conseil municipal lors d'une réunion le **17 mars 2016**. Cette présentation a abouti sur une délibération du Conseil municipal, en vue d'une validation de l'étude.

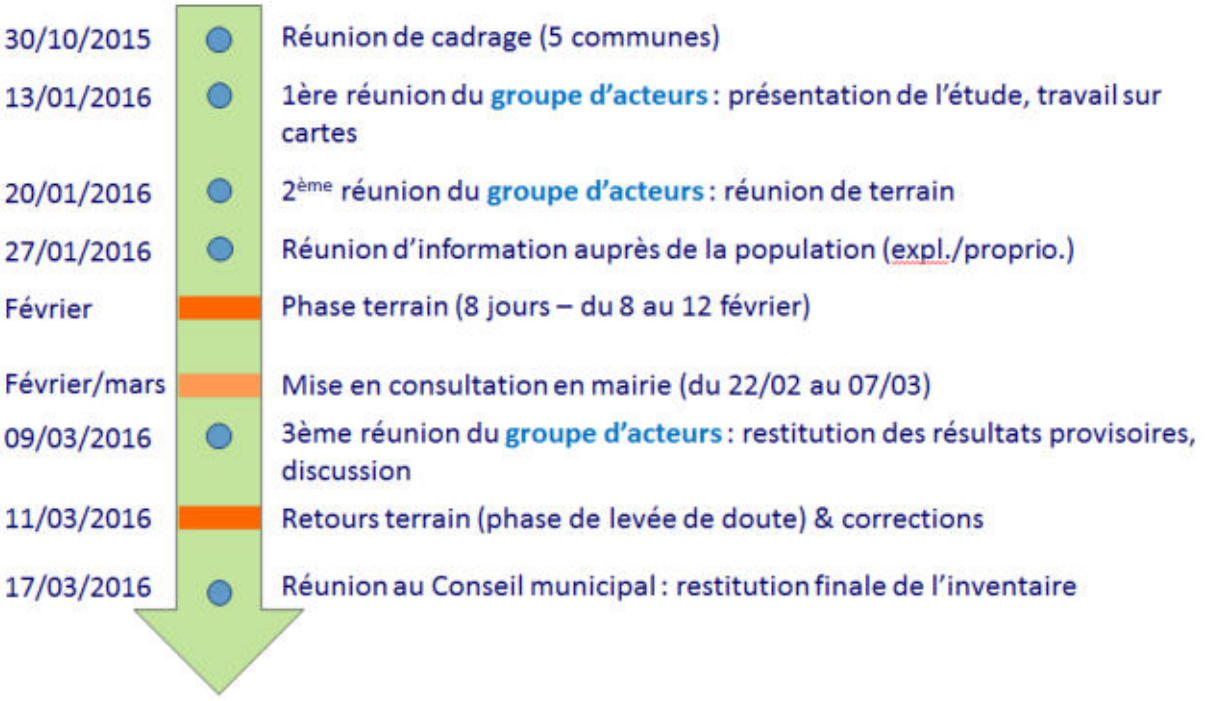

Synthèse des étapes de l'inventaire des zones humides de la commune de Le Retail

4.3. FINANCEURS

Pour réaliser son inventaire des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau, la commune de Le Retail s'est associée à 27 autres communes du Pays de Gâtine.

L'inventaire est financé par l'Agence de l'eau Loire Bretagne et le FEADER.

Le Pays de Gâtine, dans le cadre de la délégation de maitrise d'ouvrage, a sollicité les subventions auprès de ces différents partenaires.

CHAPITRE 2

CONTEXTE COMMUNAL

1. PRESENTATION GENERALE DE LA COMMUNE

1.1. CONTEXTE GEOGRAPHIQUE

La commune de Le Retail s'étend sur 1 435 ha dans le département des Deux-Sèvres, en région ex-Poitou-Charentes (cf. carte ci-dessous).

Située à 30 km au nord de Niort, Le Retail est entourée par les communes de Secondigny au nord, Allonne à l'est, Pamplie au sud et Fenioux à l'ouest.

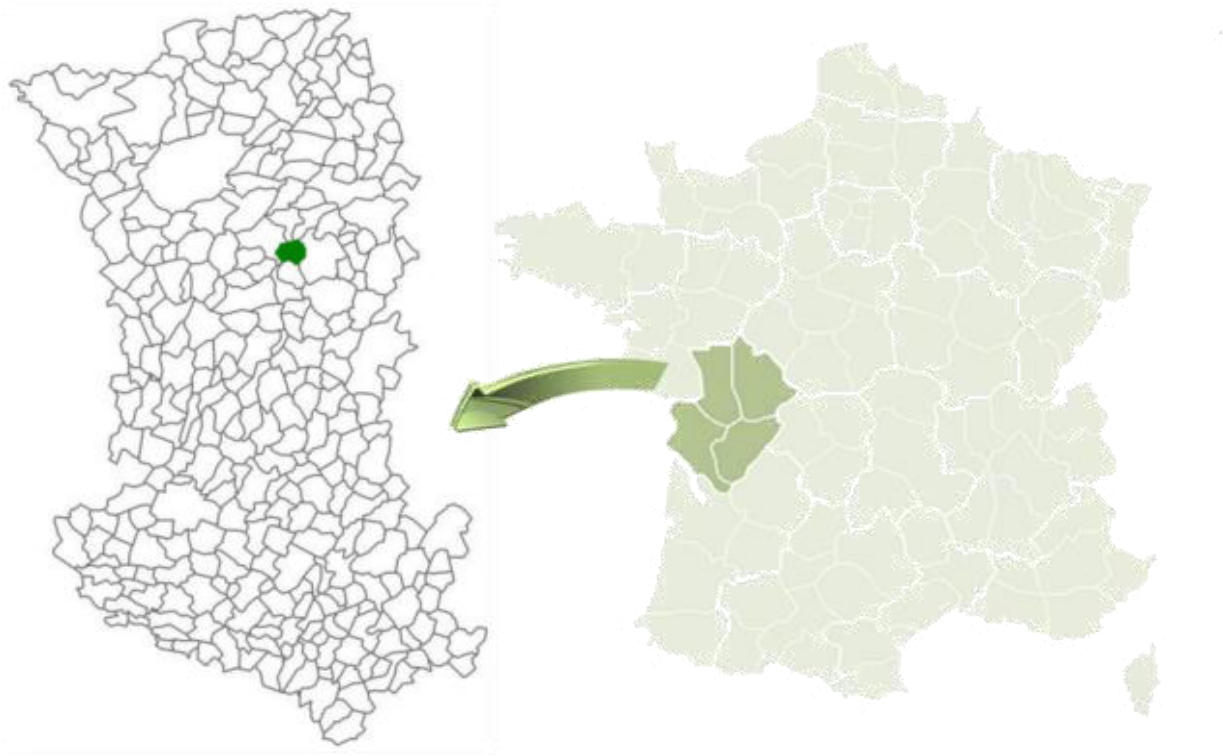

Localisation de la commune de Le Retail dans le département des Deux-Sèvres
(Sources : GEOFLA®- IGN ; NCA environnement)

Pays de Gâtine
Parthenay
www.gatine.org

Inventaire (délimitation et caractérisation) des zones humides, du réseau hydrographique et des pièces d'eau des communes du Pays de Gâtine

LE RETAIL (79226)

Fond de carte IGN Scan 25

Légende

Limite communale

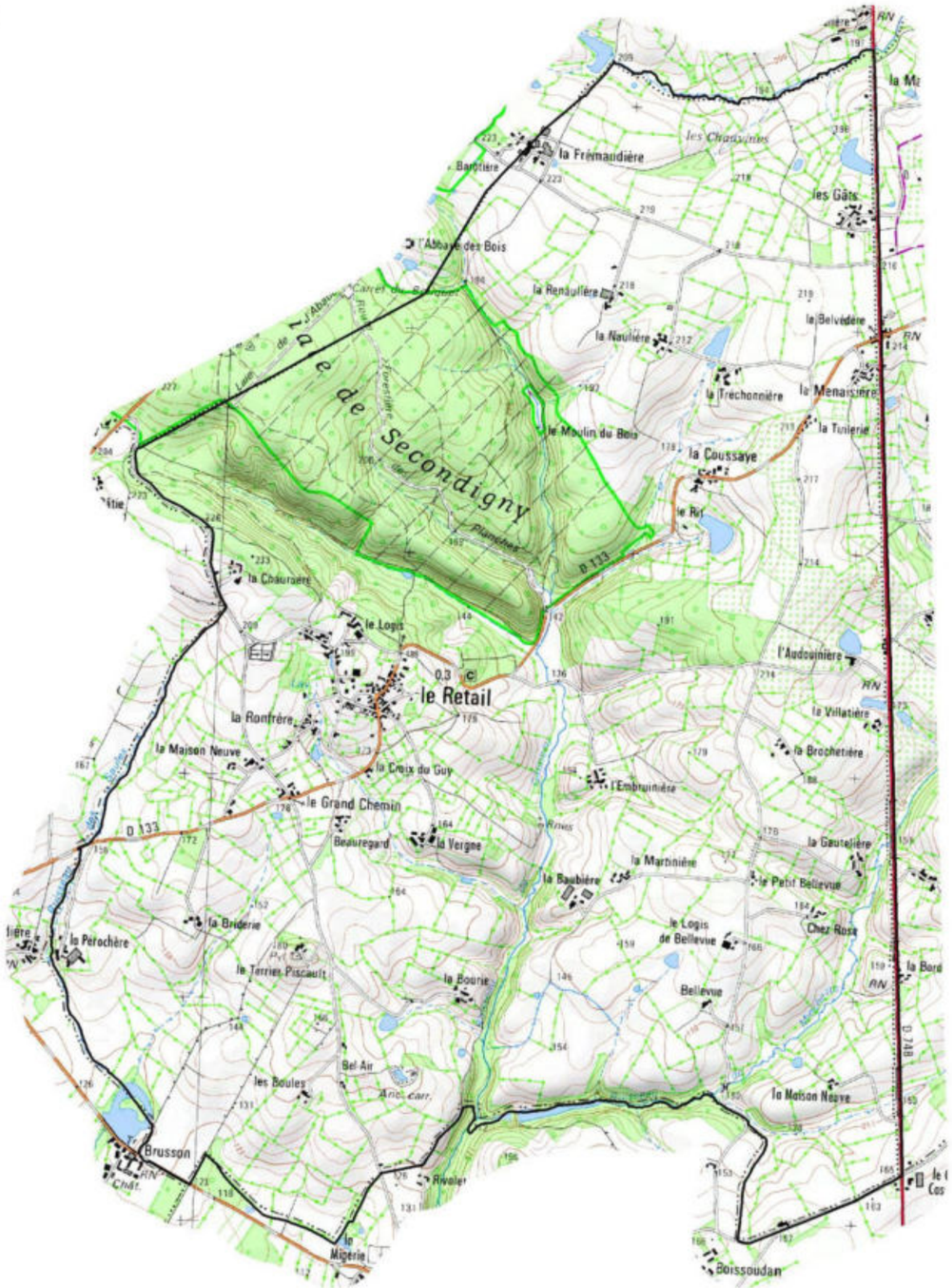



0 500 1000
Mètres

Sources : Pays de Gâtine, IGN Scan25®

Réalisation :
NCA Environnement
10/2015

Carte IGN de la commune de Le Retail (sources: IGN Scan 25®, Pays de Gâtine)

1.2. CONTEXTE AGRICOLE

La commune est composée de 80,5 % de territoires agricoles, notamment des prairies bocagères, identité paysagère de la gâtine, ainsi que de 19,3 % de forêts et milieux semi-naturels.

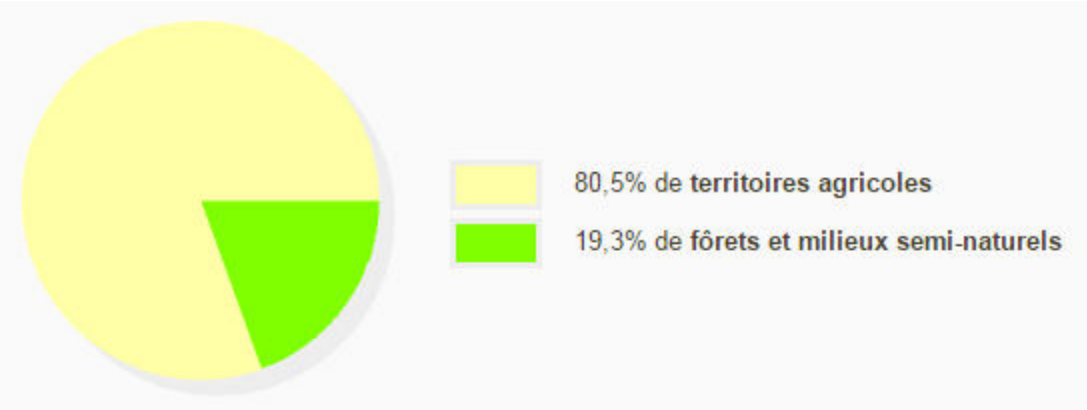

Répartition de l'occupation des sols sur la commune de Le Retail
(Source : http://macommune.observatoire-environnement.org/recherche/?commune=Le%20Retail)



Photographie du bocage gâtinais (NCA)

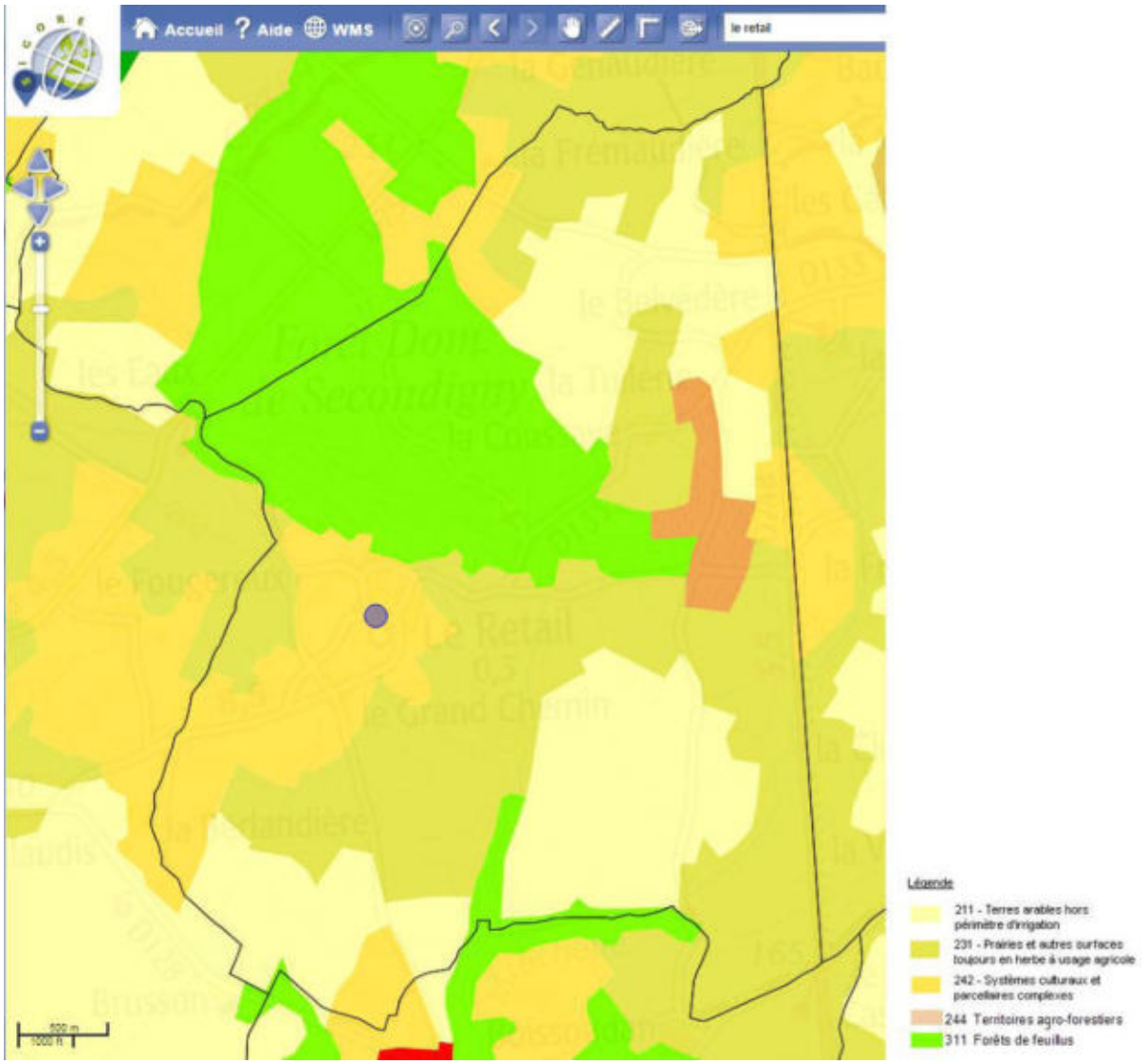

<u>Occupation des sols de la commune de Le Retail</u>

(source : http://cartographie.observatoire-environnement.org/visualiseur/?zoom=5&lat=6612691.038715&lon=436970.79200571&idlyr=11866)

2. PRESENTATION DU CONTEXTE PHYSIQUE

2.1. CONTEXTE GEOLOGIQUE ET PEDOLOGIQUE

Le Retail est située sur le massif hercynien, ancienne chaine de montagnes ayant subi de fortes altérations et modifications. Aujourd'hui, il ne reste que des reliques de ce massif. Le contexte géologique s'en retrouve fortement complexe et hétérogène, avec diverses formations. La géologie ne renseignera pas sur la présence ou non de zones humides en surface, mais la carte pédologique devrait être plus parlante.

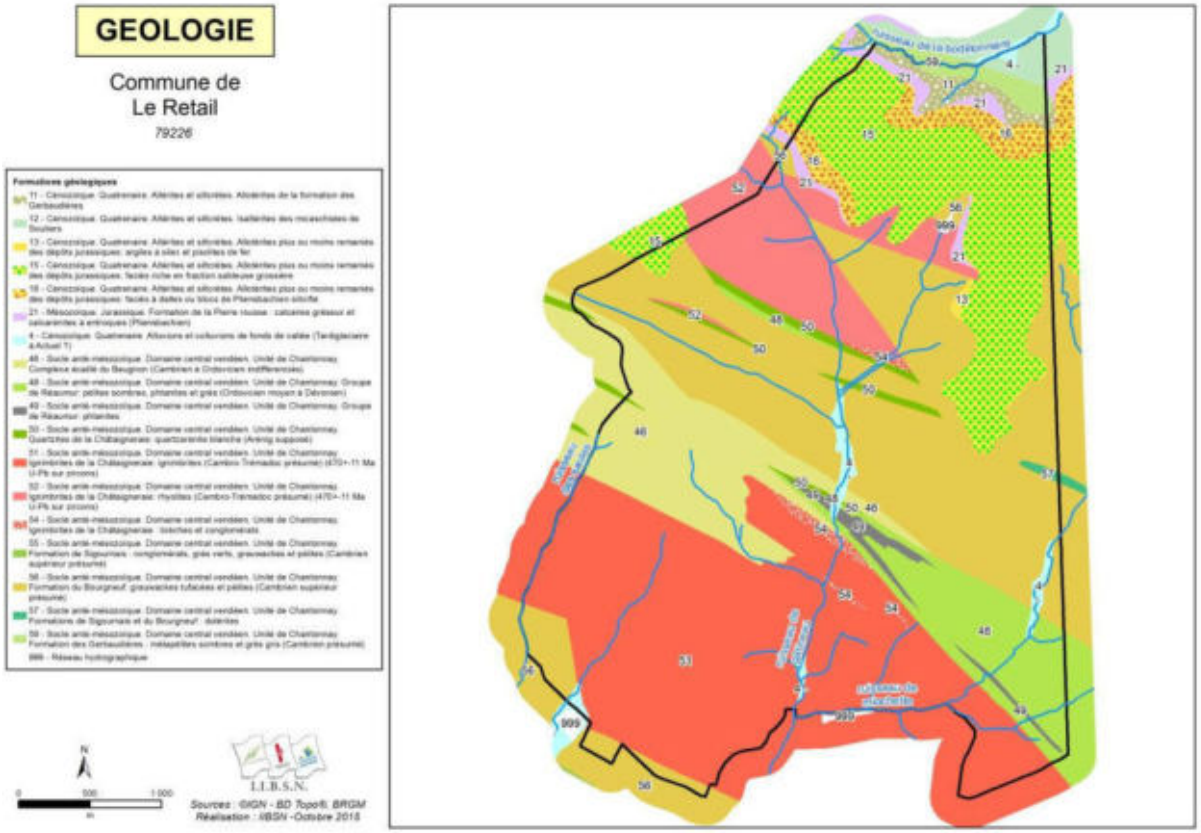

Carte géologique de la commune de Le Retail
(source : IIBSN)

La carte pédologique fait ressortir deux grands types de sols :

- Sols sur schistes sur la majorité de la commune ;
- Sols argileux sur la partie nord de la commune.

Les sols argileux présentent des probabilités de zones humides plus importantes car l'argile limite l'infiltration de l'eau dans le sol, celle-ci peut alors stagner en surface et créer des zones humides. Les plateaux seront à vérifier lors des prospections.

Sur le schiste, la probabilité de retrouver des zones humides est souvent plus faible, mais en s'altérant, le schiste peut produire de l'argile.

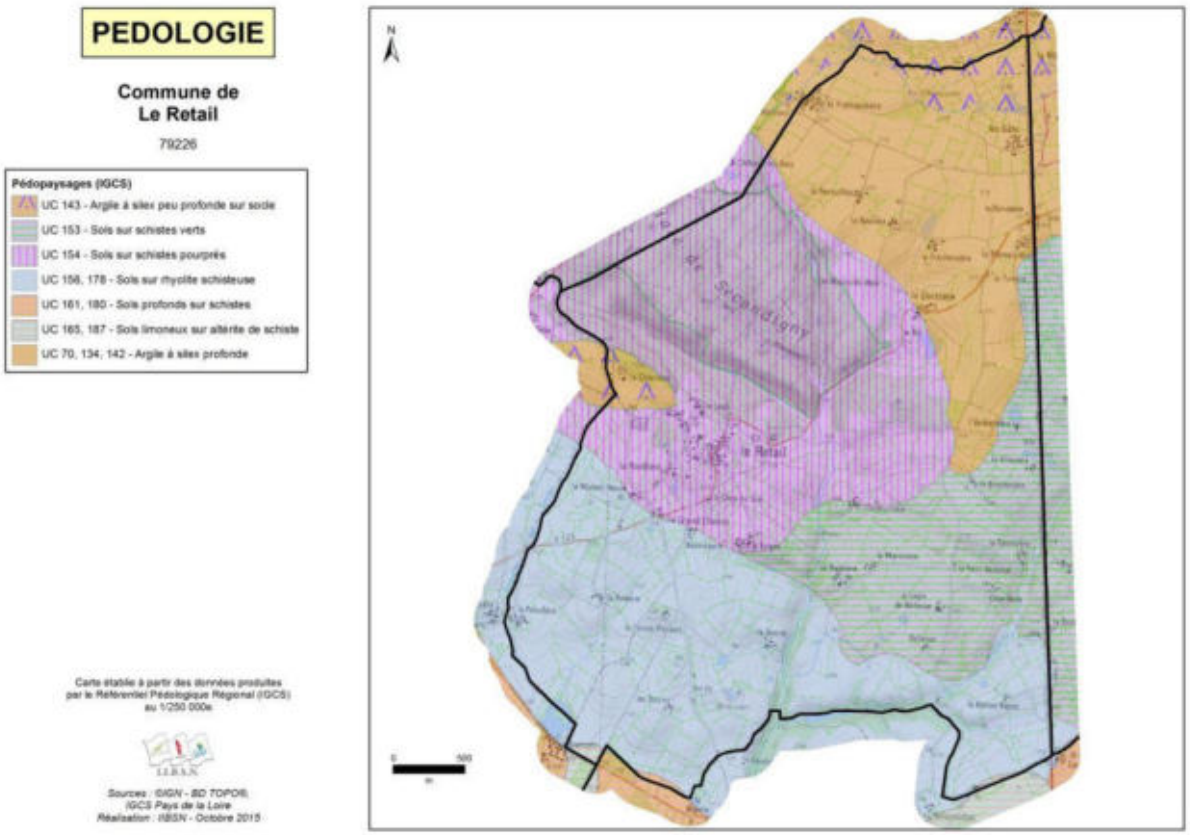

<u>Carte pédologique de la commune de Le Retail</u>

(Source : IIBSN)

2.2. CONTEXTE HYDROGEOLOGIQUE

La ressource en eau souterraine de la commune de Le Retail est définie par deux aquifères principaux :

- Briovérien de l'anticlinal De Cornouaille (52%)
- Synclinaux primaires au sud de Rennes et d'Angers / Chataigneraie (12%)
- Epanchements rhyolitiques de la Chataigneraie (24%)
- Vendée Sud / Toarcien (11%)

En ce qui concerne le contexte hydrogéologique, le point le plus intéressant est le phénomène de **remontée de nappe** pouvant influencer le caractère humide d'un sol et aller jusqu'à provoquer des inondations lors d'épisodes pluvieux exceptionnels.

Les nappes libres – aucune couche imperméable ne les séparant du sol – sont alimentées par la pluie dont une partie s'infiltre dans le sol. C'est bien entendu durant la période hivernale que cette recharge des nappes est la plus importante. Lorsqu'une zone est classée en nappe sub-affleurante, la nappe se situe en moyenne à un niveau proche de la surface du sol (inférieur à 3 m). Il n'est pas inhabituel pour le niveau supérieur de la nappe d'atteindre la surface du sol. Le contexte est alors très favorable à l'observation de zones humides. Lors d'épisodes pluvieux exceptionnels, des inondations par remontée de nappe peuvent se produire.

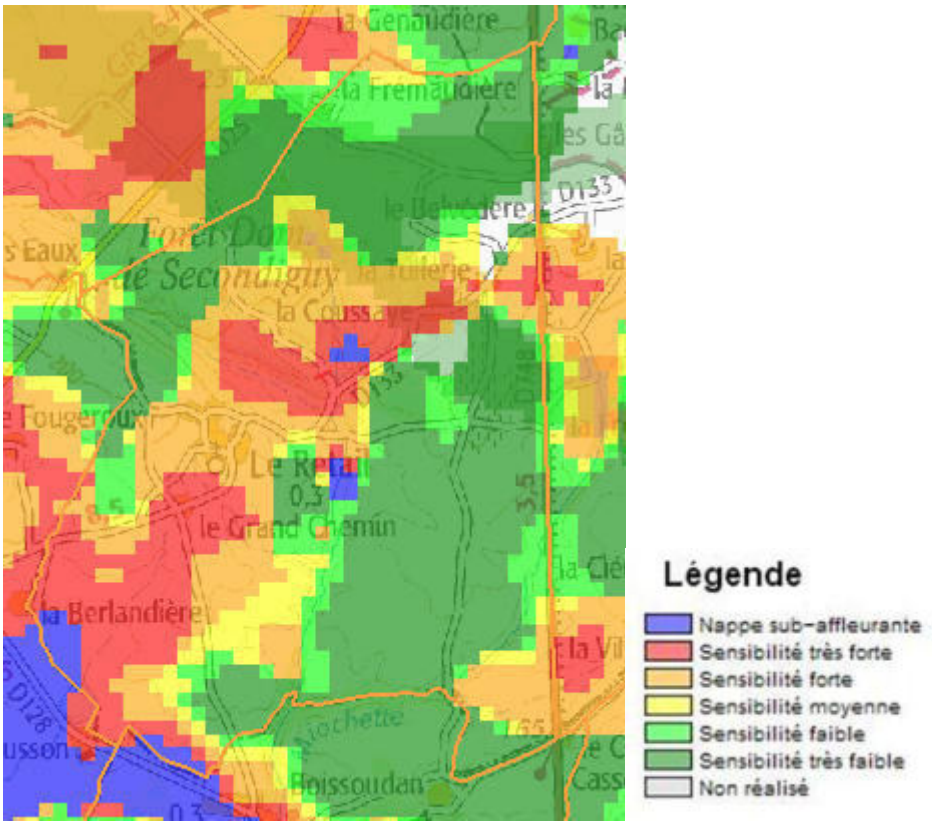

Remontées de nappe sur la commune de Le Retail
(source : BRGM)

Les nappes sub-affleurantes sont dispersées principalement dans le quart sud-ouest de la commune.

CHAPITRE 3

METHODOLOGIE

1. PRELOCALISATION

1.1. ZONES HUMIDES POTENTIELLES

L'inventaire débute par une phase de prélocalisation des zones humides. Celle-ci permet de définir et de délimiter les zones humides potentielles. Elle résulte de la compilation de documents préétablis et d'une concertation avec les acteurs locaux, et consiste donc à identifier les secteurs du territoire susceptibles de présenter des zones humides et ce, afin d'optimiser les phases suivantes (phase de terrain, etc...).

La pré-localisation résulte de la compilation de divers documents. Les principales sources d'information dont nous disposons sont les suivantes :

- Prélocalisation de l'AgroCampus de Rennes,
- Prélocalisation de la DREAL,
- Prélocalisations ponctuelles de l'IIBSN (points d'eau, lavoirs, peupleraies, etc),
- Prélocalisations surfaciques de l'IIBSN (patis, indice de confiance),
- Réseau hydrographique et plans d'eau,
- Carte géologique,
- Carte pédologique,
- Aléa des remontées de nappes,
- Topographie,
- IGN BD Ortho® et IGN Scan 25®.

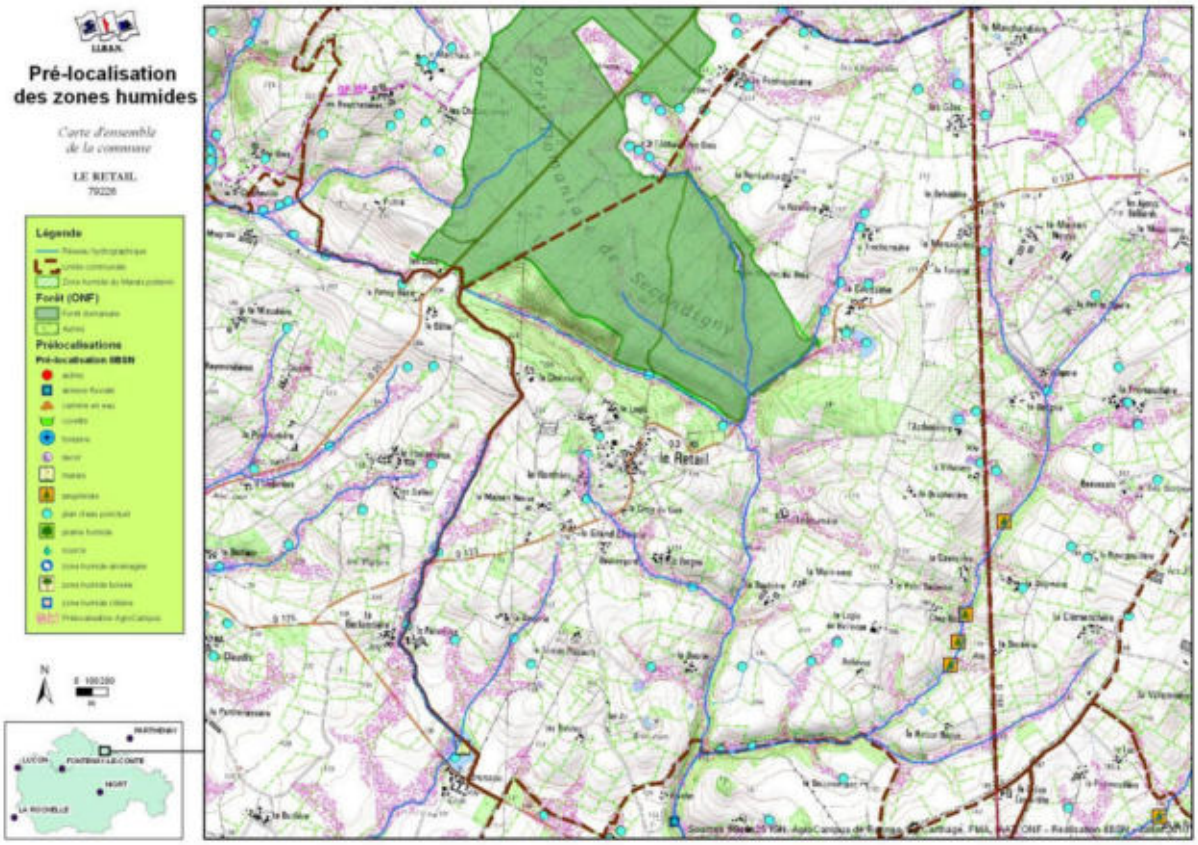

Carte de prélocalisation et observations ponctuelles de l'IIBSN

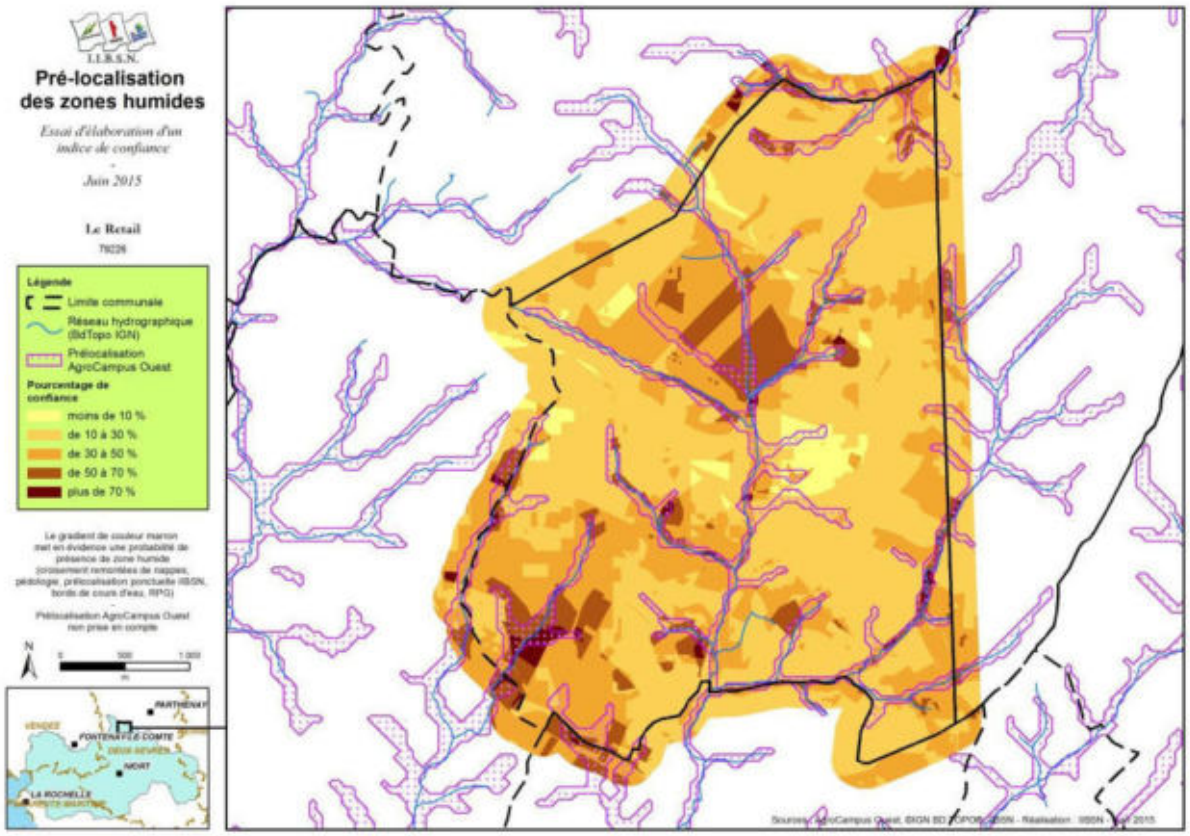

Carte « indice de confiance » de l'IIBSN

La **carte suivante** reprend l'ensemble des données de prélocalisations existantes, c'est-à-dire la prélocalisation de la DREAL, de l'Agrocampus de Rennes, de l'IIBSN, ainsi que les plans d'eau et le réseau hydrographique.

L'ensemble des éléments présents sur cette carte ont été discuté avec le groupe d'acteurs locaux afin de recueillir leur connaissance du territoire et d'aboutir à une carte plus proche de la réalité : la **carte de pré-inventaire**.

Pays de Gâtine Parthenay www.gatine.org

Inventaire (délimitation et caractérisation) des zones humides, du réseau hydrographique et des pièces d'eau des communes du Pays de Gâtine

LE RETAIL (79226)

Prélocalisation des zones humides

Document de travail

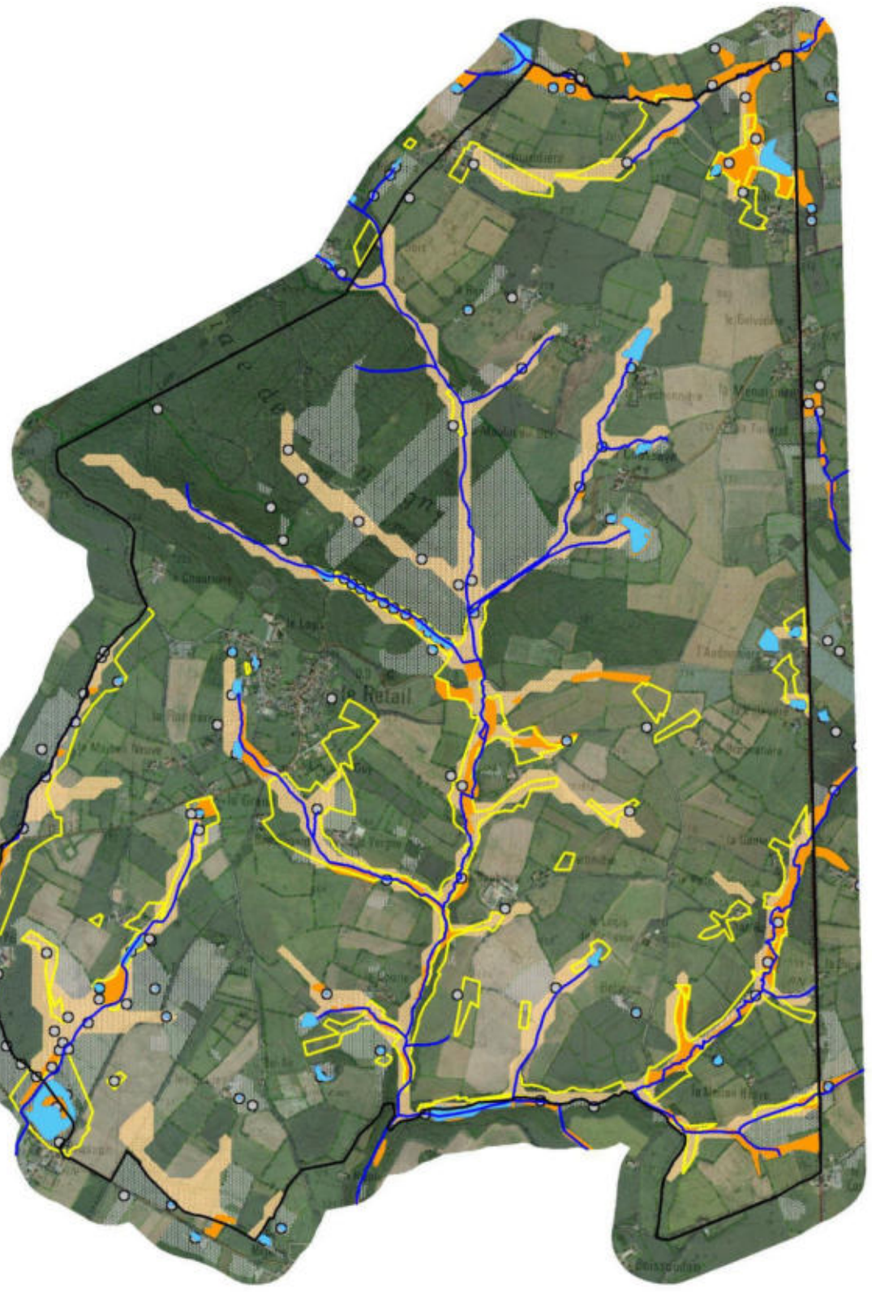

Légende

- Réseau hydrographique
- Plans d'eau
- Prélocalisation IIBSN (observations ponctuelles)
- Prélocalisation IIBSN (patis)
- Prélocalisation DREAL
- Prélocalisation Agrocampus
- Prélocalisation IIBSN (indice de confiance > 40,5 pour cent)
- Limite communale

N
W E
S

0 500 1000
Mètres

Sources : Pays de Gâtine, DREAL 79, Agrocampus Rennes, IIBSN, IGN Scan25®, IGN BD Ortho®

Réalisation :
NCA Environnement
10/2015



Carte de pré-inventaire issue de la concertation avec le groupe d'acteurs locaux

1.2. ZONES POTENTIELLEMENT URBANISABLES

Aux zones prélocalisées (cf. paragraphe précédent), s'ajoutent les parcelles potentiellement urbanisables à court ou long terme. L'inventaire des zones humides ayant pour fonction d'intégrer les documents d'urbanisme communaux, une attention particulière a été portée sur les zones potentiellement urbanisables. Sur ces zones AU, fournis par la commune, une prospection plus fine (augmentation du nombre de sondages pédologiques) a été réalisée.

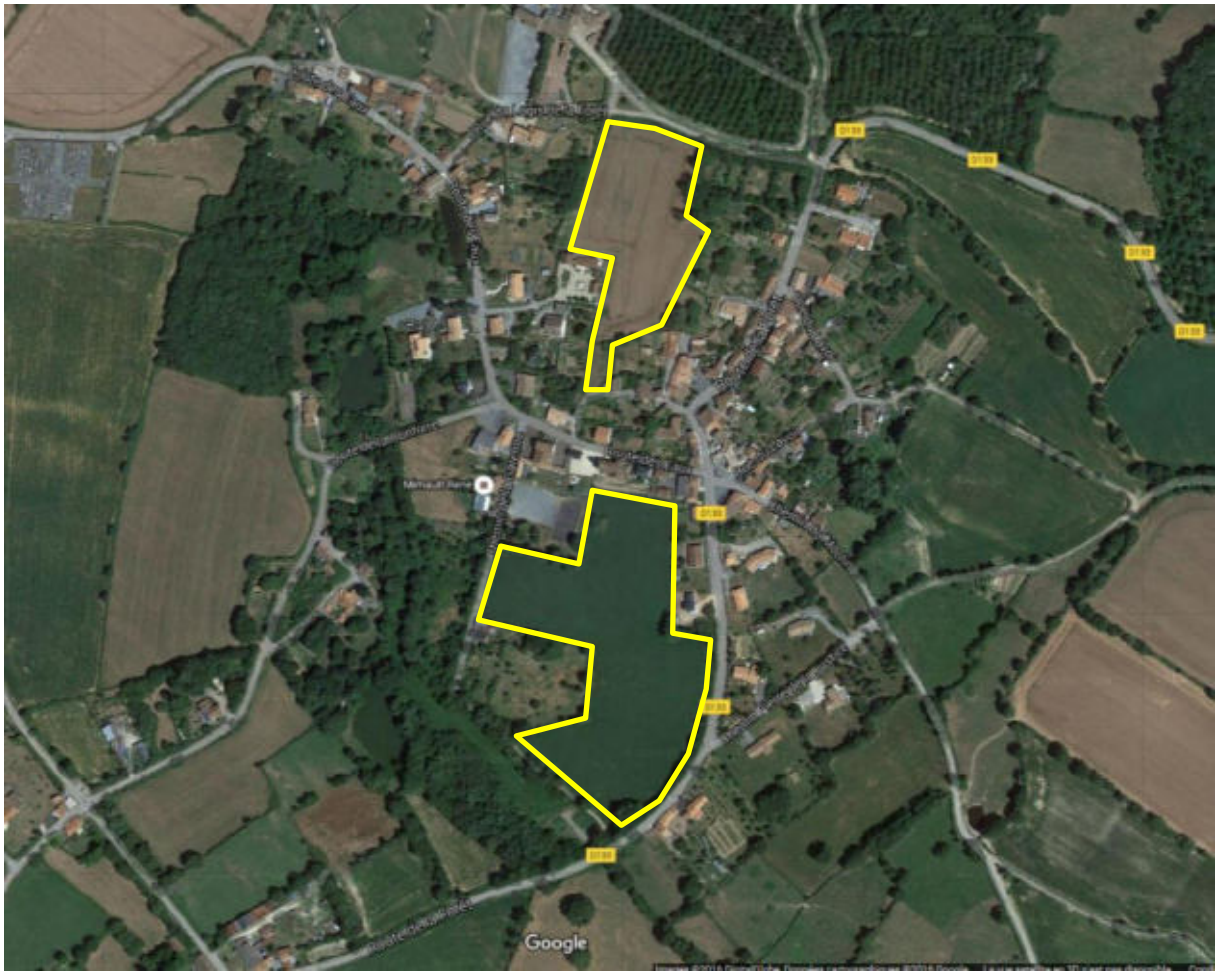

Parcelles potentiellement urbanisable - en jaune - données fournies par la commune de Le Retail

2. INVENTAIRE DE TERRAIN

Cette phase a pour objectif l'identification, la délimitation et la caractérisation, de manière exhaustive, des zones humides du territoire communal.

La méthode à suivre pour identifier une zone humide prend en compte les éléments présents dans l'arrêté interministériel du 24 juin 2008 modifié le 1er octobre 2009 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L.214-7-1 et R.2111-108 du Code de l'environnement.

La délimitation des zones humides est réalisée sur la base des observations de terrain liées à des limites naturelles. Elle s'appuie notamment sur :

- la limite de présence d'habitats humides ;
- l'engorgement des sols ;
- l'hydromorphie des sols ;
- la géomorphologie du site (ex : rupture de pente) et la topographie ;
- ou encore un aménagement humain (ex : route, talus, …).

Les laisses de crues (limites de zones inondables) sont aussi des indices de terrain à prendre en compte pour détecter la limite maximum d'une zone humide. Les deux critères principaux restent cependant **pédologiques et floristiques**.

La méthode d'identification des zones humides comme présentée dans les modalités d'inventaire des zones humides du SAGE Thouet, respecte le logigramme suivant :

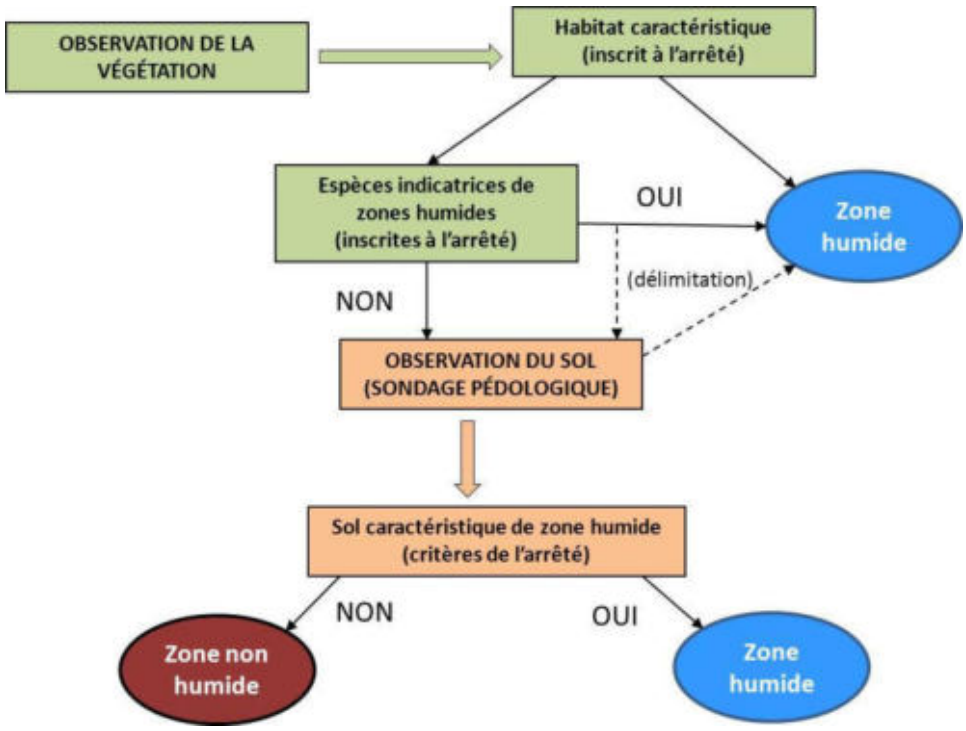

Logigramme de la méthode d'identification des zones humides (source : NCA environnement)

2.1. CRITERES D'IDENTIFICATION

2.1.1. Pédologie

Pour un inventaire de zones humides, l'examen des sols porte prioritairement sur la présence de traits d'hydromorphie. Le nombre, la répartition et la localisation précise des points de sondages dépendent de la taille et de l'hétérogénéité du site. Les sondages sont effectués à la tarière à main, et permettent de vérifier les limites des zones humides de manière plus précise que le critère botanique.

L'arrêté du 24 juin 2008 modifié, expose les critères pédologiques déterminant une zone humide. Conformément à l'arrêté, les sondages pédologiques visent la présence :

- D'**HISTOSOLS** (sols tourbeux), car ils connaissent un engorgement permanent en eau qui provoque l'accumulation de matières organiques peu ou pas décomposées. Ces sols correspondent aux classes d'hydromorphie H du GEPPA (Groupe d'Etude des Problèmes de Pédologie Appliquée) ;
- De **REDUCTISOLS**, car ils connaissent un engorgement permanent en eau à faible profondeur se marquant par des traits réductiques débutant à moins de 50 centimètres de profondeur de sol. L'horizon caractéristique de ces sols est l'horizon réductique G. Ils correspondent aux classes VI c et VI d du GEPPA ;
- De sols caractérisés par des **traits rédoxiques à moins de 25 cm** de profondeur se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur. L'horizon spécifique est l'horizon rédoxique g. Ces sols correspondent aux classe V a, b, c et d du GEPPA ;
- De sols présentant des **traits rédoxiques à moins de 50 cm** de profondeur, se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur, associés à des **traits réductiques entre 80 et 120 cm** de profondeur. Ces sols correspondent à la classe IV d du GEPPA.





Traits d'hydromorphie (horizon rédoxique) et sondage pédologique en terre cultivée

(Source : NCA environnement)

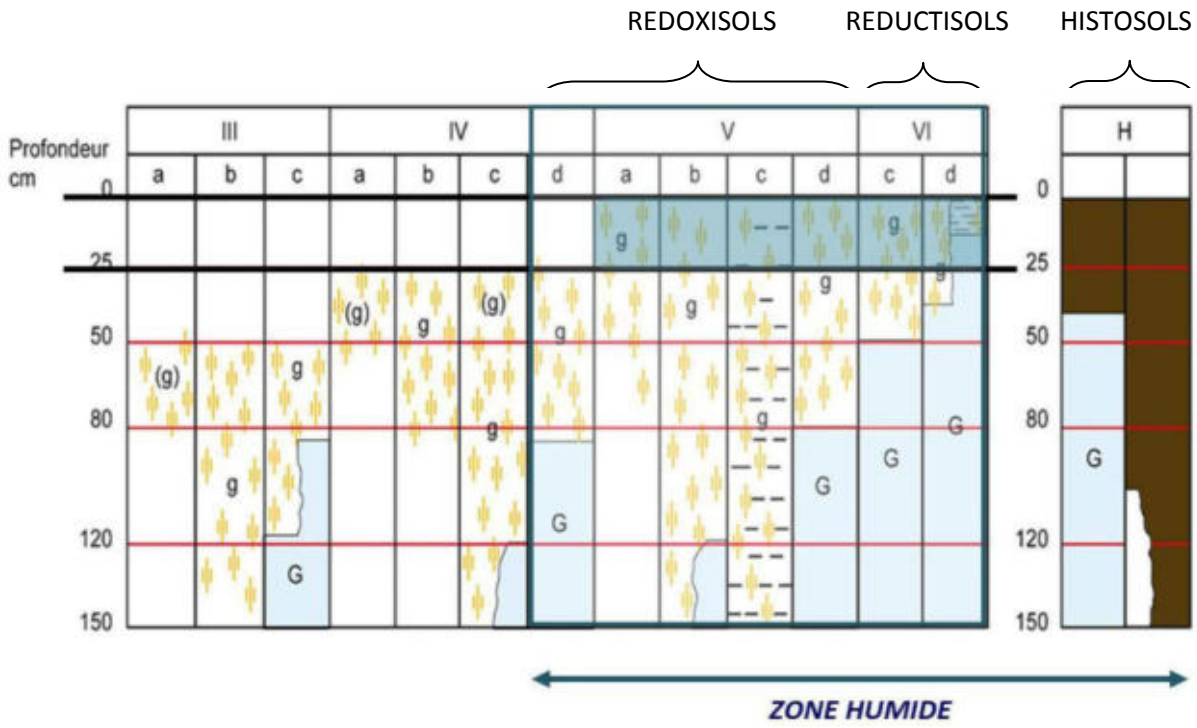

Schématisation des sols indicateurs de zones humides (Source : GEPPA, modifié NCA environnement)

2.1.2. Habitats naturels et végétation

Sur le terrain, les **critères liés à la végétation** sont les critères les plus simples pour délimiter une zone humide. La végétation de zone humide est caractérisée par :

- des communautés d'espèces végétales**,** dénommées **« habitats »,** caractéristiques des zones humides, identifiées selon la méthode et la liste correspondante à l'annexe 2.2 de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié. Une attention particulière est donnée à la délimitation des habitats d'intérêt communautaire et d'intérêt communautaire prioritaires. Environ 600 habitats sont répertoriés dans l'arrêté du 24 juin 2008 modifié, mais tous ne concernent pas l'aire biogéographique atlantique.

Exemples d'habitats (Sources : NCA environnement) :

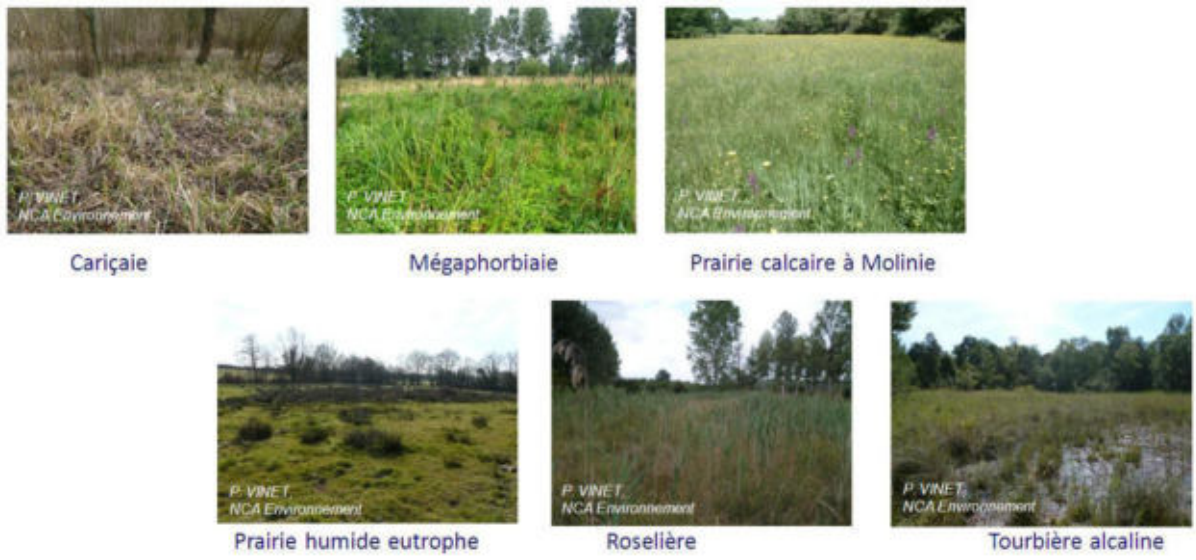

- des espèces indicatrices de zones humides**,** identifiées selon la méthode et la liste des espèces figurant à l'annexe 2.1 de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié.

Exemples d'espèces hygrophiles (Sources : NCA environnement) :



2.2. CAMPAGNE DE TERRAIN

L'inventaire a été réalisé sur l'ensemble du territoire communal en ciblant prioritairement les zones définies lors du pré-inventaire. Seules les forêts domaniales ne sont pas prospectées lors de cette étude. La forêt domaniale de Secondigny n'a donc pas été prospectée.

L'objectif de la campagne de terrain était de confirmer ou d'infirmer la présence des zones humides, de délimiter précisément ces dernières, et de réaliser une caractérisation technique complète de chacune d'entre elles (profondeur des traces d'hydromorphie, végétation observée…).

La campagne de terrain a été réalisée **du 8 au 12 février 2016**.

L'ensemble des secteurs prélocalisés a fait l'objet de sondages pédologiques. Certaines zones ponctuelles éventuellement humides ont également été sondées pour vérification. Sur les secteurs humides, de nombreux sondages sont réalisés afin de délimiter précisément les zones. La topographie, si elle est marquée, et la végétation, lorsqu'elle est présente, aident à positionner les points de sondages et à définir les limites des zones humides.

En lien avec la base de données GWERN[2], chaque zone humide fait l'objet d'une feuille d'identification de terrain comprenant les informations suivantes :

- Informations générales (date, toponyme, cours d'eau…)
- Typologie CORINE (primaire et secondaire)
- Critères de délimitation (espèces végétales, habitats, sols - hydromorphie, topographie…)
- Etat de conservation (dégradé, non dégradé)
- Régime de submersion (fréquence, étendue)
- Diagnostique du fonctionnement hydrologique (connexion au réseau hydrographique…)
- Atteintes (drainage, assèchement, comblement, remblais, mise en culture…)
- Activités et usages dans et autour de la zone
- Remarques générales

Une photographie de chaque zone humide est également prise afin d'illustrer et de justifier les résultats.

[2] Développée par le Forum des Marais Atlantiques, la base de données GWERN permet d'avoir une même structuration des données relatives aux zones humides sur l'ensemble d'un territoire, de réaliser des atlas et des synthèses sur les données de caractérisation et d'automatiser la compilation d'inventaires réalisés.

3. CARTOGRAPHIE

L'ensemble du travail cartographique (Atlas des zones humides) est réalisé avec le logiciel de SIG (Système d'Information Géographique) MapInfo Professionnal 8.5, en se basant sur les BD Ortho®, BD TOPO® et le scan 25® de l'IGN, ainsi que sur le BD parcellaire et le réseau hydrographique de l'IGN également.

L'inventaire cartographique des zones humides est établi au 1 /7000ème :

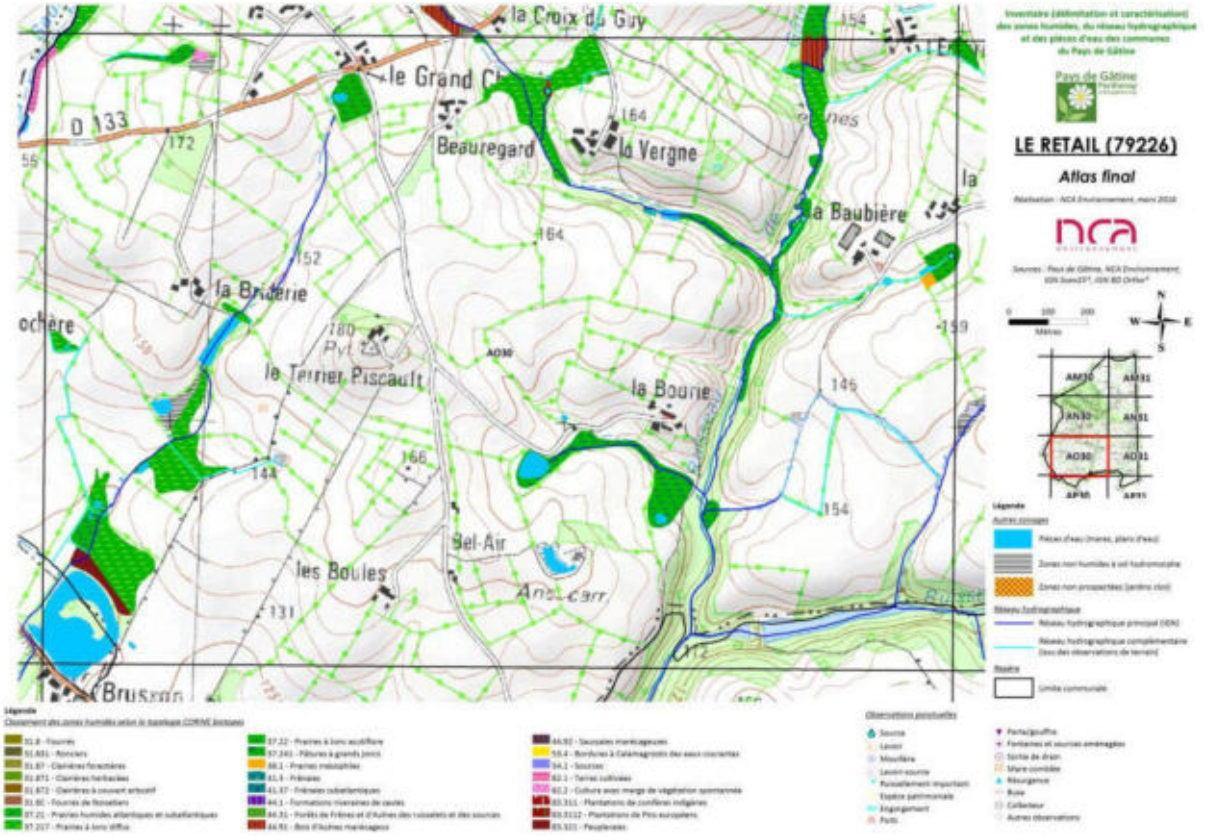

Extrait de l'atlas cartographique des zones humides de la commune de Le Retail

L'ensemble des données (couches SIG et observations de terrain) est enregistré dans le logiciel GWERN combinant la cartographie SIG des zones humides avec une base de données informatiques reprenant les éléments des fiches terrain.

Le logiciel GWERN permet une visualisation simultanée de la cartographie SIG et des données attributaires dans une forme codifiée et simplifiée, telle que l'illustre la figure suivante.

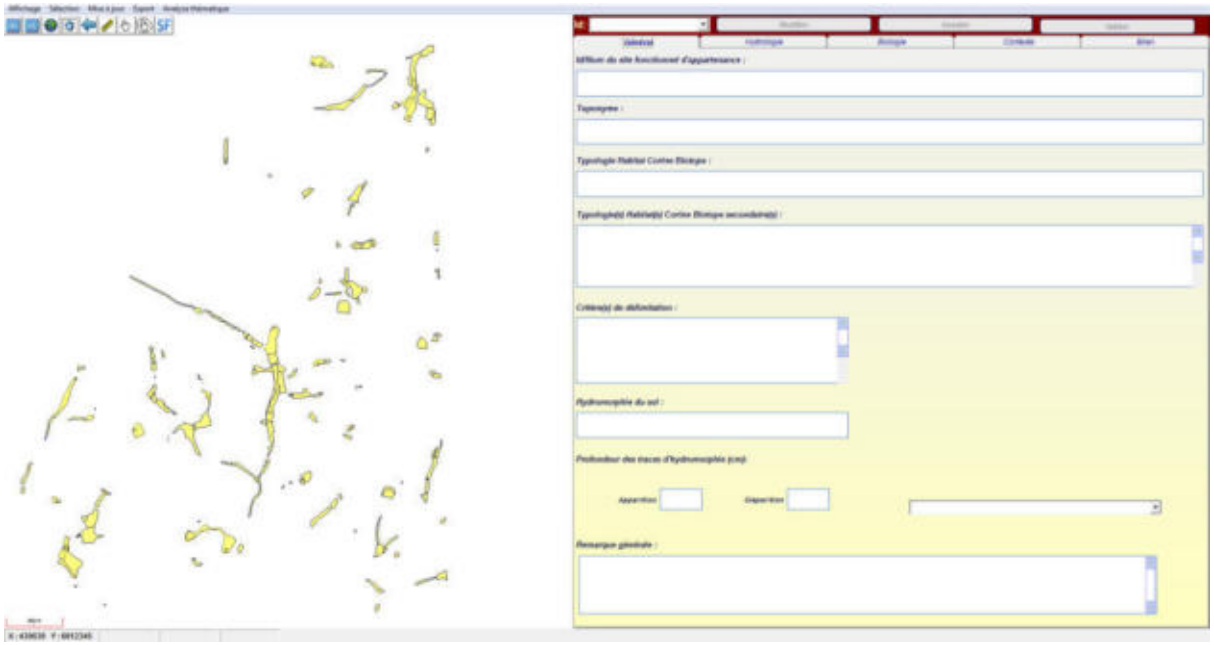

Interface du logiciel GWERN

CHAPITRE 4

RESULTATS DE L'INVENTAIRE

1. RESEAU HYDROGRAPHIQUE ET MILIEUX AQUATIQUES

1.1. RESEAU HYDROGRAPHIQUE

Le Retail présente un réseau hydrographique relativement dense, qui s'étend sur près de **26,5 km** de linéaire. Sur l'ensemble de ce linéaire, environ **9,5 km** de cours d'eau présentent un régime permanent, et environ **16,9 km** un régime temporaire.

Ce réseau hydrographique est composé quatre cours d'eau principaux : le ruisseau de la Bodillonnière au nord, le ruisseau des Saules au sud-ouest, le ruisseau de Miochette au sud-est et le ruisseau de Gâtineau au centre de la commune (cf. carte ci-après).



Ruisseau de Miochette (NCA Environnement)

Le réseau complémentaire issu des observations de terrain représente quant à lui environ **3,73 km** de linéaire. Il ajoute sur les secteurs où le réseau principal ne s'étend pas, une potentialité supérieure de présence de milieux humides.

Sur la commune, on observe un maintien du caractère naturel des cours d'eau avec des méandres et une diversité d'écoulements (intermittent/permanent).

Les vallées où circulent les cours d'eau sont les zones les plus favorables à l'établissement de zones humides. Le réseau secondaire rajoute une potentialité de présence de zones humides sur certains secteurs où le réseau principal est absent.

Toutefois, des cours d'eau et fossés présentent un régime d'écoulement temporaire, une caractéristique pouvant être un facteur limitant, tout comme le surcreusement des cours d'eau et des fossés sur certains secteurs.

Pays de Gâtine Parthenay www.gatine.org

Inventaire (délimitation et caractérisation) des zones humides, du réseau hydrographique et des pièces d'eau des communes du Pays de Gâtine

LE RETAIL (79226)

Cartographie du réseau hydrographique



Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal (IGN)
- Réseau hydrographique complémentaire issu des observations de terrain, tous confondus (fossés, écoulements, etc)

Repère

- Limite communale

Sources : Pays de Gâtine, NCA Environnement, IGN Scan25®, IGN BD Ortho®

nca environnement *Réalisation : NCA Environnement Mars 2016*

Cartographie du réseau hydrographique principal et complémentaire de la commune de Le Retail
(Sources : IGN BD Ortho®, IGN Scan25®, Pays de Gâtine, NCA environnement)

1.2. MARES ET PLANS D'EAU

Les résultats d'inventaire comptabilisent **79 plans d'eau et mares,** pour une surface totale sans le Cébron de **13,47 ha d'eau superficielle close** (ne rentrant pas dans l'appellation « zones humides »). On observe une diversité de ces milieux tant en termes de morphologie et de positionnement, qu'en termes d'usage et de structure de la végétation de ceinture. La surface varie de 20 m² à 1,16 ha. La majorité des points d'eau sont des mares de petites surfaces (comprises entre 100 et 500 m²) destinées historiquement à l'abreuvement des animaux. Les plans d'eau sont majoritairement de petite taille également, seuls deux plans d'eau dépassent l'hectare.

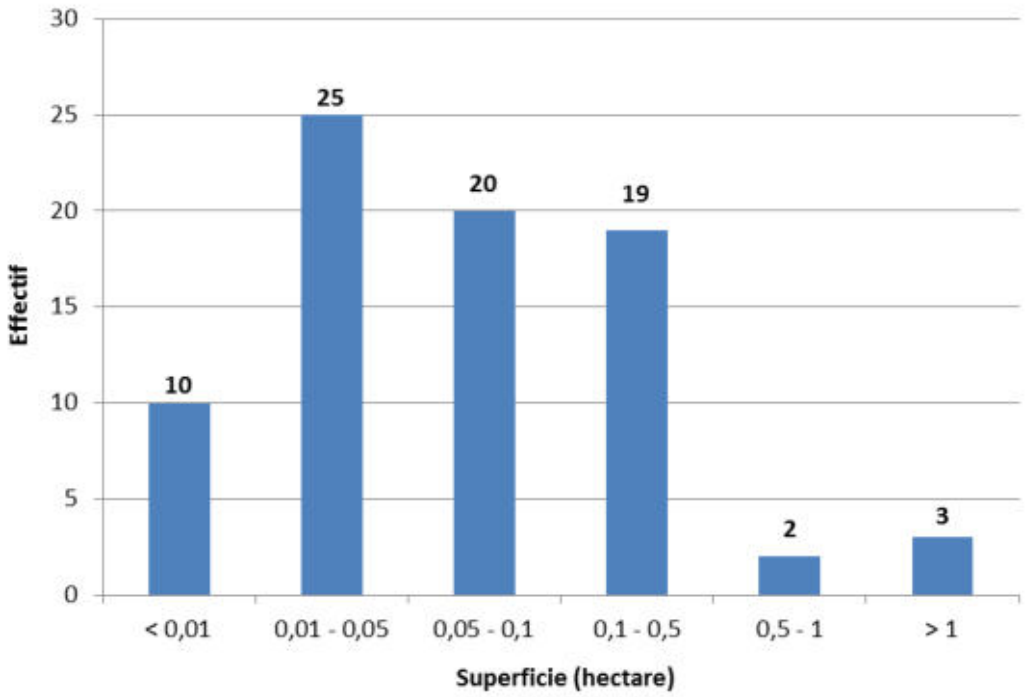

Répartition des mares et plans d'eau en fonction de leur surface

Pays de Gâtine Parthenay www.gatine.org

Inventaire (délimitation et caractérisation) des zones humides, du réseau hydrographique et des pièces d'eau des communes du Pays de Gâtine

LE RETAIL (79226)

Cartographie des pièces d'eau

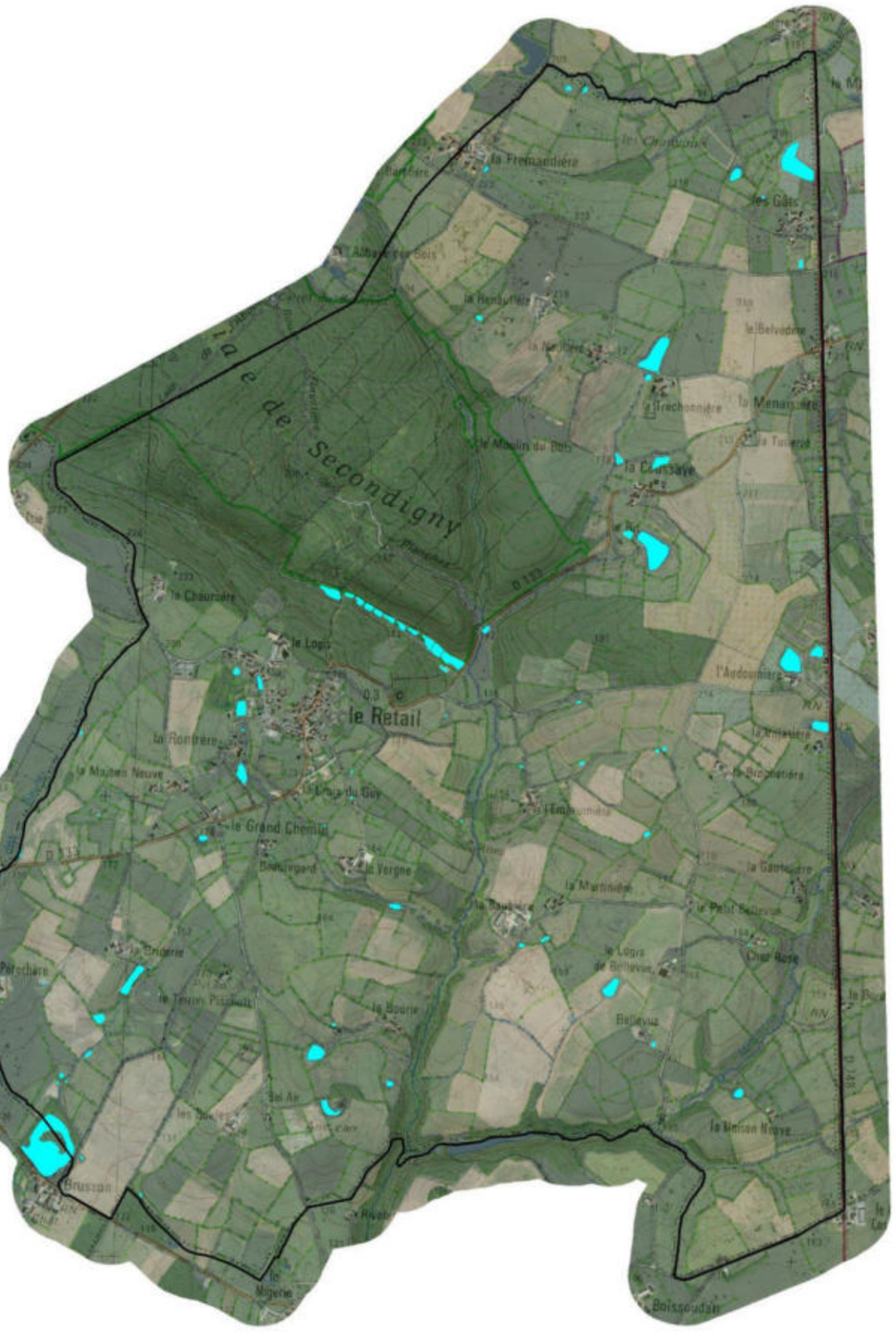



Légende

- Pièces d'eau (mares, plans d'eau, lagunes)
- Limite communale

0 0.5 1
Kilomètres

Sources : Pays de Gâtine, NCA Environnement, IGN Scan25®, IGN BD Ortho®

Réalisation : NCA Environnement Mars 2016

Inventaire des mares et plans d'eau de la commune de Le Retail
(Sources : IGN BD Ortho®, IGN Scan25®, Pays de Gâtine, NCA environnement)

Exemples de typologies de plans d'eau (source : NCA) :



Bellevue



Le Retail

Exemples de typologies de mares (source : NCA) :



La Baubière



La Maison Neuve

1.3. OBSERVATIONS COMPLEMENTAIRES

Des observations de terrain en lien avec la ressource en eau ont été relevées sur le terrain. Ces observations regroupent différents éléments relatifs à la dynamique de l'eau tels que les sources, lavoirs, les engorgements marqués, les puits…

A noter que le recensement de ces points n'est ici pas exhaustif, l'ensemble du territoire ne pouvant être prospecté. De même, une partie des observations est issue des dires d'acteurs (données lors du passage terrain, ou lors des réunions), par conséquent un certain nombre d'éléments dépendent du degré de connaissance des acteurs locaux.

Ont ainsi été recensés sur la commune :

- ✓ 17 sources,
- ✓ 5 lavoirs,
- ✓ 2 fontaines.





A gauche : fontaine dans le bourg de Le Retail ***A droite : lavoir dans le bourg de Le Retail***

Pays de Gâtine Parthenay www.gatine.org

Inventaire (délimitation et caractérisation) des zones humides, du réseau hydrographique et des pièces d'eau des communes du Pays de Gâtine

LE RETAIL (79226)

Cartographie du réseau hydrographique et des observations ponctuelles

Légende

Observations ponctuelles

- Source
- Lavoir
- Mouillère
- Lavoir-source
- Ruissellement important
- Espèce patrimoniale
- Engorgement
- Puits
- Perte/gouffre
- Fontaines et sources aménagées
- Sortie de drain
- Mare comblée
- Résurgence
- Buse
- Collecteur
- Autres observations

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal (IGN)
- Réseau hydrographique complémentaire issu des observations de terrain, tous confondus (fossés, écoulements, etc)

Repère

- Limite communale

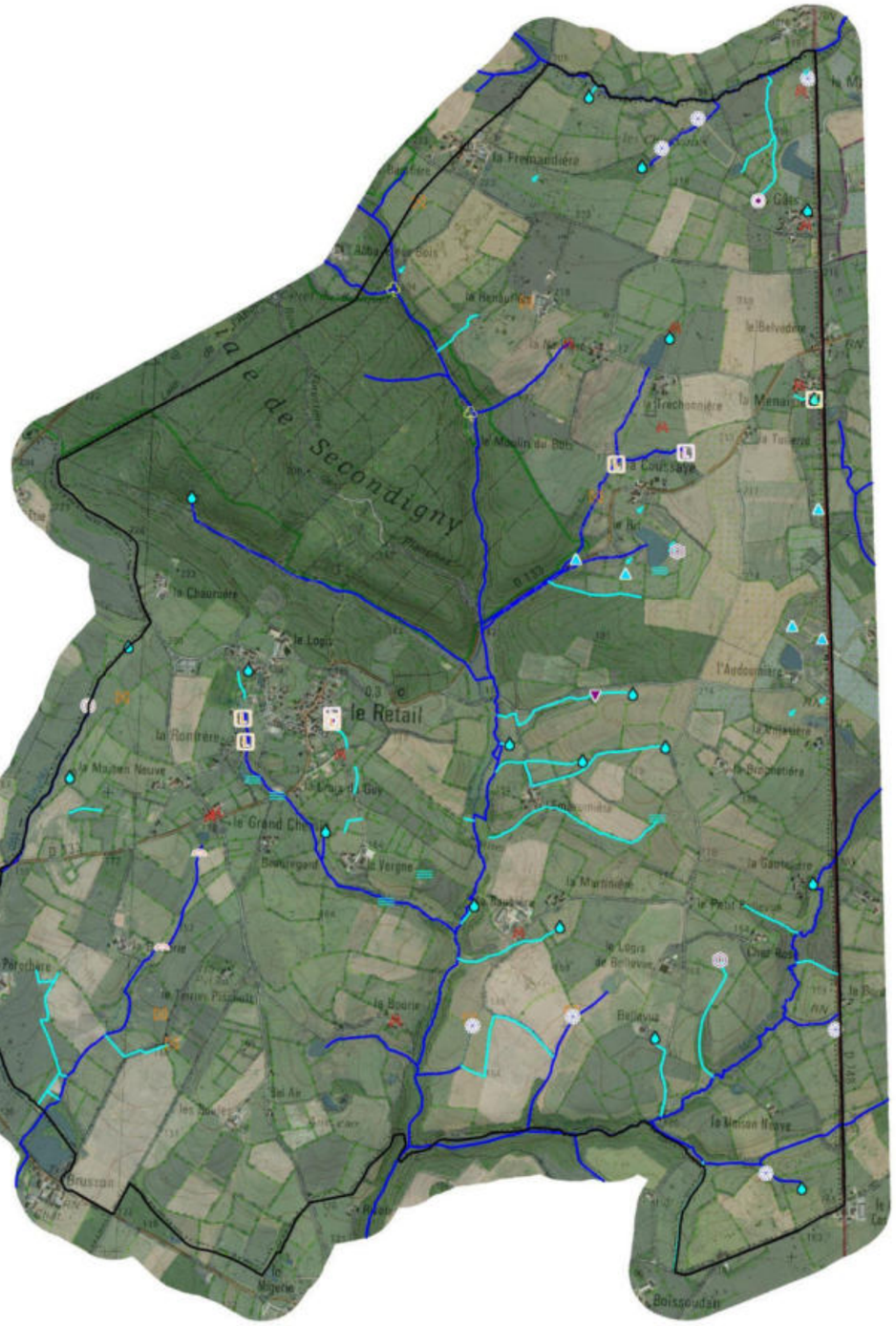

Sources : Pays de Gâtine, NCA Environnement, IGN Scan25®, IGN BD Ortho®

nca environnement *Réalisation : NCA Environnement Mars 2016*

Observations complémentaires de l'inventaire des zones humides de la commune de Le Retail
(Sources : IGN BD Ortho®, IGN Scan25®, Pays de Gâtine, NCA environnement)

2. ZONES HUMIDES

2.1. SONDAGES PEDOLOGIQUES

Tous les secteurs repérés durant la phase de pré-inventaire ont fait l'objet de sondages pédologiques permettant de caractériser l'hydromorphie des sols et ainsi de confirmer ou non la présence de zones humides. Plusieurs sondages ont été réalisés sur chaque secteur afin de délimiter précisément les limites des zones humides effectives.

Au total, **732 sondages pédologiques** ont été réalisés sur le territoire communal (voir carte ci-après). **48** d'entre eux ont permis d'observer des sols caractéristiques de zones humides (en rouge) appartenant majoritairement à la classe d'hydromorphie Vb du GEPPA (Groupe d'Etudes des Problèmes de Pédologie Appliquée).

Les autres sondages pédologiques ont affiché des sols non caractéristiques de zones humides, bien que certains présentent tout de même des traces d'hydromorphie plus en profondeur. Ces zones hydromorphes peuvent être le vestige d'anciennes zones humides et constituent un potentiel de restauration.





Photographies d'un sol caractéristique de zone humide à gauche et d'un sol sain à droite
(Source : NCA Environnement)

Pays de Gâtine Parthenay www.gatine.org

Inventaire (délimitation et caractérisation) des zones humides, du réseau hydrographique et des pièces d'eau des communes du Pays de Gâtine

LE RETAIL (79226)

Cartographie des sondages pédologiques effectués sur la commune

Légende

Sondages pédologiques

- Sol sain
- Sol répondant aux critères de zones humides (classe 03)
- Sol répondant aux critères de zones humides (classe 05)
- Sol répondant aux critères de zones humides (classe 10)
- Sol hydromorphe non caractéristique de zone humide

Repère

- Limite communale

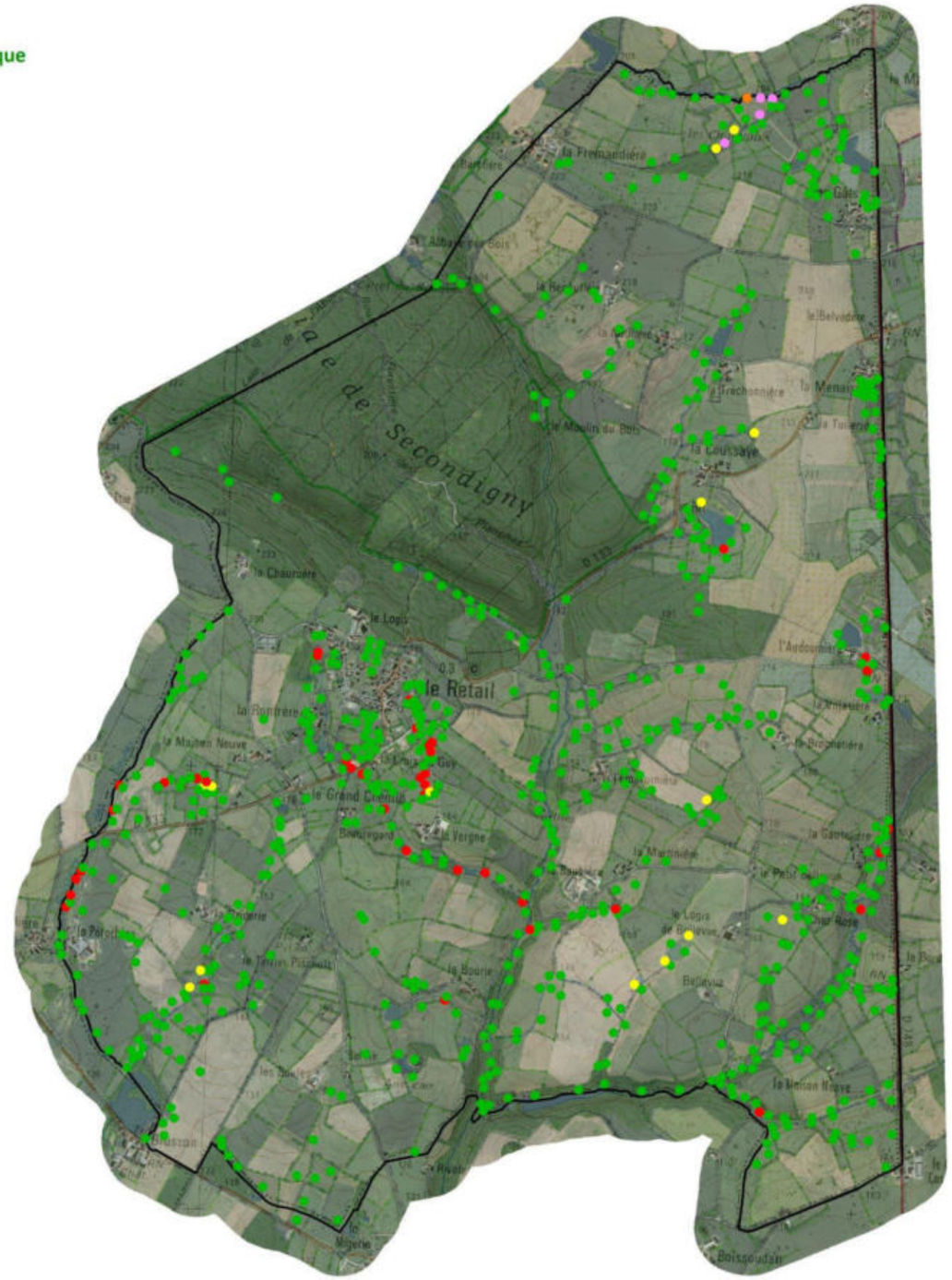

Sources : Pays de Gâtine, NCA Environnement, IGN Scan25®, IGN BD Ortho®

nca environnement *Réalisation : NCA Environnement Mars 2016*

Localisation des sondages pédologiques effectués sur la commune de Le Retail
(Sources : IGN BD Ortho®, IGN Scan25®, Pays de Gâtine, NCA environnement)

2.2. INVENTAIRE GLOBAL

Les résultats de l'expertise de terrain permettent de réaliser la cartographie globale des zones humides et des zones non humides à sol hydromorphe.

L'inventaire comptabilise une surface totale en zones humides de **49,984 ha**, soit environ **3,48 %** de la surface communale totale. Sachant que la surface prélocalisée (avant la phase terrain) était d'environ 240 ha, les zones humides réelles ont donc réduit de 80 %. Ce résultat s'explique notamment par le contexte topographique de la commune.

Remarque : La proportion moyenne de zones humides sur une commune du Pays de Gâtine est proche de 6 %.

Les zones humides sont pour la plupart localisées en fond de vallées et en bordure du réseau hydrographique, ainsi que sur les secteurs de sources.



La carte en page suivante permet de comparer les zones humides prélocalisées initialement, avant la phase terrain (en bleu foncé) aux zones humides réelles identifiées sur le terrain (en rose).

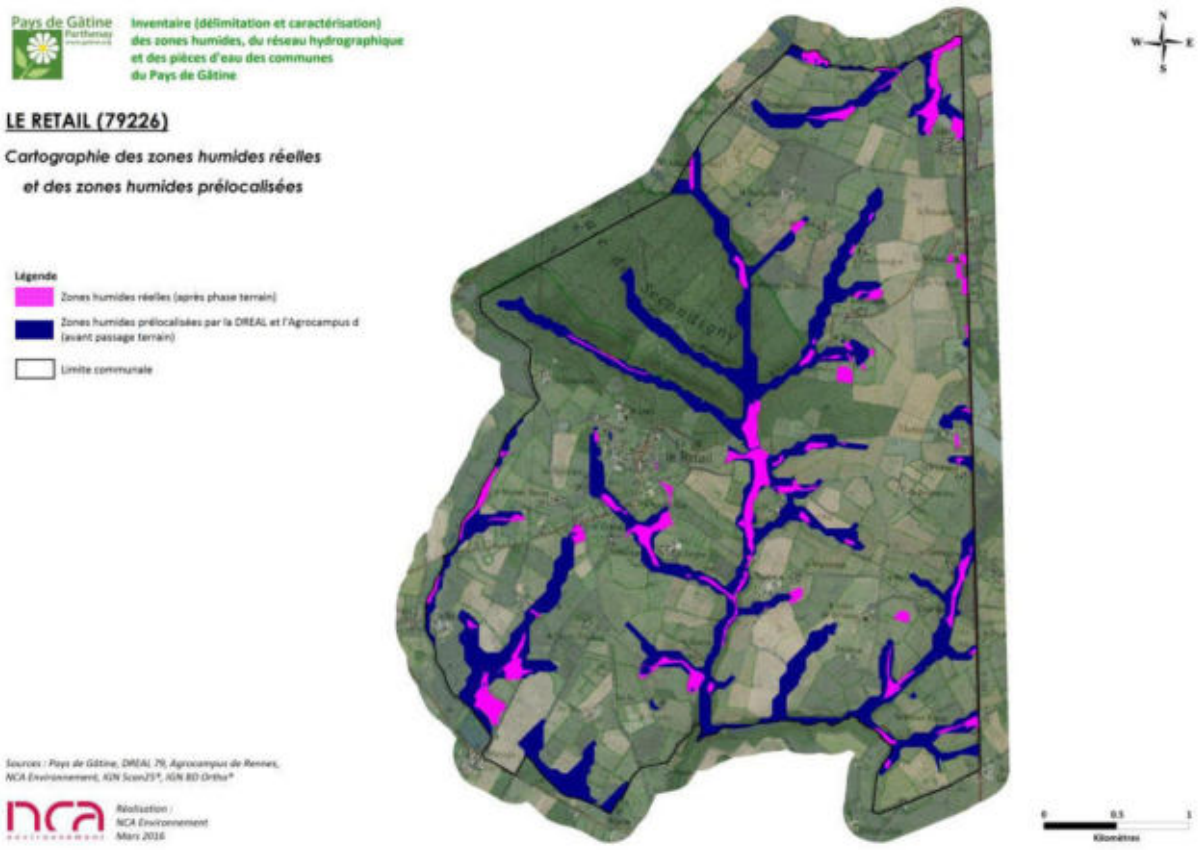

<u>Cartographie des zones prélocalisées (avant terrain) et des zones humides réelles (après terrain)</u>
(Sources des prélocalisations : Agrocampus de Rennes et DREAL Poitou-Charentes)

Pays de Gâtine Parthenay www.gatine.org

Inventaire (délimitation et caractérisation) des zones humides, du réseau hydrographique et des pièces d'eau des communes du Pays de Gâtine

LE RETAIL (79226)

Cartographie des zones humides, des pièces d'eau et du réseau hydrographique

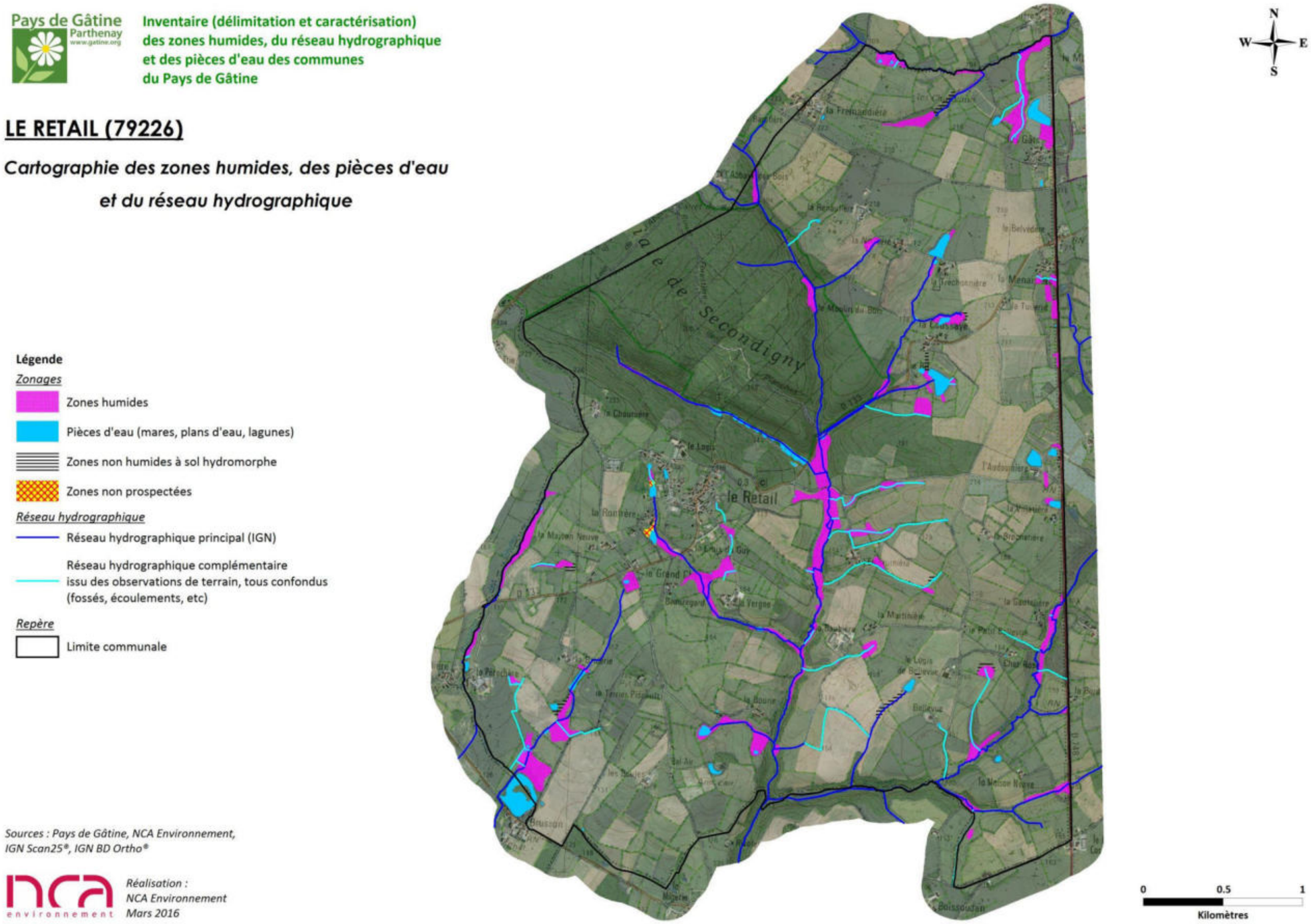

Légende

Zonages

- Zones humides
- Pièces d'eau (mares, plans d'eau, lagunes)
- Zones non humides à sol hydromorphe
- Zones non prospectées

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal (IGN)
- Réseau hydrographique complémentaire issu des observations de terrain, tous confondus (fossés, écoulements, etc)

Repère

- Limite communale

Sources : Pays de Gâtine, NCA Environnement, IGN Scan25®, IGN BD Ortho®

nca environnement

Réalisation : NCA Environnement Mars 2016

Cartographie générale des zones humides, des plans d'eau et du réseau hydrographique de la commune de Le Retail
(Sources : IGN BD Ortho®, IGN Scan25®, Pays de Gâtine, NCA environnement)

2.3. HABITATS - TYPOLOGIE

2.3.1. Typologie SDAGE

Afin de caractériser les zones humides identifiées, il est appliqué sur le territoire de Le Retail la typologie du SDAGE Loire-Bretagne qui propose 13 grands types de zones humides selon leur localisation dans un bassin versant, tels que précisés dans le Chapitre 1 – Partie 2.2.

On note que **73 % des zones humides sont localisées le long des cours d'eau**, 15 % en tête de bassin (zones de sources) et 12 % sur les plaines et plateaux.

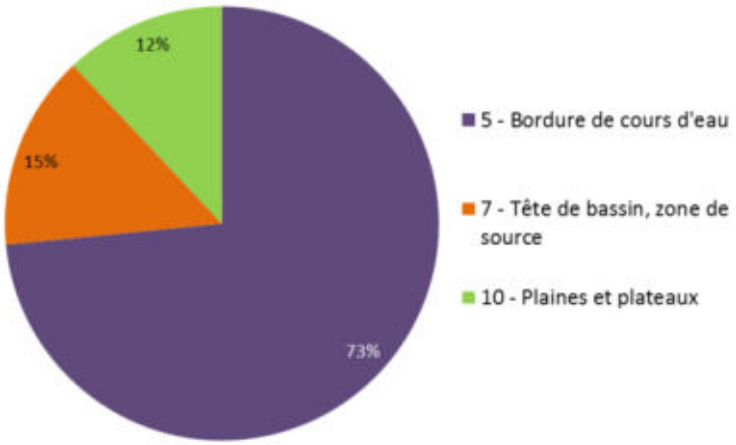

Classement des zones humides selon la typologie SDAGE Loire-Bretagne

Bien que les mares et plans d'eau ne soient pas considérés comme des zones humides mais comme des milieux aquatiques, ils intègrent la typologie SDAGE dans la catégorie zones humides ponctuelles (SDAGE 11). Cette catégorie représente alors 21,2 % de l'ensemble des zones (milieux aquatiques et milieux humides confondus).

L'ensemble des résultats est présenté dans le tableau suivant :

Typologie SDAGE	Surface (ha)	Proportion (%)
Zones humides		
5 – Zones humides en bordure de cours d'eau	36,71	73,4
7 – Zones humides en tête de bassin (sources)	7,27	14,5
10 – Zones humides de plaines et plateaux	6,00	12
SOUS-TOTAL	49,98	100
Milieux aquatiques (mares et plans d'eau)		
11- Zones humides ponctuelles	13,47	21,2
TOTAL	63,45	100

Pays de Gâtine Parthenay www.gatine.org

Inventaire (délimitation et caractérisation) des zones humides, du réseau hydrographique et des pièces d'eau des communes du Pays de Gâtine

LE RETAIL (79226)

Classement des zones humides selon la typologie SDAGE Loire-Bretagne

Légende

Classement des zones humides selon la typologie SDAGE

- 5 - Bordures de cours d'eau
- 7 - Zones humides de bas fonds
- 10 - Zones humides de plaines et plateaux

Autres zonages appartenant à la typologie SDAGE

- 11 - Pièces d'eau (mares, plans d'eau, lagunes)

Repère

- Limite communale

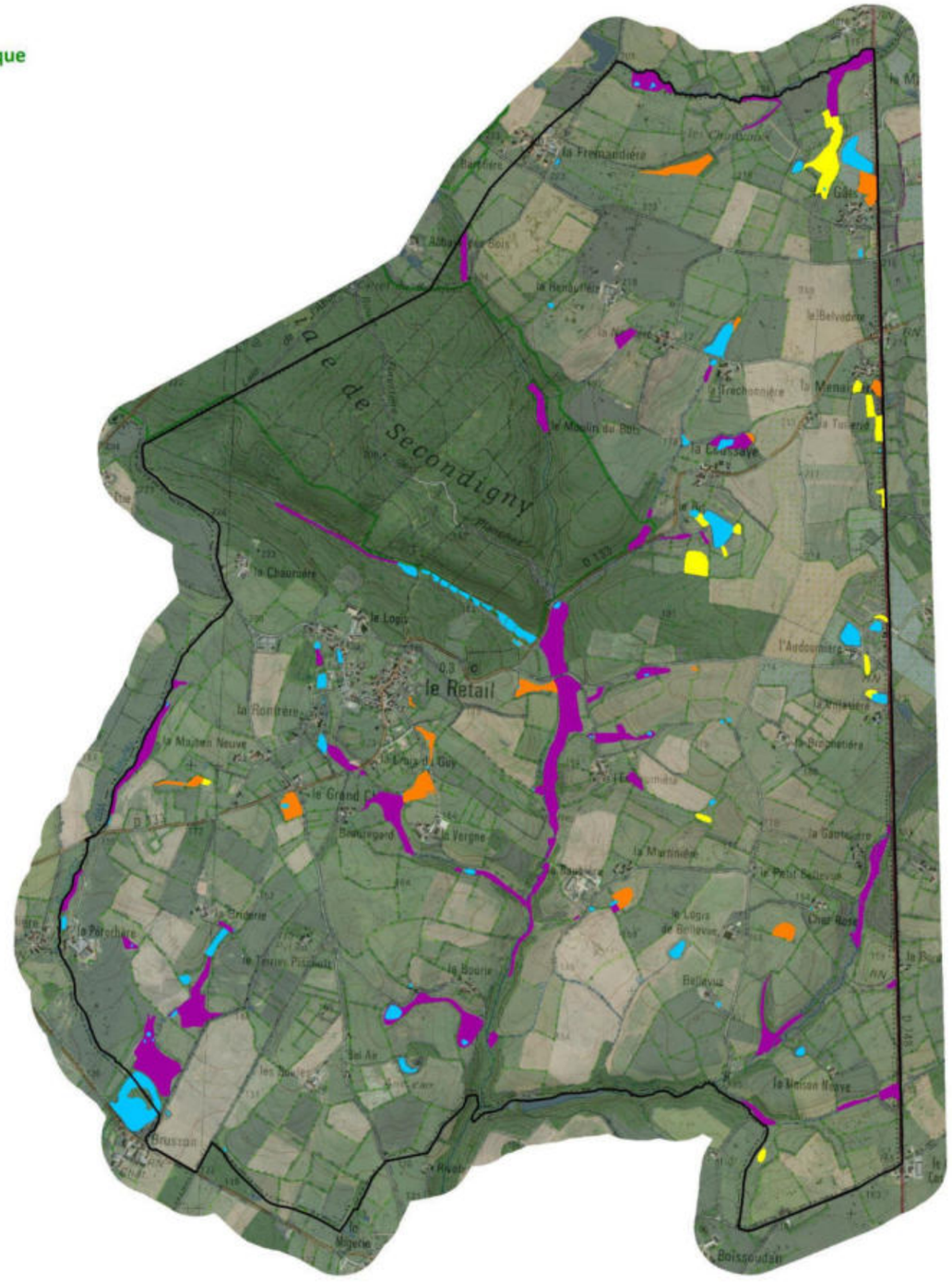

N
W E
S

0 0.5 1
Kilomètres

Sources : Pays de Gâtine, NCA Environnement, IGN Scan25®, IGN BD Ortho®

nca environnement

Réalisation : NCA Environnement Mars 2016

Zones humides classées en fonction de la typologie SDAGE
(Sources : IGN Scan25®, IGN BD Ortho®, Pays de Gâtine, NCA environnement)

2.3.2. Typologie CORINE Biotopes

La typologie CORINE Biotopes est la référence en termes de classification des habitats naturels et semi-naturels présents en Europe. Elle est fondée sur une systématique descriptive de la végétation prise comme indicatrice des conditions du milieu.

La typologie est divisée en 7 grands types d'habitats :

1) Habitats littoraux et halophile ;
2) Milieux aquatiques non marins ;
3) Landes, fruticées et prairies ;
4) Forêts ;
5) Tourbières et Marais ;
6) Rochers continentaux, éboulis et sables ;
8) Terres agricoles et paysages artificiels.

Suivant cette typologie, les zones humides communales ont été classées par types d'habitats. Leurs caractéristiques ainsi que les espèces végétales observées sur le terrain et permettant la détermination du Code CORINE Biotopes, sont précisées.

Pays de Gâtine Parthenay www.gatine.org

Inventaire (délimitation et caractérisation) des zones humides, du réseau hydrographique et des pièces d'eau des communes du Pays de Gâtine

LE RETAIL (79226)

Classement des zones humides

selon la typologie Corine biotopes de niveau 1

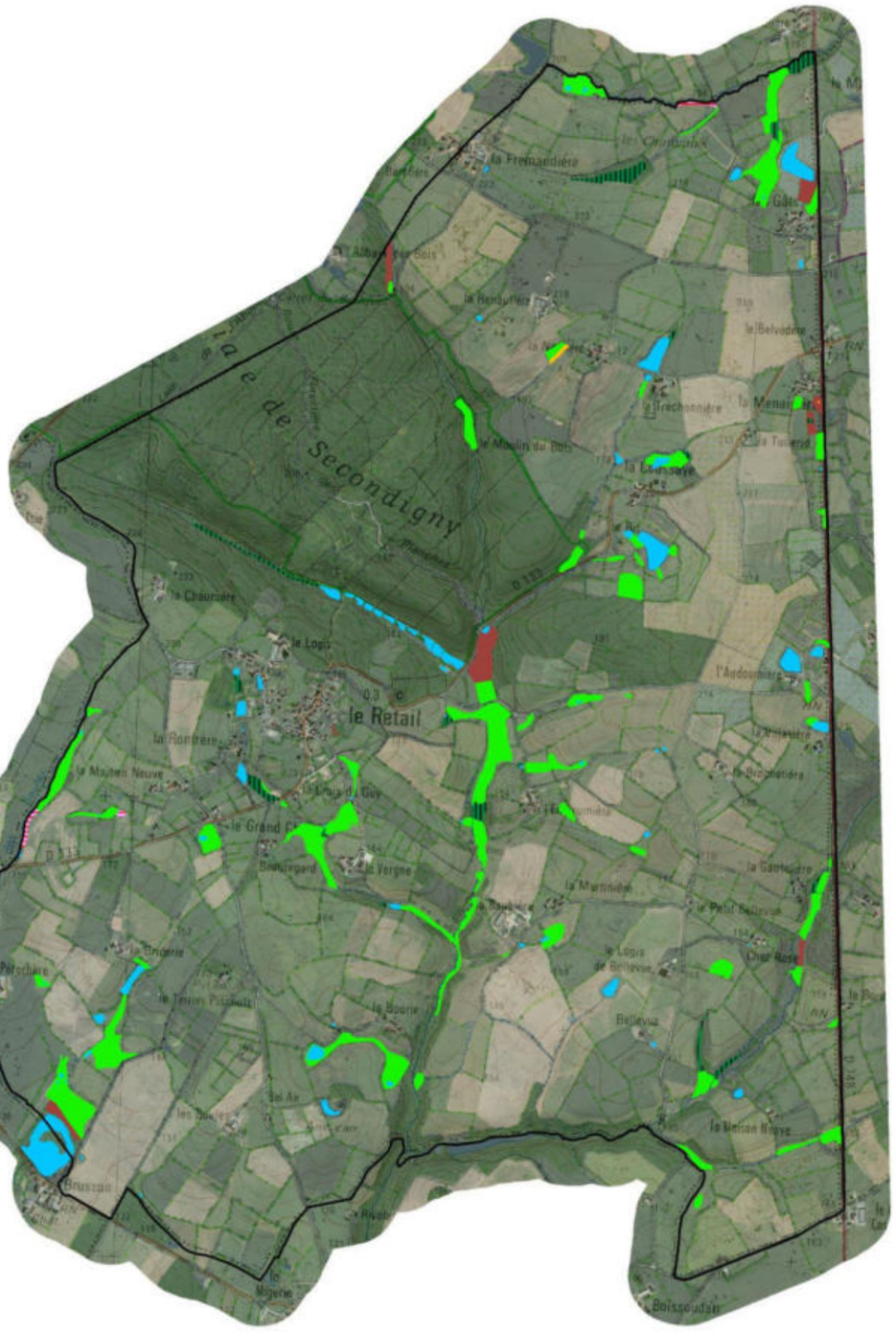

Légende

Classement des zones humides en fonction de la typologie Corine biotopes de niveau 1

- 3 - Prairies, landes, fruticées
- 4 - Forêts
- 5 - Marais, roselières, cariçaies
- 8 - Terres cultivées
- 8 - Plantations

Autres zonages appartenant à la typologie Corine biotopes

- 22.1 - Pièces d'eau (mares, plans d'eau, lagunes)

Repère

- Limite communale

Sources : Pays de Gâtine, NCA Environnement, IGN Scan25®, IGN BD Ortho®

nca environnement

Réalisation : NCA Environnement Mars 2016

Zones humides classées en fonction de la typologie CORINE Biotopes de niveau 1

(Sources : IGN Scan25®, IGN BD Ortho®, Pays de Gâtine, NCA environnement)

Typologie Corine biotope	Surface (ha)	Proportion (%)
3 – Landes, fruticées et prairies	39,30	78,6
4 – Forêts	5,37	10,7
5 – Tourbières et marais	0,18	0,4
8 – Terres cultivées	0,73	1,5
8 – Plantations	4,40	8,8
TOTAL	49,98	100

Synthèse des habitats observés (Code CORINE Niveau 1) et de leur proportion

De manière synthétique, la répartition des zones humides peut être analysée en fonction des habitats CORINE Biotopes. On observe un habitat majoritairement dominant sur la commune, c'est celui des **prairies/fourrés** : près de **79 %** des zones humides. Ensuite, on retrouve 11 % de zones humides boisées, 9 % de zones humides en plantations, 1 % de zones humides cultivées et moins de 1 % de zones humides type roselière.

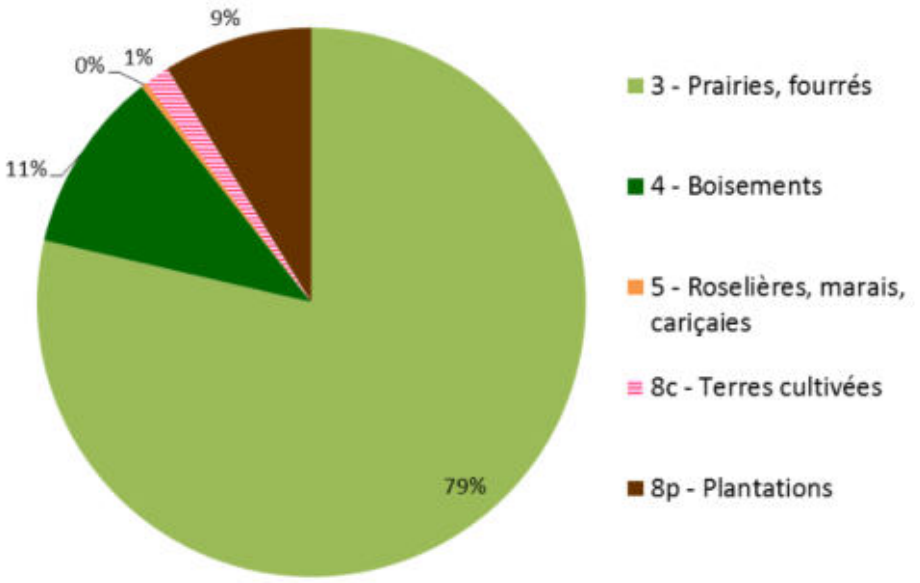

Classement des zones humides selon la typologie CORINE Biotopes de niveau 1

En affinant la description, il est possible de définir les habitats de manière plus précise. Ainsi, 24 habitats différents ont été caractérisés en zones humides sur Le Retail.

La répartition est la suivante (une couleur correspond à un niveau typologique) :

3 - PRAIRIES, FOURRES : 39,298 ha (78,6 %)

31 - Landes et fruticées

31.8 – Fourrés : 0,192 ha

31.83 - Fruticées des sols pauvres atlantiques

31.831 - Ronciers : 0,983 ha

31.87 – Clairières forestières : 0,081 ha

31.871 – Clairières herbacées : 0,456 ha

31.872 – Clairières à couvert arbustif : 0,108 ha

31.8C – Fourrés de Noisetiers : 0,202 ha

37 - Prairies humides et mégaphorbiaies

37.2 - Prairies humides eutrophes

37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques : 9,827 ha

37.217 - Prairies à Jonc diffus : 19,215 ha

37.22 - Prairies à Jonc acutiflore : 5,49 ha

37.241 – Pâtures à grands joncs : 2,35 ha

38 - Prairies mésophiles

38.1 - Pâtures mésophiles : 0,394 ha

4 - BOISEMENTS : 5,375 ha (10,7 %)

41 - Forêts caducifoliées

41.3 – Frênaies : 0,047 ha

41.37 – Frênaies sub-atlantiques : 0,487 ha

44 - Forêts riveraines, forêts et fourrés très humides

44.1 – Formation riveraine de Saules

44.31 – Forêts de Frênes et d'Aulnes des ruisselets et des sources : 1,989 ha

44.9 - Bois marécageux d'aulne, de saule et de myrte des marais

44.91 - Bois marécageux d'Aulnes : 1,264 ha

44.92 - Saussaies marécageuses : 0,83 ha

5 - TOURBIERES ET MARAIS : 0,182 ha (0,36 %)

53 - Végétation de ceinture des bords des eaux

53.4 – Bordures à Calamagrostis des eaux courantes : 0,173 ha

54.1 – Sources : 0,009 ha

8 - TERRES CULTIVEES : 0,728 ha (1,46 %)

82 - Cultures

82.1 – Champs d'un seul tenant intensément cultivé : 0,317 ha

82.2 – Cultures avec marge de végétation spontanée : 0,411 ha

8 - PLANTATIONS : 4,401 ha (8,8 %)

83 - Vergers, bosquets et plantations d'arbres

83.3 – Plantations

83.31 – Plantations de Conifères

83.311 – Plantations de Conifères indigènes : 0,234 ha

83.3112 – Plantations de Pins européens : 2,188 ha

83.32 - Plantations d'arbres feuillus

83.321 - Plantations de Peupliers : 1,979 ha

Prairies, Fourrés (Code CORINE 3)

Cette catégorie est en grande partie représentée par des prairies à Joncs diffus. Les prairies correspondent par ailleurs à l'habitat très majoritaire sur la commune (79 % des zones humides). Principalement à vocation agricole, pour le pâturage ou la fauche, ces prairies peuvent accueillir une diversité floristique importante. Toutefois, la pression du pâturage peut à l'inverse diminuer cette diversité végétale, et il n'est ainsi pas rare d'observer un nombre limité d'espèces au sein de ces milieux. Les prairies humides pâturées représentent une identité culturelle forte du bocage gâtinais. Bien souvent, le caractère humide très marqué, en particulier à proximité du réseau hydrographique, impose une gestion agricole de pâturage.

31.8 – Fourrés

Les fourrés sont des milieux où il n'y a pas de gestion humaine, souvent d'anciennes prairies abandonnées. Les groupements floristiques sont dominés par les ronces (ronciers) ou les fougères (landes à Fougère aigle).



37.2 - Prairies humides atlantiques eutrophes

Cet habitat se développe généralement en bordure des rivières et ruisseaux de plus ou moins grande importance, également en bordure de plans d'eau et sur les plateaux. Il s'agit d'un milieu herbacé dont l'évolution est bloquée par la gestion humaine (fauche ou pâturage) au stade prairial. Cet habitat se présente le plus souvent sous la forme de prairies denses, riches en diversité floristique.

Le mode de gestion des prairies humides influe directement sur la physionomie de l'habitat : lorsqu'elles sont pâturées - généralement par des bovins ou des ovins en Poitou-Charentes - le cortège végétal est moins diversifié. Les Joncs, peu appréciés par le bétail, y dominent souvent, accompagnés par un faible nombre d'espèces dont la Renoncule rampante (*Ranunculus repens*), la Renoncule flammette (*Ranunculus flammula*), la Renoncule âcre (*Ranunculus acris*), le Trèfle rampant (*Trifolium repens*) ou encore l'Oseille crépue (*Rumex crispus*). Dans certains cas, lorsque la pression du pâturage est importante, on parlera de prairies « piétinées » : la végétation y est dominée par des espèces rampantes, à recouvrement épars, avec souvent un développement de grands joncs qui forment des touffes denses plus ou moins étalées. Les prairies humides bénéficiant d'une fauche tardive sont généralement très riches en espèces, on peut y retrouver en plus des espèces déjà citées, le Lychnis fleur de coucou (*Lychnis flos-cuculi*), le Myosotis des marais (*Myosotis scorpioides*), le Gaillet des marais (*Galium palustre*), ou encore le Vulpin genouillé (*Alopecurus geniculatus*).

Sur la commune, quatre types de prairies humides ont été observées :

- les prairies humides atlantiques à subatlantiques,
- les prairies à Jonc diffus, dominées par *Juncus effusus*,
- les prairies à Jonc acutiflore, dominées par *Juncus acutiflorus*,
- les pâtures à grands joncs.



Prairie à Jonc diffus



Prairie à Jonc acutiflore

38.1 - Prairies mésophiles

Ces prairies sont constituées principalement d'espèces mésophiles, c'est-à-dire non caractéristiques de zone humide. Sur ces milieux, c'est donc le critère pédologique qui a permis la délimitation d'une zone humide. Ces prairies sont exploitées pour le pâturage et/ou pour la fauche. La richesse floristique est directement dépendante de la gestion agricole : si les prairies sont permanentes, la diversité floristique peut être très intéressante, c'est moins le cas si la prairie est temporaire ou avec une végétation semée (Ray-grass par exemple). Ces prairies sont constitutives du bocage, et sont caractéristiques des paysages gâtinais.



Boisements (Code CORINE 4)

Les boisements « spontanés » sont à différencier des boisements « anthropiques », issus de la plantation d'essences bien souvent exogènes.

41.3 - Frênaies

Bois planté ou non, dominés par le Frêne commun (*Fraxinus excelsior*), souvent en association avec le Chêne pédonculé (*Quercus robur*). Cet habitat n'est pas typique des zones humides mais se retrouve aisément sur des sols frais. C'est le critère pédologique qui a permis la délimitation de la zone humide. Sur la commune, il s'agit avant tout d'un stade de repousse lié à une déprise agricole.



Frênaie spontanée



Frênaie plantée

44.3 - Bois de Frênes et d'Aulnes

Ces forêts se retrouvent en bordure de cours d'eau et subissent des inondations périodiques. Cependant, lors des basses eaux, les sols sont bien drainés et aérés. La différence avec les bois marécageux résulte de la présence d'essences ne pouvant croitre sur des sols engorgés en permanence.



44.9 – Aulnaies et Saussaies marécageuses

Ces boisements très humides se développent dans les bas-marais et sur les terrasses alluviales, sur des sols marécageux, gorgés d'eau pour la plus grande partie de l'année. L'Aulne glutineux et les Saules peuvent être accompagnées d'espèces basses comme la Lathrée clandestine (*Lathraea clandestina*), la Reine des prés (*Filipendula ulmaria*), l'Iris faux-acore (*Iris pseudacorus*) ou encore la Menthe aquatique (*Mentha aquatica*). Ces habitats sont très intéressants, tant pour les espèces animales et végétales, que pour les fonctionnalités hydrologiques qu'ils assurent.



Aulnaie



Saulaie

Roselières, tourbières et marais (Code CORINE 5)

53.4 - Bordures à Calamagrostis des eaux courantes

Habitat très localisé, présent le long d'un écoulement lent, riche en Glycérie flottante (*Glyceria fluitans*).



54.1 – Source

Sources jaillissantes, submergées ou en suintements, et leurs communautés étroitement associées, dont la composition dépend des conditions microclimatiques et hydrologiques particulières engendrées par la source. Sur le Retail, la zone humide classée en source est boisée, une plante déterminante en Deux-Sèvres y a été retrouvée : la Dorine à feuilles opposées (*Chrysosplenium oppositifolium*), typique des zones de suintements.



Terres agricoles et paysages artificiels (Code CORINE 8)

Cette catégorie regroupe un ensemble d'habitats à niveau plus ou moins important d'anthropisation. On y retrouve les milieux à caractère « semi-naturel », représentés par les terres agricoles, qui comprennent à la fois les terres cultivées (8c) et les plantations (8p).

Il est à noter que le caractère « semi-naturel » des terres agricoles reste une dénomination abstraite, chaque milieu étant différent dans son degré de perturbation et d'éloignement d'un habitat «naturel». En revanche, l'anthropisation de ces milieux est une variable commune.

L'artificialisation des habitats explique l'absence, voire la faible représentativité des espèces végétales hygrophiles. La caractérisation et la délimitation de ces milieux passe ainsi nécessairement par le critère pédologique.

82.1 – Champs cultivés

Les terres cultivées représentent moins de 2% des zones humides inventoriées (trois parcelles). Cet habitat correspond aux parcelles cultivées (labour, semis, cultures en place…), majoritairement de céréales. Certaines zones humides permettent la mise en place de cultures, notamment celle du maïs. Le travail du sol altère les fonctionnalités de la zone humide.



83.32 - Plantations

Les plantations de Peupliers cultivars représentent presque 9 % des zones humides communales. Elles sont localisées aux abords du réseau hydrographique et des plans d'eau. Ces plantations sont composées d'une variété de Peuplier, dénommée *Populus x canadensis*. L'âge et l'entretien des différentes plantations varient suivant les parcelles, la majorité des peupleraies subissant une fauche ou un broyage à l'année. Sur quelques parcelles, le stade avancé de la peupleraie et l'absence de gestion sylvicole, permettent le développement de certaines espèces hygrophiles, comme par exemple le Jonc diffus (*Juncus effusus*), la Menthe aquatique (*Mentha aquatica*) ou la Reine des prés (*Filipendula ulmaria*).





La cartographie des zones humides de la commune suivant la typologie CORINE Biotopes est présentée en page suivante. Le niveau typologique attribué se veut le plus précis possible.

Pays de Gâtine Parthenay www.gatine.org

Inventaire (délimitation et caractérisation) des zones humides, du réseau hydrographique et des pièces d'eau des communes du Pays de Gâtine

LE RETAIL (79226)

Cartographie des zones humides, des pièces d'eau et du réseau hydrographique

Légende

Classement des zones humides selon la typologie CORINE biotopes

- 31.8 - Fourrés
- 31.831 - Ronciers
- 31.87 - Clairières forestières
- 31.871 - Clairières herbacées
- 31.872 - Clairières à couvert arbustif
- 31.8C - Fourrés de Noisetiers
- 37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc acutiflore
- 37.241 - Pâtures à grands joncs
- 38.1 - Prairies mésophiles
- 41.3 - Frênaies
- 41.37 - Frênaies subatlantiques
- 44.1 - Formations riveraines de saules
- 44.31 - Forêts de Frênes et d'Aulnes des ruisselets et des sources
- 44.91 - Bois d'Aulnes marécageux
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.4 - Bordures à Calamagrostis des eaux courantes
- 54.1 - Sources
- 82.1 - Terres cultivées
- 82.2 - Culture avec marge de végétation spontannée
- 83.311 - Plantations de conifères indigènes
- 83.3112 - Plantations de Pins européens
- 83.321 - Peupleraies

Autres zonages

- Pièces d'eau (mares, plans d'eau, lagunes)
- Zones non humides à sol hydromorphe
- Zones non prospectées

Repère

- Limite communale

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal (IGN)
- Réseau hydrographique complémentaire issu des observations de terrain, tous confondus (fossés, écoulements, etc)

Sources : Pays de Gâtine, NCA Environnement, IGN Scan25®, IGN BD Ortho®

nca environnement

Réalisation : NCA Environnement Mars 2016

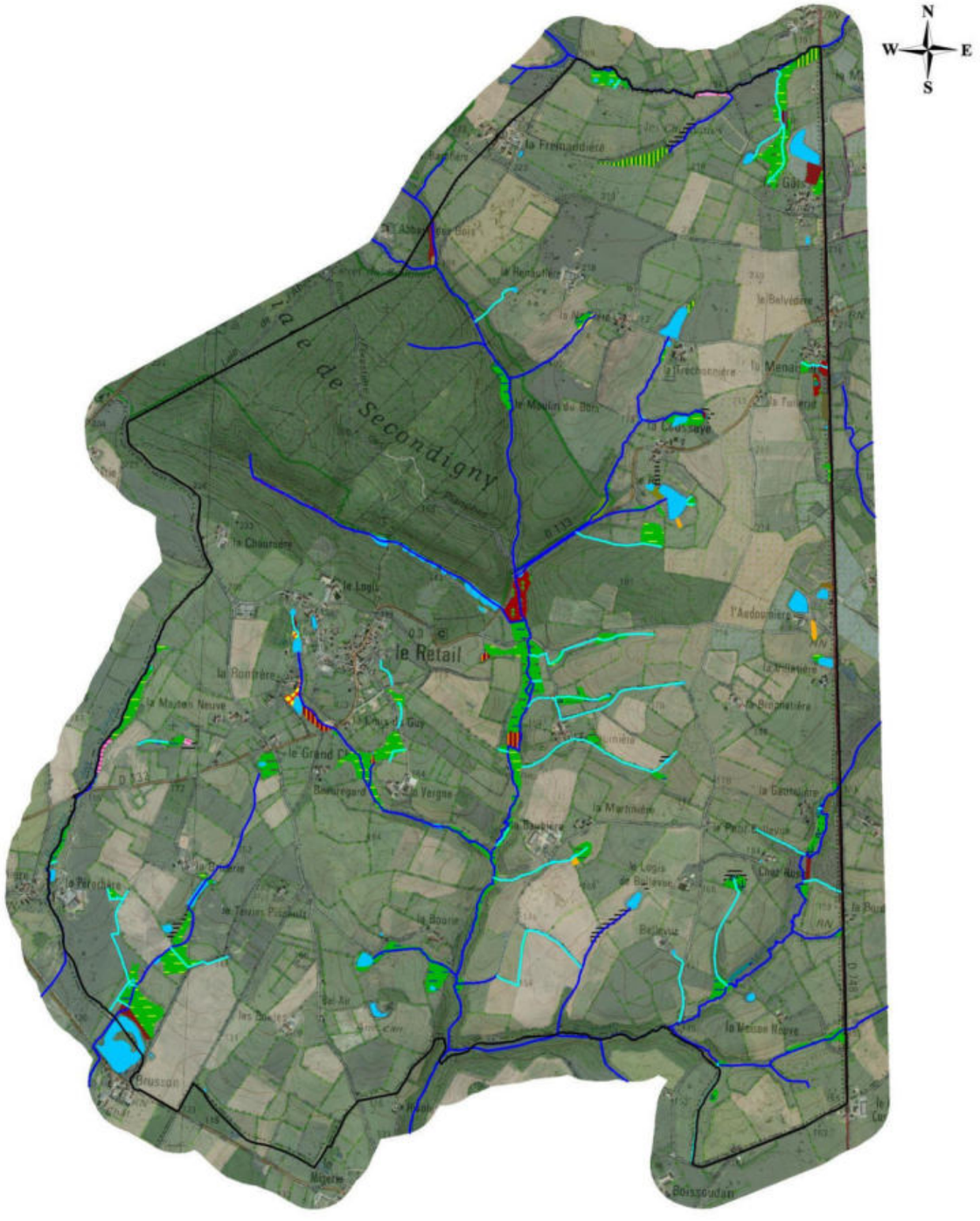

Cartographie des zones humides, classées selon la typologie CORINE Biotopes

(Sources : IGN Scan25®, IGN BD Ortho®, Pays de Gâtine, NCA environnement)

2.4. FONCTIONS DES ZONES HUMIDES

Les zones humides inventoriées présentent diverses fonctionnalités et aptitudes. L'état de conservation est variable selon l'occupation du sol. La majorité des zones humides de la commune sont représentées par des prairies en bon état de conservation. On observe sur Le Retail peu d'habitats dégradés tels que des terres cultivées ou des peupleraies, ces zones représentant des superficies relativement faibles sur l'ensemble de la commune (10 %).

Le constat des fonctionnalités varie selon les habitats :

- Les **prairies humides**, représentant la plus grande surface, sont des **zones riches** notamment par le maintien d'une végétation caractéristique. L'entretien de ces prairies par le pâturage est essentiel à leur maintien car il limite la fermeture du milieu. La végétation permet également d'assurer des **fonctionnalités hydrauliques et épuratrices**.
  - Régulation naturelle des crues (plaine d'inondation) ;
  - Protection contre l'érosion ;
  - Stockage des eaux de surface, recharge des nappes, soutien d'étiage fort.
  - Interception des matières en suspension et des matières polluantes ;
  - Régulation des nutriments.

- Les **boisements** de la commune possèdent un cortège floristique présentant un **intérêt biologique** intéressant (pas forcément dominé par les espèces hygrophiles) avec différentes strates de végétation (herbacée, arbustive et arborée). La végétation permet également d'assurer des **fonctionnalités hydrauliques**.
  - Régulation naturelle des crues (plaine d'inondation) ;
  - Protection contre l'érosion ;
  - Maintien des berges pour les boisements alluviaux ;
  - Stockage des eaux de surface, recharge des nappes, soutien d'étiage.

- Les **zones humides cultivées** ont perdu toute fonctionnalité biologique par l'absence de végétation hygrophile. Elles conservent uniquement des **fonctions hydrauliques limitées** :
  - Régulation naturelle des crues (plaine d'inondation) ;
  - Protection contre l'érosion (faible sans végétation) ;
  - Stockage des eaux de surface, recharge des nappes, soutien d'étiage limité.

Aux fonctions hydrauliques et biologiques vient s'ajouter un rôle d'épuration des eaux, d'autant plus important au regard du contexte essentiellement agricole de la commune. Les boisements et zones humides rivulaires participent ainsi à cette épuration, en limitant les transferts vers le réseau hydrographique.



Vallée du Gatineau – Le Retail

34 espèces floristiques caractéristiques de zones humides ont été observées sur la commune (cf. Annexe 7). La période d'inventaire (février) ne permet pas d'être exhaustif dans les relevés mais une certaine variété d'habitats a pu être observée et les données naturalistes de Deux-Sèvres-Nature-Environnement (DSNE) renseignent des espèces patrimoniales sur la commune.

Espèces patrimoniales :

Forêt de Secondigny – L'Abbaye aux bois

Trois espèces déterminantes 79

- ✓ *Chrysosplenium oppositifolium* (suintements humides, sources)
- ✓ *Veronica montana* (bois humides, allées forestières)
- ✓ *Cardamine bulbifera* (bois et lisières ombragées) - **protégée en Poitou-Charentes**

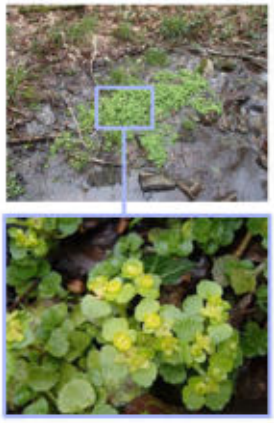

Dorine à feuilles opposées

Forêt de Secondigny – Le Moulin du bois

Une espèce patrimoniale

- ✓ *Equisetum x litorale* = hybride entre *E. arvense* et *E. fluviatile* (zones humides, fossés)

La Menaisière

Une espèce patrimoniale

- ✓ *Chrysosplenium oppositifolium*

Concernant la faune, des espèces comme les amphibiens sont intéressants à prendre en compte dans ce cadre d'étude car il s'agit d'un groupe intimement lié aux zones humides. De plus, ils bénéficient tous d'une protection nationale et européenne, plus ou moins forte selon les espèces considérées. Par conséquent, la présence d'amphibiens ajoute une valeur biologique à ces milieux. La période de prospection (décembre) n'a pas été favorable à l'observation d'individus.

Cependant, des habitats semblent favorables aux **amphibiens** et aux **odonates** (libellules). En effet, les paysages bocagers de la commune, associés à la présence de mares, offrent des sites de reproduction, d'alimentation et de repos pour ces espèces. La végétation aquatique et celle des prairies annexes sont également favorables à ces espèces.

2.5. ENJEUX

De par leurs fonctions et leurs intérêts à l'échelle de la commune et du bassin versant, il est important de préserver ces zones humides et de les intégrer dans les documents d'urbanisme.

Il n'existe pas à ce jour de modalités de définition des zones humides à enjeu. Ces travaux de hiérarchisation pourront être menés ultérieurement par le Préfet des Deux-Sèvres ou la Commission locale de l'eau, afin de définir d'éventuels nouveaux zonages réglementaires : les **ZHIEP** (zone humide d'intérêt environnemental particulier) et les **ZSGE** (zone stratégique pour la gestion de l'eau). En fonction des enjeux locaux, les critères d'analyse utilisés pourront être sensiblement différents.

De manière générale, les zones humides en bordure de cours d'eau ou tête de bassin présenteront un enjeu plutôt fort, compte tenu des fonctionnalités hydrauliques, voire épuratrices, qu'elles peuvent assurer. Les terres cultivées et les plantations présenteront un enjeu plus faible en raison de leur fonctionnalité biologique très limitées. Les zones humides de plateau et déconnectées de tout cours d'eau seront également moins intéressantes.

Il faut toutefois faire attention aux outils de hiérarchisation proposés, qui prennent avant tout en compte des critères d'analyse qui leur sont propres ! Les zones humides dont l'enjeu de conservation est considéré « faible » (par exemple sur un critère de fonctionnalité biologique) ne sont pas pour autant dépourvues d'intérêts (fonctions hydrauliques…).

CHAPITRE 5

CONCLUSION

1. BILAN DE L'INVENTAIRE

1.1. BILAN DES RESULTATS

Les résultats de l'inventaire, réalisé conformément aux « modalités » validées par la CLE du SAGE Thouet, ainsi qu'aux critères de définition des zones humides de l'Arrêté interministériel du 24 juin 2008, modifié le 1er octobre 2009, établissent que :

- La **surface en zones humides** est de **49,984 ha**, soit environ **3,48 %** de la surface communale totale ;
- **79 %** des zones humides répertoriées sont des **prairies/fourrés**. Ces habitats offrent un intérêt biologique important ;
- Les zones humides inventoriées présentent des fonctionnalités hydrauliques, épuratrices et biologiques variables selon les habitats considérés ;
- **34 espèces indicatrices** de zones humides ont été identifiées lors des prospections (février) ;
- **79 mares et plans d'eau** ont été inventoriés, pour une surface de 13,466 ha ;

1.2. BILAN DE LA DEMARCHE

L'inventaire des zones humides sur la commune de Le Retail s'est déroulé dans de bonnes conditions et la démarche définie par les SAGE Thouet et Sèvre Niortaise Marais Poitevin, a bien été respectée.

Afin de mobiliser le savoir local et de sensibiliser les acteurs de la commune, une démarche de **concertation** a été instaurée. Au total, le groupe d'acteurs locaux s'est réuni à trois reprises, avant et après la phase terrain, et a participé au bon déroulement de l'étude. Les propriétaires ou exploitants voulant suivre les ingénieurs sur le terrain ont été contactés et ont pu constater la délimitation des zones humides sur leurs parcelles. Les exploitants se sont d'ailleurs bien mobilisés.

La période de prospection de terrain se déroulant en février n'a pas été favorable à l'identification exhaustive des espèces végétales et de la faune. Toutefois, un certain nombre d'espèces végétales ont pu être identifiées, dont certaines déterminantes en Deux-Sèvres. L'inventaire se basant sur les critères de caractérisation de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié, de nombreux sondages pédologiques à la tarière ont été réalisés afin de délimiter au mieux les zones humides.

Les investigations ont couvert l'ensemble des zones définies lors des réunions de pré-inventaire. Certaines zones non pré-localisées ont aussi fait l'objet d'une vérification de terrain afin d'affiner les résultats de l'inventaire.

2. SUITE A DONNER

Cet inventaire permettra à la commune de Le Retail d'avoir une meilleure connaissance des zones humides présentes sur son territoire, la finalité étant de conserver et de favoriser l'état humide des habitats répertoriés.

Selon les modalités d'inventaire, le rendu complet de l'étude se fait sous format papier et informatique, il comprend les documents suivants :

→ Format papier

- Le présent rapport final ;
- L'Atlas cartographique imprimé à l'échelle 1/7000ème en format A3 ;
- Une carte des zones humides inventoriées identifiées par le Code CORINE Biotopes de niveau 1, imprimé au format poster A0 ;

→ Format informatique (DVD-Rom)

- Le rapport final de l'étude (format word et pdf) ;
- L'Atlas cartographique au 1/7000ème (format .mxd et pdf) ;
- La base de données Gwern complétée ;
- La couche SIG polygone au format shape des zones humides ;
- La couche SIG polyligne au format shape du réseau hydrographique ;
- La couche SIG point au format shape des sondages pédologiques ;
- La couche SIG point au format shape des observations complémentaires ;

Les différents objectifs et continuités du présent inventaire des zones humides sont les suivants :

- Intégration aux documents du SAGE pour une gestion à l'échelle du bassin versant ;
- Délimitation des ZHIEP et ZSGE ;
- Intégration dans les documents d'urbanisme (PLU, carte communale…) ;
- Application de la nomenclature EAU (projet IOTA) ;

L'intégration de la présente étude dans les documents d'urbanisme constitue un nouvel élément dont il faut désormais tenir compte pour les différents projets de développement local. Il faudra également prendre en compte les zones « fonctionnelles » au regard de l'eau, qui ne sont pas forcément « zones humides » : remontées de nappes, inondations, etc.

ANNEXES

- ANNEXE N°1 : Constitution du groupe d'acteurs délibéré par le Conseil municipal ;

- ANNEXE N°2 : Compte-rendu de la réunion de présentation au groupe d'acteurs locaux du 13 janvier 2016 ;

- ANNEXE N°3 : Compte-rendu de la réunion de terrain avec le groupe d'acteurs locaux du 20 janvier 2016 ;

- ANNEXE N°4 : Compte-rendu de la réunion d'information auprès des exploitants et propriétaires de la commune, du 27 janvier 2016 ;

- ANNEXE N°5 : Compte-rendu de la réunion de restitution provisoire au groupe d'acteurs locaux du 10 mars 2016 ;

- ANNEXE N°6 : Compte-rendu du conseil municipal du 17 mars 2016 ;

- ANNEXE N°7 : Flore observée sur la commune de Le Retail lors de la campagne de terrain (février) ;

- ANNEXE N°8 : Délibération du Conseil municipal pour validation de l'inventaire.

ANNEXE 1

Délibération du conseil municipal validant la liste du groupe d'acteurs locaux

COMMUNE DE LE RETAIL
79130
tél : 05 49 63 72 62

Délibération du Conseil Municipal
Séance du 14 décembre 2015

Délibération : 050-14/12-2015

Nombre de conseillers en exercice : 11 - Présents : 10 - Votants : 10

Date de convocation du Conseil Municipal : 30 novembre 2015

L'an deux mil quinze, le quatorze décembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Michel SOUCHET, 1er adjoint ;

Présents : Mesdames Henriette BEAUDET, M.Noëlle BEAUDET, Véronique GILBERT, Patricia ROLAND
Messieurs Philippe BOUCHET, Damien DAVIGNON, Rémy NEAU, André RAGON, David ROWE, Michel SOUCHET
Absent : Arnaud POIRAULT

Secrétaire de séance : Philippe BOUCHET

OBJET : INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES – GROUPE D'ACTEURS LOCAUX – DÉSIGNATION DES MEMBRES

Par délibération du 2 juin 2014, la commune s'est engagée à la réalisation de l'inventaire des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau sur son territoire. Dans le cadre de cette démarche, la commune de le RETAIL, doit mettre en place un groupe d'acteurs locaux de 15 personnes environ chargé d'accompagner la démarche dudit inventaire, réalisé par le cabinet d'études NCA Environnement.

La composition du groupe d'acteurs locaux est la suivante :

- un ou plusieurs élus dont le maire (ou son représentant),
- plusieurs exploitants agricoles locaux (et/ou exploitants forestiers)
- un élu du Syndicat de rivière (quand il existe),
- un habitant ayant connaissance de l'avant-remembrement
- un représentant ...
  - d'une association de chasse,
  - d'une association de pêche,
  - d'une association de protection de la nature,
  - d'une association de randonneurs,
  - de la propriété foncière,
  - de chaque SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) concerné par le territoire communal,
  - de l'ONEMA (Office National de l'Eaux et des Milieux Aquatiques
  - de la DDT (Direction Départementale des Territoires)

Il est à noter que peuvent être conviés à ce groupe de travail tous les acteurs locaux ou instances extérieures ayant un rôle, une connaissance ou un intérêt lié aux zones humides et aux cours d'eau.

Après en avoir délibéré, sur proposition de Madame Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne comme membres du groupe d'acteurs locaux pour l'inventaire des zones humides :

- *Véronique GILBERT* maire

- *Henriette BEAUDET*, élue
- *Michel SOUCHET*, élu
- *Henriette BEAUDET*, élue Syndicat de rivière SMVT
- *André RAGON*, agriculteur et élu
- *Christian BARRIBAUD*, *Rodrigue LIAUD*, *Patrice CHARRIER*, agriculteurs/*Sébastien PIGEAU*, *François BEAUDET*, Francis *DELIGNE*, J.Jacques *MORIN*, Stéphane *BERNARD*, Pascal *ROBERT*, agriculteurs demeurant hors commune
- *Henriette BEAUDET*, ancien ayant la mémoire de l'avant remembrement
- *Michel BONNESSE*, représentant de Deux-Sèvres Nature environnement
- *Bernard PIGEAU*, chasseur
- *Gilles GAZEAU*, président de chasse de la commune du Retail
- *Gilles GAZEAU*, pêcheur
- *Francine LEMASSON*, propriétaire foncier
- la Marouette, association de randonneurs
- un représentant du SAGE Sèvres Niortaise Vendée
- un représentant de l'ONEMA 79
- un représentant du SAGE Thouet
- un représentant de la Direction Départementale des Territoires
- un représentant du SMVT

En Mairie, le 17 décembre 2015
Pour Le Maire, Michel SOUCHET
1er adjoint

MAIRIE DE LE RETAIL 79130 (Deux-Sèvres)

Certifié exécutoire
Publié ou notifié
Le 17 decembre 2015
P Le Maire, Michel Souchet
1er adjoint

MAIRIE DE LE RETAIL 79130 (Deux-Sèvres)

ANNEXE 2

Compte-rendu de la réunion de présentation au groupe d'acteurs locaux du 13 janvier 2016

NCA Environnement
11 Allée Jean Monnet
86170 Neuville-de-Poitou
Tél. 05 49 00 43 20
Fax 05 49 00 43 30
Email : accueil@nca-env.fr
www.nca-env.fr
www.nca-methanisation.fr

Études et conseils en environnement
Assainissement collectif
Assainissement non collectif
Maîtrise d'œuvre
Protection des eaux
Hydraulique fluviale
Environnement et agriculture
Méthanisation
Gestion des milieux
Démarche d'insertion écologique
Inventaire faune et flore
Environnement et aménagement

INVENTAIRE (DELIMITATION ET CARACTERISATION) DES ZONES HUMIDES, DU RESEAU HYDROGRAPHIQUE ET DES PLANS D'EAU

COMMUNE DE LE RETAIL (79226)

Inventaire dans le cadre d'un groupement de 28 communes du Pays de Gâtine

Compte-rendu

1ère réunion avec le Groupe d'acteurs locaux : réunion de lancement

13 janvier 2016 à 14h30

Objet **:**

I. Présentation de la démarche d'inventaire des zones humides
II. Présentation de la pré-localisation des zones humides
III. Etablissement de la carte de pré-inventaire

Première entreprise française à avoir obtenu en avril 2011 l'AFAQ 26000 et en janvier 2012 la labellisation LUCIE pour son engagement dans la RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) et le développement durable.

SAS au capital de 110 000 e
N° identification :
343 460 622 RCS Poitiers
APE : 7112B
N° TVA : FR 57 343 460 622

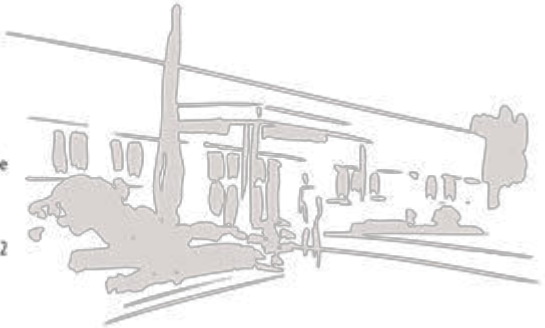

Sommaire

Participants à la réunion 1
I. Introduction 2
Cadre juridique de l'inventaire 3
Définition d'une zone humide 4
Localisation des zones humides 5
Types de zones humides 5
Fonctionnalités des zones humides 5
Inventaire des zones humides 7
Démarche de concertation et de communication 7
Planning 7
Méthodologie d'inventaire 8
II. Atlas de pré-localisation : analyse planche par planche 14
III. Discussion/questions posées durant la concertation 11
Bilan de la réunion 25
Suite de la démarche d'inventaire 25

Participants à la réunion

Intervenants extérieurs	
NCA Environnement	Mme TONDEUX Laetitia
NCA Environnement	M. VINET Pierre
Pays de Gâtine	Mme BEVILLON Camille
SAGE Sèvre Niortaise Marais Poitevin	Mme THEUNISSEN Laure
SAGE Thouet	M. PACAUD Alexis
Membres du groupe d'acteurs locaux	
Deux-Sèvres Nature Environnement	M. BONNESSEE Michel
Adjoint de Le Retail	M. SOUCHET Michel
Adjointe de Le Retail	Mme BEAUDET Henriette
Adjoint / Exploitant agricole	M. RAGON André
Exploitant agricole	M. BERNARD Stéphane
Exploitant agricole	M. CHARRIER Patrice
Exploitant agricole	M. LIAUD Rodrigue
Exploitant agricole	M. BARRIBAUD Christian
Association de Randonnée pédestre « la Marouette Gâtinaise »	M. CHARRIER Jean-Noël
Président de chasse de le Retail / Représentant de la pêche	M. GAZEAU Gilles

La composition du groupe d'acteurs a été validée par délibération du Conseil municipal, en date du 17 décembre 2015.

I. Présentation de la démarche d'inventaire des zones humides

1. Introduction

La réunion s'est déroulée à 14h30, le 13 janvier 2016, à la mairie de Le Retail.

L'objectif étant, dans un premier temps, d'exposer la démarche générale d'inventaire des zones humides, notamment les critères de délimitation.

Dans un second temps, le but est de présenter les différents outils de pré-localisation des zones humides aux membres du groupe d'acteurs : géologie, pédologie, remontée de nappe, prélocalisations.

Enfin, un travail sur carte est demandé aux acteurs locaux. Il vise à recueillir un maximum de données concernant la dynamique de l'eau sur la commune (sources, fontaines, lavoirs, puits, zones d'engorgements, zones inondables, écoulements, drainages, etc.) et de discuter des zones prélocalisées (zones humides avérées, zones humides potentielles, zones non humides).

M. SOUCHET, 1er adjoint en charge du suivi de l'inventaire sur la commune excuse Mme le Maire, indisponible pour raison professionnelle. Il explique que l'inventaire a pour objectif d'identifier les zones humides sur le territoire communal, et qu'il s'inscrit dans un contexte plus large porté par le Pays de Gâtine. Mme BEVILLON précise qu'un premier groupement de 47 communes a été finalisé entre 2012 et 2014, et que le Pays porte un nouveau groupement de 28 communes, démarré en fin d'année 2015.

Un tour de table est effectué, puis Mme TONDEUX démarre sa présentation.

.

2. Cadre juridique de l'inventaire

Le cadre juridique de cet inventaire est fixé par différentes réglementations :

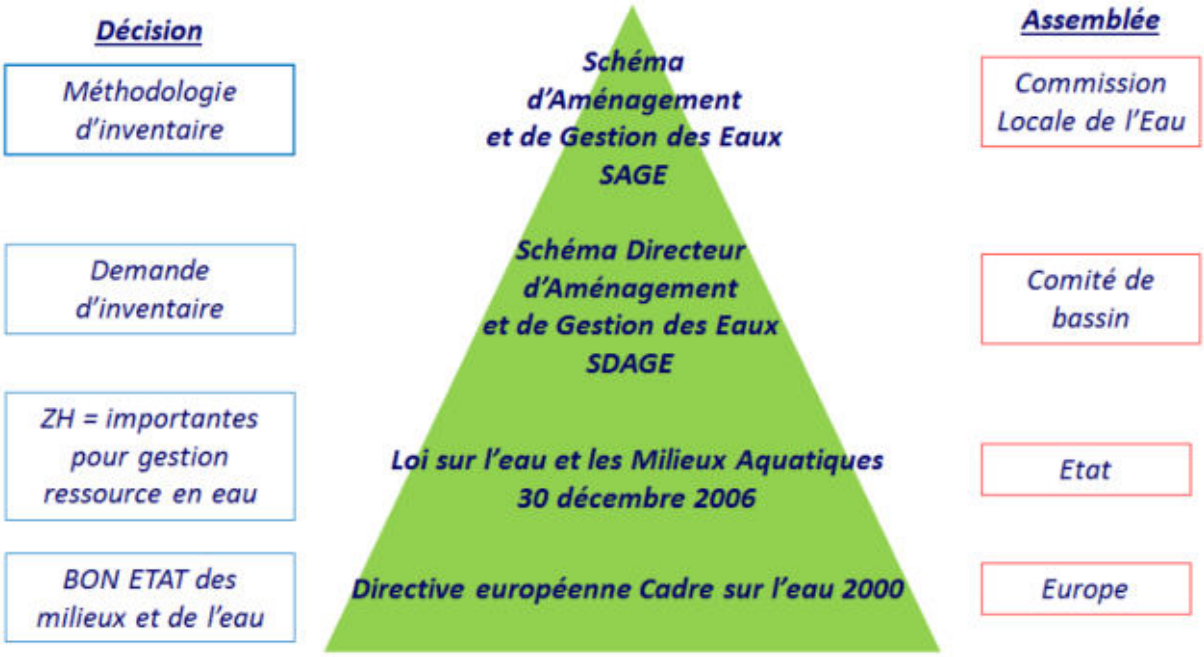

Source du schéma : IIBSN

La Directive Cadre sur l'Eau du 23 octobre 2000, fixe l'objectif d'atteindre un bon état des cours d'eau européens d'ici 2015.

La loi sur l'eau du 3 janvier 1992 modifiée en 2006 a pour fondement la gestion collective de l'eau et des milieux aquatiques, qui constituent un patrimoine fragile et commun à tous. Les zones humides y sont identifiées comme des espaces contribuant à la gestion équilibrée de la ressource ;

Le SDAGE Loire Bretagne 2016-2021, adopté le 4 novembre 2015 par le comité de bassin, prévoit, dans l'un de ses quatorze objectifs principaux, la sauvegarde et la mise en valeur des zones humides, principe mis en œuvre au niveau des SAGE. Le SDAGE Loire Bretagne prévoit d'atteindre 61% des eaux en bon état d'ici 2021. Aujourd'hui, seulement 26% des cours d'eau ont un bon état écologique sur le bassin Loire Bretagne.

La loi sur le développement des territoires ruraux de 2005 pose le principe que la préservation et la gestion durable des zones humides sont d'intérêt général.

La commune de Le Retail est située sur le territoire de deux SAGE : le **SAGE Sèvre Niortaise Marais Poitevin** et le **SAGE Thouet**.

La méthodologie d'inventaire des zones humides est définie par le SAGE sur son territoire. Lorsque la commune est concernée par deux SAGE, c'est la méthodologie la plus poussée qui est appliquée, en l'occurrence celle du SAGE Sèvre Niortaise Marais Poitevin.

La présente étude s'intègre dans un groupement de 28 communes du Pays de Gâtine, 5 SAGE sont concernés au total.

3. Définition d'une zone humide

La définition d'une zone humide est donnée par le code de l'environnement (art. L.211-1). Ainsi, les zones humides sont définies comme "des terrains exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre, de façon permanente ou temporaire, et la végétation quand elle existe, est dominée par des plantes hygrophiles pendant une partie de l'année".

Trois critères permettent de déterminer et de délimiter une zone humide :

- La présence de végétation hygrophile ;
- L'hydromorphie des sols ;
- L'hydrologie, ou présence d'eau (une indication à prendre « avec des pincettes » notamment en période de fortes précipitations).

Les critères « flore » et « pédologie » sont définis de manière précise par un arrêté ministériel datant du 24 juin 2008.

Le schéma suivant permet de représenter l'étendue des milieux répondant à la définition de « zones humides » :



Mme TONDEUX souligne la confusion trop souvent faite entre zone humide et zone inondable. En effet la zone inondable présente souvent le caractère exceptionnel d'une crue, ponctuelle dans le temps. Alors qu'une zone humide est engorgée, si ce n'est tout au long de l'année, au moins en période hivernale et de manière récurrente, pour qu'une végétation ou un sol caractéristique s'y développe. M. VINET ajoute qu'il arrive que des zones inondables, même en bordure directe de cours d'eau, ne présentent pas des critères permettant de les classer en zones humides, l'engorgement étant trop ponctuel.

4. Localisation des zones humides

Il existe une diversité de zones humides mais le moteur reste la présence d'eau de manière temporaire à prolongée. Ainsi, dès lors que les conditions nécessaires sont réunies, il est possible d'observer des zones humides partout où le contexte leur est favorable. On observe donc des zones humides de plateau, de tête de vallon, de bordure de cours d'eau ou de plaine alluviale.

5. Types de zones humides

Les zones humides recouvrent une diversité de milieux. On peut citer :

- les roselières,
- les prairies humides,
- les bordures de mares,
- les boisements humides,
- les terres labourées,
- les peupleraies…

Les zones humides dites «dégradées», comme les terres agricoles et les paysages artificialisés (peupleraies…) peuvent présenter au moins un des critères d'identification des zones humides, notamment la présence de sols hydromorphes. Ces secteurs seront donc également identifiés.

6. Fonctionnalités des zones humides

De cette diversité de types de zones humides, découle une diversité de fonctions, desquelles l'Homme tire des bénéfices, nommés « services rendus » :

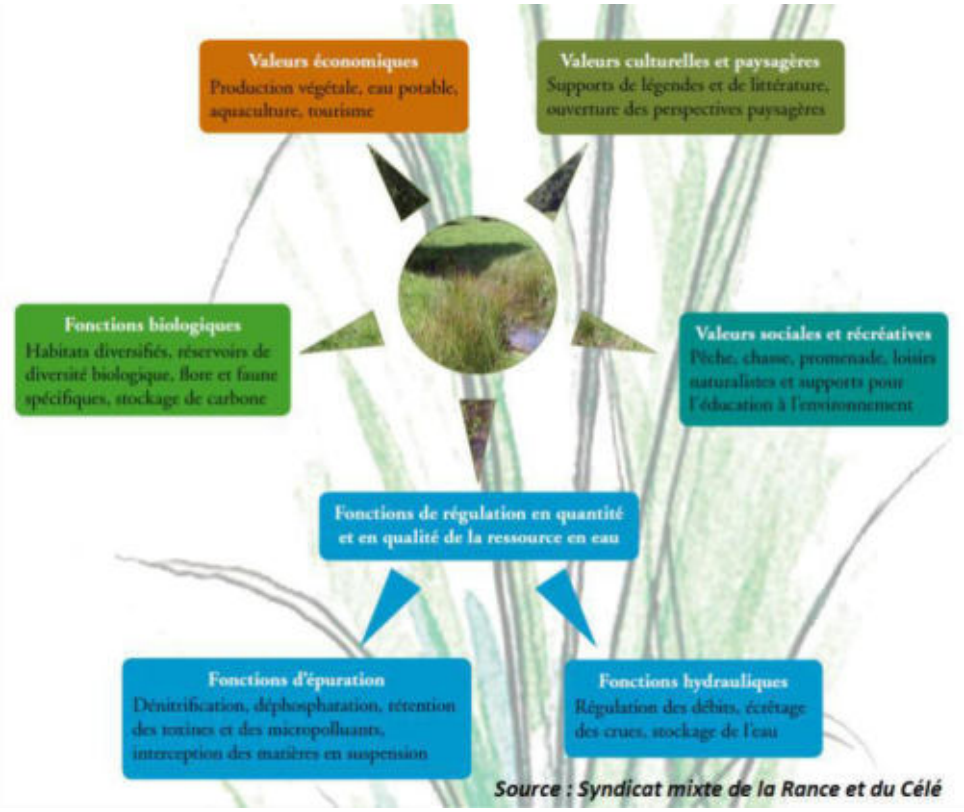

Source : Syndicat mixte de la Rance et du Célé

FONCTIONS BIOGEOCHIMIQUES : EPURATION DES EAUX

Les zones humides agissent comme des zones tampon : elles ralentissent les écoulements de surface et favorisent la sédimentation et le stockage des matières présentes dans les eaux et des polluants qui y sont associés. Certaines de ces substances pourront être absorbées par la végétation et d'autres pourront être stockées et/ou dégradées (au moins en partie) par voie bactérienne.

Les zones humides contribuent donc à l'épuration des eaux et à l'élimination/stockage des nitrates, phosphates, produits phytosanitaires, matières en suspensions…

Elles contribuent ainsi au maintien de la qualité de l'eau rejoignant les cours d'eau ou les nappes. Ce processus naturel peut en partie se substituer à la création d'une station d'épuration.

FONCTIONS HYDROLOGIQUES

Les zones humides sont aussi de véritables « éponges naturelles ». Lors d'évènements pluvieux importants, elles vont capter une grande partie des eaux et ainsi réduire la zone d'expansion de crue. Elles vont ainsi minimiser la gravité des phénomènes d'inondation.

L'eau stockée va ensuite être restituée progressivement tout au long de l'année. Les zones humides participent donc à la recharge des nappes ainsi qu'au soutien d'étiage l'été, ce qui est indispensable au maintien de la vie aquatique.

FONCTIONS ECOLOGIQUES

Les zones humides peuvent constituer des réservoirs d'espèces faunistiques et floristiques parfois rares et menacées (30% des espèces végétales remarquables y sont attribuées).

Elles sont indispensables pour l'hivernage, la migration et la reproduction de nombreux oiseaux (50% des espèces d'oiseaux y sont liés) et pour de nombreuses autres espèces faunistiques (amphibiens, reproductions des poissons et crustacés, mollusques, insectes…).

VALEURS SOCIO-ECONOMIQUES ET CULTURELLES

Les zones humides présentent également des intérêts socio-économiques et culturels importants tels que :

- la pêche,
- la chasse,
- la culture maraîchère,
- le pâturage,
- la fauche,
- la populiculture,
- les randonnées,
- les loisirs nautiques,
- les observatoires pour la biodiversité…

Rappelons que ces milieux sont dans la majorité des cas exploités, et par conséquent possèdent une dimension socio-économique non négligeable.

7. Inventaire des zones humides

L'inventaire est destiné à mieux connaître les zones humides du territoire, il s'agit bien d'un inventaire de connaissance qui ne constitue pas un inventaire au titre de la Police de l'eau. Il consiste à localiser, caractériser et mieux comprendre le fonctionnement des zones humides compte-tenu de leur rôle au sein du bassin versant. Une meilleure connaissance des zones humides constitue ainsi un élément incontournable pour répondre aux enjeux du SAGE concernant la gestion de la ressource en eau, tant sur le plan qualitatif que quantitatif.

Mme TONDEUX précise qu'outre les zones humides, différents éléments tels que les mares et plans d'eau, ainsi que le réseau hydrographique seront inventoriés car ces milieux sont étroitement liés aux zones humides.

8. Démarche de concertation et de communication

La concertation et la communication sont essentielles durant toute la démarche d'inventaire, les acteurs locaux étant les actuels gestionnaires des zones humides. Du fait de leur connaissance du territoire, ils constituent une source d'information essentielle sur les zones humides à l'échelle communale.

9. Planning prévisionnel

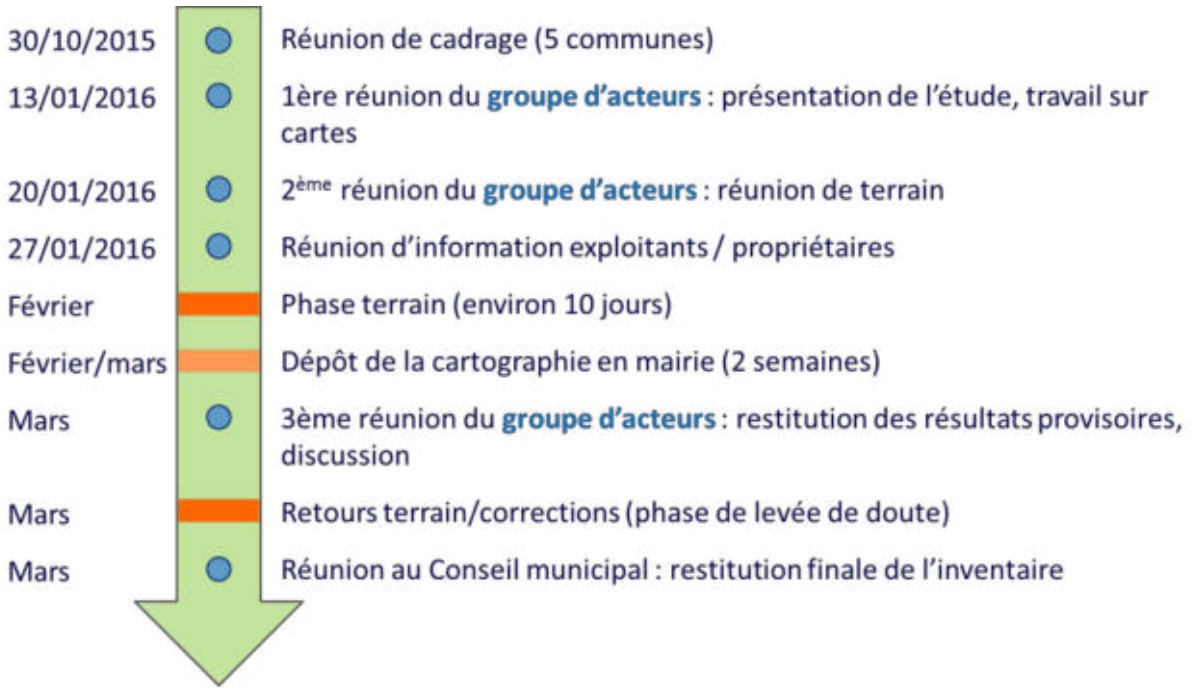

10. Méthodologie d'inventaire

PHASE DE PRE-LOCALISATION DES ZONES HUMIDES

La phase de pré-localisation est un moyen de définir et de délimiter les zones humides potentielles. Elle identifie sur le territoire les secteurs à forte probabilité de présence de zones humides, afin d'optimiser les phases suivantes.

Les principales sources d'information dont nous disposons sont les suivantes :

- Pré-localisation et indices de confiance de l'IIBSN
- pré-localisation AgroCampus,
- pré-localisation DREAL,
- réseau hydrographique,
- plans d'eau,
- carte géologique,
- carte pédologique,
- aléa des remontées de nappes,
- IGN BD Ortho (photo-aériennes),
- IGN scan25.

Bien connaitre le contexte géologique et pédologique de la commune est primordial afin d'analyser les cartes de pré-localisation :

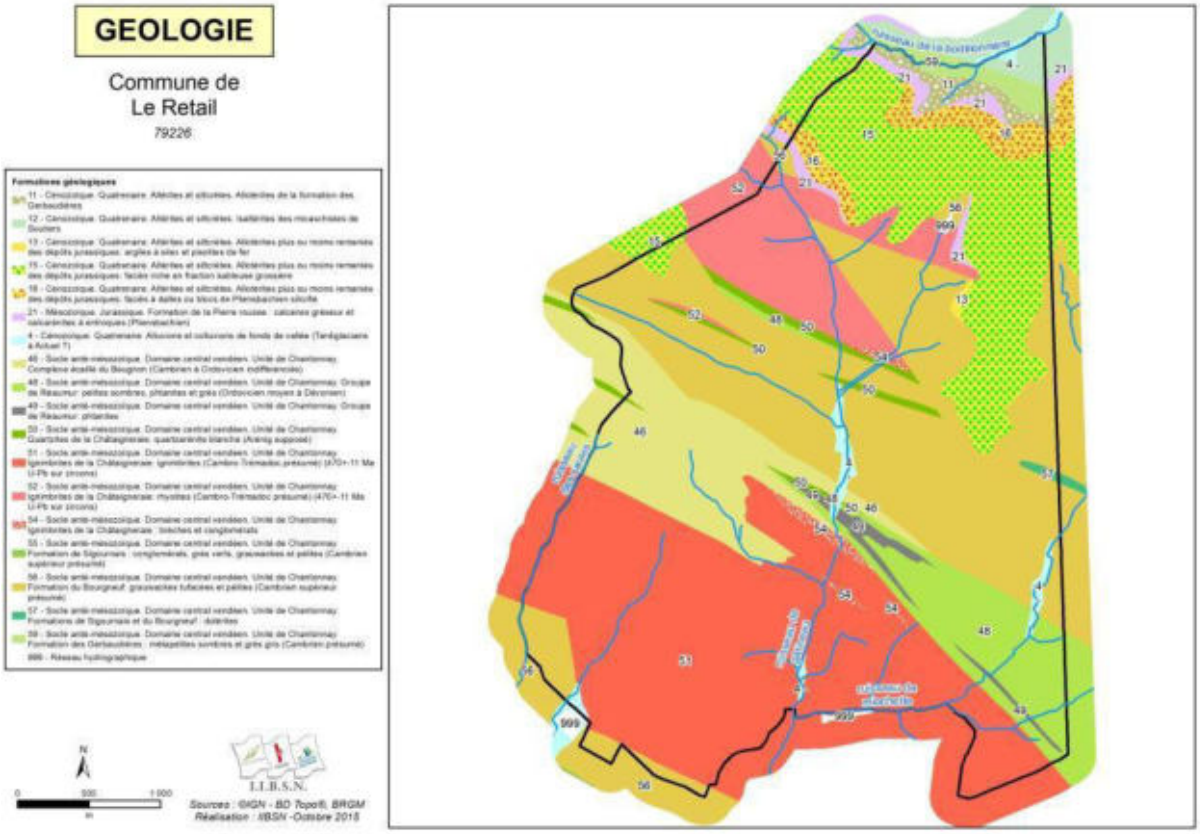

Carte géologique de la commune de le Retail

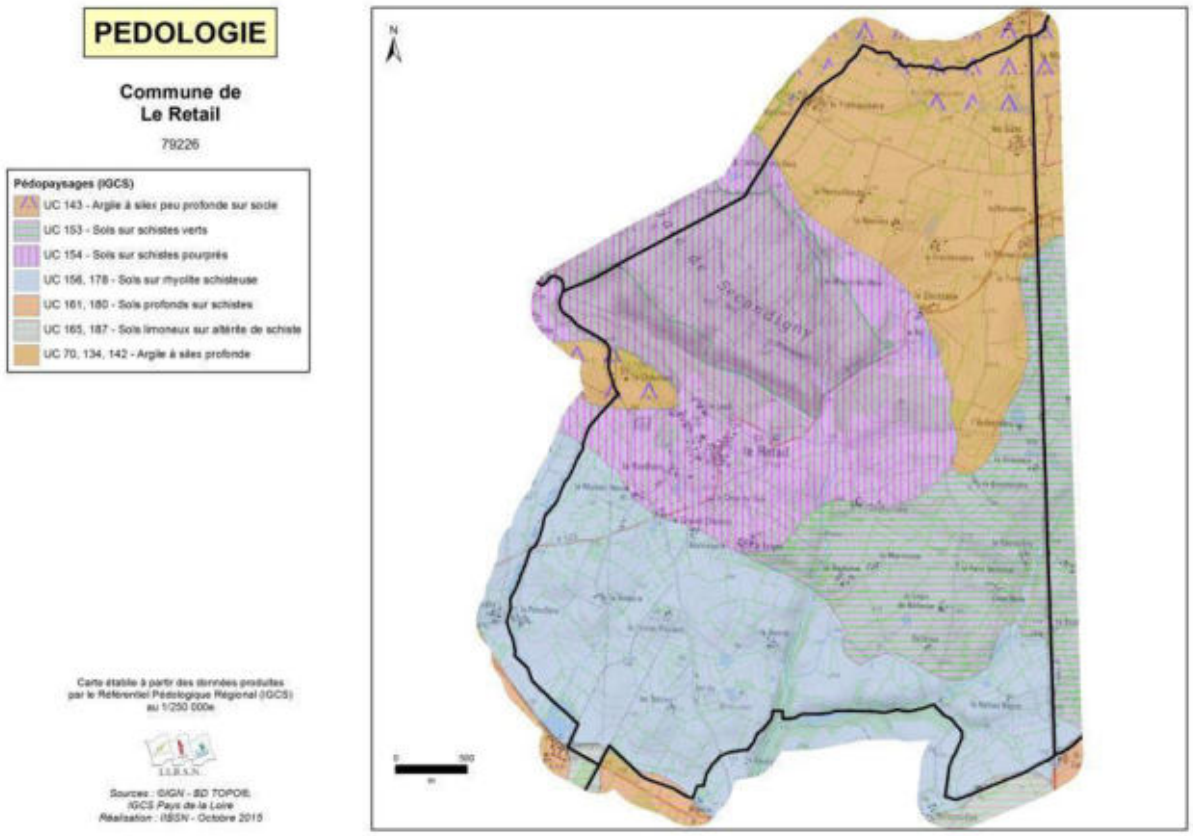

Carte pédologique de la commune de le Retail

Le contexte pédologique de la commune fait ressortir 3 zones distinctes:

- Un secteur au nord-est de la commune, dominé par des sols argileux (argile à silex plus ou moins profonde) ;
- Un secteur au centre de la commune dominé par des sols sur schistes pourprés et sur schistes verts ;
- Un secteur au sud de la commune, dominé par des sols limoneux sur schistes.

Devant ce constat, on peut s'attendre à observer des zones humides un peu partout sur la commune. Les sols argileux forment une couche imperméable, empêchant l'eau de s'infiltrer rapidement dans le sol. Des zones d'engorgement et des zones humides peuvent ainsi apparaitre, notamment sur les plateaux. Une attention particulière sera donc portée aux zones de plateau argileux. Les sols sur schistes peuvent également former des zones humides, cela dépend de la concentration en argile.

Après cette observation du contexte physique de la commune, deux outils de pré-inventaire sont présentés au groupe d'acteurs. Les deux cartes reprennent la pré-localisation AgroCampus qui met en avant les fonds de vallées, les zones à faible niveau topographique, et les abords des cours d'eau, ainsi que la prélocalisation de la DREAL.

A cette carte s'ajoutent diverses observations ponctuelles (source : IIBSN) à vérifier sur le terrain.

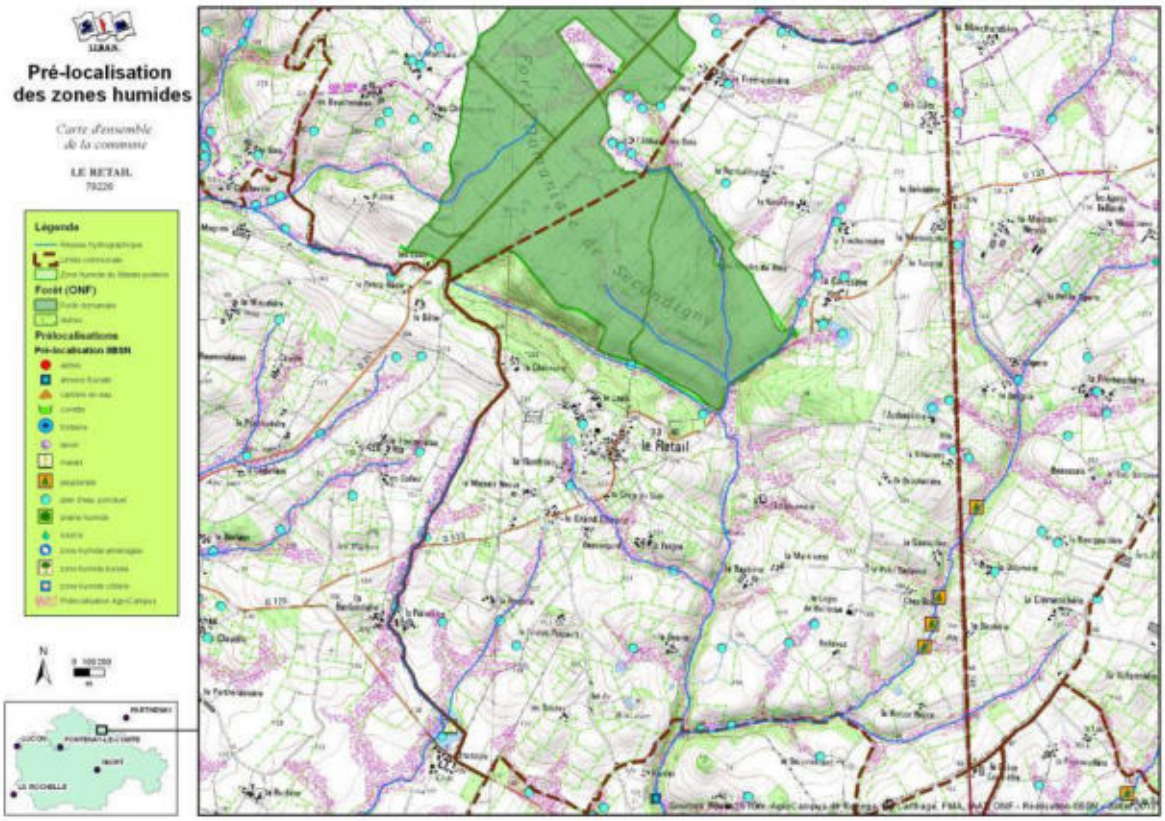

Pré-localisation des zones humides de la commune de le Retail (IIBSN)

Enfin, l'IIBSN produit une carte apportant une information quant à la fiabilité de la pré-localisation, via un indice de confiance à 5 niveaux :

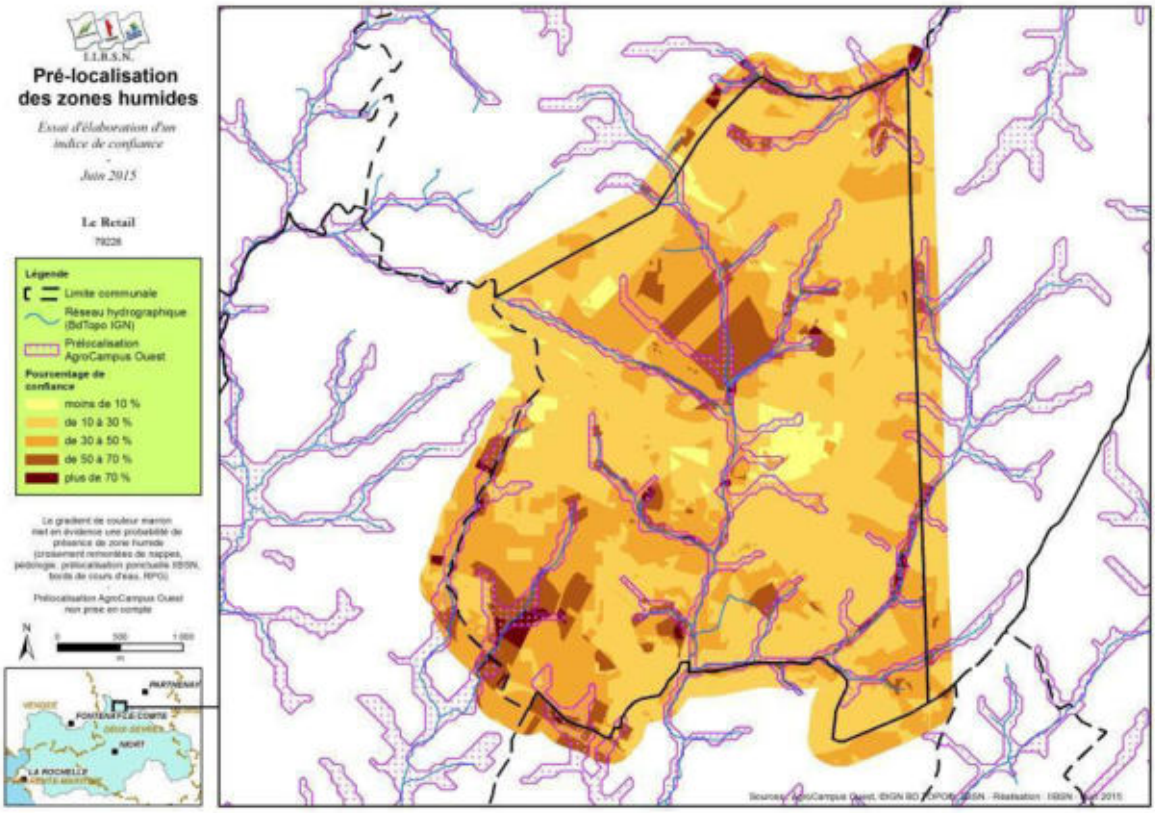

Indice de confiance de la pré-localisation sur la commune de le Retail (IIBSN)

PHASE D'INVENTAIRE ET EXPERTISE DE TERRAIN

L'ensemble du territoire communal sera concerné par cet inventaire à l'exception des surfaces imperméabilisées et des Boisements ONF (Office Nationale des Forêts) qui font déjà l'objet d'une gestion et d'une protection particulière.

L'échelle cartographique de l'atlas des zones humides est au 1/7000ème. Cette échelle de travail n'a donc aucune portée réglementaire. En effet, la législation en vigueur depuis 1992 s'applique à l'échelle d'un projet d'aménagement, et donc à une échelle plus fine (m^2).

Cette étude correspond ainsi à un inventaire de connaissance ayant pour but d'orienter les futurs projets d'aménagements qui pourraient être concernés par la rubrique « zones humides » (assèchement, remblais, création de plans d'eau).

Pour cet inventaire, il s'agit d'identifier et de délimiter, grâce aux investigations de terrain, les zones humides effectives, c'est-à-dire les zones présentant un caractère humide lorsque l'on suit la procédure d'identification conforme à la réglementation en vigueur.

Sur le terrain, la végétation sera observée afin de repérer les espèces indicatrices ou les habitats de zones humides. Dans un second temps, le critère pédologique sera utilisé afin de délimiter précisément les contours des zones humides. Sur les zones cultivées, seul le critère pédologique pourra être utilisé en l'absence de végétation caractéristique.

PHASE DE CARACTERISATION ET BANCARISATION DES DONNEES

L'ensemble des données recueillies sur les zones humides de la commune (flore, pédologie, fonctionnement,…) seront renseignées dans une base de données géo-référencée (Logiciel GWERN).

II. Discussion/questions posées durant la présentation

Mme THEUNISSEN souhaite que la mention « pas de contrainte supplémentaire sur les pratiques agricoles » ne soit pas maintenue dans la présentation. Elle ajoute que l'évolution de la réglementation n'est à ce jour pas connue, et qu'il est donc difficile d'affirmer qu'aucune contrainte ne sera effective à terme sur les zones humides identifiées. Mme TONDEUX précise que cette phrase ne signifie pas que les zones humides ne sont pas réglementées : la Loi sur l'eau encadre depuis 1992 le remblai, la mise en eau et le drainage de ces milieux. Cette réglementation existe et n'est pas concernée ou remise en cause par cet inventaire de connaissance. Toutefois, le présent inventaire des zones humides n'ajoute pas de contrainte supplémentaire sur les pratiques agricoles, sur la mise en culture ou l'épandage par exemple, cette crainte étant relayée de façon récurrente par le monde agricole. Il convient ainsi de bien présenter la réglementation actuelle encadrant les zones humides dans la présentation.

Un exploitant s'interroge sur le périmètre du SAGE Sèvre niortaise Marais poitevin. Le Retail se situe très loin de la Sèvre niortaise. Mme THEUNISSEN lui répond que le périmètre englobe le bassin versant de la Sèvre niortaise, intégrant donc ses affluents. Le Retail se situe sur le bassin de l'Autize, et est donc rattaché au périmètre du SAGE SNMP par les affluents et sous-affluents de la Sèvre

niortaise. Une partie de la commune est par ailleurs inscrite sur le périmètre du SAGE Thouet. On se situe donc en limite de partage des eaux.

En réponse à Mme TONDEUX, qui indiquait dans sa présentation que près de 70% des zones humides avaient disparu suite aux grands remembrements sur le bassin Loire-Bretagne, un exploitant précise que la commune n'a jamais fait l'objet d'un remembrement, et qu'il est important de le signaler.

Concernant la délimitation des zones humides, M. GAZEAU demande la conséquence pour la chasse si une parcelle possède une partie humide et une partie non humide. Devra-t-on utiliser du plomb côté sain et pas de plomb côté humide ? Il précise que la réglementation est déjà contraignante pour la chasse, et que l'inventaire va nécessairement rajouter des contraintes. Mme THEUNISSEN lui demande de se rapprocher de l'ONCFS, qui a déjà été amené à utiliser les zonages des inventaires. Elle ajoute que les cartes seront vérifiées et validées par les SAGE pour assurer que ce qui sera classé en zone humide est réellement une zone humide. Pour le devenir de ce classement vis-à-vis de la chasse, il s'agira de négocier avec l'ONCFS et les fédérations de chasse.

Mme TONDEUX et M. VINET présentent l'organisation de la phase terrain, et en particulier la communication amont (contact des exploitants et proposition d'accompagnement sur le terrain). Pour faciliter le terrain, pour le bureau d'études et les exploitants, il est intéressant d'instaurer un système de référents, qui connaissent bien le secteur prospecté et notamment les exploitants des parcelles inventoriées. Mme THEUNISSEN ajoute que le système de référents permet qu'une personne du groupe d'acteurs vérifie que l'inventaire se déroule bien, et apprécie son état d'avancement. M. SOUCHET insiste sur l'intérêt de ces référents, et propose aux autres acteurs locaux de valider ce système pour la phase terrain. En tant qu'élu en charge du suivi de l'inventaire, il en sera le coordonnateur.

M. RAGON demande si le recensement des cours d'eau ciblera seulement les cours d'eau de l'IGN. Il a en effet peur de ce que peut impliquer un classement des fossés. Mme THEUNISSEN indique que l'objectif recherché est de connaitre la dynamique de l'eau sur la commune, en lien notamment avec les zones humides identifiées. M. VINET ajoute que le « réseau hydrographique » recensé ne distingue pas les cours d'eau des fossés, le classement de l'un ou l'autre n'étant pas l'objet de cet inventaire. Il sera recensé l'ensemble des masses d'eau confondues (plans d'eau / mares / cours d'eau / fossés…), ainsi que les éléments ponctuels liés à l'eau : sources, fontaines, puits, nèdes…

Une partie de la forêt de Secondigny est non domaniale, Mme THEUNISSEN fait donc remarquer qu'il serait intéressant inviter les propriétaires forestiers à la prochaine réunion exploitants. M. RAGON lui répond qu'ils faisaient bien partie de la liste à inviter, et qu'un courrier leur a été adressé.

Concernant la surface minimale de zone humide recensée, Mme THEUNISSEN précise qu'il faut minimum 7 m pour rendre une zone humide visible sur la cartographie (format 1/7000ème). Ainsi, une zone humide de 7 m par 7 m peut tout à fait être recensée. Mme TONDEUX ajoute que lorsque une zone humide est trop petite, par exemple une nède, elle ne peut être cartographiée, par contre elle fait l'objet d'une observation complémentaire (« nède » ou « mouillère »).

M. CHARRIER demande si l'on peut être en désaccord avec une délimitation, et ce qui se passe le cas échéant. M. VINET lui répond que la phase de levée de doute permet de retourner sur la zone pour la redélimiter, et éventuellement la modifier en cas d'erreur. Par contre, si les critères de l'arrêté sont bien présents (hydromorphie ou végétation hygrophile), la délimitation effective ne peut pas être modifiée, puisqu'elle répond à des critères réglementaires. La crainte d'une cartographie des zones humides est avant tout relative au devenir de ces milieux, sans véritablement remettre en cause la phase terrain. Par conséquent, il n'est pas du ressort du bureau d'étude de statuer sur la validation ou non de l'inventaire par la commune, par compte il est de sa responsabilité de présenter des résultats les plus précis possibles et transparents.

M. BERNARD explique que le classement en zones humides de parcelles attenantes à une exploitation rendra impossible une future urbanisation, par exemple une extension de bâtiments. Il demande donc si une souplesse est possible autour des sièges d'exploitation. M. VINET lui rappelle que l'inventaire ne se substitue pas à la réglementation existante, et que par conséquent, qu'il y ait inventaire ou non, un recensement précis doit être fait pour tout projet d'urbanisation pour vérifier la présence de zones humides. Suivant la surface impactée, un dossier Loi sur l'Eau doit être présenté à la Police de l'Eau. A ce titre, que l'inventaire soit fait ou non sur le Retail ne change rien. Mme THEUNISSEN ajoute que les agriculteurs doivent être vigilants pour les parcelles autour de leur exploitation, pour délimiter au plus précis les zones humides. Le classement ne rend pas impossible l'urbanisation, mais l'encadre. La Police de l'Eau peut très bien accepter un projet, sous réserve de compenser les zones humides impactées.

M. BERNARD demande si une contre-expertise peut être demandée. Il prend l'exemple de Chantecorps, où une contre-expertise a été effectuée avec des résultats différents du bureau d'études. Mme THEUNISSEN répond qu'il est tout à fait possible de solliciter une contre-expertise, l'IIBSN ayant parfois été amené à le faire dans certains cas. Toutefois, il faut veiller à bien vérifier les compétences du cabinet chargé de la contre-expertise.

M. SOUCHET et Mme THEUNISSEN insistent sur l'importance pour les exploitants agricoles d'être acteurs de l'inventaire, pour pouvoir vérifier et délimiter au mieux les zones humides sur leurs parcelles. Cet aspect est d'autant plus important que les craintes du monde agricole sont fortes vis-à-vis de cet inventaire.

M. PACAUD indique qu'une partie de la commune est concernée par le réseau Natura 2000. A ce titre, le zonage « zones humides » ouvre à la contractualisation de mesures agro-environnementales, ce qui peut permettre de valoriser certaines parcelles.

III. Présentation de la pré-localisation des zones humides

1. Atlas de pré-localisation : analyse planche par planche avec le groupe d'acteurs locaux

L'Atlas de pré-localisation est présenté au format A3. L'atlas est une succession de cartes, représentant le territoire communal au 1/7000ème, avec un support IGN Scan25 et un support photos aériennes à chaque fois. Ces cartes sont appelées planches.

Lors de cette réunion, les planches de cet atlas ont été analysées les unes après les autres. Il reprend les différentes pré-localisations (DREAL, AgroCampus, IIBSN, etc).

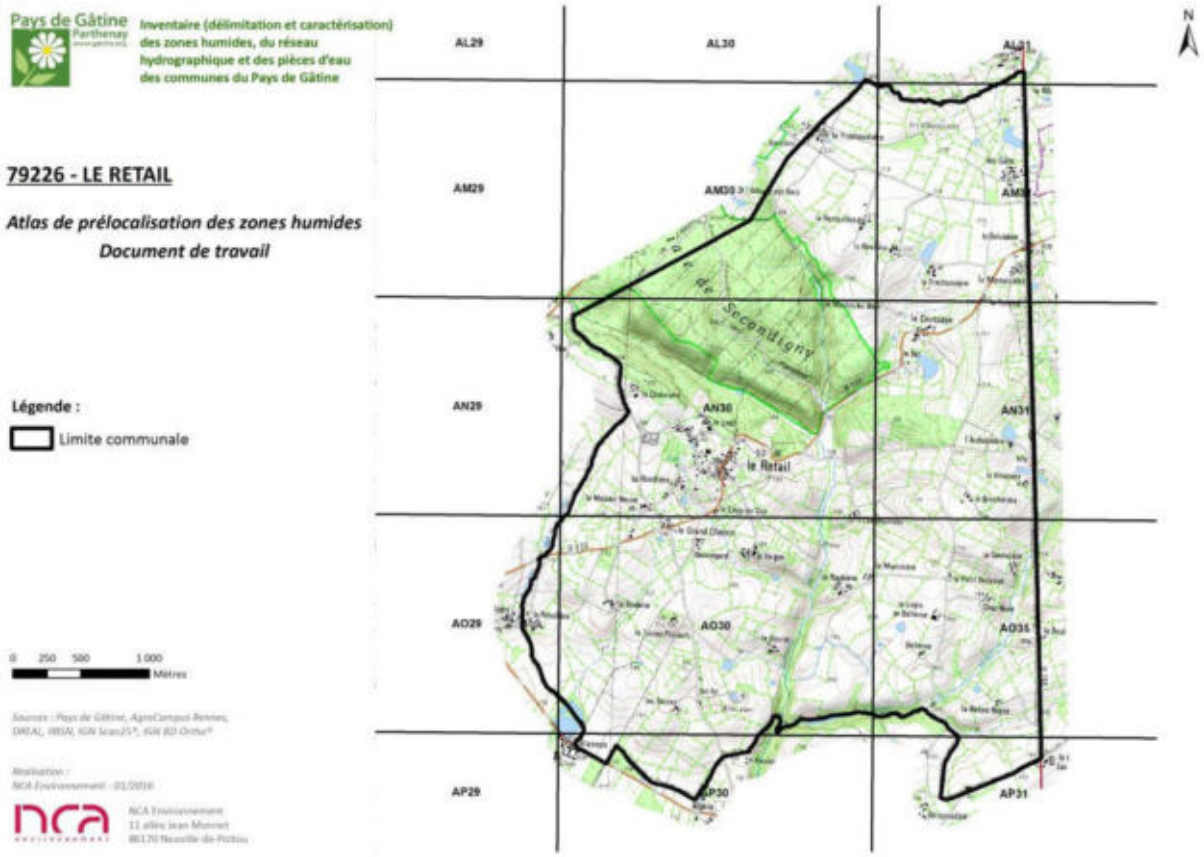

Découpage de la commune en 12 planches 1/7000ème

Le but est ici de discuter de la validité de cette pré-délimitation et de récolter différentes informations sur la dynamique de l'eau (drainage, source, remontée de nappe, inondation, ruissellement…).

Par ailleurs, la commune a fourmi au bureau d'études la localisation des parcelles potentiellement urbanisables, à court ou long terme. Ces parcelles sont illustrées sur la carte ci-après :

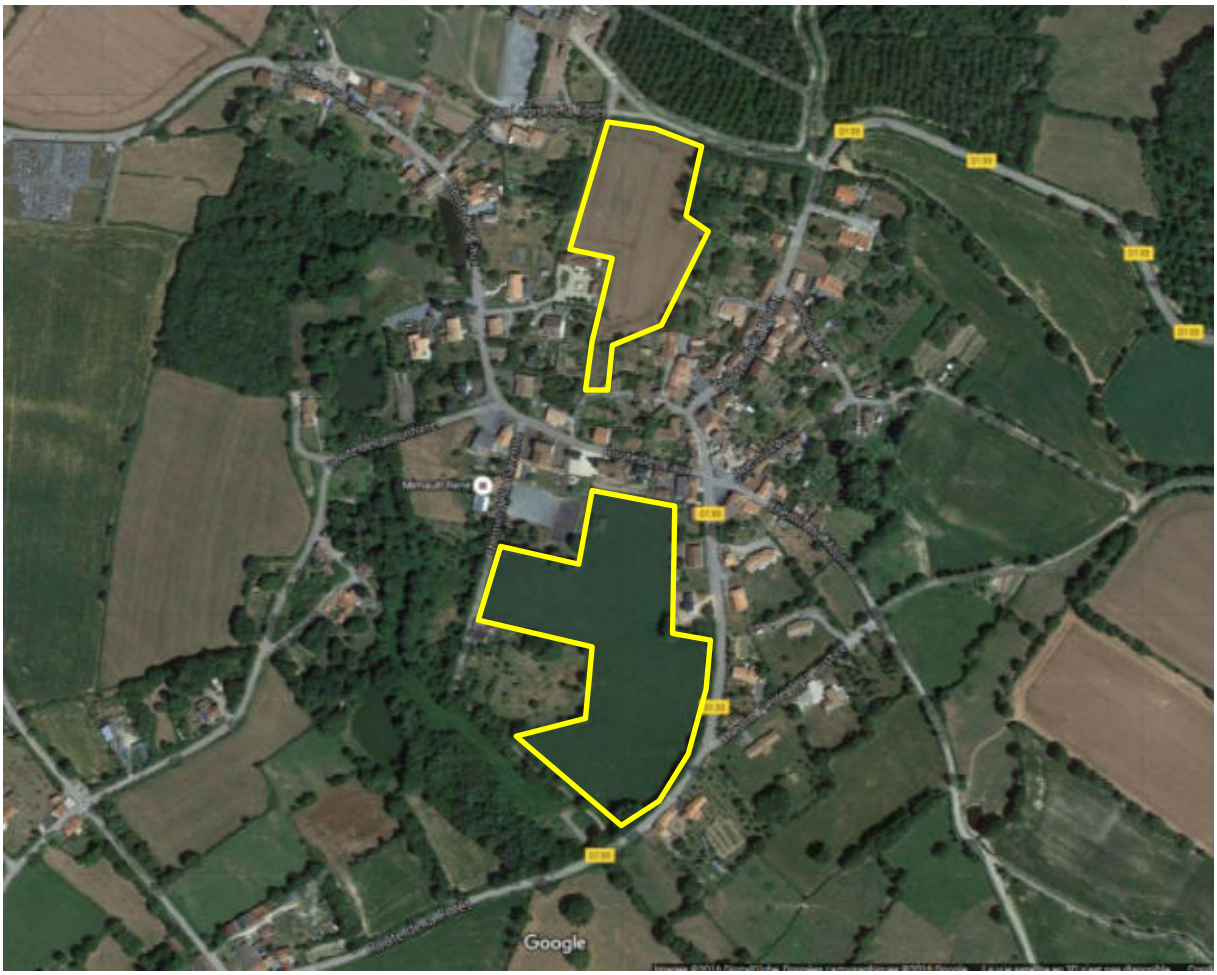

Parcelles potentiellement urbanisables (en jaune), à long terme, sur le Retail

Ces parcelles feront l'objet d'une prospection fine sur le terrain, au titre de la Loi sur l'Eau.

<u>Illustration des remarques planches par planches :</u>

PS : les remarques du groupe d'acteurs sont réparties en trois couches d'information différentes :

- Données ponctuelles/points (source, lavoir…)
- Données linéaires/lignes (fossés, réseau hydrographique…)
- Données surfaciques/polygones (zones à priori humides, zones saines, zones potentiellement humides…)



Données acteurs locaux (surfaces)

7	partie domaniale et bois privés très encaissés, plantes sur liste rouge régionale sur coteau
8	très sec et encaissé, terrains cultivés
9	partie humide
10	écoulement au milieu, mais terrains sains cultivés et labourés
12	champs en partie drainés
13	assez vallonné, zones humides étalées suivant méandres, rivière creuse qui draine bien
16	terrains cultivés et drainés en partie
25	cours d'eau intermittent et très encaissé

Données acteurs locaux (points)

65	AM30	mare qui tient l'eau
66	AM30	ancien lavoir; sources
67	AM30	mare présente

Données acteurs locaux (linéaires)

ID	PLANCHE	COMMENTAIR

79226 - LE RETAIL

Pré-inventaire des zones humides (document de travail avec le groupe d'acteurs locaux)

Pays de Gâtine Parthenay

nca environnement

Sources : Pays de Gâtine, IIBSN, Acteurs locaux, IGN BD Ortho®
Réalisation : NCA environnement, janvier 2016

Pré-inventaire des zones humides

- Plans d'eau / mares prélocalisées
- Réseau hydrographique prélocalisé
- Données acteurs locaux (surfaces)
- Données acteurs locaux (linéaires)
- Données acteurs locaux (points)
- Limite communale
- Prélocalisation DREAL
- Prélocalisation AgroCampus
- Probabilité >= 40,5%

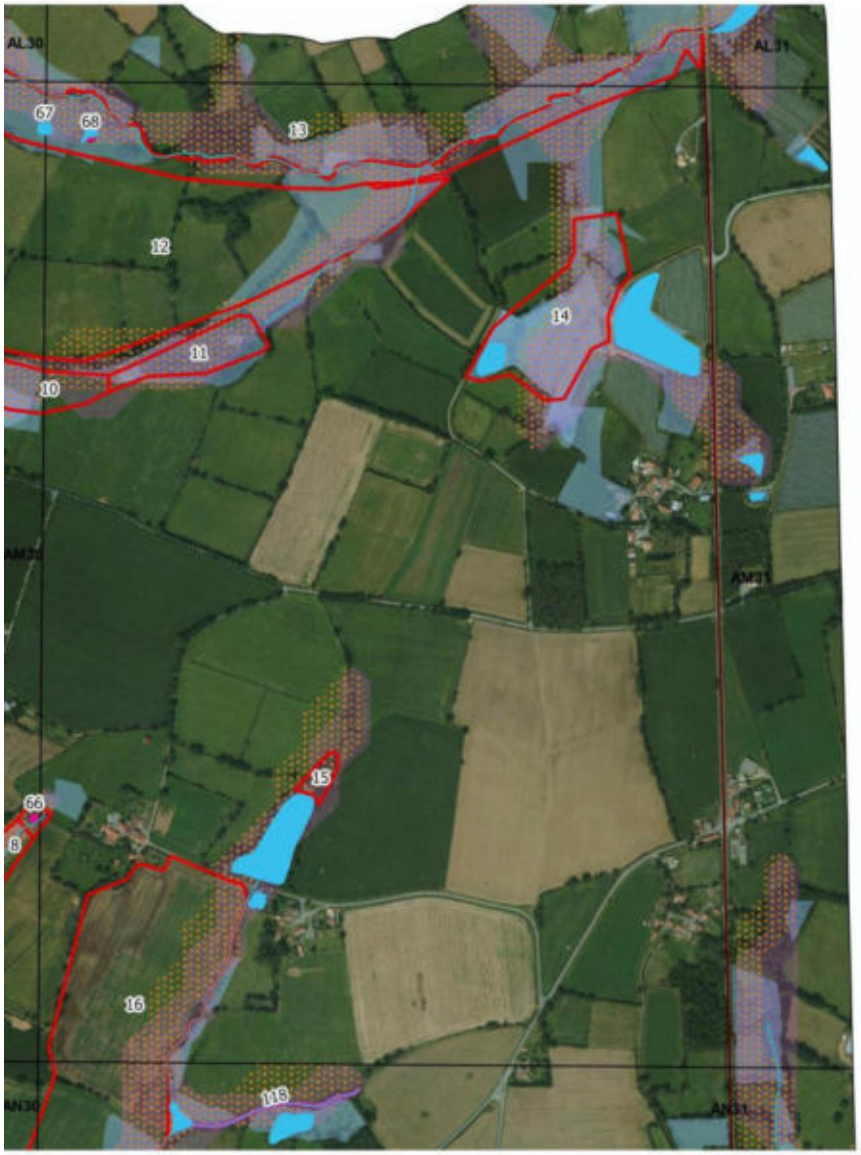

Données acteurs locaux (surfaces)

AL32

8	très sec et encaissé, terrains cultivés
9	partie humide
10	écoulement au milieu, mais terrains sains cultivés et labourés
11	bois en partie humide, anciens étangs dont les digues se sont affaissées
12	champs en partie drainés
13	assez vallonné, zones humides étalées suivant méandres, rivière creuse qui draine bien
14	secteur en partie humide, présence de saules
15	zone de sources, beaucoup de saules
16	terrains cultivés et drainés en partie

AM32

Données acteurs locaux (points)

66	AM30	ancien lavoir, sources
67	AM30	mare présente
68	AM31	mare présente

AN32

Données acteurs locaux (linéaires)

ID	PLANCHE	COMMENTAIR
118	AN31	saules en ripisylve

79226 - LE RETAIL

Pré-inventaire des zones humides (document de travail avec le groupe d'acteurs locaux)

Pays de Gâtine Parthenay

nca environnement

Sources : Pays de Gâtine, IIBSN, Acteurs locaux, IGN BD Ortho®
Réalisation : NCA environnement, janvier 2016

Pré-inventaire des zones humides

- Plans d'eau / mares prélocalisées
- Réseau hydrographique prélocalisé
- Données acteurs locaux (surfaces)
- Données acteurs locaux (linéaires)
- Données acteurs locaux (points)
- Limite communale
- Prélocalisation DREAL
- Prélocalisation AgroCampus
- Probabilité >= 40,5%



79226 - LE RETAIL

Pré-inventaire des zones humides (document de travail avec le groupe d'acteurs locaux)

Pays de Gâtine Parthenay www.gatine.org

nca environnement

Sources : Pays de Gâtine, IIBSN, Acteurs locaux, IGN BD Ortho®
Réalisation : NCA environnement, janvier 2016

Données acteurs locaux (surfaces)

5	vallée encaissée, peut etre humide autour de la mare mais sinon pas trop, vérifier le fond de vallée
7	partie domaniale et bois privés très encaissés, plantes sur liste rouge régionale sur coteau
8	très sec et encaissé, terrains cultivés
16	terrains cultivés et drainés en partie
19	secteur en partie humide, à vérifier
20	terrain drainé
21	urbanisé
22	humide
23	humide, présence de petites mares
24	pas humide
25	cours d'eau intermittent et très encaissé
26	vallée humide
27	humide
28	vallée humide
29	pas humide
31	vallée pas trop humide, prélocalisation trop large
32	secteur humide
38	secteur cultivé et drainé, sur argile
39	secteur cultivé récemment drainé (2-3 ans)
43	dent creuse à prospecter pour une future ouverture à l'urbanisation
44	dent creuse à prospecter pour une future ouverture à l'urbanisation
45	plantations
46	étangs de chasse pour le canard (12 plans d'eau sur 1 km), vieux de 35-40 ans
47	zone humide
48	pas humide
49	partie basse plus fraiche
50	pas humide
51	bois de châtaigniers, avec nombreuses sources sortant du coteau, et ancienne fontaine bouchée
54	champ mouillé
57	terrains drainés

Données acteurs locaux (points)

71	AN30	écoulement n'existe pas
72	AN30	écoulement n'existe pas
73	AN30	écoulement n'existe pas
74	AN30	lavoir fontaine avec écoulement
75	AN30	station d'épuration (lagune)
76	AN30	bouché, source en amont, écoulement passe dans collecteur
77	AN30	source captée, bouchée?
81	AN30	mare réserve incendie
84	AN30	lavoir fontaine
85	AN30	lavoir avec source
86	AN30	plan d'eau créé il y a 20 ans
87	AN30	roc
88	AN30	mare comblée
89	AN30	passage d'eau (canalisation)
90	AN30	sortie de drain
91	AN30	engorgement (défaut du collecteur)

Données acteurs locaux (linéaires)

ID	PLANCHE	COMMENTAIR
116	AO31	écoulement intermittent, fossé, alimenté par les égouts de terrain et la mare
119	AN31	écoulement
120	AN30	écoulement réel

Pré-inventaire des zones humides

- Plans d'eau / mares prélocalisées
- Réseau hydrographique prélocalisé
- Données acteurs locaux (surfaces)
- Données acteurs locaux (linéaires)
- Données acteurs locaux (points)
- Limite communale
- Prélocalisation DREAL
- Prélocalisation AgroCampus
- Probabilité >= 40,5%



Données acteurs locaux (surfaces)

5	vallée encaissée, peut etre humide autour de la mare mais sinon pas trop, vérifier le fond de vallée
7	partie domaniale et bois privés très encaissés, plantes sur liste rouge régionale sur coteau
16	terrains cultivés et drainés en partie
17	vallée de plus en plus encaissée
18	pas humide, terres cultivées sur la pierre
19	secteur en partie humide, à vérifier
27	humide
29	pas humide
30	pas très humide

Données acteurs locaux (points)

69	AN31	source dans plan d'eau
70	AN31	mare à vérifier
78	AN31	source dans plan d'eau
79	AN31	source dans plan d'eau
111	AO31	petite mare

Données acteurs locaux (linéaires)

ID	PLANCHE	COMMENTAIR
116	AO31	écoulement intermittent, fossé, alimenté par les égouts de terrain et la mare
118	AN31	saules en ripisylve
119	AN31	écoulement

79226 - LE RETAIL

Pré-inventaire des zones humides (document de travail avec le groupe d'acteurs locaux)

Pays de Gâtine Parthenay

nca environnement

Sources : Pays de Gâtine, IIBSN, Acteurs locaux, IGN BD Ortho®
Réalisation : NCA environnement, janvier 2016

Pré-inventaire des zones humides

- Plans d'eau / mares prélocalisées
- Réseau hydrographique prélocalisé
- Données acteurs locaux (surfaces)
- Données acteurs locaux (linéaires)
- Données acteurs locaux (points)
- Limite communale
- Prélocalisation DREAL
- Prélocalisation AgroCampus
- Probabilité >= 40,5%

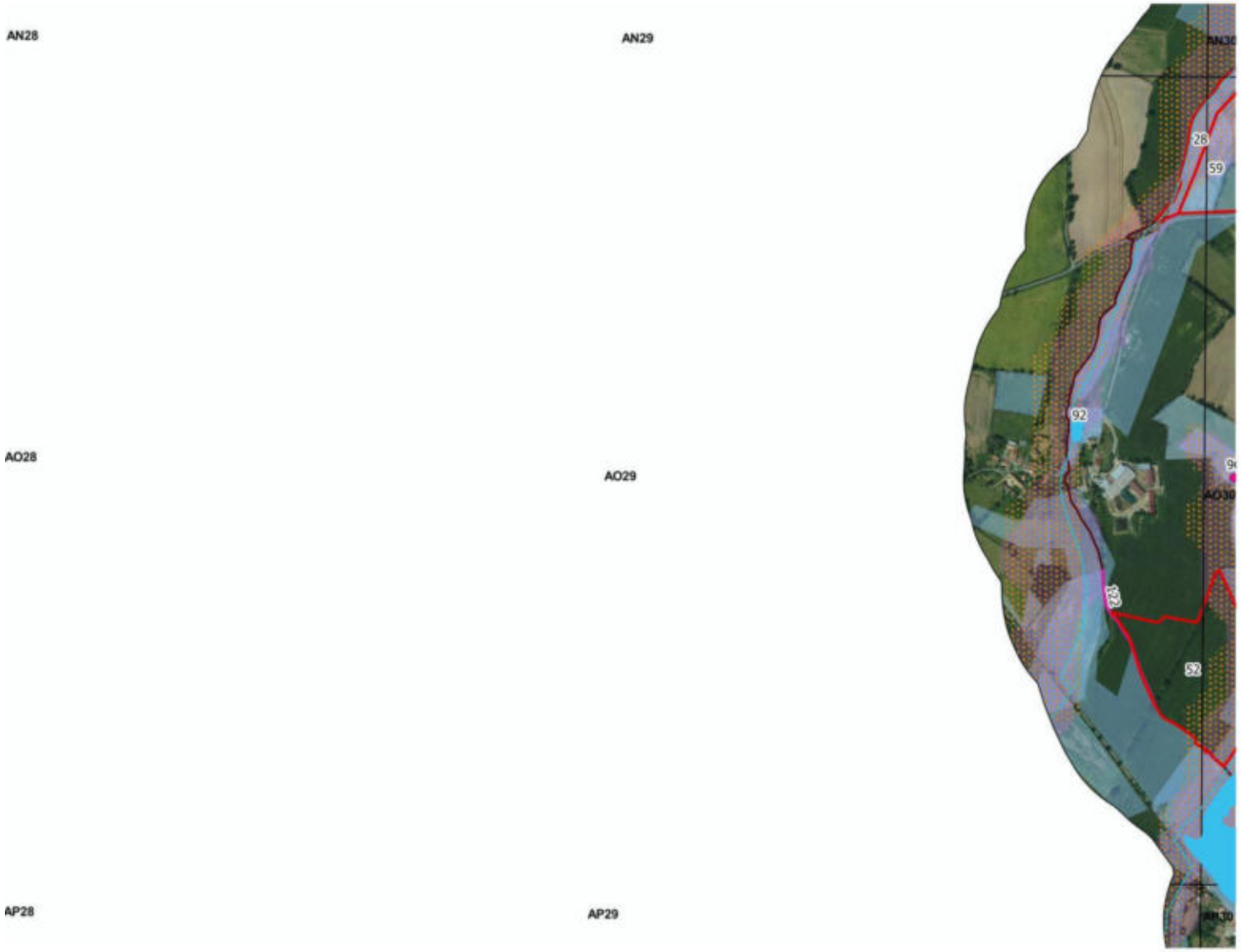

Données acteurs locaux (surfaces)

28	vallée humide
52	terrains cultivés et drainés
59	terrains drainés

Données acteurs locaux (points)

92	AO29	mare pour le village (séparée du cours d'eau)
96	AO30	mare présente

Données acteurs locaux (linéaires)

ID	PLANCHE	COMMENTAIR
122	AO29	écoulement bouché (1975), ruisseau modifié lors de la création du plan d'eau

79226 - LE RETAIL

Pré-inventaire des zones humides (document de travail avec le groupe d'acteurs locaux)

Pays de Gâtine Parthenay www.gatine.org

nca environnement

Sources : Pays de Gâtine, IIBSN, Acteurs locaux, IGN BD Ortho®
Réalisation : NCA environnement, janvier 2016

Pré-inventaire des zones humides

- Plans d'eau / mares prélocalisées
- Réseau hydrographique prélocalisé
- Données acteurs locaux (surfaces)
- Données acteurs locaux (linéaires)
- Données acteurs locaux (points)
- Limite communale
- Prélocalisation DREAL
- Prélocalisation AgroCampus
- Probabilité >= 40,5%

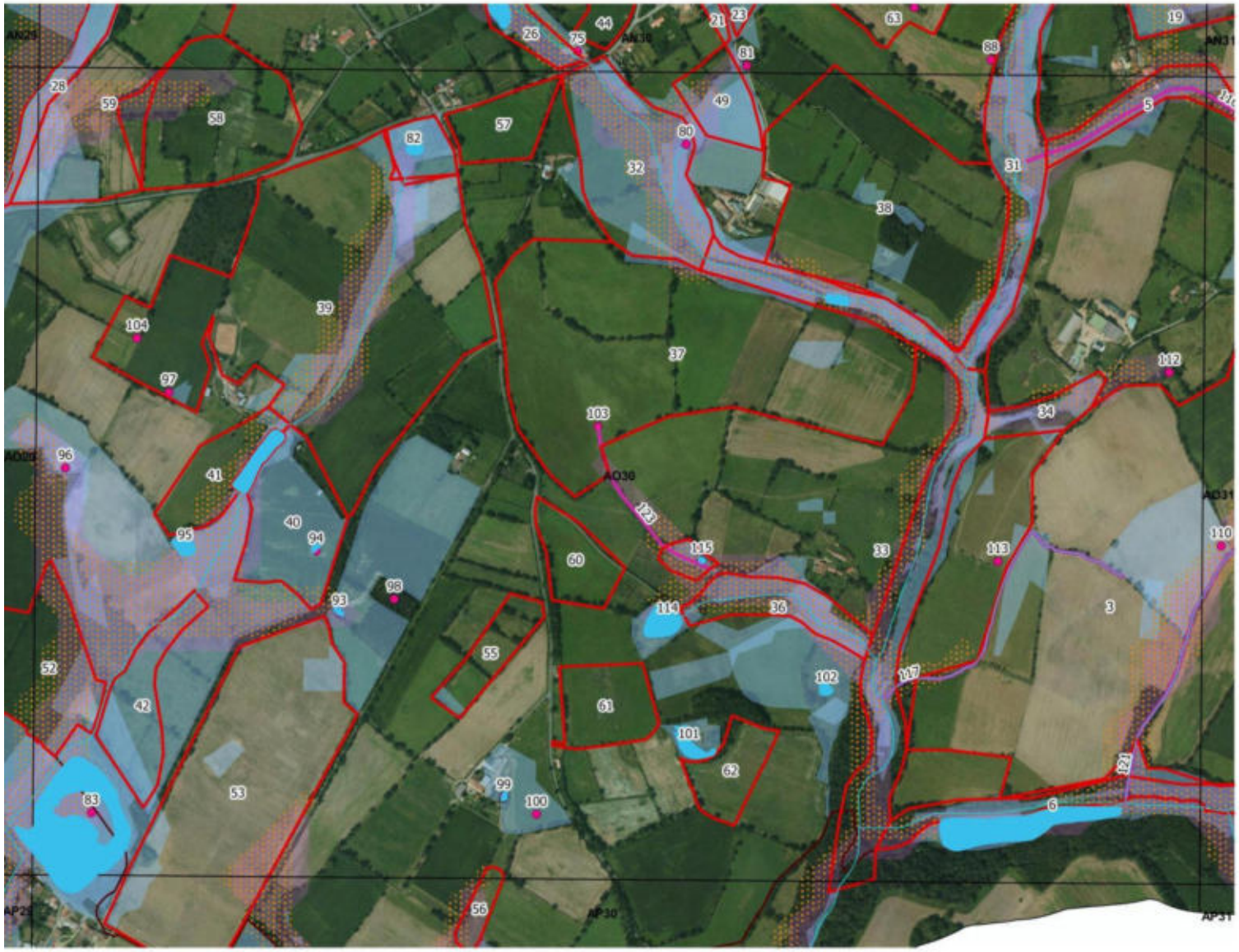

79226 - LE RETAIL

Pré-inventaire des zones humides (document de travail avec le groupe d'acteurs locaux)

Pays de Gâtine Parthenay
www.gatine.org

nca environnement

Sources : Pays de Gâtine, IIBSN, Acteurs locaux, IGN BD Ortho®
Réalisation : NCA environnement, janvier 2016

Données acteurs locaux (linéaires)

ID	PLANCHE	COMMENTAIR
116	AO31	écoulement intermittent, fossé, alimenté par les égouts de terrain et la mare
117	AO30	ce cours d'eau n'existe pas
121	AN31	fossé intermittent qui coule peu
123	AO30	fossé

Pré-inventaire des zones humides

- Plans d'eau / mares prélocalisées
- Réseau hydrographique prélocalisé
- Données acteurs locaux (surfaces)
- Données acteurs locaux (linéaires)
- Données acteurs locaux (points)
- Limite communale
- Prélocalisation DREAL
- Prélocalisation AgroCampus
- Probabilité >= 40,5%

Données acteurs locaux (surfaces)

3	secteur cultivé et drainé, pas d'argile sur les plateaux, a priori non humide
5	vallée encaissée, peut etre humide autour de la mare mais sinon pas trop, vérifier le fond de vallée
6	très encaissé et sur les pierres, pas humide
19	secteur en partie humide, à vérifier
21	urbanisé
23	humide, présence de petites mares
26	vallée humide
28	vallée humide
31	vallée pas trop humide, prélocalisation trop large
32	secteur humide
33	vallée très encaissée, peu connue des acteurs locaux
34	pas humide
35	zone peut-être humide, à vérifier
36	zones humides discontinues
37	secteur cultivé et drainé, sur argile
38	secteur cultivé et drainé, sur argile
39	secteur cultivé récemment drainé (2-3 ans)
40	terrain très pierreux, drainé
41	terrain très pierreux
42	secteur humide
44	dent creuse à prospecter pour une future ouverture à l'urbanisation
49	partie basse plus fraiche
52	terrains cultivés et drainés
53	terrains cultivés et drainés depuis 1970
54	champ mouillé
55	terrains rocailleux
56	mouillé
57	terrains drainés
58	prairies bocagères récupérant les eaux alentours
59	terrains drainés

Données acteurs locaux (points)

75	AN30	station d'épuration (lagune)
80	AO30	source
81	AN30	mare réserve incendie
82	AO30	source dans plan d'eau
83	AO30	héronnière
87	AN30	roc
88	AN30	mare comblée
93	AO30	mare comblée
94	AO30	mare comblée depuis 10 ans
95	AO30	mare présente
96	AO30	mare présente
97	AO30	cuvette sans eau
98	AO30	ancienne peupleraie (cultivé depuis 10 ans)
99	AO30	lagune pour lisier
100	AO30	mare comblée
101	AO30	ancienne carrière en eau
102	AO30	mare présente
103	AO30	sortie de drain
104	AO30	engorgement
110	AO31	mare comblée
112	AO30	mare communale qui coupe en été
113	AO30	mare comblée
114	AO30	source
115	AO30	mare qui ne tient pas l'eau



Données acteurs locaux (surfaces)

AN32

1	vallée encaissée, zones humides à vérifier dans le fond de vallée mais ce n'est pas large
2	zone d'écoulement mais l'eau ne stagne pas, à vérifier
3	secteur cultivé et drainé, pas d'argile sur les plateaux, a priori non humide
4	secteur un peu humide par endroits, à vérifier
5	vallée encaissée, peut etre humide autour de la mare mais sinon pas trop, vérifier le fond de vallée
6	très encaissé et sur les pierres, pas humide
19	secteur en partie humide, à vérifier

AO32

Données acteurs locaux (points)

105	AP31	ne connaissent pas ce secteur, source à vérifier
106	AO31	plan d'eau présent
107	AO31	mare présente
108	AO31	peupleraies
109	AO31	source dans l'eau
110	AO31	mare comblée
111	AO31	petite mare

AP32

79226 - LE RETAIL

Pré-inventaire des zones humides (document de travail avec le groupe d'acteurs locaux)

Données acteurs locaux (linéaires)

ID	PLANCHE	COMMENTAIR
116	AO31	écoulement intermittent, fossé, alimenté par les égouts de terrain et la mare
121	AN31	fossé intermittent qui coule peu

Pays de Gâtine Parthenay www.gatine.org

nca environnement

Sources : Pays de Gâtine, IIBSN, Acteurs locaux, IGN BD Ortho®
Réalisation : NCA environnement, janvier 2016

Pré-inventaire des zones humides

- Plans d'eau / mares prélocalisées
- Réseau hydrographique prélocalisé
- Données acteurs locaux (surfaces)
- Données acteurs locaux (linéaires)
- Données acteurs locaux (points)
- Limite communale
- Prélocalisation DREAL
- Prélocalisation AgroCampus
- Probabilité >= 40,5%



AP29 AP30 AP31

AQ29 AQ30 AQ31

Données acteurs locaux (surfaces)

6	très encaissé et sur les pierres, pas humide
33	vallée très encaissée, peu connue des acteurs locaux
53	terrains cultivés et drainés depuis 1970
56	mouillé
62	terrains drainés

Données acteurs locaux (points)

83	AO30	héronnière
100	AO30	mare comblée

Données acteurs locaux (linéaires)

ID	PLANCHE	COMMENTAIR

79226 - LE RETAIL

Pré-inventaire des zones humides (document de travail avec le groupe d'acteurs locaux)

Pays de Gâtine Parthenay www.gatine.org

nca environnement

Sources : Pays de Gâtine, IIBSN, Acteurs locaux, IGN BD Ortho®
Réalisation : NCA environnement, Janvier 2016

Pré-inventaire des zones humides

- Plans d'eau / mares prélocalisées
- Réseau hydrographique prélocalisé
- Données acteurs locaux (surfaces)
- Données acteurs locaux (linéaires)
- Données acteurs locaux (points)
- Limite communale
- Prélocalisation DREAL
- Prélocalisation AgroCampus
- Probabilité >= 40,5%



AP30 AP31 AP32

Données acteurs locaux (surfaces)

1	vallée encaissée, zones humides à vérifier dans le fond de vallée mais ce n'est pas large

Données acteurs locaux (points)

105	AP31	ne connaissent pas ce secteur, source à vérifier

AQ30 AQ31 AQ32

Données acteurs locaux (linéaires)

ID	PLANCHE	COMMENTAIR

79226 - LE RETAIL

Pré-inventaire des zones humides (document de travail avec le groupe d'acteurs locaux)

Pays de Gâtine Parthenay www.gatine.org

nca environnement

Sources : Pays de Gâtine, IIBSN, Acteurs locaux, IGN BD Ortho®
Réalisation : NCA environnement, janvier 2016

Pré-inventaire des zones humides

- Plans d'eau / mares prélocalisées
- Réseau hydrographique prélocalisé
- Données acteurs locaux (surfaces)
- Données acteurs locaux (linéaires)
- Données acteurs locaux (points)
- Limite communale
- Prélocalisation DREAL
- Prélocalisation AgroCampus
- Probabilité >= 40,5%

IV. Etablissement de la carte de pré-inventaire

La carte de pré-inventaire fait ressortir de nombreuses informations :

- Données des acteurs locaux (données points, lignes et polygones) ;
- Prélocalisation IIBSN (observations ponctuelles, pâtis, indice de confiance > 40,5 %) ;
- Prélocalisation Agrocampus ;
- Prélocalisation DREAL ;
- ZAU ;
- Cours d'eau principaux ;
- Pièces d'eau ;
- Limite communale.

V. Bilan de la réunion

Au cours de cette première réunion, les membres du groupe d'acteurs locaux ont fait preuve d'intérêt et d'implication pour fournir au bureau d'études et aux cellules d'animation des SAGE un grand nombre d'informations.

Sur la base des indications qui ont été transmises par les membres du groupe, l'inventaire de terrain ciblera en particulier les zones à plus forte potentialité de présence de zones humides.

Le principe des référents est approuvé. La liste des référents sera a valider lors de la prochaine réunion avec le groupe d'acteurs.

VI. Suite de la démarche d'inventaire

Une réunion d'information pour l'ensemble des exploitants agricoles et des propriétaires aura lieu le mercredi 27 janvier 2016 à 14h30.

Pour le groupe d'acteurs, la réunion de présentation de la méthodologie sur le terrain sera réalisée le mercredi 20 janvier à 14h30.

Le travail de terrain débutera autour du 8 février 2016. Les personnes souhaitant accompagner les ingénieurs de terrain seront contactées.

Suite à cet inventaire, une cartographie provisoire des zones humides sera déposée en mairie pour au moins deux semaines (phase de levée de doute) et les résultats provisoires seront présentés aux acteurs locaux lors d'une réunion.

Le rendu final de l'étude est prévu pour mars / avril 2016.

ANNEXE 3

Compte-rendu de la réunion de terrain avec le groupe d'acteurs locaux du 20 janvier 2016

NCA Environnement
11 Allée Jean Monnet
86170 Neuville-de-Poitou
Tél. 05 49 00 43 20
Fax 05 49 00 43 30
Email : accueil@nca-env.fr
www.nca-env.fr
www.nca-methanisation.fr

Études et conseils en environnement
Assainissement collectif
Assainissement non collectif
Maîtrise d'œuvre
Protection des eaux
Hydraulique fluviale
Environnement et agriculture
Méthanisation
Gestion des milieux
Démarche d'insertion écologique
Inventaire faune et flore
Environnement et aménagement

INVENTAIRE (DELIMITATION ET CARACTERISATION) DES ZONES HUMIDES, DU RESEAU HYDROGRAPHIQUE ET DES PLANS D'EAU

COMMUNE DE LE RETAIL (79226)

Inventaire dans le cadre d'un groupement de 28 communes du Pays de Gâtine

Pays de Gâtine Parthenay www.gatine.org

SAGE THOUET — sage SÈVRE NIORTAISE MARAIS POITEVIN — l'Europe s'engage en Poitou-Charentes avec le FEDER

Compte-rendu
2ème réunion avec le Groupe d'acteurs locaux : réunion de terrain

20 janvier 2016 à 14h30

Objet **:** Présentation des critères pour la délimitation des zones humides

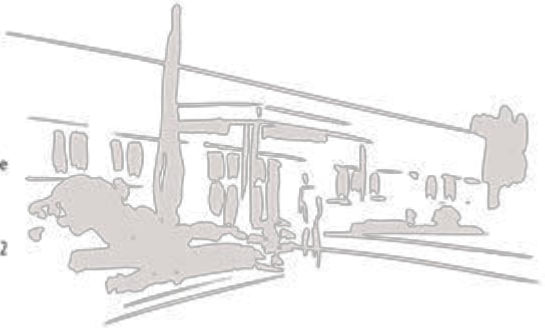

afaq 26000 Responsabilité sociétale — LUCIE

Première entreprise française à avoir obtenu en avril 2011 l'AFAQ 26000 et en janvier 2012 la labellisation LUCIE pour son engagement dans la RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) et le développement durable.

OPQIBI L'INGÉNIERIE QUALIFIÉE N° 00 04 1425

SAS au capital de 110 000 e
N° identification :
343 460 622 RCS Poitiers
APE : 7112B
N° TVA : FR 57 343 460 622

Sommaire

I. Réunion de terrain 2
II. Bilan de la réunion 9
III. Suite de la démarche d'inventaire 10

Participants à la réunion

Intervenants extérieurs	
NCA Environnement	M. VINET Pierre
Pays de Gâtine	Mme BEVILLON Camille
SAGE Thouet	M. PACAUD Alexis
Membres du groupe d'acteurs locaux	
Deux-Sèvres Nature Environnement	M. BONNESSEE Michel
Adjoint de Le Retail	M. SOUCHET Michel
Adjointe de Le Retail	Mme BEAUDET Henriette
Adjoint / Exploitant agricole	M. RAGON André
Exploitant agricole	M. BERNARD Stéphane
Exploitant agricole	M. CHARRIER Patrice
Exploitant agricole	M. LIAUD Rodrigue
Exploitant agricole	M. BARRIBAUD Christian
Association de Randonnée pédestre « la Marouette Gâtinaise »	M. CHARRIER Jean-Noël

La composition du groupe d'acteurs a été validée par délibération du Conseil municipal, en date du 17 décembre 2015.

I. Réunion de terrain

Le rendez-vous pour cette réunion était fixé à 14h30, le 20 janvier 2016, dans l'ancienne école du Retail.

L'objectif de cette rencontre est d'expliquer de manière concrète les critères qui permettent de délimiter les zones humides, notamment le critère floristique et le critère pédologique. Pour cela, le groupe d'acteurs s'est déplacé sur deux secteurs : le premier au sud-est du bourg, dans une prairie pâturée en partie « humide » selon les acteurs locaux, le second au niveau des sources du ruisseau des Saules, dans des parcelles cultivées et drainées.



Localisation de la réunion de terrain : deux secteurs

Secteur 1

Les membres du groupe stationnent les voitures le long de la route communale. La parcelle présente au premier abord une partie humide en fond de vallée, concentrée aux abords d'un petit fossé partant d'une mare d'abreuvement en amont, et alimentant un plan d'eau en aval.

M. VINET rappelle les critères de délimitation des zones humides. Lorsque la végétation hygrophile recouvre au moins 50% de la surface, la zone est dite humide. Sur la parcelle présentée, une partie est colonisée par le Jonc diffus, avec un engorgement parfois marqué. Avec l'appui de M. BONNESSEE de Deux-Sèvres Nature Environnement, M. VINET présente quelques espèces hygrophiles présentes : Jonc diffus, Jonc acutiflore, Renoncule rampante, Renoncule flammette.



Un sondage pédologique n'est pas nécessaire dans la partie colonisée par la végétation hygrophile, mais pour la démonstration de ce jour, M. VINET effectue un sondage au milieu des joncs afin d'exposer les critères pédologiques. Dès la première carotte, on observe des traces d'oxydation du fer (tâches de rouille) entre dans les premiers centimètres de profondeur. La présence de taches de rouille indique que l'engorgement est temporaire à cet endroit. M. VINET vérifie que cette hydromorphie se prolonge bien en profondeur. On se trouve ici dans le cas d'un REDOXISOL, correspondant à la colonne V du GEPPA. Ce sol est donc bien caractéristique de zone humide, et inscrit à l'arrêté du 24 juin 2008 modifié.



M. VINET présente un sol caractéristique dans la partie hygrophile de la prairie

Pour bien comprendre la manière de délimiter la zone humide sur le terrain, M. VINET explique que les sondages pédologiques vont être réalisés en périphérie de la végétation hygrophile. Les acteurs locaux s'éloignent ainsi de quelques mètres du fossé, et un second sondage est effectué. Ce sondage présente également des traces d'hydromorphie marquées dans les 25 premiers centimètres, toutefois la profondeur d'apparition de ces traits est plus tardive (environ 20 cm, contre 5-10 cm au premier sondage). M. VINET explique qu'on se trouve ici au niveau de la limite réglementaire de la zone humide, et qu'il est fort probable qu'un relevé effectué plus en retrait sera négatif.



Second sondage plus en retrait, toujours caractéristique de zone humide

Un troisième sondage est donc réalisé quelques mètres plus haut. Il ne présente pas de traits d'hydromorphie dans les 25 premiers centimètres. En profondeur, les traces d'hydromorphie sont diffuses, et apparaissent autour de 40 cm. On ne note pas la présence de gley, ce sol n'est donc pas caractéristique de zone humide.



En s'éloignant du talweg, malgré la présence diffuse de quelques joncs, les sondages sont négatifs

M. BARRIBAUD demande à M. VINET de réaliser un sondage à quelques mètres du fossé plus en aval de la parcelle, la végétation étant moins marquée. Il semble au premier abord que la zone humide ne se concentre plus qu'au niveau du fossé d'écoulement. Si tel est le cas, M. VINET explique qu'il matérialisera cet écoulement comme réseau hydrographique secondaire, et que si la zone humide est inférieure à 7 m, alors elle ne pourra être cartographiée au 1/7000ème. Après vérification, il s'avère que le sondage est positif, et donc qu'il y a bien une entité humide de part et d'autres du fossé.

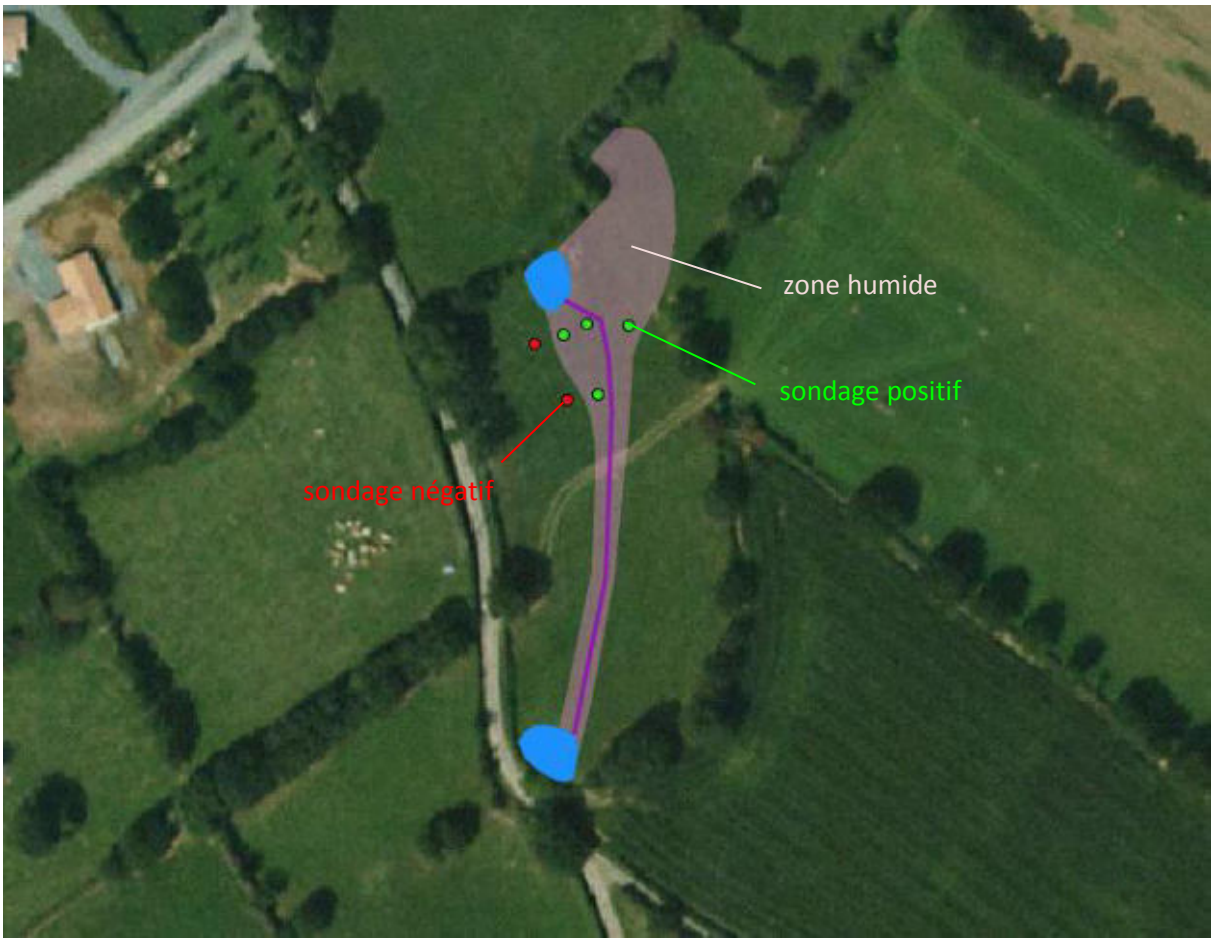

Zones humides observées sur le secteur 1

Secteur 2

Les acteurs locaux ont bien compris la manière de recenser et délimiter les zones humides sur le terrain, toutefois M. VINET demande à étudier une parcelle considérée comme saine par le groupe d'acteurs (données de pré-inventaire) mais inscrite dans une prélocalisation. M. BERNARD propose d'aller sur une de ses parcelles drainées en limite avec Fenioux.

La parcelle est cultivée et drainée depuis une dizaine d'années. On se situe au niveau des sources du ruisseau des Saules. M. BERNARD explique que les sources sont captées et rejoignent un collecteur, qui alimente le ruisseau des Saules plus en aval. Historiquement le secteur était humide, une haie aujourd'hui disparue séparant le fond de vallée du reste de la parcelle.



Parcelle prospectée en CIPAN, drainée depuis plusieurs années

M. VINET réalise deux sondages pédologiques. Aucune trace d'hydromorphie n'est observée, le drainage associé au travail du sol ayant assaini les terrains. Les acteurs locaux remarquent que la délimitation de l'ancienne haie subsiste encore, à travers une différence de couleur du couvert végétal. A environ 50 cm de profondeur, le sol devient argileux (argile bleutée) et imperméable. On ne note toutefois pas d'humidité dans le sol.

Un membre du groupe d'acteurs demande comment sera caractérisée une parcelle drainée depuis seulement 2 ou 3 ans. Forcément du fait qu'elle soit humide, on devrait encore retrouver des traces d'hydromorphie dans les 25 premiers centimètres. Il demande si on peut s'opposer à la cartographie émise dans un tel cas. M. VINET lui répond que les critères sont réglementaires et ne peuvent être remis en question. Par contre, il est important que la remarque soit formulée lors du dépôt en mairie, et remontée aux SAGE. L'inventaire s'effectue en effet à un instant « t », et est susceptible d'évoluer dans le temps.

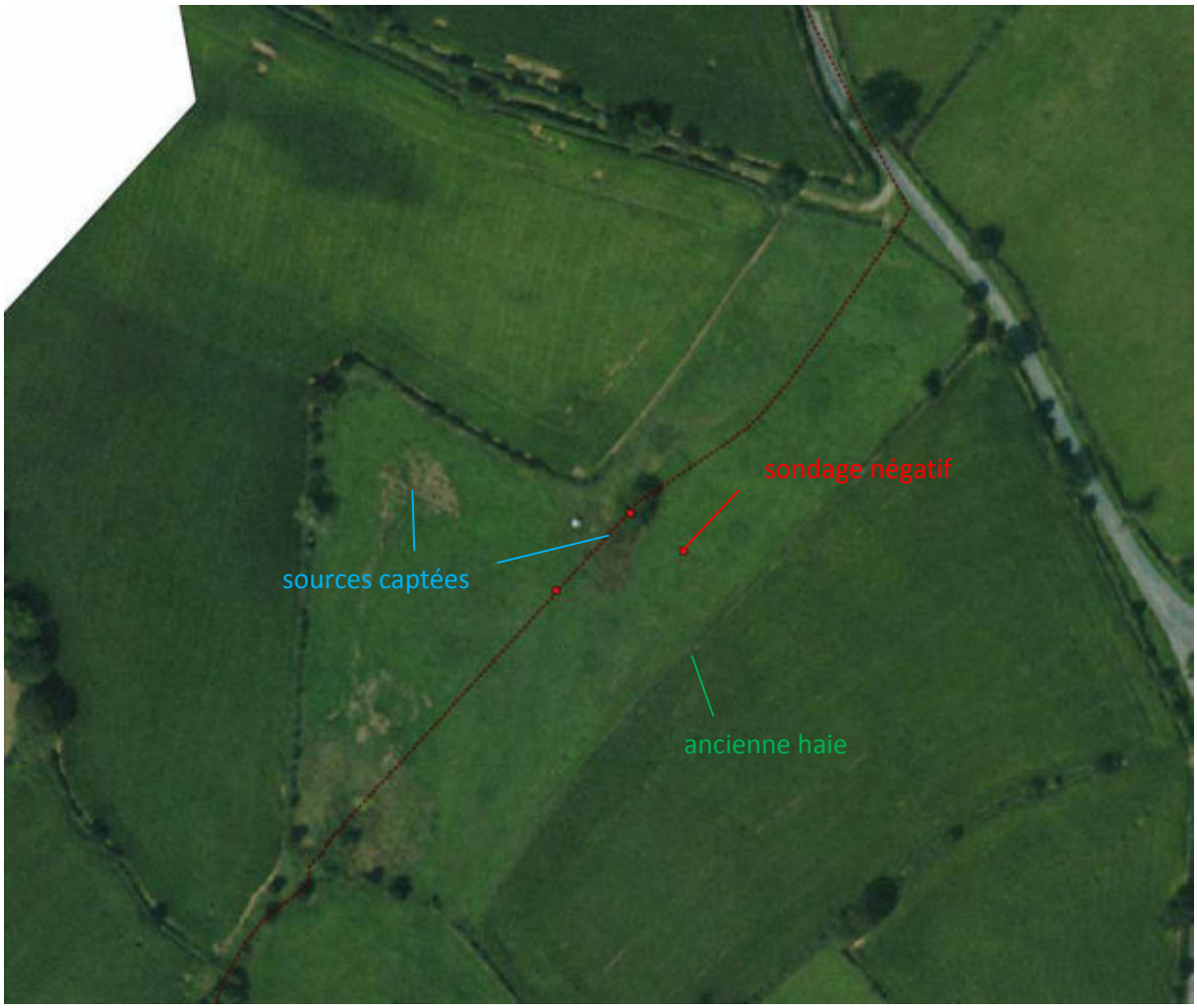

Sondages pédologiques effectués sur le secteur 2

On note un engorgement marqué en bas de parcelle, lié à une fuite du collecteur.

II. Bilan de la réunion

Cette réunion a permis aux membres du groupe d'acteurs de bien comprendre la méthodologie appliquée pour délimiter les zones humides sur le terrain, notamment les critères floristiques et pédologiques.

De plus, des référents sont attribués pour les différents secteurs de la commune. Ainsi, six agriculteurs sont proposés référents :



La mise en place des référents sera à exposer aux autres exploitants agricoles lors de la réunion d'information du mercredi 27 janvier 2016.

III. Suite de la démarche d'inventaire

Une réunion d'information pour les exploitants et les propriétaires de la commune est programmée le mercredi 27 janvier 2016.

La phase terrain débutera par la suite, le lundi 8 février 2016 → cf. carte ci-après.

Planning terrain Le Beugnon

	Pierre	Laetitia	Elodie
lundi 08	ZONE 1	ZONE 4	ZONE 7
mardi 09	ZONE 2	ZONE 5	ZONE 8
mercredi 10	ZONE 3	ZONE 6	
jeudi 11			ZAU

Planning terrain Le Beugnon

Les exploitants seront contactés en amont pour prendre rendez-vous avec les techniciens sur le terrain.

ANNEXE 4

Compte-rendu de la réunion d'information auprès des exploitants et propriétaires de la commune, le 27 janvier 2016

NCA Environnement
11 Allée Jean Monnet
86170 Neuville-de-Poitou
Tél. 05 49 00 43 20
Fax 05 49 00 43 30
Email : accueil@nca-env.fr
www.nca-env.fr
www.nca-methanisation.fr

Études et conseils en environnement
Assainissement collectif
Assainissement non collectif
Maîtrise d'œuvre
Protection des eaux
Hydraulique fluviale
Environnement et agriculture
Méthanisation
Gestion des milieux
Démarche d'insertion écologique
Inventaire faune et flore
Environnement et aménagement

INVENTAIRE (DELIMITATION ET CARACTERISATION) DES ZONES HUMIDES, DU RESEAU HYDROGRAPHIQUE ET DES PLANS D'EAU

COMMUNE DE LE RETAIL (79226)

Inventaire dans le cadre d'un groupement de 28 communes du Pays de Gâtine

Compte-rendu
Réunion de présentation aux exploitants et propriétaires

27 janvier 2016 à 14h30

Objet **:** Présentation de la démarche d'inventaire des zones humides
Présentation des outils de pré-localisations des zones humides
Présentation du planning prévisionnel

Première entreprise française à avoir obtenu en avril 2011 l'AFAQ 26000 et en janvier 2012 la labellisation LUCIE pour son engagement dans la RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) et le développement durable.

SAS au capital de 110 000 e
N° identification :
343 460 622 RCS Poitiers
APE : 7112B
N° TVA : FR 57 343 460 622

Sommaire

I. Présentation de la démarche d'inventaire des zones humides 2
1. Introduction 2
2. Cadre juridique de l'inventaire 3
3. Définition d'une zone humide 4
4. Localisation des zones humides 4
5. Types de zones humides 5
6. Fonctionnalités des zones humides 5
7. Inventaire des zones humides 7
8. Démarche de concertation et de communication 7
9. Planning prévisionnel 7
10. Méthodologie d'inventaire 8
II. Discussion/questions posées durant la présentation 11
III. Bilan de la réunion 13
IV. Suite de la démarche d'inventaire 13

Participants à la réunion

Intervenants extérieurs	
NCA Environnement	Mme TONDEUX Laetitia
Pays de Gâtine	Mme BEVILLON Camille
SAGE Sèvre Niortaise Marais Poitevin	Mme THEUNISSEN Laure
SAGE Thouet	*excusé*
Membres du groupe d'acteurs locaux	
Adjoint de Le Retail	M. SOUCHET Michel
Maire de Le Retail	Mme GILBERT Véronique
Adjointe de Le Retail	Mme BEAUDET Henriette
Adjoint / Exploitant agricole	M. RAGON André
Exploitant agricole	M. BERNARD Stéphane
Exploitant agricole	M. LIAUD Rodrigue
Exploitant agricole	M. BARRIBAUD Christian
Exploitant agricole	M. PIGEAU Sébastien
Exploitant agricole	M. MOREAU David
Exploitant agricole	M. DESCHAMPS Jean-Luc
Exploitant agricole	M. CHATIN Jean-Marie
Exploitant agricole	M. BOIZUMEAU Philippe
Exploitant agricole	M. BELY Christophe
Exploitant agricole	M. DELIGNE Francis
Exploitant agricole	M. PAPILLON Claude
Exploitant agricole	M. COUSSEAU Philippe
Association de Randonnée pédestre « la Marouette Gâtinaise »	M. CHARRIER Jean-Noël
Président de chasse de le Retail / Représentant de la pêche	M. GAZEAU Gilles

I. Présentation de la démarche d'inventaire des zones humides

1. Introduction

La réunion s'est déroulée à 14h30, le 27 janvier 2016, au Logis de la Forêt de Le Retail.

L'objectif de cette réunion est de porter à connaissance cet inventaire aux exploitants agricoles et aux propriétaires de la commune. Les exploitants et les grands propriétaires ont été conviés par courrier. Un article est également paru dans la presse le 9 janvier pour toucher un maximum de personnes.

M. SOUCHET, 1er adjoint en charge du suivi de l'inventaire sur la commune ouvre la réunion en posant le contexte de cette étude. Il explique que l'inventaire a pour objectif d'identifier les zones humides sur le territoire communal, et qu'il s'inscrit dans un contexte plus large porté par le Pays de Gâtine. M. SOUCHET souligne que la concertation est un élément clé pour une bonne réalisation de cette étude. Mme BEVILLON précise qu'un premier groupement de 47 communes a été finalisé entre 2012 et 2014, et que le Pays porte un nouveau groupement de 28 communes, démarré en fin d'année 2015.

Les personnes se présentent lors d'un tour de table.

Mme le Maire explique que compte tenu de son emploi du temps très chargé, elle a préféré que M. SOUCHET soit le référent pour cette étude.

Mme THEUNISSEN se présente, animatrice du bassin Sèvre Niortaise Marais Poitevin, et à la demande de Mme BEAUDET, elle explique le rôle des SAGE (schémas d'aménagement et de gestion des eaux) : les SAGE sont des outils de gestion et de planification de la ressource en eau, ils répondent aux objectifs du SDAGE et sont notamment garant de la bonne réalisation des inventaires zones humides. M. BELY demande quand seront terminés les inventaires, Mme THEUNISSEN lui répond que les inventaires seront terminés en 2022 sur leur bassin.

Suite à ce tour de table, Mme TONDEUX démarre sa présentation par une explication de la démarche générale d'inventaire des zones humides, notamment les critères de délimitation. Par la suite, les différents outils de prélocalisation sont présentés (géologie, pédologie, prélocalisations Agrocampus et IIBSN, indice de confiance IIBSN) en expliquant que ces éléments ont été discutés amplement lors de la réunion « groupe d'acteurs » du 13 janvier, permettant d'aboutir à une carte de pré-inventaire. Cette carte sera un document de travail utilisé lors de la phase terrain.

.

2. Cadre juridique de l'inventaire

Le cadre juridique de cet inventaire est fixé par différentes réglementations :

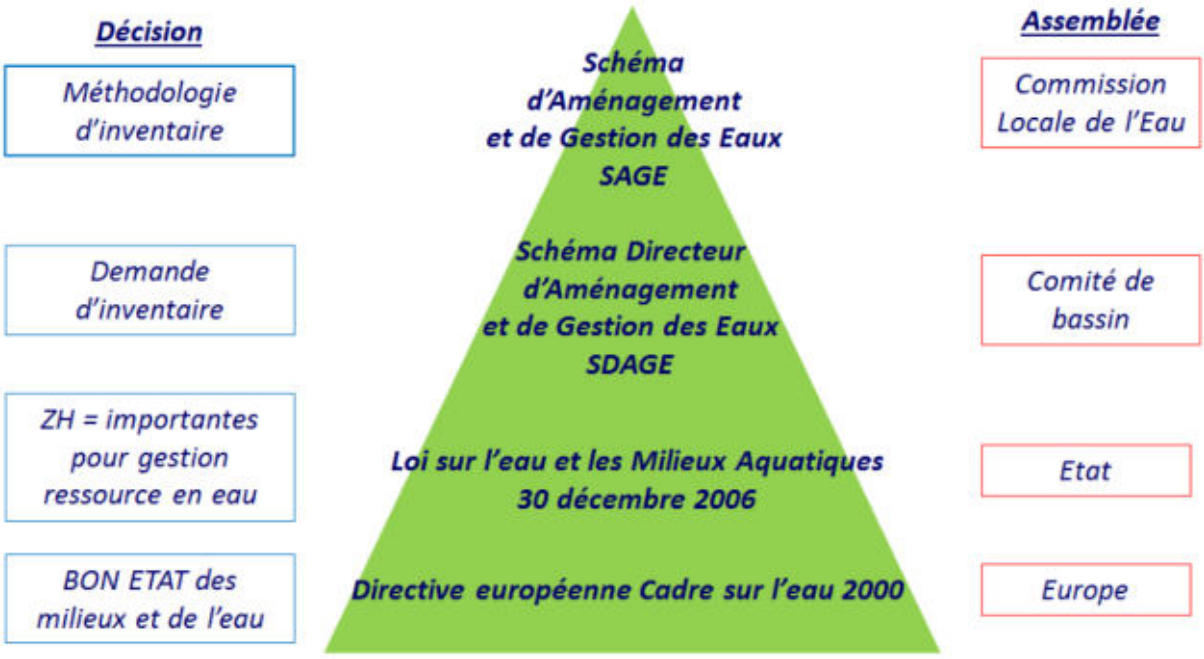

Source du schéma : IIBSN

La Directive Cadre sur l'Eau du 23 octobre 2000, fixe l'objectif d'atteindre un bon état des cours d'eau européens d'ici 2015.

La loi sur l'eau du 3 janvier 1992 modifiée en 2006 a pour fondement la gestion collective de l'eau et des milieux aquatiques, qui constituent un patrimoine fragile et commun à tous. Les zones humides y sont identifiées comme des espaces contribuant à la gestion équilibrée de la ressource ;

Le SDAGE Loire Bretagne 2016-2021, adopté le 4 novembre 2015 par le comité de bassin, prévoit, dans l'un de ses quatorze objectifs principaux, la sauvegarde et la mise en valeur des zones humides, principe mis en œuvre au niveau des SAGE. Le SDAGE Loire Bretagne prévoit d'atteindre 61% des eaux en bon état d'ici 2021. Aujourd'hui, seulement 26% des cours d'eau ont un bon état écologique sur le bassin Loire Bretagne.

La loi sur le développement des territoires ruraux de 2005 pose le principe que la préservation et la gestion durable des zones humides sont d'intérêt général.

La commune de Le Retail est située sur le territoire de deux SAGE : le SAGE Sèvre Niortaise Marais Poitevin et le SAGE Thouet.

La méthodologie d'inventaire des zones humides est définie par le SAGE sur son territoire. Lorsque la commune est concernée par deux SAGE, c'est la méthodologie la plus poussée qui est appliquée, en l'occurrence celle du SAGE Sèvre Niortaise Marais Poitevin.

La présente étude s'intègre dans un groupement de 28 communes du Pays de Gâtine, 5 SAGE sont concernés au total.

3. Définition d'une zone humide

La définition d'une zone humide est donnée par le code de l'environnement (art. L.211-1). Ainsi, les zones humides sont définies comme "des terrains exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre, de façon permanente ou temporaire, et la végétation quand elle existe, est dominée par des plantes hygrophiles pendant une partie de l'année".

Trois critères permettent de déterminer et de délimiter une zone humide :

- La présence de végétation hygrophile ;
- L'hydromorphie des sols ;
- L'hydrologie, ou présence d'eau (une indication à prendre « avec des pincettes » notamment en période de fortes précipitations).

Les critères « flore » et « pédologie » sont définis de manière précise par un arrêté ministériel datant du 24 juin 2008.

Le schéma suivant permet de représenter l'étendue des milieux répondant à la définition de « zones humides » :



Mme TONDEUX souligne la confusion trop souvent faite entre zone humide et zone inondable. En effet la zone inondable présente souvent le caractère exceptionnel d'une crue, ponctuelle dans le temps. Alors qu'une zone humide est engorgée, si ce n'est tout au long de l'année, au moins en période hivernale et de manière récurrente, pour qu'une végétation ou un sol caractéristique s'y développe. M. VINET ajoute qu'il arrive que des zones inondables, même en bordure directe de cours d'eau, ne présentent pas des critères permettant de les classer en zones humides, l'engorgement étant trop ponctuel.

4. Localisation des zones humides

Il existe une diversité de zones humides mais le moteur reste la présence d'eau de manière temporaire à prolongée. Ainsi, dès lors que les conditions nécessaires sont réunies, il est possible d'observer des zones humides partout où le contexte leur est favorable. On observe donc des zones humides de plateau, de tête de vallon, de bordure de cours d'eau ou de plaine alluviale.

5. Types de zones humides

Les zones humides recouvrent une diversité de milieux. On peut citer :

- les roselières,
- les prairies humides,
- les bordures de mares,
- les boisements humides,
- les terres labourées,
- les peupleraies…

Les zones humides dites «dégradées», comme les terres agricoles et les paysages artificialisés (peupleraies…) peuvent présenter au moins un des critères d'identification des zones humides, notamment la présence de sols hydromorphes. Ces secteurs seront donc également identifiés.

6. Fonctionnalités des zones humides

De cette diversité de types de zones humides, découle une diversité de fonctions, desquelles l'Homme tire des bénéfices, nommés « services rendus » :

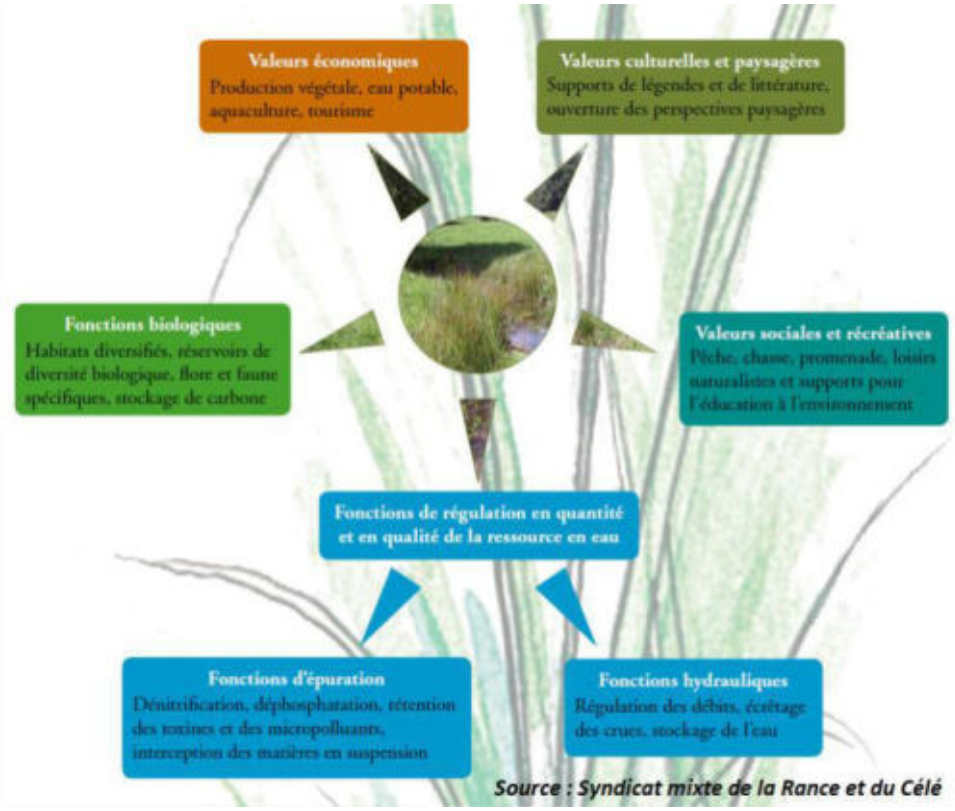

FONCTIONS BIOGEOCHIMIQUES : EPURATION DES EAUX

Les zones humides agissent comme des zones tampon : elles ralentissent les écoulements de surface et favorisent la sédimentation et le stockage des matières présentes dans les eaux et des polluants qui y sont associés. Certaines de ces substances pourront être absorbées par la végétation et d'autres pourront être stockées et/ou dégradées (au moins en partie) par voie bactérienne.

Les zones humides contribuent donc à l'épuration des eaux et à l'élimination/stockage des nitrates, phosphates, produits phytosanitaires, matières en suspensions…

Elles contribuent ainsi au maintien de la qualité de l'eau rejoignant les cours d'eau ou les nappes. Ce processus naturel peut en partie se substituer à la création d'une station d'épuration.

FONCTIONS HYDROLOGIQUES

Les zones humides sont aussi de véritables « éponges naturelles ». Lors d'évènements pluvieux importants, elles vont capter une grande partie des eaux et ainsi réduire la zone d'expansion de crue. Elles vont ainsi minimiser la gravité des phénomènes d'inondation.

L'eau stockée va ensuite être restituée progressivement tout au long de l'année. Les zones humides participent donc à la recharge des nappes ainsi qu'au soutien d'étiage l'été, ce qui est indispensable au maintien de la vie aquatique.

FONCTIONS ECOLOGIQUES

Les zones humides peuvent constituer des réservoirs d'espèces faunistiques et floristiques parfois rares et menacées (30% des espèces végétales remarquables y sont attribuées).

Elles sont indispensables pour l'hivernage, la migration et la reproduction de nombreux oiseaux (50% des espèces d'oiseaux y sont liés) et pour de nombreuses autres espèces faunistiques (amphibiens, reproductions des poissons et crustacés, mollusques, insectes…).

VALEURS SOCIO-ECONOMIQUES ET CULTURELLES

Les zones humides présentent également des intérêts socio-économiques et culturels importants tels que :

- la pêche,
- la chasse,
- la culture maraîchère,
- le pâturage,
- la fauche,
- la populiculture,
- les randonnées,
- les loisirs nautiques,
- les observatoires pour la biodiversité…

Rappelons que ces milieux sont dans la majorité des cas exploités, et par conséquent possèdent une dimension socio-économique non négligeable.

7. Inventaire des zones humides

L'inventaire est destiné à mieux connaître les zones humides du territoire, il s'agit bien d'un inventaire de connaissance qui ne constitue pas un inventaire au titre de la Police de l'eau. Il consiste à localiser, caractériser et mieux comprendre le fonctionnement des zones humides compte-tenu de leur rôle au sein du bassin versant. Une meilleure connaissance des zones humides constitue ainsi un élément incontournable pour répondre aux enjeux du SAGE concernant la gestion de la ressource en eau, tant sur le plan qualitatif que quantitatif.

Mme TONDEUX précise qu'outre les zones humides, différents éléments tels que les mares et plans d'eau, ainsi que le réseau hydrographique seront inventoriés car ces milieux sont étroitement liés aux zones humides.

8. Démarche de concertation et de communication

La concertation et la communication sont essentielles durant toute la démarche d'inventaire, les acteurs locaux étant les actuels gestionnaires des zones humides. Du fait de leur connaissance du territoire, ils constituent une source d'information essentielle sur les zones humides à l'échelle communale.

9. Planning prévisionnel

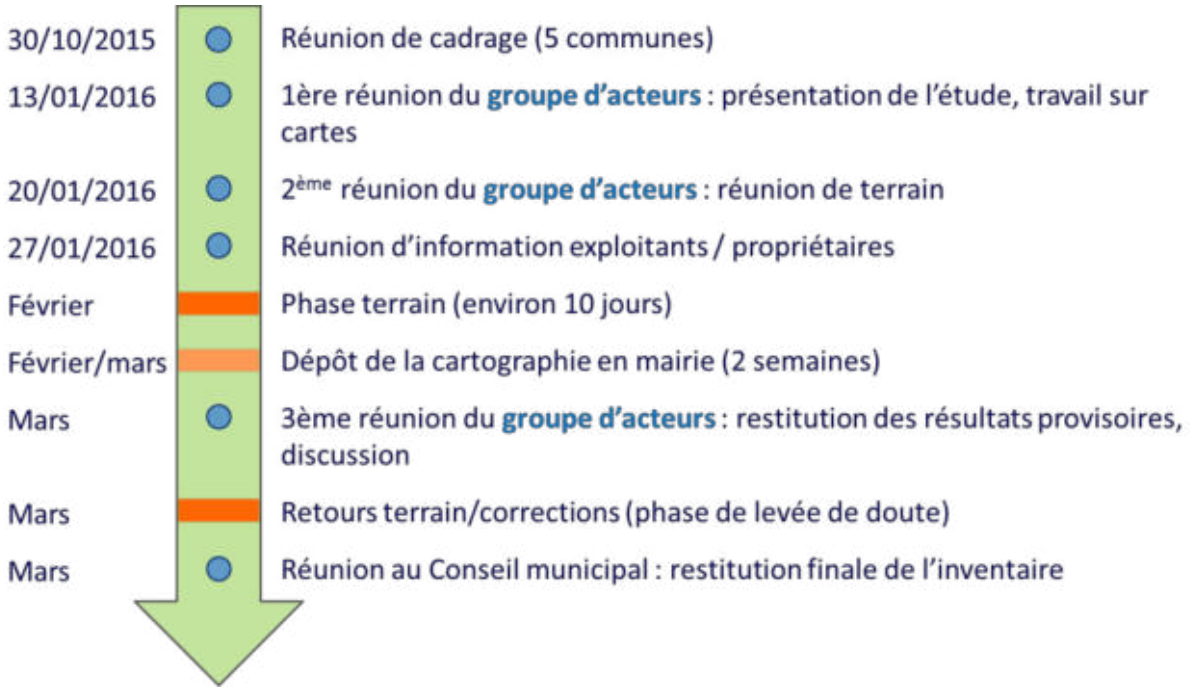

10. Méthodologie d'inventaire

PHASE DE PRE-LOCALISATION DES ZONES HUMIDES

La phase de pré-localisation est un moyen de définir et de délimiter les zones humides potentielles. Elle identifie sur le territoire les secteurs à forte probabilité de présence de zones humides, afin d'optimiser les phases suivantes.

Les principales sources d'information dont nous disposons sont les suivantes :

- Pré-localisation et indice de confiance de l'IIBSN,
- pré-localisation AgroCampus,
- pré-localisation DREAL,
- réseau hydrographique,
- plans d'eau,
- carte géologique,
- carte pédologique,
- aléa des remontées de nappes,
- IGN BD Ortho (photo-aériennes),
- IGN scan25.

Bien connaitre le contexte géologique et pédologique de la commune est primordial afin d'analyser les cartes de pré-localisation :

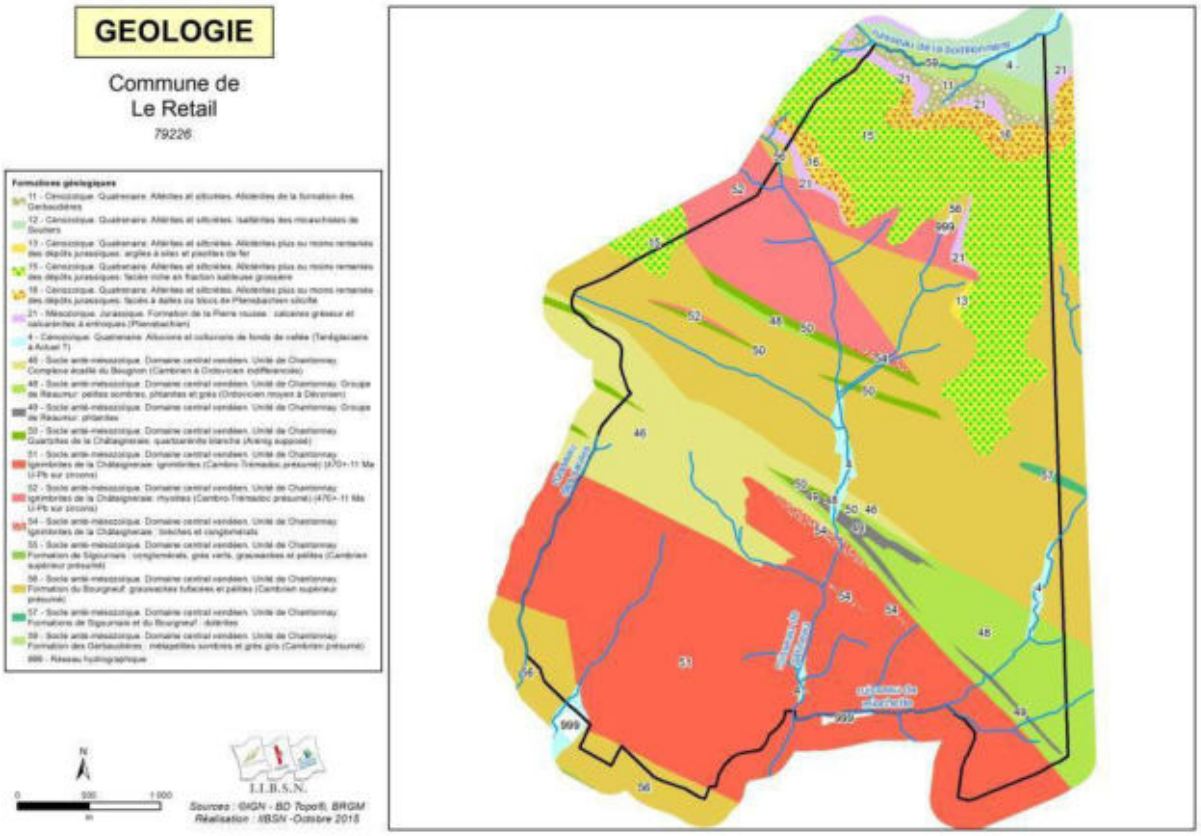

Carte géologique de la commune de le Retail

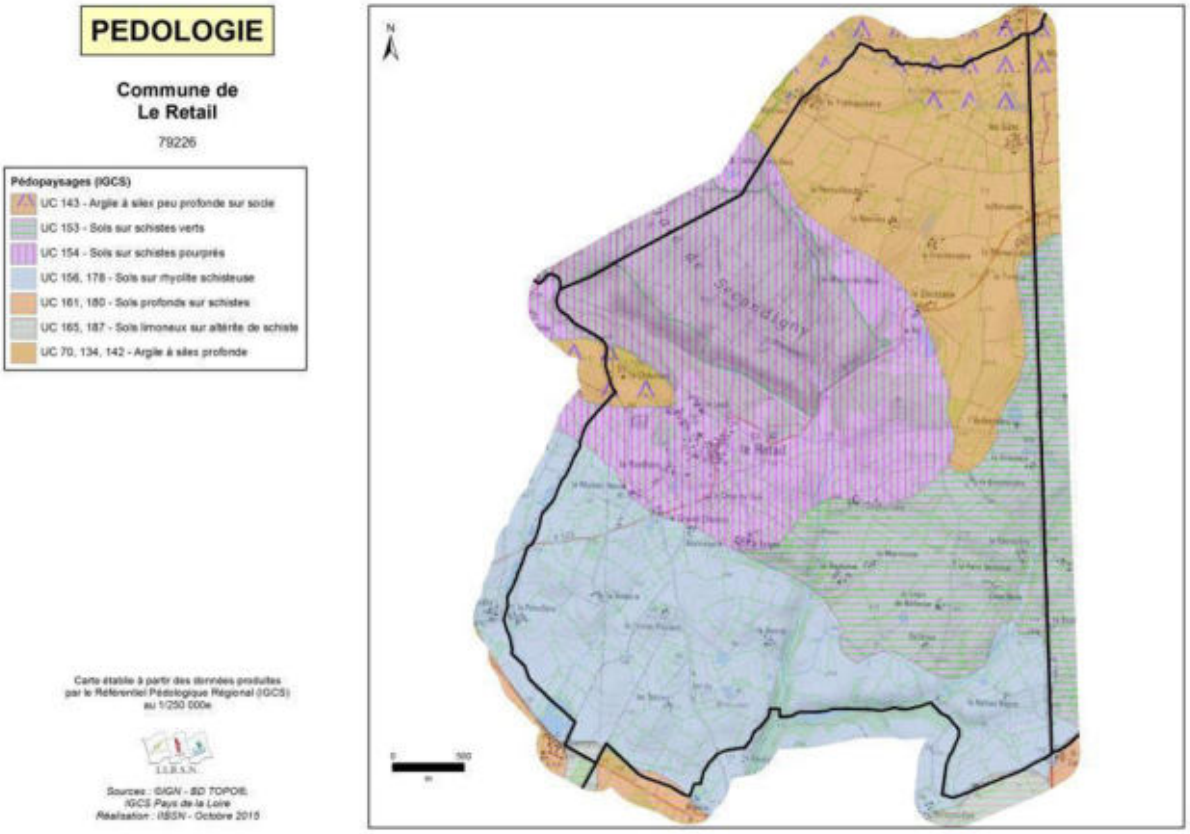

Carte pédologique de la commune de le Retail

Le contexte pédologique de la commune fait ressortir 3 zones distinctes:

- Un secteur au nord-est de la commune, dominé par des sols argileux (argile à silex plus ou moins profonde) ;
- Un secteur au centre de la commune dominé par des sols sur schistes pourprés et sur schistes verts ;
- Un secteur au sud de la commune, dominé par des sols limoneux sur schistes.

Devant ce constat, on peut s'attendre à observer des zones humides un peu partout sur la commune. Les sols argileux forment une couche imperméable, empêchant l'eau de s'infiltrer rapidement dans le sol. Des zones d'engorgement et des zones humides peuvent ainsi apparaitre, notamment sur les plateaux. Une attention particulière sera donc portée aux zones de plateau argileux. Les sols sur schistes peuvent également former des zones humides, cela dépend de la concentration en argile.

Après cette observation du contexte physique de la commune, deux outils de pré-inventaire sont présentés au groupe d'acteurs. Les deux cartes reprennent la pré-localisation AgroCampus qui met en avant les fonds de vallées, les zones à faible niveau topographique, et les abords des cours d'eau, ainsi que la prélocalisation de la DREAL.

A cette carte s'ajoutent diverses observations ponctuelles (source : IIBSN) à vérifier sur le terrain.

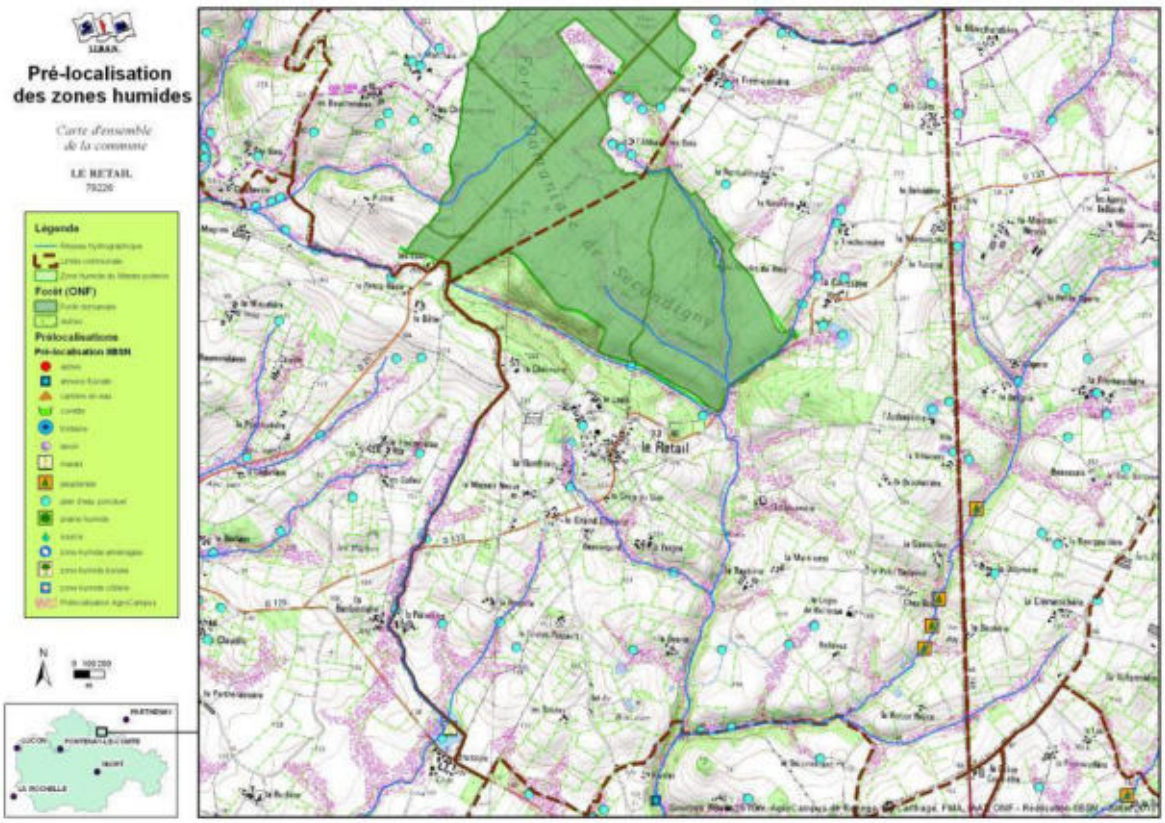

Pré-localisation des zones humides de la commune de le Retail (IIBSN)

Enfin, l'IIBSN produit une carte apportant une information quant à la fiabilité de la pré-localisation, via un indice de confiance à 5 niveaux :

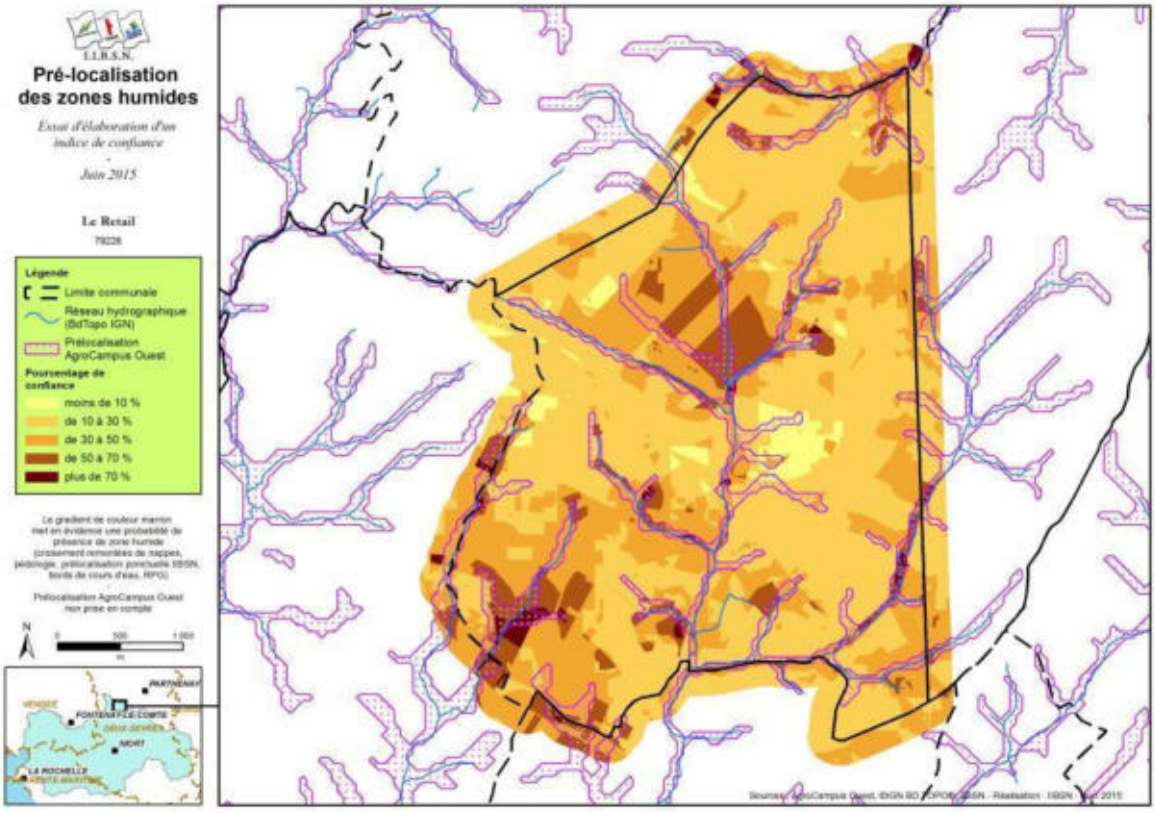

Indice de confiance de la pré-localisation sur la commune de le Retail (IIBSN)

PHASE D'INVENTAIRE ET EXPERTISE DE TERRAIN

L'ensemble du territoire communal sera concerné par cet inventaire à l'exception des surfaces imperméabilisées et des Boisements ONF (Office Nationale des Forêts) qui font déjà l'objet d'une gestion et d'une protection particulière.

L'échelle cartographique de l'atlas des zones humides est au 1/7000ème. Cette échelle de travail n'a donc aucune portée réglementaire. En effet, la législation en vigueur depuis 1992 s'applique à l'échelle d'un projet d'aménagement, et donc à une échelle plus fine (m^2).

Cette étude correspond ainsi à un inventaire de connaissance ayant pour but d'orienter les futurs projets d'aménagements qui pourraient être concernés par la rubrique « zones humides » (assèchement, remblais, création de plans d'eau).

Pour cet inventaire, il s'agit d'identifier et de délimiter, grâce aux investigations de terrain, les zones humides effectives, c'est-à-dire les zones présentant un caractère humide lorsque l'on suit la procédure d'identification conforme à la réglementation en vigueur.

Sur le terrain, la végétation sera observée afin de repérer les espèces indicatrices ou les habitats de zones humides. Dans un second temps, le critère pédologique sera utilisé afin de délimiter précisément les contours des zones humides. Sur les zones cultivées, seul le critère pédologique pourra être utilisé en l'absence de végétation caractéristique.

PHASE DE CARACTERISATION ET BANCARISATION DES DONNEES

L'ensemble des données recueillies sur les zones humides de la commune (flore, pédologie, fonctionnement,…) seront renseignées dans une base de données géo-référencée (Logiciel GWERN).

II. Discussion/questions posées durant la présentation

Mme THEUNISSEN souhaite que la mention « pas de contrainte supplémentaire sur les pratiques agricoles » ne soit pas maintenue dans la présentation. Elle ajoute que l'évolution de la réglementation n'est à ce jour pas connue, et qu'il est donc difficile d'affirmer qu'aucune contrainte ne sera effective à terme sur les zones humides identifiées. Mme TONDEUX précise que cette phrase ne signifie pas que les zones humides ne sont pas réglementées : la Loi sur l'eau encadre depuis 1992 le remblai, la mise en eau et le drainage de ces milieux. Cette réglementation existe et n'est pas concernée ou remise en cause par cet inventaire de connaissance. Toutefois, le présent inventaire des zones humides n'ajoute pas de contrainte supplémentaire sur les pratiques agricoles, sur la mise en culture ou l'épandage par exemple, cette crainte étant relayée de façon récurrente par le monde agricole. Il convient ainsi de bien présenter la réglementation actuelle encadrant les zones humides dans la présentation.

Un exploitant demande s'il est possible d'estimer la perte de zone humide. Mme THEUNISSEN répond que ceci est impossible car il n'y a pas de données ultérieures.

Une autre personne demande si le marais poitevin est considéré comme une zone humide ? Mme TONDEUX répond que oui, Mme THEUNISSEN nuance car c'est plus compliqué d'un point de vue juridique. Cependant, le marais est bien une zone humide pour la chasse.

Mme TONDEUX présente l'organisation de la phase terrain, et en particulier la communication amont (contact des exploitants et proposition d'accompagnement sur le terrain). Pour faciliter le terrain, pour le bureau d'études et les exploitants, il est intéressant d'instaurer un système de référents, qui connaissent bien le secteur prospecté et notamment les exploitants des parcelles inventoriées. Mme THEUNISSEN ajoute que le système de référents permet qu'une personne du groupe d'acteurs vérifie que l'inventaire se déroule bien, et apprécie son état d'avancement. M. SOUCHET se porte volontaire pour être le relais de tous problème lors de l'étude et insiste sur l'intérêt des référents. Il propose aux personnes présentes de valider ce système pour la phase terrain. En tant qu'élu en charge du suivi de l'inventaire, il en sera le coordonnateur.

Ainsi, la commune est découpée en trois secteurs : nord, sud-ouest et sud-est. Sur chaque secteur, deux agriculteurs seront référents. Voici la carte des référents :

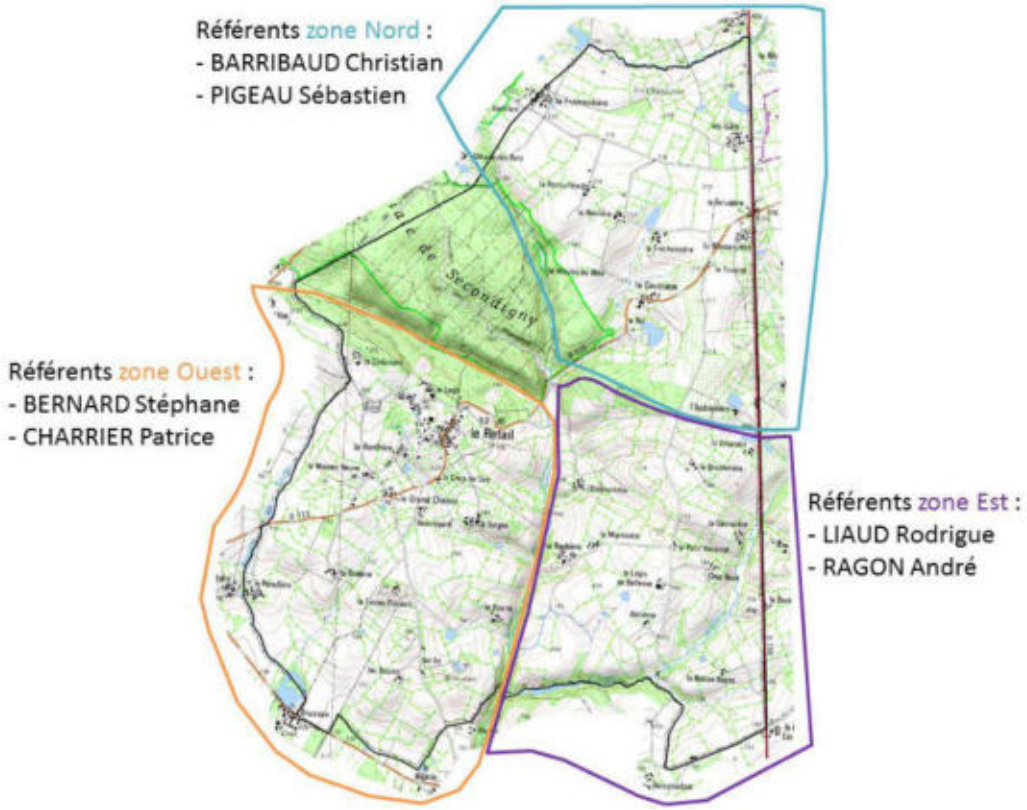

Le rôle des référents est très important car ils seront le relai entre les exploitants et le bureau d'études d'une part, et entre les exploitants et la mairie d'autre part. Par ailleurs, le nombre de personnes présentes à cette réunion étant limité, la feuille de présence avec les numéros de téléphone n'est pas du tout complète. La mairie se chargera de compléter les contacts au mieux et les remettra au bureau d'études. Cependant, il a été convenu que les référents seront sollicités en priorité par le bureau d'études pour prévenir des passages sur le terrain. NCA téléphonera également à tous les exploitants dont les numéros de téléphone seront connus. **Pour les autres personnes, ce seront les référents qui s'en chargeront.** Enfin, si des exploitants ne peuvent pas accompagner NCA lors du passage sur leurs parcelles, **le référent pourra y aller à sa place**.

Une partie de la forêt de Secondigny est domaniale, Mme THEUNISSEN fait donc remarquer que NCA ne fera pas prospection sur cette partie de forêt, la commune n'ayant pas à payer un inventaire sur les terrains de l'Etat. Un courrier leur a été envoyé pour les avertir que les communes faisaient les inventaires sur leur territoire mais pas sur les boisements gérés par l'ONF.

Une personne demande le coût de cette étude. Mme BEVILLON répond que le coût pour l'ensemble des 28 communes est de 300 000€. Ce prix peut sembler important mais il reflète le temps passé par les ingénieurs. Le coût par commune varie en fonction des superficies communales. Les financeurs sont l'Agence de l'Eau et l'Europe.

M. BERNARD demande s'il y a un lien entre cet inventaire et la problématique des ouvrages sur le Thouet ? Le représentant du SAGE Thouet n'étant pas présents aujourd'hui, Mme THEUNISSEN prend la parole pour expliquer qu'il n'y a pas de lien entre les deux sujets. La suppression des ouvrages sur le Thouet répond aux objectifs du SDAGE (continuité écologique).

Un agriculteur demande si ce serait possible, à l'avenir, d'envoyer les courriers aux sociétés et non à l'adresse des exploitants.

Un propriétaire exprime son inquiétude quant à l'avenir des communes rurales si l'inventaire des zones humides bloque les projets d'urbanisation. Mme BEVILLON rappelle que les projets ne seront pas bloqués mais soumis à la réglementation, notamment dossier loi sur l'eau s'il des zones humides sont impactées. Des mesures compensatoires sont alors à mettre en œuvre. Mme BEVILLON souligne aussi que construire sur des terrains humides est source de problèmes et que certaines communes regrettent aujourd'hui d'avoir fait le choix de construire en zone humide.

Sur Secondigny, un exploitant demande pourquoi il n'a pas été contacté ? Mme BEVILLON répond que cette commune a malheureusement fait les frais de la mise en route des inventaires. En effet, Secondigny est une des premières communes du Pays de Gâtine à avoir fait son inventaire (2012). La démarche choisie par la commune n'a pas permis une communication optimale. De plus, le Pays de Gâtine et le bureau d'études manquait de recul, c'est pourquoi la méthode a évolué depuis et que l'aspect communication est bien mieux maitrisé aujourd'hui.

Une personne s'étonne également que sur Secondigny des parcelles agricoles ont été plantée en bois, en lien avec le Center Parc. Mme THEUNISSEN répond qu'il s'agit de mesures compensatoires. L'agriculteur souligne qu'il est dommage de détruire en Vienne et de compenser en Deux-Sèvres.

Le présent rapport pourra être envoyé à l'ensemble des exploitants par mail. Pour cela il faudra recueillir les adresses mail de chacun.

III. Bilan de la réunion

Au cours de cette première réunion, l'ensemble des personnes présentes ont pu s'exprimer. Des inquiétudes ont été relevées quant aux futures contraintes à prévoir sur les zones humides. Mme TONDEUX ajoute qu'un courrier a été adressé au préfet pour connaître ces éléments réglementaires. La réponse ne permettait pas d'en apprendre davantage sur cet aspect réglementaire.

Le principe des référents est approuvé.

IV. Suite de la démarche d'inventaire

La mairie doit fournir à NCA la liste des exploitants agricoles sur leur commune, ainsi que leurs numéros de téléphone, avant le 5 février.

Le travail de terrain débutera autour du 8 février 2016.

Suite à cet inventaire, une cartographie provisoire des zones humides sera déposée en mairie pour au moins deux semaines (phase de levée de doute) et les résultats provisoires seront présentés aux acteurs locaux lors d'une réunion.

Le rendu final de l'étude est prévu pour mars / avril 2016.

ANNEXE 5

Compte-rendu de la réunion de restitution provisoire au groupe d'acteurs locaux, le 10 mars 2016

NCA Environnement
11 Allée Jean Monnet
86170 Neuville-de-Poitou
Tél. 05 49 00 43 20
Fax 05 49 00 43 30
Email : accueil@nca-env.fr
www.nca-env.fr
www.nca-methanisation.fr

Études et conseils en environnement
Assainissement collectif
Assainissement non collectif
Maîtrise d'œuvre
Protection des eaux
Hydraulique fluviale
Environnement et agriculture
Méthanisation
Gestion des milieux
Démarche d'insertion écologique
Inventaire faune et flore
Environnement et aménagement

L'inventaire des zones humides est cofinancé par l'Agence de l'eau et l'Union Européenne.

INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES, DU RESEAU HYDROGRAPHIQUE ET DES PLANS D'EAU

COMMUNE DE LE RETAIL

Compte-rendu
Réunion de restitution provisoire au Groupe d'acteurs locaux
9 mars 2016, 14h30

Objet **:** Présentation des résultats provisoires de l'inventaire des zones humides

Première entreprise française à avoir obtenu en avril 2011 l'AFAQ 26000 et en janvier 2012 la labellisation LUCIE pour son engagement dans la RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) et le développement durable.

SAS au capital de 110 000 €
N° identification :
343 460 622 RCS Poitiers
APE : 7112B
N° TVA : FR 57 343 460 622

Sommaire

Participants à la réunion 1

Introduction 2

Rappel de la démarche et présentation des résultats provisoires 2

1. Définition d'une zone humide 2
2. Méthodologie d'inventaire 2
3. Résultats de l'inventaire 3

Discussion - Analyse planche par planche 9

Bilan de la concertation 22

Suite de la démarche d'inventaire 22

Participants à la réunion

Intervenants extérieurs	
NCA Environnement	M. VINET Pierre
Membres du groupe d'acteurs	
Elu	M. SOUCHET Michel
Elue	Mme BEAUDET Henriette
Agriculteur	M. LIAUD Rodrigue
Agriculteur	M. CHARRIER Patrice
Agriculteur	M. RAGON André
Représentant de la randonnée pédestre	M. CHARRIER Jean-Noël
Représentant de la chasse et de la pêche	M. GAZEAU Gilles
Agriculteur	M. BERNARD Stéphane
SAGE Thouet	M. PACAUD Alexis
Membres excusés	
Pays de Gâtine	Mme BEVILLON Camille
SAGE Sèvre niortaise Marais poitevin	Mme THEUNISSEN Laure
Agriculteur	M. BARRIBAUD Christian
Deux-Sèvres Nature Environnement	M. BONNESSEE Michel

Introduction

La réunion de restitution provisoire s'est déroulée le mercredi 9 mars 2016 à 14h30 à l'ancienne école du Retail. L'objectif était de présenter les résultats provisoires concernant l'inventaire des zones humides, des plans d'eau et du réseau hydrographique de la commune.

M. VINET débute la réunion par quelques rappels sur les zones humides et la démarche d'inventaire. Il présente ensuite les résultats provisoires concernant les zones humides, les pièces d'eau et le réseau hydrographique. Enfin, la discussion est ouverte et l'atlas cartographique est passé en revue, planche par planche, laissant le temps aux membres du groupe d'acteurs de s'exprimer et de commenter les remarques déposées à la mairie et les demandes de compléments des SAGE.

Rappel de la démarche et présentation des résultats provisoires

1. Définition d'une zone humide

L'identification des zones humides sur le terrain a respecté la définition donnée par le Code de l'Environnement : les zones humides sont définies comme "des terrains exploités ou non, **habituellement inondés ou gorgés d'eau douce**, salée ou saumâtre, **de façon permanente ou temporaire**, la végétation quand elle existe, est dominée par des plantes hygrophiles pendant une partie de l'année".

Trois critères permettent de déterminer s'il s'agit d'une zone humide ou non :

- La présence de **végétation hygrophile** ;
- L'**hydromorphie des sols** ;
- L'**hydrologie**, ou présence d'eau.

Les zones humides sont des milieux dynamiques, avec un gradient d'humidité souvent plus large que le laisse à penser la culture populaire. En effet, les zones humides bien connues font souvent référence aux marais, aux bourbiers ou aux tourbières. Toutefois, une zone humide peut présenter un degré d'humidité beaucoup plus faible, on parlera de milieux frais qu'il est alors possible de cultiver.

2. Méthodologie d'inventaire

Cette étude est basée sur une démarche de **concertation**, c'est pourquoi un groupe d'acteurs locaux a été créé. Le bureau d'études et les membres du groupe d'acteurs se sont réunis avant la phase terrain pour analyser ensemble les données de prélocalisation. De

plus, les exploitants et propriétaires voulant accompagner les ingénieurs sur le terrain ont été contactés. Les cartes provisoires ont été mises à la disposition de la population à la mairie, **du 22 février au 7 mars 2016**. Un cahier de remarques a été laissé à disposition pour noter les commentaires de chacun. 14 personnes sont venues consulter les résultats en mairie. Certaines remarques nécessitent un retour sur le terrain. Ces retours seront effectués en fin de semaine (vendredi 11 mars), les personnes seront contactées au cas par cas.

La concertation implique par ailleurs le SAGE Thouet et le SAGE Sèvre Niortaise Marais Poitevin. Les remarques des SAGE sont présentées aux membres du groupe d'acteurs afin de cibler les secteurs qui nécessitent un retour sur le terrain.

Après les retours, les cartes seront corrigées et présentées au Conseil municipal.

Après validation par la commune, l'inventaire devra être validé par les Commissions locales de l'eau (CLE) du Thouet et de la Sèvre Niortaise Marais Poitevin. Les animateurs du SAGE veillent à ce que les modalités d'inventaires soient bien respectées par les communes et le bureau d'études.

Résultats de l'inventaire

1. Zones humides

La surface de zones humides inventoriée est de **48,5 ha**, soit **3,38 %** de la surface communale totale. Ceci représente 20,2 % de la prélocalisation initiale.

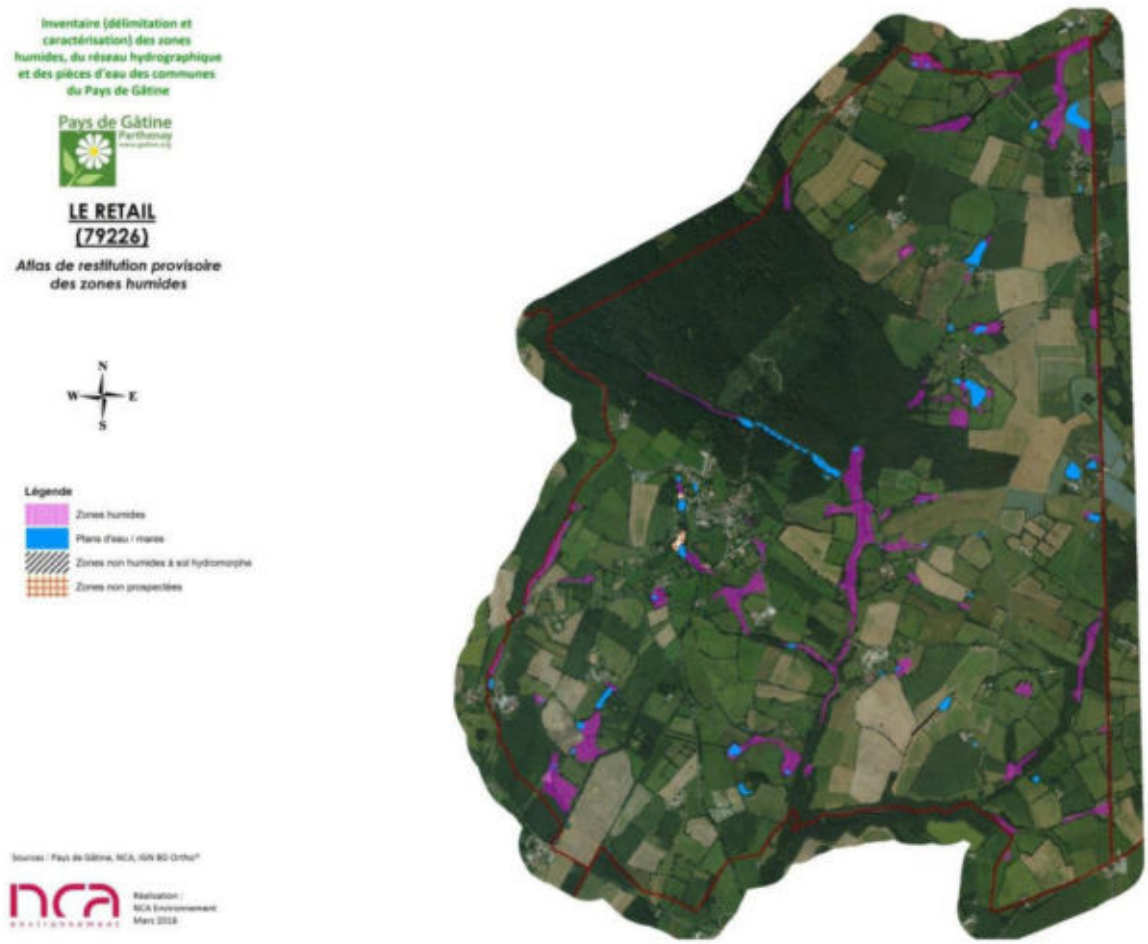

Cartographie des zones humides provisoires

Les fonctionnalités des zones humides observées sur la commune sont globalement bonnes, notamment les fonctions hydrauliques. Les zones humides sont majoritairement des **prairies** (80 %), localisées **en bordure de cours d'eau** (75 %) et participent donc à la régulation des débits d'étiage, à la réduction des risques d'inondation et à l'épuration des eaux. Ces fonctionnalités varient bien entendu en fonction de l'occupation du sol (les zones humides cultivées ont peu d'intérêt d'un point de vue biologique, avec des fonctionnalités épuratrices limitées par l'absence de végétation hygrophile), mais la part importante de prairies sur la commune met en évidence une faible altération des fonctionnalités de ces milieux.

Les habitats retrouvés sur la commune sont assez diversifiés : prairies humides à Joncs, roselières, boisements naturels, plantations, terres cultivées… Certains de ces habitats présentent un intérêt écologique plus fort, tel que les roselières et certaines prairies humides. Bien que la période de prospection ne fût pas optimale pour l'observation de la végétation, certaines plantes patrimoniales ont été identifiées dans la Forêt de Secondigny.

On note ainsi la présence de *Chrysosplenium oppositifolium* dans une prairie engorgée en bordure du Gatineau, ainsi que *Veronica montana* dans les allées forestières humides. Ces deux espèces sont déterminantes en Deux-Sèvres. Michel BONNESSEE avait également fait

mention d'une espèce rare de Prêle - *Equisetum x litorale* - hybride entre *Equisetum arvense* et *Equisetum fluviatile*, au niveau du Moulin du Bois.

Une autre espèce est à mentionner, car protégée en Poitou-Charentes, mais non caractéristique de zones humides : la Cardamine à bulbilles (*Cardamine bulbifera*). On la retrouve le long du chemin de randonnée, en limite forestière vers l'Abbaye au Bois.

En préalable à la réunion, M. SOUCHET a indiqué à M. VINET qu'un élu du Conseil municipal fréquente très souvent le secteur du Moulin du Bois, étant passionné de botanique. De nombreux piquets sont plantés dans la prairie, indiquant la présence d'espèces remarquables ou patrimoniales. Un entretien avec cette personne serait intéressant pour intégrer d'éventuelles données complémentaires à l'inventaire.

Mme BEAUDET et M. BERNARD font état de la forte dégradation de la forêt de Secondigny par l'ONF. M. VINET confirme que certaines zones sont en effet très impactées, par exemple autour du Carrefour du Bouquet vers l'Abbaye au Bois.

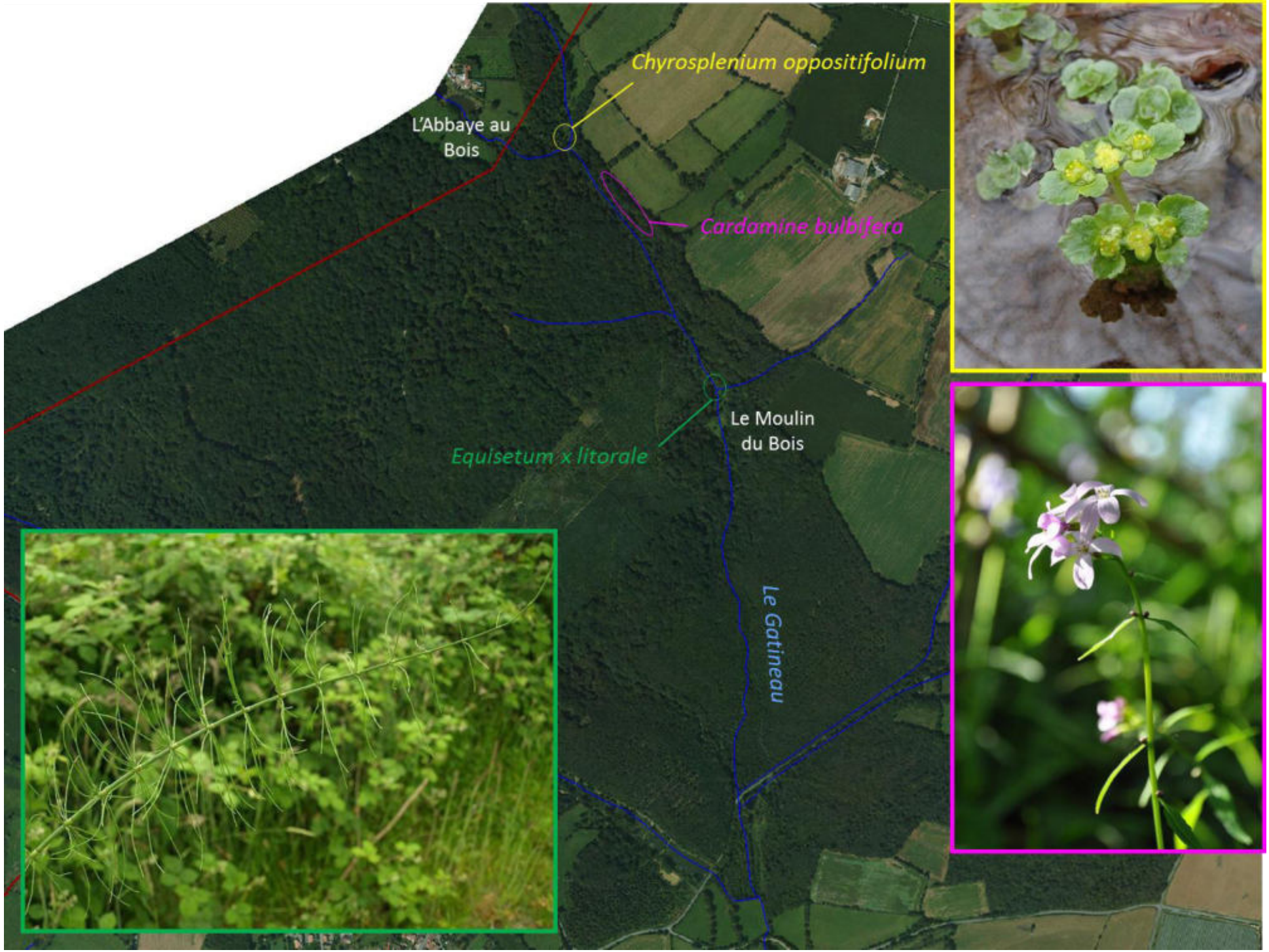
Chyrosplenium oppositifolium
L'Abbaye au Bois
Cardamine bulbifera
Le Moulin du Bois
Equisetum x litorale
Le Gatineau

D'un point de vue global, on note que **les prairies humides sont en bon état de conservation, grâce à une gestion adaptée de ces milieux** (pâturage/fauche), avec une part très faible de terres cultivées et de plantations, qui constituent des zones humides dégradées.

2. Plans d'eau et mares

Les résultats d'inventaire comptabilisent **77 plans d'eau et mares,** pour une surface totale de **10,27 ha d'eau superficielle** (ne rentrant pas dans l'appellation « zones humides »). On observe une diversité de ces milieux, tant en termes de morphologie et de positionnement, qu'en termes d'usage et de structure de la végétation de ceinture. L'essentiel des petites pièces d'eau sont des mares d'abreuvement (ou anciennes mares), les plus grandes étant des étangs à utilisés pour le loisir.





Cartographie des pièces d'eau (mares et plans d'eau)

Mme BEAUDET est surprise par le nombre de mares et plans d'eau, qu'elle trouve très important. M. VINET lui répond qu'il se justifie par la pratique encore importante de l'élevage, avec un grand nombre de mares d'abreuvement. Pour comparaison, Allonne comptabilisait environ 120 plans d'eau et mares. M. PACAUD ajoute que pour Saint-Aubin-le-Cloud, le nombre dépassait les 400 unités.

A la lecture des cartes, Mme BEAUDET et M. BERNARD se rendent compte qu'il manque l'étang de Brusson. M. VINET confirme et indique que l'erreur sera modifiée.

3. Réseau hydrographique



Sur la commune, le réseau hydrographique principal (réseau IGN) est assez dense, il s'écoule sur près de **27 km**. On retrouve plusieurs cours d'eau principaux : le Gatineau, le Ruisseau des Miochettes et le Ruisseau des Saules.

M. CHARRIER signale que le Ruisseau des Saules ne court que 6 mois dans l'année.

A cela, s'ajoute le réseau complémentaire, issu des observations de terrain, qui représente **9,5 km**, sans distinction entre fossés et cours d'eau.

On observe globalement un maintien du caractère naturel des cours d'eau. De plus, la connexion entre les milieux humides et les cours d'eau est maintenue sur une grande partie du réseau. Dans l'ensemble, les cours d'eau ont été peu modifiés sur la commune. Le Ruisseau des Saules a subi quelques rectifications par le passé : M. CHARRIER explique qu'il a aujourd'hui retrouvé son lit naturel au sud de la Pérochère, alors que les anciens l'avaient détourné pour alimenter l'étang de Brusson.



Cartographie du réseau hydrographique

Lors des prospections, 17 sources ont été notées, ainsi que 2 fontaines et 5 lavoirs.

Discussion

A l'annonce des résultats provisoires, M. CHARRIER demande comment se situe la commune par rapport aux communes avoisinantes, par exemple Allonne. M. VINET lui répond que chaque commune est différente. Allonne par exemple présente près de 9% de zones humides, mais dispose d'une topographie très plane sur une grande partie du territoire. Le Retail présente des caractéristiques plus proches de la commune du Beugnon, avec des vallées encaissées. M. PACAUD annonce que pour Allonne, les zones humides représentent 40% de la prélocalisation initiale, contre 20% sur le Retail. M. VINET ajoute que sur des contextes très vallonnés, cette prélocalisation est plus « fiable », dans le sens où peu de secteurs sont véritablement aberrants. Le terrain a toutefois permis de ne confirmer qu'un cinquième de cette prélocalisation.

Lors de la mise à disposition des cartes à la mairie, 14 personnes sont venues les consulter. Voici la copie du cahier de remarque :

Inventaire des zones humides, du réseau hydrographique et des pièces d'eau

– Phase de levée de doute du 22/02/16 au 07/03/16 – LE RETAIL

NOM, prénom	Numéro de téléphone	Remarque (explication et lieu concerné)	Signature
BARRIBAUD Christian	0625097430	Planche A030 La Briderie Revoir le contour	
SAUZAY Marianne	06.17.32.60.98	Planche A031 R.A.S	M. Sauzay
BEAUDET Henriette	0681 63 75 12 0549 63 72 72	Planche AN 30 RAS	
FAZILLEAU Robert	05.49.63.43.58	Planche AN 31 R.A.S	Fazilleau
Mr GENOT	02.41.44.42.92	Pl AN30 (coloulin du bois) R.A.S (Tel)	
Mr CHATIN Jean Marie	0677731804	pl A030 RAS	
PIGEAU Jacques	0675392298	PL AN 30 RAS	
GABRIEL-CHARMANT David	0635205253	Planche A030 RAS	
RAGON Denis	0621881912	Planche A030 La Vergne revoir contour Planche AN30 l'embruinière revoir contour	
BOIZUMEAU Philippe	0679383469	Planche A029 RAS Planche A030 RAS	
LIAUD Rodrigue	06.18.50.45.00	Planche AN30 RAS Planche AN 31 RAS Planche A030 RAS Planche A031 RAS	
LE MASSON Francine	0549236368	planche A031 RAS	F. Le Masson
BEAUDET François	06.09.81.13.35	Planche A030 Planche AN30 Planche AN30 RAS	
FICHET Didier	06-29-05-29.46	Planche AN31 RAS	Fichet

2 personnes demandent un retour sur leurs parcelles :

- Christian BARRIBAUD à la Briderie ;
- Denis RAGON à la Vergne et l'Embruinière ;

M. VINET explique que les SAGE ont également analysé l'effort de prospection, et sollicité des demandes de compléments sur certains secteurs. Le SAGE Thouet demande des précisions pour deux pourtours de mares. M. PACAUD indique qu'il demande l'avis du groupe d'acteurs pour justifier un éventuel retour, au regard de leur connaissance des secteurs concernés. Pour le bassin Sèvre niortaise, M. VINET explique que 273 précisions ont été demandées, dont 121 en priorité 1. Après analyse de NCA et échange avec le SAGE, une 30aine de demandes ont été retenues et sont portées à analyse du groupe d'acteurs. Les cartes localisant ces retours sont présentées par la suite.

Inventaire (délimitation et caractérisation) des zones humides, du réseau hydrographique et des pièces d'eau des communes du Pays de Gâtine

Pays de Gâtine
Parthenay
www.gatine.org

LE RETAIL (79226)

Atlas de restitution provisoire des zones humides, des pièces d'eau et du réseau hydrographique

Cet inventaire est réalisé suivant les modalités du SAGE Sèvre niortaise Marais poitevin et du SAGE Thouet. Cet inventaire n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'eau.

Malgré une prospection sur le terrain importante, il demeure un inventaire de connaissance, et par conséquent n'a pas pour vocation d'être complément exhaustif.

Planche AM30

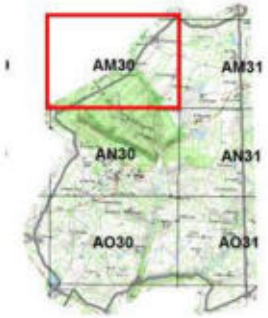

Retours demandés par le SAGE SNMP

1 – pourtour de mare comblée
2 – pourtour de mare
3 – secteur non géré ONF
4 – mare et source à vérifier

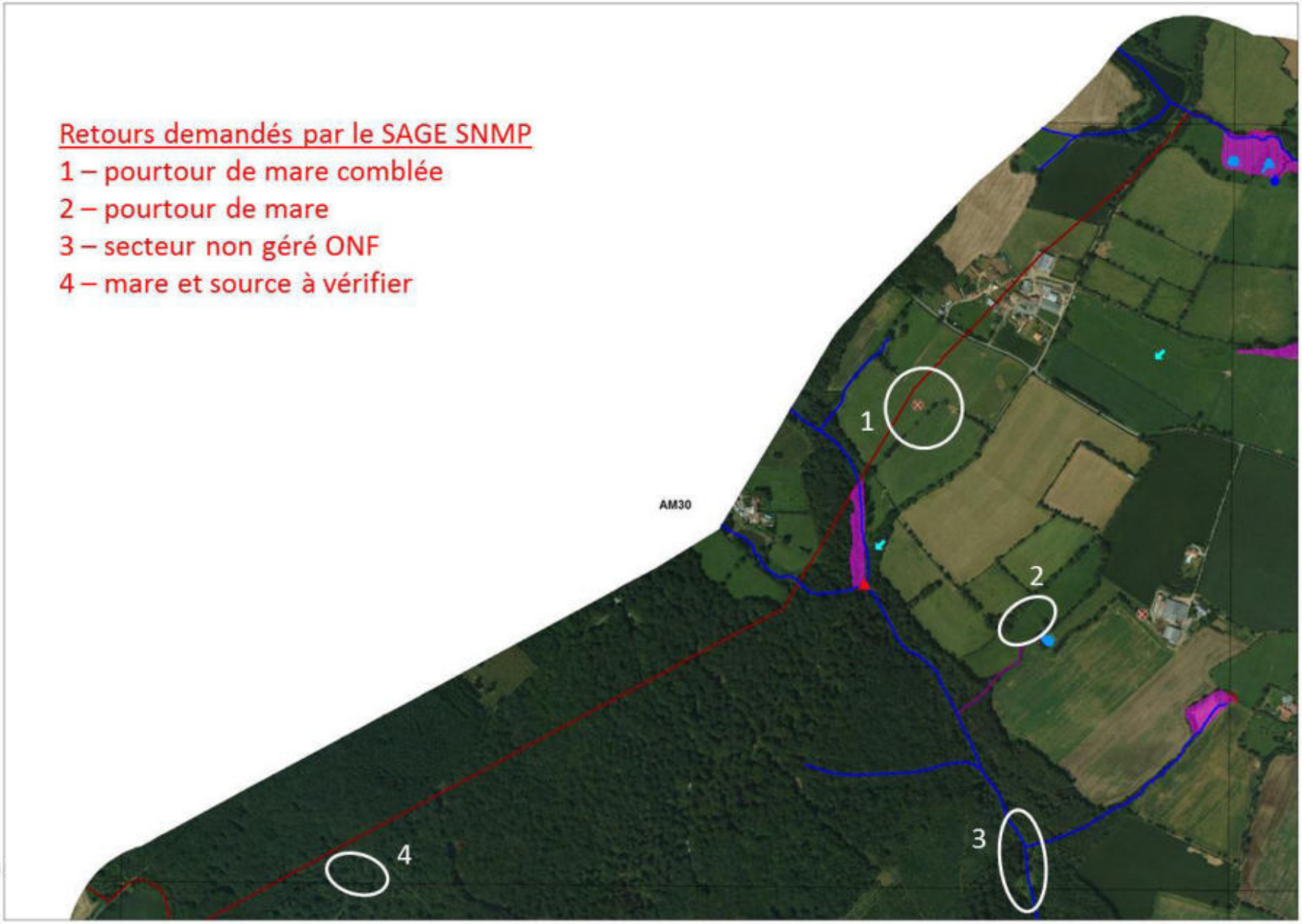

Zonages
- Zones humides
- Plans d'eau / mares
- Zones non humides à sol hydromorphe
- Zones non prospectées

Réseau hydrographique
- Réseau hydrographique principal (IGN)
- Réseau hydrographique secondaire (Terrain)

Repères
- Limite communale

Observations complémentaires
- Source
- Lavoir
- Mouillère
- Lavoir-source
- Ruissellement important
- Espèce patrimoniale
- Engorgement
- Puits
- Perte
- Fontaine et source aménagées
- Sortie de drain
- Mare comblée
- Résurgence
- Buse
- Collecteur

Sources : Pays de Gâtine, AgroCampus Rennes, DREAL 79, NCA, IGN Scan25®, IGN BD Ortho®

Réalisation :
NCA Environnement
Février 2016

nca environnement

Inventaire (délimitation et caractérisation) des zones humides, du réseau hydrographique et des pièces d'eau des communes du Pays de Gâtine

Pays de Gâtine
Parthenay
www.gatine.org

LE RETAIL (79226)

Atlas de restitution provisoire des zones humides, des pièces d'eau et du réseau hydrographique

N
W E
S

Cet inventaire est réalisé suivant les modalités du SAGE Sèvre niortaise Marais poitevin et du SAGE Thouet. Cet inventaire n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'eau.

Malgré une prospection sur le terrain importante, il demeure un inventaire de connaissance, et par conséquent n'a pas pour vocation d'être complément exhaustif.

Planche AM31

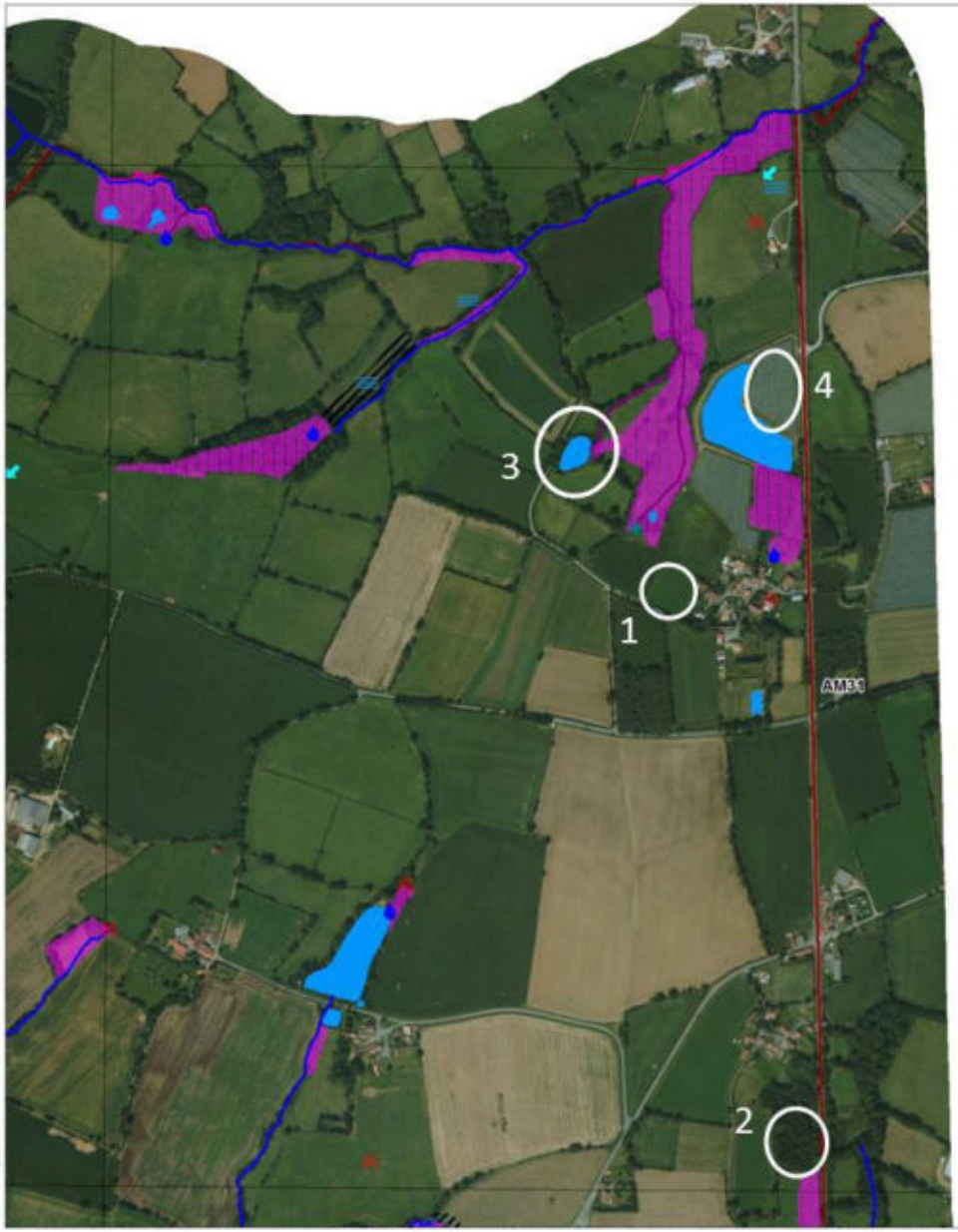

Retours demandés par le SAGE SNMP

1 – pâtis

2 – amont de zone humide

Retours demandés par le SAGE Thouet

3 – pourtour plan d'eau

4 – pourtour plan d'eau

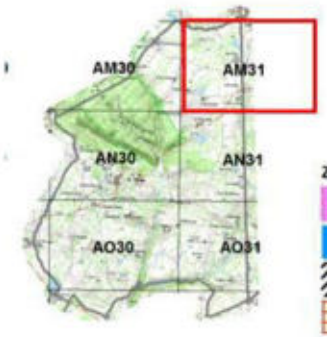

Zonages
- Zones humides
- Plans d'eau / mares
- Zones non humides à sol hydromorphe
- Zones non prospectées

Réseau hydrographique
- Réseau hydrographique principal (IGN)
- Réseau hydrographique secondaire (Terrain)

Repères
- Limite communale

Observations complémentaires
- Source
- Lavoir
- Mouillère
- Lavoir-source
- Ruissellement important
- Espèce patrimoniale
- Engorgement
- Puits
- Perte
- Fontaine et source aménagées
- Sortie de drain
- Mare comblée
- Résurgence
- Buse
- Collecteur

Sources : Pays de Gâtine, AgroCampus Rennes, DREAL 79, NCA, IGN Scan25®, IGN BD Ortho®

Réalisation :
NCA Environnement
Février 2016

nca environnement

Inventaire (délimitation et caractérisation) des zones humides, du réseau hydrographique et des pièces d'eau des communes du Pays de Gâtine

Pays de Gâtine Parthenay
www.gatine.org

LE RETAIL (79226)

Atlas de restitution provisoire des zones humides, des pièces d'eau et du réseau hydrographique

N
W E
S

Cet inventaire est réalisé suivant les modalités du SAGE Sèvre niortaise Marais poitevin et du SAGE Thouet. Cet inventaire n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'eau.

Malgré une prospection sur le terrain importante, il demeure un inventaire de connaissance, et par conséquent n'a pas pour vocation d'être complément exhaustif.

Planche AN30



Retours demandés par le SAGE SNMP

1 – sources non observées (mention GA1)

2 – pâtis

3 – vérification ZH en bordure

Retour demandé par D. RAGON

4 – Contour ZH à revoir (l'Embruinière)

Zonages
- Zones humides
- Plans d'eau / mares
- Zones non humides à sol hydromorphe
- Zones non prospectées

Réseau hydrographique
- Réseau hydrographique principal (IGN)
- Réseau hydrographique secondaire (Terrain)

Repères
- Limite communale

Observations complémentaires
- Source
- Lavoir
- Mouillère
- Lavoir-source
- Ruissellement important
- Espèce patrimoniale
- Engorgement
- Puits
- Perte
- Fontaine et source aménagées
- Sortie de drain
- Mare comblée
- Résurgence
- Buse
- Collecteur

Sources : Pays de Gâtine, AgroCampus Rennes, DREAL 79, NCA, IGN Scan25®, IGN BD Ortho®

Réalisation :
NCA Environnement
Février 2016

nca environnement

Inventaire (délimitation et caractérisation) des zones humides, du réseau hydrographique et des pièces d'eau des communes du Pays de Gâtine

Pays de Gâtine Parthenay

LE RETAIL (79226)

Atlas de restitution provisoire des zones humides, des pièces d'eau et du réseau hydrographique

N W E S

Cet inventaire est réalisé suivant les modalités du SAGE Sèvre niortaise Marais poitevin et du SAGE Thouet. Cet inventaire n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'eau.

Malgré une prospection sur le terrain importante, il demeure un inventaire de connaissance, et par conséquent n'a pas pour vocation d'être complément exhaustif.

Planche AN31



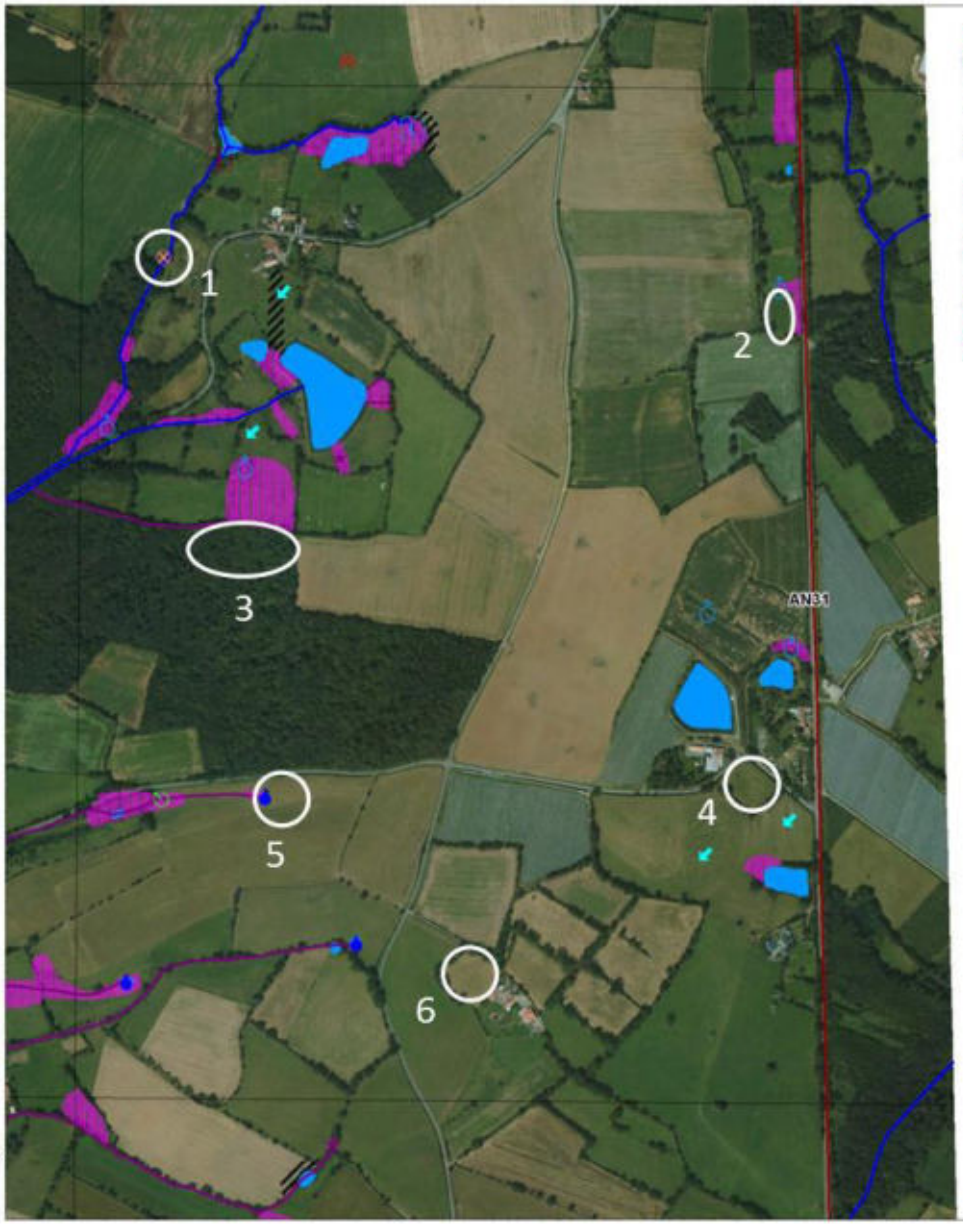

Retours demandés par le SAGE SNMP

1 – pourtour ancienne mare
2 – limite ZH
3 – bois non vérifié
4 – pâtis
5 – vérification amont ZH
6 - pâtis

Zonages
- Zones humides
- Plans d'eau / mares
- Zones non humides à sol hydromorphe
- Zones non prospectées

Réseau hydrographique
- Réseau hydrographique principal (IGN)
- Réseau hydrographique secondaire (Terrain)

Repères
- Limite communale

Observations complémentaires
- Source
- Lavoir
- Mouillère
- Lavoir-source
- Ruissellement important
- Espèce patrimoniale
- Engorgement
- Puits
- Perte
- Fontaine et source aménagées
- Sortie de drain
- Mare comblée
- Résurgence
- Buse
- Collecteur

Sources : Pays de Gâtine, AgroCampus Rennes, DREAL 79, NCA, IGN Scan25®, IGN BD Ortho®

Réalisation :
NCA Environnement
Février 2016

nca environnement

Inventaire (délimitation et caractérisation) des zones humides, du réseau hydrographique et des pièces d'eau des communes du Pays de Gâtine

Pays de Gâtine Parthenay

LE RETAIL (79226)

Atlas de restitution provisoire des zones humides, des pièces d'eau et du réseau hydrographique

Cet inventaire est réalisé suivant les modalités du SAGE Sèvre niortaise Marais poitevin et du SAGE Thouet. Cet inventaire n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'eau.

Malgré une prospection sur le terrain importante, il demeure un inventaire de connaissance, et par conséquent n'a pas pour vocation d'être complément exhaustif.

Planche AO29



Retours demandés par le SAGE SNMP

1 – pâtis

2 – bordure cours d'eau non vérifiée

AO29



Zonages
- Zones humides
- Plans d'eau / mares
- Zones non humides à sol hydromorphe
- Zones non prospectées

Réseau hydrographique
- Réseau hydrographique principal (IGN)
- Réseau hydrographique secondaire (Terrain)

Repères
- Limite communale

Observations complémentaires
- Source
- Lavoir
- Mouillère
- Lavoir-source
- Ruissellement important
- Espèce patrimoniale
- Engorgement
- Puits
- Perte
- Fontaine et source aménagées
- Sortie de drain
- Mare comblée
- Résurgence
- Buse
- Collecteur

Sources : Pays de Gâtine, AgroCampus Rennes, DREAL 79, NCA, IGN Scan25®, IGN BD Ortho®

Réalisation :
NCA Environnement
Février 2016

nca environnement

Inventaire (délimitation et caractérisation) des zones humides, du réseau hydrographique et des pièces d'eau des communes du Pays de Gâtine

Pays de Gâtine Parthenay
www.gatine.org

LE RETAIL (79226)

Atlas de restitution provisoire des zones humides, des pièces d'eau et du réseau hydrographique

N
W E
S

Cet inventaire est réalisé suivant les modalités du SAGE Sèvre niortaise Marais poitevin et du SAGE Thouet. Cet inventaire n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'eau.

Malgré une prospection sur le terrain importante, il demeure un inventaire de connaissance, et par conséquent n'a pas pour vocation d'être complément exhaustif.

Planche AO30



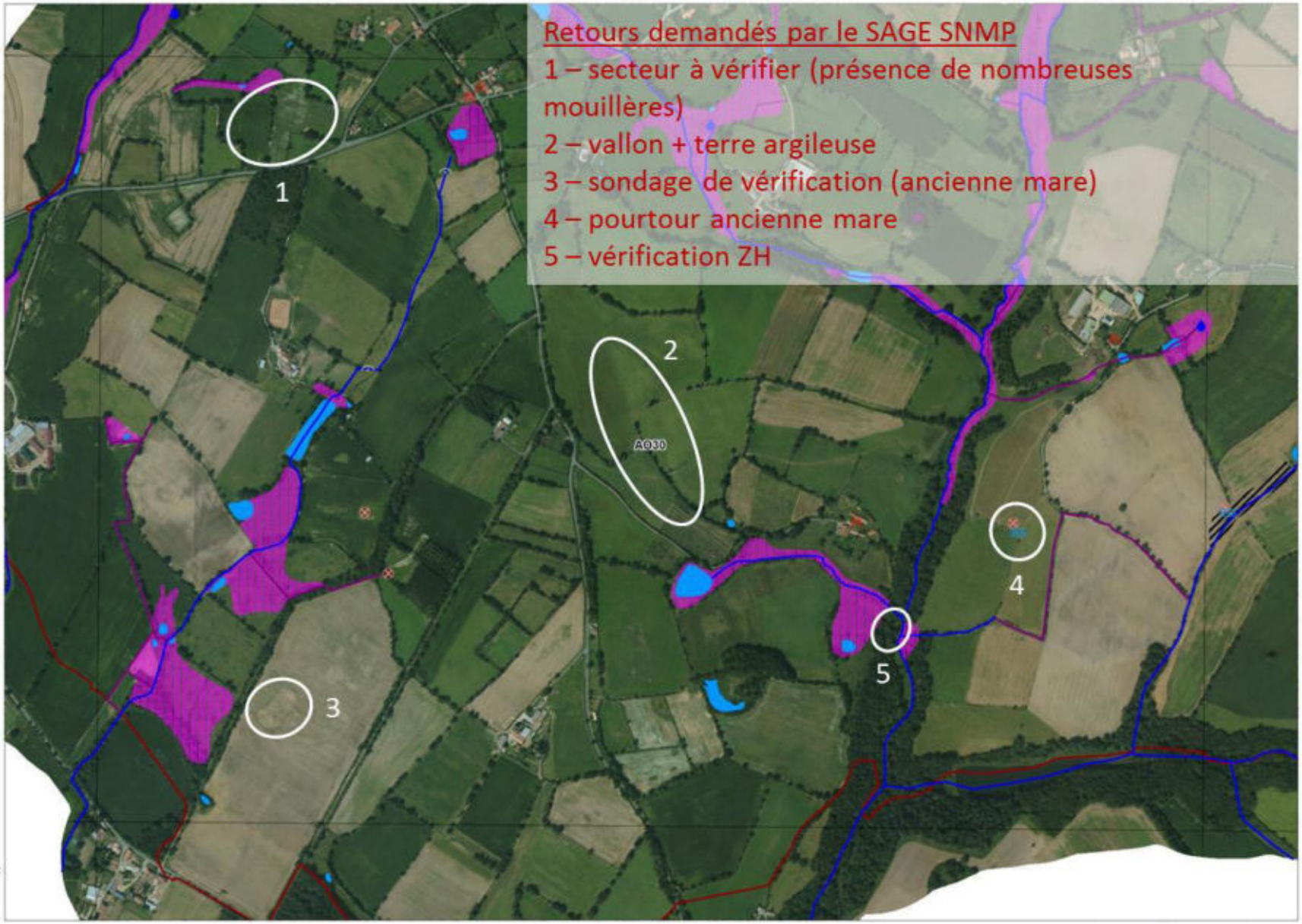

Zonages
- Zones humides
- Plans d'eau / mares
- Zones non humides à sol hydromorphe
- Zones non prospectées

Réseau hydrographique
- Réseau hydrographique principal (IGN)
- Réseau hydrographique secondaire (Terrain)

Repères
- Limite communale

Observations complémentaires
- Source
- Lavoir
- Mouillère
- Lavoir-source
- Ruissellement important
- Espèce patrimoniale
- Engorgement
- Puits
- Perte
- Fontaine et source aménagées
- Sortie de drain
- Mare comblée
- Résurgence
- Buse
- Collecteur

Sources : Pays de Gâtine, AgroCampus Rennes, DREAL 79, NCA, IGN Scan25®, IGN BD Ortho®

Réalisation :
NCA Environnement
Février 2016

nca environnement

Inventaire (délimitation et caractérisation) des zones humides, du réseau hydrographique et des pièces d'eau des communes du Pays de Gâtine

Pays de Gâtine
Parthenay
www.gatine.org

LE RETAIL (79226)

Atlas de restitution provisoire des zones humides, des pièces d'eau et du réseau hydrographique

N
W E
S

Cet inventaire est réalisé suivant les modalités du SAGE Sèvre niortaise Marais poitevin et du SAGE Thouet. Cet inventaire n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'eau.

Malgré une prospection sur le terrain importante, il demeure un inventaire de connaissance, et par conséquent n'a pas pour vocation d'être complément exhaustif.

Planche AO30





Retour demandé par C. BARRIBAUD
6 – contour ZH à revoir (la Briderie)

Retour demandé par D. RAGON
7 – contour ZH à revoir (la Vergne)

Zonages
- Zones humides
- Plans d'eau / mares
- Zones non humides à sol hydromorphe
- Zones non prospectées

Réseau hydrographique
- Réseau hydrographique principal (IGN)
- Réseau hydrographique secondaire (Terrain)

Repères
- Limite communale

Observations complémentaires
- Source
- Lavoir
- Mouillère
- Lavoir-source
- Ruissellement important
- Espèce patrimoniale
- Engorgement
- Puits
- Perte
- Fontaine et source aménagées
- Sortie de drain
- Mare comblée
- Résurgence
- Buse
- Collecteur

Sources : Pays de Gâtine, AgroCampus Rennes, DREAL 79, NCA, IGN Scan25®, IGN BD Ortho®

Réalisation :
NCA Environnement
Février 2016

nca environnement

Inventaire (délimitation et caractérisation) des zones humides, du réseau hydrographique et des pièces d'eau des communes du Pays de Gâtine

Pays de Gâtine
Parthenay
www.gatine.org

LE RETAIL (79226)

Atlas de restitution provisoire des zones humides, des pièces d'eau et du réseau hydrographique

N
W E
S

Cet inventaire est réalisé suivant les modalités du SAGE Sèvre niortaise Marais poitevin et du SAGE Thouet. Cet inventaire n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'eau.

Malgré une prospection sur le terrain importante, il demeure un inventaire de connaissance, et par conséquent n'a pas pour vocation d'être complément exhaustif.

Planche AO31

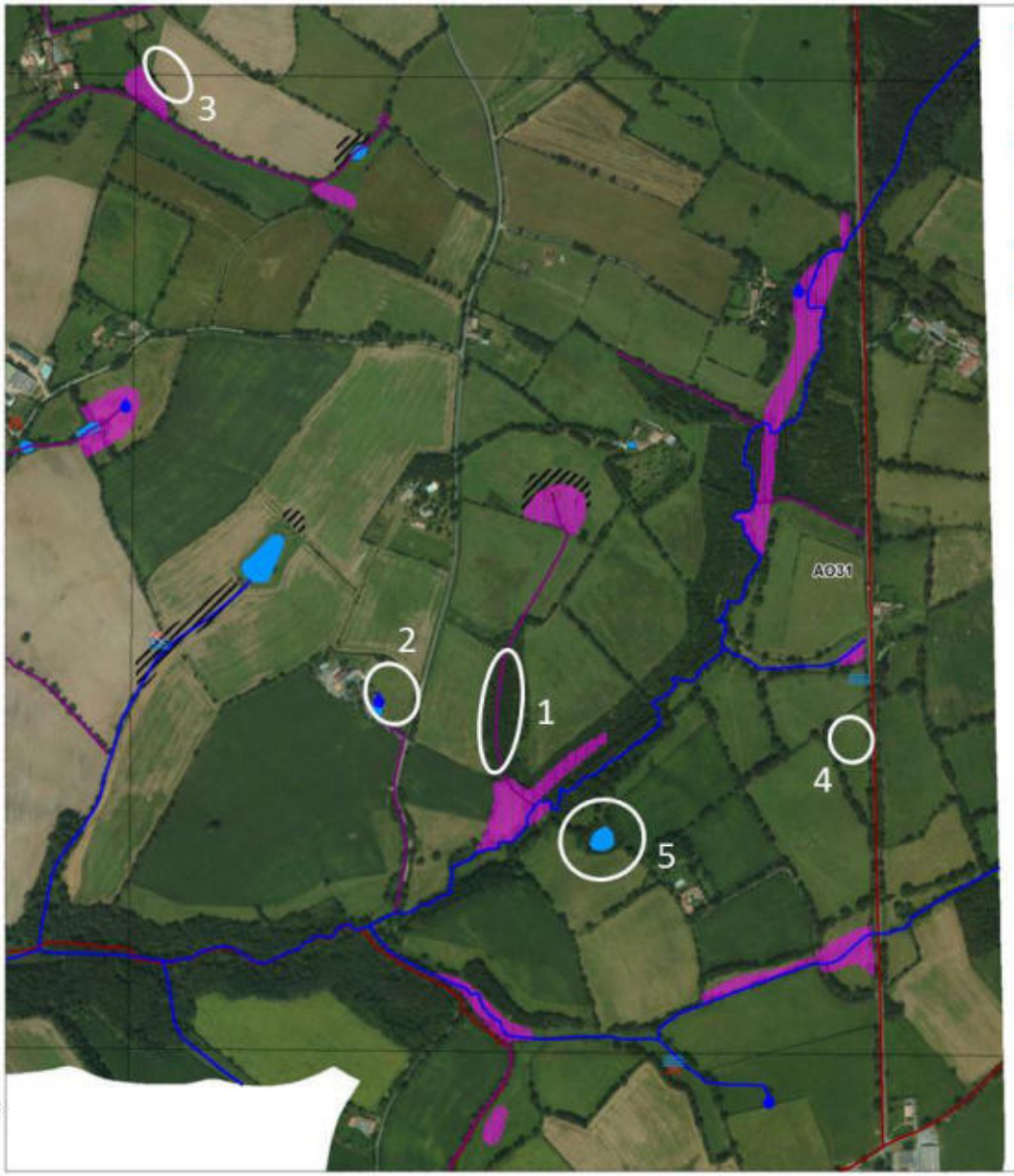

Retours demandés par le SAGE SNMP

1 – fond de vallée (=ZH)
2 – proximité plan d'eau
3 – proximité ZH
4 – pâtis
5 – pourtour plan d'eau

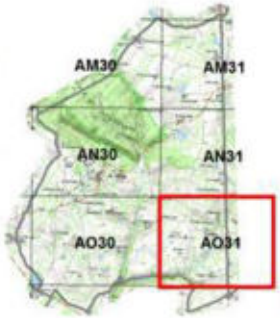

Zonages
- Zones humides
- Plans d'eau / mares
- Zones non humides à sol hydromorphe
- Zones non prospectées

Réseau hydrographique
- Réseau hydrographique principal (IGN)
- Réseau hydrographique secondaire (Terrain)

Repères
- Limite communale

Observations complémentaires
- Source
- Lavoir
- Mouillère
- Lavoir-source
- Ruissellement important
- Espèce patrimoniale
- Engorgement
- Puits
- Perte
- Fontaine et source aménagées
- Sortie de drain
- Mare comblée
- Résurgence
- Buse
- Collecteur

Sources : Pays de Gâtine, AgroCampus Rennes, DREAL 79, NCA, IGN Scan25®, IGN BD Ortho®

Réalisation :
NCA Environnement
Février 2016

nca environnement

Analyse planche par planche

Le groupe d'acteurs est invité à passer à une analyse plus précise de cet inventaire, planche par planche. Voici les remarques :

- Planche AM30 :

1 - Pourtour de mare comblée : le secteur est mal connu des acteurs locaux. Un retour sera effectué par NCA.

2 - Pourtour de mare : le secteur est mal connu des acteurs locaux. Un retour sera effectué par NCA.

3 - Secteur non géré par l'ONF : le Moulin du Bois. Il s'agit d'une prairie humide débroussaillée une fois par an par la commune. NCA ira délimiter et caractériser la zone.

4 - mare et source à vérifier : pour les acteurs locaux, s'il y a eu une mare, elle n'existe plus aujourd'hui. M. VINET précise que sa collègue a questionné M. PIGEAU lorsqu'elle a prospecté le parc avec lui, et que ce dernier lui avait répondu qu'il n'y avait pas de mare sur ce secteur. NCA ne retournera donc pas sur cette zone.

- Planche AM31 :

1 - Pâtis : il s'agit d'un jardin privé, non humide. Un retour n'est pas nécessaire sur cette zone.

2 - Amont de zone humide : le secteur n'est pas connu du groupe d'acteurs. La zone humide au sud est bien délimitée, mais aucune connaissance du bois en amont. Un retour sera donc programmé.

3 - Pourtour de plan d'eau : le fond de vallée est bien humide (zone humide délimitée), mais le reste est tout à fait sain. Un retour n'est pas nécessaire sur cette zone.

4 - Pourtour de plan d'eau : il s'agit d'un verger. Pas de zone humide sur ce versant. Un retour n'est pas nécessaire sur cette zone.

- Planche AN30 :

1 - Sources mentionnées par les acteurs locaux : la source du cours d'eau se situe bien en rive gauche, comme l'a mentionné NCA sur la carte. M. VINET ajoute que la localisation précise vient de M. PIGEAU, lequel n'a pas fait mention de sources sur le versant rive droite. Pour certains acteurs, il y a bien des sources sur le versant, mais impossible de les localiser avec précision. Pour d'autres, il n'y a pas de sources sur ce versant. Il est décidé de ne pas faire de retour sur ce secteur, en raison de la difficulté à localiser ces sources potentielles. Pour M. CHARRIER, il pourrait s'agir d'anciennes fontaines aujourd'hui disparues.

2 - Pâtis : les acteurs locaux sont unanimes, la parcelle n'est pas humide. NCA ne retournera donc pas sur cette zone.

3 - Vérification de la limite de la zone humide : M. RAGON s'étonne car comme il l'avait montré à M. VINET sur le terrain, la zone humide recouvre bien le fond de vallée, mais il est impossible qu'elle s'étale sur les versants qui sont très marqués. M. VINET est d'accord, mais il précise qu'aucun sondage ne le prouve. Une vérification sera donc effectuée, bien qu'il semble qu'aucun retour ne soit justifié pour cette zone.

4 - Contour de la zone humide à revoir : la demande porte sur le haut de parcelle mise en zone humide. La surface peut être en partie réduite. Un retour avec M. RAGON sera programmé.

- Planche AN31 :

1 - Pourtour ancienne mare : une vérification sera faite, bien que les acteurs locaux aient un doute sur l'intérêt d'un retour.

2 - Vérification de la limite de la zone humide : M. BERNARD indique qu'à sa connaissance la zone humide est bien délimitée par la pente. Les autres acteurs ne connaissent pas bien la zone. Un retour sera effectué.

3 - Bois non vérifié : pour M. RAGON, le bas du bois pourrait bien être en partie humide. Un retour sera effectué.

4 - Pâtis : les acteurs locaux sont unanimes, la parcelle n'est pas humide. NCA ne retournera donc pas sur cette zone.

5 - Vérification en amont de la zone humide : M. LIAUD indique qu'il exploite cette parcelle. Pour lui, il n'y a pas de zone humide en amont de la source, puisque la parcelle est en pente. Il y a bien un secteur humide autour de la source comme délimité, puis en aval. Un retour n'est pas nécessaire sur cette zone.

6 - Pâtis : les acteurs locaux sont unanimes, la parcelle n'est pas humide. NCA ne retournera donc pas sur cette zone.

- Planche AO29 :

1 - Pâtis : M. CHARRIER ne comprend pas cette prélocalisation. La parcelle n'est pas humide. Un retour n'est pas nécessaire sur cette zone.

2 - Bordure de cours d'eau non vérifiée : pour M. CHARRIER, la vallée est encaissée, et il n'y a pas plus de zone humide qu'en aval. Il est toutefois d'accord avec la délimitation au nord de l'étang. Un retour n'est pas nécessaire sur cette zone.

- Planche AO30 :

1 - Secteur à vérifier : les parcelles en question sont toutes cultivées et drainées. Il y a peut-être quelques mouillères, mais pas de zones humides vraiment identifiables. La partie la plus humide est bien celle caractérisée avec M. BERNARD. Une vérification sera tout de même faite sur ce secteur.

2 - Secteur non prospecté : M. RAGON confirme bien que le sol est argileux, toutefois les parcelles sont tout à fait saines. Un retour n'est pas nécessaire sur cette zone.

3 - Ancienne mare : les acteurs non pas connaissance d'une ancienne mare sur la parcelle. Il s'agit bien comme le dit M. VINET d'une colline, jamais engorgée (point haut). M. CHARRIER s'interroge sur le fait qu'il pourrait s'agir plutôt d'une ancienne carrière d'extraction, qui aurait été remblayée, d'où le relief marqué aujourd'hui. Un sondage sera effectué pour la forme, mais un retour ne semble pas justifié sur cette parcelle.

4 - Pourtour ancienne mare : la mare est comblée, et les parcelles toutes cultivées autour. Pour M. CHARRIER, il n'y pas de zone humide sur cette zone. Evidemment, si un sondage est fait au droit de l'ancienne mare, des traces d'hydromorphie seront peut-être observées, mais il ne s'agira pas vraiment d'une zone humide. Un retour n'est pas nécessaire sur cette zone.

5 - Vérification de zone humide : M. VINET explique qu'il a prospecté les terrains avec M. GABRIEL-CHARMANT. Les abords du Gatineau sont très encaissés et non humides, en dehors de secteurs plus plats non présents ici. Les sondages effectués le long du ruisseau le montrent bien, même si aucun sondage n'a été effectué exactement sur le secteur en question. Pour les acteurs locaux, il s'agit des mêmes caractéristiques qu'en amont, et il n'y a pas lieu d'effectuer un retour sur cette zone, d'autant que l'accès est difficile.

6 - Contour de zone humide à revoir : M. BARRIBAUD n'étant pas présent, aucune précision n'est apportée à la demande. M. VINET pense qu'il s'agit de la prairie en aval de l'étang de la Briderie. Cette prairie temporaire est remise régulièrement en culture, mais était couverte de joncs lors du passage terrain. Pour lui la délimitation est bonne, mais un retour sera effectué avec l'exploitant, d'autant qu'il peut s'agir d'une autre parcelle plus au sud.

7 - Contour de zone humide à revoir : M. RAGON précise qu'il s'agit de la parcelle en bord de route. Pour lui, la zone humide ne s'étend pas autant de l'autre côté du fossé. M. VINET lui répond qu'ils étaient ensemble lors du terrain, et qu'il lui avait bien montré les critères, M. RAGON ayant même été surpris que la zone humide s'étende au-delà du fossé. Pour lui la délimitation semble correcte, mais il convient d'un rendez-vous avec l'exploitant pour redélimiter la zone.

M. VINET ajoute qu'il avait contacté M. CORNUAU pour les prairies situées au nord de l'étang de Brusson. Ce dernier habitant à Niort, il n'a pas souhaité l'accompagner sur le terrain. M. VINET lui a envoyé la cartographie provisoire des zones humides durant la phase

de dépôt en mairie, afin qu'il puisse vérifier sans avoir à se déplacer sur la commune. Aucun retour ne lui a été transmis à ce sujet.

- Planche AO31 :

1 - Fond de vallée non prospecté : M. VINET indique que le fond de vallée est bien humide, mais n'avait pas été cartographié. La zone humide ne s'étale toutefois pas beaucoup car la zone est très encaissée.

2 - Proximité du plan d'eau : pour les acteurs locaux, les parcelles ne sont pas humides. Une vérification sera tout de même effectuée par NCA.

3 - Proximité de la zone humide : aucun sondage n'a été fait sur la parcelle limitrophe. M. CHARRIER explique qu'il accompagnait Mme TONDEUX, et qu'il n'était pas justifié de faire un sondage sur cette parcelle, qui se situe bien plus haut que la zone humide identifiée. Un retour n'est pas nécessaire sur cette zone.

4 - Pâtis : le secteur est mal connu des acteurs locaux. Un retour sera effectué sur cette zone.

5 - Pourtour de plan d'eau : les parcelles autour du plan d'eau sont cultivées et non humides. Une vérification sera tout de même effectuée par NCA.

Bilan de la concertation

Dans l'ensemble, la cartographie provisoire reflète bien la localisation des zones humides sur le territoire communal. Quelques délimitations pourront être modifiées en partie lors des retours, mais le bilan restera sensiblement le même.

M. SOUCHET clos la séance et remercie les participants de leur présence et de leur participation, et M. VINET pour l'animation et le travail effectué.

Suite de la démarche d'inventaire

Les retours seront effectués le vendredi 11 mars 2016. Des rendez-vous seront pris par NCA avec les personnes concernées. La cartographie des zones humides, des plans d'eau et du réseau hydrographique sera ensuite corrigée.

La restitution finale de l'étude se fera le jeudi 17 mars 2016 lors d'une réunion avec Conseil municipal.

ANNEXE 6

Compte-rendu de la réunion de restitution finale au conseil municipal du 17 mars 2016

NCA Environnement
11 Allée Jean Monnet
86170 Neuville-de-Poitou
Tél. 05 49 00 43 20
Fax 05 49 00 43 30
Email : accueil@nca-env.fr
www.nca-env.fr
www.nca-methanisation.fr

Études et conseils en environnement
Assainissement collectif
Assainissement non collectif
Maîtrise d'œuvre
Protection des eaux
Hydraulique fluviale
Environnement et agriculture
Méthanisation
Gestion des milieux
Démarche d'insertion écologique
Inventaire faune et flore
Environnement et aménagement

L'inventaire des zones humides est cofinancé par l'Agence de l'eau et l'Union Européenne.

INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES, DU RESEAU HYDROGRAPHIQUE ET DES PLANS D'EAU

COMMUNE DE LE RETAIL

Compte-rendu
Réunion de restitution au Conseil municipal
Jeudi 17 mars 2016, 20h

Objet **:** Présentation des résultats finaux de l'inventaire des zones humides

Première entreprise française à avoir obtenu en avril 2011 l'AFAQ 26000 et en janvier 2012 la labellisation LUCIE pour son engagement dans la RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) et le développement durable.

SAS au capital de 110 000 €
N° identification :
343 460 622 RCS Poitiers
APE : 7112B
N° TVA : FR 57 343 460 622

Sommaire

Participants à la réunion 1

Introduction 2

Rappel de la démarche et présentation des résultats finaux 2

1. Définition d'une zone humide 2
2. Méthodologie d'inventaire 2
3. Résultats de l'inventaire 3

Bilan de la concertation 22

Suite de la démarche d'inventaire 22

Participants à la réunion

Intervenants extérieurs	
NCA Environnement	Mme TONDEUX Laetitia
Membres du Conseil municipal	
Maire	Mme GILBERT Véronique
1er adjoint	M. SOUCHET Michel
2ème adjointe	Mme BEAUDET Henriette
3ème adjoint	M. RAGON André
Conseiller municipal	M. POIRAULT Arnaud
Conseiller municipal	M. DAVIGNON Damien
Conseillère municipale	Mme BEAUDET Marie-Noëlle
Conseiller municipal	M. ROWE David
Conseiller municipal	M. BOUCHET Philippe
Conseiller municipal	M. NEAU Rémy

Introduction

La réunion de restitution s'est déroulée le jeudi 17 mars à 20h à la mairie de Le Retail. L'objectif est de présenter les résultats finaux concernant l'inventaire des zones humides, des plans d'eau et du réseau hydrographique de la commune.

M. SOUCHET ouvre la séance en présentant Laetitia TONDEUX, du bureau d'études NCA.

Mme TONDEUX débute la réunion par quelques rappels sur les zones humides et la démarche d'inventaire. Elle présente ensuite les résultats relatifs aux zones humides, les pièces d'eau et le réseau hydrographique, suite à la phase de levée de doute et les modifications qui en ont découlé.

Rappel de la démarche et présentation des résultats finaux

1. Définition d'une zone humide

L'identification des zones humides sur le terrain a respecté la définition donnée par le Code de l'Environnement : les zones humides sont définies comme "des terrains exploités ou non, **habituellement inondés ou gorgés d'eau douce**, salée ou saumâtre, **de façon permanente ou temporaire**, la végétation quand elle existe, est dominée par des plantes hygrophiles pendant une partie de l'année".

Deux critères permettent de déterminer s'il s'agit d'une zone humide ou non :

- La présence de **végétation hygrophile** ;
- L'**hydromorphie des sols.**

Les zones humides sont des milieux dynamiques, le gradient d'humidité étant souvent plus large que le laisse à penser la culture populaire. En effet, les zones humides bien connues font souvent références aux marais, aux bourbiers ou aux tourbières. Toutefois, une zone humide peut présenter un degré d'humidité beaucoup plus faible, on parlera de milieux frais qu'il est alors possible de cultiver.

2. Méthodologie d'inventaire

Cette étude est basée sur une démarche de **concertation**, c'est pourquoi un groupe d'acteurs locaux a été créé. Le bureau d'études et les membres du groupe d'acteurs se sont réunis avant la phase terrain pour analyser ensemble les données de prélocalisation. De plus, les exploitants et propriétaires voulant accompagner les ingénieurs sur le terrain ont été contactés. Les cartes provisoires ont été mises à la disposition de la population à la mairie, du 22 février au 7 mars 2016. Un cahier de remarques a été laissé à disposition pour noter les commentaires de chacun. 14 personnes sont venues consulter les résultats en mairie, et 2 personnes ont été revues pour effectuer un retour sur le terrain. Ces retours ont été effectués le 11 mars 2016. Après les retours, les cartes ont été corrigées et sont présentées au Conseil municipal.

Synthèse des étapes de l'inventaire

30/10/2015	Réunion de cadrage (5 communes)
13/01/2016	1ère réunion du groupe d'acteurs : présentation de l'étude, travail sur cartes
20/01/2016	2ème réunion du groupe d'acteurs : réunion de terrain
27/01/2016	Réunion d'information auprès de la population (expl./proprio.)
Février	Phase terrain (8 jours – du 8 au 12 février)
Février/mars	Mise en consultation en mairie (du 22/02 au 07/03)
09/03/2016	3ème réunion du groupe d'acteurs : restitution des résultats provisoires, discussion
11/03/2016	Retours terrain (phase de levée de doute) & corrections
17/03/2016	Réunion au Conseil municipal : restitution finale de l'inventaire

Au total, 17 secteurs ont fait l'objet d'un retour terrain (zones entourées sur la carte ci-après). Sur l'ensemble de ces retours, la moitié a permis des modifications (zones entourées en rouge sur la carte ci-après) :



Localisation des retours

3. Résultats de l'inventaire

- Zones humides

La surface de zones humides inventoriée est de **49,984 ha**, soit **3,48 %** de la surface communale. Ceci représente une réduction de 80 % de la prélocalisation initiale.

Pour information : la proportion moyenne de zones humides sur les communes du Pays de Gâtine est autour de 6%.

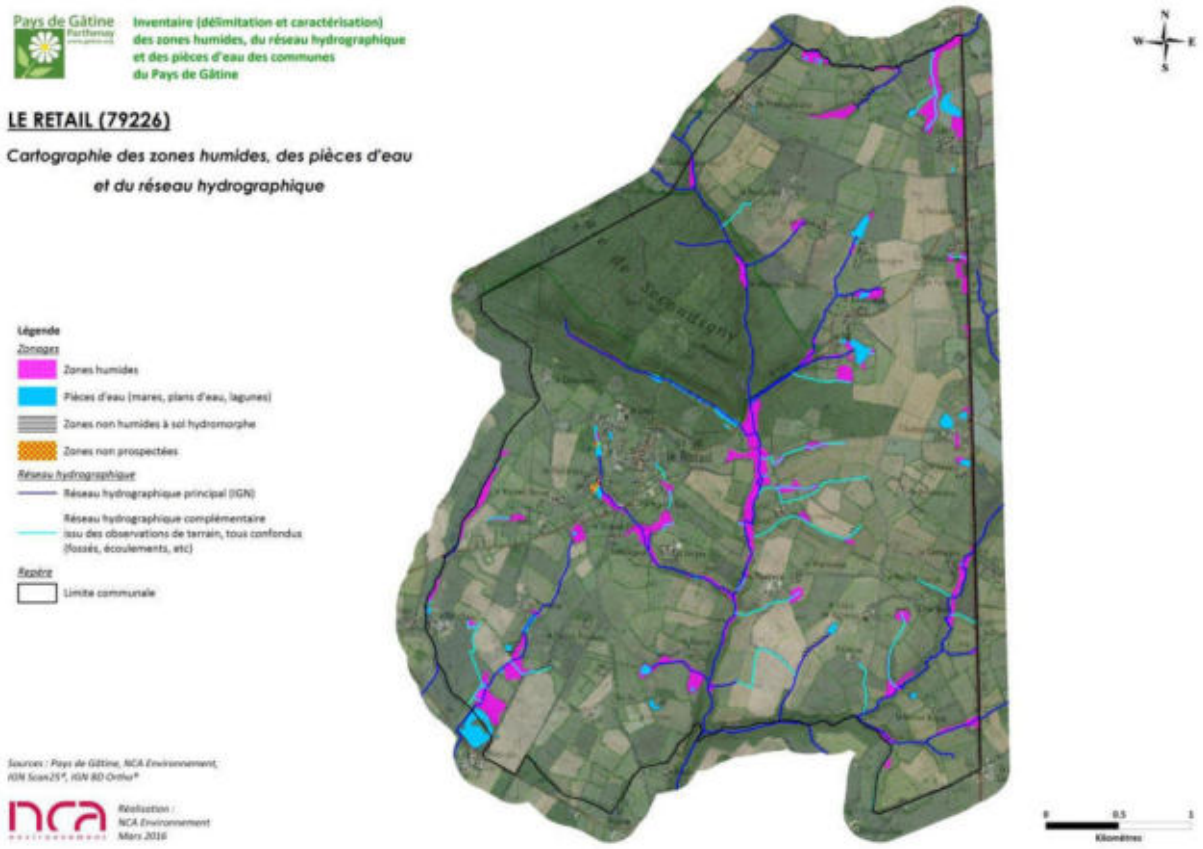

Cartographie des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau

Lorsque l'on compare les zones humides effectives aux zones humides potentielles (prélocalisation), on se rend bien compte de l'intérêt du terrain. Mme TONDEUX présente une superposition des deux couches pour souligner ses propos.

Les fonctionnalités des zones humides observées sur la commune sont globalement bonnes, notamment les fonctions hydrauliques. Les zones humides sont majoritairement des **prairies** (79 %), localisées **en bordure de cours d'eau** (73 %) ou en tête de bassin (15 %). Elles participent donc à la régulation des débits d'étiage, à la réduction des risques d'inondation et à l'épuration des eaux. Ces fonctionnalités varient bien entendu en fonction de l'occupation du sol (les zones humides cultivées ont peu d'intérêt d'un point de vue biologique, avec des fonctionnalités épuratrices limitées par l'absence de végétation hygrophile), mais la part importante de prairies sur la commune met en évidence une faible altération des fonctionnalités de ces milieux.

Les habitats retrouvés sur la commune sont diversifiés, beaucoup de prairies humides à Joncs, mais également des milieux plus rares tels que les roselières.



Les prospections ont permis d'identifier une espèce déterminante en Deux-Sèvres : la Dorinne à feuilles opposée (*Chrysosplenium oppositifolium*), localisée le long des écoulements d'eau (cf. photo ci-contre). La Dorinne à feuilles opposée a été observée dans la forêt de Secondigny (l'Abbaye aux bois) et à la Menaisière (au niveau du lavoir).

L'association Deux-Sèvres-Nature-Environnement mentionne la présence de trois autres espèces patrimoniales : la Véronique des montagnes (*Veronica montana*) à l'Abbaye aux bois, la Cardamine bulbeuse (*Cardamine bulbifera*) à l'Abbaye aux bois et la Prêle hybride (*Equisetum x litorale*) au Moulin du bois.

Les prairies humides sont en bon état de conservation, grâce à une gestion adaptée de ces milieux (pâturage/fauche). Les zones humides dégradées sont des terres cultivées et des peupleraies, elles représentent 10 % des zones.

× Plans d'eau et mares

Les résultats d'inventaire comptabilisent **79 plans d'eau et mares,** pour une surface totale de **13 ?47 ha d'eau superficielle** (ne rentrant pas dans l'appellation « zones humides »).



On observe une diversité de ces milieux, tant en terme de morphologie et de positionnement, qu'en terme d'usage et de structure de la végétation de ceinture.

L'essentiel des pièces d'eau sont des petites mares à usage agricole (pâturage), les plus grandes étant des étangs utilisés pour le loisir.



Cartographie des mares et des plans d'eau

× Réseau hydrographique

Sur la commune, le réseau hydrographique principal (réseau IGN) est assez dense, il s'écoule sur près **24,5 km**, réparti sur tout le territoire communal. On retrouve 4 cours d'eau principaux : le Gatineau, le ruisseau des Miochettes, le ruisseau de la Bodillonnière et le ruisseau des Saules.



A cela, s'ajoute le réseau complémentaire, issu des observations de terrain, qui représente **9,6 km**, sans distinction entre fossés et cours d'eau.

On observe globalement un maintien du caractère naturel des cours d'eau, avec peu de rectifications/recalibrages.

17 sources, 2 fontaines et 5 lavoirs ont été répertoriées lors de cet inventaire, ce recensement n'est peut-être pas exhaustif. Mme BEAUDET signale la localisation incorrecte d'une source sur la planche AH30. Cette remarque sera prise en compte dans les cartes finales.



Cartographie du réseau hydrographique principal et complémentaire

Bilan de la réunion

Mme TONDEUX remercie l'ensemble des élus, exploitants et propriétaires de leur implication dans la démarche d'inventaire, notamment l'implication de Monsieur SOUCHET tout au long de l'étude. Mme TONDEUX explique que la bonne implication de la commune, notamment en termes de communication, favorise grandement l'appropriation de l'inventaire par les acteurs locaux.

Mme le Maire et M. SOUCHET remercient de leur côté le bureau d'études NCA pour le travail effectué, et soulignent le professionnalisme de l'étude.

Suite de la démarche d'inventaire

La restitution finale de l'étude se fera dans la foulée, fin mars 2016. L'envoie des documents (rapport, carte, DVD) se fera lorsque le bureau d'études recevra la délibération signée par la préfecture.

La commune, les SAGE et le Pays de Gâtine recevront sous format papier un rapport complet ainsi qu'un atlas au 1/7000ème. L'ensemble des données seront restituées sur un DVD, conformément au cahier des charges et aux modalités du SAGE.

ANNEXE 7

Flore observée sur la commune de Le Retail lors des prospections d'inventaire

Flore observée sur la commune de Le Retail lors des prospections de terrain (février 2016)

	Nom latin	**Nom commun**	**Statut**
	Achillea millefolium	Achillée millefeuille	
h	*Alnus glutinosa*	Aulne glutineux	
h	*Angelica sylvestris*	Angélique des bois	
	Arum italicum	Gouet d'Italie	
	Arum maculatum	Gouet tacheté	
	Bellis perennis	Paquerette	
	Brunella vulgaris	Brunelle commune	
	*Cardamine bulbifera**	Cardamine bulbeuse	Det 79 et PR
	Cardamine hirsuta	Cardamine hirsute	
h	*Cardamine pratensis*	Cardamine des prés	
	Carex sp	Laîche non identifiée	
h	*Carum verticillatum*	Carum verticillé	
	Castanea sativa	Châtaignier	
	Cirsium arvense	Cirse des champs	
h	*Cirsium palustre*	Cirse des marais	
h	*Chrysosplenium oppositifolium*	Dorine à feuilles opposées	Det 79
	Corylus avellana	Noisetier	
	Daucus carotta	Carotte sauvage	
h	*Dryopteris carthusiana*	Dryoptéris de Chartreuse	
h	*Epilobium hirsutum*	Epilobe hirsute	
	Equisetum x litorale	Prêle hybride	
h	*Eupatorium cannabinum*	Eupatoire chanvrine	
	Festuca arundinacea	Fétuque faux-roseau	
	Festuca pratensis	Fétuque des prés	
	Ficaria ranunculoïdes	Ficaire fausse-renoncule	
h	*Filipendula ulmaria*	Reine des prés	
h	*Fraxinus angustifolia*	Frêne à feuille étroite	
	Fraxinus excelsior	Frêne commun	
	Galium aparine	Gaillet grateron	
	Galium cruciata	Gaillet croisette	
h	*Galium palustre*	Gaillet des marais	

	Glechoma hederacea	Lierre terrestre
h	*Glyceria fluitans*	Glycérie flottante
	Hedera helix	Lierre commun
h	*Helosciadium nodiflorum*	Ache nodiflore
	Heracleum sphondylium	Grande berce
	Hyacinthoides non-scripta	Jacynthe des bois
h	*Hypericum elodes*	Millepertuis des marais
h	*Iris pseudacorus*	Iris faux-acore
h	*Juncus acutiflorus*	Jonc acutiflore
h	*Juncus articulatus*	Jonc articulé
h	*Juncus effusus*	Jonc diffus
h	*Juncus inflexus*	Jonc arqué
h	*Lathraea clandestina*	Lathrée clandestine
	Lolium multiflorum	Ray-gras italien
h	*Lycopus europaeus*	Lycope d'Europe
h	*Lythrum salicaria*	Salicaire commune
h	*Mentha aquatica*	Menthe aquatique
h	*Molinia caerulea*	Molinie bleue
h	*Nasturtium officinale*	Cresson de fontaine
h	*Phalaris arundinacea*	Baldingère
	Pinus sylvestris	Pin sylvestre
	Plantago major	Grand plantain
	Poa pratensis	Pâturin des prés
	Poa trivialis	Pâturin commun
	Populus tremula	Tremble
	Populus x canadensis	Peuplier cultivar
	Potentilla reptans	Potentille rampante
	Primula vulgaris	Primevère acaule
	Quercus robur	Chêne pédonculé
	Ranunculus acris	Renoncule âcre
	Ranunculus ficaria	Ficaire fausse-renoncule
h	*Ranunculus flammula*	Renoncule flamette
h	*Ranunculus repens*	Renoncule rampante
	Rubus fruticosus	Ronce
	Rumex acetosa	Grande oseille

h	*Rumex conglomeratus*	Rumex aggloméré	
h	*Rumex crispus*	Oseille crépue	
	Rumex obtusifolius	Patience à feuilles obtuses	
h	*Salix caprea*	Saule marsault	
h	*Salix cinerea*	Saule cendré	
h	*Scrophularia auriculata*	Scrophualire à oreillettes	
	Stachys sylvatica	Epiaire des bois	
	Taraxacum officinalis	Pissenlit dent-de-lion	
	Trifolium arvense	Trèfle des champs	
	Trifolium pratense	Trèfle des prés	
	Trifolium repens	Trèfle blanc	
	Urtica dioïca	Ortie dioïque	
h	*Veronica beccabunga*	Véronique des ruisseaux	
	*Veronica montana**	Véronique des montagnes	Det 79

h : Espèces indicatrices de zones humides (Arrêté du 24 juin 2008, modifié par l'arrêté du 1er octobre 2009 : Annexe II, Table A)

* : données DSNE

Det 79 : Espèces déterminantes ZNIEFF en Deux-Sèvres

PR : espèce protégée en région Poitou-Charentes

ANNEXE 8

Délibération du Conseil municipal pour validation de l'inventaire

COMMUNE DE LE RETAIL
79130
tél : 05 49 63 72 62

Délibération du Conseil Municipal
Séance du 17 mars 2016

REÇU A LA SOUS-PREFECTURE
24. MAR 2016
79200 PARTHENAY

Délibération : 012-17/03-2016

Nombre de conseillers en exercice : 11 - Présents : 10 - Votants : 10

Date de convocation du Conseil Municipal : 7 mars 2016

L'an deux mil seize, le dix-sept mars à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Véronique GILBERT, Maire

Présents : Mesdames Henriette BEAUDET, M.Noëlle BEAUDET, Véronique GILBERT,
Messieurs Philippe BOUCHET, Damien DAVIGNON, Rémy NEAU, Arnaud POIRAULT, André RAGON, David ROWE, Michel SOUCHET
Absente : Patricia ROLAND

Secrétaire de séance : Damien DAVIGNON

OBJET : DOSSIER DES ZONES HUMIDES – VALIDATION DE L'INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES, DU RÉSEAU HYDROGRAPHIQUE ET DES PLANS D'EAU

Par délibération du 2 juin 2014, la commune s'est engagée à réaliser son inventaire des zones humides. Cette étude répond aux exigences réglementaires des Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) précisés par les Schémas d'Aménagement et de Gestion de l'eau (SAGE), entre autres, afin de pouvoir élaborer ou réviser les documents d'urbanisme et doivent être pris en compte dans les documents d'urbanisme.

La méthode d'inventaire des zones humides est déterminée d'une part par la Loi sur l'eau et d'autre part par le SAGE Thouet et le SAGE Sèvre Niortaise Marais Poitevin.

La SAS NCA Environnement a été chargée de réaliser l'inventaire.

Un groupe d'acteurs locaux composé, d'élus de la commune, de représentants d'associations, de représentants socioprofessionnels notamment agriculteurs, a été constitué. La composition de ce groupe a été actée par délibération du 14 décembre 2015.

Plusieurs réunions ont eu lieu afin de suivre et coordonner le travail :

Réunions	Ordre du jour	Date	Nombre de personnes présentes du groupe d'acteurs
1ère réunion du groupe d'acteurs locaux : lancement et travail sur cartes	- Présentation de la problématique « zones humides » et de la méthodologie - Recueil d'informations sur les zones humides communales (localisation, fonctionnement,...)	13/01/2016	12

1ère réunion du groupe d'acteurs locaux : lancement et travail sur cartes	- Présentation de la problématique « zones humides » et de la méthodologie - Recueil d'informations sur les zones humides communales (localisation, fonctionnement,...)	13/01/2016	12
2ème réunion du groupe d'acteurs locaux : démonstration sur le terrain	Présentation de la méthode de délimitation et caractérisation sur le terrain	20/01/2016	10
3ème réunion du groupe d'acteurs locaux : restitution provisoire	Présentation des résultats provisoires de l'inventaire des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau	09/03/2016	9

Tout au long du processus d'inventaire, la commune a communiqué auprès de la population sur le dossier au travers d'invitations aux exploitants agricoles et autres acteurs clés, d'article de presse, affichage et mise à disposition en mairie etc.

Le bureau d'études NCA Environnement missionné pour l'étude présente en séance aux conseillers municipaux les principaux résultats sur le territoire communal.

Délibération du Conseil municipal : données d'inventaire

- 732 sondages pédologiques ont été réalisés au cours de l'inventaire.
- Une surface totale de **49,984 ha de zones humides** a été inventoriée, ce qui représente environ **3,48 %** du territoire communal.
- 79 plans d'eau et mares ont été inventoriés et représentent une surface totale de 13,466 ha d'eau superficielle close.
- Le réseau hydrographique principal (IGN) s'étend sur 26,546 km et le réseau hydrographique complémentaire (terrain) s'écoule sur 9,625 km.

Le rapport d'étude et de cartographie des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau sont consultables en mairie.

Enfin, Madame le Maire mentionne que la Commission Locale de l'Eau est la commission *ad hoc* pour vérifier la qualité de ces inventaires. Ce point est développé dans la disposition 8E-1 du SDAGE Loire Bretagne. De ce fait, après un passage devant le comité technique zones humides du SAGE Sèvres Niortaise Vendée et du SAGE Thouet, les Commissions Locales de l'Eau donneront un avis sur le rendu de l'inventaire communal par délibération.

Après débat, et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **approuve le recensement des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau**
- **sollicite l'avis des deux Commissions locales de l'eau**
- **donne pouvoir à Madame le Maire ou à son représentant pour prendre les mesures nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.**

En Mairie, le 23 mars 2016
Michel SOUCHET, 1er adjoint

Certifié exécutoire
Publié ou notifié
Le 24 mars 2016, Michel SOUCHET, 1er adjoint

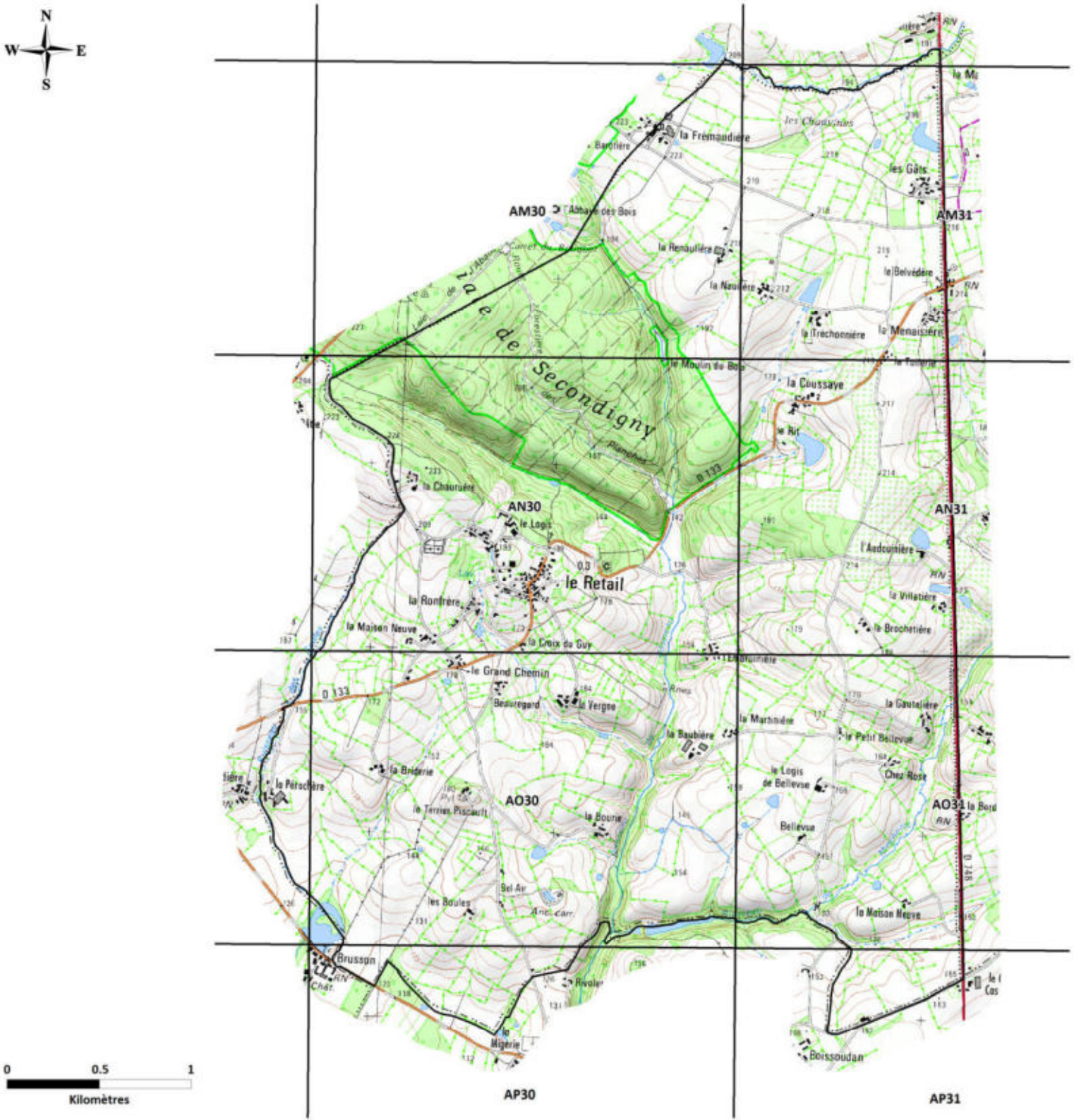

Inventaire (délimitation et caractérisation) des zones humides, du réseau hydrographique et des pièces d'eau des communes du Pays de Gâtine

Pays de Gâtine
Parthenay

LE RETAIL (79226)

Atlas final

L'inventaire des zones humides est cofinancé par l'Union Européenne et l'Agence de l'eau Loire-Bretagne

Inventaire de connaissance dans le cadre du SAGE Thouet et du SAGE Sèvre Niortaise Marais Poitevin

Ceci n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'eau
Inventaire non exhaustif

Réalisation : NCA Environnement, mars 2016

nca environnement

Sources : Pays de Gâtine, NCA Environnement, IGN Scan25®, IGN BD Ortho®

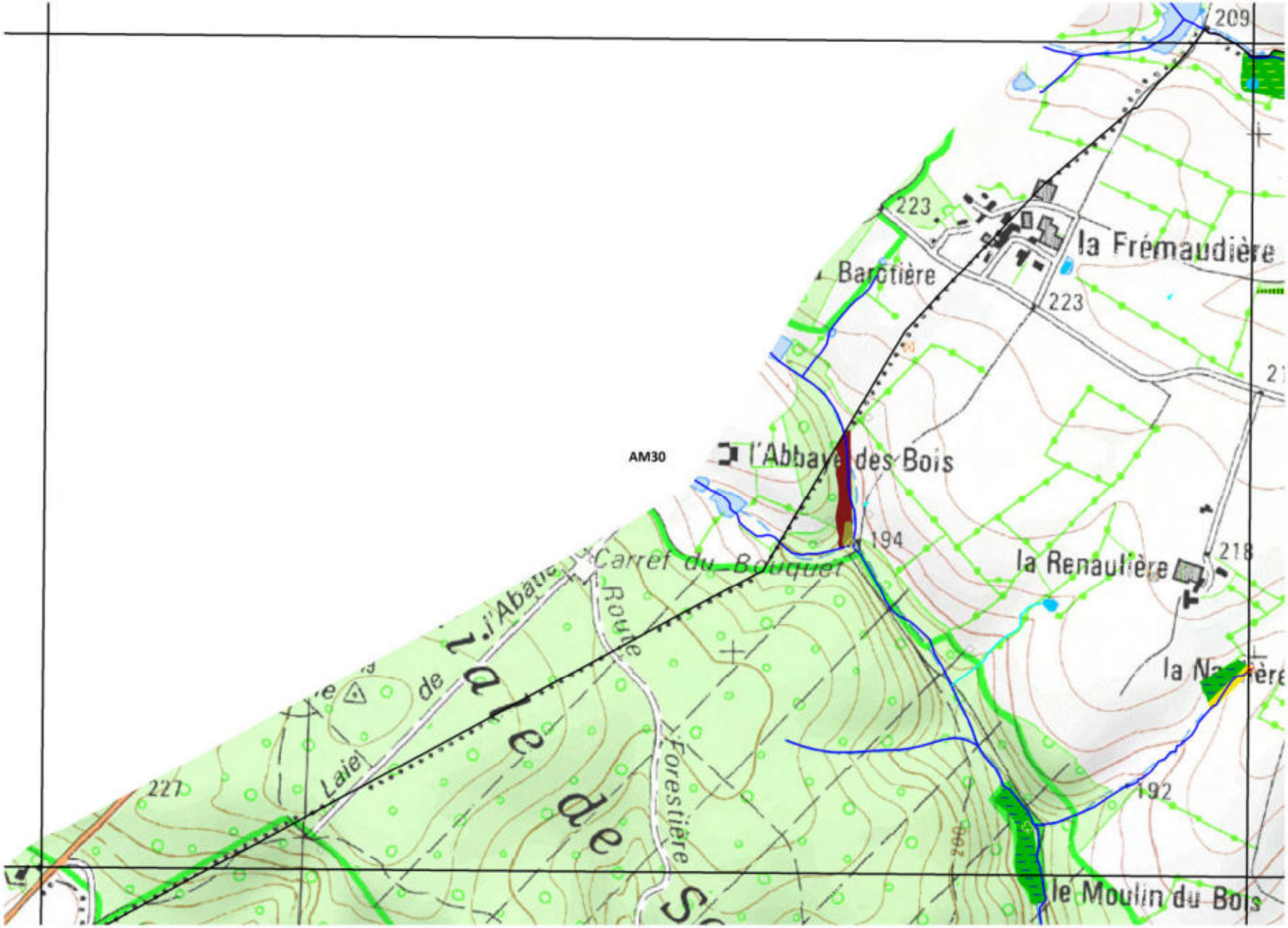

Inventaire (délimitation et caractérisation) des zones humides, du réseau hydrographique et des pièces d'eau des communes du Pays de Gâtine

Pays de Gâtine Parthenay

LE RETAIL (79226)

Atlas final

Réalisation : NCA Environnement, mars 2016

nca environnement

Sources : Pays de Gâtine, NCA Environnement, IGN Scan25®, IGN BD Ortho®

0 100 200 Mètres

N W E S

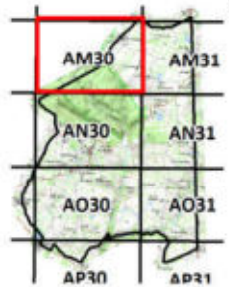

Légende

Autres zonages

- Pièces d'eau (mares, plans d'eau)
- Zones non humides à sol hydromorphe
- Zones non prospectées (jardins clos)

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal (IGN)
- Réseau hydrographique complémentaire (issu des observations de terrain)

Repère

- Limite communale

Légende

Classement des zones humides selon la typologie CORINE biotopes

- 31.8 - Fourrés
- 31.831 - Ronciers
- 31.87 - Clairières forestières
- 31.871 - Clairières herbacées
- 31.872 - Clairières à couvert arbustif
- 31.8C - Fourrés de Noisetiers
- 37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc acutiflore
- 37.241 - Pâtures à grands joncs
- 38.1 - Prairies mésophiles
- 41.3 - Frênaies
- 41.37 - Frênaies subatlantiques
- 44.1 - Formations riveraines de saules
- 44.31 - Forêts de Frênes et d'Aulnes des ruisselets et des sources
- 44.91 - Bois d'Aulnes marécageux
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.4 - Bordures à Calamagrostis des eaux courantes
- 54.1 - Sources
- 82.1 - Terres cultivées
- 82.2 - Culture avec marge de végétation spontannée
- 83.311 - Plantations de conifères indigènes
- 83.3112 - Plantations de Pins européens
- 83.321 - Peupleraies

Observations ponctuelles

- Source
- Lavoir
- Mouillère
- Lavoir-source
- Ruissellement important
- Espèce patrimoniale
- Engorgement
- Puits
- Perte/gouffre
- Fontaines et sources aménagées
- Sortie de drain
- Mare comblée
- Résurgence
- Buse
- Collecteur
- Autres observations

Inventaire (délimitation et caractérisation) des zones humides, du réseau hydrographique et des pièces d'eau des communes du Pays de Gâtine

Pays de Gâtine Parthenay

LE RETAIL (79226)

Atlas final

Réalisation : NCA Environnement, mars 2016

nca environnement

Sources : Pays de Gâtine, NCA Environnement, IGN Scan25®, IGN BD Ortho®

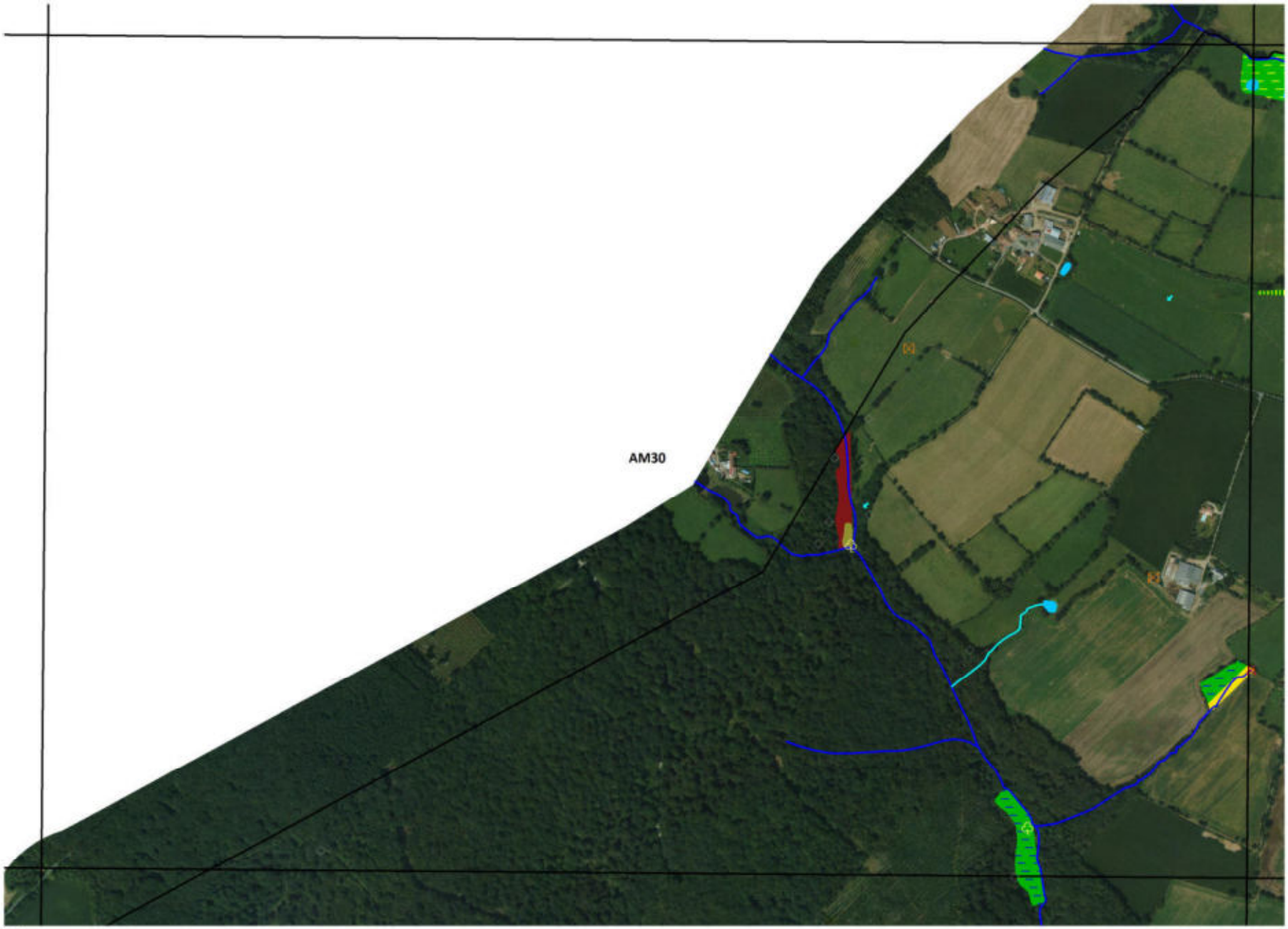

0 100 200
Mètres

N
W E
S

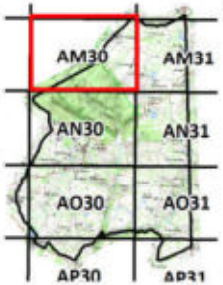

Légende

Autres zonages

- Pièces d'eau (mares, plans d'eau)
- Zones non humides à sol hydromorphe
- Zones non prospectées (jardins clos)

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal (IGN)
- Réseau hydrographique complémentaire (issu des observations de terrain)

Repère

- Limite communale

Légende

Classement des zones humides selon la typologie CORINE biotopes

- 31.8 - Fourrés
- 31.831 - Ronciers
- 31.87 - Clairières forestières
- 31.871 - Clairières herbacées
- 31.872 - Clairières à couvert arbustif
- 31.8C - Fourrés de Noisetiers
- 37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc acutiflore
- 37.241 - Pâtures à grands joncs
- 38.1 - Prairies mésophiles
- 41.3 - Frênaies
- 41.37 - Frênaies subatlantiques
- 44.1 - Formations riveraines de saules
- 44.31 - Forêts de Frênes et d'Aulnes des ruisselets et des sources
- 44.91 - Bois d'Aulnes marécageux
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.4 - Bordures à Calamagrostis des eaux courantes
- 54.1 - Sources
- 82.1 - Terres cultivées
- 82.2 - Culture avec marge de végétation spontannée
- 83.311 - Plantations de conifères indigènes
- 83.3112 - Plantations de Pins européens
- 83.321 - Peupleraies

Observations ponctuelles

- Source
- Lavoir
- Mouillère
- Lavoir-source
- Ruissellement important
- Espèce patrimoniale
- Engorgement
- Puits
- Perte/gouffre
- Fontaines et sources aménagées
- Sortie de drain
- Mare comblée
- Résurgence
- Buse
- Collecteur
- Autres observations

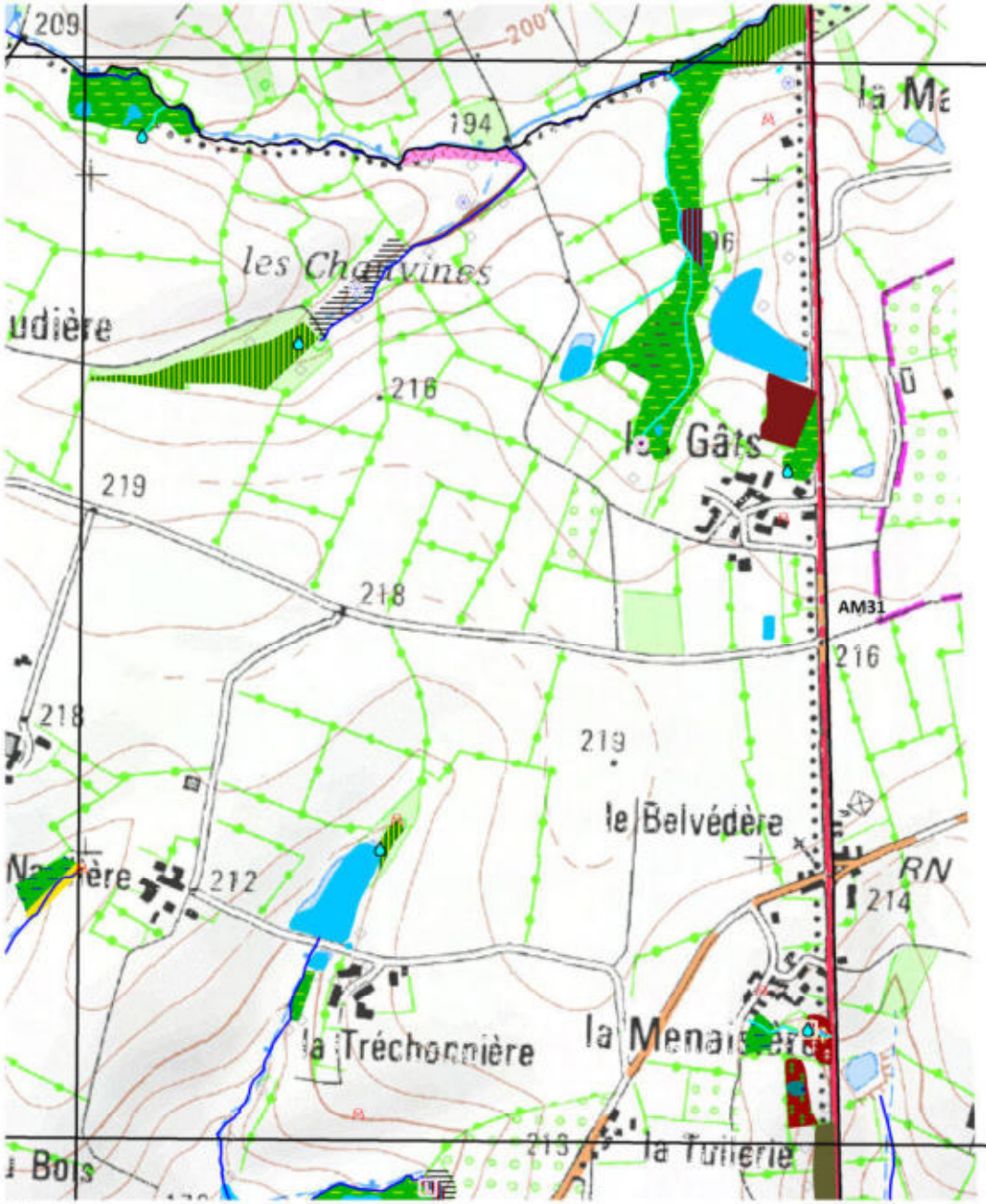

Inventaire (délimitation et caractérisation) des zones humides, du réseau hydrographique et des pièces d'eau des communes du Pays de Gâtine

Pays de Gâtine Parthenay

LE RETAIL (79226)

Atlas final

Réalisation : NCA Environnement, mars 2016

nca environnement

Sources : Pays de Gâtine, NCA Environnement, IGN Scan25®, IGN BD Ortho®

0 100 200 Mètres

N W E S

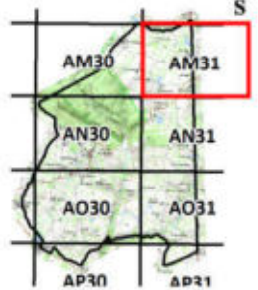

Légende

Autres zonages

- Pièces d'eau (mares, plans d'eau)
- Zones non humides à sol hydromorphe
- Zones non prospectées (jardins clos)

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal (IGN)
- Réseau hydrographique complémentaire (issu des observations de terrain)

Repère

- Limite communale

Légende

Classement des zones humides selon la typologie CORINE biotopes

- 31.8 - Fourrés
- 31.831 - Ronciers
- 31.87 - Clairières forestières
- 31.871 - Clairières herbacées
- 31.872 - Clairières à couvert arbustif
- 31.8C - Fourrés de Noisetiers
- 37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc acutiflore
- 37.241 - Pâtures à grands joncs
- 38.1 - Prairies mésophiles
- 41.3 - Frênaies
- 41.37 - Frênaies subatlantiques
- 44.1 - Formations riveraines de saules
- 44.31 - Forêts de Frênes et d'Aulnes des ruisselets et des sources
- 44.91 - Bois d'Aulnes marécageux
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.4 - Bordures à Calamagrostis des eaux courantes
- 54.1 - Sources
- 82.1 - Terres cultivées
- 82.2 - Culture avec marge de végétation spontannée
- 83.311 - Plantations de conifères indigènes
- 83.3112 - Plantations de Pins européens
- 83.321 - Peupleraies

Observations ponctuelles

- Source
- Lavoir
- Mouillère
- Lavoir-source
- Ruissellement important
- Espèce patrimoniale
- Engorgement
- Puits
- Perte/gouffre
- Fontaines et sources aménagées
- Sortie de drain
- Mare comblée
- Résurgence
- Buse
- Collecteur
- Autres observations

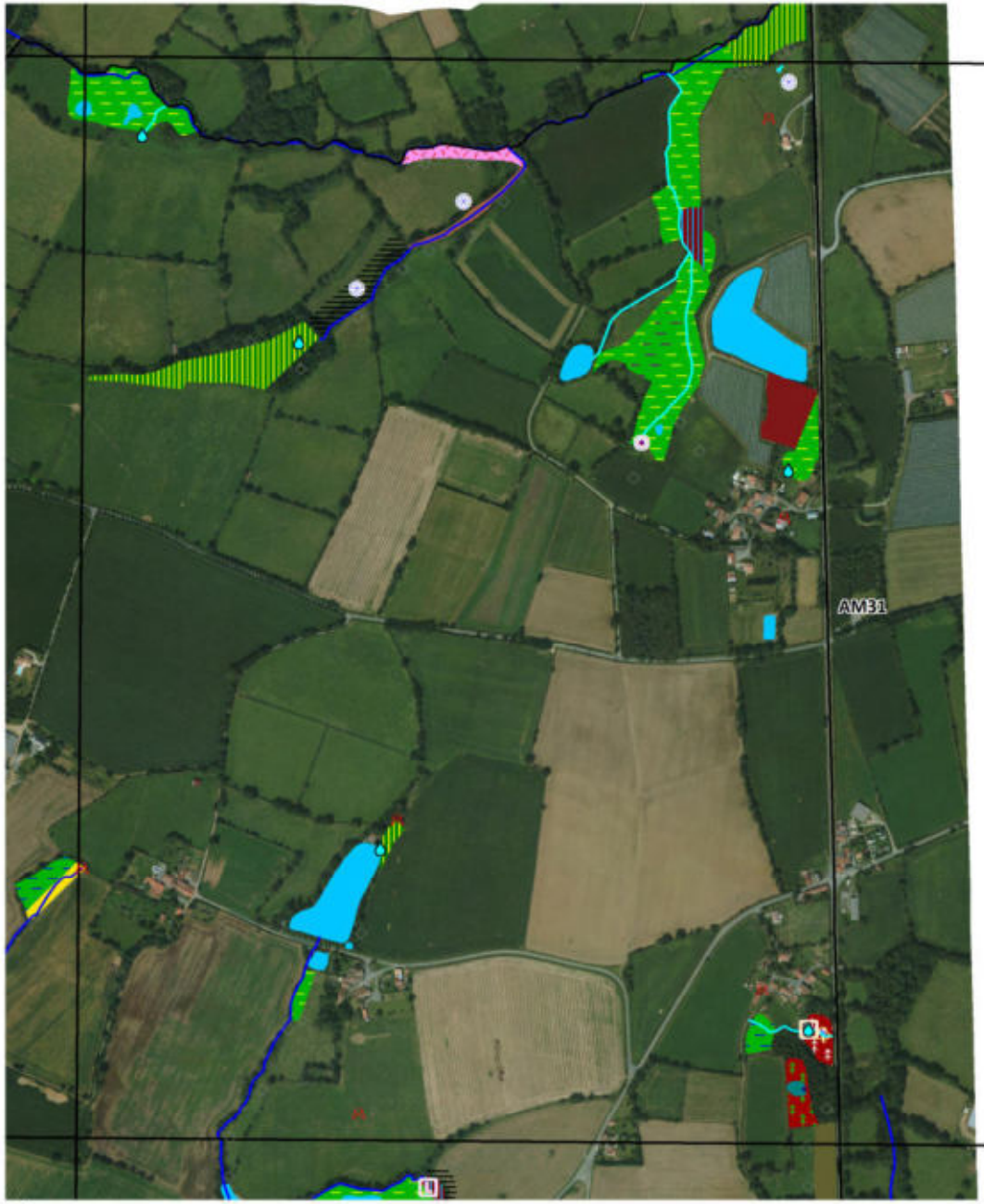

Inventaire (délimitation et caractérisation) des zones humides, du réseau hydrographique et des pièces d'eau des communes du Pays de Gâtine

Pays de Gâtine Parthenay

LE RETAIL (79226)

Atlas final

Réalisation : NCA Environnement, mars 2016

nca environnement

Sources : Pays de Gâtine, NCA Environnement, IGN Scan25®, IGN BD Ortho®

0 100 200
Mètres

N
W E
S

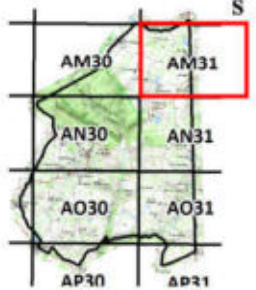

Légende

Autres zonages

- Pièces d'eau (mares, plans d'eau)
- Zones non humides à sol hydromorphe
- Zones non prospectées (jardins clos)

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal (IGN)
- Réseau hydrographique complémentaire (issu des observations de terrain)

Repère

- Limite communale

Légende

Classement des zones humides selon la typologie CORINE biotopes

- 31.8 - Fourrés
- 31.831 - Ronciers
- 31.87 - Clairières forestières
- 31.871 - Clairières herbacées
- 31.872 - Clairières à couvert arbustif
- 31.8C - Fourrés de Noisetiers
- 37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc acutiflore
- 37.241 - Pâtures à grands joncs
- 38.1 - Prairies mésophiles
- 41.3 - Frênaies
- 41.37 - Frênaies subatlantiques
- 44.1 - Formations riveraines de saules
- 44.31 - Forêts de Frênes et d'Aulnes des ruisselets et des sources
- 44.91 - Bois d'Aulnes marécageux
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.4 - Bordures à Calamagrostis des eaux courantes
- 54.1 - Sources
- 82.1 - Terres cultivées
- 82.2 - Culture avec marge de végétation spontannée
- 83.311 - Plantations de conifères indigènes
- 83.3112 - Plantations de Pins européens
- 83.321 - Peupleraies

Observations ponctuelles

- Source
- Lavoir
- Mouillère
- Lavoir-source
- Ruissellement important
- Espèce patrimoniale
- Engorgement
- Puits
- Perte/gouffre
- Fontaines et sources aménagées
- Sortie de drain
- Mare comblée
- Résurgence
- Buse
- Collecteur
- Autres observations

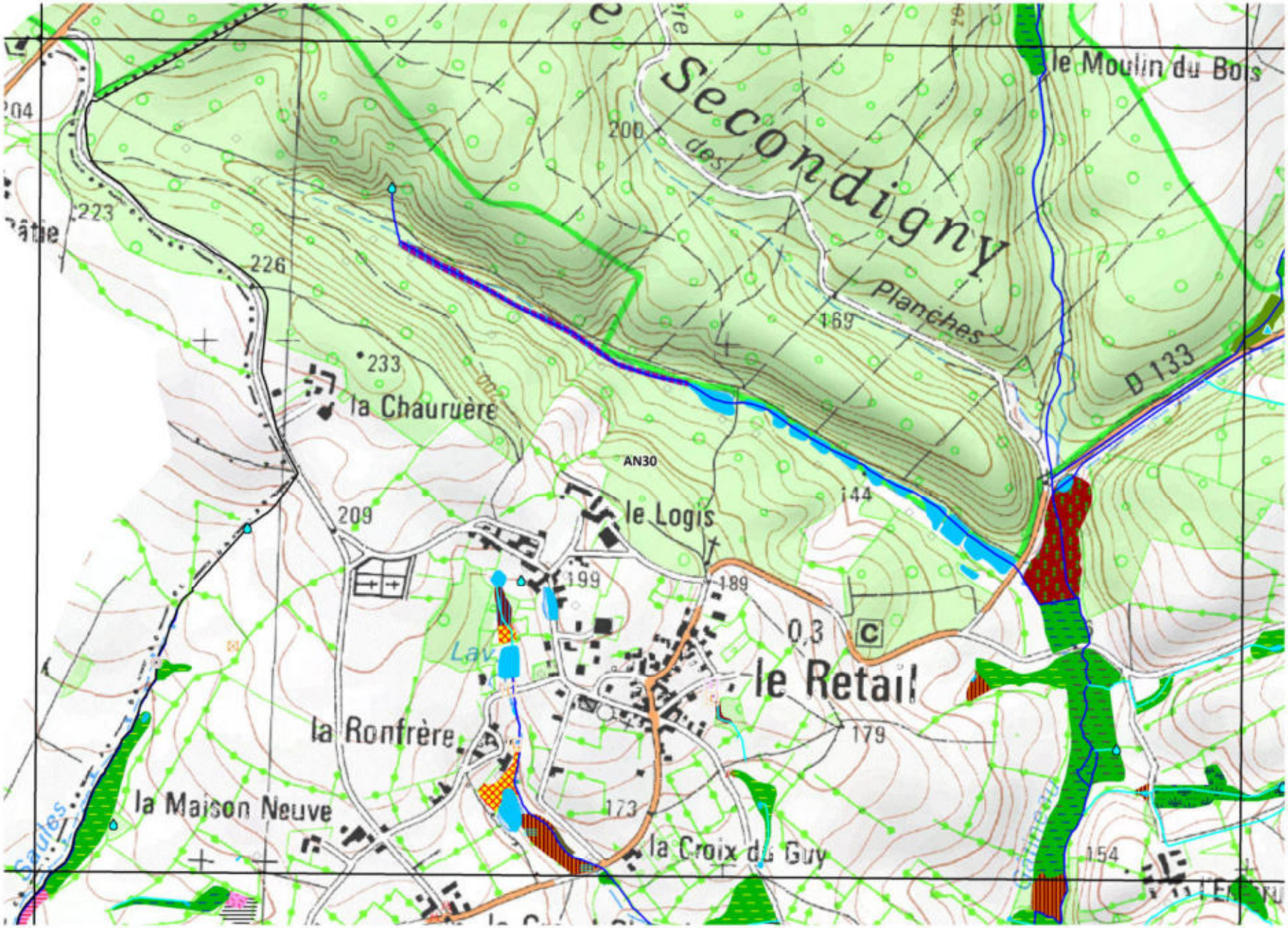

Inventaire (délimitation et caractérisation) des zones humides, du réseau hydrographique et des pièces d'eau des communes du Pays de Gâtine

Pays de Gâtine Parthenay

LE RETAIL (79226)

Atlas final

Réalisation : NCA Environnement, mars 2016

nca environnement

Sources : Pays de Gâtine, NCA Environnement, IGN Scan25®, IGN BD Ortho®

0 100 200 Mètres

N W E S

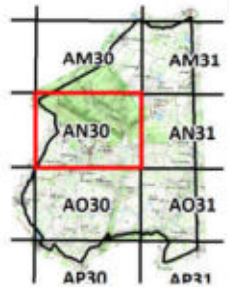

Légende

Autres zonages

- Pièces d'eau (mares, plans d'eau)
- Zones non humides à sol hydromorphe
- Zones non prospectées (jardins clos)

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal (IGN)
- Réseau hydrographique complémentaire (issu des observations de terrain)

Repère

- Limite communale

Légende

Classement des zones humides selon la typologie CORINE biotopes

- 31.8 - Fourrés
- 31.831 - Ronciers
- 31.87 - Clairières forestières
- 31.871 - Clairières herbacées
- 31.872 - Clairières à couvert arbustif
- 31.8C - Fourrés de Noisetiers
- 37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc acutiflore
- 37.241 - Pâtures à grands joncs
- 38.1 - Prairies mésophiles
- 41.3 - Frênaies
- 41.37 - Frênaies subatlantiques
- 44.1 - Formations riveraines de saules
- 44.31 - Forêts de Frênes et d'Aulnes des ruisselets et des sources
- 44.91 - Bois d'Aulnes marécageux
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.4 - Bordures à Calamagrostis des eaux courantes
- 54.1 - Sources
- 82.1 - Terres cultivées
- 82.2 - Culture avec marge de végétation spontannée
- 83.311 - Plantations de conifères indigènes
- 83.3112 - Plantations de Pins européens
- 83.321 - Peupleraies

Observations ponctuelles

- Source
- Lavoir
- Mouillère
- Lavoir-source
- Ruissellement important
- Espèce patrimoniale
- Engorgement
- Puits
- Perte/gouffre
- Fontaines et sources aménagées
- Sortie de drain
- Mare comblée
- Résurgence
- Buse
- Collecteur
- Autres observations

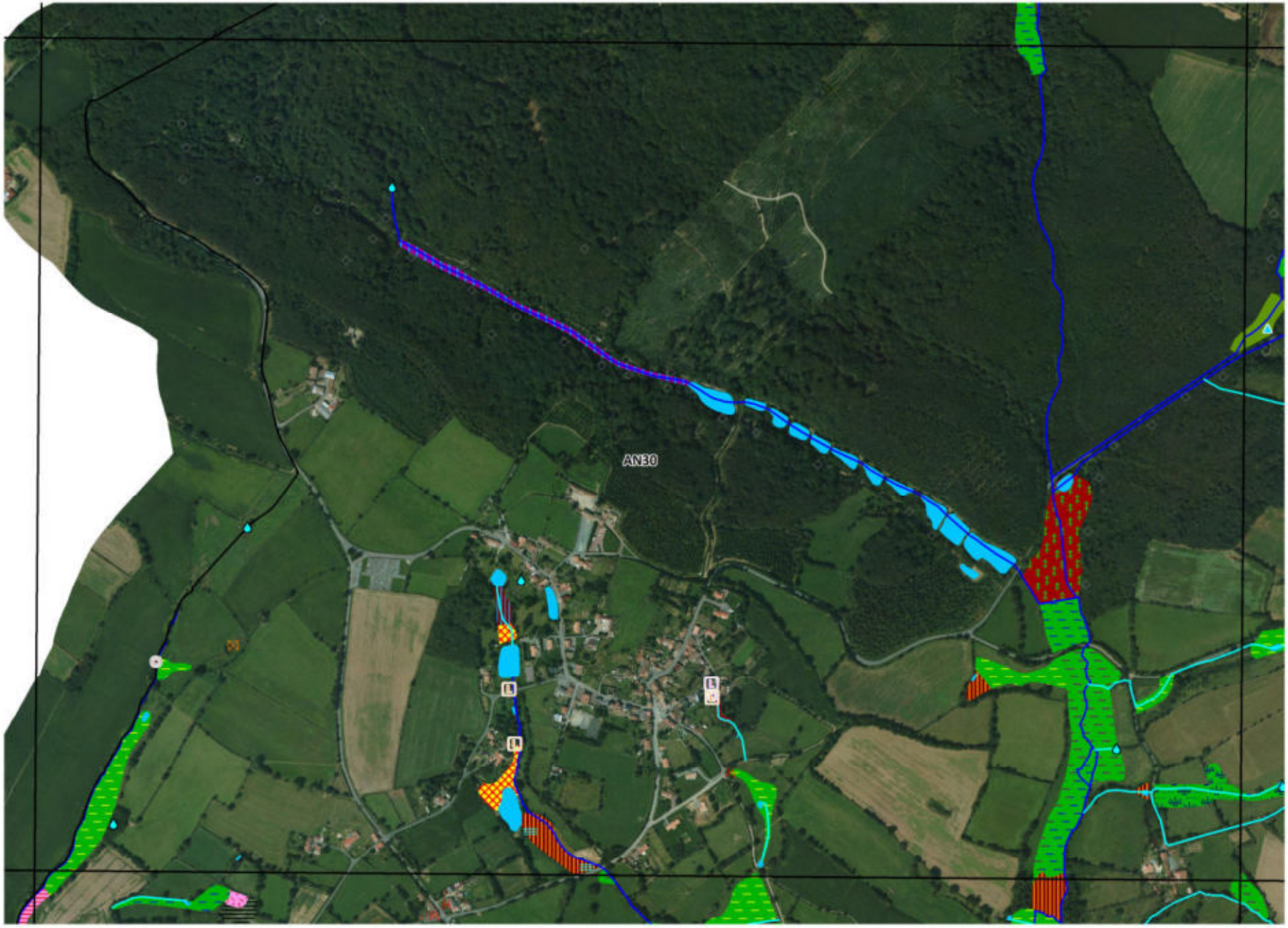

Inventaire (délimitation et caractérisation) des zones humides, du réseau hydrographique et des pièces d'eau des communes du Pays de Gâtine

Pays de Gâtine Parthenay

LE RETAIL (79226)

Atlas final

Réalisation : NCA Environnement, mars 2016

nca environnement

Sources : Pays de Gâtine, NCA Environnement, IGN Scan25®, IGN BD Ortho®

0 100 200
Mètres

N
W E
S

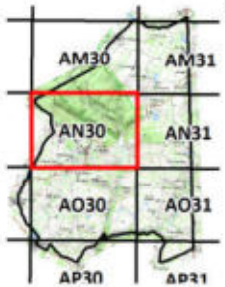

Légende

Autres zonages

- Pièces d'eau (mares, plans d'eau)
- Zones non humides à sol hydromorphe
- Zones non prospectées (jardins clos)

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal (IGN)
- Réseau hydrographique complémentaire (issu des observations de terrain)

Repère

- Limite communale

Légende

Classement des zones humides selon la typologie CORINE biotopes

- 31.8 - Fourrés
- 31.831 - Ronciers
- 31.87 - Clairières forestières
- 31.871 - Clairières herbacées
- 31.872 - Clairières à couvert arbustif
- 31.8C - Fourrés de Noisetiers
- 37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc acutiflore
- 37.241 - Pâtures à grands joncs
- 38.1 - Prairies mésophiles
- 41.3 - Frênaies
- 41.37 - Frênaies subatlantiques
- 44.1 - Formations riveraines de saules
- 44.31 - Forêts de Frênes et d'Aulnes des ruisselets et des sources
- 44.91 - Bois d'Aulnes marécageux
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.4 - Bordures à Calamagrostis des eaux courantes
- 54.1 - Sources
- 82.1 - Terres cultivées
- 82.2 - Culture avec marge de végétation spontannée
- 83.311 - Plantations de conifères indigènes
- 83.3112 - Plantations de Pins européens
- 83.321 - Peupleraies

Observations ponctuelles

- Source
- Lavoir
- Mouillère
- Lavoir-source
- Ruissellement important
- Espèce patrimoniale
- Engorgement
- Puits
- Perte/gouffre
- Fontaines et sources aménagées
- Sortie de drain
- Mare comblée
- Résurgence
- Buse
- Collecteur
- Autres observations

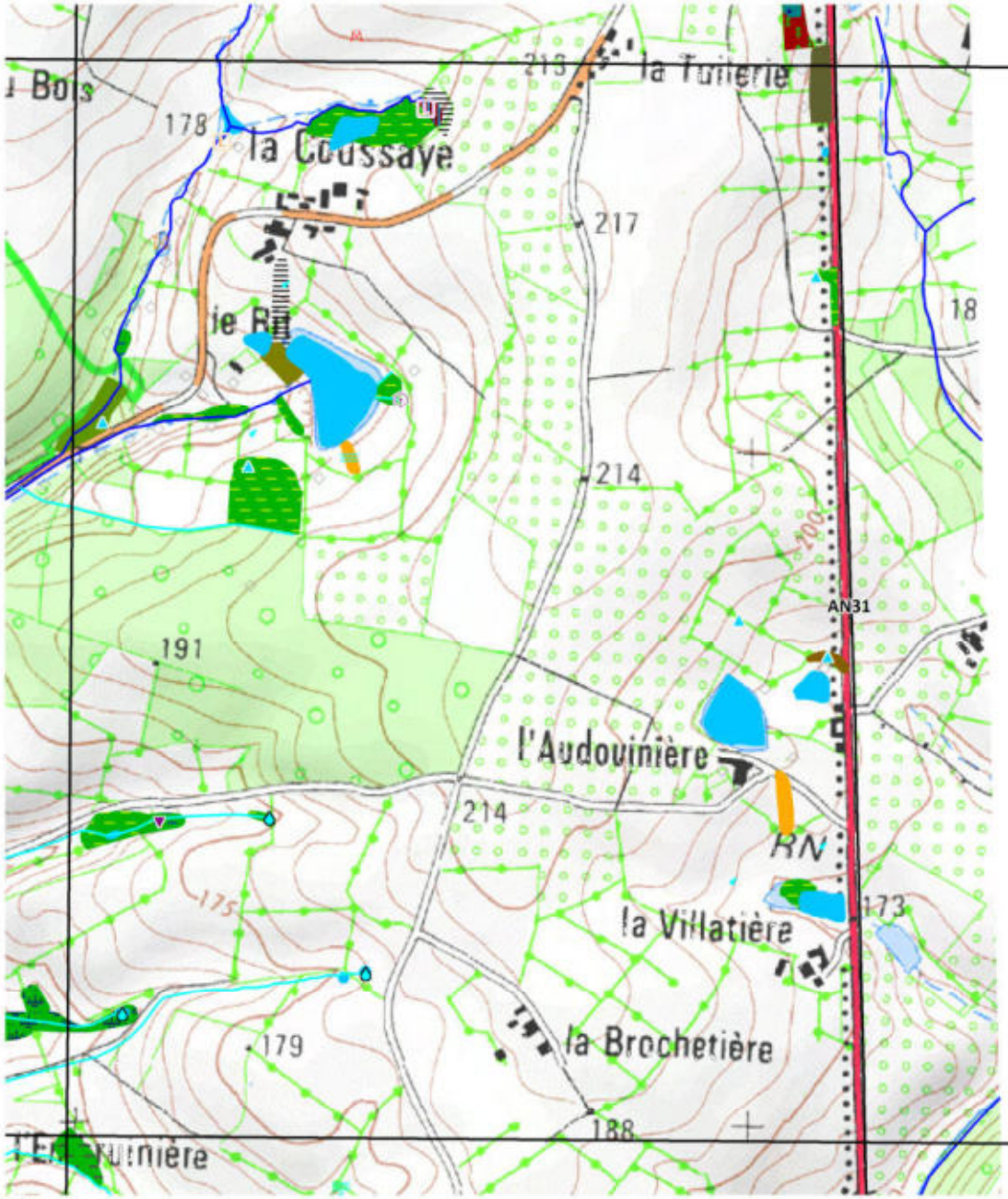

Inventaire (délimitation et caractérisation) des zones humides, du réseau hydrographique et des pièces d'eau des communes du Pays de Gâtine

Pays de Gâtine Parthenay

LE RETAIL (79226)

Atlas final

Réalisation : NCA Environnement, mars 2016

nca environnement

Sources : Pays de Gâtine, NCA Environnement, IGN Scan25®, IGN BD Ortho®

0 100 200 Mètres

N W E S



Légende

Autres zonages

- Pièces d'eau (mares, plans d'eau)
- Zones non humides à sol hydromorphe
- Zones non prospectées (jardins clos)

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal (IGN)
- Réseau hydrographique complémentaire (issu des observations de terrain)

Repère

- Limite communale

Légende

Classement des zones humides selon la typologie CORINE biotopes

- 31.8 - Fourrés
- 31.831 - Ronciers
- 31.87 - Clairières forestières
- 31.871 - Clairières herbacées
- 31.872 - Clairières à couvert arbustif
- 31.8C - Fourrés de Noisetiers
- 37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc acutiflore
- 37.241 - Pâtures à grands joncs
- 38.1 - Prairies mésophiles
- 41.3 - Frênaies
- 41.37 - Frênaies subatlantiques
- 44.1 - Formations riveraines de saules
- 44.31 - Forêts de Frênes et d'Aulnes des ruisselets et des sources
- 44.91 - Bois d'Aulnes marécageux
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.4 - Bordures à Calamagrostis des eaux courantes
- 54.1 - Sources
- 82.1 - Terres cultivées
- 82.2 - Culture avec marge de végétation spontannée
- 83.311 - Plantations de conifères indigènes
- 83.3112 - Plantations de Pins européens
- 83.321 - Peupleraies

Observations ponctuelles

- Source
- Lavoir
- Mouillère
- Lavoir-source
- Ruissellement important
- Espèce patrimoniale
- Engorgement
- Puits
- Perte/gouffre
- Fontaines et sources aménagées
- Sortie de drain
- Mare comblée
- Résurgence
- Buse
- Collecteur
- Autres observations

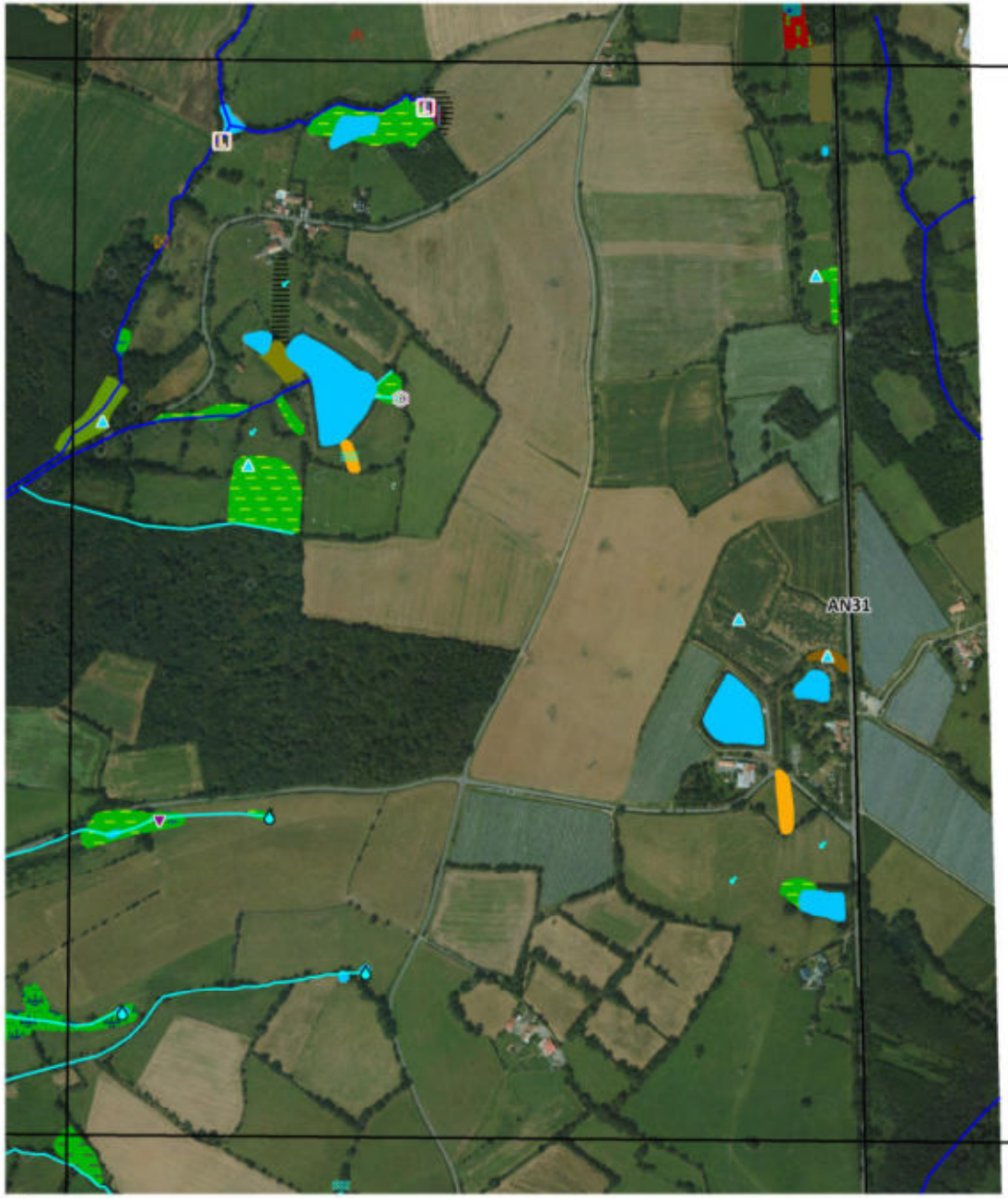

Inventaire (délimitation et caractérisation) des zones humides, du réseau hydrographique et des pièces d'eau des communes du Pays de Gâtine

Pays de Gâtine Parthenay

LE RETAIL (79226)

Atlas final

Réalisation : NCA Environnement, mars 2016

nca environnement

Sources : Pays de Gâtine, NCA Environnement, IGN Scan25®, IGN BD Ortho®

0 100 200
Mètres

N
W E
S



Légende

Autres zonages

- Pièces d'eau (mares, plans d'eau)
- Zones non humides à sol hydromorphe
- Zones non prospectées (jardins clos)

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal (IGN)
- Réseau hydrographique complémentaire (issu des observations de terrain)

Repère

- Limite communale

Légende

Classement des zones humides selon la typologie CORINE biotopes

- 31.8 - Fourrés
- 31.831 - Ronciers
- 31.87 - Clairières forestières
- 31.871 - Clairières herbacées
- 31.872 - Clairières à couvert arbustif
- 31.8C - Fourrés de Noisetiers
- 37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc acutiflore
- 37.241 - Pâtures à grands joncs
- 38.1 - Prairies mésophiles
- 41.3 - Frênaies
- 41.37 - Frênaies subatlantiques
- 44.1 - Formations riveraines de saules
- 44.31 - Forêts de Frênes et d'Aulnes des ruisselets et des sources
- 44.91 - Bois d'Aulnes marécageux
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.4 - Bordures à Calamagrostis des eaux courantes
- 54.1 - Sources
- 82.1 - Terres cultivées
- 82.2 - Culture avec marge de végétation spontannée
- 83.311 - Plantations de conifères indigènes
- 83.3112 - Plantations de Pins européens
- 83.321 - Peupleraies

Observations ponctuelles

- Source
- Lavoir
- Mouillère
- Lavoir-source
- Ruissellement important
- Espèce patrimoniale
- Engorgement
- Puits
- Perte/gouffre
- Fontaines et sources aménagées
- Sortie de drain
- Mare comblée
- Résurgence
- Buse
- Collecteur
- Autres observations

Inventaire (délimitation et caractérisation) des zones humides, du réseau hydrographique et des pièces d'eau des communes du Pays de Gâtine

Pays de Gâtine
Parthenay
www.gatine.org

LE RETAIL (79226)

Atlas final

Réalisation : NCA Environnement, mars 2016

nca environnement

Sources : Pays de Gâtine, NCA Environnement, IGN Scan25®, IGN BD Ortho®

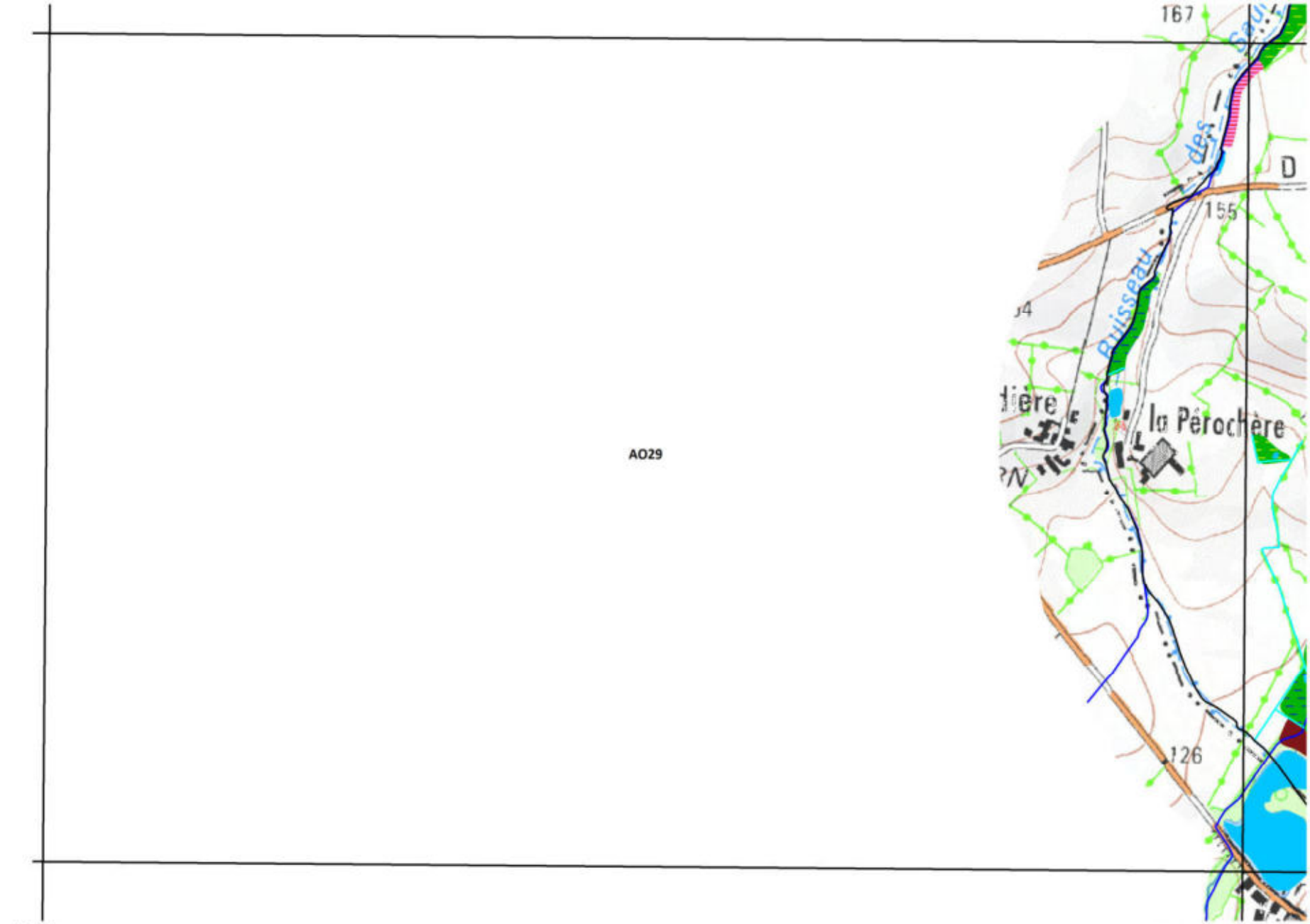

Légende

Autres zonages

- Pièces d'eau (mares, plans d'eau)
- Zones non humides à sol hydromorphe
- Zones non prospectées (jardins clos)

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal (IGN)
- Réseau hydrographique complémentaire (issu des observations de terrain)

Repère

- Limite communale

Légende

Classement des zones humides selon la typologie CORINE biotopes

- 31.8 - Fourrés
- 31.831 - Ronciers
- 31.87 - Clairières forestières
- 31.871 - Clairières herbacées
- 31.872 - Clairières à couvert arbustif
- 31.8C - Fourrés de Noisetiers
- 37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc acutiflore
- 37.241 - Pâtures à grands joncs
- 38.1 - Prairies mésophiles
- 41.3 - Frênaies
- 41.37 - Frênaies subatlantiques
- 44.1 - Formations riveraines de saules
- 44.31 - Forêts de Frênes et d'Aulnes des ruisselets et des sources
- 44.91 - Bois d'Aulnes marécageux
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.4 - Bordures à Calamagrostis des eaux courantes
- 54.1 - Sources
- 82.1 - Terres cultivées
- 82.2 - Culture avec marge de végétation spontannée
- 83.311 - Plantations de conifères indigènes
- 83.3112 - Plantations de Pins européens
- 83.321 - Peupleraies

Observations ponctuelles

- Source
- Lavoir
- Mouillère
- Lavoir-source
- Ruissellement important
- Espèce patrimoniale
- Engorgement
- Puits
- Perte/gouffre
- Fontaines et sources aménagées
- Sortie de drain
- Mare comblée
- Résurgence
- Buse
- Collecteur
- Autres observations

Inventaire (délimitation et caractérisation) des zones humides, du réseau hydrographique et des pièces d'eau des communes du Pays de Gâtine

Pays de Gâtine Parthenay

LE RETAIL (79226)

Atlas final

Réalisation : NCA Environnement, mars 2016

nca environnement

Sources : Pays de Gâtine, NCA Environnement, IGN Scan25®, IGN BD Ortho®

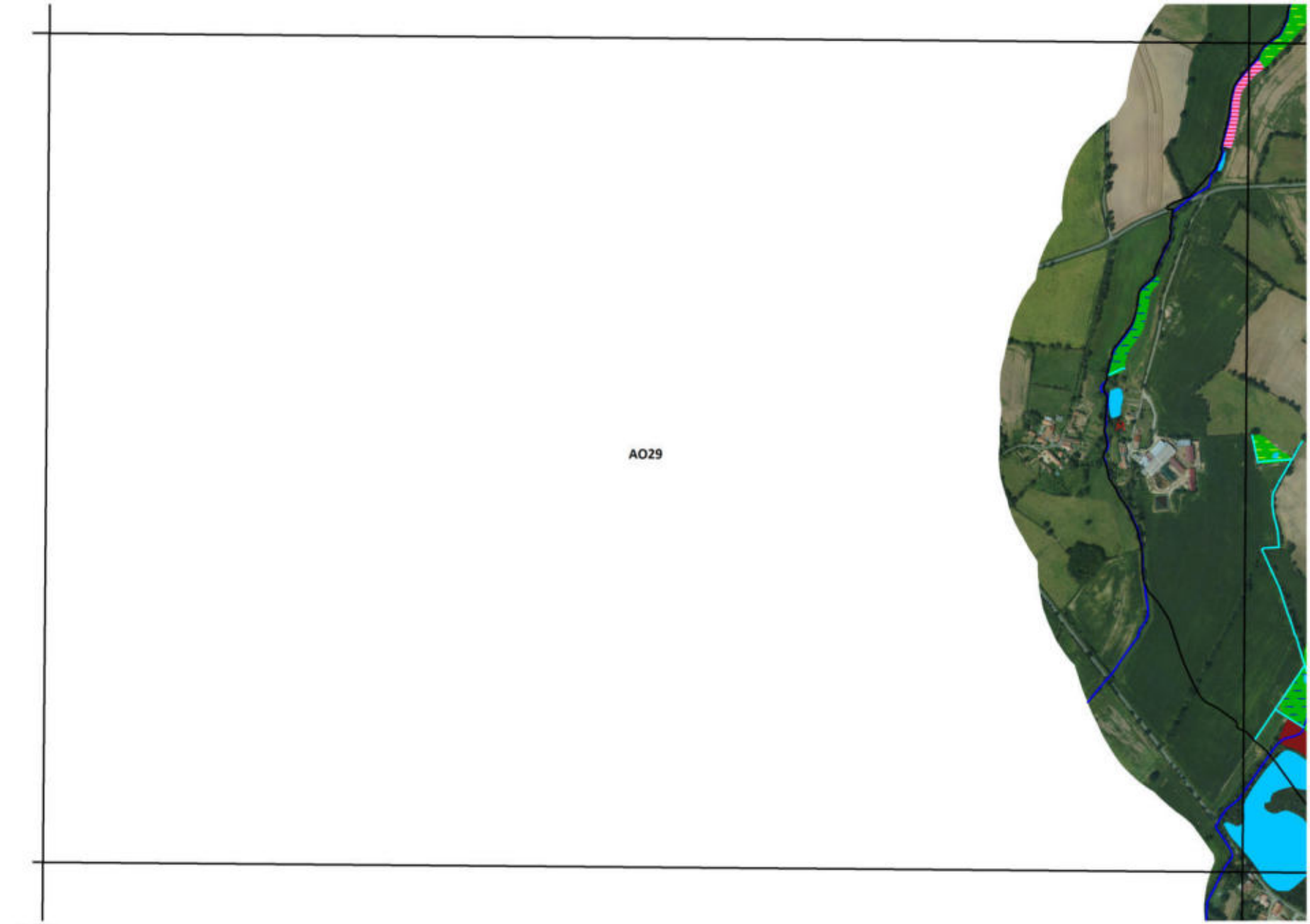

0 100 200
Mètres

N
W E
S



Légende

Autres zonages

- Pièces d'eau (mares, plans d'eau)
- Zones non humides à sol hydromorphe
- Zones non prospectées (jardins clos)

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal (IGN)
- Réseau hydrographique complémentaire (issu des observations de terrain)

Repère

- Limite communale

Légende

Classement des zones humides selon la typologie CORINE biotopes

- 31.8 - Fourrés
- 31.831 - Ronciers
- 31.87 - Clairières forestières
- 31.871 - Clairières herbacées
- 31.872 - Clairières à couvert arbustif
- 31.8C - Fourrés de Noisetiers
- 37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc acutiflore
- 37.241 - Pâtures à grands joncs
- 38.1 - Prairies mésophiles
- 41.3 - Frênaies
- 41.37 - Frênaies subatlantiques
- 44.1 - Formations riveraines de saules
- 44.31 - Forêts de Frênes et d'Aulnes des ruisselets et des sources
- 44.91 - Bois d'Aulnes marécageux
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.4 - Bordures à Calamagrostis des eaux courantes
- 54.1 - Sources
- 82.1 - Terres cultivées
- 82.2 - Culture avec marge de végétation spontannée
- 83.311 - Plantations de conifères indigènes
- 83.3112 - Plantations de Pins européens
- 83.321 - Peupleraies

Observations ponctuelles

- Source
- Lavoir
- Mouillère
- Lavoir-source
- Ruissellement important
- Espèce patrimoniale
- Engorgement
- Puits
- Perte/gouffre
- Fontaines et sources aménagées
- Sortie de drain
- Mare comblée
- Résurgence
- Buse
- Collecteur
- Autres observations

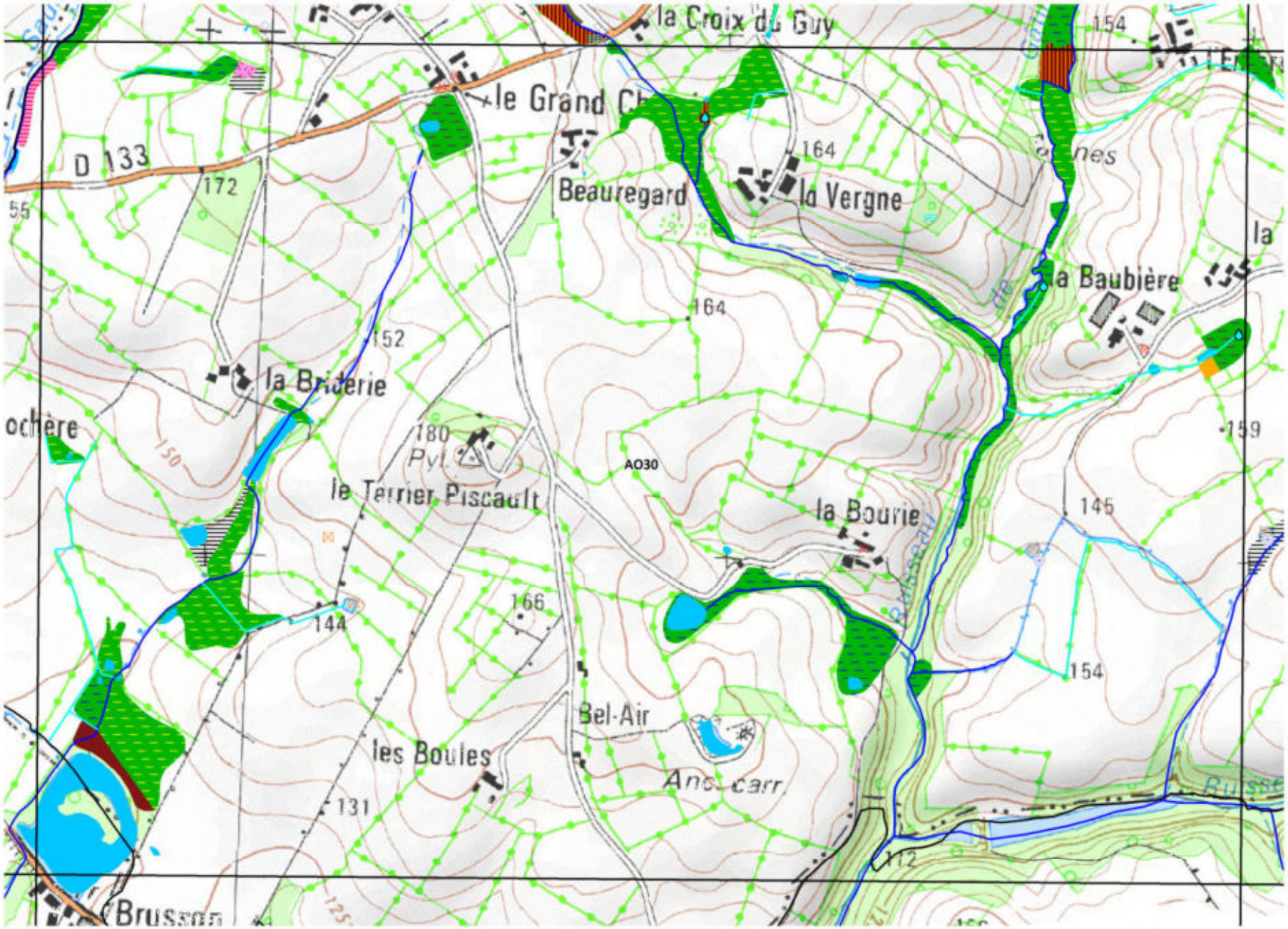

Inventaire (délimitation et caractérisation) des zones humides, du réseau hydrographique et des pièces d'eau des communes du Pays de Gâtine

Pays de Gâtine Parthenay

LE RETAIL (79226)

Atlas final

Réalisation : NCA Environnement, mars 2016

nca environnement

Sources : Pays de Gâtine, NCA Environnement, IGN Scan25®, IGN BD Ortho®

0 100 200 Mètres

N W E S

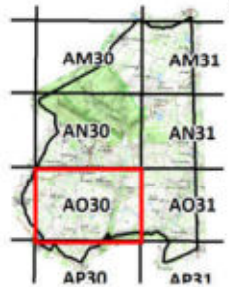

Légende

Autres zonages

- Pièces d'eau (mares, plans d'eau)
- Zones non humides à sol hydromorphe
- Zones non prospectées (jardins clos)

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal (IGN)
- Réseau hydrographique complémentaire (issu des observations de terrain)

Repère

- Limite communale

Légende

Classement des zones humides selon la typologie CORINE biotopes

- 31.8 - Fourrés
- 31.831 - Ronciers
- 31.87 - Clairières forestières
- 31.871 - Clairières herbacées
- 31.872 - Clairières à couvert arbustif
- 31.8C - Fourrés de Noisetiers
- 37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc acutiflore
- 37.241 - Pâtures à grands joncs
- 38.1 - Prairies mésophiles
- 41.3 - Frênaies
- 41.37 - Frênaies subatlantiques
- 44.1 - Formations riveraines de saules
- 44.31 - Forêts de Frênes et d'Aulnes des ruisselets et des sources
- 44.91 - Bois d'Aulnes marécageux
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.4 - Bordures à Calamagrostis des eaux courantes
- 54.1 - Sources
- 82.1 - Terres cultivées
- 82.2 - Culture avec marge de végétation spontannée
- 83.311 - Plantations de conifères indigènes
- 83.3112 - Plantations de Pins européens
- 83.321 - Peupleraies

Observations ponctuelles

- Source
- Lavoir
- Mouillère
- Lavoir-source
- Ruissellement important
- Espèce patrimoniale
- Engorgement
- Puits
- Perte/gouffre
- Fontaines et sources aménagées
- Sortie de drain
- Mare comblée
- Résurgence
- Buse
- Collecteur
- Autres observations

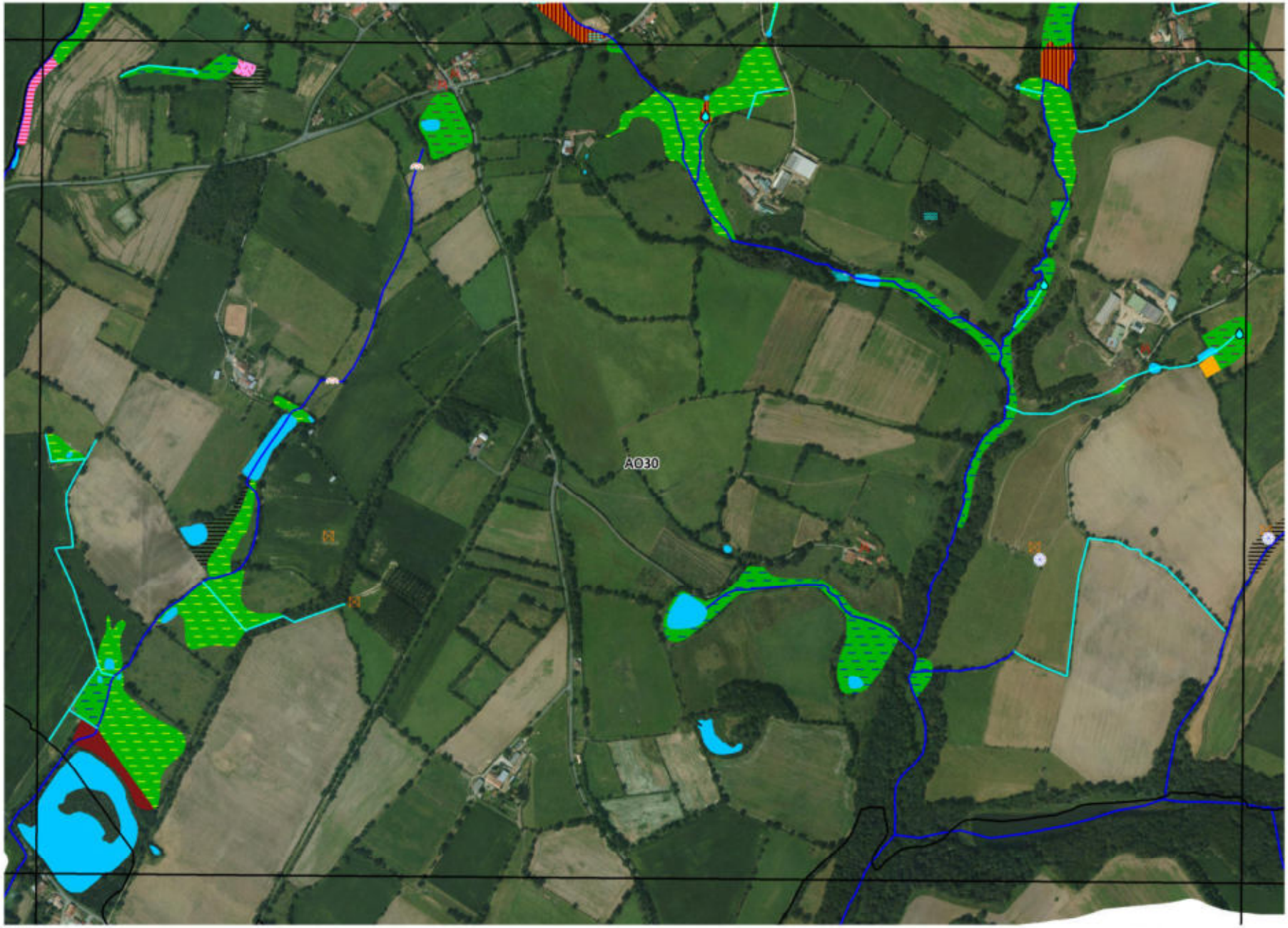

Inventaire (délimitation et caractérisation) des zones humides, du réseau hydrographique et des pièces d'eau des communes du Pays de Gâtine

Pays de Gâtine Parthenay

LE RETAIL (79226)

Atlas final

Réalisation : NCA Environnement, mars 2016

nca environnement

Sources : Pays de Gâtine, NCA Environnement, IGN Scan25®, IGN BD Ortho®

0 100 200 Mètres

N W E S

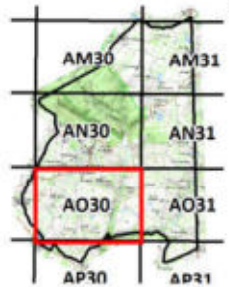

Légende

Autres zonages

- Pièces d'eau (mares, plans d'eau)
- Zones non humides à sol hydromorphe
- Zones non prospectées (jardins clos)

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal (IGN)
- Réseau hydrographique complémentaire (issu des observations de terrain)

Repère

- Limite communale

Légende

Classement des zones humides selon la typologie CORINE biotopes

- 31.8 - Fourrés
- 31.831 - Ronciers
- 31.87 - Clairières forestières
- 31.871 - Clairières herbacées
- 31.872 - Clairières à couvert arbustif
- 31.8C - Fourrés de Noisetiers
- 37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc acutiflore
- 37.241 - Pâtures à grands joncs
- 38.1 - Prairies mésophiles
- 41.3 - Frênaies
- 41.37 - Frênaies subatlantiques
- 44.1 - Formations riveraines de saules
- 44.31 - Forêts de Frênes et d'Aulnes des ruisselets et des sources
- 44.91 - Bois d'Aulnes marécageux
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.4 - Bordures à Calamagrostis des eaux courantes
- 54.1 - Sources
- 82.1 - Terres cultivées
- 82.2 - Culture avec marge de végétation spontannée
- 83.311 - Plantations de conifères indigènes
- 83.3112 - Plantations de Pins européens
- 83.321 - Peupleraies

Observations ponctuelles

- Source
- Lavoir
- Mouillère
- Lavoir-source
- Ruissellement important
- Espèce patrimoniale
- Engorgement
- Puits
- Perte/gouffre
- Fontaines et sources aménagées
- Sortie de drain
- Mare comblée
- Résurgence
- Buse
- Collecteur
- Autres observations

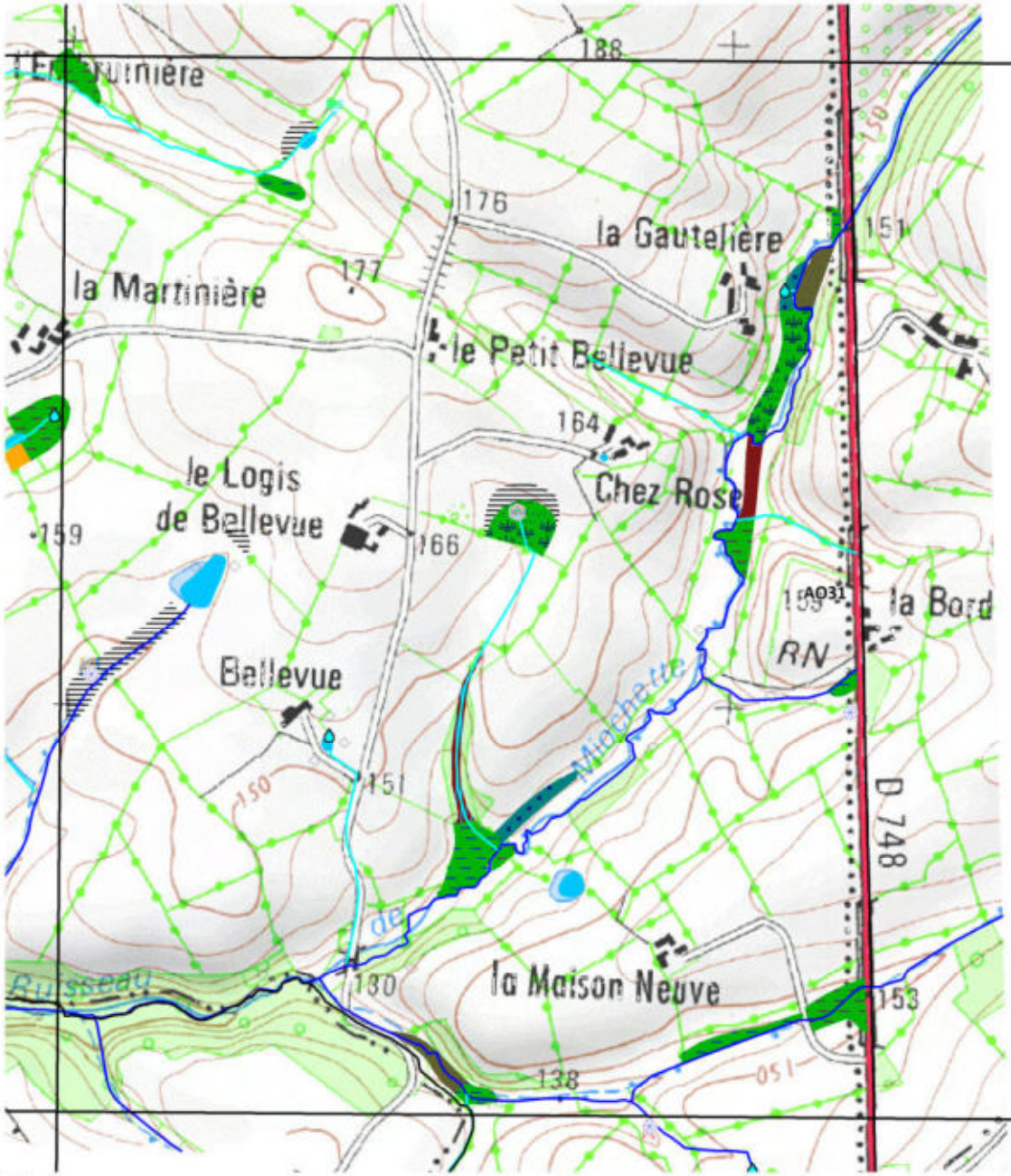

Inventaire (délimitation et caractérisation) des zones humides, du réseau hydrographique et des pièces d'eau des communes du Pays de Gâtine

Pays de Gâtine Parthenay

LE RETAIL (79226)

Atlas final

Réalisation : NCA Environnement, mars 2016

nca environnement

Sources : Pays de Gâtine, NCA Environnement, IGN Scan25®, IGN BD Ortho®

0 100 200 Mètres

N W E S

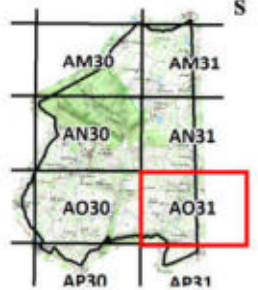

Légende

Autres zonages

- Pièces d'eau (mares, plans d'eau)
- Zones non humides à sol hydromorphe
- Zones non prospectées (jardins clos)

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal (IGN)
- Réseau hydrographique complémentaire (issu des observations de terrain)

Repère

- Limite communale

Légende

Classement des zones humides selon la typologie CORINE biotopes

- 31.8 - Fourrés
- 31.831 - Ronciers
- 31.87 - Clairières forestières
- 31.871 - Clairières herbacées
- 31.872 - Clairières à couvert arbustif
- 31.8C - Fourrés de Noisetiers
- 37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc acutiflore
- 37.241 - Pâtures à grands joncs
- 38.1 - Prairies mésophiles
- 41.3 - Frênaies
- 41.37 - Frênaies subatlantiques
- 44.1 - Formations riveraines de saules
- 44.31 - Forêts de Frênes et d'Aulnes des ruisselets et des sources
- 44.91 - Bois d'Aulnes marécageux
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.4 - Bordures à Calamagrostis des eaux courantes
- 54.1 - Sources
- 82.1 - Terres cultivées
- 82.2 - Culture avec marge de végétation spontannée
- 83.311 - Plantations de conifères indigènes
- 83.3112 - Plantations de Pins européens
- 83.321 - Peupleraies

Observations ponctuelles

- Source
- Lavoir
- Mouillère
- Lavoir-source
- Ruissellement important
- Espèce patrimoniale
- Engorgement
- Puits
- Perte/gouffre
- Fontaines et sources aménagées
- Sortie de drain
- Mare comblée
- Résurgence
- Buse
- Collecteur
- Autres observations

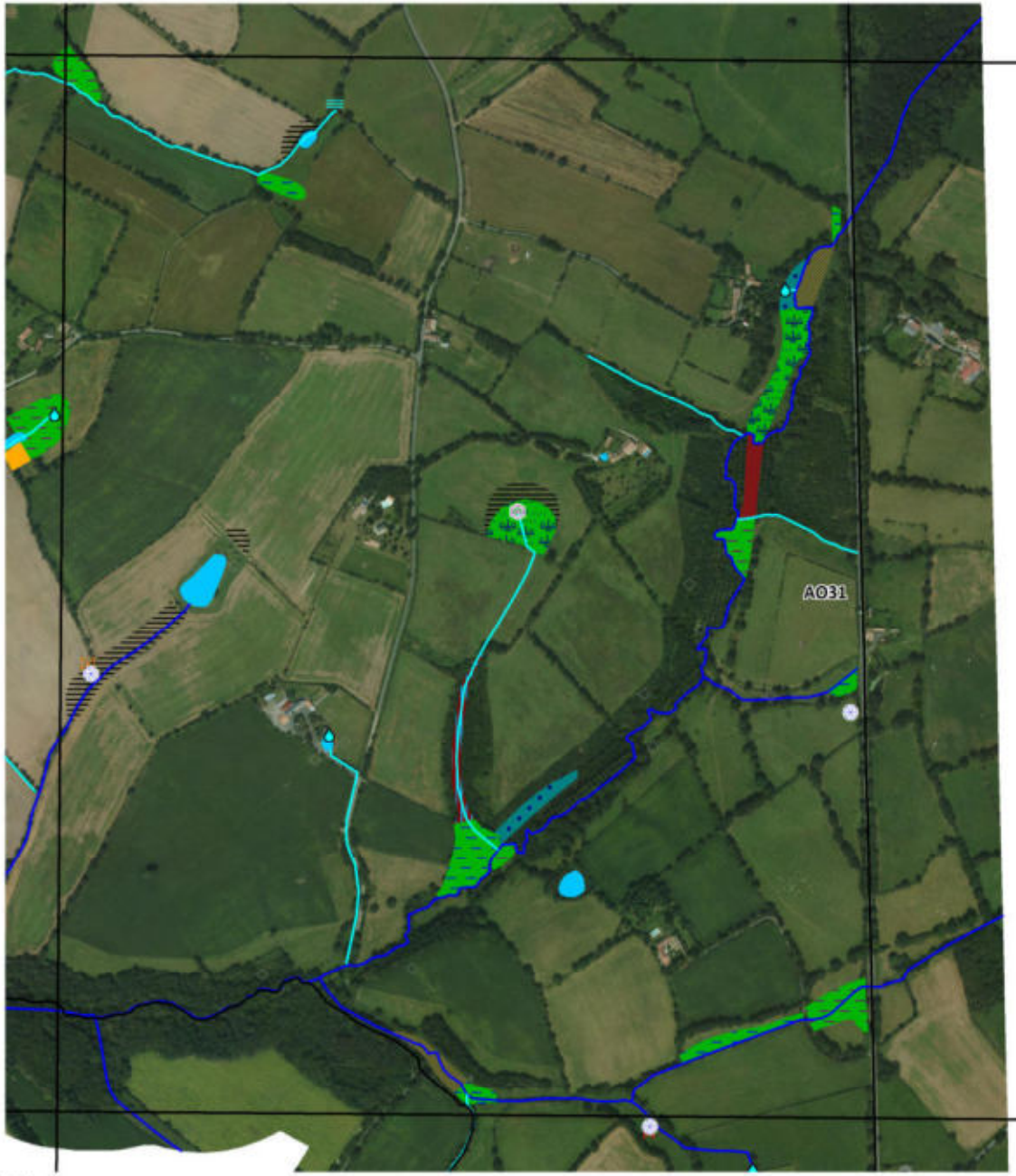

Inventaire (délimitation et caractérisation) des zones humides, du réseau hydrographique et des pièces d'eau des communes du Pays de Gâtine

Pays de Gâtine Parthenay

LE RETAIL (79226)

Atlas final

Réalisation : NCA Environnement, mars 2016

nca environnement

Sources : Pays de Gâtine, NCA Environnement, IGN Scan25®, IGN BD Ortho®

0 100 200
Mètres

N
W E
S

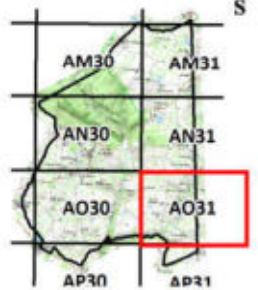

Légende

Autres zonages

- Pièces d'eau (mares, plans d'eau)
- Zones non humides à sol hydromorphe
- Zones non prospectées (jardins clos)

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal (IGN)
- Réseau hydrographique complémentaire (issu des observations de terrain)

Repère

- Limite communale

Légende

Classement des zones humides selon la typologie CORINE biotopes

- 31.8 - Fourrés
- 31.831 - Ronciers
- 31.87 - Clairières forestières
- 31.871 - Clairières herbacées
- 31.872 - Clairières à couvert arbustif
- 31.8C - Fourrés de Noisetiers
- 37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc acutiflore
- 37.241 - Pâtures à grands joncs
- 38.1 - Prairies mésophiles
- 41.3 - Frênaies
- 41.37 - Frênaies subatlantiques
- 44.1 - Formations riveraines de saules
- 44.31 - Forêts de Frênes et d'Aulnes des ruisselets et des sources
- 44.91 - Bois d'Aulnes marécageux
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.4 - Bordures à Calamagrostis des eaux courantes
- 54.1 - Sources
- 82.1 - Terres cultivées
- 82.2 - Culture avec marge de végétation spontannée
- 83.311 - Plantations de conifères indigènes
- 83.3112 - Plantations de Pins européens
- 83.321 - Peupleraies

Observations ponctuelles

- Source
- Lavoir
- Mouillère
- Lavoir-source
- Ruissellement important
- Espèce patrimoniale
- Engorgement
- Puits
- Perte/gouffre
- Fontaines et sources aménagées
- Sortie de drain
- Mare comblée
- Résurgence
- Buse
- Collecteur
- Autres observations

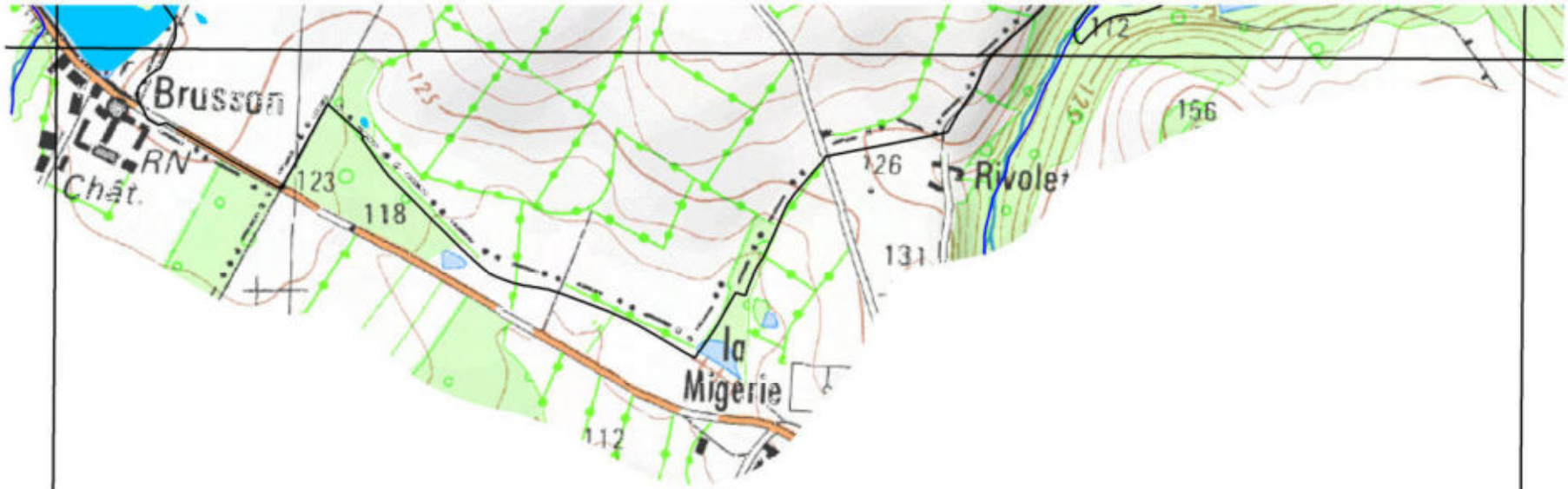

AP30

Inventaire (délimitation et caractérisation) des zones humides, du réseau hydrographique et des pièces d'eau des communes du Pays de Gâtine

Pays de Gâtine
Parthenay
www.gatine.org

LE RETAIL (79226)

Atlas final

Réalisation : NCA Environnement, mars 2016

nca environnement

Sources : Pays de Gâtine, NCA Environnement, IGN Scan25®, IGN BD Ortho®

0 100 200
Mètres

N
W E
S

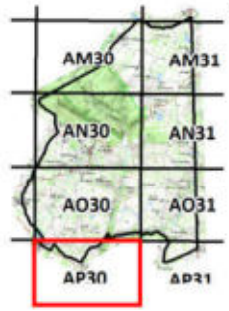

Légende

Autres zonages

- Pièces d'eau (mares, plans d'eau)
- Zones non humides à sol hydromorphe
- Zones non prospectées (jardins clos)

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal (IGN)
- Réseau hydrographique complémentaire (issu des observations de terrain)

Repère

- Limite communale

Légende

Classement des zones humides selon la typologie CORINE biotopes

- 31.8 - Fourrés
- 31.831 - Ronciers
- 31.87 - Clairières forestières
- 31.871 - Clairières herbacées
- 31.872 - Clairières à couvert arbustif
- 31.8C - Fourrés de Noisetiers
- 37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc acutiflore
- 37.241 - Pâtures à grands joncs
- 38.1 - Prairies mésophiles
- 41.3 - Frênaies
- 41.37 - Frênaies subatlantiques
- 44.1 - Formations riveraines de saules
- 44.31 - Forêts de Frênes et d'Aulnes des ruisselets et des sources
- 44.91 - Bois d'Aulnes marécageux
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.4 - Bordures à Calamagrostis des eaux courantes
- 54.1 - Sources
- 82.1 - Terres cultivées
- 82.2 - Culture avec marge de végétation spontannée
- 83.311 - Plantations de conifères indigènes
- 83.3112 - Plantations de Pins européens
- 83.321 - Peupleraies

Observations ponctuelles

- Source
- Lavoir
- Mouillère
- Lavoir-source
- Ruissellement important
- Espèce patrimoniale
- Engorgement
- Puits
- Perte/gouffre
- Fontaines et sources aménagées
- Sortie de drain
- Mare comblée
- Résurgence
- Buse
- Collecteur
- Autres observations



AP30

Inventaire (délimitation et caractérisation) des zones humides, du réseau hydrographique et des pièces d'eau des communes du Pays de Gâtine

Pays de Gâtine Parthenay

LE RETAIL (79226)

Atlas final

Réalisation : NCA Environnement, mars 2016

nca environnement

Sources : Pays de Gâtine, NCA Environnement, IGN Scan25®, IGN BD Ortho®

0 100 200
Mètres

N W E S

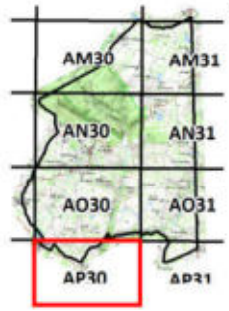

Légende

Autres zonages

- Pièces d'eau (mares, plans d'eau)
- Zones non humides à sol hydromorphe
- Zones non prospectées (jardins clos)

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal (IGN)
- Réseau hydrographique complémentaire (issu des observations de terrain)

Repère

- Limite communale

Légende

Classement des zones humides selon la typologie CORINE biotopes

- 31.8 - Fourrés
- 31.831 - Ronciers
- 31.87 - Clairières forestières
- 31.871 - Clairières herbacées
- 31.872 - Clairières à couvert arbustif
- 31.8C - Fourrés de Noisetiers
- 37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc acutiflore
- 37.241 - Pâtures à grands joncs
- 38.1 - Prairies mésophiles
- 41.3 - Frênaies
- 41.37 - Frênaies subatlantiques
- 44.1 - Formations riveraines de saules
- 44.31 - Forêts de Frênes et d'Aulnes des ruisselets et des sources
- 44.91 - Bois d'Aulnes marécageux
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.4 - Bordures à Calamagrostis des eaux courantes
- 54.1 - Sources
- 82.1 - Terres cultivées
- 82.2 - Culture avec marge de végétation spontannée
- 83.311 - Plantations de conifères indigènes
- 83.3112 - Plantations de Pins européens
- 83.321 - Peupleraies

Observations ponctuelles

- Source
- Lavoir
- Mouillère
- Lavoir-source
- Ruissellement important
- Espèce patrimoniale
- Engorgement
- Puits
- Perte/gouffre
- Fontaines et sources aménagées
- Sortie de drain
- Mare comblée
- Résurgence
- Buse
- Collecteur
- Autres observations

Inventaire (délimitation et caractérisation) des zones humides, du réseau hydrographique et des pièces d'eau des communes du Pays de Gâtine

Pays de Gâtine Parthenay

LE RETAIL (79226)

Atlas final

Réalisation : NCA Environnement, mars 2016

nca environnement

Sources : Pays de Gâtine, NCA Environnement, IGN Scan25®, IGN BD Ortho®

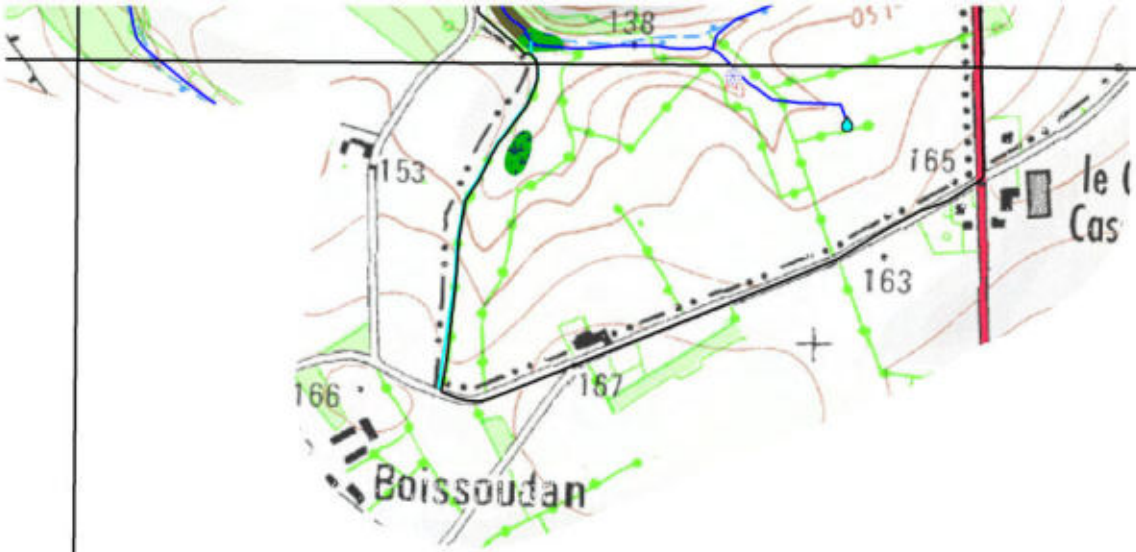

AP31

0 100 200
Mètres

N W E S

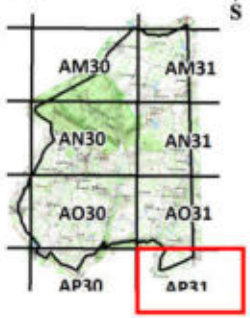

Légende

Autres zonages

- Pièces d'eau (mares, plans d'eau)
- Zones non humides à sol hydromorphe
- Zones non prospectées (jardins clos)

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal (IGN)
- Réseau hydrographique complémentaire (issu des observations de terrain)

Repère

- Limite communale

Légende

Classement des zones humides selon la typologie CORINE biotopes

- 31.8 - Fourrés
- 31.831 - Ronciers
- 31.87 - Clairières forestières
- 31.871 - Clairières herbacées
- 31.872 - Clairières à couvert arbustif
- 31.8C - Fourrés de Noisetiers
- 37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc acutiflore
- 37.241 - Pâtures à grands joncs
- 38.1 - Prairies mésophiles
- 41.3 - Frênaies
- 41.37 - Frênaies subatlantiques
- 44.1 - Formations riveraines de saules
- 44.31 - Forêts de Frênes et d'Aulnes des ruisselets et des sources
- 44.91 - Bois d'Aulnes marécageux
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.4 - Bordures à Calamagrostis des eaux courantes
- 54.1 - Sources
- 82.1 - Terres cultivées
- 82.2 - Culture avec marge de végétation spontannée
- 83.311 - Plantations de conifères indigènes
- 83.3112 - Plantations de Pins européens
- 83.321 - Peupleraies

Observations ponctuelles

- Source
- Lavoir
- Mouillère
- Lavoir-source
- Ruissellement important
- Espèce patrimoniale
- Engorgement
- Puits
- Perte/gouffre
- Fontaines et sources aménagées
- Sortie de drain
- Mare comblée
- Résurgence
- Buse
- Collecteur
- Autres observations

Inventaire (délimitation et caractérisation) des zones humides, du réseau hydrographique et des pièces d'eau des communes du Pays de Gâtine

Pays de Gâtine Parthenay

LE RETAIL (79226)

Atlas final

Réalisation : NCA Environnement, mars 2016

nca environnement

Sources : Pays de Gâtine, NCA Environnement, IGN Scan25®, IGN BD Ortho®



AP31

0 100 200
Mètres

N
W E
S

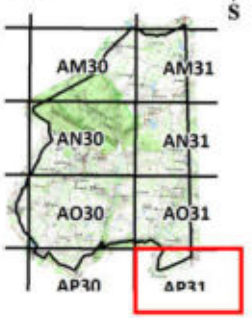

Légende

Autres zonages

- Pièces d'eau (mares, plans d'eau)
- Zones non humides à sol hydromorphe
- Zones non prospectées (jardins clos)

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal (IGN)
- Réseau hydrographique complémentaire (issu des observations de terrain)

Repère

- Limite communale

Légende

Classement des zones humides selon la typologie CORINE biotopes

- 31.8 - Fourrés
- 31.831 - Ronciers
- 31.87 - Clairières forestières
- 31.871 - Clairières herbacées
- 31.872 - Clairières à couvert arbustif
- 31.8C - Fourrés de Noisetiers
- 37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc acutiflore
- 37.241 - Pâtures à grands joncs
- 38.1 - Prairies mésophiles
- 41.3 - Frênaies
- 41.37 - Frênaies subatlantiques
- 44.1 - Formations riveraines de saules
- 44.31 - Forêts de Frênes et d'Aulnes des ruisselets et des sources
- 44.91 - Bois d'Aulnes marécageux
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.4 - Bordures à Calamagrostis des eaux courantes
- 54.1 - Sources
- 82.1 - Terres cultivées
- 82.2 - Culture avec marge de végétation spontannée
- 83.311 - Plantations de conifères indigènes
- 83.3112 - Plantations de Pins européens
- 83.321 - Peupleraies

Observations ponctuelles

- Source
- Lavoir
- Mouillère
- Lavoir-source
- Ruissellement important
- Espèce patrimoniale
- Engorgement
- Puits
- Perte/gouffre
- Fontaines et sources aménagées
- Sortie de drain
- Mare comblée
- Résurgence
- Buse
- Collecteur
- Autres observations

NCA Environnement
11 Allée Jean Monnet
86170 Neuville-de-Poitou
Tél. 05 49 00 43 20
Fax 05 49 00 43 30
Email : accueil@nca-env.fr
www.nca-env.fr
www.nca-methanisation.fr

Études et conseils en environnement
Assainissement collectif
Assainissement non collectif
Maîtrise d'œuvre
Protection des eaux
Hydraulique fluviale
Environnement et agriculture
Méthanisation
Gestion des milieux
Démarche d'insertion écologique
Inventaire faune et flore
Environnement et aménagement

INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES, DU RESEAU HYDROGRAPHIQUE ET DES PLANS D'EAU

COMMUNE DE SAINT-AUBIN-LE-CLOUD (79)

Inventaire réalisé dans le cadre d'un groupement de communes et de communautés de communes porté par le Pays de Gâtine

Pays de Gâtine Parthenay www.gatine.org

Avec le soutien financier de :

l'Europe s'engage en Poitou-Charentes avec le FEDER

agence de l'eau Loire-Bretagne

Expertise réalisée par NCA Environnement

- Mars 2016 -

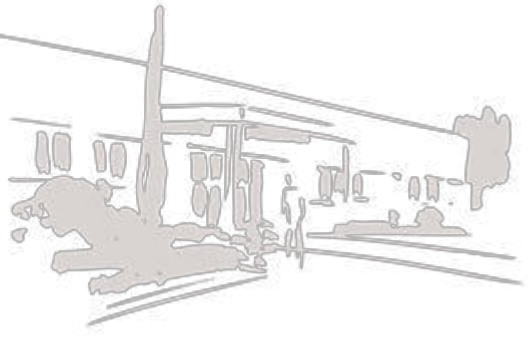

afaq 26000 Responsabilité sociétale évalué par AFNOR CERTIFICATION

LUCIE

Première entreprise française à avoir obtenu en avril 2011 l'AFAQ 26000 et en janvier 2012 la labellisation LUCIE pour son engagement dans la RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) et le développement durable.

OPQIBI L'INGÉNIERIE QUALIFIÉE N° 00 04 1425

SAS au capital de 110 000 e
N° identification :
343 460 622 RCS Poitiers
APE : 7112B
N° TVA : FR 57 343 460 622

TABLE DES MATIERES

CHAPITRE 1 - CADRE REGLEMENTAIRE - CONTEXTE DE L'ÉTUDE ..... - 1 -

1. CADRE REGLEMENTAIRE ..... - 2 -
1.1. Réglementation relative aux zones humides ..... - 2 -
1.2. Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux ..... - 3 -
1.3. Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux ..... - 4 -
2. LES ZONES HUMIDES - GENERALITES ..... - 6 -
2.1. Définition ..... - 6 -
2.2. Typologie ..... - 6 -
2.3. Fonctions ..... - 7 -
3. DEMARCHE ET OBJECTIFS DE L'INVENTAIRE ..... - 10 -
3.1. Démarche d'inventaire ..... - 10 -
3.2. Objectifs ..... - 11 -
4. CONCERTATION DES ACTEURS ..... - 12 -
4.1. Acteurs locaux ..... - 12 -
4.2. Réunions ..... - 13 -
4.3. Financeurs ..... - 16 -

CHAPITRE 2 - CONTEXTE COMMUNAL ..... - 17 -

1. PRESENTATION GENERALE DE LA COMMUNE ..... - 18 -
1.1. Contexte géographique ..... - 18 -
1.2. Contexte Agricole ..... - 20 -
2. PRESENTATION DU CONTEXTE PHYSIQUE ..... - 22 -
2.1. Contexte géologique et pédologique ..... - 22 -
2.2. Contexte hydrogéologique ..... - 24 -

CHAPITRE 3 - METHODOLOGIE ..... - 26 -

1. PRE-LOCALISATION ..... - 27 -
1.2. Zones à urbaniser ..... - 29 -
2. INVENTAIRE DE TERRAIN ..... - 30 -
2.1. Critères d'identification ..... - 31 -
2.1.1. Pédologie ..... - 31 -
2.1.2. Habitats naturels et végétation ..... - 32 -
2.2. Campagne de terrain ..... - 34 -
3. CARTOGRAPHIE ..... - 35 -

CHAPITRE 4 - RESULTATS DE L'INVENTAIRE ..... - 37 -

1. RESEAU HYDROGRAPHIQUE ET MILIEUX AQUATIQUES ..... - 38 -
1.1. Réseau hydrographique ..... - 38 -
1.2. Plans d'eau dont mares ..... - 40 -
1.3. Observations complémentaires ..... - 43 -
2. ZONES HUMIDES ..... - 45 -
2.1. Sondages pédologiques ..... - 45 -
2.2. Inventaire global ..... - 47 -
2.3. Habitats - Typologie ..... - 51 -
2.3.1. Typologie SDAGE ..... - 51 -
2.3.2. Typologie CORINE Biotopes ..... - 53 -
2.4. Fonctions des zones humides ..... - 67 -
2.5. Enjeux ..... - 70 -

CHAPITRE 5 - CONCLUSION ..... - 71 -

1. BILAN DE L'INVENTAIRE ..... - 72 -
   1.1. Bilan des résultats ..... - 72 -
   1.2. Bilan de la démarche ..... - 72 -
2. SUITE A DONNER ..... - 73 -

ANNEXES

CHAPITRE 1

CADRE REGLEMENTAIRE - CONTEXTE DE L'ÉTUDE

1. CADRE REGLEMENTAIRE

1.1. REGLEMENTATION RELATIVE AUX ZONES HUMIDES

Le Code de l'Environnement est composé de six livres, dont le deuxième est intitulé *Milieux Physiques*. Ce dernier comprend deux titres, respectivement consacrés à l'eau et à l'air.

Le Code de l'Environnement érige l'Eau en patrimoine commun de la nation. Sa protection est d'intérêt général et sa gestion doit se faire de façon globale.

Dans ce contexte de gestion globale de l'Eau, les zones humides tiennent un rôle de premier plan et différentes réglementations les caractérisent :

Art. L. 211-1 : *« Les zones humides sont des terrains exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre, de façon permanente ou temporaire ; la végétation quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année. »*

L'**article R.211-108** du code de l'environnement précise que les critères à prendre en compte pour la définition des zones humides sont relatifs « *à la morphologie des sols liée à la présence prolongée d'eau d'origine naturelle et à la présence éventuelle de plantes hygrophiles. Celles-ci sont définies à partir de listes établies par région biogéographique. En l'absence de végétation hygrophile, la morphologie des sols suffit à définir une zone humide* ». « *La délimitation des zones humides est effectuée à l'aide des côtes de crue ou de niveau phréatique, ou des fréquences et amplitudes des marées, pertinentes au regard des critères relatifs à la morphologie des sols et à la végétation »*.

L'**arrêté du 24 juin 2008 modifié le 1er octobre 2009** précise les critères de définition et de délimitation des zones humides en établissant une liste des types de sols de zones humides et une liste des espèces végétales indicatrices de zones humides. Les sols de zones humides correspondent aux sols engorgés en eau de façon permanente et aux sols caractérisés par des traces d'hydromorphie (engorgement temporaire) débutant à moins de 25 cm de la surface et se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur (ou entre 25 et 50 cm de la surface s'il y a des traces d'engorgement permanent apparaissant entre 80 et 120 cm). La **circulaire du 18 janvier 2010** relative à la délimitation des zones humides expose les conditions de mise en œuvre des dispositions de l'arrêté précédemment cité.

De plus, au titre de la Police de l'Eau, une zone est considérée comme humide si elle présente l'un des critères suivants : une végétation hygrophile ou un sol hydromorphe. Dans ce cas, le projet (selon sa surface) est soumis au régime de déclaration ou d'autorisation relatif à la rubrique 3.3.1.0 de la nomenclature eau.

1.2. SCHEMA DIRECTEUR D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (SDAGE)

La commune de Saint-Aubin-le-Cloud, située dans le département des Deux-Sèvres, est concernée par le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin Loire-Bretagne[1]. **L'objectif du SDAGE 2016-2021 est d'atteindre 61 % des eaux en bon état d'ici 2021.** Aujourd'hui, 26 % des eaux sont en bon état et 20 % s'en approchent.

Quatorze orientations fondamentales ont été identifiées sur le territoire du SDAGE. **L'orientation n°8** concerne la préservation des zones humides. Elle se base sur la nécessité de multiplier et de diversifier les efforts pour limiter l'altération du fonctionnement des milieux aquatiques, assurer la continuité écologique et reconquérir la qualité des habitats et la biodiversité. En effet, ces milieux assurent de multiples fonctions tant du point de vue de la ressource en eau que de la biodiversité. Leur préservation et leur restauration sont des enjeux majeurs à appréhender. Pour cela cinq actions ont été déterminées (notées 8A à 8E), elles comprennent, chacune, diverses dispositions.

- **8A : Préserver les zones humides pour pérenniser leurs fonctionnalités**

"Tout d'abord en maitrisant les causes de leur disparition au travers d'une protection réglementaire [...]. En second lieu au travers des politiques de gestion de l'espace […]. Ces deux types de mesures constituent un volet prioritaire des SAGE [...]."

- **8B : Préserver les zones humides dans les projets d'installations, ouvrages, travaux et activités**

« La régression des zones humides au cours des dernières décennies est telle qu'il convient d'agir pour restaurer ou éviter de dégrader les fonctionnalités des zones humides encore existantes et pour éviter de nouvelles pertes de surfaces et, à défaut de telles solutions, de réduire tout impact sur la zone humide et de compenser toute destruction ou dégradation résiduelle. Ceci est plus particulièrement vrai dans les secteurs de forte pression foncière où l'évolution des activités économiques entraine une pression accrue sur les milieux aquatiques ou dans certains secteurs en déprise agricole. »

- **8C : Préserver les grands marais littoraux**

"Les marais littoraux situés entre la Vilaine et la baie de l'Aiguillon représentent des zones humides de grande surface qui ont été créées par l'homme […]. Ces espaces constituent le support d'une forte biodiversité de la faune et de la flore. Ils intègrent, pour la plupart, le réseau européen Natura 2000. Ils contribuent en partie à l'interception des pollutions issues des bassins versants amont. […] L'adéquation entre les différents usages et les conditions favorables à la biodiversité doit être recherchée en s'appuyant notamment sur une politique agricole adaptée."

- **8D : Favoriser la prise de conscience**

"La nécessité de conserver et d'entretenir les zones humides n'est pas encore suffisamment bien perçue, à la fois par les riverains et par les autorités locales. Certes, la prise de conscience est amorcée, mais elle se limite encore trop souvent aux enjeux patrimoniaux des zones humides (flore et faune). Les enjeux économiques se rattachant à leur présence sont encore largement sous-estimés, quand ils ne sont pas ignorés."

[1] *http://www.eau-loire-bretagne.fr/sdage/sdage_2016_2021*

- **8E : Améliorer la connaissance**

"L'efficacité des zones humides, que ce soit en matière de gestion de la ressource en eau ou de biodiversité, dépend de la présence sur le terrain d'un maillage aussi dense que possible de sites interceptant au mieux les écoulements superficiels et souterrains et évitant le cloisonnement des populations végétales et animales sauvages.

Il est nécessaire de localiser les sites existants, de diagnostiquer leur état et d'identifier les fonctions qui s'y rattachent. C'est l'objet des inventaires qu'il convient de réaliser, en priorité, sur les territoires où la présence des zones humides détermine l'atteinte ou le maintien du bon état des masses d'eau."

1.3. SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (SAGE)

La commune de Saint-Aubin-le-Cloud se situe entièrement sur le périmètre du SAGE Thouet.

Le territoire du SAGE Thouet s'étend sur 3 376 km² dans les départements des Deux-Sèvres (79), de la Vienne (86) et du Maine-et-Loire (49).

Ce SAGE est articulé autour de 6 enjeux majeurs :

- Le développement des ressources alternatives et la sécurisation de l'alimentation en eau potable ;
- La reconquête de la qualité des eaux de surface ;
- La gestion quantitative de la ressource ;
- La protection des têtes de bassins et des espaces naturels sensibles ;
- Le rétablissement d'une connectivité amont-aval des cours d'eau ;
- La valorisation touristique et la maitrise des loisirs liés à l'eau.

La Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE s'est réunie pour la première fois le 30 janvier 2012. La composition de la CLE a notamment été constituée, et la structure porteuse du SAGE a été désignée : le Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet et la Communauté d'Agglomération de Saumur Loire Développement à l'origine de l'étude de préfiguration du SAGE Thouet se partagent cette responsabilité.

Les zones humides représentent un enjeu important au sein du SAGE qui a identifié, dès l'état des lieux, la nécessité d'améliorer la connaissance de ces milieux afin de mieux les protéger.

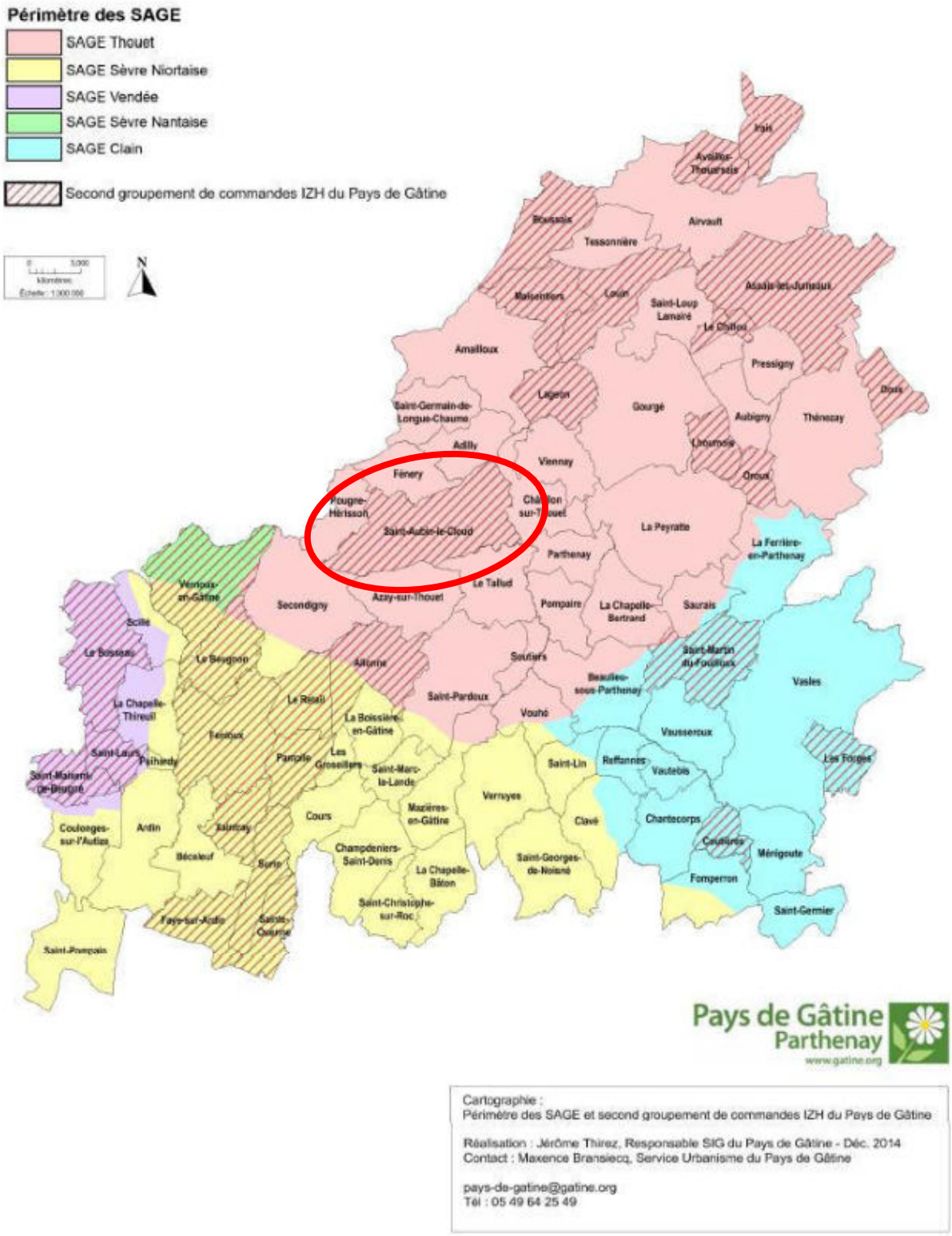

Situation de la commune de Saint-Aubin-le-Cloud au sein des SAGE (Source : Pays de Gâtine)

2. LES ZONES HUMIDES - GENERALITES

2.1. DEFINITION

Les zones humides sont des milieux complexes, dynamiques et interdépendants entre terre et eau. Elles recèlent une richesse écologique particulière et souvent exceptionnelle. Elles assurent de plus de nombreuses fonctions dont la société tire des bénéfices (nommés services rendus). En effet, les zones humides jouent un rôle majeur pour la rétention, la régulation hydraulique et l'épuration tout en constituant des réservoirs de biodiversité.

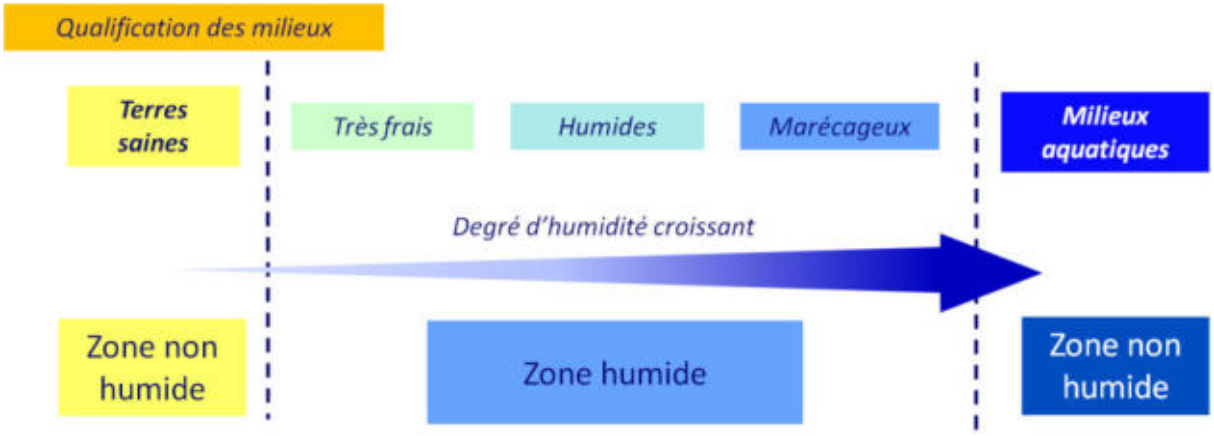

Gradient d'humidité des zones humides
(Source : IIBSN - Schéma élaboré d'après Oberti et al., 2003)

En raison de leur grande diversité, l'identification des zones humides n'est pas toujours aisée. Elle est réalisée sur la base des observations de terrain liées à des limites naturelles. Elle s'appuie notamment sur :

- La présence de végétation hygrophile et d'habitats humides ;
- L'hydromorphie des sols ;
- La géomorphologie du site (ex : rupture de pente) et la topographie.

2.2. TYPOLOGIE

Selon leur caractéristiques, différents types de zones humides peuvent être distingués. Le SDAGE Loire-Bretagne les classe en 13 grands types selon leur localisation dans un bassin versant :

- Grands estuaires ;
- Baies et estuaires moyens plats ;
- Marais et lagunes côtiers ;
- Marais saumâtres aménagés ;
- Bordures de cours d'eau ;
- Plaines alluviales ;

- Zones humides de bas-fonds en tête de bassin ;
- Régions d'étangs ;
- Bordures de plan d'eau ;
- Marais et landes humides de plaines et de plateaux ;
- Zones humides ponctuelles ;
- Marais aménagés à vocation agricole ;
- Zones humides artificielles.

Le schéma ci-dessous présente les différentes typologies de zones humides suivant leur localisation sur le bassin versant.

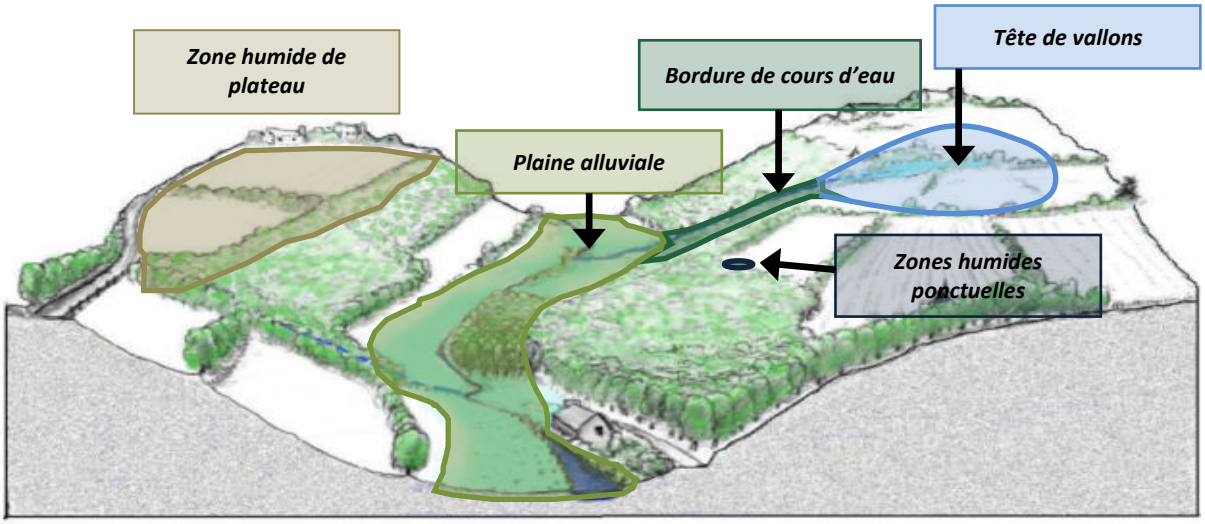

Localisation des zones humides sur un bassin versant (source : IIBSN)

2.3. FONCTIONS

Les zones humides présentent une richesse écologique particulière et assurent de nombreuses fonctions telles que la rétention, la régulation hydraulique et l'épuration mais également des fonctions socio-économiques.

- Fonctions biologiques :

Les zones humides recèlent généralement une biodiversité importante et peuvent constituer des réservoirs d'espèces patrimoniales. Ce sont des milieux essentiels pour la faune, qui permettent l'hivernage, la migration et la reproduction de nombreux oiseaux ; le frai du brochet et le développement des juvéniles ; la reproduction des poissons et crustacés en zones littorales. On y observe également des amphibiens, des odonates, etc.

Outre la faune, les zones humides sont reconnues pour leur diversité végétale (roselières, prairies humides, tourbières, bordures de cours d'eau…).

Fonctions épuratoires :

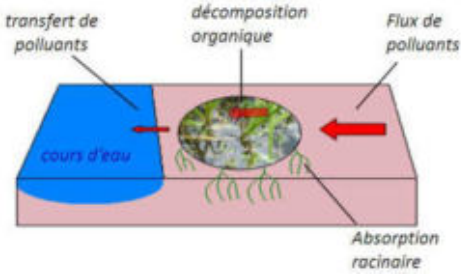

Certaines zones humides possèdent des propriétés épuratoires remarquables. Elles sont particulièrement efficaces en matière de dénitrification avec des taux d'abattement supérieurs à 50%. Elles sont également capables de fixer les matières en suspensions, les engrais et produits phytosanitaires et peuvent éliminer le phosphore parfois jusqu'à 90%.

Fonctions hydrauliques :

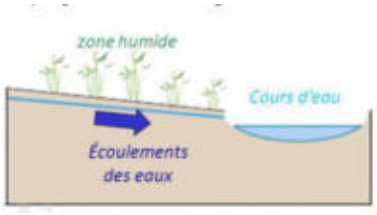

Les zones humides ont un rôle majeur dans le stockage des eaux. Elles contribuent en effet à l'écrêtement des pointes de crue et ont également un rôle d'éponge.

Elles peuvent ainsi retarder l'apparition et réduire l'intensité des débits d'étiage en restituant de manière progressive les eaux stockées en période de hautes eaux.

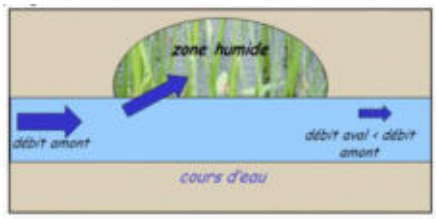

Source des figures : IIBSN

Fonctions socio-économiques :

Les zones humides sont avant tout des milieux utilisés par la profession agricole, pour la culture et le pâturage ; et sylvicole, notamment pour la populiculture.

Ce sont des milieux très généreux, qui peuvent être exploités pour la production de roseaux de laîche ou de joncs (paillage des chaises, couvertures de chaume…) ; de bois (peupliers) ; de ressources alimentaires (poissons, crustacés, chasse…) ; de fourrage, etc. Les zones humides peuvent également être valorisées pour le développement du tourisme (randonnés, naturalisme, etc.).

On observe par ailleurs une différence dans les usages entre l'amont et l'aval d'un bassin versant.

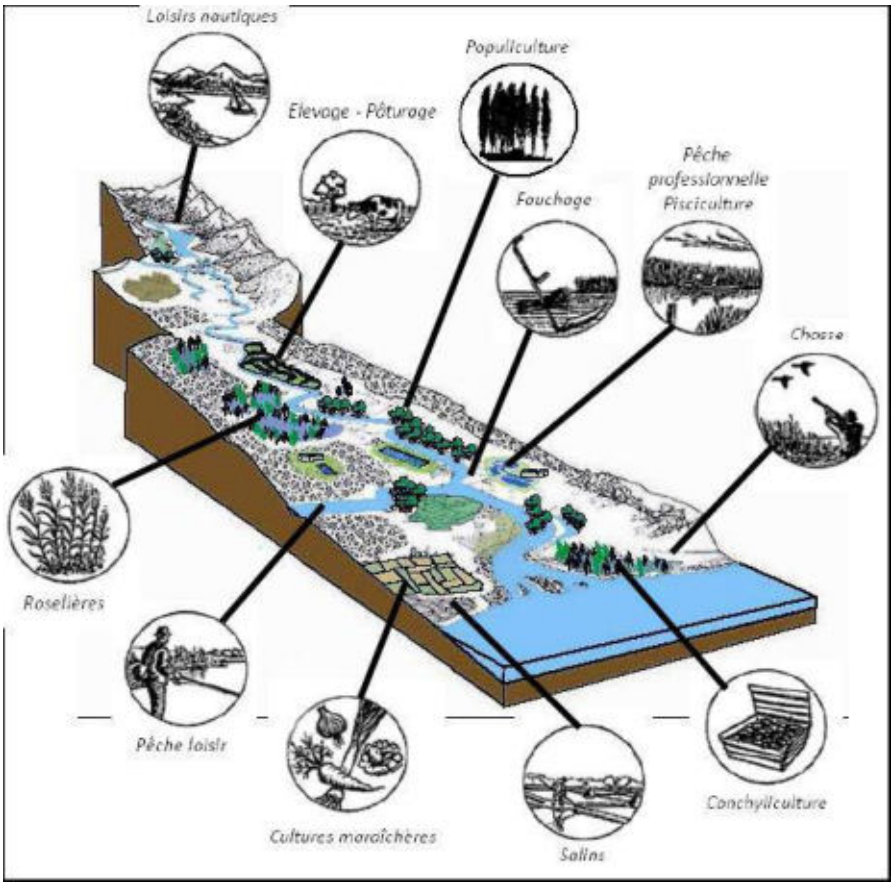

Fonctions socio-économiques des zones humides

3. DEMARCHE ET OBJECTIFS DE L'INVENTAIRE

3.1. DEMARCHE D'INVENTAIRE

L'inventaire des zones humides de la commune de Saint-Aubin-le-Cloud s'intègre dans une mutualisation de 28 communes du Pays de Gâtine, dont le territoire concerne cinq SAGE. Il a été décidé de respecter les modalités d'inventaire des zones humides de chacun des SAGE sur leur territoire respectif. Le modalités d'inventaire du **SAGE Thouet** ont été validées par la Commission Locale de l'Eau le 16 janvier 2014.

Pour une démarche et une méthodologie unique du bassin versant avec un socle minimum obligatoire, les modalités d'inventaire des zones humides sont définies sur l'ensemble du périmètre des SAGE.



La démarche, telle que définie par la CLE, s'articule sur deux axes :

- Concertation avec le groupe d'acteurs locaux afin de partager les connaissances et permettre une prise de conscience des enjeux liés aux zones humides.
- Expertise d'identification des zones humides pour leur inventaire à proprement dit.

3.2. OBJECTIFS

La présente étude répond à deux objectifs principaux. Elle vise, dans un premier temps, à répondre aux enjeux du SAGE qui doivent assurer l'inventaire, la préservation et la reconquête des zones humides. Dans un second temps, elle vise à acquérir une bonne connaissance du territoire communal (zones humides, réseau hydrographique, plans d'eau et mares…) pour l'élaboration des documents d'urbanisme.

Une fois l'inventaire terminé et validé par le Conseil municipal, les résultats seront transmis au SAGE afin de compiler les données des différents inventaires communaux à l'échelle du bassin versant. L'analyse de ces résultats par la Commission Locale de l'Eau pourra donner naissance à diverses règles de gestion des zones humides, contribuant ainsi à l'atteinte des objectifs du SAGE et du SDAGE.

Le recensement des zones humides permettra l'identification de milieux d'intérêt primordial tels que les Zones Humides d'Intérêt Environnemental Particulier (ZHIEP) et les Zones Stratégiques pour la Gestion de l'Eau (ZSGE). La délimitation de ces zones est un outil efficace pour atteindre l'objectif de bon état des eaux requis par la DCE (Directive Cadre sur l'Eau).

De plus, l'inventaire sera intégré totalement ou partiellement dans les documents d'urbanisme (Plan Local d'Urbanisme, Carte communale, etc.) et pour les projets d'installations, ouvrages, travaux et activités (IOTA), afin de permettre une meilleure gestion communale du territoire.

Il est cependant à préciser que toute opération visant à aménager une zone humide est soumise à la nomenclature Eau (art. R. 214-1 du Code de l'environnement). L'inventaire proposé ici permet certes une meilleure connaissance de ces espaces mais n'est cependant pas exhaustif du point de vue de cette nomenclature. Tout pétitionnaire devra donc, dans le cadre d'une demande d'autorisation ou d'une déclaration au titre de la loi sur l'eau, apporter des éléments d'expertise technique sur le caractère humide de son site d'implantation, et ce, indépendamment de l'existence du présent inventaire de zones humides, mais tout en le prenant en compte.

4. CONCERTATION DES ACTEURS

4.1. ACTEURS LOCAUX

La démarche de concertation, validée par la CLE (Commission Locale de l'Eau), s'appuie sur la constitution d'un groupe d'acteurs locaux. La composition de ce dernier se veut la plus représentative possible des différents protagonistes du territoire. Ce dernier se compose alors :

- du Maire de la commune ;
- d'élus ;
- d'exploitants agricoles ;
- d'autres représentants du monde associatif : fédération de chasse, association de pêche…

La composition du groupe de travail est établie par le Conseil Municipal (**cf. Annexe 1**).

Membres du groupe d'acteurs	
Maire de Saint-Aubin-le-Cloud	M. PIED Alain
Adjoint, élu référent	M. JARDIN Serge
Adjoint et chasseur	M. ROY Francis
Elue Syndicat de rivière SMVT et agricultrice	Mme SCHAAF Patricia
Elu et agriculteur	M. BOURDEAU Stéphane
Agriculteur	M. MARILLAUD Régis
Agriculteur	M. CHARGE Alain
Agriculteur	M. GUIGNARD Damien
Agricultrice	Mme CRESSENVILLE Sandrine
Agriculteur	M. DAVID Fabrice
Agriculteur	M. SEMILLE Patrick
Agriculteur retraité	M. GUIGNARD Alain
Agriculteur retraité	M. SAUVETRE Joseph
Deux Sèvre Nature Environnement	M. BONNESSEE Michel
Association de pêche « Le Brocheton »	M. BERGER Hubert
Association de randonneurs « La Marouette »	Mme BARATON Liliane
Syndicat mixte de la vallée du Thouet (SMVT)	Un représentant
DDT	M. LE LOCH Laurent
ONEMA 79	Un représentant

Ce groupe apporte au prestataire de l'inventaire, le bureau d'études NCA Environnement, ses connaissances locales de terrain et l'historique des activités sur la commune. Il s'exprime lors des

réunions afin de pré-délimiter et caractériser les zones humides. Il aide aussi à mieux comprendre le fonctionnement des zones humides (inondations, fréquence, surface, saisonnalité, entrées / sorties d'eau) et la gestion actuelle des parcelles.

Il donne également son avis sur le déroulement de l'inventaire, et apporte au prestataire sa connaissance et sa vision du territoire, en particulier sur la dynamique de l'eau (drainage, source, écoulement, remontée de nappes, inondation,…).

4.2. REUNIONS

L'atout majeur du groupe d'acteurs locaux est donc le partage de connaissances. Plusieurs réunions sont organisées afin d'optimiser au mieux la concertation et le suivi de l'étude par la commune.

Un ou plusieurs représentants du SAGE sont présents lors des réunions, tout comme l'équipe du prestataire chargé de l'étude (NCA Environnement). S'ajoute donc au groupe d'acteurs locaux les intervenants suivants (présents à une réunion au moins) :

Intervenants extérieurs lors des réunions	
NCA Environnement	M. VINET Pierre - *Ingénieur naturaliste et responsable du secteur Milieux Naturel* Mme TONDEUX Laëtitia - *Ingénieur naturaliste*
Pays de Gâtine	Mme BEVILLON Camille - *Chargée de mission urbanisme - SCoT*
SAGE Thouet	M. PEAUD Pierre - *Animateur* M. PACAUD Alexis – *Animateur Natura 2000*

- Première réunion du groupe d'acteurs : présentation de la démarche de l'inventaire

Le groupe d'acteurs locaux s'est réuni une première fois le **24 novembre 2015** à la mairie de Saint-Aubin-le-Cloud, avec les représentants du bureau d'études NCA Environnement, missionné par le Pays de Gâtine pour réaliser l'inventaire et animer les réunions (**cf. Annexe 2**).

Le but de cette première réunion est d'informer les acteurs sur le déroulement de l'étude, ses objectifs et le cadre dans lequel elle s'inscrit. Cette rencontre permet également d'expliciter la notion de zones humides et la méthodologie d'inventaire.

Dans un second temps, les différents outils de pré-localisation des zones humides ont été présentés aux membres du groupe d'acteurs par le biais de l'atlas de pré-localisation. Un travail sur carte a été demandé aux acteurs locaux. Il a permis de vérifier la validité de la pré-délimitation, et de récolter différentes informations sur la dynamique de l'eau (drainage, source, remontée de nappe, inondation, ruissellement…).

De plus, un certain nombre de contacts a été recueilli par les chargés d'études de NCA Environnement, afin de pouvoir prévenir les personnes de leur passage sur le terrain.

Enfin, la dernière partie de la réunion de lancement consiste à présenter directement sur le terrain, les méthodes de caractérisation des zones humides, et notamment le critère « végétation » et le critère « pédologie » au groupe d'acteurs locaux.

- Réunion d'information à l'intention des agriculteurs et des propriétaires

Le groupe d'acteurs étant un groupe de travail, le nombre de personnes est relativement restreint. Une réunion d'information pour l'ensemble des exploitants et des propriétaires s'est donc déroulée le **26 novembre 2015**. Elle permet d'informer et de sensibiliser un plus grand nombre de personnes sur la nécessité de réaliser un inventaire des zones humides au niveau communal et de répondre aux différentes interrogations. Cette réunion permet aussi de récupérer les noms et numéros de téléphone des exploitants et propriétaires voulant nous accompagner sur leurs parcelles lors de la phase terrain.

- Réunion de restitution de l'Atlas provisoire des zones humides au groupe d'acteurs

A la suite des deux réunions présentées ci-avant, la campagne de **terrain** a été réalisée du 1er décembre au 21 décembre 2015. L'atlas cartographique provisoire des zones humides a été déposé **trois semaines en mairie**, du 11 au 29 janvier 2016, afin que les données soit accessibles à toute la population. Au cours de cette mise à disposition, un cahier est ouvert par la mairie, permettant aux personnes d'inscrire leurs remarques sur les résultats de l'inventaire et éventuellement de demander un retour sur le terrain.

Au cours de cette mise à disposition, plusieurs remarques ont été émises, certaines nécessitant un retour sur le terrain (cf. Annexe 3).

Les résultats provisoires ont été présentés au groupe d'acteurs locaux lors d'une réunion, le **1er février 2016** (cf. Annexe 4).Les résultats et les remarques émises à la mairie, ont été analysés et discutés avec le groupe d'acteurs.

- Réunion de restitution de l'Atlas final de l'inventaire des zones humides au Conseil Municipal

Les retours sur le terrain ont eu lieu le **11 février 2016**, ils ont permis de corriger les erreurs et d'aboutir aux résultats finaux. Les résultats finaux de l'inventaire des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau ont été présentés au Conseil municipal lors d'une réunion le **25 février 2016** (cf. Annexe 5).Cette présentation aboutie sur une délibération du Conseil municipal, en vue d'une validation de l'étude.

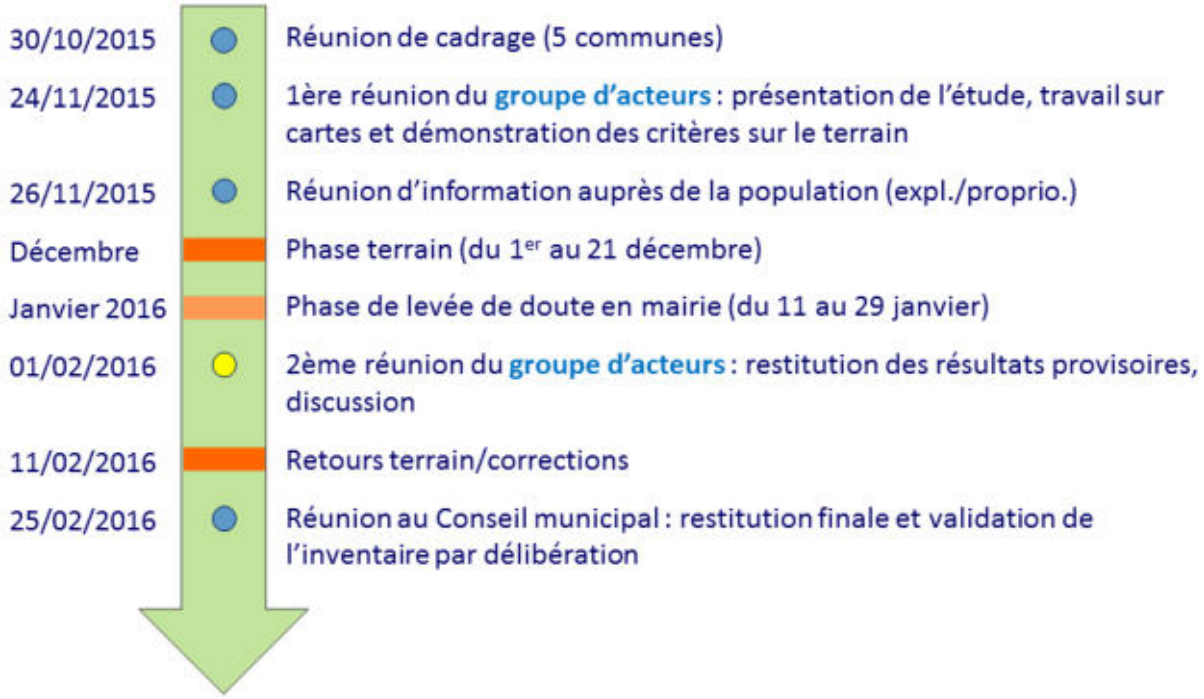

Synthèse des étapes de l'inventaire des zones humides sur la commune de Saint-Aubin-le-Cloud

4.3. FINANCEURS

Pour réaliser son inventaire des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau, la commune de Saint-Aubin-le-Cloud s'est associée à 27 autres communes du Pays de Gâtine.

L'inventaire est financé par l'Agence de l'eau Loire Bretagne et le FEADER.

Le Pays de Gâtine, dans le cadre de la délégation de maitrise d'ouvrage, a sollicité les subventions auprès de ces différents partenaires.

CHAPITRE 2

CONTEXTE COMMUNAL

1. PRESENTATION GENERALE DE LA COMMUNE

1.1. CONTEXTE GEOGRAPHIQUE

La commune de Saint-Aubin-le-Cloud s'étend sur 4 208 ha dans le département des Deux-Sèvres, en région Poitou-Charentes (cf. carte ci-dessous).

Située à 9 km à l'ouest de Parthenay, Saint-Aubin-le-Cloud est entourée par les communes de Pougne-Hérisson et Secondigny à l'ouest, Fénéry et Adilly au nord, Chatillon-sur-Thouet à l'est, le Tallud et Azay-sur-Thouet au sud.

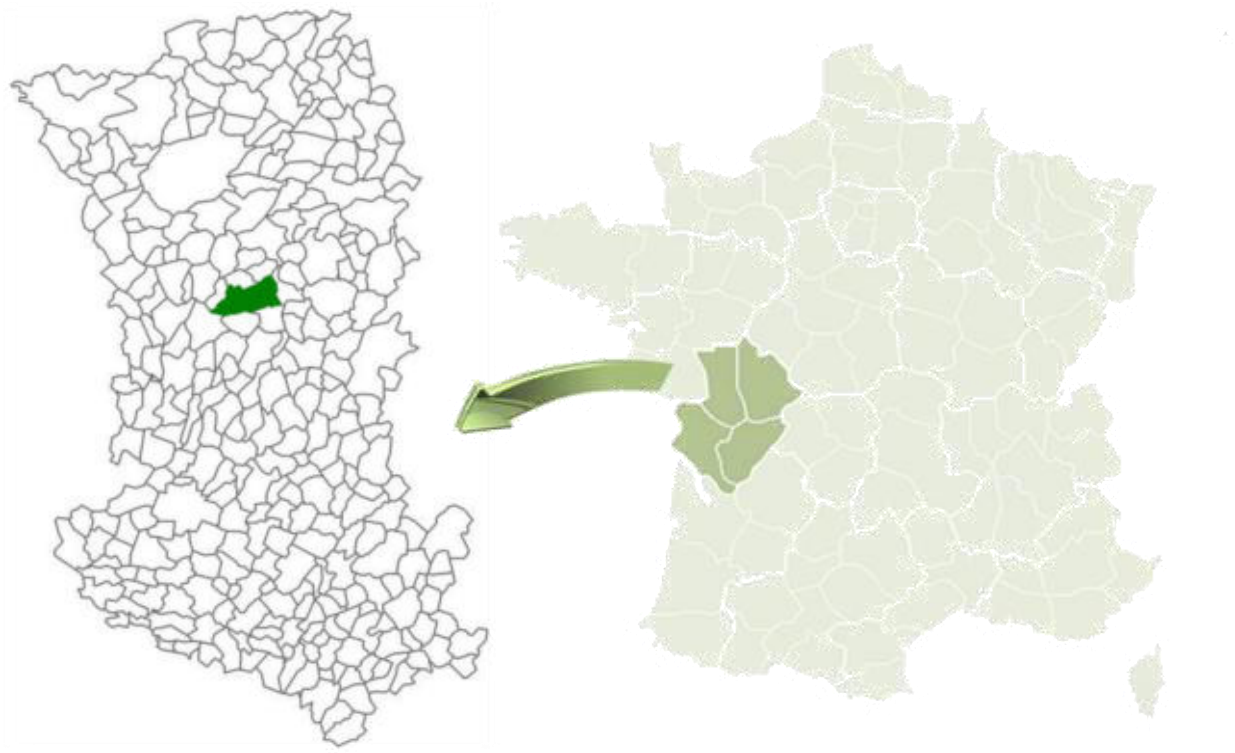

<u>Localisation de la commune de Saint-Aubin-le-Cloud dans le département des Deux-Sèvres</u>
(Sources : GEOFLA®- IGN ; NCA environnement)

Pays de Gâtine Parthenay www.gatine.org

Inventaire (délimitation et caractérisation) des zones humides, du réseau hydrographique et des pièces d'eau des communes du Pays de Gâtine

SAINT-AUBIN-LE-CLOUD (79239)

Carte IGN (Scan25) de la commune

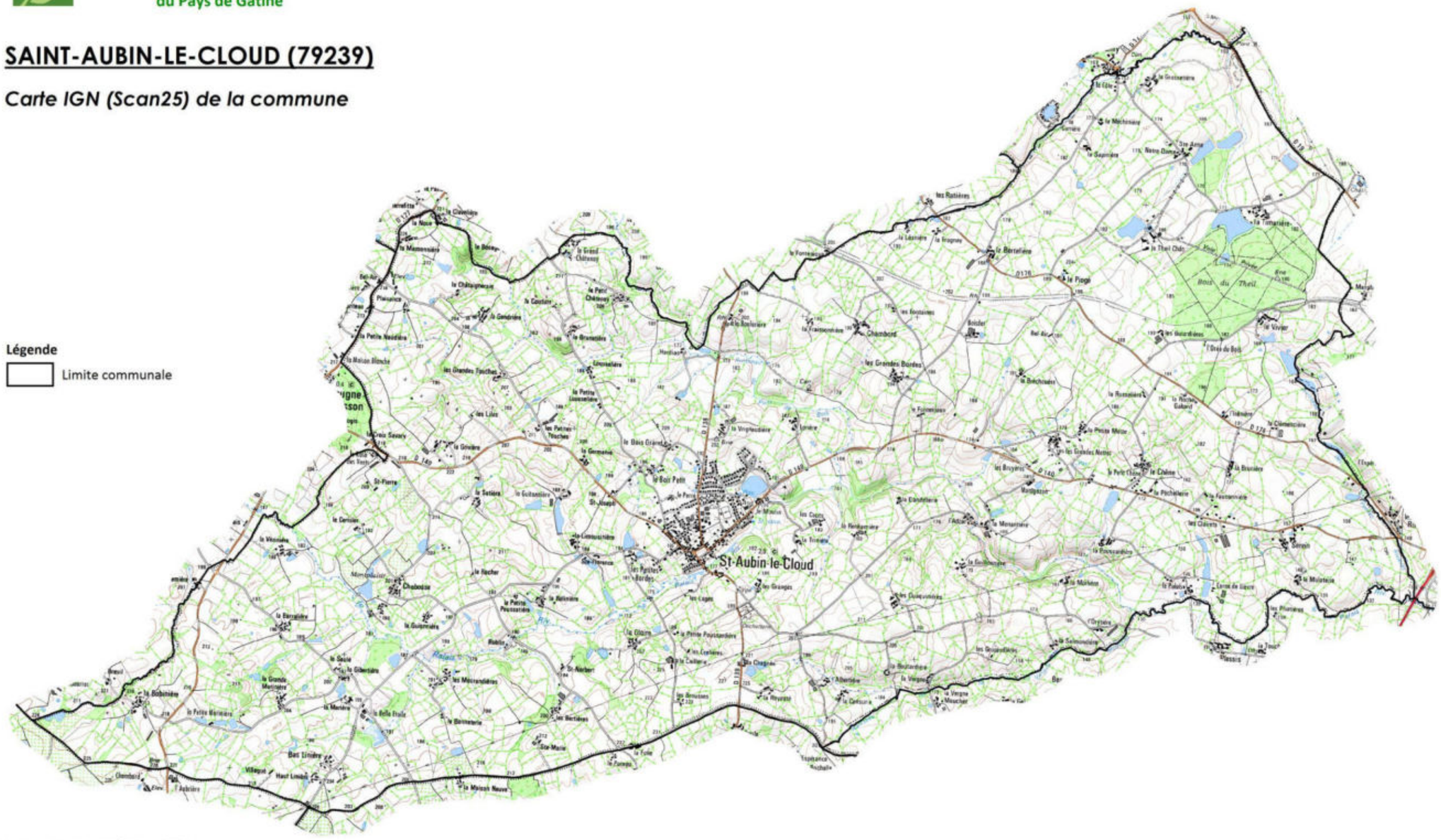

Carte IGN de la commune de Saint-Aubin-le-Cloud (sources: IGN Scan 25®, Pays de Gâtine)

1.2. CONTEXTE AGRICOLE

La commune est composée de 96% de territoires agricoles, notamment des prairies bocagères, identité paysagère de la gâtine.

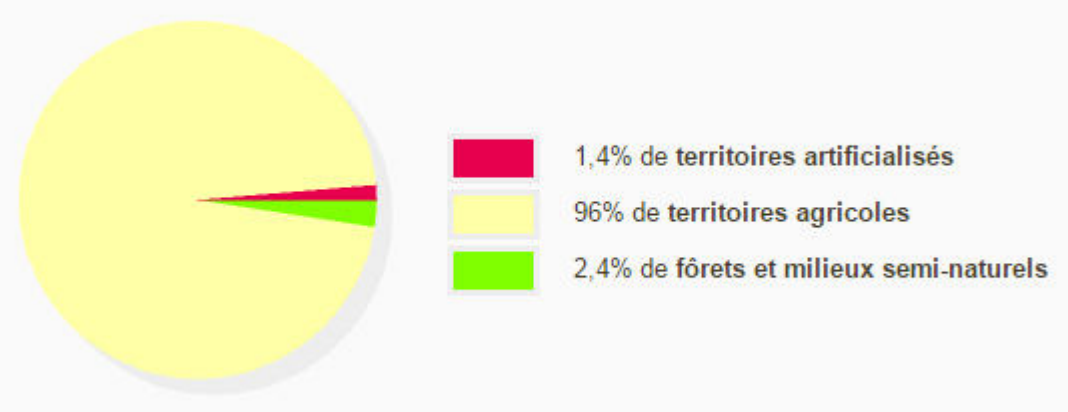

Occupation du sol sur la commune de Saint-Aubin-le-Cloud

(Source : http://macommune.observatoire-environnement.org/recherche/?commune=saint+aubin+le+cloud)

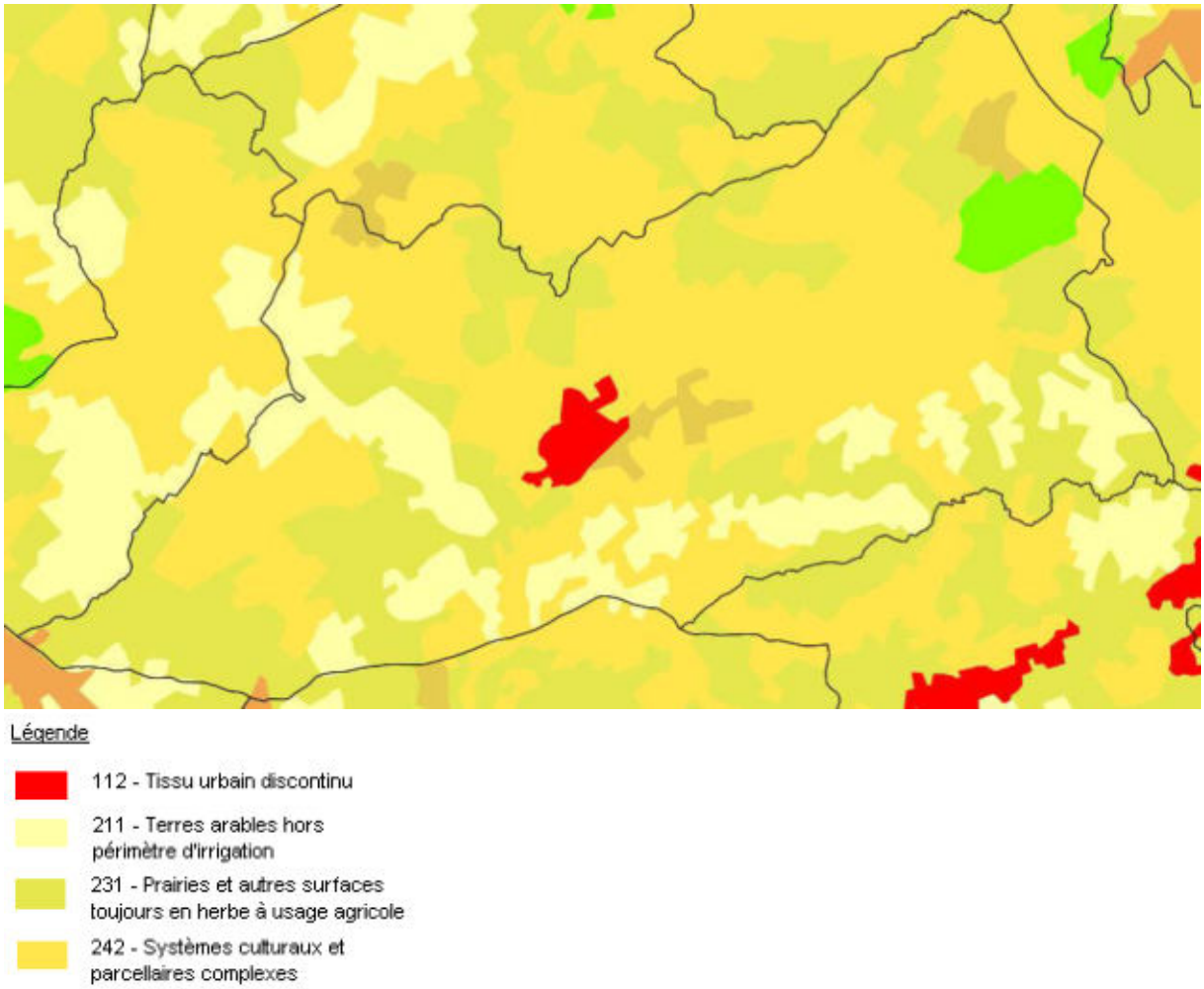

Occupation des sols de la commune de Saint-Aubin-le-Cloud

(Source: BD CORINE Land Cover 2006)



Prairie pâturée humide photographiée à Saint-Aubin-le-Cloud

2. PRESENTATION DU CONTEXTE PHYSIQUE

2.1. CONTEXTE GEOLOGIQUE ET PEDOLOGIQUE

La géologie communale est assez homogène, avec majoritairement des sols granitiques. La commune de Saint-Aubin-le-Cloud présente plusieurs faciès :

- Une grande partie de la commune est dominée par le **granite**, excepté la frange Est ;
- La frange Est de la commune est composée de micaschistes quartzeux (en limite de Chatillon-sur-Thouet).

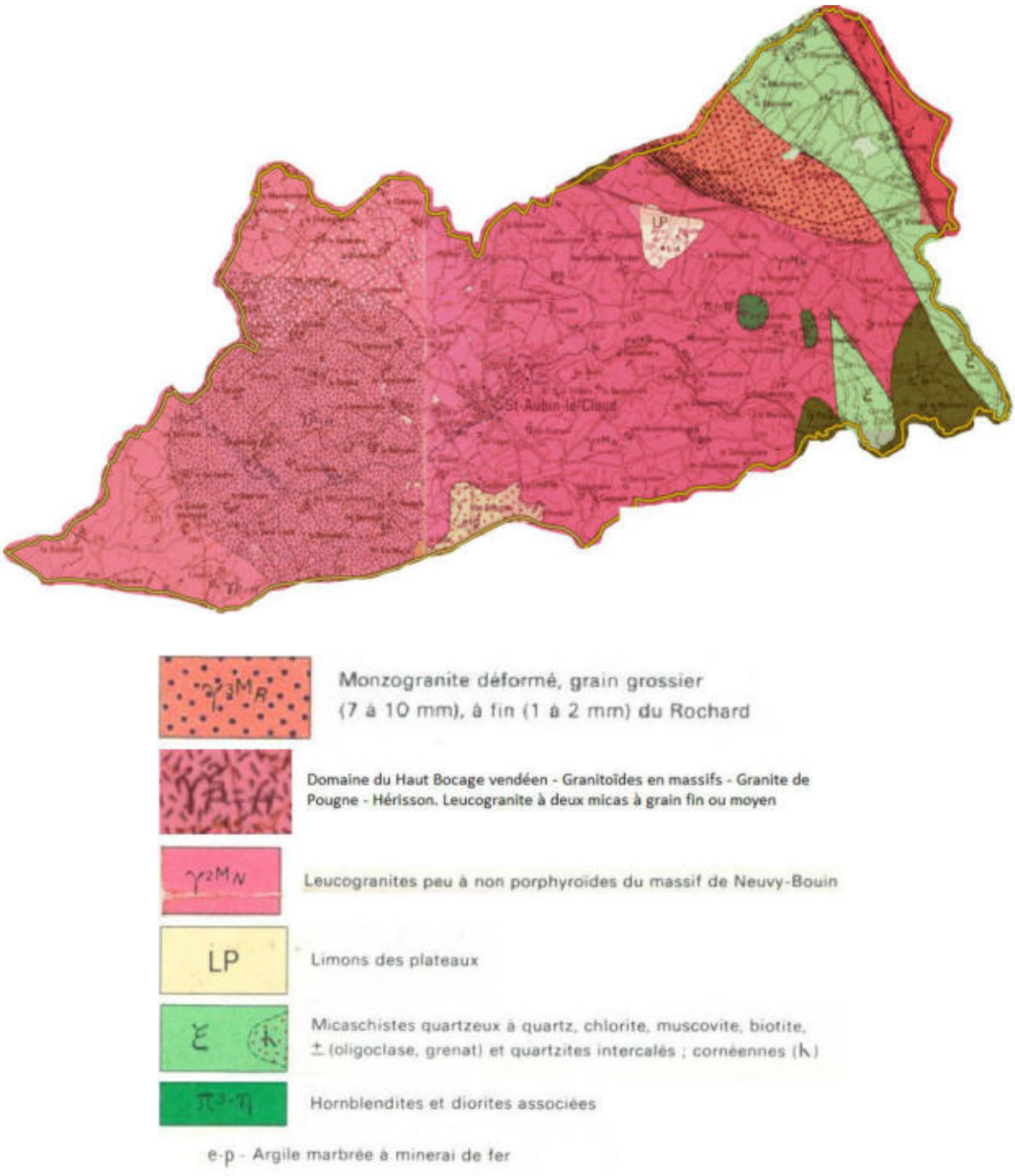

Carte géologique de la commune de Saint-Aubin-le-Cloud (source : BRGM)

D'après cette carte, le contexte géologique de la commune semble assez favorable à la formation de zones humides, notamment dans les vallées. La prélocalisation de l'Agrocampus de Rennes devrait être relativement fiable car elle a été conçue pour des contextes granitiques.

La carte pédologique recoupe la carte géologique, elle fait ressortir plusieurs types de pédopaysages :

- Une majorité de la commune est composée de sols sur leucogranites,
- La vallée du Palais traverse la commune d'est en ouest,
- D'autres formations plus localisées sont présentes sur la frange Est, notamment des sols limoneux.

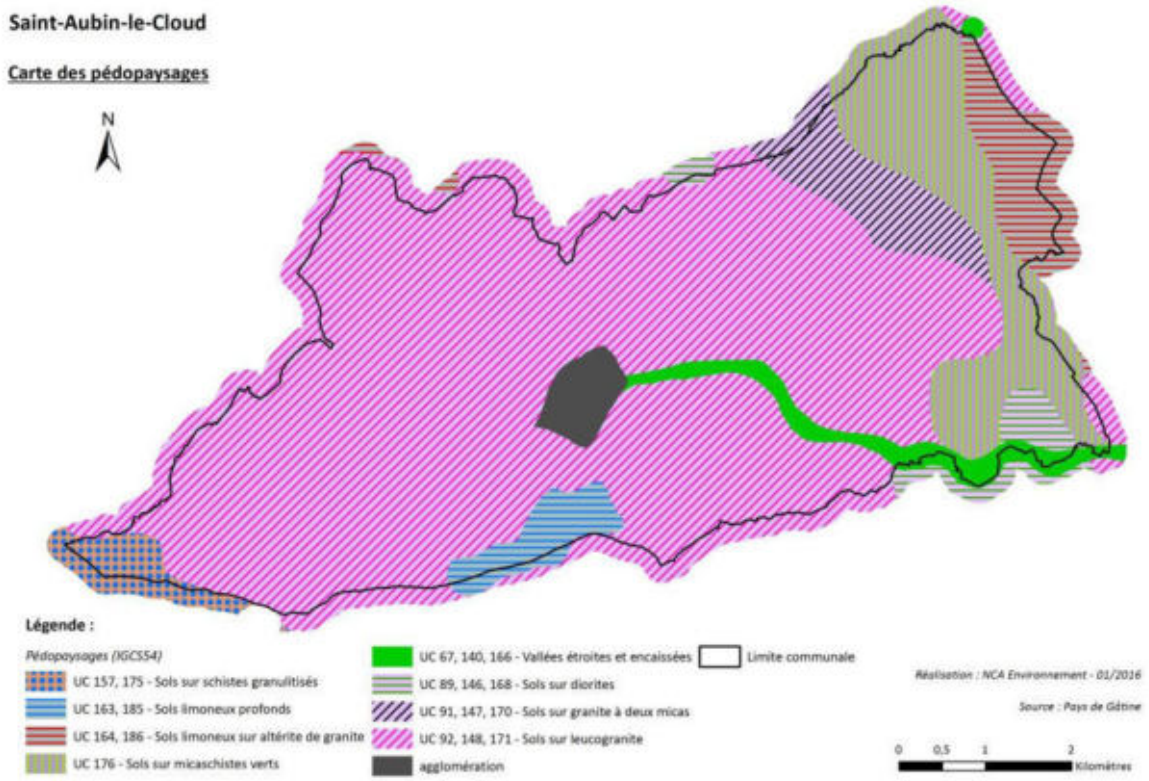

Carte des pédopaysages de la commune (Sources : Pays de Gâtine, NCA Environnement)

D'après cette carte pédologique, des zones humides peuvent être localisée le long des nombreux cours d'eau. Leur étalement sera directement lié au relief : les zones humides peuvent être plus larges lorsque le relief est peu marqué. La frange Est est composée de sols plus limoneux, propices à l'installation de zones humides.

2.2. CONTEXTE HYDROGEOLOGIQUE

La ressource en eau souterraine de la commune de Saint-Aubin-le-Cloud est définie par deux aquifères principaux :

- Massif granitique de Pouzauges et Neuvy Bouin à (80%)
- Briovérien métamorphisé du sud de la Loire (18%)

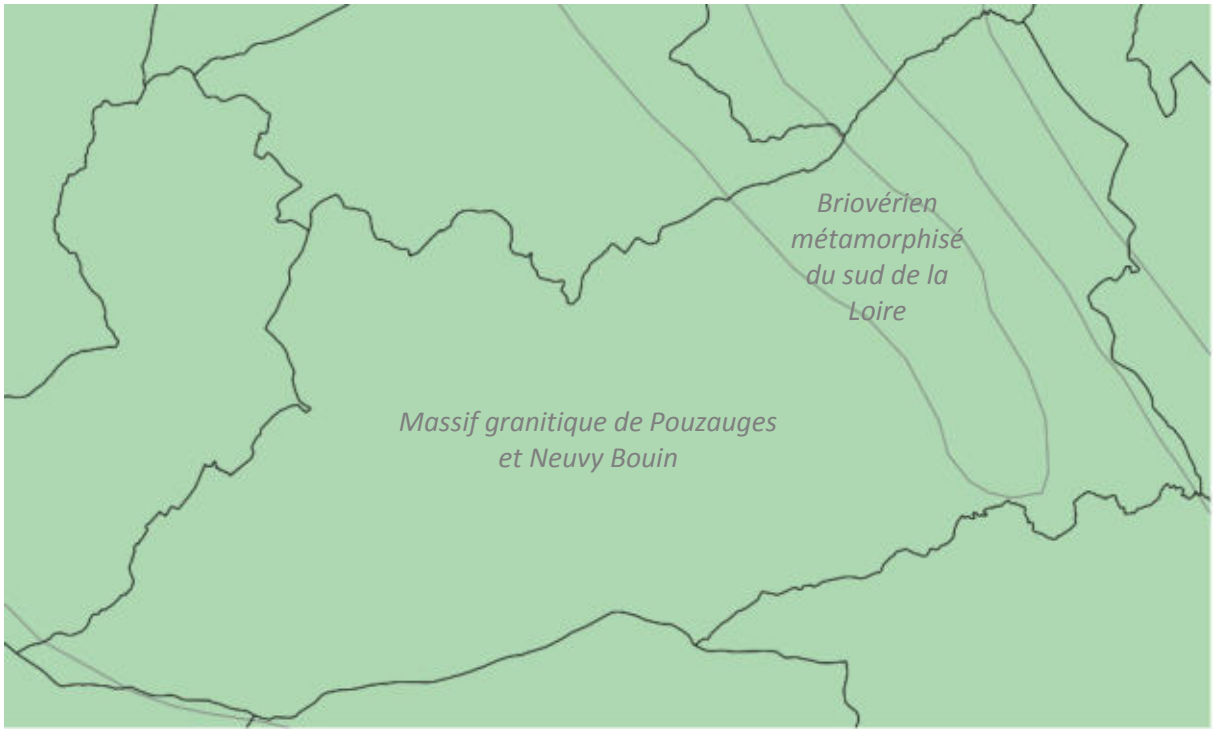

Principaux aquifères sur la commune de Saint-Aubin-le-Cloud (source : SIGORE)

En ce qui concerne le contexte hydrogéologique, le point le plus intéressant est le phénomène de **remontée de nappe** pouvant influencer le caractère humide d'un sol et aller jusqu'à provoquer des inondations lors d'épisodes pluvieux exceptionnels.

Les nappes libres – aucune couche imperméable ne les séparant du sol – sont alimentées par la pluie dont une partie s'infiltre dans le sol. C'est bien entendu durant la période hivernale que cette recharge des nappes est la plus importante. Lorsqu'une zone est classée en nappe sub-affleurante, la nappe se situe en moyenne à un niveau proche de la surface du sol (inférieur à 3 m). Il n'est pas inhabituel pour le niveau supérieur de la nappe d'atteindre la surface du sol. Le contexte est alors très favorable à l'observation de zones humides. Lors d'épisodes pluvieux exceptionnels, des inondations par remontée de nappe peuvent se produire.

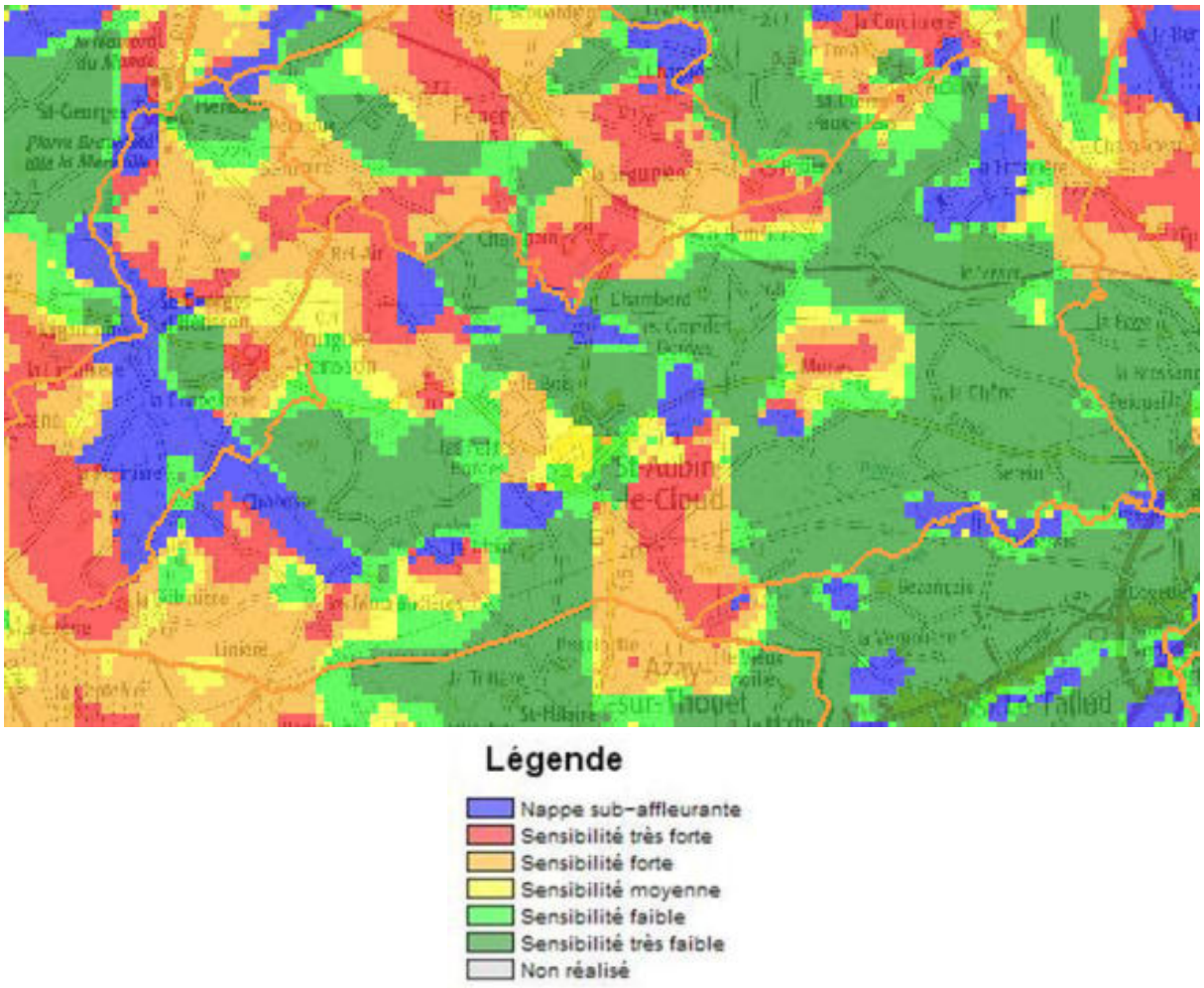

Remontées de nappe sur la commune de Saint-Aubin-le-Cloud (source : BRGM)

Les nappes sub-affleurantes sont dispersées sur plusieurs secteurs de la commune, notamment le long des cours d'eau.

CHAPITRE 3

METHODOLOGIE

1. PRE-LOCALISATION

1.1. ZONES HUMIDES POTENTIELLES

L'inventaire débute par une phase de pré-localisation des zones humides. Celle-ci permet de définir et de délimiter les zones humides potentielles. Elle résulte de la compilation de documents préétablis et d'une concertation avec les acteurs locaux, et consiste donc à identifier les secteurs du territoire susceptibles de présenter des zones humides et ce, afin d'optimiser les phases suivantes (phase de terrain, etc...).

La pré-localisation résulte de la compilation de divers documents. Les principales sources d'information dont nous disposons sont les suivantes :

- Pré-localisation de l'AgroCampus de Rennes,
- Pré-localisation de la DREAL,
- Réseau hydrographique,
- Carte géologique,
- Carte pédologique,
- Aléa des remontées de nappes,
- Topographie,
- Photo-aériennes (ortho photoplans) et Scan 25 IGN®.



Pré-localisation des zones humides (sources : AgroCampus de Rennes, DREAL Poitou-Charentes, Pays de Gâtine)

1.2. ZONES POTENTIELLEMENT URBANISABLES

L'inventaire des zones humides ayant pour fonction d'intégrer les documents d'urbanisme communaux, une attention particulière a été portée sur les zones potentiellement urbanisables, à court ou long terme. Sur ces secteurs, une prospection plus fine (augmentation du nombre de sondages…) a été réalisée.

L'ensemble des secteurs ouverts à l'urbanisation a été pris en compte :

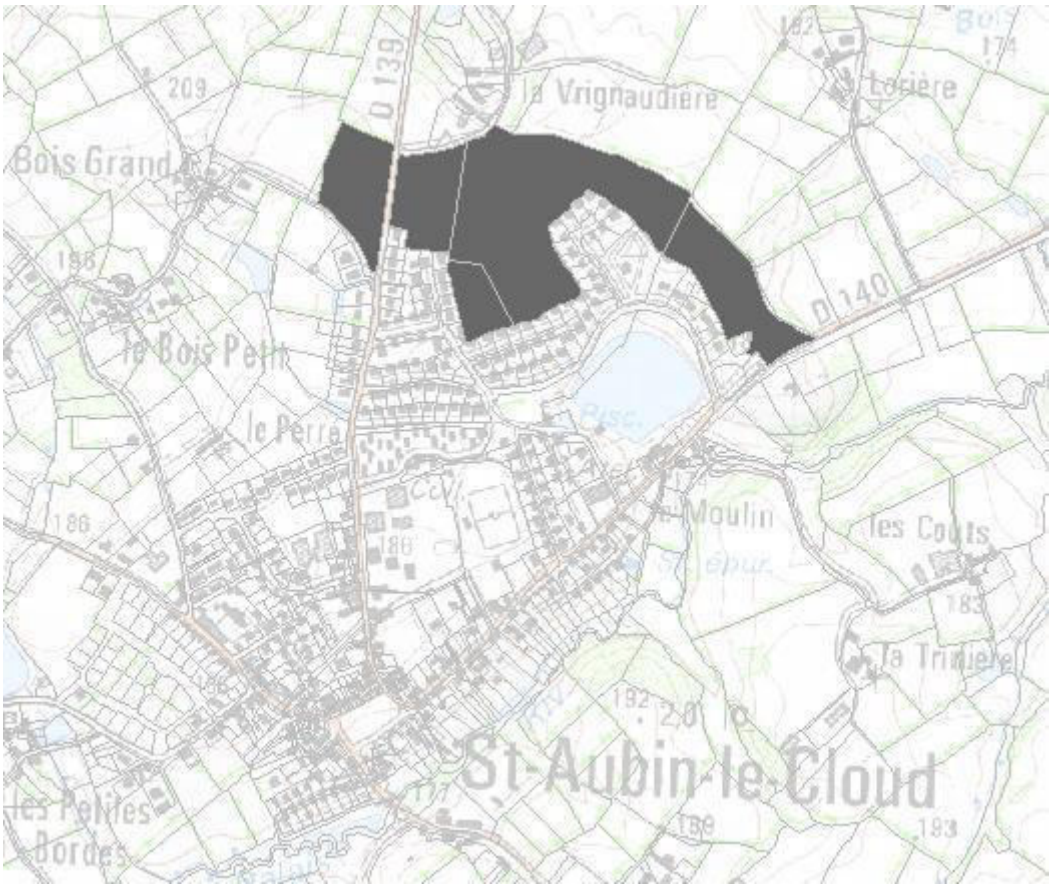

<u>Parcelles potentiellement urbanisables - en gris -</u>
(Données fournies par la commune de Saint-Aubin-le-Cloud)

2. INVENTAIRE DE TERRAIN

Cette phase a pour objectif l'identification, la délimitation et la caractérisation, de manière exhaustive, des zones humides du territoire communal.

La méthode à suivre pour identifier une zone humide prend en compte les éléments présents dans l'arrêté interministériel du 24 juin 2008 modifié le 1er octobre 2009 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L.214-7-1 et R.2111-108 du Code de l'environnement.

La délimitation des zones humides est réalisée sur la base des observations de terrain liées à des limites naturelles. Elle s'appuie notamment sur :

- la limite de présence d'habitats humides ;
- l'engorgement des sols ;
- l'hydromorphie des sols ;
- la géomorphologie du site (ex : rupture de pente) et la topographie ;
- ou encore un aménagement humain (ex : route, talus, …).

Les laisses de crues (limites de zones inondables) sont aussi des indices de terrain à prendre en compte pour détecter la limite maximum d'une zone humide. Les deux critères principaux restent cependant **pédologiques et floristiques**.

La méthode d'identification des zones humides comme présentée dans les modalités d'inventaire des zones humides du SAGE Sèvre Niortaise - Marais Poitevin, respecte le logigramme suivant :

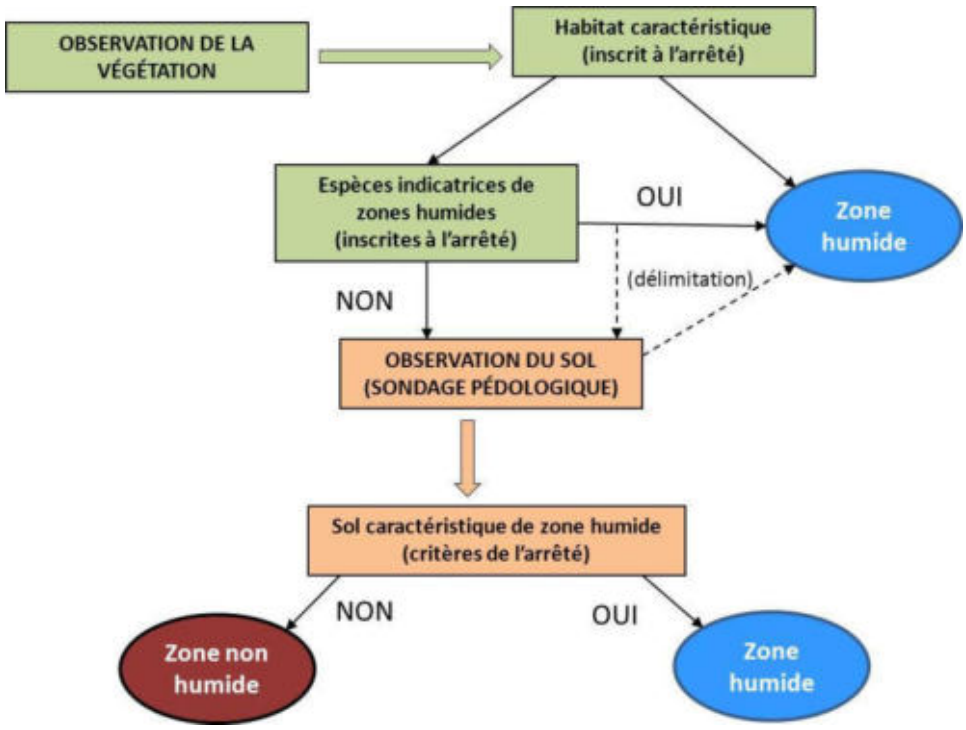

Logigramme de la méthode d'identification des zones humides (source : NCA environnement)

2.1. CRITERES D'IDENTIFICATION

2.1.1. Pédologie

Pour un inventaire de zones humides, l'examen des sols porte prioritairement sur la présence de traits d'hydromorphie. Le nombre, la répartition et la localisation précise des points de sondages dépendent de la taille et de l'hétérogénéité du site. Les sondages sont effectués à la tarière à main, et permettent de vérifier les limites des zones humides de manière plus précise que le critère botanique.

L'arrêté du 24 juin 2008 modifié, expose les critères pédologiques déterminant une zone humide. Conformément à l'arrêté, les sondages pédologiques visent la présence :

- D'**histosols** (sols tourbeux), car ils connaissent un engorgement permanent en eau qui provoque l'accumulation de matières organiques peu ou pas décomposées. Ces sols correspondent aux classes d'hydromorphie H du GEPPA (Groupe d'Etude des Problèmes de Pédologie Appliquée) ;
- De **réductisols**, car ils connaissent un engorgement permanent en eau à faible profondeur se marquant par des traits réductiques débutant à moins de 50 centimètres de profondeur de sol. L'horizon caractéristique de ces sols est l'horizon réductique G. Ils correspondent aux classes VI c et VI d du GEPPA ;
- De sols caractérisés par des **traits rédoxiques à moins de 25 cm** de profondeur se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur. L'horizon spécifique est l'horizon rédoxique g. Ces sols correspondent aux classe V a, b, c et d du GEPPA ;
- De sols présentant des **traits rédoxiques à moins de 50 cm** de profondeur, se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur, associés à des **traits réductiques entre 80 et 120 cm** de profondeur. Ces sols correspondent à la classe IV d du GEPPA.





Traits d'hydromorphie (horizon rédoxique) et sondage pédologique en terre cultivée

(Source : NCA environnement)

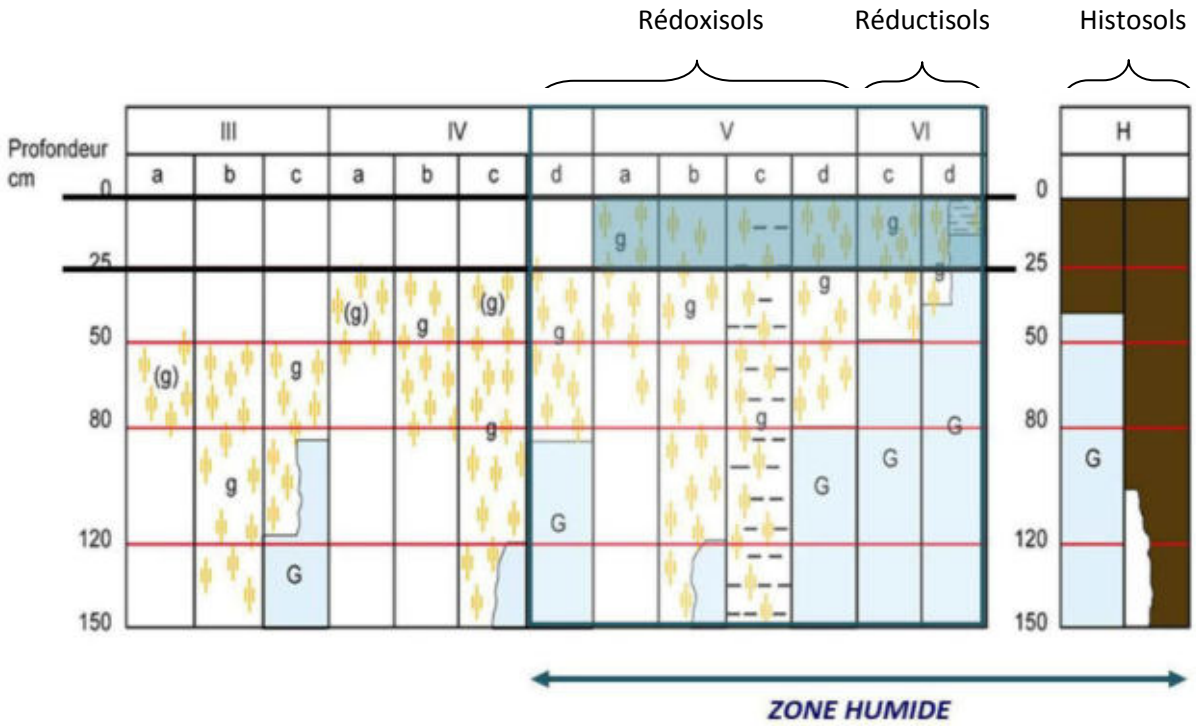

Schématisation des sols indicateurs de zones humides
(Source : GEPPA, modifié NCA environnement)

2.1.2. Habitats naturels et végétation

Sur le terrain, les **critères liés à la végétation** sont les critères les plus simples pour délimiter une zone humide. La végétation de zone humide est caractérisée par :

- des communautés d'espèces végétales**,** dénommées **« habitats »,** caractéristiques des zones humides, identifiées selon la méthode et la liste correspondante à l'annexe 2.2 de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié. Une attention particulière est donnée à la délimitation des habitats d'intérêt communautaire et d'intérêt communautaire prioritaires. Environ 600 habitats sont répertoriés dans l'arrêté du 24 juin 2008 modifié, mais tous ne concernent pas l'aire biogéographique atlantique.

Exemples d'habitats humides (Sources : NCA environnement) :


Cariçaie


Mégaphorbiaie


Prairie calcaire à Molinie


Prairie humide eutrophe


Roselière


Tourbière alcaline

- des espèces indicatrices de zones humides**,** identifiées selon la méthode et la liste des espèces figurant à l'annexe 2.1 de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié.

Exemples d'espèces hygrophiles (Sources : NCA environnement) :


Renoncule rampante
Ranunculus repens


Fritillaire pintade
Fritillaria meleagris subsp. meleagris


Menthe aquatique
Mentha aquatica


Cardamine des prés
Cardamine pratensis


Lychnis fleur-de-coucou
Lychnis flos-cuculis


Orchis à fleurs lâches
Anacamptis laxiflora

2.2. CAMPAGNE DE TERRAIN

L'inventaire a été réalisé sur l'ensemble du territoire communal en ciblant prioritairement les zones définies lors du pré-inventaire.

L'objectif de la campagne de terrain était de confirmer ou d'infirmer la présence des zones humides, de délimiter précisément ces dernières, et de réaliser une caractérisation technique complète de chacune d'entre elles (profondeur des traces d'hydromorphie, végétation observée…).

La campagne de terrain a été réalisée **du 1er au 21 décembre 2015**.

L'ensemble des secteurs prélocalisés ont fait l'objet de sondages pédologiques. Certaines zones ponctuelles éventuellement humides ont également été sondées pour vérification. Sur les secteurs humides, de nombreux sondages sont réalisés afin de délimiter précisément les zones. La topographie, si elle est marquée, et la végétation, lorsqu'elle est présente, aident à positionner les points de sondages et à définir les limites des zones humides.

En lien avec la base de données GWERN[2], chaque zone humide fait l'objet d'une feuille d'identification de terrain comprenant les informations suivantes :

- Informations générales (date, toponyme, cours d'eau…)
- Typologie CORINE (primaire et secondaire)
- Critères de délimitation (espèces végétales, habitats, sols - hydromorphie, topographie…)
- Etat de conservation (dégradé, non dégradé)
- Régime de submersion (fréquence, étendue)
- Diagnostique du fonctionnement hydrologique (connexion au réseau hydrographique…)
- Atteintes (drainage, assèchement, comblement, remblais, mise en culture…)
- Activités et usages dans et autour de la zone
- Remarques générales

Une photographie de chaque zone humide est également prise afin d'illustrer et de justifier les résultats.

[2] Développée par le Forum des Marais Atlantiques, la base de données GWERN permet d'avoir une même structuration des données relatives aux zones humides sur l'ensemble d'un territoire, de réaliser des atlas et des synthèses sur les données de caractérisation et d'automatiser la compilation d'inventaires réalisés.

3. CARTOGRAPHIE

L'ensemble du travail cartographique (Atlas des zones humides) est réalisé avec le logiciel de SIG (Système d'Information Géographique) MapInfo Professionnal 8.5, en se basant sur les BD Ortho®, BD TOPO® et le scan 25® de l'IGN, ainsi que sur la BD parcellaire et le réseau hydrographique de l'IGN également.

L'inventaire cartographique des zones humides est établi au 1 /7000ème :

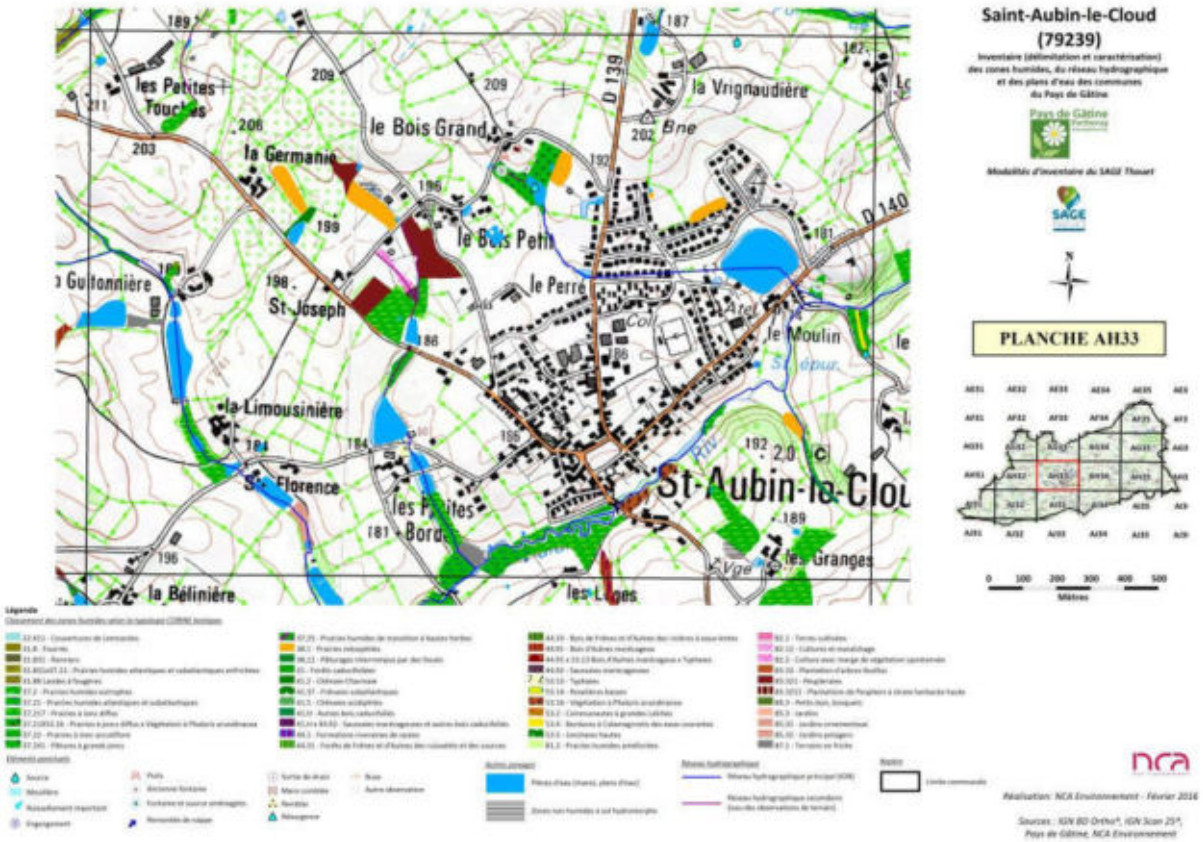

Extrait de l'atlas cartographique des zones humides de la commune de Saint-Aubin-le-Cloud
(Sources : IGN Scan25®, Pays de Gâtine, NCA environnement)

L'ensemble des données (couches SIG et observations de terrain) est enregistré dans le logiciel GWERN combinant la cartographie SIG des zones humides avec une base de données informatiques reprenant les éléments des fiches terrain.

Le logiciel GWERN permet une visualisation simultanée de la cartographie SIG et des données attributaires dans une forme codifiée et simplifiée, telle que l'illustre la figure suivante.

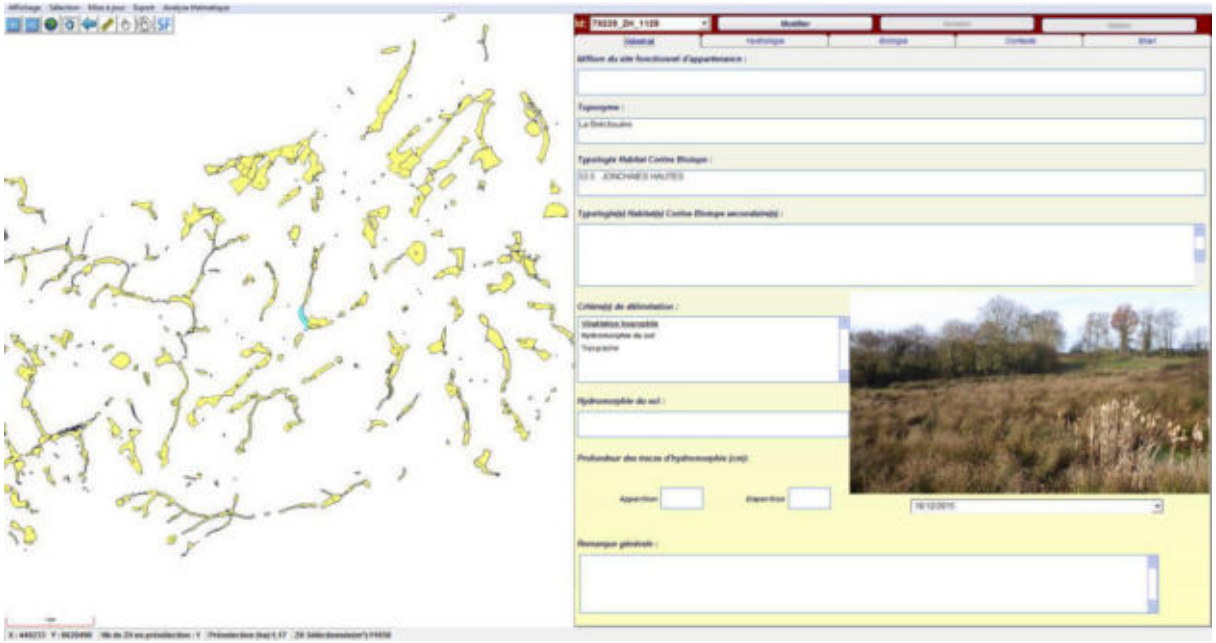

Sélection d'une entité humide sur le logiciel GWERN

CHAPITRE 4

RESULTATS DE L'INVENTAIRE

1. RESEAU HYDROGRAPHIQUE ET MILIEUX AQUATIQUES

1.1. RESEAU HYDROGRAPHIQUE

La commune de Saint-Aubin-le-Cloud est entièrement située sur le bassin versant du Thouet.

Saint-Aubin-le-Cloud présente un réseau hydrographique très dense, qui s'étend sur près de **82,44 km** de linéaire. Sur l'ensemble de ce linéaire, environ **30 km** de cours d'eau présentent un régime permanent, et environ **52 km** un régime temporaire. Il est composé du Palais sur toute la longueur de la commune, du ruisseau du Pont de Bois au nord-est du bourg, du Cébron en limite avec Adilly, du ruisseau des Petites Rivières en limite avec Châtillon-sur-Thouet, et de plusieurs autres cours d'eau permanents ou temporaires (cf. carte ci-après).



Photographies du réseau hydrographique principal
(source : Vallée du Palais - NCA Environnement)

Le réseau complémentaire issu des observations de terrain représente quant à lui environ **27,52 km** de linéaire. Le réseau complémentaire prend en compte les écoulements observés sur le terrain : fossés, sources, résurgence, etc. Il ajoute sur les secteurs ou le réseau principal ne s'étend pas, une potentialité supérieure de présence de milieux humides.

Sur la commune, on observe globalement un maintien du caractère naturel des cours d'eau avec des méandres et une diversité d'écoulements (intermittent/permanent). Quelques recalibrages et rectifications sont observées localement, notamment en bordure des champs cultivés. Par ailleurs, sous le bourg de Saint-Aubin-le-Cloud, tout une partie du cours d'eau est canalisé sous les habitations.

Les vallées où circulent les cours d'eau sont les zones les plus favorables à l'établissement de zones humides. Le réseau secondaire rajoute une potentialité de présence de zones humides sur certains secteurs où le réseau principal est absent.

Toutefois, des cours d'eau et fossés présentent un régime d'écoulement temporaire, une caractéristique pouvant être un facteur limitant, tout comme le surcreusement des cours d'eau et des fossés sur certains secteurs.

Pays de Gâtine Parthenay www.gatine.org

Inventaire (délimitation et caractérisation) des zones humides, du réseau hydrographique et des pièces d'eau des communes du Pays de Gâtine

N
W E
S

SAINT-AUBIN-LE-CLOUD (79239)

Cartographie du réseau hydrographique

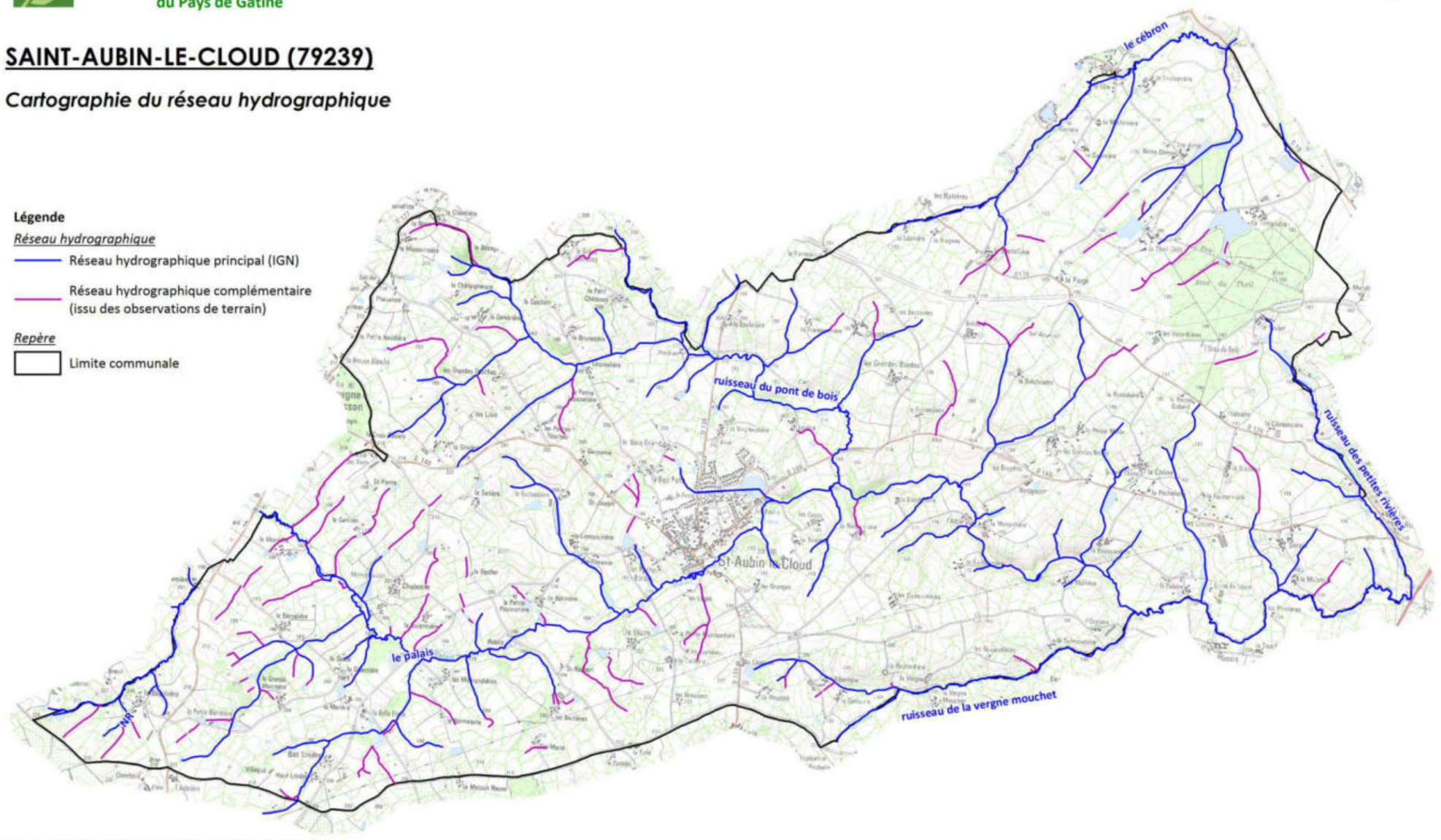

Légende

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal (IGN)
- Réseau hydrographique complémentaire (issu des observations de terrain)

Repère

- Limite communale

Sources : IGN Scan25®, Pays de Gâtine, NCA Environnement

nca environnement

Réalisation : NCA Environnement 02/2016

0 500 1000
Mètres

Cartographie du réseau hydrographique principal et complémentaire de la commune de Saint-Aubin-le-Cloud
(Sources : IGN Scan25®, Pays de Gâtine, NCA environnement)

1.2. MARES ET PLANS D'EAU

Les résultats d'inventaire comptabilisent **434 plans d'eau et mares,** pour une surface totale de **61,76 ha d'eau superficielle close** (ne rentrant pas dans l'appellation « zones humides »). On observe une diversité de ces milieux tant en termes de morphologie et de positionnement, qu'en termes d'usage et de structure de la végétation de ceinture. La surface varie de 40 m² à 4,9 ha. La majorité des points d'eau sont des mares de petites surfaces (comprises entre 100 et 500 m²) destinées à l'abreuvement des animaux. Les plans d'eau sont majoritairement de petite taille également, mais treize plans d'eau dépassent l'hectare.

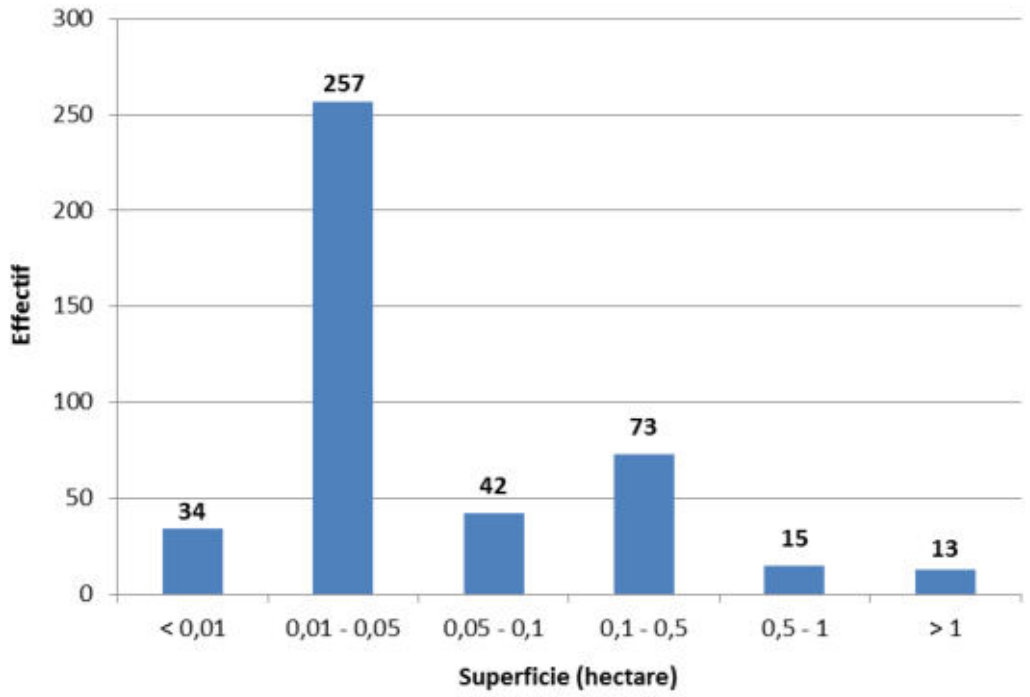

Répartition des mares et plans d'eau en fonction de leur surface
(source : NCA environnement)

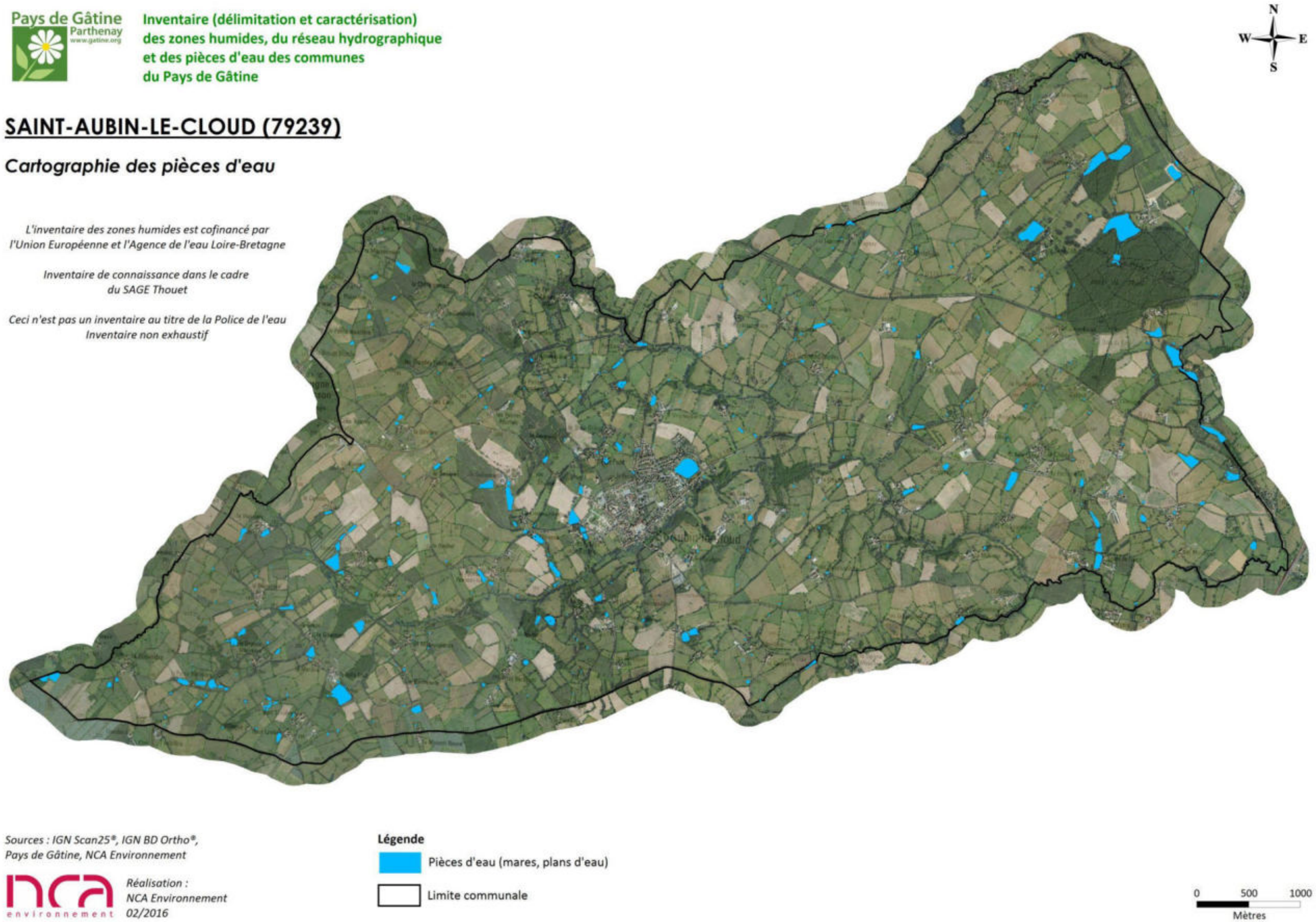

Inventaire des mares et plans d'eau de la commune de Saint-Aubin-le-Cloud
(Sources : IGN Scan25®, IGN BD Ortho®, Pays de Gâtine, NCA environnement)

<u>Exemples de typologies de plans d'eau</u> (source : NCA) :



La Barralière



La Gibertière

<u>Exemples de typologies de mares</u> (source : NCA) :





Le Grand Châtenay

1.3. OBSERVATIONS COMPLEMENTAIRES

Des observations de terrain en lien avec la ressource en eau ont été relevées sur le terrain. Ces observations regroupent différents éléments relatifs à la dynamique de l'eau tels que les sources, les lavoirs, les fontaines, les mouillères, les puits, etc. A noter que le recensement de ces points n'est ici pas exhaustif (contexte climatique pas toujours favorable à leur observation, zones non prospectées…).

Au total, 71 sources et une fontaine ont été identifiées sur la commune de Saint-Aubin-le-Cloud.

Pays de Gâtine Parthenay www.gatine.org

Inventaire (délimitation et caractérisation) des zones humides, du réseau hydrographique et des pièces d'eau des communes du Pays de Gâtine

SAINT-AUBIN-LE-CLOUD (79239)

Cartographie du réseau hydrographique et observations pontuelles

L'inventaire des zones humides est cofinancé par l'Union Européenne et l'Agence de l'eau Loire-Bretagne

Inventaire de connaissance dans le cadre du SAGE Thouet

Ceci n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'eau
Inventaire non exhaustif

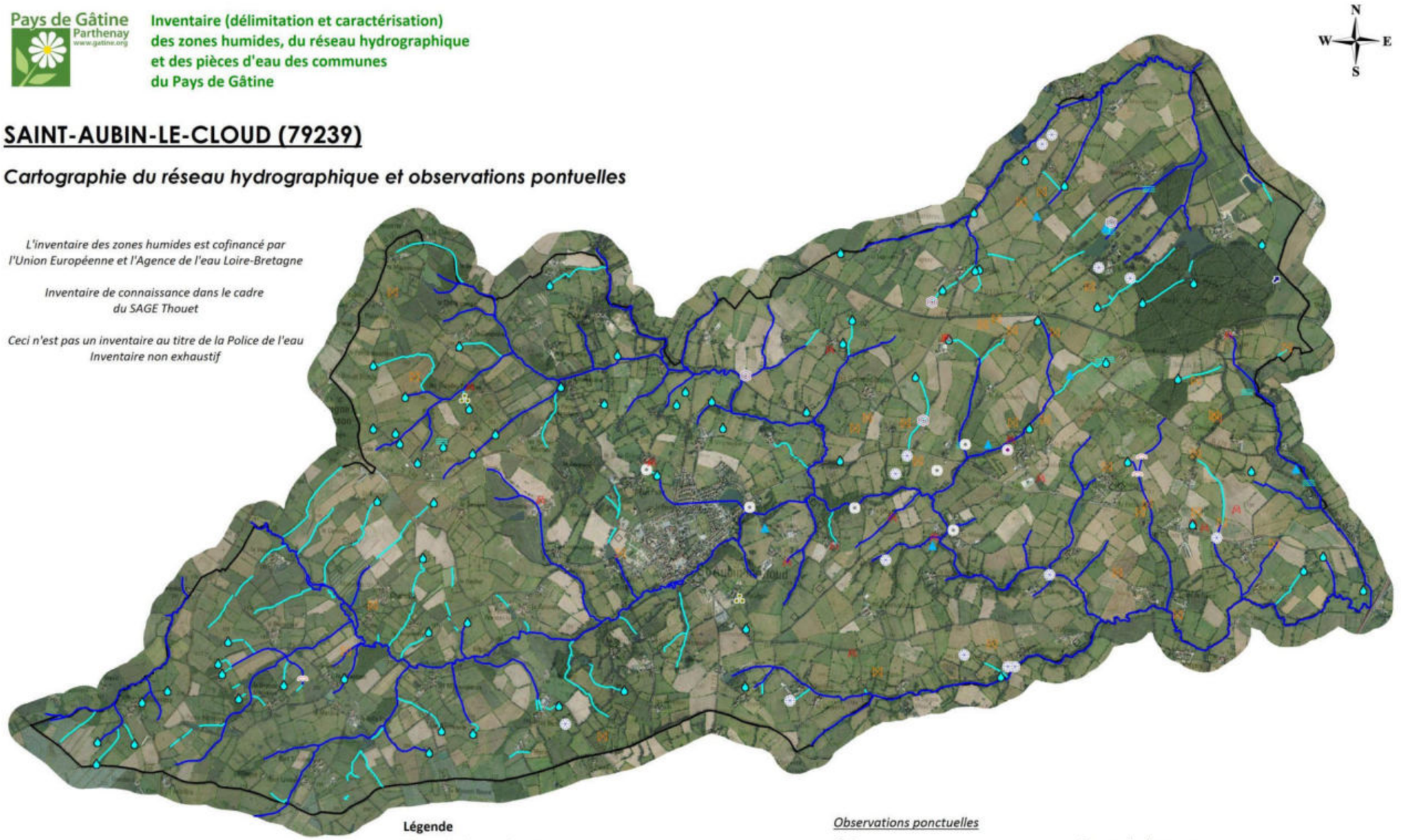

Sources : IGN Scan25®, IGN BD Ortho®, Pays de Gâtine, NCA Environnement

Réalisation : NCA Environnement 02/2016

Observations complémentaires de l'inventaire des zones humides de la commune de Saint-Aubin-le-Cloud
(Sources : IGN Scan25®, IGN BD Ortho®, Pays de Gâtine, NCA environnement)

2. ZONES HUMIDES

2.1. SONDAGES PEDOLOGIQUES

Tous les secteurs repérés durant la phase de pré-inventaire ont fait l'objet de sondages pédologiques permettant de caractériser l'hydromorphie des sols et ainsi de confirmer ou non la présence de zones humides. Plusieurs sondages ont été réalisés sur chaque secteur afin de délimiter précisément les limites des zones humides effectives.

Au total, **1744 sondages pédologiques** ont été réalisés sur le territoire communal (voir carte ci-après). **225** d'entre eux ont permis d'observer des sols caractéristiques de zones humides (en rouge) appartenant majoritairement à la classe d'hydromorphie Vb et H du GEPPA (Groupe d'Etudes des Problèmes de Pédologie Appliquée).

Les autres sondages pédologiques ont affiché des sols non caractéristiques de zones humides mais 60 d'entre eux présentaient tout de même des traces d'hydromorphie plus en profondeur (en jaune). Ces zones hydromorphes peuvent être le vestige d'anciennes zones humides et constituent un potentiel de restauration.



Photographies de sols caractéristiques de zone humide (avec taches de rouille)
(Source : NCA Environnement)

Pays de Gâtine Parthenay www.gatine.org

Inventaire (délimitation et caractérisation) des zones humides, du réseau hydrographique et des pièces d'eau des communes du Pays de Gâtine

SAINT-AUBIN-LE-CLOUD (79239)

Cartographie des sondages pédologiques

L'inventaire des zones humides est cofinancé par l'Union Européenne et l'Agence de l'eau Loire-Bretagne

Inventaire de connaissance dans le cadre du SAGE Thouet

Ceci n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'eau
Inventaire non exhaustif



Sources : IGN Scan25®, IGN BD Ortho®, Pays de Gâtine, NCA Environnement

Réalisation : NCA Environnement 02/2016

Légende

Sondages pédologiques
- Sol sain
- Sol répondant aux critères de zones humides
- Sol hydromorphe non caractéristique de zone humide

Repère
- Limite communale

0 500 1000
Mètres

Localisation des sondages pédologiques effectués sur la commune de Saint-Aubin-le-Cloud
(Sources : IGN Scan25®, IGN BD Ortho®, NCA environnement)

2.2. INVENTAIRE GLOBAL

L'inventaire comptabilise une surface totale en zones humides de **351,332 ha**, soit environ **8,34 %** de la surface communale totale. Sachant que la surface prélocalisée (avant la phase terrain) était de 1044,45 ha, les zones humides réelles ont donc réduit de 66 %.

PS : La moyenne communale dans le Pays de Gâtine est autour de 6 % de zones humides.

Comme observé sur la carte de localisation des sondages pédologiques, l'essentiel des zones humides est localisé le long du réseau hydrographique.

La répartition des zones humides est relativement homogène si on considère uniquement les terres agricoles. En effet, une grande partie de la commune est constituée d'un boisement de feuillus (la forêt de la Saisine), où les zones humides, telles que définies par l'arrêté ministériel, sont plus rares. L'absorption racinaire des essences arborées limite l'installation des zones humides.



La Belle Etoile, Saint-Aubin-le-Cloud (NCA Environnement)

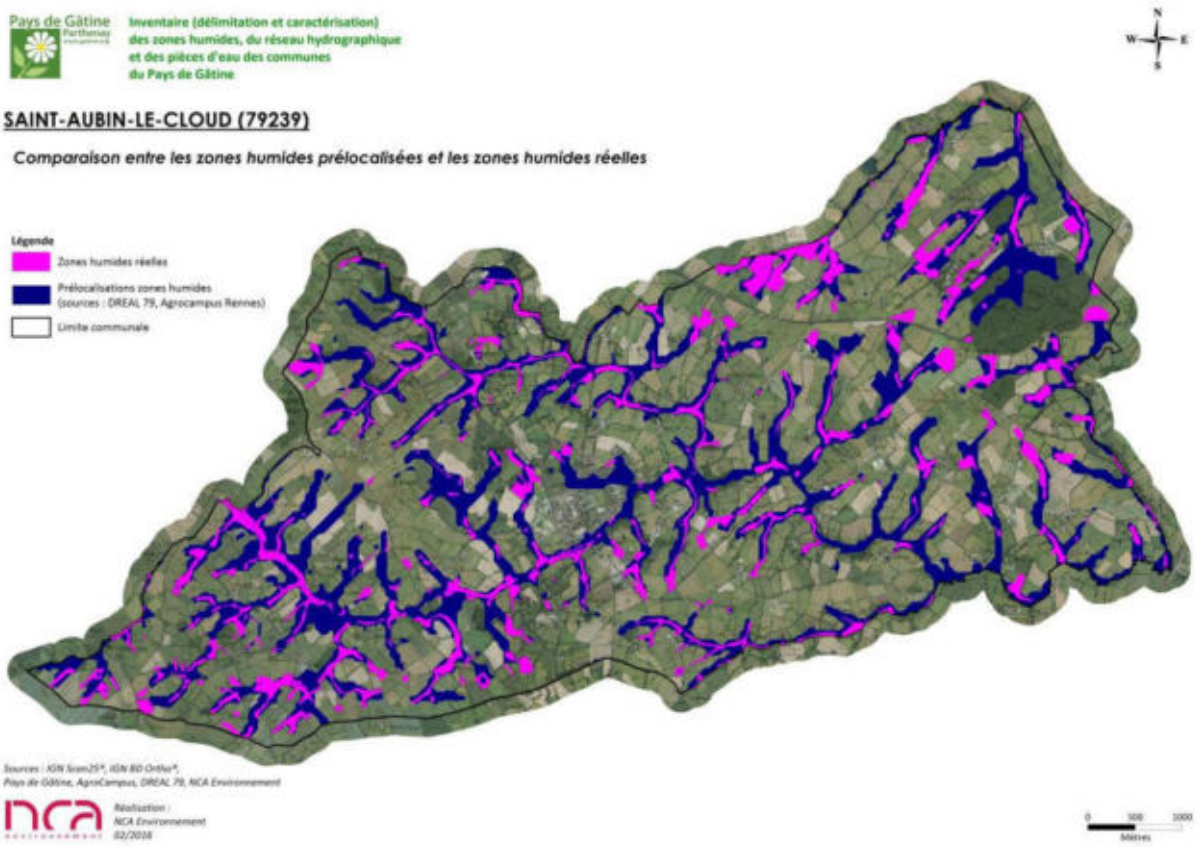

<u>Cartographie des zones prélocalisées (avant terrain) et des zones humides réelles (après terrain)</u>
(sources : Agrocampus de Rennes, DREAL Poitou-Charentes, Pays de Gâtine, NCA Environnement)

Pays de Gâtine Parthenay www.gatine.org

Inventaire (délimitation et caractérisation) des zones humides, du réseau hydrographique et des pièces d'eau des communes du Pays de Gâtine

SAINT-AUBIN-LE-CLOUD (79239)

Restitution finale : 351,332 ha de zones humides, soit 8,34 % de la surface communale totale

L'inventaire des zones humides est cofinancé par l'Union Européenne et l'Agence de l'eau Loire-Bretagne

Inventaire de connaissance dans le cadre du SAGE Thouet

Ceci n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'eau
Inventaire non exhaustif

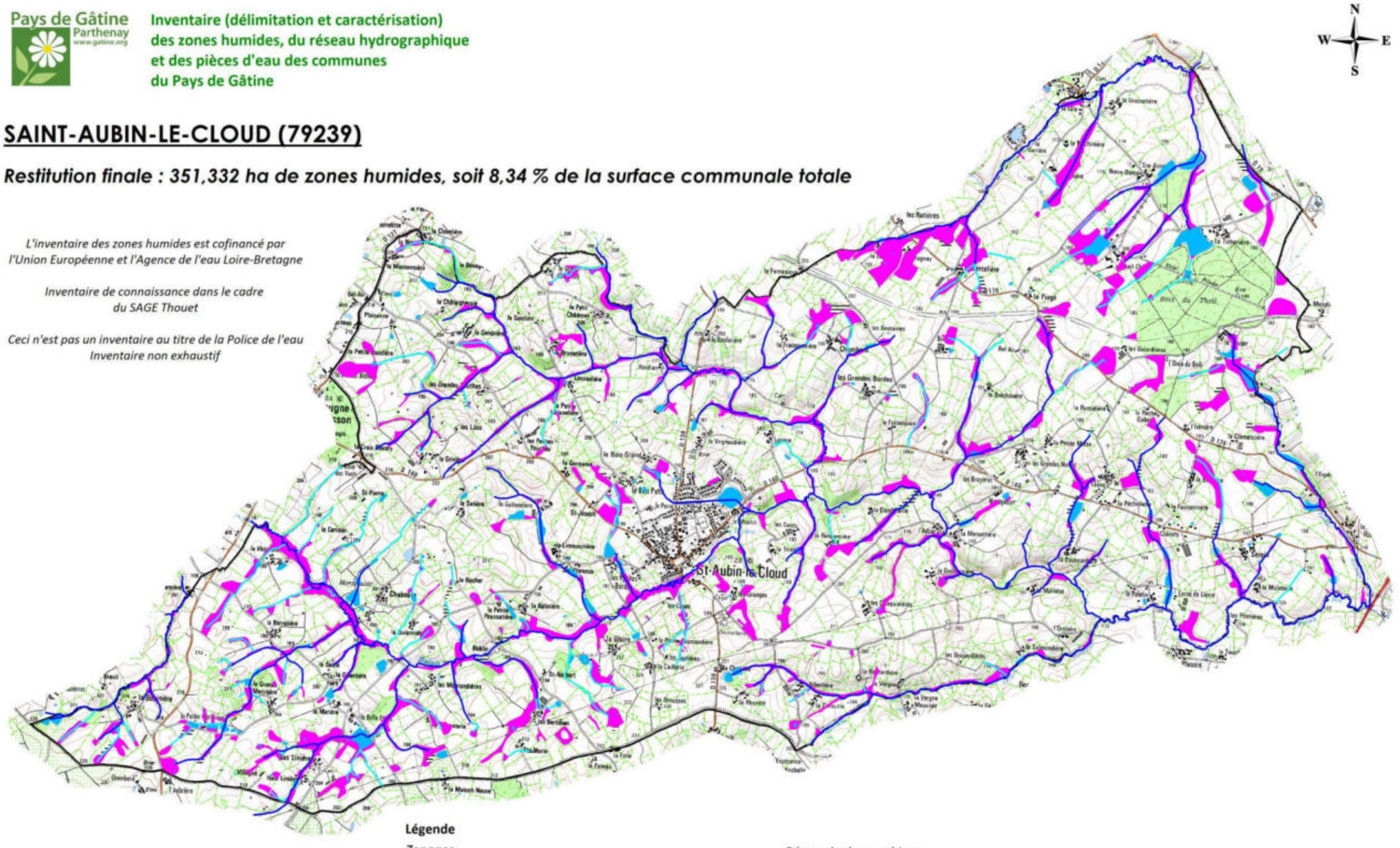

Légende

Zonages
- Zones humides selon l'arrêté du 24 juin 2008 modifié
- Pièces d'eau (mares, plans d'eau)
- Zones non humides à sol hydromorphe

Réseau hydrographique
- Réseau hydrographique principal (IGN)
- Réseau hydrographique complémentaire (issu des observations de terrain, tous écoulements confondus)

Repère
- Limite communale

0 500 1000
Mètres

Sources : IGN Scan25®, IGN BD Ortho®, Pays de Gâtine, NCA Environnement

Réalisation : NCA Environnement 02/2016

Cartographie générale des zones humides, des plans d'eau et du réseau hydrographique de la commune de Saint-Aubin-le-Cloud
(Sources : IGN Scan25®, Pays de Gâtine, NCA environnement)

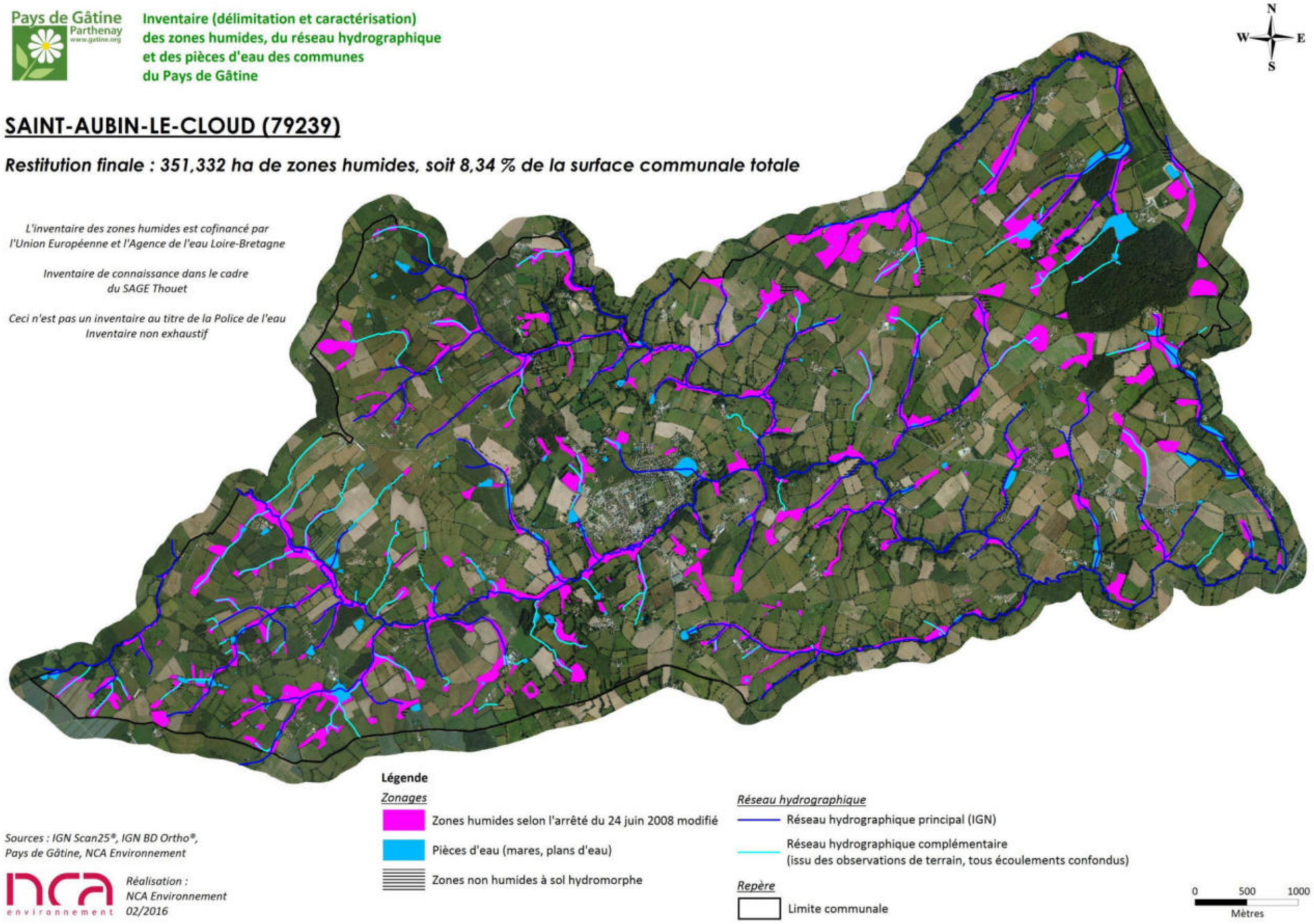

Cartographie générale des zones humides, des plans d'eau et du réseau hydrographique de la commune de Saint-Aubin-le-Cloud
(Sources : IGN BD Ortho®, Pays de Gâtine, NCA environnement)

2.3. HABITATS - TYPOLOGIE

2.3.1. Typologie SDAGE Loire Bretagne

Afin de caractériser les zones humides identifiées, il est appliquée sur le territoire de Saint-Aubin-le-Cloud, la typologie du SDAGE Loire-Bretagne qui propose 13 grands types de zones humides selon leur localisation dans un bassin versant, tels que précisés dans le Chapitre 1 – Partie 2.2.

On note que **64 % des zones humides sont en bordure de cours d'eau (SDAGE 5)**, 16 % sont des zones humides de bas-fonds en tête de bassin (SDAGE 7), 15 % sont des zones humides de plateaux (SDAGE 10) et 5 % sont des zones humides en bordure de plan d'eau (SDAGE 9).

Bien que les mares et plans d'eau ne soient pas considérés comme des zones humides mais comme des milieux aquatiques, ils intègrent la typologie SDAGE dans la catégorie zones humides ponctuelles (SDAGE 11).

L'ensemble des résultats est présenté dans le tableau suivant :

Typologie SDAGE	Surface (ha)	Proportion (%)
Zones humides		
5 – Zones humides en bordure de cours d'eau	223,203	63,53
7 – Zones humides en tête de bassin (sources)	56,563	16,10
9 – Zones humides en bordure de plans d'eau	17,911	5,10
10 – Zones humides de plaines et plateaux	53,655	15,27
SOUS-TOTAL	351,332	100
Milieux aquatiques (mares et plans d'eau)		
11- Zones humides ponctuelles	61,765	14,95
TOTAL	413,097	100

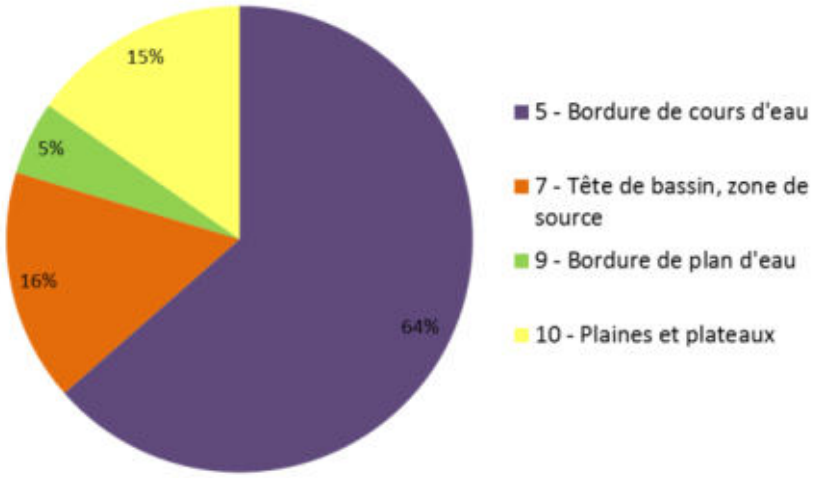

Répartition des zones humides en fonction de la typologie SDAGE Loire Bretagne

Pays de Gâtine Parthenay www.gatine.org

Inventaire (délimitation et caractérisation) des zones humides, du réseau hydrographique et des pièces d'eau des communes du Pays de Gâtine

SAINT-AUBIN-LE-CLOUD (79239)

Cartographie des zones humides, classées selon la typologie SDAGE Loire Bretagne

L'inventaire des zones humides est cofinancé par l'Union Européenne et l'Agence de l'eau Loire-Bretagne

Inventaire de connaissance dans le cadre du SAGE Thouet

Ceci n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'eau
Inventaire non exhaustif

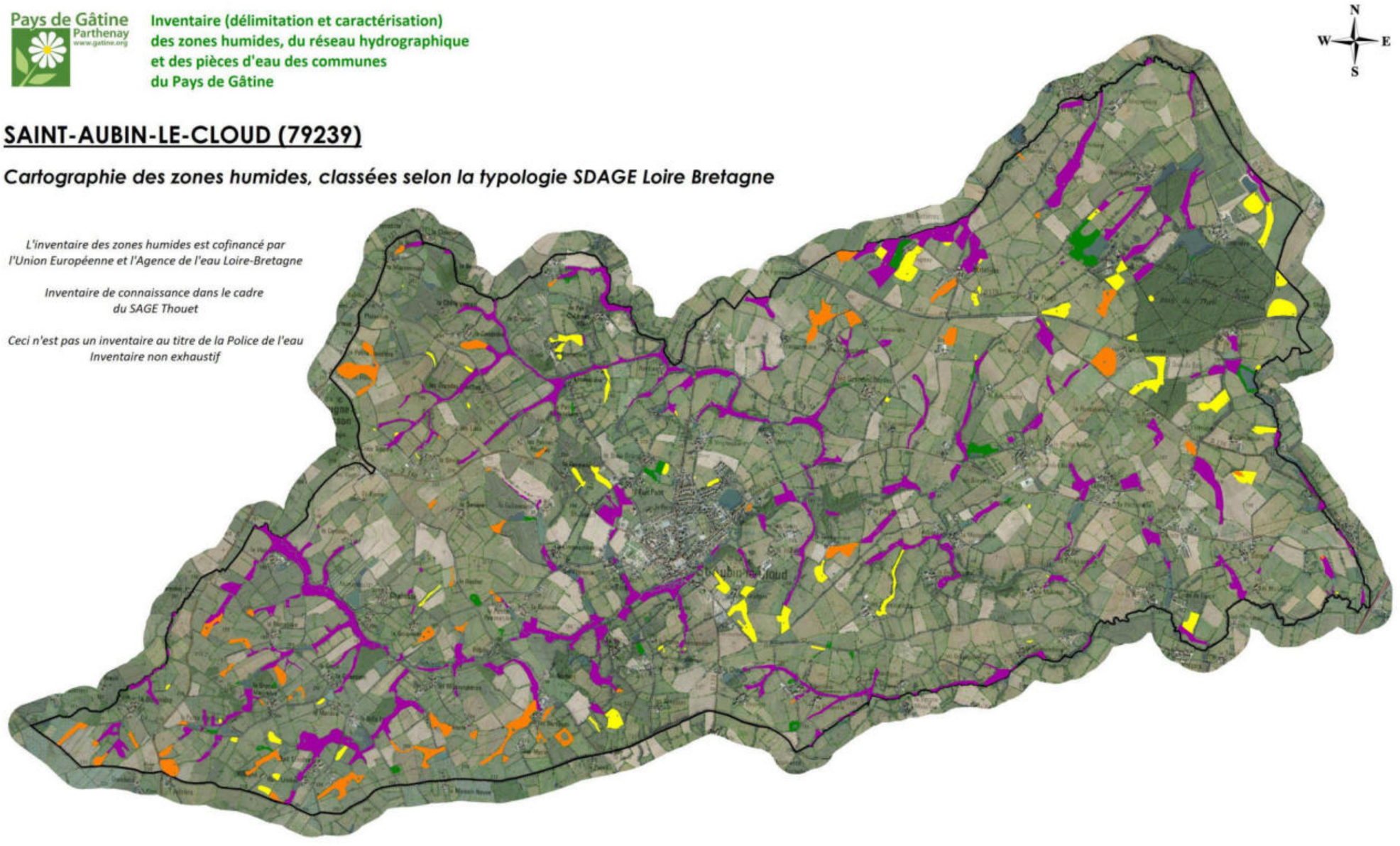

Sources : IGN Scan25®, IGN BD Ortho®, Pays de Gâtine, NCA Environnement

nca environnement *Réalisation : NCA Environnement 02/2016*

Zones humides classées en fonction de la typologie SDAGE
(Sources : IGN Scan25®, IGN BD Ortho®, NCA environnement)

2.3.2. Typologie CORINE Biotopes

La typologie CORINE Biotopes est la référence en termes de classification des habitats naturels et semi-naturels présents en Europe. Elle est fondée sur une systématique descriptive de la végétation prise comme indicatrice des conditions du milieu.

La typologie est divisée en 7 grands types d'habitats :

1) Habitats littoraux et halophile ;
2) Milieux aquatiques non marins ;
3) Landes, fruticées et prairies ;
4) Forêts ;
5) Tourbières et Marais ;
6) Rochers continentaux, éboulis et sables ;
8) Terres agricoles et paysages artificiels.

Suivant cette typologie, les zones humides communales ont été classées par types d'habitats. Leurs caractéristiques ainsi que les espèces végétales observées sur le terrain et permettant la détermination du Code CORINE Biotopes, sont précisées.

Pays de Gâtine Parthenay www.gatine.org

Inventaire (délimitation et caractérisation) des zones humides, du réseau hydrographique et des pièces d'eau des communes du Pays de Gâtine

SAINT-AUBIN-LE-CLOUD (79239)

Cartographie des zones humides, classées selon la typologie Corine biotope (niveau 1)

L'inventaire des zones humides est cofinancé par l'Union Européenne et l'Agence de l'eau Loire-Bretagne

Inventaire de connaissance dans le cadre du SAGE Thouet

Ceci n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'eau
Inventaire non exhaustif

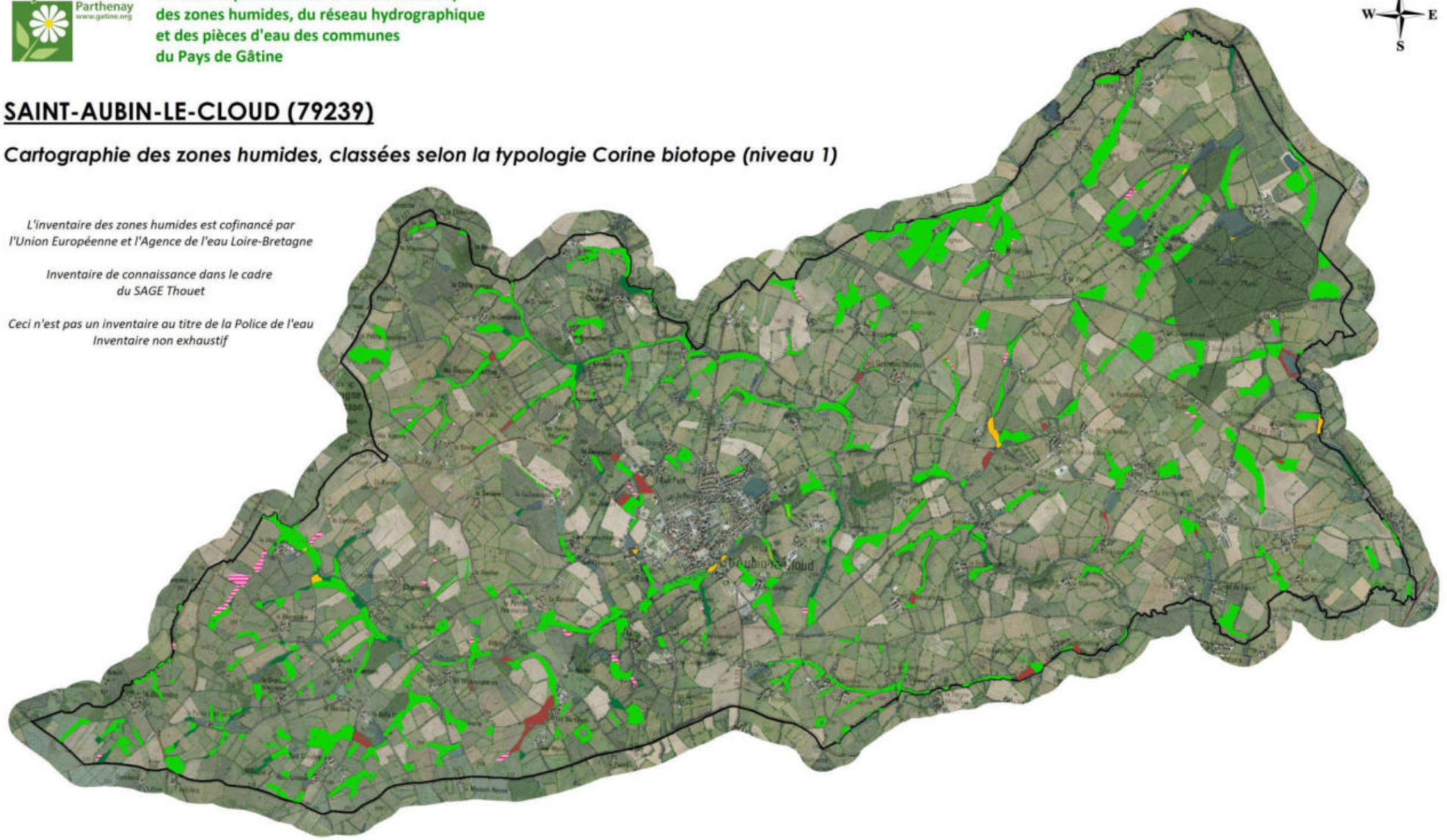

Sources : IGN Scan25®, IGN BD Ortho®, Pays de Gâtine, NCA Environnement

Réalisation : NCA Environnement 02/2016

Légende

Classement des zones humides en fonction des habitats (niveau 1)

- 2 - Communautés amphibies
- 3 - Prairies, fourrés
- 4 - Boisements
- 5 - Roselières, cariçaies, marais
- 8 - Terres cultivées
- 8 - Divers
- 8 - Plantations

Repère

- Limite communale

0 500 1000
Mètres

Zones humides classées en fonction de la typologie CORINE Biotopes de niveau 1
(Sources : IGN Scan25®, IGN BD Ortho®, NCA environnement)

Typologie Corine biotope	Surface (ha)	Proportion (%)
2 – Communautés amphibies	0,015	0
3 – Landes, fruticées et prairies	303,121	86,28
4 – Forêts	17,907	5,10
5 – Tourbières et marais	3,389	0,96
8 – Terres cultivées	8,608	2,45
8 – Plantations	13,876	3,95
8 – Divers	4,416	1,26
TOTAL	351,332	100

Synthèse des habitats observés (Code CORINE Niveau 1) et de leur proportion

De manière synthétique, la répartition des zones humides peut être analysée en fonction des habitats CORINE Biotopes. On observe un habitat majoritairement dominant sur la commune, qui sont les **prairies** : près de **86 %** des zones humides. Ensuite, on retrouve les boisements (5,10%), les plantations (3,95%)et les terres cultivées (2,45%). Les roselières et marais, floristiquement intéressants, représentent 1 % des zones inventoriées. Enfin, sont regroupés sous l'appellation « divers » les friches et espaces anthropisés. Ces espaces représentent un peu plus de 1 % des zones humides.

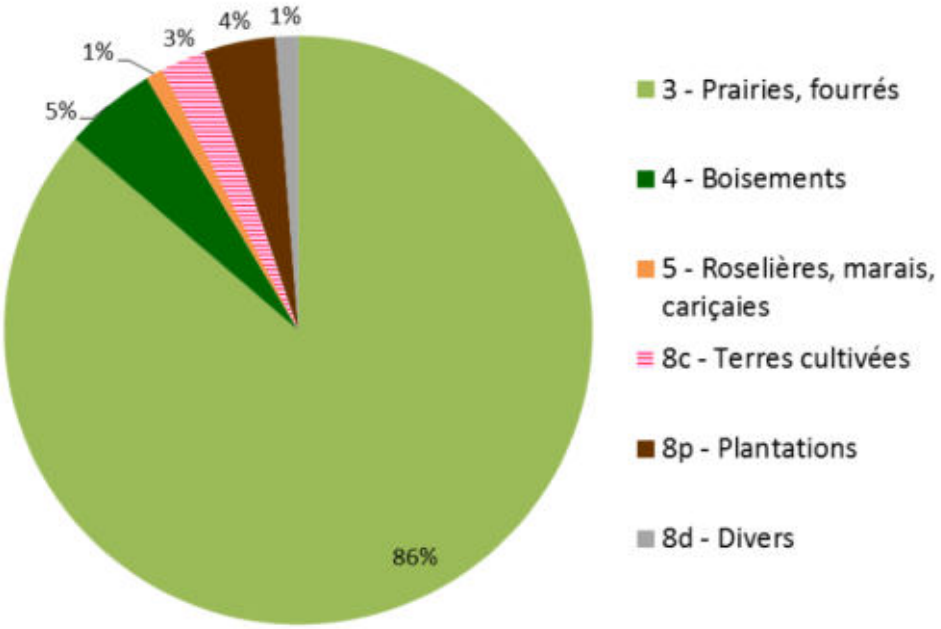

Répartition des zones humides selon leur typologie CORINE Biotopes de niveau 1 adapté

En affinant la description, il est possible de définir les habitats de manière plus précise. Ainsi, 44 habitats différents ont été définis, en zone humide, sur Saint-Aubin-le-Cloud.

La répartition est la suivante (une couleur correspond à un niveau typologique) :

2 – MILIEUX AQUATIQUES NON MARINS : 0,015 ha

22.411 – Couvertures de Lemnacées : 0,015 ha

3 – LANDES, FRUTICEES, PRAIRIES : 303,121 ha (86,28 %)

31 – Landes et fruticées

31.8 - Fourrés : 0,398 ha

31.831 - Ronciers : 0,467 ha

31.86 – Landes à Fougères : 0,375 ha

37 - Prairies humides et mégaphorbiaies

37.2 - Prairies humides eutrophes : 5,252 ha

37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques : 37,773 ha

37.21x31.831 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques enfrichées de ronces : 1,124 ha

37.21x53.16 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques avec de la *Phalaris arundinacea* : 0,997 ha

37.217 - Prairies à Jonc diffus : 186,098 ha

37.22 - Prairies à Jonc acutiflore : 7,976 ha

37.241 - Pâtures à grands joncs : 32,301 ha

37.25 – Prairies de transition à hautes herbes : 0,167 ha

38 - Prairies mésophiles

38.1 - Pâtures mésophiles : 29,047 ha

38.12 – Pâturages interrompus par des fossés : 1,468 ha

4 - FORETS : 17,907 ha (5,10 %)

41 - Forêts caducifoliées : 0,699 ha

41.2 – Chênaies-charmaies : 0,401 ha

41.37 – Frênaies subatlantiques : 3,37 ha

41.5 – Chênaie acidiphile : 0,126 ha

41.H – Autres bois caducifoliés : 0,071 ha

44 - Forêts riveraines, forêts et fourrés très humides

44.1 – Formations riveraines de Saules : 1,369 ha

44.3 - Forêt de Frênes et d'Aulnes des fleuves médio-européens

44.31 – Forêts de Frênes et d'Aulnes des ruisselets et des sources (rivulaires) : 1,567 ha

44.33 – Bois de Frênes et d'Aulnes des rivières à eau lente : 0,348 ha

44.9 - Bois marécageux d'aulne, de saule et de myrte des marais

44.91 – Bois marécageux d'Aulnes : 5,785 ha

44.91x53.13 – Bois marécageux d'Aulnes avec de la Massette : 0,065 ha

44.92 - Saussaies marécageuses : 3,464 ha

44.92x41.H - Saussaies marécageuses et autres essences caducifoliées : 0,6 ha

5 - TOURBIERES ET MARAIS : 3,389 ha (0.96 %)

53 - Végétation de ceinture des bords des eaux

53.1 - Roselières

53.13 - Typhaies : 0,124 ha

53.14 – Roselières basses : 0,538 ha

53.16 – Végétation à *Phalaris arundinacea* : 0,969 ha

53.2 - Communautés à grandes Laîches : 0,099 ha

53.4 – Bordures à *Calamagrostis* des eaux courantes : 0,216 ha

53.5 – Jonchaies hautes : 1,165 ha

8 - TERRES CULTIVEES : 8,608 ha (2,45 %)

81 – Prairies améliorées

81.2 – Prairies humides améliorées : 0,471 ha

82 - Cultures

82.1 - Champs d'un seul tenant intensément cultivé : 6,773 ha

82.12 – Cultures et maraîchage : 0,079 ha

82.2 – Cultures avec marges de végétation spontannée : 1,285 ha

8 - PLANTATIONS : 13,876 ha (3,95 %)

83.32 – Plantations d'arbres feuillus : 0,372 ha

83.321 – Plantations de Peupliers : 13,122 ha

83.3211 – Plantations de Peupliers avec une strate herbacée élevée (Mégaphorbiaies) : 0,382 ha

8 - DIVERS : 4,416 ha (1,26 %)

84.3 – Petits bois, bosquets : 1,233 ha

85.3 –Jardins : 0,389 ha

85.31 – Jardins ornementaux : 0,533 ha

85.32 – Jardins potagers : 0,107 ha

87.1 - Terrains en friche : 2,154 ha

Prairies, Fourrés (Code CORINE 3)

Cette catégorie est en grande partie représentée par des prairies humides à Jonc diffus. Les prairies correspondent par ailleurs à l'habitat très majoritairement dominant sur la commune (près de 86 % des zones humides). Principalement à vocation agricole, pour le pâturage ou la fauche, ces prairies peuvent accueillir une diversité floristique importante. Toutefois, la pression du pâturage peut à l'inverse diminuer cette diversité végétale, et il n'est ainsi pas rare d'observer un nombre limité d'espèces au sein de ces milieux. Les prairies humides pâturées représentent une identité culturelle forte du bocage gâtinais. Bien souvent, le caractère humide très marqué, en particulier à proximité du réseau hydrographique, impose une gestion agricole de pâturage.

31.8 – Fourrés

Les fourrés sont des prairies peu ou pas entretenues, envahies par les ronces ou les fougères selon les endroits.



37.2 - Prairies humides atlantiques eutrophes

Cet habitat se développe généralement en bordure des rivières et ruisseaux de plus ou moins grande importance, également en bordure de plans d'eau et sur les plateaux. Il s'agit d'un milieu herbacé dont l'évolution est bloquée par la gestion humaine (fauche ou pâturage) au stade prairial. Cet habitat se présente le plus souvent sous la forme de prairies denses, riches en diversité floristique.

Le mode de gestion des prairies humides influe directement sur la physionomie de l'habitat : lorsqu'elles sont pâturées - généralement par des bovins ou des ovins en Poitou-Charentes - le cortège végétal est moins diversifié. Les Joncs, peu appréciés par le bétail, y dominent souvent, accompagnés par un faible nombre d'espèces dont la Renoncule rampante (*Ranunculus repens*), la Renoncule flammette (*Ranunculus flammula*), la Renoncule âcre (*Ranunculus acris*), la Lysimaque nummulaire (*Lysimachia nummularia*) ou encore l'Oseille crépue (*Rumex crispus*). Dans certains cas, lorsque la pression du pâturage est importante, on parlera de prairies « piétinées » : la végétation y est dominée par des espèces rampantes, à recouvrement épars, avec souvent un développement de grands joncs qui forment des touffes denses plus ou moins étalées. Les prairies humides bénéficiant d'une fauche tardive sont généralement très riches en espèces, on peut y retrouver en plus des espèces déjà citées, le Lychnis fleur de coucou (*Lychnis flos-cuculi*), le Myosotis des marais (*Myosotis scorpioides*), le Gaillet des marais (*Galium palustre*), ou encore le Vulpin genouillé (*Alopecurus geniculatus*).

Sur la commune, cinq types de prairies humides ont été observées :

- les prairies humides atlantiques à subatlantiques,
- les prairies à Jonc diffus, dominées par *Juncus effusus*,
- les prairies à Jonc acutiflore, dominées par *Juncus acutiflorus*,
- les pâtures à grands joncs, avec parfois *Juncus inflexus*,
- les prairies humides de transition à hautes herbes.







38.1 - Prairies mésophiles

Ces prairies sont constituées principalement d'espèces mésophiles, c'est-à-dire non caractéristiques de zone humide. Sur ces milieux, c'est donc le critère pédologique qui a permis la délimitation d'une zone humide. Ces prairies sont exploitées pour le pâturage et/ou pour la fauche. La richesse floristique est directement dépendante de la gestion agricole : si les prairies sont permanentes, la diversité floristique peut être très intéressante, c'est moins le cas si la prairie est temporaire ou avec une végétation semée (Ray-grass par exemple). Ces prairies sont constitutives du bocage, elles représentent l'identité culturelle des paysages gâtinais.



Boisements (Code CORINE 4)

Les boisements « spontanés » sont à différencier des boisements « anthropiques », issus de la plantation d'essences bien souvent exogènes.

41.37 - Frênaies

Bois planté ou non, dominés par le Frêne commun (*Fraxinus excelsior*), souvent en association avec le Chêne pédonculé (*Quercus robur*). Cet habitat n'est pas typique des zones humides mais se retrouve aisément sur des sols frais. C'est le critère pédologique qui a permis la délimitation de la zone humide.



41.5 – Chênaies acidiphiles

Il existe plusieurs types de chênaie acidiphile, dont la chênaie à Chêne pédonculé et Bouleaux. Cet habitat humide et caractérisé par un sous-bois riche en Molinie bleue (*Molinia caerulea*). Cet habitat n'a pas été retrouvé sur Saint-Aubin, la chênaie acidiphile est ici simplement caractérisée par la présence de la Fougère aigle.



44.3 - Bois de Frênes et d'Aulnes

Ces forêts se retrouvent en bordure de cours d'eau et subissent des inondations périodiques. Cependant, lors des basses eaux, les sols sont bien drainés et aérés. La différence avec les bois marécageux résulte de la présence d'essences ne pouvant croitre sur des sols engorgés en permanence.



44.9 – Aulnaies marécageuses et saussaies marécageuses

Ces boisements très humides se développent dans les bas-marais et sur les terrasses alluviales, sur des sols marécageux, gorgés d'eau pour la plus grande partie de l'année. L'Aulne glutineux et les Saules peuvent être accompagnées d'espèces basses comme la Lathrée clandestine (*Lathraea clandestina*), la Reine des prés (*Filipendula ulmaria*), l'Iris faux-acore (*Iris pseudacorus*) ou encore la Menthe aquatique (*Mentha aquatica*). Ces habitats sont très intéressants, tant pour les espèces animales et végétales, que pour les fonctionnalités hydrologiques qu'ils assurent.





Roselières, tourbières et marais (Code CORINE 5)

53.1 – Roselières

Les roselières croissent dans les eaux stagnantes ou à écoulement lent et où la profondeur est fluctuante. Les espèces sont adaptées à ces contraintes, leur système racinaire se développe dans la vase ou un sol gorgé d'eau, tandis la tige et les feuilles sont émergées. Ces plantes sont qualifiées d'hélophytes. Les roselières de la commune sont caractérisées par la Baldingère faux-roseau (*Phalaris arundinacea*), la Massette à larges feuilles (*Typha latifolia*) ou l'Iris faux-acore (*Iris pseudacorus*)

Ce type d'habitat est très intéressant car il possède une grande capacité épuratoire, permettant de filtrer les matières organiques et les matières polluantes. De plus, cet habitat est susceptible d'accueillir des espèces d'oiseaux particulières comme le Bruant des roseaux.



Phalaridaie



Typhaie

53.2 - Communautés à grandes Laîches

Les communautés à grandes laîches ou cariçaies, sont des formations végétales dominées par des espèces du genre Carex, occupant les dépressions très humides pouvant s'assécher une partie de l'année. Les Carex (ou Laîches) forment des groupements, mono ou pluri-spécifiques, mais peuvent se développer en mosaïque avec des habitats prairiaux en fonction des conditions micro-topographiques. Leur tige est trigone et leurs feuilles souvent rudes et peu appétentes. Une cariçaie a été identifiée à Notre-Dame, le long d'un cours d'eau temporaire.



53.4 – Bordures à *Calamagrostis* des eaux courantes

Habitat très localisé, présent le long d'un écoulement lent, riche en Glycérie flottante (*Glyceria fluitans*).

53.5 – Jonchaies hautes

Prairie entièrement colonisée par une ou plusieurs espèces de Joncs hauts, type Jonc diffus (*Juncus effusus*) ou Jonc arqué (*Juncus inflexus*).



Terres agricoles et paysages artificiels (Code CORINE 8)

Cette catégorie regroupe un ensemble d'habitats à niveau plus ou moins important d'anthropisation. On y retrouve les milieux à caractère « semi-naturel », représentés par les terres agricoles, qui comprennent à la fois les terres cultivées (8c) et les plantations (8p). L'appellation « divers » regroupe les terrains en friche, les jardins et les zones rudérales (8d).

Il est à noter que le caractère « semi-naturel » des terres agricoles reste une dénomination abstraite, chaque milieu étant différent dans son degré de perturbation et d'éloignement d'un habitat «naturel». En revanche, l'anthropisation de ces milieux est une variable commune.

L'artificialisation des habitats explique l'absence, voire la faible représentativité des espèces végétales hygrophiles. La caractérisation et la délimitation de ces milieux passe ainsi nécessairement par le critère pédologique.

82.1 – Champs cultivés

Les terres cultivées représentent 2,45 % des zones humides inventoriées. Cet habitat correspond aux parcelles cultivées (labour, semis, cultures en place…), majoritairement de céréales. Certaines zones humides permettent la mise en place de cultures, notamment celle du maïs. Le travail du sol altère les fonctionnalités de la zone humide.





83.321 – Peupleraies

Les plantations de Peupliers cultivars représentent un peu moins de 4% des zones humides communales. Elles sont localisées aux abords du réseau hydrographique et des plans d'eau. Ces plantations sont composées d'une variété de Peuplier, dénommée *Populus x canadensis*. L'âge et l'entretien des différentes plantations varient suivant les parcelles, la majorité des peupleraies subissant une fauche ou un broyage à l'année. Sur quelques parcelles, le stade avancé de la peupleraie et l'absence de gestion sylvicole, permettent le développement de certaines espèces hygrophiles, comme par exemple le Jonc diffus (*Juncus effusus*), la Menthe aquatique (*Mentha aquatica*) ou la Reine des prés (*Filipendula ulmaria*).





87.1 - Terrains en friche

Cet habitat est présent dans les zones de déprise agricole ou dans les espaces interstitiels de l'urbanisation. Le cortège floristique y est assez diversifié avec une dominance de grandes plantes à fleurs et de graminées. L'absence de gestion amène ces terrains à se fermer progressivement jusqu'au développement d'un boisement.

La cartographie des zones humides de la commune suivant la typologie CORINE Biotopes est présentée en page suivante. Le niveau typologique attribué se veut le plus précis possible.

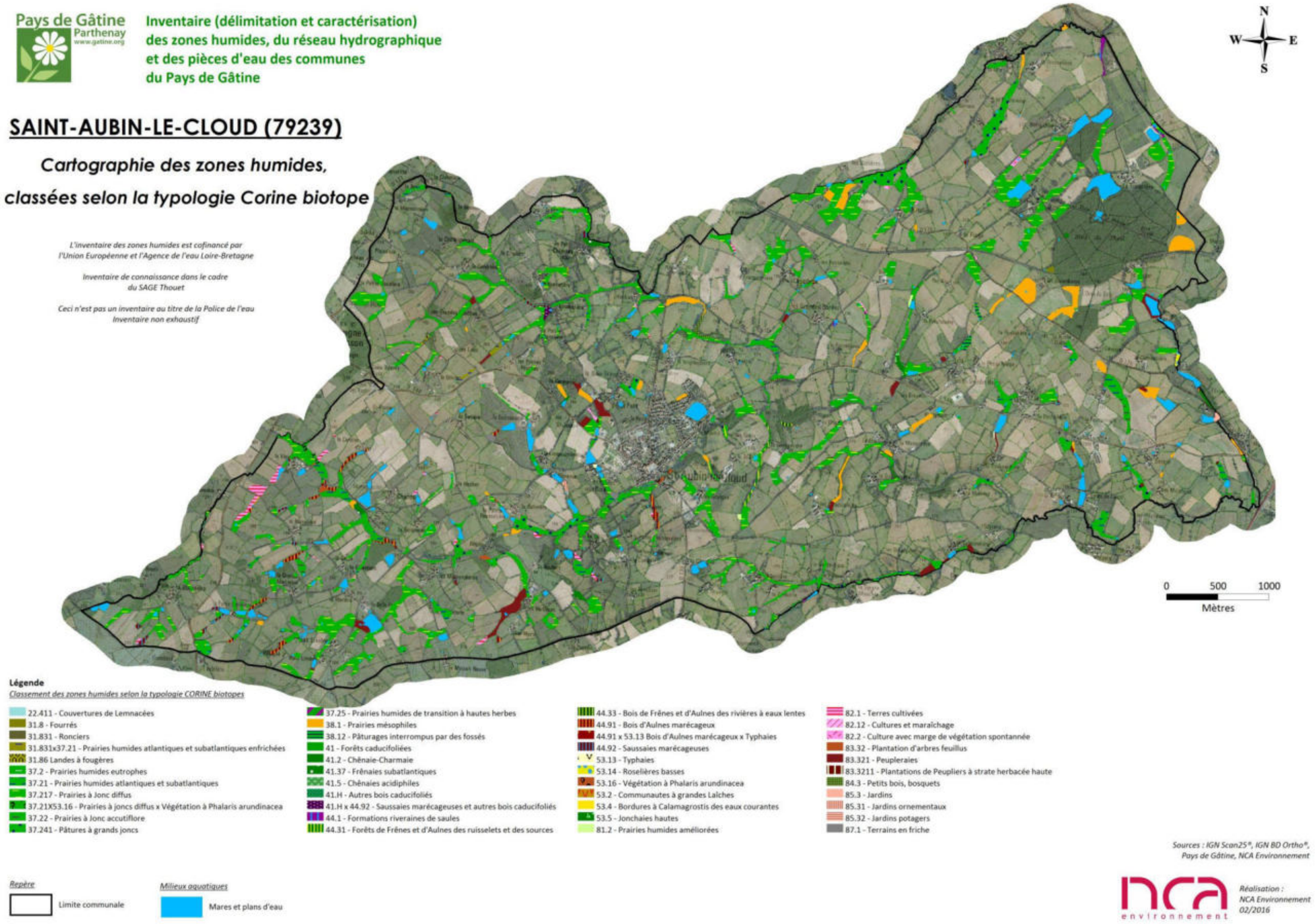

Cartographie des zones humides, classées selon la typologie CORINE Biotopes
(Sources : IGN Scan25®, IGN BD Ortho®, NCA environnement)

2.4. FONCTIONS DES ZONES HUMIDES

Les zones humides inventoriées présentent diverses fonctionnalités et aptitudes. L'état de conservation est variable selon l'occupation du sol. La majorité des zones humides de la commune sont représentées par des prairies en bon état de conservation. Néanmoins, on observe sur Saint-Aubin-le-Cloud des habitats humides moins intéressants qui sont des terres cultivées, dont l'état de conservation est dégradé. Mais ces zones représentent des superficies relativement faibles sur l'ensemble de la commune (8 %).

Le constat des fonctionnalités varie selon les habitats :

- Les zones humides cultivées ont perdu toute fonctionnalité biologique par l'absence de végétation hygrophile. Elles conservent uniquement des **fonctions hydrauliques limitées** :
  - Régulation naturelle des crues (plaine d'inondation) ;
  - Protection contre l'érosion (faible sans végétation) ;
  - Stockage des eaux de surface, recharge des nappes, soutien d'étiage limité.

- Les boisements naturels de la commune (frênaies, chênaies, saulaies, aulnaies) possèdent un cortège floristique présentant un **intérêt biologique** intéressant avec différentes strates de végétation (herbacée, arbustive et arborée). La végétation permet également d'assurer des **fonctionnalités hydrauliques**.
  - Régulation naturelle des crues (plaine d'inondation) ;
  - Protection contre l'érosion ;
  - Maintien des berges pour les boisements alluviaux ;
  - Stockage des eaux de surface, recharge des nappes, soutien d'étiage.

- Les prairies humides, représentant la plus grande surface, sont des **zones riches** notamment par le maintien d'une végétation caractéristique. L'entretien de ces prairies par le pâturage est essentiel à leur maintien car il limite la fermeture du milieu. La végétation permet également d'assurer des **fonctionnalités hydrauliques et épuratrices**.
  - Régulation naturelle des crues (plaine d'inondation) ;
  - Protection contre l'érosion ;
  - Stockage des eaux de surface, recharge des nappes, soutien d'étiage fort.
  - Interception des matières en suspension et des matières polluantes ;
  - Régulation des nutriments.

Aux fonctions hydrauliques et biologiques vient s'ajouter un rôle d'épuration des eaux, d'autant plus important au regard du contexte essentiellement agricole de la commune. Les zones humides rivulaires participent ainsi à cette épuration, en limitant les transferts vers le réseau hydrographique.


Le Palais

Concernant la faune, les amphibiens sont intéressants à prendre en compte dans ce cadre d'étude car il s'agit d'un groupe intimement lié aux zones humides. De plus, ils bénéficient tous d'une protection nationale et européenne, plus ou moins forte selon les espèces considérées. Par conséquent, la présence d'amphibiens ajoute une valeur biologique à ces milieux. La période de prospection (décembre) n'a pas été favorable à l'observation d'individus. Cependant, des habitats semblent favorables aux **amphibiens** et aux **odonates** (libellules). En effet, les paysages bocagers de la commune, associés à la présence de mares, offrent des sites de reproduction, d'alimentation et de repos pour ces espèces. La végétation aquatique et celle des prairies annexes sont également favorables à ces espèces.

39 espèces floristiques caractéristiques de zones humides ont été observées sur la commune (**cf. Annexe 6**). Compte tenu de la période de prospection, ce chiffre ne peut pas être exhaustif. Cette période n'est pas non plus favorable à l'observation d'espèces hygrophiles protégées, qui fleurissent plutôt au printemps. Cependant, l'association Deux-Sèvres Nature Environnement (DSNE), membre du groupe d'acteurs locaux, confirme la présence de plusieurs espèces patrimoniales : 6 espèces végétales et 4 espèces animales.

Espèces patrimoniales recensées par DSNE sur la commune de Saint-Aubin-le-Cloud :

	Nom latin	Nom commun	Statut
Flore	*Thelypteris palustris*	Fougère des marais	LRR, dét. 79
	Osmunda regalis	Osmonde royale	LRR, dét. 79
	Bidens cernua	Bident penché	dét. 79
	Achillea ptarmica	Achillée sternutatoire	dét. 79
	Oenanthe crocata	Oenanthe safranée	dét. 79
	Stellaria alsine	Stellaire alsine	dét. 79
Faune	*Glis glis*	Loir gris	Convention de Berne (annexe III)
	Rosalia alpina	Rosalie des Alpes	DH2, DH4, Convention de Berne (annexe II), PN
	Anguis fragilis	Orvet fragile	Convention de Berne (annexe III), PN
	Lutra lutra	Loutre d'Europe	DH2, DH4, Convention de Berne (annexe II), Convention CITES (annexe A), PN

Légende :

LRR : espèce inscrite à la liste rouge régionale Poitou-Charentes ;

Dét. 79 : espèce déterminante ZNIEFF en Deux-Sèvres ;

DH2 : espèce inscrite à la Directive Habitat-Faune-Flore, annexe 2 ;

DH4 : espèce inscrite à la Directive Habitat-Faune-Flore, annexe 4 ;

PN : Protection nationale ;

Convention de Berne : Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe ;

Convention CITES : Règlement (CE) n o 338/97 du Conseil du 9 décembre 1996 relatif à la protection des espèces de faune et de flore sauvages par le contrôle de leur commerce.


Thelypteris palustris, DSNE


Osmunda regalis, DSNE


Achillea sternutatoire, NCA

2.5. ENJEUX

De par leurs fonctions et leurs intérêts à l'échelle de la commune et du bassin versant, il est important de préserver ces zones humides et de les intégrer dans les documents d'urbanisme.

Il n'existe pas à ce jour de modalités de définition des zones humides à enjeu. Ces travaux de hiérarchisation pourront être menés ultérieurement par le Préfet des Deux-Sèvres ou la Commission locale de l'eau, afin de définir d'éventuels nouveaux zonages réglementaires : les ZHIEP (zone humide d'intérêt environnemental particulier) et les ZSGE (zone stratégique pour la gestion de l'eau). En fonction des enjeux locaux, les critères d'analyse utilisés pourront être sensiblement différents.

De manière générale, les zones humides en bordure de cours d'eau ou tête de bassin présenteront un enjeu plutôt fort, compte tenu des fonctionnalités hydrauliques, voire épuratrices, qu'elles peuvent assurer. Les terres cultivées et les plantations présenteront un enjeu plus faible en raison de leur fonctionnalité biologique très limitées. Les zones humides de plateau et déconnectées de tout cours d'eau seront également moins intéressantes.

Il faut toutefois faire attention aux outils de hiérarchisation proposés, qui prennent avant tout en compte des critères d'analyse qui leur sont propres ! Les zones humides dont l'enjeu de conservation est considéré « faible » (par exemple sur un critère de fonctionnalité biologique) ne sont pas pour autant dépourvues d'intérêts (fonctions hydrauliques…).

CHAPITRE 5

CONCLUSION

1. BILAN DE L'INVENTAIRE

1.1. BILAN DES RESULTATS

Les résultats de l'inventaire, réalisé conformément aux « modalités » validées par la CLE du SAGE Thouet le 16 janvier 2014, ainsi qu'aux critères de définition des zones humides de l'Arrêté interministériel du 24 juin 2008, modifié le 1er octobre 2009, établissent que :

- La **surface en zones humides** est de **351,332 ha**, soit environ **8,34 %** de la surface communale totale ;
- Compte tenu du contexte géologique, pédologique, hydrographique et paysager, la majorité des zones humides se situe le long du réseau hydrographique ;
- Les zones humides inventoriées présentent des fonctionnalités hydrauliques, épuratrices et biologiques variables selon les habitats considérés ;
- Près de **86 %** des zones humides répertoriées sont des **prairies** ;
- **39 espèces indicatrices** de zones humides ont été identifiées ;
- **434 mares et plans d'eau** ont été inventoriés, pour une surface de 61,765 ha ;

La proportion de zones humides sur le territoire communal est proche de la moyenne dans le Pays de gâtine qui avoisine les 6 %.

1.2. BILAN DE LA DEMARCHE

L'inventaire des zones humides sur la commune de Saint-Aubin-le-Cloud s'est déroulé dans de bonnes conditions et la démarche définie par le SAGE a bien été respectée. La commune de Saint-Aubin a fait part d'une grande implication pour fournir au bureau d'études les éléments nécessaires dans les temps et a fortement appuyé sur la communication. Cette communication efficace a été un atout fort pour un bon déroulement de l'étude.

Afin de mobiliser le savoir local et de sensibiliser les acteurs de la commune, une démarche de concertation a été instaurée. Au total, le groupe d'acteurs locaux s'est réuni à deux reprises, avant et après la phase terrain, et a participé au bon déroulement de l'étude. Les propriétaires ou exploitants voulant suivre les ingénieurs sur le terrain ont été contactés et ont pu constater la délimitation des zones humides sur leurs parcelles. Les exploitants se sont d'ailleurs bien mobilisés.

La période de prospection de terrain se déroulant en décembre, elle n'a pas été favorable à l'identification exhaustive des espèces végétales. Toutefois, un certain nombre d'espèces végétales ont pu être identifiées. L'inventaire se basant sur les critères de caractérisation de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié, de nombreux sondages pédologiques à la tarière ont été réalisés afin de délimiter au mieux les zones humides.

Les investigations ont couvert l'ensemble des zones définies lors des réunions de pré-inventaire. Certaines zones non pré-localisées ont aussi fait l'objet d'une vérification de terrain afin d'affiner les résultats de l'inventaire.

2. SUITE A DONNER

Cet inventaire permettra à la commune de Saint-Aubin-le-Cloud d'avoir une meilleure connaissance des zones humides présentes sur son territoire, la finalité étant de conserver et de favoriser l'état humide des habitats répertoriés.

Selon les modalités d'inventaire du SAGE, le rendu complet de l'étude se fait sous format papier et informatique, il comprend les documents suivants :

→ Format papier (4 exemplaires)

- Le présent rapport final ;
- L'Atlas cartographique imprimé à l'échelle 1/7000ème en format A3 ;
- Une carte des zones humides inventoriées identifiées par le Code CORINE Biotopes de niveau 1, imprimé au format poster A0 ;

→ Format informatique (DVD-Rom en 4 exemplaires)

- Le rapport final de l'étude (format word et pdf) ;
- L'Atlas cartographique au 1/7000ème (format .mxd et pdf) ;
- La base de données Gwern complétée ;
- La couche SIG polygone au format shape des zones humides ;
- La couche SIG polyligne au format shape du réseau hydrographique ;
- La couche SIG point au format shape des sondages pédologiques ;
- La couche SIG point au format shape des observations complémentaires ;

Les différents objectifs et continuités du présent inventaire des zones humides sont les suivants :

- Intégration aux documents du SAGE pour une gestion à l'échelle du bassin versant ;
- Délimitation des ZHIEP et ZSGE ;
- Intégration dans les documents d'urbanisme (PLU, carte communale, …) ;
- Application de la nomenclature EAU (projet IOTA) ;
- Exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

L'intégration de la présente étude dans les documents d'urbanisme constitue un nouvel élément dont il faut désormais tenir compte pour les différents projets de développement local. Il faudra également prendre en compte les zones « fonctionnelles » au regard de l'eau, qui ne sont pas forcément « zones humides » : remontées de nappes, inondations, etc.

ANNEXES

- ANNEXE N°1 : Constitution du groupe d'acteurs délibéré par le Conseil municipal ;

- ANNEXE N°2 : Compte-rendu de la réunion de présentation au groupe d'acteurs locaux du 24 novembre 2015 ;

- ANNEXE N°3 : Copie des remarques inscrites à la mairie lors de la mise à disposition de l'atlas provisoire ;

- ANNEXE N°4 : Compte-rendu de la réunion de restitution provisoire au groupe d'acteurs locaux du 1er février 2016 ;

- ANNEXE N°5 : Compte-rendu de la présentation des résultats finaux au conseil municipal du 25 février 2016 ;

- ANNEXE N°6 : Flore observée sur la commune de Saint-Aubin-le-Cloud lors de la campagne de terrain ;

- ANNEXE N°7 : Délibération du Conseil municipal pour validation de l'inventaire.

ANNEXE 1

Délibération du conseil municipal validant la liste du groupe d'acteurs locaux

Inventaires des zones humides - Groupe d'acteurs locaux- Désignation des membres.

Par délibération en date du 12 juin 2014, la commune de Saint Aubin le Cloud s'est engagée à la réalisation de l'inventaire des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau sur son territoire. Dans le cadre de cette démarche, la commune doit mettre en place un groupe **d'acteurs locaux** de 15 personnes environ chargé d'accompagner la démarche dudit inventaire, réalisé par le cabinet d'études NCA Environnement.

La composition du groupe d'acteurs locaux est la suivante :

- un ou plusieurs élus dont le maire (ou son représentant),
- plusieurs exploitants agricoles locaux (et/ou exploitants forestiers)
- un élu du Syndicat de rivière (quand il existe),
- un habitant ayant connaissance de l'avant-remembrement
- un représentant ...
    - d'une association de chasse,
    - d'une association de pêche,
    - d'une association de protection de la nature,
    - d'une association de randonneurs,
    - de la propriété foncière,
    - de chaque SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) concerné par le territoire communal,
    - de l'ONEMA (Office National de l'Eaux et des Milieux Aquatiques
    - de la DDT (Direction Départementale des Territoires)

Il est à noter que peuvent être conviés à ce groupe de travail tous les acteurs locaux ou instances extérieures ayant un rôle, une connaissance ou un intérêt liés aux zones humides et aux cours d'eau.

Après en avoir délibéré, sur proposition de Monsieur le Maire,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
désigne comme membres du groupe d'acteurs locaux pour l'inventaire des zones humides :

- M. Alain Pied, maire de la commune de Saint Aubin le Cloud
- M. Serge Jardin, adjoint, élu référent
- M.Francis Roy, adjoint et chasseur
- Mme Patricia Schaaf (élue au Syndicat de rivière SMVT et agricultrice à La Châtaigneraie, commune de Saint Aubin le Cloud)
- M. Stéphane Bourdeau (agriculteur à La Caillerie, commune de Saint Aubin le Cloud et élu)
- M. Régis Marillaud (agriculteur à La Grossetière, commune de Saint Aubin le Cloud)
- M. Alain Chargé (agriculteur à La Grivière, commune de Saint Aubin le Cloud)
- M. Damien Guignard (agriculteur au Petit Châtenay, commune de Saint Aubin le Cloud)
- Mme Sandrine Cressenville (agricultrice à La Morinière, commune de Saint Aubin le Cloud)
- M. Fabrice David, agriculteur (siège d'exploitation commune de Le Tallud)
- M. Patrick Semillé, agriculteur (siège d'exploitation commune de Saint Germain de Longue Chaume)
- M. Alain Guignard (agriculteur retraité)
- M. Joseph Sauvêtre (agriculteur retraité ayant la mémoire de la vie Saint Aubinoise et de l'action agricole)
- M. Michel Bonnessée (représentant de l'association de protection de l'environnement DSNE)
- M. Hubert Berger (représentant de l'association de pêche Le Brocheton)
- Mme Liliane Baraton (association de randonneurs La Marouette)
- Un représentant du Service Départemental de l'**ONEMA 79**
- Un représentant du SAGE Thouet
- Un représentant de la DDT (Direction Départementale des Territoires)
- Un représentant du SMVT (Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet)

ANNEXE 2

Compte-rendu de la réunion de présentation au groupe d'acteurs locaux du 24 novembre 2015

INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES, DU RESEAU HYDROGRAPHIQUE ET DES PLANS D'EAU

COMMUNE DE SAINT-AUBIN-LE-CLOUD

Compte-rendu
Réunion de lancement et réunion de terrain
du Groupe d'acteurs locaux

24 novembre 2015 à 14h

Objet **:** Présentation de la démarche d'inventaire des zones humides
Présentation de la pré-localisation des zones humides
Présentation de la méthodologie sur le terrain

Sommaire

Participants à la réunion 1

REUNION DE PRESENTATION AU GROUPE D'ACTEURS LOCAUX

Introduction 4
Cadre juridique de l'inventaire 5
Définition d'une zone humide 5
Localisation des zones humides 6
Types de zone humide 6
Fonctionnalités 7
Inventaire des zones humides 8
Démarche de concertation et de communication 9
Méthodologie d'inventaire 9
Discussion/questions posées durant la présentation 11
Bilan de l'analyse des planches de l'atlas de pré-localisation 12
Bilan de la concertation 14

REUNION DE PRESENTATION SUR LE TERRAIN

Introduction 16
Présentation de la méthodologie sur le terrain 17
Bilan de la concertation de terrain 19
Suite de la démarche d'inventaire 19

Participants à la réunion :

Fiche de présence – 24 novembre, 14h – Saint-Aubin-le-Cloud
Réunion de lancement avec le groupe d'acteurs locaux

Prénom, NOM	Statut / Organisme	Téléphone	Mail	Signature
Pierre VINET	NCA Environnement	05.49.00.43.31 06.30.97.32.58	p.vinet@nca-env.fr	
Laetitia TONDEUX	NCA Environnement	06.08.04.44.09	l.tondeux@nca-env.fr	
JARDIN Serge	Adjoint St Aubin le C	06.79.50.37.24	JARDINSe@cc-parthenay.fr	
Camille BÉVILLON	Pays de Gâtine	0549659865	Camille.bevillon@gatine.org	
Laurent LE LOCH	DDT	0664493276	laurent.le-loch@deux-sevres.gouv.fr	
Berger Hubert	Président de Société pêche	05.49.63.16.22		
GUIGNARD Alain	Agriculteur Retraité	05.49.64.39.38		
Sauvêtre Joseph	agriculteur Retraité	05.49-95-35-29		
DAVID Fabrice	Agriculteur	0630588518	david.lechamp	
CHARGE Alain	Agriculteur	0695530617	alain.charge@free.fr	
BARATON Liliane	Randonneur	0549953298	liliane.baraton@orange.fr	
PACAUD Alexis	SAGE Thouet	0549648598	sage.thouet@valleedu.thouet.fr	
BONNESSEE Michel	Deux-Sevres Nature Environnement (DSNE	05.49.94.61.99	bonnessee@wanadoo.fr	
Marie-Pire Lusseau	Adjoint St Aubin le Cloud Agriculture	0549953398	marie-line.lusseau@wanadoo.fr	
Patricip Schaaf	élue commune + SNVT Agriculture	0549640561	lorschaafraniere@gmail.com	

Roy Fourré	Adjoint St Aubin le Cloud	0614115309		
BOURDEAU Stéphane	Elue Chasseur Agriculteur de la Commune.	0677302969	stephanelle79@MSN.com	
PIÈD Alain	Maire	0611650012	pied.alain@sfr.fr	

Ainsi que Patrick SEMILLE et Damien GUIGNARD, agriculteurs.

REUNION DE PRESENTATION AU GROUPE D'ACTEURS LOCAUX

Introduction

La première réunion du groupe d'acteurs locaux s'est déroulée à 14h, le 24 novembre 2015, à la mairie de Saint-Aubin-le-Cloud. L'objectif est de réunir les différents acteurs locaux afin qu'ils puissent prendre connaissance du déroulement de l'étude qui va se réaliser sur leur territoire.

M. le Maire introduit la séance en rappelant rapidement le contexte de cette étude, puis laisse la parole pour un tour de table, permettant à chacun de se présenter aux autres.

Mme TONDEUX commence la présentation avec un diaporama expliquant différents points :

- le contexte et les objectifs de l'inventaire,
- des rappels sur les zones humides,
- la méthodologie d'inventaire,
- les résultats attendus,
- le planning d'intervention.

Dans un second temps, un déplacement sur le terrain est réalisé afin d'expliquer au groupe d'acteurs la méthodologie de délimitation des zones humides et les critères utilisés pour cela, pédologie et flore principalement.

Enfin, les différents outils de pré-localisation des zones humides sont présentés aux membres du groupe d'acteurs locaux, par le biais de l'atlas de pré-localisation des zones humides. Le travail sur cartes a pour objectif d'analyser avec le groupe d'acteurs la pré-délimitation des zones humides et de recueillir un maximum d'informations (ruissellements, drainages, sources, lavoirs, fontaines, occupation du sol, noms des exploitants, etc).

Cadre juridique de l'inventaire

Le cadre juridique de cet inventaire est fixé par différentes réglementations :

- La loi sur l'eau du 3 janvier 1992 modifiée en 2006 a pour fondement la gestion collective de l'eau et des milieux aquatiques, qui constituent un patrimoine fragile et commun à tous. Les zones humides y sont identifiées comme des espaces contribuant à la gestion équilibrée de la ressource en eau ;

- Le SDAGE Loire Bretagne 2010-2015, adopté le 15 octobre 2009 par le comité de bassin, prévoit, dans l'un de ses quinze objectifs principaux, la sauvegarde et la mise en valeur des zones humides, principe mis en œuvre au niveau des SAGE ;

- La loi sur le développement des territoires ruraux de 2005 pose le principe que la préservation et la gestion durable des zones humides sont d'intérêt général.

M. VINET rappel que la loi sur l'eau réglemente certains travaux en zone humide : drainage, remblais, création de plans d'eau. Un dossier de déclaration doit être monté lorsque la surface de zone humide impactée atteint 1000 m². Au-delà d'1 ha de zone humide impactée, c'est un dossier d'autorisation.

Définition d'une zone humide

La définition d'une zone humide est donnée par le code de l'environnement (art. L.211-1). Ainsi, les zones humides sont définies comme "des terrains exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre, de façon permanente ou temporaire la végétation, quand elle existe, est dominée par des plantes hygrophiles pendant une partie de l'année".

Trois critères permettent de déterminer s'il s'agit d'une zone humide ou non :

- La présence de végétation hygrophile ;
- L'hydromorphie des sols ;
- L'hydrologie, ou présence d'eau.

Le schéma suivant permet de représenter l'étendue des milieux répondant à la définition de «zones humides» :



Mme TONDEUX souligne la confusion trop souvent faite entre zone humide et zone inondable.

Localisation des zones humides

Il existe une diversité de zones humides mais le moteur reste la présence d'eau de manière temporaire à prolongée. Ainsi, dès lors que les conditions nécessaires sont réunies, il est possible d'observer des zones humides partout où le contexte leur est favorable. On observe donc des zones humides de plateau limoneux, de tête de vallon, de bordure de cours d'eau ou de plaine alluviale.

Types de zone humide

Les zones humides recouvrent une diversité de milieux, on peut citer :

- les roselières,
- les prairies humides,
- les mares,
- les boisements humides,
- les terres cultivées,
- les peupleraies…

Les zones dites «dégradées», comme les terres agricoles et paysages artificialisés (peupleraies…) peuvent présenter au moins un des critères d'identification des zones humides, notamment la présence de sols hydromorphes. Ces secteurs seront donc également identifiés.

Fonctionnalités

De cette diversité de types de zones humides, découle une diversité de fonctions, desquelles l'Homme tire des bénéfices, nommés «services rendus».

FONCTIONS HYDROLOGIQUES

Lors d'évènements pluvieux importants, les zones humides recueillent une part plus ou moins importante des volumes de crues en fonction leur capacité à s'étendre et en fonction de leur état de «conservation», c'est-à-dire si elles s'avèrent encore existantes et si elles sont plus ou moins aptes à remplir cette fonction. Ces zones humides constituent ce que l'on nomme une «zone d'expansion de crue».

Le maintien de ces volumes d'eau de manière plus ou moins prolongée dans les zones humides, permet de réduire sensiblement l'importance des volumes d'eau distribués en aval et ainsi de réduire la gravité des phénomènes d'inondation lors d'évènements pluvieux remarquables.

Ces volumes d'eau stockés temporairement peuvent également participer à la recharge des nappes en période hivernale et ainsi restituer l'eau tout le reste de l'année et permettre un soutien d'étiage l'été, ce qui est indispensable au maintien de la vie aquatique.

FONCTIONS BIO-GEO-CHIMIQUES

Les zones humides permettent de ralentir des écoulements de surface et favorisent la sédimentation et le stockage des matières présentes dans les eaux et des polluants qui y sont associés. Certaines de ces substances pourront être absorbées par la végétation et d'autres pourront être stockées et/ou dégradées (au moins en partie) par voie bactérienne.

Les zones humides contribuent donc à l'épuration des eaux et à l'élimination/stockage des nitrates, phosphores, produits phytosanitaires, matières en suspensions…

Elles contribuent ainsi à l'amélioration de la qualité de l'eau des cours d'eau et des nappes.

FONCTIONS ECOLOGIQUES

Les zones humides peuvent constituer des réservoirs d'espèces faunistiques et floristiques parfois rares et menacées.

Elles sont indispensables pour l'hivernage/la migration/la reproduction de nombreux oiseaux d'eau ainsi que pour la faune et la flore des étangs et la reproduction des certains poissons et crustacés.

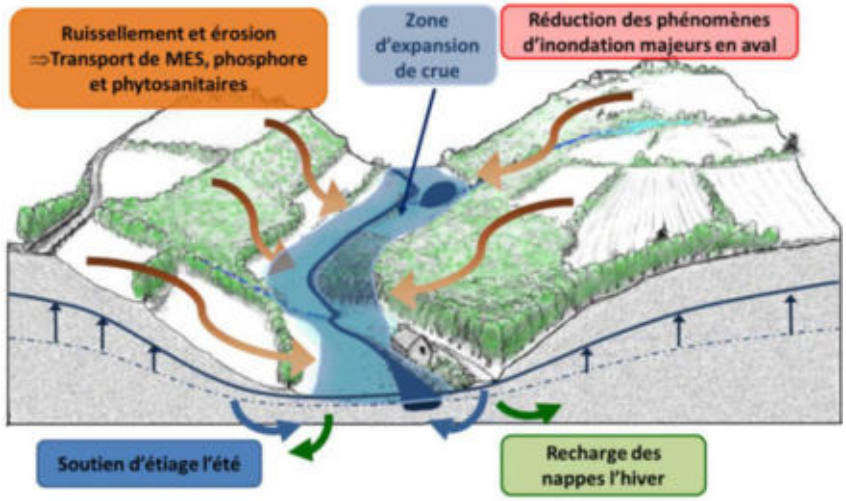

VALEURS SOCIO-ECONOMIQUES ET CULTURELLES

Les zones humides présentent également des intérêts socio-économiques et culturels importants tels que :

- la pêche,
- la chasse,
- la culture maraîchère,
- le pâturage,
- la fauche,
- la populiculture,
- les randonnées,
- les loisirs nautiques,
- les observatoires pour la biodiversité…

Inventaire des zones humides

L'inventaire est destiné à mieux connaître les zones humides du territoire, il s'agit bien d'un inventaire de connaissance qui ne constitue pas un inventaire des zones humides au titre de la Police de l'eau. Cet inventaire consiste à localiser, caractériser et mieux comprendre le fonctionnement des zones humides compte-tenu de leur rôle au sein du bassin versant. Une meilleure connaissance des zones humides constitue ainsi un élément incontournable pour répondre aux enjeux des SAGE concernant la gestion de la ressource en eau, tant sur le plan qualitatif que quantitatif.

Outre les zones humides, différents éléments tels que les mares et plans d'eau ainsi que le réseau hydrographique seront inventoriés car ces milieux sont étroitement liés aux zones humides.

Démarche de concertation et de communication

La concertation et la communication sont essentielles dans toute la démarche d'inventaire, puisque les acteurs locaux sont bien souvent les actuels gestionnaires des zones humides et ainsi, du fait de leur connaissance du territoire, ils constituent une source d'information essentielle sur les zones humides à l'échelle communale. Le groupe d'acteurs locaux délibéré par le Conseil Municipal est avant tout un groupe de travail et de réflexion, mais son rôle consiste également à diffuser l'information auprès de la population.

Méthodologie d'inventaire

PHASE DE PRELOCALISATION DES ZONES HUMIDES

La phase de pré-localisation est un moyen de définir et de délimiter les zones humides potentielles. Elle est réalisée à l'échelle du bassin-versant et consiste donc à identifier, sur le territoire, les secteurs à forte probabilité de présence de zones humides, afin d'optimiser les phases suivantes.

Les principales sources d'information dont nous disposons sont les suivantes :

- pré-localisation Agrocampus de Rennes et DREAL,
- réseau hydrographique,
- carte géologique,
- carte des sols,
- aléa des remontées de nappes,
- topographie,
- photo-aériennes,
- scan 25.

Les cartes géologique et pédologique de la commune sont présentées par Mme TONDEUX. Saint-Aubin-le-Cloud est dominée par un socle granitique, la prélocalisation Agrocampus devrait donc être relativement fiable.

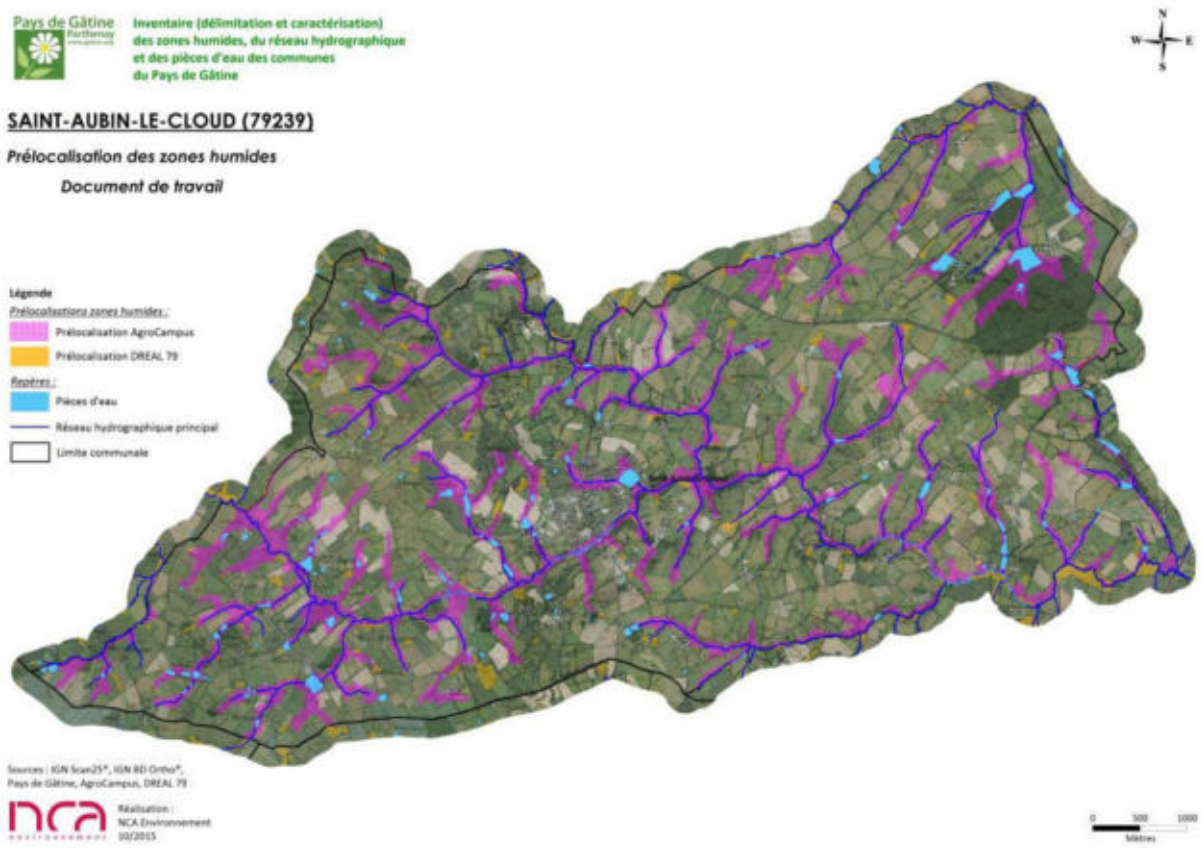

Figure 1: Prélocalisation des zones humides communales (sources : IGN Scan 25, Agrocampus)

PHASE D'INVENTAIRE ET EXPERTISE DE TERRAIN

L'ensemble du territoire communal sera concerné par cet inventaire à l'exception des surfaces imperméabilisées. L'échelle de cartographique des zones humides sera au 1/7000ème.

Il s'agit d'identifier et délimiter, grâce des investigations de terrain, les zones humides effectives, c'est-à-dire, les zones qui présentent effectivement un caractère humide lorsque l'on suit la procédure d'identification bâtie en cohérence et de manière conforme à la réglementation en vigueur.

Sur le terrain, la végétation sera observée afin de repérer les espèces indicatrices ou les habitats de zones humides. Dans un second temps, le critère pédologique sera utilisé afin de délimiter précisément les contours des zones humides. Dans les zones cultivées, seul le critère pédologique pourra être utilisé, en l'absence de végétation caractéristique.

PHASE DE CARACTERISATION

L'ensemble des données recueillies sur les zones humides de la commune (flore, pédologie, fonctionnement,…) seront renseignées dans une base de données géo-référencée (Logiciel GWERN).

Discussion/questions posées durant la présentation

Remarque : Si on sonde en profondeur, toutes les parcelles seront classées en zone humide.

Pierre VINET explique que, effectivement, un sol avec du gley apparaissant à 80 cm de profondeur est classé en zone humide. Cependant, cette configuration n'est pas très courante car le gley signifie que l'engorgement est permanent.

Question : Y a-t-il une surface minimale pour le recensement des zones humides ?

Les résultats étant restitués au 1/7000ème, les plus petites zones humides qui pourront apparaitre sur les cartes feront 7 mètres de large.

Remarque : L'inventaire n'a pas un effet bénéfique sur l'environnement car la crainte des exploitants les poussent à drainer les zones humides et combler les mares avant notre passage.

Mme BEVILLON explique que cet inventaire est réalisé en concertation avec la population, justement pour éviter ses amalgames. Le classement de terrains en zone humide ne veut pas dire qu'ils feront l'objet de contraintes supplémentaires. Le même constat a été fait pour les inventaires de haies.

Mme TONDEUX précise que l'objectif est de faire un état des lieux à une échelle communale. Les zones humides sont en forte régression sur notre territoire, mais également dans les pays voisins. On estime la perte de zones humides sur notre territoire à environ 70% depuis les années 1970. Cette régression est principalement liée à l'urbanisation et au drainage.

Question : par qui est financée cette étude ?

L'étude est financée en grande partie par l'Agence de l'eau, ainsi que par des fonds européens. Une petite partie reste à la charge de la commune.

Remarque : Un exploitant agricole souligne l'importance de décrire les fonctionnalités des zones humides, parfois méconnues.

Bilan de l'analyse des planches de l'atlas de pré-localisation

Lors de la réunion, les planches de l'atlas de pré-localisation sont passées en revue une à une. Les pré-localisations présentées sont issues du travail de l'Agro-campus de Rennes et de la DREAL. Des informations sur la validité de la pré-localisation et le nom des différents exploitants sont demandées pour chaque planche.

De manière générale sur la commune, le groupe d'acteurs n'est pas surpris par la prélocalisation, celle-ci semble assez fiable. La commune s'inscrit dans un contexte humide avec de nombreuses mares, sources, et un long linéaire de cours d'eau.

Planche AF35 :
Prélocalisation pas assez large à Notre-Dame, zone humide autour de la mare.
La mare entre la Méchinière et Notre-Dame est toujours en eau (source ?), mais pas humide autour.

Planche AG32 :
Prés humides à la Petite Naudière, mais terres cultivées drainées.
Mare signalée sur l'IGN mais pas dans la couche « pièces d'eau » sur la route conduisant à la Gendrière.
Arrivée d'eau permanente vers l'étang situé le long de la route allant à la Chataigneraie.

Planche AG33 :
Source/fontaine à l'origine de l'écoulement partant du Petit Chatenay. Zones humides le long mais pas forcément continues.
« La plupart des étangs ont des sources à Saint-Aubin ».

Planche AG34 :
La Léonière : terrains plats bien humides.
La Bertelière : prélocalisation cohérente mais un peu large.
Le reste ok.

Planche AG35 :
A l'est de la Bréchouère, prés humides mais terres cultivées drainées.
Bois du Theil = privé mais non clôturé. Le propriétaire est M. DE BAULNY, qui possède de nombreux boisements. Zone humide vers le centre du bois, autour de la « fontaine au loup ».
Le reste ok.

Planche AG36 :
Effectivement humide de part et d'autre de la voie verte.

Planche AH31 :
Cohérent.

Planche AH32 :
Vallée du Palais humide.
Plusieurs plantations de vergers entre Montplaisir et Saint-Pierre : terrains fortement modifiés.
Languette à vérifier en limite communale (vers la Rose des Vents), pas forcément humide.

Planche AH33 :
La Guitonnière : terres cultivées drainées depuis 20 ans.
Cours d'eau canalisé sous le bourg.
Parcelles potentiellement urbanisables entre le bourg et la Vrignaudière. Problème d'écoulement sur une parcelle, avec probablement une zone humide. Mare non signalée le long de la route D139.



Localisation des parcelles potentiellement urbanisables (en rouge)

Planche AH34 :
Les eaux de la STEP s'écoulent au sein de la parcelle avant de rejoindre le cours d'eau, cela améliore l'épuration des eaux et créer une zone humide.



Les écoulements de la STEP créent une zone humide

La petite mare au bout du chemin de la Menantière est presque comblée (envasée).
L'étang à Montgazon est temporaire, il se rempli avec les précipitations.

Planche AH36 :
Terres cultivées drainées à la Muloterie, fossé à la place d'une haie. Prélocalisation un peu trop large le long du Palais, mais sinon c'est bien humide.

Planche AI31 :
La Bobinière : secteur peu connu par le groupe d'acteurs.

Planche AI32 :
Le bois de la Gibertière est prélocalisé mais seul le bas serait humide (Chêne, Chataignier).
Les vallées sont humides.

Planche AI33 :
Secteur humide autour de la mare des Grelières.
Zones prélocalisées au nord-ouest de Saint-Norbert : en réalité seules les fonds de vallée seraient humide (prélocalisation trop large).

Planche AH35 :
Terre cultivée au sud du Palais : prélocalisation trop large.

Planche AJ32 :
Cohérent.

Bilan de la concertation

Au cours de cette première réunion, les membres du groupe d'acteurs locaux ont fait preuve d'implication et d'efficacité pour fournir au bureau d'études un maximum d'informations.

Sur la base des différentes indications qui nous ont été transmises par les membres du groupe d'acteurs locaux, l'inventaire de terrain ciblera plus particulièrement les secteurs dont la potentialité de présence de zones humides est importante.

La mise en place de **référents** par journée est proposée par le bureau d'études. Le référent a pour rôle de relayer l'information auprès des exploitants agricoles de son secteur, notamment lors du passage sur le terrain. Le but est de rendre le système plus efficace : les exploitants sont prévenus de la date et de l'heure de passage des techniciens sur leurs parcelles. Par contre, cela demande un investissement de la part des référents. Cette organisation sera revue en fin de semaine.

REUNION DE PRESENTATION SUR LE TERRAIN

Introduction

La démonstration sur le terrain s'est déroulée à la suite de la présentation en salle.

L'objectif de cette réunion est de présenter au groupe d'acteurs locaux la méthodologie de délimitation des zones humides, au travers d'une démonstration sur le terrain. Ainsi, les différents critères de reconnaissance (flore et pédologie) sont expliqués concrètement.



Pierre VINET et Laetitia TONDEUX présentant aux acteurs locaux les critères de caractérisation de zones humides

Présentation de la méthodologie sur le terrain

Sur le terrain, la végétation est observée afin de repérer les espèces indicatrices ou les habitats de zones humides. Dans un second temps, le critère pédologique est utilisé afin de délimiter précisément les contours des zones humides. Sur les zones cultivées, seul le critère pédologique peut être utilisé en l'absence de végétation caractéristique.

Le groupe s'est déplacé sur des prairies le long du Palais, de part et d'autre du pont sur la route entre les Petites Bordes et la Petite Poussardière :



Localisation du site présenté lors de la démonstration sur le terrain

M. VINET commence par rappeler les deux critères définissant une zone humide : végétation hygrophile et sol hydromorphe. Il rappelle les différents sols caractéristiques de zones humides : les sols tourbeux, les sols réduits (engorgement permanent en eau) et les sols oxydés. Pour ces derniers, il explique qu'un sol oxydé caractéristique de zone humide se manifeste par la présence de traces d'hydromorphie entre 0 et 25 cm de profondeur. Les traces d'hydromorphie correspondent aux traces de décoloration, taches de rouille (oxydation) et aux concrétions ferro-manganiques. Ces traces doivent être présentes sur l'ensemble du profil et représenter au moins 5% de la motte de terre.

D'un point de vue floristique, Mme TONDEUX rappelle que les plantes hygrophiles doivent représenter une surface supérieure ou égale à 50% de la superficie totale de la zone pour pouvoir la définir comme humide.

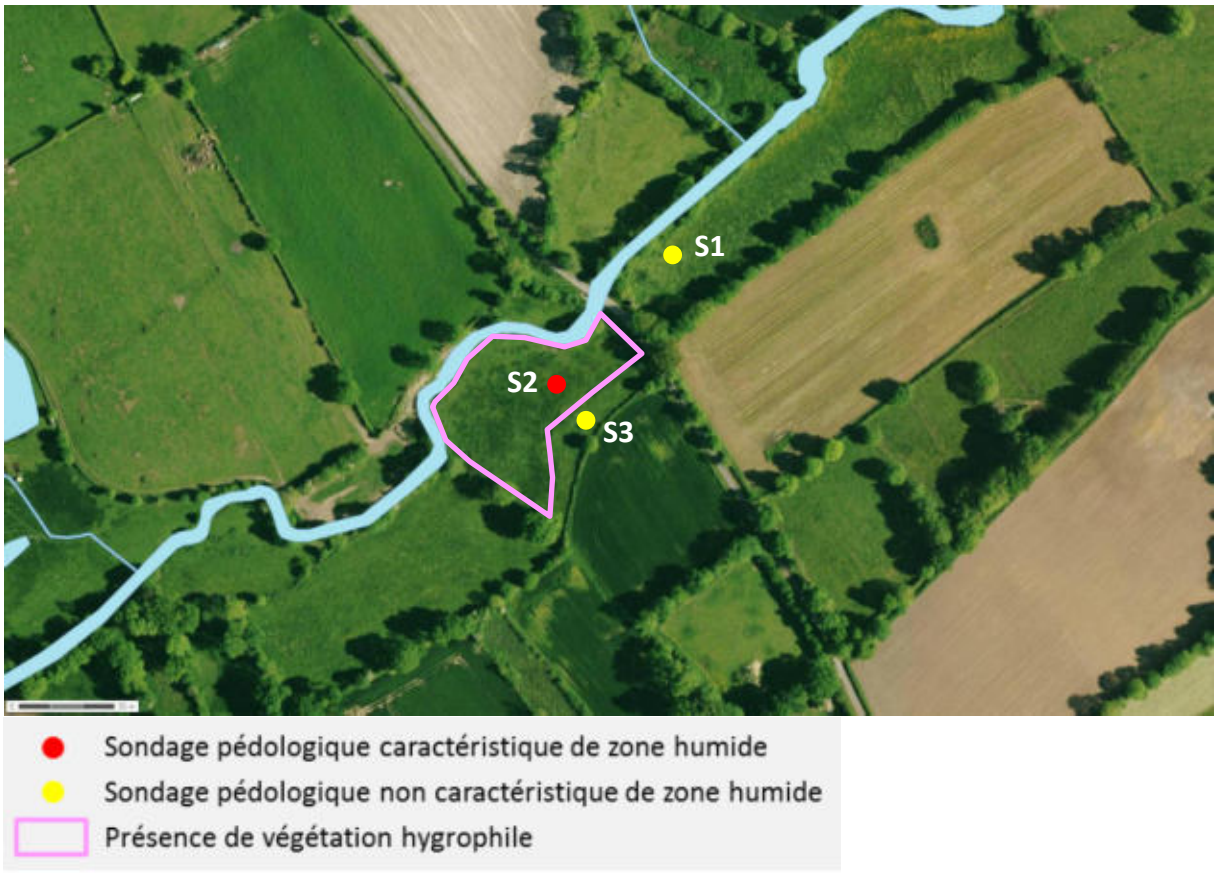

Observations tirées de la démonstration sur le terrain (sondages pédologiques effectués et végétation hygrophile)

M. VINET effectue un premier sondage « S1 » dans une prairie mésophile. Outre la Renoncule rampante, la végétation présente n'est pas caractéristique de zone humide. Mme TONDEUX explique que la Renoncule rampante est une espèce pionnière, se développant rapidement sur des sols parfois peu humides. Le sondage S1 ne contient pas de trace d'hydromorphie en surface, les premières traces apparaissent vers 80 cm de profondeur. Ce sol n'est donc pas caractéristique de zone humide.

Le groupe se déplace donc dans la parcelle de l'autre côté du pont, où des Joncs sont apparents. En effet, sur cette seconde parcelle, plusieurs espèces caractéristiques de zone humide sont identifiées et présentées au groupe d'acteurs : Jonc diffus, Oseille crépue, Cardamine des prés. L'ensemble de ces espèces hygrophiles recouvrent plus de 50% de la surface, cette parcelle est donc partiellement en zone humide.

Un sondage « S2 » est effectué au sein de la végétation hygrophile afin d'exposer clairement les critères pédologiques. Des taches de rouille et des décolorations apparaissent presque dès la surface, à 5 cm de profondeur, et continuent le long du profil.

Afin de délimiter la zone humide, les techniciens effectuent un dernier sondage « S3 » sur la partie haute de la parcelle, le long de la haie. Ce sondage ne présente pas de traces d'hydromorphie, il n'est

donc pas caractéristique de zone humide. La limite de la zone humide est donc entre les sondages « S2 » et « S3 ».



A gauche : zone humide (sondage 2) ; A droite : partie saine (sondage 3)

Bilan de la concertation de terrain

La démonstration de terrain a permis aux membres du groupe d'acteurs de bien visualiser la méthode d'inventaire des zones humides. Les critères pédologiques et botaniques leur ont été exposés de manière concrète et la méthode leur semble pertinente.

Suite de la démarche d'inventaire

Jeudi **26 novembre** 2015, une réunion aura lieu à 20h à la salle du plan d'eau de la commune, permettant au bureau d'études d'informer l'ensemble des exploitants de la commune, ainsi que les propriétaires.

Un **article** dans la presse est paru le 21 novembre afin de communiquer sur cet évènement. Les membres du groupe d'acteurs feront également le relais afin qu'un maximum de personnes soient présentes.

Le travail de terrain débutera le **1er décembre 2015**. Les différents exploitants et propriétaires concernés et souhaitant accompagner les techniciens de NCA sur le terrain seront contactés. Suite à cet inventaire, la cartographie provisoire des zones humides sera déposée en mairie pour consultation.

Les résultats provisoires seront présentés au groupe d'acteurs lors d'une réunion de restitution en janvier 2016.

Planning prévisionnel :

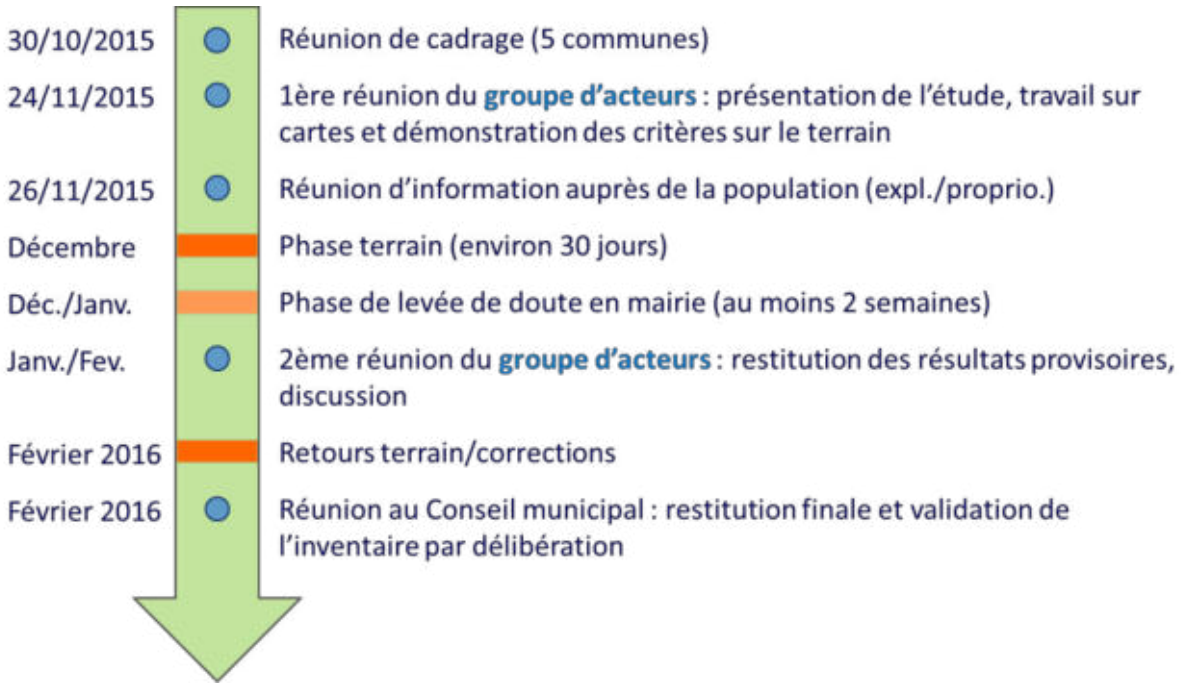

ANNEXE 3

Copie des remarques inscrites à la mairie lors de la mise à disposition de l'atlas provisoire

Inventaire des zones humides, du réseau hydrographique et des pièces d'eau

- Phase de levée de doute du 11/01/16 au 29/01/16 - Saint Aubin le Cloud

NOM, prénom	Numéro de téléphone	Remarque (explication et lieu concerné)	Signature
MARILLEAU Régis	06-20-04-14-09	RAS	
Chamard Patrice	06 46 40 77 31	Station AH32 - Fraissenneuil AG34 Parcelle Le Pilas à revoir	
BOURDEAU Stéphane	0677302963	RAS	
GRELLIER Claudel			
Gacc Liaigne	0670631486	RAS	
BARRET Gérard	05-49-94-33-26	RAS	
Roy Jacky	06 83 18 54 96	AG35 A revoir / AH35 A revoir } Pas d'accord	
DAVID Fabrice	06 30 58 85 18	inventaire correct	
BARRIBAULT Robert		RAS	
FERJOU JM	0681652166	RAS	
BRANCHER Patrice	0683339875	A133 Pas d'accord	

GRELLIER Ludovic	06 72 44 62 15	A revoir les Grujaudières la ZH n'est pas au bon endroit.	
MARIA Dominique	06-82-53-83-33	A revoir Lindene Ranalier-Sauk	
Marteau Fabrice	06 27 44 29 6	A revoir Le Bonnefort - Belle Etoile. A132	
gacc les couts	06 75 85 28 05 / 06 21 36 57 12	A revoir AG34 (chambord et la Bonnière.	
Gérard Allain		RAS	
PATARIN Gilbert	05 49 95 32 17	A voir	
PIGNON Didier	0549953041 / 0672941890	REVOIR LE CHÊNE	
PIGNAULT Philippe	0685023903	à Revoir La Mariée	
BILLY Sébastien	0673330672	A revoir AG34 Fontenioux / Basdar (Vers 196)	
Boussiquault Jean Claude		RAS	
Barribault Xavier	06-29-70-30-23	A Revoir AH35	Barribault
Perrand Pierre			Perrand
Saucerne Joseph			

ANNEXE 4

Compte-rendu de la réunion de restitution provisoire au groupe d'acteurs locaux du 1er février 2016

NCA Environnement
11 Allée Jean Monnet
86170 Neuville-de-Poitou
Tél. 05 49 00 43 20
Fax 05 49 00 43 30
Email : accueil@nca-env.fr
www.nca-env.fr
www.nca-methanisation.fr

Études et conseils en environnement
Assainissement collectif
Assainissement non collectif
Maîtrise d'œuvre
Protection des eaux
Hydraulique fluviale
Environnement et agriculture
Méthanisation
Gestion des milieux
Démarche d'insertion écologique
Inventaire faune et flore
Environnement et aménagement

L'inventaire des zones humides est cofinancé par l'Union Européenne.
L'Europe s'engage en Poitou-Charentes.

INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES, DU RESEAU HYDROGRAPHIQUE ET DES PLANS D'EAU

COMMUNE DE SAINT-AUBIN-LE-CLOUD

Compte-rendu
Réunion de restitution provisoire au Groupe d'acteurs locaux
Lundi 1er février 2016, 14h30

Objet **:** Présentation des résultats provisoires de l'inventaire des zones humides

Première entreprise française à avoir obtenu en avril 2011 l'AFAQ 26000 et en janvier 2012 la labellisation LUCIE pour son engagement dans la RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) et le développement durable.

SAS au capital de 110 000 €
N° identification :
343 460 622 RCS Poitiers
APE : 7112B
N° TVA : FR 57 343 460 622

Sommaire

Participants à la réunion 1

Introduction 2

Rappel de la démarche et présentation des résultats provisoires 2

1. Définition d'une zone humide 2
2. Méthodologie d'inventaire 2
3. Résultats de l'inventaire 3

Discussion - Analyse planche par planche 6

Bilan de la concertation 9

Suite de la démarche d'inventaire 9

Participants à la réunion

Intervenants extérieurs	
NCA Environnement	Mme TONDEUX Laetitia
Pays de Gâtine	Mme BEVILLON Camille
Membres du groupe d'acteurs	
Maire	M. PIED Alain
Agriculteur & Conseiller municipal	M. BOURDEAU Stéphane
Représentante randonneurs	Mme BARATON Liliane
Deux Sèvres Nature Environnement	M. BONNESSEE Michel
SAGE Thouet / SMVT	M. PACAUD Alexis
Agriculteur	M. CHARGE Alain
Société de pêche	M. BERGER Hubert
Agriculteur	M. DAVID Fabrice
Retraité agriculteur	M. GUIGNARD Alain
Adjoint & référent zones humides	M. JARDIN Serge
ONEMA	excusé

Introduction

La réunion de restitution provisoire s'est déroulée le lundi 1er février à 14h30 à la mairie de Saint-Aubin-le-Cloud. L'objectif est de présenter les résultats provisoires concernant l'inventaire des zones humides, des plans d'eau et du réseau hydrographique de la commune.

Mme TONDEUX débute la réunion par quelques rappels sur les zones humides et la démarche d'inventaire. Elle présente ensuite les résultats provisoires concernant les zones humides, les pièces d'eau et le réseau hydrographique. Enfin, la discussion est ouverte et l'atlas cartographique est passé e revu, planche par planche, laissant le temps aux membres du groupe d'acteurs de s'exprimer et de commenter les remarques déposées à la mairie.

Rappel de la démarche et présentation des résultats provisoires

1. Définition d'une zone humide

L'identification des zones humides sur le terrain a respecté la définition donnée par le Code de l'Environnement : les zones humides sont définies comme "des terrains exploités ou non, **habituellement inondés ou gorgés d'eau douce**, salée ou saumâtre, **de façon permanente ou temporaire**, la végétation quand elle existe, est dominée par des plantes hygrophiles pendant une partie de l'année".

Trois critères permettent de déterminer s'il s'agit d'une zone humide ou non :

- La présence de **végétation hygrophile** ;
- L'**hydromorphie des sols** ;
- L'**hydrologie**, ou présence d'eau.

Les zones humides sont des milieux dynamiques, le « panel » en termes d'humidité notamment, est souvent plus large que le laisse à penser la culture populaire. En effet, les zones humides bien connues font souvent références aux marais, aux bourbiers ou aux tourbières. Toutefois, une zone humide peut présenter un degré d'humidité beaucoup plus faible, on parlera de milieux frais qu'il est alors possible de cultiver.

2. Méthodologie d'inventaire

Cette étude est basée sur une démarche de **concertation**, c'est pourquoi un groupe d'acteurs locaux a été créé. Le bureau d'études et les membres du groupe d'acteurs se sont réunis avant la phase terrain pour analyser ensemble les données de prélocalisation. De plus, les exploitants et propriétaires voulant accompagner les ingénieurs sur le terrain ont été contactés. Les cartes

provisoires ont été mises à la disposition de la population à la mairie, du 11 au 29 janvier 2016. Un cahier de remarques est alors laissé à disposition pour noter les commentaires de chacun. 29 personnes sont venues consulter les résultats en mairie, certaines remarques nécessitent un retour sur le terrain. Ce retour sera effectué avant le 20 février, les personnes seront contactées au cas par cas. Après les retours, les cartes seront corrigées et présentées au Conseil municipal.

La concertation implique par ailleurs le SAGE Thouet. Après validation par la commune, l'inventaire devra être validé par la Commission locale de l'eau (CLE) du Thouet. Les animateurs du SAGE veillent à ce que les modalités d'inventaires soient biens respectées par les communes et le bureau d'études.

3. Résultats de l'inventaire

- Zones humides

La surface de zones humides inventoriée est de **358 ha**, soit **8,5 %** de la surface communale totale. Ceci représente 34 % de la prélocalisation initiale. La proportion de zones humides sur la commune de Saint-Aubin est comprise dans la moyenne des communes du Pays de Gâtine. Pour information : 11,06 % de zones humides sur Secondigny, 8,77 % sur Adilly, 6% sur Le Tallud.

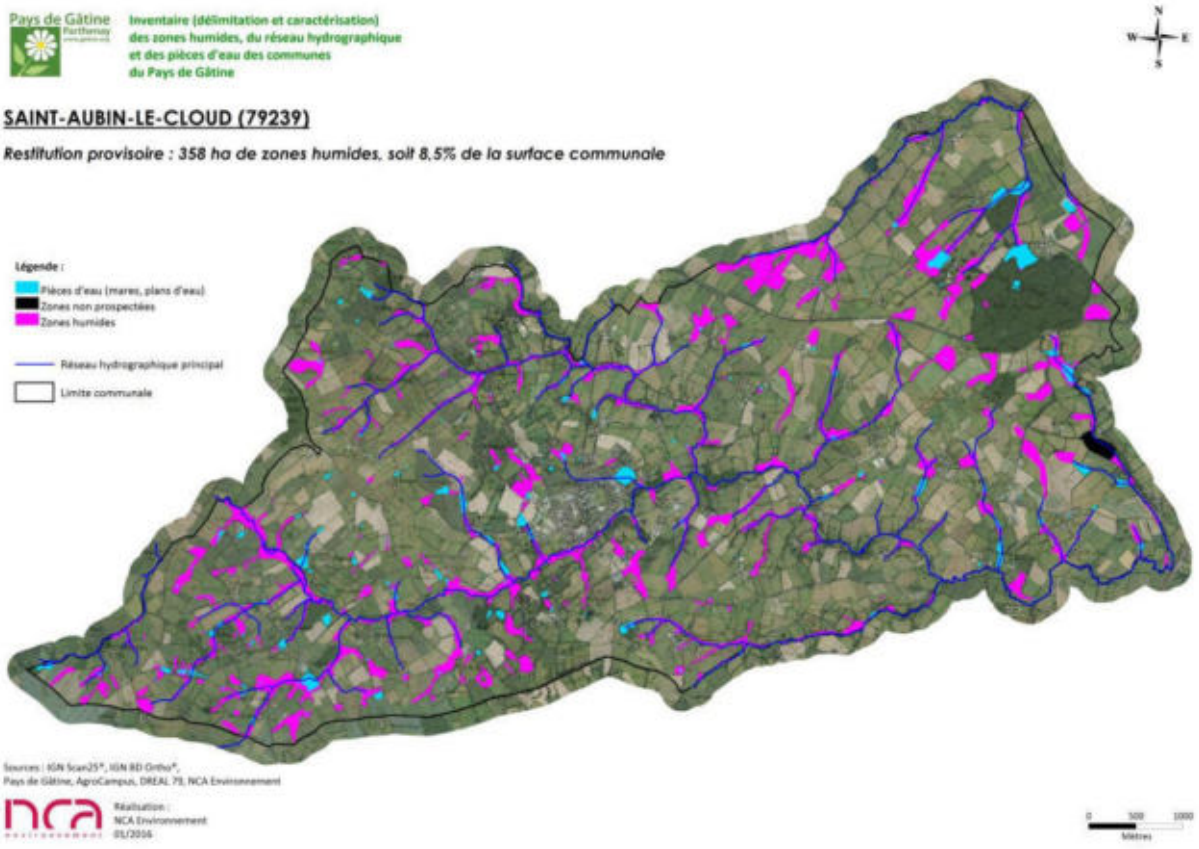

Cartographie des zones humides provisoires

Mme TONDEUX explique que les sols hydromorphes non caractéristiques de zones humides ne sont pas pris en compte dans le cadre du PLU (Plan Local d'Urbanisme). Ils sont référencés ici à titre

indicatif d'un inventaire de connaissance et pour alerter sur le fait que ce sont les vestiges d'anciennes zones humides dont la fonctionnalité a été altérée. Il est important de considérer ces milieux comme étant des « zones humides », mais dont les critères de caractérisation ne répondent pas au cadre réglementaire (apparition des traces d'hydromorphie à des profondeurs supérieures à 25 centimètres).

Les fonctionnalités des zones humides observées sur la commune sont globalement bonnes, notamment les fonctions hydrauliques. Les zones humides sont le plus souvent des **prairies** (86 %), localisées **en bordure de cours d'eau** (63 %) et participent donc à la régulation des débits d'étiage, à la réduction des risques d'inondation et à l'épuration des eaux. Mais ces fonctionnalités varient en fonction de l'occupation du sol. En effet, les zones humides cultivées ont peu d'intérêt d'un point de vue biologique. La végétation caractéristique étant souvent absente de ces milieux, les fonctionnalités épuratrices sont aussi plus limitées mais bien présentent avec les phénomènes d'oxydo-réduction découlant de l'alternance de l'engorgement.

Les habitats retrouvés sur la commune sont assez diversifiés : prairies humides à Joncs, mégaphorbiaies, roselières, boisements naturels, plantations, terres cultivées… Certains de ces habitats présentent un intérêt écologique plus fort, tel que les mégaphorbiaies, les roselières et certaines prairies humides.

Au cours des prospections, aucune espèce protégée n'a été identifiée, cependant, la période d'observation n'était pas propice.

L'état de conservation des zones humides est variable suivant le type d'habitat. **Les prairies humides sont en bon état de conservation, grâce à une gestion adaptée de ces milieux** (pâturage/fauche), tandis que les terres cultivées et les plantations constituent des zones humides dégradées. Dans l'ensemble, les zones humides étant majoritairement des prairies, elles présentent donc un bon état de conservation.

× Plans d'eau et mares

Les résultats d'inventaire comptabilisent **432 plans d'eau et mares,** pour une surface totale de **60,64 ha d'eau superficielle** (ne rentrant pas dans l'appellation « zones humides »). On observe une diversité de ces milieux, tant en terme de morphologie et de positionnement, qu'en terme d'usage et de structure de la végétation de ceinture. L'essentiel des petites pièces d'eau sont des mares à usage agricole, les plus grandes étant des étangs à utilisés pour le loisir.



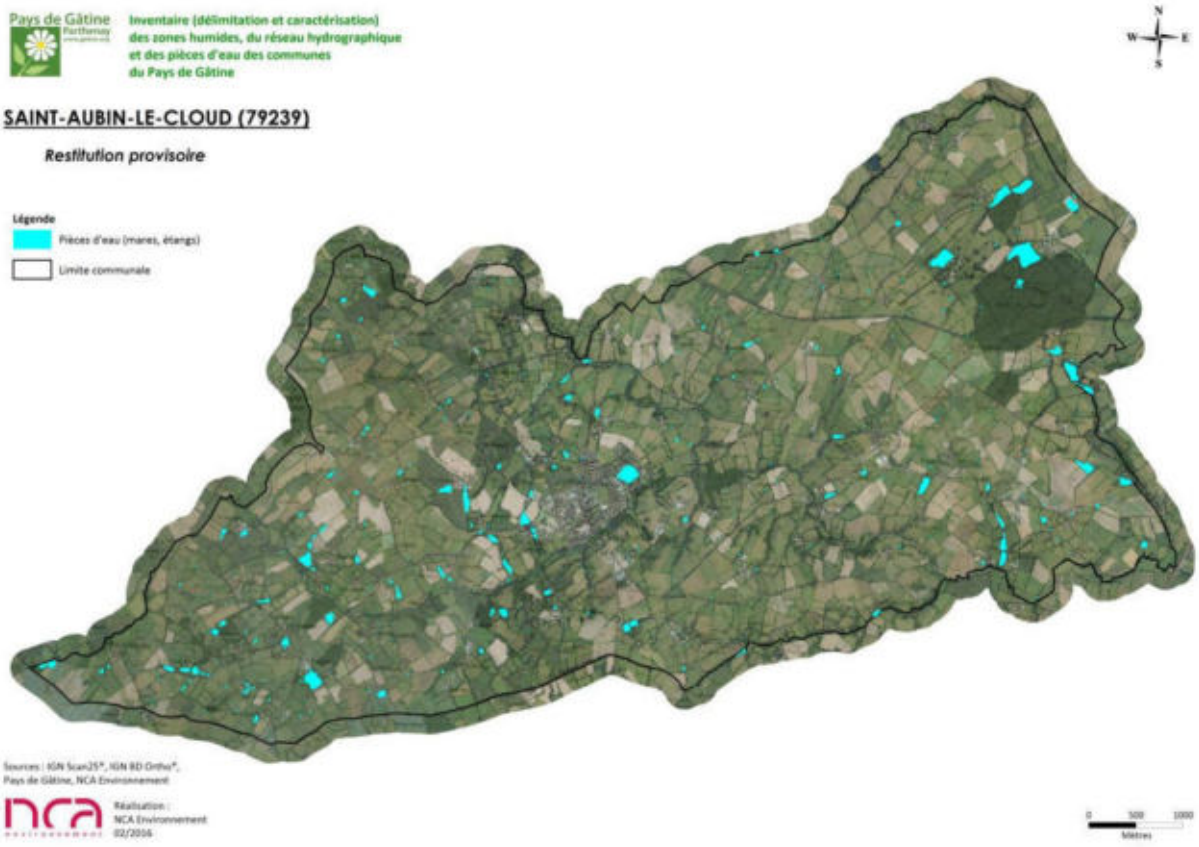

× Réseau hydrographique



Sur la commune, le réseau hydrographique principal (réseau IGN) est très dense, il s'écoule sur près de **82,05 km**. On retrouve plusieurs cours d'eau principaux, dont le Palais qui traverse la commune d'Ouest en Est.

A cela, s'ajoute le réseau complémentaire, issu des observations de terrain, qui représente **27,32 km**, sans distinction entre fossés et cours d'eau.

On observe globalement un maintien du caractère naturel des cours d'eau. De plus, la connexion entre les milieux humides et les cours d'eau est maintenue sur une grande partie du réseau.



Discussion - Analyse planche par planche

Lors de la mise à disposition des cartes à la mairie, 30 personnes sont venues les consulter. Voici la copie du cahier de remarque :

Inventaire des zones humides, du réseau hydrographique et des pièces d'eau

- Phase de levée de doute du 11/01/16 au 29/01/16 - Saint Aubin le Cloud

NOM, prénom	Numéro de téléphone	Remarque (explication et lieu concerné)	Signature
MARILLEAU Rafer	06-25-04-14-09	RAS	
Chamard Patrice	06 46 40 77 31	Satire AH32 - Fressonnier AG34 Parcelle le Pilas à revoir	Chamard
BOURDEAU Stéphane	0677302963	RAS	
GRELLIER Claudel			
Gacc Lizaigne	0670631486	RAS	
BARRET Gérard	05-49-94-33-26	RAS	
Rey Jacky	06 83 18 54 96	AG35 A revoir AH35 A revoir } Pas d'accord	
DAVID Fabrice	06 30 58 85 18	inventaire correct	
BARRIBAULT Robert		RAS	
FERJOU JM	0681652166	RAS	
BRANCHER Patrice	0683339875	AI33 Pas d'accord	
GRELLIER Ludovic	06 72 44 62 15	A revoir Les Grujaudières la ZH n'est pas au bon endroit.	
MARIA Dominique	06-82-53-83-33	A revoir Lindigne Baralière-Jaule	
Mateau Fabrice	06 21 44 29 6	A revoir La Bonneterie - Belle Etoile. AI32	
gacc les couts	06.75.85.28.05 06.21.36.57.12	A revoir AG34 (chambord et la Lomière.	
Gerard Allain		RAS	
PATARIN Gilbert	05 49 95 32 17	A voir	
PIGNON Didier	0549953041 0642941890	REVOIR LE CHÊNE	
VIGNAULT Philippe	0685023903	à Revoir La Mariée	
BILLY Sébastien	0673330672	A revoir AG34 Fontenioux / Basdon (Vers 196)	
Boussiquaut Jean Claude		RAS	
Barribault Xavier	06-29-70-30-23	A Revoir AH35	Barribault
Perrand Pierre			Perrand
Saucerne Joseph			

RICHARD Dominique	06-18-58-48-98	A Revoir planche AG34 sur la largeur planche AG33 réelle des 2 unités	[signature]
CHAMARD JEAN-LOUIS	06-84-34-30-93	Revoir la parcelle 504 à la grivière	[signature]
GIRAUDON ERIC	06-70-33-23-33	RAS	[signature]
BOUTEILLER FREDERIC	06.62.149737	RAS	[signature]
CANTET Gilles	05.49.95.36.48	R.A.S.	[signature]

Une autre personne est passée après l'envoi des documents au bureau d'études. Elle n'a pas laissé de commentaire.

Le groupe d'acteurs est invité à passer à une analyse plus précise de cet inventaire, planche par planche. Voici les remarques :

- Planche AE35 : Pas de remarque
- Planche AF32 : Pas de remarque
- Planche AF34 : Pas de remarque
- Planche AF35 : Pas de remarque
- Planche AG32 : Pas de remarque
- Planche AG33 :

Remarque de Dominique RICHARD

- Planche AG34 :

Remarque de Patrice CHAMARD (la Fraissonnière)
Remarque de GAEC Les Couts (Chambord, la Léonière)
Remarque de Sébastien BILLY (entre Fontenioux et Boisder)
Remarque de Dominique RICHARD (les fontaines)

- Planche AG35 :

Remarque de Jacky ROY (la Russelière)

- Planche AG36 : Pas de remarque
- Planche AH31 : Pas de remarque
- Planche AH32 :

Remarque de Patrice CHAMARD (la Satière)
Remarque de Jean-Louis CHAMARD

- Planche AH33 : Pas de remarque
- Planche AH34 : Pas de remarque
- Planche AH35 :

Remarque de Jacky ROY
Remarque de Didier PIGNON (le Chêne)

Remarque de Xavier BARRIBAULT (la Brunière)
Commentaire GA : un puits à rajouter entre la Brunière et Serein ; il manque une mare alors qu'elle a été prise en photo sur le terrain ; rectifier le linéaire du RH car ne passe pas dans l'étang.

- Planche AH36 :

Zone non prospectée (cloturée) appartient à un notaire de Parthenay M. BOIGE Bertrand

- Planche AI31 : Pas de remarque

- Planche AI32 :

Remarque de Dominique MARIA (Linière, la Baralière, le Saule)
Remarque de Fabrice MORTEAU (la Belle-Etoile, la Bonnetterie)
Remarque de Philippe VIGNAULT (la Marière)

- Planche AI33 :

Remarque de Patrice BRANCHU

- Planche AI34 :

Remarque de Ludovic GRELLIER (les Grujaudières)
Mare comblée à rajouter

- Planche AI35 : Pas de remarque
- Planche AI36 : Pas de remarque
- Planche AJ32 : Pas de remarque

15 personnes seront contactées pour effectuer un retour sur le terrain.

Bilan de la concertation

Les retours terrain concerneront 15 personnes, généralement pour des délimitations de zones humides à revoir.

M. le Maire clos la séance et remercie les participants de leur présence.

Suite de la démarche d'inventaire

Les retours seront effectués le 11 février 2016. Des rendez-vous seront pris par NCA avec les personnes concernées. De plus, un membre du groupe d'acteurs pourra assister les retours. La cartographie des zones humides, des plans d'eau et du réseau hydrographique sera alors corrigée.

La restitution finale de l'étude se fera à la fin du mois de février 2016. La date du prochain Conseil municipal sera probablement le jeudi 25 février, à confirmer.

ANNEXE 5

Compte-rendu de la réunion de restitution finale au conseil municipal du 25 février 2016

NCA Environnement
11 Allée Jean Monnet
86170 Neuville-de-Poitou
Tél. 05 49 00 43 20
Fax 05 49 00 43 30
Email : accueil@nca-env.fr
www.nca-env.fr
www.nca-methanisation.fr

Études et conseils en environnement
Assainissement collectif
Assainissement non collectif
Maîtrise d'œuvre
Protection des eaux
Hydraulique fluviale
Environnement et agriculture
Méthanisation
Gestion des milieux
Démarche d'insertion écologique
Inventaire faune et flore
Environnement et aménagement

L'inventaire des zones humides est cofinancé par l'Union Européenne.
L'Europe s'engage en Poitou-Charentes.

INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES, DU RESEAU HYDROGRAPHIQUE ET DES PLANS D'EAU

COMMUNE DE SAINT-AUBIN-LE-CLOUD

Compte-rendu
Réunion de restitution au Conseil municipal
Jeudi 25 février 2016, 20h

Objet **:** Présentation des résultats finaux de l'inventaire des zones humides

Première entreprise française à avoir obtenu en avril 2011 l'AFAQ 26000 et en janvier 2012 la labellisation LUCIE pour son engagement dans la RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) et le développement durable.

SAS au capital de 110 000 €
N° identification :
343 460 622 RCS Poitiers
APE : 7112B
N° TVA : FR 57 343 460 622

Sommaire

Participants à la réunion 1

Introduction 2

Rappel de la démarche et présentation des résultats modifications suite à la phase de levée de doute 2

1. Définition d'une zone humide 2
2. Méthodologie d'inventaire 2
3. Résultats de l'inventaire 3

Bilan de la concertation 9

Suite de la démarche d'inventaire 9

Participants à la réunion

Intervenants extérieurs	
NCA Environnement	Mme TONDEUX Laetitia
Membres du Conseil municipal	
Maire	M. PIED Alain
Conseiller municipal	M. ZEROUAL Pierre
Conseiller municipal	M. PILLET Christophe
Adjoint	M. JARDIN Serge
Adjointe	Mme MEUNIER Patricia
Adjointe	Mme LUSSEAU Marie-Line
Conseillère municipale	Mme COUSSEAU Carole
Conseillère municipale	Mme DIGUET Laurence
Conseiller municipal	M. CHAPOT Philippe
Conseiller municipal	M. BOURDEAU Stéphane
Adjoint	M. GROLLEAU Jacques
Conseillère municipale	Mme LARGEAU Sandrine
Conseillère municipale	Mme SCHAAF Patricia
Conseillère municipale	Mme STILES Julia

Sont excusés : M. BOUCHER Hervé-Loïc, M. ROY Francis, M. LE STUM Rémy et Mme REAUD Fridoline.

Introduction

La réunion de restitution provisoire s'est déroulée le jeudi 25 février à 20h à la mairie de Saint-Aubin-le-Cloud. L'objectif est de présenter les résultats finaux concernant l'inventaire des zones humides, des plans d'eau et du réseau hydrographique de la commune.

Mme TONDEUX débute la réunion par quelques rappels sur les zones humides et la démarche d'inventaire. Elle présente ensuite les résultats relatifs aux zones humides, les pièces d'eau et le réseau hydrographique, suite à la phase de levée de doute et les modifications qui en ont découlé.

Rappel de la démarche et présentation des modifications suite à la phase de levée de doute

1. Définition d'une zone humide

L'identification des zones humides sur le terrain a respecté la définition donnée par le Code de l'Environnement : les zones humides sont définies comme "des terrains exploités ou non, **habituellement inondés ou gorgés d'eau douce**, salée ou saumâtre, **de façon permanente ou temporaire**, la végétation quand elle existe, est dominée par des plantes hygrophiles pendant une partie de l'année".

Trois critères permettent de déterminer s'il s'agit d'une zone humide ou non :

- La présence de **végétation hygrophile** ;
- L'**hydromorphie des sols** ;
- L'**hydrologie**, ou présence d'eau.

Les zones humides sont des milieux dynamiques, le gradient d'humidité étant souvent plus large que le laisse à penser la culture populaire. En effet, les zones humides bien connues font souvent références aux marais, aux bourbiers ou aux tourbières. Toutefois, une zone humide peut présenter un degré d'humidité beaucoup plus faible, on parlera de milieux frais qu'il est alors possible de cultiver.

2. Méthodologie d'inventaire

Cette étude est basée sur une démarche de **concertation**, c'est pourquoi un groupe d'acteurs locaux a été créé. Le bureau d'études et les membres du groupe d'acteurs se sont réunis avant la phase terrain pour analyser ensemble les données de prélocalisation. De plus, les exploitants et propriétaires voulant accompagner les ingénieurs sur le terrain ont été contactés. Les cartes provisoires ont été mises à la disposition de la population à la mairie, du 11 au 29 janvier 2016. Un cahier de remarques a été laissé à disposition pour noter les commentaires de chacun. 29 personnes sont venues consulter les résultats en mairie, et 13 personnes ont été revues pour effectuer un retour sur le terrain. Ces retours ont été effectués le 11 février. Après les retours, les cartes ont été corrigées et sont présentées au Conseil municipal.

30/10/2015 — Réunion de cadrage (5 communes)

24/11/2015 — 1ère réunion du **groupe d'acteurs** : présentation de l'étude, travail sur cartes et démonstration des critères sur le terrain

26/11/2015 — Réunion d'information auprès de la population (expl./proprio.)

Décembre — Phase terrain (du 1er au 21 décembre)

Janvier 2016 — Phase de levée de doute en mairie (du 11 au 29 janvier)

01/02/2016 — 2ème réunion du **groupe d'acteurs** : restitution des résultats provisoires, discussion

11/02/2016 — Retours terrain/corrections

25/02/2016 — Réunion au Conseil municipal : restitution finale et validation de l'inventaire par délibération

Synthèse des étapes de l'inventaire

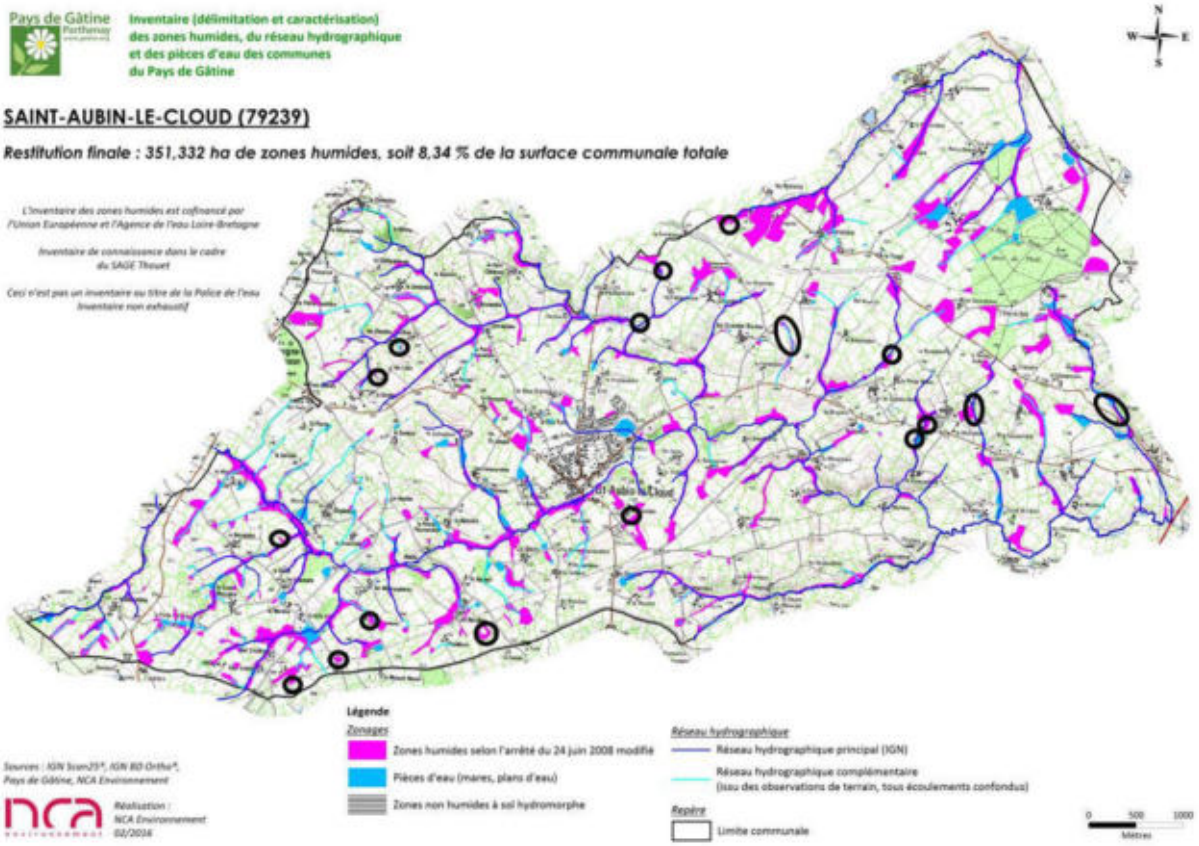

Localisation des retours

3. Résultats de l'inventaire

- Zones humides

La surface de zones humides inventoriée est de **351,332 ha**, soit **8,34 %** de la surface communale. Ceci représente 33,6 % de la prélocalisation initiale.

La proportion moyenne de zones humides sur les communes du Pays de Gâtine est proche de 6%.

Pour information : 17,8% de zones humides à Fénery, 8,77% à Adilly, 12,27% à Châtillon-sur-Thouet, 6% au Tallud, 11,6% à Azay-sur-Thouet et 11,06% à Secondigny.

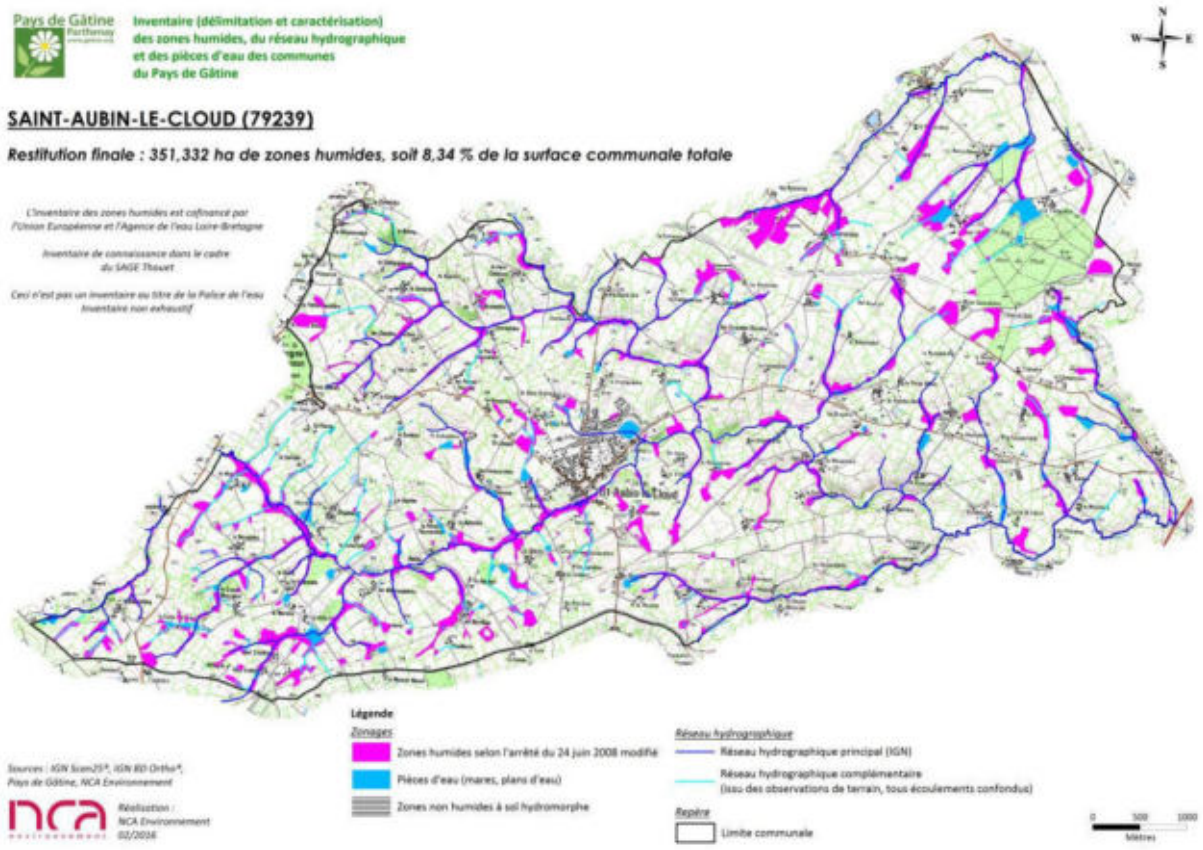

Cartographie des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau

Lorsque l'on compare les zones humides effectives aux zones humides potentielles (prélocalisation), on se rend bien compte de l'intérêt du terrain. Mme TONDEUX présente une superposition des deux couches pour souligner ses propos.

Les fonctionnalités des zones humides observées sur la commune sont globalement bonnes, notamment les fonctions hydrauliques. Les zones humides sont quasi essentiellement des **prairies** (86 %), localisées **en bordure de cours d'eau** (64 %) ou en tête de bassin (16 %). Elles participent donc à la régulation des débits d'étiage, à la réduction des risques d'inondation et à l'épuration des eaux. Ces fonctionnalités varient bien entendu en fonction de l'occupation du sol (les zones humides cultivées ont peu d'intérêt d'un point de vue biologique, avec des fonctionnalités épuratrices limitées par l'absence de végétation hygrophile), mais la part importante de prairies sur la commune met en évidence une faible altération des fonctionnalités de ces milieux.

Les habitats retrouvés sur la commune sont diversifiés, beaucoup de prairies humides à Joncs, mais également des milieux plus rares tels que les roselières et les cariçaies.

Deux-Sèvres-Nature-Environnement mentionne la présence de plusieurs espèces végétales patrimoniales sur la commune de Saint-Aubin-le-Cloud : l'Osmonde royale, la Fougère des marais, le Bident penché, l'Achillée sternutatoire, l'Oenanthe safranée et la Stellaire alsine. Trois espèces faunistiques patrimoniales sont également connues : la Loutre d'Europe, la Rosalie des Alpes et l'Orvet fragile.

Les prairies humides sont en bon état de conservation, grâce à une gestion adaptée de ces milieux (pâturage/fauche). Les zones humides dégradées sont des terres cultivées et des peupleraies, elles représentent 6,4% des zones.

Plans d'eau et mares

Les résultats d'inventaire comptabilisent **434 plans d'eau et mares,** pour une surface totale de **61,765 ha d'eau superficielle** (ne rentrant pas dans l'appellation « zones humides »).



On observe une diversité de ces milieux, tant en terme de morphologie et de positionnement, qu'en terme d'usage et de structure de la végétation de ceinture.

L'essentiel des pièces d'eau sont des petites mares à usage agricole (pâturage), les plus grandes étant des étangs utilisés pour le loisir.



Cartographie des mares et des plans d'eau

× Réseau hydrographique



Sur la commune, le réseau hydrographique principal (réseau IGN) est très dense, il s'écoule sur près **82,44 km**, réparti sur tout le territoire communal. On retrouve cinq cours d'eau principaux : le Cébron, le Palais, le ruisseau de la Vergne Mouchet, le ruisseau des Petites Rivières et le ruisseau du Pont de Bois.

A cela, s'ajoute le réseau complémentaire, issu des observations de terrain, qui représente **27,52 km**, sans distinction entre fossés et cours d'eau.

On observe globalement un maintien du caractère naturel des cours d'eau. Peu de rectifications/recalibrages ont été observés. Une partie du cours d'eau qui traverse le bourg est néanmoins canalisé sous les habitations.

71 sources ont été répertoriées lors de cet inventaire, ce recensement n'est peut-être pas exhaustif.

La connexion entre les milieux humides et les cours d'eau est maintenue sur une grande partie du réseau.

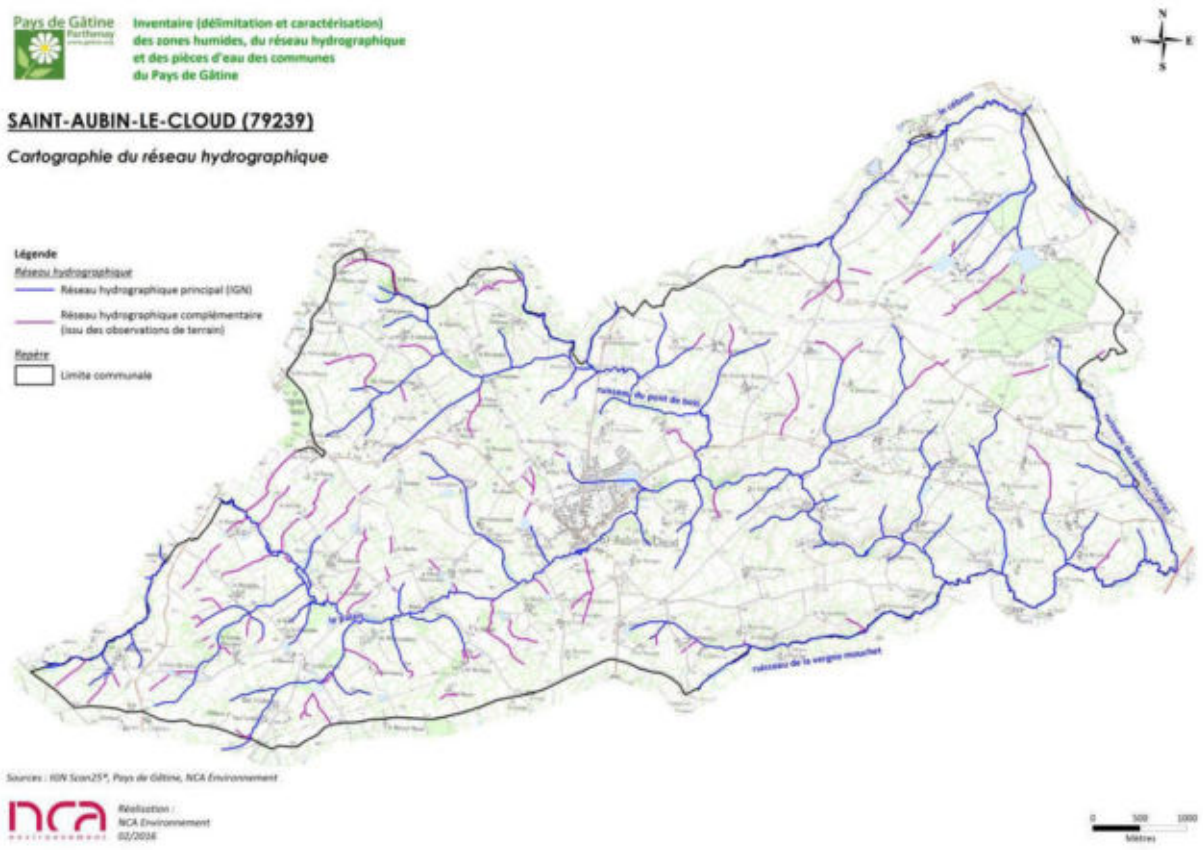

Cartographie du réseau hydrographique principal et complémentaire

Bilan de la réunion

Mme TONDEUX remercie l'ensemble des élus, exploitants et propriétaires de leur implication dans la démarche d'inventaire, notamment l'implication de Monsieur JARDIN tout au long de l'étude. Mme TONDEUX explique que la bonne implication de la commune, notamment en termes de communication, favorise grandement l'appropriation de l'inventaire par les acteurs locaux.

M. le Maire et M. JARDIN remercient de leur côté Mme TONDEUX et ses collègues pour le travail effectué, et soulignent le professionnalisme de l'étude.

L'inventaire est validé par l'ensemble du Conseil Municipal.

Suite de la démarche d'inventaire

La restitution finale de l'étude se fera fin février/début mars 2016, sous format papier et numérique, conformément au cahier des charges et aux modalités du SAGE.

ANNEXE 6

Flore observée sur la commune de Saint-Aubin-le-Cloud lors de l'inventaire

Flore observée sur la commune de Saint-Aubin-le-Cloud lors des prospections de terrain (décembre 2015)

	Nom latin	Nom vernaculaire	Statut
	Acer campestre	Erable champetre	
	Acer platanoïdes	Erable plane	
	Achillea millefolium	Achillée millefeuille	
H	*Achillea ptarmica **	Achillée sternutatoire	det (79)
H	*Agrostis stolonifera*	Agrostide stolonifère	
H	*Alnus glutinosa*	Aulne glutineux	
	Alopecurus pratensis	Vulpain des prés	
H	*Angelica sylvestris*	Angélique des bois	
	Arum italicum	Gouet d'Italie	
	Bellis perennis	Paquerette	
	Berula erecta	Berle dressé	
H	*Bidens cernua **	Bident penché	det (79)
H	*Calystegia sepium*	Liseron des haies	
	Capsella bursa pastoris	Bourse à pasteur	
	Cardamine hirsuta	Cardamine hirsute	
H	*Cardamine pratensis*	Cardamine des prés	
	Carex sp	Laîche non identifiée	
	Carpinus betulus	Charme commun	
H	*Cirsium palustre*	Cirse des marais	
	Clematis vitalba	Clématite des haies	
	Corylus avellana	Noisetier	
	Crataegus monogyna	Aubépine	
	Dactylis glomerata	Dactyle aggloméré	
	Daucus carotta	Carotte sauvage	
	Dioscorea communis	Tamier commun	
	Dryopteris carthusiana	Dryopteris de Chartreuse	
H	*Epilobium hirsutum*	Epilobe hirsute	
H	*Eupatorium cannabinum*	Eupatoire chanvrine	
	Festuca pratensis	Fétuque des prés	
	Ficaria ranunculoïdes	Ficaire fausse-renoncule	
H	*Filipendula ulmaria*	Reine des prés	
	Fragaria vesca	Fraise des bois	
H	*Fraxinus angustifolia*	Frêne à feuille étroite	
	Fraxinus excelsior	Frêne commun	

	Galium aparine	Gaillet grateron	
	Geranium molle	Géranium à feuilles molles	
	Geranium robertianum	Geranium herbe à Robert	
H	*Glyceria fluitans*	Glycérie flottante	
	Hedera helix	Lierre commun	
H	*Helosciadium nodiflorum*	Ache nodiflore	
	Heracleum sphondylium	Grande berce	
	Holcus lanatus	Houlque laineuse	
H	*Hypericum elodes*	Millepertuis des marais	
H	*Iris pseudacorus*	Iris faux-acore	
H	*Juncus acutiflorus*	Jonc acutiflore	
H	*Juncus effusus*	Jonc diffus	
H	*Juncus inflexus*	Jonc arqué	
	Lamium pupureum	Lamier pourpre	
	Lemna minor	Petite lentille d'eau	
	Lolium perenne	Ray-gras anglais	
	Lonicera periclymenum	Chevrefeuille	
H	*Lotus pedunculatus*	Lotier des marais	
H	*Lychnis flos-cuculi*	Lychnis fleur de coucou	
H	*Lycopus europaeus*	Lycope d'Europe	
H	*Lythrum portula*	Pourpier des marais	
H	*Lythrum salicaria*	Salicaire commune	
	Malus sp.	Pommier	
H	*Mentha aquatica*	Menthe aquatique	
H	*Mentha arvensis*	Menthe des champs	
H	*Nasturtium officinale*	Cresson de fontaine	
H	*Oenanthe crocata* *	Oenanthe safranée	det (79)
H	*Osmunda regalis* *	Osmonde royale	LRR, det (79)
H	*Phalaris arundinacea*	Baldingère	
	Plantago lanceolata	Plantain lancéolé	
	Plantago major	Grand plantain	
	Poa annua	Pâturin annuel	
	Poa pratensis	Pâturin des prés	
	Poa trivialis	Pâturin commun	
	Populus tremula	Tremble	
	Populus x canadensis	Peuplier cultivar	
	Potentilla reptans	Potentille rampante	
	Prunus spinosa	Prunellier	
	Pteridium aquilinum	Fougère aigle	

	Quercus robur	Chêne pédonculé	
	Ranunculus acris	Renoncule âcre	
	Ranunculus ficaria	Ficaire fausse-renoncule	
H	*Ranunculus flammula*	Renoncule flamette	
H	*Ranunculus repens*	Renoncule rampante	
H	*Ranunculus sardous*	Renoncule sarde	
	Rosa canina	Rosier des chiens	
	Rubus fruticosus	Ronce	
	Rumex acetosa	Grande oseille	
	Rumex acetosella	Petite oseille	
H	*Rumex conglomeratus*	Rumex aggloméré	
H	*Rumex crispus*	Oseille crépue	
	Rumex obtusifolius	Patience à feuilles obtuses	
	Ruscus aculeatus	Fragon petit-houx	
H	*Salix caprea*	Saule marsault	
H	*Salix cinerea*	Saule cendré	
	Sambucus nigra	Sureau noir	
H	*Scrophularia auriculata*	Scrophulaire à oreillettes	
H	*Solanum dulcamara*	Morelle douce-amère	
	Stachys sylvatica	Epiaire des bois	
H	*Stellaria alsine **	Stellaire alsine	det (79)
H	*Thelypteris palustris **	Fougère des marais	LRR, det (79)
	Trifolium pratense	Trèfle des prés	
	Trifolium repens	Trèfle blanc	
H	*Typha angustifolia*	Massettes à feuilles étroites	
H	*Typha latifolia*	Roseau à massettes	
	Ulmus campestris	Orme champêtre	
	Urtica dioïca	Ortie dioïque	
H	*Valeriana officinalis*	Valériane officinale	
	Veronica agrestis	Véronique agrestre	
H	*Veronica beccabunga*	Véronique des ruisseaux	

* données DSNE

H :	Espèces indicatrices de zones humides (Arrêté du 24 juin 2008, modifié par l'arrêté du 1er octobre 2009 : Annexe II, Table A)
det (79) :	Espèces déterminantes ZNIEFF en Deux-Sèvres
LRR :	Espèces sur la liste rouge régionale Poitou-Charentes

ANNEXE 7

Délibération du Conseil municipal pour la validation de l'inventaire

REPUBLIQUE FRANCAISE
******
DÉPARTEMENT DES DEUX-SEVRES
COMMUNE DE SAINT-AUBIN-LE-CLOUD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

REÇU A LA SOUS-PREFECTURE
04. MAR 2016
79200 PARTHENAY

L'an deux mille seize, le vingt-cinq février, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Aubin le Cloud dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence d'Alain PIED, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19

Date de la convocation du Conseil Municipal : 16 février 2016

Étaient présents : Pied Alain, Jardin Serge, Grolleau Jacques, Lusseau Marie-Line, Meunier Patricia, Parent Laurence, Diguet Laurence, Cousseau Carole, Stiles Julia, Pillet Christophe, Bourdeau Stéphane, Chapot Philippe, Schaaf Patricia, Largeau Sandrine, Zéroual Pierre.

Absents excusés :

- Le Stum Rémy, donne pouvoir à Alain Pied
- Boucher Hervé-Loïc donne pouvoir à Serge Jardin,
- Réault Fridoline donne pouvoir à Stéphane Bourdeau,
- Roy Francis donne pouvoir à Jacques Grolleau

Secrétaire de séance : Sandrine Largeau.

Objet : Validation de l'inventaire des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau

Exposé des motifs :

Par délibération du 12 juin 2014, la commune s'est engagée à réaliser son inventaire des zones humides. Cette étude répond aux exigences réglementaires des Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) précisés par les Schémas d'Aménagement et de Gestion de l'eau (SAGE), entre autres, afin de pouvoir élaborer ou réviser les documents d'urbanisme et doivent être pris en compte dans les documents d'urbanisme.

La méthode d'inventaire des zones humides est déterminée d'une part par la Loi sur l'eau et d'autre part par le SAGE Thouet.

La SAS NCA Environnement a été chargée de réaliser l'inventaire.

Un groupe d'acteurs locaux composé, d'élus de la commune, de représentants d'associations, de représentants socioprofessionnels notamment agriculteurs, a été constitué. La composition de ce groupe a été actée par délibération du 19 novembre 2015

Plusieurs réunions ont eu lieu afin de suivre et coordonner le travail :

Réunions	Ordre du jour	Date	Nombre de personnes présentes du groupe d'acteurs
1ère réunion du groupe d'acteurs locaux : lancement et démonstration sur le terrain	- Présentation de la problématique « zones humides » et de la méthodologie - Recueil d'informations sur les zones humides communales (localisation, fonctionnement,…) - Présentation de la méthode de délimitation et caractérisation sur le terrain	24 novembre 2015	18

2ème réunion du groupe d'acteurs locaux : restitution provisoire	Présentation des résultats provisoires de l'inventaire des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau	1er février 2016	10

Tout au long du processus d'inventaire, la commune a communiqué auprès de la population sur le dossier au travers d'invitations aux exploitants agricoles et autres acteurs clés, d'article de presse, affichage et mise à disposition en mairie etc.

Le bureau d'études NCA Environnement missionné pour l'étude présente en séance aux conseillers municipaux les principaux résultats sur le territoire communal.

Délibération du Conseil municipal : données d'inventaire

- 1744 sondages pédologiques ont été réalisés au cours de l'inventaire.
- Une surface totale de **351,332 ha de zones humides** a été inventoriée, ce qui représente environ **8,34%** du territoire communal.
- 434 plans d'eau et mares ont été inventoriés et représentent une surface totale de 61,765 ha d'eau superficielle close.
- Le réseau hydrographique principal (IGN) s'étend sur 82,44 km et le réseau hydrographique complémentaire (terrain) s'écoule sur 27,52 km.

Le rapport d'étude et de cartographie des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau seront consultables en mairie.

Enfin, M. le Maire mentionne que la Commission Locale de l'Eau est la commission *ad hoc* pour vérifier la qualité de ces inventaires. Ce point est développé dans la disposition 8E-1 du SDAGE Loire Bretagne. De ce fait, après un passage devant le comité technique zones humides du SAGE THOUET la Commission Locale de l'Eau donnera un avis sur le rendu de l'inventaire communal par délibération.

Après débat, le Conseil municipal est donc invité à délibérer pour :

- **approuver le recensement des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau ;**
- **solliciter l'avis des deux Commissions locales de l'eau ;**
- **donner pouvoir à M. le Maire ou à son représentant pour prendre les mesures nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.**

Au registre sont les signatures
Pour copie conforme
Le Maire,

MAIRIE DE SAINT-AUBIN-LE-CLOUD (Deux-Sèvres)

Alain PIED

Certifié exécutoire ;
Reçu en S/Préfecture
Le 14 mars 2016
Publié ou notifié :
Le Maire

MAIRIE DE SAINT-AUBIN-LE-CLOUD (Deux-Sèvres)

NCA Environnement
11 Allée Jean Monnet
86170 Neuville-de-Poitou
Tél. 05 49 00 43 20
Fax 05 49 00 43 30
Email : accueil@nca-env.fr
www.nca-env.fr
www.nca-methanisation.fr

Études et conseils en environnement
Assainissement collectif
Assainissement non collectif
Maîtrise d'œuvre
Protection des eaux
Hydraulique fluviale
Environnement et agriculture
Méthanisation
Gestion des milieux
Démarche d'insertion écologique
Inventaire faune et flore
Environnement et aménagement

INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES, DU RESEAU HYDROGRAPHIQUE ET DES PLANS D'EAU

COMMUNE DE SAURAIS (79)

Inventaire réalisé dans le cadre d'un groupement de communes et de communautés de communes portés par le Pays de Gâtine :

Pays de Gâtine Parthenay www.gatine.org

Avec le soutien financier de :

DEUX-SÈVRES

REGION Poitou Charentes la démocratie participative

l'Europe s'engage en Poitou-Charentes avec le FEDER

LEADER

UNION EUROPÉENNE

Expertise réalisée par NCA Environnement

- Février 2013 -

afaq 26000 Responsabilité sociétale

LUCIE

Première entreprise française à avoir obtenu en avril 2011 l'AFAQ 26000 et en janvier 2012 la labellisation LUCIE pour son engagement dans la RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) et le développement durable.

OPQIBI L'INGÉNIERIE QUALIFIÉE N° 00 04 1425

SAS au capital de 110 000 €
N° identification :
343 460 622 RCS Poitiers
APE : 7112B
N° TVA : FR 57 343 460 622

TABLE DES MATIERES

CHAPITRE 1 - CADRE REGLEMENTAIRE - CONTEXTE DE L'ÉTUDE 3

1. CADRE REGLEMENTAIRE 4
   - *1.1. Réglementation relative aux zones humides 4*
   - *1.2. Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux 5*
   - *1.3. Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux 6*
2. LES ZONES HUMIDES - GENERALITES 8
   - *2.1. Définition 8*
   - *2.2. Typologie 8*
   - *2.3. Fonctions 9*
3. DEMARCHE ET OBJECTIFS DE L'INVENTAIRE 12
   - *3.1. Démarche d'inventaire 12*
   - *3.2. Objectifs 12*
4. CONCERTATION DES ACTEURS 14
   - *4.1. Acteurs locaux 14*
   - *4.2. Réunions 15*
   - *4.3. Financeurs 16*

CHAPITRE 2 - CONTEXTE COMMUNAL 17

1. PRESENTATION GENERALE DE LA COMMUNE 18
   - *1.1. Contexte géographique 18*
   - *1.2. Contexte Agricole 20*
2. PRESENTATION DU CONTEXTE PHYSIQUE 21
   - *2.1. Contexte géologique et pédologique 21*
   - *2.2. CONTEXTE HYDROGEOLOGIQUE 23*
   - *2.3. CONTEXTE HYDROLOGIQUE 24*

CHAPITRE 3 - METHODOLOGIE 25

1. PRE-LOCALISATION 26
2. INVENTAIRE DE TERRAIN 27
   - *2.1. CRITERES D'IDENTIFICATION 28*

2.1.1. Pédologie *28*
2.1.2. Habitat naturel et végétation *29*
2.2. CAMPAGNE DE TERRAIN *31*
3. CARTOGRAPHIE 32

CHAPITRE 4 - RESULTATS DE L'INVENTAIRE 35

1. RESEAU HYDROGRAPHIQUE ET MILIEUX AQUATIQUES 36
1.1. RESEAU HYDROGRAPHIQUE *36*
1.2. PLANS D'EAU DONT MARES *38*
2. ZONES HUMIDES 40
2.1. SONDAGES PEDOLOGIQUES *40*
2.2. INVENTAIRE GLOBAL *42*
2.3. HABITATS - TYPOLOGIE *44*
2.3.1. Typologie SDAGE *44*
2.3.2. Typologie CORINE Biotopes *45*
2.4. FONCTIONS DES ZONES HUMIDES *55*
2.5. ENJEUX *56*

CHAPITRE 5 - CONCLUSION 59

1. BILAN DE L'INVENTAIRE 60
1.1. BILAN DES RESULTATS *60*
1.2. BILAN DE LA DEMARCHE *60*
2. SUITE A DONNER 62

CHAPITRE 1

CADRE REGLEMENTAIRE - CONTEXTE DE L'ÉTUDE

1. CADRE REGLEMENTAIRE

1.1. REGLEMENTATION RELATIVE AUX ZONES HUMIDES

Le Code de l'Environnement est composé de six livres, dont le deuxième est intitulé *Milieux Physiques*. Ce dernier comprend deux titres, respectivement consacrés à l'eau et à l'air.

Le Code de l'Environnement érige l'Eau en patrimoine commun de la nation. Sa protection est d'intérêt général et sa gestion doit se faire de façon globale.

Dans ce contexte de gestion globale de l'Eau, les zones humides tiennent un rôle de premier plan et différentes réglementations les caractérisent :

Art. L. 211-1 : *« Les zones humides sont des terrains exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre, de façon permanente ou temporaire ; la végétation quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année. »*

L'**article R.211-108** du code de l'environnement précise que les critères à prendre en compte pour la définition des zones humides sont relatifs « *à la morphologie des sols liée à la présence prolongée d'eau d'origine naturelle et à la présence éventuelle de plantes hygrophiles. Celles-ci sont définies à partir de listes établies par région biogéographique. En l'absence de végétation hygrophile, la morphologie des sols suffit à définir une zone humide* ». « *La délimitation des zones humides est effectuée à l'aide des côtes de crue ou de niveau phréatique, ou des fréquences et amplitudes des marées, pertinentes au regard des critères relatifs à la morphologie des sols et à la végétation* ».

L'**arrêté du 24 juin 2008 modifié le 1er octobre 2009** précise les critères de définition et de délimitation des zones humides en établissant une liste des types de sols des zones humides et une liste des espèces végétales indicatrices de zones humides. Les sols de zones humides correspondent aux sols engorgés en eau de façon permanente et aux sols caractérisés par des traces d'hydromorphie débutant à moins de 25 cm de la surface et se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur (ou entre 25 et 50 cm de la surface s'il y a des traces d'engorgement permanent apparaissant entre 80 et 120 cm). La **circulaire du 18 janvier 2010** relative à la délimitation des zones humides expose les conditions de mise en œuvre des dispositions de l'arrêté précédemment cité.

De plus, au titre de la Police de l'Eau, une zone est considérée comme humide si elle présente l'un des critères suivants : une végétation hygrophile ou un sol hydromorphe. Dans ce cas, le projet (selon sa surface) est soumis au régime de déclaration ou d'autorisation relatif à la rubrique 3.3.1.0 de la nomenclature eau.

1.2. SCHEMA DIRECTEUR D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX

La commune de Saurais, située dans le département des Deux-Sèvres, est concernée par le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin Loire-Bretagne. Quinze orientations fondamentales ont été identifiées sur le territoire du SDAGE. **L'orientation n°8** concerne la préservation des zones humides. Elle se base sur la nécessité de multiplier et de diversifier les efforts pour limiter l'altération du fonctionnement des milieux aquatiques, assurer la continuité écologique et reconquérir la qualité des habitats et la biodiversité. En effet, ces milieux assurent de multiples fonctions tant du point de vue de la ressource en eau que de la biodiversité. Leur préservation et leur restauration sont des enjeux majeurs à appréhender. Pour cela cinq actions ont été déterminées (notées 8A à 8E), elles comprennent, chacune, diverses dispositions.

- **8A : Préserver les zones humides.**

"Tout d'abord en maitrisant les causes de leur disparition au travers d'une protection réglementaire [...]. En second lieu au travers des politiques de gestion de l'espace […]. Ces deux types de mesures constituent un volet prioritaire des SAGE [...]."

- **8B : Recréer des zones humides disparues, restaurer les zones humides dégradées pour contribuer à l'atteinte du bon état des masses d'eau.**

"Il convient d'agir pour éviter de nouvelles pertes de surfaces et pour récupérer des surfaces perdues […] dans les secteurs de forte pression foncière […] ou dans certains secteurs en déprise agricole. Les actions à mettre en œuvre concernent à la fois les zones humides bénéficiant d'une protection liée à leur intérêt patrimonial et les réseaux de zones humides banales dont l'existence est nécessaire au bon état des masses d'eau et à la protection de la ressource en eau."

- **8C : Préserver les grands marais littoraux**

"Les marais littoraux situés entre la Vilaine et la baie de l'Aiguillon représentent des zones humides de grande surface qui ont été créées par l'homme […]. Ces espaces constituent le support d'une forte biodiversité de la faune et de la flore. Ils intègrent, pour la plupart, le réseau européen Natura 2000. Ils contribuent en partie à l'interception des pollutions issues des bassins versants amont. […] L'adéquation entre les différents usages et les conditions favorables à la biodiversité doit être recherchée en s'appuyant notamment sur une politique agricole adaptée."

- **8D : Favoriser la prise de conscience**

"La nécessité de conserver et d'entretenir les zones humides n'est pas encore suffisamment bien perçue, à la fois par les riverains et par les autorités locales. Certes, la prise de conscience est amorcée, mais elle se limite encore trop souvent aux enjeux patrimoniaux des zones humides (flore et

faune). Les enjeux économiques se rattachant à leur présence sont encore largement sous-estimés, quand ils ne sont pas ignorés."

- **8E : Améliorer la connaissance**

"L'efficacité des zones humides, que ce soit en matière de gestion de la ressource en eau ou de biodiversité, dépend de la présence sur le terrain d'un maillage aussi dense que possible de sites interceptant au mieux les écoulements superficiels et souterrains et évitant le cloisonnement des populations végétales et animales sauvages.

Il est nécessaire de localiser les sites existants, de diagnostiquer leur état et d'identifier les fonctions qui s'y rattachent. C'est l'objet des inventaires qu'il convient de réaliser, en priorité, sur les territoires où la présence des zones humides détermine l'atteinte ou le maintien du bon état des masses d'eau."

1.3. SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX

La commune de Saurais fait partie du territoire du SAGE Thouet qui s'étend sur 3 385 km² dans les départements des Deux-Sèvres (79), de la Vienne (86) et du Maine-et-Loire (49).

Ce SAGE est articulé autour de 6 enjeux majeurs :

- Le développement des ressources alternatives et la sécurisation de l'alimentation en eau potable ;
- La reconquête de la qualité des eaux de surface ;
- La gestion quantitative de la ressource ;
- La protection des têtes de bassins et des espaces naturels sensibles ;
- Le rétablissement d'une connectivité amont-aval des cours d'eau ;
- La valorisation touristique et la maitrise des loisirs liés à l'eau.

Les zones humides représentent un enjeu important au sein du SAGE qui a identifié, dès l'état des lieux, la nécessité d'améliorer la connaissance de ces milieux afin de mieux les protéger.

La Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE s'est réunie pour la première fois le 30 janvier 2012. La constitution de la CLE a notamment été désignée ainsi que la structure porteuse du SAGE. Le Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet et la Communauté d'Agglomération de Saumur Loire Développement à l'origine de l'étude de préfiguration du SAGE Thouet se partagent cette responsabilité.

Seule la bordure Sud-est du territoire communal n'appartient pas au SAGE Thouet mais dépend du SAGE Clain. Ce dernier s'étend sur 2 882 km² dans les départements des Deux-Sèvres, de la Vienne et de la Charente. Sur ce territoire, le Clain parcourt 125 km de sa source sur la commune de Hiesse (16) à sa confluence avec la Vienne à Cenon-sur-Vienne (86).

Suite à l'installation de la Commission Locale de l'Eau du SAGE en février 2010, le SAGE Clain est actuellement dans sa phase d'élaboration : le diagnostic du SAGE a été validé en novembre 2012.

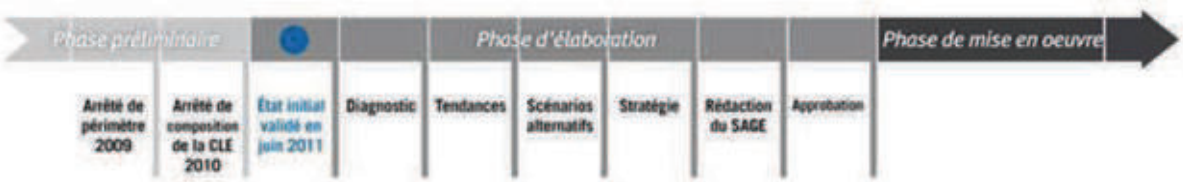

Etat d'avancement du SAGE Clain (Source : Cellule d'animation du Sage Clain)

Le Conseil Général de la Vienne s'est proposé pour être la **structure opérationnelle technique et financière** pour assurer l'animation de la démarche sur le bassin du Clain et la maîtrise d'ouvrage des études.

Ce SAGE est articulé autour de quatre grands enjeux :

- La gestion qualitative de la ressource et des milieux ;
- La gestion quantitative de la ressource en période d'étiage ;
- La préservation et restauration des milieux aquatiques ;
- La prévention et gestion des inondations ;

Situation de la commune de Saurais au sein des SAGE :

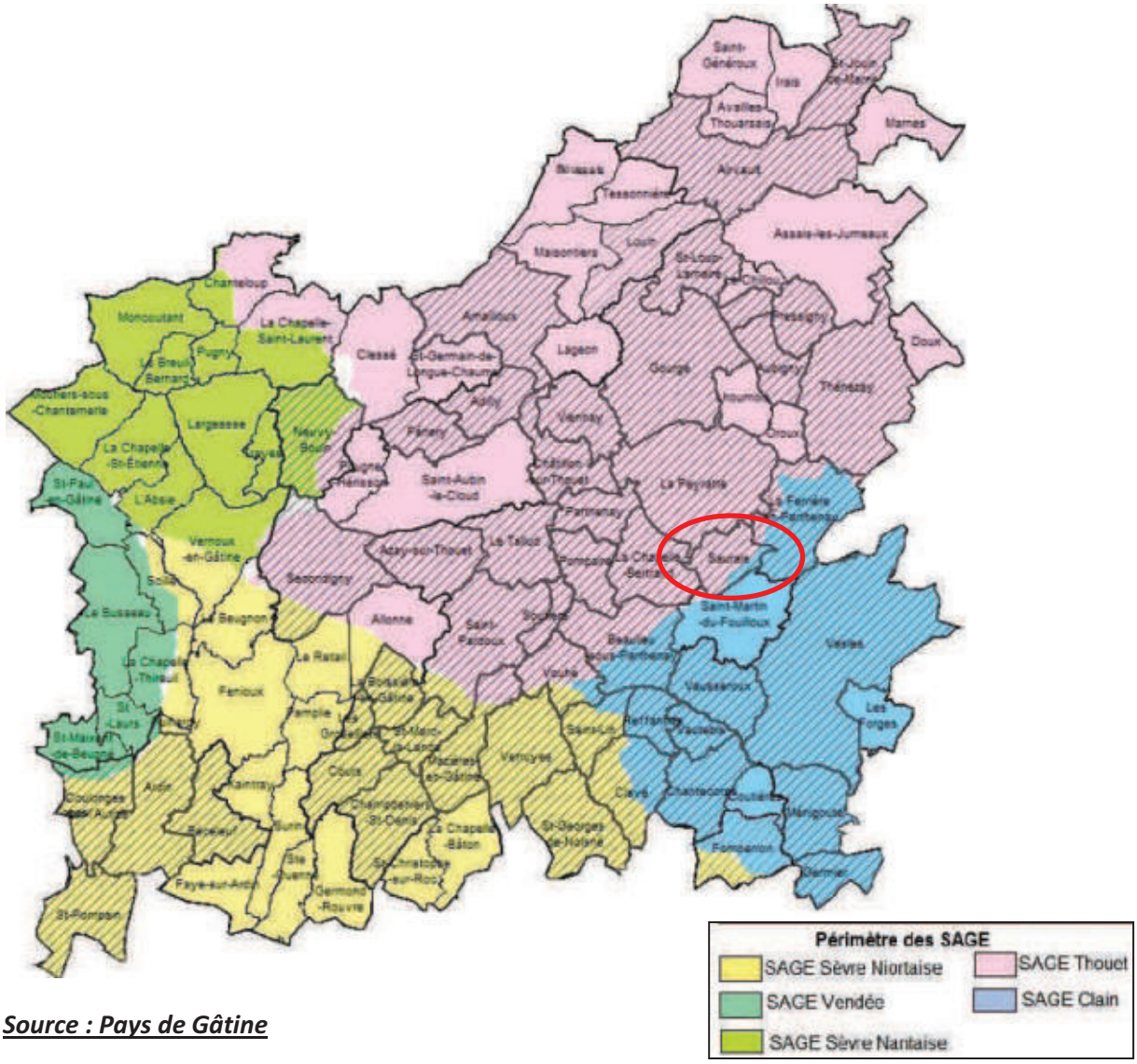

Source : Pays de Gâtine

2. LES ZONES HUMIDES - GENERALITES

2.1. DEFINITION

Les zones humides sont des milieux complexes, dynamiques et interdépendants entre terre et eau. Elles recèlent une richesse écologique particulière et souvent exceptionnelle. Elles assurent de plus de nombreuses fonctions dont la société tire des bénéfices (nommés services rendus). En effet, les zones humides jouent un rôle majeur pour la rétention, la régulation hydraulique et l'épuration tout en constituant des réservoirs de biodiversité.

Gradient d'humidité des zones humides

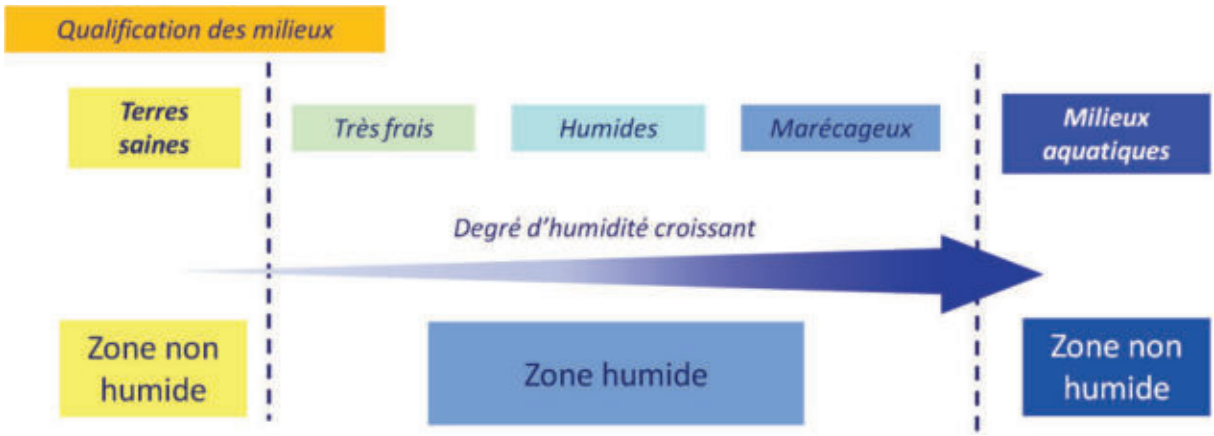

Source : IIBSN - Schéma élaboré d'après Oberti et al., 2003

En raison de leur grande diversité, l'identification des zones humides n'est pas toujours aisée. Elle est réalisée sur la base des observations de terrain liées à des limites naturelles. Elle s'appuie notamment sur :

- La présence de végétation hygrophile et d'habitats humides ;
- L'hydromorphie des sols ;
- La géomorphologie du site (ex : rupture de pente) et la topographie.

2.2. TYPOLOGIE

Selon leur caractéristiques, différents types de zones humides peuvent être distingués. Le SDAGE Loire-Bretagne les classe en 13 grands types selon leur localisation dans un bassin versant :

- Grands estuaires ;
- Baies et estuaires moyens plats ;
- Marais et lagunes côtiers ;
- Marais saumâtres aménagés ;
- Bordures de cours d'eau ;
- Plaines alluviales ;

- Zones humides de bas-fonds en tête de bassin ;
- Régions d'étangs ;
- Bordures de plan d'eau ;
- Marais et landes humides de plaines et de plateaux ;
- Zones humides ponctuelles ;
- Marais aménagés à vocation agricole ;
- Zones humides artificielles.

Le schéma ci-dessous présente les différentes typologies de zones humides suivant leur localisation sur le bassin versant.

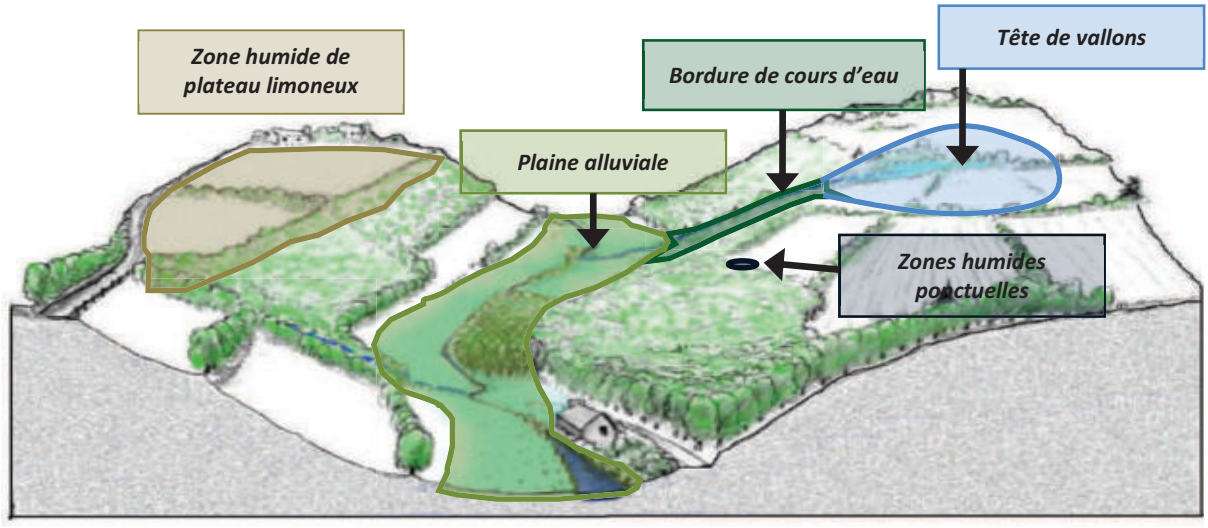

Localisation des zones humides sur un bassin versant (source : IIBSN)

2.3. FONCTIONS

Les zones humides présentent une richesse écologique particulière et assurent de nombreuses fonctions telles que la rétention, la régulation hydraulique et l'épuration mais également des fonctions socio-économiques.

- Fonctions biologiques :

Les zones humides recèlent généralement une biodiversité importante et peuvent constituer des réservoirs d'espèces patrimoniales. Ce sont des milieux essentiels pour la faune, qui permettent l'hivernage, la migration et la reproduction de nombreux oiseaux ; le frai du brochet et le développement des juvéniles ; la reproduction des poissons et crustacés en zones littorales. On y observe également des amphibiens, des odonates, etc.

Outre la faune, les zones humides sont reconnues pour leur diversité végétale (roselières, prairies humides, tourbières, bordures de cours d'eau…).

Fonctions épuratoires :

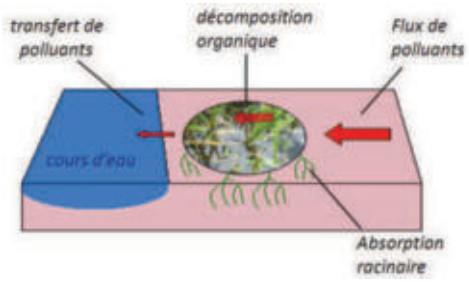

Certaines zones humides possèdent des propriétés épuratoires remarquables. Elles sont particulièrement efficaces en matière de dénitrification avec des taux d'abattement supérieurs à 50%. Elles sont également capables de fixer les matières en suspensions, les engrais et produits phytosanitaires et peuvent éliminer le phosphore parfois jusqu'à 90%.

Fonctions hydrauliques :

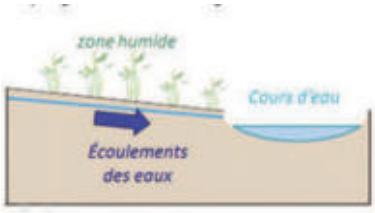

Les zones humides ont un rôle majeur dans le stockage des eaux. Elles contribuent en effet à l'écrêtement des pointes de crue mais ont également un rôle d'éponge.

Elles peuvent ainsi retarder l'apparition et réduire l'intensité des débits d'étiage en restituant de manière progressive les eaux stockées en période de hautes eaux.

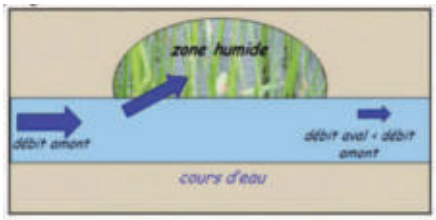

Source des figures : IIBSN

Fonctions socio-économiques :

Les zones humides sont avant tout des milieux utilisés par la profession agricole, pour la culture et le pâturage ; et sylvicole, notamment pour la populiculture.

Ce sont des milieux très généreux, qui peuvent être exploités pour la production de roseaux de laîche ou de joncs (paillage des chaises, couvertures de chaume…) ; de bois (peupliers) ; de ressources alimentaires (poissons, crustacés, chasse…) ; de fourrage, etc. Les zones humides peuvent également être valorisées pour le développement du tourisme (randonnés, naturalisme, etc.).

On observe par ailleurs une différence dans les usages entre l'amont et l'aval d'un bassin versant.

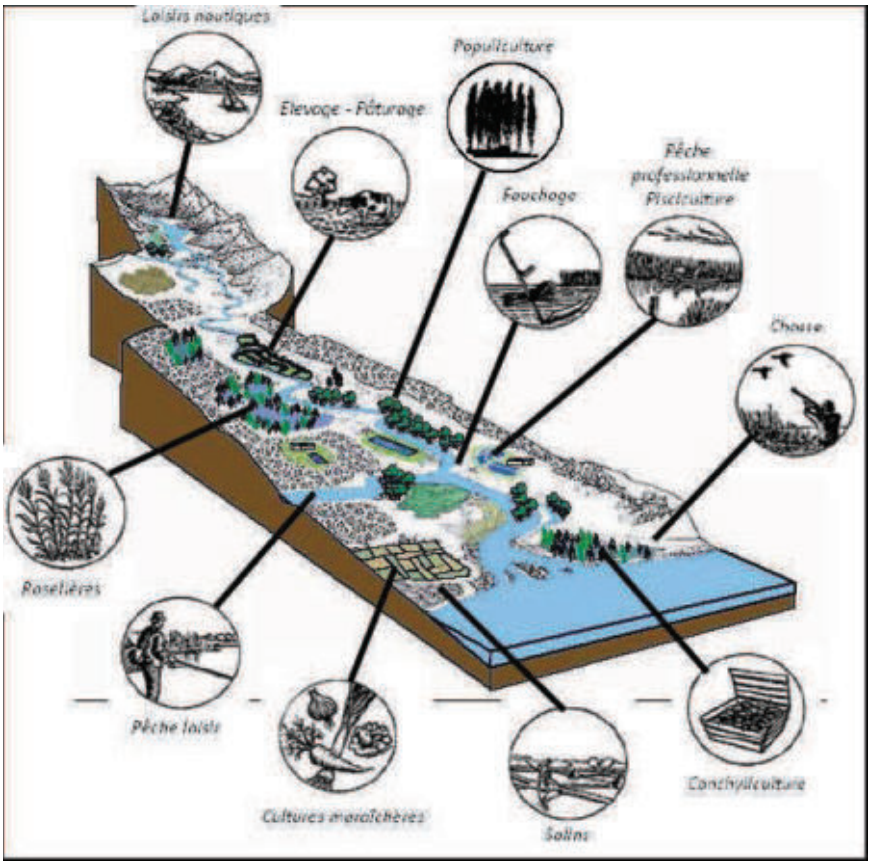

<u>Fonctions socio-économiques des zones humides</u>

3. DEMARCHE ET OBJECTIFS DE L'INVENTAIRE

3.1. DEMARCHE D'INVENTAIRE

L'inventaire des zones humides de la commune de Saurais s'intègre dans une mutualisation de 49 communes du Pays de Gâtine, dont le territoire concerne cinq SAGE. Il a été décidé de respecter les modalités d'inventaire des zones humides de chacun des SAGE sur leur territoire respectif. Les SAGE Thouet et Clain étant actuellement dans leur phase d'élaboration, il n'existe encore aucune méthodologie d'inventaire des zones humides. La présente étude prend donc en compte la méthodologie du SAGE Sèvre Niortaise Marais Poitevin, validée par la Commission Locale de l'Eau du 1er juin 2010.

Pour une démarche et une méthodologie unique du bassin versant avec un socle minimum obligatoire, les modalités d'inventaire des zones humides sont définies sur l'ensemble du périmètre des SAGE.



La démarche, telle que définie par la CLE, s'articule sur deux axes :

- Concertation avec le groupe d'acteurs locaux afin de partager les connaissances et permettre une prise de conscience des enjeux liés aux zones humides.
- Expertise d'identification des zones humides pour leur inventaire à proprement dit.

Les modalités d'inventaire des zones humides sont en libre téléchargement sur le site de l'IIBSN, à l'adresse suivante : *http://sevre-niortaise.fr/wp-content/uploads/18_78_modalites-dinventaire-zh-sage-sevre-niortas-marais-poitevin_817.pdf.*

3.2. OBJECTIFS

La présente étude répond à deux objectifs principaux. Elle vise, dans un premier temps, à répondre aux enjeux des SAGE qui doivent assurer l'inventaire, la préservation et la reconquête des zones humides. Dans un second temps, elle vise à acquérir une bonne connaissance du territoire communal (zones humides, réseau hydrographique, plans d'eau et mares…) pour l'élaboration des documents d'urbanismes.

Une fois l'inventaire terminé et validé par le Conseil municipal, les résultats seront récupérés par les SAGE Thouet et Clain, afin de compiler les données des différents inventaires communaux à l'échelle

du bassin versant. L'analyse de ces résultats par la Commission Locale de l'Eau pourra donner naissance à diverses règles de gestion des zones humides, contribuant ainsi à l'atteinte des objectifs des SAGE et du SDAGE.

Le recensement des zones humides permettra l'identification de milieux d'intérêt primordial tels que les Zones Humides d'Intérêt Environnemental Particulier (ZHIEP) et les Zones Stratégiques pour la Gestion de l'Eau (ZSGE). La délimitation de ces zones est un outil efficace pour atteindre l'objectif de bon état des eaux requis par la DCE (Directive Cadre sur l'Eau).

De plus, l'inventaire sera intégré totalement ou partiellement dans les documents d'urbanisme (Plan Local d'Urbanisme, Carte communale, etc.) et pour les projets d'installations, ouvrages, travaux et activités (IOTA), afin de permettre une meilleure gestion communale du territoire.

Il est cependant à préciser que toute opération visant à aménager une zone humide est soumise à la nomenclature Eau (art. R. 214-1 du Code de l'environnement). L'inventaire proposé ici permet certes une meilleure connaissance de ces espaces mais n'est cependant pas exhaustif du point de vue de cette nomenclature. Tout pétitionnaire devra donc, dans le cadre d'une demande d'autorisation ou d'une déclaration au titre de la loi sur l'eau, apporter des éléments d'expertise technique sur le caractère humide de son site d'implantation, et ce, indépendamment de l'existence du présent inventaire de zones humides, mais tout en le prenant en compte.

Enfin, dans le cadre de la politique fiscale pour la préservation des zones humides (Loi DTR), une parcelle identifiée comme zone humide peut bénéficier d'une exonération de taxe foncière sur les propriétés non bâtie (TFNB).

Cette dernière est portée à 50 % pour les terrains en prairie situés sur les zones humides définies au 1° du I de l'article L.211-1, et à 100 % pour les terrains situés sur les périmètres suivant :

- Périmètre d'intervention du Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres (CELRL) ;
- Parcs nationaux, Parcs naturels régionaux et Réserves naturelles ;
- Sites inscrits et classés ;
- Sites Natura 2000 ;
- Zones humides d'intérêt environnemental particulier (ZHIEP).

Ce dégrèvement à la parcelle cadastrale est accordé pour une durée de 5 ans, sous réserve d'un engagement de gestion par le propriétaire avec conservation du caractère humide de la zone et maintien en prairie, pré, lande…La liste des parcelles concernées est élaborée par le Maire et s'accompagne d'une compensation financière pour les communes.

4. CONCERTATION DES ACTEURS

4.1. ACTEURS LOCAUX

La démarche de concertation, validée par la CLE (Commission Locale de l'Eau), s'appuie sur la constitution d'un groupe d'acteurs locaux. La composition de ce dernier s'est voulu la plus représentative possible des différents protagonistes du territoire. Le groupe se compose :

- du Maire de la commune ;
- d'élus ;
- de plusieurs exploitants agricoles ;
- de retraités.

Membres du groupe d'acteurs	
Maire de Saurais	M. GUERINEAU Louis-Marie
Elu - Exploitant agricole	M. CHAMPEAU Marc
Elue	Mme MICHEL Corinne
Elu	M. LANDRY Alain
Elu – Exploitant agricole	M. GAILLARD Thierry
Elu	M. VEILLON Jean
Exploitant agricole	M. MIGEON Laurent
Exploitant agricole	M. JOUREL Pascal
Exploitant agricole	M. VEILLON Damien
Chasseur	M. GAUTIER Jean-Paul

Ce groupe apporte au prestataire de l'inventaire, le bureau d'études NCA Environnement, ses connaissances locales de terrain et l'historique des activités sur la commune. Il s'exprime lors des réunions afin de pré-délimiter et caractériser les zones humides. Il aide aussi à mieux comprendre le fonctionnement des zones humides (inondations, fréquence, surface, saisonnalité, entrées / sorties d'eau) et la gestion actuelle des parcelles.

Il donne aussi son avis sur le déroulement de l'inventaire, et apporte au prestataire sa connaissance et sa vision du territoire, en particulier sur la dynamique de l'eau.

La carte des zones humides résultant du travail de terrain a été déposée en Mairie pour recueillir l'avis de la population. De nombreuses remarques ont été formulées amenant une prolongation de la phase de levée de doutes et des retours sur certains secteurs. A terme et malgré un contexte tendu, les nouvelles visites ont permises d'affiner au mieux les résultats pour que ces derniers s'accordent avec le ressenti et les connaissances de terrain des acteurs du territoire.

4.2. REUNIONS

L'atout majeur du groupe d'acteurs locaux est donc le partage de connaissances. Plusieurs réunions sont organisées afin d'optimiser au mieux la concertation et le suivi de l'étude par la commune.

L'équipe du prestataire chargé de l'étude (NCA Environnement) est présente lors des réunions. S'ajoute donc au groupe d'acteurs locaux les intervenants suivants :

Intervenants extérieurs lors des réunions	
NCA Environnement	M. VINET Pierre – *Ingénieur naturaliste* M. PERNES Pierres – *Ingénieur pédologue* M. LOUIS David – *Ingénieur pédologue* Mme RISTOR Marie – *Ingénieur pédologue*

Le groupe d'acteurs locaux s'est réuni une première fois le 8 novembre à la mairie de Saurais, avec les représentants du bureau d'études NCA Environnement, missionné par le Pays de Gâtine pour réaliser l'inventaire et animer les réunions.

Le but de cette première réunion était d'informer les acteurs sur le déroulement de l'étude, ses objectifs et le cadre dans lequel elle s'inscrit. Cette rencontre a aussi permis d'expliciter la notion de zones humides et la méthodologie d'inventaire, ainsi que de présenter les différents outils de pré-localisation. Un planning prévisionnel a enfin été mis en place :

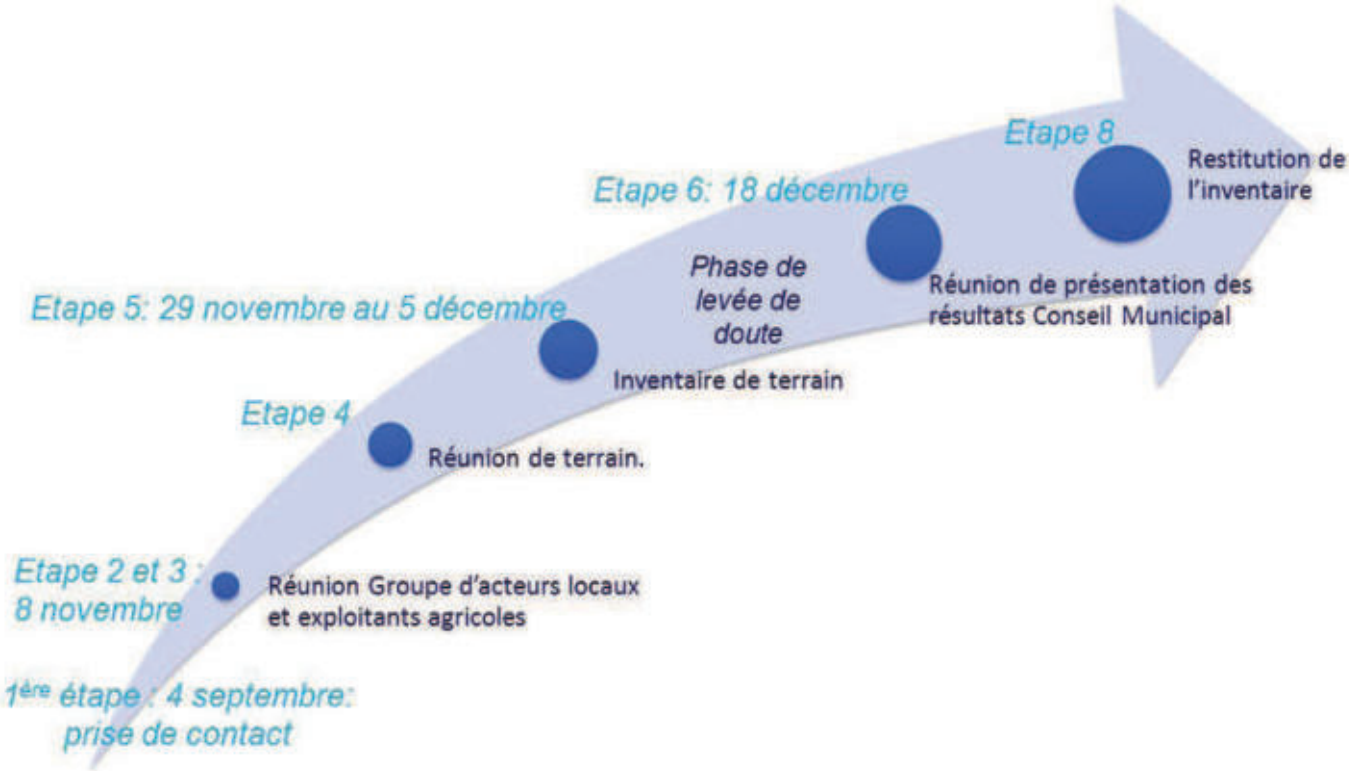

Planning prévisionnel de l'inventaire des zones humides de la commune de Saurais

A la suite de cette réunion de lancement, une réunion de terrain a été organisée le 26 novembre 2012, afin de présenter les méthodes de caractérisation des zones humides directement sur le terrain (végétation et critères pédologiques).

Une réunion de restitution provisoire de l'inventaire a eu lieu le 18 décembre 2012, au cours de laquelle les résultats de l'expertise ont été présentés, analysés et discutés avec le groupe d'acteurs locaux. Après contestation des résultats, un retour sur le terrain a été effectué et une deuxième réunion de restitution a été effectuée le 30 janvier 2013.

La finalisation de l'étude a ensuite été entreprise en vue d'une restitution pour validation au Conseil municipal.

4.3. FINANCEURS

Pour réaliser son inventaire des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau, la commune de Saurais s'est associée à 48 autres communes et communautés de communes du Pays de Gâtine.

L'inventaire est financé par l'Agence de l'eau Loire Bretagne, la commune, le département des Deux-Sèvres, la région Poitou-Charentes, le réseau LEADER et l'Union Européenne.

Le Pays de Gâtine, dans le cadre de la délégation de maitrise d'ouvrage, a sollicité les subventions auprès de ces différents partenaires.

CHAPITRE 2

CONTEXTE COMMUNAL

1. PRESENTATION GENERALE DE LA COMMUNE

1.1. CONTEXTE GEOGRAPHIQUE

La commune de Saurais s'étend sur 1 130 ha dans le département des Deux-Sèvres, dans la région Poitou-Charentes (cf. carte ci-dessous). Située à 10 km au Sud-est de Parthenay, Saurais est entourée par les communes de La Peyratte, La Ferrière-en-Parthenay, Saint-Martin-du-Fouilloux et La Chapelle-Bertrand. Saurais présente un réseau hydrographique relativement développé avec la traversée de plusieurs cours d'eau temporaires ou permanents et la présence de la Vendelogne en bordure Sud-est du territoire.

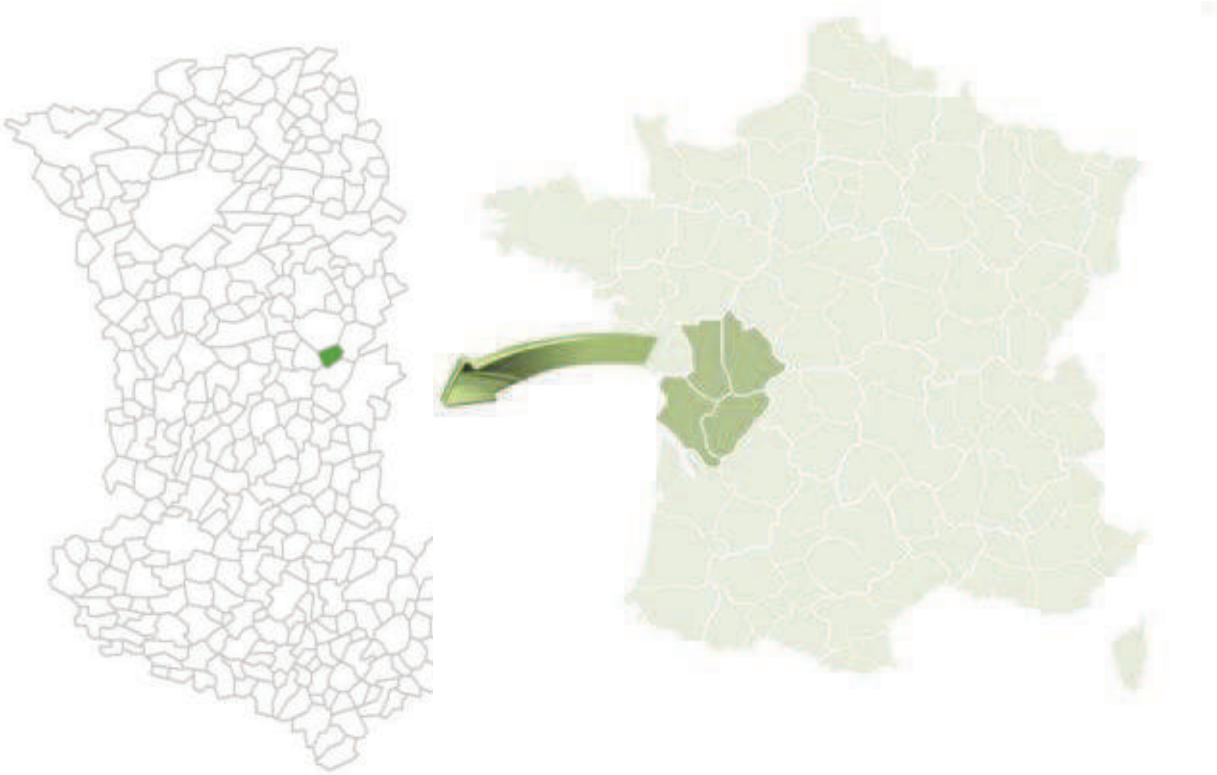

Localisation de la commune de Saurais (Sources : GEOFLA®- IGN ; NCA environnement)

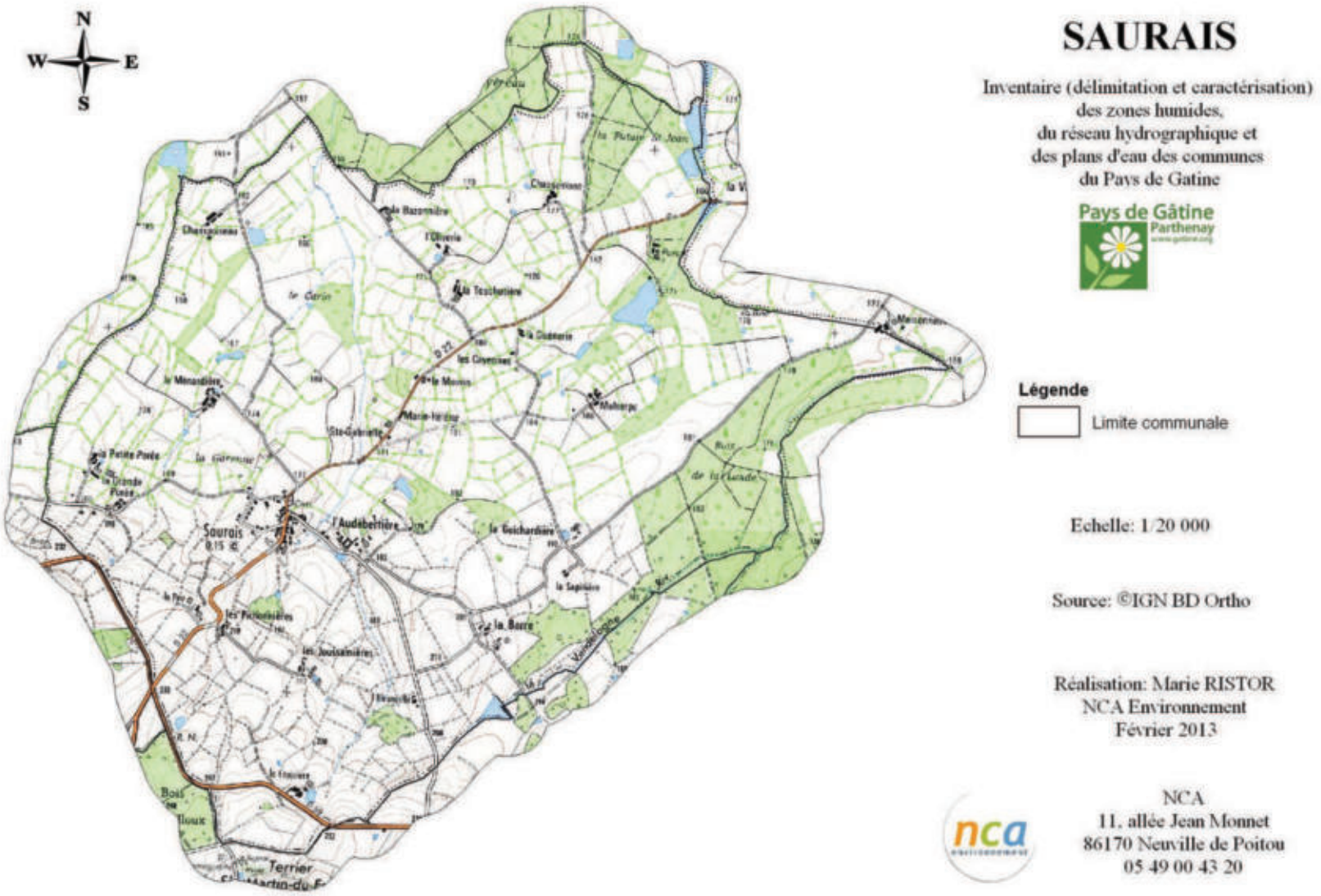

Carte IGN de la commune de Saurais (source : © IGN Scan 25)

1.2. CONTEXTE AGRICOLE

Les paysages de la commune sont principalement formés de bocages et de zones de plaines en prairies.

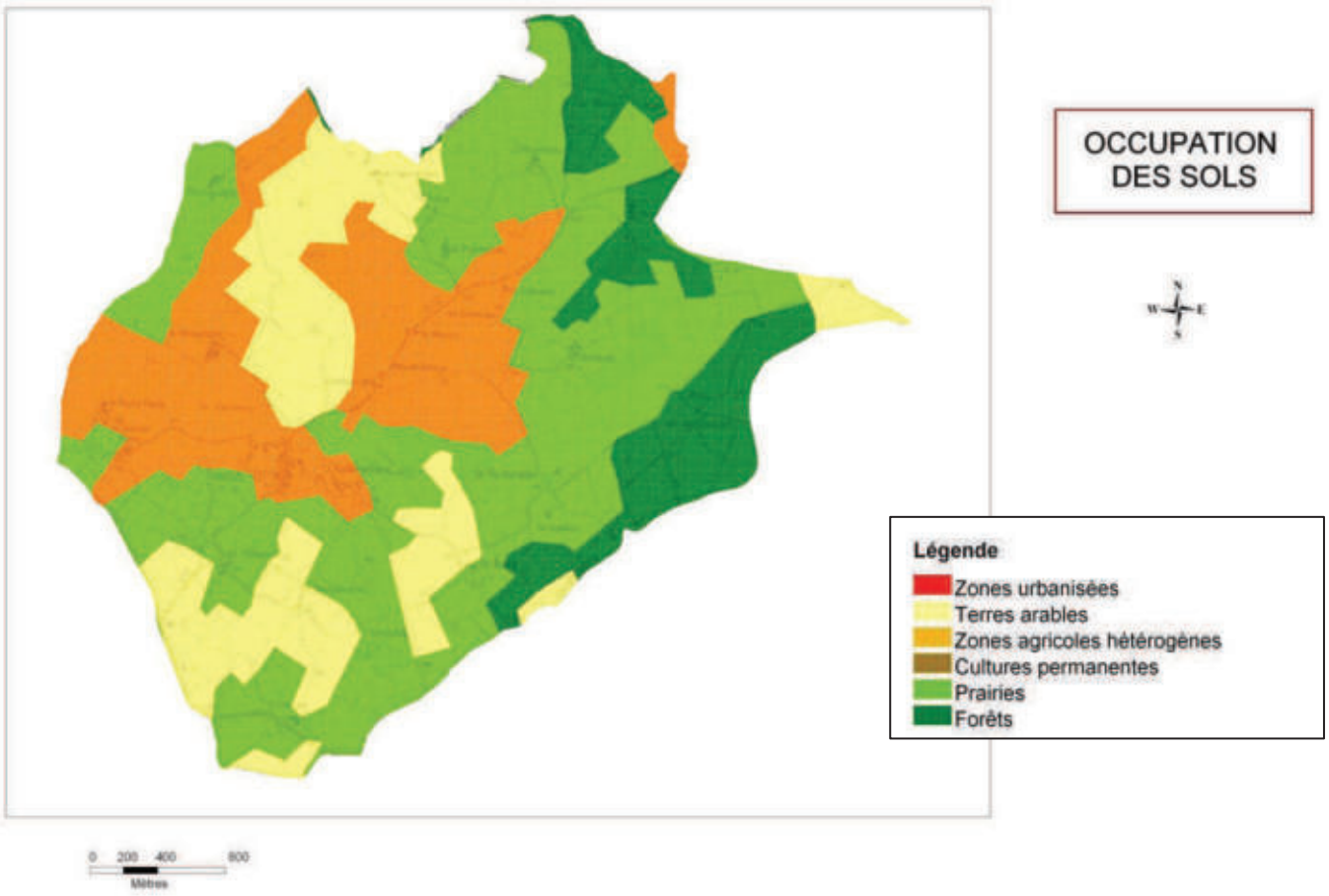

Occupation des sols de la commune (source : BD CORINE Land Cover 2006 -Pays de Gâtine– NCA)

La commune de Saurais est localisée en Gâtine, région peu fertile. Les terrains sont pauvres et le granite est parfois affleurant au sud-ouest de la commune. Le territoire compte environ 44% de prairies et 24% de terres agricoles. A l'Est, s'étendent de petites parties boisées.

2. PRESENTATION DU CONTEXTE PHYSIQUE

2.1. CONTEXTE GEOLOGIQUE ET PEDOLOGIQUE

La commune de Saurais s'inscrit dans un contexte général leucogranitique mais présente deux faces bien distinctes. En simplifiant, on définit :

- Une partie Est / Nord-Est dominée par des formations argileuses résiduelles ;
- Une partie Ouest / Sud-Ouest, caractérisée par des terrains cristallins (leucogranites).

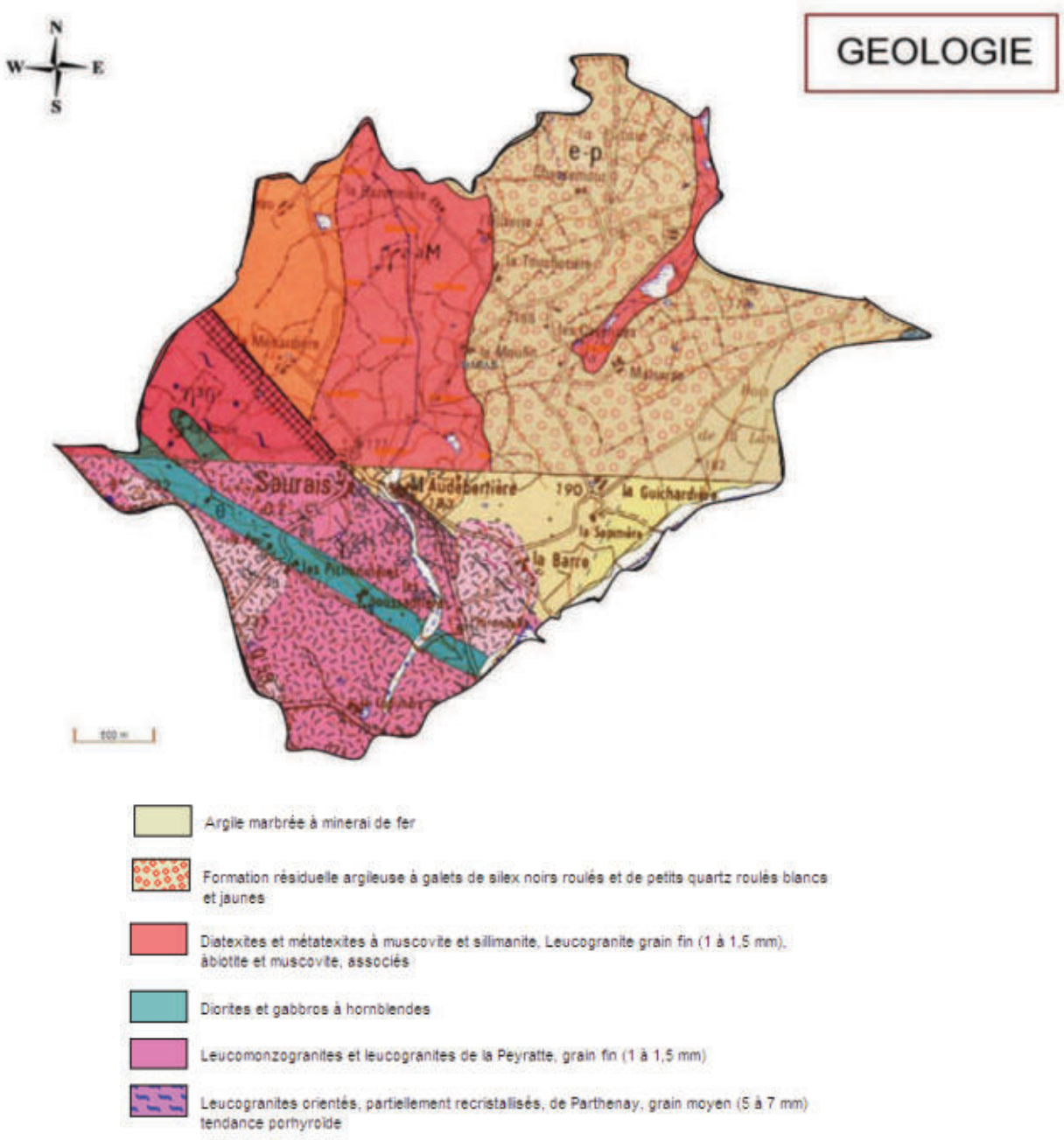

Carte géologique de la commune de Saurais (source : BRGM)

D'après cette carte, la partie Nord-Ouest de la commune et son contexte argileux est plus propice au maintien de zones humides.

La carte pédologique, quant à elle, fait ressortir quatre types de pédopaysages :

- Les sols limoneux profonds au Nord-ouest recouvrant 7% du territoire ;
- Les sols sableux : 7% du territoire ;
- Les sols sur leucogranite représentant 39% de la commune ;
- Les bornais (sols limoneux, acides et battants, avec une bonne réserve d'eau) : 48% du territoire.

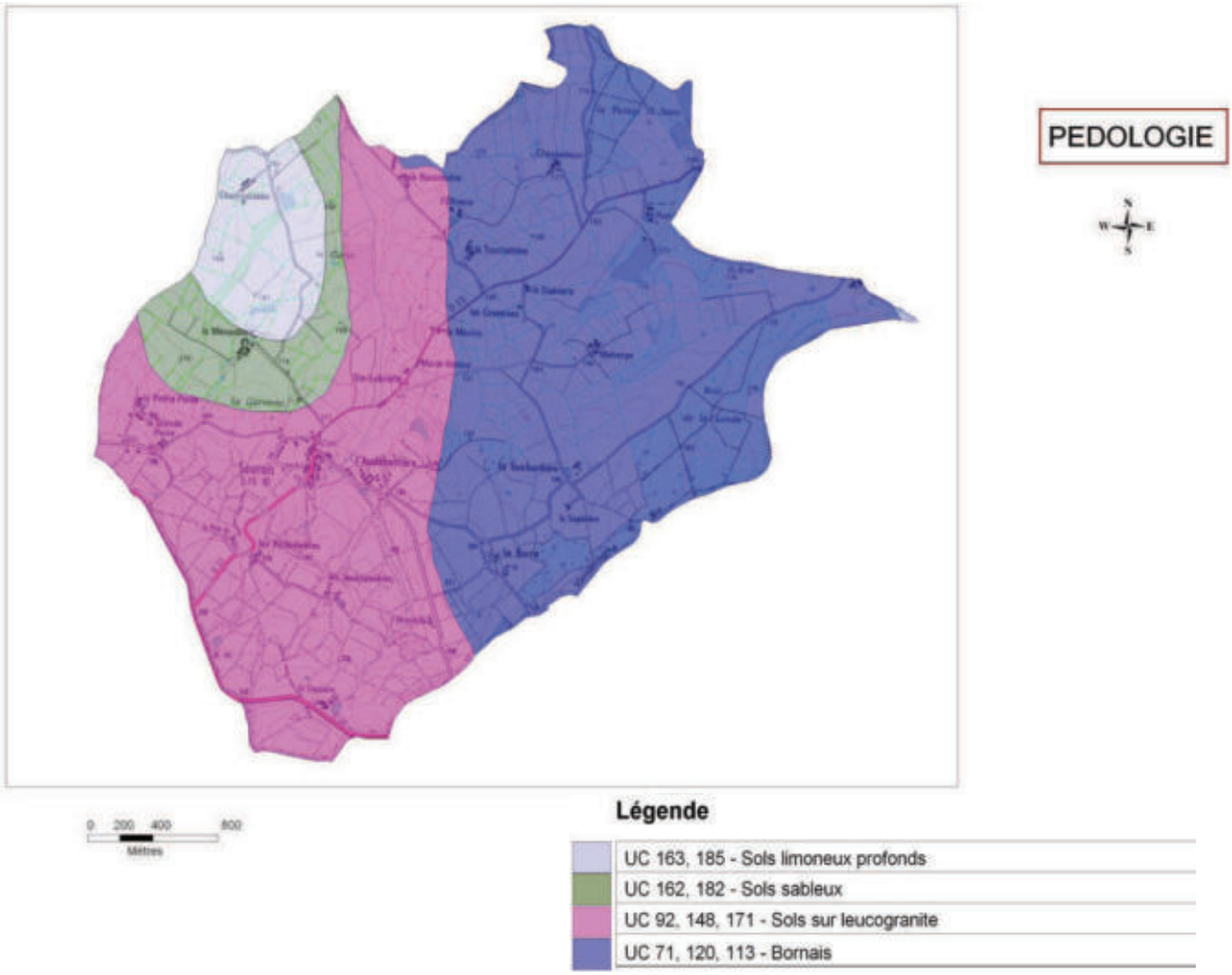

Carte des pédopaysages de la commune de Saurais (Source : Pays de Gâtine – NCA)

La carte des pédopaysages enclave aussi la commune en deux zones bien distinctes. Le parallèle avec les résultats de l'inventaire sera intéressant à observer.

2.2. CONTEXTE HYDROGEOLOGIQUE

La ressource en eau souterraine de la commune de Saurais se définit par deux aquifères principaux :

- L'aquifère du Massif granitique de Viennay ;
- L'aquifère du Thouarsais Ouest (Lias).

En ce qui concerne le contexte hydrogéologique, le point le plus intéressant est le phénomène de **remontée de nappe** pouvant influencer le caractère humide d'un sol et aller jusqu'à provoquer des inondations lors d'épisodes pluvieux exceptionnels.

Les nappes libres – aucune couche imperméable ne les séparant du sol – sont alimentées par la pluie dont une partie s'infiltre dans le sol. C'est bien entendu durant la période hivernale que cette recharge des nappes est la plus importante. Lorsqu'une zone est classée en nappe sub-affleurante, la nappe se situe en moyenne à un niveau proche de la surface du sol (inférieur à 3 m). Il n'est pas inhabituel pour le niveau supérieur de la nappe d'atteindre la surface du sol. Le contexte est alors très favorable à l'observation de zones humides. Lors d'épisodes pluvieux exceptionnels, des inondations par remontée de nappe peuvent se produire.

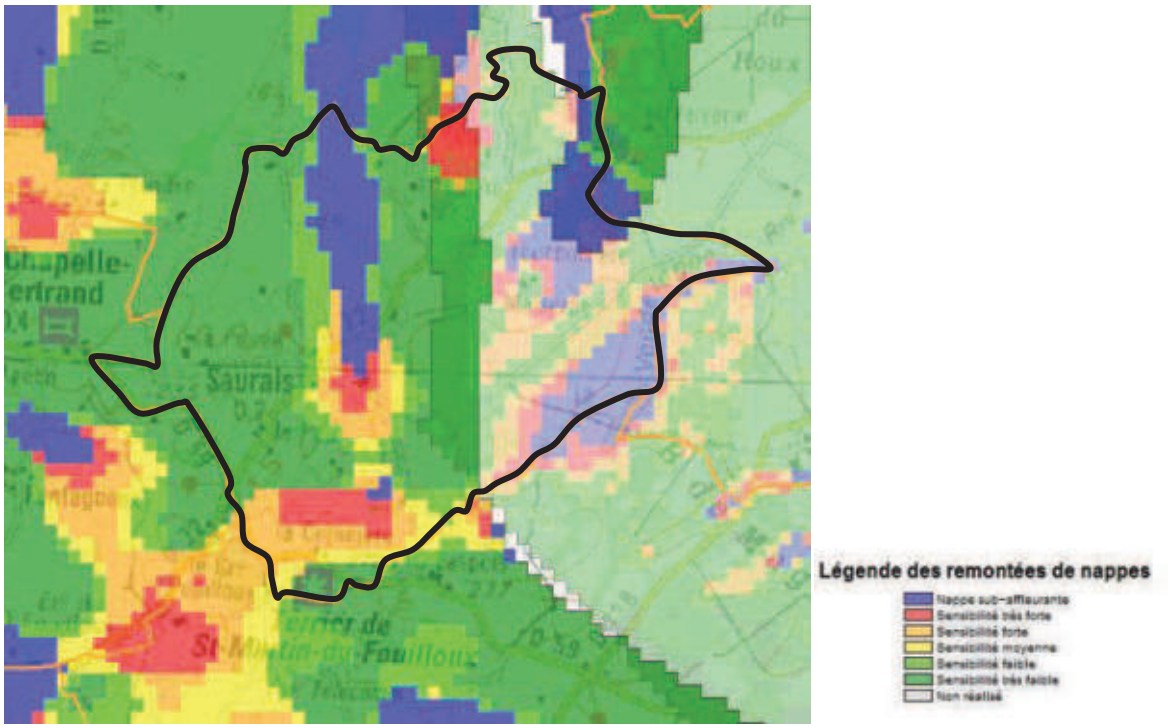

Remontées de nappe sur la commune de Saurais (source : BRGM)

Les nappes sub-affleurantes sont principalement localisées au niveau du réseau hydrographique mais semblent s'étendre majoritairement l'Est.

2.3. CONTEXTE HYDROLOGIQUE

La commune de Saurais se situe sur le bassin versant de la Loire. Elle présente un réseau hydrographique relativement développé, se composant de la Vendelogne en bordure Sud-est ainsi que de plusieurs cours d'eau permanents et temporaires.

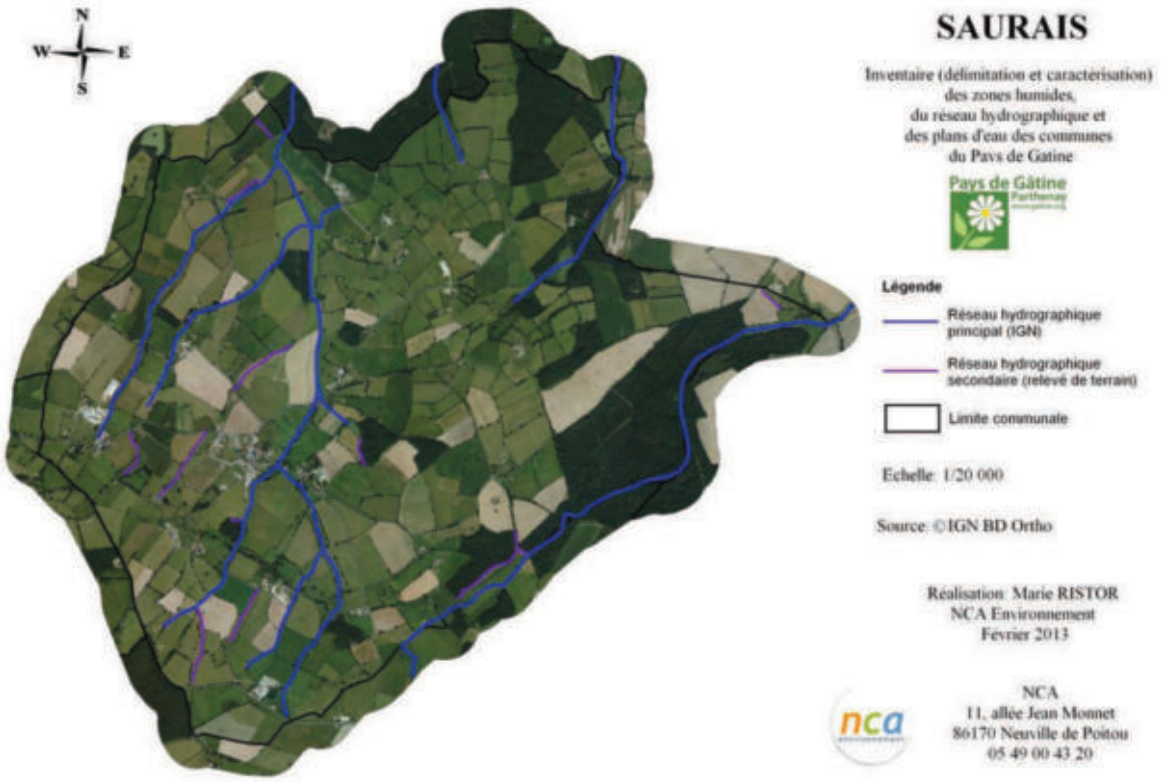

Réseau hydrographique de la commune de Saurais
(Sources : ©IGN BD Ortho ; Pays de Gâtine ; NCA environnement)

Le réseau hydrographique est assez dense, notamment sur la partie centrale avec de nombreuses ramifications s'étendant vers l'Ouest. Au Sud-Est, la Vendelogne représente le cours d'eau le plus large de la commune et dont sa vallée est classée en zone inondable.

CHAPITRE 3

METHODOLOGIE

1. PRE-LOCALISATION

L'inventaire débute par une phase de pré-localisation des zones humides. Cette dernière est un moyen de définir et de délimiter les zones humides potentielles. Elle résulte de la compilation de documents préétablis et d'une concertation avec les acteurs locaux, et consiste donc à identifier les secteurs du territoire susceptibles de présenter des zones humides et ce, afin d'optimiser les phases suivantes (phase de terrain, etc.).

La pré-localisation résulte de la compilation de divers documents préétablis. Les principales sources d'information dont nous disposons sont les suivantes :

- Pré-localisation du bureau d'études Eau Méga ;
- Pré-localisation du SAGE Sèvre Nantaise;
- Pré-localisation du Forum des Marais Atlantiques ;
- Réseau hydrographique ;
- Carte géologique ;
- Carte pédologique ;
- Aléa des remontées de nappes ;
- Topographie ;
- Photo-aériennes (ortho photoplans), Scan 25 IGN®.

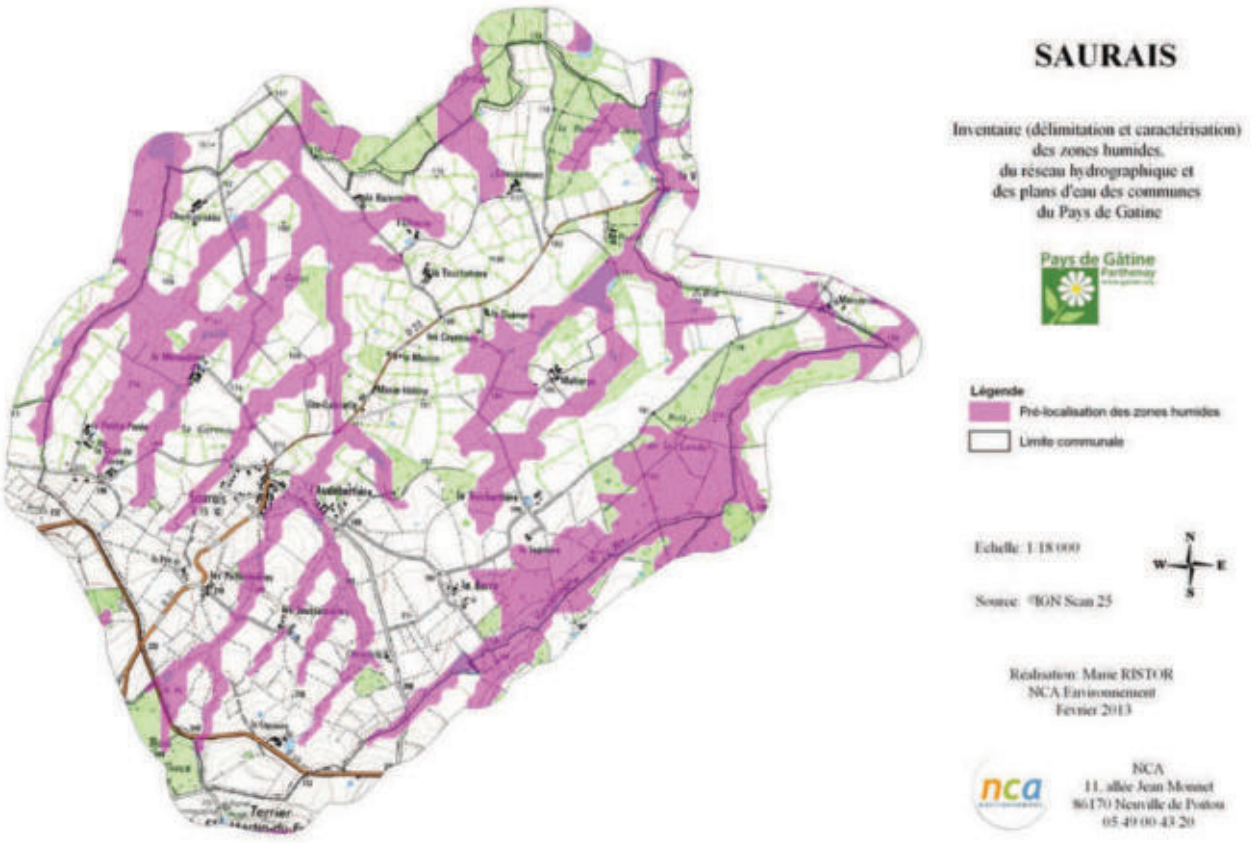

Pré-localisation ponctuelle des zones humides
(Source : Pays de Gâtine ; Eau Méga ; NCA environnement)

2. INVENTAIRE DE TERRAIN

Cette phase a pour objectif l'identification, la délimitation et la caractérisation, de manière exhaustive, des zones humides du territoire communal.

La méthode à suivre pour identifier une zone humide prend en compte les éléments présents dans l'arrêté interministériel du 24 juin 2008 modifié le 1er octobre 2009 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L.214-7-1 et R.2111-108 du Code de l'environnement.

La délimitation des zones humides est réalisée sur la base des observations de terrain liées à des limites naturelles. Elle s'appuie notamment sur :

- la limite de présence d'habitats humides ;
- l'engorgement des sols ;
- l'hydromorphie des sols ;
- la géomorphologie du site (ex : rupture de pente) et la topographie ;
- ou encore un aménagement humain (ex : route, talus, …).

Les laisses de crues (limites de zones inondables) sont aussi des indices de terrain à prendre en compte pour détecter la limite maximum d'une zone humide. Les deux critères principaux restent cependant pédologiques et floristiques.

La méthode d'identification des zones humides comme présentée dans les modalités d'inventaire des zones humides du SAGE Sèvre niortaise Marais poitevin, respecte le logigramme suivant :

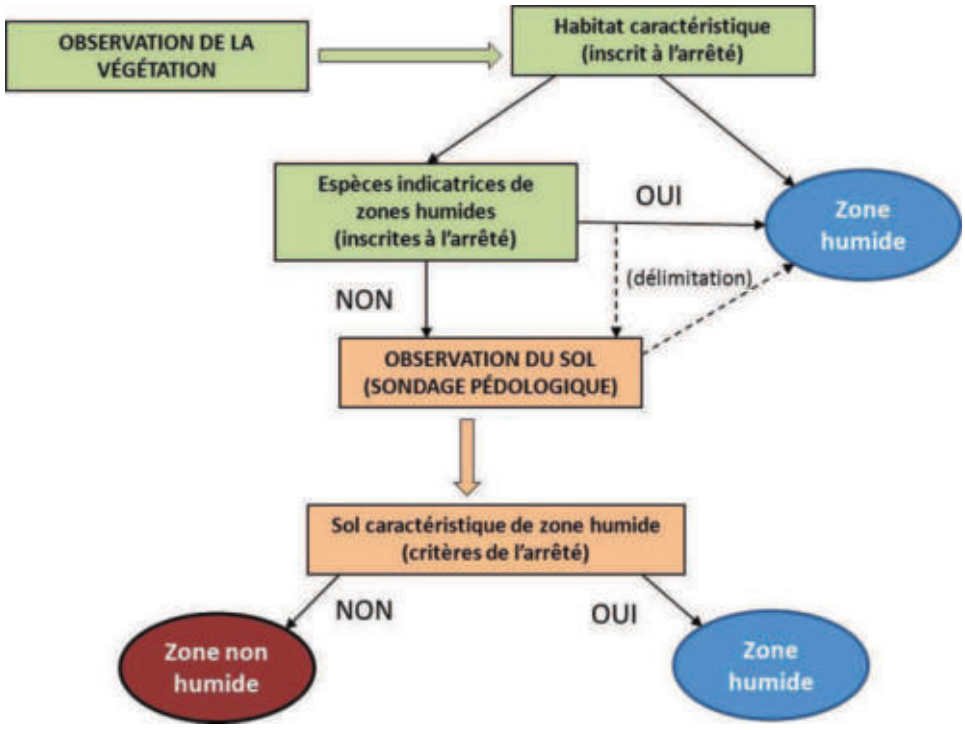

Logigramme de la méthode d'identification des zones humides (source : NCA environnement)

2.1. CRITERES D'IDENTIFICATION

2.1.1. Pédologie

Pour un inventaire de zones humides, l'examen des sols porte prioritairement sur la présence de traits d'hydromorphie. Le nombre, la répartition et la localisation précise des points de sondages dépendent de la taille et de l'hétérogénéité du site. Les sondages sont effectués à la tarière à main, et permettent de vérifier les limites des zones humides de manière plus précise que le critère botanique.

L'arrêté du 24 juin 2008modifié, expose les critères pédologiques déterminant une zone humide. Conformément à l'arrêté, les sondages pédologiques visent la présence :

- D'**histosols** (sols tourbeux), car ils connaissent un engorgement permanent en eau qui provoque l'accumulation de matières organiques peu ou pas décomposées. Ces sols correspondent aux classes d'hydromorphie H du GEPPA (Groupe d'Etude des Problèmes de Pédologie Appliquée) ;
- De **réductisols**, car ils connaissent un engorgement permanent en eau à faible profondeur se marquant par des traits réductiques débutant à moins de 50 centimètres de profondeur de sol. L'horizon caractéristique de ces sols est l'horizon réductique G. Ils correspondent aux classes VI c et VI d du GEPPA ;
- De sols caractérisés par des **traits rédoxiques à moins de 25 cm** de profondeur se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur. L'horizon spécifique est l'horizon rédoxique g. Ces sols correspondent aux classe V a, b, c et d du GEPPA ;
- De sols présentant des **traits rédoxiques à moins de 50 cm** de profondeur, se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur, associés à des **traits réductiques entre 80 et 120 cm** de profondeur. Ces sols correspondent à la classe IV d du GEPPA.



Traits d'hydromorphie (horizon rédoxique) et sondage pédologique en terre cultivée

(Sources : NCA environnement)



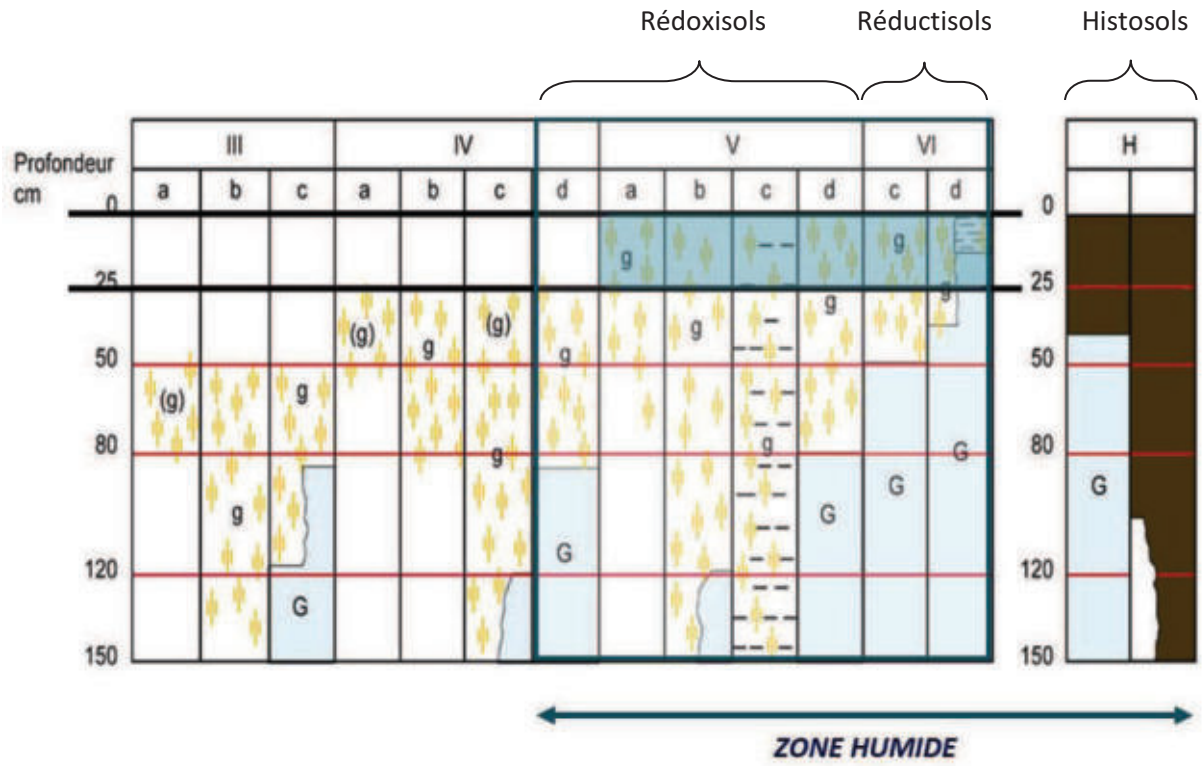

Schématisation des sols indicateurs de zones humides (Source : GEPPA, modifié NCA environnement)

2.1.2. Habitat naturel et végétation

Sur le terrain, les **critères liés à la végétation** sont les critères les plus simples pour délimiter une zone humide. La végétation de zone humide est caractérisée par :

- des communautés d'espèces végétales**,** dénommées **« habitats »,** caractéristiques des zones humides, identifiées selon la méthode et la liste correspondante à l'annexe 2.2 de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié. Une attention particulière est donnée à la délimitation des habitats d'intérêt communautaire et d'intérêt communautaire prioritaires. Environ 600 habitats sont répertoriés dans l'arrêté du 24 juin 2008 modifié, mais tous ne concernent pas l'aire biogéographique atlantique.

Exemples d'habitats (Sources : NCA environnement) :


Cariçaie


Mégaphorbiaie


Prairie calcaire à Molinie


Prairie humide eutrophe


Roselière


Tourbière alcaline

- des espèces indicatrices de zones humides**,** identifiées selon la méthode et la liste des espèces figurant à l'annexe 2.1 de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié.

Exemples d'espèces hygrophiles (Sources : NCA environnement) :


Renoncule rampante
Ranunculus repens


Fritillaire pintade
Fritillaria meleagris subsp. meleagris


Menthe aquatique
Mentha aquatica


Cardamine des prés
Cardamine pratensis


Lychnis fleur-de-coucou
Lychnis flos-cuculis


Orchis à fleurs lâches
Anacamptis laxiflora

2.2. CAMPAGNE DE TERRAIN

L'inventaire a été réalisé sur l'ensemble du territoire communal en ciblant prioritairement les zones définies lors du pré-inventaire.

L'objectif de la campagne de terrain était de confirmer ou d'infirmer la présence des zones humides, de délimiter précisément ces dernières, et de réaliser une caractérisation technique complète de chacune d'entre elles (profondeur des traces d'hydromorphie, végétation observée…).

La campagne de terrain a été réalisée du **29 novembre au 5 décembre 2012**.

L'ensemble des secteurs ciblés par le pré-inventaire ont fait l'objet de sondages pédologiques. Certaines zones ponctuelles éventuellement humides ont aussi été sondées pour vérification. Sur les secteurs humides, de nombreux sondages sont réalisés afin de délimiter précisément les zones. La topographie, si elle est marquée, et la végétation, lorsqu'elle est présente, aident à positionner les points de sondages et à définir les limites des zones humides.

En lien avec la base de données GWERN[1], chaque zone humide fait l'objet d'une feuille d'identification de terrain comprenant les informations suivantes :

- Informations générales (date, toponyme, cours d'eau…)
- Typologie CORINE (primaire et secondaire)
- Critères de délimitation (espèces végétales, habitats, sols - hydromorphie, topographie…)
- Etat de conservation (dégradé, non dégradé)
- Régime de submersion (fréquence, étendue)
- Diagnostique du fonctionnement hydrologique (connexion au réseau hydrographique…)
- Atteintes (drainage, assèchement, comblement, remblais, mise en culture…)
- Activités et usages dans et autour de la zone
- Remarques générales

Une photographie de chaque zone humide est également prise afin d'illustrer et de justifier les résultats.

[1] Développée par le Forum des Marais Atlantiques, la base de données GWERN permet d'avoir une même structuration des données relatives aux zones humides sur l'ensemble d'un territoire, de réaliser des atlas et des synthèses sur les données de caractérisation et d'automatiser la compilation d'inventaires réalisés.

3. CARTOGRAPHIE

L'ensemble du travail cartographique (Atlas des zones humides) est réalisé avec le logiciel de SIG (Système d'Information Géographique) MapInfo Professionnal 8.5, en se basant sur les BD Ortho®, BD TOPO® et le scan 25® de l'IGN, ainsi que sur le BD parcellaire et le réseau hydrographique de l'IGN également.

L'inventaire cartographique des zones humides est établi au 1 /7000ème :

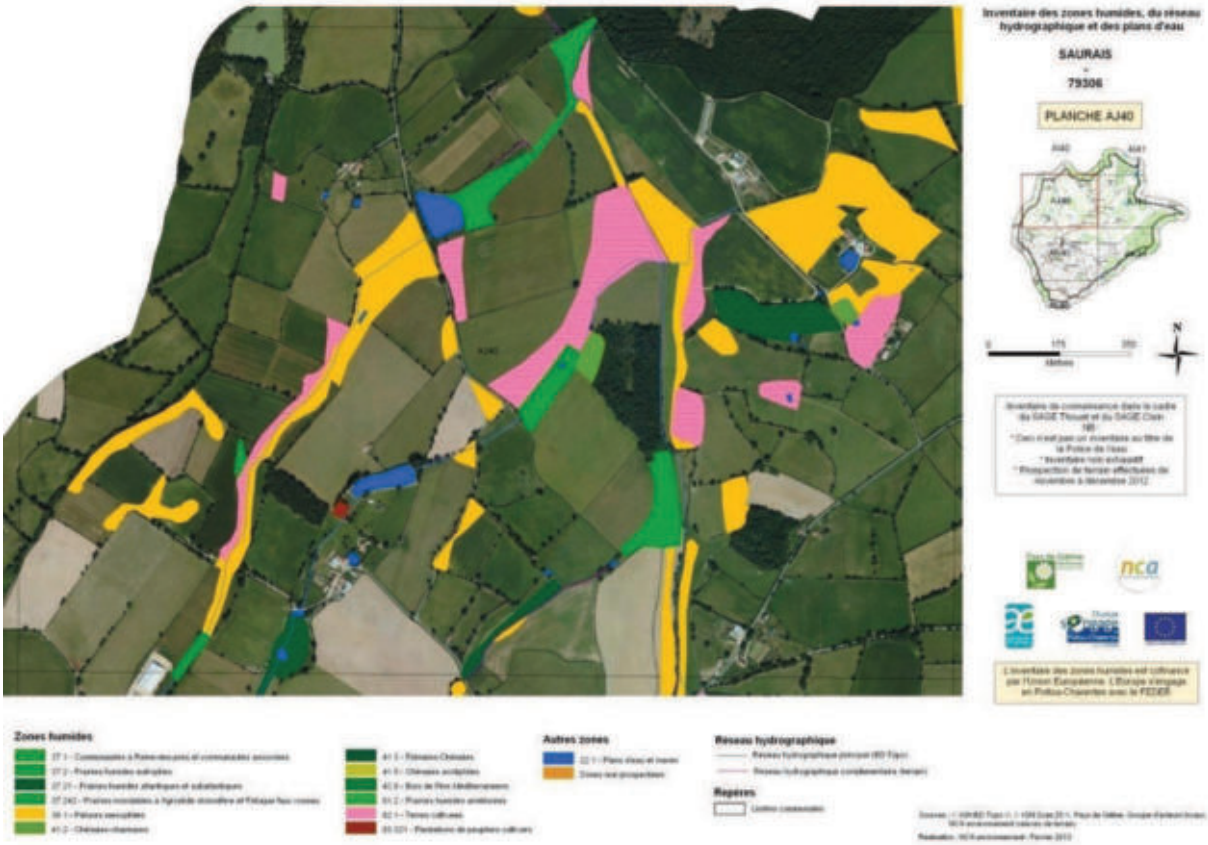

Extrait de l'atlas cartographique des zones humides de la commune de Saurais (Sources : ©IGN Scan 25® ; BD TOPO®; IIBSN ; NCA environnement)

L'ensemble des données (couches SIG et observations de terrain) est enregistré dans le logiciel GWERN combinant la cartographie SIG des zones humides avec une base de données informatiques reprenant les éléments des fiches terrain.

Le logiciel GWERN permet une visualisation simultanée de la cartographie SIG et des données attributaires dans une forme codifiée et simplifiée, telle que l'illustre la figure suivante.

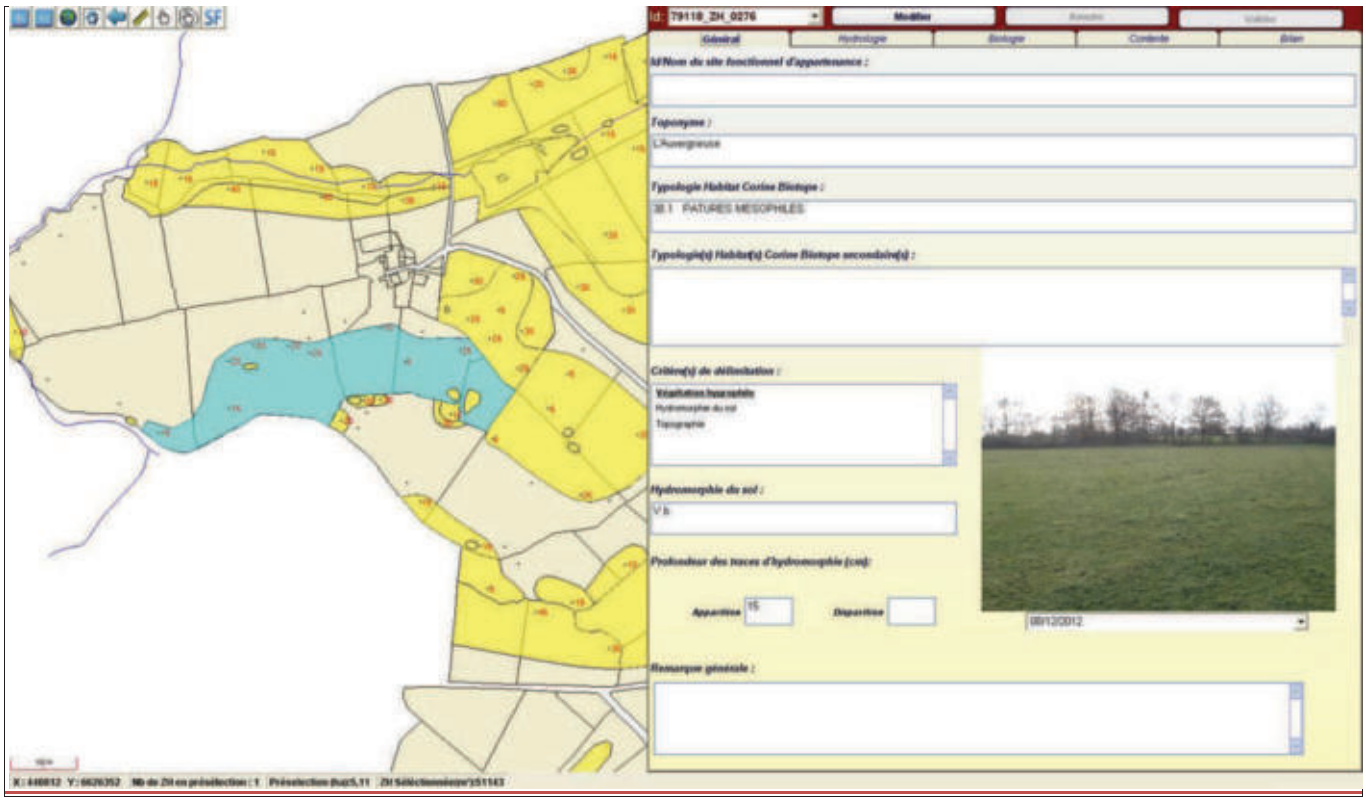

Sélection d'une entité humide sur le logiciel GWERN

CHAPITRE 4

RESULTATS DE L'INVENTAIRE

1. RESEAU HYDROGRAPHIQUE ET MILIEUX AQUATIQUES

1.1. RESEAU HYDROGRAPHIQUE

La commune de Saurais présente un réseau hydrographique assez dense. La commune est traversée par la Vendelogne et d'autres affluents moins importants.

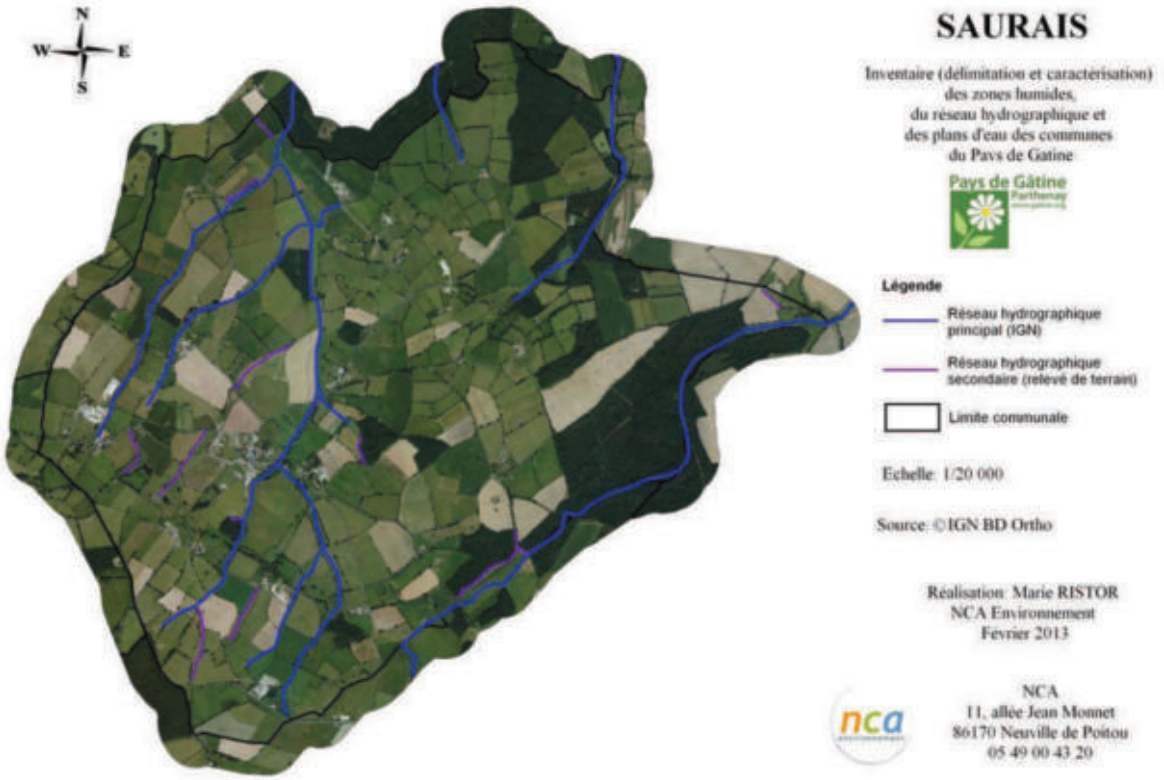

Inventaire du réseau hydrographique de la commune de Saurais
(Sources : ©IGN BD Ortho® ; NCA environnement)

Le réseau hydrographique s'étend sur près de **14,5 km** de linéaire (réseau figurant sur la BD Topo). Sur l'ensemble de ce linéaire, seulement 6,8 km de cours d'eau présentent un régime permanent, et 7,7 km un régime temporaire. La vallée de la Vendelogne présente un fort potentiel de présence de zones humides.

S'ajoute le réseau complémentaire issu des observations de terrain et représentant environ **3,88 km**.



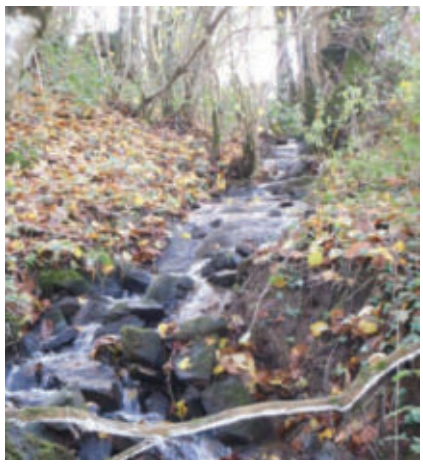

<u>Réseau hydrographique (principal et secondaire) (sources : NCA Environnement)</u>

On observe un maintien du caractère naturel des cours d'eau avec des méandres et une diversité d'écoulement. Il n'y a pas de fort surcreusement des ruisseaux et des fossés, ni de rectification et de recalibrage du réseau déconnectant parfois de manière flagrante l'hydrosystème des milieux rivulaires.

Les vallées où circulent les cours d'eau sont les zones les plus favorables à l'établissement de zones humides. Le réseau secondaire rajoute une potentialité de présence de zones humides sur certains secteurs où le réseau principal est absent.

Toutefois, une majorité de ces cours d'eau et fossés présente un régime d'écoulement temporaire, une caractéristique pouvant être un facteur limitant.

1.2. PLANS D'EAU DONT MARES

Les résultats d'inventaire comptabilisent **80 plans d'eau et mares** pour une surface totale de **11,56 ha d'eau libre** (ne rentrant pas dans l'appellation « zones humides »). On observe une grande diversité de ces milieux tant en termes de morphologie et de positionnement, qu'en termes d'usage et de structure de la végétation de ceinture. La surface varie entre 3 m² et 2,5 ha. L'essentiel des mares couvre de petites surfaces (entre 0,01 et 0,5 ha). Les plans d'eau sont majoritairement de tailles moyennes (entre 0,1 et 0,5 ha) et seulement 3 d'entre eux ont une superficie supérieure à 1 hectare.



Inventaire des plans d'eau et mares de la commune de Saurais
(Sources : ©IGN BD Ortho® ; NCA environnement)

Exemples de typologies de plans d'eau (Sources : NCA environnement) :


Chassemont


Chassemont

Mares d'abreuvements


La Ménardière


L'Audebertière

Plans d'eau artificiels

2. ZONES HUMIDES

2.1. SONDAGES PEDOLOGIQUES

Tous les secteurs repérés durant la phase de pré-inventaire ont fait l'objet de sondages pédologiques permettant de caractériser l'hydromorphie des sols et ainsi de confirmer ou non la présence de zones humides. Plusieurs sondages ont été réalisés sur chaque secteur afin de délimiter précisément les limites des zones humides effectives.

Au total, **776 sondages pédologiques** ont été réalisés sur le territoire communal (voir carte ci-dessous). 266 d'entre eux ont permis d'observer des sols caractéristiques de zones humides (en rouge) appartenant majoritairement à la classe d'hydromorphie Vb du GEPPA (Groupe d'Etudes des Problèmes de Pédologie Appliquée). Les autres sondages pédologiques ont affiché des sols non caractéristiques de zones humides mais 280 d'entre eux présentaient tout de même des traces d'hydromorphie (en jaune).

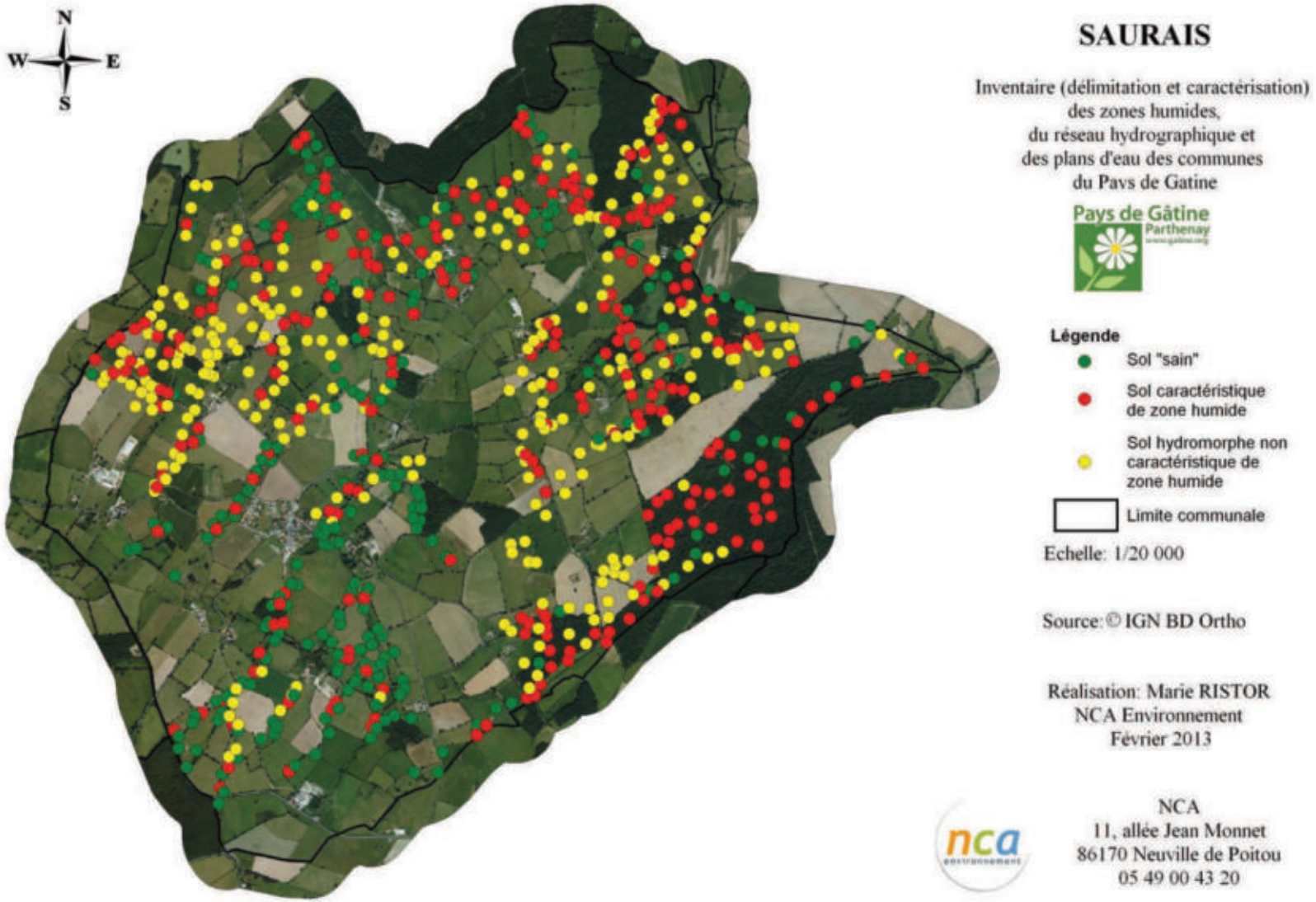

Localisation des sondages pédologiques (Sources : ©IGN Scan 25® ; NCA environnement)

2.2. INVENTAIRE GLOBAL

Les résultats de l'expertise de terrain permettent de réaliser la cartographie globale des zones humides et des zones non humides à sol hydromorphe.

L'inventaire comptabilise une surface totale en zones humides de **187,39 ha**, soit environ 16,6% de la surface communale totale. La moyenne française étant située entre 6 et 16 %, la proportion retrouvée ici est cohérente compte tenu du contexte pédologique, et du maillage bocager de la commune.

Comme observé sur la carte de localisation des sondages pédologiques, l'essentiel des zones humides est localisé le long du réseau hydrographique. Ces dernières s'étendent sur de plus grandes surfaces dans la partie nord-est de la commune comme le laissait penser le contexte géologique et pédologique de la commune.

D'autre part, l'inventaire des zones non humides présentant des sols hydromorphes en deçà des limites de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié, car affichant une profondeur d'apparition des traces d'hydromorphie trop importante d'un point de vue réglementaire, révèle une surface totale de 252,60 ha. Ces zones hydromorphes sont la plupart du temps localisées en prolongement des zones humides identifiées. On observe ainsi que les zones humides s'intègrent dans une entité hydromorphe plus conséquente.



Cartographie générale des zones humides de la commune de Saurais (Sources : ©IGN Scan 25® ; NCA environnement)

2.3. HABITATS - TYPOLOGIE

2.3.1. Typologie SDAGE

Afin de caractériser les zones humides identifiées, est appliquée sur le territoire de Saurais la typologie du SDAGE Loire-Bretagne, qui propose 13 grands types de zones humides selon leur localisation dans un bassin versant, tels que précisés dans le Chapitre 1 – Partie 2.2.

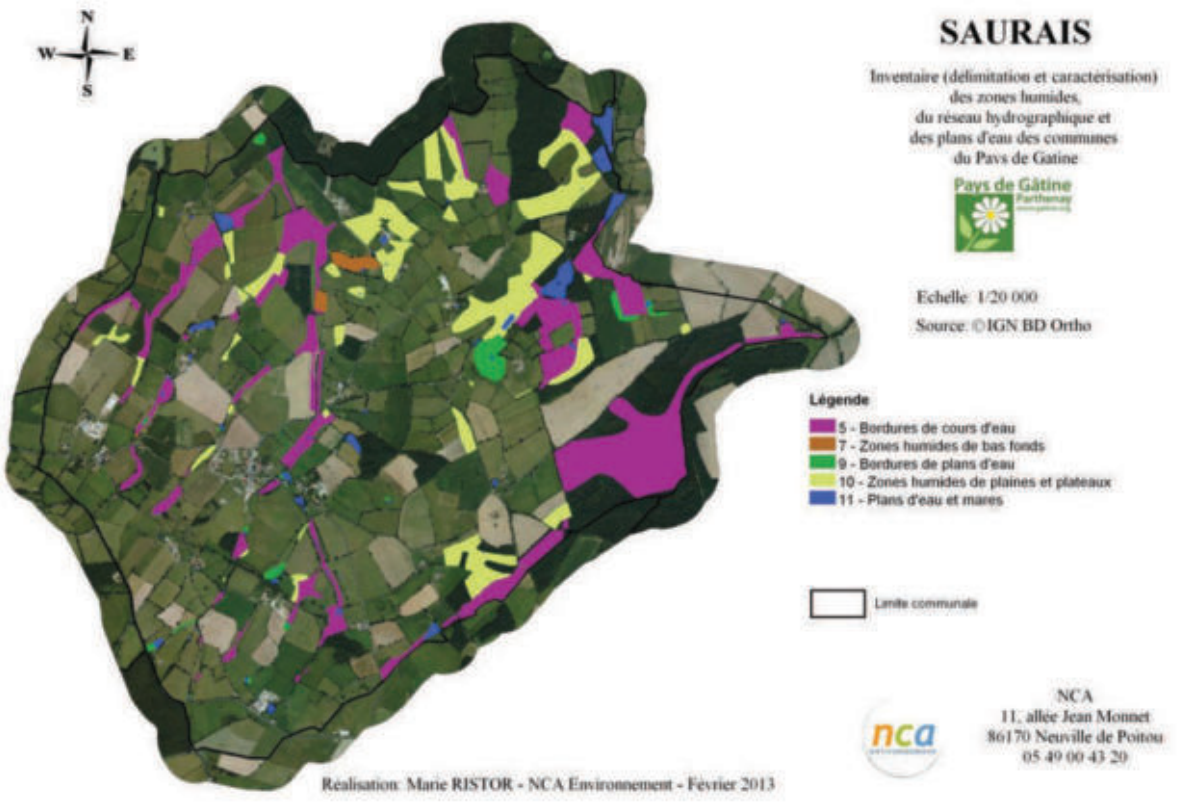

Typologie SDAGE des zones humides de la commune de Saurais
(Sources : ©IGN BD Ortho® ; NCA environnement)

On note que 55,27% des zones humides sont présentes en bordure de cours d'eau, 33,06% sur les plaines et plateaux, 4,16% en bordure de plans d'eau, et 1,7% en contexte de bas fond. Les zones humides ponctuelles représentent les plans d'eau et mares, qui rentrent dans la typologie SDAGE des milieux aquatiques. L'ensemble des résultats est présenté dans le tableau suivant :

	Typologie SDAGE	Surface (ha)	Proportion (%)
	Milieux humides		
5 -	Bordures de cours d'eau	109,96	55,27
7 -	Zones humides de bas-fonds	3,38	1,70
9 -	Bordures de plans d'eau	8,27	4,16
10 -	Zones humides de plaines et plateaux	65,77	33,06
	Milieux aquatiques		
11 -	Zones humides ponctuelles	11,56	5,81
	TOTAL	**198,95**	**100**

2.3.2. Typologie CORINE Biotopes

La typologie CORINE Biotopes est la référence en termes de classification des habitats naturels et semi-naturels présents en Europe. Elle est fondée sur une systématique descriptive de la végétation prise comme indicatrice des conditions du milieu.

La typologie est divisée en 7 grands types d'habitats :

1) Habitats littoraux et halophile ;
2) Milieux aquatiques non marins ;
3) Landes, fruticées et prairies ;
4) Forêts ;
5) Tourbières et Marais ;
6) Rochers continentaux, éboulis et sables ;
8) Terres agricoles et paysages artificiels.

Suivant cette typologie, les zones humides communales ont été classées par habitats. Leurs caractéristiques ainsi que les espèces végétales observées sur le terrain et permettant la détermination du Code CORINE Biotopes, sont précisées.

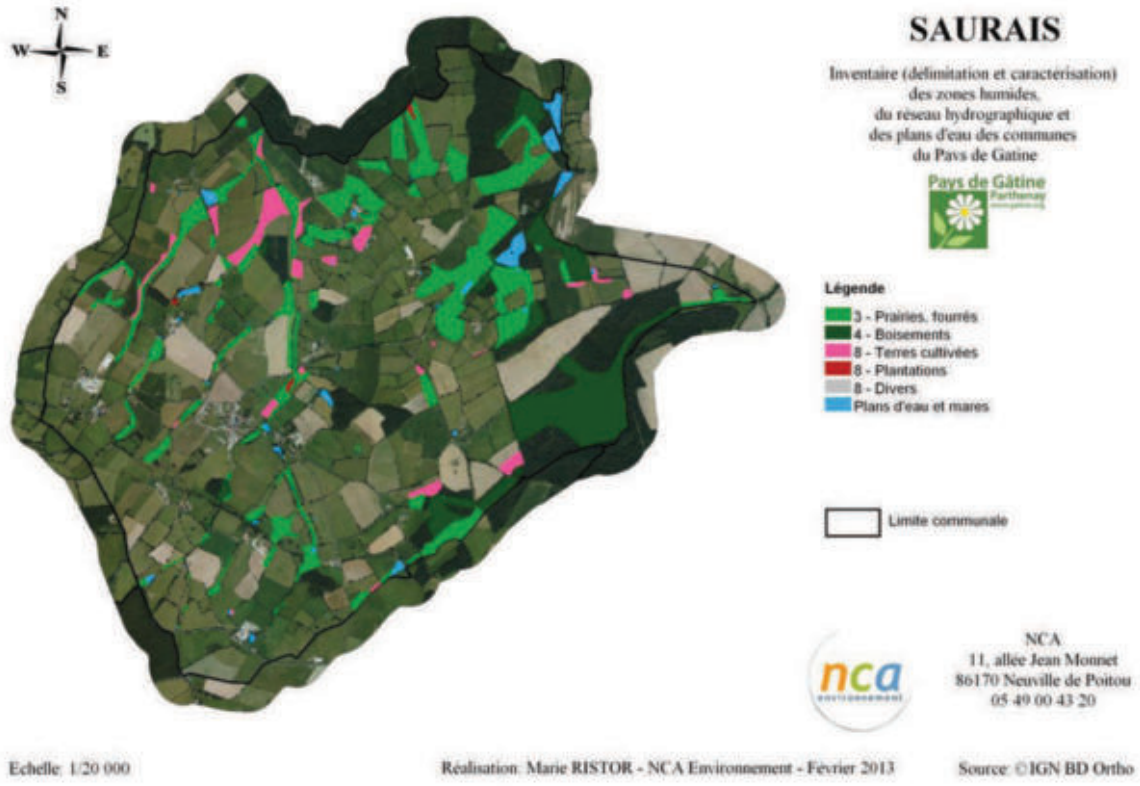

<u>Typologie CORINE Biotopes (niveau 1) des zones humides de la commune de Saurais (Sources : ©IGN BD Ortho® ; NCA environnement)</u>

	CORINE Biotopes	Surface (ha)	Proportion (%)
3 -	Prairies, fourrés	109,29	58,32
4 -	Boisements	59,43	31,72
8 -	Terres cultivées	17,95	9,58
8 -	Plantations	0,68	0,36
8 -	Divers	0,05	0,02
	TOTAL	**187,39**	**100**

Synthèse des habitats observés (Code CORINE Niveau 1)

De manière synthétique, la répartition des zones humides peut être analysée en fonction des habitats CORINE Biotopes. On observe que plus de 58% des zones humides correspondent à des prairies. La répartition est la suivante (une couleur correspond à un niveau typologique) :

3 - PRAIRIES, FOURRES : 109,29 ha (58,32 %)

37 - Prairies humides et mégaphorbiaies

37.1 - Communautés à Reine-des-prés et communautés apparentées : 0,17 ha

37.2 – Prairies humides eutrophes : 9,51 ha

37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques : 14 ha

37.24 - Prairies à Agropyre et Rumex

37.241 – Pâtures à grand jonc : 2,01 ha

38 - Prairies mésophiles

38.1 - Pâtures mésophiles : 83,60 ha

4 - BOISEMENTS : 59,43 ha (31,72 %)

41 -Forêts caducifoliées

41.2 - Chênaies - Charmaies: 3,45 ha

41.3 - Frênaies : 14,97 ha

41.5 - Chênaies acidiphiles: 7,31 ha

42- Forêts de conifères

42.8 – Bois de pins méditerranéens: 33,70 ha

8 - TERRES CULTIVEES : 17,95 ha (9,58 %)

82 - Cultures

82.1 - Champs d'un seul tenant intensément cultivés : 17,95 ha

8 - PLANTATIONS : 0,68 ha (0,36 %)

83 - Vergers, bosquets et plantations d'arbres

83.3 - Plantations

83.32 - Plantations d'arbres feuillus

83.321 - Plantations de peupliers cultivars : 0,68 ha

8 - DIVERS : 0,05 ha (0,02%)

81 - Prairies améliorées

81.2 - Prairies humides améliorées : 0,05 ha

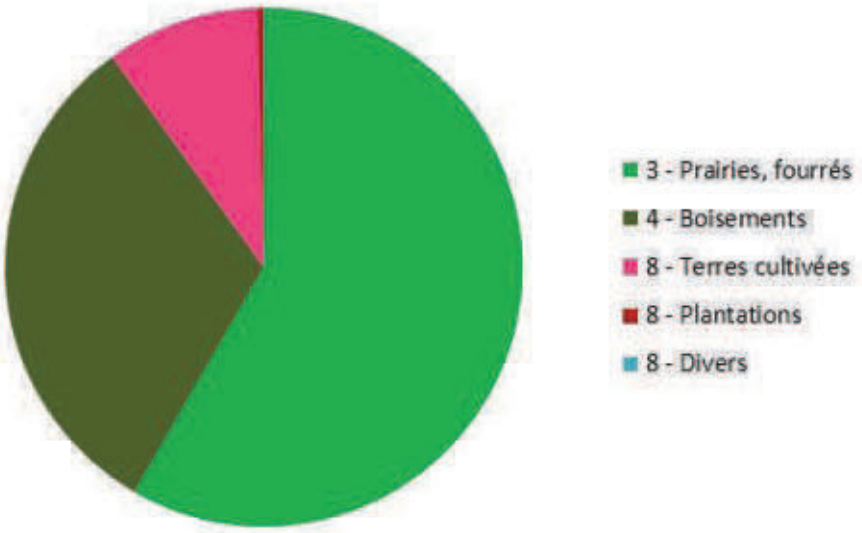

Répartition des surfaces en zone humide selon leur typologie CORINE Biotopes de niveau 1 adapté

Terres agricoles et paysages artificiels (Code CORINE 8)

Cette catégorie regroupe un ensemble d'habitats à niveau plus ou moins important d'anthropisation. On y retrouve les milieux à caractère « semi-naturel », représentés par les terres agricoles, qui comprennent à la fois les terres cultivées (82.1 – Cultures / 81.2 – Prairies améliorées) et les plantations (83.3 – Plantations de feuillus).

Ces habitats anthropiques peuvent ainsi être divisés en trois sous-catégories : les terres cultivées et les plantations, qui ont une fonction de production agricole ou sylvicole ; le reste étant intégré sous l'appellation « divers ». Il est à noter que le caractère « semi-naturel » des terres agricoles reste une dénomination abstraite, chaque milieu étant différent dans son degré de perturbation et d'éloignement d'un habitat « naturel ». En revanche, l'anthropisation de ces milieux est une variable commune.

L'artificialisation des habitats explique l'absence, voire la faible représentativité des espèces végétales hygrophiles. La caractérisation et la délimitation de ces milieux passe ainsi nécessairement par le critère pédologique.

82.1 – Champs d'un seul tenant intensément cultivés

Cet habitat correspond aux parcelles cultivées (labour, semis, cultures en place…), majoritairement de céréales.





83.321 – Plantations de Peupliers cultivars

Les plantations de Peupliers représentent une part modeste, et sont essentiellement localisées aux abords du réseau hydrographique. L'âge et l'entretien des différentes plantations varient suivant les parcelles, la majorité des peupleraies subissant une fauche ou un broyage à l'année. Sur quelques parcelles, le stade avancé de la peupleraie, et l'absence de gestion sylvicole, ont permis le développement d'une végétation à hautes herbes en sous-strate.



81.2 – Prairies humides améliorées

Ces milieux correspondent à des prairies permanentes ou temporaires, semées, sur-semées et/ou très fortement fertilisées, parfois aussi traitées avec des herbicides sélectifs, et dont la diversité végétale se retrouve appauvrie. Souvent soumises au pâturage (bovin, ovin, équin), l'habitat peut être observé en croisement avec des habitats plus « naturels ».



- **Prairies, Fourrés (Code CORINE 3)**

Cette catégorie est essentiellement représentée sur la commune par des prairies, qui correspondent par ailleurs à la majorité des milieux identifiés en zones humides. Majoritairement à vocation agricole, pour le pâturage ou la fauche, ces prairies peuvent accueillir une diversité floristique importante. Toutefois, la pression de pâturage peut à l'inverse diminuer cette diversité végétale, et il n'est ainsi pas rare d'observer un nombre limité d'espèces au sein de ces milieux. Les prairies humides pâturées représentent une identité culturelle forte du bocage gâtinais. Bien souvent, le caractère humide très marqué, en particulier à proximité du réseau hydrographique, impose une gestion agricole de pâturage.

37.1 – Communautés à Reine-des-prés et communautés apparentées

Les mégaphorbiaies marécageuses sont des formations herbacées naturelles, dont la végétation hygrophiles atteint souvent plus d'un mètre de hauteur, avec un recouvrement important d'un petit nombre d'espèces. Elles se développent sur la partie supérieure des berges des cours d'eau, en lisière de forêts humides, dans les prairies humides voire parfois en strate herbacée de peupleraies. Les mégaphorbiaies colonisent les milieux généralement après leur abandon, la pression de pâturage ou de fauche n'étant plus à même de limiter leur développement.



37.2 – Prairies humides atlantiques eutrophes

Cet habitat se développe généralement en bordure des rivières et ruisseaux de plus ou moins grande importance, ainsi que ponctuellement en queue de plans d'eau. Il s'agit d'un milieu herbacé dont l'évolution est bloquée par la gestion humaine (fauche ou pâturage) au stade prairial. Cet habitat se présente le plus souvent sous la forme de prairies denses et hautes à grande diversité floristique.

Le mode de gestion des prairies humides influe directement sur la physionomie de l'habitat : lorsqu'elles sont pâturées - généralement par des bovins en Poitou-Charentes - le cortège végétal est moins diversifié. Le Jonc, peu apprécié par le bétail, y domine souvent, accompagné par un faible nombre d'espèces dont la Renoncule âcre. Dans certains cas, lorsque la pression de pâturage est suffisamment importante, on parlera de prairies « piétinées » : la végétation y est dominée par des espèces rampantes, à recouvrement épars, avec souvent un développement de grands joncs qui forment des touffes denses plus ou moins étalées.





38.1 / 38.2 – Prairies mésophiles

Prairies exploitées pour la pâture et/ou la fauche. La richesse floristique est directement dépendante de la gestion agricole : si les prairies de fauche caractérisent des formations herbacées hautes dominées par les graminées et à grande diversité végétale, les prairies pâturées présentent un cortège floristique plus hétérogène où alternent des zones rases pâturées avec des refus (plantes épineuses, toxiques…). Ces prairies sont constitutives des paysages de bocage gâtinais.





Boisements (Code CORINE 4)

Les boisements « spontanés » sont à différencier des boisements « anthropiques », issus de la plantation d'essences bien souvent exogènes. La part de ces boisements naturels est par ailleurs proche de celle des plantations, en particulier des peupleraies, qui ont remplacé les boisements alluviaux autochtones.

Sur la commune subsistent encore quelques boisements spontanés, pouvant correspondre à un habitat caractéristique de zone humide, tel que les Aulnaies-Frênaies. D'autres boisements, moins diversifiés en termes d'essences, gardent également un caractère hydromorphe très marqué dès les premiers centimètres de profondeur.

41.2 - Chênaies-charmaies / 41.3 – Frênaies

Ces boisements sont dominés par le Frêne commun et le Chêne pédonculé, avec lesquels cohabite souvent le Charme. Les strates arbustives et herbacées sont assez denses et riches en espèces, avec généralement un recouvrement important de Noisetier, d'Orme champêtre et d'Erable champêtre. Pouvant être temporairement - mais rarement - humides, ces boisements se développant surtout sur des sols frais. Différents faciès existent, suivant notamment la position dans le versant, le degré d'humidité, la nature du sol et la gestion forestière.





41.5 – Chênaies acidiphiles

Ces Chênaies présentent un caractère nettement acide. Le premier stade boisé est colonisé par le Bouleau, qui est remplacé peu à peu par le Chêne pédonculé. Dans des situations très engorgées, on peut observer quelques Saules. La strate herbacée est souvent colonisée par la Fougère aigle.



42.8 – Bois de pins méditerranéens

Cet habitat est très peu représenté sur la commune, et se mixte avec un boisement de type « chênaie ». Les Pins maritimes restent dominants, accompagnés du Chêne pédonculé et du Châtaignier. On retrouve une strate herbacée / arbustive caractéristique de fourré acide, avec le Genêt à balais, le Houx… La Fougère aigle y est également bien développée.



La cartographie des zones humides de la commune suivant la typologie CORINE Biotopes est présentée en page suivante. Le niveau typologique attribué se veut le plus précis possible, toutefois au regard de la période d'inventaire, celui-ci demeure bien souvent assez général.

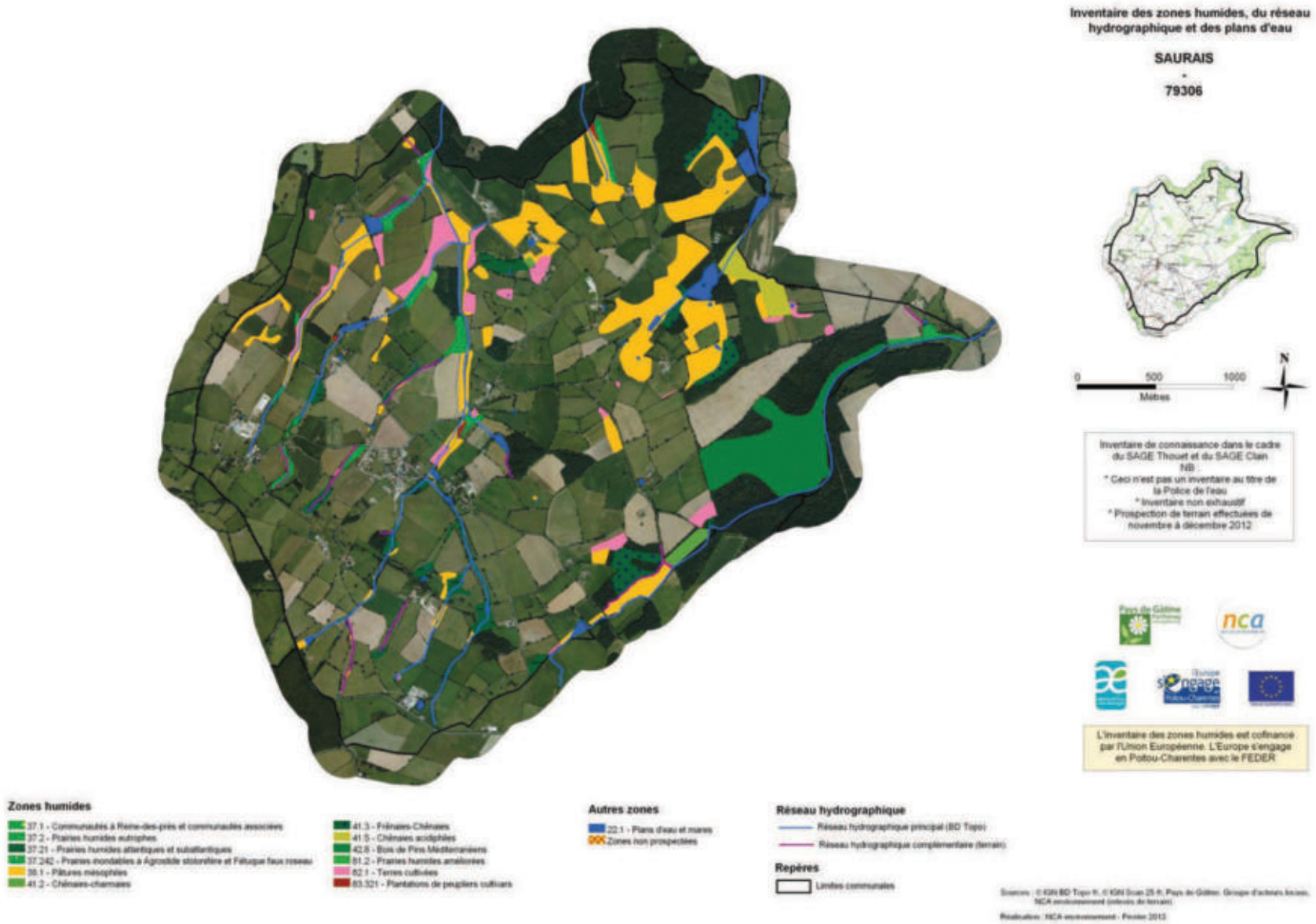
Inventaire des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau
SAURAIS
79306
0
500
1000
Mètres
N
Inventaire de connaissance dans le cadre du SAGE Thouet et du SAGE Clain
NB :
* Ceci n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'eau
* Inventaire non exhaustif
* Prospection de terrain effectuées de novembre à décembre 2012
nca
L'inventaire des zones humides est cofinancé par l'Union Européenne. L'Europe s'engage en Poitou-Charentes avec le FEDER
Zones humides
37.1 - Communautés à Reine-des-prés et communautés associées
37.2 - Prairies humides eutrophes
37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques
37.242 - Prairies inondables à Agrostide stolonifère et Fétuque faux roseau
38.1 - Pâtures mésophiles
41.2 - Chênaies-charmaies
41.3 - Frênaies-Chênaies
41.5 - Chênaies acidiphiles
42.8 - Bois de Pins Méditerranéens
81.2 - Prairies humides améliorées
82.1 - Terres cultivées
83.321 - Plantations de peupliers cultivars
Autres zones
22.1 - Plans d'eau et mares
Zones non prospectées
Réseau hydrographique
Réseau hydrographique principal (BD Topo)
Réseau hydrographique complémentaire (terrain)
Repères
Limites communales

2.4. FONCTIONS DES ZONES HUMIDES

Les zones humides inventoriées présentent diverses fonctionnalités et aptitudes. Elles sont en bon état de conservation grâce à la gestion adaptée au maintien et à l'entretien de ces milieux. On observe quelques altérations ponctuelles mais les zones humides de la commune restent faiblement dégradées.

Le constat des fonctionnalités varie selon les habitats :

- Les zones humides cultivées ont perdu toute fonctionnalité biologique par l'absence de végétation hygrophile. Elles conservent uniquement des fonctions hydrauliques limitées :
  - Régulation naturelle des crues (plaine d'inondation) ;
  - Protection contre l'érosion (faible sans végétation) ;
  - Stockage des eaux de surface, recharge des nappes, soutien d'étiage limité.

- Les zones humides boisées et les plantations de peupliers présentent parfois un intérêt biologique avec la présence d'une végétation hygrophile intéressante. Quelques habitats remarquables, tels que les Aulnaies-frênaies, ou des formations de Saules en bordure de prairies humides, ont été identifiés.

- Les prairies humides, représentant la plus grande surface, restent les zones les plus riches notamment par le maintien d'une végétation caractéristique.

Aux fonctions hydrauliques et biologiques vient s'ajouter un rôle d'épuration des eaux, d'autant plus important au regard du contexte essentiellement agricole de la commune :

- Interception des matières en suspension et des matières toxiques ;
- Régulation des nutriments.

Les boisements et zones humides rivulaires participent ainsi à cette épuration, en limitant les transferts vers le réseau hydrographique.

Les zones humides de la commune ont un bon potentiel d'accueil pour la faune. La période n'était pas favorable à l'observation d'espèces, mais on remarque la présence de nombreux habitats favorables, particulièrement pour les amphibiens. Le contexte bocager associé aux nombreux plans d'eau et mares - en particulier les mares d'abreuvement en prairie et les mares forestières - présente un potentiel important pour la reproduction et l'hivernage de ces espèces. La végétation aquatique et celle des prairies annexes sont également favorables



aux odonates (libellules). De même, lorsque celle-ci est dominée par les hélophytes (roseaux, massettes…), elle constitue un habitat pour l'avifaune aquatique et de zones humides : Bruant des roseaux, Locustelle luscinoïde, Rousserolle effarvatte…



On notera le bon potentiel du réseau hydrographique, dont l'hydromorphologie naturelle (substrat, profil en long, écoulements…) en fait un habitat pour de nombreuses espèces piscicoles et astacicoles remarquables. Ce potentiel écologique ne se limite toutefois pas aux cours d'eau majeurs : certains affluents, au niveau de leur lit mineur et lit majeur (zones humides) présentent un potentiel similaire. Les roselières et cariçaies, que l'on retrouve ponctuellement au sein de ce réseau hydrographique, constituent également des zones pour la fraie de certaines espèces piscicoles.

2.5. ENJEUX

De par leurs fonctions et leurs intérêts à l'échelle de la commune et du bassin versant, il est important de préserver ces zones humides et de les intégrer dans les documents d'urbanisme.

Afin de guider la commune dans sa réflexion d'intégrer ces milieux dans son Plan Local d'Urbanisme, une hiérarchisation des zones humides a été réalisée, sur la base de l'analyse suivante :

- **Zone humides à enjeu très fort** : zones humides présentant des fonctionnalités hydraulique et biologique marquées (habitats / espèces remarquables), associées à une position stratégique dans le bassin versant (bordure de cours d'eau, bas de versant…).
- **Zones humides à enjeu fort** : zones humides présentant une fonctionnalité hydraulique marquée, et une fonctionnalité biologique intéressante, associées à une position stratégique dans le bassin versant.
- **Zones humides à enjeu moyen** : zones humides présentant des fonctionnalités hydraulique et biologique intéressantes, mais qui sont limitées par leur position dans le bassin versant.
- **Zones humides à enjeu faible** : zones humides à faible fonctionnalité hydraulique, et/ou sans fonctionnalité biologique notable (terres cultivées).

Cette carte identifie les secteurs présentant des intérêts ou des enjeux majeurs à l'échelle de la commune. La hiérarchisation de ces zones permettra de connaitre celles sur lesquelles une attention particulière devra être portée, et pourra être un argument dans le choix des zonages à attribuer dans le cadre de la révision du document d'urbanisme.

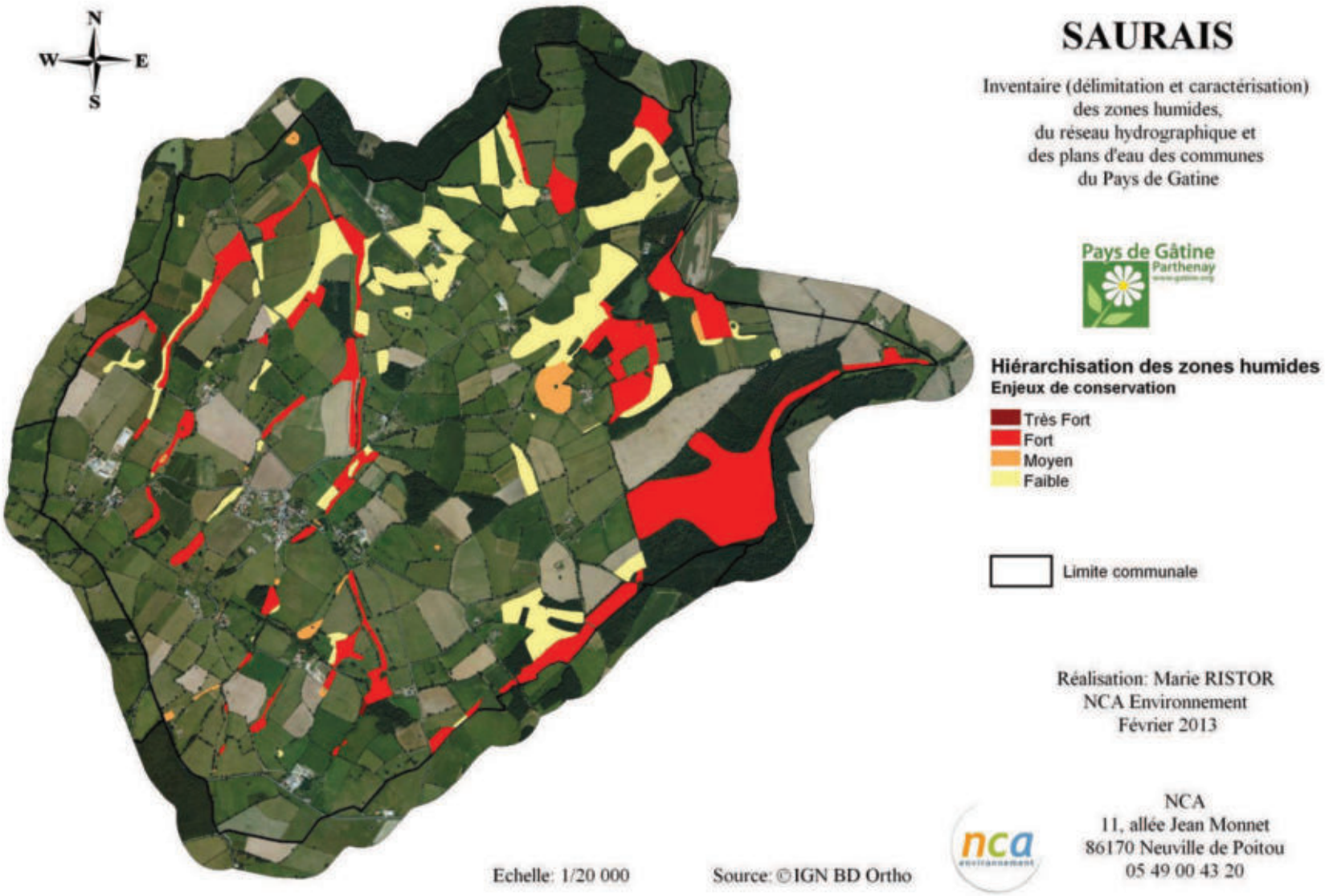
N
W
E
S
SAURAIS
Inventaire (délimitation et caractérisation)
des zones humides,
du réseau hydrographique et
des plans d'eau des communes
du Pays de Gatine
Pays de Gâtine
Parthenay
Hiérarchisation des zones humides
Enjeux de conservation
Très Fort
Fort
Moyen
Faible
Limite communale
Réalisation: Marie RISTOR
NCA Environnement
Février 2013
NCA
11, allée Jean Monnet
86170 Neuville de Poitou
05 49 00 43 20
Echelle: 1/20 000
Source: © IGN BD Ortho

CHAPITRE 5

CONCLUSION

1. BILAN DE L'INVENTAIRE

1.1. BILAN DES RESULTATS

Les résultats de l'inventaire, réalisés conformément aux « modalités » validées par la CLE du SAGE Sèvre niortaise Marais poitevin, le 1er juin 2010, ainsi qu'aux critères de définition des zones humides de l'arrêté interministériel du 24 juin 2008, modifié le 1er octobre 2009, établissent que :

- La **surface de zones humides** est de **187,39 ha**, soit environ 16,6% de la surface communale totale ;
- Compte tenu du contexte géologique, pédologique, hydrogéologique et hydrographique, la **majorité des zones humides** suit le réseau hydrographique ;
- Les zones humides inventoriées présentent des **fonctionnalités hydrauliques, épuratrices et biologiques importantes** ;
- Près de **58 %** des habitats humides répertoriés sont des prairies offrant un intérêt biologique élevé à très élevé ;
- Une surface totale de **252,60 ha** a été inventoriée pour les **zones non humides** présentant des **sols hydromorphes** en deçà des limites de l'arrêté du 24 juin 2008.

De nombreuses zones humides ont été préservées, du fait notamment des grandes prairies et des pratiques peu agressives (labour peu profond à 20 cm maximum, etc.). Le secteur est historiquement humide.

1.2. BILAN DE LA DEMARCHE

L'inventaire des zones humides sur la commune de Saurais s'est déroulé dans le respect de la démarche définie par le SAGE.

Afin de mobiliser le savoir local et de sensibiliser les acteurs de la commune, une démarche de concertation a été instaurée. Au total, le groupe d'acteurs locaux s'est réuni à trois reprises et a participé activement au déroulement de l'étude.

La période de prospection de terrain, se déroulant en novembre / décembre, a été peu favorable à l'identification exhaustive d'espèces végétales et à l'observation de la faune. En contrepartie, l'inventaire se basant sur les critères de caractérisation de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié, de nombreux sondages pédologiques à la tarière ont été réalisés, le critère pédologique ayant été favorisé.

Une forte tension a été ressentie auprès du monde agricole, qui a exprimé ses craintes vis-à-vis du devenir réglementaire des zones humides : nouvelles contraintes ciblant la mise en culture ou l'épandage. L'approche s'est voulue la plus pédagogique possible, en faisant bien la distinction entre cet inventaire de connaissance et l'aspect réglementaire de la Loi sur l'eau en application depuis 1992. La phase de levé de doutes a été prolongée sur l'année 2013 (1 mois), pour permettre une

reprise du zonage sur certaines parcelles. Une seconde restitution a été effectuée fin janvier 2013 pour présenter la cartographie finale des zones humides.

D'une manière générale, il ressort que la présentation des critères sur le terrain auprès des exploitants n'a pas été remise en cause. Les problématiques exprimées par le monde agricole s'attachent sur deux points en particulier :

- Le contexte très ferrique du sol (présence de « mâchefers » à faible profondeur) de la commune explique pourquoi on retrouve autant de zones humides, ce qui correspond à un biais de la méthodologie. Il a été précisé en réunion que le caractère humide n'est pas dépendant de la richesse en fer, mais qu'il est vrai que les traits d'hydromorphie sont plus facilement observables ;
- L'inventaire des zones humides va à l'encontre du devenir de la profession agricole, et il est impensable de cartographier des terres cultivées et des parcelles drainées.

Le travail de terrain est aujourd'hui finalisé, et reflète bien la localisation des zones humides à l'échelle du territoire communal. L'ensemble des secteurs à enjeu (remarques des acteurs locaux en phase de levé de doutes) a été vérifié en présence des acteurs, et les critères d'identification ont ainsi bien été explicités et validés. Le blocage porte aujourd'hui sur l'inventaire général, et non sur le travail de terrain.

2. SUITE A DONNER

Cet inventaire permettra à la commune de Saurais d'avoir une meilleure connaissance des zones humides présentes sur son territoire, la finalité étant de conserver et de favoriser l'état humide des habitats répertoriés.

Selon les modalités d'inventaire du SAGE, le rendu complet de l'étude se fait sous format papier et informatique, il comprend les documents suivants :

→ Format papier (3 exemplaires)

- Le présent rapport final ;
- L'Atlas cartographique imprimé à l'échelle 1/7000ème en format A3 ;
- Une carte des zones humides inventoriées identifiées par le Code CORINE Biotopes de niveau 1, imprimé au format poster A0 ;
- Une copie des fiches de terrain.

→ Format informatique (DVD-Rom en 3 exemplaires)

- Le rapport final de l'étude (format word et pdf) ;
- L'Atlas cartographique au 1/7000ème (format .mxd et pdf) ;
- La base de données Gwern complétée ;
- Un tableau Excel des relevés ponctuels ;
- La couche SIG polygone au format shape des zones humides ;
- La couche SIG polyligne au format shape du réseau hydrographique.

Les différents objectifs et continuités du présent inventaire des zones humides sont les suivants :

- Intégration aux documents du SAGE pour une gestion à l'échelle du bassin versant ;
- Délimitation des ZHIEP et ZSGE ;
- Intégration dans les documents d'urbanisme (PLU, carte communale, …) ;
- Application de la nomenclature EAU (projet IOTA) ;
- Exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

L'intégration de la présente étude dans les documents d'urbanisme constitue un nouvel élément dont il faut désormais tenir compte pour les différents projets de développement local. Il faudra également prendre en compte les zones « fonctionnelles » au regard de l'eau, qui ne sont pas forcément « zones humides » : remontées de nappes, inondations, etc.

ANNEXES

- ANNEXE N°1 : Compte-rendu de la réunion de lancement du groupe d'acteurs locaux du 8 novembre 2012.

- ANNEXE N°2 : Compte-rendu de la réunion de terrain du groupe d'acteurs locaux du 26 novembre 2012.

- ANNEXE N°3 : Compte-rendu de la réunion de restitution du groupe d'acteurs locaux du 18 décembre 2012 et du 30 janvier 2013.

- ANNEXE N°4 : Flore observée sur la commune de Saurais lors de l'inventaire.

ANNEXE 1

Compte-rendu de la réunion de lancement du groupe d'acteurs locaux du 8 novembre 2012

NCA Environnement
11 Allée Jean Monnet
86170 Neuville-de-Poitou
Tél. 05 49 00 43 20
Fax 05 49 00 43 30
Email : accueil@nca-env.fr
www.nca-env.fr
www.nca-methanisation.fr

Études et conseils en environnement
Assainissement collectif
Assainissement non collectif
Maîtrise d'œuvre
Protection des eaux
Hydraulique fluviale
Environnement et agriculture
Méthanisation
Gestion des milieux
Démarche d'insertion écologique
Inventaire faune et flore
Environnement et aménagement

INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES, DU RESEAU HYDROGRAPHIQUE ET DES PLANS D'EAU

COMMUNE DE SAURAIS

Compte-rendu
Première réunion du Groupe d'Acteurs Locaux
Jeudi 8 Novembre - 18h00

Objet **:** Pré-inventaire des zones humides

Première entreprise française à avoir obtenu en avril 2011 l'AFAQ 26000 et en janvier 2012 la labellisation LUCIE pour son engagement dans la RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) et le développement durable.

SAS au capital de 110 000 €
N° identification :
343 460 622 RCS Poitiers
APE : 7112B
N° TVA : FR 57 343 460 622

Sommaire

Participants à la réunion 2

Introduction 3

Cadre juridique de l'inventaire 4

Définition d'une zone humide 4

Localisation des zones humides 5

Types de zone humide 5

Fonctionnalités 5

Inventaire des zones humides 6

Démarche de concertation et de communication 6

Méthodologie d'inventaire 7

Discussion/questions posées durant la présentation 7

Bilan de la délimitation planche par planche 8

Bilan de la réunion 9

Suite de la démarche d'inventaire 9

Participants à la réunion

Intervenants extérieurs	
NCA Environnement	M. Pierre VINET – Ingénieur naturaliste Mme Marie RISTOR – Ingénieur pédologue
Membres du groupe d'acteurs	
Maire de Saurais	M. Louis Marie GUERINEAU
Elu – Exploitant agricole	M. Marc CHAMPEAU
Association de chasse de Saurais	M. Jean Paul GAUTIER
Elue	Mme Corinne MICHEL
Elu	M. Alain LANDRY
Elu – Exploitant agricole	M. Thierry GAILLARD
Exploitant agricole	M. Laurent MIGEON
Exploitant agricole	M. Pascal JOUREL
Elu	M. Jean VEILLON
Exploitant agricole	M. Damien VEILLON

Introduction

La première réunion du groupe d'acteurs locaux s'est déroulée à 18h00, le 8 novembre 2012, à la Mairie de Saurais.
L'objectif de cette dernière est de réunir les différents acteurs locaux afin qu'ils puissent prendre connaissance du déroulement de l'étude qui va se réaliser sur leur territoire.

Pierre Vinet, Ingénieur Naturaliste au sein de NCA Environnement, réalisera le volet botanique de l'inventaire des zones humides de Vasles. David Louis et Marie Ristor, Ingénieurs Pédologues, s'occuperont du volet sol. Pierre Pernes, Ingénieur pédologue, interviendra si nécessaire.

Pierre Vinet débute la réunion par un diaporama présentant :

- le contexte et les objectifs de l'inventaire,
- des rappels sur les zones humides,
- la méthodologie d'inventaire,
- les résultats attendus,
- le planning d'intervention.

Puis, les différents outils de pré-localisation des zones humides sont présentés aux membres du groupe d'acteurs locaux par le biais de l'atlas de pré-localisation des zones humides. L'objectif étant de vérifier avec l'ensemble des membres la validité de cette pré-délimitation, planche par planche.

Une réunion de travail sur le terrain s'est déroulée en fin de séance. Elle avait pour objectifs de présenter :

- La méthodologie d'inventaire sur le terrain telle qu'elle sera réalisée par les chargés d'études de NCA Environnement.
- les critères d'identification des zones humides selon la végétation et l'hydromorphie du sol.

Cadre juridique de l'inventaire

Le cadre juridique de cet inventaire est fixé par différentes réglementations:

- La loi sur l'eau du 3 janvier 1992 modifiée en 2006 a pour fondement la gestion collective de l'eau et des milieux aquatiques, qui constituent un patrimoine fragile et commun à tous. Les zones humides y sont identifiées comme des espaces contribuant à la gestion équilibrée de la ressource ;
- Le SDAGE Loire Bretagne 2010-2015, adopté le 15 octobre 2009 par le comité de bassin, prévoit, dans l'un de ses quinze objectifs principaux, la sauvegarde et la mise en valeur des zones humides, principe mis en œuvre au niveau du SAGE ;
- La loi sur le développement des territoires ruraux de 2005 pose le principe que la préservation et la gestion durable des zones humides sont d'intérêt général.

Définition d'une zone humide

La définition d'une zone humide est donnée par le code de l'environnement (art. L.211-1).
Ainsi, les zones humides sont définies comme "des terrains exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre, de façon permanente ou temporaire, la végétation quand elle existe, est dominée par des plantes hygrophiles pendant une partie de l'année".

Trois critères permettent de déterminer s'il s'agit d'une zone humide ou non :

- La présence de végétation hygrophile ;
- L'hydromorphie des sols ;
- L'hydrologie, ou présence d'eau.

Le schéma suivant permet de représenter l'étendue des milieux répondant à la définition de «zones humides» :



Pierre Vinet souligne la confusion trop souvent faite entre zone humide et zone inondable.

Localisation des zones humides

Il existe une diversité de zones humides mais le moteur reste la présence d'eau de manière temporaire à prolongée. Ainsi, dès lors que les conditions nécessaires sont réunies, il est possible d'observer des zones humides partout où le contexte leur est favorable. On observe donc des zones humides de plateau limoneux, de tête de vallon, de bordure de cours d'eau ou de plaine alluviale.

Types de zone humide

Les zones humides recouvrent une diversité de milieux. On peut citer :

- les roselières,
- les prairies humides,
- les bordures de mares,
- les boisements humides,
- les terres labourées,
- les peupleraies…

Les zones dites «dégradées», comme les terres agricoles et paysages artificialisés (peupleraies…) peuvent présenter au moins un des critères d'identification des zones humides, notamment la présence de sols hydromorphes. Ces secteurs seront donc également identifiés.

Fonctionnalités

De cette diversité de types de zones humides, découle une diversité de fonctions, desquelles l'Homme tire des bénéfices, nommés «services rendus».

FONCTIONS BIOGEOCHIMIQUES : EPURATION DES EAUX

Les zones humides agissent comme des zones tampons : elles ralentissent les écoulements de surface et favorisent la sédimentation et le stockage des matières présentes dans les eaux et des polluants qui y sont associés. Certaines de ces substances pourront être absorbées par la végétation et d'autres pourront être stockées et/ou dégradées (au moins en partie) par voie bactérienne.
Les zones humides contribuent donc à l'épuration des eaux et à l'élimination/stockage des nitrates, phosphates, produits phytosanitaires, matières en suspensions…

Elles contribuent ainsi au maintien de la qualité de l'eau rejoignant les cours d'eau ou les nappes. Ce processus naturel peut en partie se substituer à la création d'une station d'épuration.

FONCTIONS HYDROLOGIQUES

Les zones humides sont aussi de véritables « éponges naturelles ». Lors d'évènements pluvieux importants, elles vont capter une grande partie des eaux et ainsi réduire la zone d'expansion de crue. Elles vont ainsi minimiser la gravité des phénomènes d'inondation.

L'eau stockée va ensuite être restituée progressivement tout au long de l'année. Les zones humides participent donc à la recharge des nappes ainsi qu'au soutien d'étiage l'été, ce qui est indispensable au maintien de la vie aquatique.

FONCTIONS ECOLOGIQUES

Les zones humides peuvent constituer des réservoirs d'espèces faunistiques et floristiques parfois rares et menacées (30% des espèces végétales remarquables y sont attribués).

Elles sont indispensables pour l'hivernage/la migration/la reproduction de nombreux oiseaux (50% des espèces d'oiseaux y sont liés) ainsi que pour la faune (amphibiens, reproductions des poissons et crustacés, mollusques, insectes…) et la flore des étangs.

VALEURS SOCIO-ECONOMIQUES ET CULTURELLES

Les zones humides présentent également des intérêts socio-économiques et culturels importants tels que :

- la pêche,
- la chasse,
- la culture maraîchère,
- le pâturage,
- la fauche,
- la populiculture,
- les randonnées,
- les loisirs nautiques,
- les observatoires pour la biodiversité…

Inventaire des zones humides

L'inventaire est destiné à mieux connaître les zones humides du territoire, il s'agit bien d'un inventaire de connaissance qui ne constitue pas un inventaire au titre de la Police de l'eau. Ce dernier consiste à localiser, caractériser et mieux comprendre le fonctionnement des zones humides compte-tenu de leur rôle au sein du bassin versant. Une meilleure connaissance des zones humides constitue ainsi un élément incontournable pour répondre aux enjeux du SAGE concernant la gestion de la ressource en eau, tant sur le plan qualitatif que quantitatif.

Pierre Vinet précise qu'outre les zones humides, différents éléments tels que les mares et plans d'eau ainsi que le réseau hydrographique seront inventoriés car ces milieux sont étroitement liés aux zones humides.

Démarche de concertation et de communication

La concertation et la communication sont essentielles dans toute la démarche d'inventaire, les acteurs locaux étant les actuels gestionnaires des zones humides. Du fait de leur connaissance du territoire ils constituent une source d'information essentielle sur les zones humides à l'échelle communale.

Méthodologie d'inventaire

PHASE DE PRE-LOCALISATION DES ZONES HUMIDES

La phase de pré-localisation est un moyen de définir et de délimiter les zones humides potentielles. Elle identifie sur le territoire les secteurs à forte probabilité de présence de zones humides, afin d'optimiser les phases suivantes.

Les principales sources d'information dont nous disposons sont les suivantes :

- pré-localisation Forum des Marais Atlantique,
- pré-localisation Eau Méga,
- pré-localisation Sèvre Nantaise,
- réseau hydrographique,
- carte géologiques,
- carte des sols,
- aléa des remontées de nappes,
- topographie,
- photo-aériennes.

PHASE D'INVENTAIRE ET EXPERTISE DE TERRAIN

L'ensemble du territoire communal sera concerné par cet inventaire à l'exception des surfaces imperméabilisées. L'échelle de cartographique de l'atlas des zones humides sera au 1/7000ème.

Il s'agit d'identifier et de délimiter, grâce aux investigations de terrain, les zones humides effectives, c'est-à-dire les zones présentant un caractère humide lorsque l'on suit la procédure d'identification conforme à la réglementation en vigueur.
Sur le terrain, la végétation sera observée afin de repérer les espèces indicatrices ou les habitats de zones humides. Dans un second temps, le critère pédologique sera utilisé afin de délimiter précisément les contours des zones humides. Sur les zones cultivées, seul le critère pédologique pourra être utilisé en l'absence de végétation caractéristique.

PHASE DE CARACTERISATION ET BANCARISATION DES DONNEES

L'ensemble des données recueillies sur les zones humides de la commune (flore, pédologie, fonctionnement…) seront renseignées dans une base de données géo-référencée (Logiciel GWERN).

Discussion/questions posées durant la présentation

Monsieur Veillon demande si le recensement des fossés sera également réalisé. Pierre Vinet indique que le réseau hydrographique secondaire sera bien cartographié, même les fossés en bas de talus ou en dessous d'une haie.

Il est demandé pourquoi certaines zones humides ont moins d'intérêt que d'autres pour la ressource en eau. Pierre Vinet explique qu'en l'absence de végétation les zones humides sont moins fonctionnelles : il n'y a pas d'épuration ni de rétention d'eau.

Le groupe d'acteurs intervient au sujet du drainage des parcelles. Il demande s'il sera plus difficile de drainer une fois l'inventaire réalisé, si la parcelle concernée est identifiée en zone humide. Pierre Vinet fait remarquer qu'il est déjà difficile de drainer de tels milieux, en raison de la nécessité de remplir un dossier Loi sur l'eau et de vérifier la présence de zones humides au préalable. Il précise que la réglementation existante n'est pas remise en cause, et que cet inventaire ne rajoute pas de contrainte réglementaire supplémentaire. Il s'agit avant tout d'un inventaire de connaissance.

Bilan de la délimitation planche par planche

Lors de la réunion, les planches de l'atlas de pré-localisation sont passées en revue une à une. La pré-localisation présentée est issue de la compilation des pré-localisations du Forum des Marais Atlantique, de la Sèvre Nantaise et d'Eau Méga.

Planche AI40
Cette planche se situe au nord de la commune. Le Groupe d'acteur indique qu'il y a un fossé qui traverse le boisement de chênes. Les parcelles ne semblent pas humides.

Planche AJ40
Les acteurs précisent que la zone située vers Ste Gabrielle est sèche. Généralement, les parcelles seraient fraiches mais pas humides.

Planche AJ41
Les parcelles situées à l'Ouest sont drainées, ainsi que celles situées au Sud de la Guénerie. Le bois par contre est humide.

Planche AK39
Les parcelles situées sur cette planche ne font pas parti de la commune de Saurais.

Planche AK40
Le groupe d'acteurs confirme que les zones humides se situent le long du cours d'eau mais peut-être pas aussi étendues. La vallée au Sud des Pichonnières est en forte pente, l'eau y est temporairement. Au Nord des Joussamières, se trouve un fossé.

Planche AK41
Les parcelles de la Guichardière et de la Sapinière sont drainées et ne seraient pas humides. Les différents bois sont humides.

Planche AL40
Le fossé situé à l'Est de la Copinière est canalisé. Cette zone est relativement pentue avec des sources.

Bilan de la réunion

Au cours de cette première réunion, les membres du groupe d'acteurs locaux ont fait preuve d'implication et d'efficacité pour fournir au bureau d'étude un maximum d'informations.
Sur la base des différentes indications qui nous ont été transmises par les membres du groupe d'acteurs locaux, l'inventaire de terrain ciblera en particulier les zones à plus forte potentialité de présence de zones humides. Sur Saurais, les abords du réseau hydrographique présentent ainsi un potentiel important.

Suite de la démarche d'inventaire

La cartographie des zones humides sera finalisée et déposée en mairie début décembre. Une phase de levée de doute d'une semaine sera alors engagée. La prochaine étape de la concertation avec le groupe d'acteurs locaux se déroulera lors d'une réunion de restitution à la mi-décembre.

Elle aura pour objectif de présenter la cartographie finale des zones humides, des plans d'eau et du réseau hydrographique de la commune, après prise en compte des éventuelles remarques et échanges relevés lors de la phase de dépôt en mairie.

ANNEXE 2

Compte-rendu de la réunion de terrain du groupe d'acteurs locaux du 26 novembre 2012

NCA Environnement
11 Allée Jean Monnet
86170 Neuville-de-Poitou
Tél. 05 49 00 43 20
Fax 05 49 00 43 30
Email : accueil@nca-env.fr
www.nca-env.fr
www.nca-methanisation.fr

Études et conseils en environnement
Assainissement collectif
Assainissement non collectif
Maîtrise d'œuvre
Protection des eaux
Hydraulique fluviale
Environnement et agriculture
Méthanisation
Gestion des milieux
Démarche d'insertion écologique
Inventaire faune et flore
Environnement et aménagement

INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES, DU RESEAU HYDROGRAPHIQUE ET DES PLANS D'EAU

COMMUNE DE SAURAIS

Compte-rendu
Réunion de terrain du Groupe d'Acteurs Locaux
26 novembre 2012

Objet **:** Présentation de la méthodologie d'inventaire des zones humides (critères floristiques et pédologiques) sur le terrain.

Sommaire

Participants à la réunion 2
Introduction 3
Rappels sur la méthodologie d'inventaire 4
Présentation de la méthodologie sur le terrain 5
Bilan de la concertation de terrain 6
Suite de la démarche d'inventaire 6

Participants à la réunion

Intervenants extérieurs	
NCA Environnement	M. VINET Pierre – Ingénieur naturaliste M. PERNES Pierre – Ingénieur pédologue
Membres du groupe d'acteurs	
Maire de Saurais	M. Louis Marie GUERINEAU
Elu – Exploitant agricole	M. Marc CHAMPEAU
Association de chasse de Saurais	M. Jean Paul GAUTIER
Elue	Mme Corinne MICHEL
Elu	M. Alain LANDRY
Elu – Exploitant agricole	M. Thierry GAILLARD
Exploitant agricole	M. Laurent MIGEON
Exploitant agricole	M. Pascal JOUREL
Elu	M. Jean VEILLON
Exploitant agricole	M. Damien VEILLON

Introduction

La réunion de présentation de la méthodologie d'inventaire des zones humides sur le terrain s'est déroulée le 26 novembre 2012, en présence du groupe d'acteurs locaux de la commune de Saurais.

L'objectif est d'expliquer comment se déroule la prospection de terrain en présentant les différents critères (végétation et caractéristiques du sol) et la manière dont ces derniers permettent de délimiter les zones humides.

Les différents protagonistes se sont donné rendez-vous à la Mairie avant de se rendre sur le terrain. Il a été demandé au groupe d'acteurs si certain d'entre eux voulais se rendre sur un site en particulier. Les parcelles étudiées sont situées au sud du lieu-dit Ste-Gabrielle.

Une fois sur site, M. VINET a fait quelques rappels concernant la démarche générale, notamment pour les absents de la première réunion. Ensuite, M. VINET et M. PERNES ont appliqué la méthodologie sur plusieurs parcelles.

Rappels sur la méthodologie d'inventaire

PHASE DE PRE-LOCALISATION DES ZONES HUMIDES

La phase de pré-localisation est un moyen de définir et de délimiter les zones humides potentielles. Elle identifie sur le territoire communal les secteurs à forte probabilité de présence de zones humides, afin d'optimiser la phase de terrain.

Les principales sources d'information disponibles sont les suivantes :

- pré-localisation Forum des Marais Atlantique,
- pré-localisation Eau Méga,
- pré-localisation Sèvre Nantaise,
- réseau hydrographique,
- carte géologiques,
- carte des sols,
- aléa des remontées de nappes,
- topographie,
- photo-aériennes.

La pré-localisation est ensuite présentée au groupe d'acteurs afin de corriger les anomalies. Les chargés d'études de NCA Environnement utilisent ensuite cette pré-localisation sur le terrain.

PHASE D'INVENTAIRE ET EXPERTISE DE TERRAIN

L'ensemble du territoire communal est concerné par l'inventaire à l'exception des surfaces imperméabilisées. L'échelle cartographique de l'atlas des zones humides sera au 1/7000ème.

Il s'agit ici d'identifier et de délimiter, grâce aux investigations de terrain, les zones humides effectives, c'est-à-dire les zones présentant un caractère humide lorsque l'on suit la procédure d'identification conforme à la réglementation en vigueur.

Sur le terrain, la végétation est observée afin de repérer les espèces indicatrices ou les habitats de zones humides. Dans un second temps, le critère pédologique est utilisé afin de délimiter précisément les contours des zones humides. Sur les zones cultivées, seul le critère pédologique peut être utilisé en l'absence de végétation caractéristique.

L'ensemble des données recueillies sur les zones humides de la commune (flore, pédologie, fonctionnement,…) est renseigné dans une base de données géo-référencée (Logiciel GWERN).

Présentation de la méthodologie sur le terrain

Le site étudié lors de la réunion de terrain se situe au Sud de la commune, près du lieu-dit Ste Gabrielle.

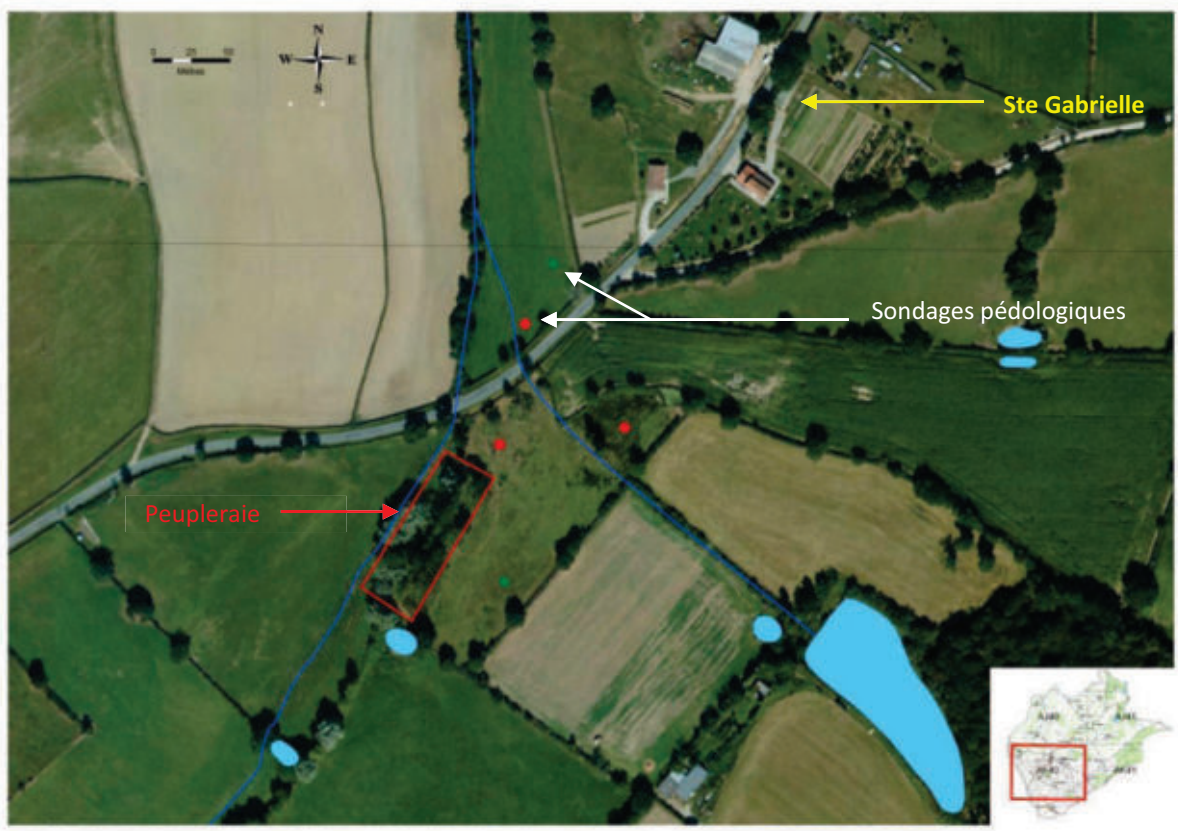

Localisation des parcelles et sondages réalisés lors de la réunion

(En rouge : les sols de zone humide ; en vert : les sols ne présentant pas les caractéristiques recherchées)

M. VINET commence par présenter la végétation hygrophile telle que la Renoncule rampante (*Ranunculus repens*), le Jonc diffus (*Juncuseffusus*). La présence de ces espèces caractéristiques suffit à définir la zone comme humide mais M. PERNES réalise tout de même un sondage afin de présenter un sol aux caractéristiques bien visibles.

M. PERNES rappelle les critères recherchés, mettant en évidence le caractère humide, temporaire ou permanent, du sol. Dans le cas présent, les traces d'hydromorphie correspondent à une oxydation du fer se traduisant par la présence de traces couleur rouille. Il précise que l'hydromorphie doit représenter 5% de l'échantillon de sol prélevé, doit apparaitre entre 0 et 25 cm de profondeur et s'accentuer en profondeur. Il réalise ensuite un autre sondage en remontant un peu la pente et présente un sol sain.

M. VINET enchaine ensuite en expliquant qu'après la délimitation, il reste ensuite à caractériser l'habitat définissant la zone humide. Dans cette parcelle, il précise que les habitats sont une prairie à jonc diffus et la peupleraie.

Afin d'observer la méthodologie sur une parcelle sans végétation, le groupe d'acteurs s'est rendu sur la parcelle située de l'autre côté de la route. Deux sondages sont réalisés afin de présenter la manière dont on délimite la zone humide. Sans végétation, les sondages se multiplient. D'autres sondages seraient nécessaires mais le groupe se dit satisfait de la démonstration.

Bilan de la concertation de terrain

M. VINET et M. PERNES demandent aux acteurs locaux si la méthodologie d'inventaire leur apparaît plus claire et s'ils souhaitent étudier d'autres secteurs de la commune. La présentation est jugée par le groupe suffisamment explicite car elle a permis de montrer l'ensemble des critères de caractérisation des zones humides. Le groupe conteste toutefois la méthodologie car la présence de tâches de rouille serait due au fer déjà présent dans les sols et non caractéristique de zones humides.

Suite de la démarche d'inventaire

La cartographie des zones humides sera finalisée et déposée en mairie courant décembre. Une phase de levée de doute d'une semaine sera alors engagée. La prochaine étape de la concertation avec le groupe d'acteurs locaux se déroulera lors d'une réunion de restitution.

Elle aura pour objectif de présenter la cartographie finale des zones humides, des plans d'eau et du réseau hydrographique de la commune, après prise en compte des éventuelles remarques et échanges relevés lors de la phase de dépôt en mairie.

ANNEXE 3

Compte-rendu de la réunion de restitution
du groupe d'acteurs locaux
du 18 décembre 2012 et du 30 janvier 2013

NCA Environnement
11 Allée Jean Monnet
86170 Neuville-de-Poitou
Tél. 05 49 00 43 20
Fax 05 49 00 43 30
Email : accueil@nca-env.fr
www.nca-env.fr
www.nca-methanisation.fr

Études et conseils en environnement
Assainissement collectif
Assainissement non collectif
Maîtrise d'œuvre
Protection des eaux
Hydraulique fluviale
Environnement et agriculture
Méthanisation
Gestion des milieux
Démarche d'insertion écologique
Inventaire faune et flore
Environnement et aménagement

L'inventaire des zones humides est cofinancé par l'Union Européenne.
L'Europe s'engage en Poitou-Charentes.

INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES, DU RESEAU HYDROGRAPHIQUE ET DES PLANS D'EAU

COMMUNE DE SAURAIS

Compte-rendu
Réunions de restitution au Groupe d'acteurs locaux
18 décembre 2012 et 30 janvier 2013

Objet **:** Présentation des résultats de l'inventaire

Première entreprise française à avoir obtenu en avril 2011 l'AFAQ 26000 et en janvier 2012 la labellisation LUCIE pour son engagement dans la RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) et le développement durable.

SAS au capital de 110 000 €
N° identification :
343 460 622 RCS Poitiers
APE : 7112B
N° TVA : FR 57 343 460 622

Sommaire

Participants à la réunion 3
Introduction 4
Réunion Provisoire 5
Résultats de l'inventaire 5
Analyse planche par planche 6
Bilan de la concertation 7
Réunion Finale 7
Bilan de la concertation 8
Suite de la démarche d'inventaire 8

Participants à la réunion

Intervenants extérieurs	
NCA Environnement	M. VINET Pierre – Ingénieur naturaliste M. PERNES Pierre – Ingénieur pédologue
Membres du groupe d'acteurs	
Maire de Saurais	M. Louis Marie GUERINEAU
Elu – Exploitant agricole	M. Marc CHAMPEAU
Association de chasse de Saurais	M. Jean Paul GAUTIER
Elue	Mme Corinne MICHEL
Elu	M. Alain LANDRY
Elu – Exploitant agricole	M. Thierry GAILLARD
Exploitant agricole	M. Laurent MIGEON
Exploitant agricole	M. Pascal JOUREL

Introduction

La réunion de restitution provisoire s'est déroulée le 18 décembre et la réunion de restitution finale le 30 janvier 2013, à la mairie de Saurais en présence du groupe d'acteurs locaux. L'objectif étant de présenter les cartographies des zones humides, des plans d'eau et du réseau hydrographique de la commune.

La réunion de restitution provisoire débute par quelques rappels sur les zones humides, la démarche d'inventaire et la phase de pré-localisation. M. VINET propose de présenter tout d'abord les résultats sur la commune avant de répondre à d'éventuelles remarques et de passer ensuite à une analyse plus précise planche par planche.

Suite aux nombreuses remarques, un retour sur le terrain a été effectué et la présentation de la carte finale a été présentée lors d'une deuxième réunion.

Réunion Provisoire

Résultats de l'inventaire

Après de courts rappels, M. VINET présente au conseil municipal les résultats de l'étude. Près de 20 espèces végétales hygrophiles indicatrices de zones humides ont été recensées. M. VINET précise que ce chiffre est faible à cause de la période d'observation et que du fait, le critère pédologique gagne en importance et est parfois le seul permettant de délimiter les zones humides.

Le nombre de sondages s'élève à 800 pour une surface communale totale de 1130 ha. Ces derniers sont localisés dans tout le territoire, principalement le long du réseau hydrographique et de ses affluents.

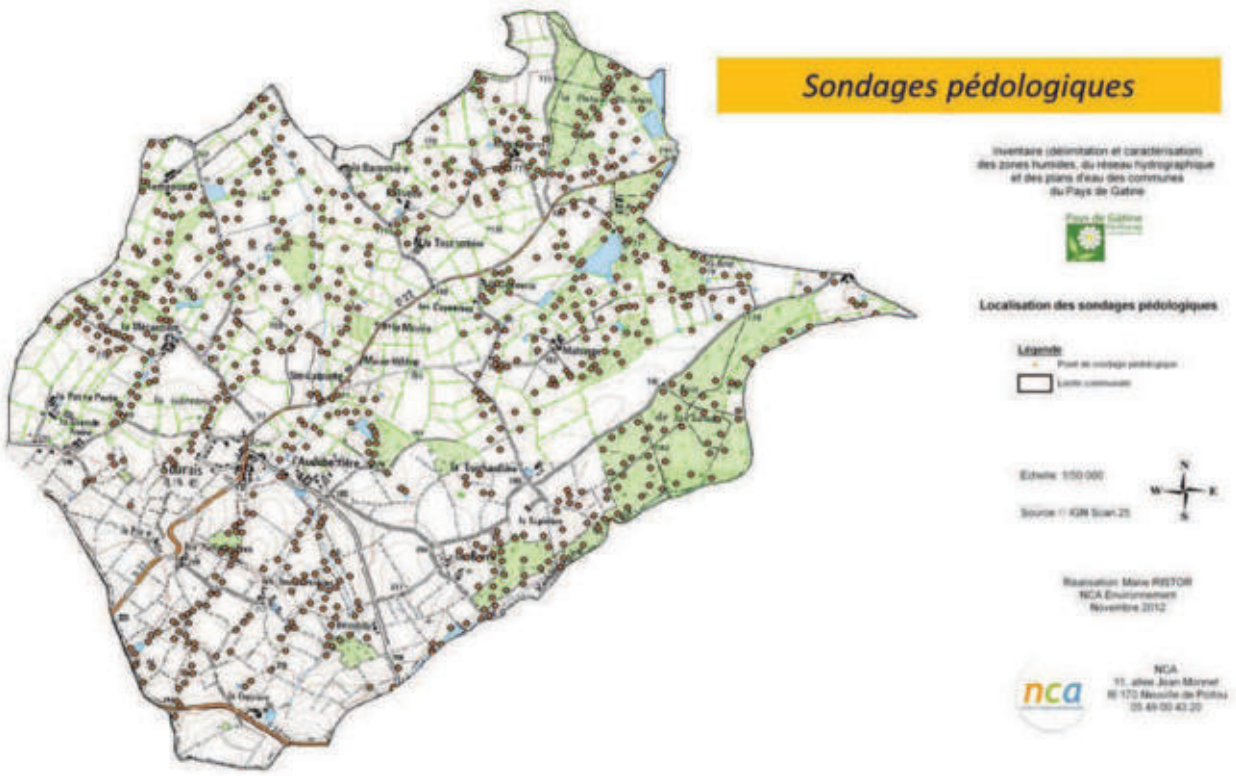

Localisation des sondages pédologiques réalisés

M. Vinet présente enfin les résultats de l'inventaire avec une surface totale de zones humides recensées de 217,52 ha, soit environ 19,2% de la surface communale totale. Cette proportion de zones humides surprend les acteurs locaux qui s'attendaient à moins, et qui pour eux ne correspond pas à leur réalité de terrain.

M. VINET explique que les sols hydromorphes, étant considérés comme des zones non humides, n'apparaissent pas dans le cadre des PLU (Plan Local d'Urbanisme). Ils sont référencés ici à titre indicatif d'un inventaire de connaissance et pour alerter sur la probabilité qu'ils soient des vestiges d'anciennes zones humides dont la fonctionnalité a été altérée. Il est important de considérer ces

milieux comme étant des « zones humides », mais dont les critères de caractérisation ne répondent pas à un cadre réglementaire (supérieur à 25 centimètre de profondeur).

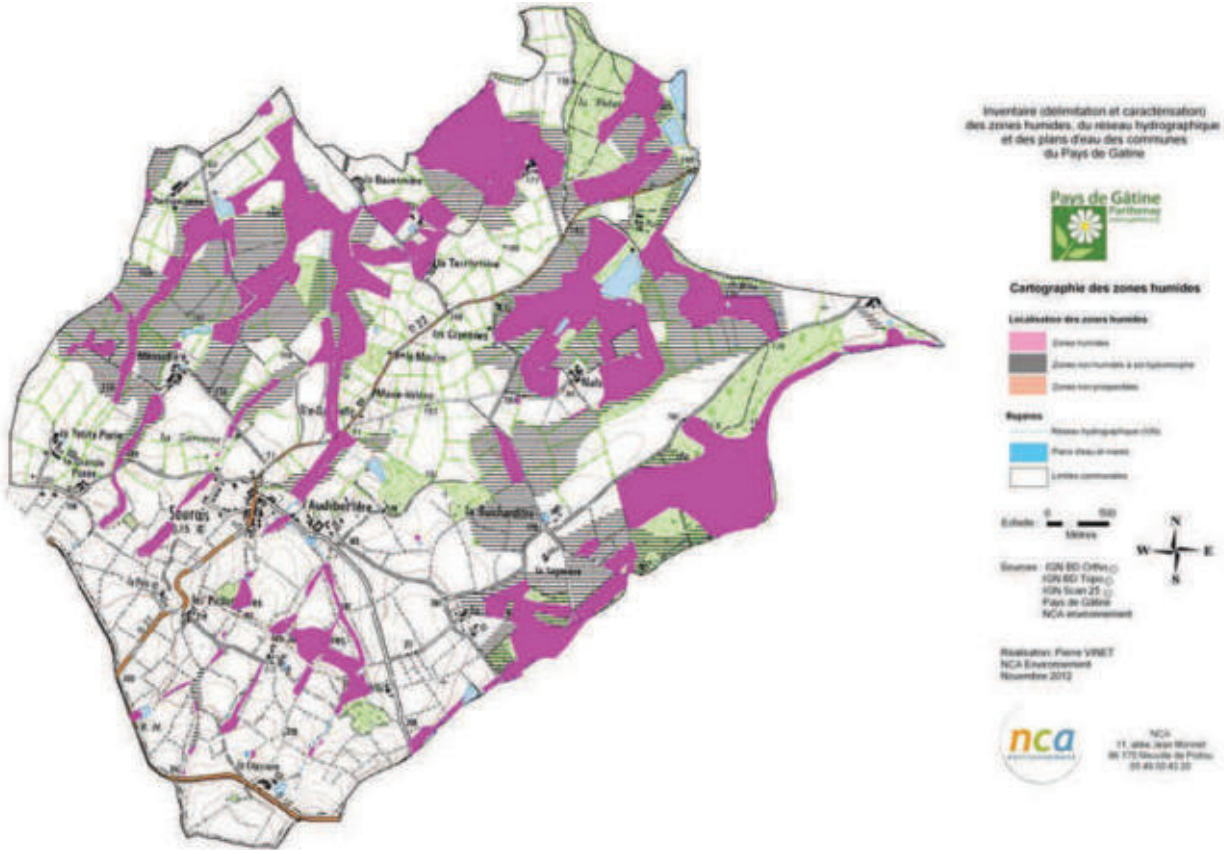

Localisation des zones humides

Les fonctionnalités hydrologiques et biologiques des zones humides sont fortes en raison notamment de la présence de végétation hygrophile. Quelques habitats variés et remarquables ont été répertoriés, telles que des prairies humides à grands Jonc et des mégaphorbiaies.

D'un point de vue faunistique, la période d'observation n'ont pas été favorable à l'observation d'une faune caractéristique. Quelques habitats restent néanmoins les intéressants pour les amphibiens.

L'ensemble des zones humides est en bon état de conservation, situation due à la gestion adaptée au maintien et à l'entretien de ces milieux.

Après un rappel sur la suite donnée à l'inventaire, le groupe d'acteur est invité à passer à une analyse plus précise planche par planche.

Analyse planche par planche

Lors de cette réunion, les planches de l'atlas cartographique ont été analysées les unes après les autres.

Le groupe d'acteur conteste la cartographie réalisée. Les zones mises seraient trop larges et incohérentes avec la réalité du terrain. Le groupe conteste la mise en zone humide de certaines parcelles drainées. De plus, les acteurs locaux réfutent la méthodologie car pour eux, leur sol présente déjà du fer. La présence de tâches de rouille ne signifierait donc pas d'être en zone humide.

Bilan de la concertation

Le groupe d'acteurs n'est pas satisfait des résultats obtenus. Un retour sur le terrain est prévu en janvier pour retourner sur les parcelles contestées. Une nouvelle réunion sera prévue fin janvier pour présenter les résultats finaux.

Réunion Finale

Après le retour sur le terrain, le nombre total de sondages s'élève à plus de 800 pour une surface communale totale de 1130 ha.

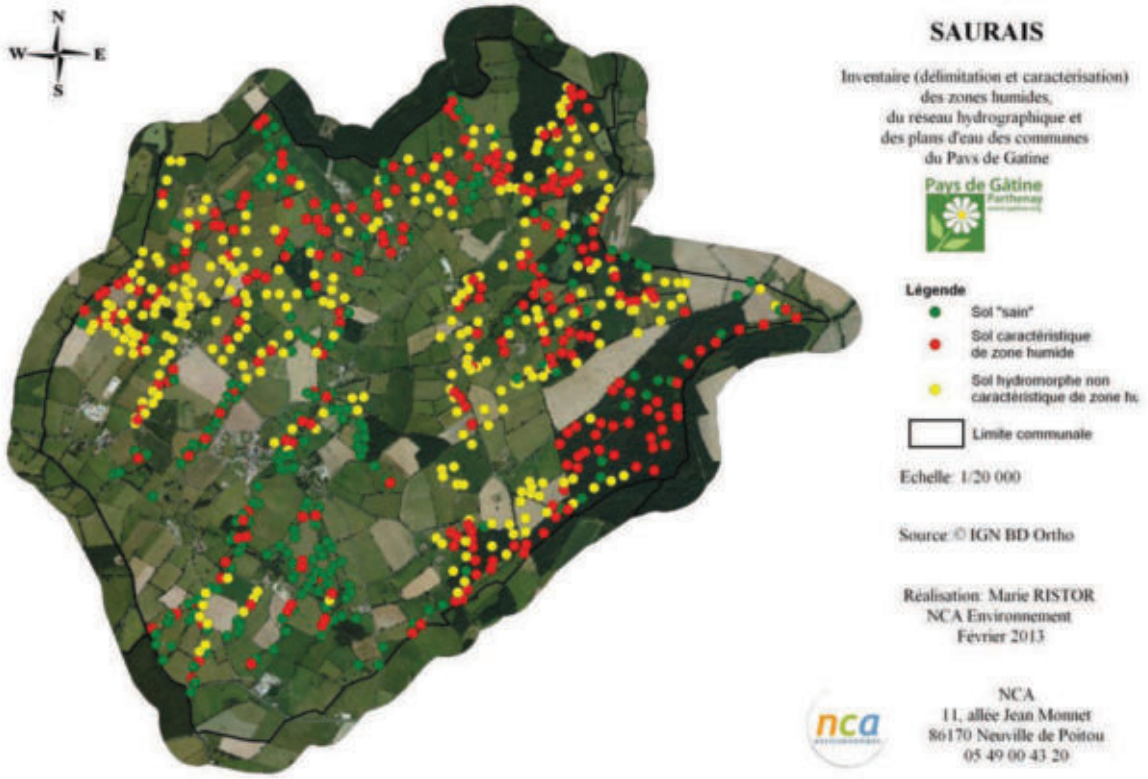

Localisation des sondages pédologiques réalisés

M. Vinet présente enfin les résultats de l'inventaire avec une surface totale de zones humides recensées de 187,39 ha, soit environ 16,6% de la surface communale totale.



Localisation des zones humides

Bilan de la concertation

Les acteurs ne veulent pas que certaines parcelles soient considérées comme zones humides car ils pourront être pénalisés par la suite.
Le groupe d'acteurs ne conteste pas le travail effectué mais la méthodologie appliquée.

Suite de la démarche d'inventaire

La cartographie finale des zones humides, des plans d'eau et du réseau hydrographique de la commune sera présentée lors de la réunion du Conseil Municipal pour validation.

La restitution de l'inventaire est prévue en février.

ANNEXE 4

Flore observée sur la commune de Saurais au cours de l'inventaire

Flore observée sur la commune de Saurais

NOM LATIN	NOM VERNACULAIRE
Acer campestre	Erable champêtre
Acer pseudoplatanus	Erable sycomore
Achillea millefolium	Achillée millefeuille
Agrostis stolonifera	Agrostis stolonifère
Alnus glutinosa	Aulne glutineux
Angelica sylvestris	Angélique des bois
Arrhenatherum elatius	Avoine élevée
Arum italicum	Gouet d'Italie
Bellis perennis	Pâquerette
Betula pendula	Bouleau blanc
Bromus hordeaceus	Brome mou
Bromus racemosus	Brome en grappe
Cardamine pratensis	Cardamine des prés
Carex acuta	Laîche grêle
Carex hirta	Laîche hérissée
Carex paniculata	Laîche paniculée
Carpinus betulus	Charme commun
Castanea sativa	Châtaignier
Centaurea jacea	Centaurée jacée
Cirsium arvense	Cirse des champs
Cirsium palustre	Cirse des marais
Cornus sanguinea	Cornouiller sanguin
Coryllus avellana	Noisetier commun
Crataegus monogyna	Aubépine monogyne
Crepis biennis	Crépide bisannuel
Dactylis glomerata	Dactyle aggloméré

Daucus carota	Carotte sauvage
Dipsacus fullonum	Cardère sauvage
Epilobium hirsutum	Epilobe hirsute
Epilobium parviflorum	Epilobe à petites fleurs
Epilobium tetragonum	Epilobe à tige carrée
Euonymus europaeus	Fusain d'Europe
Eupatorium cannabinum	Eupatoire chanvrine
Festuca arundinacea	Fétuque élevée
Festuca pratensis	Fétuque des prés
Filipendula ulmaria	Reine-des-prés
Fraxinus angustifolia	Frêne à feuilles étroites
Fraxinus excelsior	Frêne commun
Galium aparine	Gaillet gratteron
Geranium molle	Géranium mollet
Geranium robertianum	Herbe-à-Robert
Glechoma hederacea	Lierre terrestre
Hedera helix	Lierre grimpant
Heracleum sphondylium	Berce commune
Hypericum tetrapterum	Millepertuis à quatre ailes
Juncus acutiflorus	Jonc acutiflore
Juncus conglomeratus	Jonc aggloméré
Juncus effusus	Jonc diffus
Lamium purpureum	Lamier pourpre
Leucanthemum vulgare	Reine-Marguerite
Lolium perenne	Ivraie vivace
Medicago lupulina	Luzerne lupuline
Medicago sativa	Luzerne cultivée
Mentha aquatica	Menthe aquatique
Picris hieracioides	Picride fausse-épervière

Plantago lanceolata	Plantain lancéolé
Plantago major	Grand Plantain
Plantago media	Plantain intermédiaire
Poa annua	Pâturin annuel
Poa trivialis	Pâturin commun
Populus x canadensis	Peuplier cultivar
Potentilla reptans	Potentille rampante
Primula veris	Primevère officinale
Prunus spinosa	Prunellier
Pteridium aquilinum	Fougère-aigle
Quercus robur	Chêne pédonculé
Ranunculus acris	Renoncule âcre
Ranunculus bulbosus	Renoncule bulbeuse
Ranunculus ficaria	Ficaire fausse-renoncule
Ranunculus repens	Renoncule rampante
Rosa canina	Eglantier
Rubus fruticosus	Ronce commune
Rumex acetosa	Patience sauvage
Rumex conglomeratus	Patience agglomérée
Rumex crispus	Patience crêpue
Rumex obtusifolius	Patience à feuilles obtuses
Sambucus nigra	Sureau noir
Senecio jacobaea	Séneçon de Jacob
Taraxacum officinalis	Pissenlit dent-de-lion
Trifolium campestre	Trèfle des champs
Trifolium hybridum	Trèfle hybride
Trifolium pratense	Trèfle des prés
Trifolium repens	Trèfle rampant
Ulmus minor	Orme champêtre

Urtica dioica	Ortie dioïque
Veronica chamaedrys	Véronique petit-chêne
Vicia sativa	Vesce cultivée



SAURAIS

Inventaire (délimitation et caractérisation)
des zones humides,
du réseau hydrographique et
des plans d'eau des communes
du Pays de Gatine

Pays de Gâtine
Parthenay
www.gatine.org

Tableau d'assemblage des planches au 1/ 7 000 ème

Réalisation: Marie RISTOR
NCA Environnement
Février 2013

Source: © IGN Scan 25

Echelle: 1/ 30 000

nca environnement

NCA
11, allée Jean Monnet
86170 Neuville de Poitou
05 49 00 43 20

Inventaire des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau

SAURAIS

-

79306

PLANCHE AI40

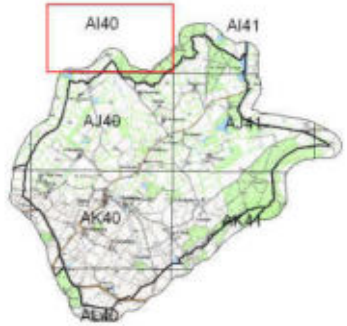

AI40



0 175 350

Mètres

N

Inventaire de connaissance dans le cadre du SAGE Thouet et du SAGE Clain

NB :

* Ceci n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'eau
* Inventaire non exhaustif
* Prospection de terrain effectuées de novembre à décembre 2012

L'inventaire des zones humides est cofinancé par l'Union Européenne. L'Europe s'engage en Poitou-Charentes avec le FEDER

Zones humides

- 37.1 - Communautés à Reine-des-prés et communautés associées
- 37.2 - Prairies humides eutrophes
- 37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques
- 37.242 - Prairies inondables à Agrostide stolonifère et Fétuque faux roseau
- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 41.2 - Chênaies-charmaies
- 41.3 - Frênaies-Chênaies
- 41.5 - Chênaies acidiphiles
- 42.8 - Bois de Pins Méditerranéens
- 81.2 - Prairies humides améliorées
- 82.1 - Terres cultivées
- 83.321 - Plantations de peupliers cultivars

Autres zones

- 22.1 - Plans d'eau et mares
- Zones non prospectées

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal (BD Topo)
- Réseau hydrographique complémentaire (terrain)

Repères

- Limites communales

Sources : © IGN BD Topo ®, © IGN Scan 25 ®, Pays de Gâtine, Groupe d'acteurs locaux, NCA environnement (relevés de terrain)

Réalisation : NCA environnement - Février 2013

Inventaire des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau

SAURAIS

-

79306

PLANCHE AI40

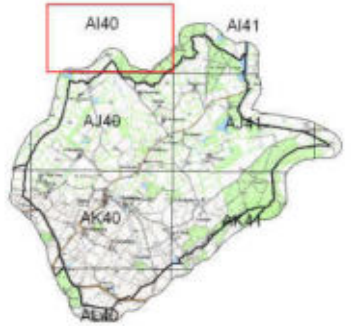

AI40

0 175 350

Mètres

N

Inventaire de connaissance dans le cadre du SAGE Thouet et du SAGE Clain
NB :
* Ceci n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'eau
* Inventaire non exhaustif
* Prospection de terrain effectuées de novembre à décembre 2012



L'inventaire des zones humides est cofinancé par l'Union Européenne. L'Europe s'engage en Poitou-Charentes avec le FEDER

Zones humides

- 37.1 - Communautés à Reine-des-prés et communautés associées
- 37.2 - Prairies humides eutrophes
- 37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques
- 37.242 - Prairies inondables à Agrostide stolonifère et Fétuque faux roseau
- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 41.2 - Chênaies-charmaies
- 41.3 - Frênaies-Chênaies
- 41.5 - Chênaies acidiphiles
- 42.8 - Bois de Pins Méditerranéens
- 81.2 - Prairies humides améliorées
- 82.1 - Terres cultivées
- 83.321 - Plantations de peupliers cultivars

Autres zones

- 22.1 - Plans d'eau et mares
- Zones non prospectées

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal (BD Topo)
- Réseau hydrographique complémentaire (terrain)

Repères

- Limites communales

Sources : © IGN BD Topo ®, © IGN Scan 25 ®, Pays de Gâtine, Groupe d'acteurs locaux, NCA environnement (relevés de terrain)

Réalisation : NCA environnement - Février 2013

Inventaire des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau

SAURAIS

-

79306

PLANCHE AI41



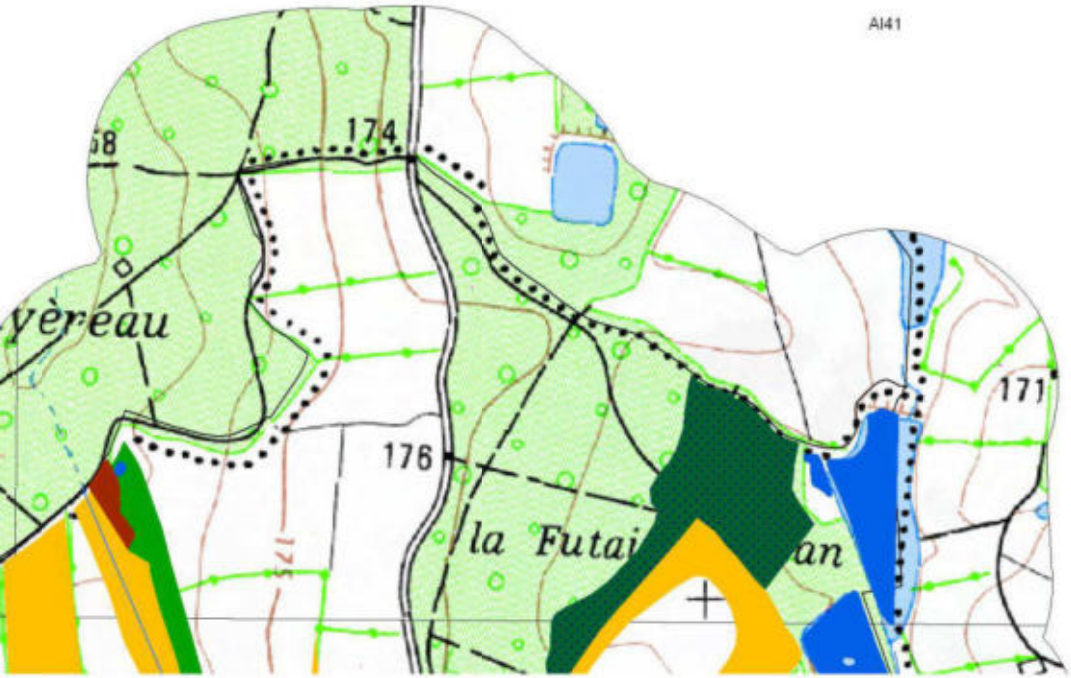

0 175 350

Mètres

N

Inventaire de connaissance dans le cadre du SAGE Thouet et du SAGE Clain
NB :
* Ceci n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'eau
* Inventaire non exhaustif
* Prospection de terrain effectuées de novembre à décembre 2012

L'inventaire des zones humides est cofinancé par l'Union Européenne. L'Europe s'engage en Poitou-Charentes avec le FEDER

Zones humides

- 37.1 - Communautés à Reine-des-prés et communautés associées
- 37.2 - Prairies humides eutrophes
- 37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques
- 37.242 - Prairies inondables à Agrostide stolonifère et Fétuque faux roseau
- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 41.2 - Chênaies-charmaies
- 41.3 - Frênaies-Chênaies
- 41.5 - Chênaies acidiphiles
- 42.8 - Bois de Pins Méditerranéens
- 81.2 - Prairies humides améliorées
- 82.1 - Terres cultivées
- 83.321 - Plantations de peupliers cultivars

Autres zones

- 22.1 - Plans d'eau et mares
- Zones non prospectées

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal (BD Topo)
- Réseau hydrographique complémentaire (terrain)

Repères

- Limites communales

Sources : © IGN BD Topo ®, © IGN Scan 25 ®, Pays de Gâtine, Groupe d'acteurs locaux, NCA environnement (relevés de terrain)

Réalisation : NCA environnement - Février 2013

Inventaire des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau

SAURAIS

-

79306

PLANCHE AI41

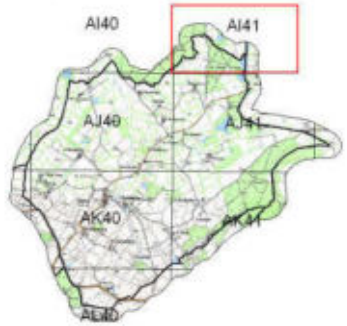

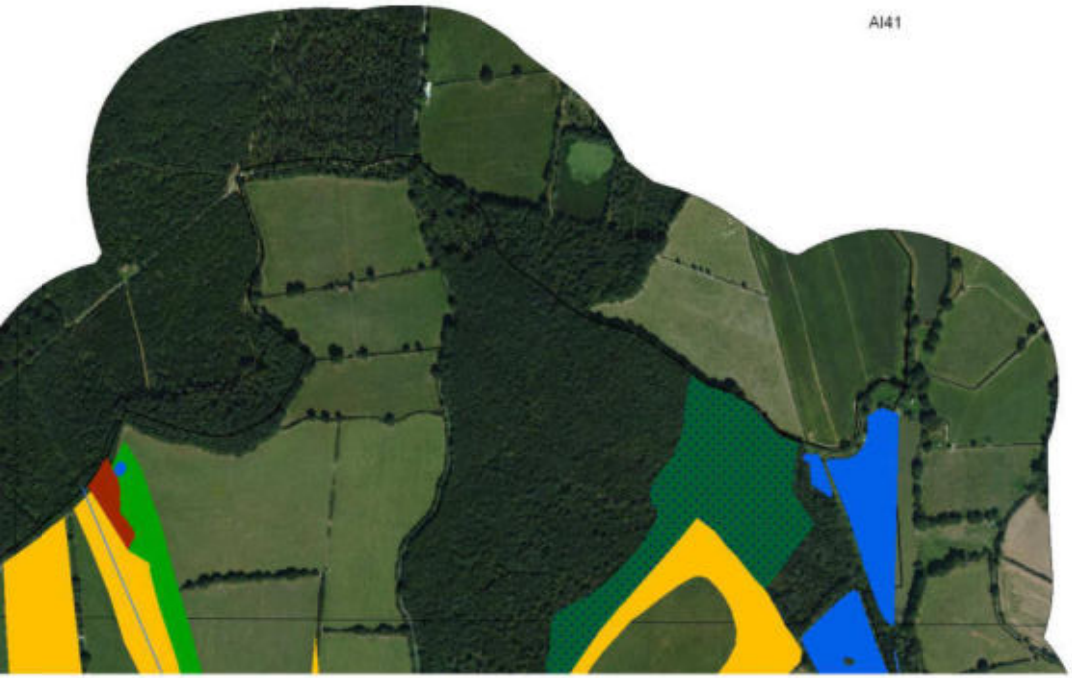

0 175 350

Mètres

N

Inventaire de connaissance dans le cadre du SAGE Thouet et du SAGE Clain
NB :
* Ceci n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'eau
* Inventaire non exhaustif
* Prospection de terrain effectuées de novembre à décembre 2012

L'inventaire des zones humides est cofinancé par l'Union Européenne. L'Europe s'engage en Poitou-Charentes avec le FEDER

Zones humides

- 37.1 - Communautés à Reine-des-prés et communautés associées
- 37.2 - Prairies humides eutrophes
- 37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques
- 37.242 - Prairies inondables à Agrostide stolonifère et Fétuque faux roseau
- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 41.2 - Chênaies-charmaies
- 41.3 - Frênaies-Chênaies
- 41.5 - Chênaies acidiphiles
- 42.8 - Bois de Pins Méditerranéens
- 81.2 - Prairies humides améliorées
- 82.1 - Terres cultivées
- 83.321 - Plantations de peupliers cultivars

Autres zones

- 22.1 - Plans d'eau et mares
- Zones non prospectées

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal (BD Topo)
- Réseau hydrographique complémentaire (terrain)

Repères

- Limites communales

Sources : © IGN BD Topo ®, © IGN Scan 25 ®, Pays de Gâtine, Groupe d'acteurs locaux, NCA environnement (relevés de terrain)

Réalisation : NCA environnement - Février 2013

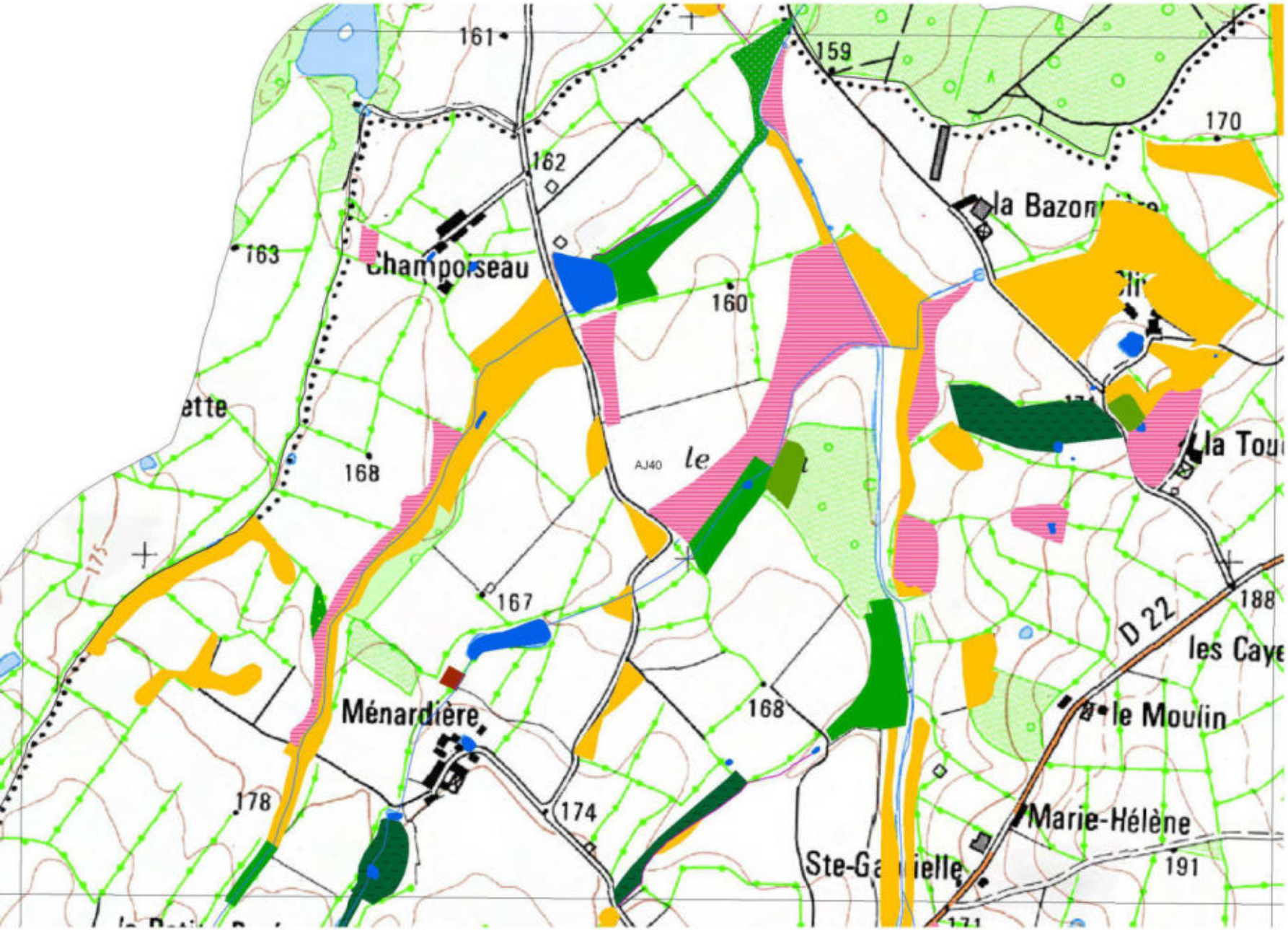

Inventaire des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau

SAURAIS

-

79306

PLANCHE AJ40

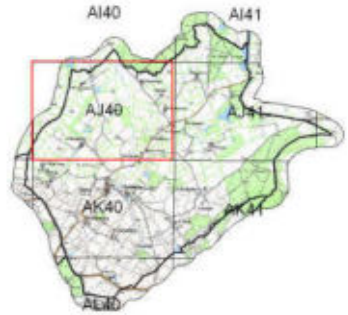

0 175 350

Mètres

N

Inventaire de connaissance dans le cadre du SAGE Thouet et du SAGE Clain

NB :

* Ceci n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'eau
* Inventaire non exhaustif
* Prospection de terrain effectuées de novembre à décembre 2012

L'inventaire des zones humides est cofinancé par l'Union Européenne. L'Europe s'engage en Poitou-Charentes avec le FEDER

Zones humides

- 37.1 - Communautés à Reine-des-prés et communautés associées
- 37.2 - Prairies humides eutrophes
- 37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques
- 37.242 - Prairies inondables à Agrostide stolonifère et Fétuque faux roseau
- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 41.2 - Chênaies-charmaies
- 41.3 - Frênaies-Chênaies
- 41.5 - Chênaies acidiphiles
- 42.8 - Bois de Pins Méditerranéens
- 81.2 - Prairies humides améliorées
- 82.1 - Terres cultivées
- 83.321 - Plantations de peupliers cultivars

Autres zones

- 22.1 - Plans d'eau et mares
- Zones non prospectées

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal (BD Topo)
- Réseau hydrographique complémentaire (terrain)

Repères

- Limites communales

Sources : © IGN BD Topo ®, © IGN Scan 25 ®, Pays de Gâtine, Groupe d'acteurs locaux, NCA environnement (relevés de terrain)

Réalisation : NCA environnement - Février 2013



Inventaire des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau

SAURAIS
-
79306

PLANCHE AJ40

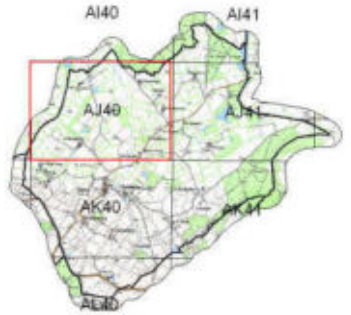

0 175 350
Mètres

N

Inventaire de connaissance dans le cadre du SAGE Thouet et du SAGE Clain
NB :
* Ceci n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'eau
* Inventaire non exhaustif
* Prospection de terrain effectuées de novembre à décembre 2012

L'inventaire des zones humides est cofinancé par l'Union Européenne. L'Europe s'engage en Poitou-Charentes avec le FEDER

Zones humides

- 37.1 - Communautés à Reine-des-prés et communautés associées
- 37.2 - Prairies humides eutrophes
- 37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques
- 37.242 - Prairies inondables à Agrostide stolonifère et Fétuque faux roseau
- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 41.2 - Chênaies-charmaies
- 41.3 - Frênaies-Chênaies
- 41.5 - Chênaies acidiphiles
- 42.8 - Bois de Pins Méditerranéens
- 81.2 - Prairies humides améliorées
- 82.1 - Terres cultivées
- 83.321 - Plantations de peupliers cultivars

Autres zones

- 22.1 - Plans d'eau et mares
- Zones non prospectées

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal (BD Topo)
- Réseau hydrographique complémentaire (terrain)

Repères

- Limites communales

Sources : © IGN BD Topo ®, © IGN Scan 25 ®, Pays de Gâtine, Groupe d'acteurs locaux, NCA environnement (relevés de terrain)
Réalisation : NCA environnement - Février 2013

Inventaire des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau

SAURAIS

-

79306

PLANCHE AJ41

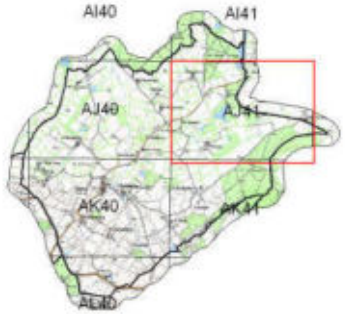

0 175 350

Mètres

N

Inventaire de connaissance dans le cadre du SAGE Thouet et du SAGE Clain

NB :

* Ceci n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'eau
* Inventaire non exhaustif
* Prospection de terrain effectuées de novembre à décembre 2012

L'inventaire des zones humides est cofinancé par l'Union Européenne. L'Europe s'engage en Poitou-Charentes avec le FEDER

Zones humides

- 37.1 - Communautés à Reine-des-prés et communautés associées
- 37.2 - Prairies humides eutrophes
- 37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques
- 37.242 - Prairies inondables à Agrostide stolonifère et Fétuque faux roseau
- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 41.2 - Chênaies-charmaies
- 41.3 - Frênaies-Chênaies
- 41.5 - Chênaies acidiphiles
- 42.8 - Bois de Pins Méditerranéens
- 81.2 - Prairies humides améliorées
- 82.1 - Terres cultivées
- 83.321 - Plantations de peupliers cultivars

Autres zones

- 22.1 - Plans d'eau et mares
- Zones non prospectées

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal (BD Topo)
- Réseau hydrographique complémentaire (terrain)

Repères

- Limites communales

Sources : © IGN BD Topo ®, © IGN Scan 25 ®, Pays de Gâtine, Groupe d'acteurs locaux, NCA environnement (relevés de terrain)

Réalisation : NCA environnement - Février 2013

Inventaire des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau

SAURAIS

-

79306

PLANCHE AJ41

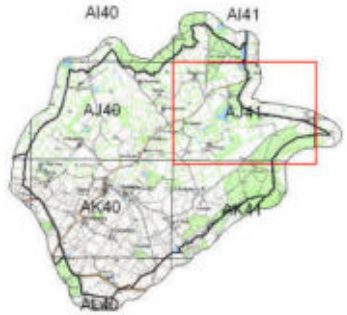

0 175 350

Mètres

N

Inventaire de connaissance dans le cadre du SAGE Thouet et du SAGE Clain

NB :

* Ceci n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'eau
* Inventaire non exhaustif
* Prospection de terrain effectuées de novembre à décembre 2012

L'inventaire des zones humides est cofinancé par l'Union Européenne. L'Europe s'engage en Poitou-Charentes avec le FEDER

Zones humides

- 37.1 - Communautés à Reine-des-prés et communautés associées
- 37.2 - Prairies humides eutrophes
- 37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques
- 37.242 - Prairies inondables à Agrostide stolonifère et Fétuque faux roseau
- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 41.2 - Chênaies-charmaies
- 41.3 - Frênaies-Chênaies
- 41.5 - Chênaies acidiphiles
- 42.8 - Bois de Pins Méditerranéens
- 81.2 - Prairies humides améliorées
- 82.1 - Terres cultivées
- 83.321 - Plantations de peupliers cultivars

Autres zones

- 22.1 - Plans d'eau et mares
- Zones non prospectées

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal (BD Topo)
- Réseau hydrographique complémentaire (terrain)

Repères

- Limites communales

Sources : © IGN BD Topo ®, © IGN Scan 25 ®, Pays de Gâtine, Groupe d'acteurs locaux, NCA environnement (relevés de terrain)

Réalisation : NCA environnement - Février 2013

Inventaire des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau

SAURAIS

-

79306

PLANCHE AJ42



AJ42

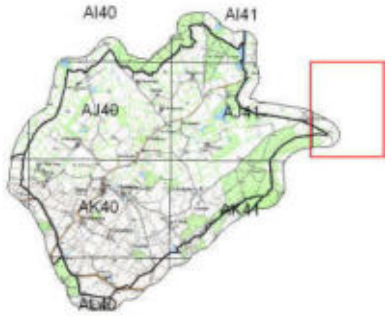

0 175 350

Mètres

N

Inventaire de connaissance dans le cadre du SAGE Thouet et du SAGE Clain
NB :
* Ceci n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'eau
* Inventaire non exhaustif
* Prospection de terrain effectuées de novembre à décembre 2012

L'inventaire des zones humides est cofinancé par l'Union Européenne. L'Europe s'engage en Poitou-Charentes avec le FEDER

Zones humides

- 37.1 - Communautés à Reine-des-prés et communautés associées
- 37.2 - Prairies humides eutrophes
- 37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques
- 37.242 - Prairies inondables à Agrostide stolonifère et Fétuque faux roseau
- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 41.2 - Chênaies-charmaies
- 41.3 - Frênaies-Chênaies
- 41.5 - Chênaies acidiphiles
- 42.8 - Bois de Pins Méditerranéens
- 81.2 - Prairies humides améliorées
- 82.1 - Terres cultivées
- 83.321 - Plantations de peupliers cultivars

Autres zones

- 22.1 - Plans d'eau et mares
- Zones non prospectées

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal (BD Topo)
- Réseau hydrographique complémentaire (terrain)

Repères

- Limites communales

Sources : © IGN BD Topo ®, © IGN Scan 25 ®, Pays de Gâtine, Groupe d'acteurs locaux, NCA environnement (relevés de terrain)

Réalisation : NCA environnement - Février 2013

Inventaire des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau

SAURAIS

-

79306

PLANCHE AJ42

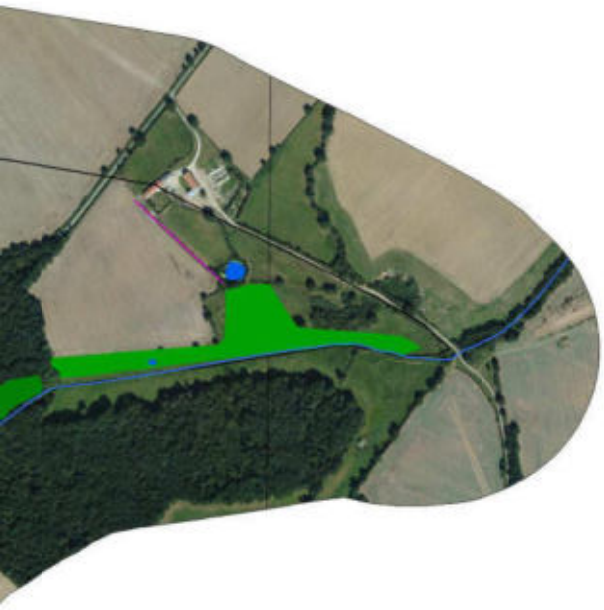

AJ42

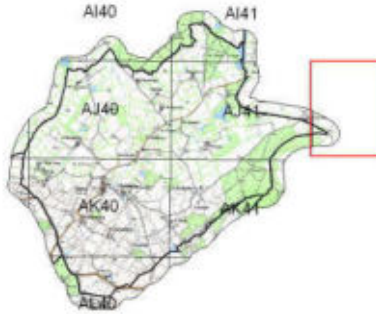

0 175 350

Mètres

N

Inventaire de connaissance dans le cadre du SAGE Thouet et du SAGE Clain
NB :
* Ceci n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'eau
* Inventaire non exhaustif
* Prospection de terrain effectuées de novembre à décembre 2012

L'inventaire des zones humides est cofinancé par l'Union Européenne. L'Europe s'engage en Poitou-Charentes avec le FEDER

Zones humides

- 37.1 - Communautés à Reine-des-prés et communautés associées
- 37.2 - Prairies humides eutrophes
- 37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques
- 37.242 - Prairies inondables à Agrostide stolonifère et Fétuque faux roseau
- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 41.2 - Chênaies-charmaies
- 41.3 - Frênaies-Chênaies
- 41.5 - Chênaies acidiphiles
- 42.8 - Bois de Pins Méditerranéens
- 81.2 - Prairies humides améliorées
- 82.1 - Terres cultivées
- 83.321 - Plantations de peupliers cultivars

Autres zones

- 22.1 - Plans d'eau et mares
- Zones non prospectées

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal (BD Topo)
- Réseau hydrographique complémentaire (terrain)

Repères

- Limites communales

Sources : © IGN BD Topo ®, © IGN Scan 25 ®, Pays de Gâtine, Groupe d'acteurs locaux, NCA environnement (relevés de terrain)

Réalisation : NCA environnement - Février 2013

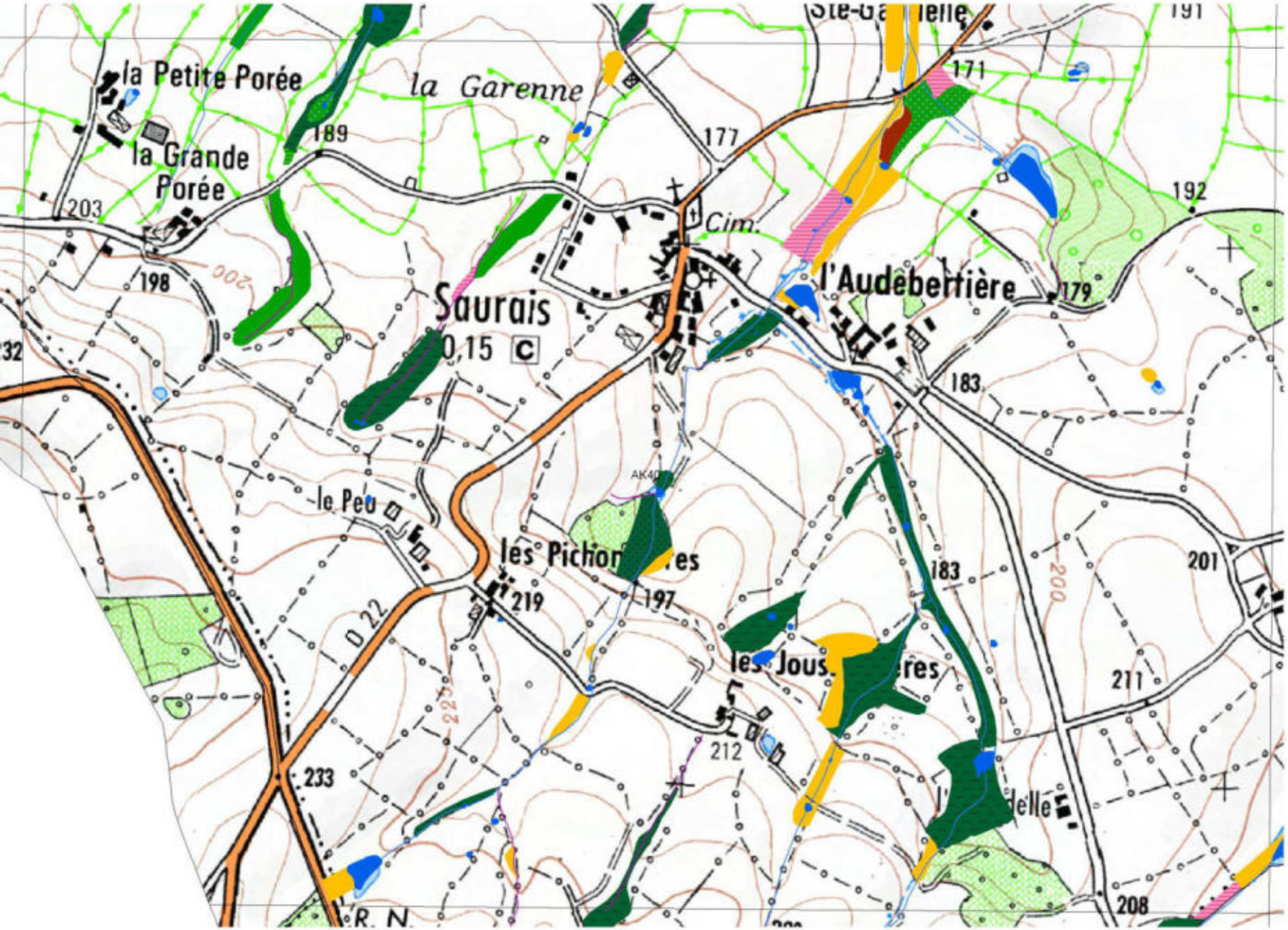

Inventaire des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau

SAURAIS

-

79306

PLANCHE AK40

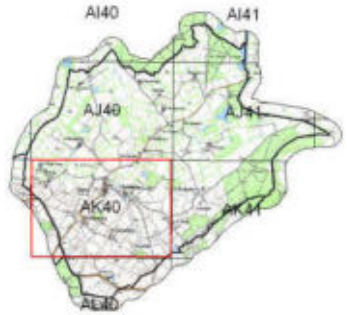

0 175 350

Mètres

N

Inventaire de connaissance dans le cadre du SAGE Thouet et du SAGE Clain

NB :

* Ceci n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'eau
* Inventaire non exhaustif
* Prospection de terrain effectuées de novembre à décembre 2012

L'inventaire des zones humides est cofinancé par l'Union Européenne. L'Europe s'engage en Poitou-Charentes avec le FEDER

Zones humides

- 37.1 - Communautés à Reine-des-prés et communautés associées
- 37.2 - Prairies humides eutrophes
- 37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques
- 37.242 - Prairies inondables à Agrostide stolonifère et Fétuque faux roseau
- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 41.2 - Chênaies-charmaies
- 41.3 - Frênaies-Chênaies
- 41.5 - Chênaies acidiphiles
- 42.8 - Bois de Pins Méditerranéens
- 81.2 - Prairies humides améliorées
- 82.1 - Terres cultivées
- 83.321 - Plantations de peupliers cultivars

Autres zones

- 22.1 - Plans d'eau et mares
- Zones non prospectées

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal (BD Topo)
- Réseau hydrographique complémentaire (terrain)

Repères

- Limites communales

Sources : © IGN BD Topo ®, © IGN Scan 25 ®, Pays de Gâtine, Groupe d'acteurs locaux, NCA environnement (relevés de terrain)

Réalisation : NCA environnement - Février 2013



Inventaire des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau

SAURAIS
-
79306

PLANCHE AK40



0 175 350
Mètres

N

Inventaire de connaissance dans le cadre du SAGE Thouet et du SAGE Clain
NB :
* Ceci n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'eau
* Inventaire non exhaustif
* Prospection de terrain effectuées de novembre à décembre 2012

L'inventaire des zones humides est cofinancé par l'Union Européenne. L'Europe s'engage en Poitou-Charentes avec le FEDER

Zones humides

- 37.1 - Communautés à Reine-des-prés et communautés associées
- 37.2 - Prairies humides eutrophes
- 37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques
- 37.242 - Prairies inondables à Agrostide stolonifère et Fétuque faux roseau
- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 41.2 - Chênaies-charmaies
- 41.3 - Frênaies-Chênaies
- 41.5 - Chênaies acidiphiles
- 42.8 - Bois de Pins Méditerranéens
- 81.2 - Prairies humides améliorées
- 82.1 - Terres cultivées
- 83.321 - Plantations de peupliers cultivars

Autres zones

- 22.1 - Plans d'eau et mares
- Zones non prospectées

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal (BD Topo)
- Réseau hydrographique complémentaire (terrain)

Repères

- Limites communales

Sources : © IGN BD Topo ®, © IGN Scan 25 ®, Pays de Gâtine, Groupe d'acteurs locaux, NCA environnement (relevés de terrain)
Réalisation : NCA environnement - Février 2013

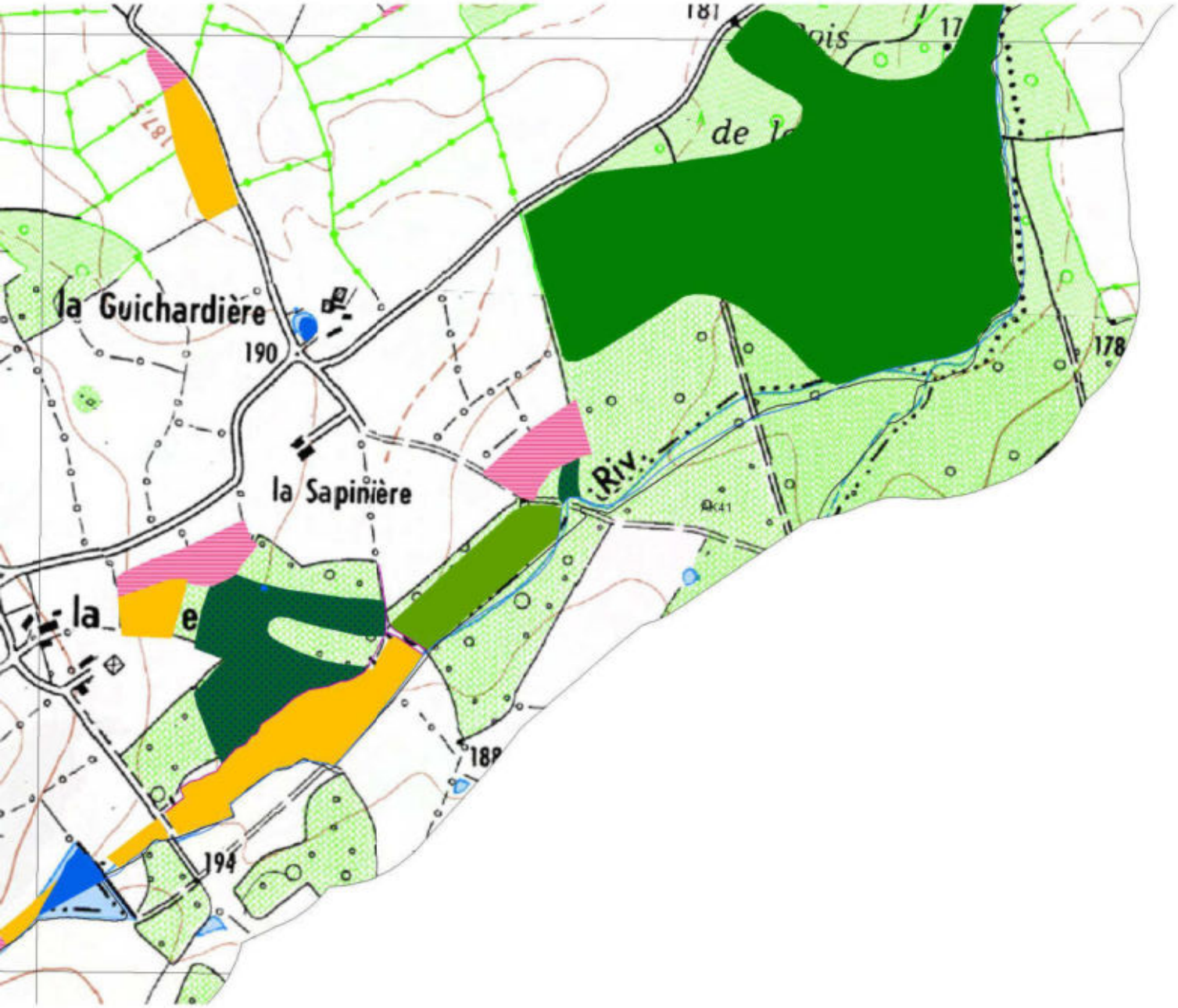

Inventaire des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau

SAURAIS

-

79306

PLANCHE AK41



0 175 350

Mètres

N

Inventaire de connaissance dans le cadre du SAGE Thouet et du SAGE Clain
NB :
* Ceci n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'eau
* Inventaire non exhaustif
* Prospection de terrain effectuées de novembre à décembre 2012

L'inventaire des zones humides est cofinancé par l'Union Européenne. L'Europe s'engage en Poitou-Charentes avec le FEDER

Zones humides

- 37.1 - Communautés à Reine-des-prés et communautés associées
- 37.2 - Prairies humides eutrophes
- 37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques
- 37.242 - Prairies inondables à Agrostide stolonifère et Fétuque faux roseau
- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 41.2 - Chênaies-charmaies
- 41.3 - Frênaies-Chênaies
- 41.5 - Chênaies acidiphiles
- 42.8 - Bois de Pins Méditerranéens
- 81.2 - Prairies humides améliorées
- 82.1 - Terres cultivées
- 83.321 - Plantations de peupliers cultivars

Autres zones

- 22.1 - Plans d'eau et mares
- Zones non prospectées

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal (BD Topo)
- Réseau hydrographique complémentaire (terrain)

Repères

- Limites communales

Sources : © IGN BD Topo ®, © IGN Scan 25 ®, Pays de Gâtine, Groupe d'acteurs locaux, NCA environnement (relevés de terrain)

Réalisation : NCA environnement - Février 2013



Inventaire des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau

SAURAIS

-

79306

PLANCHE AK41



0 175 350

Mètres

N

Inventaire de connaissance dans le cadre du SAGE Thouet et du SAGE Clain
NB :
* Ceci n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'eau
* Inventaire non exhaustif
* Prospection de terrain effectuées de novembre à décembre 2012

L'inventaire des zones humides est cofinancé par l'Union Européenne. L'Europe s'engage en Poitou-Charentes avec le FEDER

Zones humides

- 37.1 - Communautés à Reine-des-prés et communautés associées
- 37.2 - Prairies humides eutrophes
- 37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques
- 37.242 - Prairies inondables à Agrostide stolonifère et Fétuque faux roseau
- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 41.2 - Chênaies-charmaies
- 41.3 - Frênaies-Chênaies
- 41.5 - Chênaies acidiphiles
- 42.8 - Bois de Pins Méditerranéens
- 81.2 - Prairies humides améliorées
- 82.1 - Terres cultivées
- 83.321 - Plantations de peupliers cultivars

Autres zones

- 22.1 - Plans d'eau et mares
- Zones non prospectées

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal (BD Topo)
- Réseau hydrographique complémentaire (terrain)

Repères

- Limites communales

Sources : © IGN BD Topo ®, © IGN Scan 25 ®, Pays de Gâtine, Groupe d'acteurs locaux, NCA environnement (relevés de terrain)

Réalisation : NCA environnement - Février 2013

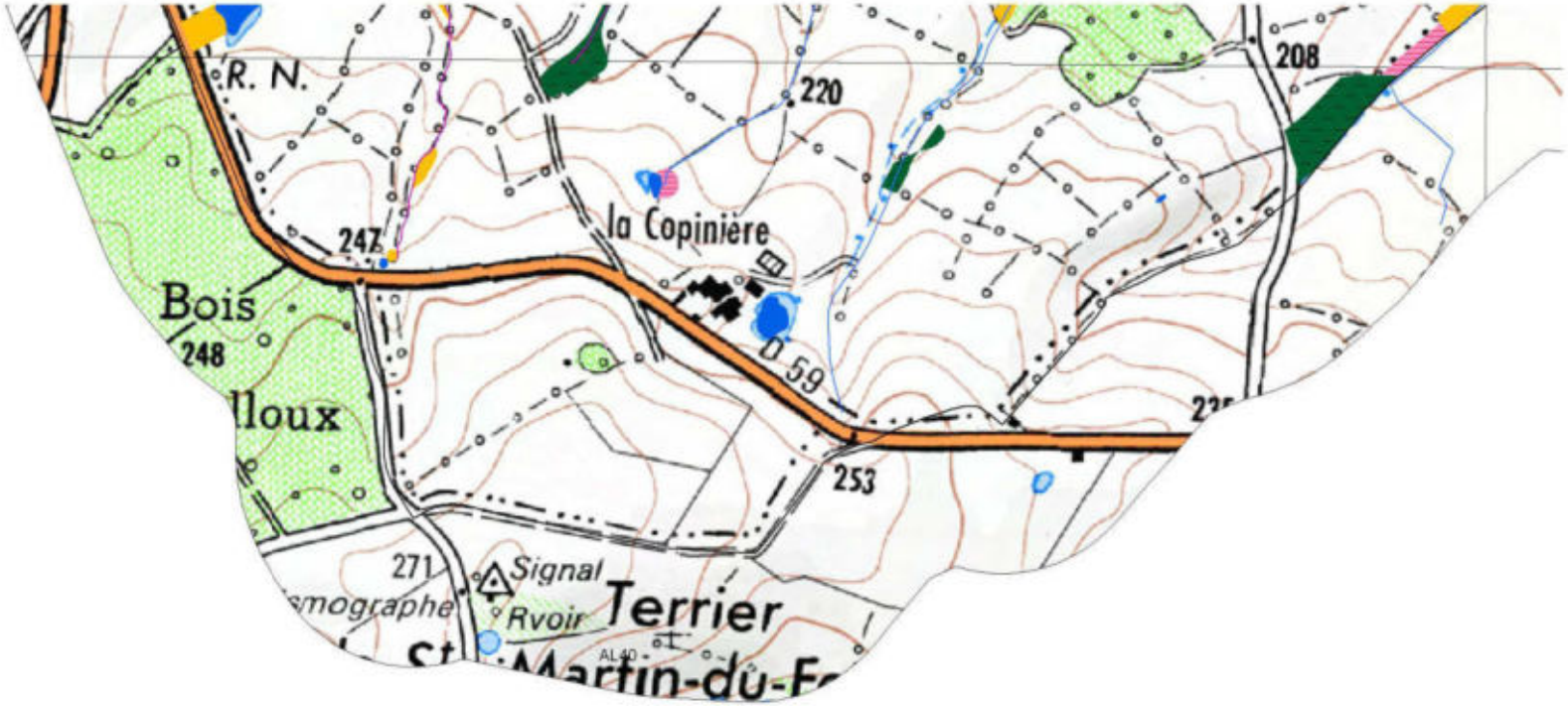

Inventaire des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau

SAURAIS

-

79306

PLANCHE AL40

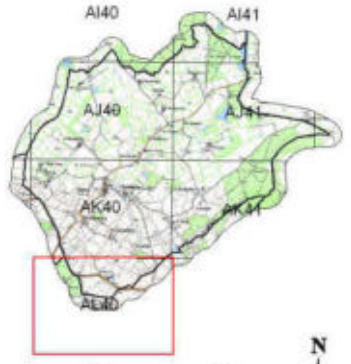

0 175 350

Mètres

N

Inventaire de connaissance dans le cadre du SAGE Thouet et du SAGE Clain

NB :

* Ceci n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'eau
* Inventaire non exhaustif
* Prospection de terrain effectuées de novembre à décembre 2012

L'inventaire des zones humides est cofinancé par l'Union Européenne. L'Europe s'engage en Poitou-Charentes avec le FEDER

Zones humides

- 37.1 - Communautés à Reine-des-prés et communautés associées
- 37.2 - Prairies humides eutrophes
- 37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques
- 37.242 - Prairies inondables à Agrostide stolonifère et Fétuque faux roseau
- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 41.2 - Chênaies-charmaies
- 41.3 - Frênaies-Chênaies
- 41.5 - Chênaies acidiphiles
- 42.8 - Bois de Pins Méditerranéens
- 81.2 - Prairies humides améliorées
- 82.1 - Terres cultivées
- 83.321 - Plantations de peupliers cultivars

Autres zones

- 22.1 - Plans d'eau et mares
- Zones non prospectées

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal (BD Topo)
- Réseau hydrographique complémentaire (terrain)

Repères

- Limites communales

Sources : © IGN BD Topo ®, © IGN Scan 25 ®, Pays de Gâtine, Groupe d'acteurs locaux, NCA environnement (relevés de terrain)

Réalisation : NCA environnement - Février 2013



Inventaire des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau

SAURAIS

-

79306

PLANCHE AL40

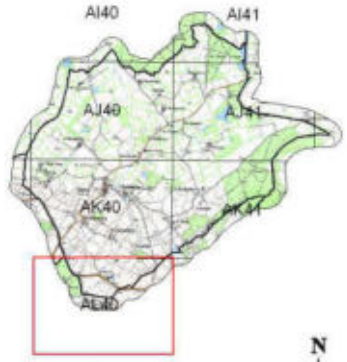

0 175 350

Mètres

N

Inventaire de connaissance dans le cadre du SAGE Thouet et du SAGE Clain

NB :

* Ceci n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'eau
* Inventaire non exhaustif
* Prospection de terrain effectuées de novembre à décembre 2012

L'inventaire des zones humides est cofinancé par l'Union Européenne. L'Europe s'engage en Poitou-Charentes avec le FEDER

Zones humides

- 37.1 - Communautés à Reine-des-prés et communautés associées
- 37.2 - Prairies humides eutrophes
- 37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques
- 37.242 - Prairies inondables à Agrostide stolonifère et Fétuque faux roseau
- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 41.2 - Chênaies-charmaies
- 41.3 - Frênaies-Chênaies
- 41.5 - Chênaies acidiphiles
- 42.8 - Bois de Pins Méditerranéens
- 81.2 - Prairies humides améliorées
- 82.1 - Terres cultivées
- 83.321 - Plantations de peupliers cultivars

Autres zones

- 22.1 - Plans d'eau et mares
- Zones non prospectées

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal (BD Topo)
- Réseau hydrographique complémentaire (terrain)

Repères

- Limites communales

Sources : © IGN BD Topo ®, © IGN Scan 25 ®, Pays de Gâtine, Groupe d'acteurs locaux, NCA environnement (relevés de terrain)

Réalisation : NCA environnement - Février 2013

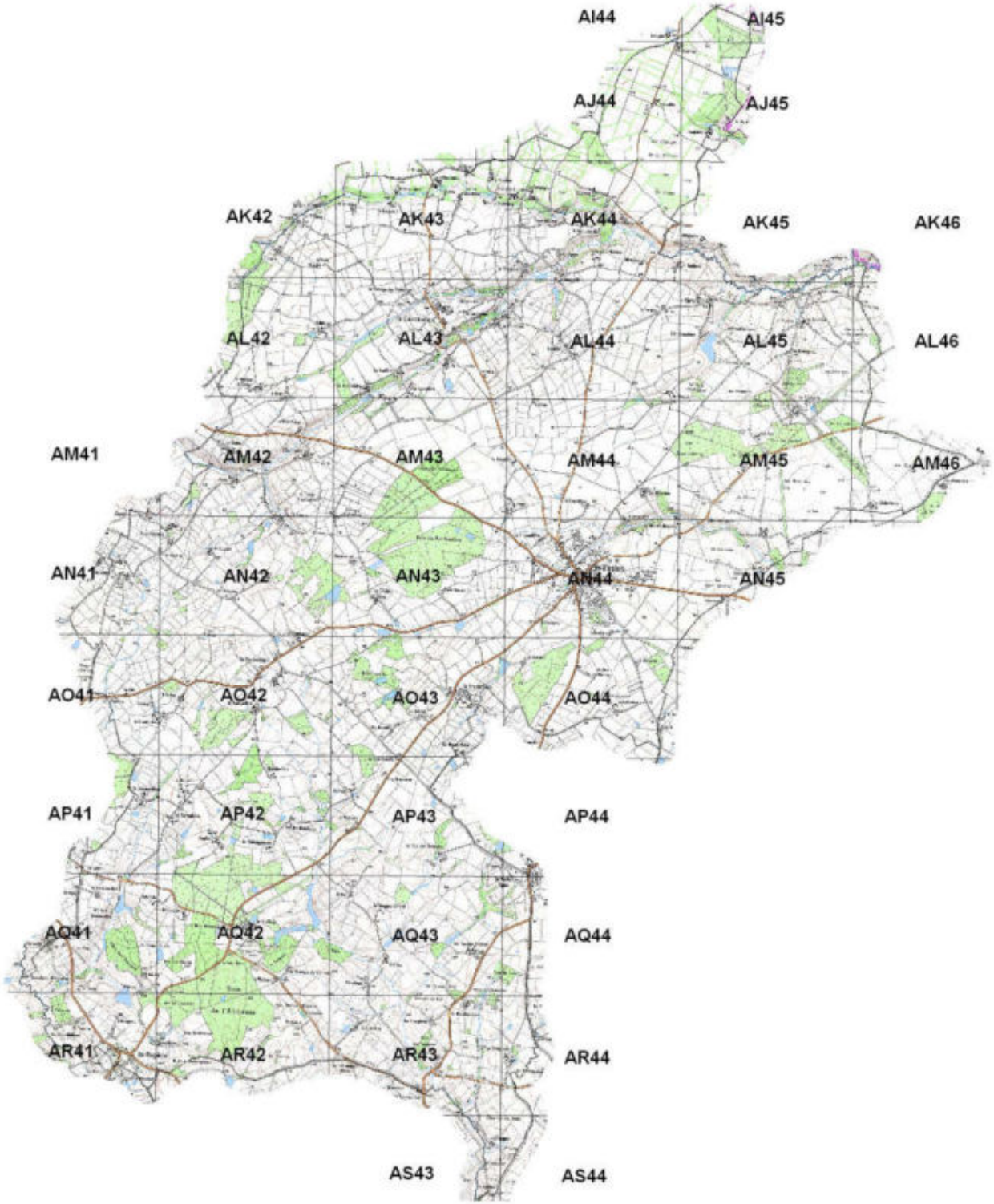

VASLES

Inventaire (délimitation et caractérisation)
des zones humides,
du réseau hydrographique et
des plans d'eau des communes
du Pays de Gatine

Tableau d'assemblage des planches
au 1/ 7 000 ème

Réalisation: Pierre VINET
NCA Environnement
Décembre 2012

Source: ©IGN Scan 25

Echelle: 1/ 80 000

N
W E
S

NCA
11, allée Jean Monnet
86170 Neuville de Poitou
05 49 00 43 20

Inventaire des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau

VASLES
-
79339

PLANCHE AI44

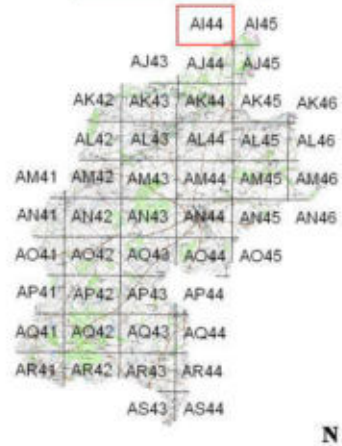

AI44

0 175 350
Mètres

N

Inventaire de connaissance dans le cadre du SAGE Clain
NB :
* Ceci n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'eau
* Inventaire non exhaustif
* Prospection de terrain effectuées de septembre à octobre 2012

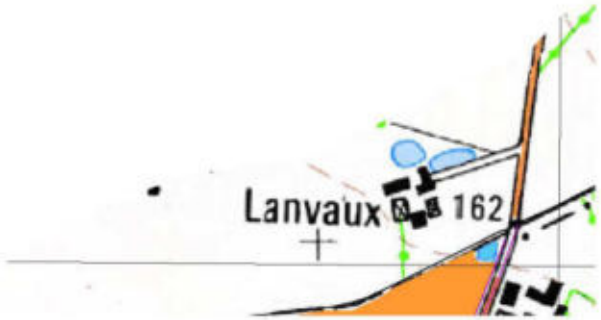

L'inventaire des zones humides est cofinancé par l'Union Européenne. L'Europe s'engage en Poitou-Charentes avec le FEDER

Zones humides

- 22.33 - Groupements à Bidens tripartita
- 31.831 - Ronciers
- 31.86 - Landes à fougères
- 37.1 - Communautés à Reine-des-prés et communautés associées
- 37.2 - Prairies humides eutrophes
- 37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc acutiflore
- 37.24 - Prairies à Agropyre et Rumex
- 37.241 - Pâtures à grand jonc
- 37.242 - Prairies à Agrostide stolonifère et Fétuque faux-roseau
- 37.7 - Lisières humides à grandes herbes
- 37.715 - Ourlets riverains mixtes
- 37.72 - Franges des bords boisés ombragés
- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 38.2 - Prairies à fourrage des plaines
- 41.2 - Chênaies-charmaies
- 41.23 - Frênaies-chênaies subatlantiques à primevère
- 41.231 - Frênaies-chênaies à Arum
- 41.3 - Frênaies
- 41.37 - Frênaies subatlantiques
- 41.5 - Chênaies acidiphiles
- 41.9 - Bois de Châtaignier
- 44.33 - Bois de Frênes et d'Aulnes des rivières à eaux lentes
- 44.91 - Bois d'Aulnes marécageux
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.11 - Phragmitaies
- 53.21 - Peuplements de grandes Laîches
- 81.2 - Prairies humides améliorées
- 82.1 - Terres cultivées
- 83.321 - Plantations de peupliers cultivars
- 87.1 - Terrains en friche

Autres zones

- Zones prospectées non humides
- 22.1 - Plans d'eau et mares
- Zones non prospectées

Eléments ponctuels

- Source
- Lavoir
- Espèce déterminante
- Puits

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal (BD Topo)
- Réseau hydrographique complémentaire (terrain)

Repères

- Limites communales

Sources : © IGN BD Topo ®, © IGN Scan 25 ®, Pays de Gâtine, NCA environnement (relevés de terrain)

Réalisation : NCA environnement - Décembre 2012

Inventaire des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau

VASLES
-
79339

PLANCHE AI44

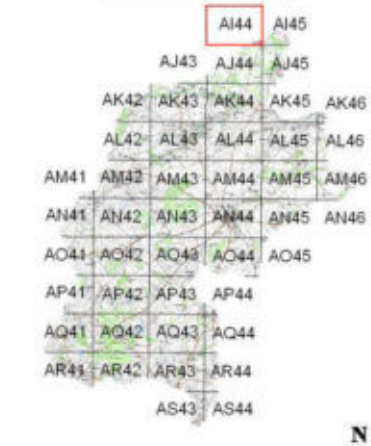

0 175 350
Mètres

N

AI44



Inventaire de connaissance dans le cadre du SAGE Clain
NB :
* Ceci n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'eau
* Inventaire non exhaustif
* Prospection de terrain effectuées de septembre à octobre 2012

L'inventaire des zones humides est cofinancé par l'Union Européenne. L'Europe s'engage en Poitou-Charentes avec le FEDER

Zones humides

- 22.33 - Groupements à Bidens tripartita
- 31.831 - Ronciers
- 31.86 - Landes à fougères
- 37.1 - Communautés à Reine-des-prés et communautés associées
- 37.2 - Prairies humides eutrophes
- 37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc acutiflore
- 37.24 - Prairies à Agropyre et Rumex
- 37.241 - Pâtures à grand jonc
- 37.242 - Prairies à Agrostide stolonifère et Fétuque faux-roseau
- 37.7 - Lisières humides à grandes herbes
- 37.715 - Ourlets riverains mixtes
- 37.72 - Franges des bords boisés ombragés
- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 38.2 - Prairies à fourrage des plaines
- 41.2 - Chênaies-charmaies
- 41.23 - Frênaies-chênaies subatlantiques à primevère
- 41.231 - Frênaies-chênaies à Arum
- 41.3 - Frênaies
- 41.37 - Frênaies subatlantiques
- 41.5 - Chênaies acidiphiles
- 41.9 - Bois de Châtaignier
- 44.33 - Bois de Frênes et d'Aulnes des rivières à eaux lentes
- 44.91 - Bois d'Aulnes marécageux
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.11 - Phragmitaies
- 53.21 - Peuplements de grandes Laîches
- 81.2 - Prairies humides améliorées
- 82.1 - Terres cultivées
- 83.321 - Plantations de peupliers cultivars
- 87.1 - Terrains en friche

Autres zones

- Zones prospectées non humides
- 22.1 - Plans d'eau et mares
- Zones non prospectées

Eléments ponctuels

- Source
- Lavoir
- Espèce déterminante
- Puits

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal (BD Topo)
- Réseau hydrographique complémentaire (terrain)

Repères

- Limites communales

Sources : © IGN BD Topo ®, © IGN Scan 25 ®, Pays de Gâtine, NCA environnement (relevés de terrain)

Réalisation : NCA environnement - Décembre 2012

Inventaire des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau

VASLES
-
79339

PLANCHE AI45

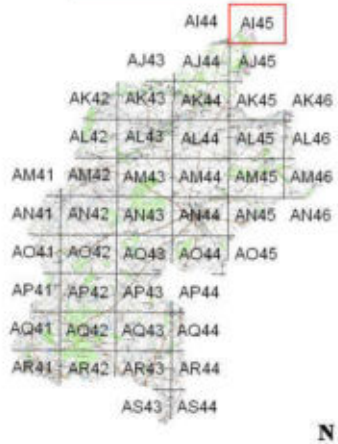

AI45



0 175 350
Mètres

N

Inventaire de connaissance dans le cadre du SAGE Clain
NB :
* Ceci n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'eau
* Inventaire non exhaustif
* Prospection de terrain effectuées de septembre à octobre 2012

L'inventaire des zones humides est cofinancé par l'Union Européenne. L'Europe s'engage en Poitou-Charentes avec le FEDER

Zones humides

- 22.33 - Groupements à Bidens tripartita
- 31.831 - Ronciers
- 31.86 - Landes à fougères
- 37.1 - Communautés à Reine-des-prés et communautés associées
- 37.2 - Prairies humides eutrophes
- 37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc acutiflore
- 37.24 - Prairies à Agropyre et Rumex
- 37.241 - Pâtures à grand jonc
- 37.242 - Prairies à Agrostide stolonifère et Fétuque faux-roseau
- 37.7 - Lisières humides à grandes herbes
- 37.715 - Ourlets riverains mixtes
- 37.72 - Franges des bords boisés ombragés
- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 38.2 - Prairies à fourrage des plaines
- 41.2 - Chênaies-charmaies
- 41.23 - Frênaies-chênaies subatlantiques à primevère
- 41.231 - Frênaies-chênaies à Arum
- 41.3 - Frênaies
- 41.37 - Frênaies subatlantiques
- 41.5 - Chênaies acidiphiles
- 41.9 - Bois de Châtaignier
- 44.33 - Bois de Frênes et d'Aulnes des rivières à eaux lentes
- 44.91 - Bois d'Aulnes marécageux
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.11 - Phragmitaies
- 53.21 - Peuplements de grandes Laîches
- 81.2 - Prairies humides améliorées
- 82.1 - Terres cultivées
- 83.321 - Plantations de peupliers cultivars
- 87.1 - Terrains en friche

Autres zones

- Zones prospectées non humides
- 22.1 - Plans d'eau et mares
- Zones non prospectées

Eléments ponctuels

- Source
- Lavoir
- Espèce déterminante
- Puits

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal (BD Topo)
- Réseau hydrographique complémentaire (terrain)

Repères

- Limites communales

Sources : © IGN BD Topo ®, © IGN Scan 25 ®, Pays de Gâtine, NCA environnement (relevés de terrain)

Réalisation : NCA environnement - Décembre 2012

Inventaire des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau

VASLES
-
79339

PLANCHE AI45

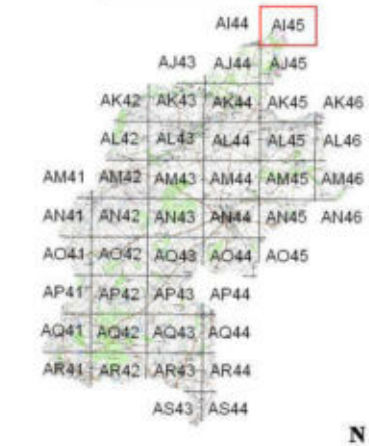

0 175 350
Mètres

N

AI45

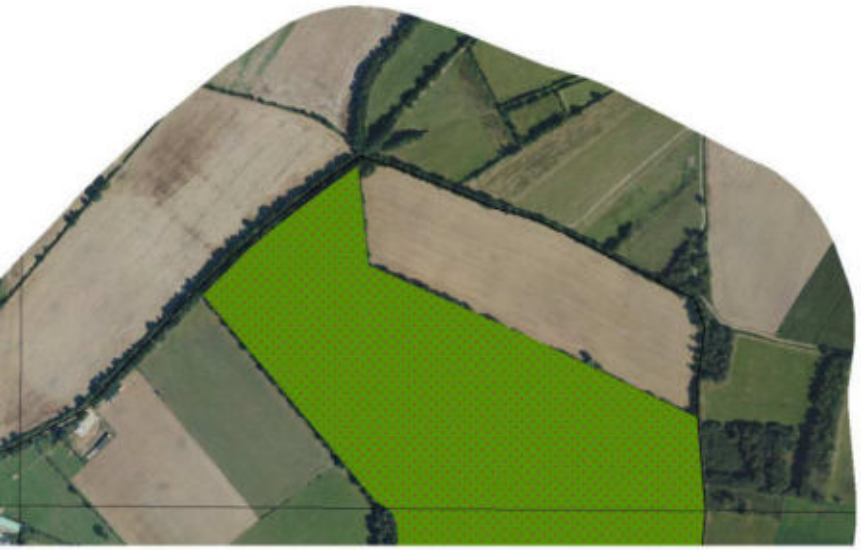

Inventaire de connaissance dans le cadre du SAGE Clain
NB :
* Ceci n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'eau
* Inventaire non exhaustif
* Prospection de terrain effectuées de septembre à octobre 2012

L'inventaire des zones humides est cofinancé par l'Union Européenne. L'Europe s'engage en Poitou-Charentes avec le FEDER

Zones humides

- 22.33 - Groupements à Bidens tripartita
- 31.831 - Ronciers
- 31.86 - Landes à fougères
- 37.1 - Communautés à Reine-des-prés et communautés associées
- 37.2 - Prairies humides eutrophes
- 37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc acutiflore
- 37.24 - Prairies à Agropyre et Rumex
- 37.241 - Pâtures à grand jonc
- 37.242 - Prairies à Agrostide stolonifère et Fétuque faux-roseau
- 37.7 - Lisières humides à grandes herbes
- 37.715 - Ourlets riverains mixtes
- 37.72 - Franges des bords boisés ombragés
- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 38.2 - Prairies à fourrage des plaines
- 41.2 - Chênaies-charmaies
- 41.23 - Frênaies-chênaies subatlantiques à primevère
- 41.231 - Frênaies-chênaies à Arum
- 41.3 - Frênaies
- 41.37 - Frênaies subatlantiques
- 41.5 - Chênaies acidiphiles
- 41.9 - Bois de Châtaignier
- 44.33 - Bois de Frênes et d'Aulnes des rivières à eaux lentes
- 44.91 - Bois d'Aulnes marécageux
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.11 - Phragmitaies
- 53.21 - Peuplements de grandes Laîches
- 81.2 - Prairies humides améliorées
- 82.1 - Terres cultivées
- 83.321 - Plantations de peupliers cultivars
- 87.1 - Terrains en friche

Autres zones

- Zones prospectées non humides
- 22.1 - Plans d'eau et mares
- Zones non prospectées

Eléments ponctuels

- Source
- Lavoir
- Espèce déterminante
- Puits

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal (BD Topo)
- Réseau hydrographique complémentaire (terrain)

Repères

- Limites communales

Sources : © IGN BD Topo ®, © IGN Scan 25 ®, Pays de Gâtine, NCA environnement (relevés de terrain)

Réalisation : NCA environnement - Décembre 2012

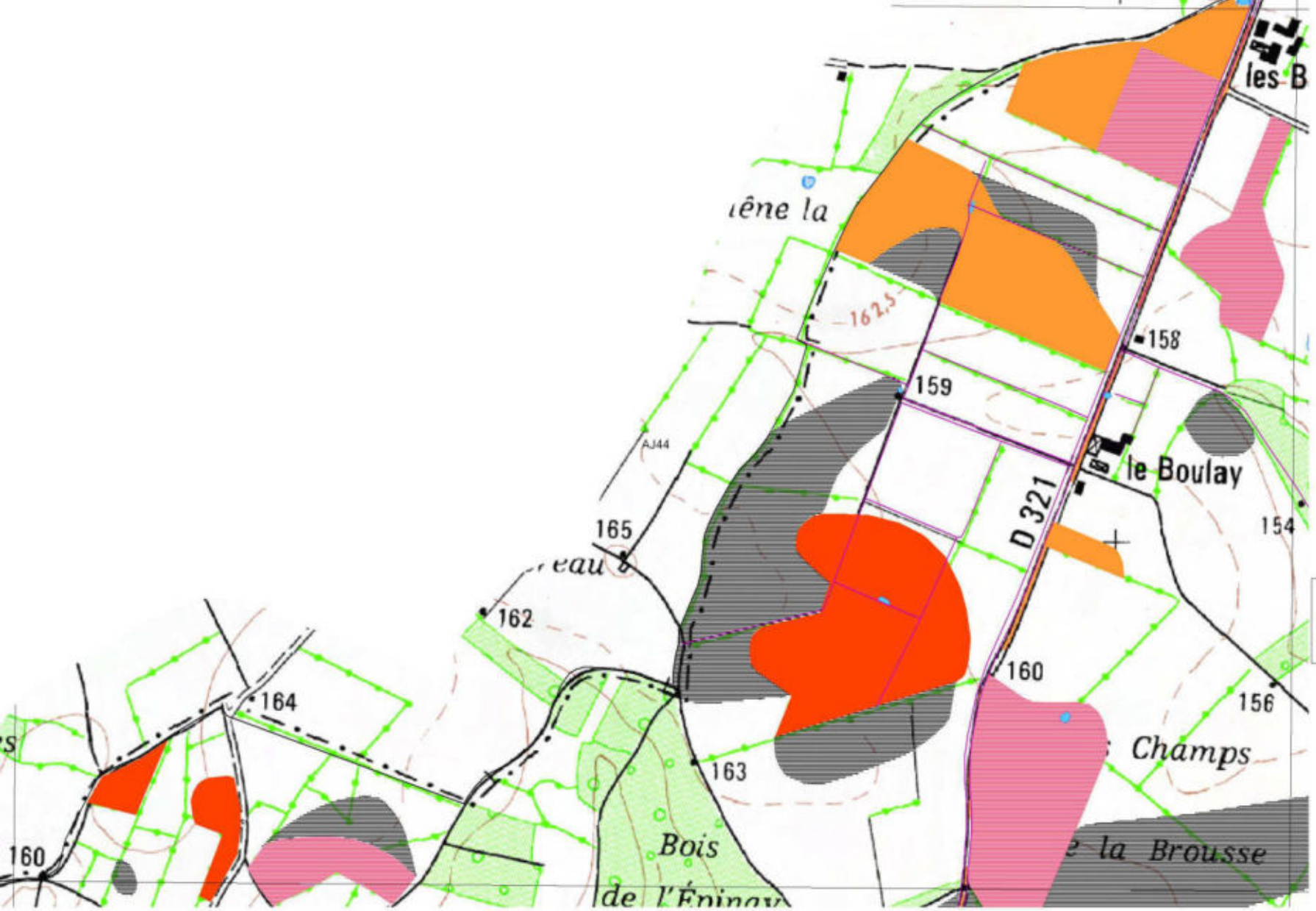

Inventaire des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau

VASLES

-

79339

PLANCHE AJ44

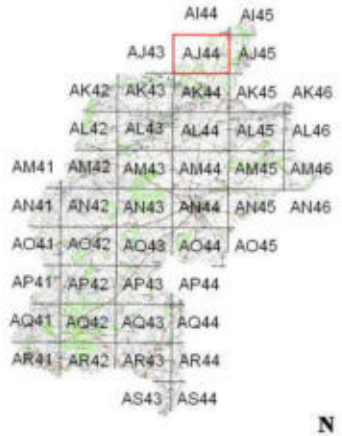

0 175 350

Mètres

N

Inventaire de connaissance dans le cadre du SAGE Clain
NB :
* Ceci n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'eau
* Inventaire non exhaustif
* Prospection de terrain effectuées de septembre à octobre 2012

L'inventaire des zones humides est cofinancé par l'Union Européenne. L'Europe s'engage en Poitou-Charentes avec le FEDER

Zones humides

- 22.33 - Groupements à Bidens tripartita
- 31.831 - Ronciers
- 31.86 - Landes à fougères
- 37.1 - Communautés à Reine-des-prés et communautés associées
- 37.2 - Prairies humides eutrophes
- 37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc acutiflore
- 37.24 - Prairies à Agropyre et Rumex
- 37.241 - Pâtures à grand jonc
- 37.242 - Prairies à Agrostide stolonifère et Fétuque faux-roseau
- 37.7 - Lisières humides à grandes herbes
- 37.715 - Ourlets riverains mixtes
- 37.72 - Franges des bords boisés ombragés
- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 38.2 - Prairies à fourrage des plaines
- 41.2 - Chênaies-charmaies
- 41.23 - Frênaies-chênaies subatlantiques à primevère
- 41.231 - Frênaies-chênaies à Arum
- 41.3 - Frênaies
- 41.37 - Frênaies subatlantiques
- 41.5 - Chênaies acidiphiles
- 41.9 - Bois de Châtaignier
- 44.33 - Bois de Frênes et d'Aulnes des rivières à eaux lentes
- 44.91 - Bois d'Aulnes marécageux
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.11 - Phragmitaies
- 53.21 - Peuplements de grandes Laîches
- 81.2 - Prairies humides améliorées
- 82.1 - Terres cultivées
- 83.321 - Plantations de peupliers cultivars
- 87.1 - Terrains en friche

Autres zones

- Zones prospectées non humides
- 22.1 - Plans d'eau et mares
- Zones non prospectées

Eléments ponctuels

- Source
- Lavoir
- Espèce déterminante
- Puits

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal (BD Topo)
- Réseau hydrographique complémentaire (terrain)

Repères

- Limites communales

Sources : © IGN BD Topo ®, © IGN Scan 25 ®, Pays de Gâtine, NCA environnement (relevés de terrain)

Réalisation : NCA environnement - Décembre 2012



Inventaire des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau

VASLES
-
79339

PLANCHE AJ44

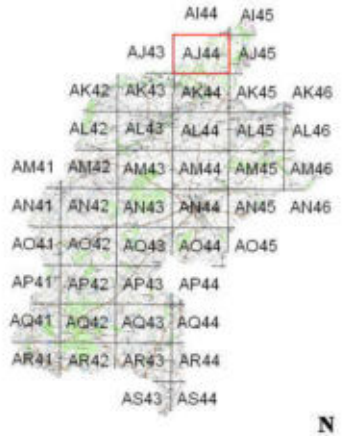

0 175 350
Mètres

N

Inventaire de connaissance dans le cadre du SAGE Clain
NB :
* Ceci n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'eau
* Inventaire non exhaustif
* Prospection de terrain effectuées de septembre à octobre 2012

L'inventaire des zones humides est cofinancé par l'Union Européenne. L'Europe s'engage en Poitou-Charentes avec le FEDER

Zones humides

- 22.33 - Groupements à Bidens tripartita
- 31.831 - Ronciers
- 31.86 - Landes à fougères
- 37.1 - Communautés à Reine-des-prés et communautés associées
- 37.2 - Prairies humides eutrophes
- 37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc acutiflore
- 37.24 - Prairies à Agropyre et Rumex
- 37.241 - Pâtures à grand jonc
- 37.242 - Prairies à Agrostide stolonifère et Fétuque faux-roseau
- 37.7 - Lisières humides à grandes herbes
- 37.715 - Ourlets riverains mixtes
- 37.72 - Franges des bords boisés ombragés
- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 38.2 - Prairies à fourrage des plaines
- 41.2 - Chênaies-charmaies
- 41.23 - Frênaies-chênaies subatlantiques à primevère
- 41.231 - Frênaies-chênaies à Arum
- 41.3 - Frênaies
- 41.37 - Frênaies subatlantiques
- 41.5 - Chênaies acidiphiles
- 41.9 - Bois de Châtaignier
- 44.33 - Bois de Frênes et d'Aulnes des rivières à eaux lentes
- 44.91 - Bois d'Aulnes marécageux
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.11 - Phragmitaies
- 53.21 - Peuplements de grandes Laîches
- 81.2 - Prairies humides améliorées
- 82.1 - Terres cultivées
- 83.321 - Plantations de peupliers cultivars
- 87.1 - Terrains en friche

Autres zones

- Zones prospectées non humides
- 22.1 - Plans d'eau et mares
- Zones non prospectées

Eléments ponctuels

- Source
- Lavoir
- Espèce déterminante
- Puits

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal (BD Topo)
- Réseau hydrographique complémentaire (terrain)

Repères

- Limites communales

Sources : © IGN BD Topo ®, © IGN Scan 25 ®, Pays de Gâtine, NCA environnement (relevés de terrain)
Réalisation : NCA environnement - Décembre 2012



Inventaire des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau

VASLES
-
79339

PLANCHE AJ45

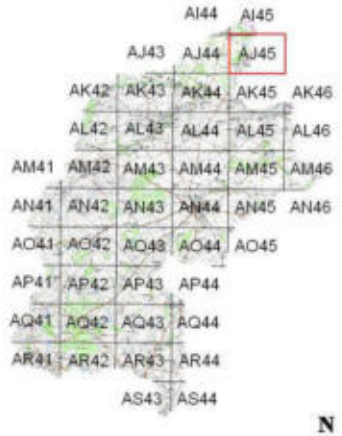

0 175 350
Mètres

N

Inventaire de connaissance dans le cadre du SAGE Clain
NB :
* Ceci n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'eau
* Inventaire non exhaustif
* Prospection de terrain effectuées de septembre à octobre 2012

L'inventaire des zones humides est cofinancé par l'Union Européenne. L'Europe s'engage en Poitou-Charentes avec le FEDER

Zones humides

- 22.33 - Groupements à Bidens tripartita
- 31.831 - Ronciers
- 31.86 - Landes à fougères
- 37.1 - Communautés à Reine-des-prés et communautés associées
- 37.2 - Prairies humides eutrophes
- 37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc acutiflore
- 37.24 - Prairies à Agropyre et Rumex
- 37.241 - Pâtures à grand jonc
- 37.242 - Prairies à Agrostide stolonifère et Fétuque faux-roseau
- 37.7 - Lisières humides à grandes herbes
- 37.715 - Ourlets riverains mixtes
- 37.72 - Franges des bords boisés ombragés
- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 38.2 - Prairies à fourrage des plaines
- 41.2 - Chênaies-charmaies
- 41.23 - Frênaies-chênaies subatlantiques à primevère
- 41.231 - Frênaies-chênaies à Arum
- 41.3 - Frênaies
- 41.37 - Frênaies subatlantiques
- 41.5 - Chênaies acidiphiles
- 41.9 - Bois de Châtaignier
- 44.33 - Bois de Frênes et d'Aulnes des rivières à eaux lentes
- 44.91 - Bois d'Aulnes marécageux
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.11 - Phragmitaies
- 53.21 - Peuplements de grandes Laîches
- 81.2 - Prairies humides améliorées
- 82.1 - Terres cultivées
- 83.321 - Plantations de peupliers cultivars
- 87.1 - Terrains en friche

Autres zones

- Zones prospectées non humides
- 22.1 - Plans d'eau et mares
- Zones non prospectées

Eléments ponctuels

- Source
- Lavoir
- Espèce déterminante
- Puits

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal (BD Topo)
- Réseau hydrographique complémentaire (terrain)

Repères

- Limites communales

Sources : © IGN BD Topo ®, © IGN Scan 25 ®, Pays de Gâtine, NCA environnement (relevés de terrain)
Réalisation : NCA environnement - Décembre 2012

Inventaire des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau

VASLES
-
79339

PLANCHE AJ45



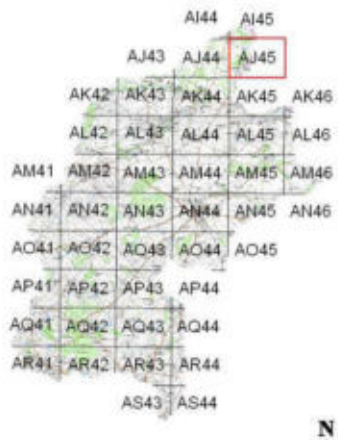

0 175 350
Mètres

N

Inventaire de connaissance dans le cadre du SAGE Clain
NB :
* Ceci n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'eau
* Inventaire non exhaustif
* Prospection de terrain effectuées de septembre à octobre 2012

L'inventaire des zones humides est cofinancé par l'Union Européenne. L'Europe s'engage en Poitou-Charentes avec le FEDER

Zones humides

- 22.33 - Groupements à Bidens tripartita
- 31.831 - Ronciers
- 31.86 - Landes à fougères
- 37.1 - Communautés à Reine-des-prés et communautés associées
- 37.2 - Prairies humides eutrophes
- 37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc acutiflore
- 37.24 - Prairies à Agropyre et Rumex
- 37.241 - Pâtures à grand jonc
- 37.242 - Prairies à Agrostide stolonifère et Fétuque faux-roseau
- 37.7 - Lisières humides à grandes herbes
- 37.715 - Ourlets riverains mixtes
- 37.72 - Franges des bords boisés ombragés
- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 38.2 - Prairies à fourrage des plaines
- 41.2 - Chênaies-charmaies
- 41.23 - Frênaies-chênaies subatlantiques à primevère
- 41.231 - Frênaies-chênaies à Arum
- 41.3 - Frênaies
- 41.37 - Frênaies subatlantiques
- 41.5 - Chênaies acidiphiles
- 41.9 - Bois de Châtaignier
- 44.33 - Bois de Frênes et d'Aulnes des rivières à eaux lentes
- 44.91 - Bois d'Aulnes marécageux
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.11 - Phragmitaies
- 53.21 - Peuplements de grandes Laîches
- 81.2 - Prairies humides améliorées
- 82.1 - Terres cultivées
- 83.321 - Plantations de peupliers cultivars
- 87.1 - Terrains en friche

Autres zones

- Zones prospectées non humides
- 22.1 - Plans d'eau et mares
- Zones non prospectées

Eléments ponctuels

- Source
- Lavoir
- Espèce déterminante
- Puits

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal (BD Topo)
- Réseau hydrographique complémentaire (terrain)

Repères

- Limites communales

Sources : © IGN BD Topo ®, © IGN Scan 25 ®, Pays de Gâtine, NCA environnement (relevés de terrain)

Réalisation : NCA environnement - Décembre 2012

Inventaire des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau

VASLES
-
79339

PLANCHE AK42

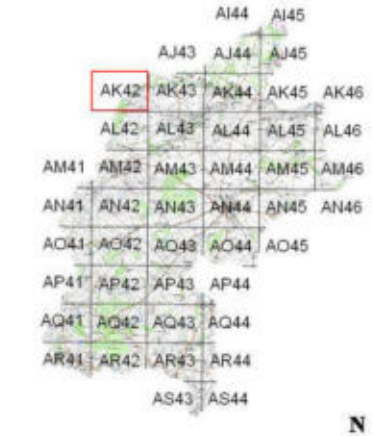

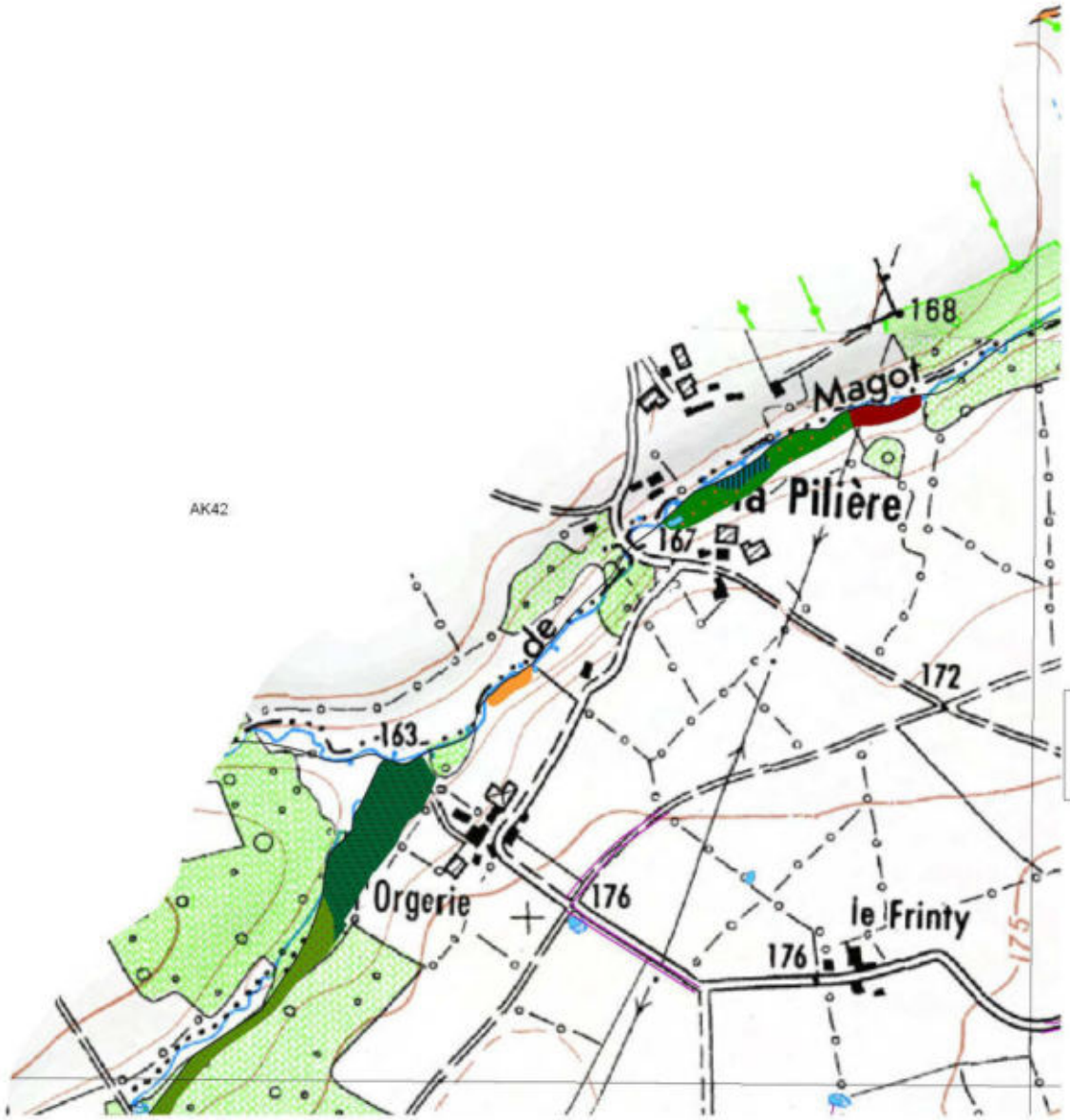

0 175 350
Mètres

N

Inventaire de connaissance dans le cadre du SAGE Clain
NB :
* Ceci n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'eau
* Inventaire non exhaustif
* Prospection de terrain effectuées de septembre à octobre 2012

L'inventaire des zones humides est cofinancé par l'Union Européenne. L'Europe s'engage en Poitou-Charentes avec le FEDER

Zones humides

- 22.33 - Groupements à Bidens tripartita
- 31.831 - Ronciers
- 31.86 - Landes à fougères
- 37.1 - Communautés à Reine-des-prés et communautés associées
- 37.2 - Prairies humides eutrophes
- 37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc acutiflore
- 37.24 - Prairies à Agropyre et Rumex
- 37.241 - Pâtures à grand jonc
- 37.242 - Prairies à Agrostide stolonifère et Fétuque faux-roseau
- 37.7 - Lisières humides à grandes herbes
- 37.715 - Ourlets riverains mixtes
- 37.72 - Franges des bords boisés ombragés
- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 38.2 - Prairies à fourrage des plaines
- 41.2 - Chênaies-charmaies
- 41.23 - Frênaies-chênaies subatlantiques à primevère
- 41.231 - Frênaies-chênaies à Arum
- 41.3 - Frênaies
- 41.37 - Frênaies subatlantiques
- 41.5 - Chênaies acidiphiles
- 41.9 - Bois de Châtaignier
- 44.33 - Bois de Frênes et d'Aulnes des rivières à eaux lentes
- 44.91 - Bois d'Aulnes marécageux
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.11 - Phragmitaies
- 53.21 - Peuplements de grandes Laîches
- 81.2 - Prairies humides améliorées
- 82.1 - Terres cultivées
- 83.321 - Plantations de peupliers cultivars
- 87.1 - Terrains en friche

Autres zones

- Zones prospectées non humides
- 22.1 - Plans d'eau et mares
- Zones non prospectées

Eléments ponctuels

- Source
- Lavoir
- Espèce déterminante
- Puits

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal (BD Topo)
- Réseau hydrographique complémentaire (terrain)

Repères

- Limites communales

Sources : © IGN BD Topo ®, © IGN Scan 25 ®, Pays de Gâtine, NCA environnement (relevés de terrain)

Réalisation : NCA environnement - Décembre 2012

Inventaire des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau

VASLES
-
79339

PLANCHE AK42

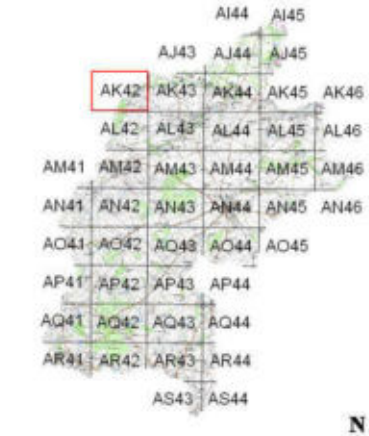



0 175 350
Mètres

N

Inventaire de connaissance dans le cadre du SAGE Clain
NB :
* Ceci n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'eau
* Inventaire non exhaustif
* Prospection de terrain effectuées de septembre à octobre 2012

L'inventaire des zones humides est cofinancé par l'Union Européenne. L'Europe s'engage en Poitou-Charentes avec le FEDER

Zones humides

- 22.33 - Groupements à Bidens tripartita
- 31.831 - Ronciers
- 31.86 - Landes à fougères
- 37.1 - Communautés à Reine-des-prés et communautés associées
- 37.2 - Prairies humides eutrophes
- 37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc acutiflore
- 37.24 - Prairies à Agropyre et Rumex
- 37.241 - Pâtures à grand jonc
- 37.242 - Prairies à Agrostide stolonifère et Fétuque faux-roseau
- 37.7 - Lisières humides à grandes herbes
- 37.715 - Ourlets riverains mixtes
- 37.72 - Franges des bords boisés ombragés
- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 38.2 - Prairies à fourrage des plaines
- 41.2 - Chênaies-charmaies
- 41.23 - Frênaies-chênaies subatlantiques à primevère
- 41.231 - Frênaies-chênaies à Arum
- 41.3 - Frênaies
- 41.37 - Frênaies subatlantiques
- 41.5 - Chênaies acidiphiles
- 41.9 - Bois de Châtaignier
- 44.33 - Bois de Frênes et d'Aulnes des rivières à eaux lentes
- 44.91 - Bois d'Aulnes marécageux
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.11 - Phragmitaies
- 53.21 - Peuplements de grandes Laîches
- 81.2 - Prairies humides améliorées
- 82.1 - Terres cultivées
- 83.321 - Plantations de peupliers cultivars
- 87.1 - Terrains en friche

Autres zones

- Zones prospectées non humides
- 22.1 - Plans d'eau et mares
- Zones non prospectées

Eléments ponctuels

- Source
- Lavoir
- Espèce déterminante
- Puits

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal (BD Topo)
- Réseau hydrographique complémentaire (terrain)

Repères

- Limites communales

Sources : © IGN BD Topo ®, © IGN Scan 25 ®, Pays de Gâtine, NCA environnement (relevés de terrain)

Réalisation : NCA environnement - Décembre 2012

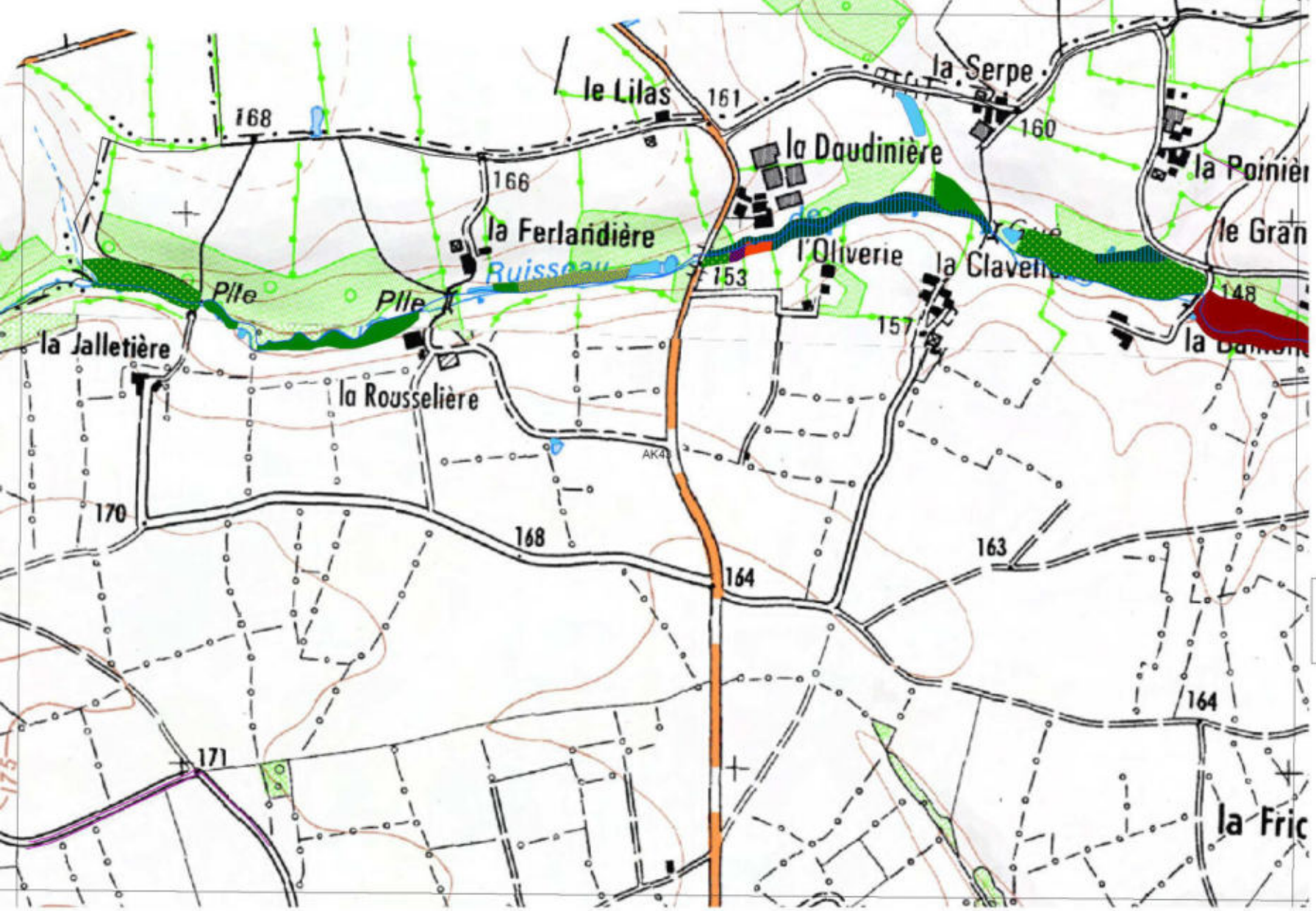

Inventaire des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau

VASLES - 79339

PLANCHE AK43

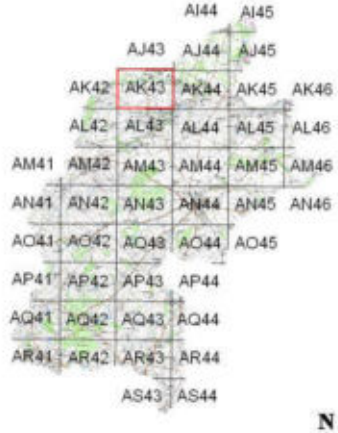

0 175 350
Mètres

N

Inventaire de connaissance dans le cadre du SAGE Clain
NB :
* Ceci n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'eau
* Inventaire non exhaustif
* Prospection de terrain effectuées de septembre à octobre 2012

L'inventaire des zones humides est cofinancé par l'Union Européenne. L'Europe s'engage en Poitou-Charentes avec le FEDER

Zones humides

- 22.33 - Groupements à Bidens tripartita
- 31.831 - Ronciers
- 31.86 - Landes à fougères
- 37.1 - Communautés à Reine-des-prés et communautés associées
- 37.2 - Prairies humides eutrophes
- 37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc acutiflore
- 37.24 - Prairies à Agropyre et Rumex
- 37.241 - Pâtures à grand jonc
- 37.242 - Prairies à Agrostide stolonifère et Fétuque faux-roseau
- 37.7 - Lisières humides à grandes herbes
- 37.715 - Ourlets riverains mixtes
- 37.72 - Franges des bords boisés ombragés
- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 38.2 - Prairies à fourrage des plaines
- 41.2 - Chênaies-charmaies
- 41.23 - Frênaies-chênaies subatlantiques à primevère
- 41.231 - Frênaies-chênaies à Arum
- 41.3 - Frênaies
- 41.37 - Frênaies subatlantiques
- 41.5 - Chênaies acidiphiles
- 41.9 - Bois de Châtaignier
- 44.33 - Bois de Frênes et d'Aulnes des rivières à eaux lentes
- 44.91 - Bois d'Aulnes marécageux
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.11 - Phragmitaies
- 53.21 - Peuplements de grandes Laîches
- 81.2 - Prairies humides améliorées
- 82.1 - Terres cultivées
- 83.321 - Plantations de peupliers cultivars
- 87.1 - Terrains en friche

Autres zones

- Zones prospectées non humides
- 22.1 - Plans d'eau et mares
- Zones non prospectées

Eléments ponctuels

- Source
- Lavoir
- Espèce déterminante
- Puits

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal (BD Topo)
- Réseau hydrographique complémentaire (terrain)

Repères

- Limites communales

Sources : © IGN BD Topo ®, © IGN Scan 25 ®, Pays de Gâtine, NCA environnement (relevés de terrain)

Réalisation : NCA environnement - Décembre 2012

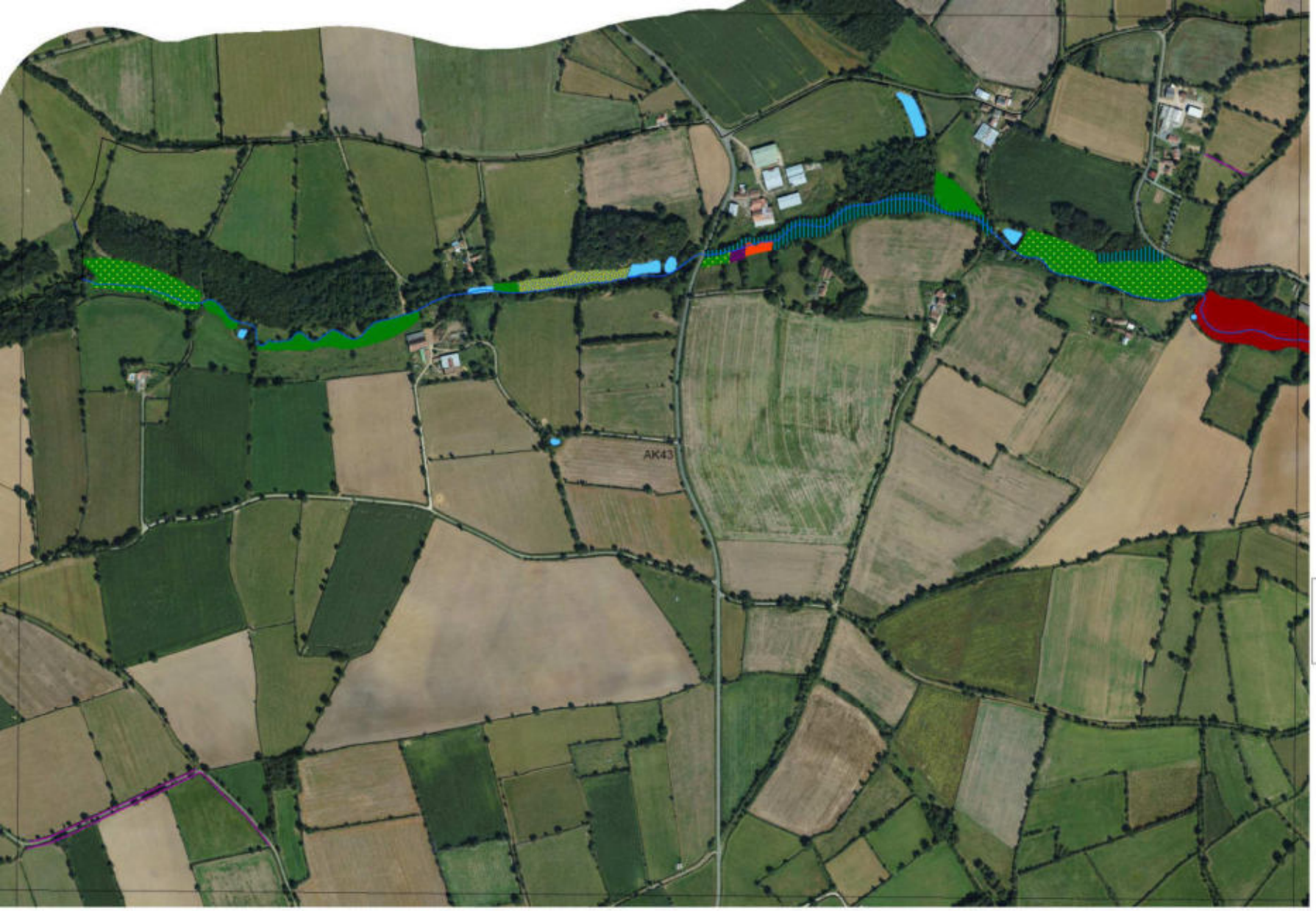

Inventaire des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau

VASLES
-
79339

PLANCHE AK43

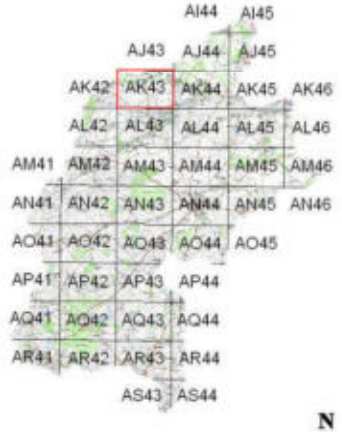

0 175 350
Mètres

N

Inventaire de connaissance dans le cadre du SAGE Clain
NB :
* Ceci n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'eau
* Inventaire non exhaustif
* Prospection de terrain effectuées de septembre à octobre 2012

L'inventaire des zones humides est cofinancé par l'Union Européenne. L'Europe s'engage en Poitou-Charentes avec le FEDER

Zones humides

- 22.33 - Groupements à Bidens tripartita
- 31.831 - Ronciers
- 31.86 - Landes à fougères
- 37.1 - Communautés à Reine-des-prés et communautés associées
- 37.2 - Prairies humides eutrophes
- 37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc acutiflore
- 37.24 - Prairies à Agropyre et Rumex
- 37.241 - Pâtures à grand jonc
- 37.242 - Prairies à Agrostide stolonifère et Fétuque faux-roseau
- 37.7 - Lisières humides à grandes herbes
- 37.715 - Ourlets riverains mixtes
- 37.72 - Franges des bords boisés ombragés
- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 38.2 - Prairies à fourrage des plaines
- 41.2 - Chênaies-charmaies
- 41.23 - Frênaies-chênaies subatlantiques à primevère
- 41.231 - Frênaies-chênaies à Arum
- 41.3 - Frênaies
- 41.37 - Frênaies subatlantiques
- 41.5 - Chênaies acidiphiles
- 41.9 - Bois de Châtaignier
- 44.33 - Bois de Frênes et d'Aulnes des rivières à eaux lentes
- 44.91 - Bois d'Aulnes marécageux
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.11 - Phragmitaies
- 53.21 - Peuplements de grandes Laîches
- 81.2 - Prairies humides améliorées
- 82.1 - Terres cultivées
- 83.321 - Plantations de peupliers cultivars
- 87.1 - Terrains en friche

Autres zones

- Zones prospectées non humides
- 22.1 - Plans d'eau et mares
- Zones non prospectées

Eléments ponctuels

- Source
- Lavoir
- Espèce déterminante
- Puits

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal (BD Topo)
- Réseau hydrographique complémentaire (terrain)

Repères

- Limites communales

Sources : © IGN BD Topo ®, © IGN Scan 25 ®, Pays de Gâtine, NCA environnement (relevés de terrain)
Réalisation : NCA environnement - Décembre 2012

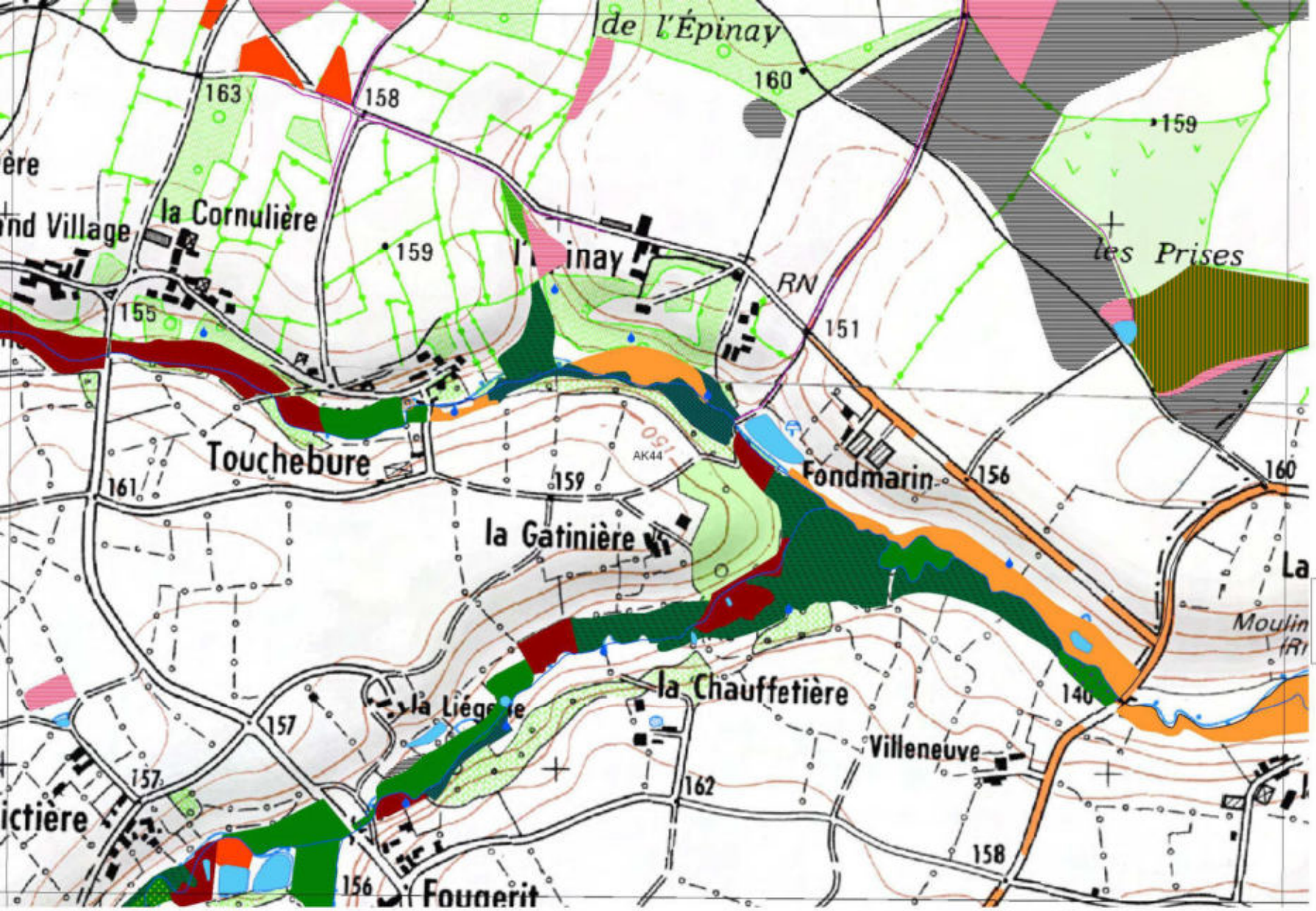

Inventaire des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau

VASLES

-

79339

PLANCHE AK44

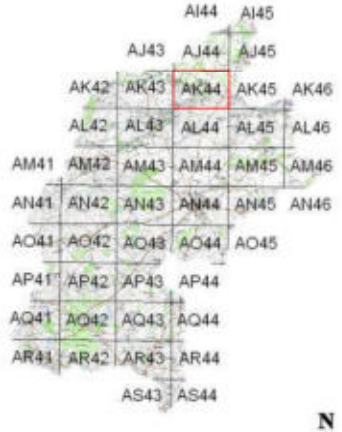

0 175 350

Mètres

N

Inventaire de connaissance dans le cadre du SAGE Clain

NB :

* Ceci n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'eau
* Inventaire non exhaustif
* Prospection de terrain effectuées de septembre à octobre 2012

L'inventaire des zones humides est cofinancé par l'Union Européenne. L'Europe s'engage en Poitou-Charentes avec le FEDER

Zones humides

- 22.33 - Groupements à Bidens tripartita
- 31.831 - Ronciers
- 31.86 - Landes à fougères
- 37.1 - Communautés à Reine-des-prés et communautés associées
- 37.2 - Prairies humides eutrophes
- 37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc acutiflore
- 37.24 - Prairies à Agropyre et Rumex
- 37.241 - Pâtures à grand jonc
- 37.242 - Prairies à Agrostide stolonifère et Fétuque faux-roseau
- 37.7 - Lisières humides à grandes herbes
- 37.715 - Ourlets riverains mixtes
- 37.72 - Franges des bords boisés ombragés
- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 38.2 - Prairies à fourrage des plaines
- 41.2 - Chênaies-charmaies
- 41.23 - Frênaies-chênaies subatlantiques à primevère
- 41.231 - Frênaies-chênaies à Arum
- 41.3 - Frênaies
- 41.37 - Frênaies subatlantiques
- 41.5 - Chênaies acidiphiles
- 41.9 - Bois de Châtaignier
- 44.33 - Bois de Frênes et d'Aulnes des rivières à eaux lentes
- 44.91 - Bois d'Aulnes marécageux
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.11 - Phragmitaies
- 53.21 - Peuplements de grandes Laîches
- 81.2 - Prairies humides améliorées
- 82.1 - Terres cultivées
- 83.321 - Plantations de peupliers cultivars
- 87.1 - Terrains en friche

Autres zones

- Zones prospectées non humides
- 22.1 - Plans d'eau et mares
- Zones non prospectées

Eléments ponctuels

- Source
- Lavoir
- Espèce déterminante
- Puits

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal (BD Topo)
- Réseau hydrographique complémentaire (terrain)

Repères

- Limites communales

Sources : © IGN BD Topo ®, © IGN Scan 25 ®, Pays de Gâtine, NCA environnement (relevés de terrain)

Réalisation : NCA environnement - Décembre 2012

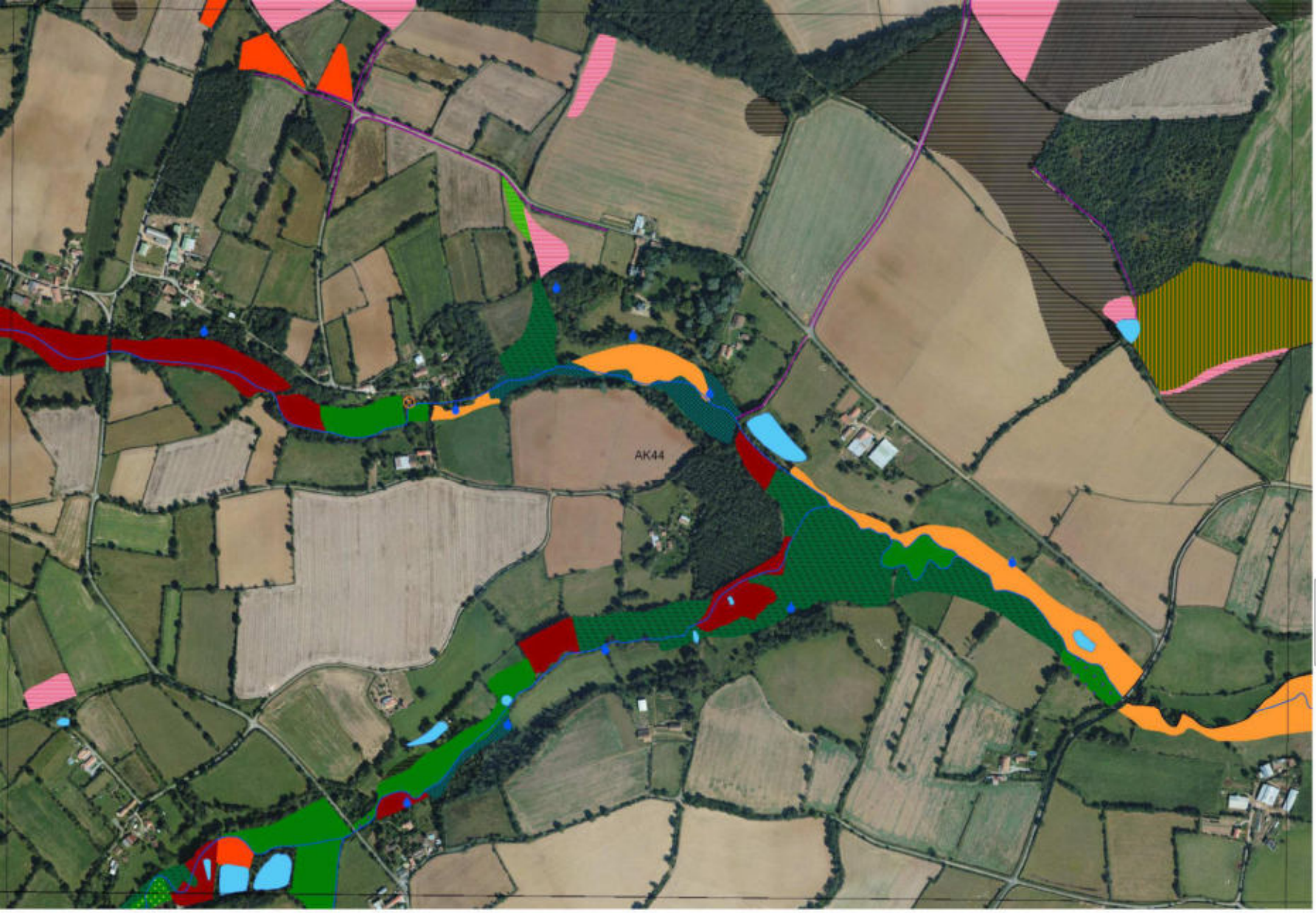

Inventaire des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau

VASLES
-
79339

PLANCHE AK44

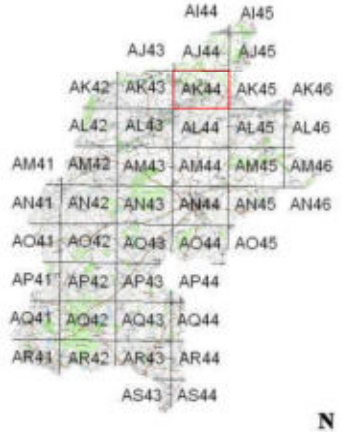

0 175 350
Mètres

N

Inventaire de connaissance dans le cadre du SAGE Clain
NB :
* Ceci n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'eau
* Inventaire non exhaustif
* Prospection de terrain effectuées de septembre à octobre 2012

L'inventaire des zones humides est cofinancé par l'Union Européenne. L'Europe s'engage en Poitou-Charentes avec le FEDER

Zones humides

- 22.33 - Groupements à Bidens tripartita
- 31.831 - Ronciers
- 31.86 - Landes à fougères
- 37.1 - Communautés à Reine-des-prés et communautés associées
- 37.2 - Prairies humides eutrophes
- 37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc acutiflore
- 37.24 - Prairies à Agropyre et Rumex
- 37.241 - Pâtures à grand jonc
- 37.242 - Prairies à Agrostide stolonifère et Fétuque faux-roseau
- 37.7 - Lisières humides à grandes herbes
- 37.715 - Ourlets riverains mixtes
- 37.72 - Franges des bords boisés ombragés
- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 38.2 - Prairies à fourrage des plaines
- 41.2 - Chênaies-charmaies
- 41.23 - Frênaies-chênaies subatlantiques à primevère
- 41.231 - Frênaies-chênaies à Arum
- 41.3 - Frênaies
- 41.37 - Frênaies subatlantiques
- 41.5 - Chênaies acidiphiles
- 41.9 - Bois de Châtaignier
- 44.33 - Bois de Frênes et d'Aulnes des rivières à eaux lentes
- 44.91 - Bois d'Aulnes marécageux
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.11 - Phragmitaies
- 53.21 - Peuplements de grandes Laîches
- 81.2 - Prairies humides améliorées
- 82.1 - Terres cultivées
- 83.321 - Plantations de peupliers cultivars
- 87.1 - Terrains en friche

Autres zones

- Zones prospectées non humides
- 22.1 - Plans d'eau et mares
- Zones non prospectées

Eléments ponctuels

- Source
- Lavoir
- Espèce déterminante
- Puits

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal (BD Topo)
- Réseau hydrographique complémentaire (terrain)

Repères

- Limites communales

Sources : © IGN BD Topo ®, © IGN Scan 25 ®, Pays de Gâtine, NCA environnement (relevés de terrain)
Réalisation : NCA environnement - Décembre 2012

Inventaire des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau

VASLES
-
79339

PLANCHE AK45

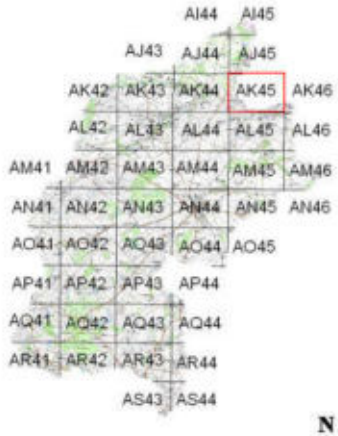

0 175 350
Mètres

N

Inventaire de connaissance dans le cadre du SAGE Clain
NB :
* Ceci n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'eau
* Inventaire non exhaustif
* Prospection de terrain effectuées de septembre à octobre 2012

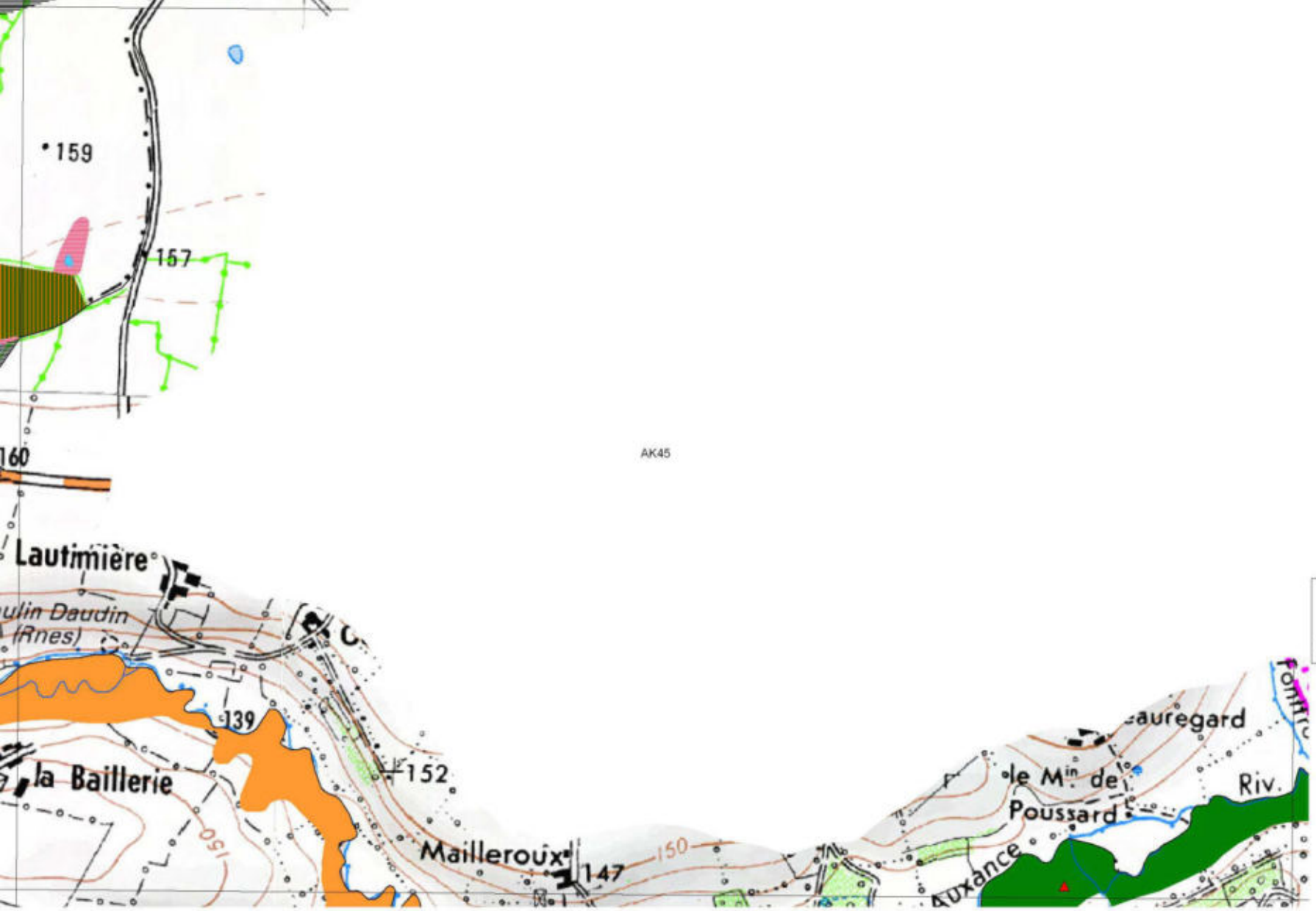

L'inventaire des zones humides est cofinancé par l'Union Européenne. L'Europe s'engage en Poitou-Charentes avec le FEDER

Zones humides

- 22.33 - Groupements à Bidens tripartita
- 31.831 - Ronciers
- 31.86 - Landes à fougères
- 37.1 - Communautés à Reine-des-prés et communautés associées
- 37.2 - Prairies humides eutrophes
- 37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc acutiflore
- 37.24 - Prairies à Agropyre et Rumex
- 37.241 - Pâtures à grand jonc
- 37.242 - Prairies à Agrostide stolonifère et Fétuque faux-roseau
- 37.7 - Lisières humides à grandes herbes
- 37.715 - Ourlets riverains mixtes
- 37.72 - Franges des bords boisés ombragés
- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 38.2 - Prairies à fourrage des plaines
- 41.2 - Chênaies-charmaies
- 41.23 - Frênaies-chênaies subatlantiques à primevère
- 41.231 - Frênaies-chênaies à Arum
- 41.3 - Frênaies
- 41.37 - Frênaies subatlantiques
- 41.5 - Chênaies acidiphiles
- 41.9 - Bois de Châtaignier
- 44.33 - Bois de Frênes et d'Aulnes des rivières à eaux lentes
- 44.91 - Bois d'Aulnes marécageux
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.11 - Phragmitaies
- 53.21 - Peuplements de grandes Laîches
- 81.2 - Prairies humides améliorées
- 82.1 - Terres cultivées
- 83.321 - Plantations de peupliers cultivars
- 87.1 - Terrains en friche

Autres zones

- Zones prospectées non humides
- 22.1 - Plans d'eau et mares
- Zones non prospectées

Eléments ponctuels

- Source
- Lavoir
- Espèce déterminante
- Puits

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal (BD Topo)
- Réseau hydrographique complémentaire (terrain)

Repères

- Limites communales

Sources : © IGN BD Topo ®, © IGN Scan 25 ®, Pays de Gâtine, NCA environnement (relevés de terrain)

Réalisation : NCA environnement - Décembre 2012

Inventaire des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau

VASLES
-
79339

PLANCHE AK45



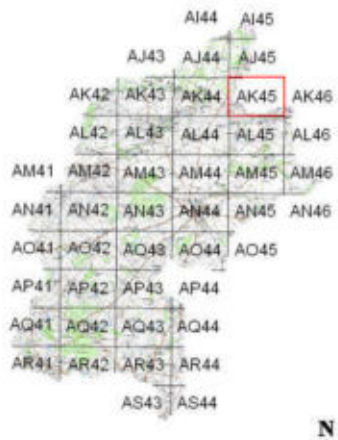

0 175 350
Mètres

N

Inventaire de connaissance dans le cadre du SAGE Clain
NB :
* Ceci n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'eau
* Inventaire non exhaustif
* Prospection de terrain effectuées de septembre à octobre 2012

L'inventaire des zones humides est cofinancé par l'Union Européenne. L'Europe s'engage en Poitou-Charentes avec le FEDER

Zones humides

- 22.33 - Groupements à Bidens tripartita
- 31.831 - Ronciers
- 31.86 - Landes à fougères
- 37.1 - Communautés à Reine-des-prés et communautés associées
- 37.2 - Prairies humides eutrophes
- 37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc acutiflore
- 37.24 - Prairies à Agropyre et Rumex
- 37.241 - Pâtures à grand jonc
- 37.242 - Prairies à Agrostide stolonifère et Fétuque faux-roseau
- 37.7 - Lisières humides à grandes herbes
- 37.715 - Ourlets riverains mixtes
- 37.72 - Franges des bords boisés ombragés
- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 38.2 - Prairies à fourrage des plaines
- 41.2 - Chênaies-charmaies
- 41.23 - Frênaies-chênaies subatlantiques à primevère
- 41.231 - Frênaies-chênaies à Arum
- 41.3 - Frênaies
- 41.37 - Frênaies subatlantiques
- 41.5 - Chênaies acidiphiles
- 41.9 - Bois de Châtaignier
- 44.33 - Bois de Frênes et d'Aulnes des rivières à eaux lentes
- 44.91 - Bois d'Aulnes marécageux
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.11 - Phragmitaies
- 53.21 - Peuplements de grandes Laîches
- 81.2 - Prairies humides améliorées
- 82.1 - Terres cultivées
- 83.321 - Plantations de peupliers cultivars
- 87.1 - Terrains en friche

Autres zones

- Zones prospectées non humides
- 22.1 - Plans d'eau et mares
- Zones non prospectées

Eléments ponctuels

- Source
- Lavoir
- Espèce déterminante
- Puits

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal (BD Topo)
- Réseau hydrographique complémentaire (terrain)

Repères

- Limites communales

Sources : © IGN BD Topo ®, © IGN Scan 25 ®, Pays de Gâtine, NCA environnement (relevés de terrain)

Réalisation : NCA environnement - Décembre 2012

Inventaire des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau

VASLES
-
79339

PLANCHE AK46

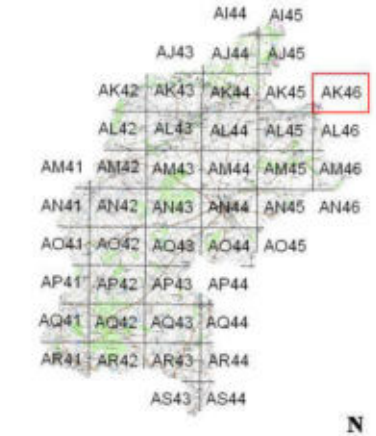

AK46

0 175 350
Mètres

N

Inventaire de connaissance dans le cadre du SAGE Clain
NB :
* Ceci n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'eau
* Inventaire non exhaustif
* Prospection de terrain effectuées de septembre à octobre 2012

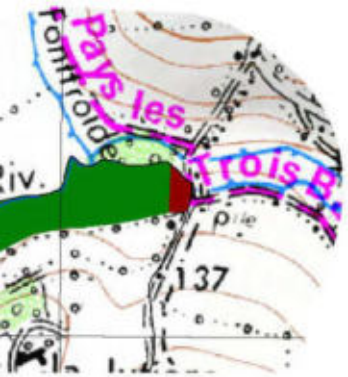

L'inventaire des zones humides est cofinancé par l'Union Européenne. L'Europe s'engage en Poitou-Charentes avec le FEDER

Zones humides

- 22.33 - Groupements à Bidens tripartita
- 31.831 - Ronciers
- 31.86 - Landes à fougères
- 37.1 - Communautés à Reine-des-prés et communautés associées
- 37.2 - Prairies humides eutrophes
- 37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc acutiflore
- 37.24 - Prairies à Agropyre et Rumex
- 37.241 - Pâtures à grand jonc
- 37.242 - Prairies à Agrostide stolonifère et Fétuque faux-roseau
- 37.7 - Lisières humides à grandes herbes
- 37.715 - Ourlets riverains mixtes
- 37.72 - Franges des bords boisés ombragés
- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 38.2 - Prairies à fourrage des plaines
- 41.2 - Chênaies-charmaies
- 41.23 - Frênaies-chênaies subatlantiques à primevère
- 41.231 - Frênaies-chênaies à Arum
- 41.3 - Frênaies
- 41.37 - Frênaies subatlantiques
- 41.5 - Chênaies acidiphiles
- 41.9 - Bois de Châtaignier
- 44.33 - Bois de Frênes et d'Aulnes des rivières à eaux lentes
- 44.91 - Bois d'Aulnes marécageux
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.11 - Phragmitaies
- 53.21 - Peuplements de grandes Laîches
- 81.2 - Prairies humides améliorées
- 82.1 - Terres cultivées
- 83.321 - Plantations de peupliers cultivars
- 87.1 - Terrains en friche

Autres zones

- Zones prospectées non humides
- 22.1 - Plans d'eau et mares
- Zones non prospectées

Eléments ponctuels

- Source
- Lavoir
- Espèce déterminante
- Puits

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal (BD Topo)
- Réseau hydrographique complémentaire (terrain)

Repères

- Limites communales

Sources : © IGN BD Topo ®, © IGN Scan 25 ®, Pays de Gâtine, NCA environnement (relevés de terrain)
Réalisation : NCA environnement - Décembre 2012

Inventaire des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau

VASLES
-
79339

PLANCHE AK46

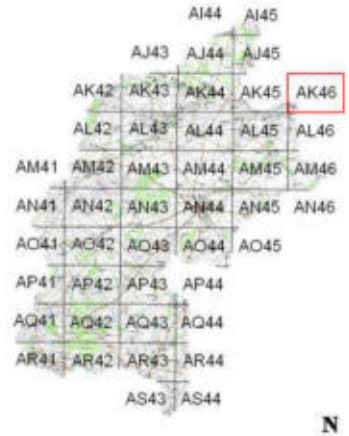

0 175 350
Mètres

N

AK46



Inventaire de connaissance dans le cadre du SAGE Clain
NB :
* Ceci n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'eau
* Inventaire non exhaustif
* Prospection de terrain effectuées de septembre à octobre 2012

L'inventaire des zones humides est cofinancé par l'Union Européenne. L'Europe s'engage en Poitou-Charentes avec le FEDER

Zones humides

- 22.33 - Groupements à Bidens tripartita
- 31.831 - Ronciers
- 31.86 - Landes à fougères
- 37.1 - Communautés à Reine-des-prés et communautés associées
- 37.2 - Prairies humides eutrophes
- 37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc acutiflore
- 37.24 - Prairies à Agropyre et Rumex
- 37.241 - Pâtures à grand jonc
- 37.242 - Prairies à Agrostide stolonifère et Fétuque faux-roseau
- 37.7 - Lisières humides à grandes herbes
- 37.715 - Ourlets riverains mixtes
- 37.72 - Franges des bords boisés ombragés
- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 38.2 - Prairies à fourrage des plaines
- 41.2 - Chênaies-charmaies
- 41.23 - Frênaies-chênaies subatlantiques à primevère
- 41.231 - Frênaies-chênaies à Arum
- 41.3 - Frênaies
- 41.37 - Frênaies subatlantiques
- 41.5 - Chênaies acidiphiles
- 41.9 - Bois de Châtaignier
- 44.33 - Bois de Frênes et d'Aulnes des rivières à eaux lentes
- 44.91 - Bois d'Aulnes marécageux
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.11 - Phragmitaies
- 53.21 - Peuplements de grandes Laîches
- 81.2 - Prairies humides améliorées
- 82.1 - Terres cultivées
- 83.321 - Plantations de peupliers cultivars
- 87.1 - Terrains en friche

Autres zones

- Zones prospectées non humides
- 22.1 - Plans d'eau et mares
- Zones non prospectées

Eléments ponctuels

- Source
- Lavoir
- Espèce déterminante
- Puits

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal (BD Topo)
- Réseau hydrographique complémentaire (terrain)

Repères

- Limites communales

Sources : © IGN BD Topo ®, © IGN Scan 25 ®, Pays de Gâtine, NCA environnement (relevés de terrain)
Réalisation : NCA environnement - Décembre 2012

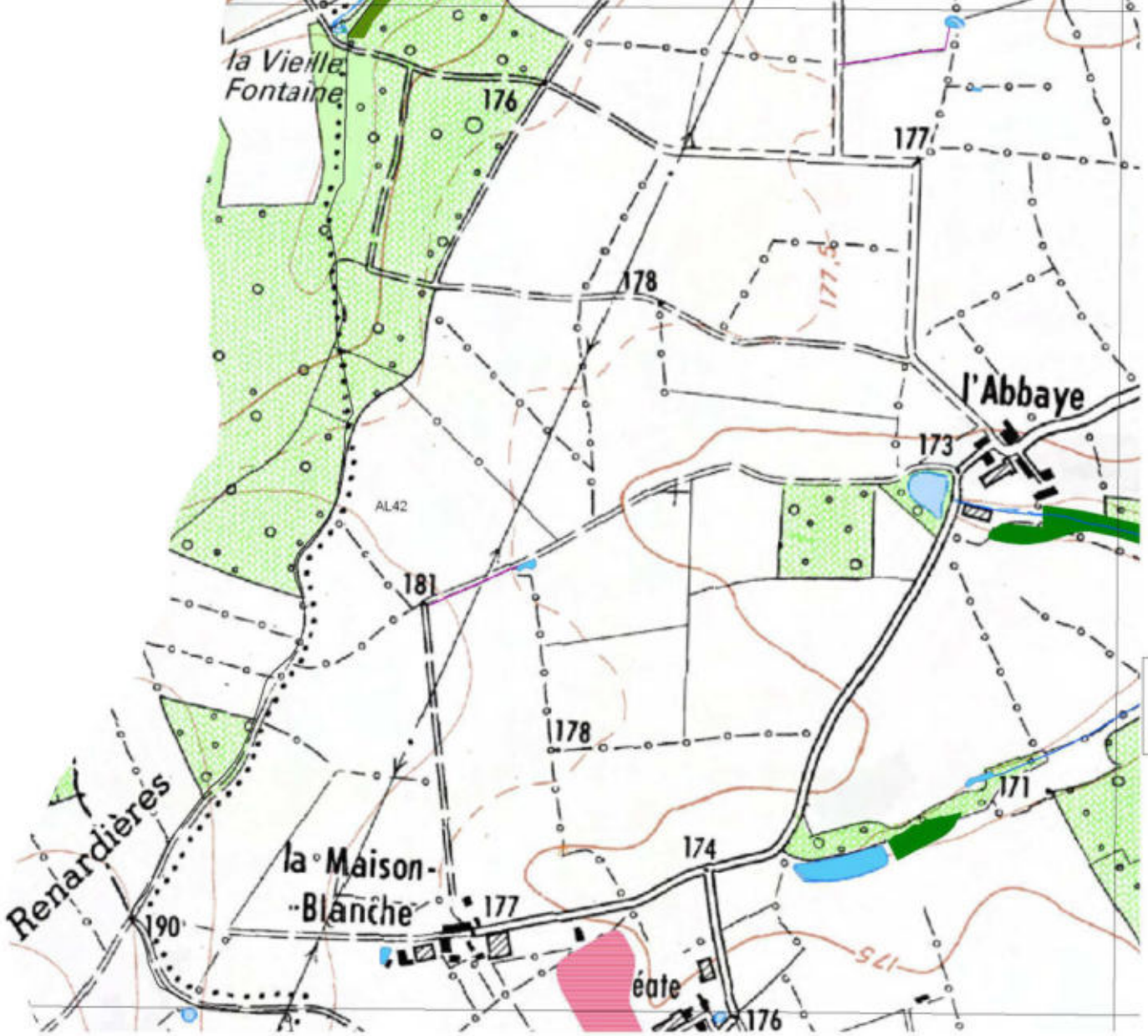

Inventaire des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau

VASLES

-

79339

PLANCHE AL42

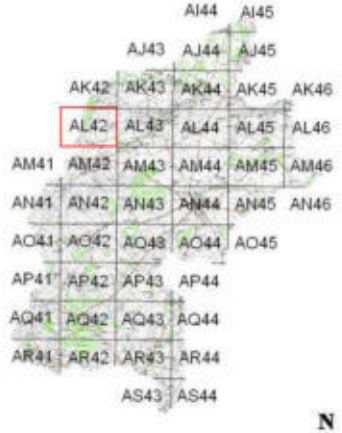

0 175 350

Mètres

N

Inventaire de connaissance dans le cadre du SAGE Clain
NB :
* Ceci n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'eau
* Inventaire non exhaustif
* Prospection de terrain effectuées de septembre à octobre 2012

L'inventaire des zones humides est cofinancé par l'Union Européenne. L'Europe s'engage en Poitou-Charentes avec le FEDER

Zones humides

- 22.33 - Groupements à Bidens tripartita
- 31.831 - Ronciers
- 31.86 - Landes à fougères
- 37.1 - Communautés à Reine-des-prés et communautés associées
- 37.2 - Prairies humides eutrophes
- 37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc acutiflore
- 37.24 - Prairies à Agropyre et Rumex
- 37.241 - Pâtures à grand jonc
- 37.242 - Prairies à Agrostide stolonifère et Fétuque faux-roseau
- 37.7 - Lisières humides à grandes herbes
- 37.715 - Ourlets riverains mixtes
- 37.72 - Franges des bords boisés ombragés
- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 38.2 - Prairies à fourrage des plaines
- 41.2 - Chênaies-charmaies
- 41.23 - Frênaies-chênaies subatlantiques à primevère
- 41.231 - Frênaies-chênaies à Arum
- 41.3 - Frênaies
- 41.37 - Frênaies subatlantiques
- 41.5 - Chênaies acidiphiles
- 41.9 - Bois de Châtaignier
- 44.33 - Bois de Frênes et d'Aulnes des rivières à eaux lentes
- 44.91 - Bois d'Aulnes marécageux
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.11 - Phragmitaies
- 53.21 - Peuplements de grandes Laîches
- 81.2 - Prairies humides améliorées
- 82.1 - Terres cultivées
- 83.321 - Plantations de peupliers cultivars
- 87.1 - Terrains en friche

Autres zones

- Zones prospectées non humides
- 22.1 - Plans d'eau et mares
- Zones non prospectées

Eléments ponctuels

- Source
- Lavoir
- Espèce déterminante
- Puits

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal (BD Topo)
- Réseau hydrographique complémentaire (terrain)

Repères

- Limites communales

Sources : © IGN BD Topo ®, © IGN Scan 25 ®, Pays de Gâtine, NCA environnement (relevés de terrain)

Réalisation : NCA environnement - Décembre 2012



Inventaire des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau

VASLES
-
79339

PLANCHE AL42

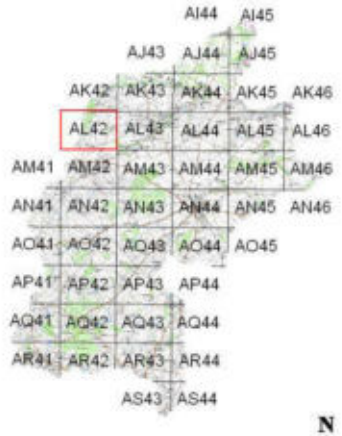

0 175 350
Mètres

N

Inventaire de connaissance dans le cadre du SAGE Clain
NB :
* Ceci n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'eau
* Inventaire non exhaustif
* Prospection de terrain effectuées de septembre à octobre 2012

L'inventaire des zones humides est cofinancé par l'Union Européenne. L'Europe s'engage en Poitou-Charentes avec le FEDER

Zones humides

- 22.33 - Groupements à Bidens tripartita
- 31.831 - Ronciers
- 31.86 - Landes à fougères
- 37.1 - Communautés à Reine-des-prés et communautés associées
- 37.2 - Prairies humides eutrophes
- 37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc acutiflore
- 37.24 - Prairies à Agropyre et Rumex
- 37.241 - Pâtures à grand jonc
- 37.242 - Prairies à Agrostide stolonifère et Fétuque faux-roseau
- 37.7 - Lisières humides à grandes herbes
- 37.715 - Ourlets riverains mixtes
- 37.72 - Franges des bords boisés ombragés
- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 38.2 - Prairies à fourrage des plaines
- 41.2 - Chênaies-charmaies
- 41.23 - Frênaies-chênaies subatlantiques à primevère
- 41.231 - Frênaies-chênaies à Arum
- 41.3 - Frênaies
- 41.37 - Frênaies subatlantiques
- 41.5 - Chênaies acidiphiles
- 41.9 - Bois de Châtaignier
- 44.33 - Bois de Frênes et d'Aulnes des rivières à eaux lentes
- 44.91 - Bois d'Aulnes marécageux
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.11 - Phragmitaies
- 53.21 - Peuplements de grandes Laîches
- 81.2 - Prairies humides améliorées
- 82.1 - Terres cultivées
- 83.321 - Plantations de peupliers cultivars
- 87.1 - Terrains en friche

Autres zones

- Zones prospectées non humides
- 22.1 - Plans d'eau et mares
- Zones non prospectées

Eléments ponctuels

- Source
- Lavoir
- Espèce déterminante
- Puits

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal (BD Topo)
- Réseau hydrographique complémentaire (terrain)

Repères

- Limites communales

Sources : © IGN BD Topo ®, © IGN Scan 25 ®, Pays de Gâtine, NCA environnement (relevés de terrain)
Réalisation : NCA environnement - Décembre 2012

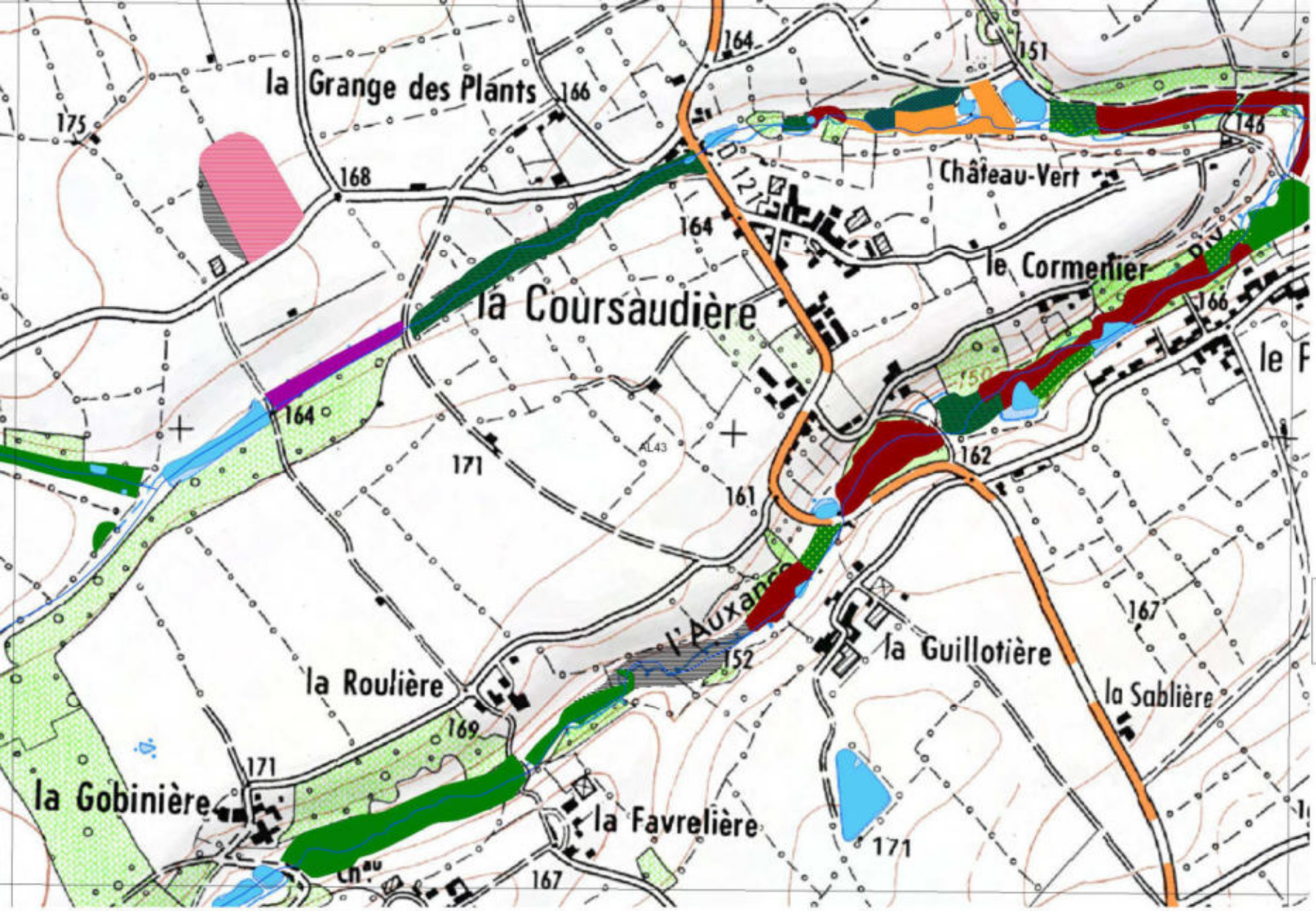

Inventaire des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau

VASLES

-

79339

PLANCHE AL43

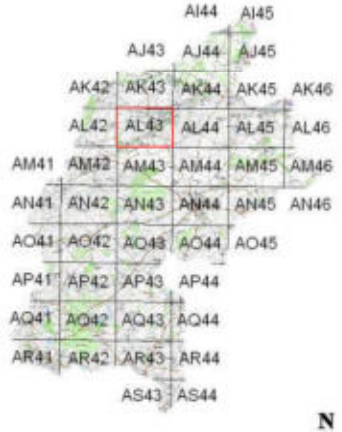

0 175 350

Mètres

N

Inventaire de connaissance dans le cadre du SAGE Clain

NB :

* Ceci n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'eau
* Inventaire non exhaustif
* Prospection de terrain effectuées de septembre à octobre 2012

L'inventaire des zones humides est cofinancé par l'Union Européenne. L'Europe s'engage en Poitou-Charentes avec le FEDER

Zones humides

- 22.33 - Groupements à Bidens tripartita
- 31.831 - Ronciers
- 31.86 - Landes à fougères
- 37.1 - Communautés à Reine-des-prés et communautés associées
- 37.2 - Prairies humides eutrophes
- 37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc acutiflore
- 37.24 - Prairies à Agropyre et Rumex
- 37.241 - Pâtures à grand jonc
- 37.242 - Prairies à Agrostide stolonifère et Fétuque faux-roseau
- 37.7 - Lisières humides à grandes herbes
- 37.715 - Ourlets riverains mixtes
- 37.72 - Franges des bords boisés ombragés
- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 38.2 - Prairies à fourrage des plaines
- 41.2 - Chênaies-charmaies
- 41.23 - Frênaies-chênaies subatlantiques à primevère
- 41.231 - Frênaies-chênaies à Arum
- 41.3 - Frênaies
- 41.37 - Frênaies subatlantiques
- 41.5 - Chênaies acidiphiles
- 41.9 - Bois de Châtaignier
- 44.33 - Bois de Frênes et d'Aulnes des rivières à eaux lentes
- 44.91 - Bois d'Aulnes marécageux
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.11 - Phragmitaies
- 53.21 - Peuplements de grandes Laîches
- 81.2 - Prairies humides améliorées
- 82.1 - Terres cultivées
- 83.321 - Plantations de peupliers cultivars
- 87.1 - Terrains en friche

Autres zones

- Zones prospectées non humides
- 22.1 - Plans d'eau et mares
- Zones non prospectées

Eléments ponctuels

- Source
- Lavoir
- Espèce déterminante
- Puits

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal (BD Topo)
- Réseau hydrographique complémentaire (terrain)

Repères

- Limites communales

Sources : © IGN BD Topo ®, © IGN Scan 25 ®, Pays de Gâtine, NCA environnement (relevés de terrain)

Réalisation : NCA environnement - Décembre 2012

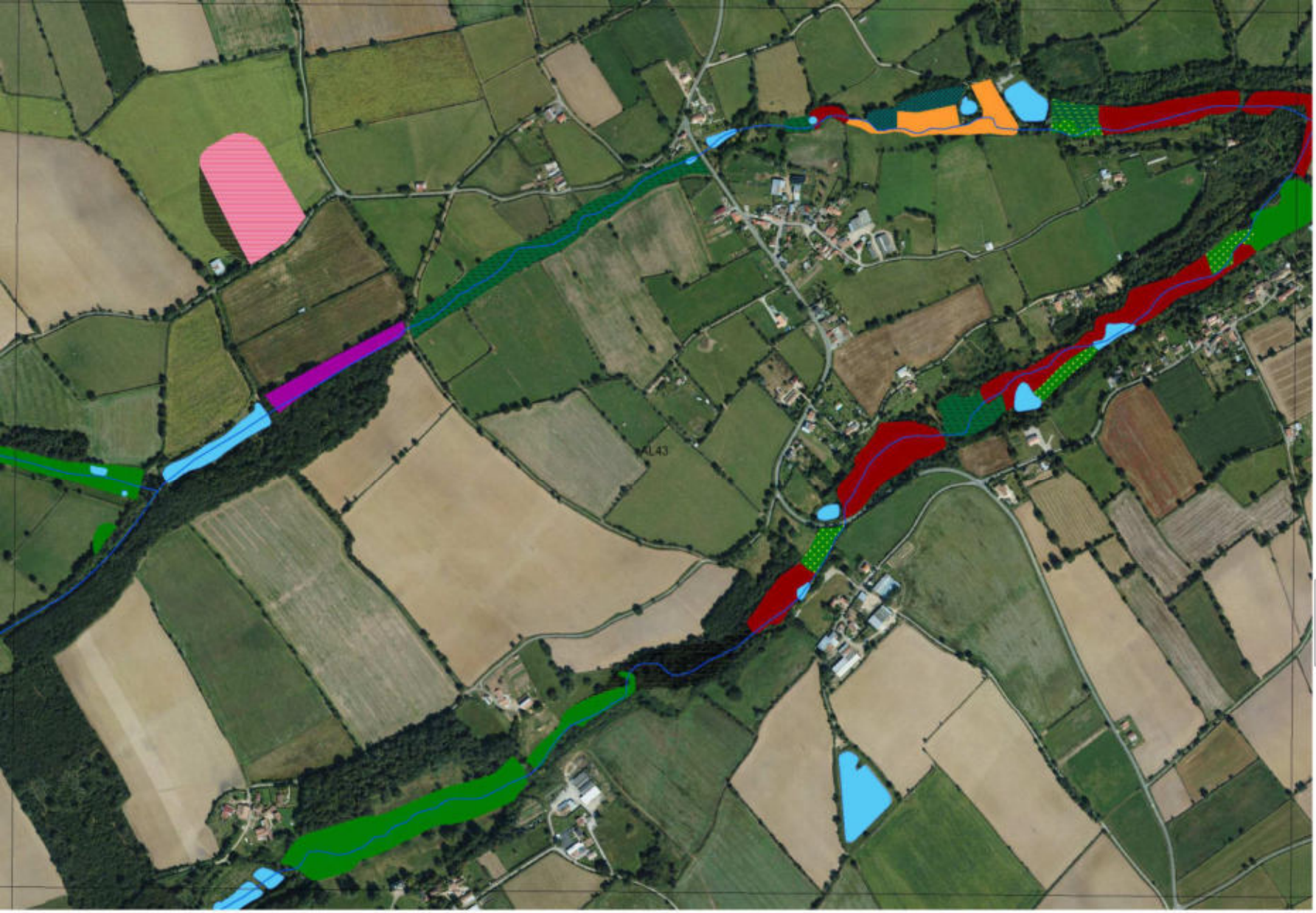

Inventaire des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau

VASLES
-
79339

PLANCHE AL43

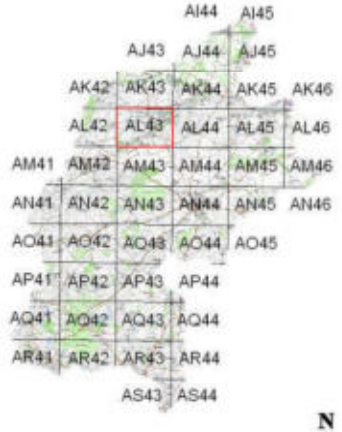

0 175 350
Mètres

N

Inventaire de connaissance dans le cadre du SAGE Clain
NB :
* Ceci n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'eau
* Inventaire non exhaustif
* Prospection de terrain effectuées de septembre à octobre 2012

L'inventaire des zones humides est cofinancé par l'Union Européenne. L'Europe s'engage en Poitou-Charentes avec le FEDER

Zones humides

- 22.33 - Groupements à Bidens tripartita
- 31.831 - Ronciers
- 31.86 - Landes à fougères
- 37.1 - Communautés à Reine-des-prés et communautés associées
- 37.2 - Prairies humides eutrophes
- 37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc acutiflore
- 37.24 - Prairies à Agropyre et Rumex
- 37.241 - Pâtures à grand jonc
- 37.242 - Prairies à Agrostide stolonifère et Fétuque faux-roseau
- 37.7 - Lisières humides à grandes herbes
- 37.715 - Ourlets riverains mixtes
- 37.72 - Franges des bords boisés ombragés
- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 38.2 - Prairies à fourrage des plaines
- 41.2 - Chênaies-charmaies
- 41.23 - Frênaies-chênaies subatlantiques à primevère
- 41.231 - Frênaies-chênaies à Arum
- 41.3 - Frênaies
- 41.37 - Frênaies subatlantiques
- 41.5 - Chênaies acidiphiles
- 41.9 - Bois de Châtaignier
- 44.33 - Bois de Frênes et d'Aulnes des rivières à eaux lentes
- 44.91 - Bois d'Aulnes marécageux
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.11 - Phragmitaies
- 53.21 - Peuplements de grandes Laîches
- 81.2 - Prairies humides améliorées
- 82.1 - Terres cultivées
- 83.321 - Plantations de peupliers cultivars
- 87.1 - Terrains en friche

Autres zones

- Zones prospectées non humides
- 22.1 - Plans d'eau et mares
- Zones non prospectées

Eléments ponctuels

- Source
- Lavoir
- Espèce déterminante
- Puits

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal (BD Topo)
- Réseau hydrographique complémentaire (terrain)

Repères

- Limites communales

Sources : © IGN BD Topo ®, © IGN Scan 25 ®, Pays de Gâtine, NCA environnement (relevés de terrain)
Réalisation : NCA environnement - Décembre 2012

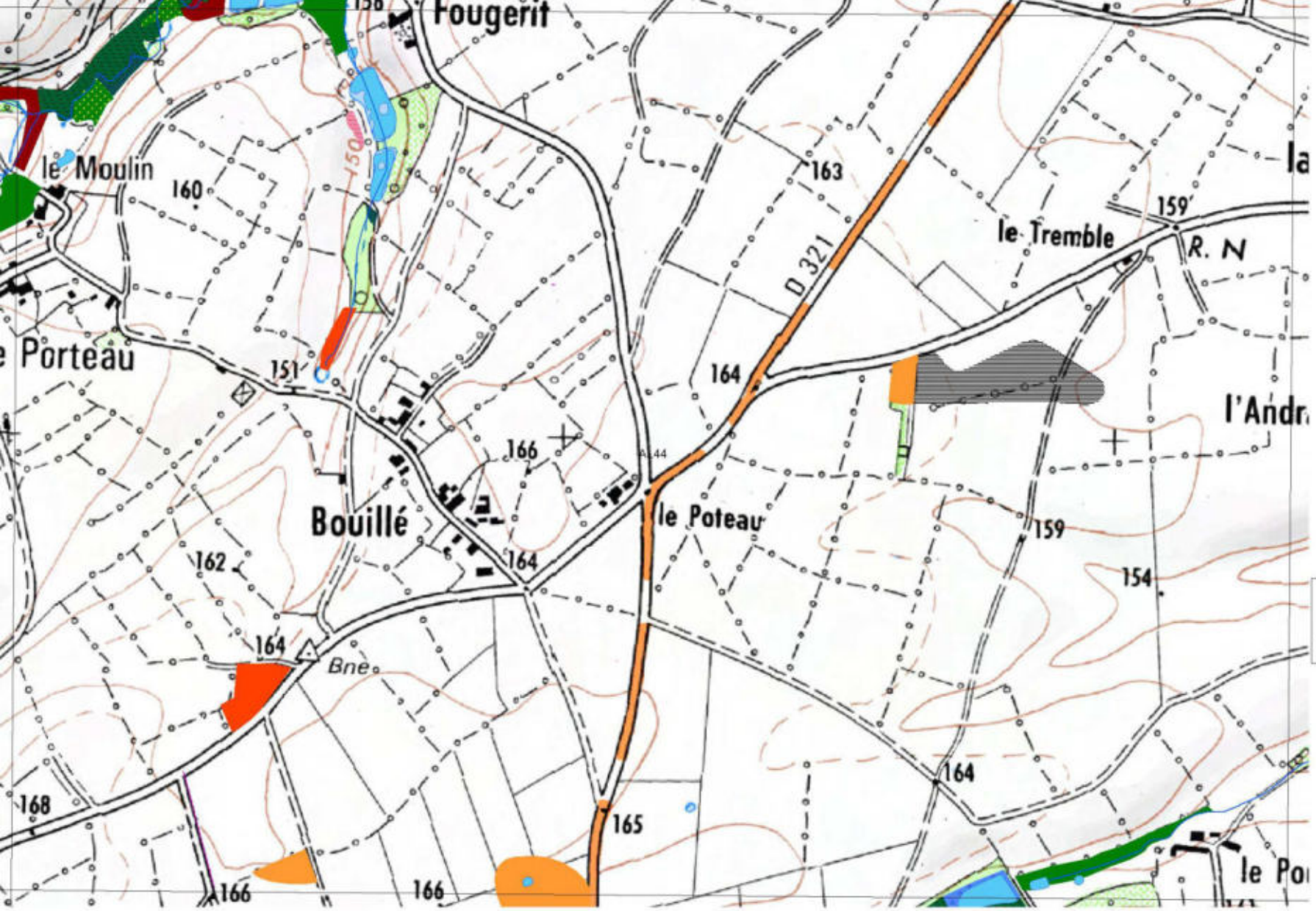

Inventaire des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau

VASLES

-

79339

PLANCHE AL44

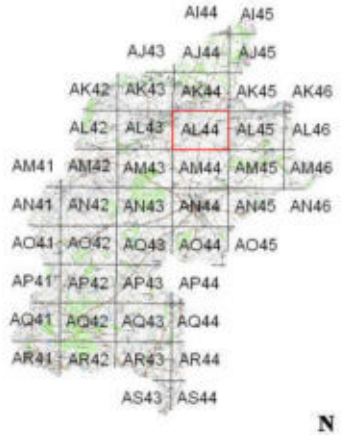

0 175 350

Mètres

N

Inventaire de connaissance dans le cadre du SAGE Clain

NB :

* Ceci n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'eau
* Inventaire non exhaustif
* Prospection de terrain effectuées de septembre à octobre 2012

L'inventaire des zones humides est cofinancé par l'Union Européenne. L'Europe s'engage en Poitou-Charentes avec le FEDER

Zones humides

- 22.33 - Groupements à Bidens tripartita
- 31.831 - Ronciers
- 31.86 - Landes à fougères
- 37.1 - Communautés à Reine-des-prés et communautés associées
- 37.2 - Prairies humides eutrophes
- 37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc acutiflore
- 37.24 - Prairies à Agropyre et Rumex
- 37.241 - Pâtures à grand jonc
- 37.242 - Prairies à Agrostide stolonifère et Fétuque faux-roseau
- 37.7 - Lisières humides à grandes herbes
- 37.715 - Ourlets riverains mixtes
- 37.72 - Franges des bords boisés ombragés
- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 38.2 - Prairies à fourrage des plaines
- 41.2 - Chênaies-charmaies
- 41.23 - Frênaies-chênaies subatlantiques à primevère
- 41.231 - Frênaies-chênaies à Arum
- 41.3 - Frênaies
- 41.37 - Frênaies subatlantiques
- 41.5 - Chênaies acidiphiles
- 41.9 - Bois de Châtaignier
- 44.33 - Bois de Frênes et d'Aulnes des rivières à eaux lentes
- 44.91 - Bois d'Aulnes marécageux
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.11 - Phragmitaies
- 53.21 - Peuplements de grandes Laîches
- 81.2 - Prairies humides améliorées
- 82.1 - Terres cultivées
- 83.321 - Plantations de peupliers cultivars
- 87.1 - Terrains en friche

Autres zones

- Zones prospectées non humides
- 22.1 - Plans d'eau et mares
- Zones non prospectées

Eléments ponctuels

- Source
- Lavoir
- Espèce déterminante
- Puits

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal (BD Topo)
- Réseau hydrographique complémentaire (terrain)

Repères

- Limites communales

Sources : © IGN BD Topo ®, © IGN Scan 25 ®, Pays de Gâtine, NCA environnement (relevés de terrain)

Réalisation : NCA environnement - Décembre 2012



Inventaire des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau

VASLES
-
79339

PLANCHE AL44

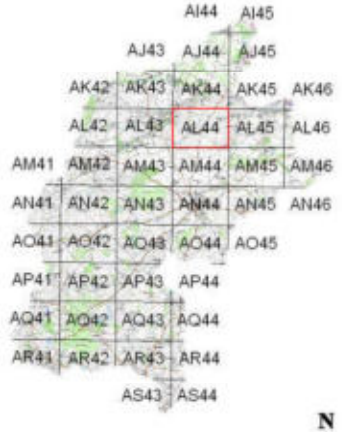

0 175 350
Mètres

N

Inventaire de connaissance dans le cadre du SAGE Clain
NB :
* Ceci n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'eau
* Inventaire non exhaustif
* Prospection de terrain effectuées de septembre à octobre 2012

L'inventaire des zones humides est cofinancé par l'Union Européenne. L'Europe s'engage en Poitou-Charentes avec le FEDER

Zones humides

- 22.33 - Groupements à Bidens tripartita
- 31.831 - Ronciers
- 31.86 - Landes à fougères
- 37.1 - Communautés à Reine-des-prés et communautés associées
- 37.2 - Prairies humides eutrophes
- 37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc acutiflore
- 37.24 - Prairies à Agropyre et Rumex
- 37.241 - Pâtures à grand jonc
- 37.242 - Prairies à Agrostide stolonifère et Fétuque faux-roseau
- 37.7 - Lisières humides à grandes herbes
- 37.715 - Ourlets riverains mixtes
- 37.72 - Franges des bords boisés ombragés
- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 38.2 - Prairies à fourrage des plaines
- 41.2 - Chênaies-charmaies
- 41.23 - Frênaies-chênaies subatlantiques à primevère
- 41.231 - Frênaies-chênaies à Arum
- 41.3 - Frênaies
- 41.37 - Frênaies subatlantiques
- 41.5 - Chênaies acidiphiles
- 41.9 - Bois de Châtaignier
- 44.33 - Bois de Frênes et d'Aulnes des rivières à eaux lentes
- 44.91 - Bois d'Aulnes marécageux
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.11 - Phragmitaies
- 53.21 - Peuplements de grandes Laîches
- 81.2 - Prairies humides améliorées
- 82.1 - Terres cultivées
- 83.321 - Plantations de peupliers cultivars
- 87.1 - Terrains en friche

Autres zones

- Zones prospectées non humides
- 22.1 - Plans d'eau et mares
- Zones non prospectées

Eléments ponctuels

- Source
- Lavoir
- Espèce déterminante
- Puits

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal (BD Topo)
- Réseau hydrographique complémentaire (terrain)

Repères

- Limites communales

Sources : © IGN BD Topo ®, © IGN Scan 25 ®, Pays de Gâtine, NCA environnement (relevés de terrain)
Réalisation : NCA environnement - Décembre 2012

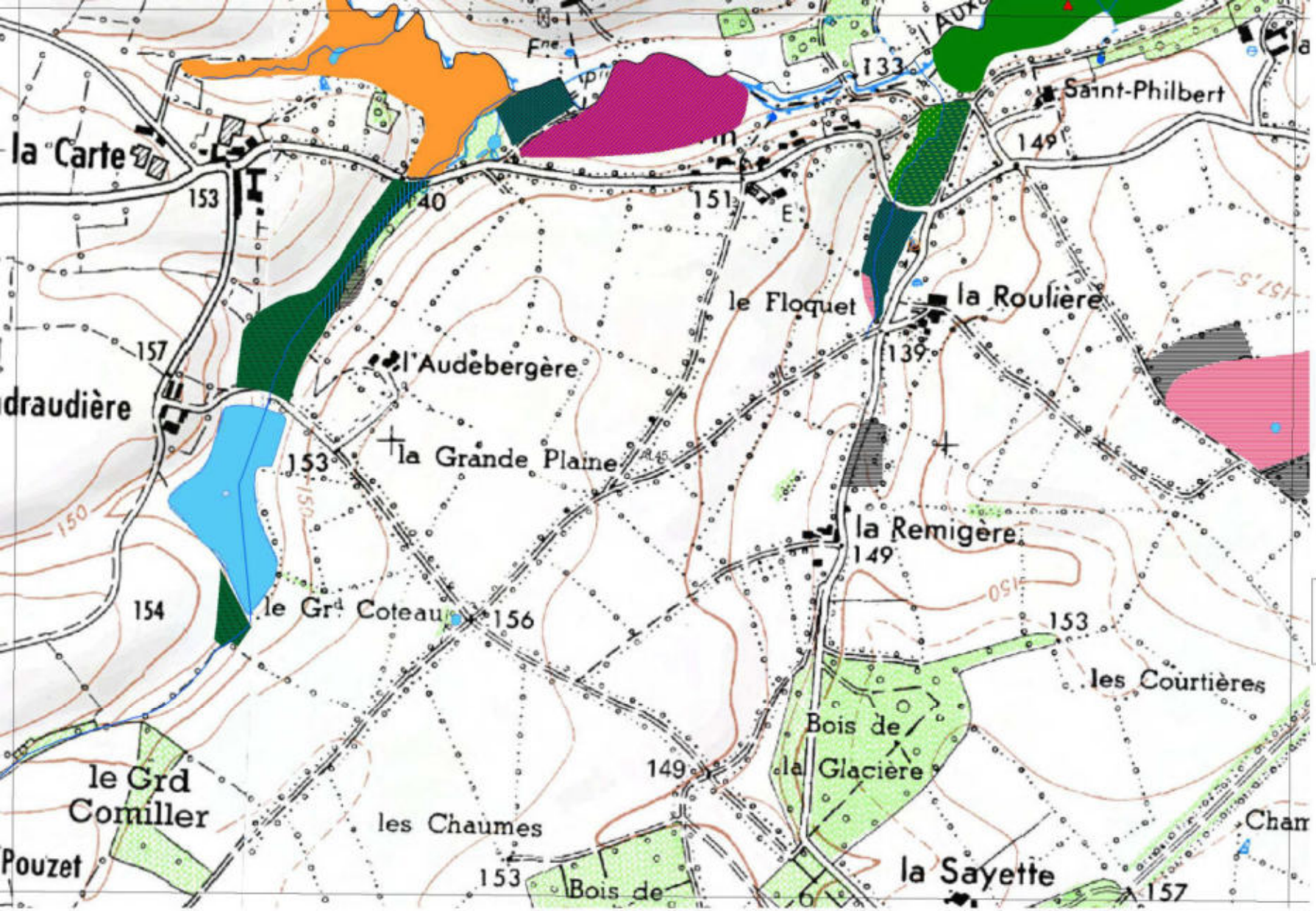

Inventaire des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau

VASLES

-

79339

PLANCHE AL45

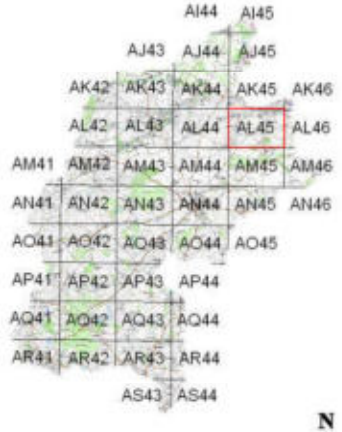

0 175 350

Mètres

N

Inventaire de connaissance dans le cadre du SAGE Clain

NB :

* Ceci n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'eau
* Inventaire non exhaustif
* Prospection de terrain effectuées de septembre à octobre 2012

L'inventaire des zones humides est cofinancé par l'Union Européenne. L'Europe s'engage en Poitou-Charentes avec le FEDER

Zones humides

- 22.33 - Groupements à Bidens tripartita
- 31.831 - Ronciers
- 31.86 - Landes à fougères
- 37.1 - Communautés à Reine-des-prés et communautés associées
- 37.2 - Prairies humides eutrophes
- 37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc acutiflore
- 37.24 - Prairies à Agropyre et Rumex
- 37.241 - Pâtures à grand jonc
- 37.242 - Prairies à Agrostide stolonifère et Fétuque faux-roseau
- 37.7 - Lisières humides à grandes herbes
- 37.715 - Ourlets riverains mixtes
- 37.72 - Franges des bords boisés ombragés
- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 38.2 - Prairies à fourrage des plaines
- 41.2 - Chênaies-charmaies
- 41.23 - Frênaies-chênaies subatlantiques à primevère
- 41.231 - Frênaies-chênaies à Arum
- 41.3 - Frênaies
- 41.37 - Frênaies subatlantiques
- 41.5 - Chênaies acidiphiles
- 41.9 - Bois de Châtaignier
- 44.33 - Bois de Frênes et d'Aulnes des rivières à eaux lentes
- 44.91 - Bois d'Aulnes marécageux
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.11 - Phragmitaies
- 53.21 - Peuplements de grandes Laîches
- 81.2 - Prairies humides améliorées
- 82.1 - Terres cultivées
- 83.321 - Plantations de peupliers cultivars
- 87.1 - Terrains en friche

Autres zones

- Zones prospectées non humides
- 22.1 - Plans d'eau et mares
- Zones non prospectées

Eléments ponctuels

- Source
- Lavoir
- Espèce déterminante
- Puits

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal (BD Topo)
- Réseau hydrographique complémentaire (terrain)

Repères

- Limites communales

Sources : © IGN BD Topo ®, © IGN Scan 25 ®, Pays de Gâtine, NCA environnement (relevés de terrain)

Réalisation : NCA environnement - Décembre 2012

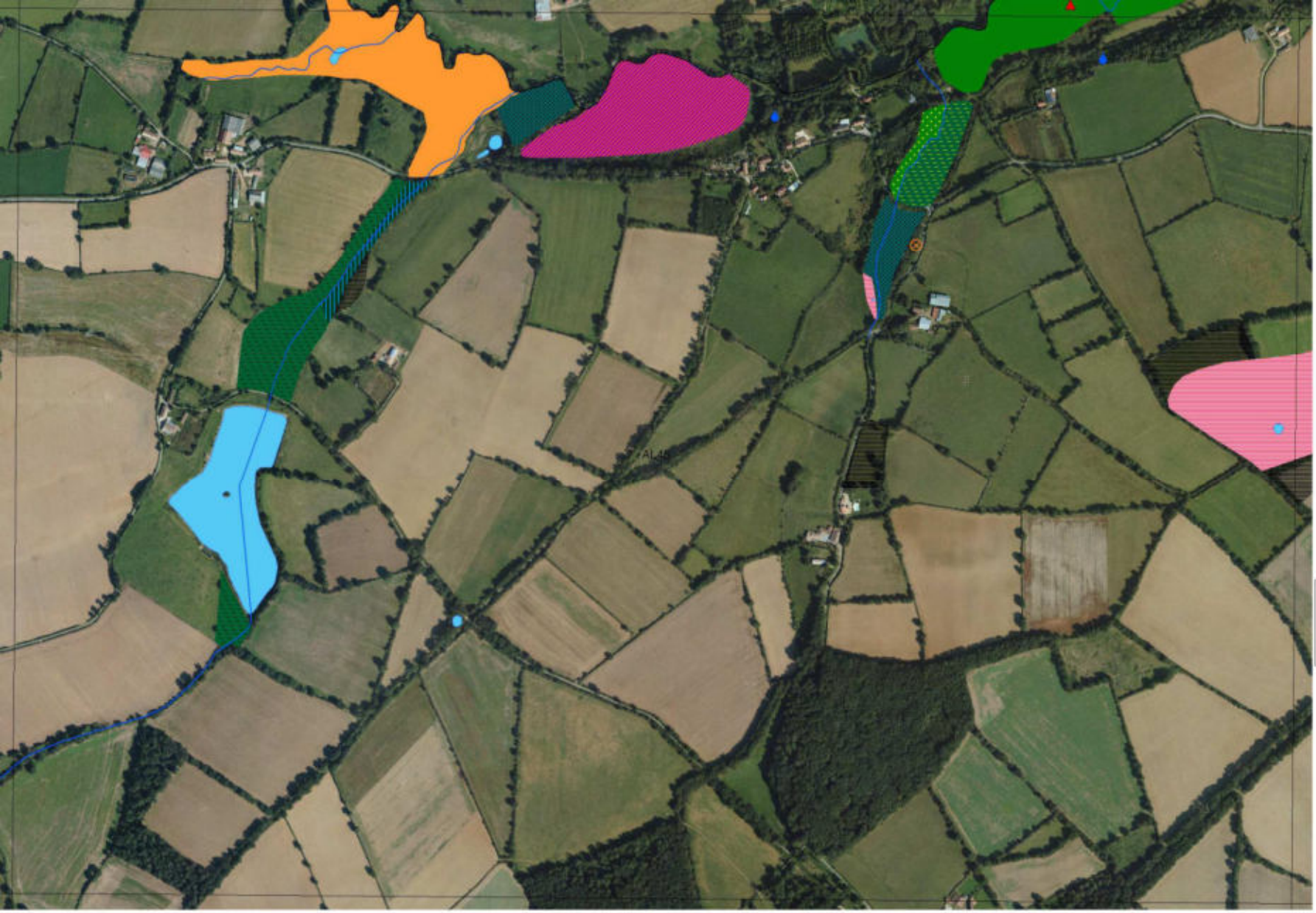

Inventaire des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau

VASLES
-
79339

PLANCHE AL45

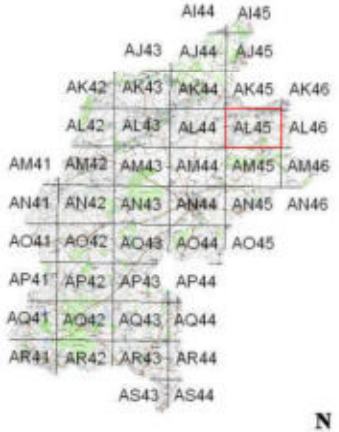

0 175 350
Mètres

N

Inventaire de connaissance dans le cadre du SAGE Clain
NB :
* Ceci n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'eau
* Inventaire non exhaustif
* Prospection de terrain effectuées de septembre à octobre 2012

L'inventaire des zones humides est cofinancé par l'Union Européenne. L'Europe s'engage en Poitou-Charentes avec le FEDER

Zones humides

- 22.33 - Groupements à Bidens tripartita
- 31.831 - Ronciers
- 31.86 - Landes à fougères
- 37.1 - Communautés à Reine-des-prés et communautés associées
- 37.2 - Prairies humides eutrophes
- 37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc acutiflore
- 37.24 - Prairies à Agropyre et Rumex
- 37.241 - Pâtures à grand jonc
- 37.242 - Prairies à Agrostide stolonifère et Fétuque faux-roseau
- 37.7 - Lisières humides à grandes herbes
- 37.715 - Ourlets riverains mixtes
- 37.72 - Franges des bords boisés ombragés
- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 38.2 - Prairies à fourrage des plaines
- 41.2 - Chênaies-charmaies
- 41.23 - Frênaies-chênaies subatlantiques à primevère
- 41.231 - Frênaies-chênaies à Arum
- 41.3 - Frênaies
- 41.37 - Frênaies subatlantiques
- 41.5 - Chênaies acidiphiles
- 41.9 - Bois de Châtaignier
- 44.33 - Bois de Frênes et d'Aulnes des rivières à eaux lentes
- 44.91 - Bois d'Aulnes marécageux
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.11 - Phragmitaies
- 53.21 - Peuplements de grandes Laîches
- 81.2 - Prairies humides améliorées
- 82.1 - Terres cultivées
- 83.321 - Plantations de peupliers cultivars
- 87.1 - Terrains en friche

Autres zones

- Zones prospectées non humides
- 22.1 - Plans d'eau et mares
- Zones non prospectées

Eléments ponctuels

- Source
- Lavoir
- Espèce déterminante
- Puits

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal (BD Topo)
- Réseau hydrographique complémentaire (terrain)

Repères

- Limites communales

Sources : © IGN BD Topo ®, © IGN Scan 25 ®, Pays de Gâtine, NCA environnement (relevés de terrain)

Réalisation : NCA environnement - Décembre 2012



AL46

Inventaire des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau

VASLES
-
79339

PLANCHE AL46

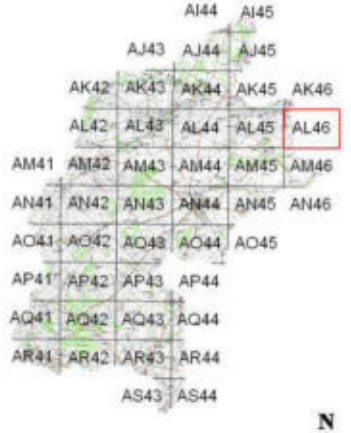

0 175 350
Mètres

N

Inventaire de connaissance dans le cadre du SAGE Clain
NB :
* Ceci n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'eau
* Inventaire non exhaustif
* Prospection de terrain effectuées de septembre à octobre 2012

L'inventaire des zones humides est cofinancé par l'Union Européenne. L'Europe s'engage en Poitou-Charentes avec le FEDER

Zones humides

- 22.33 - Groupements à Bidens tripartita
- 31.831 - Ronciers
- 31.86 - Landes à fougères
- 37.1 - Communautés à Reine-des-prés et communautés associées
- 37.2 - Prairies humides eutrophes
- 37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc acutiflore
- 37.24 - Prairies à Agropyre et Rumex
- 37.241 - Pâtures à grand jonc
- 37.242 - Prairies à Agrostide stolonifère et Fétuque faux-roseau
- 37.7 - Lisières humides à grandes herbes
- 37.715 - Ourlets riverains mixtes
- 37.72 - Franges des bords boisés ombragés
- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 38.2 - Prairies à fourrage des plaines
- 41.2 - Chênaies-charmaies
- 41.23 - Frênaies-chênaies subatlantiques à primevère
- 41.231 - Frênaies-chênaies à Arum
- 41.3 - Frênaies
- 41.37 - Frênaies subatlantiques
- 41.5 - Chênaies acidiphiles
- 41.9 - Bois de Châtaignier
- 44.33 - Bois de Frênes et d'Aulnes des rivières à eaux lentes
- 44.91 - Bois d'Aulnes marécageux
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.11 - Phragmitaies
- 53.21 - Peuplements de grandes Laîches
- 81.2 - Prairies humides améliorées
- 82.1 - Terres cultivées
- 83.321 - Plantations de peupliers cultivars
- 87.1 - Terrains en friche

Autres zones

- Zones prospectées non humides
- 22.1 - Plans d'eau et mares
- Zones non prospectées

Eléments ponctuels

- Source
- Lavoir
- Espèce déterminante
- Puits

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal (BD Topo)
- Réseau hydrographique complémentaire (terrain)

Repères

- Limites communales

Sources : © IGN BD Topo ®, © IGN Scan 25 ®, Pays de Gâtine, NCA environnement (relevés de terrain)
Réalisation : NCA environnement - Décembre 2012

Inventaire des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau

VASLES
-
79339

PLANCHE AL46



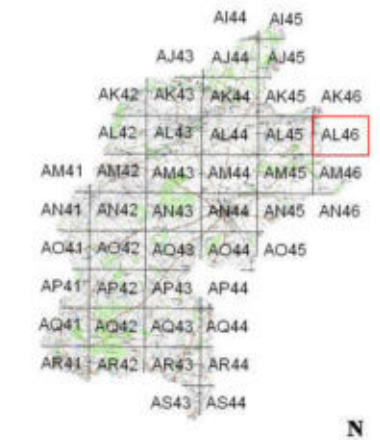

0 175 350
Mètres

N

Inventaire de connaissance dans le cadre du SAGE Clain
NB :
* Ceci n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'eau
* Inventaire non exhaustif
* Prospection de terrain effectuées de septembre à octobre 2012

L'inventaire des zones humides est cofinancé par l'Union Européenne. L'Europe s'engage en Poitou-Charentes avec le FEDER

Zones humides

- 22.33 - Groupements à Bidens tripartita
- 31.831 - Ronciers
- 31.86 - Landes à fougères
- 37.1 - Communautés à Reine-des-prés et communautés associées
- 37.2 - Prairies humides eutrophes
- 37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc acutiflore
- 37.24 - Prairies à Agropyre et Rumex
- 37.241 - Pâtures à grand jonc
- 37.242 - Prairies à Agrostide stolonifère et Fétuque faux-roseau
- 37.7 - Lisières humides à grandes herbes
- 37.715 - Ourlets riverains mixtes
- 37.72 - Franges des bords boisés ombragés
- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 38.2 - Prairies à fourrage des plaines
- 41.2 - Chênaies-charmaies
- 41.23 - Frênaies-chênaies subatlantiques à primevère
- 41.231 - Frênaies-chênaies à Arum
- 41.3 - Frênaies
- 41.37 - Frênaies subatlantiques
- 41.5 - Chênaies acidiphiles
- 41.9 - Bois de Châtaignier
- 44.33 - Bois de Frênes et d'Aulnes des rivières à eaux lentes
- 44.91 - Bois d'Aulnes marécageux
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.11 - Phragmitaies
- 53.21 - Peuplements de grandes Laîches
- 81.2 - Prairies humides améliorées
- 82.1 - Terres cultivées
- 83.321 - Plantations de peupliers cultivars
- 87.1 - Terrains en friche

Autres zones

- Zones prospectées non humides
- 22.1 - Plans d'eau et mares
- Zones non prospectées

Eléments ponctuels

- Source
- Lavoir
- Espèce déterminante
- Puits

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal (BD Topo)
- Réseau hydrographique complémentaire (terrain)

Repères

- Limites communales

Sources : © IGN BD Topo ®, © IGN Scan 25 ®, Pays de Gâtine, NCA environnement (relevés de terrain)

Réalisation : NCA environnement - Décembre 2012

Inventaire des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau

VASLES
-
79339

PLANCHE AM41

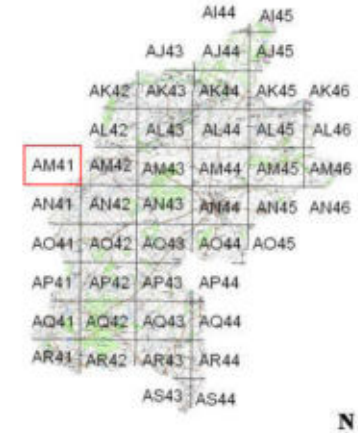

0 175 350
Mètres

N

AM41

Inventaire de connaissance dans le cadre du SAGE Clain
NB :
* Ceci n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'eau
* Inventaire non exhaustif
* Prospection de terrain effectuées de septembre à octobre 2012



L'inventaire des zones humides est cofinancé par l'Union Européenne. L'Europe s'engage en Poitou-Charentes avec le FEDER

Zones humides

- 22.33 - Groupements à Bidens tripartita
- 31.831 - Ronciers
- 31.86 - Landes à fougères
- 37.1 - Communautés à Reine-des-prés et communautés associées
- 37.2 - Prairies humides eutrophes
- 37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc acutiflore
- 37.24 - Prairies à Agropyre et Rumex
- 37.241 - Pâtures à grand jonc
- 37.242 - Prairies à Agrostide stolonifère et Fétuque faux-roseau
- 37.7 - Lisières humides à grandes herbes
- 37.715 - Ourlets riverains mixtes
- 37.72 - Franges des bords boisés ombragés
- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 38.2 - Prairies à fourrage des plaines
- 41.2 - Chênaies-charmaies
- 41.23 - Frênaies-chênaies subatlantiques à primevère
- 41.231 - Frênaies-chênaies à Arum
- 41.3 - Frênaies
- 41.37 - Frênaies subatlantiques
- 41.5 - Chênaies acidiphiles
- 41.9 - Bois de Châtaignier
- 44.33 - Bois de Frênes et d'Aulnes des rivières à eaux lentes
- 44.91 - Bois d'Aulnes marécageux
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.11 - Phragmitaies
- 53.21 - Peuplements de grandes Laîches
- 81.2 - Prairies humides améliorées
- 82.1 - Terres cultivées
- 83.321 - Plantations de peupliers cultivars
- 87.1 - Terrains en friche

Autres zones

- Zones prospectées non humides
- 22.1 - Plans d'eau et mares
- Zones non prospectées

Eléments ponctuels

- Source
- Lavoir
- Espèce déterminante
- Puits

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal (BD Topo)
- Réseau hydrographique complémentaire (terrain)

Repères

- Limites communales

Sources : © IGN BD Topo ®, © IGN Scan 25 ®, Pays de Gâtine, NCA environnement (relevés de terrain)
Réalisation : NCA environnement - Décembre 2012

Inventaire des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau

VASLES
-
79339

PLANCHE AM41

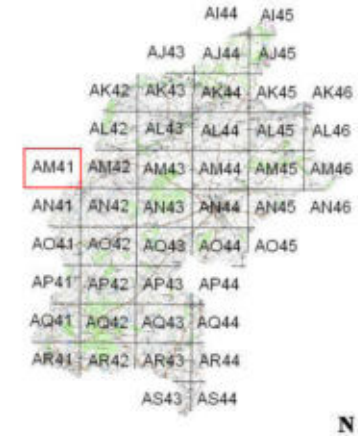

AM41

0 175 350
Mètres

N

Inventaire de connaissance dans le cadre du SAGE Clain
NB :
* Ceci n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'eau
* Inventaire non exhaustif
* Prospection de terrain effectuées de septembre à octobre 2012



L'inventaire des zones humides est cofinancé par l'Union Européenne. L'Europe s'engage en Poitou-Charentes avec le FEDER

Zones humides

- 22.33 - Groupements à Bidens tripartita
- 31.831 - Ronciers
- 31.86 - Landes à fougères
- 37.1 - Communautés à Reine-des-prés et communautés associées
- 37.2 - Prairies humides eutrophes
- 37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc acutiflore
- 37.24 - Prairies à Agropyre et Rumex
- 37.241 - Pâtures à grand jonc
- 37.242 - Prairies à Agrostide stolonifère et Fétuque faux-roseau
- 37.7 - Lisières humides à grandes herbes
- 37.715 - Ourlets riverains mixtes
- 37.72 - Franges des bords boisés ombragés
- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 38.2 - Prairies à fourrage des plaines
- 41.2 - Chênaies-charmaies
- 41.23 - Frênaies-chênaies subatlantiques à primevère
- 41.231 - Frênaies-chênaies à Arum
- 41.3 - Frênaies
- 41.37 - Frênaies subatlantiques
- 41.5 - Chênaies acidiphiles
- 41.9 - Bois de Châtaignier
- 44.33 - Bois de Frênes et d'Aulnes des rivières à eaux lentes
- 44.91 - Bois d'Aulnes marécageux
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.11 - Phragmitaies
- 53.21 - Peuplements de grandes Laîches
- 81.2 - Prairies humides améliorées
- 82.1 - Terres cultivées
- 83.321 - Plantations de peupliers cultivars
- 87.1 - Terrains en friche

Autres zones

- Zones prospectées non humides
- 22.1 - Plans d'eau et mares
- Zones non prospectées

Eléments ponctuels

- Source
- Lavoir
- Espèce déterminante
- Puits

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal (BD Topo)
- Réseau hydrographique complémentaire (terrain)

Repères

- Limites communales

Sources : © IGN BD Topo ®, © IGN Scan 25 ®, Pays de Gâtine, NCA environnement (relevés de terrain)

Réalisation : NCA environnement - Décembre 2012

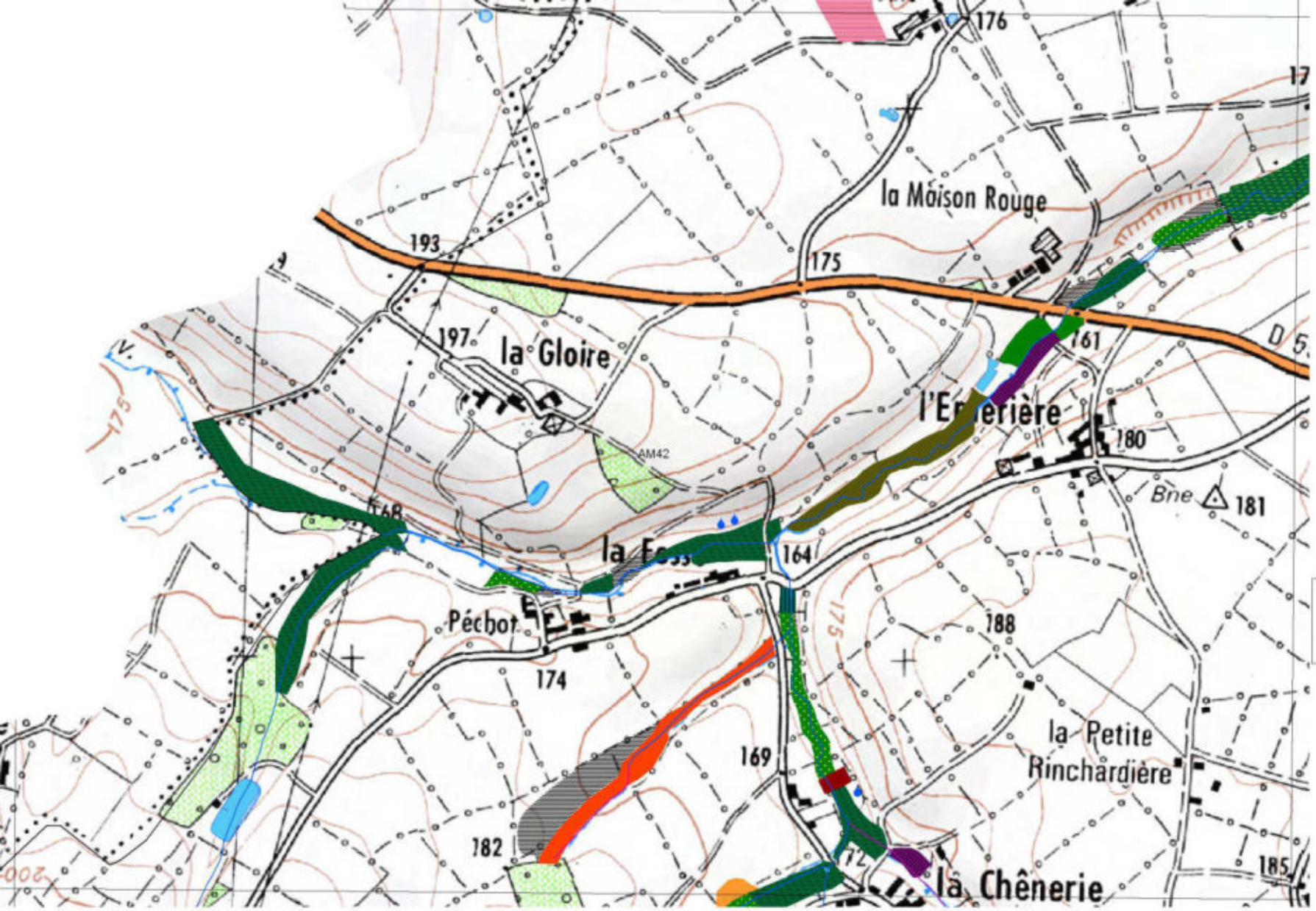

Inventaire des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau

VASLES

-

79339

PLANCHE AM42

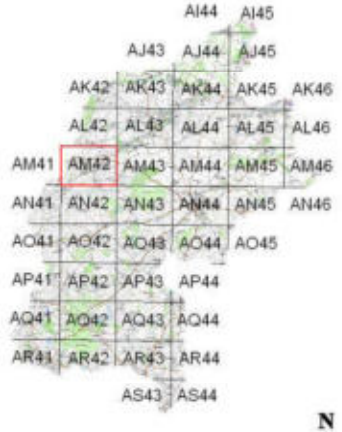

0 175 350

Mètres

N

Inventaire de connaissance dans le cadre du SAGE Clain
NB :
* Ceci n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'eau
* Inventaire non exhaustif
* Prospection de terrain effectuées de septembre à octobre 2012

L'inventaire des zones humides est cofinancé par l'Union Européenne. L'Europe s'engage en Poitou-Charentes avec le FEDER

Zones humides

- 22.33 - Groupements à Bidens tripartita
- 31.831 - Ronciers
- 31.86 - Landes à fougères
- 37.1 - Communautés à Reine-des-prés et communautés associées
- 37.2 - Prairies humides eutrophes
- 37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc acutiflore
- 37.24 - Prairies à Agropyre et Rumex
- 37.241 - Pâtures à grand jonc
- 37.242 - Prairies à Agrostide stolonifère et Fétuque faux-roseau
- 37.7 - Lisières humides à grandes herbes
- 37.715 - Ourlets riverains mixtes
- 37.72 - Franges des bords boisés ombragés
- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 38.2 - Prairies à fourrage des plaines
- 41.2 - Chênaies-charmaies
- 41.23 - Frênaies-chênaies subatlantiques à primevère
- 41.231 - Frênaies-chênaies à Arum
- 41.3 - Frênaies
- 41.37 - Frênaies subatlantiques
- 41.5 - Chênaies acidiphiles
- 41.9 - Bois de Châtaignier
- 44.33 - Bois de Frênes et d'Aulnes des rivières à eaux lentes
- 44.91 - Bois d'Aulnes marécageux
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.11 - Phragmitaies
- 53.21 - Peuplements de grandes Laîches
- 81.2 - Prairies humides améliorées
- 82.1 - Terres cultivées
- 83.321 - Plantations de peupliers cultivars
- 87.1 - Terrains en friche

Autres zones

- Zones prospectées non humides
- 22.1 - Plans d'eau et mares
- Zones non prospectées

Eléments ponctuels

- Source
- Lavoir
- Espèce déterminante
- Puits

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal (BD Topo)
- Réseau hydrographique complémentaire (terrain)

Repères

- Limites communales

Sources : © IGN BD Topo ®, © IGN Scan 25 ®, Pays de Gâtine, NCA environnement (relevés de terrain)

Réalisation : NCA environnement - Décembre 2012

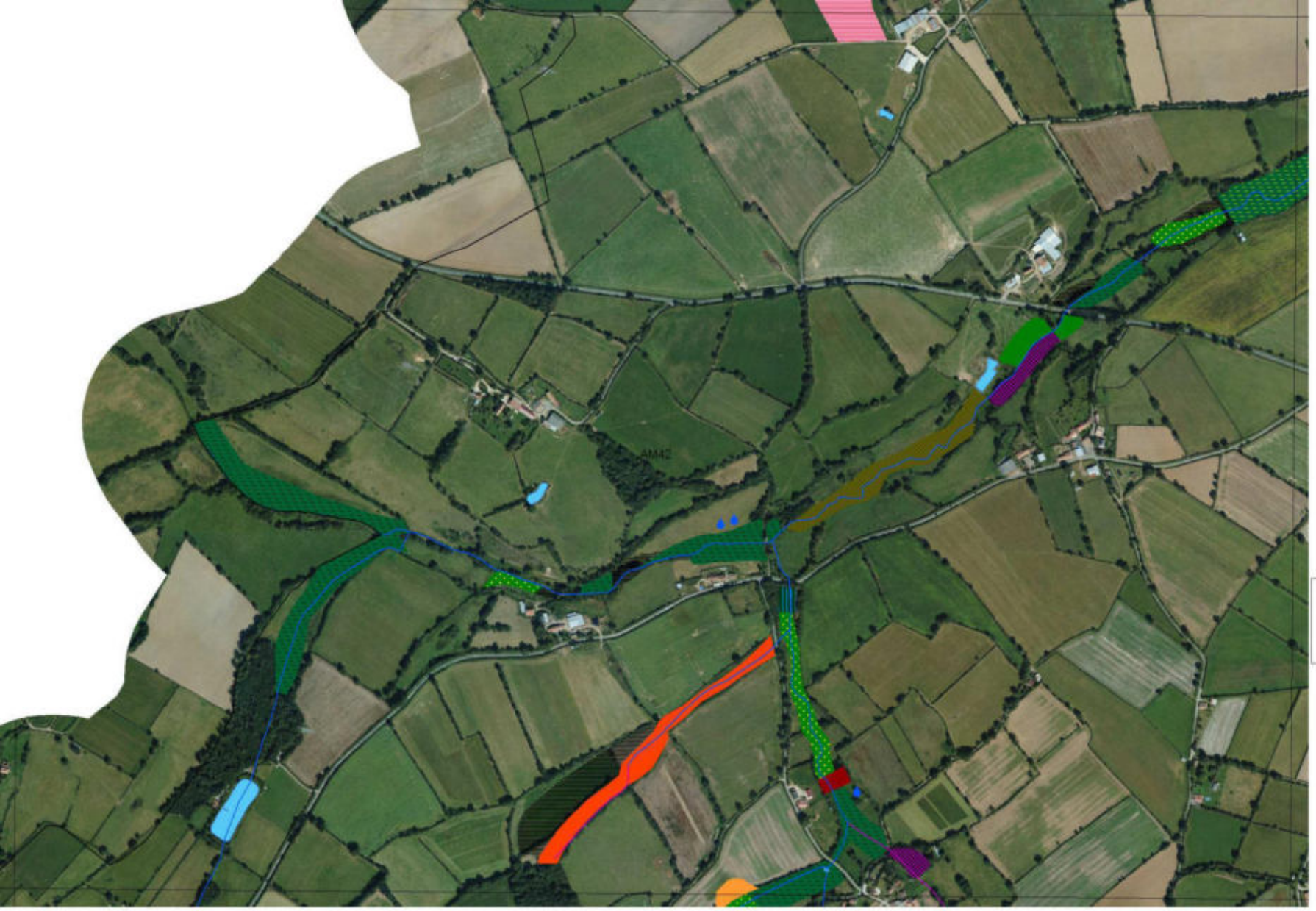

Inventaire des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau

VASLES

-

79339

PLANCHE AM42

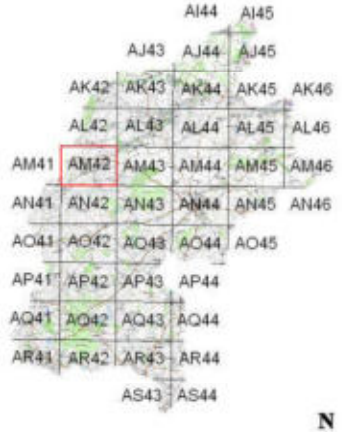

0 175 350

Mètres

N

Inventaire de connaissance dans le cadre du SAGE Clain

NB :

* Ceci n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'eau
* Inventaire non exhaustif
* Prospection de terrain effectuées de septembre à octobre 2012

L'inventaire des zones humides est cofinancé par l'Union Européenne. L'Europe s'engage en Poitou-Charentes avec le FEDER

Zones humides

- 22.33 - Groupements à Bidens tripartita
- 31.831 - Ronciers
- 31.86 - Landes à fougères
- 37.1 - Communautés à Reine-des-prés et communautés associées
- 37.2 - Prairies humides eutrophes
- 37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc acutiflore
- 37.24 - Prairies à Agropyre et Rumex
- 37.241 - Pâtures à grand jonc
- 37.242 - Prairies à Agrostide stolonifère et Fétuque faux-roseau
- 37.7 - Lisières humides à grandes herbes
- 37.715 - Ourlets riverains mixtes
- 37.72 - Franges des bords boisés ombragés
- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 38.2 - Prairies à fourrage des plaines
- 41.2 - Chênaies-charmaies
- 41.23 - Frênaies-chênaies subatlantiques à primevère
- 41.231 - Frênaies-chênaies à Arum
- 41.3 - Frênaies
- 41.37 - Frênaies subatlantiques
- 41.5 - Chênaies acidiphiles
- 41.9 - Bois de Châtaignier
- 44.33 - Bois de Frênes et d'Aulnes des rivières à eaux lentes
- 44.91 - Bois d'Aulnes marécageux
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.11 - Phragmitaies
- 53.21 - Peuplements de grandes Laîches
- 81.2 - Prairies humides améliorées
- 82.1 - Terres cultivées
- 83.321 - Plantations de peupliers cultivars
- 87.1 - Terrains en friche

Autres zones

- Zones prospectées non humides
- 22.1 - Plans d'eau et mares
- Zones non prospectées

Eléments ponctuels

- Source
- Lavoir
- Espèce déterminante
- Puits

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal (BD Topo)
- Réseau hydrographique complémentaire (terrain)

Repères

- Limites communales

Sources : © IGN BD Topo ®, © IGN Scan 25 ®, Pays de Gâtine, NCA environnement (relevés de terrain)

Réalisation : NCA environnement - Décembre 2012

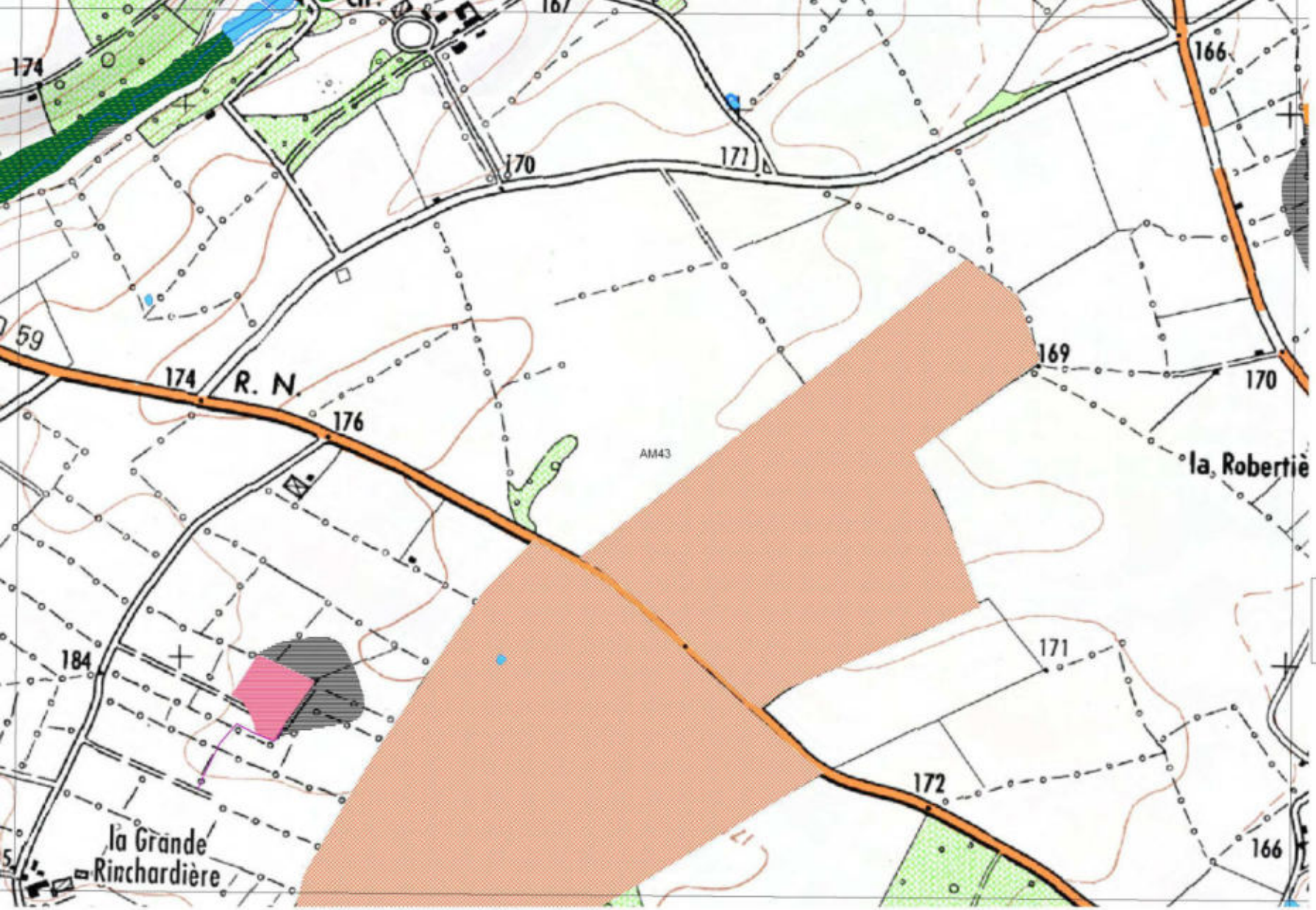

Inventaire des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau

VASLES
-
79339

PLANCHE AM43

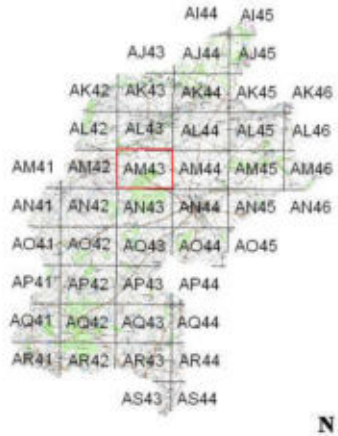

0 175 350
Mètres

N

Inventaire de connaissance dans le cadre du SAGE Clain
NB :
* Ceci n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'eau
* Inventaire non exhaustif
* Prospection de terrain effectuées de septembre à octobre 2012

L'inventaire des zones humides est cofinancé par l'Union Européenne. L'Europe s'engage en Poitou-Charentes avec le FEDER

Zones humides

- 22.33 - Groupements à Bidens tripartita
- 31.831 - Ronciers
- 31.86 - Landes à fougères
- 37.1 - Communautés à Reine-des-prés et communautés associées
- 37.2 - Prairies humides eutrophes
- 37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc acutiflore
- 37.24 - Prairies à Agropyre et Rumex
- 37.241 - Pâtures à grand jonc
- 37.242 - Prairies à Agrostide stolonifère et Fétuque faux-roseau
- 37.7 - Lisières humides à grandes herbes
- 37.715 - Ourlets riverains mixtes
- 37.72 - Franges des bords boisés ombragés
- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 38.2 - Prairies à fourrage des plaines
- 41.2 - Chênaies-charmaies
- 41.23 - Frênaies-chênaies subatlantiques à primevère
- 41.231 - Frênaies-chênaies à Arum
- 41.3 - Frênaies
- 41.37 - Frênaies subatlantiques
- 41.5 - Chênaies acidiphiles
- 41.9 - Bois de Châtaignier
- 44.33 - Bois de Frênes et d'Aulnes des rivières à eaux lentes
- 44.91 - Bois d'Aulnes marécageux
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.11 - Phragmitaies
- 53.21 - Peuplements de grandes Laîches
- 81.2 - Prairies humides améliorées
- 82.1 - Terres cultivées
- 83.321 - Plantations de peupliers cultivars
- 87.1 - Terrains en friche

Autres zones

- Zones prospectées non humides
- 22.1 - Plans d'eau et mares
- Zones non prospectées

Eléments ponctuels

- Source
- Lavoir
- Espèce déterminante
- Puits

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal (BD Topo)
- Réseau hydrographique complémentaire (terrain)

Repères

- Limites communales

Sources : © IGN BD Topo ®, © IGN Scan 25 ®, Pays de Gâtine, NCA environnement (relevés de terrain)

Réalisation : NCA environnement - Décembre 2012



Inventaire des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau

VASLES
-
79339

PLANCHE AM43

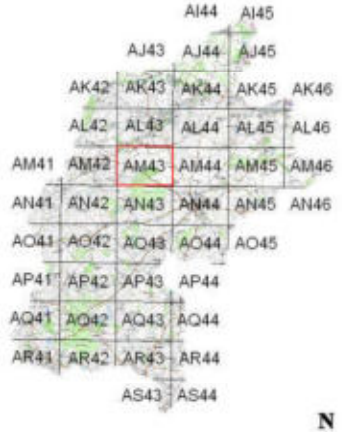

0 175 350
Mètres

N

Inventaire de connaissance dans le cadre du SAGE Clain
NB :
* Ceci n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'eau
* Inventaire non exhaustif
* Prospection de terrain effectuées de septembre à octobre 2012

L'inventaire des zones humides est cofinancé par l'Union Européenne. L'Europe s'engage en Poitou-Charentes avec le FEDER

Zones humides

- 22.33 - Groupements à Bidens tripartita
- 31.831 - Ronciers
- 31.86 - Landes à fougères
- 37.1 - Communautés à Reine-des-prés et communautés associées
- 37.2 - Prairies humides eutrophes
- 37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc acutiflore
- 37.24 - Prairies à Agropyre et Rumex
- 37.241 - Pâtures à grand jonc
- 37.242 - Prairies à Agrostide stolonifère et Fétuque faux-roseau
- 37.7 - Lisières humides à grandes herbes
- 37.715 - Ourlets riverains mixtes
- 37.72 - Franges des bords boisés ombragés
- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 38.2 - Prairies à fourrage des plaines
- 41.2 - Chênaies-charmaies
- 41.23 - Frênaies-chênaies subatlantiques à primevère
- 41.231 - Frênaies-chênaies à Arum
- 41.3 - Frênaies
- 41.37 - Frênaies subatlantiques
- 41.5 - Chênaies acidiphiles
- 41.9 - Bois de Châtaignier
- 44.33 - Bois de Frênes et d'Aulnes des rivières à eaux lentes
- 44.91 - Bois d'Aulnes marécageux
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.11 - Phragmitaies
- 53.21 - Peuplements de grandes Laîches
- 81.2 - Prairies humides améliorées
- 82.1 - Terres cultivées
- 83.321 - Plantations de peupliers cultivars
- 87.1 - Terrains en friche

Autres zones

- Zones prospectées non humides
- 22.1 - Plans d'eau et mares
- Zones non prospectées

Eléments ponctuels

- Source
- Lavoir
- Espèce déterminante
- Puits

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal (BD Topo)
- Réseau hydrographique complémentaire (terrain)

Repères

- Limites communales

Sources : © IGN BD Topo ®, © IGN Scan 25 ®, Pays de Gâtine, NCA environnement (relevés de terrain)
Réalisation : NCA environnement - Décembre 2012



Inventaire des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau

VASLES
-
79339

PLANCHE AM44

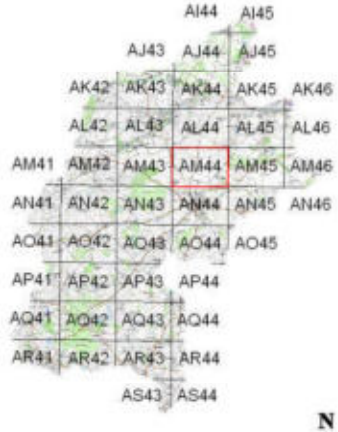

0 175 350
Mètres

N

Inventaire de connaissance dans le cadre du SAGE Clain
NB :
* Ceci n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'eau
* Inventaire non exhaustif
* Prospection de terrain effectuées de septembre à octobre 2012

L'inventaire des zones humides est cofinancé par l'Union Européenne. L'Europe s'engage en Poitou-Charentes avec le FEDER

Zones humides

- 22.33 - Groupements à Bidens tripartita
- 31.831 - Ronciers
- 31.86 - Landes à fougères
- 37.1 - Communautés à Reine-des-prés et communautés associées
- 37.2 - Prairies humides eutrophes
- 37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc acutiflore
- 37.24 - Prairies à Agropyre et Rumex
- 37.241 - Pâtures à grand jonc
- 37.242 - Prairies à Agrostide stolonifère et Fétuque faux-roseau
- 37.7 - Lisières humides à grandes herbes
- 37.715 - Ourlets riverains mixtes
- 37.72 - Franges des bords boisés ombragés
- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 38.2 - Prairies à fourrage des plaines
- 41.2 - Chênaies-charmaies
- 41.23 - Frênaies-chênaies subatlantiques à primevère
- 41.231 - Frênaies-chênaies à Arum
- 41.3 - Frênaies
- 41.37 - Frênaies subatlantiques
- 41.5 - Chênaies acidiphiles
- 41.9 - Bois de Châtaignier
- 44.33 - Bois de Frênes et d'Aulnes des rivières à eaux lentes
- 44.91 - Bois d'Aulnes marécageux
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.11 - Phragmitaies
- 53.21 - Peuplements de grandes Laîches
- 81.2 - Prairies humides améliorées
- 82.1 - Terres cultivées
- 83.321 - Plantations de peupliers cultivars
- 87.1 - Terrains en friche

Autres zones

- Zones prospectées non humides
- 22.1 - Plans d'eau et mares
- Zones non prospectées

Eléments ponctuels

- Source
- Lavoir
- Espèce déterminante
- Puits

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal (BD Topo)
- Réseau hydrographique complémentaire (terrain)

Repères

- Limites communales

Sources : © IGN BD Topo ®, © IGN Scan 25 ®, Pays de Gâtine, NCA environnement (relevés de terrain)
Réalisation : NCA environnement - Décembre 2012

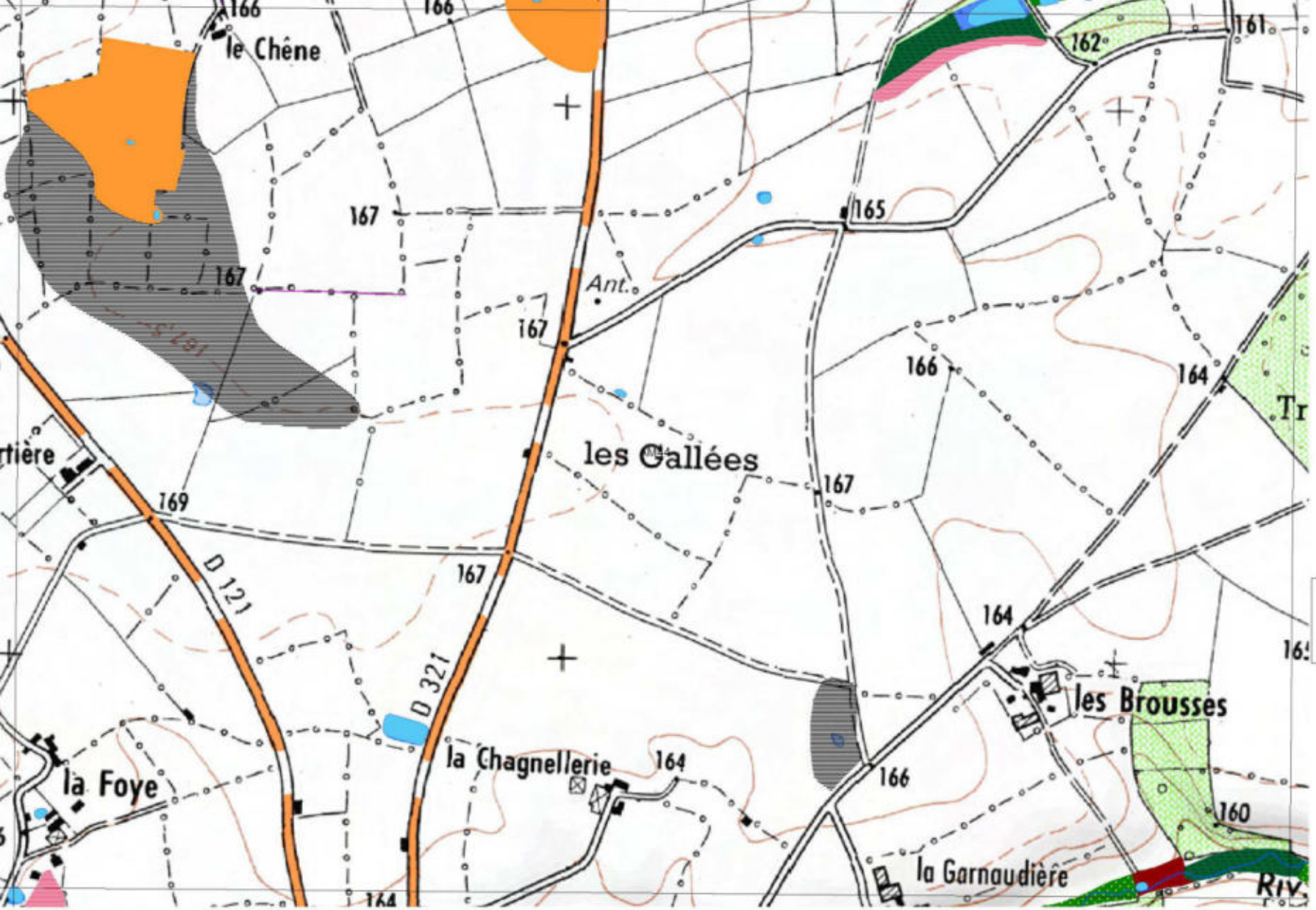

Inventaire des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau

VASLES

-

79339

PLANCHE AM44

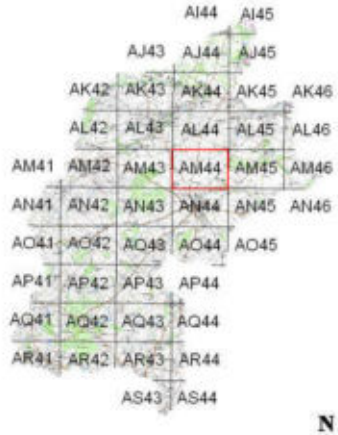

0 175 350

Mètres

N

Inventaire de connaissance dans le cadre du SAGE Clain

NB :

* Ceci n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'eau
* Inventaire non exhaustif
* Prospection de terrain effectuées de septembre à octobre 2012

L'inventaire des zones humides est cofinancé par l'Union Européenne. L'Europe s'engage en Poitou-Charentes avec le FEDER

Zones humides

- 22.33 - Groupements à Bidens tripartita
- 31.831 - Ronciers
- 31.86 - Landes à fougères
- 37.1 - Communautés à Reine-des-prés et communautés associées
- 37.2 - Prairies humides eutrophes
- 37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc acutiflore
- 37.24 - Prairies à Agropyre et Rumex
- 37.241 - Pâtures à grand jonc
- 37.242 - Prairies à Agrostide stolonifère et Fétuque faux-roseau
- 37.7 - Lisières humides à grandes herbes
- 37.715 - Ourlets riverains mixtes
- 37.72 - Franges des bords boisés ombragés
- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 38.2 - Prairies à fourrage des plaines
- 41.2 - Chênaies-charmaies
- 41.23 - Frênaies-chênaies subatlantiques à primevère
- 41.231 - Frênaies-chênaies à Arum
- 41.3 - Frênaies
- 41.37 - Frênaies subatlantiques
- 41.5 - Chênaies acidiphiles
- 41.9 - Bois de Châtaignier
- 44.33 - Bois de Frênes et d'Aulnes des rivières à eaux lentes
- 44.91 - Bois d'Aulnes marécageux
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.11 - Phragmitaies
- 53.21 - Peuplements de grandes Laîches
- 81.2 - Prairies humides améliorées
- 82.1 - Terres cultivées
- 83.321 - Plantations de peupliers cultivars
- 87.1 - Terrains en friche

Autres zones

- Zones prospectées non humides
- 22.1 - Plans d'eau et mares
- Zones non prospectées

Eléments ponctuels

- Source
- Lavoir
- Espèce déterminante
- Puits

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal (BD Topo)
- Réseau hydrographique complémentaire (terrain)

Repères

- Limites communales

Sources : © IGN BD Topo ®, © IGN Scan 25 ®, Pays de Gâtine, NCA environnement (relevés de terrain)

Réalisation : NCA environnement - Décembre 2012

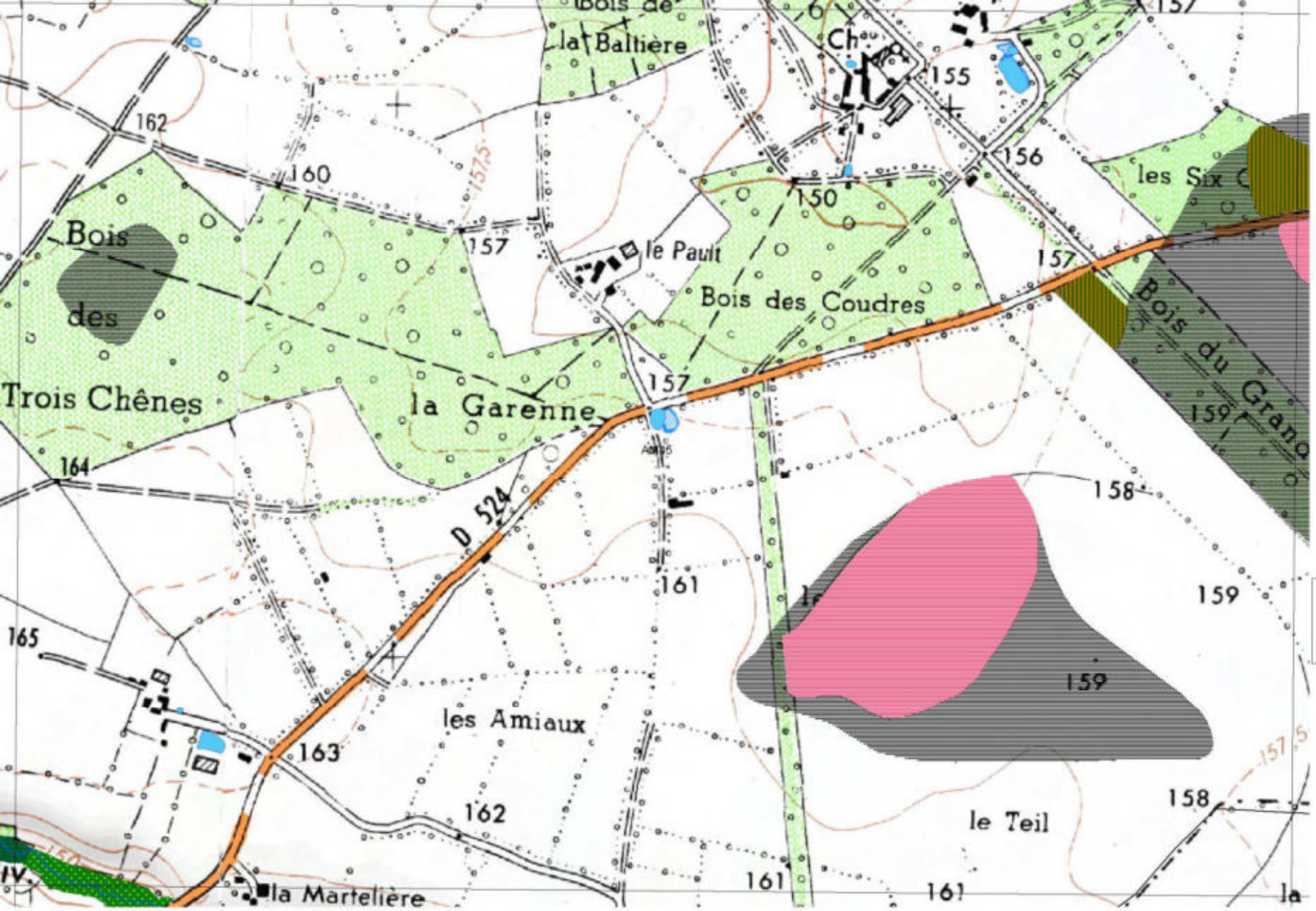

Inventaire des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau

VASLES

-

79339

PLANCHE AM45

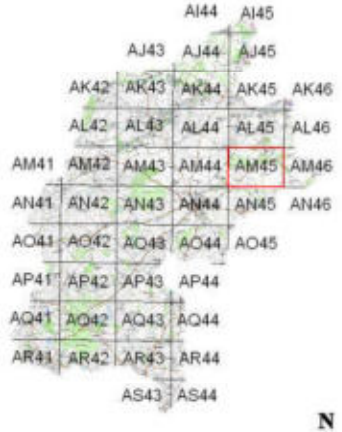

0 175 350

Mètres

N

Inventaire de connaissance dans le cadre du SAGE Clain
NB :
* Ceci n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'eau
* Inventaire non exhaustif
* Prospection de terrain effectuées de septembre à octobre 2012

L'inventaire des zones humides est cofinancé par l'Union Européenne. L'Europe s'engage en Poitou-Charentes avec le FEDER

Zones humides

- 22.33 - Groupements à Bidens tripartita
- 31.831 - Ronciers
- 31.86 - Landes à fougères
- 37.1 - Communautés à Reine-des-prés et communautés associées
- 37.2 - Prairies humides eutrophes
- 37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc acutiflore
- 37.24 - Prairies à Agropyre et Rumex
- 37.241 - Pâtures à grand jonc
- 37.242 - Prairies à Agrostide stolonifère et Fétuque faux-roseau
- 37.7 - Lisières humides à grandes herbes
- 37.715 - Ourlets riverains mixtes
- 37.72 - Franges des bords boisés ombragés
- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 38.2 - Prairies à fourrage des plaines
- 41.2 - Chênaies-charmaies
- 41.23 - Frênaies-chênaies subatlantiques à primevère
- 41.231 - Frênaies-chênaies à Arum
- 41.3 - Frênaies
- 41.37 - Frênaies subatlantiques
- 41.5 - Chênaies acidiphiles
- 41.9 - Bois de Châtaignier
- 44.33 - Bois de Frênes et d'Aulnes des rivières à eaux lentes
- 44.91 - Bois d'Aulnes marécageux
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.11 - Phragmitaies
- 53.21 - Peuplements de grandes Laîches
- 81.2 - Prairies humides améliorées
- 82.1 - Terres cultivées
- 83.321 - Plantations de peupliers cultivars
- 87.1 - Terrains en friche

Autres zones

- Zones prospectées non humides
- 22.1 - Plans d'eau et mares
- Zones non prospectées

Eléments ponctuels

- Source
- Lavoir
- Espèce déterminante
- Puits

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal (BD Topo)
- Réseau hydrographique complémentaire (terrain)

Repères

- Limites communales

Sources : © IGN BD Topo ®, © IGN Scan 25 ®, Pays de Gâtine, NCA environnement (relevés de terrain)

Réalisation : NCA environnement - Décembre 2012



Inventaire des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau

VASLES
-
79339

PLANCHE AM45

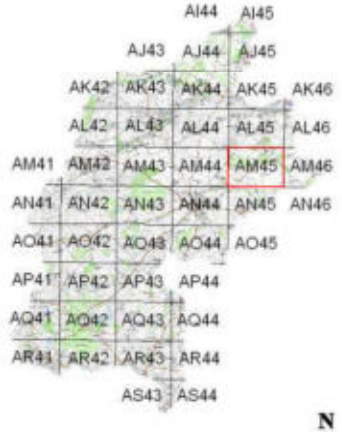

0 175 350
Mètres

N

Inventaire de connaissance dans le cadre du SAGE Clain
NB :
* Ceci n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'eau
* Inventaire non exhaustif
* Prospection de terrain effectuées de septembre à octobre 2012

L'inventaire des zones humides est cofinancé par l'Union Européenne. L'Europe s'engage en Poitou-Charentes avec le FEDER

Zones humides

- 22.33 - Groupements à Bidens tripartita
- 31.831 - Ronciers
- 31.86 - Landes à fougères
- 37.1 - Communautés à Reine-des-prés et communautés associées
- 37.2 - Prairies humides eutrophes
- 37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc acutiflore
- 37.24 - Prairies à Agropyre et Rumex
- 37.241 - Pâtures à grand jonc
- 37.242 - Prairies à Agrostide stolonifère et Fétuque faux-roseau
- 37.7 - Lisières humides à grandes herbes
- 37.715 - Ourlets riverains mixtes
- 37.72 - Franges des bords boisés ombragés
- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 38.2 - Prairies à fourrage des plaines
- 41.2 - Chênaies-charmaies
- 41.23 - Frênaies-chênaies subatlantiques à primevère
- 41.231 - Frênaies-chênaies à Arum
- 41.3 - Frênaies
- 41.37 - Frênaies subatlantiques
- 41.5 - Chênaies acidiphiles
- 41.9 - Bois de Châtaignier
- 44.33 - Bois de Frênes et d'Aulnes des rivières à eaux lentes
- 44.91 - Bois d'Aulnes marécageux
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.11 - Phragmitaies
- 53.21 - Peuplements de grandes Laîches
- 81.2 - Prairies humides améliorées
- 82.1 - Terres cultivées
- 83.321 - Plantations de peupliers cultivars
- 87.1 - Terrains en friche

Autres zones

- Zones prospectées non humides
- 22.1 - Plans d'eau et mares
- Zones non prospectées

Eléments ponctuels

- Source
- Lavoir
- Espèce déterminante
- Puits

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal (BD Topo)
- Réseau hydrographique complémentaire (terrain)

Repères

- Limites communales

Sources : © IGN BD Topo ®, © IGN Scan 25 ®, Pays de Gâtine, NCA environnement (relevés de terrain)
Réalisation : NCA environnement - Décembre 2012

Inventaire des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau

VASLES
-
79339

PLANCHE AM46

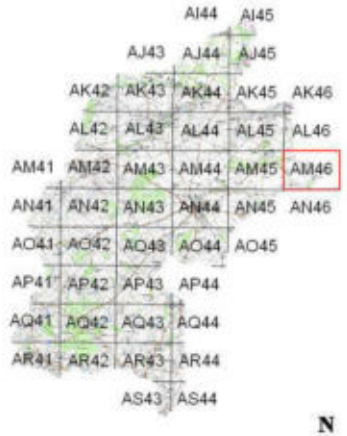

0 175 350
Mètres

N

Inventaire de connaissance dans le cadre du SAGE Clain
NB :
* Ceci n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'eau
* Inventaire non exhaustif
* Prospection de terrain effectuées de septembre à octobre 2012

L'inventaire des zones humides est cofinancé par l'Union Européenne. L'Europe s'engage en Poitou-Charentes avec le FEDER

Zones humides

- 22.33 - Groupements à Bidens tripartita
- 31.831 - Ronciers
- 31.86 - Landes à fougères
- 37.1 - Communautés à Reine-des-prés et communautés associées
- 37.2 - Prairies humides eutrophes
- 37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc acutiflore
- 37.24 - Prairies à Agropyre et Rumex
- 37.241 - Pâtures à grand jonc
- 37.242 - Prairies à Agrostide stolonifère et Fétuque faux-roseau
- 37.7 - Lisières humides à grandes herbes
- 37.715 - Ourlets riverains mixtes
- 37.72 - Franges des bords boisés ombragés
- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 38.2 - Prairies à fourrage des plaines
- 41.2 - Chênaies-charmaies
- 41.23 - Frênaies-chênaies subatlantiques à primevère
- 41.231 - Frênaies-chênaies à Arum
- 41.3 - Frênaies
- 41.37 - Frênaies subatlantiques
- 41.5 - Chênaies acidiphiles
- 41.9 - Bois de Châtaignier
- 44.33 - Bois de Frênes et d'Aulnes des rivières à eaux lentes
- 44.91 - Bois d'Aulnes marécageux
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.11 - Phragmitaies
- 53.21 - Peuplements de grandes Laîches
- 81.2 - Prairies humides améliorées
- 82.1 - Terres cultivées
- 83.321 - Plantations de peupliers cultivars
- 87.1 - Terrains en friche

Autres zones

- Zones prospectées non humides
- 22.1 - Plans d'eau et mares
- Zones non prospectées

Eléments ponctuels

- Source
- Lavoir
- Espèce déterminante
- Puits

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal (BD Topo)
- Réseau hydrographique complémentaire (terrain)

Repères

- Limites communales

Sources : © IGN BD Topo ®, © IGN Scan 25 ®, Pays de Gâtine, NCA environnement (relevés de terrain)
Réalisation : NCA environnement - Décembre 2012



Inventaire des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau

VASLES
-
79339

PLANCHE AM46

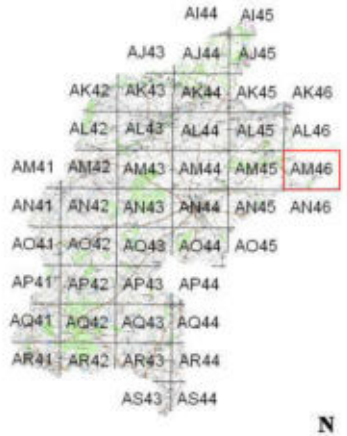

0 175 350
Mètres

N

Inventaire de connaissance dans le cadre du SAGE Clain
NB :
* Ceci n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'eau
* Inventaire non exhaustif
* Prospection de terrain effectuées de septembre à octobre 2012

L'inventaire des zones humides est cofinancé par l'Union Européenne. L'Europe s'engage en Poitou-Charentes avec le FEDER

Zones humides

- 22.33 - Groupements à Bidens tripartita
- 31.831 - Ronciers
- 31.86 - Landes à fougères
- 37.1 - Communautés à Reine-des-prés et communautés associées
- 37.2 - Prairies humides eutrophes
- 37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc acutiflore
- 37.24 - Prairies à Agropyre et Rumex
- 37.241 - Pâtures à grand jonc
- 37.242 - Prairies à Agrostide stolonifère et Fétuque faux-roseau
- 37.7 - Lisières humides à grandes herbes
- 37.715 - Ourlets riverains mixtes
- 37.72 - Franges des bords boisés ombragés
- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 38.2 - Prairies à fourrage des plaines
- 41.2 - Chênaies-charmaies
- 41.23 - Frênaies-chênaies subatlantiques à primevère
- 41.231 - Frênaies-chênaies à Arum
- 41.3 - Frênaies
- 41.37 - Frênaies subatlantiques
- 41.5 - Chênaies acidiphiles
- 41.9 - Bois de Châtaignier
- 44.33 - Bois de Frênes et d'Aulnes des rivières à eaux lentes
- 44.91 - Bois d'Aulnes marécageux
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.11 - Phragmitaies
- 53.21 - Peuplements de grandes Laîches
- 81.2 - Prairies humides améliorées
- 82.1 - Terres cultivées
- 83.321 - Plantations de peupliers cultivars
- 87.1 - Terrains en friche

Autres zones

- Zones prospectées non humides
- 22.1 - Plans d'eau et mares
- Zones non prospectées

Eléments ponctuels

- Source
- Lavoir
- Espèce déterminante
- Puits

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal (BD Topo)
- Réseau hydrographique complémentaire (terrain)

Repères

- Limites communales

Sources : © IGN BD Topo ®, © IGN Scan 25 ®, Pays de Gâtine, NCA environnement (relevés de terrain)

Réalisation : NCA environnement - Décembre 2012

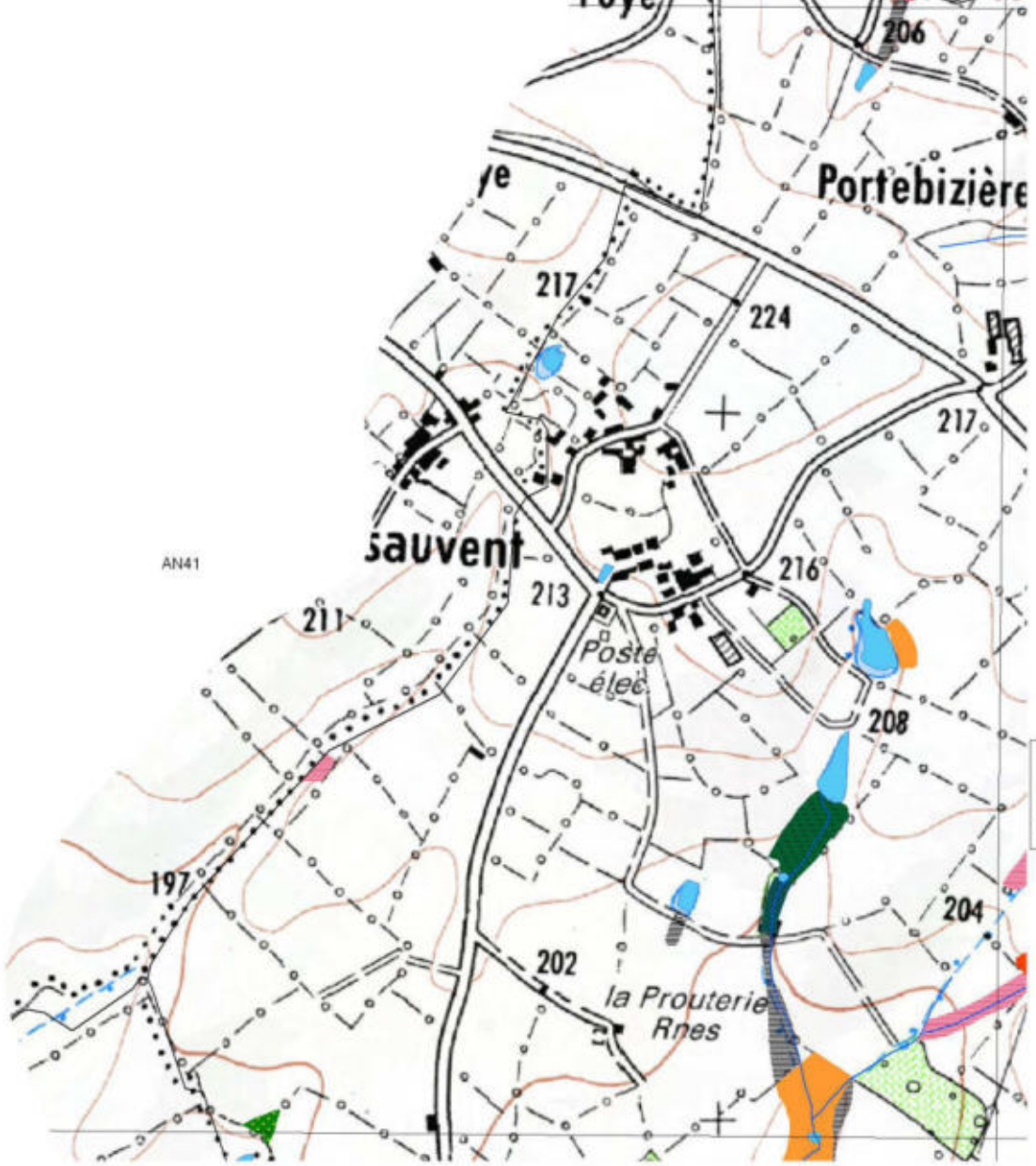

Inventaire des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau

VASLES

-

79339

PLANCHE AN41

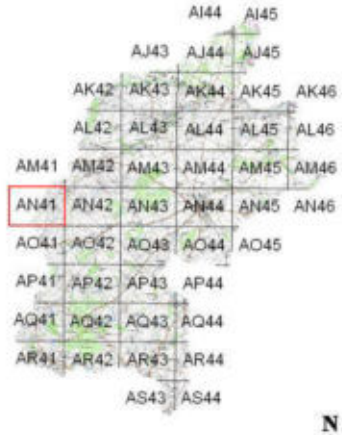

0 175 350

Mètres

N

Inventaire de connaissance dans le cadre du SAGE Clain
NB :
* Ceci n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'eau
* Inventaire non exhaustif
* Prospection de terrain effectuées de septembre à octobre 2012

L'inventaire des zones humides est cofinancé par l'Union Européenne. L'Europe s'engage en Poitou-Charentes avec le FEDER

Zones humides

- 22.33 - Groupements à Bidens tripartita
- 31.831 - Ronciers
- 31.86 - Landes à fougères
- 37.1 - Communautés à Reine-des-prés et communautés associées
- 37.2 - Prairies humides eutrophes
- 37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc acutiflore
- 37.24 - Prairies à Agropyre et Rumex
- 37.241 - Pâtures à grand jonc
- 37.242 - Prairies à Agrostide stolonifère et Fétuque faux-roseau
- 37.7 - Lisières humides à grandes herbes
- 37.715 - Ourlets riverains mixtes
- 37.72 - Franges des bords boisés ombragés
- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 38.2 - Prairies à fourrage des plaines
- 41.2 - Chênaies-charmaies
- 41.23 - Frênaies-chênaies subatlantiques à primevère
- 41.231 - Frênaies-chênaies à Arum
- 41.3 - Frênaies
- 41.37 - Frênaies subatlantiques
- 41.5 - Chênaies acidiphiles
- 41.9 - Bois de Châtaignier
- 44.33 - Bois de Frênes et d'Aulnes des rivières à eaux lentes
- 44.91 - Bois d'Aulnes marécageux
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.11 - Phragmitaies
- 53.21 - Peuplements de grandes Laîches
- 81.2 - Prairies humides améliorées
- 82.1 - Terres cultivées
- 83.321 - Plantations de peupliers cultivars
- 87.1 - Terrains en friche

Autres zones

- Zones prospectées non humides
- 22.1 - Plans d'eau et mares
- Zones non prospectées

Eléments ponctuels

- Source
- Lavoir
- Espèce déterminante
- Puits

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal (BD Topo)
- Réseau hydrographique complémentaire (terrain)

Repères

- Limites communales

Sources : © IGN BD Topo ®, © IGN Scan 25 ®, Pays de Gâtine, NCA environnement (relevés de terrain)

Réalisation : NCA environnement - Décembre 2012

Inventaire des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau

VASLES
-
79339

PLANCHE AN41

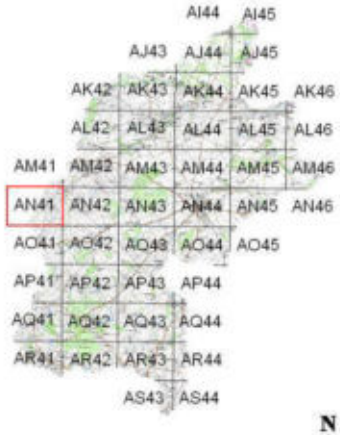

0 175 350
Mètres

N

Inventaire de connaissance dans le cadre du SAGE Clain
NB :
* Ceci n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'eau
* Inventaire non exhaustif
* Prospection de terrain effectuées de septembre à octobre 2012

L'inventaire des zones humides est cofinancé par l'Union Européenne. L'Europe s'engage en Poitou-Charentes avec le FEDER

AN41

Zones humides

- 22.33 - Groupements à Bidens tripartita
- 31.831 - Ronciers
- 31.86 - Landes à fougères
- 37.1 - Communautés à Reine-des-prés et communautés associées
- 37.2 - Prairies humides eutrophes
- 37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc acutiflore
- 37.24 - Prairies à Agropyre et Rumex
- 37.241 - Pâtures à grand jonc
- 37.242 - Prairies à Agrostide stolonifère et Fétuque faux-roseau
- 37.7 - Lisières humides à grandes herbes
- 37.715 - Ourlets riverains mixtes
- 37.72 - Franges des bords boisés ombragés
- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 38.2 - Prairies à fourrage des plaines
- 41.2 - Chênaies-charmaies
- 41.23 - Frênaies-chênaies subatlantiques à primevère
- 41.231 - Frênaies-chênaies à Arum
- 41.3 - Frênaies
- 41.37 - Frênaies subatlantiques
- 41.5 - Chênaies acidiphiles
- 41.9 - Bois de Châtaignier
- 44.33 - Bois de Frênes et d'Aulnes des rivières à eaux lentes
- 44.91 - Bois d'Aulnes marécageux
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.11 - Phragmitaies
- 53.21 - Peuplements de grandes Laîches
- 81.2 - Prairies humides améliorées
- 82.1 - Terres cultivées
- 83.321 - Plantations de peupliers cultivars
- 87.1 - Terrains en friche

Autres zones

- Zones prospectées non humides
- 22.1 - Plans d'eau et mares
- Zones non prospectées

Eléments ponctuels

- Source
- Lavoir
- Espèce déterminante
- Puits

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal (BD Topo)
- Réseau hydrographique complémentaire (terrain)

Repères

- Limites communales

Sources : © IGN BD Topo ®, © IGN Scan 25 ®, Pays de Gâtine, NCA environnement (relevés de terrain)

Réalisation : NCA environnement - Décembre 2012

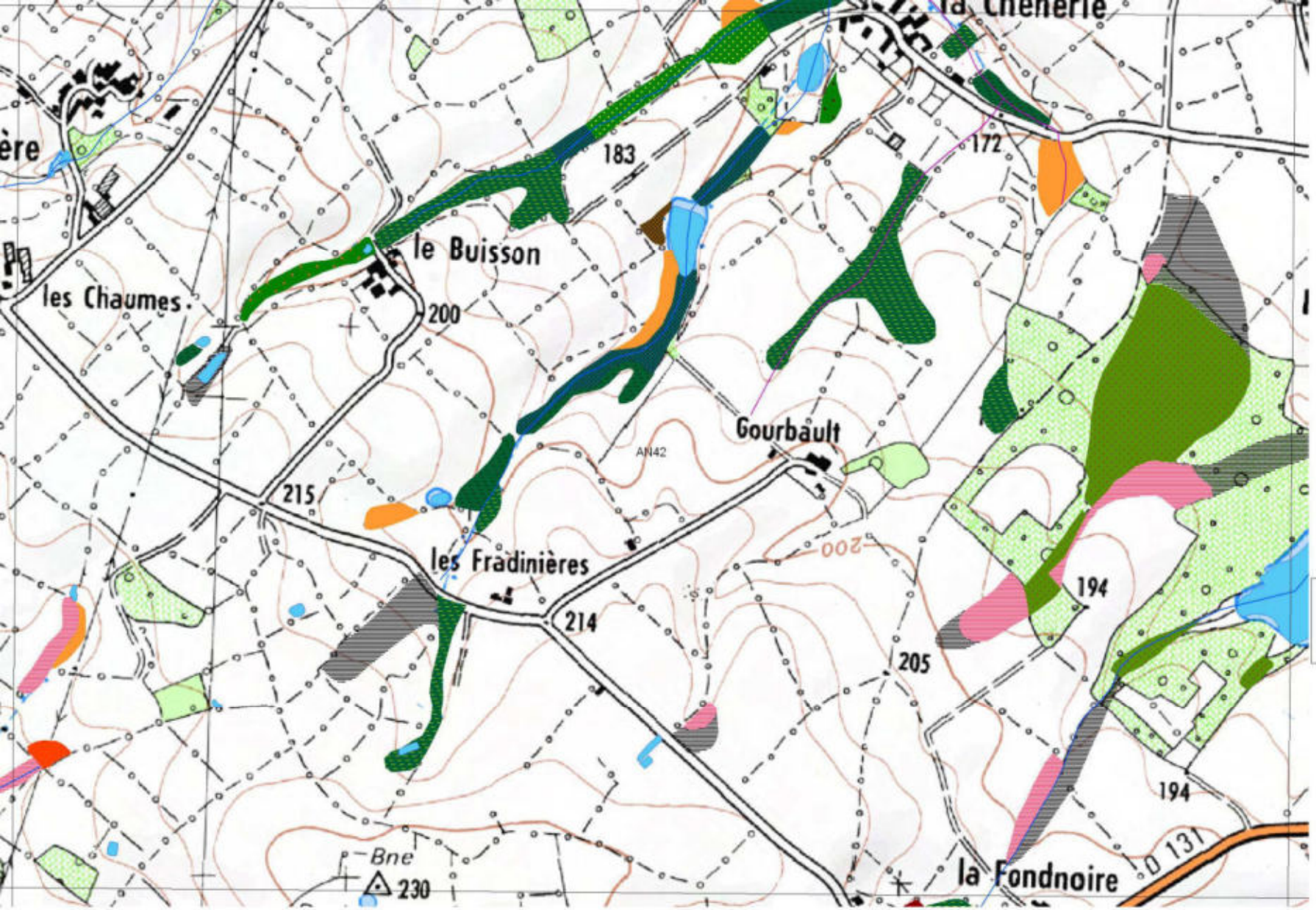

Inventaire des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau

VASLES
-
79339

PLANCHE AN42

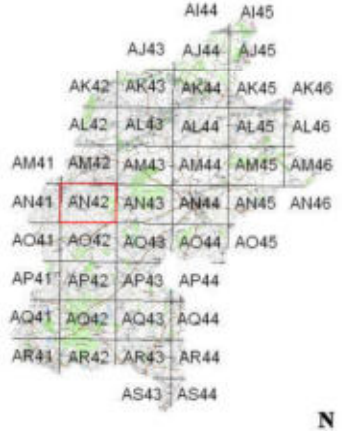

0 175 350
Mètres

N

Inventaire de connaissance dans le cadre du SAGE Clain
NB :
* Ceci n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'eau
* Inventaire non exhaustif
* Prospection de terrain effectuées de septembre à octobre 2012

L'inventaire des zones humides est cofinancé par l'Union Européenne. L'Europe s'engage en Poitou-Charentes avec le FEDER

Zones humides

- 22.33 - Groupements à Bidens tripartita
- 31.831 - Ronciers
- 31.86 - Landes à fougères
- 37.1 - Communautés à Reine-des-prés et communautés associées
- 37.2 - Prairies humides eutrophes
- 37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc acutiflore
- 37.24 - Prairies à Agropyre et Rumex
- 37.241 - Pâtures à grand jonc
- 37.242 - Prairies à Agrostide stolonifère et Fétuque faux-roseau
- 37.7 - Lisières humides à grandes herbes
- 37.715 - Ourlets riverains mixtes
- 37.72 - Franges des bords boisés ombragés
- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 38.2 - Prairies à fourrage des plaines
- 41.2 - Chênaies-charmaies
- 41.23 - Frênaies-chênaies subatlantiques à primevère
- 41.231 - Frênaies-chênaies à Arum
- 41.3 - Frênaies
- 41.37 - Frênaies subatlantiques
- 41.5 - Chênaies acidiphiles
- 41.9 - Bois de Châtaignier
- 44.33 - Bois de Frênes et d'Aulnes des rivières à eaux lentes
- 44.91 - Bois d'Aulnes marécageux
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.11 - Phragmitaies
- 53.21 - Peuplements de grandes Laîches
- 81.2 - Prairies humides améliorées
- 82.1 - Terres cultivées
- 83.321 - Plantations de peupliers cultivars
- 87.1 - Terrains en friche

Autres zones

- Zones prospectées non humides
- 22.1 - Plans d'eau et mares
- Zones non prospectées

Eléments ponctuels

- Source
- Lavoir
- Espèce déterminante
- Puits

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal (BD Topo)
- Réseau hydrographique complémentaire (terrain)

Repères

- Limites communales

Sources : © IGN BD Topo ®, © IGN Scan 25 ®, Pays de Gâtine, NCA environnement (relevés de terrain)
Réalisation : NCA environnement - Décembre 2012



Inventaire des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau

VASLES
-
79339

PLANCHE AN42

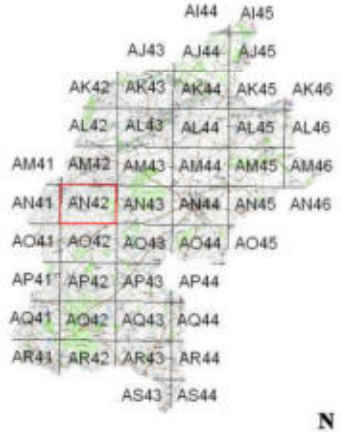

0 175 350
Mètres

N

Inventaire de connaissance dans le cadre du SAGE Clain
NB :
* Ceci n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'eau
* Inventaire non exhaustif
* Prospection de terrain effectuées de septembre à octobre 2012

L'inventaire des zones humides est cofinancé par l'Union Européenne. L'Europe s'engage en Poitou-Charentes avec le FEDER

Zones humides

- 22.33 - Groupements à Bidens tripartita
- 31.831 - Ronciers
- 31.86 - Landes à fougères
- 37.1 - Communautés à Reine-des-prés et communautés associées
- 37.2 - Prairies humides eutrophes
- 37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc acutiflore
- 37.24 - Prairies à Agropyre et Rumex
- 37.241 - Pâtures à grand jonc
- 37.242 - Prairies à Agrostide stolonifère et Fétuque faux-roseau
- 37.7 - Lisières humides à grandes herbes
- 37.715 - Ourlets riverains mixtes
- 37.72 - Franges des bords boisés ombragés
- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 38.2 - Prairies à fourrage des plaines
- 41.2 - Chênaies-charmaies
- 41.23 - Frênaies-chênaies subatlantiques à primevère
- 41.231 - Frênaies-chênaies à Arum
- 41.3 - Frênaies
- 41.37 - Frênaies subatlantiques
- 41.5 - Chênaies acidiphiles
- 41.9 - Bois de Châtaignier
- 44.33 - Bois de Frênes et d'Aulnes des rivières à eaux lentes
- 44.91 - Bois d'Aulnes marécageux
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.11 - Phragmitaies
- 53.21 - Peuplements de grandes Laîches
- 81.2 - Prairies humides améliorées
- 82.1 - Terres cultivées
- 83.321 - Plantations de peupliers cultivars
- 87.1 - Terrains en friche

Autres zones

- Zones prospectées non humides
- 22.1 - Plans d'eau et mares
- Zones non prospectées

Eléments ponctuels

- Source
- Lavoir
- Espèce déterminante
- Puits

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal (BD Topo)
- Réseau hydrographique complémentaire (terrain)

Repères

- Limites communales

Sources : © IGN BD Topo ®, © IGN Scan 25 ®, Pays de Gâtine, NCA environnement (relevés de terrain)
Réalisation : NCA environnement - Décembre 2012

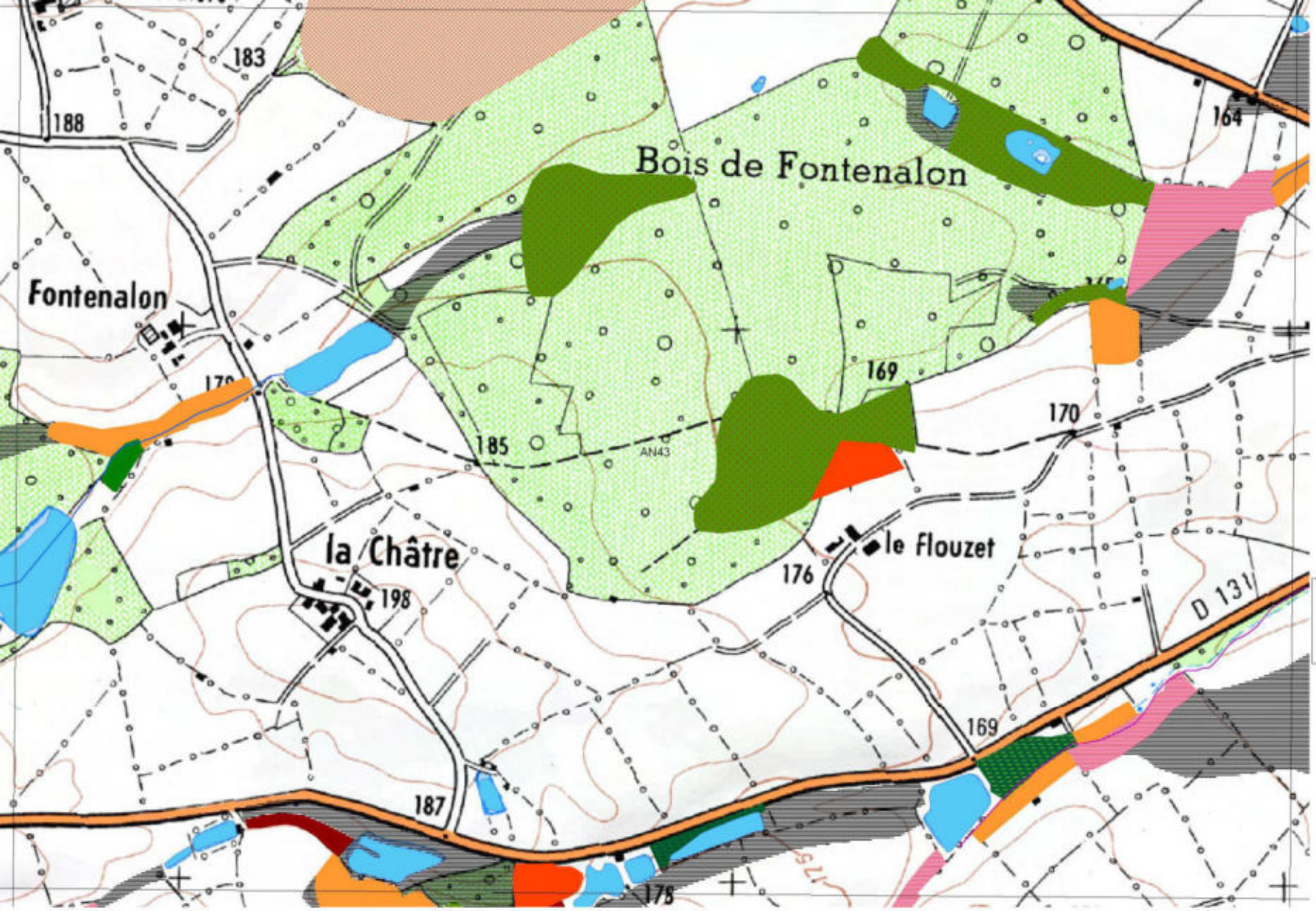

Inventaire des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau

VASLES
-
79339

PLANCHE AN43

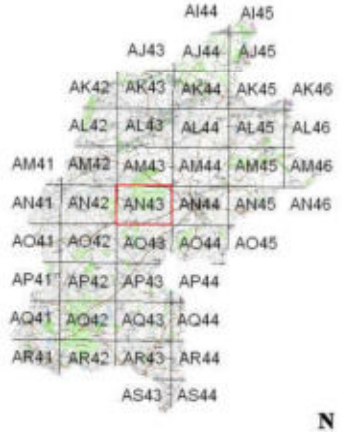

0 175 350
Mètres

N

Inventaire de connaissance dans le cadre du SAGE Clain
NB :
* Ceci n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'eau
* Inventaire non exhaustif
* Prospection de terrain effectuées de septembre à octobre 2012

L'inventaire des zones humides est cofinancé par l'Union Européenne. L'Europe s'engage en Poitou-Charentes avec le FEDER

Zones humides

- 22.33 - Groupements à Bidens tripartita
- 31.831 - Ronciers
- 31.86 - Landes à fougères
- 37.1 - Communautés à Reine-des-prés et communautés associées
- 37.2 - Prairies humides eutrophes
- 37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc acutiflore
- 37.24 - Prairies à Agropyre et Rumex
- 37.241 - Pâtures à grand jonc
- 37.242 - Prairies à Agrostide stolonifère et Fétuque faux-roseau
- 37.7 - Lisières humides à grandes herbes
- 37.715 - Ourlets riverains mixtes
- 37.72 - Franges des bords boisés ombragés
- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 38.2 - Prairies à fourrage des plaines
- 41.2 - Chênaies-charmaies
- 41.23 - Frênaies-chênaies subatlantiques à primevère
- 41.231 - Frênaies-chênaies à Arum
- 41.3 - Frênaies
- 41.37 - Frênaies subatlantiques
- 41.5 - Chênaies acidiphiles
- 41.9 - Bois de Châtaignier
- 44.33 - Bois de Frênes et d'Aulnes des rivières à eaux lentes
- 44.91 - Bois d'Aulnes marécageux
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.11 - Phragmitaies
- 53.21 - Peuplements de grandes Laîches
- 81.2 - Prairies humides améliorées
- 82.1 - Terres cultivées
- 83.321 - Plantations de peupliers cultivars
- 87.1 - Terrains en friche

Autres zones

- Zones prospectées non humides
- 22.1 - Plans d'eau et mares
- Zones non prospectées

Eléments ponctuels

- Source
- Lavoir
- Espèce déterminante
- Puits

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal (BD Topo)
- Réseau hydrographique complémentaire (terrain)

Repères

- Limites communales

Sources : © IGN BD Topo ®, © IGN Scan 25 ®, Pays de Gâtine, NCA environnement (relevés de terrain)
Réalisation : NCA environnement - Décembre 2012



Inventaire des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau

VASLES

-

79339

PLANCHE AN43

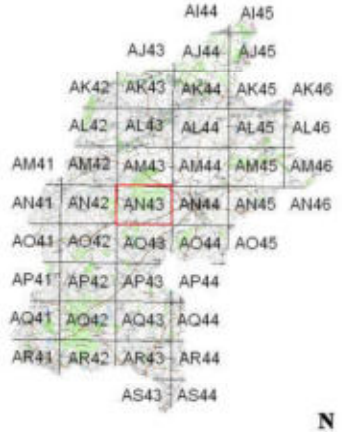

0 175 350

Mètres

N

Inventaire de connaissance dans le cadre du SAGE Clain

NB :

* Ceci n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'eau
* Inventaire non exhaustif
* Prospection de terrain effectuées de septembre à octobre 2012

L'inventaire des zones humides est cofinancé par l'Union Européenne. L'Europe s'engage en Poitou-Charentes avec le FEDER

Zones humides

- 22.33 - Groupements à Bidens tripartita
- 31.831 - Ronciers
- 31.86 - Landes à fougères
- 37.1 - Communautés à Reine-des-prés et communautés associées
- 37.2 - Prairies humides eutrophes
- 37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc acutiflore
- 37.24 - Prairies à Agropyre et Rumex
- 37.241 - Pâtures à grand jonc
- 37.242 - Prairies à Agrostide stolonifère et Fétuque faux-roseau
- 37.7 - Lisières humides à grandes herbes
- 37.715 - Ourlets riverains mixtes
- 37.72 - Franges des bords boisés ombragés
- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 38.2 - Prairies à fourrage des plaines
- 41.2 - Chênaies-charmaies
- 41.23 - Frênaies-chênaies subatlantiques à primevère
- 41.231 - Frênaies-chênaies à Arum
- 41.3 - Frênaies
- 41.37 - Frênaies subatlantiques
- 41.5 - Chênaies acidiphiles
- 41.9 - Bois de Châtaignier
- 44.33 - Bois de Frênes et d'Aulnes des rivières à eaux lentes
- 44.91 - Bois d'Aulnes marécageux
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.11 - Phragmitaies
- 53.21 - Peuplements de grandes Laîches
- 81.2 - Prairies humides améliorées
- 82.1 - Terres cultivées
- 83.321 - Plantations de peupliers cultivars
- 87.1 - Terrains en friche

Autres zones

- Zones prospectées non humides
- 22.1 - Plans d'eau et mares
- Zones non prospectées

Eléments ponctuels

- Source
- Lavoir
- Espèce déterminante
- Puits

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal (BD Topo)
- Réseau hydrographique complémentaire (terrain)

Repères

- Limites communales

Sources : © IGN BD Topo ®, © IGN Scan 25 ®, Pays de Gâtine, NCA environnement (relevés de terrain)

Réalisation : NCA environnement - Décembre 2012

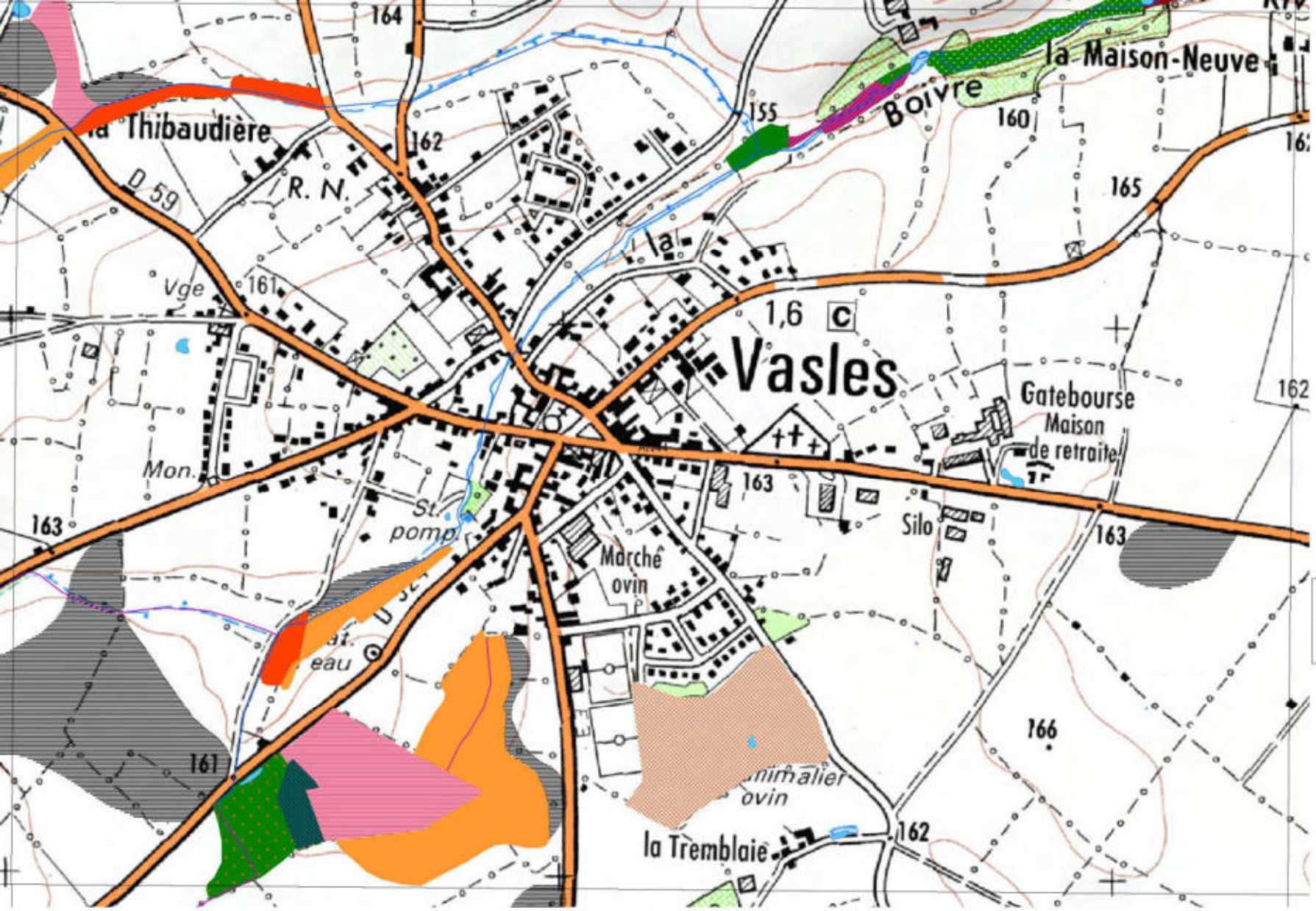

Inventaire des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau

VASLES
-
79339

PLANCHE AN44

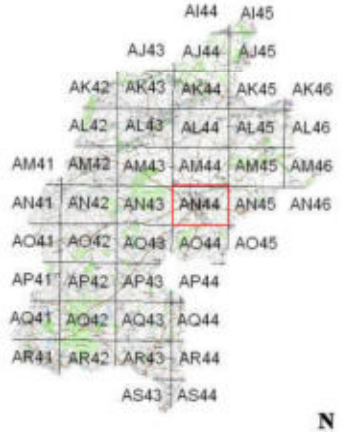

0 175 350
Mètres

N

Inventaire de connaissance dans le cadre du SAGE Clain
NB :
* Ceci n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'eau
* Inventaire non exhaustif
* Prospection de terrain effectuées de septembre à octobre 2012

L'inventaire des zones humides est cofinancé par l'Union Européenne. L'Europe s'engage en Poitou-Charentes avec le FEDER

Zones humides

- 22.33 - Groupements à Bidens tripartita
- 31.831 - Ronciers
- 31.86 - Landes à fougères
- 37.1 - Communautés à Reine-des-prés et communautés associées
- 37.2 - Prairies humides eutrophes
- 37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc acutiflore
- 37.24 - Prairies à Agropyre et Rumex
- 37.241 - Pâtures à grand jonc
- 37.242 - Prairies à Agrostide stolonifère et Fétuque faux-roseau
- 37.7 - Lisières humides à grandes herbes
- 37.715 - Ourlets riverains mixtes
- 37.72 - Franges des bords boisés ombragés
- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 38.2 - Prairies à fourrage des plaines
- 41.2 - Chênaies-charmaies
- 41.23 - Frênaies-chênaies subatlantiques à primevère
- 41.231 - Frênaies-chênaies à Arum
- 41.3 - Frênaies
- 41.37 - Frênaies subatlantiques
- 41.5 - Chênaies acidiphiles
- 41.9 - Bois de Châtaignier
- 44.33 - Bois de Frênes et d'Aulnes des rivières à eaux lentes
- 44.91 - Bois d'Aulnes marécageux
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.11 - Phragmitaies
- 53.21 - Peuplements de grandes Laîches
- 81.2 - Prairies humides améliorées
- 82.1 - Terres cultivées
- 83.321 - Plantations de peupliers cultivars
- 87.1 - Terrains en friche

Autres zones

- Zones prospectées non humides
- 22.1 - Plans d'eau et mares
- Zones non prospectées

Eléments ponctuels

- Source
- Lavoir
- Espèce déterminante
- Puits

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal (BD Topo)
- Réseau hydrographique complémentaire (terrain)

Repères

- Limites communales

Sources : © IGN BD Topo ®, © IGN Scan 25 ®, Pays de Gâtine, NCA environnement (relevés de terrain)
Réalisation : NCA environnement - Décembre 2012



Inventaire des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau

VASLES
-
79339

PLANCHE AN44

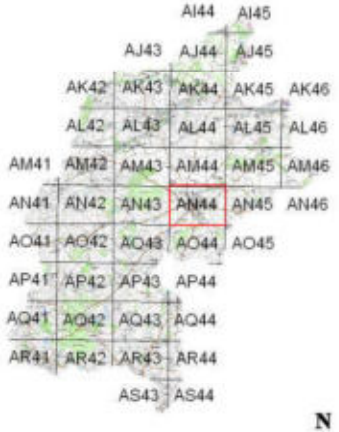

0 175 350
Mètres

N

Inventaire de connaissance dans le cadre du SAGE Clain
NB :
* Ceci n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'eau
* Inventaire non exhaustif
* Prospection de terrain effectuées de septembre à octobre 2012

L'inventaire des zones humides est cofinancé par l'Union Européenne. L'Europe s'engage en Poitou-Charentes avec le FEDER

Zones humides

- 22.33 - Groupements à Bidens tripartita
- 31.831 - Ronciers
- 31.86 - Landes à fougères
- 37.1 - Communautés à Reine-des-prés et communautés associées
- 37.2 - Prairies humides eutrophes
- 37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc acutiflore
- 37.24 - Prairies à Agropyre et Rumex
- 37.241 - Pâtures à grand jonc
- 37.242 - Prairies à Agrostide stolonifère et Fétuque faux-roseau
- 37.7 - Lisières humides à grandes herbes
- 37.715 - Ourlets riverains mixtes
- 37.72 - Franges des bords boisés ombragés
- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 38.2 - Prairies à fourrage des plaines
- 41.2 - Chênaies-charmaies
- 41.23 - Frênaies-chênaies subatlantiques à primevère
- 41.231 - Frênaies-chênaies à Arum
- 41.3 - Frênaies
- 41.37 - Frênaies subatlantiques
- 41.5 - Chênaies acidiphiles
- 41.9 - Bois de Châtaignier
- 44.33 - Bois de Frênes et d'Aulnes des rivières à eaux lentes
- 44.91 - Bois d'Aulnes marécageux
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.11 - Phragmitaies
- 53.21 - Peuplements de grandes Laîches
- 81.2 - Prairies humides améliorées
- 82.1 - Terres cultivées
- 83.321 - Plantations de peupliers cultivars
- 87.1 - Terrains en friche

Autres zones

- Zones prospectées non humides
- 22.1 - Plans d'eau et mares
- Zones non prospectées

Eléments ponctuels

- Source
- Lavoir
- Espèce déterminante
- Puits

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal (BD Topo)
- Réseau hydrographique complémentaire (terrain)

Repères

- Limites communales

Sources : © IGN BD Topo ®, © IGN Scan 25 ®, Pays de Gâtine, NCA environnement (relevés de terrain)
Réalisation : NCA environnement - Décembre 2012



Inventaire des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau

VASLES - 79339

PLANCHE AN45

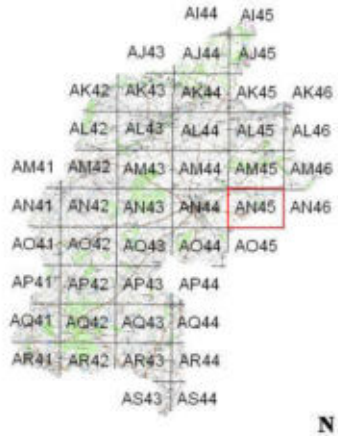

0 175 350
Mètres

N

Inventaire de connaissance dans le cadre du SAGE Clain
NB :
* Ceci n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'eau
* Inventaire non exhaustif
* Prospection de terrain effectuées de septembre à octobre 2012

L'inventaire des zones humides est cofinancé par l'Union Européenne. L'Europe s'engage en Poitou-Charentes avec le FEDER

Zones humides

- 22.33 - Groupements à Bidens tripartita
- 31.831 - Ronciers
- 31.86 - Landes à fougères
- 37.1 - Communautés à Reine-des-prés et communautés associées
- 37.2 - Prairies humides eutrophes
- 37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc acutiflore
- 37.24 - Prairies à Agropyre et Rumex
- 37.241 - Pâtures à grand jonc
- 37.242 - Prairies à Agrostide stolonifère et Fétuque faux-roseau
- 37.7 - Lisières humides à grandes herbes
- 37.715 - Ourlets riverains mixtes
- 37.72 - Franges des bords boisés ombragés
- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 38.2 - Prairies à fourrage des plaines
- 41.2 - Chênaies-charmaies
- 41.23 - Frênaies-chênaies subatlantiques à primevère
- 41.231 - Frênaies-chênaies à Arum
- 41.3 - Frênaies
- 41.37 - Frênaies subatlantiques
- 41.5 - Chênaies acidiphiles
- 41.9 - Bois de Châtaignier
- 44.33 - Bois de Frênes et d'Aulnes des rivières à eaux lentes
- 44.91 - Bois d'Aulnes marécageux
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.11 - Phragmitaies
- 53.21 - Peuplements de grandes Laîches
- 81.2 - Prairies humides améliorées
- 82.1 - Terres cultivées
- 83.321 - Plantations de peupliers cultivars
- 87.1 - Terrains en friche

Autres zones

- Zones prospectées non humides
- 22.1 - Plans d'eau et mares
- Zones non prospectées

Eléments ponctuels

- Source
- Lavoir
- Espèce déterminante
- Puits

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal (BD Topo)
- Réseau hydrographique complémentaire (terrain)

Repères

- Limites communales

Sources : © IGN BD Topo ®, © IGN Scan 25 ®, Pays de Gâtine, NCA environnement (relevés de terrain)
Réalisation : NCA environnement - Décembre 2012



Inventaire des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau

VASLES
-
79339

PLANCHE AN45

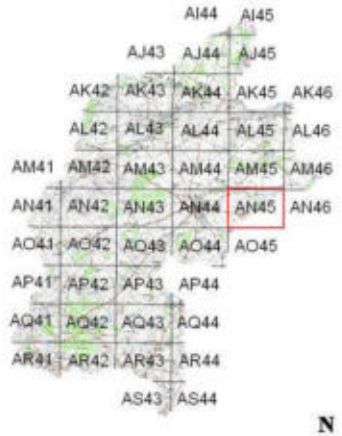

0 175 350
Mètres

N

Inventaire de connaissance dans le cadre du SAGE Clain
NB :
* Ceci n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'eau
* Inventaire non exhaustif
* Prospection de terrain effectuées de septembre à octobre 2012

L'inventaire des zones humides est cofinancé par l'Union Européenne. L'Europe s'engage en Poitou-Charentes avec le FEDER

Zones humides

- 22.33 - Groupements à Bidens tripartita
- 31.831 - Ronciers
- 31.86 - Landes à fougères
- 37.1 - Communautés à Reine-des-prés et communautés associées
- 37.2 - Prairies humides eutrophes
- 37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc acutiflore
- 37.24 - Prairies à Agropyre et Rumex
- 37.241 - Pâtures à grand jonc
- 37.242 - Prairies à Agrostide stolonifère et Fétuque faux-roseau
- 37.7 - Lisières humides à grandes herbes
- 37.715 - Ourlets riverains mixtes
- 37.72 - Franges des bords boisés ombragés
- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 38.2 - Prairies à fourrage des plaines
- 41.2 - Chênaies-charmaies
- 41.23 - Frênaies-chênaies subatlantiques à primevère
- 41.231 - Frênaies-chênaies à Arum
- 41.3 - Frênaies
- 41.37 - Frênaies subatlantiques
- 41.5 - Chênaies acidiphiles
- 41.9 - Bois de Châtaignier
- 44.33 - Bois de Frênes et d'Aulnes des rivières à eaux lentes
- 44.91 - Bois d'Aulnes marécageux
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.11 - Phragmitaies
- 53.21 - Peuplements de grandes Laîches
- 81.2 - Prairies humides améliorées
- 82.1 - Terres cultivées
- 83.321 - Plantations de peupliers cultivars
- 87.1 - Terrains en friche

Autres zones

- Zones prospectées non humides
- 22.1 - Plans d'eau et mares
- Zones non prospectées

Eléments ponctuels

- Source
- Lavoir
- Espèce déterminante
- Puits

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal (BD Topo)
- Réseau hydrographique complémentaire (terrain)

Repères

- Limites communales

Sources : © IGN BD Topo ®, © IGN Scan 25 ®, Pays de Gâtine, NCA environnement (relevés de terrain)
Réalisation : NCA environnement - Décembre 2012

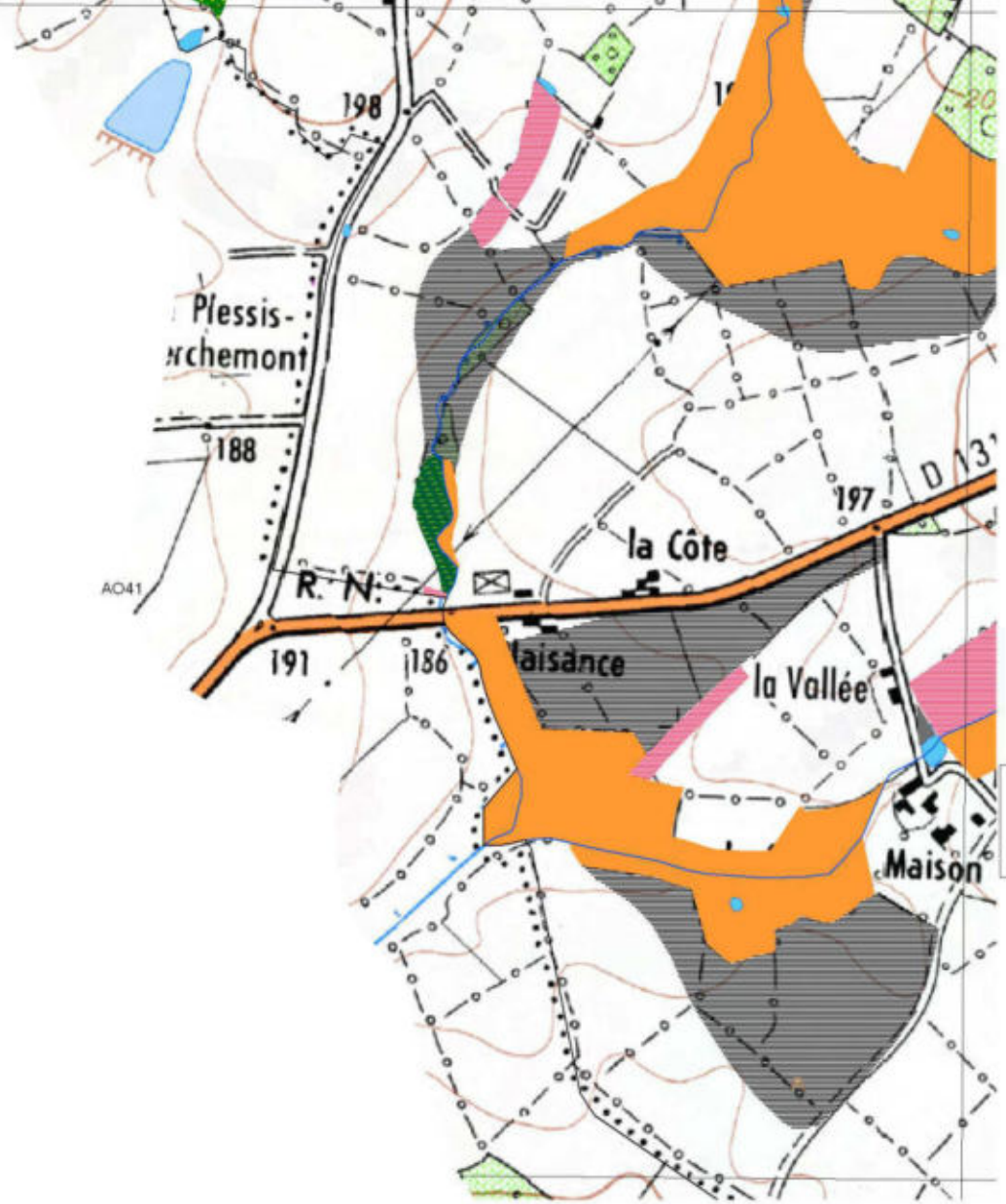

Inventaire des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau

VASLES
-
79339

PLANCHE AO41

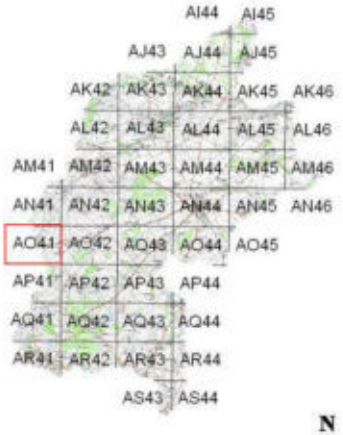

0 175 350
Mètres

N

Inventaire de connaissance dans le cadre du SAGE Clain
NB :
* Ceci n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'eau
* Inventaire non exhaustif
* Prospection de terrain effectuées de septembre à octobre 2012

L'inventaire des zones humides est cofinancé par l'Union Européenne. L'Europe s'engage en Poitou-Charentes avec le FEDER

Zones humides

- 22.33 - Groupements à Bidens tripartita
- 31.831 - Ronciers
- 31.86 - Landes à fougères
- 37.1 - Communautés à Reine-des-prés et communautés associées
- 37.2 - Prairies humides eutrophes
- 37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc acutiflore
- 37.24 - Prairies à Agropyre et Rumex
- 37.241 - Pâtures à grand jonc
- 37.242 - Prairies à Agrostide stolonifère et Fétuque faux-roseau
- 37.7 - Lisières humides à grandes herbes
- 37.715 - Ourlets riverains mixtes
- 37.72 - Franges des bords boisés ombragés
- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 38.2 - Prairies à fourrage des plaines
- 41.2 - Chênaies-charmaies
- 41.23 - Frênaies-chênaies subatlantiques à primevère
- 41.231 - Frênaies-chênaies à Arum
- 41.3 - Frênaies
- 41.37 - Frênaies subatlantiques
- 41.5 - Chênaies acidiphiles
- 41.9 - Bois de Châtaignier
- 44.33 - Bois de Frênes et d'Aulnes des rivières à eaux lentes
- 44.91 - Bois d'Aulnes marécageux
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.11 - Phragmitaies
- 53.21 - Peuplements de grandes Laîches
- 81.2 - Prairies humides améliorées
- 82.1 - Terres cultivées
- 83.321 - Plantations de peupliers cultivars
- 87.1 - Terrains en friche

Autres zones

- Zones prospectées non humides
- 22.1 - Plans d'eau et mares
- Zones non prospectées

Eléments ponctuels

- Source
- Lavoir
- Espèce déterminante
- Puits

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal (BD Topo)
- Réseau hydrographique complémentaire (terrain)

Repères

- Limites communales

Sources : © IGN BD Topo ®, © IGN Scan 25 ®, Pays de Gâtine, NCA environnement (relevés de terrain)

Réalisation : NCA environnement - Décembre 2012



Inventaire des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau

VASLES
-
79339

PLANCHE AO41

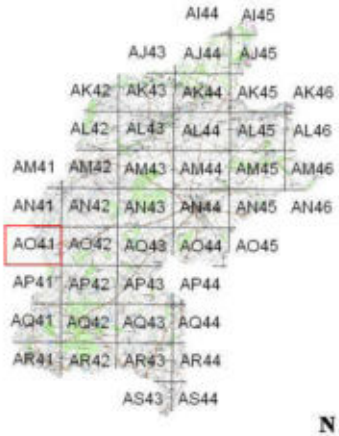

0 175 350
Mètres

N

Inventaire de connaissance dans le cadre du SAGE Clain
NB :
* Ceci n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'eau
* Inventaire non exhaustif
* Prospection de terrain effectuées de septembre à octobre 2012

L'inventaire des zones humides est cofinancé par l'Union Européenne. L'Europe s'engage en Poitou-Charentes avec le FEDER

Zones humides

- 22.33 - Groupements à Bidens tripartita
- 31.831 - Ronciers
- 31.86 - Landes à fougères
- 37.1 - Communautés à Reine-des-prés et communautés associées
- 37.2 - Prairies humides eutrophes
- 37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc acutiflore
- 37.24 - Prairies à Agropyre et Rumex
- 37.241 - Pâtures à grand jonc
- 37.242 - Prairies à Agrostide stolonifère et Fétuque faux-roseau
- 37.7 - Lisières humides à grandes herbes
- 37.715 - Ourlets riverains mixtes
- 37.72 - Franges des bords boisés ombragés
- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 38.2 - Prairies à fourrage des plaines
- 41.2 - Chênaies-charmaies
- 41.23 - Frênaies-chênaies subatlantiques à primevère
- 41.231 - Frênaies-chênaies à Arum
- 41.3 - Frênaies
- 41.37 - Frênaies subatlantiques
- 41.5 - Chênaies acidiphiles
- 41.9 - Bois de Châtaignier
- 44.33 - Bois de Frênes et d'Aulnes des rivières à eaux lentes
- 44.91 - Bois d'Aulnes marécageux
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.11 - Phragmitaies
- 53.21 - Peuplements de grandes Laîches
- 81.2 - Prairies humides améliorées
- 82.1 - Terres cultivées
- 83.321 - Plantations de peupliers cultivars
- 87.1 - Terrains en friche

Autres zones

- Zones prospectées non humides
- 22.1 - Plans d'eau et mares
- Zones non prospectées

Eléments ponctuels

- Source
- Lavoir
- Espèce déterminante
- Puits

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal (BD Topo)
- Réseau hydrographique complémentaire (terrain)

Repères

- Limites communales

Sources : © IGN BD Topo ®, © IGN Scan 25 ®, Pays de Gâtine, NCA environnement (relevés de terrain)
Réalisation : NCA environnement - Décembre 2012

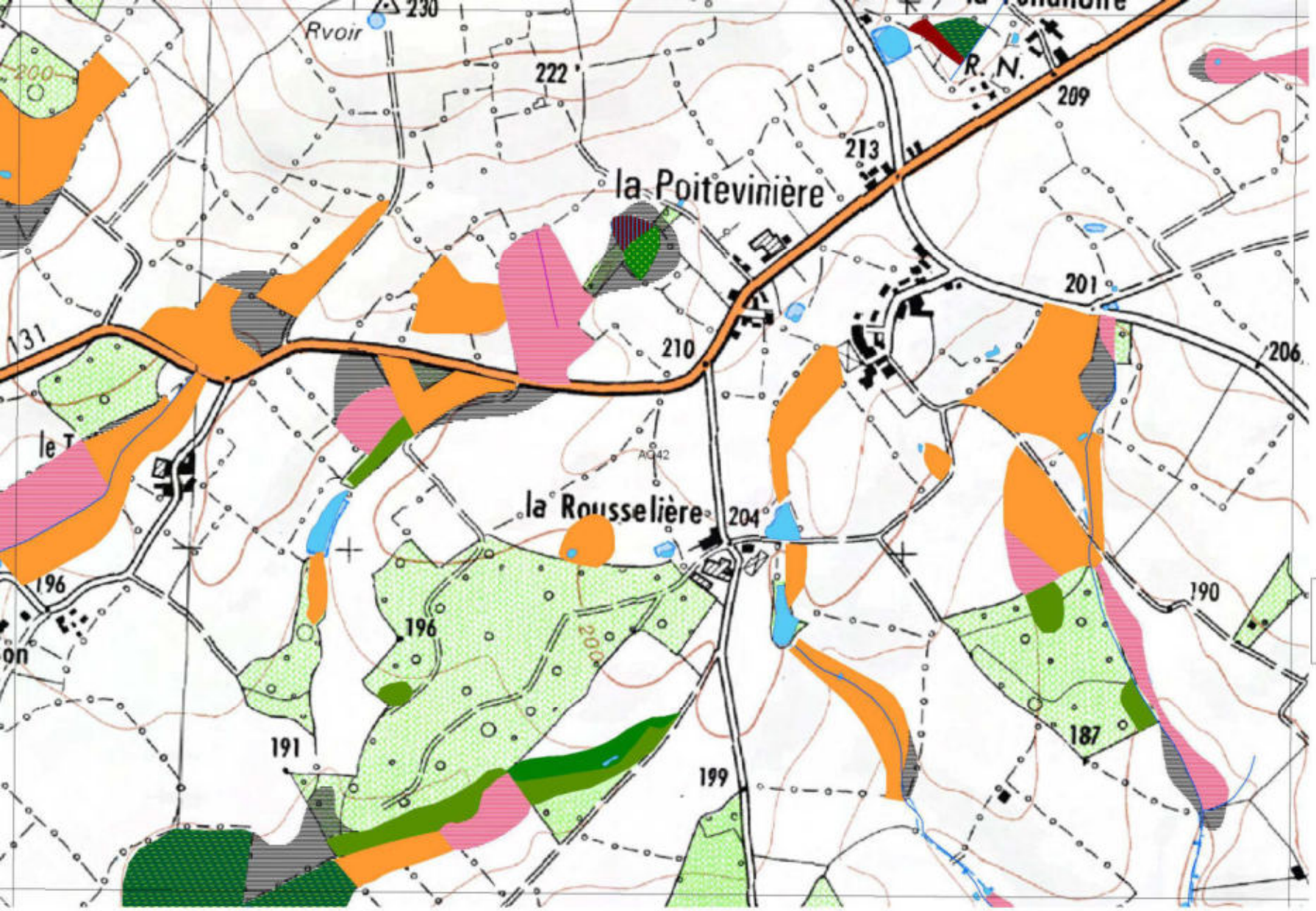

Inventaire des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau

VASLES

-

79339

PLANCHE AO42

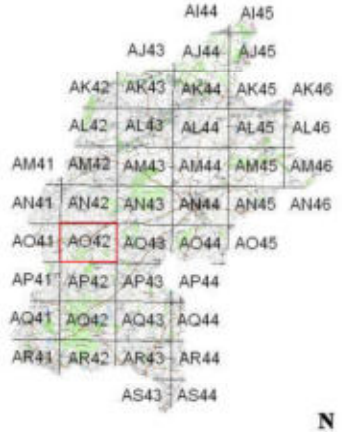

0 175 350

Mètres

N

Inventaire de connaissance dans le cadre du SAGE Clain
NB :
* Ceci n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'eau
* Inventaire non exhaustif
* Prospection de terrain effectuées de septembre à octobre 2012

L'inventaire des zones humides est cofinancé par l'Union Européenne. L'Europe s'engage en Poitou-Charentes avec le FEDER

Zones humides

- 22.33 - Groupements à Bidens tripartita
- 31.831 - Ronciers
- 31.86 - Landes à fougères
- 37.1 - Communautés à Reine-des-prés et communautés associées
- 37.2 - Prairies humides eutrophes
- 37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc acutiflore
- 37.24 - Prairies à Agropyre et Rumex
- 37.241 - Pâtures à grand jonc
- 37.242 - Prairies à Agrostide stolonifère et Fétuque faux-roseau
- 37.7 - Lisières humides à grandes herbes
- 37.715 - Ourlets riverains mixtes
- 37.72 - Franges des bords boisés ombragés
- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 38.2 - Prairies à fourrage des plaines
- 41.2 - Chênaies-charmaies
- 41.23 - Frênaies-chênaies subatlantiques à primevère
- 41.231 - Frênaies-chênaies à Arum
- 41.3 - Frênaies
- 41.37 - Frênaies subatlantiques
- 41.5 - Chênaies acidiphiles
- 41.9 - Bois de Châtaignier
- 44.33 - Bois de Frênes et d'Aulnes des rivières à eaux lentes
- 44.91 - Bois d'Aulnes marécageux
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.11 - Phragmitaies
- 53.21 - Peuplements de grandes Laîches
- 81.2 - Prairies humides améliorées
- 82.1 - Terres cultivées
- 83.321 - Plantations de peupliers cultivars
- 87.1 - Terrains en friche

Autres zones

- Zones prospectées non humides
- 22.1 - Plans d'eau et mares
- Zones non prospectées

Eléments ponctuels

- Source
- Lavoir
- Espèce déterminante
- Puits

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal (BD Topo)
- Réseau hydrographique complémentaire (terrain)

Repères

- Limites communales

Sources : © IGN BD Topo ®, © IGN Scan 25 ®, Pays de Gâtine, NCA environnement (relevés de terrain)

Réalisation : NCA environnement - Décembre 2012

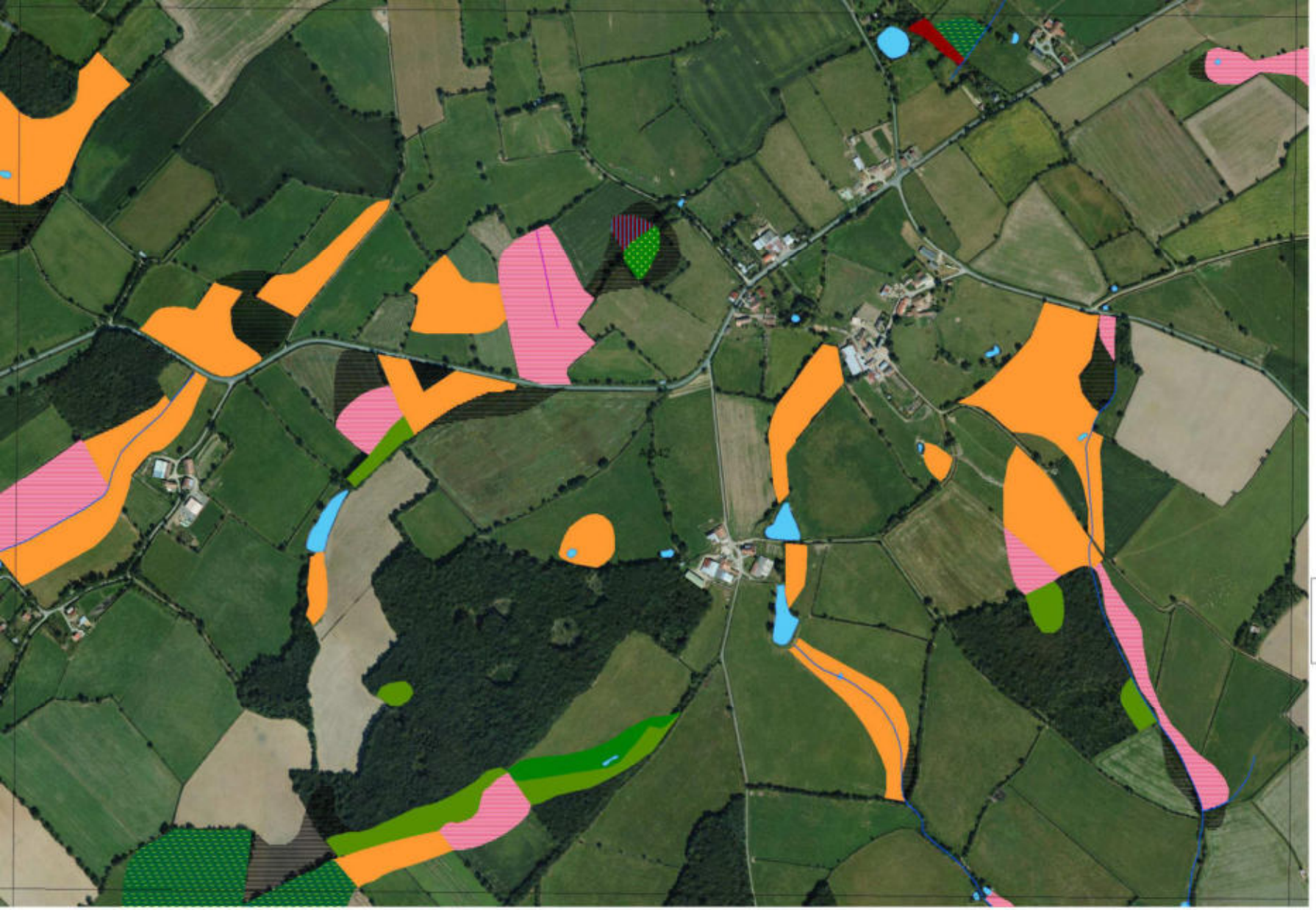

Inventaire des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau

VASLES
-
79339

PLANCHE AO42

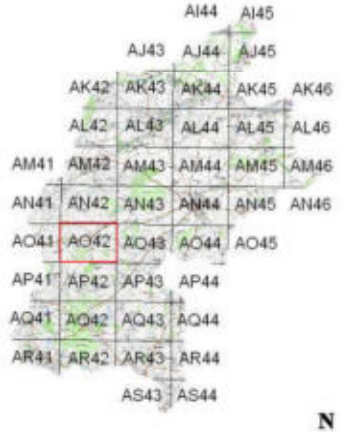

0 175 350
Mètres

N

Inventaire de connaissance dans le cadre du SAGE Clain
NB :
* Ceci n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'eau
* Inventaire non exhaustif
* Prospection de terrain effectuées de septembre à octobre 2012

L'inventaire des zones humides est cofinancé par l'Union Européenne. L'Europe s'engage en Poitou-Charentes avec le FEDER

Zones humides

- 22.33 - Groupements à Bidens tripartita
- 31.831 - Ronciers
- 31.86 - Landes à fougères
- 37.1 - Communautés à Reine-des-prés et communautés associées
- 37.2 - Prairies humides eutrophes
- 37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc acutiflore
- 37.24 - Prairies à Agropyre et Rumex
- 37.241 - Pâtures à grand jonc
- 37.242 - Prairies à Agrostide stolonifère et Fétuque faux-roseau
- 37.7 - Lisières humides à grandes herbes
- 37.715 - Ourlets riverains mixtes
- 37.72 - Franges des bords boisés ombragés
- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 38.2 - Prairies à fourrage des plaines
- 41.2 - Chênaies-charmaies
- 41.23 - Frênaies-chênaies subatlantiques à primevère
- 41.231 - Frênaies-chênaies à Arum
- 41.3 - Frênaies
- 41.37 - Frênaies subatlantiques
- 41.5 - Chênaies acidiphiles
- 41.9 - Bois de Châtaignier
- 44.33 - Bois de Frênes et d'Aulnes des rivières à eaux lentes
- 44.91 - Bois d'Aulnes marécageux
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.11 - Phragmitaies
- 53.21 - Peuplements de grandes Laîches
- 81.2 - Prairies humides améliorées
- 82.1 - Terres cultivées
- 83.321 - Plantations de peupliers cultivars
- 87.1 - Terrains en friche

Autres zones

- Zones prospectées non humides
- 22.1 - Plans d'eau et mares
- Zones non prospectées

Eléments ponctuels

- Source
- Lavoir
- Espèce déterminante
- Puits

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal (BD Topo)
- Réseau hydrographique complémentaire (terrain)

Repères

- Limites communales

Sources : © IGN BD Topo ®, © IGN Scan 25 ®, Pays de Gâtine, NCA environnement (relevés de terrain)
Réalisation : NCA environnement - Décembre 2012

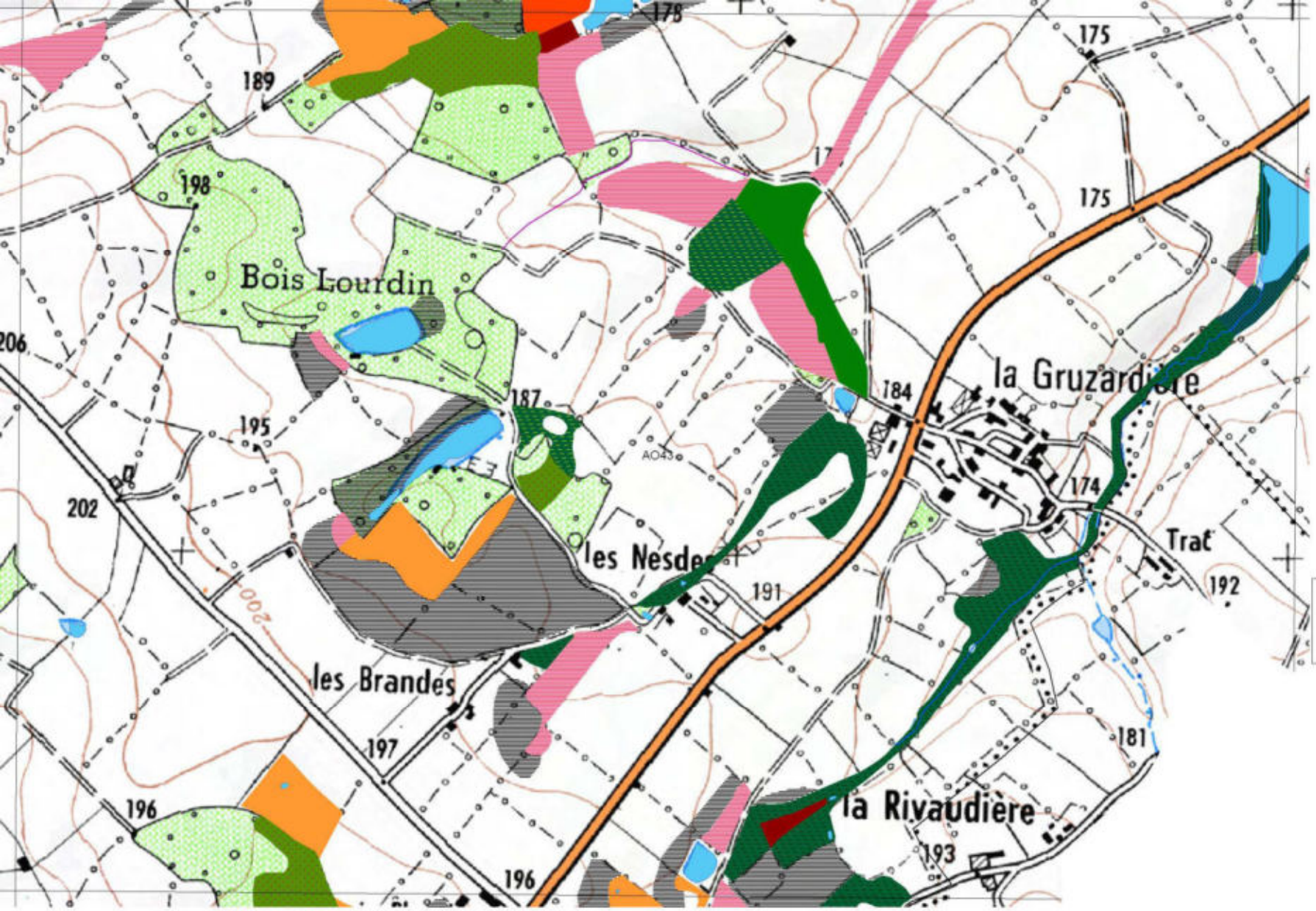

Inventaire des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau

VASLES

-

79339

PLANCHE AO43

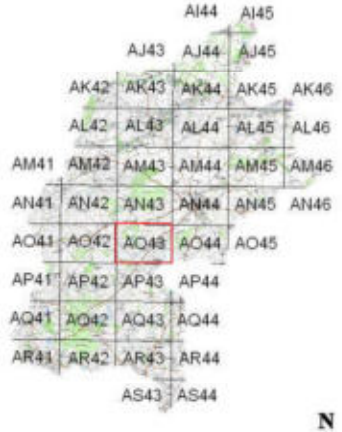

0 175 350

Mètres

N

Inventaire de connaissance dans le cadre du SAGE Clain

NB :

* Ceci n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'eau
* Inventaire non exhaustif
* Prospection de terrain effectuées de septembre à octobre 2012

L'inventaire des zones humides est cofinancé par l'Union Européenne. L'Europe s'engage en Poitou-Charentes avec le FEDER

Zones humides

- 22.33 - Groupements à Bidens tripartita
- 31.831 - Ronciers
- 31.86 - Landes à fougères
- 37.1 - Communautés à Reine-des-prés et communautés associées
- 37.2 - Prairies humides eutrophes
- 37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc acutiflore
- 37.24 - Prairies à Agropyre et Rumex
- 37.241 - Pâtures à grand jonc
- 37.242 - Prairies à Agrostide stolonifère et Fétuque faux-roseau
- 37.7 - Lisières humides à grandes herbes
- 37.715 - Ourlets riverains mixtes
- 37.72 - Franges des bords boisés ombragés
- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 38.2 - Prairies à fourrage des plaines
- 41.2 - Chênaies-charmaies
- 41.23 - Frênaies-chênaies subatlantiques à primevère
- 41.231 - Frênaies-chênaies à Arum
- 41.3 - Frênaies
- 41.37 - Frênaies subatlantiques
- 41.5 - Chênaies acidiphiles
- 41.9 - Bois de Châtaignier
- 44.33 - Bois de Frênes et d'Aulnes des rivières à eaux lentes
- 44.91 - Bois d'Aulnes marécageux
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.11 - Phragmitaies
- 53.21 - Peuplements de grandes Laîches
- 81.2 - Prairies humides améliorées
- 82.1 - Terres cultivées
- 83.321 - Plantations de peupliers cultivars
- 87.1 - Terrains en friche

Autres zones

- Zones prospectées non humides
- 22.1 - Plans d'eau et mares
- Zones non prospectées

Eléments ponctuels

- Source
- Lavoir
- Espèce déterminante
- Puits

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal (BD Topo)
- Réseau hydrographique complémentaire (terrain)

Repères

- Limites communales

Sources : © IGN BD Topo ®, © IGN Scan 25 ®, Pays de Gâtine, NCA environnement (relevés de terrain)

Réalisation : NCA environnement - Décembre 2012



Inventaire des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau

VASLES
-
79339

PLANCHE AO43

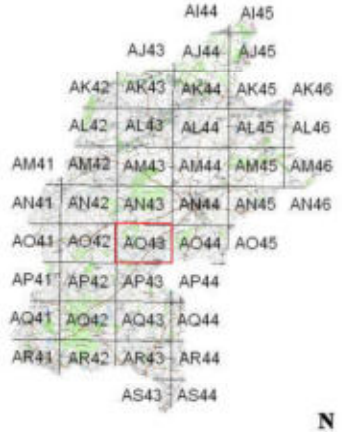

0 175 350
Mètres

N

Inventaire de connaissance dans le cadre du SAGE Clain
NB :
* Ceci n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'eau
* Inventaire non exhaustif
* Prospection de terrain effectuées de septembre à octobre 2012

L'inventaire des zones humides est cofinancé par l'Union Européenne. L'Europe s'engage en Poitou-Charentes avec le FEDER

Zones humides

- 22.33 - Groupements à Bidens tripartita
- 31.831 - Ronciers
- 31.86 - Landes à fougères
- 37.1 - Communautés à Reine-des-prés et communautés associées
- 37.2 - Prairies humides eutrophes
- 37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc acutiflore
- 37.24 - Prairies à Agropyre et Rumex
- 37.241 - Pâtures à grand jonc
- 37.242 - Prairies à Agrostide stolonifère et Fétuque faux-roseau
- 37.7 - Lisières humides à grandes herbes
- 37.715 - Ourlets riverains mixtes
- 37.72 - Franges des bords boisés ombragés
- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 38.2 - Prairies à fourrage des plaines
- 41.2 - Chênaies-charmaies
- 41.23 - Frênaies-chênaies subatlantiques à primevère
- 41.231 - Frênaies-chênaies à Arum
- 41.3 - Frênaies
- 41.37 - Frênaies subatlantiques
- 41.5 - Chênaies acidiphiles
- 41.9 - Bois de Châtaignier
- 44.33 - Bois de Frênes et d'Aulnes des rivières à eaux lentes
- 44.91 - Bois d'Aulnes marécageux
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.11 - Phragmitaies
- 53.21 - Peuplements de grandes Laîches
- 81.2 - Prairies humides améliorées
- 82.1 - Terres cultivées
- 83.321 - Plantations de peupliers cultivars
- 87.1 - Terrains en friche

Autres zones

- Zones prospectées non humides
- 22.1 - Plans d'eau et mares
- Zones non prospectées

Eléments ponctuels

- Source
- Lavoir
- Espèce déterminante
- Puits

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal (BD Topo)
- Réseau hydrographique complémentaire (terrain)

Repères

- Limites communales

Sources : © IGN BD Topo ®, © IGN Scan 25 ®, Pays de Gâtine, NCA environnement (relevés de terrain)
Réalisation : NCA environnement - Décembre 2012

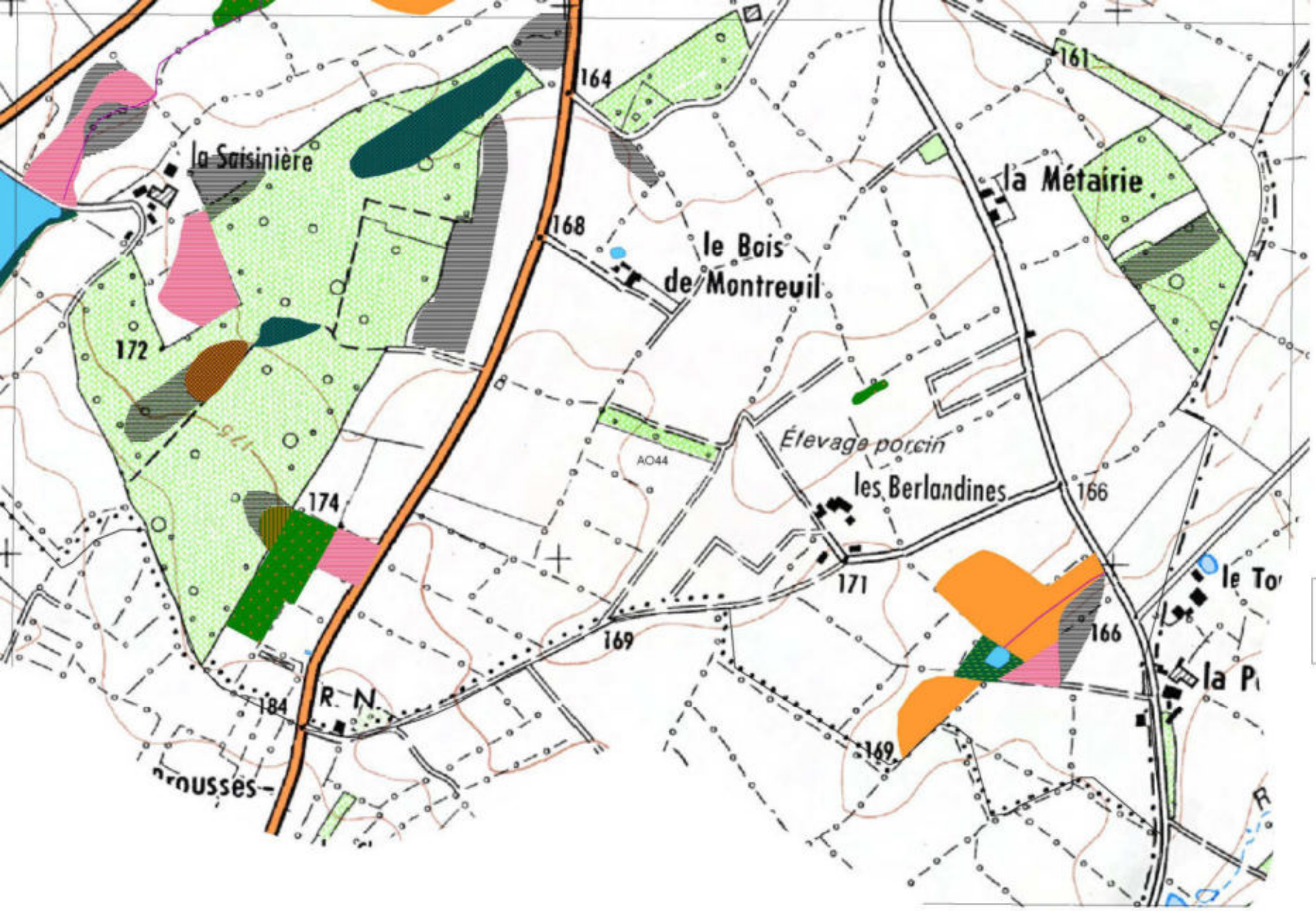

Inventaire des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau

VASLES

-

79339

PLANCHE AO44

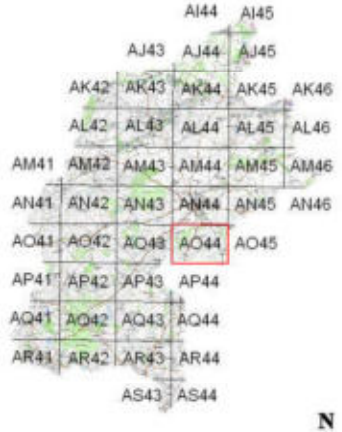

0 175 350

Mètres

N

Inventaire de connaissance dans le cadre du SAGE Clain

NB :

* Ceci n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'eau
* Inventaire non exhaustif
* Prospection de terrain effectuées de septembre à octobre 2012

L'inventaire des zones humides est cofinancé par l'Union Européenne. L'Europe s'engage en Poitou-Charentes avec le FEDER

Zones humides

- 22.33 - Groupements à Bidens tripartita
- 31.831 - Ronciers
- 31.86 - Landes à fougères
- 37.1 - Communautés à Reine-des-prés et communautés associées
- 37.2 - Prairies humides eutrophes
- 37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc acutiflore
- 37.24 - Prairies à Agropyre et Rumex
- 37.241 - Pâtures à grand jonc
- 37.242 - Prairies à Agrostide stolonifère et Fétuque faux-roseau
- 37.7 - Lisières humides à grandes herbes
- 37.715 - Ourlets riverains mixtes
- 37.72 - Franges des bords boisés ombragés
- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 38.2 - Prairies à fourrage des plaines
- 41.2 - Chênaies-charmaies
- 41.23 - Frênaies-chênaies subatlantiques à primevère
- 41.231 - Frênaies-chênaies à Arum
- 41.3 - Frênaies
- 41.37 - Frênaies subatlantiques
- 41.5 - Chênaies acidiphiles
- 41.9 - Bois de Châtaignier
- 44.33 - Bois de Frênes et d'Aulnes des rivières à eaux lentes
- 44.91 - Bois d'Aulnes marécageux
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.11 - Phragmitaies
- 53.21 - Peuplements de grandes Laîches
- 81.2 - Prairies humides améliorées
- 82.1 - Terres cultivées
- 83.321 - Plantations de peupliers cultivars
- 87.1 - Terrains en friche

Autres zones

- Zones prospectées non humides
- 22.1 - Plans d'eau et mares
- Zones non prospectées

Eléments ponctuels

- Source
- Lavoir
- Espèce déterminante
- Puits

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal (BD Topo)
- Réseau hydrographique complémentaire (terrain)

Repères

- Limites communales

Sources : © IGN BD Topo ®, © IGN Scan 25 ®, Pays de Gâtine, NCA environnement (relevés de terrain)

Réalisation : NCA environnement - Décembre 2012



Inventaire des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau

VASLES
-
79339

PLANCHE AO44

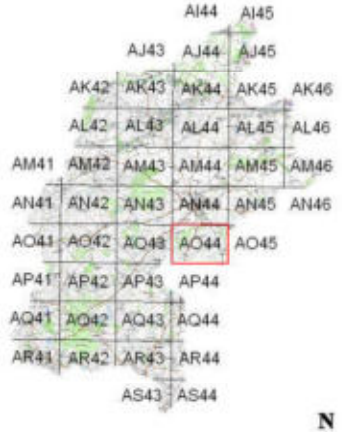

0 175 350
Mètres

N

Inventaire de connaissance dans le cadre du SAGE Clain
NB :
* Ceci n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'eau
* Inventaire non exhaustif
* Prospection de terrain effectuées de septembre à octobre 2012

L'inventaire des zones humides est cofinancé par l'Union Européenne. L'Europe s'engage en Poitou-Charentes avec le FEDER

Zones humides

- 22.33 - Groupements à Bidens tripartita
- 31.831 - Ronciers
- 31.86 - Landes à fougères
- 37.1 - Communautés à Reine-des-prés et communautés associées
- 37.2 - Prairies humides eutrophes
- 37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc acutiflore
- 37.24 - Prairies à Agropyre et Rumex
- 37.241 - Pâtures à grand jonc
- 37.242 - Prairies à Agrostide stolonifère et Fétuque faux-roseau
- 37.7 - Lisières humides à grandes herbes
- 37.715 - Ourlets riverains mixtes
- 37.72 - Franges des bords boisés ombragés
- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 38.2 - Prairies à fourrage des plaines
- 41.2 - Chênaies-charmaies
- 41.23 - Frênaies-chênaies subatlantiques à primevère
- 41.231 - Frênaies-chênaies à Arum
- 41.3 - Frênaies
- 41.37 - Frênaies subatlantiques
- 41.5 - Chênaies acidiphiles
- 41.9 - Bois de Châtaignier
- 44.33 - Bois de Frênes et d'Aulnes des rivières à eaux lentes
- 44.91 - Bois d'Aulnes marécageux
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.11 - Phragmitaies
- 53.21 - Peuplements de grandes Laîches
- 81.2 - Prairies humides améliorées
- 82.1 - Terres cultivées
- 83.321 - Plantations de peupliers cultivars
- 87.1 - Terrains en friche

Autres zones

- Zones prospectées non humides
- 22.1 - Plans d'eau et mares
- Zones non prospectées

Eléments ponctuels

- Source
- Lavoir
- Espèce déterminante
- Puits

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal (BD Topo)
- Réseau hydrographique complémentaire (terrain)

Repères

- Limites communales

Sources : © IGN BD Topo ®, © IGN Scan 25 ®, Pays de Gâtine, NCA environnement (relevés de terrain)
Réalisation : NCA environnement - Décembre 2012

Inventaire des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau

VASLES
-
79339

PLANCHE AP41

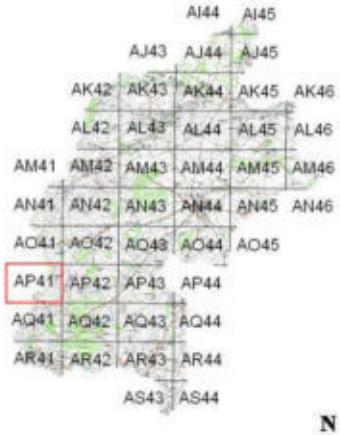

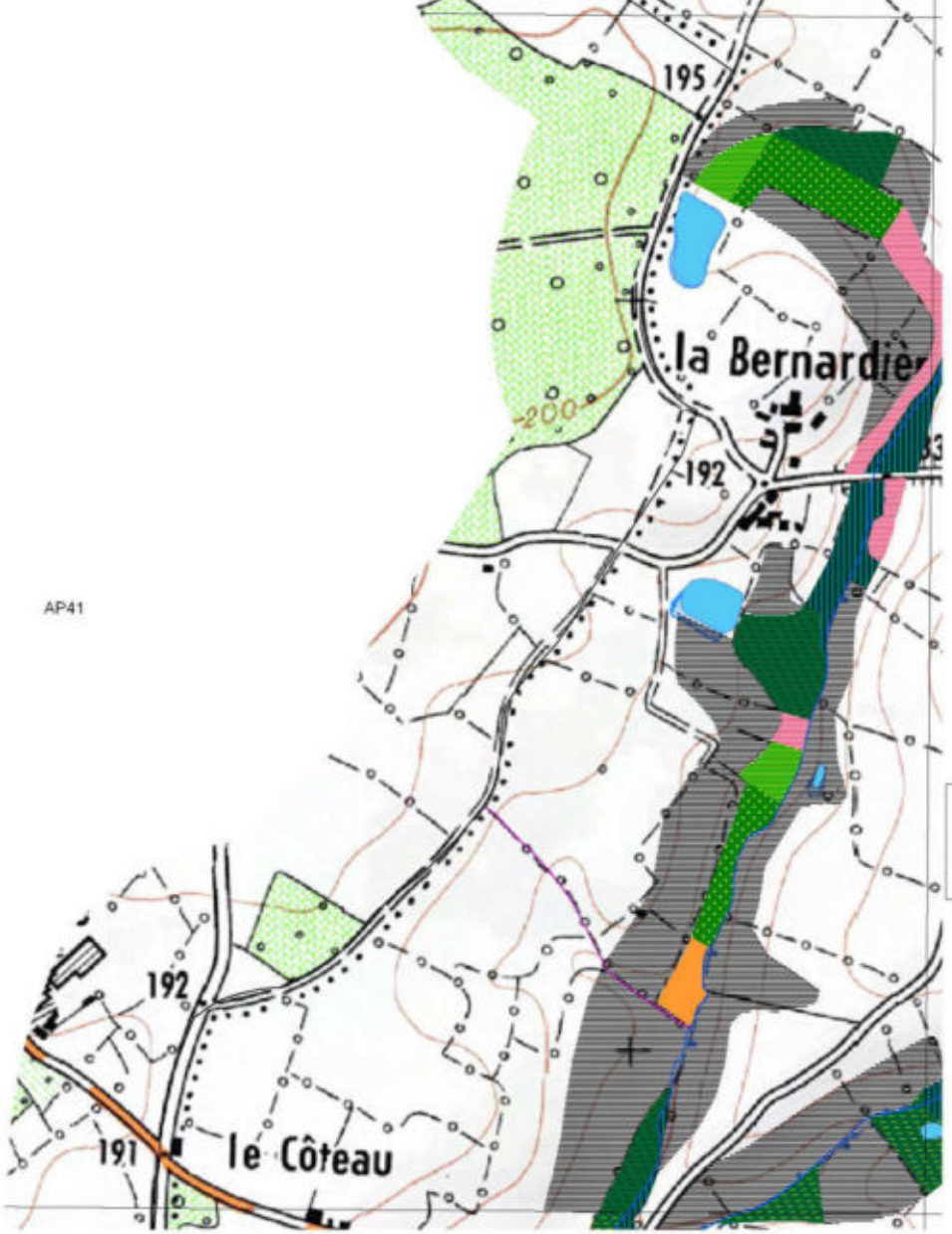

0 175 350
Mètres

N

Inventaire de connaissance dans le cadre du SAGE Clain
NB :
* Ceci n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'eau
* Inventaire non exhaustif
* Prospection de terrain effectuées de septembre à octobre 2012

L'inventaire des zones humides est cofinancé par l'Union Européenne. L'Europe s'engage en Poitou-Charentes avec le FEDER

Zones humides

- 22.33 - Groupements à Bidens tripartita
- 31.831 - Ronciers
- 31.86 - Landes à fougères
- 37.1 - Communautés à Reine-des-prés et communautés associées
- 37.2 - Prairies humides eutrophes
- 37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc acutiflore
- 37.24 - Prairies à Agropyre et Rumex
- 37.241 - Pâtures à grand jonc
- 37.242 - Prairies à Agrostide stolonifère et Fétuque faux-roseau
- 37.7 - Lisières humides à grandes herbes
- 37.715 - Ourlets riverains mixtes
- 37.72 - Franges des bords boisés ombragés
- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 38.2 - Prairies à fourrage des plaines
- 41.2 - Chênaies-charmaies
- 41.23 - Frênaies-chênaies subatlantiques à primevère
- 41.231 - Frênaies-chênaies à Arum
- 41.3 - Frênaies
- 41.37 - Frênaies subatlantiques
- 41.5 - Chênaies acidiphiles
- 41.9 - Bois de Châtaignier
- 44.33 - Bois de Frênes et d'Aulnes des rivières à eaux lentes
- 44.91 - Bois d'Aulnes marécageux
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.11 - Phragmitaies
- 53.21 - Peuplements de grandes Laîches
- 81.2 - Prairies humides améliorées
- 82.1 - Terres cultivées
- 83.321 - Plantations de peupliers cultivars
- 87.1 - Terrains en friche

Autres zones

- Zones prospectées non humides
- 22.1 - Plans d'eau et mares
- Zones non prospectées

Eléments ponctuels

- Source
- Lavoir
- Espèce déterminante
- Puits

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal (BD Topo)
- Réseau hydrographique complémentaire (terrain)

Repères

- Limites communales

Sources : © IGN BD Topo ®, © IGN Scan 25 ®, Pays de Gâtine, NCA environnement (relevés de terrain)
Réalisation : NCA environnement - Décembre 2012

Inventaire des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau

VASLES
-
79339

PLANCHE AP41



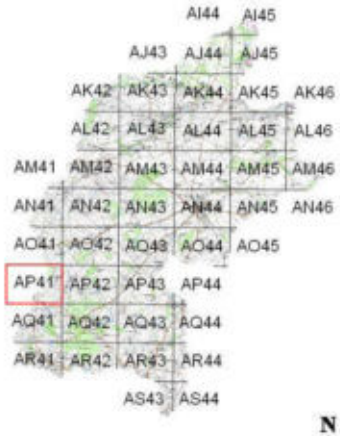

0 175 350
Mètres

N

Inventaire de connaissance dans le cadre du SAGE Clain
NB :
* Ceci n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'eau
* Inventaire non exhaustif
* Prospection de terrain effectuées de septembre à octobre 2012

L'inventaire des zones humides est cofinancé par l'Union Européenne. L'Europe s'engage en Poitou-Charentes avec le FEDER

Zones humides

- 22.33 - Groupements à Bidens tripartita
- 31.831 - Ronciers
- 31.86 - Landes à fougères
- 37.1 - Communautés à Reine-des-prés et communautés associées
- 37.2 - Prairies humides eutrophes
- 37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc acutiflore
- 37.24 - Prairies à Agropyre et Rumex
- 37.241 - Pâtures à grand jonc
- 37.242 - Prairies à Agrostide stolonifère et Fétuque faux-roseau
- 37.7 - Lisières humides à grandes herbes
- 37.715 - Ourlets riverains mixtes
- 37.72 - Franges des bords boisés ombragés
- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 38.2 - Prairies à fourrage des plaines
- 41.2 - Chênaies-charmaies
- 41.23 - Frênaies-chênaies subatlantiques à primevère
- 41.231 - Frênaies-chênaies à Arum
- 41.3 - Frênaies
- 41.37 - Frênaies subatlantiques
- 41.5 - Chênaies acidiphiles
- 41.9 - Bois de Châtaignier
- 44.33 - Bois de Frênes et d'Aulnes des rivières à eaux lentes
- 44.91 - Bois d'Aulnes marécageux
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.11 - Phragmitaies
- 53.21 - Peuplements de grandes Laîches
- 81.2 - Prairies humides améliorées
- 82.1 - Terres cultivées
- 83.321 - Plantations de peupliers cultivars
- 87.1 - Terrains en friche

Autres zones

- Zones prospectées non humides
- 22.1 - Plans d'eau et mares
- Zones non prospectées

Eléments ponctuels

- Source
- Lavoir
- Espèce déterminante
- Puits

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal (BD Topo)
- Réseau hydrographique complémentaire (terrain)

Repères

- Limites communales

Sources : © IGN BD Topo ®, © IGN Scan 25 ®, Pays de Gâtine, NCA environnement (relevés de terrain)
Réalisation : NCA environnement - Décembre 2012

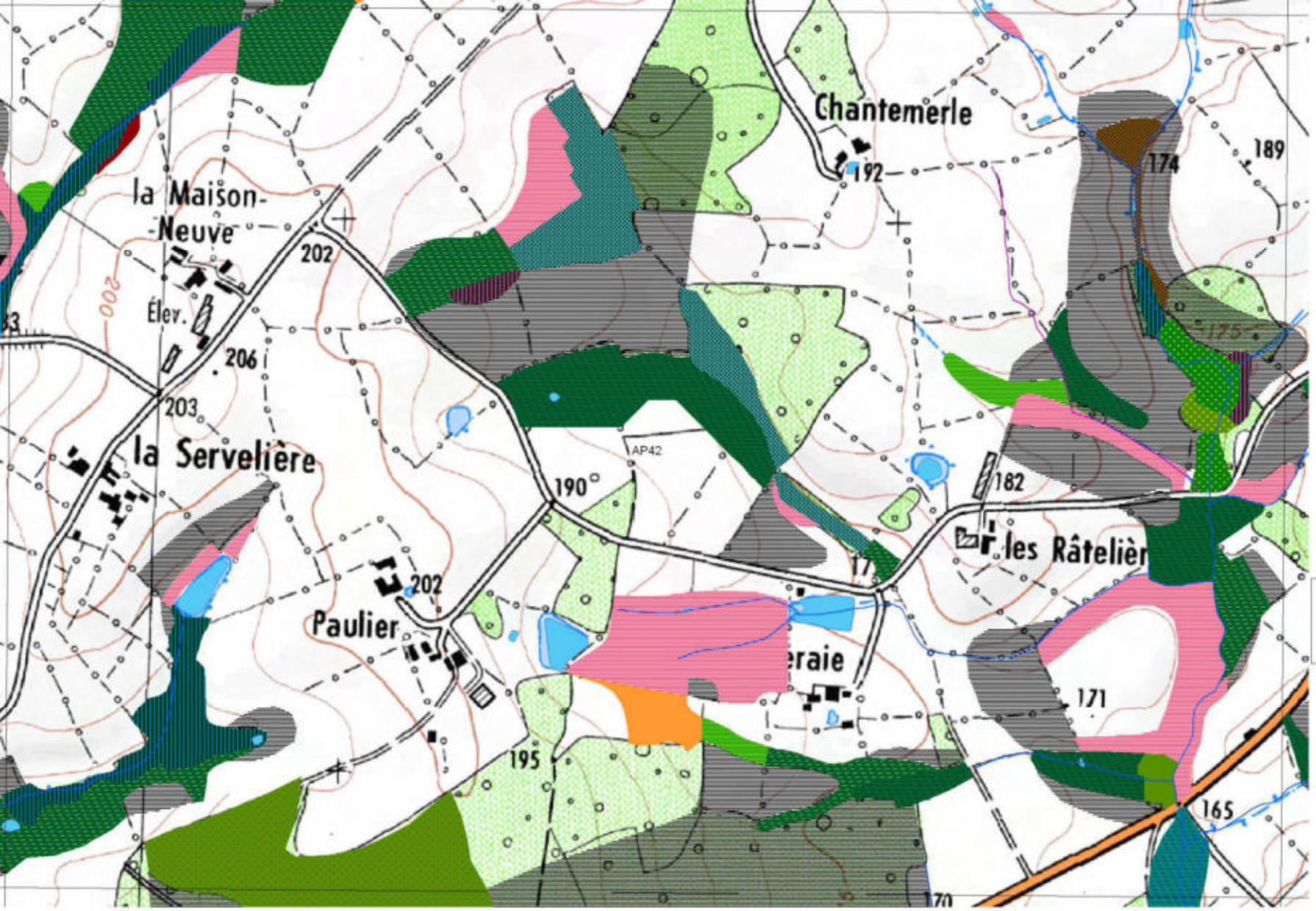

Inventaire des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau

VASLES
-
79339

PLANCHE AP42

		AI44	AI45	
	AJ43	AJ44	AJ45	
AK42	AK43	AK44	AK45	AK46
AL42	AL43	AL44	AL45	AL46
AM41	AM42	AM43	AM44	AM45	AM46
AN41	AN42	AN43	AN44	AN45	AN46
AO41	AO42	AO43	AO44	AO45	
AP41	AP42	AP43	AP44		
AQ41	AQ42	AQ43	AQ44		
AR41	AR42	AR43	AR44		
		AS43	AS44		

0 175 350
Mètres

N

Inventaire de connaissance dans le cadre du SAGE Clain
NB :
* Ceci n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'eau
* Inventaire non exhaustif
* Prospection de terrain effectuées de septembre à octobre 2012

L'inventaire des zones humides est cofinancé par l'Union Européenne. L'Europe s'engage en Poitou-Charentes avec le FEDER

Zones humides

- 22.33 - Groupements à Bidens tripartita
- 31.831 - Ronciers
- 31.86 - Landes à fougères
- 37.1 - Communautés à Reine-des-prés et communautés associées
- 37.2 - Prairies humides eutrophes
- 37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc acutiflore
- 37.24 - Prairies à Agropyre et Rumex
- 37.241 - Pâtures à grand jonc
- 37.242 - Prairies à Agrostide stolonifère et Fétuque faux-roseau
- 37.7 - Lisières humides à grandes herbes
- 37.715 - Ourlets riverains mixtes
- 37.72 - Franges des bords boisés ombragés
- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 38.2 - Prairies à fourrage des plaines
- 41.2 - Chênaies-charmaies
- 41.23 - Frênaies-chênaies subatlantiques à primevère
- 41.231 - Frênaies-chênaies à Arum
- 41.3 - Frênaies
- 41.37 - Frênaies subatlantiques
- 41.5 - Chênaies acidiphiles
- 41.9 - Bois de Châtaignier
- 44.33 - Bois de Frênes et d'Aulnes des rivières à eaux lentes
- 44.91 - Bois d'Aulnes marécageux
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.11 - Phragmitaies
- 53.21 - Peuplements de grandes Laîches
- 81.2 - Prairies humides améliorées
- 82.1 - Terres cultivées
- 83.321 - Plantations de peupliers cultivars
- 87.1 - Terrains en friche

Autres zones

- Zones prospectées non humides
- 22.1 - Plans d'eau et mares
- Zones non prospectées

Eléments ponctuels

- Source
- Lavoir
- Espèce déterminante
- Puits

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal (BD Topo)
- Réseau hydrographique complémentaire (terrain)

Repères

- Limites communales

Sources : © IGN BD Topo ®, © IGN Scan 25 ®, Pays de Gâtine, NCA environnement (relevés de terrain)
Réalisation : NCA environnement - Décembre 2012



Inventaire des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau

VASLES
-
79339

PLANCHE AP42

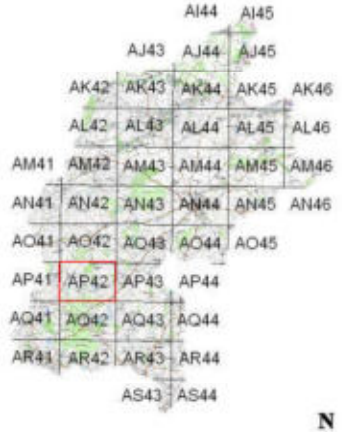

0 175 350
Mètres

N

Inventaire de connaissance dans le cadre du SAGE Clain
NB :
* Ceci n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'eau
* Inventaire non exhaustif
* Prospection de terrain effectuées de septembre à octobre 2012

L'inventaire des zones humides est cofinancé par l'Union Européenne. L'Europe s'engage en Poitou-Charentes avec le FEDER

Zones humides

- 22.33 - Groupements à Bidens tripartita
- 31.831 - Ronciers
- 31.86 - Landes à fougères
- 37.1 - Communautés à Reine-des-prés et communautés associées
- 37.2 - Prairies humides eutrophes
- 37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc acutiflore
- 37.24 - Prairies à Agropyre et Rumex
- 37.241 - Pâtures à grand jonc
- 37.242 - Prairies à Agrostide stolonifère et Fétuque faux-roseau
- 37.7 - Lisières humides à grandes herbes
- 37.715 - Ourlets riverains mixtes
- 37.72 - Franges des bords boisés ombragés
- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 38.2 - Prairies à fourrage des plaines
- 41.2 - Chênaies-charmaies
- 41.23 - Frênaies-chênaies subatlantiques à primevère
- 41.231 - Frênaies-chênaies à Arum
- 41.3 - Frênaies
- 41.37 - Frênaies subatlantiques
- 41.5 - Chênaies acidiphiles
- 41.9 - Bois de Châtaignier
- 44.33 - Bois de Frênes et d'Aulnes des rivières à eaux lentes
- 44.91 - Bois d'Aulnes marécageux
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.11 - Phragmitaies
- 53.21 - Peuplements de grandes Laîches
- 81.2 - Prairies humides améliorées
- 82.1 - Terres cultivées
- 83.321 - Plantations de peupliers cultivars
- 87.1 - Terrains en friche

Autres zones

- Zones prospectées non humides
- 22.1 - Plans d'eau et mares
- Zones non prospectées

Eléments ponctuels

- Source
- Lavoir
- Espèce déterminante
- Puits

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal (BD Topo)
- Réseau hydrographique complémentaire (terrain)

Repères

- Limites communales

Sources : © IGN BD Topo ®, © IGN Scan 25 ®, Pays de Gâtine, NCA environnement (relevés de terrain)
Réalisation : NCA environnement - Décembre 2012

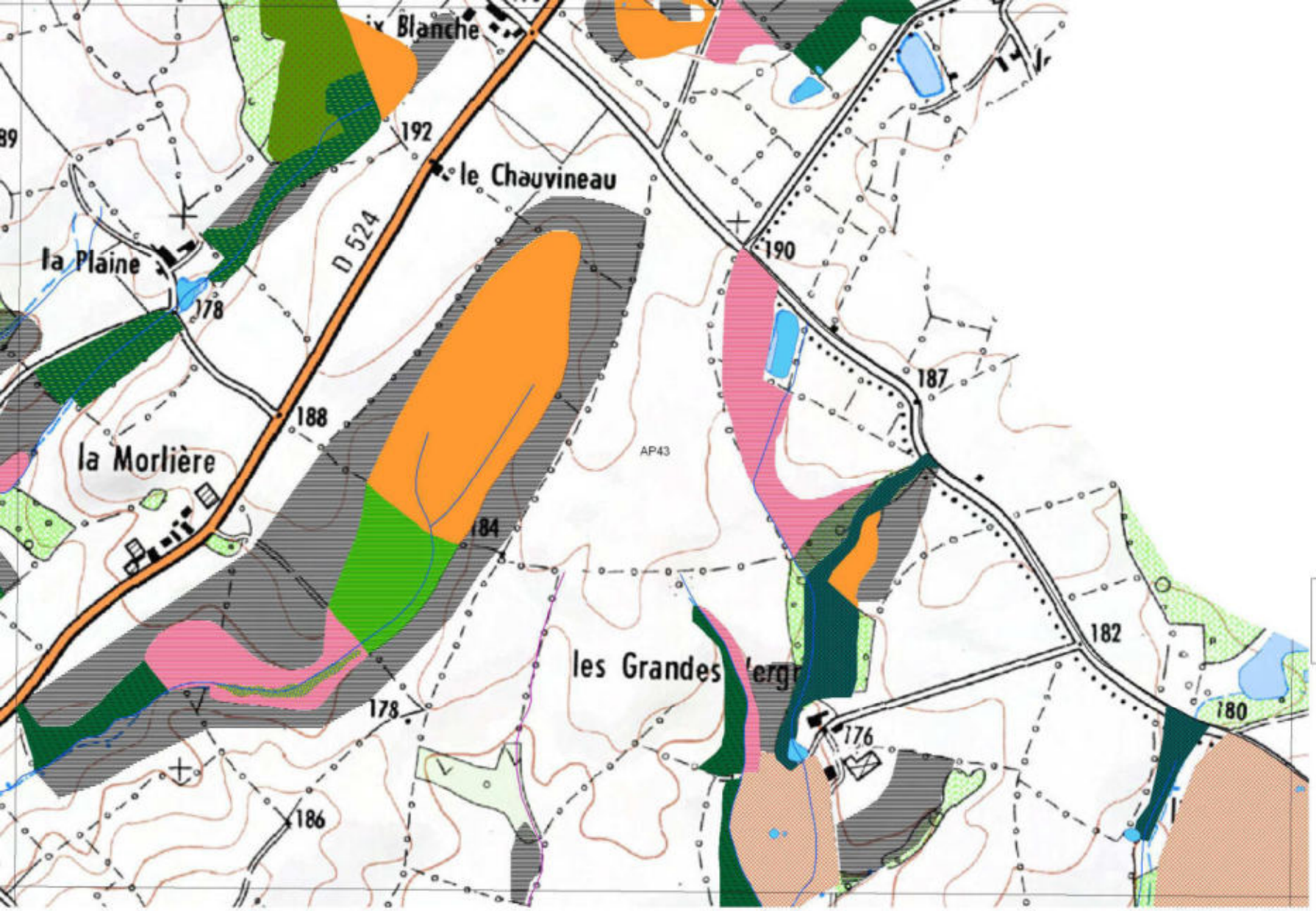

Inventaire des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau

VASLES

-

79339

PLANCHE AP43

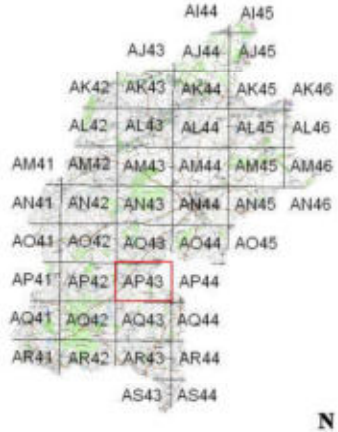

0 175 350

Mètres

N

Inventaire de connaissance dans le cadre du SAGE Clain

NB :

* Ceci n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'eau
* Inventaire non exhaustif
* Prospection de terrain effectuées de septembre à octobre 2012

L'inventaire des zones humides est cofinancé par l'Union Européenne. L'Europe s'engage en Poitou-Charentes avec le FEDER

Zones humides

- 22.33 - Groupements à Bidens tripartita
- 31.831 - Ronciers
- 31.86 - Landes à fougères
- 37.1 - Communautés à Reine-des-prés et communautés associées
- 37.2 - Prairies humides eutrophes
- 37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc acutiflore
- 37.24 - Prairies à Agropyre et Rumex
- 37.241 - Pâtures à grand jonc
- 37.242 - Prairies à Agrostide stolonifère et Fétuque faux-roseau
- 37.7 - Lisières humides à grandes herbes
- 37.715 - Ourlets riverains mixtes
- 37.72 - Franges des bords boisés ombragés
- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 38.2 - Prairies à fourrage des plaines
- 41.2 - Chênaies-charmaies
- 41.23 - Frênaies-chênaies subatlantiques à primevère
- 41.231 - Frênaies-chênaies à Arum
- 41.3 - Frênaies
- 41.37 - Frênaies subatlantiques
- 41.5 - Chênaies acidiphiles
- 41.9 - Bois de Châtaignier
- 44.33 - Bois de Frênes et d'Aulnes des rivières à eaux lentes
- 44.91 - Bois d'Aulnes marécageux
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.11 - Phragmitaies
- 53.21 - Peuplements de grandes Laîches
- 81.2 - Prairies humides améliorées
- 82.1 - Terres cultivées
- 83.321 - Plantations de peupliers cultivars
- 87.1 - Terrains en friche

Autres zones

- Zones prospectées non humides
- 22.1 - Plans d'eau et mares
- Zones non prospectées

Eléments ponctuels

- Source
- Lavoir
- Espèce déterminante
- Puits

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal (BD Topo)
- Réseau hydrographique complémentaire (terrain)

Repères

- Limites communales

Sources : © IGN BD Topo ®, © IGN Scan 25 ®, Pays de Gâtine, NCA environnement (relevés de terrain)

Réalisation : NCA environnement - Décembre 2012

Inventaire des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau

VASLES
-
79339

PLANCHE AP43

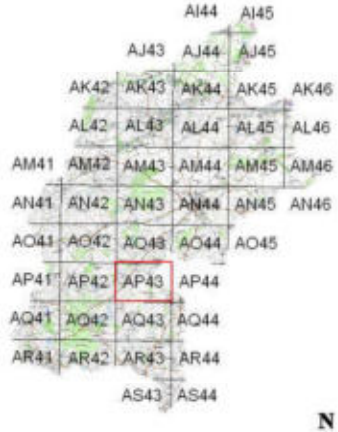

0 175 350
Mètres

N

Inventaire de connaissance dans le cadre du SAGE Clain
NB :
* Ceci n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'eau
* Inventaire non exhaustif
* Prospection de terrain effectuées de septembre à octobre 2012

L'inventaire des zones humides est cofinancé par l'Union Européenne. L'Europe s'engage en Poitou-Charentes avec le FEDER

Zones humides

- 22.33 - Groupements à Bidens tripartita
- 31.831 - Ronciers
- 31.86 - Landes à fougères
- 37.1 - Communautés à Reine-des-prés et communautés associées
- 37.2 - Prairies humides eutrophes
- 37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc acutiflore
- 37.24 - Prairies à Agropyre et Rumex
- 37.241 - Pâtures à grand jonc
- 37.242 - Prairies à Agrostide stolonifère et Fétuque faux-roseau
- 37.7 - Lisières humides à grandes herbes
- 37.715 - Ourlets riverains mixtes
- 37.72 - Franges des bords boisés ombragés
- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 38.2 - Prairies à fourrage des plaines
- 41.2 - Chênaies-charmaies
- 41.23 - Frênaies-chênaies subatlantiques à primevère
- 41.231 - Frênaies-chênaies à Arum
- 41.3 - Frênaies
- 41.37 - Frênaies subatlantiques
- 41.5 - Chênaies acidiphiles
- 41.9 - Bois de Châtaignier
- 44.33 - Bois de Frênes et d'Aulnes des rivières à eaux lentes
- 44.91 - Bois d'Aulnes marécageux
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.11 - Phragmitaies
- 53.21 - Peuplements de grandes Laîches
- 81.2 - Prairies humides améliorées
- 82.1 - Terres cultivées
- 83.321 - Plantations de peupliers cultivars
- 87.1 - Terrains en friche

Autres zones

- Zones prospectées non humides
- 22.1 - Plans d'eau et mares
- Zones non prospectées

Eléments ponctuels

- Source
- Lavoir
- Espèce déterminante
- Puits

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal (BD Topo)
- Réseau hydrographique complémentaire (terrain)

Repères

- Limites communales

Sources : © IGN BD Topo ®, © IGN Scan 25 ®, Pays de Gâtine, NCA environnement (relevés de terrain)
Réalisation : NCA environnement - Décembre 2012

Inventaire des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau

VASLES
-
79339

PLANCHE AP44

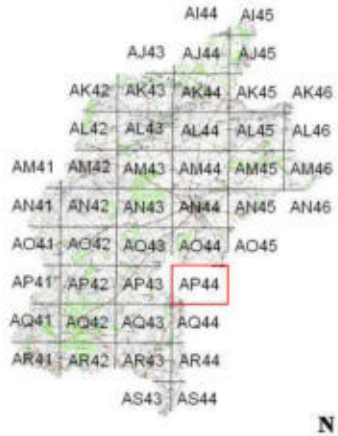

AP44

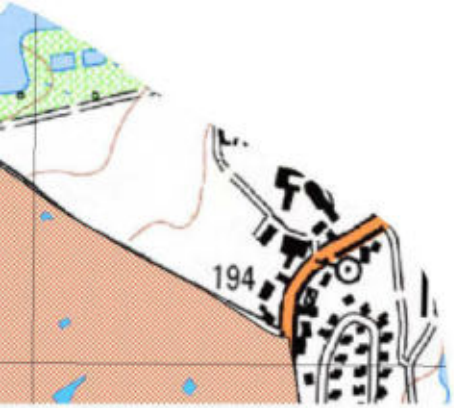

0 175 350
Mètres

N

Inventaire de connaissance dans le cadre du SAGE Clain
NB :
* Ceci n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'eau
* Inventaire non exhaustif
* Prospection de terrain effectuées de septembre à octobre 2012

L'inventaire des zones humides est cofinancé par l'Union Européenne. L'Europe s'engage en Poitou-Charentes avec le FEDER

Zones humides

- 22.33 - Groupements à Bidens tripartita
- 31.831 - Ronciers
- 31.86 - Landes à fougères
- 37.1 - Communautés à Reine-des-prés et communautés associées
- 37.2 - Prairies humides eutrophes
- 37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc acutiflore
- 37.24 - Prairies à Agropyre et Rumex
- 37.241 - Pâtures à grand jonc
- 37.242 - Prairies à Agrostide stolonifère et Fétuque faux-roseau
- 37.7 - Lisières humides à grandes herbes
- 37.715 - Ourlets riverains mixtes
- 37.72 - Franges des bords boisés ombragés
- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 38.2 - Prairies à fourrage des plaines
- 41.2 - Chênaies-charmaies
- 41.23 - Frênaies-chênaies subatlantiques à primevère
- 41.231 - Frênaies-chênaies à Arum
- 41.3 - Frênaies
- 41.37 - Frênaies subatlantiques
- 41.5 - Chênaies acidiphiles
- 41.9 - Bois de Châtaignier
- 44.33 - Bois de Frênes et d'Aulnes des rivières à eaux lentes
- 44.91 - Bois d'Aulnes marécageux
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.11 - Phragmitaies
- 53.21 - Peuplements de grandes Laîches
- 81.2 - Prairies humides améliorées
- 82.1 - Terres cultivées
- 83.321 - Plantations de peupliers cultivars
- 87.1 - Terrains en friche

Autres zones

- Zones prospectées non humides
- 22.1 - Plans d'eau et mares
- Zones non prospectées

Eléments ponctuels

- Source
- Lavoir
- Espèce déterminante
- Puits

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal (BD Topo)
- Réseau hydrographique complémentaire (terrain)

Repères

- Limites communales

Sources : © IGN BD Topo ®, © IGN Scan 25 ®, Pays de Gâtine, NCA environnement (relevés de terrain)
Réalisation : NCA environnement - Décembre 2012

Inventaire des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau

VASLES
-
79339

PLANCHE AP44

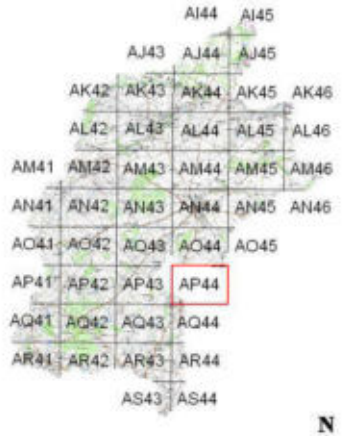

AP44



0 175 350
Mètres

N

Inventaire de connaissance dans le cadre du SAGE Clain
NB :
* Ceci n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'eau
* Inventaire non exhaustif
* Prospection de terrain effectuées de septembre à octobre 2012

L'inventaire des zones humides est cofinancé par l'Union Européenne. L'Europe s'engage en Poitou-Charentes avec le FEDER

Zones humides

- 22.33 - Groupements à Bidens tripartita
- 31.831 - Ronciers
- 31.86 - Landes à fougères
- 37.1 - Communautés à Reine-des-prés et communautés associées
- 37.2 - Prairies humides eutrophes
- 37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc acutiflore
- 37.24 - Prairies à Agropyre et Rumex
- 37.241 - Pâtures à grand jonc
- 37.242 - Prairies à Agrostide stolonifère et Fétuque faux-roseau
- 37.7 - Lisières humides à grandes herbes
- 37.715 - Ourlets riverains mixtes
- 37.72 - Franges des bords boisés ombragés
- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 38.2 - Prairies à fourrage des plaines
- 41.2 - Chênaies-charmaies
- 41.23 - Frênaies-chênaies subatlantiques à primevère
- 41.231 - Frênaies-chênaies à Arum
- 41.3 - Frênaies
- 41.37 - Frênaies subatlantiques
- 41.5 - Chênaies acidiphiles
- 41.9 - Bois de Châtaignier
- 44.33 - Bois de Frênes et d'Aulnes des rivières à eaux lentes
- 44.91 - Bois d'Aulnes marécageux
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.11 - Phragmitaies
- 53.21 - Peuplements de grandes Laîches
- 81.2 - Prairies humides améliorées
- 82.1 - Terres cultivées
- 83.321 - Plantations de peupliers cultivars
- 87.1 - Terrains en friche

Autres zones

- Zones prospectées non humides
- 22.1 - Plans d'eau et mares
- Zones non prospectées

Eléments ponctuels

- Source
- Lavoir
- Espèce déterminante
- Puits

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal (BD Topo)
- Réseau hydrographique complémentaire (terrain)

Repères

- Limites communales

Sources : © IGN BD Topo ®, © IGN Scan 25 ®, Pays de Gâtine, NCA environnement (relevés de terrain)
Réalisation : NCA environnement - Décembre 2012

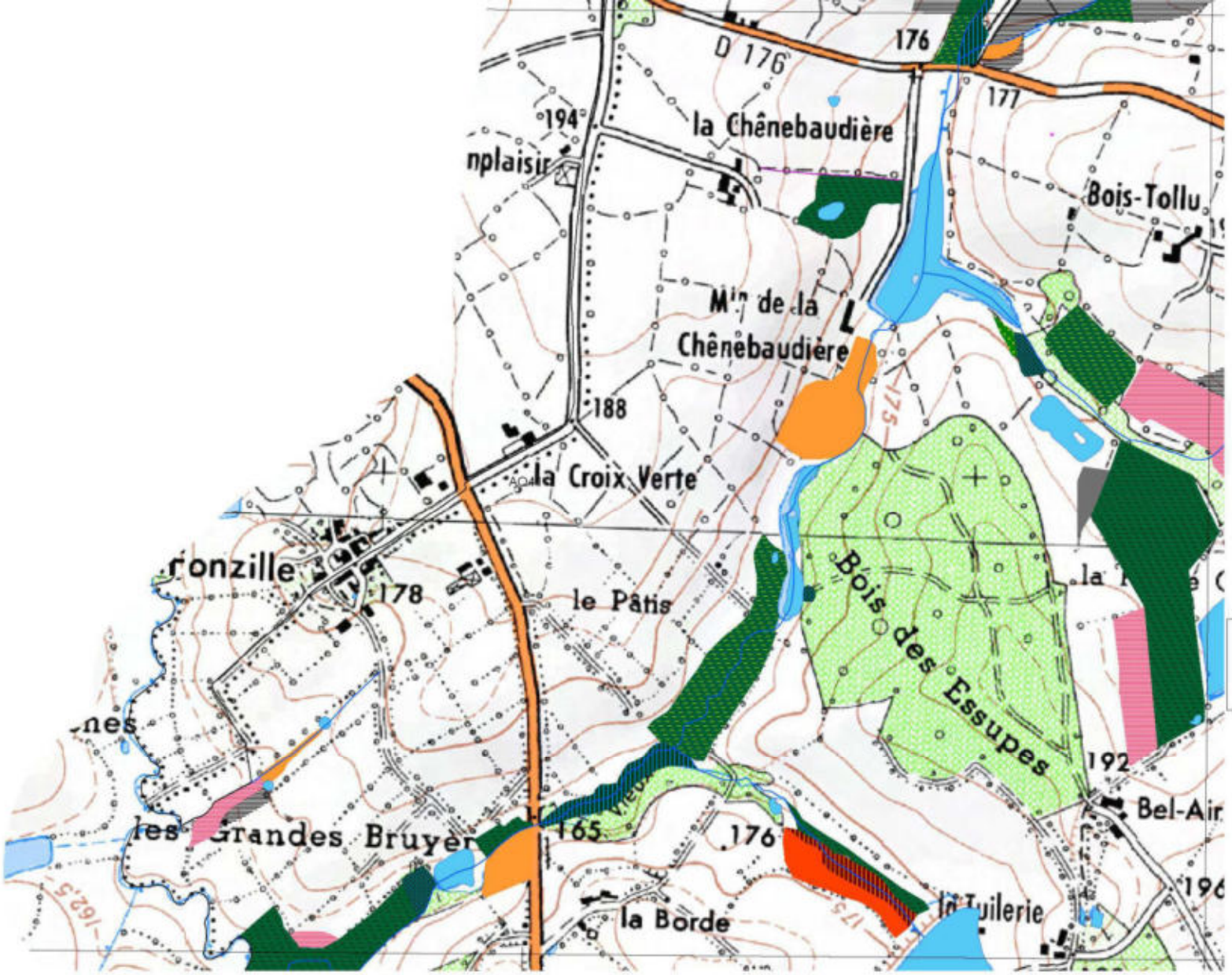

Inventaire des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau

VASLES

-

79339

PLANCHE AQ41

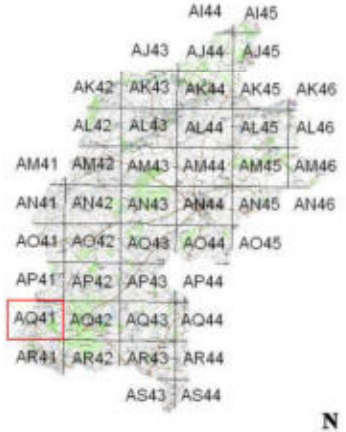

0 175 350

Mètres

N

Inventaire de connaissance dans le cadre du SAGE Clain
NB :
* Ceci n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'eau
* Inventaire non exhaustif
* Prospection de terrain effectuées de septembre à octobre 2012

L'inventaire des zones humides est cofinancé par l'Union Européenne. L'Europe s'engage en Poitou-Charentes avec le FEDER

Zones humides

- 22.33 - Groupements à Bidens tripartita
- 31.831 - Ronciers
- 31.86 - Landes à fougères
- 37.1 - Communautés à Reine-des-prés et communautés associées
- 37.2 - Prairies humides eutrophes
- 37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc acutiflore
- 37.24 - Prairies à Agropyre et Rumex
- 37.241 - Pâtures à grand jonc
- 37.242 - Prairies à Agrostide stolonifère et Fétuque faux-roseau
- 37.7 - Lisières humides à grandes herbes
- 37.715 - Ourlets riverains mixtes
- 37.72 - Franges des bords boisés ombragés
- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 38.2 - Prairies à fourrage des plaines
- 41.2 - Chênaies-charmaies
- 41.23 - Frênaies-chênaies subatlantiques à primevère
- 41.231 - Frênaies-chênaies à Arum
- 41.3 - Frênaies
- 41.37 - Frênaies subatlantiques
- 41.5 - Chênaies acidiphiles
- 41.9 - Bois de Châtaignier
- 44.33 - Bois de Frênes et d'Aulnes des rivières à eaux lentes
- 44.91 - Bois d'Aulnes marécageux
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.11 - Phragmitaies
- 53.21 - Peuplements de grandes Laîches
- 81.2 - Prairies humides améliorées
- 82.1 - Terres cultivées
- 83.321 - Plantations de peupliers cultivars
- 87.1 - Terrains en friche

Autres zones

- Zones prospectées non humides
- 22.1 - Plans d'eau et mares
- Zones non prospectées

Eléments ponctuels

- Source
- Lavoir
- Espèce déterminante
- Puits

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal (BD Topo)
- Réseau hydrographique complémentaire (terrain)

Repères

- Limites communales

Sources : © IGN BD Topo ®, © IGN Scan 25 ®, Pays de Gâtine, NCA environnement (relevés de terrain)

Réalisation : NCA environnement - Décembre 2012



Inventaire des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau

VASLES
-
79339

PLANCHE AQ41

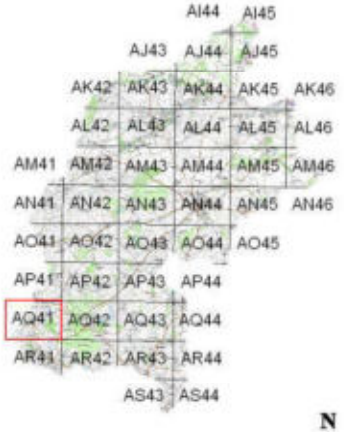

0 175 350
Mètres

N

Inventaire de connaissance dans le cadre du SAGE Clain
NB :
* Ceci n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'eau
* Inventaire non exhaustif
* Prospection de terrain effectuées de septembre à octobre 2012

L'inventaire des zones humides est cofinancé par l'Union Européenne. L'Europe s'engage en Poitou-Charentes avec le FEDER

Zones humides

- 22.33 - Groupements à Bidens tripartita
- 31.831 - Ronciers
- 31.86 - Landes à fougères
- 37.1 - Communautés à Reine-des-prés et communautés associées
- 37.2 - Prairies humides eutrophes
- 37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc acutiflore
- 37.24 - Prairies à Agropyre et Rumex
- 37.241 - Pâtures à grand jonc
- 37.242 - Prairies à Agrostide stolonifère et Fétuque faux-roseau
- 37.7 - Lisières humides à grandes herbes
- 37.715 - Ourlets riverains mixtes
- 37.72 - Franges des bords boisés ombragés
- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 38.2 - Prairies à fourrage des plaines
- 41.2 - Chênaies-charmaies
- 41.23 - Frênaies-chênaies subatlantiques à primevère
- 41.231 - Frênaies-chênaies à Arum
- 41.3 - Frênaies
- 41.37 - Frênaies subatlantiques
- 41.5 - Chênaies acidiphiles
- 41.9 - Bois de Châtaignier
- 44.33 - Bois de Frênes et d'Aulnes des rivières à eaux lentes
- 44.91 - Bois d'Aulnes marécageux
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.11 - Phragmitaies
- 53.21 - Peuplements de grandes Laîches
- 81.2 - Prairies humides améliorées
- 82.1 - Terres cultivées
- 83.321 - Plantations de peupliers cultivars
- 87.1 - Terrains en friche

Autres zones

- Zones prospectées non humides
- 22.1 - Plans d'eau et mares
- Zones non prospectées

Eléments ponctuels

- Source
- Lavoir
- Espèce déterminante
- Puits

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal (BD Topo)
- Réseau hydrographique complémentaire (terrain)

Repères

- Limites communales

Sources : © IGN BD Topo ®, © IGN Scan 25 ®, Pays de Gâtine, NCA environnement (relevés de terrain)
Réalisation : NCA environnement - Décembre 2012

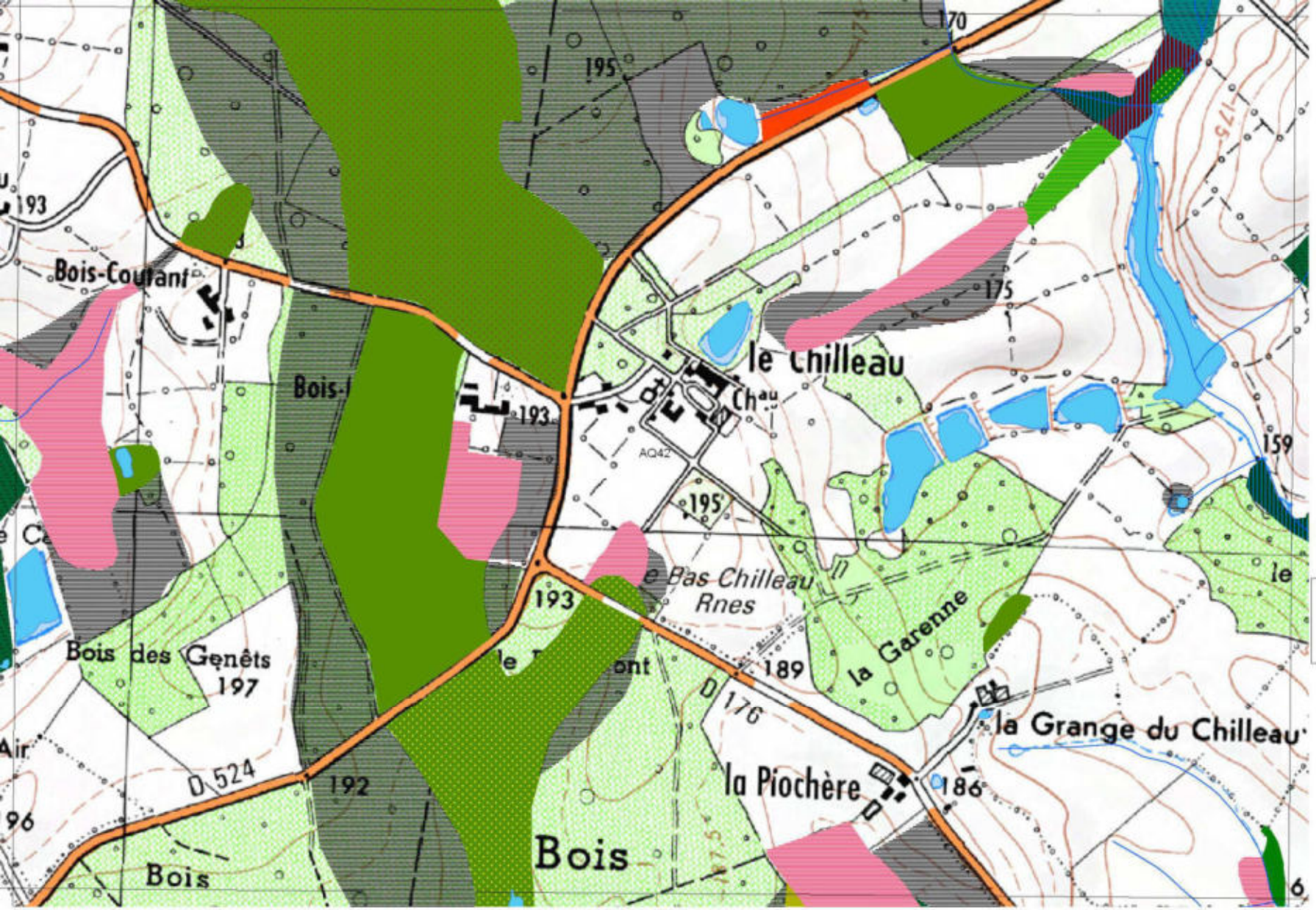

Inventaire des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau

VASLES

-

79339

PLANCHE AQ42

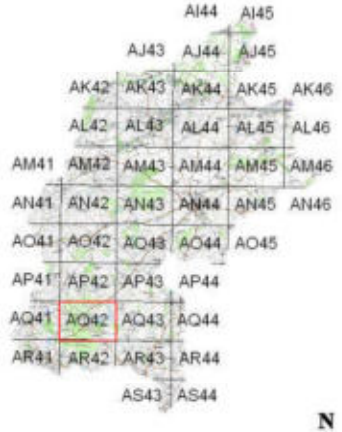

0 175 350

Mètres

N

Inventaire de connaissance dans le cadre du SAGE Clain
NB :
* Ceci n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'eau
* Inventaire non exhaustif
* Prospection de terrain effectuées de septembre à octobre 2012

L'inventaire des zones humides est cofinancé par l'Union Européenne. L'Europe s'engage en Poitou-Charentes avec le FEDER

Zones humides

- 22.33 - Groupements à Bidens tripartita
- 31.831 - Ronciers
- 31.86 - Landes à fougères
- 37.1 - Communautés à Reine-des-prés et communautés associées
- 37.2 - Prairies humides eutrophes
- 37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc acutiflore
- 37.24 - Prairies à Agropyre et Rumex
- 37.241 - Pâtures à grand jonc
- 37.242 - Prairies à Agrostide stolonifère et Fétuque faux-roseau
- 37.7 - Lisières humides à grandes herbes
- 37.715 - Ourlets riverains mixtes
- 37.72 - Franges des bords boisés ombragés
- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 38.2 - Prairies à fourrage des plaines
- 41.2 - Chênaies-charmaies
- 41.23 - Frênaies-chênaies subatlantiques à primevère
- 41.231 - Frênaies-chênaies à Arum
- 41.3 - Frênaies
- 41.37 - Frênaies subatlantiques
- 41.5 - Chênaies acidiphiles
- 41.9 - Bois de Châtaignier
- 44.33 - Bois de Frênes et d'Aulnes des rivières à eaux lentes
- 44.91 - Bois d'Aulnes marécageux
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.11 - Phragmitaies
- 53.21 - Peuplements de grandes Laîches
- 81.2 - Prairies humides améliorées
- 82.1 - Terres cultivées
- 83.321 - Plantations de peupliers cultivars
- 87.1 - Terrains en friche

Autres zones

- Zones prospectées non humides
- 22.1 - Plans d'eau et mares
- Zones non prospectées

Eléments ponctuels

- Source
- Lavoir
- Espèce déterminante
- Puits

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal (BD Topo)
- Réseau hydrographique complémentaire (terrain)

Repères

- Limites communales

Sources : © IGN BD Topo ®, © IGN Scan 25 ®, Pays de Gâtine, NCA environnement (relevés de terrain)

Réalisation : NCA environnement - Décembre 2012

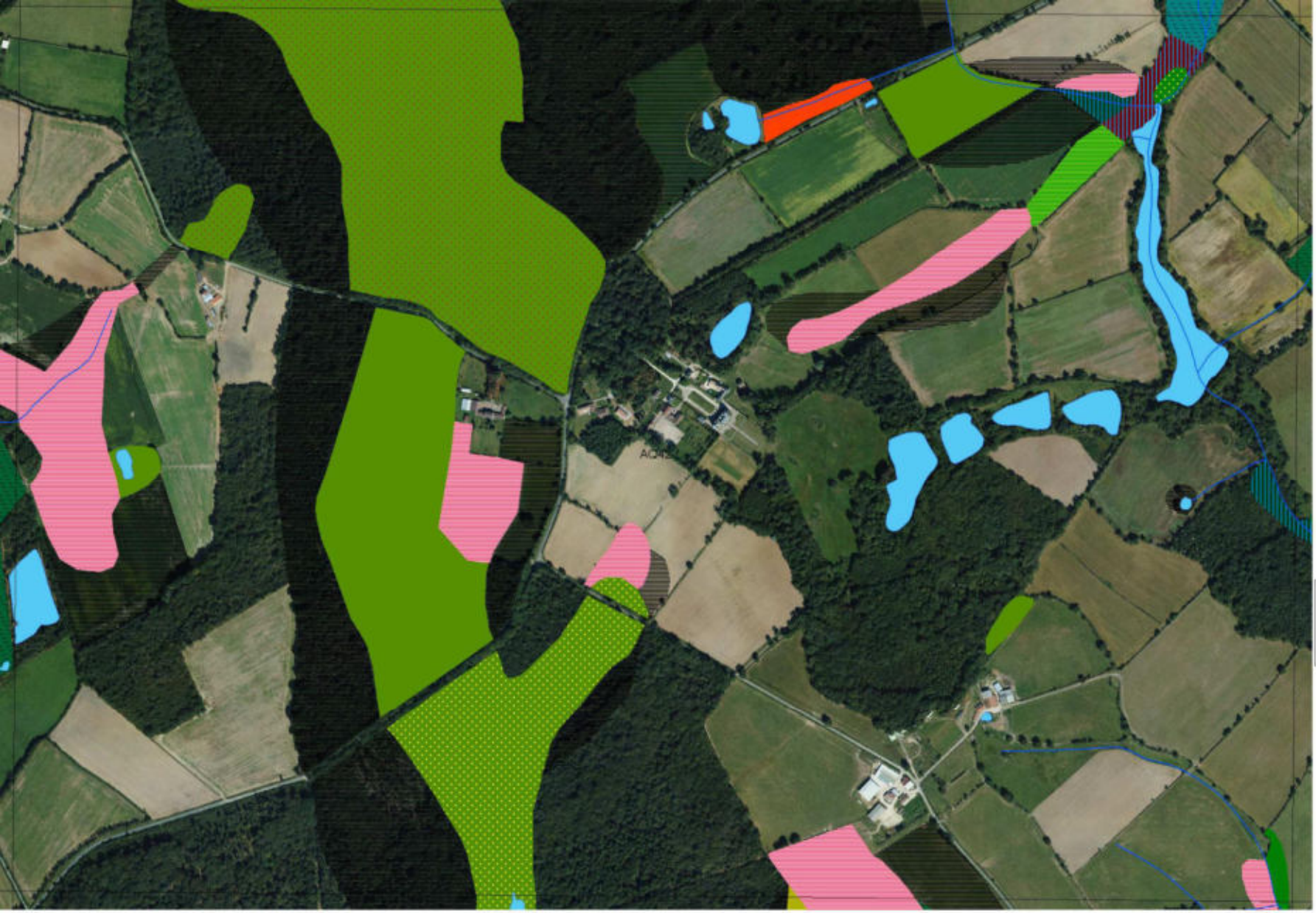

Inventaire des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau

VASLES
-
79339

PLANCHE AQ42

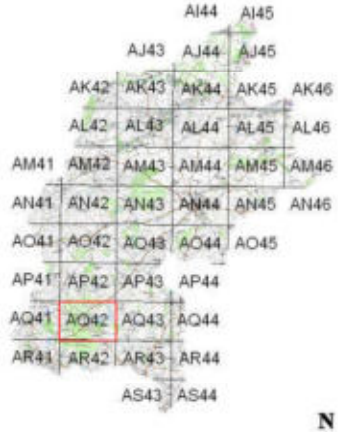

0 175 350
Mètres

N

Inventaire de connaissance dans le cadre du SAGE Clain
NB :
* Ceci n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'eau
* Inventaire non exhaustif
* Prospection de terrain effectuées de septembre à octobre 2012

L'inventaire des zones humides est cofinancé par l'Union Européenne. L'Europe s'engage en Poitou-Charentes avec le FEDER

Zones humides

- 22.33 - Groupements à Bidens tripartita
- 31.831 - Ronciers
- 31.86 - Landes à fougères
- 37.1 - Communautés à Reine-des-prés et communautés associées
- 37.2 - Prairies humides eutrophes
- 37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc acutiflore
- 37.24 - Prairies à Agropyre et Rumex
- 37.241 - Pâtures à grand jonc
- 37.242 - Prairies à Agrostide stolonifère et Fétuque faux-roseau
- 37.7 - Lisières humides à grandes herbes
- 37.715 - Ourlets riverains mixtes
- 37.72 - Franges des bords boisés ombragés
- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 38.2 - Prairies à fourrage des plaines
- 41.2 - Chênaies-charmaies
- 41.23 - Frênaies-chênaies subatlantiques à primevère
- 41.231 - Frênaies-chênaies à Arum
- 41.3 - Frênaies
- 41.37 - Frênaies subatlantiques
- 41.5 - Chênaies acidiphiles
- 41.9 - Bois de Châtaignier
- 44.33 - Bois de Frênes et d'Aulnes des rivières à eaux lentes
- 44.91 - Bois d'Aulnes marécageux
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.11 - Phragmitaies
- 53.21 - Peuplements de grandes Laîches
- 81.2 - Prairies humides améliorées
- 82.1 - Terres cultivées
- 83.321 - Plantations de peupliers cultivars
- 87.1 - Terrains en friche

Autres zones

- Zones prospectées non humides
- 22.1 - Plans d'eau et mares
- Zones non prospectées

Eléments ponctuels

- Source
- Lavoir
- Espèce déterminante
- Puits

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal (BD Topo)
- Réseau hydrographique complémentaire (terrain)

Repères

- Limites communales

Sources : © IGN BD Topo ®, © IGN Scan 25 ®, Pays de Gâtine, NCA environnement (relevés de terrain)
Réalisation : NCA environnement - Décembre 2012

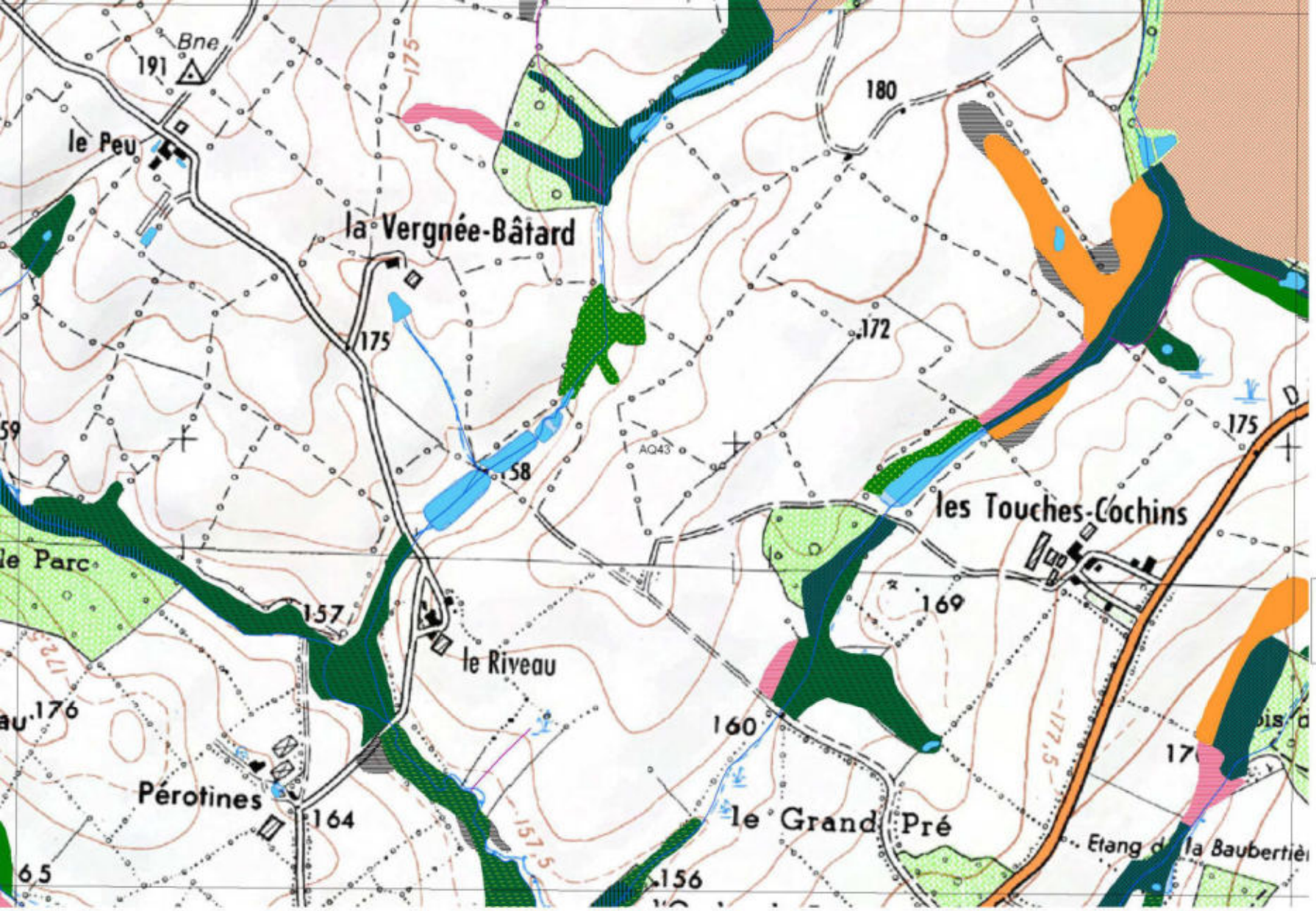

Inventaire des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau

VASLES

-

79339

PLANCHE AQ43

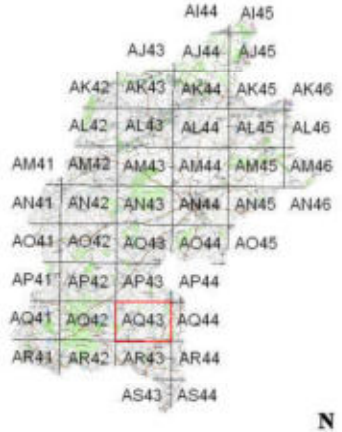

0 175 350

Mètres

N

Inventaire de connaissance dans le cadre du SAGE Clain

NB :

* Ceci n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'eau
* Inventaire non exhaustif
* Prospection de terrain effectuées de septembre à octobre 2012

L'inventaire des zones humides est cofinancé par l'Union Européenne. L'Europe s'engage en Poitou-Charentes avec le FEDER

Zones humides

- 22.33 - Groupements à Bidens tripartita
- 31.831 - Ronciers
- 31.86 - Landes à fougères
- 37.1 - Communautés à Reine-des-prés et communautés associées
- 37.2 - Prairies humides eutrophes
- 37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc acutiflore
- 37.24 - Prairies à Agropyre et Rumex
- 37.241 - Pâtures à grand jonc
- 37.242 - Prairies à Agrostide stolonifère et Fétuque faux-roseau
- 37.7 - Lisières humides à grandes herbes
- 37.715 - Ourlets riverains mixtes
- 37.72 - Franges des bords boisés ombragés
- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 38.2 - Prairies à fourrage des plaines
- 41.2 - Chênaies-charmaies
- 41.23 - Frênaies-chênaies subatlantiques à primevère
- 41.231 - Frênaies-chênaies à Arum
- 41.3 - Frênaies
- 41.37 - Frênaies subatlantiques
- 41.5 - Chênaies acidiphiles
- 41.9 - Bois de Châtaignier
- 44.33 - Bois de Frênes et d'Aulnes des rivières à eaux lentes
- 44.91 - Bois d'Aulnes marécageux
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.11 - Phragmitaies
- 53.21 - Peuplements de grandes Laîches
- 81.2 - Prairies humides améliorées
- 82.1 - Terres cultivées
- 83.321 - Plantations de peupliers cultivars
- 87.1 - Terrains en friche

Autres zones

- Zones prospectées non humides
- 22.1 - Plans d'eau et mares
- Zones non prospectées

Eléments ponctuels

- Source
- Lavoir
- Espèce déterminante
- Puits

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal (BD Topo)
- Réseau hydrographique complémentaire (terrain)

Repères

- Limites communales

Sources : © IGN BD Topo ®, © IGN Scan 25 ®, Pays de Gâtine, NCA environnement (relevés de terrain)

Réalisation : NCA environnement - Décembre 2012



Inventaire des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau

VASLES
-
79339

PLANCHE AQ43

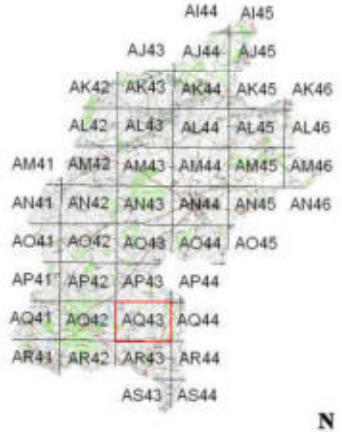

0 175 350
Mètres

N

Inventaire de connaissance dans le cadre du SAGE Clain
NB :
* Ceci n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'eau
* Inventaire non exhaustif
* Prospection de terrain effectuées de septembre à octobre 2012

L'inventaire des zones humides est cofinancé par l'Union Européenne. L'Europe s'engage en Poitou-Charentes avec le FEDER

Zones humides

- 22.33 - Groupements à Bidens tripartita
- 31.831 - Ronciers
- 31.86 - Landes à fougères
- 37.1 - Communautés à Reine-des-prés et communautés associées
- 37.2 - Prairies humides eutrophes
- 37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc acutiflore
- 37.24 - Prairies à Agropyre et Rumex
- 37.241 - Pâtures à grand jonc
- 37.242 - Prairies à Agrostide stolonifère et Fétuque faux-roseau
- 37.7 - Lisières humides à grandes herbes
- 37.715 - Ourlets riverains mixtes
- 37.72 - Franges des bords boisés ombragés
- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 38.2 - Prairies à fourrage des plaines
- 41.2 - Chênaies-charmaies
- 41.23 - Frênaies-chênaies subatlantiques à primevère
- 41.231 - Frênaies-chênaies à Arum
- 41.3 - Frênaies
- 41.37 - Frênaies subatlantiques
- 41.5 - Chênaies acidiphiles
- 41.9 - Bois de Châtaignier
- 44.33 - Bois de Frênes et d'Aulnes des rivières à eaux lentes
- 44.91 - Bois d'Aulnes marécageux
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.11 - Phragmitaies
- 53.21 - Peuplements de grandes Laîches
- 81.2 - Prairies humides améliorées
- 82.1 - Terres cultivées
- 83.321 - Plantations de peupliers cultivars
- 87.1 - Terrains en friche

Autres zones

- Zones prospectées non humides
- 22.1 - Plans d'eau et mares
- Zones non prospectées

Eléments ponctuels

- Source
- Lavoir
- Espèce déterminante
- Puits

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal (BD Topo)
- Réseau hydrographique complémentaire (terrain)

Repères

- Limites communales

Sources : © IGN BD Topo ®, © IGN Scan 25 ®, Pays de Gâtine, NCA environnement (relevés de terrain)
Réalisation : NCA environnement - Décembre 2012

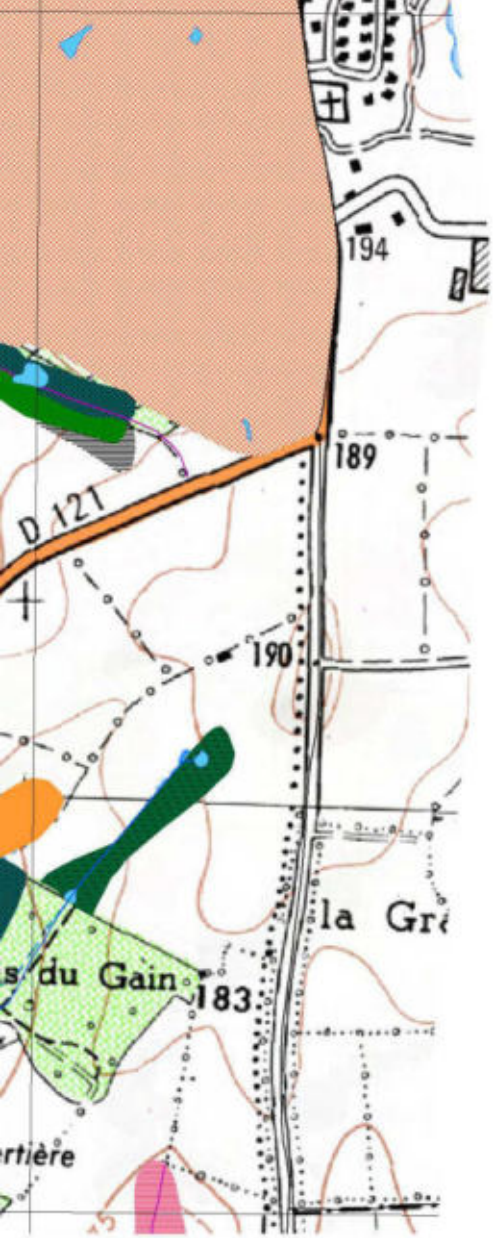

AQ44

Inventaire des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau

VASLES
-
79339

PLANCHE AQ44

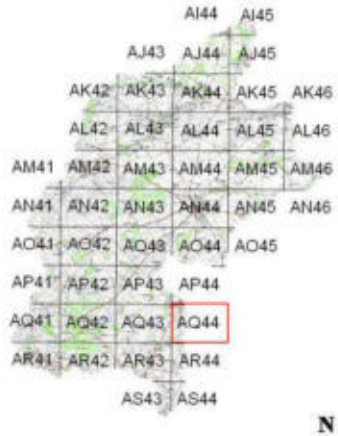

0 175 350
Mètres

N

Inventaire de connaissance dans le cadre du SAGE Clain
NB :
* Ceci n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'eau
* Inventaire non exhaustif
* Prospection de terrain effectuées de septembre à octobre 2012

L'inventaire des zones humides est cofinancé par l'Union Européenne. L'Europe s'engage en Poitou-Charentes avec le FEDER

Zones humides

- 22.33 - Groupements à Bidens tripartita
- 31.831 - Ronciers
- 31.86 - Landes à fougères
- 37.1 - Communautés à Reine-des-prés et communautés associées
- 37.2 - Prairies humides eutrophes
- 37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc acutiflore
- 37.24 - Prairies à Agropyre et Rumex
- 37.241 - Pâtures à grand jonc
- 37.242 - Prairies à Agrostide stolonifère et Fétuque faux-roseau
- 37.7 - Lisières humides à grandes herbes
- 37.715 - Ourlets riverains mixtes
- 37.72 - Franges des bords boisés ombragés
- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 38.2 - Prairies à fourrage des plaines
- 41.2 - Chênaies-charmaies
- 41.23 - Frênaies-chênaies subatlantiques à primevère
- 41.231 - Frênaies-chênaies à Arum
- 41.3 - Frênaies
- 41.37 - Frênaies subatlantiques
- 41.5 - Chênaies acidiphiles
- 41.9 - Bois de Châtaignier
- 44.33 - Bois de Frênes et d'Aulnes des rivières à eaux lentes
- 44.91 - Bois d'Aulnes marécageux
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.11 - Phragmitaies
- 53.21 - Peuplements de grandes Laîches
- 81.2 - Prairies humides améliorées
- 82.1 - Terres cultivées
- 83.321 - Plantations de peupliers cultivars
- 87.1 - Terrains en friche

Autres zones

- Zones prospectées non humides
- 22.1 - Plans d'eau et mares
- Zones non prospectées

Eléments ponctuels

- Source
- Lavoir
- Espèce déterminante
- Puits

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal (BD Topo)
- Réseau hydrographique complémentaire (terrain)

Repères

- Limites communales

Sources : © IGN BD Topo ®, © IGN Scan 25 ®, Pays de Gâtine, NCA environnement (relevés de terrain)
Réalisation : NCA environnement - Décembre 2012

Inventaire des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau

VASLES
-
79339

PLANCHE AQ44



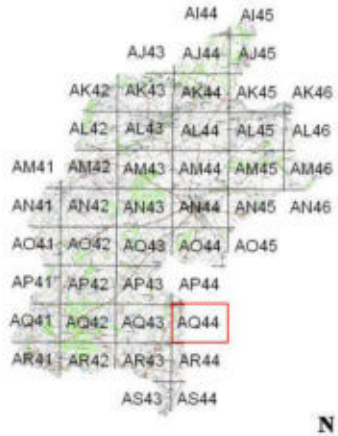

0 175 350
Mètres

N

Inventaire de connaissance dans le cadre du SAGE Clain
NB :
* Ceci n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'eau
* Inventaire non exhaustif
* Prospection de terrain effectuées de septembre à octobre 2012

L'inventaire des zones humides est cofinancé par l'Union Européenne. L'Europe s'engage en Poitou-Charentes avec le FEDER

Zones humides

- 22.33 - Groupements à Bidens tripartita
- 31.831 - Ronciers
- 31.86 - Landes à fougères
- 37.1 - Communautés à Reine-des-prés et communautés associées
- 37.2 - Prairies humides eutrophes
- 37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc acutiflore
- 37.24 - Prairies à Agropyre et Rumex
- 37.241 - Pâtures à grand jonc
- 37.242 - Prairies à Agrostide stolonifère et Fétuque faux-roseau
- 37.7 - Lisières humides à grandes herbes
- 37.715 - Ourlets riverains mixtes
- 37.72 - Franges des bords boisés ombragés
- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 38.2 - Prairies à fourrage des plaines
- 41.2 - Chênaies-charmaies
- 41.23 - Frênaies-chênaies subatlantiques à primevère
- 41.231 - Frênaies-chênaies à Arum
- 41.3 - Frênaies
- 41.37 - Frênaies subatlantiques
- 41.5 - Chênaies acidiphiles
- 41.9 - Bois de Châtaignier
- 44.33 - Bois de Frênes et d'Aulnes des rivières à eaux lentes
- 44.91 - Bois d'Aulnes marécageux
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.11 - Phragmitaies
- 53.21 - Peuplements de grandes Laîches
- 81.2 - Prairies humides améliorées
- 82.1 - Terres cultivées
- 83.321 - Plantations de peupliers cultivars
- 87.1 - Terrains en friche

Autres zones

- Zones prospectées non humides
- 22.1 - Plans d'eau et mares
- Zones non prospectées

Eléments ponctuels

- Source
- Lavoir
- Espèce déterminante
- Puits

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal (BD Topo)
- Réseau hydrographique complémentaire (terrain)

Repères

- Limites communales

Sources : © IGN BD Topo ®, © IGN Scan 25 ®, Pays de Gâtine, NCA environnement (relevés de terrain)
Réalisation : NCA environnement - Décembre 2012



Inventaire des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau

VASLES

-

79339

PLANCHE AR41

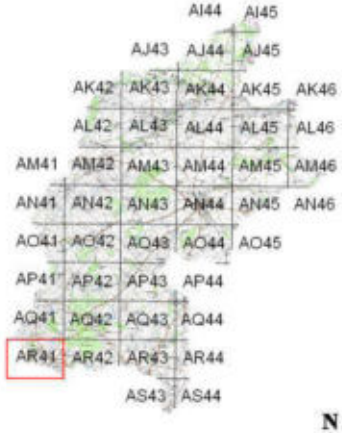

0 175 350

Mètres

N

Inventaire de connaissance dans le cadre du SAGE Clain

NB :

* Ceci n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'eau
* Inventaire non exhaustif
* Prospection de terrain effectuées de septembre à octobre 2012

L'inventaire des zones humides est cofinancé par l'Union Européenne. L'Europe s'engage en Poitou-Charentes avec le FEDER

Zones humides

- 22.33 - Groupements à Bidens tripartita
- 31.831 - Ronciers
- 31.86 - Landes à fougères
- 37.1 - Communautés à Reine-des-prés et communautés associées
- 37.2 - Prairies humides eutrophes
- 37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc acutiflore
- 37.24 - Prairies à Agropyre et Rumex
- 37.241 - Pâtures à grand jonc
- 37.242 - Prairies à Agrostide stolonifère et Fétuque faux-roseau
- 37.7 - Lisières humides à grandes herbes
- 37.715 - Ourlets riverains mixtes
- 37.72 - Franges des bords boisés ombragés
- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 38.2 - Prairies à fourrage des plaines
- 41.2 - Chênaies-charmaies
- 41.23 - Frênaies-chênaies subatlantiques à primevère
- 41.231 - Frênaies-chênaies à Arum
- 41.3 - Frênaies
- 41.37 - Frênaies subatlantiques
- 41.5 - Chênaies acidiphiles
- 41.9 - Bois de Châtaignier
- 44.33 - Bois de Frênes et d'Aulnes des rivières à eaux lentes
- 44.91 - Bois d'Aulnes marécageux
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.11 - Phragmitaies
- 53.21 - Peuplements de grandes Laîches
- 81.2 - Prairies humides améliorées
- 82.1 - Terres cultivées
- 83.321 - Plantations de peupliers cultivars
- 87.1 - Terrains en friche

Autres zones

- Zones prospectées non humides
- 22.1 - Plans d'eau et mares
- Zones non prospectées

Eléments ponctuels

- Source
- Lavoir
- Espèce déterminante
- Puits

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal (BD Topo)
- Réseau hydrographique complémentaire (terrain)

Repères

- Limites communales

Sources : © IGN BD Topo ®, © IGN Scan 25 ®, Pays de Gâtine, NCA environnement (relevés de terrain)

Réalisation : NCA environnement - Décembre 2012



Inventaire des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau

VASLES
-
79339

PLANCHE AR41

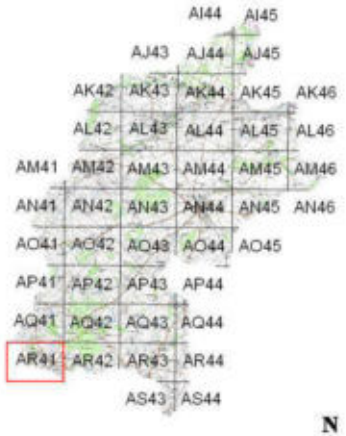

0 175 350
Mètres

N

Inventaire de connaissance dans le cadre du SAGE Clain
NB :
* Ceci n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'eau
* Inventaire non exhaustif
* Prospection de terrain effectuées de septembre à octobre 2012

L'inventaire des zones humides est cofinancé par l'Union Européenne. L'Europe s'engage en Poitou-Charentes avec le FEDER

Zones humides

- 22.33 - Groupements à Bidens tripartita
- 31.831 - Ronciers
- 31.86 - Landes à fougères
- 37.1 - Communautés à Reine-des-prés et communautés associées
- 37.2 - Prairies humides eutrophes
- 37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc acutiflore
- 37.24 - Prairies à Agropyre et Rumex
- 37.241 - Pâtures à grand jonc
- 37.242 - Prairies à Agrostide stolonifère et Fétuque faux-roseau
- 37.7 - Lisières humides à grandes herbes
- 37.715 - Ourlets riverains mixtes
- 37.72 - Franges des bords boisés ombragés
- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 38.2 - Prairies à fourrage des plaines
- 41.2 - Chênaies-charmaies
- 41.23 - Frênaies-chênaies subatlantiques à primevère
- 41.231 - Frênaies-chênaies à Arum
- 41.3 - Frênaies
- 41.37 - Frênaies subatlantiques
- 41.5 - Chênaies acidiphiles
- 41.9 - Bois de Châtaignier
- 44.33 - Bois de Frênes et d'Aulnes des rivières à eaux lentes
- 44.91 - Bois d'Aulnes marécageux
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.11 - Phragmitaies
- 53.21 - Peuplements de grandes Laîches
- 81.2 - Prairies humides améliorées
- 82.1 - Terres cultivées
- 83.321 - Plantations de peupliers cultivars
- 87.1 - Terrains en friche

Autres zones

- Zones prospectées non humides
- 22.1 - Plans d'eau et mares
- Zones non prospectées

Eléments ponctuels

- Source
- Lavoir
- Espèce déterminante
- Puits

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal (BD Topo)
- Réseau hydrographique complémentaire (terrain)

Repères

- Limites communales

Sources : © IGN BD Topo ®, © IGN Scan 25 ®, Pays de Gâtine, NCA environnement (relevés de terrain)
Réalisation : NCA environnement - Décembre 2012

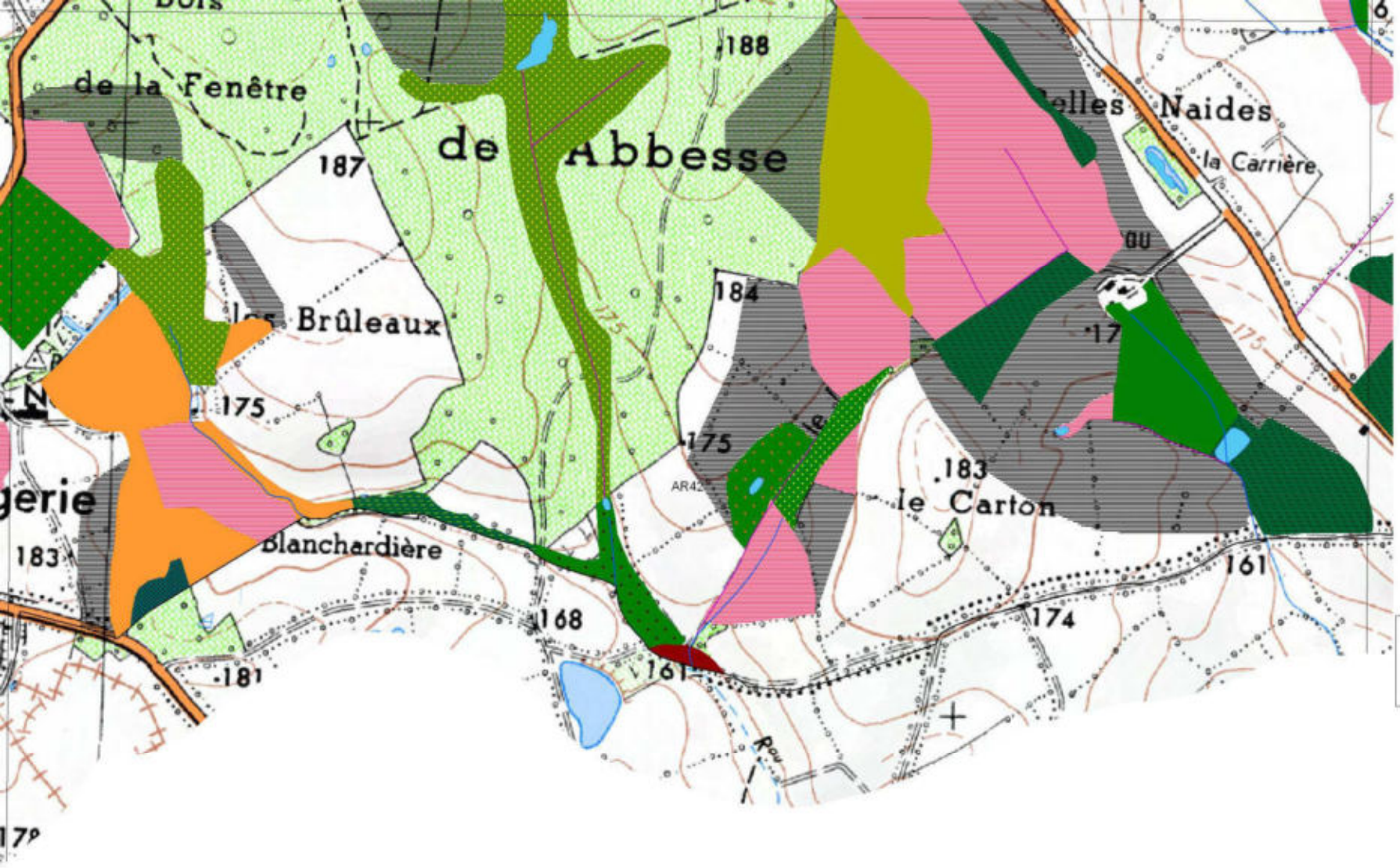

Inventaire des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau

VASLES

-

79339

PLANCHE AR42

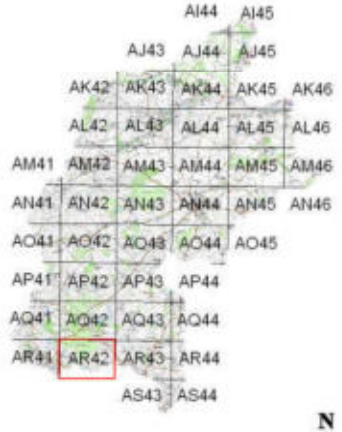

0 175 350

Mètres

N

Inventaire de connaissance dans le cadre du SAGE Clain

NB :

* Ceci n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'eau
* Inventaire non exhaustif
* Prospection de terrain effectuées de septembre à octobre 2012

L'inventaire des zones humides est cofinancé par l'Union Européenne. L'Europe s'engage en Poitou-Charentes avec le FEDER

Zones humides

- 22.33 - Groupements à Bidens tripartita
- 31.831 - Ronciers
- 31.86 - Landes à fougères
- 37.1 - Communautés à Reine-des-prés et communautés associées
- 37.2 - Prairies humides eutrophes
- 37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc acutiflore
- 37.24 - Prairies à Agropyre et Rumex
- 37.241 - Pâtures à grand jonc
- 37.242 - Prairies à Agrostide stolonifère et Fétuque faux-roseau
- 37.7 - Lisières humides à grandes herbes
- 37.715 - Ourlets riverains mixtes
- 37.72 - Franges des bords boisés ombragés
- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 38.2 - Prairies à fourrage des plaines
- 41.2 - Chênaies-charmaies
- 41.23 - Frênaies-chênaies subatlantiques à primevère
- 41.231 - Frênaies-chênaies à Arum
- 41.3 - Frênaies
- 41.37 - Frênaies subatlantiques
- 41.5 - Chênaies acidiphiles
- 41.9 - Bois de Châtaignier
- 44.33 - Bois de Frênes et d'Aulnes des rivières à eaux lentes
- 44.91 - Bois d'Aulnes marécageux
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.11 - Phragmitaies
- 53.21 - Peuplements de grandes Laîches
- 81.2 - Prairies humides améliorées
- 82.1 - Terres cultivées
- 83.321 - Plantations de peupliers cultivars
- 87.1 - Terrains en friche

Autres zones

- Zones prospectées non humides
- 22.1 - Plans d'eau et mares
- Zones non prospectées

Eléments ponctuels

- Source
- Lavoir
- Espèce déterminante
- Puits

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal (BD Topo)
- Réseau hydrographique complémentaire (terrain)

Repères

- Limites communales

Sources : © IGN BD Topo ®, © IGN Scan 25 ®, Pays de Gâtine, NCA environnement (relevés de terrain)

Réalisation : NCA environnement - Décembre 2012



Inventaire des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau

VASLES
-
79339

PLANCHE AR42

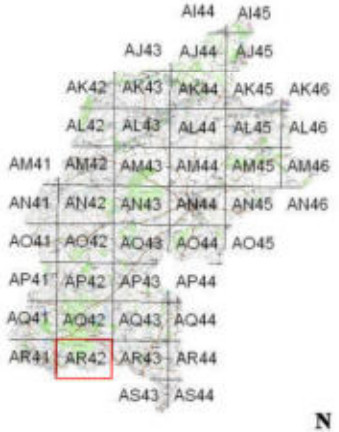

0 175 350
Mètres

N

Inventaire de connaissance dans le cadre du SAGE Clain
NB :
* Ceci n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'eau
* Inventaire non exhaustif
* Prospection de terrain effectuées de septembre à octobre 2012

L'inventaire des zones humides est cofinancé par l'Union Européenne. L'Europe s'engage en Poitou-Charentes avec le FEDER

Zones humides

- 22.33 - Groupements à Bidens tripartita
- 31.831 - Ronciers
- 31.86 - Landes à fougères
- 37.1 - Communautés à Reine-des-prés et communautés associées
- 37.2 - Prairies humides eutrophes
- 37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc acutiflore
- 37.24 - Prairies à Agropyre et Rumex
- 37.241 - Pâtures à grand jonc
- 37.242 - Prairies à Agrostide stolonifère et Fétuque faux-roseau
- 37.7 - Lisières humides à grandes herbes
- 37.715 - Ourlets riverains mixtes
- 37.72 - Franges des bords boisés ombragés
- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 38.2 - Prairies à fourrage des plaines
- 41.2 - Chênaies-charmaies
- 41.23 - Frênaies-chênaies subatlantiques à primevère
- 41.231 - Frênaies-chênaies à Arum
- 41.3 - Frênaies
- 41.37 - Frênaies subatlantiques
- 41.5 - Chênaies acidiphiles
- 41.9 - Bois de Châtaignier
- 44.33 - Bois de Frênes et d'Aulnes des rivières à eaux lentes
- 44.91 - Bois d'Aulnes marécageux
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.11 - Phragmitaies
- 53.21 - Peuplements de grandes Laîches
- 81.2 - Prairies humides améliorées
- 82.1 - Terres cultivées
- 83.321 - Plantations de peupliers cultivars
- 87.1 - Terrains en friche

Autres zones

- Zones prospectées non humides
- 22.1 - Plans d'eau et mares
- Zones non prospectées

Eléments ponctuels

- Source
- Lavoir
- Espèce déterminante
- Puits

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal (BD Topo)
- Réseau hydrographique complémentaire (terrain)

Repères

- Limites communales

Sources : © IGN BD Topo ®, © IGN Scan 25 ®, Pays de Gâtine, NCA environnement (relevés de terrain)
Réalisation : NCA environnement - Décembre 2012

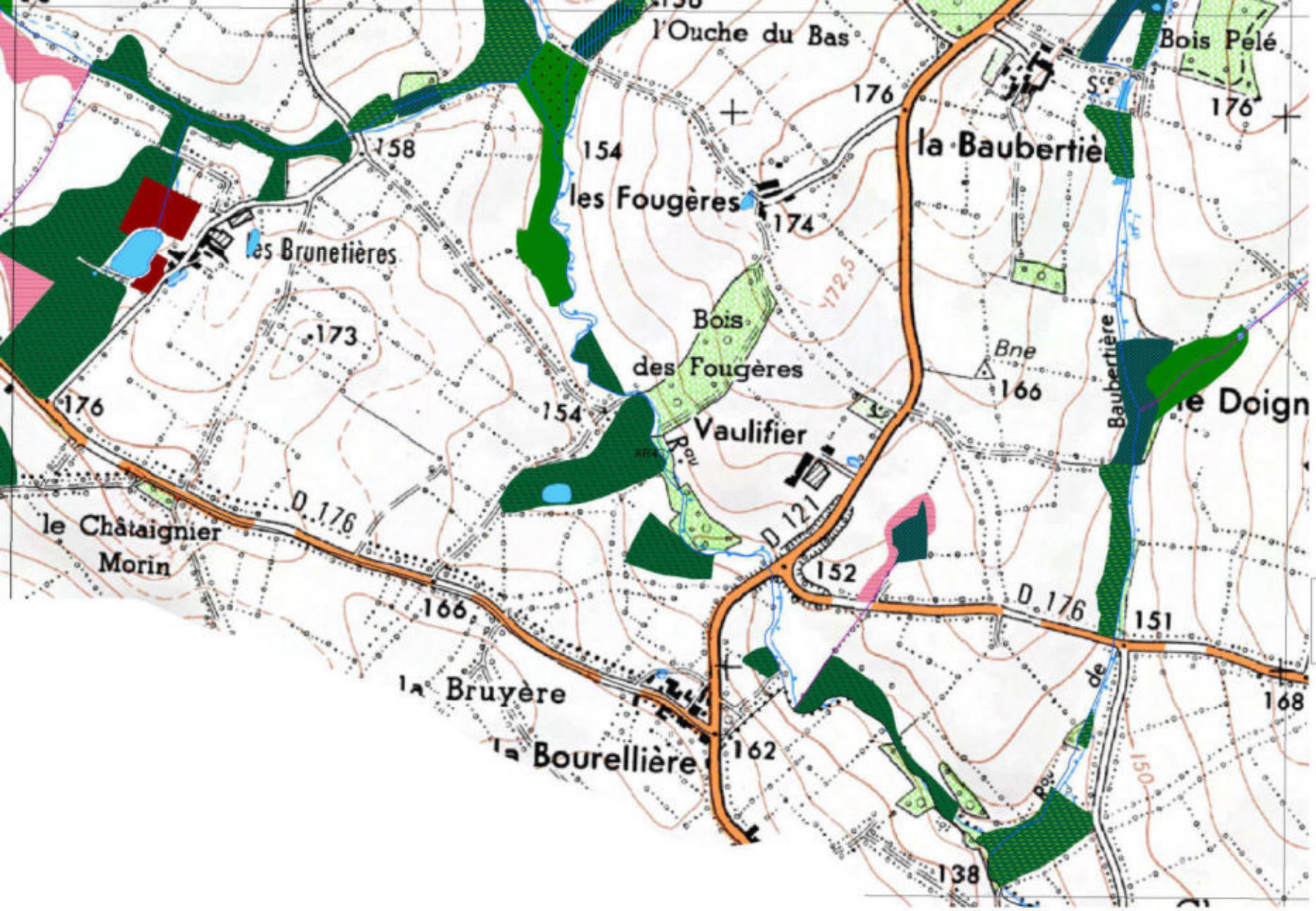

Inventaire des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau

VASLES

-

79339

PLANCHE AR43

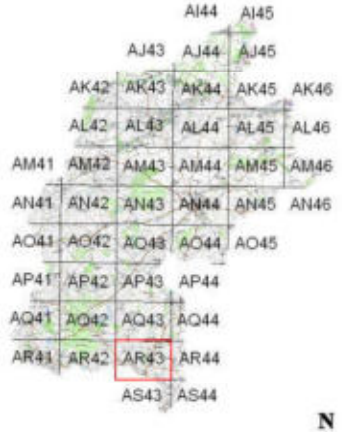

0 175 350

Mètres

N

Inventaire de connaissance dans le cadre du SAGE Clain

NB :

* Ceci n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'eau
* Inventaire non exhaustif
* Prospection de terrain effectuées de septembre à octobre 2012

L'inventaire des zones humides est cofinancé par l'Union Européenne. L'Europe s'engage en Poitou-Charentes avec le FEDER

Zones humides

- 22.33 - Groupements à Bidens tripartita
- 31.831 - Ronciers
- 31.86 - Landes à fougères
- 37.1 - Communautés à Reine-des-prés et communautés associées
- 37.2 - Prairies humides eutrophes
- 37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc acutiflore
- 37.24 - Prairies à Agropyre et Rumex
- 37.241 - Pâtures à grand jonc
- 37.242 - Prairies à Agrostide stolonifère et Fétuque faux-roseau
- 37.7 - Lisières humides à grandes herbes
- 37.715 - Ourlets riverains mixtes
- 37.72 - Franges des bords boisés ombragés
- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 38.2 - Prairies à fourrage des plaines
- 41.2 - Chênaies-charmaies
- 41.23 - Frênaies-chênaies subatlantiques à primevère
- 41.231 - Frênaies-chênaies à Arum
- 41.3 - Frênaies
- 41.37 - Frênaies subatlantiques
- 41.5 - Chênaies acidiphiles
- 41.9 - Bois de Châtaignier
- 44.33 - Bois de Frênes et d'Aulnes des rivières à eaux lentes
- 44.91 - Bois d'Aulnes marécageux
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.11 - Phragmitaies
- 53.21 - Peuplements de grandes Laîches
- 81.2 - Prairies humides améliorées
- 82.1 - Terres cultivées
- 83.321 - Plantations de peupliers cultivars
- 87.1 - Terrains en friche

Autres zones

- Zones prospectées non humides
- 22.1 - Plans d'eau et mares
- Zones non prospectées

Eléments ponctuels

- Source
- Lavoir
- Espèce déterminante
- Puits

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal (BD Topo)
- Réseau hydrographique complémentaire (terrain)

Repères

- Limites communales

Sources : © IGN BD Topo ®, © IGN Scan 25 ®, Pays de Gâtine, NCA environnement (relevés de terrain)

Réalisation : NCA environnement - Décembre 2012



Inventaire des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau

VASLES
-
79339

PLANCHE AR43

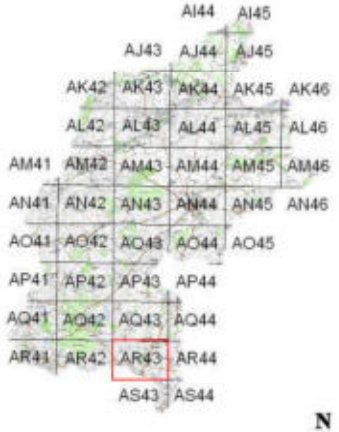

0 175 350
Mètres

N

Inventaire de connaissance dans le cadre du SAGE Clain
NB :
* Ceci n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'eau
* Inventaire non exhaustif
* Prospection de terrain effectuées de septembre à octobre 2012

L'inventaire des zones humides est cofinancé par l'Union Européenne. L'Europe s'engage en Poitou-Charentes avec le FEDER

Zones humides

- 22.33 - Groupements à Bidens tripartita
- 31.831 - Ronciers
- 31.86 - Landes à fougères
- 37.1 - Communautés à Reine-des-prés et communautés associées
- 37.2 - Prairies humides eutrophes
- 37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc acutiflore
- 37.24 - Prairies à Agropyre et Rumex
- 37.241 - Pâtures à grand jonc
- 37.242 - Prairies à Agrostide stolonifère et Fétuque faux-roseau
- 37.7 - Lisières humides à grandes herbes
- 37.715 - Ourlets riverains mixtes
- 37.72 - Franges des bords boisés ombragés
- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 38.2 - Prairies à fourrage des plaines
- 41.2 - Chênaies-charmaies
- 41.23 - Frênaies-chênaies subatlantiques à primevère
- 41.231 - Frênaies-chênaies à Arum
- 41.3 - Frênaies
- 41.37 - Frênaies subatlantiques
- 41.5 - Chênaies acidiphiles
- 41.9 - Bois de Châtaignier
- 44.33 - Bois de Frênes et d'Aulnes des rivières à eaux lentes
- 44.91 - Bois d'Aulnes marécageux
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.11 - Phragmitaies
- 53.21 - Peuplements de grandes Laîches
- 81.2 - Prairies humides améliorées
- 82.1 - Terres cultivées
- 83.321 - Plantations de peupliers cultivars
- 87.1 - Terrains en friche

Autres zones

- Zones prospectées non humides
- 22.1 - Plans d'eau et mares
- Zones non prospectées

Eléments ponctuels

- Source
- Lavoir
- Espèce déterminante
- Puits

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal (BD Topo)
- Réseau hydrographique complémentaire (terrain)

Repères

- Limites communales

Sources : © IGN BD Topo ®, © IGN Scan 25 ®, Pays de Gâtine, NCA environnement (relevés de terrain)
Réalisation : NCA environnement - Décembre 2012



AR44

Inventaire des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau

VASLES
-
79339

PLANCHE AR44

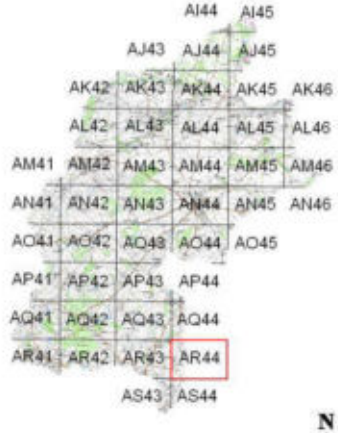

0 175 350
Mètres

N

Inventaire de connaissance dans le cadre du SAGE Clain
NB :
* Ceci n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'eau
* Inventaire non exhaustif
* Prospection de terrain effectuées de septembre à octobre 2012

L'inventaire des zones humides est cofinancé par l'Union Européenne. L'Europe s'engage en Poitou-Charentes avec le FEDER

Zones humides

- 22.33 - Groupements à Bidens tripartita
- 31.831 - Ronciers
- 31.86 - Landes à fougères
- 37.1 - Communautés à Reine-des-prés et communautés associées
- 37.2 - Prairies humides eutrophes
- 37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc acutiflore
- 37.24 - Prairies à Agropyre et Rumex
- 37.241 - Pâtures à grand jonc
- 37.242 - Prairies à Agrostide stolonifère et Fétuque faux-roseau
- 37.7 - Lisières humides à grandes herbes
- 37.715 - Ourlets riverains mixtes
- 37.72 - Franges des bords boisés ombragés
- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 38.2 - Prairies à fourrage des plaines
- 41.2 - Chênaies-charmaies
- 41.23 - Frênaies-chênaies subatlantiques à primevère
- 41.231 - Frênaies-chênaies à Arum
- 41.3 - Frênaies
- 41.37 - Frênaies subatlantiques
- 41.5 - Chênaies acidiphiles
- 41.9 - Bois de Châtaignier
- 44.33 - Bois de Frênes et d'Aulnes des rivières à eaux lentes
- 44.91 - Bois d'Aulnes marécageux
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.11 - Phragmitaies
- 53.21 - Peuplements de grandes Laîches
- 81.2 - Prairies humides améliorées
- 82.1 - Terres cultivées
- 83.321 - Plantations de peupliers cultivars
- 87.1 - Terrains en friche

Autres zones

- Zones prospectées non humides
- 22.1 - Plans d'eau et mares
- Zones non prospectées

Eléments ponctuels

- Source
- Lavoir
- Espèce déterminante
- Puits

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal (BD Topo)
- Réseau hydrographique complémentaire (terrain)

Repères

- Limites communales

Sources : © IGN BD Topo ®, © IGN Scan 25 ®, Pays de Gâtine, NCA environnement (relevés de terrain)

Réalisation : NCA environnement - Décembre 2012

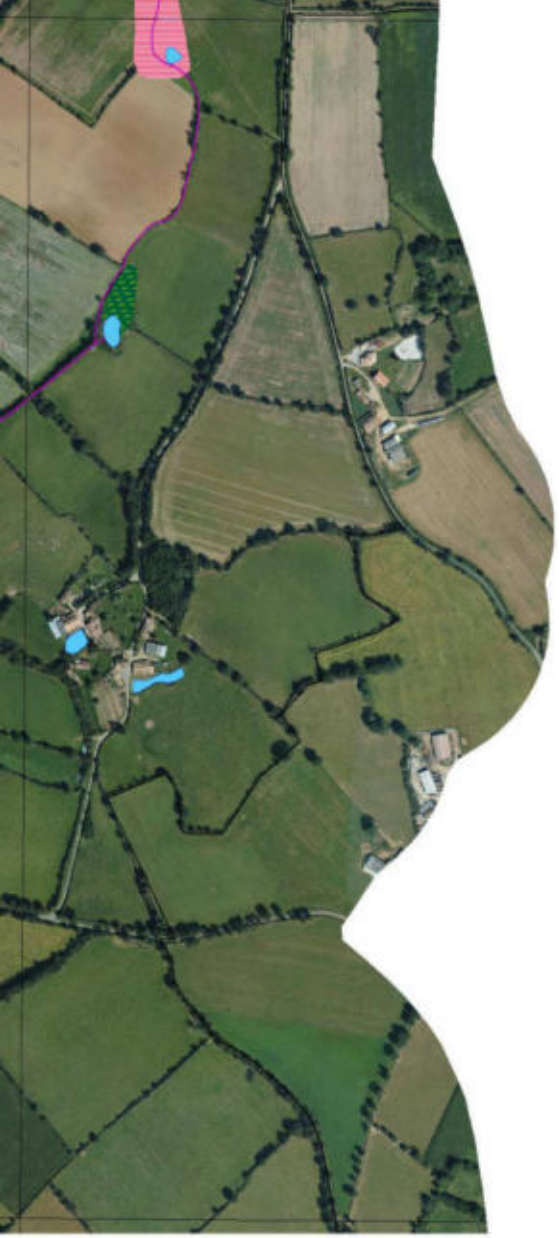

AR44

Inventaire des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau

VASLES
-
79339

PLANCHE AR44

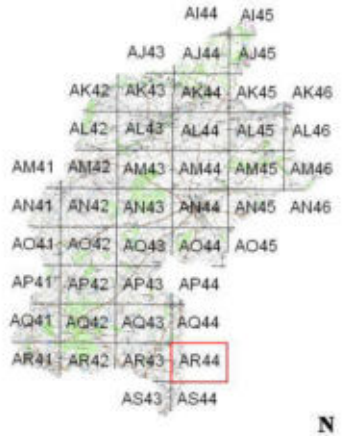

0 175 350
Mètres

N

Inventaire de connaissance dans le cadre du SAGE Clain
NB :
* Ceci n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'eau
* Inventaire non exhaustif
* Prospection de terrain effectuées de septembre à octobre 2012

L'inventaire des zones humides est cofinancé par l'Union Européenne. L'Europe s'engage en Poitou-Charentes avec le FEDER

Zones humides

- 22.33 - Groupements à Bidens tripartita
- 31.831 - Ronciers
- 31.86 - Landes à fougères
- 37.1 - Communautés à Reine-des-prés et communautés associées
- 37.2 - Prairies humides eutrophes
- 37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc acutiflore
- 37.24 - Prairies à Agropyre et Rumex
- 37.241 - Pâtures à grand jonc
- 37.242 - Prairies à Agrostide stolonifère et Fétuque faux-roseau
- 37.7 - Lisières humides à grandes herbes
- 37.715 - Ourlets riverains mixtes
- 37.72 - Franges des bords boisés ombragés
- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 38.2 - Prairies à fourrage des plaines
- 41.2 - Chênaies-charmaies
- 41.23 - Frênaies-chênaies subatlantiques à primevère
- 41.231 - Frênaies-chênaies à Arum
- 41.3 - Frênaies
- 41.37 - Frênaies subatlantiques
- 41.5 - Chênaies acidiphiles
- 41.9 - Bois de Châtaignier
- 44.33 - Bois de Frênes et d'Aulnes des rivières à eaux lentes
- 44.91 - Bois d'Aulnes marécageux
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.11 - Phragmitaies
- 53.21 - Peuplements de grandes Laîches
- 81.2 - Prairies humides améliorées
- 82.1 - Terres cultivées
- 83.321 - Plantations de peupliers cultivars
- 87.1 - Terrains en friche

Autres zones

- Zones prospectées non humides
- 22.1 - Plans d'eau et mares
- Zones non prospectées

Eléments ponctuels

- Source
- Lavoir
- Espèce déterminante
- Puits

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal (BD Topo)
- Réseau hydrographique complémentaire (terrain)

Repères

- Limites communales

Sources : © IGN BD Topo ®, © IGN Scan 25 ®, Pays de Gâtine, NCA environnement (relevés de terrain)

Réalisation : NCA environnement - Décembre 2012

Inventaire des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau

VASLES
-
79339

PLANCHE AS43

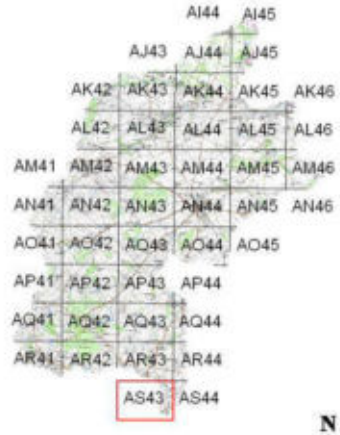

0 175 350
Mètres

N

Inventaire de connaissance dans le cadre du SAGE Clain
NB :
* Ceci n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'eau
* Inventaire non exhaustif
* Prospection de terrain effectuées de septembre à octobre 2012

L'inventaire des zones humides est cofinancé par l'Union Européenne. L'Europe s'engage en Poitou-Charentes avec le FEDER

AS43

Zones humides

- 22.33 - Groupements à Bidens tripartita
- 31.831 - Ronciers
- 31.86 - Landes à fougères
- 37.1 - Communautés à Reine-des-prés et communautés associées
- 37.2 - Prairies humides eutrophes
- 37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc acutiflore
- 37.24 - Prairies à Agropyre et Rumex
- 37.241 - Pâtures à grand jonc
- 37.242 - Prairies à Agrostide stolonifère et Fétuque faux-roseau
- 37.7 - Lisières humides à grandes herbes
- 37.715 - Ourlets riverains mixtes
- 37.72 - Franges des bords boisés ombragés
- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 38.2 - Prairies à fourrage des plaines
- 41.2 - Chênaies-charmaies
- 41.23 - Frênaies-chênaies subatlantiques à primevère
- 41.231 - Frênaies-chênaies à Arum
- 41.3 - Frênaies
- 41.37 - Frênaies subatlantiques
- 41.5 - Chênaies acidiphiles
- 41.9 - Bois de Châtaignier
- 44.33 - Bois de Frênes et d'Aulnes des rivières à eaux lentes
- 44.91 - Bois d'Aulnes marécageux
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.11 - Phragmitaies
- 53.21 - Peuplements de grandes Laîches
- 81.2 - Prairies humides améliorées
- 82.1 - Terres cultivées
- 83.321 - Plantations de peupliers cultivars
- 87.1 - Terrains en friche

Autres zones

- Zones prospectées non humides
- 22.1 - Plans d'eau et mares
- Zones non prospectées

Eléments ponctuels

- Source
- Lavoir
- Espèce déterminante
- Puits

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal (BD Topo)
- Réseau hydrographique complémentaire (terrain)

Repères

- Limites communales

Sources : © IGN BD Topo ®, © IGN Scan 25 ®, Pays de Gâtine, NCA environnement (relevés de terrain)

Réalisation : NCA environnement - Décembre 2012

Inventaire des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau

VASLES
-
79339

PLANCHE AS43

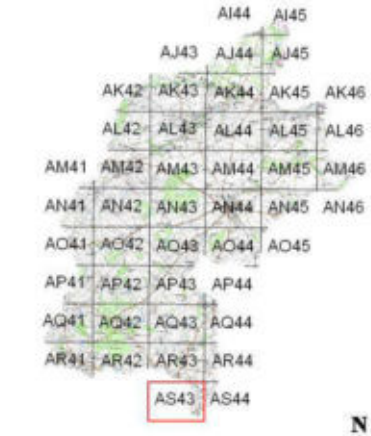

0 175 350
Mètres

N

AS43

Inventaire de connaissance dans le cadre du SAGE Clain
NB :
* Ceci n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'eau
* Inventaire non exhaustif
* Prospection de terrain effectuées de septembre à octobre 2012

L'inventaire des zones humides est cofinancé par l'Union Européenne. L'Europe s'engage en Poitou-Charentes avec le FEDER

Zones humides

- 22.33 - Groupements à Bidens tripartita
- 31.831 - Ronciers
- 31.86 - Landes à fougères
- 37.1 - Communautés à Reine-des-prés et communautés associées
- 37.2 - Prairies humides eutrophes
- 37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc acutiflore
- 37.24 - Prairies à Agropyre et Rumex
- 37.241 - Pâtures à grand jonc
- 37.242 - Prairies à Agrostide stolonifère et Fétuque faux-roseau
- 37.7 - Lisières humides à grandes herbes
- 37.715 - Ourlets riverains mixtes
- 37.72 - Franges des bords boisés ombragés
- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 38.2 - Prairies à fourrage des plaines
- 41.2 - Chênaies-charmaies
- 41.23 - Frênaies-chênaies subatlantiques à primevère
- 41.231 - Frênaies-chênaies à Arum
- 41.3 - Frênaies
- 41.37 - Frênaies subatlantiques
- 41.5 - Chênaies acidiphiles
- 41.9 - Bois de Châtaignier
- 44.33 - Bois de Frênes et d'Aulnes des rivières à eaux lentes
- 44.91 - Bois d'Aulnes marécageux
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.11 - Phragmitaies
- 53.21 - Peuplements de grandes Laîches
- 81.2 - Prairies humides améliorées
- 82.1 - Terres cultivées
- 83.321 - Plantations de peupliers cultivars
- 87.1 - Terrains en friche

Autres zones

- Zones prospectées non humides
- 22.1 - Plans d'eau et mares
- Zones non prospectées

Eléments ponctuels

- Source
- Lavoir
- Espèce déterminante
- Puits

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal (BD Topo)
- Réseau hydrographique complémentaire (terrain)

Repères

- Limites communales

Sources : © IGN BD Topo ®, © IGN Scan 25 ®, Pays de Gâtine, NCA environnement (relevés de terrain)

Réalisation : NCA environnement - Décembre 2012

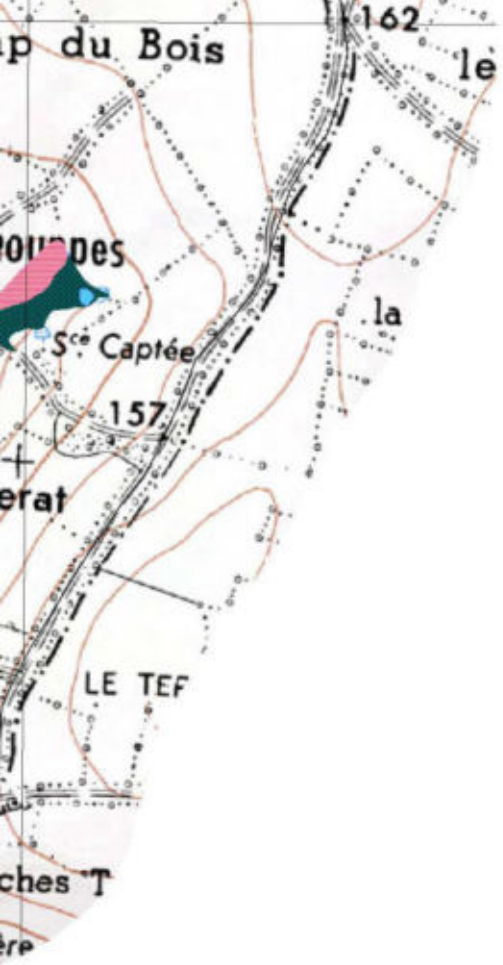

AS44

Inventaire des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau

VASLES
-
79339

PLANCHE AS44

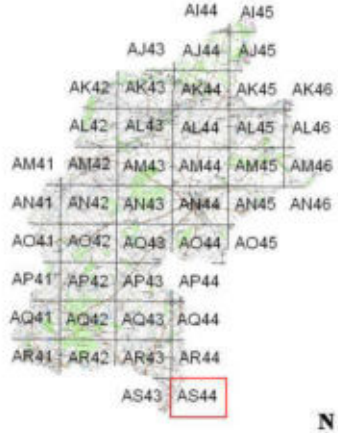

0 175 350
Mètres

N

Inventaire de connaissance dans le cadre du SAGE Clain
NB :
* Ceci n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'eau
* Inventaire non exhaustif
* Prospection de terrain effectuées de septembre à octobre 2012

L'inventaire des zones humides est cofinancé par l'Union Européenne. L'Europe s'engage en Poitou-Charentes avec le FEDER

Zones humides

- 22.33 - Groupements à Bidens tripartita
- 31.831 - Ronciers
- 31.86 - Landes à fougères
- 37.1 - Communautés à Reine-des-prés et communautés associées
- 37.2 - Prairies humides eutrophes
- 37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc acutiflore
- 37.24 - Prairies à Agropyre et Rumex
- 37.241 - Pâtures à grand jonc
- 37.242 - Prairies à Agrostide stolonifère et Fétuque faux-roseau
- 37.7 - Lisières humides à grandes herbes
- 37.715 - Ourlets riverains mixtes
- 37.72 - Franges des bords boisés ombragés
- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 38.2 - Prairies à fourrage des plaines
- 41.2 - Chênaies-charmaies
- 41.23 - Frênaies-chênaies subatlantiques à primevère
- 41.231 - Frênaies-chênaies à Arum
- 41.3 - Frênaies
- 41.37 - Frênaies subatlantiques
- 41.5 - Chênaies acidiphiles
- 41.9 - Bois de Châtaignier
- 44.33 - Bois de Frênes et d'Aulnes des rivières à eaux lentes
- 44.91 - Bois d'Aulnes marécageux
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.11 - Phragmitaies
- 53.21 - Peuplements de grandes Laîches
- 81.2 - Prairies humides améliorées
- 82.1 - Terres cultivées
- 83.321 - Plantations de peupliers cultivars
- 87.1 - Terrains en friche

Autres zones

- Zones prospectées non humides
- 22.1 - Plans d'eau et mares
- Zones non prospectées

Eléments ponctuels

- Source
- Lavoir
- Espèce déterminante
- Puits

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal (BD Topo)
- Réseau hydrographique complémentaire (terrain)

Repères

- Limites communales

Sources : © IGN BD Topo ®, © IGN Scan 25 ®, Pays de Gâtine, NCA environnement (relevés de terrain)
Réalisation : NCA environnement - Décembre 2012



AS44

Inventaire des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau

VASLES
-
79339

PLANCHE AS44

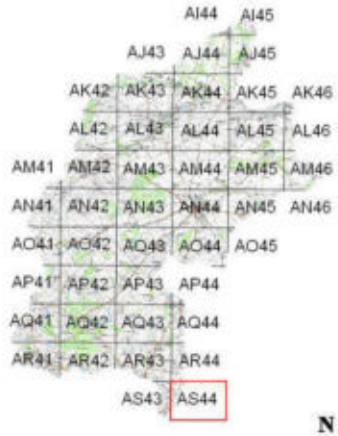

0 175 350
Mètres

N

Inventaire de connaissance dans le cadre du SAGE Clain
NB :
* Ceci n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'eau
* Inventaire non exhaustif
* Prospection de terrain effectuées de septembre à octobre 2012

L'inventaire des zones humides est cofinancé par l'Union Européenne. L'Europe s'engage en Poitou-Charentes avec le FEDER

Zones humides

- 22.33 - Groupements à Bidens tripartita
- 31.831 - Ronciers
- 31.86 - Landes à fougères
- 37.1 - Communautés à Reine-des-prés et communautés associées
- 37.2 - Prairies humides eutrophes
- 37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc acutiflore
- 37.24 - Prairies à Agropyre et Rumex
- 37.241 - Pâtures à grand jonc
- 37.242 - Prairies à Agrostide stolonifère et Fétuque faux-roseau
- 37.7 - Lisières humides à grandes herbes
- 37.715 - Ourlets riverains mixtes
- 37.72 - Franges des bords boisés ombragés
- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 38.2 - Prairies à fourrage des plaines
- 41.2 - Chênaies-charmaies
- 41.23 - Frênaies-chênaies subatlantiques à primevère
- 41.231 - Frênaies-chênaies à Arum
- 41.3 - Frênaies
- 41.37 - Frênaies subatlantiques
- 41.5 - Chênaies acidiphiles
- 41.9 - Bois de Châtaignier
- 44.33 - Bois de Frênes et d'Aulnes des rivières à eaux lentes
- 44.91 - Bois d'Aulnes marécageux
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.11 - Phragmitaies
- 53.21 - Peuplements de grandes Laîches
- 81.2 - Prairies humides améliorées
- 82.1 - Terres cultivées
- 83.321 - Plantations de peupliers cultivars
- 87.1 - Terrains en friche

Autres zones

- Zones prospectées non humides
- 22.1 - Plans d'eau et mares
- Zones non prospectées

Eléments ponctuels

- Source
- Lavoir
- Espèce déterminante
- Puits

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal (BD Topo)
- Réseau hydrographique complémentaire (terrain)

Repères

- Limites communales

Sources : © IGN BD Topo ®, © IGN Scan 25 ®, Pays de Gâtine, NCA environnement (relevés de terrain)

Réalisation : NCA environnement - Décembre 2012

NCA Environnement
11 Allée Jean Monnet
86170 Neuville-de-Poitou
Tél. 05 49 00 43 20
Fax 05 49 00 43 30
Email : accueil@nca-env.fr
www.nca-env.fr
www.nca-methanisation.fr

Études et conseils en environnement
Assainissement collectif
Assainissement non collectif
Maîtrise d'œuvre
Protection des eaux
Hydraulique fluviale
Environnement et agriculture
Méthanisation
Gestion des milieux
Démarche d'insertion écologique
Inventaire faune et flore
Environnement et aménagement

INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES, DU RESEAU HYDROGRAPHIQUE ET DES PLANS D'EAU

COMMUNE DE VIENNAY (79)

Inventaire réalisé dans le cadre d'un groupement de communes et de communautés de communes porté par le Pays de Gâtine :

Avec le soutien financier de :

Expertise réalisée par NCA Environnement

- Octobre 2014 -

Première entreprise française à avoir obtenu en avril 2011 l'AFAQ 26000 et en janvier 2012 la labellisation LUCIE pour son engagement dans la RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) et le développement durable.

SAS au capital de 110 000 €
N° identification :
343 460 622 RCS Poitiers
APE : 7112B
N° TVA : FR 57 343 460 622

TABLE DES MATIERES

CHAPITRE 1 - CADRE REGLEMENTAIRE - CONTEXTE DE L'ÉTUDE ..... - 1 -

1. CADRE REGLEMENTAIRE ..... - 2 -
1.1. Réglementation relative aux zones humides ..... - 2 -
1.2. Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux ..... - 3 -
1.3. Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux ..... - 4 -
2. LES ZONES HUMIDES - GENERALITES ..... - 6 -
2.1. Définition ..... - 6 -
2.2. Typologie ..... - 6 -
2.3. Fonctions ..... - 7 -
3. DEMARCHE ET OBJECTIFS DE L'INVENTAIRE ..... - 10 -
3.1. Démarche d'inventaire ..... - 10 -
3.2. Objectifs ..... - 10 -
4. CONCERTATION DES ACTEURS ..... - 12 -
4.1. Acteurs locaux ..... - 12 -
4.2. Réunions ..... - 13 -
4.3. Financeurs ..... - 15 -

CHAPITRE 2 - CONTEXTE COMMUNAL ..... - 17 -

1. PRESENTATION GENERALE DE LA COMMUNE ..... - 18 -
1.1. Contexte géographique ..... - 18 -
1.2. Contexte Agricole ..... - 20 -
2. PRESENTATION DU CONTEXTE PHYSIQUE ..... - 21 -
2.1. Contexte géologique et pédologique ..... - 21 -
2.2. Contexte hydrogéologique ..... - 23 -

CHAPITRE 3 - METHODOLOGIE ..... - 24 -

1. PRE-LOCALISATION ..... - 25 -
1.2. Zones à urbaniser ..... - 27 -
2. INVENTAIRE DE TERRAIN ..... - 28 -
2.1. Critères d'identification ..... - 29 -
2.1.1. Pédologie ..... - 29 -
2.1.2. Habitats naturels et végétation ..... - 30 -
2.2. Campagne de terrain ..... - 32 -
3. CARTOGRAPHIE ..... - 33 -

CHAPITRE 4 - RESULTATS DE L'INVENTAIRE ..... - 35 -

1. RESEAU HYDROGRAPHIQUE ET MILIEUX AQUATIQUES ..... - 36 -
1.1. Réseau hydrographique ..... - 36 -
1.2. Plans d'eau dont mares ..... - 38 -
1.3. Observations complémentaires ..... - 41 -
2. ZONES HUMIDES ..... - 43 -
2.1. Sondages pédologiques ..... - 43 -
2.2. Inventaire global ..... - 45 -
2.3. Habitats - Typologie ..... - 48 -
2.3.1. Typologie SDAGE ..... - 48 -
2.3.2. Typologie CORINE Biotopes ..... - 50 -
2.4. Fonctions des zones humides ..... - 63 -
2.5. Enjeux ..... - 65 -

CHAPITRE 5 - CONCLUSION ..... - 68 -

1. BILAN DE L'INVENTAIRE ..... - 69 -
   1.1. Bilan des résultats ..... - 69 -
   1.2. Bilan de la démarche ..... - 69 -
2. SUITE A DONNER ..... - 70 -

ANNEXES

CHAPITRE 1

CADRE REGLEMENTAIRE - CONTEXTE DE L'ÉTUDE

1. CADRE REGLEMENTAIRE

1.1. REGLEMENTATION RELATIVE AUX ZONES HUMIDES

Le Code de l'Environnement est composé de six livres, dont le deuxième est intitulé *Milieux Physiques*. Ce dernier comprend deux titres, respectivement consacrés à l'eau et à l'air.

Le Code de l'Environnement érige l'Eau en patrimoine commun de la nation. Sa protection est d'intérêt général et sa gestion doit se faire de façon globale.

Dans ce contexte de gestion globale de l'Eau, les zones humides tiennent un rôle de premier plan et différentes réglementations les caractérisent :

Art. L. 211-1 : *« Les zones humides sont des terrains exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre, de façon permanente ou temporaire ; la végétation quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année. »*

L'**article R.211-108** du code de l'environnement précise que les critères à prendre en compte pour la définition des zones humides sont relatifs « *à la morphologie des sols liée à la présence prolongée d'eau d'origine naturelle et à la présence éventuelle de plantes hygrophiles. Celles-ci sont définies à partir de listes établies par région biogéographique. En l'absence de végétation hygrophile, la morphologie des sols suffit à définir une zone humide* ». « *La délimitation des zones humides est effectuée à l'aide des côtes de crue ou de niveau phréatique, ou des fréquences et amplitudes des marées, pertinentes au regard des critères relatifs à la morphologie des sols et à la végétation »*.

L'**arrêté du 24 juin 2008 modifié le 1er octobre 2009** précise les critères de définition et de délimitation des zones humides en établissant une liste des types de sols de zones humides et une liste des espèces végétales indicatrices de zones humides. Les sols de zones humides correspondent aux sols engorgés en eau de façon permanente et aux sols caractérisés par des traces d'hydromorphie (engorgement temporaire) débutant à moins de 25 cm de la surface et se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur (ou entre 25 et 50 cm de la surface s'il y a des traces d'engorgement permanent apparaissant entre 80 et 120 cm). La **circulaire du 18 janvier 2010** relative à la délimitation des zones humides expose les conditions de mise en œuvre des dispositions de l'arrêté précédemment cité.

De plus, au titre de la Police de l'Eau, une zone est considérée comme humide si elle présente l'un des critères suivants : une végétation hygrophile ou un sol hydromorphe. Dans ce cas, le projet (selon sa surface) est soumis au régime de déclaration ou d'autorisation relatif à la rubrique 3.3.1.0 de la nomenclature eau.

1.2. SCHEMA DIRECTEUR D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX

La commune de Viennay, située dans le département des Deux-Sèvres, est concernée par le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin Loire-Bretagne. Quinze orientations fondamentales ont été identifiées sur le territoire du SDAGE. **L'orientation n°8** concerne la préservation des zones humides. Elle se base sur la nécessité de multiplier et de diversifier les efforts pour limiter l'altération du fonctionnement des milieux aquatiques, assurer la continuité écologique et reconquérir la qualité des habitats et la biodiversité. En effet, ces milieux assurent de multiples fonctions tant du point de vue de la ressource en eau que de la biodiversité. Leur préservation et leur restauration sont des enjeux majeurs à appréhender. Pour cela cinq actions ont été déterminées (notées 8A à 8E), elles comprennent, chacune, diverses dispositions.

- **8A : Préserver les zones humides.**

"Tout d'abord en maitrisant les causes de leur disparition au travers d'une protection réglementaire [...]. En second lieu au travers des politiques de gestion de l'espace […]. Ces deux types de mesures constituent un volet prioritaire des SAGE [...]."

- **8B : Recréer des zones humides disparues, restaurer les zones humides dégradées pour contribuer à l'atteinte du bon état des masses d'eau.**

"Il convient d'agir pour éviter de nouvelles pertes de surfaces et pour récupérer des surfaces perdues […] dans les secteurs de forte pression foncière […] ou dans certains secteurs en déprise agricole. Les actions à mettre en œuvre concernent à la fois les zones humides bénéficiant d'une protection liée à leur intérêt patrimonial et les réseaux de zones humides banales dont l'existence est nécessaire au bon état des masses d'eau et à la protection de la ressource en eau."

- **8C : Préserver les grands marais littoraux**

"Les marais littoraux situés entre la Vilaine et la baie de l'Aiguillon représentent des zones humides de grande surface qui ont été créées par l'homme […]. Ces espaces constituent le support d'une forte biodiversité de la faune et de la flore. Ils intègrent, pour la plupart, le réseau européen Natura 2000. Ils contribuent en partie à l'interception des pollutions issues des bassins versants amont. […] L'adéquation entre les différents usages et les conditions favorables à la biodiversité doit être recherchée en s'appuyant notamment sur une politique agricole adaptée."

- **8D : Favoriser la prise de conscience**

"La nécessité de conserver et d'entretenir les zones humides n'est pas encore suffisamment bien perçue, à la fois par les riverains et par les autorités locales. Certes, la prise de conscience est amorcée, mais elle se limite encore trop souvent aux enjeux patrimoniaux des zones humides (flore et faune). Les enjeux économiques se rattachant à leur présence sont encore largement sous-estimés, quand ils ne sont pas ignorés."

- **8E : Améliorer la connaissance**

"L'efficacité des zones humides, que ce soit en matière de gestion de la ressource en eau ou de biodiversité, dépend de la présence sur le terrain d'un maillage aussi dense que possible de sites interceptant au mieux les écoulements superficiels et souterrains et évitant le cloisonnement des populations végétales et animales sauvages.

Il est nécessaire de localiser les sites existants, de diagnostiquer leur état et d'identifier les fonctions qui s'y rattachent. C'est l'objet des inventaires qu'il convient de réaliser, en priorité, sur les territoires où la présence des zones humides détermine l'atteinte ou le maintien du bon état des masses d'eau."

1.3. SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX

La commune de Viennay se situe dans le périmètre du SAGE Thouet.

SAGE Thouet

Le territoire du SAGE Thouet s'étend sur 3 385 km² dans les départements des Deux-Sèvres (79), de la Vienne (86) et du Maine-et-Loire (49).

Ce SAGE est articulé autour de 6 enjeux majeurs :

- Le développement des ressources alternatives et la sécurisation de l'alimentation en eau potable ;
- La reconquête de la qualité des eaux de surface ;
- La gestion quantitative de la ressource ;
- La protection des têtes de bassins et des espaces naturels sensibles ;
- Le rétablissement d'une connectivité amont-aval des cours d'eau ;
- La valorisation touristique et la maitrise des loisirs liés à l'eau.

La Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE s'est réunie pour la première fois le 30 janvier 2012. La composition de la CLE a notamment été constituée, et la structure porteuse du SAGE a été désignée : le Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet et la Communauté d'Agglomération de Saumur Loire Développement à l'origine de l'étude de préfiguration du SAGE Thouet se partagent cette responsabilité.

Les zones humides représentent un enjeu important au sein du SAGE qui a identifié, dès l'état des lieux, la nécessité d'améliorer la connaissance de ces milieux afin de mieux les protéger.

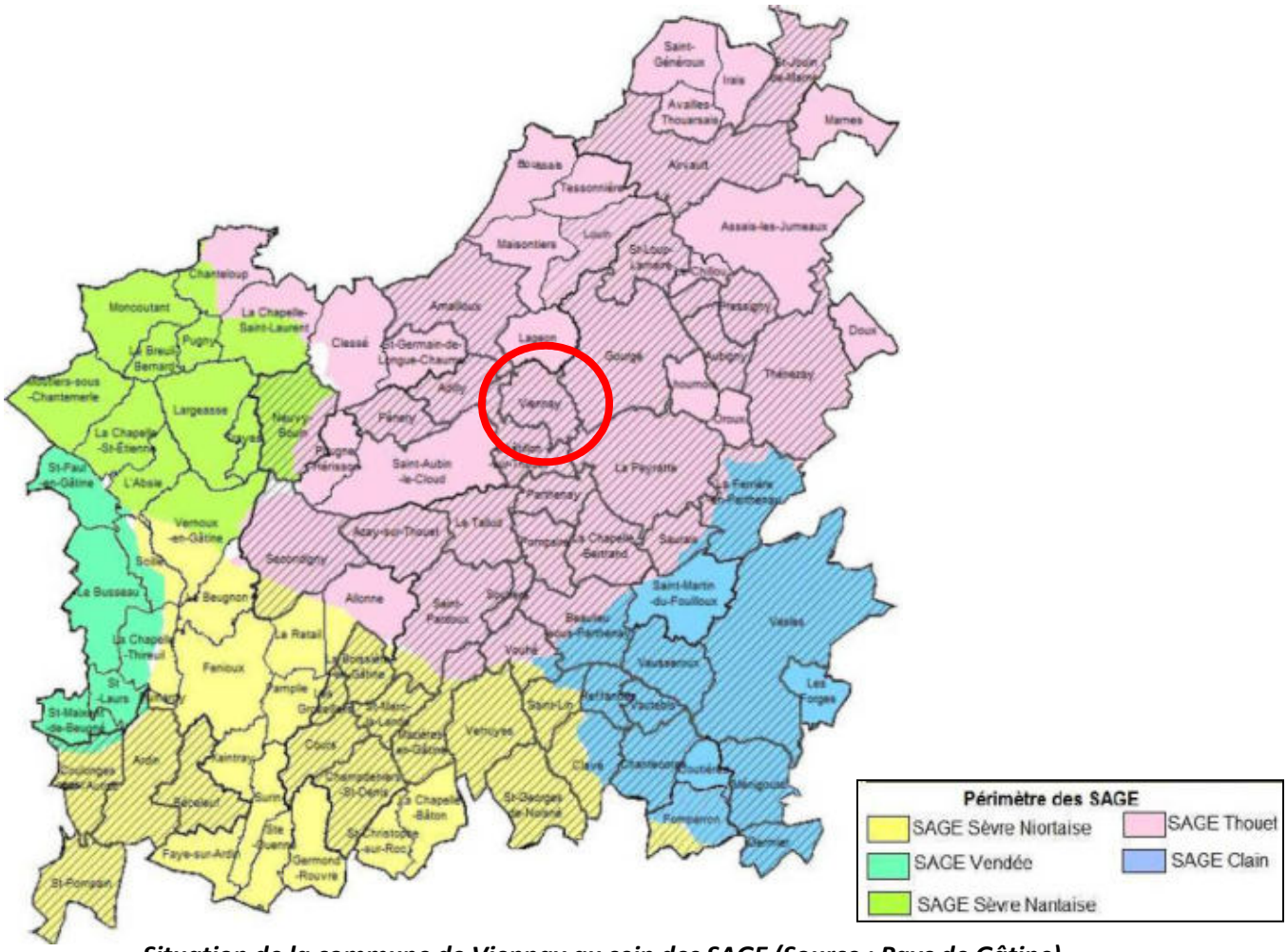

Situation de la commune de Viennay au sein des SAGE (Source : Pays de Gâtine)

2. LES ZONES HUMIDES - GENERALITES

2.1. DEFINITION

Les zones humides sont des milieux complexes, dynamiques et interdépendants entre terre et eau. Elles recèlent une richesse écologique particulière et souvent exceptionnelle. Elles assurent de plus de nombreuses fonctions dont la société tire des bénéfices (nommés services rendus). En effet, les zones humides jouent un rôle majeur pour la rétention, la régulation hydraulique et l'épuration tout en constituant des réservoirs de biodiversité.

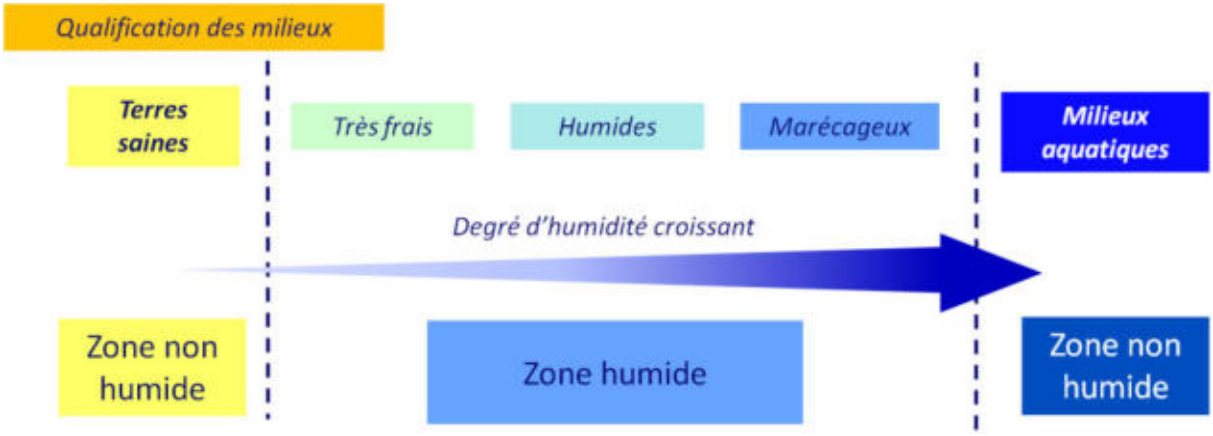

Gradient d'humidité des zones humides
(Source : IIBSN - Schéma élaboré d'après Oberti et al., 2003)

En raison de leur grande diversité, l'identification des zones humides n'est pas toujours aisée. Elle est réalisée sur la base des observations de terrain liées à des limites naturelles. Elle s'appuie notamment sur :

- La présence de végétation hygrophile et d'habitats humides ;
- L'hydromorphie des sols ;
- La géomorphologie du site (ex : rupture de pente) et la topographie.

2.2. TYPOLOGIE

Selon leur caractéristiques, différents types de zones humides peuvent être distingués. Le SDAGE Loire-Bretagne les classe en 13 grands types selon leur localisation dans un bassin versant :

- Grands estuaires ;
- Baies et estuaires moyens plats ;
- Marais et lagunes côtiers ;
- Marais saumâtres aménagés ;
- Bordures de cours d'eau ;
- Plaines alluviales ;

- Zones humides de bas-fonds en tête de bassin ;
- Régions d'étangs ;
- Bordures de plan d'eau ;
- Marais et landes humides de plaines et de plateaux ;
- Zones humides ponctuelles ;
- Marais aménagés à vocation agricole ;
- Zones humides artificielles.

Le schéma ci-dessous présente les différentes typologies de zones humides suivant leur localisation sur le bassin versant.

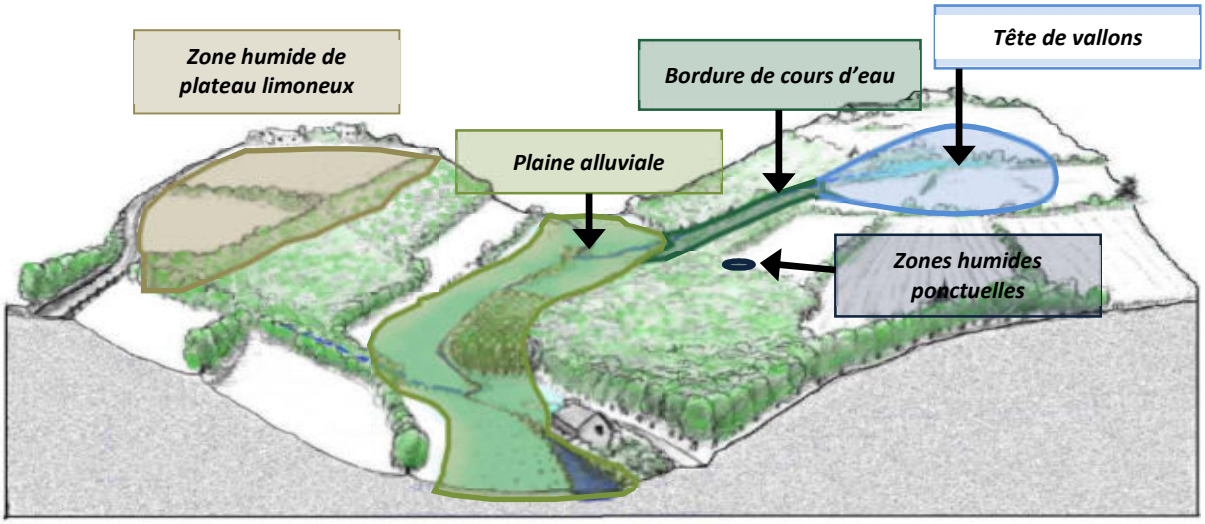

Localisation des zones humides sur un bassin versant (source : IIBSN)

2.3. FONCTIONS

Les zones humides présentent une richesse écologique particulière et assurent de nombreuses fonctions telles que la rétention, la régulation hydraulique et l'épuration mais également des fonctions socio-économiques.

- Fonctions biologiques :

Les zones humides recèlent généralement une biodiversité importante et peuvent constituer des réservoirs d'espèces patrimoniales. Ce sont des milieux essentiels pour la faune, qui permettent l'hivernage, la migration et la reproduction de nombreux oiseaux ; le frai du brochet et le développement des juvéniles ; la reproduction des poissons et crustacés en zones littorales. On y observe également des amphibiens, des odonates, etc.

Outre la faune, les zones humides sont reconnues pour leur diversité végétale (roselières, prairies humides, tourbières, bordures de cours d'eau…).

Fonctions épuratoires :

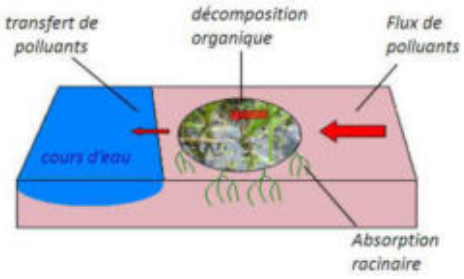

Certaines zones humides possèdent des propriétés épuratoires remarquables. Elles sont particulièrement efficaces en matière de dénitrification avec des taux d'abattement supérieurs à 50%. Elles sont également capables de fixer les matières en suspensions, les engrais et produits phytosanitaires et peuvent éliminer le phosphore parfois jusqu'à 90%.

Fonctions hydrauliques :

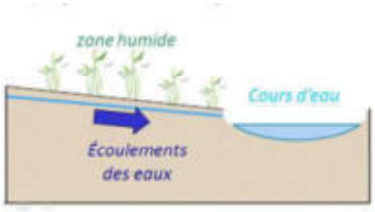

Les zones humides ont un rôle majeur dans le stockage des eaux. Elles contribuent en effet à l'écrêtement des pointes de crue et ont également un rôle d'éponge.

Elles peuvent ainsi retarder l'apparition et réduire l'intensité des débits d'étiage en restituant de manière progressive les eaux stockées en période de hautes eaux.

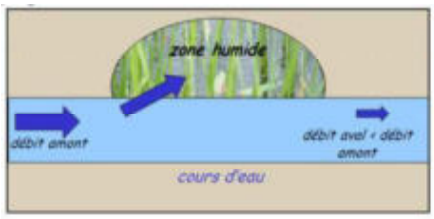

Source des figures : IIBSN

Fonctions socio-économiques :

Les zones humides sont avant tout des milieux utilisés par la profession agricole, pour la culture et le pâturage ; et sylvicole, notamment pour la populiculture.

Ce sont des milieux très généreux, qui peuvent être exploités pour la production de roseaux de laîche ou de joncs (paillage des chaises, couvertures de chaume…) ; de bois (peupliers) ; de ressources alimentaires (poissons, crustacés, chasse…) ; de fourrage, etc. Les zones humides peuvent également être valorisées pour le développement du tourisme (randonnés, naturalisme, etc.).

On observe par ailleurs une différence dans les usages entre l'amont et l'aval d'un bassin versant.

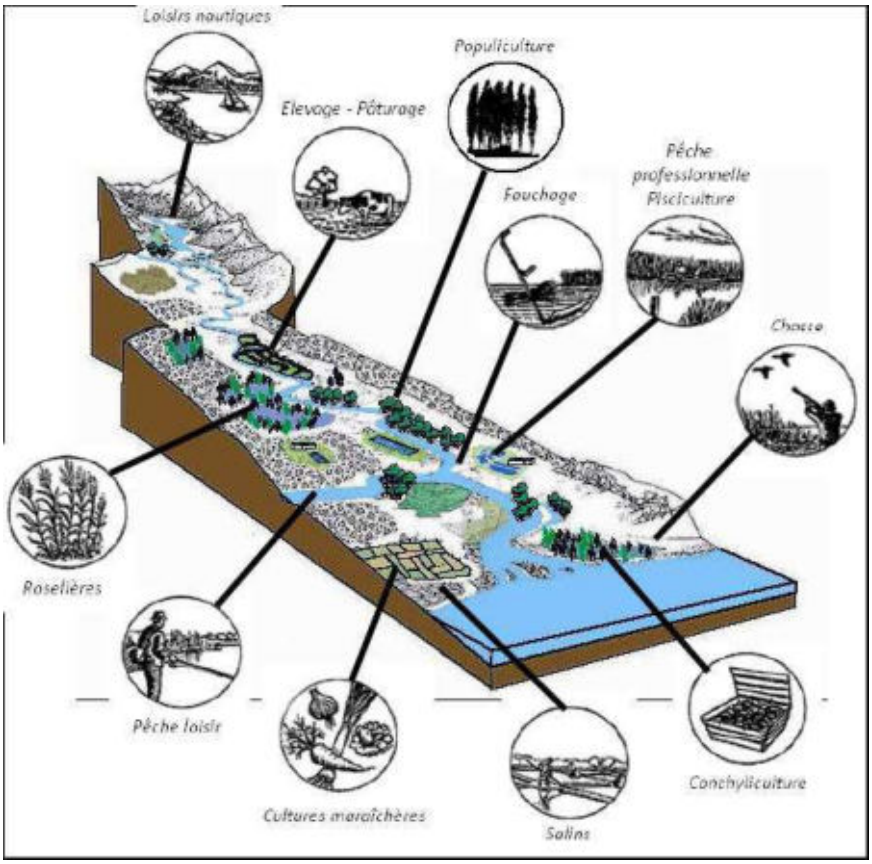

<u>Fonctions socio-économiques des zones humides</u>

3. DEMARCHE ET OBJECTIFS DE L'INVENTAIRE

3.1. DEMARCHE D'INVENTAIRE

L'inventaire des zones humides de la commune de Viennay s'intègre dans une mutualisation de 47 communes du Pays de Gâtine, dont le territoire concerne cinq SAGE. Il a été décidé de respecter les modalités d'inventaire des zones humides de chacun des SAGE sur leur territoire respectif. La présente étude prend en compte la méthodologie du **SAGE Thouet**, validée par la Commission Locale de l'Eau du 16 janvier 2014.

Pour une démarche et une méthodologie unique du bassin versant avec un socle minimum obligatoire, les modalités d'inventaire des zones humides sont définies sur l'ensemble du périmètre des SAGE.



La démarche, telle que définie par la CLE, s'articule sur deux axes :

- Concertation avec le groupe d'acteurs locaux afin de partager les connaissances et permettre une prise de conscience des enjeux liés aux zones humides.
- Expertise d'identification des zones humides pour leur inventaire à proprement dit.

3.2. OBJECTIFS

La présente étude répond à deux objectifs principaux. Elle vise, dans un premier temps, à répondre aux enjeux des SAGE qui doivent assurer l'inventaire, la préservation et la reconquête des zones humides. Dans un second temps, elle vise à acquérir une bonne connaissance du territoire communal (zones humides, réseau hydrographique, plans d'eau et mares…) pour l'élaboration des documents d'urbanisme.

Une fois l'inventaire terminé et validé par le Conseil municipal, les résultats seront transmis au SAGE afin de compiler les données des différents inventaires communaux à l'échelle du bassin versant. L'analyse de ces résultats par la Commission Locale de l'Eau pourra donner naissance à diverses règles de gestion des zones humides, contribuant ainsi à l'atteinte des objectifs du SAGE et du SDAGE.

Le recensement des zones humides permettra l'identification de milieux d'intérêt primordial tels que les Zones Humides d'Intérêt Environnemental Particulier (ZHIEP) et les Zones Stratégiques pour la

Gestion de l'Eau (ZSGE). La délimitation de ces zones est un outil efficace pour atteindre l'objectif de bon état des eaux requis par la DCE (Directive Cadre sur l'Eau).

De plus, l'inventaire sera intégré totalement ou partiellement dans les documents d'urbanisme (Plan Local d'Urbanisme, Carte communale, etc.) et pour les projets d'installations, ouvrages, travaux et activités (IOTA), afin de permettre une meilleure gestion communale du territoire.

Il est cependant à préciser que toute opération visant à aménager une zone humide est soumise à la nomenclature Eau (art. R. 214-1 du Code de l'environnement). L'inventaire proposé ici permet certes une meilleure connaissance de ces espaces mais n'est cependant pas exhaustif du point de vue de cette nomenclature. Tout pétitionnaire devra donc, dans le cadre d'une demande d'autorisation ou d'une déclaration au titre de la loi sur l'eau, apporter des éléments d'expertise technique sur le caractère humide de son site d'implantation, et ce, indépendamment de l'existence du présent inventaire de zones humides, mais tout en le prenant en compte.

4. CONCERTATION DES ACTEURS

4.1. ACTEURS LOCAUX

La démarche de concertation, validée par la CLE (Commission Locale de l'Eau), s'appuie sur la constitution d'un groupe d'acteurs locaux. La composition de ce dernier se veut la plus représentative possible des différents protagonistes du territoire. Ce dernier se compose alors :

- du Maire de la commune ;
- d'élus ;
- d'exploitants agricoles ;
- d'autres représentants du monde associatif : fédération de chasse, association de pêche…

Membres du groupe d'acteurs	
Maire	M. MORIN Christophe
Conseillers municipaux	M. FILLON Dominique
	M. HOUSSIER Christian
Exploitants agricole	M. DAVID Marc
	M. CLISSON Laurent
	Mme LUCET Catherine
	M. LUMINEAU Abel
Représentant AVPRC[1]	M. GUIGNARD Jean
Représentant SMVT[2]	M. CHARRUAUD Guillaume
Représentante SPL[3] des eaux du Cébron	Mme VRIGNAUD Claire
Représentant DSNE[4]	M. BONNESSE Michel

La composition du groupe de travail est établie par le Conseil Municipal.

Ce groupe apporte au prestataire de l'inventaire, le bureau d'études NCA Environnement, ses connaissances locales de terrain et l'historique des activités sur la commune. Il s'exprime lors des réunions afin de pré-délimiter et caractériser les zones humides. Il aide aussi à mieux comprendre le fonctionnement des zones humides (inondations, fréquence, surface, saisonnalité, entrées / sorties d'eau) et la gestion actuelle des parcelles.

[1] Association Viennaisienne de Protection de l'Environnement et du Cébron
[2] Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet
[3] Société Publique Locale
[4] Deux-Sèvres Nature Environnement

Il donne également son avis sur le déroulement de l'inventaire, et apporte au prestataire sa connaissance et sa vision du territoire, en particulier sur la dynamique de l'eau (drainage, source, écoulement, remontée de nappes, inondation,…).

4.2. REUNIONS

L'atout majeur du groupe d'acteurs locaux est donc le partage de connaissances. Plusieurs réunions sont organisées afin d'optimiser au mieux la concertation et le suivi de l'étude par la commune.

Un ou plusieurs représentants du SAGE sont présents lors des réunions, tout comme l'équipe du prestataire chargé de l'étude (NCA Environnement). S'ajoute donc au groupe d'acteurs locaux les intervenants suivants (présents à une réunion au moins) :

Intervenants extérieurs lors des réunions	
NCA Environnement	M. LE DRET Romain - Ingénieur naturaliste Mme RISTOR Marie - Ingénieur pédologue
Pays de Gâtine	M. BRANSIECQ Maxence
Représentant du SAGE Thouet	M. PEAUD Pierre

- Première réunion du groupe d'acteurs : présentation de la démarche de l'inventaire

Le groupe d'acteurs locaux s'est réuni une première fois le **18 septembre** à la mairie de Viennay, avec les représentants du bureau d'études NCA Environnement, missionné par le Pays de Gâtine pour réaliser l'inventaire et animer les réunions.

Le but de cette première réunion est d'informer les acteurs sur le déroulement de l'étude, ses objectifs et le cadre dans lequel elle s'inscrit. Cette rencontre permet également d'expliciter la notion de zones humides et la méthodologie d'inventaire.

Dans un second temps, les différents outils de pré-localisation des zones humides ont été présentés aux membres du groupe d'acteurs par le biais de l'atlas de pré-localisation. Un travail sur carte a été demandé aux acteurs locaux. Il a permis de vérifier la validité de la pré-délimitation, et de récolter différentes informations sur la dynamique de l'eau (drainage, source, remontée de nappe, inondation, ruissellement…).

De plus, un certain nombre de contacts a été recueilli par les chargés d'études de NCA Environnement, afin de pouvoir prévenir les personnes de leur passage sur le terrain.

Enfin, la dernière partie de la réunion de lancement consiste à présenter directement sur le terrain, les méthodes de caractérisation des zones humides, et notamment le critère « végétation » et le critère « pédologie » au groupe d'acteurs locaux.

- Réunion d'information à l'intention des agriculteurs et des propriétaires

Le groupe d'acteurs étant un groupe de travail, le nombre de personnes est restreint à une dizaine de personnes. Une réunion d'information pour l'ensemble des exploitants et des propriétaires s'est donc déroulée le **25 septembre**. Elle permet d'informer et de sensibiliser un plus grand nombre de personnes sur la nécessité de réaliser un inventaire des zones humides au niveau communal et de répondre aux différentes interrogations.

- Réunion de restitution de l'Atlas provisoire des zones humides au groupe d'acteurs

A la suite des deux réunions présentées ci-avant, la campagne de terrain a été réalisée du **1er au 17 octobre.** L'atlas cartographique provisoire des zones humides a été déposé deux semaines en mairie, du **30 octobre au 14 novembre**, afin que les données soit accessibles à toute la population. Au cours de cette **phase de levée de doutes**, un cahier est ouvert par Mme le Maire, permettant aux personnes d'inscrire leurs remarques sur les résultats de l'inventaire et éventuellement de demander un retour sur le terrain. Ensuite, une réunion de restitution des résultats provisoires de l'inventaire des zones humides a été programmée le **20 novembre**, au cours de laquelle les résultats de l'expertise et les remarques déposées, ont été présentés, analysés et discutés avec le groupe d'acteurs locaux.

Au cours de cette mise à disposition, cinq remarques ont été déposées en mairie et des zones a revérifiées ont été signalées lors de la réunion de restitution provisoire. L'ensemble des retours ont tous été réalisés le **21 novembre.**

- Réunion de restitution de l'Atlas final de l'inventaire des zones humides au Conseil Municipal

Une fois les retours de terrain effectués et les corrections nécessaires apportées à la cartographie, la finalisation de l'étude a été entreprise en vue d'une restitution pour validation en Conseil Municipal, le **18 décembre**.



Synthèse des étapes de l'inventaire des zones humides de la commune de Viennay

4.3. FINANCEURS

Pour réaliser son inventaire des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau, la commune de Viennay s'est associée à 46 autres communes du Pays de Gâtine.

L'inventaire est financé par l'Agence de l'eau Loire Bretagne, la commune, le département des Deux-Sèvres, la région Poitou-Charentes, le réseau LEADER et l'Union Européenne.

Le Pays de Gâtine, dans le cadre de la délégation de maitrise d'ouvrage, a sollicité les subventions auprès de ces différents partenaires.

CHAPITRE 2

CONTEXTE COMMUNAL

1. PRESENTATION GENERALE DE LA COMMUNE

1.1. CONTEXTE GEOGRAPHIQUE

La commune de Viennay s'étend sur 1571 ha dans le département des Deux-Sèvres, en région Poitou-Charentes (cf. carte ci-dessous).

Située à 5 km au Nord-Ouest de Parthenay, Viennay est entourée par les communes de Lageon au Nord ; de Gourgé et la Peyratte à l'Est ; de Chatillon-sur-Thouet au Sud-Ouest.

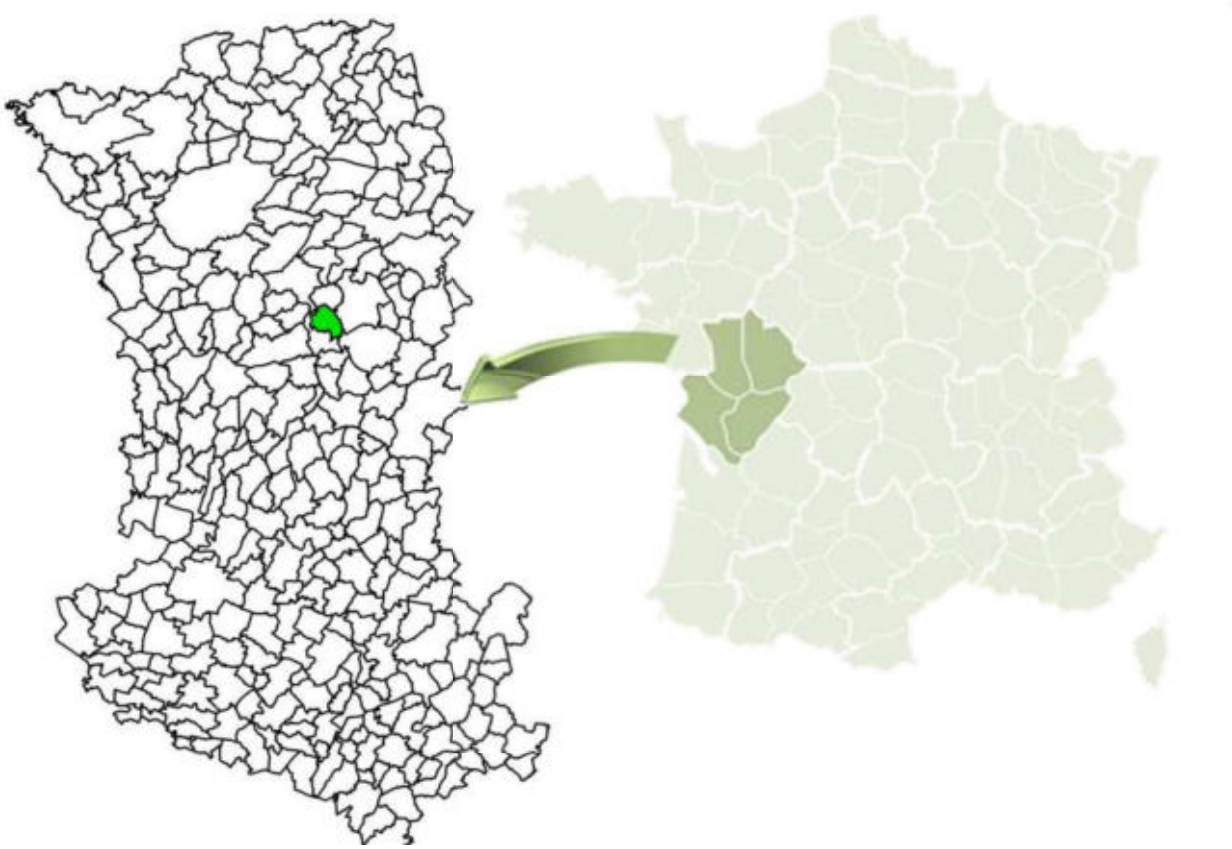

Localisation de la commune de Viennay dans le département des Deux-Sèvres (Sources : GEOFLA®- IGN ; NCA environnement)

Viennay
- 79347 -

Inventaire (délimitation et caractérisation)
des zones humides, du réseau hydrographique
et des plans d'eau des communes
du Pays de Gâtine

Pays de Gâtine
Parthenay
www.gatine.org

L'inventaire des zones humides est cofinancé par
l'Union Européenne et l'Agence de l'eau Loire-Bretagne

Inventaire de connaissance dans le cadre
du SAGE Thouet

Ceci n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'eau
Inventaire non exhaustif



Sources : IGN Scan 25© - Pays de Gâtine
Réalisation : NCA Environnement - Juillet 2014

NCA Environnement
11, allée Jean Monnet
86170 Neuville-de-Poitou
05 49 00 43 20

Carte IGN de la commune de Viennay (sources: IGN Scan 25®, Pays de Gâtine)

1.2. CONTEXTE AGRICOLE

La commune de Viennay présent un paysage essentiellement bocager avec une urbanisation concentrée le long de la D938. La présence de carrières, actuellement et anciennement exploitées, est une particularité paysagère sur la commune.

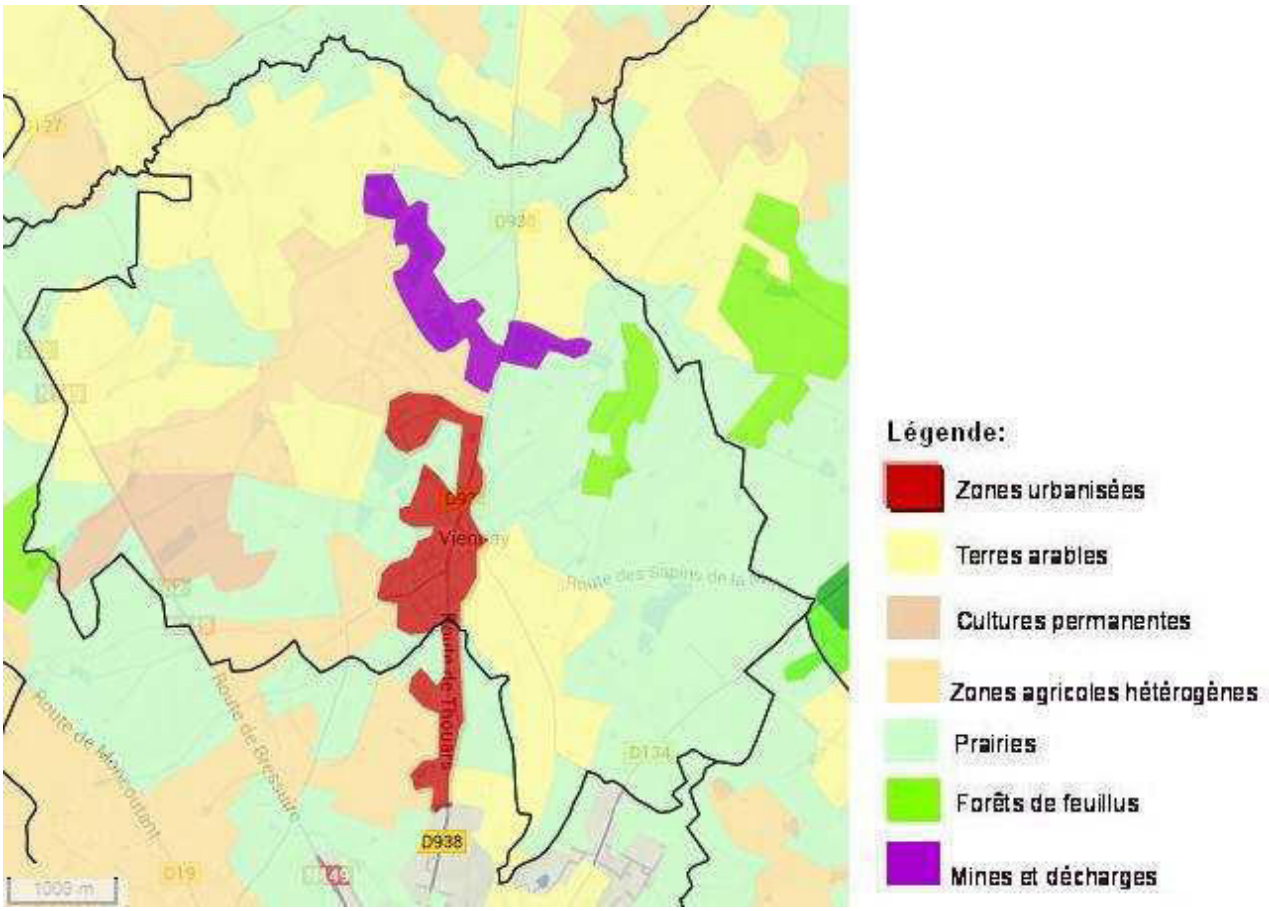

Occupation des sols de la commune de Viennay (source: BD CORINE Land Cover 2006)

La commune de Viennay est localisée en Gâtine. Le territoire compte 90% de terres agricoles, 2% de forêts et milieux semi-naturels et 8% de territoires artificialisés. (*Source : IFEN Corine Land Cover 2006*)

2. PRESENTATION DU CONTEXTE PHYSIQUE

2.1. CONTEXTE GEOLOGIQUE ET PEDOLOGIQUE

La géologie communale est assez hétérogène avec diverses formations. En simplifiant, la commune de Viennay présente deux faciès distincts :

- Viennay est dominée majoritairement par des leucogranites ;
- L'Est de la commune est formé par des argiles marbrées.

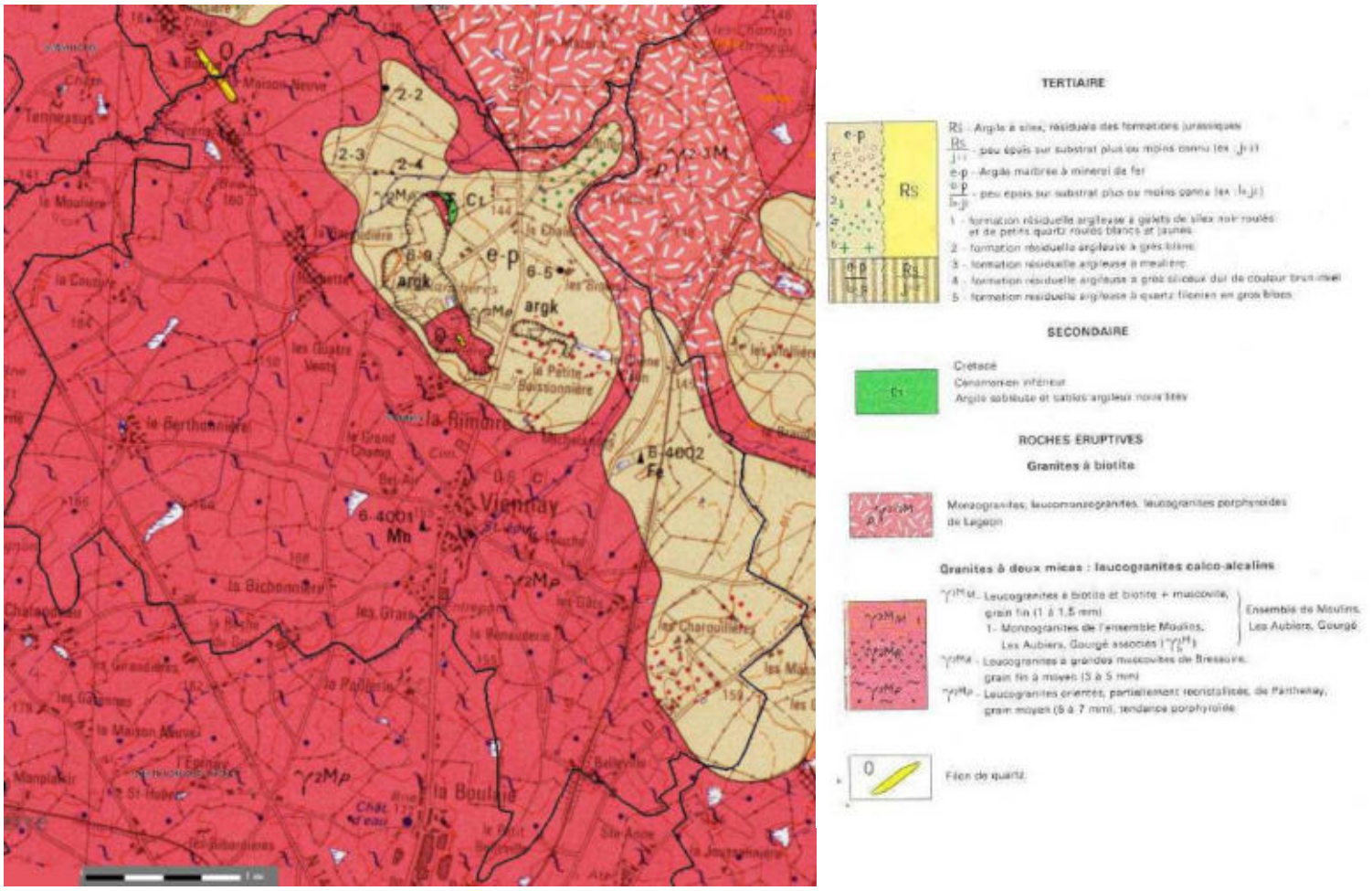

Carte géologique de la commune de Viennay (source : BRGM)

D'après cette carte, le contexte géologique de la commune est favorable au maintien de milieux humides. En effet, les zones constituées d'argile offrent des conditions propices à l'expression de zones humides.

La carte pédologique, fait, elle aussi, ressortir quatre types de pédopaysages :

- Des sols limoneux s'étendent sur la majorité de Viennay;
- Les sols sur leucogranites sont répartis sur l'ensemble de la commune ;
- Les sols sableux au centre de la commune ;
- Les vallées étroites et encaissées.

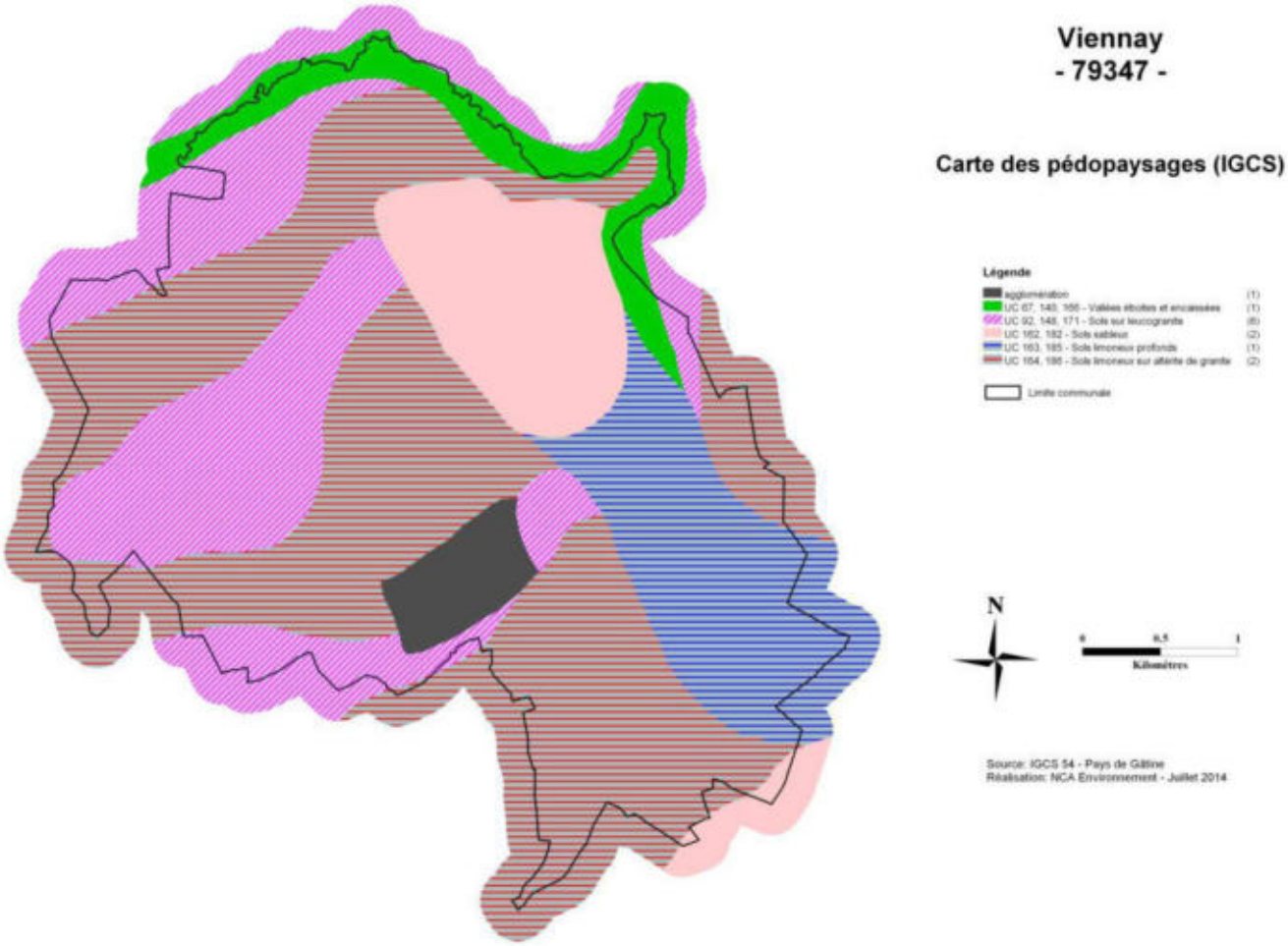

Carte des pédopaysages de la commune (Sources : Pays de Gâtine, NCA Environnement)

La carte des pédopaysages recoupe la carte géologie et présente une homogénéité de sols sur la commune. Les sols limoneux peuvent être hydromorphes, la probabilité d'y avoir des zones humides est forte, contrairement aux sols sableux. Le parallèle avec les résultats de l'inventaire de terrain sera intéressant à observer.

2.2. CONTEXTE HYDROGEOLOGIQUE

La ressource en eau souterraine de la commune de Viennay est définie par trois aquifères principaux :

- L'aquifère du Massif granitique d'Orvault représente 55% de la ressource en eau ;
- L'aquifère du Massif granitique de Viennay : 36% ;
- L'aquifère du Thouarsais Ouest/Lias : 9%.

En ce qui concerne le contexte hydrogéologique, le point le plus intéressant est le phénomène de **remontée de nappe** pouvant influencer le caractère humide d'un sol et aller jusqu'à provoquer des inondations lors d'épisodes pluvieux exceptionnels.

Les nappes libres – aucune couche imperméable ne les séparant du sol – sont alimentées par la pluie dont une partie s'infiltre dans le sol. C'est bien entendu durant la période hivernale que cette recharge des nappes est la plus importante. Lorsqu'une zone est classée en nappe sub-affleurante, la nappe se situe en moyenne à un niveau proche de la surface du sol (inférieur à 3 m). Il n'est pas inhabituel pour le niveau supérieur de la nappe d'atteindre la surface du sol. Le contexte est alors très favorable à l'observation de zones humides. Lors d'épisodes pluvieux exceptionnels, des inondations par remontée de nappe peuvent se produire.

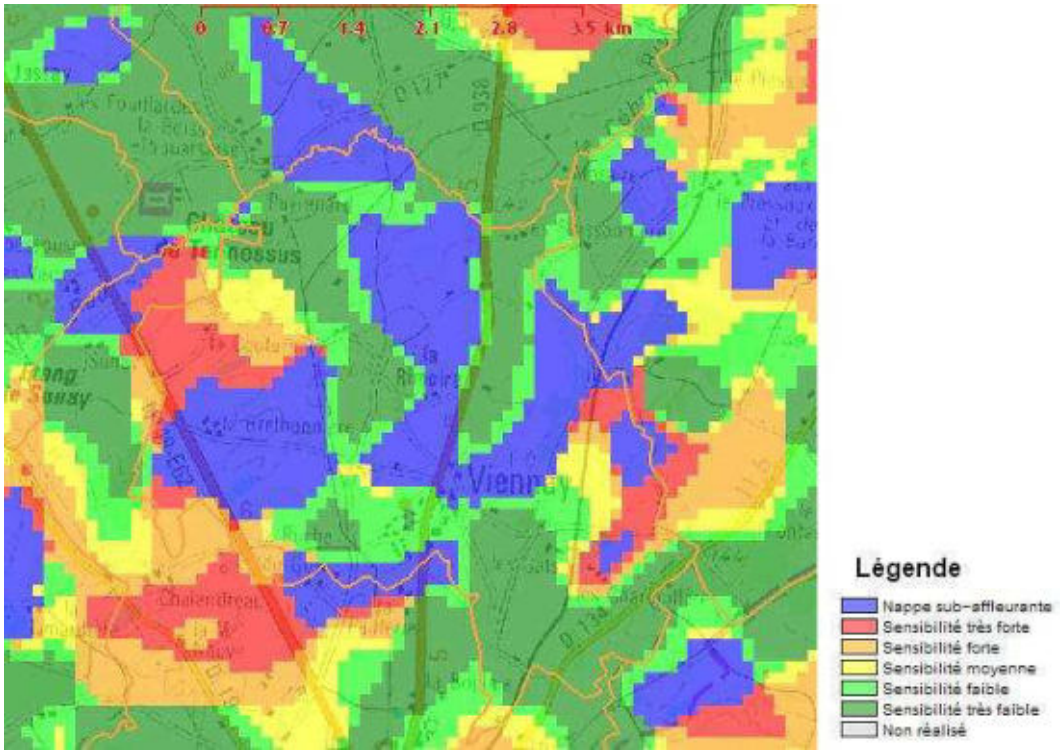

Remontées de nappe sur la commune de Viennay (source : BRGM)

Les nappes sub-affleurantes sont principalement localisées au niveau du réseau hydrographique et notamment le long du Cébron, du ruisseau du Bourg et du ruisseau du Chillois.

CHAPITRE 3

METHODOLOGIE

1. PRE-LOCALISATION

1.1. ZONES HUMIDES POTENTIELLES

L'inventaire débute par une phase de pré-localisation des zones humides. Celle-ci permet de définir et de délimiter les zones humides potentielles. Elle résulte de la compilation de documents préétablis et d'une concertation avec les acteurs locaux, et consiste donc à identifier les secteurs du territoire susceptibles de présenter des zones humides et ce, afin d'optimiser les phases suivantes (phase de terrain, etc...).

La pré-localisation résulte de la compilation de divers documents. Les principales sources d'information dont nous disposons sont les suivantes :

- Pré-localisation d'AgroCampus) ;
- Réseau hydrographique ;
- Carte géologique ;
- Carte pédologique ;
- Aléa des remontées de nappes ;
- Topographie ;
- Photo-aériennes (ortho photoplans), Scan 25 IGN®.

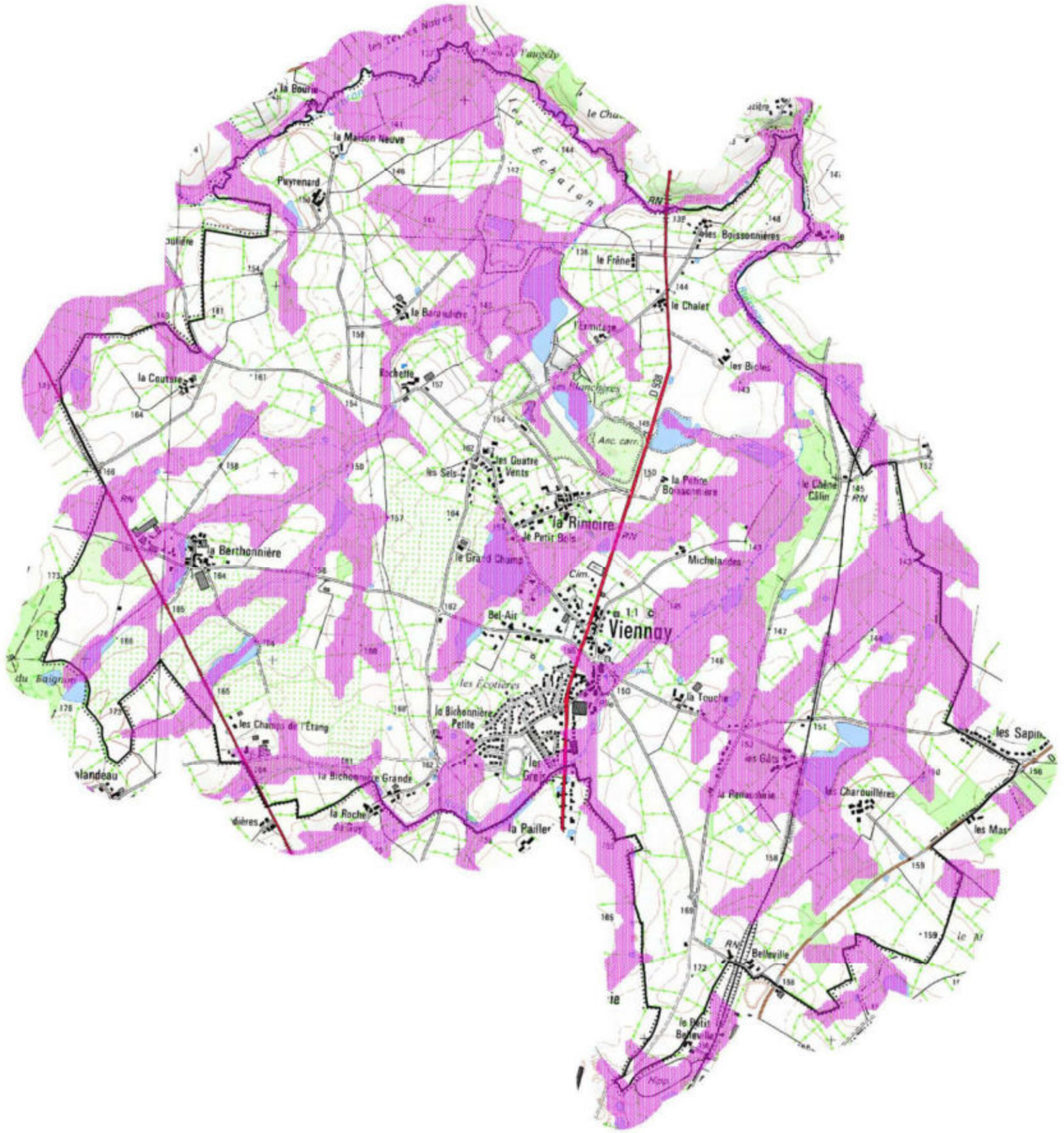

Viennay
- 79347 -

Inventaire (délimitation et caractérisation)
des zones humides, du réseau hydrographique
et des plans d'eau des communes
du Pays de Gâtine

Pays de Gâtine
Parthenay
www.gatine.org

Carte de prélocalisation des zones humides

Légende:

- Zones humides potentielles
- Limite communale

Sources : IGN Scan 25®, Agrocampus de Rennes
Pays de Gâtine, SAGE Thouet

Réalisation : NCA Environnement - Juin 2014

N

0 0,5 1
Kilomètres

NCA
11, allée Jean Monnet
86 170 Neuville de Poitou
05 49 00 43 20

Pré-localisation des zones humides (sources : AgroCampus)

1.2. ZONES A URBANISER

L'inventaire des zones humides ayant pour fonction d'intégrer les documents d'urbanisme communaux. Une attention particulière a été portée sur les zones à urbaniser (ZAU) déjà définies sur le territoire de Viennay. Sur ces secteurs, une prospection plus fine (augmentation du nombre de sondages…), a été réalisée.

Afin de parer à l'éventualité d'une présence de milieux humides sur les ZAU, une prospection plus large a été réalisée sur les parcelles proches de ces zones. L'ensemble des secteurs ouverts à l'urbanisation a été pris en compte :

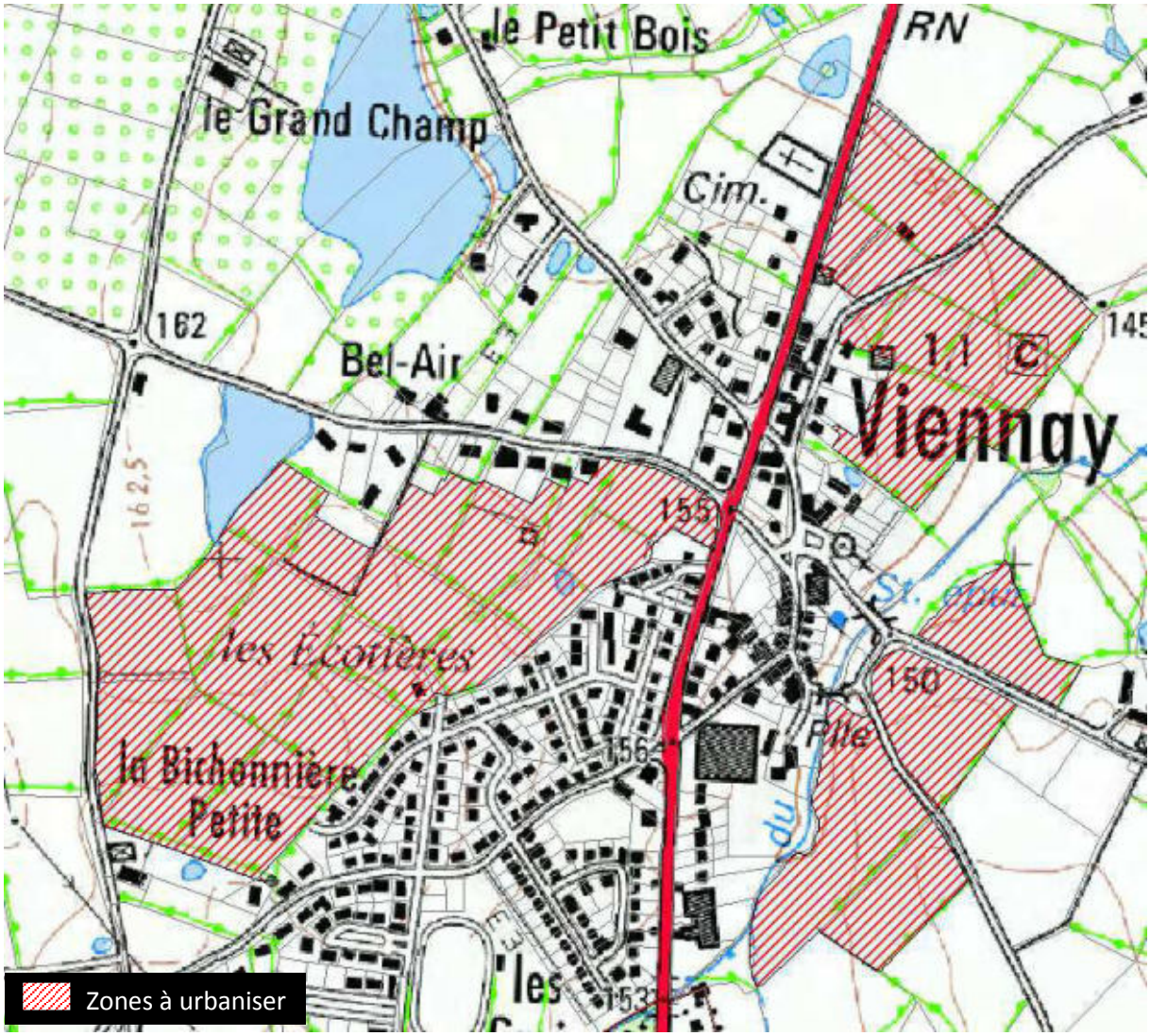

Zones à urbaniser (données fournies par la mairie de Viennay)

Les parcelles urbanisables ont fait l'objet d'une prospection fine lors du passage sur le terrain.

2. INVENTAIRE DE TERRAIN

Cette phase a pour objectif l'identification, la délimitation et la caractérisation, de manière exhaustive, des zones humides du territoire communal.

La méthode à suivre pour identifier une zone humide prend en compte les éléments présents dans l'arrêté interministériel du 24 juin 2008 modifié le 1er octobre 2009 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L.214-7-1 et R.2111-108 du Code de l'environnement.

La délimitation des zones humides est réalisée sur la base des observations de terrain liées à des limites naturelles. Elle s'appuie notamment sur :

- la limite de présence d'habitats humides ;
- l'engorgement des sols ;
- l'hydromorphie des sols ;
- la géomorphologie du site (ex : rupture de pente) et la topographie ;
- ou encore un aménagement humain (ex : route, talus, …).

Les laisses de crues (limites de zones inondables) sont aussi des indices de terrain à prendre en compte pour détecter la limite maximum d'une zone humide. Les deux critères principaux restent cependant **pédologiques et floristiques**.

La méthode d'identification des zones humides comme présentée dans les modalités d'inventaire des zones humides du SAGE Thouet, respecte le logigramme suivant :

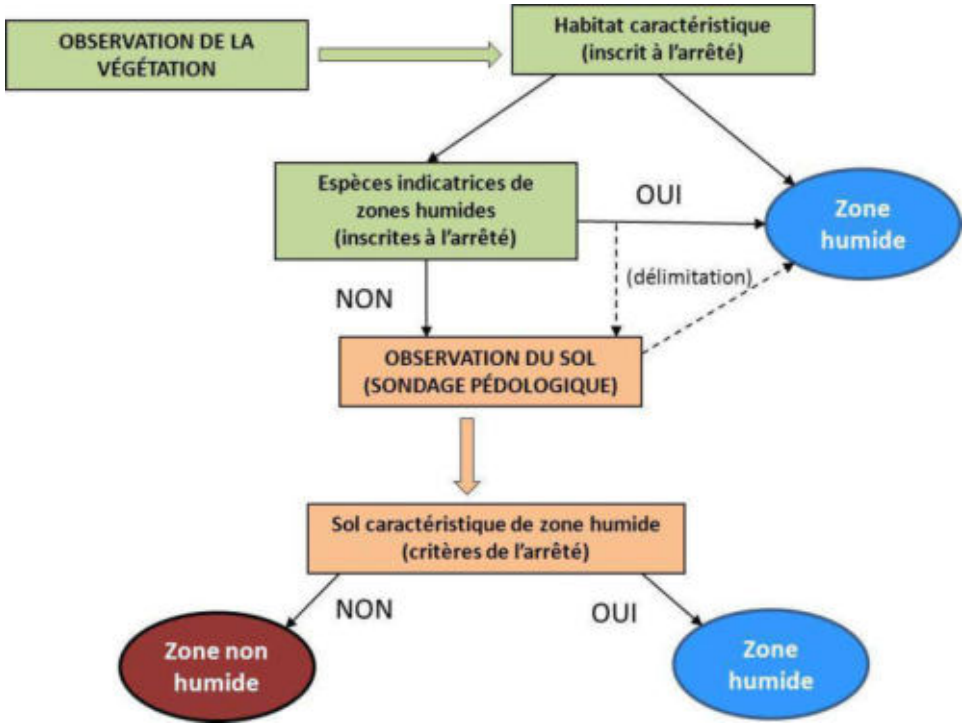

Logigramme de la méthode d'identification des zones humides (source : NCA environnement)

2.1. CRITERES D'IDENTIFICATION

2.1.1. Pédologie

Pour un inventaire de zones humides, l'examen des sols porte prioritairement sur la présence de traits d'hydromorphie. Le nombre, la répartition et la localisation précise des points de sondages dépendent de la taille et de l'hétérogénéité du site. Les sondages sont effectués à la tarière à main, et permettent de vérifier les limites des zones humides de manière plus précise que le critère botanique.

L'arrêté du 24 juin 2008 modifié, expose les critères pédologiques déterminant une zone humide. Conformément à l'arrêté, les sondages pédologiques visent la présence :

- D'**histosols** (sols tourbeux), car ils connaissent un engorgement permanent en eau qui provoque l'accumulation de matières organiques peu ou pas décomposées. Ces sols correspondent aux classes d'hydromorphie H du GEPPA (Groupe d'Etude des Problèmes de Pédologie Appliquée) ;
- De **réductisols**, car ils connaissent un engorgement permanent en eau à faible profondeur se marquant par des traits réductiques débutant à moins de 50 centimètres de profondeur de sol. L'horizon caractéristique de ces sols est l'horizon réductique G. Ils correspondent aux classes VI c et VI d du GEPPA ;
- De sols caractérisés par des **traits rédoxiques à moins de 25 cm** de profondeur se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur. L'horizon spécifique est l'horizon rédoxique g. Ces sols correspondent aux classe V a, b, c et d du GEPPA ;
- De sols présentant des **traits rédoxiques à moins de 50 cm** de profondeur, se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur, associés à des **traits réductiques entre 80 et 120 cm** de profondeur. Ces sols correspondent à la classe IV d du GEPPA.



Traits d'hydromorphie (horizon rédoxique) et sondage pédologique en terre cultivée

(Sources : NCA environnement)



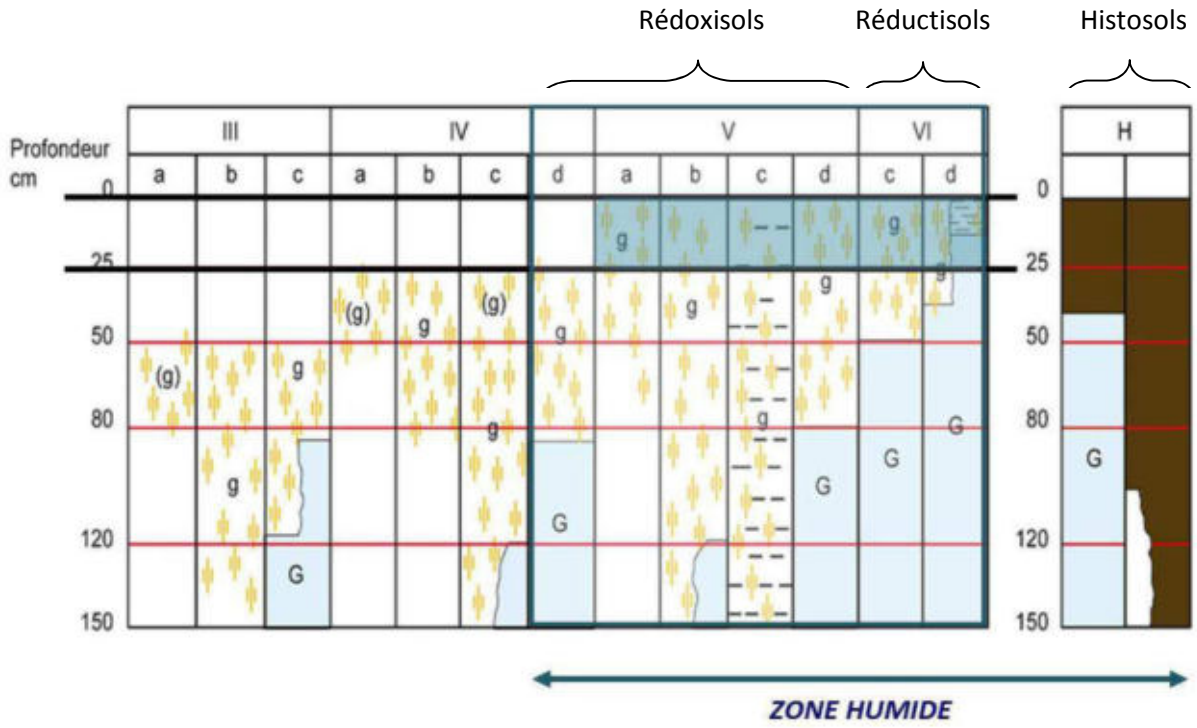

Schématisation des sols indicateurs de zones humides (Source : GEPPA, modifié NCA environnement)

2.1.2. Habitats naturels et végétation

Sur le terrain, les **critères liés à la végétation** sont les critères les plus simples pour délimiter une zone humide. La végétation de zone humide est caractérisée par :

- des communautés d'espèces végétales**,** dénommées **« habitats »,** caractéristiques des zones humides, identifiées selon la méthode et la liste correspondante à l'annexe 2.2 de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié. Une attention particulière est donnée à la délimitation des habitats d'intérêt communautaire et d'intérêt communautaire prioritaires. Environ 600 habitats sont répertoriés dans l'arrêté du 24 juin 2008 modifié, mais tous ne concernent pas l'aire biogéographique atlantique.

Exemples d'habitats (Sources : NCA environnement) :


Cariçaie


Mégaphorbiaie


Prairie calcaire à Molinie


Prairie humide eutrophe


Roselière


Tourbière alcaline

- des espèces indicatrices de zones humides**,** identifiées selon la méthode et la liste des espèces figurant à l'annexe 2.1 de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié.

Exemples d'espèces hygrophiles (Sources : NCA environnement) :


Renoncule rampante
Ranunculus repens


Fritillaire pintade
Fritillaria meleagris subsp. meleagris


Menthe aquatique
Mentha aquatica


Cardamine des prés
Cardamine pratensis


Lychnis fleur-de-coucou
Lychnis flos-cuculis


Orchis à fleurs lâches
Anacamptis laxiflora

2.2. CAMPAGNE DE TERRAIN

L'inventaire a été réalisé sur l'ensemble du territoire communal en ciblant prioritairement les zones définies lors du pré-inventaire.

L'objectif de la campagne de terrain était de confirmer ou d'infirmer la présence des zones humides, de délimiter précisément ces dernières, et de réaliser une caractérisation technique complète de chacune d'entre elles (profondeur des traces d'hydromorphie, végétation observée…).

La campagne de terrain a été réalisée **du 1er au 17 octobre 2014**.

L'ensemble des secteurs ciblés par le pré-inventaire ont fait l'objet de sondages pédologiques. Certaines zones ponctuelles éventuellement humides ont également été sondées pour vérification. Sur les secteurs humides, de nombreux sondages sont réalisés afin de délimiter précisément les zones. La topographie, si elle est marquée, et la végétation, lorsqu'elle est présente, aident à positionner les points de sondages et à définir les limites des zones humides.

En lien avec la base de données GWERN[5], chaque zone humide fait l'objet d'une feuille d'identification de terrain comprenant les informations suivantes :

- Informations générales (date, toponyme, cours d'eau…)
- Typologie CORINE (primaire et secondaire)
- Critères de délimitation (espèces végétales, habitats, sols - hydromorphie, topographie…)
- Etat de conservation (dégradé, non dégradé)
- Régime de submersion (fréquence, étendue)
- Diagnostique du fonctionnement hydrologique (connexion au réseau hydrographique…)
- Atteintes (drainage, assèchement, comblement, remblais, mise en culture…)
- Activités et usages dans et autour de la zone
- Remarques générales

Une photographie de chaque zone humide est également prise afin d'illustrer et de justifier les résultats.

[5] Développée par le Forum des Marais Atlantiques, la base de données GWERN permet d'avoir une même structuration des données relatives aux zones humides sur l'ensemble d'un territoire, de réaliser des atlas et des synthèses sur les données de caractérisation et d'automatiser la compilation d'inventaires réalisés.

3. CARTOGRAPHIE

L'ensemble du travail cartographique (Atlas des zones humides) est réalisé avec le logiciel de SIG (Système d'Information Géographique) MapInfo Professionnal 8.5, en se basant sur les BD Ortho®, BD TOPO® et le scan 25® de l'IGN, ainsi que sur le BD parcellaire et le réseau hydrographique de l'IGN également.

L'inventaire cartographique des zones humides est établi au 1 /7000ème :

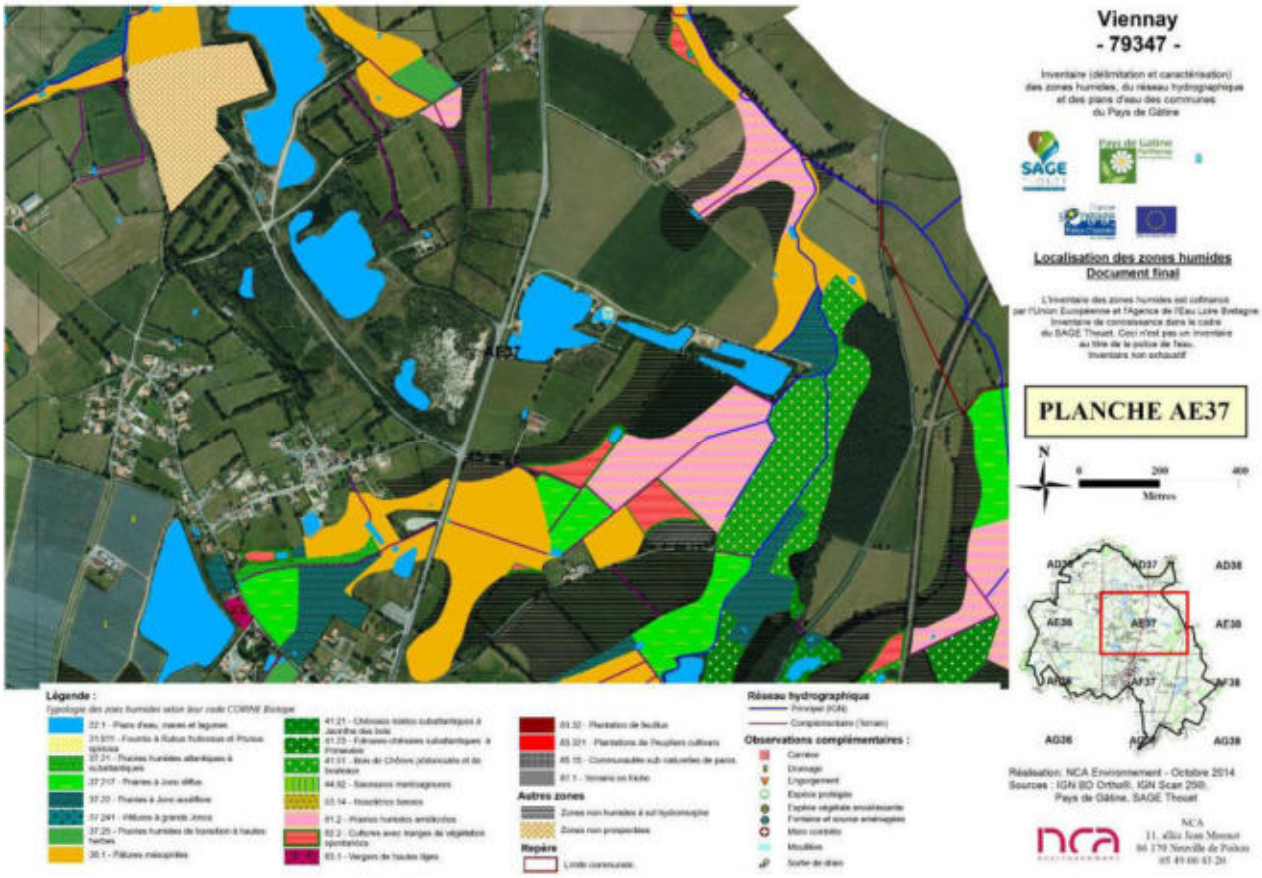

Extrait de l'atlas cartographique des zones humides de la commune de Viennay (Sources : IGN BD Ortho®; Pays de Gâtine ; NCA environnement)

L'ensemble des données (couches SIG et observations de terrain) est enregistré dans le logiciel GWERN combinant la cartographie SIG des zones humides avec une base de données informatiques reprenant les éléments des fiches terrain.

Le logiciel GWERN permet une visualisation simultanée de la cartographie SIG et des données attributaires dans une forme codifiée et simplifiée, telle que l'illustre la figure suivante.

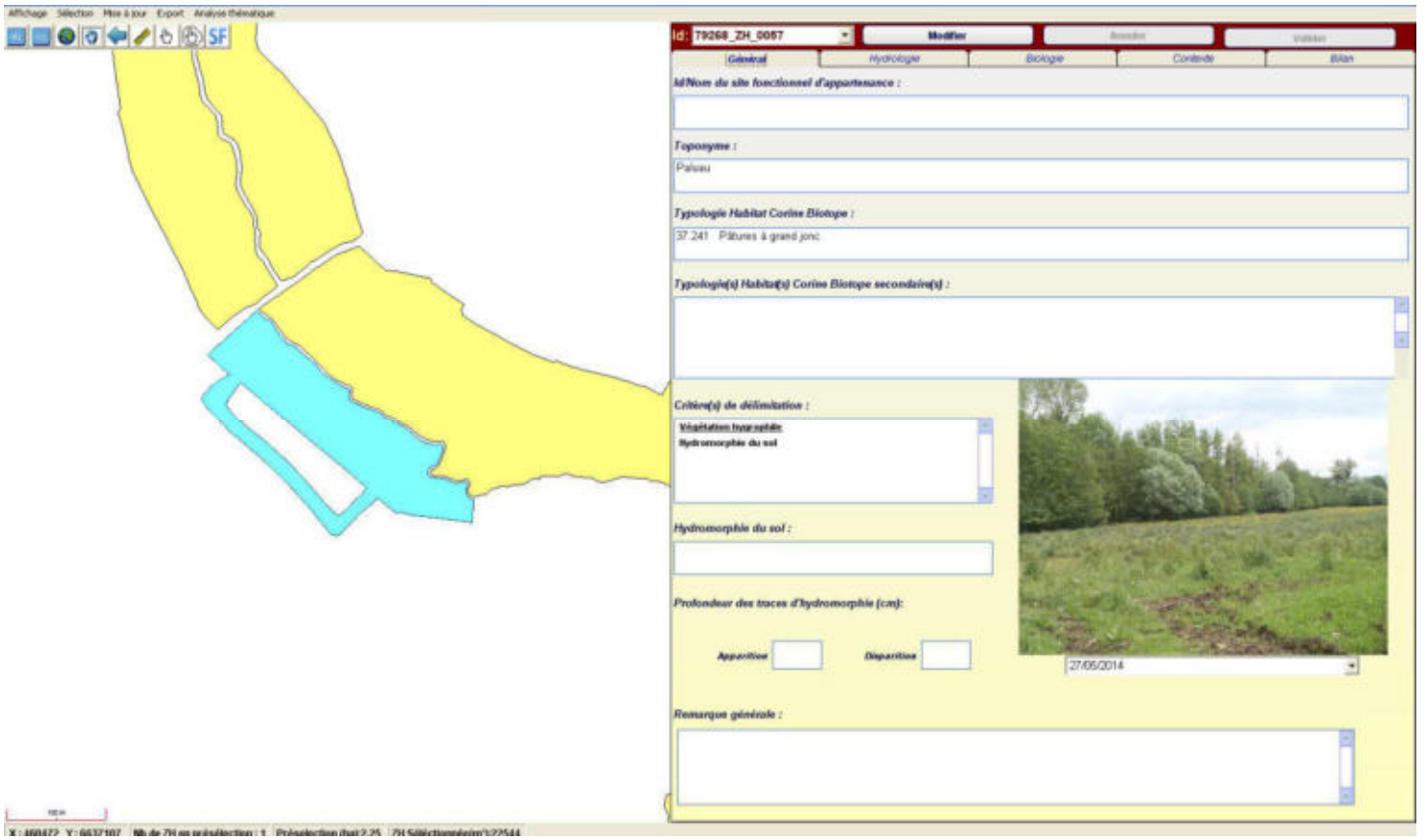

Sélection d'une entité humide sur le logiciel GWERN

CHAPITRE 4

RESULTATS DE L'INVENTAIRE

1. RESEAU HYDROGRAPHIQUE ET MILIEUX AQUATIQUES

1.1. RESEAU HYDROGRAPHIQUE

La commune de Viennay est située sur le bassin versant du Thouet. Elle présente un réseau hydrographique dense, qui s'étend sur près de **27 km** de linéaire. Sur l'ensemble de ce linéaire, **10,75 km** de cours d'eau présentent un régime permanent et **16,16 km** un régime temporaire. Il est composé principalement du Cébron (5,67km), du Ruisseau du Bourg (3,92 km), du Ruisseau du Chillois (3,38 km) et d'autres petits cous d'eau au régime temporaire (cf. carte ci-après).

Le réseau complémentaire issu des observations de terrain représente quant à lui environ **21,47 km** de linéaire. Il ajoute sur les secteurs ou le réseau principal ne s'étend pas, une potentialité supérieure de présence de milieux humides.


Le Cébron


Ruisseau à Rochette

Réseau hydrographique principal (source: NCA Environnement)

Sur la commune, on observe un maintien du caractère naturel des cours d'eau. Il n'y a pas de fort surcreusement des ruisseaux et des fossés.

Les vallées où circulent les cours d'eau sont les zones les plus favorables à l'établissement de zones humides. Le réseau secondaire rajoute une potentialité de présence de zones humides sur certains secteurs où le réseau principal est absent.

Toutefois, des cours d'eau et fossés présentent un régime d'écoulement temporaire, une caractéristique pouvant être un facteur limitant, tout comme le creusement des cours d'eau et des fossés sur certains secteurs.



Sources : ©IGN BD Ortho®, ©IGN Scan25®, groupe d'acteurs locaux, NCA Environnement
Réalisation : NCA Environnement, novembre 2014

Viennay
- 79347 -

Inventaire (délimitation et caractérisation) des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau des communes du Pays de Gâtine

Inventaire de connaissance dans le cadre du SAGE Thouet

N.B :
* Ceci n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'eau,
* Inventaire non exhaustif,
* Prospections de terrain effectuées au mois d'octobre 2014

Cartographie du réseau hydrographique :

Réseau hydrographique principal (IGN) :
- Le Cébron (5,67 km)
- Ruisseau du bourg (3,92 km)
- Ruisseau du Chillois (3,38 km)
- Sans nom (13,93 km)

Réseau hydrographique complémentaire (terrain) :
- Réseau hydrographique complémentaire (21,47 km)

Limite communale

N
W E
S

0 500 1000
Mètres

NCA
11 allée Jean Monnet
86 170 NEUVILLE-DE-POITOU
05 49 00 43 20

Inventaire du réseau hydrographique de la commune de Viennay
(Sources : ©IGN BD Ortho® ; Pays de Gâtine, NCA environnement)

1.2. PLANS D'EAU DONT MARES ET LAGUNES

Les résultats d'inventaire comptabilisent **200 plans d'eau et mares,** pour une surface totale de **53,95 ha d'eau superficielle close** (ne rentrant pas dans l'appellation « zones humides »). On observe une diversité de ces milieux tant en termes de morphologie et de positionnement, qu'en termes d'usage et de structure de la végétation de ceinture. La surface varie de quelques mètres carrés à 7,33 ha. La majorité des points d'eau sont des mares de petites surfaces (moins de 0,05 ha) destinées historiquement à l'abreuvement des animaux. Les plans d'eau sont majoritairement de petite taille également (entre 0,1 et 0,5 ha). Cependant, 12 plans d'eau dépassent l'hectare.

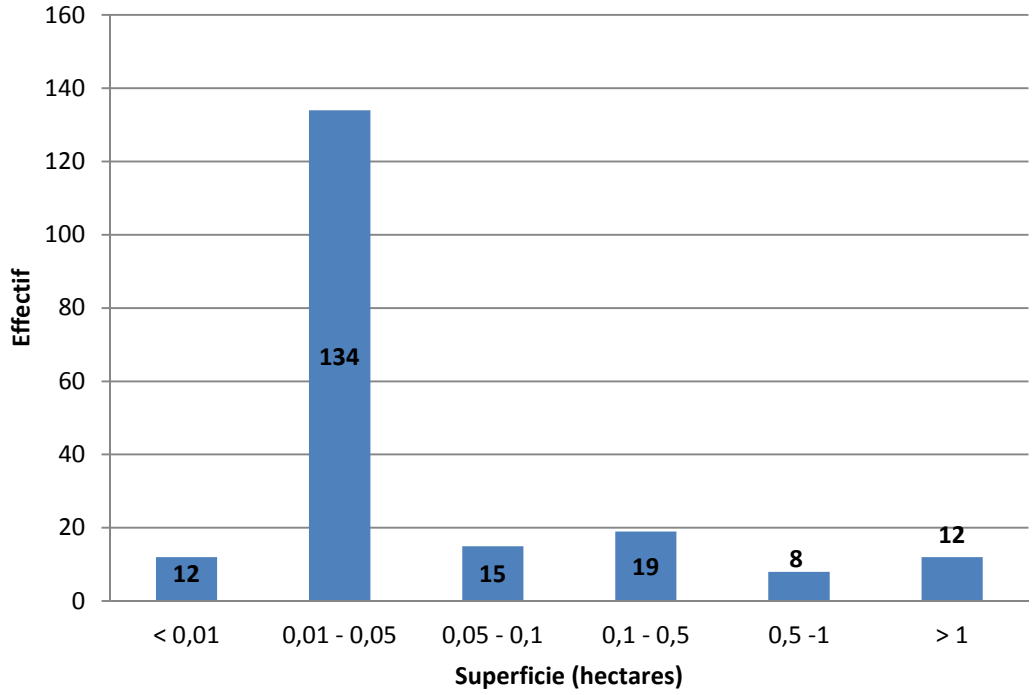

Classification des mares et plans d'eau en fonction de leur surface (Sources : NCA environnement)



Sources : ©IGN BD Ortho®, ©IGN Scan25®, groupe d'acteurs locaux, NCA Environnement
Réalisation : NCA Environnement, novembre 2014

Viennay
- 79347 -

Inventaire (délimitation et caractérisation) des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau des communes du Pays de Gâtine

Viennay

Pays de Gâtine Parthenay www.gatine.org

Inventaire de connaissance dans le cadre du SAGE Thouet

-

N.B :
* Ceci n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'eau,
* Inventaire non exhaustif,
* Prospections de terrain effectuées au mois d'octobre 2014

Cartographie des plans d'eau :

Plans d'eau, mares, lagunes

Limite communale

N
W E
S

0 500 1000
Mètres

NCA
11 allée Jean Monnet
86 170 NEUVILLE-DE-POITOU
05 49 00 43 20

Inventaire des plans d'eau, mares et réserves de la commune Viennay

(Sources : ©IGN BD Ortho® ; Pays de Gâtine ; NCA environnement)

Exemples de typologies de plans d'eau et mares (sources : NCA) :


Mare d'abreuvement


Etang de pêche dans ancienne carrière


Ancienne carrière


Retenue d'irrigation

1.3. OBSERVATIONS COMPLEMENTAIRES

36 observations complémentaires ont été notées sur Viennay. Ces observations regroupent différents éléments relatifs à la dynamique de l'eau tels que : source, fontaine, engorgement… A noter que le recensement de ces points n'est ici pas exhaustif (contexte climatique pas toujours favorable à leur observation ; zones non prospectées…).

Une espèce envahissante a été repérée sur la commune, au lieu-dit la Grande Bichonnière. Il s'agit de la Jussie à Grande Fleur (*Ludwigia grandiflora*). Elle a envahie la totalité d'un plan d'eau de taille assez faible mais, il est connecté par un petit cours d'eau à un autre plan d'eau beaucoup plus grand. Ce problème devra être traité au plus vite avant que plusieurs plans d'eau soient touchés et que les coûts d'arrachage deviennent importants. M. le Maire a été informé de la présence de cette espèce ainsi que le représentant du SAGE Thouet.

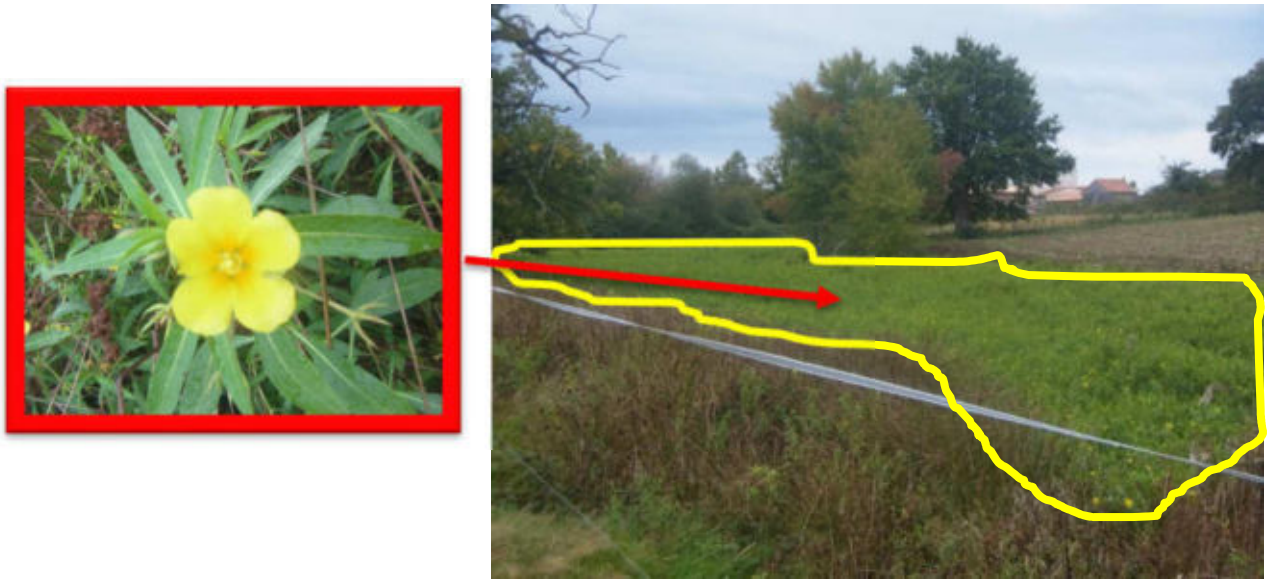

Etang de la Grande Bichonnière totalement colonisé par la Jussie

Une autre espèce, celle-ci protégée, a été signalée par M. BONNESSE (représentant de DSNE) lors de la restitution au groupe d'acteurs locaux : la Pilulaire (*Pilularia globulifera*). Elle est localisée dans un des étangs correspondant aux anciennes carrières aujourd'hui utilisées comme lieu de pêche privé.



Viennay
- 79347 -

Inventaire (délimitation et caractérisation) des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau des communes du Pays de Gâtine

Inventaire de connaissance dans le cadre du SAGE Thouet

-

N.B :
* Ceci n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'eau,
* Inventaire non exhaustif,
* Prospections de terrain effectuées au mois d'octobre 2014

Cartographie des observations complémentaires :

Observations complémentaires :
- Carrière
- Drain
- Engorgement
- Espèce protégée
- Espèce végétale envahissante
- Fontaine et source aménagées
- Mare comblée
- Mouillère
- Sortie de drain

Limite communale

N
W E
S

0 500 1000
Mètres

Sources : ©IGN BD Ortho®, ©IGN Scan25®, groupe d'acteurs locaux, NCA Environnement
Réalisation : NCA Environnement, novembre 2014

NCA
11 allée Jean Monnet
86 170 NEUVILLE-DE-POITOU
05 49 00 43 20

Observations complémentaires de l'inventaire des zones humides (Sources : ©IGN BD Ortho® ; Pays de Gâtine ; NCA environnement)

2. ZONES HUMIDES

2.1. SONDAGES PEDOLOGIQUES

Tous les secteurs repérés durant la phase de pré-inventaire ont fait l'objet de sondages pédologiques permettant de caractériser l'hydromorphie des sols et ainsi de confirmer ou non la présence de zones humides. Plusieurs sondages ont été réalisés sur chaque secteur afin de délimiter précisément les limites des zones humides effectives.

Au total, **798 sondages pédologiques** ont été réalisés sur le territoire communal (voir carte ci-après). **288** d'entre eux ont permis d'observer des sols caractéristiques de zones humides (en rouge) appartenant majoritairement à la classe d'hydromorphie Vb et H du GEPPA (Groupe d'Etudes des Problèmes de Pédologie Appliquée). Les autres sondages pédologiques ont affiché des sols non caractéristiques de zones humides mais 112 d'entre eux présentaient tout de même des traces d'hydromorphie plus en profondeur (en jaune).





Photographies d'un sol caractéristique de zone humide à gauche et d'un sol sain à droite (Sources : NCA Environnement)



Viennay
- 79347 -

Inventaire (délimitation et caractérisation) des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau des communes du Pays de Gâtine

Viennay

Pays de Gâtine Parthenay www.gatine.org

Inventaire de connaissance dans le cadre du SAGE Thouet

N.B :
* Ceci n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'eau,
* Inventaire non exhaustif,
* Prospections de terrain effectuées au mois d'octobre 2014

Carte des sondages pédologiques

Sondages pédologiques :
- Sol sain
- Sol caractéristique de zone humide
- Sol hydromorphe non caractéristique de zone humide
- Limite communale

N
W E
S

0 500 1000
Mètres

NCA
11 allée Jean Monnet
86 170 NEUVILLE-DE-POITOU
05 49 00 43 20

Localisation des sondages pédologiques effectués sur la commune de Viennay
(Sources : ©IGN BD Ortho®; NCA environnement)

2.2. INVENTAIRE GLOBAL

Les résultats de l'expertise de terrain permettent de réaliser la cartographie globale des zones humides et des zones non humides à sol hydromorphe.

L'inventaire comptabilise une surface totale en zones humides de **279,22 ha**, soit environ **17,77 %** de la surface communale totale. Ce pourcentage est supérieur à la moyenne française, comprise entre 6 et 16%. Ce résultat s'explique par le contexte géologique, hydrographique et topographique de la commune : forte présence d'argile, réseau hydrographique dense et peu de relief.

Comme observé sur la carte de localisation des sondages pédologiques, l'essentiel des zones humides est localisé en contexte de plateau. La répartition des zones humides est hétérogène sur le territoire communal : l'essentiel des zones se situe sur la moitié Est de la commune.

D'autre part, les zones non humides présentant des traces d'hydromorphie en deçà des limites de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié, révèlent une surface totale de 94,93 ha.

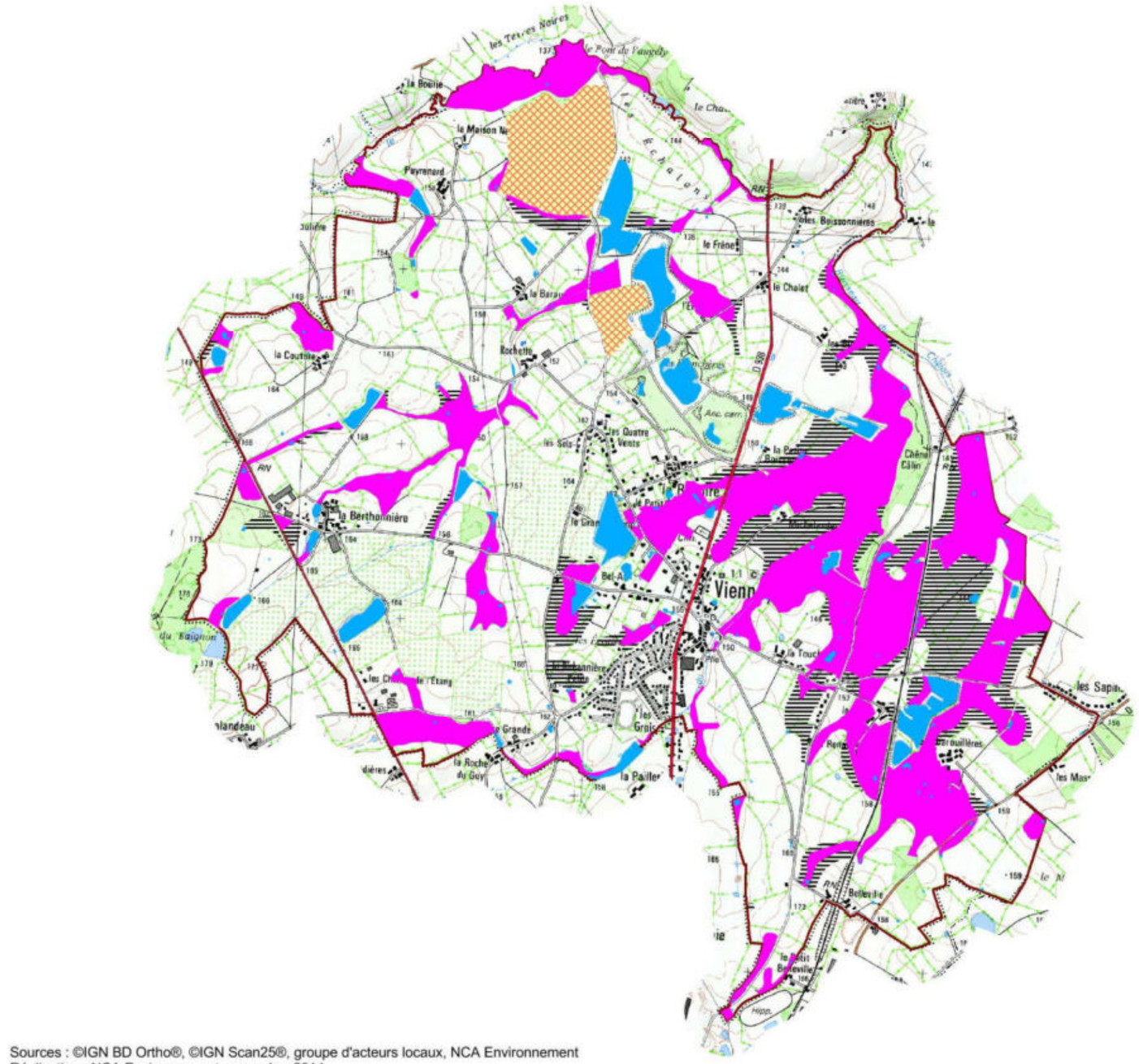

Viennay
- 79347 -

Inventaire (délimitation et caractérisation) des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau des communes du Pays de Gâtine

Inventaire de connaissance dans le cadre du SAGE Thouet

N.B :
* Ceci n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'eau,
* Inventaire non exhaustif,
* Prospections de terrain effectuées au mois d'octobre 2014

Cartographie des zones humides :

Zonages :
- Zones humides
- Plans d'eau, mares et lagunes
- Zones non humides à sol hydromorphe
- Zones non prospectées
- Limite communale

N
W E
S

0 500 1000
Mètres

NCA
11 allée Jean Monnet
86 170 NEUVILLE-DE-POITOU
05 49 00 43 20

Cartographie générale des zones humides et des plans d'eau de la commune de Viennay
(Sources : ©IGN Scan25® ; Pays de Gâtine ; NCA environnement)

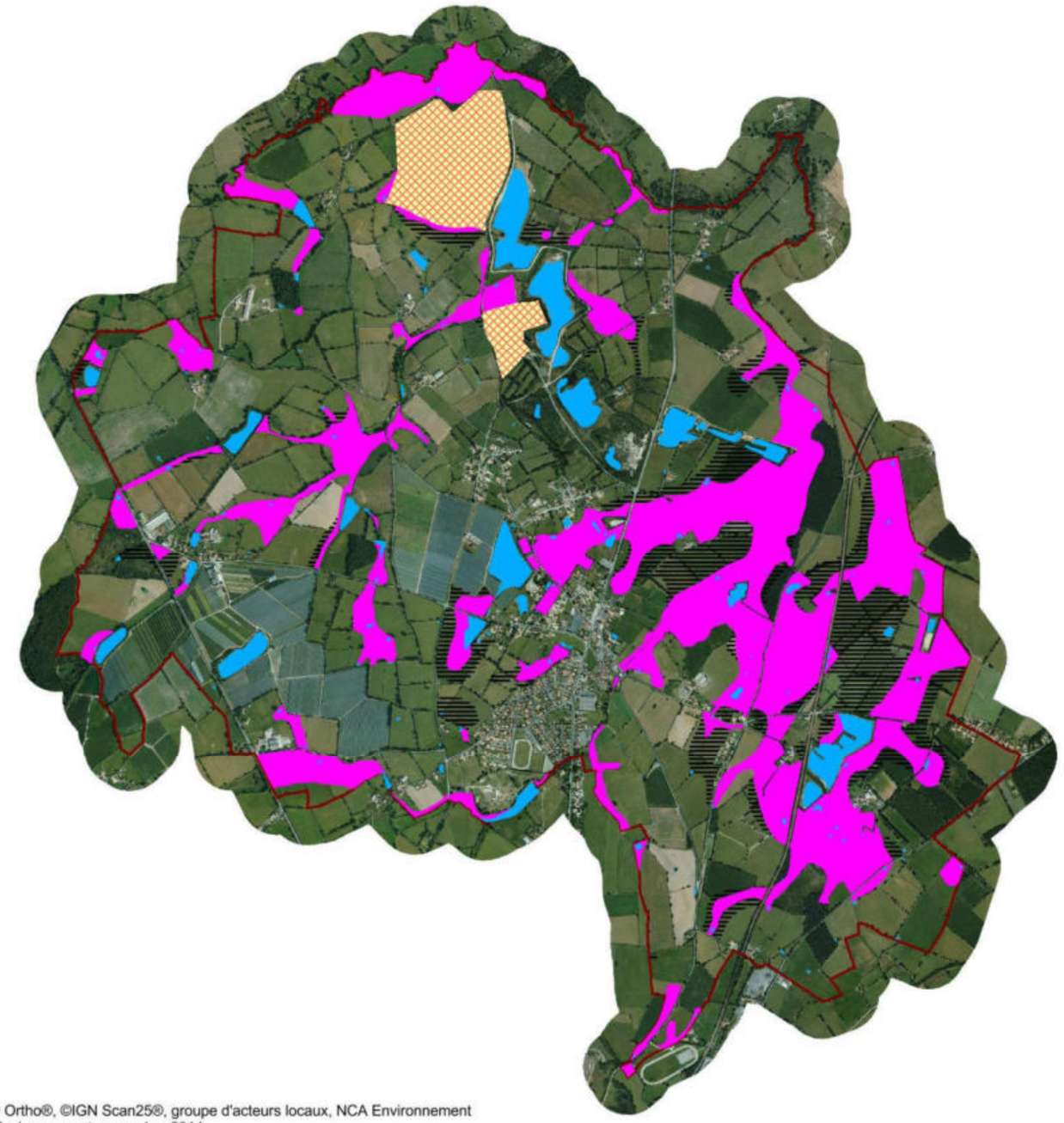

Viennay
- 79347 -

Inventaire (délimitation et caractérisation) des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau des communes du Pays de Gâtine

Inventaire de connaissance dans le cadre du SAGE Thouet

N.B :
* Ceci n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'eau,
* Inventaire non exhaustif,
* Prospections de terrain effectuées au mois d'octobre 2014

Cartographie des zones humides :

Zonages :
- Zones humides
- Plans d'eau, mares et lagunes
- Zones non humides à sol hydromorphe
- Zones non prospectées
- Limite communale

N
W E
S

0 500 1000
Mètres

NCA
11 allée Jean Monnet
86 170 NEUVILLE-DE-POITOU
05 49 00 43 20

Cartographie générale des zones humides et des plans d'eau de la commune de Viennay
(Sources : ©IGN BD Ortho®; Pays de Gâtine ; NCA environnement)

2.3. HABITATS - TYPOLOGIE

2.3.1. Typologie SDAGE

Afin de caractériser les zones humides identifiées, il est appliquée sur le territoire de Viennay, la typologie du SDAGE Loire-Bretagne qui propose 13 grands types de zones humides selon leur localisation dans un bassin versant, tels que précisés dans le Chapitre 1 – Partie 2.2.

On note que **41,40% des zones humides sont en contexte de plaine et plateau (SDAGE 10)**, 32,55% en bordure de cours d'eau (SDAGE 5), 5,62% sont des zones humides de plaines alluviales (SDAGE 6), 3,72 des zones humides se situent en bordure de plan d'eau (SDAGE 9) et 0,71% sont des zones humides de bas-fonds (SDAGE 7).

Bien que les mares et plans d'eau ne soient pas considérés comme des zones humides mais comme des milieux aquatiques, ils intègrent la typologie SDAGE dans la catégorie zones humides ponctuelles (SDAGE 11). Cette catégorie représente alors 16,19 % de l'ensemble des zones (milieux aquatiques et milieux humides confondus).

L'ensemble des résultats est présenté dans le tableau suivant :

Typologie SDAGE		Surface (ha)	Proportion (%)
Milieux humides			
5 -	Bordures de cours d'eau	108,46	32,55
6 -	Plaines alluviales	18,73	5,62
7 -	Zones humides de bas-fonds	2,38	0,71
9 -	Bordures de plans d'eau	12,38	3,72
10 -	Plaines et plateaux	137,27	41,20
SOUS-TOTAL *(milieux humides)*		**279,22**	83,81
Milieux aquatiques			
11 –	Zones humides ponctuelles	53,95	16,19
TOTAL		**333,17**	**100**



Sources : ©IGN BD Ortho®, ©IGN Scan25®, groupe d'acteurs locaux, NCA Environnement
Réalisation : NCA Environnement, novembre 2014

Viennay
- 79347 -

Inventaire (délimitation et caractérisation) des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau des communes du Pays de Gâtine

Inventaire de connaissance dans le cadre du SAGE Thouet

N.B :
* Ceci n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'eau,
* Inventaire non exhaustif,
* Prospections de terrain effectuées au mois d'octobre 2014

Cartographie des zones humides, typologie SDAGE :

Légende :
- 5 - Bordures de cours d'eau
- 6 - Plaines alluviales
- 7 - Zones humides de bas fonds en tête de bassin
- 9 - Bordures de plans d'eau
- 10 - Marais et landes humides de plaines et plateaux
- 11 - Plans d'eau, mares et lagunes
- Limite communale

N
W E
S

0 500 1000
Mètres

NCA
11 allée Jean Monnet
86 170 NEUVILLE-DE-POITOU
05 49 00 43 20

Typologie SDAGE des zones humides de la commune de Viennay (Sources : ©IGN BD Ortho® ; NCA environnement)

2.3.2. Typologie CORINE Biotopes

La typologie CORINE Biotopes est la référence en termes de classification des habitats naturels et semi-naturels présents en Europe. Elle est fondée sur une systématique descriptive de la végétation prise comme indicatrice des conditions du milieu.

La typologie est divisée en 7 grands types d'habitats :

1) Habitats littoraux et halophile ;
2) Milieux aquatiques non marins ;
3) Landes, fruticées et prairies ;
4) Forêts ;
5) Tourbières et Marais ;
6) Rochers continentaux, éboulis et sables ;
8) Terres agricoles et paysages artificiels.

Suivant cette typologie, les zones humides communales ont été classées par types d'habitats. Leurs caractéristiques ainsi que les espèces végétales observées sur le terrain et permettant la détermination du Code CORINE Biotopes, sont précisées.

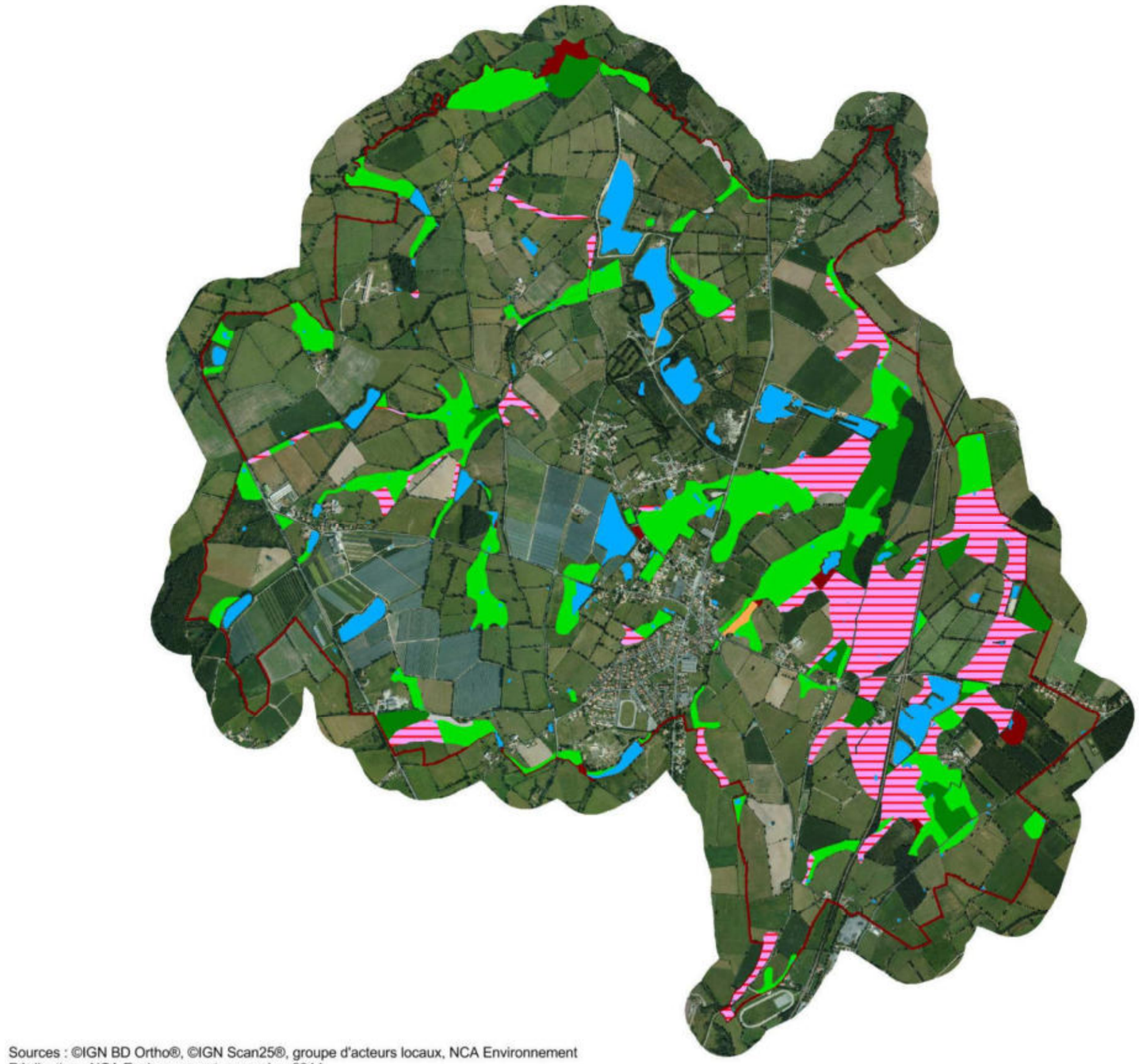

Sources : ©IGN BD Ortho®, ©IGN Scan25®, groupe d'acteurs locaux, NCA Environnement
Réalisation : NCA Environnement, novembre 2014

Viennay
- 79347 -

Inventaire (délimitation et caractérisation) des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau des communes du Pays de Gâtine

Inventaire de connaissance dans le cadre du SAGE Thouet

N.B :
* Ceci n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'eau,
* Inventaire non exhaustif,
* Prospections de terrain effectuées au mois d'octobre 2014

Cartographie des zones humides, typologie CORINE biotope :

Typologie CORINE Biotope
Classification niveau 1
- 3 - Prairies, fourrés
- 4 - Boisements spontanés
- 5 - Roselières
- 8c - Cultures
- 8d - Divers
- 8p - Boisements plantés
- Plans d'eau, mares, lagunes
- Limite communale

N
W E
S

0 500 1000
Mètres

NCA
11 allée Jean Monnet
86 170 NEUVILLE-DE-POITOU
05 49 00 43 20

Typologie CORINE Biotopes (niveau 1) des zones humides de la commune de Viennay
(Sources : ©IGN BD Ortho® ; NCA environnement)

	CORINE Biotopes	Surface (ha)	Proportion (%)
3 -	Prairies, fourrés	136,08	48,74
4 -	Boisements	34,99	12,53
5 -	Roselières et marais	1,09	0,39
8 -	Terres cultivées	99,75	35,72
8 -	Plantations	5,73	2,05
8 -	Divers	1,58	0,57
	TOTAL	**279,22**	**100**

Synthèse des habitats observés (Code CORINE Niveau 1)

De manière synthétique, la répartition des zones humides peut être analysée en fonction des habitats CORINE Biotopes. On observe un habitat majoritairement dominant sur la commune, qui sont les **prairies** : près de 49 % des zones humides. Ensuite, on retrouve les cultures, avec près de 100 ha ce qui représente 35,72% des zones humides. Les roselières et marais, floristiquement intéressant, ne représentent que 0,39 % des zones inventoriées. 12,53 % des zones sont des boisements spontanés. Les plantations sont majoritairement des peupleraies et représentent 2,05% des zones humides. Enfin, sont regroupés sous l'appellation « divers » les friches et espaces anthropisés. Ces espaces représentent 0,57 % des zones humides.

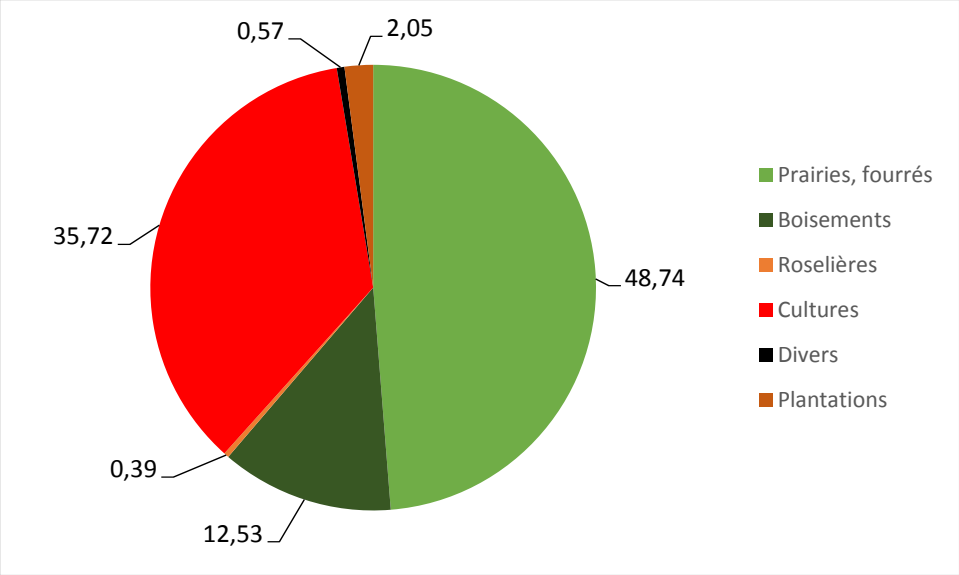

Répartition des surfaces en zone humide selon leur typologie CORINE Biotopes de niveau 1 adapté

En affinant la description, il est possible de définir les habitats de manière plus précise. Ainsi, 20 habitats différents ont été définis, en zone humide, sur Viennay.

La répartition est la suivante (une couleur correspond à un niveau typologique) :

3 - PRAIRIES, FOURRES : 136,08 ha (48,74 %)

31 - Landes et fruticées

31.8 - Fourrés

31.81 - Fourrés médio-européens sur sols fertiles

31.811 - Fruticées à *Prunus spinosa* et *Rubus fruticosus* : 1,66 ha

37 - Prairies humides et mégaphorbiaies

37.2 - Prairies humides eutrophes

37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques : 7,02 ha

37.217 - Prairies à Jonc diffus : 21,04 ha

37.22 - Prairies à Jonc acutiflore : 36,68 ha

37.24 - Prairies à Agropyre et Rumex

37.241 - Pâtures à grand jonc : 0,52 ha

37.25 - Prairies humides de transitions à hautes herbes : 3,88 ha

38 - Prairies mésophiles

38.1 - Pâtures mésophiles : 65,28 ha

4 - BOISEMENTS : 34,99 ha (12,53 %)

41 - Forêts caducifoliées

41.2 - Chênaies-Charmaies

41.21 - Chênaies atlantiques mixtes à Jacinthe des bois : 8,34 ha

41.23 - Frênaies-chênaies sub-atlantiques à primevères : 11,87 ha

41.5 - Chênaies acidiphiles

41.51 - Bois de Chênes pédonculés et de Bouleaux : 10,8 ha

44 - Forêts riveraines, forêts et fourrés très humides

44.9 - Bois marécageux d'aulne, de saule et de myrte des marais

44.92 - Saussaies marécageuses : 3,98 ha

5 - TOURBIERES ET MARAIS : 1,09 ha (0,39 %)

53 - Végétation de ceinture des bords des eaux

53.1 - Roselières

53.14 - Roselière basse : 1,09 ha

8 - TERRES CULTIVEES : 99,75 ha (35,72 %)

81 - Prairies améliorées

81.2 - Prairies humides améliorées : 53,95 ha

82 - Cultures

82.2 - Cultures avec marges de végétation spontanée : 45,8 ha

8 - PLANTATIONS : 5,73 ha (2,05 %)

83 - Vergers, bosquets et plantations d'arbres

83.1 - Vergers de hautes tiges : 0,3 ha

83.3 - Plantations

83.32 - Plantations de feuillus : 4,23 ha

83.321 - Plantations de peupliers cultivars : 1,2 ha

8 - DIVERS : 1,58 ha (0,57 %)

85 - Parcs urbains et grands jardins

85.1 - Grands parcs

85.15 - Communautés sub-naturelles de parcs : 0,07 ha

87 - Terrains en friche et terrains vagues

87.1 - Terrains en friche : 1,51 ha

Prairies, Fourrés (Code CORINE 3)

Cette catégorie est en grande partie représentée par des prairies mésophiles. Les prairies correspondent par ailleurs à l'habitat très majoritairement dominant sur la commune (près de 49% des zones humides). Principalement à vocation agricole, pour le pâturage ou la fauche, ces prairies peuvent accueillir une diversité floristique importante. Toutefois, la pression du pâturage peut à l'inverse diminuer cette diversité végétale, et il n'est ainsi pas rare d'observer un nombre limité d'espèces au sein de ces milieux. Les prairies humides pâturées représentent une identité culturelle forte du bocage gâtinais. Bien souvent, le caractère humide très marqué, en particulier à proximité du réseau hydrographique, impose une gestion agricole de pâturage.

31.8 - Fourrés

Quelques secteurs humides sont caractérisés par un envahissement du milieu par un petit nombre d'espèces. On y retrouve des sols pauvres, qui laissent apparaitre une formation végétale moins diversifiée au sein de laquelle dominent la Ronce (*Rubus fruticosus*) ou le Prunellier (*Prunus spinosa*).

Ces habitats n'accueillent pas d'espèces animales et végétales à enjeu, mais peuvent constituer toutefois un habitat pour certaines d'entre elles, et assurent un rôle de corridor écologique.

37.2 - Prairies humides atlantiques eutrophes

Cet habitat se développe généralement en bordure des rivières et ruisseaux de plus ou moins grande importance, également en bordure de plans d'eau et sur les plateaux. Il s'agit d'un milieu herbacé dont l'évolution est bloquée par la gestion humaine (fauche ou pâturage) au stade prairial. Cet habitat se présente le plus souvent sous la forme de prairies denses, riches en diversité floristique.

Le mode de gestion des prairies humides influe directement sur la physionomie de l'habitat : lorsqu'elles sont pâturées - généralement par des bovins ou des ovins en Poitou-Charentes - le cortège végétal est moins diversifié. Les Joncs, peu appréciés par le bétail, y dominent souvent, accompagnés par un faible nombre d'espèces dont la Renoncule rampante (*Ranunculus repens*), la Renoncule flammette (*Ranunculus flammula*), la Renoncule âcre (*Ranunculus acris*), la Lysimaque nummulaire (*Lysimachia nummularia*) ou encore l'Oseille crépue (*Rumex crispus*). Dans certains cas, lorsque la pression du pâturage est importante, on parlera de prairies « piétinées » : la végétation y est dominée par des espèces rampantes, à recouvrement épars, avec souvent un développement de grands joncs qui forment des touffes denses plus ou moins étalées. Les prairies humides bénéficiant d'une fauche tardive sont généralement très riches en espèces, on peut y retrouver en plus des espèces déjà citées, le Lychnis fleur de coucou (*Lychnis flos-cuculi*), le Myosotis des marais (*Myosotis scorpioides*), le Gaillet des marais (*Galium palustre*), ou encore le Vulpin genouillé (*Alopecurus geniculatus*).

Sur la commune, quatre types de prairies humides ont été observées :

- les prairies humides atlantiques à subatlantiques (37.21),
- les prairies à Jonc diffus (37.217), dominées par *Juncus effusus*,
- les prairies à Jonc acutiflore (37.22), dominées par *Juncus acutiflorus*,
- Les pâtures à grands Joncs (37.241), dominées par *Juncus effusus, Juncus conglomeratus* et *Juncus inflexus,*
- les prairies humides de transition à hautes herbes (37.25), en cours de fermeture après arrêt de l'exploitation.



Prairie à Jonc acutiflore

38.1 - Prairies mésophiles

Ces prairies sont constituées principalement d'espèces mésophiles, c'est-à-dire non caractéristiques de zone humide. Sur ces milieux, c'est donc le critère pédologique qui a permis la délimitation d'une zone humide. Ces prairies sont exploitées pour le pâturage et/ou pour la fauche. La richesse floristique est directement dépendante de la gestion agricole : si les prairies sont permanentes, la diversité floristique peut être très intéressante, c'est moins le cas si la prairie est temporaire ou avec une végétation semée (Ray-grass par exemple). Sur Viennay, cet habitat est le plus représenté. En effet, une majorité de zones humides a été observée en contexte de plateau sans connexion avec le réseau hydrographique. On se situe sur des sols frais, peu perméables, qui retiennent l'eau sans pour autant être impraticable. Ces prairies sont constitutives du paysage bocager.



Boisements (Code CORINE 4)

Les boisements « spontanés » sont à différencier des boisements « anthropiques », issus de la plantation d'essences bien souvent exogènes. Sur la commune de Viennay, les boisements naturels sont pour la plupart dominés par les Chênes (*Quercus sp.*) et le Frêne commun (*Fraxinus excelsior*).

41.2 - Chênaies-charmaies

Ces boisements sont dominés par le Chêne pédonculé (*Quercus robur*), avec lequel cohabite souvent le Charme (*Carpinus betulus*). Les strates arbustives et herbacées sont assez denses et riches en espèces, avec généralement un recouvrement important de Noisetier (*Corylus avellana*) et d'Erable champêtre (*Acer campestre*). Pouvant être temporairement - mais rarement - humides, ces boisements se développent surtout sur des sols frais. Différents faciès existent, suivant notamment la position sur le versant, le degré d'humidité, la nature du sol et la gestion forestière.



44.5 - Chênaies acidiphiles.

Forêts de Chênes se développant sur des sols acides, non caractéristiques de zone humide mais pouvant être présents sur des sols frais. La strate herbacée est riche en Molinie bleue (*Molinia caerulea*), en Carex (*Carex sp.*) et en Fougère aigle (*Pteridium aquilinum*). Cet habitat, dominé par le Chêne et le Bouleau, est en mosaïque avec des habitats prairiaux floristiquement intéressants.



44.92 - Saussaies marécageuses

Ces boisements très humides se développent dans les bas-marais et sur les terrasses alluviales, sur des sols marécageux, gorgés d'eau pour la plus grande partie de l'année. Les saussaies marécageuses sont composées d'une ou plusieurs variétés de Saules. Ces essences peuvent être accompagnées d'espèces basses comme la Lathrée clandestine (*Lathraea clandestina*), la Reine des prés (*Filipendula ulmaria*), l'Iris faux-acore (*Iris pseudacorus*) ou encore la Menthe aquatique (*Mentha aquatica*). Ces habitats sont très intéressants, tant pour les espèces animales et végétales, que pour les fonctionnalités hydrologiques qu'ils assurent.

Roselières, tourbières et marais (Code CORINE 5)

Les roselières sont caractérisées par des hélophytes de grande taille tels que la Massette ou la Baldingère faux-roseau. Ce type d'habitat est très intéressant car il possède une grande capacité épuratoire, permettant de filtrer les matières organiques et les matières polluantes. De plus, cet habitat est susceptible d'accueillir une faune particulière.

53.1 - Roselières

Formations dominées par des grands hélophytes, habituellement pauvres en espèces (souvent dominées par une seule espèce) et se développant principalement dans les eaux stagnantes, de profondeur variable. Sur la commune de Viennay, la roselière identifiée est dominée par l'Iris (*Iris pseudacorus*).



Roselière à Iris

Terres agricoles et paysages artificiels (Code CORINE 8)

Cette catégorie regroupe un ensemble d'habitats à niveau plus ou moins important d'anthropisation. On y retrouve les milieux à caractère « semi-naturel », représentés par les terres agricoles, qui comprennent à la fois les prairies semées (81.2), les terres cultivées (82.1 – Cultures) et les plantations (83.3 – Plantations de feuillus).

Il est à noter que le caractère « semi-naturel » des terres agricoles reste une dénomination abstraite, chaque milieu étant différent dans son degré de perturbation et d'éloignement d'un habitat «naturel». En revanche, l'anthropisation de ces milieux est une variable commune.

L'artificialisation des habitats explique l'absence, voire la faible représentativité des espèces végétales hygrophiles. La caractérisation et la délimitation de ces milieux passe ainsi nécessairement par le critère pédologique.

81.2 - Prairies humides améliorées

Les prairies humides améliorées sont généralement des prairies de fauche semée en Ray-grass (*Lolium multiflorum* ou *L. perenne*). Souvent pauvres en espèces, elles se diversifient au cours du temps. On peut alors y trouver de la Renoncule rampante (*Ranunculus repens*), des Trèfles (*Trifolium repens, pratense*) et des Joncs dans les parties les plus humides.



82.2 - Cultures avec marges de végétation spontanée

Cet habitat correspond aux parcelles cultivées (labour, semis, cultures en place…) entourées de haies et/ou de lisières herbacées. Au total, les terres cultivées représentent plus d'un tiers des zones humides inventoriées (prairies semées et cultures).



83.1 - Vergers de hautes tiges

Alignements d'arbres destinés à la production de fruit, cet habitat n'est pas typique de zone humide mais peut se développer sur des sols frais. Lorsqu'il s'agit de production intensive, ces vergers sont souvent drainés mais lorsqu'il s'agit de petites parcelles non commerciales, comme ici, la présence d'eau dans le sol est moins contraignante.



83.32 - Plantations de feuillus

Les plantations de feuillus peuvent être destinées à la production de bois ou à la chasse. Pures ou en mélange, elles ne sont pas caractéristiques de zones humides mais peuvent être accompagnées par des espèces indigènes hygrophiles.

Les plantations de Peupliers cultivars (83.321) sont localisées aux abords du réseau hydrographique et des plans d'eau. Ces plantations sont composées d'une variété de Peuplier, dénommée *Populus x canadensis*. L'âge et l'entretien des différentes plantations varient suivant les parcelles, la majorité des peupleraies subissant une fauche ou un broyage à l'année. Sur quelques parcelles, le stade avancé de la peupleraie et l'absence de gestion sylvicole, permettent le développement de certaines espèces hygrophiles, comme par exemple le Jonc diffus (*Juncus effusus*), la Lathrée clandestine (*Lathraea clandestina*) ou la Reine des prés (*Filipendula ulmaria*).



Plantation de Chênes



Plantation de Peupliers

85.15 – Communautés sub-naturelles de parcs

Cet habitat est soumis à une anthropisation forte mais présente tout de même un cortège spécifique indigène. C'est-à-dire que les espèces présentes n'ont pas été introduites mais qu'elles ne peuvent pas s'exprimer pleinement à cause d'une gestion contraignante. Il s'agit de jardins d'agréments avec une forte naturalité.



87.1 - Terrains en friche

Cet habitat est présent dans les zones de déprise agricole ou dans les espaces interstitiels de l'urbanisation ou des infrastructures de transport. Le cortège floristique y est assez diversifié avec une dominance de grandes plantes à fleurs et de graminées. L'absence de gestion amène ces terrains à se fermer progressivement jusqu'au développement d'un boisement.

La cartographie des zones humides de la commune suivant la typologie CORINE Biotopes est présentée en page suivante. Le niveau typologique attribué se veut le plus précis possible.

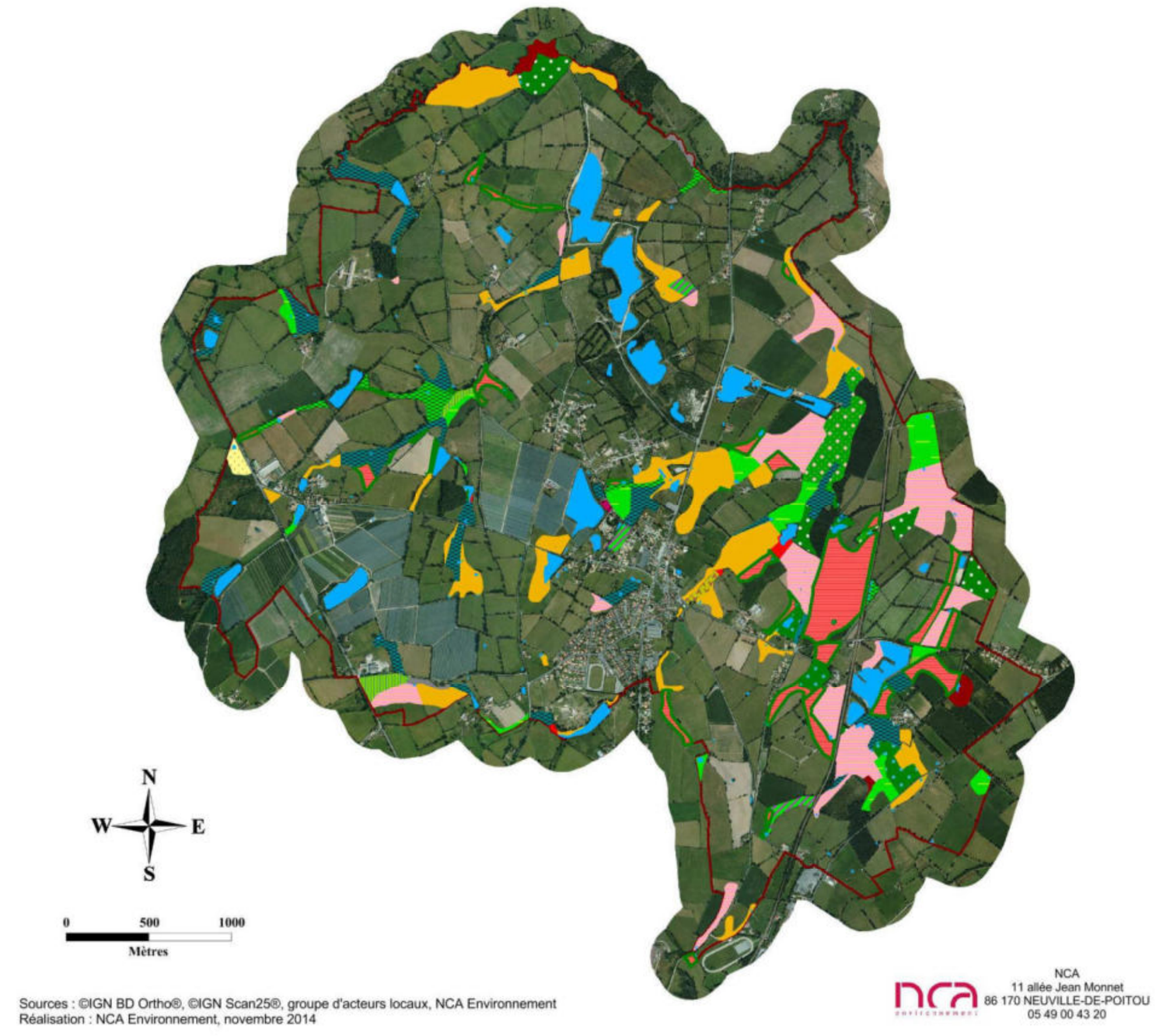

Sources : ©IGN BD Ortho®, ©IGN Scan25®, groupe d'acteurs locaux, NCA Environnement
Réalisation : NCA Environnement, novembre 2014

Viennay
- 79347 -

Inventaire (délimitation et caractérisation) des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau des communes du Pays de Gâtine

Inventaire de connaissance dans le cadre du SAGE Thouet

N.B :
* Ceci n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'eau,
* Inventaire non exhaustif,
* Prospections de terrain effectuées au mois d'octobre 2014

Cartographie des zones humides, typologie CORINE biotope

Légende :
Typologie des zoes humides selon leur code CORINE Biotope

- 22.1 - Plans d'eau, mares et lagunes
- 31.811 - Fourrés à Rubus fruticosus et Prunus spinosa
- 37.21 - Prairies humides atlantiques à subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc acutiflore
- 37.241 - Pâtures à grands Joncs
- 37.25 - Prairies humides de transition à hautes herbes
- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 41.21 - Chênaies mixtes subatlantiques à Jacinthe des bois
- 41.23 - Frênaies-chênaies subatlantiques à Primevère
- 41.51 - Bois de Chênes pédonculés et de bouleaux
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.14 - Roselières basses
- 81.2 - Prairies humides améliorées
- 82.2 - Cultures avec marges de végétation spontanées
- 83.1 - Vergers de hautes tiges
- 83.32 - Plantation de feuillus
- 83.321 - Plantations de Peupliers cultivars
- 85.15 - Communautés sub-naturelles de parcs
- 87.1 - Terrains en friche

Limite communale

NCA
11 allée Jean Monnet
86 170 NEUVILLE-DE-POITOU
05 49 00 43 20

Typologie CORINE Biotopes des zones humides inventoriées sur la commune de Viennay
(Sources : ©IGN BD Ortho® ; NCA environnement)

2.4. FONCTIONS DES ZONES HUMIDES

Les zones humides inventoriées présentent diverses fonctionnalités et aptitudes. L'état de conservation est variable selon l'occupation du sol. La majorité des zones humides de la commune sont représentées par des prairies en bon état de conservation. Néanmoins, on observe sur La commune, des habitats nettement moins intéressants tels que peupleraies et des terres cultivées, dont l'état de conservation est relativement dégradé. D'autant plus que ces zones cultivées représentent une large partie des zones humides communales.

Le constat des fonctionnalités varie selon les habitats :

- Les zones humides cultivées ont perdu toute fonctionnalité biologique par l'absence de végétation hygrophile. Elles conservent uniquement des **fonctions hydrauliques limitées** :
  - Régulation naturelle des crues (plaine d'inondation) ;
  - Protection contre l'érosion (faible sans végétation) ;
  - Stockage des eaux de surface, recharge des nappes, soutien d'étiage limité.

- De même, les plantations de Peupliers cultivars ont généralement peu de fonctionnalités biologiques du fait d'une biodiversité limitée par la sylviculture. Les peupleraies possèdent des **fonctionnalités hydrauliques limitées**, tout comme les zones humides cultivées.

- Les boisements naturels de la commune (chênaies, frênaies et déclinaisons) possèdent un cortège floristique présentant un **intérêt biologique** intéressant avec différentes strates de végétation (herbacée, arbustive et arborée). La végétation permet également d'assurer des **fonctionnalités hydrauliques**.
  - Régulation naturelle des crues (plaine d'inondation) ;
  - Protection contre l'érosion ;
  - Maintien des berges pour les boisements alluviaux ;
  - Stockage des eaux de surface, recharge des nappes, soutien d'étiage.

- Les prairies humides, représentant la plus grande surface, sont des **zones riches** notamment par le maintien d'une végétation caractéristique. L'entretien de ces prairies par le pâturage est essentiel à leur maintien car il limite la fermeture du milieu. La végétation permet également d'assurer des **fonctionnalités hydrauliques et épuratrices**.
  - Régulation naturelle des crues (plaine d'inondation) ;
  - Protection contre l'érosion ;
  - Stockage des eaux de surface, recharge des nappes, soutien d'étiage fort.
  - Interception des matières en suspension et des matières polluantes ;
  - Régulation des nutriments.

- Les roselières sont plus rares sur la commune, elles sont composées d'une végétation caractéristique, assurant des **fonctionnalités biologiques et hydrauliques** :
  - Protection contre l'érosion ;
  - Stockage des eaux de surface, recharge des nappes, soutien d'étiage ;
  - Interception des matières en suspension et des matières toxiques ;
  - Régulation des nutriments.

Aux fonctions hydrauliques et biologiques vient s'ajouter un rôle d'épuration des eaux, d'autant plus important au regard du contexte essentiellement agricole de la commune. Les boisements et zones humides rivulaires participent ainsi à cette épuration, en limitant les transferts vers le réseau hydrographique.



Concernant la faune, les amphibiens sont intéressants à étudier dans ce cadre d'étude car il s'agit d'un groupe intimement lié aux zones humides. De plus, ils bénéficient tous d'une protection nationale et européenne, plus ou moins forte selon les espèces considérées. Par conséquent, la présence d'amphibiens ajoute une valeur biologique à ces milieux. Les zones humides de la commune ont un potentiel d'accueil très intéressant pour les amphibiens et les odonates (libellules) car les mares sont nombreuses et insérées, dans un maillage bocager. La végétation aquatique et celle des prairies annexes sont également favorables aux odonates (libellules).

2.5. ENJEUX

De par leurs fonctions et leurs intérêts à l'échelle de la commune et du bassin versant, il est important de préserver ces zones humides et de les intégrer dans les documents d'urbanisme.

Afin de guider la commune dans sa réflexion d'intégrer ces milieux dans son Plan Local d'Urbanisme, une hiérarchisation des zones humides a été réalisée **à titre indicatif**, sur la base de l'analyse suivante :

- **Zones humides à enjeu très fort** : zones humides présentant des fonctionnalités hydraulique et biologique marquées (habitats / espèces remarquables), associées à une position stratégique dans le bassin versant (bordure de cours d'eau, bas de versant…).
- **Zones humides à enjeu fort** : zones humides présentant une fonctionnalité hydraulique marquée, et une fonctionnalité biologique intéressante, associées à une position stratégique dans le bassin versant.
- **Zones humides à enjeu moyen** : zones humides présentant des fonctionnalités hydraulique et biologique intéressantes, mais qui sont limitées par leur position dans le bassin versant.
- **Zones humides à enjeu faible** : zones humides à faible fonctionnalité hydraulique, et/ou sans fonctionnalité biologique notable (terres cultivées).

Cette carte identifie les secteurs présentant des intérêts ou des enjeux majeurs à l'échelle de la commune. La hiérarchisation de ces zones permettra de connaitre celles sur lesquelles une attention particulière devra être portée, et pourra être un argument dans le choix des zonages à attribuer dans le cadre de la révision du document d'urbanisme.

De manière générale, les zones humides en bordure de cours d'eau présenteront un enjeu plutôt fort, compte tenu des fonctionnalités hydrauliques, voire épuratrices, qu'elles peuvent assurer. Les terres cultivées et les plantations présenteront un enjeu plus faible en raison de leur fonctionnalité biologique très limitées. Les zones humides de plateau et déconnectées de tout cours d'eau seront également moins intéressantes.

N.B : Cette hiérarchisation se base essentiellement sur les fonctionnalités identifiées sur le terrain. Elle ne se base sur aucune méthodologie réglementaire ou développée par le SAGE. A ce titre, des précautions sont nécessaires quant à son interprétation. Toutes les zones humides, quelles-que soient leurs fonctionnalités, sont soumises à la même réglementation.



Les zones humides dont l'enjeu de conservation est considéré « faible » ne sont pas pour autant dépourvues d'intérêts.





Sources : ©IGN BD Ortho®, ©IGN Scan25®, groupe d'acteurs locaux, NCA Environnement
Réalisation : NCA Environnement, novembre 2014

Viennay
- 79347 -

Inventaire (délimitation et caractérisation) des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau des communes du Pays de Gâtine

Inventaire de connaissance dans le cadre du SAGE Thouet

N.B :
* Ceci n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'eau,
* Inventaire non exhaustif,
* Prospections de terrain effectuées au mois d'octobre 2014

Cartographie des zones humides en fonction des enjeux de conservation:

Légende :
- Très fort
- Fort
- Moyen
- Faible
- Limite communale

N
W E
S

0 500 1000
Mètres

NCA
11 allée Jean Monnet
86 170 NEUVILLE-DE-POITOU
05 49 00 43 20

Hiérarchisation des zones humides selon leur enjeu de conservation
(Sources : ©IGN BD Ortho® ; Pays de Gâtine ; NCA environnement)

CHAPITRE 5

CONCLUSION

1. BILAN DE L'INVENTAIRE

1.1. BILAN DES RESULTATS

Les résultats de l'inventaire, réalisé conformément aux « modalités » validées par la CLE du Thouet, le 16 janvier 2014, ainsi qu'aux critères de définition des zones humides de l'Arrêté interministériel du 24 juin 2008, modifié le 1er octobre 2009, établissent que :

- La **surface de zones humides** est de **279,22 ha**, soit environ **17,77 %** de la surface communale totale ;
- Compte tenu du contexte géologique, pédologique, hydrographique et paysager, la **majorité des zones humides** se situe en contexte de plateaux limono-argileux ;
- Les zones humides inventoriées présentent des **fonctionnalités hydrauliques, épuratrices et biologiques variables selon les habitats considérés (bonnes à mauvaises)** ;
- Près de **49% des zones humides répertoriées sont des prairies** ayant un intérêt biologique fort et près de **35% sont des terres cultivées**, d'intérêt biologique et hydrologique faible.
- **45** espèces indicatrices de zones humides ont été identifiées.
- Une surface totale de **94,93 ha** a été inventoriée pour les **zones non humides** présentant des **sols hydromorphes** en deçà des limites de l'arrêté du 24 juin 2008.

La proportion de zones humides sur le territoire communal est supérieure à la moyenne française, celle-ci étant comprise entre 6 et 16%. Ceci s'explique par la faible topographie et la nature de sol qu'on retrouve sur la commune.

1.2. BILAN DE LA DEMARCHE

L'inventaire des zones humides sur la commune de Viennay s'est déroulé dans de bonnes conditions et la démarche définie par le SAGE a bien été respectée.

Afin de mobiliser le savoir local et de sensibiliser les acteurs de la commune, une démarche de concertation a été instaurée. Au total, le groupe d'acteurs locaux s'est réuni à deux reprises, avant et après la phase terrain, et a participé au bon déroulement de l'étude. Les propriétaires ou exploitants voulant suivre les pédologues sur le terrain ont été contactés et ont pu constater la délimitation des zones humides sur leurs parcelles.

L'inventaire se basant sur les critères de caractérisation de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié, de nombreux sondages pédologiques à la tarière ont été réalisés afin de délimiter au mieux les zones humides.

Les investigations ont couvert l'ensemble des zones définies lors des réunions de pré-inventaire. Certaines zones non pré-localisées ont aussi fait l'objet d'une vérification de terrain afin d'affiner les résultats de l'inventaire.

2. SUITE A DONNER

Cet inventaire permettra à la commune de Viennay d'avoir une meilleure connaissance des zones humides présentes sur son territoire, la finalité étant de conserver et de favoriser l'état humide des habitats répertoriés.

Selon les modalités d'inventaire du SAGE, le rendu complet de l'étude se fait sous format papier et informatique, il comprend les documents suivants :

→ Format papier (3 exemplaires)

- Le présent rapport final ;
- L'Atlas cartographique imprimé à l'échelle 1/7000ème en format A3 ;
- Une carte des zones humides inventoriées identifiées par le Code CORINE Biotopes de niveau 1, imprimé au format poster A0 ;

→ Format informatique (DVD-Rom en 3 exemplaires)

- Le rapport final de l'étude (format word et pdf) ;
- L'Atlas cartographique au 1/7000ème (format .mxd et pdf) ;
- La base de données Gwern complétée ;
- La couche SIG polygone au format shape des zones humides ;
- La couche SIG polyligne au format shape du réseau hydrographique ;
- La couche SIG point au format shape des sondages pédologiques ;
- Une copie des fiches de terrain.

Les différents objectifs et continuités du présent inventaire des zones humides sont les suivants :

- Intégration aux documents du SAGE pour une gestion à l'échelle du bassin versant ;
- Délimitation des ZHIEP et ZSGE ;
- Intégration dans les documents d'urbanisme (PLU, carte communale, …) ;
- Application de la nomenclature EAU (projet IOTA) ;
- Exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

L'intégration de la présente étude dans les documents d'urbanisme constitue un nouvel élément dont il faut désormais tenir compte pour les différents projets de développement local. Il faudra également prendre en compte les zones « fonctionnelles » au regard de l'eau, qui ne sont pas forcément « zones humides » : remontées de nappes, inondations, etc.

ANNEXES

- ANNEXE N°1 : Délibération du groupe d'acteurs au conseil municipal

- ANNEXE N°2 : Compte-rendu de la réunion de présentation au groupe d'acteurs locaux du 18 septembre 2014

- ANNEXE N°3: Compte-rendu de la réunion d'information aux exploitants et propriétaires du 25 septembre 2014

- ANNEXE N°4 : Compte-rendu de la réunion de restitution provisoire au groupe d'acteurs locaux du 20 novembre 2014

- ANNEXE N°5 : Compte-rendu du conseil municipal du 18 décembre 2014

- ANNEXE N°6 : Remarques déposées lors de la phase de levée de doute

- ANNEXE N°7 : Flore observée sur la commune de Viennay lors de la campagne de terrain

- ANNEXE N°8 : Arrêté d'autorisation d'exploitation de la carrière CALCIA

ANNEXE 1

Délibération du conseil municipal validant la liste du groupe d'acteurs locaux

Commune de VIENNAY
79200

Téléphone : 05.49.95.02.62
Télécopie : 05.49.95.10.38
mairie.vienney@wanadoo.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL (D.48.2014.29.08)

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 15

L'an deux mille quatorze
Le vingt-neuf août
Le Conseil Municipal de la Commune de VIENNAY
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la présidence de M. MORIN Christophe, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 25/08/2014

PRESENTS : M. MORIN Christophe, Mme SONG Sylvie, M. FILLON Dominique, M. THEBAULT Jean-Pierre, Mme BIRAUD Annie, M. COUTANT Alain, M. HOUSSIER Christian, Mme LEMAY Christelle, Mme PATEDOYE Sophie, M. PIGNON Fabrice, M. RONDARD Jean-Michel, Mme SABOURIN Annick, M. THEZARD Jean-Claude

ABSENTS : Mme BONNEAU Marie-France donne pouvoir à M. MORIN Christophe
Mme TISSERAND Sonia donne pouvoir à Mme PATEDOYE Sophie

OBJET : Inventaires des zones humides – Groupe d'acteurs locaux – Désignation des membres

Par délibération du 30/08/2012, la commune s'est engagée à la réalisation de l'inventaire des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau sur son territoire. Dans le cadre de cette démarche, la commune de VIENNAY doit mettre en place un groupe d'acteurs locaux de 15 personnes environ chargé d'accompagner la démarche dudit inventaire, réalisé par le cabinet d'études NCA Environnement.

La composition du groupe de travail se compose ainsi :

- un ou plusieurs **élus** dont le maire (ou son représentant),
- plusieurs exploitants agricoles locaux,
- un élu du Syndicat de rivière (quand il existe),
- un représentant ...
  - d'une association de chasse,
  - d'une association de pêche,
  - d'une association de protection de la nature,
  - d'une association de randonneurs,
  - de la propriété foncière.
  - de la Commission Locale de l'Eau
  - de l'ONEMA (Office National de l'Eaux et des Milieux Aquatiques)

Il est à noter que peuvent être conviés à ce groupe de travail tous les acteurs locaux ou instances extérieures ayant un rôle, une connaissance ou un intérêt lié aux zones humides et aux cours d'eau.

Après en avoir délibéré, sur proposition de Monsieur le Maire,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
désigne comme membres du groupe d'acteurs locaux pour l'inventaire des zones humides :

- Christophe MORIN, maire
- Dominique FILLON, adjoint
- Christian HOUSSIER, conseiller municipal
- Laurent CLISSON, exploitant agricole à Viennay
- Marc DAVID, exploitant agricole à Viennay
- Catherine LUCET, exploitante agricole à Viennay
- Abel LUMINEAU, exploitant agricole à Adilly
- un élu du Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet
- un représentant de :
  - Association Viennaisienne de Protection de l'Environnement et du Cébron - Viennay
  - Syndicat départemental de la propriété privée rurale 79 - Lhoumois
  - Deux-Sèvres Nature Environnement – Niort
  - Groupe Ornithologique de Deux Sèvres – Niort
  - AAPPMA - Fédération Deux-Sèvres Pêche Et Protection En Milieu Aquatique – Niort
  - Fédération Départementale des Chasseurs des Deux-Sèvres – La Crèche
  - Comité Départemental de la Randonnée Pédestre des Deux-Sèvres – Niort
  - Centre Régional de la Propriété Forestière – Smarves
  - SAGE THOUET – Commission Locale de l'Eau – Saint Loup Lamairé
  - Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA) des Deux Sèvres - Niort

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

Le Maire,
Christophe MORIN



Certifié exécutoire
Reçu en Sous-Préfecture
Le :
Publié ou notifié
Le :

ANNEXE 2

Compte-rendu de la réunion de présentation au groupe d'acteurs locaux du 18 septembre 2014

NCA Environnement
11 Allée Jean Monnet
86170 Neuville-de-Poitou
Tél. 05 49 00 43 20
Fax 05 49 00 43 30
Email : accueil@nca-env.fr
www.nca-env.fr
www.nca-methanisation.fr

Études et conseils en environnement
Assainissement collectif
Assainissement non collectif
Maîtrise d'œuvre
Protection des eaux
Hydraulique fluviale
Environnement et agriculture
Méthanisation
Gestion des milieux
Démarche d'insertion écologique
Inventaire faune et flore
Environnement et aménagement

INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES, DU RESEAU HYDROGRAPHIQUE ET DES PLANS D'EAU

COMMUNE DE VIENNAY

Pays de Gâtine Parthenay www.gatine.org

Viennay

Compte-rendu
Réunion de lancement et réunion de terrain
du Groupe d'acteurs locaux

18 septembre 2014 à 14h00

Objet **:** Présentation de la démarche d'inventaire des zones humides
Présentation de la pré-localisation des zones humides
Présentation de la méthodologie sur le terrain

afaq 26000 Responsabilité sociétale

LUCIE

Première entreprise française à avoir obtenu en avril 2011 l'AFAQ 26000 et en janvier 2012 la labellisation LUCIE pour son engagement dans la RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) et le développement durable.

OPQIBI L'INGÉNIERIE QUALIFIÉE N° 00 04 1425

SAS au capital de 110 000 €
N° identification :
343 460 622 RCS Poitiers
APE : 7112B
N° TVA : FR 57 343 460 622

Sommaire

Participants à la réunion 2

REUNION DE PRESENTATION AU GROUPE D'ACTEURS LOCAUX

Introduction 4
Cadre juridique de l'inventaire 5
Définition d'une zone humide 5
Localisation des zones humides 6
Types de zone humide 6
Fonctionnalités 6
Inventaire des zones humides 8
Démarche de concertation et de communication 8
Méthodologie d'inventaire 8
Discussion/questions posées durant la présentation 10
Bilan de l'analyse des planches de l'atlas de pré-localisation 10
Bilan de la concertation 10

REUNION DE PRESENTATION SUR LE TERRAIN

Introduction 12
Présentation de la méthodologie sur le terrain 12
Discussion/questions posées durant la présentation 14
Bilan de la concertation de terrain 15
Suite de la démarche d'inventaire 15

Participants à la réunion

Intervenants extérieurs	
NCA Environnement	Mme RISTOR Marie – Chargée d'études sol
NCA Environnement	M. LE DRET Romain – Chargé d'études flore
Pays de Gâtine	M. BRANSIECQ Maxence
Membres du groupe d'acteurs	
Maire	M. MORIN Christophe
Adjoint	M. FILLON Dominique
Conseiller municipal	M. HOUSSIER Christian
Exploitants agricoles	M. DAVID Marc
	M. CLISSON Laurent
	Mme LUCET Catherine
	M. LUMINEAU Abel
Représentant AVPRC[6]	M. GUIGNARD Jean
Représentante SPL[7] des eaux du Cébron	Mme VRIGNAUD Claire
Représentant DSNE[8]	M. BONNESSEE Michel
Technicien rivière SMVT[9]	M. CHARRUAUD Guillaume
Secrétaire mairie	Mme CROCHON Mélanie

[6] Association Viennaisienne de Protection de l'Environnement et du Cébron
[7] Société Publique Locale
[8] Deux Sèvres Nature Environnement
[9] Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet

REUNION DE PRESENTATION AU GROUPE D'ACTEURS LOCAUX

Introduction

La première réunion du groupe d'acteurs locaux s'est déroulée à 14h, le 18 septembre 2014, à la mairie de Viennay. L'objectif est de réunir les différents acteurs locaux afin qu'ils puissent prendre connaissance du déroulement de l'étude qui va se réaliser sur leur territoire.

M. MORIN introduit la séance en remerciant les participants de leur présence et explique le contexte de l'inventaire.
M. BRANSIECQ précise que cet inventaire intervient dans le cadre d'un groupement de 47 communes du Pays de Gâtine.
Un tour de table est effectué, permettant à chacun de se présenter aux autres.

Dans un premier temps, M. LE DRET présente un diaporama expliquant différents points :

- le contexte et les objectifs de l'inventaire,
- des rappels sur les zones humides,
- la méthodologie d'inventaire,
- les résultats attendus,
- le planning d'intervention.

Dans un second temps, les différents outils de pré-localisation des zones humides sont présentés aux membres du groupe d'acteurs locaux, par le biais de l'atlas de pré-localisation des zones humides, afin de vérifier avec l'ensemble des membres la validité de cette pré-délimitation et de recueillir un maximum d'informations (ruissellements, drainages, sources, lavoirs, fontaines, occupation du sol, etc).

Enfin, un déplacement sur le terrain est prévu afin d'expliquer au groupe d'acteurs la méthodologie de délimitation des zones humides et les critères utilisés pour cela, pédologie et flore principalement.

Cadre juridique de l'inventaire

Le cadre juridique de cet inventaire est fixé par différentes réglementations :

- La loi sur l'eau du 3 janvier 1992 modifiée en 2006 a pour fondement la gestion collective de l'eau et des milieux aquatiques, qui constituent un patrimoine fragile et commun à tous. Les zones humides y sont identifiées comme des espaces contribuant à la gestion équilibrée de la ressource en eau ;

- Le SDAGE Loire Bretagne 2010-2015, adopté le 15 octobre 2009 par le comité de bassin, prévoit, dans l'un de ses quinze objectifs principaux, la sauvegarde et la mise en valeur des zones humides, principe mis en œuvre au niveau des SAGE ;

- La loi sur le développement des territoires ruraux de 2005 pose le principe que la préservation et la gestion durable des zones humides sont d'intérêt général.

Définition d'une zone humide

La définition d'une zone humide est donnée par le code de l'environnement (art. L.211-1). Ainsi, les zones humides sont définies comme "des terrains exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre, de façon permanente ou temporaire la végétation, quand elle existe, est dominée par des plantes hygrophiles pendant une partie de l'année".

Trois critères permettent de déterminer s'il s'agit d'une zone humide ou non :

- La présence de végétation hygrophile ;
- L'hydromorphie des sols ;
- L'hydrologie, ou présence d'eau.

Le schéma suivant permet de représenter l'étendue des milieux répondant à la définition de «zones humides» :



M. LE DRET souligne la confusion trop souvent faite entre zone humide et zone inondable.

Localisation des zones humides

Il existe une diversité de zones humides mais le moteur reste la présence d'eau de manière temporaire à prolongée. Ainsi, dès lors que les conditions nécessaires sont réunies, il est possible d'observer des zones humides partout où le contexte leur est favorable. On observe donc des zones humides de plateau limoneux, de tête de vallon, de bordure de cours d'eau ou de plaine alluviale.

Types de zone humide

Les zones humides recouvrent une diversité de milieux, on peut citer :

- les roselières,
- les prairies humides,
- les mares,
- les boisements humides,
- les terres cultivées,
- les peupleraies…

Les zones dites «dégradées», comme les terres agricoles et paysages artificialisés (peupleraies…) peuvent présenter au moins un des critères d'identification des zones humides, notamment la présence de sols hydromorphes. Ces secteurs seront donc également identifiés.

Fonctionnalités

De cette diversité de types de zones humides, découle une diversité de fonctions, desquelles l'Homme tire des bénéfices, nommés «services rendus».

FONCTIONS HYDROLOGIQUES

Lors d'évènements pluvieux importants, les zones humides recueillent une part plus ou moins importante des volumes de crues en fonction leur capacité à s'étendre et en fonction de leur état de «conservation», c'est-à-dire si elles s'avèrent encore existantes et si elles sont plus ou moins aptes à remplir cette fonction. Ces zones humides constituent ce que l'on nomme une «zone d'expansion de crue».
Le maintien de ces volumes d'eau de manière plus ou moins prolongée dans les zones humides, permet de réduire sensiblement l'importance des volumes d'eau distribués en aval et ainsi de réduire la gravité des phénomènes d'inondation lors d'évènements pluvieux remarquables.

Ces volumes d'eau stockés temporairement peuvent également participer à la recharge des nappes en période hivernale et ainsi restituer l'eau tout le reste de l'année et permettre un soutien d'étiage l'été, ce qui est indispensable au maintien de la vie aquatique.

FONCTIONS BIO-GEO-CHIMIQUES

Les zones humides permettent de ralentir des écoulements de surface et favorisent la sédimentation et le stockage des matières présentes dans les eaux et des polluants qui y sont associés. Certaines de ces substances pourront être absorbées par la végétation et d'autres pourront être stockées et/ou dégradées (au moins en partie) par voie bactérienne.
Les zones humides contribuent donc à l'épuration des eaux et à l'élimination/stockage des nitrates, phosphores, produits phytosanitaires, matières en suspensions…

Elles contribuent ainsi au maintien de la qualité de l'eau qui arrive dans les cours d'eau ou bien dans les nappes.

FONCTIONS ECOLOGIQUES

Les zones humides peuvent constituer des réservoirs d'espèces faunistiques et floristiques parfois rares et menacées.
Elles sont indispensables pour l'hivernage/la migration/la reproduction de nombreux oiseaux d'eau ainsi que pour la faune et la flore des étangs et la reproduction des certains poissons et crustacés.

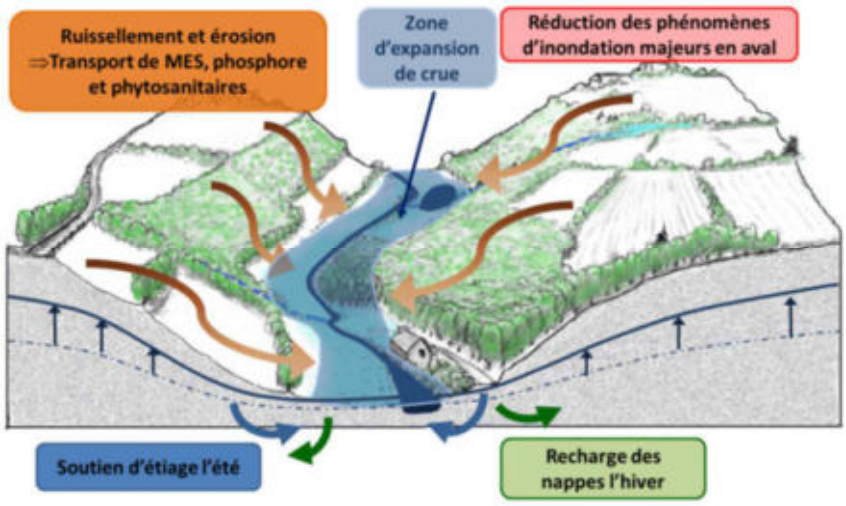

VALEURS SOCIO-ECONOMIQUES ET CULTURELLES

Les zones humides présentent également des intérêts socio-économiques et culturels importants tels que :

- la pêche,
- la chasse,
- la culture maraîchère,
- le pâturage,
- la fauche,
- la populiculture,
- les randonnées,
- les loisirs nautiques,
- les observatoires pour la biodiversité…

Inventaire des zones humides

L'inventaire est destiné à mieux connaître les zones humides du territoire, il s'agit bien d'un inventaire de connaissance qui ne constitue pas un inventaire des zones humides au titre de la Police de l'eau. Cet inventaire consiste à localiser, caractériser et mieux comprendre le fonctionnement des zones humides compte-tenu de leur rôle au sein du bassin versant. Une meilleure connaissance des zones humides constitue ainsi un élément incontournable pour répondre aux enjeux des SAGE concernant la gestion de la ressource en eau, tant sur le plan qualitatif que quantitatif.

Outre les zones humides, différents éléments tels que les mares et plans d'eau ainsi que le réseau hydrographique seront inventoriés car ces milieux sont étroitement liés aux zones humides.

Démarche de concertation et de communication

La concertation et la communication sont essentielles dans toute la démarche d'inventaire, puisque les acteurs locaux sont bien souvent les actuels gestionnaires des zones humides et ainsi, du fait de leur connaissance du territoire, ils constituent une source d'information essentielle sur les zones humides à l'échelle communale. Le groupe d'acteurs locaux délibéré par le Conseil Municipal est avant tout un groupe de travail et de réflexion, mais son rôle consiste également à diffuser l'information auprès de la population.

Méthodologie d'inventaire

PHASE DE PRELOCALISATION DES ZONES HUMIDES

La phase de pré-localisation est un moyen de définir et de délimiter les zones humides potentielles. Elle est réalisée à l'échelle du bassin-versant et consiste donc à identifier, sur le territoire, les secteurs à forte probabilité de présence de zones humides, afin d'optimiser les phases suivantes.

Les principales sources d'information dont nous disposons sont les suivantes :

- pré-localisation Agrocampus de Rennes,
- réseau hydrographique,
- carte géologique,
- carte des sols,
- aléa des remontées de nappes,
- topographie,
- photo-aériennes,
- scan 25.

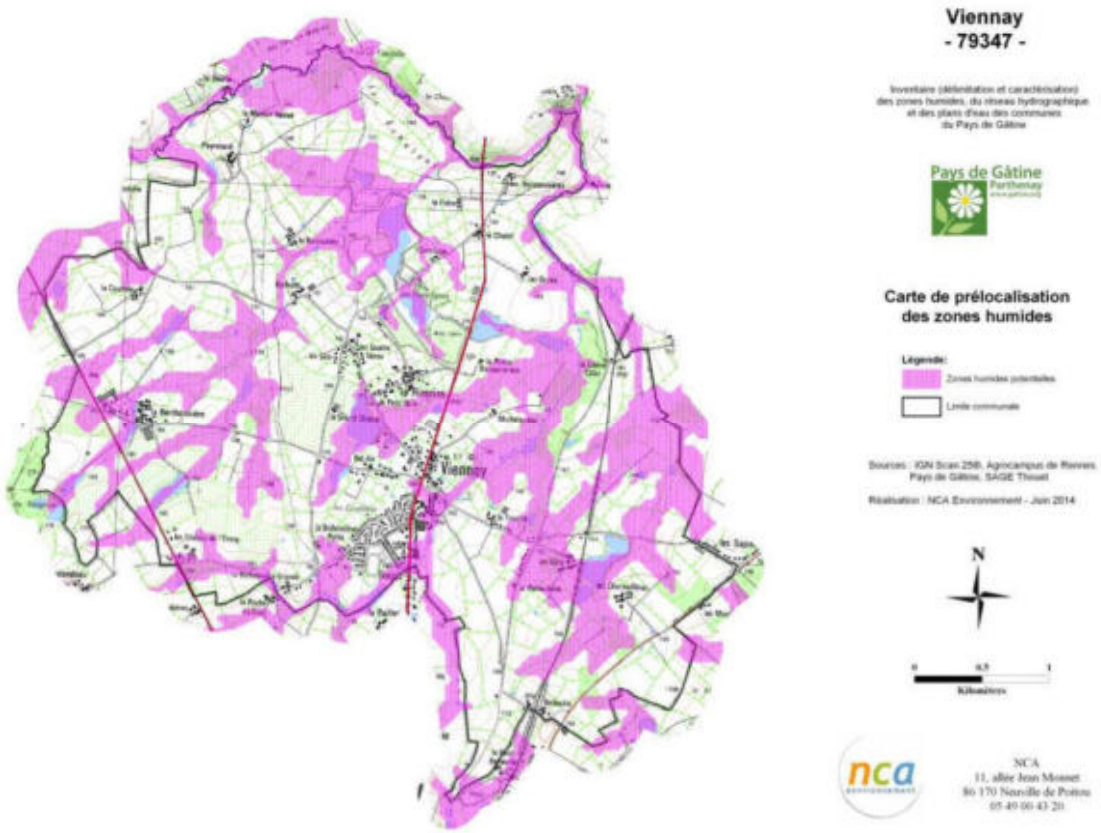

Prélocalisation des zones humides communales (source: IGN Scan 25, Agrocampus)

PHASE D'INVENTAIRE ET EXPERTISE DE TERRAIN

L'ensemble du territoire communal sera concerné par cet inventaire à l'exception des surfaces imperméabilisées. L'échelle de cartographique des zones humides sera au 1/7000ème.

Il s'agit d'identifier et délimiter, grâce des investigations de terrain, les zones humides effectives, c'est-à-dire, les zones qui présentent effectivement un caractère humide lorsque l'on suit la procédure d'identification bâtie en cohérence et de manière conforme à la réglementation en vigueur.

Sur le terrain, la végétation sera observée afin de repérer les espèces indicatrices ou les habitats de zones humides. Dans un second temps, le critère pédologique sera utilisé afin de délimiter précisément les contours des zones humides. Dans les zones cultivées, seul le critère pédologique pourra être utilisé, en l'absence de végétation caractéristique.

PHASE DE CARACTERISATION

L'ensemble des données recueillies sur les zones humides de la commune (flore, pédologie, fonctionnement,…) seront renseignées dans une base de données géo-référencée (Logiciel GWERN).

Discussion/questions posées durant la présentation

Les exploitants agricoles demandent à être prévenus au moins la veille du passage des techniciens sur le terrain. Ils expriment aussi leur inquiétude face aux contraintes futures qui pourront toucher les éleveurs.
M. Le Dret propose de mettre en place un système de référents sur la commune par journée (ou demi-journée). Le groupe d'acteurs préfère que chaque exploitant fasse leurs parcelles.

Bilan de l'analyse des planches de l'atlas de pré-localisation

Lors de la réunion, les planches de l'atlas de pré-localisation sont passées en revue une à une. Les pré-localisations présentées sont issues du travail de l'Agro-campus de Rennes. Des informations sur la validité de la pré-localisation et le nom des différents exploitants sont demandés pour chaque planches.

La pré-localisation semble trop importante, le terrain permettra donc de délimiter les zones humides réelles.

Bilan de la concertation

Au cours de cette première réunion, les membres du groupe d'acteurs locaux ont fournis au bureau d'études un maximum d'informations.
Les exploitants agricoles expriment leur inquiétude concernant l'avenir des zones humides et des potentielles contraintes futures.

Sur la base des différentes indications qui nous ont été transmises par les membres du groupe d'acteurs locaux, l'inventaire de terrain ciblera plus particulièrement les secteurs dont la potentialité de présence de zones humides est importante.

REUNION DE PRESENTATION SUR LE TERRAIN

Introduction

La démonstration sur le terrain s'est déroulée à la suite de la présentation en salle.

L'objectif de cette réunion est de présenter au groupe d'acteurs locaux la méthodologie de délimitation des zones humides, au travers d'une démonstration sur le terrain. Ainsi, les différents critères de reconnaissance (flore et pédologie) sont expliqués concrètement.

Présentation de la méthodologie sur le terrain

Sur le terrain, la végétation est observée afin de repérer les espèces indicatrices ou les habitats de zones humides. Dans un second temps, le critère pédologique est utilisé afin de délimiter précisément les contours des zones humides. Sur les zones cultivées, seul le critère pédologique peut être utilisé en l'absence de végétation caractéristique.

Le groupe s'est déplacé sur une prairie située à l'Est du bourg de Viennay, au lieu-dit la Touche.

Mme RISTOR commence par rappeler les deux critères définissant une zone humide : végétation hygrophile et sol hydromorphe. Il rappelle les différents sols caractéristiques de zones humides : les sols tourbeux, les sols réduits (engorgement permanent en eau) et les sols oxydés. Pour ces deniers, il explique qu'un sol oxydé caractéristique de zone humide se manifeste par la présence de traces d'hydromorphie entre 0 et 25 cm de profondeur. Les traces d'hydromorphie correspondent aux traces de décoloration, taches de rouille (oxydation) et aux concrétions ferro-manganiques. Ces traces doivent être présentes sur l'ensemble du profil et représenter au moins 5% de la motte de terre.

D'un point de vue floristique, M. LE DRET rappelle que les plantes hygrophiles doivent représenter une surface supérieure ou égale à 50% de la superficie totale de la zone pour pouvoir la définir comme humide.

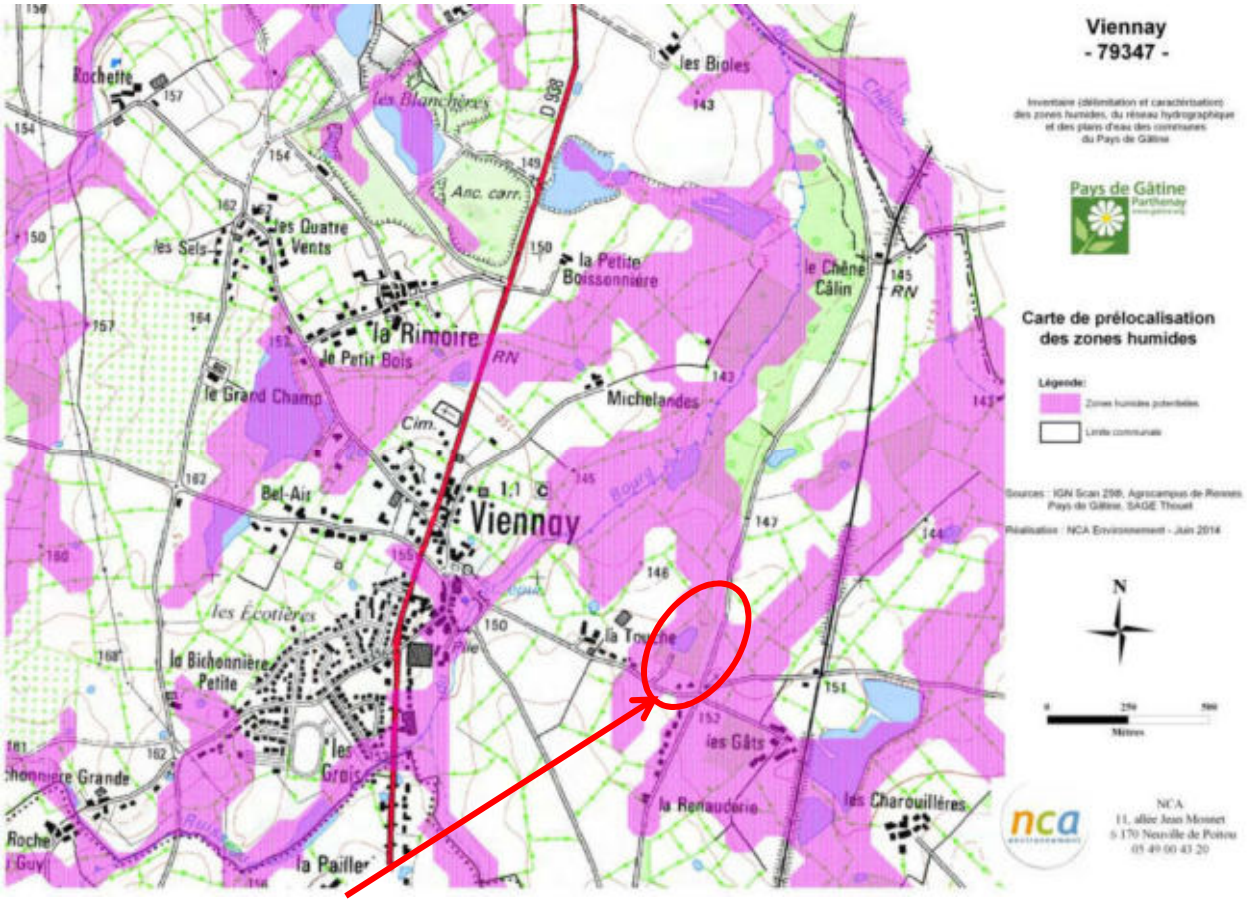

Localisation générale du site présenté lors de la réunion de terrain

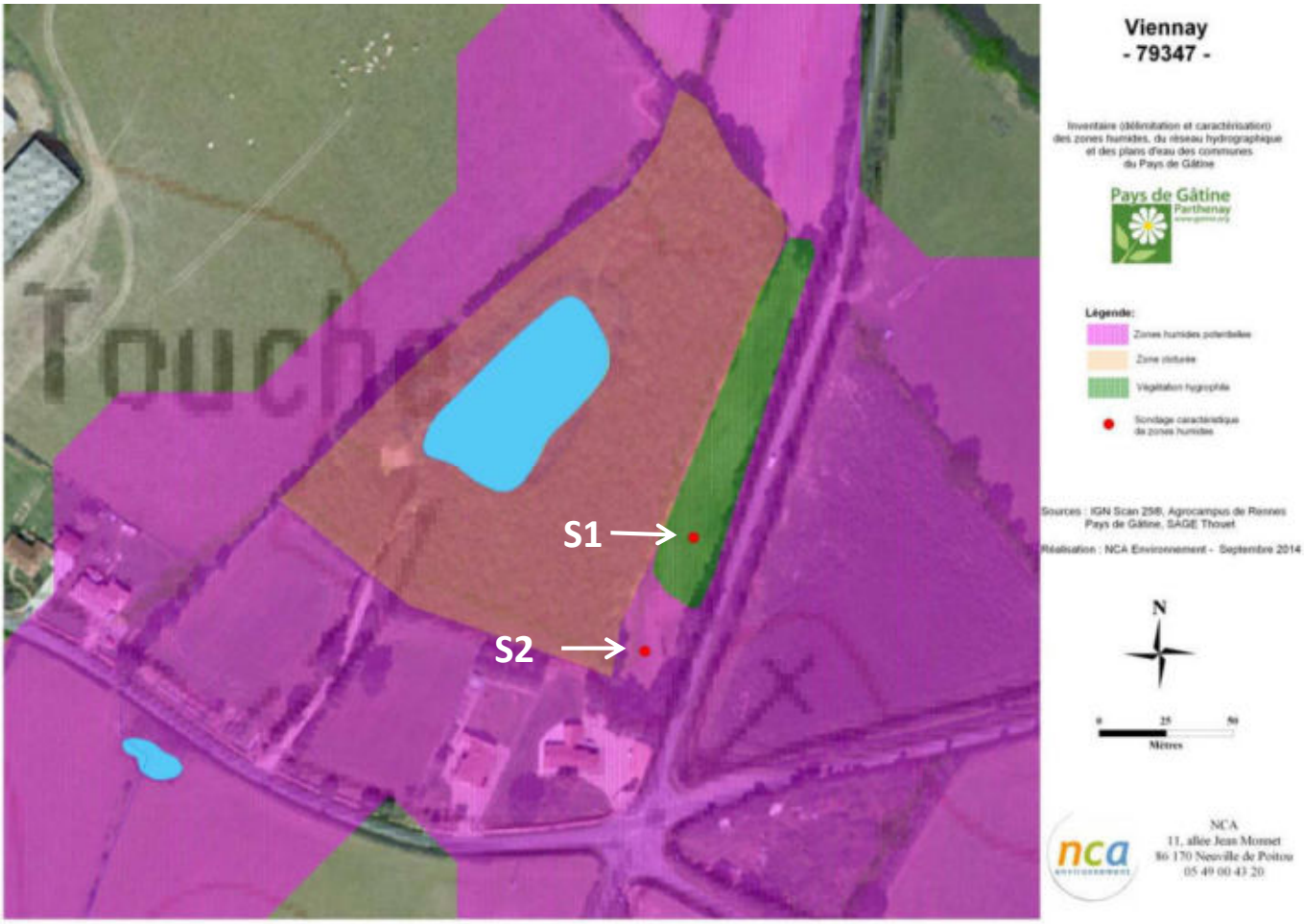

Observations tirées de la démonstration sur le terrain (sondages pédologiques effectués et végétation hygrophile)

Au sein de la prairie, M. LE DRET présente les espèces caractéristiques de zones humides : *Glyceria fluitans, Juncus effusus, Juncus inflexus, Ranunculus repens*. L'ensemble de ces espèces hygrophiles représente plus de 50% de la surface, la prairie sera donc classée en zone humide.

Mme RISTOR effectue un premier sondage dans la prairie prélocalisée. Ce sondage (S1) est caractéristique de zone humide. Il s'agit d'un sol présentant des traces d'oxydation à partir de 10 cm de profondeur. Un second sondage (S2) est réalisé et est également caractéristique de zones humides. Pour délimiter la zone, un sondage devra être réalisé dans la forêt (clôturée lors de la réunion).

Discussion/questions posées durant la présentation

Question : quelles seront les contraintes futures pour l'agriculture ?
Mme RISTOR répond que pour le moment aucunes contraintes culturales ne sont appliquées. Par contre, les projets de type drainage, remblais et création de plans d'eau sont soumis à la réglementation en vigueur, c'est-à-dire à la loi sur l'eau de 1992.

Bilan de la concertation de terrain

Mme RISTOR et M. LE DRET demandent aux acteurs locaux si la méthodologie d'inventaire leur apparaît plus claire et s'ils souhaitent étudier d'autres secteurs de la commune. La présentation est jugée par le groupe suffisamment explicite car elle a permis de montrer l'ensemble des critères de caractérisation des zones humide et la démarche permettant de définir les contours de ces dernières.

Suite de la démarche d'inventaire

Le travail de terrain débutera en octobre. Les différents exploitants et propriétaires concernés et souhaitant accompagner les techniciens de NCA sur le terrain seront contactés. Suite à cet inventaire, la cartographie provisoire des zones humides sera déposée en mairie pendant deux semaines (phase de levée de doutes), puis la cartographie sera présentée au groupe d'acteurs locaux lors d'une réunion de restitution.

La prochaine étape de la concertation avec le groupe d'acteurs locaux se déroulera ainsi lors d'une réunion de restitution provisoire, certainement au mois de novembre.

ANNEXE 3

Compte-rendu de la réunion exploitants et propriétaires du 25 septembre 2014

NCA Environnement
11 Allée Jean Monnet
86170 Neuville-de-Poitou
Tél. 05 49 00 43 20
Fax 05 49 00 43 30
Email : accueil@nca-env.fr
www.nca-env.fr
www.nca-methanisation.fr

Études et conseils en environnement
Assainissement collectif
Assainissement non collectif
Maîtrise d'œuvre
Protection des eaux
Hydraulique fluviale
Environnement et agriculture
Méthanisation
Gestion des milieux
Démarche d'insertion écologique
Inventaire faune et flore
Environnement et aménagement

INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES, DU RESEAU HYDROGRAPHIQUE ET DES PLANS D'EAU

COMMUNE DE VIENNAY

Compte-rendu
Réunion d'information aux propriétaires et exploitants

25 septembre 2014 à 14h00

Objet **:** Présentation de la démarche d'inventaire des zones humides
Présentation de la pré-localisation des zones humides
Présentation de la méthodologie sur le terrain

Première entreprise française à avoir obtenu en avril 2011 l'AFAQ 26000 et en janvier 2012 la labellisation LUCIE pour son engagement dans la RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) et le développement durable.

SAS au capital de 110 000 €
N° identification :
343 460 622 RCS Poitiers
APE : 7112B
N° TVA : FR 57 343 460 622

Sommaire

Participants à la réunion 2
Introduction 3
Cadre juridique de l'inventaire 4
Définition d'une zone humide 4
Localisation des zones humides 5
Types de zone humide 5
Fonctionnalités 5
Inventaire des zones humides 7
Démarche de concertation et de communication 7
Méthodologie d'inventaire 7
Discussion/questions posées durant la présentation 9
Suite de la démarche d'inventaire 9

Participants à la réunion

Intervenants extérieurs	
NCA Environnement	M. LE DRET Romain – Chargé d'études flore
Pays de Gâtine	M. BRANSIECQ Maxence
SAGE Thouet	M. GOHARD Pierre
Membres du groupe d'acteurs	
Maire	M. MORIN Christophe
Conseiller municipal	M. HOUSSIER C.
Ciments Calcia	M. GARREAU G.
Propriétaires	M. CHAIGNEAU L.
	M. GARCIA O.
	M. AUDEBRAND
	M. BERNARDEAU R.
	M. TOURRAINE R.
	Mme DUPUIS.
	M. MORIN
Agriculteurs	M. RENAULT M.
	M. REAU J.C.

Introduction

La réunion d'information aux propriétaires et exploitants s'est déroulée à 14h, le 25 septembre 2014, à la salle des fêtes de Viennay. L'objectif est d'informer et de répondre aux différentes questions concernant l'inventaire des zones humides.

M. MORIN introduit la séance en remerciant les participants de leur présence et explique le contexte de l'inventaire.
M. BRANSIECQ précise que cet inventaire intervient dans le cadre d'un groupement de 47 communes du Pays de Gâtine.

M. LE DRET présente un diaporama expliquant différents points :

- le contexte et les objectifs de l'inventaire,
- des rappels sur les zones humides,
- la méthodologie d'inventaire,
- les résultats attendus,
- le planning d'intervention.

Cadre juridique de l'inventaire

Le cadre juridique de cet inventaire est fixé par différentes réglementations :

- La loi sur l'eau du 3 janvier 1992 modifiée en 2006 a pour fondement la gestion collective de l'eau et des milieux aquatiques, qui constituent un patrimoine fragile et commun à tous. Les zones humides y sont identifiées comme des espaces contribuant à la gestion équilibrée de la ressource en eau ;

- Le SDAGE Loire-Bretagne 2010-2015, adopté le 15 octobre 2009 par le comité de bassin, prévoit, dans l'un de ses quinze objectifs principaux, la sauvegarde et la mise en valeur des zones humides, principe mis en œuvre au niveau des SAGE ;

- La loi sur le développement des territoires ruraux de 2005 pose le principe que la préservation et la gestion durable des zones humides sont d'intérêt général.

Définition d'une zone humide

La définition d'une zone humide est donnée par le code de l'environnement (art. L.211-1). Ainsi, les zones humides sont définies comme "des terrains exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre, de façon permanente ou temporaire la végétation, quand elle existe, est dominée par des plantes hygrophiles pendant une partie de l'année".

Trois critères permettent de déterminer s'il s'agit d'une zone humide ou non :

- La présence de végétation hygrophile ;
- L'hydromorphie des sols ;
- L'hydrologie, ou présence d'eau.

Le schéma suivant permet de représenter l'étendue des milieux répondant à la définition de «zones humides» :



M. LE DRET souligne la confusion trop souvent faite entre zone humide et zone inondable.

Localisation des zones humides

Il existe une diversité de zones humides mais le moteur reste la présence d'eau de manière temporaire à prolongée. Ainsi, dès lors que les conditions nécessaires sont réunies, il est possible d'observer des zones humides partout où le contexte leur est favorable. On observe donc des zones humides de plateau limoneux, de tête de vallon, de bordure de cours d'eau ou de plaine alluviale.

Types de zone humide

Les zones humides recouvrent une diversité de milieux, on peut citer :

- les roselières,
- les prairies humides,
- les mares,
- les boisements humides,
- les terres cultivées,
- les peupleraies…

Les zones dites «dégradées», comme les terres agricoles et paysages artificialisés (peupleraies…) peuvent présenter au moins un des critères d'identification des zones humides, notamment la présence de sols hydromorphes. Ces secteurs seront donc également identifiés.

Fonctionnalités

De cette diversité de types de zones humides, découle une diversité de fonctions, desquelles l'Homme tire des bénéfices, nommés «services rendus».

FONCTIONS HYDROLOGIQUES

Lors d'évènements pluvieux importants, les zones humides recueillent une part plus ou moins importante des volumes de crues en fonction leur capacité à s'étendre et en fonction de leur état de «conservation», c'est-à-dire si elles s'avèrent encore existantes et si elles sont plus ou moins aptes à remplir cette fonction. Ces zones humides constituent ce que l'on nomme une «zone d'expansion de crue».
Le maintien de ces volumes d'eau de manière plus ou moins prolongée dans les zones humides, permet de réduire sensiblement l'importance des volumes d'eau distribués en aval et ainsi de réduire la gravité des phénomènes d'inondation lors d'évènements pluvieux remarquables.

Ces volumes d'eau stockés temporairement peuvent également participer à la recharge des nappes en période hivernale et ainsi restituer l'eau tout le reste de l'année et permettre un soutien d'étiage l'été, ce qui est indispensable au maintien de la vie aquatique.

FONCTIONS BIO-GEO-CHIMIQUES

Les zones humides permettent de ralentir des écoulements de surface et favorisent la sédimentation et le stockage des matières présentes dans les eaux et des polluants qui y sont associés. Certaines de ces substances pourront être absorbées par la végétation et d'autres pourront être stockées et/ou dégradées (au moins en partie) par voie bactérienne.
Les zones humides contribuent donc à l'épuration des eaux et à l'élimination/stockage des nitrates, phosphores, produits phytosanitaires, matières en suspensions…

Elles contribuent ainsi au maintien de la qualité de l'eau qui arrive dans les cours d'eau ou bien dans les nappes.

FONCTIONS ECOLOGIQUES

Les zones humides peuvent constituer des réservoirs d'espèces faunistiques et floristiques parfois rares et menacées.
Elles sont indispensables pour l'hivernage/la migration/la reproduction de nombreux oiseaux d'eau ainsi que pour la faune et la flore des étangs et la reproduction des certains poissons et crustacés.

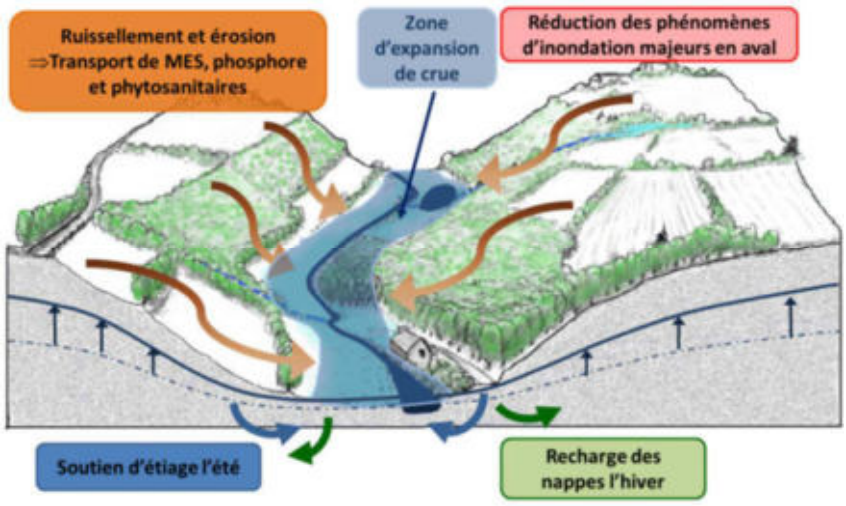

VALEURS SOCIO-ECONOMIQUES ET CULTURELLES

Les zones humides présentent également des intérêts socio-économiques et culturels importants tels que :

- la pêche,
- la chasse,
- la culture maraîchère,
- le pâturage,
- la fauche,
- la populiculture,
- les randonnées,
- les loisirs nautiques,
- les observatoires pour la biodiversité…

Inventaire des zones humides

L'inventaire est destiné à mieux connaître les zones humides du territoire**, il s'agit bien d'un inventaire de connaissance qui ne constitue pas un inventaire des zones humides au titre de la Police de l'eau**. Cet inventaire consiste à localiser, caractériser et mieux comprendre le fonctionnement des zones humides compte-tenu de leur rôle au sein du bassin versant. Une meilleure connaissance des zones humides constitue ainsi un élément incontournable pour répondre aux enjeux des SAGE concernant la gestion de la ressource en eau, tant sur le plan qualitatif que quantitatif.

Outre les zones humides, différents éléments tels que les mares et plans d'eau ainsi que le réseau hydrographique seront inventoriés car ces milieux sont étroitement liés aux zones humides.

Démarche de concertation et de communication

La concertation et la communication sont essentielles dans toute la démarche d'inventaire, puisque les acteurs locaux sont bien souvent les actuels gestionnaires des zones humides et ainsi, du fait de leur connaissance du territoire, ils constituent une source d'information essentielle sur les zones humides à l'échelle communale. Le groupe d'acteurs locaux délibéré par le Conseil Municipal est avant tout un groupe de travail et de réflexion, mais son rôle consiste également à diffuser l'information auprès de la population.

Méthodologie d'inventaire

PHASE DE PRELOCALISATION DES ZONES HUMIDES

La phase de pré-localisation est un moyen de définir et de délimiter les zones humides potentielles. Elle est réalisée à l'échelle du bassin-versant et consiste donc à identifier, sur le territoire, les secteurs à forte probabilité de présence de zones humides, afin d'optimiser les phases suivantes.

Les principales sources d'information dont nous disposons sont les suivantes :

- pré-localisation Agrocampus de Rennes,
- réseau hydrographique,
- carte géologique,
- carte des sols,
- aléa des remontées de nappes,
- topographie,
- photo-aériennes,
- scan 25.

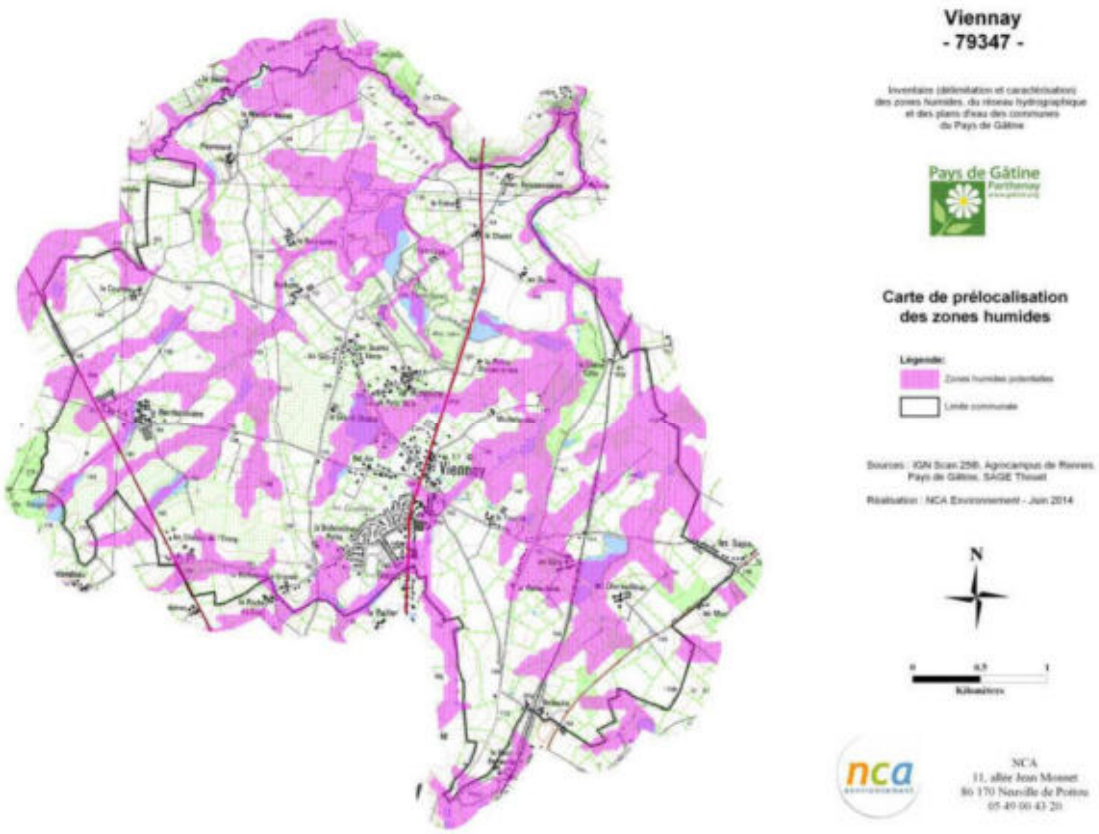

Prélocalisation des zones humides communales (source: IGN Scan 25, Agrocampus)

PHASE D'INVENTAIRE ET EXPERTISE DE TERRAIN

L'ensemble du territoire communal sera concerné par cet inventaire à l'exception des surfaces imperméabilisées. L'échelle de cartographique des zones humides sera au 1/7000ème.

Il s'agit d'identifier et délimiter, grâce des investigations de terrain, les zones humides effectives, c'est-à-dire, les zones qui présentent effectivement un caractère humide lorsque l'on suit la procédure d'identification bâtie en cohérence et de manière conforme à la réglementation en vigueur.

Sur le terrain, la végétation sera observée afin de repérer les espèces indicatrices ou les habitats de zones humides. Dans un second temps, le critère pédologique sera utilisé afin de délimiter précisément les contours des zones humides. Dans les zones cultivées, seul le critère pédologique pourra être utilisé, en l'absence de végétation caractéristique.

PHASE DE CARACTERISATION

L'ensemble des données recueillies sur les zones humides de la commune (flore, pédologie, fonctionnement,…) seront renseignées dans une base de données géo-référencée (Logiciel GWERN).

Discussion/questions posées durant la présentation

Une personne souhaite savoir si sa parcelle est constructible. M. LE DRET explique que la phase de terrain n'a pas encore commencée. M. le Maire précise que ce n'est pas directement l'inventaire qui établit la constructibilité d'un terrain mais le Plan Local d'Urbanisme.

M. GARREAU demande quand les résultats seront consultables. M. LE DRET répond que les dates de consultations ne sont pas encore fixées. M. le Maire ajoute que l'information sera diffusée le plus largement possible lorsque les dates seront fixées.

Suite de la démarche d'inventaire

Le travail de terrain débutera en octobre. Les différents exploitants et propriétaires concernés et souhaitant accompagner les techniciens de NCA sur le terrain seront contactés. Cependant, peu d'exploitants et propriétaires se sont déplacés. Beaucoup d'entre eux ont déjà participé à cet inventaire sur d'autres communes limitrophes et ils ne ressentent pas le besoin de se déplacer à nouveau, surtout en période d'ensilage. De ce fait, assez peu de numéros de téléphone ont pu être récupérés par M. LE DRET, ce qui compliquera l'organisation de la phase de terrain

Suite à cet inventaire, la cartographie provisoire des zones humides sera déposée en mairie pendant deux à trois semaines (phase de levée de doutes), puis la cartographie sera présentée au groupe d'acteurs locaux lors d'une réunion de restitution.

ANNEXE 4

Compte-rendu de la réunion de restitution provisoire au groupe d'acteurs locaux du 20 novembre 2014

NCA Environnement
11 Allée Jean Monnet
86170 Neuville-de-Poitou
Tél. 05 49 00 43 20
Fax 05 49 00 43 30
Email : accueil@nca-env.fr
www.nca-env.fr
www.nca-methanisation.fr

Études et conseils en environnement
Assainissement collectif
Assainissement non collectif
Maîtrise d'œuvre
Protection des eaux
Hydraulique fluviale
Environnement et agriculture
Méthanisation
Gestion des milieux
Démarche d'insertion écologique
Inventaire faune et flore
Environnement et aménagement

L'inventaire des zones humides est cofinancé par l'Union Européenne.
L'Europe s'engage en Poitou-Charentes.

INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES, DU RESEAU HYDROGRAPHIQUE ET DES PLANS D'EAU

COMMUNE DE VIENNAY

Compte-rendu
Réunion de restitution provisoire au groupe d'acteurs locaux
20 novembre 2014

Objet **:** Présentation des résultats provisoires de l'inventaire des zones humides

Première entreprise française à avoir obtenu en avril 2011 l'AFAQ 26000 et en janvier 2012 la labellisation LUCIE pour son engagement dans la RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) et le développement durable.

SAS au capital de 110 000 e
N° identification :
343 460 622 RCS Poitiers
APE : 7112B
N° TVA : FR 57 343 460 622

Sommaire

Participants à la réunion 1

Introduction 2

Méthodologie d'inventaire 3

Définition d'une zone humide *3*

Phase de pré-inventaire (1ère réunion du groupe d'acteurs) *4*

Résultats de l'inventaire 5

Sondages pédologiques *5*

Zones humides *6*

Fonctionnalités des zones humides *7*

Plans d'eau et mares *8*

Réseau hydrographique *8*

Discussion - Analyse planche par planche 9

Bilan de la concertation 9

Suite de la démarche d'inventaire 9

Participants à la réunion

Intervenants extérieurs	
NCA Environnement	M. LE DRET Romain
SAGE Thouet	M. PEAUD Pierre
Représentant du Pays de Gâtine	M. BRANSIECQ Maxence
DSNE*	M. BONNESSE Michel
Membres du groupe d'acteurs	
Maire de Viennay	M. MORIN Christophe
Secrétaire de Mairie	Mme DUBECH Véronique
Conseiller municipal	M. HOUSSIER Christian
Exploitants agricoles	M. DAVID Marc
	Mme LUCET Catherine
	M. LUMINEAU Abel
AVPEC	M. PROUTEAU Joël

**Deux-Sèvres Nature Environnement*

Introduction

La réunion s'est déroulée à 14h00, le 20 novembre 2014, à la mairie de Viennay. L'objectif étant de présenter la cartographie provisoire des zones humides, des plans d'eau et du réseau hydrographique de la commune.

La réunion débute alors par quelques rappels sur les zones humides, la démarche de l'étude et la phase de pré-inventaire. M. LE DRET propose de présenter tout d'abord les résultats généraux avant de répondre à d'éventuelles remarques et de passer ensuite à une analyse plus précise planche par planche.

Méthodologie d'inventaire

Définition d'une zone humide

L'identification des zones humides sur le terrain a respecté la définition donnée par le Code de l'Environnement : les zones humides sont définies comme "des terrains exploités ou non, **habituellement inondés ou gorgés d'eau douce**, salée ou saumâtre, **de façon permanente ou temporaire**, la végétation quand elle existe, est dominée par des plantes hygrophiles pendant une partie de l'année".

Trois critères permettent de déterminer s'il s'agit d'une zone humide ou non :

- La présence de **végétation hygrophile** ;
- L'**hydromorphie des sols** ;
- L'**hydrologie**, ou présence d'eau.

Les zones humides sont des milieux dynamiques, le « panel » en termes d'humidité notamment, est souvent plus large que le laisse à penser la culture populaire. En effet, les zones humides bien connues font souvent références aux marais, aux bourbiers ou aux tourbières. Toutefois, une zone humide peut présenter un degré d'humidité beaucoup plus faible, on parlera de milieux frais qu'il est alors possible de cultiver.



M. LE DRET souligne la confusion souvent faite entre zone humide et zone inondable. Une corrélation existe bien entre ces deux types de milieux, mais on observe beaucoup plus de zones engorgées que de zones réellement « humides » d'après les critères de qualification réglementaires.

✕ Phase de pré-inventaire (1ère réunion du groupe d'acteurs)

La phase de pré-inventaire est un moyen de définir et de délimiter les zones humides potentielles. Elle identifie sur le territoire les secteurs à forte probabilité de présence de zones humides, afin de préparer la phase de terrain.

Plusieurs cartes de pré-localisation ainsi que des cartes géologiques et pédologiques ont été analysées afin d'y intégrer la connaissance du territoire du groupe d'acteurs : secteurs ou la pré-localisation est aberrante, zones d'engorgement, zones inondables, zones de sources…

Comme premier outil de réflexion, les atlas de pré-localisation reprenaient le zonage de l'Agrocampus de Rennes (voir carte ci-dessous).

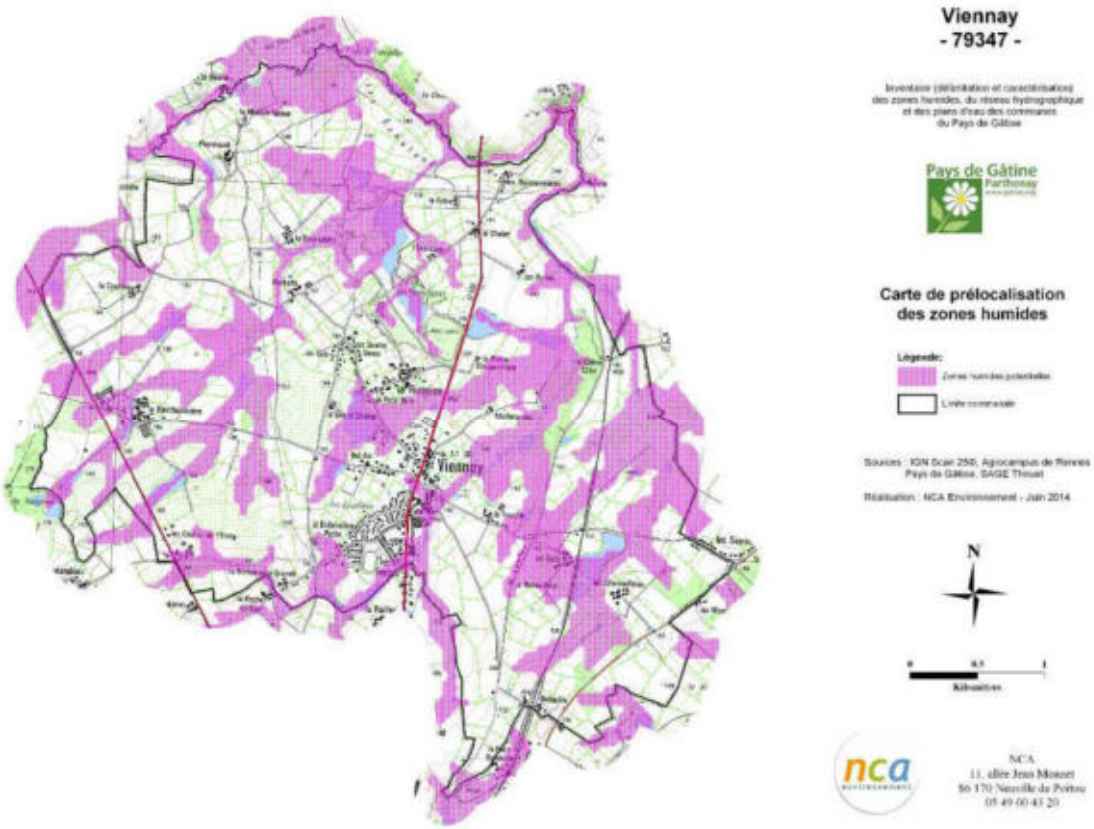

Pré-localisation des zones humides (source : AgroCampus, SAGE Thouet)

Résultats de l'inventaire

× Sondages pédologiques

M. LE DRET présente les résultats de l'étude.
Au final, le nombre de sondages s'élève à **798** pour une surface communale totale de **1571 ha**.

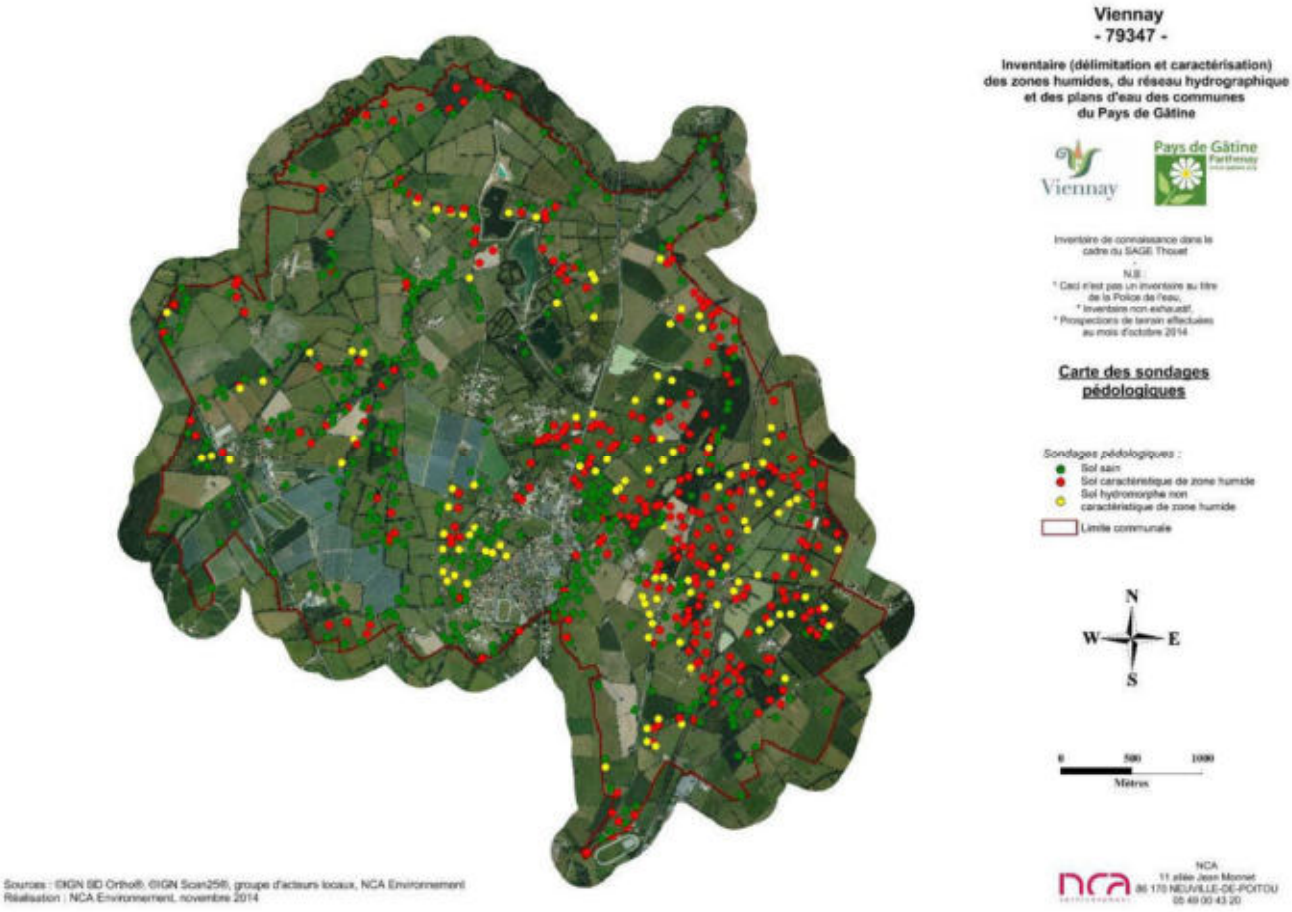

Localisation des sondages pédologiques réalisés sur la commune de Viennay

Zones humides

La surface de zones humides inventoriée est de **280,83 hectares**, soit **17,88 %** de la surface communale totale. La proportion de zones humides sur la commune de Viennay est plus élevée que la moyenne nationale, comprise entre 6 et 16%. Ceci s'explique par le contexte topographique et

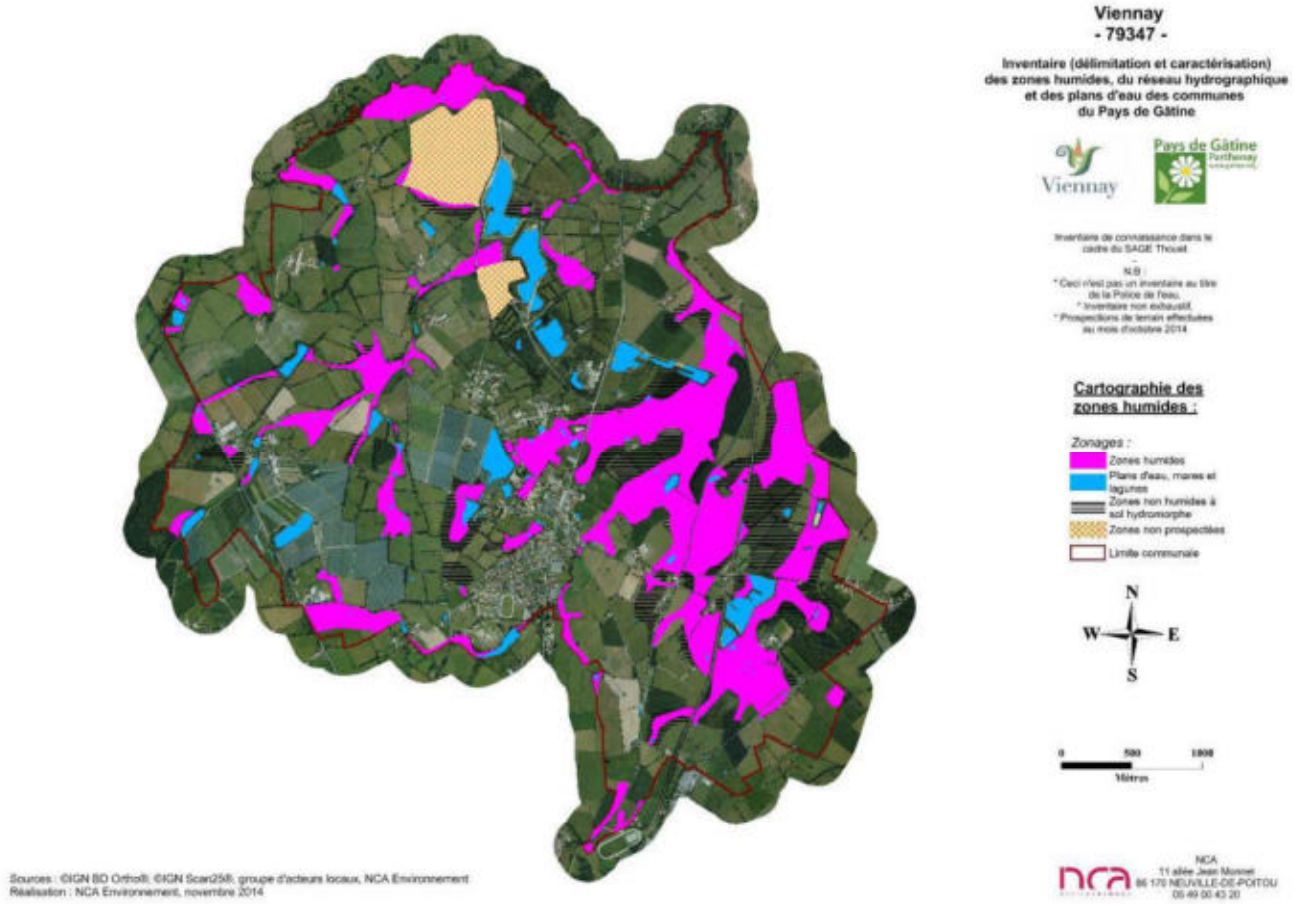

pédologique particulier de la commune.

Localisation des zones humides inventoriées

Deux zones n'ont pas été prospectées :

- la zone la plus au Nord correspond l'emprise de l'autorisation d'exploitation de la carrière CALCIA. L'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploitation a été remis à M. LE DRET, il sera intégré au rapport final. Cependant, M. LE DRET mentionne que cet arrêté ne fait, à aucun moment, référence aux zones humides.

- la seconde zone, plus au Sud, correspond au site d'enfouissement de déchet géré par SITA. Le site est clôturé et totalement aménagé.

M. LE DRET explique que les sols hydromorphes non caractéristiques de zones humides ne sont pas pris en compte dans le cadre du PLU (Plan Local d'Urbanisme). Ils sont référencés ici à titre indicatif d'un inventaire de connaissance. Les critères de caractérisation ne répondent pas au cadre réglementaire (apparition des traces d'hydromorphie à des profondeurs supérieures à 25 centimètres).

✕ Fonctionnalités des zones humides

Les fonctionnalités des zones humides observées sur la commune sont globalement bonnes. Les zones humides sont le plus souvent localisées en zone de plateau sans connexion au réseau hydrographique. De plus, ces fonctionnalités varient en fonction de l'occupation du sol. En effet, les peupleraies et les zones humides cultivées ont peu d'intérêt d'un point de vue biologique. La végétation caractéristique étant absente de ces milieux, les fonctionnalités épuratrices sont aussi plus limitées. Le drainage est également un facteur de forte dégradation.

Les habitats retrouvés sur la commune sont diversifiés, 20 habitats différents ont été définis : prairies humides à Joncs, boisements spontanés, plantations de Peupliers, terres cultivées… Certains de ces habitats présentent un intérêt fort tel que certaines prairies humides.



45 espèces caractéristiques de zones humides ont été observées sur la commune dont, par exemple, la Menthe aquatique, des Carex…



Une autre espèce, problématique, a également été trouvée sur la commune : la Jussie à grande fleur (en photo ci-contre). Elle a complètement colonisé un plan d'eau à la Grande Bichonnière. M. LE DRET informe sur la faculté de propagation de cette espèce et les problèmes qu'elle peut engendrer si elle n'est pas supprimée. De plus, elle est pour le moment cantonnée à un seul plan d'eau mais, celui-ci est connecté à un autre plan d'eau en aval. Ce deuxième plan d'eau est beaucoup plus grand et sera donc plus couteux à traiter si la Jussie s'y implante.

Etang de la Grande Bichonnière totalement colonisé par la Jussie



D'un point de vue faunistique, peu d'individus ont pu être repérés, mais de nombreux habitats paraissent favorables aux amphibiens, aux reptiles et aux odonates. En effet, les paysages bocagers de la commune, associés à la présence de mares, offrent des sites de reproduction, d'alimentation et de repos pour ces espèces.

L'état de conservation des zones humides est variable suivant le type d'habitat. Les prairies humides permanentes sont en bon état de conservation grâce à une gestion adaptée de ces milieux (pâturage/fauche), tandis que les peupleraies et les terres cultivées constituent des zones humides dégradées. Dans l'ensemble, les zones humides étant majoritairement des prairies naturelles ou semées mais avec un fort degré de naturalité, l'état de conservation global est bon.

× Plans d'eau et mares

Les résultats d'inventaire comptabilisent **198 plans d'eau et mares,** pour une surface totale de **53,95 ha d'eau superficielle close** (ne rentrant pas dans l'appellation « zones humides »). On observe une diversité de ces milieux, tant en terme de morphologie et de positionnement, qu'en terme d'usage et de structure de la végétation de ceinture. L'essentiel des mares couvre de petites surfaces (entre 0,01 et 0,05 ha). M. LE DRET indique que 12 plans d'eau ont une superficie supérieure à 1ha. L'essentiel de ces grands plans d'eau sont liés à l'extraction d'argile sur la commune depuis plusieurs dizaines d'année.



× Réseau hydrographique

Sur la commune, le réseau hydrographique principal (réseau IGN) s'écoule sur **26,91 km**. Le réseau hydrographique est dense. On retrouve en cours d'eau principaux : Le Cébron (5,67 km) le Ruisseau du Chillois (3,38 km) et le Ruisseau du Bourg (3,92 km. A cela, s'ajoute le réseau complémentaire issu des observations de terrain et représentant **21,47 km**, sans distinction entre fossés et cours d'eau.

On observe globalement un maintien du caractère naturel des cours d'eau. La connexion entre les milieux humides et les cours d'eau est maintenue sur une grande partie du réseau hydrographique.

Discussion - Analyse planche par planche

Enfin, le groupe d'acteurs est invité à passer à une analyse plus précise de cet inventaire, planche par planche.

Plusieurs remarques sont prises en compte :

Planche AE37 :
M. BONNESSE indique la présence d'une espèce protégée dans un étang au nord de la Petite Boissonnière.
De plus, lors de la phase de levée de doute, 3 demandes de retour ont été formulées sur cette planche : une aux Bioles, une à Michelandes et une autre au Petit Bois. M. le Maire demande également de revérifier les deux parcelles urbanisables situées en face du cimetière.

Planche AF37 :
M. le Maire demande de revérifier les deux parcelles urbanisables situées dans le projet de deuxième tranche de lotissement. Une remarque a également été formulée par un particulier à Bel-Air. Un projet de lotissement est prévu sur la parcelle concernée.

Bilan de la concertation

Les résultats reflètent bien la vision du territoire partagée par les membres présents du groupe d'acteurs. Sur quinze personnes s'étant déplacées en mairie pour consulter les cartes, cinq personnes ont formulé une demande de retour, dont deux pour la même parcelle. Ces retours ont été effectués le 21 novembre 2014. Seule une parcelle, aux Bioles, a fait l'objet d'une modification de délimitation.

La démarche de concertation s'est déroulée sans problème sur la commune. Cependant, une réelle inquiétude s'est fait sentir de la part des exploitants agricoles de la commune au sujet des dispositions futures sur ces zones humides.

Suite de la démarche d'inventaire

La cartographie finale des zones humides, des plans d'eau et du réseau hydrographique de la commune sera présentée lors du Conseil Municipal du 18 décembre 2014.

ANNEXE 5

Compte-rendu du conseil municipal du 18 décembre 2014

NCA Environnement
11 Allée Jean Monnet
86170 Neuville-de-Poitou
Tél. 05 49 00 43 20
Fax 05 49 00 43 30
Email : accueil@nca-env.fr
www.nca-env.fr
www.nca-methanisation.fr

Études et conseils en environnement
Assainissement collectif
Assainissement non collectif
Maîtrise d'œuvre
Protection des eaux
Hydraulique fluviale
Environnement et agriculture
Méthanisation
Gestion des milieux
Démarche d'insertion écologique
Inventaire faune et flore
Environnement et aménagement

L'inventaire des zones humides est cofinancé par l'Union Européenne.
L'Europe s'engage en Poitou-Charentes.

INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES, DU RESEAU HYDROGRAPHIQUE ET DES PLANS D'EAU

COMMUNE DE VIENNAY

Compte-rendu
Réunion de restitution au Conseil municipal
Jeudi 18 décembre 20h30

Objet **:** Présentation des résultats de l'inventaire provisoire des zones humides

Première entreprise française à avoir obtenu en avril 2011 l'AFAQ 26000 et en janvier 2012 la labellisation LUCIE pour son engagement dans la RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) et le développement durable.

SAS au capital de 110 000 €
N° identification :
343 460 622 RCS Poitiers
APE : 7112B
N° TVA : FR 57 343 460 622

Sommaire

Participants à la réunion ..... - 1 -

Introduction ..... - 2 -

Méthodologie d'inventaire ..... - 3 -

Contexte de l'étude ..... - 3 -

Définition d'une zone humide ..... - 3 -

Démarche d'inventaire ..... - 3 -

Phase de pré-inventaire (1ère réunion du groupe d'acteurs) ..... - 4 -

Résultats de l'inventaire ..... - 5 -

Sondages pédologiques ..... - 5 -

Zones humides ..... - 6 -

Typologie SDAGE ..... - 8 -

Typologie CORINE biotopes ..... - 10 -

Fonctionnalités des zones humides 1

Plans d'eau et mares 1

Réseau hydrographique 1

Bilan de l'inventaire 2

Bilan de la concertation 3

Suite de la démarche d'inventaire 3

Participants à la réunion

Intervenants extérieurs	
NCA Environnement	M. LE DRET Romain
Membres du groupe d'acteurs	
Maire	M. Morin Christophe
Adjoints	Mme SONG Sylvie
	M. THEBAULT Jean-Pierre
Conseillers Municipaux	Mme SABOURIN Annick
	Mme PATEDOYE Sophie
	M. PIGNON Fabrice
	Mme BONNEAU Marie-France
	M. THEZAND Jean-Claude
	M. RONDARD Jean-Michel
	Mme BIRAUD Annie
	M. COUTANT Alain
	M. HOUSSIER Christian

Introduction

La réunion du Conseil municipal s'est déroulée le 18 décembre 2014 à 20h30 à la mairie, en présence des élus municipaux. L'objectif étant de présenter la cartographie finale des zones humides, des plans d'eau et du réseau hydrographique de la commune.

M. le Maire introduit la séance et laisse la parole à M. LE DRET.

M. LE DRET débute la présentation par des rappels sur les zones humides, puis présente la démarche d'inventaire avec les différentes phases qui la compose, avant d'en arriver aux résultats de l'étude et au bilan.

Pour finir, M. LE DRET propose de répondre à d'éventuelles questions et présente l'Atlas cartographique final des zones humides.

Méthodologie d'inventaire

Contexte de l'étude

En matière de gestion de l'eau et de préservation des zones humides, deux grands outils de planification ont vu le jour avec la Loi sur l'Eau du 3 janvier 1992 : les Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) et les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE).
La commune de Viennay se situe sur le territoire du SDAGE Loire-Bretagne et sur le SAGE Thouet. C'est au niveau de ce SAGE que sont définies les modalités d'inventaires de zones humides respectées lors de l'étude.

Définition d'une zone humide

L'identification des zones humides sur le terrain a respecté la définition donnée par le Code de l'Environnement : les zones humides sont définies comme "des terrains exploités ou non, **habituellement inondés ou gorgés d'eau douce**, salée ou saumâtre, **de façon permanente ou temporaire**, la végétation quand elle existe, est dominée par des plantes hygrophiles pendant une partie de l'année".

Trois critères permettent de déterminer s'il s'agit d'une zone humide ou non :

- La présence de **végétation hygrophile** ;
- L'**hydromorphie des sols** ;
- L'**hydrologie**, ou présence d'eau.

Les zones humides sont des milieux dynamiques, le « panel » en termes d'humidité notamment, est souvent plus large que le laisse à penser la culture populaire. En effet, les zones humides bien connues font souvent références aux marais, aux bourbiers ou aux tourbières. Toutefois, une zone humide peut présenter un degré d'humidité beaucoup plus faible, on parlera de milieux frais qu'il est alors possible de cultiver.

Démarche d'inventaire

La démarche se veut être une démarche de concertation dont le point le plus important est la création d'un groupe de travail : le groupe d'acteurs locaux.

Une réunion de lancement avec la présentation de la méthodologie, en salle et sur le terrain, au groupe d'acteurs, a eu lieu le **18 septembre 2014**. Une réunion visant à informer les exploitants agricoles et les propriétaires a eu lieu **25 septembre 2014**.

La phase de terrain s'est déroulée du **1er au 17 octobre 2014**. L'atlas cartographique a ensuite été déposé en mairie du **30 octobre au 14 novembre 2014**. Au cours de cette mise à disposition, cinq remarques ont été déposées en mairie. Une fois la phase de levée de doute terminée, une restitution des résultats provisoires au groupe d'acteurs locaux a eu lieu le **20 novembre 2014**. Les retours sur le terrain se sont déroulés le lendemain de cette réunion.

La présentation des résultats finaux en vue de la validation de l'inventaire se déroule lors de ce conseil municipal.

× Phase de pré-inventaire (1ère réunion du groupe d'acteurs)

La phase de pré-inventaire est un moyen de définir et de délimiter les zones humides potentielles. Elle identifie sur le territoire les secteurs à forte probabilité de présence de zones humides, afin de préparer la phase de terrain.

Plusieurs cartes de pré-localisation ainsi que des cartes géologiques et pédologiques ont été analysées afin d'y intégrer la connaissance du territoire du groupe d'acteurs : secteurs ou la pré-localisation est aberrante, zones d'engorgement, zones inondables, zones de sources…

Comme premier outil de réflexion, les atlas de pré-localisation reprenaient le zonage de l'Agrocampus de Rennes (voir carte ci-dessous).

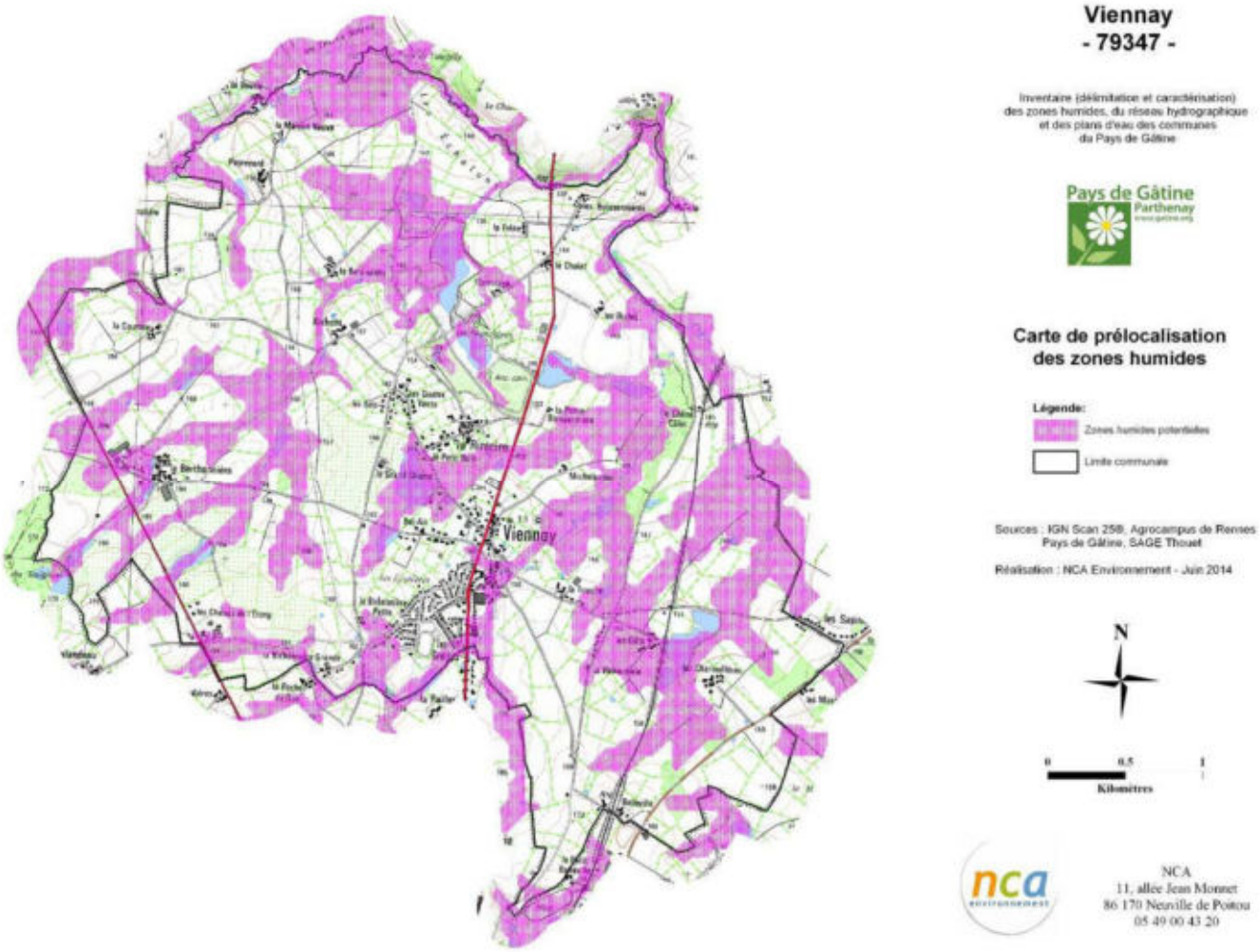

Pré-localisation des zones humides (source : AgroCampus, SAGE Thouet)

Résultats de l'inventaire

× Sondages pédologiques

M. LE DRET présente les résultats de l'étude.
Au final, le nombre de sondages s'élève à **798** pour une surface communale totale de **1571 ha**.

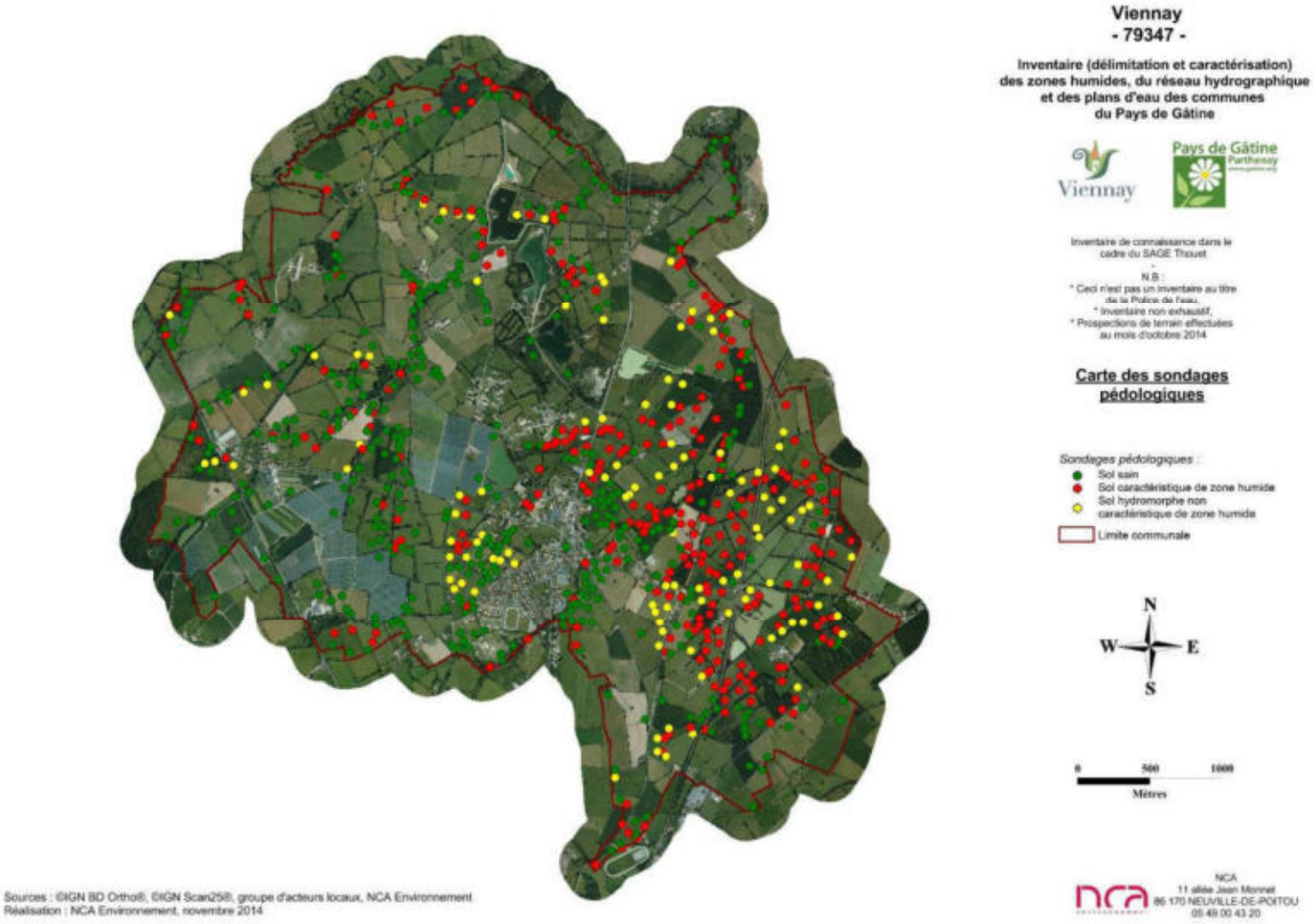

Localisation des sondages pédologiques réalisés sur la commune de Viennay

× Zones humides

Une surface totale de zones humides recensées de 279,22 ha, soit 17,77% de la surface communale totale.

La superficie de zones humide recensée avant la phase de levée de doute était de 280,83 ha, soit 17,88% de la superficie communale.

La proportion moyenne de zones humides sur une commune française est comprise entre 6 et 16 %.



Photographie d'une zone humide (NCA Environnement, 2014)

M. LE DRET explique que les sols hydromorphes non caractéristiques de zones humides ne sont pas pris en compte dans le cadre du PLU (Plan Local d'Urbanisme). Ils sont référencés ici à titre indicatif d'un inventaire de connaissance et pour alerter sur le fait qu'ils peuvent être des vestiges d'anciennes zones humides dont la fonctionnalité a été altérée. Il est important de considérer ces milieux comme étant des « zones humides », mais dont les critères de caractérisation ne répondent pas au cadre réglementaire (apparition des traces d'hydromorphie à des profondeurs supérieures à 25 centimètres). Il y a bien une présence d'eau dans le sol mais pas suffisamment proche de la surface pour être considéré comme une zone humide fonctionnelle.

Viennay
- 79347 -

Inventaire (délimitation et caractérisation) des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau des communes du Pays de Gâtine

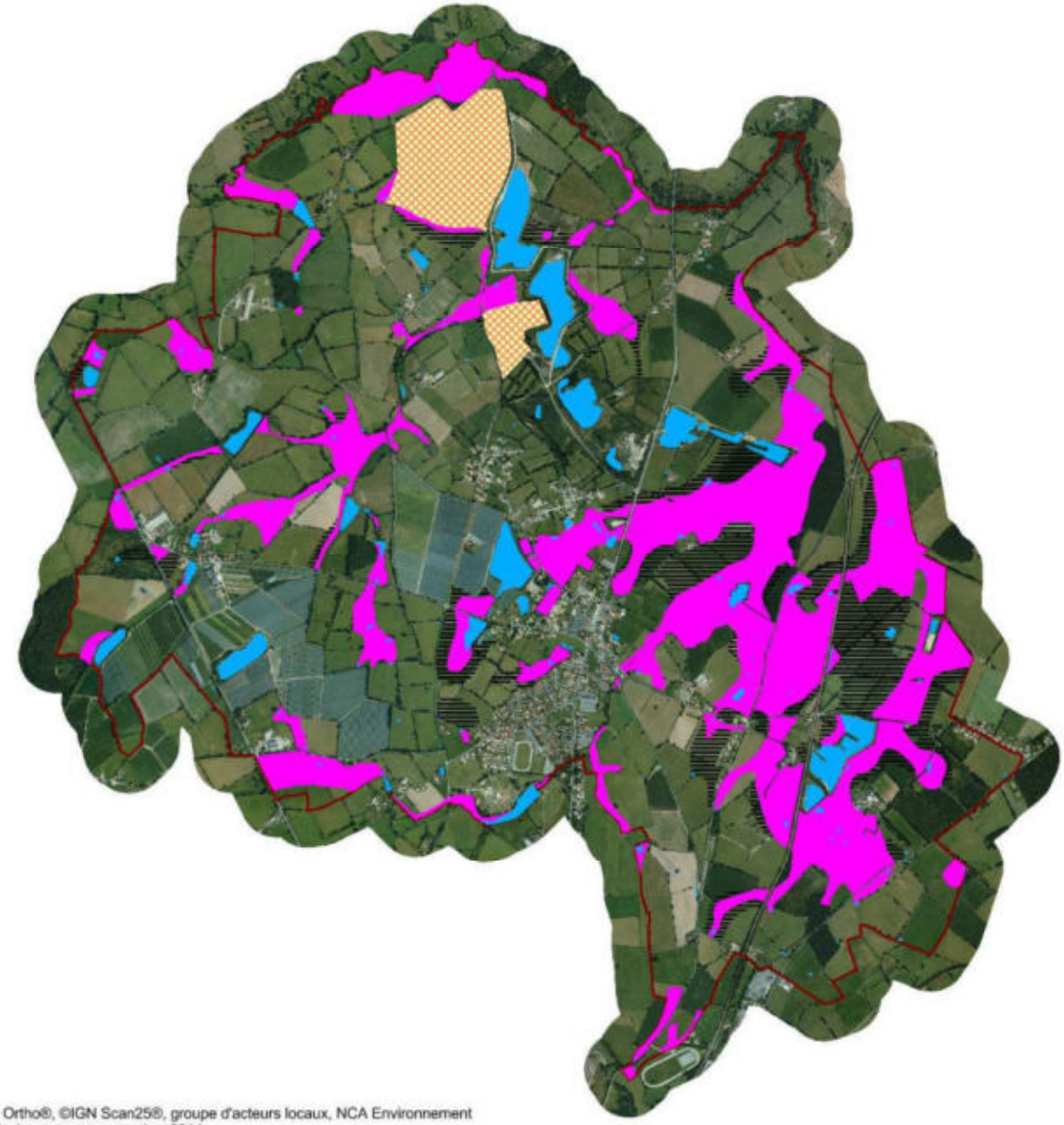

Inventaire de connaissance dans le cadre du SAGE Thouet

N.B :
* Ceci n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'eau,
* Inventaire non exhaustif,
* Prospections de terrain effectuées au mois d'octobre 2014

Cartographie des zones humides :

Zonages :

- Zones humides
- Plans d'eau, mares et lagunes
- Zones non humides à sol hydromorphe
- Zones non prospectées
- Limite communale

N
W E
S

0 500 1000
Mètres

Sources : ©IGN BD Ortho®, ©IGN Scan25®, groupe d'acteurs locaux, NCA Environnement
Réalisation : NCA Environnement, novembre 2014

NCA
11 allée Jean Monnet
86 170 NEUVILLE-DE-POITOU
05 49 00 43 20

Typologie SDAGE

La typologie SDAGE permet de classer les zones humides en fonction de leur positionnement sur le bassin versant. Les résultats montrent que les zones humides de la commune se trouvent majoritairement en contexte de plaine et plateau (plus de 41%). Plus de 38% se situent en bordure de cours d'eau et plaine alluviale. Les milieux aquatiques (mares et plans d'eau) intègrent la typologie SDAGE, bien qu'ils ne soient pas considérés comme des zones humides. Les milieux aquatiques représentent 16,19 % des zones (milieux humides et milieux aquatiques confondus).

L'ensemble des résultats est présenté dans le tableau suivant :

Typologie SDAGE		Surface (ha)	Proportion (%)
Milieux humides			
5 -	Bordures de cours d'eau	108,46	32,55
6 -	Plaines alluviales	18,73	5,62
7 -	Zones humides de bas-fonds	2,38	0,71
9 -	Bordures de plans d'eau	12,38	3,72
10 -	Plaines et plateaux	137,27	41,20
SOUS-TOTAL *(milieux humides)*		279,22	83,81
Milieux aquatiques			
11 –	Zones humides ponctuelles	53,95	16,19
TOTAL		333,17	100

Répartition des zones humides selon la typologie SDAGE

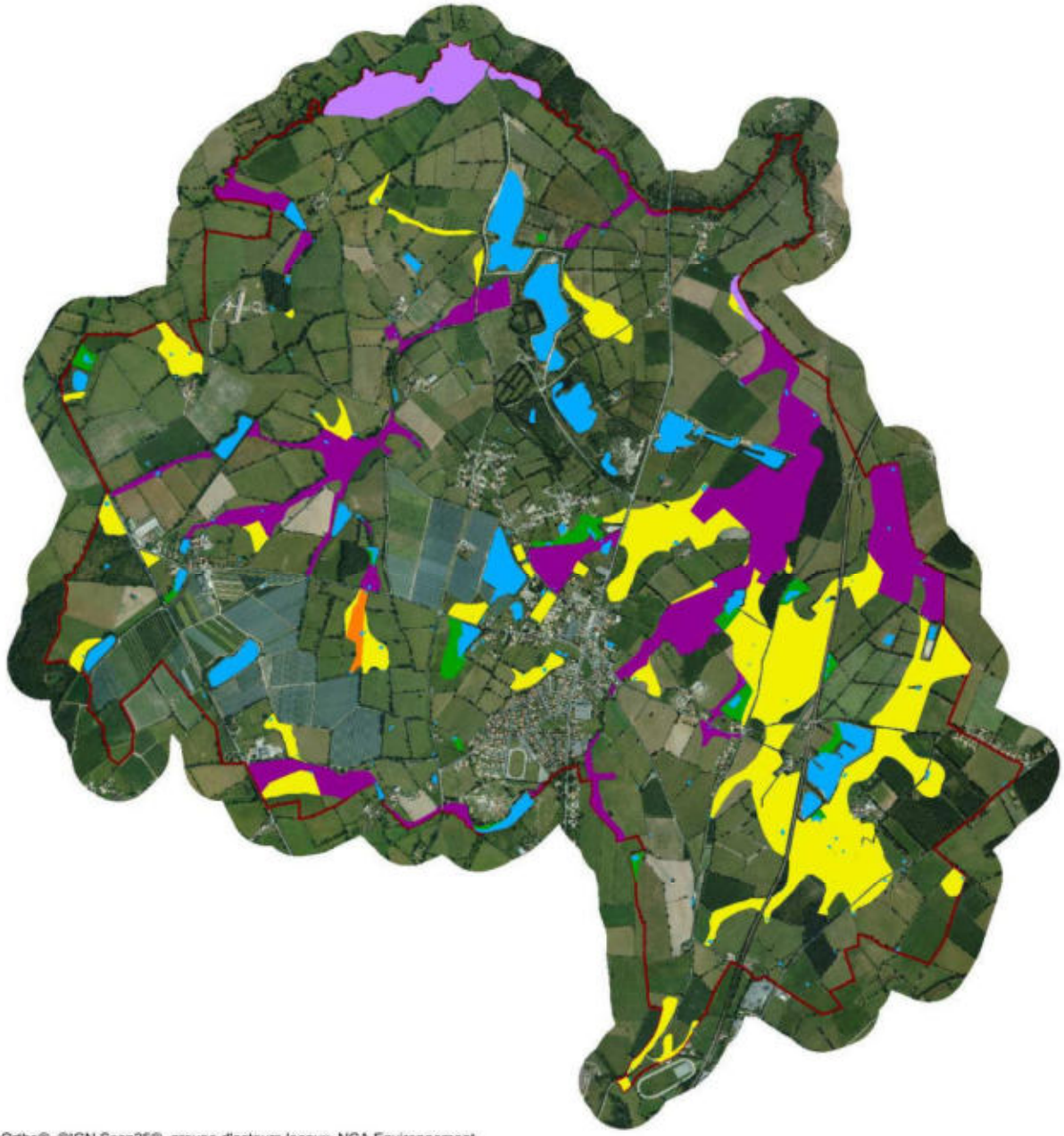

Viennay
- 79347 -

Inventaire (délimitation et caractérisation) des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau des communes du Pays de Gâtine

Viennay

Pays de Gâtine Parthenay

Inventaire de connaissance dans le cadre du SAGE Thouet

N.B :
* Ceci n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'eau,
* Inventaire non exhaustif,
* Prospections de terrain effectuées au mois d'octobre 2014

Cartographie des zones humides, typologie SDAGE :

Légende :

- 5 - Bordures de cours d'eau
- 6 - Plaines alluviales
- 7 - Zones humides de bas fonds en tête de bassin
- 9 - Bordures de plans d'eau
- 10 - Marais et landes humides de plaines et plateaux
- 11 - Plans d'eau, mares et lagunes
- Limite communale

N
W E
S

0 500 1000
Mètres

Sources : ©IGN BD Ortho®, ©IGN Scan25®, groupe d'acteurs locaux, NCA Environnement
Réalisation : NCA Environnement, novembre 2014

NCA
11 allée Jean Monnet
86 170 NEUVILLE-DE-POITOU
05 49 00 43 20

Typologie CORINE biotopes

La typologie CORINE biotopes permet de définir des habitats en fonction du cortège floristique présent sur la zone. Cette typologie est une référence européenne. Les prairies sont les milieux les plus représentés sur la commune (48,74%). 12,53% des zones humides sont des boisements et 35,72% des terres cultivées (prairies semées comprises). A plus faible proportion, on trouve ensuite des plantations (peupleraies), des roselières et des habitats divers, qui correspondent à des jardins et friches.

	CORINE Biotopes	Surface (ha)	Proportion (%)
3 -	Prairies, fourrés	136,08	48,74
4 -	Boisements	34,99	12,53
5 -	Roselières et marais	1,09	0,39
8 -	Terres cultivées	99,75	35,72
8 -	Plantations	5,73	2,05
8 -	Divers	1,58	0,57
	TOTAL	**279,22**	**100**

Répartition des habitats humides selon la Typologie CORINE Biotopes de niveau 1

Viennay
- 79347 -

Inventaire (délimitation et caractérisation) des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau des communes du Pays de Gâtine

Viennay

Pays de Gâtine
Parthenay

Inventaire de connaissance dans le cadre du SAGE Thouet

N.B :
* Ceci n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'eau,
* Inventaire non exhaustif,
* Prospections de terrain effectuées au mois d'octobre 2014

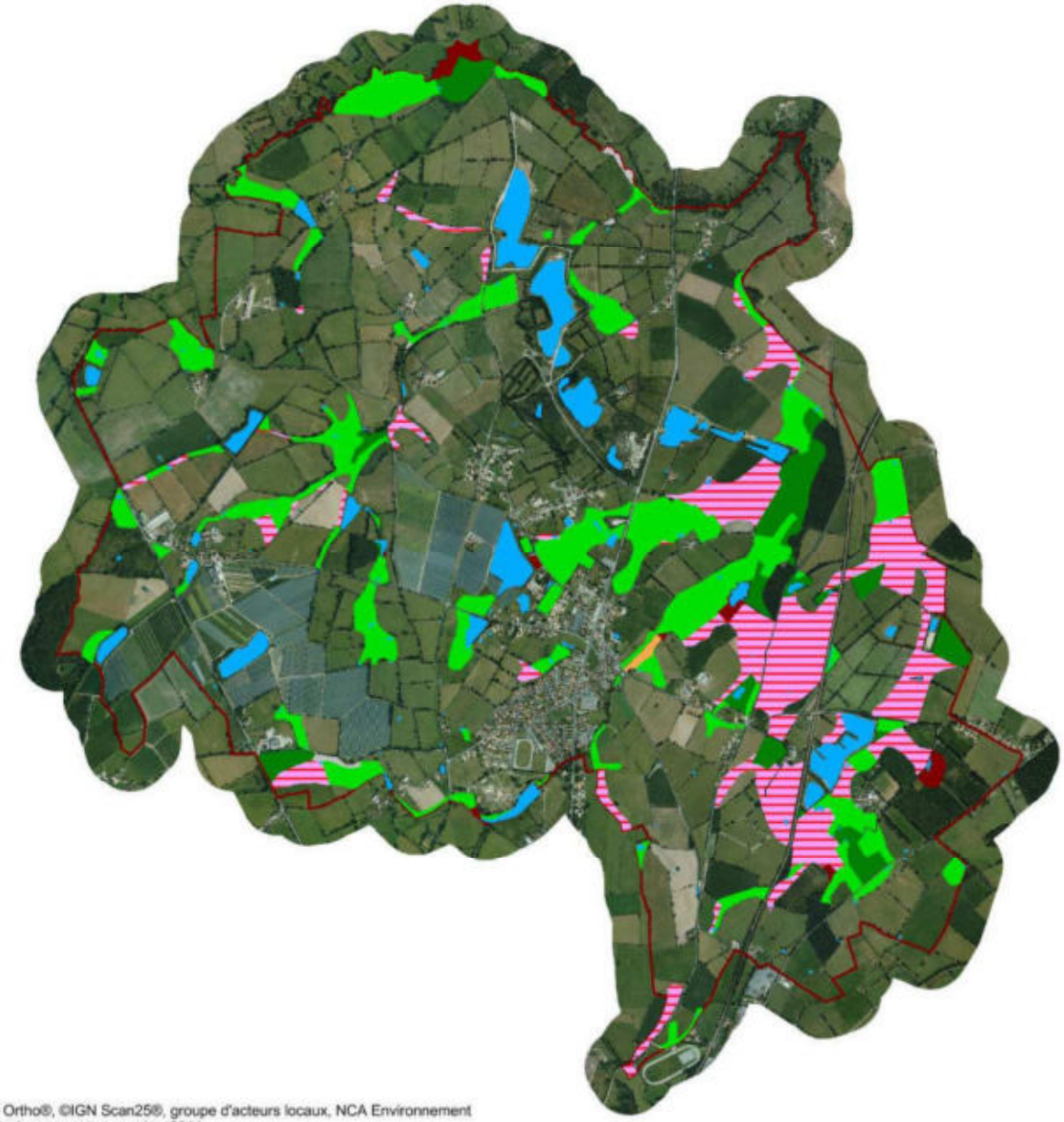

Cartographie des zones humides, typologie CORINE biotope :

Typologie CORINE Biotope
Classification niveau 1

- 3 - Prairies, fourrés
- 4 - Boisements spontanés
- 5 - Roselières
- 8c - Cultures
- 8d - Divers
- 8p - Boisements plantés
- Plans d'eau, mares, lagunes
- Limite communale

N
W E
S

0 500 1000
Mètres

Sources : ©IGN BD Ortho®, ©IGN Scan25®, groupe d'acteurs locaux, NCA Environnement
Réalisation : NCA Environnement, novembre 2014

NCA
11 allée Jean Monnet
86 170 NEUVILLE-DE-POITOU
05 49 00 43 20

✕ Fonctionnalités des zones humides

Les fonctionnalités des zones humides observées sur la commune sont assez moyennes, notamment les fonctions hydrauliques. En effet, les zones humides sont le plus souvent des prairies (48,74%) mais près de 36% d'entre elles sont cultivées, ce qui altère les fonctionnalités. Plus d'un tiers des zones sont localisées en bordure de cours d'eau ou en plaine alluviale et participent donc à la régulation des débits d'étiage. Mais ces fonctionnalités varient en fonction de l'occupation du sol. En effet, les peupleraies et les zones humides cultivées ont peu d'intérêt d'un point de vue biologique. La végétation caractéristique étant absente de ces milieux, les fonctionnalités épuratrices sont aussi plus limitées.

Les habitats retrouvés sur la commune sont diversifiés : prairies humides à Joncs, roselières basses, boisements spontanés, plantations de Peupliers, terres cultivées… Certains de ces habitats présentent un intérêt fort tel que les roselières ou certaines prairies humides.

45 espèces caractéristiques de zones humides ont été observées sur la commune comme, par exemple, la Menthe aquatique, des Carex, des Joncs, des Renoncules…

D'un point de vue faunistique, peu d'individus ont pu être repérés, mais des habitats paraissent favorables aux amphibiens, aux reptiles et aux odonates. En effet, les paysages bocagers de la commune, associés à la présence de mares, offrent des sites de reproduction, d'alimentation et de repos pour ces espèces.

L'état de conservation des zones humides est variable suivant le type d'habitat. Les prairies humides sont en bon état de conservation grâce à une gestion adaptée de ces milieux (pâturage/fauche), tandis que les peupleraies et les terres cultivées constituent des zones humides dégradées. Dans l'ensemble, les zones humides étant majoritairement des prairies qui présentent un bon état de conservation.

✕ Plans d'eau et mares

Les résultats d'inventaire comptabilisent **200 plans d'eau et mares,** pour une surface totale de **53,95 ha d'eau superficielle close** (ne rentrant pas dans l'appellation « zones humides »). On observe une diversité de ces milieux, tant en terme de morphologie et de positionnement, qu'en terme d'usage et de structure de la végétation de ceinture. L'essentiel des mares couvre de petites surfaces (entre 0,01 et 0,05 ha). Les plans d'eau sont d'assez grande taille puisque 12 d'entre eux dépassent l'hectare (plans d'eau d'irrigation, anciennes carrières.



Une espèce problématique a été rencontrée sur la commune : la Jussie à grande fleur. Elle a complètement colonisé un plan d'eau à la Grande Bichonnière. M. LE DRET informe sur la faculté de propagation de cette espèce et les problèmes qu'elle peut engendrer si elle n'est pas supprimée. De plus, elle est pour le moment cantonnée à un seul plan d'eau mais, celui-ci est connecté à un autre plan d'eau en aval. Ce deuxième plan d'eau est beaucoup plus grand et sera donc plus couteux à traiter si la Jussie s'y implante.

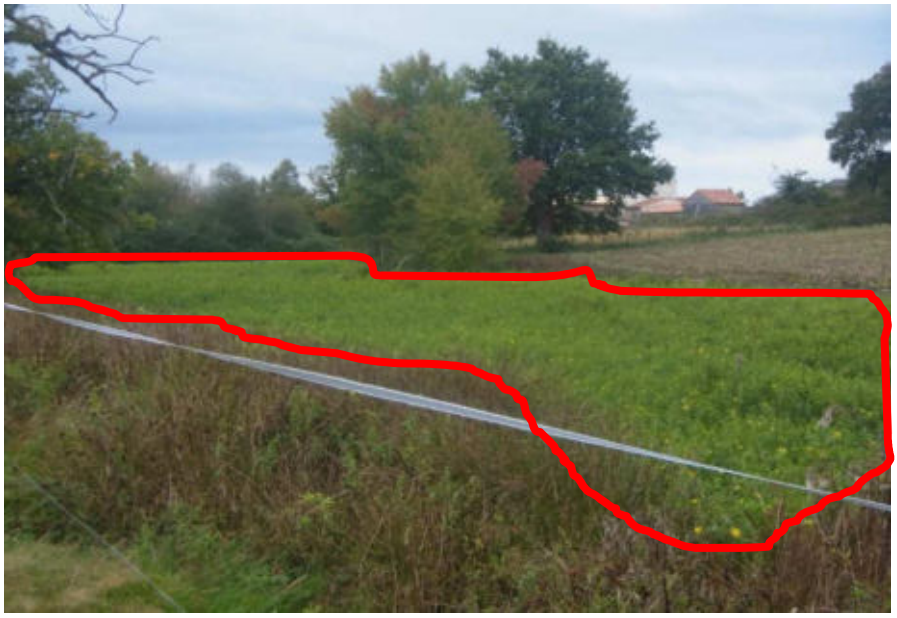

Etang de la Grande Bichonnière totalement colonisé par la Jussie

✕ Réseau hydrographique

Sur la commune, le réseau hydrographique principal (réseau IGN) s'écoule sur **26,91 km**. Le réseau hydrographique est dense. On retrouve plusieurs cours d'eau principaux : Le Cébron, le ruisseau du Chillois et le ruisseau du Bourg.
A cela, s'ajoute le réseau complémentaire issu des observations de terrain et représentant **21,47 km**, sans distinction entre fossés et cours d'eau.

On observe globalement un maintien du caractère naturel des cours d'eau. La connexion entre les milieux humides et les cours d'eau est maintenue sur une grande partie du réseau.

Bilan de l'inventaire

L'état de conservation des zones humides est variable suivant le type d'habitat. Les zones humides de la commune sont principalement des prairies. Les prairies humides sont en bon état de conservation grâce à une gestion adaptée de ces milieux (pâturage/fauche). Leur fonctionnalités, hydrologiques et épuratices, peuvent alors s'exprimer de manière satisfaisante. A l'inverse, les peupleraies et les terres cultivées constituent des zones humides dégradées. En effet, dans ces deux cas la biodiversité est limitée. La populiculture intensive assèche la zone et le travail de la terre altère

la structure de la zone humide. Une part importante des zones humides communales sont, à ce jour, cultivées. Cependant, une grande partie de ces zones cultivées sont vouées à rester en prairie plus ou moins permanentes. Une amélioration des fonctionnalités des zones humides est donc à prévoir sur la commune.

Les cours d'eau affichent majoritairement un état naturel, avec présence d'un lit mineur et d'un lit majeur. On observe un maintien de la connexion entre zones humides et réseau hydrographique.

Bilan de la concertation

Cet inventaire a été réalisé dans le cadre d'une démarche de concertation. Les cartes, les résultats et les atlas présentés au Conseil Municipal tiennent compte des corrections effectuées suites aux remarques du groupe d'acteurs et aux retours de terrain (une seule correction effectuée). L'atlas cartographique final est présenté aux membres du Conseil, l'ensemble du territoire communal est passé en revue, planche par planche.

M. le Maire évoque l'ambiguïté qui demeure au niveau des lotissements : selon le PLU, les parcelles sont constructibles (et achetées au prix du terrain constructible), sauf qu'aujourd'hui elles sont avérées humides. M. le Maire est en relation avec le Pays de Gâtine pour faire le point sur la réglementation avec les différents services de l'état.

La présence de la Jussie à la Grande Bichonnière a été prise en compte par le Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet. Une prospection en amont et en aval va avoir lieu prochainement et une solution devrait être trouvée assez rapidement : l'effacement du plan d'eau semble être la meilleur solution.

Les membres du conseil n'ont pas d'autres remarques à formuler sur la présentation et le rendu. M. LE DRET et M. le Maire remercie les différentes personnes, élus, personnes du groupe d'acteurs ou exploitants agricoles, qui se sont libérées pour l'accompagner sur le terrain.

Suite de la démarche d'inventaire

La restitution des documents finaux est prévue pour fin décembre.

ANNEXE 6

Remarques déposées lors de la phase de levée de doute

Feuille d'émargement - observation de l'atlas provisoire – Viennay

Phase de levée de doute du 30 octobre au 14 novembre 2014

Nom, Prénom	Signature
MELLA Serge	
Bonnet Fabienne	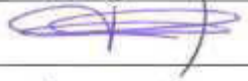
RAMBAUD - Christophe.	
GARREAU Gaëtan (Ciments Calcia)	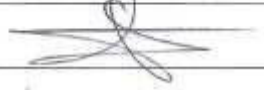
Chaigneau Léone	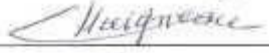
LUCET joël.	
BONNEAU François (TERELEVAGE TERRENA)	
LUCET claude et Catherine EARL "LUCET"	
BERNARDEAU Robert	
BONNEAU Christian	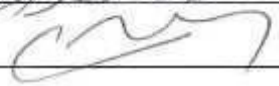
REAU Jean Christophe	
AVIEC	
MOREAU Michel	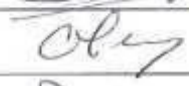
Roy Jacques EARL.	
PINTAULT Caroline	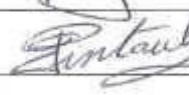

Serge Mella
12 bis rue de bel air
79200 VIENNAY
tél 05 49 95 13 43

J'ai pris connaissance de l'inventaire des zones humides sur la Commune de Vienay.
Je suis propriétaire de la parcelle A A 345 route de la Couture à Vienay.
Ce terrain a été acheté en 2010.
J'aimerai savoir pourquoi le terrain est considéré comme zone humide, alors que les terrains latéraux sont construits et ne figurent pas en zone humide.
Je souhaite rencontrer un responsable pour vérifier sur place l'incidence de l'affectation "zone humide" sur un projet de construction sur ce site.
Merci de me contacter le jour venu

EARL LUCET
28 Rte de la Berthonnière
79200 Viennay

Nous ne sommes pas d'accord pour le secteur de Michelande. Est ce qu'il pourrait y avoir un recontrole en notre presence.

L'Avec à pris note de la nouvelle cartographie des zones humides

le 13/11/14

GFA MOREAU
1 La Touche Parcé
79200 Gourgé

Nous ne sommes pas d'accord pour le Parcelle cadastré B 66 - 67.30.
Merci de me contacter. Tel 0549698256
0643709152
afin de voir sur le Terrain.

Mme Pinteault Caroline
2 Impasse des Blanchères
79200 Viennay.

J'ai pris connaissance du plan des zones humides.
Je conteste le classement en zones humides du champ cadastré AA 152 et le champ cadastré AA 154.
Le champ cadastré AA 152 est un champ qui sert à cultiver des maïs donc pas humide.
Egalement le champ cadastré AA 154 n'est pas humide car j'ai des bovins dedans tout l'hiver.

Alors ~~j'ai~~ je veux rencontrer un vérificateur pour le constater sur place. Merci de me contacter au Téléphone.

05-49-95-04-20

07-80-30-73-06 Pintault Caroline

Mme Pintault Paulette
La Roimoire de Viennay.
79200

J'ai pris connaissance du plan des zones humides. Je conteste le classement des zones humides comme vous l'avez mis. La parcelle cadastrée n° AA-152 est un champ utilisé pour terrain à blé, maïs et betteraves. En ce moment il y a du trèfle et du lotier qu'on a semé il y a 2 ans. et les animaux ou la totalité des champs. C'est à dire les 2 près n° AA 152 et AA 154.

Je conteste également le classement du champ n° AA 15.

Je suis à votre entière disposition pour vérification. n° tel: 05-49-95-04-20.

Pintault Paulette

ANNEXE 7

Flore observée sur la commune de Viennay lors de l'inventaire

Flore observée sur la commune de Viennay

	Nom scientifique	Nom vernaculaire
h	*Agrostis stolonifera*	Agrostide stolonifère
h	*Alnus glutinosa*	Aulne glutineux
h	*Alopecurus geniculatus*	Pâturin genouillé
h	*Betula pubescens*	Bouleau pubescent
h	*Bidens tripartita*	Bidens trifolié
h	*Calystegia sepium*	Liseron des haies
	Carex hirta	Laiche hérissée
	Carex ovalis	Laîche des lièvres
h	*Carex paniculata*	Laîche paniculée
h	*Carex pseudocyperus*	Carex faux-souchet
h	*Carex riparia*	Laiche des rivages
	Carpinus betulus	Charme commun
h	*Carum verticillatum*	Carum verticillé
	Centaurea nigra	Centaurée noire
	Centaurium erythraea	Petit centaurée commune
	Cirsium arvense	Cirse des champs
h	*Cirsium dissectum*	Cirse d'Angleterre
h	*Cirsium palustre*	Cirse des marais
	Convolvulus arvensis	Liseron des champs
	Corylus avellana	Noisetier
	Crataegus monogyna	Aubépine
	Cynosurus cristatus	Crételle
	Cytisus scoparius	Genêt à balais
	Dactylis glomerata	Dactyle aggloméré
	Echinochloa crus-galli	Panic pied-de-coq
h	*Eleocharis palustris*	Eleocharis des marais
h	*Epilobium hirsutum*	Epilobe hirsute
h	*Epilobium parviflorum*	Epilobe à petites fleurs
h	*Eupatorium cannabinum*	Eupatoire chanvrine
	Festuca arundinacea	Fétuque faux-roseau
	Festuca pratensis	Fétuque des prés
h	*Filipendula ulmaria*	Reine des prés
	Fraxinus excelsior	Frêne commun
	Geranium molle	Géranium à feuilles molles
	Geranium robertianum	Geranium herbe à Robert
h	*Glyceria fluitans*	Glycérie flottante
	Hedera helix	Lierre commun
	Holcus lanatus	Houlque laineuse
h	*Humulus lupulus*	Houblon
h	*Hydrocotyle vulgaris*	Ecuelle d'eau

	Nom scientifique	Nom vernaculaire
h	*Iris pseudacorus*	Iris faux-acore
	Jacobea vulgaris	Seneçon jacobée
h	*Juncus acutiflorus*	Jonc acutiflore
h	*Juncus articulatus*	Jonc articulé
h	*Juncus conglomeratus*	Jonc aggloméré
h	*Juncus effusus*	Jonc diffus
h	*Juncus inflexus*	Jonc arqué
	Leontodon autumnalis	Liondent d'automne
	Leontodon hispidus	Liondent hispide
	Lolium multiflorum	Ray-gras italien
	Lolium perenne	Ray-gras anglais
	Lonicera periclymenum	Chevrefeuille
	Lotus corniculatus	Lotier corniculé
h	*Lotus pedunculatus*	Lotier des marais
h	*Lychnis flos-cuculi*	Lychnis fleur de coucou
h	*Lycopus europaeus*	Lycope d'Europe
h	*Lysimachia nummularia*	Lysimaque nummulaire
h	*Mentha aquatica*	Menthe aquatique
h	*Mentha arvensis*	Menthe des champs
h	*Mentha pulegium*	Menthe pouliot
h	*Molinia caerulea*	Molinie bleue
	Oenanthe pimpinelloïdes	Oenanthe faux boucage
h	*Phalaris arundinacea*	Baldingère
	Picris echioides	Picride vipérine
	Plantago lanceolata	Plantain lancéolé
	Plantago major	Grand plantain
	Poa annua	Pâturin annuel
	Poa trivialis	*Pâturin commun*
	Polygonatum multiflorum	Sceau de Salomon multiflore
h	*Polygonum hydropiper*	Renouée poivre d'eau
	Polygonum persicaria	Renouée persicaire
	Populus sp.	Peuplier
	Populus tremula	Tremble
	Prunus avium	Merisier
	Prunus spinosa	Prunellier
	Pteridium aquilinum	Fougère aigle
h	*Pulicaria dysentérica*	Pulicaire dysentérique
	Pulmonaria officinalis	Pulmonaire officinale
	Quercus petraea	Chêne sessile
	Quercus robur	Chêne pédonculé
	Ranunculus acris	Renoncule âcre
h	*Ranunculus flammula*	Renoncule flamette
h	*Ranunculus repens*	Renoncule rampante
	Rosa canina	Rosier des chiens

	Nom scientifique	Nom vernaculaire
	Rubus fruticosus	Ronce
	Rumex acetosa	Grande oseille
h	*Rumex conglomeratus*	Rumex aggloméré
h	*Rumex crispus*	Oseille crépue
	Rumex obtusifolius	Patience à feuilles obtuses
	Ruscus aculeatus	Fragon petit-houx
h	*Salix caprea*	Saule marsault
h	*Salix cinerea*	Saule cendré
	Sambucus nigra	Sureau noir
h	*Solanum dulcamara*	Morelle douce-amère
h	*Sparganium erectum*	Rubanier dressé
	Tamus communis	Tamier commun
	Taraxacum officinale	Pissenlit
	Trifolium pratense	Trèfle des prés
	Trifolium repens	Trèfle blanc
	Urtica dioïca	Ortie dioïque

***h** : Espèces indicatrices de zones humides (Arrêté du 24 juin 2008, modifié par l'arrêté du 1er octobre 2009 : Annexe II, Table A) ;*

ANNEXE 8

Arrêtés d'autorisation d'exploitation de la carrière CALCIA

PREFECTURE DES DEUX-SEVRES

REPUBLIQUE FRANCAISE

COPIE

DIRECTION DE
L'ENVIRONNEMENT
ET DES RELATIONS
AVEC LES COLLECTIVITES
TERRITORIALES
Bureau de l'Environnement
Et de l'Urbanisme

Installations Classées pour la Protection
de l'Environnement
SC/SC

ARRETE n°4238 relatif au renouvellement et à l'extension de la carrière « La Brousse » sur la commune de Viennay, demande présentée par la société Ciments CALCIA

Le Préfet des Deux-Sèvres
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

VU le code de l'Environnement, livre V, titre 1er relatif aux installations classées pour la protection de l'environnement ;

VU le Code du Patrimoine ;

VU le décret n° 77-1133 du 21 septembre 1977 modifié pris pour l'application de la loi n°76-663 du 19 juillet 1976 relative aux installations classées pour la protection de l'environnement (codifiée au titre Ier du livre V du Code de l'Environnement) et notamment ses articles 18 et 20 ;

VU la nomenclature annexée au décret du 20 mai 1953 modifié et complété ;

VU l'arrêté préfectoral du 28 juin 1994 délivré à la société France Déchets autorisant l'exploitation de la carrière « La Brousse » sur la commune de Viennay ;

VU l'arrêté préfectoral du 20 février 2004 autorisant le transfert au nom de la société Ciments CALCIA de l'exploitation de la carrière « La Brousse » sur la commune de Viennay ;

VU la demande présentée par la société Ciments CALCIA relative au renouvellement et à l'extension de ladite carrière ;

VU les plans fournis à l'appui de cette demande ;

VU les conclusions favorables au projet émises par le commissaire enquêteur au cours de l'enquête publique qui s'est déroulée du 16 février au 19 mars 2004 ;

VU les avis des conseils municipaux des communes de Viennay, Adilly, Amailloux, Châtillon sur Thouet, Gourgé, et Maisontiers ;

VU l'avis des services administratifs consultés ;

VU le rapport de l'Inspecteur des installations classées ;

U l'avis émis le 25 juin 2004 par la commission départementale des carrières ;

Le pétitionnaire consulté ;

CONSIDERANT que les eaux seront rejetées avant toute exploitation et contrôlées régulièrement ;

CONSIDERANT que l'entretien suivi de la piste d'évacuation des matériaux permettra de limiter le bruit dû au trafic ;

CONSIDERANT que les conditions d'accès à la RD 938 sont satisfaisantes pour le trafic correspondant ;

CONSIDERANT que le recalibrage des fossés existants et la création de nouveaux fossés permettront de réduire le volume des eaux de ruissellement se déversant dans la carrière ;

CONSIDERANT que le projet global respecte les dispositions du schéma départemental des carrières adopté par arrêté préfectoral du 4 novembre 2003 ;

CONSIDERANT que les conditions d'aménagement et d'exploitation permettent de prévenir les dangers et inconvénients de l'installation pour les intérêts mentionnés à l'article L 511-1 du Code de l'Environnement, notamment pour la commodité du voisinage, pour la santé, la sécurité, la salubrité publiques et pour la protection de la nature et de l'environnement .

SUR proposition du Secrétaire Général de la Préfecture,

ARRETE

ARTICLE 1ER : DISPOSITIONS PARTICULIERES

CHAPITRE 1 - DONNEES SPECIFIQUES DE L'AUTORISATION

ARTICLE 1.1 AUTORISATION

La société CIMENTS CALCIA, dont le siège social est situé à Guerville (78930) est autorisée à poursuivre l'exploitation d'une carrière à ciel ouvert d'argile et à procéder à son extension sur le territoire de la commune de Viennay (79200) au lieu-dit « Les Echalans ». Les plans de situation et cadastral sont joints en annexe 1.

L'activité concernée est rangée sous la rubrique suivante de la nomenclature des installations classées :

NUMERO NOMENCLATURE	ACTIVITE	CAPACITE	CLASSEMENT
2510-1	Exploitation de carrière	60 000 t/an au maximum 50 000 t/an en moyenne 589 116 m²	A

Le présent arrêté vaut autorisation et déclaration au titre du code de l'environnement – livre II – titre I.

Le présent arrêté vaut fait générateur pour la perception de la redevance d'archéologie préventive pour les surfaces affectées par les travaux de l' extension.
Cette redevance est due pour les superficies suivantes :

- **33 950 m² à compter de la date de l'arrêté ;**
- **21 550 m² à la date de l'arrêté + 5 ans ;**
- **21 900 m² à la date de l'arrêté + 10 ans ;**
- **21 600 m² à la date de l'arrêté + 15 ans ;**
- **31 000 m² à la date de l'arrêté + 20 ans ;**
- **29 750 m² à la date de l'arrêté + 25 ans.**

Conformément au Code des Douanes, les installations visées ci-dessus sont soumises à la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP). Cette taxe est due pour la délivrance du présent arrêté et exigible à la signature de celui-ci. En complément de celle-ci, elle est également due sous la forme d'une Taxe annuelle établie sur la base de la situation administrative de l'établissement en activité au 1er janvier ou ultérieurement à la date de mise en fonctionnement de l'établissement ou éventuellement de l'exercice d'une nouvelle activité. La taxe est due, dans tous les cas, pour l'année entière.

L'autorisation est accordée aux conditions du dossier de la demande et de ses compléments en ce qu'elles ne sont pas contraires aux prescriptions du présent arrêté.

Les prescriptions du présent arrêté sont applicables immédiatement à l'exception de celles pour lesquelles un délai est explicitement prévu. La mise en application, à leur date d'effet, de ces prescriptions, entraîne l'abrogation de toutes les dispositions contraires ou identiques qui ont le même objet.

ARTICLE 1.2 CARACTÉRISTIQUES DE L'AUTORISATION

Les parcelles concernées sont les suivantes :

COMMUNE	SECTIONS (3)	N° DE PARCELLES	SUPERFICIE	RENOUVELLEMENT OU EXTENSION
VIENNAY	A	52 (partie)	*1 ha 42 a 21 env.*	Extension
		53	*4 ha 68 a 00*	Extension
		56 (partie)	*1 ha 17a 70 env.*	Extension
		57 (partie)	*1 ha 22a 87 env.*	Extension
		58 (partie)	*2 ha 07a 90 env.*	Extension
		59	*1 ha 95 a 20*	Extension
		60	*0 ha 35 a 40*	Extension
		61	*2 ha 39 a 15*	Extension
		62	*2 ha 41 a 15*	Extension
		63	*1 ha 79 a 52*	Extension
		64	*1 ha 75 a 90*	Extension
		65	*4 ha 40 a 13*	Extension
		66	*3 ha 44a 00*	Extension
		67	*4 ha 22a 40*	Extension
		68	*1 ha 24 a 60*	Extension
		69	*2 ha 52 a 00*	Extension
		70 (partie)	*0 ha 57 a 86 env.*	Extension
		195	*1 ha 74 a 00*	Extension
		196	*0 ha 09 a 65*	Extension
		197	*1 ha 95 a 90*	Extension
		691	*12 ha 89 a 20*	Renouvellement
		716 (partie)	*2 ha 43 a 74 env.*	Renouvellement
		705 (partie)	*0 ha 12 a 67 env.*	Extension

Surface totale de la demande de renouvellement d'autorisation : 15 ha 32 a 94
Surface totale de la demande d'extension d'autorisation : 43 ha 58 a 22

L'autorisation est accordée pour une durée de **30 ans** à compter de la notification du présent arrêté **remise en état incluse.**

Elle est accordée sous réserve des droits des tiers et n'a d'effet que dans les limites du droit de propriété du bénéficiaire et des contrats de fortage dont il est titulaire.

L'épaisseur d'extraction maximale est de 10 mètres, y compris la découverte.
La cote minimale NGF du fond de la carrière est de 130 mètres.

CHAPITRE 2 – EXPLOITATION

ARTICLE 1.3 DISPOSITIONS PARTICULIÈRES D'EXPLOITATION

1.3.1 - Patrimoine archéologique

Toutes découvertes fortuites de vestiges archéologiques en dehors du cadre d'opérations préventives seront signalées sans délai à la Mairie, à la Direction Régionale des Affaires Culturelles, avec copie à l'Inspection des Installations Classées.

1.3.2 - Modalités particulières d'extraction

L'exploitation est conduite suivant la méthode et le phasage définis ci-après :

L'exploitation se fait par campagnes d'environ 8 semaines maximum dont :

- une semaine de préparation ;
- 4 à 6 semaines d'exploitation ;
- 1 semaine de remise en état.

L'exploitation se fait à sec après évacuation vers le Cébron de l'eau accumulée dans l'excavation. Le pompage commence 1 à 2 mois environ avant le début de la campagne d'exploitation.

L'extraction se fait, sans utilisation d'explosif, en 6 étapes :

- abattage et dessouchage des haies concernées ;
- mise en place de la piste d'accès ;
- décapage de la terre végétale. Elle est conservée sur le site ;
- extraction en rétro de la couche d'argile sur 1 ou 2 fronts. Les matériaux sont directement chargés dans les camions et expédiés à la cimenterie ;
- les stériles sont mis de côté pour être réutilisées pour la remise en état ;
- la terre végétale est régalée sur les talus dès que cette couche de stériles est en place définitivement.

Le plan utile relatif à la description du phasage quinquennal de l'exploitation est joint au présent arrêté, en annexe 2.

L'installation de pompage des eaux d'exhaure est munie de moyens de mesure ou d'évaluation appropriés. L'exploitant doit en assurer le bon fonctionnement et conserver les données correspondantes sur un registre tenu à la disposition de l'inspection des installations classées.

CHAPITRE 3 - REMISE EN ETAT

ARTICLE 1.4

1.4.1 - Généralités

L'objectif final de la remise en état vise à reconstituer une zone naturelle humide à partir de deux plans d'eau.

La remise en état de la phase en exploitation est effectuée à la fin de la campagne d'exploitation correspondante.

Les principales caractéristiques de la remise en état finale sont les suivantes :

- modelage des talus en pente douce ;
- mise en place des stériles de la carrière sur ces talus, servant de butée stabilisatrice ;
- reconstitution de boisements autour des zones humides ;
- conservation et renforcement des haies bocagères ;
- création de chemins de contournement du plan d'eau, tout en évitant tout accès systématique de ses berges ;
- le plan d'eau Ouest est destiné à la création d'une zone naturelle à part entière.

1.4.2 - Remblayage

Le remblayage de la carrière avec les stériles de l'exploitation ne doit pas nuire à la qualité et au bon écoulement des eaux.

Aucun matériau n'est apporté de l'extérieur.

CHAPITRE 4 - PREVENTION DES POLLUTIONS

ARTICLE 1.5 POLLUTION DES EAUX

1.5.1 - Rejets d'eau dans le milieu naturel

1.5.2.1 – Avant chaque campagne d'exploitation, l'eau du site est évacuée par pompage et rejetée dans le ruisseau « Le cébron ».

Avant le début des rejets, puis tous les 15 jours, les eaux font l'objet d'analyse ponctuelle. Elles doivent respecter les prescriptions suivantes

- le pH est compris entre 5,5 et 8,5 ;
- la température est inférieure à 30° C
- les matières en suspension totales (MEST) ont une concentration inférieure à 35mg/l (norme NF EN 872) ;
- la demande chimique en oxygène sur effluent non décanté (DCO) a une concentration inférieure à 125 mg/l (norme NFT 90 101) ;
- les hydrocarbures ont une concentration inférieure à 10 mg/l (norme NFT 90 114).

Ces valeurs limites sont respectées pour tout échantillon prélevé ponctuellement.

La modification de couleur du milieu récepteur mesurée en un point représentatif de la zone de mélange, ne doit pas dépasser 100 mg Pt/l.

Les résultats d'analyses sont transmis à l'inspection des installations classées.

Dans le cas de dépassement de ces normes, le pompage est immédiatement arrêté.

1.5.2. - Eaux vannes

Les eaux vannes des sanitaires et des lavabos sont traitées en conformité avec les règlements sanitaires en vigueur.

ARTICLE 1.6 *BRUITS*

BRUIT VALEURS LIMITES ET POINTS DE CONTRÔLE

Niveau de bruit ambiant existant dans les zones à émergence réglementée (incluant le bruit de l'établissement)	Emergence admissible pour la période allant de 7 h 00 à 22 h 00 sauf dimanches et jours fériés	Emergence admissible pour la période allant de 22 h 00 à 7 h 00 ainsi que les dimanches et jours fériés
supérieur à 35 dB(A) et inférieur ou égal à 45 dB (A)	6 dB(A)	4 dB (A)
supérieur à 45 dB(A)	5 dB (A)	3 dB (A)

Valeurs admissibles en limite de propriété	Jour (7h00- 22h00) sauf dimanches et jours fériés	Nuit (22h00- 7h00) et dimanches et jours fériés
POINTS DE CONTRÔLES	Niveaux limites admissibles de bruit en dB(A)	Niveaux limites admissibles de bruit en dB(A)
Est- Direction le Frêne	60	Travail interdit
Sud – Direction la Baraudière	59	Travail interdit
Ouest –Direction Puyrenard	55	Travail interdit

Un contrôle des niveaux sonores est effectué au plus tard le 30 octobre 2005 puis périodiquement. En tout état de causes de tels contrôles sont effectués en période d'exploitation au moins une fois tous les trois ans.

Les résultats sont transmis à l'inspection des installations classées.

ARTICLE 1.7 EVACUATION DES MATÉRIAUX

Les matériaux sont évacués en totalité par voie routière jusqu'à la cimenterie.

Un revêtement roulant limitant les nuisances sonores est mis en place sur les pistes empruntées par les camions.

Ce revêtement est entretenu régulièrement pour qu'il conserve toute son efficacité pour limiter les niveaux sonores. Les trous ou ornières sont traités sans délai.

Sur les pistes, jusqu'au débouché sur la RD 938, la vitesse est limitée à 40 km/h.

CHAPITRE 5 - DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES

ARTICLE 1.8 GARANTIES FINANCIÈRES

1.8.1 - Montant

Le montant des garanties permettant d'assurer la remise en état de la carrière, à chacun des termes des périodes quinquennales est rassemblé dans le tableau suivant

Périodes	0-5 ans	5-10 ans	10-15 ans	15-20 ans	20-25 ans	25-30 ans
Montant € TTC	39 700	56 700	52 900	25 700	14 100	9 600

1.9.2 - Indice TP

En janvier 2004, l'indice TP 01 est de 492,2.

ARTICLE 1.9 CESSATION DEFINITIVE D'ACTIVITE

Lors de la mise à l'arrêt définitif de l'exploitation et au plus tard un an avant la date d'expiration de l'autorisation, l'exploitant notifie au Préfet la cessation d'activité. Cette notification est accompagnée d'un dossier comprenant :

- un mémoire sur l'état du site. Ce mémoire précisera les mesures prises ou prévues pour assurer la protection des intérêts visés à l'article L 511, livre V, titre I du code de l'environnement modifiée et notamment :
  - la valorisation ou l'élimination vers des installations dûment autorisées de tous les produits polluants et déchets;
  - l'évacuation ou l'élimination des produits dangereux ainsi que des déchets présents sur le site,
  - la dépollution des sols et des eaux souterraines éventuellement pollués,
  - les conditions de remise en état et d'insertion du site dans son environnement ainsi que son devenir ; la mise en sécurité des fronts de taille et le nettoyage des terrains, la suppression de toutes les structures n'ayant pas d'utilité après la remise en état du site.
  - en cas de besoin, la surveillance à exercer de l'impact de l'installation sur son environnement, et les modalités de mise œuvre de servitudes.

- le plan à jour des terrains d'emprise de l'installation accompagné de photographies ;
- le plan de remise en état définitif.

La remise en état doit être achevée 6 mois au moins avant la date d'expiration de l'autorisation.

ARTICLE 1.10 ABROGATION

L'arrêté préfectoral du 28 juin 1994 modifié le 20 février 2004 autorisant l'exploitation de la carrière et l'arrêté préfectoral du 04 juin 1999 fixant le montant des garanties financières sont abrogés dès la date de déclaration de début d'exploitation de la carrière, objet du présent arrêté préfectoral, comme indiqué à l'article 2.4 ci-après.

ARTICLE 2 : DISPOSITIONS GENERALES

ARTICLE 2.1 REGLEMENTATIONS GENERALES

L'exploitant est tenu de respecter les dispositions prescrites par :
- les articles 87, 90 et 107 du code Minier
- le décret n° 99-116 du 12 février 1999 relatif à la police des carrières
- le décret n° 80-331 du 7 mai 1980 modifié portant Règlement Général des Industries Extractives (RGIE)
- l'arrêté ministériel du 22 septembre 1994 relatif aux exploitations de carrières et aux installations de premier traitement des matériaux de carrières.

ARTICLE 2.2 DIRECTION TECHNIQUE - PREVENTION - FORMATION

Le titulaire de l'autorisation d'exploiter doit déclarer au Directeur Régional de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement :
- le nom de la personne physique chargée de la direction technique des travaux
- les entreprises extérieures éventuellement chargées de travaux et de tout ou partie de l'exploitation.

Il rédige par ailleurs le document de sécurité et de santé, les consignes, fixe les règles d'exploitation, d'hygiène et de sécurité. Il élabore les dossiers de prescriptions visés par les textes.
Il porte le document de sécurité et de santé, les consignes et dossiers de prescriptions à la connaissance du personnel concerné ou susceptible de l'être et des entreprises extérieures visées ci-dessus, les tient à jour, et réalise une analyse annuelle portant sur leur adéquation et sur leur bonne application par le personnel.

Une formation à l'embauche et une formation annuelle adaptées sont assurées à l'ensemble du personnel.

Le bilan annuel des actions menées dans les domaines de la sécurité et de la protection de l'environnement, la liste des participants à ces actions et formations sont tenus à la disposition de la Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement.

ARTICLE 2.3 LIMITATION DE L'IMPACT DE L'EXPLOITATION SUR L'ENVIRONNEMENT

La carrière est exploitée et remise en état de manière à limiter son impact sur l'environnement, notamment par la mise en œuvre de techniques propres.

ARTICLE 2.4 DECLARATION DE DEBUT D'EXPLOITATION

L'exploitant déclare le début d'exploitation tel que prévu à l'article 23-1 du décret du 21 septembre 1977 modifié après avoir satisfait aux prescriptions mentionnées aux articles 2.5.1 à 2.5.4 ci-après.

Cette déclaration est accompagnée du document attestant la constitution des garanties financières dont le montant et les modalités d'actualisation sont fixés dans le présent arrêté.

ARTICLE 2.5 AMENAGEMENTS PRELIMINAIRES

2.5.1 - Information du public

L'exploitant est tenu, avant le début de l'exploitation, de mettre en place sur chacune des voies d'accès au chantier des panneaux indiquant en caractères apparents son identité, la référence de l'autorisation, l'objet des travaux et l'adresse de la mairie où le plan de remise en état du site peut être consulté.

2.5.2 - Bornage

Préalablement à la mise en exploitation de la carrière à ciel ouvert, l'exploitant est tenu de placer :

1 Des bornes en tous les points nécessaires pour déterminer le périmètre de l'autorisation ;

2 Le cas échéant, des bornes de nivellement.

Ces bornes doivent demeurer en place jusqu'à l'achèvement des travaux d'exploitation et de remise en état du site.

2.5.3 - Eaux de ruissellement

Lorsqu'il existe un risque pour les intérêts visés à l'article L 211-1, livre II, titre I du code de l'environnement, un réseau de dérivation empêchant les eaux de ruissellement d'atteindre la zone en exploitation, est mis en place à la périphérie de cette zone.

2.5.4 - Accès à la carrière

L'accès à la voirie publique est aménagé de telle sorte qu'il ne crée pas de risque pour la sécurité publique.

ARTICLE 2.6 CONDUITE DE L'EXPLOITATION A CIEL OUVERT

2.6.1 - Déboisement et défrichage

Sans préjudice de la législation en vigueur, le déboisement des terrains est réalisé progressivement, par phase correspondant aux besoins de l'exploitation.

2.6.2 - TECHNIQUE DE DECAPAGE :

Le décapage des terrains est limité aux besoins des travaux d'exploitation et des pistes de circulation.

Le décapage est réalisé de manière sélective, de façon à ne pas mêler les terres végétales constituant l'horizon humifère aux stériles. L'horizon humifère et les stériles sont stockés séparément et réutilisés pour la remise en état des lieux.

ARTICLE 2.7 SECURITE PUBLIQUE

2.7.1 - Interdiction d'accès

Durant les heures d'activité, l'accès à la carrière est contrôlé. En dehors des heures ouvrées, cet accès est interdit.

L'accès de toute zone dangereuse des travaux d'exploitation à ciel ouvert est interdit par une clôture efficace ou tout autre dispositif équivalent. Le danger est signalé par des pancartes placées, d'une part, sur le ou les chemins d'accès aux abords des travaux, d'autre part, à proximité des zones clôturées.

2.7.2 - Garantie des limites du périmètre

Le bord de l'excavation de la carrière à ciel ouvert est tenu à distance horizontale d'au moins 20 mètres des limites du périmètre sur lequel porte l'autorisation ainsi que de l'emprise des éléments de la surface dont l'intégrité conditionne le respect de la sécurité et de la salubrité publiques.

De plus, l'exploitation du gisement à son niveau le plus bas est arrêtée à compter du bord supérieur de la fouille à une distance horizontale telle que la stabilité des terrains voisins ne soit pas compromise. Cette distance prend en compte la hauteur totale de l'excavation la nature et l'épaisseur des différentes couches présentes sur cette hauteur.

ARTICLE 2.8 REGISTRES ET PLANS

Un plan d'échelle adaptée à la superficie de la carrière est établi.
Sur ce plan sont reportés :

- les limites du périmètre sur lequel porte le droit d'exploiter ainsi que ses abords, dans un rayon de 50 mètres ;
- les bords de la fouille ;
- les courbes de niveau ou cotes d'altitude des points significatifs ;
- les zones remises en état ;
- la position des ouvrages visés à l'article 2.7.2 ci-dessus et, s'il y lieu, leur périmètre de protection institué en vertu des réglementations spéciales.

Ce plan est mis à jour au moins une fois par an et tenu à la disposition de l'inspection des installations classées.

A la fin de chaque période quinquennale définie à l'article 1.3.2 ci-dessus, l'exploitant adresse le plan à l'inspection des installations classées 6 mois avant la fin de la période en cours.

ARTICLE 2.9 PREVENTION DES POLLUTIONS

2.9.1 - Dispositions générales

L'exploitant prend toutes les dispositions nécessaires dans la conduite de l'exploitation pour limiter les risques de pollution des eaux, de l'air ou des sols et de nuisance par le bruit, les vibrations et l'impact visuel.

L'ensemble du site et ses abords placés sous le contrôle de l'exploitant sont maintenus en bon état de propreté.

Les voies de circulation internes et aires de stationnement sont aménagées et entretenues.

Les véhicules sortant de l'installation ne doivent pas être à l'origine d'envols de poussières ni entraîner de dépôts de poussières ou de boue sur les voies de circulation publiques.

2.9.2 - Prévention de la pollution de l'eau

1. Le ravitaillement et l'entretien des engins de chantier sont réalisés sur une aire étanche entourée par un caniveau relié à un point bas étanche permettant la récupération totale des eaux ou des liquides résiduels.

2. Tout stockage d'un liquide susceptible de créer une pollution des eaux ou des sols est associé à une capacité de rétention dont le volume est au moins égal à la plus grande des deux valeurs suivantes :
   100 % de la capacité du plus grand réservoir;
   50 % de la capacité des réservoirs associés.
   Cette disposition ne s'applique pas aux bassins de traitement des eaux résiduaires.
   Lorsque le stockage est constitué exclusivement en récipients de capacité inférieure ou égale à 250 litres, la capacité de rétention peut être réduite à 20 % de la capacité totale des fûts associés sans être inférieure à 1000 litres ou à la capacité totale lorsqu'elle est inférieure à 1000 litres.

3. Les produits récupérés en cas d'accident ne peuvent être rejetés et doivent être soit réutilisés, soit éliminés comme les déchets.

2.9.3 - Prévention de la pollution de l'air

L'exploitant prend toutes dispositions utiles pour éviter l'émission et la propagation des poussières.

2.9.4 - Déchets

Toutes dispositions sont prises pour limiter les quantités de déchets produits, notamment en effectuant toutes les opérations de valorisation possibles. Les diverses catégories de déchets sont collectées séparément puis valorisées ou éliminées vers des installations dûment autorisées.

2.9.5 - Bruit et vibrations

2.9.5.1 - Zones à émergence réglementée

On appelle émergence la différence entre le niveau du bruit ambiant, établissement en fonctionnement, et le niveau du bruit résiduel lorsque l'établissement est à l'arrêt.

On appelle zones à émergence réglementée :

- L'intérieur des immeubles habités ou occupés par des tiers, existant à la date de l'autorisation, et leurs parties extérieures éventuelles les plus proches (cour, jardin, terrasse).

- Les zones constructibles, définies par des documents d'urbanisme opposables aux tiers et publiés à la date de l'autorisation.

- L'intérieur des immeubles habités ou occupés par des tiers qui ont été implantés après la date de l'arrêté d'autorisation dans les zones constructibles définies ci-dessus et leurs parties extérieures éventuelles les plus proches (cour, jardin, terrasse), à l'exclusion de celles des immeubles implantés dans les zones destinées à recevoir des activités artisanales ou industrielles.

2.9.5.2 - Règles de construction

Les installations sont construites et équipées de façon que :

- les émissions sonores ne soient pas à l'origine,
  - en limite de propriété, d'un niveau de bruit supérieur aux valeurs admissibles précisées à l'article 1.7.1,
  - dans les zones à émergence réglementée, d'une émergence supérieure aux valeurs admissibles précisées à l'article 1.7.1,

- les émissions solidiennes ne soient pas à l'origine de valeurs supérieures à celles précisées dans la circulaire du 23 juillet 1986 relative aux vibrations mécaniques émises dans l'environnement par les installations classées pour la protection de l'environnement.

2.9.5.3 - Véhicules et engins de chantier

Les émissions sonores des véhicules, matériels et engins de chantier qui peuvent être utilisés à l'intérieur de l'établissement doivent respecter la réglementation en vigueur les concernant en matière de limitation de leurs émissions sonores (notamment les engins de chantier doivent être conformes à un type homologué).

2.9.6 - Installations électriques

L'installation électrique est entretenue en bon état ; elle est périodiquement contrôlée par un technicien compétent. Les rapports de contrôle sont tenus à la disposition de l'inspecteur des installations classées.

ARTICLE 2.10 GARANTIES FINANCIERES

1. La durée de l'autorisation est divisée en périodes quinquennales. A chaque période correspond un montant de garanties financières permettant la remise en état maximale au sein de cette période. Le schéma d'exploitation et de remise en état présente les surfaces à exploiter et les modalités de remise en état pendant ces périodes.

2. L'acte de cautionnement solidaire est établi conformément au modèle annexé à l'arrêté interministériel du 1er février 1996 et porte sur une durée minimum de 5 ans. Cette durée peut être exceptionnellement réduite pour la dernière phase (en rapport avec l'échéance d'autorisation).

3. L'exploitant adresse au préfet le document établissant le renouvellement des garanties financières en notifiant la situation de l'exploitation 6 mois au moins avant son terme.

4. Modalités d'actualisation du montant des garanties financières :
   Tous les cinq ans, le montant des garanties financières est actualisé compte tenu de l'évolution de l'indice TP01.

   Lorsqu'il y a une augmentation supérieure à 15 % de l'indice TP01 sur une période inférieure à cinq ans, le montant des garanties financières doit être actualisé dans les six mois suivant l'intervention de cette augmentation. L'actualisation des garanties financières relève de l'initiative de l'exploitant.

5. Toute modification des conditions d'exploitation conduisant à une augmentation du montant des garanties financières doit être subordonnée à la constitution de nouvelles garanties financières.

6. L'absence de garanties financières entraîne la suspension de l'activité, après mise en œuvre des modalités prévues à l'article L 514-1, livre V, titre I du code de l'environnement.

ARTICLE 2.11 MODIFICATIONS

Toute modification envisagée par l'exploitant aux installations, à leur mode l'utilisation ou à leur voisinage, de nature à entraîner un changement notable des éléments du dossier de demande d'autorisation ou des prescriptions du présent arrêté sera portée, avant sa réalisation, à la connaissance du Préfet avec tous les éléments d'appréciation.

ARTICLE 2.12 TRANSFERT DES INSTALLATIONS – CHANGEMENT D'EXPLOITANT

Tout transfert sur un autre emplacement des installations visées au tableau de l'article 1.1 nécessite une nouvelle demande d'autorisation ou une nouvelle déclaration.

Dans le cas où l'établissement changerait d'exploitant, le nouvel exploitant ou son représentant, doit en faire la demande d'autorisation auprès du Préfet dans le mois qui suit la prise en charge de l'exploitation. Cette demande d'autorisation doit mentionner, s'il s'agit d'une personne physique, les noms, prénom et domicile du nouvel exploitant et, s'il s'agit d'une personne morale, sa dénomination ou sa raison sociale, sa forme juridique, l'adresse de son siège social ainsi que la qualité du signataire. Elle doit comporter en annexe les

documents établissant les capacités techniques et financières du nouvel exploitant et la constitution des garanties financières. L'accord écrit du précédent exploitant ainsi que les accords des propriétaires (droits de foretage) doivent être annexés à la demande.

ARTICLE 2.13 ACCIDENT OU INCIDENT

Indépendamment de la déclaration d'accident prévue par les dispositions de police visées à l'article 2.1 ci-dessus, tout accident ou incident, susceptible de porter atteinte aux intérêts visés à l'article L 511, livre V, titre I du code de l'environnement, doit être signalé immédiatement à l'inspection des installations classées.

Sauf exception dûment justifiée, en particulier pour des motifs de sécurité, il est interdit de modifier en quoi que ce soit l'état des installations où a eu lieu l'accident ou l'incident tant que l'inspection des installations classées n'a pas donné son accord et, s'il y a lieu, après autorisation de l'autorité judiciaire, indépendamment des dispositions de police prévues par le R.G.I.E.

ARTICLE 2.14 CONTRÔLES ET ANALYSES

L'inspection des installations classées peut demander que des prélèvements, des contrôles ou des analyses soient effectués par un organisme indépendant, dont le choix est soumis à son approbation, s'il n'est pas agréé à cet effet, dans le but de vérifier le respect des prescriptions du présent arrêté ; les frais occasionnés par ces interventions sont supportés par l'exploitant.
Il peut demander en cas de nécessité la mise en place et l'exploitation aux frais de l'exploitant d'appareils pour le contrôle des rejets liquides et gazeux, des émissions de poussières, des bruits, des vibrations ou des concentrations des matières polluantes dans l'environnement.

ARTICLE 2.15 ENREGISTREMENTS, RAPPORTS DE CONTRÔLE ET REGISTRES

Tous les enregistrements, rapports de contrôle et registres mentionnés dans le présent arrêté sont conservés à la disposition de l'inspection des installations classées qui peut, par ailleurs, demander que des copies ou synthèses de ces documents lui soient adressées.

ARTICLE 2.16 ECHEANCES

Le présent arrêté est applicable dès sa notification à l'exception des prescriptions suivantes :

ARTICLE	OBJET	DELAI
1.5.1.2	Analyses d'eau	Début de campagne puis tous les 15 jours
1.6	Bruit	30.10.2005 puis tous les trois ans

ARTICLE 2.17 RECAPITULATIF DES DOCUMENTS A TRANSMETTRE A L'INSPECTION

ARTICLE	OBJET	PERIODICITE
1.5.1.2	Analyses d'eau	Annuelle
1.6	Mesures de bruit	2005 puis tous les trois ans
1.9	Cessation d'activité	1 an avant la date d'expiration du présent arrêté
2.8	Plan d'exploitation	Tous les 5 ans

ARTICLE 3– Délais et voies de recours

La présente décision peut être déférée au Tribunal Administratif de Poitiers.

- pour l'exploitant, le délai de recours est de deux mois. Ce délai commence à courir du jour où la présente autorisation a été notifiée,
- pour les tiers le délai est de quatre ans. Ce délai commence à courir à compter de la publication ou de l'affichage de la présente autorisation. Ce délai étant, le cas échéant prolongé jusqu'à la fin d'une période de deux années suivant la mise en activité de l'installation.

ARTICLE 4 – PUBLICATION

Conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, un extrait du présent arrêté, énumérant les conditions auxquelles l'autorisation est accordée, sera affiché à la mairie pendant une durée minimum d'un mois avec mention de la possibilité pour les tiers de consulter sur place, ou à la Préfecture des Deux-Sèvres (direction de l'environnement et des relations avec les collectivités Territoriales – Bureau de l'environnement et de l'Urbanisme) le texte des prescriptions ; procès-verbal de l'accomplissement de cette formalité sera dressé par les soins du maire.

Le même extrait sera affiché en permanence de façon visible dans l'installation par les soins du bénéficiaire de l'autorisation.

Un avis sera inséré, par les soins du Préfet, et aux frais de l'exploitant, dans deux journaux locaux ou régionaux, diffusés dans tout le département.

ARTICLE 5 –

Le Secrétaire Général de la Préfecture, le sous-préfet de Parthenay, le maire de Viennay, le Chef de la Subdivision de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement Inspecteur des Installations Classées pour la protection de l'Environnement, le Directeur Régional de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement, et le Directeur Régional des Affaires Culturelles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont copie leur sera adressée ainsi qu'à la société Ciments CALCIA et au Directeur Régional de l'Environnement.

Niort, le 21 JUIL. 2004

Le Préfet,

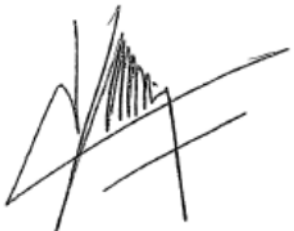

Jacques LAIGNÉ

PREFECTURE DES DEUX-SEVRES

REPUBLIQUE FRANCAISE

DIRECTION DE
L'ENVIRONNEMENT
ET DES RELATIONS
AVEC LES COLLECTIVITES
TERRITORIALES
Bureau de l'Environnement
pour l'Environnement
Installations Classées pour la Protection
de l'Environnement
SC/SC
ARRETE calcia-sas 2006 DOC

ARRETE complémentaire n°4526 portant modification des conditions d'exploitation de la carrière « les Echalans » sur la commune de Viennay, demande présentée par la société Ciments CALCIA sas

Le Préfet des Deux-Sèvres
Chevalier de la Légion d'Honneur

Vu le livre V, titre 1er du Code de l'environnement ;

Vu le décret n° 77-1133 du 21septembre 1977 et notamment ses articles 18 et 20 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 21 juillet 2004 autorisant l'exploitation de la carrière « **Les Echalans** » sur la commune de **VIENNAY**, par la **s.a.s. CIMENTS CALCIA**

Vu la demande de l'exploitant du 16 janvier 2006 de modifier son arrêté préfectoral;

Vu le rapport en date du 14 avril 2006 de l'inspection des installations classées ;

Vu l'avis émis le 8 juin 2006 par la Commission Départementale des Carrières;

Considérant qu'aux termes de l'article L 512-1 du Code de l'Environnement, l'autorisation ne peut être accordée que si les dangers ou inconvénients de l'installation peuvent être prévenus par des mesures que spécifie l'arrêté préfectoral ;

Considérant que la qualité des matériaux sur le périmètre autorisé nécessite une redéfinition du phasage d'exploitation;

Considérant que la surface autorisée en exploitation par l'arrêté préfectoral du 21 juillet 2004 restera la même;

Considérant que les modes d'exploitation seront inchangées;

Considérant que la durée d'exploitation sera diminuée pour respecter la surface autorisée en exploitation ;

Considérant que les conditions d'aménagement et d'exploitation, telles qu'elles sont définies par le présent arrêté, permettent de prévenir les dangers et inconvénients de l'installation pour les intérêts mentionnés à l'article L 511-1 du Code de l'Environnement, notamment pour la commodité du voisinage, pour la santé, la sécurité, la salubrité publiques et pour la protection de la nature et de l'environnement.

Le pétitionnaire consulté ;

Sur proposition du Secrétaire Général de la préfecture ;

ARRETE

ARTICLE 1er :
L'arrêté préfectoral du 21 juillet 2004, autorisant l'exploitation de la carrière « Les Echalans » sur la commune de VIENNAY par la s.a.s. CIMENTS CALCIA, est modifié par les articles 2 à 5 ci-après.

ARTICLE 2 : l'article 1.1 est modifié ainsi, concernant les superficies à prendre en compte pour la redevance archéologique :

33950 m2 à la date de l'arrêté (ancienne phase 1)
65050 m2 à la date de la modification de l'arrêté (nouvelle phase 1)
31000 m2 à la date de la modification de l'arrêté + 5 ans (nouvelle phase 2)
29750 m2 à la date de la modification de l'arrêté + 10 ans (nouvelle phase 3)

ARTICLE 3 : l'article 1.2 est modifié ainsi, concernant la durée d'exploitation :

L'autorisation est accordée pour une durée de **15 ans** à compter de la notification du présent arrêté, remise en état incluse.

ARTICLE 4 : l'article 1.8 est modifié ainsi, en ce qui concerne le montant des garanties financières :

0-5 ans	(2006 – 2010) :	11,52 k€
5-10 ans	(2011 – 2015) :	15,62 k€
10-15 ans	(2016 – 2020) :	18,92 k€

ARTICLE 5 : l'annexe 2 de l'arrêté est remplacée par l'annexe 2 ci-jointe.

ARTICLE 6 – Délai et voie de recours (article L-514-6 du code de l'environnement)
Le présent arrêté peut être déféré devant le Tribunal Administratif de Poitiers. Le délai de recours est de deux mois pour l'exploitant ou son représentant. Ce délai commence à courir du jour où le présent arrêté a été notifié.

ARTICLE 7 : Conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, un extrait du présent arrêté sera affiché à la mairie de Viennay pendant une durée minimum d'une mois avec mention de la possibilité pour les tiers de consulter sur place, ou à la Préfecture des Deux-Sèvres (Direction de l'Environnement et des Relations avec les Collectivités Territoriales) le texte des prescriptions ; procès-verbal de l'accomplissement de cette formalité sera dressé par les soins du maire.

Le même extrait sera affiché en permanence de façon visible dans l'installation par les soins du bénéficiaire de l'autorisation.

Un avis sera inséré, par les soins du Préfet, et aux frais de l'exploitant, dans deux journaux locaux ou régionaux, diffusés dans tout le département.

ARTICLE 8 – Le Secrétaire Général de la Préfecture, le sous-préfet de Parthenay, le Maire de Viennay, le Directeur Régional de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont copie leur sera adressée ainsi qu'à la société Ciments CALCIA sas.

Niort, le 23 JUIN 2006

Pour le Préfet, et par délégation,
le Secrétaire Général,

Jean-Yves CHIARO

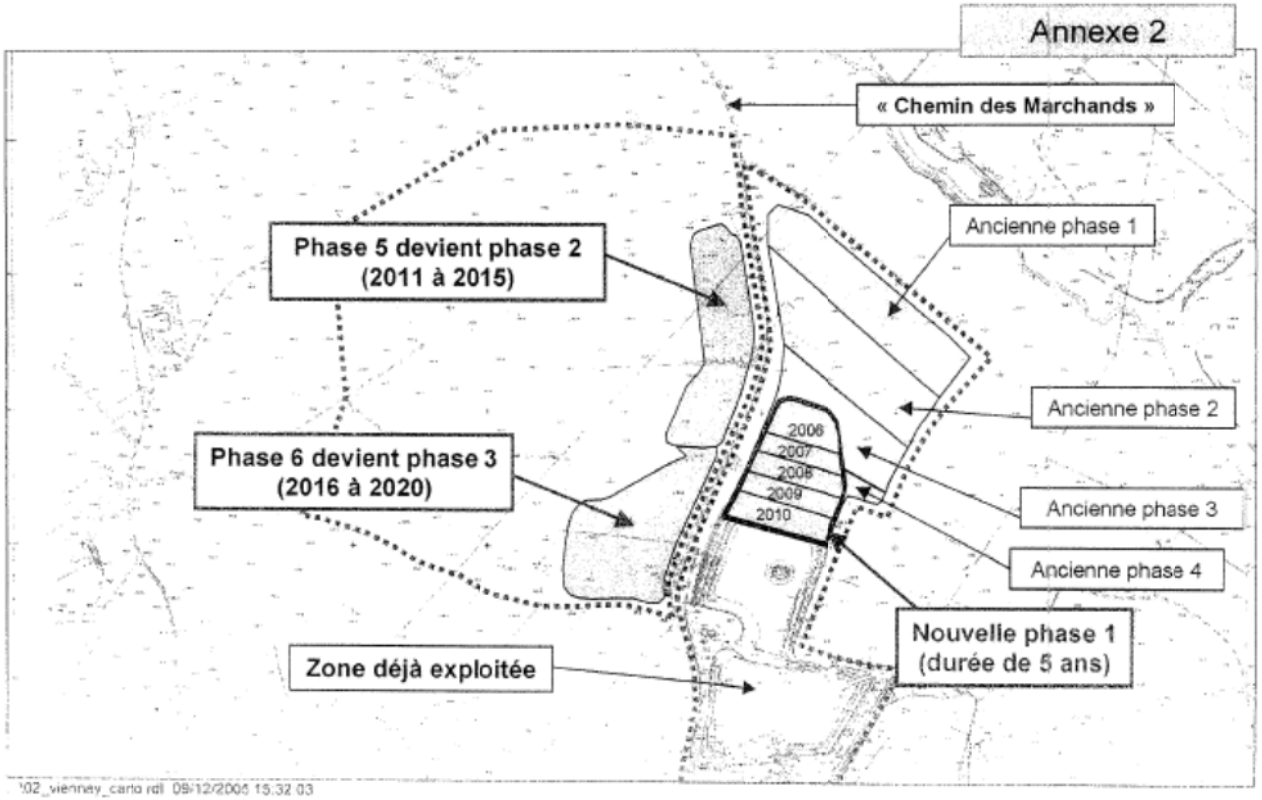

Détail du nouveau phasage de l'exploitation

Viennay
- 79347 -

Inventaire (délimitation et caractérisation)
des zones humides, du réseau hydrographique
et des plans d'eau des communes
du Pays de Gâtine

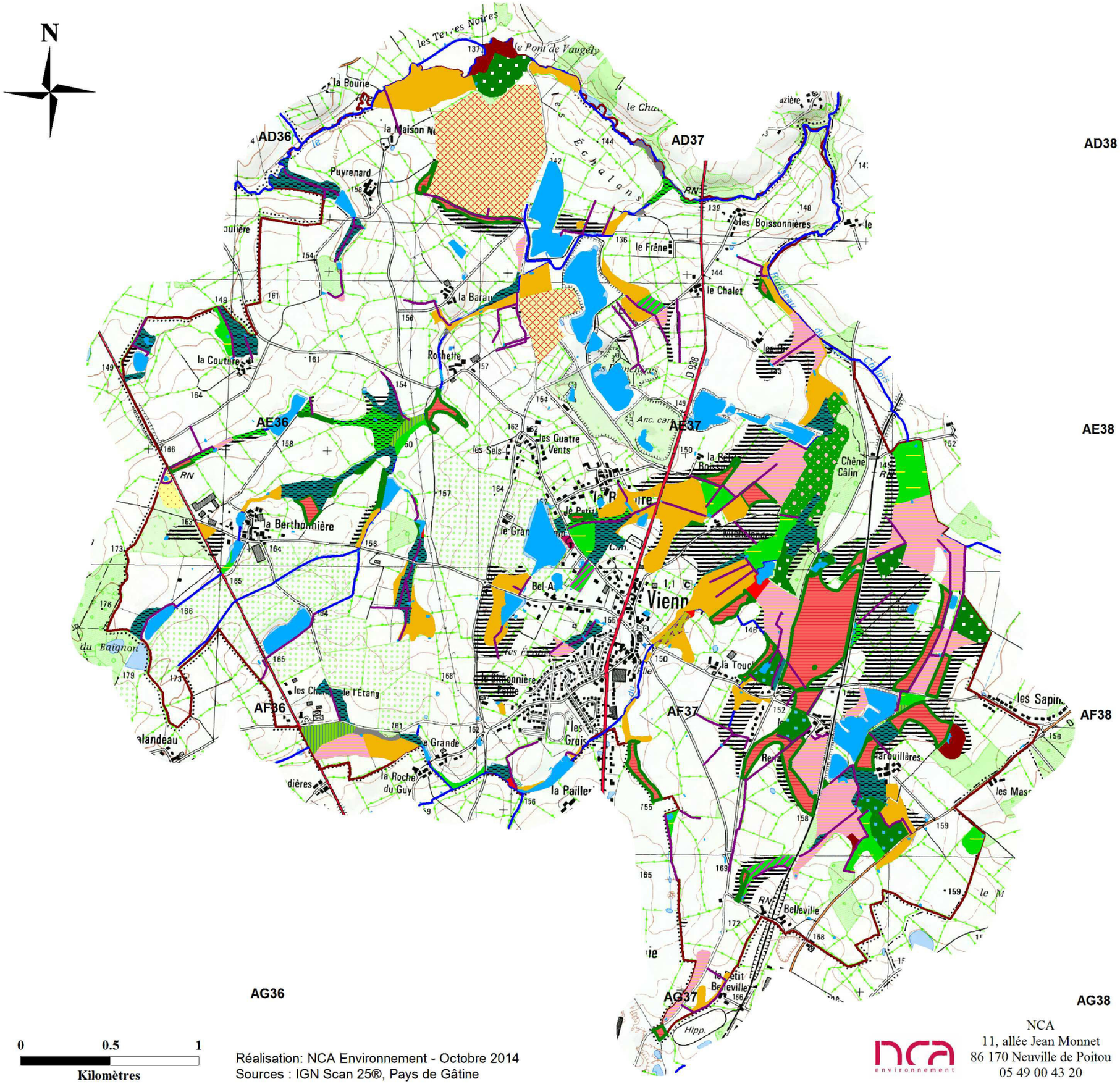

Réalisation: NCA Environnement - Octobre 2014
Sources : IGN Scan 25®, Pays de Gâtine

NCA
11, allée Jean Monnet
86 170 Neuville de Poitou
05 49 00 43 20

L'inventaire des zones humides est cofinancé
par l'Union Européenne et l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.
Inventaire de connaissance dans le cadre
du SAGE Thouet. Ceci n'est pas un inventaire
au titre de la police de l'eau.
Inventaire non exhaustif

Localisation des zones humides
Document final

Légende :

Typologie des zoes humides selon leur code CORINE Biotope

- 22.1 - Plans d'eau, mares et lagunes
- 31.811 - Fourrés à Rubus fruticosus et Prunus spinosa
- 37.21 - Prairies humides atlantiques à subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc acutiflore
- 37.241 - Pâtures à grands Joncs
- 37.25 - Prairies humides de transition à hautes herbes
- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 41.21 - Chênaies mixtes subatlantiques à Jacinthe des bois
- 41.23 - Frênaies-chênaies subatlantiques à Primevère
- 41.51 - Bois de Chênes pédonculés et de bouleaux
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.14 - Roselières basses
- 81.2 - Prairies humides améliorées
- 82.2 - Cultures avec marges de végétation spontanées
- 83.1 - Vergers de hautes tiges
- 83.32 - Plantation de feuillus
- 83.321 - Plantations de Peupliers cultivars
- 85.15 - Communautés sub-naturelles de parcs
- 87.1 - Terrains en friche

Autres zones

- Zones non humides à sol hydromorphe
- Zones non prospectées

Réseau hydrographique

- Principal (IGN)
- Complémentaire (terrain)

Repère

- Limite communale

Viennay
- 79347 -

Inventaire (délimitation et caractérisation)
des zones humides, du réseau hydrographique
et des plans d'eau des communes
du Pays de Gâtine

Localisation des zones humides
Document final

L'inventaire des zones humides est cofinancé
par l'Union Européenne et l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.
Inventaire de connaissance dans le cadre
du SAGE Thouet. Ceci n'est pas un inventaire
au titre de la police de l'eau.
Inventaire non exhaustif

PLANCHE AD36

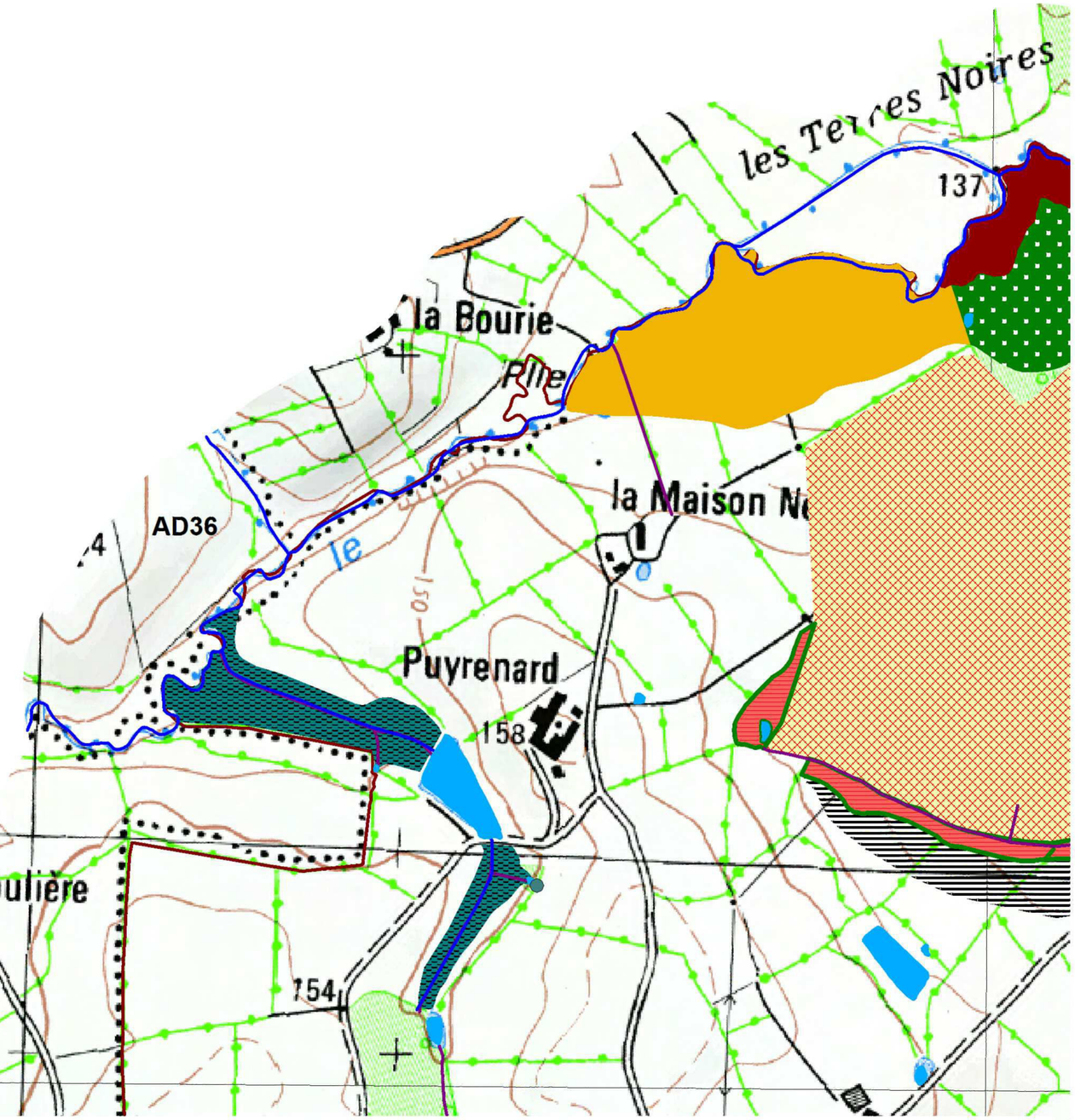

N

0 200 400

Mètres

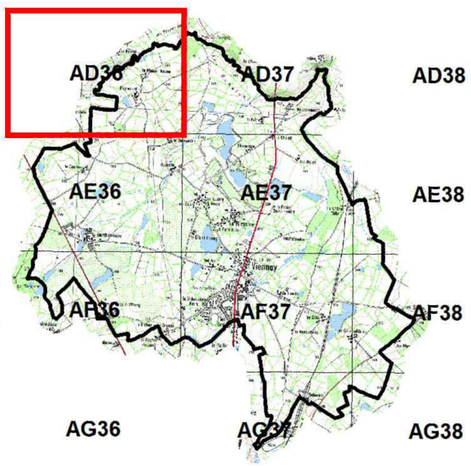

Légende :

Typologie des zoes humides selon leur code CORINE Biotope

- 22.1 - Plans d'eau, mares et lagunes
- 31.811 - Fourrés à Rubus fruticosus et Prunus spinosa
- 37.21 - Prairies humides atlantiques à subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc acutiflore
- 37.241 - Pâtures à grands Joncs
- 37.25 - Prairies humides de transition à hautes herbes
- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 41.21 - Chênaies mixtes subatlantiques à Jacinthe des bois
- 41.23 - Frênaies-chênaies subatlantiques à Primevère
- 41.51 - Bois de Chênes pédonculés et de bouleaux
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.14 - Roselières basses
- 81.2 - Prairies humides améliorées
- 82.2 - Cultures avec marges de végétation spontanées
- 83.1 - Vergers de hautes tiges
- 83.32 - Plantation de feuillus
- 83.321 - Plantations de Peupliers cultivars
- 85.15 - Communautés sub-naturelles de parcs
- 87.1 - Terrains en friche

Autres zones

- Zones non humides à sol hydromorphe
- Zones non prospectées

Repère

- Limite communale

Réseau hydrographique

- Principal (IGN)
- Complémentaire (Terrain)

Observations complémentaires :

- Carrière
- Drainage
- Engorgement
- Espèce protégée
- Espèce végétale envahissante
- Fontaine et source aménagées
- Mare comblée
- Mouillère
- Sortie de drain

Réalisation: NCA Environnement - Octobre 2014
Sources : IGN BD Ortho®, IGN Scan 25®,
Pays de Gâtine, SAGE Thouet

NCA
11, allée Jean Monnet
86 170 Neuville de Poitou
05 49 00 43 20

Viennay
- 79347 -

Inventaire (délimitation et caractérisation)
des zones humides, du réseau hydrographique
et des plans d'eau des communes
du Pays de Gâtine

Localisation des zones humides
Document final

L'inventaire des zones humides est cofinancé
par l'Union Européenne et l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.
Inventaire de connaissance dans le cadre
du SAGE Thouet. Ceci n'est pas un inventaire
au titre de la police de l'eau.
Inventaire non exhaustif

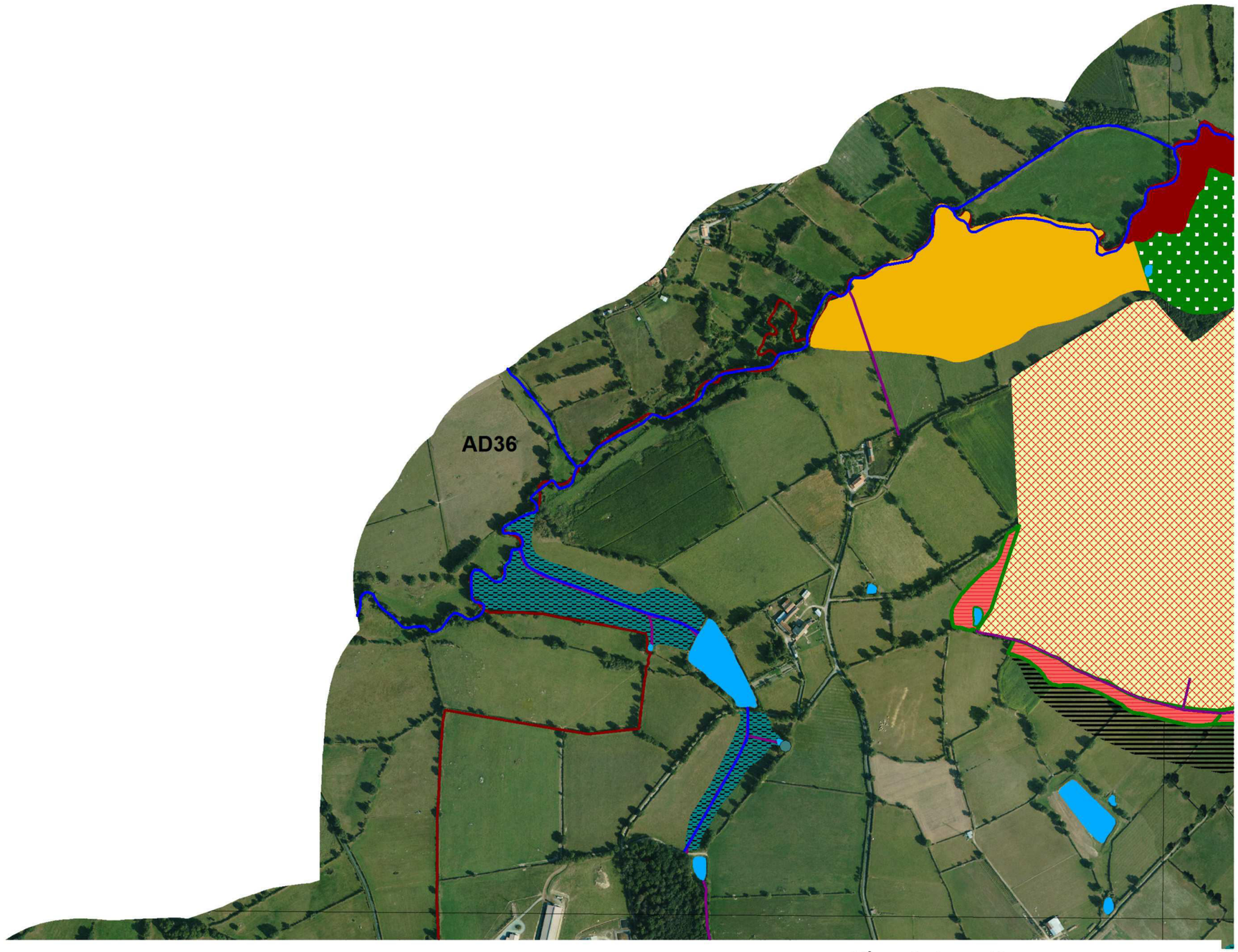

PLANCHE AD36

N

0 200 400

Mètres

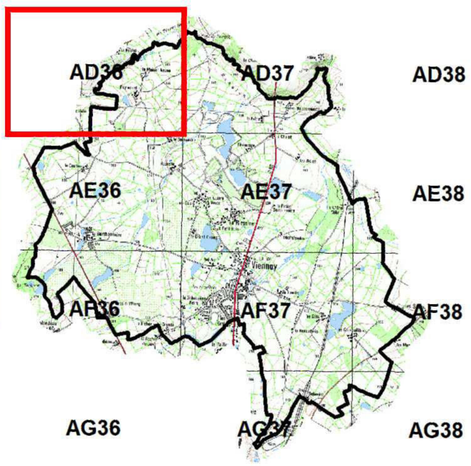

Légende :

Typologie des zoes humides selon leur code CORINE Biotope

- 22.1 - Plans d'eau, mares et lagunes
- 31.811 - Fourrés à Rubus fruticosus et Prunus spinosa
- 37.21 - Prairies humides atlantiques à subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc acutiflore
- 37.241 - Pâtures à grands Joncs
- 37.25 - Prairies humides de transition à hautes herbes
- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 41.21 - Chênaies mixtes subatlantiques à Jacinthe des bois
- 41.23 - Frênaies-chênaies subatlantiques à Primevère
- 41.51 - Bois de Chênes pédonculés et de bouleaux
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.14 - Roselières basses
- 81.2 - Prairies humides améliorées
- 82.2 - Cultures avec marges de végétation spontanées
- 83.1 - Vergers de hautes tiges
- 83.32 - Plantation de feuillus
- 83.321 - Plantations de Peupliers cultivars
- 85.15 - Communautés sub-naturelles de parcs
- 87.1 - Terrains en friche

Autres zones

- Zones non humides à sol hydromorphe
- Zones non prospectées

Repère

- Limite communale

Réseau hydrographique

- Principal (IGN)
- Complémentaire (Terrain)

Observations complémentaires :

- Carrière
- Drainage
- Engorgement
- Espèce protégée
- Espèce végétale envahissante
- Fontaine et source aménagées
- Mare comblée
- Mouillère
- Sortie de drain

Réalisation: NCA Environnement - Octobre 2014
Sources : IGN BD Ortho®, IGN Scan 25®,
Pays de Gâtine, SAGE Thouet

NCA
11, allée Jean Monnet
86 170 Neuville de Poitou
05 49 00 43 20

Viennay
- 79347 -

Inventaire (délimitation et caractérisation)
des zones humides, du réseau hydrographique
et des plans d'eau des communes
du Pays de Gâtine

Localisation des zones humides
Document final

L'inventaire des zones humides est cofinancé
par l'Union Européenne et l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.
Inventaire de connaissance dans le cadre
du SAGE Thouet. Ceci n'est pas un inventaire
au titre de la police de l'eau.
Inventaire non exhaustif

PLANCHE AD37

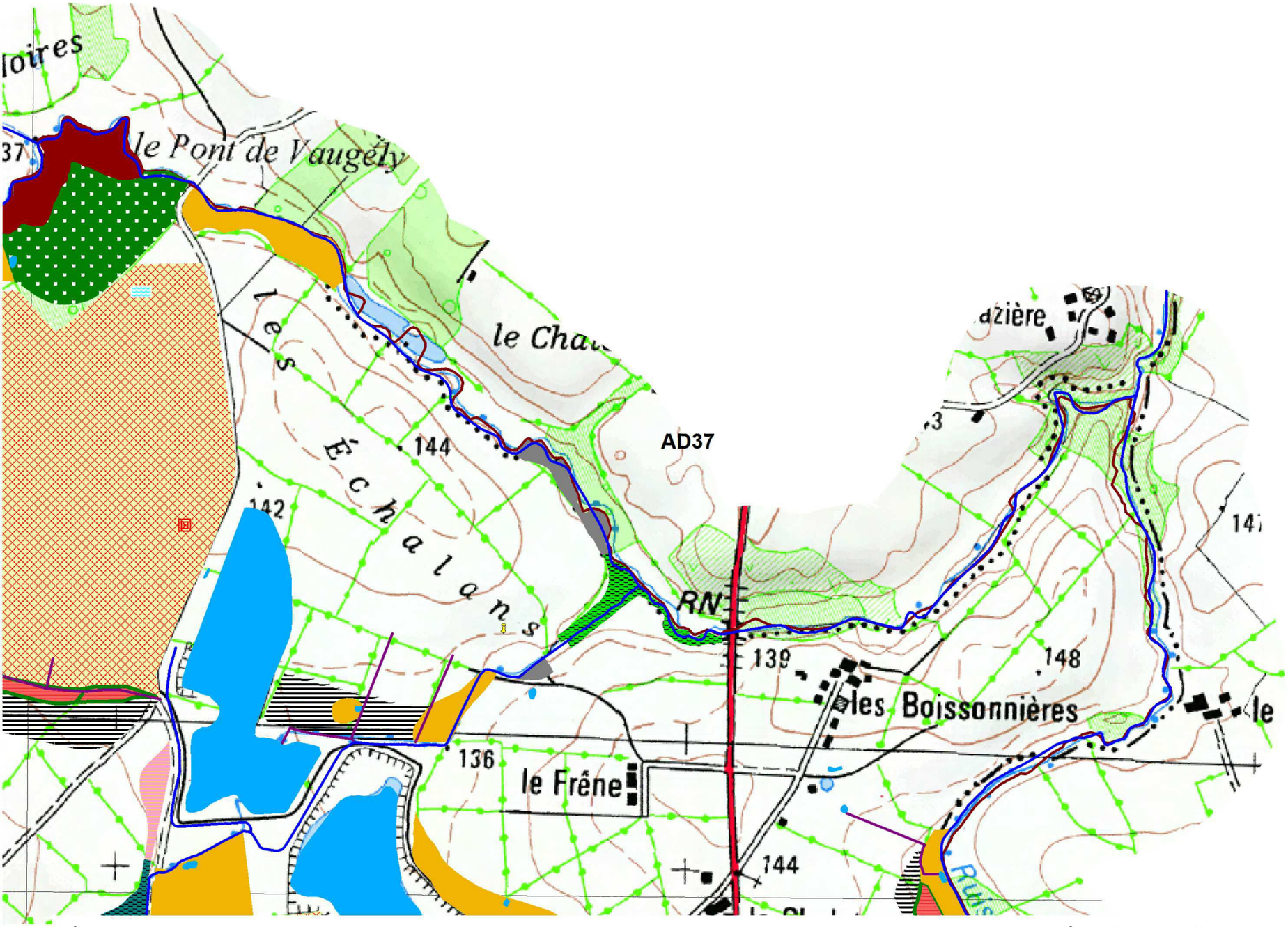

N

0 200 400

Mètres

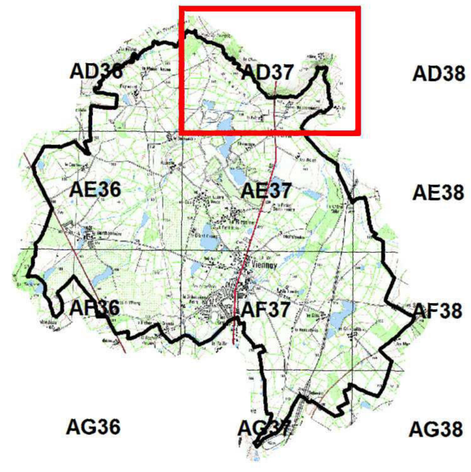

Légende :

Typologie des zoes humides selon leur code CORINE Biotope

- 22.1 - Plans d'eau, mares et lagunes
- 31.811 - Fourrés à Rubus fruticosus et Prunus spinosa
- 37.21 - Prairies humides atlantiques à subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc acutiflore
- 37.241 - Pâtures à grands Joncs
- 37.25 - Prairies humides de transition à hautes herbes
- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 41.21 - Chênaies mixtes subatlantiques à Jacinthe des bois
- 41.23 - Frênaies-chênaies subatlantiques à Primevère
- 41.51 - Bois de Chênes pédonculés et de bouleaux
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.14 - Roselières basses
- 81.2 - Prairies humides améliorées
- 82.2 - Cultures avec marges de végétation spontanées
- 83.1 - Vergers de hautes tiges
- 83.32 - Plantation de feuillus
- 83.321 - Plantations de Peupliers cultivars
- 85.15 - Communautés sub-naturelles de parcs
- 87.1 - Terrains en friche

Autres zones

- Zones non humides à sol hydromorphe
- Zones non prospectées

Repère

- Limite communale

Réseau hydrographique

- Principal (IGN)
- Complémentaire (Terrain)

Observations complémentaires :

- Carrière
- Drainage
- Engorgement
- Espèce protégée
- Espèce végétale envahissante
- Fontaine et source aménagées
- Mare comblée
- Mouillère
- Sortie de drain

Réalisation: NCA Environnement - Octobre 2014
Sources : IGN BD Ortho®, IGN Scan 25®,
Pays de Gâtine, SAGE Thouet

NCA
11, allée Jean Monnet
86 170 Neuville de Poitou
05 49 00 43 20

Viennay
- 79347 -

Inventaire (délimitation et caractérisation)
des zones humides, du réseau hydrographique
et des plans d'eau des communes
du Pays de Gâtine

Localisation des zones humides
Document final

L'inventaire des zones humides est cofinancé
par l'Union Européenne et l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.
Inventaire de connaissance dans le cadre
du SAGE Thouet. Ceci n'est pas un inventaire
au titre de la police de l'eau.
Inventaire non exhaustif

PLANCHE AD37



N

0 200 400

Mètres

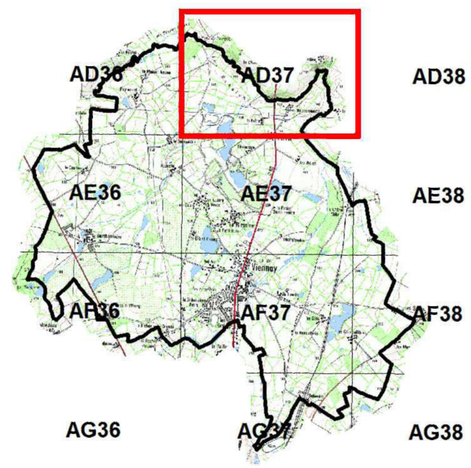

Légende :

Typologie des zoes humides selon leur code CORINE Biotope

- 22.1 - Plans d'eau, mares et lagunes
- 31.811 - Fourrés à Rubus fruticosus et Prunus spinosa
- 37.21 - Prairies humides atlantiques à subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc acutiflore
- 37.241 - Pâtures à grands Joncs
- 37.25 - Prairies humides de transition à hautes herbes
- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 41.21 - Chênaies mixtes subatlantiques à Jacinthe des bois
- 41.23 - Frênaies-chênaies subatlantiques à Primevère
- 41.51 - Bois de Chênes pédonculés et de bouleaux
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.14 - Roselières basses
- 81.2 - Prairies humides améliorées
- 82.2 - Cultures avec marges de végétation spontanées
- 83.1 - Vergers de hautes tiges
- 83.32 - Plantation de feuillus
- 83.321 - Plantations de Peupliers cultivars
- 85.15 - Communautés sub-naturelles de parcs
- 87.1 - Terrains en friche

Autres zones

- Zones non humides à sol hydromorphe
- Zones non prospectées

Repère

- Limite communale

Réseau hydrographique

- Principal (IGN)
- Complémentaire (Terrain)

Observations complémentaires :

- Carrière
- Drainage
- Engorgement
- Espèce protégée
- Espèce végétale envahissante
- Fontaine et source aménagées
- Mare comblée
- Mouillère
- Sortie de drain

Réalisation: NCA Environnement - Octobre 2014
Sources : IGN BD Ortho®, IGN Scan 25®,
Pays de Gâtine, SAGE Thouet

NCA
11, allée Jean Monnet
86 170 Neuville de Poitou
05 49 00 43 20

Viennay
- 79347 -

Inventaire (délimitation et caractérisation)
des zones humides, du réseau hydrographique
et des plans d'eau des communes
du Pays de Gâtine

Localisation des zones humides
Document final

L'inventaire des zones humides est cofinancé
par l'Union Européenne et l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.
Inventaire de connaissance dans le cadre
du SAGE Thouet. Ceci n'est pas un inventaire
au titre de la police de l'eau.
Inventaire non exhaustif

PLANCHE AE36

N

0 200 400

Mètres

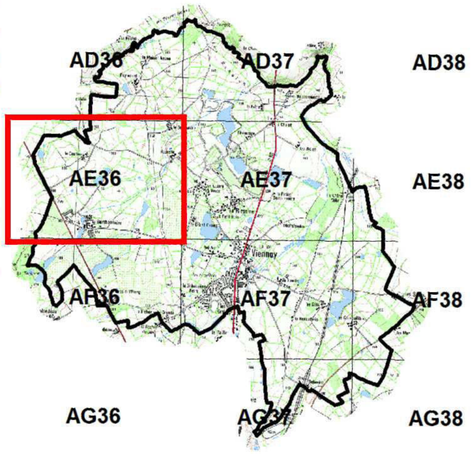

Réalisation: NCA Environnement - Octobre 2014
Sources : IGN BD Ortho®, IGN Scan 25®,
Pays de Gâtine, SAGE Thouet

NCA
11, allée Jean Monnet
86 170 Neuville de Poitou
05 49 00 43 20

Légende :

Typologie des zoes humides selon leur code CORINE Biotope

- 22.1 - Plans d'eau, mares et lagunes
- 31.811 - Fourrés à Rubus fruticosus et Prunus spinosa
- 37.21 - Prairies humides atlantiques à subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc acutiflore
- 37.241 - Pâtures à grands Joncs
- 37.25 - Prairies humides de transition à hautes herbes
- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 41.21 - Chênaies mixtes subatlantiques à Jacinthe des bois
- 41.23 - Frênaies-chênaies subatlantiques à Primevère
- 41.51 - Bois de Chênes pédonculés et de bouleaux
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.14 - Roselières basses
- 81.2 - Prairies humides améliorées
- 82.2 - Cultures avec marges de végétation spontanées
- 83.1 - Vergers de hautes tiges
- 83.32 - Plantation de feuillus
- 83.321 - Plantations de Peupliers cultivars
- 85.15 - Communautés sub-naturelles de parcs
- 87.1 - Terrains en friche

Autres zones

- Zones non humides à sol hydromorphe
- Zones non prospectées

Repère

- Limite communale

Réseau hydrographique

- Principal (IGN)
- Complémentaire (Terrain)

Observations complémentaires :

- Carrière
- Drainage
- Engorgement
- Espèce protégée
- Espèce végétale envahissante
- Fontaine et source aménagées
- Mare comblée
- Mouillère
- Sortie de drain

Viennay
- 79347 -

Inventaire (délimitation et caractérisation)
des zones humides, du réseau hydrographique
et des plans d'eau des communes
du Pays de Gâtine

Localisation des zones humides
Document final

L'inventaire des zones humides est cofinancé
par l'Union Européenne et l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.
Inventaire de connaissance dans le cadre
du SAGE Thouet. Ceci n'est pas un inventaire
au titre de la police de l'eau.
Inventaire non exhaustif

PLANCHE AE36



N

0 200 400

Mètres

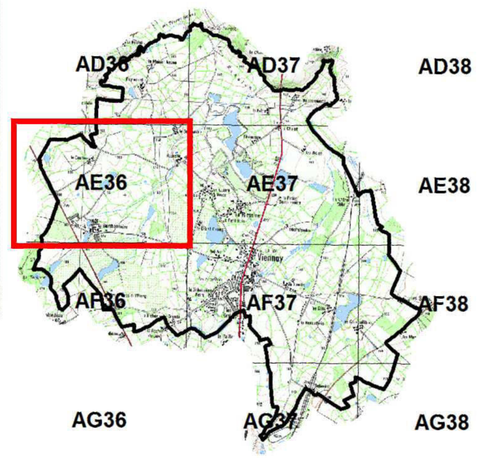

Légende :

Typologie des zoes humides selon leur code CORINE Biotope

- 22.1 - Plans d'eau, mares et lagunes
- 31.811 - Fourrés à Rubus fruticosus et Prunus spinosa
- 37.21 - Prairies humides atlantiques à subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc acutiflore
- 37.241 - Pâtures à grands Joncs
- 37.25 - Prairies humides de transition à hautes herbes
- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 41.21 - Chênaies mixtes subatlantiques à Jacinthe des bois
- 41.23 - Frênaies-chênaies subatlantiques à Primevère
- 41.51 - Bois de Chênes pédonculés et de bouleaux
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.14 - Roselières basses
- 81.2 - Prairies humides améliorées
- 82.2 - Cultures avec marges de végétation spontanées
- 83.1 - Vergers de hautes tiges
- 83.32 - Plantation de feuillus
- 83.321 - Plantations de Peupliers cultivars
- 85.15 - Communautés sub-naturelles de parcs
- 87.1 - Terrains en friche

Autres zones

- Zones non humides à sol hydromorphe
- Zones non prospectées

Repère

- Limite communale

Réseau hydrographique

- Principal (IGN)
- Complémentaire (Terrain)

Observations complémentaires :

- Carrière
- Drainage
- Engorgement
- Espèce protégée
- Espèce végétale envahissante
- Fontaine et source aménagées
- Mare comblée
- Mouillère
- Sortie de drain

Réalisation: NCA Environnement - Octobre 2014
Sources : IGN BD Ortho®, IGN Scan 25®,
Pays de Gâtine, SAGE Thouet

NCA
11, allée Jean Monnet
86 170 Neuville de Poitou
05 49 00 43 20

Viennay
- 79347 -

Inventaire (délimitation et caractérisation)
des zones humides, du réseau hydrographique
et des plans d'eau des communes
du Pays de Gâtine

Localisation des zones humides
Document final

L'inventaire des zones humides est cofinancé
par l'Union Européenne et l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.
Inventaire de connaissance dans le cadre
du SAGE Thouet. Ceci n'est pas un inventaire
au titre de la police de l'eau.
Inventaire non exhaustif

PLANCHE AE37

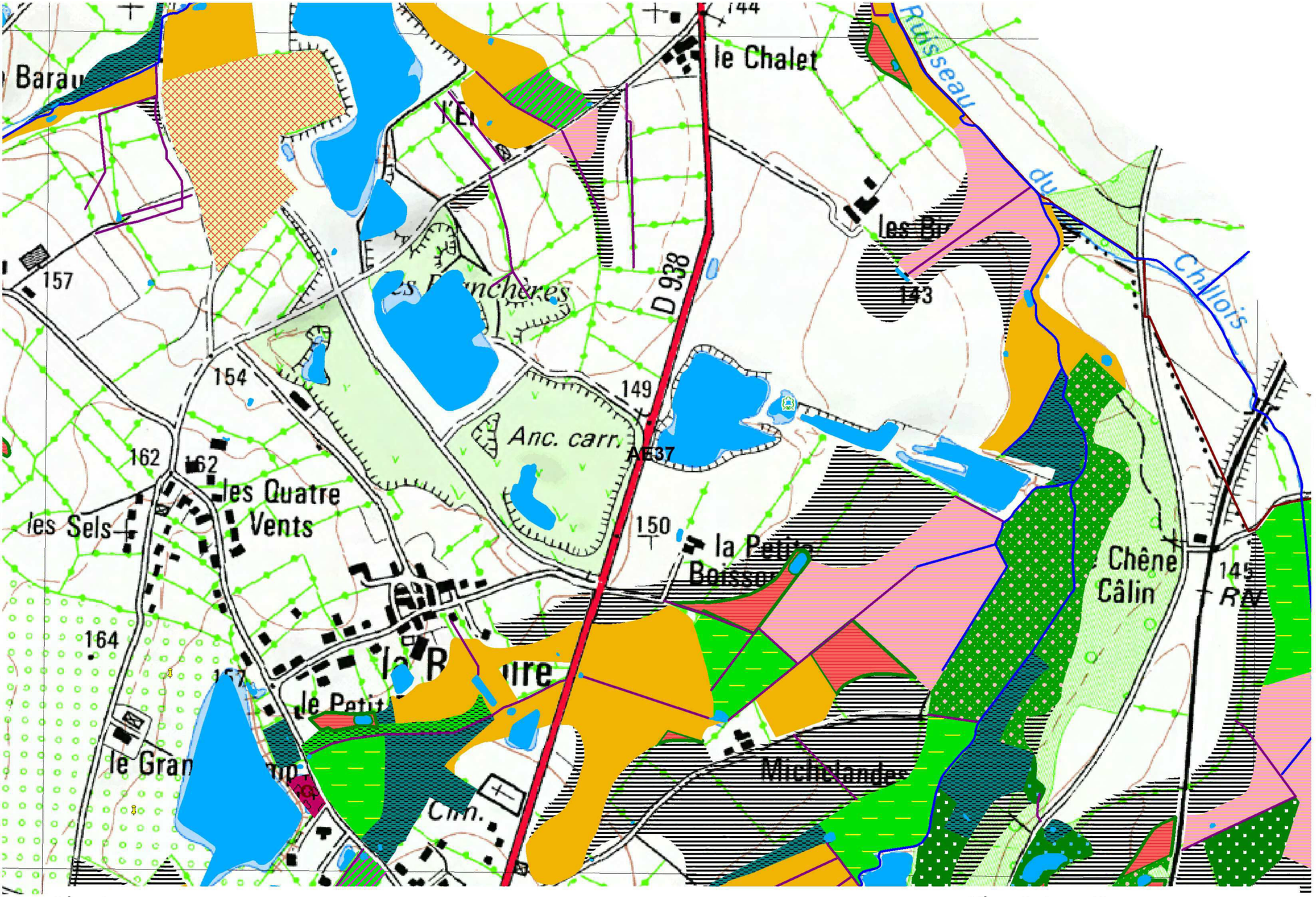

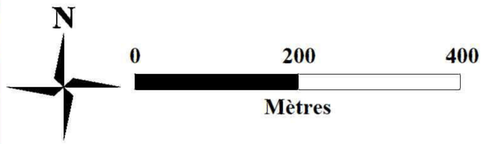

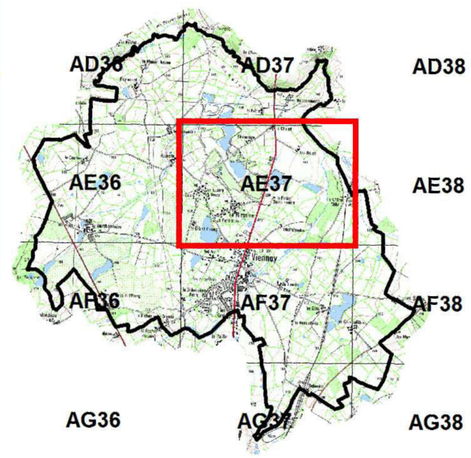

Légende :

Typologie des zoes humides selon leur code CORINE Biotope

- 22.1 - Plans d'eau, mares et lagunes
- 31.811 - Fourrés à Rubus fruticosus et Prunus spinosa
- 37.21 - Prairies humides atlantiques à subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc acutiflore
- 37.241 - Pâtures à grands Joncs
- 37.25 - Prairies humides de transition à hautes herbes
- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 41.21 - Chênaies mixtes subatlantiques à Jacinthe des bois
- 41.23 - Frênaies-chênaies subatlantiques à Primevère
- 41.51 - Bois de Chênes pédonculés et de bouleaux
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.14 - Roselières basses
- 81.2 - Prairies humides améliorées
- 82.2 - Cultures avec marges de végétation spontanées
- 83.1 - Vergers de hautes tiges
- 83.32 - Plantation de feuillus
- 83.321 - Plantations de Peupliers cultivars
- 85.15 - Communautés sub-naturelles de parcs
- 87.1 - Terrains en friche

Autres zones

- Zones non humides à sol hydromorphe
- Zones non prospectées

Repère

- Limite communale

Réseau hydrographique

- Principal (IGN)
- Complémentaire (Terrain)

Observations complémentaires :

- Carrière
- Drainage
- Engorgement
- Espèce protégée
- Espèce végétale envahissante
- Fontaine et source aménagées
- Mare comblée
- Mouillère
- Sortie de drain

Réalisation: NCA Environnement - Octobre 2014
Sources : IGN BD Ortho®, IGN Scan 25®,
Pays de Gâtine, SAGE Thouet

NCA
11, allée Jean Monnet
86 170 Neuville de Poitou
05 49 00 43 20

Viennay
- 79347 -

Inventaire (délimitation et caractérisation)
des zones humides, du réseau hydrographique
et des plans d'eau des communes
du Pays de Gâtine

Localisation des zones humides
Document final

L'inventaire des zones humides est cofinancé
par l'Union Européenne et l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.
Inventaire de connaissance dans le cadre
du SAGE Thouet. Ceci n'est pas un inventaire
au titre de la police de l'eau.
Inventaire non exhaustif

PLANCHE AE37

N

0 200 400

Mètres

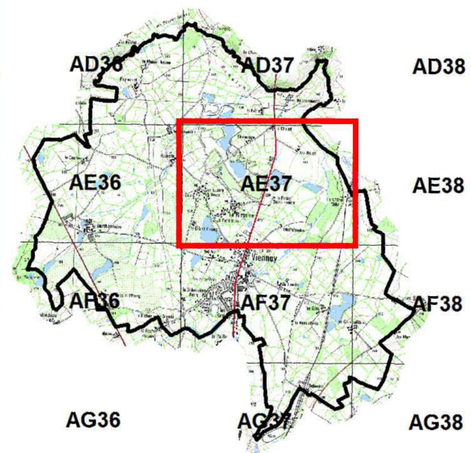

Réalisation: NCA Environnement - Octobre 2014
Sources : IGN BD Ortho®, IGN Scan 25®,
Pays de Gâtine, SAGE Thouet

NCA
11, allée Jean Monnet
86 170 Neuville de Poitou
05 49 00 43 20

Légende :

Typologie des zoes humides selon leur code CORINE Biotope

- 22.1 - Plans d'eau, mares et lagunes
- 31.811 - Fourrés à Rubus fruticosus et Prunus spinosa
- 37.21 - Prairies humides atlantiques à subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc acutiflore
- 37.241 - Pâtures à grands Joncs
- 37.25 - Prairies humides de transition à hautes herbes
- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 41.21 - Chênaies mixtes subatlantiques à Jacinthe des bois
- 41.23 - Frênaies-chênaies subatlantiques à Primevère
- 41.51 - Bois de Chênes pédonculés et de bouleaux
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.14 - Roselières basses
- 81.2 - Prairies humides améliorées
- 82.2 - Cultures avec marges de végétation spontanées
- 83.1 - Vergers de hautes tiges
- 83.32 - Plantation de feuillus
- 83.321 - Plantations de Peupliers cultivars
- 85.15 - Communautés sub-naturelles de parcs
- 87.1 - Terrains en friche

Autres zones

- Zones non humides à sol hydromorphe
- Zones non prospectées

Repère

- Limite communale

Réseau hydrographique

- Principal (IGN)
- Complémentaire (Terrain)

Observations complémentaires :

- Carrière
- Drainage
- Engorgement
- Espèce protégée
- Espèce végétale envahissante
- Fontaine et source aménagées
- Mare comblée
- Mouillère
- Sortie de drain

Viennay
- 79347 -

Inventaire (délimitation et caractérisation)
des zones humides, du réseau hydrographique
et des plans d'eau des communes
du Pays de Gâtine

Localisation des zones humides
Document final

L'inventaire des zones humides est cofinancé
par l'Union Européenne et l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.
Inventaire de connaissance dans le cadre
du SAGE Thouet. Ceci n'est pas un inventaire
au titre de la police de l'eau.
Inventaire non exhaustif

PLANCHE AE38

AE38

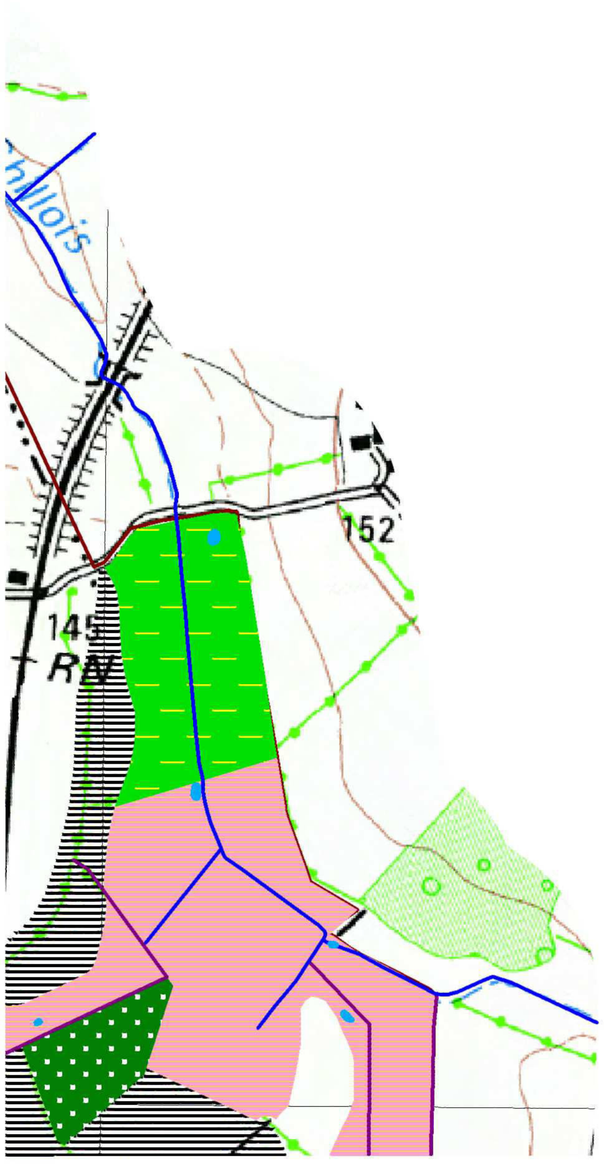

N

0 200 400

Mètres

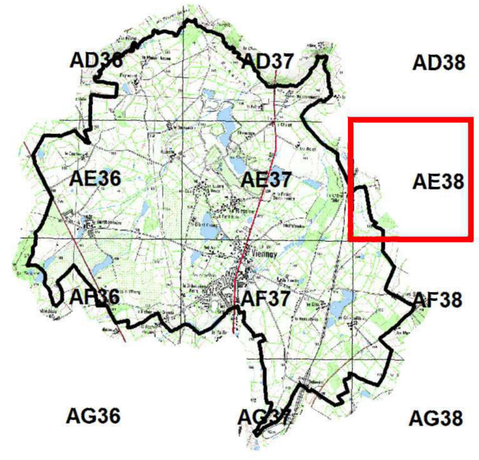

Légende :

Typologie des zoes humides selon leur code CORINE Biotope

- 22.1 - Plans d'eau, mares et lagunes
- 31.811 - Fourrés à Rubus fruticosus et Prunus spinosa
- 37.21 - Prairies humides atlantiques à subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc acutiflore
- 37.241 - Pâtures à grands Joncs
- 37.25 - Prairies humides de transition à hautes herbes
- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 41.21 - Chênaies mixtes subatlantiques à Jacinthe des bois
- 41.23 - Frênaies-chênaies subatlantiques à Primevère
- 41.51 - Bois de Chênes pédonculés et de bouleaux
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.14 - Roselières basses
- 81.2 - Prairies humides améliorées
- 82.2 - Cultures avec marges de végétation spontanées
- 83.1 - Vergers de hautes tiges
- 83.32 - Plantation de feuillus
- 83.321 - Plantations de Peupliers cultivars
- 85.15 - Communautés sub-naturelles de parcs
- 87.1 - Terrains en friche

Autres zones

- Zones non humides à sol hydromorphe
- Zones non prospectées

Repère

- Limite communale

Réseau hydrographique

- Principal (IGN)
- Complémentaire (Terrain)

Observations complémentaires :

- Carrière
- Drainage
- Engorgement
- Espèce protégée
- Espèce végétale envahissante
- Fontaine et source aménagées
- Mare comblée
- Mouillère
- Sortie de drain

Réalisation: NCA Environnement - Octobre 2014
Sources : IGN BD Ortho®, IGN Scan 25®,
Pays de Gâtine, SAGE Thouet

NCA
11, allée Jean Monnet
86 170 Neuville de Poitou
05 49 00 43 20

Viennay
- 79347 -

Inventaire (délimitation et caractérisation)
des zones humides, du réseau hydrographique
et des plans d'eau des communes
du Pays de Gâtine

AE38



Légende :

Typologie des zoes humides selon leur code CORINE Biotope

- 22.1 - Plans d'eau, mares et lagunes
- 31.811 - Fourrés à Rubus fruticosus et Prunus spinosa
- 37.21 - Prairies humides atlantiques à subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc acutiflore
- 37.241 - Pâtures à grands Joncs
- 37.25 - Prairies humides de transition à hautes herbes
- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 41.21 - Chênaies mixtes subatlantiques à Jacinthe des bois
- 41.23 - Frênaies-chênaies subatlantiques à Primevère
- 41.51 - Bois de Chênes pédonculés et de bouleaux
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.14 - Roselières basses
- 81.2 - Prairies humides améliorées
- 82.2 - Cultures avec marges de végétation spontanées
- 83.1 - Vergers de hautes tiges
- 83.32 - Plantation de feuillus
- 83.321 - Plantations de Peupliers cultivars
- 85.15 - Communautés sub-naturelles de parcs
- 87.1 - Terrains en friche

Autres zones

- Zones non humides à sol hydromorphe
- Zones non prospectées

Repère

- Limite communale

Réseau hydrographique

- Principal (IGN)
- Complémentaire (Terrain)

Observations complémentaires :

- Carrière
- Drainage
- Engorgement
- Espèce protégée
- Espèce végétale envahissante
- Fontaine et source aménagées
- Mare comblée
- Mouillère
- Sortie de drain

Localisation des zones humides
Document final

L'inventaire des zones humides est cofinancé
par l'Union Européenne et l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.
Inventaire de connaissance dans le cadre
du SAGE Thouet. Ceci n'est pas un inventaire
au titre de la police de l'eau.
Inventaire non exhaustif

PLANCHE AE38

N

0 200 400

Mètres

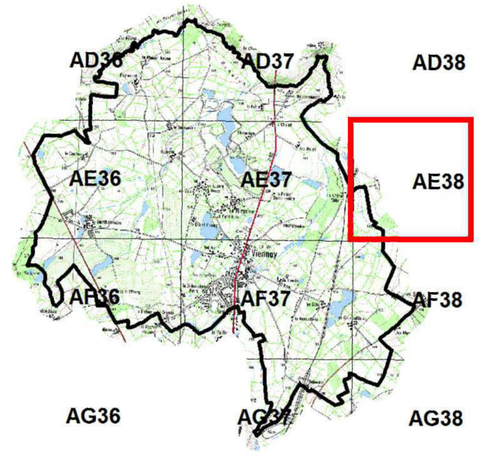

Réalisation: NCA Environnement - Octobre 2014
Sources : IGN BD Ortho®, IGN Scan 25®,
Pays de Gâtine, SAGE Thouet

NCA
11, allée Jean Monnet
86 170 Neuville de Poitou
05 49 00 43 20

Viennay
- 79347 -

Inventaire (délimitation et caractérisation)
des zones humides, du réseau hydrographique
et des plans d'eau des communes
du Pays de Gâtine

Localisation des zones humides
Document final

L'inventaire des zones humides est cofinancé par l'Union Européenne et l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.
Inventaire de connaissance dans le cadre
du SAGE Thouet. Ceci n'est pas un inventaire
au titre de la police de l'eau.
Inventaire non exhaustif

PLANCHE AF36

N

0 200 400

Mètres

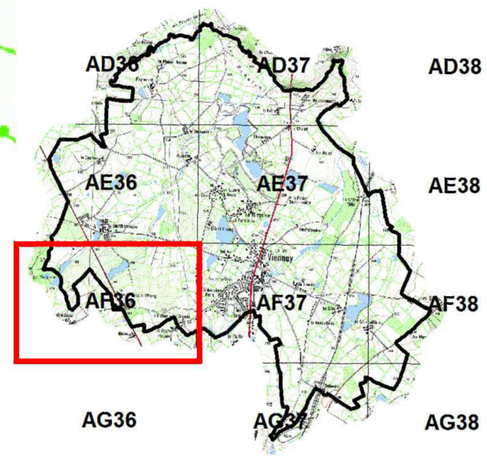

Réalisation: NCA Environnement - Octobre 2014
Sources : IGN BD Ortho®, IGN Scan 25®,
Pays de Gâtine, SAGE Thouet

NCA
11, allée Jean Monnet
86 170 Neuville de Poitou
05 49 00 43 20

Légende :

Typologie des zoes humides selon leur code CORINE Biotope

- 22.1 - Plans d'eau, mares et lagunes
- 31.811 - Fourrés à Rubus fruticosus et Prunus spinosa
- 37.21 - Prairies humides atlantiques à subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc acutiflore
- 37.241 - Pâtures à grands Joncs
- 37.25 - Prairies humides de transition à hautes herbes
- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 41.21 - Chênaies mixtes subatlantiques à Jacinthe des bois
- 41.23 - Frênaies-chênaies subatlantiques à Primevère
- 41.51 - Bois de Chênes pédonculés et de bouleaux
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.14 - Roselières basses
- 81.2 - Prairies humides améliorées
- 82.2 - Cultures avec marges de végétation spontanées
- 83.1 - Vergers de hautes tiges
- 83.32 - Plantation de feuillus
- 83.321 - Plantations de Peupliers cultivars
- 85.15 - Communautés sub-naturelles de parcs
- 87.1 - Terrains en friche

Autres zones

- Zones non humides à sol hydromorphe
- Zones non prospectées

Repère

- Limite communale

Réseau hydrographique

- Principal (IGN)
- Complémentaire (Terrain)

Observations complémentaires :

- Carrière
- Drainage
- Engorgement
- Espèce protégée
- Espèce végétale envahissante
- Fontaine et source aménagées
- Mare comblée
- Mouillère
- Sortie de drain

Viennay
- 79347 -

Inventaire (délimitation et caractérisation)
des zones humides, du réseau hydrographique
et des plans d'eau des communes
du Pays de Gâtine

Localisation des zones humides
Document final

L'inventaire des zones humides est cofinancé
par l'Union Européenne et l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.
Inventaire de connaissance dans le cadre
du SAGE Thouet. Ceci n'est pas un inventaire
au titre de la police de l'eau.
Inventaire non exhaustif

PLANCHE AF36

N

0 200 400

Mètres

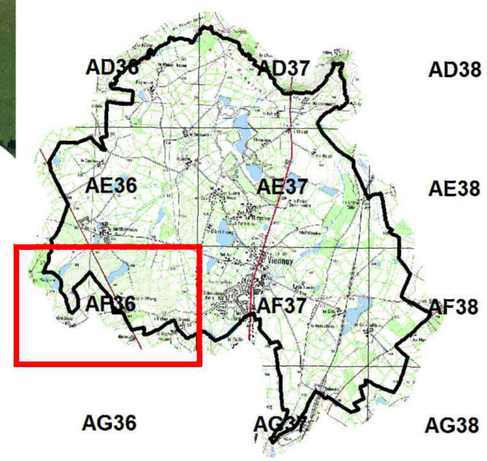

Réalisation: NCA Environnement - Octobre 2014
Sources : IGN BD Ortho®, IGN Scan 25®,
Pays de Gâtine, SAGE Thouet

NCA
11, allée Jean Monnet
86 170 Neuville de Poitou
05 49 00 43 20

Légende :

Typologie des zoes humides selon leur code CORINE Biotope

- 22.1 - Plans d'eau, mares et lagunes
- 31.811 - Fourrés à Rubus fruticosus et Prunus spinosa
- 37.21 - Prairies humides atlantiques à subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc acutiflore
- 37.241 - Pâtures à grands Joncs
- 37.25 - Prairies humides de transition à hautes herbes
- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 41.21 - Chênaies mixtes subatlantiques à Jacinthe des bois
- 41.23 - Frênaies-chênaies subatlantiques à Primevère
- 41.51 - Bois de Chênes pédonculés et de bouleaux
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.14 - Roselières basses
- 81.2 - Prairies humides améliorées
- 82.2 - Cultures avec marges de végétation spontanées
- 83.1 - Vergers de hautes tiges
- 83.32 - Plantation de feuillus
- 83.321 - Plantations de Peupliers cultivars
- 85.15 - Communautés sub-naturelles de parcs
- 87.1 - Terrains en friche

Autres zones

- Zones non humides à sol hydromorphe
- Zones non prospectées

Repère

- Limite communale

Réseau hydrographique

- Principal (IGN)
- Complémentaire (Terrain)

Observations complémentaires :

- Carrière
- Drainage
- Engorgement
- Espèce protégée
- Espèce végétale envahissante
- Fontaine et source aménagées
- Mare comblée
- Mouillère
- Sortie de drain

Viennay
- 79347 -

Inventaire (délimitation et caractérisation)
des zones humides, du réseau hydrographique
et des plans d'eau des communes
du Pays de Gâtine

Localisation des zones humides
Document final

L'inventaire des zones humides est cofinancé
par l'Union Européenne et l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.
Inventaire de connaissance dans le cadre
du SAGE Thouet. Ceci n'est pas un inventaire
au titre de la police de l'eau.
Inventaire non exhaustif

PLANCHE AF37

N

0 200 400

Mètres

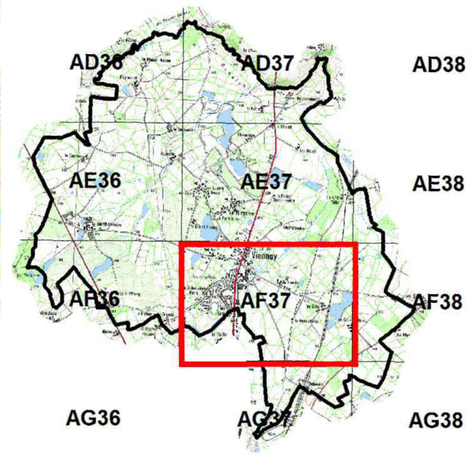

Légende :

Typologie des zoes humides selon leur code CORINE Biotope

- 22.1 - Plans d'eau, mares et lagunes
- 31.811 - Fourrés à Rubus fruticosus et Prunus spinosa
- 37.21 - Prairies humides atlantiques à subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc acutiflore
- 37.241 - Pâtures à grands Joncs
- 37.25 - Prairies humides de transition à hautes herbes
- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 41.21 - Chênaies mixtes subatlantiques à Jacinthe des bois
- 41.23 - Frênaies-chênaies subatlantiques à Primevère
- 41.51 - Bois de Chênes pédonculés et de bouleaux
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.14 - Roselières basses
- 81.2 - Prairies humides améliorées
- 82.2 - Cultures avec marges de végétation spontanées
- 83.1 - Vergers de hautes tiges
- 83.32 - Plantation de feuillus
- 83.321 - Plantations de Peupliers cultivars
- 85.15 - Communautés sub-naturelles de parcs
- 87.1 - Terrains en friche

Autres zones

- Zones non humides à sol hydromorphe
- Zones non prospectées

Repère

- Limite communale

Réseau hydrographique

- Principal (IGN)
- Complémentaire (Terrain)

Observations complémentaires :

- Carrière
- Drainage
- Engorgement
- Espèce protégée
- Espèce végétale envahissante
- Fontaine et source aménagées
- Mare comblée
- Mouillère
- Sortie de drain

Réalisation: NCA Environnement - Octobre 2014
Sources : IGN BD Ortho®, IGN Scan 25®,
Pays de Gâtine, SAGE Thouet

NCA
11, allée Jean Monnet
86 170 Neuville de Poitou
05 49 00 43 20

Viennay
- 79347 -

Inventaire (délimitation et caractérisation)
des zones humides, du réseau hydrographique
et des plans d'eau des communes
du Pays de Gâtine

Localisation des zones humides
Document final

L'inventaire des zones humides est cofinancé
par l'Union Européenne et l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.
Inventaire de connaissance dans le cadre
du SAGE Thouet. Ceci n'est pas un inventaire
au titre de la police de l'eau.
Inventaire non exhaustif

PLANCHE AF37



N

0 200 400

Mètres

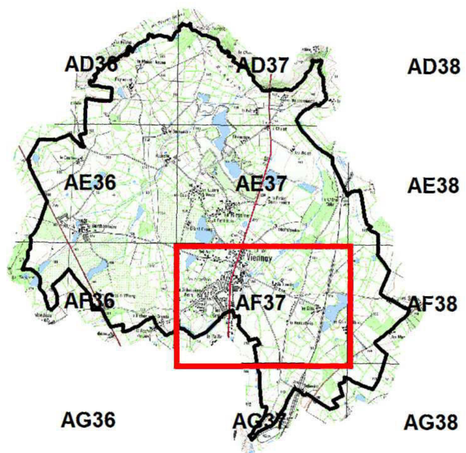

Légende :

Typologie des zoes humides selon leur code CORINE Biotope

- 22.1 - Plans d'eau, mares et lagunes
- 31.811 - Fourrés à Rubus fruticosus et Prunus spinosa
- 37.21 - Prairies humides atlantiques à subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc acutiflore
- 37.241 - Pâtures à grands Joncs
- 37.25 - Prairies humides de transition à hautes herbes
- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 41.21 - Chênaies mixtes subatlantiques à Jacinthe des bois
- 41.23 - Frênaies-chênaies subatlantiques à Primevère
- 41.51 - Bois de Chênes pédonculés et de bouleaux
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.14 - Roselières basses
- 81.2 - Prairies humides améliorées
- 82.2 - Cultures avec marges de végétation spontanées
- 83.1 - Vergers de hautes tiges
- 83.32 - Plantation de feuillus
- 83.321 - Plantations de Peupliers cultivars
- 85.15 - Communautés sub-naturelles de parcs
- 87.1 - Terrains en friche

Autres zones

- Zones non humides à sol hydromorphe
- Zones non prospectées

Repère

- Limite communale

Réseau hydrographique

- Principal (IGN)
- Complémentaire (Terrain)

Observations complémentaires :

- Carrière
- Drainage
- Engorgement
- Espèce protégée
- Espèce végétale envahissante
- Fontaine et source aménagées
- Mare comblée
- Mouillère
- Sortie de drain

Réalisation: NCA Environnement - Octobre 2014
Sources : IGN BD Ortho®, IGN Scan 25®,
Pays de Gâtine, SAGE Thouet

NCA
11, allée Jean Monnet
86 170 Neuville de Poitou
05 49 00 43 20



AF38

Viennay
- 79347 -

Inventaire (délimitation et caractérisation)
des zones humides, du réseau hydrographique
et des plans d'eau des communes
du Pays de Gâtine

Localisation des zones humides
Document final

L'inventaire des zones humides est cofinancé
par l'Union Européenne et l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.
Inventaire de connaissance dans le cadre
du SAGE Thouet. Ceci n'est pas un inventaire
au titre de la police de l'eau.
Inventaire non exhaustif

PLANCHE AF38

N

0 200 400

Mètres

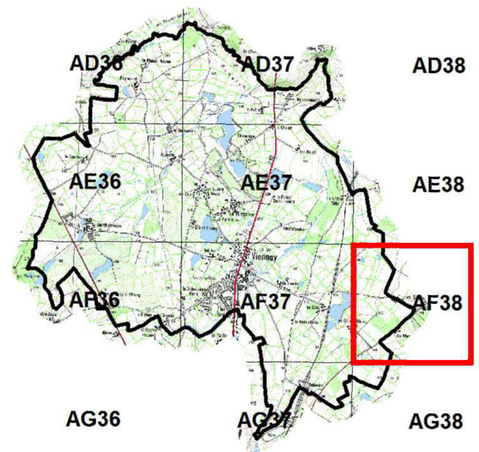

Réalisation: NCA Environnement - Octobre 2014
Sources : IGN BD Ortho®, IGN Scan 25®,
Pays de Gâtine, SAGE Thouet

NCA
11, allée Jean Monnet
86 170 Neuville de Poitou
05 49 00 43 20

Légende :

Typologie des zoes humides selon leur code CORINE Biotope

- 22.1 - Plans d'eau, mares et lagunes
- 31.811 - Fourrés à Rubus fruticosus et Prunus spinosa
- 37.21 - Prairies humides atlantiques à subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc acutiflore
- 37.241 - Pâtures à grands Joncs
- 37.25 - Prairies humides de transition à hautes herbes
- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 41.21 - Chênaies mixtes subatlantiques à Jacinthe des bois
- 41.23 - Frênaies-chênaies subatlantiques à Primevère
- 41.51 - Bois de Chênes pédonculés et de bouleaux
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.14 - Roselières basses
- 81.2 - Prairies humides améliorées
- 82.2 - Cultures avec marges de végétation spontanées
- 83.1 - Vergers de hautes tiges
- 83.32 - Plantation de feuillus
- 83.321 - Plantations de Peupliers cultivars
- 85.15 - Communautés sub-naturelles de parcs
- 87.1 - Terrains en friche

Autres zones

- Zones non humides à sol hydromorphe
- Zones non prospectées

Repère

- Limite communale

Réseau hydrographique

- Principal (IGN)
- Complémentaire (Terrain)

Observations complémentaires :

- Carrière
- Drainage
- Engorgement
- Espèce protégée
- Espèce végétale envahissante
- Fontaine et source aménagées
- Mare comblée
- Mouillère
- Sortie de drain



AF38

Viennay
- 79347 -

Inventaire (délimitation et caractérisation)
des zones humides, du réseau hydrographique
et des plans d'eau des communes
du Pays de Gâtine

Localisation des zones humides
Document final

L'inventaire des zones humides est cofinancé
par l'Union Européenne et l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.
Inventaire de connaissance dans le cadre
du SAGE Thouet. Ceci n'est pas un inventaire
au titre de la police de l'eau.
Inventaire non exhaustif

PLANCHE AF38

N

0 200 400

Mètres

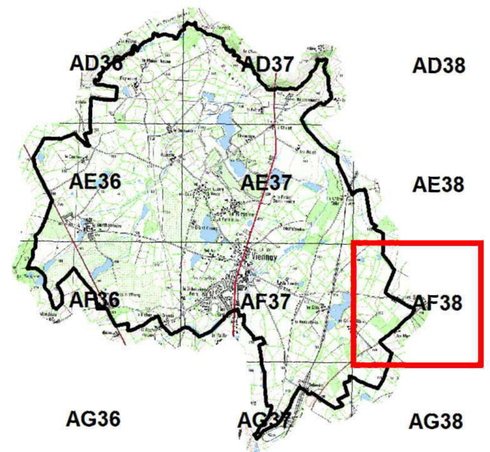

Réalisation: NCA Environnement - Octobre 2014
Sources : IGN BD Ortho®, IGN Scan 25®,
Pays de Gâtine, SAGE Thouet

NCA
11, allée Jean Monnet
86 170 Neuville de Poitou
05 49 00 43 20

Légende :

Typologie des zoes humides selon leur code CORINE Biotope

- 22.1 - Plans d'eau, mares et lagunes
- 31.811 - Fourrés à Rubus fruticosus et Prunus spinosa
- 37.21 - Prairies humides atlantiques à subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc acutiflore
- 37.241 - Pâtures à grands Joncs
- 37.25 - Prairies humides de transition à hautes herbes
- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 41.21 - Chênaies mixtes subatlantiques à Jacinthe des bois
- 41.23 - Frênaies-chênaies subatlantiques à Primevère
- 41.51 - Bois de Chênes pédonculés et de bouleaux
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.14 - Roselières basses
- 81.2 - Prairies humides améliorées
- 82.2 - Cultures avec marges de végétation spontanées
- 83.1 - Vergers de hautes tiges
- 83.32 - Plantation de feuillus
- 83.321 - Plantations de Peupliers cultivars
- 85.15 - Communautés sub-naturelles de parcs
- 87.1 - Terrains en friche

Autres zones

- Zones non humides à sol hydromorphe
- Zones non prospectées

Repère

- Limite communale

Réseau hydrographique

- Principal (IGN)
- Complémentaire (Terrain)

Observations complémentaires :

- Carrière
- Drainage
- Engorgement
- Espèce protégée
- Espèce végétale envahissante
- Fontaine et source aménagées
- Mare comblée
- Mouillère
- Sortie de drain

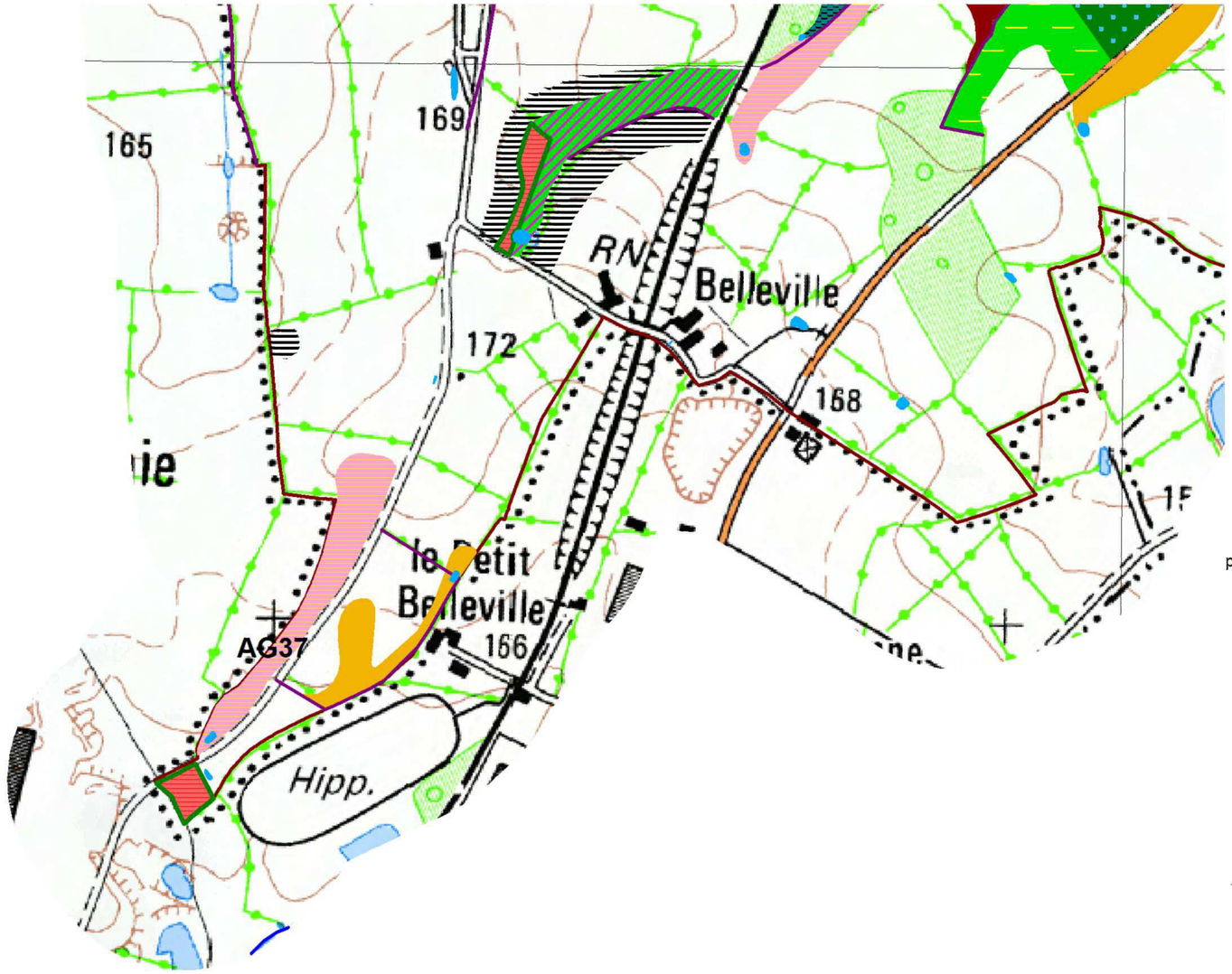

Viennay
- 79347 -

Inventaire (délimitation et caractérisation)
des zones humides, du réseau hydrographique
et des plans d'eau des communes
du Pays de Gâtine

Localisation des zones humides
Document final

L'inventaire des zones humides est cofinancé
par l'Union Européenne et l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.
Inventaire de connaissance dans le cadre
du SAGE Thouet. Ceci n'est pas un inventaire
au titre de la police de l'eau.
Inventaire non exhaustif

PLANCHE AG37

N

0 200 400

Mètres

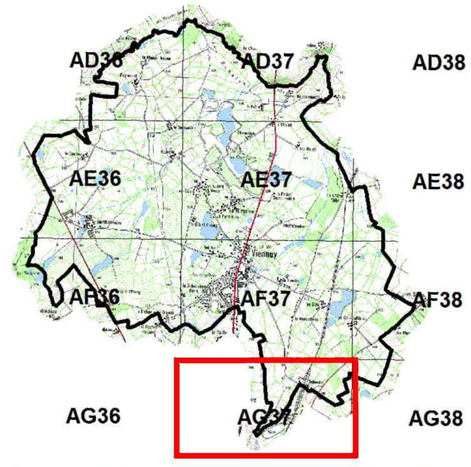

Légende :

Typologie des zoes humides selon leur code CORINE Biotope

- 22.1 - Plans d'eau, mares et lagunes
- 31.811 - Fourrés à Rubus fruticosus et Prunus spinosa
- 37.21 - Prairies humides atlantiques à subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc acutiflore
- 37.241 - Pâtures à grands Joncs
- 37.25 - Prairies humides de transition à hautes herbes
- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 41.21 - Chênaies mixtes subatlantiques à Jacinthe des bois
- 41.23 - Frênaies-chênaies subatlantiques à Primevère
- 41.51 - Bois de Chênes pédonculés et de bouleaux
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.14 - Roselières basses
- 81.2 - Prairies humides améliorées
- 82.2 - Cultures avec marges de végétation spontanées
- 83.1 - Vergers de hautes tiges
- 83.32 - Plantation de feuillus
- 83.321 - Plantations de Peupliers cultivars
- 85.15 - Communautés sub-naturelles de parcs
- 87.1 - Terrains en friche

Autres zones

- Zones non humides à sol hydromorphe
- Zones non prospectées

Repère

- Limite communale

Réseau hydrographique

- Principal (IGN)
- Complémentaire (Terrain)

Observations complémentaires :

- Carrière
- Drainage
- Engorgement
- Espèce protégée
- Espèce végétale envahissante
- Fontaine et source aménagées
- Mare comblée
- Mouillère
- Sortie de drain

Réalisation: NCA Environnement - Octobre 2014
Sources : IGN BD Ortho®, IGN Scan 25®,
Pays de Gâtine, SAGE Thouet

NCA
11, allée Jean Monnet
86 170 Neuville de Poitou
05 49 00 43 20



Viennay
- 79347 -

Inventaire (délimitation et caractérisation)
des zones humides, du réseau hydrographique
et des plans d'eau des communes
du Pays de Gâtine

Localisation des zones humides
Document final

L'inventaire des zones humides est cofinancé
par l'Union Européenne et l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.
Inventaire de connaissance dans le cadre
du SAGE Thouet. Ceci n'est pas un inventaire
au titre de la police de l'eau.
Inventaire non exhaustif

PLANCHE AG37

N

0 200 400

Mètres

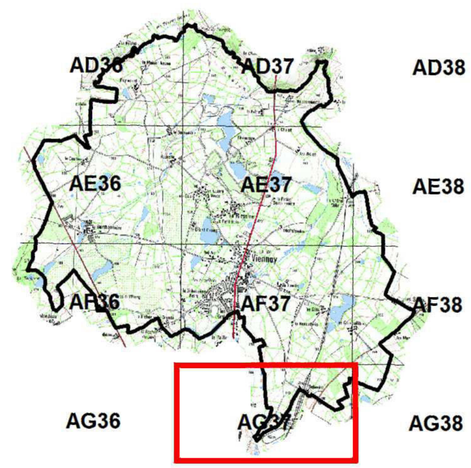

Légende :

Typologie des zoes humides selon leur code CORINE Biotope

- 22.1 - Plans d'eau, mares et lagunes
- 31.811 - Fourrés à Rubus fruticosus et Prunus spinosa
- 37.21 - Prairies humides atlantiques à subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc acutiflore
- 37.241 - Pâtures à grands Joncs
- 37.25 - Prairies humides de transition à hautes herbes
- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 41.21 - Chênaies mixtes subatlantiques à Jacinthe des bois
- 41.23 - Frênaies-chênaies subatlantiques à Primevère
- 41.51 - Bois de Chênes pédonculés et de bouleaux
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.14 - Roselières basses
- 81.2 - Prairies humides améliorées
- 82.2 - Cultures avec marges de végétation spontanées
- 83.1 - Vergers de hautes tiges
- 83.32 - Plantation de feuillus
- 83.321 - Plantations de Peupliers cultivars
- 85.15 - Communautés sub-naturelles de parcs
- 87.1 - Terrains en friche

Autres zones

- Zones non humides à sol hydromorphe
- Zones non prospectées

Repère

- Limite communale

Réseau hydrographique

- Principal (IGN)
- Complémentaire (Terrain)

Observations complémentaires :

- Carrière
- Drainage
- Engorgement
- Espèce protégée
- Espèce végétale envahissante
- Fontaine et source aménagées
- Mare comblée
- Mouillère
- Sortie de drain

Réalisation: NCA Environnement - Octobre 2014
Sources : IGN BD Ortho®, IGN Scan 25®,
Pays de Gâtine, SAGE Thouet

NCA
11, allée Jean Monnet
86 170 Neuville de Poitou
05 49 00 43 20



AG38

Viennay
- 79347 -

Inventaire (délimitation et caractérisation)
des zones humides, du réseau hydrographique
et des plans d'eau des communes
du Pays de Gâtine

Localisation des zones humides
Document final

L'inventaire des zones humides est cofinancé
par l'Union Européenne et l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.
Inventaire de connaissance dans le cadre
du SAGE Thouet. Ceci n'est pas un inventaire
au titre de la police de l'eau.
Inventaire non exhaustif

PLANCHE AG38

Légende :

Typologie des zoes humides selon leur code CORINE Biotope

- 22.1 - Plans d'eau, mares et lagunes
- 31.811 - Fourrés à Rubus fruticosus et Prunus spinosa
- 37.21 - Prairies humides atlantiques à subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc acutiflore
- 37.241 - Pâtures à grands Joncs
- 37.25 - Prairies humides de transition à hautes herbes
- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 41.21 - Chênaies mixtes subatlantiques à Jacinthe des bois
- 41.23 - Frênaies-chênaies subatlantiques à Primevère
- 41.51 - Bois de Chênes pédonculés et de bouleaux
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.14 - Roselières basses
- 81.2 - Prairies humides améliorées
- 82.2 - Cultures avec marges de végétation spontanées
- 83.1 - Vergers de hautes tiges
- 83.32 - Plantation de feuillus
- 83.321 - Plantations de Peupliers cultivars
- 85.15 - Communautés sub-naturelles de parcs
- 87.1 - Terrains en friche

Autres zones

- Zones non humides à sol hydromorphe
- Zones non prospectées

Repère

- Limite communale

Réseau hydrographique

- Principal (IGN)
- Complémentaire (Terrain)

Observations complémentaires :

- Carrière
- Drainage
- Engorgement
- Espèce protégée
- Espèce végétale envahissante
- Fontaine et source aménagées
- Mare comblée
- Mouillère
- Sortie de drain

N

0 200 400

Mètres

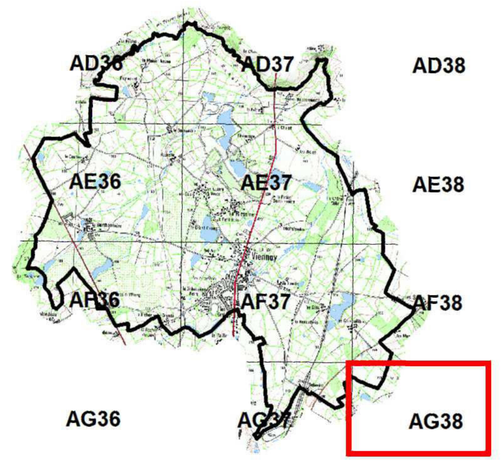

Réalisation: NCA Environnement - Octobre 2014
Sources : IGN BD Ortho®, IGN Scan 25®,
Pays de Gâtine, SAGE Thouet

NCA
11, allée Jean Monnet
86 170 Neuville de Poitou
05 49 00 43 20



AG38

Viennay
- 79347 -

Inventaire (délimitation et caractérisation)
des zones humides, du réseau hydrographique
et des plans d'eau des communes
du Pays de Gâtine

Localisation des zones humides
Document final

L'inventaire des zones humides est cofinancé
par l'Union Européenne et l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.
Inventaire de connaissance dans le cadre
du SAGE Thouet. Ceci n'est pas un inventaire
au titre de la police de l'eau.
Inventaire non exhaustif

PLANCHE AG38

N

0 200 400

Mètres

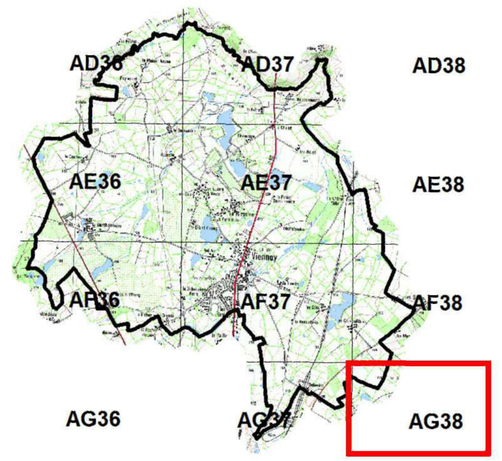

Légende :

Typologie des zoes humides selon leur code CORINE Biotope

- 22.1 - Plans d'eau, mares et lagunes
- 31.811 - Fourrés à Rubus fruticosus et Prunus spinosa
- 37.21 - Prairies humides atlantiques à subatlantiques
- 37.217 - Prairies à Jonc diffus
- 37.22 - Prairies à Jonc acutiflore
- 37.241 - Pâtures à grands Joncs
- 37.25 - Prairies humides de transition à hautes herbes
- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 41.21 - Chênaies mixtes subatlantiques à Jacinthe des bois
- 41.23 - Frênaies-chênaies subatlantiques à Primevère
- 41.51 - Bois de Chênes pédonculés et de bouleaux
- 44.92 - Saussaies marécageuses
- 53.14 - Roselières basses
- 81.2 - Prairies humides améliorées
- 82.2 - Cultures avec marges de végétation spontanées
- 83.1 - Vergers de hautes tiges
- 83.32 - Plantation de feuillus
- 83.321 - Plantations de Peupliers cultivars
- 85.15 - Communautés sub-naturelles de parcs
- 87.1 - Terrains en friche

Autres zones

- Zones non humides à sol hydromorphe
- Zones non prospectées

Repère

- Limite communale

Réseau hydrographique

- Principal (IGN)
- Complémentaire (Terrain)

Observations complémentaires :

- Carrière
- Drainage
- Engorgement
- Espèce protégée
- Espèce végétale envahissante
- Fontaine et source aménagées
- Mare comblée
- Mouillère
- Sortie de drain

Réalisation: NCA Environnement - Octobre 2014
Sources : IGN BD Ortho®, IGN Scan 25®,
Pays de Gâtine, SAGE Thouet

NCA
11, allée Jean Monnet
86 170 Neuville de Poitou
05 49 00 43 20